

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IX^e AU XV^e SIÈCLE



LISTE, *listhe, lite, lille, listre, licte, littre*, s. f., orle, lisière, bord, frange, bande :

Devers senestre li brans d'acier coula
Desus la targe, que onques n'areata :
La maistre *liste* d'une part li trança
Et du hauberc quanqu'il alaïnt en a.

(RAIMBERT, *Ogier*, 1868, Barrois.)

Ou milieu du tissu a une *littre* cheveron-
née de soye blanche et vermeille. (1360,
Invent. du duc d'Anjou, n° 330, Laborde.)

Escu de sinople a *liste* d'or. (*Perceval*,
f° 84, éd. 1830.)

Sont tenus tous les subgetz tenans de
ladite eglise et abbaye, ayans terres et
prez contigus et joignans a la riviere du
Molinet, rellever et nettoyer, chascun a
l'endroit de son tenement, pré ou terre,
ladite riviere autant et si avant que leurs
ditz prez, terres et tenemens se comportent
et jusques au milieu de ladite riviere, en
coste et *liste* de leur tenemens, en telle
façon que ladite riviere puist avoir son
cours pour fleuer a la mer. (1507, *Prév. de
Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I,
427, Bouthors.)

Estant la tumeur ouverte, si le peritoine
en quelque lieu n'est atteint et coupé de
frais, ains a seulement l'ulcere vieille, il
en faut couper une petite bande ou *liste*,
qui entame seulement le bord. (DALESCH.,
Chir., p. 290, éd. 1870.)

— *Liste* se disait aussi de diverses espèces
de bordures, de broderies, employées

comme ornement, et, aussi, ce semble, de
peintures, de sculptures, de recherches
d'architecture.

Dans le diocèse de Beauvais on appelait
et on appelle même encore *litre* une large
bande noire peinte sur la muraille, soit à
l'intérieur soit à l'extérieur des églises.
Autrefois tout seigneur ou patron d'une
église possédait le droit honorifique de
faire peindre, après son décès, sur les
murs de l'édifice, de ces bandes funèbres
sur lesquelles on blasonnait ses armes. Le
seigneur haut justicier avait le même droit
dans les églises de sa seigneurie. La forme
de la *litre* représentait un lé de velours.
Quelquefois on faisait usage d'une espèce
de *litre* en velours, damas, drap, serge,
futaine, ou autres étoffes, mais seulement
au dedans des églises. Ces sortes de
littres ne demeuraient suspendues aux murs
que pendant un an et un jour. Les cein-
tures funèbres appelées *littres* pouvaient
être conduites sur tout le pourtour de
l'édifice, quand même il se fût trouvé au
dehors un bâtiment adossé au mur.

La largeur des *littres* variait suivant les
dignités. On les doublait tant à l'intérieur
qu'à l'extérieur pour les seigneurs titrés

ou qui avaient quelque grande dignité
comme les ducs, les maréchaux de France,
les princes, les connétables. L'une était
pour le fief, l'autre pour la dignité. On les
triplait pour les souverains, et la troisième
marquait leur souveraineté.

Les patrons ecclésiastiques, qui repré-
sentaient les fondateurs d'une église,
jouissaient du droit de *litre*, comme les
patrons laïcs, avec cette différence qu'ils
ne devaient pas faire peindre les armes de
leur famille, mais celle de leur fondateur.
(*Bulletin de la Commission archéologique
du diocèse de Beauvais*, 1846.)

De riches *littres* ert listee (la tombe).
(*Floire et Blancheor*, 1^e vers., 640, du Ménil.)

En la quarte tire des *littes*
Fu por les quatre euvangelistes
Onyche.

(*Lapid.*, E 1215, L. Pannier.)

Deus aunes de deus *littes*. (*Gr. Charie de
J. s. Terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°,
Bibl. Rouen.)

De cascune *liste* que li feme u li garçons
listeroit. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s.
les drap., f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Li rois fu en sa sale d'or painturee a *liste*.
(*Berte*, 2218, Scheler.)

Une autre piece de soudanin d'icelle

façon a cinq *littes*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 3372, Labarte.)

Une longue ceinture sur un blanc tixu, a deux *littes* de jaune. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 334, Douët d'Arcq.)

Que par dedans l'eglize tout a l'environ soit une *lité* de bougran ornee et semee des armes du dict seigneur. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 86, Quatrebarbes.)

Ne voulons qu'il soit mis es *lites* de la dicte eglise aucuns draps de soye, mais bougran seulement. (*Id.*, *ib.*, p. 108.)

Le seigneur chastellain est fondé d'avoir preeminance, avant ses vassaux, es esglises estans en et de sa chastellenie; comme d'avoir et tenir *littres* en ses armes et timbres au dedans et dehors desdites eglises et peut prohiber et deffendre qu'autres ses vassaux ne mettent *littres* ne armoiries esdites eglises, au prejudice de sa preeminance. (*Cout. de Tours*, *Cout. gén.*, t. II, p. 4, éd. 1604.)

— *Liste* a désigné particulièrement une bande de poils blancs qu'ont sur le chanfrein ou au bout du nez certains chevaux, que dans les ouvrages sur la connaissance des chevaux on appelle fautivelement *lisse en tête*, *lisse au bout du nez* :

Le cheval sera de gentil cuer et de bonne vertu, qui aura l'estoille blanche au front, ou la *liste* et raie blanche qui lui descende par la face ou chanfrin, sans toucher aux sourcils ni arriver jusques au museau. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, IV, 40, éd. 1605.)

On trouve encore au XVII^e s. au sens de bande de terre :

Plus une *littre* d'un autre jardin y joignant contenant trois boicelées. (1675, Ste-Croix, Montbernage, Arch. Vienne.)

Une *listre* ou chaintre en bois mal planté. (1695, S.-Benoît, *ib.*)

— Espace entre deux piliers :

Font feur et marché de faire la charpenterie d'un clocher sur les quatre principaux piliers de la dicte eglise de la longueur de dix braces et de la largeur de dix pies par ambas, dessus la dicte eglise avesques de toute la charpenterie que servira pour les dicts quatre piliers jusques a joindre la nouvelle au pié de la dicte eglise au cuer et a la couverture au dessus du cuer, et qui couvrira la largeur d'un pié les deux piliers paracheves devers le marché au blé avesques *listre* et arche entre deux. (16 mai 1468, Chapit. de Cornouaille, 1^{er} reg. des contr., Arch. Finist.)

— Rang, dans l'exemple suivant :

Et garnisiez nes et galies,
Tout ordeneement par *listes*
De mariniers sages et vistes.

(GUART., *Roy. lign.*, t. I, p. 152, Buchon.)

— Fig. :

On a accoustumé de sonner la cloche pour resveiller les escheliers. La leçon que nous devons avoir est de bien haute *liste*, il faut avoir l'esprit ouvert. (*Les Apresdinees du Sr de Cholieres*, I, 1^o 1^o, éd. 1837.)

— Barrière ?

Le sabmedy se fist unes joustes que les Portingallois firent sans donner prix; et furent abbatues toutes les *listhes* qui estoient sur la place. (S.-REMY, *Mém.*, ch. CLV, Buchon.)

Livré quatorze quartiers chascun de .ix. piedz de long emploiez a faire *littes* audit pont, qui avoient esté rompues. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, f° 417 r°.)

Un tailleur de gretz retaille les *littes*, jointures et paremens. (1505, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 130.)

Lillois, *liste*, lisière. Suisse, *liste*, bande mince de bois, règle de bois mince et étroite.

LISTRÉ, *lité*, *luisté*, *litté*, - *ei*, adj., bordé, entouré d'une bande ou bordure, peint à bandes ou à bordures, orlé, frangé; s'applique à quantité d'objets :

— A palais, chambre, tour, tente :

Li paleis fu *listes* de asur e avernanz.
(*Voy. de Charlem.*, 344, Koschwitz.)

On palais montent de vert marbre *listé*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 232^c.)

Nique euident deffendre et les palais *listes*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 396, P. Paris.)

Du grant paleis *lité*.
(*Fierabras*, Val. Chr. 1616, f° 60^a.)

La se braist, si ait un cri gitei,
Si que li rois de son palais *listei*
Celle part vint corrant.
(*Garin de Mongl.*, Romv., p. 343.) Impr., libei.

A icest [mot] s'atorne vers lo palais *lité*.
(*Parise*, 200, A. P.)

Et firent grans palais *lites*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 82^d.)

Je vous ay chy mandet en ma cambre *listee*.
(*Chev. au cygne*, 597, Reiff.)

Virent le rice mur et les tors cretelees,
De blanc marbre et de bis menement *listees*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 35^c, Michelant.)

Li duc en est venus en sa tente *litée*;
Du cheval descendi qui la resne ot doree.
(*Cuv.*, du *Guesclin*, 13812, Charrière.)

— A targe, écu :

Et fiert Simon en la targe *listee*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33^c.)

Vait ferir Estorgant sor la targe *luistee*.
(*Aiol*, Richel. 25566, f° 167^a.)

Le destrier broiche, le frainc abandoné,
Et fiert B. sor son escu *listé*.
(*Raoul de Cambrai*, 4073, A. T.)

De bandes d'or ot un escu *lité*.
(*Aleschans*, 1328, ap. Jonck., *Guill. d'Or*.)

Devant lui a son fort escu *lité*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 16^b.)

Son escu devant soi, qui fu a or *listes*.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, 1389, P. Paris.)

— A mur, marbre, cristal, table

Li mur de mabre tot noef et bien *listé*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 5^d.)

Desor le mur a resgardé,
Qui fu de fin marbre *listé*.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2579, du Mériel.)

Mesire Gauvains del destrier
Descent sor le mabre *listé*.
(*Gauvain*, 2022, Hippeau.)

D'or est la bucle e de cristal *listet*.
(*Rol.*, 3150, Müller.)

Roy Pietre fist seoir a sa table *litée*
Et a guise de roy fu servi la journee.
(*Cuv.*, du *Guescl.*, 9850, Charrière.)

— A sambue, couvre-chef, bande, écharpe, ceinture, plume :

Mesire Durmars l'a levee
Sur la sambue d'or *listee*.
(*Durmars le Gallois*, 4927, Stengel.)

Car cuevrechief de noble atour
Sour son elme le jour porta,
Dame ou pucelle li donna,
Listes d'or a pierles massis.
(*Couci*, 5643, Crapetet.)

Valles, c'est cist as armes d'or,
A celle bande troncenee,
D'argent et d'azur est *litée*.
(*BRETEL, Tourn. de Chauv.*, 2208, Delmotte.)

Icelle écharpe estoit richement *listee* de douze cloquetes d'argent. (*DEGUILLEV., Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 34 r°.)

Et d'unes ceintures ceints sont
Qui a fin or toutes *litées*
Sont et de fins saphirs clouees.
(*Id.*, *Trois Pelerin.*, f° 145^a, impr. Instit.)

Ses plumes (du faucon) doivent estre blanches coulourees de vermeil, et doivent estre *litées*, grosses et bien coulourees. (*Modus*, f° 77 v°, Blaze.)

LISTEL, - *iel*, *litel*, *litrel*, s. m., bordure, bande, raie :

Couverture a *listel*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les draps, f° 2 r°, Arch. mun. Douai.)

Sor le *listiel* de cascune part. (*Id.*, f° 15 v°.)

Litrum, *litrel*. (*Olla patella*, p. 36, Scheler.)

Les .ii. postiaux et le souverain *litel* de l'uis. (*De l'Aiguellet*, Richel. 423, f° 132^a.)

Ils moullierent du sang de l'aiguellet les *listeaux* de leurs huys. (*Fleur des hyst.*, Maz. 530, f° 27^b.)

Et tout entour ledit pié, par le bas, a un grelle *litel* fait aux armes de France. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 284, Laborde.)

Pour avoir fait mettre par Martin de Villers et Simonnet Bouissart, carpentiers, ung *listiel* en laditte maison servant entré les deux fenestres d'icelle. (*Compt. de la tutelle et curatelle de Miquélet Tuscap*, rendu en 1418, 4^{es} somme des mises, Arch. Tournai.)

Suisse rom., *litéau*, latte.

LISTELURE, *liet*, s. f., bordure :

Comble a feste et a soufeste faisant *listelure* de loyures, croisies et montans. (1416, Béthune, ap. La Fons, *Glo:s. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ledit Eustace a livré deux pieces de bois portans chascune .xii. piedz de long et servant [de] *listelures*. (*Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 109.)

LISTEOR, - *eur*, s. m., ouvrier qui fait la lisière d'un drap :

Robert le *Listeur*. (*Chirog. de fév.* 1259, Arch. mun. S.-Quentin, l. 24.)

Que nus *listeres* ne puist drap *lister* ke... s'il avoient cose que aucuns de ces *listeres* fust malades. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap., f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

LISTER, v. a., faire la lisière d'un drap :

Que nus *listeres* ne puist drap *lister*

ke... (1262, *Dans aux échev.*, OO, ass. s. les drap., f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

1. LISTRE, voir LITRES.

2. LISTRE, voir LISTE.

LIT, *lict*, s. m., tas, couche :

Un *lit* de gerbez de blé a batre contenant une travee de la nef de la granche, a tout une chambree. (1395, *Bail*, Arch. MM 31, f° 223 r°.)

— Terme de meunier :

Le meusnier est tenu rendre la farine de rez a comble outre le droit de mouture et tenir le *lict* et cercle de ses moulins a rond. (*Cout. du pays de la Marche*, *Cout. gén.*, II, 518, éd. 1604.)

— *Lit brisé*, mariage dissous :

En cas de *lictz brisez* et mariages divers entre gentils hommes, les fils exclueront les filles des successions de leurs peres ou meres communs en apportonnant icelles de ce que leur doit estre donné pour leur dot. (*Cout. de Lorraine*, *Cout. gén.*, II, 1081, éd. 1604.)

— *Lit entier*, *lit deffait*, mariage subsistant et mariage fini par la mort d'un des conjoints :

Homme marié non ayant enfans, ne pourra vendre les fiefs ne mainfermes venant du costé de sa femme plus avant que durant le *lict entier*, mais prestement le *lict deffait* et l'homme vendeur mort, iceux fiefs et mainfermes, retourneront a la femme, si vivante est, ou a ses hoirs. (*Cout. de Hainaul*, *Cout. gén.*, I, 803, éd. 1604.)

LITARGE, *lyt.*, s. f., léthargie :

Ceux qui sont endormis de *lytarge*. (*Platine de honneste volupté*, f° 35 r°, éd. 1528.)

On trouve *letharge* au XVI^e siècle.

LITARGERIE, voir LITARGIRE.

LITARGIRE, - *gere*, s. m., litharge, ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux :

En metant par dessus *litargire* confit o chaleur de soleil. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 48°.)

Soit mise dessus poudre de *litargire* ou de hermodactiles. (ID., f° 57°.)

Por ce que les medicines seches si comme *litargires* et les autres mineraus qui ne descendent pas ne trespercent les porres. (BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 20^d.)

Tu incorporeras le *litargere* avec ces choses. (ID., *ib.*, f° 21^d.)

1. LITE, adj. f., blessée; *lite magesté*, lèse-majesté :

La justice layc ne peut bannir ung cler ne ung prestre fors de *lite magesté*. (*Coutumier de Guynes*, f° 209.)

Cf. LES.

2. LITE, voir LISTE.

LITÉ, voir LISTÉ.

LITECONTESTER, voir LITISCONTESTER.

LITEE, *littee*, *lictee*, s. f., couche :

Par *littees* les raisins esgrumes et le fousteau sont mis dans un tonneau defoncé par un des costes. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 9, éd. 1605.)

On les enferme (les raisins) dans des paniers d'oziens entasses les uns sur les autres, y meslant parmi des feuilles de vigne, par *littees*, et les panniens couverts. (ID., *ib.*, III, 13.)

L'entredeux est rempli de terre argileuse, ou pour le meilleur, de pure argille, qu'on y espard peu a peu esgalement par *littees*, en la pressant avec un battoir pour l'affermir. (ID., *ib.*, V, 13.)

Pour la mesme cause de la santé, fait on du pain bigarré de blanc et de gris, dont les couleurs distinctes se voyent par *littees* a travers du pain, qu'on compose de paste blanche de froment et de grise de seigle. (ID., *ib.*, VIII, 1.)

— Progéniture :

Butor li a dit : Dame, or ne soies irree,
Vous aves deles vous vostre douce portee,
La royne des cieus en puist estre loee;
Et par ma foy ves cy grascieusse *littee*
Qui lonc temps a esté de nous .ii. desiree.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 34 r°.)

— Portée :

Quand leurs lisses sont chaudes, ils les tiennent attachees es forests; toutefois ils ne nourrissent ny la premiere ny la seconde *littee*. (DU PINET, *Pline*, VIII, 40, éd. 1566.)

Quand une chienne ne fait qu'un chien d'une *littee* il voit a neuf jours. (ID., *ib.*)

On dit que la tygresse ayant retrouvé l'un de ses petits, que le chasseur luy laisse sur le chemin pour l'amuser, tandis qu'il emporte le reste de la *littee*, elle s'en charge, pour gros qu'il soit, et pour cela n'en est point plus pesante, ains plus legere a la course qu'elle fait pour le sauver dans sa tasniere. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, préf., OEuv., I, 350, Albanel et Martin.)

On trouve au XVII^e et au XVIII^e s. :

Deux chiens qui viennent a la lumiere du jour d'une mesme *littee*. (CAMUS, *Cleor.*, I, 615.)

Pline dit, d'après Aristote, que les Indiens faisaient couvrir leurs chiennes par des tigres, et qu'il en naissaient des chiens-tigres, mais qu'ils ne se servaient que de ceux de la troisième *littee*, ceux des deux premières étant trop dangereux. (BERN. DE S.-P., *Mém. s. la Ménag.*)

LITEIGNE, s. f., litige, procès, contestation :

Sans prejudice du droit des parties d'une part et d'autre, lesquels sont en *liteigne* a cause du dit fié comme ils disoient. (1523, *Aveu de la seigneurie de Balaines, paroisse de de Billi, chastell. de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 16 v°, Arch. Loiret.)

LITEL, voir LISTEL.

LITELER, v. a., border :

Pour abatre une saus et esquarrir, planchier les moulins la ou il convenoit, clorre d'esselles et *liteler*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 14 v°.)

Ung autre tablies, ouvré et *litelé*. (1482, *Inv. du château de Coursan*, Rev. des Soc. savantes, t. III, 7^e série, 2^e liv.)

Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *liteler* une parol, *liteler* un plafond.

LITELET, s. m., petit lit :

.II. petits *litelets* sans coussin. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 56, Biblioph. de Reims.)

.II. petits *liteles*, les coussins et deux petits couverts rayés. (1389, *Inv. à Betteville*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, III, 747.)

Les poètes du XVI^e s. font un fréquent usage de ce mot.

LITER, *lither*, v. n., enduire :

Ce sont les remedes que Galien approprie par dedans a gargoiller, *lither*, oindre et souffler au dedans. (JOURN., *Gr. Chir.*, p. 167, éd. 1598.)

1. LITERAGE, s. m., écritures, titres, documents :

Et est besoing que j'abandonne toutes ces ancienetes (combien qu'elles soyent dignes de memoire, et a la louenge de voz ancestres et de vous) pour venir aux prochaines lignees congneues et de bonne et prompte memoire, tant par croniques, traites, *literations*, mariages et autrement (que l'on trouve tous les jours, pour la preuve de mon escrit), comme aussi par vives voix mesmes, tesmoignans aucunes parties de mon recit. (LA MARCHE, *Mém.*, introd., chap. I, Michaud.)

Cf. LETRAGE et LETRIAGE.

2. LITERAGE, - *aige*, s. m., litière :

Par lequel (bois) ilz pevent prendre fougere, feille d'ierre et autre *litaige* pour leurs bestes et engrais. (1467, *Usem. de la for. de Breceilien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCLXXVIII, A. de Courson.)

LITERATURE, s. f., capacité :

Ordonnons que tous les notaires que par nous seront creez et constituez seront tout premier examinez par nostre juge majeur et d'appeaux sur la suffisance et *literation* d'iceux. (*Coustumes de Bueil*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1242.)

LITERIL, voir LETRIL.

LITERNIER, s. m., marchand de lits : Marchans *literniers*. (1582, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. LITERON, *litt.*, *lict.*, s. m., petit lit :

En ce sollier avoit .i. povre *litteron* ou tous enfans de la povre femme gisoient. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 209 v°.) Plus bas : *licteron*.

2. LITERON, *litron*, s. m., mesure pour les solides ; mot conservé sous la forme *litron* :

Le muid de blé mesure de Paris contient douze sestiers : le sestier, deux mines ; la mine, deux minots ; le minot, trois boisseaux ; le boisseau, quatre quarts ; le quart, quatre *literations*. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 3, éd. 1805.)

Literon, *litron*, seizieme partie du muid, quatrieme de la quarte, mesures de choses arides. (MONNET, *Paral. des langues*, Rouen 1632.)

Literon ou *litron*, une sorte de petite mesure de legumes a Paris environ d'une peinte. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Pop., à Paris, *litron*, litre de vin.

LITHER, voir LITER.

LITICONTESTATION, voir **LITISCONTESTATION**.

LITICONTESTER, voir **LITISCONTESTER**.

LITIGANT, s. m., celui qui a un litige :

Quand ung des *litigans* a obtenu contre l'autre, par sentence definitive, condemnation ou appointement du juge... (*Coust. du XIV^e s.*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. XVI, Doc. inéd.)

Nous ordonnons que tous plaidans et *litigans* seront tenus au jour de la premiere comparition en personne, ou par procureur suffisamment fondé, declarer ou eslire leur domicile au lieu ou les procez seront pendans. (1539, *Ord. de Franç. I^{er} pour l'abreviat. des procez*, XXIII.)

Ung tas d'asnes advocatz ou plus tost larrons qui plaident les causes... tant seulement pour attirer l'argent des *litigans*. (JEU. LE BLOND, *Instit. de la chose publique*, f^o 26 r^o, éd. 1549.)

LITIGE, s. m. et f., mot très douteux, ignifiant avocat, selon Tarbé :

Tres amoureuse (Vierge), de gaité hosteliere, Soyex ma *litige*. (*Chans.*, ap. Tarbé, *Romanceer. de Champagn.*, I, 66.)

LITIGIEUSEMENT, adv., en se querelant :

Mais quant ce vint aprez disner, vindrent devers ceulx du North, *litigieusement*, deux chevalliers. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 408, Soc. de l'H. de Fr.)

LITIGUEUX, adj., litigieux :

Chose *litigueuse*. (*Coust. de Norm.*, f^o 411 r^o, éd. 1483.)

LITISCONTESTACION, -tion, *liti.ontestation*, s. f., terme de procédure, premières défenses préparées par le défendeur contre la demande du demandeur, premier acte de procédure qui donne ouverture à la contestation judiciaire :

Car il apparoit clèrement qu'elle averoit endamnee la *liticontestacion*. (*Pièce de 1310*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 116.) Impr., *liticontestation*.

Ladite cause et procez eust esté advocqué en nostre cour de parlement ou icelle a longuement esté sans avoir aucunement procedé fors seulement par presentation chacun an et sans ce que *liticontestacion* i ait esté faite. (1324, *Titre touchant les droits depayseison des marelz de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

Delay ne leur sera donné par le juge, apres *liticontestacion* faire. (1367, *Ord.*, VII, 706.)

En faisant sur ce *liticontestacion*. (Juill. 1373, *Lett. de G. de Cluney, bailli d'Auzois*, Arch. mun. Montbard.)

Après laquelle response et *liticontestacion* ainsi donnée par ledit prisonnier, fu par ledit lieutenant demandé aus dessus nommez leurs opinions et comment il seroit bon de proceder contre ledit prisonnier. (*Reg. du Chât.*, II, 458, Biblioph. fr.)

Respondent que il ne chiet nulle response pour ce qu'il est regetté comme non pleidoiable pour ce que les parties furent appointees a bailler, et furent *liticontestacions* avant les dictes lettres impetrees. (1398, *Acte de procédure au somm. de la justice de Bonneval, chastell. d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douv t. II, f^o 46 r^o, Arch. Loiret

Liticontestation est nyer la demande de partie par ung ny pour toutes deffences. Et pour ce l'appelle *liticoniestation* qui liticonteste par general ny, sur toute la demande, ne ne quiet declinatoire ne dilatoire autre que peremptoire que nyer purement la demande qu'on luy fait pour toutes deffences, car devant ce ny n'est le juge seigneur de la cause que pardevant luy est liticontestee. (BOUT., *Somme rur.*, 1^{er} p., f^o 32^e, éd. 1486.)

Statuons et ordonnons que pour quelque recusation qui soit baillée contre nos ditz seneschaux allouez et juges ilz ne s'en abstinent de proceder au jugement des procez pendans par devant eulx, sinon que la recusation soit baillée par avant le procez liticontesté et les parties appointees en droit, ou que depuis la dicte *liticontestacion* et appointement en droit aucune chose de recusation juste et raisonnable contre lesditz seneschaulx allouez et lieutenans fussent de nouvel venuz a cognoissance de partie qui les propose et allegue. (*Coust. de Bret.*, f^o 219 r^o.)

LITISCONTESTER, *liticontester*, *liti.ontester*, verbe.

— Neutr., introduire le premier acte de procédure qui donne ouverture à la contestation judiciaire :

Il convient deffendre, *liticontester* et entrer en plait. (*Cout. et Ord.*, collect. Dupuy 247, 48, Richel.)

Pleniere puissance... de eus deffendre, de excepter, proposer, repliquier, tripliquier, quadrupliquier, de *liti.ontester*. (1324, Arch. JJ 62, f^o 115 r^o.)

Et ceste rubrique est tenue et observee en parlement : et raison le veut, car ja ilz ont *liticontesté*. (BOUT., *Somme rur.*, f^o 8^e, éd. 1537.)

Il ne peut poynt appeller de son juge mayntenant, car il a *liticontesté*. (PALS-GRAVE, *Esclairc.*, p. 683, Génin.)

Quand un tiers detempteur d'aucun heritage est poursuivi pour raison d'aucune rente dont est chargé ledict heritage qui luy a esté vendu sans la charge de ladite rente et dont il n'avoit eu cognoissance paravant ladite poursuite, apres qu'il a sommé son garant ou celui qui luy a vendu et promis garantir ledict heritage, lequel luy deffaut de garantie, ledict tiers detempteur ainsi poursuivi, paravant *liticontester*, peut renoncer audit heritage. (*Cout. de Paris*, Cout. gén., t. I, p. 4, éd. 1604.)

— Act., introduire, en parlant d'un procès :

Vous sçaves quo des l'an passé
Y eust ung procez commencé
Entre la Simple et la Rusoe,
Dont la cause a esté plaidee
Et aussy *liticontestee*
Par devant vous.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 73, Bibl. elz.)

— Part. passé, *liticontesté*, introduit, en parlant d'un procès :

Procez *liticontesté*. (*Coust. de Bret.*, f^o 219 r^o.)

Causes... entieres et non *liticontestees*. (1512, *Lettres de Louis XII*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 266^a.)

LITISPENDENCE, -ance, s. f., temps pendant lequel un litige est pendant en justice :

Si quelque partie faisant sa residence dans ladite ville s'en retiroit pendant la *litispendance* ou le proces, tous ajourneemens seront faits au domicile dont il est sorti. (*Cout. d'Ipre*, ch. CCXLIII.)

Leditbaillly de Marle a offert de faire apparoir promptement que pour raison de ce y a appellation et *litispendance* en la ditte cour de parlement des cinquante deux ans. (1537, *Proc. verb. des cout. de Laon*, Cout. gén., t. I, p. 560, éd. 1604.)

Chose qui tornoit au grand ravallement dudit Saint Siege, attendu mesmement la *litispendance* qui en estoit devant les juges deputez par Sa Sancteté. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f^o 411 r^o, éd. 1569.)

LITREL, voir **LISTEL**.

LITRES, *litre*, s. m., cas sujet, lecteur :

Lors vient li *litres* au livre... (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 993, f^o 16 v^o.)

Litre, lector. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Et encore au XVI^e s. :

Les doyen, chanoines et chapitre Saint Estienne d'Auxere comparans parmaistre François de la Barre, doyen, Edme Thevenon, chantre, Estienne le Muet, penitencier, Charle Grillet, archidiaere, Germain de Charmoy, Nicole David, *litre*. (1561, *Proc. verb. des cout. d'Auxerre*, Cout. gén., I, 213, éd. 1604.)

LITTE, voir **LISTE**.

LITRON, voir **LITERON**.

LITTE, voir **LISTÉ**.

LITTERAL, adj., exprimé par écrit :

Que ses gestes fussent mis en record *litteral*. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10311, VII, v, 17.)

LITTERATOIRE, adj., littéral, fondé sur des lettres, des titres :

Firent escrire ladite loy comme de nos jours a esté observé pour reformer et rediger en preuve *litteratoire* les coutumes de France. (DU TILLET, *Rec. des R. de Fr.*, p 11, éd. 1580.)

LITRE, voir **LISTE**.

LIU, voir **LIEU**.

LIUEE, voir **LIEUEE**.

LIUETE, voir **LIEUETE**.

LIURE, voir **LIEURE**.

LIUTER, v. a. ?

Le raifort sauvage fleurit en juin, et bientost apres il *liute* sa semence. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, V, 36.)

LIUVESCHE, voir **LIVESCHE**.

LIUVREE, voir **LIVREE**.

LIVACION, voir **LEVATION**.

LIVAGE, voir **LEVAGE**.

LIVANE, s. f., pélican :

Pelecanes et onocrotalus en grec, platea et platatea en latin, *livane* en françoys, agrotti en italien. (BELON, *Nat. des oys.*, III, 11, éd. 1555.)

LIVECOP, voir **LIFECOP**.

LIVÉE, voir LEVRE.

LIVEL, liveau, leveal, s. m., conservé sous la forme *niveau*, plus anciennement *nivel*, qui apparaît au xv^e siècle :

Or chu assiet om les .iiii. coens dou clostre sens plone es sens *livel*. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 151, Lassus.)

Et si doit on metre el fossé de vint pié trois estaches a *livel*, une ou fossel dou bos del Fau, desous le conduit respondant a *livel*, ces trois deseure selonc ce ke l'eauwe se portera. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

Abaisser la moitié du planchier du solier de ladicte maison qui est de quatre marche au *liveau* du pré. (1410, Arch. MM 32, f^o 53 v^o.)

Tout d'ung egal et a ung *liveau* que l'ung ne passe point l'autre. (1446, Bourbonnais, Arch. P 1355², pièce 4.)

Usaige est que toutes heraines faisant forches une ou plusieurs, que delle alhe del heraine de chialle forche qu'elle doivent estre detenues aus communs frais et aus communs coustanges, et del fourche en amont que chascun doit tenir son *leveal* a ses frais et costanges, se covent ne les en oustent. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 231, Borgnet.)

Qui ne commence son euvre sur affection vertueuse, et ne la conduit au *liveau* et sous la mesure de raison, semble a celuy qui edifie sur faux fondement. (A. CHART., *l'Esper.*, OEuv., p. 298, éd. 1617.)

Ils ont loué et estimé la campagne qui n'est du tout plate et a *liveau*, mais va un peu en penchant. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 2, éd. 1535.)

Quant aux dents, il y en a de trois sortes : car elles sont disposees a mode de scie, ou elles sont toutes d'un *livai*, ou bien elles sortent de la bouche. (DU PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

— S'est pris au sens de nivellement :

Au dit Jaquet pour argent par lui baillé depuis que les dessus diz eurent fait leur devis que les paveurs y furent touz seulz et attendirent le *liveau* et trouverent qu'il ne falloit pas tant a haulser ledit pavé comme ilz avoient la premiere foiz. (*Compt. de J. Chiefdail, 1412-1413*, Forteresse, III, Arch. mun. Orléans.)

Wallon, *levai* ; anc. liégeois, *leveau*. Guernesey, *livé*.

LIVERANCE, voir LIVRANCE.

LIVERAUL, voir LIVRAL.

LIVRE, cas suj., voir LIVREOR.

LIVERISON, voir LIVRAISON.

LIVERIE, s. f., action de livrer ; *liverie de seisin*, investiture :

Aver un *liverie* de seisin. (LITTL., *Instit.*, 58, Houard.)

En ceo cas chescun poit enter en l'auteur terre issint mise en échange sans ascun *liverie* de seisin. (ID., *ib.*, 62.)

LIVESCHE, *livvesche, luvesche, levesche, levesse, levenque, lavanche, livosche, lovache*, s. f., ache des montagnes :

Et n'ert pas jonchie de jonc (l'église),
Mais d'inde flor de violette
Et de *levenque* menuete

Etoit poldres espesement,
De clef en clef tot nivelment.

(Parton., 10826, Crapelet.)

Horselot, sez me que loer

Conmant m'an vanche ?

Charmez li chiers par *lavanche*,

Ecrivez brief de sanc et d'anche...

(De Richaut, 113, Méon, *Nouv. Rec.*, I.) Impr., la ranche.

Foir deit on o une beche

La racine de la *livvesche*.

(Ms. St Jean, ap. Littré, *Livèche*.)

Levistiscum, *livvesche, luvestiche*. (*Vocabulary of the names of plants* (of the middle of the thirteenth century), p. 439, Wright.)

Levisticum, *livvesche*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f^o 26^e.)

Bullir la racine de *livvesche* en eve. (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf. Ash. 1470, f^o 278^e.)

Rasine de *lovache*. (*Quentyses*, ms. Edimbourg, Advocates library, 18.4.9.)

Lupistica, *luposche*. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

Semence de *livvesche*. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f^o 33 v^o, éd. 1530.)

Saurium, *levvesche*. (C. EST., *De lat. et grec. nom. arbor.*, p. 70, éd. 1547.)

Levisticum dit *levvese*. (A. DU MOULIN, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 82, éd. 1549.)

Wallon, *lavase*, ache des montagnes. Rouchi, *louvessé*.

LIVEUR, voir LIVOR.

LIVEVRE, s. f. ?

On entretenait encore deux voïs pour milan, un pour heron, deux pour corneille... et un pour *livevres*. (*Compt. de la vénerie de Ch. VIII*, p. 17.)

LIVOIR, s. m. ?

Peu de temps apres, rencontray un pauvre vigneron, auquel les nommez chirurgiens avoyent fait pendre jusques a la serpe et *livoir*. (CHRISTOPLE LANDRÉ, *Oecoiatrie*, p. 878, éd. 1588.)

LIVON, s. m., sorte d'animal :

Li *livons* sivoit l'emperer ausi com .i. levriers. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f^o 6 r^o.)

Ensi com ele cuida trover arriere son enfans, eme vous le *livon* u il avoit pris le daerain des .iiii. et se l'emportoit a tout le biercel en la forest. (*ib.*, f^o 26 v^o.)

De la maniere et de la nature au faonner dou *livon*. (*Machabees*, Richel. 15104, f^o 19^d; et passim.)

LIVOR, -our, -eur, s. f., couleur livide : Noirsure ou *livour*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, XI, éd. 1495.)

Se c'est de melencolie elle se tire a *livour*. (*ib.*, *ib.*, III, 24.)

Le symptome qui ensuit telle maladie, est meurtrisseure, dite d'Hippocrate en la section seconde du livre des fractures peliosis ou melasma, c'est a dire, noirceur ou *livour*. (PARÉ, *OEuv.*, X, I, Malgaigne.)

LIVOUR, voir LIVOR.

LIVRAGE, s. m., taxe, imposition :

Que pour certaines justes causes il eust mis suz par tout son pays de Bretagne

taux, pipages, impositions, gabelles et *livrages*. (1395, *Sent. arbitr.*, ap. Lobin., II, 775.)

LIVRAIRE, *livrare*, s. m., livre :

Qui buens *livraires* vent cerchier.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 163^a.)

Laiens erent li grant *livraire*

Estendu sour une establie.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 33, Peigné.)

— Bibliothèque :

A Saint Maarc ou biau *livrare*

Trais .i. biau livre donc biau traire

Vodrai encor bele matiere.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 105^a.)

A Saint Maart ou grant *livraire*

Trouvai .i. livre en .i. aumaire.

(*Nativ. N.-S.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 40.)

LIVRAISON, -eison, -eison, -oison, -ison, -isson, -eson, -exon, *levr.*, *liver.*, s. f., action de livrer, de donner, de distribuer :

Ainz n'ot en la vile borjois

Ne si vilain ne si cortois,

Se il volt demander prison,

Qu'il n'en ait un de *livroison*.

(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 3449, du Mérit.)

Et donna a leur neuf contez

Franc arbitre par *livroison*.

(J. DE MEUNG, *Tres.*, 449, Méon.)

La mere, pour la pauvreté en laquelle elle estoit reduicte, consent la *livraison* de sa fille, qui n'y vouloit du commencement entendre, toutesfois enfin vaincue par les remonstrances violentes de sa mere elle passa par sa volonté, et de ce pas conduite par le valet et mise en une garderobbe. (PASQ., *Rech.*, VI, 19.)

Les roys de Perse faisoient *livraison* des vivres qu'on leur servoit a leur table, non seulement a leurs amis, aux gardes et capitaines, ains vouloient que le manger mesmes des esclaves, voire des chiens, fut servy sur table, puis leur fust distribué. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXI, éd. 1635.)

— Engagement, bataille :

Sorent s'en ist par tel devison

Que a l'espee lor faisoit *livraison*.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 9^e.)

Et quant Waudri le voit : Avois ! a escrié,

Or cha, a *livreson*, traitour parjuré !

Encui verra on bien qui a droit a ouvré.

(*Doon de Maience*, 5961, A. P.)

— Provision, munition, ration, pitance :

Cascun jor orent *livrisons*.

(WACE, *Rou.*, Richel. 375, f^o 220^a.)

De chandeile e de vin e d'altre *livreisun*.

(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 211, Andressen.)

La *livroison* aront li escnier,

Fuere et avainne et plenté a mengier.

(*Raoul de Cambrai*, 1357, A. T.)

Icele nuit paseront a poi de *livrison*.

(*Rom. d'Alex.*, f^o 32^a, Michelaant.)

Et si n'arait ses *livraisons*,

Deaters, pain, vin e poissons.

(GUILLE. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 335, Michel.)

Et dans et *livreisuns* richement lur duneit.

(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 6 v^o.)

E *livraisun* li assist. (*Rois*, p. 438, Ler. de Lincy.) Lat., anonam quoque constituit ei.

Croistre lor fist lor *livraison*,
Por ce qu'il avoit compaignon.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2965, du Mèril.)

Estre, presentz et autres dons,
Ceo seit sa droite *livresons*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*,
t. I, p. 48.)

La *livreson* de mon destrier
Vos partirai sans engignier
Por doner a vostre cheval.
(*Durm. le Gal.*, 10509, Stengel.)

Mavaixe robe en aureis
Et *livrezon* petite.
(*Chans.*, ms. Berne 289, f^o 11 v^o.)

Et mandes partot chevaliers;
Je lor donrai ricement dons
Et bien plenieres *livrisons*.
(*Partonop.*, 2056, Crapelet.)

Or ont eu lor *livrisons*,
Après demanderont lor dons.
(*Id.*, 2593.)

Pour mious garnir ses garnisons,
S'orent armes et *livrisons*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 27037, Reiff.)

Li dux Godefroiz, qui grant pitié en ot,
li donoit chascun jor de *livraison* un pain
qui n'estoit gueres granz; mais li dux ne
se pooit plus eslargir vers lui, car il n'avoit
de quoi, et cil le tenoit a mout grant *li-
vroison*. (GUILL. DE TYR, VI, 14, P. Paris.)

Deus jours i ont esté sans autre *livreson*,
Que il n'i ont mengié pain ne char ne poisson.
(*Doon de Maience*, 1271, A. P.)

.I. galon de vin et .II. mes de cuisine de
livreson a la Saint Oen. (*Jurés de S.-Ouen*,
f^o 98 v^o, Arch. S.-Inf.)

Au soir fu mis en prison a petite *livrai-
son*; car on ne lui donnoit chaque jour
que pain et eau tant seulement. (*Gr.
Cron. de Fr.*, II, 20, P. Paris.)

A petite *livroison*. (*Id.*, ms. Ste-Gen.,
f^o 31^e.)

Que frere a qui sera comandé d'aler de-
hors aucune part au service de la maison
puisse demander et avoir *levreison* por un
jour ou por .II. jours. (*Regle del hospit.*,
Richel. 1978, f^o 89 v^o.)

Et *livraison* de chandelle chacun deux
quayers. (1317, *Ord. de l'host. Phel. le Long*,
Mart., *Thes.*, I, 1352.)

Ses forriers envoia pour faire *livroison*.
(*Cuv.*, B. du Guescl., 10473, Charrière.)

Nous devons.. le dimence des octaves
Saint Ouen aux sergens de la viconté de
l'eau de Rouen quatre *livresons*, aux sept
portes de Rouen sept *livresons*. (1393,
Denombr. du baill. de Rouen, Arch. P 307,
f^o 87 r^o.)

Sa *livroison* li vois porter.
(*Mir. de N.-D.*, xxxii, 505, A. T.)

Tant et si longuement que icelle seigneu-
rie de Hongrie fut a Paris, leur fut pre-
senté chacun jour *livroison* de pain et de
vin. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl.* VII,
c. 282, Bibl. elz.)

— Fig., dans le sens de mauvais traite-
ment :

Quant voit si male *livrison*
De la gent a mult grant pitiet.
(*Florimont*, Richel. 792, f^o 10^a.)

..... *livreison*.
(*Id.*, Richel. 1374, f^o 182^e.)

..... *livreson*.
(*Id.*, Richel. 15101, f^o 18^a.)

Fetes li a force amener,
Et puis tel *livroison* doner
Dont il en après se recort.
(*Renart*, Br. I, 225, Martin.)

— *Coups de livraison*, coups donnés
abadamment, en guise de ration :

Car batus fust villainnement,
De *livrison* ot sant cops.
(*Ysopet*, Richel. 1594, f^o 20 v^o.)

Lors est Tybert molt asailliz,
Qu'il prist cent cox de *livroison*
Eins qu'il partist de la meson.
(*Renart*, Br. I, 870, Martin.)

Volentiers li alast doner
Un coup ou deus de *livroison*
Parmi la teste d'un baston.
(*Id.*, Br. XXII, 522.)

Soixante cox de *livreison*
Li a donez en un randon.
(*Do Pré tondu*, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 292.)

.xl. cous de *livroison*
Li a poiez en .i. randon.
(D. LAVESNE, *Trubert*, Richel. 2188, f^o 23 r^o.)

— *robe de livraison*, robe donnée à une
fête solennelle, par opposition à la *robe de
pitance*, robe d'uniforme :

Se aucun frere a une robe en drap qui li
ait esté dounee et au frere semble que celui
drap soit soustil et vaudra plus de faire le
taillier au pasquor, il doit prendre celui
drap et le doit faire coudre en .i. drap de
tele et metre dessus son escrit, et doit venir
au drappier et dire : Sire, vees ci une robe
qui est nostre, je vous prie que vous la me
faites garder. Car le drap est drap soustil
de vestir en yver, je prendrai ma *robe de
levreison*, et quant vendra au pasquor je
vos rendrai la *robe de levreison* et vos me
rendres mon drap. Le drappier le doit faire
et le frere puet rendre sa *robe de levreison*,
et sera quite de justise se plainte se feist
de ceaus qui ont robe de pitance et pre-
nent *robe de levreison*. (*Regle del hospit.*,
Richel. 1978, f^o 175 v^o.)

LIVRAL, - aul, lev., *livraul*, s. m., ba-
lance :

Qui doit jugier de fauses mesures et de
fauz pois ou fauz *livraul* ou de fauz ses-
tier. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms.
Berne A 37, f^o 2^a.)

Utatur bono pondere..., bono *levraux*.
(1368, *Comm. s. le plait gen. de Lausanne*,
Doc. de la Suisse rom., VII, 346.) Var., *li-
vraulx*.

.III. viez henaps de bruyere, .i. *livraul*.
(Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie
de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

LIVRAMENT, voir LIVREMENT.

LIVRANCE, - vrense, - vranche, - ve-
rance, s. f., action de livrer, livraison :

Après est des *livrenses* des possessions.
(*Fragm. d'un ancien man. de l'Ev. d'Amiens*,
ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*,
t. I, p. 89.)

Prometans que contre cheste baillanche,
livranche et otrianche ne venrai el tens
avenir. (1295, *Liv. blanc*, f^o 27, Arch. mun.
Abbeville.)

La vendition et *livrance* d'une flute.
(27 juill. 1518, Arch. Gironde, F, Not.,
H. Dervault, 206-1.)

Ce qui fut en partie cause de la *livrance*
de la bataille. (BRANT., *Couronn. franç.*,
VI, 226, Lalanne.)

— Sorte d'hommage :

Humage vos frai e *livrance*
Si vos m'aldez a la fesaance.
(*Tristan*, II, 969, Michel.)

LIVRARE, voir LIVRAIRE.

1. LIVRE, *lyvre*, s. m., livraison :

Tout cen doi ge prendre la ou il eschiet,
sans *livre* de verdier et de sergens. (1420,
Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294,
reg. 4.)

Le cambellan doit le grant jeudi lyvrer
a soixante pauvres.... et cest *lyvre* es-
ballier par le grant celarier. (G. DE SEYTU-
RIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgail-
lard, *Hist. de l'abb. de S.-Claude*, II, 296.)

2. LIVRE, s. f., étendue de terre capable
de rapporter au propriétaire une rente
d'une livre :

Les cinq mille *livres* de terre dessus
dites. (*Ch. de 1369*, Roisin, ms. Lille 266,
f^o 417.)

Cf. LIVREE 2.

3. LIVRE, s. f., balance, signe du zo-
diacque :

La creation du monde fut au temps que
le soleil se trouva au signe de la *livre*, qui
est en septembre. (G. BOUCHET, *Serees*, I,
54, Roybet.)

4. LIVREE, s. f., action de livrer, li-
vrason :

Et s'ilz veulent avoir marea,
On en fait es halles *livree*
Pour l'argent trois fois la sepmaine.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 411^a.)

J'ay droit de prendre boys vert en estant
en icelle forest par la *livree* du verdier.
(1459, *Denombr. de la Vic. de Conches*,
Arch. P 308, f^o 52 r^o.)

— Dépense :

Il tenoit grant estat et estoffet et faisoit
grans *livrees* et grans despens. (FROISS.,
Chron., II, 340, Kerv.)

— Ce qui est livré, ration :

Si faictes que ma *livree* de vin soit dou-
blee. (*Perceforest*, vol. V, f^o 99, éd. 1528.)

— Dans une acception érotique :

Et quand la *livree* ne suffit pas a la dame,
posé qu'elle soit bonne preude femme et
qu'elle n'ait aucune volonté de mal faire,
si ne laisse pas de croire que son mary
est de moindre pouvoir que nul autre.
(*Quinze joyes de mar.*, VII, éd. 1734.)

Et pour ce que sa *livree* est diminnee
chacun jour, les plaisances, les deliz, les
beaux semblans qui se faisoient ensemble
en la jeunesse et en la puissance du mary,
tournent en noises et en riotes. (*Id.*, VII,
Bibl. elz.)

— De *livree*, qui peut être livré, qui est
en bonne condition :

Puis leur disoit (un précheur, aux
femmes) : Vos gros culs ainsi enflez
semblent aux paniers des chasses mareas
et proviseurs, qui sont bravement couverts
de couverture de *livree*, mais par le des-
sous vous n'y trouverez que de vieilles
rayes puantes... (G. BOUCHET, *Serees*, IV,
173, Roybet.)

— D'une *livree*, loc., en une seule fois,
à la fois :

Les heraulx allerent publier le tournoy, et icelluy publièrent tous quatre d'une *livree*, c'est assavoir en Picardie, Northmandie, Bourgogne, Bretagne, Engleterre, etc. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 208, f° 21 r°.)

En chose que soit, je ne m'accorderay jamais de faire les meilleurs et les pires d'une *livree*. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— Vêtements que les seigneurs donnaient à leurs familiers ou aux personnes envers lesquelles ils prétendaient faire acte de gracieuseté.

Les livrées consistaient en un hoqueton, habituellement aux armes du personnage qui le donnait ou avec une manche à ses armes... La livrée était un habit que l'on n'octroyait qu'à un fidèle. Il eût été très inconvenant d'en revêtir le premier venu. Celui qui portait la livrée était tenu de la faire respecter, comme le seigneur qui la donnait assurait sa protection à celui qui la recevait. La livrée n'était point dès lors une marque de servage, mais une sorte de contrat passé entre le donateur et l'acceptant. (VIOUET-LE-DUC, *Dictionn. du mobilier*, Vêtements.)

Les Parisiens avoient fait une *livree* de blans chapperons, que ilz portoient et faisoient porter à plusieurs seigneurs. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 78, Soc. de l'H. de Fr.)

Il avoit esté de leur mestier et en avoit porté robe et *livree*. (COMM., *Mém.*, II, 3, Soc. de l'H. de Fr.)

— Garde-robe :

La femme qui est belle, bien parée et bien abillée de tieulx abillemens que a l'aventure son mary n'a pas paieez ; car l'on lui fait croire que son pere ou sa mere les li ont donnez, de leur *livree*. (*Quinze joyes de mariage*, I, Bibl. elz.)

2. LIVREE, - *ie*, *lyv.*, *livree*, *levree*, s. f., valeur d'une livre :

Quinze *livrees* de rente. (1267, Bonne-Nouvelle, K P³ A, Arch. Loiret.)

Juques a la value de trente *livrees* de rente. (1274, la Guishe, Arch. Loir-et-Cher.)

Et furent assises les dis *livrees* de rente sus tout l'eritage que le dit Guillaume tient. (1312, *Lett. du vic. de Falaise*, Jumièges, Arch. Seine-Inf.)

— Étendue de terre capable de rapporter au propriétaire une rente d'une livre :

De terre dis *livrees* d'une ceste maison
Od les trente *livrees* dont vous fist ainz le dou
(*Th. le martyr*, 161, Bekker.)

Il ad saisi un bastuncel, a Brien l'ad tendu,
Dis *livrees* de sa terre pur le travail qu'ot eu.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 2032, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Li chevaliers ot non Lorois,
Si ert del castel de Morols,
S'ot .v. .c. *livrees* de terre.
(*Lai du Trol*, p. 71, Michel.)

Rices mousons lor a *livrees*
Et de tiere .cc. *livrees*.
(Mousk., *Chron.*, 19797, Raiff.)

Ai bien par toi acuis .v. *livrees* de tiere.
(*Le roi Flore et la belle Jehanne*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 91.)

Quinze *livrees* de tearre. (1278, *Lett. de J. Arragon de Mont Moret, sire de Critii*, Cart. de l'Év. d'Autun, 1^e p., xxx, A. de Charmasse.)

Nous devons et avons enconvent a monseigneur Gillon... a aseir perpetuellement vint *livrees* de terre au tournois par an de monnoie courant en Haynau. (1284, *Accord entre le Cte Gui et Gilles*, Chartrier de Namur, Borgnet et Bormans.)

Or veons se uns hons a soixante *livrees* de terre d'un fief, et il y a quatre enfans. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XIV, 27, Beugnot.)

Cinq mille *livrees* de terre. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 456^e.)

Quatre *livrees* de pré. (1328, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Cyt cens *livrees* de terre. (1340, *Coll. de Lorr.*, 184, 22, Richel.)

Lesdites dix mille *livrees* de terre. (*Ch. de 1369*, Roisin, ms. Lille 266, f° 417.)

Si coururent tant les paroles, que li rois li promist .iij. *livrees* de tiere. (*Hist. des D. de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 98, Michel.)

Cf. D. GRAPPIN, *Recherches sur les anciennes monnoies du comté de Bourgogne*, p. 29, et L. DELISLE, *Classes agricoles*, p. 338.

— Par extension :

Et un chevalier de son conseil dit que je ne fesoie pas bien quant je aportoie tiex nouvelles au roy, la ou il avoit bien sept mil *livrees* d'outrage. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 141, Michel.)

LIVREISON, voir LIVRAISON.

LIVREMENT, - *vrament*, s. m., action de livrer, livraison :

Et ont fait le devant dit baillement et *livrement* en la fourme ke il est contenu es lectres. (*Chart. de 1301*, Grenier 280, cote 28, Richel.)

Et l'en affeyt et fey cession, vendicion, *livrement* et quitanssa. (1358, Arch. Gironde, G 401.)

Libramentum, *livrement*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Libramentum, *livrement*, equalitez. (*Gloss. de Salinis*.)

Livrement : m. A livery, or delivery, and seisin. *Livrement* de fust et terre. Livery and seisin. (COTGR., éd. 1614.)

— Action de livrer, en parlant d'une bataille :

Au bout de quelque temps, ilz assemblerent quelques grandes forces, qui furent cause du *livrement* de la bataille de Philippes. (BRANT., *M. de la Noue*, VII, 251 Lalanne.)

LIVRENSE, voir LIVRANCE.

LIVREOR, - *vreur*, - *veor*, s. m., celui qui livre une marchandise :

Distributaires et *livreors*. Est deffendu au *livreur* de faire aucune livraison a mesieurs. (*Reglem. du Chap. de S.-Vinc. de Mâcon*, Cart. de S.-V. de Mâcon, p. 434, Ragut.)

— Mesureur de bois :

Que nulz n'entre dans le nef chargée, arrivée au rivaige, se n'est les eswardeurs, le *livreur* et vendeur. Et que nulz *livreors* qui a commenchié a livrer laisne, ne meche a se plache autre que eswardeur. (XIV^e s., *Ord. sur les bois*, Arch. mun. Douai.)

— Sauveur :

Li mens refuges et li mens *livree*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 49 r°.)

LIVREUR, - *eur*, v. a., pourvoir :

De vin et de viande vont bin sa gens *livreur*. (JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19366, Scheler, *Gloss. philol.*)

Car li ceval estoient foulet et mal *livret* et mal fieret. (FROISS., *Chron.*, II, 157, Kerv.)

Et *livroient* leurs garchons par portion bien escarsement. (Id., *ib.*, II, 170.)

— *Livrer garde*, prendre garde :

Quant il (l'enfant) est grans, se li *livre* ou *garde* que il ne kiece en fu. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98^b.)

— *Livrer le guet*, lui donner l'ordre de partir et de se rendre à son poste :

Pour ce que plusieurs ont esté trouvez faisans faux *gues* avant heure que ledit *guet feust livré*, avons ordonné que ledit *guet* de cheval et de pié se presentera en esté a heure de queuvre feu sonnè a Nostre Dame, et en yver a l'anuitier. (1363, *Ord.*, III, 671.)

— *Livrer une foire*, l'ouvrir légalement :

L'en prent entree .viii. jors apres *foire livree* et jusqu'au paiement. (*Li Cout. des foires de Troies*, ms. Troyes 365.)

LIVRESON, voir LIVRAISON.

LIVRET, s. m., sorte de balance :

Quant au pain des bolongers, que MM, les sindiques y mettent bon ordre et le fassent peser et vendre a balances, et non au *livret*. (1544, *Délib. du conseil de Bourg.*, ap. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg.*, I, 125.)

Cf. LIVRAL.

LIVREURE, s. f., action de livrer, livraison :

Et avec ce paieront chascun an disme de tout ce qu'il croistra esdites terres comme il faisoient par avant ceste *livreure*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 422 r°.)

Lequel bail et *livreure* dessusdit nous prometons a tenir ferme et estable. (1388, *Bail*, Arch. MM 31, f° 80 r°.)

— Délivrance, accouchement :

Morte fu d'enfant *livreure*. (EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 71 v°.)

LIVREXON, voir LIVRAISON.

LIVRIÉ, adj., rusé, fin :

Pupilz est mult *livrié* e forment vezié. (P. DE THAUN, *Best.*, 872, Wright.)

LIVRISSON, voir LIVRAISON.

LIVRISSON, voir LIVRAISON.

LIVROIR, - *ouer*, s. m., mesure équivalente au minot :

Le suppliant print et emporta un li-vrouer de froment. (1393, Arch. JJ 148, pièce 198.)

Et en recet ung li-vroir qui est ung minot, c'est ia quarte partie d'ung septier a la mesure de Paris, pleine de florins d'or. (*Les Passages d'oultremer*, f° 16 r°, éd. 1492.)

LIVROISON, voir LIVRAISON.

LIVROUER, voir LIVROIR.

LIWEE, voir LIEUER.

LIXE, s. f., maîtresse :

Vous le verrez (le fol amant) aller, courir, venir
Par cy, par la, sans maniere tenir...
Veiller aux huys et y perdre le temps
Et supporter les mespriz et contemps
Qu'on fait de luy souvent par la malice
De ceste la, qu'il veult faire sa lixe.
(J. BOUCHART, *Triumphes de la Noble Dame*,
f° 130 r°, éd. 1536.)

LIZARDIN, s. m., petit lézard :

Ha dyable ! nos enfans s'en vont,
Mes lizards, mes grenouillons.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 102^d, éd. 1537.)

LIZON, voir LESON.

1. LO, voir LOI.

2. LO, voir LE.

LOAGE, *louage, liuage, lieuage, lieuwage, louage, lowage, lowage, louage, loughage*, - aige, s. m., action de louer, de donner ou de prendre à location ; location ; signification conservée :

Cil qui prent une chose a *louage* doit faire totez choses selonc la loi del *loage*. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 61^b.)

Ce est *louages* se loiers en est donnez. (*Id.*, f° 62^c.)

S'il i prent a *loage* taverne. (P. DE FONT., *Cons.*, XXIX, 2, Marnier.)

Ke nus ne liue ne tiegne a *liuage* ostille. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 4 v°, Arch. mun. Douai.)

Li eschevins et le ville de Douay doivent avoir en tous tans tous les profits des *liuages* des hales de le ville de Douay. (1265, *Etabl. d'une fête*, Tailliar, p. 266.)

Leuage. (*Compte de 1292*, Arch. comm. Mons.)

Des rentes en deniers... du *lieuwage* de le maison. (1307, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 41 r°.)

Lowage ou cense. (1324, Arch. JJ 62, f° 58 r°.)

De *lowages* de maisons. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 49.)

Se aucune persone a louwet aucune maison en cheste ville, ele doit tenir la maison l'annee qu'elle l'aroit louwet, se chius qui li maison seroit ne le donne a rente dedans le quart jour de le Pentecouste avant que li anee dou *lowage* soit entamee. (*Id.*, *ib.*)

La ou il pourront trouver maison ou grange par *lieuage* ou par autre maniere. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 9 v°.)

Et avons fait ce bail et *loage* des la feste S. Remy jusques a la fin de XIX ans. (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 34 r°)

Le *louage* de la dicte meson. (1360, Mont-S.-Michel, paroisse, Arch. Manche.)

Le *louage* de une maison. (1373, *Reven. de l'hosp. de S. J. de Jer.*, Arch. S 5543, f° 18 r°.)

Avons baillé et affermé ou nom et a tiltre de *loyage*, a Lambert de Bruisselles, ung cellier, ensemble une estable. (1378, *Bail à loyer pour 19 ans*, Arch. MM 30, f° 108 r°.)

Louage de maison. (1389, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Pour le *loyaige* de .ii. bestes et ung vallet qui porterent la dite finance. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, f° 43 r°.)

Le maistre sera tenu de faire savoir ledit *louage* avant qu'il mette l'apprentiz en œuvre, aux maistres dudit mestier. (1397, *Ord.*, VIII, 151.)

Pour le *louaige* d'un cheval. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, V, Arch. mun. Orléans.)

De la quelle maison Papin le Peltier en tient pour *loyage* a present pour la somme de .lx. s. (1400, *Terrier S.-Didier*, f° 3 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Tu estoyes serf sans *louage* et sans pris. (O. DE S. GEL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, ° 37 r°.)

Seront tenulz eux obligier ou dit *loyage*, envers le dit bailleur. (1480, *Lett. de P. Bruyer, prév. de Troyes*, ap. Harmand, *Léproserie de Troyes*, p. 233.)

S'il prenoit des chevaux a *loage*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 444^b, éd. 1567.)

Il avoit prins a *louage* en la ville de Boulogne un fort beau palais. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, II, II, Bibl. elz.)

— Prix de la location :

Aux termes accoustumes de paier *loyages* de maisons. (1378, *Bail*, Arch. MM 30, f° 108 r°.)

Il lui devoit le *louage* de son hostel. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{1a} 9184, f° 29 r°.)

Lesquels jardins ou la pluspart d'iceulx lesdits venerables ont occupez, tenuz et possédez et des autres ont levé des *louhaiges*. (*Lett. de J. Rolin, proton. du S. Siège apost.*, Protoc. ms. de Jeh. d'Aigue-morte, vol. I, f° 148, Arch. mun. Autun.)

Si avez une boutique, vous pouvez aller a ceux qui la tiennent, et les prier qu'ils vous avancent un quartier du *loyage*. (LARIV., *le Fid.*, IV, 9, Bibl. elz.)

— Maison louée, partie louée d'une maison :

A prendre ladicte somme de .xx. l. six sols par. de rente sur plusieurs lieux et maisons... c'est assavoir douze liv. par. en et sur une maison, jardins et *louages* et sur toutes ses appartenances. (1372, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 69 v°.)

Salé, chambres et estables, granches, *louages* et autres edifices quelconques. (8 oct. 1392, *Ch. de Jean de Foleville*, Chap. d'Amiens, Arch. Somme.)

Sur une maison et *louages* seans en la mesgisserie. (1396, *Fondat.*, Arch. S 416, pièce 3.)

Certaines maisons et *louages* appartenans aux escoliers du college. (1409, Arch. S 58, pièce 24.)

En maisons, court, jardins, *louages*. (1425, Arch. JJ 173, pièce 340.)

Des maisons et *louages* que ledit feu Filleul teneit en son vivant a Paris en la rue de la Coulombe. (1428, Arch. JJ 174, pièce 205.)

En l'an mil cccc et x, ladicte moictié des dictes maisons et *louages* de Paris valoit de louage par an, charges paiees, huit livres parisis. (1428, Arch. JJ 174, pièce 203.)

Habitans es *loages* dudit colliege. (1428, Arch. L 547, pièce 12.)

Une autre maison a apprentiz sur rue qui souloit contenir trois petites maisons, estables, *louages*, ainsi que tout se comporte. (19 oct. 1432, *Tit. concern. les droits de l'Abb. de S.-Germ. des Prés*, Arch. L 804.)

— Récompense, rémunération, prix :

Mandement si est commencement de servir et amitié, et s'en en prent loer, ce regarde plus *loage* que amitié. (*De justice et de plet*, VII, 10, § 2, Rapetti.)

LOAGEMENT, *lowagement*, s. m., louage :

Le terme passé du *lowagement* que je avoie fait a mon seigneur Aliaume. (1289, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 368 r°.)

1. LOAGIER, *louagier*, adj., pris ou donné à louage :

En ce terrestre monde et habitation *louagere*. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, xxx, Bibl. elz.)

Les maisons et boutiques *louagieres* a meilleur prix des deux tiers. (15 déc. 1884, *Reg. mun. de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, p. 94.)

2. LOAGIER, *louagier, louer, leuwa-gier*, s. m., locataire, qui prend des terres et autres biens à louage :

Tous les manans et habitans dudit lieu d'Auxi ou autres ayant maisons manables en icelle, qui les baillent a louage peütent, a chascun des termes de la ville, contraindre et justicier leurs *louagiers* pour ce qui leur seroit deu de leurs *louages*. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 61, Bouthors.)

Iceluy doit avoir plusieurs gens de la-beur, serviteurs et *louagers*, qui ayent la charge du labourage et des choses champ-pestres. (J. LE BLOND, *Liv. de poi. hum.*, f° 71 v°, éd. 1544.)

Que de ce jour en avant nulz censiers, *leuwagiers* ou admodiateurs ne pourront rentrer en nouvelle cense d'eulx mesmes. (*Cout. de Hainaut*, ch. 75, éd. Anvers 1553.)

J'ay plus six *louagers*, procureurs et sergens. (LASPRISE, *la Nouv. Tragie.*, Anc. Th. fr., VII, 480.)

Et au regard des baux de cens en fermes, *louages* et rendages annuels, soit de mai-sons, censés et heritages situez aux villes ou aux champs, ordonnons que si avant que les censiers, *louagers* et fermiers en ayent pu jouyr, ains ayent esté totalement ompeschez en la perception des fruits et profit de leursdits *louages* et fermes, ils en seront quittes et dechargez. (*Edit. de Philippe II sur la moderation des rentes*, IX, 31 oct. 1587.)

Voir dans le *Nouv. Cout. gén.* des textes

analogues des coutumes de Boulenois, art. 61 et 128, de Boulogne, art. II, de Lille, 186 et suivants, de Mons, chap. 15, 25 et 46, de Tours, art. 226, de Bourbonnois, art. 119.

— Serviteur à gages :

Le *louagier* s'esgale au citoyen, et le citoyen au *louagier*. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Arist.*, p. 469, éd. 1868.)

Guernesey, *louagier*, locataire.

LOAING, voir LOIN.

LOANCE, - *ence*, - *anche*, *lou.*, s. f., action de louer :

Colaudatio, *louance*. (*Gloss. de Conches*.)

— Conseil :

Galopin saut en pies quant oi la *loanche*, Et vient a son signor sanz nule demoranche. (E. de S. Gilles, Richel. 25316, f° 88^d.)

— Renommée, gloire :

Et avoient li tribun *loance*
Et de sant et de dilijance.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 20^a.)

Participant avec lui toute *louence* de la victoire. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 176 v°.)

LOANCHE, voir LOIANCE.

LOBANCE, *loubance*, s. f., flatterie :

Adulatio, *lobance*. (Gl. l.-g., Richel. 1. 7692.)

Adulatio, *loubance*, lousangerie. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

LOBANT, *loubant*, adj., artificieux, flatteur, cajoleur :

Ou s'il est doubles et *lobans*.
(Rose, 19016, Méon.)

Loubans, lobes et lobeurs.
(Ib., ms. Corsini, f° 78^a.)

LOBBE, voir LOBE.

LOBBER, voir LOBER.

LOBBERIE, voir LOBERIE.

LOBE, *lobbe*, s. f., discours flatteur, artificieux, cajolerie ; séduction, tromperie, perfidie, mensonge, ruse :

Jhesus Cris n'a cure de *lobes*.
(Ste Thais, Ars. 3527, f° 13^d.)

Damedieu n'a cure de *lobbes*.
(Ib., Richel. 1544, f° 32^a.)

Je sai bien conoistre tes bordes
Et tes *lobes* et tes falordes.
(Renart, Br. IX. 1303, Martin.)

Mes mult cher te sera rendus,
Que orendroit seras pendus ;
Ne t'i vaudra engin ne *lobes*.
(Ib., Br. XI, 3335.)

Ung acteur qui ot non Macrobés,
Qui ne tint pas songes a *lobes*,
Ainçois descript la vision
Qui avint au roy Cypion.
(Rose, 7, Méon.)

..... Ains vous di sans *lobe*
Que vous aures mantel et robe.
(Ib., 14899.)

Ja ne les connoistrez aus robes
Li faus treistres plains de *lobes*.
(Ib., Richel. 1573, f° 99^b.)

La dame de sa chambre ouoit
Che que li chastelains disoit,
Si s'est lors colement levee,
Et a bien sa chambre fermee
Au les devers sa garderobe
Com celle qui moult sot de *lobe*.
(Cocci, 4601, Crapetlet.)

Trop set feme d'engin, de barat et de *lobe*.
(Chastie-Musart, ap. Jub., Œuv. de Ruteb., II, 481.)

Beaulx seigneurs, forment vous annuie,
Bien le voy, que Jhesu vit tant.
Mallement le alez despitant
Et dictes qu'il ne dit que *lobes*.
(Pass. N. S., Jub., Myst., II, 218.)

Quoy, dea ! chacun me paist de *lobes*.
(Pathelin, p. 82, Jacob.)

Li ung qui estoit ung tres grant flateur
et ung grant menteur et tout plain de *lobes*
lui deist en telle maniere. (Girart de Ros-
sillon, ms. de Beaune, éd. L. de Montille,
p. 232.)

Et quoy qu'il soit souvent regarde
Qu'aucun ne te serve de *lobe*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 15138, G. Paris.)

Qui chercheroit dedens voz garde robbes,
L'on trouveroit le Rommand de la Rose,
Matheolus, toutes fables et *lobes*.
(J. MAROT, *la vray disant Advocat. des dam.*, Poés.
fr. des xv^e et xvi^e s., X, 258.)

Morv., *lobe*, compliment, louange de
raillerie, de moquerie, plaisanterie vide de
sens.

LOBELET, s. m., dim. de *lobe* :

Quant Lupal ot finé son dit
A tous samble qu'il a bien dit.
S'en dit Margot, de *lobelet*
Telz rime et fait bien le varlet
Qui ne saroit faire un rondel
Si gracieux.
(Pastoralet, ms. Brux., f° 5 r°.)

LOBEMENT, - *mant*, s. m., manière
flatteuse, cajolerie :

Lors fu il tantost acolez
Et besiez tant par *lobement*.
(Du Chevalier a la robe vermeille, 154, var., Mon-
taignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 329.)

LOBEOR, *lobeeur*, *lobeour*, *lobeur*, adj.
et s. m., flatteur, cajoleur, trompeur,
menteur, railleur, mauvais plaisant :

Il est truanz et forz *lobierres*.
(Vie des Pères, Richel. 23111, f° 149^e.)

Et s'uns sages d'amors parole
A une damoisele fole...
Ne pensez ja qu'il i aviegne...
Qu'el cuide qu'il soit .i. *lobieres*,
.i. renarz, uns enfantosmieres.
(Rose, Richel. 1573, f° 65^d.)

Qu'el cuide qu'il soit uns *lobierres*,
Uns regnarz, uns enfantosmieres.
(Ib., 7793, Méon.)

Car qui oiseus hante antrui table,
Lobierres est et sert de fable.
(Ib., 11525.)

Mes ge qui vest ma simple robe,
Lobanz, lobez et *lobeors*
Robe, robex et robeors.
(Ib., 11744.)

Ainsi l'ont fait maint *lobeour*.
(Ib., Vat. Chr. 1858, f° 66^b.)

Et cil lobent les *lobeors*.
(RUTEB., *de l'Estal du monde*, I, 220, Jub.)
Celui qui... veult plaire a chascun... se il
le fait pour cause de aucun prouffit acque-

rir, c'est un *lobeur*, c'est un flateur.
(ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 378^d.)

Mais il ne feut mie tost hardy de plaine-
ment dire sa pensee, comme font les *lobe-
beurs* du temps present, qui sans desserte
vont baudement aux dames requerir qu'ils
soyent ayez. (*Livre des faits du mareschal
de Boucicaut*, 1^o p., ch. 9, Buchon.)

Debouter les assentemens des *lobeurs*.
(Miroir historial, Maz. 557, f° 185 r°.)

Ses ruffiens, garsons et *lobeurs*. (Boc-
CACE, *des Nobles malheureux*, II, 12,
f° 37 v°, éd. 1815.)

— Fém., *loberesse* :

Cel bon avocat qui a la langue si plate
et *loberesse*. (Miroir du monde, ms. La
Sarra, Chavannes, p. 73.)

Ces bourderesses, *loberesses*, flateresses
langues. (Ib., p. 73.)

Morv., *lobeur*, s. m., celui qui se moque,
qui aime à plaisanter aux dépens d'autrui.

LOBER, *lobber*, *louber*, verbe.

— Act., cajoler, séduire par des paroles
flatteuses et artificieuses, enjoler, tromper,
duper :

De bien *lober* buen mestre sui.
(Renart, Br. IX, 9667, Martin.)

Se nel poes vous destorber
Ja ne vous quier de ce *lober*.
(Rose, 3194, Méon.)

Et plusieurs en reva *lober*.
(Ib., ms. Corsini, f° 92^b.)

Chescun te soufle en l'oreille,
Et chescun te *lobe* et te flate.
(Advocac. N. D., p. 53, Chassant.)

Quant il l'ot oy parler comment il avoit
lobé les Englois. (FROISS., *Chron.*, IV, 286,
Luce, ms. Rome.)

Glout, a pou je ne t'afole
Que parlez au roi Herode.
De tes bourdes .i. pou le *lobe*,
S'en auras plus soef martire.
(Pass. N. S., ap. Inb., Myst., II, 212.)

Et vont les pauvres gens *lobant*,
Decevant le monde et robant !
(A. CHARTIER, *Liv. des quatre dames*, p. 617, éd.
1617.)

— Neutr., railler, se moquer :

Pandaro en soy mesme rioit, *lobant* de
ce que Troylus disoit. (Troilus, Nouv. fr.
du XIV^e s., p. 270.)

Ainsi c'aucun traître vont a la fois *lobant*,
Que de chose c'on die homme n'iray creant.
(Cuvél., B. du Guescl., 17904, Charrière.)

Sur lobbe, qui est un viel mot qui si-
gnifie moquerie et raillerie... tu pourras
faire *lobber* qui signifiera moquer et
gaudir. (RONS., *Préf. de la Franciade*, Bibl.
elz.)

Morv., *löber*, louer en plaisantant, en
goguenardant, en raillant.

LOBEREL, s. m., dimin. de *lobeor*, flat-
teur, trompeur :

L'asne le vit au tumberel,
Si li a dit : Dant *loberel*,
Ou est vostre bel ornement ?
Trop estiez enorgueilliez,
Mes or estes bien avielliez.

(Dou Cheval et de l'asne par orgueil, ms. Chartres
620, f° 137^d.)

LOBERIE, *lobberie*, s. f., syn. de *lobe* :

S'a pliçon lonc et lé d'envie
Enorfrisié de *loberie*

A .i. boutoncel de toeil.

(De Dame Guile, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 65.)

Plaisant escu ot *Loberie*.

(*Tournoiement de l'Antecrist*, p. 26, Tarbé.)

L'atache en ert de doublerie

Et li tassiel de *loberie*.

(*Ren. le Nouv.*, 6613, Méon.)

Il se doubta moult et pensa que le roy d'Arragon ne le faisoit fors par *loberie*. (*Grand. Cron. de France*, l'histoire au roy Philippe, fils Mgr Saint Loys, xxxiv, var., P. Paris.)

Voir ne me tairai je ja pour telle *loberie* ;
Tu es trop bien taillié pour avaler boullie.

(*Dit de menage*, 43, Trébutien.)

Loberies et toutes fraudes de grans deceptions. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 4^b.)

Loberies et blandices. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 261 v°.)

Helas ! mon cueur a tant ouy

D'eux les parolles

Et leurs grands *lobberies* folles,

Leurs decevans blandices molles !

(A. CHARTIER, *Liv. des quatre dam.*, p. 614, éd. 1617.)

LOBIS, s. m., sorte de plante :

Small beanes, lupins. All one, *lobis*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trowly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 915.)

LOC, s. m., loquet, serrure :

A l'us de la chambre est un des moines venuz,
Le *loc* ad pris a dous mains, la ad Deus fet

[vertuz :

Quant le *loc* volt estuerdre, el puiaz li est chaux.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 90 r°.)

As autres chaumbres out une chambre ajustee,
Par ou la veie esteit al cloistre plus privee ;
Mes a cel ore esteit a un grant *loc* fermee.

(*Id.*, *ib.*)

Par la posterne est tost entré,

Li valet ad le *loc* seré.

(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 72^d.)

Sera, *loc*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Car son povoir degasteroit

Tous nos *loz* et engins subtilz,

Et encontre rebuqueroit

Le plus trenchant de nos outiliz.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 1^{re} journée, 192, Le Verdier.)

LOGAGE, *loaige*, s. m., loyer :

Et aura ladite vicomtesse en comptant sus son doerre toute la chastellenye de Corlé o ses appartenances et le remaignant de son douaire, si elle ne souffist, sur les autres terres au vicomte, en telle maniere que elle aura sa tierce partie dou *loaige*, des herbaiges et des esmonumens des foretz et des ventes et revenues des bois qui aont esté autrefois venduz ou temps au vicomte. (1306, *Assignat. de douaire*, Mor., Pr. de l'H. de Bret., I, 1208.)

LOCART, s. m., sorte d'arbre :

Esquels (sauvageux) faut mettre quatre ou cinq greffes qui doivent estre cueillies et gardées en terre de pieça, si ce n'estoit qu'on ne peust encores trouver ces arbres des tardives, qui ne fussent point encores bourjonnees, comme de capendu, hous-

seau, *locart*, etc. (ELIE VINET ET ANT. MIZAUD, *Maison champestre*, p. 286, éd. 1607.)

LOCAT, adj., ébouriffé, en désordre :

Chascuns sostient le riche et aide,

Maintenant a .iii. avocaz

Qui dient : Fui, vilains *locaz*,

Ne sez que diz.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 165^b.)

Cf. LOCU.

LOCATAIRE, adj., que l'on a loué, pris à son service :

Mais combien trouverez vous de nourrices, soyent meres ou *locataires*, qui ayent telle discretion et prudente observation ? (JOUB., *Err. pop.*, 1^{re} p., v, 9, éd. 1587.)

LOCATEUR, s. m., celui qui donne à loyer :

Le *locateur* pourra par justice faire mettre ses meubles sur les carreaux. (*Cout. de Meleun*, *Cout. gén.*, I, 111, éd. 1604.)

Locateur de maison. (*Cout. de Senlis*, CCLXXXVII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 733.)

Et peut le *locateur* contraindre le conducteur a garnir la maison louee de meubles exploitables et suffisans pour la sureté de son louage. (*Cout. de Calais*, CCXXXVI, *Nouv. Cout. gén.*, I, 15^a.)

Par ladite coustume un *locateur* est preferé et precede par voye de gagerie devant tous autres creditours sur le bien du louager ou conducteur estans trouvez en ladite maison louee. (1560, *Coust. de la ville de Morlaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 134.)

S'employait encore dans le style juridique, au xvii^e siècle :

Celui qui baille une chose à jouir, s'appelle le bailleur ou le *locateur* ; et on donne ces mêmes noms à celui qui donne à faire quelque ouvrage ou quelque travail. (DOMAT, *Lois civ.*, 1^{re} p., l. I, tit. 4, sect. 1, 2.)

Dans les louages ou prix faits du travail et de l'industrie, les ouvriers ou entrepreneurs tiennent aussi en un sens lieu de *locateurs*, car ils louent et baillent leur peine. (*Id.*, *ib.*, 1^{re} p., l. I, tit. 4, sect. 1, 1.)

LOCATIF, adj. et s. m., locataire :

S'ilz sont yssuz de millourdz *locatifs*. (*Contredictz de Songereux*, f° 124 v°, éd. 1530.)

Les propriétaires des maisons de ladite ville et fermiers des champs peuvent suivre les biens de leurs *locatifs* ou fermiers pris par execution a la requete d'autres créanciers. (*Cout. de Calais*, CCXXXVII, *Nouv. Cout. gén.*, I, 14^b.)

Dont, pour iceluy (emprunt) paier, fut advisé qu'il seroit levé sur les *locatifs* des louages des maisons de Paris, dont les riches paieroiert neuf solz six deniers pour livre de leur louage, qui estoit environ la moitié, et les pauvres en paieroiert les tiers. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. I*, p. 376, Michaud.)

Aux propriétaires et *locatifs* d'icelles estuves. (1533, *Ordonn.*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 608.)

Les propriétaires, conducteurs et *locatifs* et voisins des maisons. (1539, *ib.*, III, 618.)

Locatif, ou louager, inquilinus. (R. FST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Cœnacularius, un *locatif* qui ne tient que chambres en hault. (*Id.*, *Dictionarium*)

Mais si un *locatif* s'y range,
Mauvais mesnager, mal songneur,
Salle, sans cœur, ord, paresseux,
Le mur, le toict, le fenestrage
Se sent de son mauvais menage.

(BELLEAU, *la Recon.*, IV, 6, Bibl. elz.)

— A gages :

Le serviteur mercenaire et *locatif* sert principalement pour avoir louer. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Govv. des Princ. de GêHe Colonne*, Ars. 5062, f° 144 r°.)

Et telz amateurs de Jesus peut on mieulx dire mercenaires ou *locatifs* que filz ou espouse. (*Intern. Consol.*, I, XI, Bibl. elz.)

Il le fit tuer... de ses meurtriers affectes et *locatifs*, comme dit dessus. (MONS-TRELET, *Chron.*, I, 77, Soc. de l'H. de Fr.)

Varietz *locatifs*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 93^a, éd. 1486.)

On dit encore familièrement un cheval *locati*, un *locati*, pour désigner un cheval de selle qu'on prend à louage.

LOCATURE, s. f., loyer ; mot ancien dont il n'a pas été rencontré d'exemple avant le commencement du xvii^e siècle :

Pour la *locature* de vostre maison. (1618, *Registres des minutes civiles et criminelles du For l'Evêque*, Arch. Z² 3151.)

On a dit encore au xix^e siècle :

Les vignes étaient déracinées, et le vin soigneusement conservé pour payer la *locature* emporté avec ses futailles. (E. SUE, *Envie*, xxxii.) Le mot est souligné par l'auteur.

— Maison louée :

Lorsqu'un vigneron n'a point de maison et qu'il n'en peut trouver chez les bourgeois, il est obligé d'en louer une pour se loger, cela s'apèle se metre en *locature*. (BOULLAY, *Man. de cultiv. la vigne*, 3^e éd., p. 672.)

petit ferme [errata]

Berry et Saint., *locature*, maison louée :
Nous n'avons pas même de maison,
nous payons loyer d'une petite *locature*. (G SAND, *Claudie*, I, vi.)

LOCCION, voir LOTION.

LOCEL, s. m., désigne un animal de trait encore indompté :

Uns saiges hons mit por donter

A la charrie un *locel* traire.

(*Lyonn. Yeop.*, 2640, Forster.)

Tu qui as du jou (le labour) la pesance

Apris par longue acostumance

Cel juvene *locel* soef moine.

(*Id.*, 2531.)

Ainsinc li hons per son buef saige

Dontai dou fol *locel* l'outraige.

(*Id.*, 2661.)

LOCERET, s. m., tarière, vrille, perçoir :

Quod si forte dicti homines fagum vel jarronem succiderint talis grossitudinis, ut tarrabrum, quod vulgo dicitur *loceret*, de quo factores rotarum perforant rotas suas.

(1206, *Cartul. Armar.*, ch. 9, ap. Duc., *Tarrabrum.*)

Cf. LOSSE.

LOCERVERE, voir LOVECERVIERE.

LOCET, voir LOUCHET.

LOCHE, voir LOUCHE.

LOCHEFROYE, voir LEGHEFROIE.

LOCHEMENT, s. m., branlement :

Nutatio, nutationis, fœm. gen. Verbale, branslement, lochement, penchement. (R. Est., *Dictionariolum.*)

LOCHETE, s. f., petite loche :

... Prandrout
Du ruisselet la lochete qu'aront
Pour leur soupper moult chiers.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeaneton*, Œuv., t. II, p. 112, Quatrebarbes.)

LOCHETTE, voir LOUCHETE.

LOCHIER, *loscher, locuer, loigier*, verbe.

— Act., agiter, secouer :

L'anel loiga : li chambrelains l'oi.
(R. de Cambrai, 1979, A. T.)

De mantalent et d'ire le chief prent a lochier.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 180 r°.)

Quant il velt ke un home seit tres bien ferme en aucune vertu, donc le loche il a destre et a senestre pur ficher la vertu plus ferm en son quer. (*Le Pater Noster*, Richel. 19525, f° 84 v°.)

Il n'est n'en aveine n'en vesche,
En grenier, taverne ou baliche,
Jusques en un tronchon de saussiche
Que je n'aye tâté ny loché.
(1477, *Jeu extraordin. fait par Jeh. d'Estrées*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 149^a.)

Or aus [sus], Paté Chaut, *loschez*
Ce Vert Janet, a qui Dieu aide.
Mourir faut : il n'y a remède,
(1537, *le Discours du trespas de Vert Janet*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 291.)

— Réfl., branler :

J'ay eu une dent qui se est lochee pour un; peu de temps, et apres qui se est fîchee par elle mesmes. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 700, Génin.)

— Neutr., branler, se remuer, être près de tomber :

Si sont saelé li quarrel,
Por maul, por pic ne por martel
Que nul(e) ne s'en muet ne ne loiche.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 10^b.)

L'aigue dont la pierre est lavée
Tient le dent qui loche serrée.
(*Lapid.*, C 701, L. Pannier.)

Le hiaume qui el chief li loche.
(HUON DE MERI, *le Tornoiement Anticrist*, Richel. 25407, f° 219^c.)

Mont me poise quant je le sent,
Tel deable de pendeloche
Qui entre les jambes vous loche.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 68.)

Si veoit bien l'estrain hocier,
Et vit le chapelain locier.
(*Le Villain de Bailleul*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 315.)

Ses dens li lochoient et sa char estoit teinte et pale. (CONF. DE LA R. MARG., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 80.)

Il n'y a rien en mon fait qui loche.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 237^a.)

Toujours avons un fer qui loche.
(*Farc. des femm.*, Anc. Th. fr., II, 102.)

Guarist le mal des dents et les conferme qu'elles ne lochent. (*Bastim. de receptes*, f° 3 r°, éd. 1548.)

Dent qui loche. (DALESCH., *Chir.*, p. 143, éd. 1570.)

Le voisin Gerard m'a promis
Que l'alliance commencee
De Madelon, ma fiancée,
Se parlera l'un de ces jours ;
Mais je pense, moy, que tousjours
Elle aura quelque fer qui loche.
(GREVIN, *les Esbahis*, I, 4, Bibl. elz.)

La langue moderne a gardé ce dernier emploi :

Une fille toujours a quelque fer qui loche.
(REGNARD, *Bal*, sc. 6.)

— Boiter :

Fut affollé d'une jambe messire Mauroy de Saint Legier, de ung vireton qui le ferit a ung assault qu'il faisoit a une barriere, et en locha toute sa vie... (*Mém. de P. de Fenin*, an 1417, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Lochant*, part. prés., branlant :

Sitôt que viellesce nous prant
Tousjours avons un fer lochant,
Toudis fault ouvrer en viez selle.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 252^e.)

Car vous voyez d'amours les tours lochans
Qui des enfers sont par trop approchans.
(J. BOUCHER, *les Regnars traversant*, f° 54^c, éd. 1522.)

Centre de la Fr., *losser*, v. n., remuer. branler. Bourg., Yonne, Venoy, *loucher*, v. a., secouer. Guernesey, *lochier*. H.-Norm., vallée d'Yères, pays de Bray et pays de Caux, *locher* un arbre, le secouer pour en faire tomber les fruits :
Locher des noix. (FLAUBERT, *Bovary*, II, 7.)

LOCHIERE, voir LORCHIERE.

LOCIER, voir LOCHIER.

LOCION, voir LOTION.

LOCUSTE, voir LAOUSTE.

LOCQUE, voir LOUCHE.

LOCQUEBAULT, voir LOQUEBAULT.

LOCQUET, voir LOQUET.

LOCQUETTE, voir LOQUETTE.

LOCTION, voir LOTION.

LOCTONNER, v. a., battre, donner sur les loques :

Parbieu ! je te vay bien frotter et loctonner.
(P. TROTIER, *les Corrivaux*, Anc. Th. fr., VIII, 280.)

LOCU, *loqu*, adj., ébouriffé, hérissé ?

Cavels ot lons contreval vers les pies ;
Mellé estoient, locu, recorcelé.
(RAIMB., *Ogier*, 8569, Barrois.)

En reprouvier li dist : Viellart, teste loque,
Vostre mort avez hui toute jor porseue.
(*Test. d'Aliz.*, Richel. 24363, f° 142 r°.)

Li vavasors qui le chief ot locu.
(*Gaydon*, 2884, A. P.)

La barbe ot longe et drue, les gréons lons et les ;
Et la teste locue, les chevoix enmeslés.
(*Conq. de Jéru.*, 6378, Hippeau.)

Il prist chape locue a .i. grant chaperon.
(*Ren. de Montaub.*, p. 250, Michelant ; ms. Oxf. Bodl. Hatton 59, f° 82 r°.)

Une pel d'ours locue que il a escorchis.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155^c.)
La grant pel d'ours locue prist donques a ostar.
(*Id.*, f° 156^b.)

Florens a son coup entesé,
Le jaiant en a tel doné
En la teste qu'il out locue
Que la cervelle a espendue.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 51 r°.)

Tant meste qu'il veule la chace
Corte et estrpite a poil locue.
(*Couronn. Renart*, 1146, Méon.)

Un chien loqu, qui par floquiaus
Fautre son poil.
(J. d'ESTRUEN, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

Deslavez ert, s'ot chief locu,
Il ot bien cinquante anz vescu.
(*Du Vilain au buffet*, 89, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 202.)

Ses cheveux meslez et loquz
Par mi ces espauls descendent.
(*Livre de Leesse*, Romv., p. 378.)

Sa crine locue et diverse
Pingne des gros dens d'une herse.
(GULL. MAGHAULT, *Livre du Voir dit*, p. 290, Biblioph. franç.)

Messire Jehan, maistre locu.
(COQUILLART, *Œuv.*, II, 279, Bibl. elz.)

— En désordre, négligé :

Il n'avoit nul drap qui fust nient entiers,
Mais estoit plus locus c'uns porres brououtiers.
(*Brun de la Mont.*, 130, A. T.)

Un homs a grans ongles locus
Demanda : Guillot, que fes tu ?
(*Les Rues de Paris*, Méon, *Fabl.*, II, 258.)

LOCUPLET, adj., riche :

Au meillieu de ceste closture feist Herode faire une salle royale la plus grande et la plus locuplette, car il y feist mettre la plus part de ses tresors. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 58, éd. 1830.)

LOCUPLETACION, s. f., amour des richesses :

Que ceulx qui veulent estre riches
Enchient en temptacion
Pour leur locupletacion.
(J. LEBEVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 13^c.)

LOCUPLETER (se), v. réfl., s'enrichir :

T'es garnie et locupletee
En acquerant riches joyaulx.
(*Therence en franç.*, f° 173^b, Verard.)

LOCUSTE, voir LAOUSTE.

LOCUTION, - cion, loquution, s. f., parole, langage :

Quand l'en me fait quelqu'assignation
A moi payer est tout le monde lent ;
L'en ne me sert que de locution.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 367 r°.)
Famen, inis, parole, locution. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Par quatre manieres nous laissons Dieu,
c'est assavoir par delectation, loquution,
operation et coustume. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 224, éd. 1488.)

— *Faire locution de*, parler de :

Celluy conte Aimery fut grant pere saint Guillanen qui fust conte et delaisa possessions mondaines pour servir nostre createur, et se mist en l'ordre et religion des Blancs Manteaulx ; et de ce ne vous veulz je *faire grand locution*, mais veulz proceder avant en nostre histoire. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 27, Bibl. elz.) Impr., *locution*.

Bossuet a employé ce mot, par archaïsme, pour dire élocution.

LOD, voir LOT.

LODES, *laudes*, s. f. pl., syn. de *lods*, forme de *los* :

Ventes et *lodes*. (1547, *Lett. pat. de H. II, en fav. des Cord.*, Arch. des C.-du-N.) Alias *laudes*.

Cf. LOS.

LODER, voir LOER.

1. LODIER, *ludier*, s. m., sorte de surcot ample porté par les gens de petit état ; chemisette remplie de coton ; couvre-pied, courte-pointe de lit :

L'autre porte une houplandae ;

L'autre un pourpoint, l'autre un *lodier*.

(G. MACHAULT, *Remede de Fortune*, p. 119, Tarbé.)

Lors present a entrechangier

Leurs abis de la bregerie ;

Gobins vesti un grant *lodier*

Et Guioa une sousquanie.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 277 r°.)

Un gipon de satin noir appelé *lodier*. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Item ung *lodier*. Item une table a deschargier draps. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 91 v°.)

Liet garny d'un matelat et *lodier*. (1519, *Invent.*, Trinité, Abbay, ch. 2, art. 19, Arch. Vienne.)

Stragula, *lodier*. (R. EST., *Dictionario-lum.*)

Lodier, lodix. (Id., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Ils n'ont en tout sinon quelques coussins pour s'appuyer, et quand le soir est venu, ils estendent un *lodier* pour passer la nuictée : et le lendemain matin ils plient le *lodier*, et le mettent dessus un ais, ou le pendent a une perche. (BÉLON, *Singularitez*, III, xvii, éd. 1554.)

Lequel (vestement) est fait a la semblance d'un simple *lodier*, de quoy l'on couvre les lits en Italie. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 50, éd. 1556.)

Enveloppé de sa robe imperiale, ou d'un petit *lodier*. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 114, éd. 1569.)

Lodier embourré. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Lodier, couverture du lit, parement. (JUN., *Nomencl.*, p. 183, éd. 1577.)

Lorsque le vespre est venu ils estendent un *lodier* pour passer ainsi la nuict. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 507, éd. 1598.)

Ceus qui de leur cohorte ont les meilleures mines sont vestus de *ludiers* et de vieilles courtines. (ANGOT DE L'EPERONNIERE, *Nouv. Satires*, p. 92, Lemerre.)

Est il possible que ce gros *lodier* qui vous monte autour des reins ne vous fasse

point sentir de gravelle ? (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, I, I, c. 2, Bibl. elz.)

— Matelas :

Il prent, quand et quand, des preceptes d'Attalus de ne se coucher plus sur des *ludiers* qui enfondrent. (MONT., *Ess.*, III, 13, p. 206, éd. 1595.)

Il était encore très usité au dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle :

Les vilageois couvroient le chemin par où il devoit passer de tapis et *ludiers*. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 340, éd. 1626-1637.)

Lodier ou *ludier*. Couverture de lit, remplie de coton, ou de laine, ou de bourre, entre deux lais de satin, ou de taffetas, ou de toile, ou d'autre étoffe. Il faut prononcer *ludier*. (MÉN., *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Lodier ou *ludier*. Grosse couverture piquée, remplie de laine ou de ploc entre deux étoffes ou deux toiles. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce.*)

Ludier ou *lodier*. Le dictionnaire de l'Académie dit *lodier*, les tarifs toujours *ludier*. (Id., *ib.*)

Monet écrit *lodier* mais Danet, Oudin, écrivent *ludier*, Furetière écrit *lodier*, et *ludier*.

Poitou, Vienne, *lodier*, couverture de lit, couvre-pied fait de coton ou de laine piquée entre deux toiles ; courte-pointe d'un lit. Haute-Normandie, vallée d'Yères, *lodier*, grosse couverture.

2. LODIER, *ludier*, adj. et s. m., manant, gueux, vaurien, et très souvent, par terme de mépris, libertin, ribaud, coureur de mauvais lieux :

Je croy, dist Helyas, que tu es le *ludier*

C'on nomme Manquaré, le traître mourdrier.

(Chev. au Cygne, 1341, Reiff.)

Voiz dou *lodier*, dit Perrins, or m'anoie.

(Rom. et Pastour., II, 77, 37, Bartsch.)

Laquelle Raoule dist au suppliant qu'il estoit un malvais *ludier*. (1372, Arch. JJ 403, pièce 350.)

Eulx donner viande ne vins,

Fors leur loyer, c'est bien estins :

Gré n'en scevent tant sont *ludiers*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 356^a.)

Gens de l'église, on doit purgier

D'entrer ens tout paillart *ludier*,

Truandes n'y doivent manoir.

(Id., *ib.*, f° 335^a.)

Vous y mentez, par saint Nicaise,

Comme faulx, *lodier* et parjure.

(Id., *ib.*, f° 375^e.)

Il trouva un boucier sur le pavement, un fort *ludier*, qui bien l'avoit veu passer. (FROISS., *Chron.*, VII, 247, Luce.)

Il entendy moult fort comment il peüst estre saisy des quatre *ludiers* qui avoient estranglé son oncle le duc de Glocestre. (Id., *ib.*, XVI, 192, Kerv.)

Lors l'appela ribault, *ludier*. (LOUIS XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Gueres n'eurent esté en leur ostellerie, que voicy venir quatre gros *ludiers*, charretiers ou bouviers. (Id., *ib.*, xcviij.)

Ces mauvais *ludiers*. (J. VAUQUELIN,

Trad. de la Chron. d'E. de Dynler, II, 16, Xav. de Ram.)

Mes se james il est trouvé,

Le *ludier*, nous le destruirons.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 14676, G. Paris.)

Vieulx *ludier*, que scaurois tu faire ?

Tout ton fait ne gist qu'en malheur.

(*Farce de Tout, Rien et Chascun*, Anc. Th. fr., III, 208.)

De faict il avoit quelques traictz de *lodier* lourdault. (RAB., I, IV, c. 9, éd. 1552.)

Ludier, puttaniera, une grosse *ludiere*, una grossa berghinella, une vieille *ludiere*, una vecchia poltrona. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

— En parlant de chose :

Leurs faulces langues *ludieres*. (*Apol. mul.*, ms. Barberini, f° 8 r°.)

— Fém., *lodiere*, *ludiere*, fille perdue, femme de rien :

La maint une dame *ludiere*

Qui maint chapel a fait de feuilla.

(*Dieu des Rues de Paris*, Méon, *Fabl.*, II, 240.)

Ales avant, dame putain,

Orde ribaude, orde *ludiere*.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 325.)

Vous mentez, tres orde *ludiere*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 379^a.)

Et si ne puis ceste *lodiere*

Que je quier trouver nulle part.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. Ostes roy d'Esp. perdi sa terre, *Th. fr. au m. A.*, p. 462.)

Se nous est ung grant vitupere,

Se de par nous n'est confondue

L'orde, vile, faulce *lodiere* !

(*Mist. du siège d'Orl.*, 12715, Guessard.)

Vieille *ludiere*, viel cabas,

Comment t'es tu habandonnee ?

(*Farce du Rapporteur*, p. 10, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. II.)

Vien ça, traistre, filz de *ludiere*,

Vien ça tost qu'on te puist bruler.

(ELOY DAMERVAL, *Livre de la deablerie*, f° 3^e, éd. 1507.)

Son filz Fricquet qui beuvoit a grans traictz

Fut apprentiz de cureur de retraictz,

Il essaya s'en faire passer maistre,

Il fut chiffré parquoy il s'alla mettre

Par desespoir dessus une *ludiere*,

Et feist Fricquot qui chauffa la chaudiere.

(*La grande puis inclite et tres amirable Genealogie du magnanime Frippelpeus*, par un jeune Poëte Champestre, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731, VI, 67.)

Nom propre, *Ludier*.

LODMANAGE, voir LAMANAGE.

LODS, voir LOS.

LOEDIEU, s. m., celui qui a toujours la louange de Dieu à la bouche :

Or regardez de ces hermites,

Ces *loedieu*, ces ypocrites.

(*Hist. des 3 Maries*, ms., p. 275, ap. Ste-Pal.)

LOEE, voir LIEUEE.

LOEMENT, *louement*, adv., d'une manière digne d'éloge :

De *louement* gouverner et ordonner leurs royaumes. (*Ord. pour le gouvernement du roy*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Louvre 1253^b, f° 61 r°.)

LOEF, voir LOF.

LOEGNIER, voir LOIGNIER.

1. LOEIS, *loyeis*, s. m., loyer, location :
Recepte des *loyeis* des maisons assises
en la cité. (1409-10, *Compt. de la fabrique
de S.-Pierre*, Arch. Aube G 1859, f° 118 r°.)

2. LOEIS, *loueis*, *loweis*, *leuis*, *lowiz*,
lowiz, *lois*, *loouis*, adj. et s. m., loué,
aux gages, mercenaire :

Quant *lowiz* en la maison de mon pere
sont raemplit de pains! (*Dial. Greg. lo
pap.*, p. 62, Foerster.)

Et en soudees, com serjans *loueis*.
(*Auberi*, p. 104, Tobler.)

Pledeor *loeis*, entendez, entendez,
Grans dolors vos vient pres, quant vo sen vous
[vendez.]

(THIBAUT DE MAILLI, *Vers de la mort*.)

Je ne vueil pas le los avoir
Que je face tort por avoir
Ne que ma cort soit *loouice*,
Ainz vueil estre loial justice.
(*Renart*, Br. xxiii, 59, Martin.) Impr., *loouice*.

Les fax pledeors *loeis*.
(*Guot*, *Bible*, 2465, Wolfart.)

Car chevaliers estre volra
De la main au roi *Loeis*,
Qui n'estoit mie *loeis*.

(*Blanche et Jehan*, 4757.)

Cius hom est champions *leuis*.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes des hiraus*, 306,
Scheler.)

Et qe nul fuster ne sustree autri ap-
prentiz, ne autri *lowiz*, denz son terme.
(*Lib. Custum.*, I, 81, 2 Edw. II, Rer. brit.
script.)

Le tyrant si fait aussi comme celi qui
est pasteur *loueis*, qui, quant il voit le lou
venir, si s'enfuit. (J. DE VIGNAY, *Ensei-
gnem.*, ms. Brux. 41042, f° 25^b.)

Ung povre hons qui estoit nostre *loweis*
teuillié. (1428, *Preuv. de Metz*, V, 82.)

— De vil prix :

Pour ses bas sollers *lois*
Est si cointis
Et pour sa cote bise
Qu'il cnide tout valoir.

(WILLIAM. LI VINIERS, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*,
III, 31, 32.)

1. LOEMENT, - *mant*, s. m., conseil,
avis, consentement, permission :

Mais ne l'erez par le mien *loement*.
(*Rol.*, 1709, Müller.)

Anuit mais remanrons par le mien *loement*.
(*Mainet*, p. 17, G. Paris.)

Droit li ferai de gré et volentiers
Au *loement* des barons chevaliers.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 79^a.)

S'il a vers vous de nules riens mespris
Et il se vnet amender devant ti
Au *loement* des chevaliers gentis,
Vous nel devez eschiver ne guerpir.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., xx, p. 284, P. Paris.)

Ceus maudient amerement
Qui donorent le *loement*
C'unques li chasteiaus fust renduz.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 32302, Michel.)

La dame le consolle de foi et le *loement*,
Lors a dit que croira dou tot son *loement*.
(J. BODEL, *Chans. des Sax.*, ccxxiii, Michel.)

Cum il volt la mer passer
E Yrlanle conquerer
Tréstud par le *loement*
Del gentill conte.
(*Conquest of Ireland*, 2581, Michel.)

Peres du ciel, fait il, merci,
Qui fets que tes filz nasqui
Por sauver li humaine gent
Que feis par ton *loement*.
(*Partonop.*, Richel. 19152, f° 144^c.)

Ce qu'il m'en loeront ferai,
Selonc leur *loement* prendrai
Signeur et a vostre plaisir.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 373, f° 331^f.)

De vostre *loement*
Et dou courtois ensaignement
Que m'avez fait moult vous merci.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 38^c.)

Par Deu, dist Builemons, ci a mal *loement*.
(*Poème de la Croisade*, Romania VI, 493, 12.)
Sire, dit Cassanius, tant parles saïgement
Que nuns ne doit desdire le vostre *loement*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 4 v°.)

Par le *loement* as barons de France mist
ses mains entre les mains le roi. (*Hist. des
ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 13,
Michel.)

— Conduite, direction :

La novele en vint au roi que cil seur
qui il avoit mis le fet et le *loement* de
l'ost s'estoit si mauvesement contenuz.
(G. DE TYR, XXII, 29, Hist. des crois.)

— Louange :

Oi, Deus, mun *loement*, entent a ma orei-
sun. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, LX, 1,
Michel.)

Loemens de ses paroles vendra a Deu.
(*Bible*, Richel. 901, f° 11^c.)

Li airs o tot lo firmament
Representent ton *loement*.
(*De v. gaud. B. M.*, ms. Reims $\frac{788}{774}$, f° 136^d.)

2. LOEMENT, *lowement*, *louement*, *loie-
ment*, - *ant*, s. m., action de louer, de
prendre à louage

A cest *lowement* et asenement furent
apelet... (*Ch. de Janv.* 1263, Ghislenghien,
Arch. du roy. de Belg.)

Un maistre frette sa nef a un marchand
et devise un certain terme au *louement*
dedens. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 3 v°,
Arch. S.-Inf.)

S'ils viennent (les mariniers) plus pres
que la ou le *louement* fut prins, nonob-
stant ceils debvent avoir tous leurs louyers.
(*Cout. de la Mer*, Mor., *Pr. de l'H. de
Bret.*, I, 790.)

— Louage des domestiques :

De le Sainte Crois en sietembre dusques
au *loiment* de Bar ki vient en apries. (1262,
Bans aux échev., 00, ass. s. les drap. de
Douay, f° 14 v°, Arch. mun. Douai.)

De le Saint Nicholai dusques au *loiment*
de Ligni. (*Ib.*)

— Loyer, location :

Quiterons et laisserons a dit conte de
Burg. leu *loiemant* dou dit fyé en bien et
en pais. (1293, *Lett. de Hug. de Bourg.*,
Arch. J 217, pièce 37(15).)

LOENCHE, s. f. ?

Se aucuns hons en la vile aucune cose

acate de *loenche*, doit .i. o. de c. toisons.
(1328, *Tarif de Ionlieu*, Arch. S.-Omer,
CXCIX, 4, n° 28.)

LOENGEMENT, s. m., louange :

A Deu en a rendu (mut) grant *loengement*.
(*Horn*, 3218, Michel.)

LOENESIEN, voir LAONISIEN.

LOENISIEN, voir LAONISIEN.

LOENOIS, voir LAONIS.

LOENTAINNE, voir LOINTAINNE.

1. LOEOR, *loeur*, *loeur*, *loueur*, s. m.,
celui qui loue, qui recommande, qui ap-
prouve, qui conseille :

Coment puist ceu estre ke li ameres et
li *loeres* de communité et ki habiteir
fait ceos d'unés mours en une maison
dewerpist communité et fesist escandle
as autres? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768,
f° 86 v°.)

Et que li *loeres* de Deu ne soit sor-
montez dou deable. (*Trad. de Beleth*, Ri-
chel. I. 993, f° 16 r°.)

Se mon legat fet entendre a l'eriter que
la chose au mort vaille plus que li teste-
ment, et il ons croit par le tesmoing de
celui sanz voir la chose, et la chose vaut
meins, l'en a contre le *loeur* aucion de
tricherie. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 8,
§ 3, Rapetti.)

Por ce est plus digne de loengne ma
dame que la vostre, et por ce sui je plus
noble ameeur, *loeur*, et serviteur de ma
dame que vous de la vostre. (*Evaste et
Blaq.*, Richel. 24402, f° 50 v°.)

Le vray *loueur*.
(VAUG., *Art. poët.*, III, éd. 1862.)

La langue moderne a gardé *loueur*, ce-
lui qui donne des louanges à tout propos.

— Fém., *loeresse*, celle qui loue :

Laudatrix, *loueresse*. (*Gloss. de Salins*.)
Laudatrix, *loueresse*. (*Gloss. lat.-fr.*, Ri-
chel. I. 7679.)

Loueur, laudator. *Loueresse*, laudatrix.
(R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

2. LOEOR, *loeur*, *loieur*, s. m., celui
qui prend à louage :

Nule coze ne doit estre mise en autre
uzage que en celi por qui ele fu louee ;
et qui le convertiroit en autre uzage... li
loueres est tenus a rendre le damace.
(*BEAUM.*, *Cout. de Beauv.*, xxxvii, 7, Beu-
gnot.)

Li premiers *loierres* contera les .L. be-
sans. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 237^c.)

— Fém., *loeresse*, celle qui tient un
bureau de placement :

Roberte le *loueresse* louwe meschines
et varlets et mainte nouriche en l'an.
(*Dialog. fr.-flam.*, f° 19^c, Michelant.)

A une *loueresse*, pour une meschine louer.
(1381, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

1. LOER, *louer*, *louher*, *louver*, *loder*,
loier, verbe.

— Act., conseiller, approuver, avec un
rég. dir. de chose :

Carles apelet ses cunttes e ses ducs :
Que me loez de cels qu'ai retenuz ?
(*Rot.*, 3947, Müller.)

Et dist Fromons : J' ne lo pas l'asir.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 158, P. Paris.)
Baron, dit Guiteclins, tot a voz volantez.
Puis a fait tot ensi com il li fu loez.
(*J. Bon.*, *Saz.*, clxx, Michel.)

Il li loent sa volentel.
(*Brut*, ms. Munich, 1901, Vollm.)

Et Floires ensi exploita
Comme ses ostes li loa.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 1953, du Ménil.)
Fai çou que loent ti baron.
(*Id.*, 1^e vers., 2763.)

Dites, que loez que j'en face ?
(*Rom. de Floirem.*, Richel. 353, f^o 5^b.)

Fol hardement ne loe je mie.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f^o 328^a.)

Se vos ce voles faire, vos an repantires ;
Mes fetes une chose que je vous loeré.
(*Gut de Bourg.*, 3802, A. P.)

Amez la, jel vous loe einsi.
(*R. de Hon.*, *Meraugis*, ms. Vienne, f^o 4^e.)

E cest escheinge je lou et conferme.
(*Mai 1248*, Barzelle, Arch. Indre, H 112.)

Et lou ausi et confirme et outroie les
dons que mes sires Hues de la Faiche fist...
(*Janv 1256*, *Ch. de Joinv.*, Arch. Allier,
Val-des-Choux.)

Que il garantiront es diz freres ces
chouses vers toutes sanz, et que il les fe-
ront lo r a toz ces que loer les devront.
(*Sept. 1269*, *Lett. du prév. d'Arc en Barrois*,
Sept. Fontis, Vauclair, Arch. Allier.)

Toutes les choses devant dites... je
vueil, loe, gree et otroi. (1279, *Lett. d'Em-
meline dame de Brissel*, Cart. év. Laon,
f^o 63^a, Arch. Aisne.)

Ceste vandue loeis, vuel, outrois et con-
fermois. (Déc. 1295, Cîteaux, n^o 63, Arch.
Jura.)

Vuis, louois et ontroy. (1297, Cîteaux,
n^o 19, Arch. Jura.)

Ciertes, dist li kapelains, il vos loa
boin conseil. (*Flore et la Bielle Jehane*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 128.)

Je vous merci moult a tous ceulz qui
m'ont loé m'alee en France. (*Joinv.*, *Hist.
de St Louis*, p. 131, Michel.)

Ay louhé et louz ceste vendue. (Mardi
av. Pentec. 1370, Arbois, Arch. Jura.)

En louvant, approvant et confermant les
chouses sursdites. (31 janv. 1373, *Livre des
Bouillons*, cxviii, p. 376, Bordeaux 1867.)

Ont esté (les robours) per diverses lieges
et subgitez du roy deins les costes de di-
verses countees receites abettes, procures,
counseiles et louees, sustenus et mainte-
nus. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. goth.,
Bibl. Louvre.)

— Loer á, conseiller de :

Et neporquant en esperance
Ne vous lo je pas a pechier.
(*Le Lai du Conseil*, p. 107, Michel.)

Vous parleres as barons et as poisans
hommes de ceste tiere, et en aures conseil.
Et se il le loent ensi a faire, je sui celle ki
ja n'en yrai encontre. (*Li Contes dou roi
Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s.,
p. 27.)

Galiens ne loe mie le bouc a manger,
por ce qu'il engente mauvais sanc. (ALE-
BRAND, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f^o 46 r^o.)

Si t'en loe dont a astenir
Se tu viex mon conseil tenir,
Fai que la dame aies avant,
Se li baissielle te plaist tant.
(*JACQ. d'AM.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört.,
402.)

Ceulz ne vous aymeront pas qui vous
loeront a refuser cest honneur. (*Lancelot
du Lac*, 1^{re} p., ch. 55, éd. 1488.)

— Suivi d'un infinitif sans préposition :

Ne viel, n'enfant, fame, ne fol
Ne ser-ir ja je te lo.
(*Anc. prov.*, XIII^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Et pour ce je ne loue point a nulle
femme mariee amer par amours ne estre
amoureuse d'amours qui les maistroye.
(*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIII, Bibl.
elz.)

— Loer que, conseiller que :

Qui ço vos loet que cest plait degetuns,
Neli chalt, sire, de quel mort nus muriens.
(*Rot.*, 226, Müller.)

Al rei loout qu'il l'oceist
Ou essillaot ou destruit.
(*G. DE SAINT-PAIR*, *Mont S. Michel*, 1579,
Michel.)

E encore te loruns nus
Que tut te tenisses a nus.
(*MARIE*, *Purg. de S. Patrice*, p. 464, Roq.)
Si loc bien ke vous le siervoies.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f^o 14^e.)

Je lo que vos li requeroiz
Qu'il vos pardoint sa malveillance.
(*Rose*, Richel. 1573, f^o 27^a.)

Je lo que nous le cuer d'un porcel enportons.
(*Berte*, 657, Scheler.)

Mes pour issir de soupechon,
Lo go que sans arestoizon
Faites que vous soies certains
S'ensy i vient li chastelains.
(*Couci*, 4303, Crapelet.)

Pries de mon iermitage a une abeie de
blankes nounains ki molt sont bonnes
dames, et la loe jou ke vous en ales. —
Sire, dist elle, vous aves bien dit : tout
ensy le ferai jou, puis ke vous le loes. (*Li
Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 122.)

Vos lo go c'avant prendre tant
C'apries n'en ales repentant.
(*JACQ. d'AM.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört.,
2133.)

Lo duc loda que Salerne remanist a lo
prince Gisolve. (AIME, *Yst. de li Norm.*,
VIII, 12, Champollion.)

La pluspart louerent et furent d'avis que
la seureté qu'avoit le roy luy fust gardeé.
(*COMMYNES*, *Mém.*, II, 9, Soc. de l'H. de
Fr.)

Que m'en loez vous que j'en face ? (*Lan-
celot du Lac*, 1^{re} p., ch. 55, éd. 1488.)

— Avec un rég. de pers., loer quelqu'un,
conseiller quelqu'un :

Dame, fait il, quant le loez,
Dites li dont se vous volez.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 849, du Ménil.)

Or m'en loes si que je ne mesprenge ne
a Dieu ne a mon seigneur. (*Chron. de
Rains*, c. III, L. Paris.)

Et sachies, quoy que on vous en die,
c'est ung des plus preux chevaliers que
je vis oncques en ma vie. Par ma foy, s'il
vous avoit ores loué pour le loer, si a il

bien employé sa mise. (J. d'ARRAS, *Melus.*,
p. 148, Bibl. elz.)

— Se féliciter de :

Eve, je te castoi a tart ;
Peu eus sens et petit art.
Se tu fuisses soule engignie,
J'en loasse le moie part.
Mais te folie trop s'espert,
Car tu as toute te lignie
De droite ligie deslignie.
(*RENCLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, clxxviii, 1,
Van Hamel.)

— Réfl., se loer de quelqu'un, a quelqu'un,
suivre son avis, s'en rapporter à lui :

Faites a vo volenté, kar je l'otroi, et si
me loc molt de vous. (*Flore et la Bielle
Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 125.)

Laquelle fille respondi que elle s'en
loueroit a son maistre ; pourquoy et en
despit duquel louenge icellui Jacobin lui
donna une grant buffe sur le visage. (1416,
Arch. JJ 469, pièce 283.)

— Loé, part. passé, célèbre, renommé :
Veez l'orguill de France la loee.
(*Rot.*, 3315, Müller.)

En la tiere loee apres l'aube aparant,
Este vus devant l'ost .iiii. viellars courant.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 52^e, Michelant.)

Pepins l'en traist (l'épée de Closamont), de
[France la loee,
Kant corone ot premieremant portée.
(*Gerard de Viane*, V, 2675, Bekker.)

Et li riche barnage de France la loee.
(*Destr. de Rome*, 32, Græber.)

Wallon, laweder, approuver, encourager,
flatter.

2. LOER, louer, luer, lieuer, luier, loier,
v. a., avec un rég. de personne, salarier,
soudoyer, récompenser :

D'or e d'argent .iiii. c. mulz cargiez.
Cinquante carre qu'en ferat carrier ;
Bien en purrat luer ses soldeliers.
(*Rot.*, 32, Müller.)

Vos serez mout bien luiee,
De novel vos vestirai.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 97, 14.)

Dient paien : Ves chi boin menestrel ;
Il le convient moult ricement lieuer.
(*Huon de Bord.*, 7341, A. P.)

Hues a bien les maronniers lieues,
D'or et d'argent lor donna a plenté.
(*Id.*, 8676.)

Dont il luia les chevaliers et sergans
qu'il mena en la bataille. (*Chron. d'Er-
noul*, p. 219, Mas-Latrie.)

Que les bons et loyaux marcheans soient
loiez et avanciez dez bones œuvres. (1326,
Ord. de la drap. de Louv., Cart. de Ph.
d'Alenç., p. 856, Arch. Seine-Inf.)

— Avec un rég. de chose, se procurer à
prix d'argent :

Quant li haut home orent luié l'estoire,
si parlerent entr'auls et disent qu'il feroient
d'un d'eau signor. (*Chron. d'Ernoul*,
p. 339, Mas-Latrie.) Var., loié, louez, loee ;
les mes lieuees.

— Donner :

Or fu Memprities coroneiz
Et li régnes il fu loeis.
(*Brut*, ms. Munich, 2467, Vollm.)

La parole lor est acreanteie,
La fille al roi lor est loeie.

(*ib.*, 3010.)

3. LOER, voir LUER.

1. **LOERIE, louerie**, s. f., action de louer, de conseiller :

Declare que tielx tuerie, roberie, espoilerie, rumberie des trieux et sauve conduites et voluntaries receipt, abettement, procurement, conseil, *louerie*, sustenance et maintenace des tielx personnes affaires en temps avenir per ascuns des lieges et subgitz du roy deins le roialme d'Engleterre, d'Irlande ou de Galles ou sur la haut mear soient adjudges et determinees par haut treason fait encontre la coronne et dignite le roy. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.) Impr., *lonerie*.

2. **LOERIE, louerie**, s. f., loyer, location :

Pour 2 commissaires qui ont congé du roi de prendre *loueries* des estangs a bondes. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp. de Lorciaco, Hôp. gén. Orl.)

Bessin, *louerie*, foire aux domestiques.

Louerie de domestiques. (Caen, *Ordre et Liberté* du 25 juin 1864, affiche du maire de Chêux.)

LOERROUR, voir LORREOUR.

LOES, voir LUES.

LOETE, voir LIEUETE.

LOEUS, voir LUES.

LOF, *loef, louf, loo*, s. m., côté du navire frappe par le vent :

Mariniers sallent par ces nes
Et desplient voiles et tres;
Li un s'esforcent al vindas,
Li autre al lof et al betas.

(WACE, *Brut*, 11488, Ler. de Lincy.)

Li un se efforcent al wyndas,
Li altre al loef et al betas.

(*ib.*, *ib.*, var.)

Cil qui al governail s'assist
Estreitement al vent se prist
Le lof avant et le lispreu,
Siglant vindrent a Barbeffeu.

(*ib.*, *Rou.*, 3^e p., 9881, Andresen.)

Qui subtils estoient et savoient bien
tourner leur voile au *louf* du vent. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95, Buchon.)

— Coin inférieur d'une basse voile qui est du côté du vent :

Ne lur estoet muver lur greie,
Ne n'i out la nuit lof cloé.

(*Vie de St Giles*, 884, A. T.)

Sire, fait Jubar, n en irrum
Et quel part cest lof tornerum ?

(*Protheslaus*, Richel. 2169, f^o 12^a.)

S'est dit jusqu'au xvii^e s. :

Loo qu'on dit aussi *lof* est un terme de mariniers par lequel ils entendent la traicte et longueur d'un navire depuis le mast jusques a un bord ou autre comme il va a la boline, car, selon le vent duquel on boline, les escoutes de ladite boline sont amarees tantost a l'un bord tantost a l'autre. De la viennent ces phrases marinesques : Le navire a tant de pieds de *loo*, c'est a dire tant de telle traicte que dit. Bouter de *loo*, c'est a dire au vent suyvant

la boline à fin que le navire boline et coule mieux. (NICOT.)

LOGE, *loje, loige, loghe*, s. f.,abri de feuillage :

Loiges i fissent aprester et rengier.

(*Raoul de Cambrai*, 2101, A. T.)

A une part sa *loge* ad fait,
Del ramill k'il i ad atreit.

(*Vie de St Giles*, 1483, A. T.)

Ele prist des flors de lis
Et de l'erbe du garris,
Et de la toille autresi,
Une bele *loge* en fist.

(*Aucass. et Nicol.*, p. 23, Suchier.)

Si emploiai l'esprit, le corps aussi,
Aux choses plus a tel aage sortables,
A charpenter *loges* de bois portables,
A les rouler de l'un en l'autre lieu,
A y semer la jonchee au milieu.

(MAROT, *Egl. au roy*, p. 35, éd. 1596.)

— Tente :

Parmi les *loges* vint uns cers eslaissies,
Blans come nois, quatre rains ot el chief.

(RAIMBERT, *Ogier*, 271, Barrois.)

Quant les dames l'entendent, si lor vint mult a gré;
Main a main sont venues as *loges* et as tres.

(*Gui de Bourg.*, 4003, A. P.)

Il fu adont ordonné que chacuns se traist a sa *loge* pour souperet boire. (FROISS., *Chron.*, II, 140, Kerv.)

— Petite maison, cabane :

Et s'est a savoir que Gosuins devant dis
et Savaris li machekeliers dovient livrer
noke entre leur *loghes* a droite moiet, et
li euwe doit cair souz le tiere Savari.
(1288, *Fonds des Titres divers*, Layette
de 1288, Arch. mun. Tournai.)

Et aquasteit lor *loges* ke sient... (1295,
Lend. de Noel, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Pour gaiges laisses a la *loige* dou guet.
(1329, *Cart. de Provins*, f^o 204^b, Bibl.
Prov.)

Et y avons d'ancienneté *loge* et maisons
pour nos bestes. (1450, *Denombr. du baill.
de Constantin*, Arch. P 304, f^o 196 v^o.)

Pour la façon de plusieurs *loges*, sur les
Chaumes, ou se retirerent les malades de
la peste. (1525-1526, *Compte de Pierre Gar-
nier*, Arch. mun. Avallon, CC 141.)

— Abri couvert aux halles et foires :

Les coutumes devant dites doivent touz
marcheanz vendeur ou acheteur, s'il ne
sont haubannier; et s'i sont haubannier,
si doivent il les coutumes devant dites,
tant comme les foires Saint Germain et
Saint Ladre sient, s'il ne tiennent *loge*
couverte. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 2^e p.,
xxx, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

Qui est assené sur rente de bezans si
come est fonde ou cheene ou *loge* ou bou-
cherie ou pescherie ou molins. (*Ass. de
Jér.*, t. I, p. 274, Beugnot.)

— Boutique :

Il refist depecier les *loges* al orde gent
el temple. (*Rois*, p. 426, Ler. de Lincy.)
Lat., *ædiculas*.

— Tribune, galerie pour un tournoi :

Quant il vint endroit les mesons si es-
garde cele part et vit une dame as *loges*,
et c'estoit la reine qui avoit convoié le
roi qui en aloit en bois jusque es *loges*
sanz plus, si s'estoit ilec apuiee por ce

qu'ele n'avoit talant de dormir. (*Lancelot*,
Richel. 339, f^o 18 r^o.)

Si demande ou est la reine, et l'en li
dit qu'ele est es *loges*. (*ib.*)

Si voit devant la *loge* seoir deux damoi-
selles. (*ib.*, Richel. 754, f^o 73 v^o.)

Celluy jour firent les deux roys *loges*
dresser emmy les prez, ou il y avoit fe-
nestres et appuyaulx aux dames et aux
damoiselles; car la coustume estoit que
les roynes et les haultes dames alloient
veoir les tournoyemens pour veoir les
meilleurs chevaliers. (*Lancelot du Lac*, II,
82, éd. 1533.)

Le *Petit Jehan de Saintré* offre plusieurs
exemples curieux de cette acception.

— Chambre supérieure d'une maison :

Haute tor i ot et dongon,
Riches sales et b'les *loges*.

(*Perceval*, ms. Berne 113, f^o 89^f.)

Et des *loges* et des estages
Avalent dou palais marbré.

(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 92^d.)

Il y afeit (dans une maison) des cam-
bres, des solliers, des greniers et boinz de-
gres pour monter es *loges* de ledite maison.
(*Dialog. fr.-flam.*, f^o 2^a, Michelant.)

Le cambre aussi do chafoy ensi comme
elle s'estent deuseur de dortoy des povres,
loge aussi de devant delle dite grande
mason. (1393, *Cart. de Dinant*, I, 132, Bor-
mans.)

Chil qui estoient monté en *loges* et en
soliers sur ces estroites rues. (FROISS.,
Chron., IV, 412, Kerv.)

Tenir *loge*, résider :

De Lotaire qui a Liege avoit *loge tenue*.

(JER. DES PREIS, *Ceste de Liege*, 37713, Scheler,
Gloss. philol.)

Bourg., Yonne, *loge*, hangar, remise,
petite cabane dans les champs. Morv.,
loige, cabane construite avec des
branches d'arbre. Bas-Valais, Vionnaz,
lodze, galerie.

LOGE LOGE, sorte d'interjection pour
rimer :

De nous se rit le François;
Mais, vrayement, quoy qu'il en die,
Le sidre de Normandie
Vaut bien son vin quelquefois.

Coule a val, et *loge! loge!*
Il fait grand bien a la gorge.

(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, xxiii, Jacob.)

LOGEIS, *logeys, logis, loigiz, loygis, lou-
gis*, s. m., logement pour une armée, cam-
pement, troupe campée :

Les fosses des *logeis* et des tentes rou-
maines. (BERSUIRE, *Tite Live*, Richel.
20312^{ter}, f^o 36 v^o.)

Il est cinq *loigiz* de gens d'armes de
mondit seigneur le Daulphin qui loigerent
par partie es feursbours dudit Luxeul.
(4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*,
Ch. des compt. de Dijon B 41881, Arch.
C.-d'Or.)

Les mareschaulx et fourriers pour or-
donner les *logeis* et logier les seigneurs
chevaliers. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 41, Qua-
trebarbes.)

Adonc s'en yssit hors de la maison, et
se rendit a Creel; et plusieurs *logeys* de
gens d'armes passa qui estoient bourgeois

gnons. (*Mir. de Mad. Ste Catherine*, p. 35, Bourassé.)

— Logement d'une pièce d'artillerie :

A Symon Rabache, charpentier, qui fit la chambre et *logis* du veuglaire. (1466-1467, *Cahier des dépenses de Perrin de Praelles*, Arch. mun. Avallon, CC 115.)

— Obligation de loger les troupes, et, par extension, vexation :

Sumes de pieça adverti des dommaiges et *logis* que les gens dudit bastart avoient fait et s'efforçoient faire sur les pays et subgietz de nostre tres redoubté seigneur mons^r le Duc. (1445, *Lett. du Duc de Bourg. au bailli du Charollais*, Ch. des compt. de Dijon B 258, Arch. C.-d'Or.)

Des *logeys* et dommaiges qu'ilz disoient avoir souffert et enduré des gens de mondit seigneur. (24 janv. 1446, *Inst. de Ch. VII*, Bibl. de l'Institut, Coll. Godefroy, portef. 96; *Ecorch. s. Ch. VII*, p. 153.)

Des *logeis* et dommages. (Richel., Coll. Dupuy, 760; *Ecorch. s. Ch. VII*, p. 164.)

— Étape :

Un soir se logerent sur une ripviere nommee Meuse... et de la n'avoit pas plus deux *logis* jusques au siege de Lucembourg. (JER. D'ARRAS, *Melus.*, p. 218, Bibl. elz.)

Norm., Orne, *logis*, habitation principale d'une paroisse ou d'une commune.

LOGERIE, s. f., logement :

Fu si grant chierité de *logerie* que qui vouloit estre couché en lit, en aucuns endroits dudit voyage, et par especial a Sainct Pierre de Corbie, ou plusieurs gens alairent, il paiet 40 sous tournois. (P. COCH., *Chron.*, c. 45, Vallet.)

LOGEST, s. m., logement, logis :

Logest ou appatis. (1478, *Ord.*, XVIII, 444.)

LOGETE, - *ette*, - *ecte*, s. f., abri de feuillage :

Une *logete* illuec truva.

(MARIE, *Dit d'Ysopet*, IX, 6, Roq.)

Si fist la dame une *logette* pour y demourer. (*Artus*, Vat. Chr. 738, f° 2^b.)

Es vous u yst d'une *logette*

Uns chevaliers.

(*Richars le biel*, ms. Turin, f° 131^a.)

Serjanz de pié refont *logetes*

De beles fueillies qu'il cueillent.

(GUART, *Roy. lign.*, 17890.)

Et il fait aval les *logetes*

En l'enre sonner les trompetes.

(*Id.*, *ib.*, 9487.)

Adam planta ce rancein devant sa *logete* et devint grant arbre. (*Mir. histor.*, f° 18^a, éd. 1479.)

Romps tes flageols, Dieu Pan, par violence, Et va gemir en champrestres *logettes*.

(CL. MAR., *Ballade*, de Caresme, p. 274, éd. 1596.)

De Bance et Philemon entré dans la *logette*.

(RONSARD, *Ode au Roy Henry II*, Bibl. elz.)

— Abri en général :

Li ieus s'en fait a sauveté

Sous le paupiere, en se *logete*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CXXV, 3, Van Hamel.)

Boys quarré pour fournir a la *logecte* du

cloché S. Martin. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 18 v°, Arch. mun. Nevers.)

Clef pour la *logecte* des portiers du pont de Loire. (*Id.*, f° 19 r°.)

Le petit enfant Amour
Cueilloit des fleurs a l'entour
D'une ruche, ou les avettes
Font leurs petites *logettes*.

(RONSARD, *l'Amour voleur de miel*, Bibl. elz.)

LOGEUR, s. m., celui qui s'occupe du logement :

Ceste façon (d'un chef de guerre) touchant le logis estoit que toutes ses compagnies chacune avoit un mestre *logueur*. (*Le Jouvenel*, f° 53, ap. Ste-Pal.)

— Celui qui reçoit dans une demeure :

Afin que de ta gloire exquise
Tu nous soys vray guide et *logueur*.

(*La Paix faicte a Cambrai*, p. 16, éd. 1508.)

LOGHE, voir LOGE.

LOGICAL, adj., logique, de logique :

Mieux vous vaudroit estre plains de inscience
Et vivre bien, sans *logicaux* argutz.

(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 129.)

Ceste reigle *logicale* entendue. (RAB., *Garg.*, ch. X, éd. 1542.)

Logicales subtilitez.

(SIBILET, *Contramour*, p. 135, éd. 1581.)

Propos *logicals* et sophistiques. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 605, éd. 1598.)

LOGICALEMENT, - *allement*, adv., conformément à la logique, logiquement :

Arguer *logicalement*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gov. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 145 r°.)

En parlant *logicalement*. (FABRI, *Rhet.*, f° 11 v°, éd. 1521.)

LOGICHE, s. f., loge, cabane :

Si comenchat a plovoier tout li jour si fort que la riviere devint si grand qu'ilh vient as nos *logiches*. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 31.)

LOGIER, *loigier*, verbe.

— Neutr., construire des abris de feuillage :

Si y avoit peu de ceulx qui eussent happes ne congnees ne ferremens ne instrumens pour *logier* ne pour couper bois. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 14 r°.)

— Réfl., camper sous des abris de feuillage, sous des tentes :

Sous S. Quentin se *loigent* d'une part.

(*Raoul de Cambrai*, 2049, A. T.)

Soz S. Quentin se *loigent* el gravier.

(*Id.*, 2058.)

Li viel moine, li fill Folain...

Se soloient es bos *logier*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CXLVII, 1, Van Hamel.)

E li dus se *loja* sos .i. pin verdoiant.

(*Parise*, 2244, A. P.)

Crestien se *logent* et herbergent et assieent la citei. (MÉN. DE REIMS, 376, Wailly.)

— Infin. pris subst., action de loger :

Appovriz par les *logiers* des gens d'armes qui plusieurs foys y ont esté. (1423, *Cerche*

des feux de Châtillonnais, Arch. Côte-d'Or B 11569.)

LOGIS, voir LOGEIS.

LOGNE, voir LOIGNE.

LOGRE, s. f., droit proportionné au revenu d'une terre :

Item habebunt dicti Guillelmus et successores sui ratione dicte juzerie (de Amberria) bonagia, vendas, *logras*, et lo faymidret hominum. (1273, Trinité, Arch. Vienne.)

Item quolibet anno emolumenta seu les *logres* mestivarum dictarum curtum. (1310, Trinité, S.-Julien, ch. 2, art. 5, Arch. Vienne.)

Cf. LOIR.

LOHE, voir ALOR au Supplément.

LOHERENG, - *rang*, *lohor.*, adj., lorrain; *Notes loherenges*, sorte de chanson :

Si chantoit li uns rotruenges,

Li autres notes *loherenges*,

Por ce c'on fet en Loheraigne

Plus beles notes qu'en nul raigne.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 7^b.)

Li autres notes *loheranges*.

(*Id.*, Richel. 1559, f° 7^d.)

Li autres notes *loherenges*.

(*Id.*, ms. Corsini, f° 6^d.)

LOHORENG, voir LOHERENG.

1. LOI, *lei*, adj., juste, loyal ?

Por Deu vos pri, beau douz amis,

Que ne partez de cest pais

Tant q'vos saelez comment li rois

Sera vers moi iriez ou lois.

(*Tristan*, I, 2776, Michel.)

D'Equitan qui mut fu curteis

Sire des Nausus jostis e lois.

(MARIE, *Lai d'Equitan*, 11, Roq.)

2. LOI, *loy*, *lei*, *lai*, *ley*, *lo*, *lois*, *loys*, *lays*, s. f., religion :

Et li manda salut par un sien drugue-ment; et bien seust il, se il pavoit tant faire que il l'en peust mener, elle le penroit a seigneur et relanqueroit sa *loi*. (MÉN. DE REIMS, 7, Wailly.)

— Serment en justice, serment en général :

En tous les cas la ou l'en se puet passer par *loi* selonc nostre coustume, quant li seremens est fes, l'en ne puet puis traire a amande chelui qui le fet; et se l'en demandoit a aucun aucun meffet douquel il ne se devroit pas passer par *loi*, et il advenoit que chil qui l'accuse en prenoit *loi*, il auroit renontié a tel droit comme il auroit en l'amande, et a che puet on veoir que qui prent *loi* chil doit estre creus qui la *loi* fet, mes chest cas entendon nous en acusatation de travers emportes, ou tonlieuz ou champarts, cens ou rentes ou de mesures desqueles l'en se puet passer par son serement, car nous veions bien aucuns cas esquieux il convient bien fere serement. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, p. 159, ap. Ste-Pal.)

Socrates dit : Qui pert sa foy

Il ne peut gueres perdre plus,

Et celluy qui ne tient sa *loy*

Est de honneur et renom forclus.

(MARTIAL, *Fig. de Ch. VII*, f° 103^b, éd. 1493.)

Mettre a choais de *loy* ou de serment (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 51^a.)

Si aucun particulier, homme et tenant d'aucune maison et tenement situé en ladite ville et banlieue, est traité et mis en cause par devant le maieur et echevins, par le seigneur de qui il tient le dit tenement pour aucuns arrerages qu'il maintient luy estre dus : si ledit homme et tenant offre de venir a la *loy* et affirmer qu'il a payé la ou et quand il a du, il sera reçu audit offre. (*Cout. d'Abbeville*, Nouv. Cout. gén., I, 105^b.)

— A *loi*, légalement :

S'en desyrira bien et a *loy* de toutes les choses deseureddites. (1294, *Cart. de Namur*, Borgnet et Bormans, *Mon. p. serv. à l'hist. des prov. belges*, I, 44.)

Disons que ly avowet a a menner les hommes de tout la castelerie a droit et a *loy*, et reclamation si aucuns les a pris ou arestéz. (1301, *Cart. de Couvins*, p. 27, Borgnet.)

— Coutume, usage, mode :

Forment le plaint a la *lei* de sa tere. (*Rot.*, 2251, Müller.)

Huidelon les apele a la *loi* païenie, Et li portiers li oevre, ne li contredit mie. (*Gai de Bourg.*, 3272, A. P.)

Je ne sui pas deable ne je ne sui maufé, Ains sui de la partie au roi de majesté Qui en chest siecle m'a issi fet don donné Que par le monde vois tout a ma volenté, Et en toutes manieres est bien mon cors mué, Mes n'ai *lai* de maufere homme crestiené. (*Gaufrey*, 8213, A. P.)

— A *loi* de, à la manière de, comme :

S'estoies si hardiz que deüsses que non, Je le te proveroie a *loi* de champion. (J. Bon., *Sax.*, cclxxx, Michel.)

Alixandres ceavance a *loi* d'empereour. (*Roum. d'Aliz.*, f° 71^a, Michelant.)

Karlon salue a *loi* d'omme mari. (*Huon de Bord.*, 1010, A. P.)

Faites .x. damoisiaus ferverstir et armer, A *loi* de mesagiers les faites atorner. (*Gai de Bourg.*, 1642, A. P.)

Floovanz se desfant a *lo* de combatant. (*Floovant*, 2090, A. P.)

A *loy* de marcheant se vesti et para. (*B. de Seb.*, II, 429, Bocca.)

Ou la vie y lairez a *loi* de recreant. (Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1486, Charrière.)

Et li dist : Noble duc, or n'avez marrison Se j'ay fait mon devoir, a *loy* [de] danselon, Contre vo chevalier ; fait m'avoit desraison. (*Id.*, *ib.*, var. des v. 2576-2609.)

Pierres getoit aval a *loi* de bon ouvrier. (*Id.*, *ib.*, 3556.)

— De la *loi*, selon la manière, l'usage :

Il le salue, de la *loy* mescreant De par la fille Corauble le poisant. (*Enf. Ogier*, 3487, Scheler.)

— Pere en *loi* de mariage, beau-père :

Le roy luy a fait si grant honneur et monsté si grand signe d'amour et d'amitié qu'il l'a fait pere en *loy* de mariage de tres noble et tres puissant seigneur monseigneur le duc de Guyenne daulphin de Viennois. (MONSTR., *Chron.*, I, f° 35^a, éd. 1516.)

— Somme fixée par la *loi*, amende :

Mais, par celui qui haut siet et loins voit, N'i ares mais ne homaige ne *lois*. (*R. de Cambrai*, 5949, A. T.)

Ne doivent *loi* ne amende fors de paier les .vi. d. sans plus. (*Chirog. d'oct.* 1218, Arch. mun. S.-Quentin, liasse 24.)

Et enjoignons as eskevins, que, toutes fois que aucuns yra contre ches ordenances, avant che que il jugent ne prengent auchunes *lois*, qu'il les raportent as prevos et as jures les noms et les sourbons de tous cheaus et chelles qui seroit alet ou aroient fait contre ches ordenances dessus dites. (22 novembre 1353, *Reg. aux Public.*, f° 90^{ro}, Arch. Tournai.)

Le boulenghier qui fait ou fait faire l'assit, seroit condamné, a l'assens d'iceulx eswars, en une petite *lois* pour chascune tire ou tires de pains. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Faissent pugnis et condampnez, pour chascune fois, a une grosse *lois* d'amende. (16 août 1428, *ib.*)

Que si aucuns bourgeois forains des quatre-bourgs ou d'autre lieux qui se dient estre privilegiez, estoient envahisseurs en meslees ou debats, dont *lois* soient sur eux jugez, ils devront estre contraints a les payer a ceux souz et a qui profit sera adjugé, sans ce que leur bourg les puist afranchir. (*Cout. de Hainault*, Nouv. Cout. gén., I, 785.)

— Faire la *loi* du pays à quelqu'un, le juger suivant la *loi* du pays :

Aprehender, tenir en prison et luy faire la *loy* du pays selon ses merittes ou demerittes. (1377, *Cart. de Couvins*, p. 34, Borgnet.)

— Corps municipal, échevinage :

Monseigneur donna a disner a toute la *loy*, eschevins, doyens et consaulx. (FROISS., *Chron.*, X, 449, Kerv.)

Messeigneurs les eschevins, doyens, *lois* et consaulx de la ville de Gand. (*Id.*, *ib.*)

Ladite demiselle fut rendue a la *loy* de la ville de Douay, quy pour la ravoier et pour ceste cause estoit la venue : ledit abbé fut rendu aux prevost et echevins de la cité ; et les quatre femmes et ledit Jean Le Febvre a la *loy* d'Arras. (J. DU CLERCO, *Mém.*, I, IV, ch. 3, Buchon.)

Vindrent au devant de luy l'archevesque de Lyon, Adolphe de Clesves, Anthoine bastard de Bourgogne, et plusieurs autres seigneurs, avec la *loy* de la ville. (*Id.*, *ib.*, I, V, ch. 2.)

..... Seront tenus rendre compte et replica par devant les commis a l'audicion des comptes de la dicte ville de Bouvignes, au renouvellement de la *loy* d'icelle. (1473, *Cart. de Bouvigne*, p. 34, Borgnet.)

Fut adverty comme ses biens estoient en la cité de Cambrai, si en escrivit devers la *loy* d'icelle ville. (MONSTREL., *Chron.*, I, f° 145, éd. 1516.)

Que doresnavant, affin de mestre ordre aux finances de ladite ville, soyent chosis et esleuz par messeigneurs les consaulx deux bons personnages qui ne soyent de la *loy*, lesquelz assisteront au fait des dites finances et auront regard a ce que l'on gardé bon ordre au payement des rentes deues par ladicte ville selon que il aura esté commandé faire au dit massart. (*Reg. des Consaux*, 1519-1522, Assemblée du 22 janvier 1520, § 25, Arch. Tournai.)

Les petites *lois* nommees vinderen on la connoissance et judicature des dettes entre les bourgeois et les habitans jusques

a vingt sols de gros inclusivement et au dessous et non au dessus en action personnelle seulement. (*Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, 993.)

— Frere de *loi*, combourgeois :

L'on tient pour freres et sœurs de *loy* tous les natifs de la ville et chastellenie nes de freres de *loy* ou de ceux qui avant l'union estoient bourgeois de ladite ville, veu que tous les bourgeois de la mesme ville sont devenus freres de *loy* ou d'election par ladite union, ou nes de ceux qui n'ont point de bourgeoisie en nulle autre place. (*Cout. de Bergh St Winox*, Nouv. Cout. gén., I, 509.)

— Titre auquel les monnaies doivent être fabriquées :

Que nul baron qui ait monnoie ne la puisse amenuisier ne de pois ne de *lays* sans changer le coing et devers crois et devers pile ou il l'aura commencié. (1271, *Ord.*, XI, 348.)

Iront des maistres de nos monnoies par toutes les monnoies des prelatz et barons et prendront des boestes desdites monnoies et en feront essai, pour sçavoir si icelles monnoies seront faites de tel poids et de tel *loy* comme elles devront estre. (1313, *Ord.*, I, 523.)

Il creoit que lesdiz gros feussent de bon poix et *loy*. (1422, Arch. JJ 172, pièce 189.)

— Monnaie légale :

Is ordonnerent faire une *loy*, qui auroit cours. (FROISS., *Chron.*, I, 69, éd. 1559.)

3. LOI, *loy*, s. m., loisir, faculté :

Et quant ilz le veirent, ains qu'il eust *loy* de parler, l'ung d'eulx luy demanda qui il estoit. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 12, éd. 1528.)

Si j'ay le *loy* plus avant vous escripe, Le Dieu Mercure ysa pour le vous dire. (Ch. BOURDICNÉ, *Lég. de P. Faifeu*, Epistre aus Angevins, p. 14, Jonaust.)

Un chef de guerre a bien plus de plaisir De voir son camp, s'il a *loy* de choisir, Tout de soldats le devoir bien faisans Que commander a un tas de paisans. (MELLIN DE SAINT GELAIS, *Œuv.*, Epistr. à Diane ma niece, p. 217, éd. 1574.)

Cettuy cy, sous titre de sa science, se donna *loy* de choisir autrement. (MONT., *Ess.*, I, 16, p. 31, éd. 1595.)

Is eurent *loy* de tourner leur pensee a la perte qu'ils venoient de faire, et lascher la bride aux lamentations. (*Id.*, *ib.*, I, 17, p. 33.)

4. LOI, *loy*, s. m., syn. de *loie*, galerie :

Vente d'un cens suz la maison a *lois* an le plaice a Porte Musele. (1227, *Cart. S.-Sauveur*, Richel. I. 10029, f° 42^{ro}.)

Et les *lois* que sont daier la dicte maison. (1390, S.-Simplice, Arch. Mos., G 2391, n° 1.)

Cf. LOIE 1.

LOIABLE, *leuable*, adj., loyal, honorable :

Consideré sa bonne devocion et les granz et *leables* services qu'il a fais a nos. (Juin 1328, Arch. JJ 65, f° 150^{vo}.)

Catoun dist qe lede chose est au mestre quaut la coupe est tournée sur luy ; mais bien dire est *loiable* a celui qui le fait. (*Lib. Custum.*, I, 22, *Rer. brit. script.*)

LOIABLEMENT, *leablement*, adv., loyale-ment :

Se aucun ait feru autrui, et complaincte est faite de ce au majeur de le commune en quelconque maniere qu'il ait feru, s'il est ainsi, il l'amende de cent sept sols; et s'il n'est actaint de ce *leablement*, il s'en purgera lui tiers jurans. (1215, *Lett. de Gui, sire de Caumont*, Ord., xv, 553.)

LOIAL, *loyal*, *loiel*, *leau*, adj., légal, légitime, de bonne qualité :

Il n'est plus de kemins *loiaus*. (RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, ccc, 5, Van Hamel.)

(Les enfants) doivent estre tenu por bastart et estre osté de tele partie qu'il emportassent s'il fussent *loiel* oir. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xviii, 1, Beugnot.)

Venderes de blé et de toutes autres manieres de graim boin et *leau*. (E. BOIL., *Lib. des Mest.*, 1^{re} p., III, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Tantot comme il vendront a aage *loial*. (1265, Arch. K 32, pièce 5.)

C'est assavoir ke nous Thiebaus dessus dit donnons audit Monsignor Guys, a femme damoiselle Marguerite notre aisnee fille, et je Guys dessus dit la vois prendre a ma *loyale* fame se sainte Euglise s'i consent... (1311, *Contrat de mariage entre Guy de Flandre et Marguerite de Lorraine*, Annales du Comité flamand de France, VI, 45.)

Enfant de *loial* mariage. (FROISS., *Chron.*, VIII, 371, Kerv.)

— S. m., fidèle, chrétien :

Quant Sarazins ont guerre entre eaulz
Honneur portent a leur ydolles;
Maix li dus est plus desloiaux;
De Deu laissieit ait les escolles,
Car les Juifz par ces parolles
Ait ameneis avec *loiaus*.
(*Guerre de Metz*, st. 272^a, E. de Bouteillier.)

LOIALTAGE, s. m., loyauté :

Vesci Lunbars, poi i a *loialtage*;
Traitor sont et plain de cuvertage.
(RAIMBERT, *Ogier*, 4980, Barrois.)

LOIANCE, voir LIANCE.

LOIAUTÉ, *loy.*, s. f., légalité, légitimité :

Se il n'avoit enfant de sa char par *loyauté* de mariage. (FROISS., *Chron.*, VII, 78, Kerv.)

— Bonne foi :

Phelippos qui adjoustoit en toutes ces paroles grant *loyauté*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 183, Kerv.)

LOICHEFRAIE, voir LECHEFROIE.

LOICHEFROYE, voir LECHEFROIE.

LOICHEOR, voir LECHEOR.

LOICHERIE, voir LECHERIE.

LOICHETTE, voir LESCHETTE.

LOICHIER, voir LECHIER.

LOICHOIS, voir LECROIS.

LOIDUIT, adj., qui connaît bien la loi, qui sait bien ce qu'il faut faire :

Li rols li dist : Mout es *loiduis*,
De bien parler ies asses duis,
Et mout par ies courtois messages.
(*Eteocle et Polin.*, Richel 375, f° 40^a.)

1. **LOIE**, *loye*, s. f., galerie en bois servant à relier deux parties d'une muraille ou à relier entre eux deux bâtiments :

Nos avons vandut... toute l'ouvraingneki est faite ou mur de la citeit decoste sa maison... et la volte ki est dedens sa maixon et les travalz devant, et les *loies* dezour les travalz, et les *loies* sus la porte et l'antree. (Noel 1235, S.-Sauv. de Metz, Arch. Mos., texte reproduit dans une pièce du même fonds, datée de 1280 et colée G 1740, n° 1.)

Lor *loies* ke sieent sus lai porte dou pont. (1295, *ib.*, n° 2.)

Ki a *loies* apant sus la porte dou pont des mors et sur ceu. (1306, *ib.*, n° 3.)

Avons vendus a Jaicomin Martel une *loie* au traver de la ruelle saint Aultre, darrier sa maison, pour aller de son hostel en sa graingne. (1303, S.-Simplice, Arch. Mos. G 2391, n° 1.)

Intra civitatem vel villam Lausannam non debent esse aliqui avanthey nec alicue *loyes*. (1386, *Plaict gén. de Laus.*, Doc. de la Suisse rom., VII, 396.)

Le quatriesme (gait) estoit sur le contour des *loyes* Pargney... en la grant rue. (*Chron. de Metz*, p. 840^b, Huguenin.)

Était aussi un nom de lieu ancien :

A parte grangie religiosorum que vocatur La *Loye*. (1285, *Cart. de Montieramey*, p. 379, Lalore.)

In quo est campus de La *Loye*. (1327, *ib.*, p. 389.)

Bas-Valais, Vionnaz, *luye*, galerie de grange.

2. **LOIE**, s. f., louange :

.... Cler veit, s'en ad grant joie
Et dist : Gariz sui, Deu *loie*.
(*Est. de S. Aedw. le rei*, 2884, Luard.)

3. **LOIE**, s. f., aloi :

.XIII. sols et plus de ligois de vielhe *loie*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7194, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. LOI.

LOIEE, voir LIRUEE.

LOIEL, voir LOIAL.

1. **LOIEMENT**, *leiment*, *leemant*, adv., loyalement, légalement :

Si ferez, dist li rois, se Deu plait, *leemant*.
(J. Bod., *Sax.*, xxi, Michel.)

Leiment ont entrepris.
(FERRIS DE FERRIERES, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 202.)

Petit vaut fere bon jugement se la joticie n'est apres fete *loiment*. (1279, LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 374, f° 39 v°.)

2. **LOIEMENT**, voir LOEMENT.

3. **LOIEMENT**, voir LIEMENT.

LOIEMERIE, *loyemerie*, s. f., ouvrage de lormier :

Item cheval qui porte *loyemerie* doit .v. den. (*Cart. de Corbie*, ap. Duc., *Lormarius*.)

LOIEMIER, adj., attaché à, désireux de :
D'amer autrui que Dieu ne soyons *loiemiers*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 163, Kerv.)

— Attaché d'amour, amoureux :

Et sacies que pas n'est entiere
Feme puis qu'ele est *loiemiere*,
N'en li ne se doit nus fier
S'il ne se vent pas faire huer.
(GILLON LE MUISIT, *Chans.*, Poet. fr. av. 1300, t. II, p. 825, Ars.)

Toutes sont *loiemieres*, se font plusieurs accointes.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 216, Kerv.)

LOIEOR, voir LIÉOR.

1. **LOIER**, *louier*, *louer*, *luier*, *lutier*, *luyer*, *luer*, *looier*, *lowier*, *lowieir*, *leulier*, *leuwier*, *luwier*, *lowwier*, *loigier*, s. m., salaire, récompense :

Qui mult te sert, malvais *luer* l'en dunes !
(*Rol.*, 2584, Müller.)

Asez sunt malparliers,
Pur mult petiz *luiers*.
(P. DE THAUN, *Compoz*, 117, Mall.)

Bestes sumes, qu'a c'entendum
En quei nos plus nos delitum,
U n'a atente ne *luier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24337, Michel.)

Et sulunc lur deserte lur receverrunt
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 13 r°.)

N'est hom ki tant Diu en messerve
Ne si mal *loier* en desserve
Com li prestre.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, LXXIX, 6, Van Hamel.)

Il alsiment la mort, ki anaises a trestoz est poine, amevet als com entreie de vie et *lowier* de son travailh. (*Dial. St Greg.*, p. 5, Foerster.)

Esjois vos de ce ke vos jai aveiz receu les dons de la sinestre, esjois vos de ce ke vos atendez les *luyers* de la destre... en la sinestre sont sei merites, et en sa destre sei *luyers*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 31 r°.)

De tel seigneur tel *louier*.
(Renart, 8410, Méon.)

En paradys celeste en iert grans ses *leuwiers*.
(*De St Alexis*, Richel. 2162, f° 130^a.)

Or enporte cil double *looier*.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 49^e.)

Cieus dist que bien le gariroit,
Qui bien son *leulier* l'en dorroit.
(*De l'Emper. Coustant*, 223, Romania, avr. 1877.)

Fevre, masson et charpentier
Ont les vies robes en *lowier*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, Richel. 24301, p. 476.)

Qui done a chascun selonc son cove-
nable *lowier*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 318, var., Chabaille.)

Li valet tacheur aus tailleurs ne puent demander autre *louier* de leurs mestres que le droit pris que li ont usé des pieça. (E. BOIL., *Lib. des Mest.*, 1^e p., LVI, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Si covient que li aprentis aprenge sen mestier .ii. ans ançois qu'il prenge *louier*. (1262, *Bans aux échev.*, 00, ass. s. les drap. de Douay, f° 14 r°, Arch. mun. Douai.)

Et ce il vosist laisser la maison, et il n'eust nul de ses ensoignes, il li convient a paier tout le *luer*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 71, Beugnot.)

Por parvenir a la gloire et au *louer* de lor confession. (*Vie de St Denis*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 130^b.)

Cil qui ne vuelent paier ce que il doivent, et qui retiegnent a tort les *loigiers* a lor sergenz. (LAURENT, *Somme*, Richel. 938, f° 17 r°.)

Mercia le molt docement,
E si li promet bon *luer*
Se Des li done a gaaigner.
(*Vie du pape Greg.*, p. 55, Luzarche.)

Et li malvais receoivent lou *luyer* de vertu. (*Consol. de Boèce*, ms, Montp., f° 49^d.)

Ne me vout pas Diex pour noient doner
Tous les soulas k'ai eus en ma vie ;
Ainz les me fet cirement comperer,
S'ai grant paour chis *loiers* ne m'ocie.
(*Couci*, 7397, Crapelet.)

De Doon cuide avoir paiement ou *louier*.
(*Doon de Maience*, 5554, A. P.)

Mes le roi Gloriant lor en rendra *louier*.
(*Gaufrey*, 9515, A. P.)

Pour ce mettent il (les princes) loys et punicions et premiaions ou *loiers*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 359^c.)

Pour la retribution et lou *lowier* que j'en atten. (*Ps. lorr.*, Maz. 798, CXVIII, 112.)

E les prestres respondent pour *louier*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 65^a.)

En prison gist vos soldoiers,
Petitement m'est li *leuiers*
De mon service remeris.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 202 r°.)

Et en faire les fruis, proffis, *leuwiers* et eumolumens leurs. (1408, Arch. MM 32, f° 1 r°.)

Son *louyer* et sa retribucion sera de loingtains pays et des dernieres regions, c'est assavoir de Paradis. (*Intern. Consol.*, I, XI, Bibl. elz.)

Item labeurs et semences, *leuwiers* et paine de serviteurs et servantes sont a preferer avant toutes debtes. (1569, *Coust. de la ville de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 135.)

— Prix de location :

Sens nul *lowier* a prendre. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1250, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 26^c.)

Cinq sous de fors de *lowier* pour la maison ou il demoure. (Mai 1287, S.-Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

Pour le *lowier* du dit cheval, .ii. s. par jour. (1344, Arch. K 45, pièce f.)

Pour le *leuwier* de .i. keval. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Lutwier d'osteil. (1353, *Hist. de Metz*, IV, 146.)

Parmi le *leuwier* et le frait de sen keval. (1358, *Compt. de la ville de Valenciennes*, n° 17, p. 16, Arch. mun. Valenciennes.)

Le *lowier* de sa maison pour cinq termes. (1380, Arch. Meuse B 4041, f° 75.)

2. LOIER, voir LOER.

LOIERE, *loyerre*, s. f., comme *aloiere* :

Pour *loyerres*, gibecierres, gans, pour les faulconniers de mondit seigneur. (1365, *Compte*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 365.)

LOIEURE, voir LIEURE.

LOIG, voir LONG.

LOIGE, voir LOGE.

LOIGER, voir LOGIER.

1. LOIGIER, voir LOCHIER.

2. LOIGIER, voir LOIER.

3. LOIGIER, voir LEGIER.

LOIGIZ, voir LOGEIS.

1. LOIGNE, *loingne*, *longne*, *longe*, s. f.,
longe, corde, lanière de cuir :

Il aura de corde une *loigne*
De col on l'en merra bruler.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 89^c.)

... Une *longe*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 101^b.)

Il aura de corde une *loingne*.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 80^a.)

Que l'esprevier pas ne s'elongne,
K'il est atacies a la *longne*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 18^d.)

A l'esprevier ses *loingnes* oste,
A garder les baillie son oste.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 4205, Michel.)

Oste li dont, fait il, la *longe*.
Sel lai aler molt volentiers.
(*Rom. de l'Escouffe*, ap. Michel, *Lais inéd.*, p. 150.)

Il reprenoit son faulcon par les *longnes*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 219 v°.)

— *Tourner bride et loigne à quelqu'un*, le déconcerter, l'obliger d'abandonner un projet :

J'ay veu roy d'Angleterre
Ung grant tresor coeillir
Pour la francoise terre
Conquerre et bataillir,
Il assiegea Bouilloigne,
Mais le grant Cravecueur
Luy tourna bride et longne.
Sy luy changea le cuer.
(MOLINET, *Faits et dits*, p. 178, éd. 1540.)

La langue moderne a gardé ce mot sous la forme *longe*.

2. LOIGNE, *loingne*, *logne*, *luingne*, *luine*, *longe*, *lonze*, *lunze*, s. f., longe, moitié de l'échine d'un veau, d'un chevreuil, d'un porc; les reins, en parlant d'un homme :

E li altre Tristan n'avrez
Parmi la *luingne* d'un espé
Ki de venim fut entusché.
(*Tristan*, II, 1046, Michel.)

Parmi la *luine* d'une espeé
Ki de venim fu estuschee.
(*ib.*, III, p. 45.)

Des les *lunzes* en amont et des les *lonzes* en aval. (*Greg. pap. Hom.*, p. 73, Hoffmann.)

Le glouton voit a desouvert desouz,
Li queus Guillaumes le feri comme prouz.
Parmi les *loignes* l'asseua du baston,
Toute la char et les os li derront
Et le mestre os et trestout le braon.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 44 v°.)

... Bien a sens d'enfant
Cil qui bargeina avant
La *loigne* et puis la corée en prent.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1522, f° 166 r°.)

Bretel, barginier le *loigne*
Et le corée emporter,
Puet on ?
(BRET., *Chans.*, ms. Stienne H. X. 36, f° 47^b.)

En France ert venus de Bologne
Pour mangier el que car de *logne*.
(Mousk., *Chron.*, 22297, Reiff.)

Ou porc au mains une *loigne*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 89^c.)

... Une *longe*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 101^b.)

E de la langue e de la *loigne*
Del nes la ou il fu plus bel
Firent li verms tut lur avel.
(*Besant de Dieu*, 180, Martin.)

Char de porc, la *loingne* en rost. (*Ens. p. apar. viand.*, Richel. I. 7131, f° 99 v°.)

Char de chevreil, la *loigne* en rost ou en pasté. (*ib.*)

L'utilité de la creation des *longes* est que les reins s'i reposent. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 30^c.)

Tien, mengene ceste chaste *loigne*.
(*Mart. de St Etienne*, ap. Jub., *Mist.*, I, 20.)

La langue moderne a conservé ce mot sous la forme *longe*.

3. LOIGNE, s. f., syn. de *loie*, galerie :

La *loigne* de la sale du dit manoir, la queminee de la dite sale... la *loigne* de la granche, la closture des murs. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 20, Michel.)

4. LOIGNE, voir LAIGNE.

LOIGNEE, *longnee*, s. f., longueur :

Item, la *longnee* de la dite jetee en venant vers la mer, le parement en contient de lonc dix toyses. (*Pièce de 1318*, ap. Stephano de Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, p. 106.)

1. LOIGNEMENT, s. m., séparation :

Virge saintisme e clere e pure,
Monde, senz tache e senz laidure
Conjoint a sei si sainte iglise,
Senz *loignement* e senz devise,
Od duces ovres, od veraires.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24121, Michel.)

2. LOIGNEMENT, adv., longuement :

A l'occasion des guerres qu'y *loignement* ont duré. (1439, *Tract.*, etc., Rym., 2^e éd., X, 719.)

LOIGNET, *loingnet*, *longnet*, adv. dimin., loin, de loin :

Des autres fu un poy *loingnet*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 4^d.)

Et arriverent .i. pou *loingnet* de la ville.
(*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, f° 28^d.)

Loignet de lui le trait d'un arc bien entesé.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 124 v°.)

Longnet de luy.
(*ib.*, f° 131 r°.)

Loingnet de l'ost, pres de l'ygglise.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19977, W. et D.)

Si n'y ot onques entremes,
Sachies certainement, ne mes
Gros et gras oyseaulx de riviere ;
Si y ot moult tres bien maniere
A les rostir un peu *loignet*,
Pour ce que la cher dure en est.
(GAGES, *Rom. des deduis*, ms. Condé.)

Si y ot molt tres bien maniere
A les roustir ung pou *longnet*.
(*ib.*, Ars. 3332, f° 23 v°.)

Allons en quelque gracieux lieu *loignet* de ycy. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 250.)

Icellui coup esglinda et eschappa devers ledit Berthelemot, qui estoit assez loingnet de costé hors du tray. (1372, Arch. JJ 103, pièce 366.)

L'exposant qui de leur reprise ne sçavoit rien, les suivit de loingnet. (1379, Arch. JJ 116, pièce 148.)

Lesquels trouverent laditte Margot et l'emmenèrent loingnet d'ilec. (1394, Arch. JJ 116, pièce 75.)

Assise loingnet de ses ouvriers et a part. (Ménager, I, 72, Biblioph. fr.)

Assez loingnet marchand Charles... (D'AUTON, Chron., Richel. 5083, f° 81 r°.)

Et se joignirent ensemble un peu loingnet de la place d'Octodore. (BOUCHARD, Chron. de Bret., f° 23^e, éd. 1532.)

Des dessusdits un peu loingnet
Plusieurs jadis moult honorez
Se tapissoient en un coingnet.
(GONORY, Comm. sur la font perill., éd. 1572.)

Le gentilhomme dit a ses gens qu'ils l'attendissent assez loingnet. (DU FAIL, Cont. d'Eutr., XVI, Jouaust.)

— Adj., long :

Chemin loingnet, longum iter. (FED. MOREL, Petit Thresor des mots françois, p. 110, éd. 1632.)

LOIGNETÉ, lointey, s. f., éloignement :

Pour cause de lointey de l'ague. (1348, Arch. de Gy, Arch. mun. Gy.)

— Parenté éloignée :

Et se aucun se marie au quart degré, il ne soit deffendu de la loigneté des paranz. (Liv. de jost. et de plet, X, 14, § 8, Rapetti.)

1. LOIGNIER, loegnier, longnier, lui-gnier, luiner, verbe.

— Act., s'éloigner de, être éloigné de :

Mon cuer tenrois por legier
Se ne le poise loignier
Puis que je l'ai en ma baillie.
(Florimont, Richel. 353, f° 23^d.)

Li empereres Bauduins et li cuenz Loys sejournerent en Constantinopoles porce qu'il avoient l'estoire loegntee plus que il n'avoient en covenant. (Est. de Eract. Emp., XXIX, 2, Hist. des crois.)

Mal savez la besoigne :

Vous parlez de ce qu'al le roi si pourloignié...
Ou mes fors me faudra ou je l'ay pon loignié.
(Girart de Ross., 1622, Mignard.)

— Éloigner :

Entrent en mer, vent unt par Deu
Qui les luiset del isle Albeu.
(S. Brandan, 784, Michel.)

Dont ains qu'allieurs loignez le pas
Declairez moy ceste matiere.
(Le Rousier des dames, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 174.)

— Prolonger :

Il pourront longnier lou terme s'il voient que mestier soit. (1274, Arch. Meuse B 256, f° 279 v°.)

— Réfl., s'éloigner de, aller loin de :

Quar la terre tute muveit,
E de la nef mult se luignet.
(St Brandan, 456, Michel.)

Ki de ces amys soi loigne.
(De stult., Brit. Mus. Harl. 507, f° 99^e.)

— Neutr., s'éloigner, être éloigné :

Bien quiderent les plusurs
Que icil erent les traiturs
De Weyseford la cité
Que cest erent longgé.
(Conquest of Ireland, 994, Michel.)

Quant me covient, dame, de vous loignier,
Onques certes plus dolant home fu.
(TRIB. DE NAV., Chans., Post. fr. av. 1300, I, 266, Ars.)

N'i a garant ou s'eschive ne loigne.
(Euf. Ogier, 5458, Scheler.)

— Différer :

Saichoiz qui s'an repantira
Se tot li tarde .i. pou et loinne.
(Bible de Hugue de Berzi, Brit. Mus. Add. 15606, f° 104^b.)

2. LOIGNIER, voir LAIGNIER.

LOIGNIR, -yr (se), v. réfl., s'éloigner :

Si saurez quant a fin menez
Fen cilz rommans, a Poligny,
Dont le frere s'est pou loigny
Qui le rommant en rime a miz.
(Boece de Consolacion, ms. Arras 729, f° 154 r°.)

LOIGTAIGNERIE, s. f., éloignement :

Se les ymaiges de nos amis lointains
nous sont joieuses qui nous renouvellent
la remembrance et alegent le desirrier de
la loigtaignerie par faus et vains confors...
(J. DE MEUNG, Epist. d'Abeilard et d'Hel.,
Richel. 920, f° 61 r°.)

LOIAL, s. f. ?

L'orelha et les balevre jusqu'al dent en l'eirba
Ly ot Ogier getteit a toute le loial.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 19332, Scheler,
Gloss. philol.)

LOIENS, voir LAIENS.

LOIME, loyme, s. m., lien, bride :

Armeures, chevaux de service, loymes.
(3 nov. 1313, Thiron, Arch. Eure-et-Loir.)

LOIN, loing, luin, loaing, lonc, lonch,
long, adv., à une grande distance dans
l'espace :

Luin et pres. (Lois de Guill., 42, Chev-
vallet.)

Sa besagne a lonc jeteo.
(Parton., 3369, Crapelet.)

De son ceval lonc le trebuco.
(Ib., 8147.)

On doit bien reculer por le plus loing saillir.
(ADENET, Berte, 368, Scheler.)

Comment que de Tournay dusqu'a le court lonc a.
(GILLOM LE MUISIT, Poés., I, 320, Kerv.)

A neuf lieues loaing ou mains. (1404,
Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P¹ 294.)

— Au loin :

Fit loin estinceler sa flame petillante.
(S.-AMANT, Moysé sauvé, I, Bibl. elz.)

— Longuement, longtemps :

Geres long n'i demora.
(Guy de Warwick, ms. Wolfenbüttel, f° 68^e.)

— Tard :

Chez le grand Seigneur, ceux qui le ser-
vent sous titre de beauté, qui sont en
nombre infini, ont leur congé, au plus
loing, a vingt et deux ans. (MONT., Ess.,
l. III, ch. III, p. 28, éd. 1595.)

— Fig. :

Les efforts de nostre invention sont
loing au dessous de leur merite. (MONT.,
Ess., l. I, ch. xxxvi, p. 136, éd. 1595.)

Chascun ne regarde pas plus loin main-
tenant que a sa commodité particuliere.
(1595, Létres missives de Henri IV, t. IV,
p. 243, Berger de Xivray.)

— De loin, d'une grande distance :

Partonopous de lonc le voit,
(Parton., 8305, Crapelet.)

De lonch choisi un chevalier.
(De Sainte Ysabel, ap. Jub., Œuv. de Ruteb.,
II, 384.)

— Depuis longtemps :

Et furent prests a sortir des le jour
mesme, comme s'ils s'y fussent prepares
de loin. (LESTOILE, Mém., 2^e p., p. 224,
Champollion.)

— Fig. :

Si tu veul suyvre Dieu, suy de loin les idoles.
(D'AUBIGNÉ, Trag., IV, Bibl. elz.)

— De bien loin, de beaucoup :

Il m'a tousjours semblé qu'en la poesie,
Vergile, Lucrece, Catulle, et Horace tien-
nent de bien loin le premier rang. (MONT.,
Ess., l. II, ch. X, f° 170 r°, éd. 1588.)

Par ou il acqueroit une tres parfaite in-
telligence et prudence; et en conduisoit
de bien loin plus heureusement sa vie, que
nous ne sçaurions faire. (Ib., ib., l. II,
ch. XII, p. 290, éd. 1595.)

Et es vies de ces heros du temps passé,
il y a quelque fois des traits miraculeux,
et qui semblent de bien loing surpasser
noz forces naturelles. (Ib., ib., l. II,
ch. XXIX, p. 465, éd. 1595.)

— En loin, loin :

Et tant s'eslonge k'il se trait
En sus des autres molt en loing.
(G. DE CAMBRAI, Barlaam, p. 15, P. Meyer.)

— A loin, plus tard :

Qu'ele se gart de faire chose
Dont ele se repente alloi[n]g.
(De l'Onbre de l'Anct, Richel. 19152, f° 87^d.)

— Loin de, loc. prép., à distance de :

Lonc de sa gent aloit pensant.
(WACK, Rou, Richel. 375, f° 219^l.)

Mainte longue semaine
Trai quant sui loing de lui.
(COUCI, Chans., VIII, Crapelet.)

Car je sai de voir que il vient
Et qu'il n'est mie lonc de ci.
(Aire per., Richel. 2168, f° 9^b.)

Un jour virent une isle ne mie lonc
d'iaus. (De Saint Brandaine, p. 79, Jub.)

LOINCEL, voir LUISSEL.

1. LOING, voir LOIN.

2. LOING, voir LONG.

LOINGINQUITÉ, voir LONGINQUETÉ.

LOINGNE, voir LOIGNE.

LOINGNET, voir LOIGNET.

LOINGNIER, voir LAIGNIER.

LOINGS, voir LONS.

LOINSEAU, voir LUISSEL.

LOINSEURT, VOIR LUISSELET.

LOINSIEL, VOIR LUISSEL.

LOINGTAIN, VOIR LOINTAIN.

LOINGTAINETÉ, VOIR LOINTAINETÉ.

LOINGTZ, VOIR LONS.

LOINGUEIN, VOIR LONGAIN.

LOINNER, VOIR LOIGNIER.

LOINS, VOIR LONS.

LOINTAIN, *loingt.*, *longt.*, *lont.*, *lunt.*,
-ien, -in, -an, -eig, adj., éloigné :

Ne vint que l'os le sace ne entor lui s'acaine
Ne que la gens de pres le die a la *lontaine*.
(Roum. d'Aliz., f° 13^d, Michelant.)

De cors li ai estei *lontaine*,
Or li serai del cuer prochaine.
(Brut, ms. Munich, 3359, Vollm.)

Hom, anchois ke le mors t'empaigne,
De vanité te descompaigne.
Puis que mors a trait se saiete,
Est pietes as fous *lontaine*.
(RECLUS DE MOULIENS, *Miserere*, CCXXIX, 1,
Van Hamel.)

Quant ele m'est *loingtaine*.
(Couci, Chans., VIII, Grapelet.)

Cuers enveious n'iert ja a eise,
Poi voit onques qui bien li plaise ;
Ne ja d'enveious plus ne mains
Ne quier plus dire, mais *lontains*
Ne soit il ja ens en sa vie.
(Liv. des estoires, P. Meyer, Romania XIV, 56.)

Car qui n'ai pidie dou suen,
Comment l'aura il dou *lointin* ?
(Poème allég., Brit. Mus. Add. 13606, f° 12^b.)

Quant de mon cuer sui si *lointiens*,
Si m'ait Dieus, por fol m'en tiens,
(Rose, ms. Corsini, f° 17^a.)

Qu'il te souviengne
Que t'amie est trop *lointiengne*.
(B., Vat. Chr. 1522, f° 21^b.)

Dont vient ce que ma fille, qui plus bele est k'Elaine,
Se fait ainsi hair gent voisine et *lontaine* ?
(Berte, 1782, Scheler.)

Car se ma dame est *loingtaine*
Mes cuers n'est pas *lointeig* de li.
(Chans., ms. Montp. H 196, f° 172 r°.)

Que la forest leur estoit moult *lontiegne*.
(1359, Lett. de Philippe, duc d'Orléans, pour
droit d'usage en faveur de Perrot de Gaudi-
gni, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 40 v°,
Arch. Loiret.)

Il n'est nulz rois, tant soit proçains,
poissans ne *lontains*, qui au temps pre-
sent vous osast couroucier. (FROISS.,
Chron., VI, 201, Luce.)

Leur conversacion (des prêtres) doit estre
secrete et *lointaine* des faitz aux gens
laicz. (1474, Stat. synod., ap. Lalore, Anc.
discipl. du dioc. de Troyes, II, 88.)

Pas ne seray de vous *loingtain*.
(Act. des apost., vol. I, f° 86^e, éd. 1537.)

— D'une parenté éloignée :

Il plot az ancienz que lez famez aient
l'heritage au mort par droiture de lynage se
eles sont ses seresus, et se elez sunt plus
lontaignes eles ne l'aient paz. (*Institutes*,
Richel. 1064, f° 46^b.)

— Long, qui dure longtemps :

Li jors Matussala et ses *lontains* aes
Qui pruec vosqui mil ans lor seroit bries asses.
(HERMAN, Bible, Richel. 1444, f° 73 r°.)

Se ensi le maintiennent par *lointaine* folour.
(Guy de Camb., Richel. 24368, p. 222^b.)

Grant dolour et grant poene
Trait on d'amors *lointaine*.
(Chans., ms. Berne 389, f° 95 v°.)

Ils ne mistrent mie *lointanes* paroles as
conseils prendre d'assembler les os. (*Estoi-
ries Rogier*, Richel. 20125, f° 25^d.)

Si ne veurent point ces gens d'armes la
faire trop *lontain* sejour. (FROISS., *Chron.*,
VI, 151, Luce.)

Le *longtain* service du peuple cons-
trainct labourer insalairiit en plusieurs
lieux. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, f° 115 v°.)

Lassé par *longtain* siege (ID., *ib.*,
f° 120 v°.)

LOINTAINE, *loentaine*, s. f., éloigne-
ment :

Et est a savoir que se ledit seigneur de
Rocheport ou temps avenir dedens dez ans
peut aprochier audit viconte de Rohan
cent livres de rentes en la viconté de
Rohan, tant recouvrerit de ladite assiette,
que il ly aureyt faite a la *loentaine* doudit
viconte. (1307, *Contr. de mar.*, Mor., Pr. de
l'H. de Bret., I, 1212.)

LOINTAINEMENT, - *einement*, - *ainne-
ment*, *lontainement*, *lontenement*, *lontiegnem-
ment*, *lungtainement*, adv., au loin, à une
longue distance :

De Rome ert en France venus (César)
Por conquerre vers Occident
Les regions *lontainement*.
(WACE, Brut, 3906, Ler. de Lincy.)

Les reliques e les cors sainz,
Ki en Normendie erent ainz,
Portereat clerz *lungtainement*,
Quantqu'il porent celement.
(ID., Rou, 1^e p., 374, Andresen.)

Mius l'aime pres plus povrement
Que roine *lontainement*.
(Athis, Richel. 375, f° 130^b.)

Mieus l'aime pres plus povrement
Que roine *lontiegnement*.
(ID., Ars. 3312, f° 34^b.)

Car petit peu seroit puis *lontenement* dou
chastel que il sauroit que ge en seroie hors.
(Lancelot, Richel. 754, f° 3^b.)

Ke tuz ces de la cart venquit *lontinement*.
(Horn, 2686, Michel.)

— Longtemps :

Et dist la letre ki ne ment
K'il vivera *lontainnement*.
(De S. Daniel, Richel. 2039, f° 19^a.)

LOINTAINETÉ, - *eineté*, - *eneté*, - *enneté*,
lontaingneté, - *aignetei*, *lontiegneté*, *loing-
taineté*, *loigtiegneté*, *longtaineté*, - *ainneté*,
s. f., éloignement, distance :

Selonc la *lontainetei* des leus. (*Ordin*.
Tancrei, ms. Salis, f° 2^d.)

Quand lui signe ont ivelment une lon-
gour et une *lontiegneté* del cercle equinoc-
tial. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1383, f° 22^a.)

Sont autre signe dunt li un ne regardent
l'autre por la *lontiegneté* (ID., f° 22^b.)

Prochaineté et *lontaingneté* sont egaus
entre l'ami et l'amé. (*Evast. et Blaq.*,
Richel. 24402, f° 81 r°.)

Pour cause de la *lontenneté*. (BERSUIRE,
T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 130^a.)

Pour la *lointaineté* des terres. (J. VAU-
QUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, IV, 25,
Xav. de Ram.)

La *loingtaineté* du pais ou il demouroit.
(MARG. D'ANG., *Hept.*, X, Jacob.)

Distantia, difference, distance, *lointai-
neté*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Tant de petis enfans qui ne peuvent ou
par indisposition ou par *loingtaineté* arri-
ver au lieu ou heure de leurs presches.
(JACQUES GAULTIER, *Estat du christianisme*,
p. 29, éd. 1609.)

Loingtaineté, distantia, longuiquitas.
(FED. MOREL, *Petit Thesour des mots fran-
çois*, p. 110, éd. 1632.)

— Longueur, longue durée :

En la *loigtiegneté* des jorz, ce est sanz fin.
(*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 269^b.)

Porce que je abit en la meson nostre
seigneur en *lointeneté* de jours. (*Psaut.*, Maz.
258, f° 30 v°)

De *lointeneté* de jors le raempliré, car il
regnera sanz fin. (*ib.*, f° 112 r°.)

Veü la *longtaineté* de son voyage. (D'AU-
TON, *Chron.*, Richel. 3083, f° 6 v°.)

LOINTAINGNÉTÉ, VOIR LOINTAINETÉ.

LOINTAN, VOIR LOINTAIN.

LOINTEINEMENT, VOIR LOINTAINEMENT

LOINTENNETÉ, VOIR LOINTAINETÉ.

LOINTERAIN, - *rang*, adj., lointain :

En *lointera[n]g* pais longement conversai.
(GUICH. DE BEAULIEU, *Serm.*, p. 27, Techener.)

LOINTIEGNÉTÉ, VOIR LOINTAINETÉ.

LOINTIEN, VOIR LOINTAIN.

LOINTIEU, *loinglieu*, adj., éloigné :

Es leux *loingtieux*. (*Cont. de G. de Tyr*,
ch. XI, Hist. des crois.)

Pour ce que lesdis bois et buissons a
tiers et dangiers sont en divers lieux, et
aucuns *lointieux* des forez royaux et en
diverses vicontez. (1376, *Ord.*, VI, 335.)

LOINTIN, VOIR LOINTAIN.

LOIR, s. m., argent :

Li loir et les dones portent forces as lois.
(*Dial. anime conquerentis*, ms. Epinal, Bon-
nardot, Arch. des Miss., 3^e sér., I, 277.)
Lat., pecunia et dona legibus vires tulerunt.

Cf. LOGRE.

1. LOIRE, *lorre*, s. f., cuve de pressoir :

Quidies ja bone note dire
De soul orfel nos puis bien dire
Que ja de loire vuide et vaine
N'ares boin gré a longe estraine.
(*Couronnem. Ren.*, 2839, Méon.)

Item d'avoir emblé... en la loire dou
pressoir de Acy... six sestiers de vin.
(1356, Arch. JJ. 85, pièce 119.)

..II. cuves a fouler vins, et .I. cuvier a
mettre dessusz la *lorre*. (1388, *Bail*, Mau-
pas et Soissons Rosieres, Arch. MM 31,
f° 80 r°.)

2. LOIRE, *loirre*, s. m., orthographe par-
ticulière de loir, correspondant au pro-
vençal *glire* :

Loire, roseraul conréé ou a conreer

doivent chacun obole de tonlieu. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 2^e p., xxx, 8, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *loirre*.

Nules pias de *loire* ne de roseruel ne de goupil ne doit point de obole. (Id., *ib.*, 40.)

1. LOIRIER, *loirrer*, *leurrer*, v. a., instruire, dresser :

A ce ten cuer afaite et *loire*
Qu'il croie conseil de provoivre.
(Vers de la mort, Richel. 375, n° 335^d.)

Un certain messagier qui bien faisoit a croire ;
Pour bien faire un message n'estuet pas c'on le
loire.
(Berte, 1595, Scheler.)

Car tout oïsel qu'on doit prisier
Soient *loiries* ou a *loirier*,
Sont desous soi.
(Froiss., *Poés.*, I, 313, 3127, Scheler.)

Aucuns sont mis (à l'étude) pour apprendre trois ou quatre mots de latin en attendant qu'ils soient grandelets pour faire le voyage d'Italie, afin que là on acheve de les *leurrer* ou (comme dit le proverbe), qu'on acheve de les peindre. (H. ESTIENNE, *Apol. pour Herod.*, p. 91, éd. 1566.)

— *Loirié*, part. passé, dressé, bien dressé, prudent :

Ne croi celui qui Dieus maudie,
Tu feroie grant ribandie,
Mes soiez sages et *loirrez*.
(Fabl., ms. Chartres 261, n° 141 v°.)

2. LOIRIER, adj., terme de fauconnerie, dressé au leurre :

Et me fut dit que (le faucon) estoit *loirier* pour les aigles. (Froiss., *Chron.*, XVI, 44, Kerv.)

LOIRRE, voir LOIRE.

LOIRRER, voir LOIRIER 1.

1. LOIS, adj., louche :

Lors l'a d'aventure encontre
Uns chevaliers, Belchis li *lois*,
Qui a le front plus noir que poix.
(*Meraugis*, p. 160, Michelant.)

Par les devises des camois
Voent tuit cil qui ne sont *lois*
Plus bel et plus fine blanchor
Que flor d'espine en pascor.
(Parton., Richel. 19152, n° 162^a.)

Largece tient le chief enclin,
Les ieus bendes, c'est estre *lois*
Tout ensement con la vies lois.
(B. DE COND., *li Contes dou pellican*, 40, Scheler.)

2. LOIS, voir LORIS.

3. LOIS, voir LOI.

LOISABLE, - auble, *loys.*, *leis.*, *lis.*, adj., loisible, permis :

Quant vous estes ravis a mauvaise et a nient *loisable* delectation. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, n° 93 r°.)

Toutes mauvaises pensees et nient *loisables*. (*ib.*)

Que tex raisons n'est pas *loisable*.
(JACO. D'AMIENS, *Rem. d'Amour*, ms. Dresde, Kört., 142.)

Et chiet an choses noiant *loisables*.
(Ms. Ars. 3201, p. 332^a.)

Laquelle chose n'est honorable ne *loisable* a eulz a faire maintenant. (30 mars

1341, *Lett. de Ph. VI*, ap. L. Delisle, *Hist. de St-Sauveur*, Pr., p. 87.)

Par voie *loisable* ad chou. (1343, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, n° 274 r°.)

Ceus qui seront trouvez robans les poissons de ladicte riviere ou en ycelle peschans a engins non *loisables*. (1348, Arch. JJ 77, n° 144 v°.)

Illicitus, non *loysable*. (*Gloss. de Salins*.)

Et que a nul des nobles homes ne seroit *lisable* prendre ou accepter tel maniere d'office. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., n° 40°.)

Faire mettre hors de la boucherie les chars non *loisables* a vendre. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.)

LOISABLEMENT, adv., loisiblement, librement :

Et totes les choses ki soloient en moi mettre lo dolor, assembleies *loisablement* venroient devant mes oez. (*Dial. St Greg.*, p. 5, Foerster.) Lat., licenter.

LOISAMMENT, *leisanment*, adv., loiblement :

Neient discret sont li veu des enfanz qui sont encore soz le pooir as peres ; si ce ne sont veu que l'on puisse *leisanment* garder et laisser. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 905, n° 13 r°.)

LOISANCE, *loissance*, s. f., loisir, permission, faculté :

Premierement seront esleuz deux bons personnaiges dudict mestier pour estre esgardz, lesquelz auront *loissance* de visiter en ladite ville et banlieue tout ce que a bons et loyaux jurez appartient de faire. (8 mars 1529, *Statuts des vanniers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 580.)

LOISANT, *loissant*, *laisant*, adj., permis, à qui il est permis :

Issint que li deffenderes est *loissant* de prendre la prove de li et de son garant. (*Liv. de jost. et de plet*, VII, 4, § 2, Rapetii.)

Il est *loissant* de prendre la prove a la feme. (*ib.*, XIX, 8, § 1.)

Li copable est *laisanz* de prendre la prove. (*ib.*, XIX, 11, § 2.)

LOISARDE, voir LAISARDE.

LOISAUBLE, voir LOISABLE.

LOISCHE, voir LESCHE.

LOISER, voir LUISIER.

LOISET, s. m., var. de forme pour *loisir* :

Que li dit religieux puissent a leur *loiset* assener... (Vend. av. Pent. 1336, S.-Sulp., foi et homm., 7^e l., Arch. Cher.)

LOISIBLEMENT, *loy.*, adj., d'une manière permise, licite :

Que aucune foiz l'en puet flater celi que l'en veult occire et que il se puet faire *loisiblement*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, n° 97^a.)

Si est donques vraye chose et assez prouee que tout vaillant homme peut et doit *loisiblement* vouloir et desirer los, honneur et gloire au monde du bien que il

faict. (*Livre des faits du mar. de Boucic.*, 4^e p., ch. 18, Buchon.)

Qu'il en ce cas l'auroit peu faire *loysiblement*. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 149, Doc. inéd.)

On permet plus d'affiquets aux filles, parce qu'elles peuvent *loisiblement* desirer d'agreer a plusieurs. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, III, xxv, éd. 1608.)

Pour jouer et danser *loisiblement*, il faut que ce soit par recreation, et non par affection. (Id., *ib.*, III, xxxiv.)

LOISIBLETÉ, s. f., permission, faculté :
Se Dieu luy volloit ottroyer sa grace et *loisiblement* d'y pouvoir entendre. (G. CHASRELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 31, Buchon.)

— Licence D :

Leur autorité est si haultaine, et leur *loisibilité* si extremesme que nul ne pourroit contredire a leurs plaisirs. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 26, éd. 1548.)

LOISIER, *leisier*, s. m., loisir :

Bon *leisier* a d'estudier.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., n° 113^d.)

La paix dez ieus quierrent li boin et li malvais por ceu que il aient *loisier* de faire lor malvestié. (*Disc. d'auc. phytos.*, ms. Berne 365, n° 80 v°.)

— Par *loisier*, à loisir :

Puis li benda se plaie par *loisier*.
(*Huon de Bord.*, 909, A. P.)

LOISIL, voir LOISIR 2.

1. LOISIR, v. neutr. et impers., être permis.

— Présent de l'indicatif :

Men evesquet nem *lez* tener
Por te qui sempre m'vois aver.
(*Vie de S. Lég.*, ms. Clerm., st. 16.)

Meie evesquiet ne m' *leist* tener.
(Lect. de M. G. Paris.)

Ben li *leist* ocire l'avultere. (*Lois de Guill.*, 37, Chevallet.) Var., *laust*, *laist*, ap. Ste-Pal.

E si i aurt trop a dire,
E mei ne *list* pas demorer,
Car mult i a de el a parler.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 180, Michel.)

Quand ne lairoie a moi atouchier n'averir
Nul home fors Ugon s'il m'en *loist* convenir.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Beatrix*, P. Paris, *Roman-cero*, p. 32.)

Se Deus li vult doneir, tres bien li *list* avoir.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, n° 56.)

Cum l'en *liest*. (Mers 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

En autre maniere ne *loist* il mie jurer.
(LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, n° 21^a.)

Pour esloignier la compaignie
Des choses qui pas ne lour *lisent*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, n° 101.)

Cest gieu (des échecs) est noble et honorable,
Non suspect et non dommable,
Et *loist* bien a toute personne
Qui au jouer entente donne.

(J. LEFVRE, *la Vieille*, 1647, Cocheris.)

De plus avant aler,
Belle fille, ne nous *loist* mie.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 1547, Püschel.)

La xxvii^e maniere si est par quel temps il loist apprehender l'orie ou se ce non le seigneur ou crediteurs peuvent obligier a eulx par benefice de loy. (BOUT., *Somme rur.*, f^o 25^b, éd. 1479.)

Mes list a chescun de soy eyder par garaunt vocher. (BRITT., *Trouv.*, c. 48, Houard.)

Mais il loist obeir a cians qui sont le plus. (*Geste des ducs de Bourg.*, 2551, Chron. belg.)

Apries vous prie je que vous me faites entendant clerement qu'est baus et as ques personnes le loist a iestre. (*Coust. d'Artois*, p. 76, Tardif.)

La mere en enraige

Qui veult qu'elle soit damoiselle.

Le pere, par bonne cautelle,

Dit et respond qu'il ne loist pas

Et qu'il n'appartient point a elle

De porter si tresgrans estatz.

(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1^{re} part., de Statu Hominum, I, 82, Bibl. elz.)

Au haut justicier a cause de sa seigneurie et haute justice, loist faire edits et statuts es mettes d'icelle, mettre et imposer amende arbitraire. (*Coust. gén. du Comté d'Artois*, 12, Arras 1679.)

S'il me plait, il me loist. (PASQ., *Lett.*, XX, 5.)

Fas, qui loist et n'est pas desplaisant a Dieu. (FED. MOREL, *Petit Thresor des mots françois*, p. 110, éd. 1632.)

Quand le possesseur d'aucun heritage ou droit reel reputé immeuble, est troublé et empesché en sa possession et jouissance, il peut et luy loist soy complaindre et intenter poursuite en cas de saisine et de nouvelleté dedans l'an et jour du trouble a luy fait et donné audit heritage ou droit reel contre celui qui l'a troublé. (1668, *Cout. de Paris*, art. 96.)

Homme et femme conjoints par mariage, estans en santé, peuvent et leur loist, faire donation mutuelle l'un a l'autre également de tous leurs biens. (*Ib.*, art. 280.)

— Loist a savoir, ce loist a savoir, c'est-à-dire :

Conut la virgene de Dieu estre restablie a salut, en cui cele meisme salut de celui li serjant Dieu Equitius la dist lonz poseiz : loist a savoir en la vertut del miracle tenanz l'exemple del maistre. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 18, Foerster.)

Nos chiers amis, se loist a savoir E. conte de la Mark, W. signour de Vorne... (*Ch. de 1292*, Mart., I, 1246.)

Acorderent et sceclerent li troy pays, loist a savoir, Flandres, Haynau et Braibant. (FROISS., *Chron.*, III, 216, Kerv.)

— Imparf. :

Que faire ne leur loizoit. (1264, *Vente d'une rente fonciere a l'hôpital de Douai*, Tailliar.)

Quant la bone dame ot son seignor encuser De qui il li loisoit toute la robe user. (*De la Fole et de la Sage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 74.)

Et mesires Renaut disoit qu'il s'estoit presentes dedens hore, et disoit que bien li loisoit avoir tel hiame. (BRAUM., *Cout. de Beauv.*, LXI, 63, Beugnot.)

... Et maungea les pains de proposition que ne lisoit a li maunger. (*Bible*, St Mathieu, chap. XII, v. 3, Richel. 1.)

On ne trouveroit ame qui enseignerait

hebreu, grec, ne latin, s'il ne loisoit a auscun de ce faire sinon a celui qui l'avoit de nature. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSgrave, éd. Génin, p. 895.)

— Parf. de l'indic. :

Pur quei lut en la vielz lei que li ordened oussent muillers. (*Rois*, p. 1, Ler. de Lincy.)

Pur quei lur lut avoir plusurs muillers. (*Ib.*, p. 2.)

Onques ne li lut dire nes : A Deu vos comment. (J. BOD., *Sax.*, LXXIII, Michel.)

Le confanon de sole lut au vant baloier. (*Ib.*, *ib.*, LXVII.)

Dunc les asailli Rou, une garir né lur lut. (*Rou*, 2^e p., 622, Andresen.)

Onc ne lor lut parole dire, Ne l'une ne l'autre escondire. (*Ren.*, Br. 1^o, 3051, Martin.)

Si n'i ot encor nul estiut, Pour le roi ne faire nel liut. (*Ib.*, *ib.*, 27573, Méon.)

Se ne li lut ne parler ne gebir. (*Huan de Bord.*, 2162, A. P.)

Onques plus dire ne li lut. (*Parton.*, 9216, Crapelet.)

Ne li lut sa raison finer. (*Ib.*, 9209.)

Li capelains esrant les liut (les lettres), Oiant tos cians qu'iestre la liut. (MOUSK., *Chron.*, 4608, Reiff.)

Ne ainc service ne hommage Ne l'en fist entrees qu'il li lut (convenir). (*Lai de l'Ombre*, p. 46, Michel.)

Dit ci que l'en doit ce tenir, que il ne lut unques a nului avoir plusors femes, se otroi ne fut a aucun par devine volenté. (*Liv. de jost. et de plet*, X, 19, § 8, Rapetti.)

Ne onques toute la nuit ne li lut dormir. (Ms. Berne 697, f^o 5 r^o.)

— Futur :

Item au taverne, en sa maison tant seulement loera prandre gaige de ce qu'il vendra ; mais fors de sa maison, ne luy loet pas. (1263, *Cart. de Commercy*, ap. Duc., *Licere*.)

— Conditionnel :

Nel dis ge dunkes el jor d'ier, ke se nos n'alons manes, ke ja (ne) nos loiroit pas aler ? (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 23, Foerster.)

— Prés. du subjonctif :

Ceo me lise en paiz gouverner, Tut le plus gerp e lais ester. (BEN., *D. de Norm.*, II, 637, Michel.)

Pourvec que il faire li loisse, S'il ne s'en venge poi se proisse. (MOUSK., *Chron.*, 7284, Reiff.)

Se cil a qui l'on met sore le crime ne veaut atendre jugement, ja soit ce que la corz lou li offre, et offre certaine pecune por l'amende, et le crime soit tex douquel l'en a costume recevoir amande de deniers, il lisse a la cort recevoir icele, se il voent que ele soit convenable. (*Liv. de jost. et de plet*, Append., p. 340, Rapetti.)

Encor il est contenu que il ne lise a nul a laisier pluz que les trois pars de tot son patremoine. (*Institutes*, Richel. 1064, f^o 39^e.)

Et sis me faites bien garder Tant que mel luisse retourner. (*Chastoiem. d'un pere*, conte XIII, 209, Biblioph. fr.)

Parquoy nous loise, compete et appartienne en disposer. (*Lett. pat. de Louis XI*, 7 oct. 1471.)

Mais si quelc'un en doute ou penso Que ne soy juste en ma defense, Luy loise en toute liberté Tel qu'est son advis, le me dire. (J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, I, f^o 37 v^o, éd. 1619.)

A qui plus loise que raison Osera plus qu'il ne luy loise. (*Ib.*, *ib.*, I, II, f^o 53 v^o.)

Que, sauf les ruffiens, a l'homme ne loise porter en son doigt anneau d'or, ny robbe delicate. (MONT., *Ess.*, I, 43, f^o 112 v^o, éd. 1588.)

— Imparf. du subjonctif :

Il me requist ententivement ke li leust aler en Bethleem. (*Rois*, p. 80, Ler. de Lincy.)

Je l'espeir bien que creu fust, Si un petit al roi leust. (GUILL. DE ST PAIR, *Mt St Michel*, 1581, Michel.)

Ja puis ne li leust que il fust releves, Dusqu'il fust contre tere mourdris et estranles. (*Fierabras*, 682, A. P.)

Je volroie K'il m'eust .i. des dois cousté De mon pié, mais les son costé Me leust une nuit gesir. (GIB. DE MONTR., *Violette*, 2733, Michel.)

— Part. passé, leu, permis, loisible :

Aucuns dudict mestier, autres que lesdicts maistres, ne pourront ne leur sera leu ne permis tenir ouvrouvoir en nostre dicte ville de Tours, fors et excepté les troy ordonnez a servir nostredicte court. (1468, *Stat. des cordonn.*, Ord., XVII, 166.) Ainsi que leur estoit leu et permis. (1473, *Ord.*, XVIII, 182.)

2. LOISIR, leisir, lissir, laissir, lasir, lesir, leizeir, loissir, loisil, s. m., faculté, permission :

De cest droit faire pandrions puis lasir. (*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 188^a.)

Or pues tu bien avoir lissir Par mecine de toi guerir. (*Athis. Ars.* 3312, f^o 8^e.)

Onques n'ot loisil de plus dire N'espace de li escondire. (*Vie des Pères*, Ars. 3641, f^o 66^b.)

Et que il ont lissir dou dire. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. XLVIII, Beugnot.) Var., lissir, leisir.

Si donna leisir et occasion a Ausicore de soy adjoindre aus Penois. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 216^e.)

Et truvent tant de cavillacions Pour mieux faire la partie endormir, Et d'autres riens dont asses hont laissir. (*Poés. du xiv^e et du xv^e s.*, p. 37, Ritter.)

— A loisir, à son aise, à son choix : Sa custume est qu'il parole a leisir. (*Rol.*, 141, Müller.)

Il parle a trait et a leisir et ordenelement. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 426^e.)

Qu'a leisir la voie. (JEN. LESUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, XVI, Bibl. elz.)

Que le jour que l'on voudra tenir justice que les gaites heront .vii. ou .viii. cop a la cloche de la gaité, et puis apres bien a

lesir de la grossa clochi .VII. ou .VIII. cop. (1429, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n^o 369, f^o 103.)

Pour iceulx proces visiter tout a *lesir*. (D'Auron, Chron., Richel. 5082, f^o 6 r^o.)

— *Par loisir*, à son aise :

Cist le firent ensevelir
Mult hautement e *par leisir*.
(Ben., D. de Norm., II, 235, Michel.)

Que s'il mande ses homes tot *par leisir*,
Ne quit qu'en en bataille li contresteir.
(Ger. de Rossill., p. 323, Michel.)

— *Sans loisir*, sans retard :

Auberis l'ot, si respont *sans leisir*.
(Auberi, p. 55, Tobler.)

Met pié a terre, vers li ceurt *sans loisir*.
(Ib., p. 247.)

Chançon, va t en tout *sans loisir*,
Au pui d'Arras te fai oir
A ceulx qui sevent chans fourmir.
(A. Doucne, Chans., Richel. 1593, f^o 7^o.)

— *Bon loisir*, bonne volonté :

Li aporta desour son chief
J. kallaun pour souef dormir,
Et il si fist par *buen loisir*.
(Mousk., Chron., 5895, Reiff.)

Besançon, noëls anciens, *lesi*.

LOISON, voir LIOISON.

LOISOR, — *our*, *loissor*, *laissoir*, *laissour*, *laisseur*, *leissor*, *lessor*, *laisor*, *leissor*, *leissour*, s. f., loisir, faculté, permission :

La on il sorent forteresse ne tour,
Bien se garnissent q'il en orent *loissor*.
(Raoul de Cambrai, 4124, A. T.)

Mais de *laisor* n'aveient tant
Qu'il parlissent ne tant ne quant.
(Ben., Troie, 4639, Joly.)

De turner ne de revertir,
Queque lor fust a avenir,
N'aveient pensé ne *lessor*.
(Ib., D. de Norm., I, 633, Michel.)

En pur la custume ancienne
Que la teneit la gent paene,
D'aver des femmes lur *laisour*
Seuz nul challenge de seignur.
(Ib., ib., II, 57.)

Ja ne vos ert mais *laisor* donee
Que contre mei sachiez espeo.
(Ib., ib., II, 2895.)

S'il s'amaset de fol amor,
Ci avoient asez *leisor*.
(Tristan, Richel. 2171, f^o 3^o; Michel, I, 266.)

Molt avion bele *loisor*,
Se il m'amast de fole amor.
(Ib., Richel. 2171, f^o 4^o; Michel, I, 459.)

Cui il ataint a cop, n'a de mie *loisor*.
(Roum. d'Aliz., f^o 21^d, Michelant.)
N'ont pas apres ses cos de mire grant *loissour*.
(Ib.)

Et li vos doit *lassour*
D'avoir vo desirier.
(AUDEFR. LI BASTARS, Bartach, Rom. et Past., I, 61, 85.)

Perdra la teste, se je en ai *loissor*.
(Gaydon, 6411, A. P.)

Qu'a aus ne me combatte, se jo en ai *laissoir*.
(Chans. d'Antioche, VII, v. 233, P. Paris.)

Si orent en lor cuers grant joie
Quant il orent aise et *lassour*
De corre seure a lor seignor.
(Parton., 236, Crapelet.)

Car c'est li drois neus del vilain,
Qu'il soit tosjors de bone main
Vers celui de cui a peor,
Tant que de mal faire ait *lassour*.
(Ib., 2661.)

Volentiers i parlast s'il en eust *leissour*.
(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 247, f^o 164^d.)

De mari prendre est or sur moi
Quant congié en ai et *laisseur*
De prendre a volenté seigneur.
(Amaldas et Ydoine, Richel. 375, f^o 331^d.)

Se vous m'en donnez le *laisseur*
Que je le prenge a mon talant.
(Ib., f^o 330^f.)

La contesse l'ot en prison
A Gant, pour çou qu'en mesproisson
Avoit faite de sa serour,
Pour çou que il en ot *lassour*.
(Mousk., Chron., 23209, Reiff.)

Et cil distrent a lor seignor :
Sire, n'avez mie *lessur*
D'amer ceste, car ele creit en Dé.
(Vie Ste Marguer., Richel. 19525, f^o 142 r^o.)

Qui est cil qui apres sa mort ait *leissor*
de toi louer ? (Psaul., Maz. 258, f^o 106 r^o.)

Que li deciples ait petite *laisseur*
parler. (Riule S. Ben., ms. Angers, f^o 7 r^o.)

Tels coses et apertises d'armes furent,
parmi le roiaulme de France, escoles de
toutes iniquites et mauvestes; car trop
fort se mouteplyerent par le *laisseur* et
amplece que il orent de commencement,
ensi que vous ores recorder avant en l'is-
tore. (FROISS., Chron., V, 227, Kerv.)

Se retournerent toujours Franchois si
tost qu'il poient avoir un peu de *lais-
seur* pour venir en France. (Ib., ib., VIII,
59, Kerv.)

— Plaisir :

Laiens se font les dames ventouser et baignier ;
Grant *laisseur* en avoient li keu et li huisier.
(J. Bod., Sax., LXXVIII, Michel.)

Et puis s'en montait el solier amont et
s'apoiât a une fenestre por recevoir le
vent et *leissour* avoir, car moult esteit li
esteis grans et chals. (S. Graal, Richel.
2455, f^o 289 r^o.)

— A *loisor*, tout à son aise :

Se me sire Alixandres vos tenoit a *loisor*,
Mius aroit exploitié que tout si ancissor.
(Roum. d'Aliz., f^o 60^a, Michelant.)

Quar cil de Lobes et plusior
Disoient anques, a *loisor*,
Que teus entresains ot mostres
Que c'iert li quens en verites.
(Mousk., Chron., 24667, Reiff.)

— *Par loisor*, tout à son aise :

Si se sont assenti a rendre au derrain jour,
A venir a merci bellement, *par loisour*,
Chacun la hart ou col, a loy de bosour.
(Cuv., B. du Guescl., 21833, Charrière.)

LOISSOUR, voir LOISOR.

LOISSANCE, voir LOISANCE.

LOISSANT, voir LOISANT.

LOISSEL, voir LUISSEL.

LOISSIR, voir LOISIR.

LOISSOR, voir LOISOR.

LOIURE, voir LIEURE.

LOJE, voir LOGE.

LOKERELE, s. f. ?

Uns autres porte *lokerele*,
Si fait du grant marklé ruele
Et volenté a de combatre.
(Jeh. au Ris, Mir. de S. Tortu, Dinaux, Trouv.
artés., p. 258.)

LOLIGE, s. m., sorte de monstre marin :

Lolige est ung monstre en mer lequel
est plain et couvert d'escaille et va au
parfont de la mer ainsi que les autres
poyssons. (Platine de honneste volupté,
f^o 97 v^o, éd. 1528.)

LOLLARD, *lolhard*, s. m., disciple de
Walter Lollard, hérésiarque anglais du
commencement du quatorzième siècle qui
prêcha ses doctrines en Allemagne, en
Autriche, en Bohême, etc. :

Voillant encontre la malice des tielx he-
retikes et *lollardes* mettre plus outre re-
medye et punissement. (Stat. de Henri V,
an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et vos, beguines et *lolhars*,
Selon toutes vos lois et ars,
Faites vos vies sororines
En plusieurs vilites sorines.
(Nef des fols, ap. Goujet, Biblioth. franç., X, 196.)

LOLLARDERIE, *lollardrie*, s. f., l'hé-
résie des *lollards* :

Secte de heresie appellé vulgairment
lollardie. (Stat. de Henri V, an II, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

LOLLARDIE, s. f., hérésie des *lollards* :

La conissance de heresie, erreurs et
lollardies appertient as juges de seint es-
glise. (Stat. de Henri V, an II, impr. goth.,
Bibl. Louvre.)

LOLLARDRIE, voir LOLLARDERIE.

LOMBARDERIE, s. f., droit perçu sur
les Lombards, aux foires de Lagny :

La rue d'Arnestal .XXIII. l. La *lombar-
derie* .III^{xx}. l. Le cordouan de Montpellier
et de Marceilles .LX. l. La pelletterie de
Marceilles .c. s. (Trad. d'une charte de 1212,
Cartul de Lagny, Richel. I. 9902, f^o 246 v^o.)

Nom de lieu, *Lombarderie* (Nièvre).

LOMBARDIE, s. f., espèce d'étoffe, sorte
de fourrure ou de doublure :

Combien faut il bien de manteaux
(Par vostre serment) de quareaux
(Pourla fourrer) de *lombardie* ?
(Pathelin, p. 140, Jacob.)

Gardez vous bien vendre a l'homme ignorant
Mauvais pour bon, le peché seroit grant,
Et ne vendez par chere trop hardie
Les peaulx d'aigheaux pour fine *lombardie*.
(J. BOUCHET, Ep. mor., x, 8, f^o 43 r^o, éd. 1545.)

LOMBART, *lum.*, s. m., prêteur à in-
térêts, usurier :

Ne peut ne ne doit metre euvre.. soit
ourdié ou sanz ourdir, en gages a juif, a
lombart, ne a nul autre maniere de gent,
(E. BOIL., Liv. des Mest., 1^o p., XLIV, 8,
Lepinasse et Bonnardot.)

Bon orfevre et soutil *lombart*,
Prestant or a autrul priere.
(E. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, f^o 356 r^o.)

— Adj., rapace, avide, dur :

Sont bien que cardonal sunt pernant et *lumbart* Coveitus sunt d'aveir plus que vilein d'essart ! (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13313, f° 38 r°.)

La rue des *Lombards* à Paris était à l'origine la rue des usuriers.

LOMBERNE, voir LUBERNE.

LOMBET, s. m., longe :

Un *lombet* de pourceau. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 11, éd. 1866.)

LOMBLE, *lonble*, *lumble*, *lumbe*, *lombre*, *lumbre*, s. m., nombril :

Que nus empirier nel pooit
S'el *lonble* ne l'aconsiivoit.
(MOUSK., *Chron.*, 5910, Reiff.)

Petit apries, a grant travail,
Li a boutee Durendal
Droit, parmi le *lonble*, ens el cors.
(*Id.*, *ib.*, 6042.)

Et doit on essamblar toute la loieure sor le *lombre* dou braier. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrgurgie*, ms. de Salis, f° 189^b.)

— Au plur., reins :

Li mien *lumble* empli sunt de illusions.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., XXXVII, 7, Michel.) Var., *lumbte*.

Justice sera ceinture de ses *lumbres*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 77^b.)

LOMBRE, voir LOMBLE.

LOMBRIC, *lombryc*, *lumbric*, - *icque*, *lombris*, s. m., ver de terre, ascaride :

La char quant ele muert fait mangier as *lumbris*. (*Du Mepris du siecle*, Richel. 19525, f° 61 v°.)

Contre aiguilles, autrement nommees *lumbriques*, qui sont plus petis vers que filandres. (TARDIF, *Fauc.*, F I, éd. goth., s. l. n. d.)

Les petis vers et *lumbricques*. (*Jard. de santé*, I, 381, impr. la Minerve.)

Ladictie mente tue les *lombrys* et vers du ventre. (*Platine de honneste volupté*, f° 30 v°, éd. 1528.)

Prends *lumbris* ou vers de terre telle quantité que bon te semblera et les distile. (*Bastim. de receptes*, f° 8 r°, éd. 1548.)

Aulcuns ont escript que telz intestins de terre, c'est a dire *lumbriques*, broyes et appliques sus la blessure des periz font soubdainement grand bien. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 403, éd. 1549.)

Lombrics ce sont vers longs. (EVON., *Tresor*, c. VI, éd. 1535.)

Que les dragonneaux ne soient vers semblables aux *lumbriques*. (PARÉ, VI, 23, Malgaigne.)

La poudre des vers de terre, dictz *lombrics*, bien laves, puis seches, prinse avec une pleine cueilleree de vin blanc, est aussi bonne contre la jaunisse. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605)

Lombris, a ground worme. (COTGR., éd. 1611.)

Lumbrique; s. m., ver de terre; il s'en engendre aussi dans le corps des enfans. (OUDIN.)

LOMBRIS, voir LOMBRIC.

LOMBRYNE, s. f., sorte de poisson :

La *lombryne* est ung poisson semblable au corbeau de mer. (*Platine de honneste volupté*, f° 102 r°, éd. 1528.)

LOMMIE, s. f., sorte de fruit :

Si mengut piertris, caurois, veel, mais ke ce soit au vert jus ou en vin aigre u au vin de puns ou a jus de somac ou a jus de citracigles ou de *lommies*. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 27^b.)

LOMPOUIS, s. m., sorte de légume :

Farine de vesce, *lompuis* et leur semblablez. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 65^a.)

1. **LONC**, *lunc*, *lung*, prép., le long de, à côté de :

Lunc un alter belement l'enterrerent.
(*Rol.*, 3732, Müller.)

Les lermes *lung* sa face li vunt jus devalant.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 498, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Un jornal de vigne ke geist *lonc* Moselle. (Déc. 1243, collég. de Metz, Arch. Mos.)

Saint Pere sist *lunc* lui. (*Adieux de J.-C. à N.-D.*, Richel. 19523, f° 40 v°.)

— Selon :

Lonc le servise li rendez son loier.
(*Charr. de Nymes*, 717, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Gil molt loial conseil et sain
L'en dona *lonc* s'entention.
(CHREST., *du Roi Guill.*, 90, Michel.)

Chanterai *lonc* mon sens.
(GUIOT, *Chans.*, I, 3, Wolfart.)

Par coi scet coment on doit
Chascun jor vivre *lonc* son droit,
En mangier et en labourer,
Et en Dame Dieu aorer,
As saintes loix et as annex,
Et as saints jours solempnez,
Lonc la costume sainte Eglise.
(GAUTIER DE MES, *Image du Monde.*)

S'il vent, en romans dou latin
Li cuic si traire *lonc* la letre.
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, Romania XIV, 56.)

Lonc mes uevres et ma justice
Me randels, Diens, lou mien servise.
(*Lib. Psalm.*, XVII, p. 272, Michel.)

Il feroit la poinne que devisé y est *lonc* lou meffait. (1251, *Hist. de Metz*, III, 210.)

Lonc le serviche le loier.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. f8, P. Meyer.)

Et a chascun il paiera
Lonc ce qu'il aura deservi.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 92^d.)

L'an donons plain pooir de faire paiz et aliance do devant dit evesque et de nos et des siens et des nostres *lonc* la parole do dit evesque. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I, 5993, f° 415^a.)

La u tuit seront acusé
Et condampné *lonc* lor meffait.
(*Renart le Nouvel*, 7598, Méon.)

2. **LONC**, voir LOIN.

3. **LONC**, voir LONG.

LONCEL, voir LUISSEL.

LONCH, voir LOIN.

LONDREIS, adj., de Londres :

Une piecze de gris *londreis*. Tané *londreis*. (1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

1. **LONG**, *lonc*, *loing*, *leng*, *loig*, adj., éloigné :

Quant maintes gens sont asamblees

De lenges terres et de lees.
(JER. AU RIS, *Mir. de S. Tortu*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 238.)

Les gens voisins manda, car il n'eust pas loisir de mander *loings* soudoiers. (*Chron. de S.-Denis*, I, 233, éd. 1493.)

Habandonnee (la ville) a toutes incur-sions de gens d'armes et aultres malvueil-lans, seule, avironnee de toutes partes d'estranges contrees, *lonce* de confort et socceur. (26 nov. 1484, *Moderation des cens*, f° 57 v°, Arch. commun. Dinant.)

— *Faire les longs yeux*, tenir les yeux baissés :

Après ce, se tourna le gentil roy par devers Lyonnel le bon chevalier qui estoit assis a sa dextre et se humilyoit envers luy et luy dist : Lyonnel, beaux amys, moult nous avez fait longz yeux long temps et a toutes foys soyez le bien venu. (*Perceforest*, vol. II, f° 129^d, éd. 1528.)

— S. m., longueur, côté :

Tenant d'ung *long* a... et d'autre *long*... (1578, *Partage*, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines, série III B, cote III B³.)

Par un *long*... (*Id.*)

— Espace, distance :

Devant l'ost chevaucha le loig d'une traitie.
(J. BON., *Sax.*, cLXXIX, Michel.)

— *Au long de*, loc. prép., tout le long de :

Et au matin bien main qant il ot oi messe monta et erra *au lonc du jor*. (*Artur*, Richel. 337, f° 176^a.)

Vint livres de rente annuelle et perpetuelle, a distribuer egaument a ceulx qui seront *au lonc des dites messes*. (1391, Arch. JJ 140, pièce 93.)

Et avoient tendu kaines *au loing des rues*. (FROISS., *Chron.*, IV, 374, Luce, ms. Amiens, f° 401.)

— *Du long*, loc. prép., tout le long de :

Cela fait, revint a son siege, ou il y avoit cinq degres, et n'en bougea *du loing* la messe, si non quand vint que l'on devoit lever Nostre Seigneur. En ladictie messe furent cantees deux epistres et deux evangilles en grec et en latin, et fut servy *du long* la dictie messe par le seigneur de Montpensier et monseigneur de Bresse. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXX, Buchon.)

— *Du long*, loc. adv., complètement, d'un bout à l'autre :

Elle luy compta *du long* les parolles qu'elle luy avoit oy dire. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXX, Jacob.)

— *Le faire long*, être long à quelque chose :

Dieux que vous le faites *long*. (FILB. BRETIN, *Poés. amour.*, le lever de sa maistresse, éd. 1576.)

— *La faire longue*, tarder :

Que cils lombars le fait *longe* ! il nous fait ci morir de froit. (FROISS., *Chron.*, V, 237, Kerv.)

— *Trainer de longue*, traîner en longueur :

Comme cela *trainsnoit de longus* et que rien ne s'effectuoit touchant les dispositions volontaires que l'on demandoit. (1406, *Instruct. touchant le schisme*, ap. Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Ch. VI*, p. 614, éd. 1653.)

— *Tirer de longue*, tirer en longueur, s'enfuir :

Tirer de longue, passer de larga, bazerse a la larga. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, éd. 1660.)

— *S'en aller de longue*, continuer sa route :

Si au retour dudit évêque, Sa Majesté est encore a Fontainebleau, il l'y verra, sinon je lui feray trouver ici sa dépêche, pour s'en aller de longue. (*Mém. de Bellievre et de Sillery*, p. 36, éd. La Haye, 1696.)

2. LONG, voir LOIN.

LONGAGNE, voir LONGAIGNE.

LONGAIGNE, *longuaigne, longaigne, lungaigne, longagne, longainne, longaine, longuaine, longayne, lungainne, languaine*, s. f., latrine, cloaque, lieu infect :

Si emportèrent l'ydle e la statue Baal hors de sun temple, si l'arstrent e tut le temple destruisirent, si en firent *lungaignes* el despit Baal. (*Rois*, p. 384, Ler. de Lincy.)

Ha! Sathan fel et plains d'engaignes, Sires des merdes, des *longaignes*. (Geff., *VII. Est. du monde*, Richel. 1526, f° 116^d.)

Car eus tenent ausi grant plet
De gisir en une grant *lungainne*
Cum el plus beau temple d'Espaigne.
(CHARDRY, *Set dormans*, 342, Koch.)

Il chiet adens en la *longaigne*.
(Gib. de Montr., *Violette*, 3763, Michel.)

Puisque li ors et li argent
Est tornes a la fauz gent,
Quar des terres et des montaignes
Descent li tresors a *longaignes*,
Si avalent li mouz as vaus
Que les merdes vont as chevaus.

(De quoi viennent li traitor, Richel. 19152, f° 34^d.)

Et eus getez en la *longuaigne*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 564, Delmotte.)

Miels vos venist or en doritoir
Dormir, que en ceste *longaigne*.
(Du *Segretain moine*, Richel. 19152, f° 37^e.)

Beaus sire, vos et vostre gieux
Fussiez ore en une *longaigne*.
(Du *Folcor*, Richel. 19152, f° 48^d.)

Delivrez vous de la *longaine* ;
Faites bien tant com vous porres ;
Petit trouverez qui vous plaigne.

(*C'est li mariag. des All. au diable*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 286.)

Hec furica, hec cloaca, *longaine*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Latrina, *longainne*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du XI^e s.*, Chassant.)

E si s'en essi de la cité, mes ço fu par mi les *lenguaines*. (*Chron. de Turpin*, Richel. 8714, f° 49^e, Auracher.)

Dieu l come cestil dorreit graunt flaut
En une *longayne*, s'il cheit de haut.
(*Le Roi d'Angle. et le jongl. d'Ely*, ap. Michel, *la Riote del monde*, p. 41.)

Reporter le laval en la *longaigne*. (JOINV., *S. Louis*, CXII, Wailly.)

Ciertes, dist li cuens, je ne sai que vous en feres ; mais, se joue estoie comne de vous, et lor cors fussent contre moi et lor cuer deviers moi, se jou les cuers dont li cors seroient contre moi tenoie en mes mains, je les jeteroie toz en une orde *longagne*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 100, Michel.)

— Excrément :

Si avoient aparilie la puinesie et la *longaigne*, si li ruoient sor la teste. (*Chron. d'Ernoul*, p. 94, Mas-Latrie.)

Pisas et *longuaines*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 14, Hist. des crois.)

— Chose sale, chose de très mauvaise qualité :

Et vos plorastes por un cien de *longaigne*. Mal dehait ait qui ja mais vos prisera ! (*Auc. et Nic.*, p. 29, Suchier.)

Ja ne vous leroie bouter
Vostre *longaigne* de boiel.
(*Pescheor de Pont sur Seine*, 56, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 70.)

LE DRAPPIER.

Aulneray je par arriere ?

PATELIN.

Nenny, ce n'est qu'une *longaigne* !
Il y a plus perte ou plus gaigne
En la marchandise.

(*Pathelin*, p. 36, Jacob.)

— En parlant de personne, terme d'injure grossière répondant au mot excrément :

Tel poor m'a il ores fete,
Ceste *longaine*, ceste sete,
Une *longaine*, une priveise,
Fous est qui de lui s'apriveise.
(*Renart*, Br. VII, 787, Martin.)

Monseigneur Jehan de Biaumont, le bon chevalier, qui estoit son oncle et avoit grant talent de retourner en France, l'escria moult felonnesment et li dit : Orde *longaigne*, que voulez vous dire ? (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 129, Michel.)

LONGAIGNEUR, *longaneur*, s. m., vidangeur :

Pierre *Longaneur*. (*Taxe de 1385*, Paroisse St-Georges, Arch. mun. Abbeville CC 30.)

LONGAIGNIER, *longuaignier, longuagnier*, s. m., vidangeur :

Par la forfeiture du corps Jehan de Corbeuil, jadis *longuaignier*. (1325, Arch. S 5063, pièce 23, Suppl.)

Mes il ne pooit trouver le corps de Ste Concorde, car il avoit esté gecté en une chambre aesiee... si vint a .i. *longuagnier* qui avoit non Hyreneus... et li dist : Garde mon secret et trai hors le corps de Concorde de la chambre coie. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 195^b.)

LONGAIN, - ein, *loinguein*, adj., long :
Que trop seroit *longaine* matere. (*Voy. de Marc Pol*, c. XIX, Roux.)

— Éloigné, lointain :

Et vit que aucunes parties del ciel estoient *loinguegnes* des habitans de terre. (*Introd. d'Astron.*, Richel. 1383, f° 7 v°.)

— Adv., longtemps :

Et nous dient les fisechiens que sa feivre ne li puet pas *longein* durer. (*Lett. de la Duch. Blanche au roi d'Angle.*, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 997.)

LONGAIGNE, voir LONGAIGNE.

LONGAINEMENT, *longennement*, adv., longtemps :

Moynes y ot eiut devant *longennement*. (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 27530, Scheler, *Gloss. philol.*)

LONGAING, s. m., syn. de *longaigne* :

Par saint Lagado de Bretaing
Vous serez mis en .i. *longaing*.
(*Privilege aux Bretons*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 60.)

LONGAINGNE, voir LONGAIGNE.

LONGAINQUITÉ, voir LONGINQUETÉ.

LONGANEUR, voir LONGAIGNEUR.

LONGANIMITÉ, s. f., éloignement, distance :

Selon la *longanimité* des pays. (1330, *Ord.*, II, 59.)

LONGAON, s. m., rectum, gros intestin :

Cil lieus est cartillaginous, et en l'extremite dou *longaon* est terminé ce qui contient le pertuis. (BRUN DE LONG BORG, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 87^e.)

La fistule passant au boiau culier dit *longaon* sus les muscles separans les feces. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 98^a.)

On connoit tenasmon par ce que la douleur ne monte pas entre le nombril, mais est entour *longaon* et entour le cul avec pointure. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 15, éd. 1495.)

L'orifice de *longaon*. (*Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 276.)

LONGARDER, v. n., trainer en longueur :
Chil ouvrier par journées ne font fors *longarder*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 84, Kerv.)

LONGAYNE, voir LONGAIGNE.

LONG BOIS, s. m., pique :

... Le massacrerent de sept coups, tant de *long bois* que d'espee. (1562, *Hist. de la sédit. de Saint-Médard*, Arch. cur., 1^{ere} sér., IV, 53.)

Le fer bien acéré de mon aigu *long bois*.
(JAMYN, *Iliade*, XIII, éd. 1577.)

Avec l'aigu *long bois* il presse et fait carnage
De ceux qui l'attaquoient.

(Id., *ib.*, xv.)

Appian escrit que'estant occis Cesar, l'un des conspirateurs eleva sur le bout d'un *long bois* ce chapeau par lequel il appelloit le peuple Romain a liberté. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 107 v°, éd. 1579.)

1. LONGE, prép., pendant :

Et si ne soit nus si hardis qui ki venge sen sel plus kier *longe* le semaine k'il ara vendu le deluns en plain markiet. (*Bans d'Hénin*, Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. eu lang. wall., p. 405.)

2. LONGE, voir LOIGNE.

LONGECE, voir LONGUECE.

LONGECHE, voir LONGUECE.

LONGEICHE, voir LONGUECE.

LONGEIN, voir LONGAIN.

LONGEMANT, voir LONGUEMENT.

LONGENEMENT, voir LONGAINEMENT.

LONGERE, voir LONGIERE.

LONGES, *lunges, longues, longhes, longuez*, adv., longuement, longtemps

Se je vif *longes* tart iert li repentirs
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 48^c.)

Se *longes* dure nos somes escarni.
(*Ib.*, f° 52^b.)

Se je vif *longues* bien te sera meri.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 12^a.)

Hom desleaus ne puet *longues* garir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 49^a.)

S'est sage chevaliers, moult puet *longes* durer.
(*Ib.*, Romania VI, 485.)

Ne puet estre *longes* celee
Parole...
(WAGE, Rou, Richel. 375, f° 220^a.)

Lunges dura cel assaut.
(JORD. FANTOSME, Chron., 1217, Michel, D. de Norm., t. III.)

Ke hom apres *longes* em pleure.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 13 v°.)

Li fîz Girart deust or iestre ocis,
Se il vit *longues*, il iert nostre annemis.
(*Jourd. de Blaiues*, 685, Hoffmann.)

Tantost, sanz *lunges* atendre,
Fist mut largement despendre
De son tresor ki est mut grant
A menestraus ki li furent devant.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1785, Koch.)

De ses eles ad *longes* batu.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e. 1, 20, f° 4^b.)

Mes jeo ne sei canme *lunges* i converse.
(*De S. Alexis*, Richel. 19525, f° 27 r°.)

Jubar *longes* en pes se tint
Tant fu suspris et esbai
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 21^b.)

Ele l'ot *lunges* suef gardé.
(*Ib.*, f° 26^c.)

Se *longues* dure en vie et en santé.
(*Enf. Ogier*, 4390, Scheler.)

Tant com *longes* i demora,
De lui honorer se pena.
(REM. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3618, Hippeau.)

Miex vouldroie estre mort que *longuez* chi languir.
(*Doon de Maience*, 1301, A. P.)

Rois sera li siens enfes se *longues* a vesquy.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 23^a.)

Ja li homme ki est sages
Entré mals voisinages
Longes ne demorra.
(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov*)

K'ete n'i volt plus *longhes* metre.
(*Renart le Nouv.*, 4140, Méon.)

Que *longes* per pais aler
Fait molt tost ressembler truant.
(*Vie du pape Greg.*, p. 91, Luzarche.)

Saches que vos n'en goires mie *longes*,
ains en pores bien tuit perdre les vies.
(*Estories Rogier*, Richel. 20128, f° 73^a.)

Et Panalois mainent revel,
Mais pas n'y quierent *longhes* estre.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 45 v°.)

— A *longes*, pendant longtemps :

Ausi cum oisel sunt joies
Encontre le dulz tens pluies,
Esteient cist joies e lié
Quant a *longes* s'orent baigné.
(BEN., D. de Norm., II, 1425, Michel.)

— Par *longes*, longuement :

Asses fu par *longes* retrait
Co que Gonor ot dit et fait.
(WAGE, Rou, Richel. 375, f° 220^b.)

LONGGER, voir LOIGNIER.

LONGHECHE, voir LONGUECE.

LONGHES, voir LONGES.

LONGHET, voir ONGUEL.

LONGHUESSE, voir LONGURGR.

LONGIÉ, adj., tissu :

Et si li a un laz baillié
Que sa fille li ot laissé :
De ses cheveus estoit *longiez*.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 1797, du Ménil.)

LONGIERE, *longere*, s. f., linge beaucoup plus long que large, essuie-mains :

.xxi. draps de lit, quatre touailles, deux *longieres*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 145.)

.v. *longieres* de doubliers. (1409, *Déclar. des biens de Clisson*, 1^{er} Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Une piece de doubliers de Venise garnie de *longieres*, contenant .XLIII. aunes, dont on a fait dix nappes. (1450, *Compt. de l'hôt. du roi Ch. VII*, ap. Douët d'Arcq, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 331.)

Une *longiere* fine du grant tablier. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 492 v°.)

Et peut avoir telle piece de tabliers ou *longieres* ouvree qui lui empeschera son mestier demy an. (1481, *Ord.*, xviii, 626.)

Des amoureux qui montent et devallent de nuyt du hault de deux ou troys estaiges par une touaille ou *longiere* pour entrer en une maison sans eulx blesser ou malfaire. (M. D'AUVERGNE, *Arr. d'am.*, xxix, éd. 1533.)

Deux bassins et deux *longieres* pour laver les mains en chapitre. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Mesure de terre :

Longeria terre. (*Titre du 3 mai 1423*, S.-Pierre-le-Puellier, l. 17, Arch. Vienne.)

Était encore en usage avec ce sens, dans le Poitou, au dix-huitième siècle :

Longere de terre. (*Pièce de 1737*, Arch. Vienne.)

— Terme d'architecture :

S'ensuit ce qu'est necessaire a faire de maçonnerie en la chambre du conseil : c'est assavoir une *longiere* de mur qui a trente piez de long ou environ depuis la *longiere* de la salle jusques a l'autre pignon devers la douve. (3 juill. 1466, *Compt. du R. René*, p. 25, Lecoy.)

Aussi auront deux piedz de haulteur sur la vaouste, non comprins les *longieres* de la muraille qu'il sera tenu faire sur ledit pont et aux deux coustez d'ycelluy, les quelles *longieres* auront troys piedz de haulteur et ung pié d'epes. (1531, *Marché p. la construct. d'un pont à Craon*, Chart. de Thouars, Arch. M.-et-L.)

Faire les *longeres* de muraille et voulttes pour porter et tenir les terres de la dicte plate forme. (28 mars 1502, *Marché*, Arch. Maine-et-Loire, E, not. Grudé.)

LONGIEUL, s. m., couverture tissée :

Longieul ou flossaie, l. lodex. (1464, J. LAGADEUG, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

LONGINQUETÉ, *longinquité, longainquité, longiquité, loinginquité*, s. f., longueur, étendue :

La *longainquité* de vie que par la grande misericorde de Dieu il a eue, luy tournera a malediction. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 22^d, éd. 1488.)

Par la *longiquité* du temps. (*Ib.*, f° 52 v°.)

Et n'y avoit forteresse qui par *loinginquité* de guerre ne fust subversee. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 69, éd. 1530.)

— Éloignement, grande distance :

Selon la *longinqueté* des lieux. (*Li Ordin. maistre Tancrei*, Richel. 25346, f° 3 v°.)

Et de fait s'i fust il opposé vindicativement s'il eust esté sus le lieu ou pres de la, mais la cogitation de la *longinquité* le reprimoit. (BOURGOING, *Bat. jud.*, v, 26, éd. 1530.) Impr., *longingnité*.

LONGINQUITÉ, voir LONGINQUETÉ.

LONGIQUITÉ, voir LONGINQUETÉ.

LONGIS, s. m., homme lent, lambin :

Certes, m'amy, je vous assure
Que, depuis environ huit jours,
J'ay fait plus de quarante tours
Icy entour vostre logis ;
Mais toujours vostre grand *longis*
De mary present y estoit.
(*Farce du Badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 187.)

Se dit encore dans la H.-Norm., valiée d'yères, dans le Maine et même populairement à Paris.

LONGISME, adj., très long :

.... Un *longisme* baton.
(*Prise de Pampel.*, 36, Mussafia.)

LONGITUDE, s. f., longueur, durée :

La *longitude* et l'altitude
De toy, profoundeur et haultesse,
Loons.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Valenciennes 560, f° 3 v°.)

Je te donneray *longitude* de jours. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 146 r°, éd. 1482.)

Affin aussi que je habite en la maison du Seigneur Dieu, en la *longitude* des jours. (LEF. D'ETAPLES, *Psaum.*, xxii, éd. 1530.)

1. LONGNE, voir LAIGNE.

2. LONGNE, voir LOIGNE.

LONGNÉ, adj., frotté à la pierre d'aimant :

Nus deicier ne puet ne ne doit fere n'achater dez *longnez*, ce est a savoir dez frotez a pierre, car l'euvre est fausse. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1^{er} p., LXXI, 12, Lespinasse et Bonnardot.)

LONGNEE, voir LOIGNEE.

LONGNET, voir LOIGNET.

LONGNIER, voir LOIGNIER.

LONGNIERE, s. f., long récit, histoire allongée :

La dame fut lye de grant maniere de son seigneur qu'elle sçavoit arriere pour les grans biens que ceulx luy en disoient : mais ly faulx home lui en faisoit longniere, pour mieux sçavoir d'elle a sa maniere, se son cueur oste de Margon qu'il prisoit. (*Perceforest*, vol. V, f° 111^c, éd. 1528)

LONGOIER, v. a., faire attendre :

Or sachiez bien que moult li grieve
Qu'ele le va si longoiant.
(*D'un Soucretain*, Ars. 3527, f° 181^b.)

LONGRE, s. f., nappe longue, essuie-mains :

Napes, touaillies, longres, tasses d'argent... (*Maniere de langage*, p. 384, P. Meyer.)

Et la endroit n'en luy donne de l'yauve a laver ses mains, et luy apporte une longre de les essuer. (*Ib.*, p. 393.)

Cf. LONGIERE.

LONGTAIN, voir LOINTAIN.

LONGTAINETÉ, voir LOINTAINETÉ.

LONGUAGNIER, voir LONGAIGNIER.

LONGUAIGNE, voir LONGAIGNE.

LONGUAIGNIER, voir LONGAIGNIER.

LONGUAINE, voir LONGAIGNE.

LONGUECE, longh., long., lung., - esce, - esse, - eice, - eche, - esche, - eiche, - ecce, longhuesse, s. f., longueur, au propre et au figuré :

.VIII. ceuz liues a de longcece.
(*Brut*, ms. Munich, 7, Vollm.)

Abbes, esgarde le longceche
De ton baston, com il se dreche.
(*RECLUS DE MOLLIES, de Carité*, cxii, 1.
Van Hamel.)

Ke vos poiez compandre ensamble toz les sainz, quels soit li largesce, li longesce, li haltesce et li perfondesce. (*Greg. pap. Hom.*, p. 49, Hofmann.)

.i. candeler de la longhece d'un char.
(*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2^c.)

Par longuesce de tens. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 319, Chabaille.)

Je le rampliray de la longuesse des jours pardurables. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 112^c.)

Et en traviere et en longcece
Et en costiere et en largesce.
(*Mousk.*, *Chron.*, 12863, Reif.)

Et quiert tos tans k'il ujoigne adies se keue a se teste (un poisson), et ne le puet pour le grant longceche. (*De Saint Brandainne le Moine*, p. 69, Jub.)

.XLI. aune de longceche. (1266, *Bans des buriaus*, Bans aux échev., OO, f° 17^{vo}, Arch. mun. Douai.)

De longcece. (*Ib.*)

Longheche et largesche de le draperie. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB xviii, 16, n° 614.)

Et n'ont pas le corps de grant longheche. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 12^{ro}.)

Et fist le cors metre en .i. vaissel d'airain et de cuivre de chascune partie gros

de la longuece de .v. piez. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 101^d.)

Por la longuece du cors. (*Ib.*, f° 8^a.)

Espee de longuece couvenable. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 12^a.)

Grosismes sunt (ces hommes) come il est convenable a lor longesse. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxci, Roux.)

.XIII. pies de longcece. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 14^d.)

Luy monstra ung champ environné de murs diligemment culturé et complanté d'arbres, et comme Lisander s'esmerveillast pour les longhueses des arbres et pour leurs droites renges en quoy les arbres plantez estoient a cinq piez l'ung de l'autre... (*LAUR. DU PREMIERFAIT, Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 107^{vo}.)

Tant sceussent ilz bien parler que amour en cueur bien embrazé se sceust desfaire ne deslier si non d'elle mesmes par longuesse de temps. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 138.)

Et comment se oserent ilz combatre, qui sont si menuz et petiz de corps contre la haulteur et longuesse des Allemans. (*Traicté des Tourn.*, Richel. 1997, f° 9^{ro}.)

Prolixitas, tis, longuesse. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 233^{ro}.)

Proceritas, longuesse ou hautece. (*Gloss. de Salins.*)

Longuesce, hautece, proceritas. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Par la longuesse du temps qu'il les avoit norrys. (*G. CHASTELL.*, *Chron. des D. de Bourg.*, III, 79, Buchon.)

Cent milles de longhuesse et .xv. de largesse. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 44^{vo}.)

Et n'as point demandé longuesse de jours. (*LE FEVRE D'EST.*, *Bibl.*, Rois, III, 3, éd. 1534.)

— Dans les exemples suivants, longuece paraît désigner une petite cire longue et mince comme celle avec laquelle on allume les lampes :

A Jacqmon de Warengien, pour une longheche (des chires) devant Nostre Dame, donnet par eschevins et wit hommes... (1338, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, *Bibl.* Amiens.)

Pour offrandes et longheces offiertes par les dis kevaus le jour St Eloi. (*Compt. de 1368*, Arch. mun. Valenciennes.)

1. LONGUEL, adj., un peu long :

Le cors avoit anques longuel,
Bien s'afubloit de son mantel.
(*BEN.*, *Troies*, Richel. 375, f° 79^a.)

2 LONGUEL, voir ONGUEL.

LONGUEMENT, longemant, s. m., prolongation, délai :

Se consouiller l'an doit, n'i met pas longemant.
(*J. Bod.*, *Sax.*, LVII, Michel.)

La dame de Falwy commanda a son bailli qu'il feist prisonnier son sergent et y pourveist d'un autre sergent, lequel bailli... y mist longuement, cuidant que la ditte dame se deust raviser. (1408, Arch. JJ 163, pièce 170.)

LONGUERIE, s. f., longueur, prolongation, délai :

Ce qu'il y a de vif et de mouelle est estouffé par ces longueries d'apprets. (*MONT.*, *Ess.*, II, 10, p. 205, éd. 1595.)

Tibere, adverti de ceste emotion, n'en fait pas grand compte et sembloit nourrir la guerre par sa longuerie. (*FAUCHET, Antiq. gaul.*, I, 18, éd. 1611.)

Et combien qu'il eust de grandes forces, il sollicitoit neantmoïs Galbe de recevoir l'empire; la longuerie duquel le contraignit de se nommer empereur. (*Id.*, *ib.*, I, 19.)

Il n'y a rien qui mette tant le François que la longuerie; ostez luy une victoire prompte des mains, vous obtenez sans coup ferir la plus grande partie de la vostre. (*PASQ.*, *Lett.*, I, 169, éd. 1619.)

LONGUES, voir LONGES.

LONGUESSE, voir LONGUECE.

LONGUET, adj., un peu long :

Une longuete boicte plate et noire. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1880, p. 285.)

Les bleds, les orges, les avoines...
N'ont elles pas leurs pailles blondes,
Ensemble longuettes et rondes ?
(*Louanges de la bosse*, Cabinet satirique, p. 656, éd. 1624.)

— Adv., un peu longtemps :

Gesir longuet pour eschever labour.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel. 840, f° 214^d.)
Nom propre, Longuet.

LONGUETÉ, s. f., longueur :

Li premiers mos mostre la longueté de sa trinité. (*LAURENT, Somme*, Richel. 22932, f° 43^c.)

Ses dens aguisiees et lons com longueté de tres. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 24^{vo}.)

La longueté de sa vie. (*Jard. de santé*, II, 30, impr. la Minerve.)

LONGUETEMENT, -ellement, adv., dim. de longuement :

La demouray longuement.
(*G. MACH.*, *Poés.*, Richel. 9221, f° 36^a.)

Quant dansé orent assez longuement
Tant que chascun suoyt en son harnois.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'Ami des livres.)

Longue, un peu long, longuement.
(*FED. MOREL, Dictionariolum*, 1633.)

LONGUIR, v. a., allonger :

A longuir l'alee du premier bateiz.
(*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 4, f° 7^{ro}, Arch. mun. Nevers.)

LONGURE, s. f., longueur :

La longure de .xxviii. aulnes. (*Stat. d'Edouard III*, an .xlvii, impr. goth., *Bibl.* Louvre.)

LONISIEN, voir LAONISIEN.

LONNONNETTE, s. f., pinceau :

Une livre de soie de pourcheau pour faire lonnonnettes pour blanchir une chambre. (*Compte de 1539*, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 196.)

LONS, loins, luinz, loings, loingtz, adv., à une grande distance dans l'espace :

Ne luinz ne pres ne poet vedeir si cler
Que reconusset n'isun hume mortel.
(*Rol.*, 1992, Müller.)

Plus est la chose *loings* et plus samble petite. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 76^e.)

Maiz ilz n'allerent guaires *loingtz* que ilz ne s'en retournerassent en leur dite bastille. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 37, Bibl. elz.)

— Longtemps :

He ! belle, plaixant, douce amie,
En gueridon veil demander
A vos ke me faicies aide
Del mal ki si *lons* m'ont dureit.

(PIERREKINS DE LAI CAPELLE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 r^o.)

— *Lons de*, loc. prép., loin de :

L'uns voise a Nello et l'autres a Chauni,
L'autre a Peroune qui n'est pas *lons* d'enqui.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XII, p. 228, P. Paris.)

Et manderai de mes riches amins,
Aubri mon frere, et l'allemand Ouri,
Gantier d'Hanau, Hnon de Cambresis,
Mes cosins sunt ; ne sunt pas *lons* de ci.
(*Id.*, 3^e chans., x, p. 250.)

Comme sont *loins* de cele hautece ceus..
(*Mir. du monde*, La Sarra, Chavannes, p. 231.)

.i. castel a veut *lons* de lui au chemin.
(*B. de Seb.*, II, 129, Bocca.)

— *Lons*, prép., le long de :

En un pré *lons* un destour.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 21, 3.)

Lons les rans vinrent costioiant.
(BRÉT., *Tourn. de Chauv.*, ms. Oxf., Douce 308, f° 112.)

LONSEL, voir LUISSEL.

LONTAIN, voir LOINTAIN.

LONTAINEMENT, voir LOINTAINEMENT.

LONTENEMENT, voir LOINTENEMENT.

LONTEY, voir LOIGNETÉ.

LONTIEGNETÉ, voir LOINTAINETE.

LONTIENGIN, adj., lointain :

Se aucuns est en pelerinage, comme a Rome ou outremer, ou en *lontienjin* pais, et li anz passe, puet il chalongier quant il sera venuz? (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 8, § 1, Rapetti.)

LONTIENGNEMENT, voir LOINTAINEMENT.

LONZE, voir LOIGNE 2.

LOO, voir LOF.

LOOIER, voir LOIER.

LOONISIEN, voir LAONISIEN.

LOOS, voir LOS.

LOOUIS, voir LOEIS 2.

LOPE, *loppe*, *loupe*, *louppe*, *lousse*, *lufe*, s. f., agitation de la langue par dérision, grimace en général :

Dieus ! des miracles qu'ont retrait
Pour qu'est nus tieus que langue en trait,
Ne fait la *loppe*, ne fait la lippe.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 210^a.)

Sea compainz lors li fist la *lope*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 175^a.)

Et Renart li a fet la *lope*
Porce que si tost le descoit.
(*Renart*, Br. I, 844, Martin.)

Quant ramposues ot assez faites,
Louffes et moes plusieurs traites,
Tournez s'en est.
(*Id.*, Br. VI, 257.)

Atant se part Isengrins de Renart, et Renarz li fait la *loupe*. (MÉN. DE REIMS, 416, Wailly.)

Adonques a cil le *reao*
Qu'il l'a traï, si n'i a coupes ;
Et non pourquant l'en fait on *loupes*.
(*ousk.*, *Chron.*, 22940, Reiff.)

A elles n'en est point la coulpe,
Mais on en doit faire la *loupe*
A tout homme qui les desprise.
(*De Leesse*, Vat. Chr. 1519, f° 37^a.)

Les uns sunt si tres mokauns,
La *lufe* et la mowe vont fesauns,
Grant orguil est ceo, sachez.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E. e. I. 20, f° 21^a.)

Et quant Bauduins l'ot, durement s'en fourgoe,
En derriere li fait la *loupe*, et puis le *moe*.
(*B. de Seb.*, VI, 656, Bocca.)

Renart li fist cent *loupes*
En derriere.
(*Ren. le Nouv.*, 3160, Méon.)

Dont aux seigneurs en est grant coupe,
Bien leur doit on faire la *loupe*,
Quant les ars sont ainsi peris
Par eulx, et les mauvais chieris
Et exaucez en hault degré.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, v. 2039, Cocheris.)

Se font a leur norisces, quant il sont grant, le *loupe*.
(GILLOU LE MUISIT, *li Estas de tous gens seculiers*, II, 26, Kerv.)

Et se font les signours par derriere le *loupe*.
(*Id.*, *ib.*, II, 154.)

Et la se souille comme uns porz,
Au retour m'en fait grigne et *louppe*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 449^a.)

M'en est que ne puisse durer
Ne telle douleur endurer
Et Raison m'e face la *loupe*.
(FROISS., *Poés.*, III, 157, 26, Scheler.)

LOPET, *loppet*, s. m., celui qui se moque des gens en faisant la grimace, gouailleur, vaurien :

Et ausi y (à Liège) truve on des malcortois *loppes*,
Et des cortois ausi.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10491, Scheler, *Gloss. philol.*)

Quant l'entendit Basin, se respont li *lopes*.
(*Id.*, *ib.*, 14487.)

Cf. LOPE.

LOPIDANE, s. f. ?

Ladicte justice faite, ilz furent apportez en la ville et sepulturez en la *lopidane*. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., III, 396.)

LOPIN, *loppin*, s. m., morceau. Signification conservée.

— Aimer le *lopin*, aimer, rechercher les bons morceaux, les repas fins :

Femme qui ayme le *lopin*,
Le vin et les frians morceaux.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1^{re} part., de Pre-
sumptionibus, I, 104, Bibl. elz.)

— Morceau empoisonné, poison :
Michiel Renart affirma par serment sur

les saints Evangiles ledit loup avoir esté mort par les *loppins* y gectez par ledit Michiel. (1378, *Compt. des receveurs de la gruerie de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or.)

— Coup, horion :

Tout droit a Monmiral, ou moustier Saint Martin,
Commeucha ly rois Huez un merveilleuz hustin ;
Dessus lez trayteurs fierent un grant *lopin*.
(H. Capet, 6066, A. P.)

Icelui Pesiere print une congnee...
de la teste de laquelle il donna a l'exposant un *loppin* parmi la teste ; duquel *loppin* il l'abbati a terre. (1407, Arch. JJ 161, pièce 306.)

Chis de Sain Tron y ont rechuis mains gros *loppin*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31290, Scheler, *Gloss. philol.*)

Wallon, namurois, *lopin*, coup, crachat.

LOPINAILLE, s. f., jeune fille ?

Tu as .xv. ans,
Il est heure qu'aval les champs
Ailles, que del armer est temps.
Si me regarde
Une *lopinaille* gaillarle,
Qui tou cuer tiegne en sa garde.
(G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 33 r^o.)

LOPINELLE, *lupinelle*, s. f., sorte d'instrument de musique :

Et si averont fretel,
Pipe et muse et calemel,
S'amie cascuns amis ;
Et si ert li gaitte Guis
Notant de la *lupinelle*
Et dont do, do, do.

(JERANS ERARS, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 111 r^o.)
Ausi com la gaitte Guis
Notoit de la *lupinelle*.
(*Id.*, *ib.*, Bartsch, *Rom. et Past*, III, 22, 41.)

Avec ceaus se tenoit Guis
Notant de la *lupinelle* ;
Do, do, do, do, do, do, do, do, do, do.
(*Id.*, *ib.*, III, 22, 30.)

En ce temps vint une mainie,
De par leur dame ypocrisie,
Qui de courgies se batoient,
Et adens se crucifioient,
En chantant de la *lopinelle*
Ne say quelle chançon nouvelle.
(G. MACHAULT, *Jugem. du Roi de Nav.*, p. 70, Tarbé.)

LOPINER, *lopp.*, verbe.

— Neutr., manger un morceau, casser une croûte :

Je n'ose aler souper a court
Pour Savoisi et pour Poitiers
Qui *lopinent* trop volentiers.
E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 177^d.)

En *lopinant* opiner des substance, couleur. (RAB., *Tiers livre*, Prol., éd. 1552.)

Mais ce mauvais conseil vient souvent de ce que ceux qui opinent, *lopinent*, ou pour le moins veulent *lopinier*. Et a fin que demeurans en la bonne grace, ils emportent un jour le lopin auquel ils bayent ils accommodent leur harangue a cela a quoy le prince encline desja plus. (H. ESR., *Dial. du nouv. lang. franç. italian.*, p. 231, éd. 1583.)

— Act., diviser en lopins :

Lopiner. To cut into gobbits, part into cantles, divide into lumps ; also, to munch, or nuncheon it, to eat greedily in a corner. (COTGR., éd. 1611.)

Et encore au XVII^e s. :

Lopiner, pour dire diviser en lopins, est un mot qui est fort en usage dans le palais d'Angers, ou on s'en sert particulièrement au sujet des partages; comme quand on dit : On doit autant considérer la commodité d'un partage que l'égalité. Et quand il y a plusieurs terres en une succession, on doit mettre en chaque lot les héritages qui sont de proche en proche. On y doit mettre les pièces de terre entières, et non pas les *lopiner*. (MÉNAGE, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

— Garnir de pièces :

Et de petits lopins lor cotes *lopinoint*.
(GILLON LE MUISIR, *Poés.*, II, 29, Kerv.)

— Houspiller, tourmenter :

Arrivez est a dure feste,
Car point ne voit qui le *loppine*,
Mais bien sent les coups sur l'eschine.
(Mellusine, 6068, Michel.)

Bourg., Yonne, Migé, *lopinier*, téter avec avidité.

LOPINERIE, s. f., gourmandise :

Friandise, *lopinerie*
Qui font au corps humain nuyance.
(Le Chateau de labour, éd. 1499.)

LOPINET, *lopp.*, s. m., petit morceau :

Bathuel est homme courtois
Pour nous mettre en quelque quignet
Et avancer le *loppinet*;
Il s'et que c'est de bergerie.
(Mist. du Viel Testam., 13809, A. T.)

As tu prins quelque *lopinet*?
Je haroye bien un tantinet
Pour oisiveté eschever.
(GRINGORE, *Vie S. Loys*, p. 11, Bibl. elz.)

Mais gardez quelque *lopinet*
A vostre garçon Esopet.

(Farce du Cousturier, Anc. Th. fr., II, 163.)

Friand *lopinet*, morceau friand. (Nomencl. octil., éd. 1619.)

Flocculus, *lopinet* de laine. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, 1633.)

LOPINEUR, s. m., mangeur, gourmand :

Ces *lopineurs* flateraux. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 310, éd. 1538.)

LOPPE, voir LOPE.

LOPPEE, s. f., petit morceau :

Or vous a espoir deceu
Et en est vostre amour trompee,
Et le bien qu'avez receu
Est tout en ung moment cheu,
Dont vostre joye est attrappee;
Si [n]en avez c'une *lopee*.
(L'Outré d'amour, ms. Ste-Gen., 1^o 19 v^o.)

LOPPET, voir LOPET.

LOPPIN, voir LOPIN.

LOPPINER, voir LOPINER.

LOPPINET, voir LOPINET.

LOPPYON, s. m., discours :

LE FOL.
J'ay une imaginacion
Qui en la teste me repose,
Vous en orrez mon *loppyon*
Tantost, si je le vous propose.
(Myst. de S. Did., p. 208, Carnandet.)

LOQU, voir LOCÜ.

1. **LOQUE**, s. f., mot conservé, employé dans la loc. méprisante *loque des folz* :

Ledit Boutepois, qui, le mardi devant avoit perdu sa femme par lui habandonnee penante a la mort, fut envoié come *loque des folz* audict Becqueriel, accompagné de plusieurs sergents et aultres a leur volunté, armez et furnis de culluevrines chargees et arcs ballestres et aultres, comme pour entrer en baptaille, lui meismes estant armé a la couverte. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de Flandres, t. III, p. 524.)

2. **LOQUE**, voir LOUCHE.

LOQUÉ, adj., ébrouffé :

Il devient chetif et quoqué,
Ses cheveulx meslez et *loqué*
Parmy ses espauls descendent.
(Le Rebours de Matheolus, p. 15, éd. 1518.)

Cf. LOCÜ.

1. **LOQUEBAULT**, - *baut*, *locq.*, s. m., loquet, serrure :

A Toussaint, fevre, pour quatre *loquebault* pour les fenestres, .VIII. s. (1597, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.VI. forts *loquebaults* pour fermer les fenestres. (Ib.)

Loquebault. (Ib.)

2. **LOQUEBAULT**, - *baut*, *locq.*, s. m., homme qui fait l'important :

— Quoy, tu es grant comme ung pommier,
Mais regardez quel *loquebault*.

— Pensez que c'est ung beau ribault
S'il estoit bien enharnaché.

(Act. des apost., vol. I, 1^o 106^b, éd. 1537.)

Encoire plus fort te diray je,
Mon beau *loquebault* de seclin,
De tant plus qui s'i sent enclin
Et il y va fort resistant
De tant plus va il meritant.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie* 1^o 12^b, éd. 1507.)

Quel forrage

Pour paistre moutons en gerbe!
Sa ! que deable sorte rage,
Soit en reponse le *loquebault*.
(Farce de la pippee, 1^o 51, ap. Michel, *Poés. goth.*)

LOQUELE, - *elle*, s. f., discours, propos :

Ce ne sont pas *loqueles* ne paroles. (Bible, Richel. 899, 1^o 236^d.)

— Élocution, éloquence :

Je n'aurai trop soif ne trop faim,
Tant com l'aie cele *loquete*.
(De Cortois d'Arras, 79, ap. Méon, *Fabl.*, I, 359.)

Merveilles est de sa memoire et belle *loquette*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^o p., ch. 16, Michaud.)

Tu surmontas en doctrine et *loquette*
Tous escoliers.
(Poés. fr. de G. Aione, Louang. à Ste Cather., Brunet.)

Wall., *loquette*, facilité d'élocution.

LOQUENCE, - *quense*, - *quenche*, s. f., élocution, parole, discours, bavardage :

Ce mut vostre fole *loquence*
Qui bret et crie et noise et tence.
(Rose, Richel. 1573, 1^o 102^d.)

Celui oi qui preschoit
Et par sa *loquence* techoit
Le pueple de mestre a la queste.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, 1^o 31^e.)

Santé, biauté, force,.... bonne *loquense*, bonne voix. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, 1^o 6^d.)

Quant ce oyrent li mesage Daire, si s'entremerveillierent mout dou grant sens et de la plaisant *loquence* qui estoit ou roy Alixandre. (Le Liv. dou roi Alix., Richel. 1385, 1^o 14^b.)

Nuz hom, tant ait boine *loquenche*,
Ne porroit dire.
(J. DE JOURNI, *Dime de Pent.*, Brit. Mus. Add. 10015, 1^o 4 v^o.)

Chieus qui set *loquense* amoyer
A biaux dis faire et rimoyer.
(J. DE CONDÉ, *Dit de boin non*, 1, Scheler.)

Sanz faire plus longue *loquence*
Delivre toy.
(Miracle de Nostre Dame et de sainte Bauteuch, Richel. 820, 1^o 187^b.)

Li damoiseal Lotrings qui ot bonne *loquense*.
(JEN. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 1676, Scheler, *Gloss. philol.*)

Trestoute sa conteit de quoy je fay *loquense*.
(Ib., ib., 25736.)

Ne fault que ayez telle *loquense*.
(Mist. du siege d'Orl., 6406, Guessard.)

Pour la louer a souffisance
N'ay le sens ne l'entendement,
Ne cueur, ne penser, ne *loquense*
Pour parler assez dignement.
(Le Miroir des Dames, ap. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 188, éd. 1748.)

Quant un enfant est né, qui lui porte-roit le petit boyau jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse *loquense*. (Evang. des Quenouill., p. 22, Bibl. elz.)

Venez dicter sous piteuse *loquense*
Livres plainctifs de tristes chansonnettes.
(CL. MAR., *Ballad. de Caresme*, p. 273, éd. 1596.)

Lors cuydant repliquer, ma *loquense* interrompt par un rondeau qu'elle tira du coffret de sa jeune rhétorique, disant ainsi. (Ib., *Temple de Cupidon*, a Fr. 1^{er}, dédicace placée en tête de l'éd. s. l. n. d. in-8^o de 12 ff.)

Les poetes grez comiques... devisoient les intervalles du narré de leurs jeux, interposant certains motetz chantez par une troupe de gens duitz a ce faire : et aussi par le moyen de ceste raison cubique soulageoient les *loquences* de leurs personnages. (JAN MARTIN, *Vitruve*, 1^o 67 v^o, éd. 1547.)

Charité, qui les cueurs attire,
Contre Orgueil dresse sa *loquense*.
(1560, *Debat de Charité et d'Orgueil*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 296.)

Doubte tu point rencontrer quelque maistre
Qui mocquera ta rustique *loquense*?
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 5, Willem.)

Pic., Wall., Namurois, *loquense*, facilité d'élocution, habil, loquacité. Bourg., environs de Saulieu, avoir bien de la *loquense*, bien parler, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Norm., pays de Bray, Champ., Troyes, Reims, Bourg., Yonne, avoir de la *loquense*, avoir bonne *loquense*, avoir une voix forte, qui indique qu'on se porte bien. Alençon, *loquense*, parole : dire une *loquense*.

LOQUENCER, v. n., causer, jacasser :
Un autre exemple vous diray de celle qui *loquencoit* et jengloit a l'esglise quant elles doivent ouir le divin office. (Liv. du Chev. de La Tour, c. XXVIII, Bibl. elz.)

LOQUET, *locquet, luquet*, s. m., serrure, fermoir, cadenas :

Unum *luquet* de metallis. (1449, *Invent. ex tabul. D. Venciæ*, ap. Duc., *Luchelum.*)

La quelle chasse est close et fermee soubz le *loquet* de douze clefs gardees par douze des plus suffisans citoyens de Genes, (J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 119, ap. Ste-Pal.)

Loquet d'un huis, pessuli genus. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, p. 110, éd. 1632.)

— Patte de fer :

A Gillequin Preudeul, serrurier, pour dix barres de fer, *loquettee* chascune de .viii. *loques* mis par voie. (*Compte Jeh. Gilon*, 1399-1400, Arch. KK 264-266.)

— Patte boutonnée qui retenait la braie, braguette :

Que toutes chausses a braye et *locquets* seront bien garnies dedans et dehors. (1472, *Statuts des chaussetiers de Poitiers*, Ord., xvii, 867.)

Wallon, *loké*, cadenas.

1. **LOQUETÉ**, adj., bariolé, bigarré :

De velut noir fu son destrier couvert, Et *loqueté* tant de blanc que de vert. (L. DE BEAUVAU, *Pas d'arm. de la bergère*, 522, Crapelet.)

Comme panthere *loqueté*

Sont, et de plusieurs draps brodé.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 195, A. T.)

Vestu d'une robe de pers, *loquettee* par dessoubz. (1415, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 146, Douët d'Arceq.)

Auquel Jehan Alain ledit homme *loqueté* demanda des nouvelles. (*ib.*)

Affublé d'un petit chapperon *loqueté*. (MONSTRELET, *Chron.*, III, 88, Soc. de l'H. de Fr.)

2. **LOQUETÉ**, *locquetté*, adj., garni d'une patte de fer :

A Gillequin Preudeul, serrurier, pour dix barres de fer, *loquettees* chascune de .viii. *loques* mis par voie. .xx. montans mis l'un sur l'autre parmi mortaises de fer... (*Compte Jeh. Gilon*, 1399-1400, Arch. KK 264-266.)

Lesquelz compaignons commencerent a ruer de plançons *loquetez* l'un contre l'autre. (1413, Arch. JJ 176, pièce 313.)

Barreaux de fer *loquetez* pour asseoir les voirrieres, .xii. barreaux de fer de .ii. piez et demi de long chacun et tous *loquetez* et blanchis au net. (1490, Arch. K 272.)

Les petiz barreaux *locquettez* et verges servans aux verrieres. (1497-8, Arch. Aube, reg. 3, G 357.)

LOQUETER, v. n., remuer le loquet d'une porte :

Lequel huyz ils trouverent fermé, et pour ce hurterent et *loqueterent* ensemble. (1393, Arch. JJ 145, pièce 233.)

LOQUETEUR, s. m., mendiant couvert de loques :

Emboureurs de bastz, *loqueteurs*, claque-dens. (RAB., *Pantagr. prognost.*, ch. v, éd. 1542.)

Loqueteurs, besaciers. (*Lett. d'ecorniflerie*, Var. hist. et litt., IV, 49.)

LOQUETEUR, adj. et s., qui a ses vêtements en loques, misérable :

Et mainteffois ne font labour qui vaille (les laboureurs),

Et bel espoir qui paist les *loqueteux*
Les fait changer et pour grain cueillir paille.
(*Contred. de Songecreux*, f° 74 v°, éd. 1530.)

Paris estoit pauvre *loqueteux*. (RAB., *Pantagrue*, ch. xxx, éd. 1542.)

Ces pauvres *loqueteux* qui mendient leur pain es carrefours. (JEAN DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 8 v°, éd. 1616.)

Langes *loqueteux*.

(HARDY, *Corn.*, III, II, éd. 1609.)

Pic., *loqueteux*, marchand de loques.
Berry, *loqueteux*, *loqueteuse*, homme, femme en loques.

On trouve dans un célèbre écrivain de notre siècle à qui le parler herrichon est familier :

C'est honteux, tant de *loqueteux* dans les rues et sur les chemins. (G. SAND, *La Daniella*, LI.)

Cette *loqueteuse* de Claudie. (ID., *Claudie*, II, VIII.)

Un autre romancier du XIX^e siècle a dit, en employant *loqueteux* comme adjectif :

La robe débraillée et *loqueteuse* d'une chanteuse de concert en plein air. (E. DE GONCOURT, *Chérie*, LXXIX.)

1. **LOQUETIER**, s. m., nulle pour recevoir les clavettes :

.v. grans barreaux de fer garniz de *loquetiers*... .iii. paillettes de fer qu'il a livrees pour fermer le voirre es *loquetiers* des diz barreaux de fer. (1490, Arch. K 272.)

2. **LOQUETIER**, s. m., marchand de loques :

Li garnes au *loquetier*. (1226, *Censier du Paraclet de Provins*, f° 5 v°, Arch. Aube.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *loquetier*, marchand de loques.

1. **LOQUETIERE**, s. f., serrure, fermoir :

Pour une *loquetiere* double neuve a 16 loques, pour la porte de l'ospital de derrieres. (1356, *Arch. hospit. de Paris*, II, 152, Bordier.)

.i. loquet et *loquetiere*. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, xiv, Arch. mun. Orléans.)

Pour .iiii. laces, .iiii. *loquetieres* et les crampons servans aux tonniaux ou on mist le pain quant on envoya gens d'armes vers Douai. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Loquets et *loquetieres*. (*ib.*)

Une *loquetiere*, un correau et les corrilieres. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, Forteresse, IV, Arch. mun. Orléans.)

Lyonnais, *loquetiere*, clé de la porte d'entrée.

2. **LOQUETIERE**, s. f., marchande de loques :

Loquetieres. (*Voc. des Mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

H.-Norm., vallée d'Yères, *loquetiere*, marchande de loques.

1. **LOQUETTE**, *locq.*, s. f., verrou :

Les viviers aux *locquettes*, a Chiry. (1372, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Loquette siet a la paroit,

Se vous y mettiez voire doit

Sachiez que elle vous morderoit.

(C. MANSION, *Adevin. amour.*, Techener.)

2. **LOQUETTE**, s. f., diminutif de loque ; flocon de laine qu'on peut carder :

Loquette. f. A little rag, or tatter. (COTGR., éd. 1611.)

Loque ou *loquette*, particulamentun. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, p. 110, éd. 1632.)

Il y a à Blangy, Seine-Inférieure, une foire appelée à *loquettes*; autrefois c'était la foire dite des chiffonniers et des revendeurs. Bourg., Yonne, *loquette*, petite pièce, petit morceau.

LOQUUTION, voir LOCUTION.

1. **LOR**, *leur*, adj. poss., pouvait dans l'ancienne langue être précédé de l'article :

Puis qu'il ont fait le *lor* service.

(S. Brandan, Ars. 3516, f° 102^d.)

Puis sera li tornoiemens

Des nostres et de la *lor* gens.

(Florimont, Richel. 792, f° 38^a.)

Une *lor* vigne. (1268, Pothières, Arch. Aube.)

Et en firent li paien une *lor* loge quant il habiterent en Jherusalem, du lieu ou cils autels d'arain seoit. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des R., xviii, ms. Ste-Gen.)

Parce qu'il avoit l'imaige d'une *leur* deesse. (*Moralit. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 4^e.)

Vendre les *leurs* choses. (1373, *Reven. de l'hosp. de S.-J. de Jérus.* Arch. S 5543, f° 4 v°.)

2. **LOR**, s. m., laurier :

Gentils pucele, sos ces *lors*

De cest cendal beades mon cors.

(Eteocle et Polix., Richel. 375, f° 41^a.)

Mix vos vient de *lor* et de mirre

Encenser vos lis et vos cambres.

(CHRISTIAN, *du Roi Guillaume*, p. 52, Michel.)

Impr., del or.

3. **LOR**, voir LE.

LORAIN, *lorein*, s. m., courroies de cuir façonnées, ornant le poitrail et la croupe du cheval et servant à maintenir la selle. On les couvrait quelquefois de nœuds de velours ou d'étoffes riches, avec des boutons d'or garnis de perles, le tout entremêlé de petits écussons armoriés :

Li *lorain* valent .m. s. de parisis.

(Les Loh., ms. Montp., f° 44^d.)

Molt doit avoir riche *lorain* et cele,
Et bon barnaige qi vers tel gent revele.

(Raoul de Cambrai, 1007, A. T.)

Cist fet hiaumes et cist haubers,

Cist *lorein* et cist esperon.

(Perceval, ms. Montp. H 247, f° 37^e.)

Son *lorcin* ne sa couverture,
Son poitral ne s'afeutreure (d'un cheval)
Ne peust nus hom achator.
(*Ib.*, f° 132b.)

Beaus palefroiz et beaus destriers,
Dorez *lorains*, dorez estriers
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 8c.)
Ne les seles ne li *lorcin*.
(GUILOT, *Bible*, 982, Wolfart.)

Es autres biens qui sont forain
N'as tu vaillant .ii. viez *lorain*.
(ROSE, Richel. 1573, f° 45c.)

S'ert d'or et de pieres li frains,
Et si ot tout itels *lorains*.
(*Chev. as deus esp.*, 1127, Foerster.)

Uns palefrois bien acemes
Li fu amenes, puis monta.
La siele et li *lorains* costa
.C. mars et plus, au mien cuidier.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 997, Michel.)
Chascune ot sambue et *lorain*
(*Dolop.*, 2070, Bibl. elz.)

Cil l'en baise de joie l'estrief et le *lorain*.
(BERTÉ, 1771, Scheler.)

Or n'est nus clers, tant vus bediaus,
Qui lues n'ait *lorains* et oisiaus.
(*Compl. de Jerusalem*, ms. Berne 113, f° 198b.)

Pour robes, *lorains* et chevaux,
N'aient pas aguisiez les graus
Dont il font les chevaliers braire.
(*Mariag. des filles au Diable*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 291.)

Lormiers, c'est a savoir faiseurs de frains
et de *lorains* dorez. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1° p., LXXXII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

.VII. muls a riches *lorains* d'or. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 120a.)

Arneischies et atournes a merveilles
orgueilleusement de *lorains* et d'autres
appareils. (*Gr. Cron. de Fr.*, le premier
roy Philippe, ch. XI, P. Paris.)

Fallera, *lorains*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

Un *lorain* garni de soie semé de boutons
dores. (1313, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 44.)

I. *lorain* garni de soie, semé de boutons
dorés et de camabieus. (1316, *Invent. de la comtesse Mahieu d'Artois*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Il encontra ung chevalier armé de toutes
armes et une damoiselle qui moult avoit
riche *lorrain*. (*Lancelot du Lac*, 2° p.,
ch. 98, éd. 1488.)

LORANDIER, s. m., valet de charne :
Jehan Rode bouvyer, *lorandier*, servi-
teur et varlet pour suivre les beufz et
labourer la terre en la baronnie d'Apchon.
(1472, Arch. JJ. 197, pièce 294.)

LORANDRON, s. m., rhododendron :
Rododendron en vulgaire langaige et le
mot corrompu est appellé *lorandron* pour
ce que il est semblable aux feuilles de
laurier et a la fleur ainsi que la rose.
(*Jard. de santé*, I, 395, impr. la Minerve.)

LORCHIERE, lochiere, s. f. ?
Item .i. pou de pré qui siet entre la lo-
chiere mons. Garnier et le perier asont ou
finage d'Andelot. (1309, Arch. JJ 41,
f° 92 r°.) Plus haut : *lorchiere*.

LORD, voir LOURT.

LORDART, voir LOURDART.

LORDE, voir LOURDE.

LORDEL, voir LOURDEL.

LORDER, voir LOURDER.

LORDET, voir LOURDET.

LORDIBUS, s. m., lourdaut :

Que maudit soit le *lordibus* ;
Il n'a sens non plus que ung oyson.
(*Farce de Guillaume*, Anc. Th. fr., I, 328.)

LORDIE, voir LOURDIE.

LORE, s. f., coup :

De moy recevront mainte *lore*,
Car ilz le deservent moult bien.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 12, Dessailles et Cha-
baille.)

LOREIN, voir LORAIN.

LOREISE, lorr., adj. f., à deux tran-
chants :

Bipennis, hache *loreise*. (*Gloss. de
Conches*.)

Bipennis, hache *lorreise*. (*Gl. l.-g.*, Richel.
I. 7692.)

LOREL, lorr., s. m., courroie, rêne,
bride :

Hiaumes, barrières et *lorriaus*
Font jus flatur et defrocer.
(J. BRETÉL, *Tourn. de Chauvenci*, 1904, Delmotte.)

— Tresse :

Sincinus, *lorel* de baisselette. (*Olla pa-
tella*, p. 47, Scheler.)

Mais en tout le monde n'a mie
Pastourelle dont il s'esmaie
Qui loy plaise fors Florimaie
Ta belle fille aux blons *loriaux*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 43 r°.)

— Petit morceau :

Tant seulement des bribbes et *lorreaux*,
Pour le soupper des compagnons lureaux.
(BOURIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, ch. XIII, Jouaust,
p. 51.)

LOREMIER, voir LORMIER.

LORENIER, -rennier, -reinier, -renner,
s. m., sellier :

La coutume dou pain, les jaloies.... les
.III. cuilletes des hares, *lorenner*, sellier,
borrellier. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch.
Loiret, f° 1 r°.)

Lorennier qui font les frèns. (*Ib.*, f° 5 r°.)

Loreinier qui font les trains. (*Ib.*, copie du
XIV^e siècle.)

Cf. LORAIN et LORMIER.

LORETIÈRE, s. f., lieu planté de lauriers :

.I. p. de terre en la *Loretie*. (1316,
Liv. pelu, f° 33 r°, Bibl. Bayeux.)

LORGE, s. f., rive, bord, extrémité :

La moitié de l'estang du dit lieu de
Chesne Arnoul commençant lez la *lorge* du
dit estang en allant droit aux terres du dit
lieu. (Oct. 1403, *Aveu de Chesne-Arnoul*,
ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 11 r°, Arch.
Loiret.)

LORGNART, adj., malavisé, sot :

Ja fuissies ci noiié se je fuisse on *lorgnart*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 16877, ap. Scheler,
Gloss. philol.)

Le conte de Namure ne fut mie *lorgnars*.
(*Ib.*, *ib.*, 34511.)

Wallon, *lognár*, nigaud.

1. LORGNE, lorne, adj., louche :

Ouvrez vos borses et vos eus
Si ne soiez aver ne lorne.
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 39c.)

Lambertus le *lorgne*. (*Pièce de 1236*, Ri-
chel. I. 11926, f° 237 v°.)

Saves cui je tieng moult a *lorgne*,
Un grant, un lonc Gerart le borgne.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1330, Ars.)

Girars li *lorgnes*. (1270, Souilliers, I, 12,
Arch. Meurthe.)

Jehans li *lorgnes*. (1328, *Compte de Odart
de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 4 v°.)

Et n'y ait dedens sos ne bourgne,
Saige, subtilh, loxar ne *lorgne*
Qui a defendre ne fist bon aquite.
(J. DE STAVÉLOT, *Chron.*, p. 372, Borgnet.)

— Faire le lorgne, traiter quelqu'un
comme s'il n'y voyait pas :

Adonc font au vilain le *lorgne*,
Et voit li vilains, qui n'est borgne,
Qu'il le moquent en la meson.

(*De Boivin de Provins*, 209, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, V, 59.)

Bien sait faire le *lorgne*, s'est tous li plus maistis.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 122, Kerv.)

— Fig. :

Jo ne te loseng ne blandis,
Mais tous les *lorgnes* contredis :
Savoir dis et folie fais !

(JEHAN BODEL, *Congé*, 418, Romania, IX, 242.)

Argot, *lorgne*, borgne. Deux-Sèvres,
Parthenay, *lorgne*, morne, triste, abattu,
se dit des bêtes et des gens.

Cf. TORCHE LORGNE.

2. LORGNE, s. f., coup capable de faire
loucher :

Les gendarmes sont furieux
Choequans au visage et aux yeux,
Il ne fault qu'une telle *lorgne*
Pour faire un gentilhomme borgne.

(CL. MARL., 3° *Epist. du Coq à l'Asne*, VI, 495,
éd. 1731.)

Fracasse n'y pouvoit cheminer que tout
vouté ; car autrement il se fust donné de
bonnes *lorgnes* en la teste contre le haut
de la voule. (*Merlin Coccaie*, p. 638,
éd. 1606.)

LORGNER, v. n., frapper rudement :

On crye haro, qui vive, tue,
Alarme, au guet, reos toy, ribault,
Torsche, *lorgne*, depesche, rue,
Frappe, combat, taille, remue.

(COQUILLART, *le Blason des armes et des dames*, II,
173, Bibl. elz.)

Et a grands coups de poing il *lorgnoit*
dessus luy. (DESPRIERS, *Nouvelles recrea-
tions*, de Triboulet, f° 244 v°, éd. 1572.)

LORGNÉRIE, s. f., infirmité de celui qui
louche, qui voit mal en général :

Cil qui a tel maladie qu'il ne puet veoir
au main ne au soir, que aucuns quident
que ce soit *lorgnerie*, quant l'en ne puet
veoir a la candole. (*Digestes*, ms. Montp.
H 47, f° 256d.)

LORCARDER, verbe.

— Neutr., flâner, muser, trainer çà et là, vagabonder :

Il vilote, or *loricarde*, comme un chien que n'a point de maître, and je vagabonde. (PALSgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 613, Génin.)

Loricarder, to luske, lowt, or lubberit ; to loyter about like a masterlesse man. (COTGR., éd. 1611.)

— Réfl., dans le même sens :

Veez cy comment en alant regardoie
Se de chascun estole regardé ;
Veez cy comment je me *loricardoie*,
Servant a court ou me suis mal gardé.

(ROI RENÉ, *L'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 110, Quatrebarbes.)

LORICART, *loricard*, *loriquart*, *loric-quart*, *loricar*, s. m., fanfaron, guilleret, qui fait le galant, et quelquefois qui fait le mauvais :

Serois je bastard,
De mon droit, et ce *loricart*
Sera premier auctorisé ?

(*Mist. du Viel Testam.*, 12996, A. T.)

Toy ne autre ne savez a quoy ce peut estre bon, sinon pour gaster le bonnet contrefaisant le *loricart*. (ROI RENÉ, Œuv., IV, 68, Quatrebarbes.)

Or avoit... un bonnet fendu au dessoubz de l'oreille et lacé au long de la fente d'une petite cordelette. Et en ceste maniere portoit assez des enseignes des *loricars*. (*Id.*, *ib.*, IV, 76.)

Il faisoit tant du *loricquart*,
Du temps qu'il estoit fiancé.

(*Farce du Nouv. Marié*, Anc. Th. fr., I, 11.)

Et toy coquart,
Vieux *loricart*.

(Anc. Noël, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Sathan, ennemy traistre et faulx,
Ou es tu, maudit *loricart* ?

(*Mor. des blasph.*, p. 11.)

Car aucun rapporter pourroit
D'elle quelque chose a plaisance
Pour le mary mettre en doubliance,
Ou quelque gracieux regard
Getté dessus un *loricard*
Ou quelque petite maniere...

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 60^a, éd. 1522.)

Foy de mon corps, elle est tant gaye
Que je suis contrainct de l'aymer.
Si quelc'un m'en venoit blasier
Contrefaisant le *loriquart*,
Je lui dirois tost, sans chommer,
Un bien brie mot, pour le sommer
Et faire taire le coquart.

(R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, p. 63, Eibl. elz.)

L'exemple ay vëu d'un morveux *loricart*,
Trop plus mauvais que ne fust onc Judas,
Qui a femme, enfans, monstre la voye et l'ait
De rapporter, semer noises, debatz.
(*Pronost. d'Habenragel*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 42.)

Et en effect ce maistre *loricart*
Deist que ce n'est aux pardons seulement
Ou elles vont.

(*L'Advocat des Dam. de Par.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 20.)

Loricard, luske, lowt, lorell, slow bucke, an unhandsome, or mishapen fellow. (COTGR., éd. 1611.)

Du temps de la Fronde, selon Ménage (*Dict. étym.*), on appelloit à Angers *loricards*, les frondeurs.

LORIET, s. m., lieu planté de lauriers :

En [la] lande du bos, vers les *lories*.
(*Auberon*, 658, Graf.)

LORILART, s. m., sorte d'épieu :

Jehan le Pannetier demanda a icellui Vincent : Que feras tu de ce *lorilart* ? c'est assavoir dudit espié. (1415, Arch. JJ. 168, pièce 287.)

LORIN, adj., de laurier :

Huille *lorin*. (LANFRAY, *L'Ecurie du S. Grison*, Malad. qui peuv. surv. à un cheval et les remedi., éd. 1598.)

LORIOT, s. m., atour de tête féminine, ressemblant peut-être au loriot, au baquet des boulangers dans lequel on lave l'écouvillon :

Femmes porteront des *loriotz*,
Par rues, par chemins, par sentiers.
Et les hommes des grans poriaux
Velus, qu'on emprunte aux barbiers.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^e part., I, 66, Bibl. elz.)

LORIQUEART, voir LORICART.

LORMERIE, s. f., la profession de faire toutes sortes de petits ouvrages en fer tels que clous, éperons, etc. :

Chandeliers, potiers, *lormerie*,
Marcheanz de fonererie.

(*Le Dit des Marcheurs*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 163.)

Les forgeours de la *lormerie* de Londres. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Henr. III, Rer. brit. script.)

Rue de la *Lormerie*. (*Ch. de 1323*, Arch. Sarthe.)

.XII. d. pour livre de toute sellerie et *lormerie*. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 120, Delaville.)

Sur la ferme de ladicte imposition des graisses, batterie, *lormerie* et armererie. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f° 43 v°.)

Une maison en la *lormerie* d'Orléans. (*Ch. de 1365*, Ste-Croix, mais. du Cloître, Arch. Loiret.)

En la *lormerie*. (*Cens. de l'H.-D. de Provins*, f° 38^a.)

N'avait pas cessé de se dire au xviii^e siècle :

— Ouvrage de *lormerie*. Sous ce mot sont compris tous les menus ouvrages de fer, comme gourmettes de chevaux, trourots des brides, des anneaux de licols et autres semblables, qu'il est permis aux maîtres cloutiers-lormiers de la ville et faubourgs de Paris de forger et de fabriquer. On appelle aussi de la sorte tous les différents ouvrages que forgent et vendent les maîtres éperonniers, comme mors, éperons, cavesons, étriers, mastigadons, cavesines, filets, et autres semblables choses servant aux brides et harpois des chevaux, soit de selle, de carosse ou de charois, soit de tous autres animaux propres à la monture ou au tirage. Il vient quantité de cette *lormerie* de Normandie, particulièrement de Vire et de l'Aigle. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. de commerce*.)

— Il y a encore à Provins la rue de la *Lormerie*.

LORMIER, *lormier*, s. m., sorte d'artisan, qui répond à peu près aux selliers et

aux éperonniers. « Les *lormiers* fabriquaient des freins, longues, étrivières, mors des chevaux ; ainsi ils travaillaient à la fois en cuir et en métal ; ils maniaient même l'or et l'argent pour satisfaire au luxe de la chevalerie. Dans la suite, le mot de lormerie passa au commerce de clouterie et petits objets en fer. » (DEPPING.)

Et ele fait errant mander .i. *lormier*,
Les caaines li baille, si li rouva forgié.
(*Chev. au cygne*, Richel. 795, f° 51 v°.)

Avec celli ira li *lormiers* gentis.

(*ib.*)

Estes vos a itant le *lormier* venant,
Qui une des caaines ot forgié devant.

(*ib.*, I, 1757, Hippeau.)

Quiconques veut estre *lormiers* a Paris, c'est a savoir faiseurs de frains et de lorains dorez, seurargentes, estames et blans, estre le puet franchement. (Est. BOILL., *Liv. des Mest.* 4^e p., LXXXII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Lormiers, selliers, baudroiez,
Orbateurs, ne targiez mie.

(*Le Dit de la queue de Ren.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 92.)

Premierement li glougleour
I gaaignoient cascun jour,
Et li hirant et li *lormier*,
Li marissal et li selier.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des rois d'Angleter. et des ducs de Norm.*, p. 217.)

Ferris li *lormiers*. (Comm. XIV^e s., *Prise de ban*, Richel. 8708, ap. Aug. Prost, *Etude sur le rég. ancien de la propriété*, p. 215.)

Lormiers. (1323, *Franch. de Montmirey*, Arch. Doubs. *Nouv. Ch. des comptes*, M 308, Terrier de Montmirey de 1461.)

Nouvel fermier de l'imposicion des *lormiers* et fourbisseurs d'espees. (1358, Arch. K 47, pièce 49.)

David le *lormier* est un boin ouvrier de faire selles, frains et esporons. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 13^a, Michelant.)

Les poullilliers et *lormiers* seront fol ;
Riens ne vendent.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 239^b.)

Les selliers, *lormiers*, coffretiers, (*Entrée du roi Henry II à Paris*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 361.)

On lit encore au xviii^e siècle :

Lormier, qui fait des ouvrages de lormerie. Les cloutiers, selliers et éperonniers sont qualifiés dans leurs statuts et lettres de maîtrise. maîtres *lormiers*. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. de commerce*.)

Noms propres, *Lormier*, *Lorimier*.

LORNE, voir LORNE.

LORPIDON, *lorpidum*, *lourpidon*, s., terme d'injure adressé à une vieille femme, qui répond à vieille sale, vieille trompeuse :

Vous avez menti, *lorpidon*,
Vieille ribaude et maquerelle.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 330^a.)

Feut advisé par une vieille *lourpidon* que son royaume luy seroit rendu a la venue des cocquecigrues. (RAB., I, I, c. 49, éd. 1542.)

Putes, maraudes, *lorpidons* et brigandes. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 54, Bibl. elz.)

Il y avoit en la ville d'Angers
 Ung *lorpidum*, qui partout sans dangers
 Se transportoit, si bien je la denotte :
 Elle avoit nom Macee la devotte.
 (BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, ch. VIII, Jouaust,
 p. 41.)

Lorpidons; garde clapiers. (*Lett. d'écor-
 nifierie*, Var. hist. et litt., IV, 49.)

Lourpidon, the name of an old witch or
 hag, in Amadis; hence, any such decre-
 pite and devilish creature. (COTGR., éd.
 1611.)

Ménage assure que de son temps ce
 mot était usité en Bourgogne, et se pro-
 nonçait *orpidon*. Mais Le Duchat (sur Ra-
 belais, I, 149), déclarait, peu de temps après,
 qu'il n'était point connu dans cette pro-
 vince.

LORPIDUM, voir LORPIDON.

LORRAIN, voir LORAIN.

LORRE, voir LOIRE.

LORREISE, voir LOREISE.

LORREL, voir LOREL.

LORREOUR, *loerrour*, s. m., employé de
 cave :

Item a Perrot le *lorreour* de la bouteille.
 .xv. lib. Item a Perrot mon *lorreour*,
 .xx. lib. (1304, *Legs du Test. de Jehan II*,
 Mor., Pr. de V.H. de Brcl., I, 1195.)

A Pierre le *loerrour*... pour amende-
 ment de ses guages et pour toutes ses
 autres demandes. (*Ib.*, col. 1196.)

Cf. LOIRE.

LORRIER, voir LOUURIER.

LORT, voir LOURT.

I. LOS, *loz*, *lous*, *loux*, *loz*, *lods*, *lauds*,
loos, *laouds*, *lus*, s. m., louange, hon-
 neur, réputation :

Hespunt Rollanz : Ja fereie que fols !
 En dulce France en perdréie mun *los* !
 (*Rol.*, 1053, Müller.)

Gloire et *lous* soit en toi, beau doz sire, et ennor.
 (HERMAN, *Bible*, ms. Orf. 374^{bis}.)

Cil qui Daire ont ocis m'ont mis en grant repos,
 Et ont crute m'ouner et ensancie mon *los*.
 (*Roum. d'Alit.*, fo 41^d, Michelant.)

Car de voire chouse conter
 Puet l'en en pris et *lous* monter.
 (J. LE MARCHANT, *Mtr. de N.-D.*, ms. Chartres,
 fo 4^d.)

Homes, fames, juene et chann
 Disoient honnor et bon *loz*
 De lor bon roi Dolopathox.
 (*Dolop.*, 292, Bibl. elz.)

Mes que le *lous* des giens aquierent.
 (*Image du monde*, ms. S.-Briec, fo 8^b.)

Porchace *lous* et renomme. (LAURENT,
Somme, ms. Chartres 371, fo 6 v°.)

Kar grant estreit la hunte e vilain reprover
 Si renportent de nus sanz le *lus* comparer.
 (*Horn*, 4647, Michel.)

Pour diffamer l'estat d'icellui suppliant...
 le clama coup, en reputant la femme du-
 dit suppliant pour ribaude; lequal sup-
 pliant moult douls et courciez du *los*
 que lui alevoit ledit Cuvelier... (1367, Arch.
 JJ 97, pièce 425.)

Sour tous les aultres le faisoit bien et

en avoit le *los* et le huee li gentilz cheva-
 liers. (FROISS., *Chron.*, II, 153, Luce.)

Los s'est dit jusqu'à la fin du xvii^e s.
 au sens de louange :

La Garde, vous m'en croirez donc,
 Que si gentilhomme fut onc
 Digne d'éternelle mémoire,
 Par vos vertus vous le serez,
 Et votre *los* rehausserez
 Par votre docte et sainte Histoire.
 (MALB., *Od. à la Garde*, 125, Hach., I, 290.)

Quelque jour on verra chez les races futures,
 Sous l'appui d'un grand nom, passer ces aventures.
 Vendôme, consentez au *los* que j'en attends ;
 Faites-moi triompher de l'envie et du temps.
 (LA FONT., *Philem. et Baucis*.)

Puisse le tout, ô charmante Philis,
 Aller si loin, que notre *los* franchisse
 La nuit des temps !
 (Id., *Belphégor*.)

Tous renonçoient au *los* des belles actions.
 (Id., *Fabl.*, XII, 1.)

Le mot de *los* pour louange, antique, se
 conserve dans la poésie, et y a même de
 la noblesse. (BOSS., *Lett. à M^{me} d'Alb. de
 Luyn.*, 29 mai 1696.)

— Autrefois il signifiait encore appro-
 bation, agrément, consentement, ensei-
 gnement, conseil :

Rois, prens conseil au *los* que je te dis.
 (*Gar. le Loh.*, 1^{er} chans., xxii, p. 77, P. Paris.)

Et s'empres li ont demandé
 Par qui *los* et par quel garant
 Il vaît en la forest caçant.
 (WACE, *Brut*, 816, Ler. de Lincy.)

Puis le fera au *loz* de Sarazins jugier.
 (J. BOD., *Sax.*, cxxxix, Michel.)

Qui conseil croit n'est mie fous,
 Buer creumes en votre *lous*.
 (CHREST. DE TROYES, *Erec. et En.*, Richel. 1420,
 fo 6^a.)

Prestre, par le *los* del amit
 Garde la bouke de mesdit.
 (RECLUS DE MOILIENS, *de Carité*, LXXV, 1,
 Van Hamel.)

Sans mon *los* et sans mon seu.
 (CHREST., *du Roi Guill.*, 257, Michel.)

Ét lendemain si s'espousorent
 Au *los* de lor meilleurs amis.
 (*Dolop.*, 7313, Bibl. elz.)

Ke il la ferunt bien a *lous* de pro-
 dommes. (1214, *Coll. de Lorr.*, 973, Richel.)

Il n'en puet point vandre se par le *lous*
 de sa fame non. (1231, *Charte d'affran-
 chissement de Morville*, Bulletin du Comité
 de la lang. et de l'hist. de la France, t. I,
 p. 125.)

Et cest vendage ont il fait par mon
 creant et a mon *los*. (Août 1246, *Lett. de
 Thib. cle de Bar*, Arch. Mos.)

Ceste plegerie prissent li eskievin de
 Saint Brisse por les enfans qu'il avoient a
 warder, ki orfene estoient et desaagiet, et
 par le *los* de lor comuns parens. (*Charte
 de 1248*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le
 dialecte du Tournaisis*, p. 38.)

A mon crante et a mon *lous*. (1250, *Cart.
 de l'abb. St-Martin de Glandiere*, Richel.
 t. 10030, fo 35^a.)

Por le *loux* et por l'asentement. (1231,
Donat., Preuv. de l'Hist. de Bourg., t. II,
 p. xviii.)

Par le *lous* de Aulis ma feume. (Fév.
 1252, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillair*,
 Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Toutes ces choses sunt faites par lou
loux et par l'outri ma dame Aalis. (1255,
ib.)

J'ai vendu par le *loux* de ma feme.
 (1262, La Motte, I, 4, Arch. Meurthe.)

Prometons en bone foi que nos james
 contre cest oïroi devant dit ne contre ce
los n'irons par nous ne par autre. (1265,
Cart. d'Yerres, Arch. LL 1599, fo 211 r°,
 Mus.)

Nous ne pouvons prendre ne empes-
 chier ses biens ne sa personne, dedans
 les termes de la liberté et du *lauds* de la
 ville. (1266, *Franchise d'Orgelet*, Droz,
 t. 26.)

Por le comandement le roi
 Et par le *loos* de la royne.
 (R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, fo 8^a.)

Du *loz* et du consentement. (Nov. 1293,
Chamb. des compt. de Dole, $\frac{A}{79}$, Arch.
 Doubs.)

Ils y entrent sans son *lods* et sans
 son gré. (*Chron. de St-Denys*, ap. Duc.,
Gloss. de Villeh.)

Se vous li avez fait ne tort ou deraison,
 Vous l'ires amender vers li en sa maison,
 Au *loux* et a conseil de trestout son bernaige.
 (*Gir. de Ross.*, 1231, Mignard.)

Et .vi. c. de brochetons de .viii. a .x.
 poulces de long et moyson a departir esdis
 estang, au *los* de nostre conseil. (1397,
 Arch. MM 31, fo 230 v°.)

De l'auctoritey, *loux*, licence, consente-
 ment et voluntee de... (1429, *Affranch.
 d'Oiselay*, Arch. Haute-Saône, $\frac{E}{143}$.)

Que vous meame soyés juge de l'a-
 mende qui sera discutee par le *loux* de
 vostre meilleur conseil. (*Girart de Rossil-
 lon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille,
 p. 269.)

Quand pere, mere ou parastre mettent
 leurs enfans ou enfant de leur femme hors
 de leur pain, et puis leur font louer et con-
 sentir les vendages des heritages et rentes
 epotiqueiz au droit desdits enfans, tels
 vendages et *loz* ne sont vallables si lesdits
 enfans ne sont eagiez. (*Cout. de Mons*,
 Nouv. Cout. gén., I, 819.)

— A *los*, loc., d'une manière qui mérite
 l'approbation, parfaitement :

Il doit refaire la maison ceu qu'il en
 tient a bien et a *lous*. (1226, Cath. de
 Metz, Maisonnerie, Port-Sailly, Arch. Mos.)

Et si la retenrit bien et a *lous*. (1226,
 Arch. Mos., Chap. de la cathédral.)

— Mesure, taux :

Cinc sestiere d'avoienne, a la mesure et
 au *lous* dou minage de Joinville. (1278,
Lett. de J. de Joinv., S.-Urb., liasse 1,
 Arch. Haute-Marne.)

— Droits qui se payaient aux seigneurs
 à chaque mutation de propriétaires :

Car quant a ce qu'en cas d'achapt, il
 faut payer les *lots* et ventes, cela est venu
 d'un autre vieil mot françois, *los*, qui si-
 gnifie gré et volonté : duquel encores nous
 disons allouer pour la chose que nous
 avons pour agreable. Par quoy nous appel-
 lesmes payer *los* et ventes la recognois-
 sance qui se faisoit par nous a nostre sei-
 gneur direct et foncier, par le gré et *los*
 duquel nous estions impatronisez, et en-

trions en plaine saisine de la chose qui nous estoit vendue. (PASQ., *Rech.*, II, 16.)

Rien ne sera commis dans la cité, a raison des reconnoissances, et *laouds* non payez. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 187, éd. 1573.)

Le seigneur direct est celui, auquel est due la foy et hommage, servis, *laouds*, ventes ou tels autres devoirs. (*Coust. d'Acuste*, p. 219, éd. 1588.)

2. LOS, s. m., sorte d'engin de pêche :

L'en apele les degrez (de parenté) a la semblance d'eschieles et des *los* a claives, en quoi l'en entre en l'un par l'autre. (*Liv. de jost. et de plet*, XII, 5, § 1, Rapetti.)

Une maniere de pescherie, que l'en appelle *los*, qui prenent toute maniere de petits poissons, doivent estre abatues. (1295, *Mem. E de la Chambre des compt. de Paris*, f° 302 r°, ap. Duc., *Laus* 1.)

3. LOS, s. m., terme de vénerie :

Il doit encizer de son coutel jusques a la queue et puis oster l'eschine des costes que l'en doit appeller *los* et du cerf costes. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 61°.)

4. LOS, voir LE.

5. LOS, voir LOUS.

LOSAINGE, voir LOSENGE.

LOSAINGIER, voir LOSENGIER.

1. LOSANGE, *loseingne*, s. f., morceau de bois en forme de losange :

A Pierre Sauvage, pour perches et *losanges* a lui achetées pour les reparacions des jardins. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^b, f° 63 v°.)

Pour l'amenage d'icelles planches et *losanges*... (*Ib.*)

— Instrument de musique, p.-è. harpe :

David ot sa *loseingne* traite.
(*Paraphrase du Ps. Eruclavit*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 22°.)

David ot sa *losange* traite.
(*Ib.*, Richel. 2094, f° 177°.)

2. LOSANGE, voir LOSENGE.

LOSANGEMENT, voir LOSENGEMENT.

LOSANGERIE, voir LOSENGERIE.

LOSANGIÉ, *losengié*, *loz.*, *les.*, - *iet*, adj., en forme de losange, composé de losanges de diverses couleurs :

Cele baniere en halt dreic
D'or et de vermel *losengie*,
C'est monsaignor Erec le sage.
(*Durm. le Gal.*, 8451, Stengel.)

Chevaucholent estroit rangiez
Embraçant l'escu *losengiez*.
(BRETTEL, *Tourn. de Chauv.*, 2107, Delmotte.)

Un escu portoit *losengiet*
D'or et de geulles.
(*Couci*, 1200, Crapelet.)

En ay ung autre [parement] de satin bleu, *lesengé* d'orfaverie a noz lettres branlans qui sera bordé de letisses. (*Pet. Jeh. de Saintré*, ch. XXIII, éd. goth.)

Le siege ou amours je vy estre
Estoit de flories jennetes
Tendu a destre et a senestre
De giroflées, violetes,

Couvert d'un tapis de flouretes
Et de lavande *losengie*.
(AL. CHARTIER, *Poés.*, p. 696, éd. 1617.)

— S. m., losange :

Pour avoir faict un grant preau esdits jardins, et faict de merrien un *losengié* tout autour a fleur de lis et a creneaux. (*Compt. de P. Culdoo*, *Hist. litt.*, XXIV, 650.)

LOSANGIER, voir LOSENGIER.

LOSANJADOR, voir LOSENGEOR.

LOSCHART, *loxar*, adj., celui qui louche :

Messires Wittmes li *loscharz*. (Vend. ap. S. Remi 1267, Arch. Doubs B 400.)

Et n'y oit dedens sos ne bourgae,
Saige, subtilh, *loxar* ne lorgne
Qui a defendre ne fist bon aquitte.
(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 372, Borgnet.)

Morv., *louessart*, louche, celui qui regarde de travers.

Noms propres, *Louchart*, *Lochard*.

LOSCHER, voir LOCHIER.

LOSE, *louse*, s. f., renommée :

Or fut de si grant *louse*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1348, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Louange, flatterie :

Cist chapitres fu faiz sanz *lose*.
(GUYOT, *Bible*, 2431, Wolfart.)

Bessin, *louse*, mensonge, fourberie.

Cf. LOS 1.

LOSEINGE, voir LOSENGE.

LOSEINGNE, voir LOSANGE.

LOSENGABLE, adj., trompeur, perfide :

Si les mainent dampnement
Par *losengable* lechement
A dampnable perdicion.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 191°.)

LOSENGEMENT, voir LOSENGEMENT.

LOSENGANT, adj., flatteur :

Parole *losengant*. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 110 v°.)

LOSENGE, *losange*, *lozange*, *lozange*, *louseing*, *loseing*, *loseingne*, *losaing*, s. f. et m., fausse louange, cajolerie, flatterie insidieuse, tromperie, ruse, supercherie :

De ces *losainges* tant a ma dame dit
Qu'il la monta sor .i. mul arrabls.
(R. de Cambrai, 7133, A. T.)

Que ses filles le blandissoient
Et de *losenge* le servioient.
(WACE, *Brut*, t. I, p. 84, Ler. de Lincy.)

Et fu *losenge* quanqu'il fist,
Et par *losenge* acorde quist.
(PARTON., 3803, Crapelet.)

Par ma *louseing* te cuidai
Tote honir.
(*Vie de Ste Jul.*, ms. Oxf., Douce 381.)

Par la parole de l'einge
Qui te salua sanz *loseing*.

(*De v. gaud. B. M.*, ms. Reims 774/788, f° 134 v°.)

Pechiez de adulation ou de *louseing*.
(LAURENT, *Somme*, Richel. 938, f° 3 r°.)

Et despitoit aux et lur menaces et lur

losanges. (*Li Purgatoire de Saint Patrioe*, Richel. 423, f° 37°.)

Siro, fait ele, sans *lozenge*
Avez le mien cuer en eschainge.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 590°.)

Ne a ce menee par force, ne par *losaing*,
mais de son bon gré. (1310, *Pilancier de S. Germ.*, f° 100^b, Bibl. Auxerre.)

Alas ! qe je unqe cru cest chevaler ! quar
par son *losenge* m'ad yl desçu. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 40.)

Nos ancetres userent de barat, guille et *lozange*, pour tromperie, et barater, guiller et *lozanger*, pour tromper. (EST. PASQUIER, *Rech.*, I, 107, Feugère.)

1. LOSENGEMENT, - *gament*, - *guement*, *losangement*, s. m., tromperie, parole trompeuse, cajolerie :

Et ki la quiert par ces *losengemens*...
(*Chaus.*, ms. Berne 389, f° 93 v°.)

Les *losengementz* que illi lor disie. (*Pass. S. Sebast.*, Richel. 818, f° 213 r°.)

Miels est a estre repris del sage que estre deceus del *losengement* des fos. (*Bible*, Richel. 901, f° 4^b.)

L'en le doit chastier de paroles et de *losangement* et de promesses et de dons. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 340.)

— Éloge trompeur :

Ung chacun pour elle (Renommée) travaille,
L'un mains, l'un plus diversement,
Le labourer fait mainte veille
Pour avoir son *losengement*...
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 19°.)

2. LOSENGEMENT, *losengment*, adv., en losange :

Une fourme de blanc voirre *losengment*
contenant .XVIII. peniaux. (1425-26, *Réparation des verrières de l'église de Noyon*, Arch. Oise.)

LOSENGEOR, - *eor*, - *eur*, - *ador*, - *etor*, - *etour*, - *or*, - *ur*, *losanj.*, *lousangeur*, *lozengor*, subst. et adj., flatteur, trompeur :

Mentent fellow *losengetour*.
(ALBERIC, *Alexandre*, 29, P. Meyer, *Rec.*, p. 232.)

Or m'ont si encusé ti serf *losengeor*,
Ja ne m'en tornerai a loi de traïtor.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 57^b, Michelant.)

Et dist ja pur conseil n'iert clamé *losengor*.
(TR. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 43 v°.)

Oriolanz li dist : Amis,
Malgré *losengeors* chaitis
Estes vos or de moi saizis.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 10, 50.)

Cumme sunt mauveis *losengurs*
E de maufers consaillurs.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 3°.)

Moult fort pria l'enperador
Qu'il ne creust *losanjador*.
(*Renart*, Suppl., p. 177, Chabaille.)

Ot iluec maint *losengeour*
Ki l'acusoient chascun jour.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 14, P. Meyer.)

Il sont trop fort *losengeour*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 17°.)

Issi ke li *losengur*
De ambe part fu traïtur.
(*Trah. de Th. de Turbeville*, Brit. Mus. Cott., Caligula, A xviii, f° 21 r°.)

Et qui sara mentir et iert *losengeors*
Cil sera honorez et servi par ces cors.
(*Serm. de Guich. de Beauvieu*, p. 15, Techener.)

Après vos di de *lozengor*
N'avez jai chier, ne traitor.
(*Rob. de Blois, Poés.*, Richel. 24301, f° 506 r°.)
Por hair touz les *losengors*.
(*Id.*, *ib.*, p. 528^b)

Mes a dame de valour,
Belle et bonne et acemee
Qui ne croit *losengeour*,
Doit on penser nuit et jour.
(*Couci*, 384, Crapelet.)

Car *losengor* failli seroient a vilté
Et loial voir disant et prisé et amé.
(*JACOT DE FOREST*, ap. Settegast, *Jeh. de Tuim*,
p. 53.)

Adulateurs, flatteurs et *losengeurs*. (*Traict.*
de P. Salem., ms. Genève 165, f° 12 r°.)

Lousangeur, loubeur, adulator. (1464, J.
LAGADEC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quet-
queueran, Bibl. Quimper.)

LOSENGER, adj., orné de losanges :

Le sire de Ventoillet. *Losenger* d'argent
et de gueules a un chief d'or. (*Armorial de*
Fr. de la fin du XIV^e s., Cabin. histor., V,
21.)

LOSENGERIE, -*angerie*, s. f., tromperie,
flatterie, cajolerie :

Ois est cil qui sert, mais de *losengerie*
Services est perdus, savoirs ne li aie.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 84^b, Michelant.)

Mener l'en volt, et cil li prie,
Qui moult sot de *losengerie*,
Que par franchise li rendist.
(*CAREST.*, *Erec et Ex.*, Richel. 375, f° 289^a.)

Quant il voit ses voisins ensemble
Troublez, faint par *losengerie*
A chascun qu'est de sa partie.
(*Ysopet*, Richel. 15213, f° 2 v°.)

L'estoïre an trova l'on dedanz i. abaie;
N'est mie de mençoenge ne de *losangerie*,
Ne de mauvaise jant, de larrons ne d'espïe,
Mais de molt fieres geste et de grant soignorie.
(*Chans. des hauts faits des douze pairs de Fr. en*
Perse, Richel. 368, f° 140^a.)

Car ce n'est pas *losengerie*,
S'on dist le bien quant on le voit.
(*Durmars li Galois*, 8182, Stengel.)

Mesdisans, Dex vos mandie!
Maintes fois m'avez gravé.
Par vostre *losengerie*
M'a cele coilli en hé
En qui j'ai tot mon aé
M'entente emploie.

(*PERRIN D'ANGECCOURT*, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chan-*
sons de Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 12.)

Dame, saichies certainement
Ke sens *losengerie*
Et cuer et cors tout vos present.

(*JACQUES D'AMIENS*, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 91 r°.)

Par raison en devoie avoir la seigneurie,
Mais tu la m'as tolue par ta *losengerie*.
(*Desput. de l'ame et du corps*, Vat. Chr. 367,
f° 41^b.)

LOSENGETE, -*gecte*, s. f., petit losange :

Et aux bouts (de ladite mitre) a .x. *losen-*
getes pendans a chayennetes. (1420, *Pièces*
relat. au règne de Ch. VI, t. II, p. 367,
Douët d'Arcq.)

LOSENGETOUR, voir **LOSENGEOR**.

LOSENGHIELLE, s. f., losange :

Une chainture de tissu de soie a *losen-*
ghielles de pierles et estoffee. (*Test. chirog.*
du 19 déc. 1377, Arch. mun. Douai.)

LOSENGIÉ, voir **LOSANGIÉ**.

1. **LOSENGIER**, -*ger*, *lozengier*, *loszen-*
gier, *losenger*, *lousenger*, *louzangier*, *losan-*
gier, *losaingier*, *lausengier*, *losoigier*, adj.
et s., flatteur, enjôleur, complimenteur,
ami perfide, suborneur :

Malvais rois *losaingier*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 102 v°.)

Malvaise genz et *lausengier*.
(*Brut*, ms. Munich, 364, Vollm.)

Remembra li des amistiez
Que lui e Rous s'erent pramis
L'uns al autre mais a tuz dis ;
Ne volt pas estre *losenger*
Ne vers lui faus ne mençoenger.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 2290, Michel.)

N'en ot resgart de *loszengier*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 32^b.)

Un fauz plaideor *losengier*.
(*Durmars li Galois*, 7400, Stengel.)

Li guilleor, li *losengier*.
(*Guiot*, *Bible*, 910, Wolfart.)

Font ceste departie *losengier* et felon.
(*Id.*, *Chans.*, III, 47, Wolfart.)

Amis, trop vos font esloignier
De moi felon et *losengier*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 10,4.)

Et *louzangier* louzangour cruelment
De lor signour ambient deloïamment.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 94 v°.)

Mauderanz et Maudoirs sont cavers *losoigier*.
(*Floov.*, 697, A. P.)

De *lousenger* ausi n'en ayez cure,
Car de losenges il te feroit pasture
Disant mensonges por toy fere plesance.
(1416, *le Livre Caumont*, 45, Galy.)

Amours est cruel *losangiers*.
(*AL. CHARTIER*, *la belle Dame sans mercy*, p. 510,
éd. 1617.)

Car *losengier*, cruel et fort,
Doux a mentir, et aspre en euvre
L'appelle.
(*Id.*, *Parlement d'Amours et de sa belle Dame sans*
mercy, p. 703.)

Losengier, m. Chocarrero, lisonjero.
(*G. OUDIN*, éd. 1660.)

— En l'pariant de choses, trompeur,
décevant :

Dou siecle puant et horrible,
M'estuet commencer une bible,
Per poindre et par aiguillonner,
Et par bons exemples donner.
Ce n'est pas bible *losengere*,
Mais fine et voire et droituriere,
Mirouer ert a toutes gens.
(*Guiot*, *Bible*, 1, Wolfart.)

De maint avez oi parole *losengiere*.
(*Gaut. d'Aupais*, p. 15, Michel.)

Pic. et Norm., *lausengier*, flatteur, com-
plimenteur.

2. **LOSENGIER**, -*ger*, *lozengier*, *losan-*
gier, *loszengier*, *lossengier*, *losoingier*, v. a.,
flatter, cajoler, tromper par des caresses
fallacieuses :

L'en ne doit homme amer por *losangier*,
Mais por s'onor lever et essaucier.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., II, p. 139, P. Paris.)

Guiteclins les conjoit et salue et mercie,
Qar bien doit *losangier* qui mestier a d'ale.
(*J. BOU.*, *Sax.*, VII, Michel.)

Aias tant nel seustes prier
Ne de paroles *lozengier*
Que de vous presist vestemens.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 21^a.)

Qui le sauroit mieus acointier
Et de paroles *lozengier*.
(*Id.*, f° 41^b.)

Et honorer et *lozengier*.
(*La Charrelle*, Vat. Chr. 1723, f° 13^c.)

De sa parole le va molt *lozenjant*.
(*Aubery*, p. 63, Tarbé.)

Bels dols amis, ne vos sai *lozengier*,
Mais de fin cuer vos aime et sans trechier.
(*Bele Yolans*, P. Paris, *Romanero*, p. 40.)

Eve dist tant et *lozangait*
C'Adans apres li en manjait.
(*Dolop.*, 11745, Bibl. elz.)

Josaphaz dit : Or *lozengez* !
Cuvent a tuz teus devenir.
(*CAARDY*, *Josaphat*, 608, Koch.)

Et par ses diz le *losoingoit*.
(*Paraph. sur le Pater*, Richel. 763, f° 277^c.)

Car tu soloies quant celle estoit avec
toi blasmer ley per herdies paroles com-
bien qu'elle te *lossenjast*. (*Boece de Con-*
sol., ms. Berne 365, f° 10 r°.)

Elle te *lozenjoit*. (*Id.*, f° 11 r°.)

Il a fallu que Petrarque, ayant ici besoin
d'un beau mot et bien choisi, le soit venu
emprunter de nos romans, qui disent
losenger pour decevoir ou pour le moins
attraire par blandissemens et flatterie. (H.
ESTIENNE, *Precell.*, p. 275, Feugère.)

LOSENGIS, s. m., losange :

Un corporailler de drap ouvré, fait à
l'esguille, de *losengis* et de diverses sortes.
(1420, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*,
t. II, p. 389, Douët d'Arcq.)

LOSENGMENT, voir **LOSENGEMENT**.

LOSENGOR, voir **LOSENGEOR**.

LOSENGEMENT, voir **LOSENGEMENT**.

LOSENGUR, voir **LOSENGEOR**.

LOSOIGIER, voir **LOSENGIER**.

LOSOINGIER, voir **LOSENGIER**.

LOSSE, s. f., couteau à l'usagé des bou-
chers :

L'on print la propre *losse* de boucher, de
quoy le dit mal faicteur avoit coupé la
gourge a son maistre et maitresse et
d'icelle meisme l'on lui en fraippoit trois
ou .iiii. grants coupts parmi la gourge.
(*PHILIPPE DE VIGNEULLES*, ap. Laborde,
Émaux.)

Bourg, Yonne, *losse*, *lousse*, tarière,
bondonnière, outil à l'usage des tonneliers
pour percer le trou des bondes. Aunis,
Morv. et Champ., Troyes, *losse*.

Cf. **LOCERET**.

LOSSENGIER, voir **LOSENGIER**.

LOSTURNE, s. f., sorte d'oiseau :

Les mesenges n'i sont pas mues,
Les *losturnes* ne li pinchons.
(*WATRIQUET*, *Tournoi des dames*, 72, Scheler.)

LOZENGIER, voir **LOSENGIER**.

I. LOT, *loth, lod*, s. m., sorte de mesure pour les liquides. Dans l'île-de-France, la Picardie, l'Artois et la Flandre, le *lot* valait quatre pintes. A Douai, le *lot* à la bière contient 128 pouces cubes; le *lot* au vin 107. (*Rapport de M. Saladin sur les poids et mesures de Douai*.)

Il fist d'un *lot* de vin qui estoit en .i. tonnel que li tonniaus fu tous plains. (*Mir. de St Eloi*, p. 48, Peigné.)

Ke nus ne soit si hardis ki mete sor sen estal pot de moustarde ne de *lot* ne de demi *lot* ne de pinte ki ne tiegne le droite mesure. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 17 v°, Arch. mun. Douai.)

Aussitost...

C'uns bons compains aroit huit demi *lot* de vin. (*B. de Seb.*, XII, 598, Bocca.)

.II. pos d'argent, li uns d'un *lot*, et li autres de demi *lot*. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCXV, p. 530, Hautœur.)

.I. *lot* de vin..., .i. pot, et demi *lot* de vin. (1337, *Cart. Alex. de Corb.*, Richel. 24144, f° 23 r°.)

.VII. saulcieres d'estain, .i. *lot*, un demi *lot*, une pinte d'estain. (1377, Arch. MM 30, f° 87 v°.)

.VIII. pos d'estain, desquelz y en a .III. de *lot*, .III. de demi *lot*, et .II. chopines. (1387, Arch. MM 31, f° 35 v°.)

Le pinte nomme on en aucun lieu chopine, et le *lot* une quarte. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 2°, Michelant.)

Et si vous faut encore vaissiaus d'estain, pots d'estain et canes d'estain de .II. *lots*, *lots* et demi *lots*. (*Ib.*, f° 2°.)

.XII. *los* de vin a son retour de la ville de Rome. (1463, Arch. de l'hôt. de ville de Lille, f° 62 v°, ap. Wavrin, *Anch. Chron. d'Englet.*, III, p. XLV, Soc. de l'hist. de Fr.)

Je m'en voy querir demy *lot* de vin douz. (*Evang. des Quenouill.*, p. 69, Bibl. elz.)

Pour l'achapt d'un pot de *lot* d'estain, rapporté de Paris pour aller a l'aumosne, pesant 8 livres, payes 21 s. 4 d. par. (1505, *Comptes de l'hôtel-Dieu de Soissons*, ap. Mathon, *Mém. lu à la Sorbonne*, 1868, p. 561.)

Il pleuist a messeigneurs les gens du roy de defendre en tout le balliaige vendre boires appelez keultes plus de ung blancq le *lot*. (*Reg. des Consaux*, 1519-1522, Assemblée du 22 janv. 1520, § XXXIV, Arch. Tournai.)

Ordonné que tous les tonneaux des brasseurs indifferament livrant bieres en ce pays devront contenir quarante quatre *lots*, jauge de ce pais, revenant pour interpretation a soixante douze *lots*, mesure de Saint Omer. (*Cout. de Langle*, Nouv. Cout. gén., I, 310°.)

Le seigneur viscomtier en ladite advouerie et gouvernance de Bethune a accoustumé prendre de son droit de forage, de chacunfond de vin, cervoise, ou autre breuvage qui se vend, un *loth*: sauf et réservé qu'es mettes de ladite ville et banlieue de Bethune, le seigneur dudit Bethune seul prend pour sondit droit de forage sur chacune piece de deux muids et en dessous un *loth* de vin. Et si elle excède deux muids, il en prend deux *lots*. (*Coust. gen. de Bethune*, Cout. gén. du Comté d'Artois, Arras 1679.)

Ilz ayment a faire bonne chere et a boire tous jours de ce bon piot, quant il

debvroit couster un escu le *lot*. (BRANT, *Gr. Capit. fr.*, V, 56, Lalanne.)

A Jehan Douchet, receveur du cellier de la ville pour XXIII quennes de vin a XL s. le *lot* qu'il a livré a M. S. l'ambassadeur d'Engleterre auquel les dites quennes ont été portees par MM. de la loy LXXII l. A luy pour XXIII quennes a XXXVIII s. le *lot* a M. S. l'admirante d'Aragon LXVIII l. VIII s. (1601, *Role special des depenses faites pour la joyeuse entree des archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XII, 507.)

— S'est employé aussi pour les solides :

Pour .XXXI. *lot* et demi de sain de bierang. (1356, *Compte de Valenciennes*, n° 8, p. 37, Arch. mun. Valenciennes.)

La mesure au blé, soille et toute autre sorte de grains, sauf d'avoine, devra contenir la rasiere, le nombre de trente huit *lots*, jauge de ce pays; et sur la mesure d'avoine y devroit estre adjoutée de suecroy un biguet ou quatre *lots*, aussi jauge de ce pays, et pour interpretation de ce, est que la mesure du grain de ce dit pais doit estre plus grande que celle de Saint Omer d'un *lot* et de l'avoine de quatre *lots*. (*Cout. de Langle*, Nouv. Cout. gén., I, 309.)

Tonneau de burre, tonneaux de savon et samblables, pesans deux poises qui sont ensamble XIII *los*. (XVI° s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

2. LOT, s. m., mot conservé; jeter *lots*, tirer au sort :

Il convient que ele (la departie) se face par l'une des quatre voies, si comme par segneur ou par juise, ou par *los* geter, ou par l'acor de six qui ont les parties a faire. (XIII° s., ap. Littré, *Lot*.)

On dit que les arballestriers de Lille tinrent estat au jeter *los* et recevoir les presentations des arballestriers de dehors. (1493, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Examiner, choisir dans la distribution par *lots* :

Une femme est condamnee a .xx. s. de ban enfraint pour avoir vendu fresq hereng en bauste sans avoir homme du mestier jettant *los* avec elle. (1424, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LOTAGE, - aige, s. m., distribution par *lots* :

Certains *lotaiges* de partaiges furent faits des heritaiges. (1476, Arch. JJ 206, pièce 1065.)

LOTE, s. f., lotus :

Comme du Grec la troupe errante et sote, Affriandee aux douceurs de la *lote*, Sans plus partir vouloit la sejourner. (Rons., *Amours*, I, CLXIII, Bibl. elz.)

LOTÉE, s. f., contenance de la mesure de liquide appelée *lot* :

Va guerre, a la taverne, le plus forte viaec Que tu i trouveras, s'apporte grant *lotee*. (*B. de Seb.*, VII, 545, Bocca.)

Cf. LOT 1.

LOTÉR, v. n., tirer des *lots* :

Le XVIII° jour on *lotat* et fist on grans esbatement. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 453, Borgnet.)

LOTH, voir LOT.

LOTIE, *lottie*, s. f., lot, part, portion échue par le partage à l'un des cohéritiers :

Puis fait metre le remenant
De sa goat es nes crenelees
Que Pedrogus ot la amenees
Que ne conduist pas par sotie,
Chascune en reçoit sa *lotie*.

(GUIART, *Roy. lign.*, 18220, W. et D.)

Sur lequel fief et revenues Jehan Deny, a cause de damoiselle Agnes sa femme, prent annuellement douze livres dix sols tournois de rente par an pour et en augmentation des *loties* faites et partables par entre ladite damoiselle... et ladite damoiselle Denise Dupont. (1404, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 110 r°.)

Et par la ditte emancipation ont donné, cédé et transporté a leur dit fils par maniere de *lotie* et pour luy aider a avoir ses vivres, livres et autres necessites trois arpents de vigne, etc. (29 juin 1409, *Acte d'emancipation paternelle*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 12 r°, Arch. Loiret.)

Lottie de meubles. (*Un partage mobil. en* 1412, St-Germain, p. 21.)

Ont fait faire par le conseil de leurs diz parens et amis *loties* ou parties. (1449, *Partage*, Etude Mallet, not. à Ori., minute Arnoul Sarre.)

La premiere *lottie*. La seconde *lottie*. (1500, *Partition*, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

LOTION, *locion, loccion, laution*, s. f., action de laver en général :

Cele poureture doit estre lavée o *locions* froides. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 22 v°.)

Que le lavement que l'en fait par dehors ne profite riens s'il n'i ha *loccion* par dedens. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 32°.)

La *loccion* des mains. (*Id.*, *ib.*, f° 100 r°.)
La *lotion* des piez. (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 37 r°.)

Par la *lotion* des pieds est entendu le lavement de l'ame quant a tous pechies. (*Le Repos de conscience*, c. XXVIII, Trep-perel.)

Lave les mains et ta face de eau venant de estre puisee et d'eaue la plus froide que tu pourras trouver, car telle *laution* rend bonne veue, claire et ague. (*La Nef de santé*, f° 45 r°.)

Il en lavera pareillement la face et ses mains; car telle *lotion* resjouit et fortifie les vertus. (PARÉ, XXIV, 23, Malgaigne.)

LOTIR, *lotyr*, v. a., partager, séparer; tirer des *lots* au sort, tirer au sort une chose quelconque :

Lendemain monterent en la halle des prévosts et jurez les ciezf des cinquante noef sermens qui estoient venus a ladite feste et traîné pour *lotir* et scavoir la journee que ilz devoient traire. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 532.)

— Prédire, présager :

Calabre la royne le m'avoit bien *loty*.
(*Chev. au Cygne*, 11439, Reiff.)

LOTISSEMENT, *lott.*, s. m., tirage des *lots* :

En ceste maniere lotirent les .LIX. serments..., l'ordre duquel *lotissement* advint en telle maniere : le premier los eschei a la ville de Songnies... (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 533.)

Certain *lotissement* de la lotterie de Sainct Georges, a Bruges. (1538, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LOTISSEUR, *lotisseeur*, s. m., individu chargé de faire la division et l'attribution des lots :

Lotisseeur. (*Voc. des Mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

S'est dit jusqu'au XVIII^e s. :

Lotisseeur, celui qui fait le partage et la division des lots. La plupart des communautés qui font lottir les marchandises ont des *lotisseeurs* choisis d'entre les maîtres de la communauté; il y en a quelques-unes qui ont des *lotisseeurs* en titre d'office, entr'autres celle des corroyeurs et autres artisans qui vont enlever les marchandises propres à leur métier, à la halle aux cuirs de Paris. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce*.)

LOTIZER, v. a., partager en lots :

Fief *lotizé* et parti. (1536, *Edit du Roy François I^{er}*, art. 7, ap. Laurière, *Gloss. du Droit franç.*, t. II, p. 71.)

LOTTIE, voir **LOTIE**.

1. **LOTURE**, s. f., lavage :

Les aultres baptizé avez,
Et j'en veil bien estre laves
Pour mieulx esprouvér la *loture*.

(GREEN, *Mist. de la Pass.*, 10347, G. Paris)

2. **LOTURE**, s. f., terme de monnayeur :

Pur ceo que devant ses heures grande doute et awereste ad esté le quele tonsure, *loture* et filinge de la moneye de la terre duissent estre adjugges treason ou nient a cause que nul mencion eut esté fait en la declaracion dez articles de treason faitez en le parlement tenu l'an XXV del noble roy E. besaieul a nostre seigneur le roy, mesmes nostre seigneur le roy voillant ouster tiel doute et le mettre en certeyn ad déclaré en cest parlement que tielx tonsure, *loture* et fyer soient adjugges pur treason, et ceux qui tondent, lavent et filent la moneye de la terre soient adjugges traitours a roy. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

1. **LOU**, voir **LAU**.

2. **LOU**, voir **LE**.

3. **LOU**, voir **LIEU**.

4. **LOU**, voir **LOUP**.

LOUAGE, voir **LOAGE**.

LOUAGER, voir **LOAGIER**.

LOUAIGIER, voir **LOAGIER**.

LOUAIL, s. m. ?

Des *louailz* qui vont au jeu par pais. — En troys villaiges peult avoir et aller un *louail* a jeu et a guerb pour tant qu'il soit souffisant a sauldres les vaches. (*Coust. de Bret.*, f^o 127 r^o.)

LOUANGE, voir **LOANCE**.

LOUANGEABLE, adj., digne de louange :

La virginité et netteté des hommes est plus *louangeable* et recommandable que celle des anges. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. doores de Guevara*, f^o 210 v^o, éd. 1584.)

LOUANGER, v. a., célébrer par des louanges :

Il faut quitter du tout tes regrets et les plaincte, Et ne *louanger* plus le Seigneur par complainctes. (BENOIST VORON, *Resjouiss. sur la France desolee*, Lyon 1574.)

Louanger, to laud, praise, commend, extoll, renown. (COTGR., éd. 1811.)

L'Académie donne le mot *louanger*.

LOUANGIER, adj., louangeur, flatteur :

Estans la plupart des historiens de ce temps *louangiers*, pluslost que vrai disans. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., VIII, 6, éd. 1611.)

LOUBANCE, voir **LOBANCE**.

LOUBANT, voir **LOBANT**.

LOUBAS, s. m., ancien terme d'argot exprimant l'idée de vaurien :

Villains, tuffes, giveliers, bomules, termulons, tacriers, craffeurs, marrados et cratinas, petaulx et gars *loubas*. (FROISS., *Chron.*, V, 323, Luce.)

LOUBER, voir **LOBER**.

LOUBIER, s. m. ?

Pour ung *loubier* de l'enfermerie. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé*, f^o 13 r^o, Bibl. la Rochelle.)

LOUCE, voir **LOUCHE** 2.

LOUCEOR, voir **LOUCHEOR**.

LOUCERON, s. m., petite louche ?

Li uns a un platiel, li autres d'un *louceron*. (*Geste des ducs de Bourg.*, 556, Chron. belg.)

LOUCERVE, *lousserve*, *loupcerve*, *leuserve*, s. f., femelle du loup-cervier :

On présente au duc de Bourgogne quatre moutons et une *leuserve*. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et que la foy crestienne les preserve
De l'inferralle et mortelle *lousserve*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f^o 90 r^o, éd. 1526.)

Il me suffit que mon troupeau preserves
Des loups, des ours, des lyons, des *loucerves*.
(CL. MAROT, *Eglogue au Roy, soubz les noms de Pan et Robin*, p. 38, éd. 1596.)

Revestu de la peau
De *loupcerves* mouchettees.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f^o 181 v^o, éd. 1573.)

— S. m., loup-cervier :

Suyvirent chascun leur chemin, tirant le chevalier du dragon a gauche et celui du *loupcerve* a droit. (*D. Flores de Grece*, f^o 154 r^o, ap. Ste-Pal.)

LOUCET, voir **LOUCHET** 1.

LOUCETTE, voir **LOUCHETE**.

1. **LOUCHE**, *loche*, *loque*, *locque*, s. f., bêche :

La veissies tant bon baston frasnin,
Tante grant *loche* et tant crochet saisir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 16^d.)

Et Loquifier a .ii. pois le feri,
De la grant *loque* durement l'envai
Desus son heaume qui fa a or bruni.
(*Bal. d'Aesch.*, Richel. 24369, f^o 252 v^o.)

Pierre le Maire trouva d'aventure en la maison un baston, que l'en appelle *loque*... dont il ferit ledit Jehan. (1361, Arch. JJ 91, pièce 181.)

Icellui Jehan entra en sa chambre, print un baston appellé *locque*. (1463, Arch. JJ 199, pièce 215.)

Cf. **LOUCHET**.

2. **LOUCHE**, *louce*, *lousse*, *locque*, s. f., grande cuiller, cuiller à pot :

Et le pot et la *louce*
Ou la porée grouce.
(*L'Estillem. au vil.*, Richel. 837, f^o 120^a.)

Une grant *louce* potereas.
(*Poet. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1339, Ars.)

Sayze *louches* d'or. (1297, *Invent. d'Edouard I*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Pour une *louché*... a jeter soudure et fleurs de lis. (1320, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 80.)

Il fault qu'il soit bien tost hasté (le diner)
De peur qu'on n'avance la *louché*.

L'ESCUER.
Il auroit tout de brocque en bouche
Et seront servis a souhet.

(*Mist. du Viel Testam.*, 36103, A. T.)

Une *louché* d'argent. (*Test. de 1440*, Cart. de Corb., ap. Duc., *Lochea*.)

Grand nombre de *louches* de bois et d'estain. (*Troubles de Gand*, p. 105, Chron. belg.)

Et doit le queux en sa cuisine commander, ordonner, et estre obey, et doit avoir une chaire entre le buffet et la cheminee, pour seoir et soy reposer si besoing est, et doit estre assise icelle chaire en tel lieu qu'il puist veoir et congnoistre tout ce que l'on fait en ladite cuisine, et doit avoir en sa main une grande *louché* de bois, qui luy sert a deux fins, l'une pour assayer potaige et brouet, et l'autre pour chasser les enfans hors de la cuisine. (OLIV. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, du tiers estat, Michaud.)

Paiges et gros valletz estoient chargez et accoustrez d'aighieres, tasses, *louches* et gobelets. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchou.)

Delivré au Prince, le jour des cendres cinq escuelles, une .XII^e. de treuchoirs, six taillours rondz et sept *louches* de pot, sont .iiii. sols, .iiii. den. (1539, Béthune, ap. Laborde, *Emaux*.)

— Droit en nature perçu sur les grains de la halle :

Li cuens y a le tonneliu et les *louches* de le hale du blé. (1294, *Cart. de Namur*, I, 128, Bormans.)

— Droit de la *louché*, droit sur la vidange :

De le requeste Guillaume Flahault, executeur des jugemens criminelz de ceste ville, requerans avoir les drois de le *locque* ainsy que avoient heu ses predecesseurs. (15 octobre 1521, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

— Loc. fig., avoir sa *loche* mal lavec, être mal traité :

Il se puet bien tenir por las
S'il ne sait anques d'enviaus;
S'il n'est remuans et isiaus,
Et s'il ne sait bien cottener,
Et bien froier et croupener,
Il iert al matin mal venus;
De ce ne li puet aidier nus
Qu'il n'ait sa loche mal lavee
Tantost con la dame iert levee.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 360, Montaignon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 209.)

Aunis, *losse*, Wallon, *lose*, Rouchi et
Pic., *louche*, Norm., *lousse*, cuiller à potage.
Aux environs de Lille, la *louche* est une
écuelle emmanchée à un long bâton et qui
sert à répandre les excréments humains
liquides sur les terres. (*Dict. d'agr.*, 1809.)

Argot, *louche*, main, *loche*, oreille.

LOUCHEFROYE, voir LECHEFROIR.

LOUCHEL, voir LUISSEL.

LOUCHEOR, *louceor*, s. m., avaleur :

Tout maintenant li prist a dire :
Veus quel *louceor* de pois !
(Du *Vilain au buffet*, Richel. 1553, f° 505 v° ;
Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 202.)

Cf. LOUCHIER.

LOUCHEPOIS, *loukepois*, s. m., grand
avaleur de pois :

Vies augustins et beneois
Ne doivent as nues avoir vois ;
Dur furent cil viel *louchepois*,
Lor mea as festes furent oef,
Mais li nouvel comme courtlois
Ne desdaignent d'yave ou de bois
Poisson, oisel ne porc ne buef.

RECL. DE MOULIENS, *Dit de Charité*, Ars. 3142,
f° 222^b.)

Dur furent chil viel *loukepois*.

(*Id.*, *ib.*, cxlvi, 8, Van Hamel.)

Cf. LOUCHEOR et LOUCHIER.

1. LOUCHET, *loucet*, *lucet*, *locet*, s. m.,
sorte de bêche :

Pour un *louchet* noef acaté pour les
courtilrages du manage. (1342, *Trav. aux*
chât. d'Art., Arch. KK 393, f° 93.)

Un oustil a pionnier, nommé *lucet*...
Iceulli varlet hauçà ledit *lucet* et vout ferir
le suppliant. (1394, Arch. JJ 146, pièce 353.)

Pelles, haves, *louces* et grans cros c'on forga.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7175, Chron. belg.)

Ordonna a faire faire multitude de *lou-*
cets et de pelles de fer pour maronniers.
(G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*,
II, 63, Buchon.)

Menoit les manouvriers et gens de pied,
lesquels portoient coignes, serpes, scies
et *louches*, pour couper barrieres, remplir
fosses et refaire chemins. (*Id.*, *Chron.*, II,
261, Kerv.)

Pour avoir adoubé deux *loces*. (1465,
Comptes de Paumosn. de S-Berthomé,
° 98 r°, Bibl. la Rochelle.)

Paysans ne laissoient *louces* ni plateaux ;
n'y avoit tant malheureux qui n'emmenast
veau ou vache. (MOLINET, *Chron.*, ch.
XLVII, Buchon.)

Autres compagnons de monseigneur,
lesquels avoient fait charger *louchets*, pelles
et picques pour pionner se mestier estoit.
(*Id.*, *ib.*, ch. XLVIII.)

Les pointes des *ccultres*, des *louchetz*

des fourchiers et des congnees estoient
usees. (LR FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I,
XIII, éd. 1534.)

Le long *louchet* ou la courte faulche.

(J. DOUBLET, *Poés.*, p. 63, Jouaust.)

— Houlette :

Le suppliant osta audit berger sa hou-
lette, ou *louchet*. (1393, Arch. JJ 144,
pièce 472.)

Un baston ferré, appelé *loucet* de ber-
chier. (1409, Arch. JJ 163, pièce 434.)

Louces ou ^{magues [en]} *maguet* de bregier. (1443,
Arch. JJ 176, pièce 279.)

La langue moderne a conservé *louchet*
au sens de hoyau, pelle à fouir. Dans cer-
taines provinces il a affecté une forme
particulière : Ardennes et Champ., Bêru,
louchet ; Champ., Troyes, et Bourg., Yonne,
lochet.

2. LOUCHET, adj. dim. de *louche* ; en
louchet, de travers :

Donnez vous garde de ceulx qui regardent
en *louchet*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 829,
Génin.)

LOUCHETE, - *ette*, *lochette*, *loucelle*, *lou-*
quette, s. f., dimin. de *louche*, cuiller :

Pour le calisce, le platine et le *loucelle*.
(*Compte des Testamenteurs signeur Pieron*
Boin Enfant, Rôles des comptes, Déc. 1344-
Juil. 1345, Arch. Tournai.)

Une patene et le *lochette*. (*Compt. de*
1365-66, Arch. Nord.)

Un hanepel d'argent et une petite *lou-*
chette. (1371, *Invent. de l'égl. de Cambrai*,
ap. Duc., *Lochea*.)

1 calisce doré sans esmaillure, estoffé de
patene et de *lochette*. (1386, *Invent. de S.-*
Amé, Arch. Nord.)

Le *louchete* pour l'encens. (*Id.*)

Un caliste d'argent doré et a *lochettes*
nellees sans aultre estofement. (XIV^e s.,
Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Une *lochette* d'argent servant a prendre
l'encens. (XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 912,
Hautcœur.)

Un petit potkin d'or, et est audit potkin
une petite *lochette* d'or. (1536, *Inventaire*
de Charles-Quint, ap. Laborde, *Emaux*.)

Cire convertie en *louquettes* pour aller a
l'offrande. (1531, La Bassée, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Un calisse, une platine et une *lochette*.
(*Cap. S. J.-Bapt.*, Mém. de Vermand., II,
866.)

LOUCHIE, s. f., droit de mesurage :

Nous y assentons que chascuns venderres
de blé ait les mesureurs nostre chier sei-
gneur et dame devant diz delivrement pour
ablai mesurer, et que il le mesurt de sa
main se il li plaist parmi les *louchies* ren-
dant au visconte sans don et sans autre
loier donner ent. (1273, *Cart. de Ponthieu*,
Richel. I. 10112, f° 159 v°.)

Louchie. (XIV^e s., *Cart. de Rue*, ap. Cor-
blet, *Gloss. pic.*)

1. LOUCHIER, s. m., fabricant de *louches* :

Presens furent au delivrer en le main
et le warde des eskievins de Tournay, dont
li noms sont tel ; Jehans Desmoulines,

Jehans Bruniaux, Jehans li *Louchiers*.
(1306, *Cart. de Cisoing*, p. 287, Cousse-
maker.)

2. LOUCHIER, *loukier*, v. a., avaler :

Rois, se plus ies enclos de mur,
Se plus as dras, vin et pain pur
K'uns autres, ies por chou empains
En orguel ne plus assureur
Ke chil ki *louke* son lait sur.

(RENCL. DE MOULIENS, *de Carité*, xxxvii, 1, Van
Hamel.)

LOUCQUETTE, voir LOUCHETE.

LOUDIER, voir LODIER.

LOUEE, voir LIEUEE.

LOUEIE, voir LIEUEE.

LOUEIS, voir LORIS.

LOUEL, s. m., lieu, endroit :

Li *louans* u fu la maisons
Le roi de Jude Ezechie.

(Mousk., *Chron.*, 10489, Reiff.)

1. LOUEMENT, voir LOEUMENT.

2. LOUEMENT, voir LOEUMENT.

LOUENCE, voir LOANCE.

1. LOUER, voir LOER.

2. LOUER, voir LUER.

LOUERESSE, voir LOEROR.

LOUERIE, voir LOERIE.

LOUEUR, voir LOEROR.

LOUF, voir LOF.

LOUFÉ, adj. ?

Mais c'estes vous qui estes l'ours.
Uns grans callis *loufé* se waigne.

(A. DE LA HALLE, *li Jus du Pelerin*, p. 419,
Coussemaker.)

LOUFFE, voir LOPE.

LOUFFRE, voir LUFRE.

LOUGAUGUE, s. f., langueur, faiblesse
de cerveau :

Le suppliant a esté si malades de *lou-*
gaugues qu'il en a esté bien souvent en
grant fureur pour la vuïdence de la teste.
(1388, Arch. JJ 133, pièce 120.)

LOUGIS, voir LOGEIS.

LOUHAIGE, voir LOAGE.

LOUHER, voir LOER.

LOUIER, voir LOIER.

LOUKEPOIS, voir LOUCHEPOIS.

LOUKIER, voir LOUCHIER.

LOUMER, voir NOMMER.

LOUP, *lou*, *leu*, s. m., nom donné autre-
fois à certains ulcères rongeurs (tels que
l'érysipèle gangreneux), que l'on compa-
rait à des loups dévorants :

Li *leus* est maladie qui mangue char et
os, et met a nient le membre ou il se
prend. (Ms. Berne 697, f° 99 r°.)

Aucuns appellent ceste maladie chance,

aucuns le *lou*, aucuns, si comme François, le mal Nostre Dame, aucuns Lombars le mal Saint Antoine. (*Trad. de Lanfranc*, Richel. 1323, f° 44 v°.)

Jambe pesante est subjecte avoir *lous*.
(Ch. de LA HUETTERIE, *Contre Blason de la jambe*.)

Jean Morin, lieutenant criminel de la prevosté de Paris, apres avoir fait mourir tant de fideles, fut finalement frappé de *lous* aux jambes, dont ayant perdu l'usage mourut aliéné de son sens. (LA PLANCHE, *Ceremon. de l'estat et de la relig.*, f° 7^a, ap. Ste-Pal.)

— Machine de guerre appelée corbeau, destinée à saisir la tête du béliet et à l'enlever :

Item leur fault avoir ung aultre engin nommé *loup* ou quel a ung fer courbe qui a de tres fortes dens et agues, qui sont assis de telle maniere sur le mur qu'ilz vieignent engouler le tref du mouton et le tiendront si fort qu'il ne pourra tirer ne avant ne arriere, et aulcune fois le tire l'en en hault a force de cordes, si que plus ne leur peut nuire. (*Le Jouvenel*, f° 87^b, ap. Ste-Pal.)

LOUPASSON, *loupasson*, s. m., loup marin :

Quant il fait gros hyver, tous poissons s'en sentent, et principalement ceux qu'on tient avoir certaines pierres en la teste : comme sont les ombres, pagres, castagnos, et les lupins ou *loupassons*. (DU PINET, *Pline*, IX, 16, éd. 1566.)

Loupasson. m. a little sea wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

LOUPCERVE, voir LOUCERVE.

LOUP CERVIN, s. m., loup-cervier :

Et appelloient icelles bestes coephalles en leur langage, mais au nostre ce sont liepars ou *lous cervins*. (*Orose*, vol. I, f° 210^b, éd. 1491.)

Cl. CERVIN.

LOUPE, voir LOPE.

LOUPER, v. n., se livrer à la boisson :

Ensi s'emplit il glous mastins,
Otant vauisist que il soupast,
Qu'ensi beust, qu'ensi loupast.
(*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 271^c.)

Le langage populaire emploie *louper* au sens de boire, faire le paresseux.

LOUPHAT, voir LOVAT.

LOUPHIER, voir LOVIER.

1. LOUPIN, s. m., loupveteau :

Deux aighieres a *loupin*. (1466, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une loupve pregnantte cerchant lieu commode pour faire ses petits *loupins*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 162, Bibl. elz.)

2. LOUPIN, *lupin*, *luppin*, adj., de loup :

Violence *loupine*. (GERS., *Serm.*, ms. Troyes, f° 40 r°.)

Cruaulté *lupine*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

Ilz ont la pensee *luppine*, rapineuse et

moult cruelle. (C. MANSION, *Bib. des poet. de metam.*, f° 5 v°, éd. 1493.)

Museau *lupin*. (R. GOBIN, *Livre des lous ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

— A la tête de loup :

Brandist l'espee o le fer bon et fin,
Isnellement fier le pean *lupin*,
La large perce et l'aubert doubletin.
(Rom. d'Aquin, 940, Jonon des Longrais)

LOUPOT, s. m., loupveteau :

Ung loup, une louve et deux *loupot*. (1413, *Comptes des receveurs de la gruerie de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or.)

LOUPTIER, s. m., syn. de *lovier*, officier chargé de la destruction des lous :

Les *loupriers*. (*Compt. de gruerie du XIV^e et du XV^e s.*, Arch. Côte-d'Or, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, 1876, p. 178.)

LOUPVAT, voir LOVAT.

LOUPVEAU, voir LOVELL.

LOUPVESSE, voir LOVESSE.

LOUPVET, voir LOVET.

LOUR, voir LE.

1. LOURCHE, adj., déçu, embarrassé, attrapé, dupé :

Et ce pendant demeurent lesdictz marys chiffres et *lourches*... et gardent les mules, pendant que mes mignons triumpent sur l'amour. (MARTIAL, *Arrests d'amours*, LII, t. II, p. 456, éd. 1731.)

Sur ce propos quelque mutin me dira que je suis un schismatique, qui sous le masque du papisme ay proferé tout ce que dessus. Car c'est l'objection de ceux qui se trouvent *lourches*. (PASQ., *Rech.*, III, 7.)

Par ce partage la part et portion de Louys roy de Baviere estoit racourcie au petit pied sans esperance de ressource, advenant la mort de son pere. Et quant au jeune prince Pepin, il demouroit *lourche*, son royaume d'Aquitaine estant confus en celui de Charles le Chauve son oncle. (ID., *ib.*, V, 3.)

La chance du jeu se tournant, il se trouva *lourche*, qui pensoit estre maistre du tablier. (ID., *ib.*, VIII, 56.)

C'est de lui mesme, dedans les epistres duquel nous trouvons quelques echantillons qui nous servent d'instructions et memoires pour connoistre en quel estat estoient lors les escolles de Paris, quand il y vint pour estudier ; car a vrai dire, nous serions *lourches* sans lui au recit de l'ancienel dont je vous ai ci dessus parlé. (ID., *ib.*, IX, 6.)

Quoy faisant, le testament alloit a vau l'eau, comme nul, et tout d'une suite les legs : de maniere que, si ainsi le faut dire, tous demouroient *lourches*. (ID., *Lett.*, XIX, 13.)

2. LOURCHE, s. m., sorte de jeu de trictrac :

La jouoyt, au flux... au *lourche*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Je pensois au jeu du *lourche* et trictrac. (ID., *le Tiers liere*, ch. XII, éd. 1552.)

LOURD, voir LOURT.

LOURDART, *lor.*, s. m., lourdaud :

Tant *lordarz* vilain, tant encolstre
Et tant sotart avoit en lui,
Que poi amez ert de nului.
(G. DE COINCE, *Mir.*, ms. Brux., f° 166^b.)

LOURDASSE, adj. f., pénible :

La froidure etreignante, indiscrete et *lourdasse*
Les cors plus diferans pesle mesle ramasse,
Joignant le mol au dur, le pesant au legier.
(J.-A. DE BAIF, *Œuv.*, f° 6^b, éd. 1573.)

1. LOURDE, *lurde*, s. f., syn. de *lourderie* :

Fors de le vile t'enmoirrai (Satan)
Et as paiens te mosterrai,
As paiens mosterrai la *lurde*
Por koï il sunt t'nit si avogle.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 76 v°.)

2. LOURDE, *lorde*, adj., lourdaud, sot :

Trop par est fol, trop par est *lordes*
Quant il ne lait ester ses bordes.
(G. DE COINCE, *Mir.*, ms. Brux., f° 119^a.)
Amis, dit il, tu me falordes,
De parler me sambles trop *lordes*.
(De Trubert, 2052, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 256.)

LOURDECE, - *desse*, s. f., lourdeur, pesanteur, au propre et au figuré :

Il n'appartient mie a *lourdece*
Que ait compaigne avec noblesce.
(Renart, Richel. 1630, f° 152^b.)

Sa sœur aussi l'autre Minerve
(De qui le ciel nous fait reserve
Pour l'envoyer durant ces jours
Que tous beaux chantz reprennent cours)
Est de chanter trop grant maistrresse
Pour ne jurer vostre *lourdesse*.
(Contre Sagon et les siens, Epist. par ung amy de Cl. Marot, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731, t. IV, p. 531.)

Les mules... ont une *lourdesse* impossible a corriger. (DU PINET, *Pline*, VIII, 44, éd. 1566.)

Or iceux demons peuvent en beaucoup de manieres et façons tromper nostre terrienne *lourdesse*, a raison de la subtilité de leur essence et malice de leur volonté. (PARÉ, *Œuv.*, XIX, XXIX, Malgaigne.)

LOURDEL, *lordel*, adj., sot, niais :

Bien maschiez le putain *lordel*.
(*Sal. d'Am.*, Richel. 837, f° 82 r°.)

Mont fist bien le putain *lordel*
La dame, qui bien le sot fere.
(Des Braies au Cordelier, 156, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 280.)

LOURDER (se), v. réfl., faire des balourdises, des bêtises :

Je vous ai fait de l'ennui un millier
En ce jour cy, mais c'est joyeuseté.
Pour éviter chagrin, oisiveté,
Comme sçavez on baille quelque bourde ;
Mon doux amy, soit hiver ou esté,
En passant temps bien souvent je me *lourde*.
(Le Loyer des folles Amours, p. 319, ap. Ste-Pal.)

LOURDENIE, s. f., stupidité, grossièreté :

Ma *lourderie* et faulte tant apperte.
(CRETIN, *Poés.*, p. 223, éd. 1723.)

Venez, ses disciples gentiz,
Combattre ceste *lourderie*.
(FRIPPÉLIPES, à François Sagon, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731, t. IV, p. 420.)

Lui mesme (Antoine) commença a se moquer de la grosserie et *lourderie* du service de sa maison apres de la somptuosité, propreté et elegance de celui de Cleopatre. (AMYOT, *Vies*, Antoine, p. 23, éd. 1783-1805.)

Ils n'entendent jamais le vray et commencent seulement a l'apprendre quand par quelque mauvais succez ils descouvrent leur *lourderie*, de laquelle leurs ennemis leur donnerent le premier advertissement. (EST. PASQUIER, *Pourparler du Prince*, p. 1038, éd. 1723.)

Wallon, *lourderie*, vertige.

LOURDET, *lordet*, adj., un peu lourd :

De mai voix *lordette*.

(Rom. et Past., Bartsch, II, 54, 28.)

LOURDETÉ, s. f., lourdeur, pesanteur :
Ils les entretiennent tousjours en leur *lourdété*. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

LOURDIE, *lordie*, s. f., bêtise :

Lasches, couars, ne homs plain de *lordie*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, 1^o 128^c.)

LOURDIER, s. m., lourdaud :

Quand le *lourdier* sa foy brisa,
Il vint et son maistre baisa.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 22019, G. Paris.)

LOURDIN, s. m., lourdaud :

Entens, *lourdin*, je ne dy mie
Que mort nulle puisse estre vie.
(Le Mir. M^o Ste Genev., Jub., *Myst.*, I, 242.)

Et dea, veey trop bon *lourdin*,
Il fait le sourt.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, 1^o 162^b.)

Rusticulus, *lourdin*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, 1633.)

LOURDINOT, adj., dimin. de *lourdin* :

Rusticulus, qui sent aucunement son rustique, et lourdaud, *lourdin*, *lourdinot*.
(FED. MOREL, *Dictionariolum*, 1633.)

LOURDISE, s. f., lourdeur :

La dinde pour sa *lourdise* et pesanteur, ne pouvant conduire les canetons, qui sont d'eux mesmes tres lourds. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 378, éd. 1605.)

— Lourdeur d'esprit, inintelligence :

Par *lourdise* d'entendement ou par malice. (VIRET, *Pref. du vray usage de la croix* par Guill. Farel, Fick.)

La *lourdise* de plusieurs qui soutiennent que. (PALISSY, *Œuv.*, p. 369, Cap.)

Lui, qui en cet endroit nous impute cette parole a *lourdise*. (PASQ., *Recherch.*, I, II.)

Si la trouvez bien faite (ma pastorale) pensez, Madame, que c'est a vous seule a qui je le dois... si au contraire, mal faite, vous l'imputerez seulement a ma *lourdise*. (Id., *Poés.*, à la duch. de Retz.)

Il estime modestie, poltronerie, prudence, *lourdise*. (CHAR., *Sag.*, I, 1, c. 48.)

Wallon, *lourdise*, vertige.

LOURDOIEMENT, *lourdoyement*, s. m., lourdeur :

Vertigine, ou *lourdoyement* de teste. (EVON., *Tresor*, c. XXXV, éd. 1555.)

LOURDOIER, v. n., s'occuper lourdement, gauchement :

Dementres qu'a ce *lourdoierent*
Pierre Le Roi querre envoierent
O ceus qui baraz durent estre.
(GUIART, *Roy. lign.*, 14805, W. et D.)

1. **LOURDOIS**, s. m., lourdaud, imbécile :

..... Je m'y en vols,
Ma foy, voyla un grand *lourdois*;
Il a moins d'esprit qu'ung thoreau.

(*Farce du badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 190.)

Centre de la France, *lourdois*, lourdaud, imbécile.

2. **LOURDOIS**, *lourdoys*, s. m., esprit lourd, petit esprit, et aussi esprit simple et naïf; ou langage grossier, manière d'agir et de parler rustre :

C'est trop cuider en ton *lourdois*.

(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 724, Méon.)

Si j'avoys ma fleute a troyz trous,
Dont je m'esbas en mon *lourdoys*...
Je sonneroye une chanson.

(*Mist. du Viel Testam.*, II, 30, var., A. T.)

La se deguyent chacun en son *lourdois*
Le mieulx qu'ilz peuvent.

(*Banquet du boys*, Portef. de l'amie des livres.)

Aux raisons je ne m'y congnoyz,
Fors que je pense en mon *lourdoys*
Que L. en bruit pent au ciel toucher,
Et tant pompe en son cler harnoys,
Que M. de L. n'ose approcher.

(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pesquiere, 1^o 88 v^o, éd. 1532.)

Car je luy eusse assimenty son trou d'urine, a mon *lourdoys*. (RAB., *Gargantua*, ch. XIII, éd. 1542.)

Et a mon *lourdoys* je me peine et efforce
envers ceulx que je prens en cure. (Id., I, IV, prol., éd. 1548.)

Et n'y a animal qui soit plus fin et plus malicieux en son *lourdois* que cestuy (l'ours). (DU PINET, *Pline*, VIII, 36, éd. 1605.)

Il s'abusoit aucunement, parce que le procez du sieur de Montaigu n'avoit esté fait par juges, ains seulement par commissaires, comme s'il eust voulu inferer en son *lourdois* que tels commissaires deleguez a l'appetit d'un seigneur qui pouvoit lors toutes choses, n'apportoient en leurs jugemens la conscience ordinaires des bons juges. Soit que ceste parole fust proferee par un moine en son gros *lourdois*, ou par un artifice affeté, elle appresta a rire, combien qu'elle se deust tourner a edification. (PASQ., *Rech.*, VI, 8.)

L'auteur introduit Patelin advocat, maistre passé en tromperie, une Guillemette sa femme qui le seconde en ce mestier, un Guillaume drapier, vray badaud, je dirois volontiers de Paris, mais je ferois tort a moy mesme, un Aignelet berger, lequel discourant son fait en *lourdois* et prenant langue de Patelin, se fait aussy grand maistre que luy. (Id., *ib.*, VIII, 59.)

En peu de rime et grossiere ecriture,
Vous peindrai ci d'un trait de mon *lourdois*
Une fort nouvelle aventure.
(JEAN DOUBLET, *Poés.*, p. 112, Jouaust.)

Il va respondre en son *lourdois* que ceux qui ne savent pas le chemin de la mer et y veulent aller, n'ont qu'a suivre la riviere. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXIV, V, 55, Roybet.)

Lourdois, parlare o proceder goffo. (DUEZ.)

— En *lourdois*, grossièrement :

Tabouts et fleutes de choiz,
Patins en *lourdois*,
Laces au gallois
Pour mener aucunesoiffs
Briet, leur grand chien.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4729, G. Paris.)

LOURE, s. f., instrument de musique, la grande musette :

Ung rebequet et une *loure*,
Ung bassin, ung pot, une poille.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 59.)

Tout beau et sy l'a condamné
D'estre en ce jourd'huy mené
Avecques un tabour et *loure*.
(*Farce de la Mere, la fille, etc.*, p. 21, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

Luy, cuidant qu'il deust complaire mieulx
A ses amours jouant agretement,
D'une *loure* toucha villainement.
(*Le Testam. d'un amoureux*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 198.)

Pin forestier a la feuille pointue,
Qui tiens ma *loure* a ton etoc pendue.
(V. DE LA FRESNAYE, *Forest.*, p. 31, Travers.)

Mais depuis que j'ay veu dissiper mon troupeau,
Je n'ai soin de bourdon, d'anche ny de pippeau,
De *loure* ou de flageol.
(P. DE BRACH, *Poém.*, 1^o 145 r^o, éd. 1576.)

Mais ta *loure* est entiere et le ventre en est bon,
L'anche, le chalumeau, le soufflor, le bourdon
Ne perdent point leur vent.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^o j., 1^o 3 v^o, éd. 1578.)

Et moy, j'ay bien perdu ma *loure* toute entiere,
Que Pernet desroba dedans ma panetière.
(RONS., *Ecl.*, IV, Bibl. elz.)

Et tenant sous le bras, pour *loure*, une bouteille.
(TROTEREL, *les Corriv.*, III, 1, Bibl. elz.)

S'est dit jusqu'au xviii^e siècle :

Mais la saillie,
Et l'effort d'un grand génie,
C'est mon petit menuet, et ma *loure*,
Et mon rigaudon,
Diguédon.
(DUFRESNY, *Double Veure*, III, 7.)

Loure, s. f. Vieux mot, qui étoit anciennement le nom de la musette, et qui signifie aujourd'hui un air, dont le mouvement s'appelle *louré*, c'est à dire, qui est dans le goût des airs de musette. (PREVOST, *Manuel Lexique*.)

Pays de Bray et pays de Caux, *loure*, flûte, flageolet.

LOURER, v. n., jouer de la *loure* :

Puis voir au soir les pastoureaux
Lourans ramener leurs troupeaux.
(V. DE LA FRESNAYE, *Poés.*, II, 539, Travers.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *lourer*, chanter entre ses dents.

LOURESSE, voir LOEOR.

LOURPE, s. f. ?

Une *lourpe* de saffir. (1445, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LOURPESSEUX, s. m., terme d'argot présentant le sens de vaurien :

Envieux suya et remply d'arrogance
Que *lourpesseux* de trop mauvaise sorte.
(*Testam. de maistre Levrault*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 142.)

LOURPIDON, voir LORPIDON.

LOURT, *lort*, *lourd*, *lord*, adj., avec un nom de personne, niais, badaud, sot, idiot :

Fol le clament. *lort*, sodoisnaz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28574, Michel.)

Vilain, fait ele, de mal aire,
Lorsz e enputres e enpoz,
Ne sunt or pas li oistil noz.
(Id., *ib.*, II, 7203.)

Mes ele fet oreille sorde
Qu'ele n'est pas folé ne *lorde*.
(Remart, Br. II, 560, Martin.)

Après si fu jus amenes
Et par la vile pourmenes,
Tot ausement com on fait l'ours
Pour les *lourdes* et pour les *lours*.
(Mousk., *Chron.*, 25301, Reiff.)

Se aucuns hons, ou autres qui fussent mehaingnies... et un autre qui soit sours ou *lours*. (1270, *Etabliss. St Louis*, c. 168, Ord., I, 245.)

Sansons ne fu ne fox ne *lors*
Ançois se fist amer a toz.
(De Richaut, 755, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 61.)

Hau, damoysselle, parlez a nous ;
Est elle sourde, ou s'elle est *lourde* ?
(Farce d'un chaudronnier, Anc. Th. fr., II, 111.)

En promettant aux gens irraisonnables,
Lords, ignorans, de vivre en volapté.
(GRINGORE, *Blaz. des Heretiq.*, I, 317, Bibl. elz.)

— Avec un nom de chose, stupide, grossier :

Qui voudra assez de bourdes,
Faulx contraz, baraz, fraudes *lourdes*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 189 r°.)

Fors de trouver baraz et bourdes
Frauduleuses, laides et *lourdes*.
(Id., *ib.*, f° 192 v°.)

Mais qu'ades estoient actains
De condicions forment *lourdes*.
(Id., *ib.*, f° 191 r°.)

Cela est trop sot et trop *lourd*. (RAB., I, IV, c. 2, éd. 1852.)

Et qui suis encores appelé pauvre, qui est a mon avis la plus *lourde* injure et le plus sot reproche qu'on me face. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— A la *lourde*, grossièrement :

Vous vestir moins honorablement et plus a la *lourde*. (LARIV., *Ecol.*, III, I, Bibl. elz.)

Wallon, *lourd*, atteint du tournis. MORV., *lôr*, même sens.

1. LOUS, *los*, adj., misérable :

Cis garchons vint en France povres et *lous*.
(Aiol, 4191, A. T.)

— Méchant, taquin, Jans une phrase très incorrecte :

Tout en tel point di de la *lose*
Amours, de ce que je n'avré,
Et si m'a si entenavré
De trechant amour qui bien taille.
(BAUD. DE COND., *li Contes de la rose*, 96, Sebeler.)

2. LOUS, voir LOS.

LOUSANGEUR, voir LOSENGROR.

LOUSCHET, s. m., fine étoffe de laine :

De la toison de ces moutons seront faictz les fins draps de Rouen ; les *louschetz* des balles de Limestre, au pris d'elle, ne sont que bourre. (RAB., IV, 6, éd. 1852.)

LOUSE, voir LOSE.

LOUSEGNOLER, v. n., chanter comme un rossignol :

Quant ele ot canter l'oselet
Qui deseur l'ente *lousegnole*.
(Dist d'Ignaures, Richel. 1553, f° 485 v°.)

LOUSEINGE, voir LOSENGE.

LOUSENGE, voir LOSENGE.

LOUSENGER, voir LOSENGIER.

LOUSSERVE, voir LOUCERVE.

LOUSSIER, v. a., houspiller :

Vilains, fuies de chi
Ou vous seres mout tost *loussies* et desvestus.
(A. DE LA HALLE, *Jus du Peler.*, Richel. 25566, f° 29 r° ; Coussemaker, p. 417.)

LOUSTU, adj., qui a la bouche grande :

Loustu, ou geullard, qui a la bouche grande. (JUN., *Nomencl.*, p. 313, éd. 1577.)

LOUTIER, s. m. ?

Loutiers et baireaulx. (1604, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LOUTRESSE, s. f., fém. de loutre :

Les espraintes de la *loutresse* sont ung petit plus noires et plus cleres. (*Modus*, f° 41 v°, Blaze.)

LOUTREUR, s. m., chasseur de loutres :

Celuy qui est maistre *loutreur* doit avoir deux varletz ou plus du mestier. (*Modus*, f° 41 v°, Blaze.)

LOUTRIER, *lorrier*, *leurrier*, *lurrier*, s. m., chasseur de loutres :

Symon li *lurriers*. (Fin XIII^e s., *Obit. de S.-Et.*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 231.)

Pour chacune leurre que noz *leurriers* avoient pris. (1375, *Ord. du D. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 377.)

A Jehan Dapres, *lorrier* de mondit seigneur, pour ung lorre par lui prins au mois de janvier mil trois cens .LXXVI. (*Compt. de gruerie du XIV^e et du XV^e s.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 176.)

La chauce est destruite et le hourdis :
Tarir le fault. Maint y prannent herbaige,
Et le *loutrier* en emprunte sur gaige,
Ce que ne fist onques son devancier.
(E. DESCR., *Poés.*, Richel. 840, f° 292°.)

Les *loutriers* de Davenescourt vinrent a Pierrepont pour cachier les loutres es viviers. (*Pièce de 1415*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 109.)

A Jehan le Boulernet et Vienot Rosselet *leurriers* la somme de 4 l. 1/2 qui deus leur estoient pour le prinse de trois leures prises a force de chiens, de filez et angins, une en la riviere de Bietre devant le chastelet de Brascy et les autres en la riviere de Voige au dessus du molin rouge. (1442, Arch. Côte-d'Or, B 3480, f° 44 r°.)

Braconniers, fauconniers, *loutriers*, *louviers*, etc. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., t. I, p. 812, éd. 1604.)

Loutrier : m. An otter hunter, or otter catcher. (CORGR., éd. 1611.)

LOUVAGE, voir LOVAGE.

LOUVAT, voir LOVAT.

LOUVATIN, adj., de la race du loup :

Quand Usure, l'orde, visille, punaise,
Ouyt Commun, elle fut aussi aise
Comme une chienne de rage furieuse,
Louvatine, qui est par force nee.
(La Plaincte du Commun contre les boulangers et taverniers, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 233.)

LOUVEAU, voir LOVEL.

LOUVEE, voir LIEUEE.

LOUVEGNOIS, voir LOVENGNOIS.

LOUVEL, voir LOVEL.

LOUVER, voir LOER.

LOUVERIE, s. f., engeance de loups :

Au dyable soit la *louverie*,
Ilz ont bien tost perdu la vie.
(R. GOBIN, *le Livre des loups ravissans*, ch. XII, éd. 1525.)

LOUVESSE, voir LOVESSE.

LOUVET, voir LOVET.

LOUVETEUR, voir LOVETEUR.

LOUVETON, voir LOVETON.

LOUVETTE, voir LOVETTE.

LOUVIER, voir LOVIER.

LOUVIERE, voir LOVIERE.

LOUVIGNIS, voir LOVENGNOIS.

LOUVIN, voir LOVIN.

LOUVIS, voir LOVIS.

LOUVISSEMENT, voir LOVISSEMENT

LOUWAGE, voir LOAGE.

LOUWERESSE, voir LOEOR.

LOUWIER, voir LOIER.

LOUWIS, voir LOVIS.

LOUX, voir LOS.

LOUYER, voir LOIER.

LOUZANGIER, voir LOSENGIER.

LOVACHE, voir LIVESCHE.

LOVAGE, - *aige*, *louv.*, s. m., droit payé au seigneur pour la destruction des loups :

Ledit seigneur pœult commettre ung louvetier en ladite forest de Goyenval, lequel pœult prendre et lever, chascun an, sur les nourequiers ayant bestes a laine pernoctans ou parquans a deux lieues a la ronde de ladite forest, une obole parisis pour chascune desdites bestes, pour droit de *louvage*, pourveu qu'il ait chassé et prins ung ou plusieurs loups en l'année. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 424, Bouthors.)

Sont aussi les sieurs de la comté de Guisnes francs et quittes du droit de *louvage* et de tous travers. (1567, *Cout. gén. de la Cité de Guisnes*, II, Nouv. Cout. gén. I, 236°.) Impr., *tonnaige*.

Lesdits du pays de Langle sont exempts et ne payent point d'ayde, quand le filz d'un seigneur est créé chevalier, ni pareillement au mariage de sa fille aisnée, et

sont semblablement exempts du droit de *louvage*. (*Cout. de Langle*, XI, Nouv. Cout. gén., I, 299.)

LOVAT, *louvât, loupvat, loupbat*, s. m., loupveteau :

Chasser le loup et les *lovas*, au mont. (*Trad. du Dante*, ms. Turin L. V. 33, ch. XXXIII.)

Jehan Thomas de Baignouls, loupveteau de monseigneur le duc, apourta a Argilly trois *loupvas* tous vis. (12 janv. 1398, *Cerificat de Guillemain de Franconville*, dans les *Comptes des receveurs de la gruerie de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or.)

Nicolas le *Loupvat*, marchand, demeurant a Troyes. (1555, Arch. Aube, E 579.)

Litré donne *louvât* comme un terme peu usité. La Fontaine l'a employé :

Au bout de quelque temps que messieurs les *loupvats* Se virent loups parfaits.

(*Fabl.*, III, 13.)

Nom propre, *Louvât*.

LOVECERVIÈRE, *leucerviere, leucerviere, loveciviere, locervere, lucervere*, s. f., femelle du loup-cervier :

Hyena est grûn num, que nus beste apellum, Ceo est *lovecervere*, oler vait e mult est fere. (P. DE THAUN, *Best.*, 73, Wright.)

Hardie plus chascone e fierre Que urse ne *lovecerviere*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 27359, Michel.)

Vivres e tygres e tortues, Sagittaires e *locerveres*, E serpenz de mutes maneres.

(*Vie de St Giles*, 1236, A. T.)

Ly lyns, qu'on appelle autrement *leucerviere*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 24 v°.)

Li lins que nous apelons autrement *leucerviere*. (ID., *ib.*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 26^b.)

Li lins c'on apele autrement *loveciviere*. (ID., *ib.*, Richel. 938, f° 38 r°.)

Li lins qu'on apele autrement la *locervere*. (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 23 r°.)

LOVECIVIERE, voir LOVECERVIÈRE.

LOVEL, - eau, *louv.*, *loupv.*, s. m., loupveteau :

Li *louveau* prindrent asses tost A huller.

(*Ysop.* I, fab. XLIX, Robert.)

Et conpissa toz mes *lovaux*.

(*Renart*, Br. I, 35, Martin.)

Li baron et toutes les genz disoient qu'on arsiset et la truie et les *loviaux*. (*Artur*, Richel. 337, f° 91^b.)

Gardi si vi venir une leuve orgueilleuse

Qui menoit apres li de petiz *loviaux*. XII.

(*Un dit d'Aventures*, 27, Trébentien.)

Entor moi s'assemblerent la leuve et si *lovél*. (*ib.*, 33.)

Asnes, cameals, *louveaux*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 84 r°.)

Il n'est que renars et *louveaux*

Qui estrangent brebis, moutons.

(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 267^c.)

Et parce y a eu maint *lovél*

Peri pour ceste tricherie.

(ID., *ib.*, f° 410^b.)

Et contraingnez les dis mastins
A restabli les larrecins
Des chars, des tripes, des boyaulx
Qu'ils ont, encontre les *louveaux*,
Ravi en leur grant prejudice.

(ID., *ib.*, f° 410^c.)

Louveau seul de poy se chavist,
Mais o sa mere tout ravist.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 24 v°.)

Louveaux. (1524, *Acquit*, Arch. muu. Laon.)

Et est la leçon que pour celluy jour donna le grant loup ravissant a ses *louveaux*. (R. GOBIN, *Libre des loups ravissans*, prol., éd. 1525.)

Orguillez vous, *louveaux*, en tout endroit.

(ID., *ib.*, ch. IV.)

Et les roides bouveaus

Ne redouteront plus la fureur des *louveaus*.

(CHAIGN., *Mespris de la vie*, p. 391, éd. 1594.)

Louveau; m. A young wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

LOUDIN, *Gramm. franç.*, 1656, p. 90, range *louveau* parmi les « diminutifs mal ormez et hors d'usage parmy les vrayz François. »

— Fig. :

S'il a guieres de teus *loveaus*
Entre tes apostres noveaus,
Iglise, tu ies maubaillie
Se ta citez est assaillie.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 93^d.)

S'il a gaires de tex *loviaux*.

(ID., *ib.*, 11173, Méon.)

Trop me dueil de telz cas nouveaux

Et de plaidier a telz *louveaux*,

N'ose pas le fait entamer,

Je me buteroie en la mer.

(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 430^c.)

Noms propres, *Louvel, Louveau*.

LOVENDRANT, s. m., philtre d'amour :

Qu'il ot beu le *lovendrant*.

(*Tristan*, I, 2126, Michel.)

Cf. LOVENDRIC.

LOVENDRIC, s. m., philtre d'amour :

Mais ne savez, ce m'est avis,

A combien fu determinez

Li *lovendris*, li vin herbez.

(*Tristan*, I, 2103, Michel.)

Cf. LOVENDRANT.

LOVENGNOIS, *lovenghnois, lovevnois, lovignis*, s. m., monnaie de Louvain :

Lovevnois. (1265, *le Papier velu*, f° 30 v°, Chambre des compt. de Lille, ap. Duc., *Lovaniensis*.)

Livres de *lovignis*. (1284, *Cart. de Flandre*, ap. Duc., *Lovaniensis*.)

Pour un *lovenghnois* de cens. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1247, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 51^a.)

LOVER, voir LOVIER.

LOVERGEANT, voir LOVERJANT.

LOVERJANT, - geant, adj., qui glisse, qui s'écoule, caduque :

Mes maleurous corages hurteiz par la plaie de sa occupation ramenbret queiz il fut jadis el monstier, coment astoient desoz lui totes choses *loverjanx*. (*Dial. St Greg.*, p. 5, Foerster.) Lat., *labentia cuncta*.

Dormir en la voie est clore les oez de la pense en sus del deseier des veables choses enz el cuers de cez *lovergeanz* jors. (*Moral. sur Job*, p. 334, Foerster.)

— Fig., lubrique, débauché :

De ce est ke li bienheureus Job regardanz cest meisme delit de la char estre en puor, donat sentence del luxurios et del *loverjant* disanz : Li vers est la dolzors de celui. (*Moral. sur Job*, p. 249, Foerster.) Lat., de *luxurioso ac lubrico*.

LOVESE, *loveesse, loupvesse, leuvesse*, s. f., louve :

Lupa, *loveesse*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 168 v°.)

Li dui jumiaux qui norri furent

Du lait de la *loveesse* crurent.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 216^b.)

Dame, ce dist li sires, je nel di pas por vous : Vous avez oi dire quand leus va en amors, Que la *loveesse* enchace le plus joli de tous Et si fier de sa keue tout le plus soufretous. (*Des sis Manieres de sols*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 71.)

Une *loupvesse*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 52 v°.)

Centre de la Fr., *lovaise*, louve.

LOVET, *lovét, loupvet*, s. m., loupveteau :

Adam le Lovet. (1291, *Rotul. de S.-Sauv. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Jehan de Saulx, dit le *Loupvet*. (25 avr. 1389, *Trans.*, Arch. Côte-d'Or, Protoc., n° 87.)

Car par eux maint *lovét* pelu

S'en est fuy n'emportant rien.

(R. GOBIN, *Libre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

Penses y, *lovétz* estourdis,

Vous feres tres grande sagesse

Ou vous serez de Dieu maudis,

Loups excommuniez, interdis.

(ID., *ib.*, ch. IV.)

Lovét : m. A little wolfe, or young wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

— Fém., *lovette* :

Loups, *lovettes* et loupveteaux. (1604, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Produit de l'accouplement d'un loup et d'une chienne :

Une *lovette* s'engendre de l'accouplement d'un loup et d'une chienne. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la cité de Dieu avec les commentaires de Loys Vives*, II, 80, éd. 1579.)

Suisse rom., *lovét*.

Nom propre, *Lovét*.

LOVETERIE, s. f., chasse au loup :

7 frans 7 sols 6 deniers de Jaquemin Vion pour *loveterie*. (1583-85, Arch. Meuse, B 493, f° 39 v°.)

LOVETEUR, *loveteur*, s. m., loupveteur, celui qui chasse le loup :

Comme Jehan de Serain escuier et *loveteur* fust venus chascier aus loups. (1394, Arch. JJ 146, pièce 370.)

LOVETON, *loveton*, s. m., loupveteau :

Si n'est il loup, louve, ne *loveton*.

(CL. MAROT, *Epist. aux dam. de Par.*, p. 148, éd. 1596.)

Louveton : m. A little young wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

Wallon, *leûton*.

1. **LOVETTE**, *louv.*, s. f., tique, insecte parasite qui s'attache aux bœufs, aux chiens, aux moutons :

Louve. Une petite bestelette qui vit ayant la teste fichée dedens le sang des bestes et n'ayant point de trou par où s'en aille la viande, elle se creve, laquelle aucuns appellent *louvette*, Redivius, Ricinus. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

Louvette : f. A ticke, or tike. (COTGR., éd. 1611.)

Louvette est une petite bestelette qui vit ayant la teste fichée dedans le sang des bestes et n'ayant point de trou par où s'en aille la viande, elle se creve. (NICOT.)

2. **LOVETTE**, *louvette*, s. f., panetière de berger de peau de loup :

S'avoit du pain en sa *louvette*.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 96^b.)

LOVICEMENT, voir **LOVISSEMENT**.

1. **LOVIER**, *lover*, *luver*, *levier*, s. m., lucarne :

Lodium, *lovers*. (*Gloss. de Neck.*, Scheler, *Lex.*, p. 113.)

Specularia, fenestras et *luvers*. (*Id.*, p. 102.)

Lodia, *lovers*. (*Gloss. de Gari.*, ms. Bruges 446; Scheler, *Lex.*, p. 78.) Var., *luvers*. (ms. Lille)

Quant je vensie a la maison,
En es le pas montous en son ;
Tout dreit au *lovier* m'en alous.

(*Chastoiem. d'un pere*, conte XXI, v. 49, Biblioph. fr.)

Si ja ne fust fenestre ouverte
Si pout um vere de *lover*,
Quar um porroit un bover
Launcer par mi ou tous ces buefs.

(*Du Chev. a la Corbeille*, 132, Michel.)

Hoc lodium, *lover*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. **LOVIER**, *lovier*, *louphtier*, s. m., loupvètier :

Li *loviens* ne fu pas confus.

(*Couronn. Renart*, 724, Méon.)

A Thiebault de Villiers le Duc, *lovier*, pour .iiii. loups pris par lui. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy gruyer de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or, B 1398.)

Jehan Thomas de Baignouls, *louphtier* de monseigneur le duc. (12 janv. 1398, *Certificat de Guillemin de Franconville*, dans les *Comptes des receveurs de la gruerie de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or.)

Le *lovier*, pour la prise d'un loup ou d'une cayellee, devant le S. Remy, ne pourra pourchasser qu'une lieue a la ronde du lieu de la dite prise, et ne prendra au plus prochain troupeau de blanches bestes qu'un seul mouton, quel nombre de chiens qu'il ait. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 147.)

Nom propre, *Louvier*.

3. **LOVIER**, s. m., panneau pour prendre des loups :

A Thiebault de Villiers le Duc, *lovier*, pour .iiii. loups pris par lui es *loviens* de Villiers. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy gruyer de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or, B 1398.)

Pour tendre les .ii. *loviens* de Vanveix. (*Id.*)

4. **LOVIER**, *lovier*, adj., de loup, qui appartient au loup :

Il ne faut point nourrir une engence *lovier*. (A. JAKYN, *Œuv. poét.*, f° 69 v°, éd. 1579.)

Lovier : wolvie, wolfe like; of, or belonging to, a wolfe. Melancholie *lovier*. A frenzie which makes the patient shun all compagnie, upon a conceit that he is turned wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

— *Lovier de*, avide de :

Pensent que se li espriviers
Venist familleux et *loviens*
De prendre sur eulz la pasture
Qu'il n'aroit d'autre chose cure.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 71^a.)

Cf. ALOUVI.

LOVIERE, *lovier*, -yere, s. f., tanière du loup :

Il ne prendra ja proie pres de sa *lovier*. (RICH. DE FOURIVAL, *Bestiaire d'Amour*, p. 9, Hippeau.)

Por ce m'en cleim au comenclier
Que dant Renart ala tencher
A mes loveax en la taniere,
Et si pissa sor ma *lovier*.
(Renart, Br. V^a, 360, Martin.)

Les noces furent molt pleneres :
Que les fosses et les *loviere*
Furent de bestes tot pleines.
(*Id.*, Br. I, 163.)

Por la garde de ses chaels ne prent (le loup) proie es contrees qui sont voisines a sa *lovier*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 247, var., Chabaille.)

Lupiarium, *lovier*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 168 v°.)

Ou lieu dit la *Lovier*. (1384-85, *Compt. des annivers. de S.-Pierre*, Arch. Aube, G 1656, f° 149 v°.)

Une fosse nommée la *Lovier*. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 332, Soc. de l'H. de Fr.)

Le loup prent en aucune maniere
Sa proye auprès de son nid ou *lovier*.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, XIII, éd. 1525.)

— Piège à loups :

Dicipula, *lovier*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 4120.)

— Nature de la femme :

De sel puis bien saupoudrer ma *lovier*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 230^d.)

— Vêtement fait de la peau d'un loup :

Sa houlette, son arc, sa fronde et sa *lovier*.
(JAN VITEL, *Eglogue*, p. 45, Robillard de Beaurepaire.)

Tout auprès de son chien couché sur la *lovier*.
(GRN., *Pastor*.)

— Loup, sorte de masque :

Louyere doublee de velours. (J. BANS, *Entrée de D. Pèdre à Fontainebleau*.)

Ayant combattu ce jour la tres vaillamment et s'y estant par trop eschauffé et retournant tout suant le soir qu'il faisoit un froid extreme et son page escarté ne l'ayant peu trouver pour luy donner sa *lovier*, il fut contraint de boire ainsi sa sueur, qui se refroidit sur son corps, et pour ce engendra une fausse pluresie qu'il

garda plus de six semaines, dont enfin il mourut. (BRANT., *Cap. fr.*, II, 393, éd. 1666.)

Nom de lieu, *Louvières*.

LOVIN, *lovin*, adj., de loup :

Lovine habitacion. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 197^a.)

Pierre pensa veritablement estre changé en loup, tellement qu'il eut horreur en voyant ses quatre pieds *loviens* et son poil. (GRÉVIN, *Impostures des diables*, f° 411 r°, éd. 1567.)

Ce masque et transformation *lovine*. (*Id.*, *ib.*, f° 414 r°.)

A voir de loin son port, a voir la peau *lovine*
Qui luy couvre le dos, a peu pres je devine
Que c'est luy.

(J.-A. DE BAIF, *Ecolog.*, XIX, éd. 1573.)

Lovin : wolvie, wolfe like, of a wolfe. (COTGR., éd. 1611.)

— Fig., de loup, horrible, menaçant, refrigné :

De ces plus feres bestes qui viennent de rapine
I avoit plusors testes qui font chiere *lovine*,
Moult sont de male part et de malvese urine.
(*Significat. de la mort d'Alexandre*, Richel. 368, f° 119^b.)

Si me faites chere *lovine*.

(Renart, Br. XII, 83, Martin.)

— *Patte lovine*, sorte de plante vénéneuse, l'aconit :

Patte lovine. The yellow, or blacke wolves banes; most poisonous herbe, and little differing but in the colour of their flowers. (COTGR., éd. 1611.)

LOVINAGE, adj. f., de loup; faire la *coe lovina*, faire la nique :

A plusors i fait on le *coe lovina*.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, ap. Michel, *D. de Norm.*, Introd., p. XIV.)

LOVIS, *loviz*, *lovuis*, *lovuis*, adj., affamé, avide comme un loup :

De la covoitise des Romains qui tant sont *loviz* et covoitous. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 236^e.)

La mere pleine de mehain
Y a cuit et mengé son filz,
Tant est cueur familleux *lovuis*.

(ROB. GAGUIN, *Passé temps d'oyiveté*, *Poés. fr.* des XV^e et XVI^e s., VII, 265.)

— Fig., hargneux, querelleur :

Lovuis. (ROISIN.)

Wall., *lovis*, *lovèse*, goinfre, goulu.

Cf. ALOUVI.

LOVISSEMENT, -icement, *lov.*, adv., goulument, avec l'avidité d'un loup :

Dont boivent si *lovissement*
Qu'il saule au veir qu'il estralant.
(*Vers de la mort*, Richel. 375, f° 336^f.)

La roine pensa a ce une mortel traitson et fist enquerre d'un enfant qui fu nes au point de son cousin. Celui mist ele si sotilment el liu de son cousin qu'il ne fu nus qui garde s'en donast, ne fu l'empereres qui garde s'en donna al allaitier, car elle trova celui si *lovissement* u il alaitoit que li cuers li dist que ce n'estoit mie siens. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 28^r.)

Et quand il mangeoit, c'estoit bien glou-

tement et *louvissement*. (Juv. DES Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1403, Michaud.)

Wall., *lovissement*, goulûment.

LOVON, voir LAON.

LOWAGE, voir LOAGE.

LOWAGEMENT, voir LOAGEMENT.

LOWEIS, voir LOEIS.

LOWEMENT, voir LOEMENT.

LOWIEIR, voir LOIER.

LOWIER, voir LOIER.

LOWIZ, voir LOEIS.

LOX, voir LOS.

LOXAR, voir LOSGHART.

LOY, voir LAI.

LOYAGE, voir LOAGE.

LOYAMMENT, adv., loyalement :

En bonne foy et *loyamment*. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 119.)

LOYANCHE, voir LIANCE.

LOYE, voir LOIE.

LOYEIS, voir LOEIS.

LOYER, voir LIER.

LOYERRE, voir LOIERE.

LOYGETON, s. m., traverse :

.X. frans payes et delivres... .XL. frans et demi a François Macquart charpentier, demorant a Savonnières, pour avoir refaict toutes les vantellerie des escluses, c'est assavoir charpenterie, soyrie, pionnerie, vane, hollandry, glassie, petille, contre-petille, *loygeton*, et les deux halle devant et darrier, et les agrappes... (20 juillet 1532, *Compte de Jean Marie Chapache, gruyer de Bar*, Arch. Meuse, B 728, f° 67 v°.)

LOYGIS, voir LOGEIS.

LOYME, voir LOIME.

LOY, voir LOI.

LOYSON, voir LIOISON.

LOYURE, voir LIEURE.

LOZENGE, voir LOSENGE.

LOZENGIÉ, voir LOSANGIÉ.

LOZENGIER, voir LOSENGIER.

LOZENGOR, voir LOSENGEOR.

1. LOZERE, s. f. ?

Baiede *lozere*. (*Quentyse*, ms. Edimbourg, Advocates library 48.4.9.)

2. LOZERE, s. f. ?

Li blanc drap doivent estre tendu as liches en lonc .XXXVI. aunes et demi quartier de lei, et si le doit on faire a *lozere* dedens en la laine ordir .III. aunes de lei. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 599.)

1. LU, voir LE.

2. LU, voir LIEU.

LUANCE, s. f., lueur, lumière :

Et vit de hiaumes flanboier la *luance*
Contre la lune, qui de corre s'avance,
Oit des destriers la noise et la bruaïnce.
(*Gaydon*, 9063, A. P.)

LUAUVINE, s. f., descente d'une rivière :

Et passant par la dite Noue... pres le lieu de la petite Saviniere en suivant la *luavine* de la dite riviere vers aval. (1609, *Aveu du petit Lude, paroisse de Chaumont*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 13 r°, Arch. Loiret.)

LUBAUWE, s. f., lubie :

On me tenroit voir a musart
Se paroil des cipauwes
Du gentil cuer Héri Nazart
Et de ses grans *lubauwes*;
N'a pas paroles flauwes,
Ains est preudom ; se je ne ment,
Il set bien faire un testament.

(*La Venue de Dieu à Arras*, Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 381.)

LUBERGNE, voir LUBERNE.

LUBERNE, *lup.*, *lubergne*, *leuberge*, *lamberge*, *lauberge*, *lombterne*, s. f., femelle du léopard, panthère, et fourrure faite avec la peau de cet animal :

Une autre maniere de loups sont, que on apele cerviers ou *lubernes*, qui sont pomelè de noires taches, autressi comme l'once. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 248, Chabaille.) Var., *luperne*.

Piaus de faine, piaus de chat sauvage, piaus de *lubernes*, piaus de martrine, piaus de genetes, les .vi. piaus doivent .II. den. de tonlieu. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 2° p., XXX, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Lubernes, .II. d. (*Li Cout. des foires ae Troies*, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

Pour .i. cent de *leuberges*, .XIII. d. (*Cout. de la vic. de l'eau*, XI, p. 287, de Beaurepaire.) Var., *lamberges*. Germain de La Tour met dans ses explications : *lubergnes*. (*Ib.*, p. 288.)

Lauberges, *lombernes*. (*Tarifs norm.*, Fréville.)

Et luy affublerent ung manteau de pourpre fourré de fines *lubernes*. (*Perceval*, f° 170^a, éd. 1530.)

La *luberne* est le lypard femelle. (DU PINET, *Pline*, VIII, 17, éd. 1566.)

LUBIN, s. m., sorte de poisson, le bar ou loup :

Lupus, piscis... a Gallis *lubin* pro lupin, a lupo. (*Traité des poissons*, Richel. I. 6838^e, ch. 16.)

Lubin, espece de poisson de mer, labrax, lupus. (FED. MOREL, *Petit thresor des mots françois*, éd. 1632.)

LUBINE, s. f., syn. de lubin :

Oyes, *lubines*, aloses. (RAB., IV, 60, éd. 1552.)

LUBINER, v. n., niaïser :

Lubiner, Trichaneur. (C. OUDIN, 1660)

1. LUBRE, adj., glissant, lisse, poli :

Alors que le poisson
Lubre ne peut nager a cause du glaçon
Qu'il rencontre a tous coups.
(*Le Gan de Jean Godard*, 1588, Var. hist et litt., V, 183.)

— Fig., dangereux, pénible, sombre, triste :

Mes *lubres* sentemens.

(VILLON, *Grand Test.*, XII, Jouaust, p. 25.)

Pour gesir en lieu *lubre* et aveugle. (*La Nef de santé*, f° 1 v°.)

— Lubrique, lascif :

Afin que tout homme fuie *lubre* vie et luxurieuse. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 9^a.)

Lubre concupiscence. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

— Adv., en glissant :

La renommee de chaasté perdue cuert ligierement et *lubre*. (*Mir. de N. D.*, V, 93, A. T.)

Dans le Haut-Maine, *lubre* s'emploie pour signifier fort, lourd, pesant, épais, c'est un *lubre* gas : et aussi pour signifier malpropre, peu digne de confiance, peu rassurant. « Quand une entreprise n'est pas bien sûre, remarque l'auteur du Vocabulaire de cette contrée, nous disons qu'elle est *lubre*. » Norm., Orne, *lubre*, glissant ; en parlant de personnes, gour d'embarrassé, empêtré.

2. LUBRE, s. m., a désigné une mauvaise monnaie qui avait cours en Bourgogne, au commencement du xv^e siècle :

Il couroit a Paris blancs de Bourgogne de huit deniers parisis piece qu'on appeloit *lubres*, qui ne valloient mie trois deniers, et avec ce estoient rouges comme meriaux. (*Journ d'un bourg. de Paris*, an 1419, Michaud.)

En ce temps quatre viels deniers parisis valloient mieux qu'un gros de 16 deniers, qui pour lors couroit, et faisoit on de tres mauvais *lubres* de huit deniers, qui par devant furent tant refusez, et par justice deffendus les gros dessus dits. (*Ib.*, an 1420.)

Des blans bourguignons, appelez *lubres*, qui lors avoient cours. (1424, Arch. JJ. 172, pièce 619.)

LUBREMENT, adv., en glissant :

Lesquels mesmes en leur alleure, coulent et glissent plus *lubrement* qu'anguille ou femme lubrique. (SIBILET, *Contramour*, p. 112, éd. 1581.)

— Lubriquement, lascivement :

Parler *lubrement*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 10^a.)

— D'une manière équivoque, avec dissimulation :

Li Engles dissoient bien que li rois de Portingal s'estoit *lubrement* aquites envers euls. (FROISS., *Chron.*, IX, 489, Kerv.)

LUBREQUEMENT, voir LUBRIQUEMENT.

LUBRICANT, adj., glissant, coulant :

Humidité *lubricant*. (B. DE GORD., *Pra-tiq.*, V, 16, éd. 1495.)

Fleume *lubricant* ou fluant. (*Id.*, *ib.*)

LUBRICATIF, adj., propre à lubrifier :

Ceste ptisane. est visqueuse, lenitive, mole et *lubricative*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 29 r°.)

LUBRICITÉ, s. f., caractère de ce qui est glissant :

La *lubricité* de l'eau de mer, qui est toujours unctueuse. (RAB., *Pantagruel*, ch. xxv, éd. 1542.)

LUBRIÉTÉ, s. f., lasciveté excessive :

Pour sa grant *lubriété* tant de fait comme de parole. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 11^b.)

LUBRIFICATIF, adj., lubrifiant :

Les noix... par les humidité sont *lubrificatives* et laschent le ventre. (*Régime de santé*, f° 21 v°, Robinet.)

Clysters lenitifs et *lubrificatifs*. (DU PINET, *Dioscoride*, VI, 21, éd. 1605.)

LUBRIQUE, - *ique*, adj., glissant, où l'on peut glisser, qui glisse facilement :

Ceste voye estoit non pas seulement estroicte et royde, mais avec ce estoit tant longue et si *lubricque* que nul ne se pouvoit soutenir. (*Sec. déc. de Tit. Liv.*, I, 23, éd. 1830.)

Viandes *lubriques*. (PARÉ, *Œuv.*, Introd., xiv, Malgaigne.)

Ayans le corps glissant et *lubrique*, ils (les poulpes) evitent les dentees de l'ennemi. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, xxvii, 19, éd. 1615.)

— Relâché :

Une femme disoit a son medecin : Ne me baillez pas une forte medecine : car il n'y a femme en ceste ville qui ait le ventre plus *lubrique* que moy. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 128, Roybet.)

Les femmes ont le ventre plus *lubrique* que les hommes. (Id., *ib.*, I, 134.)

LUBRIQUEMENT, *lubriquement*, adv., d'une manière équivoque, avec dissimulation :

Chils dus de Bretagne s'acquitta *lubriquement* et faussement envers le conte de Bougighem. (FROISS., *Chron.*, IX, 462, Kerv.)

Dans la langue moderne il ne signifie que d'une manière *lubrique*.

LUBRIQUER, verbe.

— Act., rendre glissant, rendre poli, lubrifier, relâcher :

Prends clystere le jour suyvant, ou mange quelques bouillons ou jus de pruneaux, qui te puissent *lubriquer* le ventre. (LIRBAULT, *Mais. rust.*, p. 277, éd. 1897.)

— Neutr., être relâché :

En elles (les feuilles du poreau) y a humidité qui fait vaciler et *lubriquer* l'enfant et faon. (*Jard. de santé*, I, 378, impr. la Minerve.)

— Se livrer à la *lubricité* :

Pour mieux *lubriquer* a sa guise. (*Sept Sag.*, p. 202, G. Paris.)

Enclins a *lubriquer*.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, éd. 1545.)

LUCARNE, voir **LUISERNE**.

LUCÉ, s. f., luxation :

Saphir vaut contre forceries et contre *lucés* et esleveures. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 30^a.)

LUGEL, *lusel*, s. m., petit brochet :

Et ne pourront prendre barbel, carpe, tenche ne breme si chacun ne vaut un denier, le *lucel* s'il ne vaut deux deniers. (1326, *Ord.*, I, 793.)

Ne porront prendre barbel, carpe, *lusel* (1388, *Ord.*, VII, 779.)

Les loustres vont querre carpes, barbeaux ; La vont peschier les herons blans et bis ; Amaigriez sont tanches et *luciaux*. (E. DESCRAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 292^c.)

LUCERNE, voir **LUISERNE**.

LUCERVERE, voir **LOVECERVIERE**.

1. **LUCET**, s. m., petit brochet :

Soles, plaiz, barbels, *lucés*, leynge. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

Et ne pourront prendre... le *lucet* s'il ne vault huit deniers. (REBUFFE, *Rubrique des eaux et forests*, f° 177 v°, éd. 1547.)

2. **LUCET**, s. m. ?

Une huplande sanghine fouree de *lucéz*. (1450, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **LUCET**, voir **LOUCHET**.

LUCHE, voir **NOSCHE**.

LUCHIDAIRE, voir **LUCIDAIRE**.

LUCHNERE, s. f., chandelier, bougeoir, ou veilleuse :

Licinitorium, *luchnere*. (*Gl. de Gart.*, ms. Bruges 548, ap. Scheler, *Lex.*, p. 73.)

Voir à l'article **LUMIGNON** l'exemple du *Glossaire de Neckam*, ou *lychnus* est traduit par *lumilon*.

LUCIABEL, n. pr., Lucifer :

Sire, por cel siege emplir
Que *Luciabel* fois guerpir,
Faites home, si vos plot.

(*Flore et Blancheflor*, Richel. 19152, f° 195^f.)

Hé corps, pour chou que tu es biaux,
Ne fais pas come *Luciabaus*,
Que Dex fist de si gente faiture,
Qu'il fu de Paradis joians.

(*Le Despisement du corps*.)

Vouloit meilleur que nous deffaïre,
C'est de l'art de *Luciabel*.

(C. FONTAINE, *la Complainte et testam. de F. Sagotyn*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

1. **LUCIDAIRE**, - *chidaire*, - *ydaire*, - *arie*, s. m., registre, titre d'un livre destiné à résoudre des questions embarrassantes :

Pouns nus bien mettre itel tite que bien pot estre appelé *lucidarie*, ce est a dire esclareor. (*Lucid.*, ms. Oxf. Bodl. Douce 270, f° 86 r°.)

Lucydairés de grant sapientie. (Ms. Richel. 186, f° 49.)

Luchidaire en romant. (*Div. traict. de just.*, ms. Bibl. Rouen.)

Lucidaire, *lucidarium*. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

2. **LUCIDAIRE**, adj., brillant, précieux :

Et li fondement fut de pire *lucidaire*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 29639, Scheler, *Gloss. philot.*)

Et si fut fils Radus, l'Ardennois *lucidaire*. (Id., *ib.*, II, 6542.)

LUCIDARIE, voir **LUCIDAIRE**.

LUCIDART, s. m., celui qui apporte la lumière, en parlant de Jésus-Christ :

Maintes miracles fist li tres dous *lucidars*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1946, Scheler, *Gloss. philot.*)

LUCIDE, adj., luisant, brillant :

D'ung noir si vif et si *lucide*, que... (ARETIN, *Gen.*, p. 184, éd. 1542.)

Entre les sucs quatre sont *lucides*, le sel, l'alun, le nitre, et l'encre a noircir le cuir. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 123 r°, éd. 1556.)

LUCIDEMENT, adv., clairement :

J'ay déclaré *lucidement*
Aux juges en plain jugement
Ce qu'il falloit que temoignasse.
(*Therence en franç.*, f° 310ⁿ, Verard.)

LUCQUET, voir **LUQUET**.

LUCRATIVE, s. f., gain :

Toute soutil science, haulte et intellectuelle,
Se pert hui par nos clerics ; car a la *lucrative*
Queurent plus tost qu'il puent por leur vie che-
(live.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 625, Méon.)

Plusieurs y alloient plus pour la *lucrative* que pour l'honneur du prince. (*Orose*, vol. I, f° 187^b, éd. 1491.)

Il proposa certaines *lucratives* a ceux qui de toutes parts iroyent acheter bleds. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 229, éd. 1569.)

LUCRATIVETÉ, s. f., amour du gain :

Celui Simon, pour *lucrativité*, vouloit sur les ouvriers et sur les gaengnes aucune chose pratiquer et prendre d'eulx. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 244^b.)

LUCRATOIRE, adj., lucratif :

Donation *lucratoire* est reputee a cause de mort, quand elle est conferee apres la mort, ou faite par malade de maladie vraysemblablement dangereuse de mort, ou par personne estant en vray semblable danger de mort, ou pour doute de la mort, remettant l'effect et execution d'icelle apres la mort, n'est qu'il soit nommement dit par le donateur qu'il veut la donation estre d'entre vifs et irrevocable. (*Cout. de Cambray*, III, 4, Nouv. Cout. gén., II, 287.)

Usure *lucratoire*. (DU MOLIN, *Des contracts*, c. v, éd. 1861.)

LUCRER, v. a., gagner :

Domine deu il les *lucrat*.
(*Vie de S. Lég.*, 214, Koschwitz.)

LUCRIER, adj., mercenaire :

Chies un *lucrier* felon s'est herberjaz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 359, Michel.)

LUCROTE, s. f., sorte d'animal :

Lucrote est une beste es parties de Inde qui de isneleté passe touz autres animaues et est grans comme asne et a croupe de cerf et piz et jambes de lyon et chief de cheval, piez de buef et bouche granz jusque as oreilles, et si dent sont tuit d'un os. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 248, Chabaille.)

LUCT, voir LUT.

LUCTANT, voir LUITANT.

LUCTATIF, adj., de la lutte :

Art *luctative*... Et *luctative* est dit de luicter et est prise ici pour toute exercitacion profitable a santé et bonne disposition de corps. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f^o 93^e, éd. 1488.)

LUCTATION, s. f., lutte :

Gagnant, perdant, Rome la glorieuse Longtemps branla sous *luctation* dure. (C. CHASTELLAIN, *la Mort du roy Charles VII*, t. VI, p. 447, Kerv.)

LUCTÉ, voir LUTÉ.

LUCTRE, s. f. ?

La dite robe ouverte a grosses *lucres* d'or, si que l'on veoit sa robe simple de velours cramoisi. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

LUCTUEUX, adj., plongé dans la tristesse, dans le deuil; déplorable, funeste :

Ainsi il estoit contrain par grant des-tresse et *luctueuse* passion. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3615, f^o 112 v^o.)

La tube du ciel espandera voye *luctueuse*, c'est a dire plaine de doeil. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f^o 190 r^o.)

La trompette du ciel se orra
De par tout a voix *luctueuse*
De laquelle tout tremblera,
Tant sera la voix furieuse.

(CHAMPIER, *les Propheties, ditz et vaticinations des Sibilles.*)

Cruente et *luctueuse* victoire. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5084, f^o 38 v^o.)

Acheront, c'est a dire sans salut ou *luctueux*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f^o 152 r^o, éd. 1536.)

La bonne dame consumma ce *luctueux* et lamentable jour de l'operacion de ses angoisses, amertumes et pleurs. (ID., *Mém. de La Trém.*, ch. XXVII, Petiot.)

La *luctueuse* journée d'Azincourt. (PASQ., *Recherch.*, III, XXVI.)

Luctueux spectacle. (ID., *Lett.*, V, 3.)

Une pompe funebre autant exquise que jamais de roy ait esté faicte, que je ne descriroy point, et autant *luctueuse* et triste. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, III, 173, Lalanne.)

Tous ceux qui ont encore le cœur francois attendent si votre prudence guidera leur courage, si votre autorité fortifiera leurs ames; ou si votre connivence et dissimulation les abandonnera a une honteuse servitude, vous precipitera, vous et vos enfans, a une *luctueuse* misere. (DU VAIR, *Har. au parl.*, 28 juin 1593.)

Furent faites les *luctueuses* barricades. (J. CHANDON, *Mém.*, Cab. hist., IV, 105.)

LUCTZ, voir LUS.

LUCULENT, adj., clair :

La forme d'elle est *luculente*.
(*Therence en fr.*, f^o 193^a, Verard.)

LUCULENEMENT, adv., clairement, nettement :

Valere, en ses dictz memorables,
Lucullement raconta
Les bienvegnans incomparables
Qu'on fit a Pessimonta.
(*Myt. de S. Did.*, p. 417, Carnandet.)

Sire roy, vous avez bien dit
Et parlé *lucullement* ;
Si veuil respondre a vostre edict.
(JAC. MILET, *Destruct. de Troye*, 27035, Stengel.)

LUCUN, s. m., p.-ê. faute pour *lutun*, forme de *luito* :

Outre cel regne n'a nus habitement,
Fors sajetaires et *lucuns* ensement.
(*Aleschans*, 5984, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

L'édition des anciens poètes (v. 5705) porte :

Fors sajetaire et noirs ensement.

LUDE, s., toile fabriquée à Lude :

Un sac de *lude* dans lequel y a certaine quantité de pouldre d'artilharie. (*Inv. des armoys*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

LUDIBREMENT, adv., insolemment :

Qui en faveur et gloire prent plaisir
Ludibrement injustice l'accueult,
Et n'en fait pas apres ainsi qu'il veult.
(*Contredictz de Songecreux*, f^o 165 r^o, éd. 1530.)

LUE, voir LIEU.

1. LUEC, *lec*, *laic*, adv., là, alors :

Au matin *luec* en convent Ogier,
N'i aroit garde fors d'un seul chevalier.
(RAIMB., *Ogier*, 2020, Barrois.)

Egar, *luec*, voy une maison.
(*Mir. de Nostre Dame*, de Rob. le dyable, p. 35, Antiq. de Norm.)

Laic ou lour plairat. (3 mai 1395, *Ch. de Mahaut, dame de Valangin*, Neuchât., Arch. du Locle, n^o 4.)

Puis le conte de Vantadour,
Les sires de Bellay, Fontaines,
Se trouverent *lec* alentour,
Avecques autres cappitaines.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, B VI v^o, éd. 1493.)

Les autres gens d'armes ce jour
Si furent logez au vilage,
Pres dudit Rouen *lec* autour.
(ID., *ib.*, K VI r^o.)

Mors sur la place *lec* encontre.
(ID., *ib.*, L III r^o.)

2. LUEC, voir LIEU.

LUECQUES, voir LUEQUES.

LUEE, voir LIEUEE.

LUEF, voir LIEU.

LUEQUES, *luecques*, *lucques*, *leuques*, *leucques*, *lecques*, adv., là :

Atant se partirent de *luecques*. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f^o 14^d.)

Mais Talebot ne saillit point,
Ains se tint *lecques* tout le jour.
(MARTIAL D'AGY, *Vig. de Charl. VII*, I VII r^o, éd. 1493.)

— Puis *lueques* en avant, de *lueques* en avant, désormais :

Ne ne sui tenu a aler puis *lucques* en avant avecques monseigneur en sa guerre. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXVIII, 6, Beugnot.)

Que de *leuques* en avant il... (1321, *Délib.*, Liv. rouge, f^o 105 v^o, Arch. mun. Abbeville.)

De *leucques* en avant. (1321, *Ordonn.*, *ib.*, f^o 106 v^o.)

1. LUER, *loer*, *louer*, verbe.

— Act., enduire de boue, barbouiller :
Del sanc *luat* sun cors e sun visage.
(*Rol.*, 2276, Müller.)

Defors les fist couvrir de tay (les écrias)
Et environ *loer* de bray.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, f^o 204 v^o.)

Por *louer* et enduire de tere. (*Trav. aux chât. des C^{tes} d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 21.)

Por clorre et *louer* un travers. (*ib.*)

Por clorre et *louer* les travers des grans estauvles. (*ib.*)

Clorre de verges et *louer* de tere le garde mengier. (*ib.*)

— Réfl., se couvrir de boue :

Quant se est enboee e del limun *luce* (l'hydre).
(P. DE THAUN, *Best.*, 313, Wright.)

2. LUER, voir LOIER.

3. LUER, voir LOER.

LUES, *leus*, *loeus*, *lueus*, *loes*, adv., alors, maintenant, aussitôt :

Si le bouta aval que il fu *lues* tues.
(*Roun. d'Aliz.*, f^o 5^b, Michelant.)

S'aloient en Espaigne *leus* maintenant,
Tout droit a Pampeluné la chité grant.

(*Aiol*, 377, A. T.)

Nus d'aus deus cose ne savoit
Que *lues* a l'autre ne disoit.
(*Flore et Blancheflor*, 223, Bekker.)

Car, quant il i passe pucele,
Lors est li eve clere et bele,
Et au passer de feme eue,
L'eve en est *lues* toute meue.
(*ib.*, 1^o vers., 1811, du Ménil.)

Li oins est *lues* a nient menes,
Quant a te main est amenes.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, st. xx, 6, Van Hamel.)

Karaite u kars ki s'en va *lues*.
(MOUSK., *Chron.*, 1137, Reiff.)

Ainc a fait prendre *lues* batant
As bourgeois, as moines, as clers
Tant d'avoir k'il en fu tous fers.
(*ib.*, *ib.*, 1785.)

Il le torst a ses joues, si fu *lues* esclaircis.
(*Chans. d'Antioche*, V, v. 327, P. Paris.)

Sire, quant en un tournoy
Prendes chevalier
Pour lui faire fiancier,
Loes le debes laissier quoy
Qu'il est a fiance mis.

(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 1109, f^o 321^b.)

Sire, d'amant est mout grans estrelois
Qui prie *loeus* c'amours l'a assailli,
Aussi c'uns courtiex sur voie.
(ID., *Jeu parti*, p. 171, Coussemaker.)

Car je revenrai certes *lues*.
(ID., *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 401.)

Quant ot Eufemiens le pelerin proier
Por l'amor Alexis l'ostel et le mangier,
Si li ramembre *leus* de son grant destorbier.
(*De St Alexis*, 632, Herz.)

Moult est male ceste peinture
Qui fait l'ame acroire a usure
Amertume qui tosors dure,
Por douçor qui *lues* est alee.
(THIB. DE MARL., *Vers sur la mort*, XLIX, Crapelet.)

De toutes pars fu *lues* avirounee.
(*Enf. Ogier*, 993, Scheler.)

L'amena *lues* Charlemaine au fier vis.
(*Ib.*, 6075.)

Huimain vine por maure a Aleus,
Et vo barons si me dist *lues*
Que ne porroie maure a pieche.
(ENGUERR. d'Oisy, *dou Mounier de Aleus*, 145,
Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 36.)

Mais qui d'avoir donne grant masse
Chil trouvera *lues* tantost grasse.
(J. DE JOURNI, *Disme de penit.*, Brit. Mus. Add.
10015, f° 73 v°.)

Pour çou vous di ge que nus hom
Ne doit emprendre tel mestier,
S'il n'est montes sur bon destrier :
C'on est *lues* du feble abatu.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des
rois d'Angleit. et des D. de Norm.*, p. 306.)

— *Lues que*, aussitôt que :

Lues que il vit la bataille pesant,
Si s'entorna li traitres fuant.

(RAIME., *Ogier*, 779, Barrois.)

Lues qe por[r]ont les garn[sem]ens tenir
A la bataille porront molt tos venir.
(*R. de Cambrai*, 4579, A. T.)

Et conoit, *lues* ke il le voit,
Ke par la dolour de tristesse
Li est venue tele destresse.
(*Dolop.*, 1900, Bibl. elz.)

Mors nous auroies
Se tu molt tost nel secouroies
Lues droit qu'il auroit abatu
Son oisiel.
(*Escouffe*, ap. Michel, *Lais inéd.*, p. 149.)

Tant fu biaux Bauduins et de gente fachon,
Lues que dame le voit desire le baron.
(*B. de Seb.*, III, 434, Bocca.)

LUESEL, voir LUISEL.

LUET, s. m., terme de féodalité :

Devoir de *luets*. Qui est un boisseau de seigle sur chacune tenue et chacun menager tenant feu et fumee et labourant terres en la paroisse, dont est fait mention au recueil des Arrêts des chambres de Bretagne du 16 octobre 1561, et du 20 mai 1564. (LAURIÈRE, *Gloss. du Droit franç.*, t. II, p. 72.)

LUETTE, s. f., jeu de cartes espagnol, qui se joue encore particulièrement en Bretagne et sur le littoral du Bas-Poitou :
A la sequence, aux *luettes*, au tarau.
(RAB., *Gargantua*, ch. XXII, éd. 1542.)

LUEURE, s. f. ?

Hyrant li vont criant a destre,
Le petit pas a la *lueure* :
« Sansuerre au bachelier sansuere !
« Sansuerre a l'anfant preu et saige ! »
(BRETAL, *Tourn. de Chaupenci*, 1390, Delmotte.)

LUEUS, voir LUES.

LUEZ, s. m. ?

Et voit Baudoin sordre dou ravoï et do *luez*.
(J. BOD., *Sar.*, cxxx, Michel.)

LUFE, voir LOPE.

LUFRE, *luffre*, *louffre*, *lafre*, adj., gourmand, friand, écornifleur, goinfre, glouton, lascif :

Je di k'en amour mesprent
Qui *luffres* est : cascuns doit garandir
L'onneur sa dame et mesdisans cremir.
(BRETAL, *Chans.*, à Ad. de la Halle, Richel.
1109, f° 317^a ; Coussemaker, p. 192.)

.... Uns pekieres
Qui n'est ne *lufres* ne trekieres.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1319, Ars.)

Li Camos qui est nes d'Arras
Dist du marcis de Monferras
Qui n'est ne *lufres* n'esbahis
Ains est sires de sen pais.
(*Ib.*, p. 1350, et Richel. 12615, f° 210.)

Sos est et *luffre*, bien le sai.
(*Combat de St Pol*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*
p. 252.)

Quant tu verras *luffres* maintiens
En dames, loing d'elles te tiens,
Et croy qu'elles ont petit sens.
(FROISSART, *Poës.*, III, 36, 1209, Scheler.)

Quant l'enfant est nouvellement né, et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne a mengier d'une pomme cuilte, jamais, apres, toute sa vie, il n'en sera si *luffres* ne gourmant a table, en boire et en mengier. (*Evang. des Quen.*, p. 21, Bibl. elz.)

Mais tant estoit lors Perceval *lafre* et lourd, que la defense d'icelle ne luy peult profiter qu'il ne la baisast vouldist ou non. (*Perceval*, f° 5^d, éd. 1830.)

Pour enfonser le fer dans ses *louffres* entrailles.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 125, éd. 1604.)

LUFREMENT, *luff.*, adv., gloutonnement, avidement, malproprement :

Ceste vierge ainsi aournee
Entre en l'euvre des l'ajournee
Et voit se queue si bien faire
Que sur toutes puist le miex plaire,
Et combien que le fin desire
Non pourquant elle se consire
Que ne face trop *luffrement*
Ce que veult faire proprement.
(*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, f° 12 v°.)

Ceux qui vont *luffrement* (à la communion) sans discerner quelle viande c'est, mais vont beer la guele sans considerer que c'est du Sacrement. (XVI^e s., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LUGE, s. f. ?

Ils se prindrent a tempter les fosses a tout plombs, *luges*, lattes, entes ensemble.
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLI, Buchon.)

LUGMAILLE, s. f., terme collectif qui, comme *legumage*, désigne toute espèce de légumes :

Lentilles, pois, febves et autre *lugmaille*.
(*Practique de P. Bocellin*, f° 6 r°, éd. Lyon.)

LUGEAU, voir LUISEL.

LUI, voir LE.

LUICEL, voir LUISSEL.

LUICRE, s. m., sorte de bâtiment gréant des voiles à bourcet et d'une extrême légèreté :

Lors se mirent les pietons es *luicres*, lesqueles sont petis vaisseaus cotidiens et de voisinage. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v. 6.)

La langue moderne a conservé ce mot sous la forme *lougre*.

LUICTEMENT, voir LUITEMENT.

LUICTERESSE, voir LUITERESSE.

LUIER, voir LOER.

LUIGER, s. m. ?

Arbalesters, archiers, *luigers*. (18 oct. 1325, *Mém. adressé à H. le Despencer*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 87.)

LUIGNE, voir LOIGNE.

LUIGNIER, voir LOIGNIER.

LUIHER, voir LOIER.

LUIIN, voir LOIN.

LUIINE, voir LOIGNE.

LUIINER, voir LOIGNIER.

LUIINZ, voir LONS.

1. LUIRE, *loire*, v. n., faire des éclairs :

... Quant il *loist* en estes.
(*Poët. ms. av. 1300*, IV, 1367, Ars.)

2. LUIRE, v. a., couvrir la brebis, en parlant du bélier :

Einz puis que soi beler ne muire
Ne finai de ses herbis *luire*.
Ces bestes ai jei enardrees.
(*Peter. Renart*, p. 419, Martin.)

Au moys de septembre que les moutons saillent et *luysent* les brebis portieres. (J. DE BRIE, *Bon Berger*, p. 40, Liseux.)

3. LUIRE, s. f., bande propre à couvrir et à entourer le cou :

Se vantent de m'y arrester (en champ clos) d'une *luire* de fer. (23 avril 1547, *Lettre au roi*, ap. Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, 602.)

LUIS, voir LUS.

LUISABLE, *luysable*, adj., lumineux, brillant :

Li mandement del Seigneur *luisable*, enluminanz oilz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XVIII, 8, Michel.)

L'entree de tes paroles *luisable*. (*Ib.*, CXVIII, 430.)

Venus est estoile *luisable* bien fortunee. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 34^b.)

Lucidus, *luisable*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 410, f° 167 r°.)

Lucibilis, *luisablez*. (*Gloss. de Salins*.)

Lucibilis, *luysable*. (*Gloss. de S.-Germ.*, Richel. I. 13032.)

Luisable, lucibilis. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

LUISAMMENT, *luys.*, adv., avec éclat, d'une façon brillante :

Des clairs raiz du soleil nature façonna
Une beauté *luisamment* admirable.
(LOYS LE CARON, *Poës.*, f° 69 v°, éd. 1554.)

Une cotte de soye
Rayee d'or qui *luysamment* ondoye.
(J.-A. DE BAIF, *Euvres en rime*, IX^e livre des poemes, f° 249 v°, éd. 1573.)

Et au soleil si *luisamment* ressemble,
Qu'elle eblouit mes yeux de tous costez.
(PONT DE TYARD, *Oeuw. poët.*, p. 49, éd. 1573.)

LUISANGE, s. f., lueur, lumière, éclat :

Son estoille de grant *luissance*
Avons choisie.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1^{re} j., f° 140 v°.)

Tu auras... douceur sans douleur, autorité sans austerité, honneur sans horreur, et *luisance* sans nuisance. (LE MAÎTRE DES BELGES, III. des Gaules, I, 248, Stecher.)

Un auteur du XIX^e siècle a dit :

Dans un sonnet plein de grâce, le prisonnier supplie une chatte de lui prêter la *luisance* de ses yeux pour remplacer la lumière dont on l'a privé. (CHATEAUBRIAND, *Mém. d'outre-tombe*, Ferrare, 18 sept. 1833.)

LUISARNER, v. a., briller :

Soleil qui *luisarne* au matin,
Femme qui parle latin,
Enfants nourri de vin
Ne viennent point à bonne fin.

(COTGR.)

Haut-Maine, *luiserner*, *luisarner*, répandre une lueur pâle ou sinistre.

LUISART, *luyart*, s. m., soleil levant :

Vers le *luyart* sont aucuns tres notables Chevaliers, chefs de guerre, gouverneurs. (RÉNÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 1260, G. Raynaud.)

Argot, *luisard*, soleil; *luisarde*, lune.

1. LUISEL, -iel, *luyssel*, *luisssel*, *lusel*, *luseau*, *luesel*, *lugeau*, s. m., cercueil, tombeau, chasse de saint :

Mais morte le trouva et mise en ung *luisiel*.
(Chev. au cygne, 29759, Reiff.)

En la terre ne l'osent metre,
.i. *luisiel* de fier forger font,
Le cors Mahom couchier i font.

(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 1900, Michel.)

Ke nus ki fache *luseaus* ne soit si hardis k'il fache ne fache faire fosse por gens enfouir. (*Pièce de 1284*, ap. Tailliar, p. 354.)

Il morust, et accompli sont li an de sa vie, cent et dis ans, et fait est par jugement et mis en *luisel* en Egypte. (*Bible*, Genève, chap. 50, vers. 25, Richel. 1.) Lat., in loculo.

Item un drap le quel on suet mettre as exeques des mors sur le *lusel* ou autre représentation du corps. (1371, *Invent. de l'église de Cambrai*, ap. Duc., *Lucellus* 1.)

Moy mort et expiré je supplie que de moy ensevelir soit attendu par l'espace de douze heures ou environ, affin que apperceu soye tout expiré, et lors mis en un plat *luisel* couvert d'un linceul tant seulement (BOUR., *Test.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2^e p., f^o 69^d, éd. 1486.)

Adevinez que c'est celui qui le vent en est joyeux et celui qui l'achate en est courrouchiez et celui qui en besoingne le met n'en scet riens, c'est un *luyssel*. (C. MANSION, *les Adviniaux amoureux*, Tchenier.)

Pour *luisel* a sepulturer ung enfant trouvé, v. (1492, *Dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés*, Arch. mun. Lille.)

Le *luesel*, enterrement, messe, luminaire d'un enfant trouvé coutent xx^s. (1498, *ib.*)

Et se demonstra ainsi pouriture de la planche ou aselle du dessous au fons du dict *lugeau* sur laquelle les dictz ossemens furent trouvez reposans. (A. DE BEAULA INC., *Rapp. au Conseil d'Et. de Ch. Q.*)

Ung hugier fait ung *luyseau* devant le grant hostel a celebrer les services des defunctz. (1585, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et jusqu'au XVII^e siècle :

Le 4 de may on at enterrez deux enfans d'une portée dans un *lugeau*. (1684, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Luseau, lieu où l'on met les morts; chasse de saint. (MÉN., *Dict. Etym.*)

Wall., *lujá*, bière, cercueil. Rouchi, *luisseau*, *luyseau*. Lillois, *lusiau*, *luigean*. P.-de-Cal., *lujiau*. Pic., *luisel*, *luseau*, *lusel*.

2. LUISEL, s. m., lumière, lueur :

Andemantiers qu'il celebroit, .vi. home virent sor son chief un *luisel* ardent. (*Vie saint Martin*, Richel. 988, f^o 235^b.)

LUISELET, s. m., dimin. de *luisel*, petite bière :

Pour l'accat d'un *luisselet* a ens mettre un petit enfanchonnet trouvé noyel es fosses de la ville. (1387, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LUISELIER, s. m., fabricant de cercueils :

Jehans li Cevaus, et Wantiers li *luiseliers*. (*Ch. de 1240*, ap. D'Herbomez, *Etude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 31.)

LUISEMENT, s. m., lumière, éclat :

Le *luisement* du soleil. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f^o 78 v^o.)

LUISER, v. a., couvrir la brebis, en parlant du bélier :

Si nous voulons avoir des brebis et femelles, il les fault tourner au vent du midi et les faire ainsi *luiser* et couvrir. (COTTEREAU, *Colum.*, VII, 3, éd. 1555.)

LUISERNE, *luisierne*, *luserne*, *luisserne*, *lucerne*, *lucarne*, s. f., flambeau, lampe, lanterne :

Tu enlumines la meie *luiserne*, sire. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 31, Michel.)

Mais cant ja li tot poissanz Deus et Romain voloit cesser de son travail, et mostreir la vie Benoit en exemple az hommes, ke la *luserne* mise sor lo chandeleir renderoit clarteit par k'ele lueroit a toz ceaz ki sont en la maison Deu. (*Dial. de S. Greg.*, liv. II, ch. I, p. 58, Foerster.)

A la quele esriture nos faiz bien si vos i entendoiz assi cum a la *lucerne* ardant en .i. oscur leu. (*Greg. pap. Hom.*, p. 57, Hoffmann.)

Por lire son sautier s'assist,
Sa *luiserne* devant lui mist.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f^o 6^e.)

Doit li hom qui fait le puis avoir entor soi une *lucerne* ardant. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 178, Chabaille.)

Incontinent mon conducteur ralume
La *lucarne* de mon petit esprit.
(BOURDIGNÉ, *Faiseu*, p. 111, éd. 1723.)

Les vaisseaux de Dieu, les *lucernes* dorees, l'aire doree. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, II, 310, Bibl. elz.)

Si que de leurs beaulx faictz toutes terres sont illumineez, et speciallement celles dont ilz sont natifz haultement decorees d'avoir porté si nobles candelabres, si splendides *lucernes* par qui les entendemens des hommes peuvent estre menez a la connoissance des choses a eux incongneues. (*Orose*, vol. I, Prol., éd. 1491.)

Celluy qui attend de faire aumosne jusques après sa mort est fait semblable a l'homme qui porte sa *lucerne* et lumiere derriere son dos. (*Prem. Vol des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f^o 33 v^o, éd. 1819.)

Six petites *lucernes* representans les sept planetes. (GUILL. DU CHOUÏ, *Relig. des Romains*, p. 9, éd. 1561.)

— Lumière, lueur :

La sus amant pargetent tel *luiserne*
Que par la nuit la mer en est plus bele.
(*Roll.*, 2634, Muller.)

Enveie la tue *luiserne* e la tue vertel.
(*Lib. des Ps.*, Cambridge, XLII, 3, Michel.)

Cou meisme sacies des ieus
Que del voire et de la lanterne,
Car es ieus se fiert la *lucerne*
La u li cuers remire et voit
L'oeuvre dehors, quels qu'ele soit.
(*CHREST.*, *Ciget*, Richel. 375, f^o 269^a.)

Quar es eulz se fiert la *luisserne*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 1374, f^o 26^b.)

Sous la *luiserne* du soleil
Ne trovast on un tel parel.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f^o 63^o.)

Il ne vaut pas que la *luserne*
Fust longement sous la chisterne.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 46, Peigné.)

Dieu ne vaut plus que la *luisierne*
Fust escousee en la lanterne.
(*Id.*, p. 66.)

Vees vous cete petite *luiserne* la. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 52^b.)

Et il se cuevre de son escu et s'en ala le plus droit que il pot envers la *luserne* del huis que il veoit. (*Id.*, f^o 83^e.)

Moult estoit cler celui pais
Et tot ausi, ce li est vis,
Com souleus estoit la *luiserne*
D'une tres petite lanterne.
(*GEFF.*, .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f^o 165^a.)

L'omme est ausi com la lanterne
Ou la chandoile rent *luiserne*.
(*Id.*, *ib.*, f^o 178^d.)

Un grant cirge et une lanterne
Qui mult getoit clere *luserne*.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f^o 10^a.)

Le beau souleil par sa *luserne*
La region du feu gouverne.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, III, v. 4443, Cocheris.)

Les brebis s'ostent des pourceaulx
Et les bestes de mainte guise
Se separent, mais la divise
Des hommes comme faucons plane,
Mais une fois venront au sanne
Du grant et du hault justicier,
La passeront par sa *lucarne*;
Chascun fait contre son mestier.
(R. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 294 r^o.)

Metz, *luhene*, *lugène*, lumière. Forez, *lusarna*, ver luisant; Haut-Maine, *lucerne*, lueur pâle.

LUISEUR, voir LUISOR.

LUIISIBLE, adj., brillant :

A tous amans fut bien *luisille*
L'anel qu'en ung chev. d'arain
Gises trouva, dont invisible
Etoit quant l'avoit en sa main.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f^o 84^d.)

LUISEL, voir LUISL.

LUISIER, *lusier*, *loiser*, verbe.

— Neutr., luire, briller :

Et voit contre soleil les vers elmes *luisier*.
(*Aye d'Avign.*, 3508, A. P.)

— Faire un temps clair, un beau temps :

Loiser, c'est éclairer. (F. CLEIRAC, *Term. de mar.*, Termes ordinaires aux marins pour expliquer le calme et beau temps.)

— Réfl., dans le même sens :

U james puis n'ert dolent ne irrez
Ne de nul mal enblemix ne tuchez,
Ainz se lusera com soleil en estez.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, 11, P. Meyer, Rom.)

LUISIERNE, voir LUISERNE.

LUISION, s. f., lueur, lumière :

Ke par la lur veniet del soleil *luision*.
(Th. de KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 64 r°.)

LUISIR, v. n., luire, briller :

La veissies ces banieres bruir,
Contre soleil les vers hiaumes *luisir*.
(*Les Lok.*, ms. Montp. H 243, f° 113°.)
Begons esgarde, vit lor hiaumes *luisir*.
(*Gar. le Lok.*, 1° chans., xxiv, p. 110, P. Paris.)
Parmi la plaine vit chevaliers venir
Et les vers hiaumes flamboier et *luisir*.
(*Id.*, 2° chans., v, p. 167.)

Li anciens enemis dont il les buens voit
luisir a gloire, de ce les parverz par envie
ravist a poine. (*Dialog. St Greg.*, p. 138, Foerster.)

Li vrais souleus commença
Petit et petit a *luisir*.
(GEFF., VII, *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 113°.)

En cel bruellet voi ces elmes *luisir*.
(*Huon de Bord.*, 681, A. P.)

LUISOIRE, *luisoire*, adj., qui est en chaleur, en parlant d'une femelle d'animal :

Quant les brebis estoient saillies, au commencement du temps qu'elles sont *luisoires*, pour ce que les faons (en sont) meilleurs que en la fin du temps, metoit Jacob les verges et chaniaus devant les yeus des moutons et des brebis par quoi eles conceussent en eles regardant. (*GUIART, Bible*, Gen., LVII, ms. Ste-Gen.)

Du tamps qu'elles sont *luisoires*. (*Id.*, *ib.*, Maz. 538, f° 19°.) Lat., in ipso calore coitus. (*Gen.*, xxx, 39.)

LUISOR, -eur, -our, -ur, *luis.*, *lus.*, s. f., lueur, lumière :

La forme del soleil i fut od sa *luisor*.
(Th. de KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 2 v°.)

Les piez cognt a la *luisor*.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 108°.)
Mes ja estoit dou souleus escondue la *luisor*.
(*Prise de Pampel.*, p. 141, Mussafia.)

Radius, rais, *luisour*. (*Gloss. de Salins*.
Resplendissant *luisour* luciferique.
(*Mist. du viel Test.*, 72, A. T.)

Ils donnoient si terribles coups les ungs sur les autres que la fumee avec la pouldriere qui partoît d'eulx obfusquoit la *luisour* du soleil. (*Percef.*, III, f° 99°, éd. 1828.)

Ainsi comme le soleil qui le matin monte

et ravist nostre oraison, orne et fait resplendir tout le monde, et a toutes choses baille ses couleurs par sa clarté et *luisour*. (CHAMPIER, *Nef des dames vertueuses*, liv. I, ch. 2, éd. Lyon.)

Tout environné de la *luisour* de la lune. (*La Nef de santé*, f° 7 r°.)

LUISSAU, voir LUISSEL.

LUISSSEL, *luicel*, *luisseau*, *lussel*, *loissel*, *loinsel*, - cel, - iel, - iau, - eau, *luxel*, *lousel*, *loucel*, *louchel*, s. m., pelote, peloton de fil, écheveau :

Et li un l'autre ensi sostient
Que terre en mi lieu s'atienat
Comme *loinceaus* de fil reont.
(*Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 70 r°.)

Et en la main li assena
Le chief d'un *luicel* de fil blanc.
(Mousk., *Chron.*, 12578, Reiff.) Impr., *luicel*.

Lors fu menes en paradis,
Plain de repos et de delis,
Carles li Caus par le *loinsiel*
De fil qu'il ot en sa maia biel.
(*Id.*, *ib.*, 12629.) Impr., *lainsiel*.

Glomos fil. *Lussel* de fil. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 92.)

Si tenoit un *luisel* de fil. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 199°.) Lat., glomerum lineum.

Il s'en ala devant luy en distordant le fil de ce *luisel* resplendissant. (*Gr. Chr. de Fr.*, Charl. le Chauv, XIII, P. Paris.)

Cest *luisel* de filé tendrai
Au chief, et vous l'emporterés,
Et par ce *luisel* troverés
Le chemin qui de la prison
Vous metra hors a garison.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 111°.)

Un *loucel* de fil. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 158°.)

Glomos, *louseaus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.) Impr., *louseaus*.

Globus, *luisseau* de fil, monceau. (*Cathol.*, Richel. 1. 17881.)

Huit toisons de laine et deux *luisseaux* de fil de lin. (1398, Arch. JJ 154, pièce 97.)

Quatre livres de fil blanc en *luisel*. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 28, St-Germain.) Impr., *linsel*.

Desveloppant le fil dudit *loinsel* resplendissant. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynier*, II, 56, Xav. de Ram.)

Luisseau de fil. (1464, J. LAGADÉUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Ilz y oit tant d'iawe en ung celiez ou ung tuxerant ouvroit de son mestiez, que l'yawe enmenoit ses *luxelz* de filz aval le celliez. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1483, Larchey.)

Ung *louchel* de cordelle .xii. d. (1539, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Loinsel de fil. A clue, or bottome of thread. (COTGR., éd. 1611.)

Rouchi, *louseau*; wall., *lonhai*; namur., *loncha*; pic., *loinsau*; norm., *linsel*, *lissel*. Guernesey, *cllunsé*.

LUISSSELER, *liceler*, v. a., mettre en peloton :

Agglomero, mettre du fil en plotton,

devider et *liceler*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

LUISSSELET, *lisselet*, *louselet*, *loinsselet*, s. m., pelote, peloton de fil, écheveau :

Ou de fil ung biau *luisselet*,
Si cum font nonains par coustume.
(*Rose*, 14620, Méon.) Impr., *linsselet*

Ou un biau petit costelet,
Ou de blanc fil un *lisselet*.
(*Id.*, 14855, Lantin de Damerey.)

Le suppliant rompy ledit coffre ou il trouva... un *loinsselet* de fil pers. (1389, Arch. JJ 138, pièce 133.)

Louselet. (*Gloss. de Lille*, ms. Lille 369, f° 10°.)

LUISSERNE, voir LUISERNE.

LUISSSEUL, voir LUISUEL.

LUISSOIRE, voir LUISOIRE.

LUISTÉ, voir LISTÉ.

1. LUISUEL, s. m., cercueil :

Que il ne soit nus si hardis ki face *luisuel* puis ore en avant en toute ceste vile se de bois blanc non sor le forfait de c. s. et banis de le vile et sor perdre le *luisiel*. (1284, *Ban*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII° et XIII° s. en lang. wall.*, p. 351.)

Vermand., *luisseu*, cercueil.

2. LUISUEL, *luisseul*, s. m., cierge :

Walerants le tourneur tourne plusieurs choses, et si fait *luisseus* et cherges et toirses et candelles de chire. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 20°, Michelant.)

LUITANT, *luctant*, adj., opposé, contraire :

Capara est composé de vertus contraires et *luctantes*. (*Jard. de santé*, I, 126, impr. la Minerve.)

LUITEL, voir OITEL.

LUITEMENT, *luill.*, *luict.*, s. m., lutte :

Damledeus son non li enquier
A celi qui si le requiert
Ici en icel *luitement*.
(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f° 65 v°.)

Luitement, *luctamen*. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. 1. 7684.)

Luitement, *luctatio*. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

LUITER, *luyter*, v. a., synonyme de saillir :

Quand ilz sont en estat de saillir et *luyter* les brebis portieres. (JEAN DE BRIE, *le Bon Berger*, p. 152, Liseux.)

Si advient... que aucunes brebis portieres sont *luitees* et saillies en aoust. (*Id.*, *ib.*, p. 118.)

Cf. LUISER et LUIRE.

LUITERESSE, *luict.*, s. f., celle qui lutte :

Lors celle parla qui sembloit estre *luiteresse*, a elle me prens pour *luicter*. (DE-GUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 147 r°.)

LUITERIE, s. f., lutte :

La y ot bonne *luiterie*
De moi a li pour retourner
Mon mantel et au droit tourner.
(FROISS., *Poés.* Richel. 830, p. 355°.)

LUITON, s. f., annulation :

Mon cousin, chers et feaux, nous vous envoyons cy jointes certaines nos lettres patentes qu'avons fait decreter par forme de loy et edit perpetuel, pour advertir tous et un chacun a quel prix, valeur et estimation d'or et d'argent l'on pourra faire les remboursements, extinctions et decharges des deniers capitaux des rentes par lettres, partages, gageries et autres facultez de rachat et *luiton* des ventes et acquittements des contracts anciens et nouveaux. (*Lett. pat. des Archid. touchant l'extinction des rentes*, Brux., 25 juin 1601.)

LUITIS, s. m., lutte :

Et certes se ne fust la guerre et le *luitis*
Plus volentiers y fusse trois mois ou cinq ou sis.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 76 v°.)

1. LUITON, *luiton*, *luyton*, *luton*, *luthon*, s. m., lutin :

Sont venu recorder Godefroit de Buillon
De l'iermie vaillant qui mort a le *luiton* (un ser-
pent, un monstre).
(*Chev. au cygne*, 20406, Reiff.)

En guise estoit d'un *luiton* figures.
(*Huon de Bord.*, 5320, A. P.)

Le grant porte fut ouverte, par laquelle
sailly ung monstre en *luiton*, mout estrangement
deffiguré. (MATHIEU D'ESCOUCHY,
Chron., II, 143, Soc. de l'H. de Fr.)

Et Cerberus, l'ort infernal *luton*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 37 r°, éd. 1527.)

Si n'est il loup, louve, ne louveton,
Tigre, n'aspic, ne serpent, ne *luthon*,
Qui jamais eust sur moy la dent boutee,
Si mon excuse il eust bien escoutee.
(CL. MAR., *Epist. aux Dam. de Par.*, p. 148,
éd. 1596.)

Orgueil est devenu glouton,
Il est de tout vice entaché;
C'est tout ung et fast ung *luton*.
(1530, *Debat de Charité et d'Orgueil*, Anc. Poés.
fr., XI, 304.)

Je vous prometz que je yray en orbelle,
Par voz maisons menant tant de *luytons*,
Et donneray tant de coups de bastons.
(BOURDICNÉ, *Lég. de Faifeu*, p. 9, éd. 1723.)

Mille fantomes noirs, mille *luitons* encor
Foulent, malencontreux, mon accoustrement d'or.
(A. DE RIVAudeau, *Œuv. poét.*, p. 113, éd. 1859.)

Et la rencontreront les bestes sauvages
et des isles : et le *luiton* criera apres son
compaignon. (*Bible*, Isaie, ch. XXXIV, éd.
1856.) Lat., et pilosus clamabit alter ad
alterum.

Et habiteront illec les austruches et les
luitons sauteront la. (*Bible*, Isaie, ch. XIII,
f° 385 r°, éd. 1563.)

Luiton a été encore employé au XVII^e s. :
Notre ami Monsieur le *luiton*,
Dit l'homme, vous perdez un peu trop tost courage.
(LA FONTAINE, *Contes*, II, 153, Lemerre.)

Wall., *luton*.

Nom propre, *Lutton*.

Cf. NUITON.

2. LUITON, s. m., sorte de peau :

D'un cuir de cerf avoit son chief vesti,
D'un chapelet, onques meilleur ne vi,
D'un viel *luiton* bien serré et bouilli....
(Mon. Renuart, Richel. 368, f° 252°.)

Cf. LUITONEL.

LUITONEL, s. m., dim. de *luiton*, sorte
de peau :

.i. ganboison d'un *luitonnel* ausi
Ot Maillefer endossé et vesti.
(Mon. Renuart, Richel. 368, f° 252°.)

Cf. LUITON.

LUITRONEL, adj., de *luiton*, de lutin :

Li crisolites... a si grant vertu que anemis
ne puet aprochier celui qui le porte sor
lui, et percies veut estre par mi d'une soie
d'asne a tout les peu(r)s *luitroneus*. (*Descript.*
lapid., ms. Berne 113, f° 169^v; Pannier,
p. 79.)

LUITTEL, voir OITEL.

LUITUMIERE, s. f., demeure des *luitons* :

..... Si l'entraîneront
Es tenebres d'enfer, en l'orde *luitumiere*
Ou jamais ne verras ne clarté ne lumiere.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 184 r°.)

1. LUM, *lun*, s. m., limon, boue, fange :

Nule chose nen est plus halte de Deu,
ne nule chose plus vils ke *luns*, et totevoies
descendit Deus par si grant humiliteit el
lum, et par si grant humiliteit montat li
luns a Deu ke tot ceu ke Deus fist en lui
crocet om ke li *luns* lo fesist, et tot ceu ke
li *luns* soffrit, dict om que Deus lo soffrit
en lui par merveilleus et par niant compren-
navle sacrement. (S. BERN., *Serm.*, Richel.
24768, f° 30 r°.)

Il mellat a cest *lum* terrien force vivavle,
si cum ens arbres. (ID., *ib.*)

Anz donat ancor apres a nostre *lum*
sentement, si cum ens beestes. (ID., *ib.*)

Ancor volt plus grant honor faire a nostre
lum, et si mist en lui force resnavle, si
cum ens hommes. (ID., *ib.*)

Car cele maisteiz se contrast por ajunne
a nostre *lum* la meilleur chose qu'il avoit,
c'est lei mismes. (ID., *ib.*)

Et Criz parolet en la salme et si dist : Je
suis, dist il, fchiez el *lum* de la meir, nos
fumes jai za d'avant *luns* de paradis, mais
or sommes nos *luns* de meir. (ID., *ib.*,
f° 35 r°.)

En la premiere oyvre de nostre creation
fist Deus l'omme del *lum* de la terre. (ID.,
ib., f° 51 v°.)

Et furent les fosses curez de *lun* dehors
et dedans. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 174,
Michel.)

2. LUM, *lun*, *lume*, s. m., lumière :

Li *luns* estoit jai d'avant creez. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 51 v°.)

Mes lo reverent conte quant il connut li
navie de li Grax o lo *lume* comme estoille,
ala lor encontre plenement. (AIMÉ, *Chron.*
de Rob. Viscart, I, 22, Champollion.)

Ou est le glorieux *lume* de vostre renom-
nee resplandissant par le monde univers?
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. XIV, Buchon.)

Guernesey, *lum*, *lun*, lumière.

LUMBART, voir LOMBART.

LUMBE, voir LOMBLE.

LUMBLE, voir LOMBLE.

LUMBLIL, *lumbriil*, *lombriil*, s. m., reins :

Tu posas hisdur a noz *lumbliiz*. (*Liv. des*
Ps., Cambridge, LXV, 9, Michel.) Var.,
lumbriez.

Mi *lumbliil* sicume fus fumant. (*Id.*, LXXII,
21.)

Trovens la vertus dou diable
Est ens es rains sans nule doute.
Ou *lombriil* est sa force toute.
(*Lapidaire*, E 1024, Pannier.)

LUMBRE, voir LOMBLE.

LUMBRIC, voir LOMBRIC.

LUMBRIL, voir LUMBLIL.

LUMBRIQUE, voir LOMBRIC.

LUME, voir LUM.

LUMEIGNON, voir LUMIGNON.

LUMEILLON, voir LUMIGNON.

LUMELLE, voir LEMELLE.

LUMER, verbe.

— Act., allumer :

E dejaste le red *fust* un cirge *lumed*.
(P. DE THAON, *Liv. des creat.*, 120, Wright.) Mall,
256 : alumet.

Mester lur unt *lumeit*
Herbes qui sunt eabeteumit.
(S. Brandan, 802, Michel.)

Ke nus feu avoir ne pooit
Si sa chaundaille ne *lumoit*.
(GAUT. DE MES, *Image du monde*, I, I, c. 6, Richel.
25407, f° 29°.)

— Éclairer :

Puis prenoient... torses et falos, pour eus
lumer, car il faisoit tres brun. (*Chron. des*
Pays-Bas, de France, etc., Rec. des Chr. de
Fland., t. III, p. 208.)

— Neutr., éclairer, briller :

Lediete lampe faire ardoir et *lumer*.
(1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun.
Valenciennes.)

L'accoustrement de la dite voye monta
a plus de dix mille flambeaux, sans com-
prendre ceulx qui *lumoyoient* aux despens
d'aulcuns particuliers. (MOLINET, *Chron.*,
ch. CCCV, Buchon.)

Lumer, lucere, lumen fundere. (FED.
MOREL, *Petit recueil des mots françois*, éd.
1632.)

Champ., comm. de Sommepey, *lumer*,
éclairer.

LUMETTE, s. f., bribes de substances
inflammables :

Le suppliant pour y veoir cler getta des
chenevottes ou *lumettes* en son feu, qui
tantost furent alumees. (1478, Arch. JJ
206, pièce 82.)

On dit encore à Paris une *lumette* pour
une allumette.

LUMIERE, s. f., flambeau, lampe :

Nus deu mestier desus dit ne doit ouvrir
par nuit, a clarté de feu ne de *lumiere*. (E.
BOIL., *Liv. des Mest.*, 1^{re} p., LXV, 3, Les-
pinasse et Bonnardot.)

De rechief quatre *lumieres* de cuivre,
c'est assavoir une grant et trois petites.
(1338, Arch. JJ 75, pièce 54.)

Quatre *lumieres* de cuivre. (1344, *Lett. de*
Ph. de Val., Arch. JJ 75, f° 30 v°.)

Une *lumiere* de fer. (1332, *Renonc. de*
Jeanne de Bar, C^{tes} de Garennes, Pontigny,
Arch. Youne H 1439.)

Le suppliant getta une *lumiere* qu'il

tenoit en sa main, ou il avoit de l'uille et une mesche ardaunt, ... et cheut le lusseron, qui estoit soubz laditte lumiere, a terre. (1419, Arch. JJ 171, pièce 165.)

Les supplians prindrent en l'hostel d'icellui Mosnier une lumiere. (1471, Arch. JJ 195, pièce 608.)

— Oeillères, dans le masque du heaume au XIII^e s., puis dans la visière, au XIV^e s. :

Tout droit par devant la lumiere,
Un poi deseure la barbiere.

(Cocci, 1649, Crapelet.)

Que son vis parmi la lumiere
Del elme esgardoit la maniere
Sa dame as samblans amoureux.

(Ib., 1679.)

Ils se consievirent sur les lumieres des heaulmes si dur et si roit que ils se desheaulmerent. (FROISS., Chron., XIV, 117, Kerv.)

— Embouchure d'un cor :

De l'olyfant la lumiere doree
Mist en sa bouche.

(Roncisv., p. 21, Bourdillon.)

— Ouverture en général :

Il est eswardé que cascuns mauniers doit traire son relais le samedi a nonne sonnant et remettre le diemenche a solail esconsant, et aue ne doit courre sor semaine, fors par une lumiere. (Livre rouge d'Abbeville, f^o 35^a, ap. Duc., Lumen 2.)

LUMIÈRE, s. f., jouissance de la lumiere :

Celluy qui est en tenebres voit l'œul qui est en lumiereté et non pas au contraire. (B. DE GORD., Pratiq., III, 4, éd. 1495.)

LUMIGNON, lumeignon, tyumignon, limignon, limeignon, limegnon, lemignon, limignon, luminon, lumilon, lumeillon, s. m., mèche :

Lychnus, lumilon. (Gloss. de Neck., ms. Bruges, Scheler.)

Li feus qui est ou limegnon.

(Ymage du monde, ms. Montp. H 437, f^o 156 r^o.)

Nicolas le candilleur vent boines candelles et ont boins tyumignons. (Dialog. fr.-flam., f^o 17^a, Michelant.)

Qui vent faire chandelle, l'en doit avant faire secher au feu tres bien le limignon. (Ménagier, II, 5, Biblioph. fr.)

Le limegnon de chandelle. (Gl. gall.-lat., Richel. I. 7684.)

Lumignon de chandele. (Ib.)

Que nul ouvrage de chire ne soit fait et vendu en laditte ville, se il ne poise le poix de la chire nettement, sans limegnon et sans baston, en ouvrage de torse et de chierges, a peine de perdre l'ouvrage, et .xx. s. d'amende. Item, que oudit ouvrage n'ait que une seule chire, telle dessoubz comme dessus, sans aucune mauvaise chire mettre sur le limeignon, sur laditte amende. (1406, Statuts de la corporation des merciers, épiciers, et chiriers, ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers Etat, t. II, p. 20.)

Deux livres et ung quarteron de lemignon pour faire les torches de la ville. (Compte de J. Boiteve, 1406-1408, Commune, Despence commune, Arch. mun. Orléans.)

Deux livres de limeignons pour les dictes torches. (Compte de Gilet Baudry, 1416-1418, Commune, Despence, II, Arch. mun. Orléans.)

Trois livres de lumeignon. (Ib.)

Pour avoir faictes lesdictes torches et mis lemignon. (Compte de Jaquet Delogne, 1424-1426, Commune, Despence, I, Arch. mun. Orléans.)

Que nul ouvrage de chire ne soit fait et vendu en le dite ville et banlieue qu'il n'ait poix de la chire nette sans lumeignon et sans baston en ouvrage de torses et chierges. (Ch. de 1459, ap. A. Thierry, Mon. du Tiers Etat, IV, 267.)

Sans estoupes ne limeignon. (Ib.)

A la fin du mois l'on compte au fruitier bastons [et] luminons, pour les torses et flambeaux qu'il a despendus en iceluy mois. (OL. DE LA MARCHE, Estat de la maison de Charles le Harly, Du tiers estat, Michaud.)

L'eaue ou l'on estaindoit les lumeillons esmouchies. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux. 40309, f^o 133 r^o.)

Cimumum destrenche et detient le flux du sang qui decourt des narines... quant de luy est fait lemignon et mis dedens les narines. (Jard. de santé, I, 123, impr. la Minerve.)

Des rameaux du serpoulet nous pouvons faire lumignon et alumettes pour faire lumiere. (Ib., I, 429.)

Une lampe qui ha ung ou plusieurs lumignons. (R. Est., Thes., Lucerna.)

Torche, baston d'aune ou de tilleul... Il y a du lumignon au bout, c'est-à-dire, une sorte de chanvre à moitié filé qu'on couvre de cire. (Dict. des arts, Paris 1694.)

— Pièce de fer sur laquelle on fixe une chandelle :

En la chandelle ke deust porter
Un limignon de fer mist.

(Contin. du Brut de Wace, Michel, Chron. anglo-norm., t. I, p. 161.)

Suisse rom., lumignon, sorte de petit lampion, sorte de veilleuse. Je ne dors pas tranquille si le lumignon n'est pas allumé. (BONHÔTE, Gloss. neuchât.)

LUMILLETTE, voir LUMINETE.

LUMILON, voir LUMIGNON.

LUMINAIRE, - arie, - are, s. m., lumière, clarté :

Que de sun lignage luise clarted e luminarie en Jerusalem. (Rois, p. 280, Ler. de Lincy.)

Sans pareil et sans essemplaire
Resplendist de grant lumineux
Le dame douche et debonaire.

(RECLUS DE MOULIENS, de Caril, st. CLXXIV, 6, Van Hamel.)

O saintnaires precios,
O lumineux glorios,
O dame rike, plentivouse

(Ib., Misericord., st. CCLXII, 1.)

Si fissent si grant goie le nuit, qu'il n'eut si povre qui ne fesist grant lumineux, et portoient enson les branches grans torches de candelles. (ROBERT DE CLARY, p. 11, Riand.)

Par cel solail qui nous fait lumineux.

(Auberon, 1022, Graf.)

— Illumination :

C'estoit chose merveilleuse du lumineux (aux funérailles de Charles VI) qui estoit

depuis la porte S. Denys jusqu'a l'eglise. (JUVENAL DES URSINS, an 1422, Michaud.)

S'en retournerent les Gandois mout joieux et fut la paix crieé en leur ville et furent feux, lumineux et carolles de joye. (LA MARCHE, Mém., I, p. 407, éd. 1616.)

— Faculté de voir, vue :

A son oncle Henry, qui tot son lumineux
Ot perdat de noveal.

(JEN. DES PREIS, Geste de Liège, 37120, Scheler, Gloss. philol.)

— Exemple, modèle :

De decreis et de lois estoit fins lumineux.

(JEN. DES PREIS, Geste de Liège, II, 6539, Scheler, Gloss. philol.)

— Fabrique d'une paroisse :

Li quele terre avoit esté aumosnee piecha au lumineux de le parroche Nostre Dame de Aimeries. (Ch. de juin 1248, Auchin, Arch. Nord.)

En aumosne au lumineux de Nostre Dame de Aymeries. (Ib.)

Cf. LUMINIER.

LUMINARE, voir LUMINAIRE.

LUMINARIE, voir LUMINAIRE.

LUMINER, verbe.

— Act., illuminer :

De la vostre naissance fu li mons lumineux.

(Fierabras, 1175, A. P.)

Lumino, clarifier ou luminer. (Gloss. l.-fr., ms. Montpell. H 110, f^o 168 r^o.)

— Fig. :

Douce amors ki m'atalente,
Quant voi le termine gent,
Me remaine el cuer la gente
Ki lumine mon talent.

(G. DE SOIGNIES, Chans., Scheler, Trouv. belg., nouv. sér., p. 17.)

— Allumer :

Ils lumineront la lampe du moustier. (1357, Cerny, ap. Mannier, Commanderies, p. 531.)

— Neutr., briller :

Estant venue la foy chrestienne a luminer. (SEYSSSEL, la Grand Monarchie, I, 9, éd. 1540.)

— Luminé, part. passé, illuminé :

Et de color ensi bien luminee

Qu'en toute France, qui tant est longe et les,
Si bele dame ne fu onc esgardee.

(Aleschans, 3100, Jonck., Guill. d'Or.)

— Lumineux :

Mais toutes sont luminees (les étolles)

Quel part que eles soient trovees.

(L'Ym. dou monde, Richel. 1553, f^o 187 r^o.)

LUMINETE, lumillette, s. f., sorte de plante, l'euphrase :

Eufraize vient de racine plus facilement et plus seurement que de semence : se plaist en terre legere et humide, non exposee au soleil. Elle est aussi appelée, luminete, pour estre sa vertu d'illuminer et esclaireir les yeux. (O. DE SERR., Th. d'agr., VI, 15, éd. 1605.)

Lumillette, c'est l'herbe que les apothicaires nomment Euphrasia. (NICOT, éd. 1606.)

Lumillette : f. The herbe eye bright. (COTGR., éd. 1611.)

Luminette, as *lumillette*. (Id.)

LUMINIER, s. m., cleric chargé d'éclairer l'église.

Dans la coutume d'Auvergne, ce mot signifie la même chose que marguilliers. Du Cange dit que cela vient de ce qu'ils avoient soin du luminaire; et en effet on appelle de ce nom le cleric qui, dans une église, est chargé du luminaire. (Denisart, *Collect. de decis. nouv.*, t. 3, p. 203, éd. in-4°, 1771.)

Luminiers des esglises. (1462, *Ord.*, xv, 513.)

Nominations annuelles de 2 *luminiers* en l'église Saint-Etienne. (1596-1604, Arch. mun. Agen BB 10.)

Gens d'église, communauté, colleges, *luminiers*, confreres et autres semblables. (*Cout. d'Auvergne*, ch. 22, art. 16, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 1177^b.)

LUMININ, s. m., lumignon :

Pour le balton et *luminin* des jours de joies et de la chandelleur. .III. s. (1566, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LUMINON, voir **LUMIGNON**.

LUMINOSITÉ, s. f., éclat :

Afin que par vicieuse tenebrosité elle (l'âme dévote) ne soit jamais de luy separee, mais que en vertueuse *luminosité* luy appare tousjours plaisante et amoureuse. (*La tresample et oraye Expos. de la reigle S. Ben.*, f° 71^c, éd. 1486.)

Luy qui paravant avoit clarté admirative, perdit incontinent la plus grande partie de sa science et *luminosité*, laquelle il avoit eu et receu de Dieu. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 52^r, éd. 1519.)

LUN, voir **LUM**.

1. **LUNAGE**, - *aige*, s. m., lunaison :

L'enfes ki naist en cel *lunage*
Sera caitis tout son eage.
(De S. Daniel, Richel. 2039, f° 19^r.)

J'ai ven cinq personnaiges
D'ung triumphant hostel,
En mains de dix *lunaiges*
Payer tribut mortel.

(MOLINEY, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 169, éd. 1723.)

Lunage, dans la Suisse romande, désigne une mesure de champ qu'on peut cultiver dans un mois lunaire.

2. **LUNAGE**, - *aige*, adj., lunatique :

Au siecle es fous, sos et *lunages*,
A Dieu discrez, soutiens et sages.
(D'un *Vil. ki ne dout. escumen.*, Ars. 3527, f° 149^d.)

Home *lunage*. (MARB., *Lapid.*, Richel. I, 14470, f° 111^v.)

Car je sai bien k'en trestout son visnage
N'a si tres bien tenchant ne si *lunage*.
(J. BAILLEHAUT, *Chans.*, ap. Dinoux, *Trouv. brab.*, p. 402.)

Touz ceus a qui leurs fames gisent d'enfant, tout home *lunage*... (*Ordonn. sur les Mét.*, xxxv, à la suite du *Liv. des Mét.*, éd. Depping, p. 426.)

Et li pria qu'il venist sener sa fille qui *lunaige* estoit. (*Vie saint Bertholomee*, Richel. 988, f° 181^c.)

Et ceulx qui avoient les dyables es corps, et les *lunages* et les paraletiques il les curoit tous. (*Bible hist.*, Maz. 538, f° 197^d.)

Aucunefois sont chiens malades et *lunaiges*. (GAST. FEB., Maz. 514, f° 42^a.)

Huet, je te tien pour *lunage*
De ceci dire.

(*Mir. de N.-D.*, V, 115, A. T.)

Ilz sont toutes tressages dames,
Mais a la fois sont si *lunages*
Que vous verrez que les plus sages
Sont les plus nices.

(*ib.*, VI, 60.)

— En parlant de chose, étrange, merveilleux :

Passion *lunage*.

(*Lapidaire*, B 597, Pannier.)

A Melant sont venus, celle citeit *lunage*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 36051, Scheler, *Gloss. philol.*)

LUNAIRE, - *air*, s. m., livre qui explique les influences de la lune :

Le *Lunaire* que Salemons fist. (*Fabl*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 364.)

— Lunaison :

L'an legitime commence au *lunair* d'april. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 134^r.)

LUNAISON, - *oison*, s. f., étendue de terre qui peut être labourée en un mois ?

Colin et pris bans sur une *lunaison* que il et aqesté al abbasse dou val Sainte Marie. (*Rôle de Bans de tréfond de l'an 1220*, cabinet de M. le comte Fr. Van der Straten Ponthoz à Bruxelles.)

— Caprice ?

Au tiers point ou il parle taisamment en la faveur et verité de son maistre, disant que si fortune lui est amie, n'y prenez point de desplaisir aussi, non plus que nous de la vostre, car de vous ne lui vient point ceste haute *lunaison*. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 335, Kerv.)

LUNAL, - *eau*, adj., de la lune :

Et or mustrum la fin
Del *lunal* ecl pain.

(PH. DE TRAU, *Cumpoz*, 2753, Mall.)

— Lunatique :

Ou est il allé mon *luneau* ?
Je le troveray quoy qu'il tarde.
(CHEVALL., *Myst. S. Christ.*, P II.)

Et taisez vous, le grand diable y puist estre !
Il est *luneau*, vous le ferez troubler.
(*Farce de Marchand.*, Anc. Th. fr., III, 259.)

Le glorieux *luneau*
Tombe du hault du puyz jusques en l'eau.
(BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Fai.*, ch. v, p. 28, éd. 1723.)

— S. m., cycle lunaire :

Del *lunal* reguler
Des epactes truver.
(P. DE TRAU, *Cumpoz*, 197, Mall.)

Bourg., Yonne, Villiers-Saint-Benoit, *lunneau*, sot, nigaud, bêta. Aunis, *lunia*, nom donné à un bœuf qui a une tache ou lune sur le front.

Noms propres, *Lunel*, *Luneau*.

LUNC, voir **LONG**.

LUNE, s. f., prob. luette :

Quant on a mal en la *lune*, en doit faire ceudre de la racine du chol seiche et si la met on sur la *lune*, si garist on. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin, f° 11^r.)

— Maladie de la luette :

Le jus de ceste herbe beu garist de la *lune* et de toutes maladies qui viennent en la gorge et en la boche. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin, f° 11^r.)

LUNEAU, voir **LUNAL**.

LUNER, voir **LUNIER**.

LUNET, adj., qui présente des taches de forme ronde :

Deux acquenees, l'une grise et l'autre *lunette*. (1588, *Chartrier de Thouars*, p. 263.)

Cf. **LUNAL**.

LUNETE, - *ette*, s. f., dim. de lune; employé pour désigner un objet digne d'admiration :

Cele pucele avoit non *Lunete* por la grant biauté dom ele estoit. (*Artus*, Richel. 337, f° 182^c.)

— Désigne divers objets de forme ronde :

Il sont d'un drap d'or a oisiaus
Vestu a flocs et a *lunetes*.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 20^r.)

Pour .III. *lunetes* et .III. gons a fust, avecques .II. verrouls pour les huys. (1335, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 271^v.)

Iceelui Clavet sacha un baselaire et en fery ledit Nicaise sur la teste et lui abati une *lunette* de fer, dont il avoit la teste armee. (1408, Arch. JJ 163, pièce 179.)

En ce jour la le Seigneur osterà l'ornement des escarpins, et les coiffes et les *lunettes*. (*Bible*, Isaie, III, 380^v, éd. 1563.)

LUNG, voir **LONG**.

LUNGAINNE, voir **LONGAIGNE**.

LUNGECE, voir **LONGUECE**.

LUNGES, voir **LONGES**.

LUNGTAINEMENT, voir **LOINTAINEMENT**.

LUNIER, *luner*, adj., de la couleur de la lune, d'un blond clair :

Ele oat bien fest le cors
E les crins *luners* et sors.
(*Lai du Corn*, 513, Michel.)

LUNOISON, voir **LUNAISON**.

LUNS, s. m., lundi :

Le *luns*, mars et merces tanque amedie.
(*Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, Réparat. du donj., 1382-1383, Arch. Loire.)

Lyonnais et Forez, *lun*, *liun*, lundi.

Cf. **DELUNS**.

LUNZE, voir **LOIGNE**.

LUOISON, s. f., lueur, clarté :

Des ci au main que vit la *luoison*.
(*Amis et Amiles*, 2816, Hofmann.) Impr., *luoirson*.

Mes ainz que faille du jor la *luison*,
Orrount nouvelles dont seront en frison.
(*Otinell*, 31, A. P.)

LUPARDEL, - iel, - iau, *lupp.*, s. m.,
petit léopard :

Un gobelet d'argent a trois *lupardeaux*
dores. (1245, *Reg. aux test.*, Arch. mun.
Douai.)

D'un samis vermeil noble et chier
Semés de *lupardiaus* d'or fin.
(*Couci*, 1894, Crapelet.)

Sage sont qui s'en wardent, ce sont tout *lupardiel*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 186, Kerv.)

Une lampe d'argent emaillee assise sur
luppardiaux. (*Test. chirog. du 10 fév. 1394*,
Arch. mun. Douai.)

Trois hanaps d'argent assis sur trois
lupardeaux. (1433, *Reg. aux test.*, Arch.
mun. Douai.)

LUPARDIN, adj., de léopard ; de la fa-
mille des rois d'Angleterre qui ont un léo-
pard dans leurs armes :

Accession et succession *lupardine*. (*Prot.
sur la totale recollection des sept vol. des
anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus.
Reg., 45 E. IV.)

Le sang leonique et *lupardin*. (*Id.*)

LUPART, s. m., vase portant la figure
d'un léopard :

Du baulme fin de nostre sainte vigne,
ung bel *lupart*, trois escuelles de pource-
laine. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I,
124, Soc. de l'H. de Fr.)

LUPEGE, voir LUPOGE.

LUPERNE, voir LUBERNE.

1. **LUPIN**, voir LOUPIN.

2. **LUPIN**, s. m., terme de médecine,
défini dans l'ex. suiv. :

Lupins ce sont neux qui viennent es
paupieres et es autres parties du corps de
matiere pneumatique. (B. DE GORD., *Prat.*,
I, 19, éd. 1495.)

LUPINELLE, voir LOPINELLE.

LUPOGE, *lupege*, s. f., oiseau, espèce de
huppe :

Huppe, putput, *lupoge*. (BRLON, *Portr.
d'oys.*, f° 72 r°, éd. 1557.)

Lupege : f. The whoope, or dung-hill
cock. (COTGR., éd. 1611.)

Lupoge, as *Lupege*. (*Id.*)

LUPOSCHÉ, voir LIVESCHÉ.

LUPPIN, voir LOUPIN.

1. **LUQUET**, *luquet*, s. m., lucarne :

Les entrepreneurs seront tenus de faire
pour la premiere estaige deux huysseries
avecq deux *luquet* pour donner veue au
celier. (*Pièce de 1593*, ap. Houdoy, *Halle
échevinale de Lille*, p. 106.)

Tout les pieds droits, tant des deux huis-
series, *luquet* et fenestres porteront mol-
lures. (*Id.*, p. 107.)

.... Ung autre cassy pour le III^e estaige
se fera de cinq formes de fenestres et
cinq *luquetz*.... Deux autres cassis pour
le pignon, l'un de quatre fenestre et quatre
luquetz ; et l'autre de deux fenestres bas-

tardes. (1612, *Reg. Journ. des Prévots et
jures* [1562-1617], Arch. Tournay.)

2. **LUQUET**, voir LOQUET.

LUQUIER, v. n., regarder :

A un costeit visat, par la citeit *luquoit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 2664, Scheler,
Gloss. philol.)

Wall., Hainant, *louqui*, regarder. Liège,
louqué. Bessin, *luquier*, regarder avec per-
sistance. Val de Saire, Manche, *lurquier*.

LURADÉ (à), adv., furtivement :

Fait moult grant honte a li hons Dé
Quant il i entra a *luradé*.
(GAUT. DE COINGI, *Ste Léocade*, 861, ap. Méon,
Fabl., I, 298.)

LURDE, voir LOURDE.

LUREAU, s. m. Un *lureau*, dit M. Ch
Nisard (*Cur. de l'étym. fr.*, p. 78), était
proprement un bon compagnon, qui avait
son couvert mis partout ailleurs que chez
lui, vivait de repues franches, trompait
les femmes, volait les marchands, un fri-
pon enfin, maître en l'art de la pince et
du croc :

Avoir des gens qui portassent corbeilles,
Barriz, flascons, piacernes ou bouteilles,
Faire semblant de vouloir tont tuer,
Sans rien frapper, mais les destituer
Tant seulement des bribbes et lorreaux,
Pour le soupper des compaignons *lureaux*.
(BOURDIGNÉ, *Lég. de Faifeu*, ch. XIII, Jouaust,
p. 51.)

LURELLE, *lurielle*, s. f., lange, linceul :

Cist lo conoist lai ou il (J.-C.) eat clofi-
chiez de clos ; cil lo conoissent lai ou il est
envolepeiz en *lurelles*. (S. BERN., *Serm.*,
Richel. 24768, f° 82 r°.)

On donne .x. s. a un povre homme qui
garde un enfant trouvé pour avoir des
lurielles pour ledit enfant. (1483, *Dépenses
faites par la ville de Lille pour les enfants
trouvés*, Arch. mun. Lille.)

Pour cinq laignerons et *lurelles*, lin-
ceulx pour faire *lurelles*, chemises et
autres choses. (1493, *ib.*)

.III. couques de *lurelles*. (1515, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quatre couches de *lurelles*. (1521, *ib.*)

Lorraine, *lurelle*, braie, linge dont on
enveloppe le derrière des enfants : Mettre
des *lurelles* à un enfant, le charger de
lurelles. Il y avait à Metz, Chaude *lurelle*
rue, *Chaulurelle* rue.

LUREMENT, s. m., sorte de fil :

Il est defendu a tous ciergiers ou autres
de se servir pour la fabrique des flam-
beaux, cierges ou autres ouvrages de leur
profession, d'autre chose que de la cire
pure, pas meme pour fricasser les mei-
ches, qui seront de filet nommé *lurement*,
ou de coton, et non de chanvre cru, bien
proportionnées a la cire dont elles seront
couvertes. (*Ord. des arts et mét. de Be-
sançon*, Ord. des apoticaire, XXIX.)

LURIELLE, voir LURELLE.

LURIER, voir LOURIER.

1. **LUS**, *luz*, s. f., lumière :

Morir m'estuet de desplaisir,
De vivre plus pas non donroie
Le valliment d'une corolie
Quant ai perduz ma clere *luz*,
Ma puissance et ma vertuz.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 4^a.)

2. **LUS**, *luz*, *lux*, *luis*, *luus*, *lucz*, s. m.,
sorte de brochet :

Mes ne cuidiez pas que il ait
Luz ne lamproie ne saumon.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 41¹.)

Et de grans *lus* et de saumons.
(*Parton.*, 10559, Crapelet.)

Elès me mangeront plus tost crue que cuite,
Tout aussi volentiers com li *lus* fait la truite.
(*Berte*, 926, Scheler.)

Saumons et *lus*, pierkes, plays.
(*Richars li biaux*, ms. Turin, f° 132^a.)

A mols paste *lus* chie laine.
(*Prov. de Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*,
p. 460.)

Du poisson qui est nommez *lus*
Leur dirai la nature et l'us.
Quant on l'a mis en un vivier,
Moult desport le truevent et fier
Autre poisson, qu'il les deveure.
(J. DE CONDÉ, *Dis des Lus et des beches*, 27,
Scheler.)

Hic *lucius*, hic *lupus aquaticus*, *luz*.
(*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

On treuve bien en Vezeneuf
Povre, safran et aultre espice,
Sois, sandel, draip d'or tous gneus ;
A Porsailis compe et calice ;
Vers Sainct-Martin penne et pellice ;
En Chambiere les montigneus
Et les grans *lus*, quoy que nulz die.

(*Guerre de Metz*, st. 12^a, E. de Bouteillier.)

Des rivières mangies les *luus* et les
bresmes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5^a, Miche-
lant.)

Pour deux gros *luz* qui furent présentés
au receveur .xxvi. s. (An 1396, ms. du
Poitou.)

Deux gros bars et ung gros *lux*. (*Compt.
de J. Boileve*, 1406-1408, Commune, des-
pense commune, Arch. mun. Orléans.)

Un grans *lus* et deux galons de vin.
(*Compte de G. Desch.*, 1428-29, Arch. S.-
Inf., G 30.)

.I. cras moutons, .III. cras boes, .XII.
lus. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc.,
Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 244.)

Lucz et querpes. (*Mar. d'A. de Foix*,
f° 4.)

Luz, lamproie, carpe, saulmon ne
quelque autre poisson. (*Perceval*, f° 34^d,
éd. 1530.)

— Il y avait une différence entre le
lus et le brochet :

Se vos volez fere galentine a *luis*. (*Ens.
p. appareil. viand.*, Richel. I. 7131, f° 100^a.)
Plus bas, brochet.

Tallevent aussi, dans son chapitre des
poissons d'eau douce, après avoir parlé des
luis cuis en eaue, parle du brochet rosti.

Guernesey, *lu*, espèce de poisson.

3. **LUS**, voir LOS.

4. **LUS**, voir LE.

1. **LUSEL**, voir LUGEL.

2. **LUSEL**, voir LUISEL.

LUSERNE, voir LUISERNE.

LUSETE, s. f., ver luisant ?

Avint que .ii. singes mistrent busche sus une *lusele*, car eles cuidoiert que ce fust feu. Si souffloient cele busche pour alumer le feu. Sus .i. arbre estoit .i. papegaut qui disoit aus singes que ce que il souffloient n'estoit pas feu, et les singes n'escoutoiert point ses paroles. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 39 v°.)

LUSIER, voir LUISIER.

LUSIROUSEMENT, voir LUXURIEUSEMENT.

LUSSEL, voir LUISSEL.

LUSSEYON, s. m., mèche, lumignon :

Le suppliant getta une lumiere qu'il tenoit en sa main, ou il avoit de l'uille et une mesche ardent... et cheut le *lusseron* qui estoit soubz laditte lumiere a terre. (1449, Arch. JJ 171, pièce 165.)

LUSTAMEZ, s. m. ?

Et fu moult bien d'un mantel affublez, Pene i ot ermine covert d'un *lustamez*. Onques ne fu ne toissuz ne filez, D'or et de soie a merveilles ovrez. (HERB. LEDUC, *Fouly. de Candie*, ms. Brux., f° 137 r°.)

LUSTRATEUR, s. m., purificateur :

Apulee l'a nommé (Hercule) *lustrateur* du monde, purgateur des bestes feroces. (GUILL. DU CHOUL, *de la Relig. des Anc. Rom.*, p. 193, éd. 1581.)

LUSTRE, s. m., endroit où un cerf se baigne :

Mais qui a plus grant deduit tire (le cerf) De ses *lustres* le fait lever, Combien qu'il lui doye grever, Car la mourroit il volontiers. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 916, Cocheris.)

— Lustration :

Le *lustre*, c'est la purgation de la cité, lequel se continuoit de chinc ans en .v. ans par sacrifices. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, l. 10.)

LUSTRER, v. a., purifier :

Et ha l'en rendu graces aux Tusculains, et *ha esté* le Capitole purgié et *lustré*, c'est a dire reconcilié. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 54^b.)

Quant ilz furent tous assemblez, il les nombra par parties et puis fut mis le nombre ensemble, et puis le *lustra*, c'est a dire purga par sacrifice, car il sacrifia pour la purgation de eulx une truie, une brebis et trois tors. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 183^e, éd. 1485.)

Laquelle chose fut reputeé a signe et a prodige. Et pource l'en a *lustré* et purifié le Capitole par certains sacrifices. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 50^b, éd. 1530.)

LUSTREUX, adj., brillant :

Lustreux : Lustrous, radiant, shining, glistening, glittering. (COTGR., éd. 1611.)

Il se disoit encore au xviii^e siècle. On lit dans le *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Bruslons :

Lustreux, ce qui est brillant, ce qui a du lustre. Il se dit particulièrement des étoffes. Le satin est le plus *lustreux* de toutes les étoffes de soie.

LUSUR, voir LUISON.

1. LUT, s. m., sorte de bois :

Table de cipres, table de bois de *lut*. (JUN., *Nomencl.*, p. 170, éd. 1577.)

2. LUT, *luct*, s. m., boue, terre à potier :

Comme le *lut* qu'un potier Torne a quanque est de son mestier. (*Nature à l'alchimiste*, 181, Méon.)

Tant que ladicte paste ou terre et *luct* soit cuite. (*Jard. de santé*, I, 454, impr. la Minerve.)

3. LUT, voir LEUT.

LUTATION, s. f., enduit de boue :

Et faut laisser secher cette *lutation* avant que commencer l'affaire. (*Tresor de Evonime*, p. 253, éd. 1555.)

Autres composent la *lutation* qu'ilz appellent *lut* de sapience. (*Ib.*, p. 65.)

LUTÉ, *luclé*, adj., boueux, enduit de boue :

Prenes ung chaton et le mettes en une olle en ung four fort couverte et l'ouille *lutée* et le laisses ardoir tant que on le puisse pulveriser. (B. DE GORD., *Pratiqu.* II, 24, éd. 1495.)

L'eau devient incontinent trouble et *luclee*. (DU FOUILLOUX, *Orig. des font.*, p. 63, éd. 1592.)

LUTEÉ, - *et*, part., purifié :

E flum Jorda lavet e *lutet*. (*Sponsus*, 18, Koschwitz.)

LUTEL, *luttel*, *luteau*, s. m., p.-ê. dim. de *lut*, boue, dans un nom de lieu :

(Lesquelles terres) sieent apres le masun dou *Luttele*. (1254, Le Luteau, Arch. S 4967, suppl. n° 11.)

LUTENAIRE, s. m., joueur de luth :

Et pour mener quelque solas, Faictes jouer le *lutenaire*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Banquet*, p. 300, Jacob.)

LUTEUS, adj., boueux :

Humidité oinctuose et visqueuse, et non pas iaveuse ne *luteuse* ne boëuse. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 92^d.)

Si la vigne est *luteuse* et en boubrier, il se faut bien garder d'y labourer au cœur du jour. (DU PINET, *Plume*, XVII, 22, éd. 1566.)

Terre. *Luteuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

LUTHON, voir LUITON.

LUTINEUX, adj., boueux :

L'ambre jaune ou blanc attire le fetu et la paille, a cause de son humeur gras et *lutineux*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, Rouen 1635.)

LUTIS, - *iz*, s. m., boue, argile :

La mousse, les drappeaux, ou escorces de saule pour torquer et harder l'ente par sus le *lutiz*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 412, éd. 1597.)

LUTON, voir LUITON.

LUTTEL, voir LUTEL.

LUTTER, v. n., jouer du luth :

Ryme, raille, cymballe, *lutes*, Comme folz, faintis, eshontez. (VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la bonne doctr., Jouaust, p. 107.)

LUTTRE, v. n., lutter :

Depus qe je dey *luttre* ou juer malgré mien, je jueroy ou vus en la manere qe j'ay apris. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 86.)

LUUS, voir LUS.

LUVIER, voir LOVIER.

LUVESCHE, voir LIVESCHE.

LUIWIER, voir LOIER.

LUX, voir LUS.

LUXEL, voir LUISSEL.

LUXINE, s. f. ?

Ilz ne mangerent que pain d'orge presty de *luxine*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 189.)

LUXURIABLE, adj., luxurieux :

Vieulz sommes et non convenables Aux embracements *luxuriabes*. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 3371, Cocheris.)

Lubricus, ca, cum, estrillable, ou glissable, ou *luxurable*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

LUXURIAL, adj., de débauche :

Et vous gardez des faiz *luxuriaux*. (EUST. DESCAR., *Poés.*, Richel. 840, f° 351^a.)

LUXURIER, verbe.

— Neutr., s'adonner à la luxure, à la débauche :

Les chastes cuers point et encite Jor et nuit a *luxurier*. (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 118^b.)

Luxurio, *luxurier*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 169 r°.)

Quand ilz y ont beaucoup *luxurié* et fait maintes folies. (*La Mer des hystoir.*, t. 1, f° 145^e, éd. 1488.)

Trouveurs de nouvelles manieres de *luxurier*. (BOCCACE, *Nobles math.*, VII, 3, f° 171 v°, éd. 1515.)

Qui dormez es liz pares et tendus et qui *luxuriez* en vos luxures. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 164 v°, éd. 1482.)

Car quant elles auront eu desir de *luxurier* contre Christ, elles se veulent marier. (LEFEBVRE D'ESTAPLES, *Bible*, 1^{re} epit. à Timothee, ch. 5, éd. 1530.)

— Act., exercer la luxure sur :

Vieillard enclin a luxure et qui convoitoyes *luxurier* les femmes. (BOCCACE, *Nobles math.*, VII, 3, f° 173 r°, éd. 1515.)

— Neutr., être luxuriant, se propager rapidement :

S'il n'estoit cueilly continuellement (le champ) il est de si grant gresse qu'il *luxureroit* et porteroit estranges fruictz et bastars. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 15 r°, éd. 1516.)

Qui les seme meures elles *luxurient* et

font bastardie d'estranges herbes. (Id., *ib.*, f° 24 v°.)

En ces isles de Madere *luxurient* si abondamment les herbes et arbres, et les fruits a semblable, qu'ils sont contrains en couper et brusler une partie. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, c. IX, éd. 1538.)

LUXURIEUSEMENT, - *eusement*, - *ousement*, *lusiriousement*, adv., luxueusement, gourmandement :

Vivre *lusiriousement*. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 73°.)

Vivre *luxurieuxment*. (*Cout. de Norm.*, ms. Ste-Gen., f° 2, Marnier, p. 11.)

Mangier *luxurieusement*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 215^b.)

En vivant *luxurieusement*. (*Bible*, Maz. 684, f° 273^d.)

Se aucun frere... enporte monnaie de la maison et il la despent *luxurieusement*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 133 r°.)

Trop *luxurieusement*
Espria.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 55 v°.)

Superfluellement et *luxurieusement* men-
gier. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Les hommes vie desordonnee
Maintent *luxurieusement*.

(*Hist. du viel Test.*, 5454, A. T.)

Les ministres de la maison de Dieu substrayent du temple or et argent... et les despendent *luxurieusement*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 168 r°, éd. 1482.)

LUXURIEUSMENT, voir LUXURIEUSE-
MENT.

LUXURIOSITÉ, s. f., luxure, débauche :
Acomplir sa libidineuse *luxuriosité*.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511,
VI, II, 4.)

Se ung prince aussi querit *luxuriosité*.
(*Contradictis de Songecreux*, f° 155 r°, éd. 1530.)

LUXURIEUSEMENT, voir LUXURIEUSE-
MENT.

LUV, voir LE.

LUYER, voir LOIER.

LUYSEUR, voir LUISOR.

LUYTE, s. f., botte ?

Deux *lyytes* de loien de sacq pour faire les tentes de la nef de l'eglise a la Pentecote. (1552, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LUYTON, voir LUITON.

LUZ, voir LUS.

LYAIS, voir LIOIS.

LYCEON, s. m., lycée :

J'alloye un jour de l'Academie droict au *Lyceon*. (DESPER., *Queste d'Amytié*, OEuv., p. 4, éd. 1544.)

LYCORNET, voir LICORNET.

LYÉ, voir LIÉ.

LYEGE, voir LIGE.

1. LYEMENT, voir LIEMENT.

2. LYEMENT, voir LIEEMENT.

LYEN, voir LEUN.

LYENS, voir LAIENS.

1. LYESSE, voir LEECE.

2. LYESSE, voir LAISSE.

LYEURE, voir LIEURE.

LYEZ, voir LIOIS.

LYGEMENT, voir LIGEMENT.

LYLIAL, voir LILIAL.

LYMACE, voir LIMACE.

LYMBE, voir LIMBE.

1. LYMECHON, voir LIMAÇON.

2. LYMECHON, voir LIMÉÇON.

LYMEÇON, voir LIMEÇON.

LYMENDE, voir LIMANDE.

LYMENDER, voir LIMANDER.

LYMER, voir LIMER.

LYMEUX, voir LIMEUX.

LYMONNÉ, voir LIMONÉ.

LYMONNEL, voir LIMONEL.

LYMPHE, voir LIMPHE.

LYNCEE, voir LINCÉE.

LYNCELE, voir LINCÉLE.

LYNE, voir LIGNE.

LYNOIS, voir LINUIS.

LYNUMPLE, voir LINOMPLE.

LYOINE, s. f. ?

Son escu fu moult fort, fet fu d'une *lyoine*.
(*Gui de Nant.*, 1907, A. P.)

LYOIS, voir LIOIS.

LYOISON, voir LIOISON.

LYONAGE, voir LEUNAGE.

LYONIQUE, voir LEONIQUE.

LYS, voir LIS.

LYSABLE, voir LISABLE.

LYSCOP, voir LYSTOL.

LYSEAU, voir LICEL.

LYSTOL, *lyscop*, *hiscop*, s. m. ?

On luy doit pour le *lystol* des quarre-
liers, pour peles... (1440, Arch. P.-de-Cal.,
S.-Bert.)

Pro decimis de Wgh adcensandis et
hiscop cum capellis roseis. (1447, *ib.*)

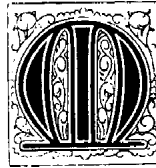
Lyscop. (Bull. du Com. hist., III, Archéol.,
p. 168)

LYTARGE, voir LITARGE.

LYTESTE, voir LIETESTE.

LYUMIGNON, voir LUMIGNON.

LYVRE, voir LIVRE.



MA, voir MAL.
 MAADRE, voir MADRE.
 MAAGNAN, voir MAIGNAN.
 MAAGNIER, voir MESHAGNIER.
 MAAGNE, voir MESHAIN.
 MAAGNIER, voir MESHAGNIER.
 MAAILLE, voir MAILLE.
 MAAILLETE, voir MAILLETE.
 MAAILLIERE, voir MAILLIERE.
 MAAIN, voir MESHAIN.
 MAANG, voir MESHAIN.
 MAAIS, voir MAIS.
 MAASTIRE, voir MAESTIRE.
 MAALETE, voir MAILLETE.
 MAALLE, voir MAILLE.
 MAAR, voir MAR.
 MABERIN, voir MARBRIN.
 MABRÉ, voir MARBRÉ.
 MABREAU, voir MARBREL.
 MABRER, voir MARBRER.
 MABRI, voir MARBRI.
 MABRIAU, voir MARBREL.
 MABRIN, voir MARBRIN.
 MACAIN, *maquain*, adj., ajoutée à l'idée de sage :
 Sage est ceste jenz e *macaigne*.
 (BEN., *Ducs de Norm.*, II, 16036, Michel.)
 Trop estoit saiges et *macain*.
 (Ib., *Troies*, Richel. 4610.) Var., *maquainz*.
 Autre var., Trop ert riches et de sens plains.
 MACACRIER, voir MACECLIER.
 MACALE, voir MASSACRE.
 MACALEB, voir MAGUELET.
 MACAUT, voir MAGAUT.
 MACECLERIE, *macheclerie*, *macecrerie*, *macequerie*, *macheclerie*, - *ye*, *macheclie*,

masclerie, *maiselerie*, s. f., boucherie, profession de boucher :

Le mestier de *macheclerie*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB. XVIII, 16, n° 58.)

Imposicion de la fruiterie et *maise[le]rie*. (1360, *Ranç. du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f° 43 vo.)

— Par extension, carnage :

A leur brans nus font tel *macheclerie*
 Que de sanc est la terre vermillie.
 (Les Loh., Richel. 4988, f° 174 r°.)

La veissies fiere *macheclerie*.
 (Ib., f° 227 r°.)

Ains s'entresierent par si grant aramie
 Que de leur cors font grant *macheclerie*.
 (Ib., f° 252^b.)

De nostre gent feist *macequerie*.
 (Aleschans, 5352, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

A espees d'acier en font grant *macheclie*.
 (Chev. au cygne, Richel. 795, f° 223 r°.)

De Sarrazins font grant *maceclerie*.
 (ADENET, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 105^b ;
 Scheler, 5685.)

Et en font teil *masclerie* que li ruixelz
 i estoient par entre les loges de sanc et
 de cervelle si grant que li chival i estoient
 jusqu'elz argos. (S. *Graal*, Richel. 2458,
 f° 320 r°.)

— Boucherie, lieu où l'on tue les animaux :

En la petite *macecrerie*. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube, G 4559, f° 59 r°.)

La rue de la *Macheclerie*. (1532, *Compt. de S.-Ladre*, p. 106, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Macheclerie. (Ib., p. 107.)

La rue appelée autrefois rue de la *Macheclerie* à Clermont-sur-Oise senomme aujourd'hui rue des *Mascleries*. Il y a à Alençon une rue des *Marcheries*. Des altérations différentes ont produit ces deux formes à des époques où *maceclerie* était oublié.

MACECLIER, *macheclier*, - *yer*, *mescclier*, *maceclier*, *macacrier*, *massecrier*, *marcheclier*, *marchecrier*, *macheclier*, *masclier*, *maskelier*, *macelier*, *machelier*, *mascclier*, *mazelier*, *masaleir*, *meyselier*, - *ler*, *meyselier*, *meiselier*, *maisellier*, *mazilier*, *mescclier*, *maserier*, s. m., boucher, charcutier :

Macheclier ert, sa char vendit.
 (WACE, *Rou*, 3^e p., 10228, Andresen.) Var.,
machecliers, *marchecriers*.

Forment le vont gabant cil chevalier,
 Et dames et puceles des haus soliers,
 Et cil riche borgois, cil *macheclier*.
 (Aiol, 1954, A. T.)

Borgois et *macheclier* l'ont molt gabé,
 Des pomons de lor vakes l'ont il rué.
 (Ib., 2581.)

Iuec truevent un *maceclier*
 Ou il acatent lor mangier.
 (Fleur. et Blancheff., 1033, 1^o vers., du Ménil.)

Sor bolengiers, sor *macecliers*. (1240,
Ch. de Ren. de Hooucourt, S.-Aubert, Arch.
 Nord.)

Uns *macecliers* saut avant et le fiert d'une
 hache et l'ocit. (MÉN. DE REIMS, 222,
 Wailly.)

Uns *machecliers* sali avant et le feri
 d'une hache a .ii. mains. (*Chron. de
 Rains*, c. XVII, L. Paris.)

Et est si vilainne l'injure,
 Que tant cum li escoillies dure,
 Tous jors mes procurra haïre
 Au *massecrier* et ataine.
 (Rose, t. III, p. 258, Méon.)

Nous vous mandons de par le maieur
 et les echevins d'Amiens qu'il ne soit nulz
 si hardis *machecliers* qui ait compagnie
 de marchandise de nulle beste a nul
macheclier, se n'est de bœufz ou de vacques
 tant seulement. (1282, *Règlement de l'é-
 chevinage d'Amiens pour la corporation
 des bouchers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du
 Tiers Etat*, I, 243.)

Il vint a Waurin pour akater et trouva les
macheliers de Lille et les salua. (*Inv. de
 Rupelmonde*, pièce 369, Arch. de la Flandre
 orientale.)

Jehans Wafflare le *macecliers*. (Ib.)

Jakemes Ligous boulanghiers de Waurin
 dit que il vit que Sandras Demouillier et
 autre *macelier* de Doay estoient venut au
 markiet a Waurin. (Ib.)

Et puis si dits que puis celui jour li
macheclier targierent de venir a Waurin.
 (Ib.)

Ly *meyscelliers* qui font meysel ou mar-
 chié. (*Coust. de Chalamont*, Arch. P 1384.)

Li *meyscellier* qui vent cher. (Ib.)

Se *massecriez* vent char soufflee, il
 paiera .x. sols. (xiv^e s., *Ordonn. de la
 ville de Vailly*, Arch. admin. de Reims,
 t. III, p. 485, Doc. inéd.)

Que li *meyseler* soit tenu au cens. (1304, *Franch. de Clairvaux*, LVII, Arch. Clairvaux.)

Denis le *mazelier* deus deniers d'une eschele. (1309, Arch. JJ 43, f° 89 r°.)

Jehan Vaninaus *mascriers*. (1326, Arch. JJ 64, f° 238 v°.)

Gerars li *macheclyers*. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 210 v°.)

Guicherdet de la Cauta, Peronet Dorers, *meiseliers*. (1352, *Proc.-verb.*, Cart. mun. de Lyon, p. 436, Guigne.)

Jaquemot Neyrot, Jean Doret dit Porchet, *meyseliers*. (1355, *ib.*, p. 462.)

Robert *Messcliers*. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 3^a, f° 192 r°.)

As *machecliers* pour le restor de l'assise dou markiet. (*Compte de 1373*, Arch. mun. Valenciennes.)

Que les bouchiers ou *maiselliers* nous rendent annuellement la cense de quatre deniers. (*Franch. de Monnet*, trad. du XV^es., Ch. des compt. de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

Por nostre *masaleir*. (1410, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n° 189, f° 53 v°.)

Le suppliant vendi icelles vaches a ung boucher ou *maselier*. (1454, Arch. JJ 191, pièce 95.)

Gouverneur ou collecteur des *maseriers*. (1457, Arch. JJ 189, f° 69 v°.)

Se uns *maskelier* at achateit pore ou vaiche ou buef por ochier. (J. DE STA-VELOT, *Chron.*, p. 155, Borgnet.)

— Bourreau :

En la joie que elle atent

Au *macacrier* dist liement :

Amis, si te vient a plaisir,

Or fier, c'or en as bon loisir,

Et cil la feri a l'espee.

(*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f° 47^a.)

— Fém., *macecliere*, bouchère :

Si vos iroent por moi tout redoutant,

Car je sui *marchecliere*, je vos creant.

(*Aiol*, 2699, A. T.)

Nom propre. *Masquelier*.

MACECRERIE, voir **MACECLERIE**.

MACECRIER, voir **MACECLIER**.

MACEDONIEN (exception du), loi d'après laquelle un père n'est point responsable des dettes contractées par son fils :

Filius familias ne se peut obliger, ne le pere n'en sera point tenu de luy donner auctorité, mais aura recours a l'*exception du macedonien*, qui ne souffre pas que le pere soit contrainct pour la dette du fils. (*Gr. Cout. de Fr.*, III, 344, ap. Ste-Pal.)

MACEFONDE, *machef.*, *machf.*, s. f., machine de guerre pour jeter des pierres :

De perdriaus, de *macefondes* i avoit qui regitoient mout espesement. (GUILL. DE TYR, VIII, 43, P. Paris.)

Pierres meneurs leur giloit l'en assez a *macefondes* et aus mains. (*Id.*, XIII, 6.)

Les autres jettoient a *macefondes* grant plenté de pierres. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 283 r°.)

A *machfondes*. (*ib.*, ms. Valenciennes 493.)

MACEGREF, s. m., forme altérée de *maceclier*, boucher :

Traytours, poysonnours, filloux de bur-ses, usurers, *macegrefs* achatauns et vendans a escient chars embles. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, f° 71, ap. Ste-Pal.)

MACEIS, -eys, -is, -i, s. m., deuxième écorce de la muscade :

La livre de safran, de noiz muguetes, de girofle, de citoal, de garigaut, de *macis*, etc. (*Li Coul. des foires de Troies*, li tonneus d'avoir de pois, ms. Troyes 363.)

Demi livre de *macis*. (1358, *Compt. de D. Collors*, Aumale, p. 116.)

.i. quarteron de *maci*. (*ib.*, p. 117.)

Item demie livre de *macis*, 18^d. (1359, *Comptes de l'argenterie*, Douët d'Arcq, p. 206.)

Macis, demie livre, 2 s. (*ib.*, p. 217.)

Mâceys, 4 livres, valent 12^e. (*ib.*, p. 232.)

Lenticus est un arbre qui rent huile, et la racine est une espece appellee *macis*. (*Ménagier*, I, p. 67, Biblioph. fr.)

Macis, muscades, mirre, encens,

Et toute estrange droguerie.

(*Mist. du Viel Testam.*, 17597, A. T.)

Collyre faict avec demie once de tuthie, un quart d'once de *macis* qui est l'escorce de muscade. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII, 5, éd. 1805.)

MAGEL, voir **MAISEL**.

MACELIER, voir **MACECLIER**.

MACELIN, voir **MADERIN**.

MACELLE, s. f., petite masse :

Tenoit sa main a sa *macelle*, son costé appuyé sur l'ung des piez du tabernacle, non pas qu'il dormist, mais bien monstroit qu'il fust serf a tristesse. (*Perceforest*, vol. II, f° 42, éd. 1528.)

MACELOTE, -lotte, -rotte, *mass.*, *mach.*, s. f., petite masse, petite boule :

La dame trestout coiemet

Taste a son cul isnelement,

Si i a trové une crote

Qui resamble une *machelote*

Qui estoit plus grosse d'un pois.

(*Fablet de la Crote*, Richel. 837, f° 352^d; Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 47.)

S'a troves une *masserote*.

(*ib.*, Richel. 1593, f° 177 r°.)

— Bâton terminé par une boule :

Yceulx pere et filz se mirent a defense de ce que il avoient, c'est assavoir le pere, d'une petite *macelotte* dont il s'appuyoit sur le chemin. (1376, Arch. JJ 109, pièce 125.)

Ainsi que les diz enfans croissoient ensemble, icelluy suppliant frappa ledit Jehan d'une grosse ou *masselote* qu'il tenoit. (1397, Arch. JJ 152, pièce 253.)

Icelui Robert frappa ledit Colin d'une *machelote* qu'il tenoit. (1401, Arch. JJ 156, pièce 453.)

— Gros bout d'un bâton :

De la *macelotte* ou teste dudit billart lui donna plusieurs coups. (1389, Arch. JJ 138, pièce 63.)

Masserotte : f. A wood-cleavers beetle; also, the head, or but-end of a club, or beetle. (COTGR., éd. 1611.)

Wall., *makelote*, massue; macque, ins-

trument servant à briser le chanvre; pommeau; bosse à la tête; têtard, petit de la grenouille; chabot têtard, sorte d'insecte qui court sur l'eau. Namur., *id.*, et de plus, boule tenant à une queue, telle, par exemple, que le fruit du platane. Hain., *id.*, grumeau Rouchi, *id.*, grumeau qui se trouve dans la bouillie lorsqu'elle n'a pas été bien délayée: morceau de sureau qu'on place au bout d'une flèche de jonc pour lui donner du poids. (Grand-gagnage, *Dict. étym. de la lang. wall.*) Bourg., Yonne, Collan, *machelote*, piège contenant un assommoir.

MACEQUERIE, voir **MACECLERIE**.

MACEQUOTE, s. f., sorte d'instrument de musique :

Et granz estrumenz orz et sales,

Et cliquetes et *macequotes*.

(*Fauvel*, Richel. 146, f° 34^e.)

MACERABLE, adj., qui peut être macéré :

Nous parlerons aussi en cest endroit d'aucunes drogues *macerables* ou destrem-pables en vin. (EVON., *Tresor*, c. XI, éd. 1555.)

MACEREL, *makeriel*, s. m., rhume :

Il a souvent le *makeriel*.

(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 451, Michel.)

Ceste herbe... seiche les humeurs qui grievent au pis et font bien aler a chambre, et si garist du *macerel*. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin, f° 18 v°.)

MACERETÉ, s. f., macération :

Que la prison est faicte a seureté,

Et non pour peine et pour *macereté*.

(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 47.)

MACERIN, voir **MADERIN**.

MACHACOLLER, voir **MACHECOLLER**.

MACHACRE, voir **MASSACRE**.

MACHANION, voir **ACHATION**.

MACHE, s. f., meule :

Comme j'eusse mis saisine en un préqui siet en finage de Rus, ouquel l'abbé et convent d'Escurey ont et doivent avoir dous *maches* de foin chascun a pour l'amour que j'ai au dit convent. (1300, *Ch. de Joinv.*, ap. Duc., IV, 168, éd. Didot.)

MACHECLERIE, voir **MACECLERIE**.

MACHECLIER, voir **MACECLIER**.

MACHECOLEMENT, *machicolement*, s. m., machicoullis :

Sur ce avoit ung *machicolement* sauffisamment garité. (*Trahis de France*, Chron. belg., p. 194.)

MACHECOLIE, *machicolie*, s. f., machicoullis :

Les murs de devers la terre sont tres gros et hauts, et dessus y a barbacannes et *machicolies*, et au dehors faux murs et fossez. (J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 272, éd. 1661.)

MACHECOLLER, -couler, *machi.*, *macha.*, *mach.*, v. a., garnir de machicoullis :

Machicouler l'église de St Michiel. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 46, Delaville.)

Fortes tours *machicolles*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 72, Bibl. elz.)

Grosses tours *machacolles* tout autour. (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 27, La Grange.)

Que le donjon *soyt* reppuré et *marchi-collé*. (23 janv. 1438, *Ord. du cap. gén. de Bresse*, *Compt. de la châtell. de Châtill. en Doubs*, B 7639.)

Boulevarts *creneles* et *machecolles* de bonne et suffisante matiere. (1488, *Proc. verb. de la nouv. enceinte d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, n° 25 v°.)

MACHECRIE, voir MACECLERIE.

MACHEGRIER, voir MACECLIER.

MACHEFAIN, voir MASCHEFAIN.

MACHEFER, voir MASCHEFER.

MACHEFOIN, voir MASCHEFAIN.

MACHEFRAIN, voir MASCHEFREIN.

MACHEKLIE, voir MACECLERIE.

MACHELER, *maisseler*, *masseller*, s. m., sorte d'ouvrage de maçonnerie :

Se il leur plaist encores a faire une ventaille ou deux avec ceuls qui sont devant ledit molin, faire les y porront si avant que le bonne qui y est mise se porte, sauf le voyerie pour aler et pour venir en maniere acoustumee, et le *masseller* de pierre, celui au lez devers mon dit castel, retraire et rapporter sur mon dit heritaige tant que li uns desdiz ventaus ou li doy peussent avoir leur cours. (1339, *Arch. JJ 72*, n° 224 v°.)

Les *machelers* du rivage couverts de planques de gretz. (XV^e s., Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *machelers* des puchots des fontaines. (*ib.*)

Les *maissellers* d'un pont. (1425, Lille, *ib.*)

MACHELIER, voir MACECLIER.

MACHELLET, -*elet*, *mass.*, *masc.*, s. m., sorte d'ouvrage de maçonnerie :

.xv. pies de *masseles* deseure le suel d'une part et d'autre. (*Ch. de 1254*, ap. Duc., II, 164^e.)

Pour le goulaut du molin paver et les *machelles* faire tous noefs. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, *Arch. KK 394*, n° 44.)

Pour remachonner les ventailes du vivier et les *mascelles* faire tous noefs. (*ib.*)

.xvi. rasières de cauch pour faire les *masselles* dou vivier tous noefs. (*ib.*, n° 45.)

Après dois autres pons de bois fist...

Sus *masselles* de pieler.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27389, *Chron. belg.*)

MACHELOTE, voir MACELOTE.

MACHENERIE, s. f., mécanique :
A carpenterie, a ~~machenerie~~ et a orfaverie. (*Li Ars d'Am.*, II, 151, Petit.)

MACHER, voir MASCHER.

MACHEREL, s. m., sorte de poisson :

Megarus, *macherel*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6^e sér., t. V, p. 328.)

MACHERER, voir MASCHURER.

MACHERIE, s. f., arrière-faix, placenta :

Macherie est une peachele en lequele li enfes est envelopes el ventre. (*Bib. hist.*, Maz. 538, n° 22^e.)

MACHERON, s. m., sorte de pièce de bois :

Les *macherons* de bacquets, a .III. d. (1504, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. le moderne MACARON.

MACHERONERIE, s. f., fortification composée de *macherons* :

Comme icelle ville soit situé et assize sur la mer, et frappe deux foys le jour aux mures et fortifications d'icelle ville, et ne se pourroit sousteiner sanz grans deffenses de bois et de *macheronerie*, nommees getee. (1421, *De concessis villae de Dieppe*, *Rym.*, 2^e éd., X, 51.)

MACHET, s. m., sorte de petit oiseau :

Au tans que l'an va gibouier
De l'esprevier et del brachet
Qui quiert l'aloee et le *machet*.

(*Cliget*, 6430, Foerster.)

Et puis apres tu me prendras (pour faire un pâté)
Une douzaine d'alouetes

Qu'environ les cailles me mettes.

Et puis prendras de ces *maches*

Et de ces petisoiseles.

(GACE DE LA BIGNÉ, dans le *Ménagier de Paris*, II, 186, note, Biblioph. fr.)

MACHETTE, s. f., chouette :

Machette, f. Lechuzza. (C. OUDIN, 1660.)

MACHEURE, voir MASCHEURE.

MACHFONDE, voir MACEFONDE.

MACHICOLEMENT, voir MACHECOLE-
MENT.

MACHICOLIE, voir MACHECOLIE.

MACHICOLLER, voir MACHECOLLER.

MACHICOP, s. m., machicoulis :

Pour couronner, machicouler l'église de St Michiel de la Guierche, faire le plancher de la tour de la dicte eglise, faire .vi. *machicops*, plancheer et clore la guerite. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 46, Delaville.)

MACHICOT, *macicot*, *maciquot*, s. m., officier d'église, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gage, et qui chantait des morceaux de plain-chant avec les enjolivements connus sous le nom de machicotage :

Destitues .ii. *macicots* de l'église Ste Croix. (*Ch. du 14 août 1391*, Hôp. gén. Orléans.)

Item le lieu du Bouchet et les appartenances... chargé de deux *maciquos*, lesquels sont continuellement ou service a toutes les heures, et a chacun *maciquot* toutes les semaines .iii. sols parisis. (1420, *Déclaration des nouveaux acquests du Chapitre de S.-Agnan*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, n° 26 r°, *Arch. Loiret*.)

S'est dit jusqu'au XVII^e s. :

On appelle *machicots* dans l'Eglise de

Paris six ou sept d'entre les chantres qui sont destinés pour faire par semaine la fonction de choristes les jours semi-doubles. (MÉN., *Dict. étym.*)

MACHICOTERIE, *massicoterie*, s. f., bénéfice de *machicot*. Il y avait au chapitre de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, trois offices ou bénéfices appelés *massicoteries*. Ceux qui en étaient pourvus avaient autrefois la garde des reliques et du trésor de l'église, faisaient l'aspersion aux processions et disaient chaque jour une messe de *Beata* ou de *Requiem*. Dans la suite, leur service se borna à faire l'aspersion de l'eau bénite les dimanches et à célébrer chacun trois messes d'anniversaire pendant l'année. Leur revenu était fort médiocre et ne consistait pour chacun qu'en 30 livres de gros, 7 livres de distributions, 8 livres de processions et anniversaires, et 8 setiers de froment que leur fournissait le chapitre à la condition de résider. Les trois *massicoteries* furent unies à la mense capitulaire par décret de l'évêque en date du 11 mars 1682.

Consulter la *Requête des Abbé et chanoines de N.-D. à l'évêque*, de 1681, pour obtenir l'union des trois *massicoteries* à la mense capitulaire, conservée aux Archives de la Vienne.

MACHICOULER, voir MACHECOLLER.

MACHIER, s. m., serpette, couteau, couperet :

Lui donna un coup sur la teste d'un cousteau, autrement appelé *machier*. (1482, *Arch. JJ 207*, pièce 289.)

MACHIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MACHILLON, voir MASCHILLON.

MACHINAIGE, voir MESCHINAGE.

MACHINANCE, s. f., machination :

Et toutesfois que le duc Charles par effect cecy veist et parceust bien, avoit merveilleusement le cuer fier et gros, et petit en soing et en peur de leur *machinance*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 198, Buchon.)

MACHINATIF, adj., intrigant :

Il n'est pas *machinatif* ne convoiteux ne ambicieux. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., n° 7^a, éd. 1489.)

MACHINEMENT, s. m., machination :

Ceux de la cité ne mettoient nul remede contre tele maniere de *machinement*, car toute leur esperance estoit en armes et en ardemement. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., n° 380^a.)

Comme sage guerrier, il redoubtoit les agues et les *machinemens*. (CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 284, Kerv.)

Par leurs faulx *machinemens*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 106, Soc. de l'H. de Fr.)

MACHINEOR, -*eur*, -*eur*, s. m., machinateur :

Tous les *machineurs* d'iche. (*Ch. de 1247*, Clerm., Richel. 4663, n° 94 v°.)

Machenerie est une forme de maçonnerie [err.]

Metius est celui qui a esté cause, *machineur* et empreneur de ceste bataille. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 18^a.)

MACHINERIE, s. f., machination :

Durant lequel temps ilz ne pouvoient ne devoient faire *machineries* contre la majesté royale de France. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f° 259 r°, éd. 1492.)

MACHINEUX, adj., intrigant :

Declarons par ces presentes faux, traitre, mauvais, parjure, conspirateur et *machineux*. (*Pièce de 1378*, ap. Martène, *Anecd.*, t. I, c. 1530.)

MACHINNIER, voir MESHAINNIER.

MACHINOIR, s. m., outil de cordonnier, donné par Ste-Pal., qui cite l'*Hist. du Théat. franç.*, p. 16 et 18 du t. II.

MACHOIRE, s. f., meurtrissure :

Du mal des *machoires* qui vient dedans le bec. (DU FOUILLOUX, *Fauconnerie*, f° 22^a, ap. Ste-Pal.)

MACHOMISTE, *macom.*, s. m., musulman :

Machomistes. (XIV^e s., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et si estoient des mille plus de six Illec dançans, bien deussent estre tristes, Car tous furent desloyaux *macomistes*. (OCT. DE S. GEL., *Scj. d'honn.*, f° 64 r°, éd. 1526.)

Nous a montré que son ire descend Sur Machomet et sur ces *Machomistes*. (GRINGORE, *Blaz. des Heretiq.*, I, 317, Bibl. elz.)

MACHOMETISTE, *macom.*, adj., mahométan, musulman :

La secte *macomettiste*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, III, f° 13 v°, éd. 1543.)

La secte *machomettiste*. (ID., *De la differ. des scismes*.)

MACHONNAIGE, voir MAÇONNAGE.

MACHONNER, voir MAÇONNER.

MACHONNESSE, s. f., ouvrière en maçonnerie :

Jehenne la *machonnesse*. (1372, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MACHOTER, voir MASCHOTER.

MACHRECIER, voir MACECLIER.

MACHUELE, voir MAÇUELE.

MACHUETE, voir MAÇUETE.

MACHURE, voir MASCHURE.

MACHURER, voir MASCHURER.

MACICATIF, adj., amaigrissant, desséchant :

Habiter souvent aux femmes engendre fumées et vapeurs *macicatives* des tuniques des yeulx et des esperitz visifz. (*Régime de santé*, f° 60 v°, Robinet.)

1. **MACICOT**, s. m. ?

De fin asur d'esmail et fin *macicot*. (Janv. 1557, *Marché pour le maître-autel de S.-Germ. des Prés*, Arch. de l'art franc., III, 141.)

2. **MACICOT**, voir MACHICOT.

MACHIEN, adj. ?

Pommes *maciennes* et aigres. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffiz champ. de P. des Crescens*, f° 3 r°, éd. 1516.)

MACILENT, *macillent*, -ente, *maxillent*, adj., maigre :

Toutesfois on doit garder que on ne face pas ces choses yci en corps *maxillent*, ou en vertu foible, mais en moult grant nécessité et ainsi que en desesperacion. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, IV, 4, éd. 1495.)

Il a regard aux hommes douloureux Melencoliques, noirs, aussi *macillent*.

(*La Nef de santé*, f° 48 r°.)

Il estoit noyr de couleur et exillié de habitude, mais une ame heroique et tres noble habitait en son noir, *macillent* et auguste corps. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 4, éd. 1530.)

Estoient revenuz *macilens* et jaunastres comme icteriques. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 79 v°, éd. 1532.)

MACINAL, s. m., certaine mesure de terre :

Item cope et demie de froment seur un *macinal* de tere. (1361, Arch. JJ 93, pièce 69.)

MACIPLE, voir MANCIPE.

MACIQUOT, voir MACHICOT.

MACIR, voir MARCIR.

1. **MACIS**, voir MACEIS.

2. **MACIS**, voir MASSEIS.

1. **MACLE**, s. f., châtaigne d'eau, *trapa notans* :

Tribulus est une herbe dont l'on n'a point es contrees de France, au moins du terreste : car l'aquatique est ce que nous nommons *macles* ou chataignes d'eau. (BELON, *Singularitez*, I, 18, éd. 1554.)

Si Plustarque eust icy trinqué Comme nous, il n'eust revokué En doute, pourquoy les oracles Sont en Delphes plus muts que *macles*. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. XLVI, éd. 1564.)

Macle est resté en Poitou pour désigner la châtaigne d'eau.

2. **MACLE**, *macque*, s. f., maille d'un filet à pêcheur, d'une cotte de mailles :

Nous voulons que tous les engiens desquels l'en peschera et seront faits de fil, soient faits a nostre *macle*, c'est a savoir a la largeur d'un paris. (1293, *Ord. de Philippe le Bel*, ap. Duc., *Macula* 2.)

Que nul ne ayt a porter, meetre ou bailer, pour pescher ledit harencq, aucunes saignes qu'elles ne soient de la longueur de seize aulnes pour le mains, et trois cens *macques* de parfont. (1526, *Ord.*, Reg. des stat., p. 367, Arch. mun. Abbeville; *Mon. du Tiers Etat*, IV, 371.)

Avons defendu a toutes personnes de vendre ny user de rets, seynes et aplets pour les harens, si elles n'ont vingt aulnes de long pour simples, et trente huit pour doubles et soixante *macles* pour largeur. (*Édit sur la jurid. de l'amiral, le droit de prise*, etc., mars 1584.)

— Terme de blason désignant une espèce

de losange percé à jour par le milieu. La maison de Rohan en portait dans ses armes, avec cette devise : *Sine macula* :

L'escu a la gauche chargé de sept *macles*. (*Acte de 1298*, Richel. Blancs-Mant. 73^a, ° 300 v°.)

La famille de Bois Boessel portoit d'hermines au chef de gueulles chargé de trois *macles* d'or, et celle de Brehan, de gueulles a sept *macles* d'or. (LE BAUD, *Rec. armor. de Bret.*, éd. 1633.)

S'est dit en ce sens jusqu'au XVIII^e s. : Le nom et les *macles* de Rohan ne ressembloient en rien au nom ni aux armes de Bretagne. (ST-SIMON, ch. 166, p. 220, éd. 1842.)

Pic., *macque*, maille.

MACLÉ, adj., chargé de *macles* :

Le sceau d'Alain de Rohan est un homme armé a cheval, l'espee en la main droite, l'escu a la gauche chargé de sept *macles*. Le cheval *maclé*, avec ces paroles autour. Sigillum Alani... (*Acte de 1298*, Richel. Blancs-Manteaux 73^a, f° 300 v°.)

Cf. **MACLE** 2.

MACOMETIQUE, voir MAHOMETIQUE.

MACOMISTE, voir MACHOMISTE.

MACOMETTISTE, voir MACHOMETTISTE.

MAÇONAGE, -onage, -onnaige, *mach.*, *mass.*, *masc.*, s. m., travail de maçon, maçonnerie, construction en maçonnerie :

Pour ce que il nuisoit a .i. *maçonage* que lidiz Perrins faisoit en son heritage. (1328, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 23 r°.)

En *machonnaige*. (1339, Arch. JJ 72, f° 225 r°.)

Maçonage de pierre de taille. (1368, Arch. S 74, pièce 7.)

Sires, qui veult faire aucun *maçonage* Doit son vouloir aux maçons decouvrir, Aux charpentiers parler du charpentage, Et aux couvrez marchander du couvrir. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 304 r°.)

Le roy monstra a l'empereur les beauls murs et *maçonages* qu'il avoit fait au Louvre edifier. (CRIST. DE PIZAN, *Liv. des fais et bonnes meurs de Charles V*, 3^e p., ch. 42, Michaud.)

Despencer pour *massonnage*. (1409-10, *Compte de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube G 1539, f° 125 r°.)

Deux paroiz de fort *masconnaige*. (*Flave Vegece*, IV, 3.)

Bourg., Yonne, Vassy-sous-Pisy, *macenège*. Wall., *machonnage*.

MAÇONIERE, s. f., édifice :

Ung grant encencier d'or, a façon de *maçonier* a six pignons, et est le pié de dessoubz a jour. (1380, *Inv. de Ch. V*, 244, Labarte.)

MAÇONNE, *mass.*, adj. f.; *esquarre maçonne*, équerre à l'usage des maçons :

Il ne faut que provision de cordes, reigles, esquarres *massonnes*, et compas pour ceste besongne. (ELIE VINET ET ANT. MIZAUD, *Mais. champestre*, p. 126, éd. 1606.)

MAÇONNEIS, -eiz, -ys, s. m., bâtiment

Le grant maçonnois qui poise
Fait tel poudrière avec la noise,
Que l'en ne voit la endroit goute.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 181, Buchon.)
Maçonny vendrent tot entour. (*Merlin*,
Brit. Mus. Arund. 220.)

MAÇONNEMENT, *mass*, s. m., maçonnerie :

Tous maçonemens, reparacions... qu'il
fera faire. (1344, Arch. S 62, pièce 2.)

Et semble estre fait tout nouvellement (ce cloître)
Tant est fin blanc, et le maçonement
Et ens et hors fait jollement.

(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 73^a.)

Ils maçonent leurs maisons au pendant
de la montagne, usans de celle brique
jusques au plus hault comble des edifices :
dont le maçonement est plus large entour
le bas et se diminue peu a peu. (*Q. Curse*,
VI, 8, éd. 1534.)

— Bâtiment :

En hault assis son fondement
Estoit, et son massonnement
De vives pierres fait estoit.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 2^a, impr. Institut.)

MAÇONNER, *machonner*, v. a., pris fig.
au sens de machiner :

Il bouta son seigneur en l'oreille et char-
penta et machonna tant que le conte se
desdit. (FROISS., *Chron.*, XIV, 373, Kerv.)
En maçonant la mort du roy de Saint Denis.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 401, Chron. belg.)

— Fabriquer :

Il fit maçonner et fabriquer lettres res-
ponsives aux lettres dessus dites dudit duc
d'Orléans bien longues. (JUV. DES URS.,
Hist. de Charles VI, an 1411, Michaud.)

— Préparer, établir :

Quant no redemption Trinites machonna
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 210, Kerv.)

— Appliquer :

Se quelqu'un ung seul mot me sonne,
J'ay bien cuer et hardy courage,
Et sans qu'on le pille et rançonne,
Que mon franc vouloir luy maçonne
Ung coup ou deux sur le visage.

(R. DE COLLEBYE, *Monol. d'une Dame fort amoureuse
d'ung sien amy*, p. 76, Bibl. elz.)

MAÇONNEURE, *massonneure*, s. f., ma-
çonnerie :

... Et leur demanda se possible seroit
avec force de cyment et autres fortes
massonneures estouper la voye d'entre les
deux montaignes. (*Orose*, vol. I, f° 207^a,
éd. 1491.)

Grand nombre d'ouvrages de *masson-
neur*[e], haultes colonnes, le tout excellent
et magnifique. (xvi^e s., *Trad. de Lactance*,
2^e livre de la source d'erreur, p. 172.)

MACONSILLIER, voir MALCONSEILLIER.

MAÇOT, s. m., massue :

Chascun fu du cheval a terre descendus,
Les lances en lor poins et au dos les escus,
Et s'avoient cugnies a grans maços dessus.
(Cuv., *du Guesclin*, 4519, Charrière.)

1. MACQUE, voir MAQUE.

2. MACQUE, voir MACLE.

MACQUERELERIE, voir MAQUERELERIE.

MACQUERELLIE, voir MAQUERELIE.

MACQUIGNONNERIE, voir MAQUIGNON-
NERIE.

MACRE, s. f. ?

Noz phisiciens s'en leur maere
De teus herbes auques trovotent
Tel largece pas n'en feroient.

(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111,
f° 269^d.)

No fisicien sor lor maere
Se teus herbes auques trovotent
Tel largece pas ne feroient.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 125^d.)

MACREZE, voir MAIGRECE.

MACROCOSME, s. m., le grand monde,
l'ensemble des choses :

Je cognois icy et confesse
Que vous estes mere et maistresse (la Nature),
Gouvernante du macrocosme
Qui fut créé pour microcosme.
(JH. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchimiste a Nat.*,
5, Méon.)

L'auteur de ses principes dit,
Et raison pas ne le desdit,
Que le monde a nom macrocosme,
Et homme si est microcosme.

(*Fauvel*, Richel. 146, f° 28^c.)

MACROLE, -olle, -oule, s. f., ma-
creuse, un des noms vulgaires de la grande
foulque :

Hairons, macrolles. (*Enseig. p. apareillier
tout. man. de viand.*, Bibl. de l'Ec. des
Ch., 5^e sér., I, 216.)

Macroles. (*Id.*)

Après avoir parlé des plongeons et de la
pouille d'eau, voulons parler d'une autre
maniere de pouille d'eau differente a la
susdicte, que les habitans de Normandie
nomment *macroule*, et a Paris un diable
de mer. (BELON, *Nat. des Oys.*, 3, xxvi,
éd. 1555.)

Les *macroules* ou poules d'eau sont hup-
pees. (DU PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

MACROULE, voir MACROLE.

MACTABAS, voir MATTABAS.

MACTATION, s. f., immolation :

Les grandes *mactions* de cent boeufs.
(GUILL. DU CHOUL, *de la Relig. des anc.
Romains*, p. 313, éd. 1581.)

MACTER, v. a., immoler :

Le porceau ou la truye... luy estant con-
sacree ou *mactee* (à Ceres). (GUILL. DU
CHOUL, *de la Relig. des anc. Romains*, p. 144,
éd. 1581.)

MAÇUELE, -elle, *mass*, *mas*, *mach*,
mess, s. f., partie de la masse d'armes :

Li rois Artus fiert si durement que il li
fait voler sa masse d'armes en deus tron-
çons par empres la *maçuele* de devant.
(*Artur*, Richel. 337, f° 65^b.)

— Petite massue, houlette :

Tenoit une *machuele* entre ses poins. (*S.
Grael*, Vat. Chr. 1687, f° 130^d.)

Maçueles et pipes.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 25, Suchier.)

La *messuelle* ait levee
Marot quant l'entendi.

(JAIKES D'AMIENS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 89 r^o.)

La *massuelle* a levee.

(*Id.*, *ib.*, Bartsch, III, 49, 37.)

Maçuele et gibet.

(*L'Onstillement au Vilain*, 90, Montaignon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 151.)

E fery de la *masuele* dont les clefs pen-
dyrent un coup qu'a resoun ly grevereit
pur sa fute. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*,
Nouv. fr. du xiv^e s., p. 61.)

MAÇUETE, -elle, *mach*, *mass*, s. f.,
petite massue, houlette :

Quant el chef out le chaperon,
E la panere e le baston
E la verge e la *maçuele*
Pendue al col, la turluette,
Riens ne sembla sos cel meins saga,
Pastor de bois n'ome sauvage.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 28530, Michel.)

C'il vos voit, ribaut,
J'aurai tel niket
De sa *massuelle*.

(*Pastourelle I*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer,
Arch. des Miss., 2^e sér., V, 235.)

De mon cheval descendi
Et li dix : Deus vos sault, belle !
Pastourelle, a vos m'afi !
Lors ait pris sa *massuele*,
Au chien tire la cordelle.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 4, 13)

Es vos Robin ki vint tous esmarris
Trainant sa *massuele*,
Escrie a la bergerete :
Diva, t'a il atouché.

(J. DE CAMBRAI, Bartsch, *Rom. et past.*, III,
48, 48.)

En sa main une *maçuele*.

(GUIART, *Roy. lign.*, 17667, W. et D.)

Pour doute de mort se mirent a def-
fense, c'est assavoir Jehan Pourcel le pere,
d'une petite *massuelle* qu'il portoit. (1376,
Arch. JJ 109, pièce 289.)

Et porteray comme brigant

Mon arc et ma *machuele*.

(*Myst. de Griseldis*, C II, éd. 1832.)

MACULEUX, adj., taché :

Se la couleur du corps est rouge, fusque
et *maculeuse*, elle est de sang. (B. DE GORD.,
Pratig., I, 22, éd. 1495.)

Ordure *maculeuse*. (*Id.*, *ib.*)

MAD, voir MAT.

MADAGLOIRE, voir MANDEGLOIRE.

MADAGOGIE, s. f., sorte de magie :

Accusee de sortilege et de *madagogie*.
(1385, S.-Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

MADAGOIRE, voir MANDEGLOIRE.

MADAISE [err.]

MADATASSE, s. f., écheveau de fil, pelon-
ton ; mot conservé sous la forme *malasse*,
au sens technique de soie qui n'a pas
encore été filée :

Le suppliant et Raymond Jouquet...
prindrent un plain sac de blé, certaine
quantité de fil, une hoye, geline, mappes,
essuye mains, ... et eut ledit suppliant sa
part dudit blé, mappes et *madaises*. (1454,
Arch. JJ 182, pièce 130.)

MADALAINNE, voir MADELAINE.

MADALOIGNE, voir MADELAINE.

MADANT, adj., humide, trempé, mouillé,
coulant :

Madant. Wet, moist; flowing. (COTGR., éd. 1611.)

MADARCHE, s. f., sorte d'animal :

En la nostre terre naissent li olifant et autres manieres de bestes que vous n'avez mie, ki sont apieles niortore, *madarche*, thodomaire. (*Lettre de Prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 456.)

MADDRE, voir MADRE.

MADEFIER, v. a., mouiller, humecter, mot conservé :

Soit (le vif argent) *madefié* et estaint en celle eau. (*Modus et Racio*, f° 130 r°, ap. Ste-Pal.)

Madefier. To wet, moisten, liquifie. (COTGR., éd. 1611.)

Madefier, Humedecer. (C. OUDIN, 1660.)

MADEGLOIRE, voir MANDEGLOIRE.

MADELAER, voir MADELAIRE.

MADÉLAINE, - anne, - eine, - aigne, - egne, - ene, - enne, - oine, - oinne, - oigne, *mada.*, *magde.*, *magda.*, *mase.*, *maze.*, *maza.*, *mauze.*, s. f., fête de sainte-Madeleine, le 22 juillet :

Nul talemeliers ne puet cuire le jour de la *Magdeleine*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., I, 27, Lespiqasse et Bonnardot.)

Londemain de la *Mauzelaine*. (1245, Roisiers, I, 2, Arch. Meurthe.)

Lou dimeinge apres la *Mauzelainne*. (12 juillet, 1264, *Ch. de Joinv.*, Richel. I, 9035.)

La feste de la *Madeloie*. (1269, *Ch. du Cte de Viann.*, Ch. des compt. de Dole, B, 325, Arch. Doubs.)

Le jour de la *Mazeleine*. (1271, *Compromis*, Lebœuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

Après la *Magdeloigne*. (Sam. ap. la Madel. 1286, *Quitt. de la Ch. de Dole*, Arch. Doubs.)

Magdalegne. (*Ch. de 1286*, S.-Wandrille, Arch. S.-Inf.)

Madalegne. (*ib.*)

Le vendredi devant la *Mazeloinne*. (1291, Arch. C.-d'Or, B 464.)

Le sanbaidi devant la *Mazelenne*. (1291, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f° 25 v°.)

Le mardi devant le *Madalainne*. (1295, Arch. mun. S.- Quentin, I, n° 18.)

Le mardi apres la *Mazeloinne*. (1299, Arch. C.-d'Or, B 478.)

... Le mardi devant le *Maselaine*. (1301, *Pel. reg. de cuir noir*, f° 38 r°, Arch. Tournay.)

Le jour de mardi devant la *Magdaleine*. (*Ch. de 1308*, Jumièg., Hertheauv., Arch. S.-Inf.)

Lou jour de la *Madaloigne*. (*Compte de 1341*, Ch. des compt. de Dole, C, 404, Arch. Doubs.)

— Sorte de monnaie :

Alphonsiûs, rides, *magdalenes*. (1496, *Inv. de Ch. d'Orl.*, Arch. Charente.)

— *Faire la Madelaine*, affecter le repentir, l'humilité :

Anemis a moult grant puissance
Et tant set de la vielle dance
Qu'a sa dance fait bien baler
Ceus qui plus d'oit cudent aler ;
Assez souvent guile et mesmaine ;
Ceus qui plus font la *Mazalaine* ;
Car un bevrage leur fait boire
Qu'il destrampe de vaine gloire.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 19^b.)

MADÉLAIRE, *madelaer*, s. m., entremetteur, médiateur, qui fait les affaires d'une succession, le gardien des effets d'une succession obérée :

Le survivant ou la survivante peut avant tout autre et, apres l'un ou l'autre d'eux, l'un des heritiers, estre establi mediateur ou *madelaer*, si ce n'estoit en cas d'opposition. (*Cout. de Bergh St Winoc*, Nouv. Cout. gén., I, 533.)

Es maisons mortuaires ou il y a beaucoup de debtes, tant actives que passives, de grandes recherches, on y commet personnage appellé *madelaire*, contre lequel on doit agir, et est tenu respondre aux demandes que l'on fera et rendre compte de son administration. (1700, *Cout. du pays de l'Aigle*, Nouv. Cout. gén., I, 299^b.)

MADÉLENIER, voir MADERINIER.

MADÉLIN, voir MADERIN.

MADÉLINIER, voir MADERINIER.

MADÉLOINE, voir MADÉLAINE.

MADÉL STEDE, s. m., terme de pratique :

Le plus jeune fils tiendra la place du defunt, ce que l'on appelle *madel stede*, c'est a sçavoir cinq quartiers de terre et au dessous la ou la maison ou le manoir est situé, ensemble le principal manoir, au cas qu'il puisse recompenser les autres avec de pareils heritages, s'il y en a, ou en autres heritages, a l'estimation des gens de partage... Nul n'est tenu de prendre ce droit s'il ne veut. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 717^a.)

MADÉRE, voir MADRE.

MADÉRER, voir MADRER.

MADERIN, *madrin*, *maserin*, *mazerin*, *macerin*, *maizerin*, *madelin*, *magdelin*, *maselin*, *mazelin*, *macelin*, *manderin*, adj., de *madre* :

Il m'ont tolu et mon pain et mon vin,
Mon coulelet, mon henap *maserin*.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 55^b.)

Et mon coutel, mon henap *maserin*.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., xxx, p. 79, P. Paris.)

Ne cope d'or ne henap *maserin*.

(*ib.*, Ars. 3143, f° 11^a.)

Ne gardeir robes ne hanas *maserins*.
(*Les Enfances Guillaume*, Richel. 1448, f° 69 r°.)

— De bols :

..... Et le pont *manderins*
Trovat tot avaleit.

(*JER. DES PREIS, Geste de Lieye*, 17517, Scheler, *Gloss. philol.*)

— S. m., syn. de *madre* :

Si lor aporte pain et vin
A .i. hanap de *maserin*.

(*Floriant*, 6893, Michel.)

— Sorte de coupe, de vase à boire :

Desus ma table metes mon *macerin*.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 138^a.)

Hanas et coupes et mainz bons *maserins*.

(*ib.*, Ars. 3143, f° 11^a.)

Henas et copes, maint riche *maserin*.

(*ib.*, f° 12^d.)

Hainas et coupes et des chlers *mazerins*.

(*ib.*, Richel. 19160, f° 3^b.)

Baillies le moi le vin.

Gibers le prant, si li donna iqui,

Desor la tauble ferit le *maserin*.

(*Girbert de Metz*, p. 512, Stengel.)

Est vrais et purs et enterins,

Et nez plus que nus *maserins*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30^a.)

Le vin porte le roi dedens .i. *maselin*.

(*Gui de Nant.*, 214, A. P.)

Tres pordevant Richier feri le *macelin*.

(*Floov.*, 1044, A. P.)

Cil prent touailles, cil bacins,

Cil coupe d'or, cil *madrins*.

(*Athis*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Nicolete, flors de lis,

Douce amie o le cler vis,

Plus es douce que roisins

Ne que soupe en *maserin*.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 15, Suchier.)

Et aporterent estrelins,

Hanas, coupes et *maserins*.

(*Mousk.*, *Chron.*, 21101, Reiff.)

Donne moi por Dieu de ton vin,

Envoie moi ton *mazelin*,

Sel fai verser en mon vessel.

(*GEFF.*, VII, *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 75^d.)

Puis prent .i. riche *maserin*.

(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaignon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 75.)

Le vin metoit es *maserins*,

Puis le puisoit as pelerins.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 29, Peigné.)

Ou grant maillie de vin,

Trestout plein .i. gran *madelin*

Qui bien vaudroit .ii. bons deniers.

(*De la Maaille*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 103.)

J'ai le poivre, j'ai le comin,

J'ai fil d'argent a *mazelin*.

(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Proverb. et dict. popul.*, p. 154.)

E li dona de son bon vin

Trestut raze un *mazelin*.

(*Vie du pap. Grég.*, p. 89, Luzarche.)

Après li done de son vin

Trestot rase .i. *maserin*.

(*ib.*, Ars 3527, f° 166^a.)

Marchans et vendeurs de *magdelins*, soit *magdelins* ou autres paieront pour chascune begne de hennaps de *madre*... (*Reg. Pater*, f° 253^b, ap. Duc., *Madrelinierius*.)

Ains bevoient cervoise a ces grans *maserins*.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 35236, Scheler, *Gloss. philol.*)

MADERINIER, *madernier*, *madrinier*, *maderlinier*, *madelenier*, *madelinier*, *madelinnier*, *magdelinier*, *mandelinier*, *mazerinier*, *mazelinnier*, *mazelinnier*, s. m., fabricant de vases à boire appelés *maderins*, etc. Il y avait cinq de ces ouvriers à Paris, en 1292 :

Mazelinniers, *madelinniers*. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Ph. le Bel*.)

Marchans et vendeurs de magdelins, soit *magdeliniers* ou autres paieront pour chascune begne de hennaps de madre... (Reg. *Paler de la Ch. des compt. de Paris*, f° 253^b, ap. Duc., *Madrelinierius*.)

Pierre le *mazerinier*. (Reg. *cueill. du Temple*, Arch. MM 128, f° 109 r°.)

A Gielfroy le *mazelinier* pour la bordure d'argent de 3 henaps et pour la façon. (1327, Arch. *hospit. de Paris*, II, 157, Bordier.)

A Robert de Susay, *madelinier*, demourant a Paris, pour six hanaps couvers, de fin madre blanc, achetés de lui le IV^e jour d'octobre. (1390, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Dans un compte de 1392 on trouve un henapier qui raccommode des hanaps, et un *mandelinier* qui en vend. (Arch. K 23, f° 102^r.)

— Officier chargé de la garde des *maderins*. Il y avait un *maderinier* sur tous les états des officiers domestiques du roi :

Le *madrenier*, .vi. den. par jour, une provende d'aveine, .i. valet pour lui et .ii. autres pour les hanas et les voirres querre et porter. (1261, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 21 r°.)

Le *maderinier*. (1316, *ib.*, f° 38 r°.)

Le *mazerinier* mangera a court, et doit recueillir et garder les hanas d'argent. (*ib.*, f° 51 v°.)

Il y aura un *madrinier* qui servira de voires et de hanaps et aura .iii. deniers de gages par jour pour toutes choses. (1317, *ib.*)

MADEUR, s. f., humidité :

Elle (la fièvre) se fait par l'expiration et evaporation incongneue aux sens, ou par *madeurs* et sueurs benignes. (Loys GUYON, *le Miroir de la beauté*, II, 124, éd. 1615.)

MADGNYE, voir MESNIEE.

MADIA, juron, mot corrompu de *si m'aist Dieus, maidieu* :

Ma Dia je ne veulx par ce inferer qu'elle ne monstre... diminution ou accroissement de sa clarté. (RAB., *Pantagrueline prognostication*, ch. VII, éd. 1533.)

Ulisses retourna il querir son espee en la caverne du cyclope? *madia* non. (*Id.*, *le Cinquiesme livre*, ch. xv, éd. 1564.)

Selon Le Duchat (*Alphab. de Rab.*), *ma dia* était un serment usité dans le Maine, la Touraine et le Poitou.

Cf. AIDIER.

MADIAN, adj., de la ville de Médéah

Li tres estoit ouvres d'un palle *madian*. (*Chans. d'Antioche*, ch. VII, 1002, P. Paris.)

MADIERE, voir MAIERE.

MADLARDE, voir MALARDE.

MADOURRE, *madoure*, *modourre*, *modurre*, adj., grossier, stupide, maladroit, maroufle :

Ung Lychaon patepelue, un *modourre* Cocytus de la Toscane. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.) Var., *modurre*. (Ed. 1553.)

Madoure : m. A dull, or senecesse loggar-head. (COTGR., éd. 1611.)

MADOURRÉ, adj., syn. de *madourre* :

Par le corbieu Hespaigne se rendra, car ce ne sont que *madourrez*. (RAB., *Garg.*, ch. XXXIII, éd. 1542.)

Maudoulé était encore en usage dans le Boulonnais, du temps de Ménage.

MADRAIRE, s. m., désigne un homme voué à la pénitence :

C'ancois vestiroit baire

Tout son vivant, et devenroit *madraire*. (Anseis, Richel. 789, f° 11^r.)

MADRE, *maddre*, *maadre*, *masdre*, *mazre*, *masre*, *masere*, *madere*, *magdre*, s. m., semble avoir désigné soit une matière précieuse, que l'on croit être l'agate onyx, soit des imitations de cette matière en bois veiné.

« Nous ne pensons pas, dit M. Douët d'Arcq (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1854, p. 186), que le *madre* soit un bois, et cela pour deux raisons principales : l'une, que l'on trouve des autels portatifs en *madre*, et l'on sait que la liturgie défendait de les faire en d'autres substances qu'en pierre ; l'autre, que la coupe de saint Louis qui nous est restée, et qui est dite, dans un ancien inventaire, être de *madre*, a été reconnue pour être une agate onyx. Nous avons conjecturé qu'il avait pu y avoir deux espèces de *madre*. L'un, le *madre*, véritable et original, aurait, suivant nous, désigné différentes espèces de pierres translucides ou autres, telles que l'agate et le jaspé, etc., et ce serait là le *madre* qui paraît sur les tables royales et princières ; l'autre *madre*, celui que l'on trouve en usage dans les tavernes, dans les couvents et ailleurs, aurait été une imitation plus ou moins grossière de ces pierres jaspées ou veinées. »

Tut s'apareille cum faz lazre,
E puis prent un hanap de *mazre*
Ke la reine li duna.

(*Tristan*, II, 511, Michel.)

.i. hennap de *masdre*. (1200, *Test. de Agnes de Ferriere*, Tailliar.)

Quiconques veut estre esqueliers a Paris, c'est a savoir venderres d'esqueles, de hanas de fust et de *madre*, de auges, fourches, peles, *beesch*, *pesteuz* et toute autre fustaille, estre le puet franchement. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^r p., XLIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Henap de *madre* de foire doivent. i. d., et se il i a henap de fust, si aquite li *madres* le fust tout pour .i. d. (*Du Paager qui steta petit pont*, Richel. 20048, f° 128^a.)

.i. henap de *masre*. (*Charte de 1257*, Arch. mun. Laon.)

Nous avons vendu bien et loiaument... as eschievins de Douay a oes le communauté de la vile devant dite tous nos menus tonlius, fors de l'auwe.... c'est a savoir et hanas de *madre* et de fust. (*Pièce de 1263*. Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 87.)

.ix. hanas de *masere*. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelmonde, n° 118.)

.i. hennap de *madre* plat. (15 déc. 1301, *Cart. de Flines*, CCCLXI, p. 501, Hautcœur.)

Les hanas de *maddre* et d'argent. (Août 1307, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Deus hanas de *madere* au piet doré. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 530, Hautcœur.)

Vasselemente d'argent et de *madre*. (Oct. 1315, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Or vous valent hanaps d'argent, d'or et de *madere*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3^a, Michelant.)

Touz boiz pour maisonner et autrement, excepté *maadre*, bresil et fustot. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f° 120 r°.)

Hanap de *madre* vermeil prisé douze sous parisis. (1376, Arch. JJ 108, pièce 66.)

Une coupe de *madre* garnye d'or. (1380, *Inv. de Ch. V*, 775, Labarte.)

Pour deux autels benois de *madre* noir, enchassillez en bort d'Illande. (1398, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une coupe de *madre* a pié d'or. (1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 293, Douët d'Arcq.)

Un petit escrinet de cypres ou de *madre*. (*ib.*, p. 344.)

Murra, *madre*. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

— Sorte de vase à boire :

Au curé de Courmissi et à M^e G. Salmon un *magdre* et un sac d'argent a chascun. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 94, Biblioph. de Reims.)

Gobles, *madres*, terrins, plas, escuelles. (*La Maniere de langage*, p. 384, P. Meyer.)

Férons tous .ii. sur son *madre*. (*Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myol.*, II, 203.)

Je laisse a mes enfans ainsnez
Mes grans bouteilles et mes potz ;
Leurs vies leur sont assignez
A suyvre banquetz et escotz ;
Affin de boire a tous propos,
Ils auront escuelles et *madres*,
Et seront plus rouges que cocz.

(*Gr. Testam. de Taste vin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 80.)

Aunis, *madre*, plat de bois.

Nom propre, *Madre*.

Cf. le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Mazer* ; les observations de M. Douët d'Arcq dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3^e série, t. IV, numéro de novembre-décembre 1852, p. 131-133, et le *Glossaire des Émaux* de M. de Laborde, p. 371-376.

MADREGOLE, voir MANDEGLOIRE.

MADRENIER, voir MADERINIER.

MADRER, *maderer*, verbe.

— Act., veiner, marbrer, donner au bois la couleur du bois naturellement veiné et marbré :

Madrer, ondear. (C. OUDIN, 1660.)

— Réfl., se veiner :

Il y a une imperfection generale en tous bois, quand leurs veines se *madrent* et s'entortillent a l'entour de leurs nœuds. (DU PINET, *Pline*, XVI, 39, éd. 1566.)

Le marbre dit d'Auguste est fait a ondes qui se *madrent* et s'enveloppent a mode

d'un tourbillon de vent. (ET. BINET, ap. Laborde, *Emaux*.)

— Neutr., être veiné :

Madrer. The graines of wood to be full of crooked and speckled streaks, or veins. (COTGR., éd. 1611.)

— *Modré*, part. passé, rayé, veiné :

• Tout ce qui, substance minérale ou végétale, ou composition factice, dit M. de Montaiglon, avoit des raies ou des taches, pouvoit être dit *modré*; ainsi de l'agate, de la malachite, des racines d'arbres, du stuc de plusieurs couleurs, de la faïence sans figures ni ornements, mais couverte d'émaux fondus, comme certains plats de Palissy, des marbres et des porphyres rares, et de beaucoup d'autres choses encore. »

Sur drap qui est parfaitement coictez et *maderex*. (Stat. de Richard III, an 1, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Celle partie qui regarde la ville de Candie est bien munie de forestz esquelles les erables sont fort *maderex*. (BÉLON, *Singularitez*, I, 16, éd. 1554.)

Les erables croissans par les froides montagnes ont le bois plus *modré* au mont Ida qu'en nulles autres places. (ID., *ib.*, I, 17.)

Touts œufs ne sont pas tousjours d'une mesme couleur car les uns sont tous blancs, les autres pailles, les autres de couleur de plomb, les autres bleuz, les autres rouges, les autres *maderex* de diverses taches. (ID., *Nat. des oys.*, I, IX, éd. 1555.)

Grande partie des oyseaux de rapine ont communement les plumes de la queue et des ailes beaucoup *maderes*. (ID., *ib.*, II, XIII.)

Ils ont le col plus long que l'aigle et sont encore plus *maderex* de rousses taches. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye*.)

Leur queue est bien fort *maderex* de taches larges. (ID., *ib.*)

..... Je te donne une coupe
De fresne bien *madré*, faite dessus le tour.
(R. BELLEAU, *Berg.*, II^e j., f^o 110 v^o, éd. 1578.)

Le bois d'érable est le plus *modré*, figuré et demasquiné que nul autre, et pour ceste cause les Flamands en font des tables merueilleusement belles. (BERNARD PALISSY, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ce cabinet sera couvert d'un esmail blanc, *maderé*, moucheté et jaspé de diverses couleurs par dessus ledit blanc. (ID., *ib.*)

Coffre tres beau, coffre mignon,
Coffre du dressouer compaignon,
Coffre de boys qui point n'empire,
Madré et jaune comme cire.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. du Coffre, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 255.)

MADREURE, *madrure*, s. f., veine, marbrure de bois veiné, moucheture des peaux de bêtes :

Portant mesmes *madrures* sur ses plumes. (BÉLON, *Nat. des oys.*, II, XXXV, éd. 1555.)

(Du coq des bois) les plumes sont voultees, c'est a dire courbees en arc, et larges par le bout, ayants quelques petites *madrures* blanches. (ID., *ib.*, V, x.)

Qui lui ouvre les aelles, regardant par-dessous, lui voit des *madrures* de blanc de fort bonne grace. (ID., *ib.*, p. 226.)

Voy, voy comme l'autour a la rousse *madrure*
Attaque la perdrix d'une aïse prompte et seure.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 98, éd. 1588.)

Et (l'alun de plume) a certaines veines et *madrures*, telles et semblables qu'on voit au bois. (DU PINET, *Dioscoride*, v, 113, éd. 1605.)

Les Allemands font grand cas des ais de ces pins... a cause de leur *madrure*. (ID., *ib.*, I, 74.)

Pour rendre la racine (du buis) solide et lui confirmer la beauté de sa blonde couleur et bigearre *madrure*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 10, éd. 1605.)

Madrure de bois, crepure a ondes, plis et replis de veines ondoïantes. (MONET, *Parall. des langues*, Rouen 1632.)

Madrure de peaux de betes, feræ maculosa varietas. (ID., *ib.*)

MADRIAN, s. f., sorte de fruit :

Conserve de *madrrian*... (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent*, p. 219.)

Pasté de roy bien arrangee,
Annis, *madrrian*, noix confites.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 497^e.)

MADRIN, voir MADERIN.

MADRINIER, voir MADERINIER.

MADURER, voir MATURER.

MAE, s. f. ?

Le maistre carpentier demande .xxviii. s. pour avoir fayt et livré les deux *maes*, leur brocques de fer, avoec les testes d'iceux pavillons. (1467, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MAELER, voir MAILLIER.

MAELLE, voir MAILLE.

MAEMEMANT, voir MEISEMENT.

MAEMENT, voir MEEMENT.

MAENERESSE, voir MOIENOR.

MAENETÉ, voir MOIENETÉ.

MAENIE, voir MESNIE.

MAERISME, s. f. ?

Lesqueux beekenes, par les hydouses concourues et rages del meer, sont tout dys enfeblissez et empirez : si bien des peres hors buttez de l'estuffure d'ycelles, come ausi de *maerisme*. (1389, *Hég. au roi d'Angle.*, Lett. de Rois, t. II, p. 300.)

MAESEMANT, voir MEISEMENT.

MAESEMMENT, voir MEISEMENT.

MAESNAGE, voir MESNAGE.

1. **MAESTÉ**, *maysté*, s. f., image de la Vierge :

Si ot faite une *maysté*
De la mere Deu, nostre amie.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f^o 155^b.)

2. **MAESTÉ**, voir MAISETÉ.

MAESTIER, voir MESTIER.

MAESTIRE, *maist.*, *mest.*, *maiest.*, *maiel.*, *maaisl.*, *maiestiere*, *mageslejr*, s. m., autorité, puissance :

Aysis conten en *mageslejr*
Cum trestol teyne ja l'ompeyr.
(ALBERIC, *Alex.*, 80, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Rois, entierement dois traitier
Cbiaus sor cui tu as *maiestiere*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carild.*, st. xxxii, 8. Van Hamel.)

Car le maisnie est costumiere
De graer a son *maiestiere*.
(ID., *ib.*, st. xii, 7.)

Cil qui est forsenes retient son estat et la dignité s'il l'avoit et son *maiestre* et son pooir. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f^o 6^a.)

Mes ce seroit bien parlars a rebours, se je disoie chose a nului, dont il me vouist traire en chause et mener *mestire* sor moi. (*La Resp. del Best. mestre Richard de Furnival*, li Cocodrille, p. 89, Hippeau.)

Ke nus demange les cles des portes par nuit par segnerie ne par *maiestre*. (*Bans aux évechins*, QQ, f^o 14 v^o, Arch. mun. Douai.)

— Supériorité de science, de talent, art, habileté, adresse :

S'ele m'occit, de poc se puet vanter,
Qu'il n'afert mie trop grand *maiestre*
De son ami engignier et occire.
(TRIBAULT IV, *Chans. d'amour*, p. 38, var., Tarbé.)

Trouvai Tolir, un divers oste,
Qui de mentir ot le *maiestre* :
De Foi mentie est mestre et sire.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'Enfer*, 104, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 180.)

Et si ne poes pas avenir
A moy, ja soit que tu y tires,
Se par yauls n'en vient li *mestires*.
(FROISS., *Poés.*, II, 177, 520, Scheler.)

— Par *maestire*, a *maestire*, excellement, parfaitement :

Par mout grant *maiestre* ot assis .i. oisel.
(*Geste d'Aliz.*, Richel. 24365, f^o 18 v^o.)

Les denz de la bouche et le nez
Avoit toz fez par *maiestre*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 72^b.)

Ces lances ou li penonceul
Sont atachié par *maiestre*.
(ID., f^o 81^b.)

Des foilles i ot quatre paire
Que nature par grant *mestire*
I ot assises tire a tire.
(*Rose*, 1670, Méon.)

Wistasse les ot fait confire
Molt tres bien et a grant *maiestre*.
(*Wistasse le Moine*, 1829, Michel.)

Et Raphaël, qui pas ne tence,
Ains obeist au premier mot,
Les navres, que de cuer amot,
Gari par la vertu celestre,
Et a Largesce sa main destre
Rendi par si bel *maiestre*
Qu'il n'est home qui seust dire
Laquel main l'on li a copee.
(HUON DE MERY, *le Tornoïement de l'Antechrist*, p. 89, Tarbé.)

— Art, métier :

Cele soupire durement
Et fait par seablant grant martiré,
Qui bien en sot le *maiestre*.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f^o 50 v^o.)

Por qui ne vous maint ausi pres
Li biaux parlers com li mesdires ?
En est ce mauves maistires ?
Oil, certes, lals et vilains.

(*Le Lai du Conseil*, p. 119, Michel.)

J'en i sai millieur maistire.

(JEHAN DE RENTI, *Jeu parti*, Dinoux, *Trouv. artés*, p. 302.)

— Enseignement :

D'un chat ci apres vous veul dire
Qui appris fu, par grant maistire,
A servir et tenir chandaille.

(MARIE, *du Chat qui savoit tenir une chandoile*, Robert, *Fabl. inéd.*, I, 155.)

Chil ki de tous maistres est sire
Nous en aprent bon maistire
Et mout bien aperte raison.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, st. xxxv, 1, Van Hamel.)

MAESTRANCE, voir MAISTRANCE.

MAEUR, voir MEUR.

MAEUT, s. m., faiseur de salades, de sauces :

Maeut. A maker of sallads, or may sawces. Rab. (COTGR., éd. 1611.)

MAEZ, voir MAIS.

MAFFAIRE, voir MALFAIRE.

MAFFAISOUR, voir MALFAISOR.

MAFFÉ, voir MALFÉ.

MAFFET, voir MALFÉ.

MAFLER, v. n., manger beaucoup :

Mafler, comer con dos carrillos. (C. OUDIN, 1660.)

MAGARI, voir MARGARI.

MAGAUT, *magault*, *magau*, *macaut*, *mascaut*, s. m., bourse, poche, sac :

Fut ordonné que tous les chars, charrettes, chevaux, *macaux*, vivres et autres telles besongnes seroient mis et retrais en ladicte abbaye de Royaulieu. (MONS-TRÉLET, *Chron.*, II, 96, Soc. de l'H. de Fr.)

Car il avoit trouvé le *mascaut* et argent de son pere bien enlé. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, f° 60 v°, éd. 1585.)

A Paris il fait fort dangereux mettre de l'argent dans sa pochette ou porter bourse; il y a des furons qui, en moins d'un tour-nemain, auront mis la main sur le *magau* et vous gripperont l'escu. (CHOLIERES, *Contes*, f° 67, éd. 1610.)

— Sorte de vaisseau :

Deux *magaulx* chacun d'une pipe. (1473, *Invent. de la Faye-Monjau*, Arch. Vienne.)

Wall, *mago*, estomac des animaux.

MAGDALEGNE, voir MADELAINE.

MAGDALEINE, voir MADELAINE.

MAGDALENE, voir MADELAINE.

MAGDALEON, s. m., rouleau, petit cylindre de soufre, d'onguent, ou d'autre substance, que vendaient les apothicaires :

Et passaient leur temps a la faire revenir entre leurs mains, comme un *magdaleon* d'entraict. (RAB., *Garg.*, ch. XI, éd. 1542.)

Il faut piler les boutons de peuplier a part, et tres bien, puis les broyer encore derechef avec la graisse et en faire des pains ou *magdaleons*. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 284, éd. 1588.)

Les masses ou *magdaleons*. (ID., *ib.*, p. 335.)

Magdaleon, a langate, a rowler. (COTGR., éd. 1611.)

MAGDELEINE, voir MADELAINE.

MAGDELIN, voir MADERIN.

MAGDELINIER, voir MADERINIER.

MAGDELOIGNE, voir MADELAINE.

MAGDRE, voir MADRE.

1. MAGE, *mague*, s. m., magicien :

Il fist avuigier un *mague*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 73, Chabaille.)

— Adj., de mage :

Ovrez la porte, *mage gent*. (WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 72°.)

2. MAGE, *maige*, adj., principal, supérieur :

L'artifice *mage* est comprins en quatre magisteres. (*Secretz d'Alquimie*, c. I, éd. 1857.)

Le juge *mage* de Carcassonne. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 201 r°.)

En troysiesme lieu, messieurs le juge *maige*, les lieutenants et conseillers presidiaulx. (1560, Arch. mun. Agen, BB 5.)

Voyant que tous estoient mors getta le corps de Loupgarou tant qu'il peut contre la ville, et tomba comme une grenoille sus ventre en la place *mage* de ladicte ville. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXIX, éd. 1542.)

Nom propre, *Mage*.

3. MAGE, s. f., imprimerie :

Mages ou imprimeries en pappier. (1603, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MAGENDOMME, s. m., receveur des deniers publics :

Le receveur du lieu de Rosan, que l'en appelle au commun langage du pays *magendomme*. (1457, Arch. JJ 188, pièce 157.)

MAGERIE, voir MARGERIE.

MAGESTEYR, voir MAESTIRE.

MAGESTRE, voir MAGISTRE.

MAGIAN, adj., magique :

Art *magian*. (ORESME, *Divinations*, Richel. 19951.)

MAGICAL, adj., magique :

Science *magicalle*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 209^d.)

Il euvre de l'art *magicalle*.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 114^c.)

Art *magical*.

(ID., *Act. des apost.*, vol. I, f° 75^b, éd. 1537.)

Ars *magicaux*.

(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 148.)

MAGICALEMENT, adv., par la magie :

Chose *magicalement* sortie. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 93^c.)

MAGICIEN, adj., de magicien, magique :

Par quelque engin *magicien*. (LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 134^a.)

Science *magicienne*.

(*Actes des apost.*, vol. II, f° 49^d, éd. 1537.)

Ceux qui employent les paroles saintes et divines a des sorcelleries et effects *magiciens*. (MONT., *Ess.*, I, 56, f° 134 v°, éd. 1888.)

Telles autres sengeries qui ont plus le visage d'un enchantement *magicien* que de science solide. (ID., *ib.*, II, 37, f° 333 v°.)

Il blasme volontiers toutes ces foles superstitions *magiciennes*. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 321, éd. 1602.)

1. MAGINOIS, *magynois*, adj., puissant, riche, noble :

Si sont monté el palais *maginois*. (RAINBERT, *Ogier*, 2150, Barrois.)

Grans fu la noise el palais *maginois*. (ID., *ib.*, 2186.)

La bele monte el palais *maginois*. (R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 94 v°; A. T., 5771.)

Et ly soudans est ou palais *maginois*. (*Chev. au cygne*, 10903, Reiff.)

Foi que doi vous, ainz i serai .x. mois, Que ge n'en aie le palais *maginois*.

(*Aym. de Narb.*, Richel. 24369, p. 8^a.)

Puis sont monté el palais *maginois*. (*Anseis*, Richel. 793, f° 47^a.)

Quant de Piestre oy qui tant fu maleois, A sa court le manda ou palais *maginois*.

(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 15299, Charrière.)

Nouris fu a Sebourc, le castel *maginois*. (B. de Seb., I, 84, Bocca.)

Ou chastel a Courtrai dont haus est li berfois; La trouveres ma soer ou chastel *maginois*.

(ID., VI, 674.)

Portent escus et lanches et auhers *maginois*. (*Chev. au cygne*, I, 6221, Hippeau.)

Fery le quens d'Estampe sur l'escu *maginois*.

(H. Capel, p. 55, A. P.)

Pepin li *maginois*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12635, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ses grans os *maginois*.

(ID., *ib.*, 18144.)

Ja fussent mort ou pris ly enfant *maginois*, Car contre tant de gent fu petit leur pooirs.

(*Hugues Capel*, 2638, A. P.)

Chances de paille et sollers *maginois*. (*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 92^b.)

En anc preit *maginois*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37250.)

Sour l'an de grasse *maginois*.

(ID., *ib.*, 33419.)

— S. m., chef :

Qui fut li *maginois* et maistre de la guerre. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7804, Scheler, *Gloss. philol.*)

MAGINOUX, adj., syn. de *maginois* :

Qui fut tous li plus riches et li plus *maginoux*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 14408, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. MAGIQUE, s. f., magie :

De *magique*, l'art au deable. (Rose, ms. Corsini, f° 97^a; Méon, 14823.)

La science de *magique*. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 108 r°.)

Saichant en *magique*. (*Id.*)

Deux grans livres de *magique*, escript en espagnol, l'un couvert d'une pel rouge et l'autre d'une blanche pel sans aiz. (1416, *Inv. de J. de Berry*, ap. Ste-Pal.)

Sortilege, suppersticion, *magique*, qui font la povre ame aourer et croire en leurs dieux. (GERSON, *Serm.*, ap. Bourret, *Essai hist. sur les serm. fr. de Gerson*, p. 178.)

Se *magique* n'y a eu cours.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 7889, G. Paris.)

C'est *magique* ou enchanterie.

(*Id.*, *ib.*, 15244.)

..... L'art

De *magique* et de nigromance.

(1474, *Myst. de la Pass. et Nativ.*, 233, 2^e journée, Le Verdier.)

2. MAGIQUE, adj., mage :

Baltazar, qui d'Orient avecques deux autres roys *magiques*, nommez l'ung Melehyar, l'autre Gaspar, vint en Bethleem. (D'AUTON, *Annales de Louis XII*, ms., p. 95, ap. Ste-Pal.)

MAGIQUER, v. n., exercer la magie :

De deviner, ne de pronostiquer,

Nygromancer, ni aussi *magiquer*

N'est pas mon fait, ains en toute saison

Faire rondeaux, ballade, ou oraison.

(R. DE COLLERYE, *Rond.*, LXXIII, Bibl. elz.)

MAGIS, s. m., mage :

Quant il sunt malaides, il se font venir lor *magis*. ce sunt les enchantior des diables. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXX, Roux.)

MAGISTERE, - eire, s. m., supériorité d'un maître sur son disciple, enseignement, science du maître :

Et dessus son *magistere* soi donerent el servise del tot poissunt Sanior. (*Dial. de S. Greg.*, p. 133, Foerster.)

Mais nekedent sout a la foie ki parmei lo *magistère* del Espir par devenz ensi sont apris. (*Id.*, p. 9.)

Les sçavans chopent volontiers a ceste pierre, ils font toujours parade de leur *magistere* et sement leurs livres partout. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 3, f° 358 r°, éd. 1688.)

Magistère se dit encore quelquefois en langage religieux. Voir les *Œuv.* de M^{or} Pie, évêque de Poitiers, t. V, p. 344.

— Vertu, pouvoir, excellence :

Les philosophes de maintenant et les medecins aussi ignorent du tout en toute ceste quinte essence et la verité d'icelle. Mais je te reveleray ci apres le *magistere* d'icelle. (A. DU MOTLIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 16, éd. 1549.)

Cf. MAËSTIRE.

MAGISTERIAL, adj., grand, élevé :

Le chastain de Coucy

Moult de feaux a terriours,

S'en a de *magisteriaux*,

Puis clame li de revenue

Hommes leudes a teste nue.

(*Assises de Jérus.*, note de la p. 251, La Thaumassière.)

MAGISTRAL, adj., habile :

Ung appelé Pierre..... qui estoit valet de

guerre fort *magistral*. (1449, Arch. JJ 179, pièce 354.)

— De maître, de savant :

Instrumens *magistraux*. (*Perceforest*, IV, f° 69^a, éd. 1528.)

— S. m., magistrat :

Tant avoit vacqué et donné son entente a l'estude, qu'en tout le pays n'y avoit clerc de plus grant renommee par les *magistraux* de la cité. (LOUIS XI, *Nov.*, c, Jacob.)

Jean de Brillac, lieutenant et juge *magistral* criminel en la dite senechaussee de Poictou. (1559, *Proc. verb. des Coust. de Poictou*, Cout. gén., II, 608, éd. 1604.)

— Mistral :

En ce pays la les vents de garbin ponante et *magistral* regnent tousjours esdictes saisons. (*Voyage du S. de Villamont*, p. 276, éd. 1598.)

Cf. MAISTRAL.

MAGISTRALITÉ, - traulté, s. f., magistrature, fonction :

Les non ordonnes en aucune *magistralité* frequentoient ceuls qui avoient les offices de concioner et de jugier. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 68 r°.)

Pour oster le vray successeur de la *magistralité*. (BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, 16, éd. 1530.)

Quand voicy arriver un maistre pedant, tenant en main une poignée de verge, sceptre vraiment digne de sa *magistralité*. (DES AUTELZ, *Milistoire barragouyne*, ch. 14, Biblioph. belge, t. IV, p. 372.)

— Science :

Je savoye aussi quelle *magistralité* il y a aux docteurs de Sorbonne, ou plus tost quelle felonie en leur orgueil. (CALVIN, *la vraye façon de reformer l'Eglise*, p. 319, éd. 1559.)

Et toutesfois c'est une chose merveilleuse de l'audace et *magistralité* avec laquelle nos adversaires proposent telles bazouneries. (NIC. COLLADON, *Traitté de l'autorité du magistrat en la punition des heretiques*, p. 413, éd. 1560.)

N'est de merveille si ces grands maistres dedaignoyent de lire un tel livre, car leurs *magistralitez* eussent perdu credit a consumer le tems en œuvre (a leur advis) si grossiere. (DU VERDIER, *Biblioth.*, p. 16, éd. 1580.)

MAGISTRANCE, s. f., magistrature :

Mais en une petite cité ou ville la ou plusieurs ne peuvent mie presider es offices pour tant que peu de gens y habitent et la ou les offices n'ont pas grant cure annexee, les offices et *magistrances* peuvent bien estre congregez tellement que divers offices soient commis a ung officier. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gov. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 145 r°.)

MAGISTRASSE, s. m., commanderie :

Et voulons que lesdites deux sommes se payent, relievant et recouvrent sur les fruictz des *magistrasses* d'Espagne, dont nous avons pouvoir et permission de pouvoir disposer. (28 oct. 1540, *Sec. Codicille de Ch. Quint*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. II, p. 604, Doc. inéd.)

MAGISTRAT, s. m., magistrature :

Sachez que touz offices publiques estoient appelez *magistrax* en general. (BRSUIRE, *Tile Live*, Richel. 20312^{er}, f° 2^b.)

Et s'estant monstré entre ceulx qui pour suyvoient le Consulat, il fut incontinent avis au peuple qu'il ne se presentoit pas tant pour accepter ce *magistrat*, comme il leur apportait la victoire toute certaine, et assurance d'heureuse issue de ceste guerre. (AMYOT, *Vies*, Paul. Æm., éd. 1565.)

Environ la fin de son *magistrat*, deux ou trois jours avant que son temps expirast. (*Id.*, *ib.*, Cicero.)

Ou est, je vous prie, cette grande humblesse et honnesteté, laquelle volontiers accompagne ou doit accompagner ceulx qui sont clevez aux *magistrats*? (TAHUREAU, *Dialog.*, f° 78^a, éd. 1606.)

Menaçant tout le monde d'user a l'encontre d'eux de son office et *magistrat*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 151, Roybet.)

Appuyé des forces gauloises non moins que des romaines, il se fait dictateur perpetuel de la chose publique de Rome : un *magistrat* d'autorité royale, et duquel les Romains n'osoient qu'en necessité. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, 17, éd. 1611.)

Usant de l'autorité de son *magistrat*. (*Id.*, *ib.*, vol. II, l. 1, ch. 8.)

En cette republique, ceulx qui estoient commis a l'exercice de tel estat pendant l'an de leur *magistrat*, leur estoit prohibé de sortir hors de leurs limites. (PASO, *Rech.*, I, II.)

Magis'rat, l'office et dignité d'un magistrat. Magistratus. (NICOT.)

MAGISTRALITÉ, VOIR MAGISTRALITÉ.

MAGISTRE, *magestre*, s. m., maître :

Ab n *magistre* sempel mist.

(*St Leger*, 22, Koschwitz.)

Magestres ab beyn affactaz,

De totas arz beyn enseynaz.

(ALBERIC, *Alex.*, 82, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Quant d'aage .xv. anz aura (l'antecrist)

Adonques preeschier voudra,

Filz Dieu se fera et *magistres*,

Par le monde aura ses ministres.

(GEFF., *vii. Est. du monde*, Richel. 1526, f° 179^c.)

Voyant ces choses ces *magistres* ou gouverneurs de la ville, dont j'ay parlé, qui estoient en ce palais. (COMMYN., *Mém.*, VI, 4, Chantelauze.)

Et des plus grans *magistres* et censeurs.

(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 141 r°.)

Et le mettroient en leurs sieges et tillres

Les auciens orateurs et *magistres*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIII, éd. 1543.)

Et quand j'eü veu ton eloquente epistre

Je la jugé faicte d'ung grant *magistre*.

(*Id.*, *ib.*, LXV.)

Car pour argent, or, ou pecune avoir,

De bien narrer tu en es le *magistre*.

(R. DE COLLERYE, *Epistres*, XVI, Bibl. elz.)

Car en ce fait tu es ung lourd *magistre*.

(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, t. IV, p. 505, éd. 1731.)

— S. f., maîtresse :

Ele respont : Belé *magistre*,

Bien doit estre pensive et triste.

(*Tristan*, I, 309, Michel.)

MAGISTRER, v. a., créer docteur :

Adfin que oudit habit il peust estre et feust doctorez et *magistrez* en ladicte faculté

et science. (1385, *Concess.*, Arch. MM 31, f° 2 v°.)

Auquel habit il ait esté honorablement doctorez et magistrez. (Ib.)

Puis les fault aler aux decrez,
Ains qu'ils soient magistrez
Estudient .viii. ou .x. ans.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 502^d.)

MAGLE, voir MAIGLE.

MAGLESEUR, voir MARGLISEUR.

MAGLISSEUR, voir MARGLISEUR.

MAGNABLE, voir MENABLE.

MAGNALLE, voir MANGEAILLE.

MAGNE, voir MAINE.

MAGNEE, voir MONEE.

MAGNEMENT, adv., surtout :

Si leur semble que ne doyyent estre charges pour l'atruy fait, *magnement* que certain fogage a troys francs pour feu est mis et se lieve sor ledit pais. (6 fév. 1367, *Rép. des habit. de Lyon au bailli de Macon*, Arch. mun. Mâcon, Reg. secretar.)

MAGNESIE, adj. f., d'aimant :

N'est point l'ayment meilleur, la roche *magnésie* meilleure. (*Nef des fols*, f° 20 v°, ap. Ste-Pal.)

MAGNETE, *manette*, s. f., la pierre d'aimant :

Magnete trovent troglodite
En Inde, e pr-cius est dite,
Fer resemble e si le trait,
Altresi cum l'aimant fait.

(MARB., *Lapid.*, Richel. 1. 14470, f° 4 r°.)

Par la vertu de la *manette*.

(GUIOT, *Bible*, v. 633, var. du ms. Richel. 23437.)

Et por Saturne la planete

Puet on la veoir la *magnete*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 89^a.)

MAGNIAUD, s. m., ver à soie :

En France vers a soye : en Languedoc, Provence, et es environs, *magniaux*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 13, éd. 1603.)

Magniaux. Silkworm. Langued. (COTGR., éd. 1611.)

Dans quelques provinces *magnaud* est encore le nom du magnan.

MAGNIEN, voir MAIGNAN.

MAGNIFIANCE, s. f., magnificence :

Mes mestres et mes privez requerront en moi, et fui restabli en mon regne, et *magnifiance* fu greigneur ajoustee. (*Bible*, Maz. 684, f° 190^c.)

MAGNIFICATEUR, s. m., celui qui magnifie :

Orque tels *magnificateurs* et eslargisseurs de leurs simbries voyent par quel chemin qu'ils voudront. (JEAN DE BARNAUD, *Épit. dorees de Guevara*, f° 160 r°, éd. 1534.)

MAGNIFICATION, s. f., action de magnifier :

Dont respondi Marie, en latin le diron :

Me sires ait de m'ame *magnification*.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 28 1°.)

En *magnification* de la gloire de Dieu.

(G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1^r p., Proesme, Buchon.)

MAGNIFIQUE, s. f., magnificence :

Magnifique et largesce que doit avoir par especial tout bon prince. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 358^c.)

Et quant il eust recité ses notables faitz de chevalerie par oraison solennel en *magnifique* en egalant les faitz aus ditz il desnua sa poitrine laquelle estoit toute plaine de traces et cicatrices prises en guerres. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 103^d, éd. 1530.)

MAGNIFICENT, adj., magnifique, illustre, glorieux :

En ses chambres et sales grandes et *magnificens*. (CHRIST. DE PIS., *Charl. V.*)

Plus fist bastir edifices, donna grans dons, tint plus *magnificent* estat, ot plus grant despence. (Id., *ib.*, 2^e p., ch. 10, Michaud.)

Des choses qui sont avenues a plusieurs *magnificens* hommes. (Id., *Politie*, Ars. 2681, XIII.)

De sa couronne ay souvenance
Que moult estoit resplendissant,
Moult haulte et moult *magnificent*.

(Id., *Liv. du Chem. de long estude*, 2334, Püs-chel.)

MAGNIFICEMENT, adv., magnifiquement :

Leurs ambassadeurs amenerent a Ronme une statue de pierre laquelle ils rechuprent en admirable reverence et la mirent *magnifiquement* hault en ung temple. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 77 r°.)

MAGNIFICQUER, v. a., rendre magnifique :

Ceste vertu (justice) est celle qui maintient les seigneurs, celle qui croist les seigneuries, celle qui *magnifiquie* les citez et ceux qui par elle se gouvernent. (*La Salade*, f° 3, ap. Ste-Pal.)

MAGNIFIEMENT, s. m., honneur, louange, gloire :

Et tu auras victore et *magnifement*.
(Girart de Ross., 3431, Mignard.)

MAGNIFIÉ, part. passé, magnifié :

Que a produit ceste Marie ? Quoy ? Certes, un enfanchon, un petit fieuchon nouveau né, conçu du Saint Esprit et *magnifié* en grace. (G. CHASTELL., *Entree du roy Loys en nouv. regne*, VII, 16, Kerv.)

1. MAGNITUDE, s. f., grandeur, étendue :

Une nef peut venir a telle *magnitude* ou quantité que aucunesfois que elle fera mauvaise navigacion et ne vaudra rien a nagier pource que elle est trop petite et aucunesfois pource que elle sera trop grande. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 34^c, éd. 1489.)

Arismetique et geometrie sont bien necessaires, car l'une fait mention des nombres et l'autre de la *magnitude* des choses. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 123 v°, éd. 1482.)

Qui est maintenant celluy qui ne fust esbahy non mye de veoir seulement, mais de ouyr racompter la *magnitude* de cestes choses. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit. Liv. translatees de latin en françois*, f° 179^c, éd. 1530.)

Le figuier ensuyt en grandeur et *magnitude* le poirier. (*Jard. de santé*, I, 194, impr. la Minerve.)

Par le bruit elle engendre le tonnerre, et par la multitude et *magnitude* de la clarté, la foudre. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 233 r°, éd. 1374.)

2. MAGNITUDE, adj., digne d'une haute situation :

Le *magnitude* est tel que il se dignifie et se fait et se rapute diene de grans choses et en est digne. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 421^c.)

MAGNON, s. m., rouge-gorge :

Qui ne hairont onques ne margos ne *magnons*.
(GILLON LE MOISIR, *Poés.*, II, 260, Kerv.)

MAGOGUET, *maugoguët*, *maugauguet*, s. m., espèce d'infirmier chargé d'enterrer les pestiférés :

(En cas de peste) les médecins indiquent le traitement à suivre, mais en laissent prudemment l'administration aux deux barbiers-chirurgiens désignés par leurs confrères. Ceux-ci ont pour aide quatre *maugoguets* ou seconds, qui, de plus, enlèvent les cadavres et les inhumant loin des habitations. (JOS. GARNIER, *Hist. du quartier de Bourg*, p. 24, d'après les *Reg. des ord. sur la peste*, 1564, de la mairie de Dijon.)

Les chirurgiens commis a faire les saignées des pestiferes porteront des bonnets jaunes a l'instar des *maugoguets*. (1531, *Délib.*, Arch. mun. Dijon.)

Aux *magoguets* ensepulturans et enterrans. (1596, *Compted'Etienne Caillat*, Arch. mun. Avallon, CC 203.) Alias, *maugauguet*.

MAGOGUIER, s. m., syn. de *magoguët* :

Magoguier. (Arch. mun. Avallon.)

MAGON, voir MANGON.

MAGREABLE, voir MALGREABLE.

MAGRECE, voir MAIGRECE.

MAGRECHE, voir MAIGRECE.

1. MAGUE, voir MAGE.

2. MAGUE, s. f., panse :

Le dernier jour de karesme, un souldard Qui de jeusner ne prit onques la peine, Apres soupper, qu'il estoit ja tout tard, Ayant la *mague* ou la panse fort plaine, Voyant aussi la Pasque estre prochaine Et luy bien saoul, a peu dire en soy mesme : Je voudroye bien, c'est chose tres certaine, Avoir jeusné tout au long du karesme. (*Le plaisant Boute hors d'oyiveté*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., VII, 173.)

.. Une douzainne
Telz que moy ne suffiroyent pas
Pour bien ta *mague* rendre plaine
Et t'y donner un bon repas.
(GUIL. HOUBERT, *Fabl.*, 3, 2^e partie, Lormier.)

— Gésier d'un oiseau :

Mague, *magone* dell uccello. (OUDIN^r *Dict. fr.-ital.*)

MAGUELET, *macaleb*, s. m., corail bâtard, ou pomme de senteur, ou troène, dont on fait des bracelets :

Macaleb The bastard corall, or pomander, privet, of whose sweet, and shining

black berries, chaines and bracelets be made. (COTGR., éd. 1611.)

Maguelot, as *Macaleb*. (Id.)

MAGYNOIS, voir MAGINOIS.

MAHAIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHAIM, voir MESHAIN.

MAHAIN, voir MESHAIN.

MAHAING, voir MESHAIN.

MAHAINGNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHANG, voir MESHAIN.

MAHANGIER, voir MESHAIGNIER.

MAHARE, voir MAIERE.

MAHAYN, voir MESHAIN.

MAHÉ, voir MESHAIN.

MAHEGNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHELIN, s. m., enseigne d'argent :

Lequel mareschal fist deux ferremens en façon d'estrilles, cuident que ce fust pour faire des enseignes d'argent ou *mabelins*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 165.)

MAHEUDRESSE, voir MAHEUTRESSE.

MAHEURTRE, voir MAHUSTRE.

MAHEUSTRE, *maheutre*, s. m., homme grossier, sot, malotru :

Maheutre : m. A swaggerer, swash buckler, desperate or carelesse yonker. (COTGR., éd. 1611.)

— Terme d'injure spécialement appliqué aux huguenots et aux membres du parti politique :

Et avec une gaillarde armee mipartie, m'en allay hasler d'aller les *maheutres*, qui suyvant les bons avis qu'en avoit receuz madicte dame et seür, s'enfuyoient outre mer a petit train. (*Sat Men.*, Har. de M. le Lieut., p. 45, éd. 1593.)

Ne seriez vous pas bienheureux d'estre assis la haut en Paradis au dessus des confesseurs et patriarches, et vous moquer des *maheutres*, que vous verrez dessous vous rostir et bouillir aux chaudieres de Lucifer? (*Id.*, Har. de Pelvé, p. 75.)

Ou se voyoyent les Espagnols, Lorrains, et autres catholiques romains, par mocquerie ou autrement, monstrent leur cul aux *maheutres*. (*Id.*, Pièce de Tapiss., p. 30.)

C'est un *maheutre* et un frelu,

Pire qu'un Turc ou mammela.

(*Id.*, Har. de M. d'Aulvray, p. 170.)

Les *maheutres* et polliques,

Neoy qu'ils se disent catholiques,

Ny seront jamais bons Romains :

Les huguenots, encore moins.

(*Id.*, Sur le bruit qui courait, p. 245.)

Dialogues d'entre le *maheutre* et le manant, contenant les raisons de leurs débats et questions en ces presens troubles au royaume de France (par Crucé). (1595, pet. in-12.)

La mort mal heureuse et inopinée de Henri II, le bas aage de ses enfans, bigarremens de religions, desbauche fréquente de trouble... sous mots de faction malheureusement controuvez de ligueur, politique. *maheutre*, luy ont fait ceste grande

breche (à l'université de Paris). (PASQ., *Rech.*, p. 849, éd. 1643.)

A été repris au XIX^e siècle :

Déodat avait un flair pour deviner ces *maheutres*. (L. VEUILLLOT, *le Fond de Gibeoy*, p. 144.)

MAHEUTRE, voir MAHEUSTRE.

MAHEUTRESSE, - *dresse*, s. f., terme d'injure, huguenote :

Aiant esté recongneue pour *maheudresse*. (LESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 185, Champollion.)

Hormis deux femmes du lieu,
Dont l'une est servante a Dieu,
L'autre au diable et *maheutresse*
S'accusant comme traitresse.

(1591, *Chans. de la mirac. deliv. du duc de Guise*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 529.)

MAHEYNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHIERE, voir MAIERE.

MAHIEUR, voir MAIOR.

MAHIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHING, voir MESHAIN.

MAHIESTRE, voir MAHUSTRE.

MAHNIE, voir MESNIER.

MAHNIEE, voir MESNIER.

MAHNIER, voir MESHAIGNIER.

MAHOISTRE, voir MAHUSTRE.

MAHOITRE, voir MAHUSTRE.

MAHOMERIE, *mahomm.*, *mahum.*, *mahoum.*, *mahonn.*, *meomerie*, s. f., temple mahométan, et par extension temple païen :

Les sinagoges et les *mahumeries*.
(*Rot.*, 3662, Müller.)

Atalie la felenesse reine e li suen ourent mult destruit le temple Nostre Seigneur, de riches aurnemenz del temple aveient honorez la *mahumerie* Baalim. (*Rois*, p. 389, Ler. de Lincy.)

Cum li bons huen out parlé encuntre le altel de Bethel e encuntre les *mahumeries* de la cuntree de Samarie. (*Id.*, p. 290.) Lat., contra omnia fana.

Ly abes le mena et prist par le gieron
En le *mahommerie* ou temple Salomon.
(*Chev. au Cygne*, 3179, Reiff.)

Par les *mahommeries* ont les trimbes sonné.
(*Fierabras*, 4314, A. P.)

Li rois païens i estoit couronnées (à Taillebourg), et i estoit la *mahoumerie* plus haute et plus riche que en nule autre chité. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f^o 66^b.)

La fez Jesu Crist a abatu toz les faus Deu par tot lo monde, et sunt fetes en leur *mahumeries* les belles eglises ou non de Jhesu Crist et en l'eneur de sa douce mere. (*Comment. sur les Ps.*, Richel. 963, f^o 201 v^o.)

Et les maisieres sont fondues
De la maistre *mahommerie*.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 244, P. Meyer.)

Le legat vint premierement a la *mahommerie* et en fist giter les faus ymages. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 348^b.)

Se vont veoir en la *mahommerie* le Sarrazin mort devant Mahomet et devant les autres dieux. (*Lancelot du Lac*, II, f^o 46^b, éd. 1533.)

— Par extension, église des Templiers :
Si un templier eust entour lui une courroye, ou lié une corde qui estoit en leur *mahommerie*. (*Gr Chron. de Fr.*, Phelip. le Bel, LXV, P. Paris.)

— Foi musulmane, islamisme :

Home ne feme n'i remanra en vie
S'il ne velt estre de lor *mahomerie*.

(RAIMBERT, *Ogier*, 10793, Barrois.)

Et trestouz ceulz qui croient en la *mahommerie*.
(*Girart de Ross.*, 5052, Mignard.)

Si attourna tellement le menu peuple qu'ils revindrent a la *mahommerie*. (*Lancelot du Lac*, II, f^o 45, éd. 1533.)

— Superstitions rappelant celles des mahométans :

Quant j'ay veu tous les mondains estas
Des lieux royaulx, et de chevalerie,
Et advisé des plus haulx aux plus bas
Les pratiques et la *mahommerie*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 9^c.)

— Pays des musulmans :

Jamais au tote Espaigne ne ares senorie,
Ainz te trabucherons de la *meomerie*.

(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f^o 158^a.)

Une nef s'en yra parmy la mer chargée de payens qui s'en iront a leur *mahommerie*. (*Les Prophecies de Merlin*, f^o 11^a, éd. 1498.)

— Idole :

U fossé jeteron chele *mahommerie*,

Un ymago i metron u nom sainte Marie.

(*Doon de Maience*, 10502, A. P.)

MAHOMET, *mahomet*, s. m., idole :

S'aoure .i. *mahomet* cornu.

(J. BON., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. à., p. 175.)

Et aimoient les idoles et les *mahommes* qui sont sans parole et sans entendement. (*Hist. de Tournay*, Richel. 24430.)

Et sur sa teste un *mahomet*

Portoit qui ses yeux encliner

Li faisoit et jus regarder.

(DEGUILLEVILLE, *Pelerinage*, ap. Duc., *Mahom.*)

Et en ce temps jectera tout homme arriere de soy ses ymages de son argent et ses *mahommets* de son or. (*Bible*, Esaye, 2, éd. 1513.) Lat., idola argenti sui et simulacra auri sui.

— Favori, mignon :

Li dis des *mahomes* aus grans seigneurs.
(*Pièce de J. de Condé*, p. p. Scheler, *Œuv. de B. et J. de Condé*, II, 161.)

Li dis des *mahommes*. (*Pièce de Watrquet de Couvin*, p. p. Scheler, *Œuv. de Watrquet*, p. 77.)

MAHOMETIQUE, -*ique*, *mahum.*, *macom.*, -*edique*, adj., musulman, mahometan :

Ils estoient environ quinze chevaux turcs et non plus, les hommes habillez de divers habitz et diverses couleurs : et estoient de deux qualitez pour le moings, les ungs gentilshommes ou princes seculiers en laiz, et les autres ministres prelatz de leur faulse religion et loy *macometicque*. (HATON, *Mém.*, an 1562, Bourquelot.)

Pour l'église défendue,
Qu'ils veulent par le fer *mahometique* rendre.
(GARN., *Bradam.*, l. 1, éd. 1582.)

Loy *mahometique*. (DU BELLAY, *Mém.*, liv. IV, n° 106^b, éd. 1569.)

Religion *mahumedique*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 711, éd. 1578.)

MAHOMETISER (se), v. réfl., embrasser le mahométisme :

Il n'y a nation plus sujette a se *mahometiser* que fait le juif. (THEVET, *Cosmog.*, II, 3, éd. 1558.)

MAHOMIE, *mahommie*, *mahonnie*, s. f., mosquée :

Adont a prins Guion le roy (Aquillant) sans nul
(detré)

Et si l'en a mené dedens sa *mahommie*,
Par devant Mahomet qui ne vault une amie
L'ont mené faire hommage.
(Ciperis, Richel. 1637, n° 112 r°.)

— Pratiques de mécréant, méchanceté :

Li vesque se dechoit
Qui par teis *mahonnies* et diableries croit
Avoir de moy vengeance.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1188, Scheller, *Gloss. philol.*)

MAHOMMERIE, voir MAHOMERIE.

MAHOMETICIEN, s. m., mahométan :

Les opinions des *Mahometiciens* et Sarrazins. (*La Thoisson d'or*, vol. I, n° 64 v°.)

MAHOMETOIS, adj., mahométan :

1. Sarrazin *mahometois*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XII, Hist. des crois.)

1. **MAHON**, s. m., coquelicot :

D'une pugnée de gerbe que on dit *mahon* que ladite femme cueilli en allant son chemin, bati sur les fesses d'icelles jeunes filles. (1401, Arch. JJ 156, pièce 254.)

Pic. et H.-Norm., vallée d'Yères, *mahon*, coquelicot.

Pic., *garde mahon*, se dit ironiquement d'un garde champêtre, parce qu'il garde les champs de blé où poussent les coquelicots.

Nom propre, *Mahon*.

2. **MAHON**, s. m., cuivre, bronze, médaille de cuivre ou de bronze.

On nommait *mahon* le cuivre dont se composaient les vieilles médailles que l'on trouvait en terre, et dont l'on regardait sans doute les figures comme étant celles des divinités païennes. Ce nom, dit l'abbé Lebeuf (*Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II, p. 169), est encore usité parmi quelques-uns de ceux qui commercent en vieux cuivre.

D'après Ménage on appelait *mahons* en Normandie les médailles anciennes, qui se trouvaient assez fréquemment en terre en ce pays-là.

3. **MAHON**, s. m., sorte de jeu fort dangereux, auquel se livraient autrefois les habitants d'Amiens, sur le rempart qui avoisinait le faubourg de Noyon. Les joueurs se partageaient en deux camps,

que séparait une ligne de démarcation. Il s'agissait pour chaque parti de la franchir en repoussant les adversaires à coups de poing. Comme il en résultait parfois de graves accidents, ce jeu fut interdit par une ordonnance du 28 janvier 1515, consignée dans le registre de l'Hôtel de ville d'Amiens.

Consulter Corblet, *Gloss. pic.*

MAHONNAGE, s. m., syn. de *mahon*, sorte de jeu.

Consulter Corblet, *Gloss. pic.*

MAHONNE, *mahone*, *maonne*, s. f., galère turque, dite aussi *doliman* :

De telles navires dictes *maonnes* l'on en voit tous les matins grand nombre arriver a Constantinoble. (BELON, *Singularitez*, II, 2, éd. 1554.)

Que l'on fasse tous préparatifs de mer, tant de galères que de galleaces et *mahonnes* pour mettre sus une grosse armée. (8 déc. 1561, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 681, Doc. inéd.)

Cette armée... estoit composée de six vingts grandes galères et deux *mahones*, sans compter force autres petits vaisseaux. (BRANT., *Cap. estr.*, t. II, p. 66, éd. 1666.)

MAHONNERIE, voir MAHOMERIE.

MAHONNIE, voir MAHOMIE.

MAHOTE, s. f., épaulette :

Les archiers ne porteront nulles *mahotes* a leurs pourpoins. (1473, *Ord. de Charles le Témér.*, ap. Duc., *Maheria*.)

Cf. MAHUSTRE.

MAHOUMERIE, voir MAHOMERIE.

MAHOUR, voir MAIOR.

MAHUMEDIQUE, voir MAHOMETIQUE.

MAHUMERIE, voir MAHOMERIE.

MAHUMETIQUE, voir MAHOMETIQUE.

MAHURTRE, voir MAHUSTRE.

MAHUSTRE, - *hutre*, - *hiuestre*, - *hurtre*, - *heurtre*, - *lhestre*, *mahoistre*, *mahoitre*, *mohoistre*, s. m. et f., partie de l'épaule, moignon :

Et quant elle (S. Anastasie) vit nez l'enfant
Ses *mahiuestres* tent avant
Coume ainz pot, ce vouloit faire
Prendre l'enfant et vers lui traire.
(GEFF., VII, *Estax du monde*, Richel. 1526, n° 42^a.)

Seur l'épaule descent li brans et devala,
U *mahustre* se fiert.

(Doon de Maience, 5122, A. P.)

Mais avant qu'il eüst tout ce fait, se hasta Japhus de traire l'espee, et li donna .i. cop amont qu'il li abati l'une oreille a toute la senestre joe, et de ce même li copa la main de coi il sachoit le piel de-seure nomei. Quant ce senti li cuiviers si n'eut en lui que courechier; lors li curent seure, et si le cuida ahierdre a l'autre main. Mais cil qui fu legieret fors li guenci et ne chaça fors que l'autre main et li abati jus a tout le *mohoistre*, et dont jeta cil .i. cri si grant que toute la cité en senti, et comença a lanchier apres Japhus des

pies et des monguons. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1448, n° 36 r°.)

Les espaulles, le blazon, les asselles, les bras, les *mahutres*, les coubtes. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

Le suppliant feri de son coustel un seul cop icellui defunt par en droit la poitrine, lequel coup escriilla et entra au bras d'icellui defunt endroit la *mahurtre*. (1394, Arch. JJ 146, pièce 411.)

Iceelui Desrués print Guillaume le Breton par les *mahutres* des bras ou par l'un d'iceulx. (1415, Arch. JJ 169, pièce 74.)

Lacerulus, li, petit bras, petite *mahutre* de bras. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Lacertus, ti, bras ou *mahutre* de bras. (*ib.*)

— S'est dit en parlant du coq :

Le col relevé et haut, les *malheustres* et vol des aisles grands. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. xv, éd. 1597.)

— Épaulette :

Portoient aussi a leurs pourpoins gros *mahoitres* a leurs espaulles, pour monstrer qu'ils fussent larges par les espaulles. (MONSTREL., *Chron.*, III, p. 129^b, éd. 1516.)

Sur leurs testes ils portoient un bonnet de drap d'un quartier ou quartier et demy de haulteur, et les nobles et les riches, grosses chaînes d'or au col, avec pourpoint de velours ou drap de soye, et de longues poulaines a leurs solliers de un quartier ou quartier et demy de long, et a leurs robes gros *maheurtes* sur leurs epaules pour les faire apparoistre plus gros et plus fournis. (DU CLERCQ, *Mém.*, l. V, ch. 3, Buchon.) Var., *mahoistres* (ap. Ste-Pal.)

MAHUTE, adj., huméral :

Les os *mahutes* sont les premiers os de chasque aïsse, que les latins nomment os humeri. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 3.)

MAHUTRE, voir MAHUSTRE.

1. **MAI**, *may*, *mé*, *moy*, s. m., branches vertes :

Chapel de mai

Faisoit et d'aiglentier.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 96.6.)

De chant issent les amors,

Qui en vertu tiennent les flors,

Et li arbres et toz li mez.

(*Lais de l'Oiselei*, 119, ap. Méon, *Fabl.*, III, 118.)

Avec la salle tapissee,

Parée de *mays* et de jonchee.

(*Serm. des Maulx de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 8.)

— Mois de mai :

Jusques elles aient accompli le temps de quatre feuilles et un *may*. (1307, *Cart. de Pontigny*, Richel. l. 5465, p. 172.)

L'esmende des bestes prinsees ez bois taillis durant trois ans et un *may* apres la coupe d'icelle, est de soixante sols. (*Cout. de Berri*, p. 193, La Thaumassière.)

— Sorte de fête :

Item disoit nostre procureur que l'an quarente les moines de Moustier-ender avoient fait crier un *may* a Gomménaire leur ville et justice. (1346, Arch. JJ 75, pièce 521.)

Comme les maistres ouvriers et varles du mestier de thissandérie de draps de

nostre ville de Monstivillier aient volenté chascun an de... aler esbatre hors d'icelle ville, aussi comme par maniere de *may*, sans y avoir aucun desguisement. (1397, Arch. JJ 151, pièce 311.)

— Planter le mai, fig., à peu près comme donner l'étrenne :

Le lendemain, qui fut le premier jour de mai... apres quelques devises que le duc et luy eurent ensemble ilz adviserent de presenter aux Angloys quelque assaut pour leur planter le *may*. (BOUCHARD, Chron. de Bret., f° 175^a, éd. 1532.)

— Donner le mai, faire un cadeau :

J'aloye tout par moy
Donner le beau *may*
A quelque bergiere
Joyeuse et entiere,
De belle maniere,
Ou priatemps et gay.

(MARTIAL, Vig. de Charl. VII, C VIII^b, éd. 1493.)

— Bon temps, plaisir, agrément :

Orgueilleux, tu as mout bon *mai*.

(RENCLUS DE MOILLERS, Miserere, st. xc, 1, Van Hamel.)

Moult avoit bon temps et bon *may*
Qu'elle n'avoit souci n'esmay
De nulle riens fors seullement
De lui atourner noblement.

(Rose, ms. Corsini, f° 5^c.)

Li aduin ont melhor *mai*
Ke n'ont li felon combatant.

(GAUTHIER LE LONG, Scheler, Trouv. belg., p. 241.)

Moult bon *may* ot un bien lonc tans
Et moult se fist amer aus genz.

(Lai de l'Ombre, p. 45, Michel.)

— Fig., toute idée agréable :

Tout son plaisir estoit de se retirer solitaire au fond d'un bois, entretenant son amour des plus delicieus *maiz* de ses pensees. (CYRE FOUCAULT, Trad. d'Aristenet, p. 44, Liseux.)

— En Pic., colonnade de menuiserie de forme pyramidale terminée par un cierge :

Chaque corps de métier d'Amiens portait un *mays*, à la fête du Saint-Sacrement. Les marchandises qui y étaient suspendues faisaient connaître la corporation. (CORBLET, Gloss. pic.)

Berry et Poitou, *mai*, aubépine. Quimper,

mai, branche de hêtre et le hêtre même :

« C'est du *mai* dont ça. » Suisse rom., Neuch., *mai*, hêtre qui commence à pousser ses feuilles : « Le *mai* est sorti au mois d'avril. » (BONHÔTE, Gloss. neuchât.)

Noms de lieux : les *Mai*, Bellefonds, Vienne.

2. MAI, voir MAIS.

3. MAI, voir MET.

MAIAGE, s. m., prestation faite au moi de mai :

49 solidos de *maiage*. (Cari. de Compiègne, ap. Duc., *Maiagium*.)

MAIAIN, voir MESHAIN— MOIEN [err.]

MAICT, voir MET.

MAICTRIS, voir MERETRIS.

MAIDIEUX, voir AIDIER.

MAIDIN, s. m., pièce de monnaie :

Ou trouvasmes a la porte quelques Turcs, accompagnez de leur santon, lesquels moyennant un *maidin* par teste nous en permirent l'entree. (Voyag. du S. de Villamont, p. 359, éd. 1598.)

1. MAIE, s. f., sorte de cancre :

Nous mettrons donques au rang des cancre, les *maies*, qu'on appelle en Italie grancevoles. (DU PINET, Dioscoride, II, 40, éd. 1603.)

2. MAIE, voir MEE.

MAIELLE, voir MAILLÉ.

MAIEMENT, voir MEEMENT.

MAIEN, voir MOIEN.

MAIENARRESSE, voir MOIENOR.

MAIENOR, voir MOIENOR.

MAIENETÉ, voir MOIENETÉ.

MAIENNESCE, voir MOIENECE.

MAIENNETÉ, voir MOIENETÉ.

MAIENS, s. m. pl., foins que l'on fauche au mois de mai :

Qui est cause qu'elles (les eaux froides) ne peuvent beaucoup servir pour les premiers foins, dits *maiens* par estre cueillis au mois de mai; mais bien pour les suivants. (OL. DE SERR., Th. d'Agric., IV, 3, éd. 1803.)

Suisse rom., Valais, *mayen*, chalet et pâturage.

1. MAIERE, *mayere*, *mahiere*, *madiere*, *mahare*, s. f., menu bois :

Il a fait taillier la *mayere* de .XXII. sages ou environ de ceux (les bois) de la ville, cuidant qu'ilz feussent siens. (11 févr. 1421, Reg. consul. de Lyon, I, 357, Guigue.)

Mayeres cueillies au broteau du pont du Rhone. (Achal par J. de Juys, Act. consul. 1446-55, Arch. mun. Lyon, BB 5.)

Une quantité de bois appellé *mahiere* ou puet avoir .xxxv. charretees. (Vente des biens de Jacques Cœur, Arch. KK 328, f° 222 r°.)

Du bois appellé *mahiere* que l'en gastera es puiz et voyages. (Compt. des mines de Jacques Cœur, Arch. KK 329, f° 48 r°.)

Deux charretees de *mahare* achapté de lui pour soubsténir le planchier du dit voyage. (Ib., f° 225 r°.)

Une charrete de *madieres*, ung den. de leyde. (1462, Ord., xv, 520.)

Autre chose est des fruiets naturels, comme noix, foing, *mayeres*, pommes, poires, et autres semblables. (Cout. de Bourbonn., CCLXXXIV, Nouv. Cout. gén., III, 1254.)

2. MAIERE, s. f., levain qui sert à faire fermenter la bière, et le droit qu'on en payait au seigneur :

En 1179, Henri, comte d'Eu, concède à l'abbaye du Tréport : Apud Augum, decimam de la *maiere* (Orig., Arch. Seine-Inf., le Tréport, ap. Léop. Delisle, Cl. agric., p. 482.)

Dont li vesques a les omages,
A çaus ki n'ont les iretages,
Et de lui tient on le *maiere*
C'on prent et avant et ariere.

(Mausk., Chron., 1190, Reiff.)

MAIERES, voir MAIRE.

MAIEROLLES, s. f. pl., les danses, les divertissements qui accompagnaient la fête du mai :

Les puceles dont i ot tant
Vient chantant et font quarolles
Si grans que onques as *maierolles*
Ne veistes greignour.

(R. de Hod., Meraugis, ms. Vienne, f° 19^a.)

MAIESMEMENT, voir MEIEMENT.

MAIESTIRE, voir MAESTIRE.

MAIET, *mayet*, s. m., mai :

Des fosses en la court pour attacher et ficher les trois *mayes* qui ont esté portes a monseigneur et a mes damoyelles le premier jour de may, attacher et lyer iceulx *mayes* devant les chambres de monseigneur et de mes damoyelles. (Compt. du Cellerier de Nancy, 1548-9, Arch. Meurthe.)

MAIETIRE, voir MAESTIRE.

MAIEUR, voir MAIOR.

MAIGE, voir MAGE.

MAIGL, voir MAIL.

1. MAIGLE, *magle*, *megle*, *meigle*, *mergle*, *mesgle*, *mesgue*, s. f. et m., houe, bêche, pioche, binette :

Ensi fait li vilains sa *maigle*,
Dont il vit et dont il ahans.

(CHRIST., Cliget, Richel. 375, f° 273^d.)

Acraventee entre les pierres,
De fossiers foies de *maigles*,
De ratiaus bechiee.

(Le Martyr. de Saint Bacous, ap. Jub., Nouv. Rec., I, 258.)

Une *maigle* et une pioche. (1352, Renonc. de Jeanne de Bar, C^{tes} de Garennes, Pontiguy, Arch. Yonne H 1439.)

Icellui Guillaume ferist le dit Oudin de sa *magle*, qu'il apporta des vignes, sur les bras et sur la teste. (1378, Arch. JJ 114, pièce 165.)

Les dites gens d'armes... prenoient chevaux, jumans et uillemeus d'ostel, et les *megles* et hostiz des vigneron. (1381, Arch. JJ 121, pièce 83.)

Ilz trouverent un escrin fermant duquel ilz leverent a une *mergle* la serreure. (1397, Arch. JJ 153, f° 155 v°.)

Deux *mesgles*, que l'en dit pioches a labourer es vignes. (1400, Arch. JJ 155, pièce 370.)

Le suppliant ot a sa part un pot et une *meigle*. (1414, Arch. JJ 167, pièce 37.)

Tenant ung vogue ou *mesgue* pour battre ou tuer le dit Paruchon. (1457, Arch. JJ 189, f° 89 v°.)

Et ne faut pas seulement fouyr avec la bisnoire... ou avec le *meigle* qu'on appelle l'auxerrois. (LIEBAULT, Mais. rust., VI, 10, p. 560, éd. 1658.)

Aube, les Riceys, *maigle*, *meigle*, charrue, hoyau.

2. MAIGLE, voir MAILLE.

MAIGNABLE, voir MANABLE.

MAIGNAGE, voir MESNAGE.

MAIGNAGIER, voir MESNAGIER 2.

MAIGNAN, *maagnan, magnan, maignen, meignan, maignin, magnien, mengnien, mengnein, mengnen, mengnem, mesgnen*, s. m., chaudronnier ambulant :

Nus *maagnan*, soit dedenz la vile, soit de dehors, ne puet nule des œvres apar tenans au mestier de potiers d'estain vendre aval la vile, ne en son ostel, se l'œvre n'est de bon aloiement et de loial. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XII, 4, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *maignen*.

Pierre le *Mengnien*. (*Ch. de 1286*, Jumieg., Arch. S. Inf.)

Au *mengnien* de Seglas. (1336, *Lett. de Gir. de Châtill.*, S.-Sauv. de Blois, Bibl. Blois.)

Item autres menues coustumes, c'est assavoir des *magniens*, des seilles, des fruiz. (1342, Arch. JJ 103, pièce 316.)

Des peaux a layne, du chanvre, des *maignanz*, des seilles, etc. (1342, Arch. K 49, pièce 88.)

Guillaume le *mengnen*. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^e, f^o 158 v^o.)

Thomas le *mengnein*. (*Reg. ceuilleir du Temple*, Arch. MM 128, f^o 22 r^o.)

L'an mil quatre cent cinquante

Et quatre fus nommé Aignan,

Fondu et fait par bon entente,

Sa s y frapper coup de meignan.

(*Inscript. d'anc. timbres de la ville d'Orléans*.)

A *maignans*, leurs poistes mener.

(VILLON, *Ball. des pauvres Housseurs*, Jacob,

p. 154.)

A vous que faire du *maignen*,

Du *maignen*, commere, du *maignen* ?

(*Farce des Femmes*, Anc. Th. fr., II, 94.)

Quant le soleil sera sans tourner

Et les *maignens* leurs poistes donneront.

(*La Loyauté des Femm.*, Poés. fr. des xv^e et

xvi^e s., II, 37.)

Les *maignans* a jours de foire, III^e. (*Tarif des foires de Nieuil*, Trinité, li. 124, n^o 4, Arch. Vienne.)

A Mars, comme... lanterniers, *maignins*. (RAB., *Pantagr. prognostication*, ch. V, éd. goth.)

Maignen ou chaudronnier, *Ærius faber*. (FED. MOREL, *Petit Thresor des mots françois*, éd. 1632.)

On lit dans le Dictionnaire étymologique de Ménage : « En plusieurs lieux de France, les chaudronniers crient par les rues, « *magnan, magnan*. Les Berruiers disent « *miynan* en la même signification. »

Bessin, *magnan*, chaudronnier ambulant. Beaunce, *maignen*. Morv., *maignin*. Champ., *maignien*. Poitou, *maignin*. Berry, *mignan*. Bourg., *maignié*, selon Le Duchat. Metz, *magni*, selon Le Duchat. Dans le canton de Mesvres, on appelle *maignins* les ouvriers de passage qui viennent au printemps raccommo-der les souliers, les parapluies, la faïence. Suisse rom., Neuchâtel, *magnin*, drouineur, chaudronnier ambulant : « La cocasse a un trou, eh bien ! portez-la au *magnin*. » Quand le temps est très sombre et le ciel très chargé, nous disons figurément et facétieusement : « Il va pleuvoir des *magnins*. » Nous disons aussi d'une personne sale ou au teint foncé : « Elle est

noire comme un *magnin*. » (BONHÔTE, *Gloss. neuchât.*) Jura et Suisse rom., Vaud, *magnin*, hongreur. Bas-Valais, Vionnaz, *magnen*.

Noms propres, *Magnan, Magnien, Maignin, Maignan, Maignein, Magniant, Lemaignien*.

MAIGNANT, voir MANANT.

MAIGNE, voir MAINE.

MAIGNEDE, voir MESNIEE.

MAIGNEE, voir MESNIEE.

1. MAIGNEN, adj., mutilé, estropié :

Et Martins, qui n'ert pas *maignens*

Des membres, as genz afaire

Prist por testrot a agalter

Saveir ou li cors saint giseient.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 117, Bourrasé.)

Cf. MESHAGNIER.

2. MAIGNEN, voir MAIGNAN.

MAIGNENERIE, *meignennerie, meignenerye, maignengerie*, s. f., travail et métier du *maignan*, chaudronnerie :

Meignennerie aussi comme pos, praales, trepies. (1296, *Rentes d'Orléans*, f^o 14 r^o, Arch. Loiret.)

Parmi les redevances dues au seigneur du Blanc est mentionnée « la *meignenerye* en ladite chatellenie, » qui pouvait valoir par an dix sous de rente. (1404, *Gr. Gaulh.*, f^o 82 v^o, Arch. Vienne.)

Au seigneur du moulin d'Anfrenet a Gençai appartenit « la *maignenerie* et office de *maignens* dedans les fins et mettes de la chastellanie de Gençay. » (*Ib.*, f^o 279 v^o.)

Le dit advouant.... est tenu de faire appareillier en la cuisine du dit monseigneur a Millançai a ses frais tout ce qui appartiendra a *maignengerie*. (12 déc. 1426, *Aveu de la vicomté de Millançai, chastell. de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 68 r^o, Arch. Loiret.)

MAIGNENGERIE, voir MAIGNENERIE.

MAIGNERIE, s. f., sorte de pourboire :

Si doit doner a ses compaignons jusques a .c. s. de paris et de plus ne mains, ne autre buverage ne autre *maignerie*, ne life-cop, ne bonté. (1280, Arch. S.-Omer, CXLIII, 10.)

MAIGNIE, voir MESNIEE.

~~1. MAIGNIER, voir MESNIER.~~ [err.]

2. MAIGNIER, voir MANIER 2.

MAIGNIN, voir MAIGNAN.

MAIGNON, s. m., galantin ?

Il n'est *maignon* ne hanette

Qui ne vieste la heuquette.

(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 344.)

MAIGRECE, - *esce*, - *esse*, - *esche*, - *eche*, *maisgr.*, *mesgr.*, *megr.*, *magr.*, *mescr.*, *macreze*, s. f., maigreur :

D'autrui craisse envie amaigrie,

Autrui *maigreche* le norrist.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. cix, 11, Van Hamel.)

Par *maigreche* te castil.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 266, P. Meyer.)

L'asne lo voit plains de paresce,

Si lo moque de sa *magresse*.

(*Dou Cheval et de l'asne*, 2321, Foerster, *Lyoner Yzopet*, p. 62.)

Ses dois li a creu *mesresse*.

(Rose, ms. Corsini, f^o 68^d.)

Mesgresce.

(*Ib.*)

De paliaseur et de *magreche*.

(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f^o 3^b.)

Toz iert cheuz e toz peluz,

E de *magreze* confonduz.

(*Vie du pap. Grey.*, p. 105, Luzarche.)

Ja se monstroit la *magreze* en lor faces. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 25, Champollion.)

Et en l'autre semaine tant sam oppresse cest seignor, qu'il furent constraint, et pour la troppe *macreze* tant aloient et curroient li cheval, quant li seignor et l'autre gent a pié. (*Id.*, *ib.*, VIII, 22.)

La lune aide generalment en tout temps et en *mesresse* et en moieté. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f^o 152 v^o.)

Les reins seiches par leur *maigreze*.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, II, v. 3195, Cocheris.)

Les rains secz par grande *maigreze*.

(*Ib.*, var.)

Male digestion n'engendre point *maigreze*, mais elle mue l'espece de maladie. (B. DE GORD., *Praiq.*, I, 21, éd. 1495.)

Mesgresse fet ainsi ses escouraes.

(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, Ep. aux Angev., Jonaust, p. 7.)

Pour ce le seigneur dominateur des armes envoyera la *maigreze* sur ses gras. (*Bible*, Isaie, X, éd. 1563.)

MAIGRECHE, voir MAIGRECE,

MAIGRETÉ, - *eclé*, *meigreté*, *megreté*, s. f., maigreur :

Ta *maigretes* te fait penser

Aillors que a toi deliter.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 268, P. Meyer.)

Comme le commence a regarder le voit si grant et si merveilleux et si bien taillié de tous membres selonc la *meigreté* qu'il avoit. (*Tristan*, Richel. 1434, f^o 10^b.)

Moult ataint de *maigreté*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f^o 199^b.)

Couleur jaune ou rouge, *megreté*

Debonnairé....

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f^o 352 v^o.)

Adont il sembloit que par long pleur et *maigreté* les œilz lui saillissent du chief. (L. DE PREMIERFAIT, *Decam.*, Richel. 129, f^o 128 v^o.)

La *meigreté* du corps. (*Le grant Herber*, f^o 84 r^o, Nyverd.)

Pour ce le Seigneur dominateur des armes envoyera la *maigreté* en ses gras. (*Bible*, Isaie, X, éd. 1556.)

Macror, *maigreté*. (R. EST., *Thes. lat. ling.*)

Macies, *maigreté* ou maigreur. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Gracilitas, *graisleté*, *maigreté*, maigreur. (*Ib.*)

Vous estes emerveillé, dites vous, de mon enbonpoint et de vostre *maigreté*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, II, Bibl. elz.)

MAIGROIER, *mesgroier*, v. a., faire maigrir :

C'est ce qui la pel le *maigroie*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 30^d.)

Peu a peu lui soit ostes (au faucon)
De la chair dessus les costes
Sans le trop foit *mesgroier*.
(*Gace de la Bigne, des Deduits*, ms., f° 73 v°, ap. Ste-Pal.)

— *Maigroïé*, part. pass., amaigri :

L'ostes prist son roncîn, qui molt ert *maigroies*.
Gaut. d'Aup., Richel. 837, f° 344^b; Michel, p. 2.)

MAIGUE, s. f., espèce de poisson, dit ombre ou perche :

Umbra a toto illo tractu, qui a Massilia est Neapolim usque umbrino vocatur, Baionæ horrugat... a Gallis *maigue*, in Gallia nostra Narbonensi daïne. (*Traité des poissons*, Richel. 1. 6838^c, chap. 19, ap. Duc., *Piscis regius*.)

MAIHAIN, voir **MESHAIN**.

MAIHNEE, voir **MESNIEE**.

1. MAIL, *maill*, *maigl*, *mal*, *maul*, s. m., maillet, sorte d'arme qui avait un marteau de fer ou de plomb à l'extrémité :

Un *maill* de fer li ala apporter.
(*Charr. de Nymes*, 1259, ap. Jonck., *Guill. d'Or*.)
Cil ot quatre elx, deux nes et deux menlon,
Et quatre bras; les pois gros et reon,
Quatre *maïs* porte tos de fer dasqu'en son.
(*Raimb., Ogier*, 12855, Barrois.)

Mais cil qui depecler la veulent,
O *maus* de fer brisier la seulent.
(*Guillaume, Best. div.*, 3146, Hippeau.)

Si com le tour fait trebukier
Maus de mineour sousterrain.
(*Renclus de Moiliens, Misereere*, st. clix, 8, Van Hamel.)

Et prenent *maus* de fer et grant picols d'acier.
(*Chanson d'Antioche*, IV, v. 342, P. Paris.)

Si sont saelé li quarrel
Por *maul*, por pic ne por martel
Que nul(e) ne s'en muet ne lo che.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 10^b.)

La n'orra lou *mal* ne martel
Por asseoir fust ne quarrel.
(*ib.*, f° 10^c.)

O haches et o *maus* ont li portaux brisé.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 74^b.)

Par devant le postel est li glous arestes,
Sor son col une hache, dont li *maus* est bendes.
(*ib.*, 4741, A. P.) Impr., *mans*.

As pierres et as *maus* ont le mau(c) ocis.
(*ib.*, 4885.) Impr., *mans*.

Et portent *maus* de fer et bons esples tranchant.
(*Aye d'Avign.*, 1194, A. P.)

Il oïrent la noise des foux souffans et les escroiz des *maux* de fer. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 48^b.)

A bien fait garnir son castel
De grans haces et de machues,
De *maus* et de pieres agues.
(*Blancand.*, 1076, Michelant.)

Li vilains a la face bise
Qui ressembloit espovantail
Sant de la chambre a tout son *mail*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 86^d.)

Je di que l'en devoit de maque ou de *maigl*
Tuer feme qui vent a deniers son charnal.
(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f° 106^a.)

La huge ovriront, s'l troverent
Le *mail* et le brief, et rien plus.
(*Chastie. d'un père*, conte xxvii, 262, Biblioph. fr.)

Hic malleus, *mail*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Maus et enclumes. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 698, f° 2 r°.)

Luy osta ou fist oster par ceulx qui en son aide furent venuz ung baston nommé *mail* de plonc. (1384, Arch. JJ 125, pièce 104.)

Ilz sont batus de ces terribles *mailz* de fer. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 59 v°.)

Et a iceluy lieu de la Bernaudiere, l'usage en la dite forest de Mondebrene aux ramoisons, au bois entresec, au croich, au *mail* et au cassé. (1404, *Aveu de Chesnoy, paroisse de Largesse, chastell. de Loris*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 27 v°, Arch. Loiret.)

Si le ferit en la teste d'ung *mal*. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 103, éd. 1488.)

Et tenoit sa hache en ses mains, qui furent grosses haches pesantes, dont le *mail* estoit fait a maniere de trois coings a fendre bois. (O. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 14, Michaud.)

— Fourche servant à tirer le fumier :

Quelquefois il se trouve je ne say quoy de bon, comme disoit la bonne femme, qui peschoit atout un *mail* en la mare de son fumier. (*Contes d'Eutrapel*, f° 50 v°, éd. 1585.)

— Marteau d'une porte :

Passé avant jusques a ceste porte... et prens le *mail* qui pend apres a une chayne, si bucque tout beau, tellement que le portier vienne parler a toy. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 33, éd. 1528.)

2. MAIL, s. m., maille :

Quatorze livres monnaies o la sequelle, *maulx* et interestz. (8 oct. 1393, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

3. MAIL, s. m., marne :

Le *mail* blanc, et qui est rude comme le tuf, est fort bon pour le bled. (DU PINET, *Pline*, XVII, 7, éd. 1566.)

Il s'employait encore au commencement du XVII^e siècle.

Bessin et Val de Saire (Manche), *mâle*, fumier.

MAILAISSER, voir **MALAISSIER**.

MAILBAILLI, voir **MALBAILLI**.

MAILE, voir **MAILLE**.

MAILENTER, voir **MAILLENTER**.

MAILHEE, voir **MAILLIE**.

MAILHERE, voir **MAILLIERE**.

MAILHOL, voir **MAILLOL**.

MAILL, voir **MAIL**.

MAILLART, voir **MALART**.

1. MAILLE, *maile*, s. f., tache en général :

Lors engroissa la vierge sainte,
Qui onques nul jur ne fu tainte
De nule *maile* de pechié.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 89 r°.)

— En particulier, taie sur l'œil :

Obtainius les ex esclaire
Et les defant de tot contraire,
D'ongle, de toile, et de la *maille*.
(*Lapid.*, G 1107, Pannier.)

En l'un des euz avoit une *maille*. (GUILL. DE TYR, XIX, 5, P. Paris.)

Je tire la *maille* de l'oeil
Sans blesser en rien la prunelle.
(*Varlet a louer a tout faire*, Poés fr. des xv^e et xvi^e s., I, 86.)

C'est pour s'en servir aux tayas et *mailles* des yeux. (DU PINET, *Pline*, XXIV, 15, éd. 1566.)

Quand on a quelque nuee ou cicatrice en l'œil, ou la taye ou l'onglee ou la *maille*. (*ib.*, XXVIII, 11.)

Je guaray toutes sortes de gratelles, j'oste les *mailles*, j'efface les lentilles et rousseurs. (LARIVEY, *la Veuve*, Anc. Th. fr., V, 126.)

— Tache ou moucheture sur les ailes d'un oiseau :

Les esperviers blancs roux sont bons... mais qu'ils ayent la *maille* traversee noire. (ARTEL, *Fauc.*, f° 88, ap. Ste-Pal.)

Ceux avec deux plumages, c'est assavoir de deux couleurs, et non de *maille*, sont les plus mechans. (*ib.*, *ib.*)

Morv., *mailla*, taie sur l'œil.

2. MAILLE, *maile*, *maaille*, *meaille*, *me-haille*, *maalle*, *meaille*, *maielle*, *maelle*, *maile*, *maigle*, *maisle*, *melle*, s. f., petite monnaie de valeur variable :

Dou sont prendroit onze et *maaille*.
(*Renclus de Moiliens, Misereere*, st. ci, 12, Van Hamel.)

Unques *maielle* ne toli
A homme nul por venir ci.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3042, Michel.)

Tot li mont ne prise *maalle*.
(*Guillaume, Best. div.*, 3416, Hippeau.)

A le messe des esposailles
N'ot pas ofrande de *meailles*;
Mars d'or ofrent et pailles blans,
Et li plus povre ofrent beaus.
(*Parton.*, 10799, Crapelet.)

Treis prevendens de froment... et treis *maailles* asis sus une minee de terre. (1260, *Acquis.*, Ste-Croix, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Treis *mealles* de cens. (1268, *Vente*, Bagneux, Arch. Maine-et-Loire.)

J'ai proumis a faire douze milliers de mailles au gros milliers; dont li milliers fait unze cens et vint cinc livres de *mailles* doubles. Et doivent estre faites les *mailles* a trois deniers de loi. (Mars 1269, *Lett. de Bern. de Guiterges, bourgeois de la Rochele*, Arch. JJ 24^d, f° 23 v°.)

Ceu sont les *mailles* constans et les cens deuz au dit conte. (Arch. J 192, pièce 64.)

Les nobles *mehailles* d'argent que l'en apele ducat. (MARTIN DA CANAL, *Cron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 320.)

Li chanjor des *mehailles*. (*ib.*, p. 272.)

Quatre deniers et *maille* de tournois. (20 sept. 1330, *Cart. de Flines*, CCCCLII, p. 546, Hautcœur.)

Item deux sistiers de blé, trente siz souz, trois *melles* et six gallois rendables. (1330, Arch. JJ 66, pièce 421.)

As, assis, *maelle*. (Gloss. lat.-fr., ap. Labbe, *Etym.*, p. 489, éd. 1661.)

Et en aucune part se trouve que une generation de *maellez* de laquelle se trouve quatre por un denier. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 49, Champollion.)

Un garçon qui ne vault pas trois *mailles* est vestu et paré de pourpre. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 784.)

Payer ung *maille* a chacun premier dimanche de juing. (18 mars 1439, *Aveu*, Arch. Morb., fam. Coëtdor.)

Encor ay je denier et *maelle*

Qu'oncq' ne virent pere ne mere.

(Patelin, p. 32, Jacob.)

Et vous devez, comme il me semble,

Six solz, quatre deniers et *maelle*.

(Farce nouvelle, tres bonne et fort joyeuse, Anc. Th. fr., II, 122.)

La vertus de la colouintide est purgative, quant on prend d'icelle le poix d'une *maisle*. (*Jard. de santé*, I, 131, impr. la Minerve.)

Maigle. (8 août 1526, *Inv.*, Not., Charrier, f° 146, Arch. Gir.)

N'ayant jamais dans sa bource une *maelle*.

(CL. MERMET, *la Boutique des Usuriers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 178.)

Je ne sçay ou me retirer pour coucher ny pour vivre, n'ayant denier ny *maelle*. (LARIV., *le Fidele*, IV, 9, Bibl. elz.)

Il est sans commodité, sans moyens, sans denier et sans *maelle*. (ID., *les Esprits*, I, 5.)

L'on m'a desrobbé tout l'argent que m'avoit donné Philippe; tellement que me voila demeuré sans denier ny sans *maelle*. (ID., *le Morfondu*, V, 7.)

— *Pas maelle*, aucunement, rien du tout :

Rien quiconqués !

Que me grevera il ? *pas maelle*

Soubz mon esselle.

(Patelin, p. 39, Jacob.)

Non, non, *pas maelle* de craincte. (RAB., *le Quart livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Vostre pouvoir ne prise *maelle*.

(Un Mir. de N.-D., comm. Oestes roy d'Esp. perdi sa terre, Th. fr. au m. d., p. 433.)

Posé soit ores que je tremble,

Sang bien, je ne vous crains *maelle*.

(Farce du Franc Archer, Anc. Th. fr., II, 327.)

— *Prendre maelle pour marc*, donner plus qu'on ne reçoit :

Si vos pri que me desloyes

Et qu'amenuisies la grant dele

Ke j'ai envers vo duc fil faite,

Si que por le marc prende *malhe*.

(JACQ. DE BAISIEUX, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 212.)

— *Faire la maelle bonne de sa parole*, la tenir :

Ce que la crainte m'a fait une fois vouloir, je suis tenu de le vouloir encore sans crainte. Et quand elle n'aura forcé que ma langue sans la volonté, encore suis je tenu de *faire la maelle bonne* de ma parole. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. I, p. 10, éd. 1895.)

1. MAILLÉ, adj., tacheté, marqué :

Voila comme ce n'est d'aujourd'huy que les dames aiment les pages, et mesmes quand ilz sont *maillez* comme perdriaux. (BRANT., *des Dames*, IX, 706, Lalanne.)

2. MAILLÉ, adj., émaillé :

Au lieu d'os de trespassez mis en croix ou en laz mortuaires, au lieu de larmes os de jayet ou d'or *maillé*, ou en peinture. (BRANT., *des Dames*, IX, 659, Lalanne.)

MAILLEE, voir MAILLIE.

MAILLEI, s. m., action de frapper avec des maillets :

Ten fels, ten chaple, ten *maillei*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 21638, var., Michel.)

MAILLEIL, *malleil*, s. m., maillot :

Lieu a Lers et le berceil

Fant pour l'enfant et le *malleil*

Et la bavete.

(Le Ditté des choses qui failent en menage, etc., ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 168.)

1. MAILLEIS, *malleiz*, *maleys*, *malleys*, *marlays*, s. m., marne, engrais :

Icellui Jehannin avoit mené aux champs deux chevaux avec une charrette ou tumberel chargé de fembroy ou *marlays*. (1390, Arch. JJ 139, pièce 230.)

Service de *malleiz* mettre hors, et de curer les estables. (1412, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 112 r°.)

Comme les suppliants menoient du *maleys*... pour faire du labour, lequel *maleys* ilz prenoient en une marre. (1456, Arch. JJ 183, pièce 194.)

Norm., *malais*, fumier.

2. MAILLEIS, s. m., action de frapper à coups de marteau, combat à coups de marteau :

Grans est et durs ly *mailleis*,

Et creux ly abateis.

(Pastorale, ms. Brux., f° 47 r°.)

MAILLEITE, voir MAILLETE.

1. MAILLEL, - au, adj., d'une maille :

Item le prier de Saint Sepulcre doit chascun an deux fois l'an treze œus fris et six pains *maillaux*. (1328, *Lett. de l'assiette de terre faicte à la R. Jeh. de Bourg.*, Pièce relat. à l'Hist. de Fr., XIX, 78.)

— S. m., pain d'une maille :

Ung des treses et deux des sargent alont par tout les boulangies de Mets, et prendrent en l'ostel d'un chacun ung *daralz* et un *maillau*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

2. MAILLEL, *maull*, s. m., maillet :

Et des *mailliaus* ne di je pas

Qui li sont au cul atachlé,

Qu'il ne soient fet et taillié

Tel com a tel ostil covient.

Du Fevre de Creeil, Montaiglon, *Fabl.*, I, 232.)

Pro uno croich, et pro heussez et *maillaux* emptis. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1340-41, exp. de Mamonville, Hôp. gén. Orléans.)

Que les fauchilles... soient faictes et ouvrees de bon fer, bien trempées et acherees de bons *maulleaux* d'acher... Et avant que lesdis *maulleaux* soient saudez, ilz seront monstrez aux eswars du mestier, afin qu'ilz ne soient mis en œuvre se l'estoffe n'est bonne, et ne les porront sauder sur fer brisant. (1374, *Ord. de l'échevinage d'Amiens sur le métier des fevres*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 677.)

S'est dit dans un sens spécial jusqu'au XVIII^e s. :

Mailleau. Petit instrument de bois en forme de maillet, qui sert aux tondeurs de draps pour faire mouvoir celui des deux couteaux des foncez à tondre que l'on nomme le mâle. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. de Comm.*)

MAILLENTER, *maillenter*, *malenter*, verbe.

— Act., souiller, ensanglanter :

Ses brans en fu moillies et sanglentes

Et ses cevalz trestos soillies et *maillentes*.

(RAIMBERT, *Ogier*, 5235, var., Barrois.)

Quant aurai l'escut fraint et le hauberc fausé,

Et le hiaume en .c. lius trancié et enbaré,

Et jou aurai le cors en plusieurs lius navré,

Et le branc acerin souillé et *maillenté*.

(*Rom. d'Art.*, f° 18^d, Michelant.)

Son brant d'acier soillez et *maillentes*.

(*Aleschans*, 718, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Sera s'espee, ce cuit, ensanglantee,

Et de noz cors soilliee et *maillente*.

(*Id.*, 3118.)

Tieus estendi mout ses bras ier

Cui ame gist nul ou brasier

De le flame d'infer pullente,

Ki put et art et si *maillente*.

(RENCL. DE MOULIERS, *Miserere*, st. CCXXVI, 4, Van Hamel.)

Une lance a trovee gisant en .r. lairis

Et une espee nue dont li hrans fu malmis,

Tous estoit ruellies, *maillentes* et noircis.

Li fouriaux par defors estoit demi porris.

(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 96^d.)

Tant i ferrai anqui de mon branc d'acier cler

De lor sanc les ferai soillier et *maillenter*.

(*Id.*, f° 102^b.)

— Réfl., se souiller :

(L'ève) s'est corrompue et *maillente*.

Et refroidie et englée.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 173, P. Meyer.)

MAILLEOR, s. m., ouvrier qui travaille avec le marteau :

Tubal Chaym fu *maillieres* et fevres en toutes huevres d'arain et de fer. (*Bible*, Richel. 899, f° 2^a.)

Sella engendra Tubal Caym qui fu *maillierre* et fevre en tout ouvrage d'arain et de fer. (GUIART, *Bible*, Gen., xv, ms. Ste-Gen.)

Malleator, *mailleres*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

— Fé m., *mailleresse* :

Malleatrix, *mailleresse*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

MAILLERACE, voir MALERECE.

MAILLET, *mallet*, s. m., nom donné aux Parisiens révoltés le 1^{er} mars 1382, au sujet de l'établissement de nouveaux impôts. Ils s'étaient armés de maillets de plomb trouvés dans l'arsenal et dans l'hôtel de ville :

Le premier jour de mars l'an 1381, que la commotion fut a Paris... de ceux qui couraient lors parmi la dite ville de Paris, que on dit *mailles*. (1383, Arch. JJ 123, pièce 120)

— Par extension, ce mot s'appliqua à toute espèce de séditieux :

Quant les bonnes gens se dient au roy et s'en aveuent, il les appelle villains, matins, *mailles*. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ 9184, f^o 153 r^o.)

Lequel sergent dist que c'estoit grant dommage que lesdis de Dieppe n'avoient les testes coppees,.... qu'ils n'estoient que hareleux, traistres, rebelles a nous et faulx *mailles*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 236.)

— Marteau d'une porte :

D'un *maillet* qui la pend a sor l'uis assené.
(*Berte*, 1086, Scheler.)

Le *maillet* troverent pendant

A la porte par de devant

(*Peler. Renart*, p. 414, Martin.)

... Passelion... voit le *maillet* dont on apeloit le portier, si heurta. (*Percef.*, vol. IV, ch. 33, éd. 1528.)

— Ferir le *maillet*, exposer en vente en frappant un coup avec un maillet .

Vende ne achete bleidz ne avoines ne autres quelconques grains... venant au marchié se dont n'est en le halle de bledz jusques a ce que le *maillet* sera ferru a l'heure ci apres declairee. (Sept. 1488, *Reg. aux ordonnances et publications*, 1465-1519, f^o 11 v^o, Arch. mun. Namur.)

Cy apres est ordonné et statué que pour le bien publicq chacun jour de marchiet seront ferru .II. *maillez* pour les bledz suivant que ce soit par temps d'estee a commencer a Pasques jusques a la saint Remy ensuivant a dix heures xi heures le dernier. (1491, *Reg. aux Steultes*, n^o II, Arch. mun. Dinant, f^o 12 r^o.)

1. MAILLETE, - *ette*, s. f., tache, marque :

Si doit si bien te bouche terdre
Que n'i laist nule craisse aerdre,
Au mains en le levre desuere,
Car quant graisse en chele demeure
El vin en perent les *mailletes*
Qui n'i sont ne beles ne nettes.

(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f^o 102^b; Méon, 13631.)

... *Mailletes*.

(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f^o 117^b.)

2. MAILLETE, - *ette*, *maillete*, *maillete*, *maalete*, s. f., dimin. de maille, petite pièce de monnaie :

Quant aucuns preudons li donnolt
U poitevine u *maalete*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 15212, f^o 132 v^o.)

Ou poitevine ou *maillete*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Solss., f^o 45^d.)

Ou poitevine ou *maillete*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux.)

Car d'un denier le prince a la *maillete*

Tant seulement, se bien le compassez.

(GRINCORE, *Foll. Entrepr.*, p. 20, Bibl. elz.)

Sa barque estoit desbiffée et vilette,

Si n'eut de moy ne denier ne *maillete*.

(LE MAIRE, *les deux Epist. de l'amant vert*, à la fin du *Prem. liv. des Illustrations*, éd. 1513.)

3. MAILLETE, - *eite*, s. f., p.-ê. pour *mulete*, estomac :

En la *maillete* d'un poisson. (*Compos. de la s. escrip.*, ms. Monmerqué, t. II, f^o 195 r^o.)

MAILLETEMENT, s. m., coup de maillet ; pris au fig. dans l'ex. suiv. :

Tant fu par longs *mailletements*

Que ses larmes fu hors saillir.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f^o 13^d, impr. Institut.)

MAILLETER, v. a., frapper à coups de maillet :

Tant le *maillelay* et fery

Que tendre et mol je le rendy.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f^o 13^d, impr. Institut.)

MAILLETON, s. m., morceau de sarment de vigne, appelé ainsi parce que la partie du vieux bois qu'on y laisse lui donne la forme d'un maillet :

La crocette ou *mailleton* est un nouveau jecton qui est sorti du bois de l'année précédente ; et est dit *mailleton* parce que en la partie et endroict d'ou il est coupé du viel sarment, il ressemble a un petit maillet. (COTEREAU, *Colum.*, III, 6, éd. 1555.)

Mailleton, crocete, jeune sarment coupé a la tete de bois viel dont il sort, aiant l'endroit de la coupe façonné en maillet. (MONET, *Parall. des langues*, Rouen 1632.)

MAILLI, s. m. ?

Le *mailly* de la despence. (1424, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MAILLIE, - *iee*, - *ee*, *mailh.*, *mail.*, *meill.*, s. f. valeur d'une maille, la maille elle-même :

.I. pot de *maille* de tonlieu. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., XX, 1, var., Lespinasse et Bonnardot.)

J'ai proumis a faire douze milliers de *mailles* au gros milliers. (Mars 1269, *Lett. de Bern. de Guiterges, bourgeois de la Rochele*, Arch. JJ 24^d, f^o 23 v^o.)

Chacun talemeler qui fet pain a vendre doit chascune quinzaine *maillee* de pain. (1296, *Rentes d'Orliens*, f^o 1 v^o, Arch. Loiret.)

Jamais n'arai denree ou n'ales le *maille*.

(*B. de Seb.*, xvii, 496., Bocca.)

Une *maille* de cens. (1319, Arch. S 262, pièce 11)

Ceste *maillee* de fein. (*Compos. de la s., escript.*, ms. Monmerqué, t. II, f^o 61 r^o.)

Le voyer St Jehan de Otrayes reçoit demi arpent et *mailles* de cens d'heritages. (*Rec. du 26 déc. 1389*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 28 r^o, Arch. Loiret.)

Tous ceux de la ville de Verno et de fors qui vendent pain vendable doivent danree de pain un dimanche et l'autre dimanche *maillee*. (*Cart. de l'archev. de Tours*, p. 182, Arch. Ind.-et-L.)

Soit entenuz de payer a.... tenans et possedans les dictz fours une *meillie* viennoise de monnaie de Savoye et une espongne de paste a la valeur de deux *meillies* viennoises.. (1486, *Déclar. du D. de Sav.*, Cart. de Bourg, p. 871, Brossard.)

— Étendue de terre rapportant une maille par an :

Dix *poingnerees* de pré dont les quatre *poingnerees* ou *mailhees* font l'arpent en deux pieces; la premiere contenant sept *mailhees* ou environ. (1471, Arch. JJ 197, pièce 159.)

— Pas *maille*, rien du tout :

Onques de li n'aprirent *maille* ne denree.

(*Berte*, 2486, Scheler.)

Qui ne sevent *maille* des saintes escriptures.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 374, Kerv.)

— Tenir *maille*, tenir compte :

Mais de chose qui fut parlee
Charles n'en vout tenir *maillee*
Ne de l'acort.

(GUIL. DE ST-ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 551, Charrières.)

Cf. MAILLE.

1. MAILLIER, *mailler*, *mailier*, *malhier*, *maller*, verbe.

— Neutr., frapper avec un maillet, avec un marteau ou avec une massue, frapper comme avec le maillet :

La veissiez et *maillier* et ferir,

Couper verrous et chevilles croissir.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XLII, p. 207, P. Paris; ms. Berné 113, f^o 26^c.)

As murs *maillent* et fierent cescun jor a engres.

(*Roum. d'Aliz.*, f^o 16^a, Michelant.)

Com au mur par grant air *maillent*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 443, du Ménil.)

En la grant presse fieret et *malle*.

(*Durm. le Gall.*, 7834, Stengel.)

Mes dessus tous les autres W. si i *maille*.

(*W. de Monbrastor*, ms. Montp. H 247, f^o 176^b.)

Cele part fu grans la bataille,

Ernous i fieret, Ernous i *malle*.

(*Mousk.*, *Chron.*, 22137, Reiff.)

Va toz jors avant soi ferant et *maillant* et abatatant chevaliers et chevaus. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f^o 40^a.)

Nus ne les pooit percier ne estroer, tant sachent sor els ferir ne *maillier*. (*Artur*, Richel. 337, f^o 159^v.)

Et fieret desus els et sor els *maille*. (*Tristan*, Richel. 1434, f^o 22^d.)

Ne se menacent point, chaplent, fierent et *maillent*.

(*Girart de Ross.*, 3503, Mignard.)

Sus Sarraus felons commencha a *maillier*.

(*Gaufrey*, 6518, A. P.)

La veissiez grans coups donner et capillier,
Dessus bras et sus gambez fort ferir et *maillier*.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f^o 54 v^o.)

Les deux osts vinrent l'ung contre l'autre, et commencerent a frapper et *mailler* l'ung sur l'autre de toutes manieres d'armures de guerre que on peust penser de traict ou d'autre chose. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1424, Michaud.)

Monsgr Gerard qui les amonestoit de bien faire estoit toujours au plus espes, qui frappa et *mailloit* a dextre et a senestre. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 141.)

Et tant *maillierent* et frapperent l'un sur l'autre que, en pou de temps, leurs coups furent fais et accomplis. (OLIV. DE LA MARCHÉ, *des Gages de bataille*, p. 88, Prost.)

Chascun frappe et *maille*.

(*Actes des apost.*, vol. I, f^o 154^a, éd. 1537.)

Nous laisserons Bourguignons et Lorrains buccer et *mailler* au dit siege. (MOLINET, *Chron.*, ch. XXXIII, Buchon.)

Chascun y monstroist sa force en *maillant* l'ung sur l'autre menu et souvent. (*Percefor.*, vol. I, c. 32, éd. 1528.)

Mais fieret et frappe et roule et *maille*.

(*Jaloux qui bat sa fem.*, Poés fr. des xv^e et xvi^e s., III, 162.)

— Act., battre, frapper :

Li uns le fieret, l'autre le *maille*,

Li mastins durement baillie.

(*Ren.*, Br. X, 603, Martin.)

Ainsi ftert, et frappe, roule et *maille*
Cete qui brait et erie et baïlle.
(Rose, Vat. Chr. 1522, f° 60^a.)

Sez contraires a si buisies
Al branc d'achiet, et tant *mailhes*
Ke lor escus a detalheis.
(JAK. DE BASIU, *des trois Chev. et del Chainse*,
228, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 98.)

Tuit eilz que j'ai nommes qui ont Girart rescous
Ont le plus de Francois si durement escous
Que plus sont defroissii n'est de frument la paille
Quant a quatre fleaux de fott bras l'on la *maille*.
(Gir. de Ross., 5265, Mignard.)

Et fu ces cors de toutes parts
D'armes debatuz et *maillez*.
(WATRIQUET, *Dit du preu Chevalier*, Richel. 24432,
f° 389^c.)

Tant chauffe on le fer, qu'il rougist ;
Tant la *maille* on, qu'il se debris.
(VILLON, *Bail. des Prov.*, Jacob, p. 148.)

Icellui le Douche s'efforça de prendre le
suppliant a la gorge et le vouloir *maller*.
(1471, Arch. JJ 197, pièce 110.)

S'il vous *maille* sur la teste, je ne don-
neray pas ung denier pour vostre vie.
(PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 632, Génin.)

— *Maillier un coup*, donner un coup de
maillet :

Grans cops i done et hurte et *maille*.
(Othevien, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 90 r°.)

Monsg^r Gérard fraploit et *mailloit* les
cops si grans que il sembloit que ce feus-
sent coups d'homme immortel. (Girart de
Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. de Mon-
tille, p. 399.)

— Réfl., se frapper réciproquement :

Des puins, des espees se *maillent*
Es visaiges et es maisties.
(GIB. DE MONTR., *la Violette*, 1973, Michel.)

Suisse rom., *mailler*, v. a., tordre,
fausser, froissér, marteler. *Mailler* une
claf, *Mailler* un osier pour en faire un
lien. A force de le trailler il a fini par lui
mailler le bras. Au neutr., se dit de la
viande qui a été cuite trop fraîche, et qui
s'aplatit, s'étend, s'écrase sous la dent plu-
tôt que de se couper. Ce mouton serait bon
s'il ne *maillait* pas tant. (BONHÔTE, *Gloss.*
neuchât.)

2. MAILLIER, *mallier*, *maeler*, verbe.

— Act., revêtir d'une cote de mailles :
Si Cosme duc de Florence n'eust tous-
jours esté bien *maillé* quand il empieta la
seigneurie, on l'eut tué cent fois. (BODIN,
Rep., IV, 7, éd. 1583.)

Mailler, pour endosser une cuirasse,
était encore en usage au XVII^e siècle.

— Réfl., s'empêtrer dans des mailles :

Il fant retirer du panneau assez pour
estre lasche, afin que le loup s'y *maille* et
s'y embrouille. (SALNOVE, *Ven.*, p. 276, ap.
Ste-Pal.)

— *Maillié*, part. pass. et adj., formé de
mailles :

Que sur escuz e sur quirees
E sur broines menu *maitees*
Bruisent mil lances de sapis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3767, Michel.)

Chauces de fer li baillent, hauberc *maillié* menu.
(J. Bod., *Sax.*, LXXXII, Michel.)

Et li haubers menu *mailiez*.
(La Charrette, Vat. Chr. 1723, f° 15^b.)

Les .ii. haubers li faussent, qui sunt *mailié* menu.
(Fierabras, 1682, A. P.)

Il a un blanc aubert vestu
Fort et serré, *mailié* menu.
(Parton., 9613, Crapélet.)

Et blanc auberc menu *maillié*.
(Ib., 2979.)

Ce sunt hauberc *maillié* menu.
(Blancard., 80, Michelant.)

Une chasucle *maillee*. (Inv. du trés. de St-
Sauv., Cart. de St-Sauv. de Metz, Richel.
I. 10029, f° 67 r°.)

De sa toile *maillee* ourdissoit les filets.
J. A. DE BUIF, *Poèmes*, I. VIII, Lemerre, II, 379.)

— Dont le tissu est serré, solide :

Le *mailié* cordage.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 199, éd. 1604.)

— Dans cet autre ex. le sens est peut-
être dont les parcelles sont fines, en par-
lant du sable. (voir le bas de cette page.)

En haut bos, pres de fontenele
Courans seur *maille* gravele.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Th. fr. au m. à.,
p. 57.)

3. MAILLIER, *mailler*, *maller*, *marler*,
v. a., marnier, mettre de la marne, de
l'engrais sur une terre :

Si comme a fumer ou a *maller*, ou a
vigne planter. (BEAUMAN., *Coul. du Beauv.*,
XIII, 16, Beugnot.)

Doit *maller* toutes les terres. (Ch. de
1285, ap. Duc., *Mallare*.)

Or refait ses tieres *marler*
Et faire entour fosses et haies.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes de l'aver*, 222, Scheler.)

Les Grecs n'ont mis en oubly ce mail...
Ils appellent leucargillon une terre grasse
blanche, dont ceux d'Alcatoe avoient ac-
coustumé de *mailler* leurs terres, et prin-
cipalement celles qui estoient froides et
humides. (DU PINET, *Pline*, XVII, 7, éd.
1566.)

Se disait encore au XVII^e siècle :

Mailler ou fumer un champ, luy donner
du mail ou de l'amendement ; *mailler* une
cisterne ou un puits et autres choses,
plastrer ou enduire par dedans d'une
crouste de ciment. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*,
Amsterdam 1664.)

Bessin, *mâler*, fumer un champ.

4. MAILLIER, *merlier*, s. m., marnière:
Pour leur manoir et *merliers*. (Denombr.
des baill. d'Am., Arch. P 137, f° 109 r°.)
Cf. MAILLIERE.

1. MAILLIERE, *mailhere*, s. f., étendue
de terre qui rapporte une maille :

La quatrieme piece contient trois *mail-
heres* et une lievrade de pré... (1471, Arch.
JJ 197, pièce 159.)

2. MAILLIERE, *malliere*, *maliere*, *mar-
liere*, *moliere*, *molliere*, *mouliere*, s. f.,
mine de marne, puits à marne, marnière,
fondrière :

Sire, ce n'est *marliere* viez
Ne grant fousez ne parfont biez.
(Renart, Br. XXII, 451, Martin.)

Le tere dehors le pont duskes as *mal-
lieres*. (Charte de 1247, Moreau 168, f° 77 r°,
Richel.)

Les *maillieres* sont kemuns a aisement
as homes. (1247, Ch. de R. de Boves, ap.
Duc., *Marla*.)

Item le bois de Bruisselle... item les *mo-
lieres* de ce bois. (Chart. de Blanche de
Navarre, f° 248, ap. Duc., *Moleria* 1.)

.I. arpent de terre seant a la *maliere*
tenant a la terre Pierre le filz Symon.
(1283, Cart. de St-Denis, Richel. I. 5415,
p. 399^a.)

Item les *moliere*s de ces bois. (1300,
Cart. de S.-Germ. des prés, Arch. LL
1026, f° 248 v°.)

Et l'autre piece (bute) sus les *maliere*s.
(1312, Ch. du garde du sceau de Valognes,
S.-Sauv., Hamesvez, Arch. Manche.)

Soit ou en forest ou en pres,
Ou soit a puis ou a *marliere*.
(ALARD, *C^{oss} d'Anjou*, Richel. 765, f° 22 r°.)

En la piece qui hurte sur les *moliere*s.
(1323, Arch. JJ 61, f° 131 v°.)

Icellui Polart... avoit esté occit et mis a
mort... et par lesdiz malfaiteurs avoit esté
porté et geté en une *maliere*. (1380, Arch.
JJ 118, pièce 423.)

Treize arpens de terre seians ou terroer
de Boulay, entre les *mouliere*s et cres-
ches. (1387, Arch. MM 31, f° 31 r°.)

Se ilz chevauchioient celui pays ilz
trouveroient tant d'empeschemens de
*moliere*s et de mauvais passagel qu'ilz
ne se pourroient tenir ensemble. (FROISS.,
Chron., Richel. 2644, f° 232 r°.)

Iceulz estocqz sont mis et assiz diverse-
ment en plusieurs lieux (du fossé) pour
les *moliere*s. (1497, *Compt. faits p. la ville
d'Abbe.*, Richel. 12016, p. 108.)

A poy que ne me voys occire
Ou jecter en une *maliere*,
Sy en devant ny en derriere
Vous voyes en moy deshonneur,
Ne m'espargnes point.
(Farce du Bon Payeur, p. 17, ap. Ler. de Lincy
et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Iceulx maire, eschevins et bourgeois,
ont de toute anchienneté accoustumé de
mener leurs bestiaux pasturer sur les
larris et *moliere*s scitueez pres dudit Boi-
mond. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc.
du baill. d'Amiens, t. I, p. 386, Bouthors.)

Si d'aventure la *mailliere* d'ou est tiré
ledit mail se rencontre parmy des fon-
taines, ce mail rendra la terre desmesure-
ment fertile. (DU PINET, *Pline*, XVII, 7, éd.
1566.)

En la maison d'un gentilhomme estoit
une chienne de bien, laquelle eut cinq
chiens d'une portee, que l'on jetta dans
une *marliere*, pour cause qu'elle avoit esté
mastinee. (Nouv. *Fabrique des excell.*
Traits de verité, p. 114, Bibl. elz.)

Terre tremblante, et pleine de *moliere*s.
(FAVIN, *Th. d'hon.*, I, 152.)

Bessin, *mâliere*, fumièrre. H.-Maine, *mo-
lière*, fondrière. Meuse, *marliere*, mare
d'eau froupissante.

3. MAILLIERE, *maillièrre*, - *lere*, adj.
f., qualifiant une femme qui se livre pour
une maille :

Je ne sai rien de putain chanberiere
Q'i ait esté corsaus ne *mailliere*.
(R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 20 r°, A. T.,
1329.)

Je ne fu onques corsaus ne *mailliere*.
(*ib.*, 1338.)

MAILLIS, s. m., clôture en fer maillé :

Item unam insulam, l'isle d'amours nuncupatam, in salicetis undique plantatam, a *maillis* gallice clausam. (1536, *Arr. du Parl. de Paris*, Cart. de Chissé, ap. Duc., *Mail.*)

MAILLOEL, voir **MAILLOL**.

1. MAILLOL, - *oul*, - *oel*, *mailol*, *mail-luel*, s. m., maillot :

En la cambre vont cil tot droit
U li enfes petis estoit,
Porté l'en ont en son *mailloel*.
(*Siege de Theb.*, Richel. 375, f° 36°.)

Le bers i trueve et le *mailloel*.
(*De Gombert*, 101, Montaignon, *Fabl.*, I, 241.)

Mais, puis que je geu en *mailloel*,
Ne vi chevalier mix venant.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 299.)

— Sac de mailles pour enfermer un oiseau :

Et ei vente oultrageusement,
Je ne tiens pas celui pour fol
Qui adonq le meet a *mailol*.

(G. DE LA BIGNÉ, f° 90, ap. Ste-Pal.) Var., *mail-loul*. (Ms. Ars.)

2. MAILLOL, *mailhol*, *malloil*, s. m., sarment, sorte de provignure :

Columelle dit que si l'on veut faire que les raysins n'ayent point de grains par dedens, l'on doit fendre et parlier le *mal-loil* ou le serment que l'on veut planter par le millieu. (*Platine de honneste volup-té*, f° 12 r°, éd. 1528.)

Puis ces *mailloiz*, plantes, sarmens, racines, prouvins, n'est ce point assez pour repaistre l'œil humain ? (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

— Vigne nouvellement plantée :

Le suppliant print... son fessour pour aller bouyer ou fougier en vigne *mailhol* ou vigne nouvellement plantee. (1459, Arch. JJ 188, pièce 56.)

Cf. MAILLETON.

MAILLOLER, *mayloter*, v. a., envelopper d'un maillot :

Kaunt li enfes serra nez
Cet enfaunt dounk *maylolez*.

(G. DE BIBLESWORTH, 5, Meyer, *Rec.*, p. 361.)

MAILLOLET, s. m., petit maillot :

Si vous oi plorer tot sol sanz compaignon
El *maillolet* petit qui fu de grant renon
(*Maugis d'Aigr.*, Richel. 766, f° 9 v°.)

Encore en ai le paille qui est a or sarti
Ou fus envolépe u *maillolet* peti.
(*ib.*, ms. Montp. H 247, f° 173°.)

Et les puceles entresoit
L'ont lavé et apareillé,
Puis l'ont el *maillolet* couchié.
(*Florimant*, 543, Michel.)

L'enfant au *maillolet* et es mains des nourrices. (DE LA MARCHE, *Mém.*, p. 618, éd. Denis Sauvage.)

— Petit sac de mailles pour enfermer un oiseau :

Mettez vostre oiseau en *maillolet*. (DU FOUILLOUX, *Faucon*, f° 32°, ap. Ste-Pal.)

1. MAILLON, s. m., maillot :

Qui m'a esté plus doux que mere
A enfant levé de *maillon*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXVII, Jacob, p. 61.)

2. MAILLON, s. m., lien pour attacher la vigne :

Quant est de l'appuy, s'il ne le fault re-faire de neuf, ou mettre quelque nouvelle perche, suffira renouveler les liens et *mailloins*. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 26, éd. 1555.)

— Nœud :

Un *maillon*, nodus. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

Centre de la Fr., *maillon*, maille ou anneau d'une chaîne, nœud qui réunit les deux poignées de glui destinées à former par la torsion de leurs extrémités le lien d'un fagot de paille.

MAILLOQUE, s. f. ?

Croyx a *mailloques*. (5 fév. 1535, *Arr.*, Arch. mun. de Bord., Reg. des cleres, f° 13.)

MAILLOT, s. m., maillet :

Cil fiert o le *maillot* desus.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 30°.)

Et fait *mailloz* pour battre lesd. paulx a faire le piloteiz. (1452, *Compt. de Nevers*, CC 48, f° 6 v°, Arch. mun. Nevers.)

Ung *maillot* de horne pour battre les esguilles. (1462, *ib.*, CC 57, f° 16 v°.)

A faire les *mailloz* et mettre a poinct les paulx. (1468, *ib.*, CC 63, f° 23 r°.)

1. MAILLOTER, v. a., emmailloter :

Fist porter ledit pere en sa compaignie par ladicte norrice sondit enfant en pelerinage en l'eglise de Saint Germain des Prez lez Paris, ou ilz firent offrandes pour ledit enfant, et y laisserent l'une des bandes de quoy l'en envelopoit a *mailloter*. (1424, Arch. JJ 172, pièce 430.)

Maillolez bien, or amaillotez bien vostre enfant, nourrice. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 744, Genin.)

Et fier berseau ou je fus *mailloité*.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 114, éd. 1535.)

Puis luy en oindras les reins (de la ma-lade) et mettras apres des estoupes chaudes dessus, puis la *maillotte*, comme on fait les petits enfans. (*Les secrets d'Alexis piemontois*, p. 47, éd. 1588.)

2. MAILLOTER, - *otter*, v. a., frapper à coups de maillet :

Je *maillotte* — I mall cloddes. Mayntenant qu'il a fait de labourer nostre terre, allez la *maillotter*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 632, Génin.)

Pour la fin, en dernier martyre il fust roué et *mailloité*, dont il ne mourut point, car on ne luy avoit donné que sur les bras et jambes pour le faire plus languir. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXVII, Bibl. elz.)

Afin qu'en tirant la graine (du lin), en la *mailloitant*, telles ordures ne soyent meslees avec la flasse. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 658, éd. 1597.)

— *Mailloité*, part. passé, fabriqué à coups de marteau :

Qu'a Juppiter sont de sa main mobile
Tollus les dardz en Elna *mailloitez*.
(V. PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 19, éd. 1535.)

MAILLOUL, voir **MAILLOL**.

MAILLU, adj., formé de mailles :

Lor hyaumes resonner et croire lour escus,
Et ferir des espees es bons aubers *maillus*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 120 r°.)

Et ferir leurs espees es bons haubers *maillus*.
(*ib.*, ms. Brux. 11191, f° 140 v°.)

Il li a son escu d'outre en outre fendu
Et sus le bras senestre trenchié l'aubert *maillu*.
(*ib.*, ms. Rouen, f° 113 r°.)

MAILLUEL, voir **MAILLOL**.

MAILLOL, voir **MAILLOL**.

MAIMANT, voir **MEEMENT**.

MAIMBOURG, voir **MAINBOUR**.

MAIMBOURNIE, voir **MAINBOURNIE**.

MAIMBOURNISSEMENT, voir **MAINBOURNISSEMENT**.

MAIMBURNIE, voir **MAINBOURNIE**.

MAIMENT, voir **MEISEMENT**.

MAIMPLANT, voir **MAINPLANT**.

MAIN, s. f., mot conservé, formant dans l'anc. langue un grand nombre de locutions :

— *Avoir en main*, être maître de, posséder :

Je suis sa mere nourrice, qui ay tous ses secrets *en main*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX, éd. 1559.)

— *Avoir a main*, dans le même sens :

J'avois ce langage (le latin) en mon enfance si prest et si *a main* qu'ils (mes maitres) craignoient eux mesmes a m'ac-coster. (MONT., *Ess.*, I, 25, f° 65 r°, éd. 1588.)

— *Prendre la parole en main*, prendre la parole :

Artus prist la parole *en main*.
(*Tristan*, I, 4150, Michel.)

— *Mettre les mains en*, mettre la main sur :

Ils disent qu'on a mys
En eulx publicquement les mains.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 18°, éd. 1537.)

— *Toucher a la main*, toucher du doigt, comprendre aisément :

Nous *touchons a la main* que la forme de nostre estre despend de l'air, du climat. (MONT., *Ess.*, II, 12, f° 243 r°, éd. 1588.)

— *Main à main*, côte à côte :

Main a main vinrent en la sale.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 765, Roq.)

Gerars et Hues sont *main a main* ales.
(*Huon de Bord.*, 9036, A. P.)

En un enclostre a moines *main a main* se rendi.
(*Poème mor.*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 24 r°.)

U qu'il fuist *main a main* s'en turnoient fuiant
(*ib.*, f° 27 r°.)

La premiere alloit a Mademoiselle de Bourbon, et puis Mademoiselle d'Estampes, et puis Mademoiselle de Coimbre : mais elles alloient toutes *main a main*. (ALIEN. DE POICT., *Honn. de la Cour*.)

— *Combattre main à main*, combattre corps à corps :

Ilz vindrent *combattre* et escarmoucher lesditz Angloiz *main a main*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 54, Bibl. elz.)

Se disoit encore au XVII^e siècle :

La fut *combattu main à main*. (D'ABLANCOURT, *Trad. de Tacite*, Ann., II, 2.)

— *De main en main*, de *main a main*, tout de suite, les uns après les autres :

Quant ils furent a cheval, ils vindrent aux tentes ou la chevalerie descendoit, et les allerent festoyer *de main en main* jusques a soleil couchant. (PERCEFOREST, III, f^o 135, éd. 1528.)

Voyla l'histoire qu'Androdus recita a l'empereur, laquelle li fit aussi entendre *de main a main* au peuple. (MONT., *Ess.*, II, 12, f^o 197 r^o, éd. 1588.)

— *A main sauve*, en sécurité :

A main sauve. Safely, securely, without any manner of losse, damage, or danger. (GORG., éd. 1611.)

— *Entre mains*, en train :

Ceste disention avoit occupé les couraiges des hommes en ung temps qui n'estoit pas convenable pour ce que tant de guerres estoient *entre mains*. (PREM. vol. *des grans déc. de Tit. Liv.*, f^o 78^o, éd. 1530.)

— *Aler de sa main*, terme du jeu de dés, être le premier à jouer :

.... Cilz *ala de sa main* ;
Gaigne .x. frans ; j'ay mon argent perdu.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 207^a.)

— *Être plus à main*, être plus à portée

Ma resolution estoit de m'approcher de Castres, afin d'*estre plus a main* pour appliquer le remede au mal. (Janvier 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 269, Berger de Xivrey.)

— *Bon à la main*, facile à conduire :

François et Gascons estoient montez sur bons et forts chevaux, vistes et *bons a la main*, et pour ce abbatoient et tomboient tout ce qu'ils trouvoient a eux contraire. (A. CHART., *Charles VII*, ap. Ste-Pal.)

— *Bien à la main*, agréable, commode :

Ce voiage la ne nous est pas *bien a la main*, il nous est trop loingtain. (FROISS., *Chron.*, XIII, 96, Kerv.)

— *Mal à la main*, en la main, désagréable, incommode :

Honguerie est uns trop lointains pais et *mal en e main* pour les François. (FROISS., *Chron.*, X, 374, Kerv.)

La Turquie est ung pays moult grant et *mal a la main* pour errer et chevauchier. (Id., *ib.*, XVI, 38.)

— *A la bonne main*, à droite :

Quant ce vint a l'endemain, toute li hoos fu logie en Escoce, et laierent Bervich *a la bonne main*. (FROISS., *Chron.*, I, 327, Luce, ms. Rome.)

— *Avoir la main douce*, terme de vénérie, être manié doucement :

Si (l'oiseau) n'a *la main douce* et le maistre debonnaire qui le traicte amiablement, il ne s'appriivoisera jamais. (BUDÉ, *des Oiseaux*, f^o 108^a, ap. Ste-Pal.)

— *Avoir mauvaise main a*, avoir de la peine à :

Aussi me trouve je par experience *avoir mauvaise main* et infructueuse a persuader. (MONT., *Ess.*, III, IV, f^o 363 r^o, éd. 1588.)

— *Venir sur la main*, créer des embarras :

Car les gherres d'Engleterre li vinrent *si sur le main* qu'il li convint cesser sa devotion. (FROISS., *Chron.*, VI, 370, Kerv.)

— *Faire la main de*, agir au gré de :

Se vous voules *faire la main de* vos deux oncles. (FROISS., *Chron.*, XI, 7, Kerv.)

— *Partir de la main*, faire ou dire quelque chose de premier mouvement :

Billiad, *partant de la main*, luy repliqua. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

— *Jouer des mains basses*, faire main basse, massacrer, égorger :

Si on eust joué *des mains basses* en ce lieu d'Orleans comme il estoit aisé, nous n'eussions veu les troubles et guerres civiles que se sont venues. (BRANT., *Cap. fr.*, III, p. 79, éd. 1666.)

— *Mener les mains basses contre*, faire main basse sur :

Il arresta que l'on *meneroit les mains basses contre* tous ceux de ceste religion. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 6, éd. 1723.)

— *Être bas à la main*, se laisser facilement gagner par de l'argent :

— Ilz l'ont mis dehors par pecune.
— Vous y avez donc vostre part.
— Maudict soit de Dieu Agrippart
Et tous ces compaignons aussi,
Se a cause de cest homme cy
Eust onques maille ne denier,
Mais vous enquerrez ce geollier
Et Briffault son cousin germain,
Car tous deux *sont bas a lu main*,
Au moins s'ilz ne se sont changez.
(Act. des Apost., vol. I, f^o 139^o, éd. 1537.)

— *Main s'est employé* au sens de peuple :

La *main* menude ki l'almosne desire[n]t,
S'il nus font presse.
(ALEXIS, XI^e s., st. 105^a, Stengel.)

Ceste *mains* chi truanderie
Est nommee et coquinerie.
(DEGUILLEVILLE, *Trois peter.*, ap. Duc, II, 593, éd. Didot.)

— Espèce, condition :

Je sui chil qui tot a vaincu,
* Je sui li miedres de ma *main*.
(R. DE HOUDENC, *Rom. des Etes*, 132, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 253.)

— *De basse main*, de basse extraction :

Cil n'erent mie castelain,
Ne vavassour de *basse main*,
Ains ert rice roi et poissant.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f^o 81^a.)
N'en i a un fil de vilain,
Ne qui soit nez de *basse main*.
(EUCLETE et POLIN., Richel. 375, f^o 48^a.)

C'a fait uns hom de *basse main*
Que j'atevai, fils d'un vilain.
(PARTONOP., 3575, Crapelet.)

Chevaliers ne doivent pas estre ensi menes comme bourges, ne bourges et gens de *basse main* com chevaliers. (Ass. de Jerus., ch. 2, ap. Ste-Pal.)

Par ma foy sire je suis ung
Gentil homme de *basse main*.
(Act. des Apost., vol. II, f^o 83^a, éd. 1537.)

Comme un gentilhomme,
Je dy gentil de *basse main*.
(Id., f^o 112^b.)

— *De pute main*, dans le même sens :

Grant joie mainoent li serf de *pute main*,
Il en apellent Fromont le fil Alain
D'autre traizon querre.
(Jourd. de Blavies, 148, Hoffmann.)

La femme al vilain
Ki moult estoit de *pute main*.
(MOUSK., *Chron.*, 13701, Reiff.)

— *Main s'est employé* de diverses manières dans le sens d'action, d'effort :

Je vous prie donc, mess^{rs}, continuer de mesme *main*. (13 janv. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 349, Berger de Xivrey.)

J'envoye une despeche bien ample aux s^{rs} de Saint Vincent, vicomte de Gourdon et de Bournasel, pour tous ensemblement, et d'une commune *main*, s'employer a la reddition de la dicte place et punition de ceulx qui y sont dedans. (3 fév. 1582, *ib.*, t. I, p. 438.)

— *Tout d'une main*, pour signifier tout d'une suite :

Après disner, ce jour iout d'une *main*,
Le roy alla coucher a Sainct Germain.
(A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur*.)

Après quelques propos par luy desduits sur la cause et motif de son entreprise, il adjouste *tout d'une main*... (PASQ., *Rech.*, I, 10.)

— *A sous main*, en sous main :

On voit deja l'appareil des gendarmes
Comme *a sous main* finement se dresser.
(RONS., *les Poém.*, I, II, les Nues, p. 261, Bibl. elz.)

— *Par sous main*, dans le même sens :

Il est bon et expedient de luy celer et luy faire couler le bien et secours *par sous main*. (CHARR., *Sag.*, I, 3, c. XI.)

— *De toutes mains*, à tout propos :

Nostre roy va dire en latin, car il s'en aidoit *a toutes mains* : Consuetudo altera natura. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 164, Roybet.)

— *Avant les mains*, *avant la main*, *avant main*, d'avance, préalablement :

Pour douze livres et diz soulz de tournois dont je me tieng pour bien païé *avant les mains*. (Ch. de 1293, S.-Wundr., Arch. S.-Inf.)

Comme Estienne Bertran charpentier eust pris de Thomas Girot exposant certains ays a soyer, parmi certains pris d'argent que ledit Bertran lui en païa *avant la main*. (1377, Arch. JJ 112, pièce 29.)

Mais pensez y, de par le diable,
Et me payez *avant la main*.
(Nouv. Pathelin, p. 164, Jacob.)

Et combien que vous n'aiez rien prins,

il vous en prisera bien mieux, et vous donra apres plus largement que si vous eussez prins de luy *avant la main*. (*Quinze joyes de mar.*, v, Bibl. elz.)

Je le te dy affin que tu ne faces rien folement, ne que tu n'ayes cause de dire que on ne le te avoit point dit *avant la main*. (*Therence en franç.*, f° 11 r°, Verard.)

Mais *avant la main* furent par Nostre saint Pere advertis et priez de ne point ennuyer l'Empereur en propos. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f° 154 v°, éd. 1569.)

Et ja recueilloit *avant la main* le fruit et contentement de la victoire qu'il tenoit sienne indubitable. (Id., *ib.*, l. VII, f° 199 v°.)

Pourquoy praticquent les medecins *avant main* la creance de leur patient, avec tant de fauces promesses de sa guérison, si ce n'est afin que l'effect de l'imagination supplisse l'imposture de leur aposeme ? (MONT., *Ess.*, l. I, c. 20, f° 36 r°, éd. 1588.)

— *Devant la main*, comme sous la main:

Et dont j'ay labour assez *devant la main*, grace a Dieu. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 22, Michaud.)

— *Main forte*, secours :

D'autre part, si ces impetueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coupures, brulures : nous certes, comme brehis devouees a la boucherie, serons jetes en toute extremite ; tellement neanmoins qu'en notre patience nous possederons nos ames, et attendrons la *main forte* du Seigneur. (CALV., *Instit. chrest.*, pref. au roi, éd. 1561.)

— En particulier secours qu'on prête a la justice, afin que la force demeure a ses agents, et que ses ordres soient exécutés, signification dont nous n'avons rencontré d'exemple qu'au xvii^e s. :

Henry, qui d'abbé de Clervaux avoit été fait évêque d'Albe, ayant, en qualité de legat, assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter (les popelicains) avec *main forte* l'an 1181. (MÉZER., *Abr. de l'Hist. de France*, Eglise du XII^e siècle.)

— On a dit, *tenir la main forte*, *tenir main forte*, comme prêter main-forte :

Ausquels grands jours seront tenus les gouverneurs, nos lieutenans generaux des provinces, avec les baillifs et seneschaux d'icelles, assister en personne, pour *tenir main forte* a la justice et execution des arrests. (*Ord. de Henry III*, Blois, mai 1579, CCVI.)

Le Senat craignant que ceste accusation de Milo, qui estoit homme courageux et personnage de qualité, ne fust cause de quelque trouble et sedition en la ville, donna commission a Pompeius de *tenir la main forte* a la justice. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1563.)

Accompagné des plus gens de bien et des plus apparents de la ville, qui l'environnoyent tout a l'entour et luy *tenoyent la main forte*. (Id., *ib.*)

Veuillez, sage prelat, l'appuy des bons esprits, Me *tenir la main forte*, et voy de ma jeunesse Ces tres humbles presens, qu'amble vers toy j'a-dresse. (TAHUREAU, *Poés.*, à Mgr le Card. de Guyse, éd. 1574.)

— *Tenir main forte* s'est aussi employé en parlant de choses morales, pour signifier protéger :

Tenir main forte a la droiture. (J.-A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 81 r°, éd. 1619.)

— *Main forte* s'est dit pour violence en général :

Le premier fut qui par guerre et *main forte* A mis soubz pied mon renom d'invincible. (J. MAROT, *Voiage de Gènes*, f° 20 v°, éd. 1532.)

Or je vay donc user d'une *main forte* Pour vous avoir. (RONS., *Amours*, II, 65, Amourette, Bibl. elz.)

Pour autant que tous me cognoissent, De crier et heurter ne cessent, Usans quasi d'une *main forte* Pour rompre et enfoncer ma porte, Depuis quinze jours seulement Qu'ils ont peu entendre le vent De dame Agnes, qui est chez moy. (GREVIN, *les Esbahis*, III, 1, Bibl. elz.)

— *A forte main*, comme à *main forte* :

Ne edifiez la haute tour Babel Pour assaillir le ciel a *forte main*. (GRING., *Folles Entrepr.*, p. 20, Bibl. elz.)

Il y en a qui par leurs fiers oultraiges Veulent avoir d'autrui les heritaiges, Contre raison y vont a *forte main*. (Id., *ib.*, p. 24.)

A *forte main* possession prenez Des diguitez. (Id., *ib.*, p. 96.)

— De même, par *main forte* :

Dites de quel costé vous preadrez a plaisir Que j'aïlle par *main forte* un empire choisir. (J. DE SCHEL., *Tyr et Sidon*, 2^e journ., v, 5, Bibl. elz.)

— Avec *main forte*, au sens moral, violemment, de haute lutte :

Tu ravis d'Apollon la lyre avec *main forte*. (*Sonnet de très-ill. princesse Anne de Rohan*, A Prométhée sur son larcin, en tête des *Trag.* de d'Aub., Bibl. elz.)

— Et encore dans le même sens, de *main forte* :

Il faut que la faces ranger A mon vouloir en quelque sorte Ou par priere ou de *main forte* Ou sans bruit... (J.-A. DE BAIF, *l'Eunuque*, II, 3, éd. 1573.)

— Dans la langue juridique, *main* a signifié pouvoir, autorité de suzerain :

Que il ne ses heirs ne autres qui aient cause d'eulx leur puissent demander hommage, aidez, reliefs, leurs *main*s passans ou demourans, ne autres redevanches quellez que ce soient. (1313, *Cart. de Préaux*, f° 162 v°, Arch. Eure.)

— Garantie, sauvegarde :

Et veul ke ki k'il soit ki cheste mairie tenra ne maniera, k'il soit tenus de paier les douze livres devant dites et de faire plainne *main* au devant dit Lambert. (1273, Arch. Nord, B 120.)

En enfracignent nostre dite *main* et sauvegarde. (*Ch. de 1398*, Arch. Loiret, la Cour-Dieu.)

Par ces presentes levons et ostons la *main* du nampissement par eulx baillé. (1479, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I, 17760, f° 72 r°.)

— *Droit de main et d'issue*, droit d'entrée et de décharge levé sur les voitures de bois :

Toutes personnes qui viennent carier bois... soit qu'ils l'ayent acheté ou le carient a l'argent, doivent droict d'issue et de *main*. (1561, *Cout. de Saulty*, Nouv. Cout. gén., I, 407°.)

— *Vendre à la main*, vendre de la main à la main :

Les biens immobiliers des mineurs que l'on vendra... doivent estre vendus publiquement et a l'enchere, et non a la *main*, si ce n'estoit que les tuteurs eussent obtenus une permission speciale pour les pouvoir *vendre a la main*, apres avoir déclaré le prix qui en est offert. (1667, *Cout. de Bruges*, Nouv. Cout. gén., I, 886.)

— *Main ouverte*, partie pour laquelle la procédure est ouverte :

Devront toutes matieres provisionnelles pour *main ouverte* et semblables estre plaidoyees verbalement. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 112°.)

— *Main close*, partie pour laquelle la procédure est close :

Les sergents.... seront tenus de faire les commandemens, significacions,... et en cas d'opposition de partie, luy assigner jour competent... toutesfois les matieres de complainte pour prisonniers, ou *main close*, requerantes provision pour compte... se pourra donner journee de comparition plus briefve a la discretion de la cour. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 104°.)

— *Main brisee*, opposition au cours de la justice :

Au roy.... seul appartient la cognoissance, jugement, decision, punition et correction des asseuremens donnez et jurez en sa cour.... et des *main*s brisees, en quelque terre et juridiction que ce soit, et n'en doit estre fait aucun renvoy. (*Gr. Cout. de France*, liv. I, p. 49, ap. Ste-Pal.)

— *Main sequestre*, séquestre :

Le seigneur du fief ne doyt lever les fruit et esmolumens de la chasse feodale, ne les faire siens, ains seront levez.... a la requeste des parties.... ou sinon officio judicis, par *main sequestre*. (*Cout. de Berry*, p. 363, La Thaumassière.)

— *Donation de main chaude*, entre vifs :

Chacun estant maistre de soy et ayant le pouvoir de disposer de ses biens, aura la faculté de *donner de main chaude*, et par donation inter vivos. (*Cout. de Bergh*, Nouv. Cout. gén., I, 521°.)

De la *donnation de main chaude*. L'on ne peut *donner de main chaude*, dit inter vivos, plus que le juste tiers en general de ses biens de souche, estant des heritages. (*Cout. de la Seign. de Pitgam*, Rubr. IX, Nouv. Cout. gén., I, 544°.)

— *Mains du foie*, terme de physiologie ancienne :

Les *main*s du foie. Certaine branches of the port-veine, which convey the juice of concocted meat unto the liver. (COTGR., éd. 1611.)

2. MAIN, mein, mains, adv., matin, de bon matin :

Quant hui *main* me dist le mesaige
Que la nef estoit au rivaige,
Vos compaignons armer feistes.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2047, du Ménil.)

ler *main* a tierce avionz jougleor,
Or avonz duel et dammaige et tristor.
(*Jourd. de Blainves*, 140, Hoffmann.)

A ces mos li Galois entent
Que c'est la roine al cors gent
Qui est en la vermeille tente
Dont il perdi ul *main* la sente.
(*Durmars le Gallois*, 4039, Stengel.)

Mes hier *main* s'en ala au bois.
(*Couci*, 192, Crapelet.)

Après commande a aprestre
C'on face le lit del chastelain
Qui se levera, ce croy, *main*.
(*Ib.*, 262.)

Au *main* lever est la jornee.
(*Anc. prov.*, XIII^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Et dessoubz ses piez soir et *main*
Un haulz roy couronné tenoit.
(*Chr. de Pis.*, *Liv. du chem. de long estude*, 2342, Püschel.)

J'ay fait justice soir et *main*
Et au gentil et au villain.
(*Moral. d'ung. Emper.*, *Anc. Th. fr.*, III, 138.)

Le mal que seuffre soir et *main*.
(*Le Debat de deux Dem.*, *Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s.*, V, 285.)

Lors luy envoie l'en, soirs et *main*,
Des sergens pour l'executer.
(*Jehan d'Ivry, les Secretz et loiz de mariage*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 187.)

— *Bien main*, de bon matin :

Un jour s'estoit leves *bien main*.
(*Renart*, *Suppl.*, 19, p. 2, Chabaille.)

— Employé avec matin :

Quant vint au matin *bien main*, si firent
li Saisne lor boisines soner. (*Artur*, Richel.
337, f^o 137^d.)

Nous i serons le matin *bien main*. (MÉN.
DE REIMS, 411, Wailly.)

— S. m., le matin :

La nuit i dort et au *main* s'en parti.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 59^b.)

Et Fromondins par *main* la messe oi.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 158, P. Paris.)

Un jor refu levé par *main*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 25283, Michel.)

Et nous, et au soir et au *main*,
Le comparons hui et demain.
(*RENCL. DE MOILLIENS, Miserere*, st. XIII, 7, Van
Hamel.)

Quant il se departi au *main*
Aincque puis n'ot jor le cuer sain.
(*REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus*, 3658,
Hippeau.)

Dou *main* au soir et dou soir au *main*.
(1294, *Coul. de Dijon*, Richel. I. 9873,
f^o 27^r.)

Tel rit au *main* qui au soir plure.
(*Prov.*, Richel. I. 16481, n^o 107.)

Fol garçon recreant, or puet on bien savoir
Que voulez estre prestre pour en repos manoir
Et pour boire bon vin et au *main* et au soir.
(*Dit de Menage*, 285, Trébutien.)

Compains, n'as tu pas honte, mau feu t'arde la *main*,
Qui te vantes d'amer et au soir et au *main*.
(*Ib.*, 5.)

Le soir un mes de char... cum le *main*.
(XIV^e s., *li Ordenances de la prevende au
convent de Favernay*, Arch. Haute-Saône,
H 526.)

Quant meneir Mets doit le bancent
On fait la nuyt meute sonner,
Lou *main* en vont millier et cent.
(*Guerre de Metz*, st. 31^e, E. de Bouteiller.)

— Emploi pléonasmatique, le *main*
matin :

Jut tant que parut la lumiere
Du soleil et del *main* matin.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 250^a.)

3. MAIN, adj. ?

Adont Berte veult par sa force
Et le *main* grain et puis l'acorde.
(*Le Sermon le pappegay*, 61, ap. E. de Bouteil-
ler, *Guerre de Metz*, p. 328.)

4. MAIN, s. m., maison, selon Foerster :

Dont vous di jé, fait chilz, sans ghille,
Qu'en le *main* le prevost ales ;
Par ceste voye en avales.
(*Richart le bial*, 1076, Foerster.)

.iiii. jours plains ot chevauchié ;
Et au quint jour sont hierbegié
En la grant chité d'Osterriche,
En le *main* d'un bourgeois mout riche.
(*Ib.*, 4327.)

Apries souper oste on les tables
Et li rois o ses connestables
S'en vint en le *main* au prevost.
(*Ib.*, 4793.) Impr., la *main*.

MAINABLE, voir MESNABLE.

MAINAGE, voir MESNAGE.

MAINAGIER, voir MESNAGIER.

MAINANT, voir MANANT.

MAINBALISTAIRE, s. m., archer :

En la quatrieme bataille estoient aucu-
nesfois mis les carobalistes, les *mainba-*
listaires, les fonditeurs. (*Flave Vegece*,
III, 14.)

MAINBARNIE, voir MAINBOURNIE.

MAINBOR, voir MAINBOUR.

MAINBORNERIE, voir MAINBOURNERIE.

MAINBORNIR, voir MAIMBOURNIR.

MAINBOTE, ou *manbote*, comme on lit
dans Selden, s. f., composition à laquelle
était tenu un meurtrier. Il devait payer
au seigneur une somme plus considérable
si l'homme qu'il avait tué était serf que
s'il était libre, attendu que dans le premier
cas, cet homme était la propriété particu-
lière du seigneur, et que le préjudice occa-
sionné à celui-ci était plus grand que si
on eût tué un homme libre, sur lequel il
n'avait que de simples droits seigneuriaux :

Si home occit alter, et il seit conusaunt,
e il deive faire les amendes, durrad de sa
mainbote al seignor, pour le franc home
.x. solz, et pur le serf .xx. solz. (*Lois de
Guill.*, VIII, Chevallet.)

MAINBOUR, *mainbourg*, *maimbourg*,
mimborg, *mambourg*, *mambourcq*, *man-*
bourg, *manbour*, *manbor*, *mambour*, *main-*
brug, *menbor*, *membourg*, s. m., tuteur,
gardien, procureur, gouverneur, curateur,
administrateur, receveur, exécuteur testa-
mentaire :

A signor Alexandre Makerel et a maistre
Eudon ke sont *menbor* de la devise maistre
Laubert. (1278, *Cart. de S. Vinc. de Metz*,
Richel. I. 10023, f^o 124^r.)

Je, Busele, femme a Werrion devant dit
et je Lowis delle Nueve Vilhe ses *manbors*.
(1285, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I.
10176, f^o 12^a.)

Elle manda tous les barons du royaume
son fils, et Landri que le roy Gontran avoit
fait devant tuteur et *manbourg* son fils,
pource qu'il estoit encore en enfance. (*Gr.
Cron. de Fr.* IV, 8, P. Paris.)

Nous Evraird, comte de Wurtemberg,
mimborgs et gouverneurs de la duchiet de
Loheraine. (1357, *Hist. de Metz*, IV, 169.)

Et vous pourcacerai tele chapitaine et
tel *mainbour*. (*Froiss.*, *Chron.*, V, 113,
Luce.)

Se il avenoit que li royne sa femme se
acouchast d'un fil, il volloit que messires
Phelippes de Vallois, ses cousins germains,
en fuist *mainbours*. (*Id.*, *ib.*, II, 212, Kerv.)

Fit nostre dit tres redoubté signeur Phe-
lippe, ducq de Bourgongne, serment comme
mambourcq et bail dou pays... (1427, 2^e *Reg.
des Consaux de Mons*, f^o 25^v, Arch. de
Mons.)

On leverait les sommes sur leurs biens
et sur leurs *mainbours*. (1431, *Hist. de Metz*,
V, 235.)

Le grant *manbour* de Liege em l'estour deira.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2441, *Chron. belg.*)

Luy fut offert que le tiltre de gouver-
neur ou *mambourg* du pays luy demou-
roit avec tout le revenu. (*COMMYN.*, *Mém.*,
IV, 1, Chantelauze.)

Mambour et pere de vous. (OL. DE LA
MARCHE, *Mém.*, *Introd.*, ch. I, Michaud.)

Et fut, en effect, tel l'appointement faict
entre le duc et la duchesse sa tante, que
le bon duc entreprendroit la conquete de
la duché de Luxembourg, sous tiltre et
querelle d'elle, et se diroit *mambour* et
gouverneur de ladicte duché. (*Id.*, *ib.*, I, 10.)

Par la paix que le comte de Charolois
accorda aux Liegeois, l'an 1465, il fut con-
venu que les ducs de Brabant... seroient
tousjours.... *mainbrugs* et capitaines de
tout le pays de Liege, a deux mille flo-
rins de pension chacun an. (*MONSTRELET*,
Chron., III, p. 124, éd. 1516.)

Feirent iceux Liegeois du dit seigneur
de Piervels.... leur principal *mambourg*,
et gouverneur de tout le pays de Liege
(*Id.*, *ib.*, vol. I, p. 27.)

... Lequel avoit conclud recevoir mondit
seigneur le duc comme bail et *mambour* de
mondit seigneur le duc Philippe, son filz...
(*Compte de Jean de la Croix, de l'aide de
18000 liv. t., assise en février 1482*, f^o 40^v,
Arch. de l'Etat à Mons.)

Item que les comtez de Bourgogne, Ar-
tois, etc., seront rendus au roy des Ro-
mains comme pere et *mainbourg* de mon-
dit seigneur l'archiduc. (1495, *Traité de
Charles VIII et Maximilien*, ap. Ste-Pal.)

Encores croy je qu'il ne niera point que
mon amitié et intelligence ne luy nuisit
pas a le tirer des mains de Madame Mar-
guerite sa tante et de la subjection de son
grand pere, qui a ceste heure la estoit son
mainbrug. (*GUILL. DU BELLAY, Mém.*, I, V,
f^o 161^v, éd. 1569.)

- S'est dit aussi au féminin :

Lorate Witier, li femme Perrin Anchier deour dit, que est souverainne mainbor de lai devise Perrin. (Comm. du xiv^e s., *Prise de ban*, Richel. 8708, ap. Aug. Prost, *Et. s. le rég. anc. de la propriété*, p. 218.)

Nous, Jehenne de Bar, contesse de Garrenne, mainbour et gouverneresse de la conté de Bar. (29 nov. 1352, *Engagement de Condé-sur-Moselle*, ap. Servais, *Annales du Barrois*, I, 360.)

Ce mot est resté dans les patois du Nord. Le Wallon dit au masculin *mambor*, et au fém. *mambornèse*; en Hainaut et dans la Flandre française, on dit *mambour*.

MAINBOURNERIE, *mainbornerie*, s. f. syn. de *mainbournie* :

Il pretend avoir la *mainbornerie* des personnes et pays de nos tres chiers freres. (*Lett. de Louis XII*, p. 106.)

MAINBOURNEUR, *mambourneur*, s. m., gardien, gouverneur :

Et les ciefs de ladite artillerie, comme gardes et *mambourneurs* d'icelle, estoient et furent sire Jehan Buriau, tresorier de France, et Jaspard Buriau, son frere. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 468.)

MAINBOURG, voir **MAINBOUR**.

MAINBOURNIE, *mainbournye*, *mainbournie*, *mainbornie*, *mainburnie*, *mambournie*, *manburnie*, *mamburnie*, *mainbrunie*, *mainbarnie*, s. f., curatelle, puissance paternelle et maternelle, tutelle, garde, exécution testamentaire :

Li ampereres ait la ville saissie,
Cil la tenoit de lui a *mainbrunie*,
A ceste fois ne la tenra li mie.

(*Les Loh.*, Richel. 1622, f^o 183 v^o.)

Et la france royne, qui l'ot en sa baillie,
Avoit ceste cité adont en *mainburnie*.

(*Chev. au Cyg.*, 8240, Reiff.)

Son pere le tramet qu'il l'ait en *mainbrunie*.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 69^v, Michelant.)

Set cent haruns at en sa *mainburnie*,
Tuit joefne gent de grant chevalerie.
(*Otinel*, 724, A. P.)

Ne ne sont pas tenu li freres ne li nies d'nchater le mestier du roy, ne de gaitier, ne de taille paier, tant come il sont en la *mainburnie* leur frere ou leur oncle. (E. BOTL., *Liv. des mest.*, 4^e p., L, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

A jor k'il furent an aige et k'il furent fors de *mainburnie*. (1272, *Cart. de S.-Vincent*, Richel. I. 10023, f^o 76 r^o.)

Que nobles homz Ferriz due de Lorraine ai mis par devant nos hors de sa *mainbrunie* Thiebaut son ainnei fil. (1278, Nancy, I, 3, Arch. Meurthe.)

Et morut il et la roine sa femme, et en demoura une fille; et fu li roiaumes en la main aus barons, et orent la *mainbournie* de la damoisele et la garderent de ci a tant qu'elle ot aage de marier. (MÉN. DE REIMS, 134, Wailly.)

Il disoit que li maries est hors de la *mainburnie* de son pere. (BEAUM., *Coust. de Beauvoisis*, xli, 9, Beugnot.)

Sire, il est bien voir que ma mere me doit encore tenir quatre ans en sa *mainbournie*. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 160, Michel.)

Nos enfans estans avec nous en nostre *mainbournie*. (1301, *Ord. de Ph. le B.*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 517.)

Et ces .xii. s. de cens desordis ont li dis Airnolz et Blancherons aquasteit des biens de lai *mainburnie* dame Marguerite lai femme Maiteu de Plaipeville ke fut dont il sont mainbors. (1308, Arch. Mos., Egl. S.-Livier, G 2189, n^o 1.)

Hors de *mainbournie*. (1310, Arch. JJ 47, f^o 69 v^o.)

Aianz le bail et la *manburnie* de ses enfanz. (1334, Arch. JJ 69, f^o 117 v^o.)

Apries ce que recheu fu au bail, *mainburnie* et gouvernement doudi pays. (*Compte de Jean Muraige, massard de Mons*, de la Toussaint 1426 à la Toussaint 1427, Arch. de Mons.)

Et, contre vostre volonté, fustes tenu separé de vostre pere, et hors, par puissance violente, de la *mambournie* et tutelle que pere doit avoir de son enfant. (LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. VI, Michaud.)

Ledit seigneur roy des Romains sera reintegré pleinement et paisiblement en la *mainbarnie* et tutelle de mondit seigneur l'archiduc Philippe son fils. (1489, *Ord.*, xx, 195.)

Entre gens nobles, les veufves ont la tutelle et *mainbournie* de leurs enfanz mineurs. (1519, *Coustumes du duché de Lorraine*, p. 95, Bonvalot.)

— Fig. et poét. :

... Quant son maistre a tray
Qui ne l'avoit mie hay,
Mais sus tous ceux de sa maisnie
Ly faisoit doules *manburnie*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 62 r^o.)

MAINBOURNIR, *mainbornir*, *mainburnir*, *mambornir*, *menbornir*, *manburnir*, *mamburnir*, v. a., protéger, défendre, gouverner, administrer :

Tot cil estoient haut conte en lor pais,
Neveu et frere d'un parage et d'un lin
Et lor mainie qu'il ont a *mainbornir*.

(*Les Loh.*, Ars. 2983, f^o 159^b.)

J'ai cest roialme a *mainburnir*.

(*Sept Sages*, 4070, Keller.)

Après ches mot grant duel résistent,
Brairent, crierent et puist disent :
Peres, qui nous *mainburnira* ?

(*Mir. de St Eloi*, p. 115, Peigné.)

Biens dont nous estions tenans et *mainbornissent*. (*Pièce de 1255*, Dupuy CCXXVI, 56, Richel.)

Dont nous estions tenant et *mainburnissant*. (*Id.*)

Tout ce dont il estoient tenant et *menbornissant*. (1255, Arch. K 31, pièce 2.)

Jura li maistre le roi que les biens de la maison il gardera et *manburnira* bien et loyalement. (1261, *Cart. de Champagne*, f^o 189^b, ap. Duc., *Manbornia*.)

Si voloit Pierres penre de ces vilenages por les enfans *mainburnir* de ce qui lor falloit, par desor ce que li fies valoît; et li ami as enfans ne le vaurrent pas souffrir, ains requierent au conte que Pierres feist bone seurté de rendre as enfans, quant il seroient agié, toutes les yssues de lor terres vilaines. (BEAUM., *Coust. de Beauv.*, ch. xv, 6, Beugnot.)

Caleos qui fu princes d'Aumarle et d'Asir
Et les Assyriens avoit a *mainburnir*.

(*Restor du Paon* ms. Rouen, f^o 79 v^o.)

La gent de son pays avoit a *mamburnir*.
(*Id.*, ms. Brux. 11191, f^o 106 r^o.)

Et generalement tout ce que lidiz vendierres a, tient, possede et *mainburnist*, et que il avoit, tenoit et possedoit et *mainbournissoit* au jour de la confeccon de ces presentes lettres. (1316, Arch. JJ 53, f^o 44 v^o.)

Que les dictes religieuses la dicte terre saisissent, teigneint et *mambornissent* comme la leur. (1317, Cour-Notre-Dame, Arch. Yonne II 798.)

Attendu mesmes qu'il a lesdites terres *mainbournyes* et amendees. (*Pièce de 1524*, ap. Stephano de Merval, *Doc. rel. à la fondat. du Havre*, p. 298.)

— Par extension :

Or, me convient estre ententis
De ce que j'ai a *mambornir*,
Et en ma jouste parfourair.

(J. BRETLE, *Tourn. de Chauvenci*, 1712, Delmotte.)

MAINBOURNISSEMENT, - *burnissement*, *maim.*, s. m., curatelle, tutelle :

Que des biens des orphelins li maires ne li eschevins ne puissent riens prendre et recevoir ne tourner par devers eux en leur profit, ainçois soient baillié aus amis plus prochains des orphelins, se il sont souffisans, et se non a bonnes gens dignes de foi..., et desdiz biens soit rendu compte par devant la justice .ii. foiz en l'an et sanz le *mainburnissement* desdiz enfans et de leurs biens. (1318, Arch. JJ 56, f^o 261 r^o.)

Tout le droit, l'aucion, la saisine et propriété et le *mainbournissement* que li rois nostre sires a... en ladite place. (1336, Arch. JJ 70, f^o 30 r^o.)

MAINBOURNISSEUR, *mainburnisseur*, - *eur*, s. m., tuteur :

Ces enfans et leur *mainburnisseurs*. (1320, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 32, Arch. mun. S.- Quentin.)

Landry que le roy Gontran avoit fait... *mainbournisseur* de son fils. (*Chron. de S.-Den.*, I, f^o 65^b, éd. 1493.)

— Qui a la naissance maritale :

Compaignie se fait par mariage, car, si-tost comme mariages est fes, li bien de l'un et de l'autre sont commun par le vertu du mariage : mes voirs est que tant comme il vivent ensanle li hons en est *mainburnissieres*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. XXI, 2, Beugnot.)

MAINBRUG, voir **MAINBOUR**.

MAINBRUNIE, voir **MAINBOURNIE**.

MAINBURNIE, voir **MAINBOURNIE**.

MAINBURNIR, voir **MAINBOURNIR**.

MAINBOURNISSEMENT, voir **MAINBOURNISSEMENT**.

MAINBOURNISSEUR, voir **MAINBOURNISSEUR**.

MAINBURNIXE, s. f., tutelle :

Vehu qu'il est, passeis nuef ou dix ans, fuer de may *mainburnixe*. (1428, *Hist. de Metz*, V, 75.)

Cf. **MAINBOURNIE**.

MAINCOT, voir **MENCHAUT**.

MAINDEGLOIRE, voir **MANDEGLOIRE**.

MAINDRE, meindre, v. n., rester, séjourner :

N'osoit nus homs *maindre* as rivages.
(VACE, *Brut*, ap. Jal, *Archéol. nav.*, I, 202.)

Et que cil qui sunt coustumiers
De *maindre* es palais principliers.
(Rose, 18953, Méon.)

Fortune m'a longue saison
Fet en grant seignorie *maindre*.
(P. DE LA BROCHE, *Qui dispute a fortune par devant reson*, Richel. 837, f° 138^a.)

Le liu et meisun ou *meindre* deit
Net et temps par tut seit.
(Les Enseignemens d'Aristote.)

— S. m., demeure, palais :

Mon seigneur, bien soiez venuz
En vostre *maindre*.
(Mir. de N.-D., IX, 641, A. T.)

Cf. MANOIR.

MAINDROIT, s. m., terme d'escrime, coup droit :

Aux deux autres, en deux revers et deux *maindroits*, j'ay coupé les jarrets droits et avalé les espauls gauches. (TOURNEBU, *les Contens*, IV, 2, Bibl. elz.)

1. **MAINE, maigne**, s. m., demeure :

... Appelle on septentrion,
Et prent de .vii. estoilles non
Qui torne devers l'autre *maigne*.
(Image du monde, ms. Montp. H 437, f° 80 r°.)

— MANOIR :

Iceelui Guerin demourant ou *maine* ou manoir appellé de Coustans en la seneschaussee d'Agennois. (1468, Arch. JJ 197, pièce 27.)

— Village :

Item le *maine* ou villaige de la Broa avec toutes ses appartenances et appendances. Item le *maine* ou villaige de Gales et toutes ses appartenances. (1343, Arch. JJ 74, pièce 144.)

2. **MAINE**, s. f., espèce :

Nus n'i poeit se acuinte
Ne nus nel poeit manier,
Fors sul la raine e Brengaine,
Tant par esteit de male *maine*.
(Tristan, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 84.)

3. **MAINE, mainne, maigne, magne**, adj., grand :

Jesus rex *magnes* sus monted.
(Passion, 26, Koschwitz.)

Charles li reis nostre emperere *magnes*
Set ans tus pleins ad ested en Espaigne.
(Rol., 1, Müller.)

Cil qui Paris a, qui tant vaut,
E tote France, poi en faut :
Maignes deit bien estre apelez,
Kar trop est granz sa poestez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15022, Michel.)

Hue le *Maigne*.
(Ib., ib., II, 17881.)

Si cum Hues li *maines* fist le duc Richart chevalier a Paris. (Ib., ib., Rubrique, t. II, p. 88.)

Li *maine* rois ot a non Charlemaïne.
(Li Coron. Loops, 15, Jonck., *Guill. d'Or.*)
Charles li *maines* a moult son temps osé.
(Ib., ib., 54.)

Hues ly *maine* ot non ; çus conte se croisa.
(Chev. au Cygne, 5494, Relff.)
C'est ly quens Hues ly *maines* de France par de la.
(Ib., 23193.)

Li *maines* rois les suit o sa rice compagne.
(Roum. d'Aliz., f° 43^b, Michelant.)

Li dus ala ferir Alixandre le *Maine*.
(Ib., f° 74^a.)

Cescune des batalles est par soi devisee,
Si com li *maines* rois l'avoit bien ordenee.
(Ib., f° 8^c.)

Mainnes rois qui gis la, mors et deschoulouris ;
Com as or poi de tiere, com est petis tes lis.
(Ib., f° 81^a.)

Vers Babiloine vait li grans os au roi *mainne*.
(Rom. d'Alex., Richel. 792, f° 198^c.)

Courouchié sui a Kalle, le *maigne* empereour.
(Quatre fils Aymon, ms. Montp. H 247, f° 184^b.)

Li quatre compeignons dou *magne* empereour.
(Prise de Pampel., 828, Mussafia.)

L'avant garde conduit Rolland e sa compagne
A vint mil civalers de sainte yglise *magne*.
(Ib., 5829.)

Lors a veu en son doit *maine*
.i. anelet qui fu sa faine.
(CHREST., du roi Guill., 2440, Michel.)

Or le voie honneur, dame *maine*.
(Nic. de Margival, *Panthère*, 2646, A. T.)

Magne, c. grande. (C. OUDIN, 1660.)

Nom de lieu, *Marmagne* (Berry).

Noms propres, *Maigne, Magne*.

MAINÉ, voir MAINSNÉ.

MAINEE, voir MANEE.

MAINEL, voir MANEL.

MAINELET, voir MANELET.

MAINEMENT, *mayn., mann.*, s. m., domicile, domaine, propriété, territoire :

Et la royne en ont portee
La sus en son grant *mannement*.
(Sones de Nansay, ms. Turin, f° 94^l.)

Les .iii. parts du *mainement* du Mas avec toutes les terres et vignes du *mainement*. (1418, *Cart. de Nanteuil en Poitou*, ap. Duc., *Mainamentum*.)

Planter en leurs *maynemens*. (1569, Arch. Dord., B 87.)

Et encore au xvii^e s. :

Denombrement de l'hostel et *mainement* de La Brée. (Commenc. du xvii^e s., D 11, Arch. Charente.)

Une pièce de terre et un bois situés dans le *maynement* de la Pregerie. (1678, Arch. Dord., B 456.)

MAINETE, voir MANETE.

MAINFERME, s. f., roture, terre roturière, censive, héritage roturier tenu d'une manière permanente et ferme, moyennant un cens déterminé. « On appelle ainsi la « baillée d'un héritage a un fermier, à « certain temps ; et prix d'argent. ou « moisson. » (NICOT.) « La *main ferme* est une terre non noble. » (LAURIÈRE, *Gloss. du droit franç.*, p. 77.)

Se telles terres y a que ungs homs claime comme *main ferme* et uns autres le claime comme de fief. (xiii^e s., *Cout. des Bourgs de Cambrai*, Tailliar, p. 385.)

Par ladite coustume hayes croissantes ou fossels estans entre un fief et *main ferme* sont reputez appartenir au fief. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 38.)

En heritages cottiers ou *mainferme*, a la vente, n'y a que quatre deniers d'issue et quatre deniers d'entree. (GUENOYS, *Conf. des coutumes*, f° 327 v°, éd. 1596.)

Que les sergents de ladite court, quand ils auront mis la main a aucuns fiefs allouez ou *mainfermes*, et il sera mestier de leur exploit renouveler, que pour iceux renouvellement faire il auroit de chacun quarante sols tournois. (*Cout. de Hayn.*, LXVIII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 42.)

— *Faire fief de main ferme*, fieffer une roture :

Si un homme a aucune terre qu'il tient en *main ferme*, et d'icelle veuille faire fief, il devra la ditte terre rapporter en la main du seigneur duquel il la tient, puis apres le seigneur devra la ditte terre rendre et rapporter en la main d'iceluy a tenir a foy et hommage de luy... ledit héritage sera, dela en avant, tenu pour fief simple ou ligé, ainsy que le seigneur le voudra declarer. (1619, *Cout. de Hainaut*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 126.)

— Adjudication d'une ferme :

Main ferme, Etrousse d'un droit d'un héritage au plus offrant. (MONET, *Parall. des langues*, Rouen 1632.)

Cette baillée d'héritage a un fermier... est peut estre la cause que le preneur à *main ferme* porte le nom de fermier. (NICOT, *Dict.*)

MAINGALLIE, voir MANGEAILLE.

MAINGE, s. f., sorte de lien, de bande :

Li pautenier vourent padre la *mainge* dont il estoit bandez. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 70^c.)

MAINGEURE, voir MANGEURE.

MAINGNAGE, voir MESNAGE.

MAINGNAGIER, voir MESNAGIER.

MAINGNEE, voir MESNIEE.

MAINGNON, s. m. ?

Foy que doi saint Anthone, le saint aux Bourguignons
Qui gist en Viennois et fait a mains *maingnon*.
(Gir. de Ross., 661, Mignard.)

Cf. MESHAGNIER ?

MAINGS, voir MOINS.

MAINGUEUX, voir MANGEUX.

MAINIE, voir MESNIE.

1. **MAINIER**, voir MESNIER.

2. **MAINIER**, voir MANIER.

MAINIR, v. n., demeurer :

Tout chil ki de mestier sunt et ki ont *mainit* et ovei de cheste vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 475.)

Cf. MANOIR.

MAINJAVLE, voir MANGEABLE.

MAINJELLE, voir MANGEAILLE.

MAINJURE, voir **MANGEUR**.

MAINMESSE, s. f., messe du matin :

A faire dire et celebrer chacun jour a perpetuité le saint office divin d'une *mainmesse* qui sera dicte au point du jour. (*Acte du 9 sept. 1492*, Arch. de la chap. S. Georg., Mons.)

MAINMETRE, - *mettre*, v. a., affranchir :

Et meisement pour la somme de deus cens livres donnez et bailliez desdiz Jehan et sa fame et dont nous tenons pour bien paieuz, ... et en avons franchi et *mainmis*, franchissons et *mainmetons* ledit Jehan et sa fame... de toutes servitudes. (1324, Arch. JJ 62, f° 73 v°.)

Iceluy prieur de Saint Belin, leur seigneur ordinaire et temporel, les a *mainmis* et affranchis desdites servitudes de formariage et mainmorte. (1461, *Ord.*, xv, 69.)

Si aucun seigneur a homme ou femme de servile condition, et il les *mainmet* par ladite coustume, ils sont acquis au roy, et sont serfs au roy s'ils ne se rachètent du roy. (*Cout. de Meaux*, clviii, Nouv. *Cout. gén.*, VII, 394.)

Dedans la coustume de Meaux et Vitry *mainmettre*, pour ce que nous disons ordinairement manumette. (E. PASQUIER, *Rech.*, VIII, 50.)

— *Sans mainmetre*, loc., sans frais, sans peine inutile :

Et estimerai que nous ferons renaistre le siecle d'or lorsque, laissant ces opinions bastardes d'affectionner choses estranges, nous userons de ce qui nous est naturel et croist entre nous, *sans mainmettre*. (PASQ., *Lett.*, I, 2.)

Cf. **MANUMETRE**.

MAINMISSION, s. f., affranchissement :

Lesquelles *mainmission* et affranchissement ont esté consenties, agreees et ratifiees par lesdits religieux, abbé et couvent de S. Benigne, comme par leurs lettres de *mainmission* et consentement peut apparoir. (1461, *Ord.*, xv, 70.)

MAINMOELLE, voir **MAINMOLE**.

MAINMOLE, - *moelle*, s. f., moulin à main :

Et porroi avoir *mainmole* en la dite mesure se jeu vuil. (1282, *Cart. de S.-Wandrille*, I, 952.)

On veut savoir le nombre de *mainmoelles* estans a Lille. (1382, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mainmoelles mises et assises en le halle pour les securté et pourveance de la ville. (1393, *ib.*)

On fet mettre sus les *mainmoelles* de la ville pour la necessité des boiues geus d'icelle pour moire. (1385, *ib.*)

MAINMONNET, *memonnet*, - *onet*, *mimmonet*, *mymonnet*, s. m., sorte de singe ?

Tout si en cantant descendi.
Sinsons li *mainmonnes* l'oi
Ki l'avoit amee grant tans.

(*Ren. le Nouv.*, 6865, Méon.)

Mais que se dira de la vile beste d'un *memonnet* a destre de la seraine, qui est une laide, orde et vile beste et puant, et de sa nature parfaitement luxurieuse, approchant a la fourme d'humanité, et est

si luxurieuse que aucunefois est avenu que le *memonet* a efforcé les femmes. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 47, Ars. 2682.)

Fort beau *mimmonet*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il ne portoit point ses droites armes, ains portoit un escu d'azur a un *mymonnet* d'or. (*Perceforest*, vol. III, ch. 20, éd. 1528.)

MAINMORTABLE, s. f., mainmorte :

Nous leur vousissions quitter et remectre a touzjours, pour eulz, leurs hoirs et successeurs en ladite ville, la *mainmortable* et formariage, et iceluz affranchir. (1372, *Ord.*, v, 473.)

MAINMUABLE, s. m., serf qui pouvait changer de seigneur :

Se il avenoit.... que li maires et li juré devant dit receussent ou eussent receu aucun home ou aucune femme de cors de l'eglise de l'abé devant dit en lor commune, qui ne fust des *mainmuables*. (1255, *Cart. de S.-Jean de Laon*, ap. Duc., *Manumutabilis*.)

MAINNAGE, voir **MESNAGE**.

MAINNE, voir **MAINE**.

MAINNÉ, voir **MAINSÉ**.

MAINNEMAIN, adv., aussitôt, sur le champ :

Il li corrent sus *mainnemain*,
Ensamble l'essaillent tuit quatre.
(Lyon. *Yzop.*, 300, Foerster.)

Se tu amble tout *mainnemain*
Que maingera i je don demain ?
(*ib.*, 1243.)

MAINNESSE, adj. f., cadette :

Le fort au foible se dresse,
Le pere contre l'enfant,
Le mainsné a la *mainnesse*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 42^b.)

MAINNESTE, voir **MANSTE**.

MAINNET, espèce de pomme :

Icelui Rendu apporta audit Eloy une pomme de *mainnet*, en lui disant : Tient, Eloy, Gillette le t'envoye. Auquel ledit Eloy respondy : Je l'amasse mieux de blandurel. (1369, Arch. JJ 100, pièce 52.)

MAINNIER, voir **MESNIER**.

MAINOUEMENT, voir **MANUELEMENT**.

MAINPARNOR, voir **MAINPRENOR**.

MAINPAST, *maynpast*, *meynpast*, s. m., l'ensemble de ceux qui sont au pain d'un autre, comme domestiques ou autrement, qui sont sous tutelle mineure :

Ai donné... a l'abé et au convent de la Trinité de Fescan et a touz lor serjanz de lor *mainpast*, quictance et franchise pleniére en ma vile de Honneflue por passer le travers de Seine. (1283, *Cart. hist. sur Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

L'enquete dit que le filz la femme que fut son *maynpast* avoyt fet damage en le boys, e il vynt e prist deus souz de la femme. E pur ce que ce fut tort a destreindre la femme pur son *maynpast*, si agarde la curt q'ele rescovre sez deus souz e sez

damages de .vi. d. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxI, p. 203, *Rer. brit. script.*)

Item du descort meü en parlement entre nous doyen et chapitre dessuadit pour nous, nos chapellains, nos clers, noz familiers et noz sergens, comme d'autres personnes de noz *mainpast*. (1339, Arch. JJ 73, pièce 280.)

Il n'est nent de son saunk, ne son home nent ne fuit, ne son nourry, ne son *mainpast*, ne par luy ne fuit levé de founs de baptesme. (BRITTON, *Loix d'Angleterre*, f° 44 r°, ap. Ste-Pal.)

Ausi soient a mercies ceux qui ont .xii. ans... et ceux ausi qui *maynpast* ils ount esté. (*Id.*, *ib.*, f° 73 v°.)

Voacreours par pays, qui ne sount de nulz *meynpast*, de qui suspicion est de mal. (*Id.*, *ib.*, f° 72 v°.)

MAINPLANT, *maim.*, s. m., plantation faite par la main de l'homme :

Que ledit bois est *mainplant* et semé et coustivé par manœuvre de home. (1314, Arch. JJ 50, f° 35 r°.)

En icelles vignes surpris de vin prist plusieurs racimaux de jeune *mainplant*. (1398, Arch. JJ 153, pièce 256.)

Manoir, maisons et edifices, jardinaiges, *mainplans*, haies, fosses et clostures. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Auquel fief du Bosc a manoir, maisons et edifices, colombier, jardinaiges et hayes et *mainplant*. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 19 r°.)

Clostures, haies, *mainplant* d'arbres fruis portans et non portans. (*Id.*, f° 27 v°.)

MAINPRENABLE, *maynprenable*, adj., qui peut donner caution :

Que ceux qui serront enditez ou pris par les ditz gardeyns ne soient pas lesses a *maynpris* par les viscontes ne par nulz auters ministers s'ils ne soient *maynprenables* par la ley. (*Stat. d'Edouard III*, an iv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MAINPRENDRE, *meynprenre*, v. n., accepter une caution :

Que nul de la curt le roi, ne de autre court, justice, ne clerke, ne serjaunt, countour, ne atturné, ne apprentiz, ne nul seneschal de haut homme ne de autre, ne baillif, ne nul autre homme de la terre, ne *meynprenre*, ne *meynteigne* nul plai en nostre curt, ne en autre, a chaumpart. (*Lib. Custum.*, I, 203, 20, *Edw. I*, *Rer. brit. script.*)

MAINPRENOR, *meynprenor*, *mainparnour*, s. m., caution, qui est garant d'un autre :

Serjant qi serra retenuz troeve plege de loialment servir le seigneur et *mainparnour* de faire amendement dez chosez qi par lui serront meffaitz ou perduz. (*Tr. d'écon. rur.*, c. 34, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 375.)

Trovez donkes *meynprenors* de attendre l'enquete. (1305, *Placita de termino Pasche*, *Year books of the reign of Edward the first*, years xxxii-xxxiii, p. 427, *Rer. brit. script.*)

MAINPRIS, *mayn.*, s. m., caution :

Que les ditz gardeins maudent devant les justices lour enditementz et eient poair d'enquerir sur viscontz, gaolers et auters en qui garde tiex enditez serront s'ils facent delivrance ou lessent a *maynpris* nuls issint enditez qui ne sont my *maynpre*nables. (*Stat. d'Edouard III*, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MAINPRISE, *mein., meyn., meim., s. f., caution :*

Vous maundouns qe ceux qe vous trovez, qi i averont esté desobeisaunz, facez mettre par bone *meinprise* taunt qe nous en eiouns nostre volenté dite. (*Lib. Custum.*, I, 189, 28, Edw. I, Rer. brit. script.)

Soit baillé par bone *mainprise* de solemne gentz. (*Id.*, I, 289.)

Auditors furent donez, e Richard trova *meynprise* de atendre l'aconte. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 35, Rer. brit. script.)

— **Prise**, action de s'emparer :

Mes li riche fet tele *meinprise*
Tut ensemble par coveitise.

(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, n° 234.)

MAINRES, cas suj., voir **MENOR**.

1. **MAINS**, voir **MAIN**.

2. **MAINS**, voir **MOINS**.

MAINSINE, voir **MOISSINE**.

MAINSNÉ, *mainné, maisné, mainé, meinsné, meyné, moinsné, - nei, - net, moinné, moisneit*, adj., puiné :

..... Li ainsnes est Gerins,
Et li *mainnes* ot a non Hernaudin.
(*Gar. le Loh.*, 5^e chans., I, P. Paris.)

Tu mas sor l'ansneit ta sinestre et sor lo *moisneit* ta destre. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6, Hoffmann.)

La *mainnee* apele
Robin son ami.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 20, 9.)

La *moinee* a dit ansi.
(*Id.*, I, 21, 7.)

L'autre, sa suer, Meliors la *mainnee*.
(*Auber.*, 404, Graf.)

Donnons a noz deus fils *meinsnez*. (1285, *Charte de Philippe le Hardi*, Douet d'Arceq, *Rech. histor. et crit. sur les anc. comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 121.)

Cil rois Loeyes si ot de sa femme deus fius : li ainsnes ot non Robiers et li *mainnes* Loeyes. (*Chron. de Rains*, c. 4, L. Paris.)

Droques avoit nom li ainsnes et li *mainez* Grimoart. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 99^e.) P. Paris : *mainsné*.

Mist sa main destre sor le *moinsnei*, et la senestre sor l'ainznei. (JOINV., *Credo*, 832, Wailly, éd. 1874.)

Tu as en ta garde les grauntz, et les petiz, et les *meynes*. (*Lib. Custum.*, I, 21, Rer. brit. script.)

Oa m'appelle Olivier, du Guesclin sui nommez, Et sui freres Bertran ; je sui delui *mainez*.
(*Couv.*, du *Guesclin*, 2172, Charrière.)

Monsieur Phelippe le *mainnet*, qui fu depuis dus de Bourgongne. (FROISS., *Chron.*, V, 12, Luce.)

Sa *mainnee* sueur. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 208.)

La mere du comte d'Armagnac et du seigneur de Perdrac, son frere, avoit plus grand amour a Perdrac *moinsné* que a l'aisné. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. 17, Vallet.)

Et estoyent les chrestiens deconfits sans remede, quand Frederic, le *maisné*, arriva sur la place, et sa compaignie. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, Intro., ch. 4, Michaud.)

Nostre seur *maisnee*. (*Perceforest*, vol. V, ch. 46, éd. 1828.)

Rouchi, *maisné*, dernier né, selon la coûtume de Valenciennes, le plus jeune des enfans orphelins. (HÉCART, *Dict. rouchi-fr.*)

MAINSNEESSE, *maisneesse*, s. f., état du cadet, du puiné ; droit du puiné à l'héritage de ses père et mère :

Sans mettre ou entendre division ou temps de ainsnesse ou de *maisneesse*. (MAIZ., *Songe du viel pèl.*, I, 7, Ars. 2682.)

MAINSNETÉ, *maisneté, maisneetel, maineté, manité*, s. f., état de cadet, de puiné ; droit du puiné dans l'héritage de ses père et mère :

Pour cause de se *maisneetel*. (1395, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *mainnee* a le manoir tenu de main ferme pour sa *maisneté* avant part. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 125^b, éd. 1486.)

Maineté est un droit, tant mobilier que hereditaire, du a l'enfant du premier et noble mariage, qui est trouvé le *maisné* des enfans dudit mariage survivant, apres les deux deces de leur pere et mere. (1574, *Cout. gen. de Cambresis*, Cout. gén., t. II, p. 851, éd. 1604.)

En execution de simples debtes l'en prendra premier, et vendra on les meubles, soit du vivant ou trespassé : excepté la *maisneté*, et si lesdits meubles ne sont suffisants, le reste se prendra sur la dite *maisneté*. (*Cout. de Valenc.*, II, Nouv. Cout. gén., II, 229.)

Maineté mobilier. (*Id.*, LXXXVIII.)

Et se prendra ledit droit de *maisneté* en dedans six semaines, par celui qui sera trouvé apres le trespas du survivant des deux conjoints estre le mineur ou *maisné*. (*Id.*, XCVIII.)

Maineté, manité, droit que le plus jeune des enfans orphelins de père et de mère avoit par la coûtume de Valenciennes, de prendre une pièce de chaque sorte de l'ameublement au décès du dernier vivant. Si la pièce était unique, elle lui appartenait. (HÉCART, *Dict. rouchi-fr.*)

MAINSNIE, voir **MESNIEE**.

MAINSNIEE, voir **MESNIEE**.

MAINSSE, voir **MINCIER**.

MAINSOUFFISANCE, s. f., insuffisance :

Demourront les .vii. guettes de nuit, cascade a cent sols de pension l'an, pour tout ; et feront leurs offices en la maniere accoustumee ; et se il y en avoit aucune *mainssouffisance*, le gouverneur y pourverra. (1366, *Ord.*, XII, 106.)

MAINTE, adv., en grand nombre :

Pais partirons l'eskiec *maiate* communalment.
(*Aiol*, 5824, A. T.)

Dient cil qui l'esgardent *mainte* communalment.
(*Id.*, 9936.)

Lors veissies vile estormir,
La gent armer et fervertir
Et issir *mainte* communal
Et cez a pié et a cheval.
(*Guill. de Palerne*, 3975, A. T.)

MAINTENANCE, s. f., protection :

Al duc de Normandie, ne sout aler aillars,
Ala Herluin guerre *maintenance* e sucurs.
(*Wace, Rou.*, 2^e p., 1817, Andressen.)

Leur grace et leur *maintenance*. (1272, *Cart. de Bourg.*, Arch. Doubs B 1.)

Il n'aureit plus ne s'aye ne sa *maintenance*. (1282, Arch. J 973, pièce 2^{bis}.)

— **Pouvoir** :

Ja de vostre *maintenance*,
Amors, ne me quier oster.
(*Poet. av. 1300*, III, p. 996, Ars.)

MAINTENANT, *mein., man.*, adv., immédiatement, bientôt :

Renart par les deus ganges prent,
Et *maintenant* a tret s'espes,
Par les gares li a botes.
(*Renart*, Br. XI, v. 646, Martin.)

Et elle manda *maintenant* le roi Henri d'Engleterre. (MÉN. DE REIMS, 12, Wailly.)

El commencerent a boivre des vins, et furent *maintenant* touz ivres. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 111, Michel.)

J'auray dit *maintenant*,
Monseigneur.
(*COQUILL.*, *Playd.*, II, 63, Bibl. elz.)

— **Tout à l'heure** :

Cette ancienneté se pourra encore mieux averer par le moyen des chants royaux, ballades et renvois d'iceux dont je parlois *maintenant*. (PASQ., *Rech.*, I, 7, c. 5.)

— **Tantôt** :

Les macri naissent tousjours masles et femelles, exerçans par tournées *maintenant* un sexe, *maintenant* l'autre. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 258, Roybet.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Le cardinal ayant perdu sa peine à les prescher, ne voulut point entendre à la paix pour cela ; mais transporté de sa fureur ordinaire, il retourna vers les Suisses, et les harangua avec tant de force, leur representant *maintenant* les outrages qu'ils avoient receus des François, tantost leur gloire militaire, avec laquelle ils avoient seuls delivré l'Italie des Barbares, et protégé le saint siège et le duché de Milan ; ensuite le butin inestimable, et l'honneur qu'ils pouvoient acquerir, qu'au préjudice de leur foy, ils entreprirent de terminer cette guerre par leurs seules forces. (MÉRZERAY, *Hist. de France*, I, VI.)

— **Tout maintenant**, tout de suite :

Dont est en une chambre *tout maintenant* entres
Ou avoit armeures largement et asses.
(*Gaufrey*, 2110, A. P.)

— **Tout à l'heure** :

Je ne scay si ce fut point ce mesme singe dont nous parlions *tout maintenant*. (DES PER., *Nouv. Recr.*, Du singe qui beut la medecine, f° 245 r^e, éd. 1564.)

Qu'il vient *tout maintenant* d'estre adverty qu'il ne falloit esperer aucun secours du costé de Lyon. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Ce que *tout maintenant* tu viens de faire icy.
(RACAN, *Berg.*, II, 5.)

Je viens de recevoir *tout maintenant* votre lettre. (F. MAINARD, *Lett.*, p. 619, éd. 1655.)

— De *maintenant*, aussitôt après, sans discontinuation :

Florant, brace levée, va baisier son enfant,
Et puis trestot les autres cent fois de *maintenant*.
(Renaud de Montauban, Richel. 24387, f^o 10 v^o.)

Un colp li veit doner de *maintenant* ;
Meis li paen jette l'escu devant.
(Otinel, 874, A. P.)

L'autre semence chei en terre perreuse
ou ele n'ot mie molt terre, et esgerma de
maintenant. (Bible, Maz. 684, f^o 249^a.)

Voir d'autres exemples de cette locution
à l'article DEMAINTENANT.

— *Le maintenant*, sur-le-champ :

Tout fust il nafres a mort, il ne morut
pas le *maintenant*. (Le Liv. dou roi Alix.,
Richel. 1385, f^o 15^c.)

— *Maintenant que*, lorsque, aussitôt
que :

Maintenant que Alixandre vit ce, il s'age-
noilla et proyat a celui Dieu que les Juis
ahouoient que il deust faire chasser le
torment. (Le Liv. dou roi Alix., Richel. 1385,
f^o 52^a.)

Maintenant que li Arydiens virent lor sei-
gnor ocis, si guerpirent place. (Ib., f^o 13^a.)

Il ajornoit *maintenant que* les batailles
s'entrevindrent. (Ib., f^o 31^c.)

— *Tout maintenant que*, aussitôt que :

Et tout *maintenant qu'il* la voit il li dit...
(Tristan, Richel. 1434, f^o 10^c.)

MAINTENEMENT, - *mant*, *mainlien.*,
maintienn., *manten.*, s. m., maintien, con-
servation :

Au bon *maintiennement* de vostre sei-
gneurie et de vostre royaume. (14 juill. 1411,
Lettre de Charles duc d'Orléans à Charles VI,
dans Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an
1411, Michaud.)

Nous qui desirons le relievement et bon
maintenement et entretenement de nos-
dictes villes du Chasteau et de Marchans
d'Ostun. (14 déc. 1440, *Lett. de Ph., D. de
Bourg.*, Arch. mun. Autun.)

J'estime tant, magnifiques seigneurs,
vos graves et saintes jugements, que,
quand vous serez bien au vray informez de
tout ce qui se passe par deça, vous main-
tiendrez toujours nostre innocence contre
tous ceulz qui la voudroient artificieuse-
ment calomnier, et mettez peine pour
l'entiere affection que portez a ceste cou-
ronne, que la volonté qu'a monstree le roy
au *maintiennement* de la paix jusques a ceste
heure ne soit traversee et alteree par ceux
qui, servans a leurs desseings et passions
particulieres, taschent a tourner ses bonnes
intentions en quelques mauvais effects
contre le bien et repos de cest estat. (*Lett.
miss. de Henri IV*, fin de l'année 1583, t. I,
p. 621, Berger de Xivrey.)

— Soutien, secours :

Puis fu ocis pur vus, asez savez cument :
Unkes puis n'en eumes de vus *maintenement*,
Ainz nos avez esté tuz tens en ouissement.
(Wace, *Rou.*, 2^e p. 2933, Andresen.)

Il estoit leur secours et leur *maintene-
ment* et plus avoient de esperance a lui que
a nul autre. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 51,
éd. 1488.)

— Maintien, conduite :

Li quint cas, si est quant cil qui les tient
(les enfans) est de si fol *maintenement*
qu'il n'a en li conseil n'arreance. (BEAUM.,
Cout. de Beauv., XXI, 16, Beugnot.)

Si verrons le maintien de celle Yndoise gent,
L'aler et le venir et le *maintienement*.
(Veus dou paon, Richel. 1554, f^o 103 r^o.)

Li *maintenanz* du cors est enseignement
des cuers et des coraiges des hommes.
(Ms. Ars. 5204, p. 318^b.)

— Agissement :

Ne de tous leurs *maintenemens* vous ne
devez parler ne murmurer. (*Le Chastel pe-
rilleux*, Richel. 1009, f^o 42 r^o.)

MAINTENEOR, - *eor*, - *eur*, - *our*,
mein., *meyn.*, s. m., celui qui soutient, qui
garde, qui défend, qui protège, qui entre-
tient :

N'avum aie de Rou, nostre *mainteneur*,
Ne de cels ki od lui turnerent de l'estur.
(Wace, *Rou.*, 2^e p., 980, Andresen.) Impr.,
n'avum mie.

Neis li cheveus del juste ome ne perira
ja, car Dieux en est garde et *maintenierres*.
(*Psaut.*, Maz. 258, f^o 41 v^o.)

Or aroie mestier d'un bon *mainteneur*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f^o 161^d.)

Quant contre Den erres, moult faites grant folor,
Ne fessies pas çou se ele eust seignor,
Mais por ço que la dame nen a *mainteneur*
S'aves Buillon saisi et le palais auçor.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f^o 23^c.)

... Dame ne puet avoir greignor
Desrois que tenir soi del tout a son seignor ;
Mais s'ele avoit soz li un cortois ameor,
Bien porroit consentir foible *mainteneur*.
(*De la Folie et de la Sage*, Richel. 837, f^o 338^c.)

Coment les Eskoz se lierent as ceus de
France par le fol enticement William
Waleys qui fust fait *maintenour* de lour
derrainere guerre. (*Fragm.*, ms. Oxf.,
Fairf. 24, f^o 9 r^o.)

Le poeple ad esté sovent maumené e
destruit par teus *meynenours*. (*Lib. Custum.*,
I, 204, 20, Edw. I, Rer. brit. script.)

De ore avum nus mult bon *mainteneur*.
(Horn, 4896, Michel.)

— Qui tient fidèlement, qui observe :

Ung ferme *mainteneur* de ses promesses
et de ses apprises devociens. (G. CHASTELL.,
Chron. des D. de Bourg., III, 86, Buchon.)

MAINTENIR, *meyn.*, verbe.

— Act., avec un rég. de pers., protéger,
avoir sous sa garde :

Et li gerson sunt a la cort Pepin,
Senichaus est Gibers li fis Garin.
Si les *maintient* la franche enpereris.
(*Girb. de Metz*, p. 461, Stengel.)

Prestre, le fouc ke tu *maintiens*
Garde dou lou come bons kiens.
(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, st. LXIV, 1,
Van Hamel.)

Je ne puis *maintenir* les moiaes.
(Giot, *Bible*, 1051, Wolfart.)

Une infinité d'autres braves, desquelz la
profession estoit, et la gloire, de secourir
les dames et les *maintenir* en leurs afflic-
tions et traverses de leur vie. (BRANT., *Des
Dames*, VIII, 56, Lalanne.)

— Avec un rég. de chose, soutenir :

Ne meynpreigne, ne *maynteigne* nul plai
en nostre curt a chaumpart. (*Lib. Custum.*,
I, 203, 20, Edw. I, Rer. brit. script.)

— Entretenir un commerce illégitime
avec, entretenir :

Ce fu por ce qu'il *maintenoient*,
L'un la seur du duc de Bourgoigne,
Dont il faisoit sa grant vergoigne...
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6234, Buchon.)

Icelle femme confessa a son mary que
ledit Tymonnier la *maintenoit*, et qu'elle
ne pouoit resister ne soy destoyer audit
Tymonnier. (1402, Arch. JJ 157, pièce 27.)

A il quelque fille qu'il *maintient* ?
(*Farce du nouveau marié*, Anc. Th. fr., I, 13.)

— Conserver, garder :

S'il *maintenissent* lor mestier
A quoi il furent establi.
(Giot, *Bible*, 1923, Wolfart.)

L'evesque m'a mere donee :
Ou soit a droit, ou soit a tort,
Si la me covient *maintenir*.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, Montaignon et
Raynaud, *Fabliaux*, V, 148.)

Bien a passé .xxx. ans entiers
Que je *maintien* ceste priere
Qui moult est douce et sainte e chiere.
(*De celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 200, Le
Coultre, *Cont. dev.*, p. 37.)

— S'occuper de :

Maintenes chou ke Job *maintint* !
Soustenes povres k'il soustint !
(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, st. CCXIV, 7,
Van Hamel.)

Et qui vilainne oeuvre *maintient*.
(Giot, *Bible*, 1014, Wolfart.)

Quant il les vit si enseigna sa gent
De *maintenir* caple e toraiaement.
(*Bible*, Richel. 902, f^o 3^b.)

— Syn. de porter :

C'estoient les couvertures que le cheva-
lier qui gaigna le tournoiaement portoit et
maintenoit. (*Hist. du chev. Paris et de la
belle Vienne*, f^o 24 v^o, éd. 1835.)

— Réfl., s'y prendre, se comporter :

Et d'autre part li Barrois se *maintenoit*
si bien qu'il n'encontroit chevalier qu'il ne
meist a terre. (MÉN. DE REIMS, 100, Wailly.)

Et se *maintint* ades comme preudons.
(Ib., 196.)

Jusques a tant que li communs pays
aroient aviset comment on s'en *mainten-
roit*. (FROISS., *Chron.*, II, 84, Kerv.)

— *Maintenu*, part. passé, entretenu :

... Li *maintenus* de putain
Vaut pis que serpens.
(*Li Droiz au clerc de Voudoi*, Richel. 1593,
f^o 110^a.)

— Gouverné :

Estats et grandes polices *maintenues* des
femmes, sans hommes. (G. BOUCHET, *Serees*,
I, 88, Roybet.)

MAINTENU, s. f., conservation :

La consideration des deux livres poste-
rieurs vous resoudra a la *maintenue* du
premier. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 89,
Roybet.)

Maintenue, conservation. (MONET, *Parall.
des langues*, Rouen 1632.)

— Confirmation par un jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux :

Si le recreancier perd la *maintenue*, il doit rendre et retabli les fruits. (LOYSEL, *Inst. cout.*, l. V, t. IV, de possession, Dupin et Laboulaye.)

MAINTIEN, - *tin*, s. m., agissement, procédé, conduite :

Le plus grant partie de ces fais et de ces *maintiens*. (FROISS., *Chron.*, I, 38, Luce.)

Quant tout se *maintien* et usaige furent lus et bien entendu. (ID., *ib.*, II, 96, Kerv.)

Pour desbaucher par un doux stile
Quelque fille de bon *maintien*,
Point ne faut de vieille subtile.

(CL. MAR., *Bailade Frere Lubin*, p. 262, éd. 1596.)

— Appui, protection :

Voir aussi ce qui se trouvera dans l'histoire du *maintien* que les rois ont donné à leurs ministres contre tous ceux qui les ont choqués. (*Note autogr. de Richelieu.*)

— Effort, force :

Et Tongris s'apoya de trestous ses *maintins*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 542, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Importance :

En regardant trovat chouse de grant *maintins*,
Car les rentes trovat...
Des englieses de Tongres.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6564, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Employé au pluriel avec le sens du singulier :

Ainsi com je la remiroie
Et en sa biauté me miroie,
Regardant ses biaux *maintiens* sages,
A la court vi venir messages.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 2555, Püschel.)

Morv., *maintin*, entretien.

MAINTIENEMENT, voir **MAINTENEMENT**.

~~MAINTIE~~, voir **MENTIE**. — [err.]

MAINTIN, voir **MAINTIEN**.

MAINTRIS, voir **MERETRIS**.

MAIOLE, *mayole*, - *olle*, *mayolle*, s. f., branches vertes :

Le sacq d'Austrice et *mayolle*. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S.-Bert. et S.-Om.*, Arch. mun. S.-Omer.)

La *maiolle* pour la dedicace, .III.s. (1600, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Deux cherges de *maiolle*, .VIII. s. (*ib.*) *Mayolle*. (*ib.*)

Deux bottes de *mayolles*. (1612, *ib.*)

— Le premier jour de mai :

Prima die maii, que vulgariter *mairole* appellatur, eidem adjudicavimus. (1246, *Ch. de Marchiennes*, ap. Miraeus, *Opera diplomatica*, IV, 244.)

Et quant che vint encontre le jour de la *mayole*, il s'en repaire en haste viers Nyors. (*Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 101, Michel.)

MAIOLÉ, *mayolé*, adj., orné de branches vertes :

Navires *mayolees*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10541, VI, v, 11.)

MAIOLET, *mayollet*, s. m., jeune porc :
On chastre bien a point les verratz d'ung an, et ne les doit on pas chastrer plus jeunes que de six mois, et la ilz muent le nom de ver, et les appelle l'en *mayolles*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffilz champ. de P. des Crescens*, fo 110 v°, éd. 1316.)

MAIOLIER, *mayolier*, s. m., arbre chargé de branches vertes :

Au *mayolier* vert et plaisant.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fo 3 v°.)

MAIOR, *majour*, *maieur*, *mahieur*, *majeur*, *maiour*, *majour*, *maieur*, *majour*, *meior*, *meiour*, *maor*, *maour*, *mahour*, *maur*, *meor*, adj., plus grand :

Maior forsfait que i quereim.
(*Passion*, 183, Koschwitz.)

Granz en avem agud errors,
Or en aures pece *majors*.
(*ib.*, 366.)

Anguice est en sun curage
E peine e pité e dolor,
Unques uncore n'ot *maur*.
(*Tristan*, II, 1488, Michel.)

Ele n'est graindre ne *maor*.
(*Florimont*, Richel. 353, fo 42d.)

Uncor veras peines *meiours*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, fo 14 r°.)

Por *maor* fermeté. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 49.)

La cité estoit la *meior* que fust en toute Persie. (*Voy. de Marc Pol*, c. IV, Roux.)

— Grand, puissant :

Tete *majour* remaindreit en repos !
(*Roi.*, 600, Müller.)

Ains ne fina, a Gironville vint,
Iluec trovai le *majour* Foucherin.
(*Girb. de Metz*, p. 500, Stengel.)

Li barnages s'areste de la tere *maiour*.
(*Fierabras*, 4578, A. P.)

Et Aubery se met en la forest *majour*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 55, Tarbé.)

Au plus rice mostier *majour*,
Font les espousailles a joie.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, fo 331c.)

... Vantamise, chele chité *majour*.
(*Gaufrey*, 4695, A. P.)

Moult par fu grant la forche sus u pales *majour*.
(*ib.*, 4700.)

Qu'ensi voles entrer en ma chité *majour* ?
(*B. de Seb.*, XVII, 586, Bocca.)

Plus de honours et de biens *maours*
Ont a sainte Eglise donné
Qu'onques n'ont fait clerz couronné.
(GEOFF., *Chron.*, Richel. 146.)

En Inde entrasmes la *majour*,
Alant vers orient tousjour.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 1407, Püschel.)

— La *majour*, le principal, l'essentiel ?

... J'ay a cuer grant freour
De chu que tu moy dis ; non pourquant la *majour*
Croï ge certainement...
C'est que mors est l'evesque.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7556, Scheler, *Gloss. philol.*)

— S. m., supérieur :

Amour est subject et obeissant a ses prelatz et *majeurs*. (*Intern. Consol.*, II, v, Bibl. elz.)

Les aultres d'exhiber reverence a leur *maieur*. (P. FINGERET, *Mirouer de la vie humaine*, fo 129 v°, éd. 1482.)

— Ancêtre :

Demande tun pere, e il annuncerat a tei ; les tuens *maieurs*, e dirrunt a tei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, 2° Cant. de Moïse, 9, Michel.)

A ous ou a lor *maors*. (1299, Chap. cath. Metz, Maisonnerie, Arch. Mos.)

Je ne me puis assez esbahir de nos *maieurs* et ancestres, pour quoy c'est qu'aux richesses ils ont donne le nom de biens. (*Am. ressusc.*, p. 108, ap. Ste-Pal.)

Nous avons pieça apprins a vaincre et a n'estre jamais vaincus, nous ferons rempart de nostre vertu et de la gloire de nos *majeurs*. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Nos derniers *majeurs*... faisoient représenter quelques jeux, farces ou moralitez en public. (VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Préf. des Satires*, I, 127, Travers.)

— Parent :

La mere disant du contraire et puisque verité estoit qu'elle estoit femme espousee au dit mary, et que verité estoit que l'enfant estoit son enfant, ne que les deux *maieurs* ne pouvoient estre deniez, et que l'enfant estoit nez durant leur mariage, de toute raison elle devoit estre dicte fille legitime, et par consequent avoir succession. (BOUR., *Som. rur.*, 1° p., fo 141d, éd. 1486.)

— Maire d'une ville, chef d'un corps de métier ou d'une confrérie :

Devant nos *maors* et no justices. (1225, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, fo 5b.)

Par conseil de bones genz et por la volanté dou *maour* et des juriez et de la commune de Dijon havons establi... (1268, *Cart. de Dijon*, Richel. I. 4654, fo 11 r°.)

Fuers que tant que li prevoz de Dole aurai l'execution de la grant justise haute de la persone delivree a lui ou a *mahour* dou leuf. (1281, Saint-Vivant, cote 8, Arch. Doubs.)

Et eslirent le prevoz de la Vile Nove a estre *maior* de Senz. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 5, § 3, Rapetti.)

Il esieussent autre persone a *maor*. (*ib.*)

Une vile ert sanz *meor*. (*ib.*, § 4.)

Comment le roy corrige ses bailliz, ses prevoz, ses *maieurs*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 220, Michel.)

Que nos metions un *mahour* ou dit Montbeliard. (10 av. 1301, *Lett. de Ren. de Bourg.*, Arch. Montbeliard.)

Il n'i vaut riens sens ne savoir,
Commandement d'empereor,
Ne de prevoz, ne de *meor*.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 5622, Buchon.)

Maieur des eswardeurs. (1370, *Ord.*, v, 375.)

Le *mahieur* de Londres a tout le commun vindrent au devant du duc. (*Trais. de Rich.* II, p. 62, Williams.)

Jean Dubois maistre ou *maieur* de la confrairie de la feste de Toussaint. (1479, Arch. JJ 206, pièce 318.)

Toutes sentences rendues par les reuwart, paiseurs, *maieur* de la perse, tripiers de velours, commis a la vingtaine, et autres collieges subalternes a eschevins, sortissent, par appel, par devant les dits eschevins. (1533, *Cout. de Lille*, *Cout. gén.*, I, 777, éd. 1604.)

David du Crocq, *maieur* de banniere d'Abbeville. (*Cout. d'Abbeville*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 108.)

— *Maïor volant* :

Aucuns *majeurs volans* voudroient mettre et maintenir la pluspart des dites seigneuries, estre en chemins royaux. (1507, *Proc. verb. des Cout. de Troyes*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 280.)

— Fém., majeure, première proposition d'un syllogisme :

Disant que ceste majeure ne le pouvoit destruire par raison. (BOUT., *Somm. rur.*, I^e p., n° 141^e, éd. 1486.)

— *Mayeuresse*, s. f., supérieure :

Et par toy est mise la bonne
A justice la *mayeuresse*.

(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, n° 69^b, impr. Instit.)

CF. MAIRE.

MAIRALTE, *meiraulé*, *meiraltee*, s. f., mairie, fonction de maire :

A nostre seigneur le roi monstre la comunalte de la ville de Seint Milyon qe, come il eient esté en possession de aver comunaltee et meyre en mesme la ville de tous tins, jesk'un poi avant la guerre de Gascoigne qe en Peres de Scarleton lour meire mourist, et par sa mort fu la *meiraltee* prise en la main nostre seigneur le roi de Engleterre... (1290, *Pétil. de la ville de S.-Emitton*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 383.)

En cele temps fut Hamon de Chikerville, meir, aldermans, viscountes et clers somonez d'estre devant le roy a Weimoster, et lors le roy par son eindegré saunz nul accouement ousta le dit Hamon de sa *meirauté*. (*Chron. de Lond.*, p. 45, Aunger.)

MAIRAMAS, voir MARRAMAS.

1. MAIRAN, s. m., vaisseau vénitien :

Asses envoient d'aultres vaisseaux par mer comme navres, coques, paufriers, *mairans*, destrieres, grippories et aultres vaisseaux. (D'ANGLURE, *Saint Voyage de Jherusal.*, 344, A. T)

2. MAIRAN, voir MAIRIEN.

MAIRANCE, s. f., autorité :

Se il an vuet venir a chief
Lise et relise de rechief (les commandements)
Il i troverai sanz dotance
Mahuies choses qui font *mairance*
(Ms. Ars. 5201, p. 181^a.)

1. MAIRE, *mere*, *merre*, *mare*, *maiere*, adj., cas suj., plus grand, dans un sens favorable ou défavorable; majeur, principal; s'est employé fréquemment, dès les plus anciens textes, pour le cas régime :

La u ert *maires* lur esfors.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 5394, Michel.)

Que la u ert plus granz l'orguilz
E des lances *maires* li bruiz.

(Id., *ib.*, 2407.)

E tous ovres e tel affaire

N'en est nule plus grant ne *maire*.
(Id., *ib.*, 4303.)

Qu'une mais ne fu en *maire* estrei.
(Id., *ib.*, 2509.)

De ses cures fu ceo la *maire*.
(Id., *ib.*, 7113.)

La u a *maire* fermeté.
(Id., *ib.*, 8627.)

Plus grant chose n'os puis ne *maire*
Offrir, prametre ne doner.
(Id., *ib.*, 9037.)

Belle Doette prist s'abbaie a faire,
Qui mout est grande et ades sera *maire*.
(AUDEFR. LE BAST., *Bele Doete*, P. Paris, *Roman-cero*, p. 48.)

En *maire* garentie de verité. (*Ch. de 1229*, Perrot de la Rochelle, Arch. Vienne.)

Cil qui eslurent Geffroi apelerent au roi,
que li autre n'eleussent sanz le *mere* consentement de la vile. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 6, § 27, Rapetti.)

La *mere* partie des horgois si s'en contentist, li contrediseur ne soient plus oi.
(Id., § 31.)

Se li nombres des requereors est *mere* au double. (Id., § 39.)

La *mere* partie. (Id.)

Ne vos puet venir enor *maire*.
(Vie du pape Greg., p. 67, Luzarne.)

A *mere* fermeté de cestes choses. (1303, *Accord, Mor.*, Pr. de l'H. de Bret., I, 1182.)

Par oc recommence li dels si granz
E la guerre mortals *maire* que anz.
(Ger. de Ross., p. 299, Michel.)

En *maire* garentie. (Lundi apr. N.-D. de mars 1351, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Et puis le roy d'Italie qui n'astoit mie *maire*
Que roy de Septmontagne.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 110, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Fener les prez a *merre* pris. (1471, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Clerc qui est ordonné a *maires* ordres.
(*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 65^a.)

L'en ne peult faire *maire* villanie a
homme que le prendre de cas de crime.
(*Coust. de Bret.*, f° 46 r°.)

Or se faisoient les prestres de tous ces
cleres, qui residioient en la *maire* et principale eglise. (PASQUIER, *Rech.*, III, 37.)

— Dans l'exemple suivant, *meres* s'applique a un nom de personne pluriel avec le sens de plus fort :

Por estre plus certains e *meres*
E qu'il n'i sorsist encombrier,
Revont l'ovre plus esforcier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 36513, Michel.)

— On l'a employé abusivement avec plus :

Quel tenant ad plus *mere* droit que ad
le disseisor. (LITTL., *Instit.*, 478, Houard.)

— S. m., sorte de magistrat :

Il estoit *mares* au Loherant Garin.
(Les Loh., ms. Montp., f° 123^d.)

Li *maires* l'oit, a poi n'entage vis.
(Id., f° 125^d.)

Et si an est vestis nostres *maires* an len
de nous par lou maïour. (1233, *Cart. de S.-Vincent*, Richel. I. 10023, f° 51 r°.)

Nulz *maieres* dedens le mairye n'oseche
tourbler les jurez sergens de l'eglise; et se
che il presume faire, il donra .c. s. Item a
le simple complainte des *maieres* ne soit
aucun es prison se ilz n'ont prouvé par de-
vant eschievins de les villes le fourfaict
qu'ilz lui imposent. (*Trad. du 27 juill.*
1489 de la Ch. de Marolles, Bull. de la
Comm. hist. du Nord, IV, 340.)

Quant a deux fiefs des *maieres* heritables
de la ville de Pernes, ils sont indivisibles
et non partables, en quelques degrez que
ce soit, pour ce que les possesseurs pro-
priétaires d'iceux fiefs sont soumis a rece-
voir un apres autres les mesmes rentes de
la ville de Pernes, et les faire bons en une
somme. (1507, *Cout. de Pernes*, *Nouv. Cout.*
gén., I, 383^a.)

Le *maire* (à mon avis) eut première-
ment charge de la maison du roi et de la
jurisdiction sur les officiers domestiques.
(FAUCHET, *Orig. des dignit. et magistr. de*
France, I, 10, éd. 1611.)

— *Maire d'entrecours* :

Le serment de pauvreté admis et receu,
pour obtenir lettres d'entrecours, il faut
delivrer au *maire* d'entrecours treize gros
quatre deniers barrois. (1624, *Cout. de*
Gorze, *Nouv. Cout. gén.*, II, p. 1078.)

— *Maire volant* :

Les sujets pour cuyder eux exempter
de la jurisdiction des hauts justiciers, et
afin que leurs delicts demourassent im-
punis, feroient chacun pour les dites en-
treprises voyes de fait et delicts, et leurs
noises et debats sur les dits chemins, et
consequemment eux (seigneurs), et aucuns
majeurs volans voudroient mettre et
maintenir la plus part des dites seigneu-
ries, estre en chemins royaux, pour leur pro-
fit particulier; et a esté le dit article mis
sus... par la suggestion importune des dits
maires volans. (1507, *Proc. verb. des Cout. de*
Troyes, *Nouv. Cout. gén.*, III, 280.)

MAIRE, *mayre*, *mere*, s. f., matrice :

Contre flux du sang du nez et de la
mayre. (*Reg. des dames*, Richel. 1327,
f° 117 v°.)

Le suppliant parla a ung barbier,..... et
lui demanda si vouloit seigner une sacou-
hade des veines de la *mere*,..... ledit bar-
bier saigna icelle Katherine es quatre par-
ties de son corps, c'est assavoir en chacun
pié et en chacun bras,.... des veines de la
mere. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

MAIREL, s. m. ? voir Merel [err.]

Sur l'Image a un aigle
D'or tresjeté sur un *mairel*
Qui moult par est bien fait et biaux.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 96^c.)

1. MAIREMENT, *merrement*, s. m., bois
de construction :

Ont lid. bourgeois ou dit bois de Loo-
mont le *merrement* pour chers, pour char-
rottes, pour charrues et pour maysoner.
(1308, *Franch. de Blamont*, Arch. mun. Mont-
belliard.)

Doivent avoir lid. borgeois et lour hoirs
aussy boys et *merrement* pour chers,
charottes, cherrues et por maysonner.
(1311, *Franch. de Neufchatelet*, Cart. de
Neufchatelet, appartenant au comte de Dur-
fort-Civrac.)

2. MAIREMENT, voir MARREMENT.

MAIREMENTER, *merrementer*, v. a.,
échalasser :

Il feront les dites vignes de totes façons... de taillier e de *merrement* e de lier e de plaier, de bechier, de biner e de provaignier soffesaument. (*Ch. de 1271*, Silly, Arch. Orne.)

MAIREN, voir MAIRIEN.

MAIRENAGE, *marrenage, marenaige, maronage, marnage*, s. m., bois de charpente, droit de prendre ce bois :

Mon usuaire en bois de ladite Coxei por mon afeu et pour *marenaige* pour mon ostel. (1276, Neufchastel, 3, Arch. Meurthe.)

Les diz hommes auront leur usage en tous les bois non bannez pour *marrenage*, effouage et closure des terres gagnables. (1381, *Ord.*, VII, 32.)

Usagers ayans droits de prendre bois de *maronage* pour leurs bastimens. (*Cout. de Lorr.*, xv, 17, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1115.)

Usagers ayant droit de prendre bois de *marnages*, affouages, ou fourrages, doivent user de ce droit en bon pere de famille. (*Cout. de l'Ev. de Metz*, XIV, 12, *Nouv. Cout. gén.*, II, 422.)

A l'effet des... reparations, et pour y fournir, elle peut prendre es bois de haute fustaye... les bois de *marnage* necessaires. (*Cout. de Metz*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 416.)

Que les bois en seront distraits, esquels elle ne pourra rien pretendre, sinon pour son chauffage, *maronage* et pesselage. (*Ch. de 1622*, ap. Duc., *Materia*.)

Le droit de prendre du bois dans les forêts communales est encore appelé droit de *maronage* dans le département de la Sarthe.

MAIRENAL, adj., maternel :

Toute la eschoyte de biens pairenals et *mairenals*. (1374, *Lett. du Cte de Boul.*, Just., *H. de la mais. d'Auv.*, p. 96.)

1. MAIRENERIE, *maironnerie, maronnerie*, s. f., bois de construction :

L'imposicion de *maironnerie*. (*Ch. de 1367*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, I, 50.)

Desdictes reparacions tant de *maronnerie* comme de charpenterie. (1466, Arch. S 13, pièce 11.)

Se rencontre comme nom de lieu ancien :

Wareskais sur Escaut, en le *Mairenerie*. (1380, *Compt. de Valenciennes*, n° 49, f° 10 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

2. MAIRENERIE, voir MARONNERIE.

1. MAIRENIER, *merrenier, merriennier, mesrainier, mesriennier, marrenier*, - er, - eir, *marroner, marriner*, verbe.

— Act., construire avec du *mairien*, ou bois de charpente :

Por ardoir, por *marreneir*. (1251, S. Mihiel, 2, Arch. Meurthe.)

L'abbes et li couvens de Saint Ourbain doivent et puent panre pour la teulerie de Sonbru refaire, *marrenier* et maintenir ce que mestier sera en grant bois de Maaston. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S.-Urb., Arch. Haute-Marne.)

Qu'il peuent panre marrien por maisonner et por *marreneir* por toutes les aisances de la dite grange. (*Lett. d'oct. 1266*, Ecuirey, Arch. Meuse.)

Fors les bois de vente, qui en sont excepté, sauf ce que nostre dite dame y ay son usage por affoer, por maisonner, por *marroner*, et por la paission de ses pors. (*Ch. de 1277*, ap. Pérard, p. 541.)

Une granche de .iiii. travees a une croup bonne et souffisante de bon merrien et bien *merriennes* et couverte d'essaule. (1376, Arch. MM 30, f° 60 v°.)

Bois pour maisonner, *mesrainier*, edeffier. (1391, *Denombr. du Baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 39 v°.)

Nous avons en ladite forest bois pour maisonner, *mesrainier*, ediffier, repparoir et ardoir. (1419, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 12 r°.)

— Echalasser :

Pour la façon de la vigne dou Croset en l'an 1331 pour lou taillier, *merrenier* et lier et fossorer .ii. fois. (*Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Ils ayent accoustumé, eux et leur predecesseurs, de avoir usage et de user en la garde de Chaumontoir.... pour les reffections et reparacions de leur maisons, et *mesriennier* aussi leur vignes du dit usage en rapportant ou ramenant le viez mesrien d'icelles. (15 mai 1369, *Lett. de Phil. duc d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 48 r°, Arch. Loiret.)

— Neutr., couper du bois merrain :

Par tel maniere que les genz du dit seigneur de Gransson puissent et doibgent *marriner* eis jours du dit seigneur de Neufchastel. (1350, *Ch. de Thibaut de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, M 12, n° 15.)

2. MAIRENIER, *merrenier, merenier, mesrainier, merrinier, marenier, maironner, marronnier, maronnier, maroner, meronnier, murennier, mergnier, mernier*, s. m., marchand de bois de charpente et de construction ; charpentier :

Hé ! Kalles sires, li engignerés dist,
Aves me vos les charpentiers porquis ?
Tos ceaus de l'ost me faites cha venir.
Kalles les mande et Namles li floriss,
Tant q'il en ont trois cent et quatre vingt,
Estre les autres *maroners* du pais,
Dont il i ot ben pres de quatre mil.
(*RAIMB., Ogier*, 6720, Barrois.) Impr., *marovers*.

Merreniers. (*Liv. de la Taille*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

A Adam le *merenier* de le crois pour bos accatet a lui. (1358, *li Cout. des frais p. le nouv. cloque*, XXVII, Arch. Valenc.)

Hommeaux vendus par un *meronnier*. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Betremieu de Brou, *maronnier*. (29 mai 1429, *Vente*, Arch. mun. Douai.)

Jehan Boistel, *murennier*, pour bos. (1462, *Compte de l'hospital des femmes gesantes*, Arch. mun. Douai.)

Vente de rente a trois vies par Jehan Burette, *merainier*. (19 janv. 1471, Arch. mun. Douai.)

Marronnier. (1487, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un *maronnier* livre une barbaquesne. (*Id.*)

Nayveurs, soyeurs, *mareniers*, charpentiers, machons, covreurs. (J. DE STAVEL, *Chron.*, p. 326, Borghet.) Impr., *maremers*.

Pierre Baratte, *maironnier* et charpentier. (17 oct. 1506, *Testament*, Arch. mun. Douai.)

Marchant *mairienier*. (1507, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mergnier. (1534, *ib.*)

Au sr Pierre Delimal, marchand a Valenciennes, pour avoir acquitté le bureau et voitture desdites marchandises de la maison du *mernier* jusques au chariot ordinaire de St Amand a Valenciennes, luy at esté payé .xxviii. s. (1671, *Comptes du receveur de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Wall., *maireni, mairli*, marchand de bois ; anc. liéç., *mairnier, merenier* ; rouchi, *mernier*.

3. MAIRENIER, voir MARINIER.

MAIRER, *merer, merrer*, verbe.

— Act., maîtriser, opprimer, subjuguier, gouverner :

Quant grant dolor tient home e *merre*
Li quers li estreint, clot e serre.

(*BEN., D. de Norm.*, II, 30186, Michel.)

A ceus le fait donner (les trésors) que li povretes
merre.

(*Roum. d'Aliz*, f° 6^b, var., Michelant.)

Car bien voy que cest ost me destruit et me
mairre.

(*Chev. au Cygne*, 13826, Reiff.)

Malvais consaus le *maira*,

Et tant le petilla envie,

Theophilus sa signorie

Toli, et fiat novel vidame.

(*De Theoph.*, Richel. 375, f° 310^e.)

Or li proie que pitié l'en preingne ;

Trop me *mairre* et peine souvent.

(BLONDEL DE NEELE, *Chans.*, ch. 18, Tarbé.)

Si goie jou de li, qant plus me *mairre*

S'amours et point, mains me tourne a contraire.
(MART. LI BÉGINS DE CAMBRAI, ap. Maetzner, *All-franzos. Lieder*, p. 56.)

Por moi le dis, que pas ne me puis taire

Du grant ennui, qui me destraint et *mairre*.

(EUSTACHE LEPEINTRE, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 70.)

Thumas, grant sotie *mairre*

Vo cuer.

(GILBERT DE BERNEVILLE, *Chans.*, Richel. 12615.)

A son voloir tous claus *mairre*

Ki aimment de fin voloir.

(*Chans.*, ms. Sienna H.X. 36, f° 25^a.)

Il me doit bien plaire,

Se boine amours pour enmièdrer me *mairre*.

(*Id.*, f° 25^b.)

Quant (amours) par oir son cuer destraint et
mairre

Par regards vient que miez sa force paire.

(*Auberon*, 996, Graf.)

En la fin paors tant le *mairre*

Ke le chance al valet rendi.

(JAK. DE BASIO, *des trois Chev. et del Chainse*, 134, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 95.)

Gautiers s'en est tornez, qui grant angoisse *mairre*.

(*Gaut. d'Aup.*, p. 14, Michel.)

Ainsi amours le tient et *mairre*

Que il ne se set conseillier.

(*Couci*, 2544, Crapelet.)

Mais amours, qui est dame et mestre

Del mont, qui justice et esmaistre

Tous ciaux o cui elle se prent....

Et *mairre* et abat les desrois.

(J. DE CONDÉ, *li Dis dou leurier*, 187, Scheler.)

C'est celle (l'envie) qui les coers toudis de tous
mairre (maus *mairre*).

(GILLON LE MOISIT, *Poés.*, I, 307, Kerv.)

— Réfl., être gouverné, être dressé :

Ahi ! Charles, bons roys ! on pouroit mout re-
[traire
De bien de vos amours, et tant bel essamplaire,
C'est drois c'oisiaus gentiex par lui s'afaité et
[mairie.
(ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Sezile*, 236, Cous-
semaker, p. 289.)

MAIRERIE, mairerie, s. f., mairie, justice seigneuriale :

Pour les grands complaints et clameurs que eues avons des griefs et oppressions qui au temps passé ont esté faits a nostre peuple, des personnes qui ont tenu a ferme les prevostez, *maireries* et jugeries de nostre royaume, nous, voulans eschever telles choses et relever nostre peuple, nous ordonnons que doresnavant toutes les dictes prevostez, *maireries* et jugeries soient baillez en garde. (1413, *Ord.*, X, 114.)

Iceux suppliant aient justice en toute leur *mairerie* et banlieue. (*Pièce de 1442*, ap. J. Garnier, *Chart. bourg.*, I, 112.)

Nos bien amez les maires de nostre bonne ville d'Angiers nous ont entre autres choses remonstré qu'ils ont plusieurs beaux privileges, franchises et libertez, tant du fait de l'erection de leur *mairerie*, justice et juridiction que autres a eux donnez par nos predecesseurs. (1498, *Ord.*, XII, 160.)

Jean Tizard, grenetier de Sully sur Loire, seigneur de la *mairerie* de Goumarville. (1556, *Proc.-verb. des Cout. d'Etampes*, *Cout. gén.*, I, 247, éd. 1604.)

Les estatz tenus par chacun an es provinces, les *maireries* des villes, eschevinaages... sont democratiques. (LOYS LEROY, *Polit. d'Aristote*, p. 178, éd. 1568.)

Mairerie, f. p. Est ores l'office du maire, comme si on disoit majoratus. Et ores le ressort et estenduë de la justice de tel office, tout ainsi qu'on dit le prevosté et vicomté de Paris s'estend a tel et tel lieu et bailliage de Melun. Ainsi dit-on la *mairie* de tel lieu est vacant, et la *mairerie* d'iceluy lieu s'estend jusques à tel lieu, et en cette signification adjoustoit-on ce mot justice disant : la *mairerie* et justice de Gatim ou du Chesnoy. (NICOT, éd. 1606.)

Mairie, *mairerie* de palais : Palatii magisterium. Regiæ magisterium. Palatinum magisterium. Prætorii præfectura. Prætoriana præfectura. (MONET, *Inventaire des deux langues françoise et latine*, Lyon 1636.)

Morv. et Lyonn., *mairerie*, mairie.

MAIRESSE, meresse, s. f. femme du maire :

Ja n'ert fame qui d'aus se gart,
C'ele iert conlesse o meresse,
Qu'il ne facent ldr volanté.

(*Des Cler*, ms. Berne 354, f° 57 r°.)

Le perilg hors de mort et de mehaing de Jehanne la meresse. (1332, *Registre criminel de St-Martin-des-Champs*, p. 19, Tanon.)

— Dans les confréries de Sainte-Catherine ou les sociétés établies à Douai pour offrir chaque année un présent aux églises paroissiales, à l'époque des processions, on élisait une des associées à laquelle on donnait le nom de *mairresse*, comme dans la confrérie de Saint-Nicolas l'élú s'appelait le mayeur. Ces dignitaires avaient, pendant une année, la direction de leur

association. (Vermesse, *Dict. du pat. de la Flandre françoise et wallonne*, Douai 1867, p. 322.)

Wall., *mairresse*, femme du maire.

MAIRETÉ, mey., me., s. f., fonction de maire :

Que le devant dit maire puisse faire sa joutice par la raison de sa *mereté*, comme en lay fyeu. (1289, *Arr. de l'Échiq. de Norm.*, Arch. mun. Rouen, tir. 2-1.)

En le *meyreté* de Bordeaux. (1^{er} fev. 1325, *Lett. de J. Travers à H. le Despencer*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 55.)

MAIRI, mairit, part. passé, pétri :

Item .v. s. pour cieu *mairit*, pour les chars. (*Pièce de 1336*, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 750.)

Cf. MAIRIER.

MAIRIE, mayrie, mairrie, merie, s. f., sorte de fief :

Nuef setiere de grain... et les prenoit et recevoit surs la *merie* especialment et surs les biens d'icelle. (1282, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

En la *merie* ou en l'eritage dudit Johan. (*ib.*)

Que il avoit et posseoit paisiblement une *mairie* e Champaignes que il tenoit en fié dou roi de France, en la quele *mairie* desus dite li devant dis Prevos disoit appartenir un arpent de pré. (*Ch. de 1287*, Senlis, Arch. Seine-et-Oise.) Var., *merie*. (*Cart. de Pontoise*, Richel. I. 5657, f° 32 r°.)

Toute la duchié d'Acquitaine ainsi comme elle s'estent et comprennent en toutes ses metes et toutes ses limitations, seneschaupees, bailliages, *mairries*, seignouries et vassaudies. (FROISS., *Chron.*, XV, 158, Kerv.)

Fiefs appelez *mairies*, qui ne sont que sergeantises qui ne se divisent point. (1539, *Proc.-verb. des Cout. de Senlis*, *Cout. gén.*, t. I, p. 349, éd. 1604.)

— Sorte de redevance :

Com Estevenars Racine, maire heritavles de Montbreaing, mes homs, eust ou bos de Forestel... les *mairies*, c'est a dire une maille de chascune charretee, quant on vendoit le bois devant dit. (1288, *Cart. du Mont S.-Martin*, Richel. I. 5478, f° 127.)

Doivent encor les diz habitans (de Rortey) une rente qui se nomme la *mayrie*, qui se paye par chascun an, le lendemain de Noel, qui monte a trente deuz solz petite monnoye. (1497, *Aveu*, Arch. P 176, pièce 118.)

— Sorte de juridiction :

L'abbé saint Benoist a juridiction sur les habitans dudit Plessis, et simple *mayrie* sur les habitans de Sainville. (1556, *Proc.-verb. des Cout. d'Etampes*, *Cout. gén.*, I, 252, éd. 1604.)

— Cri que ceux qui avaient droit de prendre du bois étaient obligés de pousser, lorsqu'ils ne trouvaient pas le sergent ou son commis, à qui ils devaient payer les deux deniers dus pour le droit d'issue :

L'on est tenu payer avant sortir du bois, et se le prevost ou son commis ne y sont pour le recevoir, le charton est tenu crier au dit bois, par trois fois, a

haute voix, *mairie*, et si le prevost et son commis ne viennent recevoir le dict droit, iceluy charton est tenu de mettre en ung estocq apres du lieu ou il a chargé son car, les deux deniers, en lieu patent. (1561, *Cout. de Saully*, *Nouv. Cout. gén.*, t. I, p. 407^b.)

MAIRIEN, marrien, marrian, marrein, marien, mairrien, mairieng, merrien, merrien, mairian, mairain, mairrain, marrein, marrin, merrain, merrein, mairain, merrain, merym, merim, mairan, masrien, mesrien, marreng, maisrieng, mesrayn, mereme, s. m., bois à bâtir, bois de charpente propre à toutes sortes de constructions et d'usages, en particulier bois à faire des douves et des tonneaux, douvain :

Quant li feus fu bien alumez,
Et li merriens bien anbrasez.

(WACK, *Conception*, *Brit. Mus. Add.* 15606, f° 40^a.)

Si emportad la pierre e le *mairien* dunt li reis Baasa velt edefier. (*Rois*, p. 303, *Ler. de Lincy*.)

Mes voisins pot apoier son *merien* contre mon mur qui joint a li, voille ou non. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. xxiv, 22, Beugnot.)

Que li futaiges et li *marrins*
Soit fins et bons et enterins.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 69^b.)

Et si nos raconte l'estoire de Amphion qu'il fist la cité de Ateine (de Thebes) ; il faisoit venir les pierres et le *marrien* a la doucor de son cnant. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 469, Chabaille.)

Il doivent avoir en la dite forest le *mairieng* afferre les pons. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 14 r°, Arch. S.-Inf.)

Touz les hommes de la parroisse de Perriers doivent et sont tenuz a aidier a lever le *mairieng*, chescun une journee, toutes fiees que il plaist a l'abbé et au convent a edefier le manoir de Perriers. (*ib.*, f° 15 v°.)

Bon est q'il eyt tielx charreters et charruers qi sevant overir lour *merym* demeisne. (*Tr. d'Econ. rur.*, c. 13, Lacour.)

E soun *merim* a la valiance de .c. s. pristerent e enporterent. (1304, *De termino S. Hillarii*, Year books of the reign of Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 41, *Rer. Brit. script.*) Plus bas, *mereme*.

Pour .xii. charretes qui amenerent... le *marreng* dou pont. (1310, *Revenus des terres de l'Art*, Arch. KK 394, f° 23.)

Pieces de *mesrien*. (1312, *ib.*, f° 38.)

Vers Preney firent grant damage,

Marrien, molin en amenerent

Et aultre bien de grant proaige.

(*Guerre de Metz*, st. 150^a, E. de Bouteiller.)

Qu'ilz ne laissent *mairien*, essendre,

Ou autrez biens a Mets venir.

(*Credo Henreis de Heis*, 146, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 374.)

Pour amplir le premier arc de la chapelle de *merrien*. (1327, *Arch. hosp. de Paris*, II, p. 78, note, Bordier.)

Kerguier et deskerguier le kar qui merra le *maisrieng*. (1344, *Trav. aux chât. d'Art*, Arch. KK 393, f° 98.)

Environ millier et demi de *marrien* a vin. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 51, *Biblioph. de Reims*.)

Marrian a vin. (*Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 11 r°, Hôp. gén. Orl.)

Devant la table du roi, tout au long descendant, avoit une baillie de gros *merrien* par raison a trois entrees. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 1, Buchon.)

Les hommes sont subgeitz a amener les meules et *merrien* appartenans et necessaires au dit moulin. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 294.)

Ladicte lice fut quarree, de moult grande et spatieuse grandeur, et estoit toute double, et de gros *marrien*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 14, Michaud.)

Et es villages qui estoient pres des rivages, furent parladite inondation plusieurs petites maisons comme abatues, et en venoit le *marrein* et morceaux de bois aval l'eau. (JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, an 1405, Michaud.)

... Et charpenterent nefz des *masriens* de leurs maisons. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, V, 16, f° 129 v°, éd. 1515.)

Il a basti sa mayson de *mesrayn* et ses cheminees de brique. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 455, Génin.)

— Bois a *mairien*, bois de construction :

Sylva non cadua est bois de haute fustaye en laquelle on ne fait aucunes ventes... ains est gardee pour en tirer du bois a *mesrien* tant pour edifier que pour faire navires. (GUILL. TERRIEN, *Comm. du droict civil observé à la duché de Normandie*, p. 610, éd. 1654.)

— Syn. de pieu :

Que pot il prendre en Guienne de fors,
Bien emparez de pierre et de *merrien*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 101, A. T.)

Grans *mairiens*. (FROISS., *Chron.*, III, 346, Luce, ms. Amiens.)

Il fissent grant attrait de *mairiens* et de velourdes. (Id., *ib.*, II, 109, Luce.)

— Bois des forêts, et un bois, une forêt :

Entre ouy parmy les *merriens*
Dedit de trompes et de chiens.
(*Chasse d'Amours*, p. 102^b, ap. Ste-Pal.)

Ils attrainoient les sapins et les *marins* de la forest a si grant effort et de tel cueur qu'il sembloit proprement que chascun ouvrier deust gagner ung royaulme. (*Perceforest*, vol. VI, f° 62^a, éd. 1528.)

— Bois de cerf :

L'en voit les cerfs naturellement muer,
L'an une fois, le *merrien*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 327^d.)

Tels cerfs n'ont la teste ronde, car ceux qui l'ont ne touchent que du milieu de leur *marrin* au bois. (*Chasse de Charles IX*, p. 102, éd. 1625.)

— Fig., substance, matière, nature, espèce, en parlant de choses matérielles ou morales :

Nostre sire Dex dona a home signorie sor tote autre creature, meismes sor la feme que il avoit faite de plus souffissant *mairien* que il n'avoit fet l'ome. (*Li Prolog. a la response sour l'arriere ban maistre Richard de Furnival*, p. 54, Hippeau.)

Les plusors fist de son *merrien* (l'hypocrisie),
Si l'obeissent,
Nous engingent et Dieu traissent.
(RUTEB., *du Pharisian*, I, 206, Jul.)

Paradis est de tel *merrien*
C'on ne l'a pas par Dieu biter.
(*Dou Pest au vilain*, Richel. 1593, f° 71^b.)

Et de si vil matere et de si vil *mesrien*.
(JEN. DE MEUNG, *Test.*, 243, Méon.)

Les vertus sont de foible *merien*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 307^d.)

Li ventres a esté eureux
Qui fust emplit de tel *merien*.
(Id., *ib.*, f° 559^c.)

J'ay les jambes de trop foible *merrien*.
(Id., *ib.*, f° 38^d.)

Moult furent de fort *merrien*
Julien,
Valentin, Crispian.
(Id., *ib.*, II, 176, A. T.)

Povre est nostre *merriens* ;
De telz amours ne vaillance n'est riens.
(Id., *ib.*, 210)

Si pensay que pour l'amour d'elle (la Mère du Christ)

Je louray les femmes de bien,
En faisant une œuvre nouvelle
Lambrassee de viez *marrien*.
(BOUTON, *Miroir des Dames*, ap. P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 188, éd. 1748)

Nous somme toutes d'un *mesrien*.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, V, 11.)

— *Mairien* s'est encore employé pour désigner une personne, comme on se sert quelquefois du mot marchandise :

Fox est qui garde tel *mesrien* (une femme).
(*Rose*, 14596, Méon.)

Foulz est qui garde tel *merrien*.
(Id., ms. Corsini, f° 95^d.)

Fous est qui garde teil *marrien*.
(Id., Vat. Chr. 1858, f° 125^c.)

— Meubles :

Dont est venu tant de *merrien*
Et de mesnag que j'ay veu ?
(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 245)

— Syn. de lignée :

Et si verront leur lignie et *merien*
Vivre et regner au monde difamee.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 436^c.)

— *Rendre à quelqu'un le mairien de son fust*, lui rendre la pareille :

A tels chanteurs respandez courte messe,
Du fust qu'ils font *rendez leur le merien*,
A grant moqueur il faut grant moqueresse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 225^b.)

Au XIII^e siècle le quai de la Grève, à Paris, étoit dit rue aux *Merrains*.

Ce mot est resté dans la langue moderne sous la forme *merrain*, aux XVII^e et XVIII^e s. *meirain*, *merrein*, *mérain*, pour désigner du bois de chêne fendu en menues planches dont on fait des panneaux, des douves de tonneau et autres ouvrages; et, en termes de vénerie, pour désigner la matière de la perche et du bois du cerf.

Wall. et Namur., *mairain*, *merrain*; anc. liég., *mayrin*, *mairrin*, bois en grosses pièces, telles que le commerce les reçoit. *Marrein* est fort usité en Savoie pour dire vieux plâtre, débris de maçonnerie. Dans le Lyonnais on dit *marrain*, *marain*, *marin*, pour débris de mur, décombres. Livradois,

maran, matériaux. Suisse rom., Neuchâtel, *marain*, bois de construction : « Le *marain* de sa maison lui a été donné par la commune. » (BONHÔTE, *Gloss. neuchâtelois*.)

MAIRIENG, VOIR MAIRIEN.

1. MAIRIER, *marrier*, *merrer*, v. a., pétrir :

Il amolie le cuer et le fet tretable comme cire *merree*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 27 r°.)

Dous et traitable comme cire *marrie*. (Id., *ib.*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 31^a.)

Si prist .i. poi de chire et le prist a *mairier*.
(B. de Seb., XIV, 222, Bocca.)

Centre de la Fr., *mârer*, presser.

2. MAIRIER, *mairryer*, v. n., remplir les fonctions de maire :

Rent a moi raison et se me compte de la meairie, car tu ne poras plus *mairryer* ne mes biens plus avant dispenser. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MAIRIOT, s. m., dim. de maire :

Il n'est si petit *mairiot* ou aultre officier que par phas ou nephas ne despuile son voisin. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, II, 9.)

MAIRIR, VOIR MARIR.

MAIRLIER, VOIR MARREGIER.

1. MAIRONNERIE, VOIR MARONNERIE.

2. MAIRONNERIE, VOIR MAIRENERIE.

MAIRRIE, VOIR MAIRIE.

MAIRRYER, VOIR MAIRIER.

1. MAIS, *maiz*, *maix*, *meis*, *mes*, *mez*, *mees*, *mai*, *mas*, adv, plus, davantage :

Cum peis lor fai, il creissent *mais*.
(*Passion*, 498, Koschwitz.)

Tens .xx. mil l'ançaucent et *mes*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 77^c.)

Illuec en ocist Acilles,
Cinq cent, ce dist l'escris, et *mes*.
(Id., *ib.*, Richel. 375, f° 99^b.)

Herioné sunt li destrier
De saettes od fers d'acer :
Treis cenx eu unt perdez e *mais*.
(Id., *D. de Norm.*, II, 21728, Michel.)

Si avoit moult de gent li rois
A son mengier, et .iiii. mes
Avoient sans plus et non *mes*.
(MOUSK., *Chron.*, 2963, Reiff.)

Tot ce li fait li reis que velt e *mais*.
(*Ger. de Rossil.*, p. 369, Michel.)

Et *mais* encores dois avoir souveraine joye que je ne te espargne point et affligé en douleurs. (*Intern. Consol.*, II, XXX, Bibl. elz.)

— *Mais de*, plus de, plus que :

Dunt il ocist *mes des treis cenx*.
(*Cügel*, Richel. 1420, f° 59^a.)

Considerans que nulle chose n'est si certaine comme de la mort, ne *maiz* incertaine de l'heure d'icelle. (1329, *Arch. hospil. de Paris*, II, p. 25, Bordier.)

— Et *mais*, et de plus :

Lors sa sagette par Eneas tremyse
Fut en sa targe si fort et avant mise
Qu'elle faussa la clere et fort enseigne
Et transperça lors sa cyusse et mais l'aigme.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 10, c.)

— Beaucoup :

Elle respont : Tricheor
Sont mes trop cil chevalier.
(LI ROIS DE NAVARE, Bartsch, *Rom. et past.*,
III, 5, 17.)

— Plutôt :

Puis lor a dit : Seigneur, se vos le creantes,
Je irai la desous a Huidelon parler.
Sire, ce dist Bertrams, mais moi laissies aler.
Mais moi, ce dist Torpins, por Dieu de majesté,
Que je sai les haus nous a besoing reclamer.
(*Gui de Bourg.*, 2170, A. P.)

— Désormais, maintenant :

Lairons du roi, diron mes de Henri.
(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., xx, P. Paris.)

Vous remanres anuit mes ci.
(*Perceval*, ms. Mons. p. 7², Potvin.)

Dunt tant cum France ait mais dures
N'en ert la perte restoree.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 4907, Michel.)

Par tot vait mais lor seignorance,
Lor poesté e lur puissance.
La terre est mais desabilée,
E la genz morte e afamee.
(*Id.*, *ib.*, II, 6107.)

Batailles avum maintenues
E tantes vers Franceis vengues
Que tens est mais de reposer.
(*Id.*, *ib.*, II, 6409.)

Si use mais ta vie en pais.
(*Id.*, *ib.*, II, 6536.)

Cil qi ça l'envoia avoit de toi anvie,
Ne voloit que durast mais en avant ta vie.
(J. BOU., *Sax.*, cxli, Michel.)

Se mes vos croi, le maufé m'ardé !
(*Renart*, 1798, Méon.)

Pou me pourrai mais soubstenlr
Fors a bastons ou a potence.
(*Rose*, 13408, Lantin de Damerey.)

De ceste pucele vous pri,
Que ma suer le gart anuit mais.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 7^d.)

Lasse ! comment vivrai mais jor ?
(*REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus*, 1558,
Hippeau.)

Por les faus samblanz qu'il m'a fez
Doit l'en mes tout le mont mescroire.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 65, Michel.)

Reconnu et confessa de sa bonne volonté,
sans nul parforcement, avoir vendu
et ostroyé, et en nom de vente avoir
quitté et delaissié mes por li et por ses
hoirs au deen et au chapitre de l'église
Nostre Dame d'Esveveues, une disme laye
assise a Chambere. (1288, *Lett. de l'offic.*
d'Evreux, Pr. de l'Hist. du Cité d'Evreux.)

Et quant tu saras rien que celer tu vourras,
Ne le dy a ta femme nullement, ce tu l'as ;
Car ce elle le acet, tu l'en repentiras
Au premier desplaisir que tu mais luy feras.
(*Doon de Maience*, 2471, A. P.)

Allons nous en or mais ; assez nous
sommés nous arrestez a ces gens. (*Trot*
lus, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 244.)

— Toujours :

Jenne mais de ten outrage.
(*RENCLUS DE MOILLIENS, Miserece*, ccxvii, 11. Van
Hamel.)

— Jamais, quelque jour, en quelque
temps :

Furent mais gens en cest siecle vivant
Qui por antrui livraissent lor enfant,
Com fist Reniers et sa fame ausimant ?
(*Jourd. de Blaivies*, 709, Hoffmann.)

— Ne... mais, ne... plus :

Ja non podra mais Den laudier.
(*S. Leger*, 162, Koschwitz.)

Quant veit li pedre que mais n'aurait enfant.
(*Alexis*, st. 8^e, xi^e s., Stengel.)

Et le nom du prendom li nomme
N'en tot le monde n'a mai on
Qui mieus devisast la façon
Du chastel...
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 15^c.)

Or n'en ai mais talent.
(*CUNES DE BETUNES, Chans.*, ms. Berne 389,
f° 123 r°.)

Ne mes (Dieux en ait los qui tot puet justicier !)
N'i perdirent li nostre vailliant un somier.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 300, P. Paris.)

De ceste vile me convient departir,
S'estoie hors, ne vous en quier mentir,
Mes en ma vie n'i querroie venir.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 41 r°.)

K'en aa vie
Ne vit mais, ki la seignorie
Par raison de biauté eust.
(*Chev. as .ii. esp.*, 5453, Foerster.)

Que j'aille le castel a mon quemandement,
Tant te donroi avoir et fin or et argent
Que ne seras mez povre en trestout ton vivant.
(*Gaufrey*, 4191, A. P.)

Et de lo premier la fortune commensa
a estre contraire a li Grex quar mais ou
poi non orent victoire. (*AIMÉ, Chron. de*
Rob. Viscart, I, 4, Champollion.)

Et bien besoing leur estoit, car ja es-
toient si batus que mais aider ne se pou-
voient. (*Livr. des faits de J. Bouciq.*, c. 31,
Buchon.)

Mieux vault vivre soubz gros bureaux
Povre, qu'avoir esté seigneur,
Et pourrir soubz riches tombeaux !
Qu'avoir esté seigneur !... que dys ?
Seigneur ! Helas ! ne l'est il mais.
(*VILLON, Grand test.*, xxxvi, Jonaust, p. 33.)

— N'en pouvoir mais, n'en pouvoir plus,
n'y rien pouvoir :

Quant vous dormez, nous en avons
La noise qui mais n'en pouvons.
(*Rose*, 3776, Lantin de Damerey.)

Qi tant ad fait qu'il ne put mees,
L'em le deit lesser en pees.
(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Les enfans ont esté tuez pour l'occasion
d'une chose de laquelle ils ne pouvoient
mais. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. 18,
p. 291, éd. 1866.)

— Pouvoir mais, pouvoir quelque
chose :

Que peut il mais de vostre ignorance ?
(*MONT.*, *Ess.*, II, 5, p. 238, éd. 1898.)

Pour le regard des murmures elle s'en
donne peu de peine, si ce n'est lors
que le confesseur la presse et afflige,
comme si elle en pouvoit mais. (*DU CHEVRE,*
Trad. du Chasteau de l'ame, f° 147 v°, éd.
1601.)

— A tozjors mais, tozjors mais, à per-
pétuité :

Tosjors mais serai vostre ancel.
(*REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus*, 865,
Hippeau.)

Et sera ton nom tousjors mais en
louenge. (*Grand. Cron. de France*, des
Fais et des Gestes Charlem., IV, 1, P.
Paris.)

Donne, delesse a touzjors mais. (1360,
S.-Evroult, Arch. Orne.)

Sire, qui es mon Dieu, a touz jour mais
je me confesserai a ti. (*Psaut. de Metz*, I,
88, Bonnardot.)

A tousjors mes se tiendront lesdites
foires en semblable guise que dessus.
(18 avr. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 238,
Guigue.)

Tantseulement ne me deboutes pas a
tousjors mais de vous. (*Intern. Consol.*,
II, XVII, Bibl. elz.)

Se ainsi le faictes, vous me obligerez a
tousjors mais en vostre service. (*LOUIS XI,*
Nouv., XLIV, Jacob.)

Se d'aventure, comme il advient chas-
cun jour, elle faisoit ung enfant, elle se-
roit a toujours mais deshonnouree. (*Id.*,
ib.)

Ce tien e-crit, certes, sera tesmoin
A tousjors mais de l'amitié ouverte,
Laquelle m'as de si bon cuer offerte,
Que la reçoi.
(*CL. MAR.*, *Epist. a Prevost*, p. 191, éd. 1596.)

— A mais tozjors, dans le même sens :
Seront tenuz a rendre... chascun an a
mes tot jors. (1288, Lieu-Dieu, Arch. Indre,
H 769.)

Chascun an a mes toz jors. (1291, La
Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

A la saint Michau chascun an a mes
toz jors. (*Act. de 1293 et de 1297 passés à*
Chinon, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-
et-Loire.)

A cueillir les choses de ladite assiette et
les emolumens d'icelle a mes tousjors.
(1319, *Assiette de 200 liv. de rente*, Morice,
Pr. de l'H. de Bret., I, 1290.)

Chantera tres messes en chacune sept-
maine de chacun an a mes tozjors.
(*Vend. apr. S. Lorent 1322*, *Cart. de*
Cormery, Bourrasé.)

— A toz tens mais, toz tens mais, dans
le même sens :

Suvent aveient des baruns
E des nobles dames beaux dans,
Pur mettre lur nus en estoire,
Que toz tens mais fust de eus memoire.
(*Wace, Rou*, 3^e p., 147, Andresen.)

Prent et a acense a tout temps mes.
(1315, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-
Loire.)

Tenir les diz molins en bon estaut tout
temps mes. (1323, Arch. J 192, pièce 60,
Poitou.)

Et otroie a touz temps mes perpetuelle-
ment. (*Charte de 1412*, Arch. de Solesm.,
20.)

Quitte ledit achateur touz temps mes.
(*Charte de 1476*, Arch. de Solesm., 100.)

— A mais toz tens, dans le même sens :
Otreierent a mez toz tens pardurable-
ment. (1271, S.-Florent, Arch. M.-et-Loire.)

A mes tot tens pardurablement. (1277,
Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

— A tens mais, dans le même sens :

A temps mes pardurablement. (Ch. du XIII^e s., Fontevr., anc. tit., 228, Arch. Maine-et-Loire.)

— Mais toz dis, dans le même sens :

Despui l'avons ceens norrie et alevés
Et l'avons, mais toz dis, nostre niesce apelee.
(Berle, 2826, Scheler.)

— A tout mais, dans le même sens :

Car j'ay vouloir te priser a tout mais,
Ven que je suis le tien a tout jamais.
(Epist. du Cheval. gris, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 279.)

— Des mais en avant, dorénavant :

Des mes en avant. (1343, Lett. de Phil.
de Valois, Arch. Loiret, Ste-Croix, N.-D.-
des-Barres.)

— Onques mais, jamais :

Jeune mais de ten outrage,
Onkes mais ne t'en desquaresme.
(RENCLUS DE MOILLIENS, Miserere, cccvii, 41,
Van Hamel.)

Ne cuit c'onkes mes dame fust
Par .i. tel home deceue.

(Dolop., 4181, Bibl. elz.)

L'eglise de Dieu desolee

Est plus qu'onques mais adoulee.

(CHR. DE PISAN, Liv. du chem. de long. estude,
371, Püschel.)

— A nul tens mais, dans le même sens :

Ne reclameront... a nul tens mes. (1279,
Barzelle, Arch. Indre, H 412.)

Et sanz venir encontre a nuls temps mes.
(1342, Hôtel-Dieu d'Angers, B. 49, Arch.
Maine-et-Loire.)

— Mais nul jor, dans le même sens :

Recognu que mais nul jor cis terrages
ne li pooit reseoir. (1263, Cart. d'Alne,
f^o 153^{ro}, Arch. de l'Etat à Mons.)

— Mais hui, voir MAISHUI.

— Mais oan, voir MAISOAN.

— Mais que, pourvu que :

Et pardonrai trestot, par S. Richier,
Mais qe mes oncles puisse a toi apaier.
(R. de Cambrai, 2284, A. T.)

E mes ke ja n'eusse dit ceo k'est avant
Fors sus le sen ke es ensivant,
Enfin vas suffira assez
A tu(z) vos oovres ke ferez.
(Enseignemens d'Aristote, ap. Roq., Enbrechier.)

Bon l'aurez par raison,
Mas qu'ennuit demores en ma povre maison.
(Girart de Ross., 2065, Mignard.)

Si s'accorda avec les Genevois et leur
dona le lieu de Galatas, et les franchi de
tous peages, gabeles et usages par toute
Romanie, mais que ils lui aidassent a con-
quister son empire. (Liv. de la Conqueste
de Moree, p. 26, Buchon.)

Il n'est homme plus necessaire ne plus
profitable que le mire, mais que il soit
loial et sage. (J. DE SALISB., Policrat.,
Richel. 24287, f^o 74^a.)

Pinceguerre, Vivant vous prie
Qu'a ly vegniez mez qu'il vous plaise.
(Pass. Nostre Seigneur, Jub., Myst., II, 162.)

Toutesfois j'espere, mais que il soit ques-
tion d'aller voir le roy, que sa santé re-
doublera. (Lett. de Marg. d'Angoul., lett.
LIX, à M. le grant-maistre, 2 avril 1527,
Génin.)

Mais que il plaise a Nostre Seigneur vous
garder en bonne santé, je ne crains riens
en les maux qui me sauroient advenir.
(Ib., lett. LXIII, au roy, 1527.)

Mais que je vive, je n'ay cure
De m'enrichir d'un plus grand bjet.
(BELLRAU, la Reconu., V, 5, Anc. Th. fr., t. IV.)

Qui ne trouvera admirable de veoir les
gens d'armes meiner les chevaux au grand
pas rangez en bataille? et qui sera l'ennemy
qui ne s'effroye, voyant le bataillon des
corselets, des boucliers, la cavallerie, les
archers, les tireurs de fonde, et chacun
mis a part, et bien a point, tous suivans
leurs chefs en belle ordonnance? Et ainsi,
mais qu'ils aillent d'ordre, et fussent ils
cent mille hommes, si marcheront ils tous
ensemble paisiblement et a leur ayse,
comme si chacun d'eux estoit tout seul.
(LA BOET., Mesnag. de Xenoph., Feugère.)

Et bien, o Ischomache, dis je, mais que
ton homme soit bien apprins a comman-
der, de sorte qu'il se sçache faire obeir,
penses tu qu'il soit du tout bien ainsi et
vrayment parfait? (Ib., ib.)

Et est chose merveilleuse qu'ils se lais-
sent aller ainsi tost, mais seulement qu'on
les chatouille. (Ib., Serv. vol.)

— Quand, lorsque :

Mon pere, mais que j'aye dit deux mots
a madame Françoisse, je vous iray trouver.
(TOURNEBU, les Contens, II, 2, Anc. Th. fr.,
t. VII.)

Ce sera grand pitié de la vie qu'elle fera
tantost, mais que tout nostre mystere soit
descouvert. (Ib., ib., III, 7.)

Vous prendrez bien encores plus de passe
temps, mais que m'avez entendu conter ce
qui s'est passé. (G. BOUCHET, Serees, I,
200, Roybet.)

Helas! ma fille, hélas! qui me clorra les yeux
Mais que mon pale esprit soit monté dans les cieuz?
(RACAN, Berg., III, 2, Bibl. elz.)

— Sinon, excepté, si ce n'est que :

Tot sos fidels i saciet
Mais que Judes Escharioh.
(Passion, 99, Koschwitz.)

Et estoit (le vaisseau) touz ou flun, mais
qu'il en paroit entour un pié. (MÉN. DE
REIMS, 161, Wailly.)

Et se il failloit de prover son estaige
qu'il tannront aillors, il ne porroit estre
acusez masquez de paier la taille qui li
seroit gestee avenamment. (1268, Cart. de
Dijon, Richel. I. 4654, f^o 12^{ro}.)

Amiles ne trouvai qui fust por lui mas que
Hildegarde. (Li Amiliez de Ami et Amile,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 54.)

Dont li mist M. les bras au col et li fist
une fause acolee; elle jeta sur son bras a
l'enversie main et dist : Ha, sire, por Dieu
merci, je savois bien qu'il ne vous chaloit
mais que vous fussies de moi partis. (Rom.
de Kanor, Richel. 1446, f^o 42^{vo}.)

Et ne verra l'en mes que bestes sauvages
par la berrie. (Livre au filz Agap, ms.
Berne 307, p. 153^o.)

Quant on doue aucune poesteit dou
monde ou de l'esglise a ceus qui pervers-
ement vivent, que fait on autre chose
mais que on euvre la porte d'axarrance?
(Ms. Berne 365, f^o 137^{vo}.)

Li faivres ne doit forger es freres
mesque ce que il doivent avoir de costume.
(3^e p. des cout. des Chartr., ms. Dijon,
f^o 41^{ro}.)

Ainsi en revenimes sanz riens perdre
mes que ce que le mestre de Saint Ladre
y avoit perdu. (JOINV., Hist. de S. Louis,
p. 167, Michel.)

Il sont certains que il ne pevent vivre
mez que tant comme il plera a monsei-
gneur. (Ib., ib., p. 136.)

Lors li dit le roy que il li redeist ce que
il li avoit dit au matin; et il dit que il
n'avoit pas conseil du redire, mes que de-
vant ceulz qui estoient au matin avec le
roy. (Ib., ib., p. 137.)

Ly maire, ly eschevins et ly jurez ne
pourront tesmoigner mai que une annee
apres leurs offices. (1320, Ch. d'affranch.
de Fresnes, etc., Verdun, Cabinet de
M. de Labry.)

Et qui est Dieux mai ques nostre si-
gnour? Ou qui est Dieu mai ques nostre
Dieu? (Ps., XVII, Miz. 798, f^o 48^{vo}.)

Li latins ait plusour mos que nullement
en romans on ne puet dire, mai ques per
conclucution et exposition. (Ib., f^o 4^{ro}.)

Il n'ait mai kes iniquiteit et mauvistieit
penceit. (Ib., f^o 89^{vo}.)

Q'ils vendront ou parmitteront mesques a
ledit terme. (31 janv. 1373, Livre des Bouil-
lons, cxviii, p. 375, Bordeaux 1867.)

Je n'ay mais que cest esguillette.
Couchez vous tousjours, ma fillette;
Incontinent vous saiveray.
(Farce d'un amour., Anc. Th. fr., I, 217.)

— Ne mais que, dans le même sens :

Quant Rollanz veit la cuntredite gent
Qui plus sunt noir que nen est arremenz,
Ne n'unt de blanc ne mais que sul les denz.
(Rol., 1932, Müller.)

Prenons bataille a .i. jor ademis,
Qe n'i ait home qi de mere soit vis,
Ne mais que .i. qi diront el pais
Li queus de nous en escera ocis.
(Raoul de Cambrai, 4260, A. T.)

Onques n'ot oir ne mais que moi.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 4843,
Hippeau.)

L'en dit, sire, je ne sai ce c'est voir,
que le roy n'a encore despendu nulz de
ses deniers, ne mes que des deniers aus
clercs. (JOINV., Hist. de St Louis, p. 128,
Michel.)

— Ne mais, dans le même sens :

Tuit sunt ocis cist Franceis chevalier,
Ne mais seisante que Deus ad espargniez.
(Rol., 1688, Müller.)

Guenes respunt : Jo ne sai veirs nul hume
Ne mais Rollant.
(Ib., 381.)

Et fu covers d'un vert paille vergiet
Dessi en terre menement trencié,
Qu'il n'en paroit ne mais l'oeil et le pié.
(RAINB., Ogier, 4617, Barrois.)

L'espee au duc lur a mustree;
E quant chascun l'a esgardee,
Od le devie que cil lor fait,
Si n'i out une puis autre plait
Mais del eissir senz demorance.
(BEN., D. de Norm., II, 10493, Michel.)

Tuit li chanoine a tant s'en vunt,
Ne meis sol dui, qui remeis sunt.
(G. DE S. PAIR, M. S. Michel, 1915, Michel.)

Ni a celui qui ait talent,
Ne mais li biaus Desconneus.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 200,
Hippeau.)

Plusieurs sont qui ne visent a aultre chose *ne mais* a bien avoir sans regarder dont il vient. (J. LEGRANT, *Livre des bonnes meurs*, f° 8^b.)

Mais s'est conservé au sens de *plus* dans plusieurs provinces, telles que la Saintonge, le Poitou, la Flandre, la Bourgogne et la Bresse. « I fon *mai* de charivari. » (*Noëls de Bourg*, 1661.) « Y o bien *mé* de mondo. » (*Chans. Bress., Bugeys. et Domb.*, Philib. le Duc, p. 323.) Dans l'Orne, *mais* s'emploie au sens de très : « Elle n'était point *mais* grande. » Dans l'Ouest *ne mais* ? signifie « n'est-ce pas ? » Le wallon *maie* a le sens de jamais. Dans le Dauphiné et la Suisse rom. *mais* s'emploie pour dire encore : « Et puis je resterais *mais* toute seule. » (*L'Enf. de l'Hôpit.*, Biblioth. univ. et Revue suisse, 1884, n° 71, p. 257.) Dans la Champ. on dit *mesque*, pour quand, lorsque. *Mais* que est resté dans le patois de Mortagne Flandre) pour signifier seulement : « J'avos 10 sous, j'enné pus *mais* qu'huit. » Norm. et Canada, *mais que*, lorsque, après que : « Jelui en parlerai *mais* qu'il arrive. » Maine, *mais que*, en attendant que, pourvu que, dès que. Berry, *mais que*, à moins que. Morv., *mâque*, lorsque. Forez, *mâque*, pourvu que. Pic., *ma que*, excepté, si ce n'est que.

2. MAIS, *maiz*, *maais*, *maez*, *mois*, adj., mauvais, dans tous les sens de ce mot :

Fils de *maise* putain, comment osas penser, De si villainement rencontre moy jouer ! (*Le Livre Oger de Dannemarche*, Mort Baudouinet, Brit. Mus. reg. 15 E VI.)

Robert, comme aves *maise* geale ! (A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Cousse-maker, p. 404.)

Et que aucune *maise* souspeçon i pourroit avoir. (*La Response del Best. mestre Richard de Furnival*, li Lions, p. 66, Hippeau.)

Deux femmes sont banies de Valenciennes « pour *maais* ostel. » (1280, *Lett. des évêq. de Val. aux évêq. de S.-Quentin*, Arch. mun. S.-Quentin, l. 30, A 4^{bis}.)

Ci a *maise* excusacion, Et ancor pire entencion. (*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant.* à Fr. I, p. 54.)

La dame demoura Enfremee en la tour ou grant dolor mena ; Pleure pour son enfant et mult le regreta : Maldist le *maise* fame c'au naistre li aida. (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 21^d.)

Mais cescun fu en cuer faus, traytrez et lais, Car rencontre Huon firent plusieurs jens *mais*. (*H. Capet*, 4340, A. P.)

Con povre prisonnier, *maise* robe vestie. (*Cov., du Guesclin*, 14320, Charrière.)

Et un rois villains, qui seroit *Maises* œuvres et villenie. (G. MACEAULT, *Confort d'ami*, p. 97, Tarbé.)

Banis a .iiii. ans pour anieus et pour meslin et pour *maises* enfances faire. (1362, *Reg. des chos. comm.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Une *maise* casure inde, .iiii. touaillez de soie que bonnez que *maises* pour tenir le

patine. (1386, *Invent. de S.-Amé*, p. 18, Arch. Nord.)

Cacodemon, *mais* ange. (*Gloss. de Salins*.)

Il est donc *maez* logicien. (*Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myst.*, I, 106.)

Adonc se mettra en toy Et abatra la *maise* loy. (*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 50.)

Et sy vendra a *maise* fin. (*Geu des trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 114.)

A tort et a *maise* cause. (16 août 1428, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Que s'une fois y sont logez En quelque ville, en quelque boure, Nous ne les pourrions devoier Et nous seroit ung *mais* destour. (*Mist. du siege d'Orl.*, 20070, Guessard.)

Et plus leur *maise* volenté Ce croistra de plus vous mal faire. (*Ib.*, 5679.)

Ce fu par faus enort de gens de *maise* vie. (*Geste des ducs de Bourg.*, 208, Chron. belg.)

Vous estes une *moise* personne. (*Farce d'un amour.*, Anc. Th. fr., I, 214.)

Rouchi, *mais*, mauvais : « Sentir *mais* », sentir mauvais.

3. MAIS, s. m. ?

Par plusieurs places mesle *mais*, I met huile et lart et remais, Et tout ce que l'en puet entendre Qui plus grant flambe doit rendre. (G. GUIART, *Roy. lign.*, 3513, Buchon.)

4. MAIS, voir MET.

MAISAASIER, voir MESAAISIER.

MAISAWAN, voir MAISOAN.

MAISCEL, voir MAISEL.

MAISCELE, - elle, *maischele*, *maissele*, *maisselle*, *messele*, *massele*, *masselle*, *mascele*, *macelle*, *maissaile*, *maisselle*, *maisele*, *maizelle*, *maizelle*, *maisele*, *mazele*, s. f., mâchoire, joue :

Tu as ferut la *maissele* de tuz les miens enemis. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, III, 8, Michel.)

En cheveistre e en frein lur *maiseles* cunstrein. (*Ib.*, xxxi, 10.)

Atant s'alssit, sa main a sa *maissele*. (*R. de Cambrai*, 4699, A. T.)

Cleres les denz, la buche bele ; N'out point de barbe en sa *maisele*. (*Vie de St Giles*, 61, A. T.)

De bou parforet nostre sires la *massele* de cest leviathan. (*Moralit. sur Job*, ap. Foerster, *Dial. de Greg. lo pap.*, p. 357.)

..... Ele depaint se *maissele* Ausi comé on palnt une aissele. (RECLUS DE MOULIENS, *Miserere*, LXXXVI, 6, Van Hamel.)

Diva, por qu'a cis enfes moillie sa *maisele* ? Dame, il s'evolla ore et menolt si grant herie, Jel fis bien alaitier a une damoisele. (*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 48^d.)

Dont met sa main a sa *mesele*. (*Dolop.*, 3553, Bibl. elz.) Var., *maissele*.

.iiii. fois le baise, par moult grant amisté, Ens le *maisele*.

(*Huon de Bord.*, 4834, A. P.)

Entour avoit blanques *maissailles* Faisant au ris .ii. foiseles. (A. DE LA HALLE, *Jeu Adan*, Vat. Chr. 1490, f° 132^b.)

Un poi pensa, sa main a sa *maischele*. (*Anceis*, Richel. 793, f° 3^b.)

Sa main a sa *mazele*. (*Rom. et past.*, Bartsch, I, 9, 3.)

Bele out la *maissele*. (MONIOT DE PARIS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 43, 33.)

Sa main a sa *maizelle*, En sospirant, son dous amis rappelle. (*Cuens Guis*, ap. P. Paris, *Romancero fr.*, p. 37.)

Qels iens ! qel bouce ! Et qel *mascele* ! Bien aferroit a .i. baron. (*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 112 r°.)

A poi ke li cuers ne li fent, De pitié moille sa *maisselle*. (*Poët. ms. avant 1300*, t. III, p. 1355, Ars.)

La pucelz que je vos di N'avoit pas a biaté failli, Ains avoit la color novele Sor chascune blanche *massele*. (*Durm. le Gal.*, 1921, Stengel.)

Le baisa cent fois en le *masselle*. (*Baud. de Seb.*, I, 833, Bocca.)

Le destre pié devant du loup porte medecine au mal des mamelles et es bouces qui viennent aux porceaux privez dessoubz les *maisselles*. (*Gast. Feb.*, Maz. 814, f° 24^a.)

Vos simples et plaisans *masselles* Qui a point blanches et vermeilles Sont coulourées. (*Froiss., Poët.*, Richel. 830, f° 120 r°.)

Son sceptre sur les genoulz, et sa main a sa *macelle*. (*Perceforest*, vol. II, ch. 38, éd. 1528.)

— Visière :

L'ung des clous de la *maisselle* se rompit. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 95, Bibl. elz.)

Poit., Vienne, Deux-Sèvres, *maisselle*, mâchoire, dents. Bourg., Yonne, Perreuse, *mancelle*, bouche, mâchoire. Wall. et Namur., *masale*, mâchoire, joue. Rouchi, *maciele*, grosse joue. Guernesey, *maisselle*, *maisselle*, la harpe ou jambe d'une porte.

MAISCELETE, *maisselete*, - elle, *meselete*, *masselete*, s. f., dim. de *maisele*, mâchoire, joue. On le trouve souvent employé pour dire joue mignonne, visage délicat :

De lis, de roses qu'i mellerent Les *meseletes* colorerent. (*Athis*, Ars. 3332, f° 122^b.) *Masseletes*, *maisseletes*. (Var. de la cop. de Ste-Pal., à l'Ars.)

De lis, de roses qu'ils mellerent, Les *maisseletes* coulourerent. (*Ib.*, ap. Duc., *Maxillariis dentes*.)

MAISCHELE, voir MAISEL.

1. MAISE, s. f., mauvaise action :

Il a fait a tort et a *maise*. (30 mai 1409, *Cart. de Flines*, DCCLXXXV, p. 739, Haut-cœur.)

Cf. MAIS 2.

2. MAISE, *mese*, *meze*, *mase*, *masse*, *meisse*, *meeze*, *mese*, *moise*, *mose*, s. f., caque :

Que nuls ne puisse vendre ne acheter ledit harenc en *maises* ne en tonniaus sans compte : c'est assavoir en chascune

maise de harenc sor doit avoir un millier et vingt harens pour forneture. (1320, *Ord.*, II, 576.)

Qu'il ne puisse acheter ou vendre harenc en *maise* ne en tonnel sanz compte. (1326, *Arch. JJ 64*, f° 200 v°.)

Se le vendeur ne l'acheteur s'accordent que li harens soit comptez le vendeur prendra une *meise* et l'acheteur une autre par main estrange. (*Id.*, f° 201 v°.)

Et si le vendeur et l'acheteur s'accordent que haran soit compté, le vendeur prendra une *meise*, et l'acheteur une autre, par main estrange, et a la revenue que ces deux reviendront, doit revenir tout le remanant du haran. (1350, *Ord.*, I, 358.) *Var.*, *moise*.

Que tous herens en *masse* demeurent en le mesure de quoy il sont enmasé du lieu dont ils vieuent, soit blanc ou roux, sans remuer des *mases* la u il ont esté enmasé. (1394, *Reg. des stat.*, p. 39, *Arch. mun. Abbeville*; *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 191.) *Var.*, *meses* (ap. *Duc.*, *Meisa*.)

Sur chacun millier de harens amenez par charroy, en mande, a sommier ou en *mezes*, quatre deniers parisis. (1403, *Ord.*, VIII, 614.)

Ung estrelin chacune *meisse* de harenc. (1450, *Arch. JJ 185*, pièce 83.)

Une *meeze* de sores contenant un millier. (26 août 1512, *Ord. sur le tonlieu*, *Arch. mun. S.-Omer*.)

— Botte :

En la paroisse de Chasteauneuf en plusieurs heritages le suppliant prist quatre *meesses* d'osier, dont il en trouva les trois *meesses* cueillies. (1402, *Arch. JJ 157*, pièce 274.)

— A *maise*, à la fois :

S'ont si lor chemin droit tenu
Que devant vespere sont veu
Devant le roi de Catanaise ;
Tot .iii. le saluent a *maise*.
(*Du Roi Guillaume*, ap. *Michel*, *Chron. angl.-norm.*, III, 115.)

Sancerrois et Fr.-Comté, Sauguet, *maisse*, paquet de chanvre formé de plusieurs poignées.

3. MAISE, *meise*, *meize*, *meyse*, *meze*, *mase*, s. m. et f., jardin potager :

Teil partie de champ... et teil partie de *meyses*. (1229, *Cart. de S.-Vincent*, *Richel.* I. 10023, f° 33 r°.)

Toutes les terres, gastines, *meises*, desertz et ajonz. (*Ch. de 1310*, *Arch. Loiret*, Ste-Croix, Olivet, F.)

En hebergement de Perrois le Fort, item, les *meises* du Peray et du Coudray. (1363, *Aveu de Pré-le-Fort*, ap. Le Clerc de Douy, *Arch. Loiret*.)

Et fit fonder la religion des sœurs Collettes, citées en grant *meize* de costé lez frere Baudé. (1480, J. AUBRION, *Journ.*, p. 408, Larchey.)

La maisonnette... que ciet en grant *meize*. (1531, *Arch. mun. Metz*, carton 935.)

Aucun des habitans ne peut tenir plus grand nombre de bestail... ez parchiers et *mezes* communs. (*Cout. d'Auvergne*, *Cout. gén.*, II, 474, éd. 1604.)

— Habitation :

Pour chascune *mase* ou on demeure. (*Ch. de 1365*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 178.)

— Sorte de mesure de terre :

Tuit li treffonz de ces bans desor nomeiz sont l'abbéit et l'église de S. Vincent de Mes, fors .iii. *meizes* de terre c'on tient en fiez de moi ki gisent dedans ces bans. (1255, *Cart. de S.-Vincent*, *Richel.* I. 10023, f° 80 v°.)

MAISEAL, voir MAISEL.

1. MAISEL, - *siel*, - *seal*, - *ssel*, - *scel*, *meys*, *mas*, *max*, *mac*, *mess*, s. m., boucherie :

Si ne soit macecliers si hardis ki venge car ens le *maisiel* desloial ne soursamee. (*Bans d'Hénin-Liétard*, Tailliar, p. 403.)

Li pseudom mainne son buef au *maisiel* por ocire... (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Cas-in, f° 100^a.)

Pour cause de ce que les bouchers des grans, petis *maiseaux*, et aussi les autres bouchers de le vile d'Amiens s'efforchoient de leurs moutons, veaux, agneaux, pourcheaux et autre menu bestail acorer et tuer en leurs maisons et prez de leurs estaux... qui tournoit a grant deshonesteté et corrupcion d'air... est ordonné que tous bouchers quelzconques... tous leurs bestiaux gros et menu... feront acorer et tuer au lieu de l'escorcherie ordonné a tuer les bœufz et autre gros bestail, sur .xx. sols parisis d'amende. (1282, *Règlement de l'échevinage d'Amiens pour la corporation des bouchers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 243.)

Ainsi que ung boucher font la char adz *masiaux*. (*Ciperis*, *Richel.* 1637, f° 61 r°.)

Nos poons remuer le commun *meysel* en quelque lue que nos vodrons. (1304, *Franch. de Clairvaux*, LVII, *Arch. Clairvaux*.)

Comme char a *maisiel* le vont tout decopant. (*Cuvél.*, *du Guesclîn*, 22456, Charrière.)

Et ossi poront chil .vi. dessus dit aler en leur mois visiter le *maisiel* s'il tiennent l'ordenance dou *maisiel*, et parler as wardes dou *maisiel*, et yaux commander qu'il facent bien tenir l'ordenance. Et aront chil .vi. tel salaire que chi apres sera ordéné. (1381, *Reg. de la vinnerie, draperie*, etc., 1343-1457, f° 140 v°, *Arch. Tournai*.)

Icellui Hugonin s'estoit mucié ou grant *masel* ou boucherie de la vil de Chalon. (1388, *Arch. JJ 133*, pièce 24.)

Comme cars an *masiel* fu ses cors decopes. (*Geste des ducs de Bourg.*, 6302, *Chron. belg.*)

Lequel tantost Flamens debachierent menu comme char a *masel*. (*Trahis de France*, *Chron. belg.*, p. 94.)

Laquelle femme le suppliant trouva en la boucherie ou *macel*. (1460, *Arch. JJ 192*, pièce 84.)

Nous pourrons faire *maiseal* en la ville de Muznet. (*Franch. de Monnet*, trad. du xv^e s., *Ch. des compt. de Dijon*, 122, *Arch. Doubs*.)

Avec ce debvera ledict maistre faire oster du *masel* ladicté mauvaie chair. (1534, *Arch. Meurthe*, B 419, f° 114.)

On dict *maisiel*. (*Id.*)

— Carnage, massacre, tourment :

D'umes fant e de femmes mult dolerus *maisiel*. (*WAGE, Rou.*, 2^e p., 4190, *Andresen*.)

N'oi l'om mais si fait *masel*.

(*BAN.*, *D. de Norm.*, II, 20019, *Michel*.)

Des gens Raoul faisoit molt grant *maisel*.

(*R. de Cambrai*, 2768, A. T.)

Quant ce vit Guiteclias que d'ax font tel *maisel*,
Il fait croser soz terre a pic et a martel
A ses angigneors dont ot pris muint chastel.
(*J. Bod.*, *Sax.*, IX, *Michel*.) *Var.*, *messel*.

Et d'uae part et d'autre fu molt graanz li *maisiaz*.
(*Id.*, *ib.*, cccxviii.)

De sanc et de cerveles i est graanz li *maisiaz*.
(*Id.*, *ib.*, cxciii.)

De nostre gent fesoit moult grant *maisiel*.
(*Aleschans*, 6269, *Jonek*, *Guill. d'Or*.)

Jo vous ai orendroit des Turs fait grant *maisiel*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v, 537, P. Paris.)

Hui cest jor nos convient morir,

Si nos fera ensevelir,

Que les biestes et li isiel

Ne facent de nos cors *maisiel*.

(*Mousk.*, *Chron.*, 7494, *Reiff*.)

Après çou ferirent entr'aus et ont fait un *masiel* tel que bien .II. c. en i misent a mort. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 84 v°.)

Mais uns riches rois le guerrie,

Si siet a tout se baronnie

Entour Rochebourc le castel,

Si li est tournée a *maisiel*,

Ses homes et ses fies gastés,

Arses viles, bours et chites.

(*Fregus*, p. 161, *Michel*)

Si escrie chiaus dou castel :

Feres ! Tourné sont a *maisiel*

Li traitour, li losengier.

(*Id.*, p. 81)

Les Jalfs en ont mors, molt en font grant *maisiel*,
Mais que dis en garirent en la crote Japhel.

(*De Vaspasianus l'empereor*, Ars. 3516, f° 83^e.)

Diex ! tu i enduras .i. dolorous *maisiel*.

(*B. de Seb.*, IX, 137, *Bocca*.)

Adossons le dous aiguil

K'en crois fist de son cors *maisiel*.

(*Ren. le Nouv.*, 6743, *Méon*.)

Il en feront moult grant *maisiel*.

(*JEAN DE CONDÉ, la Messe des oisiaus*, 376, *Scheler*.)

On trouve encore ce mot avec le sens de boucherie au commencement du XVII^e siècle :

Ce voyant les gouverneurs le lundy suivant firent abattre tous les bancs des bouchers et tout le grand *meseau*, qui fut grand perte et donmage. (*Le levain du Calvinisme*, p. 51, éd. 1611.)

Maizeau, *mazeau*, désignait une boucherie à Valenciennes. Il existe encore dans cette ville, dit l'auteur du *Dictionnaire Rouchi*, une rue *Entre deux mazeaux* réellement située entre deux boucheries avant qu'on ne fit disparaître celle qui était sur la place. Cette rue existait déjà au XVI^e s. :

Le reng de la maison de la ville depuis le coing de *entre deux maiseaux* jusques au coing de derriere la tour. (*Règlem. de 1553*, ap. *Ch. Paillard, Hist. des troubles relig. de Valenciennes*, III, 410.)

A Metz et à Verdun, il y a la rue *Mazel*.

2. MAISEL, s. m., boucher :

Je cognois trop mieuls mes agaias,

Mes brobis et mes moutonciaus,

La saison, le terme et le mois
Soit aux bouchers ou aux *maiseaux*,
Qui vaudront .xx. sols de tournois.
(Froiss., *Poés.*, II, 311, 44, Scheler.)

Nom propre, *Mazeau*.

MAISELE, voir MAISELE.

MAISELEMENT, *mas.*, s. m., carnage,
massacre :

Saisne vout par la vile, fon lor *maselment*.
(J. Bod., *Sar.*, XII, Michel.)

MAISELER, - *eller*, - *aleir*, *meis.*, *mas.*,
v. a., abattre, en parlant d'un animal de
boucherie :

Que nul qui non haura banc ou masel,
non *maselleit* chers fresche en nul temps
de l'an pour vendre a personne qui soit.
(1400, *Régl. p. les bouch.*, copie Arch. Frib.,
cart. 4^{bis}.)

— Absolument :

Fasons savoir a tot que coment nos ja-
dix haons fait lettres et ordinaances por
nostre masaleir (et) *masalent* in nostre
masel. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de
lois, n° 189, f° 53 v°.)

— Maltraiter :

Ses crias derumpre e sen vis *maiseier*.
(*Alexis*, st. 86°, XI° s., Stengel.)

C'est Huelin qui vos *meisele*,
Qui l'autrir fut a vos herberges
Le message Louis faire.

(*Mort du roi Gormond*, 237, ap. Reiff., *Chron. de*
Mouk., II, p. XVIII.)

La fu se bielle bouche
Tainte, noire et rajee
Et sa tres clere fache
Tainte et descolouree,
Et si biel oel estaint
Et sa car *maiselee*

Qui par le S. Espir fu conceue et nee.
(*Li Souffranche N.-S.*, Richel. 2039, f° 17 r°.)

Messin, *mezaler*, broyer, abimer, exter-
miner. Suisse rom., Fribourg, *mazaller*,
abattre un animal de boucherie.

MAISELERIE, voir MACECLERIE.

MAISELLIER, voir MACECLIER.

MAISELOIRE, s. f., boucherie :

Maiseloire. (1348, *Compt. de Champ*, ap.
Duc., *Machecariis*.)

MAISEMENT, *maissement*, *maesement*,
masement, *moysement*, adv., mal, mauvai-
sement, méchamment :

Che fu une parchon *masement* ordenee.
(*B. de Seb.*, v, 117, Bocca.)

Se *maissement* cilz le vendi,
Pour quoi a acheter tendi ?

(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant.* à
Fr. I, p. 35.)

De la lei Dieu furent mestre,
Mais il la gardèrent *maissement*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19523, f° 14 r°.)

Tiens est l'estat de ma nature :
A null ne fais *maissement*
Qui me prent resonablement.

(*Desputois. du vin et de l'iau*, ap. Jub., *Nouv*
Rec., I, 299.)

Vous gardes *maissement*. (*Li Riote del*
monde, p. 40, Michel.)

Il a moult bien la chiere de *maissement* paier.
(Cuv., *du Guesclin*, 13690, Charrière.)

Tout avoient chargié pain, vin, char et forment,
Et toutes garnisons dont ilz ont grandement,
A la fin, se il fais fust alez *maisement*,
Qu'ilz se fussent partis bien et hastivement.

(*Id.*, *ib.*, 1341.)

« Pour le vin de rente cy dessus escript,
dont on est *maisement* paiez. (1384, *Dé-*
nombrement. du temporel de l'abb. de S.-Remi,
Arch. admin. de Reims, t. III, p. 607,
Doc. inéd.)

Le garda *maisement*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8255, Chron. belg.)

La corde estoit *maisement* tourneé.
(*Compt. de 1445-46*, S.-Amé, Arch. Nord.)

La machonnerie qui a esté *maisement*
fondee. (1489, *Devis p. la reconstr. de la*
cath. de Noyon, Arch. Oise.)

Suis je *maisement*
Avec ce comment !
Leur deduit me plait.
(1477, *Jeu extraord. fait par Jehan d'Estrées*, ap.
Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, I, 152^b.)

Qui de leur jugement (des echevins) ara
parlé *maisement* dehors jugement et de ce
puist estre conveneu par tesmoings il
donra .xx. s. (*Trad. du 27 juillet 1489 d'une*
ch. lat. de 1245, Bull. de la Comm. hist. du
Nord, IV, 240.)

Maisement

Faussement

Tu l'es encontre moy portee.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27075, G. Paris.)

Vous soupesonnez *moysement* ;
A cela ne vous fault arter.
(*Farce d'un amour*, Ac. Th. fr., I, 214.)

— Malaisément, difficilement :

Vous estes si tendre, vous porries *mai-*
sement mangier char de cheval, de tor ne
de vaque, de poulain ne de jument. (*Dialog.*
fr.-flam., f° 4°, Michelant.)

Fols est qui ne se veut servir
Quant n'a dont sergens puist tenir ;
Maisement penseroit d'autrui,
Quant il ne veult penser de luy.
(*Quatrainz moraux*, III, tiré d'un ms. du XV° s.)

Le chevalier dressé s'estoit, mais *maise-*
ment passoit sur son dextre pied. (*Perce-*
forest, vol. I, f° 148°, éd. 1528.)

Dans le Haut-Maine on dit *mâsement*,
moasement, dans le sens de méchamment,
malicieusement, et aussi dans le sens de
presque, tout au plus, il s'en faut peu.
Wall., *majemint*, mal.

MAISENCELLE, voir MAISONCELE.

MAISENNAGE, voir MAISONAGE.

MAISERE, voir MAISIÈRE.

MAISERER, *meis.*, v. a., construire, ma-
çonner, en parlant d'un mur :

Entre dous altels est cil pilers *meiserez*,
A la Mere Dieu est cil de desuz sacrez.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 91 v°.)
Quant il l'ot trouvé (le puits), si le fist
vuidier et *maiserer* tout neuf. (*Chroniq.*
d'Ernoul, ch. XI, Mas-Latrie.)

Et si avoit .iiii. palais
Es .iiii. cors sur les murs fais,
Dont li mur *maiseré* estoient,
Qui a la mer se combatolent.

(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 94^b.)

MAISERETE, s. f., dim. de *maisiere*,
habitation :

Pour leurs terres des buissons dis et
huit deniers par., et pour leur terre de la
maiserete huit deniers. (1323, Arch. JJ 62,
f° 43 v°.)

MAISERIL, *maz.*, *mes.*, s. m., petite
maison :

Uns viez *maserilz* assis en la ville de
Tours. (1371, *Reg. du Chap. de S.-J. de*
Jerus., Arch. MM 29, f° 41 v°.)

Sera tenue de faire esdiz *maserilz* une
granche a ses coux. (*Id.*)

Un apprentiz et un *mazeril*... Une alee
devers le dit *mazeril*... (20 av. 1400, *Bail*
à rente, Arch. de Solesmes, XIV° s., 8.)

Ung *maiseril* avec le courtil sis en la
ville de Sollesmes. (*Acte de 1402*, Arch. de
Solesmes, XV° s., 5.)

Deux *mazeris* et une ouche. (1470, *Bail*,
S.-Cyprien, I, 30, Arch. Vienne.)

Et encore au XVII° s. :

Mazeril et fondis où il souloit avoir des
maisons... lesquelles ont esté ruinées du-
rant les troubles et guerres. (1610, Chap.
de Mirebeau, S.-André, Arch. Vienne.)

MAISETÉ, - *et*, *maesté*, s. f., qualité de
ce qui est mauvais, mauvaise action :

Tant sui pleine de vile ordure
De *maesté* et de luxure
Ke el temple ne puis entrer.
(*De Ste Marie l'Egypt.*, Richel. 19523, f° 18 r°.)

Plain est (le siècle) de *maesté* et de maesours meurs.
(GUICH. DE BEAULIEU, *Serm.*, p. 15, Techener.)

Et par ce sanle il que li prodigbes ne
soit mie mauvais de *maiseté* moral ; car ce
n'est mie apetit de malvaiseté, ne corrup-
pans ne defaillans de veigueur. (*Li Ars d'Am.*,
I, 406, J. Petit.)

MAISETER, v. a., souiller :

Li boins dus de Villon a le chiere membree
Fu pié a pié as Turs, tint traite l'espee,
De sanc et de cervelle fu tainte et *maisetec*.
(*Chev. au cygne*, Richel. 795, f° 222 r°.)

MAISGNAGE, voir MESNAGE.

MAISGRESE, voir MAIGRECE.

MAISHUI, - *huy*, - *huit*, - *huyt*, - *ui*, *mes.*,
adv., aujourd'hui, dès aujourd'hui, dès ce
moment, maintenant :

Et ceat dabex ait, qui *mesui*
Lessera a joer por lui !
(CHREST. DE TROYES, *Chev. de la Charrelle*, p. 53,
Tarbé.)

Allez vous logier pour *maishuy*, car il
est assez tard, mais demain, au plaisir de
Dieu et de Nostre Dame, nous vous verrons
de plus prez. (WAVRIN, *Anchienn. Cron.*
d'Englel., t. I, p. 287, Soc. de l'hist. de Fr.)

... Car occupez
Est, qu'il ne peut venir *maishuit*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Rome,
Th. fr. au m. d., p. 376.)

Je vous avise que vous ne venes *meshui*
plus avant. (FROISS., *Chron.*, VI, 333,
Luce, ms. Amiens.)

Nostres chevaux se passeront bien *mes-*
hui de ce que nostres varles trouveront.
(*Id.*, *ib.*, II, 398, Luce, ms. Rome.)

Et je te le acorde *meshui* et demain, et
encores le tierch jour apries. (*Id.*, *ib.*, IV,
354, Kerv.)

Ha ! ma dame, en telle demeure
Vueillez sanz plus estre *meshuit*,
Pour mon solaz et mon deduit
Monteplier.

(*Mir. N.-D.*, XIII, 1363, A. T.)

Il seroit *meshuit* temps de nous partir.
(*Hist. du chev. Paris et de la belle Vienne*,
éd. 1830, p. 35.)

Taisez vous *meshuy*.

(*Farce de l'Obstination des fem.*, Anc. Th. fr., I,
24.)

Se tu sors *meshuy* sans congé,
Par bien, je te romperay la teste.

(*Farce de Guillaume*, Anc. Th. fr., I, 343.)

Et Charlot a Dieu se tempesta,
Dit qu'il n'y tireroit *meshuyt*.

(*COQUILL.*, *Monologue Coquillart*, II, 228, Bibl.
elz.)

..... Seray je *meshuy*

A tracasser sur le pavé.

(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, V, 3, éd. 1573.)

Et sembleroit que *meshuy* ce vous serait
grand heur de tenir a moitié vos biens,
vos familles et vos vies. (LA BORT., *Serv.*
vol., Feugère.)

Il m'est advis que *meshuy* j'ay assez bien
entendu pour la premiere fois le debvoir
de ta femme. (Id., *Mesnag. de Xenoph.*)

Ses responces devoient *meshuy* servir de
loix. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. xxxiii, f° 314 v°,
éd. 1588.)

La Guyenne etant rapaisee, le roi estima
qu'il estoit *meshu* i temps de parler au ma-
reschal de Biron. (PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

Ouvrez leur, dit elle, la porte ; il est *mes-
hui* temps que je sorte de cette terrestre
prison. (Id., *Rech.*, VI, xv.)

Il l'envoya prier de le resigner (son em-
pire) au roy son filz et fit en sorte que les
eslecteurs l'esleussent empereur, et que
meshuy, estant fort sur l'aage, il devoit
faire de mesmes que luy, quitter le monde
et servir Dieu. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*,
I, 88, Lalanne.)

Il est temps *meshuy* de finir le discours
de ce grand duc. (Id., *ib.*, I, v, Bibl. elz.)

— A *maishui*, dans le même sens :

Mesavenir

Vous puist ill Et est ce a *meshuy* ?

(*Pathelin*, p. 54, Jacob.)

Il se disoit encore au dix-septième
siècle :

Il ne pourroit des *meshuy* boire ny manger
qu'il n'eust fait restitution. (A. LE GRAND,
Saints de Bret., p. 36, éd. 1626-1637.)

Vaugelas a fait sur cet ancien adverbe la
remarque suivante :

Meshui, dès-*meshuy*. Ce mot n'est plus
en usage parmi les bons escrivains, ny
mesmes parmi ceux qui parlent bien. Il
faut neantmoins avouer qu'il est tres doux
et tres agreable à l'oreille. Au lieu de *meshui*
ou dès *meshuy* on dit desormais, tantost,
comme : il est tantost temps, pour il est
meshui temps.

Après Vaugelas, quelques écrivains ont
continué de l'employer :

Devin, sorcier, nécromant, astrologue,

A l'Opéra *meshui* sont relégués.

(SÉNÉCKE, *Cont.*, Filer le parfait amour, I, 99,
Bibl. elz.)

Lorr., à *meshui*, à tout *meshui*, à chaque
instant, à tout propos : « Il vient vous

ennuyer à *meshui*, il se fâche à tout *mes-
hui*. » *Aimaheu*, tout à l'heure, il n'y a
qu'un instant. Meuse, *mézeu*, toujours,
sans cesse. Champ., Troyes, *meshui* : « Je
n'en veux *meshui*, je n'en veux plus. »
Bourg., Yonne, Rugny, *majeu*, encore.
Comtois, Besançon, *Masheu*, *maishui*, dés-
ormais. Jura, *maishui*, dorénavant. Haut-
Maine, *meshuy*, *ademesuy*, dorénavant.
Vendée, de *méshui*, désormais. Haute-Bre-
tagne, gallot, *mézé*, déjà. Côt.-du-Nord,
meshui, du *meseit*, désormais.

MAISIEL, VOIR MAISEL.

MAISIELE, VOIR MAISCELE.

MAISIERE, *maisere*, *maissiere*, *meisere*,
meziere, *mesiere*, *masiere*, *maziere*, *maz-
zeyre*, *messiere*, *meisere*, *masere*, *mazere*,
maisire, *maiziere*, *maixiere*, s. f., muraille :
A quei destruisis tu la *maisere* de li, e
vendengit li trestuit chi passent pres la
veie ? (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXIX, 13, Mi-
chel.) Lat., sepes.

Son mostier de cest oille oindrez

Les *meiseres* e les degrez.

(WACE, *Vie de St Nicholas*, 388, Delliuz, éd. 1850.)

Baissa sei, si se mist ariere.

Si se traist endroit la *masiere*.

(Id., *Rou.*, 3^e p., 2057, Andresen.)

Une *maisiere* li mostrerent,

E distrent ke le Mans ert la.

E il dist que par la ira ;

Por cent mars d'argent, ço diseit,

Del Mans cent piez n'esloignereit

De la ou il ses piez teneit,

Quant li besoig del Mans oeit.

Donc fist abatre la *maisiere*,

Qui mult esteit bone e entiere :

La *maisiere* fu abatee

E faite fu si grant l'eissue

Que li reis Ros e li vassal

I passerent tuit a cheval.

(Id., *ib.*, 9846.)

Grant i fu li destruiementz,

N'i remist quarrel en *maisiere*

Ne tor demie ne entiere.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 15449, Michel.)

Son sarcou fist metre en l'glise

U il voudra que sis cors gise,

Non pas dedenz n'en la *maisiere*,

Mais tot defors souz la gotiere.

(Id., *ib.*, II, 26284.)

Rompent le fondement qui soustient les *masieres*,

Et traient par engien les quarraus et les pieres.

(*Roum. d'Alex.*, f° 35^a, Michelant.)

Remest dedanz la sale anclos

Qui tote estoit cielee a clos

Dorez et pointes les *meisieres*

De boene oevre et de colors chieres.

(*Chev. au Lyon*, 961, Holland.)

Adonc s'en vont souef par le monstier ;

Les la *masiere* se prennent a mucier,

Les .i. piler qui fu de lois chier.

(*Auberi le Bourg.*, p. 118, Tarbé.)

Ditrent que partie de ladite *mazeyre*
estet au fé au prious. (1220, *Hist. de la
mais. de Chasteignier*, Pr., p. 27.)

Le *maisiere* ke dame Meheut a fait faire
a sen kost entre sen tenement et le tene-
ment Adan li Herbergier. (*Chirogr. d'avr.*
1250, S.-Jacq. de Douai, Arch. Nord.)

Aussi comme a paroi incline

O a la *maisire* sovine.

(*Lib. Psalm.*, LXI, p. 304, Michel.)

Mesiere proprement est murs sanz mor-
tier que l'en fait entour cez vignes et entour
cez jardins. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963,
p. 194^b.)

Messiere escrolec. (*ib.*, p. 53^b.)

L'ardeur du feu le plon fundi,
Trebuchierent murs et *mesieres*,
Briserent cloches et verrieres.

(LEMARCHANT, *Mir. de Notre-Dame*, ms. Chartres,
f° 5^b.)

Si verrez a senestre main
Une meson moult orgueilleuse...
Et s'a escrit en la *mesiere* :
Ceenz est a Orguez li cointes.

(RUTEZ., *la Voie de Paradis*, II, 29, Jub.)

Et vit les coulombes dorees
Et les *masieres* argentees.

(Mousk., *Chron.*, 12293, Reif.)

Car adies commence on a faire
Au fondement une *maziere*.

(BAUD. DE CONDÉ, *li Prisons d'amours*, 500, Sche-
ler.)

Çou est (la mer Rouge) li mers que
Moises feri de la verge, et li mers se parti,
et si fu comme *maisiere* d'une part et
d'autre. (*Chron. d'Ernoul*, ch. VII, Mas-
Latrie.)

Es ruines entre les *maissieres*. (*Cont. de
G. de Tyr*, Flor. B. Laur. LXI, 10, 1)

Li piler sunt d'argent massis,
Et a fin or entailleis
Ierent ovrees les *maisiere*s
Aornees de bonnes pieres.

(*Florian*, 1309, Michel.)

Qui a beau corps et beau visage
Poy li vallent se il n'est sage
Quer il est tout en la maniere
Com ymage peint en *maisere*.

(*Clé d'amour*, p. 11, Tross.)

Pour faire le dite *maisiere* et pilers pour
faire les fondemens. (1306, *Trav. aux
chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 29.)

Pour .ii. valles quilaverent les *messieres*
de la sale. (1313, *ib.*, f° 38.)

Jehan de la *Maisiere*. (1330, *Aveu*,
Arch. P2^e.)

Requareler le *masiere* de le sale. (1344,
Trav. aux chât. d'Art., Arch. KK 393, f° 94.)

Les aucuns en murs ou *maziere*s

Ou en la mer ou en rivleres.

(DEGUILLE., *Trois Pelerin.*, f° 112^b, impr.
Instit.)

Il se fery de la teste contre la *masiere*.
(*Lib. du Chev. de La Tour*, c. XXIX, Bibl.
elz.)

Plusieurs places warez et une grant
masiere de cailleu. (*Chartrier de Dieppe*,
f° 47 r°, Arch. S.-Inf.)

L'exposant chargé de vin print un es-
tuy de cuir bouilli et onze cuillers d'ar-
gent dedens ; et ainsi abuvré les porta
mussier sur une *mesiere*. (1399, Arch. JJ
154, pièce 155.)

Faire les *messieres* qui fallent au manoir.
(1453, Arch. P 305, pièce 127.)

Le jour est venu que les *maisiere*s soient
ediffiees. (*Bible*, Michée, VII, éd. 1543.)

Les *maziere*s et les ruisseau

Ou gisent vos corps a monceaux

En porteront bon tesmoignage.

(1587, *Cimetiere des Reystres*, ap. Ler. de Lincy,
Ch. hist. fr., II, 414.)

A Joseph Bonneau, paveur, pour avoir
refait le pavé a prendre depuis la *maisiere*
du bastiment appellé le Presche. (1605,

Compte des deniers de fortification, Arch. mun. Avallon, CC 212.)

— Débris, décombres :

Chescun sceit bien que li roy veult
Que de maison faice on *maiziere*.
(*Guerre de Metz*, st. 77', E. de Bouteiller.)

— Maison :

.xi. s. de mt de cens k'il avoit sus la *maizeire* et sus tot lo resaige ki apant ke siet devant la cors de Villers. (1293, Villers Betnach, Cens, n° 14, Arch. Mos.)

Sus un cortil e les *messieres* esuelles Jefrei Dalidon soleit meindre. (1297, *Cart. de S.-Aubin*, Arch. des C.-du-N.)

Une *masere* qui fut Symon..., une *masere* qui fut Guillot le fournier. (1376, *Bail d'une mesure*, Arch. MM 30, f° 47 v°.)

Item Bertrand de Chastillon en la paroisse de Crequeville pour une *maisiere* et vergier assis au dit lieu de Crequeville. (1407, *Registre de la taxe des francs fiefs*, f° 63, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 29 v°, Arch. Loiret.)

Une veille *mazere* o le courtil. (25 mars 1442, fam. du Breignou, Arch. Finist.)

Quand on fait feu aux *masieres*, le roi a droit a 9 gros de bourgeoisie. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II 1.)

Morv., *masière*, mesure. Centre de la Fr., *masière*, fente, crevasse d'un mur. H.-Norm., vallée d'Yères, *masière*, bord d'une rivière. Pic., *masière*, bord d'un bois, d'un fossé, d'une rivière, d'un enclos. • Les bois étaient autrefois bordés, chez nous comme actuellement en Franche-Comté, dit l'abbé Corblet, de petites murailles qui servaient tout à la fois de limites et de défenses. La rue des Fossés, à Amiens, s'appelait autrefois *rue de Longue-Maisière*, parce qu'elle occupait la longue ligne des anciens fossés de la ville.

Nom de lieu, *Mezières*.

Noms propres, *Maisière, Mezières*.

MAISIL, *masil*, s. m., maison :

Ne gentis hom ne plaide a son voisin
La ou estoient li champ et li *masil*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 111 d.)

De toutes cours, de palais signouris,
Et de chites, de bours et de *maisil*.
(*ib.*, Richel. 4988, f° 205 v°.)

MAISIRE, voir MAISIÈRE.

MAISLE, voir MAILLE.

MAIEMENT, voir MEISEMENT.

MAIEMENT, voir MEISEMENT.

MAISNABLE, voir MANABLE.

MAISNAGE, voir MESNAGE.

MAISNÉ, voir MAINSÉ.

MAISNEDE, voir MESNIEE.

MAISNEE, voir MESNIEE.

MAISNEESSE, voir MAINSNEESSE.

MAISNEETET, voir MAINSNETÉ.

MAISNETÉ, voir MAINSNETÉ.

MAISNIE, voir MESNIE.

MAISNIER, voir MESNIER.

MAISNIL, voir MESNIL.

MAISOAN, *maisouan, maisuan, maisawan, mesoan, mesouan, mesouen, meshoen, meshouan, meshouen, messouen, mesuant, mesen*, adv., maintenant, désormais, alors :

... *Maisoan*, senz nul pro,
Des que perdu ai mon nevo,
Ne m'i saureie contenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19382, Michel.)

Ne plus vezié humme ne verrez *maisuan*.
(GARN., *Vie de S.-Thom.*, Richel. 13513, f° 6 v°.)

Ja ne perdrai marcies ne foire
La u jon puisse *maisawan*.
Bien me connois en cordouan
Et en alun et en bresil,
Et ausi gorges de woupil
Gaaigeraal awan asses.
(*Du Roi Guill.*, 1979, Michel.)

De pelican vos devon dire,
Ou moult a reson et matire :
N'orreiz plus bele *mesoan*.
(GULL., *Best. div.*, 507, Hippeau.)

Se je le seusse de voir
Qu'ele me fesist teil meshaing
Je n'i iroie *maisawan*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 534 b.)

Ha, quoy ! chacun me trompera
Mesouen, so je n'y pourvoie.
(*Pathelin*, p. 86, Jacob.)

Puis qu'ainsi est, gentes bergeres,
Pour *mesouen* adieu vous dy.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 7, v. 25, G. Paris.)

Adieu pour *meshoen*, adieu.
(*ib.*, p. 79, n° LXXXII.)

Et il fust mestier que vous et moy fussons en paradis, et ne seroit pas *mesen* a grant dommage. (*Quinze joyes de mar.*, IX, Bibl. elz.)

Des maintenant je t'acorde
Que tu soles nostre boursier
Mesouen et le despensier
De tout ce qu'on nous donnera.
(GREBAN, *Misl. de la Pass.*, 11108, G. Paris.)

Je penseray mieulx me conduire,
Se Dieu plaist, ma dame, *mesouen*.
(*La Farce des poves deables*, p. 40, ap. Lér. de Lincy et Michel, *Farces, moralit. et serm. joy.*, t. I.)

J'en ay assez dit pour *mesuyt*,
Et n'en diray plus pour *mesouen*.
(COQUILLART, *Monol. Coquillart*, II, 233, Bibl. elz.)

Quant ceulx partient de Rouen,
Qu'envoyastes a l'entreprinse,
Vous ne cuidiez pas *mesouen*
En souffrir ne marque ne prinse.
(A. CHART., *la Bail. de Foug.*, Œuv., p. 717, éd. 1617.)

Il seroit *meshouan* saison
D'aller ung peu en marchandise.
(CHEVALET, *Myst. S. Christophe*, X, éd. 1530.)

En feroys je bien toutesfois
Mesouen ung en chascun moys,
Puisque si subtile vous estes ?
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 55.)

Les perdrix nous mangeront les aureilles *mesoua*. (RAB., *Gargantua*, ch. xxxix, éd. 1542.)

Pense a te taire, il est temps *mesouen*.
(*Apolog. de Nic. Glotelet, pour Cl. Marot*, à la suite des Œuv. de Marot, IV, 611, éd. 1731.)

Bourg., *masuhan* : « Je ne vo voirai *masuhan*. » Guernesey, *maisouain*, aujourd'hui.

MAISON, s. f., mot conservé :

— Locutions :

— *Maison fort*, manoir fortifié :

Avoit fait et fermé une *maison fort* ou puy et en la montaigne dou mont de Roignom. (29 avril 1293, *Tr. de paix entr. l'arch. et la comm. de Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

La dite *fort maison*. (*ib.*)

— *Maison plate*, manoir non fortifié :

Laquelle maison est sans forteresse et *plate maison* sans defense. (1424, Arch. JJ 173, pièce 12.)

— *Maison de la paix*, maison où l'on rend la justice :

Comme pour le souspeçon de l'omicide commis... eussions fait appeller icellui Jacqueme de Langle a la bretesque de le *maison de le pais*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 100.)

— *Maison Dieu*, hôtel-Dieu :

A la *maison Dieu* de Paris... a toutes les autres *maisons Dieu*. (1294, *Testam.*, Mart., *Thes.*, I, 1266.)

MAISONAGE, - *onmage, - onnaige, - ou nege, - ennage, - ennaige, mes., meiss., mas., mass.*, s. m. et f., construction, action de construire :

Et devons tenir la dite maladerie an sofisant estat comme an *maisonnage*. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I, 5993, f° 274 a.)

Pour sçavoir lesquels de tous iceux moulins sont les milleurs et en milleurs estat, soit de pierres de muelles, de bus de *maisennaiges* comme autrement. (1425, *Hist. de Metz*, V, 23.) Impr., *mauennaiges*.

L'evesque de Saint Malo a usage planier sans merc ne monstre a boays de *mesonnaige* et de chaufaige generalement par toute la dicte forest. (1467, *Usem. de la for. de Breclien*, Cartul. de Red., éclairc., CCCLXXII, A. de Courson.)

De la fermeté des fondemens en *maisonnages*. (JAN MART., *Archit. de Vit.*, p. 192, éd. 1872.)

— Bâtiment, édifice, demeure :

La vaillance qu'est on moutier et on *maisenage* dou priolei. (1265, S.-Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Tous les *meissonages* et toutes les appartenances. (*Trad. de la fin du XIII^e s. d'une ch. de Childeb.*, Ch. des compt. de Lille, I, Arch. Nord.)

Venir un vent et un ourage
D'aversité qui tout erage,
Fondement, comble et *masonnage*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 251.)

Pour faire aucun *maisonnage*. (1357, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 79 r°.)

Demourans en trois petites *maisonneges* joingnans ladite eglise. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 488, Doc. inéd.)

Nutrennellement fu par nous adversaires le feu bouté a Herbichaingne et y ars plusieurs *maisonnages*. (1466, *Reg. aux Misives*, f° 261 v°, Arch. mun. Dinant.)

Maison et *maisonnage*. (1520, *Cout. de Xainctonge*, *Cout. gén.*, t. II, p. 657, éd. 1604.)

Il y a une infinie multitude de peuple, avec force *maisonnages* de tous costez. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 165, éd. 1576.)
Qu'il face, par dedans, alentour des estages
Jusqu'a trois l'un sur l'autre, et petits *maison-*
nages

Pour les meres loger.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 79, éd. 1604.)

Les *maisonnages* des abeilles ont quasi la forme de butes ou bornes. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques*, XXVI, 31, éd. 1615.)

— Bois de construction :

Pasturages, chauffages, chasses, *maisonnages*. (*Cout. d'Anjou*, art. 497, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 582.)

Je traicteray de la façon des *maisonnages*. (JAN MART., *Vitruve*, fo 14 v^o, éd. 1547.)

Il est expedient de diversifier les qualitez des *maisonnages* en les accommodant au cours du soleil. (*Id.*, fo 89 v^o.)

De chesne dur, salubre *maisonage*,
Voisins du ciel, nos logis sont dressés.
(J. DOUBLET, *Poés.*, p. 86, Jouaust.)

Maisonage, bois, marrim pour bastir.
(MONET, *Parall.*, Rouen 1632.)

— Droit sur le bois de construction ?

Comme la dite maison soit chargie envers nous, comme seigneur de la dite ville de neuf *masonages* chascun an, les-queux *masonages* valent un tonneal de vin, treize sextiers et demi d'avaine. (1360, Arch. JJ-89, pièce 560.)

Certains droits et redevances que il apelloit *massonnage*. (18 sept. 1473, Prieuré de Belval, Arch. Gir.)

MAISONCELE, - celle, - ceile, - chele, - chiele, - chielle, *maisun.*, *meson.*, *mason.*, *mison.*, s. f., maisonnette :

Faiz sui sicume fresaie en *maisuncele*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CI, 7, Michel.)

Si vont en une *mesoncele*
Que li preudons avoit moult bele.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, fo 180^a.)

Si fut la *maisencele* tot environ fermeie.
(*Vie de Ste Thais*, P. Meyer, *Rec.*, p. 332.)

A l'uis vint de la *mesoncele*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23114, fo 85^d.)
Petite *maisoncele*.
(*Quatre fils Aim.*, ms. Metz, fo 2^c.)

La terre de *Maisoncelles*. (1239, S. Cyrien, l. 35, Arch. Vienne.)

Le hale des quirs et les *maisoncheles* ki i aferent. (1279, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 996.)

N'enfondoient palais ne celles,
Ains gisoient en *maisoncelles*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, fo 37^d.)

Dedens la cour, uns povres lieux,
Ert une *maisoncelle* vieus
U nus ne denst herbegier
Tant eust d'ostel mestier.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 401.)

A l'uis vint de la *maisoncele*.
(*Du Filz au Seneschal*, 657, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 351.)

Une *mesoncele* de bois. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, fo 53^b.)

.II. *maisoncheles*. (*Redev. de la table des povres de S.-Mikiel*, ms. S.-Omer, fo 9 r^o.)
Plus bas : *misoncheles*.

Es *maisonchieles* des prestres. (*Bib. hist.*, Maz. 532, fo 124^d.)

Une povre femme ancienne qui estoit a l'uis de sa *mesoncele*. (JOINV., *Hist. de S.-Louis*, p. 354, Capperonnier.)

Une *maisonchele*, (1301, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Pour .VII. botez de verguez a wourller le *maisonchelle* du gardignet. (1313, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, fo 43.)

Une *maisoncelle* couverte d'esteule. (1338, Arch. JJ 69, fo 53 r^o.)

Jaques le couvreur d'estrain doit couvrir bien et bel mes *maisonchielles* d'estrain et de glui. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 16^a, Michelant.)

A Béthune, les « *maisoncelles* des portes » étaient surmontées de terre... (*Compte de 1487*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 186.)

Le paysant niais trouve sa *maisoncelle*
Ainsi que tout oiseau trouve sa cage belle.
(CL. GAUCHET, *Poés.*, p. 97, Bibl. elz.)

Rouchi, *maisoncelle*, petite maison, maisonnette. Hécart fait cette remarque :
« Ce mot n'est pas précisément rouchi ; j'en parle parce que quelques hameaux du pays ont retenu ce nom. »

Un hameau de la Seine-Inférieure porte aussi le nom de *Maisoncelle*.

MAISONCELETE, - cenete, s. f., toute petite maison :

Une povre fame manoit
En la ville, ki maintenoit
Une povre *maisoncelete*,
Estroite et basse et petitete.
(*Dolop.*, 7698, Bibl. elz.) Var., *maisoncenete*.

MAISONCENETE, VOIR MAISONCELETE.

MAISONNEIL, *maisonneil*, s. m., petite maison :

Maisonneiltz, courtiliz. (*Charte de 1478*, Arch. de Solesmes, xv^e s., pièce 98.)

MAISONNEIS, *mesoneis*, s. m., édifice :

Cil princes misme assena granz rentes et granz teneures a tousjors, por soutenir et por parfere, quanque mestier seroit, les edefices et les *mesoneis* du Temple. (GUILL. DE TYR, I, 2, P. Paris.)

MAISONNELE, - onnelle, *mesonnelle*, s. f., petite maison :

Mesonnelles i feras et chambres a par toi.
(HERMAN, *Bible*, ms. Or. 374^{bis}, fo 2^a.)

Une pauvre *maisonnelle* enfumee, aussi noire que airement. (FROISS., *Chron.*, II, II, 157, Buchon.)

MAISONNEMENT, - onnement, - mant, *mays.*, *mass.*, s. m., bâtiment, construction, édifice, maison :

La petite cort et tout son autre *maisonnement* qui est dedans lo clos dou dit chastel de Mouront. (1264, Acey, boîte 16, cote 3, Arch. Jura.)

Les *maisonnemanz*. (1276, Charmes, 2, Arch. Meurthe.)

En ml ot une tour trop bele ;
Le baille et le *maisonnement*
Fu atournez si richement
Aus pierres metre et assooir,
Que c'iert un deduit du veoir.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 143, Buchon.)

A grant presse hastivement
Entrent el tiers *maisonnement*.
(*Id.*, *ib.*, p. 186.)

Et fu mis par terre Ilion,
Le plus tres bel herbergement
De touz divers *maisonnement*,
Selonc ce que dist l'escriture,
C'onques esgardast creature.
(*Id.*, *ib.*, p. 319.)

En hault assis son fondement
Estoit et son *maisonnement*.
(DEGUILLEV., *Peler. du corps hum.*, ms. Valpignon, fo 1^b.)

Plusieurs *maisonnemenz* et edifices appartenans audit manoir. (*Lett. de 1331*, Arch. L 808.)

Tuit *maisonnement* et edeffice fait en ladite ville demourront en leur estat. (1344, Arch. JJ 73, fo 274 r^o.)

Acheptant terres et font grans *maisonnemens*. (1349, *Ord.*, II, 304.)

Pour ce que les *maisonnemens* et edifices d'icelle (ville) sont la plus part basties de bois. (1385, *Renonciat.*, Arch. MM 31, fo 2 r^o.)

Pour certains ovraiges et *massonnemens*. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, fo 37 r^o.)

Le *maisonnement* ou demeroit le dit feu Regnaut. (24 mars 1395, *Invent. de Regnault Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ils geterent fusees de feu es *maisonnemens* de leurs ennemis. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phel.*, ch. LXXII, Buchon.)

Facent ou levant teil edifice ou *maysonnement*. (1410, Arch. Frib., 1^o Coll. de lois, n^o 169, fo 43.)

Et fus bien esmerveillé de veoir l'assiete de ceste cité et de veoir tant de clochiers et de monasteres, et si grant *maisonnement*, et tout en l'eau. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 18, Soc. de l'H. de Fr.)

Ou souloit avoir grans *maisonnemens* de maison et grange. (1495, Courdemanche, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 569.)

Je demeure icy... pour donner ordre a mon *maisonnement*, afin de vous y pouvoir aucune fois logier. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 92, Bruxelles 1712.)

Edificatio, *maisonnement*. (FRD. MOREL, *Dictionarium*, éd. 1633.)

Morv., *maisonnement*, terme collectif qui désigne les différents corps de bâtiment.

MAISONNER, - onner, - oneir, *meiss.*, *mes.*, *mas.*, *maissener*, verbe.

— Act., bâtir, construire :

Autre maison ne *maisonoit*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fo 44^d.)

Il font *mesoner* lor mesons
Et mandent plâtriers et maçons,
Et covrirs et charpentiers.
(*Des Marcheanz*, Richel. 837, fo 283^a.)

Maint biau palais ot *maisonné*.
(GODEFRGY DE PARIS, *Chron.*, 7591, Buchon.)
Lequel Guiot doit *maisonner* la place et

maintenir en bon estat. (1388, *Bail*, Arch. MM 31, f° 54 r°.)

La dicte maison edifier et *maisonner*. (1404, Arch. Côte-d'Or B 479, Argilly, cote 81.)

Coment auconnes gens sont descoragié de *maisonar* et maintenir en bon estat leur maison. (1420, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, Arch. dipl., VII, 80.)

Pour edifier, *maisonner* et faire les escoles, chappelle. (22 juin 1423, *Lett. de Phel. de Bourg.*, Univ. de Dole, Arch. Doubs.)

Maisonner, ædificare. (FED. MOREL, *Petit Thres. de mots françois*, éd. 1632.)

— Absolument, construire une maison :

Comment l'om doit *maisoner* et en quel leuc. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 176, Chabaille.) Var., *meissoner*, *maisonner*.

Mais en *maisonner* covient veoir se li tens et li leus est en guerre ou en pais. (*Id.*, *ib.*, p. 179.)

Dou bois pour *maissener*. (1267, S.-Epre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Sont tenuz les diz Renaut et Johan *maisonner*, planter, edifier es diz leous. (30 sept. 1299, Arch. Maine-et-Loire B 96, f° 184.)

Usaige de prandre et de couper bois empres pié en ladite forest, pour ardoir et *maisonner* en sa maison de Choisy. (1336, Arch. JJ 70, f° 68 r°.)

S'acquiestent et vont *maisonnant*. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 285^d.)

Qui voloit *maisoner*, terre assés li donoit. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 21309, Scheler, *Gloss. philol.*)

Defense de faire couper bois pour chauffer et pour *maisonner* en une place située proche la riviere de Cousin. (1488, *Procès entre la ville et Aubert de Reposeur*, Arch. mun. Avallon, DD 58.)

Comme de couper boys anciens et fruitiers, planter, *maisonner*. (*Coust. de Bret.*, f° 89 r°.)

Haulx bois bons a *maisonner* et edifier. (*Coust. de Troyes*, f° 69 v°, éd. 1546.)

— Agir :

Si comme il *maisonera* a son pere, tot autressili remaisonera ses fils. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 599, Chabaille.)

— Neutr., se tenir à la maison, être sédentaire, tranquille :

Tout son vivant volentiers *maisonna*. (*Auberon*, 38, Graf.)

— Infin. pris subst., construction, action de bâtir :

Si poeult amener mairien pour sen *maisoner*, si comme a Douay. (*Pièce de 1260*, ap. Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 85.)

Por mon *maisoner* et por mon ardoir. (1276, La Marche, I, 5, Arch. Meurthe.)

Ne puissent vendre ne faire vendre ne donner ne couper de ma forest de Chevré que deus cens arpens de bois chascun an et ce qui couvendra por nostre ardoir et por nostre *mesonner*. (1283, *Cart. de St-Denis*, Richel. I, 5415, p. 285^a.)

Bois... pour mon *mesonner* et hebergier. (1420, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 29 r°.)

— Bois de construction :

Donnons a nostre tres cher et tres amé filz Philippe d'Artois... son franc *maisonner* de chesne, son ardoir empres terre. (1379, Arch. JJ 115, pièce 348.)

Lequel a son ardoir de haitre, son *maisonner* de quesne, pasturages pour bestes franchement en ladite forest. (1400, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 42 r°.)

— *Maisoné*, part. passé, construit, garni de maisons :

En une grant cité bien *masonnee*
Li dus Judas la pucelle a trouvee.
(*Auberon*, 372, Graf.)

Pont Neuf est lien *maisonné*. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Par.*, XXII, Paris et ses historiens.)

Et aura pour son habitation le chastel de Benevent dument appareillé et *maisonné*. (*Lett. de 1406*, ap. Lobin., II, 819.)

— Logé :

Riche sont et bien *maisoné*.
(Guor, *Bible*, 1756, Wolfart.)

— Assis sur une maison :

Le livre de rente iretavle sera prisie a .x. lib., et se uns hom eust une maison ki autant vauisat ke rente iretavle et le loast, on le priseroit a .xii. lib., et autre rente *maisonnee* priseroit on .viii. lib. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 912.)

Hte-Bret., *maisonner*, construire une maison.

MAISONIER, - onnier, *massonyer*, *maxonier*, *maixenier*, s. m., habitant d'une maison, tenancier :

Et veullent bien les dessus nommeis que li .ii. *maxonier* peusse chesc'ant aller quant il lor plairait en laidite maxon et y puient mener lor masson et lor cherpenihiers. (*Cart. de Metz*, Richel. I, 10027, f° 78 r°.)

Clers et *maxonniers* de lai grant esglize de Mes. (1312, *Cart. gr. égl. de Metz*, Richel. 11849, f° 78 r°.)

An l'osteil lou cleric dou chapistre qui sereit *maixeniers* por l'esglize desus dite. (*Id.*)

Comme il nous fu rapporté par nos mayeurs et *massonyers*. (1323, Arch. JJ 61, pièce 418.)

— Adj., qui garde la maison, qui a rapport, ou qui sert à la maison :

... Qui souloient estre receuz tant par le boursier *maisonnier* que par la prieuse. (1505, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 86, Bordier.)

Aime laine, aime fil, aime estaim, *maisonniere*, Longue, palladienne, enfee, chansonniere. (Rons., *Amours*, II, LXX, la Quenouille, Bibl. elz.)

Maisonier : m., ere : f. Keeping a house ; also, belonging to or serving for, a house. (COTGR., éd. 1611.)

— Qui est propre à bâtir :

Bois *maisonnier*, chaux *maisonniere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1871.)

Dans l'Est *maisonnier* a désigné un chanoine qui a acquis de son chapitre une maison canonale. (Ballus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

Haut-Maine, *maisonnier*, - ère, s. m. et f., sédentaire; enfant de bonne maison; propriétaire de maisons; domestique demeurant dans la maison de ses maîtres; habitant-propriétaire d'une petite maison à la campagne. Le *maisonnier* était autrefois le fermier d'une maison avec quelques terres. (Du Cange, *Mansionarii*.) Nous pourrions encore prendre celui-là pour nous. Nous disons *maisonnier* pour désigner les animaux qui habitent des terriers ou des demeures souterraines, ceux qui habitent nos maisons et ont des congénères vivant à l'état sauvage. Ainsi le lapin *maisonnier* (ne pas confondre avec le lapin de maison qui est celui de clapier), se dit pour celui qui terre, par opposition au *bussonnier*; il y a aussi le rat *maisonnier*, par opposition aux rats des champs et aux rats d'eau, etc. (*Vocab. du Haut-Maine*.)

MAISOUNEGE, voir MAISONAGE.

MAISRIENG, voir MAIRIEN.

MAISSAIGE, voir MASAGE.

MAISSAILE, voir MAISCELE.

MAISSÉ, adj. ?

Hé ! faus parviers *maisses*, de coraige mues. (*Geste des ducs de Bourg*, 8159, Chron. belg.)

MAISSECHIRE, *masquechire*, s. m., employé du chancelier dont la fonction était de préparer la cire pour sceller les actes :

Vin présenté au promoteur et *maissechire* de l'évêque de Tournai. (1361, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.III. s. donne au *masquechire* du chancelier. (1411, *ib.*)

Donné en courtoisie au *masquechire*. .III. s. (1429, *ib.*)

MAISSEL, voir MAISEL.

MAISSELE, voir MAISCELE.

MAISSELÉ, adj., de la mâchoire, mâchelier :

Et un autre en fendi tresqu'aus dens *maisseles*
Et le tiers dusqu'al pis en est li brans coles.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 216, P. Paris.)

MAISELER, voir MACHELER.

MAISSÉLETTE, voir MAISCELETE.

MAISEMENT, voir MAISEMENT.

MAISENER, voir MAISONER.

1. MAISSIER, s. m., sorte de bois :

.XIII^e de latte de *maissier*. (1458, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. MAISSIER, voir MASSIER.

MAISSIERE, voir MAISIERE.

MAIST, voir MET.

MAISTIC, adj., de métier :

N'espargne gens *maistis* ne les gens de parages.
(GILON LE MUISIR, *Poés.*, II, 127, Kerv.)

Et li moiene gent et li peuples *maistis*.
(*Id.*, *ib.*, II, 154.)

Comme toute gent font, *maistic* et de parages.
(*Id.*, *ib.*, II, 163.) Impr., *maistil*.

Le siecle les a tous si bien ademestis
Que nuls ne connoist mais vilains, frans ne *maistis*.
(*Id.*, *ib.*, II, 272.)

— Utile :

Bien sait faire le lorgne, s'est tous li plus *maistis*.
(GILON LE MUISIT, *Poés.*, II, 122, Kerv.)

MAISTIER, voir MESTIER.

MAISTIERE, s. f. ?

Une *maistiere* de noies toute comble.
(*Rationale de S. Claude*, f° 34 v°, Arch. Jura.)

MAISTIRE, voir MAESTIRE.

MAISTRILLE, *maistralle*, s. f., principale voile d'un navire :

Mettre voiles bas, mejane, contremejane, triou, *maistralle*, epagon, civadiere.
(RAB., *le Quart Livre*, ch. XVIII, éd. 1552.)

Maistraille. The main faite (of a ship).
(COTGR., éd. 1611.)

1. MAISTRAL, adj., principal :

La veine *maistralle*. (*L'Ecuyer du S. Grison*, Malad. qui peuv. survenir à un cheval, éd. 1598.)

— Impérieux :

Le conseil de Platon ne me plaist pas, de parler toujours d'un langage *maistrall* a ses serviteurs. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. III, p. 23, éd. 1895.)

2. MAISTRAL, -aul, mest., mist., mait., s. m., sorte d'officier municipal au moyen âge.

Sous cette dénomination générique de *mistrall* il faut entendre deux sortes de fonctionnaires ; les uns, d'un ordre relativement élevé (*majores mistralles*), rendant la justice, dirigeant l'administration et recueillant les impôts dans les villes, soit au nom du comte, soit au nom de l'évêque ; les autres (*minores mistralles*), agents ou fonctionnaires inférieurs, laïques ou clercs, le plus ordinairement de condition servile, chargés de faire valoir et d'exercer les droits des seigneurs féodaux sur leurs vassaux et sujets dans l'administration de la justice, la levée des impôts, la perception des amendes et des redevances de toute sorte, l'exploitation des domaines ruraux, etc. (Marion, *Cartulaires de l'Eglise cathédrale de Grenoble*, Introduction, p. LX.)

Les *mistralles* ou *mesttraux*, dont il est souvent fait mention dans les chartes du moyen âge, étaient des officiers subalternes des comtes et seigneurs, chargés de l'office de juges de première instance et d'autres fonctions qui dépendaient de l'administration de la justice. Ils avaient le soin des *causæ minores*, c'est-à-dire de prononcer dans les procès sur des objets d'une certaine valeur ou sur les délits qui

appartiennent à la justice inférieure. Ils avaient l'obligation de prélever les redevances du seigneur et de veiller à ses intérêts. Le *mestral* devait ouïr les causes de sa compétence devant sa maison et prononcer sur toutes clames ou plaintes, nonobstant le châtelain d'une autre juridiction. (Hisely, *Hist. du Comté de Gruyère*, Doc. de la Suisse rom., IX, 383.)

Petrus de Laude dictus *Maitraul*. (*Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 262, Boudrot.)

A maistre Renaut lou *maistrall* de Besençon pour sa pension de cel an. (1311, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Perrout, *mistrall* de Romont, notaire de la dicte dyocèse. (1354, *Testament de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, J 3, n° 1.)

Se vous trouves que il soit plus profitable a nous de y mettre officiers ou *mistrall*, que vous y pourvees de souffisante personne. (1367, *Ord.*, v, 80.)

Le *mesttraux* doit toutes mesures taillir ou couper et fayerer soub son signal et le seigneur toutefois qui voudray les peut faire venir devant soy et la petite mesure rompre, et est (le vendeur) entenuz au seigneur en troys solz si le *mesttraux* la coupe et si le *mesttraux* ne la coupe et soy treuve faulce, est entenuz au seigneur en soixante solz. (*Coutume de Gruyère*, Doc. de la Suisse rom., IX, 383.)

Le *mestral* de Cossonay. (Arch. de Cossonay, dans les *Doc. de la Suisse rom.*, t. V.)

Le *mestral* d'Yverdon. (*Id.*)

— Surveillant d'un métier :

Et pour assembler en un lieu *mesttraux* de plusieurs mestiers qui moult sont necessaires a l'ordonnement de ce monde a garder et maintenir vie d'omme et de femme. (*L'Ord. de cheval.*, Ars. 3240, f° 11 v°.)

MAISTRALIE, *mestralie*, *mistralie*, s. f., circonscription administrative et financière soumise à l'autorité du *maistrall* :

Pource que ja pieça nous avions ordonné et mandé que les *mistrallies* de nostredit Dauphiné fussent mises et reduites en nostre main et a nostre domaine, il nous plaist et voulons que en conseil et deliberation aux auditeurs des comptes de nostredit Dauphiné sur ce, si vous trouves que il soit plus profitable a nous de y metre officiers ou *mistrall*, que vous y pourvees de souffisante personne. (1367, *Ord.*, v, 80.)

La *mestralie* de Cossonay. (Arch. de Cossonay, dans les *Doc. de la Suisse rom.*, t. V.)

MAISTRALMENT, - elment, - ielment, adv., syn. de *maistrement* :

Jules Cesar, qui voloit les prisons defendre, parla par couverture *maistrielment* en ceste maniere. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 506, Chabaille.) Var., *maistrelment*, *maistralment*.

MAISTRANCE, *mestrance*, *maestrance*, s. f., fonction de magistrat :

Que en tel claim n'i a mestier de mes-

trance que de garder que autre ne le puisse apeler de cel murtre. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. XCI, var., Beugnot.)

— Corps de maîtres d'un navire, d'un arsenal :

Et auzent se vanter que leurs derniers records et advis ont esté cause de faire refroydir S. H. et revocquer et casser la *maestrance* de son arsenal ou se faisoient tous les preparatifs de la guerre de Hongrie. (8 avr. 1559, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 560, Doc. inéd.)

1. MAISTRE, *mestre*, *mistre*, *mitre*, *miltre*, s. m., docteur, médecin :

Si resgarda la plaie de son chief ;

Tante i fait mestre a .i. *maistre* Guarnier.

(*Raoul de Cambrai*, 6269, A. T.)

Emergaert gist malade... on portera s'orine demain au *maistre*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 14^a, Michelant.)

— *Maistre le roy*, maire du roi, major-dome :

Je sui *maistres le roy* qui France a a garder.

(*Berte*, 2716, Scheler.)

— *Maistre des testamens*, officier judiciaire auquel ressortissait la juridiction relative aux testaments :

Le *maistre des testamens* faisoit adjourner les executeurs pour compter, et le commissaire portoit la commission devant le *maistre des testamens*. (*Grand Cout. de Fr.*, p. 500, ap. Ste-Pal.)

— Titre particulier aux soldats à cheval, peut-être parce que dans l'ancienne gendarmerie chaque cavalier avait à sa suite quelque fantassin, archer ou autre, dont il était regardé comme le maître :

Nous pouvions estre de cent a six vingts *maistres*. (MONTLUC, *Mém.*, t. II, f° 36 v°, éd. 1592.)

— Bourreau :

Fuitis soient de l'Eglise et chaciez,

Et au gibet pandus et traidez,

Et comme faulx aient de papier mitre

Pour escheler par le bourriau ou *miltre*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 333^c.)

Le *maistre* qui estoit venu es dittes prisons pour executer icellui Wastelier, qui estoit condempné. (1395, Arch. JJ 148, pièce 93.)

Le *mistre* qui la estoit venu pour executer ledit Watelier qui estoit condempné a morir. (1400, Arch. JJ 155, pièce 238.)

Comme feu Laurens Lambers bouchier, bourgeois de Liege, eust a son vivant esté *maistre* de la cité de Liege. (1404, Arch. JJ 159, pièce 152.)

Maistre Collinet, qui estoit *miltre*, frapit d'ung coutel ung compaignon, pour aucuns debet qu'ilz oient ensamble ; dont il fut prinz. Et fit ons proveance d'ung aultre *miltre*. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1483, Larchey.)

— Enchanteur :

Je sui *maistre*

Par carnia face erbe paistre

A ceuls ki amer ne vuoient.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 59, 20.)

— Adj., principal :

Lors alerent au mostier a S. Estienne qui lors estoit la *mestre* yglise de Bamaalot... Li rois avoit acostumé qu'il oïst as hautes festes la messe a la *mestre* yglise. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 109^b.)

Li eschançon metent le vin
Es nés et es copes d'or ça :
A *mestre* dois li eschançon
Ne metent vin, se en or non.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 127^a.)

Aymeris fet soner .xxx. olifanz,
Bondir en fet Nerbone la plus grant,
La *mestre* tor et lo dur ayment.
(*La Mort Aymeri de Narbonne*, 3361, A. T.)

De Finamonde l'a sor l'elma fern,
Trenchié li a lo *mestre* coing desus.
(*ib.*, 816.)

En son plus *mestre* mandement
Ert l'emperere avec sa gent.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 105 v°.)

Il chevauchoit par la *mestre* rue de Rome a grant compaignie de gens qui le suivoient. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. cxxviii, Bibl. elz.)

La *mestre* cité du royaume d'Egypte est appelée Kaire. (J. HAYTON, *Livre des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125.)

Toute la terre est enclose de la grant mer que on appelle Occeen qui entre par bras dedens la terre et la devise en .iii. principaus parties dont la plus *mestre* est apelee Aise. (*Cron. de Normendie*, ms. Berne 307, p. 113^a.)

La *mestre* rue d'Orliens. (*Vidim. de 1399*, Arch. Loiret.)

Le roy Basaach... vint descendre a grant foison de menestrels, selon l'usage que ils ont en leur pays, devant la *mestre* tente qui avoit esté au roy de Honguerie. (FROISS., *Chron.*, XV, 321, Kerv.)

Le coup va descendre sur le col du cheval, si aprement qu'il lui va couper le *mestre* nerf. (*Perceforest*, II, 12, éd. 1328.)

Quant il adviendra que nous donnerons aucune verderie ou *mestre* sergenterie a aucun sergent, iceluy jurera... qu'il tiendra les ordonnances de point en point. (*Gr. Cout. gén.*, p. 67, ap. Ste-Pal.)

2. MAISTRE, *mestre*, *meestre*, s. f., gouvernante, servante :

Une see *mestre* apela (Médée),
Tot son conseil li a gehi,
Car ele se fioit an li.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 10^b.)

Une see *mestre* apela.
(*ib.*, *ib.*, 1522, Joly.)

Et Thessala, qui m'a norrie,
Ma *mestre*, en qui je moult me croie.
(Cliget, Richel. 1420, f° 52^c.)

Sa *meestre*, par grant merci,
Li prie de ce qu'a oi
Que ja endroit s'en entremete.
(Florimont, Richel. 353, f° 27^a.)

Fet la *meestre* : Bien l'as dit.
(*ib.*, *ib.*, f° 28^d.)

3. MAISTRE, s. f., partie d'une charrue, la haie :

Guillaume Vernis prist audit lieu, ou estoit ledit tumbereau, le fer et le coultre de une charrue, le vennelier, la *mestre*, le tirot et l'esparre qui se tient au vennelier, a quoy on attelle trois chevaux. (1377, Arch. JJ 111, pièce 35.)

4. MAISTRE, s. m., bord ?

Et dois tendre tes poches en ceste manière : On doit bien couvrir le *mestre* de la poche, et doit on mettre la poche ou terrier, le plus avant que on puet. Et doit on faire soustenir le *mestre* de la poche entour le terrier a branchettes, afin que la poche se tiengne ouverte dedans la bouche, et doit on lyer le bout du *mestre* a aucune chose par dehors le terrier, afin que quant il tirera la poche, qu'elle se cloe. (*Modus*, f° 75 v°, Blaze.)

5. MAISTRE, s. m., nord-ouest :

La cité de Samarcand est vers *mestre*. (*Liv. de Marc Pol*, LI, Pauthier.)

Vous conterons d'une autre cité qui est vers *mestre*. (*ib.*, LVII.)

MAISTRE ESCOLE, - *escolle*, *mestre*, *maestre*, s. m., écolâtre, scolastique d'un chapitre :

Maestre escolle. (*Ch. de 1289*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Chantay.)

Chanoine et *mestre escolle* d'Orliens. (*Ch. de 1359*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Mesnilgirault.)

Maistre escolle et chanoine en l'église d'Orliens. (*Ch. de 1365*, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-Vincent.)

De la partie de noz bien amez le *mestre escolle* et docteurs regens en l'estude d'Angiers, nous a esté exposé que comme ledit *mestre escolle* a cause de sa dignité de *mestre escolle* soit chief et recteur dudit estude... (1395, Arch. JJ 153, pièce 311.)

La grange au *mestre escolle* du Mans. (1409, *Enq.*, Arch. Sarthe, E-3, 26.)

Maistre escolle de l'église du Mans. (*ib.*)

Il estoit dédié a l'esglise et longtemps a il porté le nom et le titre de *mestre escolle* de Xaintes, qui est une dignité canoniale. (BRANT, *Gr. Capit. fr.*, VI, 171, Lalanne.)

Il disoit tous les jours, devant sortir de sa chambre, ses heures canoniales avec un de ses prestres, et le plus souvent avec son confesseur, nommé M. Georges le Macalot, qui estoit religieux de l'ordre de S. Augustin, grand theologien et bien entendu au droit canon ; lequel il aimoit fort, et fit *mestre escolle* en l'église Saint Pierre d'Angolesme. (J. DU PORT, *Vie de J. d'Orliens, comte d'Angoulême*, ch. 5, Bull. de la Soc. archéol. de la Charente, t. III, p. 65.)

MAISTRESCOLERIE, s. f., fonction, dignité d'écolâtre :

De la partie de noz bien amez le *mestre escolle* et docteurs regens en l'estude d'Angiers, nous a esté exposé que comme ledit *maistrescolle* a cause de sa dignité de *maistrescolerie*, soit chief et recteur dudit estude, et a lui seul compette et appartient a faire congregacions et assemblees, proposer et metre en deliberacion les fais touchans ledit estude... (1395, *Lett. qui confirment les stat. faits pour l'université d'Angers par des commiss. du roy*, Ord., VIII, 222.)

MAISTRE GEN, voir MAISTRE JEHAN.

MAISTREIER, voir MAISTRIER.

MAISTRE JEHAN, *mestre gen*, s. m., intrigant :

Que c'est le propre fondement
De la secte des *maistres gens*.
(H. BAUDE, *au seign. de Bourb.*, Richel. 1716, f° 40 v°.)

MAISTREL, s. m., pétrin :

Le suppliant porta laditte tasse en uns *maistreaulx*, en laquelle il trouva douze sols. (1391, Arch. JJ 141, pièce 290.)

MAISTRELEMENT, voir MAISTRALMENT.

MAISTREMENT, *mestrement*, adv., avec science, avec art et habileté, en maître, en souverain, avec puissance, autorité, magistralement :

Le bot devant a (le tinel) d'acier virolé,
Et a grant bandes moult *maistrement* ferré.
(Alesch., 5296, var., ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

A l'avalier du pont est .i. berfrois leves ;
Desus est *maistrement* grant marimens fermes
Et de la grant caine trestous avironnes.
(Fierabras, 4713, A. P.)

Pu. çoe se fioit tant cel culvert rensiez
K'il ert tant *mestrement* e jetez e tompez
D'un metal ke n'ert mie legierement devinez.
(Horn, 3190, var., Michel.)

En çoe mustre Godmod mut grant afairement
Dunt l'enseigna Herland e bien e *mestrement*.
(*ib.*, 2684, var.)

Devant Doon ont mis .i. riche garnement
De drap de soie a or, ouvré moult *mestrement*.
(Doon de Maience, 3223, A. P.)

Fenestres, porte et huis fremu moult *mestrement*.
(*ib.*, 9918.)

Nous disons aujourd'hui magistralement, Hugues de Bersy *maistrement* qui est moins latin. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

MAISTREOR, *mestreur*, s. m., celui qui renseigne :

Cil qui vera l'image, ja nen ert en error
De connoître Alixandre sans autre *mestreur*.
(Roum. d'Alix., f° 58^c, Michelant.)

MAISTRER, v. a., dominer :

Nus ne vos sauroit si gouverner et si *maistrer* com ge, qui vostre sire sui. (VILLEH., 65, Wailly.)

MAISTRERE, voir MESTRAIRE.

MAISTRERIE, s. f., autorité, puissance :

Vous avez une telle seigneurie et *maistrerie* sur moy, que vivre ne puis sans vostre amoureuse pitié. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 87 r°, éd. 1536.)

MAISTRESSE, s. f., celle qui possède, qui a des biens en propriété :

Après ce que son seigneur fut mort, elle nourrit ses enfans, sans soy vouloir consentir a mariage... combien qu'elle n'estoit pas grant *maistresse*. (LE CHEVAL DE LA TOUR, *instr. a ses filles*, f° 55^a, ap. Ste-Pal.)

— Femme de chambre :

Après soupper et caroles fines la royne fut menee en la chambre, et après estre desatournée sa *maistresse* la mena au jardin. (*Triomphe des IX Preux*, p. 406, ap. Ste-Pal.)

— Sorcière, magicienne :

Celle *maistresse* estoit vicille dame, si sçavoit assez de charmes et d'enchantemens. (*Lancelot du Lac*, II, f° 30, éd. 1533.)

MAISTRIE, *mestrie*, *maitrie*, *maestrie*, *mastrie*, s. f., puissance, force, autorité :

Environer par sa *maitrie*
La corne de ses adversaires.

(J. DE RIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, p. 46°.)

Amours, trop vous doi chérir
Et haïr com ennemi;
Souvent me faites pallir
Et fremir par vo *mestrie*.

(LASCUREL, *Chans., ball. et rond.*, 7, Bibl. elz.)

Cuidez vous, par menacier,
Que vous n'aiez esloigné
De celle a qui adracier.
Me fist Amours par *mestrie* ?

(*Id.*, *ib.*, xxix.)

— Acte d'autorité :

William, ki fu rois e sires,
Partot fist ses *mestries*.

(*Continuat. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 74.)

— Au plur., troupes :

La (à Windesorde) avoit il *maistries*
que le gardoient... (*Trais. de Rich.* II, p. 43, Williams.)

— Qualité de maître :

Li maire et li eschevins doivent porter
leurs *maistries* cinq ans. (1249, *Affranch. de Conflans*, vidim. de 1533, Arch. mun. Luxeuil, AA 1.)

Que si les autres mestiers de Mets n'estoient tenus ne soubjects d'obeir audit grand maistre des mestiers, qu'ils n'y vouloient estre soubjects non plus que les autres mestiers et renoncoient a ses frairies, *maistries* et doyenneries, et n'entendoient avoir autre justice que la haute justice de Mets. (1333, *Hist. de Metz*, IV, 74.)

Les merciers de la dicte Escey paient par chascun an aux seigneurs le lendemain de Noel 2 livres de poivre pour leurz estaulx et *maistrie*. (1415-16, Arch. Meuse, B 4532, f° 40 r°.)

— Supériorité de science, talent, science, art :

Or veez par *maitrie*
Quei iço signifie.

(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1733, Mall.)

De bois, de chiens, de venerie,
Conoisseit tot(e) la *maitrie*.

(Wacz, *Rou*, 3^e p., 10559, Andresen.)

D'engignement sot tote la *mestrie*.

(*Charr. de Nymes*, 921, Jonck., *Guill. d'Or*.)

Sy nous convient viser par confaite *mestrie*
Nous arons ceste tour qui tant est renforcie.

(*Chev. au cygne*, 19566, Reiff.)

Mes Virgile ot la *mestrie*
Deseur toz et la signorie.

(*Dolop.*, 1957, Bibl. elz.)

An cël an meismes avint
Que Virgilles partit de vie;
Ains ne remeist por sa *maitrie*.
La mors n'espargue fol ne saige;
Ainsi prânt lo fol com lo saige.

(*Id.*, 11382.)

Cornaille est uns oisiaus de longue vie
de cui li ancien dient que ele devine que
a home doit avenir; et le demostrent a
celui par maintes enseignes que il puet
bien aperçoivre se il en set la *maitrie*.
(BRUN, *LAT., Tres.*, p. 210, Chabaille.)
Var., *maestrie*.

Et la *maitrie* est asses legiere. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 434, Beugnot.)

Ung homs qui avoit la *maitrie*
De fermer l'uyz et deffermier
Et de faire dedens entrer
Ceux qu'il vouloit.

(DECUILLVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 2°, impr. Instit.)

Par la .xxx. chanson de ses jeux partis
Jehan Bretel demande a Greivillier : Deux
dames sont d'un sens, d'une vailleur et
beauté : l'une aime, est aimee, et a aimé :
l'autre n'a point d'amour : Ou a plus
belle *maitrie*, ou a conquerre celle qui
bien aime et a ami : ou l'autre qui oncq
ne sceut aimer. (FAUGHET, *de l'Orig. de la
lang. et poes. franç.*, II, cvii, éd. 1881.)

— Par *maitrie*, par grant *maitrie*,
excellamment, parfaitement :

Sa gent a fait armer par grant *mestrie*.

(RAIMB., *Ogier*, 5006, Barrois.)

Envers Baudas s'en va, chevauchans par *mais-*

trise.

(*B. de Seb*, xiii, 829, Bocca.)

— Oeuvre de maître :

Maistres Pieres de l'abeie
Fist de ceste oeuvre *maitrie*.

(*Anc. inscript. de la porte S. Nicolas d'Arras*,
ap. A. Dinaux, *Trouv. artés.*)

— Tour d'adresse :

Estornel, gai et pie
Font bien autel *maitrie*
Con leur aprant l'usaige.

(*Prov. du Comte de Bretagne*, Richel. 19152,
f° 1154.)

— Artifice, supercherie :

Le roi, se mere, et lor *mestrie*
Maudist et se novele amie.

(*Parton.*, 4061, Crapelet.)

Et le vous liverrons ains qu'il soit anuitie.

Comment ? ce dit Mahieu, ne par quelle *maitrie* ?
(GUYLL., *Vie de B. du Guescl.*, 9437, Charrière.)

— Caractère impérieux :

Icellui chevalier, par sa *maitrie*, arro-
gance, grant puissance et volenté irrai-
sonnable... (1372, Arch. JJ 104, pièce 92.)

— Dignité de maire du palais :

Si fut le duc Geoffroy au moyen de la-
dicte comté d'Anjou seneschal de France,
lequel office anciennement estoit appelle
la *maitrie* ou majorité du palais. (LE
BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xxvii, éd. 1638.)

MAISTRIELMENT, voir MAISTRALMENT.

1. MAISTRIEMENT, adv., syn. de *maistrement* :

Jules Cesar, qui voloit les prisons def-
fendre, parla par couverture *maistrement*
en ceste maniere. (BRUN, *LAT., Tres.*, p. 806,
var., Chabaille.)

2. MAISTRIEMENT, s. m., tutelle, auto-
rité d'un maître :

La i regnout Robert lor fiz,
Preistez e amez e joiz;
Uncor ert soz *maistrement*,
Qu'en enfance ert e en jovent.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 38807, Michel.)

1. MAISTRIER, -yer, -ier, -oier, -oyer,
-eier, mes., mas., verbe.

— Act., maîtriser, dominer, dompter,
gouverner :

De ses armes ert desgarniz
E veit cil est de lui saiziz
Qui a son talant le *mestrie*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 16582, Michel.)

Que cil qui l'garde e qui l'*maitrie*.

(*Id.*, *ib.*, II, 12888.)

Se fine amours qui tous les bons *maitrie*.

(CHOLARS LI BOUTELLIER, *Chans.*, Maetzner,
Allfr. Lieder, p. 39.)

Fine amors ke me *maitroie*.

(BOUCHART, *Chans.*, ms. Berne 389, Dinaux,
Trouv. brab., p. 98.)

C'est loianleis ke gairde et ke *maitrie*

Tous ceauls sor cui fine amor signorie.

(LI ROIS AMATIS DE CREONS, *Chans.*, ms. Berne
389, f° 78 v°.)

Li felon ne sont pas seigneur de lor
cuers, mes ire les *mestroie*. (LAUR., *Somme*,
Richel. 22932, f° 65°.)

Amors, qui fns amanz *mestroie*,

N'a cure d'ame qui mesdie.

(*Le Dit de la Rose*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*,
p. 111.)

Li chastelains, qu'amours *mestroie*,

Ne se puet tenir qu'il ne voie

Sa dame quant le poet veoir.

(*Couci*, 423, Crapelet.)

Ce lor dit Deus que cil seroit

Qui le puple *maistroieroit*.

(*Bible*, Richel. 763, f° 259^a.)

La premiere chose qu'ilz firent, eulz
entrez dedens la ville, fut de prendre sai-
sine de ladite tour, come ceulz quy bien
sçavoient que, sans ycelle tour avoir, ne
povoit on totalement *maistrer* la ville.
(WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 227,
Soc. de l'H. de Fr.)

Que mauvaïse temptacion ne vous *maistroye*.
(*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. viii,
Bibl. elz.)

Il advient souvent que telle ardeur d'a-
mour et celui fol plaisir les *mestroye* et
les maine a avoir aucun villain. (*Id.*,
c. cxxiv.)

Il n'est disciple ne sergent

Qui soit son seigneur *maistriant*.

(DECUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 179°, impr. Instit.)

Et voloient li doi seigneur *mestrier* et
sormonter tous les signeurs d'Engleterre.
(FROISS., *Chron.*, I, 12, Luce.)

Il *maistria* les hommes et bestes terri-
bles, comme il mist a mort l'orgueilleux
gayant Golyas. (xv^e s., *Second mariage et
espousement entre Dieu le filz et l'ame pe-
cheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 46 v°.)

Reboutez, *maistriez* les larmes et les
cris. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*,
ch. II, Buchon.)

Pour ce que jamais femme ne le avoit
point encores *maistrié*. (*Perceforest*, IV,
14, éd. 1528.)

Et ou est celuy qui peult *mestrier* loyaux
amoureux ? Il n'est si saige ne si advisé
qui s'y saiche seurement conduire.
(LOUIS XI, *Nouv.*, xxvi, Jacob.)

Vous avez accoustumé de vous laisser
maistroyer si que par droit usaige l'en
vous tient et possede en subjection. (*Prem.
vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 403^a,
éd. 1530.)

Mais douleur me *maistroye*

Et de cueur je lermoye.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 4°, éd. 1544.)

— Elever, diriger :

Livré l'ont a la damoisele,
Por çou qu'ele estoit sage et bele,
A norrir et a maistroier,
Fors seulement de l'alaitier.

(*Floire et Blanceflore*, 1^o vers., 177, du Mérid.)

Ne je ne sai qui les maistroit
Pour eus apenre et ensigner.

(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3528, Delmotte.)

— Malmener, vexer, tourmenter :

C'est la terre dou conte qui si fort me maistrise.
(*Du de Guill. d'Angleit.*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 150^a.)

..... Amis, trop me guerrole

Por vostre amour mes maris et maistroie.

(AUDEFROY LE BASTARD, *Bele Emmelos*, P. Paris, *Romancero*, p. 28.)

Qui mon cuer tient et destrent et maistroie.

(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 44, 3.)

Si sai de voir c'a son tort me maistroie.

(*Gr. chant*, P. Meyer, Arch. des Miss., 2^e sér., V, 226.)

En aucun tens n'aurai confortement

De la plaisant, qui destraint et maistroie
Le sien ami sans pitié longuement.

(GASTEBLÉ, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagn.*, p. 53.)

Force d'amors me destraint et mestroie.

(EUST. LEPRINTE, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne*, p. 67.)

Comment sa femme est assegie,

Con li esmankie le mestrie.

(*Rich. li biaux*, ms. Turin, f^o 141^a.)

Tout emporte avant li quanque agrape et manoié,

Et du son de la queue si fort le retapoie

Et si fort le pourchaint que trestout le desploie

Et devant et derier malement le mestroie,

Et l'aguillon li ront et le cair et la coie.

(*Doon de Maience*, 1550, A. P.)

Aus espees, des plaz, mult formant la maistrant.

(*Floov.*, 260, A. P.)

Lequel Milet qui a son temps a voulu
batre, suppediter et maistrer touz les
autres du pays. (1381, Arch. JJ 130,
pièce 253.)

— Êtreindre, faire souffrir en serrant
trop :

Celle male gorgiere par la gorge tant me
maistroie qui semble que estrangler me
doye. (DEGUILLÉV., *Pelerin. de la vie hum.*,
Ars. 2323, f^o 46 v^o.)

— Absol., se conduire en maître :

Ne vuet obeir, ainz vuet maistrer et si-
gnorier. (Ms. Ars. 5201, p. 334^a.)

— Neutr., t. de jurisprudence :

Et bien se gart celui qui s'avoie por
mahaignié ou pour avoir passé aage, que
il soit garni de champion : car se il ne
l'eust au jour, il seroit ataint, et se il
meismes se vosist combatre, il ne poroit,
se il avant n'eust moult maistré ou doner
des gages. (*Liv. de Ph. de Nav.*, Ass. de
Jér., t. I, p. 483, Beugnot.) Var., *maistré*.
(*Ib.*, p. 441.)

Celui qui est apelé peut bien mestroier
quant le premier apeler l'apele. (*Ib.*,
p. 491.)

— T. de drapier :

Ils ne doivent (les tainturiers) maistrer
les draps ou lainnes de aucuns faulz
maistres comme en froit gaide, en flos de
warance ou de gaude, de fueil, de caulx
ou de cendre ou de cendre feree ou tourble.
(1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch.
mun. Chauny.)

— Inf. pris subst., victoire :

La nef espagnole estoit plus grande et
plus grosse que la leur ne fust : si avoient
bon avantage dou mestrier. (FROISS.,
Chron., V, 264, Kerv.)

2. MAISTRER, adj., qui domine tout,
qui a empire sur :

Le temps maistrer ayant reduit les vo-
lontez a ce point. (NIC. PASQ., *Lett.*, VI, 2,
éd. 1723.)

— Habile :

D'un art maistrer les vieux sapins transforme
De larges naufs leur fait prendre la forme.

(RONS., *Franc.*, I, Bibl. elz.)

MAISTRIERE, s. f., maîtresse :

Je ne fa onques corsans ne maillière ;

S'uns gentils hom fist de moi sa maistrerie

.i. fil en oi, dont encor sui plus fiere.

(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f^o 20 v^o; A. T.,
1333.)

MAISTRIEUSEMENT, mes., adv., im-
périeusement :

Je ne sui pas mestres pour ordonner si
mestrieusement que pour estre nommes ne
recommandes entre les ouvriers de cel
art. (FROISS., *Poés.*, I, 323, Scheler.)

Trop maistrieusement les commençoit a
traiter. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*,
ch. XCI, Buchon.)

MAISTRIEUX, mestrieux, adj., impé-
rieux, dominateur :

Lequel il sentoit assez maistrieux et
roidde en oppinion. (G. CHASTELL., *Chron.
des D. de Bourg.*, II, 24, Buchon.)

Maistrieuses parolles. (XV^e s., Valen-
ciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Que mondit seigneur vostre neveu seroit
si maistrieux et plain de ses volentez qu'il
n'est a gouverner ne conduire. (16 sept.
1513, *Lett. du seign. de Bersele à Marg.
d'Autr.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. I,
p. 551, Doc. inéd.)

Mais nature en son œuvre vitiueuse

Serree apert et l'autre glorieuse

A levé sus a venue mestrieuse

Dont noblesse a commencé sa vigueur

Que l'homme acquist par vertu et douceur.

Contredictz de Songecreux, f^o 116 r^o, éd. 1530.)

MAISTRISAMMENT, adv., en maître, en
souverain, d'un ton impérieux :

Les uns disoyent que le roy Jaques vou-
loit trop maistrisamment vivre avec elle,
tant sur le gouvernement du royaume,
comme sur ses plaisances et passe temps.
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 1, Michaud.)

Le premier qu'ils rencontrèrent fut
Coppenolle, qui leur dit assez maistrisam-
ment pourquoy ils ne faysoyent ce qui leur
estoit commandé. (*Id.*, *ib.*, II, 15.)

MAISTRISAT, s. m., charge de grand-
maître :

Lequel a esté d'avis que pour riens du
monde l'on ne doit demander les maistris-
satz de Saint Jacques Callatrave et Alcantre
pour l'infante don Fernando. (*Corresp. de
l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*,
t. I, p. 271, Doc. inéd.)

MAISTRISE, mestrise, maistr., s. f., auto-
rité, puissance :

Jhesu vient seens a sa guise,

Par sa force et par sa mestrise.

(*Pass. nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 294.)

— Manière d'agir en maître, arrogance :

C'estoit certainement une maistrise qui
monroit signe de subject tendant a male
fin contre le roy. (MONSTRELET, *Chron.*, I,
44, Soc. de l'H. de Fr.)

— Supériorité de science, de talent ;
science, talent :

..... Fist tant par sa maistrise

Que a sa dame en un destour

A fait sa plainte et sa clamour.

(AUDEFROY LE BASTARD, *Bele Isabeaus*, P. Paris,
Romancero, p. 6.)

... Se maçons ou charpentiers

Ont plusieurs ouvraiges meffais,

Mais que li uns en soit bien fais,

Il ne souvient du mal premier,

Et dit on qu'ils sont bon ouvrier

Et les loons de leur maistrise.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 504^d.)

Et y trouva tant d'art et de maistrise

Que pour le stile il loua l'entreprise.

(MELL. DE S.-GEL., *Œuv. poét.*, p. 118, éd. 1719.)

Nous vous promettons... rendre la cité
de Seville, ainçois qu'il soit demain au
soir. Adonc, dist iceluy Anglois, pourra ce
estre, ne par quelle maistrise ? (*Hist. de B.
du Guesclin*, p. 215, Menard.)

— Par maistrise, par grant maistrise,
excellamment, parfaitement :

Entre les autres, par mestries,

Sont les tentes le roi assises

Plaisanz, avenantes et beles.

(GUART, *Roy. lign.*, 19635, W. et D.)

De faire boulevers au dehors de toutes
leurs portes, de gros chesnes plantez en
terre par grant maistrise. (MONSTRELET,
Chron., I, 124, Soc. de l'H. de Fr.)

— Action qui demande du talent :

Si te aprendray une des plus belles
maistrises que onques ouysses, car je te
aprendray a garir cuer malade en cuer
haitié. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 33,
éd. 1488.)

— Artifice, supercherie :

Que chacun s'arme a sa volenté... et
les targes soient de nerfs et de cornes sans
ce qu'ils soient de fer, ne d'acier, ne qu'il
y ait aucune maistrise. (MONSTRELET,
Chron., vol. I, f^o 2 r^o, éd. 1516.)

MAISTRISEUS, adj., qui maîtrise, qui
sert à maîtriser :

Les quelz les doivent plus corriger par
bons exemples et paroles introduisans a
bonnes meurs que par verberacions ou
bateures maistriseuses. (CHR. DE PISAN,
Charles V, ap. Constans, *Chrest. de l'anc.
fr.*, p. 206.)

MAISTRISIÉ, adj., qui a pris le grade de
maître, de docteur :

Ou cas que aucun non maistrisié es
sciences dessus dictes voudroit dire et
maintenir soy estre souffisant pour ladicte
science exercer, nous ne voulons que au-
cunement il y soit receu jusques a ce qu'il
vous appere qu'il soit examiné et trouvé
souffisant par ceuls a qui il appartient.
(1390, *Ord.*, VII, 354.)

Cf. MAISTRE 1.

MAISTRISIER, - *ser*, verbe.

— Act., l'emporter sur :

Ne d'estour ne de bataille n'est qui le peust en riens *maistriser*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 93.)

— Neutr., dominer :

C'est beaucoup encores pour ces gens la, quand les passions qui *maistrisent* en eux, ne sont pas des pires. (*CHARR.*, *Sag.*, l. II, c. 4, p. 305, éd. 1601.)

MAISTROIER, voir **MAISTRIER**.

MAISTROSTEL, s. m., maître de maison :

Que cascuns et chascune garde la candelle et sen feu, et se feu prent en aulcune maison par dedans le ville, que chascun *maistrostel* ait muderon ou vaissiel tel qu'il puist porter ens de le yaue au feu. (*Ordonn. de la fin du xiv^e siècle*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 211.)

MAISTROYER, voir **MAISTRIER**.

MAISUAN, voir **MAISOAN**.

MAISUNCELE, voir **MAISONCELE**.

MAISVESIER (se), v. réfl., se donner pour plus habile que l'on n'est :

Sire Dieus, mes cuers n'est pas essauciez en orgueil, ne mi ueil ne sont eslevé, je me penai onques de moi *maisvesier*, c'est de grant feire, ne de montrer plus merveilous que je ne fuse. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f^o 12 v^o.)

Cf. **MAIS** et **VEZIÉ**.

MAIT, voir **MET**.

MAITRAUL, voir **MAISTRAL**.

MAITRIE, voir **MAISTRIE**.

MAITRIER, voir **MAISTRIER**.

MAITRISE, voir **MAISTRISE**.

MAIVEISEMENT, voir **MALVAISEMENT**.

1. **MAIX**, voir **MAIS**.

2. **MAIX**, voir **MES**.

MAIXEIRE, voir **MAISIERE**.

MAIXELLE, voir **MAISCELE**.

MAIXENIER, voir **MAISONIER**.

1. **MAIXIER**, v. a., planter, en parlant du mai :

Le jour du S. Sacrement, il pluit presque tout le jour; et ne furent le may au champ gran *maixies*. (*J. AUBRION*, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

2. **MAIXIER**, s. m., enclos, jardin :

Jennette.... prist ban de trefon... sus la *maixier* daier la dite maixon. (1431, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Bennoit Burtin le marchand prent ban de relèvement sur la maisons les deux *maixier* de costes et sur ceu que appant. (1528, *ib.*)

MAIXIERE, voir **MAISIERE**.

MAIXIR, v. a., planter, en parlant du mai :

Le jour du S. Sacrement, il ne fit point fort bel ne fort chault jusques sur le vespre; par quoy lez may ne furent point fort *maiais*. (*J. AUBRION*, *Journ.*, an 1483, Larchey.)

MAIZEE, *mayzé*, s. f., assemblée communale :

Tout cecy fait, tient ses termes le maire chascun jour, environ heure de tierce devant disner, et a relevee apres disner; et ordonne le maire sa premiere *mayzé*, a laquelle sont tenus de venir tous les dessus nommez, a jour de vendredy, le sain de la commune sonné; et estant en leur eschevinaige en leurs sieges, demande le maire se ils veulent que le soubz maire et sergent qui ont accoustumé a y estre y soient, ou se ilz seront changé; de laquelle chose le maire en ordonera, o le conseil de tous; et ce fait, prendront et ordonneront quatre pairs, qui a toutes les *maizee* et convocations que le maire feroit, vendront. (1373, *Ord.*, v, 681.)

MAIZERIN, voir **MADERIN**.

MAIZOWIER, voir **MASUIER**.

MAJESTABLE, adj., majestueux :

Ils prirent aussi les habits desdits sacerdois, la rasure du poil du sommet de leurs testes; puis ils escourterent leurs cheveux; au lieu du Lituus, ils prirent la crosse pastorale, jadis bien plus courte qu'aujourd'hui, comme aussi des Juifs la mitre, et autres ornements pontificaux, ainsi que choses indifferentes, mais plus *majestables*. (*FAUCHET*, *Antiq. gaul.*, II, 19, éd. 1611.)

MAJESTAL, *magestal*, adj., qui a rapport à la dignité royale :

Et la estant l'empereur sis en son trosne et haultain siege *magestal* dist... (XIV^e s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 166, Kervyn.)

Et le fist seoir dales lui, au dessus de tous ses enfans, en estat *majestal*. (*FROISS.*, *Chron.*, VIII, 385, Kerv.)

Crime de l'estat *majestal*. (*Id.*, *ib.*, VI, 46, Luce.)

MAJESTEUX, *mag.*, adj., majestueux :

Pour sa vertu *magesteuse* et benigne. (*J.-A. DE BAIF*, *Poemes*, I, VIII, Lemerre, II, 374.)

MAJEUR, voir **MAIOR**.

MAJOR, voir **MAIOR**.

MAJORAL, - *au*, *majouraut*, adj., puisant :

Par le hault throsne *majoral*. (*Act. des Apost.*, vol. II, f^o 114^a, éd. 1537.)

— S. m., supérieur, directeur :

Aucun mallade estrangier ne pourra louer en ladiete maison plus hault de ung ou de deux jours au plus long, sans congiet du procureur ou *majoral* de ladiete maison. (1526, *Liv. des sermens*, f^o 471, Arch. mun. Montauban.)

Majorau de la cabane. (*Cout. de Soule*, ap. Duc., *Majoralis*.)

Un certain *majouraut* des Landes qui avait commis quelques exces contre un bourgeois de Bourdeaux. (*Chron. Bordelaise*, II, 172, Delpit.)

MAJORANCE, s. f., la plus grande partie :

Fu de la guerre la commencement, E sera del damage la *majorance*.

(*Ger. de Rossill.*, p. 327, Michel.)

MAJORANE, voir **MAPIORAME**.

MAJORAU, voir **MAJORAL**.

MAJOREMENT, - *eurement*, - *ourment*, adv., surtout :

Et sacrificia as deus qui onques ne furant vaincu et *majorement* al deu Apolin... (*Vie et pass. St Jorge*, Richel. 423, f^o 92^e.)

Et si commandit a ministros que feissant parer toz los templos et los outros as deus et *majorement* lo templo ou Apolin estoit. (*Id.*)

Majourment cum a presens aions a demourer comme seigneur et duc. (22 mars 1394, *Liv. des Bouillons*, LXXXIII, p. 263, Bordeaux 1867.)

Et c'estoient toux confesses, ainsi que tout bon crestien doit fere, *majorement* qui est si pres de le mort. (*CAUM.*, *Voy. d'Oultr.*, p. 93, La Grange.)

MAJORIE, *mayorie*, s. f., puissance :

La chose qui prent naissance

Sunt element ja puissance

E poesté e *majorie*.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, I, 119, Michel.)

— Mairie :

La *mayorie* de Vaultravers. (1380, *Recomm. au seign. de Neuchât.*, Neuchât., Arch. du Prince, J⁴, n^o 27.)

MAJOROIS, adj., très grand :

Veze Gloriete le pales *majorois*.

(*Prise d'Orange*, 1132, Jonck., *Guill. d'Or.*)

MAJOUR, voir **MAIOR**.

MAJOURAUT, voir **MAJORAL**.

MAJOURMENT, voir **MAJOREMENT**.

MAJUR, voir **MAIOR**.

1. **MAKE**, s. f., bout du nez :

Char et cheval li colpe, li sanc en est flastris, Et le *make* de neis al il a son bran pris.

(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, II, 2027, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **MAKE**, voir **MAQUE**.

MAKELARE, s. m., courtier :

Ke nus ne soit *makelare* de blei sour .l.x. s. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n^o 12.)

MAKELARIE, s. f., office de courtier :

Ke nus makelare ne soit sour l'estaple s'il n'a son hanap et son foret, sour le *makelarie* de l'estaple a perdre. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer, AB XVIII, 16, n^o 338.)

MAKEMENT, s. m., machination :

Par unt le poeple ad esté sovent mau-mené, desherité, e destruit par teus meyn-tenours, et par leur *makemenz*, par leur travaux et par leur destourbaunces, qe teus out fet al poeple. (*Lib. Custum.*, I, 204, 20, Edw. I, *Rer. brit. script.*)

Si jeo entre un tenement par mon tort demeyn, e par *makement* entre vous e

moy vous taillez les tenementz a moy, en reservant le reversion a vous, e le dreyt heir porte son bref vers moy, e jo vous vouche a garrantie par la reversion, serzeyt il reson q'il fut delayé en ceo cas? (*Year books of the reign of Edw. the first, years xxx-xxxii, p. 229, Rer. Brit. script.*)

MAKERIEL, voir MACEREL.

MAKRE, s. f. ?

Un individu condamné à LX s. d'amende pour avoir porté « une makre escamelee outre les defenses sur ce ». (1453, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. MAL, *maul, mau, ma, mel, mol*, adj., mauvais, méchant, difficile, désagréable, redoutable :

Elle non eskoltet les *mals* conselliers.
(*Eulalie*, 5, P. Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Ter *mals* conselz van demandan.
(*Passion*, 79, Koschwitz.)

Li cuens Her. lor depart par ignel
C'autant en ot li bons comme le *mcl*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 225^d.)

Dure bataille i out e *male*.
(*BEN.*, D. de Norm., II, 759^d, Michel.)

Se jou i envoioie .i. autre messagier,
Il en seroit estranges et *maus* a acolntier.
(*Roum. d'Alir.*, f° 59^e, Michelant.)

Si *mau* pont ne si *male* planche.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 12^e.)

La poissance honnoree
Doinst et voelle envoyer *ma* jour et pute annee !
(*Chev. au cygne*, 1929, Reiff.)

Qui a *mau* voisin si a *mau* matin.
(*Artur*, Richel. 337, f° 92^e.)

Molt sont *mal* et maufaisanz. (*Ib.*, f° 173^e.)

Et lors sont venu a un *mal* pas et ot a non le pas as esporons. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 90^e.)

La ont le duc Jehan mis et emprisonné,
En un si tres *mau* lieu et mis et enserré.
(*Jehan de Lanson*, Richel. 2495, f° 63^{ro}.)

Ja Damedin ne plaice, qui en crois fu pene,
Ke puisse tant veoir que cis jours soit passes,
Si soit a *meles* armes ochis et afoles.
(*Fierabras*, 174, A. P.)

Refaites ces chaucies, ces *maus* pas estoupes.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f° 9^{ro}.)

Renart, fait Nobles, moult par es *maz*.
Tu sez plus que ton pain meneger.
(*Renart*, Br. XVI, 1304, Martin.)

Si est escrit en parchemin
Que cil a sovent *mau* matin
Qui pres de lui a *mau* voisin.
(*Ib.*, Br. XVIII, 2.)

Et les *maz* usaiges abaitre.
(*Dolop.*, 4603, Bibl. elz.)

Bien doit aler a bone voie
Qui de la *maule* se desvoie.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 21^a.)

Por tant aront *mole* partie.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 104^d.)

Li *mals* mariz quant il l'ot laidangie,
Il s'en repent.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 9, 19.)

Mau gré vus sai de la novele.
(*Un Cheval e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 93^e, P. Meyer.)

Car puis lors ann avint une honte si *maule*.
(*Floov.*, 893, A. P.)

Le *maux* tyranz.
(*Vie Ste Catherine*, ms. Tours 897, f° 2^{ro}.)
Ces qui sont de *maule* renumee. (*Ordin. Tancredi*, ms. Salis, f° 2^a.)

Que *malles* genz ne s'embaicent entr'iaus. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence, Bibl. Laur., 10, xxiii.)

Par le *mau* temps que il orent. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxv, 8, Hist. des crois.)
Var., *maulz* temps.

Si n'est pas li uns tourmanz si *maus* comme li autres. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 19^d.)

Qui a *maul* voisin si a *maul* matin.
(*Anc. prov.*, xiii^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

A *mal* rat *mau* chat.
(*Proverbes de France*, ib.)

Vers lui a de *mal* cuer parlé.
(*Vie du pape Grég.*, p. 91, Luzarche.)

Quant ne fut fete la pensee
Que son *mau* cuer avoit pensee.
(*Godefroy de Paris*, *Chron.*, 626, Buchon.)

Chacun doubtoit la *malle* estraine.
(*Guill. de St-André*, *Libre du bon Jehan*, 880, Charrière.) Var., la *male* seraine. (Lobineau.)

Et ad ce que vous dittes que le priez
si instamment qu'il vous laisse y revenir
pour veoir voz parens et amys, a *malle*
paine puis croire qu'il le face. (*Troilus*,
Nouv. fr. du xiv^e s., p. 235.)

Les cerfs sont bestes plus *maulx* a des-
traindre que ne sont les noires bestes.
(*Modus*, f° 69, ap. Ste-Pal.)

Certains preudes hommes qui y estoient
venus pour enseigner le pueple sy trouven-
rent les gens de la ville moult *maulx* et
cruelx. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c.
LXXXVIII, Bibl. elz.)

Son seigneur estoit *maulx* homs et
cruelx. (*Ib.*, c. XC.)

Si lui en sceult moult *mal* gré la dame.
(*Ib.*, c. XX.)

La *male* volunté de la multitude.
(*Oresme*, *Politiq.*, f° 174^a, éd. 1488.)

Il forsigne et monstre qu'il est *mal*
engendré et de *male* heure né. (*Id.*, *ib.*,
ms. Avranches, f° 14^e.)

Sur mer Espaignos sont *malle* gent et
ont grans vasseaux et fors. (*Froiss.*, *Chron.*,
IV, 328, Luce.)

Helaz ! que j'auray *mau* temps !
(*Christ. de Pis.*, *Poés.*, Richel. 604, f° 6^a.)

Male feste
M'envoye la sainte Magdaleine
Se vous en prenez ja la paine.
(*Patelin*, p. 79, Jacob.)

Mal larron.
(*Passion de nostre Seigneur*, *Jub.*, *Myst.*, II,
246.)

Et si coustoit le sextier a moudre huit
ou dix sols parisis, sans ce que le munier
en prenoit a *mau* prouffit. (*Journ. d'un
bourg. de Paris*, an 1419, Michaud.)

Et faisoit bien *maul* temps. (1432, *Enq.*,
Arch. Indre-et-Loire.)

Confort des bons, de *maulz* retraicte.
(*Villon*, *Dit de la naiss. de Marie de Bourgogne*,
Jouaust, p. 140.)

Je suis paillard, la paillarde me duit.
Lequel vault mieux ? Chascun bien s'entresnit,
L'ung vault l'autre ; c'est a *mau* chat *mau* rat.
(*Id.*, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot,
Envoi, Jouaust, p. 103.)

Et pourtant a *mau* chat *mau* rat.
(*J. Meschinot*, *Lunettes des princes*, f° 28^{vo},
éd. 1539.)

Et leur administra Joseph ce que mes-
tier leur estoit quant aux vivres tant que
le *mal* temps dura. (*Hist. de l'anc. test.*,
f° 27^e, impr. Maz.)

Leur ymaginacion
Faulse inique, *male* et perverse.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 62^b, éd. 1537.)

S'il ont *malle* teste tous deux,
L'ung frappe, l'autre n'y retarde.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 307.)

Le *maul* temps est a ung matin passé.
(*CRETIN*, *Chants roy.*, f° 167^{ro}, éd. 1527.)

Soy resjoynr n'est peché ny folie,
Sinon a gens de *male* intention.
(*CL. MAR.*, *Epigr.*, Mommerie de quatre jeunes
damoiselles, p. 386, éd. 1596.)

Tes *males* mules, respondiit Panurge : Tu
n'entends pas les topiques. (*RAB.*, III, 28,
éd. 1552.)

S'ennuyer et prendre *maul* temps. (*R.
EST.*, *Thes.*, Capere labore.)

De *mal* avis malheur demeure.
(*J.-A. DE BAIF*, *Mimes*, I, I, f° 17^{ro}, éd. 1619.)

Mau menage de riche annee.
(*Id.*, *ib.*, I, II, f° 47^{ro}.)

Qui meurt de *male* ambition.
(*Id.*, *ib.*, I, I, f° 31^{vo}.)

Et encore au xvii^e siècle :

Je n'eus depuis ce jour de luy nouvelle aucune,
Si ce n'est ce matin que, de *male* fortune,
Je fus en cette eglise où, comme j'ay conté,
Pour me persecuter Satan l'avoit porté.
(*REGNIER*, *Sat.*, VIII, Jouaust, p. 72.)

Les autres vaisseaux vaincus,
Grace a Junon la *male* bête.
(*SCARR.*, *Virg. trav.*, I, I.)

— *Male* action, terme de droit :

Et renonce le dit messire Raou a toutes
graces et indulgences, a tous privileges
de croix prise et a prendre, a l'exception
de boirdise, tricherie et de *malaction*.
(Mars 1291, *Acquisition par Philippe le
Bel de la seigneurie de Baugenci*, ap. Le
Clerc de Douy, t. II, f° 30^{ve}, Arch. Loiret.)

A l'exception de tricherie, de *malaac-
cion* en fait. (22 avr. 1339, Prévôté d'Orl.,
Ste-Croix, Arch. Loiret.)

— *Male* amour, antipathie, mauvais
sentiments :

Malle ameurs u hayeme. (1380, *Instit.
de la confr. de S. Georg.*, Arch. comm.
Mons.)

L'exposant qui n'avoit envers eulz au-
cune malivolence ou *malamour*. (1388,
Arch. JJ 133, pièce 172.)

Tous differens, debas, ranckeurs ou
malamourz... soient mis jus. (Déc. 1423,
Ch. de l'év. de Liege, Chart. de Nam.,
n° 1320, Arch. gén. du roy. de Belg.)

— *Mal* an, mauvaise année ; *mettre* en
mal an, accabler de maux :

Et Dex le mete hal en *mal* an
Qui en avant le portera !
(*Renart*, 28806, Méon.)

Et dit a soy meismes que ennuyt *mec-
troit* jalouzie et ses mesdisans en *mal* an
s'il les pooit actaindre. (LE ROI RENÉ,
Liv. du cuer d'amours esprits, Œuv., t. III,
p. 177.)

Paix ! villain, qu'an malle contree
Ayez vous et mis en mal an !
(*Mist. du sieg. d'Orl.*, 2171, Guessard.)
Dieu met en mal an le folastro.
(*Farc de la Résurr. de Jenin Landore*, Anc. Th. fr., II, 30.)

— *Mal art*, artifice, tromperie :

C'est goupil qui tant set *mal art*,
Que nos ci apelon Renart,
Senefie le mal goupil
Qui le pueple met a essil.
(GUILLAUME, *Best.*, 1275, Hippeau.)

— *Male façon*, s'est souvent employé comme substantif composé pour signifier méfait, mauvaise action :

Que (si) les gardes du dit mestier treuvent aucun autre vice de *malefaçon* en aucune des oeuvres dudit mestier, par quoy il puissent monstrer que elle soit fausse et decevable... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., XL, 12, Lespinasse et Bonnardot.)

Nous établissons que nulz de nos bailifz ne lieve amande pour dette que nos subjez doivent, ne pour *malefaçon*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 224, Michel.)

Ledit Raymond est trouvé coupable des cas, crimes et *maifaçons* proposez contre luy. (23 av. 1328, *Arrêt donné en la chambre de Parlement*, Chambre de justice, ms. Louvre, n° 169.)

Se aucuns malfaiseurs faisoient aucunes *malefaçons*. (*Pièce de 1334*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 240^a.)

Lesdites *malefaichons*. (1335, Arch. S 5060, pièce 3, Suppl.)

Pour parfaire sa *malefaction*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 64^a.)

Pour certaine *malefaçon* de corps faicte par ledit Jehannin en la personne de Robert Dumoulin. (1428, *Compte de Gaull. Le Bout.*, Arch. Seine-Inf., G 415.)

Les grandes *mallefaizons* que l'on fait de jour en jour. (1454, *Etablis. de Jeh. III*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1166.)

Et que de passer cela par connivence, au prejudice de l'arrest, ce seroit redoubler la *malfaçon* de la faute. (PASQ., *Rech.*, VI, 34.)

— *Male fin*, mauvaise fin :

Lui donnant tres expres mandement de les perdre et mettre tous a *male fin* en quelque maniere que ce fut. (AMYOT, *Vies*, Eum., éd. 1565.)

— *Male foi*, mauvaise foi :

Obligations procedent par moult de manieres, par contrat, comme par contrat de *malefoi*, ou par *malefices*. (1507, *Prév. de Fouilloi*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 298, Bouthors.)

Estant prouee la science et *malefoi* de l'acheteur lors du contract. (DU MOLIN, *des Contracts*, c. xxxv, éd. 1586.)

— *Male gote*, sorte de maladie :

La *male gote* aies es denz !
A tantes riens as tu fe tonte,
N'est nus qui en sache le conte.
(Renart, Br. VI, 612, Martin.)

— *Male grace*, disgrâce :

Comme il se sentoit plus en *malegrace* du comte. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 54, Buchon.)

Le duc d'Alençon ne osa mener le conestable devers le roy pour la *mallegrace* en quoy il estoit. (*Chron. inéd. des ducs d'Alençon*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 16.)

Il encourut par plusieurs fois la *malegrace* du roy Alexandre. (AMYOT, *Vies*, Eum., éd. 1565.)

Le mettant en la *malegrace* du peuple. (Id., *ib.*, Alcib.)

Une femme de Dauphiné se voyant estre en la *malegrace* de son mary, de ce qu'elle ne luy faisoit que des filles. (H. EST., *Apologie pour Herod.*, p. 204, éd. 1566.)

Mettre la poesie en la *malegrace* des sages. (*Lett. de Mont. à M. de Foix*, Vers fr. de leu Est. de la Boetie, f° 2 v°, éd. 1572.)

Luy commanda expresment, et souz peine d'encourir en sa *malegrace*, de faire ce qu'il luy seroit commandé. (LARIVEY, *Nuiclz de Strapar.*, V, 1, Bibl. elz.)

Plustost aymerois je me taire tout le reste de ma vie, avec le contentement de ma damoiselle Charilee, qu'encourir sa *malegrace* pour une seule parole. (EST. PASQ., *Monophile*, II, 734, éd. 1723.)

— *Male hart*, corde à pendre :

Et que faveur, ne amitié, n'or fins
Contre s'onneur ne soit escu ne dara
Aux malheureux, fors tant qu'a *malehars*
Soient pendus, ou taillez sur le tronc.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 128^b.)

Sans estre prins a *malehart*
Dit on que cil pendre se face.
(*Id.*, f° 211^d.)

— *Male honte*, sorte de jeu :

Chascuns parle de divers jeux jouer,
De cliner l'œil, de porter *male honte*
Et de la briche aux compaignons donner.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 223^d.)

— *Mau jour*, mauvais jour, malheur :

Dieus vous doint *maujor*.
(*Chans. fr. du XIII^e s.*, ms. Montp. H 196, f° 131 r°.)

As vilains done *Dex maujour*
Et male nuitie.
(*Poët. fr. av. 1300*, IV, 1563, Ars.)

De *maujour* soys tu estonné,
On n'oseroit parler a toi.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 12^c, éd. 1537.)

— *Male paix*, mécontentement :

Que on ne puist nului recevoir qui aist discorde, *malepaix*, u matalent as compaignons de le fierte. (1380, *Instit. de la confr. de S. Georg.*, Arch. comm. Mons.)

Elles se hontoyoient ung peu, pour ce qu'elles doubtoient que ces parlens ne tournassent a la *malle paix* de leurs amys. (*Percef.*, VI, 106, éd. 1528.)

— *Mal point*, mauvaise situation :

Toute cele contree estoit en *maupoint* et en grant peril. (*G. de Tyr*, xvii, 10, Hist. des crois.)

— *Male rage*, rage furieuse :

Tout le reste du peuple meurt de *male rage* de faim. (*Sat. Men.*, Harange de M. le Rect. Roze, p. 408, éd. 1593.)

Pressez de *malle rage* de faim. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., II, 40, éd. 1611.)

— *Male volonté*, mauvais dessein, conspiration :

Les François orientels conceurent *malevolenté* contre le roy et firent conspiration contre luy. (*Grand. Cron. de France*, des Fais et des Gestes Charlem., I, VIII, P. Paris.)

— *Male semaine*, menstruation :

Elle a sa *male semaine*. She hath her flowers. (CORGR., éd. 1611.)

Males semaines, mes de muger, menstruo. (C. OUDIN, 1660.)

Noms de lieux anciens :

Nous envoions nostre bien amé escuier d'escuierie l'abbé de *Male Paie*, pour nous servir en ces presentes guerres. (*Pièce du 20 oct. 1364*, ap. L. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 53.)

Mesnil-Mauteemps. (1477, *Lett. du Procur. Ol. de Coellivy*, Arch. Thouars.)

Noms de lieux actuels : *Maumont* (Charente), *Mauprouvoir*, Maloprobatorium, bourg de Poitou, Vienne.

Noms de personnes : *Maufillastre*. (*Cart. d'Ardenne*, Bibl. Caen.), plus tard *Malfillastre* et *Malfillâtre*; *Mauny*, *Mautmy* (Aube). Robert de *Maldestor*. (*Jur. de S. Ouen*, 1271.)

S'est conservé dans quelques locutions :

On appelle *male-bête*, en langage populaire, une bête cruelle, que la faim, ou la rage, fait sortir des bois, et qui dévore ce qu'elle rencontre. (PRÉVOST, *Manuel Lexique*.)

J'eus comme un moment de *malefièvre* en songeant qu'il me fallait tout abandonner. (G. SAND, *les Maîtres sonneurs*, xxx^e veillée.)

Wallon, *mâle*, mauvaise, fâchée, méchante.

2. MAL, *ma*, adv., s'est employé dans un certain nombre de locutions :

— *Sentir mal*, sentir mauvais :

Pour ce qu'il (le corps mort) y *sentoit* sy *ma*. (1516, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Mal deurement*, indûment :

Qui ont robet et pilliet et pris et couru *mal deurement* sus le royaume de France. (FROISS., *Chron.*, VI, 221, Luce.)

— *Mal patiemment*, impatiemment :

Envis et *mal patiemment* portoient ce dommage. (DU BELLAY, *Mém.*, f° 211 r°, éd. 1569.)

— *Mal possible*, difficile :

Voyant qu'il estoit *mal possible* d'icelle forteresse conquerre, se deslogea. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 137, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Mal prenant*, malavisé, qui se méprend, qui prend le change :

Tel estoit le dessein de l'empereur véritablement bien et malicieusement fondé, s'il eust eu a faire a homme *mal prenant* et qui de ça n'eust entendu ses ruses. (DU BELLAY, *Mém.*, f° 287 r°, éd. 1569)

— Impers., *faire mal*, causer de la peine :

Il *me faict* bien *mal* que je ne me puis autrement employer envers luy et vous, pour monstrer ce qui est en mon cuer. (CALV., *Lett.*, I, 176, Bonnet.)

Il nous fait bien mal que le voyage de Monsieur le comte ayt esté retardé. (Id., *ib.*, II, 829.)

Il leur fait mal que Dieu puisse faire plus que leur esprit ne comprend. (Id., *Predest.*, p. 24.)

— *Mal*, exclam., malheur sur, maudit soit :

Mal del congié qe il volsist rover!
(*Roulet de Cambrai*, 310, A. T.)

... Mal iarron as enfant,
Mal dou ventre ou tu le portas.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. CXX, 3, Van Hamel.)

Suisse, *malmûr*, qui n'est pas assez mûr : des raisins *malmûrs*, des poires *malmûres*.

3. MAL, s. m., employé dans diverses locutions :

— *Le beau mal*, l'épilepsie :

André Guibretea qui paravant pou de temps avoit esté detenu et cheu de mal caduc, appelé vulgairement le *beau mal*. (1404, Arch. JJ 158, pièce 360.)

— *Le bon mal*, l'épilepsie :

Certaine maladie appelée le *bon mal*. (1450, Arch. JJ 185, pièce 71.)

— *Le mal chault*, la fièvre chaude :

La femme du suppliant fut surprinse de la maladie de fievres, et aussi de certaine maladie, que on appelle ou pais (Auvergne) le *mal chault*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 160.)

— *Le grand mal*, l'épilepsie :

Une maladie contagieuse que l'en appelle le *grand mal* ou le mal S. Jehan. (1415, Arch. JJ 168, pièce 294.)

— *Le mal d'Amiens*, l'érysipèle :

Par accident d'une maladie que on dit le *mal d'Amiens*, icellui Buisson ala de vie a trespas. (1427, Arch. JJ 173, pièce 707.)

— *Le mal le roy*, les écrouelles :

Scrofulla, escroelle, une maladie qui vient au col, c'est le *mal le roy*. (*Gloss. lat-gall.*, Richel. I, 13120.)

— *Le mal de mer*, le scorbut :

Et lors commença en la navire le *mal de mer*. (*Rel. du capitaine de Gonnevillle*, 19 juin 1505, ap. Ste-Pal.)

— *Le mal de Naples*, la syphilis :

Aucuns.... en apporterent (de Naples) quelque chose dont ils se sentirent toute leur vie. Ce feust une maniere de maladie qui eust plusieurs noms. D'aucuns feust nommé le *mal de Naples*, la verole ; les autres l'ont appelé le mal françois... moy, je l'appelle le mal de celui qui l'a. (*Hist. du chevalier Bayard*, p. 56, ap. Ste-Pal.)

— *Le mal Nostre Dame*, le scorbut ou l'érysipèle :

Icelle femme fu emprise et entechiee d'une maladie nommée le *mal N. Dame* et aussi du mal S. Santin. (1381, Arch. JJ 119, pièce 156.)

— *Le mal des roses N. Dame*, la rougeole :

Pour certaine maladie que ledit grant Jehan avoit paravant ladite navreure, et dont il estoit entachiez, c'est assavoir du

mal des roses Nostre Dame. (1358, Arch. JJ 86, pièce 157.)

— *Le mal du pantois*, l'oppression :

Mal du pantois, difficulty of breathing. (COTGR., éd. 1611.)

— *Le mal de pipe*, l'ivresse :

Mal de pippe, borrachez. (NICOT, *Thresor*.)

— *Le mal de saint*, l'épilepsie :

On appelle le mal caduc le *mal de saint*, pourtant qu'il se fait en une partie sainte et sacree et divine entres toutes les autres, qui est le chef. (*Recreat. des devis amoureux*, p. 19, ap. Ste-Pal.)

— *Le mal S. Acaire*, humeur acariâtre :

Mal de S. Acaire. Asacariastreté. (COTGR., éd. 1611.)

— *Le mal S. Antoine*, l'érysipèle :

Icelle Jehanne qui estoit malade en sa jambe du mal que l'en dit de sainte Genevieve et de S. Anthoinne. (1411, Arch. JJ 166, pièce 85.)

— *Le mal S. Apollonie*, le mal de dents :

Mal de S. Apollonie. The toothache. (COTGR., éd. 1611.)

— *Le mal Ste Claire*, la rougeur des yeux :

Mal de S. Claire. Red eyes ; or, a painful redness of the eyes. (COTGR., éd. 1611.)

— *Le mal S. Eloy*, la gangrène :

Pour cause de son mauvez gouvenement se engendra en la plaie du genou le *mal de S. Eloy*, et y vindrent deux ou trois pertuis. (1376, Arch. JJ 110, pièce 148.)

— *Le mal S. Eutrope*, l'hydropisie :

La moindre desquelles (maladies) est le *mal saint Eutrope* de Xaintes, dont Dieu nous sauve et guard. (RAB., IV, 7, éd. 1552.)

— *Le mal S. François*, la pauvreté :

Un autre je vy, lequel, en peu d'heure, guarist neuf bons gentilshommes du *mal saint François*. (RAB., V, 21, éd. 1564.)

— *Le mal Ste Genevieve*, l'érysipèle :

Icelle Jehanne qui estoit malade en sa jambe du mal que l'en dit de sainte Genevieve et de S. Anthoinne. (1411, Arch. JJ 166, pièce 85.)

— *Le mal S. Jehan*, l'épilepsie :

Des le temps de sa nascion le suppliant a esté entaché d'une maladie contagieuse, que l'en appelle le grant mal ou le *mal S. Jehan*. (1415, Arch. JJ 168, pièce 294.)

Mal caduque ou haut mal appelé aussi le *mal S. Jan*. (H. EST., *Apolog.*, II, 315, Liseux.)

Mal S. Jean, mal caduco. (NICOT, *Thresor*.)

— *Le mal S. Josse*, le mal produit par la morsure d'un serpent :

Du mau S. Leu, de l'avertin,
Du S. Josse et S. Matelin...
Et de tous maux soir et matin
Solt maistre Mahieu confondus.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 212 r°.)

— *Le mal S. Julien*, abcès, apostume :

On trouva que il estoit mort du mal

S. Julien, dont il estoit entachiez. (1347, Arch. JJ 77, pièce 124.)

— *Le mal S. Ladre*, la lèpre :

Quant ils sont malades du *mal St Ladre*. (1369, *Ord.*, v, 197.)

— *Le mal S. Leu*, l'épilepsie :

Et disoit icellui Regnault.... que du *mal S. Leu* fussent eulx abatuz. (1379, Arch. JJ 115, pièce 194.)

— *Le mal S. Main*, l'érysipèle :

Les malades qui se rendent plus particulièrement à ce pèlerinage (à Autigny) sont ceux que tourmente le mal appelé *mal de saint Meen* ou feu Saint Antoine. (*Bulletin du Comité hist. des arts et monum.*, 8° n°, t. I, p. 223.)

On invoquait aussi S. Main pour la rogne ou gale des mains. (*Alphabet de Rabelais*, éd. Amsterdam 1711.)

— *Le mal S. Mammert*, cancer au sein :

Mal de S. Mammard. Sorenesse, or chaps, in the breasts of women. (COTGR., éd. 1611.)

Mal S. Mammert, pechuguera. (C. OUDIN, 1660.)

— *Le mal S. Martin*, l'esquinancie :

Pour cause dou *mal mons. S. Martin*, qui le tenoit en la gorge et en la bouche, si que a grant painne pouvoit parler et que il en avoit la gorge toute enflée. (1342, Arch. JJ 81, pièce 424.)

— *Le mal S. Mathelin*, la folie :

Le mal saint *Mathelin*,
Sans le mien, au cœur vous tienne !
(*Pathelin*, p. 54, Jacob.)

— *Le mal S. Messent*, l'érysipèle :

Depuis vint a laditte jambe une maladie que l'en appelle le *mal S. Messent*, et d'icelle maladie ledit Jehan fut au lit malade .xv. jours, et puis est alez de vie a trespasement. (1379, Arch. JJ 115, pièce 62.)

— *Le mal S. Santin*, la rougeole :

Icelle femme fu emprise et entechiee d'une maladie nommée le mal N. Dame, et aussi du *mal saint Santin*. (1381, Arch. JJ 119, pièce 156.)

— *Le mal S. Valentin*, l'épilepsie :

Mal de S. Valentin. The falling sickness. (COTGR., éd. 1611.)

Mal S. Valentin, mal caduco. (C. OUDIN, 1660.)

— *Le mal S. Victor*, la folie :

Icelui Regnaut qui nagueres avoit esté malades du *mal S. Victor*, et lié comme homme hors du sens et de son memoire. (1369, Arch. JJ 100, pièce 364.)

— *Le mal S. Vitus*, l'érotomanie :

Mal S. Vitus, cierto mal como mordido de tarantola. (NICOT, *Thresor*.)

Cf. MALADIE.

4. MAL, s. m., mât :

La voile ont faite au *mal* drecier.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 56°.)

Malus, *maulx* de nef. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Ph. Labbe, *Etylm.*, p. 512, éd. 1661.)

5. MAL, s. m., audience :

Ils assemblerent les plus sages d'entre eux, et choisirent quatre seigneurs, qu'en trois *malz* (c'est à dire jours d'audience ou de plaids) tenus aux villages Solehem, Bodehem et Vidoham, assis outre la riviere du Rhin, publierent les loix et ordonnances qu'ils adviserent les meilleures pour appaiser tous differents. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 12, éd. 1611.)

6. MAL, s. m., moulin :

Jehan Morel print aux *maulx* d'Arceis quatre aunes et demie de drap pers... et porta icelles quatre aunes et demie de drap aux *maulx* Badiu pour fouler. (1397, Arch. JJ 152, pièce 260.)

7. MAL, voir MAIL.

MALAAISIÉ, adj., malaisé :

Li porz estoit *malaaisiez* a penre. (MÉN. DE REIMS, 374, var., Wailly, *Gloss.*, p. 286.)

MALACE, s. f. et m., mauvaise action :

Cil qui bee a fere aucun *malace*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXIX, 20, Beugnot.)

— Ordure, saleté :

Dont le bonhomme leur disoit : Attendez que ce blé soit bien nettoyé, et faisoit oster la *malace* qui estoit dedans. (Les *Prophécies de Merlin*, f° 59^e, éd. 1498.)

— Tourmente, tempête :

Il fut assailli d'une si furieuse tempeste que les trois vaisseaux qu'il menoit furent escartez, l'un d'un costé, l'autre de l'autre, et coururent fortune de se perdre plusieurs fois, pendant deux jours que dura cette *malace*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXI, Michaud.)

MALADEIRE, voir MALADIÈRE.

MALADEMENT, adv., à la manière d'un malade :

Sire, comment vous est il ? Belle, dist il, *maladement*, mais mieulx attens s'il plaist a Dieu. (*Perceforest*, I, f° 48, éd. 1528.)

MALADER, *maladrer*, v. n., être malade :

Après aucuns jours icelle femme. de rechief recheut... et *malada* jusques au quinziesme jour de juillet. (1416, Arch. JJ 169, pièce 285.)

Je me my sur un lit, ou dix jours et dix nuits Sans relache en avoir je *maladay* depuis.

(J.-A. DE BALF, *Ecloques*, XVI, éd. 1573.)

Bon, ou vas tu si lost ? ah, contre cette rage, De qui nous *maladons*, nous chetifs amoureux, Aucun medicament ne seroit vigoureux !

(Id., *Euvres*, f° 106 v^o, éd. 1573.)

Neuf jours j'ay *maladé* sans te voir, mon aïmée. (P. DE BRACH, *Poem.*, f° 13 v^o, éd. 1576.)

— *Maladé*, part. passé, frappé par la maladie :

Terre infertile et feu qui n'a duree

Tousjours procez et maison *maladree*.

(L. DE LA GRAVIERE, à P. Beau Temps.)

Aunis, *malader*, être malade.

MALADERE, voir MALADIÈRE.

MALADERIE, -derye, -drie, -drye, mall, s. f., hôpital de lépreux, léproserie :

Les *maladeries* sont establies as villes

pour recevoir tix et celes qui cieent en tix maladies. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. LVI, 3, Beugnot.)

Les *maladeries* furent fondees sur amosnes et pour le commun porfit, por dessevrer les sains des enfers de liepre. (Id., *ib.*, LVI, 4.)

Lo descort de la devandite *maladerie*. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 8993, f° 190^b.)

Maladerie. (1342, Arch. Loiret, Ste-Croix, N.-D.-des-Barres.)

Ils s'arrestent devant la *maladrie* de Douay. (*Trahis de France*, Chron. belg., p. 91.)

La chappelle et *malladerie* de Gien. (1505, *Invent.*, Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie, série II D, cote II D 1.)

La *maladrye* de liespre. (1329, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.* Bibl. Amiens.)

Pour estre pourvez de vivres et alimens en la *malladerie* de Saint Ladre de Vallons, comme estant la plus prochaine *malladerie* de leur nativité. (1550, Arch. mun. Avallon, GG 152.)

Maladerie et leprozarie. (14 fév. 1593, Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie, série II E, cote II E 1.)

La *malladerye*. (Id.)

Hospitaux, *maladeries*. (2 avril 1594, *Lett. de Ch. Hue, baron de Courson, conseiller au grand Conseil*, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines, série III E, cote III E 2.)

Nom de lieu, la *Maladrerie* (Nièvre).

MALADEXTRE, adj., maladroit :

Tu as deffait, o lourde et *maladextre* !

Ta nonnuissance et nostre allegement.

(MAROT, ap. Ste-Pal.)

MALADIE, s. f., s'est employé dans diverses locutions :

— *Grant maladie*, épilepsie :

Un tel homme entachié de mauvaises conditions de maladies, et par especial de la *grant maladie*, dont l'en chiet. (1395, Arch. JJ 149, pièce 124.)

— *Grosse maladie*, épilepsie :

Icellui Jehannin chey a terre, si comme plusieurs autres foiz estoit cheu ; car il estoit malades de la *grosse maladie*. (1370, Arch. JJ 100, pièce 748.)

— *Maladie obscure*, épilepsie :

Garin le Tresaudat povre homme, sourt, malade de *maladies obscures*, desquelles il chiet souvent soubdainement. (1389, Arch. JJ 138, pièce 3.)

— *Maladie de pipe*, ivresse :

Se desenyvrer et sortir de ceste *maladie de pipe*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 38, Roybet.)

— *Maladie S. Antoine*, érysipèle :

La principale maladie, dont le roy Henri alla de vie a mort, lui vint par feu, qui lui print par dessous au fondement, assez semblable que l'on dit estre la *maladie Saint Anthoine*. (MONSTRELET, *Chron.*, t. I, ch. 265, éd. 1516.)

— *Maladie S. Fremin*, gangrène :

Icellui prestre fu navré et playé en plusieurs lieux sans mort, esquelles playes

trois ou quatre jours après ce la *maladie S. Fremin* se mist. (1369, Arch. JJ 100, pièce 113.)

— *Maladie S. Germain*, érysipèle :

Une meschine amaladi ; pour laquelle maladie, un nommé Jehan Marquein... qui se entremettoit de garir de *maladie de Saint Germain*... (1408, Arch. JJ 162, pièce 368.)

— *Maladie S. Main*, érysipèle :

A Jehan Trenchant pour luy aider a faire son voyage a Mons. S. *Main*, duquel il a la *maladie*, xl. sols. (1461, *Compt. de dép. de la ville de Poit.*, Arch. Vienne.)

Si aucun d'eux est atteint de lepre ou de la *maladie Saint Main*, il n'entre jamais dans les villes. (SALTIAT, *Herod.*, I, éd. 1536.)

On dit encore en Normandie la *maladie S. Main* pour l'érysipèle.

— *Maladie S. Mathurin*, vertige, folie :

Le suppliant estoit surprins d'une maladie appelee la *maladie Saint Mathurin*, qui encore bien souvent le tient deux ou trois foiz le jour, et est tout estourdi quand elle le tient, tellement qu'il ne scet ce qu'il fait. (1448, Arch. JJ 179, pièce 173.)

— *Maladie S. Nazaire*, folie :

Jehan Carbonnel, povre homme, insensé de sens et entendement, malade et entechié de *maladie de S. Nazaire*. (1463, Arch. JJ 199, pièce 277.)

— *Maladie S. Quentin*, hydropisie :

Il survint a icellui varlet une *maladie de Saint Quentin*, tellement qu'il fut tout enflé. (1489, Arch. JJ 189, pièce 368.)

— *Maladie S. Verain*, érysipèle :

Lequel enfant cheoit en *maladie* que l'en dit de S. Othoine et de S. *Verain*, si avant que lesdiz clers ne le porent plus souffrir en leur chambre, pour la puantise de laditte maladie. (1389, Arch. JJ 133, pièce 225.)

— *Maladie S. Vitus et Modestus*, érotomanie :

Insensé frappez de la *maladie de saint Vitus et Modestus*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 158, Roybet.)

— *Maladie S. Ytroke*, hydropisie :

Icelle femme, tant qu'elle peut, cela sa ditte groisse et dist a son dit oncle qu'elle doubtoit estre malade de laditte *maladie de S. Ytroke*. (1447, Arch. JJ 178, pièce 257.)

Cf. MAL 3.

MALADIER, v. n., être malade :

Pour ce que ses fruis avoient pooir de garder la vie a ceulz qui en mengeroient sanz morir et sanz *maladier*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 51^e.)

Thomas Camet fery et navra d'un coustel ledit de Bay en son genoil, dont il *maladia* environ dix semaines et en moru. (1377, Arch. JJ 111, pièce 81.)

Maladier ou estre malade. (1464, J. LA-GADEC, *Catholic.*, éd. Auffret de Quetqueuran, Bibl. Quimper.)

— *Maladié*, part. passé et s. m., malade :

Et guerisoit par mettre ses saintes et dignes mains sur les *maladies*. (*Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 2^b.)

Le peuple dit *maladier* pour être malade pendant longtemps.

MALADIERE, - adere, - adeire, - aitiere, mel, s. f., maladerie, léproserie :

La *maladiere* de Poligny. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

Dois lou melin de Goilles et la *malatiere* d'Arguel a deçai de Besançon. (24 avril 1290, *Trève*, Arch. mun. Besançon.)

Deux jornaux assis pres de la *maladiere* de Eignay. (Lundi apr. Toussaint 1295, *Lett. de Rob. D. de Bourg.*, Sept-Fonts, Val des Choux, Arnay-le-Duc, Arch. Allier.)

La *maladere* de Mellout. (Mai 1322, Remirem., hóp. de Marl., Arch. Vosges.)

Maladiere. (Ib.)

Autre malades vivent in la dicte *maladere*. (1417, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n° 280, f° 82 v°.)

Jehan Petitbault, archiprebste et chanoine d'Avalón, recteur et commis au gouvernement et regime de la *maladiere* dud. lieu. (1493-1494, *Compte sixiesme de maistre Jehan Petitbault*, Arch. mun. Avallon, GG 157.)

Es ladres de la *maladiere*. (*Racionale de S.-Claude*, f° 36 v°, Arch. Jura.)

A Loisia, dans le Jura il y a un champ et un bois de la *Malatiere* ou des *Malatières*. Suisse rom., Lausanne, la *Maladiere*. Ruisseau de la *Maladiere* (Nièvre).

MALADIEUSEMENT, adv., faiblement, en malade :

Debilement, *maladieusement*. (*Trium Ling. Dict.*, éd. 1604.)

MALADIEUX, - ieu, adj., malade, maladif :

Laquelle femme estoit ancienne, aagée de soixante ans ou environ, et *maladieuse* de goutte. (1397, Arch. JJ 183, pièce 30.)

Corps *maladieux*. (ORESME, *Politiq.*, 2° p., f° 14^e, éd. 1489.)

Mais il estoit *maladieu* de gouttes. (FROISS., *Chron.*, I, 24, Luce.)

Ceste sueur guerist, sane et lave les *maladieux*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 121^a.)

Pourquoy les jouvençaulx de par decha estoient facilement infectez, *maladieux* et expirez. (J. MOLINET, *Chron.*, CCCXVIII, Buchon.)

Pour recreer les *maladicuses* ou malhaities. (XV^e s., *Carl. de Funes*, p. 927, Hautcœur.)

Lors il devient *maladieux* par la replection. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 27^a.)

Langueur *maladieuse*. (MICHAULT, *Compl. de la C^{me} de Charrol.*, p. 127, éd. 1723.)

Il estoit de longtemps *maladieux*. (1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, t. II, p. 27, Doc. inéd.)

Selon qu'il est vieulx, *maladieux* et debilité. (1539, *ib.*, t. II, p. 559.)

Pesant et *maladieu* je me sens a cette heure. (A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 123, Morand.)

Roquefort donne sans ex. la forme *maladieux*.

Wall., Lorr., *maladieux*, maladif. Messin, *malédiu*. Meuse, *maladiu*.

MALADIR, v. n., être malade :

Son fruit (de l'arbre de vie) avoit vertu de garder la vie a ceux qui en mengoient sanz morir et sanz *maladir*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 27 r°, et ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 31^b.)

— *Maladi*, part. passé, rendu malade, malade ;

Mires firent par tut mander,

Pur *maladis* saner.

(*Conquest of Ireland*, 820, Michel.)

Moult est Giglains de mal laidis,

Afebloies et *maladis*.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4134, Hippeau.)

Mon corps est forment *maladis*,

(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 16.)

MALADIRER, v. a., perdre, égarer :

Se un home a *maladiré* aucune soe chose, il la peut arester quelque part que il la truisse et amener devant la justise. Et se il se clame par l'assise come de chose *maladiree*, il deit jurer sur sains que il ne l'a prestee ne vendue ne donee ne alienee en aucune maniere, ainz li a esté preuprement *maladiree*. Et deit avoir deus garenz qui facent ce que garenz doivent faire, que il le virent saisi et tenant come dou sien ; et ce faisant, il recuevre la soe chose. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 463, Beugnot.)

MALADIVE, s. f., maladie :

Deux griesves *maladives* que le roy eust tantost apres. (JEHAN PETIT, dans la *Chron. de Monstrelet*, I, 39, Soc. de l'H. de Fr.)

MALADREL, mall, s. m., lépreux :

Les *maladreaux*. (1472, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) *Malladreaux*. (Ib.)

MALADRER, voir MALADER.

1. **MALADRIE**, s. f., métier de malandrin ?

De la *maladrie* est (il s'agit d'un brigand), mult ot [grant follianche.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 34453, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **MALADRIE**, voir MALADERIE.

MALADVENTURE, voir MALAVENTURE.

MALAEURTÉ, voir MALEURTÉ.

MALAEFFECT, adj., malade :

Elle sane le cœur *malaeffect*, la poitrine trop seche. (ÉVONIME, *Tresor*, p. 139, éd. 1553.)

MALAGE, malaige, s. m., maladie, mal, malaise, souffrance :

Se il deit estre conforté

Et respasé de ce *malage*

(GUILL., *Best. div.*, 454, Hippeau.)

Que d'amors avoit le *malage*.

(Florimont, Richel. 792, f° 31^e.)

Un voutre viel et de grant aage,

Deplumé et plein de *malage*.

(*Ysop. II*, fab. VII, Robert.)

Sachies, cil sont trop honni qui n'iront, S'il n'ont poverte ou viellesse ou *malage*. (QUESNE DE BETHUNE, P. Paris, *Romancero*, p. 94.)

Issi mair, issi languis d'itel *malage*.

(PERRIN D'ANGECOURT, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 4.)

La douleur et la grant rage

Que j'ai enduré

Tot m'avroit de mon *malage*

Garit et sané.

(*Chanson*, ms. Montp. H 196, f° 161 r°.)

Molt sui sopris de grant *malage*,

Que j'ai fet peint pelerinage.

Or voi bien ne puis plus durer :

Un malx fait moult mon cors grever,

Certes je suis un chatis hon ;

Mes fai moi or confession.

(Renart, Br. V, 191, Martin.)

.... Quant il sara

Vostre *malage* et vostre anui,

N'i ara plus dolant de lui.

(*Couronn. Ren.*, 1456, Méon.)

Se n'aves vostre cors de malaige grevé.

(*Fierabras*, 3980, A. P.)

Bien ait la dame et li mesages,

K'or est alegies mes *malages*.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4183, Hippeau.)

Ne doit douter nul grief *malage*

D'enfermeté de cors ne d'ame.

(J. LEMARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 45^a.)

Or ne tiengne mie a desdaing

Ce que j'ai dit ; car ses *malages*

Garira par çou, s'il est sages.

(PHIL. DE REMI, *Salut d'Amour*, 914, Bordier, p. 285.)

N'a quel torment n'a quel *malage*.

(*De Ste Gale*, ms. Avranches, f° 7^b.)

J'eusse plus cier le *malage*

D'uno fievre quartaine avoir.

(JACQ. D'AMIENS, *Art d'Amour*, ms. Dresde, Kört., 1410.)

Pleuroyent de compassion de son enfermeté et *malage*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2° p., ch. 15, Michaud.)

Dont je m'esmerveille comment

Ceux qui vivent si sobrement

Cheent souvent en grand *malaige*,

(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 91.)

Lancelot qui moult avoit grant douleur de son *malage* le conforte moult. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 51, éd. 1488.)

MALAGMAIRE, s. f., emplâtre :

Cyperus est adjousté aux *malagmaires* chaudes et confectons des huylles. (*Jard. de santé*, I, 121, impr. la Minerve.) Impr., *malaginaires*.

MALAGME, s. m., emplâtre :

Et des racines pilees avec leur tige en faire un *malagme* ou emplastre. (COTTEAU, *Colum.*, VI, 17, éd. 1553.)

Emplastres, *malagmes* et acopes. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, ch. CLXXXIX, éd. 1558.)

Malagme, m. A mollifying plaster for scabs and hard impostumes. (COTGR., éd. 1611.)

Malagme, m. Espèce de emplastro. (C. OUDIN, 1660.)

MALAGMER, v. a., amalgamer :

Malagmer. To mingle, or incorporate several things (especially metals) together. (COTGR., éd. 1611.)

MALAGNER, voir MALIGNIER.

MALAGREABLE, adj., inquiet, qui se tourmente :

Le *malagreable* se tourmente et amesgrist. (*Le Miroir historial*, Maz. 537, f° 198 v°.)

Car s'opposant *malagreable*
A la fortune variable
On la trouve double et facheuse.
(Vauq., *Epigr.*, de la vie hum., Genty.)

MALAGUETTE, s. f., poivre :

Un voyageur du xvi^e s. parlant des habitants d'une côte de Guinée, qui ont conservé quelques mots français d'une colonie qui s'y était établie, dit : Ils n'appellent pas le poivre sextos à la portugaise, mais *malaguettes*, et lors qu'un vaisseau aborde, s'ils en ont, après le salut ils crient : *Malaguettes* tout plein, tout plein, tant à terre de *Malaguettes*, qui est le peu de langage qu'ils ont retenu de nous. (VILLAUT DE BELLEFOND, *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée*, p. 159, éd. 1669.)

MALAIMABLE, - *aymable*, adj., peu aimable :

On sent bien le vers mol, avec un son *malaymable*. (DES ACC., *Higarr.*, l. IV, f° 40 r°, éd. 1620.)

MALAIR, voir **MALEIR**.

MALAISSANCE, - *aysance*, s. f., difficulté, gêne, souci :

Ainsi ne voulant plus prendre de *malaisance*
De tout cela que Dieu n'a mis en ma puissance.
(VAUQ., *Sat.*, 11, à Verigoy, Genty.)

Pour n'avoir jamais soia, peine ni *malaisance*.
(Id., I, 228, Travers.)

La soif et la *malaisance* du chemin travaillait les Romains. (AMYOT, *Vies*, Crass., éd. 1665.)

Et pour la *malaisance* des pais ou ilz se souleverent. (Id., *ib.*, J. Cæs.)

L'un en *malaisance* des pais, ou il fait ses conquestes, l'autre en estendue des regions qu'il adjousta à l'empire romain. (Id., *ib.*)

Il ne fut pas en sa puissance de les secourir, pour la *malaisance* des lieux. (MAGRET, *Polybe*, I, 47, éd. 1542.)

Les Carthaginois n'estoient pas tant combattuz de l'ennemy que de la *malaisance* du lieu, d'autant que les chevaux et le bagage faisoient une grande defaite d'hommes et de biens. (Id., *ib.*, III, 25.)

Ils estoient prêts d'entrer en toutes tres aspres *malaisances* de guerre. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 293, éd. 1581.)

Nostre desir s'accroit par la *malaisance*. (MONT., *Ess.*, II, 45, f° 262 r°, éd. 1588.)

Il s'est encore employé au xix^e siècle :

L'extrême *malaisance* de ce ménage gouverné par deux femmes, dont une sortait à peine de l'enfance, tandis que l'autre menaçait d'y rentrer, s'accrut du départ d'un valet de labour. (KÉRATRY, *Styndall*, c. 3, éd. 1827.)

La vertu s'accommode très bien de la pauvreté, lorsque les mœurs sont simples; mais la *mal-aisance* est un écueil sur lequel la délicatesse finit presque toujours par échouer. (LEVIS, *Notice sur S. de Meilhan*.)

En divers lieux, notamment à Quimper, on dit encore être dans la *malaisance*, pour être dans la gêne.

MALAISETÉ, s. f., malaise, embarras :

Elle se delectoit à sa *malaiseté* veoir. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 37, éd. 1488.)

Vienne, arr. de Châtellerauld, *malaiseté*, privation, souffrance.

MALAISIBLE, *malaisivle*, *malaisievle*, adj., malaisé, difficile :

Il li fera les ieus crever et li poing colper u il l'envoiera en essil, u metera a tous-jours en prison *malaisievle* u aisievle. (*Li Ars d'Amour*, II, 166, J. Petit.)

C'est uns feus qui fuisonne, qui est legiers a esprendre et *malaisivlez* a estaindre. (FROISS., *Chron.*, II, 339, Luce, ms. Amiens.)

MALAISIBLETÉ, s. f., difficulté :

Gieres quant faite fut la *malaisibletez*, dunkes fut envoiet al homme Deu, par ke il venroit. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 73, Foerster.) Impr., *malaisibletez*.

MALAISIER, *mailaisser*, verbe.

— Act., gêner, tourmenter :

Le duc de Bourgogne *malaisa* tous ceux de Camerolles, qu'il leur convint rendre à la volonté du duc. (FROISS., *Chron.*, I, 279, éd. 1559.)

— Réfl., se gêner, s'appauvrir :

À l'entree, au lieu d'escalier, estoit le billot de bois plus bas que le seuil de l'huis, afin que, sans se *malaisier*, on entrast plus facilement. (NOEL DU FAIL, *Baliverneries d'Eutrapel*.)

Nous gagnons et nous faisons perte,
Nous nous aisons et *malaisons*.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 83 r°, éd. 1619.)

Mais si on vous attermoyoit à tel temps que sans vous *malaisier* peussiez acquitter vostre dette, que diriez vous ? (PASQ., *Rech.*, VI, 6.)

— Se gêner mutuellement :

Plaisir et profit se *malaisent*.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 46 v°, éd. 1619.)

— Neutr., être gêné :

Adieu, mes cheres sœurs, je vous fay *malaisier*, Je ne veux plus de vous que ce dernier baiser. (GARN., *Antig.*, III, éd. 1579.)

— *Malaisié*, part. passé, malade, mal conformé :

Le sire de Coucy... fut au lict d'une course de cheval, dont il eut la jambe malement *malaisée*. (FROISS., *Chron.*, liv. II, 278, éd. 1559.)

Bestes blessees, *mailaisées* ou grevees. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il estoit *malaisé* de sa personne : car il avoit une bosse sur le dos, et l'autre sus l'estomach. (DES PÉRIERS, *Nouv. recreat.*, de Teiran... f° 132 v°, éd. 1564.)

La nuit venue, se coucherent le roy et la royne; et le lendemain le roy disoit qu'il avoit fait merveille. Toutesfois je crois ce qu'il en est, car il estoit bien *malaisé* de sa personne. (FLEURANGE, *Mém.*, c. 43, éd. 1731.)

Centre de la Fr., se *malaisier*, se gêner :

« Ce gas-là n'se *malaise* pas. »

MALAISIEULE, voir **MALAISIBLE**.

MALAISIF, *malasif*, adj., mauvais, de mauvais caractère :

Desuse toi et renovele
De ta pensee *malasie*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, Richel. 15212, f° 70 v°.)

De ta pensee *malassive*.
(Id., *ib.*, Richel. 23111, f° 252^a.)

Orgeau partout est *malasieus*,
Orgeau est aigres come asieus.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 17^b.)

De tant ert fols et *malaisius*
Qu'espouser feme ne voloit.
(*Un Mir. de N.-D.*, d'un chevalier qui amoit une dame, ap. Méon, *Fabl.*, I, 347.)

MALAISIVLE, voir **MALAISIBLE**.

MALAISSON, voir **MALEISSON**.

MALAISSON, voir **MALEISSON**.

MALAISU, *malasu*, adj., impétueux :

Rompent l'escluse ki l'yawe ot detenue,
Et ensi est ens el fossé ferue,
Tant par keurt fort et tant est *malasue*
Plus keurt isnel ke faucons apres grue.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 278^c.)

De sa lance fist çou qu'il dut,
Qu'il donna l'oncle un cop si grant,
Si *malaisu* et si pesant
Qu'il en ot mout a soustenir.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 347.)

MALAITEMENT, voir **MALEOITEMENT**.

MALAITIERE, voir **MALADIÈRE**.

MALAMOUR, voir **MAL**.

MALAN, - *len*, - *lem*, - *lon*, adj., qualifiant toute maladie qui se manifeste par des boutons, la lèpre, la gale, etc. :

Qui le cors Deu manoir doit,
Ne doit tachiez ne main ne doit
Au mal bubuis, au mal *malan*
Qui tantes geaz met en mal an.
(*De Monacho in flumine perichitato*, 461, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

— S. m., cette maladie elle-même, chancre, bubon, ulcère :

Dunkes fut ferue en la mammele del *malen* del cancre. (*Dial. St Greg.*, p. 211, Foerster.) Lat., cancri ulcere percussa est.

Ki de ceste eve oint ses *malanz*
Tost garra, tant est vaillanz.
(*Lapid.*, D 853, Pannier.)

Des *malanz* la roife et l'escorce
Cheoir li fet en un moment,
Et sanez est moult sainement.
(GAUTIER DE COINCI, *de l'Emperer. qui garda sa chast.*, 2774, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 88.)

La char plus soef que toison,
Si n'i ot bube ne *malen*,
N'avoit jusqu'en Jerusalem
Fame qui plus bel col portast.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 5^c.) Var., *malen*. (Id., Richel. 1539, f° 6^a.)

Les cheus li venient lecher les *malanz*. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poit. 124, f° 26 v°.)

Et loichoient les plaies et les *malanz*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 33^d.)

Mais se sa bouche veissiez
Ainz si laide ne fu trovée,
Granz fu, hideuse et decrevee,
De granz *malans* pleins ded nz.
(*Du Cheval de just.*, Romv., p. 112.)

Par les cheveux blons et luisanz
Ou il n'ot ne malen ne festre.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 60 r°.)
Or fault que tout tarisse,
Et qu'a meschief et a doulour perisse,
Plain de malons et de povre enfonture.
(CHRIST. DE PISAN, *Poes.*, Richel. 604, f° 4°.)

STE GENEVIEVE.

Or souffrez donc que je vous oste
.i. malon qu'avez sous la coste ;
Mez vous doublez, espoir, la peine.

LA NONNAIN.

Dame, je me sans toute saine,
Pourquoy parlez vous de tel chose ?
(*Le Mir. M^{me} Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, t. I,
p. 218.)

Norm., Manche, Bessin et Guernesey,
malon, escarre, croûte galeuse. Poitou,
malan, toutes sortes de plaies en général
et principalement celles qui présentent
de dangereux symptômes. (Beauchet-
Filleau, *Pat. poitevin.*)

Noms propres, *Malan, Malon.*

MALANDIE, voir MANANTIE.

MALANDRE, *malendre, mall.*, s. f., cre-
vasse aux genoux d'un cheval :

Et gardez bien qu'il n'ait *malandres*;
malandres est dedans le garret derriere.
(*Ménagier*, II, 74, Biblioph. fr.)

Malandre, serot. (PALSgrave, *Esclairc.*,
p. 242, Génid.)

Une belle et honneste monture, saine,
nette, sans surost et sans *mallandre*.
(BRANT., *des Dames*, IX, 91, Lalanne.)

Les grappes, *malandres* et vives roignes
sont gueries dans peu de temps par ces
remedes. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII,
6, éd. 1805.)

Malendre : f. The malanders (of horses).
(COTGR., éd. 1611.)

Et encore au XVII^e s. :

Tiennette n'a ni suros ni *malandre*.
(LA FONT., *les Troqueurs.*)

En Saintonge, *malandre* désigne en
général tous les maux apparents. Manche,
Val de Saire, et pays de Bray, *malandre*,
pustule, ulcère.

MALANGIENG, voir MALENGIN.

MALAPERT, *malappert*, adj., imperti-
nent, insolent :

Les uns sont hardis et appers,
Autres couars et *malappers*.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 840, f° 471 v°.)

Homelye saucye to perte. — M. *malapert*,
s. *malaperte*. (PALSgrave, *Esclair-
ciss.*, p. 315, Génid.)

Nom propre, *Malapert.*

MALARDE, *madtarde*, s. f., femelle du
malart :

Hairons, quennes, *malardes*.
(GACE DE LA BIGNE, f° 125, ap. Ste-Pal.)

Vous me donnez pour ces trois *mal-
lardes* de rivere noef deniers. (*La Maniere
de langage*, p. 389, P. Meyer.)

MALARDEL, s. m., dimin. de *malart* :

Malardiaux, la piece quatre deniers.
(1315, *Ord.*, I, 600.)

MALARMAT, s. m., espèce de poisson,
le peristedion cataphracte :

Malarmat : m. A kind of rough skaled
gurnard, which being alive is red, but dying,
of another colour. (COTGR., éd. 1611.)

1. MALART, *mall.*, *maill.*, *marl.*, *marll.*,
masl., *mell.*, s. m., le mâle des canes
sauvages :

Grues et jantes et *maillars* et perdris.
(HERVIS, Richel. 1244, f° 64°.)

Grues et gentes et *malars* et pertris.
(*ib.*, Ars. 3143, f° 2°.)

Au premier coup le *mallart* abati.
(*ib.*, f° 24°.)

Et cil achatent et *mallars* et perdris.
(*ib.*, ms. Montp., f° 77°.)

Et cil achete et *malars* et perdris,
Grues et jantes et aigniaus de herbis.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., p. 223, P. Paris.)

Grues et ganstes e *mallars* e plouviers.
(RAIMBERT, *Ogier*, 4023, Barrois.)

Nis li clerc en sevent bien l'art
De faire cous de *mallart*.

(RENCLUS DE MOILIERS, *Miserere*, xcviij, 4, Van
Hamel.)

Pris ait deus aines, deux *mellars* abatus.
(*Giv. de Viane*, 2561, Tarbé.)

En pais erent ostoir et chies,
Li acroupi et li couart
Qui savoient prendre un *marlart*.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 142°.)

Grues et jantes et *maslars* et plouviers.
(*Jourd. de Blavies*, 814, Hoffmann.)

Si tost se vont aval coler
Que la ne lor puet eschaper
Hairons ne aue ne *mallars*.
(*Durm. le Gall.*, 9123, Stengel.)

Un grant *malart* saisi et empieta.
(*Auberon*, 113, Graf.)

Il a luos droit l'esconfe pris
Tout ensemment comme .i. *marlart*.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 58 r°.)

Ou plouvier ou *marllart*.
(*Siege de Barbaistre*, Richel. 24369, f° 146 r°.)

Ne paons rotis ne bons *mallas* ne grue.
(*Sermon*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 924°.)

Il ne me doutent mie vaillissant un *mallart*.
(*Gaufrey*, 3333, A. P.)

Marlars ne butors. (*Dial. fr.-flam.*, f° 4°,
Michelant.)

Un *mallart* de riviere, d'argent, tout
esmaillié et a col vert, et en son bec tient
un poisson par la bouche duquel ist eaue.
(1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 101, La-
borde.)

Pays de Bray, *maillard*, canard mâle

Nom propre, *Malard.*

2. MALART, s. m., lépreux :

Aux *malars* et cacous de Penankueck.
(1470, *Compt. de S.-Melaine*, Morlaix, Arch.
Finist.)

MALARTOS, -ous, adj., fourbe, traître :

Se il est cointe e engignos
E veziez e *malartos*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9086, Michel.)

Suer, fait Mellior, cil Ernols
De Marbreon, li *malartos*.
(*Parlon.*, 7153, Crapelet.)

Fors et fornis, lais et hisdos,
Cruels et fel et *malartos*.
(*ib.*, 8103.)

Tant fu la vielle *malartouse*,
Que putain fist de bonne espouse.
(*Chastoiem. d'un pere*, Richel. 19152, f° 64°.)

MALASCHER, voir MALAXER.

MALASIF, voir MALAISIF.

MALASSE, adj. f., mauvaise :

Les mauvais mot la gloutenie
Dont *malasse* dame est honie.
(*D'un Hermite qui avoit une Sarrazine par l'enhor-
tement de l'ennemi*, p. 18, Keller.)

MALASSIF, voir MALAISIF.

MALASTRU, voir MALESTRU.

MALASU, voir MALAISU.

MALAUICIER, s. m., sorte d'arbuste :

L'arbrisseau qu'ilz nomment en Savoye
un *malauicier* est nommè en Crete codomalo.
(BELON, *Singularitez*, I, 17, éd. 1554.)

MALAUURÉ, voir MALEURÉ.

MALAUURTE, voir MALEURTE.

MALAUSTRUY, voir MALESTRU.

MALAVENTURE, - *vanture, maladv.*, s.
f., malheur :

Il est conceuz en ordure,
Et nest a grant *malaventure*.
(*Vie de S. Alexi*, 249, Rom. VIII.)

Il s'estoient combattus a leur grant *ma-
lavanture* a la gent d'une contree si fort et
si cruel qu'il avoient tous ses chevaliers
occis. (*Gr. Cron. de Fr.*, Robert, III, P. Paris.)

Le roy pensoit sa *maladventure* estre
prochaine, il vouloit par temps faire
son testament. (*Percefl.*, VI, f° 109, éd. 1528.)

Ils firent bonne chere sans penser a leur
malaventure. (LOUIS XI, *Nouv.*, LX, Jacob.)

MALAVENTUROS, - rous, - reus, *malev.*,
adj., malheureux, infortuné :

Semble te il que je soie si chetis et si
malaventurous que je vende ce que Dieus
m'a donné ? (GUILL. DE TYR, XI, 22, P.
Paris.)

Quant voit que nus ne li aide
Por *malaventurous* se cuide.
(*Dou Lou et des oeilles*, ms. Chartres 620, f° 130°.)

Malaventurous sunt cil qui fenissent lor
vie el pecié de luxure. (*Serm. du XIII^e s.*,
ms. Cassin, f° 100°.)

Que tu es *malaventurous* et povres et
avugles. (*Bible*, Maz. 684, f° 369°.)

Ceste roine qui estoit si *maleventurous*
renforsa mout Babiloïne. (*Estories Rogier*,
Richel. 20123, f° 84°.)

Les luxures et les murtres qui si *ma-
laventurous* furent entre aus m'estuet tres-
passer. (*ib.*, f° 88°.)

— Qui fait du mal :

Après ce que li rois Belus fu mors, tint
Pigmalion le regne, et si devint si crueus
et si *malaventurous* de totes creatures qu'a
paines est il nus qui le vos seust conter.
(*Estories Rogier*, Richel. 20123, f° 151°.)

MALAVENTUROSEMENT, - *ousement*,
adv., malheureusement :

Il s'en maintinrent entr'aus après sa

mort mout *malaventurousement*, quar onques li uns n'ama l'autre depuis la mort le bon roi. (*Estories Rogier*, Richel. 20128, f° 252a.)

MALAVISEMENT, adv., maladroitement :

Qui donne *malavisement*,
Honteusement perd ce qu'il donne.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 97 r°, éd. 1619.)

MALAXER, *malexer*, *malascher*, v. a., pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles :

Pernet cyre blanche et *malaschet* oveke oyle de camomille. (*Euperiston*, ms. Edimbourg, Advocates library 48, 6, 9.)

Et puis *malaxes* cire en ladite huille et en faictes emplastre. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 25, éd. 1495.)

Cire soit *malaxee* en ladite huille. (Id., *ib.*)

Prenez cire blanche neufve *malaxee* en ces huilles devant dictes, et faictes emplastre. (Id., *ib.*, I, 30.)

Et puis frottee entre les mains (cette graisse) la *malaxee* et font d'icelle pasteaux qu'ilz appellent *laudanum*. (*Jard. de santé*, I, 247, impr. la Minerve.)

Laudanum qui se peut manier et *malaxer* entre les mains. (Id., p. 248.)

Le tout *malaxé* avec terebenthine lavée en eau de vie. (PARÉ, *Œuv.*, XVI, X, Malgaigne.)

De mesme, *malaxeres* et tremperes dans vin blanc des racines de plantain et de pabelle, et du vin en sera baillé au febricitant pendant son acces. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII, 5, éd. 1805.)

MALAYCHON, voir **MALEIÇON**.

MALBAILLI, - *balli*, - *baly*, *mau.*, adj., maltraité, en mauvais équipage, mal gouverné, détruit, ruiné :

Eisi faitement *mauballi*,
Mort e destruit e apovri
Furent li maufaitur Engleis.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 4700, Michel.)

Tous ceuz sont fols et *maubailis*,
Qui baillent a leurs ennemis
Leurs espées ne leurs bastons.

(*Ysop. II*, fab. v, Robert.)

Quant Renars voit qu'il a failli
Forment se tint a *malbailli*.

(*Renart*, Br. II, 297, Martin)

Qu'avez vos, damme, nel noz celez voz mie.

Et dist la damme : Je suis mol : *malbaillie*.
(*Jourd. de Blainvies*, 581, Hoffmann.)

Ja fust le roi Brandoine et mort et *malbaillis*.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp. H 247, f° 177c.)

Seignor, ce dist li rois, je sui mult *maubailis*
De Bertrant le vassal, qui le presant me fist,
Et de ses compaignons qui vindrent avec lui.

(*Gui. de Bourg.*, 2782. A. P.)

Dolent en fu et *maubaly*.

(*Merlin*, Brit. Mus. Arund. 220.)

Par .i. mesfait an fuit puis isi *maubailiz*.

(*Floovant*, 19, A. P.)

MALBAILLIR, *mau.*, v. a., maltraiter :

Quar qui me puet tant *maubailir*,
Comme a vous de secours faillir?

(*Fauvel*, Richel. 146, f° 25 r°.)

— Fig., fausser, dénaturer :

Et voustet jote doner
A ceus qui bien l'ont servi,
Et ceus de dolor combler
Qui son sens ont *malbailli*
En mesdire et en guiller.
(*JAQ. DE CISOING*, 8,41, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 88.)

MALBASTER, verbe.

— Neutr., être en mauvais état :

Le vice roy de Naples dom Charles de Lannoy voyant les choses *malbaster* pour luy, feit une trefve avec le pape au nom de l'empereur pour quatre mois. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, f° 78 r°, éd. 1569.)

Le duc Francisque Sforce voyant ses affaires *malbaster* (car de nouveau il avoit perdu Pavie) chercha par le moyen du Pape et des Venitiens d'estre remis en la seigneurie de ses predecesseurs. (Id., *ib.*, l. III, f° 94 r°.)

— Impers., mal réussir :

Ceux ci fortifierent une maison qu'ils avoient dans Amboise, afin de s'y retirer s'il *malbastoit* pour eux. (SOUCRET, *Hist. du dioc. et de la ville de Chartres*, IV, 3.)

Beauce, *malbaster*, mal réussir.

MALCHIEF, - *chef*, *mau.*, s. m., mauvaise fin :

Mais a ceo devriom entendre,
Ainz que *mauchef* me feist prendre,
Que de ses mains peusse eissir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13856, Michel.)

Malchief preneut li traytour.
(*Renart*, Br. XV, 57, Martin.)

Les tames neis se veulent vendre,
Mauchief puist telle vente prendre.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 36°.)

A *mauchief* en pourra venir. (DEGUILLE-VILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 7 r°.)

Je sui plus mesceans que nus autres, quant mes premiers enfes doit prendre *malchief*. (*Sept sag. de Rom.*, Ars. 3354, f° 8b.)

MALCHUS, voir **MALCUS**.

MALCONSEIL, *mau.*, s. m., mauvais conseil :

Malconseil ruine les hommes.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 92 r°, éd. 1619.)

MALCONSEILLIÉ, *mau.*, *ma.*, part. passé, qui a reçu de mauvais conseils :

Il a esté *mauconsillies* de vous avoir desfiét. (FROISS, *Chron.*, I, 478, Luce, ms. Rome.)

Avoit esté rebelles et *maconsillies*. (Id., *ib.*, II, 375, Luce, ms. Rome.)

MALCONTENT, *mau.*, adj., mécontent :

De la venue desquels Anglois furent les seigneurs et le peuple de Bretagne plus *maucontents* que devant. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XL, éd. 1638.)

— S. m., sorte de jeu de cartes :

Puisque je n'ay rien impetré
Je iray jouer au *malcontent*.
(*Condann. de Banquet*, p. 299, Jacob.)

MALCONTENTEMENT, s. m., mécontentement :

Aucuns disent que la cause du *malcontentement* du roy est pour les desobeissances qu'on fait dans les pays de mouseigneur de Bourgogne. (MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 728, éd. 1661.)

Le fruit de ce *malcontentement* des Atheniens fut incontinent semé partout. (AMYOT, *Diod.*, XI, 7, éd. 1854.)

L'aise que j'ay de vostre liberté
Rend trop content mon *malcontentement*.
(MELIN DE SAINT-GELAYS, *Œuv.*, III, 62, Bibl. elz.)

Je pourchassay de faire revenir au service du roy le sieur Marioul de Santa Fior, et son frere le prieur, lesquels por quelques *malcontentemens* s'en estoient ostes. (MONTL., *Comm.*, liv. IV, p. 281, éd. 1594.)

Aultrement j'auerois grande occasion de *malcontentement* avec toute l'Eglise. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 160, Berger de Xivrey.)

MALCONTENTER, verbe.

— Act., mécontenter :

Esloignans ou *malcontentans* tous les princes et tous les bons et vieux serviteurs. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1589, Petitot.)

— Réfl., être mécontent :

Dont le duc de Savoye se *malcontenta*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 72 v°.)

Le jeune aventureux voulut aller derechef en Italie et print congé de ses pere et mere qui s'en *malcontenterent*. (*Mém. de Rob. de la Marck*, p. 80, ap. Ste-Pal.)

MALCORAGIER, v. a., décourager :

Nos ne dison pas ceo pur ceo ke nus vus voilum *malcorajier*. (*Comment. s. le nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl., Douce 270, f° 31 r°.)

MALCREANT, s. m., mécréant :

Ont ilz mis diligence d'assembler lesdictes reliques et mys hors des mains des *malcreans*. (*Déb. des hér. d'arm. de Fr. et d'Angl.*, 108, A. T.)

MALCRÉÉ, adj., indiscipliné :

Le duc en fit punition pour donner exemple a tels soldats *malcrees*. (BRANT., *Capit. estrang.*, II, 194, éd. 1666.)

MALCUIDANT, adj., qui nourrit de mauvaises pensées :

Si les conduit uns paiens *malcuidanz*.
(*Prise d'Orange*, 638, Jonck., *Guill. d'Or.*)

MALCUER, *maucuer*, s. m., ressentiment :

... Ce ne puet estre a nul fuer
Qu'onques aie vers lui *malcuer*.
(*Parlon.*, Richel. 19152, f° 141 r°; Crapelet, v. 4533.)

Onques aie vers lui *maucuer*.
(*ib.*, Richel. 368, f° 16a.)

MALCUS, *malchus*, s. m., épée :

Vendu avez dague et *malcus*.
(*Les Regrets et complainte des gosiers alterez*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 77.)

Il y est en image comme d'un homme furieux, tirant a demy son grand *malchus* de la guaine. (RAB., II, 5, éd. 1542.)

Polygame produisant son *malchus*. (DU FAIL, *Baliv.*, IV, Bibl. elz.)

Malcus, ensis falcatus, harpe. (NICOT.)

Liégeois, *cop di Marcusse*, coup de massue.

MALDAË, voir MALDEHAIT.

MALDÉ, voir MALDEHAIT.

MALDEHAIT, *maudehait, maudehé, maudahé, maudahet, maldaë, maldé*, s. m., malheur, disgrâce, déplaisir, mauvaise rencontre :

*Maudehé ait sa compaignie
Ne qui en traitor se fie!
(BEN., D. de Norm., II, 13835, Michel)*

*Mais maldehait el col et en visage
Qui ja laira por paor de manace
De cief en cief ne die son message.
(RAIMB., Ogier, 4308, Barrois.)*

*Maldehait ait el col et el visaige
Qi ce fera.
(R. de Cambrai, 4399, A. T.)*

*Maudahet ait et el col et el nes.
(Aleschans, 2650, Jonck., Guill. d'Or.)*

Seigneur, ce dist Rokols, ja ne vous ert celé,
Trop soffrons ces paiens (lor cors ait *maldaë* !)
Quant ne querons conseil qu'il soient engrevé.
(Chans. d'Antioche, III, 839, P. Paris.)

*Maldehez ait qui m'engendra !
(Renart, Br. X, 1612, Martin.)*

Confesser, fait il, ch'est diable
Enterrai jou de chou en sable ?
Maudehait qui pour chou ira
Ne qui les pies l portera.

(Du Chevalier au Barizel, 113, Méon, Fabl., I, 212.)

— Elliptiq. :

Li Turc le fiert, *maldé* l'ame son pere,
Par de deriere, c'est traison aperte.
(RAIMB., Ogier, 11819, Barrois.)

Et dist Nabon : Trop me faicetes yrer.
Maldé celay que ainsi vous attirera.
(Perceforest, vol. V, ch. 42, éd. 1528.)

MALDISEUR, voir MALDISSEUR.

MALDISNÈ, *maldisney*, adj., qui a mal diné :

Jehan *Maldisney*. (Cart. orig. de Neuchâtel-Comlé, appartenant au comte de Durfort-Civrac, f° 6 v°.)

Il y a encore une rue des *Maldiney* à Besançon.

MALDISSEMENT, *maul, mau*, s. m., malédiction :

Tu as aprin a maldire, et j'ay tesmoing ma conscience aprin contemner tous *mauldissemens*. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux. 10512, VIII, II, 24.)

Mauldissements execrables. (J. DE CASTELNAU, Façons et cout. des anç. Gaul., f° 100 r°, éd. 1559.)

MALDISSEUR, - *cheur*, - *seur*, *maul, mau*, s. m., celui qui maudit :

Ainsi repaire li *maudichons* du *maudicheur* sour son propre chief. (Bib. hist., Maz. 532, f° 137c.)

Comme ung edifeur qui soit destruisseur ne peut faire œuvre qui soit prouffitabile, et ung asommeur qui soit *maldiseur* sa voix ne peut estre envers Dieu exauece. (COURCY, Hist. de Grece, Ars. 3689, f° 41d.) Lat., *maledicens*. (Ecclesiastique, XXXIV, 29.)

Qui te benaira il sera beney, et ton *mauldiseur* sera maudli. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux., I, f° 157 r°.)

— Sorte de sorcier :

Autant en faut il faire a ceux qui disent chasser les nuees, aux *maldiseurs*, aux faiseurs de fermaillets et aux devins. (GREVIN, de l'Imposture des diables, f° 394 r°, éd. 1867.)

MALDISSON, - *çon*, - *çon*, - *chon*, *mau*, s. f., malédiction :

Asez distrent del rei vices et *maldicuns*. (WAGE, Rou, 2° p., 723, Andresen.) Var., *maudichons*. (Pluquet, p. 75.)

Si semble qu'il encoreust la *maudicun* monseigneur saint Pere. (GUILL. DE TYR, XVI, 8, P. Paris.)

Ta *maldicuns* ne vaudroit rien.
(Bible, Richel. 763, f° 264b.)

De cui li bouche est pleine de *maldisson* et de perolles ameires, fauces et mauvaises. (Psautier de Metz, IX, 29, Bonnardot.)

Malle bosse, fiebvre quartaine,
Et cent mille aultres *maudissons*
[A] chascun coup nous nous disans.
(Farce moralisee, Anc. Th. fr., I, 158.)

La *maudisson* qui est sans cause ne viendra point. (Bibl., Prov., 26, éd. 1563.)

Des blasphemés de notre temps et des *maudissons*. (H. EST., Apol. pour Herod., ch. XIII, p. 110, éd. 1866.)

Les *maudissons* se font a l'instigation de Satan. (GREVIN, de l'Impost. des diables, f° 208 r°, éd. 1867.)

Je ne dis pas que ceste fiebvre chaude ne luy causast force frenezies en la teste, et beaucoup de despit, *maudissons* en soy. (BRANT., Gr. Capit fr., IV, 400, Lallanne.)

Bourg., Saulieu, *maudition*. Berry et Meuse, *maudisson*, injure.

1. MALDIT, adj., malveillant, de médisance :

Si aucun desdits freres dit aucune paroles *maldites* ou deshonestes. (Vers 1400, Ord. du jeu de l'arbal., Arch. législ. de Reims, 2° p., vol. I, p. 329, Doc. inéd.)

2. MALDIT, - *dict*, *mau*, s. m., malédiction :

Par cel *maldit* ot il tel destorbier,
Com vos orez, de la teste trenchier.
(R. de Cambrai, 1134, A. T.)

Pour amour de la serve reçut, cele jornee,
Maint dolereus *maudit*, basset a recelee.
(Berte. 1991, Scheler.)

— Médisance :

A l'utilité de la chose publicque laquelle je prefere aux *maldits* de tous mes en-vieux et detracteurs. (DOLET, Man. de bien traduire, éd. 1540.)

— Mauvaise allégation d'un avocat :

Bien puet Philippes rappeler le *maudit* a son amparlier... car li amparliers n'a mie plaine poosté de dire en la querele kanké il vaura. (P. DE FONTAINES, Conseil, ch. XI, § 9, Marnier.)

MALDRE, s. m., mesure de céréales équivalant à $\frac{1}{3}$ de quart, soit 22 litres :

Les bles avoient mal crus ou Pays Bas, tellement que les marchans les venoient querir en la terre de Mets, et achetoient le *maldre* de soiple .XXIII s. (J. AUBRION, Journ., an 1498, Larchey.)

MALDUIRE, v. a., régler mal :

Garderez les tournevis, reues, mouvements dudit orloge sans les *malduire*, fourfaire. (Liv. rouge, f° 6 v°, Arch. mun. Noyon.)

MALDUIT, *maudit, maudit*, adj., mal mené, mal conduit :

Maudit. Unmannerly, clownish, ill, behaved, illbrought up, uncivily, rude. (COTGR, éd. 1811.)

Nom propre, *Maudit*.

MALE, s. f. ?
Trois ostels aveug trois pares de portes, de .XVIII chevrons et II staches aveug *males*. (1468, Résiliation de bail, ap. Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 292.)

MALEAHURTÉ, voir MALEURTÉ.

MALE ANCOLIE, voir MELANCOLIE.

MALEATION, *malleation*, s. f., martellement, action de frapper au marteau :

Plus durs a ployer que le fer,
Et plus durs qu'une roche bise,
Car on la rompt, on la debris
Par art de *maleation*.
(Act. des Apost., vol. II, f° 40c, éd. 1537.)

Malleation : f. A hammering. (COTGR, éd. 1811.)

MALEAURTEY, voir MALEURTÉ.

MALEBOUCHE, s. f., médisance :

Je tomberois en la *malebouche* de tous, si tant estoit que ce beau projet réussit a neant. (PASQ., Rech., p. 794, éd. 1723.)

MALEBRUN, s. m., probablement faute pour *galebrun*, sorte d'étoffe :

Puis les lui oste, si essaye
Com lui siet bien robe de soye,
Sandaux, molequins, *malebruns*,
Indes vermaux, jaunes et bruns,
Samits diapres, camelos.

(Rose, ap. Roq.)

MALECHEVANCE, s. f., perversité :

Ce que nus sages hom ne poist eschiver, car nus conseus n'est contre Dame Dieu, m'as tenu a folie et a *malchevance*. (G. DE TYR, XI, 22, P. Paris.)

MALECOTE, *maulecoute*, s. f., sorte de jupe :

Une *maulecoute* rouge a femme fourré d'une veille penne d'escureux. (1349, Compt. du prév. de Vesoul, Ch. des compt. de Dole, $\frac{V}{164}$, Arch. Doubs.)

Une *malecote* de pers a femme fourree de popres. (Déc. 1397, Invent. de meubl. de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une viez *malecote* de gris. (Ib.)

Molecote se dit encore en Bourgogne.

MALEDICENCE, s. f., malédiction :

Laissez le en sa *maledicence*, car a ce faire il est possible provocqué de Dieu. (ARETIN, Genese, p. 51, éd. 1542.)

Comme si nous le debvions fouldroyer et exterminer du tout, avec ceste extreme-ment sale, orde et deshonneste *maledicence*, qui nous fait tant plus desestimer et blasmer. (1543, Fragm. d'un écrit anon., Pap. d'Et. du card. de Granv., t. II, p. 654, Doc. inéd.)

Et comme ses familiers (à Philippe, roy

de Macédoine) luy conseillassent de chasser de sa court un mesdisant qui ne faisoit que detracter de luy, il leur respondit qu'il n'en feroit rien, de peur qu'il n'allast par tout ailleurs semer sa *maledicence*. (AMYOT, *Dicls notables des anciens roys*, XXVII, éd. 1819.)

Une infinité de *maledicences*, calomnies, faux bruits, pratiques, desseins et entreprises incroyables, contraires aux propos de seureté qu'on fait tous les jours tenir audict seigneur prince. (CONDÉ, *Mém.*, p. 660, Michaud.)

MALEE, voir MESLEE.

MALEFACTION, voir MAL.

MALEFAITE, - *feite*, - *fete*, *maleff.*, *malle.*, s. f., infraction, transgression d'une conv. ntion, délit quelconque :

Et ce il avenoit que vos trovissies ne personne faisant *malefaite*, qui se avouast por clerc. (Ass. de Jér., t. II, p. 364, Beugnot.)

De tote *malefete* et de tote lesion. (1272, S. Aubin d'Angers, Arch. Maine-et-Loire.)

De decevance et de tote *malefete*. (Ch. de 1283 et de 1288, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

De tote *mallefete*. (Ch. de 1291, ib.)

De tote *malefeite*. (Autre ch. de la même date, ib.)

Renonçanz... a toute exception de mal, de fraude, de lesion, de decevance, et de toute *maleffete*. (Ch. de 1309, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Et de toute *malefete*. (Ib.)

Et de tote *malefeite*. (Ch. de 1311, ib.)

MALEFEITE, voir MALEFAITE.

MALEFETE, voir MALEFAITE.

MALEFICE, - *fisce*, s. m., méfait :

Les guerres et les *malefices*. (FROISS., *Chron.*, III, 377, Kerv.)

Pour ce que il sçavoit bien que il ysteroit de Paris de nuit a toute heure, se advisa il de ce *malefice* faire. (Id., ib., XV, 14.)

Pitié ne mercy n'y convient

Ne remede a tel *malefice*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2486, G. Paris.)

1. MALEFICIER, *malificier*, v. a., jeter des sorts, des malélices sur :

Ils ont condamné a mort telle canaille, qui *maleficioient* les bleds et autres fruits de la terre. (P. NODE, *Declam. cont. Ferr. execr. des maleficiers*, etc., p. 56, éd. 1578.)

- *Maleficant*, part. prés., qui fait du mal :

Li évesque ensivront les œuvres des *malificans*. (De Seneke, Richel. 375, f° 279.)

- *Maleficié*, part. passé, maltraité, en mauvais état de santé :

Ce paovre homme est si fort *maleficié* en son corps, que c'est pitié et mesmes horreur de le voir. (CALV., *Lett.*, t. I, p. 67, Bonnet.)

Vous estes gros et replet : vous estes pesant et *maleficié*. (Sat. Men., Har. de M. le Rect. Roze, p. 103, éd. 1593.)

Parquoy s'il y a convalescence, c'est une convalescence *maleficiée*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. II, p. 20, éd. 1595.)

Il faut laisser les vices qui sont trop forts et parcereus, afin qu'il n'apparoisse, qui sont ceux auxquels on ne peut remédier : tout de mesme qu'une fistule a un corps *maleficié*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2° vol., IV, 20, éd. 1611.)

2. MALEFICIER, adj., qui jette des malélices :

Meschante royne *maleficiere*. (P. NODE, *Declam. cont. l'err. execr. des maleficiers*, etc., p. 85, éd. 1578.)

MALEFICIEUX, adj., malfaisant :

Nuict *maleficiouse*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 23, éd. 1548.)

MALEFICION, s. f., méfait :

Pour obvier aux *maleficions*. (1341, Arch. JJ 72, f° 270 r°.)

MALEFIQUE, - *icque*, *mall.*, adj., malfaisant :

Et Julien, évesque *mallefique*. (GRINGORE, *Blaz. des Heretiq.*, I, 312, Bibl. elz.)

Il n'y a point d'autres bestes *mallefiques* aux poissons en Pont que le dauphin et le marsouin. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 39, éd. 1551.)

Des planettes *mallefiques*. (RAB., V, XI, éd. 1564.)

Regard *mallefique*.

(AMYOT, *Prop. de table*, V, 7, éd. 1819.)

— Qui est en mauvais état de santé :

A ceux qui sont pesans et *mallefiques*.

(La Nef de santé, f° 48 r°.)

MALEFIQUER, - *icquer*, v. n., produire des effets malfaisants :

La siderite ne dissonne en riens de la contemplacion du fer, car elle *mallefique* en quelque lieu que on la porte, et excite discordes. (Chron. et hist. saint. et prof., Ars. 3516, f° 51 v°.)

MALEGRACE, voir MAL.

MALEGRANATE, s. f., grenadier :

E jut sus une *malegranate* ki estoit en un champ de Gabaa. (Rois, p. 45.) Lat., sub malogranato.

MALEGREUS, voir MELLEGREUX.

MALEGRIBE, s., pillard, brigand, voleur :

Cascuns sera *malegrippe*,

S'ilz treuvent les gens maucourtois.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 270°.)

MALEHURTÉ, voir MALEURTÉ.

MALEIÇON, - *sson*, - *son*, - *zon*, - *zoun*, - *çun*, - *chon*, *maley.*, *mali.*, *mall.*, *malaisson*, *malaychon*, *mallaichon*, *malley.*, *melaisson*, *malieçon*, *melieçon*, s. f., malédiction :

De *maleiçun* sa buche est pleine. (Liv. des Ps., Cambridge, IX, 27, Michel.)

Que venue est sore toi

La *maliçon* de la loi.

(WAGE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 44°.)

Dont j'a tele *melaïsson*.

(Id., ib., f° 45°.)

Callos tes fix, qui ait *malichon*,

Bauduinet tua a Mont Loon.

(RAIMBERT, *Ogier*, 7261, Barrois.)

La terre aurat *maliçon*.

(Adam, p. 34, Luzarche.)

Ensi cum cil ki amat la *maltzon*, et ele li venrat. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 7 v°.)

A son nastre fuit despesiee la *malleïsson* qui fut faite a la premiere femme. (Hist. de Joseph, Richel. 2455, f° 27 r°.)

Et soit maudit de la *maleysson* aveuques Cayn et Dathan et Abiron. (Stat. de S.-J. de Jér., roul., Arch. B.-du-Rh.)

Es autres *malaison* et en ceste benaison. (Fragm. de comment., Bibl. Verdun, f° 2 r°.)

De pere et mere la *malison*.

(De Peches, ms. Cambridge, Univ. E. e. I. 20, f° 41°.)

Il s'afubla de la *malleïsson* si come d'une vesteure. (Psaut., Richel. 1761, f° 130°.)

Si les maudi Dieus et commencha les *malichons*. (Bib. hist., Maz. 532, f° 54°.)

Cele n'estoit pas parçoniere de la *malieçon* que nostres sires fist a Eve. (Vies des Saints, ms. Epinal, f° 774°.)

Por fere les benissons

Et por doner *malaissons*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 45°.)

Ledengemens, *malieçons* et mençoings. (Hagins le Jui, Richel. 24276, f° 38 v°.)

Les cites fondirent apres la *maliesson* des anges. (Estories Rogier, Richel. 20125, f° 31°.)

Quiconques te *maliëira* la *maliesson* soit a lui. (Ib., f° 44 r°.)

Issus sont de Paris a leur *maleychon*.

(H. Capet, 842, A. P.)

Il ont eut l'estrivo a leur *malaychon*.

(Ib., 3162.)

T'aiez *mallaichon* !

(Ib., 4666.)

Ditte mainte parole plaine de *malieçon*.

(Cuv., du Guescl., 7625, Charrière.)

..... De toutes *malieçons*

Et de tous maux que de certain savons,

Que Dieu garist par sa digne puissance.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 204°.)

Il aveit la *maleyçoun* soen pere. (Chron. d'Angl., ms. Barberini, f° 30 r°.)

MALEIEMENT, voir MALEOITEMENT.

MALEIR, - *eyr*, - *air*, *mall.*, v. a., maudire :

Fiz a putain, Deus *malië* ti.

(Les Loh., ms. Dijon, f° 84°.)

... et Deus *malie* ti.

(Ib., ms. Montp. H 243, f° 31°.)

Lor pautonier, cai Deus puist *maliëir*,

Il m'ont tolu et mon pain et mon vin.

(Ib., f° 55°.)

Fous messages, Deus te puist *maliëir*.

(Ib., f° 67°.)

E sians qui la *malleïron* seront esparpillies et perdus en feu d'infer. (Psaut., Richel. 1761, f° 314°.)

O la langue benisson Dieu nostre pere, o cele meemes langue *maliëïssions* nos nostre prisme. (Vie des Peres, Richel. 23114, f° 192°.)

..... Diex les puist *maliëir* !

(Couci, 856, Crapelet.)

Il mit en son vil coffret

La pomme que cilz lui offret,

Que Dieu avoit ja *maley*.

(J. DE MEUNG, *Tres.*, 475, Méon.)

Et li rois Sortibran qui estoit rois de Thir

Et freres au gaïant, que Dieus puist *maliëir*.

(Rom. de Ch. le Chauve, Richel. 24372, f° 184°.)

Le Roman (de Pepin), et encores le comte Thibaut de Champagne en ses amours (dit) *maleir*, pource que nous disons mauldire. Le vieux valoît bien le nouveau, si nous voulons nous arrester a l'analogie de beneir, qui est son contraire. (PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

— Absolument :

Que proufite uns oranz et li autres *maleissanz*. (Bible, Maz. 684, f° 42^b.)

— *Maleoit*, part. passé, maudit :

Que la loi dit que cil sera
Meloiz qui n'engenera.

(Wace, *Conception*, Brit Mus. Add. 15606, f° 44^a.)

Nos somes an la marche d'un estrange pais,
Chascun jor i conversent li Sarrasin *maleis*.
(J. BOD., *Sax.*, LIII, Michel.)

Tranche, fiert et abat cele gent *maleie*.
(Id., *ib.*, CCXLVI.)

Ahy, *malotte* gent, felon et recreant!
(Chev. au cygne, 6452, Reiff.)

Malooit seient mi parent,
E li autre communement,
Qui a cest jalus me donerent.
(MARIE, *Lai d'Ywenee*, 85, Rog.)

Uns buem i fud lores ki esteit de mult
maleit affaire. (Rois, p. 197, Ler. de Lincy.)

O *malote* creature! qu'ont il a faire de
la semblance de ceste science? (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 51 r°.)

Por les felenesses langues des *malotz*
homes. (Li *Epistle saint Bernart a Mont
Deu*, ms. Verdun 72, f° 6 r°.)

Li tres *malite* jant. (Id., f° 132 v°.)

Marsillon et sa gent *maleie*.
(Aim. de Narb., Richel. 24369, f° 2^a.)

Malooite soit l'oure que il fu engendrez!
(Simon de Pouille, Richel. 368, f° 147^c.)

Maleote soit France de Mahon qui me fist,
Quant ele puet .ii. rois tanser et garantir!
(Gui de Bourg., 446, A. P.)

Alez vous, *malouet*, ou pardurable feu.
(Psaut., Maz. 258, f° 8 v°.)

Que la tere soit *maleote* dont ele fu
amenee en cest pais. (Aucassin et Nicolette,
p. 6, Suchier.)

Li *maleois* feus le vos arde.
(De la Crote, Richel. 1393, f° 177^c; Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, III, 46.)

Je ne vi mie cele beste *malote*.
(Un Dit d'Aventures, Richel. 837, f° 344^a.)

Et a la langue si *malite*
Que riens n'atouce, u qu'elle abite,
Qu'ele ne l'evenime a mort.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou dragon*, 233,
Scheler.)

Por la persone *maloteie* chacier. (*Vié des
Pères*, Richel. 23141, f° 574.)

Terre *malooite*.
(De .v. gaud. B. M., ms. Reims $\frac{774}{788}$, f° 134 v°.)

Mes tout chen ne valut une feuille de lis,
Que la forche fu grant des cuvers *maleis*.
(Gaufrey, 469, A. P.)

Malooit solent li coutel
De vostre espee qui si taille.
(Fergus, 3037, Martin.)

Qui ne lait faire le gaingnaige
De tout doit bien estre *malois*.
(Guerre de Metz, st. 251^f, E. de Bouteiller.)
Comment emblee fu dez larrons *mallais*.
(H. Capet, 466, A. P.)

Tote ceste *malite* gent que on apiele Tatars. (*Fais des Tatars*, ms. Turin L. V. 32, f° 195 v°.)

En l'an de l'incarnation Nostre Seigneur
vi. .XXXII. la *malote* semence de Mahomet
entra ou royaume de Syrie. (J. HAYTON,
Liv. des hyst. des parties d'Orient,
ms. Berne 125, f° 224^b.)

Quant il estoit petit enfant, on l'appeloit
Merlin le simple, et quant il fut roy, si fut
si felon que les gens l'appelloient Merlin
le *maloit*. (*Lancelot du Lac*, t. III, f° 15^a,
éd. 1533.)

— *Maleoit* gré, malgré, avec une énergie
particulière d'expression :

Mes ce fu *maleoit* gré mien
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 6^a.)

Et li sors *mal[e]oit* gré suen
Doit faire a seignor tot son buen,
Et laisser toz autres affaires.
(CHRIST., *Chiget*, Richel. 1420, f° 48^a.)

Et sanz ce, *mal[e]oit* gré mien,
Le me coviendroit il a faire.
(Id., *ib.*, f° 52^f.)

Si dirons ke il te tenoit
Et a force te demenoit
Por fere de toi son delit
Et vouloit corrompre le lit
Son pere, *maleoit* gré tien.
(Dolop., 4232, Bibl. elz.) Var., *maleit*:

Maleit gré sien l'estut atendre.
(ANGER, *Dial. de S. Greg.*, 66, Meyer, *Rec.*,
p. 341.)

La roine sa mere demoura avec lui et
le convoia .iiii. jors *maleoit* gré le roi.
(Chron. de Rains, c. xxvi, L. Paris.)

Cf. MALOITISME.

MALEISSEMENT, s. m., malédiction :

Il vesti come vestement
Sor son cors *maleissement*.
(Lib. Psalm., cviii, p. 336, Michel.)

MALEIT, voir MALEIR.

MALEITEMENT, voir MALROITEMENT.

MALEM, voir MALAN.

MALEMENT, *mall.*, *maul.*, adv., mal,
méchamment :

En nom Deu, sire, trop faites *malement*.
(Les Loh., ms. Berne 143, f° 54^a.)

Mais quant recourt a sen meffait,
Le mors sen envial refait,
Car il a mestrait *malement*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CCXXI, 10, Van
Hamel.)

Symon m'a deceu trop *malement*. (*Vié
saint Pierre et saint Paul*, Richel. 988,
f° 104^a.)

Mais les chevaliers qui ce faire
Doivent, se pour l'autrai soustraire
Le font, ilz oeuvrent *malement*.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*,
4427, Püachel.)

— Malheureusement :

Seigneur, dist il, mult *malement* nus vait,
(Rol., 2106, Müller.)

Molt *malement* somes changié.
(Guor, Bible, 285, Wolfart.)

Sire, *malement* est; madame s'en voet
aler en Escalonie avec Salehedin. (*Chron.
de Rains*, ch. I, L. Paris.)

— Redoutablement :

Mais *malement* s'est defendue.
(Brut, ms. Munich, 3605, Vollm.)

Et avoient *mallement* fortetyet le pont,
et euls aussi. (FROISS., *Chron.*, V, 6, Kerv.)

— Extrêmement :

Leur forme de visaige (des barbares),
leurs meurs et leurs contenancez si sont
trop *malement* diverses des Juifs. (J. LE-
LONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne
125, f° 265^a.)

Appert homme d'armes *malement*.
(FROISS., *Chron.*, III, 119, Luce.)

Escoçois en bataille sont *mallement* fort,
appert, dur et hardi. (Id., *ib.*, IV, 236,
Luce, ms. Rome.)

Uns bons escuiers alemant, hardis homs
d'armes *malement*. (Id., *ib.*, IV, 339, Luce.)

Li roys de France fu trop *mallement* dur
enfourmes contre lui. (Id., *ib.*, IV, 383,
Luce, ms. Amiens, f° 101.)

Et donna li rois d'Engleterre au roy de
Cipre une nef qui s'appelloit Katherine,
trop belle et trop grande *malement*. (Id.,
ib., VI, 91, Luce.)

Il estoit monté sus un *malement* haut
coursier. (Id., *ib.*, XVI, 14, Kerv.)

Bourg., Yonne, Sommeçaise, *malement*,
mal.

MALEMENTER, v. a., tourmenter :

Ma fille est *malementee* du deable.
(GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.)

MALEMORT, *mallemort*, s. f., sorte de
jeu :

La jouoyt, au flux, ... a *malemort*. (RAB.,
Gargantua, ch. xxii, éd. 1542.)

— Sorte de denrée :

De Lambert Mieuxsonne par Escault
amont pour .lxi. tonniaux de burre, savon
et *mallemort*. (1462, *Comptes des rivieres
d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mor-
tagne.)

MALEN, voir MALAN.

MALENCE, s. f., maladie :

Le corps ly brisoit, et le chief
Et languissoit a grant meschief,
Et neanmoins celle *malence*
Soustenoit il en pacience.
(Trois Maries, p. 487, ap. Ste-Pal.)

MALENCHERE, s. f., infortune, désastre,
calamité :

Vous vous verrez la butte ou se fraperont
tous les coups de la colere du roy, lequel
vous fera porter la *malenchere* du funeste
cendroyement de son royaume. (NIC.
PASQ., *Lettr.*, VIII, 1, éd. 1723.)

MALENCOLLIE, voir MELANCOLIE.

MALENCONIE, voir MELANCOLIE.

MALENCONTRÉ, adj., malheureux, ma-
lencontreux :

Toutes vos actions, si elles ne sont bien
estayees, jointes et unies a Dieu, au pre-
mier heurt d'une *malencontrée* fortune ne
pourront subsister entieres. (NIC. PASQ.,
Lettr., III, 8, éd. 1723.)

MALENCURIE, *maul.*, s. f., dommage :

A eschiwir toute rancone et *maulencurie*
qui porroyt avenir, quan chascun ant nos

mettons le jor de la Nativitei de saint Johant Baptiste noustron advoyé et les offices qui sunt ehu acustumey de mettre le jor de la dicte saint Johant en la chapale de Nostre Dame. (1370, Arch. Fribourg, *Aff. de la ville*, n° 118.)

MALENDRE, voir MALANDRE.

MALENDUS, adj., souffrant :

Nul[s] nen i at ki'n alget *malendus*.
(*Alezis*, st. 111^d, Stengel.)

Cf. MALINGEUS et MALADIEUX.

MALENGEIGNEUX, - *gineux*, adj., trompeur :

Le bon duc... pour rien n'eust voulu souffrir que soubz son jugement nul chose *malengeigneuse* ou de fraude eust esté faite. (O. DE LA MARCHK, *Mém.*, liv. I, p. 282, éd. 1616.)

Malengeineux : Deceitfull, fraudulent, cousing over reaching, false, double, treacherous. (COTGR., éd. 1611.)

MALENGHIN, voir MALENGIN.

MALENGIEN, voir MALENGIN.

MALENGIN, - *ghin*, - *gien*, - *gieng*, - *ging*, *malan.*, *mall.*, s. m., fraude, tromperie, ruse :

En bonne foy et sans *malengin*. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 20.)

En bone foit et loialment, sans *malengin*. (1327, *ib.*, IV, 42.)

Sans *mallangin*. (1327, *ib.*, IV, 44.)

Sans *malangieng*. (1327, *ib.*, IV, 46.)

Il est sans fraude, *malengin* ou barat. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 40^a.)

Sans *malenghin*. (24 juill. 1420, *Ch. du Cte de Nam.*, Chart. de Nam. 1326, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Toutes lesquelles choses dessus dites ont par lesdites parties esté accordees, pour tenir et accomplir le tout sans fraude, barat ou *malengin*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 182, Bibl. elz.)

Toutes lesquelles choses devant dictes, et chacune d'icelles, nous, conte de Du-nois, lieutenant general du roy, devant nommé, promettons, par la foy et le serment de nostre corps et sur nostre honneur, tenir, actendre et accomplir de point en point, sans fraude, barat, ne *malengin*. (*Id.*, *ib.*, c. 224.)

Les communes de Normandie, qui n'estoient point encore bien rapaisiees du tort et du *malengin* que les Anglois leur avoient fait, se mirent ensamble de rechief. (MONSTREL., *Chron.*, II, 169, Soc. de l'H. de Fr.)

Crafte sleiht, *malengin*, regnardie. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 210, Génin.)

Rouchi, *malenghien*, trouble, empêchement, obstacle, fraude. Ce terme se mettait dans tous les actes de vente aux 14^e, 15^e et 16^e siècles, à Valenciennes; il fallait garantir la jouissance de tout *malenghien*. (Hécart, *Dict. rouchi-fr.*)

MALENGINEUX, voir MALENGEIGNEUX.

MALENGOUS, voir MALINGEUS.

MALENGROIGNÉ, adj., de mauvaise humeur :

Malengroigné, m. De mal humor. (C. OUDIN, 1660.)

MALENGROIN, s. m., mauvaise mine, mauvaise humeur :

Sa domination (de la jalousie) sus les gens mariez, notamment ceulx qui auroient belles femmes; ses sacrifices, soupçon, defiance, *malengroin*, guet, recherche, et espies des mariz sus leur femmes. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XXXIII, éd. 1552.)

MAL ENTENDUE, s. f., mot probablement ancien, dont il n'a été rencontré qu'un ex. de la première moitié du XVII^e s. :

Le roy tres chrestien déposera toutes jalousies et *mal entendues* en son endroit. (*Ambass. de Bassompierre*, I, 178, éd. 1668.)

MALENTER, voir MAILLENTER.

MALEOIT, voir MALEIR.

MALEOITEMENT, *maloit.*, *maleit.*, *ma-lait*, *maleiel.*, adv., méchamment :

E s'out dedenz maint bon vassal

Qui a defendre s'apareillent :

Mais *maleitement* se conseillent.

(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 3632, Michel.) Var., *maleietement*.

E si est Semei le fiz Jera fiz Gemini de Baurim ki me maldist mult *malaitement*. (*Rois*, p. 228, Ler. de Lincy.) Lat., malédixit mihi maledictione pessima.

Chils maudist doncques Dieu et cose

En se fache *maloitement*.

(*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 170^l.)

Mais les espines el musiel

Le ferirent *maloitement*.

(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 81 v°.)

MALEOURÉ, voir MALEURÉ.

MALEOURUS, voir MALBUROS.

1. MALER, v. a., tourmenter :

Par eus fu molt li rois *maler*.

(*Tristan*, I, 2995, Michel.)

— Souhaiter du mal à :

Et cele qui forment le *male*

Par parole et moult le maudit,

Li a moult estouement dit....

(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 28^d.)

Norm. (arr. de Vire), *maller*, fatiguer.

2. MALER, *maller*, - *eir*, v. a., charger :

Court a le col, et gros a demesure,

Mais de teste se seit bien acemer,

Trois piez en a, qui a droit les mesure,

Jusques es jambes li voit on avaler,

Elle en a bien pour un roucin *maler*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 220^a)

Leurs chevaux ont *malleis*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37974, Scheler, *Gloss. philol.*)

J'eusse voulu estre en prison,

Ou dessus quelque viel grison

Dedans une *male malé*.

(*Loyer des folles Amours*, p. 307, ap. Ste-Pal.)

— Absolument :

Après commenchont a *malleir*,

Leveir leurs tentes et leur bagaige.

(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 374, Borgnet.)

— Act., remplir, amasser comme dans une malle :

Chascun entent tant a *maler*
Ses cras boians, sa crasse panse
Que tost se crievent....

(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 31^d.)

3. MALER, v. a., assigner, faire régler le sort judiciaire par le *mall* germain :

La vunt sedeir cil quis doivent cumbatre,

Bien sunt *malet* par jugement des altres.

(*Roll.*, 3854, Müller.)

Ja qui le porte en champ o lui *mallé*

Ne crient coup d'arme un denier monéé.

(*Agolant*, p. 163, Bekker.)

Si le devez .i. campion trouver,

A cui se puist combatre en camp *malé*.

(*Huon de Bordeaux*, 3818, A. P.)

MALERECE, *mall.*, *mailleracé*, adj. f., qui sert au transport :

Le selle *mallerace*. (*Acte de 1393*, Arch. mun. Douai, ap. Guillemot, *Ext. des Arch.*, p. 1113.)

— S. f., selle :

Ung jeune escuyer tres bien monté sur ung cheval fort et royde et portoit ung escu couvert d'une verte housse, et une lance, et seoit sur une *maillerace* ou il estoit bien apparent que il y eust armes pour ung chevalier. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 48, éd. 1528.)

Cf. MALIER.

MALERET, adj., qui sert au transport :

Item sans *maleres*, bahus, coffres et fourrures estofoees, et plusieurs sielles, frains et brydes. (1338, *C'est çou que Jehans Hier-niers ly ainsné laissa en se maison a Val-lenchiennes*, Arch. Nord, Chambre des eomptes, B 768.)

Cf. MALIER.

~~MALESCHERIE, s. f. ?
Sire, dist la duchoise, ice n'troï je mie
Qu'a Ganor les envoies, que il ne les ocie.
Guichart et Aulori n'ont point de felonnie;
Or lor rendez lor peres, et ferez cortoisie.
Si se tiennent a vous, vostre est la compaignie,
Et se il vous reboisent, ce n'iert ce mort ne vie,
A tous tens reveandra le lor *malescherte*.
(*Aye d'Avignon*, 2918, A. P.)~~

MALESCIENTEUS, adj., malintentionné :

Li soudans vit que ses ennemis puissanz et sages et *malescienteus* estoit entrez dedens le roiaume d'Egypte. (G. DE TYR, XIX, 17, *Hist. des crois.*)

MALESTANCE, s. f., mauvais état, affliction, malheur :

Li glouz garde entor lui, qui Deus dont *males-*
[tance].

(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 28 v°.)

MALESTAST, adj., maladroit :

S'il ne fussent trop *malestast*,

Ne quid ja piez en eschapist.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 2451, Michel.)

Cf. MALESTRU.

MALESTRINE, - *ene*, s. f., malheur, calamité, mésaventure :

Henry, qui fut destrois

D'une mort laide et villainne,

Dont Pietre ot puis *malestraine*.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 327, A. T.)

Mort et langour, et tout mortel peril,
Guerre en tous temps, et toute *malestraine*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 840, f° 206 r°.)

Por cen por eschewir tel *malestrene* et
cillour confondre, en exaucient leaulta et
bonnes ouvres et leaul marchandise. (*Ord.
au sujet de la fabric. des draps, 1412-1414*,
Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, Rec. dipl.,
VII, 22.) Impr., *malestreises*.

— Mauvais traitement :

Sausset, pour Dieu, vieilliez en aviser,
Ou mes chevaux aront la *malestraine*,
Car aussi m'a juré le tavernier,
Vous n'avez plus de moy ne foing n'avoyne.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 206 r°.)

MALESTRENE, VOIR MALESTRAINE.

MALESTRENÉ, adj., qui éprouve un
malheur :

Threnosus, *malestrené* gallice. (*Gloss. lat.-
fr.*, Richel. l. 521.)

MALESTRIN, adj., malotru :

Se partie se plaint de telles paroles le-
gieres, gorgees, comme : Tu es ung mau-
vais garnement, tu es ung *malestrin*. (*Coul.
de Chast. s. Saône*, ap. Duc, *Maleavisitus*.)

MALESTROUSSE, s. f., droit exigible
sur les propriétaires de prés, droit seigneu-
rial dû par ceux qui ont recueilli du foin :

Item ledit seigneur a en laditte terre et
baronie de Linieres un autre droit appelé
l'estrousse et la *malestrousse*, qui est tel,
qu'un chascun homme ou femme serf et de
serve condition audit seigneur, ou autres
manans et demeurans au terroire de Bis-
coutau, qui ont recueilli foin en l'année en
leur prez ou autres heritages, doivent au-
dit seigneur par chascun an a chascune
feste de Noel .xv. den. tournois rendus,
conduits comme dessus. (*Ch. de 1553*,
ap. Duc., Trossa 1.)

MALESTRU, *malastru*, *malostru*, *malo-
tru*, *maloustru*, *maloistru*, *malestruit*, *ma-
lestruy*, *malaustruy*, *molatru*, adj., mal
pourvu, incommodé, difforme, malavisé,
malheureux :

Chaitifs, dolenz a *malostruz*
I orent tuit les chefs perdus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 27263, Michel.)

Se il estoit en Inde la perdue,
En Aumarie la tiere *malostrue*,
Querre l'iroie, se Diex me face aine.
(RAIMB., *Ogier*, 10179, Barrois.)

Tant i avoit des palens *malestruz*.
(ALESCH., 6160, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Alas! dit il, com je sui *malestruz*,
N'ai nul soller, alnz ai les piez toz nuz.
(*Id.*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill.
d'Or.*, t. II, p. 291.)

Le singe est lai et *malostru*.
(GUIL., *Best. div.*, 1849, Hippeau.)

Sus son escu forl un paien *malostru*.
(W. de Monbrans, ms. Montp. H. 247, f° 175^c.)

Dame orde, garcè *male ostruc*.
(RAGE, ms. Corsini, f° 103^b.)

Ex folette, *malle estrue*.
(*Pastourelle XII*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer,
Arch. des miss., 2^e sér., V, 239.)

Co sunt une gent *malestrue*.
(*Petit plee*, Vat. Chr. 1659, f° 100^a.)

Li asnes *maloustruz* et ruide.
(*De l'Asne et dou lyon*, ms. Chartres 620,
f° 131^d.)

Infandus, maldis, *malestruis*. (*Gloss. de
Salins*.)

Se guerroient ensamble mains en seroient clamé
Maintenant *malestruit*, mort et deseritez.
(*Gir. de Ross.*, 922, Mignard.)

S'ainsinc nous laissons pranre, nous serons *males-
struit*.
(*Id.*, 3274.)

La lassel la mal nee, que fera la dolante,
La mainchant *malestruite*!
(*Id.*, 4171.)

Trop est foulz *malestruz* qui ce ne considere.
(*Id.*, 5818.)

Calamitosus, chetis, *malestruit*. (*Catho-
lic.*, Richel. l. 17881.)

Mais nos Bretons, savez que font
Prendre les biens de l'autrui,
Et auxi chascun *malastruy*
Prenoit a destre et a senestre.

(GUIL., DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 2461,
Charrière.)

Deskires estoit ses abbis,
Mout estoit porre et *malostruc*.
(JER. DE LE MOTE, *Regret Guill.*, 1865, Scheler.)

Venz tu les petis faire grans
Et les saiges des *malostruz*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 206, A. T.)

Un palien *malastruz*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6333, Scheler,
Gloss. philol.)

Cele gens *malastrue*.
(*Id.*, *ib.*, 6230.)

Mais vous, pauvres, hélas ! *malostruz* canailles.
Vous n'avez pas vaillant ensemble quatre mailles.
(*L'Esfer de la mere Cardine*, *Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s.*, III, 324.)

— En parlant de chose, fâcheux, pé-
nible :

Tant atendy que troussey fu
De mon fardel moult *malostru*.
(DECOULEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 108^b, impr.
Instil.)

— Grossier :

Li uns kiet yvres par les rues
Et dist paroles *malostrues*.
(JER. DE LE MOTE, *Regret Guill.*, 1910, Scheler.)

— Malencontreux :

Par une pome *molatru*.
(*Bible de Hugue de Bersi*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 101^a.)

— Mal conformé, mal conditionné :

Grans espalles et *malostrues*.
(*Clef d'amour*, p. 94, Tross.)

Masque que son drap puisset estre long,
jasoit cen qui remagnie *malestruz*. (1412-
1414, Arch. Frib., 1^{re} Coll. des lois, Rec.
dipl., VII, 28.)

Solong l'ordinance deis *malestruz* drap.
(1420-1423, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois,
n° 297, f° 87 v°.)

S'il a la pause *malotru*.
(1649, *La Famine, ou les Pat. a cul*, Var. hist.
et litt., VIII, 340.)

— Mal entendu, mal conduit :

Sy avint que leur pere, qui moult estoit
proudomme, les ala veoir toutes deux ; si
trouva chiez l'une grans honneurs et grans
richesses et y fut receu moult honnora-
blement, et chiez l'autre, qui avoit l'euveil
trait, il y trouva l'arroy et le gouverne-
ment nice et *malostru*. (*Lib. du Chev. de
La Tour*, ch. vi, Bibl. elz.)

MALESTRUEMENT, - ament, adv., mi-
sérablement :

Et quant *malestruement* il morron
(*Pass. S. Sebast.*, Richel. 818, f° 219 v°.)

MALESTRUIT, VOIR MALESTRU.

MALET, adj., brancardier :

Cheval *malet*. (1394, Arch. JJ 146,
pièce 208.)

1. MALETE, - *ette*, s. f., bonnette, espèce
de voile, dit peut-être par jeu de mots :

Le cap au seuil, *malettes* hau. (RAB.,
Quart livre, ch. XXII, éd. 1552.)

2. MALETE, - *ette*, s. f., petite malle,
valise, poche :

Lor *maletes* lor descarehoit,
Et por sauf faisant les carchoit
A ses sergans qu'il les gardassent.
(*Mir. de St Eloi*, p. 29, Peigné.)

.III. aulnes de drap a faire *malettes*. (*Ch.
du 7 oct. 1373*, Léop. Delisle, *Mand. de
Charles V*, p. 308.)

Malettes a mettre les robes de la royne.
(1387, ap. Laborde, *Emaux*, p. 378.)

Se commencierent a lever tels manieres
de gens qui s'appelloient compagnes, et
avoient guerre a toutes gens qui portoient
malettes. (FROISS., *Chron.*, V, 95, Luce.)

A table et partout servoient,
Et les *malettes* trousoient
Derriere eux moult volentiers.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 216, A. T.)

Une *malette*, une soioire. (1451, *Compt.
de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch.
Tournai.)

Fit hastivement faire deulx marhaultx
a facion de *malettes* de pelerins. (MOLINET,
Chron., ch. CLXXXV, Buchon.)

Un pelerin passa par le lieu ou elle de-
mouroit, lequel la voyant ainsi desolee,
luy promist qu'il la vengeroit du tyran,
moyennant que s'il mourroit en bataille
qu'elle mettroit son bourdon et sa *malette*
dedans sa chambre pour remembrance de
luy. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXV, Bibl.
elz.)

— *Malette de bergier*, sorte de plante, la
bourse à pasteur :

Malette de bergier, the herb shepherds
purse, pouch, or scrip. (COTGR., éd. 1611.)

MORV., *malette*, *mélette*, panier rond garni
d'une anse et d'un couvercle. Perche, *ma-
lette*, boîte de colporteur. Wall., *malette*,
sac, poche, gibecière où les bergers met-
tent des vivres pour la journée.

MALETEUX, *malleleux*, adj., qui appar-
tient à la malle :

Paquet *malleleux*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1571.)

MALETIER, *mall.*, *mallatier*, adj., qui
appartient à la malle :

Courroie *mallatiere*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1571.)

— s. m., celui qui fait des malles :

Jehan Puré maistre coffretier et *mallatier*
en ceste ville de Paris. (*Pièce de 1550*, ap.
Le Paulmier, *Ambroise Paré d'après de
nouveaux documents*, p. 163.)

Les lettres patentes accordées par
Henri IV à la communauté des maîtres
coffretiers de la ville de Paris leur donnent
aussi la qualité de *mallatiers*. (SAVARY
DES BRUSL., *Dict. de comm.*)

MALETISME, voir MALOITISME.

MALEUR, s. m., mauvais destin :
Maleur me fist cy venir. (Galien resthoré, Constans, Chrest. de l'anc. fr., p. 34.)

— A maleur, pour son malheur :

A l'aube apareissant vaincuz sunt Tur,
Païen e African a maleur.
(*Ger. de Ross., p. 297, Michel.*)

MALEURANCE, s. f., mauvais destin :
Mais quel remede d'oviter
Son bien, son eur, sa maleuranc ?
(*MICHAULT, la Dance aux Aveugl., p. 100, éd. 1723.*)

MALEURE, - ure, s. f., malheur :
Quant de nos crestiliens a veut la faiture
Et que les mouskes font telle desconfiture
Et comment ly ribaut y kacent tout malure :
Ahy ! Mahon, dist il, quelle desconfiture !
(*Chev. au Cygne, 26937, Reiff.*)

Il faut probablement lire tant malure-

MALEURÉ, malleuré, maleouré, maloré,
maluré, malouré, malauré, malheuré, adj.,
accablé de malheur, malheureux, infor-
tuné :

Alet chaitivas, alet malaureas.
(*Sponus, 88, Koschwitz.*)

Fiz a putain, maleures, chaitis,
(*Les Loh., ms. Montp., f° 70^b.*)

Maleuré, chaitif, a tart
S'en esteint donié regart.
(*BEN., D. de Norm., II, 4111, Michel.*)

De tuz les cheitis sui li plus malourez.
(*GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 65 v°.*)

Mais se Sathan sous toi n'abas
Et le mal felon bien ne bas,
Sor tous seras maleures.

(*RENCLUS DE MOILLIENS, de Carité, c. 7, Van Hamel.*)

Des or se claimme chaitis maleourez.
(*Jord. de Blaves, Richel. 860, f° 112 r° ; Hoffmann, v. 213.*)

En terre maleuree.
(*GUIOT, Chans., v. 4, Wolfart.*)

Cheitif se cleime e maluré.
(*CHARDRY, Set dormans, 1119, Koch.*)

L'arme qui la ira mont est malauree.
(*Des Poignes d'enfer, Brit. Mus. Add. 15606, v. 168, Romania VI, 16.*)

Maleuré sunt cil qui...
(*Serm. du XIII^e s., ms. Mont-Cassin, f° 97^a.*)

Donat disra li maloré.
(*Le Roi d'Angl. et le jongl. d'Ety, Montaignon et Raynaud, Fabl., II, 254.*)

Il fust ne bon ne mal, ne beneuré ne
maleuré. (*ORESME, Eth., f° 18^a, éd. 1486.*)

Je croy que je suy la plus maleuree
femme qui fust onques. (*Quinze joyes de
mar., I, Bibl. elz.*)

Meschante malheuree.
(*Myst. de la Pass., f° 88^e, impr. Instit.*)

La malheuree est en danger
Et respond trop despitement.
(*Act. des Apost., vol. I, f° 126^e, éd. 1537.*)

... Ma fille malleuree,
Il l'a par force defflouree.
(*Moral. d'ung emper., Anc. Th. fr., III, 150.*)

— En parlant de choses :

Par Desplaisance maleuree
Essaye souvent ses effors
Pour la conquister par embles
Et nous bouter tous deux dehors.
(*CH. D'ORL., Poés., p. 208, Champollion.*)

Gens infames et de maleuree naissance.
(*G. CHASTELL., Chron. du D. Phil., Introd., Buchon.*)

Malheuree terre dont le roy est enfant.
(*Id., ib.*)

Pour la nouvelle ouyr tant maleuree.
(*CL. MAR., Enfer, p. 63, éd. 1596.*)

Les augures tiennent la rencontre d'un
lievre maleuree. (*J. DE MONTLYARD, Hieroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, XIII, 5, éd. 1615.*)

MALEUREE, male euree, s. f., mauvais
destin :

Or s'en va Herchembaut a sa male euree.
(*Doon de Maïence, 650, A. P.*)

Salemon est noiez a sa maleuree.
(*Id., 464.*)

Le guichet a passé a sa maleuree.
(*Gaufrey, 8983, A. P.*)

MALEUREEMENT, malheureement, adv.,
d'une manière malheureuse, dans le
malheur :

Je vueil a vous conter comme une femme
sarrazine fut malheureement belle, car en
l'espace de quatre ans advint par sa
beaulté que par neuf fois elle fist nouvelles
nopces. (*L. DE PREMIERF., Decam., Richel. 129, f° 55 r°.*)

Et morurent maleurement. (*Légende
dorée, Maz. 1333, f° 27^b.*)

Maleurement vivre. (*G. CHASTELL.,
Chron. des D. de Bourg., II, 23, Buchon.*)

On peut convenablement plorer la mort
de ceux qui malheureement meurent.
(*BOCCACC, Nobles malheureux, IV, 12, f° 96 v°, éd. 1515.*)

MALEURER, malh., verbe.

— Act., rendre malheureux, jeter dans
le malheur :

Je hay la feinte, et quiconque ne pleure
L'estat present du sort qui me malheuree.
(*HARDY, Alce, III, 4.*)

O digne d'éprouver la fortune meilleure !
Ton inique malheur déploré me malheuree.
(*Id., Raviss. de Plut., IV, 2.*)

— Avec un rég. de chose, rendre mal-
heureux, faire échouer :

Je ne pensay alors au fatal sort
Qui d'Acteon malheura l'entreprise.
(*BELLEFOREST, la Chasse d'amour, à M^{lles} Marie et
Marg., éd. 1561.*)

..... Depuis le temps
Qu'amour a malheuré mes ans.
(*SCYV. DE STE MARTE, Prem. Œuv., III, Compl. d'un amour aux nymphes, éd. 1579.*)

Et ne va malheur de mon malheur ta vie.
(*GARNIER, Antig., I, éd. 1579.*)

Bref tu as cruel honneur
Malheuré tout leur bonneur.
(*G. DURANT, Contre l'honneur, éd. 1594.*)

— Neutr., tomber dans le malheur :

..... Car jamais la fortune
A nous hommes mortels ne se montre toute nue,
Elle fait prosperer et soudain maleurer
Le bien que nul devin ne pourroit assurer
De l'état des humains....
(*J.-A. DE BAIF, Antigone, V, 1, éd. 1573.*)

MALEURETÉ, voir MALEURTÉ.

MALEUREUSEMENT, voir MALEUROSE-
MENT.

MALEUREUSETÉ, malh., s. f., malheur :
Item, en ce temps, toute maleureuseté
estoit a Paris. (*1421, Journal d'un bour-
geois de Paris, p. 161, Tuetey.*)

... Et nostre coeur peu fin,
Pensant trouver apres d'eux seureté,
Acquis n'a rien que maleureuseté.
(*MARG. D'ANGOUL., Hist. des Sat. et nymph. de
Diane, dans les Marg. de la Marg., t. II, p. 18,
éd. 1547.*)

Simonon donne les subst. : mal'hureu-
zisté, mal'hureuseté, espièglerie. (*Grand-
gagnage, Dict. étym. de la lang. wall.*)

MALEUROS, - oz, - eus, - ous, maleourus,
malevirous, adj., méchant :

Ne me bates mie,
Maleuroz maris,
Vos ne m'aveis pas norrie.
(*Rom. et past., Bartsch, I, 45.1.*)

Fol, vilain, maleourus.
(*ETIENNE DE MEAUX, Chans., ap. Tarbé, les Chan-
sonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 42.*)

Et lors dira Dieu a l'aver .
Or en enfer, malevirous,
Despissans, faus et orgillous.
(*Mousk., Chron., 3071, Reiff.*)

Blasmant les vont et diffimant
Et toulz et maleurus clamant.
(*Rose, ms. Corsini, f° 35^a.*)

Par coy li maleourus hom et li chaitif
est aloignez de Deu. (*Serm., Richel. 423,
f° 65^b.*)

MALEUROSEMENT, - eusement, adv.,
dans le malheur :

Je vous jure sur Dieu et sur mon sacrement
Que cest enfant ici, que la voi a present,
Que vous tenez ainsi maleurement,
Si sera tant eureux et de tel hardement,
C'onques si grant honneur n'orent tuit si parent.
(*Cuv., du Guesclin, 136, Charrière.*)

MALEURTE, mall., malh., - eurteit,
- eureté, - ehurté, - aurtey, - aurté,
maleaurtey, maleahurté, marleurté, s. f.,
malheur :

Maieurteis est en lor voie.
(*Lib. Psalm., XIII, p. 269, Michel.*)

Coverz de malaurtey. (*Dial. B. Ambr.,
ms. Epinal, Bonnardot, Arch. des miss.,
3^e sér., I, 275.*)

D'ordure et de maleurté.
(*GAUTHIER DE MES, Ymage du monde, Richel. 2021,
f° 80^a.*)

Et cel arbre por coi faisoit
Ou telz maleurteiz estoit,
Et telz dolors et telz damaiges ?
(*Dolop., 11789, Bibl. elz.*)

Fut onkes mais nulle chaitive
Qui pansaist tel maleurteit,
Tel mal ne tel desloiauteit ?
(*Id., 10256.*)

Sa maleurté i gisoit,
Et avant aler ne pooit.
(*Ren., 25779, Méon.*)

Car ceulz (les amis) que beneurtes donne
Maleurtes si les estonne
Qu'il deviennent tuit ameni.
(*Rose, ms. Corsini, f° 35^a.*)

Malaeurté si les atorne...
(*Id., ms. Brux., f° 37^a.*)

D'ordure et de *malcurté*.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 1553, f° 163 v°.)

Li .i. quant n'ait richaces trové
.i. autre quant n'ait *maleaurté*.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 2°.)

Mes longue pais et saurtex
Et aise et *maleahurtex*
Et les choses trop delitousez
Ont les homes traiz a oisousez.

(*Id.*, *ib.*, f° 134.)

Tant i a de *maleurté*,
Que n'en diroie la moitié.

(*La Mule sanz fraïn*, 204, ap. Méon, *Novv. Rec.*, I, 8.)

Lors chiet l'ame dolentement
En la tenebreuse obscurté
De profonde *malhurté*.

(*Metam. d'Or.*, p. 69, Tarlé.)

Maleurté m'a si fort suyyie,
Qu'a elle je suis asservant.

(A. DE LA VIGNE, *Moral. de l'aveugl. et du boiteux*, p. 218, Jacob.)

Pluseurs autres avec lesquels il devisa
un petit de ceste *malhurté* et demanda
conseil sur le remanant. (G. CHASTELL.,
Chron., II, 130, Kerv.)

Pour vengier vostre *maleureté*,
Vueil aler sur voz ennemis.

(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 2013, Stengel.)

Et en vient grant *malleureté*.

(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Chari. VII*, H v r°, éd. 1493.)

Car je voy que les gens qui vivent
Tant de *maleuretez* ensuivent
Que je prise trop mieulx assez
Le porre estat des trespassez.

(*Les trois Mors et les trois Vifs*, Poés. fr. des xv°
et xvi° s., V, 65.)

Pour ce donques Dieu te pünist
Et t'envoie des *maleuretez*.

(*Le Debat de la Vigne et du Labour.*, Poés. fr. des
xv° et xvi° s., II, 323.)

Je croy aussi que grant planté
Et habondance de richesse
Gause et fait la *malheureté*.

(GACQUIN, *Passé temps d'oyiveté*, Poés. fr. des
xv° et xvi° s., VII, 259.)

A quelque chose est *malheureté* bonne.

(*Prov. gallic.*, ap. Ler. de Liocv, *Prov.*)

Ungraciousnesse, *maleureté*. (PALSGRAVE,
Esclairc., p. 285, Génin.)

Ce que j'ay fait a esté pour vous retirer
de vostre *malheureté*. (MARG. D'ANG., *Hept.*,
VIII, Jacob.)

J'ay essayé, ung an durant, a vous retirer
de ceste *malheureté*, par douceur et
patience. (*Id.*, *ib.*, XXXVII.)

Je vous ay bien voulu advertir de ma
malheureté. (1523, *Lett. de S.-Vallier à M. le
grand seneschal*, ap. Guiffrey, *Proc. crim.
de Jeh. de Poitiers*, p. 28.)

A grand *malheureté*.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

Delaisant ceste fureur et *malheureté*
d'ambition. (G. SELVE, *Timoléon*, éd. 1547.)

Quant a Jacob, il est comme un patron
et figure de la plus grande *malheureté* qu'on
sauroit dire. (CALVIN, *Inst. chrest.*, II, 10,
éd. 1562.)

Par ceste consolation ledit Solon ensei-
gna que les villes n'estoyent autre chose
que cloistres et receptacles de *maleuretez*
et infortunes. (J. LE BLOND, *Val. Max.*,
f° 308 v°, éd. 1579.)

Lentulus fut contraint de renoncer a
son magistrat de praeteur devant tout le
senat, et changeant sa robe de pourpre
en prendre une autre convenable a sa
malheureté. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1565.)

C'est un suffisant obstacle pour divertir
nos pensees de telles *malheuretez* tiranni-
ques. (PASQ., *l'Alexandre*.)

Elle proposa en soy mesme avec magna-
nimité de cœur de fouler aux piedz la
malheureté de sa fortune. (A. LE MASSON,
Decameron, 2^{me} journée, 7^{me} nouvelle,
édit. Lemerre, I, 235.)

La *malheureté* des occurrences. (BELLE-
FORESTS, *Chron. et ann. de Fr.*, des enfans
de France, f° 6 v°, éd. 1621.)

— Action malheureuse et méchante,
action coupable :

Marius donques s'accointa de l'un des
tribuns du peuple, nommé Sulpitius, lequel
ne cedoit a homme vivant en toutes les
plus extrêmes meschancetez et *malheuretez*
qu'on scauroit dire. (AMYOT, *Vies*, Sylla,
éd. 1565.)

Ceux qui plus empeschoyent le repos et
la paix universelle de la Græce, estoyent
Cleon d'un costé, et Brasidas de l'austre,
pour ce que la guerre couvroit la meschan-
ceté de l'un et honoroit la vertu de l'austre,
donnant a l'un moyen et matiere de
commettre beaucoup de *malheuretez*, et a
l'austre de faire plusieurs beaulx et glo-
rieux faictz d'armes. (*Id.*, *ib.*, Nicias.)

Ce mesme personnage (Sylvius), outre
l'avarice de laquelle il brusloit, avoit ceste
malheureté, qu'il portoit envie a tous ceux
qui estudioyent en cest art duquel il faisoit
profession. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*,
c. XVI, p. 226, éd. 1566.)

Encore donc que nous voyons plusieurs
commettre des meschancetez énormes sans
que les punitions s'en ensuyvent, (au moins
qu'elles nous viennent en notice) nous
avons grand tort si par la nous voulons
inferer que les meschans eschappent la
main de Dieu, et que leurs *malheuretez*
demeurent impunies. (*Id.*, *ib.*, c. XXVI, p.
409.)

— Pertes des femmes, leurs règles :

Maleurteis.

(*Lapid. de Marbode*, col. 1658, ap. Ste-Pal.)

Centre, *malheureté*, malheur.

MALEUSEUR, adj., misérable :

Encontre gens diffamateurs,
Maleuseurs, larrons, decepveurs.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 18384, Guessard.)

MALEVAISTÉ, VOIR MALVAISTIÉ.

MALEVENTUROUS, VOIR MALAVENTUROUS.

MALEVIROUS, VOIR MALEUROS.

MALEVIZINE, VOIR MALEVOISINE 2.

1. MALEVOISINE, *malvoisine*, *malvei-
sine*, s. f., mauvaise voisine, nom d'une
machine de guerre :

Et l'endemain par matin, fist li rois
Phelipes assalir efforcierment et fist gieter
Malevoisine, sa boine perriere, qui abatoit,
a cescun cop qu'elle gietoit, une grant
brachie de mur. (*Chron. de Rains*, c. VI,
L. Paris.)

Ne nuls tels dars n'i puét meffaire,
Combien que on i sache traire

Malveisine les sajètes,
Ne espringale ses mouchetes.

(DEGUILLEVILLE, ap. Duc., *Malveisin*.)

A le porte desseure avoit on mis une
clocquette que on sonnoit, quant les *mal-
voisines* jettoient. (*Chron. de Flandres*, II,
296, Kervyn.)

2. MALEVOISINE, *malevizine*, s. f., sorte
d'étoffe :

.XXII. pieces de *malevizine*. (*Compt. de
1338*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Cf. MALLEBIZEE.

MALEVOLENCE, VOIR MALIVOLENCE.

MALEXER, VOIR MALAXER.

MALEYS, VOIR MAILLEIS.

MALEYSON, VOIR MALEIÇON.

MALEYZOUN, VOIR MALEIÇON.

MALFAÇON, VOIR MAL.

MALFACTURE, VOIR MALFAITURE.

MALFAICTURE, VOIR MALFAITURE.

MALFAIRE, *mauf.*, *maff.*, v. n., mal
faire, mal agir :

Maufeisiez de eus si laidir,
Trop par les vollez honir.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 16604, Michel.)

Ançois, se Gascoins *maufet* urent,
Après a pis fere s'esurent.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2422, Buchon.)

Se aucuns *maffoient* de fait de crime.
(1425, *Droits et redev. des habit. de Pont-
sur-Madon*, Remiremont, Arch. Vosges.)

Car c'est la façon ordinaire
Tenir pour fat qui ne *malfait*.

(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I. VIII, Lemerre, II, 387.)

— *Malfet*, part. passé et adj., mal fait,
contrefait :

Puis ont acaté un rastel
III. maailles, et un gastel
.i. denier *maufait*, plain de lie.

(*Le Vilain de Farbu*, Montaiglon et Raynaud,
Fabl., IV, 84.)

Le pitz et tot le corps *maufet*.

(R. DE HOV., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 2^b.)

On mentionne un blessé qui avoit le
hatreau *maufet*. (1563, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Jadis la tortue *maufette*
Pressa l'aigle qui la rejette,
De la faire voler en l'air.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I. I, f° 24 v°, éd. 1619.)

MALFAISABLE, adj., mauvais :

L'affaire de Wirtemberg estant succédé
comme il est et traicté en fait, seroit chose
malfaisable de y contrevénir. (Sept. 1534,
Papiers d'Et. de Granvelle, t. II, p. i183,
Doc. inéd.)

— Malaisé :

Au regard d'appoincter les sieurs de
Chievres et de Berghes pour le renouvelle-
ment de la loy d'Anvers, comme me l'es-
cripez, monseigneur, il est bien *malfai-
sable* a moy, a cause de la picque qui est
entre eux. (*Lett. de Louis XII*, t. III, p. 91,
éd. 1712.)

MALFAISANT, *mau.*, s. m., malfai-
teur :

La grue le bec lance avant
Dedens le cors au *malfaizant*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 160^b.)
Li vouz de Nostre Seigneur est seur les
maufaisanz. (Psaut., Maz. 288, f° 41 v°.)

MALFAISOR, - *faisour*, - *fesour*, - *sesour*, - *faceour*, *mauf.*, *maff.*, *maf.*, s. m., malfaiseur :

Li *malfaisierres*. (ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 143^b.)

Prist grant venjaunce des *malfesours*.
Chron. d'Angl., ms. Barberini, f° 58 r°.)

E dit qu'il se vengereit de tels *malfesours* en son realme. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 47.)

Touz les *maufaceours* qui, durant les dites treves, seront faites, ilz feront adroitier, reparer, et emender. (1357, *Treugæ*, Rym., 2^e éd., t. VI, p. 9.)

Ascun felon ou *mafessour*. (1401, *Orden. de Galles*, ib., VIII, 184.)

Murdours, traitours, homicidours, robesours et autres *malfaisours*. (*Stal. de Henri V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

S'aucuns *maffaisours* le font... (*Appoint. de la ville de Falaise*, Lechaudé, *Gr. rôl.*, p. 273.)

1. MALFAIT, - *faict*, - *fet*, s. m., méfait, mauvaise action :

Kar il en seroit si grans *maufais* et tant es grans mesaventures en avenroient. (*S. Graal*, II, 449, Hucher.)

La vengeance du souverain juge seut aucunes foiz ensuivre le *maufet*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 143^b.)

Ne l'an ne doit pas vengier *maufet* par *maufere*. (*Mor. des philos.*, ms. Chartres 620, f° 8^a.)

Ne prent mie garde a nos *maufais* ne a nos felonies. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 74^b.)

C'est *maufait* et grant pechié.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 59^d.)

Que chascun verdier... visite chascune quinzaine a tout le moins toutes les gardes de la forest dont il est verdier... et voye l'estat et le port des sergans, et les *malfaiz* qui y seront faits. (1376, *Ord.*, VI, 227.)

Il vouloit bien pardonner a tous les autres leurs *malfaiz* ou meffaiz. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, f° 17^a.)

Quant ilz vieignent en humilité congnoistre leur *malfait*. (1467, *Usem. de la for. de Breccellen*, Cart. de Redon, Eclairc., CCLXXXII, A. de Courson.)

Je les admoneste et conseille qu'ilz se reposent et delaisent a mal dire affin qu'ilz ne congnoissent de legier par nous leurs *maufais*. (*Therence en franç.*, f° 5 v°, Verard.)

Conclurent audit conseil que si les dictz seigneurs venoient au dit lieu d'Aucerre, l'on les feroit mourir. Il dit messire Pierre des Essars ne voulut oncques consentir ce *malfait*. (AL. CHARTIER, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 24, éd. 1617.)

Pour le *malfait* d'un homme la feme ne perd point son douaire. (*Cout. du Perche*, Nouv. Cout. gén., III, 640.)

Ne fut en laditte ville d'Arles nouvelle d'aucun *malfaict*, desobeissance, ne mutinement. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 231 v°, éd. 1569.)

Et si la bas on punira vostre ame
Pour ce *malfait* d'une injuste rigueur.
(RONS., *Amours*, II, vi, Madrigal, Bibl. elz.)

Chascun de *malfaict* se gardera.
(DADOUV., *les Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 45.)

2. MALFAIT, voir MALFÉ.

MALFAITERESSE, - *erresse*, - *faicteresse*, - *sectresse*, - *feteresse*, *mau.*, s. f., femme qui commet des méfaits :

Que il banniroient *maufeteur* ou *maufeterresse* de le ville. (1313, Arch. JJ 53, f° 20 v°.)

Maufeteur ou *maufaiteresse*. (1316, Arch. JJ 53, f° 20 v°.)

Ung *malfecteur* ou *malfectresse*. (1482, *Franchis. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

Malfaicteurs et *malfaicteresses*. (*Cout. de Tournehem*, IV.)

MALFAITEUR, *mau.*, adj., qui commet le mal :

Si manda au roy d'Angleterre... que certain nombre des devant dis *maufaiteurs* hommes qui ainsi avoient sa gent occis et mebaignies, envoiast a Pierregort en sa prison. (*Gr. Cron. de Fr.*, P. Philip. le Bel, VIII, P. Paris.)

MALFAITIER, *malfaictier*, s. m., malfaiseur :

Aucuns *malfaictiers* qui reperoient es forbours de ceste ville. (1381, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{1a} 9183, f° 7 r°.)

MALFAITURE, *malfaicture*, - *teure*, *malfact.*, *malfest.*, s. f., méfait, excès, violence :

Lors ne puet il tenir conte
Devant Dieu de sa *malfaicture*.
(*Kassidor.*, ms. Turin, f° 39 r°.)

Le duc de Bourgogne, pour cause desdites raençons et autres *malfaictures*, print deux varlez... (1419, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 110, Douët d'Arcq.)

Ils rapporteront et denonceront a justice toutes les amendes, forfaitures et confiscations qui desdiz *malfaictures* pourront estre et nous doivent appartenir. (1448, *Ord.*, XIV, 32.)

Malfaicteure. (XVI^e s., La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Dommage :

Gresles et vens, orage et *malfaicture*.
(OLIV. DE MACNY, *Amours*, p. 80, Lemerre.)

— Défaut de conformation :

Enfant fourni de tous membres, sans *malfaicture*. (1501, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Créature misérable :

Repens toy, povre *malfaicteure*,
Femme fragile, detracteur,
De tout vice procureteur !
(*Mist. du viel test.*, 1611, A. T.)

MALFAX, cas suj., voir MALFÉ.

MALFÉ, *maufé*, *mauffé*, *maufei*, *maffé*, *maffet*, *malfeir*, *maufié*, *maufel*, *malfait*, *mauffait*, *malfee*, s. m., diable, démon ; s'est employé aussi comme terme d'injure :

Dist l'un a l'autre : Ce est el .i. *maufez*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 24^l.)

Que vuez tu faire, enragies, *maufes vis* ?
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXXV, p. 171, P. Paris.)

Por q'as ostaiges cest *malfé* nos rendis,
Au plus felon q' ait hauberc vesti ?
(*R. de Cambrai*, 888, A. T.)

L'arme de lui enportent *maffet*.
(*ib.*, 6643.)

Li paiens l'oit, plus fu fiers d'un *maffé*.
(*ib.*, 6968.)

Quand il coisi Aiol, si s'est tornes
Vers lui geule baece comme *maufes*.
(*Aiol*, 1305, A. T.)

Callot, mors es ; t'ame enportent *malfé*.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 8973, Barrois.)

Et certes a Dieu mouit merci
Qu'il vos ost cest *malfé* de ci (un serpent).
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 96^c.)

Grant estoient comme *malfes*,
Fors et irous et eschaufez.
(*Dolop.*, 8259, Bibl. elz.)

Il est diablement et *malfes* :
Ainc ne fist bien en son aé.
(*Renart*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 305, Chabaille.)

Le Noef Chastel sur Tine serrad agravez,
Willame de Vescl, ses terres e ses feiz :
Li Escot i curent par tut come *malfes*.
(*JORD. FANTOSME*, *Chron.*, 1593, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Genz cum *maufé* hidus e lait.
(GAUTIER DE MEX, *Image du monde*, Richel. 25407, f° 52^a.)

Mort l'abatit, l'ame enportent *malfes*.
(*Olivet*, 1174, A. P.)

C'est uns deables, un *malfé*, .i. tirant.
(*ib.*, 1799.)

Oltre les sains n'avoit convers,
Chievrels ne dains, bisce ne cers,
Ne beste nule fors *maufes*
Qui mangoient les esgares.
(*Parton.*, 521, Crapelet.)

Or crient moult que ja viegne l'ore
Que vif *maufé* li corent sore.
(*ib.*, 1119.)

Chil avresier et chil vif *maufé*
Furent de grant ire escaufé.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 96, Peigné.)

Dedens infer n'a diable ne *maufé*
Que il ne soit de mon grant parenté.
(*Huon de Bordeaux*, 5111, A. P.)

Car *malfax* l'avoit amusee.
(*De l'Armite que la femme vouloit templer*, p. 29, Keller.)

N'ont puis doute du *maufei* tricheour.
(RUTEB., *Une chanson Nostre-Dame*, II, 8, Jub.)
Va tu, fet il, portier, au *maufé* te quemani !
(*Doon de Maience*, 7525, A. P.)

Or vos ont *malfé* respassee.
(*Des Tresces*, Richel. 19152, f° 123^d.)

A peyne out fyny sa preere, vynt le
malfee en semblance Geomagog. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 20.)

Le *malfee* hauçà sa mace. (*ib.*)

Et Olivier estoit entre les vif *malfeir*.
(*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 18673, Scheler, *Gloss. philol.*)

Un vif diable et *malfeir*.
(*ib.*, *ib.*, 19354.)

A tous ceulz qui sont et seront,
Quant *maufels* la tourmenteront,
Sans pitié, sans fin, sanz cesser.
(*Mir. M^{me} Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 219.)

Mais ou sont ly saintz apostoles,
D'aulbes vestuz, d'amicts coeferz,
Qui sont ceincts de saintes estoles,
Dont par le col prent ly *mauffez* ?
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. en vieil lang., Jonaust,
p. 39.)

Hobgoblyng, goblin, *mauffé*. (PALSGRAVE,
Esclairec., p. 231, Génin.)

— Dans les ex. suiv. les formes *malfait*,
maufait sont le produit d'une fausse étymologie :

Nos ancestres appelloient *mauffaits*
ceux que nous appelons diables. (H. EST.,
Prec. du lang. franç., p. 204, Feugère.)

Le Diable se nommoit le *malfes*, ou le
malfait, d'autant que c'estoit la coustume
des peintres de représenter les diables en
la plus horrible posture qu'il leur estoit
possible. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 840,
éd. 1623.)

Guernesey, *maufé*, diable, malheureux.

MALFEABLE, voir MALFIABLE.

MALFECTRESSE, voir MALFAITERESSE.

MALFEDUT, voir MALFEU.

MALFEE, voir MALFÉ.

MALFEIR, voir MALFÉ.

MALFESOUR, voir MALFAISOR.

MALFESTURE, voir MALFAITURE.

MALFETANT, s. m., malfaiteur :

Et li *malfetant* corrigié. (16 déc. 1314,
Offic. de Besançon, Arch. Montbéliard.)

Aucun *malfetant*. (*ib.*)

MALFEU, *malfedut*, adj., misérable :

Ma longe atente a grant dol est venude.
Que porrai faire, dolente, *malfedude* ?
Co' et grant merveile que li miens cors tant duret.
(ALEXIS, st. 89^e, XI^e s., G. Paris.)

Las, *malfedut*, cum esmes-encombret.

(*ib.*, st. 124^a.)

Las, *malfeuz*, cum esmes avoglex.

(*ib.*, var. du ms. Hildesheim, f^o 34^b.)

MALFI, adj., malséant :

Que tu as des propos *malfis*.

Esse a toy a tant flagoller ?

(PLAISANT QUAGUET et RESJUYSSANCE des Femmes pour
ce que leurs maris n'yrongnent plus en la ta-
verne, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 184.)

MALFIABLE, *malfeable*, adj., à qui on
ne peut pas se fier :

Et que ne vous laissiez entierement con-
duire a courroux et esperance, les deux
plus mal seurs et *malfiabiles* antheurs du
monde. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI,
f^o 171 v^o, éd. 1569.)

L'une (la vertu) est infructueuse, et
l'autre (la fortune) *malfeable* en ses dons.
(AMYOT, *Œuv. mor.*, t. V, p. 117, éd.
1819.)

MALFIANT, adj., méfiant :

Dunkes somonst il plus leement le
malfiant et lo inobedient frere. (*Dial. St
Grég.*, p. 95, Foerster.) Lat., diffidens.

MALFIEUMENT, adv., au mépris de la
foi jurée :

Quiconques aura frappé d'armes esmo-
lutes ou agues aucunes personnes de
ladite ville et banlieue, de fait d'aguet, de
traison ou *malfeument*... commet amende
de .LX. liv. par. (1507, *Prév. de Montreuil*,
Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 650, Bou-
thors.)

MALFOURBI, *mau.*, adj., mal dégrossi :

Atant arrive a tout sa belle cotte

Ly *maufourbis* Combault a ce bedon.

(*Banquet du boys*, Portef. de l'amî des livres.)

MALGAIGNE, s. f., extorsion, pillerie,
brigandage :

Ils avoient tant d'oppressions, tant de
tailles..., tant de *malgaignes*, tant de grant
chereté de pain et de tous autres vivres,
que onques on eust veu depuis cent ans.
(*Journ. de Paris sous Charles VI et
Charles VII*, dans les *Mém. pour servir à
l'hist. de Fr. et de Bourg.*, p. 176, éd. 1729.)

Vienne, *malégagne*, corvée, prestation
en nature.

Nom de lieu, *Malligagnes* (Vienne).

Nom propre, *Malgaigne*.

MALGAIN, *mau.*, s. m., mauvais gain,
gain illicite :

Malgain aporte maudomage.

(J.-A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f^o 49 v^o, éd. 1619.)

MALGARDE, s. f., mauvaise garde, mé-
garde :

Furent ceux de la ville ainsi soubdainc-
ment surpris par leur *malgarde*. (J. MOLI-
NET, *Chron.*, ch. LXXI, Buchon.)

Perdre par *malgarde*. (*Trium ling. Dict.*,
éd. 1604.)

MALGESIR, *mau.*, v. n., être mal couché :

Mesdians riches gabe et rit

Quant il voit povres disetens,

Mes ch'est folie, car on dist :

Tant grate chievre que *maugist*

Et que mauves est ses osteux.

(*Le Dict du médisant*, ap. Roq.)

— *Malgisant*, part. prés., qui est mal
couché :

Tant grate chievre en gravelle

Qu'elle est *maugisant*.

(ADANS LI BOGUS, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300,
IV, 1404, Ars.)

Ces deux cousines s'estans gouvernees
la nuit ne sçay comment, ou estans *mau-
gesantes* et endemenees, se trouvent toutes
decouvertes dessus le lict. (G. BOUCHET,
Serees, XX, Rouen 1635.)

— Fig., mauvais coucheur, mauvais
sujet :

Messire Guillaume de Tignonville, pre-
vost de Paris, fit pendre deux escoliers,
tous deux *malgisants*, qui avoient tué un
homme de sang froid. (E. PASQ., *Rech.*, III,
XXIX.)

Comme estoit l'ordinaire des autres lie-
gieux *malgisants*. (*Id.*, *ib.*, VI, XVII.)

Un jeune gars *malgisant*. (*Id.*, *ib.*, VII,
III.)

Je ne vis jamais soldat *malgissant*,
contre lequel le temps n'ait enfin produit
une bonne et juste vengeance. (*Id.*, *Lett.*,
XI, 3.)

Exhereder ses enfans ingrats et *malgi-
sants* en son endroit. (*Id.*, *ib.*, XVIII, 13.)

O la belle chose a un roy que de faire
punir les *malgisants* ! (N. PASQ., *Lett.*, VI, 1,
éd. 1723.)

Un homme hergneux et *malgisant*, plai-
dant a toutes heurtes. (NICOT, *Thesor.*)

MALGOUVERNE, *mau.*, s. m., mauvais
gouvernement :

L'abbé de Peu de sens notable,

L'abbé de *Maugouverne* aussi,

Et de Picque Pulce, en soucy

Seront pour tous vous faire assoier

Autant a midy comme au soir.

(*Monol. des Solz joyeulz*, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., III, 49.)

Tu as prins l'estat de taverne,

Ou les enfans de *Maugouverne*

Ont mengé tous leurs revenus.

(*Le plaisant Quaguet et resjuyssance des Femmes
pour ce que leurs maris n'yrongnent plus en la
taverne*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 186.)

Meuse, *maugouverne*, prodigalité, manque
d'ordre dans les affaires, et aussi homme
qui ne sait pas gouverner ses affaires.

Cf. MALGOUVERT.

MALGOUVERT, *mau.*, *maul.*, s. m.,
celui qui se gouverne mal, mauvais sujet :

Et an fut donné pareil arrest a la martin-
galle del'an dix et sept pour le *maugouvert*
de Louzefougerouse. (RAB., *Pantagruel*,
ch. XII, éd. 1542.)

— Membre de l'abbaye de *Malgouverne* :

On trouve à Neuchâtel, en 1451, l'abbé
de la folie joyeuse et celui des *maux-gou-
vers*. (*Descript. de la mairie de Neuchâtel*,
p. 381.)

L'abbaye des *malgouvers*. (*Compt. de
1582*, Arch. Cossonay, Doc. de la Suisse
rom.)

La plus répandue de ces corporations, à
la fin du XV^e siècle, et pendant la durée
du XVI^e, était celle qui avait pris le nom de
abbaye de *Mal-gouvert*, *Mau-gouvert* ou
Malgouverne, véritable abbaye en effet,
sauf la régularité et l'édification, comme
son nom l'indique assez, et qui avait ses
moines, ses dignitaires et son abbé fro-
qué et mitré. On trouvait presque partout
des associations de ce nom, indépendantes
les unes des autres et vivant de leur vie
propre. D'après le cérémonial manuscrit
de Maçon, curieux recueil rédigé sur les
registres de l'hôtel-de-ville, de l'année
1389 à 1731, une abbaye de *Mau-gou-
vert* existait depuis longtemps en cette
ville, dès 1582 ; on la suit sans interruption
jusqu'en 1596 par des actes reproduits en
extraits dans ce cérémonial. Elle se com-
posait d'un nombre illimité de conseillers
et de cinq officiers : l'abbé, son lieutenant,
le procureur général, un trésorier, un
greffier et un huissier. (*Préf. de la Che-
vauch. de l'asne, à Lyon*, en 1566 et 1578.)

Meuse, *maugouvert*, qui se gouverne mal,
dissipateur.

Cf. MALGOUVERNE.

MALGRACIER, *maugratier*, verbe.

— Act., maugréer contre :

Il commença par esmaier.

Dieu et s'yimage a *maugratier*

(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 191, Buchon.)

— Neutr., maugréer :

Regnier, *malgracier*, Cespiter ou autre-

ment blasphemer. (21 mars 1460, *Reg. des délib. de la mairie de Dijon*, Arch. mun. Dijon.)

MALGRACIEUSEMENT, - *tieusement*, *mau.*, adv., d'une manière peu gracieuse :

Ains respondi audit Gilet tres *maugracieusement*. (1403, Arch. JJ 158, f° 20 r°.)

J'ayme mieux m'exempter d'un entretien *malgracieusement* entrerompu. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 96 v°, éd. 1887.)

Maugratieusement. Hastily, rudely, unpleasantly, improperly, unpleasingly. (COTGR., éd. 1611.)

MALGRACIEUSETÉ, s. f., manque de gracieuseté :

Malgracieuseté et incompatibilité de mœurs. (GEORGE SELVE, *Paule Emile*, éd. 1547.)

MALGRACIEUX, *mau.*, adj., qui n'est pas gracieux :

Et les paroles oultrageuses,
Qui estoit bien *maugracieuses*.
(GUILLE. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 2079, Charrière.)

Rudes, *malgracieux* jamais plus ne sera.
(Cuv., B. du Guescl., 118, Charrière.)

Et quant ton fait est si *maugracieux*,
Fuir te doit un chascun et chascune.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 238, A. T.)

Ne jamais mot *maugracieux*
De vostre bouche ne sauldra.
(*Libre des cent ballades*, Richel. 2201, f° 15 r°.)

MALGRÉ, - *grei*, - *greit*, *maul.*, *mau.*, s. m., chagrin, peine, mécontentement :

Se povres hum li fet henur
E puis demant le guerredun,
Ja n'en aura se *maugrei* nun.
(MARIE, *Ysopet*, VII, Roq.)

J'arai l'anel, vous en aies *maugré*.
(*Huon de Bord.*, 5162, A. P.)

Vous dittes que Porrus s'est devant tous vantés
Qu'il aura mon cheval, et si soit mes *maugres*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 89 v°.)

Le dit messire Robert d'Artois ne vouloit
point avoir de *maugré*. (*Gr. Cron. de Fr.*,
Philippe de Valois, XXV, P. Paris.)

Elle fait gens poveres et riches,
Elle fait gens larges et chiches,
El met gens en bien hault degré
Et les descent en leur *maugré*.

(GUILLE. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 99, Charrière.)

Et ne donneront charge ne *malgré* l'un
a l'autre. (1373, *Ord.*, v, 648.)

Elle doutant le *malgré* de ses amis...
(1401, Arch. JJ 156, pièce 52.)

J'ay tel dueil que le cuer me serre
Qu'il nous est ainsi eschappé ;
Que Dieu en ayt ores *maugré*.
(*Vie du Mauv. Riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)

Maugré en ait bien de la femme,
Tant el a de babil !
(GRINGOIRE, *Vie S. Louis*, II, 194, Bibl. elz.)

— *Malgré mien*, *tien*, *sien*, loc., malgré moi, toi, soi :

Maugreit mien li sis compaignie.
(*Dolop.*, 8475, Bibl. elz.)

Malgreit mien m'en estuet
Davant la gent pleoir.
(GUYOT, *Chans.*, I, 24, Wolfart.)

Si le dressoit contremont *malgreit sien*.
(*Hist. de Joseph*, Richel. 2456, f° 102 r°.)

Car se li homs façoit le mal dou tout
maugré suen, il n'i auroit point de pechié.
(LAURENT, *Somme*, Hist. litt., XIX, 404.)

Et *maugré sien*, ce sai de voir,
Li trouvera son estovoir.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, Montaiglon et
Raynaud, *Fabliaux*, V, 148.)

— *Malgré nostre*, *vostre*, *leur*, malgré nous, vous, eux :

Ou ici estuet plorer a joie et a profit, ou
aillours *maugré nostre* a nostre damage et
a coitement de poines. (*Vie des Pères*,
Richel. 23111, f° 190°.)

Il enmaine .vi. de vos chevaus tout *maugreivostre*. (*Artur*, ms. Grenoble 378,
f° 103°.)

Quant vos la pucele enmenes,
Malgré vostre, le me laires.
(*Durmars li Galois*, 2803, Stengel.)

Et i achatent moult de gens mauveises
denrees *malgré leur* de ceus qui mauveise-
ment les ont prises. (E. BOIL., *Liv. des
mest.*, 1° p., LXXVI, 31, Lespinasse et Bon-
nardot.)

MALGREABLE, *maug.*, *mag.*, adj., désa-
gréable, vilain, méchant :

Fame est la tremeur des dyables,
La dompteresse des enfers,
Le tourment des *magreables*,
La main qui les a mis aux fers.
(*Le Chevalier aux Dames*.)

Et sous le nom mastin, s'entende le mechant
Sur qui j'entee vomir ce *magreable* chant
(J.-A. DE BAIF, *Œuv. en rime*, Tiers livre des
poemes, f° 65 v°, éd. 1573.)

MALGRÉ BÉ, *maugrébé*, juron :

Robert, je m'en creu morir ;
Car il l'ont fait *maugré bé*.
(THIBAUT IV, *Chans.*, p. 104, Tarbé.)

MALGREEMENT, - *grement*, *mau.*, *maul.*, s. m., blasphème :

S'il y a regniement ou *maugreement*, sera
denoncé a la justice pour en faire pugni-
cion. (*Ord. du jeu de l'arbal.*, Arch. législ.
de Reims, 2° p., vol. I, p. 329, Doc. inéd.)

Duquel serement et *maugreement* icellui
Marquet s'est repentiz. (1394, Arch. JJ 147,
pièce 38.)

A l'arbitrage du juge soubz qui il fera le-
dit renoyement, *maugreement*, despitement
ou blaspHEME. (1420, *Ord.*, XI, 105.)

Soubz la juridicion duquel se feront les-
diz regniemens, *malgreemens*, despitemens.
(1460, *Ord.*, XIV, 499.)

Selon la faculté et puissance de celui qui
fera le dit reniement, *malgrement*, blas-
pHEME ou jurement. (*Ord. de Charl. VIII
cont. le blasph.*, 3 déc. 1487.)

Nous avons deffendu et interdit, def-
fendons et interdisons a tous de blasphe-
mer Dieu nostre createur, la Vierge Marie,
leurs saints ou leurs noms, sur peine,
ceux qui renieroient, desavoueroient, mau-
greeroient ou depiteroient Dieu, sa mere,
leur noms et leurs saints, d'estre consti-
tuez et detenus prisonniers par l'espace
d'un mois entier en basse prison a pain
et eau, et que ceux qui feront lesdits re-
niemens, desavouemens, *maugreement*, ou
depitemens d'un cœur dur et feilon...
(7 oct. 1531, *Plac. touch. les monnoyes*,
monop., des Blasphemateurs.)

Nous voulons et ordonnons qu'ilz ayent
la langue coupee tout jus, afin que des
lors en avant ilz ne puissent dire ne pro-
ferer tels *maugreement*s, regniemens et
blasphemes de Dieu. (REBUFFE, *Rubricque
des aventuriers*, f° 257 r°, éd. 1547.)

MALGREER, - *grier*, - *groier*, - *groyer*,
- *grater*, *mau.*, *maul.*, verbe.

— Act., blasphémer contre :
Il en murmure contre Nostre Seigneur
et *maugree* Dieu et ses sains. (LAURENT,
Somme, Richel. 22932, f° 10°.)

Qui regnoit Dieu et *malgreent*. (MAIZ.,
Songe du viel pel., II, 56, Ars. 2683.)

Pour jurer ne *malgroyer* villainement
Dieu. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms.
Brux., f° 109 v°.)

Il estoit trouvé chargé d'avoir regnié et
malgroit nostre Seigneur Jesus Christ.
(1421, *Registre criminel de sainte Genevieve*,
p. 397, Tanon.)

Ne regnient, despitent ne *malgrient* le
nom de Dieu. (1452, *Ordonn.*, Reg. des
stat., Arch. mun. Abbeville.)

Ils les *maugreent* (les favoris du tyran)
en leur cœur, et les ont en horreur plus
estrange que les bestes sauvages. (LA
BORTIE, *Serv. vol.*, p. 76, Feugère.)

— Neutr., blasphémer :

Un roy ne doit jurer, regnier, ne *maul-
greer*. (*Adv. à Is. de Bav.*, Richel. 1223,
f° 11°.)

A il parjuré ne *maugroie* ?
(*Le Mir. M^m Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 232.)

Quant le souvenir leur vient, il leur fait
tortre la gueulle, rechigner, *maugraier*,
despiter, jurer, blasphemer. (*Triumphe de
dame Verolle*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*,
IV, 274.)

MALGREERIE, *maugreerie*, *maugrerie*,
s. f., action de jurer :

L'autre bataille est Malebouche,
Qui n'alme que mauvais reprouche,
Mesdit, surdit, *maugreerie*.
(J. BRODYANT, *Chem. de Porvelé*, à la suite du
Ménagier, t. II, p. 13, Biblioph. fr.)

Prudence... qui ot... oysles renoyemens
et *maugreries*, les grans sermens que
l'en faisoit contre Dieu. (*Modus et Racio*,
f° 221, ap. Ste-Pal.)

MALGREEUR, - *groyeur*, *maul.*, *mau.*,
s. m., blasphémateur :

Remplis d'orgueil et vanité,
Maugreurs, jureurs et felons.
(*Mist. du sièg. d'Orl.*, 6950, Guessard.)

Lettres royaulx touchans les renieurs et
maugreurs de Dieu. (1460-1461, Arch. S.-
Inf., G 660.)

Servantz, se vostre maistre estoit
Jareur et *maugreur* de Dieu,
Pourvoyez vous en aultre lieu.
(*Doctrinal des bons serviteurs*, *Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s.*, II, 143.)

Tous jureurs et *maulgroyeurs* du nom
de Dieu, yvroignes et gens noisifz. (HENRI
BAUDE, *Elog. de Charl. VII*, ap. J. CHAR-
TIER, *Chron.*, III, 138, Bibl. elz.)

N'ont fait pugnicion de plusieurs et in-
numerables renieurs, despitemens et *mal-
greurs*, blasphemateurs et autres. (*Cri
du prév. de Paris contre les blasphem.*,
20 juill. 1493.)

Regneurs, *maugreurs* de Dieu.
(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 37°,
éd. 1507.)

Jureurs et *maulgrecurs*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 74, Morand.)

MALGREIT, voir MALGRÉ.

MALGREMENT, voir MALGREEMENT.

MALGRIER, voir MALGREER.

MALGROYER, voir MALGREER.

MALHABILLETÉ, s. f., défaut d'habileté :

Nonobstant la *malhabileté* dont paravant il avoit esté emply. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 10 v°.)

MALHAIGNIÉ, adj., syn. de *meshaignié* :

Plusieurs chevaulx qui lors estoient malades et *malhaignes* de plusieurs maladies. (Mai 1416, *Pièces relat. au rég. de Ch.* VI, t. II, p. 165, Douët d'Arceq.)

MALHAITIÉ, *mauhétié*, *mal.*, adj., malade, mal à l'aise :

Auques en estoit mornes, penssiz et *mauhétiés*.
(*Geste d'Aliz.*, Richel. 24365, f° 17 r°.)

Li mariscans fu *malhaitiés*.

(Ph. Mousk., *Chron.*, 22262, Reiff.)

Moult trova son cuer fort et sain.

Mais *malhaitié* senti le corps.
(Id., *ib.*, 28482.)

Tu fais aler sanz froidure les nus,
Les *malhétiés* de l'iver respassas.

(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 4, A. T.)

Wall., *máhaiti*, *maúhaiti*, malsain, insalubre.

MALHARDI, *mauhardi*, adj., couard :

Mauhardi, couard. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

On trouve dans Roq. *malhardi* sans exemple.

Flandre, *mauhardi* :

Tais-toi! *mauhardie* que tu es. (E. SOUVETRE, *Traineur des Grèves*, II.)

MALHE, voir MAILLE.

MALHETIÉ, voir MALHAITIÉ.

1. MALHEURE, voir MALEURE.

2. MALHEURE, s. f., heure funeste, mauvais sort :

Je suis bien de *malheure* nee.
(*Farce du Nouv. Marié*, Anc. Th. fr., I, 12.)

Et luy fist rescrire sur le champ avec force injures, qu'il *renvoyast* ce marchand Tarentin a la *malheure*. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

Allez à la *malheure*, allez, âmes tragiques,
Qui fondez votre gloire aux misères publiques.
(MALHERBE, *Prédiction de la Meuse*, Hach., I, 219.)

Les locutions *envoyer à la malheure*, *aller à la malheure*, employées jusqu'au commencement du xvii^e s. répondent aux locutions actuelles *envoyer*, *aller au diable*.

Le Morvandel emploie *malheure*, au sens de misère, comme interjection.

MALHEURÉ, voir MALEURÉ.

MALHEUREEMENT, voir MALEUREEMENT.

MALHEURER, voir MALEURER.

MALHEURETÉ, voir MALEURTÉ.

MALHEUREUSETÉ, voir MALEUREUSETÉ.

MALHEURTÉ, voir MALEURTÉ.

MALHEUSTRE, voir MAHEUSTRE.

MALHEUTE, adj ; *soute malheute*, récréance :

Quand les parties alleguent possession et demandent *soute malheute*, qui est récréance, le juge appointe les parties et approuve sommairement leur possession. (*Cout. d'Ac.*, *Cout. gén.*, t. II, p. 684, éd. 1604.)

MALHIER, voir MAILLIER.

MALHIOTTER, voir MAILLOTER 2 au Supplément.

MALHONNESTEMENT, - *honestement*, adv., d'une manière malhonnête :

Or est tans et eure de faire l'amende a la puciele que vos si *malhonestement* tenies. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 41 v°.)

Despouillié de son mantel et *malhonestement* escourchié de sa cote. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 124^b.)

MALICEMENT, - *iscement*, adv., méchamment, malicieusement :

K'il plus *malicement* forsennet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 64 v°.)

Celuy priour presenta covenable persone a l'avandite esglise... e il le refusa de tut, e l'avandite esglise de un tiel soun clerk dens les six moys *malicement* encumbra. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years xxxii-xxxiii, p. 31, *Refr. brit. script.*)

MALICHON, voir MALEIÇON.

MALICIDE, adj., destructeur du mal :

Car le justicier, comment que on ne le doie mie dire homicide, mais appeler *malicide*, pource que il n'entent que a destruire le mal principalment. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 155 r°.)

Jamais n'est nommé tel homicide, mais mieulx *malicide* qui fait la vengeance et est vray deffenseur de la loy Nostre Seigneur. (*Les Passages de oultremer*, f° 9 v°, éd. 1492.)

MALICIEUSETÉ, s. f., méchanceté, malice :

Astuce, cautele et *malicieuseté*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 472^a.)

Malicieuseté, malicositas. (*Gloss. gall.-la.*, Richel. I, 7684.)

Il n'est felicité qui puist eschiever les dens de *malicieuseté*. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 22 v°.)

MALIÇON, voir MALEIÇON.

MALIDOINE, adj., propre à rien :

Paresseux, paillard, *malidoine*.
(H. ESTIENNE, *Apol. pour Herod.*, p. 326, éd. 1566.)

MALIE, s. f., enchantement :

C'est quelque *malie* qu'un homme ou femme luy a fait par envie, et laquelle

vous sera facile a dissoudre. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, III, éd. 1572.)

Malie, mot italien, duquel mesmes use le Rommant de la Rose, signifie ensorcellement. (Id., *ib.*, note.)

MALIEÇON, voir MALEIÇON.

MALIER, *mall.*, *marl.*, adj., qui sert au transport :

Entre moi et Briant alames

Veir la joste au chevaliers

Ausi gros comme un sas *marliers*.

(J. BRETEL, *Tourn. de Chauenci*, 1406, Delmotte.)

Et doit vuidier ses sas *maliers*

Des vies robes as menestrieus.

(B. DE CONDÉ, *li Dis dou Bachelier*, Ars. 3142, f° 303^d.)

— S. m., cheval de poste, de postillon, cheval qui porte la malle et les bagages, suivant quelques auteurs; et limonier, ou cheval qui est attelé le plus près de la charrette ou qui la soutient, selon d'autres :

Protez moy aussi ung *malier*

Et ung roncin a chevauchier,

Charrette ausi pour mon bois querre.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerinaiges*, f° 60^d, impr. Instit.)

Cent mille escus et ung *malier*

Me feroit tost cesser l'ouvrage.

(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 224.)

Les *malliers* firent mener en dextre pour leurs armes et leurs escus porter. (*Perceval*, f° 56^d, éd. 1530.)

Mon *malier*... s'arresta contre sa coustume, et commença a faire pouf, pouf. Je dy a mon varlet: Picque, picque. (DESPER., *Nouv. recreat.*, d'un Curé qui n'employa..., f° 257 v°, éd. 1572.)

Bailla au tuteur son serviteur avecque son *malier* pour aller... (*Compte de tut.*, f° 92^a, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

M. le mareschal voulut aller trouver le roy en poste jusqu'a Compiègne, envoya querir vingt chevaux de poste, mandant a Brusquet qu'il les luy envoyast bons, autrement ilz ne seroient pas amis, et surtout trois bons *malliers*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. xxxii, Bibl. elz.)

— *Mesure du malier* ?

Telles femmes ressemblent a ceux qui vont par pays, et mesmes en France, qui, estans arrives le soir a la soupee du logis, n'oublient jamais de demander a l'hoste la *mesure du mallier*; et faut qu'il l'aye, quand il seroit saoul a plein jusqu'a la gorge. Ces femmes de mesmes veulent toujours avoir a leur coucher, quoy qu'il soit, la *mesure de leur mallier*. (BRANT., *Dam. gal.*, 1^{er} disc, Buchon.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Mallier, s. m., cheval de valet, ou de postillon, qui porte la malle. Les *malliers* sont sujets a estre escorcher, s'ils n'ont de bons coussinets. (FURETIÈRE.)

Berry, *mallier*, cheval de charge.

MALIERE, voir MAILLIERE.

MALIFAÇON, s. f., méfait :

Pour pluseurs *malifaçons*, extorsions et damages. (1341, Arch. JJ 72, f° 255 v°.)

Cf. la loc. *malefaçon* à l'article MAL, p. 105, col. I.

MALIFICIER, voir MALEFICIER.

MALIGNACION, s. f., mauvaise influence :

Le philosophe demonstre que Saturne
Est a la vie contraire et importune,
Du tout rempli de *malignacion*.
(*La Nef de santé*, f° 48 v°.)

1. **MALIGNE**, *mallingne*, adj., malin :

Ne habiterat dejuste tei *malignes*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, v, 3, Michel.)

Li *malignes* espirs en ceste hore vint a vos. (*Dial. St Greg.*, p. 74, Foerster.)

Comme homme *mallingne* qu'il estoit, se cuida esconser et recouvrer navire pour de rechief grever le roy Edouard (WARRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 148, Soc. de l'hist. de Fr.) Impr., *mallingue*.

— S. m., le diable :

Soyent confroissiees les armes del *maligne*. (S. BERN., *Serm.*, Ler. de Lincy, p. 873.)

2. **MALIGNE**, *maline*, s. f., malice, méchanceté :

A cest mot sailli la reine,
Qui plainne fu de grant *maligne*.
(*Dolop.*, 4486, Bibl. elz.) Var., *maline*.

MALIGNEUX, adj., dangereux, malin :

Garde en esté que eue corrompue ne *maligneuse* ne soit trop pres. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval de Veg.*, Ars. 2915, f° 46 r°.)

Les mers cruelles souffleront par vent *maligneux*. (*Le Mir. historial*, Maz. 567, f° 43 r°.)

Que, par la folleur *maligneuse*,
Perdras toute joye fructueuse.
(*Mist. du viel test.*, 1239, A. T.)

Une famee venimeuse,
Mal odorante et *maligneuse*.
(FLAMEL, *Sommaire philosoph.*, ap. Borel.)

MALIGNIER, *maliner*, *malagner*, verbe.

— Act., machiner, tramer :

Cum granz choses *maligna* li enemis el saint ! (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXIII, 4, Michel.)

Sur le tuen pople *malignerent* conseil. (*ib.*, LXXXII, 3.)

Seur le tuen pueple *malignerent* leur consuel et penserent felenie contre tes sainz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 101 r°.)

— Neutr., tromper, être trompeur, user de fraude :

Es miens prophetes ne voilez *maligner*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIV, 14, Michel.)

D'ices ki s'esdrecent encuntre meci *malignanz*, ot la meie oreille. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xci, 14, Michel.)

Se ensi n'esteit, l'on y porroit trop *maligner* et faire de granz damages a la gent. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 201, Beugnot.)

Se il puet ce prover par garens anciens, vois, ou coutume, ou par autre renomée, que l'eritage ait esté des encestres dou requerant, et par longue teneure des mescreans ou autres ennemis en ait esté longuement dessaisi, le requerant ou ses encestres rendre le doit, se il ne veaut *maligner*. (*Ass. de Jérus.*, chap. 68.)

Se le seignor viaut *maligner* en celle

chose et tenir le fié. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CLV, Hist. des crois.) Var., *maliner*.

Car ceulx qui tiennent les princez par ung peu de temps ne peuvent pas *maligner* ou faire mal contre le bien publicque semblablement ne si ligierement comme font ceulx qui tiennent les princez par ung temps. (ORESME, *Politiq.*, f° 184, éd. 1488.)

Ainsi met envie ses bonnes
De *malagner* contre les bonnes.
(*Apol. mul.*, ms. Barberinl, f° 17 v°.)

Puis qu'il a veu nostre obstination et que nous n'avons voulu cesser de *maligner*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 50, éd. 1532.)

Le roi tres chretien n'eut onc le vouloir si mauvais ni adullere de *maligner* et te courre sus, qui es son pere. (GUILL. BRICONNET, *Remontr. au P. Jul. II*, à la suite des *Chron. de J. d'Aulon*, t. IV, p. 335, Jacob.)

Il a *maligné* contre moy despuis que nous eusmes noyse ensemble dela la mer. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 632, Génin.)

— *Malignant*, part. prés., trompeur :

Ilz l'appellent l'advoultire, voluptueuse, fornicaire, eglise *malignante*. (BROCHART, *Advis*, etc., des quatre motifs pour faire le passage d'oultre mer, f° 32 r°.)

— S. m., homme animé de mauvaises intentions :

Kar avirurerent mei mult chien, concilie de *malignanz* pursist mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXI, 17, Michel.)

Adonc toute ceste multitude de *malignans* se leva. (O. MAILLARD, *Hist. de la pass.*, p. 41, Crapelet.)

Maligner est un provincialisme signifiant dire des malices :

M. Gerbet s'entend aussi passablement à *maligner*, mais il est en général plus sérieux que M. Féli. (M. DE GUERIN, *Journal, Lett. et poém.*, 2^e éd., p. 175.)

MALIGNOSITÉ, s. f., malignité :

Se il treuvent la chose estre ainsi que ce ne soit point advenu ou perpetré par *malignosité* ou hayne. (1448, *Sent.*, ap. Duc., *Malignitas*.)

1. **MALINE**, s. f., haute marée :

Maline. (*Dial. fr.-flam.*, Michelant.)

Et lors estant la *maline*, les galeres passerent facilement sur les battures et plats. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 302, éd. 1616-1620.)

2. **MALINE**, voir MALIGNE.

MALINER, voir MALIGNIER.

MALINGEUS, *malengous*, adj., malingre :

La bonne fame *malingeuse*
Qui de bien faire est curieuse
Toz jorz mes Dieu reclamera
Por l'enfortié qu'el sentira.
(GEFF., VII, *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 79d.)

Commença assez tost a estre *malingeus*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 16d.)

Le rey remist a Gloucestre ; quar yl fust *malengous*, e gueres ne poeyt travailler.

(*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 48.)

MALINGRE, s. f., sorte de pomme aigre :

Les pommes de *malingre* sont ainsi appellées par Etienne, dans son *Traité des Arbres* intitulé *Seminarium*. (CASENEUVE, *Orig. fr.*)

Malingre. A sowrish apple, tearmed the maligar apple. (COTGR., éd. 1611.)

MALINIQUITÉ, s. f., mauvaise action :

Et au serpent il osta la voix comme courrossé de sa *maliniquité* qu'il avoit faite a Adam. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 28 r°.)

MALINJURE, s. f., blasphème :

Qui doresnavant diront, de mauvais et felon courage, *malinjure* ou blasfemie de Dieu. (1480, *Ord.*, xiv, 499.)

MALIS, s. m., pommier :

Si comme li *malis* est entre les arbres del bois, est mes amis entre autres homes. (*Bible*, Richel. 901, f° 8v°.)

MALISEMENT, voir MALICEMENT.

MALISME, *malime*, adj., très méchant :

Puis li a dit : Fel *malisme* gloton,
Ja n'i oirois fors moi a campion.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 5 r°.)

Mais il a langue de *malime*
Qui tous jors leche et envenime.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou dragon*, 237, Scheler.)

— *Malisme gré son vis*, tout à fait à contre-cœur :

Grant fu la noise, li bruiz et li estris
Et tant sorviat Beuvon de ses amis
Et des barons des millors du pais
Que la ducoise perdi et ju et ris
Et si jura *malisme gré son vis*
Que Beuves mais ne seroit asaillis.
(*G. d'Hanst.*, Richel. 25516, f° 5 v°.)

MALISON, voir MALEIÇON.

MALIT, voir MALEIR.

MALITOUCHE, s. f., maladie dont les descendants de Pierre de Lentivi ont, comme lui, prétendu pouvoir guérir par le toucher :

On rapporte qu'il (Pierre de Lentivi) avoit le don singulier de guérir par le toucher d'une espece de mal appelé *malitouche*. (*Général. de la maison de Lentivi*, dans le *Mercure de France* de sept. 1753, p. 205.)

MALIVOLE, - *volle*, adj., malveillant :

Se aucuns *malivolles* perscrutateurs le vouldissent mal interpreter. (MAXIMIEN, 2^e *Arrest du roy des Rom.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 122.)

Si fault avoir recours à la vraye hystoire qui confondra toutes les oppositions et argumentations frivoles et *malivoles* des contredisantz. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, III, f° 4 v°.)

Mars, *malivolle*. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 62 v°.)

Ha, faulce mort, tant tu me es *malivole*, tant tu me es oultrageuse de me tollir celle alaquelle immortalité appartenoit de droict. (RAB., *Pantagruel*, ch. III, éd. 1542.)

Sapience n'entre point en ame *malivoie*. (Id., *ib.*, ch. VIII, éd. 1542.)

MALIVOLENCE, - *ance*, - *ence*, - *vou-
lence*, *maliv.*, *malev.*, s. f., malveillance :
Chascungz redoute tant sa grant *malivolance*.
(*Girart de Ross.*, 1207, Mignard.)

L'exposant qui n'avoit envers eulz aucune
malivolence ou mal amour. (1388, Arch. JJ
133, pièce 172.)

Escei en le indination et *malivolence*
dou roy. (FROISS., *Chron.*, III, 351, Luce,
ms. Amiens, f° 88.)

En grant *malivolence*. (*De vita Christi*,
Richel. 181, f° 183^c.)

Lorsque Thibere l'eut regardé par despit
et *malivolence*. (*Id.*, f° 187 r°.)

Toutte rancune et *malivolence*. (*Trahis*.
de France, p. 229, Chron. belg.)

Nous lui accorderons sa requeste et lui
pardonnons toute la *malivolence* que nous
avons encontre lui. (MONSTRELET, *Chron.*,
I, 49, Soc. de l'H. de Fr.)

Et sur quanque vous povez encourir de
malivolence envers nous. (Id., *ib.*, I, 114.)

Je vous rends le chastel et vous pardonne
toute *malivolence*. (*Perceforest*, vol. III,
ch. 15, éd. 1528.)

MALIVOLENT, adj., malveillant :

Pour le serviteur *malivolent* sont la tor-
ture et les liens. (LE FEVRE D'EST., *Bible*,
Ecclesiastic., xxxiii, éd. 1530.)

MALIVOULENCE, voir MALIVOLENCE.

MALIZON, voir MALEIÇON.

MALJOINT, *maujoint*, - *joinct*, s. m.,
nature de la femme :

N'entendez vous pas bien ce point ?
Faites le mieulx que vous pourrez,
Et si on ne dit mot, serrez,
Donnez dedans sur ce *maujoint*.
(*Chasse d'Amours*, p. 167^b, ap. Ste-Pal.)

J'en ai pitié : car plus comtes ne duex
Ne peigneraz ; mais comme gens perduz,
Vous en irez besongner chaudement
En quelque estuve, et la gaillardement
Tondre *maujoint* ou raser Priapus.
(*Rondeau des Barbiers*, dans le *Recueil de Poésie
françoise*, 1550.)

Et quant elle en sera a point,
Elle en (d'un rasoir) ratissera *maujoint*.
(*Farce des Bâtards de Caux*.)

Je suis fort bon barbier d'estuves
Pour raser et tondre *maujoint*.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet a louer a tout faire*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 84.)

Le pape Calixte estoit barbier de *mau-
joint*. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxx, éd. 1542.)

Nos chambrières sont condamnées do-
resnavant se couvrir et ne monstrier leur
maujoint. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, xxxii,
éd. 1598.)

MALLAICHON, voir MALEIÇON.

MALLANDRE, voir MALANDRE.

MALLANGAGIER, adj., qui parle avec
insolence :

Robin le Mareschal, l'un des sergens
ou commis sur le fait des aides, ... homme
tres riotieux et *mallangagier*. (1393, Arch.
JJ 145, pièce 483.)

MALLANGIN, voir MALENGIN.

MALLART, voir MALART.

MALLATIER, voir MALETIER.

MALLEATION, voir MALEATION.

MALLEBIZEE, s. f., sorte d'étoffe :

Un marchand de Florence livre moi-
nant VIII^{xxii} l. certaine marchandise de
soie et de *mallebizee*. (1428, Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MALEVOISINE 2.

MALLECE, s. f., lie de sucre :

Mallece, molossus ; the dregs, or cour-
sest, of sugar. (COTGR., éd. 1611.)

MALLE CHAUSSEE, s. f., prestation en
avoine pour les chevaux du seigneur ;
forme corrompue de *mareschaussee* :

Item les *malles chaussees* d'avoine qui
soulloient valoir grant pris, qui ne valent
a present que quatre mines d'avoine.
(1331, *Aveu de la seigneurie de Malesherbes*,
ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 68 r°, Arch.
Loiret.)

Cf. MARESCHAUSSEE.

MALLEE, voir MESLEE.

MALLEIL, voir MAILLEL.

MALLEISSON, voir MALEIÇON.

MALLEIZ, voir MAILLEIS.

MALLEL, s. m., dimin. de mâle, mari :

Car puis que feme est mariee
Ailleurs ne doit estre vouee
Fors seulement qu'a sen *mallel*
Qui espousee l'a d'anel.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1318, Ars.)

MALLEOLE, s. f., cheville du pied,
veine qui s'y trouve :

Malleole : f. The ankle, or ankle bone ;
also, a veine that runs along upon the
ankle. (COTGR., éd. 1611.)

MALLER, voir MAILLIER.

MALLET, voir MAILLET.

MALLETE, voir MAILLETE 1 au Supplé-
ment.

MALLEURÉ, voir MALHEURÉ.

MALLEURETÉ, voir MALHEURTÉ.

MALLEYS, voir MAILLEIS.

MALLEYSSON, voir MALEIÇON.

MALLIE, voir MAILLIE.

MALLIEE, voir MAILLIE.

1. MALLIER, voir MALIER.

2. MALLIER, voir MAILLIER.

MALLIERE, voir MAILLIERE.

MALLIIT, voir MALEIR.

MALLINGNE, voir MALIGNE.

MALLIR, v. a., machiner :

En celle fleur de temps que le roy de
Perse *mallissoit* en son courage destruyre

celle cité. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXI,
Bibl. elz.)

MALLOIL, voir MAILLOL.

MALLON, s. m., canard sauvage :

En riviere ere alez o un faucon,
S'avoie pris une ane et un *mallon*.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 336, A. T.)

Cf. MALART 1.

MALLOTREUX, adj., mal conditionné :

Il les vit arriver avec cinq cens chevaux
seulement a Genesve, bien *mallotieux*, du
reste de leur naufrage. (BRANT., *d'aucunes
Retraictes de guerre*, VII, 291, Lalanne.)

Cf. MALESTRU.

MALMARCHÉ, adj., blessé :

Cheval estocqué, ou *malmarché*. (*Mede-
cine des Chevaux*, p. 27, ap. Ste-Pal.)

MALMESERT, *maumissert*, *maumysert*,
s. m., nom donné à de mauvais domes-
tiques :

Il (le comte de Foix) avoit .iiii. clerks
secretaires pour escrire et rescripre
lettres, et bien convenoit que ces .iiii.
clerks lui feussent prestz quant il yssoit
hors de son retrait, ne ne les nommoit ne
Jehan ne Martin, ne Guillaume, mais quand
on lui bailloit lettres et il les avoit leues,
il les appelloit *maumissert*, ou pour escripre,
ou aucune chose qui leur commandoit.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 29 r°.)

Il les appelloit *malmesert*, ou pour escrire,
ou pour aucune chose qu'il leur comman-
doit. (Id., *ib.*, liv. III, p. 29, éd. 1559.)

Va querir du boys, *Maumysert*,
Que je mette le feu au four.
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 252.)

MALMETEURE, - *meture*, - *mesture*,
maum., s. f., détérioration :

Et la touaille remeint seinne
C'onques n'l ot *maumeteure*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres,
f° 42^d.)

Espee fort et ferme, sanz nule *maumes-
ture*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 153^a.) P. Paris : *malmelure*.

MALMETRE, - *mestre*, - *mettre*, - *mectre*,
mau., *maul.*, *mao.*, verbe.

— Act., maltraiter, gâter, nuire à, violer :

L'escu del col li a frait et *malmis*.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 24^d.)

Li chastiaus ne sera abatus ne *malmis*.
(*Id.*, ms. Montp. H 243, f° 35^c.)

N'abaissies pas vostre hautece,
Ne *malmies* ce qu'est en vos.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 102^d.)

E la ville robee e destruite e *maomise*.
(*Rom. de Charlem.*, Romv., p. 23.)

D'ome et de fame me mervél
Qui chateé a Deu pramet,
Et puis apres son ven *maumet*.
(GOLL., *Best. div.*, 2481, Hippeau.)

A poi que Renart n'est *malmis*
Des gaignons qui si l'ont surpris.
(Renart, 8083, Méon.)

Mais qui vos a issi *maumis*?
(*Id.*, 24814.)

Abatu estoit la créance
De cele chose par mescheance
De heresie ki fa avant mise,
Dunt la créance fu *maumise*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1683, Koch.)

Sor les escus vont les cols descendant;
De sor les bougles les vont molt *maumetant*.
(*Anbery le Bourgoing*, p. 144, Tarbé.)

Le cuir li rompt et *maumel* le braon
Si que li sans li cort jusqu'au talon.
(*Gaydon*, 4636, A. P.)

Desoz la boucle a or li a fraite et *malmise*
Et l'aubert de son dos li deront et desaire.
(*Floovant*, 283, A. P.)

Damedex les gari por la sue pité,
Que lor cors n'ont *maumis* des bons espiez Torcois.
(*ib.*, 1162.)

Mius vorroie estre arse en .i. feu
Que je *maumeisce* le veu
Que je promis a mon signor.
(*D'un Roi d'Egypte*, etc., Ars. 3527, n° 95^d.)

Si ne lou potle fers del glaive ne percier
ne *maumetre*. (*Lancel.*, Richel. 754, f° 15^a.)

Il porroit avenir de uzer d'aucun mestier
par feu ou par autre choze, de quei le
uzer d'aucun heritage seroit ars ou *maumis*.
(*Ass. de Jér.*, t. II, p. 290, Beugnot.)

Cels qui par lor conseil font que l'orfelin
maumet ses biens. (*Liv. de jost. et de plet*,
I, XIX, § 2, Rapetti.)

Qu'il *maumellent* de tot en eaus la sainte
creence que nos avom de Dé. (*Serm.*,
XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 3 r°.)

Qu'il (le diable) ne nos puisse *maumettre*
ne maufaire. (*ib.*, *ib.*, f° 9 v°.)

Qui ainques du feu ne fu brulee ne *mau-*
mise. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 210^a.) P. Paris : *malmise*.

Ce te ferai connoistre comment il fu
conceus sans charnel compaignie, et
comment il nasqui de la pucele sans le
pucelage *maumetre* ne emperier. (*Trait. de*
l'Incarn. et hist. de Joseph, ms. St-Peters-
bourg 56, f° 4^d.)

Ne vivons mie selonc le sens de char et
ne *malmelons* mie la parole de Dieu. (*Bible*,
Maz. 684, f° 320^b.)

Qui char en la Vierge preis,
Sans sa virginité *malmeetre*.
(*Jeh. de Meung, Tres.*, 14, Méon.)

Qui char en la Vierge preis
Sans sa virginité *malmeetre*.
(*ib.*, *ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 216^b.)

Li dyauble le *maulmistrent* durement.
(*Serm.*, ms. Metz 262, f° 7^a.)

Maumectre, to put one yvell. (DU GUEZ,
Art. Introd. for to lerne to speke french
trewly, à la suite de PALSGRAVE, p. 951,
Génin.)

— Réfl., violer son serment :

Vers vus s'en est parjurez e *malmis*.
(*Rol.*, 3830, Müller.)

Or vos volez del tot *maumettre*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 14552, Michel.)

Tel garde i mette (à ma bouche)
Que jéo vers lui ne me *malmeete*
En nule chose que jéo die.
(*Besant de Dieu*, 2019, Martin.)

— *Malmis*, part. passé, gâté, violé,
maltraité :

Laquele (foi) se chascun entiere e nient
malmise ne garderat, senz dutance par-
durement perirat. (*Liv. des Ps.*, Cam-
bridge, la comune fei, 2, Michel, p. 288.)

En t out merveilles oscis.
Plalez e nafrez e *maumis*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 5511, Michel.)

Car tant est de parler *maumis* (le mesdit)
Ke de noveles tous decourt.

(RENGLUS DE MOIL., *Miscer.*, cxiv, 8, Van Hamel.)

Nos veismes jadis tenir
Les riches cors, et departir
Vair et gris, pailles et cendaus,
Or et argent et biaux chivaus;
Et par les riches dons doner
Se faisoient il moult amer.
Or est li monde si *malmis*
C'on ne done ne vair ne gris.
(*Rob. de Blois, Beaudons*, Richel. 24301, p. 476.)

Unes lettres saines et antieres, noient
effaciez ne *maulmises* en aucune partie.
(Mai 1300, *Quitt. de la Ch. des compt. de*
Dole, Arch. Doubs.)

Nous avons veues unes lettres saines et
entieres, nient *maumises*, nient corrup-
pues, nient empiries. (*Vidim. de 1304 d'une*
charte de 1266, Arch. mun. Abbeville,
AA 8.)

MALNET, *maulnet*, *maunet*, adj., mal-
propre :

Maulsnettes bestes. (XV^e s., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ris.*, Bibl. Amiens.)

Aulcunesfoys je les appelle non *mau-*
nettes, mais monettes, comme la Juno des
Romains. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XVI,
éd. 1532.)

Jambe *maunette*, crasseuse. (LA PORTE,
Epith., éd. 1571.)

Maunet, sordidus. (FED. MOREL, *Dictio-*
nariolum, éd. 1632.)

Namur, *mané*, sale. Jura et Suisse rom.,
Fribourg, *maunet*, malpropre.

MALNETIESE, *mau.*, s. f., malpro-
preté :

Qui getteront autre putie et *maunetieise*.
(1387, *Rec. diplom. de Fribourg*, V, 7.)

MALO, exclamation :

Droit es visours s'est avancie
Et va criant comme un Turc :
« *Malo, malo* au riche due ! »
(G. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 2221,
Charrière.)

MALOBATHRE, s. m., sorte d'arbre
d'Égypte, de Syrie, d'Inde, aus feuilles
repliées :

Malobattre, arbre d'Égypte, de Syrie et
d'Inde, aus feuilles repliées, dont on epre-
gnoit une huile precieuse, à teindre et
parfumer les cheveux : hoc malobathron,
malobathrum. (MONET, *Inventaire des deus*
langues françoise et latine, Lyon 1636.)

MALOJET, voir MALEIR.

MALOIR, verbe.

— Act., aimer mieux, préférer :

Si aucuns de la commune de Collomiers
mault paier .xx. liv. il sera quite do sere-
ment et de la prisie de cele annee vers
moy. (1237, *Hist. de Meaux*, II, 127.)

— Neutr., valoir mieux :

Catin, pitié *mault* mieulx qu'envie
En vertu, se disent les sages.
(*Farce de Colin qui loue et despote D.*, Anc. Th.
fr., I, 228.)

MALOIST, voir MALEIR.

MALOISTRU, voir MALESTRU.

MALOIT, voir MALEIR.

MALOITEMENT, voir MALEOITEMENT.

MALOITISME, *maletisme*, *maltime*, adj.,
maudit :

Cil soi repentent vraiment de lor tres-
passeiz forfaiz, ki el blandissant enhor-
tement aparzoivent les aguaiz del *maltime*
enginior. (*Moralit. sur Job*, ap. Foerster,
Dial. de Greg. lo pap., p. 318.)

Se vus vulez estre sauvé,
Gardez que cest seit ben celé.
Se vus au rei sunez un mot,
Vus frez ke *maletisme* sot.
(CHARDRY, *Josaphaz*, 993, Koch.)

— *Maloitisme son gré*, tout à fait malgré
lui :

Buevon escrie : Cuiers, trop as duré,
Quant Yvorin mon oncle as vergodé
Tolu sa femme, *maloitisme son gré*.
(*Beuve d'Anstoune*, Richel. 12548, f° 182 r°.)

Cf. MALEIR.

MALON, voir MALAN.

MALOOIT, voir MALEIR.

MALORÉ, voir MALEURÉ.

MALOSTRU, voir MALESTRU.

1. MALOT, *mallot*, s. m., espèce d'in-
secte, guêpe, bourdon, frelon :

Toz jorz doit pur li fumiers,
Et toons poindre et *maloz* bruire,
Et feloas envier et nuire.
(CHREST., *Chev. au Lyon*, 116, Holland.)

Mais plus poignant sunt par deriere
Que ne sunt wepes et *malot*.
(G. DE COLIN, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29^a; Richel.
19152, f° 31^a.)

Quant li *malos* brut sor la flor.
(*Chans.*, ap. P. Paris, *Mss. fr. de la biblioth.*
du roi, VI, 61.)

Aloul, ceenz sont li *malot*,
Fet li prestres, en ce tinel.

(*Le Flabel d'Aloul*, 596, ap. Montaiglon, *Fabl.*,
I, 275.)

Quant il conviertit l'ot
Li peulles et li vesques de la cit dire l'ot
Si qu'il n'i a celui S. Jehan moult ne lot
Quant il a miel jetet de si poissant *malot*.
De si poissant *mallot* a gietet res et miel
Qui soloit iestre plains de venin et de fiel.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 32^a.)

Plus timevus viros malos
Que wueppes ne que gros *mallos*.
(MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 215 v°, éd. 1540.)

Malot s'est conservé dans plusieurs pro-
vinces, en particulier dans la Picardie, la
Flandre, la Champagne et la Meuse. Rou-
chi, *malot*, adj., qui gronde toujours.

Nom propre, *Malot*.

2. MALOT, s. m., pourceau :

Malot : m. A little boar. Norm. (CORGR.,
éd. 1611.)

3. MALOT, voir MALEIR.

MALOTE, s. f., valise :

.i. *malote* en cuir. (1348, *Compte*, Ch.
des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

Fr.-Comté, Saugey, *malouta*, boule de
neige.

MALOTEUR, s. m., fabricant ou mar-
chand de valises appelées *malotes* :

Pointart le *maloteur*. (1324, Arch. JJ 62, f° 210 v°.)

MALOTRU, voir MALESTRU.

MALOUET, voir MALÉIR.

MALOURÉ, voir MALEURÉ.

MALOUS, adj., mauvais :

La gens *malouse*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5691, Scheler, *Gloss. philol.*)

MALOUSTRU, voir MALESTRU.

MALPAIRLIER, voir MALPARLIER.

MALPARLEOR, *maup.*, s. m., médisant :

Ne soyes mie *mauparlerres*,
L'on gaigne po estre jangleres.
(Cathon, Richel. 401, f° 219^a.)

MALPARLER, *mauparier*, v. n., parler mal de quelqu'un, médire :

S'en fesiez apercevançe
Jamais de vostre delivrançe
Mauparlerreit rieins qui fust nez,
Elsi serriez puis gardez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13876, Michel.)

Cestuy ci de toy bien dira
Et cet autre en *malparlera*.

(VAUQ., *Epigr.*, de mepriser le vulgaire, Genty.)

— Infid. pris subst., médisance, calomnie :

Car je criens que le *malparler*
Des gens ne me laist plus atendre.
(L'Escouffe, Ars. 3319, f° 50 r°.)

Voulons encore eschiver les obloquions et *malparler* de plusieurs medisans. (1352, Arch. JJ 81, pièce 493.)

— *Malparlant*, part. prés., médisant :

Hé ! trahitor medisant,
Com vos estes *malparlant* !
(Rotruenge, P. Meyer, *Rec.*, p. 377.)

Mesdisans felons ne losengiers *malparlans*. (JER. DE TUIM, *Yst. de Julius Cesar*, p. 104, var., Settegast.)

Et combien qu'aucuns *malparlans*
Dient que c'est pour veoir leurs chalans
Qu'elles y vont meclre l'enchere.
(1500, *l'Advocat des dames de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 25.)

MALPARLIER, *malparler*, *malpairlier*, *mauparlier*, adj. et s., qui parle mal des autres, médisant :

De G. sai, le *malparlier*.
(La Jengle au ribaut, Richel. 837, f° 214^a.)

Fine amor et entiere
Doit on loer
Et la gent *mauparriere*
Sor tous blasmer.

(GODINS DE RAINS, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 54.)

Por cele gent *mauparriere*
Qui ja les cuers n'auront las
De dire mal en derriere.

(GONTR. DE SOIGNIES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 4.)

Ne crees mie
Mauparriere gent haie.

(DUC DE BRAB., *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 46.)

Li *malpairlier*, li medixant.

(JAIQUES D'AMIENS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 91 r°)

Trop de mauls m'esteud endurer
Pour celi que j'aim sanz fausser ;
N'est pas par li, au voir parler,
Aias est par *mauparriere* gent.
(JERANN. DE LESCUREL, *Chans.*, IV, Bibl. elz.)

Se ceste parole ont gent *malparriere* oie
Partout sera contee.
(Gaut. d'Aup., p. 27, Michel.)

Li *malparlier* tant en parolent
Que l'amor aus fins amanz tolent.
(Le Dit de la rose, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 116.)

Nus haus hom ne doit amer losengier
mesdisant, felon, *mauparlier* ne encusseor.
(JER. DE TUIM, *Yst. de Julius Cesar*, p. 103, Settegast.)

Tant i ad des feluns ki tant sunt *malparler*.
(Horn, 894, Michel.)

Ouvrer nous convient sagement,
Trop sont de *malparriere* gent.
(Cocci, 2269, Crapelet)

Et si redoubt tant la gent *malparriere*
Que de poor vois tout por enlz trablant.
(Panthere d'Amors, 904, A. T.)

Langue *malparriere*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 22 r°.)

MALPART, *maupart*, s. f., mauvaise répartition :

Cinquant livres tournois pour survenir
ausdictz *maupart* et evaluacion des monnoyes de l'impost. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 71, f° 10 r°, Arch. mun. Nevers.)

1. MALPARTI, adj., disproportionné, mal partagé :

Illec commença une bataille *malpartie*,
aspre et cruelle. (*Perceforest*, vol. V, f° 26, éd. 1528.)

Je me tireray a la partie qui le pire en
aura, et feray tant d'armes, a l'aide d'amours et d'amyé, que la *malpartie* revendra au dessus, et la bien partie qui vic toire avoit au dessous. (*ib.*, I, f° 127^a.)

2. MALPARTI, -y, s. m., mauvais parti :

... Tost apres changeant d'opinion,
Je me trouval a *malparty* rangee,
Et plus d'habit que de vouloir changee.
(J. DU BELLAY, *Œuv.*, Jeux rustiques, f° 491 v°, éd. 1492.)

MALPAS, *mau.*, s. m., mauvais pas, passage difficile :

Ains n'i garda ne *maupas* ne sentier.
(Les Loh., ms. Montp., f° 187^a.)

Aureit il nul de vus ici
Ki *maupas* u destreit seust
U l'un encumbrer les peust ?
(MARIE, *Lai d'Éliaduc*, 166, Roq.)

Ha, faulx Juifz, vous ne dites pas
Comment jadis de tous *maulapas*...
Il vous a d'Égypte gectoz.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 193^a, Impr. Instit.)

Lausanne, le *Maupas*, nom d'un quartier de la ville.

Noms propres, *Malpas*, *Maupas*.

MALPEIGNÉ, *maupigné*, adj., dont les cheveux sont en désordre :

Hericé chief et *maupigné*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 172 v°.)

MALPENSÉ, *mau.*, s. m., mauvaise pensée :

Laisiés ces *maupenses*.
(*Quatre fils Aym.*, p. 6, Tarbé.)

MALPENSER, *mau.*, v. n., avoir une mauvaise pensée ; employé subst. pour dire mauvaise pensée :

Cel jor fu l'enfant od le rei
Senz *maupenser* e senz effrei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12885, Michel.)

Si la reine ot *maupenser*,
Petit li pout puis demostre.
(*ib.*, *ib.*, II, 30784.)

MALPENSIF, *mau.*, adj., en mauvaise pensée, malintentionné :

Quidout que de fin quor leial
Senz traison e senz nul mal
Vousist ceo qu'il avoit requis,
N'ert de rien vers lui *maupensis*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12371, Michel.)

MALPERTUIS, -uiz, s. m., mauvaise ouverture :

La pucelle mena Andrence en la maison
de la jouvencelle qui lors demouroit en
une rue nommee *Malperuiz* ; cestui nom
demonstre assez combien celle rue soit
honeste. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 46 r°.)

Nom propre, *Maupertuis*.

MALPITEUX, -eux, *mau.*, adj., sans pitié :

Le pauvre trompette fut traité de ces
malpiteux Allemands plus rigoureusement
qu'auparavant. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, III, éd. 1874.)

Le cœur de ce *maupiteux* ne fut aucunement amolli qu'il ne les fist tous saccager. (*Extr. de Jean de Marconville*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. III, p. 445.)

Le malade qui mal se garde
Son medecin rend *maupiteux*.
(J.-A. DE BAUF, *les Mimes*, I, f° 13 r°, éd. 1619.)

.... Un medecin aspre et *maupiteux*.
(AMYOT, *Œuv. mor.*, les Dicts notables des Romains, IX, éd. 1819.)

La France est maintenant entre les mains d'usurpateurs, courue et brigandee par les siens propres ou de *maupiteux* estrangers. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., VIII, 4, éd. 1611.)

Que tardons nous a chasser ces facheux hostes, *maupiteux* bourgeois, insolents animaux, qui devorent nostre substance, et nos biens comme sauterelles ? (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 228, éd. 1593.)

Ah ! je prevoyoy bien ce *maupiteux* empire.
(SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 1^{er} journ., II, 2, Bibl. elz.)

Cheffet ensanglanta sa dextre *maupiteuse*.
(VAUQ., *Sat.*, III, a Hier. Vauq., Genty.)

Poit, *maupitou*, colérique, turbulent.

MALPLAISAMMENT, *mauplaisamment*, adv., d'une manière désagréable :
Injucunde, *mauplaisamment*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

MALPLAISANCE, *mau.*, s. f., mauvaise grâce :

Le champ en friche porte l'aluyne amere,
En *malplaisance* ressemblant a sa mere.
(*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. 1, éd. 1549.)

Mauplaisance, mauvaise grace. (R. EST., *Dictionariolum*.)

MALPLAISANT, *mauplaisant*, adj.; fâcheux, déplaisant :

Lui conta ceste *malplaisante* nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secreta, de peur d'estonner le peuple. (DU BELL., *Mem.*, f° 285, éd. 1569.)

Je ne pense pas qu'il y ait femme au monde a qui les personnes *malplaisantes* ennuyent tant qu'a moy. (ANT. LE MAÇON, *Decameron*, III, 227, Dillaye.)

Mauplaisant, injucundus. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

1. MALPOINT, *maupoint*, adj., pipé :

L'exposant a esté trouvé saisy de quatre dez *maupoints*, de deux qui estoient pers et autres deux non pers. (1399, Arch. JJ 134, pièce 168.)

2. MALPOINT, - *poyn*t, *mau.*, s. m., mauvaise situation :

Toute cele contree estoit en *maupoint* et en grant peril. (G. DE TYR, XVII, 10, Hist. des crois.)

Je le mets en *malpoyn*t — I bringe him out of favour or out of conceyte. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 468, Génin.)

MALPORTRAIT, adj., mal bâti :

Vilains *malportrait* !
Toz jors flairiez vous lou vin !
(*Pastour.*, cxxxviii, Oxf., Bodl., Douce 308.)

MALPRENDRE, v. a., voler, dérober :
Guillemin a confessé avoir fait plusieurs larrecins et *malpris* et emblez plusieurs deniers. (1360, Arch. JJ 90, pièce 568.)

MALPREU, *maupreu*, s. m., dommage :
Je croy qu'il face sa neufvaine a quelque saint. *Maupreu* lui puist il faire de me ainsi espargnier ! (*Les Evang. des Que-nouill.*, p. 74, Bibl. elz.)

MALPRINS, adj., malheureux, désastreux :

Entre ces haynes et *maltalens malprins*. (FROISS., *Chron.*, XV, 205, Kerv.)

MALQUERANT, *mau.*, adj., malveillant, qui cherche à faire du mal :

La vint li quens Tiebaut a eus,
Vers le duc *mauqueranz* e feus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20404, Michel.)

Doit amoncelé et ensanle assanlé aver et *malquerant* enseignent. (*Li Ars d'Amour*, II, 199, Petit.)

MALSAGE, *mausage*, - *aige*, adj., qui n'est pas sage, insensé :

Delirus, *mausages*. (*Petit. Vocab. lat.-franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

O peuple fol, *mausaige*, quiers tu estre
Vers ton Seigneur par ce recompenseur ?
(B. DES PERIERS, *Cant. de Moise*, Poitiers 1551.)

Depuis dix ans a prins aux boscageuses plaines
De *mausages* ramiers et cent et cent douzaines.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 254, éd. 1604)

MALSAVOIR, s. m., ignorance :

Et s'aiment miezl le bon saumon
Que le bon livre Salemon
Et le fort vin de *malsavoir*
Que le bon livre de savoir.
(*Ste Leocade*, Richel. 49152, f° 31'.)

MALSEAMMENT, adv., d'une manière inconvenante :

Quoy et comment sera bien ou *malseamment* fait. (J. DE CASTELNAU, *Façon et coust. des anç. Gaull.*, f° 58 v°, éd. 1539.)

MALSEANCE, s. f., messéance, inconvenance, indécence :

J'ay deja souvent protesté de l'imper-tinence et *malseance* de ces proces et immortels differens. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 229, éd. 1573.)

Et se donne loy de juger des bien ou *malseances* des comediens. (PASQ., *Rech.*, III, 16.)

Malseance : f. Uncomeliness, unseemliness, unhansomeness, ill favouredness. (COTGR., éd. 1611.)

Malseance, f. Indecencia. (C. OUDIN, 1660.)

MALSEHUR, voir MALSEUR.

MALSENÉ, *mau.*, adj., qui a de mauvaises intentions :

Ne crees mie cele gent *malseene*.
(*Auberi*, p. 88, Tobler.)

U Saigremors li desrees,
U Percevals li *malsenes*.
(*Fergus*, 2307, Martin.)

Dont s'entr'ocirent et defors et dedens a grans dolors et a gries paines come gens *mausenee* et qui d'aus n'avoient cure. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 114^b.)

MALSEUR, *malsehur*, adj., incertain, où il y a du danger :

Touz li pais estoit si *malsehurs* que nuns ne osoit aler ne venir. (1316, *Ord.*, I, 637.)

Et du pennage ailé les presages *malseurs*.
(J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, p. 57, éd. 1607.)

MALSOIGNEUX, voir MAUSOIGNEUX.

MALSONANCE, s. f., dissonance :

Ou transposer quelque diction l'une devant l'autre afin d'eviter la dureté et rudesse de quelque *malsonance*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 3, éd. 1576.)

MALSONNANT, adj., qui sonne mal :

Langaiges *malsonnans*. (1467, *Ord.*, XVII, 44.)

MALSOUFFRANT, adj., impatient :

Et est courouseus et *malsouffrans*. (*Des VII Plannettes*, Richel. 2485, f° 13 v°.)

MALSUIVRE, *mausuyvre*, verbe.

— Act., accompagner à son désavantage :

Si tost que les gens du duc faisoient une emprise contre ceux de Gand, ils estoient *malsuivy* par les cloches des villages qui avertissoient de l'un a l'autre. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, p. 382, éd. 1616.)
Var. de l'éd. Michaud (I, xxvii) *mansins*, qu'il faut lire *mausuis*.

— Neutr., échouer :

Si fut *mausuy* en son emprise, et saillirent les Gandois a grosse puissance, et mirent embusches sur le passage qu'il devoit passer. (O. DE LA MARCHE, *Mem.*, I, I, ch. xxvi, Michaud.)

MALTAILLIÉ, *mau.*, adj., mal préparé, peu capable :

Mon rude entendement *maultaillié* de parler ou d'escrire du gouvernement de ce monde. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 140, Ars. 2683.)

MALTALENT, - *ant*, *mau.*, *ma.*, *maultelant*, *matelant*, s. m., irritation, colère, dépit :

Espand sur eals tuen *maltalent*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXVIII, 27, Michel.)

Guillames l'ot, de *maltalent* rogi.
(*Les Loh.*, ms. Berné 113, f° 33^a.)

Li dus l'entent; si tinst de *matalant*.
(*Id.*, fragm. Châlons, v. 110, Bonnardot.)

Son *maultalent* li pardonne Pepins.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxviii, P. Paris.)

Quand ire et *maultalent* les toche.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 9^b.)

D'ire et de *maultelant* roigit comme cerise.
(J. BOU., *Sax.*, xxiii, Michel.)

Maultelant ot li cuens, si fist samblant pansif.
(*Id.*, *ib.*, xxiv.)

N'en els tum *maltalent* vengier.
(*Brut*, ms. Munich, 510, Vollm.)

Mais encor eirt en *maltalent*
Envers sa fille mult griement;
Vers li avoit mult grant iror.
(*Id.*, 2964.)

Finees apaisantet lo *matalant* del signor. (*Greg. pap. Hom.*, p. 55, Hoffmann.)

Nostre empereres refraint son *maltalent*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 4^d.)

Par molt fier *maultelant*.
(*Id.*, f° 5^a.)

Tot plains de *matalent*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10^c.)

De *maultalent* et d'ire prist color a muer.
(*Parise*, 1038, A. P.)

Selonc le *matalant* qu'il ait.
(*Lib. Psalm.*, ix, p. 267, Michel.)

Par mout grant *maultalent* l'en araisoné.
(*Floovant*, 85, A. P.)

Emelons fut proudons, son *maultalent* retint.
(*Id.*, 1041.)

Ce est li *maultalentz*
Qui nous depart.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 4^d.)

Sages hom son *maultalent* queuvre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 62^b.)

De ceste respouce eult li comtes de Monfort grant *matalant* et se retrai arriere. (FROISS., *Chron.*, II, 271, Luce, ms. Amiens, f° 53.)

Por *matalant*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 96, Borgnet.)

Les barbares enflammez d'ire et de *maltalent*. (GEORGES SELVE, *Camille*, éd. 1847.)

A quoy le roy condescendit, comme ce-luy qui leur portoit et avoit conceu un *maltalent* de cette condamnation. (PASQ., *Rech.*, III, 9.)

Et jusqu'à la fin du xvii^e s. :

Ayant appris que toute la chambre murmuroit et menaçoit hautement de lui faire cent difficultés à sa réception, il n'y songea plus, et garda pour ces messieurs un *maltalent* qu'il leur a bien fait sentir dans la suite de son ministère. (CHOISY, *Mém.*, I, II.)

Si celui-ci n'a que vingt-cinq ans, il est plus probable qu'il n'est pas atteint de la

rancune et du *mallalent* de ceux qui étoient hommes faits, au temps de la grosse querelle de l'avis aux réfugiés. (BAYLE, *Lett.*, à M. Régis, 6 oct. 1697.)

Je n'ai aucun *mallalent* contre M. de Bonnacorse du beau poème qu'il a imaginé contre moi. (DESPREUX, *Lett.*, à Brossette, 1^{er} avril 1700.)

MALTALENTER, *mau.*, v. a., irriter courroucer :

Arriers alerent et lempèrent
Deu, et si le *maltalentent*.

(*Lib. Psalm.*, LXXVII, p. 314, Michel.)

— *Mallalentié*, part. passé, irrité :

Si se tira ung peu arriere et faisoit semblant qu'il se vouloit reposer, mais Lancelot, qui estoit courroucé et *mallalentié* de ce que la bataille avoit tant duré, si lui courut sus... (*Lancelot du Lac*, 3^e p., ch. XI, éd. 1488.)

MALTALENTIF, - *tiu*, - *talantif*, - *talentif*, - *telantif*, *mau.*, *ma.*, adj., irrité, courroucé, de mauvaise humeur :

Rollaaz ad doel, si fut *maltalentifs*.
(*Rol.*, 2056, Müller.)

Entre eus se lancent fiers et *maltalentis*.
(*Les Loh.*, ms. Vat. Urb. 375, f^o 7^c.)

Li queus Fromons si fu *maltalentis*.
(*Id.*, ms. Berne 113, f^o 49^c.)

Fiert en la presse com hons *maltalentis*.
(*Id.*, Ars. 3143, f^o 23^c.)

Li bers monta fiers et *maltalentis*,
L'escu au col, en cantel l'a assis.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., v. p. 168, P. Paris.)

Devant les autres, plus qu'uns ars ne traisist,
S'en va li dus d'ire *maltalentis*.
(*Id.*, 2^e chans., xxxii, p. 95.)

Vers vos seront no prince fier et *maltalentif*.
(J. Bod., *Sax.*, xxiv, Michel.)

Vers vous seront no prince fier et *maltalentin*.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, f^o 232^c.)

Et ge qui sui *maltalentive*
Jurai comme fole chetive
Que sor lui vorroie venchier.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 252^d.)

Car dans Guillaume au cort nes li marchis
Se siet tos tens corrociez et marris,
Irez et fiers et moult *maltalentis*.
(*Aleschans*, Journ. des Sav., janv. 1857.)

Car li dus est dolans et moult *maltalentis*
De çou qu'aves estet ensemement assalis.
(*Chev. au Cygne*, 4974, Reiff.)

Lors vint Gaheriez et ses conrois, et furent .iii. m., et tuit molt preu, et se fierent entr'els irié et *maltalentif*. (*Artur*, Richel. 337, f^o 50^b.)

E voz Rainnier fier et *maltalentis*.
(*Girard de Viane*, Richel. 1448, f^o 6^a.)

Il est *maltalentis*.
(*Id.*, f^o 7^b.)

..... Si a .i. poison pris,
A quoi le tres fut tandus et assis :
Il l'en esraiche com hons *maltalentis*.
(*Id.*, p. 111, Tarbé.)

Ainc li frans hom ne se vot rendre vif,
Ains se desfent comme hom *maltalentis*.
(*Huon de Bord.*, 8404, A. P.)

Maltalentis et pris d'ire
Li recommence cil a dire
Une ramprone moult amere.
(*Las Mir. N.-D.*, Ars. 3527, f^o 142^d.)

Estes vous chacun des maufez
Maltalentis et eschaufez.
(*Le Pet au Vilain*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 105.)

Tant estoit *maltalentis* et correciez.
(*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 302^b.)

Amis, fait li rois, en vo foi i
Ne soies si *maltalentis*.
(*Fregus*, p. 48, Michel.)

Garin est retourné, le chevalier de pris,
Et Robastre avec li, fier et *maltalentis*.
(*Gaufrey*, 453, A. P.)

Et Bertran respondi de cuer *maltalentis*.
(*Covel.*, *Vie de B. du Guescl.*, var. des v. 21678-21696, Charrière.)

Quar li rois estoit mout *maltalentis* et mal senes quant il estoit en ire. (*Estories Rogier*, Richel. 20123, f^o 100^d.)

Dont se retrest messires Loeis d'Espagne vers les logeis tous *maltalentis*.
(*FROISS.*, *Chron.*, II, 177, Luce.)

Li roys fu si courouchies et si *maltalentis* sus les Flammens. (*Id.*, *ib.*, III, 319, Luce, ms. Amiens, f^o 83 v^o.)

MALTALENTIU, voir **MALTALENTIF**.

MALTÉ, *maulé*, s. f., méchanceté :

U lur *malté* peust estaindre
Ester en paiz aample e bien.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, I, 564, Michel.)

Ainz munta puis tant lur *maltex*
E lur orribles crueltex
Que...
(*Id.*, *ib.*, I, 811.)

Conen a lor felonie
E lor *mauté* e lur envie.
(*Id.*, *ib.*, II, 10391.)

Lor *maltex* savait afrenre.
(*Id.*, *ib.*, 17431.)

Qui le quer a plein de venim,
Plein de *mauté*, plein de deslei.
(*Id.*, *ib.*, II, 21913.)

L'evesque, u n'out *mauté* n'orguil.
(*Id.*, *ib.*, II, 23015.)

Des or vous conterai ades
Com a son pere fu marie,
Pour sa *malté*, pour sa folie,
Des trois rois qu'ele avoit guerpis.
(*Id.*, *Troies*, Richel. 375, f^o 68^v.)

Que il prist autre fame et si fu maries,
Qui moult estoit diverse et pleine de *maltes*.
(*Gaufrey*, 10581, A. P.)

Cis fu drois bues qui t'engendra,
Ne ja nature ne faudra,
Bien li sembles de cruauté,
De felonie et de *mauté*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 107^b.)

MALTENIR, *mau.*, v. a., maltraiter :

S'il m'unt laidi e *mautenu*,
Assez le lor ai cher vendu.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 22216, Michel.)

— Brouiller :

Et me voelent vers vus mesler et *maltener*,
Et l'amur et la peis desferre et envanir.
(*GARNIER*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 80^a.)

MALTIME, voir **MALOITISME**.

MALTOURNER, v. n., se trouver mal :
Quant Engentine l'ouyt, peu s'en faillit
que de courroux et d'ire ne *maltourna*.
(*Gérard de Nevers*, I, xxvi, éd. 1727.)

MALTRAIBLE, *mau.*, adj., dur à la peine :

Ici a chevalier penible
E endurant e *mautraible*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 6723, Michel.)

En qui est force plus penible,
Plus enduranz, plus *mautraible*.
(*Id.*, *ib.*, II, 23485.)

MALTRAIRE, - *trere*, v. n., souffrir, avoir du mal, être dans la peine :

Mes l'en voit aus plusors *maltrere*
Toz jors tant come il viveront,
Ne ja por ce Djeu n'en auront,
Ainz conquerront la grant puor
D'enfer, la paine et la dolor.

(*Bible au signor de Berze*, 120, Méon, *Fabl.*, II, 397.)

Tous pecheurs, et qui *maltraira*,
De requerer ces sains s'apreste,
En quelque peril qu'il l'ara,
A sa priere ne faudra.
Dieux essaucera sa requeste.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f^o 336 r^o.)

— Infin. pris subst., mauvaise réception, mauvais traitement :

Trop me puis de chanter taire,
Se biens m'en peust venir
De celi dont li *maltraire*
Me font la color palir.
(*Chans. attribue à Thib. de Marly*, ap. Crapelet, *Vers sur la mort*, p. 8.)

Forez, *mautraire*, vivre mal, au physique et au moral; vivre dans la peine et le tourment.

MALTRAIT, - *tret*, s. m., mauvais traitement :

... Ne m'en puis taisir
Que mon *maltrait*, en chantant, ne vos die.
(*Poët. ms. av. 1300*, t. I, p. 165, Ars.)

Ja n'aura tant de *maltret*.
(*Romant d'amors*, Richel. 837, f^o 123 r^o.)

MALTRAITABLE, *maltraït.*, *maltraict.*, adj., intraitable :

Toutes gens sont si *maltraictables*.
(*De Ceux qui carolerent un an pour empeschier le divin service*, ms. Avranches.)

Aucuns... sont si rudes et si *maltraïtables* a ceulz qui se confessent, qu'ils les mettent plusieurs foys en peril de damnacion. (*Doctrin. de Sapience*, f^o 42, ap. Ste-Pal.)

L'esleu empereur, quand ce vint a traiter ladite delivrance, fut trouvé si rude et *maltraïtable*, demandant choses si desraisonnables qu'il donnoit assez a cognoistre n'avoir vouloir d'entendre a aucun appointement. (*BELLEFORESTS*, *Chron. et Ann. de France*, François 1^{er}, an 1525.)

Les uns et les autres deviendront insolens et *maltraïtables*. (*Du Villars*, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

MALTRAITEMENT, - *aïctement*, *mau.*, s. m., action de maltraiter, mauvais traitement :

En tel maniere que par le baston et *mautraïtement* que il li avoit fet ele avoit abortie la creature que ele portoit. (1313, Arch. JJ 49, f^o 9 v^o.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :
Maltraïctement, m. Malacogimientio.
(*C. OUDIN*, 1660.)

Je luy renvoyois sans *maltraïtement* tous

mes prisonniers. (*Journal du corsaire Jean Doublet*, 1663-1711, Charvay.)

Suisse, Fribourg, *maltraitement*, mauvais traitement.

MALTRERE, voir MALTRAIRE.

MALTRET, voir MALTRAIT.

MALTROUVÉ, adj., faux, controuvé :

Il se doubtoit que le roy de Sicile, le connestable... estoient alliez ensemble, faisoient une pragerie, ce qui fut *maltrouvé*, car ils n'y pensoient point. (*Hist. d'Artus*, III, *connest. de Fr.*, Paris 1622.)

MALUCASE, s. m., terme du jeu de longue paume, action de mal servir la balle :

Au mettre et livrer l'estuef sur ou ilz jouoient par icellui Tassin, ledit Tassin eust failli et fait *malucase*, si qu'il sembla a icellui Jacotin sa partie adverse, et pour ce lui eust dit que ledit coup ainsi servi ne valoit neant et qu'il avoit gagné. (1396, Arch. JJ 150, pièce 177.)

MALUER, v. a., souiller, violer :

Il *maluerent* sun testament, diviset sunt del ire del suen volt, e aprimast li cuers de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LIV, 23, Michel.)

Deus, vindrent genz en la tue heredité, *maluerent* le tuen saint temple. (*Ib.*, LXXVIII, 1.) Lat., polluerunt.

Malues sunt ses veies de lui en tut tens. (*Ib.*, IX, 26, Michel.) Impr., *malves*. Lat., inquinatæ viæ ejus in omni tempore.

En veie nient *maluede*. (*Ib.*, p. 144.) Impr., *malvede*.

MALURE, voir MALEURE.

MALURÉ, voir MALEURÉ.

MALUS, s. m., tourment :

Tout aussi comme Tantalus,

Qui en infer soeffre *malus*.

(CHRIST., *du Roi Guill.*, 902, Michel.)

MALUSANT, adj., qui use mal :

Les meubles sont par coustume au mary attribuez et en peult faire sa volonté faisant providence advenante a la femme durant le mariage entr'eulx jusques a tant que le mary soit trouvé *malusant* des choses. (*Coust. de Bret.*, fo 37 v^o.)

MALUTILLE, adj., peu utile :

Par le saufconduyt inutile

De malheur et Dame Fortune,

En ceste cité *malutille*

Je n'ay gagné chose aucune.

(R. DE COLLEVEY, *Ballades*, III, Bibl. elz.)

MALVAIS, *malvois*, *mauvais*, adj., malheureux :

Chetive e *malvise* fui

Quant puis jo el ure vus crui.

(*Tristan*, t. II, v. 20, Michel.)

— *Mauvais morceau*, poison :

Perrette la Baudoyne empoisonna le suppliant et lui bailla ung *mauvais morceau*, tellement que a cause de ce et depuis ledit temps il ne s'est peu ne ne peut aider, labourer, ne gagner sa vie, mais a toujours esté, comme encores est, en langueur, et ce cognoissant ledit suppliant, afin d'avoir alligence et garison, et que ladite Baudoyne lui voulsist oster le *mau-*

vais morceau qu'elle lui avoit baillé. (1480, Arch. JJ 206, pièce 254.)

— *Mauvais frais*, ceux qui se payent a la commune pour des réparations :

Toutes personnes tenans jour et an leur demeure en la ditte ville, ou en sa banlieue et franchise, y payant les *mauvais frais*. (*Cout. de Bruges*, Nouv. Cout. gén., I, 573^a.)

— *Deniers mauvais*, reste d'une somme divisée, plus petit que le quotient :

Pour lequel compte ilz deurent chacun ung petit blanc, sauf que en payant chacun un petit blanc, ilz avoient deux deniers *mauvais*, voyant laquelle chose... et que difficile chose leur seroit de partir et paier entre eulx cinq les dits deux deniers, qui estoient *mauvais*. (1447, Arch. JJ 179, pièce 91.)

MALVAISEMENT, *mauv.*, *mav.*, *malvesement*, *malvaisement*, *mauvaisement*, *malveusement*, adv., mal, méchamment :

Mais vos l'aves *malvaisement* meri.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fo 16^b.)

Et il me vorent *malvaisement* mordrir.

(*Ib.*, fo 20^c.)

Et *malvesement* se regardent

Nostre pastor, qu'il ne nos gardent.

(GUOT, *Bible*, 814, Wolfart.)

Quident *malveusement* avoir clamei ou respondu. (XIII^e s., *Ban*, Arch. S.-Omer, cart. AB XVIII, 15, fo 55.)

Quant il revint, se li demanda comme il se contenoient : *Malvaisement*, fit il, car il sont tuit vilain devenu. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, fo 93^b.)

Maudit soit le preud'homme qui chevalier de la Table ronde vous fist, car... vous en estes *malvaisement* dignes. (*Lancelot du Lac*, t. III, fo 14, éd. 1533.)

— Malheureusement :

Il fut rué de pieres et morut *malvaisement*. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dwyter*, II, 6, Xav. de Ram.) Impr., *malvaisement*.

— A son détrimment :

Quant les archiers vont au bois pour trouver les bestes, ils ne doivent mener que deux chevaux au plus. La cause si est que quant il y a foison de chevaux, les bestes attendent *malvaisement*. (*Modus et Racio*, fo 77, ap. Ste-Pal.)

Vous savez *malvaisement* que ceulx qui sont du lignage d'Arnaut l'enchanteur et de la secte hayent mortellement le roy Perceforest. (*Perceforest*, vol. II, fo 145, éd. 1528.)

MALVAISSIME, adj., très mauvais :

Lo *malvaisissime* mon fill Gisolve. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 1, Champollion.)

MALVAISEMENT, voir MALVAISEMENT.

MALVAISTIÉ, *malvaistei*, *malvaisté*, *malveaisté*, *malvaistié*, *malveisté*, *malvestié*, *malvestiet*, *malvesté*, *malvetié*, *malvazté*, *malvistiet*, *malvisté*, *malvitié*, *malvoistié*, *malvaistié*, *malvaistié*, *malvaisté*, *malvaisseté*, *malvaistié*, *malvoystié*, *malvaisté*, *malveillié*, *malvestié*, *malvesté*, *malvetié*, *malveté*, *malvatié*, *malvistiet*, *malvitié*, *malvoistié*, *malvaisté*, *malveisté*,

mavesté, *mavistiet*, *mavisté*, *mavoistié*, s. f., qualité de ce qui est mauvais, méchanceté, lâcheté, mauvaise disposition :

E jel laissai remeindre en la *malvaistié* de lur quer. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXX, 11, Michel.)

Peresce semble *malvaistié*.

(WAGE, *Rou*, 3^e p., 10971, Andresen.) Var., *malvetié*.

Robertz, li quens de Moreling,

Qui unc de *malvesté* n'out soing.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 36694, Michel.)

Vus m'avez [voulu], dame, hunir

Pur vostre *mavesté* plaisir.

(*Tristan*, t. II, v. 38, Michel.)

Valor qui lor defent *malvestie* et paresse
Les semont et conduit et aprent et adresse.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Argentine*, P. Paris, *Romancero*, p. 25.)

Cil vraiment ne seit estre beste celestienne qui apres celei vie repairet a la tevor de negligence et la falenie de *malvistiet* qu'il avoit laiet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 38, Hoffmann.)

Qui si l'a blasmé de *mauveitié*. (*Lancel.*, Richel. 754, fo 26^a.)

Se seroit *malvoistié*.

(*Jeu parti*, ms. Berne 389, fo 2 r^o.)

Hom ki aime et veult estre ameis

Doit toule *malvestiet* hair.

(MESSIRES GAISEZ BRULEIS, *Chans.*, ms. Berne 389, fo 81 v^o.)

De *mauvitié*, ne de folie.

(*Rose*, Vat. Chr. 1858, fo 34^b.)

Car *mavastes* ne desmesure

Ne puet souffrir sens ne droiture.

(*Josaphat et Barl.*, ms. Mt-Cassin, fo 4^b.)

Mais *malvaisteis* qui tot efface.

(*Ib.*, p. 2, Meyer.)

C'est aperte *malvestes*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. V, 6, Beugnot.)

Cremant la *malvitié* du roy. (*Vie S^e Febronne*, Richel. 2096, fo 23 r^o.)

Que sa *mauvaitez* ne corrompe les autres. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, fo 17 v^o.)

Trespasuns de *malvoistié* a seintié. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxford, Bodl., Douce 270, fo 31 r^o.)

Ceux ausi qui leuent les mauves... de lor *mauvetez*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, fo 2 r^o.)

Que les dites lettres estieint faulses et malvais en escripture et en seaul, la quel faulseté et la quel *malvaistié* li devant diz priors et li procureres estieint apareillié de mostrer. (Oct. 1294, *Lett. de Byatriz, veuve de Hug. D. de Bourg.*, Sept-Fonts-Val des Choux, Arnay-le-Duc, Arch. Allier.)

La *malvaistie*. (*Ib.*)

Le roi d'Angleterre, en demonstrant la felonie et *malvestie* que il a conceue des longuement contre nous et nostre reaume. (2 sept. 1297, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. S.-Quentin, I, n^o 21.)

Que conoissom nostre peché

E loto nostre *malvazté*.

(*Vie du pape Grég.*, p. 82, Luzarche.)

Encontre l'ennemy d'enfer lequel de sa *mauvaytié* s'efforce tant qu'il peult d'empescher le sauvement des creatures humaines. (*Traité de tribulacion*, Richel. 1009, fo 2 r^o.)

Pees est a moi, et jeo irroi en le *malvetiez* de mon quoer. (*Bible*, Deuter., XXIX, 19, Richel. 1.)

Asquels en tesmoignance de *malvestiez* la terre fumante est deserte. (*Ib.*, Sagesse, x, 7.)

La *maveisté* de nos ditz enemis. (1310, de *treugis*, Rym., t. III, p. 212, 2^e éd.)

Improbilas, *mauvetié*. (*Gloss. de Conches.*)

E quant Fouke les vist, si avoit suspicion de *mavesté*. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 86.)

Nulle ayne ne *mauvatié*. (1348, Arch. P 1376, cote 2712.)

Selonc la *mauvistieit* de lour contrueves et mensonges. (*Ps.*, Maz. 798, f^o 70 v^o.)

De grant *mauvatié* plain. (*Ren. de Montauban.*, Ars. 5072, f^o 9 v^o.)

Mauvetié, iniquitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Plusieurs presumoient que les dits chanoines l'avoient fait de *malvitez*, pourtant qu'il leur sambloit que M. de Lorene averoit toutes les places de l'eveschies en main. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1484, Lar-chey.)

Des *mauvetiez* et crudelitez qui entre eux regnoient. (*Orose*, vol. II, f^o 7^a, éd. 1491.)

Vous protestant, puis qu'on m'a chastié, Ne faire tort a nul, ne *mauvastie*, Par quoy je sois de justice repris. (*Deporation de Robin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V. 243.)

Oublie ma *mauvastie*.

(CL. MAR., *Psalm.*, xxv, p. 183, éd. 1596.)

Mais nostre *mauvastie*

Ne peut tant envers Dieu qu'envers nous sa pitié. (J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I. VIII, Lemerre, II, 378.)

Ce sont les keurs de benine amitié, Qui n'ont soupçon, ni fard, ni *mauvestie*. (JAC. PELETIER DU MANS, *Louanges*, p. 20, éd. 1581.)

De premiere abordee on va entrer sur la bonté et *mauvasté* des femmes. (G. BOUCHET, *Serees*, III, éd. 1635.)

Sa *mauvasté* luy avoit fait crever un œil. (*Chron. Bordeloise*, II, 204, Delpit.)

Ayans ou employé leur *mauvastie* ou abusé de leur simplesce. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

— Action mauvaise, méchante, lâche :

Dist l'uns a l'autre : Nos faisons *mavisté* Que nos n'aidomes cel damoisial membré.

(*Les Loh.*, Richel. 19160, f^o 32^d.)

D'ordure et de *malevaisté* Se gardera et de peché.

(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 19, Luzarche.)

Jusque tant que li cuers me soit ou piz crevez, Por paor de morir ne ferai *malvistes*.

(J. BOD., *Sax.*, cxlvi, Michel.)

Legiere est *malvaistes* a faire.

(*Blancand.*, 1805, Michelant.)

Vous ki avez tous jors gietees Les *malvaistes* arriere dos.

(*Chev. as deus esp.*, 3314, Foerster.)

Li rois no tient mie a jeus

Quant dite li fu et retirete

La *malvaisté* que Kex ot fete.

(*Mule sanz fraim*, 324, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 41.)

Vilenie ne *mauvaiselé*. (1262, *Bans aux échevins*, OO, Ass. s. les drap. de Douay, f^o 4 v^o, Arch. mun. Douay.)

Les autres *malvaistes*. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poit. 124, f^o 3 r^o.)

Se bien et loiaument se ad porté en son

pais, et qe pur nule *maveisté* n'est departi. (*Lib. Custum.*, I, 124, 28, Edw. I, *Refr. brit. script.*)

Mavistieit et fauceteit fait. (*Psaut. lorr.*, Maz. 798, LI, 8.)

Et te garde de convoitise,

De tricherie, de *mavoistie*.

(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 4183, Charrière.)

Les demendeurs ne proposent pas contre lui (le lieutenant) collusion, corruption ne *mauvitié*. (1381, *Grands jours de Troyes*, Arch. XI^e 9183, f^o 31 r^o.)

En cas de corruption ou d'autre *malvatié*. (BOUÏ., *Somme rur.*, f^o 5^a, éd. 1837.)

Qu'on face aucune *mauvatié*. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f^o 58 r^o.)

Mais quelle *mauvesté* ou bonté qu'elle eust faite, elle fut arse celluy jour. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1431, Michaud.)

Ne souffrir estre fait ou commis quelque fraude ou *mauvoielé*. (1464, *Ord.*, xvi, 317.)

On trouve encore au XVII^e s. :

Tu pretends finement, par cette *mauvatié*, Luy donner plus d'amour, à moy plus d'amitié. (REGNIER, *Elegie zelotipique*, Jouaust, p. 169.)

Par la peine qu'il vous plaist de prendre de nous escouter, vous ne descouvrirez que trop les *mauvastiez* et infidelitez de l'un, et les indiscretions et importunitez de l'autre. (D'URFÉ, *Astrée*, II, 8.)

Ce mot se rencontre aussi dans des écrivains du XIX^e s. :

Les hommes n'offrent aux hommes que *mauvasté* ou insuffisance. (EUGÉNIE DE GUÉRIN, *Journ. et litt.*, p. 398, Trébutien.)

Au reste il a été conservé dans un grand nombre de provinces. Poitou, *mauvasté*, méchanceté, malignité. Centre, *mauvasté*, *mauvastie*. H.-Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, *mauvasté*. Guernesey, *mauvastie*. Pic., *mauvasté*. Rouchi, *mauvasté*. Wall., *mavasté*. Champ., Reims, *mauvasté*.

MALVAITIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVAZTÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVEIGNANT, *mauvengnant*, *mavengnant*, adj., qui est le mal venu :

Comencent a crier tuit a uné vois : *Mavengnant* sire chevalier, *mavengnant* sire chevaliers, que vos avec le traitor vos estes mis, certes vos la comper[ez] chierement. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f^o 53^a.)

MALVEISINE, voir MALEVOISINE.

MALVEISTÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVEL, s. m., p.-é. faute pour *man-* tel :

Et les la dame fu sa fille posée

En son *malvel* moult bien envolepee.

(*Auberon*, 400, Graf.)

MALVERSION, s. f., malversation :

Pour empescher qu'il ne se face aucun desordre, *malversion*, volerie et larcin. (1568, *Ord. pour la police et reglement du camp*, Variét. hist. et litt., I, 263.)

MALVESEMENT, voir MALVAISEMENT.

MALVESTÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVESTIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVEUILLEUR, s. m., celui qui veut du mal, qui cherche à faire du mal :

Pour doute que nostredicte ville ne soit eschielee par aucuns comme coureurs, compaignons, pillars, et autres *malveuilleurs* de nostre royaume. (1365, *Ord.*, iv, 582.)

MALVIS, voir MALVAIS.

MALVISEL, s. m., dimin. de *malvis*, *mauvis* :

Michiel *Malvisel*. (1437, *Amends et exploit de la cour et jurisd. de l'eslect. en la viconté d'Argentan*, Arch. Orne.)

MALVISTÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVISTIEIT, voir MALVAISTIÉ.

MALVITIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVOIER, voir MARVOIER.

MALVOISDIE, s. f., tromperie :

Car cil ki apres lo visce de lor *malvoisdie* repairent az plorementz, ja soit ce ke il pris soient, nequedent ne muèrent mie. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 446.)

MALVOISEUSEMENT, adv., par mégarde :

Li queiz tamis laissez sor la table *malvoisement* par avenant aventure brisat. (*Dial. St Greg.*, p. 86, Foerster.) Lat., incaute.

MALVOISIÉ, adj., malintentionné :

Li bourgeois sont felon et *malvoisié*.

(*Aiol*, 954, A. T.)

MALVOISIN, *mauveisin*, *mav.*, adj., mauvais voisin :

Pesme home i'out e *mauveisin*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 30480, Michel.)

Mult i unt Normant *mauveisin*.

(*Ib.*, *ib.*, 28650.)

Nom propre, *Malvesin*.

MALVOISINE, voir MALEVOISINE.

MALVOISTIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MALVOLOIR, *mauvoleir*, *malvouloir*, v. a., vouloir du mal à :

Je ne vous puis *malvouloir* ne hair.

(MELLIN DE SAINT-GELAYS, *Ouv.*, III, 13, Bibl. elr.)

Ceux qui apportent mauvaises nouvelles sont coutumierement *malvoulus* de ceux a qui ils les apportent. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 180, Roybet.)

Chefs desestimez et *malvoulus*. (MONT., *Ess.*, I, 6, p. 414, éd. 1593.)

— Inf. pris subst., mauvais vouloir :

E qui a tel ovre s'essaie,

Dreiz est teus en reseit sa paie.

Tous la puissent tuit cil avoir

Qui maupensé e *mauvoleir*

Unt de boiser a lor seignors.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 32618, Michel.)

MALVOULANT, adj., malveillant :

Ainsi de toy qui de cuer *malvoulaiz*,
Tout desaplumé, trenche de hault voltant
Pour assaillir ce fort gerfault royal,
En te monstrant aux muses desloyal,
Tu te deçoys.
(CL. MAROT, *Apolog. de Nic. Glotelet*, Œuv., VI,
158, éd. 1731.)

MALVOULEIZ, s. m., mauvais vouloir :
Comme sont plusieurs qui ne laissent
point leurs haynes, leurs *malvouleiz* de
nuyre, de faire dommaige a leur prou-
chain. (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen.,
f° 43 v°.)

MALVOULOIR, voir MALVOLOIR.

MAMAYE, s. f., grosse pêche de l'Inde,
dont on fait de la marmelade :

Mamaye : f. A great indian peach whe-
reof a kind of marmalade is made.
(COTGR., éd. 1611.)

MAMBORNIR, voir MAINBOURNIR.

MAMBOUR, voir MAINBOUR.

MAMBOURCQ, voir MAINBOUR.

MAMBOURNEUR, voir MAINBOURNEUR.

MAMBOURNIE, voir MAINBOURNIE.

MAMBRER, voir MEMBRER.

MAMBREURE, voir MEMBREURE.

MAMBREUSE, voir MEMBREURE.

MAMURNIE, voir MAINBOURNIE.

MAMURNIR, voir MAINBOURNIR.

MAMEILLON, s. m., objet de forme
ronde servant à marquer la ligne juste
d'une mesure :

Que tous cervoisiers aient leurs pos de
lot et de demy lot sy grans qu'ilz aient ung
pauch par dessueur leur mesure, et que,
a chacun lot et demy lot, soit mis en fa-
chon de clou d'estain ung *mameillon* pour
monstrer qu'ilz tiennent leur mesure.
(*Stat. des brass.*, XIV^e s., Reg. des stat.,
p. 12, Arch. mun. Abbeville.)

MAMELETE, - *ette*, *memelette*, *mamme-
lette*, *mammelle*, s. f., dimin. de ma-
melle :

Sa douce boucette
Senti et sa *mamelete*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 112 v°.)

Sili viennent les *mameletes*
Autresi comme .II. pometes.
(*Blanchandin*, Richel. 19152, f° 176f.)

Les rains, le pis, la *memelette*.
(BRETTEL, *Tourn. de Chauvenc.*, 2568, Delmotte.)
Impr., *mevelette*.

.... Aller cueillir les florettes
Et faire chapeaulx par les bois
Et les donner a ces fillettes /
Qui ont ces dures *mameletes*,
Et qui chantent a haute voix
Ces amoureux chansonsnettes.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 72c.)

Les orgueilleux sussent ma *mamelette*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 3^a, éd. 1537.)

Benolstes sont ses vierges *mammelle*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, cv, éd. 1545.)

Et resserrez vos blanches *mammelle*.
(CL. MAR., *Ballade de Caresme*, éd. 1896, p. 274.)

Mammelette : f. A little dug, breast, ud-
der. (COTGR., éd. 1611.)

Mammelette, f. Teta pequena. (C. OUDIN,
éd. 1660.)

MAMELEUX, *mamm.*, adj., qui appar-
tient à la mamelle, qui a de fortes ma-
melles :

Mammeleux, of or belonging, to the
dugs; also, having great dugs. (COTGR.
éd. 1611.)

MAMELIER, s. m., pis :

Quant li cuirs sera bien tanes, cascune
desdites pieches sera merqué du fer de-
vant dit, est assavoir le dos en le queue a
le fleur du cuir, les pans au *mamelier* a
le fleur, et le creste es narines a le fleur.
(*Stat. des corpor. industr.*, XIV^e s., Arch.
mun. Abbeville.)

MAMELIERE, - *elliere*, s. f., armure des
mamelles, du sein :

Deux *mamelieres*, et deux chaiennes
pour icelles *mamelieres*. (1352, *Compte
d'Et. de la Fontaine*, Arch. KK 8.)

MAMELIN, adj., efféminé :

Chevallier *mamelin* estoit
Qui son seignor rescous n'avoit
A donc de mort et de prison....
Ou qui n'avoit rescous pucele,
Meschine ou dame ou damoisele.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 208c.)

MAMELOTTE, *mamm.*, s. f., dimin. de
mamelle :

Les *mamelottes* poinnans.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Arras, f° 126.)

J'ay mis mon cuer en une lourde
Qui est tres belle bachelotte,
Mais elle a la *mamelotte*
Aussi grosse que la cahourde.
(HENRY DE CROY, *Art et science de rhetorique*, ap.
Michel, *Poés. goth.*, f°aiiii.)

MAMELU, adj., qui a de grosses ma-
melles :

... Vostre sein pommelü,
Ferme, arrondi, non *mamelü*.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, Œuv., II, 588, Travers.)

— Fig., bien fourni, en parlant d'un épi :

Il y en a aussi (du blé) d'une autre sorte,
qui a son espi *mamelü*. (DU PINET, *Diosco-
ride*, II, 91, éd. 1605.)

MAMERON, *mammeron*, *memmiron*, s. m.,
mamelon :

Assez i vint grant aleure
De gent coper sa vesteure
Des chevans et du *mammeron*
Li copa l'en le sommeron.
(RUTEB., *Vie Ste Elysabel*, Richel. 837, f° 293^d.)

Note pourquoy les mammelles croissent
en temps de pubescence et non pas es
hommes. Je dy qu'elles croissent en l'ung
et en l'autre et s'endurcissent les testes : et
ont petis *memmiron*s ou papillons. (B. DE
GORD., *Pratiqu.*, IV, 14, éd. 1495.)

Luy demanda a monstrer la mamelle
de laquelle le *mameron* ou bout perdu
avoit. (*Perceval*, f° 100^b, éd. 1530.)

Plus blanche fut que lait par et recent
Des *mammeron*s de la brebis issant.
(EST. FORCADEL, *Traduct.*, le Songe d'Or.,
éd. 1551.)

Wall., *mamuron*.

MAMET, s. m. ?

Tuit cil qui ameinant charretees de ma-
quereaux et ne sont des oances aux bou-
chiers doivent 12 deniers; et se il n'i a
plus de 8 cents, por chascun cent un denier
la demi obole; et se il i a *mamet*, il n'en
doit riens, et cil qui le portent hors de la
ville ainsint. (*Anc. Coul. d'Orléans*, p. 473,
ap. Ste-Pal.)

MAMILLANE, adj. f., en forme de ma-
melles :

Il y a des figues que on dit *mamillanes*
qui ont semblance de mammelles. (*Jard.
de santé*, I, 191, impr. la Minerve.)

MAMINOTIER, s. m., dévot à Notre-
Dame :

Dominotiers, *maminotiers*, patenostriers.
(RAB., *Pantagruelime prognost.*, ch. v,
éd. 1553.)

MAMMONE, s. f., trésor, mammon, en
style biblique :

Saint Gregoire dit que nous les devons
appeler (les pauvres) nos patrons et amis,
et leur devons donner de la *mammone* de
iniquité, afin que quant nous defaudrons
ilz nous reçoivent en l'eternel tabernacle.
(J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 365 v°.)

Personnes avaras, qui ont leurs *mam-
mones* plus a cœur que le vray et sincere
service de Dieu. (PARADIN, *Hist. de Lyon*,
p. 63, éd. 1573.)

MAMMUQUE, s. f., oiseau légendaire
sans ailes qui ne se corrompt point après
la mort :

Mammuke : f. A winglesse bird, or an
unknowne beginning, and after death not
corrupting; she hath feet a hand long, and
so light a body, so long feathers, that she
is continually carried in the ayre, whereon
she feeds; some call her the bird of Para-
dice, but erroneously; for that hath wings,
and differs in other parts from this. (COTGR.,
éd. 1611.)

MAMY, s. f., servante :

Ici est morte la fille du prince et la *mamy*
lui dit ainsy. (*Myst. de S. Glém.*, p. 115,
Abel.)

1. MAN, s. m., manne :

L'eau du rocher d'Oreb, et le *man* tousjours frais.
(D'AUBICNÉ, *Trag.*, VII, Bibl. elz.)

Ainsi nulle douceur, nul pain ne fait envie
Après le *man*, le fraict du doux arbre de vie.
(Id., *ib.*)

2. MAN, voir MON.

MANABLE, *maignable*, *maisnable*, *mana-
ble*, *menauble*, adj., habitable :

S'on vent maison *manable* li sires en ara
le tierc. (1240, *Ch. de Ren. de Hoocort*,
S.-Aubert, Arch. Nord.)

Maisons *manables*. (1355, *Reg. du Chap.
de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 15 r°.)

Maisons *manables*. (1397, Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chef lieu sur lequel a maison *manable*,
terres labourables. (1400, *Cart. de l'univ.
des chap. de N.-D. d'Am.*, f° 34 r°, Bibl.
Amiens.)

Ququel jardin a deux maisons, l'une
maignable, l'autre pour granche. (1404

Dénombr. de la Vic. de Conches, Arch. P 308, f° 120 v°.)

Auquel lieu a deux maisons, l'une manable et l'autre pour granche. (1414, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Bourgeois, manans et habitans de nostre dicte ville de Paris, aians maisons manables en icelle. (1431, Arch. JJ 175, pièce 303.)

Hostel maignable. (1451, Dénombr. de la Vic. de Conches, Arch. P 308, f° 17 v°.)

Aperceurent autour d'eulx... grans murs et maisons manables, haultes et eslevees. (Perceforest, vol. IV, ch. 13, éd. 1528.)

Comment le roy avoit voulu allier le Pré aux Clercz de la ville de Paris, en baillant a ferme ou moyson ledit pré a tousjours ou a anees, a la charge d'y faire des bastimens et maisons manables par ceux qui en avoient fait la prise de sa majesté. (HATON, Mém., an 1557, Bourquelot.)

La quatrieme partie d'un manoir et lieu que on nomme la mayrie de Sauviler, auquel a maison manable, grange, estables. (Pièce de 1583, ap. Beauvillé, Doc. inédits concernant la Picardie, IV, 342.)

Granges, estables et mareschausees sont catheuls, mais maisons manables, chasteaux, portes, fours et coulombiers sont heritages. (Coust. gén. du Comté d'Artois, 144, Arras 1679.)

Manable : com. Habitable; which may be inhabited, or dwelt in. (COTGR., éd. 1611.)

Manables ou habitables maisons, habitables domus, vel ædes. (NICOT, 1606.)

Maison manable. (1639, Almenèches, Arch. Orne, H 10.)

Manable, c. Habitable. (C. OUDIN, 1660.)

— Habitant, demeurant :

Toz dis est en eve manable.

(GUILL., Best. div., 1885, Hippeau.)

Ne seres plus o moi mainsables.

(De la Belette, Richel. 2168, f° 203 v°.)

— Durable, permanent, éternel :

Veirs Deus de Dieu, lux de lumiere,

De grant grandor saintisme e chere,

Ch que sen d'angele ne comprennent,

D'omnipotens omnipotent,

Maignable, igal éternement.

(BEN., D. de Norm., II, 24015, Michel.)

Recl moi an ta compaignie

Ou toi an ta menauble vie.

(Pass. J.-C., Brit. Mus. Add. 15606, f° 76^a.)

Quar je te voi en oreison

Manable et en affliction.

(Vie de Ste Marguer., 41, Joly.)

Norm., cour manable, cour qui tient à une exploitation rurale. Bessin, manabe, habitable.

MANADE, voir MANAIDE.

MANADERIE, voir MANANDERIE.

MANAEGE, voir MESNAGE.

MANAER, voir MANAIER.

MANAGABLE, voir MESNAGEABLE.

MANAGE, voir MESNAGE.

MANAGHE, voir MESNAGE.

MANAIDE, menaïde, - aïde, manade, manede, s. f., pitié, merci :

Proiez le roi et menaïde et merci.

(Les Loh., ms. Montp., f° 43^e.)

En vont au roi, pour ta merci proier,

De Frommonet menaïdes et pitié.

(Ib., f° 50^b.)

Proiez Girbert et menaïde et merci.

(Ib., f° 187^e.)

De F. ait et menaïde et pitié.

(Ib., ms. Berne 113, f° 17^e.)

Or en ait Deus et menaïde et pitié.

(Ib., f° 27^f.)

Or en ait Dieus et menaïde et pitiees.

(Ib., Ars. 3143, f° 53^e.)

Or en ait Diex et menaïde et pitié!

(Ib., 2^e chans., II, P. Paris.)

Quant il li prie et menaïde et pitié.

(Li Coron. Looyz, 2342, Jonck., Guill. d'Or.)

Q'il soit avec ses druz, si ait pais bone antiere,

Ne ja vers Guiteclin menaïde ne requiere.

(J. Bod., Sax., LXXXIX, Michel.)

Que de ce fait n'ares menaïde ne pardon.

(Chev. au cygne, 82, Reiff.)

Hé! gentis hons, et car penses de mi,

Et c'or te prenge et menaïde et merci!

(Huon de Bord., 2101, A. P.)

Dieu reclama, le roi de paradis,

Qu'il ait de s'ame et menaïde et merci.

(Ib., 8401.)

Se vos aves de moi menaïde

Jamais ne vos porteral faide

De la mort Cardioin mon frere.

(Durmars le Gallois, 4793, Stengel.)

Del tot me rent a vo menaïde;

Faites de moi vostre plaisir.

(Blancand., 5510, Michelant.)

Si s'agenoille devant els et lors rent

s'espee et se met del tout en lor manede.

(Lancelot, ms. Fribourg, f° 69^d.)

Et s'iroie prier et manade et parlon

A trestous cheuls qui sont de mon estration.

(B. de Seb., XIV, 852, Bocca.)

— Sorte de redevance consistant particulièrement en vivres et qui pouvait se payer en argent :

Manaide vero sunt .III. panes tam in quantitate quam in qualitate receptione digni et spatula similiter et .II. denarii.

(1:28, Cart. du chap. de N.-D. de Lausanne, Doc. de la Suisse rom., VI, 135.)

Magne menayde debent .III. panes et unum membrum carniun et .IIII. denarios pro vino scilicet pro una cupa et caponem in carnprevio. (Ib., p. 219.)

Parvæ menayde debent .II. panes et .I. membrum carniun. (Ib.)

Je ai donei en pure amone totes les menaydes, totes les censes, et totes les autres choses que je avoie et que je reclamoie ou cham qu'on dit dou chasne.

(1286, Bellevaux, Arch. Haute-Saône, H 86.)

En censes, en menaïdes, en justises. (1280, Lett. d'Othon Cte de Bourg., Bellevaux, Arch. Haute-Saône, H 73.)

Cf. MANAIE.

MANAIDIER [err.]

— MANAIDIER, v. à., traiter avec merci, avec ménagement :

L'amiraus i envoie Savari de Losenge

Qui de la soie part li dist et fait entendre

Que les manaidera, se ui se laissent prendre.

(Roum. d'Aliz., f° 63^e, Michelant.)

Et cil nes manaidoil nient,

Ains les demenoit malement.

(Parton., 259, Crapelet.)

Corneline est pierre asses laide;

Mais sages est qui le menaïde.

(Lapid., B 460, Pannier.)

Cf. MANAIER.

MANAIE, manaye, maneiè, menaie, - aye, mennaie, manee, manoiè, menoie, s. f., puissance, protection, droit, pouvoir, propriété que l'on a sur une chose, discrétion :

Mult umblement merci querra,

En sa maneiè se metra.

(WACK, Rou, 3^e p., 1011, Andresen.)

Cum Rous au rei Engleis ses enemis apaie

E cum chacuns se met deu tut en sa manaiè.

(BEN., D. de Norm., liv. II, Sommaire, t. I, p. 244, Michel.)

S'en sa manaiè vostre fil li metes,

En poi de terme l'avera mort jeté.

(RAIMBERT, Ogier de Dan., 10772, Barrois.)

Metez vos en Dieu maneiè,

Et n'i ait nul qui s'esmaie.

(St Brandan, 225, Michel.)

Quant li pucelle oit ceu, si lor cheit as pies, et dist qu'ele se metrait en lor menaïe; lors se penerent de li bien faire a lor pooirs. (S. Graal, Richel. 2453, f° 143 v°.)

Je me rent a vos et me met del tot en vostre menaïe. (Lancelot, ms. Fribourg, f° 15^d.)

Hé! franche riens, puis qu'en vostre manoiè

Me sui tout mis, trop me secourez lent.

(TRIV. IV, Chans., p. 44, Tarbé.)

Et St Andrius dira ans!

Que il conviert toute Alkaie

Et remist en la Dieu manaiè.

(MOUSK., Chron., 3883, Reiff.)

Du tout sui en vostre menaïe.

(Vieille escollie, Ars. 3114, f° 13^b.)

Puisque l'es mis en ma manaiè.

(ROSE, Vat. Ott., f° 16^e.)

Puisque mis l'ies en ma menaïe

Ton servise prendré en gré.

(Ib., 2034, Méon.)

Se m'en covient sa menaïe

Souffrir, keil greit ke j'en aie.

(WILLAME LI VINIERS, Chans., ms. Berne 389, f° 80 r°.)

Et vees chi m'espee autant comme g'en ai et le te renc, et me ma je del tout en ta manaiè. (Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 138.)

Or, vous metez dou tout en la moie manaiè, Et je soie honnie se je bien ne vous paie.

(Berte, 1415, Scheler.)

Car nus ne set, s'il ne l'assaie

Que c'est d'amors ne sa manaiè.

(JACO. D'AMIENS, Rem. d'am., ms. Dresde, Kört. 304.)

— Servir en manaiè, à discrétion, gratuitement :

Si j'ai servi en manaiè,

Gent guerdon en attend.

(Poés. ms. av. 1300, t. II, p. 547, Ars.)

Douce dame, ne creez mie

Que ce soit voirs, quoique nus die,

Qu'amors contredite soit vraie;

Sachiez c'est servir en manaiè,

C'est une amor, si vult, si vaille.

(Lai du Conseil, p. 115, Michel.)

— En manaiè signifie encore doucement, mollement :

Maint chevalier prist a ses mains.

Gifes et Blioblieries,

Qui au gué perillous fu pris.

Et l'Orguillos et cil des Aies
Ne pouvoient pas en *manaies*,
Ains le parfaisoient si bien
Que nus n'l puet amender rien.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 5912,
Hippeau.)

— Ménagement, merci, quartier, pitié :

Quatorze conte li sunt chau au pié,
Qui tot le prient et *manaie* et pitié.
(RAINB., Ogier, 140, Barrois.)

Ci ne li porta morz *manaie*,
Qu'ainz est en poi d'ure feniz.
(BEN., D. de Norm., II, 3830, Michel.)

Mes il n'l a point de *manaie*,
Pais qu'il les tient en son goitron.
(GUILL., Best. div., 1284, Hippeau.)

Il disoit ce qu'il avoit plaie,
Mes de lui ot male *manaie*.
(Renart, Br. VI, 337, Martin.)

Et d'un baston li fist grant plaie :
Ne li porta pas de *manaie*.
(Eteocle et Polin., Richel. 1420, f° 59^d.)

Ne cuic pas ke cil muire a honte,
Qui muert por fine amour veraie.
Mieus aim tel mort ke vil *manaie*.
(GAUTIER D'ARRAS, l'Empereour Eracles, 4884,
Massmann.)

Je vous proi, sire, par sainte carité,
De moi vous prenge et *manaie* et pitié.
(Huon de Bordeaux, 4446, A. P.)

En remembrance de ton sanc
Qu'issi fors, Dieus, de ton flanc
Et de vo cors consacré ci,
Je vous proie *manaie* et merci.
(Priere du sanc Jhesu Crist, Richel. 837, f° 261^a.)

Mil cil atent bonne *manaie*
Qui de celle plaie est plaies.
(Rose, ms. Corsini, f° 8^a.)

Mes cis atent bonne *menaie*
Qui de cele floiche est plaies.
(Ib., 956, Méon.)

Ja ne te porterai *menaie*,
Se tu james passes la haie.
(Ib., 3213.)

Leves tost sus, et si bouchies
Tous les partuis de ceste haie,
Et ne portes nului *manaie* :
Il n'aüert mie a vostre non
Que vous facies se anui non.
(Ib., 3702.)

Et ne portes nullui *menaye*.
(Ib., Vat. Chr. 1492, f° 26^e.)

Trop estes de male *menaie*
Qui si m'avez despuceles.
(Damoisele qui sonjoit, ms. Berne 354, f° 112^c.)
Quar Diex aura de li et pitié et *menoie*.
(Gir. de Ross., 2032, Mignard.)

— Sorte de redevance, comme *manaide*:

Que chil qi est tenans d'un iretage se
paine plus de metre son pooir en amender
le rente et le *manaie* q'il ne feroit
s'il n'l estoit baas. (Vat. Chr. 1490,
f° 145, ap. Ste-Pal.)

— En particulier, intérêts d'une somme
prêtée :

Et se doit li vile de Misesle a Roais
.viii^{xx}. liv. en *mennaie*, et a Oudart Vike
.xx. liv. en *mennaie*, et a monsenieur Jehan
Le Dieu .viii. liv. en *mennaie*. (1260,
Athies, Arch. J 385, Dufour, Situat. f.
nanc. des villes de Picardie.)

Des detes ke le vile doit en *manaie*
(1260, Comptes de Montreuil, Douët d'Arcq,
Rech. sur les comt. de Beaum.-s.-Oise.)

Bailler a *manee* les deniers des orphe-
lins. (1362, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms.,
Bibl. Amiens.)

Pour le *manee* de .c. moutons dou roy,
.x. moutons du roy. (1365, ib.)

Baillier a *manaie*. (1403, Béthune, ib.)

Cf. MANAIDE.

MANAIER, *manaiier*, *manaer*, v. a.,
avoir pitié de :

Jettent pierres et quarreaux traient,
De nulle guise ne *manaient*,
Lancent dars et plummees ruent.
(WACE, Brut, ms., f° 23 v°, col. 2, ap. Ste-Pal.)

Donc point li sire de la Haie,
Nul n'esparné ne ne *manaie*,
Ne nul ne fiert qu'a mort ne traie,
Ne poet garir qui il fait plaie.
(Ib., Rou, 3^e p., 8395, Andresseu.)

Cist le heent senz *manaiier*
Si cum de la teste trencher,
Cist de venir ne furent leuz
Od trestoles lor meilleurs genz.
(BEN., D. de Norm., II, 21216, Michel.)

Mes Horn le[s] passa tuz de tutes beautez,
Si cum le voleit Deus k[i] maint en trinitez,
Ki mist a queor le rei k'il les ad *maneez* ;
Kar rien ne puet perir k'il vol[t] ke seit gardez.
(Horn, 36, Michel.)

Cf. MANAIDIER.

MANAIER, voir MANAIER.

MANAIS, voir MANOIS.

MANANCE, *megnance*, s. f., séjour :

Feissent estance e *megnance* ou dit clos.
(Mai 1320, Ste-M. de Boq., Arch. Côtes-du-
Nord.)

Car ils acquierent lieu es cieulx
Pour faire eternelle *manance*.
(MICHAULT, la Danse aux Aveugles, p. 117, éd.
1748.)

— Possession :

Si c'est en cas reel, le demandeur en
est mis en possession, et se c'est en meub-
les, il en est mis en saisine et *manance*.
(BOUR., Somme rur., 1^e p., f° 9^o, éd.
1486.)

MANANDA, voir MANENDA.

MANANDERIE, *manandrie*, *manaderie*,
s. f., maison, habitation, résidence :

Ont illuec encontré, les une *manandrie*
Qui arsse avoit esté de le gent baptisie.
(Chev. au Cygne, 17107, Reiff.)

Selon la loy, seule mansion et avoir
ailleurs tous ses biens ne fait mie le man-
nant, si comme se ung home a en une
ville la ou il est manant une maison tant
seulement que il loue a aucun et n'y a
autres biens,... ne doit estre entendu
comme *manandrie*. (BOUR., Somme rur.,
2^e p., f° 47^d, éd. 1486.)

Il jettoient pieres de fais qui rompoient
tours et murs et thois de salles et de
manandries. (FROISS., Chron., IV, 279,
Kerv.)

Les dictes tentes, paveillons et aultres
manandries furent extimees plus de .iiii.
m. (Chron. des Pays-Bas, de France, etc.,
Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 536.)

De Denise qui fu meschine de sire Ni-
caise, pour le loyer et ostage de la loge
et *manandrie*[z] de dessus la ditte maison,
ou elle demoura ung an et demi. (1451,

Compt. de l'exéc. test. de Thomas de Turby,
Arch. Tournai.)

Toutes *manaderies*, arbres, hayes et buis-
sons prochains estoient despoüilles et mis
au net. (J. MOLINET, Chron., ch. VII, Bu-
chon.)

MANANDIE, voir MANANTIE.

MANANDIF, *manendif*, adj., syn. de
manant :

Riches et d'avoir *manendis*.
(Guy de Cambrai, Richel. 24366, p. 224^a.)

MANANDISE, voir MANANTISE.

MANANDRIE, voir MANANDERIE.

MANANT, *menant*, *mennant*, *mainant*,
maignant, adj. et s. m., habitant, qui de-
meure, domicilié :

Touz qui sont *manant* et tenement de
la vile de Druoul. (1279, Cart. de Ponthieu,
Richel. I. 10112, f° 350 r^o.)

Nostre *mennant* de Mes et nostre citain.
(1288, Hist. de Metz, III, 233.)

Comment nostre cher fils, enfant, nostre
cousin, nostre citain, nostre *menant* et
nostre aidant estoient et sont encor de-
tenus et prins. (1325, Rép. des Mess. au
Pape J. XXII, Hist. de Metz, IV, 17.)

Nos concitains et *menans* de nostre ci-
teit de Mes. (Mardi ap. Noël 1353, Cart.
de Metz, ms. Metz 751, f° 12 v^o.)

Quar je vey bien, par vostre semblant,
qe vos n'estez mie de ce pays *menant*.
(Foulq. Fitz Warin, Nouv. fr. du xiv^e s.,
p. 87.)

De tous marchans ou aultre *menans* de
la ville qui aient estes prains par les aver-
saires en leurs voyaiges faisans. (1405,
Hist. de Metz, IV, 565.)

Les *menans* et habitans en icelle ville.
(1409, Enq., Arch. Sarthe, E-3, 26.)

Envoya inciter
Les *manans* de Rivolte, qu'a luy se vuellent rendre
Ou qu'a sac seront mis, leur ville mise en cendre.
(J. MAROT, Voy. de Venise, Consult. de Dalviane
et Petillane, f° 63 v^o, éd. 1332.)

Que de lever des emprunts sur des
manans des villes de frontiere, comme
est tout le Piedmont, qui ne font aucun
trafic a cause de la guerre, c'est traicter de
l'impossible. (DU VILLARS, Mém., IX, an
1558, Michaud.)

Ils priverent du droit et privilege de
bourgeoisie Romaine, les *manans* et habi-
tants de la ville de Novocome en la Gaule
de devers l'Italie, ou Cesar de uagueres
les avoit logez. (AMYOT, Vies, J. Caes., éd.
1565.)

Qui habite, en parlant de choses
morales :

Atant vous fineray l'istore
Et li contes des vrais amans
En qui loiautes fu *manans*.
(Cocci, 8166, Crapelet.)

— Du sens de domicilié, *manant* a passé
à l'acception de riche, opulent, puissant :

Chies un borjois *menant* et asaasé.
(Les Loh., ms. Montp., f° 257^b.)

Del treu et del convenant
Oreat ostages avenant,
De Rome vingt et quatre enfans
Des plus fors et des plus *manans*.
(WACE, Brut, 2959, Ler. de Lincy.)

De petitet l'a mis en grant,
Et de povre l'a fait *manant*.
(*Id.*, *ib.*, 2837.)

E par lui est riche et *manant*.
(*MARIE, Ysopet*, lxxiii, Roq.)

Se bien le faites, *manant* iestez et riche,
De mes deniers voz donrai .v. c. livres.
(*Jourd. de Blavies*, 161, Hoffmann.)

Chascun (d'ax) est riche et *mananz*.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2684, du Ménil.)

Mult esteit riches e *mananz*. (*Rois*,
p. 195, Ler. de Lincy.)

Car *menant* sont et riche.
(*BERTRAND, Girard de Viane*, p. 9, Tarbé.)

Qui leur amoine les neis et les chalans
Ne fust la guerre Sinagot l'amirant,
Molt fassent riche, assasé et *menant*.
(*Id.*, *ib.*, p. 6.)

Que ses peres preudons estoit,
Riches et combles et *mennanz*,
D'amis, de grant avoir pouissanz.
(*S. Graal*, 3858, Michel.)

Par mon chief, dist li Turs, tens noveles portes
Dont vos serois ancui *menans* et asases.
(*Gui de Bourg.*, 1712, A. P.)

Or tu n'en soies et riches et *manant*.
(*Enf. Vivien*, Richel. 24369, f^o 114^a.)

De dras, de pavillons, de tres et de besanz,
D'or fin et de prisons, qui sont riche et *menanz* :
Tu cil qui iluc vindrent gaainerent itant
Que, tant com il vequirent, furent riche et *menant*.
(*Floov.*, 2513, A. P.)

Et li dux de Borgoigne, qui est riches *menanz*.
(*Id.*, 1431.)

Car annit vous ferai tous rices e *mainans*.
(*Prise de Pampel*, 5293, Mussafia.)

Un livre nous escriit que en apele les anz :
Qui croire le voudroit touz dis seroit *maignanz*.
(*Prophéties d'Eséchiél*, ms. Rouen, dans le *Bullet. de la Soc. des Anc. Text.*, 1883, p. 89.)

Il le feroit riche et *manant*.
(*Couci*, 2949, Crapelet.)

Li plus rice et li plus *manant*. (*FROISS.*,
Chron., IV, 289, Luce, ms. Rome.)

— Il avait quelquefois un rég. indir. :
Rey furent fort et mul podent,
Et de pecunia *manent*.
(*ALBERIC, Alex.*, 19, P. Meyer, *Rec*, p. 282.)

Gentilz fu de parage, et d'aveir fu *mananz*.
(*WACE, Rou.*, 2^e p., 72, Andresen.)

Mananz est trop d'or e d'argent.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 6195, Michel.)

Avom del suen a sofsant
E si'n sumes d'aveir *manant*.
(*Id.*, *ib.*, 24511.)

Bains il meast, uns paisans
Qui d'enfans ert assez *mananz* ;
Douze fix ont granz e petiz.
(*GULL. DE SAINT-PAIR, Mont-Saint-Michel*, 265,
Michel.)

Seignor, icelle terre, elle est tote par illes
Et de bones cites *menant* et replenies.
(*Aye d'Avign.*, 1413, A. P.)

E li borgeis sont riches e bien *manent*
De chevaux e de mul. d'or e l'argent.
(*Ger. de Rossill.*, p. 339, Michel.)

— S. m., serviteur :
Ce fu fait si priveement ;
Fors sa maisnie seulement
N'avoit ; mais si *menant* i erent,
Qui dure ent se mervillierent
De ce que li rois avoit fait.
(*PHIL. DE REMI, la Manekine*, 2041, A. T.)

Lui et deus autres chevaliers
Si estoient ses consilliers,
Et si *manant* orrent esté
Tant comme il avoit rois esté.
(*Id.*, *ib.*, 2545.)

MANANTIE, manentie, manauntie, menantie, menautie, manandie, manandie, mennentie, malandie, s. f., maison, habitation, demeure, domaine, manoir; bien, possession en général :

Ne remandra denier em abbaie,
Croiz ne calice ne autre *manantie*.
(*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 162.)

A Ruen mlst grant *manantie*
A Saint Oain en la abeie.
(*WACE, Rou.*, 3^e p., 703, Andresen.)

A Troie sont li grant tresor
De pailles et d'argent et d'or
Et de tote autre *manentie*.
(*BEN., Troie*, ms. Naples, f^o 14^d.)

Je te donrai en Franche avoier et *manandie*.
(*Aiol*, 6341, A. T.)

N'i avoit gent ne *manandie*.
(*Brut*, ms. Munich, 1142, Vollm.)

Einsi li crut ades honurs et *manauntie*.
(*GARN., Vie de S. Thom.*, Richel. 13313, f^o 5 r^o.)

Plusur ont poverté, li alquanz *manantie*.
(*Id.*, *ib.*, f^o 1 r^o.)

De tote terre avez la seignorie,
D'oisels, des bestes e d'altre *manantie*.
(*Adam*, p. 6, Luzarche.)

El chié de rouge mer avoit herbergie
Une cité mult bele plaine de *manantie*,
Tant par ert bele et riche entur la peescherie
Que trestote peissoit la terre de Sulie.
(*TH. DE KENT, Geste d'Alis.*, Richel. 24364,
f^o 14 r^o.)

Je te desfen toute ma *manantie*,
Ja n'i prendras vaillisant une alie.
(*R. de Cambrai*, 1881, A. T.)

Et Floires dist : Laissez m'ester,
Que ja por nule *manantie*
N'obliarai ma doce amie.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 1726, du Ménil.)

Asez i metont pain et vin et farine,
Et char sales et autre *manantie*,
Hauberz et elmes et espees forbies.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 691, A. T.)

A buiez et vaches et autre *manantie*.
(*Girard de Viane*, p. 82, Tarbé.)

Clers et borjois et rente et mueble
Abandonerent en ale
Chascun selon sa *manantie*.
(*J. LE MARCHANT, Mir. de N.-D.*, ms. Chartres,
f^o 7^b.)

Je ne doins pas ma druerie
A rentes ne a *manantie*,
Ains le doins a bon cevaller,
Douc en cambre, en bataille fier.
(*Parton. de Blois*, 10287, Crapelet.)

Por lui tenroiz grant heritaige
Viles et chasteaux et citez,
Se voz a feme la prenez
Avez auzer grant *manantie*.
(*Blanchandin*, Richel. 19152, f^o 184^a.)

Dedens les quels sis boniers se *manantie*
est contenue. (*Ch. de fév. 1242*,
Anchin, Arch. Nord.)

N'a cité ne chastel, ne bourc ne *manantie*
Que je n'ale par force et par vertu conquise.
(*Gui de Bourg.*, 66, A. P.)

Dient que de Guyon tenroir lor *mennentie*
Et qu'i s'iroit si homme toz los jors de lor vie.
(*Aye d'Avign.*, 4044, A. P.) Impr., *mennencie*.

Devant sa riche *manantie*
Avoit cil sa herbergerie.
(*GREFF., VII. Est. du monde*, Richel. 1526,
f^o 172^a.)

Li senateurs tel *manantie*
Avoit, que li rois de Hongrie
I vint, et tuit si chevalier
Se peorent laiens herbegier.
(*PHIL. DE REMI, la Manekine*, 7715, A. T.)

Por li auzer mult riche *manantie*,
Sires serez de tote Lumbardie.
(*Oitinel*, 643, A. P.)

Ou mont n'a ville ne cité,
Chastel ne bourc ne *manantie*,
Que je n'i aye seignorie.
(*NIC. DE MARGIVAL, Panthere d'amours*, 352, A. T.)

La grainge et toute la *manandie* et tous
le ressaige qui appant. (16 mai 1280, Cé-
lestins, maisons, 1^e l., Arch. Mos.)

Qu'avant seront passes li .vii. ans et demie
Que Garlus puist venir dedens sa *manantie*.
(*Gaufrey*, 788, A. P.)

Et si vous di sus Dieu, qui mai foa i plevie,
Que chel riche pales ou li or reflambe,
Ou les hautes tours sunt et la fort *manantie*,
Aron tout quitement ains l'ore de complie.
(*Doon de Maience*, 10498, A. P.)

Se li pris demouroit dedans sa *manantie*.
(*Brun de la Mont.*, 2444, A. T.)

Dont sommez nous tous freres en ceste *manandie*.
(*H. Capet*, 2187, A. P.)

Se donc n'estoit de nation, ou ne pre-
noit femme que fust de la nation de Mes,
et de la *manandie* de Mes. (1317, *Hist. de Metz*, III, 329.)

Car en .i. fort avoit chascun sa *manantie*.
(*CUVELL., du Guescl.*, 8223, Charrière.)

Je croy que vela la maison
Ou Anne tient sa *malandie*.
(*GREBAN, Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f^o 175^c.)
Var., *manantie*. (Ed. G. Paris, v. 21088.)

Sy ot ilz plus de mil lbz de dommaiges
en *manantie*, et l'eglise brullee. (*J. AU-
BRION, Journ.*, an 1492, Larchey.)

Or nous en allons, je l'en prie,
La bas en ceste *manantie*.
(*Vie du manv. riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)
Impr., *manaudie*.

— Droit de l'habitant de la commune :
Et s'uns hom de *manantie* qui mansist
el tenement de le glize fust jugies a mort.
(Mai 1247, *Lett. de J. d'Audenarde*, Arch.
Nord.)

Ke nous avons mis... fuers de la *manan-
die*, et de la paix, et de la justice de Mes,
eus, lor cors et lor biens, et tous lor heri-
taiges, kan k'il an ont, fors de banlue de
Mes. En teil maniere ke nos ne poons
jamaix reclameir, ne defendre par nulle
justice, por la raixon de la *manantie* ne
de la borgesie de Mes, ne ne les devons
jamaix paure ne ressoivre a manans ne
a borjois de Mes. (1287, *Hist. de Metz*, III,
231.)

Et c'il avenoit chose k'il en prenisent
nulz sans lou concel, ansi com il est si
desour devis, il ne varoit niant, et se ne
seroit mies, ne bourjois, ne menans, et
perderoit cent livres de messains cil ke
panroit la *manandie*, sans lou concel de
la ville. (1288, *ib.*, III, 233.)

— Sorte de redevance :
Et si a retenu ses *manandies*. (Sept. 1249,
Lett. de l'abb. de Chatill., cart. 20, Arch.
Meuse.)

Et ai la moitié par tot et cil l'autre, sauf ce que li abes et li couvens i retient lor *menandiez*. (Janv. 1256, *Lett. du Cte de Bar*, S.-Mihiel, Arch. Meuse.)

— Jouissance :

N'aurai d'amors *manandie*
Se pitié ne vaint son talent.
(GAUTIER D'ARGIES, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 191.)

MANANTISE, *manent.*, *manaunt.*, *manand.*, s. f., habitation, maison :

Dunkes tot li moine empirent lo comant de lur pere, et cel Basile boterent fors de la *manandise* del monstier. (*Diçl. St Greg.*, p. 19, Foerster.)

S'el prent home por *manentise*,
Il ert tornez a covoitise.

(*Parton.*, 6527, Crapelet.)

Conseillies nous ou *manantise*
Puissions trouver ou herbage.
(ALARD, *C^{tes} d'Anjou*, Richel. 765, f^o 11 r^o.)

.... Dedit d'oyseaux a son estre
En l'air, a mont, bien pres des cieulz
Ou a sa *manentise* Dieux.
(G. DE LA BIGNE, f^o 97, ap. Ste-Pal.)

Que volez vous, dit il, en ceste *manandise*?
(CUVEL., *Vie de B. du Guescl.*, 14885, Charrière.)

As toïx des *manandises*. (FROISS., *Chron.*, III, 343, Luce, ms. Amiens.)

Laquelle alee le procureur desdits religieux dit faire la separation de la terre de monseigneur le duc et de la terre de l'eglise, et que ses trois *manantises* sont en la justice de l'eglise... et le dit procureur substitut de Boiscommun dit que la separation des terres et justice est au dessus des dits trois hostels et un pou oultre. (1398, *Information au somm. des titres de la justice de Beaune*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 32 r^o, Arch. Loiret.)

Comme le suppliant eust prins a louage... a Amiens.. une maison ou *manandise*. (1455, Arch. JJ 483, pièce 30.)

Nous avons bonne *manandise*
En ce temple cy tout ouvert.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 11367, G. Paris.)

— Droit de séjour :

Hors pris ausi ceux que ne sont mie conversantz et continuellement demorauntz en les hundres, tout eyent *manantise*. (BRITT., *Loix d'Angleterre*, f^o 73^b, ap. Ste-Pal.)

— Biens, richesses en général :

Ne li troi roi qui sont de Frise
U tant a or et *manantise*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f^o 84^b.)

Li reis Salomun fud eshalcié sur tuz es reis de la terre en saveir e en riches *manantises*. (*Rois*, p. 274, Ler. de Lincy.)

Grant avoir et grans *manantises*
Et grans richesses en a prises.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f^o 148^b.)

Moult i trova grant *manantise*,
Or et argent et dras de Frise.
(*Chastoiem. d'un pere*, Richel. 19152, f^o 14^b.)

Por quei se travaillent li tant
De porchacier en mainte guise
La terrienne *manantise*.
(*ib.*, conte xxv, 142, Biblioph. fr.)

MANAS, *manes*, s. m., menace ?

Brefs de *manas*, appels de felonie ou de meynpours de meynpris trové et faille en brefs de *manas*. (BRITTON, *Loix d'Angleterre*, f^o 38 r^o, ap. Ste-Pal.)

Bref de *manes*. (*Id.*, *ib.*, f^o 8 v^o.)

MANATIE, VOIR MESNATIE.

MANAUNTIE, VOIR MANANTIE.

MANAUNTISE, VOIR MANANTISE.

MANAVLE, VOIR MANABLE.

MANBOR, VOIR MAINBOUR.

MANBOTE, VOIR MAINBOTE.

MANBOUR, VOIR MAINBOUR.

MANBOURG, VOIR MAINBOUR.

MANBRER, VOIR MEMBRER.

MANBURNIE, VOIR MAINBOURNIE.

MANBURNIR, VOIR MAINBOURNIR.

MANC, *manque*, *manke*, adj. et s. m., manchot, mutilé, estropié, privé d'un membre :

E ert *mans*, et vos voi eschacier.
(R. de Cambrai, 2929, A. T.)

Meus voudroie estre d'un pié *manc*
Que tu enses marenenz.
(Renart, Br. II, 325, Martin.)

Anieuse le cort sesir,
Qui n'ert pas petite ne *manche*.
(PRAUCELE, *De sire Hain et de dame Anieuse*, 270, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 106.)

Il i vont ci viel prestre et cil viel clop et cil *manke*... (*Auc. et Nic.*, p. 8, Suchier.)

Se li sers est *mances* ou d'autre maniere qu'il ne puetfere nul servise a son signeur. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f^o 101^d.)

.xxx. *manc* et .lii. boçu furent gueri.
(*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 139^b.)

Un chevalier fu navré el bras en une bataille si que la main pendoit au bras, en tel maniere que les mires et les amis conseillierent que ele fust coupee, mes celui qui avoit esté preus ot honte d'estre *manc*, si fist mettre la main en son lieu et lier de drapeaux... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 106^b.)

Il sana et guary ung homme *manc*, ayant la main seche. (*De vita Christi*, Richel. 481, f^o 76^d.)

Nous tuons, dit Seneque, nos enfans, s'ilz sont *manques*, debiles, imparfaits ou monstrueux. (FR. DE SALES, *Œuv.*, II, 401, Vivès.)

— Fig. :

L'armee en resta fort *manque* et foible.
(BRANT., *Capit. fr.*, Franç. I, Bibl. elz.)

— Fig., défectueux, imparfait, incomplet :

Tant de or, tant de argent et de rame fist faire monnaie de *manque* poiz, et celle qui estoit de poiz mancoit. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 39, Champollion.)

Metaphores, allegories, comparaisons, similitudes, energies, et tant d'autres figures et ornemens, sans lesquelz toute oraison et poeme sont nudz, *manques* et debiles. (DU BELL., *Illustr. de la lang. fr.*, I, c. 5, éd. 1549.)

Qu'on ne m'allegue point aussi que les poetes naissent, car cela s'entend de ceste ardeur et allegresse d'esprit, qui naturellement excite les poetes, et sans laquelle

toute doctrine leur seroit *manque* et inutile. (*Id.*, *ib.*, I, II, c. 3.)

Ne voulant laisser mon œuvre *manque* et imparfait. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, Epist., éd. 1874.)

Mais *manque* en moi jamais ne sera l'amitié.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f^o 7 v^o, éd. 1576.)

Par son parler ambigu et *manque*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 53, éd. 1878.)

Sans besicles la visitation se fust trouvee *manque* et defectueuse. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 192, Roybet.)

Il est fort peu d'exemples de vie pleins et purs. Et fait on tort a nostre instruction de nous en proposer tous les jours d'imbecilles et *manques* a peine bons a un seul ply qui nous tirent arriere. (MONT., *Ess.*, III, 13, p. 227, éd. 1595.)

Sauf l'ordre, la moderation et la constance, j'estime que toutes choses soient faisables par un homme bien *manque* et deffaillant en gros. (*Id.*, *ib.*, I, II, ch. XXIX, p. 466.)

Ou le compas, l'esquarre et la regle sont gauches, toutes les proportions qui s'en tirent, tous les bastimens qui se dressent a leur mesure, sont aussi necessairement *manques* et deffaillans. (*Id.*, *ib.*, I, II, ch. XII, p. 397.)

Et falloit nommement qu'ilz eussent la citadelle d'Anvers ; car leur revolte et victoire demerroit *manque*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, I, c. XXVII, Bibl. elz.)

Plus paroit que de nulle autre vigne la laideur de ceste ci, quand les branches de ses arbres se treuvent *manques* et defectueuses. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 4, éd. 1805.)

— Qui manque, qui est dénué :

Ce prelat, qui n'estoit *manque* d'arguments, respondit a Montbazin qu'en tout ce qu'il luy avoit mis en avant c'estoit se vouloir tromper a escient. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Sans toy, douce Santé,
La Force et la Beauté
Sont *manques* de puissance.
(RONS., *Œd.*, V, vi, Bibl. elz.)

Le dessein en fut beau, et consciencieux : mais, a mon avis, un peu *manque* de prudence. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XXXIII, p. 485, éd. 1595.)

Et pourquoi permit il que ses paroles fussent Si pleines de faveur, et si *manques* de foi ?
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 446, éd. 1633.)

— Gauche :

Tu m'as ouvert le *manque* flanc
Avecques cast yvoire blanc.
(J. DU BELLAY, *Œuv.*, f^o 102 v^o, éd. 1897)
Argot, à la *manque*, à gauche.

MANCEIS, VOIR MANSOIS.

MANCELE, s. f., manche :

Une pucele l'avoit pris,
Si l'a en sa *mancele* mis.
(*Parton.*, 201, Crapelet.)

MANCELLES, *manselles*, s. f. pl., grands anneaux de fer avec lesquels le timonier est attaché à la voiture :

Avalouere, coliers et *manselles*. (1397, *Bail*, Arch. MM 31, f^o 236 v^o.)

Il luy alla souvenir que autresfois il avoit

bien sceu que il y avoit deux chevaliers sur luy, lesquelz chevaliers avoient eu leurs testes coupees grant temps par avant, et les chevaux aussi selon les *mancelles* de dessoubz. (*Perceforest*, vol. V, ch. 26, éd. 1528.)

Avalloueres, *mancelles*, chesnettes et autres harnois necessaires a charroyer. (1556, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 206, Chevalier.)

Pour retirer les coliers, seillettes, traits, *mancelles* et autres outils pour les chevaux. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. v, éd. 1597.)

Mancelles : f. Great iron rings whereby the thille horse is fastned unto a cart. (COTGR., éd. 1611.)

MANCELON, s. m., manchettes, garniture qu'on met au bout des manches :

Une paire de *mancelons*, qui povoient valoir deux sols, six deniers. (1457, Arch. JJ 489, pièce 186.)

MANCEVIR, *manchevir*, *mansevir*, v. a., avertir, aviser :

Se ces escoutes oissent gens esmouvoir pour traire par devers le ville, il se devoient retraire viers chiaus qui gardoient les camps pour yaus *manchevir* et aviser. (FROISS., *Chron.*, II, 125, Kerv.)

Jamais li Escote ne l'eussent eu (Bervich), puis qu'il en estoient *mancevi*. Toutes fois li chastiaus demora as Escos. (Id., *ib.*, IV, 143, Luce.)

Le dit jour vinrent nouvelle a Metz, que, au propre jour que lesdits Lorains firent leur entreprinse, et par pareille fasson, le riche duc d'Allemaigne volt parre la cité de Noirenberch. Maix, comme on dist, lez s^{rs} de la ville en furent *mansevis* par ung homme qui estoit yssy hors de la cité bien matin, et tellement qu'il se preparont dedens la cité pour les attendre. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Et adonc quant les waites oient le frapiche des gens d'armes, ilh cornont leurs cors, et cheaux delle fortereche commencent a crier aux armes. Et adonc vinrent ilhs a leurs defenses et lassont courir trois chanons sour leurs anemis. Et adonc quant les gens Johans de Bearen veirent che que ilh estoient *manchevis* et perveirs, ilh retournont arrier et dessent qu'ilhs estoient vendus. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 363, Borgnet.)

MANCEZ, voir MANSOIS.

MANCHAL, *men.*, adj., manchot :

Des *menchaux*. (1263, *Constit. de la Mais.-Dieu de Troyes*, LXV, Arch. Aube.)

MANCHÉ, *maunché*, *mauncé*, adj., à manches :

Jupam manubiatam, *mauncé*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 88.)

Capam manubiatam, *maunché*. (*ib.*, p. 89.)

MANCHERON, s. m., dimin. de manche :

Les *mancherons* de vos charrues. (*Rose*, ms. Corsini, f^o 130^c.)

En labourant il est quasi tousjours droit, se soustenant et appuyant aux oreilles ou *mancherons* de la charrue. (COTTEBAU, *Colum.*, I, 9, éd. 1555.)

— Manche, bouts de manches, man-

chettes, sortes de manches pendantes qui tenaient à l'habit et pendaient par derrière :

N'avoit mance ne *mancheron*
N'il n'a chape ne chaperon.
(*Dit du Barisel*, Richel. 837, f^o 3 r^o.)

Le blanc se porte par jeunes filles en cordons et rubens, *mancherons* et coeuvrechiefz. (*Blas. des couleurs en armes*, f^o 39 r^o, éd. 1511.)

De *mancherons*, de braceletz,
De gorgerins et de colletz,
De perles d'orient semez.

(CORROZET, *Blas. domest.*, Blas. du cabinet, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 266.)

Un *mancheron* a sa main, dopt il se bouchoit le nez et la bouche. (SULLY, *OEcon. roy.*, ch. XXXIV, Michaud.)

Mancherons, brachialia. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

Norm., Centre et Canada, *mancheron*, manche de la charrue. Tournaisis, *mancheron*, Boulogne, *manceron*, manchon.

MANCHET, *manquet*, *manquet*, adj., dim. de *manc*, manchot, estropié :

He that hath but one hande, *manquet*, *manchet*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 315, Génic.)

Après sa feste
S'en repentist : Je suis bien beste,
Dist il, j'ay femme deshonneste,
Posé que des biens elle acqueste,
Elle est muette,
Toute sourde et toute *manquette*.

(R. GOSIN, *Livre des loups ravissans*, ch. v, éd. 1525.)

Plutost faisoit l'aveugle et le *manquet*. (BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 108, éd. 1723.)

Aucuns demourerent *manchetz*, les autres boiteux. (P. MART., *Rec. des Isles*, f^o 88 v^o, éd. 1532.)

Un capitaine *manchet* d'un bras. (BEZE, *Hist. eccles.*, III, 266, éd. 1563.)

Il fit couper les bras a tous ceux qu'on peut prendre, qui des garnisons romaines partoient... afin qu'en les voyant ainsi *manquets* donnassent crainte aux autres de faire acte semblable. (JEH. LE BLOND, *Val. Maxime*, f^o 79 v^o, éd. 1879.)

Faignant avoir leurs membres langoureux, *Manquets*, perclus, impotens, douloureux. (*Le plaisant Boutehors d'oyiveté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 180.)

— Par extension :

Plantes diminuees, *manchettes* et tronquees. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCLIV, éd. 1558.)

Dans le Haut-Maine on appelle *manquette* une femme qui ne peut nourrir son enfant que d'un côté.

MANCHEVIR, voir MANCEVIR.

MANCHIE, s. f., mesure de longueur qui comprenait 14 palmes :

Trouvons y estre pour ung bonier 6400 *manches*. (1555, *Reg. de la cour des voir jurés du charbonnage*, Arch. de l'Etat à Liège.)

— Instrument avec lequel on mesurait :

Avons mesures et reseawes tant a cor-

deau que alle *manchie*. (1556, *Reg. de la cour des voir jurés du charbonnage*, Arch. de l'Etat à Liège.)

MANCHIER, v. a., abaisser :

Li duc atornoiant tuit et regardant as cites de ses anemis se combati pour eux destruire et *manchier* lor honor. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 4, Champollion.)

Cf. MANC.

1. MANCHISE, *manchiwe*, s. f., défaut :

Tant par fu foible, la vie li fait *manchise*. (*Pass. du Christ*, 368, Boucherie.)

2. MANCHISE, s. f., syn. de *manchie* :

Hors rabattus le tirce part pour serres et pilers, demeure pour ledit bonier 4266 *manchises* desquelles estimons chacune rendre 10 traits dont les 15 traits font une cherree. (1555, *Reg. de la cour des voir jurés du charbonnage* Arch. de l'Etat à Liège.)

MANCHOIR, *menchoir*, adj., à manche ; mot ancien qui n'a été rencontré quedans un texte du Nord de la première partie du dix-septième siècle :

Cousteau *menchoir*. (1620, Halle de Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

MANCHON, s. m., manche de la charrue : Stiva, manche de la charrue, *manchon*. (*Gloss. de Gart.*, Scheler, *Lex.*, p. 59.)

Manchon de carue. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*; Scheler.)

— Garniture de la manche :

Quatre pieces de pierreries pour un *manchon*, dont il y en a deux qui sont faites en miroiers et des panaches dessus, garnis de diamans, de rubis et d'opalles, prisé quatre cens escus. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrées*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Bessin, *manchon*, manche de la charrue.

MANCINE, voir MANSINE.

MANCION, voir MANSION.

MANCIP, voir MANCIPE.

MANCIPATION, s. f., syn. de testament :

Feist et ordonna par ces presentes son testament, *mancipation* et ordonnance de dernière volonté. (1542, *Test. de Guill. du Bellay*, Commiss. hist. et archéol. de la Mayenne, Proc. verb. et doc., 1880-81, p. 177.)

MANCIPE, *mancip*, *manciple*, *maciple*, s. m., esclave, serviteur, servant :

Ainsi alarent li deciple
Par tot lo mont et li *manciple*.
(*Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 136^a.)

Ansinc alarent li deciple
Par tot lou mont et li *maciple*.
(*ib.*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 76^d.)

Cist meesmes sont apeles *mancips* porce qu'il sont pris par mains d'annemis. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f^o 5^c.)

Mancipolium, *mancip*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 13032.)

Dy moy s'il te plaist qu'il te semble
De ce *mancipe* feminal.
(*Therence en franc.*, f^o 95^b, Verard.)

Ne devois tu sçavoir que le princlpe
D'ung philosophe est, qu'il soit ung *mancipe*

D'Angerona, qui en peinture froide
Tient un dur mors et une bryde royde,
Pour demonstrer du bec le grand danger?
(Apolog. de Nic. Glotelet, pour Cl. Marot, à la suite
des Œuv. de Marot, IV, 505, éd. 1731.)

Povres *mancipes* capturez sous la ban-
niere de toute asnerie. (CHRISTOPHE LAN-
DRÉ, *Oecoiatrie*, p. 906, éd. 1588.)

— Fé.m., *mancipe* :

Donne voie au seigneur de prendre sa
mancipe ou sa serve. (BERSUIRE, *T. Liv.*,
ms. Ste-Gen., f° 62^b.)

MANCIPER, v. a., livrer, abandonner ;
transporter, céder en toute propriété par
suite d'une vente, ou de toute autre ma-
nière :

Ses parens l'avoient du tout *mancipee* au
service de nostre seigneur. (*Mir. historial*,
Maz. 557, f° 16 r°.)

Que pouvez vous attendre de luy (H. IV)
qui des le ventre de sa mere estoit *mancipé*
a Sathan? (*Advert. des cath. fr. aux cath.*
angl., p. 64, éd. 1586.)

Estant *mancipé* a toute volupté. (*Id.*,
p. 107.)

— *Mancipé*, part. passé, consacré :

Nous les frequents devotement comme
lieux saints, dediez, *mancipez* au service
et honneur de Dieu. (GRENIER, *le Bouclier*
de la foy, f° 63 r°, éd. 1580.)

— Dépossédé :

Ainsi a esté la noble maison de S.
Georges destruite et *mancipee*. (O. DE LA
MARCHE, *Mém.*, l. I, p. 114, éd. 1616.)

Meuse, les Vouthons, *manciper*, émanci-
per.

MANCIPION, *mancipon*, s. m., esclave :

En cel meisme jour li pechieres morut,
et fu fais fius de tenebres et *mancipions*
d'infer. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz.
1351, f° 87^d.)

L'un fu paire .G., l'autre Folcon,
E li enfant refurent chevalier bon,
E taus ja refurent mal *mancipon*.
(*Ger. de Ross.*, p. 300, Michel.)

MANCIPIE, voir MANCIPE.

MANCIPON, voir MANCIPION.

MANÇOINGE, voir MENÇONGE.

MANÇOIS, voir MANSOIS.

MANÇONGE, voir MENÇONGE.

MANÇONGEOR, voir MENÇONGEOR.

MANÇONIER, voir MENÇONGIER.

MANCOR, s. m., p.-è. métal, selon
M. Léopold Delisle (*Class. agric.*, p. 320)
qui l'a rencontré dans une charte de
l'abbaye de Fontevault, en 1199, et dans
plusieurs passages du Cartulaire de la Tri-
nité de Caen.

Nom propre, Willelmus *Maincoir*, dans
les textes indiqués ci-dessus.

MANCOY, s. f., guérite ?

Pour fere une *mancoy* au cloquier de
S. Estevene pour le wete dudit cloquier.
(1372, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

MANCQUET, voir MANCHET.

MAND, voir MANT.

MANDABLE, adj., mangeable :

Mandibilis, *mandables*. (*Catholicon*, Ri-
chel. I. 17881.)

MANDAGLOIRE, voir MANDEGLOIRE.

MANDAGORE, voir MANDEGLOIRE.

MANDAMENT, voir MANDEMENT.

MANDAST, voir MANDÉ.

1. **MANDAT**, s. m., mandement :

Icelluy pape Clement suspendit Gaultier,
evesque de Poitiers, en hayne de ce que
ledit pape estant archevesque de
Bordeaulx icelluy Gaultier l'avoit excom-
munié par ung *mandat* de l'archevesque
de Bourges comme primat d'Aquitaine.
(N. GILLES, *Ann.*, t. I, f° 311 v°, éd. 1492.)

2. **MANDAT**, voir MANDÉ.

1. **MANDE**, s. f., espèce de panier sem-
blable aux gabions, grande corbeille à
deux mains ou poignées :

Del millier de herenc, un denier (de
droit) ; de le *mande* de raies quatre de-
niers. (1202, *Enquête faite à Capi*, Tailliar,
Rec. d'actes des XII^e et XIII^e s. en lang.
wall., p. 15.)

Pour .iiii. cloies de xvi. pies et .ii. ser-
voirs et .ii. *mandes*. (1326, *Revenus des*
terres de l'Art., Arch. KK 394, f° 45.)

Ghiots li corbellieres a vendu ses vans,
ses corbeilles et ses *mandes*. (*Dial. fr.-*
flam., f° 15^a, Michelant.)

En avallant atout cordes, *mandes* plaines
de feu sur ledit bois quy estoit mis contre
leurs murailles. (WAVRIN, *Anchienn. Cron.*
d'Englet., II, 136, Soc. de l'H. de Fr.)

Pour le *mande* de merlans. (1400, *Cart.*
de Corb., ap. Laborde, *Emaux*.)

Une grande *mande* quarree, pour mettre,
charger et amener par charroy, treize ta-
bleaux de bois. (1451, *Ducs de Bourg.*,
n° 1466, Laborde.)

Une grande *mande* d'argent, a mettre
l'aumosne. (1467, *ib.*)

Nous avons trouvé douze *mandes*

Pour honter ce qui demourra.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 12987, G. Paris.)

Du pain plein une *mande*

Bouter en ses boyaulx.

(G. CHASTELL., *Poés.*, à la suite de la *Lég. de*
Faisfeu, p. 168, éd. 1723.)

Une grande *mande* d'argent, faicte en
façon d'osiere. (1536, *Inv. de Ch. Quint*,
ap. Laborde, *Emaux*.)

Tondre draps, brusler ung porchel.

Tiltre ung sac, lascher une *mande*.

(*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XIII, 160.)

Tous, jusqu'aux moindres, employeront
la veillee des longues nuicts, faisans au-
pres du feu des paniers, corbeilles, *mandes*,
vans, et semblables meubles du mesnage.
(OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 6, éd. 1805.)

Mande, *mante*, est resté dans la Picardie,
dans l'arr. de Valenciennes et dans le
Hainaut, spécialement pour désigner le
panier à deux anses dont se servent les
maçons et les jardiniers. Rouchi, *mande* à
bercher, berceau.

2. **MANDE**, s. m., huissier, sergent :

Et de entendre proceder et besongner
diligemment en ceste reformation, de
jour en jour, prestement et sans delay,
par les voyes et *mandes* qu'ils verront
plus convenables et meilleurs. (1403,
Confirm. des lett. par lesquelles le duc de
Berry, lieutenant du roy dans le Languedoc
et la Guienne avoit établi les reform. gén.
dans ces provinces, Ord., IX, 83.)

A oultraigé les officiers et *mandes* des
consulz. (1485, *Liv. des Jur.*, Arch. mun.
Agen, BB 19, f° 198^b.)

Est permis aux *mandes* et maistres des
haultes œuvres de la presente ville, prendre,
tuer et approprier a eulx les oyes et
guyctes. (15 fév. 1518, *Régl. des Cons.*
d'Agen, Arch. mun. Agen.)

Faictes que toutes les nuicts ung consul
d'Agen se promene la nuict par la ville
avec les *mandes*. (16 fév. 1569, *Lett. de*
Monluc à Lalande, Arch. mun. Agen.)

Les consuls ont accoustumé faire ap-
porter a ung de leurs *mandes* et sergens
ordinaires de la maison de ville une ba-
niere en toutes processions. (*Test. et*
Mém., Arch. mun. Agen, EE.)

Et au xvii^e s. :

Nominations annuelles... des *mandes* de
la ville, des portiers, charretiers, etc.
(1603-1654, Arch. mud. Agen, BB 11.)

Mande s'emploie encore à Agen, au
sens d'appariteur.

3. **MANDE**, voir MENDE.

MANDÉ, *mandet*, *mandat*, *mandast*, s.
m., le lavement des pieds du Jeudi-Saint
dans les chapitres et abbayes, et surtout
l'aumône qui se faisait à cette occasion,
et qui se continuait pendant l'année sur
la caisse dite du *mandé* ; cette aumône
consistait tantôt en distributions de pain
et de vin, comme à l'abbaye de St Claude,
tantôt en distributions de pain et d'argent,
comme à l'abbaye de Ste Croix, tantôt en
distributions de vin et d'argent, comme à
l'abbaye de S. Maixent :

La ceine freiz et le *mandet*.

(S. Brandan, 878, Michel.)

La chaine feres et le *mandé*.

(*Id.*, Ars. 3516, f° 103^a.)

Il font la chaine et le *mandé*.

(*Id.*, f° 103^d.)

Tost est riche qui s'i commande,

Nes li povres cui ele mande

A s'omosne et a son *mandé*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 33^b.)

Et le jor de la çaine Dieu

Faisoit son *mandé* de cuer pieu.

(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II,
399.)

Et si doins pour Diu au couvent de Vau-
celes... .c. sol d'argent au *mandet* a saint
Piere, et le remanant que jou ai a le Noe-
veville au *mandet* a saint Amet pour Diu et
por m'ame. (*Testament de 1252*, ap. Tailliar,
p. 197.)

Et si laist aussi au *mandet* c'on fait
chaskun an a St Pierre 4 liv. et 10 s. pa-
risis pour acheter un fierton d'iretage,
pour aidier a paier chaskun au *mandet*
hiretavlement. (*Testament d'avril 1273*,
Arch. mun. Douai.)

En les .ii. quarantaines chascun samedi faisoient *mandat* de .xiii. povres as queus il lavoient lor pies et a chascun donioient chemise et braies et soliers nues. (*Stat. de S.-J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Certains moines en l'abeie de cele ordre (Cistiax) doivent laver les piez as autres en fesant le *mandé*. (*CONF. DE LA R. MARG.*, *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 78.)

Aucuns de ses chappelains disoient l'office du *mandé* endementieres que il lavoit les piez as povres. (*Id.*, *ib.*, p. 92.)

Le *mandast* des trois enfanz. Est debuz par led. reverend pere en son dit celier tous les jours sy n'i a recept trois miches de pain et six pot de vin, et ce delivrent es trois enfans qui sont commis ou dit *mandat*. (*Racional de S.-Claude*, f° 49 r°, Arch. Jura.)

Et avec ce doit querir les poualles qui convient pour faire le *mandé* au convent. (*Pièce de 1377*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 534^b.)

Du *mandé* en l'église Ste-Croix d'Orliens. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1412-13, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

Item ledit jour de la Cenne doit (l'abbesse) a chascune dame ung double et une grant miche de convent pour les pauvres du *mandé*. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Item tous les jours de quaresme madame doit .xiii. miches et ung plain plat de feves cyttes pour le *mandé* qui se doit faire a S. Michel pour les pauvres. (*Id.*)

Au *mandast*. (*Off. clausi. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Faire le *mandast*. (*Id.*)

Pour faire et fournir le *mandet* commençant le vendredit apres le jour Saint-Baptiste. (1576, *Compte de la Table du St-Esprit de St-Pierre de Douai*, Arch. mun. Douai.)

Wallon, *mandé*, pain de chapitre, d'après Simonon ; petite pièce qu'on donnait aux chanoines, d'après Duvivier.

MANDEA, voir MANENDA.

MANDEE, s. f., levée de troupes :

Ses adversaires se sont hastez
De faire nouvelle *mandee*
De touz les nobles de la contree.

(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 672, Charrière.)

S'il est gentilhomme et le prince face sa *mandee* et son armee, si la dame veult, il ira. (*Quinze joyes de mariage*, XII, Bibl. elz.)

MANDEGLOIRE, -glore, *manda.*, *mainde.*, *made.*, *mada.*, *mede.*, *mandagore*, *mandegore*, *mandegone*, *madagoire*, *mandragore*, *madregole*, s. f. et m., mot conservé sous la forme *mandragore*, plante narcotique de la famille des solanées :

En avril u en mai quant li clers tans remiere,
Li *mandeglore* i est, c'a trover est legiere ;
De croistre en la forest siut estre costumiere
Nus hom n'est si hardis qui le meust, ne querre,
Ne l'estuece morir d'une mort isi fiere ;
Ja ne pora aler ne avant ne ariere.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 53^a, Michelant.)

Joste paradis en un mont,
Ilec ou creist la *mandagloire*.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 3014, Hippeau.)

.i. herbe trove, ce m'es[ti] vis,

Mandegloire l'escriz la nomme,
Sambalance a de feme et d'ome.

(*GERV.*, *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 90^c.)

Vint a la *mandegloire*. .i. pen en a osté.
(*Fierabras*, 2209, A. P.)

Vint a la *medegloire*. .i. poi en a levé.
(*Id.*, Vat. Chr., f° 32^a.)

La femele trueve une herbe que on apele *mandragore*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 244, Chabaille.)

Mandra, une herbe, *mandegone*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 172 r°.)

Hec *mandragora*, *mandegloire*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Mandragora, *maindegloire*. (*Gloss. de Salins*.)

Madregoles, *mandragores*. (XIV^e s., *Darmesteter*, *Glosses et Glossaires hebreux-français*, 1878, p. 39.)

Il n'est herbe ne *mandegloire*

Qui y puisse mettre remede.

(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 480, Bruxelles 1846.)

De ces *mandagores* mit l'Histoire sur Bible moult d'opinions. (*Ménag.*, I, 89, Biblioph. fr.)

Une paire de *mandagloire* en ung estuy de cuir. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 1911, Labarte.)

Une ymage de *mandegore*. (*Reg. aux test.*, 1412-28, f° 7, Arch. mun. Douai.)

Ung petit coffret de cuir noir, ferré de laton, ouquel sont deux *madegloires* masle et femelle. (1420, *Ducs de Bourg.*, n° 4116, Laborde.)

Et en ce temps fist on ardre plusieurs *madagloires* que maintes sottes gens gardoient en lieux repos, et avoient si grant foy en celle ordrure que pour vray ils croyoient fermement que tant comme ils l'avoient, mais qu'ils fussent bien nettement en beaux drapeaux de soye ou de lin enveloppes, que jamais jour de leurs vies ne seroient povres. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1420, Michaud.) Var., *madagloires*.

Et va trouver de *mandegloire* qui est une racine qui porte forme d'ome et de femme aucunefois, et dient aucuns que se une femme qui est brahaigne prent le *mandegloire* qui ayt le semblance d'omme et le met en son liet elle concevra. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 6^a, impr. Maz.)

Et si vous dy que qui porroit finer d'un vrai *mandegloire*, et le couchast en blans draps, et lui presentast a mengier et a boire deux fois le jour, combien qu'il ne mengue ne boive, celui qui ce feroit devendroit en pou d'espace moult riche et ne sauroit comment. (*Evang. des Quenouill.*, p. 33, Bibl. elz.)

Mandragoras, gallice *mandragore*, *mandegloire*. (C. EST., *De lat. et græc. nomin. arbor.*, p. 49, éd. 1547.)

MANDEGLORE, voir MANDEGLOIRE.

MANDEGONE, voir MANDEGLOIRE.

MANDEGORE, voir MANDEGLOIRE.

MANDEL, s. m., lavement des pieds :

Lesd. jour des Brandons, commence le *mandel*, que dure jusques au Grand Jeudi. (1550, *Man. admini. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 65.)

Cf. MANDÉ.

MANDELEE, -elle, s. f., contenu d'une *mande* :

.xvi. *mandelees* de cendre (1403, *Compt. de tutelle des enfants de Gossart le Paret*, roul. parchemin, Arch. Tournai.)

Lievres, cournis, corbeaux, agaïces et petits oiseaux que les paisans rapportoient par *mandelees*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXII, Buchon.)

De le navee de puns une *mandellee* de puns. (xvi^e s., *Additions que mectent outre les Eschevins et Conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de la Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

Il se dit encore dans la Picardie, dans la Flandre française et dans la H.-Norm., vallée d'Yères.

MANDELETTE, *mandellette*, s. f., dimin. de *mandelle* :

Pour une *mandelette* ou y avoit .ii. poises de poy : .iii. d. paris. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Une *mandelette* a mettre voires. (1571, *Mobil. de la halle de Béthune*, La Fons, *Art. du Nord*, p. 115.)

Une *mandelette* a mettre les chandelles. (*Id.*, p. 112.)

Une petite *mandellette* de delyé osier. (*Pièce de 1597*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 365.)

Pic., Rouchi, Mortagne (Flandre), *mandelette*, petite *mande*, panier en osier très fort.

MANDELIER, s. m., vannier, fabricant ou marchand de *mandes* :

Le *mandelier* vend epusches. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Dans les *Ducs de Bourgogne*, publiés par Laborde (Paris 1851), on trouve des *mandeliers* rapprochés des tonneliers.

Dans le district de Valenciennes et dans le Hainaut, on appelle encore *mandelier*, un vannier, un ouvrier en osiers. Wallon, *manderlier*.

A Lille il y a la rue des *Mandeliers*.

MANDELINIER, voir MADERINIER.

1. MANDELLE, s. f., dimin. de *mande* :

Les bouchiers doivent livrer le bois et le charbon pour la cuisine, et ce pour le pris, et par le marché du bois qui se delivre en la fourriere, et se compte par cent de bois, et par *mandelles* de charbon, sous la despence de la cuisine. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du tiers estat, Michaud.)

2. MANDELLE, s. f., syn. de *mandil* :

Une *mandelle* de drap d'Angleterre et des bas d'estaminet pour varlet. (1593, S.-Omer, apud La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. MANDEMENT, *mandament*, *mend.*, s. m., commandement, précepte :

Lores ne serai cunfundut, cume je esgarderai a tuz tes *mandemenz*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXVIII, 6, Michel.)

Je acertes parlerai en tes *mandemenz*. (*Id.*, 78.)

Et li souvint de la prise de la raançon

que li dus d'Osteriche li avoit fait par le *mandement* et par les prieres le roi Phe-
lippe. (MÉN. DE REIMS, 87, Wailly.)

Et donnons encore a nos eskievis et au conseil de no ville de Mons plein pooir et especial *mandement* de noditie ville fremer et emforchier en le maniere qu'il leur sanlera miels fait que laissiet. (7 oct. 1315, *Charte du comte Guillaume I^{er} d'Arvesnes*, Arch. mun. Mons.)

Obeissance, voire aux plus rudes et difficiles *mandemens* du pere. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. 14.)

Viens, ma mignonne Iris, et si jamais fidele Tu as mes *mandemens* d'une vitesse isnele Au monde executé... (J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, VIII, 21, éd. 1607.)

— Gouvernement :

Contar vos ey pleneurement De l'Alexandre *mandament*. (ALBERIC, *Alex.*, 25, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

— Autorité, pouvoir d'ordonner, de commander :

Il doit avoir mandé toutes ses genz en quoy il a *mandement*. (*Chasse de Gaston Phebus*, ms., p. 287, ap. Ste-Pal.)

— Levée de troupes :

Li rois d'Engleterre fist un tres grant *mandement* par tout son royaume, et eut bien quatre cens vaissiaux appareilliez sus mer. (FROISS., *Chron.*, IV, 354, Luce, ms. Amiens, f° 100.)

Quant li senti que il estoit la arestes, il fist secretement un *mandement* des chevaliers et esquieres de la environ et prist tous les arbalestriers de Saint Omer, et se partirent de nuit. (Id., *ib.*, IV, 329, Luce, ms. Rome.)

Le duc d'Orleans faisoit *mandement* de gens d'armes de toutes parts. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1405, Michaud.)

— Lieu de ralliement des troupes, place forte; demeure en général :

En la ville o el bois fist herbergier sa gent, Le suen ostel fist prendre el plus halt *mandement*. (WACE, *Rou.*, 2^e p., 1859, Andresen.)

Done moi, rois, Vaseure la grant, Et avec Nymes et le fort *mandement*. (CHARR. DE NYMES, 495, Jonck., *Guill. d'Or.*)

En lor mesons et en lor *mandement* Por els deffendre se vont apareillaant. (Id., 1394.)

Fraïndrons ces murs et ces hanz *mandemens*. (Prise d'Orange, 1769, *ib.*)

Tuit furent mort et livré a tormant Et trebuché tuit li hant *mandement*. N'i remest tors ne haus murs en estant. (GIRARD DE VIANE, Richel. 1448, f° 29^a.)

Rechus les a moult gentement, A mont, el maistre *mandement*, En la soie cambre demaine Les chevaliers ansdeus enmaine. (ELECLE ET PALIN., Richel. 375, f° 38^b.)

Et li baron s'en vont la sus, el *mandement*, La ou li dus seoit entre lui et sa gent. (REN. DE MONTAUB., p. 12, Michelant.)

Et li enfex monta o maistre *mandement* Et a trové Renier et se femme o cors gent. (HIST. DE GER. DE BLAV., Ars. 3144, f° 26 v°)

A mont, el maistre *mandement* Monte li dus et li barnes. (GIB. DE MONTR., *la Violette*, 3073, Michel.)

Si est bons mires meciaus, Sages et cortois et loiaus, Si a toz plains ses *mandemens* De laituarres, d'aignemens. (Du Con, Richel. 19152, f° 63.)

Seboure, un riche *mandement*. (Baud. de Seb., II, 144, Bocca.)

La mere du bastard qui le coer ot dolent Estoit sus les garites du maistre *mandement*. (Id., XIX, 428.)

Chacuns dreça citez et torz et *mandemens*. (Florence de Rome, Richel. nouv. acq. 4192, f° 1 r°.)

Sens ce que l'on avoit mandei au dit seigneur de Granson que li henemi monseigneur avoient grant *mandement* de genz d'armes a Remieremont pour venir par devant Montjustin. (1346-47, Arch. Doubs, B 84, f° 11 r°.)

Es lieux et *mandemens* devantdis. (1363, *Permiss. du maréch. d'Audeneham*, Pr. de l'H. de Nim., II, 284.)

Esdis lieux ou es *mandemens* d'iceuls. (Id., p. 285.)

Il vint en la cité de Toulouse la Gaillarde ou ses *mandemens* estoit. (FROISS., *Chron.*, XVII, 173, Kerv.)

Et faisoit li son amas de gens d'armes, car ch'estoit ou ses *mandement* estoit. (Id., *ib.*, XVII, 396.)

A Lucemborg ilh tint son maistre *mandement*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12412, Scheler, *Gloss. philol.*)

Al *mandement* Charlon faisoit droit la sojour. (Id., *ib.*, 18189.)

— Dans la Bresse et le Bugey on donnait le nom de *mandement* à certaines parties du territoire, comprises sous une même juridiction inférieure. Le *mandement* était une subdivision du bailliage, répondant à peu près à ce qu'étaient, dans d'autres provinces, la prévôté, le ban, la châteltenie, le petit bailliage, etc. :

Monsieur Desdiguieres, mon cousin le duc de Nemours m'a faict voir une lettre que le cappitaine Peronet, qui commande a Salleneuve, a escript au chastelain et sindicq de Chaumont, par laquelle, suivant la commission que vous lui aves faict expedier, il luy demande quelques fournitures et contributions de vivres; et ay cogneu encores par ladicte commission que vous y aves comprins les *mandemens* de Curzilles, de la Ballue et de Clermont en Genevois. (27 sept. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 311, Berger de Xivrey.)

Mandement est resté en ce dernier sens dans la Suisse romande; on dit encore le *mandement* d'Aigle pour le district d'Aigle (canton de Vaud). Dans le canton de Genève on appelle le *mandement* la portion de territoire située sur la rive droite du Rhône :

Ce printemps, la coquetière est venue m'offrir deux de ces nouvelles poules qu'on appelle cochinchinoises et que j'ai prises parce qu'elles font, dit-on, des œufs aussi gros que ceux du *Mandement*. (*L'Enfant de l'Hôpital*, Bibl. univ. et Revue Suisse, 1884, p. 262.)

2. MANDEMENT, VOIR MENDEMENT.

MANDEOR, - *deur*, s. m., mandant :

Li mandemanz muert quant li *manderres* muert se la chose est encore entiere. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 4^c.)

— Huissier :

Ilz ont retenu Hervy le Bastard pour badel et *mandeur* du Conseil de la ville. (9 déc. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 141, Guigue.)

Que toutes et quantesfois que lesdits conseillers, notables et maistres des mestiers de ladite ville par l'avis d'iceux conseillers seront mandez en l'hostel commun ou ailleurs en icelle ville par les *mandeurs* ou massiers de ladicte ville, qu'ils soient tenuz y aller comparoir et assister, pour deliberer, conclure et arrester nosdicts affaires. (*Privileg. de la ville de Lyon*, p. 3, éd. 1574.)

Devant luy marchioient les gladiateurs et maistres d'escrime, les *mandeurs* et les officiers de la maison de ville. (CAYET, *Chron. sept.*, p. 122, Michaud.)

Dans le Dauphiné, on appelait encore, il n'y a pas longtemp, *mandeur de ville*, l'huissier de la mairie.

MANDEQUIN, s. m., dimin. de *mande* :

Mandequins a mettre les chaudetrepes. (*Compte du xv^e s.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un blancq *mandequin* a le buée. (1539, Béthune, *ib.*)

Un blancq *mandequin* a la buée. (1620, *Halle de Béthune*, La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

MANDER, - *eir*, *maunder*, verbe.

— Act., commander, ordonner :

Trestoz orar bien los *manded*. (Passion, 124, Koschwitz.)

Cio li *mandat* que revenist. (S. Leger, 87, Koschwitz.)

Sa dame *mande* que il viegne. (Perceval, ms. Mons, p. 12^a, Potvin.)

Le segneur loe ki *manda* Le vente, quant il comanda Ke povre gens i fust nomee.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. CLXV, 7, Van Hamel.)

Et puis que ledit Heymeri fu seignor dou reiaume, *mandeit* il queerre les homes de Chypre. (Ass. de Jér., t. II, p. 428, Beugnot.)

Je vos *mans* et comans ke vos prignies vos fies de Richiemont de mon signor Thiebaut conte de Bar. (1230, Briey, 12, Arch. Meurthe.)

— Demander :

Lors a *mandé* s'espee Et teu gent assemblee Ki ne sont mie kaurenel. (J. ERART, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 21, 59.)

Puis *manda* .i. fasselon d'ierbe. (Mousk., *Chron.*, 14320, Reiff.)

— Déclarer :

La bataille li *manc* o mes armes u nus. (Roum. d'Aliz., f° 6^d, Michelant.)

— Envoyer :

Mande saluz Pandras lo roi. (Brut, ms. Munaich, 489, Vollm.)

Dites li que salus li *mant*. (Rose, ms. Corsini, f° 128^a.)

Dis tans plus qu'il ne faudroit flours
A faire un mont jusques es cieux,
Mant a vous salus et douçours.

(JER. LESCOUËL, *Chans., ball. et rond.*, XVIII,
Bibl. elz.)

— Faire connaître par un envoi :

Ge chant d'amors leal, ou j'ey m'antente,
Ne ge ne kier ke mes cuers s'en repente;
Mais mon signor de Gisors veill *mandeir*
Ke c'est honours de leament ameir.

(*Chans.*, Richel. 20050, f° 157 r°.)

— Élever :

Dedens la tour maudite que fist *mander* Sansson.
(*Chev. au cygne*, 26613, Reiff.)

— *Mandant*, part. prés., terme de médecine, en parlant des membres dont la fonction est de sécréter et d'envoyer les matières :

Qui sont les membres *mandans* et recevans ? — Les membres *mandans* et recevans sont l'estomach, le foye, les veines et autres. (J. RAOUL, *Fleurs du grand Guydon*, p. 33, éd. 1549.)

Repercussion est un renvoy d'aucune matière fluante a aucun membre, environ la partie *mandante*, ou environ autres parties du corps. (ID., *ib.*, p. 66.)

Les causes de fluxion procedent de la partie *mandante* ou recevante. (PARÉ, *Œuv.*, V, 2, Malgaigne.)

Les parties *mandantes*, quant au flegme, sont le cerveau et l'estomach; quant a la colere et autres superfluites, le foye et les veines. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 413, éd. 1598.)

— Terme de chevalerie, qui appelle sur le terrain :

La response receue de la partie appelant que alors on appelloit *mandant*. (*Les costumes des chevaliers de la Table-Ronde*, Mém. de la Soc. arch. d'E.-et-L., 1873.)

— *Mandé*, part. passé, envoyé :

Et les quatre membres *maundez* par quatre citez d'Engleterre et penduz par quatre cheynes de fer. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 58 v°.)

Tournaisis, *mander*, demander : *mandé* mai bien si, je me demande bien si.

MANDERIN, voir MADERIN.

MANDET, voir MANDÉ.

MANDI, voir MENDI.

MANDIAN, voir MENDIEN.

MANDIANCE, voir MENDIANCE.

MANDIBLE, s. f., mâchoire :

Si luy oindez la *mandible* dessoubz la gorge. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 21, éd. 1495.)

Quant on le trayt aux tenailles, on le doit premier esmouvoir ou on pourroit grever la *mandible* ou infistuler. (ID., *ib.*, III, 26.)

Les dens sont membres consemblables ou officiaux spermatiques fichies en la durresté des *mandibles*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 20°.)

MANDIBULE, - uille, *mant.*, *ment.*, s. f., mâchoire :

Les os des *mandibules*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 94°.)

Lhors print la maschoire, c'est a dire la

mandibule d'ung asne. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jug., xv, éd. 1534.)

Reliquaire en argent de la *mandibulle* monsieur Saint Louys. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

Derechef a veu ledict chef sainte Agatte, sof la *mentibulle* de desoubz. (1555, *Authent. des reliques de Ste Agathe*, Arch. de l'église de Tannay (Nièvre).)

La chevre a dens en une chascune *mandibule*. (*Jard. de santé*, II, 22, impr. la Minerve.)

La *mentibule* de Saint Vincent. (1595, ms. Richel. 12838, f° 231.)

Et au xvii^e s. :

Et moi je crois que j'ai la *mentibule* démise. (HAUTEROCHÉ, *Crisp. Medecin.*)

Mandibule est resté en style trivial.

MANDIEN, voir MENDIEN.

1. MANDIER, s. m., sorte d'officier public :

Mestraux, *mandiers*, sergens et autres officiers ne pourront proceder pour crime a l'emprisonnement d'aucunes personnes sans expres mandement des juges. (*Coust. d'Aouste*, p. 78, éd. 1588.)

2. MANDIER, voir MENDIER.

MANDIL, - *dilh*, *mendil*, petit manteau :

Icelluy Guillaume perça au suppliant son *mandilh*, qu'il portoit en droit de son estomac. (1468, Arch. JJ 197, pièce 59.)

Un *mandil* d'estamet escarlatin. (*Chos. fait. à Bayonne à l'entrevue de Ch. IX av. la R. Cathol.*, f° 4 v°.)

M. de Guise avoit fait faire quatre beaux et riches *mandilh* de veloux cramoisi a broderie pour porter sur les armes. (J. DE MERGEY, *Mém.*, an 1562, Petitot.)

Au lieu de casaque (il porte) un *mandil*. (LANOUE, *Disc.*, p. 286, éd. 1587.)

Mendil jaune. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, III, c. XII, 1^e éd.)

Et pour la colation qui se fit a cette occasion, demeura (pour payement) le *mandil* du laquais. (ID., *Fæneste*, III, 17, Bibl. elz.)

Cf. MANTIL.

MANDILH, voir MANDIL.

MANDILLON, s. m., dimin. de *mandil*, petit manteau :

D'un *mandillon* son espaule vestit.
(RONS., *Franco.*, I, Bibl. elz.)

D'un *mandillon* de pourpre eclatant par la nus,
Ou d'un vestement verd son espaule est vestue.
(A. JAMYN, *Œuv. poet.*, f° 65 v°, éd. 1579.)

MANDILLOT, s. m., dimin. de *mandil* :

Leve l'ancre et despeche, sinon je te froteray si bien les espauls que d'un mois ne te faudra *mandil* ne *mandillot*. (J. MAUGIN, *Noble Tristan de Leonnois*, c. XLV, éd. 1586.)

Surcot ou *mandillot*. (FAVIN, *Theat. d'honn.*, t. I, p. 394, ap. Ste-Pal.)

MANDIQUER, voir MENDIQUER.

MANDISON, s. f., requête, demande :

Alixandres, li rois ki cuer a de lion,
Otroie plainement toute te *mandison*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 9^d, Michelant.)

MANDOCINE, voir MANDOCÈNE.

MANDOIRE, *mandore*, s. f., espèce de luth dont les cordes étaient de laiton :

Cymbales, rotes, timpanons,
Et *mandoires* et micanons
I ot, et cornes et douçaines,
Et trompes, et grosses araines.
(*Cleomades*, 17279, Van Hasselt.)

C'est toy pour qui ma *mandore* resonne.
(FILS. BRETIN, *Louang. de soy mesme*, éd. 1576.)

MANDORE, voir MANDOIRE.

MANDOSIANE, voir MANDOCÈNE.

MANDOCÈNE, - *doussane*, - *dousiane*, - *doussiane*, - *ducienne*, - *dosiane*, - *docine*, s. f., arme plus courte que l'épée et plus longue que la dague, appelée de la sorte, suivant Le Duchat, apparemment de quelque seigneur espagnol de la maison de Mendoce, qui en avait inventé l'usage :

Une *mandocène*. (1527, *Invent. de mercerie*, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-8.)

Mit la main a son espee ou *mandoussane* longue eu la desgaynant. (*Acte du xvii^e s.*, feuil. détachées des arr. du parlement de Bordeaux, Arch. Gir.)

Une *manducienne* sans foureau de petite valeur. (*Inv. des armoys*, Liv. des serments, Arch. mun. Montauban.)

Dagues, *mandoussanes*, poignars. (RAB., I, III, prol., éd. 1552.)

Dagues, poignardz avoient et *mandocines*,
Qu'a se defendre de pres l'on trouve saines.
(GRATIEN DU PONT, SIEUR DE DRUSAC, *Controverses des sexes masculin et feminin*, I, II, p. 4.)

Mandosiane : f. A broad (and old fashioned) short sword. *Mandoussiane*. The same. (COTGR., éd. 1611.)

MANDOUSIANE, voir MANDOCÈNE.

MANDOUSSANE, voir MANDOCÈNE.

MANDRAGORE, voir MANDEGLOIRE.

1. MANDRE, s. f., étable, chalet, cellule :

O aive s'el est destrempee,
La *mandre* dedanz arosée,
Les herbix lait asez avront.

(*Lapid.*, A. 779, Pannier.)

Et loup rapace Gisolfé maistre de tout malice pensa de rompre la *mandre* dove estoient li peccoire, pour traire ent li aignel, c'est l'abbé Gayfere. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 43, Champollion.)

Je dormois au soir dedans les *mandres*, c'est a dire logettes des pasteurs, ou ilz font leurs fourrages. (BELON, *Singularitez*, I, 17, éd. 1554.)

Mandre : f. The cell of a monke, or hermit; also, a hovell, or shedd; a stall, or foddering place, for beasts, in the fields. (COTGR., éd. 1611.)

2. MANDRE, cas suj., voir MENOR.

MANDRIER, s. m., berger :

Et si diront a celluy *mandrier* qui maine lezdictes gelines. (*Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la terre-sainte*, 1420, f° 23 v°.)

Cf. MANDRE 1.

MANDROITE, s. f., obéissance ?

Le dernier vœu (des jésuites) qu'ils appellent le vœu de mission, et lors ils prennent le titre de peres, auxquels ils font profession de *mandroite*, tant en general qu'en particulier, qui est une vraie piperie. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 240, Champollion.)

MANDUCIENNE, voir MANDOUCENE.

MANE, s. f., case d'un colombier :

N'est loisible a aucun tenant en censive d'avoir colombier a pied ayant boulines, *manes* et trous jusques au rez de chaussee, s'il n'en a titre et permission du roy. (*Cout. de Calais*, *Cout. gén.*, I, 1101, éd. 1604.)

Mais sera bien loisible a toute personne avoir volieres en son heritage, non excédant toutesfois la quantité de .L. boulines, *manes* et trous. (GUENOYS, *Conférence des coutumes*, t^o 253 r^o, éd. 1596.)

MANÉ, part. passé, manié :

Mané. Handled, banded, wielded, managed, often touched or used. (COTGR., éd. 1611.)

MANEABLE, adj., durable, éternel :

Notée est vie *maneable*. (MAGÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401. f^o 31^b.)

MANEBRE, voir MANUEVRE.

MANECEOR, voir MENACEOR.

MANECHABLE, voir MENAÇABLE.

MANECHABLEMENT, voir MENAÇABLEMENT.

MANECHEMENT, voir MENACEMENT.

MANECHEOUR, voir MENACEOR.

MANECHIER, voir MENACIER.

MANECIER, voir MENACIER.

MANEDE, voir MANAIDE.

1. MANEE, *mainee, mensee, mynee*, s. f., poignée, ce que peut contenir la main :

Mes il venant vandront o leece, o leece portant leur *manees*. (*Psaut.*, Maz. 258, f^o 139^d.) Lat., portantes manipulos suos.

Dras donne et denfers a *manees*
As menestriers et as hiraus.

(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes de l'aver*, 128, Scheler.)

Cil aportent de la laine,
Si gietent el fu a *mainees*
Dont il cuiront des charbonees
Du bacon.

(De *Haimet et de Barat*, Richel. 19152, f^o 53 v^o.)

Prendes encore avoec chou de vos *manees*, si les gietes tout bielement a terre... si qu'elle n'ait nulle vergoigne de bien glener. (*Bib. hist.*, Maz. 332, f^o 86^d.)

Mondea, de chaleur enflamee
Qui de l'amour est enflamez,
Du lait a petite *manee*.

(WATRIQ. DE COUVIN, *li Despis du monde*, 116, Scheler.)

Manee, quantum manibus et brachiis. (SYLV., *in Ling. Gall. Isagoge*, p. 59, éd. 1531.)

— Sorte de mesure :

Li soners donera do setier une *manee* de laide. (1260, *Coust. de la Perouze*, ap. Duc., *Manata*.)

Quilibet qui vendit sal in burgo comitis debet unam *manee* salis usque ad pollicem. (XIII^e s., *Reg. terrier de l'évêché de Nevers*, p. 115.)

Certaines *manees* de sel qu'ilz avoyent a Gueret de rante. (*Pièce de 1447*, Arch. mun. Guéret, Soc. archéol. de la Creuse, 1877, p. 70.)

Quiconque amene sel a Bourges, St Supplice a pour chascun cheval une *manee*. (*Cout. de Berry*, p. 333, La THAUMASSIÈRE.)

Manee : f. A smal vessel, or measure whereof 96 make but one minot. (COTGR., éd. 1611.)

— Fig., grande quantité :

Argent ot assembleit, dont astoit grant *mynee*. (JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31720, Scheler, *Gloss. philol.*)

Les canones mandat, s'en y vint grant *manee*. (Id., *ib.*, 405.)

— Echeveau de fil à coudre :

Et toutes pieces de laine oeuvre, .i. o., li dousaine de *manees*, .ii. doussiens. (XIII^e s., *Toutlieu de Douay*, ap. Tailliar, p. 460.)

Morv., *mannée*, poignée. Berry, *manée*, *mainée*. Pic., *mainée*. Wall., *manée*, botte, paquet : ine *manée* di ranchez di houbion, un paquet de sarments de houblon. Rouchi, *manée*, poignée, plein la main ; echeveau de fil à coudre.

Cf. MANVEE.

2. MANEE, voir MANAIE.

MANEER, voir MANIER.

MANEFLE, s. m., outil à l'usage des bouviers :

Puis a pris .i. *manefle* cort,
De qui li bouvier de la cort
Appareilloient leur atoirre.

(Du *sot Chevalier*, 271, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 229.)

Il a le *manefle* chauffé,
Ausi com li bouvier fesoient
Quant lor harnas appareilloient.

(*Id.*, 286.)

— Il s'est employé avec le sens de suborneuse de jeunes filles. (Leroux, *Dict. com.*)

MANEGLIER, voir MARREGLIER.

MANEIE, voir MANAIE.

MANEIL, voir MANEL.

MANEIS, voir MANOIS.

1. MANEL, *main., mayn., meneau, meigneaul*, s. m., poignée :

De lur ceinture e de peitrels
Lient estreit les *mainels*,
Puis firent lit en la bière
De bele flours et de feugers.

(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.*, n., t. I, p. 57.)

Tost furent trenché li fusel
De quai firent li *mainel*.

(*Id.*, *ib.*)

— Traverse ou séparation des grandes fenêtres :

Au dessoubz des armes de monseigneur

a ung *meigneaul* de molure. (*Compte du rec. du baill. de Dijon*, 1448-49, Arch. Côte-d'Or, B 4499, f^o 88.)

Agrandissement de la fenestre, ou a esté mis « ung *mayneau* de tuffeau. » (28 juill. 1466, *Compt. du R. René*, p. 27, Lecoy.)

Ou pignon de dessus l'autel de ladicté chappelle a une fourme de maçonnerie sur deux *mayneaulx*... .iii. fourmes de maçonnerie sur un *maynel* chacune. (1490, Arch. K 272.)

Aux massons qui taillent les *maineaux* des fenestres de la chappelle. (*Compt. de dépens. du chât. de Gaillon*, XVI^e s., p. 63, Deville.)

La dicté fenestre sera a cinq *meneaulx*. (1543, Collège de Mur, Arch. Finist.)

Meneau de fenestre. The transome, or crosse-barre of a window. (COTGR., éd. 1611.)

Meneau, m. Cruz de ventana. (C. OUDIN, 1660.)

Bourg., Yonne, Lason, *maneau*, hochet, jouet que les enfants tiennent à la main.

2. MANEL, - *eil*, adj., de la main :

Li rois veut bien c'on jut as billes,
Il a juré sen doit *manel*
K'il veut c'on jut au brionel
Et a le croce par raison,
Quant li gelee est en saison.

(THIB. DE CHAMP., *Chans.*, Richel. 12615, f^o 214^d.)

Tot entor son doit *maneil*.

(JEHANS ERARS, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, III, 1088, Ars.)

Trop m'est larges au doit *manel*.

(De *Gombert*, 69, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 240.)

Que vous ares son gent anel
Qu'ele porte en son doit *manel*.
(*Rom. du comte de Poit.*, 268, Michel.)

Toz li sans jusqu'el doit *manel*
Et jusqu'al pié li esfui.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 66, Michel.)

— S. m., doigt de la main :

Por cest anel
Que ele trest de son *manel*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 91^c.)

MANELET, *main.*, adj., dimin. de *manel*, de la main :

Or en faites chapellet
A vostre doi *mainelet*.

(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, f^o 161^c.)

Et si port on cest anelet
Miex ou petit doit *mainelet*
C'on ne fait en nul autre doi.
(*Id.*, *ib.*, f^o 162^c.)

1. MANELIER, s. m. ?

Une merciere qui vendoit de lez le petit portais par le grand *manelier*. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, Richel. impr. L⁷K 10769, p. 6.)

2. MANELIER, voir MARREGLIER.

MANENDA, *mananda, menenda, mennen-da, mandea*, sorte d'exclamation affirmative et de serment de femme :

Se dit l'une : L'andonille est belle.
Beni soit de Dieu le pourceau
Dont est sorti boiau si beau !

Que je la manie un petit ;
Manenda, j'y prens appetit.

(*Serm. de l'Endouille*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 89.)

Qui est cely que j'oy compter,
Et tellement se contenter ?
Ha ! *mananda*, c'est mon badant.

(*Jon., Eug.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Mananda, ce pauvre jeune homme me faisoit pitié. (Lariv., *le Laq.*, IV, 2, Anc. Th. fr.)

Oh ! que ne me voit a cette heure mon amoureux ! *Menenda* ! s'il m'ayme bien en mes habits de tous les jours, je croy qu'il m'adoreroit maintenant que je suis brave comme une petite princesse. (Id., *le Morf.*, II, 1.)

Avant que cheminer il fault sçavoir qui est Cely qui les demande et tient le disner prest, Et s'il contente bien ; c'est le principal point. Autrement, *mennenda*, la dame n'yra point. (*Complainte de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 298.)

On diroit, par *mandea*, que je serois un fat. (Cholieres, *les Apresdînees*, VIII, f° 288 r°, éd. 1587.)

— *Emmanenda*, dans le même sens :

Emmanenda c'estoit grand pitié que de le voir. (Tahureau, *Prem. dial. du Demo critic.*, p. 52, éd. 1602.)

Mananda était encore usité au xviii^e siècle :

Elle disoit au duc, son neveu : *Mananda* ! mon neveu, la maison de La Rochefoucauld est une bonne et ancienne maison ; elle étoit plus de trois cents ans devant Adam. (TALLEM., *Hist.*, CXXXI.)

De l'exclamation *manenda* on peut rapprocher la forme bourguignonne (Yonne) *manneté, lanneté*.

Cf. ENDA.

MANENDIF, voir MANANDIF.

MANENDISE, voir MANANTISE.

MANENT, voir MANANT.

MANENTIE, voir MANANTIE.

MANENTISE, voir MANANTISE.

MANEQUE, s. f., anse :

Une coppe d'or a *manequ*. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXVI, Roux.)

MANEQUINT, s. m., bottine :

L'empereur Charles le quint
Ne portant botte ne *manequint*,
Avec ses finesses toutes
Fut fort tourmenté de ses gouttes.
(BRANTOME, *Capit. estrang.*, t. I, p. 11, éd. 1666.)

MANER, v. n., rester, séjourner :

Se nuz des homes saint Pierre ke soit manans fors de ces leus aloit *maner* dedans ces leus. (*Charte de 1235*, Ch. de Metz, n° 9.)

Cf. MANOIR.

1. MANES, voir MANAS.

2. MANES, voir MANOIS.

MANESER, v. a., toucher des mains :

Saint Benoit lui apparut, et lo *manesa*,

et lo gari. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 28, Champollion.)

MANESIER, v. n., loger ?

La pucele est plus gente que n'est flors d'olivier,
Sa mere l'en mena a l'ostel *manesier*,
La nuit fist la pucele acemeser et baignier.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 27^d.)

MANESOM, voir MENOISON.

MANESTREL, voir MENESTREL.

MANESTREUR, voir MENESTREUR.

MANESTRIER, voir MENESTRIER.

MANESTRURE, s. f. ?

Le *manestrure* d'un guich. (1442, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MANETE, -ette, *manete*, *mainete*, *mainette*, *maineste*, *menette*, s. f., dim. de main :

Cainturete bien seant,
Biau bras et bele *mainete*.
(MONIOT DE PAR., Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 44, 39.)

Et sovant jointes ses *mainnestes* s'agenoilloit devant l'autel. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 868, f° 301^d.)

Ja alast Bauduins le monnoie haper
Quant .i. angeles vint le *manete* combred.
(*B. de Seb.*, II, 37, Bocca.)

Manette blanche com fleur de lis.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 250^b.)

Tant de petites façonnettes,
Petis gans, petites *mannettes*.
(COQUILLART, *Monol. Coquill.*, II, 211, Bibl. elz.)

Mes genoulx
Ont froitz ; aussi ont mes *menettes*.
(*Farce d'un Amour.*, Anc. Th. fr., I, 217.)

— Menotte, lien :

Manica, manche de robe ou *manette* comme chaine de fer a metre en prison par lez mains. (*Gloss. de Salins*.)

Non seulement ilz sont tenus en ses pieges ou *manettes*, mais ilz sont contrainz par le frein de sa bride a luy obeir. (CALV., *Instit.*, I, I, c. 17, éd. 1561.)

Le marquis, de ses propres mains, luy osta le cordeau du col et luy deslia les *manettes*. (Lariv., *Nuits*, I, I, Bibl. elz.)

Wallon, *manete*, sous-garde d'un fusil, etc. Suisse, Fribourg, *mannettes*, s. f. pl., claquettes.

1. MANETTE, s. f., petite manne :

Pour certaine quantité de basnes, barreaux, paniers, *manettes*, palles, poetraulx et autres menues choses necessaires pour ladite montaigne. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 62 r°.)

2. MANETTE, voir MAGNETE.

1. MANEUR, s. m., habitant :

Car Dieux appareille mansions en appareillant *maneurs* et mansions. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 228 r°.)

— Gardien, garnisaire :

A Jaqmon de la Cambe, Boulard Halard, et .i. *maneur* avoec euls envoyes a Anetieres en Weppes saisir les biens d'un bourgeois la trespasset pour avoir l'escasement de la ville, dont trouves fu que

riens la ville n'en devoit avoir, a cascun desdis Cambe et Halard .xii. gros, et audit *maneur* .vi. gros. (1368, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ainsi qu'on le menoit en prison, il en contra sire Jacques du Mortier, souverain prevost, au quemin, auquel il dist de requief qu'il avoit appellé et appelloit. Et ce nonobstant, on envoya et mist *maneurs* en la maison dudit Philippe. (21 juin 1425, *Rég. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

A Jaquemin Brinbet, pour avoir esté *maneur* en l'ostel de laditte feue. (1441, *Compt. de l'exéc. test. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

A Willaume de la Bave, sergent de la prevosté, pour son sallaire d'avoir, du command d'eschevins, esté *maneur* en la maison Daniel Thieullaine, affin de le contraindre de metre son argent au chambge pour accat de rente viagere, lequel estoit de ce refusant, ou il vaqua par deux jours, pour ce .xii. s. (1452, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En ces jours, furent mis *maneurs*, de par lesdits doiens, es maisons de tous ceulx qui ne s'estoient rendus ne mis prisonniers, mais se estoient absentez de laditte ville. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., t. III, p. 394.)

L'on ne peut commettre gardes ou *maneurs* aux biens d'un manant desdites seigneuries estans heritiers des lieux, ne soit par le rendre insolvable, ou du moins l'attirant ; et audit cas, peut commettre gardes et *maneurs* ou faire sequestrer le bien en luy sauf. (*Cout. de Haubourdin*, xx, *Nouv. Cout. gén.*, II, 931.)

— Fém., *maneresse* :

A la femme dudit Collerant, pour son sellaire, paine et deserte d'avoir esté *maneresse* sur les dis biens le terme de huit jours. (1465, *Compt. de l'exéc. test. de demisielle de Mambours*, Arch. Tournai.)

2. MANEUR, *manneur*, adj., syn. de *manable* :

La cense d'Escaulecque se consistant en ung lieu *manneur* amassé de maison mannable environnée d'eauwes, et plusieurs aultres edifices contenant parmy jardins, pretz et chaignes, le nombre de cinq bonniers huit cens ou environ. (26 juill. 1612, *Partage des biens d'Ant. de Mol et de Jeanne de Ligne*, Arch. mun. Mortagne, cote 72, pièce 7.)

MANEURE, s. f., manière :

Clers fu de ceiez en escripture
Et fu de bele *maneure*.
(*Hist. de Gull. le Maréchal*, 391, P. Meyer, *Romania*, XI, 52.)

MANEUVRE, voir MANUEVRE.

MANEUVREE, voir MANOUVREE.

MANEVI, adj., dispos, alerte, ardent :

Tant se fait forx e fiers e *manevis*.
(*Rol.*, 2125, Müller.)

Gardes que al ferir soit cascuns *manevis*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 511, P. Paris.)

Gardes que del ferir soit cascuns *manevis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 66^b.)

Atant es l'archeveque Turpin le *manevi*.
(*Gaufrey*, 6397, A. P.)

Cf. AMANEVIR.

MANEVRE, voir MANUEVRE.

MANEWARDE, s. f., poste avancé :

Ons leur avoit dit que les Namurois venoient sur eaz pour combatre, et que ilh avoient bien .xiiij. chevaux, sens les pitons; et estoient quart de lieue pres d'eaux, et veirent cheaux de Huy leur *manewarde* al dela d'on grant feus sour une tiers. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 252, Borgnet.)

MANGABLE, voir MANGEABLE.

MANGAN, s. m., mangonneau :

Firont tielz *mangan* qe giteront si grant pieres qe... (Voy. de Marc Pol, c. CXLVI, Roux.)

MANGANESE, s. f., sorte de minéral :

Manganese, f. A certain mineral which being melted with glasse, amends the colour thereof, there is also good glue, or black enamel made of it. (COTGR., éd. 1611.)

MANGANIER, s. m., houlanger forain :

La cour fera peser tous les mois le pain des bolangers et *manganiers*. (1616, *Stat. d'Arles*, vers. française, ap. Duc., *Manganarius*.)

MANGEABLE, - *gable*, - *jable*, *men.*, *mainjavle*, adj., qui peut être mangé :

Asseiz est et bien puet soffeira ke nos vitailles soient *mainjavles*, c'est teiles c'um en puist maingier. (Li *Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 66 r°.)

Le pain esteit mut *manjavle*.

(CHARDRY, *Set dormans*, 1141, Koch.)

K'asez eiez de warnestare
De blé et d'autre chose profitable
Ke bone seit e a gent *mangable*.

(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 182d.)

Mandibilis, *menjavle*. (Gloss. lat.-fr., Richel. l. 7679, f° 218 r°.)

De toute beste *mangeable* qui est traite hors du royaume, paye la disime partie. (1383, *Ord.*, XII, 136.)

Celle viande n'est pas *mengable*. (*Anticenn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 28d.)

Danrees *mangeables*. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 11.)

Le fruit de l'arbre appellé cranea est suffisamment *mangeable*. (*Jard. de sante*, I, 138, impr. la Minerve.)

Herbe *mangeable*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, I, 1, éd. 1805.)

Bonne bouche, pour tost se paistre de toutes matieres *mangeables*. (Id., *ib.*, IV, 10.)

MANGEAILLE, - *gaille*, - *jaille*, - *jalle*, - *gallie*, - *gealle*, - *geille*, - *jelle*, *men.*, *main.*, *magnalle*, s. f., tout ce qui sert à la nourriture de l'homme et des animaux :

Qui panroit p. an, s'il n'en joioit, il paieiroit la *mangeille*. (1264, *Hist. de Metz*, III, 216.)

Seiche *menjalle*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 998, f° 11 r°.)

L'en fait present de la teste et du pié aux seigneurs, et cela n'est point *menjaille*. (*Ménag.*, II, 8, Biblioph. fr.)

.iv. livres pour les *mainjelles* des .v. chevalz et les despens dou vallet por l'es-

pace de .xxxii. jours, ensois que cil de Mes les eussent, avec la cure d'un cheval qui fuit blessies, tant pour les despens du dict vallet comme pour foinc, lythiere et avoine... (1346, Arch. Meuse, B 1853, f° 33 r°.)

Sont si tres convoiteux en *maingaille* que on ne les puet nullement assevir. (1434, *Hist. de Metz*, V, 306.)

Il faut aux Allemands grand victuaille et grand *mangeaille*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 3, Michaud.)

Dont tout jour montent menjaige a Dynant de .xxiiii. chevaux qui lasont a *magnalles*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 874, Borgnet.)

Les destriers et les hommes qui estoient a *magnalles* furent tous quittes aux frais de cheaux de Dynant. (Id., *ib.*, p. 576.)

Il faut penser de la *mengeaille*.

(Act. des Apost., vol. I, f° 87^a, éd. 1537.)

Vous estes de toute la ville

Le plus grant maistre et le plus riche;

Il ne faut point que l'en vous trische.

Ne payes plus de ces tailles,

Car se ne sont que *mengalles*.

(Moralité de Charité, Anc. Th. fr., III, 386.)

— Action de manger :

A ceste cause noma il entre les bestes, oiseaus et poissons, quelques animants purs et nets, l'occision et *mangeaille* desquels il permit aux Juifs. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 265 v°, éd. 1594.)

Mangeaille se retrouve sous la forme *mangouaille* dans le patois bressan :

On vend le poisson en totalité ou au cent. Quand on a vendu la totalité, l'acheteur peut enlever et le poisson de débit et la *mangouaille*. (*Statist. de l'Ain*, 1808, p. 528.)

MANGEANT, *magnant*, *mengant*, adj., mangeable :

J'ai des brebis sur la bruiere

Qui sont bonnes et bien *mengans*.

(FROISS., *Poés.*, II, 343, 45.)

Bieste *magnante*. (Acte de 1386, ap. Borgnet, *Chron. de J. de Stavelot*, p. 44, note.) Impr., *magnante*.

— S. m., garnisafre :

Ne on ne doit pas les biens apeticier par gardes ne par *mengans*, mais delivrer as creanciers au coust des cozes. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. LIV, 6, Beugnot.)

MANGEARD, adj., qui mange, glouton; feu *mangeard*, l'éclair :

Le feu *mangeard* qui se tourne et se vire

En tourbillons courant de part en part.

(ROMS., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

Ce feu *mangeard* auroit fait peu de chose devant les edifices, s'il n'avoit quant et quant consommé tous les enseignemens, titres et memoires de nos ayeuls. (LA MORLIERE, *le prem. Liv. des antiq. d'Amiens*, 3^e éd., p. 98.)

Norm. et Canada, *mangeard*, grand mangeur, dépensier.

Nom propre, *Mangeard*.

MANGEILLE, voir MANGEAILLE.

MANGEMENT, *men.*, *main.*, s. m., action de manger :

En la voix d'esleecement

Sera li sons de *maingement*.

(Lib. *Psalm.*, xli, p. 289, Michel.)

Mil ans apres le *mengement*

Fu envoies vers Abraham.

(*Prème sur le Nouv. Test.*, ms. Grenoble 1137, f° 1 r°.)

Occision ou *mengement* de bestes. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 89 v°.)

Convivium, *mengement*. (Gloss. de Conches.)

Et qui sçaroit les *mengemens*

Qui aux plaz pays en font voir

Grant pitié en devoit avoir.

(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 198 v°.)

— Démangeaison :

Pruriginosus, sa, sum, plain de *mengement*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

MANGENELE, voir MANGONELE.

MANGEOIRE, *menjouere*, s. f., mâchoire :

Menjouere de homme, faux, faucis; *menjoueres*, fauces. (Gloss. gall.-lat., Richel. l. 7684.)

MANGEOISON, - *goison*, - *joison*, - *gison*, - *geson*, - *genson*, *meng.*, s. f., démangeaison :

Se nous sentons en nostre lit *menjoisons* et ne poons dormir. (*Evast et Bla.*, Richel. 24402, f° 23 r°.)

Se nos sentons en nostre lit *manjoisons*. (Id., Richel. 763, f° 40 v°.)

Et se trop grans *mengoisons* i estoit, delie le et l'arouse o eve chaude. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 29 r°.)

Manjoisons, lermes, roignes, plaies, macles. (Id., f° 31 v°.)

La *mengenson* dez euz est curee o... (Id., f° 33 v°.)

Pruriginosus, pleins de *mangisons*. (Gloss. de Salins.)

Quant on a *mangisons*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 21 r°.)

Le foie de pastinaca contre la *mangeson*. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rondelet*, I, 1, éd. 1558.)

Il fut tourmenté... d'une *mangeson* de poux et vermine par tout son corps. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. 22, éd. 1577.)

MANGEREAU, s. m., dimin. de mangeur, voleur, pillard :

Si le dit on ung homme plein de vice,

Ung *mangereau*, ung fol, ung coquardeau.

(*Contredictz de Songcreux*, f° 164 v°, éd. 1530.)

De nos *mangereaux* les malices

(Ce dirons nous) nous esventons.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 126 v°, éd. 1619.)

MANGERESSE, adj. f., celle qui mange beaucoup :

Estrix, *mangeresse* ou gloutonne. (Gloss. lat.-gall., Richel. l. 13032.)

Une *mangeresse*, qui menge a force et devore. (R. EST., *Thes.*, Estrix.)

Tout cela fait, il met la force *mangeresse*

De la flamme au bucher, afin qu'elle se paisse.

(JANYN, *Iliade*, ch. xxiii, éd. 1606.)

MANGERIE, *mengerie*, s. f., action de manger, festin :

E garde qu'il n'ajuste mie
Mangerie sur mangerie.

(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 187^o.)

Je ferai un grant mangerie. (*La Maniere de langage*, p. 385, P. Meyer.)

— Lieu où l'on mange :

Mangerie, lieu où tout se mange, et consume : hæc vorago. (MONET, 1636.)

— Gourmandise, voracité :

Li temples de luxure et de mangeries, et de mescreanz estoit plains. (*Macchab.*, II 6, ap. Ste-Pal.)

Pour le grand degast de fueille que les magniaux font en ce temps la, estant alors leur plus grande mangerie. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, V, 45, éd. 1805.)

Mangerie, habitude, et maniere de fort manger : hæc edacitas. (MONET, 1636.)

Mangerie, f. Golosina. Item, ruina. (C. OUDIN, 1660.)

— Exaction :

En ce mesme temps plusieurs choses se faisoient par les seigneurs, comme prinse de bleds... et se faisoient plusieurs mangeries par les officiers particuliers. (JUV. DES URS., *Hist. de Ch.* VI, an 1407, Michaud.)

Faulcelez, griefz, pillerie, *mengerie*,
Exaction et toute tromperie.

(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, I II v°, éd. 1493.)

Faites que... impôts excessifs tant de fois redoublez sur le sel necessaire a la vie du peuple (soient) abbatus, et que toutes autres sortes de mangeries que les publiques sangsues ont introduict en ce siecle, soient revoquez. (NIC. PASQ., *Lettres*, II, 19, éd. 1723.)

MANGESON, voir MANGEISON.

MANGEUE, *manjue*, *mangue*, *menjue*, *mengue*, s. f., appétit, voracité :

Ainsi la nuit comme le jour
Tant par est plain de grant menjue,
Plus muert de faim quant plus menjue.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 45^d.)

Rome est si plaine de mengue
Que tos ses membres demengue.

(ID., *Str Locade*, Richel. 19152, f° 29 r°.)

— Démangeaison :

Car menjue s'acoise, qui ung petit la grate.
(JER. DE MEUNG, *Test.*, 844, Méon.)

Se vos avez as oilz manjue
Dunc prenez cellidoine et rue.
(Ms. St Jean., ap. Littré, *Chétidoine*.)

A escrache et a mangue. (*Bible*, Deutéron., ch. 28, vers. 27, Richel. 1.)

Gamache, noz pignes prenonz
Et les costez lui en gratons
Pour la menjue.

(Un *Miracle de S. Ignace*, Th. fr., au m. 5., p. 271.)

— Nourriture :

Iceux chiens chient sur les erres et mangeries des truyes. (*Modus*, f° 51^a, ap. Ste-Pal.)

Les mangues du sanglier sont proprement nommees de glaud et de fayne. (*Le bon Varlet de chiens*, p. 55, Lacroix et Jullien.)

On appelle de toutes bestes mordantes,

mangeues, quand ils vont manger. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 107^b, ap. Ste-Pal.)

Mangeues: f. Maste, akornes; any thing that wild swine usually feed on. (COTGR., éd. 1611.)

Guernesey, *manjue*, démangeaison.

1. MANGEUR, *mengeur*, s. f., démangeaison :

Aloen defaict avec eauce rose et vin blanc vault a la *mengeur* des yeulx. (*Le grant Herber*, f° 2 v°, Nyverd.)

2. MANGEUR, *mengeur*, s. m., garnisaire :

Gardes et *mangeurs*. (*Arrêt de la cour de Paris de la Pentecôte 1260*, ap. Laurière, *Gloss. du Droit franç.*, t. II, p. 90.)

Jasoit que il et se predecesseurs soient en saisine... de fichier estoz en terre, de mettre et establir saiseurs et *mangeurs*. (*Pièce de 1361*, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 223, Doc. inéd.)

Par mettre en leurs hostels *mangeurs* et gasteurs. (1413, *Ord.*, x, 139.)

Avoir estably gardes et *mangeurs* en l'ostel apres le trespas dudit feu. (1451, *Compt. de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Mengeurs, sont sergens ou autres mis par le juge en une maison, pour y vivre et menger. (BOUT., *Somme rur.*, p. 234, note de l'éd. 1611.)

MANGEURE, - jure, *men.*, *main.*, s. f., mangcoire, augc, crèche :

Puet om dons croire ke cil soit Deus, cuy om mat en la *maingeur*? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 31 v°.)

Une tres petite *mainjue*. (ID., *ib.*, f° 47 r°.)

Cum l'envolopet en dras et cum lo mat en la *mainjue*. (ID., *ib.*, f° 58 r°.)

Ou seroit nule citeiz, s'ele oyvet ceu, ke sor ti n'en aust envie de cel tres precieus estavles, et de la glorie de cele *maingeur*? (ID., *ib.*, Ler. de Lincy, p. 532.)

Atant prent li hermites le cheval parmi le frain et le liet a la *maingeur* de son chavestre. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 285 v°.)

J. viez raitaul, une *maingeur*. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girard de Renaves*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Iz entrent en l'estable, si trouverent le cheval playé en plusieurs lieux et se gisoit devant la *mengueur*, car il ne pavoit mengier. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 34, éd. 1488.)

— Démangeaison :

Quar *mengueur* s'acoise qui .i. petit la grate.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 153^a.)

Et li seurvint si grant *mengueur* ou dit genouil, que il ne se pooit tenir que il ne se gratast forment. (*Les Mir. S. Lcys*, Rec. des Hist., XX, 187.)

— Nourriture :

Il faut entendre que toutes especes de fruits qu'il (le sanglier) peut manger sans fouger, se doivent nommer *mangeures*. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, f° 45 v°, Favre.)

Pays de Bray et vallée d'Yères, *mangeure*, démangeaison.

MANGEUX, *meng.*, *maingueux*, s. m., mangeur :

Par l'enhortement d'un frere mendiant *mengueux* de turttes. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 99 r°.)

Maingueux de trippes. (1393, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MANGHENIE, voir MANGONIE.

1. MANGIER, *men.*, *mengier*, s. m., repas, et en particulier repas que le vassal devait à son seigneur un certain nombre de fois par an :

Se les poez del siege departir,
De vous tendrai ma terre et mon pais,
L'an, deux *mengiers*; ja n'i porrez failtir.
(*Gar. le Loh.*, 1^{re} chans., xvii, p. 57, P. Paris.)

Item les *mengiers* de Pomerioit. (1319, Arch. JJ 59, pièce 484.)

Item ung *mengier* sur le dit evesque chascun an pour le prevot et sergent dudit vidame, et un *mengier* chascun an, en l'Eglise de Toussains es jours et en la maniere accoutumez. (*Pièce de 1383*, ap. Brussel, *Usage des fiefs*, II, 753.)

Après un grant et notable disner et *mengier*, qui fut fait en une maison et taverne d'Aubmalle. (1392, Arch. JJ 144, pièce 81.)

Item chacun au ung *mangier* sur le commun de Tine pour le dit gruyer, pour son chevalier, pour son escuyer, pour l'escuyer de son chevalier, pour son grant cheval, lequel cheval doit avoir demie mine d'avenue et chacun des autres chevaux qui sont avec le dit gruyer au *mangier* chacun ung boisseau d'avenue a la mesure de Pithiviers, et pour son oysel une geline, et semblablement son bracconnier et son varlet qui moine ses chiens, et a chacun des chiens qu'i moyne denree de pain. Et puent avoir ses sergens au dit *mangier* leur chevaux et chacun cheval doit avoir ung boisseau quater d'avenue. Et doit estre servi le dit gruyer et ses gens qui avec lui seront au dit *mangier* de char de bœuf bon et suffisant, c'est assavoir : deux a deux une piece de bœuf, lesquelles pieces doivent avoir ung pié quarré quant elles sont creues, et doivent avoir les dits gruyer et ses gens une longe du long d'un porc, et la queue du porc tenant a la longe la plus belle de la boicherie de Jargueau. Item ledit gruyer doit avoir au dit *mangier* ung quater de cire devant luy, et ses gens ensuivant doubles de cire pour chandoilles. Item le dit gruyer puet faire copper du bois ou bois de Tine, pour soy chauffer et pour faire cuir sa viande au dit *mangier* et luy doit ledit commun de Tine pour luy, pour ses gens et pour ses chevaux selon l'estal des personnes qui seront au dit *mangier*. (1393, *Aveu de la gruerie de Seichebriere*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 82 v°, Arch. Loiret.)

— Ce droit de *mangier* fut plus tard converti en une redevance annuelle en argent qui se payait au seigneur conjointement avec le cens :

Philippot de St Aubin escuyer ou sehoirs pour un *mengier* montant .xvi. l. parisis qu'il doit a cause du lieu de la Tourelle. (*Etat des debtes dues a la recepte du domaine depuis 1409 jusqu'en 1419*, Chastell. de Beaugenci, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 32 v°, Arch. Loiret.)

— *Mangier vert*, récolte en herbe :

Coupe de terre en riez et *mégnez vers*. (1386, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Terres en riez et *mengiez vers*. (Ib.)

Aucunes riez et *megnies vers*. (Ib.)

2. MANGIER, v. n., démanger :

Je comence a estre roignous, et tout le corps me *mange* tres malement. (*La Maniere de langage*, p. 403, P. Meyer.)

MANGISSON, voir MANGEOISON.

MANGLER, v. a., mutiler, estropier :

Del estru senestre fu le pee copé ;
Mult graunt doel fu de ce corps qe issi fu manglé.
(*Poème angl.-norm. sur la bataille de Mansourah*,
ap. Joinv., *St Loys*, p. 347, Michel.)

De lour espées traunchauz li ount tot manglé.
(*Du bon Will. Longespee*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*,
II, 353.)

MANGLISIER, voir MARREGLIER.

MANGNAGE, adj., de boucherie :

Biestes *mangnages*. (J. DE STAVELOT,
Chron., p. 44, Borgnet.)

MANGNANT, voir MANGEANT.

MANGNIE, s. f., boucherie :

Fut parfaite la *mangnie* en marchiel devant Rywchoin, por vendre chaire. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 398, Borgnet.)

1. MANGON, - un, *mengon*, s. m., sorte de monnaie d'or ; il fallait deux besants pour faire un mangon :

Entre les helz ad plus de mil *manguns*.
(*Rot.*, 621, Müller.)

Asses i offrent e or fin e *mengon*.
(*Raimb.*, *Ogier*, 327, Barrois.)

Mes homes ferai rices d'or quit et de *mangons*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 40^d, Michelant.)

Tant vos durrad avoir entre or fin e *mangun*.
(*JORD. FANTOSME, Chron.*, 1400, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Plus clers ot les caveus que fin or en *mangon*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3^c.)

N'iroie arriere por un mui de *manons*.
(*Scv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 117^c.)

Si conquesis maint denier, maint *mangon*.
(*Girard de Viane*, p. 28, Tarbé.)

Certes, je nel foissé por cr ne por *mangon*.
(*Aye d'Avign.*, 405, A. P.)

Ki dune as maveis sun or ou sun *mangun*
Mut s'en delt repéatir.
(*Horn*, 2436, Michel.)

A saint Michel ala fere son oraison,
Et y fist moult riche et grande oblacion,
Ung marc d'argent ofrit et ung riche *mangon*.
(*Aquin*, 34, Jouon.)

As cheveus la sesist par grant aireson,
Qui plus furent luisant de fin or a *mangon*.
(*Doon de Maience*, 172, A. P.)

Tendrai mil chevaliers en ta meson,
Sen ce que ja t'en quiers pris d'un *mangon*.
(*Ger. de Roscill.*, p. 322, Michel.)

2. MANGON, *magon*, s. m., syn. de boucher :

Bouchers, *mangons* ne autres ne se mellent de tuer pourchiaux pour autrui. (1442, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hacquinet Duderet, *mangon*, demourant en la maison de Jaquemart Hanocque. (1448, Arch. JJ 176, pièce 590.)

Pour Gregore ont esmay, sachies tot sens gabel,
Que Tongris ot navreit comme *mangons* porchel.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 633, Chron. belg.)

Et les *mangons* estoient atout leur penneceal dedens mangnie. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 303, Borgnet.)

Mangons, taneurs, chandelons, flokeniers.
(*Id.*, *ib.*, p. 126.)

S'est dit dans le Nord jusqu'au XVIII^e s. :

Nous avons défendu et défendons à tous bouchers, macheliers, autrement dit *magons*, valets des bouchers ou boucheres d'aller hors ou dans la ville au devant des paysans. (27 mars 1693 et 10 juin 1707, *Recueil des principales ordonnances des Magistrats de Lille*.)

— Gourmand, goinfre :

Il est vray que les riches et ces gros *mangons* et ces gouffres qui ne demandent qu'a tout ravir n'estimeront gueres ceste benediction. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 812^b, éd. 1867.)

Nom propre, *Mangon*.

MANGONELLE, *mangenele*, s. f., mangonneau :

Fustibula, *mangeneles*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 95.)

Peu de jours apres les nostres dressent une machine qui se nomme *mangonelle*. (SORBIN, *Hist. des Albigeois*, f° 57^v, éd. 1885.)

MANGONIE, *manghenie*, s. f., halle des bouchers :

Et li enfans de Franche, dont ilh estoit plusour,
Vinrent en *manghenie*.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, II, 8655, Chron. belg.)

MANGONIER, - *gonnier*, s. m., revendeur :

Feu Jehan Blanc, jadis *mangonnier*, habitant de Besiers. (1459, Arch. JJ 188, pièce 200.)

La jurade declare qu'on ne peut elire pour consul un apothicaire ni un *mangonnier*. (1894, *Liv. des jur.*, Arch. mun. Agen, BB 37.)

Les marchands *mangonniers*. (1593-1605, Arch. mun. Agen, AA 26.)

Crocheteux, *mangonniers* et crieurs d'alumettes. (GARASSE, *Rech. des rech.*, p. 238, éd. 1622.)

A la fin du dix-huitième siècle, les consuls d'Agen soutiennent un procès contre les marchands *mangonniers* pour les obliger à faire peser leurs marchandises au poids public et à payer la redevance. (Arch. mun. Agen, DD.)

1. MANGONNER, v. a., renverser à coups de mangonneau :

Desor volra il pierre et tiere reverser,
Et d. sor les arcieres et foudre et *mangonner*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 15^d, Michelant.)

2. MANGONNER, v. n., se frotter les yeux :

Mangonner, limpiarse los ojos. (C. OUDIN, 1660.)

MANGONNETTE, s. f., sorte d'offrande faite à Notre-Dame-du-Puy :

Toutes les *mangonnettes* appartiennent en propriété et possession ausdits de chapitre seuls, et pour le tout... est ordonné que sur le totage desdites oblations... se prendra le luminaire de l'autel. (19 avril 1402, *Arrêt du Parlement*, ap. Duc., *Mangometa*.)

MANGUE, voir MANGEUR.

MANGUE PAIN, *manjue pain*, *mengue pain*, s. m., celui qui ne mange que du pain :

Je voys sans faire demoree
Criant a l'huy : Hau. Qui appelle ?
C'est *manjue pain*, par falm desvee
Pour ma trop povre destinee
Qui encontre moy se revele.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 96^d, impr. Inait.)

Cheste mains chi truanderie
Est nommee et coquinerie.
Hoguinale par non le clain,
Et qui apelle *mengue pain*.
(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., II, 593^a.)

MANGUIERE, s. f., clou de caravelle, à l'usage des vaisseaux :

Manguiere : f. A great headed and short stalked nayle used aboard ships. (CORGR., éd. 1611.)

MANGUN, voir MANGON.

MANIABLE, - *avle*, adj., souple :

Bien avum cuntre .i. chevalier
.xxx. u .xl. paisanz
Maniables et combatanz.
(WACE, *Rou.*, Richel. 375, f° 220^f ; éd. Andresen, 3^e p., 876.)

Mais ençois se fu garni de ses armes...
li rois Artus fist relevez, car molt estoit vistes et *maniables*. (Artur, Richel. 337, f° 65^b.)

— Au sens moral :

L'opinion de par deça est, ou qu'il retiendra ledit estat pour soy, ou qu'il y mettra personne *maniable* dont il puisse disposer, et ce avec la satisfaction du pappe et de ces seigneurs. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 322, Doc. inéd.)

— Terme de droit, justiciable :

Le maison sera a tous jours mais tail-lavle, traitavle, justichavle et *maniable* a le vile et a le commugne de Saint Quentin. (Nov. 1252, Arch. mun. S.-Quentin, I, 27.)

Ceste terre devant dite iert justichavle et *maniable* en autel point comme cis Juliens et Agnes se femme et li .iiii. enfant celi Agnes devant noumé l'ont tenue. (Avril 1269, Arch. mun. S.-Quentin, I, 265.)

S'il seit chose *maniable* si cum tere, e seit teneuz del roy en chief, e aliené encontre souz gré, ele sera prise en la mayn le roy, tant qe le purchasour eyt quys gré del roy. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years xxxii-xxxiii, p. 39, Her. brit. script.)

Douze boisseaus de froment de la vente de Joseph le Telier le joesne, cinc boisseaus de froment de la vente de Joseph le *Maniable*. (1328, Arch. JJ 64, f° 145^{re}.)

Boulogne-sur-Mer, *maniabe*, propice.

MANIAC, voir MANIAQUE.

MANIACLE, adj., insensé, furieux :

Le jeune David retiroit Saul de sa *maniacle* folie. (LA BOD., *Liv. de la vie*, III, 20.)

Fut ce quelle hardiesse et *maniacle* confiance, de n'en vouloir abandonner son entreprise. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXIV, f° 347 v°, éd. 1588.)

— S. m., insensé :

Depuis elle engendra les matagolz, cagolz et papelars : les *maniacles* pistoletz : les demoniacles calvins. (RAB., *Quart livre*, ch. XXXII, éd. 1552.)

Les phrenétiques, *maniacles* et malades de maladies ardentes. (CHARRON, *Sagesse*, l. I, ch. xv, p. 119, éd. 1601.)

MANIANCE, -*yance*, -*ience*, -*ianche*, s. f., maniement, gouvernement, administration :

Pour enquerre des droitures et de le *maniance* de la dite justice. (Aout 1275, *Cart. d'Eenaeme*, f° 155 v°, Arch. de Belg.)

Li dis abbes et li convens voloient estre remis en leur possession et en leur *maniance* de l'usage k'il avoient el bois d'Anconay. (1276, *Cart. de S. Josse-au-bois*, f° 26^e, cabin. de Salis.)

A toutes demandes faites de saisine ou de *maniance* qui touce a heritage, appartient jor de veue a celui qui le requiert, puisqu'il li touce. (XIII^e s., *Cout. d'Artois*, p. 53, Tardif.)

Comme ainsi fust que Jehans du Nuef Markiet et Maroie se fame fussent en saisine et en *maniance* des viviers de Diergnau. (1307, Arch. JJ 48, pièce 127.)

Nous baillames a la dicte Margherite le *maniance* dudit about. (1336, Arch. JJ 68, f° 23 v°.)

De long tempz les Anglois avoient tenu ladite isle de Bervic, que oncques, pour promesse d'or, d'argent, ne quelque alyance, les Escocois n'en avoient peu avoir la *maniance*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 305, Soc. de l'H. de Fr.)

Pour ce qu'il y a regard de recepte et de *maniance*. (BOUT., *Somme rur.*, f° 49^e, éd. 1537.)

Differoient en volupté de la chair par plus et par moins, et en *maniance* d'argent par trop et par peu. (G. CHASTELL., *Eloge de Ch. le Hardy*, Buchon.)

Vouloient avoir leur monde a leur tour et a leur *maniance*, que point n'eussent eu par aventure. (ID., *Chron.*, IV, 229, Kerv.)

Ils n'y ont eu point de vocation, ne de pratique, ne *maniance* de publique necessité, avecques qui toute divine loi et escript dispensent et ploient. (ID., *ib.*, V, 55.)

Celluy aussi qui une charge accepte de *maniance* ou de grosse recepte, Pour son seigneur ou autruy edifie. (P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 69 r°, éd. 1528.)

Chascun avoit pour joye desplaisance, Pour doux maintien, piteuse contenance, Pour plaisans ris, tristesse lacrymense, En lieu d'esbats, de douleur *maniance*. (ID., *Compl. sur la mort de la C^{tesse} de Charrolois*, p. 127, éd. 1748.)

Par ceulx qui les auront (nos biens) en garde et *maniance*. (1508, *Test. de Marg. d'Aubr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd., p. 360.)

Car des le temps de mon adolescence

Fortune print de moy la *maniance*,
Me conduisant par maintz aspres buyssons.
(MARG. DE NAV., *Compl. p. un detenu pris.*, dans les *Marg. de la marg.*, II, 453, éd. 1547.)

Et pareillement remectre en noz mains la *maniance* de nostredite ville et les prisons, pour en disposer a nostredit plaisir. (30 avr. 1540, *Sent. rendue par Charl. Quint*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. II, p. 576, Doc. inéd.)

Entendant et vaccant continuellement a nos plus grans et secretz affaires d'estat et autres, tenant le principal soin et *maniance* d'iceulx. (*ib.*, t. II, p. 231.)

Et iceux (biens) abandonner a leurs crediters, sans en retenir la *maniance*. (*Ord. de l'emp. Charl. V, touchant les porteurs de remiss.*, les *respits*, etc., 20 oct. 1541.)

..... Vostre mary second,
Grave, loyal, vertueux et facond,
Par qui avez de tresor *maniance*.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 65, Willem.)

— Absol., le gouvernement des affaires :

Jusques a icy ne voie encoires la chose en extremite, ny puis conjecturer que en tous advenemens le roy de France ayt volenté de commencer la guerre ouvertement, ny que ceulx qui ont la *maniance* a l'entour de luy le desirent. (8 déc. 1534, *Lett. du Chancel. de Granv. au Cte de Nass.*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. II, p. 250, Doc. inéd.)

— Absol., au plur., affaires, intérêts dont on a le maniement, le gouvernement :

Et tant plus sont les *maniances* et affaires grandz et importans, tant plus il est difficile d'en ordonner et disposer establement. (28 oct. 1540, *Sec. codicille de l'Emp. Ch. Quint*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. II, p. 599, Doc. inéd.)

Suisse rom., Neuchâtel, *maniance*, maniement, administration, jouissance ; ne s'emploie guère que dans cette expression : Avoir en *maniance* ; c'est-à-dire : Manier, avoir le maniement de, administrer. Du moment qu'il eut sa fortune en *maniance*, il se dérouta. (BONHOTE, *Gloss. neuchât.*)

MANIANT, *manoiant*, adj., qui s'abandonne :

Dont il erent tuit si joiant
Et a fester si *manoiant*
Qu'en cascune vile, en cent lieux
Veissies manieres de jeux
Bians et plaisans et honerables.
(*La Manekine*, 1971, A. T.)

— Maniable, souple :

Je trouve nostre langage suffisamment abondant, mais non pas *maniant* et vigoureux suffisamment. (MONT., *Ess.*, III, 5, p. 61, éd. 1595.)

MANIAQUE, *maniac*, adj., possédé de manie :

Il est de costume que nule femme mariee ne puet estre en jugement sanz son mari se ne estoit que li mariz fust ignoranz ou *maniaques* ou lunatiques. (Fin du XIII^e s., *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 32 v°.)

Maniac. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 264, éd. 1631.)

MANIAVLE, voir **MANIABLE**.

MANICLE, *menicle*, *mennicle*, s. f. et m., partie de l'armure qui couvrait la main : Ne osten les *manicles* de cel auherc doublier.

(*Aiol*, 6026, A. T.)

Il prend congié as dames et as damoiseles et misire Y. li lace son heaume et ses *manicles*. (*Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 6^e.)

Et tant souffrirent por leur hardement qu'il n'i a celui qui n'ait la *manicle* del hauberc pleine de sanc de si au poing. (*ib.*, ms. Fribourg, f° 131^e.)

Puis abat la *manicle* de sa senestre main, si esgarde l'anelet que sa dame dou lac li ot doné. (*ib.*, ap. Jonck., *Roman de la Charrette*, p. 32.)

Lors sent qu'il est un poi blechies en la main senestre, s'abati ses *manicles*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 59^a.)

Li braz sont fort par les *manicles*
Qui faites sont d'or et d'ornicles.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 151^d.)

Les *manicles* sont de poules,
Sa coiffe fu d'un fin saffré.
(*Batail. de Keresme et de Charnage*, 322, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 90.)

Des *manicles* de fer, qu'a ses gans li porta
Fiert et maille le conte que li sans en raia.
(*B. de Seb.*, xii, 936, Bocca.)

— Menotte :

Manica, *mennicle*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Richel. l. 4120, f° 124 r°.)

Sa femme Richarde ala en la ville de Caen... requerir les *menicles* pour le amencicler. (1384, Arch. JJ 125, pièce 120.)

En toy se assurent ceulx que les cepts et les *manicles* tiennent esliennez es tenebres des prisons. (AL. CHARTIER, *L'Espere*, p. 331, éd. 1617.)

Manicles, esposas. (C. OUDIN, 1660.)

— Bracelet :

Et a cellui qui mieux aura batu d'espee sera donné ung riche *manicle* en maniere de ung riche bracelet. (OLIV. DE LA MARCHE, *Des gaiges de bataille*, p. 64, Prost.)

Deux *manicles* d'or couverts de rubis d'Inde, prisez ensemble cent escus. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrées*, ap. Laborde, *Emaux*.)

— Aspersoir :

Item, .iij. d. pour .i. *menicle* a espandre iave benoite. (1336, Arch. adm. de la ville de Reims, II, 745, Doc. inéd.)

— Frere de la manicle, coupe-bourse :

Frere de la *manicle*, cortabolsas. (OUDIN, 1660.)

— Etre de la manicle, être adroit, trompeur. (*Aresta amorum*, p. 415, ap. Ste-Pal.)

Rouchi, *manique*, poignée, anse. Wall., Borinage, *manique*, manivelle. Meuse, les Vouthons, *maniques*, s. f. pl., instruments, outils, engin. H.-Norm., vallée d'Yères, connaître la *manicle* ou la *manique*, savoir s'y prendre. Argot, frere de la *manicle*, filou, voleur, coupeur de bourses.

MANICORDION, s. m., instrument de musique :

Cymballes, cors doux, *manicordions*,
Decacordes, choros, psalterions.
(MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap.
Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 389.)

Musettes, cors et *manicordions*.
(CRETIN, *Poés.*, p. 40, éd. 1723.)

Jouer du *manicordion*, se prostituer.
(OUDIN, *Cur. fr.*)

Jouer du *manicordion* a double semelle,
s'enfuir. (*Id.*, *ib.*)

1. MANIE, s. f., figurine de cire pour pro-
céder à l'envoûtement :

Que est ce que voust ? C'est un image
de cire, que l'en fait pour baptisier, pour
grever ceux que l'en vuet grever. L'en ne
les appelle pas en ces pays voutz ; l'en les
appelle *manies*. (*Procès de Robert d'Ar-*
tois, ap. Duc., *Manie*.)

2. MANIE, voir MESNIEE.

MANIEE, voir MESNIEE.

1. MANIELLE, *men.*, s. f., manivelle :

Rompirent l'uis tant que l'uis chay sur
la *menielle*. (1395, *Grands jours de Troyes*,
Arch. XI^e 9186, f^o 22 r^o.)

Les deux *manielles* de fer d'ung engien.
(1436, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

2. MANIELLE, s. f., lien :

Les *manielles* d'un faulcon. (*Compte de*
1486, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Cf. MANICLE.

MANIEMENT, *manyement*, s. m., admi-
nistration :

Et li remanans de le mairie et li *ma-*
niemens del remanant de le mairie si
come il l'avoit *manié* dusqu'a cel jor d'ui
et .v. bonier de tiere demeurent al majeur.
(*Ch. de juill. 1241*, N.-D. de Cambrai,
Arch. Nord.)

Et doivent chil doi chevalier enquerre
en bonne foy par boine gent creable des
forlais qui sont entre nous et nostre gent
d'une part, et la devant dite royne d'autre
partie et sa gent dusques au mardi pro-
chain apres les octaves de la chaire saint
Pierre si que me de *maniemens*. (1258,
Cart. de Ponthieu, Richel. I. 10112, f^o 400 r^o.)

Il doivent chascune partie mettre en
sen *maniement* et doivent les parties de-
mourer en leurs *maniemens* dusques a
l'aage del hoir de saint Waleri. (*Id.*,
f^o 400 v^o.)

Par dedens leur banliue ou il avoient
tout jugement et tout *maniement*. (*Pièce*
de juin 1266, Beauvillé, *Doc. inéd. sur la*
Pic., p. 27.)

Et demore a ceus de Doullens toute
connoissance et touz *maniemens* de toute
joustice de toute gent. (*Id.*, I, 29.)

Cilz *maniemens* soit nul. (*Id.*)

Pour rasener les *maniemens* des hiretages,
ensi comme il se portoient. (FROISS.,
Chron., V, 221, Kerv.)

Pour luy rendre raison de tout le *manie-*
ment de sa charge depuis qu'il estoit
party de la cour. (*Mém. de Marg. de Val.*,
an 1569, Michaud.)

— Possession :

S'il truevent ke li *maniement* le seigneur
d'Oysi et ses ancisseurs valle mieus li

maniement l'ervesque et ses ancisseurs, li
avoerie demeure au seigneur d'Oysi. (1237,
Cart. de Cambrai, ap. Duc., *Maniamen-*
tum I.)

De tous les tenemens et des *maniemens*
des seigneurs de le glize. (*Ch. de mai 1250*,
Monstrecourt, Arch. Nord.)

... Requerant que toutes possessions, te-
nues, *manyemens* et autres bons apaise-
mens luy puissent servir et valloir en
temps et en lieu... (30 mars 1500, *Lettres*
du bailli de Hainaut, Arch. Mons.)

— Manière d'agir, coutume :

Ce sont les lois et li usage et ly *manie-*
ment des frans homes en comté de Cam-
bresis. (13^e s., *Coutum. du Cambrais*, ap.
Tailliar, p. 377.)

Et par la bouche de mondit sieur le
chancelier apres plusieurs belles et no-
tables remonstrances luy a esté dict qu'il
y a deux voyes et *maniemens* touchant le-
dit de Luxembourg, l'une de douceur et
l'autre de justice. (1475, *Proc. crim. du*
Connét. de St Pol, ms. du Dép. gén. de
la guerre, 2592, p. 2.)

— Action de remuer :

Les elephans ne trouvant place spa-
cieuse a leur *maniement* et surprins entre
les tentes et escuiries, furent tirez de tous
gens en butte, pour la contraincte du lieu.
(SEYSSSEL, *Appian Alex.*, f^o 491 v^o, éd.
1560.)

Ils n'en auront la moitié tant de louange
comme Madame la sucrée, laquelle avec-
ques un petit branlement de teste, un
tour d'espaule et *maniement* de pied fre-
tillard, sera trouvee cent mille fois mieus
faire que son pauvre confort, qui se sera
mis hors d'aleine a force de gambader.
(TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*,
p. 113, éd. 1602.)

MANIENCE, voir MANIANCE.

1. MANIER, - ier, - oier, - oyer, - oier,
- eer, *men.*, verbe.

— Act., caresser, tâter, peloter :

Il li *menie* les costes et le chief (du limier)
Et les oreilles por mieus encouragier.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., II, P. Paris.)

Mais de baisier n'est il mie or loisir ;
Quant je serai arier a Saint Quentin,
La vos vaurai *manier* et tenir.

(*R. de Cambrai*, 6501, A. T.)

La crupe li *manie* et les crins contreval.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 5^e, Michelant.)

Le bras senestre li pria a *menier*,
Puis la regarde.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 99, Tarbé.)

De chief en chief le cors tasta
Et *manioia* secretement.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 56, Peigné.)

Uns hom la prioit d'amors et *maneoit*
tant que ele se consenti a lui. (*Lancelot*,
Richel. 754, f^o 12^e.)

Et li *manioie* la char que ele avoit tendre
et blanche. (*Artur*, Richel. 337, f^o 236^e.)

Li commansait a *manioier* lou solier que
elle avoit estroit chaciet. (*Hist. de Joseph*,
Richel. 2455, f^o 153 v^o.)

Qui songe char *menioier*, si *meniois* cors
ou malade qui muert. (*Prophecies d'Eze-*
chiel, Richel. 12786, f^o 84^e.)

Li peres la vait *manoyant*,
Cele le sueffre et joie en a.
(*Fabl. d'ov.*, Ars. 5069, f^o 6^d.)

Douche dame, j'ai eut desirier
Lonc tamps de vous tenir et de vous embrachier,
Onques ne trouvai lieu, ne chambre, ne solier
La ou je vous pense tenir ne *manioier*.
(*B. de Seb.*, vi, 742, Bocca.)

— Traiter :

Se vous le faites vilement *manier*,
A tous jors mes en ores reprouvier.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 101, Tarbé.)

— Maltraiter :

Si *fu* telement li jones chevaliers gas-
cons *manies* et batuz que onques depuis
ce tournoy il n'eut santé. (FROISS., *Chron.*,
III, 85, Luce.)

Fut d'opinion icellui suppliant que icel-
lui curé *feust manié* par aucunes gens
qu'ils trouveroient, sans trop grant oul-
traige lui faire. (1456, Arch. JJ 183, pièce
209.)

Pape Innocent le vout excommunier
Parce que son filz Loys vout *manier*.
Lors les Angloys, que le pape portoit.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, P III v^o, éd.
1493.)

— Conduire :

... La seconde (batalhe) *manie*.
Ly boin conte d'Osterne.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3415, Scheler,
Gloss. philol.)

... Ly diable vos *manioie*
Qui vos vat govrenant.
(*Id.*, *ib.*, II, 8816.)

— Réfl., se conduire :

Il firent savoir parmi les tentes que tut
s'armaient et issirent trestut des tantes
apres la banniere le roi Mordrain, et se
maniaissent si coitement que nulz .i. tres-
tout soul mot n'i tentist ne sonest. (*Hist.*
de Joseph, Richel. 2455, f^o 221 v^o.)

Il me sovient mult bien comment tu *te manioie*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4867,
Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., dans le même sens :

Et li quant li va reprochant
Au plus bel qu'il set *menioier*.
(*Lai de Conseil*, Richel. 1593, f^o 34^d.)

— Act., porter :

Les armes que li dus de Loherains ors *manie*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36294, Scheler,
Gloss. philol.)

— Réfl., s'occuper :

Es vus le capelain qui de çou se *manioie*,
A le loi que il ont ensamble les aloie.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 70^d, Michelant.)

— Se remuer :

Lui ayant osté (au faucon) son chappe-
ron, afin qu'il se *manie*. (BUDÉ, *des Oi-*
seaux, f^o 125, ap. Ste-Pal.)

— S'attaquer :

Preu sont li dui vassal, si se sont *manioies*.
Renaus fiert de la forche comme hom earagies,
Et Maugis giète pierre comme .i. ranoiez.
(*Ren. de Montaub.*, p. 409, Michelant.)

— Act., posséder, administrer en parlant
d'une terre :

Eles ne puent lor eauwe acensir ne
manier se par lor convers u par lor mais-
nie non. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

Mi homme les tenront et *manieront* es

bans l'abbé et le couvent dedens ces bonnes ci deseur dites ensi com il les seurent tenir et *manier*. (1257, *Cart. S.-Medard*, f° 9 r°, Arch. Aisne.)

Et me requisent ke je lor donaisse en fiez l'usage des pesoers, ke je l'avoie *maniet* et tenu. (1271, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 25^b.)

Ki k'il soit ki cheste mairie tenra ne *maniera*. (1273, Arch. Nord, B 130.)

Et les autres deus ceus livrees de terre devant dites doit il, et ses hoirs, avoir iretivement a toujours apres men deches, et tenir et despoillier et *manoier* en la fourme et en le maniere ke il tenra les autres. (1280, *Acte d'Ernous, Cte de Ghienes*, Tailliar, p. 343.)

Lequel bieke fuis Hegard le tint jadis de nous et *menia*. (Fin XIII^e s., Arch. de la Ch. des compt. de Nevers.)

Sauf che que ledit Thumas devoit ledit fief *manier* et tenir tant qu'il paieroit bien chascun an le ditte rente. (1336, Arch. JJ 68, f° 23 v°.)

— Juger :

Et de toutes les enfreintures nous leur otroions k'il jugent et *manient* as us et as coutumes k'il les jugierent et *manierent* au tans le comte Robert d'Artois. (1255, *Charte*, Tailliar, p. 211.)

Et nous ait otroié et volu ke nous jugeons et *manoions* tous les cas ki avengront et eskerront. (1269, *Lett. des maire et échev. de Boulogne*, Arch. J 1124, pièce 4.)

— Administrer, avec un rég. de personne :

Et si ne soit nus si hardis bourgeois ne habitans k'eskievin aient a *manier* ki le bancoque sonne par coi li vile i ait damage. (13^e s., *Ban de l'échevinag. d'Hévin Liéard*, ap. Tailliar, p. 415.)

— *Manier de*, user de :

A user et *manoier* de toutes les choses dont nous et nos anchiseur avons usé et *manoié* au tans de ses anchiseurs. (1269, *Lett. des maire et échev. de Boulogne*, Arch. J 1124, pièce 4.)

Et sauf sen hiritage dont nous n'avons usé ne *manoié*, ne ne devons user ne *manoier*. (*Ib.*)

— Absolument, dans le même sens :

Cognois et oïroi toute joustice et touz manièrement et toutes amendes, ausi avant com il hont usé et *manié* en la ville. (*Pièce de juin 1266*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Pic.*, p. 26.)

2. MANIER, mainier, maignier, menier, mesnier, adj., manuel :

Hom qui fait labour *manier*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. CLVI, 3, Van Hamel.)

— A main :

Couires e turques pernent e lur ars *maniers* tendent. (WACE, *Rou.*, 2^e p., 3347, Andresen.)

N'orent pas chevauchié le trait d'un arc *menier* Quant le voient gesir de deléz .i. rochier. (J. Bop., *Sax.*, ccvi, Michel.)

Et voient no baron qui se vont esbatant, A traire d'ars *mainiers* dont il vont biel jeuant. (*Chev. au cygne*, 16363, Reiff.)

Adrastus mande sez archiers Qui sevent traire d'ars *maniers*.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12^c.)

Plus que ne gote un ars *manier*. (Athis, Richel. 375, f° 144^c.)

L'un loing de l'atre le trait d'un arc *manier*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 197 v°.)

— Souple, habile :

Bien fu *maniers*, l'espee a traite Dont il a mainte plaie faite. (WACE, *Brut*, 4143, Ler. de Liucy.)

En mal eur, diat Rufrangiers, Trop par estes ades *maniers*, Ja mar du vostre i aura rien. (Renart, 2545, Méon.)

Quar il est preus et vites et *maniers*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 15^a.)

Cortoisement le print a arraisnier : Damolslaus, sire, moult iez biaux et *maniers*, Et de tes armes seras preus et legiers. (Jord. de Blanes, Richel. 860, f° 120 v°.)

Quar Rousiaus, .i. sien chevaliers Qui moult estoit preus et *maniers*, Al conte Renaut s'amella, Son ceval li esbouela, Et li queus est ceus a tiere. (Mousk., *Chron.*, 21815, Reiff.) Impr., *maniers*.

Li petiz est maindres des autres, a loi de tercel, et est preuz et *maniers* et tost volanz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 197, Chabaille.)

Gete, joglieres, dit S. Peres, Que tu as moult les meins *manieres*. (Dun Jugleor, Richel. 19152, f° 46 r°.)

Moult avez cel doit *maniers*. (*Cortois d'Artois*, Richel. 19152, f° 84 r°.) S'il vent estre *maniers* u vent estre jolifs (l'autour). (Horn, 4262, Michel.)

A ses barons a dit : Chesto gent est desvee ! Trop sunt Francheis *manier* et cruel en meslee. (Doon de Maience, 8569, A. P.)

En tous deduis graciouse et *mesniere*. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 412 r°.)

— Avec la prép. *de*, habile à, exercé à :

Chevaliers i a bons e *maniers de* juster. (WACE, *Rou.*, 2^e p., 3378, Andresen.)

De part Kallon nos vient contrallier ; Du ben respondre soions prest e *manier*. (RAIMBERT, *Ogier*, 4086, Barrois.)

Au tref Baiemont furent li mes sans atargier, Gentilment le saluent, de parler sont *manier*. (*Chans. d'Antioche*, VI, 286, P. Paris.)

Cil qui d'armes est *maniers*. (ADNET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 38^t.)

Ce avert bien a chevalier Que il soit du cheval *manier*. (*Ib.*, *ib.*, f° 62^a.)

D'onneur faire estoit si *maniere* Que.... (*Ib.*, *ib.*, f° 68^t.)

Onques ne vi nus bom gent mains lanriere Ne qui si fust d'armes duite et *maniere*. (*Enf. Ogier*, 5433, Scheler.)

Voirement est amours *maniere* De gens surprandre et desvoier. (*Meraugis*, ms. Vienne, f° 4^a.)

Et cil sambient bien chevalier D'armes engignos et *manier*. (*Parton.*, 7907, Crapetel.)

Envie porte sa banriere : Ceste est tut la plus *maniere* De la gent naffrer e oclre. (*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 111 r°.)

Se de mon mestier es *maniers* Graus riches hom en devenras. (*Du Garp. et de l'aveugle*, Richel. 24366, p. 245^a)

Nule gent n'est mes *maniere* De l'autrui porfit porchacier. (RUTEN., *de l'Etat du monde*, I, 218, Jub.)

Et fet ses instrumens sonner Con n'i oist pas Dieu tonner, Qu'il en ot de trop de *manieres*, Si en ot les mains plus *manieres* C'onques n'ot Amphion de Thebes. (*Rose*, ms. Corsini, f° 139^b.)

Mais chaucune est assez *meniere* De bien plorer. (*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 116^d.)

Tant estes de douce maniere, Et de tout bien faire *maniere*. (NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'Am.*, 1780, A. T.)

Si en avoit assez (de l'argent), mes n'estoit pas [*maniers*]

De faire courtoisie a nului ne bonté. (*Le Dit de Merlin Mellot*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 135.)

Mais de ciaux i voi grant planté Qui de nul bien ne sont *manier*. (BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou pel*, 86, Scheler.)

Des gens y a quatre manieres De confesser asses *manieres*, Maiz il y a grant difference. Les uns faignent leur penitence Pour estre pour justes tenus. (J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 21^a.)

Cil estoient si use et si *mesnier* d'armes et ossi si bien pourveu de bonne artillerie qu'il n'en faisoient compte. (FROISS., *Chron.*, VII, 366, Kerv.)

— De même avec la prép. *à* :

Quant jouterons as Saisnes bien lor sera a viere K'aiac n'acoitierent gent au ferir si *maniere*. (*Guiteclins de Sassoigne*, Ars. 3142, f° 211^b.)

C'est li miedres chevaliers Et as armes li plus *maniers* Qui soit en la crestienté. (*Durm. le Gal.*, 13475, Stengel.)

S'il devient chevaliers As armes iert *maniers*. (*De S. Daniel*, Richel. 2039, f° 22^a.)

Et li vavassors por son preu Entendoit a autre maniere, Qu'il avoit la langue *maniere* A bien parler et sagement, Et bien savoit .i. jugement Recorder, c'estoit ses delis. (*Du Chevalier a la robe vermeille*, 18, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 35.)

Faucons ne nus oisier de mue A prendre oisel n'est si *maniers*. (*Gilles de Chin*, 358, Reiff.)

Car de ma fontaine est yssue Tout quanque d'honneur est veue Ou monde en quelque maniere. A tous leurs faitz je suis *maigniere*. (*La Fontaine des amoureux de science*, p. 48.)

Il avoit la langue *maniere* a bien parler et sagement. (FAUCHET, *des Orig.*, I, 1, p. 85, éd. 1614.)

— Dominateur :

Car j'estoie en vo cuer *maniere*, Qui de tous poins vous gouvernoie. (JER. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 2291, Scheler.)

3. MANIER, voir MESNIER.

1. MANIERE, s. f., pierre d'aimant :

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la *maniere*,
Une pierre laide et bruniere,
Ou le fers volentiers se joint.
(GUILLOT, *Bible*, 633, Wolfart.)

Cf. MAGNETE.

2. MANIERE, *menniere*, s. f., apparence :

Se dedans demy an nous ne la con-
gnissons charnellement, tellement que si
plainement le ferons apparoir que *ma-
niera* ne sera du contraire, nous vous fai-
sons seigneurs des villes et chastiaux et
de toutes les terres que nous tenons.
(*Perceforest*, IV, f° 46, éd. 1528.)

— *Faire maniere de*, faire mine de :

Vindrent devant la ville de Laigny les
Angloiz et les Bourgueignons a grant
puissance, *faisant maniere* d'y vouloir
mettre le siege. (J. CHARTIER, *Chron. de
Charl. VII*, c. 63, Bibl. elz.)

Faisants maniere de presenter la ba-
taille. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XII, Bu-
chon.)

Les Flamens *faisoient* si bien la *maniere*
d'estre bons François. (JUVEN. DES UR-
SINS, *Hist. de Charles VI*, p. 37, éd. 1653.)

— De même, *tenir maniere*, *monstrer
maniere* :

Jason luy jetta sa lance, et puis le com-
battoit de son espee, et *tint maniere de* se
ressouvenir d'un anneau que Medee luy
donna. (MATH. DE COUCY, *Hist. de Ch. VII*,
p. 671, éd. 1661.)

A laquelle parole le dit d'Alençon *mons-
tra maniere d'estre* bien desplaisant. (Id.,
ib., p. 703.)

— Modération, mesure :

En toutes choses doit on adjoüster
maniere. (*Perceforest*, II, f° 97 r°, éd.
1528.)

— *Il y a maniere*, *il faut tenir maniere*,
il y a conscience, en voilà assez :

Ha ! Bancquet, *il y a maniere*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*,
p. 336, Jacob.)

Mais quoy ? *il faut tenir maniere*.
(*Presompt. des femm. mond.*, Poés. fr. des xv°
et xvi° s., III, 241.)

— Intention :

Chastelains, pour noient parles,
Car je n'ay vouloir ne *menniere*
Que je face vostre priere.
(*Couci*, 274, Crapelet.)

— Usage, coutume :

D'ardoir vert bois ont toudis la *maniere*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 232 r°.)

— Conduite, maintien :

Plus aim gent corps, bonne *maniere*,
Que la beauté qui n'a sens ne advis.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 439 r°.)

Quelle soit bien moriginee
Et de sa *maniere* ordonnee ;
Bonne soit, riche et saige
Dont l'on voit pou en mariage.
(Id., *ib.*, f° 496 r°.)

— *Reprendre maniere*, reprendre conte-
nance, recouvrer ses esprits :

Je prins congelé et me parti ;
Mais ce fu en si dur parti

Que je cuiday au departir
Que li cuers me deust partir,
Si repris un po ma *maniere*.
(GUIL. DE MACHAUT, *le Voir dit*, 1864, P. Paris.)

MANIERE, adj., dressé :

Coursier bien duit et bien *manieré*.
(FROISS., *Chron.*, III, IV, 66, Buchon.)

MANIERETE, -ette, s. f., dimin. de
maniere, conduite, maintien :

A premiers le vi douchete,
D'une atraiant *manierete*.
(A. DE LA HALLE, *Rond.*, Richel. 23566,
f° 23 v°.)

Vo *manierette*
Joliette,
Simple, pl[ai]sians, faitissette,
M'en donne desir.
(JEH. LESCOREL, *Chans., ball. et rond.*, XII,
Bibl. elz.)

— Sorte, espèce :

..... Flourettes
Indes, jannes, rouges, blanchettes,
Et de toutes *manierettes*
D'erbes qui naissent.
(De Guillaume au faucon, Richel. 19152, f° 61 r°.)
Et de toutes les *manierettes*
D'erbes qui naissent.
(JEH. LESCOREL, *Chans., ball. et rond.*, XXXIII,
Bibl. elz.)

MANUFACTURE, voir MANUFACTURE.

MANIFEST, s. m., état détaillé de la
cargaison que le capitaine doit remettre à
la douane dès son arrivée :

Item que tous les dits marchans doivent
et ont acostumé estre creus de leur *ma-
nifest* par devant le dit vostre comerc.
(1365, Arch. mun. Montpellier, Arm. A,
cass. 13, pièce 4.)

MANIFESTANCE, s. f., action de mani-
fester, de promulguer :

Promulgatio, *manifestance*. (*Gloss. de
Douai*, Escallier.)

MANIFESTATIF, adj., qui fait connaître :

O tu, Seigneur, createur de la nature
angelique qui est a ton ymaige ressembla-
tive et *manifestative* de ta mussee lu-
miere. (EXIMINES, *Liv. des anges*, Richel.
1000, f° 84.)

MANIFESTER (se), v. réfl., se faire voir :

Un tyran devint si gros et monstrueux
qu'il n'osoit *se manifester* au peuple, de
peur d'estre moqué. (G. BOUCHET, *Serees*,
IV, 169, Roybet.)

MANIFESTEUR, s. m., manifestateur :

Manifesteur de verité. (G. CHASTELL.,
Chron. du D. Phil., ch. XIII, Buchon.)

Les chiefs de la conjuration mais *mani-
festeurs* d'icelle furent par decret public-
que recheups citioiens romains. (FOSSE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI,
IV, 7.)

MANIFET, *maniff.*, adj., manifeste, évi-
dent :

Si li meffait estoit notoire ou *manifetz*.
(1275, *Traité*, etc., Moreau, 199, f° 45 v°,
Richel.)

Cas clers, notores et *maniffes*. (*Cart.
noir de Corb.*, Richel. I. 17558, f° 12 r°.)

Cas non notores et *manifes*. (Ib.)

Comme li cas dessus diz n'estoit notoire
ne *manifes* contrededit Jehan. (1324, Arch.
JJ 62, f° 186 v°.)

Li useriers *maniffes*. (1342, *Franch. de
Chastillon*, charte orig. app. à M^{ll} Mor-
nay.)

MANIGANT, s. m., manoeuvre, artisan :
Combien est il vraysemblable que il
fut despendu es instrumens des *mani-
gans* et artisans. (SALIAT, *Her.*, II, éd.
1556.)

MANIGLIER, voir MARREGLIER.

MANIGOTTER, v. a., manigancer :

On n'eust pas finalement forgé des dia-
cres, pour lever la queue a un prestre, ou
faire tel autre service, quand il *manigotte*
la haute piece du capitaine Jean Blanc,
ramasse de presques infinis lopins, les plus
mal agencez qu'il est possible de penser.
(*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 227, éd.
1581.)

— Manier, empoigner :

Manigotter. To handle, or finger much ;
busily to trim, dresse or sold up with the
hands, as children doe their babies.
(COTGR., éd. 1611.)

Manigotter, manosear. (C. OUDIN, 1660.)

MANIGUET, s. m., syn. de *maniquette* :
Poyre, gingembre, *maniguet*, et autres
epiceries pour mettre en nos paticeries.
(PARE, *Apologie*, Malgaigne.)

Maniguet : m. The spice called graines,
or graines of paradise. (COTGR., éd. 1611.)

MANIQUETTE, s. f., cardamome, graine
de paradis :

Noz marchans chrestiens se chargent
de ceste maniere d'espice, non toutesfois
si bonne que la *maniquette*, qui croist en
la coste de l'Ethiopie, et en la Guinee.
(THEVET, *Singul. de la Fr. antarctique*,
c. XLVII, éd. 1558.)

Graine de paradis, appelée *maniquette*.
(1594, *Déclar.*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 9.)

Maniquette, as maniguet. (COTGR., éd.
1611.)

MANIER, voir MANIER.

MANIL, voir MESNIL.

MANILLE, s. f., bracelet :

Une *manille* d'escaille. (*Inv. des arnoys*,
Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Defense d'introduire en France des
manilles, parce qu'on pourroit en faire de
l'artillerie. (1543, Lille, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

— Anse :

Manille : f. The handle of a pot. (COTGR.,
éd. 1632.)

Manille, f. Asa. (C. OUDIN, 1660.)

Suisse rom., *manille* ; Lyonnais, Forézien,
manille, *manely*, *manelli*, *manelli*, anse
d'un panier et d'un vase.

1. MANILLER, s. m., fabricant de bra-
celets et d'anses :

Maniller, a bracelet maker. (COTGR.,
éd. 1632.)

Maniller, maestro che fà manichi ò maniglie. (NATHANÆL DUEZ, *II partie du Dictionn. ital. et franç.*, Leide, Jean Elsevier, 1659.)

Maniller, m. Oficial de asas. (C. OUDIN, 1660.)

2. MANILLER, voir MARREGLIER.

MANILLIER, voir MARREGLIER.

MANIPLE, s. m., manipule :

Chasible, estoilles et manipules. (1449, *Compt. du roi René*, p. 300, Lecoy.)

MANIPULE, s. m., petite bande d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche en célébrant la messe :

Deux estoiles, trois manipules et trois amits de toile. (1380, *Invent. des joyaux donnés à l'église de Reims*, etc., Arch. admin. de Reims, t. III, p. 506, Doc. inéd.)

— Poignée :

Lyer garbes et manipules en un champ de bled. (*Le premier Volume des expositions des Epistres et Evangilles de Karesme*, f° 139 v°, éd. 1519.)

Manipule s'emploie encore en ce sens comme terme de pharmacie.

MANIPULON, - um, s. m., manipule, petite bande d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche en célébrant la messe :

D'estoilles et de manipulum. (1345, *Trans.*, Poitiers, Fonteneau, I, 45.)

Ung manipulon d'argent doré. (*Trés. de la cathéd. de Bourg.*, Mém. des Antiq., t. XXIV.)

Une estolle et un manipulum. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 71, St-Urbain, Arch. Aube.)

Estolles, manipulons d'ouvrage pareil à la dite chasuble. (*Id.*, 73.)

A paremens, estolles, manipulons et coleres. (*Id.*, 75.)

Il n'a pas longtemps que par voz demerites vous porties le manipulum, autrement dit gonfaon, cou-u par derriere l'espaule senestre emmy l'aube. (*Déb. des hér. d'arm.*, 33, A. T.)

Une chasuble, une estolle et un manipulum de drap d'or. (1503, *Inv. de l'égl. de Chaource*, 2, Lalore.)

Trois manipulons de drap de soye verde. (*Id.*, 4.)

Manipulon : m. A manipule, or fannell ; a scarf-like ornament worn about the left wrist of a sacrificing priest. (COTGR., éd. 1611.)

— Manipule, poignée, peloton d'infanterie :

Manipulon, manipola. (NATH. DUEZ, *Dict. fr.-ital.*, 1639.)

Manipulon, m. manipulo. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Dans le *Dict. esp. fr.* d'Oudin on lit :

Manipulo, m. Une poignée, une javelle, une botte : une chambrée de dix hommes de guerre, un peloton.

MANIPULUM, voir MANIPULON.

MANIQUE, adj., maniaque :

N'estoit que li mairiz fuest ignoranz ou

maniques ou lunatiques. (1294, *Cout. de Dijon*, Richel. I. 9373, f° 27 v°.)

MANISSER, v. a., marnier :

Les fermiers ne peuvent mottoyer ny eorcher les franchises de leurs termes sous pretexte de *manisser* leurs terres labourables. (*Cout. de Bret.*, Nouv. Cout. gén., IV, 415.)

MANISTRE, voir MENESTRE.

MANITE, voir MAISNETÉ.

MANIVEAU, s. m., petit panier :

Maniveau, m. Cestica. (C. OUDIN, 1660.)

MANIX, s. m., marne, espèce d'engrais :

A l'égard des *manix* et engrais estant en nature, l'homme congedié est tenu de les laisser sur le lieu, recevant la moitié du prix auquel ils sont estimez par experts. (*Cout. de Bret.*, Nouv. Coutum. gén., IV, 415°.)

MANJABLE, voir MANGEABLE.

MANJOISON, voir MANGROISON.

MANJOT, s. m., manche :

Puis s'afuble laiz e enpos
D'une viez chape senz manjoz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28328, Michel.)

MANJUE, voir MANGUE.

MANJUE PAIN, voir MANGUE PAIN.

MANKE, voir MANC.

MANNANDIE, voir MANANTIE.

MANNE, s. f., sorte de pluie définie dans l'ex. suiv. :

Cest accident advint sur lesditz grains par petites pluyes, qui tombioient d'en hault par nuages et par divers climatz non a tire, en plain jour, le soleil luyant et donnant sa clarté et chaleur par dedans lesditz nuages ; et appella t on cest accident *manne*, et dist on lesditz bledz fromens frappez de ce mal estre mannez. (HATON, *Mém.*, an 1574, Bourquelot.)

MANNER, v. a., être frappé de la *manne* :

Et appella t on cest accident *manne*, et dist on lesditz bledz fromens frappez de ce mal estre mannez. (HATON, *Mém.*, an 1574, Bourquelot.)

Cf. MANNE.

MANNELUTH, *meneluth, menelu*, s. m. ; *chevauchée du manneluth*, tournée d'inspection :

Du 2^e jour d'aoust 1646 par devant nous Anthoine Jullien, advocat à Carenten, licencié aux loix exerçant la juridiction des plés pour l'absence du seneschal ordinaire de la seigneurie de la fiefferme des Bouhons, enervez du domaine de Carenten, et de present possédez par monseigr le compte de Croizy, comme ayant esté engagéz à messieurs les predecesseurs, en la presence de Raoul Vibet, greffier desdits plés, à la Croix du Bosq en la paroisse de Saint André de Bouhon, sur les sept à huit heures du matin, pour proceder à faire la *Chevauchée du Manneluth*, selon et aux fins qu'il est usagé pour la conservation des droits et rentes de ladite seigneurie comme il ensuit :

Ensuivent les noms et surnoms des personnes subjects à la *chevauchée du Manneluth* et qui sont redevables en rentes.

Le sieur prieur de Bouhon subject d'assister Monsieur, ses chevaliers et officiers à ladite chevauchée.

Le sieur du Mesnil subject comme dessus.

Anthoine de Fortescu subject comme dessus.

Jean Courtel... doit quatre deniers.

François Lambert... doit dix deniers.

Les tenans des heritages Colin Vincent six den.

Les heritages ayant appartenu à Perrin Caillemer dix den.

M^e François Boissel, advocat, aîné du fief es Saintenès doit au retour de lad. chevauchée ledict second jour d'aoust à disner à Monsieur, ses officiers et chevaliers.

Ledit Boissel a satisfait audict disner.

Du trois^e jour d'aoust audit an 1646 devant nous ledit Jullien... à la croix à Lif en la paroisse de St Georges de Bohon sur les sept à huit heures du matin pour continuer lad. chevauchée... ont esté appelés lesd. chevaliers et officiers...

En continuant la route de lad. chevauchée estant parvenu à l'endroit des heritages de Pierre de Bray, escuier... ; avons trouvé viron deux perches et demie de longueur de chemin de difficile acceds et en mauvaise reparation, ce qui estant important tant pour le passage de la chevauchée que pour le comerce avons par l'avis des chevaliers presents condampné les sieurs de Hautquesné et de Sangle (Pierre de Bray et Anthoine de Fortescu bordiers dudit chemin), en chacun dix sols d'amende faulte d'avoir reparé ledit chemin suivant qu'ils y avoient esté condampné en la chevauchée derniere.

Dudit 3^e jour d'aoust... comme nous voulions continuer la route à recevoir les rentes deues par Estienne Berthault et Guill^e Renouf... avons trouvé la route bouchee... ce qui nous a obligé de prendre un autre chemin...

Après avoir parachevé lad. *chevauchée du Manneluth*... sommes allez au prieuré de Bouhon avec lesd. chevaliers et officiers, ou parvenus et estant descendus de cheval sommes entrés à l'église dud. prieuré et à nostre arrivée les prestres ont célébré la ste messe à haulte notte ou nous avons assisté, et au sorty de l'église sommes partis au manoir aud. prieuré ou avons trouvé la femme du fermier laquelle nous a fourni le disner... et avons dressé nostre procès verbal. (1646, *Registre des plés de la fiefferme des Bouhons et table de Carentan*, Arch. Manche.)

Chevauchée du Menelu appartenant à Mgr le comte de Croizy propriétaire de la fiefferme des Bouhons... laquelle se fait tous les ans le second et troisieme jour d'aoust... (1673, 1674, *Autre registre des plés de la fiefferme des Bouhons*.)

La *chevauchée du Meneluth* se fait encore dans les années 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1684 et 1685.

MANNEMENT, voir MAINEMENT.

MANNOUVRER, voir MANOUVRER.

MANOBRABLE, voir MANOVRABLE.

MANOCQUE, voir MANOQUE.

MANOCQUET, voir MANOQUET.

MANOCQUIER, voir MANOQUIER.

MANOELLE, - oyelle, - ouelle, - ole, - uele, - uelle, s. f., manivelle, poignée :

Item un pot esmaillié, s'a dessus le manuelle deus pumelles contre dorsés. (1297, *Inv. des joyaux d'Edouard I^{er}*, ap. Duc., *Manicella*.)

Issues, saillies, huisseries, huyrelas, apentis, estaures ou manueles a puy, ne autres manieres d'ouvrages ou edifices es fros de la ville de S. Richier. (1312, *Arrest*, Reg. Olim du parlem. de Paris, f° 138, ap. Duc., *Manualis* 2.) Impr., apuys.

On remet deux noefves pieches et deux noefves manoyelles a une waghe. (1417, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une manole de cœuvre servant a ung baston. (1456, Béthune, *ib.*)

Seront tenus de faire l'ouvrage d'icelluy mestier tout de fin estain ou de tierchain, ouquel tierchain il y aura les deux pars ploneq et non plus, dont les manouelles, oreilles et couvrechaulx seront de pareille estoife a l'ouvrage auquel ilz serviront. (1495, *Nouv. statuts des potiers d'é-tain*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 470.)

Deux manouelles pour servir au couron des saies. (1508, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bas-Valais, Vionnaz, manouille, oreille d'un vase.

MANOEUVRAGE, voir MANOUVRAGE.

MANOEUVRE, voir MANUEVRE.

MANOIAN, voir MANIANT.

MANOIE, voir MANAIE.

1. MANOIER, voir MANIER.

2. MANOIER, s. m., manoir :

Ledit manoir est prez du chimentire de l'ig[li]se de Pierreville. (1312, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 218 v°.)

Les seigneurs qui ont fiefz en garde doivent maintenir en estat les edifices, manoirs, bois et autres choses de la garde. (*Coust. de Norm.*, f° 87 r°, éd. 1483.)

MANOIER, voir MANIER.

MANOIL, s. m., anse, poignée :

Manoil, manutencium. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

Cf. MANOELLE.

1. MANOIR, s. m., manche, poignée :

Li fers sailhanz fors del manoir chait el bruec. (*Dial. St. Greg.*, p. 67, Foerster.)

Cf. MANOIL.

2. MANOIR, manoir, manoir, menoir, mennoir, v. n., demeurer, habiter, séjourner, rester :

Elle non eskoltet les mals conselliers

Qu'elle Deo raneiet chi manent sus en ciel.

(*Eulalic*, 5, P. Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Dient alquant que diable i meinent.

(*Roll.*, 983, Müller.)

Se je prendrai mes pennes en la jurnee, maindrai el derrein flu de mer. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXVIII, 10, Michel.)

North fumes nez, en north manum.

(*Wace, Rou*, 8^e p., 56, Andresen.)

.... N'est lius si chers.

U manesiase si volunters.

(*S. Brandan*, 772, Michel.)

Merlins de la cort se parti,

Si vint manoir avec ma mere.

(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 113^a.)

En enfer les covint mennoir,

Tant com Diex le vout.

(*St. Graal*, 136, Michel.)

.i. destroit ont pasé u ja mesent jaiant.

(*R. um. d'Alix.*, f° 31^c, Michelant.)

Uns chastians riches ou manoil

Cil qui la gent outre passoit.

(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 1289, du Mérid.)

Ki pus mist en O'Kencelath.

(*Conquest of Ireland*, 2939, Michel.)

Furent prochains voisins ; l'un les l'autre man-

[noient.

(*Dit de Guill. d'Angle.*, 638, Michel.)

Ainz li dist k'il alast manoir a sa maisun.

(*GARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 20 r°.)

Tous li clergie et li home d'eage

Qui en aumosne et en bienfaiz meiront,

Partiront tout a cest pelerinage.

(*QUESNE DE BETHUNE*, P. Paris, *Romancero*, p. 94.)

Ensi totevoies qu'il manuit niant mortals por sa diviniteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 46, Hoffmann.)

Ju voil qu'il ensi maignet en josk'atant ke ju venrai. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 62 r°.)

Toz les cheveliers qui mainent dedenz Mez. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Toz ceus q'iront manoir fors de Mez. (*ib.*)

Amis, ge maing de la ce pont,

Mes j'ai de ça une meson ;

.v. ans a k'il n'i mest nus hona.

(*Dolop.*, 4993, Bibl. clz.)

Cil Damedieus de gloire qui meint en Trinité.

(*G. de Bourg.*, 2892, A. P.)

En la terre le roi de Franche

Mest jadis a Seas en Bourgoigne

Uns cler.

(A. Du Pont, *Rom. de Mahom.*, 4, Michel.)

Ou Oliviers li furbeires manuit. (1235, S. Sauv. de Mez, Arch. Mos.)

Par mon chief, dist uns viex barbes,

Qui a Toulete ot .xx. ans mes.

(*Eustach. le Moine*, 101, Michel.)

Laienz mennoient li païen vil et ort.

(*Jourd. de Blavies*, 2713, Hoffmann.)

Pour oïr et savoir comment

Li mondes est ou nous manomes,

Et de quïex elemens nos somes.

(*GAUT. DE MES, Mappemonde*, Hist. litt. de la France, xxiii, 293.)

Et s'il auques i eüst mes,

Il i fust mors, u, tout sans falle,

Pris et trais a la bataille.

(*Mousk.*, *Chron.*, 20018, Reiff.)

Trestot che q' dit vous avons,

Sachies por voir ke nous l'avons

De bones gens qui le conurent,

Ki entor li mesent et furent.

(*De Sainte Ysabel*, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 400.)

Iluec tout droit enmi le pire

Estoit sa meson et son mez :

Molt il avoit longuement mez.

Car c'estoit la droite Monjoie

De Paradis.

(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 90^d.)

Desouz vous mainent la gent de maint langage.

(*Enf. Ogier*, 380, Scheter.)

S'il vous convenoit amer

Une dame de Bourgoigne

Ki mansist a Saint Omer.

(*BRETEL, Chans.*, ms. Sienne H.X. 36, f° 47^b.)

Et qant il out tot departi

Que nule rien ne li remest

Fors sol la meson ou il mest.

(*Chastoiem. d'un pere*, conte xxvii, 8, p. 180, Biblioph. fr.)

Quar el s'en voit a .i. ostel

Ou une borgoise menoit.

(*Des Tresces*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 72.)

Je serai hounis si ensi demeure, et arai pierdu ma cité ; car tout mi bourgeois iront manoir a St Remi. (*Chron. de Rains*, c. xxxiii, L. Paris.)

Si il avenoit que estagiers mainsissent en celes places. (1270, *Lett. du senéch. de Nant.*, Fontevr., H. de Vers, 1270, Arch. M.-et-L.)

Meinsissent. (*Lett. du D. de Bret.*, même ann., *ib.*)

En la vile ou je maindreie. (*Ch. de 1285*, S.-Wandr., Arch. S.-Inf.)

Je di que uns chevaliers ere

De cele marche d'Engleterre ;

De Loheraine et d'Alemaigne

Je ne cuit pas c'ans tels en maigne.

De Chaalons jusqu'en Perçois,

Qui si ait toutes a son choiz

Bones teches comme cil ot.

(*Le Lai de l'Ombre*, p. 43, Michel.)

Il avint, cum iluec manurent,

Que tuit li jour acompli furent.

(*Nativ. N. D.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 36.)

Li home Raol Chaperon qui mainent en som fié de hauberc. (*Echig. de Norm.*, p. 121, Marnier.)

Ou maistre Thierrys de Crevy, jadis chanoines de Mes, mainit. (1318, *Hist. de Metz*, III, 324.)

Celui qui mant on chet de l'Osteil. (1326, *ib.*, IV, 39.)

Or ne me puis tenir que n'aille

La ou el maint.

(*JEH. LESUREL, Chans.*, ball. et rond., 33, Bibl. elz.)

Se parti Looys de la maison l'evesque, u il avoit esté a hostel ; si ala manoir el maistre castiel por plus estre aseur. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 199, Michel.)

— Et en parlant de choses morales :

En siecle, sire, ta parole maint el ciel. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxviii, 89, Michel.)

Cest raim vos met ju davant, car il trois ans manuit en soliteit, conuiz seulement a Deu et ne mies as homes. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 125 r°.)

Bien aseroit que grans humilites

Mansist avec vo tres douce samblance.

(*ROBERS DE KASTELCLERS, Chans.*, Romv, p. 272.)

— Manoir en, persévérer dans, persister dans, conserver :

Il ama mult pais et justise,
En huntele mest et en franchise.
(Brut, ms. Munich, 2636, Vollm.)

Nos ne volons plus *manoir* en cest pechié ne en cest blasme. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angleter.*, p. 75, Michel.)

Par le ferme propos ou *maines*.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, (Euv., t. 11, p. 133, Quatrebarbes.)

— *Manant*, part. prés., demeurant :
Com il fust *mananz* en la mairie. (Juin 1250, Arch. mun. Metz, cart. 93.)

3. MANOIR, - *oyr*, *menoïr*, s. m., habitation, demeure, retraite :

Dans la langue du moyen âge, dit M. L. Delisle (*Classe agric.*, p. 213), en Normandie et surtout en Angleterre, *manoir* désigne l'ensemble d'un domaine féodal, comprenant l'habitation du seigneur, les terres non fleffées qu'il exploite lui-même et les droits dont il jouit sur les terres fleffées à ses vassaux.

As povres sont li *manoir* vuit
De le chité li est sans ire.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. CLXVI, 5, Van Hamel.)

Li abbes ou ses commandemanz iroit a totes ces terres et a *manoyr* Jenin si com a sa propre chose. (1238, *Cart. S.-Vincent*, Richel. f. 10023, f° 32 v°.)

Si n'ai mez cure d'ermitages ;
J'ai lessié deserz et boschages.
Et quit a Saint Jehan Baptiste
Du desert et *memoir* et gisie.
(Rose, Richel. 1573, f° 98°.)

Dans les environs de Dunkerque, *manoir* désigne l'ensemble des terres et des bâtiments qui constituent une exploitation agricole :

Adjudication publique aux enchères... de... un *manoir* avec maison d'habitation, grange, étables, moulin à moudre blé, et 4 hectares 43 ares 43 centiares — le tout d'un seul tenant situé près du hameau de Saint-Nicolas. (*La Flandre*, 30 mai 1885.)

— Pouvoir, puissance :

Soyons donc hardiz, vertueux,
Orléans sera en vostre *manoir*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 5585, Guessard.)

MANOIS, *manoyis*, *manes*, *maneis*, *manais*, *menois*, *menais*, adv., à l'instant, tout de suite, sur-le-champ :

Li uns a l'autre le va *menois* conter.
(*Gar. le Loh.*, 1^{re} chans., IV, P. Paris.)

Nas n'i trespasse qe mors ne soit *manoi* ;
Se il croît Deu qui fu mis en la crois.
(RAIMB., *Ogier*, 11457, Barrois.)

Quant dite fu e celebree (la messe)
Maneis, senz autre demuree,
Unt la biere e le cors assis
Ia n'il deveit esire mis.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1699, Michel.)

Semprez *maneis*
Vout Rous que le seust li reis.
(*Id.*, *ib.*, II, 4496.)

Il les commanda a jugier :
Il se voloit *menois* vengier.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2991, du Méril.)

Et Floire l'a *menois* feru,
Le blanc hauberc li a rompu.
(*Id.*, *ib.*, 3224.)

A banacle envai *manois*.
(Brut, ms. Munich, 2134, Vollm.)

Li estur fut mut fier *maneis*.
(*Mort du roi Gormond*, 87, Scheler.)

Le poign li fet voler *maneis*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, Michel, *Chr. angl.-norm.*, I, 9.)

Cil ki vraiment soi vuelent esdrecrier az halteces des vertuz, cant il les altrui pechiez oient, *manes* ramoient az lor cuers lur malz. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 451.)

Quant Honoreiz astoit escherniz de cez paroles, *manes* el convive defalait aigue al servise. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 8, Foerster.)

Tait ensamble fierent *manois*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12^d.)

Et Deus par sa pitié *manois* la delivra.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 1^e.)

Ireement les vont ferir *manois*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 111 v°.)

Enpres disner s'en voit *menais*
Vers les degrez du grant palais.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 130 r°.)

A ses deciples vint *manais*.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Briene, f° 49^b.)

Maneis le povre ilec laisserent.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 142, Bourrasé.)

Si li dist : Or le pren (l'enfant) et si le gete en cel four ardent, et il tantost l'i geta, et li fours *manois* devint touz frois.
(*Vie des Pères*, Richel. 23114, f° 161^b.)

— *Tout manois*, dans le même sens :

Et *tout manois* li deable pristrent celui, si l'estranglerent. (*Vie des Pères*, Richel. 23114, f° 166^e.)

— *Maneis que*, aussitôt que :

Li visce ne nos conoissent se nos sumes afflit, car *manes ke* il hurtent lo dolent cuer si resailhent. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 453.)

La char et le cuir de la beste morte n'est pas conté au fruit ; li us faut *menois que* la beste est morte. (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 15, § 1, Rapetti.)

— *Trosque manois*, jusqu'à l'instant où :

N'est esvellies *trosque manois*
S'est arives molt près de Blois.
(*Partonop.*, 1971, Crapelet.)

MANOLE, voir MANOELLE.

MANOPLE, *manopole*, *manuple*, s. m. et f., gantelet, arme préservatrice des mains et de l'avant-bras :

Ce *manuple* vous veul baillier
Qui a signifiace telle
Que tousjours debvez bataillier
Contre temptaacion mortelle.
(*Myst. de S. Did.*, p. 104, Carnandet.)

Si leur fist encore des banquets et festins en public, accompagnez de tournoys et de combats d'homme a homme a la lutte, a coups de gros gantelets ou *manoples*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Abregé de la vie de Ces., éd. 1576.)

Les poings armez de courroies de cuir de hœuf entortillees tout autour d'iceux, en font d'un gantelet ou *manople*. (J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, V, 1, éd. 1607.)

Les grammairiens prennent communement ces *manoples*, gantelets ou mouffes signifiez par le ceste, pour certaines longues courroies de cuir, au bout desquelles fussent attachees et cousues des plombées. (*Id.*, *ib.*, V, 1.)

Manople : f. A kind of long gauntlet ; or as manipulon. (COTGR., éd. 1611.)

Manopole, manipolo, *manopole*, guanto. (N. DUEZ, *Dict. fr.-ital.*, 1678.)

— Manipule :

Une *manuple*, une estole. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

L'estole et la *manuple* de mesme drapt. (*Id.*)

MANOPOLE, voir MANOPLÉ.

MANOQUE, - *ocque*, s. f., petite maison, cabane :

Tant qu'en une *manoque* virent
Orer un pseudomme d'age.
(J. BOB., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. à, p. 163.)

Comme pastis, pars et *manoques*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 58 r°.)

— Sorte de bateau :

Pour conduire les gallees parmy la riviere, il bailleroit quarante ou cinquante bateaux, appelez *manocques*, qui sont d'une pieche, comme ung nocq aux pourceaulz, longz et estrois. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 102, Soc. de l'H. de Fr.)

Les Vallaques, quy avoient abatu el miné deux pans de mur de chastel Turquant, se retrayrent en leurs *manocques*. (*Id.*, *ib.*, p. 128.)

Et en autres bateaulz *manocques* entrèrent les Turcqz avec toutes leurs bagues. (*Id.*, *ib.*, p. 140.)

MANOQUET, *manocquet*, s. m. ?

Unc *manocquet* de buffet. (1403, *Compt. de la tutelle des enfants de Gossart le Furet*, roul. parchemin, Arch. Tournai.)

Cf. MANOQUIER.

MANOQUIER, *manocquier*, v. ?

Pour XVI. pies de giste de quesne a *manocquier* autour des queminees. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MANOQUET.

MANOTER, v. a., lier, mettre les incottes à :

Ils contrefont les malades de saint Jean, ayans la bouche pleine d'escume, ce qu'ils font facilement en machant la racine d'herbe a foulon, ou feront les demoniacles se faisans *manoter*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 270, Roybet.)

Suisse rom., Neuchâtel, *manotter*, emmenotter : Les gendarmes l'ont *manotlé*.

MANOTTE, s. f., sorte de mesure :

Il est permis a chacun faire vollet sur le sien jusques a deux cens *manottes*. (*Cout. de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

MANOUELLE, voir MANOELLE.

MANOUVRABLE, *manouvrable*, *manouvrable*, adj., qui doit la corvée ou *manoeuvre* :

Comme les hommes du lieu de la Faye... sont ensemble leurs terres et possessions, de main morte, *manouvrable* et taillable a merci. (1359, Arch. JJ 139, pièce 265.)

Attendu que ne sont ses hommes jus-

liciables ne *manobrables* ne autrement ses subjects. (*Chron. de Medicis*, II, 15, Chassaign.)

MANOUVRAGE, *manœuvrage*, s. m., œuvre, ouvrage, travail :

Et quant li hom doit entrer en la confrarie de la hanse.... il doit tout laisser *manouvrage* de se main. (*Statuts de la hanse de Saint-Omer*, ms. St-Omer 889.)

Pour plusieurs autres *manouvrages* aidier a faire au command de mestre Wille et de mestre Jake Vakenart, en faisant se molle, et depuis que le molle fu fais jusques adonc que li cloq fu fondue et nettye et mise ou bieffroit ; pour tous ces *manouvrages* mis en somme par le main ledit mestre Jake Vakenart, .XIII. l. .XVIII. s. .X. d. (1358, *Li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, LVI, Arch. mun. Valenciennes.)

Ceux qui auront la charge et dependance pour faire ledit *manœuvrage*, selon que ledit maistre et visiteur general desdites mines advisera estre a faire. (1471, *Ord.*, XVII, 450.)

— Labour, culture, et façon donnée à la terre ou à la vigne :

Manouvrages de terre ou de vignes ou d'autres heritages. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXIX, 48, Beugnot.)

MANOUVRÉE, *manœuvree*, s. f., corvée, ouvrage des mains, travail que les vassaux devaient à leur seigneur :

Ne seront tenus de nous faire charrois, *manœuvres*, corvees, ne autres devoirs de servitude quelconque. (*Cout. de Berry*, Nouv. Cout. gén., III, 1012.)

MANOUVREMENT, *manœurement*, s. m., œuvre, ouvrage, travail :

Que ledit bouchier et leur predecesseur ont tousjours païé au roy les dites dis livres pour reson de celle meson... et de la fere appareillier et faire touz *manœuvres* par .X. ans, par .XX. ans... et par tant de temps qui leur souffrit a acquerre et avoir bonne sainsie et propriété. (1316, Arch. JJ 84^{bis}, f° 3 v°.)

MANOUVRER, - *overer*, - *uvrer*, - *overer*, *mann.*, *men.*, *meyn.*, verbe.

— Act., fabriquer :

Au grant estal, a la grant foire anel,
Selonc la porte roial, si m'aist Dieus,
La ai .i. drap veu et esgardé,
De samit est bien fez et *manouvrer*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 13.)

Les deniers firent faire, forjer et *manouvrer*.
(J. Bod., *Sax.*, XXXIV, Michel)

Avoit .i. arbre grant et lé
Que nature avoit *manouvré*,
Haut et follu, grant et plener.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 100°.)

Li pons estoit si figures
Et si ert fait et *manouvers*
Qu'il n'est hom quil poist dire.
(*Id.*, f° 104°.)

Moult est riches li tres, bien en doit on parler,
Mahomes Gomelins le fist tot *manouvrer*.
(*Conq. de Jerus.*, 5521, Hippeau)

Et Dieu leur a bien démontré,
Qui le drap avoit *manouvré*
En quoi Jhesus fu sepeliz.

GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526,
f° 122°.)

— Faire subir une préparation à :
A *manouvrer* ce que mestier lour sera a leur escooer. (1303, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, col. 1482.)

Que il feront couper, *manouvrer* et charier a leurs propres cous le bois donné. (1348, *Orden. des forez*, Arch. JJ 57, f° 93 r°.)

Que il feront couper, *manouvrer* et charier a leurs propres cous le bois donné. (1349, *Ord.*, I, 686.)

— Placer avec la main :

Asez savum de la lance parler
Dunt nostre Sire fut en la cruz nafrez ;
Carles en ad l'amure, mercit Dieu !
En l'orie punt l'ad faite *manouvrer*.
(*Rol.*, 2503, Müller.)

— Tenir :

Une de noz bernes de Laons, celle que Adelelinne li Reneverie tient et *manouvre* de noz. (31 mai 1263, Arch. Jura, E, maison de Chalou.)

— Neutr., opérer :

Mais or pensez d'ainsi ouvrer,
Se d'amours voulez *manouvrer*.
(*Blanche et Jehan*, 1915.)

Si ascun donour soit receu en ceux tenementz a foy le don par la debonerté le purchassour, et il pusse apercever que le donour le voille engetter ou desturber de sa seisine, ou *meynoverer* si come se demeyne, tauntost se purchase par ceste assise. (BRITTON, *des Loix d'Anglet.*, f° 104 r°, ap. Ste-Pal.)

— Infin. pris subst., construction :

Tant i ot riches perres ens mis au *manouvrer*.
(*Conq. de Jerus.*, 5529, Hippeau.)

— *Manouvré*, part. passé, travaillé :

Bois *manouvré*. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 423, Bouthors.)

MANOVRABLE, voir MANOVRABLE.

MANOVRER, voir MANOVRER.

MANOVELLE, voir MANOVELLE.

MANOYNER, v. a., manier, frapper, maltraiter :

Poinsinet, de Juvigny,
Et Torchapel que je vy,
M'ont *manouyné* de partie,
Pité n'ont, grace ne mercy :
Je pri Dieu qui les maudye.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 204°.)

MANQUE, voir MANC.

MANQUEROT, s. m., manchot :

Le *manquerot* fera un enfant quin'aura point de bras. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 175, Roybet.)

Manquerot. A maimed, one that wants some of his limmes. (COTGR., éd. 1611.)

MANQUET, voir MANCHET.

MANRE, cas suj., voir MENOR.

MANS, voir MOINS.

MANSAIS, voir MANSOIS.

MANSAL, adj., commensal, attaché au service de quelqu'un :

Le vicaire de S. Jacques... comme estant *mansal* dudit seigneur abbé. (*Ch. de 1571*, ap. Duc., *Mensa*.)

MANSART, *mans.*, adj., domestique, apprivoisé :

Un jeune enfant monte sur un arbre pour oster et desracher un ny de coulons *manssars* qui estoit audit arbre. (1420, Arch. JJ 171, pièce 197.)

Pigeons ramiers et *mansarts*. (*Malad. d'amour*, p. 182, ap. Ste-Pal.)

Colomb ramier, *mansart*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

— S. m., pigeon ramier :

Et (le guy) n'est produit sinon de l'esmeutissement des grives, traines, *mansars* et ramiers. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 87, éd. 1605.)

Noms propres, *Mansard*, *Mansart*.

MANSAUR, adj. ?

Si a li cuens rentes des terres *mansaurs* k'on appelle quartiers ; si tient chascuns quartiers cinq bonniers. (1289, *Reg. du comté de Namur*, f° 8, ap. Duc., *Massa* 5.)

MANSEIS, voir MANSOIS.

MANSELLES, voir MANCELLES.

MANSENOTTE, s. f., sorte de droit :

Les nouveaux époux qui doivent être domiciliés à Fontenelle et y tenir feu, sont obligés de payer à l'Abbé de St Vincent pour les deux tiers et au curé pour l'autre tiers le droit de *mansenottes*, consistant en un coupot de froment comble et une quarte d'avoine mesure de Baume. (*Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne*, par un bénédictin de la Congrégation de St-Vanne, p. 133.)

MANSER, v. a., peigner :

En tel point que par les caviaus
Me doit li une hageter,
Et li autre me doit *manser*
Si la gorge que j'en tressue.
(JER. D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 123.)

MANSERE, voir MANZERE.

MANSEVIR, voir MANCEVIR.

MANSIAIRE, s. m., concierge, sacristain :
De Constantin lo *manstaire* de la glise saint Stevenon. (*Dial. Greg. lo pap.*, Somme, p. 3, Foerster.)

Cf. MANSIONAIRE.

MANSIBLE, adj., habitable :

Une maison *mansible*. (1488, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MANSILLON, s. m., mors :

Or fault du harnoiz aux chevaux,
Selles, cordes et *mansillons*.
(E. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, Richel. 840, f° 500°.)

MANSINE, *mancine*, *mencine*, s. f., le manche de la charrue :

N'appose point la main a la *mansine* apres,
Pour ficher la charrue au milieu des guerets.
(RONS., *Sonn.*, v, éd. Lyon 1592, p. 257.)

ans eux (les gands) le laboureur ne pourroit en
hiver
la *mancine* tenir, ny les champs remuer.

(*Le Gand de J. Godart*, p. 10.)

La Bibliothèque elzévirienne qui reproduit l'édit. de 1588 donne *mencine*.

MANSION, - *tion*, - *cion*, *men.*, s. f., de-
meure, habitation, domicile, station :

Qui muert por son signor o Deu ot *mansion*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 19^d, Michelant.)

En terre de promission
Cuida trouver terre sans visse,
Por chou ke Dins a son servisse
L'eslut et la prist *mansion*.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. xxvi, 9,
Van Hamel.)

Fortune a la sa *mansion*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 42^d.)

En seculaire *mansion*.
(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 95^c.)

Et g'iral dusqu'a la maison
De Deu et sainte *mansion*.
(*Lib. Psalm.*, xli, p. 289, Michel.)

E Deus qui les bons loe et prise
En sa plus haute *mansion*.

(*Les premieres Compilations fr. d'hist. ancienne*,
Romania, t. XIV, p. 57, Meyer.)

Plusors gens sunt, si comme marceans
et gens errans par le pais, qui n'ont nules
mansions. (BRAUM., *Cout. du Beauv.*, LXVII,
25, Beugnot.)

An queque leu que il fust ne feist
mansion. (1270, *Cart. de Champ.*, Richel.
I, 5993, f° 490^d.)

Elas ! pourquoy aloit en telle *mention* ?
(*Rom. de Ch. le Chauve*, Richel. 24372, f° 8^c.)

Tout ades repairoit en chelle *mansion*.
(*B. de Seb.*, xvi, 118, Bocca.)

Mension en l'air vos assit (aux oiseaux).
(*Vie de S. Fr. d'Ass.*, ms. Richel.)

Il ait mis son tabernaicle et sa *mansion*
on soloil. (*Psautier de Metz*, xviii, 5, Bon-
nardot.)

Et tout le monde s'i assent
Que par toutes les nacions
Du monde ou gent ont *mansions*,
Le plus noble si soit le chief
De tous.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
3494, Püschel.)

Et par le grant feu qui fu en la ville, li
abbie d'Oregni et la *mansion* des dames
prist grant damages. (FROISS., *Chron.*, I,
463, Luce, ms. Rome.)

Et establirent *mansions* et logeis pour
vus et pour leurs chevaux. (*Id.*, *ib.*, III,
76, Luce.)

Vostre fortecre et li tours par especial
ou vous aves vostre *mansion* et si grant
fianche, n'est maintenant portee ne sous-
tenue que d'estanchons. (*Id.*, *ib.*, V, 411,
Luce, ms. Amiens.)

O tresbenoiste *mansion* de la cité sou-
veraine. (*Intern. Consol.*, II, xxxviii,
Bibl. elz.)

Deirers Tours en Touraine, le noble *mansion*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2578, Chron. belg.)

Va l'en comme damné dyable
En infernale *mencion*.

(*Mist. du viel test.*, 434, A. T.)

O gentil monde, o *mansion* tres belle.
(*Poés. attrib. à Cl. Marot*, Epistre de complaincte
a une qu'a lassé son amy, dans les *Œuv. de*
Marot, III, 417, éd. 1731.)

Ne jamais n'yray en ce lieu
Ou est paix sans division
Et la tres douce *mension*
De Dieu et des saincz et saintes.
(*Complaincte de l'ame dampnée*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., VII, 100.)

Vous, saintz peres et prophetes, qui tant
Au lymbe obscur avez fait *mencion*.
(*La Voye de Parad.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
III, 160.)

Sur la diversité ou choix des *mansions*.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, vii, Bibl. elz.)

MANSIONNAIRE, - *onnaire*, *menc.*, s. m.,
syn. de *mansionnier* :

Les droiz et les actions que nous avons
et avoir devons et poions en mil livres
en deniers, en quoy nous estoient tenuz
les *mencionnaires* de la terre de Roche-
fort. (1300, *Liv. Rouge de la Chambre des*
Comptes, f° 134^{ro}, ap. Duc., *Mansionarii*.)

Les *mansionnaires* et les habitanz de la-
dite ville. (1313, Arch. JJ 49, f° 10^{ro}.)

Liquieus sont *mansionnaires* et vesins
dudit boys. (1325, Arch. JJ 64, f° 46^{ro}.)

Auquel duchié lesdictes religieuses, ou
leur abbaye dessusdicte, ou les tenans
d'icelle abbaye, et les hommes *mansion-
naires*, hostes ou demourans soubz icelle
abbaye et religieuses, ont ou peuvent avoir
maisons, autres possessions, biens, choses
et droicts. (1331, *Ord.*, xvi, 78.)

Pour laquelle chose ledit povre jeune
homme, vallet alloué et *mencionnaire* s'est
absenté du pays. (1419, Arch. JJ 171,
f° 23^{ro}.)

Quelcunque homme que sera *mansion-
naire* ou residant dans icelles bosnes.
(Vers 1436, *Rôle de St-Ursanne*, Trouillat
et Vautrety, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 328.)

— Celui qui a soin d'une maison :

Uns hom d'onorable vie, Constances
par nom, servoit tenanz l'office de *man-
sionnaire*. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 26,
Foerster.) Lat., *mansionarii* functus officio
deserviebat.

— Pensionnaire du roi :

Ont pas voulu les roys vous heriter
Du noble estat des cent *mansionnaires*
Que nous nommons royaux pensionnaires
Qui sont choisiz pour estre a l'entour d'eulx
Et les defendre en arroys belliqueux.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, a Loys Rousart, éd.
1536.)

MANSIONNIER, - *onnier*, *menc.*, *man-
sionier*, s. m., espèce de colon ou fermier
qui devait un cens pour ce qu'il occupait
en maisons et terres :

Les hommes *mansionniers* des religieux.
(1289, *Traité*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*,
I, 1088.)

Et les hommes *mansionniers* asdiz reli-
gious obeiront por nous e en nostre court
sus toutes actions. (*Lett. de 1293*, ap. Lob.,
II, 433.)

Olivier Guignemer, chevalier, donne quit-
tance pour certaine somme receue pour
un fié scis sous sa seigneurie en la pa-
roisse S. Sauveur de Dynan, ou le duc
avoit mis *mansionniers* et estagiers contre
raison. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin.,
II, 488.)

Les gentilshommes qui ne seront esta-
gers et *mansioniers*, jacoit qu'ils soient
hommes par autres voies, pourront nean-

moins celles choses estre tesmoins pour
ceux de qui ils tiennent heritages, autre-
ment que pour estage ou domicile. (*Or-
donn. pour l'abrév. des procès en Bret.*,
fév. 1510.)

Nul n'est sujet aller mouldre au moulin
d'autrui, s'il n'est son *mansionnier*.
(*Coust. de Bret.*, art. 376, *Nouv. Cout.*
gén., IV, 335.)

Nul ne doit respondre a plainte de sei-
gneur par sa court des obligations de con-
tractz faictes par la court de celuy sei-
gneur que celuy seigneur deist que l'homme
luy devroit ou auroit fait o luy contract
sur autres faitz estranges qui ne touche-
roient les devoirs de son fié ou les of-
fices qui luy toucheroient et a sa juridition
ou les expletz de sa court ou ses amendes
selon qu'il est dit des amendes et des
choses qui touchent le seigneur ou ses
officiers, espéciallement de la ou ne seroit
mansionnier. Et siceluy homme est homme
a son gentilhomme, combien que cou-
stume soit que le suzerain seigneur ne doie
pas suivre l'homme de ses arrieres fiézf
devant son suzerain, la coustume s'extent
es choses qui touchent son office..., mais
s'il veut suivre celle personne comme dit
est, il devroit le faire devant celuy a qui
il seroit *mansionnier*, et non pas devant
luy es choses qui touchent fiézf estranges
de son office, de ses devoirs et de ses
amendes. (*Coust. de Bret.*, f° 106^{vo}.)

Nul ne doit avoir cognoissance de
cause sur aultre s'il n'est son *mansion-
nier* en fiéf ou en arriere fiéf. (*Id.*, f° 141^{ro}.)

MANSIONNE, s. f., syn. de *mansion* :

Mansionnes... ou eles purront demorer
leur quarantines. (BRITTON, *des loix d'An-
glet.*, f° 275^{ro}, ap. Ste-Pal.)

MANSOINGNE, voir MENÇONGE.

1. **MANSOIS**, *mensois*, *mançois*, *manxois*,
mansais, *mansays*, *manssais*, *manseis*,
manssez, *manceis*, *mansseis*, *mansseys*,
mansses, *mancez*, adj., du Mans :

Vint deniers *manxois* de rente. (*Ch. de*
1272, Bercé et la Hubaudière, 24^{bis}, Arch.
Sarthe.)

Dous deniers *mansois*. (*Ch. de 1296*,
S.-Vinc., n° 67, Arch. Sarthe.)

— S. m., monnaie du Mans :

Menoies ferons querre ainz que porrons ançois,
D'acier lor ferons faire angevins et *mansois*.
(J. BON., *Sax.*, xxxiii, Michel.)

Ne le vauisist perdre li rois

Por trois cens livres de *mansois*.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 48^b.)

Et Mille fet trosser pres d'un mui de *mansois*.
(*Aye d'Avign.*, 738, A. P.)

Toute no terre nos met en tell destrois,

Que n'i prenons vallissent n. *mançois*.

(*Girard de Viane*, p. 5, Tarbé.)

Un sexter de froment a la mesure de
Thoarz e un *manseis* asis sus une lor pece
de terre. (1260, *Vente*, Ste-Croix, Arch.
Vienne.)

Douze *mansais*. (1305, *Trans.*, l'Epaue,
Arch. Sarthe.)

Un *mansseis*. (*Ch. de 1317*, Fontevr.,
Mespied, Arch. Maine-et-Loire.)

Treize *mansseys*. (*Id.*)

Cinq *manssais* d'anneel rente. (*Ch. de*
1323, Arch. Sarthe.)

51 *mançois* apprecies a deux deniers

tournois la piece. (1391, Ste-Croix, Saix, Arch. Vienne.)

De gueules a .vi. *manceis* de gueules. (*Armor. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., VI, 34.)

Avecques ce en doyvingt et ung *manseiz* pour une aide. (1402, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f^o 267 v^o.)

Dix sept *mancez* et un denier. (*Ib.*, f^o 296 v^o.)

Dix blans, chacun du pris de cinq deniers tournois la piece, deux *mansses* et un blanc breton. (1404, Arch. JJ 159, pièce 114.)

Et premierement des tailles deues a la me aoust sur la Morandiere onze *mansays*. (1419, *Aveu de Jean de Ville*, Arch. Mayenne, E.)

2. MANSOIS, *manseis*, s. m., ce qu'on payait pour le droit de gîte :

Concessimus... quemdam redditum ibidem percipiendum, vulgariter dicitur les *manseis*. (1238, *Ch. de S. Louis pour l'abbaye de Bon Port*, ap. Duc., *Mansionaticum*.)

Cum medietate logiæ et redditus, qui vocatur li *mansois*. (*Reg. de S. Just*, Ch. des comptes de Paris, f^o 199 r^o, ap. Duc., *Mansionaticum*.)

MANSOR, adj., qui sert de résidence :
Vassaux, ce dist li rois, trop fesistez folor
Quant blamastez me gent en mon palaiz *mansor*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f^o 234 v^o.)

MANSSES, voir MANSOIS.

MANSUEF, adj., qui a de la modération et de la douceur :

Ensyvant celluy Apius Claudius aveugle
suyvoit ung autre avecques semblant
doux et *mansuef*. (*Triumph. de Petrarq.*, f^o 141 v^o, éd. 1931.)

Cf. MANSUET.

MANSUEL, adj., doux, bienveillant :
Seint *Mansuel*. (1318, Arch. Meurthe, H 3052.)

MANSUET, *mansuete*, adj., qui a de la modération et de la douceur :

Mais li *mansuet* heriterunt la terre.
(*Psalms*, Brit. Mus. Ar. 230, f^o 39 v^o.)

Li hom qui se corrouce de ce que il doit, et lors et tant comme il se convient, il est apeles *mansuetes*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 272, Chabaille.)

En ire a mi et extremitez; et li hom qui tient le mi est apelez *mansuetes*. (*Id.*, *ib.*, p. 289.)

En la matiere de ire a superhabundance et defaute... mais celui qui tient le moien nous disons que il est *mansuet*. (OUESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 378^b.)

Un roy doit estre *mansuet* et patient.
(J. BOUCHER, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

Qui rend les humains doux, tractables et *mansuelz*. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f^o 64 r^o.)

L'homme est le plus *mansuet*, plus gracieux et le meilleur de tous les animaux. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 66, éd. 1559.)

Benin, debonnaire ou *mansuete*. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Humb. Vellay*, IV, ap. Jacob, *Chron. de J. d'Auton*, t. IV.)

Le chevalier fist amener son cheval furieux, et, en lui baillant a boire quelque douce potion et bruvage, fut fait tout doux et *mansuel*. (*Violier des Hist. rom.*, c. LXVIII, Bibl. elz.)

— En parlant de chose :

Il sambloit que aucune *mansuete* et bonne affection ne touchast en leur ame (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 38, éd. 1530.)

Noms propres, *Mansuy*, *Saint-Mansui*.

MANSUETE, voir MANSUET.

MANSUETEMENT, adv., avec douceur :
Mansuetement. Gently, meekely, mildly, courteously, tractably. (COTGR., éd. 1611.)

MANSUETUME, s. f., douceur, mansuetude :

Humilité de cuer et *mansuetume*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 59 v^o.)

Et si assemblat sor luy toz les oygnemenz de benigeteit, de *mansuetume* et de suaviteit. (*Id.*, *ib.*, p. 133, Foerster.)

Mansuetume, foet, atamprance, chesteit, quentine. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 32 r^o.)

MANSUIR, *manssuir*, v. a., avertir :

Baillié et delivré a Phelebert de Doncourt, bailliy de Bar, pour ses frais et despens en alant a Pont a Mousson par devers monseigneur pour l'adviser et *manssuir* d'une entreprise que l'on disoit que Lahire devoit faire et entreprendre de gaignier de nuit le moustier de Loiséy. (1424, Arch. Meuse, B 497, f^o 213 r^o.)

Qu'ilz n'en feussent mie *mansuys* si a temps comme pour moy mandeir a temps. (1426, *Hist. de Metz*, V, 50.)

Cf. MANCEVIR.

MANT, *mand*, s. m., message, mandement, action de mander, ce que l'on mande, avertissement, ordre, commandement :

Begons li dux me prise moult petit,
Quant il ne dengne a mon *mant* ci venir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xvi, P. Paris.)

Dou treu de Herupe c'on reqist a lor taanz,
Rois, il le vos aporent, qar faiz an fu li *mans*.
(J. BON., *Sax.*, XI, Michel.)

Baron, dist l'ampereres, franc chevalier vaillant,
Se cist garz a voir dit, molt a ci riche *mant*.
(*Id.*, *ib.*, XCII.)

Or vienent a vo *mant* li chevalier membré.
(*Chans. d'Antioche*, II, v 257, P. Paris.)

Por messaigers, por laitres ne por *mant*.
(*Auberi*, Richel. 860, f^o 135^d.)

Et bien certainement seust
S'il i venoit que au sien *mant*
Venroit d'ui ce jour en avant.
(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f^o 39^d.)

Quant li roi ce *mant* entendirent,
Leur avantage pas ne virent.
(*Id.*, *ib.*, 397, Van Hasselt.)

... Tant en ai requis (d'amour) la douce debo-
[naire]
Par *mans* et par escriz, qu'el me torne au con-
[traire].
(*L'Arriere ban d'amors*, Richel. 837, f^o 257^a.)

Quant li baron de la compaignie l'empe-
reuer oient chu *mant* que li marchis
avoit mandé, si en eurent moult grant
engaigne. (ROB. DE CLARY, p. 78, Riant.)

Quant li rois entendi le *mant* dou castelain si fu moult iries. (*Chron. de Ruins*, c. VIII, L. Paris.)

Li chastelains mieux ne demande,
Quant voit que sa dame li mande,
Ne met pas se *mant* en oubli,
Ains s'aparaille sans detri.
(*Couci*, 4402, Crapelet.)

Tu appelleras
Ce dittier cy que purferas
La Court de May par mon commant,
Après le porteras au *mant*
De ta dame, quant lui plaira.
(FROISS., *Poés.*, III, 1319, 39, Scheler.)

A son *mant* sont alet maint noble cevalier.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 887, Chron. belg.)

Saint pere, mais a vostre *mant*
Venons, c'est droiz.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 8, 400, A. T.)

Pardonnez luy, sire, et aussi
Tantost verra a vostre *mand*.
(*Moral d'ung Emper*, Anc. Th. fr., III, 155.)

Est il quelque *mand* a fournir ?
Dictes le moy, sire prevost,
Et je l'aray fait et plus tost
Que la pie n'a fait un sault.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4301, G. Paris.)

MANTEL, - *eau*, s. m., le moderne *manteau*, employé figurément :

Dieus aïue, or avomes hoste,
Dabez ait il s'il ne vos oste
Encui le *mantel* de cel col.
(*Du Foleor*, Richel. 19152, f^o 49^t.)

— *Mantel* désignait une certaine mesure en parlant d'étoffes : on disait un *mantel*, deux *manteaux* et demi de telle fourrure :
Ung *manteau* de dos de martres sebelines. (Jain 1456, Arch. J 187, pièce 47.)

MANTELEMENT, - *mant*, s. m., caution :
Je dois modre et battre por moy es diz molins sanz paier mutuire ne batuire, sanz faire *manatement* a atruy. (1284, Ch. des compt. de Dole, C 111, Arch. Doubs.)

Sanz mutuire et sanz bastuieres paier, sanz *manatement* faire de atruy. (*Ib.*, C 110.)

Je puis modre es diz molins sanz mutuire et battre a batons des diz molins sanz paier fouluire por moy et por mon hostel sanz *manatement* faire de atruy. (*Ib.*, C 113.)

MANTELER, - *eller*, v. a., abriter :

Desoz son toit l'a recestee...
Et contre le vanz *manetele*,
Le froit li atempra per chaut.
(*Lyon. Yzap.*, 571, Foerster.)

— Fortifier :

Les bourgeois, pour se garantir, obtinrent du roi de Suede Magnus permission de faire *manteller* la ville de courtine et de bastions pour leur assurance. (*Us et cout. de la mer*, Rouen 1671, p. 137.)

MANTELINE, - *elline*, s. f., petit *manteau* :

Ledit seigneur de Charroloys, qui estoit armé de toutes pieces, sauf la teste et les gardebras, et une *manteline* fort riche sur la curasse. (PH. DE COMMYN., *Mém.*, I, 8, Chantelauze.)

Mantellines, gaillardines,
Bringandines, cappellines,
Cayraces, hasches et massés.

(MOLINET, *le Siege d'amours*, à la suite de la
Légend. de Faifeu, p. 130, éd. 1723.)

Le roy (Charles VIII) avoit lors vestu un sayon de drap d'or avec une *manteline* de satin gris et violet. (ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage à Naples de Charles VIII*, ap. Godfrey, *Hist. de Ch. VIII*, p. 171, éd. 1684.)

Armetz luisans, briquoquets, capelines,
Hucques de pris, très riches *mantelines*.

(S. GELAIS, *le Vergier d'honneur*.)

Ilz estoient accouttrez de plumars de mesme, de *mantellines*, seons de drap d'or, de velours ou satin decoupez. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, II, 304, Lalanne.)

Incontinent plus simple, elle vest desguisee
Un modeste maintien, une *manteline* assee.

(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, p. 135, Bibl. elz.)

Puis prenant ce lyon a belles mains, il le deschira avec ses ongles, et lui arracha cette peau invulnerable dont il se fit une *manteline*. (J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, VII, 1, éd. 1607.)

MANTENANT, voir MAINTENANT.

MANTENEMANT, voir MAINTENEMENT.

MANTERESSE, voir MENTERESSE.

MANTEVOIR, voir MENTEVOIR.

MANTIBULLE, voir MANDIBULE.

MANTICE, s. f., divination :

La *mantice*, c'est assavoir divination qui de soy est menteresse. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 26 v°.)

MANTICORE, -ora, s. f., animal hindou :

En Yade une autre beste a

C'on appelle *manicora*.

(*Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 92 r°.)

Manticores est une beste qui a face d'ome et color de sanc, et oilz jaunes, cors de lion et coe de scorpion. (BRUN. LATIN., *Tres.*, p. 249, Chabaille.)

Pour ce jour d'huy seront en sceureté de ma sallive, aspicz... *manicores*. (RAB., *le Quart Livre*, ch. LXIII, éd. 1552.)

Manticore : f. A ravenous and mankind indian beast, that hath a face like a man, a bodie like a lyon, and three rankes of very sharpe teeth. (COTGR., éd. 1611.)

MANTIL, *menty*, s. m., sorte de nappe :

Les nappes, *mantilz*, serviettes doivent estre blanches et netes. (*Platine de honeste volupté*, f° 6 v°, éd. 1528.)

Ving neuf *mantils* dont y a ung de toile de lin limougé de soye bleue. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle du D. de Savoie*, p. 155, Fabre.)

On leur a attribué (aux sous-diacres) je ne say quel estat frivole, d'apporter les burettes et le *mantil* pres de l'autel. (CALV., *Inst.*, p. 486, éd. 1561.)

Le rectorifié preste le *menty* et verres. (*Off. claustr. de S. Oyan*, III, Génin.)

Mantil : m. A table cloth. (COTGR., éd. 1611.)

Fr.-Comté, Jougne, *marli*, nappe commune. Tarentaise, *mantil*, petite nappe qu'on met devant le grand-père, à table, par honneur. Foréz., *mantil*, couverture, gar-

niture de cheminée. Suisse rom., *mantil*, nappe.

Cf. MANDIL.

MANTIN, s. m., espèce de crevette :

Mantin : m. A kind of prawn. (COTGR., éd. 1611.)

MANTION, voir MANSION.

MANTIR, voir MENTIR.

MANTIS, -iz, s. f., sorte de toile :

Jehan Charles de Besournay avoit pris environ douze aulnes de toile, appelée *mantis*. (1389, Arch. JJ 137, pièce 8.)

— Sorte de nappe :

Une nappe ouvree appelée *mantiz*. (*Compt. des mines de J. Cuer*, Arch. KK 329, f° 190 v°.)

Linceux, *mantiz*, nappes et autres linges. (1457, Arch. JJ 185, pièce 325.)

Cf. MANTIL.

MANTONETTE, voir MENTONETE.

MANUABLE, adj., que l'on peut tenir dans la main ?

Toute icelle roche neive
En parties neant nombrables
Fent, et en pierres *manuables*.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 49 v°.)

MANUBRES, s. f. pl., dépouilles :

Il avoit envoie ung tres bel ymage de Jupiter, et l'avoit fait faire des *manubres* c'est a dire des despoilles des Carthageniens. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 19^b, éd. 1488.)

MANUCEL, s. m. ?

Savoir combien pourroit couster .xxiiii. tresces pour *manucaulx* a canon avecques les tournans, sans la couverture. (*Fournitures d'artillerie*, ap. Kerv., *Œuv. de Chastellain*, I, 190, note.)

MANUCHRISTI, voir MANUSCHRISTI.

MANUEEMENT, voir MANUELMENT.

MANUEL, adj., qui se fait avec la main :

Operacion *manuele*. (*Boece de consolacion*, Ars. 2670, f° 68 v°.)

Et ne cuides qu'art *manuel*
Soit si parfait que naturel.

(*Remonstr. de Nat. à l'alchimiste*, 739, Méon.)

Les ars *manuelz*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 201, f° 388^d.)

Et ont fait prises *manuelles* de plusieurs noz gens, serviteurs et officiers. (1413, *Ord.*, x, 163.)

Tesmoing mes saing *manuel*. (23 oct. 1439, *Cart. de Flines*, DCCCLXVII, 780, Hautcoeur.)

Avons signé ces presentes de nostre saing *manuel*. (*Information pour un procès soutenu par Thomas Basin*, 23 mars 1449.)

Après couraige repris, aigrement se mirent en defences *manuelles*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. XL, Buchon.)

Fait a Mons, soubz mon seel armoyé de mes armes et saing *manuel*. (1466, *Lettres de Jean de Rubempré*, Arch. de l'Etat à Mons.)

Œuvre *manuele*. (*La tresample et vraye*

Expos. de la reigle M. S. Ben., f° 119^b, éd. 1486.)

Ses lettres de son seel, signees de son saing *manuel*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 49, éd. 1572.)

Œuvre qui mieulx semble miraculeux que *manuel*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 112 v°.)

— *Justice manuelle*, justice qu'on se rend à soi-même :

Justice manuelle. Quand le seigneur, pour avoir payement des arerages de sa rente ou charge, prent de sa main namps sur l'heritage en la presence du sergent, auquel il les delivre pour les discuter. (COTGR., éd. 1650.)

— *Fief manuel*, fief dont le détenteur ne devait que la garde du château de son seigneur :

En Champagne y a aucuns fiefs qu'ils appellent *fiefs manuels*... et ne doibvent les dictz fiefs aucun debvoir ny droit, sinon que le detenteur est tenu de la garde du chasteau en temps de guerre (comme a July) ou quand il plaist au seigneur feodal. (*Cout. de Troyes*, p. 96, Pithou.)

— En parlant d'un livre, qu'on peut tenir à la main et qui contient la substance de traités longs et étendus :

Un livre *manuel*. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 7^b.)

MANUELE, voir MANOELLE.

MANUELLEMENT, voir MANUELMENT.

MANUELMENT, -ellement, et anglo-norm., *mainouement*, *manueement*, *monnouement*, adv., d'une manière manuelle :

Et en porroit justicier *manuelment* sur la dicte grange pour defaute de paiement, sanz faire autre justice ne arrest. (1334, Arch. JJ 69, f° 49 v°.)

Ordyné estoit que nulle home poet carrier ne amesner blees hors du roialme d'Engleterre sauns licence du roy, per cause de quelle fermours et autres homes qui usent *mainouement* de leur terre ne poient vendre leur blees sinon a de bas price. (*Stat. de Henri VI*, an xv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Fermours et auters homes qui usent *monnouement* de leur terre. (*Ib.*, an xx.)

Per cause de quelle fermers et auters homes qui usent *manueement* de leur terre ne poient vendre leur blees sinon a bas pris a grande damage de tout le roialme. (*Ib.*, an xxxiii.)

Labourer *manuellement*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72^b, éd. 1486.)

— De sa main, de sa propre main :

La conclusion et resolution de laquelle assemblee, laquelle, apres qu'il eust aprouvee comme tendant directement a l'extermination totale des heretiques et exclusion sans remission du roy de Navarre, soit qu'il se fist catholique ou non, fut solennellement juree sur les saints Evangiles, puis fut enregistree, et en apres *manuellement* signee par messieurs les evesques et cures du corps de la Faculté. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 12, Champollion.)

— De la main à la main :

Jhesucrist bailla **manuellement** aux apostres le calice. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 150 v°.)

Qu'ilz vouldissent prendre de l'or et de l'argent qu'ilz leur presenterent **manuellement**. (Déc. 1421, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 150, Douët d'Arcq.)

Et pour chacun d'iceulx deux obitz paier **manuellement** et promptement en les celebrant la somme de .L. s. par. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 38 r°.)

Distribua quelques deniers **manuellement** a uns et autres. (PASQ., *Rech.*, VI, xv.)

MANUEVRE, - *œuvre*, - *oeuvre*, - *evre*, - *ebre*, *menuevre*, s. f., service de bras, opération de la main, travail :

Que ledit bois avoit esté planté et cous-tivé par **manuevre** d'ome. (1314, Arch. JJ 50, f° 27 v°.)

Que se il fasoient esdictes portes aucune **manuevre**, innovacion ou mutacion nouvelle par lesquelles nouvel domage fust engendré audit sire de Guerres, que il les peust demander. (1335, Arch. JJ 69, f° 44 r°.)

Manevre de bras en esté six den., en hyver quatre d. (BODIN, *Rehauss. des monn.*)

— Corvée manuelle :

Nous les devant dis homes d'Aumes et leur hoirs quitons pour ches .iiii^{xx}. lib. de par. devant dites choses ki chi apres sont noumees. Si est assavoir .LX. s. ke li devant dis Robers et Ysubiaus se feme leur demandoient. Lesques .LX. s. li devant dis Jehans d'Amiens et Agnes se femme aquisent a monseigneur Clerebault d'Estrees, et le past k'il devoient au devant dit Jehans d'Amiens et Robert d'Aubourcmes et leur femes, et toutes les **manuevres** ke li devant dis Robers et se feme i avoient cas-cun an, ne devoient avoir. (1248, *Réglem. des droitz de la ville d'Aumes*, Cart. blanc de Corbie, Richel. l. 17759, f° 74 r°.)

Et toutes les **manuevres** que Robers d'Amiens y avoit chascun an. (1248, *Ch. de Rob. abbé de Corbie*, ap. Duc., *Manopera.*)

Nous ne pourrons ne devons prendre sur lesdiz habitans ne sur leurs biens, taille, tolte, compte, queste, charroir, **manebre**, ne corvée, ne nul autre service. (1462, *Ord.*, xv, 514.)

— Matériaux :

Se cis de cui on retrait abat sa maison ou grange que on li retrait en tout ou en partie, et refait en partie nouvel, ja soit ce que il le reface ou face refaire de la viez **menuevre** dou mur abatut, ou dou torchis, ou dou toit ou dou planchier, ou d'autre partie queilconques, avec nouvelle **menuevre**, li retraieres est tenuz par lesdiz us et costume a rendre a celui de cui il retrait, avec le pris de la vendue, les coustanges et les mises de l'ouvrage deseur dit. (*Coust.*, etc., xiv^e s., Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. vi, Doc. inéd.)

En quelque place que nous faisons porter ou mener aucune ou toute **manuevre** de bost. (1393, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 58 r°.)

L'autre busche ou **manuevre** nommée gloe. (*Ord.*, 1397.)

Des œuvres et reparation faictes pour la fortification et emparemens de la forteresse d'icelle ville, et pour **manuevres** achetées pour se faire. (1440, *Compte des octrois*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 647, Doc. inéd.)

Touchant les pierres, **manuevres** et matieres prises par ledict capitaine ou chastel de Porte Mars. (1477, *ib.*, p. 667.)

MANUFACTURE, *mani*, s. f., travail fait à la main :

Firent eriger et dresser aucuns arcs de triumphe et autres **manufactures** d'excellent artifice. (*Entrée de Henry II à Paris*, f° 2 r°, éd. 1549.)

Il y a trois parties d'architecture, a savoir edification, regularité et **manufacture**. (J. MART., *Archit. de Vitruv.*, p. 13, éd. 1572.)

De l'accoustrement ou **manufacture** des fosses. (Id., *Archit. de L. B. Alb.*, f° 217^b, éd. 1553.)

Le bois, pierre et fer mis en ouvrage gentil. Par rabbot, par cizeau et par marteau subtil Fabriques et ouvres, ou de **manufacture**... (MAURICE SCÈVE, *Microcosme*, t. III, p. 92, éd. 1572.)

Ils disnoient de ce qu'ils trouvoient le premier, sans peine et sans **manufacture** de cuisine. (AMYOT, *Prop. de table*, VIII, vi, éd. 1819.)

— Façon, travail :

La cotte d'armes estoit de beaucoup plus sumptueuse et plus riche **manufacture** que tout le reste de son accoustrement. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

Une sorte de harnois, dont la **manufacture** est telle. (Id., *Theag. et Car.*, ch. xxv, éd. 1559.)

Elle fait atteler son carosse que Vulcain luy avoit soigneusement poli d'une subtile **manufacture**. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 192 v°, éd. 1616.)

— Fabrication :

Sebastien Griffio, de Genes, faiseur d'ouvrages de terre et autres pour servir de veyselle, vouloit introduire a Lyon la dicte **manufacture** de terre. (1553-6, Arch. mun. Lyon, BB 78.)

MANUI, adj., armé :

Fustibus et gladiis est caschuns bien **manuis**. (*Pass. du Christ*, 59, Boucherie.)

MANUIANCE, *manuyance*, s. f., jouissance, possession :

Et si doit avoir la vile de Biaufort... et tot si avant en justices, en gardes et en toutes autres droitures et **manuyances**. (*Pièce de 1273*, ap. Mart., *Anecd.*, I, col. 1136.)

Cf. MANIANCE.

MANUIER, *menuier*, adj., habile :

D'armes estoit bien **menuiers**. (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 59^r.)

Cf. MANIER.

MANUMENT, s. m., acquittement :

Par les acquitz et **manument** de noz officiers de Bretagne. (1493, *Ord.*, xx, 415.)

MANUMETRE, - *mettre*, v. a., affranchir :

Nous avons franchi, **manumis**, franchi-

sons et **manumettons**, quietons et absolons de tout jou et de tout lien de servitude Thiebaut le bis... (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 1 r°.)

Icelle Hallinz franchissent et ont franchie, ont **manumise** et **manumettent** li et tous ses hoirs... de toutes servitudes quelconques. (1343, Arch. JJ 74, f° 60 r°.)

Avons franchi et **manumis**, franchissons et **manumettons**. (Quasimodo 1384, *Foi et homm.*, av. et *denombr.*, 8^e l., Arch. Cher.)

Et iceulx nos homues et femmes de condition, avons **manumis**, quittes et absolz, **manumettons**, quittons et absolons de tout jong et lien de servitude. (1423, *Ord.*, xiii, 33.)

Je trouve plusieurs manumissions anciennes verifiées en la Chambre, mais entre toutes, je ne voy aucun formulaire plus beau que celui qui est inseré au Memorial cotté V, dont la teneur est telle. Pierre le Blanc, demeurant a Saint Amant, diocese de Chaalons a presenté sa requeste a la chambre, requerant qu'elle le vouldist **manumettre** et affranchir de la servitude en laquelle il estoit retourné envers le roy, par le moyen des manumissions et affranchissemens qui luy avoyent esté faits de sa personne par les chanoines et chapitre de Chaalons, desquels il estoit auparavant homme de serve condition. Et apres qu'il nous est apparu des lettres de ladite manumission, et aussi de celles de l'evesque de Chaalons, par lesquelles il a donné et conféré tonsure clericale audit Pierre : Nous consentons, aprouvons et ratifions ladite manumission, et iceluy Pierre le Blanc **manumettons** et affranchissons par ces presentes de toute la servitude en quoy il pourroit estre retourné envers le roy a cause desusdit moyennant et parmy la somme de deux escus d'or sol, qu'il a pour ce payez contens au thresor dudit seigneur par descharge d'iceluy. Donné a Paris le 27 juin 1500. (PASQ., *Rech.*, IV, 3.)

Or peuvent les gens de main morte condition, estre **manumis** par leurs seigneurs, mais a la charge de faire confirmer leur manumission par lettres patentes du roy, qui soient en apres verifiées par la chambre des Comptes de Paris en payant par le **manumis** au roy telle finance qu'il est advisé. (Id., *ib.*)

Quand un vassal **manumet** son homme de corps, il vient et retourne de ce mesme fait au roy, en pareille condition qu'il estoit a son seigneur. (1509, *Cout. de Vitry*, Cout. gén., I, 462, éd. 1604.)

Gens de serville condicion, mainmorte, **manumiz** et affranchiz. (1516, *Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 243.)

Avant qu'un serf **manumis** par son seigneur soit franc, il faut qu'il paye finance au roi. (LOISEL, *Instit. cout.*, p. 31, éd. 1665.)

Cf. MAINMETRE.

MANUMISSION, s. f., affranchissement :

Nous promettons... que contre... la franchise, la **manumission**, la quittance et les convenances-dessus dites... nous ne vendrons james. (1324, Arch. JJ 62, f° 73 v°.)

Item est ordiné et assentu que toutes maners des **manumissions**, obligations, rellesses, et d'autres liens faitz par compulsion, durese et manace, en temps de cest darrein ramour et riote encountre les leyes de la terre et bonne foy, soient de tout casses, irritz et tenuz pur voides. (*Stat.*

de Richard II, ad v, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Si l'homme ou femme de condition viennent par privilèges, *manumission* ou autrement. (*Cout. de Nivernois*, ch. VIII, 26, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1136^b.)

MANUMITER, - *itter*, v. a., affranchir :

Avons franchi et franchissons, *avons manumitez et manumittons* les enfans dudit Jehan Camion. (1354, Arch. JJ 84, pièce 414.)

Une loy dit que le patron qui *amanumité* ung homme serf assigne cest homme a ung de ses enfans, ceste assignation si ne peut estre transportee en ung aultre tant que il y ait aucun qui descende de celui filz. (*Le Songe du Vergier*, I, 142.)

MANU PAST, s. m., syn. de *mainpast* :

Les veufves femmes qui n'ont pere, Ou qui n'ont fils, neveu, ou frere, De leurs *manupasts* aians aage. (*Cout. de Norm.*, f^o 50, ap. Ste-Pal.)

MANUPLE, voir **MANOPLE**.

MANURE, s. f., nourriture :

Grand subside et provision de tous biens donnoit cotidiennement Coulogne a Nusse, comme sa domestique nourrice, par le Rin, ou elle tiroit sa *manure*; car tous vivres lui affluoient par grands basteaux devant la face. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. III, Buchon.)

MANUS CHRISTI, *manu Christi*, s. m., sorte d'épice :

Et o les choses dessus dites Convient pignolat qui refoilde, *Manus Christi* qui est roide Et autres especes assez.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 497^c.)

Anis confit, *manuchristi*, sucre rosat et citron a 16 sous parisis la livre, 66 liv. 8 sous. (*Compt. roy. relat. à Ch. VII*, Cab. hist., IV, 260.)

MANUTENENCE, s. f., domination, protection :

... Entra dedens Lintz a grant joie; laquelle a demi consolee fut depuis en sa *manutenence* et protection. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XI, Buchon.)

Soubz la *manutenence* d'aucun prince chrestien. (LE MAIRE, *Lég. des Vén.*, ch. 1, éd. Lyon.)

MANUTENEUR, s. m., gardien :

Et pour conservation de mesmes les trieves, ordonner commissaires, conservateurs, *manuteneurs* et gardeurs tiels et a tel pouvoir comme bien vehu leur sera. (1388, *Appunctuamentum treugarum*, Rym., 2^e éd., VII, 595.)

MANUVRER, voir **MANOUVRER**.

MANVEDE, voir **MANVEE**.

MANVEE, - *ede*, s. f., poignée, gerbe :

Alant aloient e ploroient enveiant lur semences, mais venanz vendrunt ot leccement portanz lur *manvees*. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. I, 768, f^o 103 r^o.)

Mais venanz vendrunt ot esledement, portant lor *manvedes*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXV, 8.) Impr., *manuedes*.

En sa main senestre tenoit
Ja la darreanne *manvee*
Que il avoit des chans levee,
De sa mein oster la vouloit
Et mestre jus ou il souloit,
Més ne peust, por vif ardoir,
De ses meins fere desardoir
La *manvee* de la senestre
Et la faucille de la destre.

(LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f^o 41^c.)

Sun seul espi de la *manvee*
Peus oster ou arrachier.

(*Id.*, *ib.*, f 41^d.)

Si come il fit a Josep par les estoilles et par les *manvees*. (*Dou Disciple et dou maistre*, Richel. 423, f^o 88^e.)

Une *manvee* dont les .IIII^{xx}. .xvi. font le minot. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f^o 463 r^o.)

Manvee s'est conservé dans le Morvan et dans le patois bourguignon avec le sens de poignée :

Une *manvée* de glui. (RESTIF DE LA BRETONNE, *Monsieur Nicolas*, t. II, p. 215, éd. Liseux.)

MANVIE, s. f., sorte d'herbe :

Si me prenez un poi de cellande, du diaton, et panele et *manvie*, et comal et tormal, et de l'erbe Robert. (*L'Erberie*, Richel. 19152, f^o 89^d.)

MANXOIS, voir **MANSOIS**.

MANZERE, *mansere*, s. m., enfant de courtisane :

Y en a d'autres qu'on appelle nothi, vulgo, concepti et spurii, quasi sine patre : nez d'une femme publique et d'un pere incertain. Aucuns ont estimé qu'ils sont aussi appelez *manzeres*; mais ils s'abusent, quia *manseres*, de quibus Deuteronom. 23, dicuntur qui ex probroso et lege divina damnato coitu nati sunt, ut offendet Cujacius. (BOUT., *Som. rur.*, p. 544, note de l'éd. 1611.)

MAOMETRE, voir **MALMETRE**.

MAONNE, voir **MAHONNE**.

MAOR, voir **MAIOR**.

MAOUE, voir **MAUVE**.

MAOUR, voir **MAIOR**.

MAPALE, s. m., sorte de droit :

Encoires hont iceulx du chappitre rentes d'avoine appelees *mapales*, qui montent par an .xxiiii. muis, aux muis des lieux, qui vaulroient par aventure .vi. muis aux muis de Paris ou mains. (1384, *Déclar. du temporel du couv. de Clermarès*, Arch. adm. de Reims, t. III, p. 891, Doc. inéd.)

MAPIORAME, *majorane*, s. f., sorte de plante :

La rue, *majorane*, cumin. (*Jard. de santé*, I, 11, Impr. la Minerve.)

Prends aigremoine, *mapiorame*, cloux de geroffe. (ARNOUL DE VILLE NOVE, *le Tresor des pauvores*, f^o 91 r^o, éd. 1581.)

MAPPE, *mape*, s. f., une des formes anciennes du mot *nappe*, figure de la terre, mappemonde :

Des gens, des bestes, des poissons
Qui sont en celes regions
Si com il livres le devise
Dont ceste *mape* fu or prise.
(GAUTH. DE MES, *l'Ymage du monde*, Maz. 602, f^o 42 r^o.)

De la *mape* del monde l'estre.

(*Id.*, *ib.*, f 113 r^o.)

De la *mappe* du monde l'estre.

(*Id.*, *ib.*, ms. S.-Briec, f^o 40^a.)

La *mappe* du monde.

(*Id.*, *ib.*, ms. Berne 393.)

MAPPERIE, voir **NAPERIE**. [err.]

MAPPULE, s. f., petite pièce d'étoffe ou de toile pour couvrir le ciboire :

Mappule : f. A little peece of lawne wherewith the (sacramental) pix is covered. (COTGR., éd. 1611.)

Mappule, f. Mapula. (C. OUDIN, 1660.)

MAQUAIN, voir **MACAIN**.

MAQUE, *maqe*, *make*, *macque*, *mache*, *mace*, s. f., masse d'armes :

Le *make* et puing.

(*Les Loh.*, Richel. 4988, f^o 193 v^o.)

Il saisi sa grant *make* et saut en pies.

(*Aiol*, Richel. 25516, f^o 124^b.)

Mais .i. paiens tel li dona

D'une *make* turcoise grant

Qu'il Pabat jus de l'aufferant.

(Mousk., *Chron.*, 7617, Reiff.)

Un escu moult grant et *macque* grosse de fust. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f^o 154.)

Il meismes fu navres de .iiii. lances, et de *makes* et de pieres ferus. (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, f^o 23^a.)

D'espee et de *maques*. (*Voy de Marc Pol*, c. CXXIII, Roux.) *Maces*. (Ed. Paut., CXXII.)

Un baston appellé *macque* ou planchon de Flandres. (1415, Arch. JJ 168, pièce 235.)

Si advint, ainsi que la voix courroit avant la ville, que Lille Adam estoit prins, par grand nombre de communes s'eslevant a hacques et a *macques*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXVI, Buchon.)

A picques, a havets, a hacques et a *macques*. (*Trahis de France*, Chron. belg. p 100.)

L'en rompit la posterne

A force de haches et *macques*.

(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, f^o 40^b, éd. 1493.)

Le plus malheureux des aultres lui donna tel cop en la teste, de sa grande *macque* engantelee qu'il en mourut sept jours apres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLVII, Buchon.)

Ung nommé Jacquet Walin, dit le filz de la *Macque*, pource qu'en la maison de son pere pend pour enseigne une *macque*. (1562, *Pièce de 1562*, ap. Paillard, *Hist. des Troubles religieux de Valenciennes*, II, 275.)

— Fig. :

Encontre le diable fait Dieus des boins se *make*. (GILON LE MUISIT, *Poés.*, II, 49, Kerv.)

— Houlette :

Comme iceulx deux pasteurs... se eussent prins, sur couleur d'esbatement

dmiable, de leurs louces ou *maques* de bregier, jeter ou maquier l'un apres l'autre de la terre. Et en ce faisant, un d'eulx se feust courroucié a l'encontre de l'autre, pour *maque* ou motte de terre dont il fu feru. (1443, Arch. JJ 176, pièce 279.)

— Terme de charpenterie :

Une quesne de fer et trois crampons emploiez pour tirer les *macques* a le porte du mares. (1480, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pont et *macques*. (*Ib.*)

Les serures des *macques*. (*Ib.*)

Pendre les contrepoix aux *macques* des ponts. (*Ib.*)

On remplit de machonnerie les traux des *macques*. (*Ib.*)

Huis des *macques* d'ung bollvert. (*Ib.*)

Wall., *make*, tête d'épingle ou d'un autre petit objet. Boulogne-sur-Mer, *maque*, coup sur la figure.

En Normandie on appelle *maque* une machine à broyer le chanvre. Dans d'autres provinces on dit *mache*.

Cf. Littré *Macquer*.

MAQUELETTE, s. f., petite massue :

Ung baston ferré a maniere de *maquelette*. (1466, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le suppliant qui tenoit une *maquelette* ronde de fer. (1468, Arch. JJ 195, pièce 128.)

MAQUEREAUX, s. m. pl., taches aux jambes de ceux qui s'approchent trop du feu :

Maquereaux. Red scorches, or spots on the leggs of such as use to sit neer the fire. (COTGR., éd. 1611.)

MAQUERELERIE, - *ellerie*, *macq.*, s. f., maquerellage :

Hostel de bordellerie et *maquerelerie*. (*Ch. du XIV^e s.*, A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 224.)

Vaillans femmes et sages es ars de sorcherie, de quaraus et de *maquerelerie*. (*Modus et Racio*, f^o 297, ap. Ste-Pal.)

Ou cas qu'il sera reputé de tenir... et avoir esté diffamé de bordellerie et *maquerelerie*. (1371, *Ord.*, v. 441.)

Lenocinium, *macque[re]lerie*. (*Gloss. de Salins*.)

Lenocinior, vivre de *macque[re]lerie*. (*Ibid.*)

Qui est ce qui te pourroit compter leurs mensonges... leurs *maquerelleries* et leurs moqueries. (NIC. DE TROYES, *le grand Parangon*, p. 231, Bibl. elz.)

MAQUERELIE, *macquerellie*, s. f., maquerellage :

Soit convaincu de tenir hostel de bordellerie ou *macquerellie*. (9 avr. 1473, *Ord. des barb.-chirurg. de Reims*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 983, Doc. inéd.)

MAQUERELLAGE, s. m., avait autrefois un sens moins grossier que maintenant :

Madame, en faisant vos recommandations au roy il me dit que vous devez

trouver en l'assemblee qui se doit faire en Bourgogne de l'empereur vostre pere et luy, et que la il vous reprocheroit et rameneroit en avant tous les *maquerellages* que luy avez fait au temps passé. (1510, *Lett. d'André de Burgo d'Autriche*, dans les *Lett. de Louis XII*, t. II, p. 92, éd. 1712.)

MAQUERELLER, v. n., exercer le métier de proxénète :

Maquereller, alcahuetear. (C. OUDIN, 1660.)

MAQUET, s. m., meule, tas de foin :

Il avoit un petit *maquet* de foing dessousz une vassure d'icelle eglise, ou le suppliant getta un tison de feu. (1427, Arch. JJ 174, pièce 51.)

Champ., *maquet*, petit tas de foin.

Noms propres, *Maquet*, *Maquest*.

MAQUIER, v. a., jeter à l'aide de la *maque* :

Comme iceulx deux pasteurs... se eussent prins, sur couleur d'esbatement admiabie, de leurs louces ou maques de bregier jeter ou *maqueter* l'un l'autre de la terre. (1443, Arch. JJ 176, pièce 279.)

MAQUIGNONNERIE, *macq.*, s. f., maquignonnerie, imposture :

Deaus ce point ne puis que ne me rie, Qu'on le fait (l'Amour) Dieu de *maquignonnerie*. (Ch. FONTAINE, *la Contr'amyé de court*, éd. 1568.)

Aussi ne vouloy je pas soustenir du tout que leurs divinations fussent veritables pour le doute que j'en avois, et pour ceste cause je t'en demanday seulement ton advis, auquel je croy maintenant d'avantage que je ne fis onques a leurs folles *maquignonneries*. (TABUREAU, *Second dial. du Democratie*, p. 281, éd. 1602.)

1. MAR, *maar*, *mare*, adv., mal, mal à propos, malheureusement, pour son malheur :

Felun paien *mar* i vindrent as porz :
Jo vus plevis, tuit suat jugiet a mort !
(*Rol.*, 1057, Müller.)

Tant *mare* fustes, ber !
(*Ib.*, 350.)

Dient Francois : Barun, tant *mare* fus !
(*Ib.*, 1561.)

Li empereres tant *mare* vus nurrit !
(*Ib.*, 1860.)

Carles li magnes *mar* vus laissat as porz.
(*Ib.*, 1949.)

Mar te portai.
(*Alexis*, xi^e s., st. 88^b, Stengel.)

Et respont Bernars : Tais, Hervi, *mar* le dis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 55^c.)

Tuit disoient : Diex ! quel domaige
De pucele de son aage !
Tant *mar* i fustes, Blancheflor !
Encui morroiz a grant dolor.
Li rois meisme qui la voit,
En son coraige le disoit :
Tant *mar* i fu ceste pucele,
Qu'en cest monde n'en a plus bele !
Or l'estovra encui morir ;
Ne vueil ma loi laisser honir.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 505, du Ménil.)

Li chevalier escrie a Galahaus moult durement : *Maar* baillastes l'escu. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 71^c.)

Trop sont lait ; ralons ent no voie,
K'a pol de paour ne marvoi.
Dist li autres : — Compains, *mar* vol
Tel miroair, se ne m'i mire.

(BAUDOIN DE CONDÉ, *les .iiii. Mors et les .iiii. Vis*, 34, Scheler.)

Sire, par Mahomet mon Dieu, *mar* le feris !
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 443, P. Paris.)

Mar fu la grant proueca dont tu es raenplis,
Quant tu en Diu ne crois, qui en la crois fu mls.
(*Fierabras*, 724, A. P.)

Mar le pansa li glous, par ma barbe florie !
(*Gui de Bourg.*, 3293, A. P.)

Ahi, biax nies, com tu *mar* fus !
Et com *mar* fu ta grans vertus ?
(*G. de Palerne*, Ars. 3319, f^o 94 v^o.)

Et si s'entrebaisierent a grant joie plorant.
Mar accointerent onques Persan l'accordement.
(*Floov.*, 1989, A. P.)

Ha ! mauvais vilains, *mar* i fai ;
Pour coi tues tu mon faucon ?

(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 375.)

Richece, *mar* te vi : j'en aurai dolors maintes.
(RUTES., *le Miracle de Theophile*, II, 96, Jub.)

Mar vit raison, qui covoit trop haut
Et bonement vuet estre fins amis.

(CHARDON DE CROISILLES, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 31.)

Se veus entreprendre ces fais,
Por li *mar* plus te penerais.
(*Fregus*, p. 136, Michel.)

Tu qui m'os, n'è t'en gabes ne de ce ne te ris,
Que *mar* fus onques nes, se tel cuer as norris.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 1519, Méon.)

Mar nait qui n'amende.
(*Anc. prov.*, XIII^e s., Ler. de Lincy, *Prov.*)

Nulle ne m'en vient a plaisir
Fors vous, biele ; que je *mar* vi,
S'en vous ne truis par tans mierci.

(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 482.)

Mar penserent la folle
Si jeo les peus entreprendre.

(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f^o 93^c, P. Meyer.)

— *Mar*, suivi d'un futur, répond généralement à l'impératif négatif :

Il dist al rei : Ja *mar* crerez Marsilie.
(*Rol.*, 196, Müller.)

Se le lor perdent, *mar* les i verra on !
(*R. de Cambrai*, 1322, A. T.)

Tant que l'anel auras sor toi,
Mar auras dote ne effroi.
(*Ben.*, *Troie*, ms. Naples, f^o 41^b.)

Respundi Samuel : *Mar* aurez pour.
(*Rois*, p. 41, Ler. de Lincy.) Lat., Nolite timere.

Va t'en d'ici, *mar* i aresterras. (*Ib.*, p. 53.)

Dunc redist Helyes : *Mar* averas pour.
(*Ib.*, p. 314.)

Emperere, dist il, *mar* aures marison.
Je ferai le message, el non saint Simion.
(*Ren. de Montaub.*, p. 11, Michelant.)

Qui en lul crera bien, *mar* doutera nient
Que d'enfer le puant sente l'entoscement.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 153, P. Paris.)

Et dist Geriaumes : *Mar* vous esmaires,
Car tout a fait li fel nains boceres.
(*Huon de Bordeaux*, 3283, A. P.)

Et jura Mahommet, que il doit aorer,
Que *mar* en leiront nul Sarrasin retourner.
(*Gaufrey*, 348, A. P.)

2. MAR, s. m., marbre :

Et ma grant tour de *mar* et mes palais listes.
(*Fierabras*, 3414, A. P.)

3. MAR, s. m., plainte :

Car sa mort fist a Liege puis damage et mains
[*mar*.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 9202, Scheler,
Gloss. Philol.)

MARABET, voir MARRABAS.

MARABILLE, s. f., forme particulière
pour merveille :

Après li a dit : Bele fille,
Or orras ja grant *marabille*.
(*Chastoiem. d'un père*, Cont. 11, v. 273, Biblioph.)

MARABOTIN, voir MARBOTIN.

MARACHAL, voir MARESCHAL.

1. MARAGE, - aige, *maraje*, *marrage*,
adj., maritime, situé au bord de la mer, ou
d'une rivière; de mer, qui vient de la mer :

Asses y orent pain et vin et froumaige,
Et venisson et boin pisson *marage*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 272^b.)

Cele te volt duner od riche mariage,
Des Eure vers la mer tut le pais *marage*.
(*WACE*, *Rov*, 2° p., 1135, Andresen.)

Lui doins Esclavonie, une tierre *marage*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 79^a, Michelant.)

En milliu se deoit une cites *marage*.
(*ib.*, f° 14^c.)

Nel pot tenir castiaus, ne fors cites *marage*.
(*ib.*, f° 49^d.)

Tour, vile, ne dognon, ne fort castiel *marage*.
(*ib.*, f° 83^a.)

Cil ki tint Engleterre e la terre *marage*.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 35, Andresen.)

Et vous serez noyez en une yaue *marage*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 11 v°.)

En .i. vivier *marage*.
(*ib.*, f° 98 v°.)

Os de pisson *marage*.
(*Blancand.*, 1200, Michelant.)

..... Et de poison *maraige*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192,
f° 3 r°.)

Millier de poisson *maraige*. (*Pièce d'a-*
vril 1529, Mantellier, *March. frég.*, III,
180.)

— Avec un nom de personne, marin,
marinier :

As mariniers qui nagent saint Clement le *marage*.
(*Aye d'Avign.*, 2328, A. P.)

— De marais :

Trestout premierement a la couronne ostee,
Que Diex ot en son chief enbatue et serree ;
N'estoit d'or ne d'argent ne faite ni ouvree,
Mais d'espines poignans estoit entourtillee,
Et d'aspres joins *marages* de lius en lius bordee.
(*Fierabras*, 6052, A. P.)

Mais por yaux ne vot faire le pris d'un jon *ma-*
rage.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 245 v°.)

De joins *marrages* et d'espionnes poignans
Voz coronnerent celle mauvaise jant.
(*Amis et Amilcs*, 1301, Hoffmann.)

Il fesoit,

En la forest ou il estoit,
Ses vestemens de jons *marages*.
(*Nativ. N. S.*, Reinseh, *die Pseudo-Evangelien*,
p. 37.)

De une corone de jons *marages* coronees.
(*Frag. au commenc. d'un Psautier latin*, Bibl.
Tournai.)

— Fig., sauvage, dangereux :

Kar mult est la terre gerriwe
E de bones genz pleintoire,
Forz de recz e de passages
E de granz flums, parfunz, *morages*
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 19410, Michel.)

Dame, trop sonmes teureste
De ce monde amer et *mârge*,
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, Ars. 3142,
f° 216^d; Richel. 23111, f° 233^d.)

Par le mer qui tant est fiere et forte et *marage*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 141 r°.)

Par ma foy ! pas ne dorment li Sarrazin *marage* :
Ains jurent Mahomel qu'il vous feront dompage.
(*HERB. LEDUC*, *Foulq. de Cand.*, p. 160, Tarbé.)

Li dus de Galles Porns fut Sarrasins *marages*.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 3858, Scheler,
Gloss. philol.)

— Fier :

De si nobles barons, com Bastin le *marage*.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 30480, Scheler,
Gloss. philol.)

— S. m., lieu situé sur le bord des eaux,
lieu marécageux, et de plus lieu sauvage,
dangereux :

En faies torment tres parmi le *marage*.
(*RAIME*, *Ogier de Dan.*, 8649, Barrois.)

A l'issue du regne troverent un *marage*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 14^c, Michelant.)

Si leur tolons les guez et le rivage,
Se poons estre entr'eus et le *marage*,
En Arrabloy prenrions herbejage.
(*HERB. LEDUC*, *Foulq. de Cand.*, p. 113, Tarbé.)

Que fuisse alee par *marage*,
Comme feme fole et sauvage,
Par tot le mont de terre en tere.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 322^d.)

En Bretagne, Côtes-du-Nord, et dans
l'Anjou, on appelle *pie marange*, une pie
de mer.

Nom propre, *Marage*.

2. MARAGE, *marr.*, adj., fâché :

Quant Nogier l'entendit, si en fut mult *marage*.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 24111, Scheler,
Gloss. philol.)

— S. m., affliction :

Fiert et frappe en l'estour, caple, fait mult *ma-*
rage.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 973, Scheler,
Gloss. philol.)

— Courroux, fureur :

Grant duel et grant dolor demainent li message,
Pour le fil Karlumaine, que on tenoit a sage,
Que li dus Bues ocist la sus en son *marrage*.
(*Quat. fils Agui.*, p. 25, Tarbé.)

3. MARAGE, voir MAREAGE.

MARAIN, s. m., dépit, colère :

Par *marain* sa lance brisa.
(*Perceval*, ap. Borel.)

MARAL, - aul, s. m., mesure pour le vin :

Ung *maraul* de vin. (*Pièce de 1382*, ap.
Bulliot, *Abb. de S-Mart.*, II, 233.)

Le premier jour de novembre est deu
aud. convent, a chascung religieux officier,
ung pain blan de quatre quartiers et
deux *maraulx* de vin, qu'est demi pain
et ung *maraul* de vin, pour le digné, et
austant pour le soupper. (1550, *Man.*
admin. de Baume les Moines, Arch. Jura,
Prost, p. 55.)

Ung *maral* de vin. (*ib.*, p. 78.)

MARAMAS, voir MARRAMAS.

MARAN, voir MARRANE.

MARANÇE, - anche, *marrence*, *marr.*,
s. f., affliction, sujet d'affliction :

Li viaus l'entend, s'en ot au cuer *marrance*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 173^a.)

Ceste estoile de penitance
Estoit mise en moult grant *maranche*.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *de Carité*, st. clxxxii, 7,
Van Hamel.)

Ceste estoile de penitance
Estoit mise en moult grant *marance*.
(*ib.*, *ib.*, Richel. 23111, f° 227^b.)

Car il n'est si bone science
C'on n'i puist entendre *marance*
Et c'on n'en puisse en mal ovrer
Se li homs s'en voloit pener.
(*GAUTHIER DE MES*, *Image du monde*, ms. Montp.
H 437, f° 168 r°.)

Qu'an n'en puisse entendre *marrance*.
(*ib.*, *ib.*, ms. Stockholm, ap. Lidforss, *Anc.*
textes fr., p. 79.)

Qu'on n'i peut entendre *marrance*.
(*ib.*, *ib.*, ms. S.-Brienc, f° 33^c.)

Sanz le domaige, anui et *marrence* du-
dit seigneur. (12 mars 1359, *Instruct.*,
Arch. admin. de Reims, t. III, p. 138,
Doc. inéd.)

— Faute légère, péché, comme absence
de l'office divin, et la peine dont elle était
suivie :

S'il advenoit que li dis chapelains qui le-
dite capelenie ara et tenra, defaloit de
chanter aucune des messes dessusdites
par lui ou par autre personne souffisant,
ou non de lui; excepté causes necessaires
et justes absences, comme de famille ou
de maladie, jou weill et ordonne que il
les restore et puisse restorer es autres
jours de le semaine que il ne devra point
chanter se il lui plaist; ou se che non,
il paieche sis deniers, en non de *mar-*
ranche et soie tenus de parler a mi, tout
mon vivant. (*Ch. de la fond. d'une Cha-*
pell. à Morcourt, Colliette, *Mém. de Ver-*
mand., II, 840.)

Lesdits chapelains qui feroient lesdits
defauts, encheroient par chacune fois en
deux sols parisis de peine, pour *ma-*
rance. (1400, *Fondat.*, *ib.*, III, 140.)

S'ils font *marance*, seront mulctez par
l'advis du chapitre. (*Stat. du Chapitre de*
Soissons, ap. Duc., *Marancia*.)

— Il se disait égal. de toute sorte de
fautes, de défauts, d'infractions aux
règles, etc. :

Ces commandemens daerrens
Lise, si l'en verra grans biens :
Lise, et relise derechief,
Se il en veut veuir a chief ;

Il y trouvera sans doutanche,
Mainle cose qui fait *maranche*.

(Traduction des Distiques de Caton.)

18 deniers pour un messenger pourtant lettres a Mgr. Jaque chastellain de Mousson de par maistre Jehan de Chastillon pour le plaît de Waciencourt et pour les *marrences* que on faisoit en la prevosté de Chastillon. (1321, Arch. Meuse, B 492, f° 86 v°.)

Touttefois que les eswars dudit mestier aront trouvé en aucuns desdis ouvrages aucun meffait ou *marance* a l'encontre des ordonnances dessusdictes ou autrement, ilz seront tenus par leurs seremens de le venir denuncher et le meffait ou *marance* raporter avec l'ouvrage sans delay ausdis maieur et eschevins, pour sur ce ordonner ainsy comme il sera de faire. (1374, Ordonnance de l'échevinage d'Amiens sur le métier des fevres, ap. A. Thierry, *Mon. inédits du Tiers Etat*, t. I, p. 678.)

MARANDE, - *ende*, *mer.*, s. f., goûter, collation :

D'iave froide et de plueve li ont faite *marnde*.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 80^b, Michelant.)

De ewe freid e de pluie li ont fete *marnde*.
(Th de Kent, *Geste d'Aliz.*, Richel. 24364, f° 84 r°.)

Et a toute sa gent commande
Que grant planté ait de *merande*,
Et rice ostel et bel atour.

(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 322r.)

Iceulli compaignon se transporta en l'ostel de Bertran a heure de *marnde* ou relevee. (1409, Arch. JJ 163, pièce 368.)

16 sols, 4 deniers pour les frais et despens de Cotterel et ses compaignons fais en l'ostel dudit prevost le premier jour de juillet 1425 au disner et a la *marnde*, et estoient a route de .vii. chevaulx. (1425, Arch. Meuse B 1245, f° 41 r°.)

Le jour que on fist la feste S. Mamin, y oit ung grant debet, pour tant que aucuns dez varlet d'ostel vinrent, apres les *marandes*, parmi la feste et les dances. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

Auxois, *marande*; Morv., *marande*, *mérande*; Fr.-Comté, *marande*, *mérande*, *mouérande*; Suisse rom., Genève, *merende*, Vaud, *marrena*, repas du milieu du jour, goûter. Wall., *marnde*, Liég., *marinke*, provision que l'on porte avec soi pour faire ses repas au dehors. Meuse, *marande*, dimanche de la mi-carême où l'on faisait autrefois une dinette d'enfants.

Nom de lieu, *Marande* (Nièvre).

MARANDER, v. n., faire collation, goûter :

Après ce que les compaignons de la ville de Boulzicourt... eurent *marandé* en l'ostel de Jehan Robart. (1470, Arch. JJ 195, pièce 487.)

Et après les dances s'en allirent *marander* en bonne aventure, on jairdin Jehan Dex. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 184, Michelant.)

Chaque année, au jour de my karesme, après qu'ilz seront retournez de tyrrer le papegay, avant que eulx asseoir a table pour *marander*, ils font deux nouveaux maistres des plus notables de la compaignie. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1493, p. 323, Larchey.)

Toutes les dites dames et damoiselles et toute la noblesse de ladite royne s'en allont *marander* ou gerdin Jehan Dex. (*Id.*, an 1494.)

Pour ce que souvent je n'ay mie
Esté *marander* en esté
Et maintenir joyeuseté.

(*La Confess. de la belle fille*.)

Le langage remois a *marender*, faire le repas de l'après-midi, goûter. Dans la commune d'Auve, on prononce *marendeil*. *Marander* se dit encore dans les localités qui avoisinent Châlons-sur-Marne, dans la Champagne, dans les Ardennes. Meuse, *marader* Bresse, *marando*. Doubs, *mèrenai*. Fr.-Comté, *merendá*. Suisse rom., *marreinda*, *marrená*.

Ce mot est resté en Normandie, dans un nom de lieu, *Marendé*, hameau près de Val, où l'on va faire la collation, dit Le Héricher.

MARANE, voir MARRANE.

MARANGAIS, *marengét*, s. m., nom d'une espèce de partisans :

Deux cens Walons ou *marangais* qui sont tous Bourguignons. (*Mém. ms. du maréchal de la Vieville*, ap. Ste-Pal.)

Par *marangets* et fouillars vilains, partisans d'empiez de Metz estoient esgoussillez et deffaits. (*Hist. de la Popelin.*, I, f° 44, ap. Ste-Pal.)

MARANGET, voir MARANGAIS.

MARASKEI, voir MARESCHOI.

MARASMÉ, adj., qui est dans le marasme :

Massa raconte une histoire d'un qui estoit tout *marasmé* et desseiché. (A. PARÉ, XIX, 12, éd. 1633.)

Mesmes je l'ay veu aussi préparé avec un seul profiter o des gens. voire bilieux *marasmez*. (*Id.*, *ib.*, XIX, 12.)

MARASSAU, s. m., cimenterre :

J'avois deux bourreaux derriere moy, bien equippez de leurs armes, et surtout d'un *marassau* bien trenchant. (MONTLUC, *Comment.*, l. V, t. II, p. 21, éd. 1661.)

MARAUDAILLE, s. f., collectif de maraud, canaille :

Maraudaille : f. A packe of lousie rogues, a crue of beggerly vagabonds; also, rascallitie, scoundrellisme. (COTGR., éd. 1611.)

Ceste *maraudaille* de valets. (JEAN DE MONTLYARD, *Apulée*, f° 264 r°, éd. 1616.)

Des locutions de *maraudaille*. (GARASSE, *Doctrine curieuse*, I, 68, éd. 1623.)

MARAUDIN, voir ESMERAUDIN.

MARAUDISE, s. f., métier, ou acte de maraud, rusticité :

Maraudise : f. Beggerie, roguerie, idle knaverie, base, vagabondrie. (COTGR., éd. 1611.)

Maraudise, rusticité, haec rusticitas. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Maraudise, f. Vellaqueria, picardia. (C. OUDIN, 1660.)

MARAU, voir MARAL.

MARAYER, voir MARBER.

MARAYEUX, s. m., marin :

Monsieur le predicateur vient harassé comme un *marayeux*. (*Moyen de parvenir*, p. 337, éd. elz. s. l. n. d.)

MARBERIN, voir MARBRIN.

MARBORÉ, adj., de marbre :

Effigies dorces, statues *marborees*. (J. BOUCHET, *le Labyrinthe de fortune*, Maz. 10832, f° 3 r°.)

MARBOTIN, *marmotin*, *marabotin*, s. m., nom d'une pièce de monnaie d'or arabe qui valait environ vingt-six francs :

Le pain vendi on a or fin

Le quartier por un *marbotin*.

(*Eteocle et Polix.*, Richel. 375, f° 56^r.)

Ai doné... un *marbolin* de rente chascun an sus ma maison... (*Ch. de 1242*, command. de la Rochelle, Arch. Vienne.)

Pour un denier alfonsin d'or, ou croisat ou *marabotin* d'or, qui est tout un, desqueux li .LXIII. et un tierz font le marc au marc de Troies. (1267, Arch. JJ 24^r, f° 112 v°.)

Marbotins et estellins blans

I trove l'en tot por noient.

(*Lai de l'Ombre*, Richel. 1593, f° 158 r°.)

Rente d'un besant *marmotin* ou *marbotin* d'or apprecié a vingt solz. (1846, Ciry, Ansigny, Arch. Vienne.)

MARBRE, adj., de marbre :

Sobre piliers de pierre *marbre*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 106, La Grange.)

MARBRE, - *et*, *maubré*, *mabré*, adj., de marbre :

A la terre se couce joste un *marbret* piler.

(*De St Alezis*, 548, Herz.)

... Ses cuisses sont autresi

Comme .ii. colonnes *marbrees*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 111^a.)

— Tissu avec des laines de diverses couleurs :

Une piece de drapt *mabré* de Maubuge. (Lundi av. Noël 1392, *Vente de Meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— S. m., drap tissu avec des laines de diverses couleurs :

13 aunes d'un *marbré* dont nostre sires li roys fu vestu a Lions. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douet d'Arcq, *Compt. de l'Argent.*, p. 20.)

Pour .xviii. aunes de fin *marbré* baillé a G. Toutain... pour faire une robe au roy. (1319, *Compte de Gieffroy de Fleury*, Piéc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 89.)

Pour un fin *marbré* brun de la grant moison de Broixelles. (1332, *Compt. de La Font.*, Douet d'Arcq, *Compt. de l'Argent.*, p. 83.)

Un *marbré* verdelet lonc. (*Id.*)

Item pour neuf pieces de tiersains vermaux fins, delivres de nostre commandement le xv^e jour de may ensuivant a Raoul de Segrie, nostre tailleur, pour fourrer une robe de .vi. garnemens d'un *mabré* violet de Brusselles en graine pour nous pour le pentecoste derrainement passee. (*Pièce du 9 déc.* 1369, L. Delisle, *Mand. de Ch. V.*, p. 307.)

Ung couverteoer de *marbré* brun, fourré de menu vair. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3808, Labarte.)

Une cote de *marbré* nueve a femme. (1380, Arch. JJ 118, pièce 233.)

Une hopelande de *maubré* fourree de viez gris. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube, G 1559, f° 87 v°.)

Un mantel de *marbré* de drap de Bruxelles, une cloche de drap de *marbré* verdelet. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 20, Biblioph. de Reims.)

Une autre piece d'un *mabré* de Montcournet. (Lundi av. Noel 1392, *Invent. de draperie*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

.VII. quartiers d'un *mabré* de Raims. (*ib.*)

Manteau de *marbré* rouge. (1397, *Invent. de P. Podebon*, Arch. Aube, St Etienne 6, G 1903.)

Une cote hardie de *marbré* caignet, fourree de gros vair. (1397, Arch. JJ 153, pièce 74.)

Une robe de *mabré* fourree de gros vairs viez. (27 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.I. mantel doublé de *mabré* brun. (Août 1400, *ib.*)

MARBREL, *mabreau*, *mabriau*, s. m., axe ou arbre de la roue qui sert à faire mouvoir une cloche, un pont-levis, etc.; dim. de *marbre*, terme de marin, de meunier, etc.:

Les registres mentionnent, à Béthune, la courbe de bois destinée à la roue, les *mabriaux* de cuivre, les bandes, les escorillons, les clous de pont. (La Fons, *Art. du Nord*, p. 126.)

On fait a ung *mabriau* ung estrier et une bende. (1526, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *mabriau* de cœuvre d'un pont levis. (*ib.*)

Dix paires de *mabreau* pour les cloches. (1551, La Bassée, *ib.*)

— La cloche elle-même :

Pour ung *marbrel* que l'on avoit fait venir a Arras servant a chelebrer messe. (1486, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIII^e s., dans un texte du Nord :

Marbraux des cloches. (1764, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MARBRE, *mabrer*, v. n., devenir de marbre, se glacer :

Tex paor ai, li cuers li *mabre*.

(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 108^e.)

MARBREIN, voir **MARBRIN**.

MARBREUR, s. m., marbrier :

Un *marbreur* que j'ay fait venir pour visiter les lieux ou il y aura des marbres beaux et faciles a transporter a Paris. (3 oct. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 316, Berger de Xivrey.)

MARBREUX, adj., de marbre :

Pierre *marbreuse*. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 20 r°.)

Marbreux : m. Full of, or abounding with marble. (COTGR., éd. 1611.)

MARBRI, *mabri*, adj., de marbre :

Partout sont li piler *marbri*.

(*Florimont*, Richel. 353, f° 36^b.)

Richiers est devaulez toz les degrez *marbris*.

(*Floovant*, 1306, A. P.)

De murs *marbris* tres hault muree.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 164^d, éd. 1544.)

1. **MARBRIER**, *maubrier*, adj., de marbre :

Sor le Perron *maubrier*.

(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, f° 68 r°.)

2. **MARBRIER**, s. m., artisan qui scie et polit le marbre; mot conservé :

Jehan le *marbrier*. (*Charte de 1311*, D. Grenier 298, n° 90, Richel.)

MARBRIN, -*berin*, -*brerin*, *maub.*, *mab.*, adj., de marbre :

En est montes sus el palais *marbrin*.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 60^b.)

El palais monte toz les degres *marbrins*.

(*ib.*, ms. Berne 113, f° 32^c.)

Il descendirent el palais *marberin*.

(*ib.*, f° 321^f.)

Et Helvis en monta les *marberins* degrez.

(*ib.*, Ars. 3143, f° 11^a.)

Puis remonterent ou palais *maberin*.

(*Mort de Garin*, p. 251, du Ménil.)

Les degres monte del palais *marbrerin*.

(*R. de Cambrai*, 6545, A. T.)

En son palais *marbrin* liley.

(*Florimont*, Richel. 1376, f° 12^b.)

Il monta an la sale les *mauberins* degrez.

(*Parise*, 201, A. P.)

Il en avale les *mauberins* degrez.

(*Amis et Amiles*, 313, Hoffmann.)

Palais *maubrin*.

(*Gaydon*, 3585, A. P.)

.... Li mur *mabrin*.

(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 r°.)

Ou palais *mauberin*.

(*Auberi*, Richel. 860, f° 134^c.)

Pierre *marbrine*. (*S. Graal*, Val. Chr. 1687, f° 107^d.)

A la fenestre *marbrine*

La s'apoya la mesceine.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 7, Suchier.)

E an nos bons palais *mabris*.

(*Bible de Huque de Bersi*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 104^a.)

L'autre collome fu *marbrine*.

(*MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible*, Richel. 401, f° 4^b.)

De diverses tables *marbrines*.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 24^d, éd. 1544.)

Pierre *mabrine*. (*Les prophesies de Merlin*, f° 35^d, éd. 1498.)

Pierres dures et *marbrines*. (RAB., *le Quart Livre*, prol., éd. 1852.)

A cause du grand nombre des phares et haultes tours *marbrines*. (*id.*, *ib.*, ch. II, éd. 1552.)

Descendismes un degré *marbrin* sous terre. (*id.*, *le Cinquiesme Livre*, ch. XXXV, éd. 1564.)

On leur a estably deux statues *marbrines*.

(*Cl. MAR.*, *Epigr. St. de Barbe et de Jaquette*, p. 374, éd. 1596.)

Pres emailles, o qu'heureux je vous vente,

Ou mon amour de sa *marbrine* plante

Se promenant, ses pas viendra fermer.

(*CL. BUTTET, Poés.*, I, 46, Joussot.)

Tout au plus haut des espales *marbrines*

Pein le sejour. des charites divines.

(*RONS.*, *Amours*, I, ccxxii, Elég. à Janet, Bibl. elz.)

... Ton front *marbrin*.

(*BIRAC.*, *Sec. am.*, x, éd. 1581.)

Cœur cruel et *marbrin*. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XLVII, éd. 1886.)

MARBINOIS, adj., de marbre :

Mais or me ditez, fol que voz me devois,

Quex gens veistez ou palais *marbrinois*.

(*Gaydon*, 8524, var., A. P.)

MARBRIS, adj., de marbre :

Maugis fu adossé a la roche *marbroise*.

(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 35 r°, et ms. Montpellier, H 247, f° 166^a.)

MARBRU, adj., de marbre :

Regardant adies les grans rues

Dont les fenestres sont *marbrues*.

(*REN. DE BAUNRU, li Biaus Desconneus*, 2853, Hippeau.)

1. **MARC**, s. m., place :

Fut la place (des conferances pour la paix entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry) eslevé en un *marc* qui estoit seur, car chacun d'eux n'avoit pas grand fiance en sa partie. (*MONSTREL.*, *Chron.*, I, p. 152, éd. 1572.)

2. **MARC**, s. m., marais :

En tant que le siege du roy Charles estoit devant Arras, ses gens passerent, par ung dimence apres disner, la riviere du *marc* Saint Michiel par une petite planque. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1414, Soc. de l'H. de Fr.)

3. **MARC**, voir **MERC**.

MARCAANDER, voir **MARCHEANDER**.

MARCAANDIE, voir **MARCHEANDIE**.

MARÇAICHE, voir **MARSÉSICHE**.

MARCAIS, voir **MARCHOIS**.

MARCANCE, s. f., sorte d'arbre :

Marcance et poplier qui croissoient

En la rue ombre li faisoient.

(*Fabi. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 76^b.)

MARCANDER, voir **MARCHEANDER**.

MARCANDIER, s. m., nom donné parmi les argotiers à ceux qui disaient avoir été volés, et qui, en menaçant d'une accusation le passant à la bourse duquel ils en voulaient, le faisaient ainsi chanter, c'est-à-dire payer :

Si quelque polisson ou *marcandier* a cassé malicieusement l'escuelle de son camarade, c'est icy qu'ils ont accoustumé d'en tirer vengeance. (*Règlem. des savetiers cordonn.*, Var. hist. et litt., V, 43.)

Consulter le *Dict. argot françois* mis par Grandval à la suite de son poème sur Cartouche, le *Vice puni*.

A Dieppe et dans les environs on appelle *marcandier* un propre à rien, un hâbleur.

MARCANET, s. m., sorte d'oiseau de rivière :

Marc Janet, a kind of river fowle. (COTGR., éd. 1611.)

MARCAS, voir MARCHAS.

MARCASCHE, voir MARSÉSCHÉ.

MARCAUCHE, voir MARSÉSCHÉ.

MARCE, s. f., p.-è. forme féminine de *marc*, sorte de monnaie :

Li rois tramist Ysembart
Al roi Guion en Danemarce
Pour le treu rouver en marce.
(Mousk., *Chron.*, 14078, Reiff.)

MARCEANDER, voir MARCHEANDER.

MARCEANT, voir MARCHEANT.

MARCEAU, adj. ?

Marceau, marcellinus. (1464, J. LAGARDEUC, *Cathol.*, éd. Aufré de Quetqueuran, Bibl. Quimper.)

MARCEBARBELIER, s. m., soldat qui lance des dards barbelés :

L'en doit aprendre aux jouvenceaux l'usage des dars barbellez, car en Grece furent jadis deux legions dont chascune tenoit .vi. m. chevaliers, et furent appelez *marcebarbelier*, pource qu'ilz usoiérent forment et sagement de telz gaveloz. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 41 r°.)

MARCEINCHE, voir MARSÉSCHÉ.

MARCEOINCHE, voir MARSÉSCHÉ.

MARCEIS, adj., qui se flétrit :
Marcidus, *marceis*. (*Gloss. de Conches*.)

MARCELLE, voir MARGELLE.

MARCEPIET, voir MARCHEPIÉ.

MARCESQUE, voir MARSÉSCHÉ.

MARCHAANDIE, voir MARCHEANDIE.

MARCH, voir MARS.

1. MARCHAGE, s. m., marais, marécage :

Le soleil espend ses rayes sur mer, sur riviere, sur *marshages* et sur tous lieux qui sont en terre. (*Le Livre de clergie*, c. XIV.)

2. MARCHAGE, s. m., droit qu'avaient les habitants de certains lieux de mener paître leurs troupeaux sur le territoire d'une commune qui confinait à la leur :

Si le bestail est trouvé pasturant en autruy village, doit amende au seigneur justicier, si ce n'est es lieux ou le droit de *marshage* a lieu. (*Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 474, éd. 1604.)

3. MARCHAGE, *marshage*, s. m., action de fouler aux pieds :

Marshage, s. m., *marshage*, s. m. Tramplyngé with fete. (PALSGRAVE, *Esclaircissement de la langue françoise*, p. 282, Génid.)

4. MARCHAGE, voir MARSAGE.

MARCHAINE, voir MARSAINR.

MARCHAIS, voir MARCHOIS.

MARCHANDAMMENT, - *danment*, - *dauement*, adv., par le commerce, pour son commerce :

Ilz aloient et frequentoient *marshandament* avec les Anglois. (1464, *Ord.*, XVI, 198.)

Aler et venir *marshandament*. (Mars 1483, *Lett. de Ch. VIII*, *Ord. et Arr.*, t. II, pièce 3, Arch. Hérault.)

Mais leur dites et declairez de par nous qu'ilz ne viennent plus en noz royaumes et obeissance *marshandament*. (*Pièce de 1488*, ap. Freville, *Mém. sur le commerce de Rouen*, II, 402.)

— Au XIV^e s. on appelaient clercs vivant *marshandament*, des hommes d'église tonsurés qui pouvaient contracter mariage et exercer les professions suivantes : jardinier, bûcheron, marchand, berger, peintre, laboureur, écrivain, libraire, imprimeur, pêcheur ou poissonnier, serrurier, charpentier, orfèvre, barbier, tailleur et cordonnier :

Clercs mariés vivant *marshandament*. (14 mai 1393, *Rég. des Consaux*, Arch. Tournai.)

MARCHANDAUMENT, voir MARCHANDAMMENT.

MARCHANDEEMENT, adv., comme un marchand :

Au cas que en dedans trois sepmaines prochainement venant ils ne puissent obtenir du roy de France declaration entiere sans quelque limitation de leur franchise, de pouvoir aller *marshandement* ou autrement a Therouanne et partout ailleurs. (*Réponse des habitants de St-Omer*, dans J. Molinet, *Chron.*, ch. CLIV, Buchon.)

MARCHANDEIE, s. f., marchandage, trafic :

Ne cuit pas que Sebile soit tant avilie
Q'ele feist a vos de moi *marshandieie*.
(J. BOU., *Sax.*, cxxi, Michel.)
— voir le bas de page.

MARCHANDEL, - *eau*, *marc*, s. m., petit marchand :

Un *marshandel* robe merveille
Portera d'escarlate fine.

(H. BONNET, *Apparit. de J. de Meun*, f° 15 v°, Biblioph. fr.)

Es groz marchans, aussi es *marshandeaux*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 83 r°.)

Un *marshandea* de poires cuittes. (ANT. LE MAÇON, *Decameron*, Nouvelle VIII^e, t. IV, p. 51, Dillaye.)

Nombre de *marshandeaux* et artisans de ceste dite ville. (*Pièce de 1560*, ap. L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 658.)

Un *marshandea* banqueroutier. (1569, *Disc. des troubles advenus à Lyon*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. IV, p. 310.)

Petit *marshandea*. (*Privileg. de la ville de Lyon*, p. 97, éd. 1874.)

Un certain *marshandea*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, xxxi, éd. 1598.)

MARCHANDEMENT, adv., comme fait un marchand, avec la liberté du trafic :

Comme le suppliant fust alez *marshandement* par mer en un vaissel chargé de gloe. (1363, Arch. JJ 401, pièce 7.)

Et se ilz sont marchans de quelque es-

tat que ilz soient, ilz doivent coustume, selon ce que ilz portent ou font porter *marshandement*. (1395, *Coust. de Dieppe*, p. 3, Coppinger.)

Pourront aler, venir, sejourner, converser *marshandement* et autrement en tel habillement que bon leur semblera. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 7, Michaud.)

Se l'on les volloit laisser passer et permectre aller et venir paisiblement et *marshandement* par eau et par terre. (MOLINET, *Chron.*, ch. cxcix, Buchon.)

Les sujets des deux costez pourront frequenter, converser et retourner es pais l'un de l'autre *marshandement*. (*Traicté de paix de Caleau-Cambresis*, dans du Villars, *Mém.*, l. XII, Michaud.)

MARCHANDER, voir MARCHEANDER.

MARCHANDIE, voir MARCHEANDIE.

MARCHANDISE, voir MARCHEANDISE.

MARCHANDISER, v. n., exercer le commerce :

Ung chascun a son gaigne pain
Marshandiser.
(ELOY DAMERNAU, *Livre de la deablerie*, f° 19^a, éd. 1507.)

MARCHANT, voir MARCHEANT.

MARCHAS, *marcas*, s. m., marais, marécage :

Del camp s'en est partis par dales .i. *marcas*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 64^a, Michelant.)

Cerberus, dont ele ot fait couche,
Est tresbuché en .i. *marcas*,
Ou il remest honteus et m.s.

(HUON DE MERY, *Tornoisement de l'Aulechrist*, p. 74, Tarbé.)

— Flaque :

Lai ot si grant essoine, tel noise et tel bruillans
Que du sanc espanda i avoit maint *marshas*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1534, f° 115 r°.)

Cf. MARCHOIS.

MARCHASSIE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAUCE, s. f., prestation en avoine :
La redevance d'avoinne, appelée *marshaucas*, deue esdiz seigneurs. (1374, *Ord.*, VI, 59.) Impr., *marshances*.

Cf. MARESCHAUSSEE.

MARCHAUCIE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAUSIE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAUSSEE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAUSSEE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAUSSEE, voir MARESCHAUSSEE.

MARCHAZ, s. m., trace :

L'autre qui est de chasser coustumier,
N'oblia riens et se met au pourchaz,
Pensant trouver la trasse et le *marshaz*.
(HUGUES SALEL, *Chasse royale*, p. 75, Jullien.)

MARCHE, s. f., trace, brisée :

En la venerie des loutres, ce qu'on voit par le pié est appelé *marshes*. (*Modus*, f° 41^b, ap. Ste-Pal.)

Un bourgeois entre les autres hommes fut fort accort, se doutant qu'on alloit sur ses *marshes*. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 98, Bibl. elz.)

MARCHEANDER, - *chander*, - *cander*, - *quander*, - *quender*, - *keander*, - *caander*, - *kaander*, - *chender*, - *ceander*, *mer.*, verbe.

— Neutr., faire le commerce, trafiquer :

De *markeander* le semont

Une chites sor un haut mont.

(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, st. CLVII, 4, Van Hamel.)

Si tost comme vo message eurent fait convent a mi et a me gent, kemandai jou par toute me tere que nus marcaans n'alast *marcaander*. (ROBERT DE CLARY, p. 10, Riant.)

Ke il n'en lairont a parler, a boire, ne a maignier, ne a *markaander* li uns as autres. (1262, *Li pais de Huet Boine broke*, Arch. mun. Douai, A. 1, l. 2.)

Porce que cil qui *marquendent* ne se puissent pas legierement escuser par yrece, quant il ont fet mercié ou convenence de quoi il se repentent. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. vi, 25, Beugnot.)

Marchander de grain. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., IV, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Quant vienent de *marcheander*

Il font mesoner lor mesons,

Et mandent plastriers et maçons.

(*Dit des Marcheans*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 124.)

Si les mesnies aus dessus diz chapelains *marquandoyent*, le congnoissance de leur marchandise appartendroit asdiz maieur et esquevins. (1327, Arch. JJ 64, f^o 31 r^o.)

Se les diz regratteurs veullent *marchender* de blez. (*Ord. du senesch. de Bourges*, fin XIV^e s., Arch. mun. Bourges.)

Le suppliant et icelle Jehanne ont tousjours demouré ensemble en hostel en communauté, et vivoient et *marchandoyent* par commun. (1409, Arch. JJ 163, pièce 308.)

En *marchandant*, loyal seras.

(*Les Command. de Dieu et du dyable*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., t. I, p. 214.)

— Neutr. et act., réfléchir, délibérer, méditer :

Lies fa moult et joyant, en sen coer *marcanda*.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 302, Kerv.)

Lors les plus feibles et les couars *marchandent* de fuyr. (*Gag. de bat.*, p. 61, Crapelet.)

Il medite et *marchande* la mort de ces deux miserables amans. (SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, Arg., Bibl. elz.)

— Act., faire le commerce de :

Alant et *marcheandant* sal et atres danrees par toute nostre terre. (1281, Saint Vivant, cote 8, Arch. Doubs.)

On est d'assens de lui payer de ce que en *marchande* a lui, en payant par rapport le moitié. (*Résolution du 2 août 1519*, Regist. aux résolutions des Consaux, 1516-1519, Arch. Tournai.)

— Donner commission :

On *marchant* a un peintre de pourtraire un cheval. (G. BOUCHET, *Srees*, II, 127, Roybet.)

— Faire marché :

Eust merchandez certains chapuis de Clerevalx de faire une escluse en la riviere. (1360, Ch. des compt. de Dole, C 319, Arch. Doubs.)

Item avons traité, *marchandé* et accordé audit Pierre que icellui Pierre aura sa demourance et habitation en la tournelle de la tour de Chantennelle, parmy ce que... (1377, Arch. MM 30, f^o 90 v^o.)

Uns hom qui ne vault pas mesprendre

Marchanda de son fil aprendre

A parler pour dix mars d'argent.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 42 r^o.)

Un faucheur *marchant* a faucher une piece de pré. (*Nouv. Fabr. des excell. Traits de verité*, p. 24, Bibl. elz.)

— Disputer :

Et n'y eut homme qui si pres *marchandast* le prix sur monsieur d'Argueil, que fit ledict messire Jaques de Harchies. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

— S'exposer à un danger par ses agissements :

Mon frere de Hainnau *marceande* de avoir son pais ars et courul. (FROISS., *Chron.*, II, 386, Kerv.)

— Réfl., se vendre :

N'ayant encores point appris

De *me marchandé* pour un pris.

(TAHUREAU, *Poés.*, à M. de la Roche.)

— Passer une convention :

Le duc de Bretagne s'estoit rendu a presme pour retenir lesdites terres, et les avoit retenues, et les avoit eritaigies a la coustume de la terre, et les tint un an en paix, et apres *s'estoit marchandé* ledit vicomte o ledit duc. (XIII^e s., *Procès*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1083.)

— Inf. pris subst., droit de trafiquer :

Et si perderoit le *marchander* un an. (*Ord. de 1247*, Bans aux échevins, QQ, f^o 25 v^o, Arch. mun. Douai.)

MARCHEANDERIE, s. f., marchandise :

Si trosse en divers fardeaus sa *marcheanderie*. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f^o 17 r^o.)

MARCHEANDIE, - *chaandie*, - *ceandie*, - *chandie*, - *candie*, *mer.*, s. f., marchandise :

Veient q'i poet venir navie

A porz e grant *marchaandie*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 3141, Michel.)

Ne hom vos toll vostre *marcheandie*,

(RAIMBERT, *Ogier*, 4183, Barrois.)

Par la va li avoirt et li *marceandie*.

(*Rowm. d'Aliz.*, f^o 79^v, Michelant.)

De mercanz qe hi acatent de maintes *mercandies*. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXIII, Roux.)

— Commerce :

Diex soushauce *marcheandie*

Et gart marchanz d'encombrier.

(*Dit des Marcheans*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 128.)

Et a compté ce qu'il peut avoir de revenu, de pencion ou de *marchandie*, selon l'estat dont il est, et sa despense. (*Quinze joyes de mariage*, vii, Bibl. elz.)

— Marché, accord :

Payé par ledict receveur audict Mansuy ymageur pour la *marchandie* faicte avec lui d'avoir esté au lieu de Savonnières. (*Compt. du rec. gén. de Nancy*, 1511-12, Arch. Meurthe.)

MARCHEANDISE, - *chandise*, - *kaandise*, s. f., négoce, commerce :

Si fist li dux crier seu ban par toute Venice, que nus Veniciens ne fust si hardis qu'il alast en nule *markaandise*. (ROBERT DE CLARY, p. 9, Riant.)

Se tendra chascun a son mestier... li marcheant a la *marcheandise* tant seulement, li corratier a la corraterie tant seulement. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1^e p., LIX, 16, Lespinasse et Bonnardot.)

Un marcheant qui avoit nom Samon... ala en Esclavonie en *marcheandise* en compagnie d'autres marcheaus. (*Gr. Chron. de Fr.*, v, 5, P. Paris.)

Et mandoit bien li roys d'Engleterre tous les jours as Flammiens que il leur toroit leur prouffit et le *marchandise*, s'il n'estoient de son accord. (FROISS., *Chron.*, II, 362, Kerv.)

Et fisent leurs emploites et *marcheandises*. (*Id.*, *ib.*, V, 257.)

Si vous prie que le pays soit restauré de villes, chasteaux, et le peuple vague rassemblé, afin que *marchandise* revienne au pays, qui longtemps a esté exillée. (*Perceforest*, IV, f^o 159, éd. 1528.)

— Marché, convention :

Car quant li douerres a regart a son propre preu, ce n'est pas dons, ains est *marchandise*. (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, f^o 51^b.)

Lors commençierent li chevalier a aller entre deux et a briser le premiere *marchandise*, et tellement moyennerent le besoingne que il le dubt quitter de foy et de prison. (FROISS., *Chron.*, III, 40, Kerv.)

Et chis la *marchandise* faisoit erant outfoir.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36773, Scheler, *Gloss. philol.*)

Si me as fait torcher et palesonner une paroy qui n'estoit pas de nostre *marchandise*. (1453, Arch. JJ 184, pièce 351.)

Nicolas de Bossu avoit fait une entreprise d'une *marchandise*, par laquelle un de ses gens vendoit Guise aux impériaux. (DU BELLAY, *Mém.*, II, f^o 43, éd. 1569.)

— Compagnie des marchands :

Come Raoul le Feron, d'Amiens, eust fet mener par yaue de Paris a Rouen .LXIII. moles lesqueles Guill. Bordon, a ce tens prevost des marcheans, avoit fet arrester come forfeetes au roy et a la *marcheandise*... (*Ord. sur les mest.*, XLVI, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depping, p. 453.)

MARCHEANT, - *ceant*, - *chant*, - *kant*, adj., affecté aux marchands :

Comme li rois fust en bone saisine de touz les chemins *marcheans* en son regne par terre et par yaue fere tenir en lor estat. (1284, *Lett. du prév. de Paris*, Cart. de S.-Maur, Arch. LL 114, f^o 48 r^o.)

Il n'oublia pas de dire que, s'il la rencontre en quelque lieu *marchant*, qu'elle l'obeyra ou elle fera pis. (LOUIS XI, *Nouv.*, XVII, Jacob.)

— Bien conditionné, ayant les qualités d'une bonne marchandise :

La nef ert fort e bele e grande,

Bone cum cel[le] ke ert *markande*.

(*Tristan*, t. II, p. 92, Michel.)

— Bien servi :

La table fu bien *marceande* :
Grant pleaté i ot de viande.
(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 1049, du Méril.)

MARCHEAU, voir MARCHEL.

MARCHEBANC, *marcheban*, s. m., sorte de gradin :

Ung *marcheban* au dit maistre Pierre Sohier. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f^o 151 r^o.)

Dans l'*Inventaire des sires d'Asuel* on relève des *marches-bancs* aux fenêtres, servant de gradins et d'armoires où l'on resserrait du linge de table.

MARCHECE, voir MARSESCHÉ.

MARCHECLIER, voir MACECLIER.

MARCHECOUL, s. m., peut-être, dit Mantellier, la planche appelée aujourd'hui *marchepied*, jetée de l'arrière du bateau-mère d'un train de remonte à l'avant du tiroir ou de l'allège qui le suit, pour servir au passage d'un bateau dans l'autre :

S'il y a plus de six muys de sel en un chalan, est deu pour le *marchecoul*, en oultre led. acquit. III. s. .IV. d. (1570, *Péage de Chantocé*, Mantellier, *March.* fréq., III, 278.)

MARCHECRIER, voir MACCELIER.

1. MARCHEER, v. n., commercer, négocier :

Un jor a une feire ala
Et cez deniers o sei porta,
Plusors choses i bargagna,
Mez onques nule n'i trova
Ou si bien peust *marcheer*
Comme de brebiz achater.

(*Chastolem. d'un père*, Conte 10, v. 32, Biblioph. fr.)

2. MARCHEER, v. n., être limitrophe :
Celui pais *marcheoil* sur deux regions.
(J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f^o 5 v^o.)

MARCHEIL, s. m., marché, place publique. [err.]
~~MARCHEIL, s. m., marchés, marceage~~

E mener fors en *marcheil*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7532, Michel.)

Icest fait adonc remembrat
Quant par lu *marcheil* passat.
(ANGIER, *Vie de saint Grey.*, 2599, P. Meyer.)

Celler assis ou *marcheil* de Savenai.
(1287, *Appoint. ent. l'abbé de Blanche-Couronne et J. le Roy*, Blanche-Couronne, Arch. Seine-Inf.)

MARCHEIS, - *chez*, - *chiz*, s. m., bruit de pas, piétinement :

D'ele daroit plus d'une archieo
Le *marcheiz* de la grant route.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 117^d.)

Les tripeteis et *marcheis* des chevaux.
(ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f^o 47 r^o.)

Il souspeçonnoit aucunement avoir sentu le *marchiz* des piez d'aucun homme allant par le dorloer. (L. DE PREMIERFAIT, *Decam.*, Richel. 129, f^o 23 r^o.)

Tantost que Jehan de Lorme oy la frainte et les *marcheis* desdiz jeunes gens audit jardin. (1392, Arch. JJ 143, pièce 8.)

Les trepignis et *marchis* des chevaliers

furent... tost seeuz. (*Perceforest*, I, f^o 131, éd. 1528.)

MARCHEIZ, voir MARCHOIS.

1. MARCHEL, adj., de marché :

E ço (le mercredi) est jurz *marshels*,
E enpur ço icels
Ki primes le trouverent.
Cest num li enposèrent.
(P. DE THAON, *Campoiz*, 531, Mall.)

2. MARCHEL, s. m., degré ?

On refait les *marcheaulx* appartenant a la plommerie de S. Bertin. (1507, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. MARCHEL, - *eau*, s. m., mare :

Icellui Guiot trouva Peirote... estant accroupie en ladite rue devant sa maison pour son aisement faire... ledit Guiot li respondi : Allez pisser en votre *marcheau*. (1365, Arch. JJ 98, pièce 306.)

MARCHEMENT, s. m., action de marcher :

Des *marchemenz*, des pas (des chevaux). (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hebreux-français*, 1878, p. 39.)

Il convient ouvrir la terre en toute mutation de plante pource que pour le *marchement* des gens et des bestes et l'eau qui est cheue dessus la terre est si endurcie que nulle bonne influence ne doulx air ne semence n'y ont peu entrer. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f^o 14 v^o, éd. 1516.)

Ne *marchement* de pieds. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 45, Chazand.)

Processus, *marchement* plus oultre. (R. EST., *Dictionariolum*.)

— Parcours et inspection d'un terrain : *Marchement* et declaration du territoire de Roto fait en 1470. (Arch. du Calvados, cité par Le Héricher, *Gloss. norm.*)

MARCHENDER, voir MARCHEANDER.

MARCHEPAN, voir MARCHEBANC.

1. MARCHEPIÉ, *marcepiet*, adj., sur lequel on pose les pieds :

.vi. tappis *marchepiez* de laine. (XV^e s., *Inv. de S.-Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3245, f^o 114^a.)

— S. m., tapis :

Un couvertoir de conins, un *marchepié*, un seuroit a femme. (1397, Arch. JJ 152, pièce 72.)

Ung calich et le *marcepiet*. (1466, *Compt. de l'exéc. test. de Jeh. Gosse*, Arch. Tournai.)

Ung lezon et *marcepiet*. (1466, *Compt. de l'exéc. test. de Gillart du Gardin*, Arch. Tournai.)

Ces tapiz et *marchepiedz* estoient tendus pour la moisteur de la rosee du se-rain. (*Perceforest*, II, f^o 134, éd. 1528.)

2. MARCHEPIÉ, - *piéd*, - *pier*, s. m., engin de pêche prohibé :

Le *marchepié*. (Lundi apr. Pâq. 1289, *Ord. de la pêche*, ms. Ste-Gen. 1133.) Var. *marchepier*.

Tous engins a pescher sont deffendus, comme la trouble aux bois, la bourrache, la chatte, le *marchepied*. (*Ord.*, I, 794.)

Item nous deffendons *marchepié* a l'archet de Pasques a Penthecouste. (1327, Arch. JJ 65, pièce 69.)

MARCHEPIECE, s. f., syn. de *marchepié* :

Diet que lesdits religieux ont plusieurs fois donné congied de pescher a engins deffendus, naces, la truble a *marchepiece*, et la truble a loix. (1389, *Droit de pesche*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 541.)

MARCHES, voir MARCHOIS.

MARCHESE, voir MARSESCHÉ.

MARCHESTRE, s. m., grains ou légumes semés en mars :

Il plut tant que les semences des *marchestres*, comme pois, avaines, orges, secourjons (impr., secouvons) furent comme tous perdus. (J. VAQUELIN, *Chron. d'É. de Dynter*, IV, 19, Xav. de Ram.)

Cf. MARSESCHÉ.

MARCHET, s. m., marque :

Mesure marchee de son *marchet*. (1520, *Cout. de Xaintonge*, Cout. gén., II, 652, éd. 1604.)

MARHETEUR, s. m., ouvrier chargé de reproduire les armoiries ?

Ouvrier *marheteur*. (1461, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jehan Savaige, *marheteur*, livre .xii. coussins de tapisserie armoiez des armes de la ville pour la halle. (1494, Lille, *ib.*)

Cf. MARCHET.

MARHETTE, s. f., touche :

Les dentz leur tressailloyent comme font les *marhettes* d'un clavier d'orgues. (RAB., *Pantagr.*, prolog., éd. 1542.)

1. MARHETURE, - *chure*, s. f., action de marcher, pas :

Marche de pié, ce qui demeure apres la *marhature* du pié, vestigium. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 768^a.)

Et cheit ledit duc de Clarence a terre, mort de ce cop, ou de la *marchure* des chevaux par dessus, car onques a temps ne poll estre secours. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXVII, Buchon.)

Chevaux instruire au saut et a *marchure*
Est un labeur de pareille mesure.

(LE BLANC, *Georgiques*, f^o 75 v^o, éd. 1608.)

Allure, *marchure*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

2. MARHETURE, voir MASCHETURE.

MARCHI, voir MERCI.

MARCHICOLLER, voir MACHÉCOLLER.

MARCHIE, s. f., marche :

Frontieres et *marshies*. (1361, *Ord.*, III, 490.)

1. MARCHIER, s. m., préposé à l'étalonnage des mesures ?

A Jehan Cleuet, *marshier*, deduit luy a esté oan et par compte fait a lui le XXI^e jour de may. (1415-1416, *Receptes et mises de Boulogne-sur-Mer*, p. 104, Ed. Dupont.)

Cf. MARCHET.

2. MARCHIER, - *cier*, - *cher*, verbe.

— Act., piétiner, fouler aux pieds :

Arière trait plus tost sun pié
Ke hoem ki a serpent marchié.
(Rou, 3^e p., 473, Androsen.)

Ke hom qui a sarpen marchié.
(Ib., Richel. 375, n^o 220^a.)

Ceste terre est molt convoitée
Et sovent de gerre marchiee.
(Floire et Blancheflor, 2^e vers., 1759, du Méril.)

Marchiez li foille et je queudrai la flor.
(G. de Dole, Vat. Chr. 1725, n^o 71^b.)

Celle dame qui lai vait
M'ait lou piet marchié,
Je li marcherai lou sien
Ce li leus en vient.
(Rom. et past., Bartsch, II, 44, 3.)

Comme l'on plus marçoil le flor
Tant en issoit plus bone odor.
(Parton. de Blois, 10833, Crapelat.)

.i. jour, pour lor orgueil marcier,
Leur apert .i. miroir Diex,
Tourble et obscur a veoir d'ieus.
(BAUD. DE CONDÉ, Dis des trois mors et des trois vis, 8, Scheler.)

Estans ignoramment marchez, ils (les scorpions) mordent a l'impourveue. (DU PINET, Dioscoride, épist. prél., éd. 1605.)

— Infin. pris subt., démarche :

O bien beureuse main, qui me servis de guide !
O paisible marcher, qui tant me fust en aydel
(Poés. du roy Franc. I^{er}, p. 152, Champollion.)

Son marcher estoit glorieux, et monstroit bien l'orgueil de son esprit. (D'URFÉ, Astrée, II, 12.)

— Marchié, part. passé, foulé aux pieds :

Met sur sa viande (du faucon) pouldre de feurs de saulz marcheés. (XV^e s., Traité de fauconnerie, p. 90, Martin-Dairvault.)

— Dans l'attitude de la marche :

.... Et promptement je veis
Du grand portail sur sa sublimité
Le corps tout nud et le gracieux vis
De Cupido : lequel pour son devis
Au poing tenoit un arc riche tendu,
Le pied marché et le bras estendu,
Prest de lascher une fleche aguisee.
(Cl. MAR., Temple de Cup., I, p. 7, édit. 1596.)

3. MARCHIER, v. a., border :

De beaulx topazes marchez de fins saphiz.
(RAB., II, 21, éd. 1542.)

MARCHIR, marcir, margir, v. n., confiner, être limitrophe, riverain, contigu :

— Avec un sujet de chose, marchir à :

Cils royaumes marcist a le gent deffae.
(Codefr. de Bouillon, 31, Reiff)

Estoit sire de la terre estrangere qui marchist au reume de Norgales. (GAUT. MAP, Lancel. du Lac, Richel. 1430, n^o 26^b.)

En cel pais qui marchisoit au roi Aume de Bretagne. (Artur, Richel. 337, n^o 11^b.)

Grande partie tolué de sa tiere qui marcissoit a aus. (Le Saint Graal, II, 131, Hucher.)

Une terre qui marchist a Blakie. (ROBERT DE CLARY, p. 51 Riand.)

Les autres contrees qui marchisent a Normendie. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., n^o 245^b.)

Le royaume de Hongrie qui marchist a la terre de Poulainne. (MANDEV., ms. Didot, n^o 2 v^o.)

Je suis chevalier errant natif du royaume

d'Escosse qui marchist a la grant Bretagne. (Perceforest, vol. III, ch. 30, éd. 1528.)

— Marchir en :

En ceste terre de Cathay ne marchist mie nulle terre fors que le royaume de Tharse vers Occident. (J. HAYTON, Liv. des hyst. des parties d'Orient, ms. Berne 125, n^o 220^a.)

— Marchir endroit :

Et a nous appartenir les maisons manvables avec tous les edifices et ce qui marchisoit endroit les fros de la ville. (1355, Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus., Arch. MM 28, n^o 15 r^o.)

— Marchir à l'encontre de :

Auquens isles qui marcissent a l'encontre d'Irlande et de Norvegue. (FROISS., Chron., I, 325, Luce, ms. Rome.)

— Absol. :

Cum noz baroniz, la duché de Burgoigne et la conté de Burgoigne marchissent ensamble. (1279, Lett. de Rob. et Oth. de Bourg., Arch. J 258, pièce 1.)

Ma terre marchist si prez de son pays et royaulme. (J. D'ARRAS, Melus., p. 250, Bibl. elz.)

La terre ou li prinches sejournoit marcist asses pries de la. (FROISS., Chron., VII, 300, Luce, ms. Amiens.)

Et s'espardirent parmi la terre le signeur de Biauge qui marcist illuech. (Id., ib., VI, 65, Luce.)

Ceste nation (de François) est si prochaine d'Italie, que les deux pais marchissent. (CL. FAUCHET, de l'Orig. de la lang. et de la poés. fr., I, 3, éd. 1581.)

— Avec un sujet de personne, marchir à :

Sire .i. rois qui a moi marcist
Me vant prendre et si me requist.
(Du roi Guillaum., ap. Michel, Chron. angl. norm., III, p. 146.)

Se li uns se velt enclore il doit metre a raison celui a cui il marcist. (1255, Ban, Tailliar, Rec. d'Act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall., p. 226.)

N'a baron qui a vos marchist,
Qu'a vostre command tos ne soit.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 3534, Hippeau.)

Il avoit de molt felons voisins et de molt poisans ki a lui marchisoient. (Li Contes dou roi Constant l'Emper., Nouv. fr. du XIII^e s., p. 24.)

Uns rices soudans qui a lui marcissoit li fit sa terre laide, et le commença a guerroyer. (Comtesse de Ponthieu, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 207.)

Celui a cui il marchist. (Bans aux échevins, QQ, n^o 5 r^o, Arch. mun. Douai.)

Li dux Dervanes qui estoit maistres et garde des citez aus Esclavons qui aus François marchisoient. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., n^o 89^c.)

Ses serors et ses filles avoit mariees aus princes qui a lui marchisoient. (Ib., n^o 14^b.)

A chiaus qui y marcisoient. (1380, Compt. de Valenciennes, n^o 99, n^o 10 v^o, Arch. mun. Valenciennes.)

Le comte d'Ormont, qui marchist de terre a eux, fit un jour une chevauchee sur eux. (FAISS., Chron., I, IV, c. 42, Buchon.)

— De même, marchir sur :

Durant le siege de Aillac tenu par les Anglois marchissans sur le dit pays de Limosin. (1441, Arch. K 67, pièce 2.)

— De même, marchir en :

Li citains de Metz ont usei paisiblement encontre ceulx qui en aulz marchisent. (1325, Hist. de Metz, IV, 15.)

— Absol. :

Se je n'ai tere que d'une part du que-min, et uns autres par devers d'autre part, le moitié du que-min par devers mi appartient a moi et l'autre moitié a celi qui marchist par d'autre part. (BRAUM., Cout. de Beauvois., ch. xxv, 4, Beugnot.)

— Avoir a marchir a, avoir affaire à

Si vous dirons de la roine Blanche qui menoit son grant duel. Et ce n'estoit pas merveille, car elle avoit trop perdu, et si enfant estoient petit, et elle estoit une seule femme d'estrange contree. Et elle avoit a marchir a granz seigneurs, au conte Phelipe Hurupel de Bouloingne, au conte Robert de Dreues.. (MÉN. DE REIMS, 336, Wailly.)

Comment gent qui ont a marchir au roy d'aucunes choses, et comment li roy esgarde droit a lui et a autruy. (Establ. de S. Louis, I, 77, Somm., Duc.)

De justice qui a a marchir au roy. Si aucune justice a a marchir au roy de quelque justice que ce soit, de heritage, de seignorie, ou d'autre chose, li roy pour le debat prendra la chose en sa main, et si esgardera droit a luy et a autruy. (Ib., II, 3.)

Comment l'en va avant en toutes que-reles, qui a a marchir au roy. (Ib., II, 19.)

Eu ce mesme temps, alla de vie a trespas l'empereur de Constantinople; et pour lors tous les chrestiens ses parties, qui avoient a marchir au Grand Seigneur, estoient en grant doute qu'il vint sur eux encore a plus grand puissance qu'il n'avoit fait auparavant. (M. DE COUSSY, Chron., ch. xxvi, Buchon.)

— Marchissant, part. prés. et adj., limitrophe, voisin :

Et tant iert doutes et cremus
Que ses marchissans faisoit mus.
(J. DE CONDÉ, Magnif., ms. Casan., v. 47, Scheler.)

Moult fort avoit soubztenu la foy catholique en son temps contre les Sarrazins, le roy de Craco, et les autres rois chrestiens marchissans a luy. (J. D'ARRAS, Melusine, p. 240, Bibl. elz.)

Et y a rendu le comte d'Ormont, qui est marchissant a eux, grand peine. (FROISS., Chron., I, IV, c. 42, Buchon.)

Es garnisons de Saint Omer, d'Aire, de Tieruane et des fortieres françoises marchissans sus les frontieres de Flandres. (Id., ib., II, 253, Luce, ms. Rome.)

A Anthoine Le Co, manouvrier demeurant a Hauterive, pour une journée d'avoir travaillé a la réparation du chemin qui conduit au bois des Rocheux, ainsi que tous propriétaires margisants et habordants les chemins ont esté obligé de faire

par ordre de la cour, luy at esté payé la somme de .XXIII. s. (1671, *Comptes du Receveur de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet.)

— S. m., confin :

.VII. ou .VIII. mille paysans des *marchissans* et confins de Gennes s'assemblerent la. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 80 v°.)

Il est resté comme verbe actif en rouchi : « Héritier d'un bien *marchissant* le chemin, » qui borde le chemin. (Hécart.)

2. MARCHIR, *marcir*, verbe :

— Act., fouler aux pieds, abattre, mater :

Quant li blans l'a ensi *marci*
Et l'a fait venir a merchi
Trop li ert chilz fais reprovues.

(J. DE CONDÉ, *Dou blanc Chevalier*, ms. Turin, f° 24^d.)

Lieve toi ; alons nous esbatre,
Marcir la rousee et abatre.

(FROISS., *Poés.*, II, 29,980, Scheler.)

Mains grant paine me fait et forment me *mar-*

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 18921, Scheler, *Gloss. philol.*)

Et sont si gens *marchis*, ja ne seront estable.
(*Id.*, *ib.*, 19082.)

Les Tongrois ont *marcité* par l'aide del diable.
(*Id.*, *ib.*, II, 1248.)

— Neutr., piétiner :

Et sus l'erbe fresce et nouvelle
Commençames nous a *marcir*.

(FROISS., *Poés.*, I, 48, 1596, Scheler.)

— Être abattu :

Et il se deffent quanqu'il peut
Mais weille ou non *marcir* l'esteut,
Car sa force lui ameuise.

(J. DE CONDÉ, *Dou blanc Chevalier*, ms. Turin, f° 24^d.)

3. MARCHIR, voir MARCIR.

1. MARCHIS, voir MARCHOIS.

2. MARCHIS, voir MARCHEIS.

MARCHISSEMENT, *merchissement*, s. m. délimitation :

Si le seigneur contre seigneur ont différent pour le *merchissement* de leurs terres et seigneuries, ils, ne leurs baillifs ou prevots, ne pourront user de prises a ceste cause l'un sur l'autre, ains en devront faire les plaintes et poursuites par devant juges competents. (*Cout. de Haynault*, *Cout. gén.*, t. I, p. 815, éd. 1604.)

1. MARCHOIS, - ais, - eiz, - es, - is *mark.*, *marc.*, s. m., marais, marécage :

Il s'enbuscierent dans un *marcail* parfont.
(RAIMBERT, *Ogier*, 6480, Barrois.)

Et il ont passé l'alve qui cort par le *marchois*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 155^e.)

Se tuit li chevalier et serjant et borjois
Estoient tuit ensamble decl' e'a Estampois,
Et cil de nostre terre, li damoiseil cortois,
Avoient Montorgueil assis et les destrois,
Si porroient il estre .i. an ou .iiii. mois
Que il n'i mesferoient le vaillant d'un *marchois*.
(*Gui de Bourg*, 2119, A. P.)

Sorpris les ont et reusez

Tresqu'an *marchois* enmi les prez.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 156^d.)

Querons ou fosses ou *markais*
Ou nos puissons dul mais tapir.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 103 r°.)

Wistaces ses pos a jeté,
En .i. *marchais* tous les depieche,
Trop les avoit portes grant pieche.
(*Eustache le moine*, 1138, Michel.)

Lors virent en une valee
Ou un *marchais* avoit parfont.
(*Couronn. Renart*, 754, Méon.)

Cele terre est mout are et seche, sanz eue corant, sanz fontaines et sanz *marchais*. (GUILLAUM. DE TYR, XXII, 49, P. Paris.)

Que il fust plungiez ou en flueve ou en *marchois*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 281^d.)

Pres de ce chastel estoit un *marchois* en quoy l'en souloit habondamment trouver eue, mesmement quant il ne pleuvoit point. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes au bon roy Philippe I, XXIV, P. Paris.)

Toutes voies tant est alé (le ceif)

Qu'un petit *marchais* a trouvé
Ou s'est alé resseauer.

(GACES, *Rom. des d'auis*, Ars. 3332, f° 53 r°.)

Var. du ms. Condé, *marches*.

Aussi puet il traire aux bestes noires au souil et doit regarder et serchier par les forestz et par les buissons sur les ruissiaux, grevez, maraiz, *marchis* et autres lieux molz. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 101^e.)

Quant il ne puet trouver riviere, il va aux estanz ou autres mares ou *marches*. (*Id.*, f° 8^e.)

Item deux estans enclos dedans le terrouer du dit Plessis, et deux *marches*. (1367, *Aveu du lieu de Perine, paroisse St-Firmin de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 34 r°, Arch. Loiret.)

Faire cisternes et *marcheiz*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 4 r°, éd. 1516.)

Comme les supplians feussent alez peschier en un *marchois* commun en ladite ville de Chesoy en Gastinois. (1410, Arch. JJ 165, pièce 378.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *marchais*, lac, mare, étang, Bas-Vendômois, *marchais*, mares qui se dessèchent.

Nom de lieux, *Marchais-le-Rond* (comm. de S.-Remi-sur-Creuse), le *Marchais* (comm. de Fontperron).

Noms propres, *Marchois*, *Marchais*.

2. MARCHOIS, s. m., frontière :

Et venoit tournoier ou *marchois* de France et de Poiteu. (MÉN. DE REIMS, 27, Wailly.)

3. MARCHOIS, voir MARÇOIS.

4. Marchois, monnai de la Marche. [err.]

MARCHON, s. m., chantier :

Les petits vins se portent bien a fleur de terre ; mais les vins puissans se peuvent mettre a l'air, sur des *marchons* et pontons. (DU PINET, *Pline*, XIV, 21, éd. 1566.)

MARCHURE, voir MARCHEURE.

MARCIAGE, s. m., droit par lequel un seigneur prenait de trois années la dépouille de l'une, dans les fruits que la terre produit naturellement ; tels que les prés, les saules, etc., auquel cas le tenancier était quitte du cens cette année. Le

droit de *marciage* était seulement de la moitié de la dépouille pour les terres labourables, les vignes ; et le tenancier ne payait que la moitié du cens cette année. Suivant la coutume du Bourbonnais, c'était aussi un droit de manœuvre ou corvée dû à merci et à volonté. (Roquef.)

En la chastellenie de Billy, en choses qui sont tenues en cens de directe seigneurie, *marciage* a lieu... *Marciage* est deu du costé et par la mutation par mort du seigneur, et du costé et par la mutation du tenancier par mort ; et en vendition n'a point de *marciage*, parce qu'il y a lots et ventes. (*Cout. loc. de Billy*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1276.)

Marciage a lieu es choses tenues en censives et directe seigneurie : par le droit de *marciage*, le seigneur censivier et direct a droit de prendre de trois années la dépouille de l'une, quand ce sont des fruits naturels : mais si sont fructs industriels, comme labourages ou vignes, le seigneur ne prendra que la moitié de la ditte dépouille pour son droit de *marciage*. (*Cout. de Bourbonnois*, *Cout. gén.*, II, 411, éd. 1604.)

MARCIART, adj., de Mars :

Le cirque, le comice, le champ *marciart* et autres lieux. (BERSTIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 1^e.)

MARCIDE, adj., f., flétrie, pourrie :

Ulcere avec chair molle superflue est ulcere auquel chair *marcide* hors nature est engendree. (J. RAOUL, *Fleurs du grand Guydon*, p. 91, éd. 1549.)

Ulcere avec chair molle superflue est auquel se trouve chair *marcide* ou fanee contre nature. (JOB., *Gr. chir.*, p. 314, éd. 1598.)

1. MARCIER, v. n., lever le droit de *marciage* :

Par la coutume du pays de Bourbonnois, l'église ne *marcie* point, c'est a dire que l'église ne prend nuls *marciages* des choses tenues de sa censive et directe seigneurie par la mutation du prelat ou seigneur de l'église ; car l'église ne meurt jamais ; mais prend seulement *marciage* par la mort du tenancier. (*Cout. de Bourbonnois*, *Cout. gén.*, II, p. 411, éd. 1604.)

Monseigneur le duc ne *marcie* point ; c'est a dire qu'il ne prend aucun *marciage*. (*Cout. loc. de Billy*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1276.)

2. MARCIER, voir MARCHIER.

3. MARCIER, voir MERCIER.

1. MARCIR, *marcir*, *macir*, *mercir*, *maircir*, v. n., se faner, se flétrir, au propre et au fig. :

N'est pas merveille se *marcir*

Face que joie n'esclaircist.

(G. DE COINCI, *de l'Emper. qui garda sa chasteté*, Richel. 23114, f° 261^e.)

L'amour de l'ame si l'esprent,

Que nul conroi du cors ne prent

Bien set quant plus le cors *marcir*

L'ame tant plus en esclarcist.

(*Id.*, *ib.*, f° 269^d.)

Ke la flur de casté ne puist en moi *marcir*.

(*Priere à la Vierge*, Richel. I. 1077, f° 9.)

Ceste beautei est corte, car tost fault et

macit comme la fleur du champ. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 24 v°.)

Quant voi de son orguel *marchir*
L'iver et le temps esclarchir,
Chanter le malvis et l'aloë.

(BAUD. DE CONDÉ, *Voie de Paradis*, 1, Scheler.)

Quar ensi com foin bien tost sacheront,
et tout ensi com joute d'erbes bien tost
chairont et *mercironi*. (*Psaut. de Melz*,
XXXV, 2, Bonnardot.)

Ses jours de son aaige comme li fleur
dou champ floriront et *seront mercis*. (*Ib.*,
ciii, 14.) Var., florirait et *maircirait*.

Marceo, *marcir* ou pourir comme la fleur.
(*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 215 v°.)

Marceo, ces, *marcir*, flâistrir comme les
fleurs. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— *Marci*, part. passé, fané, flétri :

De grant mesaise ont le cors si *marci*.
(*Les Loh.*, Richel. 4088, f° 241 r°.)

Onques ne mue sa color.
Ne ja ne perdra s'odor
N'est *marcie* ne corrompue.

(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 11^b.)

Hom resamble la flor qui tant est de povre estre
Qu'orendroit espanist, ja est *marcie* et flestre.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 182 v°.)

Dieus, qui de tous fais set la somme

Trebuëc orguel ou fons d'infier
O le dyable Lucifer,
S'il n'est *marcis* par repentance
En ce monde et par penitance.

(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan., v. 450,
Scheler.)

2. *MARCIR*, voir *MARCHIR*.

MARCISSURE, s. f., coup :

Li hom qui luitoit a Jacob l'atocha ou
nerf dou jareth, et tantost li retraist un
seul petit la jambe par cele *marcissure*.
(*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 81^a.)

MARCK GELT, s. m., argent du marché :

Le fermier du peage est accoustumé de
recevoir par chacun an .iv. deniers parisis
d'un chacun venant avec des denrees ou
marchandises de quelque sortes que ce
soit, aussi bien de victuailles que d'autres
marchandises, les meltant dans le marché
pour estre vendues aussi bien des habi-
tans de Renaix que des gens du dehors,
lequel est nommé *marck gelt*. (*Cout. de
Renaix*, Nouv. Cout. gén., I, 1142^b.)

MARÇOIS, *marchois*, adj., de mars :

Li vilains *marçois* si est cil qui ne voit
goute en mars des le matin jusques a
primes et des vespres jusqu'a la nuit. (*Des
Vilains*, Richel. 12581, f° 372 v°.)

Li vilains *marchois* si est cil ki ne voit
goute en march. (*Ib.*, p. 10, Jub.)

MARCOISCHE, voir *MARSESCHÉ*.

MARCOT, *marquot*, s. m., syn. de *mar-*
cotte :

Marcos que l'en appelle planteys de
vigne. (1398, Arch. JJ 153, pièce 148.)

Iceelui de Valees comença a dire..
que estoient devenus certains *marquos* de
vigne, que il disoit avoir mis au dit hostel.
(1397, Arch. JJ 153, pièce 122^{bis}.)

Quand ce *marquot* ou provin aura un
an. (COTEREAU, *Columelle*, IV, 30, éd.
1858.)

1. *MARCOU*, *margout*, s. m., matou, gros
chat mâle :

Comme ces gros *marcoux* terribles
En longs miaulements horribles.
(J. DU BELL, *Epit. d'un chat*, Œuv., t. VII,
f° 47 r°, éd. 1569.)

M'amie, dit l'abesse, le vostre n'est qu'un
petit minon : quand il aura autant étranglé
de rats que le mien, il sera chat parfait, il
sera *marcou*, margut ; et maistre mitou.
(*Moy. de Parv.*, p. 248, éd. elz. s. l. n. d.)

Les gros *marcoux* s'entregardent
Ou de leurs griffes ils se lardent.
(SCARRON, *Virg. trav.*)

— Coureur de mauvais lieux :

Le *margout*, quant suis retourné,
Estoit muché en quelque lien.
(*Farce de Guillibert*, Anc. Th. fr., I, 323.)

Beauce, Perche, Champ., Mayenne,
Manche, Eure, Canada, *marcou*. Norm.,
marcou, *marcau*. Morv., *marcau*, *maircou*.
Bourg., *marcau*. Suisse rom., Neuch.,
margou. Fr.-Comté, *margau*, *margou*, *mer-*
gou. Berry, *macau*, matou ; *marcou*, enfant
mâle. Wallon du Luxembourg, *marcau*, de
Liège, *marcou*, de Mons, *marou*.

Noms propres, *Marcou*, *Marcoux*.

2. *MARCOU*, s. m., le lion de S.-Marc, à
Venise :

La fut *Marcou* despainé en leurs banieres,
Lyon rampant, jettant ses griffes fieres
L'une en ung livre, et deux autres sur terre.
L'autre est en mer, monstrant par ses manieres
Que Eglise et mer, la terre et leurs frontieres,
Il ravira, soit par cautelle ou guerre.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Comment le Roy part
de Millan, f° 57 v°, éd. 1532.)

Ces jours durans l'orgueilleuse armarie
Au fier *Marcou* de la grant seigneurie
Osteé fut des tours, murs et pallis,
Pour donner lieu aux nobles fleurs de lis.
(*Id.*, *ib.*, Bataille du Roy contre les Venit.,
f° 81 v°.)

Au lieu du fier *Marcou*, qui souloit baloier
Sur le hault du donjon, ilz ont fait despleyer
Et metre ung linge blanc, sur le bout d'une
[lance,

Qui de misericorde donnoit signiffance.
(*Id.*, *ib.*, la Prise du Chasteau de Pesquiere,
f° 84 v°.)

Ung grant *Marcou* le dyable par ses ars
Mist par esclatz d'escler, foudre et bruyne.
(*Id.*, *ib.*, Har. de Montjoye a la seigneurie de
Venise, f° 44 v°.)

Oultre plus trente pieces de grosse artillerie
Aux armes de *Marcou* et de la seigneurie.
(*Id.*, *ib.*, Bataille du Roy contre les Venit.,
f° 75 v°.)

Leurs estandars depainctz de leur *Marcous*
Jettent par terre.
(*Id.*, *ib.*, Bat. du Roy contre les Venit., f° 72 r°.)

MARDAILLE, voir *MERDAILLE*.

MARDELE, s. f., enfoncement quelque-
fois boisé :

Jehan de Lalande fust tenu au roy
nostre sire a cause de la vente des *mar-*
deles en la forest de Couches. (1346, Arch.
JJ 75, f° 281 r°.)

Item environ seize arpents de terres qui
sont en genievres en une *mardele* ou il y
a bois seans en la paroisse de St Firmin.
(1403, *Aveu du lieu des Essarts*, *chastell.*

de *Chateaug.*, ap. Le Clerc de Douy,
t. II, f° 35 r°, Arch. Loiret.)

Se dit encore en Berry au sens d'excava-
tion fort ancienne du sol ayant la forme
d'un cône tronqué et renversé :

Le Berry, couvert d'antiques débris des
âges mystérieux, de dolmens, de menhirs
et de *mardelles*. (G. SAND, *Légendes rusti-*
ques, av.-propos, p. VII, Calmann-Lévy
1877.)

Nom de lieu, la *Mardelle*, château près
de Châtillon-sur-Indre.

MARDELLE, voir *MARGELLE*.

MARDEROLLE, s. f., gros câble, notam-
ment le câble des grues à arracher les pieux
fichés dans le lit des rivières :

Pour la vente de deux cables, *mardé-*
rolles, poissant .cclxxvii. livres. (Pièce de
1632, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 499.)

Marderolle est aujourd'hui, sur quelques
points de la vallée de la Loire, le nom du
câble gros et court dont on se sert pour
coupler les bateaux à la descente.

MARDRELLE, voir *MARGELLE*.

1. *MARE*, s. f., sorte d'animal fabuleux :
Lamia, genus monstri, gall. *mare*, vel
animal. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120.)

2. *MARE*, voir *MAR*.

MARÉ, adj. ?

As tu ony, ha ! amé bien *marée* ?
Entends a moy et tes fais si arree
Par mon conseil.
(ROI RENÉ, *Mortifement de vaine plaisance*,
Œuv., t. IV, p. 10, Quatrebarbes.)

MAREAGE, *maroiage*, *mariage*, *marage*
marr., s. m., navigation :

Comme le suppliant se feust alloué et
accueilli avec un nommé Hermen Vandou-
borne, maistre de la nef Marie Quenech,
du lieu de Campe, pour le servir en fait
de *mariage* par la mer et par voyages.
(1414, Arch. JJ 168, pièce 3.)

Et au regard de vostre gros navire, il
fauldra qu'il pourrisse sur les vases par
faulte d'exercite et de *mareage*. (*Déb. des
hér. d'arm.*, 76, A. T.)

Pour ce qu'ils sont bien aymez de tous
leurs voisins, ils se pevent bien retraire
en tous les havres qui sont depuis l'Es-
cluse jusques a Bayonne : en Espagne, en
Escosse, et partout es Almaines, ilz sont
receuz et leur fait l'on bonne chere. Et par
ainsi ont grant avantage par droict de *ma-*
roiage sur vous. (*Ib.*, 82.)

— Terme de droit maritime :

Le maistre d'une nef.. loue les maron-
neaux les unz aux *marreages* et les autres
a deniers. (*Cout. de Dieppe*, f° 3 r°, Arch.
S.-Inf.)

Ceux (les maronneaux) qui sont a *mar-*
reages le doivent sievre (le maistre). (*Ib.*)

Une nef est arrivee ou sa charge a Bor-
deaux ou en aultre lieu, le maistre est
tenu a dire a ses compagnons : Seigneurs,
freterez ou nous a *maragez*, ou vous loue-
rez au fret de la nef. Ils sont tenuz a res-
pondre lequel ilz feront. (*Coust. de Bret.*,
f° 209 r°.)

S'il advient chose qu'ilz ne trouvassent fret, le maistre n'y a nul blasme, et leur doit monstrer leur remmaige, et peut mettre le pesant de leur *mareage* chascun, et s'ilz veulent mettre tonnel d'eau ilz peuvent bien mettre pour tonnel de vin. (*Ib.*, f° 209 v°.)

Le maistre d'une nef loue ses mariniers en la ville dont la nef est et les loueles ungz a *mareage*, les autres a denier, il advient que la nef ne peut trouver fret a venir a ses parties, et leur convient a aller plus loing, ceulz qui sont a *mareage* le doibvent suivre, mais ceux qui sont a deniers le maistre leur doit croistre louyers. (*Ib.*)

MAREAU, marreau, - au, s. m., lot de bois :

Marreau de bois. (1509, Foye-Monjau, Monstierneuf, Arch. Vienne.)

Un *marrau* de boys dont la pluspart est en brandes. (1533, *Bail*, S.-Cyprien, l. 50, Arch. Vienne.)

Marreau de boys. (1547, *Contrat*, *ib.*)

Ce mot est resté dans le Poitou, Vienne, pour désigner un lot de bois, une portion de bois prise dans un plus grand. Les coupes de bois sont divisées, assez ordinairement, par *mareaux*, soit pour les vendre en détail, soit pour les exploiter.

MARECHAULT, voir MARESCHAL.

MARECHON, voir MARESCHON.

MARECLIER, voir MARREGLIER.

MAREE, s. f., bord de la mer :

Kant fait unt lor voleir vient a la *maree*
Et entrent en la flote qui estoit eschipee.
(*Th. de Kent*, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 4 v°.)

Si entrent tantost ens es plus appareillies vaissiaux qu'il trouverent la sus la *maree*. (*Froiss*, *Chron.*, IV, 73, Kerv.)

— Grande quantité, foule :

La conqurent Franchois d'avoir grande *maree*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 62 r°.)

Firent tant le commun qu'en la sale pavee
Menerent dez bourgeois une grande *maree*.
(*Ibid.*)

Sont entré en Paris celle gent redouttee,
Et trestout ly prison dont il y ot *maree*.

(*H. Capet*, 4001, A. P.)

Des menestreus huchier fist li roys grant *maree*.
(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 157 v°.)

De blefs et de bon vin y ot grande *maree*
Et de lars en lardier et de fleur buletee.
(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 20394, Charrière.)

Combien (mais ne parlez point hault)

Constera toute la *maree* ?

(*Nouv. Pathelin*, p. 143, Jacob.)

— Provisions, bagages :

Mais ly roys des Taffurs et cil de sen armee
Ont ocis les payens, et toute leur *maree*
Ont deviers Andioche ly pluseur ramenee.
(*Chev. au cygne*, 7592, Reiff.)

— Mal de mer :

Au retourner en Engleterre il fu durement greves et oppresses de la *maree*. (*Froiss.*, *Chron.*, IV, 161, Kerv.)

Bessin, *marée*, quantité d'urine que rend un animal.

MAREE DIE, s. f., nom donné à la marée que les pêcheurs, en Normandie, devaient fournir chaque semaine à leur seigneur, le jour qu'il lui plaisait de désigner :

Voir les citations de M. de Beaurepaire (*Vicairie de l'eau de Rouen*, p. 172) à l'article EAVIE, t. III, p. 3^a.

MAREER, marayer, maroier, verbe.

— Neutr., naviguer :

Une nave de mer garnie de voile et de mast, chastel devant et derriere, et de tous autres abillemens et ordonances qui appartiennent a nef pour *marayer*. (*Chron. de Nangis*, an 1377, ap. Ste-Pal.)

Tu as fait que faux et traite d'aler *mareer* avecques autres que ceulz avec qui tu te estoie loué. (1391, Arch. JJ 141, pièce 89.)

Le pays de Bretagne est de si grant dangier que a peine par deux ans peut nef *mareer* sans venir en danger de ladite seigneurie. (*Coust. de Bret.*, f° 204 v°.)

— Séjourner dans un port :

De chascune gabarre qui par ledit port *mareera*, dix souz chascun an qu'elle *mareera* oudit port. (1342, Arch. JJ 74, pièce 492.)

— Act., gouverner un vaisseau :

Le suppliant, depuis qu'il vint a l'age de .XVII. ans, ou environ, il s'est mis a maronner sur la mer, ... tellement qu'il savoit bien et sceurement mener, conduire, et *maroier* ung navire. (1453, Arch. JJ 182, pièce 89.)

Aunis, *mareant*, homme qui va à la marée, qui va pêcher ou ramasser des coquillages à marée basse.

MAREGLERIE, voir MARREGLERIE.

MAREGLIER, voir MARREGLIER.

MAREI, adj., de mer :

La sele ressembloit dos de poisson *marei*.
(*Gaufrey*, 5603, A. P.)

1. **MAREILLIER**, voir MARREGLIER.

2. **MAREILLIER**, voir MERELIER.

MAREKEL, voir MARESCHEL.

MARELIER, voir MERELIER.

MARELLE, voir MERELE.

MARELLEUR, s. m., directeur :

Procureur et *marelleur* dudit college.
(1507, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

MARELLIER, voir MARREGLIER.

MAREMANCE, - enche, - anche, *marim.*, s. f., affliction, déception, contrariété :

... Dont grant *marimanche*

Nos porroit avenir.

(*Jeh. des Preis*, *Geste de Liege*, 7008, Scheler, *Gloss. philol.*)

... Mais onques *maremanche*

Ne fist a Saint Lambiert.

(*Id.*, *ib.*, 9242.)

— Sans *marimence*, sans erreur :

Octaviane oit nomm trestout *sens maremanche*.
(*Jeh. des Preis*, *Geste de Liege*, 1656, Scheler, *Gloss. philol.*)

Wallon, *marmense*, namurois, *marimense*, gêne, embarras.

1. **MAREMENT, marrement, mairement, mariment, marriment, -ant, mer., merr., s. m.**, chagrin, douleur, déplaisir, affliction :

Granz fu li dolz, fort *marrimenz*.

(*Passion*, 121, Koschwitz.)

Vint en la chambre, pleine de *marrement*,
Si la despeiret que n'i remest nient.

(*Alexis*, xi^e s., str. 28^a, G. Paris.)

De *marrement* e de pour

Ublia t'le sa doloir.

(*Wace*, *Rou.*, 3^e p., 1133, Andresen.)

Fu plein d'ire e de *marrement*.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 6038, Michel.)

Or ad li reis d'Escoce el cuer grant *marrement*.
(*Chron. de Jord. Fantome*, 272, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

De *marement* murut. (*Rois*, p. 16, Ler. de Lincy.)

Grant *marement* ai oud pur l'amur
Nostre Seigneur de ço que guerpit le unt
icil de Israel. (*Ib.*, p. 320.)

Et crie et fait grant *marrement*.

(*Rom. du S. Graal*, 2730, Michel.)

Quant n'i truevent nului, si font grant *merre-*
ment.

(*Dit de Guill. d'Angle.*, 223, Michel.)

Quant cil l'entendent molt ont grant *marement*.

(*Mort Aymeri de Narb.*, 3577, A. T.)

N'eustez vos grant *marrement*,

Quant me veistes n' tournament ?

(*Renart*, Br. XV, 69, Martin.)

Si ert cil li tornoiemenz

Donc mes cuers a granz *maremenz*.

(*Parton.*, 6623, Crapelet.)

Il a enoi grans *marremenz*.

(*Ib.*, Richel. 792, f° 2^d.)

Ele gent e plure,

N'a ad nul ke sucure

De sun *marement*.

(1236, *Chans. sur les exactions de H. III env. le clergé*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 189.)

A l'assambler ensamble y ot fort *mairement*,
De lances et de dars cruel acointement.

(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 328 r°.)

Lors vint avant la serve, cui Diex doinst *mare-*
ment.

(*Berte*, 2287, Scheler.)

Moult fu pensis et ot grant *marimant*.

(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 80^e.)

Ne mena duel ne *marrement*.

(*Rosc. Vat. Chr.* 1858, f° 56^e.)

Que querrez vous, gent esbahie ?

Que menez vous tel *mariment* ?

(*D'Aloul*, Richel. 837, f° 145^d.)

Ne savoit pas le duel et le grant *marrement*

Que fesoient dehors si frere et si parent.

(*Doon de Maience*, 3646, A. P.)

Bien sout que *marement* aveit,

Quer pensis et ploros esteit.

(*Chastoiem. d'un père*, conte XIII, 103, Biblioph. fr.)

... Les voix et les complaintes

Et les grans cris des meres maintes

Qu'elles font, et les *meremens*,

Et les pleurs et les villemens

Pour leurs enfans qui mors gisoient.

(*Hist. des Trois Maries*, f° 100, ap. Ste-Pal.)

Joseph, qu'avez vous apperceu,

Qui demenez tel *marrement* ?

(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 54.)

Dont je doy faire *marrement*.

(*Ib.*, p. 21.)

2. MAREMENT, adv., misérablement :

Fai ce que vuoll, e si me crei,
Nos deus aore bonement
Ains que muires si *marement*.

(WACK, *Vie de Ste Marguer.*, 28, Joly.)

Cf. MAR.

MARENAIGE, voir MAIRENAGE.

MARENDE, voir MARANDE.

MARENE, s. f., sorte de cerise aigre :

Les autres (cerises) sont aigres et agues et ont trop plus petit arbre et ne se eslient pas en hault, mais se espendent en branches ça et là, et sont appellees *marenes* ou marches, et en aucuns lieux griannes. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 49 r°, éd. 1516.)

MARENEL, voir MARINAL.

MARENGIEN, s. m., terme injurieux que les Français appliquaient aux Espagnols et qu'on rencontre à la date de 1510 dans une pièce des Archives de la Meuse (B 1570).

Cf. MARRANE.

1. MARENIER, voir MARINIER.

2. MARENIER, voir MAIRENIER.

MARENNIER, voir MAIRENIER.

MAREQUIER, voir MARESCHIER.

1. MARER, v. a., amarrer :

C'est par faute du maistre et des mariniers de *marer* le tonnel. (*Coust. de Bret.*, f° 211 r°.)

2. MARER, marrer, verbe.

— Neutr., séjourner dans un port :

Tant pour le hebergerent et recueil du grant navire de nostre royaume qui y pourra *marrer* (au Havre) et poser a l'advenir sans danger. (*Pièce de 1520*, ap. Stephano de Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, p. 268.)

— Act., gouverner un vaisseau :

Le maistre d'icellui balenier le voult abandonner, disant que plus ne le *mareroit* pour le grant trait qu'il portoit. (1453, Arch. 182, pièce 52.)

MARERIE, voir MAIRERIE.

MARESAI, voir MARESCAL.

MARESCAGE, - aige, adj., marécageux :

Non grandement loing du rivage
Une place fort *marescaige*
Et limonneuse et argilleuse.

(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 74^b, impr. Instit.)

MARESCAGIER, adj., de marais :

Serpens *marescagiers*. (GREVIN, *des Venins*, I, 20, éd. 1568.)

MARESCALD, voir MARESCHAL.

1. MARESCAUCHIE, s. f., marais :

Pour la difficulté des lieux bas et *marescauchies*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 134 r°.)

2. MARESCAUCHIE, voir MARESCAUCHIEE.

MARESCHAILLE, - quaille, s. f., marais :

Pays de fossez et de *maresquailles*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 489.)

MARESCHAL, maressal, maresal, marachal, marescald, marechault, mareschell, mareschaut, marischal, marisschal, mariskal, marichal, marichault, marissal, marissael, marisiel, marissies, merchault, s. m., artisan ou officier chargé du soin des chevaux et des écuries :

Agaso vel agasus, *marescald*. (*Gloss. du XIII^e s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 327.)

Louis li *mareschaz*. (1239, *Cart. de S-Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023.)

Nus ne puet estre fevre a Paris, c'est a savoir *marischax*, greiffiers, hiaumiers... que il n'achate le mestier du roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., xv, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Quant vit le *marissael*, lors li dit sans cuidier.

(*B. de Seb.*, xix, 648, Bocca.)

Et dist li *marissaus* : Par le corps saint Richier.

(*Ib.*, xix, 651.)

Quant li *marissaus* l'ot, ne li agreea mie.

(*Ib.*, xix, 689.)

Hugues le *mareschaut*. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 26 r°, Arch. mun. Nevers.)

Blondel, *marechault*. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 11 r°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

La est le maistre des œuvres, carpentiers, *marisschaultz*, forgeurs, et toutes manieres de gens. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardi*, Du quatr. estat, Michaud.)

Ung forgeron ou *marichault*. (R. Est., *Thes.*, Faber.)

Ung *mareschell*. (1580, *Compt. de tut.*, f° 72^a, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

— Titre de différentes dignités :

Ge, Jofroit de Loupi, *marachaus* de Champagne. (1238, Louppi, I, 2, Arch. Meurthe.)

Jofroi de Loupi, *marachal* de Champagne. (*Ib.*)

Marischauz de Champoigne. (*Ch. de 1250*, Ctes d'Artois, 223, Arch. P.-de-Cal.)

Ge, *marichauz* de France. (1263, Arch. Mus., vit. 45, pièce 263.)

Pour la tiere mious sostenir

Establirent .i. *mariskal*

Sage et prudoume et bien lolal.

(Mousk., *Chron.*, 1525, Reiff.)

Commandez a tous connestables et *marescaultz* qu'ilz entendent de ces nouvelles faire publier dilligemment. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. I, p. 184, Soc. de l'H. de Fr.)

Le bossu *merchault* de Bourgonne. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 104, Michelant.)

Son *marissies* apielle et dist : Vous-en yres

Au les viers Saint Denis, l'iaue vous paseres.

(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9875, Chron. belg.)

Sen *marisiel* Binet

(*Ib.*, 6105.)

Maresal de France. (24 mai 1466, *Lett. de L. XI*, Arch. mun. Péronne.)

MARESCHALLESSE, s. f., femme du mareschal :

Il donoit a sa fille, demoiselle Margerite, le chastel de Mathe Griphon et les deux pars de la baronie, sauve le tiers que il avoit doné a la *mareschallesse*. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, t. I, p. 254, Buchon.)

MARESCAUCHERIE, marescaucherie, s. f., pansage :

Se li kevas est blechies, on le mettera en le main du mareschal, et paiera chil a cui il est loues le despens du keval et de la *marescaucherie*. (*Seconde coutume de la cité d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 175.)

MARESCAUCHAILLE, s. f., marais :

Se une partie de la ville n'eut eu paluds, *marescauchailles*, lacs et eaues pour murailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 11.)

MARESCAUCHIE, voir MARESCAUCHIER.

1. MARESCAUCHIER, mairechaucier, s. m., maréchal :

Raour nostre *mairechaucier*. (1294, *Charte de Soissons*, Richel. I. 9873, f° 40 v°.)

2. MARESCAUCHIER, - chausser, - chauser, verbe.

— Act., ferrer, panser, en parlant de chevaux :

S'il avient que huns home luie autrui bestes... et celui ou cele qui l'aura luiee la fait *marescauchier*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 74, Beugnot.)

Se il n'a la beste faite *mareschauser*... et il la veaut rendre, faire le peut. (*Ib.*, ch. 106, ap. Duc., *Mareschalcia*.)

Pour *marescauchier* ledit coursier, qui s'estoit blessies et affloze du voyage. (*Compt. de 1338*, ap. Duc., *Mareschalcia*.)

Por ferrar et *marescauchier* chevaul, (1405, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 145, f° 35 v°.)

— Absolument :

Li mareschal qui lors estoient

Enz ou pais ne gaaignoient

Nule riens a *marescauchier*.

(ADENET, *Cleom.*, Ats. 3142, f° 7^d.)

MARESCAUCHIR, v. a., ferrer, panser en parlant d'un cheval :

Qui acquiert son vivre et ce que mestier li est de *marescauchir* chevaux et de medeciner et guerir bestes. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 58^d.)

MARESCAUDE, s. f., femme d'un maréchal :

Nostre amee et nostre faelle Adeline la *marescaude* de Nevers. (1250, *Chart. du Comté de Nevers*, ap. Duc., *Marescalus*.)

MARESCAUCHIERIE, - ssee, - ssie, - cie, - sie, marchauss., marchass., marescauchie, mer, s. f., écurie :

La ont ostex par la vile saisis,

Mareschausses de chevaux establis.

(*Gar. le Loh.*, ap. Duc., *Mareschalcia*.)

Dedans une *mareschaucie*
Lui ont son cheval establi
Et lui donnent et foin et blé.
(Rom. de la Violette, ap. Duc., *Mareschalcia*.)

Une *mareschaussee* pour dix chevaux.
(1246, Ch. de Joinv., ap. Duc., *Mareschalcia*.)

A l'uis de la *mareschaucie*
Se sont ambedui aresté.
(Des Tresces, 102, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 70.)

La maxon et la *merchaussiee* au costé.
(1294, Cart. Gr.-Egl. de Metz, Richel. 11846, f° 107 r°.)

Sus la *marshassie*. (1300, *ib.*, f° 108 r°.)
La *merchaucie* lou clerch Ochate. (1345, Cart. de Ste-Gloss. de Metz, Richel. I. 10024, f° 14 r°.)

Lequel varlet eust laissé une chandelle ardoir en la *mareschaucie*. (1374, Arch. JJ 103, pièce 322.)

Le lieu de Montevron si comme il se comporte et poursuit tout en la closeure de la mothe comme dehors, comme de maisons, edifices, de grange, de court, de *marshaucees*, de fossez, de haies et de buissons assis entour ledit lieu. (1404, Aves du moulin de l'Exploit, *chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 34 v°, Arch. Loiret.)

Qui fut .iii. jours a faire la *marshaussee*. (Compt. de l'H.-D. d'Orl., 1408-9, exp. reparat. dom., Hôp. gén. Orl.)

Tenant a la *marshaucie* de Jehan Regnaut. (1410, Chap. de N. D. la Grande, G, 1128, Arch. Vienne.)

Jouxte les *marshaussees* de mon houstel a Poitiers. (1414, *ib.*)

Un tel tient en fief ung manoir amazé de maison, cambre, grange, estable, et *marescauchie*. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Nom d'une prison de Londres :

Les Anglois revoltés contre la noblesse, vinrent es faux bourgs de Londres qui sont grans et beaux, et y abbatirent plusieurs beaux hostels, et par especial, abbatirent les prisons du roy que l'on dit *marshaucies*, et furent tous les prisonniers delivrez. (Froiss., *Chron.*, II, 137, éd. 1859.)

— Prestation en avoine pour les chevaux du seigneur :

Mareschausie d'avoine. (1281, *Chart. S. Steph.*, ap. Duc., *Mareschalcia*.)

Qu'ils paissent certains abonniages, *mareschaucies*, tierces, escharges, pas et corvees. (1390, *Ord.*, VII, 391.)

Homage plain pour l'avaine de la *marshausse* laquelle avenue est amasee es parroisses de S. Maurice de Gençay, de Maigné, de Somere et de S. Segondin. (8 mars 1404, *Gr. Gauth.*, f° 84 v°, Arch. Vienne.)

Boulonnais, *marshaussee*, étable, grange, d'après Ménage.

Cf. MALLE CHAUSSEE ET MARCHAUCE.

MARESCHAUT, voir MARESCHAL.

MARESCHE, - esse, - esque, adj., marécageux :

La valee estoit seulement entredeux et une palus *maresche*. (Rom. de J. Ces., Ars. 8186, f° 76^d.)

Tient en fief .xix. mesures de broucq, terre *maresque*. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. f., marais :

S'en vat par la *maresse*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 1859, Scheler, *Gloss. philol.*)

Nom de lieu, *Maresches* (Nord).

Suisse rom., Fribourg, *marshes*, s. f. pl., terres marécageuses.

MARESCHEI, voir MARESCOHI.

MARESCHEL, - kel, - quel, *marekel*, s. m., petit marais :

Willaumes Doublie et si parçonier del *marekel* outre le melin del castel, .ii. o. (1250, *Rentes de l'avoué d'Arras*, Tailliar, p. 188.)

Leur avons confirmé tout le pasturage dou mares et des reges et toutes les issues et les entrees par ou on ist et entre a cel mares et a cele commune pasture tres le *marekel*. (1258, *Lett. de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Tailliar.)

Maresquel. (1399, *Cart. de Corbie*, ap. Duc., *Mariscus*.)

MARESCHELL, voir MARESCHAL.

MARESCHERIE, s. f., marais, marécage :

Une tour fort et haut, qui seoit en une *marescherie*. (Merlin, ap. Duc., *Marescheius*.)

MARESCHE, - quet, s. m., petit marais :

Mesures de bruch dits *maresquez*. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nom de lieu, *Maresquet* (Pas-de-Calais.)

1. MARESCHIER, v. n., creuser une mare pour l'arrosage d'un jardin maraicher :

Les habitans pevent et porront fouir une gauge en parfent en leurs diz marez pour *mareschier*. (1364, Arch. JJ 96, pièce 78.)

2. MARESCHIER, *maresquier*, *marequier*, s. m., le mod. maraicher, jardinier qui cultive des légumes :

Robert de Maiocq et Jehan le borgne, *marequiers*. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 5.)

Maresquier. (1551, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MARESCHIERE, - esciere, - esquiere, - ichiere, s. f., marais, marécage :

Li fous qui au rosel s'apuie
Li rosiaus li faut par deriere
Si qu'il chiet en la *mareschiere*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 38^b.)
Et il chiet en la *mareschiere*.
(*ib.*, Ars. 3527, f° 93^b.)

Fu Auberi en une *mareschiere*
Ou est alé as oisiais de riviere.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 19^b.)

Car il avoit .i. croleis et une *marshiere* entor la citeit. (S. *Graal*, III, 513, Hucher.)

Lors vint en une *mareschiere* et vit devant lui une tor. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 23^c.)

Icele maison estoit en une moult grant *marshiere*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, 13 v°.)

Li reignes de Hongrie est touz ceinz et avironnez de granz eaues et de lees *marshieres* et de parfondes paluz. (GUILL. DE TYR, XVIII, 1, P. Paris.)

Un palus et unes *marshieres*. (Cont. de G. de Tyr, Flor. B. Laur., 10, iv.)

Les lieux estoient si forts et si perilleus pour les fontaines et pour les *marshieres*, que quant ils estoient dedans embatus, ils ne les pouvoient de rien grever. (Gr. *Chron. de Fr.*, I, 2, P. Paris.)

MARESCOI, - coi, - chei, *marsheski*, s. m., marais, marécage :

Une bone contree, clos ert d'un *marsheski*.
(Horn, 504, Michel.) Var., *marsheski*.

— Fig., aller au *marsheski*, patauger :
Sandrart, droit au *marsheski*
Ales vers moi respondant.

(J. d'ESTRUEN, *Jeu parti*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 121.)

Encore alez vous au *marsheski*.
(Chans., Vat. Chr. 1490, f° 175 r°.)

Nom de lieu, *Maresché* (Sarthe).

MARESCOIS, - cois, - quois, - gois, s. m., marais, marécage :

Li ceval fuient aval le *marsheski*.
(Raimb., *Ogier*, 1808, Barrois.)

Sanz fonteinne, sanz *marsheski*. (G. DE TYR, XXII, 20, Hist. des crois.)

S'arresta le chevalier en ung *marsheski*, et descendit de sa jument, et la laissa aller paistre aux marestz. (*Perceforest*, vol. I, ch. 64, éd. 1528.)

S'est dit au xviii^e s., sous la forme *marshais*, dans le sens de mare :

Défense d'enlever de l'eau du *marshais* de Landouville. (1778, *Mairie de Loens*.)

MARESCHON, *marshchon*, *marshisson*, s. m., marais :

Decret de un manoir seant au *marshisson* de le sauch Boineul en l'eschevinage de Douai, et de six quarantaines de terre. (*Pièce du 3 sept. 1384*, ap. Roq., *Suppl.*)

Les subjets dudit lieu de Nœux ont accoustumé mener leurs bestes paistre au *marshchon* de Drucat. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 143, Bouthors.)

MARESCHOUICIER, voir MARESCHAUCIER.

MARESCIERE, voir MARESCHIERE.

MARESCO, voir MARESCOI.

MARESKEL, voir MARESCHEL.

MARESME, s. m., bois :

Que les patenmarkers dedeins le roialme d'Engleterre... ne facent ascuns patyns ne clogges de *marshes*. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Cf. MAIRIEN.

MARESCQUAILLE, voir MARESCHAILLE.

MARESCQUE, voir MARESCHE.

MARESCQUEL, voir MARESCHEL.

MARESCQUET, voir MARESCHE.

MARESCQUEUS, - eux, - eulx, adj., de marais, marécageux :

Pays mol et *marshesqueux*. (*Modus*, f° 8 r°, Blaze.)

Est la ville de la grant Noegarde... avironnée de grans forests, et est en bas pais parfonde de eaues et de places *maresqueuses*. (GHISL. DE LANNOY, *Voy. et Ambass.*, p. 32, Potvin.)

Et tant bescherent que ilz trouverent un lac en forme d'un petit vivier *maresqueux*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, t. 37^a, éd. 1532.)

Aus lieux *maresqueus*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, t. 150, éd. 1536.)

Herbe *maresqueuse*. (ID., *ib.*, t. 193 v^o.)

Lieux *maresqueux*. (SEYSSSEL, *Apian Alex.*, t. 375 v^o, éd. 1560.)

A un aultre asne peust eschoir
Qu'en passant un lieu *maresqueux*
Vint a chopper.

(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 96, 2^e partie, Lormier.)

Vindrent pres d'un lieu *maresqueux*
Ou ilz ont veu grenoille mainte.

(ID., *ib.*, t. 134, 1^{re} partie.)

Maresqueux oiseaux.

(GAUCER., *Plais. des Champs*, p. 206, éd. 1604.)

MARESQUIER, voir MARESCHIER.

MARESQUIERE, voir MARESCHIERE.

MARESQUOIS, voir MARESCHOIS.

MARESSAL, voir MARESSAL.

MARESSAUCHERIE, voir MARESSAUCHERIE.

MARESSÉ, voir MARESCHE.

MARESTANC, *merestent*, *melestent*, s. m., pierre de touche :

Se chevalier, a droit esgart,
Chil qui n'ont a lor non regart,
Ne conoissent (si est grans dues)
Aus ne lor non, ne lor nons eus,
Ques conoist dont? — Li conteor,
Li hiraut et li vileor;
De chiaux dist Raols de Hosdent
Ke sont esproveit *merestent*
De chevalerie esprover;
Et par itant le vneilh prover
Ke, cant li marcheans assamble
L'or et le *melestent* ensemble...
Sel fier a *melestent*, et lors
Puet on conoistre se li ors
Est blans u marcheans u fins;
Et par itant, ce est la fins,
Conoist on par les menestreus,
Qui es places et es hostens
Voient les honors et les hontes,
Des queis on puet dire biaux contes
Et des queis non.

(R. DE HOUB., *Rom. des Eles*, 51, Scheler.)

Et quant li marcheans assamble
L'or et le *marescant* ensamble...

(ID., *ib.*, Richel. 837, t. 54^b.)

MARESTANT, adj., entouré de marais :
Si metrons nos agaiz soz le bruel *marescant*.
(*Floovant*, 526, A. P.)

MARESTE, voir MARETTE.

MARET, s. m. ?

La vienent s'udoyer qui portent ches' darses...
Ches gens de tous estas, chil robin, ches *mares*.
(GILLON LE MOISIR, *Poés.*, II, 88, Kerv.)

MARETE, voir MARRETE.

1. MARETTE, s. f., marée :

La gloire qui se trouve au fin feste amolli
et radouci toutes ces sortes d'aspretez

et rudesses, par la cueillette des roses douces, qui font trouver ces espinnes, tempestes, *marettes* et bourasques d'une douce seve. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 155.)

Marette, *maretta*. (OUDIN.)

2. MARETTE, *mareste*, s. f., petite mare :

Hameau de la *Mareste*. Thomas de *Mareste*. (Ch. de 1317, ap. Prévost, *Topog. des comm. de l'Eure*.)

Pays de Bray, *marette*, petite mare.

Nom de lieu, les *Marettes* (Oise).

MAREVOILLABLE, voir MERVEILLABLE.

MARFOILLE, *merfolle*, s. f., mauvais bois :

Est advenu en plusieurs terres, landes, *marfoille* qui ne portoit que poy de fruitz. (*Coust. de Bret.*, t. 220 v^o.)

Aulcunes personnes commencerent a y edifier, les ungs a planter boys, vignes, les aultres *merfolles*. (ID., t. 221 r^o.)

MARFOILLEIS, - iz, s. m., mauvais bois :

Terres, landes, *marfoilleiz* qui ne portent point de prouft. (*Cout. de Bret.*, ms. S.-Briec, t. 1^a.)

MARGADE, s. f., poisson de mer, sèche :

Pour millier de *margade* ou seiche, .xv. s., (*Pancarte impr.*, xvii^e s., ap. Mantellier. *March. fréq.*, III, 245.)

Sur chacun cent de *margade* ou seche, .iii. s. (*Autre pancarte*, *ib.*, p. 247.)

MARGAIGNON, *margainon*, s. m., anguille mâle :

Anguillas in marem et feminam distinguunt (sub. Gallii). Marem vocant *Margainon* quod brevior, crassior, latior est capite. (*Traité ms. sur les poissons*, ch. 4, Richel. I. 6838, ap. Duc., *Margainon*.)

Margainon : m. A male cele. Langued. (COTGR., éd. 1611.)

MARGAINON, voir MARGAIGNON.

MARGAIRE, s. f., oiseau de diverses couleurs, commun en Savoie :

Margaire. A savoyan bird of sundry colours. (COTGR., éd. 1611.)

MARGARETE, voir MARGUERITE.

1. MARGARI, *magari*, s. m., amiral, chef d'une flotte :

Tel dol en ot le *margari*
Que il se cuide esragié.

(Mort du Roi Gormond, 447, ap. Reiff., *Chron. de Mousket*, t. II, p. 26.)

Le *margari* les cris en ot ;
A l'estandart polnaant tost
Le roi Gormond ad trové mort,
Treis feiz se pasma sur le cors

(ID., 418.)

La bataille dura treis dis
Entre Gormond et reis Louis ..
Al quart comencent a fuir
Turz et Persanz et Arabis...
Le *margari* en ot les cris :
U fuez vos, paiens chaitifz ?

(ID., 426.)

Ferant aloit le *margari*.

(Parton., 8973, Crapelet.)

La a li *magaris* gisoit.

(ID., 9773.)

Octaviuz, uns *margaris*, qui estoit amis Pompee. (*Faits des Romains*, Richel. 23083, t. 122^b.)

S'est employé anciennement comme nom propre :

Curant i viat *Margariz* de Sibille.

(*Rol.*, 955, Müller.)

2. MARGARI, s. m., renégat :

A l'uitisme jour ariva,
Et Gormons l'a bien retenu,
Pour çou que biaux bacelers fu ;
Mais Dieu li a fait renouier,
Ki garit l'avoit de noier.
Mais moult en ot son cuer mari,
Si le clama le *margari*.

(PH. MOUSK., *Chron.*, 14128, Reiff.)

Cf. Duc., *Magarizare*, *Margarizare*.

MARGAU, s. m., sorte de goëland :

L'on tuoit aussi des mauvis et des gros *margaux* qui dans les commencemens nous en sucions les sangs. (*Journal du corsaire Jean Doublet*, p. 37, Charavay.)

Cf. MERGAS.

MARGAUDER, v. n., s'accoupler avec une chatte :

Les bestes chevalines saillent, les asnes baudouinent, ... les pourceaux souillent, ... les cerfs rutent, ... les coqs cochent, les chats *margaudent*. (*Moyen de Parvenir*, p. 171, éd. elzevir, s. l. n. d.)

MARGAULT, s. m. ?

LE BADIN.

Le corps est jolnaant de laine,
Et la poiacte sur le *margault*.

(*Farce du Cousturier*, p. 16, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et serm. joy.*, t. I.)

MARGE, s. m., bord :

Le suppliant qui tenoit en ses mains unghernois, que ou appele pouda ou podet de fer avecques son *marge* de bois. (1481, Arch. JJ 209, pièce 105.)

Et combien que chascun redoubtoit monter, il monta le premier en soy attachant au *marge* des murs, ne pouvoit rebouter de son escu les dards qui de toutes parts cheaus le vexoient. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, IX, IV, 15.)

Tu fais que l'igneumon en Egypte adoré

Affranchit de poisons le *marge* labouré

Du fleuve Memphien.

(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

MARGELLE, - ele, *mqrd.*, *marz.*, *mars.*, *marc.*, *mardr.*, s. f., l'assise de pierres que forme le rebord d'un puits, d'une fontaine :

Il vont a la *margele* ki d'or fu tresjetee

Qui reçoit le conduit qui vient par le baec.

(*Rom. d'Alex.*, t. 54^e, var., Michelant.)

Fontaine riche et de moult grant bonté,

La *mardelle* est de marbre esquarré.

(*Bret. conquise*, Richel. 2233, t. 37 v^o.)

Une *mardelle* pour le puits de la Grand Porte. (Août 1442, *Registre de vérification des dépenses faites par Guiot Chastellain*, Arch. mun. Avallon, CC 91.)

La *marzelle* du puiz. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, t. 114 v^o, Bibl. la Rochelle.)

Il tumba a la renverse dedans un puy

sans *marzelle*. (LE BAUD, *Chron. de Vitré*, c. LXVII, éd. 1663.)

Refaire la maçonnerie du puits, et y mettre une *maidelle*. (4 mars 1504, Arch. Basses-Pyr., E 379, IA 5623.)

Hors la *marzele* et circuit des d. fontaines. (23 août 1504, *Reg. cons. de Limog.*, I, 4, Ruben.)

Joignant le puis, il y a un grand vaisseau de pierre eslevé au dessus de la *marselle*, de cinq ou six pieds, ou l'eau se monte. (MONT., *Voyag.*, p. 9, éd. 1774.)

Mardelle d'un puits, the brink or brim of a well. (COTGR., éd. 1611.)

Margelle, as *maidelle*. (ID.)

La *marzelle* du puits. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 414, éd. 1626-1637.)

Daviler (*Cours d'architecture*) dit *maidelle* ou plutôt *margelle*.

— Bord en général :

Li tabernacle, li *marzele* (du char)

Ert de cuir d'olifant poliz.

(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 49^b.)

Le tabernacle et la *marcelle*...

(ID., *ib.*, ap. Duc., *Marcellum*.)

Berry, *maidelle*.

MARGENIER, s. m., p.-ê. faute pour *marrenier*, ouvrier qui travaille à la mare :

Il (Porus) envoie ses mes par Bautre le souveragne, N'i remest a semondre plain, ne val, ne montagne, Ne es li *margenier* qui la tiere gaagne.

(*Rom. d'Alex.*, f° 47^a, Michelant.)

Cf. MARRENEUR.

MARGERIE, - *guerie*, *magerie*, s. f., perle :

....Que cil fist grant folie

Qui entre les porciaus giete se *margerie*.

(*Rom. d'Alex.*, f° 84^b, Michelant.)

Por l'or et por les *margeries*.

(*Expl. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 43^v.)

Coment puet estre autrement doneiz li sainz as chiens, et les *margueries* as pors, se cil ne sunt primiers espurgiet de lor felonie, et cist de lor orl deleit. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 37^r.)

Rubins, topaces, *margeries*,

Jaspes.

(*Deliv. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 30^r.)

.... Et s'ot a Margerie,

Qui biele estoit com *margerie*.

(Ph. Mousk., *Chron.*, 24515, Reiff.)

Elle est plus blanche que nule *magerie*,

Et plus vermoille que [la] rosse florie.

(*Otinel*, 630, A. P.)

Noms propres, *Margerie*, *Marguerie*.

MARGETTE, s. f., fête de la Vierge Marie :

Si les bois abbatu ne sont relevez dedans la *margette* ensuyant la bauson a coupe, amande de soixante sols parisis. (1507, *Cout. de Péronne*, Nouv. Cout. gen., t. II, p. 601^b.)

MARGICERIE, voir MEGEISSERIE.

MARGIER, *marger*, v. a., border :

Tout autour on ot vregié

De rainselés

Espesement et dur *margiet*

Et ounement arrengié.

(FROISS., *Poés.*, II, 195, 26, Scheler.)

Marginatus, qui ha grand bord, *margé*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Marger, to make a margent, brinke, edge, or brimme. (COTGR., éd. 1611.)

Marger, hazer margen. (OUDIN, 1660.)

MARGINE, s. f., marge :

Margine de livre. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

MARGIOLLE, s. f., espèce de monnaie :

Dans un avis donné au roy l'an 1310, il est fait mention de diverses monnoyes de l'Empire, qui avoient cours en France. Karlins, Coronatz (Monnoyes du Roy Robert), Esteveuone, *Margiolles*, et plusieurs autres, que l'on mettoit cinq pour une maille tournoise d'argent. (FRANCOIS LE BLANC, *Traité hist. des monnoyes de France*, p. 224, éd. 1690.)

MARGIR, voir MARCHIR.

MARGLERIE, voir MARREGLERIE.

MARGLESEUR, voir MARGLISEUR.

MARGLIER, voir MARREGLIER.

MARGLISEUR, - *isseur*, - *eseur*, *magl.*, *mergl.*, s. m., syn. de *marreglier* :

Des *margliseurs* de la ville d'Aloost. (*Compte du 13 fév. 1487 au 2 mai 1489*, Arch. Pas-de-Calais.)

Maglseurs, *magliseurs*, *margliseurs*. (*Compte de 1492*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aux *mergliseur* de l'église Saint Es-tienne. (1516, Lille, *ib.*)

Magliseurs de l'église de Montauban. (1567, Arras, *ib.*)

Auquel seigneur appartient creer et instituer clerc parrochial, ministres, *margliseurs* et charitables des pauvres. (*Cout. de Lille*, I, 29, Nouv. Cout. gén., II, 894.)

Dans le Nord de la France, il s'employait encore au commencement du XVII^e s. :

Comme aussy *margliseurs* et maîtres des pauvres. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 904, Hautcoeur.)

Rouchi, *margliseur*, marguillier.

MARGLISSER, voir MARREGLIER.

MARGOIGNIER, voir MARGOILLIER.

MARGOILLIER, - *guillier*, - *gulier*, - *gul-lier*, - *goullier*, - *goignier*, mer., verbe.

— Act., rouler dans la boue, souiller, polluer :

Espristrent de fu le tuen saintuarie ; en terre *merguillerent* le tabernacle del tuen num. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXIII, 8, Michel.)

E malvede est la terre en sans, e *merguillede* est es ovres d'els. (*ib.*, cv, 36.) Var., *merguilliee*.

Marguillierent l'abitacle de tun num. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXIII, 7, Michel.)

Marguillierent le tuen saint temple. (*ib.*, LXXVIII, 1.)

Ceo que il vait contrefait, de gent escar hait ; (le singe)

E quant il est iret senos est *merguillet*.

(Ph. DE TAUN., *Best.*, 929, Wright.)

Il escharnist la gent que il en mal suprent,

E issi *merguillerat* celui k'il servirat.

(ID., *ib.*, 935.)

Car quant la terre est bien moillie

Et de la plueve est *merguillie*,

Li vens l'essue et la ratorne

A la biauté qu'ele ot.

(*De Josaphat*, Richel. 1533, f° 230^v.)

Sanz temples destruireunt

E si *merguillerunt*.

(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 167^b.)

Di moi que li oisel feront

Qui par desoure voleront.

Tost n'aront les ieus hors bekies,

Et mon luisant *merguillies*.

(*Vies des saints*, Richel. 23112, f° 326^a.)

Lesquels prindrent le suppliant au corps et aux draps, et le *margouilloient* comme un pourcel. (1385, Arch. JJ 127, pièce 172.)

— Réfl., se salir :

Qui son cors em pechié touoille

Et s'i delite et s'i *margouille*

De celi oste Deus sa face.

(*Rom. des Trois Ennem.*, Ars. 5201, p. 271^a.)

— Act., meurtrir :

Toz leidiz e toz *merguilliez*

E toz les membres empeiriez.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 1387, Michel.)

Ceste vieille me fist moult pis

Que les autres, car sur mon pis

Se mist l'orde vieille puant :

Tout le corps me fist tressuant.

L'ame de lui au deable soit !

Car tant sur le pis me pesoit

Que mon cuer mettoit a malaise

De grant destresse et de mesaise.

Trop fort me print a *margouillier* ;

Lors commençay a ventrouillier,

Et entray en si fort penser

Que nul ne le scauroit passer.

(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du

Ménagier, t. II, p. 5, Biblioph. fr.)

Adonques me prindrent ensemble et jus me abatirent, si me *margouillierent* par la gorge et tellement me pousserent que je n'y pouvoie resister. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 149^r.)

Besoing seroit, par cry imperial,

De *margouiller* sans appel ou repliques

Telz seducteurs, serviteurs de Belial.

(R. DE COLLERYE, *Ballades*, I, Bibl. elz.)

— Ronger, mâchonner :

Margouiller, to gnaw, to mumble with the teeth. (COTGR., éd. 1611.)

Besançon, XVIII^e s., *margouiller*, baragouiner. Bourg., Yonne, Saligny, *margouiller*, gâcher. Suisse rom., Fribourg, *margaler*, crotter. Centre de la Fr., *margouiller*, *margouiller*, v. a., crotter, salir ; v. n., patauger. Poitou, *margouiller*, v. a., faire un ouvrage agricole par un temps pluvieux, dans l'eau, dans une boue liquide et grasse. Norm., *margouiller*, salir. Pays de Bray et vallée d'Yères, *margouillier*, mâcher, mâchonner, parler entre ses dents. Bessin, *margouoyer*, manger salement.

1. MARGOT, s. m., lingot :

Deux colovrines garnies de 40 *margoz* de plonc. (7 décembre 1440, *Invent. de Hugues Girard*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

2. MARGOT, s. f., pie :

Qui ne haïrent onques ne *margos* ne *magons*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 260, Kerv.)

3. MARGOT, s. m., instrument dont se servent les faux monnayeurs :

Margot, a certain engine used by false coiners. (COTGR., éd. 1611.)

MARGOUCHIER, - ousser, v. a., salir :

Alon nous vers la mer un petit deporter,
Si vous voy *margouchiez*, que je vous vosil laver.
(*Doon de Maïence*, 317, A. P.)

— Frapper, battre, meurtrir :

Et s'en retourne a bord, ou il trouve un cochon, lequel il *margousse* et fait crier tant que le crocodile l'entend. (SALIAT, *Herodote*, II, éd. 1536.)

H. Norm., vallée d'Yères, *margousser*, manger malproprement.

MARGOULLIER, voir MARGOILLIER.

MARGOUSSER, voir MARGOUCHIER.

MARGOUT, voir MARCOU.

MARGUEILLIER, voir MARREGLIER.

MARGUERIE, voir MARREGLERIE.

MARGUELLIER, voir MARREGLIER.

MARGUERIE, voir MARGUERIE.

MARGUERITE, - guarite, - garète, s. f., perle :

Ce sont ferrites
Et dyamans et cressperites,
Rubiz, jagonces, *marguarites*.

(RUTEZ., *Dit de Verberie*, 34, Jub., I, 252.)

Margarite. (*Apocal.*, ms. de Salis, f° 45 r°.)

La precieuse *marguerite* est une fine perle blanche et ronde et clere sans quel-que tache. (LE CHEV. DE LA TOUR, *Instr. a ses filles*, f° 56, ap. Ste-Pal.)

L'amatiste, la crisolite,
Le bal y et la *marguerite*.

(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. du Cabinet, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 265.)

Aux porcs jeter les *marguerites*.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, III, f° 130 r°, éd. 1619.)

MARGUERITON, s. m., petite marguerite :

Une sorte de marguerites y a il ayant la fleur large et espesse, de laquelle cinq ou six *margueritons* sortent, chacun porté par sa petite queue d'un doigt de long, faisans tous ensemble un beau bouquet. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 12, éd. 1805.)

MARGUIGNEUR, s. m., maquignon :

Ung *marguigneur* qui fut chercher ungue belle hacquenee. (1580, *Compte de tul.*, f° 92, Barb. de Lesc., Arch. Finistère.)

MARGUILLERIE, voir MARREGLERIE.

1. MARGUILLIER, voir MARREGLIER.

2. MARGUILLIER, voir MARGOILLIER.

MARHAL, s. m., valise :

Ce doyen dessusdict, fort animé et plain de malvais esprit, fit hastivement faire deux *marhaulx* a façon de malettes de pelerins, sur intention de y bouter les testes d'aulcuns d'eulx. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXXV, Buchon.)

1. MARIABLE, adj., de mariage, conjugal :

Je n'ai ne ja n'aurai envie
D'enfraindre par aucun delit
La loy du *mariable* lit.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 206°.)

2. MARIABLE, voir MARIAVE.

MARIABLEMENT, adv., conjugalement:
Connubiler, *mariablement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 7679.)

Mariablement, nubiler. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

1. MARIAGE, s. m., mari, homme marié :

Dame, dist W., vous parlez de folage,
Tu raras volentiers duc Buef ton *mariage*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 172°.)
Chevalier, prestre et *mariage*.
(*Poés. av. 1300*, IV, 1334, Ars.)

2. MARIAGE, s. m., donation matrimoniale, biens des époux :

Gardes e *mariages* od ceo ke apent
Dona a Normanz franchement.
(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 75.)

S'il avient que les *mariages* se partent
par la mort dou marit, la raison commande
que un sien hair dou mort, ou cil qui ave-
ront ces choses, devient rendre le douaire
a sa feme. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 118, Beugnot.)

3. MARIAGE, voir MAREAGE.

MARIAGÉ, part. pass., marié :
Gentisfame, quand elle a eu enfans, ains
qu'elle soit *mariagee*. (1270, *Etablissements de S. Louis*, Ord., I, 118.)

MARIAL, adj., marital, matrimonial :

Dam Herbert de Saint Liz fu de grant teneure,
Willeame prist sa fille par *marial* dreiture.
(WACE, *Rou.*, 2° p. 1325, Andresen.)

Haus est li kemins *mariaus*
Et plus est chil des veres haus.
(RENCLUS DE MOILLIERS, *Miserere*, cci, 1,
Van Hamel.)

MARIAULLET, s. m., notaire qui négocie les clauses d'un contrat :

Recors d'exploicts, recors d'hommes et
de *mariaulles*. (*Cout. de Haynault*, Nouv.
Cout. gén., II, 8.)

Pour ouyr les tesmoings du poursuyvant
et mesmes les *mariaulles* comme autres
tesmoings singuliers. (*ib.*, p. 31.)

Cf. MARIAVE.

MARIAVE, mariable, s. m., notaire qui négocie les clauses d'un contrat :

Volons et ordonons que toutes conve-
nances de mariages faites et affaires, qui
deutement sont approuvees ou d'hors en
avant approuvees seront par *mariaives*, et
par boins tesmons dignes de foid, dedens
.iii. ans apres le sollempnization de ma-
riages fait, soient cuert, et waillent en
toutes leurs clases et conditions. (J. DE
STAVELLOT, *Chron.*, p. 81, Borgnet.) L'acte
de 1386 porte *mariaibles*.

Cf. MARIAULLET.

MARICHAL, voir MARESCHAL.

MARICHAULT, voir MARESCHAL.

MARICHIERE, voir MARESCHIERE.

1. MARIEMENT, - ant, s. m., mariage :

Sont grans les neuces de ce *mariement*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 243^b.)

Maugré en ait mes peres et mi millor parent
Qui de moi et de vous fisent *mariement*.
(*Aiol*, Richel. 25316, f° 146^d.)

Que mais n'ara moullier en droit *mariement*
En trestout son vivant.
(*Chev. au cygne*, 701, Reiff.)

Je ne fais conte nul de ce *mariement*.
(*ib.*, 15343.)

Jou n'i vinc mie pour tel *mariement*.
(*Huon de Bord.*, 6524, A. P.)

Venez i suis je voiremant
Por veoir lo *mariement*
De la plus bele creature.
(*Rom. de l'Annunc.*, Ars. 5201, p. 89^b.)

Car il y doit avoir .i. haut *mariement*
D'Esmeret de Nimaye, qui de biaut resplent.
(*B. de Seb.*, II, 754, Bocca.)

... Que l'un de sez filz ot a *mariement*
Hermine la royne ou Engleterre apent.
(*Cyperis*, Richel. 1637, f° 53 r°.)

Or a li ber Phelepe au fier conteneant
Afee la fille a che roy proprement
Pour prendre et pour avoir en droit *mariement*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 17^b.)

Et pour ce fait yci lui avoit en convent
Li rois de Bel Maris a aidier loialment,
Et octroïé sa fille en droit *mariement*.
(*Cuv. du Guesclin*, 15401, Charrière.)

La place, je vous di, avoit esté bastie
Pour le *mariement* qui fa de grant lignie.
(*ib.*, *ib.*, 10121.)

Mais qu'il preado sa fille en droit *mariement*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3802, Chron. belg.)

2. MARIEMENT, marr., adv., avec cha- grin, en colère :

Marriement le vit venir
Vers sei.

(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2610, Michel.)

MARIEN, voir MAIRIEN.

1. MARIER, verbe.

— *Compagnon d'marier*, célibataire :

Mais depuis, apres qu'ilz s'en seroient
amplement enquis, auroient seulement
trouvé que ledict pretendu conventicule
estoit une assamblee de dix huit ou dix
neuf *compaignons a marier* qui, estans
sur le grand chemin qui mene de Tournay
au village de Blandain, auroient chanté
quelque pseume de David. (1562, *Réponses
des lieutenant du gouverneur, députés du
vicariat... de Tournai, à une lettre de la
duchesse de Parme*, Richel. 9009, f° 104 v°.)

Une inscription tumulaire du xvii^e
ou du xviii^e s., placée dans une église
située sur la place de Tournai, porte :
Jeune homme d'marier.

On appelle maintenant encore dans la
Flandre française *jeune homme d'marier*
tout célibataire, quel que soit son âge.

— *Mariant*, part. prés. ; futur *mariant*,
futur époux :

Et ausdits *futurs marians* accorder les dons, portemens et advanchemens soubz les promesses, retours et conditions convenues entre lesdites parties. (28 janv. 1644, *Procuracion par Jeanne de Ligne, baronne de Mortagne, à Messire Anthoine de Mol*, Arch. mun. Mortagne, cote 122, pièce 9.)

2. **MARIER, marroier**, verbe.

— Act., égarer :

Voit Bandoïn venir l'ansaigne desploie;
Né croit pas ce soit il, alant son san *marie*
Que vestuz est des armes Justament l'Angalie.
(J. Bon., *Sax.*, cl., Michel.)

— Réfl., s'affliger :

Chascuns a chascun ocrie
Son pechié, dont je *me marroy*.
(Eustr. Desch., *Poés.*, II, 174, A. T.)

Cf. **MARIR**.

3. **MARIER**, voir **MARRIER**.

MARIETTE, s. f., espèce de campanule :

Sa racine est chevelue comme celle des *mariettes*. (JEAN DES MOULINS, *Hist. des Plantes*, VII, 49, éd. 1653.)

Les Flamans appellent ceste plante *marriette*, pour ce aussi que dit Pena, qu'ils en firent present a cause de la beauté de sa fleur a Marie d'Hongrie, laquelle a esté tant renommee par ses hauts faits d'armes. Ou bien, dit Gesnerus, elle a esté aussi appelée du nom de la Sainte Vierge, a raison de la beauté de sa fleur. (Id., *ib.*, VII, 48.)

MARIEUX, s. m., bourreau, celui qui marie le condamné avec la potence :

..... Tost seriez roupieux,
Eschet qu'acollez ne soyez
Par la poe au *marieux*.
(VILLON, *Jobelin*, Jouanst, p. 163.)

MARIGLIER, voir **MARREGLIER**.

MARIGNIER, voir **MARINIER**.

MARILLE, s. f., registre :

Marille : f. A register, or matricular book. (COTGR., éd. 1611.)

Marille, Registro. (C. OUDIN, 1660.)

MARILLEI, voir **MARREGLIER**.

MARILLIER, voir **MARREGLIER**.

MARIMANT, voir **MAREMENT**.

MARIMENCHE, voir **MAREMANCHE**.

1. **MARIN**, s. m., mer :

Pour l'iaue de Tiane qui ciet ens el *marin*.
(*Chev. au cygne*, 7305, Reiff.)

A itant s'en torna tut dreit vers le *marin*.
(Horn, 3980, Michel.)

Que donné ly aray le plus noble orfenin
C'aujourd'hui soit regnans par decha le *marin*.
(H. Capet, 2870, A. P.)

2. **MARIN**, adj., de la mer :

Entrent es nes li *marinier*, *marin*.
(Les Loh., Ms. Montp., f° 226c.)

Etoile *marine*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 135a.)

La coste *marine*. (SALIAT, *Her.*, I, éd. 1856.)

3. **MARIN**, voir **MARIEN**.

1. **MARINAGE**, adj., situé sur le bord de la mer :

Mais venes tost ça jus en cest plain *marinage*,
Ilueques si penrons encui nostre herbergage.
(Ren. de Montauban, p. 363, Michelant.)

2. **MARINAGE**, s. m., homme de mer, marin :

Lay outre vuell passer avec cel *marinage*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1534, f° 37 v°.)

MARINAIRE, s. m., marin :

La outre vueilh passer avec ce *marinaire*.
(Rom. d'Alex., ap. Duc., *Marinariarius*.)

Cf. **MARINAGE** 2.

MARINAL, - el, *maren.*, *maron.*, *maronn.*, *marr.*, adj., de la mer, marin :

L'estoile *marinal*.
(Roum. d'Alex., f° 52b, Mich lant.)

Entre les periens *marinaux*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 134a.)

Estans *marinaux*. (*Ménagier*, II, 196, Biblioph. fr.)

Ilz ne sçavoient comprendre ou ilz estoient, fust par jugement *marinal* ou par appercevence. (A. LE MASSON, *Decameron*, 2^{me} journée, nouv. sept., Lemerre, I, 231.)

— S. m., marin :

Donc fist a toz dire e crier
E as *marrinaux* comander
Que les nes fussent depecies.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 6617, var., Andresen.)

Assez out od lui chevaliers,
Gentes puceles e muilliers,
Esturmans e *marineaus*,
E bachelers cointes e beaus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 41051, Michel.)

Devers la mier mist *marinaus*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.* - n., t. I, p. 17.)

Fol, mal aient li *marinel*
Qui ça outre vos amenerent
Quant en la mer ne vos giterent.
(*Tristan*, t. I, p. 224, Michel.)

La trovai cels enfanz senz oltre *marinal*,
(Horn, 216, Michel.)

Mis se sunt a la mer commun li *marinal*.
(*ib.*, 2166.)

La rue des *marinaux*. (*Noms des rues de Paris*, Richel. 4437, f° 243 v°.)

Grant nombre de *maronneaux* garniz d'espees et de couteaux. (1371, Arch. JJ 102, pièce 270.)

Gieffroy Bertrand de Saint Malo de Lille, povre *marinel*. (1377, Arch. JJ 113, pièce 187.)

Que nef s'en part d'aucun port chargé ou wide et arrive en aucun port, les *maronneaux* ne doivent pas issir hors sans le congé du maistre. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 1 v°, Arch. S.-Inf.)

Se ainsi est que le maistre fiere nul de ses *mareneaux*, le *marenel* doit attendre la premiere collee. (*ib.*, f° 2 v°.)

Les *maronneaux* de Bretagne ne doivent avoir que une cuise. (*ib.*, f° 3 r°.)

Les *maronneaux* marchans achettent aucuns vivres de boire et mengier. (*ib.*, f° 26 v°.)

Et se pesqueurs apportent les diz poissons sans y avoir aucun harenc, ilz n'en doivent rien, mais sont tenus de venir quatre, c'est assavoir le maistre et ses *maronneaux*, jurer devant la garde de la vicomté que oncques en leur pesquerie ne virent harenc. (*ib.*, p. 73, Coppinger.)

Tous lesdiz pescheurs, *maronneaux* marchans n'en doivent rien. (*ib.*, p. 72.)

Plusieurs inconveniens, pertes et dommaiges en sont venus a plusieurs marchans, *marinaux* et vasseaux. (1398, *Ord.*, VIII, 303.)

Le suppliant demanda a un pescheur ou *maronnel*, combien il faisoit une vente de poisson qu'il avoit. (1410, Arch. JJ 164, pièce 220.)

Comme le suppliant se feust mis en un vaisseau en la compagnie du maistre et autres *marineaux* d'icellui vaisseau pour aler peschier. (1412, Arch. JJ 166, pièce 279.)

Sur chascun des *marineaux* maistres de nefz. (1430, *Denombr. du baill. de Consentin*, Arch. P 304, f° 77 r°.)

Le roy commença a demander ou la nef Guillaume estoit, mais nul ne luy osoit dire. Adonc fut mandé le *marinel* qui conta toute l'aventure. (*Cron. de Norm.*, de nouveau corrigees, f° 71 v°.)

Si advint que la nuit les print, et que les *marinaux* de la nef la ou Guillaume estoit ne sceurent pas le cours de la mer. (*ib.*)

Si les passerent les *marinaux* en l'isle. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 115, éd. 1488.)

L'île des *Marronneaux*. (1645, *Cess.*, S.-Cyprien, l. 27, prieuré de Lurai en la châtellen. d'Angie, Arch. Vienne.)

1. **MARINANT**, s. m., marin :

Dame, dient li *marinant*,
Vos i poes tres bien aler.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl., Hatton 100, f° 12b.)

Al port droit vint a l'avesprer;
Mais nen i puet maison trover
Fors la maison d'un pecheor
Qui molt savait petit d'enor.
Gregoire vint al *marinant*,
Si li pria, por Deu le grant,
Qu'en son ostel le herberjast.
(*Vie du pape Grég.*, p. 85, Luzarche.)

Dont jura Damedieu Fromer le *marinant*
Que il les rescourra ou il mourra u champ.
(*Gaufrey*, 6832, A. P.)

Lors s'esquipent en mer li courtois *marinant*.
(*ib.*, 7527.)

Mes as undes de mer fud mis un vielz chalanz,
Et nus i fumes mis sans altre *marinanz*.
(Horn, 282, Michel.)

2. **MARINANT**, adj., bon pour la marine, propre à recevoir des vaisseaux :

Auquel lieu y a une petite riviere et hable de barre *marinant*, de deux a trois brasses, que trovasmes lieu a nous propice pour mettre nos dictes navires a sauveté. (*Navigat. faite par Jacques Carlier en 1535 et 1536*, p. 14, Tross.)

MARINATIF, adj., qui se pratique par mer :

Cest art cy (de marchandise) est divisé en trois parties..., l'une *marinative* qui se exerce par la mer, l'autre est onerative qui se exerce par terre, l'autre est assistente qui se fait en la maison. (*Contredictz de Songecreux*, f° 41 r°, éd. 1830.)

MARINE. - *yne, - inne, mer.*, s. f., mer, bord de la mer :

Grant joie en font [sor] la *marine*.
(*Floire et Blanchefl.*, 2^e vers., 194, du Ménil.)

Et tendirent treis et pavillons sour la *marine*. (MÉN. DE REIMS, 296, Wailly.)

De la *marine* fu lasses.
(Mousk., *Chron.*, 19804, Reiff.)

Tot entor coroit la *marine*.
(R. DE BEAUJEU, le *Biaus Desconneus*, 3900, Hippéau.)

Si fait aancrer ses nes, puis issirent fors et se logierent sour le *marine*. (JEH. DE TUIM, *Hist. de J. Ces.*, p. 141, Seltegest.)

Ciers fins, ciers calans fu li mors,
Qui vous traist le vie dou corps,
Par le tourment de la *marinne*.
(JEH. DE LE NOTE, li *Regret Cuill.*, 2196, Scheler.)

Au bord de le *meryne*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 105, La Grange.)

Quant Tongres voit si pres et toute la *marine*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1877, Schleer, *Gloss. philol.*)

— Marée :

Manger du poisson fraîchement prins augmente le mal, combien que la *marine* soit bonne aux ladres. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 125, Roybet.)

MARINEE, - *innee*, s. f., bord de la mer :

Tout droit devers le Rin, a une *marinnee*
Ot le queux nng chastel et une terre lee.
(*Doon de Maience*, Richel. 12563, f^o 1 r^o.)

— Marée :

La Inne duit les ondes et *marinees*.
(*Compl. de Dignant*, Anal. leod., v. 340, Chron. belg.)

MARINEL, voir **MARINAL**.

MARINER, *maronner*, v. n., faire le métier de marin, naviguer :

Le suppliant depuis qu'il vint a l'aage de dix sept ans ou environ, il s'est mis a *maronner* sur la mer... tellement qu'il savoit bien et sceurement mener, conduire et maroier ung navire. (1453, Arch. JJ 182, pièce 59.)

Et lui sembloit que n'estoit pas difficile de soi abstenir de *mariner* et non hanter la mer. (LOUIS XI, *Nouv.*, c, Jacob.)

MARINETTE, s. f., ancien nom de la boussole, selon Littré :

Mais celle estoile ne se muet,
Un art font qui mentir ne peut,
Par vertu de la *marinette*,
Une pierre laide et noirette,
Ou li fers volontiers se joint.

(HUGUES DE BERSI, cité par H. Estienne, *Precell.*, p. 205, Feugère.)

Quant a moy, je m'avanceray bien de dire que *marinette*, en poesie principalement, seroit celuy duquel je craindrois moins user. (H. ESTIENNE, *Precellence*, p. 206, Feugère.)

Cemot, justifié seulement par l'exemple que cite Henri Estienne, aurait été, selon Wolfart, forgé par Fauchet, dont Ménage a répété l'erreur. Les manuscrits de ce texte, qui est de Guiot de Provins, et non de Hugues de Bersi, portent *maniere* et *manette*.

Cf. MANIERE et MAGNETE.

MARINIER, - *ignier, - entier, - onier, - onnier, - ounier, mairienier, merinier, marnier*, s. m., homme de mer, marin, batelier :

Li *maroniers* ot la brogne endossee.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 184^a.)

Li *mairienier* orent paour.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 37^e.)

Nos face garnison aveir,
Nefs e vitaille e *mariniers*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24392, Michel.)

Li *meriniers*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f^o 200^b.)

Ainsinc font li bon *marinier*
Qui gardent vers la tresmontaine.
(Guiot, *Bible*, 827, Wolfart.)

Li *maronnier* tost s'adrecierent :
Leur voiles croisées au vent misent
E li vens dedens se feri.
(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 6445, Bordier, p. 201.)

Maronniers est, le port a garder.
(*Huon de Bord.*, 2568, A. P.)

Si vint a un *marouinier*, se fist tant vers lui qu'il le mist en se nef. (*Aucassin et Nicolette*, p. 39, Suchier.)

Comanda cescuns es *maroniers* que il s'i adregassent. Et li *maronier* disent que si feroient il volentiers. (*Chron. de Rains*, c. xxvi, L. Paris.)

Le *marignier* sailli de desoubz la soube de la nef et print le gouvernail. (*Ponthus*, ms. Gand, f^o 49 r^o.)

La nef... garnie de quarante *marniers* et dix pages. (1387, Arch. K 53^b, pièce 69.)

Ung *marenier*. (*Chron. de Jeh. le Bel*, p. 88.)

En le gouvrenance d'un *marouinier*.
(FROISS., *Chron.*, II, 120, Luce.)

— Fém., *mariniere* :

Woman maryner, *maronniere*. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 290, Génin.)

MARINON, s. m., marin :

Li enfant sunt en mer, ainsi com vous dison,
Tous seuls en .i. batel, sans autre *marinon*.
(*Doon de Maience*, 1269, A. P.)

MARIOLE, - *olle*, s. m., terme de mépris, pour désigner la Vierge Marie :

Quant uns bon croit que li grant Deus
Fust nez de cele *mariole*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 35^e.)

— Petite image ou figure de la Vierge Marie, et par extension toutes autres petites figures de saints :

Devant ne sai quel *mariole*
Qui tient un enfant et acole
Toute jor s'aloit acroupant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 90^a.)

Crois, crucifis, et *marioles*,
Unes d'argent, autres de fust.
(G. GUIART, *Chron.*, ap. Duc., *Mariola*.)

Il fist faire plusieurs ydoles,
Temples, autelz et *mariolles*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 96^b.)

Ne croire en tant de *marioles*
De babouins et de fioles
Ou trop de fois ydolatrions.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 459 r^o.)

Si avons oublié et crucefis et *marioles*.
(MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 26, Ars. 2682.)
On dit trivialement, un beau *mariole*.

MARIONNETTE, s. f., pièce de monnaie qui vraisemblablement portait l'image d'une Marie quelconque :

Ducats a la *marionnette*. (*Pièce de 1564*, ap. Fontanon, *Edicts et ord. des roys de France*, II, 974, éd. 1580.)

1. **MARIOTTE**, - *ote*, s. f., image de la Vierge :

N'attendons point qu'on nous mette des *mariolettes*, des marmousets devant les yeux. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 672^a, éd. 1587.)

— Marionnette :

Ceux qui font jouer des images et *mariolettes* de bois par petites chordettes. (DALECHAMP, *Gallien*, p. 209, éd. 1609.)

Tout ainsi comme on a de costume faire jouer et remuer les *mariolettes*, ou petites images, avec des courroyes ou cordelles. (Id., *ib.*, p. 47.)

2. **MARIOTTE**, voir **MAIOTTE**.

MARIR, *marrir, mairir, merir, merrir*, verbe.

— Act., égarer, perdre, en parlant d'un chemin :

Atant d'ilueques me parti,
Mes onques chemin n'i *mari*.
(*La Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 228.)

Ne t'i avons de rien menti,
Que droit en paradis iras,
Ne ja chemin n'i *mariras*.
(*ib.*, p. 230.)

Ferri, mieus a cil ki arive a port
Encore ait il au poi vole *marie*
Ke cil ki henge a port et n'i vient mie.
(BRET., à P. de Nesle, ms. Siègne H. X. 36, 45^a.)

— *Marir le sens*, perdre l'esprit, perdre la raison :

La dame l'ot, le sens culde *marir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 49^a.)

Quant Claranbas choisit son oncle ossiz
D'ire et d'angoisse cuida le sens *merrir*.
(*ib.*, Richel. 19160, f^o 35^d.)

Tel duel en a le sens quide *marir*.
(*R. de Cambrai*, 3465, A. T.)

Voit l'Arragons, le sens culde *marrir*.
(*La Prise d'Orange*, 1621, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Tel duel en a, tot a le sanc *marri*.
(*Bat. d'Alesch.*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 286.)

Sire, dist il, as tu le sens *mari* ?
T'aseuras hui matin le meschin,
Et or le veus chl d'un coutel ferir.
(*Huon de Bord.*, 1278, A. P.)

— Réfl., s'égarer :

Por ce qu'il ne s'i *marisce*
Li vnel droit chemin ansaignier.
(*Le Bachelet d'armes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 331.)

— Neutr., s'écarter :

Notoirs heretiques, *marissans* et declinans del foy catholique. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 15, Borgnet.)

— Perdre le sens :

Voit le Amboyns, a poi qu'il ne *marrî*.
(*Gaydon*, 6173, A. P.)

— Act., affliger, chagriner, fâcher, offenser, léser, maltraiter :

Cet ban contient grant loiauté, et sanz *marir* nuil. (*De Jost. et de plet*, II, 2, § I, Rapetti.)

Et courrouca et *marry* les Atheniens. (ORESME, *Politiq.*, f° 171^o, éd. 1488.)

Guillaume Hureau dist a l'exposant de prime face moult arrougnant : Garson, l'en faut il parler? Et se plus en parloit, qu'il le *marrirait*. (1390, Arch. JJ 439, pièce 260.)

Se refus en faictes, je vous *mariray* du corps, pourquoy gardez que plus ne vous en parle. (*Perceval*, f° 7^a, éd. 1530.)

Et encore au xviii^e s. :

Il *auroit* battu, excédé et *marrî* outrageusement la mestresse de ladicté Espée de Bois. (31 janv. 1631, S. Martin-des-Champs, Arch. LL 1398, f° 61^b.)

— Réfl., s'affliger, se désoler :

Tant sunt ami, que ja por lui
Ne se *marrîerient* li dui.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26961, Michel.)

Sire, ge voi a ta color
Fait t'ont *marrî* ti veneor;
Ne te doiz ja *marrî* de chace.
(*Tristan*, I, 3146, Michel.)

Pallas et Juno s'en *marîrent*.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 119^a.)

Or se corroce, or se *marrî*.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5204, p. 100^b.)

Car Martins parler n'i osa,
Por ceu que sainz Briz le chosa;
Et criemeit qu'il se *marrî*ist,
Si il nule rien li deist.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 146, Bourrasé.)

Ne vos *marîssez* pas,
Ce que nos dîmes n'est pas gas.
(*Vie du pap. Greg.*, p. 106, Luzarche.)

Il se *marrî*st que j'ay songé
Que le dyable l'avoit au col
Pour l'emporter, il est bien fol.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 37^a, éd. 1537.)

Ne s'esjouyr trop de fortune bonne,
Ne soy *marrî* d'un malheur, s'el'le donne.
(*Epist. du Chevalier transfiguré*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. IV, p. 187.)

Les pescheurs se doivent *marrî* contre leurs propres vices. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 95^v, éd. 1536.)

Il y en aura assez qui ne se *merriront* de son trespas. (2 sept. 1550, *Pap. d'Et. de Granvelle*, t. III, p. 448, Doc. inéd.)

Vous m'avez fait comme solte nourrice,
Qu'a son enfant (afin ne se *marrîsse*)
Donne un cousteau, duquel souvent se blesse.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 20, Willem.)

Sur le palais d'Olympe a l'heure se *marrîrent*
Tous les dieux estonnez des mots qu'ils entendirent.
(JAMYK, *Iliade*, chant xv, éd. 1606.)

— Neutr., s'affliger, se désoler :

... Ja le pores veir
O tels nouveies ki feront a *marir*.
(*Les Loh.*, Richel. 4968, f° 206^l.)

Que vaut ne *marir*, ne ploter
Perde c'on ne puet recovrer?
(*Paston.*, 4955, Crapelet.)

Plus no puet l'on faire *mairir*
Que de sa levrière ferir.
(*Sept Sages*, 2608, Keller.)

La rusee se print a *marrir*
De plus en plus et se troubler.
(COQUILL., *Enquete*, II, 104, Bibl. elz.)

— *Marrî*, part. passé, perdu, égaré :

Dist leur qu'il est au roi de Paris la cité,
Et que il est *maris* dedenz ce bois ramé.
(*Berte*, 2774, Scheler.)

— Fig., fourvoyé :
Apprentic jongleur et escrivain *mari*
Ont l'estoire faussee.
(*Berte*, 13, Scheler.)

— *Mari del sens*, insensé :
A po qu'il n'est *del san maris*.
(*Dame qui conchia le nrestr.* ms. Berne 354, f° 85^d.)

— Affligé, triste :
Li quens R. ot molt le cuer *mari*.
(*R. de Cambrai*, 861, A. T.)

Mires et mecine
Qui touz *maris* guarist et cure.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 40^c.)

Et cil qui en l'ost furent, firent chière *marrî*.
(*Cuv.*, du *Guesclin*, 1419, Charrière.)

Je suis tant *merrye*
Que cuer n'en peut plus, beaux amys.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 65^b.)

Qui courant, sans chappeau, d'une face *merrî*,
Monstroit bien qu'il avoit quelque grand fascherie.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 125, éd. 1604.)

Il est resté quelque chose de cette signification dans la langue moderne.

Wall., *mari*, tromper. Namur., *si mari*, se tromper.

MARISCHAL, VOIR MARESCHAL.

MARISIEL, VOIR MARESCHAL.

MARISKAL, VOIR MARESCHAL.

MARISON, VOIR MARISSON.

MARISQUE, s. f., figue longue et sans saveur :

Marisque, Marisca. *Marisques* sont figues grandes et sans saveur. (NICOT, éd. 1606.)

Marisque : f. A great unsavory fig, that ripening, opens on the side, and discovers its seeds. (COTGR., éd. 1611.)

MARISSAEL, VOIR MARESCHAL.

MARISSAL, VOIR MARESCHAL.

MARRISEMENT, *marr.*, *merr.*, s. m., chagrin, mécontentement :

Car oncq homme en nulle saison,
Pour qu'il usat d'entendement,
N'aima deuil ne *marrîsement*.
(*Rose*, 6742, Lantîn de Damerey.)

Fame qui rit horriblement
Doit faire aucun *marrîsement*.
(*Glef d'amour*, p. 96, Tross.)

Conforte leur contrition et leur *merrîsement*. (*Ps.*, CLXXVI, Maz. 798, f° 344 r^o.)

He las, tout mon *marrîsement*
Est a cause de mon *mary*.
(*Farce de Colin qui loue et demite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 234.)

Le *merrîsement*, sentement et indignité du peuple fut si grand contre ledit Italien que... (10 déc. 1536, *Pap. d'Et. de Granvelle*, t. II, p. 513, Doc. inéd.)

Je ne me suis point assis au conseil des moqueurs... pour ce que tu m'as rempli de *marrîsement*. (*Bible*, Jeremie, xv, éd. 1563.)

Je suys de viellesse passé
Avecque grieve maladie
Que encour me contrarie,
En apres le *marrîsement*
Que j'ay la ce n'est que torment.
(1567, *Myst. de St Sebastien*, p. 142, F. Rabut, 1872.)

Le fol enfant est *marrîsement* a son pere et amertume a celle qui l'ha enfanté. (*Bible*, p. 467, éd. 1656.)

MARISSIES, VOIR MARESCHAL.

MARISSON, — son, çon, *marr.*, *mer.*, s. f. et m., chagrin, tristesse, ce qui attriste :
Elle m'a fait a tort souffrir grant *marrîson*.
(*Chev. au cygne*, 2253, Reiff.)

Telle honte ot au cuer et telle *marison*.
(*Id.*, 3340.)

La ly ocis son frere, s'en a grant *marison*.
(*Jehan de Lanson*, Ars. 3145, f° 108 v^o.)

Lors pleure tendrement et a grant *marrîson*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 157^d.)

Et li enfes ploroit et menoit *marison*.
Kar il avoit grant fain a icelle saison.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 23^c.)

Ja vees vous ichi tant nobile baron
Qui demainent grant duel de vostre *marison*.
(*Gaufrey*, 4551, A. P.)

Ensement fu li ducs plains de grant *marrîson*.
(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 1180, Charrière.)

S'il ont mené grant *marison*
Plus sont liet sans comparison.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 29 r^o.)

Sy en vint la *marison* en court et la tristeur si desmesuree qu'oncques telle jusques a ce jour n'y avoit esté vue ne ouye. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 207, Kerv.)

Et vient en temps et en saison
Leur malefice a *marrîson*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13496, G. Paris.)

Les melencolyes et *marrîssons*... font grans dommages au corps humain. (*Régime de santé*, f° 1 v^o, Robinet.)

Marrîsson, displeasure of mynd. (PALS-GRAVE, *Esclairc.*, p. 214, Génin.)

C'est trop souffert de peine et *marrîsson*
Pour le plaisir d'une jeune fillette.
(CL. MAR., *Ballade du temps que Marot estoit au Palais*, p. 263, éd. 1594.)

Qui sont ceux la qui ont si grand envie
Dedans leur cuer et triste *marrîsson*?
(*Id.*, *Ballade des enfans sans soucy*, p. 259, éd. 1596.)

C'est Espoir qui sans *marrîsson*
Songer me fait en amourettes.
(*Id.*, *Chanson*, III, p. 314, éd. 1596.)

Indignation, *marrîsson*, fascherie.
(A. LAVAL, *Paraph. des Ps.*, p. 170.)

... De sa chere Lison
Il appaisa la *merrîsson*.
(V. DE LA FRESNAYE, *Œuv.*, II, 568, Travers.)

Il nous faut la triste chanson,
Dont accoise son *marrîçon*.
(GARN., *Marc Antoine*, II, éd. 1578.)

Calandrin... plein de courroux et de *ma-*

risson, commença a dire : Ho, meschante femme, tu m'as destruit, mais par la foy de mon corps jet'en payeray bien. (A. LE MAÇON, *Decameron*, huit. journ., nouv. trois., t. IV, p. 110, A. Dillaye.)

Ce n'est pas la façon
D'engendrer *marisson*
En bonne compagnie.
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Basselin*, p. 246, Jacob.)

Aucuns disoient que ce *marrisson* ressembloit a celui de Cæsar quand il vist la teste de Pompee. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, VI, 121, Lalanne.)

Et encore au XVII^e s. :

Petrarque et son remède y perdant sa rondache
En eust de *marisson* ploré comme une vache.
(REGNIER, *Sat.*, XI, Jouaust, p. 105.)

O creve cœur, ô *marisson* !
(S.-AMANT, *Rome Ridicule*, LXXV, Bibl. elz.)

Dont la colere trop constante
Et le trop cuisant *marrisson*
Pour la perte d'une servante
Combla de tant de morts le Xante
(CHAPELLE, *Lett. en stanc. à S.-Aignan.*)

2. MARISSON, VOIR MARESCHON.

MARITIME, adj., maritime :

Villes *maritimes*,... pays *maritimes*.
(MAIGRET, *Polybe*, I, 40, éd. 1542.)

MARITAIN, adj., marin, maritime :

Poissons *maritains*. (WAVRIN, *Chron. et anc. ist.*, p. 238, W. Hardy.)

Toutes les citez principales de la province de Phenice sont *maritaines*. (LEMAIRE DES BELGES, *Illustr.*, II, 101, Stecher.)

Aux ports et havres *maritains* de nostre royaume. (*Ord. de Fr. 1^{er} sur le fait de la just.*, f^o 121 r^o.)

Bors *maritains*. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f^o 94 v^o, éd. 1539.)

Nos diés ports et havres *maritains*. (*Pièce de 1539*, ap. Fontanon, *Edits et ord. des rois de France*, II, 1212, éd. 1580.)

En lieux *maritains*, c'est a dire es rivages et pres la mer. (*Jard. de santé*, I, 480, impr. la Minerve.)

MARITHICE, s. f., sorte de magie :

L'art magique contient cinq genres de malefices, c'est assavoir la *marithice*, la meriticque, la maleficie, la sortilege et la prestiliagale. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 26 v^o.)

MARITIN, adj., maritime :

Lors que passames les *maritins* dangiers.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, f^o 100 r^o.)

Lieux *maritins*. (*Perceforest*, Prol., éd. 1523.)

Acquitaine qu'on nommoit les Armoiriques, qui est pays *maritin* et coste de mer. (*ib.*)

MARITORNE, s. f., maletote :

Redditus.. vocatos communiter et gallice la *maritorne*. (1324, Arch. JJ 62, pièce 156.)

MARJAULLET, voir MARJOLET.

MARJOLEMENT, - *ollement*, s. m., folâtrerie :

Marjolement : m. Bawdery, lascivious-

nesse, a wanton, or lustfull trick, as the groping of a wench, etc. (COTGR., éd. 1611.)

Marjollement, civettamento. (C. OUDIN, *Dict. fr.-it.*, 1643.)

Marjolement, m. Loqueamiento. (Id., *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

MARJOLER, v. a., cajoler ?

Les deux freres jPalentins s'en vont vers M. de Wirtemberg, pour veoir s'ils pourroient mettre le bien entre luy et Schwavisch, dont, sire, il seroit bon que eussiez ordonné de besoingnier sans plus tarder, aveuques Franciscus de Syckigen; car il est *marjolé* de tout coltez et homme pour nuire et aider; et vouldroit mieux qu'il fut de vostre costé que autre part. (23 fév. 1518, *Lett. de P. Amestorff au roi de Castille*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 281, Doc. inéd.)

MARJOLET, - *jollet*, - *jaullet*, s. m., sorte de petit fagot :

Pour le cent piccavetz, *marjolez*, fovees et grandz facheaux de raspe : VIII. pattars. (1588, *Taux et pris pour les journées des maistres et serviteurs de tous mestiers*, ms. appartenant à M^r Bocquillet.)

Et qui pir est sy en une meisme nef sont raymes, fuisseaux, picavetz, *marjolletz* et samblables, prendt de chacune sorte ou tyre lesdits .ii. s. .vi. d. (XVI^e s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Petits fagots, que l'on appeloit *marjolez*. (*Cout. de Hayn.*, cv, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

Petits fagots, *marjolets* de raspe. (*Chart. de Hain.*, CXXXIII, 19, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

— Fig., homme futile :

Et vous, quoy quart et puant *marjolet*,
Pas n'estes digne d'estre le mien varlet,
(*Chans. du xv^e s.*, xxviii, 25, G. Paris.)

Tant de pages, tant de vales,
Tant de laques, d'estradios,
Tant de chevaux, tant de mules,
Tant de sos et de *marjoles*.

(*Le Pelerin passant*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Morat. et Serm. joy.*, t. III.)

Mais tous voz ditz n'est que vielle matiere
Pour contenter sotz *marjollets* de ville.
(J. MAROT, *Cinquante rondeaux*, xxvi, p. 72, éd. 1532.)

Il ne se trouveroit plus de gentils hommes qui ne fussent mestifs et plus propres a faire les *marjolets*, berlandiers et batteurs de pavé que s'employer a la vraie vertu et aux armees. (SULLY, *Mém.*, V, 93, éd. 1723.)

Vous n'aviez pas manqué de bien faire la leçon et donner des instructions... aux jeunes gens et *marjolets* de Paris. (Id., *ib.*, ch. CXVI, Michaud.)

Cajoleurs, *marjolets*, berlandiers. (Id., *ib.*, éd. aux vvv verts, t. II, p. 339, ch. I.)

Je ne puis desguiser la vertu ny le vice...
Entendra un *marjollet* qui dit avec mespris.
(REGNIER, *Sat.*, III, Jouaust, p. 29.)

Entre le vulgaire, dit Laurière (*Gloss. du Dr. fr.*), un *mariaulet* signifie un homme dont on ne fait estime, et qui n'est digne de foy, et de croire, soit à cause de son jeune âge ou autrement.

Nom propre, *Marjolet*.

MARJOLIER, s. m., sorte de plante :

Anquelier et *marjoler*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 45 v^o.)

MARKAANDER, voir MARCHEANDER.

MARKAANDISE, voir MARCHEANDISE.

MARKADE, s. f. ?

Ed le terre monseigneur .i. *markade*, c'est de .xiii. menkaudees. (*Rôle du comm. du XIII^e s.*, Vancelles, Arch. Nord.)

MARKAIS, voir MARCHOIS.

1. **MARKANT**, voir MARCHEANT.

2. **MARKANT**, voir MARQUANT.

MARKEE, voir MARQUEE.

MARKOTTE, s. f., rachat de la première nuit des noces :

On appella *markotte* le demi-marc d'argent que les serfs payerent à leurs seigneurs, pour que ceux ci n'eussent aucun droit aux premières faveurs des nouvelles épousées de leurs main-mortables. (*Collect. de mémoires pour et contre l'Abbaye de St-Claude*, in-8^o, p. 134 en note.)

MARLAGE, s. m., droit dû à Pâques par chaque communiant :

L'en doit chacun au audit marlier le jour de Pasques communault chacune personne qui reçoit corpus Domini... son *marlage*, c'est assavoir du moins ung double. (*Statuts des Echevins de Mézières*, ap. Duc., *Marrelarius*.)

MARLART, voir MALART.

MARLAYS, voir MAILLEIS.

MARLE, s. f. ?

Et escrit d'une *marle* grosse une grosse lettre. (*Har. aux pèl. de N.-D. d'Am.*, D. Grenier, 158, Richel.)

MARLEOR, s. m., sonneur :

Richard le *Marleor*. (1234, *Cart. de St Acheul*, n^o 115, Arch. Somme.)

1. **MARLER**, v. n., médire, déblatérer

Et sur les boins voellent *marler*

Et yaus en tous temps deparler.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 82, Kerv.)

Seculer sour clergiet sevent mout bien *marler*.
(Id., *ib.*, I, 362.)

2. **MARLER**, v. a., sonner :

La santinelle se mit a *marler* la cloche et donna roydement l'alarme. (*Mém. de J. Burel*, p. 250, Chassaing.)

La santinelle de Cornelhe, ayant veu admener le bestail, se mirent a *marler* la cloche. (*ib.*, p. 277.)

3. **MARLER**, voir MAILLIER.

MARLERE, voir MARLIERE.

MARLEURTÉ, voir MALEURTÉ.

1. **MARLIER**, voir MALIER.

2. **MARLIER**, voir MARREGLIER.

1. **MARLIERE**, voir MAILLIERE.

2. **MARLIERE**, *marlere*, s. f., serpe :

Sarpas, *marleres*. (*Gloss. de Carl.*, ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 60.)

MARLLART, voir MALART.

MARLOTE, *marlotte*, s. f., manteau ou mantelet d'homme ou de femme pour l'été :

En esté quelques jours en lieu de robes portoiert belles *marlottes* des parures susdictes. (RAB., *Gargantua*, ch. LVI, éd. 1542.)

24 l. t. pour deux *marlottes* achetées par S. M. (1581, *Dép. du r. de Nav.*, fev.-mars 1581, Arch. Basses-Pyr., B 63.)

Marlotte, a fashion of light gown. (COTGR., éd. 1611.)

MARMARA, mot de grimoire :

Ostez ces gens noirs ! *Marmara*,
Carimari, carimara.

(Patelin, p. 58, Jacob.)

MARMARIDE, adj. f., de marbre :

Pierre *marmaride*, f. Espèce de mar-
mal. (C. OUDIN, 1660.)

MARMAU, adj., syn. de marmanteau :

Qui coupe ou abat les arbres fruic-
liers ou *marmaux* et les gros bois qui ne
le furent puis trente ans, doit perdre son
douaire en la chose en laquelle elle a
malversé. (*Cout. de Bourbonnois*, CCLXIV,
Nouv. Cout. gén., III, 1252.)

Marmau est nommé par ceste coutume
un bois de haute fustaye et de touche pour
la decoration du lieu. (GUENOYS, *Conf. des
coutumes*, n° 619 r°, éd. 1596.)

MARMELADE, *marmelade*, s. f., fruits
crus avec du sucre :

Couffitures seches et *marmelades*. (PARA-
DIN, *Hist. de Lyon*, p. 346, éd. 1573.)

MARMER, voir MERMER.

MARMEUSERIE, voir MARMOUSERIE.

MARMION, s. m., marmitot :

Par les grandes conjunctions
Qui se feront en mariage,
Verres troler les *marmions*

Tant que nul n'en vit de son aage.

(*Prenostical. de Songecreux*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XII, 186.)

1. MARMITE, s., espèce de monnaie :

Marmites, gros et petits tournois, de-
niers, oboles... (MORICE, *Hist. de Bret.*,
préf., p. IX, ap. Ste-Pal.)

2. MARMITE, adj., désignant une sorte
de soie :

La livre de saye *marmite* de Geraut et
pampee IIII den. (*Reg. Noster*, Ch. des
Comptes, n° 36, ap. Duc., *Marmito*.)

3. MARMITE, adj., doucereux, hypocrite,
patelin :

La *marmite*, la mitemoue

Font tant qu'il (les papelards) sont deus la roe.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., n° 90°.)

Teus fait le simple et le *marmite*

En cui orguel maist et habite.

(Id., *de Theophil.*, Ars. 3527, n° 116°; ms. Brux.,
n° 28°, et ms. Richel. 2163, n° 17°.)

Car bien son faire le *marmite*,

Si que je ressembloie hermite.

(RUTEK., *Æuv.*, II, 75, Jub.)

Li singe sont faux ypocrite

Qui font le simple et le *marmite*.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, n° 199°.)

... Faus trichierres ypocrites
Qui singes semblent et *marmites*.

(*Id.*, n° 199°.)

MARMITEE, s. f., contenance d'une
marmite :

Les *marmitees* de chair de cheval, asne
et mulet, qui estoit le manger ordinaire
des pauvres. (LESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 23,
Champollion.)

Bessin, pays de Bray et vallée d'Yères,
marmitee, Morv., *mairmitée*, plein une
marmite, grande quantité.

MARMITEUS, - *eux*, *marmyt.*, adj., sou-
cieux, préoccupé, affligé, souffreteux :

Ele ot ploré, s'ot *marmiteus* le vis.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 112, P. Paris.)

Marmiteuse et escheveles.

(*Vie de S. Alexi.*, 785, Rom. VIII.)

C'est cele qui en recelee

Quant nus ne s'en puet peure garde

De nul mal fere n'est coarde ;

Et fet dehors le *marmiteus*,

S'a ele vis simple et piteus.

(*Rose*, Richel. 1573, n° 4^b.)

Il fait tres bien le *marmiteus*,

Mes regardez quel contenance.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19392, G. Paris.)

Et vous le ferez plus honteus,

Plus esbahy, plus *marmiteus*,

Qu'il fust oncques jour de sa vie.

(*Farce des femmes qui demandent les arrearages*,
Anc. Th. fr., I, 112.)

S'on ne prent rien, Dieu quel debat !

On s'en revient tout *marmyleus*.

(*Contred. de Songecr.*, n° 28 v°, éd. 1530.)

Manfroy luy mesme tout *marmiteus*, en
habit de dueil sortit devant le monde, et
fait faire les services et funerailles hono-
rables en toutes les eglises pour l'ame de
Conradin, qui vivoit encore. (D. SAUVAGE
DE FONTENAILLES, *Hist. du roy. de Naples*,
n° 157 v°, éd. 1546.)

SECOND.

Tu l'aymes donc pour l'espouser ?

PREMIER.

Ouy, car je scay seurement,

Que ceux qui ayment autrement,

Sont volontiers tous *marmiteus*.

(CL. MAR., *Dialogue de deux amoureux*, p. 29,
éd. 1596.)

Je vois avec despit en plusieurs mes-
nages, monsieur revenir maussade et tout
marmiteus du tracas des affaires, environ
midy, que madame est encore apres a se
coiffer et attiffer en son cabinet. (MONT.,
Ess., l. III, ch. IX, p. 131, éd. 1595.)

Ledit gentilhomme contrefaisoit ainsy
du maladif et *marmiteus*. (BRANT., *Dam.
gal.*, 1^{er} disc., t. II, p. 239, Buchon.)

Ce fut a feu M. d'Orleans a faire le *mar-
miteus* et de l'estonné et fesché. (Id., *Gr.
Capit. fr.*, III, 181, Lalanne.)

Ce mot, donné par l'Académie comme
très peu usité, a été encore employé au
XIX^e s. :

Marmiteus malandrins, lamentables bougresses.

(RICHEPIN, *la Mer*, p. 183, Dreyfous.)

MARMITEUX, s. m., marmiton :

La barbotine des *marmiteux*. (RAB.,
Pantagr., ch. VII, éd. 1542.)

Stille de ramonneur de cheminee, ou de
cuisinier et *marmiteux* ; non de juriscôn-
sulte. (Id., *ib.*, ch. X.)

MARMITONNAGE, s. m., office de mar-
miton, et fig., saleté :

Marmitonnage : m. Scullionry, or the
office of a scullion ; also, nastiness, grea-
siness, slovenliness. (COTGR., éd. 1611.)

MARMITONNER, v. n., agir comme un
marmiton :

Marmitonner. To play the saucy rogue,
the malapert rascal, to use knavish or
saucy tricks ; also to tend the beefe-pot
like a kitchin-boy. (COTGR., éd. 1611.)

MARMITONNIER, s. m., marmiton :

Marmitonnier, m. Sollastre. (C. OUDIN,
1660.)

MARMOELUE, s. f., sorte de bête veni-
meuse :

Frois, et esplendres, et tortues,

Et tarentes et *marmoelues*.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, n° 38^b.)

MARMOIRE, adj., de marbre :

Qui por soie bianté aoire

Se païnt comme ymage *marmoire*.

(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, Ars. 3527,
n° 123° et Ars. 3142, n° 207°.)

Une meule dure et *marmoire*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 88, Peigné.)

— S. f., marbre :

Defors virent .i. clos, de çou me poes croire,
Fremé d'un mult haut mur, tout ouvré de *mar-
moire*.

(*Roum. d'Aliz.*, n° 76^b, Michelant.)

MARMONNEUR, s. m., murmure, mot
marmotté entre les dents :

Après avoir invoqué... les anges angu-
laires avec quelques *marmonneurs*, moi-
tié inventez, moitié peschez dans Agrippa.
(DES ACCORDS, *Bigarres*, liv. IV, p. 46, éd.
1620.)

MARMONTANT ; à *marmontant de*, à rai-
son de :

Al dehours deldit citeit, frankiese et
hainlieu, jusques a huy ou semblamment,
oussi long, auront il le double ; et outtre
y lieues a *marmontant* de xxx sols le jour.
(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 70, Borgnet.)

MARMONTAINE, voir MARMOTAINE.

MARMORAL, adj., de marbre :

Ces ambassadeurs allerent a Troye, et
venus a la grande regie de Priam descen-
dirent de leurs chevaux et monterent les
marmorauls degres. (FOSSERIER, *Cron.
Marg.*, ms. Brux., I, n° 220 v°.)

MARMORÉ, adj., de marbre :

Sur le portal soustenu par quatre *mar-
morees* colonnes estoit le symulachre de
volupté. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, n° 66
r°, éd. 1536.)

MARMORI, adj., marbré, tacheté :

Li amirais avoit une jape vestie ;
De sadoine ert li dras plus vermax d'une alie,
La forreure en est de beste *marmorie*.

(*Conq. de Jerusalem*, 5665, Hippeau.)

MARMORIN, s. m., peau tachetée :

Un peliçon vesti molt ben hermin,

Bien entaillat a bestes de *marmorin*.

(*Ger. de Rossill.*, p. 313, Michel.)

MARMOSET, voir **MARMOUSET**.

1. **MARMOT**, s. f., marmotte et aussi petit singe :

Marmot, a marmoset, or little monkie ; also, as marmotaine. (COTGR., éd. 1611.)

— Épouvantail d'enfants :

En Theocrite, une nourrice menasse son enfant de la baboue ou du *marmot* : dont est tiré le mot François *marmot*, estant mormo un espouvantail d'enfans. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 68, Roybet.)

2. **MARMOT**, adj., ébahi, interdit :

Par Dé, de ce suis bien *marmot*,
Il n'entend pas ce que je dy.
(*Farce du Gouteux*, Anc. Th. fr., II, 183.)

MARMOTAINÉ, *marmoteine*, *marmontaine*, *marmolanne*, s. f., marmotte :

Le herisson estoit en peine
Ou se loger ; la *marmoteine*
Il pria le vouloir loger.
(J.-A. de BAUF, *les Mimes*, t. III, f° 124 r°, éd. 1619.)

En Egypte y a une espece de *marmotanne* qui s'assied ordinairement sur son cul. (DU PINET, *Pline*, VIII, 37, éd. 1566.)

Quant aux *marmontaines* elles sont grosses comme conuilz. (Id., *Diosc.*, II, 63, éd. 1603.)

Marmotaine : f. The alpine mouse, or mountaine rat ; broad backed, great eyed, and short-eared ; as big, but not so high, as a copy ; her haire is, as a budgers, long, and of diver colours ; her voice very small, and shrill ; her taile but short ; her clawes so sharp, as with them she quickly digs her a hole into the hardest earth. (COTGR., éd. 1611.)

MARMOTAN, s. m., marmotte :

Marmotan, as marmotaine. (COTGR., éd. 1611.)

MARMOTANNE, voir **MARMOTAINÉ**.

MARMOTE, *marmotte*, s. f., sorte de poisson, la lotte :

Marmote, the river lote, a little muddy fish, headed, skinned and finned like an eele. (COTGR., éd. 1611.)

— Guenon :

Marmotte, a she marmoset, or she monkey. (COTGR., éd. 1611.)

MARMOTEINE, voir **MARMOTAINÉ**.

MARMOTEMENT, s. m., action de marmotter :

Faisant plusieurs gesticulations, *marmotemens*. et grimaces. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXXV, éd. 1598.)

MARMOTERIE, s. f., action de marmotter :

En toutes ces singeries et autres *marmoteries*. (CHOLIERES, *Contes*, p. 120^a, éd. 1610.)

MARMOTIN, voir **MARBOTIN**.

MARMOTONNER, v. n., marmotter :

Marmotonner. To grumble, mutter or murmur ; to rumble, or make a rumbling noise. (COTGR., éd. 1611.)

MARMOUIN, *marmouyn*, s. m. ?

Le *marmouyn* est tout a sec.
(*Myst. de la Pass.*, f° 146^b, Paris, Alain Lotrian, s. d.)

MARMOUSEMENT, s. m., murmure, plainte légère :

Menues pensees, *marmousemens*,
Songer creux, muser a par soy,
C'est le traict et les instrumens
Dont on sert quant vient ung effroy.
(COQUILL., *Blason des Dames*, II, 182, Bibl. elz.)

Tröp long pensement
Et *marmousement*
N'est que amusement.
(*Myst. de la Pass.*, f° 39^d, Paris, Alain Lotrian, s. d.)

Ostez soucy et tout *marmousement*.
(GRINGORE, *la Coqueluche.*, I, 195, Bibl. elz.)

MARMOUSER, — *muser*, verbe.

— Neutr., marmotter entre ses dents :

Dist li autres : Vos *marmuses*
Et me tenez por aloat.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 168^d.)

Dieu scet se le mary est triste ;
Il songe, il *marmouse*, il radote.
(COQUILL., *les nouv. Droitz*, 1^{re} part., De Presumptionibus, I, 116, Bibl. elz.)

Je pry Dieu que ravisais loups
M'estrangeant, se plus je *marmouste*.
(*Le Retraict*, p. 36, Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Qu'on ayme l'ung, qu'on ayme l'une
Brouiller, *marmouser*, barbeter,
Quester, remarquer, mangueter ?
(ROGER DE COLLER., *Monol. d'une dame fort amoureuse*, p. 73, Bibl. elz.)

— Réfl., se fâcher, s'irriter :

Par grant despit je m'ea *marmouse*
Si tresfort qu'il faut que je cloche.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 160^d, éd. 1537.)

Il me semble que c'est follie
A l'homme de se *marmouser*
Si tres fort et se courroucer.
(*Myst. de la Concept.*, f° 17^a, Paris, Alain Lotrian, s. d.)

— Act., marmotter :

Ardez, c'est la fille a Pierre
Qui lay fait toujours la guarre,
Et ce gars, tant il est sot,
N'en *marmuse* pas un mot.
(*Comédie des Chansons*, Anc. Th. fr., IX, 113.)

Et encore au XVII^e s. :

On en *marmuse* dans Paris.
(*La Prison de M. Dassoucy*, p. 61, éd. 1674.)

Poitou, cant. de Chef-Boutonne, et Sollogne, *marmuser*, marmotter entre ses dents. Centre de la Fr., *marmouser*, *marmuser*. Bourg., Yonne, Villeneuve-les-Genêts, *marmuser*, murmurer. Meuse, *marmeuser*, murmurer tout bas. Wall., *marmouzer*, tourmenter, donner de la peine, du chagrin ; importuner, vexer.

MARMOUSERIE, *marmeuserie*, s. f., mélancolie, frénésie :

François Acreman s'en retourna a l'hostel, et fit a ses varlets mettre jus ses armeures, et entra en une *marmouserie* telle que... il alloit tout seul parmi la ville de Gand, ou... il menoit un seul varlet ou un seul enfant en sa compagnie. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 123, éd. 1659.)

Més je ne puis trouver moyen
A quoy je puisse gaigner rien,
S'i prens trop grant *marmouserie*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7136, G. Paris.)

S'i prens trop grant *marmeuserie*.
(Id., *ib.*, f° 71^b, Alain Lotrian, s. d.)

Anciennement se disoit *marmouserie* pour melancholie, frenaisie et esgarement d'esprit. (TRIPPAULT, *Cethhellenisme*, éd. 1580, s. v. *marmot*.)

Marmouserie, f. Fantasia. (C. OUDIN, 1660.)

Marmouserie : f. Frenzie, doating, raving, foolish, melancholy (an old word.). (COTGR., éd. 1611.)

Marmouserie se dit encore dans les provinces du centre de la France pour signifier bavardage, chuchotement, murmure sourd.

MARMOUSET, *marmoset*, s. m., fou, favori :

Mais vrayement le terme que j'ay couru par le monde je n'ay veu nul prince ne seigneur qui n'eust son *marmouset* ou de clergie ou de garchons montez par leurs gengles et par leurs bourdes en honneur... Je ne dy mie que les seigneurs qui usent par leurs *marmouseux* sy soient folz, mais ilz sont plus que folz. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 87^d.)

Marmoset, selon le langage de nos anciens François, vaut autant a dire que rapporteur, qui va souflant en l'oreille du prince des paroles contre l'un ou contre l'autre, qui sont fausses, ou qui ne deussent point estre redites ny rapportees. Et me semble que ce nom de *marmoset* est fort propre a telles gens, et qui merite bien d'estre rappelé en usage, et croy qu'il est tiré de ce que telles gens vont marmotant a l'oreille du prince en secret leurs propos adulateurs, lesquels iis n'oseroient dire haut et clair en la presence de celui duquel ils detractent et mesdisent. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 125, éd. 1577.)

Tournaisis, *marmouset*, gamin.

MARMUS, adj., de marbre :

La croix *marmuze*. (1567, Merville, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MARMUSER, voir **MARMOUSER**.

1. **MARNAGE**, voir **MAIRENAGE**.

2. **MARNAGE**, voir **MESNAGE**.

MARNEE, s. f., fourche :

Merges, gall. *marnee*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 521.)

MARNEOR, s. m., celui qui exploite des marnières :

Li vilains *marnez* si est cil qui trait la marne as chans, et a la darrienne charretee chiet tout sus li. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 373 r°.)

Li vilains *marneres*. (*ib.*, Jub., p. 12.)

Robertus le *Marneeur*. (*Tit. de Renneville*, 39, 26.)

MARNIER, voir **MARINIER**.

MAROIAGE, voir **MAREAGE**.

MAROIE, forme de Marie, employée

d'une façon méprisante pour signifier vieille commère, vieille sotte :

Aveis oït, dist ilh, que dist damne *marois*
Qui nous veut aservir ?
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 5845, Scheler,
Gloss. philol.)

MAROIER, voir MAREER.

MAROIS, adj., de mer :

El clerle de son elme sunt paint li .xii. mois,
Et ses escus fu fais d'un grant poisson *marois*.
(Roum. d'Aliz., n° 56^e, Michelant.)

Met pié a terre sus le sablon *marois*.
(Aubers, p. 121, Tobler.)

Il fu couronnées en moquois
D'espianes et de jous *marois*.
(Li XII Cordon, Richel. 2039, n° 13 v°.)

Nom propre, *Marois*.

MARON, *marron*, s. m., guide de montagne :

Les gryphons et *marrons* des montagnes de Savoye, Daulphiné et Hyperbores, qui ont neiges sempiternelles, seront frustrez de ceste saison. (RAB., *Pantagrueline Prognostication*, ch. VII, éd. goth.)

Arrivant a la Nouvalaize, on luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne, ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour la, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les *marrons*, qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I. IX, n° 298 r°, éd. 1569.)

MARONAGE, voir MAIRENAGE.

MARONAGERIE, s. f., manière de naviguer :

Et vont chaminant a voilles et a riemes, si comme le temps le donne ; et en ceste façon de leur *maronagerie*, qui a pou de raison, en soy, souventes fois se rompent lezdis navilz. (Trad. du *Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la Terre-Sainte*, 1420, n° 27 v°.)

MARONER, voir MAIRENIER.

MARONIER, voir MARINIER.

1. MARONNE, s. f., plante balsamique, marjolaine :

Les Grecs appellent la *marrone*, parthenium ou leucanthe. (DU PINET, *Pline*, XXI, 30, éd. 1566.)

Maronne appliquée a mode de cataplasme. (Les *Proprietés des Simples*, p. 165, éd. 1569.)

La *maronne* est meilleure pour les femmes, laquelle les Latins appellent *matricaria*. (ELIE VINET ET MIZAUD, *Maison champêtre*, p. 672, éd. 1607.)

Amaracus, marjolaine selon Galien, c'est une autre herbe nommée *maronne*. (FED. MORRELL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

2. MARONNE, s. f., pantalon :

Au maistre des hautes œuvres, pour la valeur des *maronnes* de fustaine mises par Gillette, executée par la corde, .x. l. (1568, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Tournaisis, *marréonne*, Charleroi, *marroune*, Borinage et Mons, *maronne*, pantalon Lille, *maronne*, culotte :

Si tes *maronn's* quett', mets des bertielles.
(Vieille chanson lilloise, ap. Legrand, *Pat. de Lille et de ses environs.*)

MARONNEL, voir MARINAL.

MARONNER, voir MARINER.

MARONNERIE, voir MAIRENERIE.

MARONNIER, voir MAIRENIER.

1. MAROTE, - *otte*, s. f., poupée, tête de poupée :

L'accouchée est dans son lit, plus paree qu'une épousee, coiffée a la coquarde, tant que diriez que c'est la teste d'une *marote* ou d'une idole ; au regard des brasse-roles elles sont de satin cramoisi ou satin paille, satin blanc, velours, toile d'or. (1468, *Speculum des pecheurs*, ap. Leroux de Lincy, *Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 518.)

O quelle belle teste a faire *marotte* !
(LARIV., *le Laquais*, IV, 4, Bibl. elz.)

Aunis, *marotte*, tête de carton sur laquelle les femmes montent leurs bonnets. Flandre, *marote*, poupée ; fig., petite fille. Liégeois, *mahote*, tête de poupée ; fig., femme bavarde, volage, légère.

2. MAROTE, s. f., mot obscur employé dans la loc. *s'en aller le marote*, qui semble signifier s'en aller à grande vitesse :

En Franche a roy Clotaire envoient Margalote,
Unc messagier roial, qui s'en vat le *marote*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6397, Scheler,
Gloss. philol.)

MAROTELLE, s. f., dimin. de marotte :

Et requiert bien porter la *marotelle*
Qui s'anoblit cuydant les vilains batre.
(*Contredicts de Songeoreux*, n° 122 v°, éd. 1530.)

MAROTINE, s. f., sorte de manteau :

Pro uno panno vocato *marotine*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1342-43, exp. vest., Hôp. gén. Orléans.)

MAROUNIER, voir MARINIER.

MARPAIGE, s. m., valet qui a soin des chevaux, selon Duc., v° *Marpahis*, qui le donne sans exemple.

MARPAUD, voir MARPAUT.

MARPAUT, *marpault*, *marpaud*, *marpaul*, s. m., goinfre, fripon, voleur, vaurien :

Tant est vieus et roigneus k'il samble carinaut ;
Ainc de mes ieus ne vi nul si tres lait *marpault*.
(Mainet, p. 20, G. Paris.)

Et c'est par ce vilain *marpault*
A qui Dieu doit sanglant mal an.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 21038, G. Paris.)

Or si je me voys enterrer
En la cave des infernaux
J'auray cinq cens petis *marpault*
De dyables qui me viendront batre.
(Id., *Act. des Apost.*, vol. II, n° 17^b, éd. 1537.)

Je n'en diray plus
Si ne faictes taire ce *marpault*.
(*Farce de la pippee*, p. 12, Michel, *Poés. goth.*)

Survint ung lait villain *marpault*.
(Le *Chateau de labour*, éd. 1499.)

Je pensoys aussi avoir fait
Quelqas beau coup, et bien parfaict,
Si en estois (moy gros *marpault*)
Desja enflé comme ung crapault.
(C. FONTAINE, *la Complainte et testam. de F. Sagouyn*, à la suite des *Œuv. de Marot*, VI, 193, éd. 1731.)

Sire, ce seroit une chose fort detestable que une princesse qui est la fleur de toute gaillardise, fust donnée pour femme et espouse a un lourdaut, sale, vilain, vicieux et laid *marpaul*, qui n'a jamais hanté que les estables et le parfum d'un fumier. (LARIV., *Nuits de Strap*, X, III, Bibl. elz.)

Pour ce dernier chef, Demonac, mon *marpaut*, mon petit mistouidin, vous estes fort mal fondé. (CHOLIERES, *Après disneés*, n° 192 v°, éd. 1588.)

Marpaut, an ill favoured scrub, a little ugly or swarthy wretch ; also a lickorous or sawcy fellow ; one that catches at what soever daintees come in his way. (COTGR., éd. 1611.)

Et encore au XVII^e s. :

Il faut aussy que Landrumelle
Soit comme la maistresse belle,
Et que du *marpaut* le courrier
Entendent fort bien le mestier.
(1623, *Le Pasquil des Cocus*, Var. hist. et litt., III, 221.)

Je ne souffrirois pas que tous ces laids *marpauts* que je vois s'approchassent de moi. (SORREL, *Francon*, I. IX, Bibl. gaul.)

— Fém., *marpaude* :

Hee ! va te coucher, *marpaude*,
Tu es la plus faulce ribaude
Qui soit point d'icy a Pavye.
(Vergier d'honneur, G II, éd. J. Petit in-f°.)
Argot, *marpaut*, homme, maître.

MARPAUX, voir MARPAUT.

MARQUABLE, voir MERQUABLE.

MARQUANDER, voir MARCHEANDER.

1. MARQUANT, adj., d'un marc chacun :
.x. hennas *marquans*. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

2. MARQUANT, - *cquant*, - *kant*, - *cant*, s. m., sorte de caillou employé à l'empiècement des routes :

Pierres de cauchie que l'on dist *marcquant*. (XV^e s., Belhune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Markans a .xxvii. s. le milier. (1519, Lens, *ib.*)

Doublets *markans*. (*ib.*) Ailleurs : *marcant*, *marquant*.

MARQUE, voir MERQUE.

MARQUEE, - *kee*, s. f., valeur d'un marc :

Et poist l'en en cez escrias
.C. *markees* a esterlias
Repondre de riches jueaz.
(Ms. Harl. 4333, n° 100^b.)

Celuy Hervé demandoit audit vicomte cent *markees* de rente promises audit Hervé de celuy vicomte. (*Accord*, XIII^e s., Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1086.)

MARQUENDER, voir MARCHEANDER.

1. MARQUET, s. m., monnaie de Venise dont l'empreinte était un St-Marc et qui valait environ quatre deniers tournois :

Marquet : m. A small Venetian coyn worth about .iiii. d. tourn. (COTGR., éd. 1611.)

Marquet, m. Moneda de Venecia. (C. OUDIN, 1660.)

— Vénitien :

Car les François tousjours marchoiert avant,
Quelques fossez quil y eust au devant,
Jettans, ruans coups si tres vertueux
Qu'il n'est *marquet* qui dure devant eulx.
(J. MAROR, *Voy. de Venise*, la Bataille du Roy
contre les Vénitiens, n° 69 v°, éd. 1532.)

Par ung jour de dimanche, *marquetz* sont en
Bien pensoient qu'en leur fort on les voulsist com-
[esmay, batre.]
(Id., *ib.*, Consult. de d'Alviane et Petillane,
n° 66 v°.)

Marquetz adonc esperant le pillage
Donnent dedans, combatent fort et ferme.
(Id., *ib.*, Har. de Montjoye à ceulx de Venise,
n° 51 v°.)

Il preveoyt que Milanoyz Lombars
En descroistroient de cuer et de couraige,
Et que *marquetz*, Venitiens souldars,
Deviendroient fiers comme lous, lyepars,
Quant quelque proye ont ravy davantaige.
(Id., *ib.*, n° 51 v°.)

2. MARQUET, s. m., sorte de chien, prob.
chien tacheté :

De briquet et de *marquet*.
(*Nef des Dames*, n° 53 v°, ap. Ste-Pal.)

Puis tout s'en va, et briquet, et *marquet*.
(CRETIN, *Chants roy.*, n° 51 v°, éd. 1527.)

MARQUETAGE, s. m., marqueterie :

Vermiculari, minuta opera facere, faire
du *marquetage*. (R. EST., *Thes.*)

Il y a grant artifice a bien faire la colle
forte, tant pour les ossaillemens et feuilles
que l'on plaque, que les autres *marquetages*
et pieces rapportees. (DU PINET,
Pline, XVI, 43, éd. 1566.)

MARQUETE, voir MERQUETE.

MARQUETEURE, voir MERQUETEURE.

MARQUETIS, - iz, s. m., marqueterie :
Pour avoir assis les piller: de mabre et
marquetiz de mabre sur la tar: sse, XXXII l.
(*Compt. de dép. du chat. de Gaillon*, XVI s.,
p. 270, Doc. inéd.)

L'ouvrage d'Antoine du Saix est intitulé
Marquetis de pieces diverses. (DU
VERDIER, *Bibliothèque*, p. 79, éd. 1580.)

Le pavé fait a ouvrage de *marquetis* et
musaic. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo
Jovio*, I, 399, éd. 1581.)

MARQUETTE, s. f., monnaie de Venise
dont l'empreinte était un St-Marc :

Marquette, as *marquet*. (COTGR., éd.
1611.)

MARQUISETE, - etté, s. f., marquisat :
Monsieur Jehan, tres noble marquis
de Monferrat, lequel estoit droiturier seigneur
de ceste *marquiseté*. (J. DE VIGNAY,
Enseignem., ms. Brux. 11042, n° 3 v°.)

Au destruement de ladictie *marquiseteté*
(Id., *ib.*, ms. Brux. 9467, n° 2 v°.)

MARQUISIE, s. f., marquisat :

Luy avoit donnee a jouir presentement
sa *marquisie* du Pont. (MONSTRELET, *Chron.*
I, n° 296, éd. 1516.)

MARQUOT, voir MARCOT.

MARRABAIS, *marrabais*, *marabois*, *mar-
rabel*, *marabet*, s. m., juif caché, marran,
particulièrement en Espagne :

Il est par Dieu sophiste argut, ergoté,
et naif. Je guaige qu'il est *marrabais*.
(RAB., *le Tiers livre*, ch. XXII, éd. 1552.)

En ville, aux champs, es prez herbus,
On ne rencontre que barbus,
De grands barbaux, petits barbets
Qui contrefont les *marrabets*.
(Blason des barbes, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
II, 213.) Var. d'une anc. édition, *marabetz*.

Plusieurs Italiens furent pillez et outragez
par la populasse, accusez d'estre *marrabets*.
(Tocsain des Massacr., p. 90, ap. Le
Duchat, *Notes sur Rabel.*, III, 22, éd. 1711.)

Marrabais, marrano. (C. OUDIN, *Dict. fr.
esp.*, éd. 1660.)

— A la *marrabaise*, à la juive, à la
marrane :

Son pere disoit que ces bonnetz a la
marrabaise, faiciz comme une crouste de
pasté, porteroient quelque jour malen-
contre a leurs tonduz. (RAB., *Gargantua*,
c. 8, éd. 1542.)

Collet renversé, doublé de satin cra-
moisy, a la *marrabaise*. (SEB. MOR., *Prinse
et deliv. de Fr. I^{er}*, ap. Cimber et Danjou,
Arch. de l'hist. de Fr., t. II, 1^e sér.)

MARRABEIS, voir MARRABAIS.

MARRABET, voir MARRABAIS.

MARRADOS, s. m., terme d'argot dési-
gnant une espèce de soldat :

Villains, tuffes, giveliers ; bomules, ter-
mulons, tacriers, craffeurs, *marrados* et
cratinas, petaulx et gars loubas. (FROISS.,
Chron., V, 323, Luce.)

MARRAGE, voir MARAGE.

MARRAIN, voir MARRANE.

MARRAMAS, *maramas*, *marraynas*, *mar-
remas*, *mairamas*, *arramas*, s. m., sorte de
drap d'or oriental fort riche :

Mairamas et *mattabas*. (*Inv. de la reine
de Hongrie*, Richel. mél. de Clairambaut,
t. XI, n° 317, p. 43.)

Item un ciel d'une salle de *marramas* a
une bordure de *marramas*. (Id., n° 371,
p. 49.)

Sept dras d'or ke on appielle *marremas*.
(1323, *Compt. de bijoux*, 3^e Cart. de Hai-
naut, pièce 132, Arch. Nord.)

Uns aournemens tous fournis a dyacre
et a soudyacre, de *marramas*. (1347,
Inv. de J. de Presles, Bibl. de l'Ec. des
ch., XXXIX, 90.)

Drapp d'or *mattabas* ou *marramas*. (1351,
Compt. d'Et. de la Fontaine, ap. Duc.,
Mattabas.)

18 draps d'or appelez *marramas* et
mattabas, piece 17 escus. (1352, *Compt.
de La Font.*, ap. Douët d'Arcq, *Compt. de
l'argent.*, p. 120.)

28 draps d'or entiers, tant *mathebas*
comme *arramas*. (*Invent. de l'argenterie
dressé* en 1353, *ib.*, p. 325.)

Item, deux *marramas*, l'un sur champ
vert et l'autre sur champ rouge. (1380,
Inv. de Ch. V, 1173, Labarte.)

Livre couvert d'un drap d'or *maramas*
rayé. (*Invent. des livres de Charles V*, art.
115, ap. Ste-Pal.)

Drapp d'or *marraynas*. (Id., art. 130.)

MARRAN, voir MARRANE.

MARRANCE, voir MARANCE.

MARRANE, *marranne*, *maranne*, *marane*,
marrain, *marran*, *maran*, s. m., juif con-
verti, et mal converti. C'était une insulte
qui s'adressait particulièrement aux gens,
suspçonnés d'avoir eu des ancêtres juifs
ou musulmans, et un sobriquet que les
Français et les Italiens, au xvi^e et au
xvii^e s., donnaient souvent aux Espagnols :

Marans et *ruens* qui ont costume de
vivre sur femmes. (xv^e s., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Marrans et heretiques. (Id.)

L'appelant filz de putain et *marrane*.
(J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, n° 13 v°.)

Le roy donna derrierement ung office
de conseiller en la court de parlement de
Thoulouze a ung nommé maistre Pierre de
Pira lequel messieurs de la court n'ont
voulu recepvoir pour aucunes causes et
nosmement pour ce qu'ilz ont fait des
informations par lesquelles ilz ont treuvé
qu'il est *marrain* ; et en faisant les dites
informations ilz ont aussi treuvé que le
sieur Jehan François, lequel a esté general
de Bretagne et est a present maistre d'hos-
tel du roy et de la royne, lesquels sont
a Bloys avecques messeigneurs et mes-
dames leurs enfants, est *marran*, pour-
quoy messieurs de la court ont presente-
ment envoyé maistre Vaullart conseiller
de la dite court [vers le roy] et la dite
dame pour leur dire les choses dessus
dites et leur remonstrer qu'ilz ne doivent
point tenir tels *marrans*. (*Nouvelles des
Affaires de France*, 1521.)

L'on dit qu'il (l'empereur) avoit ordonné
vendre de son domaine en Espagne jus-
qu'a deux cent mille escus, et de faire
nobles deux cents maisons de *marrannes*,
a la charge de payer pour l'ennoblissement
de chascune teste cinq cents escuz. (11
juill. 1532, *Négoc. de la France dans le
Lev.*, t. II, p. 222, Doc. inéd.)

Pour avoir esté tant temeraire que pre-
ferer un salle *maranne* et infidele juif au
glorieux amy de Dieu saint Nicolas.
(LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, XIII, VIII,
Bibl. elz.)

Il respondit comme un miserable *marane*
et vilain avaritieux. (Id., *le Morf.*, I, 2,
Bibl. elz.)

Son pere, qui ne le veut pas avancer
d'un lyard, combien qu'il soit riche de
plus de vingt mille francs, tant il est
marran et taquin. (Id., *les Esprits*, V, 1.)

On cognoit bien vostre vouloir avaré,
Qui se compare a feu qui bruste et ard ;
Ung gros *marane*, ayant force denars,
Ou ung messaire, pourveu qu'il vous repars,
Sans dire gare, d'amour lui monstrez l'art.
(*Deploration des Dames de Paris*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., VIII, 256.)

Quoi! nous souffrirons qu'un *marrane* (Phil. II,
roi d'Espagne)

Soit de l'eglise gallicane
Protecteur et chef volontiers !
(*Premier Hymne du clergé de Tours, devant la
bataille d'Ivry*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI,
77.)

Il (D. Juan) chassa tous les Mores de Grenade ; de sorte qu'ilz n'ont plus infecté l'Espagne depuis, et ne se ressantent plus du *marranne*, comm'ilz faisoient, au moins aucuns de leurs voisins, pour traicter par trop avecque eux. (BRANT., *Grands Capit.*, l. I, c. xxv, Bibl. elz.)

Et faut il qu'a l'appetit et opiniastreté d'un *marrane* nous perissions ainsi misérablement ! (Id., *ib.*, V, 317, Lalanne.)

— Il s'appliquait aussi aux noms de choses, comme un qualificatif insultant : Adieu, ville *marrane* ! adieu, ville faquine ! (1589, *Adieu fait à la ville de Bloys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 219.)

Perdre une ame, un roy, un paradis, et nostre eglise tout ensemble, pour donner lieu a leurs *marannes* desseins. (PASQ., *Rech.*, liv. III, p. 288.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Pendus, non comme Espagnols, mais comme voleurs et *maranes*. (VOLT., *Mœurs*, 150.)

En Poitou, cant. de Chef-Boutonne, *maranne* est synonyme d'avare, de grippe-sou, de fesse-Mathieu, d'Harpagon.

Voir Francisque Michel, *Histoire des races maudites*, Paris 1847, t. II, p. 47 et 199.

MARRANEE, s. f., nom générique des marrans ou juifs convertis :

Ces Turcs juifz, la *marranee*,
Iz chasseront au bout du monde.
(GUILLOCHE, *Prophet. de Ch.* VIII, p. 19, La Grange.)

MARRANERIE, s. f., race juive :

Ung diables
Extrait de la *marranerie*.
(GUILLOCHE, *Prophet. de Ch.* VIII, p. 34, La Grange.)

MARRANIE, s. f., qualité de *marrane* :

Ceste *marranie* est une capacité pour les enfans de ceux qui ont esté brulez vifs. (*Taxe des part. cas de la boutique du pape*, p. 170, éd. 1564.)

MARRANISÉ, adj., qui vit à la manière des *marranes* :

Son pere hayssoit tous ces indalgos bourrachous *marranisez* comme diables. (RAB., l. I, c. 8, éd. 1542.)

MARRAU, voir MAREAU.

MARRAUL, voir MARAL.

MARRAYNAS, voir MARRAMAS.

1. MARRE, *marrhe*, s. f., outil de vigneron, sorte de pelle recourbée :

Comme vignes fere de sarpe et de *marre*. (*Liv. de jost. et de plet*, xvii, 3, § 2, Rapetti.)

De Biauvez et de Loonnois
Sont li eve-gue la veu,
De Senlis i rest l'esleu
Qui n'a mie serjanz a *marres*.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f^o 117 r^o.)
III. *marres* petites. (1360, *Inv. de N.-D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Manches a *marres*. (*Debv. deux au D. de Bret. à cause des ferm. de Lesnev.*, xv^e s., Arch. Finist.)

Pour l'achapt d'une *marre* large, pource que l'autre *marre* contenue cy devant a

esté desrobee aud. jardin avec les cordeaulx. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 143, Chevalier.)

Marre.... est un instrument de labour emprunté.... du latin ainsi que nous pouvons recueillir de deux passages du 10^e de Columelle en sa maison rustique, dont est venu que presque en la plupart de cette France, nous appellons *marrer* les vignes, ce qu'es autres endroits labourer. (PASQ., *Rech.*, liv. VIII, ch. 52, éd. 1723.)

Marrhe, a hoüer la vigne, de μαρρῶν, instrument de fer. (LANCELOT, *Jardin des Racines grecques*.)

On lit dans le *Dict. d'agr.* de 1809 :

Marre, pelle fort large et courbée qui sert à façonner la vigne dans le Médoc. Dans d'autres lieux c'est une grosse pioche fort peu différente de celle qu'on appelle tournée aux environs de Paris.

Marre est encore très usité pour hoyau, à Quimper.

Nom propre, *Marre*.

2. MARRE, s. m., bélier, dans quelques régions méridionales :

Aux boucheries communes de sera vendue chair de chevre, ny bouc, brelbis, *marre*, truye, ny pourceau ladre. (1604, *Cout. de Marsan*, Nouv. Cout. gén., t. IV, p. 910.)

Le *Dict. d'agr.* de 1809 dit que *marre* est le nom du bélier dans le département de Lot-et-Garonne.

MARREAGE, voir MAREAGE.

MARREAU, voir MAREAU.

MARRECLER, voir MARREGLIER.

MARRECLERIE, voir MARREGLERIE.

MARREGLER, voir MARREGLIER.

MARREGLERIE, *mareglerie*, *marreclerie*, *marguelerie*, *marglerie*, *marguillerie*, s. f., office de marguillier, de sacristain, de garde d'une église ; fabrique, archives d'une église :

Partot ont viles et paroiches,
Et *marrecleries* et cloches.
(GUYOT, *Bible*, 1228, Wolfart.) Impr., *marrecleries*.

Des coustumes de la *marreglerie* et des choses qui en deppendent. (*Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f^o 9 r^o.)

Le compte de la *marguelerie*. (*ib.*, f^o 18 r^o.)

Et tourner le profit par devers ladite *marguillerie*. (23 déc. 1371, *Sent. du prév. de Paris*, Arch. S 28, pièce 6.)

Icelui deposant et messire Guillaume Rigolet.... qui avoit en ce jour la garde de la *marglerie* de la chapelle, se alerent esbatre en l'ostel de Guillaume Simon espicier. (*Ch. de 1406*, ap. Duc., *Mariglerius*.)

Marguelerie. (1437, Hôtel-Dieu de Soiss., 843, liasse J, 1.)

Marregleries, confraries ou communautéz. (1444, *Ord.*, XIII, 344.)

Confrairies, *maregleries*, fabriques. (Oct. 1522, *Ch. de Fr.* I, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*, éd. Cocheris.)

Eschevinages, consulatz et capitolatz,

marguilleries des villages, sont democratiques. (LOYS LEROY, *Polit. d'Aristote*, p. 178, éd. 1568.)

Les *marguilleries* des villages. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f^o 154 r^o, éd. 1580.)

Marguillerie : f. A churchwardenship. (COTGR., éd. 1611.)

La forme *marguillerie* est restée, avec le sens de charge de marguillier.

MARREGLIER, *mareglie*, *marregler*, *mareclier*, *marrecler*, *marriglier*, *mariglier*, *marriglé*, *marruglier*, *marrugler*, *maruglié*, *marrublier*, *marrelie*, *marellier*, *marrillier*, *marrilier*, *marillier*, *marillei*, *merrillier*, *mareiller*, *marglier*, *marlier*, *marliez*, *mairtier*, *mairliez*, *marguelier*, *margueillier*, *marguillier*, *marglisser*, *maneglier*, *maniglier*, *maniglié*, *manelier*, *manillier*, *maniller*, *manilier*, *menneglier*, *manglisier*, *maglisier*, *mesglizier*, s. m., le mod. marguillier, celui qui a l'administration des affaires temporelles d'une église, d'une paroisse, qui a soin de la fabrique et de l'œuvre ; sacristain qui a la garde d'une église, et aussi, sonneur de cloches, bedeau :

Iloc aveit un segrestein,
Custode e garde e *marrugler* :
Les choses gardout del mostier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25447, Michel.)

Moines sera a Es, en cel mostier,
Tirra les cordes et sera *marruglier*.
(Li Coron. Looyz, 98, ap. Jonck., *Guill. d'Or*.)

Cortines tendent el mostier
Trestot entor cil *marruglier*,
Pailles roez mestont desus.
(GUILLE. DE ST PAIR, *Mt St Michel*, 875, Michel.)

As *marrugliers* l'abei l'eslut.
(*ib.*, *ib.*, 2113.)

Or li façons les cheveuls rooignier
Si le metrons par dedenz un mostier,
Tirra les cordes et sera *marrublier*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f^o 76 r^o.)

Sor la pierre ot un *marregler*
Qu'entailié i ont li bergier.
(*Ren.*, Suppl., p. 14, Chabaille.)

II. *marreclers*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f^o 120 v^o.)

Deinalz li clerks ki fut *mairtiers* de S. Mamin. (1286, Coll. de Lorr. 975, n^o 3, Richel.)

Les clers, *mareglers* et gardes d'icelle (la sainte chapelle). (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f^o 473^b.)

L'autre moitié de ces villes donna aus *marregliers* et aus autres ministres de l'eglyse. (*Gr. Cron. de Fr.*, V, 15, P. Paris.)
III. acolites et .i. *mareclier*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Le nuit de Paques li *marliers* doit aler querre le diacre. (*Liv. de la Très. d'Origny-Sle-Ben.*, ms. S.- Quentin.)

Houdouin le *marruglier*. (1324, *Amortissement*, Arch. L 764.)

Les *marregliers* de l'eglyse d'Orliens. (*Ch. de 1337*, Arch. Loiret, Ste-Coix, la Chevesserie.)

Maneglierz d'eglysez. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f^o 4 r^o.)

Mesires Nicholes Hunaus, *maneglier* de l'eglyse Saint Jehan. Pour .xlviij. d. de chens

que ledite eglise a seur le maison dessus ditte... et le doit on relever de *manelier* en *manelier*. (Ib., f° 277 v°.)

Li *marquetier* de Nostre Dame. (Ib., f° 297 v°.)

As *marreliers* de l'eglise de Sens. (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1541, f° 8 r°.)

Margliers sont ceulx qui ont en garde et en cure les biens appartenans aux eglises, et qui recoivent les aumosnes et revenus a elles appartenantes, et font les mises a ce pertinentes. (BOUT., *Somme rur.*, 1° p., f° 20 r°, éd. 1486.)

Aux *marregliers* de la dicte eglise, pour les dictes trois tumbes achetees d'eulx, .x. livres paris. (*Compte Jeh. Gilon*, 1399-1400, Arch. KK 264-266.)

Marreglier est appellé en latin *matricularius*, qui vault autant a dire en son ethimologie ou interpretation, comme *materiarum custos*, comme celui qui a la garde des matieres et de toutes les choses de l'œuvre d'une eglise... *Marreglier* est la commune maniere d'appeler en ce pays de France ceulx qui s'entremettent de l'œuvre et fabrique de l'eglise. (*Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 9 v°.)

Symonnet Thomassin le jeune, de la paroisse de Saint Martin de Soleire, povre varlet de bras, *marreglier* de la dite paroisse. (Arch. JJ 111, pièce 107, f° 87.)

Vycayre, *marriglé* ou autre persone. (1406, Arch. Frib., 1° Coll. des lois, n° 163, f° 42.)

Prestres, vicayres ou *marrigleiz*. (Ib.)

Mesglizier. (1410, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item a Humbert Rosset, *marriglier* de Saint Nisier pour avoir sonné le sindical a la grosse cloche le jour de la Saint Thomas. (30 déc. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 93, Guigue.)

Domp Nicod Auberset, *marugleix*. (1426, Arch. Fribourg, *Trait. et Contr.*, n° 89.)

Les tresoriers ou *marigliers*. (1428, *Trans.*, Arch. Notre-Dame de S.-Lô.)

Receu des *margliers* de l'esglise Saint Jacques de la Boucherie... 40 sous. (1428 *Archiv. hospit. de Paris*, I, 81, Bordier.)

Maison... occupée par les *marrilliers* de la dite eglise. (1449, *Compte de S.-Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 12 v°.)

Ledit Hainselin doibtoit fort que on ne le deust tuer tout dedant la grant eglise ; par quoy il se tenoit tout coy en la chambre du *marliez*, qui estoit devant le chappitre. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Marglissers. (*Compte de 1495*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Payé au *mairliez* de S. Salvour son salaire d'un an ad cause de ceu qu'y sonne la cloche de nuyt encommansant a Paicque IIII^{xx} XVII et fenissant a Poisque IIII^{xx} XVIII, L. s. (*Extrait du compte rendu par Jean de Gorze, aman et changeour de la Ville pour l'année 1497 a 1498*, ap. P. Ferry, 2° vol., n° 229, f° 203 r°.)

Le *marrilier*. (*Racionnal de S.-Claude*, Arch. Jura, f° 73 v°.)

Le dit *merrilier*. (Ib., f° 82 r°.)

Colin Lefevre dit Lecomte, *maneglier* de la ville de Boves. (1507, *Prév. de Beauvoisis*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 175, Bouthors.)

Les *manglisiers* de Friesves et Galametz peuvent prendre en ladite buissiere, chascun an, aucun nombre de buis pour donner a l'eglise. (1507, *Prév. de Doullens*, ib., II, 111.)

Maglisier. (1510, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les deux *marilliers* (doivent avoir) chascun deux blancs. (1525, *Papier des anniversaires fondez en l'eglise et monastere de St Jean*, copie du XVII^e siècle, Arch. de l'Hôtel de ville d'Autun, Fonds de St-Jean-le-Grand.)

Le quel ont commys et député pour *manillier* et sonneur de la paroisse. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 145.)

En la tour et lieu de la demeureance du *manillier*. (Ib., p. 146.)

Mareiller et garde des pappiers. (1545, Fabr. de Tréguier, Arch. C.-du-N.)

Margueillier, gardeur du temple. (*Triumph. ling. Dict.*, 1604.)

Maniller, one that in popist churches gathers sor a poore preacher. (COTG., éd. 1632.)

Aux *manilliers* de Saint-Paul pour louage de plusieurs bancs et chaises pour ceulx qui ont assisté au service. (*Compte de la dépense faite à l'enterrement de Jacques Moyron, de Lyon, en 1656*, ap. Pernetty, *les Lyonnais dignes de mémoire*, t. II, p. 81.)

— Fémin., *marregliere* :

J'ai ci esté la cheveciere,
Ta baiasse, ta *marregliere*,
D'uis ouvrir et de sainz soner.
(*De la Sougrecaine*, 481, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 169.)

Wall., *mâreli*, marguillier ; selon Simonon, sacristain. Namur., *maureli*, Liège, *marli* ou *mârli*, clerc d'eglise. Lorr., *marlier*. Bresse, *mareli*. Dombes, *margueli*. Yonne, Vassy-sous-Pisy, *meriquier*. Suisse, Bagnard, *maruley*. Centre de la Fr. et Bourg., *marillei*, *marillier* :

Le *marillier* ou sonneur, notre voisin, étoit vigneron. (RESTIF DE LA BRETONNE, *Mr. Nicolas*, t. II, p. 117, Liseux.)

Pat. lyonn. et foréz., *manelier*, *manillier*, sonneur, sacristain. Suivant Onofrio, dans les patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, *manelier* signifiait d'abord exclusivement sonneur, et différait de *marguillier*, nom par lequel on désignait les sacristains et les autres individus chargés de la garde des églises. Mais, ajoute le vocabulariste, les deux mots se sont confondus, par suite probablement d'une confusion fréquente des deux fonctions dans les paroisses de campagne ; et l'on trouve fréquemment les expressions de *manelier*, *marrelier*, et *marguillier*, employés pour désigner tantôt les sonneurs, tantôt les sacristains et autres gardiens de l'eglise, tantôt les fabriciens. J'ai trouvé même, dans plusieurs actes du Beaujolais, *marguilliers* et *manilliers* indiqués comme synonymes.

Noms propres, *Marellier*, *Martier*, *Maril-*

lier, *Marvilley*, *Manilier*, *Maniglier*, *Menne-glier*.

MARREIN, voir MAIRIEN.

MARREL, voir MEREL.

MARRELE, voir MRRELE.

MARRELIER, voir MARREGIER.

MARRELLIER, voir MERELIER.

MARREMAS, voir MARRAMAS.

MARREMENT, voir MAREMENT.

MARRENCE, voir MARANCE.

MARRENEUR, s. m., outil employé pour la culture de la vigne :

Lesquelz compaignons labouroient en tache a *marreneur* et parchois une vigne. (1415, Arch. JJ 168, pièce 391.)

MARRENG, voir MAIRIEN.

MARRENIER, voir MAIRENIER.

1. MARRER, *merrer*, v. a., labourer avec la marre :

Il vouloit aler a Bomoy pour *merrer* un pou de vignes. (1409, Arch. JJ 163, pièce 344.)

Le suppliant et Guillaume Moret allerent *marrer* au courtil de André Maudet. (1463, Arch. JJ 199, pièce 174.)

Marrer et gecter la terre sur la levee pour faire la terrasse le long de la riviere. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 127, Chevalier.)

Nous appellons *marrer* les vignes ce qu'es autres endroits labourer. (PASQ., *Rech.*, liv. VIII, ch. 52, éd. 1723.)

Il les faut *marrer* (les amandiers) et deschausser tous les ans au printemps. (ELIE VINET et ANT. MIZAULD, *Mais. champêtre*, p. 203, éd. 1607.)

— Fig., déchirer, briser :

Veanz est li prevoz
Qui as genz Challe fera *merrer* les os.
(Gaydon, 9179, A. P.)

Quant en sa memoire revint
De ce que ot fet li sovint,
Li cuers el ventre li serra,
De ses .ii. poinz son vis *merra*
Et tout son cors mist a essil.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 62^d.)

Item, une true *marra* la joue a un affant en la terre Saint Martin, a Paris. (1317, *Registre criminel de Saint-Martin-des-Champs*, p. 227, Willem.)

— Infin. pris subst., labourage à la marre :

Le *marrer* ou houer par ces divisions en est aussi rendu plus usé. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, III, 3, éd. 1805.)

2. MARRER, voir MARRER.

MARRETE, *marete*, s. f., dimin. de marre :

.i. cent de *maretes* por faire vignes. (1295, *Tarif*, Cart. mun. de Lyon, p. 420, Guigue.) Impr., *matele*.

1. MARREUX, s. m., ouvrier qui travaille avec la marre :

Après qu'ilz eurent beu, lesdiz *marreux* s'en retournerent besongnier audit court. (1463, Arch. JJ 109, pièce 174.)

Centre de la Fr., *marreux*, ouvrier qui bêche la terre. « Un bon *marreux*; porter la soupe aux *marreux*. » (Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

2. MARREUX, adj., marécageux :

Un terroir maigre, et stérile, sablonneux et *marreux*. (BELLEFOR., *Secr. de l'Agric.*, p. 70, éd. 1871.)

MARRIAN, voir MAIRIEN.

MARRIÇON, voir MARISSON.

MARRIEMENT, voir MARIEMENT.

MARRIEN, voir MAIRIEN.

1. MARRIER, marier, s. m., laboureur à la marre :

Le gris est bon pour marchand qui va aux champs, *mariers*, laboureurs, et c'est la couleur aux cordeliers. (SICILE, *Blason des couleurs*, p. 36, éd. 1882.)

2. MARRIER, voir MAIRIER.

MARRIGLÉ, voir MARREGLIER.

MARRILIER, voir MARREGLIER.

MARRIMENT, voir MAREMENT.

MARRIN, voir MAIRIEN.

MARRINAL, voir MARINAL.

MARRINER, voir MAIRENIER.

MARRIR, voir MARIR.

MARRIS, marriz, mary, s. f., matrice :

Contre suffocation de la *marris*. (*Jard. de santé*, I, 20, impr. la Minerve.)

On met aucune médecine dedans la dicte *marris*. (*Ib.*, I, 28.)

La decoction du fenugrec prouffite pour la dureté de la *marris* et fait facile la génération d'icelle matrice. (*Ib.*, I, 191.)

Alix qui son ventre portoit
Enflé de neuf mois et sept jours,
Et mal a la *mary* sentoît,
Fait appeller a son secours
La saige femme.

(SAINT ROMARD, *d'une grosse Garce qui feignoit estre grosse d'enfant*.)

Quant l'enfant yst hors du ventre de la mere, le nombril est rompu ou coupé de la *marriz* et yst avec l'enfant. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, fo 46^{re}, éd. 1836.)

La *marriz* est un membre singulier en la femme, formé en maniere d'une vessie et est ordonné a recevoir la semence pour concevoir. (*Ib.*, *ib.*, fo 46^{ve}.)

Il y avoit une forme de ce mot plus usitée, *amarris*, qui s'est conservée jusqu'au XVII^e siècle.

MARRISON, voir MARISSON.

MARRISSANT, adj., terme de blason :

Cestuy serpent se nomme, a blasonner, une biche : et doit avoir sept tournans : dont l'un est noué pres de la teste, saillant de la gorge un enfant, *marrissant* de gueules. (O. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, *Introd.*, ch. I, Michaud.)

MARRISSEMENT, voir MARISSÈMENT.

MARRISSON, voir MARISSON.

MARROCHE, s. f., diminutif de *marre*, pioche :

Et y veismes grand nombre d'arbres, portans *marroches*, piochons, serfouettes, faux... (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. IX, éd. 1584.)

Marroche : f. A mattocke, or instrument like a mattocke. (COTGR., éd. 1611.)

MARROCHENIN, voir MARROUCHOUIN.

MARROCHON, s. m., petit instrument de jardinage servant à biner :

Le suppliant se baissa pour prendre a terre un *marrochon* ou cerclouere. (1446, Arch. JJ 178, pièce 162.)

Des *marrochons*, des pioches, cerfouettes, heches... (RAB., *Gargantua*, ch. XXIII, éd. 1542.)

Aunis, *marochon*, binette ou serfouette.

MARROIER, voir MARIER 2.

MARRON, voir MARON.

MARRONAGE, voir MAIRENAGE.

MARRONER, voir MAIRENIER.

MARRONNEL, voir MARINAL.

MARRONNIER, voir MAIRENIER.

MARROQUIN, s. m., cépage noir à gros grains :

Luy se touille,
Et se souille,

De *marroquins* et foirat.

(DESPER., *Chant de Vendanges*, Rec. des œuv., p. 101, éd. 1544.)

Aunis, *marocain, maroquin*.

MARROUCHIN, voir MARROUCHOUIN.

MARROUCHOIN, voir MARROUCHOUIN.

MARROUCHOUIN, - choïn, - chin, mar-rochenin, s. m., guède, pastel :

Gentiane, aluine, *marrouchin* ou lupins. (*Remedes secrets*, fo 413^{re}, éd. 1573.)

Eau de quintefeuille et de *marrouchoin*. (*Ib.*, fo 210^{re}.)

Marrouchoin. (O. DE SERRES.)

Cueillans des roses et violettes fresches, de la menthe, de la giroflee, du *marrochin*, du basilic. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, l. XIV, t. II, p. 6, éd. 1606.)

On appelle encore aujourd'hui *marouchin* le pastel de mauvaise qualité.

MARRUBIN, s. m., sorte de plante labiée, appelée aujourd'hui *marrube* :

Marrubin, l. *marrubium*, it. *marrobio*, esp. *marrojo*. (JUN., *Nomencl.*, p. 91, éd. 1577.)

MARRUBLIER, voir MARREGLIER.

MARRUGE, maruje, marubre, s. f., sorte de plante labiée appelée aujourd'hui *marrube* :

Marrubium vel *prassion*, *marruge*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Biblioth. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., V, p. 327.)

Marubium, maruje. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Brit. Mus. Harl. 978, fo 26^a.)

Marrubium, maruje. (*Gloss. de Glasgow*.)

Marubre est une herbe que les Grecz appellent *prassion* et plusieurs la mettent entre les premières herbes. (*Platine de honneste volupté*, fo 37^{ve}, éd. 1528.)

Guernesey, *merôque, merôgue*.

MARRUGLIER, voir MARREGLIER.

1. MARS, march, s. m., menu grain semé en mars :

Bos a copier en aage, ou vignes prestes a vendenger, ou bles ou *mars* pres a soier. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XIII, 11, Beugnot.)

Et quant li terre sera a *march*. (31 mars 1354, *Cart. de Flines*, DLXIX, Hautcœur.)

— Adj., de mars :

Febves de trois mois, que j'ay appellees febves *marses*. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 10, éd. 1555.)

2. MARS, s. m., Mars, Dieu de la guerre, employé, par latinisme, pour désigner la fortune de la guerre :

Le *mars* de la bataille est communs a tous. *Mars* c'est fortune d'armes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 308^a.)

Si fut illec a leurs conseilz leur empereur appellé Munitius lequel affermoit que le *mars* de la bataille avoit esté esgaulx. (*Le prem. vol. des grans decades de Tit. Liv.*, fo 129^e, éd. 1530.)

Et que feist il, se le *mars* de la bataille eust esté contre nous ? (*Ib.*, fo 135^d.)

3. MARS, s. m., mardi :

Le luns, *mars* et merces tanque a medie. (*Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, Réparat. du donjon, 1382-3, Arch. Loire.)

1. MARSAGE, - aige, march., adj., qu'on sème en mars :

Huit sextiers de grain *marsaige*. (1340, Arch. JJ 72, fo 74^{ve}.)

— S. m., grain qu'on sème en mars :

Pour chacun stier de *marsage* une obole. (*Statuts de Mézières*, ap. Duc., *Marceschia*.)

De chacun stier de *marsaige* une obole. (1233, *Ch. de Hugues, Cte de Rethel*, ap. Duc., *Marceschia*.)

N'en blef, n'en *marsage*, n'en avoine. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 488, Doc. inéd.)

Lesdites terres emblavees et labourees a leurs droites saisons tant de bles comme de *marchages*. (1356, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, fo 36^{re}.)

De bles et de *marchaiges*. (1382, Arch. MM 31, fo 88^{ve}.)

Avainez et *marsages*. (1395, Arch. MM 31, fo 214^{re}.)

On lit dans le *Dict. d'agriculture*, 1809 : *Marsage*. On donne ce nom dans le département des Vosges aux grains qu'on sème en mars.

2. MARSAGE, voir MARCHAGE.

MARSAILLE, marxalle, s. f., menus grains qu'on sème au mois de mars :

MARSINE, voir MARSAINÉ.

MARSIS, voir MASSEIS.

MARSO, s. m., pourceau d'un an :

Pourceau d'un an ou au dessous, vulgairement appelé *marso*. (1514, *Cout. de la Bour.*, Cout. gén., II, 723.)

MARSOICHE, voir MARSESCHÉ.

MARSOINCHE, voir MARSESCHÉ.

MARSOUET, s. m., pourceau :

Ung fromaige de *marsouet*. (1493, *Livre de raison de Jean Chaudet*, J. Gauthier.)

Cf. MARSO.

MARSOULLIER, *mersuillier*, v. a., souiller complètement :

Tous ses membres ot detroies,
Mersuillies iert et enboes
Ades de tai et de la boe.

(*Mir. de St Eloi*, p. 103, Peigné.) Impr., *mersuillies*.

MARSOUINEAU, s. m., petit marsouin :

Dauphineaux et *marsouineaux*. (BELON, *Pois. mar.*, II, 7, éd. 1551.)

MARSOYCHE, voir MARSESCHÉ.

MARTE, voir MARTRE.

MARTEILLERIE, voir MARTELERIE.

MARTEL, s. m., marteau servant à marquer le bois et la marque faite avec ce marteau :

Pour ce qu'on faisoit plus de ventes ordinaires et extraordinaires que les forests ne doivent, et qu'un marchand en tenoit plusieurs qu'il delivroit par un seul *martel*.... ordonné est que chascun marché se delivre par un seul *martel* propre, qui sera baillé au marchand ez plaids ou assises, et jurera que d'iceluy *martel* ne marquera fors le bois de sa vente. (*Gr. Coust. de Fr.*, p. 56.)

— Cheville qui tient les chevaux attachés au limon d'une charrette :

Les charretons osterent les *mardeaux* qui tenoyent le trait des chevaux, et les jeterent dedans les fossez. (FROISS., *Chron.*, II, 270, éd. 1339.)

— Membre viril :

Je ne puis *martel* lever.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 453^v.)

— Nom d'un jeu :

Et .v. pierres i met petites,
Don puceles aus *mardeaux* geuent
Quant beles et rondes les treuvent.
(Rose, Richel. 1573, f° 176^a.)

— Fig., tourment :

Une envie, une peur, un *martel* le tourmente,
Jamais il n'a repos en son ame mechante.
(JACQUES BERAUD, *Poés.*, p. 197, Jouaust.)

Je dis bien qu'on cas plus mortel
Luy donnoit ce nouveau *martel*.

(MELL. DE S. GELAIS, *Melancolie de Calin*, Œuv., p. 69, éd. 1719.)

Ils portent des *martels*, des capriches.
(BRANT., *Dam. gal.*, t. II, p. 273, Buchon.)

MARTELAGE, s. m., bruit du marteau :

Scet on trouver teste que l'on ne rompe
Tant seulement d'ouyr le *martelage*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 21 r°, éd. 1530.)

Milan n'est jamais sans bruit en toutes les rues pour le *martelage* des artisans. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, II, Bibl. goul.)

1. MARTELE, adj., tacheté, marqueté :

Deux blans chiens camus qu'on appelle *martelé*. (ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 148, Quatrebarbes.)

Je le desrobay jeune (un cerf) au fond d'une vallee
A sa mere, au dos peint d'une peau *marteleé*.
(RONS., *Ecl.*, I, Bibl. elz.)

Ces remedes gardent le ventre d'estre ridé et *martelé*. (PARÉ, *Oeuv.*, XVIII, XXXIV, Malgaigne.)

Ceux qui descrivent le chat et le font *martelé* de diverses mouschetures. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, XIII, 40, éd. 1815.)

Cf. MARTELET 1.

2. MARTELE, adj., qui n'a pas d'aiguillon à son extrémité :

Fumees... grosses, longues et nouees,
bien *martelees*. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 23, ap. Ste-Pal.)

Cf. le moderne MARTELEES, s. f. pl. que Salnove (*Dict. des Chasseurs*) définit par fientes, fumées de fauve qui n'ont point d'aiguillon au bout.

MARTELEIS, -eiz - eiz, - eys, *Martelis*, *marteliz*, *martelliz*, - is, *marteli*, s. m., coup de marteau, bruit de marteau :

Et fu durement esbahiz
Du bruit et du *marteleiz*
Qu'il oi fere aus vilains.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 39^b.)

Marteleys de feveryes. (*Les Proverbes del vilain*, Brit. Mus. Arundel 220, f° 303.)

Marteleiz de fevres. (*ib.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*)

La peusses ouyr grant *martellis* a re-claver petites plates, gantelles, harnois de jambes. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 137, Bibl. elz.)

— Fig., cliquetis, choc des armes :

Quant Biatrix vit le *marteleis*...
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 56^a.)

Ci out si fier *marteleiz*
Des branx sur les heaumes burnaiz,
N'i remaint cercle ne nasal.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5315, Michel.)

Eaz en plus pesme *marteliez*
E en plus pesme fereiz
Avint Raol de Toeni.
(*ib.*, *ib.*, II, 28328.)

Iluec out grant mortalité et *marteleiez* d'espees. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 16 v°.)

I ot tel bruit et tel *marteleiz* com se tuit li forgeor du monde fussent en la piece de terre. (*Artur*, Richel. 337, f° 29^a.)

Lors oissiez grant froisseiz de lances et grant *marteleiz* d'espees. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 133^c.)

Si ert li grans *marteleiz*
Sor les sains et sor les esliz.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 10^c.)

La peust on oir .i. *martelis* moult grant.
(CuvEL., *Vie de B. du Guescl.*, 22424, Charrière.)

Grans *martellis* de haches. (FROISS., *Chron.*, XV, 294, Kerv.)

Adonc il tire l'espee, et commencent a

faire ung terrible *martelis*. (*Perceforest*, vol. III, ch. 3, éd. 1528.)

Lequel s'esmerveilla fort du grand cry et du *martelliz* que ceste villenaille feist. (*Perceval*, f° 33^a, éd. 1530.)

Le *marteli* fu terrible. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 227 v°.)

MARTELER, verbe.

— Neutr., frapper du marteau ; en style grivois, jouir d'une femme :

... Je ne puis *martel* lever
Pour les excès et pour l'ardure
Que j'ay eu de trop *marteler*
En jeune temps.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 453^a.)

— Rendre le bruit du marteau :

Iceux cailloux et pierres qui desceudoient drus *marteloient* moult fort. (*Du Guesclin*, p. 477, Ménard.)

Les dents lui *martelent* de froid. (COTGR., éd. 1611.)

— Act., frapper d'amour :

D'autres dames y a il, lesquelles a dessein ne font pas grand scrupule de faire a pleine veue la monstre de leur beauté et de se découvrir nues afin de mieux encapricier et *marteller* leurs serviteurs. (BRANT., *Dames gal.*, 2^e disc., t. II, p. 307, Buchon.)

Tirer toute la substance de ces pauvres diableses *martelees* et encapriciees. (*ib.*, *ib.*, p. 247.)

MARTELERIE, -ellerie, -ellerie, s. f., charge à coups de marteaux ; par extension, choc des armes :

... Contre lequelz le roy Prothenor avoecq leurs Beotliens commirent mortelle *martellerie*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 226 r°.)

A ceste charge la *martellerie* fust si aspre et si furieuse que... (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 349, éd. 1573.)

— Usine où l'on use d'un martinet :

Des moulins, des forges et *marteleries*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 161, éd. 1597.)

1. MARTELET, *marth.*, adj., tacheté :

Un chien blanc *marthelet*, a tout un collier garni d'argent esmaillié. (1412, *D. de Bourg.*, n° 146, Laborde.)

Petis chiens *martelez*. (*Compte du xv^e s.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. m., chien tacheté :

Petis chiens et *martelez*. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MARTELÉ 1.

2. MARTELET, s. m., petit marteau :

Chantons : joli fevre labeure,
Or forge, forge, *martelet*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 425 r°.)

Martelet, malleolus. (FED. MOREL, *Petit Thresor des mots françois*, 1633.)

Suisse rom., Fribourg, *martalet*, petit marteau.

Nom de lieu ancien :

Sur le molin du *Martelet*. (8 oct. 1369, *Lett. de Jeh. de Nuiz, garde du sceau*, S. Mart., Arch. Nièvre.)

Nom propre, *Martelet*.

MARTELEUR, -elleur, s. m., artisan qui travaille avec le marteau :

Les parties fabriquez sont *martelleurs*, *mareschaux*, *orfevers*, *graveurs* et autres semblables. (P. FERGET, *le Mirouer de la vie humaine*, f° 100 v°, éd. 1482.)

Tubalcain fut *marteleur* et artisan en tous ouvrages d'airain et de fer. (LA BOD., *Harmon.*, p. 39, éd. 1578.)

Marteleur, malleator. (FED. MOREL, *Petit Thres. de mots françois*, 1633.)

MARTELI, voir **MARTELEIS**.

MARTELIÈRE, s. f., trous pratiqués pour l'irrigation des jardins et des champs :

Il y a grand soin en ce menage, estant necessaire aller tous les jours visiter tous les endroits du champ, les chaussees, les aqueducts, les *martelières* ou *esparciers*, a ce que l'eau n'y defaille. (OL. LE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 4, éd. 1803.)

L'eau entrera d'un quarreau a l'autre par petites ouvertures faictes en *martelières* ou *esparciers*. (ID., *ib.*)

MARTELIN, s. m., gros marteau de fer avec lequel les bouchers assomment les bœufs :

Martelin. (*Mém. de Charles IX*, I, p. 330, ap. Ste-Pal.)

MARTELIS, voir **MARTELEIS**.

MARTELISON, s. f., cliquetis d'armes :

La ot si grant *martelison*
C'on ot bien la noise et le cri
En la cité de Limeri.

(*Durmars le Gallois*, 13589, Steugel.)

MARTELOGE, voir **MARTROLOGE**.

MARTELOIRE, s. m., martyrologe :

Le boin collectaire et lo *marteloire*. (*Tres. de l'anglize S. Saveor*, Cart. de S.-Sauv. de Metz, Richel. I. 10029, f° 67 r°.)

MARTELOT, s. m., petit marteau :

Ung petit *martelot* de fer. (*Acte de 1424*, ap. Simonnet, *Doc. pour servir à l'hist. de Bourg.*, p. 300.)

Les forestiers doibvent, ced. jour, apporter pour lad. Cene les *martelotz*, a chascung religieux deux, a mons^r et son grant prieur, chascung quatre ; et leur est deu, pour lesd. *martelotz*, ung pain et une pinte de vin. (1550, *Man. admin. de Baumes-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 69.)

Nom propre, *Martelot*.

1. **MARTEMENT**, -mant, s. m., martyre :

Mais cil qui fit lo *martement*,
Por doner boivre au roi poissant,
Ce fut trop grant deaublerie,
Et traison et felonie,
Ensamble ont mis et sel et fel.

(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 128^b.)

Qu'il li facent soffrir .i. moult grant *martement*.
(*Vanance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 164^b.)

2. **MARTEMENT**, s. m., herse :

A l'avalier du pont est .i. berfrois leves ;
Desus est maistrement grans *martemens* formes,
Et de la grant caine trestout avironnes.
(*Fierabras*, 4713, A. P.)

MARTERIN, voir **MARTRIN**.

MARTERINE, voir **MARTRINE**.

MARTHELET, voir **MARTELET**.

MARTIECUIE, s. f., substance composée de chali, d'alun et de sable :

Le crystal est pulverisé tres menu, on y adjouste de la *martiecuie* et du verdegri. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 142 v°, éd. 1556.)

Il est manifeste que le plom est contenu en la *martiecuie*. La *martiacocsta* est composée de chali, d'alun et d'arene, aussi de plom ou d'estain reduit en chaus. (ID., *ib.*, f° 143 r°.)

MARTIEN, adj., qui se rapporte à la guerre :

Martienne estude et dilligence bellique. (*Proi. sur la totale recollation des sept vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus., Reg. 15 E IV.)

MARTIERIER, voir **MARTIRIER**.

MARTILOGE, voir **MARTROLOGE**.

MARTILOGUE, voir **MARTROLOGE**.

1. **MARTIN**, s. m., idée, projet :

Qui atach a, il est si fin
Pour vif bailler un coup de pelle ;
Ou il a sellé son *martin*,
Il en apporte ou pié ou elle.

(*Mist. du vieil test.*, f° 311^c, ap. Michel, *Et. de phil. comp. sur l'argot*, p. 261.)

L'argot emploie encore *martin*, avec le sens d'idée, de projet.

— Sujet ; chanter, parler, plaidier d'autre *martin*, changer de ton, baisser le ton, rabattre son caquet :

A moy vous convenra d'autre *martin* canter.
(*Chev. au cygne*, 3948, Reiff.)

Et ly payens respont : *Parles d'autre martin*.
(*ib.*, 5274.)

Par ma teste, Dant Ysengrin,
Vce parlez d'autre *martin*
Ainçois que vos nos eschapez.
(*Renart*, Br. XXII, 632, Martin.)

Dans viels, anvers moi entendez,
Que je vos ai mult bien queu et avisé ;
De tout autre *martin* vos convenra parler.
(*Gui de Bourg.*, 1402, A. P.)

De altre *martin* lur estuverad canter.
(*Olinel*, 252, Romania, XII, 445.)

..... Ains que tu voies
Le jor de demain au matin
Chanteras tu d'autre *martin*.
(*Le Sire Hain et de Dame Anieuse*, Richel. 837, f° 50 r°.)

Son cousin Lois de Clermont
Qui moult tres volentiers feist,
Ja soit ce que riens n'en deist,
Flamens chanter d'autre *martin*.
(*GUIART, Roy. lign.*, 20399, W. et D.)

Temprement les ferai d'autre *martin* canter.
(*B. de Seb.*, VIII, 855, Bocca.)

Ja bientost vous ferai d'autre *martin* chanter.
(*ib.*, XIII, 780.)

Et jura Damedieu qu'il le vonda gueitier
Desi a l'endemain qu'il verra esclairier,
Qu'il le metra en terre par deles .i. moustier ;
Puis se metra tout seul, chen dit, au reperier ;
Mes ainchies li convint d'autre *martin* plaidier.
(*Gaufrey*, 5546, A. P.)

Se tu pensoies bien toudis
A tes pensers, a tes parolles
Et as œvres que tu fais folles,

D'autre *martin* me parleroies
Et bien confesser te sarroies.
(*GILLON LE MOISIR, li Lamentations*, I, 32, Kerv.)

On vous fera, je croy, chanter,
Ce pensé je, d'autre *martin*.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 43, Dessaille et Chabaille.)

Parler d'autre *martin* se dit encore en Belgique.

2. **MARTIN**, s. m., martre :

Martin : m. as Marte ; A Martin. (COTGR., éd. 1611.)

Prendre *martin* pour regnard. (In like things) to mistake one for another. (ID.)

MARTINAGE, s. m., redevance qu'on payait à la Saint-Martin :

Sy ung marchand ou bourgeois paye son *martinage* le jour de la saint Martin d'hyver selon la marchandise de quoy il use, ne doit point de terrage de tout l'an quand il paye son dit *martinage*. (1466, *Tarif de la Leyde sur Bourg*, Cart. de Bourg, p. 39, Brossard.)

Paieront de *martinage* neuf deniers. (*ib.*, p. 400.)

MARTINAL, adj., dans le temps de la S.-Martin d'hiver :

Je n'ay plus grand plaisir aux *martinales* nuitz
Qu'au jour plus long de l'esté qui ennuye.
(*LOYS LE CARON, Poés.*, p. 71, éd. 1554.)

MARTINE, voir **MARTRINE**.

MARTINER, v. n., se livrer à la débauche comme on le fait à la St-Martin :

Un chascun de l'armee commença a *martiner*, chopiner, et tringuer de mesmes. (*RAB., Pantagruel*, ch. XXVIII, éd. 1542.)

MARTINERIE, s. f., usine :

Lorsque la surdité provient d'avoir esté assiduelement pres des choses qui font bruits espouvantables, comme d'artilleries, sonneries de cloches..., *martineries*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 300, éd. 1615.)

Nom de lieu, la *Martinerie* (Nièvre).

1. **MARTINET**, s. m., engin à contrepoids, propre à lancer de grosses pierres :

Ceux du chasteau firent descliquer .iiii. *martinetz*.... pour remedier contre les .iiii. kas dessusdis. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 121 r°.)

— Usine où l'on use d'un gros marteau, d'un martinet :

Autre despense faicte en charbon tant pour les *martinetz* que pour les forges. (1455, *Compt. des mines de J. Cuer*, Arch. KK 329.)

Une forge de ferroillons dit *martinet*. (*Vers 1470, Cerch. des feux de Beaune et de Nuits*, Arch. Côte-d'Or, B 11535.)

Le suppliant... estant en ung *martinet*, illec assis dedans une chambre. (1474, Arch. JJ 204, pièce 885.)

2. **MARTINET**, adj., désignait des écoliers qui suivaient les cours de divers professeurs :

Tous escolliers *martinetz*, non demourans audit colliege. (1537, Arch. Gir., E, Not., Mat. Contat.)

Que lesdictz recteur, maistres et principaux ne pourroient respondre des escoliers *martinetz*. (*Pièce de 1557*, ap. Feli-bien, *Hist. de Paris*, IV, 772^b.)

Il y a encore des escoliers qui demeur-ent en ville hors les colleges, qui vont ouir les leçons d'uns et autres regens selon que l'opinion leur en prend, ou aux maistres qui les gouvernent; les jeunes appelez *martinels* par nous et les autres galoches. (PASQ., *Rech.*, liv. IX, p. 792.)

MARTIOBARBUL, s. m., syn. de *plom-mee* :

Le quatriesme ordre est construit et fait des porteurs d'escus tres expediens, de sagittaires plus jeunes, et de ceulz qui avecques broches de fer, et verduns, ou *martiobarbulz* (qu'ilz nomment plombees) combattent asprement, lesquelz s'appel-loient legiere armeure. (*Flave Vegece*, III, 14.)

MARTIRE, s. m., ravage :

Depuis qu'il entrent en lour guerre
A *martire* metent la terre.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13^d.)

Lors se fiert entr'eus et commence a feire tel *martire* de gent et tel ocision, que li moncel en gisent si grant et si haut come de jons parmi les chans. (*Artur*, Richel. 337, f° 25^b.)

A l'espee le detranchoit (l'escu),
Si fait tel noise et tel *martire*,
Qui l'oist, il pooist bien dire :
Ce sont .c. et mille deable.
(*De Berangier*, Richel. 19152, f° 54^d.)

Je ne sçay homme qui puist dire,
S'il n'avoit fait trestous les fais,
Les damaiges ne les *martire*
Ne le meschief que la fut fait.
(*Guerre de Metz*, st. 225^a, E. de Bouteiller.)

MARTIREMENT, *martyr.*, s. m., mar-tyre :

E vuleint en tute guise
Ke icel seint *martirement*
Ne fuat pas murdri entre gent,
E penserent k'el nun de Dé
Serreit uncore revelé
A ceus ki vendreint apres.
(*CRARDRY*, *Set dormans*, 772, Koch.)

Le *martirement* des martirs. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 131^{ro}.)

Celebrons a joie le *martirement* de l'a-postre. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 238^{ro}.)

Il estoit en l'eglise des freres a Florence devant une table en laquelle le *martyrement* de S. Pierre estoit paint. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 112^b.)

— Carnage :

Avant qe furent mors oscierunt plus de cent :
Des Sarazins firent mult *martirement*.
(*Du bon William Longespee*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 346.)

MARTIRER, - *tyrer*, - *tyrier*, - *turer*, verbe.

— Act., martyriser :

E Normant od les haches les tuent e *martirent*.
(*WACE*, *Rou*, 2^o p., 942, Andresen.)

Du corps de moy je ne tiens compte,
Que *martirer* fais a grand honte.
(*Myst. de madame Ste Marguerite*, ap. Joly, *Vie de Ste Marguer.*, p. 152.)

Que Herodote fit *marturer*.
(*Vie de S. Marie*, ap. A. Duchéane, *Annot. sur A. Chartier*, p. 448.)

Et le jour qu'il fut *martiryé*.
(*Comm. le Roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

En .xii. lieux *martiree* fut sa char.
(*EUST. DESCH.*, *Œuv.*, II, 346, A. T.)

Ne sçay plus que dire,
Car certes assez me *martire*
Le dueil que j'ay.
(*Mir. N. D.*, xv, 1037, A. T.)

Dame, dame, trop se meffist
Le chetif qui le *martira*.
(*ib.*, I, 3, 1090.)

Car incontinent les faisoient
Mourir, fraper, et *martirer*.
(*MARTIAL*, *Vig. de Charl. VII*, A v^o, éd. 1493.)

Ma femme qui me *martyre*.
(*Farce de Georg. le Veau*, Anc. Th. fr., I, 385.)

Il faut bien dire
Que le regret qui vous *martyre*
Soit un grand cas.
(*CL. MAR.*, *Coll. d'Erasmus*, Virgo *μισογόμος*, éd. s. d., c. II.)

O chers amis, j'en ay veu *martyrer*
Tant que pitié m'en mettoit en esmoy.
(*Id.*, *Enfer*, p. 57, ed. 1556.)

Celui qui peut en feu chaud *martyrer*
Cent mille esprits, ou les en retirer.
(*Id.*, *ib.*, p. 60.)

Assez et trop ton bel œil me *martyre*,
Sans te mocquer de mon mal soucieux.
(*RONS.*, *Amours*, I, 39, Bibl. elz.)

Ce travail importun m'a longtems *martiré*,
Mais en fin, grace aux Dieux, je m'en suis retiré.
(*THEOPH.*, *Élégie à une dame*, Bibl. elz.)

Le desir est une flamme
Qui ne nous fait que *martirer*.
(*LARIV.*, *le Laquais*, II, 2, Bibl. elz.)

Quand je suis amoureux,
J'en passe incontinent l'euvie,
Sans *martirer* long-temps ma vie
De passions et de langueurs.
(*GREVIN*, *les Esbahis*, III, 2, Bibl. elz.)

Un autre les eust voulu mettre en la
gehene, *martirer*, examiner et interroguer.
(*A. LE MAÇON*, *Decameron*, troisiemesme journ.,
nouv. deuxiesme, Dillaye, II, 66.)

— Neutr., souffrir le martyre :
Je soupire
Et *martire*
Tous les jours.
(*Mor. de la croix Faubin*, Richel. 904, f° 278^{vo}.)

— Infin. pris subst., martyre :
Par *martyrer* apres sa vie fina,
Car Adrian a mort le condamna.
(*GRINGORE*, *l'Espoir de Paiz*, I, 173, Bibl. elz.)

— *Martiré*, part. passé, martyrisé, qui souffre le martyre :
Mais que fera la mere *martiree*,
Sinon courir la ou elle est tiree
D'amours d'enfans.
(*CL. MAR.*, *Mel. d'Or.*, I. II, p. 72, éd. 1596.)

L'ouvrag qu'il ha fait a mon cœur *martiré*.
(*PONT. DE TYARD*, *Œuv. poet.*, p. 12, éd. 1573.)
Pour contempler ton roy dolent et *martiré*.
(*FRANÇOIS DE BELLEFOREST*, *Sonnet sur la mort d'Elisabeth de France, reine d'Espagne*, dans le *Tombeau de tres haulte... princesse Madame Elisabeth de France*, Paris, Robert Estienne, 1569, in-4^o.)

MARTIREUR, s. m., bourreau :

Adoncques fu Egee indigné et le com-manda estre crucifiés, et comanda aux *martireurs* qu'il fust estandus de travers en la croix. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 236^{ro}.)

Ces *martireurs* devoioient la proie en-treulx. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 244^d.)

MARTIRIEMENT, s. m., martyre :

Car il en ont premiers le *martiriement*.
(*Helias*, Richel. 12338, f° 6^c.)

MARTIRIER, - *ier*, - *iyer*, *martyr.*,
martierier, *merlierier*, *marturier*, *mercurier*,
matyrier, *martrier*, *martrier*, verbe.

— Act., martyriser :

Et puis furent sacrefiez
Et por l'amor Deu *mercuriez*.
(*WACE*, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 45^a.)

Et puis furent sacrefié
Por amour Dieu et *martreid*.
(*Id.*, *ib.*, p. 20, Mancel et Trébutien.)

Pous, ki tant fu de grosse alaine
Et tant de sains *martiria*,
As plus fors puis s'aparia
Et soutint le foi crestiaine.
(*RENCLUS DE MOULIENS*, *Miserere*, ccxxxv, 9,
Van Hamel.)

Ki le fera pendre ou noier
Ou le fera *martyriier*.
(*Wistasse le Moine*, 1677, Michel.)

Qui se laisserent pour Dieu *martiriier*.
(*ADENET*, *Enfance Ogier*, Ars. 3142, f° 119^{vo}.)

De vilain et cruel *martire*
Vo corps *martiryier* ferioie.
(*De l'Emper. Coustant*, 420, Romania, VI, 167.)

Assez en i ot morz des autres dont nos
devons croire que Nostres Sires meist les
ames en bon repos, quar il furent iluec
martirié por son servise. (G. DE TYR,
xvi, 16, P. Paris.)

Bien sachies ke teil homme ensi *mar-tiries* aferroit a restoreir plus ke le mort d'un homme. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 789.) Var., *mar-tiriet*.

Martirizo, *martirier*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 173^{vo}.)

Que il avoit faiz *matyrier*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 18^b.)

Henry le jeune, roy d'Angleterre, fils au grant roy Henry sous cui saint Thomas de Cantorbie fu *martirié*. (*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 19, P. Paris.)

En ceste cité furent *martiries* saint Vincent et saint Valerien. (*ib.*, iv, 13.)

Tu te lesseroies avant touz les membres trenchier et *martyrer*. (*Enseig. de S. Louis*, ms. du XIV^e s., ayant appartenu à Ch. V, f° 113^{vo}.)

Il fist *martirier* ces .ii. gloriouz apostres.
(*Vie de St Denis*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 135^d.)

Li cors remest iqui ou il fut *marturiez*.
(*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f° 93^a.)

Fu en tout *martieriet* et mis a dure fin.
(*B. de Seb.*, xiv, 393, Bocca.)

O belle dame, ta sainte noriture
Que tu veiz as juifs *mertrier*...
(*Les .xv. joes N.-D.*, ms. Troyes.)

Et veirent bien que li rois faisoit ses gens navrer et *martiriier* sans raison.
(*FROISS.*, *Chron.*, II, 130, Luce.)

Eulx mis a genoux recevoient souffrablement a cuer joieux les gleves des *martirians*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 245^r.)

— Réfl., se tourmenter, s'angoisser :

Ne vous vueillez tellement troubler ne *martirier* en ce dueil faisant. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 342.)

— *Martirié*, part. passé et s. m., martyr :

Aussy sont saintes les maries,

Car ils sont vrays *martiries*.

(J. LE FEVRE, *Matheolus*, III, 2033, Tricotel.)

MARTIRIER, voir MARTIRIER.

MARTIRION, s. m., martyr, massacre :

Or en disson le voir et qu'en *martirion*

Karles est desconfit, se nos ne li aidon.

(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 38 v°.)

MARTIRISATION, s. f., martyr :

Martirisation d'ung evesque. (*Trés. de la cathéd. de Bourges*, Mém. des Antiq., p. 214.)

MARTOIRE, s. m., cercueil :

Le treillis du saint lieu, la ou estoit le *martoire* du saint. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la cité de Dieu avec les Commentaires de Vivés*, II, 353, éd. 1579.)

Il semble qu'il (St Augustin) ait mis *martoire* pour le lieu la ou il est mis, ou la ou le martyr est honoré. (Id., *ib.*, II, 344.)

MARTOLOGE, voir MARTROLOGE.

MARTRAY, voir MARTROI.

1. MARTRE, *marle*, s., jeu d'osselets :

La jouoyt, au flux, ... au[x] *martres*, au pin-
gas. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Il est temps de laisser tes jeux et ta simplesse, *Martes*, chevaux de bois, ce qui sied en jeunesse Ne sied quand on est grand.

(RONS., *Œuv.*, p. 894, éd. 1623.)

Cf. MARTEL.

2. MARTRE, s. m., martyr :

Il fut enterreiz en l'oratoire del bieneu-
rous Laurent lo *martre*. (*Dial. S. Greg.*, p. 24, Foerster.)

Tote li Triniteiz at semeit en nostre terre, li engle i ont semeit, et li apostle, semeit i ont assi li *martre*, et li confessor, et li virgines. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 108 r°.)

Soit donques sainz Estevenes *martres*. (Id., *ib.*, p. 543, Ler. de Lincy.)

De ce dist bien li prophetes en la voiz des *martres* : Tu nos as abaissiet el liu d'affliction. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 458.)

MARTREI, voir MARTROI.

MARTREIER, voir MARTIRIER.

MARTRELOGE, voir MARTROLOGE.

MARTRIER, voir MARTIRIER.

MARTRIN, - *terin*, adj., de martre :

Et de beles pennes *martrines*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 938, du Ménil.)

Et orilliers et *martrin* covertor

Point a oisiaux, a bestes et a flors.

(*Mort Aymeri de Narb.*, 144, A. T.)

Et mist de sor son chief .i. chapel *marterin*.

(*Prise de Jer.*, Richel. 1374, f° 82^c.)

Et grans piaux *marterrines* et hermins pelisons.
(*Aye d'Avign.*, 2687, A. p.)

MARTRINE, - *terine*, *martine*, s. f.,
martre, peau de martre :

Covertours de *marterrines*.

(*Athis*, Richel. 375, f° 137^d.)

La veist tant bon garniment,

De rices palies, de cendaus,

A or, a pieres, a esmaus,

Et tant *martrines* et ermins,

Et vair et gris et sebelins.

(*Parton.*, 10790, Crapelet.)

Piaux de lubernes, piaux de *martrines*,
piaux de genetes. (E. BOIL., *Liv. des mast.*,
2^o p., XXX, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Piaux de *marterrines*. (*De Tonlieu de toute
maniere*, Richel. 20048, f° 117^d.)

Hec *martrix*, *martrine*. (*Gloss. de Glas-
gow*, P. Meyer.)

Peaus de *martines*. (*Cout. de la vic. de
l'eau*, XI, E. de Beaurepaire.)

MARTRO, s. f., la Toussaint, fête an-
ciennement consacrée aux martyrs :

De *Martro* jusqu'a careme prenant,
douze tours ; et de careme prenant jus-
ques a la Toussaint apres venant huit
tours. (1411, *Ord.*, IX, 109.)

MARTROI, - *troy*, - *trei*, - *tray*, s. m.,
torture :

Martray, martirizatus. (*Gloss. fr.-lat.*,
Richel. I. 7684.)

— Place où l'on torture, place publique
en général :

Se aucun a vendu ou *martroi* dix mois
de segle. (*Liv. de jost. et de piet*, IV, 23, § 1,
Rapelli.)

Ou *martroy* de Sainte Croix d'Orliens.
(*Ch. de 1335*, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-
Pierre-en-Sentelée.)

Et a ce que chascun soit acertené dudiz
pris de pain, se fera cry publique es halles,
en la greffe, et au *martray* en la Juifrie.
(*Ord. de 1439*, ap. Duc., *Martreium*.)

Il est bruit qu'on dresse une armee.

Hier j'ea senty quelque fumees

Mé pourmeant par le *martroy*.

(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, I, 1, éd. 1573.)

— Péage dû au roi et à l'évêque pour le
transport par terre du blé amené à Or-
léans, et dont sont exempts les affiliés aux
oences, les privilégiés et ceux qui mettent
leur grain en magasin :

Le *martrei* est la coustume dou blé qui
vient par terre, et doit la charete .i. d. dont
li evesques a la moitié. Se aucuns amoine
por mestre en grenier il n'en doit noient.
(1236, *Rentes d'Orliens*, f° 2 r°, Arch.
Loiret.)

Il y a une place du *Martroy*, à Orléans, à
Pontoise, à Pithiviers, du *Martray*, à Saint-
Brieuc ; à Lausanne, la rue *Martheray*.

Noms de personnes, du *Martroy*, *Mar-
theray*, *Dumartheray*.

MARTROLOGE, - *logue*, *martrel*, *martol*,
martel, *martell*, *martil*, *matrol*, *mathrol*,
matrel, *materl*, *morthologe*, s. m., marty-
rologe, liste ou catalogue des saints et
martyrs ; nécrologe ; chartrier, registre en
général :

Nostre presente ordenance soit enregis-
tree a perpetuelle memoire ou *marteloge*
de la dite Sainte Chapelle. (1325, Arch. JJ
I, pièce 6, ap. Duc., *Martilagium*.)

Lequel anniversaire sera enregistré a per-
petuel memoire en noz *morthologes* de
nostre dicte eglise. (1335, Arch. JJ 69,
f° 127 r°.)

Comment elles doivent faire cascun an au
jour qu'il est contenu et escript en leur
martreloge, .ii. anniversaires pour les
ames de ma dame la converseuse Beatrix et
M. le conte Hue de Bloys. (1344, *Cartul. de
Guise*, Richel. I. 17777, f° 248 v°.)

Au *matrologe* de nostre dicte eglise. (*Id.*,
f° 288 r°.)

Pour reloyer le *matreloge* du cuer.
(*Compt. de S.-Amé*, 1354-55, Arch. Nord.)

Au *mathrologe* de la dite eglise. (1364,
Arch. S 72, pièce n° 2.)

Que par le dit don faisant les diz doyan
et chapictre doivent faire chanter et celebrer
en la dite eglise pour le dit monseigneur
ce que pour icelluy monseigneur est
contenu de faire ou *marteloge* de la dite
eglise. (*Ch. de 1357*, Arch. Loiret, Ste-Croix,
Mesnilgirault, D. V.)

Le *martiloge* contient en brief les festes
des sains. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437,
f° 216 v°.)

Par ledit son frere estoit fait et ordonné
iceux obit estre intitullez au dit Hostel Dieu
en *martologe*. (*Pièce de 1362*, ap. De Pon-
taumont, *Hist. de la ville de Carentan*,
p. 191, éd. 1863.)

Donation de 45 s. p. de rente par honorable
homme et discret messire Jacques de Ga-
gny.... Sera enregistré des maintenant au
marteloge dudit hospital. (1377, *Arch. hos-
pit. de Paris*, II, 38, Bordier.)

Oudit *matrologe* feront enregistrer ceste
derreniere ordenance. (1379, Arch. S 64,
pièce 2.)

Item un vies *matrologe*. (1386, *Invent.
de S.-Amé*, p. 23, Arch. Nord.)

Et aussi ou *matrologe* de l'eglise S.
Germain (l'Auxerrois) sera enregistré le
jour du trespasement dudit feu M. Guil-
laume. (1389, Arch. JJ 138, pièce 285.)

Que les noms de me dit seigneur et de
me dite fille soyent escripts au *marteloge* de
ladite eglise. (*Charte de 1398*, Grenier 305,
n° 5, Richel.)

Matrologue, ou *matrologe* est dit en latin
matrologium, et est composé de deux dic-
tions grecques qui sont *matros* et *logos*,
et vault autant a dire *matros* comme *ma-
teria*, et *logos* comme *sermo*. Quasi liber
in quo fit sermo de pluribus materiis,
comme ung livre qui parle ou fait mention
de plusieurs matieres. (*Matrol. de S.-
Germ. l'Auz.*, Arch. LL 728, f° 9 v°.)

Martologe ou les enfans lisent a prime.
(26 aout 1468, *Invent. des poilles, vestem.,
ornemens*, etc., 143, St-Urbain, Arch. Aube.)

Il est decent et louable derecueillir par
escript et tourner en vraie congruité de sens
et de langage les merueilleux faicts et
admirables histoires qui s'y tissent inces-
samment, afin que ceux qui les perpetrent
soient registres au *matrologe* d'honneur.
(J. MOLINET, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

Ceux qui estoient establiz prefectz et
scribes escripoient en leurs tablettes et
materlogues leurs noms et les tribuz qu'ilz
offroient. (ROUCHARD, *Chron. de Bret.*,
f° 86^b, éd. 1532.)

Selon le *martilogue* nostre redempteur nasquit la nonante troisieme olimpiade outre la centisme. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 43 r°.)

Certaine chartre estant au *matrologue* ou chartrier de la ville. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 7, éd. 1588.)

S'est dit encore au XVIII^e s. :

Matrologue, s. m. gr. Nom qu'on donne, dans quelques provinces, à un registre, sur lequel on a soin d'écrire tout ce qui concerne une ville, une compagnie, une communauté. (PRÉVOST, *Manuel Lexiq.*)

1. **MARTROUERE**, s. f., piège à prendre les martres :

Nous les aurons comme souris

Attrapez en la ratouere,

Ou comme chaz en la *martrouere*.

(G. DE S. ANDRÉ, *Hist. de Jean IV*, Lobin., II, 701.)

2. **MARTROUERE**, s. f., cercueil :

Ils apperceurent sur deux traiteaux de table, une *martrouere* couverte d'une touaille, une chandelle allumee sur le bout, vrays marques d'un corps mort, prest a porter en terre. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XVI, éd. 1598.)

Cf. MARTOIRE.

MARTSCHIP, *marschip*, s. m., bateau marchand :

Marschip. (Us et anc. coust. de la conté de Guynes.)

Les droits et devoirs du *martschip*. (1587, Arch. mun. Bourbourg, AA 2.)

MARTUGALLE, s. f., sorte de danse :

La volte et *martugalle* de Provence. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XIX, éd. 1598.)

MARTURER, voir MARTIRER.

MARTURIER, voir MARTIRIER.

MARUBRE, voir MARRUGE.

MARUGLEI, voir MARREGLIER.

MARUJE, voir MARRUGE.

MARUMYE, s. f. ?

Marumye et sucre candis. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MOMYS.

MARVAILLIER, voir MERVEILLIER.

MARVAUMENT, voir MERVAUMENT.

MARVEOIR, v. a., voir pour son malheur :

Nos *marveismes* lor outrage (des vents orangeux).

De çou dont il font lor Jeduït

Serosmes nos mort et destruit ?

(Du roi *Guillaum.*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 132.)

Chanson, di li que *marvi* assemblee

Tant de biautes comme elle me monstra.

(BLOND, DE NEELLE, *Chans.*, XXVI, Tarbé.)

Deus ! tant *marvi* son tres simple vis cler,

Qu'ensi m'occit mon fin cuer et mehaigne.

(GASSE BRULÉ, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 48.)

Las ! tant *marvi* son cors gent !

Tante peine en ai eue !

(Ib., *ib.*, p. 49.)

Mais sa grant biauté *marvit*,
Quant a grant duel lur vertit.

(*Vie du pape Grég.*, p. 4, Luzarche.)

— *Marvi* est quelquefois une espèce d'exclamation de douleur, à peu près comme hélas :

Certes, moult me doy doloir

De mon tres loyal ami,

Quant il le convient manoir

Longuement en sus de mi.

J'en di et dirai : *Marvi* !

Com celle qui n'aray jole

Jamais tant que le revolte.

(AGNES DE NAV., *Ball.*, p. 23, Tarbé.)

Excepté au dernier exemple, on pourrait partout lire en deux mots *mar vi*, comme à plusieurs phrases analogues qu'offre l'article MAR.

MARVOIER, - oyer, - otier, - ier, *mer.*, *mal.*, verbe.

— Neutr., entrer dans une mauvaise voie, prendre une mauvaise direction, s'égarer dans ses paroles ou dans sa conduite, tourner à mal, perdre le sens, extravaguer, devenir fou :

Plus de .xl. en sont saillis en pies

Des licheors qui en furent molt lies.

Voit le la dame, si cuida *marvoier*.

(R. de Cambrai, 6251, A. T.)

Voit le li rois, a poi qu'il n'en *marvie*.

(RAIMB., *Ogier*, 5296, Barrois.)

Tel duel a et tel honte, par po que ne *marvie*.

(J. BOB., *Sax.*, CXLV, Michel.)

Qui tel duel fet, pou ne *marvoie*.

(Perceval, ms. Montp. H. 249, f° 255^b.)

S'amie entent li cuens, vers li s'avoie,

Sa dolor voit, a pou qu'il ne *marvoie*.

(AUDEPROY, *Bele Emmelos*, P. Paris, *Romancero*, p. 30.)

N'est mervelle se ge *marric*

Qui vos racont ici ma honte.

(G. de Dole, Vat. Chr. 1725, f° 95^b.)

Otroi d'amours ne puet tant faire rire,

Coum escondis puet faire *marvoier*.

(FERRI, *Chans.*, à Bretel, Vat. Chr. 1490, f° 171^a.)

Toute pasmee enportent Blancheffour sa maisnie,

Et Pepins a tel duel k'a pou qu'il ne *marvie*.

(Berte, 2179, Scheler.)

Dont li rois ot tel doel, pres ne va *marvoiant*.

(Baud. de Seb., v, 261, Bocca.) Impr., *marnoiant*.

S'elle moert chi endroit, moi verres *marvoier*.

(Ib., VIII, 734.) Impr., *marnoier*.

Charles li rois de France, si com vous ces dire,

Se fait tout *marvoier* de grant corroux et d'ire.

(Gir. de Ross., 1319, Mignard.)

Ne oncques Gilion ne sceut venir a temps que par les Auffricquans Hertan ne feust mené aux tentes, dont Gilion eut si grant dueil que pou s'en falloit qu'il ne *marvoiaist*. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 189, Wolf.) Impr., *marvoiaist*.

Quant ilz virent que par ung seul homme eulx dix estoient desconfis, et les autres qui devant la porte estoient, cuiderent tous *marvoier*, sans plus attendre leur vindrent a secours, plus d'ung traict d'arc s'eslongerent de leur porte pour venir enclorre Gerard. (*Gerard de Nevers*, II, 4, p. 6, éd. 1727.)

— *Marvoier del sens*, perdre la raison :

Molt me mervoïl se del sen ne mervoïl.
(*Chans. de croisade*, ms. Berné 389, f° 58 r°.)

— Réfl., dans le même sens :

Dïex, dit Joseph, peres de gloire,

Qui pourra fame james croire ?

A poy que je ne me *mervoy*,

Ceste est grosse, bien le voy ;

Hé my, qui a basti tel plet,

Cliz affaires point ne me plest.

(*Hist. des III. Maries*, f° 74, ap. Ste-Pal.)

— *Marvoier* s'est aussi employé activ. pour dire égarer :

Et li justes souvent desvoïe,

Se com dyables le *marvoie*

Et empire.

(*Metam. d'Ov.*, p. 125, Tarbé.)

— *Marvoïé*, part. passé et adj., égaré, fou ; hors du bon sens, de la voie, du chemin :

Car se conduis n'est envoïes

Ki a sauveté le convoit,

Ne faurra k'il ne redesvoit

Se il par soi soul estrivoit

A Sathan, ki est *marvoïes*.

(RECLUS DE MOILUENS, *Miserere*, CLXXXIV, 5, Van Hamel.)

Hastes vous tost du dire, ja seroi *marvoïé*,
Tuit mi failent li membre, ne puis ester en pié.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 194^a.)

Dervee et *marvoïe*.

(G. de Dole, Vat. Chr. 1725, f° 88^a.)

Tres dous pere, pour Dieu merci,

Hui a un an que je fui chi,

Si *marvoïes* et si derves,

Tres dous pere, que vous sages ;

Si vous contai tous mes pechiez

A mout grant ire et courechies.

(*Du Chevalier au Barisel*, 871, ap. Méon, *Fabl. et Cont.*, I, 237.)

A côté de *marvoïé* on rencontre quelques exemples de *malvoïé*, soit qu'il y faille voir un mot différent formé avec *mal* au lieu de *mar*, soit qu'il y ait un simple changement phonétique de r en l :

..... Une si grant maladie

Li prit er soir dedenz sa teste...

Car il fu trestot *malvoïez* :

Dieu merci, or est ravoïez,

Mais encore lui duelt li chies.

(*Des III. Auyles de Compeigne*, Richel. 1593, f° 106 r°.)

Quant la dame l'oy si fu toute esbahie,

A le terre chei ensi comme *malvoïe*.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 22^b.)

MARNALLE, voir MARSAILLE.

MARY, voir MARRIS.

MARZACHE, voir MARSESCHÉ.

MARZELE, voir MARGELLE.

MARZESSE, voir MARSESCHÉ.

MARZOCQ, s. m., lion :

Il fist abbatre a Pise le *marzocq*

Et print leur rocq Sarsanne en moins d'un checq.
(*Poés. fr. de G. Aitone*, Voy. et conq. de Ch. VIII, Brunet.)

1. MAS, voir MAIS.

2. MAS, voir MBS.

3. MAS, *mace*, s. m., semble être synonym. de massif :

Et a ceste moitié au *mas* du dict aultier sera posé semblablement les armes de... (1500, *Partition*, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

Ce *mace* fut achevé en l'an 1602. (*In script. du calvaire de Plougastel-Daoula*.)

MASAAMER, voir MESAESMER.

MASAGE, - aige, *mass.*, *maiss.*, *mes.*, *mess.*, s. m., tenure où l'on bâtit un logement, métairie, maison :

Chacun de la commune peut vendre l'une à l'autre se terren des camps, sauf la droiciture au seigneur ; si est aseavoir, de le douzaine deux deniers, par si que au *massaige* en demieure deux journeulx. (Mars 1229, *Lett. de Gui, sire de Caumont*, Ord., xv, 551.) Impr., *massange*.

Un *maissaige* ou tous les edifimens dessus edifiez, lequel *massaige* est assis... juste le chemin de nostre seigneur le roy. (1279, *Cartul. de S.-Wandrille*, I, p. 45, ap. Duc., *Massa* 5.)

Qu'il avoient vendu en perpetuel heritage à Nicholas d'Endeli un *massaige* avec un gardin en icellui *massaige*. (1281, *Vente d'une mesure*, Moreau 204, f° 242 r°, Richel.)

Une mesure assise joust le *massage* ad hers Ricart Jordein. (*Ch. de 1284*, Bonne-nouv., Arch. S.-Inf.)

Un *massage* oveques les edifices. (1293, *Cart. de S.-Wandrille*, I, p. 276, ap. Duc., *Massa* 5.)

Tient un *massage* par bordage. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 2 r°, Arch. S.-Inf.)

Le treffons du *massage* auquel n'a point d'edifice. (1308, Arch. JJ 41, f° 51 r°.)

Item nostre port du tonnelieu ou pris de .ii. lib. par an. Item les ventes des heritages ou pris de .lv. lib. par an retenez a nous les fiez se aucuns y en avoit. Item le bac ou pris de .xxii. lib. par an. Item le *massaige* ou pris de vinc lib. par an. (1317, Arch. JJ 54, f° 42 r°.)

Le *massage* avec les edifices et les arbres. (1318, Arch. JJ 56, f° 157 r°.)

Deux solz de rente sus un *massage* joust le *massage* qui fu Ricart de Beaumont. (1327, Arch. JJ 64, f° 279 v°.)

Trois solz tournois de rente assis sus un *massage* en la paroisse de Radepont. (*Vente*, 1333, Font.-Guérard, Arch. Eure.)

Duquel fié le chef *message* est assis en ladicte partie de Hodenc. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 28 r°.)

Le suppliant se transporta en ung ort ou vergier qu'il avoit apres d'un *massage* ou hostel. (1449, Arch. JJ 179, pièce 311.)

Lesquelz compaignons trouverent en ung pasquier ou *masaige* de Saint Martin une jument. (1469, Arch. JJ 169, pièce 262.)

MASAIRE, s. m., ellébore :

Elleborus, *masaire*. (*Gloss. de Carl.*, Scheler, *Lex.*, p. 57.)

MASAISE, voir MESAISE. [err.]

MASALEIR, voir MACECLIER.

MASCARER, voir MASCHURER.

MASCARURE, s. f., masque :

Defense de mommer de nuit a tout faulx visage ou le visage couvert par *mascarure*

ou autrement. (1395, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MASCAUT, voir MAGAUT.

MASCEL, s. m., mâle :

Si mulier et *mascel* simul bibent. (*De Morbis mulierum*, ms. St-Petersbourg, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

MASCELE, voir MAISCELE.

MASCELLET, voir MACHELLET.

MASCEMER, voir MASCHURER.

MASCHEFAIN, *maschefeain*, *machefain*, adj. et s. m., par corruption, stivant Le Duchat, pour *mache-faine*, c'est-à-dire mangeur de ces glands que porte le hêtre qui sont les plus mangeables de tous en temps de famine :

Tuez, tuez tous ces paillars *machefains*, ces larrons desroubheurs de Dieu et du monde ! (CHASTELL., *Chron.*, V, 261, Kerv.)

Ce sont gros *machefains* fourrez

Depuis le pied jusques au menton.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 153^d, éd. 1537.)

Cy n'entrez pas, *maschefeains* practiciens, Clers, basauchiens, mangeurs du populaire. (BAS., *Gargantua*, c. 54, éd. 1542.) Var., *maschefeains*. (Ed. Dolet.)

— Nom d'un livre imaginaire dans Rabelais :

Et trouva la librairie de saint Victor fort magnifique, mesmement d'aulcuns livres qu'il y trouva, desquels s'ensuivit le repertoyre... le *maschefeain* des advocatz. (RAB., *Pantagruel*, ch. VII, éd. 1542.)

MASCHEFEIN, voir MASCHEFAIN.

MASCHEFER, *machefer*, s. m., fanfaron :

Ces bravaques et *machefers*. (*Hist. macar. de Merlin Coccaie*, II, 317, éd. 1606.)

Fendeurs de nazeaux, et *machefers*... faisans friser leurs epees l'une contre l'autre. (*Ib.*, I, 86.)

MASCHEFOIN, *mache.*, adj. et s. m., mangeur de foin, animal :

Ces *machefoins* qui sont si gros. (*Actes des Apost.*, vol. II, f° 36^b, éd. 1537.)

Pour ce vous *machefoins*, qui vilipendez et desprisez povreté, sachez que vous serez bannis et exiléz du royaume des cieulx. (*La grande Nef des fous du monde*, f° 53 v°, éd. 1499.)

Au temps passé on les (les chats fourrez) appelloit *machefoins*, mais las ils n'en maschent plus. Nous de present les nommons *mache-levraux*, *mache-perdrix*, *mache-beccasses*, *mache-faisans*, *mache-poulets*, *mache-chevreaux*, *mache-connills*, *mache-cochons*. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. XIII, éd. 1564.)

Ces *maschefeains*, rongeurs de pauvres geus, Apres du feu fairont leur bon devoir De jouer, riffer, et perdre tout le temps Cuydans chacun mieulx qu'eulx encore havoir. (*Pronost. d'Habenragel*, c. VIII, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 29.)

Les plus petis se gardent bien des groz, Surtout de cheoir en leur faulx contreponts ; Car autrement seront jusques aux os Manger, riffer de ces gros *maschefeains*.

(*Ib.*, c. XIII, p. 37.)

Il y avoit à Dijon, dit Le Duchat, un Philippe *Maschefeoin*, maire de la ville en 1448 et 1449, conseiller et garde des bijoux de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

MASCHEFRAIN, *mache.*, adj. et s. m., qui ronge le frein, insulte équivalent à animal :

Il me mena comme contrains

Par devant ces gros *machefrains*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4814, G. Paris.)

Je m'esbahy qu'ont empensé

Ces gros et riches *machefrains*

Qui ont tant de bien amassé,

Tant pillé et tant cabassé

Or et argent a toutes mains

Que tous leurs coffres en sont plains

Et si ne sont point assouvis.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 52^a, éd. 1522.)

Que toutes gens servant teiz *maschefeains*

Si sont vrais sotz et sans entendement.

(*Contredictz de Songecreux*, f° 121 r°, éd. 1530.)

MASCHEGRAS, *machegras*, qualificatif,

qui aime les gras morceaux :

Poruin Bourgoing, alias *Maschegras*, charretier. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 20 r°, Arch. mun. Nevers.)

Bourgoing *Machegras*. (1415, *ib.*, CC 21, f° 33 v°.)

MASCHEMENT, s. m., action de mâcher :

Maschement : m. A chawing, chewing; champing; an eating, a gnawing with the teeth. (COTGR., éd. 1611.)

MASCHER, *macher*, v. a., meurtrir, froisser :

L'un (des chevaux) est las, l'autre son harnois le *mache*. (*Le Jouvencel*, p. 202, ap. Ste-Pal.)

Mascher le lin ou le chauvre, magullar. (C. OUDIN, 1660.)

— Fig. :

L'aise nous *masche*. (MONT., *Ess.*, II, 20, p. 446, éd. 1595.)

Quiconque propose seulement d'emporter ce qui le *masche*, il demeure court. (*Ib.*, *ib.*, III, 9, p. 149.)

Poit., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *macher* (a très bref), meurtrir, se *macher*, se faire des contusions, des meurtrissures.

MASCHERER, voir MASCHURER.

MASCHEUR, adj., qui sert à mâcher :

Les autres (muscles) sont dits masticatoires, pour ce qu'en forme de meule de moulin ils font tourner la maschoire en maschant les viandes, et sont appeles *mascheurs*. (PARÉ, *Œuv.*, I, 8, Malgaigne.)

1. MASCHEURE, *macheure*, *machure*, *mach.*, s. f., contusion, meurtrissure :

Il n'y eut point de sang espandu, mais seulement *macheure*. (1472, Arch. JJ 197, pièce 260.)

Pour injure reelle, ou il y a grand effusion de sang, ou enorme *machure*. (*Cout. de Nivern.*, ch. I, art. 20, Nouv. Cout. gén., III, 1124^b.)

S'il y a grande effusion de sang, ou

enorme *marcheure*. (Cout. de Bourges, II, 13, Nouv. Cout. gén., III, 907.)

Il apparait toujours quelque meurtrisseure et quelque *mascheure* en cest endroit la de la chair. (AMYOT, Œuv. mesl. de Plut., f° 78 r°, éd. 1574.)

— Tache :

A circonstances pareilles, je seroy tousjours tel. Ce n'est pas *macheure*, c'est plusost une teinture universelle qui me tache. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. II, p. 18, éd. 1593.) Dans l'édit. in-4° de 1588, il y a : Ce n'est pas tache, c'est plusost une teinture universelle qui me noircit.

Machure (a bref), pour contusion, meurtrissure, est encore usité dans tout le Poitou.

2. **MASCHEURE**, s. f., mâchoire :

Les Philistiens a une *mascheure* d'asne furement tuez. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 127 v°, éd. 1482.)

MASCHIER, adj., mâchelier :

Dents *maschieres*. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 7, éd. 1566.)

MASCHIERER, voir **MASCHURER**.

MASCHILLON, *machillon*, s. m., ce qui est donné à mâcher, à manger :

Siliqua, *machillon* de porc. (*Gloss. de Conches*.)

MASCHOIR, adj., mâchelier :

Dents *maschoires*. (JUN., *Nomencl.*, p. 22, éd. 1577.)

MASCHOT, s. m., espèce de grange sans toit :

Sub duobus *maschotis*, quod gallice *maschos* nuncupatur, sitis in introitu vocato de Rencemer, tres solidi Turon. (1373, Arch. JJ 105, pièce 158.)

Est donné dans le *Dict. étym.*, de Ménage, (éd. 1750), sous la forme *machau*.

MASCHOTER, - *otter*, *mach.*, verbe.

— Act., mâchiller :

N'as tu pas veu. Bellot, *machotter* les brebis L'herbe demi brulee, au milieu des herbis ? (R. BELLEAU, *Bergerie*, 1^e journ., f° 116 v°, éd. 1585.)

Il *machotte* le mordz qui le tient arresté.

(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 82, éd. 1604)

Edentatus madere, *machotter*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Machoter. To champ, or chaw slowly, or without any great effect. (COTGR., éd. 1611.)

— Neutr., frapper du bec :

Quand (le faucon) se puist, et s'il se gratte de l'ongle le palais jusques au sang, et qu'il ne se peut paistre, cela signifie chaleur audit lieu, et peril de chancre ; et s'il *machote* du bec l'un contre l'autre, cela signifie comme le precedent. (ARTHELOQUE, *Fauconnerie*, f° 93 r°, ap. Ste-Pal.)

1. **MASCHURER**, *mach.*, v. a., meurtrir :

De dueil, j'en *machure* ma face.

(AD. DE LA VIGNE, *Moral. de l'av. et du boiteux*, Jacob, *Rec. de farces*, p. 230.)

Rouchi, *machurer*, meurtrir, maltraiter.

Cf. **MASCHER** et **MASCHEURE**.

2. **MASCHURER**, *mascurer*, *maschourer*, *machurer*, *macheurer*, *mascherer*, *macherer*, *maschierer*, *mascarer*, *mascerer*, verbe.

— Act., tacher, salir, barbouiller, noircir :

Le mestre queu l'ot fet la nuit toser,

A la paele mercir et charboner,

Trestot le vis li ont fet *mascherer*.

(*Aleschans*, 3398, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Trestout le vis li out fait *mascurer*.

(*ib.*, 3160, A. P.)

Son viaire qu'ot bel de carbon *mascura*.

(*Batard de Duillon*, 5865, Scheler.)

Tousjours se vaultroit par les fonges, se *mascaroyt* le nez, se chauffourroit le visage. (RAB., *Gargantua*, ch. XI, éd. 1542.)

La chaudron *machure* la poisle. (COTGR., éd. 1611.)

— Réfl., fig., se déshonorer :

Pour ne se point *machurer* et difformer avec toute sa maison de la mesme ignominie. (CALV., *Instil.*, l. I, c. VIII, éd. 1581.)

— *Maschuré*, part. passé, noirci, barbouillé :

Le vis ot teint trestoz et *machéré*.

(*Alesch.*, Var. du v. 3457, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 265.)

Bien sambloit Sarrasin, del visage et del nes, Car il estoit d'une herbe noircis et *mascures*.

(*Chans. d'Antioche*, I, v. 570, P. Paris.)

..... Lors veist espees nues

Et clers pommiaux poi *mascherez*.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 266 r°.)

Tantost com il le virent si noir et si *maschieré* et ces dras descirrez. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 325^a.)

Il essi de la chambre touz *macherez*. (*Vie sainte Anastasie*, Richel. 988, f° 25^d.)

La face *mascuree*, les mains noires. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesnes*, Ars. 5208, f° 4 r°.)

Ensuyt le nombre et les noms des preux et vaillans cuisiniers... Balafre. *Maschouré*. (RAB., IV, 40, éd. 1552.)

Ses yeux grillez et le visage tout *maschuré*. (JEAN DE MONTLYARD, *Mithologie*, VI, 1, éd. 1603.)

L'habillement mesme de ceux qui me-noyent dueil estoit noir. Pourtant Varro les appelle anthracines, c'est a dire charbonneuz ou *maschurez*. (*Id.*, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, XL, 30, éd. 1615.)

Macheuré, imbrattato. (OUDIN.)

— Masqué :

Les premiers qui inventerent les masques se chafourroient de lie de vin, dont est venu *maschurez*, qu'on dit en italien *mascara*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 139, Roybet.)

J'ay seu que les Coribantes prestres de la deesse Cybele avoient esté inventeurs des masques et mommeries, qu'ils s'embarbouilloient le visage avec du noir, d'ou est descendu ce nom *maschuré*, qu'on dit en ital. *mascarati*. (DU VERDIER, *Diverses leçons*, p. 122, éd. 1616.)

Mâchurer, inusité dans la langue de Paris, est encore très employé dans la plupart des provinces, telles que la Normandie, la Picardie, la Franche-Comté, le

Lyonnais, la Suisse romande. Le bourguignon et le lorrain disent *macherer*, le morvandean dit *macheurer*, le wallon, *maherer*, *mahurer*. Le patois des Ardennes a la forme *mascarer* :

Gluede continuait a se *mascarer* les doigts et le nez avec ses meurons. (J. RICHPIN, *Miarka, la Fille à l'Ourse*.)

MASCIER, v. a., mâcher, pris fig. au sens de méditer :

Ces paroles sont vraies, or les poes *mascier*.

(GILLON LE MOISIT, *Poés.*, II, 192, Kerv.)

MASCLE, *masle*, s. f., engin d'artillerie :

Puis ils prirent deux *mascles* d'artillerie, les attacherent au col dudit Jehan Baptiste, et iceluy jeterent a la mer. (1551, *Rapp. du procureur du roi*, Arch. des Miss., 2^e sér., V, 322.)

La grande piessse ou serpentine avec deux *masles* assise dans son chariot. (*Chron. de Medicis*, II, 291, Chassaing.)

MASCLER, voir **MESLER**.

MASCLERIE, voir **MACECLERIE**.

MASÇONNAIGE, voir **MAÇONAGE**.

MASCRIER, voir **MACECLIER**.

MASCRIE, s. f., macreuse, grande foulque :

Est nices cil cui menje

Sans char povre *mascrie*,

Pourtant qu'il puist avoir bons chapons gras.

(P. DE NESLE, à Brel., *Vat. Chr.* 1490, f° 149^b, et *Vat. Chr.* 1522, f° 165^a.)

MASCULINEMENT, adv., en ligne masculine :

Descendant *masculinement*. (*Lett. pat. de 1488-9*, f° 225, Arch. Meurthe.)

MASCULINISER (se), v. réfl., devenir masculin :

Des mots feminins aucuns se *masculinisent* et les autres non. (FABRI, *Rhet.*, I, II, f° 2 r°, éd. 1521.)

— *Masculinisant*, part. prés. et adj., de nature masculine :

Les filles *masculinisantes*, comme dit Hippocrate, c'est a dire qui sont de nature forte et virile. (PARÉ, XVIII, 64, Malgaigne.)

MASCURER, voir **MASCHURER**.

MASDRE, voir **MADRE**.

1. **MASE**, voir **MASSE**.

2. **MASE**, voir **MAISE**.

MASEIC, voir **MASSEIS**.

1. **MASEL**, s. m., probablement petit mât :

Quant li *masel* ou aucun autre ostil de la nef est getes por escaper del peril (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 179^b.)

2. **MASEL**, s. m., fourmi :

Ces *maseaux*, ces fourmis.

(BOUNIN, *Sat. au roy*, f° 3^b, éd. 1586.)

Dans le patois berrichon on dit *mazé*, *mazeau*, *masiau*, pour fourmi au sens

propre et au sens de picotement dans les jambes :

Les voitures suspendues donnent des *mâsés*, c'est-à-dire des engourdissements dans les mollets. (G. SAND, *le Meunier d'Angibault*, I, 53.)

3. MASEL, s. m., dimin. de *mes*, maison de campagne, propriété :

Plus aura or que tu argent,
Et plus cites, bors et chastiax
Que tu viletes ne *masiaus*.

(G. de Palerme, Ars. 3319, f° 98 v°.)

Suisse rom., *maseau*, grange de montagne.

Noms propres, *Mazeau* (Nièvre), *Desmaizeaux*.

4. MASEL, adj., soumis à une redevance appelée *mausse* :

Encor i a li cuens rentes des terres *masaus* k'on apelle terre des quartiers. (1289, *Chambr. des compt. de Lille*, f° 4 r°, ap. Duc., *Massa* 5.)

5. MASEL, voir MAISEL.

6. MASEL, voir MESEL.

MASELAINE, voir MADELAINE.

MASELEMENT, voir MAISELEMENT.

MASELERIE, voir MESELERIE.

MASELIER, voir MACECLIER.

MASELIN, voir MADERIN.

MASELLER, voir MAISELER.

1. MASEMENT, s. m., étendue, territoire, ressort d'une juridiction :

Nos hommes de Savoisy et du *mase-ment* pourront par commun parcourt user l'un sur l'autre du droit de traire et pedre pierre et layne sans fraude. (*Pactum inter abb. de Fonten. et Gaufr. de Charni*, Arch. JJ 79, pièce 59.)

2. MASEMENT, voir MAISEMENT.

MASENGHIER, voir MESANGIER.

MASENGIERE, voir MESANGIERE.

MASEOR, voir MESSEOR.

1. MASERE, voir MADRE.

2. MASERE, voir MAISIERE.

MASERIER, voir MACECLIER.

1. MASERIN, *masserien*, adj., bâtard :

Ala proyer Waso, son cousin *maserins*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27499, Scheler, *Gloss. philol.*)

Li dus *masseriens*.

(*Id.*, *ib.*, II, 4061.)

2. MASERIN, voir MADERIN.

MASET, s. m., dimin. de *mes*, sorte de tenure sur laquelle s'élevait en général une maison :

Et tient .i. *maset* et .xvii. mencaudees de terre. (1290, 2° *Cartul. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

.v. quartiers d'avaine... de rente... pour .i. *maset* qui siet devant le porte de Hon-

descote. (1328, *Revenus des terres de l'Artois*, Arch. KK 394, f° 80.)

Un fief seant a Nedonchel contenant environ .iii. quartiers de pré flotis... avec .i. *maset* joignant a le riviere et au presbitere. (*Denombr. du baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 80 r°.)

On appelle encore *mazel* dans les environs d'Avignon et de Nîmes une petite maison avec jardin :

Quand pourrai-je au *mazel*, rêvant à quelque ou-

D'un cigare au soleil livrer le blanc ouage ?

(REBOUL, *Épître à M****, 21 juin 1849.)

MASGARET, *masquaret*, s. m., sorte de jeu :

Celluy n'y a que je le saiche
Bien jouer quant se tient en place
A la romlle et a la chance,
Aux cartes et au jeu public,
Au *masgaret*, aussi au glic,
En toutes manières de jeux.

(*Moralité des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 34.)

Amende pecuniaire, applicable a la bucolique et au *masquaret*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 152, Roybet.)

MASGNEE, voir MESNIEE.

MASGNIE, voir MESNIEE.

MASI, voir MASSI.

MASICEMENT, voir MASSECEMENT.

MASIEL, voir MAISEL.

MASIER, adj., sale :

Uns ors lieu et *masier* et desert. (JEAN D'OUTREMBUSE, *Chron.*, t. I, p. 454, *Chron. belg.*)

MASIERE, voir MAISIERE.

MASIL, voir MAISIL.

MASIS, voir MASSEIS.

MASKELIER, voir MACECLIER.

MASKIER, voir MASQUIER.

MASKIERE, voir MASQUIERE.

MASLART, voir MALART.

MASLE, voir MASGLE.

MASLEMENT, voir MESLEMENT.

MASNAGE, voir MESNAGE.

MASNAGUE, voir MESNAGE.

MASNEE, voir MESNIEE.

MASNIE, voir MESNIEE.

MASNIEE, voir MESNIEE.

MASNIER, voir MESNIER.

MASOIER, voir MASUIER.

MASONAGE, voir MAISONAGE.

MASONCELLE, voir MAISONCELE.

MASONNER, voir MAISONER.

MASOWAIGE, voir MASUAGE.

MASOWIER, voir MASUIER.

MASQUARET, voir MASGARET.

MASQUE, s. m., obstacle, embarras :

Le temps encore quelquefois
Admirant ta grace éternelle
Chantera d'une belle voix,
Avanson, ta gloire immortelle :
Mais or, l'occasion n'entend
Que plus longtemps il t'entretienne,
 Craignant perdre l'heur qu'il attend,
Ou qu'autre *masque* ne survienne.
(OLIV. DE MAGNY, *Odes*, I, 138, Courbet.)

MASQUECHIRE, voir MAISSECHIRE.

MASQUERIE, s. f., mascarade :

Compagnons de la *masquerie*, mommerie. (*Aresta amor.*, p. 409, ap. Ste-Pal.)

MASQUEUR, s. m., homme masqué :

La plus part vouloyent mettre ces beaux *masqueurs* en peine. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 135, Roybet.)

MASQUEURE, s. f., action de se masquer, masque :

La façon des villageoises Arabes et Egyptiennes est une *masqueure* la plus laide de toutes, car elles se mettent seulement quelque toile de coton noire ou d'autre couleur devant les yeux, qui leur prend devant le visage en appointissant vers le menton. (BELON, *Singularitez*, II, xxxv, éd. 1554.)

Masquerte, *masqueure*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

— Fig., illusion :

Tout ainsi les daimons font leurs *masqueures* voir A nostre fantaisie apte a les recevoir.
(Rons., *Hymn.*, I, 7, *Bibl. eiz.*)

1. MASQUIER, *maskier* (se), v. réfl., se noircir :

Sire, dist la pucelo, ben m'en sui apensee,
Très le premier jor qui m'eustes risée,
Que m'estoie de noir *maskie* et noircière.
(*Gar. de Monglane*, Richel. 24403, f° 34°.)

2. MASQUIER, s. m., homme masqué :

Est deffendu a tous *masquiers* de quelque estat et condition qu'ilz soyent, de ne porter accoustrement de masque, qui ayt servy l'an precedent, sans que pour le moins il y ayt desguyseure nouvelle. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Ord. sur le fait des masquez.*)

3. MASQUIER, s. m., tuyaux de fer-blanc qui conduisent dans un cuvier la bière que la fermentation fait sortir des tonneaux :

Vente par Waghe Boinebroque.... de tout le droit qu'il a en tous les vaissiaux de caudiere, *masquiers*, ghiloières, bacquet, toniaux, bacs, plattiaux, taulles, gantiers, mesures et tous autres meubles servans pour estoffement de brasserie. (9 juillet 1422, *Reg. aux lettres*, f° 34, Arch. mun. Douai.)

Lequel hiretage avec le huisine et hostieux qui sont appartenans a la brasserie, est assavoir caudiere, *masquiers*, ghiloière, bas gantiers, tonniaus, minettes et autres hostieux ont esté prisies a 319 livres. (*Partage du 22 mars 1438*, Arch. mun. Douai.)

Cf. MASQUIERE.

MASQUIERE, *maskiere*, s. f., chaudière :

Une *maskiere* (pour une brasserie) et les saufons. (1434, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le brasseur don les retrais ne sont pas souffisamment ghilles avec les autres brettes en le *masquiere* encourt amende. (xv^e s., Lille, *ib.*)

Un brasseur qui avoit osté ung sacq de grain moli hors de la *masquiere* apres qu'il avoit esté mis et mesuré par les esgards, est congié de la ville. (1521, *ib.*)

Cf. MASQUIER 3.

MASQUILLIER, v. a., barbouiller :

Vit sa barbe sanglente et le vis *masquillies*. (*Chans. d'Antioche*, t. II, 279, P. Paris.)

La langue moderne a conservé ce mot sous la forme *maquiller*, pour signifier se peindre le visage.

MASQUINE, s. f., figure représentant une tête de lion :

Masquine : f. The representation of a Lyons head, etc. upon the elbow, or knee of some old fashioned garments. (COTGR., éd. 1611.)

Force houppes de fil d'or qui pendoyent de petites *masquines*. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f^o 17 r^o.)

MASRE, voir MADRE.

MASRIEN, voir MAIRIEN.

MASSACRE, *maçacre*, *machacre*, *mecœcle*, *macale*, s. m., boucherie :

Macella, *maçacre*. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 53.) Impr., *macatres*.

Portant du *machacre* a Caen. (*Pièce du XIII^e s.*, ap. Le Héricher, *Norm. scand.*, p. 96.)

Une grant maison seant en le *machacre*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f^o 192 v^o.)

— Action d'abattre les animaux et par extension les hommes :

Le duc S. ancontre qui vait par la rochere, De la jent fait *mecœcle* que Deus vuele despere. (*Simon de Pouille*, Richel. 368, f^o 150^d.)

Sor les helmes lusant ferons charpenterie, Je i ferai *macale*, moult sai de boïcherie. (*ib.*, f^o 2 r^o.)

Il ne voloît que plus eust
De compaignons a che *machacre*,
Fors que .ii. clers et .i. diacre.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 96, Peigné.)

Au costé et derriere de laquelle boucherie est une longue rue peu hantée sinon des bouchers qui s'y tiennent, et y font leurs *machacres* de bestes, dont le sang et immundices qui en sortent vont tomber au plus grand cours de ceste riviere d'Oudon vers les prairies pour la commodité de ceux du mestier, comme aussi il y a plusieurs belles et claires fontaines bien a propos pour la tenir nette, et les viandes apres leurs *machacres*. (BOUGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 15, éd. 1588.)

Norm., *machacre*, boucherie. Un gigot de *machacre*.

Une rue de Rouen consacrée aux bouchers portait le nom de rue *Massacre* ou *Machacre*.

MASSACREUR, s. m., espèce d'instrument :

Picque, ardoise, et grand *massacreur*. (*Th. fr.*, t. III, p. 129, ap. Ste-Pal.)

MASSACUMIE, s. f., verre mal cuit :

Prenez de la *massacumie*, c'est du verre mal cuit, selon Dyn : en lieu duquel on prend la racleure verte des vaisseaux d'outre mer. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 516, éd. 1598.)

MASSAERT, voir MASSART.

MASSAIGE, voir MASAGE.

MASSANT, adj., lourd, désagréable :

Camus estoit et noirs, malostru et *massant*. (*Cuv., Bertran du Guesclin*, 56, Charrière.)

MASSARDERIE, - *drie*, s. f., office de *massard*, de trésorier ; se disait aussi, à Valenciennes, de l'année financière qui se divisait en deux parties inégales ; la première allant du 8 septembre au 24 février, jour de S. Mathieu ; l'autre du 24 février au 8 septembre suivant :

C'est li ordenance de le *massarderie* de Mons. (1329, *Reglement delivré au massard*, Arch. de Mons.)

Li recepte que Pieres de Panthegnies a faite en le *massardrie* de le ville de Valenciennes. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f^o 1 r^o.)

Recepte le massart devant dit de le moiet des frais dou plait de Rains que il a paiet dou tamps de ceste *massardrie*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f^o 6 v^o.)

Payet ou tans de ceste *massardrie*. (*Compt. de Valenc. de 1356*, n^o 8, p. 37, Arch. mun. Valenciennes.)

Dou tans de ceste *massardrie*. (1362, *Compte de Gandrart*, Arch. mun. Valenciennes, C 2 927, f^o 14 v^o.)

Sergant de le *massarderie*. (*ib.*, f^o 15^a.)

Auront aussy iceulx archers de la ville et *massardrie* de Mortagne le jour de la feste Dieu que l'on dict le jour du St Sacrement pour eulx trouver en ordre a la procession, huit lots de vin. (1560, *Chartre des archers de la ville de Mortagne*, ms. Valenciennes 249, p. 246.)

Toutes communautez de ville ou village ne pourront bailler a cens ou louage les biens d'icelles, n'estans a *massardries* ordinaires, sinon par consentement en general de tous les manans de ladite communauté. (*Chart. de Hain.*, XLVIII, Nouv. Cout. gén., II, 81.)

MASSARDIE, s. f., office de *massart*, de trésorier :

Ce sunt li coust et les manaises que li vile a paiet puis le jour St Andriu l'an MCC. III^{xx}. et .vii. ou temps de la *massardie* Henri Creste. (*Recueil de pièces sur les droits, privilèges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f^o 51 v^o.)

MASSARDRIE, voir MASSARDERIE.

MASSART, *massaert*, s. m., trésorier, dans les Flandres :

Ke tout cil et toutes celes qui doivent leur tailles l'aient paié et fait gret a *mas-*

sars dedens .i. jour c'on i met. (1255, *Ban de la taille à Douai*, ap. Tailliar, p. 213.)

Premiers li *massars*, quiconques le soit, recevra les maletottes dou vin... (1329, *Reglement delivré au massart*, Arch. de Mons.)

Les jures, eschevins, *massars* et autres officiers de la ditte ville. (1366, *Ord.*, iv, 649.)

Conclud de targer jusques ad ce que li *massars* ara complet et que on a veu l'estat de le ville. (1428, 2^e *Reg. des Consaux de Mons*, f^o 53 v^o, Arch. de Mons.)

On cria a bretesques que qui devoit a la ville de dette esqueuwe, qu'il le portassent au *massart*, dedans jour falant. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 214.)

Le bailly et les *massaerts* ou sergents ont la faculté d'executer... tous actes... qui requierent execution, lorsqu'ils en sont requis par les parties. (*Cout. de Nieupoort*, Nouv. Cout. gén., I, 733.)

Nuis receveurs de bonnes maisons ou *massarts* pourront estre du nombre des jurez ou six du conseil. (*Cout. de Binch*, Nouv. Cout. gén., II, 202.)

Noms propres, *Massart*, *Massard*.

1. **MASSE**, *mase*, s. f., lingot :

Se il a la chose desnuee ou cangiee par son mal engien, ausint com s'il fist d'un hanap *mase*, ja soit ce qu'il mostre la *mase* ne porquant il sera tenu par ceste accion. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f^o 137^d.)

Une escuele d'argent ou une *mase* d'or ou d'argent. (*ib.*, f^o 152^a.)

Il avoit fait fondre grant partie de son or en poz de terre la ou l'on met vin outre mer, qui tiennent bien troys muys ou quatre de vin, et fist briser les poz, et les *masses* d'or estoient demourees a decouvert en mi un sien chastel. (JOINV., § 141, Wailly, éd. 1874.)

— Massif :

Les suppliants monterent sur la *mase* du pont du Chastel de la Bruyere. (1450, Arch. JJ 186, pièce 49.)

— Infortune :

Quant ensi l'oy langagier,
En corage me radouci
Et li di : Je suis ores ci,
En Avignon endure *mase*.
(FROISS., *Poës.*, Richel. 830, f^o 426.)

— *Parler à masse*, parler à coups de poings, dans une querelle qui s'engage et s'envenime :

La dessus me hausse lou nas du pung. La fut grand lou respect de ma maïstresse, qui se mit entre dux, et le boyage de la guerre a empesché que nous n'ayons *parlé à masse*, encore qu'il me fasche fort, abec un latiniste. (AGR. D'AUBIGNÉ, *Foëneste*, p. 507, éd. Réaume et de Caussade.)

2. **MASSE**, voir MAISE.

MASSECRUER, voir MACECLIER.

MASSECEMENT, *masicement*, adv., massivement :

Iluec fu commencie l'œuvre *masicement*. (*Roum. d'Aliz.*, f^o 84^a, Michelant.)

MASSEIS, -ssis, -sis, -cis, -ssich, -seic, *mars.*, adj., massif, solide, ferme :

Volent saletes et grans quarriiaus *massis*.
(*Gar. le Lok.*, 2^e chans., xxx, P. Paris.)

Clavains, broies forz e *massices*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 375, Michel.)

Quar del fin or d'Arabe qui çaiens est batas,
Poroit on *massis* faire .Lx^m. escus.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 44^a, Michelant.)

Maintenant commence a fors trere
Deux coronnes de son tresor,
Totes *massises* de fin or.

(*CAREST.*, *Erec et En.*, Richel. 375, f^o 28^a.)

La porte est pesanz et lee
Sanz fast de cuivre tresgitee,
De cuivre est toute *massice*
Parmi la roche coloice
Par engin monte jusqu'au chief,
La roche fait trembler ou siet.

(*Florimont*, Richel. 353, f^o 36^a.)

Lors broiche le cheval d[es] esperons *marsis*,
Et trespase les terres, les vanz et les larriz.
(*Floovant*, 1726, A. P.)

La dame li donne un anel,
D'or *massic*.

(*Sept Sages*, 4376, Keller.)

Citeiz cloze a tours *macizes*.

(*RUTEZ.*, les .ix. *Joles Nostre-Dame*, II, 14, Jub.)

Citez cloze a tours *massices*.

(*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, f^o 296^d.)

La lance ou poing, au fer trenchant *massis*.

(*Enf. Ogier*, 1775, Scheeler.)

Y a moult de thours de 26 braches de
hault qui sont moult *massetiches* a moit-
tiet. (*Prinse de Constant.*, ms. Cambrai
1000.)

Nus ne doit metre oeuvre creuse avec la
marssise, que ele n'est ne bone ne loiaus.
(*EST. BOIL.*, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXXVII,
31, Lespinnasse et Bonnardot.)

Nuls ne doit metre en euvre creusse
avecques la *marssisse*. (*Id.*, *ib.*, var.)

Espee... dure, grosse et *massiche*. (*Ren.
de Montaub.*, Ars. 5072, f^o 120^o.)

Nus ne doit metre oeuvre creuse avec
la *marssise*, quar elle n'est ne bonne ne
loiaus. (1325, Arch. JJ 62, f^o 281 v^o.)

A la quatriesme quarre des djs pans de
mur y avoit une grosse tour quarree quy
estoit *massice* bien de dix piedz de hault.
(*WAVRIN*, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II,
115, Soc. de l'H. de Fr.)

Ung Vallaque lui fist dire que quant
ladite tour fut faite il estoit esclave auz
Turcqz, non prisonnier : si portoit les
pierres audit ouvrage et le mortier, par-
quoy il estoit certain ycelle estre toute
massiche, aussi avant que ladite montee
estoit haulte. (*Id.*, *ib.*, II, 117.)

Frapper grans coups et bien *massis*.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f^o 47^e, éd. 1537.)

Tu ne le feras point *massich*, mais void
et creu par dedens. (LE FEVRE D'EST.,
Bible, Ex., xxvii, éd. 1530.)

— Lourd, paresseux :

Or y venez vous, Mon Ydoine,
Qui sur le flum de Babiloine
Estes situes et assis,

Comment vendrez vous si *massis* ?
(*E. DESCH.*, *Poés.*, Richel. 840, f^o 535 r^o.)

— Important :

Qui biaux mos set conter et dire,
Il ne les doit pas escondire

En re bone gent, ne repondre,
Ains les doit volentiers despondre
Des meillors et des plus *massis*
Quant il voit qu'il sont bien assis
Et que chascuns volentiers l'ot.
(*Du Prentre et des .ii. ribaus*, Richel. 837,
f^o 235 r^o.)

— S. m., construction massive :

Et quant au cloquier dudit beffroi, il sera
sur les murs et *massich* dudit beffroi et se
arraseront les solles sur le *massich* de la
machonnerie. (1396, *Délibérations des Eche-
vins de Péronne relatives à la construction
du Beffroi*, publ. dans les *Pièces et Docu-
ments relatifs au Siège de Péronne*, par
Techener, 1864, p. 79.)

.VII. piez de *massich*. (1416, Béthune,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bourg., Yonne, Vassy-sous-Pisy, *mas-
seuche*, lourd, massif.

MASSELE, voir MAISELE.

MASSELETE, voir MAISELETE.

MASSELLER, voir MACHELER.

MASSELLET, voir MACHELLET.

MASSELOTE, voir MACELOTE.

MASSER, v. n., se réunir en masse :

De le gent i a tant et venu et *massé*,
Que trestot li chemin en furent encombré,
(*Gar. de Monglane*, Stengel, *Zeitschrift für rom.
Phil.*, 1882, p. 412.)

MASSERIE, s. f., bagage :

L'usage de li Grex est quant il vont en
bataille de porter toute *masserie* necessaire
avec eaux. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 22,
Champlillon.)

La *masserie* de lo pape et de tout li soi,
et li tresor de la chappelle soe lui fu levé
de ceus de la Cité. (*Id.*, *ib.*, III, 37.)

Trova celle cité toute arse, et toute la
masserie des maisons arse. (*Id.*, *ib.*,
IV, 30.)

De autre beste et de autre *masserie* non
est besoingne de dire. (*Id.*, *ib.*, VII, 31.)

MASSERIEN, voir MASERIN.

MASSEROTE, voir MACELOTE.

MASSET, s. m., massif en maçonnerie :

En laquelle maison aura une masse de
cheminee de pierre a quatre feux, ou deux
massets chacun de deux feuz. (1570, Ros-
nay, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 332.)

Nom propre, *Massel*.

MASSI, *masi*, adj., massif, ferme, so-
lide :

Grese, u li castiel sont *masi*,
Si est en Europe autresi.

(*MOUSS.*, *Chron.*, 12901, Reiff.)

Fist palic et loassé *masi*.

(*Id.*, *ib.*, 25928.)

Li boins quens fu martirs ensi

De cuer parfait, vrai et *masi*.

(*Id.*, *ib.*, 26343.)

MASSIA, s. f., fleur de cannelle :

Le cent de *massia* et fleur de muscade,
six escus. (1594, *Déclar. du roi H. IV*, Fel-
bien, IV, 9^b.)

Cf. MACEIS.

MASSICAUT, s. m., péage levé sur les
vins :

Aucuns droits ou impositions, sinon en
vertu d'édits bien et dûment vérifiés, même
de continuer la levée des prétendus droits
de quinze sols pour pipe de vin, celui de
« *massicaut* » et d'entrée de France de
1644. (*Arrêt de mars 1652*, ap. Mantellier,
March. fréq., III, 41.)

MASSICH, voir MASSEIS.

MASSICOTERIE, voir MACHICOTERIE.

1. **MASSIER**, *maissier*, s. m., sergent à
masse :

Nicole le *maissier*. (1373, *Reven. de l'hosp.
de S.-J. de Jér.*, Arch. S 5543, f^o 16 r^o.)

Faire mettre en possession de la chose
evincée par le sergent de messieurs, ou
par le *massier* de ceste ville. (*Cout. de
Bruges*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 582.)

2. **MASSIER**, voir MESSIER.

MASSINIER, s. m., massier :

Le mayeur d'Abbeville parcourait les
rues a cheval, précédé de ses « *massi-
niers* ». (DEVÉRITÉ, *Hist. de Picardie*, t. I,
ap. Corblet, *Gloss. pic.*)

MASSIR, v. a., rendre massif, bourrer :
Massir. To make massive, solid, hard,
sound; to compact; to beat close, ramme
hard in. (*CORGR.*, éd. 1611.)

MASSIS, voir MASSEIS.

MASSIVETÉ, -ité, s. f., qualité de ce
qui est massif :

Massiveté, solidité. (R. EST., *Dictionario-
lum.*)

On ne regarde pas tant a l'espresseur et
massivité des arbres qu'a leur longueur.
(DU PINET, *Pline*, XVIII, 31, éd. 1566.)

1. **MASSONNAGE**, voir MAÇONAGE.

2. **MASSONNAGE**, voir MAISONAGE.

MASSONNE, voir MAÇONNE.

1. **MASSONNEMENT**, voir MAÇONNEMENT.

2. **MASSONNEMENT**, voir MAISONNEMENT.

MASSONNEURE, voir MAÇONNEURE.

MASSONYER, voir MAISONIER.

1. **MASSUE**, s. f., amas :

.... On feroit grosse *massue*
De deux cens mil choses perdues.

(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f^o 320 r^o.)

— A la *massue*, en bloc :

Et puis que tout est muable,
Tristesse a un chascun rue
Qui tout fait desagreable :
Joie est de tous poins perdue.
Or voist tout a la *massue* ;
Rendre vueil confortement,
Qui dueil fait il se partue,
Bon fait vivre liement.

(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f^o 46 r^o.)

2. **MASSUE**, *maçue*, s. f., houlette :

Quant se vit surprise
Sa *maçue* a prise.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 19, 19.)

— Marotte de fou :

Le fol se retraits toujours a sa *massue* et le saige aux bonnes œuvres. (*Perceforest*, III, f° 73, éd. 1528.)

MASSUELLE, voir MAÇUELE.

MASSUETE, voir MAÇUETE.

MAST, s. m., pièce de bois :

Il tint le *mast* dont la hante est plenièrre,
Ne le portassent .v. paien de Baivière.

(*Aleschans*, 6566, Jonck., *Guill. d'Or.*)

MASTAU, voir MASTEL.

MASTEL, - eau, - au, s. m., sorte de mesure :

Ils doivent pour chacun *masteau* de sel une mesure de demi stier de sel. (*Statuts des échevins de Maisieres-sur-Meuse*, ap. Ste-Pal.)

Autres rentes d'avoines déhues de coutumes chacun an... sur les heritaiges qui s'ensuient, ... et en ce sont comprises les coutumes que l'an dit *mastau*. (*Cens de la châtellenie d'Arcis-sur-Aube*, f° 9, ap. Duc., *Massa* 5.)

MASTELLE, s. f., sorte de poisson :

Conques et conquestes, seches et sechettes, *mastelles* et *mastelletes*. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, III, II, Bibl. elz.)

MASTELLETTTE, s. f., sorte de petit poisson :

Quand il commença a s'approcher, il se mit a crier, comme il avoit de coutume : Conques et conquestes, seches et sechettes, *mastelles* et *mastelletes*, car Pierre a prins beaucoup de poisson. (LARIV., *Nuicts de Straparole*, III, II, Bibl. elz.)

MASTER, v. a., garnir de mâts :

Nefs... haulit *mastees*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 69^d.)

MASTEREL, - eau, *mater.*, *matr.*, s. m., petit mât :

Navire portant deux hunes et *matreaux*. (1570, *Disc. de l'entree du roy Charles IX a Saint Malo*, ap. Menestrier, *Biblioth. curieuse*, II, 102, éd. 1704.)

Malus, mali, arbor. Le mat ou *matereau*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Masterel : m. A small mast ; or any mast but the maine one. (COTGR., éd. 1611.)

MASTERIN, adj., terme injurieux :

Ont asalhit Jehan et sa gens *masterins*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19572, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. MASERIN.

MASTICHE, adj. f., de mastic :

Poix *mastiches* et bol armene. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 729, éd. 1549.)

MASTICHÈ, part. passé, employé à mastiquer :

Cire *mastichee*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 580, éd. 1597.)

MASTICHIN, voir MASTICIN.

MASTICIN, - chin, adj., de mastic :

Oile *masticine*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 30^d.)

Pillules *mastichines*. (JOUR., *Pharmacop.*, p. 124, éd. 1588.)

MASTICOT, s. m., mastic :

Ne y mettre peinture, verd de gris ou *masticot*. (1535, *Stat. des Apoth.*, Reg. des stat., f° 12, Arch. mun. Abbeville.)

MASTIN, s. m., domestique, valet :

Il la donroit a un de ses *mastins*

De la cuisine, por ses oiseaux rostrir.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., v, P. Paris.)

Se tu ne suis gentil train,

Puisque filz es de gentil homme,

Cil qui en orront la renommee

Tendront toi pour fil a *mastin*.

(WATRIQUET, *li Dis de l'ortie*, 237, Scheler.) Impr., *Martin*.

Fils a roy et a dus et contes palasins

Sont trestuis li chanoine, ne sont mie *mastins*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33283, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Faire le *mastin*, prendre un air humble, servile :

Devant Charlon vinent en faisant le *mastin*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18170, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Fém., *mastine* :

Chis Johans et moullhier qui ne fut pas *mastine*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 13309, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Adj. :

Il ne feri sor hiaume de cele gent *mastine*

Que il ne le fandist de ci a la poitrine.

(*Ren. de Montaub.*, p. 407, Michelant.)

Au portier a trongne *mastine*.

(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, les Cornes, t. II, f° 51 r°, éd. 1578.)

MASTINAILLE, *mat.*, s. f., troupe de mâstins :

Quant un sanglier est en un fort pays, ja de tout le jour... ne vuideroit pour les chiens courans, et quant on gete telle *mastinaille*, ou ils le prennent emmi les fortz, et le font tuer a aucun homme. (*Chasse de Gast. Phéb.*, p. 117, ap. Ste-Pal.)

— Fig. :

Et Geuffroy advisa une moult riche tente, et cuida bien que ce fut la tente au caliphe ou a ung des souldans, adonc dist a ses gens : Il est temps d'esveiller ceste *matinaille*, car ilz ont trop dormi. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 316, Bibl. elz.)

— Adj. f., de chiens :

Si en ai fait maintes grandes batailles

Envers paiens cele gent *mastinailles*.

(*Aim. de Nard.*, Richel. 24369, f° 47 r°.)

MASTINEL, s. m., mâtin, gros chien :

Et si y a de *mastineaux*

Qui tout ont mengé les museaux.

(GACE, *Rom. des Deduis*, Ars. 3332, f° 58 r°.)

Neuf ou dix *mastineaux* de toute leur vitesse

Avec la beste entrez s'attachent a sa fesse.

(CL. GAUCHET, *Poés.*, p. 354, Bibl. elz.)

MASTINER, *matiner*, *matliner*, *mastriner*, v. a., maltraiter, traiter comme un chien :

Ysengrin ne l'escoute mie,

Ainz l'a saisi par le chaon,

Sel *mastine* com un gainon.

(*Ren.*, 7764, Méon.)

Cil ribaudel le traynoient

Et comme chien le *mastinoient*.

(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 16^c.)

Ne te soussie, tu ne le *mastineras* pas, car il a de meilleurs amis que tu n'as. (1420, Arch. JJ 171, f° 145 v°.)

Tous jors avez vous *mastiné*

Les saintes gens et contredit.

(*Mart. S. Estienne*, Jub., *Myst.*, I, 17.)

Li rois frisons ferit qui sa (gent) trop *mastine*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3903, Scheler, *Gloss. philol.*)

Teilement lez *mastrine*.

(*Id.*, *ib.*, 24816.)

Le chevalier estoit assez *mastiné*. (*Percef.*, V, f° 80^a, éd. 1528.)

Tant le *mastina* de parole qu'il fust apaisé. (*Triomp. des .ix. Preux*, p. 523, ap. Ste-Pal.)

Et me le faites tant *matliner* qu'il soit contraint de ceder a vostre vouloir. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XXI, éd. 1559.)

Et toi, Egypte ! a l'envi *matinee*,

Maudi cent fois l'injuste destinee.

(*Job.*, *Cleop.*, act. V, Bibl. elz.)

Choisissant de mourir genereusement plustost que de venir entre les mains des meschans et de se laisser *mastiner* contre l'honneur de son rang, il se frappa de son espee. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 13, f° 146 v°, éd. 1588.)

Quand je *mastine* mon laquay d'un ton aigre et poignant, il seroit bon qu'il vint a me dire : Mon maistre, parlez plus doux, je vous oys bien. (*Id.*, *ib.*, l. III, c. 13, f° 482 v°.)

— Mater :

Qu'un homme seul *mastine* cent mille villes et les prive de leur liberté, qui le croiroit, s'il ne faisoit que l'ouir dire, et non le veoir ? (LA BORTIÈRE, *Servitude volontaire*, Feugère.)

Leur fin a tousjours esté de subjuguier et *mastiner* le peuple. (*Sat. Men.*, Har. de D'Aubray, p. 230, éd. 1664.)

MASTIS, s. m., sorte de plante, le thymus *mastichina* :

La aussi estoient brunettes,

Mastis, damas, violettes.

(*Des Louenges de dame Louise Labé*, p. 220, éd. 1824.)

MASTRIE, voir MAISTRIE.

MASTRIER, voir MAISTRIER.

MASTRINER, voir MASTINER.

MASUAGE, *masuriage*, *masowaige*, s. m., tenure pour laquelle on payait un cens annuel :

Tient la moitié en *masuage*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 66 r°, Arch. S.-Inf.)

Ricart du *Masuriage*. (*Id.*, f° 204 v°, Arch. S.-Inf.)

La coutume de chacun *masuage* de Couhan nous doit chacun a un Noel .ii. sestiers de vin. (*Cens. de S.-Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, f° 6 v°.)

— Jardin maraicher :

Faisoit bon temps pour hender les avoignes, et pour faire les vignes et lez gardins et *masowaiges*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Cf. MASUIER.

MASUELE, voir MAÇUELE.

MASUJAGE, voir MASUAGE.

MASUIER, - *suyer*, - *suwier*, - *soier*, - *zowier*, *mai.*, s. m., tenancier d'une maison pour laquelle il payait un cens annuel :

Et se doi abatre le four ke jo ai fait sor le leur, ne autre n'i puis faire. Et del molin ki muet de Air ke jo ai aquis sor le leur, je leur en doi livrer *masuier* ki lor respondent de lor droitures. (1236, *Chap. de S. Lambert*, pièce 124, Arch. de l'Etat à Liège.)

Et si sunt li *masoier* qui doivent faire la justice de Juerre. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 55 v°.)

Et les bordiers et les *masuier* deu boscage. (*Liv. des Jurés de S.-Ouen*, f° 13 v°, Arch. S.-Inf.)

Robert le *Masuier*. (*Ib.*, f° 104 v°.)

Le grant Bertran de Vezon le *maizowier*. (1427, *Bans de Pâques*, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Masuyers et bourgeois. (1445, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et pour tous vendages et journees que li dis sergans de lieu fera, il ara, pour cascune journee, .ii. s. t. Et pour le journee en tenir le recours, .ii. s. .ii. d. t. ; sauf en toutes choses quelconques, les franchises, loy, usages et coutumes de la ville de Valenciennes et des bourgeois *masuier* et manans en icelle. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, dans le *Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand*, Arch. du royaume belge.)

Marguerite, femme Jehan Clerisse le *maizowier*. (1477, *Bans de Pâques*, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Nous advons promis et promettons pour nous et nos hoirs, que les corps et advoies des bourgeois et *masuier* de Valenciennes, nous les warderons et dehorz la ville et dedans. (*Privileges de Valenciennes*, ap. Roq., *Suppl.*)

Et ensi tous chez dont les biens hiretables tellement lansagies muevent, en sont priveis et enlongiés de leurs reliés, vestures et droitures, et ne sevent qui sont leur *masuier*. (J. DE STAVELÔT, *Chron.*, p. 38, Borgnet.)

— Procureur d'un couvent, économe, qui a soin de la maison :

Va a Aconce lo *masuier*, et proi lui, et il toi restablir a santeit. (*Dial. St Greg.*, p. 159.) Lat., vade ad Acuntium mansio-narium.

Le poursoin que nous avons seur les *masuier* de chele eglise ou que il soient dedens l'avouerie. (1277, *Cart. S.-Médard*, f° 44 v°, Arch. Aisne.)

— Maralcher :

Et par la sacheur qu'il faisoit, les *masoier* menoient de l'yawe en lor maso-waiges au charalt por arouser, car autrement ils ne poioient croistre ne amender. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1492, Lorédan Lar-chey.)

Noms propres, *Masuyer*, *Mazoyer*.

MASURE, voir MASURE.

MASURAGE, - *aige*, s. m., mesure, mai-son, métairie :

Li eglise baillera terre a faire la ville pour les mes ou *masurages* trois aissins

guisois de terre a chascun bourgeois. (1222, *Cartul. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 39.) Lat., pro mansis.

Une mesure assise ou dit lieu de Choisy contenant demi quartier de terre en *masurage* ou environ. (1383, Arch. S 129, pièce 82.)

— Redevance due pour une maison ou métairie :

Laquelle maison et appartenances doit au roy notre dit seigneur *masuraige*, c'est assavoir .iiii. d. de cens le jour de la St Jehan Baptiste. (12 nov. 1289, *Rec. de cens au domaine de Vitri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 39 r°, Arch. Loiret.)

Pierre Loison cinq soulz dix den. maaille, deux mines d'orges sur deux pieces de terre de quoy l'une est a *masurage* et a bourgagement. (1337, Arch. JJ 70, f° 134 r°.)

MASURAU, voir MASUREL.

MASURE, *masuire*, *maisure*, *maysure*, *maixure*, *mesure*, *masuire*, s. f., demeure :

Dans Clin, fait Tholomes, qerré lor sepulture, Quar les armes ont ja pris en infier *masure*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 68^b, Michelant.)

Carites, tu n'as pas *masure*
En Rome, ki le gent mesure.
(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, XVIII, 1, Van Hamel.)

... Chiaus ki *mesures* ont prises

En le chité ke Dius restore.

(*Id.*, *ib.*, CLXXIII, 9.)

— Maison et terres qui en dépendent :

Fors les *masuier* ilh n'aront nule usage en le devant ditte partie de bois. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 464.)

La ville doit signier *maixures* as bourgeois novelz ke i venront. (Sept. 1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

En mais, en *maixures*, en terres, en bois. (1304, *Fiez à la dame de Monthiel*, Cart. de la Ch. des compt. de Dole, f° 9 v°, Arch. Doubs.)

Se li dit religieux ediffier *mesures* nouvelles. (1314, Arch. JJ 50, f° 80 r°.)

Liquele tiere contient neuf bonniers ou environ, que pres, que tiere, que ainois, que *masure*. (12 mars 1336, *Cart. de Flines*, CCCLXXI, p. 561, Hautcœur.)

Laquele *mesure* estoit a non valoir. (1377, Arch. MM 30, f° 76 v°.)

La tierce est geometrie
Par qui nous avons industrie
Des proporcions et mesures
A maçonner droit les *maixures*.
(Ch. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 209 v°.)

Item une autre *mesure*, c'est assavoir le lieu de la Materaciére assis en ladite paroisse de Vitri, si comme il se compose tant en prez.... comme en courtils et autres choses. (12 nov. 1389, *Rec. de cens au domaine de Vitri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 39 v°, Arch. Loiret.)

Item la *mesure* feu Jehan Rain que ledit Jehan tient pour quarante sols purisis de taille, trois mines de segle, deux mines d'avoine a la mesure de Loris, un pain, un denier et terrage au dit lieu. (1404, *Aveu du lieu du Chesnoy, paroisse de Langesse*, *ib.*)

Une *mesure* de terre contenant .xvi.

sexterees de terre. (*Gr. Gauth.*, f° 137 v°, 2^e aven, l. 7, Arch. Vienne.)

En Gastine, gaignerie de quatre bœuf garnie de prez et pasturages est prisee et comptee pour *mesure* de terre. (1559, *Cout. de Poictou*, Cout. gén., II, 584, éd. 1604.)

Et encore au xvii^e s. :

Plus tient de nous François de Tusseau... la maison, terre et seigneurie herbergée de la petite Vergne en la paroisse de S. Martin du Fouilloux, contenant une *mesure* de terre, a foy et haumage plain. (1653, *Aveu et dén. de la Barbotière*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

On entend par *mesures*, en Normandie, les terres en nature d'herbage édifiées de bâtiments, destinés à l'habitation du ménage, avec les vergers, cours et jardins (De Vilade, *Cout. de Norm.*, p. 87.)

— Ruines d'une maison :

Il n'y avoit ce entour ville ne chateau qui ne fust garnis de gens d'armes, et la bien souvent couroient les ungs sur les autres, et la vous en poves veoir les *mesures* au desoubs de vous. (FROISS., *Chron.*, XI, 35, Kerv.)

— Muraille :

Il voit le soleil rayer contre la *mesure*. (*Perceforest*, IV, f° 47, éd. 1528.)

Vers anciens que j'ay veu escripts en ceste *mesure*. (*Ib.*, VI, f° 28.)

MASUREÉ, adj., entouré d'un verger, d'un herbage :

Maisons ou heritages *measurez*. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 141.)

MASUREL, *measureau*, *masurau*, *mes.*, s. m., syn. de *mesure* :

Quatre *masuraus* qui sont a Saint Rogacien. (1266, *Trans.*, Richel. I. 9231, pièce 6.)

Au verger et aus *masuraus* dou dit Guillaume du West. (Lundi apr. Ste Cather. 1323, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Une maison o les *masuraus*, place et vergers qui y appartenent. (13 juill. 1370, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Ez *mesureaux*. (1394, *Livre des herit. de S.-Berthomé*, f° 38 r°, Bibl. la Rochelle.)

Plusieurs *measureaux*. (*Ib.*, f° 40 v°.)

Ilz trouverent une femme toute seule assise aupres de certaine *mesure* ou *measureau*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 33.)

Un *masurau* assis a Loleu. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 48 v°, Bibl. la Rochelle.)

S'est dit dans le Poitou jusqu'au xviii^e s. :

Mazurault et houche. (1709, Faye-Monjau, Arch. Vienne.)

Masurel est un nom de famille à Lille.

MASURETE, - *ette*, s. f., petite *mesure* :

Jehan Hanecos doit .xii. s. de parisiss de une *measurete*. (1279, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 1055.)

Une *measurete* qui joint de l'un costé au manoir Jehan Damiète. (*Charte de 1311*, Grenier 298, n° 90, Richel.)

Pour une *measurete* dont on n'avoit ne cens ne rente bailliee a ferme. (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 38.)

Gerard de Woluwe donna, pour Dieu et en aulmosne, a iceulz freres, par la main dudit duc, deux *masurettes* et la moitié d'une mesure, situees a Gotsenhove, et ung molin la meisme estant, et en la ville de Landen quatre mesures et trois journees de terre et .vi. petites mesures. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 21, Xav. de Ram.)

MASURIE, s. f., syn. de *mesure* :

Le past fait a Ecourt a tous les canones de Saint Amé (au nombre de vingt-deux), le dimanche 26 juin 1429, cousta 37 liv. 3 s. 2 d., payables par vingt cinq masuriers a quarante deux; dix neuf courtieux 2/2, les trois courtieux pour deux *masuries*, sont trente sept *masuries*, et les deux parts d'un courtil a 20 s. parisis pour chacun des vingt cinq *masuries*, et pour chacun courtil a la proportion dessus dite 13 s. 4 d. sont en somme 38 liv. (*Titres de Saint-Amé*, Arch. Nord, ap. Roq., *Suppl.*)

MASURIER, s. m., tenancier d'une *masure*, pour laquelle il devait un cens annuel :

Se li *masuriers* se part de la ville, li eglise cultivera sa terre dusques a donc que il ou autres revaingne qui la cultive. (*Trad. d'une ch. de 1170*, Cartul. de Guise, Richel. l. 1777, f° 67 v°.)

Dis et wit muis et demi de blé... de rente des *masuriers* de Saudemont, que on nous doit livrer chascun an a Marchiennes. (1312, Arch. JJ 48, pièce 106.)

Se li past doit seir, li xxv. *masurier* doivent attendre en le court de l'eglise a Aicourt de remontieres jusques au soupper, li *masurier* ou commun du prevost de ledite eglise, et cascuns des autres sen signeur a qui il est *masurier* pour tenir l'estrier et descendre du cheval, et doit li *masurier* avoir le court de l'eglise pour herbegier le prevost. (*Devise et ordonnance du Past d'Aicourt*, XIV^e s., Doc. hist., t. III, p. 457.)

Apporte un quief mey, seant au terroir d'Ecourt, dont il est quief *masurier* tenu des doyen et chapitre de l'eglise de Saint-Amé, a Douai. (6 juill. 1476, *Contrat de mariage*, Arch. mun. Douai.)

Lienart le *masurier*. (1530, *Compte de l'Argent. de Phil. d'Evr.*, Arch. B.-Pyr., E 519.)

Quatre vingt boisseaux de bled seigle deubs par les six *masuriers* de la forest d'Ousouer pour l'usage qui y ont. (1608, *Etat de la consistance du domaine de Gien*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 39 v°, Arch. Loiret.)

Noms propres, *Masurier*, *Lemasurier*.

MASURIN, s. m., mesure :

Iluec fu pris Porus joste .i. viez *masurin*. (*Les Vreux du Paon*, Richel. 368, f° 101^a.)

MASUWIER, voir MASUIER.

1. MAT, *mad*, adj., abattu, vaincu :

Tant rey fesist *mat* ne mendic. (ALBERIC, *Alex.*, 14, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Kar essilliez, vencuz e *mas*
En seront tuit a la parfin.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8725, Michel.)

Si l'en ferai tout *mat* et recreant.
(R. de Cambrai, 4900, A. T.)

Qui gisoit a la tiere, a mort navres et *mas*.
(Roum. d'Aliz., f° 8^b, Michelant.)

Ki carité prent a ostesse
Il herberge bone maistrresse;
Tout markeant sont a li *mat*.
(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, clvi, 1, Van Hamel.)

Droituriere Dieus ! Vers toi sui *mas*.
(Id., *Miserere*, LXII, 7.)

Tost nos aura en l'angle traiz
Ou seron pris et *mat*, ce quit.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4^b.)

Amours l'a rendu *mat* en l'angle.
(Metam. d'Out., p. 82, Tarbé.)

— Accablé :

Las de voler et *maz* de fain.
(Renart, 3853, Méon.)

— Fig., abattu, affaibli, affligé, humilié, triste, consterné :

Et li rois fu gité dou champ hontox et *mas*.
(J. BON., *Sax.*, cxcviii, Michel.)

Girarz l'antant, s'an devint auques *mas*.
(De Charlem. et des Pairs, Romv., p. 177.)

La jantil dame fu dolente et *mate*.
(R. de Cambrai, 7303, A. T.)

Mes mult esteit *maz* et pensis.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 646, Roq.)

Sainte iglise ert si dolerose
Et si *mate* et si perilose,
Que mainz cuideient par folie,
Que son espos l'eust guerpie !
(GUILL., *Best. div.*, 2522, Hippeau.)

L'apostoles et li senat
Moult sont dolenz e moult sont *mat*.
(G. DE COINCI, de l'Empereris qui garda sa chasteé, 3263, Méon, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 103.)

Si tost com vit li anemis
Que mon affaire al en toi mis,
Abaubiz fu, *maz* et confus.
(Id., *Mir.*, Richel. 2163, f° 14^a.)

Maz et dolenz.
(Id., *ib.*, ms. Soiss., f° 44^d.)

Lors s'en est Bel Aceuil fuiz,
Et je remainz tot esbaiz,
Honteus et *maz*.
(Rose, Richel. 1573, f° 25^b.)

Car n'i osoie la main tendre,
Tant iere *maz* e vergongneus.
(Id., 8128, Méon.)

K'amors l'a si pris en ses las,
Que ses cuers est dolens et *mas*.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaux Desconneus, 4046, Hippeau.)

Mes cilz qui dehors est remes
Est *mas*, tristes et courouchles.
(Couci, 4465, Crapelet.)

Tant sui plus *mas* et angoissous.
(Id., 522.)

Lors fu forment *mas* et pensis.
(Id., 2445.)

Maz et confus de ce que sa traison fu
ensi descoverte. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 217^c.)

E si petitiz su de estat
Jo serroi apelé nym et *mat*.
(Le Jongleur d'Ely, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 255.)

Comme traystres
On nous devroit les yeux baster,
Sur vous croisier et gens mander,
Tant que fussiez et *matz* et tristes.
(Patenoistre de la guerre de Metz, 141, ap. E. de Boutellier, *Guerre de Metz*, p. 364.)

Hal sire ! faites le savoir
Au Ham, ou ma dame sejourne,
Mate et dolante et mue et morne.
(SARRAZIN, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 245.)

Mon povre cuer est *mad* et angoisseus.
(JACQ. MILLRT, *Destruct. de Troye*, f° 17^b, éd. 1544.)

Elle devint moult *mate*, vaine et morne.
(*Hist. de Gerard de Nevers*, p. 129, éd. 1727.)

Ung dard d'amour souvent me vient saisir
Qui me rend *mat* et demy trespassé.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, XXIII, Bibl. elz.)

— Faire *mate chiere*, avoir une mine triste :

Sebile va devant, si fait moult *mate chiere*.
(J. BON., *Sax.*, ccv, Michel.)

Einsi li rois pleint et regrate
Le vallet et fist *chiere mate*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 9^b.)

Et si li dit a *mate chiere*...
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 94^a.)

La roine fet *mate chiere*,
En plorant sangloute et soupire.
(Dolop., 4325, Bibl. elz.)

Et le baisa a moult *mate chiere*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3^e.)

Moult dolent et a *mate chiere*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 8132, Buchon.)

Cil qui le prent a *chiere mate*
Pour ceu dois tu ta feste faire.
(Clef d'amour, p. 62, Tross.)

Ne m'en faites ja *mate chiere*.
(Miracles de Notre Dame, I, 154, A. T.)

Bien deves aire *matte chiere*.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 58, Dessailles et Chabaille.)

Pions y feront *mate chere*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXIII, Jonaust, p. 60.)

Il faindit une *mathe chiere* et monstra
semblant de couroux. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXIII, Jacob.)

Tousjours rechignoit et de plus en plus
triste *chiere*, *matte* et mourne, elle faisoit.
(Id., *ib.*, LXXX.)

— Sombre, en parlant du temps :

Et a esté le temps *mat* et pluvieux moult
longuement et les gens mal avitailles.
(1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, f° 26 v°, Arch. mun. Nevers.)

Fr.-Comté, *mat*, *met*, Flandre et Guernesey, *mat*, abattu, fatigué, languissant.
Nom propre, *Mat*.

2. MAT, s. m., action de mater, de rendre *mat*, victoire :

Che *mat* fist il moult grant et partout dilater.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 200, Kery.)

Le *mat* du roi est la closture du tablier,
encore qu'il fust au milieu de toutes ses
pieces. (PASQ., *Recherch.*, IV, xxxi.)

Tout ce jeu (des échecs) se termine au
mat du roi. (Id., *ib.*)

MATACHINERIE, voir MATASSINERIE.

MATAFAIN, voir MATEFAIM.

MATAFAN, voir MATEFAIM.

MATAGOT, s. m., terme d'injure, tiré du
nom de Matthieu Got, chef des Anglais

dans le Perche au xv^e s. ; lorsqu'en 1449 la province en eut été délivrée, on fit de ce chef des effigies qu'on brûlait en signe de réjouissance :

Vous adjugez. Quoy ? A qui ? Tous les vieux quartiers de lune aux caphards, cagotz, *matagotz*, botineurs, papelards, burgotz, patespelues porteurs de rogatons, chattemittes. (RAB., l. IV, prol. de 1548, éd. Marty-Laveaux.)

Qui est un discours fort peu souhaitable de tous les gens d'honneur, et si gauffé et si mal tissu qu'il ne merite qu'un *matagot* pour reponse. (L'EST., *Mém.*, 2^e p. p. 363, Champollion.)

Et encore au xviii^e s. :

Et, le happant par le gigot,
L'eust fourré comme un huguenot
Dans le fond de son escarcelle,
Ou gobé comme un escargot,
En disant : Passe, *matagot*,
Adieu la pinte, adieu le pot.
(DASSOUY, *Avant.*, c. 19.)

— Sorte de singe :

Matagot, specie di scimia. (OUDIN.)
Perche, *matagot*, poupée.

MATAGRIN, s. m., maillet :

Trois *matagrins* de fer a rompre le gros des regnitz. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f^o 274 v^o.)

MATALANT, voir MALTALENT.

MATALENTIF, voir MALTALENTIF.

MATALENTIF, voir MALTALENTIF.

MATASSINER, v. n., danser comme des matassins :

Il me semble en esprit que de pieds mal certains,
Sans mesure et sans art *matassinant* des malns,
Dansent autour de moy les folles Edonides.
(ROUS., *Hymn.*, II, 8, Bibl. elz.)

MATASSINERIE, *matach.*, s. f., danse de matassins :

Ce n'est donc pas acte indigne d'un homme d'honneur, quelque grave qu'il soit et empêché a choses serieuses, de donner une heure de relasche a tes *matachinerias*. (CYRE FOUCAULT, *Épil. d'Aristenet*, p. 98, Lireux.)

1. MATE, *matte*, s. f., lait caillé :

Ce que je te baillé n'est pas trop net,
C'est du milour de ma gate.

Yl est fleury comme une *mate*

Et sy est blanc comme œuf.

(*Farce de l'Aveugle, Valet et Tripiere*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joyeux*, t. I.)

Laquelle lui avoit préparé une bonne, belle et grande platelee de *matte* sures, sous un merisier qui est au milieu de leur court. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 71, Bibl. elz.)

C'estoit un grand petit homme trappu et quarré, le plus entendu a jurer et hoire des *matte* qu'il y eust dans toute la paroisse. (*Addit. à la Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 178, Bibl. elz.)

Nous serons aussi estonnez que les *matte* quand il tonne. (*Purgatoire des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 276.)

Norm. et Rouchi, *matte*, lait caillé Poitou, *mate*, grumeau de farine.

2. MATE, *mathe*, *matte*, *mathe*, s. f., expression par laquelle on désignait le métier des voleurs, des filous, des matois, qui tiraient ce nom, selon le dictionnaire de Trévoux, d'un lieu nommé *la Mate*, où ils se rassembleraient pour faire leurs complots :

Enfans qui sont de la *matte*
Savent tous jouer de la patte.
(*Prov. en rimes*, Liv. des prov., I, p. 140.)

Il faut que vous me passiez cet article, autrement si c'estoit un autre que vous qui voulut tenir la negative, je luy ferois entendre a deux pieds de son nez, qu'il maquignonneroit pour les enfans de la *matte*. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, II, f^o 87 r^o, éd. 1587.)

Il se trouva, disoit il, en un sinode un matois, enfant legitime de la *matte*, qui va voir a un bon homme de curé, qui avoit comparu a ce cene, une grosse bourse de cuir en son sein, les courroyes attachees a sa ceinture, a l'ancienne mode. (G. BOUCHET, *Serees*, XV, Rouen 1635.)

Un suppot de la *matte* ayant affaire d'une paire de bottes, et estans en une hostellerie, s'advisa d'envoyer querir un cordonnier pour en avoir une paire sans argent. (Id., *ib.*)

Nous nous promenons aux soirs avec les compagnons de la *matte*. (D'AUBIGNÉ, *Foenest.*, l. III, c. I, Bibl. elz.)

Il luy fist randre tout, disant qu'il falloit donner le droit au sarrurier et aux enfans de la *mathe* qui avoient fait le coup. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, II, 247, Lalanne.)

Il (Charles IX) voulut un jour sçavoir des finesses de coupeurs de bourse et enfans de la *matte* en leurs larcins. (Id., *Capit. fr.*, V, 278.)

Il commanda au capitaine la Chambre un jour de festin et bal solemnel dix ou douze enfans de la *matte* des plus fins, et coupeurs de bourse et tireurs de laine... (Id., *ib.*)

Si nous voulions croire a un conte d'un capitaine que j'ay cogneu, vray enfant de la *mathe*, s'il en fut un onc. (Id., *Rodomont. espaign.*, VII, 131.)

— *Savoir le tour de la mate*, être habile a voler :

Lors il se leve de dessus la tombe, et laissant la boutique et la marchandise, pria les autres merciers qui *sçavoient* bien le tour de la *matte*, de serrer la marchandise de ce bon marchand, et qu'il luy donnoit son escu, et que c'estoit un tour de Patelin. (G. BOUCHET, *Serees*, XV, Rouen 1635.)

MATEFAIM, *matafain*, *matafan*, s. m., espèce de crêpes ou pâtes salées pour apaiser la grosse faim :

Scribit Joannes Bruxerinus Campegius, lib. VI, De re cibaria, cap. IX, p. 421, Lugdunenses quoddam penis genus in sartagine confictum matafanos, seu *matafaim*, vocare, quasi famis domitores ac victores, qui messoribus fossoribusque suavissime manduntur. (DUC., *Malare*.)

Couillon de *matafain*. (RAB., *le Tier liere*, ch. XXVIII, éd. 1582.)

Voz getten de gro *matafan*. (1565, *Hyst. de saint Martin*, Myst. en deux journées, St Jehan de Maurienne, 1882, Trav. de la Soc. d'Arch. de la Maurienne, 5^e vol., p. 205.)

Autunois, *matafaim*. Fr.-Comté, *matafan*, *matafain*, crêpe plus ou moins épaisse. Lons-le-Saulnier, St-Claude, *matafan*, plat de résistance. Lyonnais, *matafan*, *matafan*, *matafain*, *matafan*, gâteau de blé noir ou de froment cuit dans la poêle : *mattefaim* est cité par Molard. Suisse rom., *matafaim*, *matafan*. Bugey, Bressan, *matafan*. Savoie, *matafain*, *matafann*, sorte de crêpe d'un doigt d'épaisseur faite d'une bouillie de farine de froment ou de blé noir, frite et rissolée dans la poêle :

... Nô farens de côqué (crêpes)
De côqué de *matafans*.
(*Chanson populaire savoisienne*.)

MATEFELON, - un, *matafalon*, s. m., nom d'herbe, paraît désigner l'ophioglosse :

Lancea et latex, *matafelun*. (*Glose de Carl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 76.)

Une herbe appellé *matafalon*, laquelle herbe est pour guarir des poux. (*Reg. du Chât.*, I, 313, Biblioph. fr.)

MATEFLON, voir MATEFELON.

MATEGRIFON, adj., destiné à dompter les Grecs :

Le reis Richards adonc feseit
Faire uneovre qui lui plaiseit,
Ço ert un chastel *mategrifon*
Dont furent dolent li Grifon.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f^o 7^d.)

MATEGRIN, adj., très dévot :

Li vilains *mategrins* si est cil qui siet ou chancel avec les autres et torne les fuillez dou livre et va au prone avant que li prestes. (*Des Vilains*, Richel. 12281, f^o 372 v^o.)

Li *mategris* si est cius ki siet avec les clers el moustier et torne les fuilles dou livre, et vient au prosne avant ke li prestres. (*ib.*, p. 6, Jubinal.)

MATELANT, voir MALTALENT.

MATELAS, voir MATERAS.

MATELIN, s. m., fou, insensé :
Aux *matelins* de Paris. (1379, Arch. P 137^a, pièce 1877.)

Cf. MAL 3, t. V, p. 106, col. 3.

MATELINEUX, voir MATHÉLINEUX.

MATELOTAGE, s. m., métier de matelot :
Versé en *matelotage*. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 2, éd. 1558.)

MATEMENT, adv., d'un air abattu, avec accablement :

Quant li empereires le vit, si alait a l'encontre et li mist les bras a col et l'assist devant lui sor .i. tapis, et li demandait qui ce li avoit fait. Et Ypocras li respondit moult *matement* et gelait .i. grant sospir a samblant d'ome correciet, et dist : Sire, je ne sai qui... (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f^o 151 v^o.)

Atant es l'Aubigan venu du parlement ;
Et cheus de son conseil apres moult *matement*.
(*Doon de Maience*, 7753, A. P.)

Si s'esmerveillent c'ot en
Li rois ki vint si *matement*.
(*Chev. as deus esp.*, 3246, Foerster.)

Dame Courtoisie se met
En leur conseil mout *matement*,
Com celes qui mout *poivement*
Est a harnas venue a court.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 223.)

MATER, *matter*, *mather*, *meter*, v. a.,
terme de jeu encore usité, faire mat :

Por poi q'il n'a et *maté* et conquis
Son compaignon qi ert au giu asis.
(R. de Cambrai, 1589, A. T.)

Et comencerent le jeu trois foiz et *ma-
terent* en l'angle. (Artur, Richel. 337,
n° 218^b.)

Si bien n'en sauroiz joer que vos n'i
soiez *matee* en l'angle. (Lancelot, ms. Fri-
bourg, f° 30^c.)

Des eskes savoit ele tant
Que nus *mater* n'en peust.
(PHIL. DE REMI, *Manekinc*, 1383, Bordier, p. 186.)

— D'où, par extension, dans la langue
générale, vaincre, dompter :

Se trois Rollant, ne lerrai que nel *mat*.
(Rol., 893, Müller.)

Seignors, fait il, mustrer vos voil
Que del monde le maire orguil
E la meilleur chevalerie
Qu'enc fu seue ne oie
Avez si venue e *matee*
Qu'arme n'est mais vers vos portee.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1177, Michel.)

Ascanis a Mezence ocis
Et toz *mateiz* ses enemis.
(Brul, ms. Munich, 265, Vollm.)

Ne s'esmait nuls pur cest campion ; jo
ki suis ti serfs m'i cumbaterai ; e od l'aic
Deu chall pas le *materai*. (Rois, p. 65, Ler.
de Lincy.)

Paour, amour en mon cuer bonte
Li bons rois ki mort a *matee*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CLXII, 8,
Van Hamel.)

Pense d'avarisce donter,
Pense de mal orguel *mater*.
(Id., *Miserere*, CVIII, 10.)

Quar Dex une tele fierce fist
Ki le *mata* et desconfist.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4^b.)

Tant traist li ans a l'autre et tant a estrivé
Que Garins ot le roi petit s'en faut *maté*.
(Garin de Montglanc, Richel. 24403, f° 6 v°.)

Onkes ne sui *matez* de guerre.
(Dolop., 3323, Bibl. elz.)

Ou a tort ou a droit se tu i es *matez*,
Je te ferai la art antor lo col noer.
(Parise, 544, A. P.)

Or puet chascuns son hardement mostrer :
Nostre est la force, or pensons du *mater*.
(Otinel, 1622, A. P.)

Por les cuers orguelos *mater*.
(D'un Vil. qui fu riches et puis povres, Ars.
3527, f° 82^d.)

Jusqu'au biau roy l'hyllippe qui les Flamens *maté*.
(B. de Seb., XXI, 437, Bocca.)

Pour ceu c'on dit parmey champaigne
Que cil qui fiert veult c'on le fierce,
Et pour *meter* ciaux de Bahaigno
Sont li paon dovenus fierce.
(Guerre de Meiz, st. 226^a, E. de Bouteiller.)

Conte, duc et baron se vorent aprestre
Et pour veoir le champ desconfire et *mater*.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 2406, Charrière.)

(Pompeius) vouloit tirer ceste guerre en
longueur, a fin de *matter* et consumer par
traict de temps ce peu de vigucur qui
restoist a l'armee de Cæsar. (AMYOT, *Vies*,
J. Cæs., éd. 1865.)

Et apres avoir donné plusieurs echecs a
l'empire, finalement le *materent*. (PASQ.,
Rech., I, VII.)

— Fatiguer :

Durant vingt quatre heures jefus si mal,
que sans les secours des propres mede-
cins du roy, que Sa Majesté m'envoya,
j'estois mort : tant ceste diligence, qui fut
de quatre jours seulement de Thurin a
Villiers Costrets, m'avoit *maté* ! (DU VIL-
LARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

— Réfl., s'obscurcir :

O Dieu puissant et souverain,
Je voy le souleil qui se *matte*
Et que la fortune se haste.
(Mist. du viel Test., 9113, A. T.)

— *Maté*, part. passé, vaincu :

Ja le varais *maté* et recreant.
(Les Loh., fragm. Châlons. v. 78, Bonnardot.)

Se mes fils i puet estre recreans ne *mates*,
Je vos randrai ma terre et tote m'erité.
(Gui de Bourg., 2165, A. P.)

Quant la bataille fu desconfite et *matee*,
Une gent lor revint bien nouvelle ordenee.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 4819, Charrière.)

Sire, je veuille que ardoire me faciez de-
dens ung feu d'espines ou mourir par
grans tormens, ou cas que avant le vespre
venu ne le vous rens recreant et *maté*.
(Gerard de Nevers, II, XXII, éd. 1727.)

— Mort :

Je courroye si fort que j'estoye presque
maté de force de courryr. (PALSGRAVE,
Esclairc. de la lang. franç., p. 648, Génin.)

— Endolori :

Toutefois il ne sera james qu'il n'en
ait le remors, et le cuer ung poy *mathé*.
(Quinze joyes de mariage, VIII, Bibl. elz.)

MATERACE, *matrasse*, s. f., trait d'ar-
balète :

Materaciis, *materace*. (Gloss. de Garl.,
ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

Le suppliant benda une arbaleste et tira
une *matrasse*. (1478, Arch. JJ 206, pièce
370.)

Cf. MATERAS.

MATERAS, *matras*, *mattras*, *materat*,
maturas, *matelas*, *mathelas*, *matelal*, s. m.,
gros trait d'arbalète :

Et mangonniaux et perieres assez
Et bones fondes et *matelatz* plomé.
(Les Loh., Vat. Urb. 375, f° 29^c.)

Si droit ne voloit mie *maturas* ne boujon.
(Roum. d'Aliz., f° 23^b, Michelant.)

Materaciis, *materaz*. (Gloss. de Garl., ms.
Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

L'en les tue (les pies) aux *matelas* qui
sont grosse pilette. (Ménagier, t. II, p. 267,
Biblioph. fr.)

Rommet du Bosc avoit une arbalestre
et quatre *matelas*. (1390, Arch. JJ 140,
pièce 157.)

Passoit par une forest ou il n'avoit point
de garenne, et portoit son arbeleste et
mathelas. (1398, *Grands jours de Troyes*,
Arch. X^{1a} 9185, f° 12 r°.)

Ainsi que le suppliant cuidoit frapper
d'icelle arbaleste d'un *materat* qu'y mist
ung polet ou galinat. (1448, Arch. JJ 179,
pièce 119.)

Arbalestriers avoit chascun arbalestre,
encoché en son arc un *matelas* a une
grosse testc. (Perceforest, I, f° 73, éd.
1528.)

Son doux regard ung *materas*
Me tire, dont je me resjoie.
(Debat du viel et du jeune, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., IX, 229.) Impr., *matelas*.

Un Allemand tirant d'un cranequin sur
lequel estoient *mattras*. (O. DE LA MARCHÉ,
Mém., liv. II, p. 528, éd. 1616.)

Je fois des chordes d'arbaleste, je polys
des *matraz* et *gularrolz*. (RAB., *Gargantua*,
ch. 40, éd. 1542.)

Ceus qui vont, comme *matras* desem-
pennez, ou il y a rumeur. (DE LA NOUE,
Discours politiques et militaires, p. 190,
éd. 1587.)

Le souffle divin
C'est l'homme proprement qui ne prent point de
Et qui porte son mal de quel costé qu'il verse
Comme un chevreuil courant le *matras* qui le
[fin
[perce.
(J. DE SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, III, 4, 2^e journ.,
Bibl. elz.)

Nom propre, *Matras*.

MATERAT, voir MATERAS.

MATERE, voir MATIERE.

MATEREAU, voir MASTEREL.

MATEREL, s. m., bâton, trique ; fig.,
épreuve :

Mais se pour l'ame desrainier
Le vent dix encore quassier.
Ne doit plaindre son *materel*.
(Li Conpié Baude Fastoul d'Aras, 334, ap. Méon,
Fabl., I, 122.)

MATERIABLEMENT, adv., matérielle-
ment :

Ilz furent avec lui doublement, *materia-
blement* et formablement. (Le Miroir his-
torial, Maz. 557, f° 23 v°.)

MATERIEL, adj., adonné aux travaux
manuels :

Plusieurs ouvriers *materiaux* usent d'i-
celle (queue de cheval) pour polir et faire
reluyre pignes et autres telz petis ouvrages.
(Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch,
ch. CXXI, éd. 1549.)

Combien que... l'inegalité soit tres grande
entre les hommes scavans et lettrez et ceux
qui sont *materiaux* et grossiers. (LARIV.,
Nuits de Strap., II, 209, Bibl. elz.)

— Considérable :

J'ay commencé le tiers livre... veu que
le second est assez *materiel*. (Perceforest,
III, f° 1, éd. 1528.)

MATERIEMENT, s. m., matière :

Bien sçay que toy et ta mero
Estes ung *materiement*,
Une chair, ung sang simplement.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 201^a,
impr. Institut.)

MATERIER, v. n., prob. faire provision
de bois, comme le latin *materior* :

Materio, *materier*, faire *matiere*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 174 v°.)

MATERIEUSEMENT, adv., avec de bonnes matières, avec art :

Moult me plaisent (ces trois ballades) a veoir et au lire et est cose tres *materieusement* fete et bien nouvelle. (FROISS., *Poés.*, I, 336, Scheler.)

MATERIOLOGUE, voir MARTROLOGUE.

MATERNE, adj., gros, goltreux :

Vela d'eau de cisternes;

Or bevez se vous avez soif.

— Elle fait le col trop *materne*.

(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 243.)

MATERON, s. m., gros bout de la massue :

Prent sa massue au *materon* faitiz,

Devant fu grosse com teste de brebis,

Li manges fu fors et durs et burnis.

(*Gaydon*, 6350, A. P.)

I. MATHE, s. f., fosse, tombeau, trou, cercueil, selon Roquefort :

Sarrazins et princes estant avec l'apostat Julien, vingt et deux cents par nombre sont icy mis en comble en 362. Le 10 des calendes de may, furent mis en cette *mathe*. (*Inscription de Pompey* (Lorraine), ap. Duc., *Matere*.)

2. MATHE, voir MATE.

MATHELAS, voir MATERAS.

MATHELINEUX, *matelineux*, adj., qui a le mal S. Mathelin, fou, en démence :

De quoy il ne fut pas joyeux,

Cuydant qu'il iust *matheineux*.

(*Poés. attrib. à Villon*, la Repete franche des gallants sans souley, Jouaust, p. 254.)

Par la benoiste Nostre Deme,

(Je croy que) tu es *matelineux* ou yvro.

(*Farce d'un qui se fait examiner pour estre prebtre*, Anc. Th. fr., II, 375.)

Il faut bien (s'il enraige)

Le garrotter de cordes a gros noeux ;

Puis le mener, pour le faire plus saize,

Droict a Larchant comme ung *matheineux*.

(*Epist. a Clem. Marot par un sien amy*, à la suite des *Œuv. de Marot*, VI, 60, éd. 1731.)

On les jugeoit acariatres,

Matelineux, yvres, follastres.

(*Contre Sagon et les siens*, *Epist.* par ung amy de Cl. Marot, *ib.*, VI, 213.)

Car a nous voir tous deux,

Nos cerveaux eventes sont bien *matelineux* !

(*Rons.*, *Disc.*, Resp. de P. Ronsard, var., VII, 124, Bibl. elz.)

Cf. MAL 3, t. V, p. 156, col. 3.

MATHEMATIQUE, - *ique*, s. m., mathématicien :

Les astrologiens et les *mathematicques* scaivent les choses a venir selon le cours des estoilles. (*Le Songe du Vergier*, I, 167.)

MATHER, voir MATER.

MATHERIQUE, adj., matériel :

La divination *mathericque* ou *matelielle*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 26 v°.)

MATHEROT, s. m., buffet :

I. *matherot* a metre pos. (Déc. 1390, *Inv. de meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

I. *matherot* ou il a .II. aumairoz fermans a clef. (20 fév. 1399, *ib.*)

Unes aumaires qui font *matherot* a deux enchastres ferrez. (22 août 1400, *ib.*)

MATHON, voir MATON.

MATHROLOGE, voir MARTROLOGE.

MATIERE, *matere*, *matire*, s. f., qualité, nature, caractère :

Bien trait le cars a se *matere*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CLXII, 4, Van Hamel.)

Bertain en ont menes, qui a grant meschief ere ; Moult ert plaine de foi et de bone *matere*.

(*Berte*, 553, Scheler.)

Moult fu li rois Pepins de tres franche *matere*, N'avoit plus gentill cuer ne rois ne emperere.

(*ib.*, 2345.)

La vous trouval piteus et de bone *matere*.

(*ib.*, 3399.)

Berte la debonnaire a moult grant meschief ere, K'a l'ajorner fist tans de moult froide *matere*.

(*ib.*, 1063.)

— Raison :

Ainsi as tu double *matere*

Ke tu soies dous et gentius.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carilé*, cx, 5, Van Hamel.)

— Enseignement :

C'est li examplaires premiers

De la nois verte et la *matire*

C'on doit en bonne mours confire

L'enfant tant qu'il est jones d'ans.

(WATRIQUET, *li Dis de la nois*, 58, Scheler.)

MATIN, adj., du matin :

Matines meses vont al mostier oir.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 8°.)

Eissi enz en l'aube *matine*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 18586, Michel.)

De la garde *matine* desque a nuit. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 133 r°.)

MATINAÏLE, voir MASTINAÏLE.

MATINEE, - *ie*, s. f., matines :

Quant faite fut la *matinee* et les loenges de Deu finies, dunks eussirent li clerks fors de la glise. (*Dial. S. Greg.*, p. 155, Foerster.)

MATINEL, s. m., repas du matin, déjeuner :

Bien en perdent la messe grant,

Ausi font il du *matinel*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 215^d.)

..... Mal dehas ait Robin

Se il ira au molin

Devant qu'aral mon *matinel*.

(*Dit dou soucertain*, Richel. 1593, f° 129 r°.)

Le suppliant avoit fait son labour ou mestier de foulon et mengoit *matinel*, c'est assavoir un pou de pain qu'il trenchoit. (1369, Arch. JJ 100, pièce 322.)

MATINER, voir MASTINER.

MATINET, *matinnet*, s. m., dimin. de matin, le point du jour :

Le *matinet* que feroient il chi ?

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 5^a.)

Le *matinet* ains que jor soit levez.

(*ib.*, Vat. Urb. 375, f° 9^b.)

Au *matinet*, quant il dut esclaireir, (*ib.*, ms. Montp., f° 103^a.)

Au *matinet* aunt vers Grantpré guenchi. (*Garin le Loh.*, 2^e chans., xv, p. 247, P. Paris.)

Hui *matinet*, quant il fu esclairei,

Hues l'aisnes avoit l'oysel saisi.

(*Huon de Bord.*, 1382, A. P.)

Au *matinnet* quant jors fu esclaireiz.

(*Jourd. de Blainies*, 540, Hoffmann.)

Le *matinnet* gardez que ci soloiz.

(*Gaydon*, 752, A. P.)

Au *matinet*, au jour, quant il fu esclerries.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155^c.)

Demain au *matinet*, se le soleil esclaire.

(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 33 v°.)

Poent bien grant *matinet* dormir et reposer.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 62 r°.)

Donne moy pinte au *matinet*.

(*Nativ. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 72.)

Messeigneurs les Pharisiens

Sont venus a ce *matinet*,

Et croy qu'ilz ont ung tantinet

Afaire de vostre conseil.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 127^b.)

Quant j'oy, le *matinet*,

Philomena chanter souz la verdure.

(*Epist. du Cheval. gris*, *Poés. fr. des xv^e et xvij^e s.*, III, 282.)

Aussi est bon, devant qu'elle se farde,

Aller courir, quand ne s'en donne garde,

Subitement, par quelque *matinet*,

Droit en sa chambre, et en son cabinet.

(CR. FONT., *Trad. en vers fr. d'Ovide*, éd. 1556.)

— Adv., de bon matin :

Moult *matinet* lieve li rois Thierris.

(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 52^b.)

Car moult *matinet* se leverent.

(*Dolop.*, 2421, Bibl. elz.)

Bien parut del roi Faburia

Hui *matinet* et de Fursin...

(*Parton.*, 2679, Grapélet.)

Bien *matinet* a l'ajornée,

Que li jors port par la conree.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1803, Hippeau.)

Le lendemain, au plus *matinet*, il se fist emporter en une abbeye. (BOUCHARD *Chron. de Bret.*, f° 61^a, éd. 1522.)

MATINEUS, adj., matinal :

Le chappelain... doit chanter chascun jour la messe *matineuse* devant Nostre Dame environ l'eure de soloilz levant. (*Rent. de la Prev. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 68 r°.)

MATINIER, *matynier*, adj., matinal, du matin :

La messe *matiniere*. (1400, *Régl. p. les bouchers*, copie Arch. Fribourg, cart. 1^{bu}.)

Iceelui gendarme dist a Jehan Delpiat telles paroles ou semblables : Soyez *matynier* demain. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1512.)

... L'aube *matiniere*.

(CL. TURPIN, *Œuv. poet.*, Eleg., 1, 1, éd. 1572.)

Le croisement d'un vol de corbeaux, le faux pas d'un cheval, le passage fortuite d'un aigle, un songe, une voix, un signe, une brouee *matiniere*, suffisent a le renverser et porter par terre. (MONT., *Ess.*, I, II, c. 12, f° 196 r°, éd. 1588.)

— Oriental :

.... Et ce flot de renom,
Qui l'Inde *matiniere* a nommé de son nom.
(Du BARTAS, *la Semaine*, III, éd. 1579)

— S. m., chantre ou chapelain à gages, qui assiste à *matines* et aux autres offices :

Pierre de Rochefort, chantre de Chartres et arcediaque de Langres a donné.... a l'église de Chartres cent soulds et un mui de blé de rente perpetuel aux us de un *matinier* perpetuel en l'église de Chartres. (1312, *Cart. du Chapitre de Chartres*, ap. Duc., *Matutinarius*.)

Les heuriers et *matiniers* de l'église Nostre Dame de Chartres. (12 sept. 1415, *Acquit*, Chap. N.-D., C 44, Arch. Eure-et-Loir.)

Auquel cloistre (de l'église de Chartres) avoit en la maison des *matiniers* plusieurs des chantres de la dite eglise, lesquels chantoient, jouoient et se esbatoient a plusieurs instrumens. (1463, Arch. JJ 199, pièce 550.)

MATINOT, s. m., matin :

Au *matinot*, a l'aube, a'inz lou solaut levant, Priudrent Frans Maugalie ou le cors avenant.
(*Floov.*, 2180, Bibl. clz.)

MATIR, *matir*, *mestir*, verbe.

— Act., mater, dompter, abattre :

Le poacre a es piez, malement *est matiz*.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 2190, Andrusen.)

Si vous devez contreguetier
De trop boire et de trop mengier
Por voz chars fouler et *mestir*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f^o 32^d.)

Por sa char *mestir* et fouler.
(*ib.*, f^o 43^b.)

Que james nus nes sermonnast,
Ne por noiant ne se donnast,
Ains lessast, por eus miex *mestir*,
As portiers lor roses flestrir.
(*Rose*, 7667, Méon.)

Tant me set dancier et *mestir*
Porvreté qui tout ami tolt.
(*ib.*, 8054.)

J'entens de faulx religieus,
Des felons et malicieus
Qui l'abit en veullent *vestir*
Mais leurs cuers ne veullent *matir*.
(*ib.*, 11544, Lantin de Dameray.)

Quant le roy Danemont vit ses hommez mourir,
Les .iiii. qu'envoies ot pour les nos .iiii. *matir*,
De la douleur qu'il ot commença a fremir.
(*Doon de Maience*, 8405, A. P.)

Pour quoy je vaeil mon corps *matir*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 8, 606, A. T.)

— Flétrir :

Que li frois la verdeur *matist*
Et fait les vers arbres jannir.
(COLINS, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. brabant.*, p. 170.)

— Neutr., se flétrir :

Tors font, murs kiet, rose *matist*,
Ceval trebucent, drap viesist.
(*Hist. des Ctes de Boul.*, Richel. 375, f^o 219^c.)

Au tans d'aoust que feuille de boschet
Chiet et *matist* a petit de vanter.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 73, 1.)

Fleurs *matissent*, robes enviellissent,
manoir dechieent. (*Liv. ue vraie sap.*, ms. Nancy, f^o 11 v^o.)

— *Mati*, part. passé, flétri :

Joncies fu tos d'erbe dedens,
Que o les flors furent coillies,
N'erent flastrios ne *maties*,
Molt flaroient bien et souef.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f^o 94^c.) Ms., flastres ne *mastesies*.

MATIRE, voir **MATIERE**.

MATISE, *matise*, s. f., honte, confusion :

Tout mis a povre estimation en un moment, et de quoy diversement pensoient a maintenir leur joye, diversement leur donnoit confusion et *matise*. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 379, Kerv.)

MATISON, s. f., action de faire échec et mat au jeu d'échecs :

Li rois ert venus dou mostier,
S'ot demandé un escuier
Por juer a un sien baron ;
Ains k'il i eust *matison*
Sont icil en la sale entré.
(*Fregus*, Richel. 1553, f^o 444 r^o.)

MATISSEURE, s. f., flétrissure :
Marciditas, *matisseure*, porriture. (*Gloss. de Salins*.)

MATOIS, s. m., matin :

Ribler, pomper, soir et *matois*.
(COQUILLART, *Monnol. des perruq.*, II, 277, Bibl. elz.)

MATON, *mathon*, s. m., lait caillé, fromage mou ; et aussi grumeaux formés soit par le lait, soit par les œufs, soit par toute autre espèce d'aliments :

Mult sont tesi de bure et de *matons*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 4458, Barrois.)

Pour raporter au bos frommages et *matons*.
(*Chev. au cygne*, 834, Reiff.)

Ma char qui plus que nus *matons*
Bele, blanche est, nete et polie.
(*De l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 2028, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 65.)

Erme, j'ai tel fain que je muir,
F'et il, sont boilli li *maton* ?
(*Du Villain de Bailleul*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 313.)

Et aus Escos et aus Bretons
Qui miex aiment lait et *matons*
Que il ne font autres daintiez.
(*Du Denier et de la brebis*, *ib.*, II, 265.)

Li fres fromage d'autre part
Yvrent poignant par un essart,
Et apres viennent li *maton*.
(*Batail. de Karesme et de Charnage*, 269, Méon, *Fabl.*, IV, 89.)

Orent assez la nuit si oste
Lait boilli, *matons* et composte.
(*De Gombert et des .ii. clers*, 31, Montaiglon, *Fabl.*, I, 239.)

D'oeufs et de lait fait on flans et *matons*.
(*Dialog. fr.-flam.*, f^o 8^c, Michelant.)

Et se sçai bien mangier pain bis,
Maton, bure et frommage pris.
(FROISS., *Poés.*, II, 311, 28, Scheler.)

Je vi l'autre jour Marette,
Ysent, Margot et Honnette
Qui mengeoient du *maton*
Dessus l'erbe nouvellette.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 199^b.)

Le lait, le *maton* et la craime
Redoubte qui santé aime.
(*ib.*, *ib.*, f^o 486^b.)

Tout leur *mathon* ne toute leur potee
Ne prise ung ail.
(VILLON, *Grant Test.*, Contreditz de Franc-Gontier, Jouaust, p. 94.)

La surmangeoient Gontier et dame Heleine
Fromage frais, lait, beurre, fromagee,
Cresme, *maton*, prune, noix, pomme, poire.
(*Banquet du boys*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 198.)

— Fig., caillot :

Sur le visaige de Cesar et des siens
cheoient les piéces de chair et les *matons*
de sang pource que les oyseaux estoient
lâssez de les soubstenir en l'air. (BOCCACE,
Nobles mathoureux, VI, 9, f^o 154 r^o, éd. 1515.)

Wall., Rouchi, Pic., *maton*, Mess., *moton*,
lait caillé, grumeau qui se forme lorsque
le lait se caille en le faisant bouillir.
Namur et Hainaut, *maton*, petit grain blanc
qui vient à la surface de la bière lorsqu'elle
commence à s'aigrir. Champ., Bourg.,
matons, grumeaux de farine non délayée
qui se trouvent quelquefois dans le pain ;
Forez, *maton*, tourteau de suif et de son ;
pain maton, pain fait avec le marc de
plantes oléagineuses. Comtois, *maton*,
maton, caillebotte. Morv., *maton*, tour-
teau formé du résidu des graines oléagi-
neuses. Poit., Vendée, *maton*, aggloméra-
tion de farine dans le lait, de pain dans la
soupe. Norm., *maton*, brique. Berry, à
matrons, en peloton.

MATONNER, v. a., coaguler, cailler,
cailleboter :

Lour cuer *est matonneiz* et pris comme
est li laicel a fromagieir. (*Ps.*, CXVIII, Maz.
798, f^o 296 r^o.)

Hain. et Rouchi, *matoner*, Wall. et Na-
mur., *matener*, se grumeler. Pays de Bray,
temps *matonné*, ciel couvert de petits
nuages arrondis.

MATRAS, voir **MATERAS**.

MATRASER, voir **MATRASSER**.

MATRASSE, voir **MATERACE**.

MATRASSER, *matraser*, v. a., frapper à
coups de *materas* :

Comme fit ce furieux Ajax... *matrasser*
a l'estourdie les troupeaux tout entiers de
bestes vives. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*,
f^o 94 r^o, éd. 1616.)

Le bruit couroit que vous aviez eu deux
chevaux tues entre les jambes, *esté* porté
par terre, saboulé et petillé aux pieds des
chevaux de plusieurs escadrons, et *ma-*
trassé et charpenté de tant de coups que
ce seroit grande merveille si vous en es-
chappiez. (SULLY, *OEcon. roy.*, ch. xxx,
Michaud.)

— Fig., esquisser, ébaucher grossière-
ment :

Maintenant que l'on est sur la tenue des
Estats, j'ay a la haste *matrasé* grossière-
ment ce crayon de la reformation de l'es-
tat. (N. PASQ., *Lett.*, II, 18.)

Cotentin, *matrasser*, assommer, rouer de
coups.

MATREAU, voir MASTREAU.

MATRELOGE, voir MARTROLOGE.

MATREMOIGNE, voir MATREMOINE.

MATREMOINE, - oyne, - oigne, - uine, - onie, - onye, *matr.*, s. m., mariage :

Ne prendrons, ne ne resceverons en *matremoigne*, mariage ne esposailles... aucune dame, ne autre femme quelconque du monde. (1362, *De Promisso*, Rym., 2^e éd., t. VI, p. 381.)

De legitimer, quant as heritages et touz autres choses, bastard et touz que sont proceez hors de verraie *matrimoine*. (26 juin 1380, *Lett. de Rich. II*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 219.)

La generation en est vituperable au monde et hors de loy et des sacremens, aussi comme estaincte de *matrimoine*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 27^c.)

Frere Guillaume de S. Benoît, religieux du moustier S. Martial de Limoges, nez de bons parens et de loyal et legitime *matrimoine*. (1408, Arch. JJ 162, pièce 212.)

— Les biens de la mère :

Angou out e le Maine de son dreit patremuine, Normanz e Engleis out de son dreit *matremuine*. (*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 98, Andresen.)

Pur ceo qe nostre demaunde ne fut de testament ne de *matrimoine*. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxii, p. 239.)

Touz ses biens et choses meubles et non meubles, presentz et avenir, patrimoynes et *matrimoynes*, acquestz et conquestz. (19 nov. 1367, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

MATRICE, s. f., mère :

La *matrice* eglise. (1530, *Reg. cons. de Lim.*, 1, 193, Ruben.)

MATRICULE, s. f., bourgeois :

Mais quand ilz enfantent (les arbres), c'est lors qu'ils fleurissent, et que les fleurs commencent a boutonner et sortir hors de leurs petites *matricules*. (DU PINET, *Pline*, xvi, 25, éd. 1566.)

MATRIMOIGNE, voir MATREMOINE.

MATRIMOINE, voir MATREMOINE.

MATRIMONIE, voir MATREMOINE.

MATRIX, voir NERETRIS.

MATROLOGE, voir MARTROLOGE.

MATROLOGUE, voir MARTROLOGE.

MATRONAL, adj., de matrone :

Gravité *matronalle*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 33, éd. 1548.)

Exceptez les festes et dimanches, esquelz portioient accoustrement françoys, par ce qu'il est plus honorable et mieulx sent la pudicité *matronalle*. (RAB., I, 56, éd. 1542.)

Forme feminine ou *matronalle*. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f^o 42^b, éd. 1545.)

Les femmes et les enfans apportoient le boire et le manger, et les armes a ceulx qui combattoient pour la defense du pays, sans avoir esgard a la honte *matronalle* qu'elles avoient accoustumé de garder en temps de paix. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 20, éd. 1554.)

Littre enregistre ce mot avec un exemple

de Sainte-Beuve, mais n'en offre pas d'emploi ancien.

MATTABAS, *maclabas*, s. m., sorte d'étoffe d'origine orientale :

Mairamas et *mattabas*. (*Inv. de la reine de Hongrie*, Richel., Mél. de Clairambaut, t. XI, n^o 317, p. 43.)

Pour 50 pieces de drap d'or *mattabas* et mairamas. (1351, *Compte d'Etienne de la Fontaine*, ap. Duc., *Mattabas*.)

48 draps d'or appelez mairamas et *maclabas*, pièce 17 escus. (1352, *Compt. de La Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 120.)

MATTE, voir MATE.

MATTER, voir MATER.

MATTINER, voir MASTINER.

MATTRAS, voir MATERAS.

MATRE, voir METRE.

MATURABLE, adj., qui fait mûrir :

Fut le temps si pluvieux et si mal *maturable*, que les bleds au mois d'aoust furent de si male cueillete que... ne purent estre mis en sauf sans qu'ils ne fussent moilles. (*Chron. de S. Denis*, II, f^o 150^b, éd. 1493.)

MATURAS, voir MATERAS.

MATURATIF, adj., qui fait mûrir :

De nature est mondative (la mauve) Et de bosses *maturative*. (*Poème moralisé sur les propr. des choses*, II, xxvi, 17, G. Raynaud, *Romania*, XIV, 474.)

Maturatif : Maturative, ripening, suppurating. (COTGR., éd. 1611.)

MATURATION, s. f., action de mûrir :

Après la mundification, la resolution ou la *maturation*. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne, A 93, f^o 21 v^o.)

Maturation : f. A maturation, ripening; suppurating, growing to a head, mattering, resolving into matter. (COTGR., éd. 1611.)

MATURE, adj., forme savante de mûr :

Cerizes douces et *matures*. (B. DE GORD., *Pratig.*, I, 6, éd. 1495.)

Ce qui estoit non *mature*, mais ferme Dedens le corps, en part par pourriture. (GRINGORE, *la Coqueluche*, I, 194, Bibl. elz.)

... Dont advient que avant aage *mature* Ilz sont remplis de toute forfaicture. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f^o 11 v^o, éd. 1536.)

— Fig., posé, sensé :

Enchicement estoient les gens d'autre nature Qu'il ne sont a present; tant convient plus grant [eure

A voir tous les cures et matiere *mature*. (GILLON LE MUISIT, *li Estas des cures et des capelains*, I, 368, Kerv.)

Comment des ordenanches en habis, en viestures, Rongnent en toutes gens, les consciences pures Au cuer sentir le doivent, s'elles sont bien *matures*. (Id., *li Estas de tous gens seculers*, II, 35.)

Se leur dient souvent li fol mainte pointure, Mais bien se vent souffrir, s'ont maniere *mature*. (Id., *ib.*, II, 124.)

MATUREEMENT, adv., avec maturité :

Il doit *matureement* penser de sa matiere. (FABRI, *Rhet.*, f^o 5 r^o, éd. 1521.)

MATURER, *madurer*, verbe.

— Act., mûrir, faire venir à maturité, à point :

S'il y a reume si *matures* et confortes le membre qui le mande. (B. DE GORD., *Pratig.*, III, 25, éd. 1495.)

Pour garir et *madurer* icelles apostules il faut cuire les figues en eau avec un petit de vinaigre. (*Regime de santé*, f^o 44 r^o, Robinet.)

Car nature d'icelz de nuyt seulement laboure a digerer la viande, non pas a *maturer* les superfluites. (*Id.*, f^o 6 v^o.)

Il *mature* les apostumes et mondifie les ulceres. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 53, éd. 1605.)

Il *mature* et supure les apostemes. (PLANIS DE CAMPY, *l'Hydre morbifique exterminée*, p. 388, éd. 1628.)

— Réfl., mûrir :

Quant le poivre se *mature* et meurist. (*Jard. de santé*, I, 349, impr. la Minerve.)

— *Maturé*, part. passé, mûr :

Celluy fruit qui est presque meur et *maturé*. (*Jard. de santé*, I, 349, impr. la Minerve.)

MATUTIN, adj., du matin :

La dame du *matutin* sejour : Diele Aurora prepare sa grant salle. (Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f^o 30 r^o, éd. 1526.)

L'oiseau *matutin*.

(Id., *ib.*, f^o 31 v^o.)

Vostre misericorde est ainsi comme la nue *matutine* et comme la rosee passant au matin. (*Le sec. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 319 r^o, éd. 1519.)

Lors et adonc que l'heure *matutine*, Que Lucifer aurore la courtine Du point du jour tend tout autour du ciel. (GUIL. MICHEL, 3^e *liv. des Georaiques*, f^o 57 v^o, éd. 1510.)

A heure *matutine*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xviii, éd. 1545.)

Et que je fus illuminé

Par Aurora la *matutine*.

(*Le Rousier des dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 168.)

MATUTINAL, - el, adj., du matin; mot conservé :

Se celles planetes sont *matutineles* et du vespre. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f^o 118 r^o.)

Repeter la lecture *matutinale*. (RAB., *Gargantua*, ch. xxiii, éd. 1542.)

Il est tenu faire... ung tour de messe *matutinelle*. (*Pièce de 1587*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 345.)

La rosee *matutinale*.

(*Print. d'Yver*, p. 300, éd. 1588.)

MATYRIER, voir MARTIRIER.

MATZ, voir MES.

MAU, voir MAL.

MAUBAILLI, voir MALBAILLI.

MAUBAILLIR, voir MALBAILLIR.

MAUBALY, voir MALBAILLI.

MAUBASTY, adj., difforme :

Paillard infame, *maubasty*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 133^a, éd. 1537.)

MAUBEC, s. m., mauvaise langue :

... Faux Dangier, *Maubec* et Jalousie
Sont endormis au lit de Fantasie,
(Cl. MAROT, *Elegie*, XI, p. 83, éd. 1596.)

MAUBERIN, voir MARBRIN.

MAUBRÉ, voir MARBRÉ.

MAUBRIE, s. f. ?

Et avoir fait les *maubries* aux bancz d'en-
tour le coer. (*Compt. de 1509-10*, S.-Amé,
Arch. Nord.)

MAUBRIER, voir MARBRIER.

MAUBRIN, voir MARBRIN.

MAUBRUSLÉ, adj., qui éprouve de la
souffrance par l'effet de la brûlure :

Depuis un temps sans cesse il grogne
Et contrefait toujours la trogne
De quelque porceau *maubruslé*.
(GONARD, *les Desguis.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

MAUBRUSNI, adj., mal dissimulé, dé-
guisé :

Tu me veulx mouvoir a mercy
Par ta cautelle *maubrusnie*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 82^a, éd. 1537.)

MAUBUAY, voir MAUBUÉ.

MAUBUÉ, adj., mal lavé, malpropre ;
représenté par les anciennes désigna-
tions parisiennes, la rue *Maubuee*, qui con-
serve encore ce nom, la fontaine *Maubuee*
altérée en *Maubray* ou *Maubuey* :

A *Maubuy* sa gorge arrouse,
Car a manger n'a pas failly.
(VILLOX, *Grant Test.*, xciv, Jacob, 1^e éd.) Var.,
Maubuey. (Ed. Jouaust, p. 75.)

Bourg, *maubué*, qui est en linge sale.
(La Monnoye, *Gloss. des Noels bourg.*)

Dans la Haute-Marne, cantons de Prau-
tbois et de Vassy, on appelle *maubeuge* une
femme sale sur elle-même et dans son mé-
nage.

MAUBUEY, voir MAUBUÉ.

MAUCERTAIN, adj., mal assuré, chan-
geant :

Dolereuse, fausse et deceveresse,
Maucertaine, haye, reprochable.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 5^e.)

MAUCHEUF, voir MALCHIEF.

MAUCHIEF, voir MALCHIEF.

MAUCLERC, s. m., mauvais clerc, sur-
nom donné au comte Pierre de Bretagne.
L'histoire luy donne le surnom de *Mauclerc*
(au comte de Bretagne) sans doute à
cause qu'il maltraitoit extrêmement le
clergé de Bretagne avec lequel il avoit des
disputes continuelles, aussi bien qu'avec
les seigneurs du pays. (TILLEM., S.
Louis, IX.)

Or avint l'an apres que li cuens Pierres

Mauclers revela contre la court, et dist
villonie a la roine. (MÉNESTREL DE REIMS,
360, Wailly.)

Et fut appellé Pierre, duc de Bretagne,
Mauclerc par les siens, comme beste et
ignorant, pour le grand prejudice qu'il fit a
ses successeurs, par les soumissions non
accoustumées qu'il fit au roy St Louys, lui
faisant la foy et hommage. (PASQ., *Rech.*,
p. 704, éd. 1643.)

Clerc, lequel [mot] de sa naive et ori-
ginaire signification appartient aux eccle-
siastics. Et comme ainsi fust qu'il n'y eust
qu'eux qui fissent profession des bonnes
lettres, aussi par une metaphore nous ap-
pellasmes grand clerc l'homme seavant,
Mauclerc celui que l'on tenoit pour beste.
(Id., *ib.*)

MAUCONSEIL, voir MALCONSEIL.

MAUCONSILLITÉ, voir MALCONSEILLIE.

MAUCONTENT, voir MALCONTENT.

MAUCONVENABLE, adj., mésavenant,
mal assorti, disparate :

Mariage *mauconvenable*. (BEAUMANOIR,
Cout. de Beauv., p. 92, ap. Ste-Pal.)

MAUCOULOURE, adj., décoloré :

Et sont pales et *maucouloures*. (Des .VII.
Planettes, Richel. 2483, f° 44 r^o.)

MAUCOURANT, adj., qui court mal :

Maucourant, vien bientost parler
A Monseigneur.
(*Passion à personnages*, f° 139, ap. Le Duchat,
Ed. de Rabel., I, I, c. 38.)

Nom propre, *Maucourand*.

MAUCOVERT, adj., mal convert :

Et le gardez de maison *maucouverte* et
de cheminee fumeuse. (*Ménagier*, I, 171,
Biblioph. fr.)

MAUCRESTIEN, s. m., le même que
bon chrétien, grosse poire d'hiver :

Poire de *maucrestien*. (*Act. de 1532*, S-
Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

MAUCUER, voir MALCUEUR.

MAUCURÉ, adj., mal nettoyé :

Puis dessus moy venoit ruer
Comme sur toille *maucuree*.
Vrayment j'estois bien ecurée
Quand sa bouffee le lenoit.
(*Le plaisant Quaquet et resjuyssance des Femmes*
pour ce que leurs maris n'hyrongnent plus en la
taverne, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. VI,
p. 182.)

MAUDAHÉ, voir MALDEHAIT.

MAUDEHAIT, voir MALDEHAIT.

MAUDEHÉ, voir MALDEHAIT.

MAUDICHEUR, voir MALDISSEUR.

MAUDICHON, voir MALDISSON.

MAUDIÇON, voir MALDISSON.

MAUDIE, s. f. ?

Une quantité de *maudies* a percier les
marteaux. (*Vente des biens de Jacques*
Cœur, Arch. KK 328, f° 253 v^o.)

AUDISANT, adj., médisant :

Maudisant, maledicus. (*Gloss. gall-
lat.*, Richel. I. 7684.)

MAUDISSABLE, adj., digne d'être mau-
dit :

Et pour ce l'occist nostre sire qu'il fai-
soit chose abominable et *maudissable*.
(GUIART, *Bible*, Gen., LXVI, ms. Ste-Gen.)

Les Eumenides lors en leurs senestres salles
T'enlevans tout soudain dans les eaux infernales,
Plongerent tristement ton *maudissable* corps.
(BAIF, *Œuv. en rimes*, f° 68, éd. 1573.)

MAUDISSEMENT, voir MALDISSEMENT.

MAUDISSON, voir MALDISSON.

MAUDIT, voir MALDIT.

MAUDOMAGE, s. m., dommage, incon-
venient, ennui :

Maugala aporte *maudomage*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f° 49 r^o, éd.
1619.)

MAUDORMIR, v. n., mal dormir :

Maudamus, hoc est *maudormir*,
Maladie qui tient en la teste,
Qui est bien mauvaise a guarir
Et fort la personne moleste.
(*La vraie Medecine qui guarist de tous maux*, Poés.
fr. des xv^e et xvi^e s., t. I, p. 160.)

MAUDUIC, voir MALDUIT.

MAUFAGEOUR, voir MALFAISOR.

MAUFAIRE, voir MALFAIRE.

MAUFAISANT, voir MALFAISANT.

1. MAUFAIT, adj., contrefait :

Il estoit et lors et boçus,
Maufais de jambus, de pies pis.
(*Du Cheval de Just*, Romv., p. 112.)

2. MAUFAIT, voir MALFAIT.

MAUFAITERESSE, voir MALFAITERESSE.

MAUFAITEUR, voir MALFAITEUR.

MAUFÉ, voir MALFE.

MAUFEI, voir MALFÉ.

MAUFEL, voir MALFÉ.

MAUFERU, s. m., maladie de cheval :

Du *mauferu* qui vient es longues du che-
val et y fait grant douleur, et aux reins
aussi, en decirant les nerlz. (FRERE NI-
COLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ.*
de P. des Crescens, f° 100 v^o, éd. 1516.)

MAUFET, voir MALFAIT.

MAUFETERESSE, voir MALFAITERESSE.

MAUFEÛ, s. m., mauvais feu, feu d'en-
fer :

Que *maufeu* l'arde.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 137^e, éd. 1537.)

MAUFFAIT, voir MALFÉ.

MAUFFÉ, voir MALFÉ.

MAUFIÉ, voir MALFÉ.

MAUFOURBI, voir MALFOURBI.

MAUFRETIN, s. m., espèce de maladie :

..... Du mau S. Martin
Et de tous maux de plus en plus,
Des broignes et de *maufrelin*
Soit maistre Mahieu confondus.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 212^a.)

MAUGAIN, voir MALGAIN.

MAUGAUGUET, voir MAGOGUET.

MAUGE, s. m., massue, gros et long bâton :

Iceelui Michelet prist un baston, appellé au pais (Nogent) un *mauge* de pourpoul. (1369, Arch. JJ 100, pièce 362.)

MAUGESIR, voir MALGESIR.

MAUGNERESSE, voir MONERESSE.

MAUGOQUET, voir MAGOQUET.

MAUGOUVERNE, voir MALGOUVERNE.

MAUGRACIEUSEMENT, voir MALGRACIEUSEMENT.

MAUGRACIEUX, voir MALGRACIEUX.

MAUGRAIER, voir MALGREER.

MAUGRATIER, voir MALGRACIER.

MAUGRATIEUSEMENT, voir MALGRACIEUSEMENT.

MAUGRÉ, voir MALGRÉ.

MAUGREABLE, voir MALGREABLE.

MAUGRÉ BÉ, voir MALGRÉ BÉ.

MAUGREEMENT, voir MALGREEMENT.

MAUGREER, voir MALGREER.

MAUGREERIE, voir MALGREERIE.

MAUGREUR, voir MALGREUR.

MAUGREIT, voir MALGRÉ.

MAUGRERIE, voir MALGREERIE.

MAUGROIER, voir MALGREER.

MAUHARDI, voir MALHARDI.

MAUHETIÉ, voir MALHAITIÉ.

MAUJOIN, s. m., benjoin :

De ce me gueryz... me torchant des guands de ma mere bien parfumez de *maujoin*. (RAB., *Gargantua*, ch. XIII, éd. 1542.)

Maujoin : m. The arabian gumme called beninne. (COTGR., éd. 1611.)

MAUJOINT, voir MALJOINT.

1. MAUL, voir MAL.

2. MAUL, voir MAIL.

MAULDICATION, *mauldiction*, s. f., malé-diction :

Qu'il jettast *mauldissions* contre les He-brieux. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 90^d.)

Qu'avoit povoir de donner *mauldiction* ou benediction. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 53^c, impr. Maz.)

Cf. MALDISSON.

MAULDISSEMENT, voir MALDISSEMENT.

MAULDISSEUR, voir MALDISSEUR.

MAULDISSON, voir MALDISSON au Supplément.

MAULDITON, voir MAULDICATION.

MAULE, s. f. ?

Si roidement le fiert de visee, sanz *maule*,
Que je senti la corne qui me vint a l'espaule,
Bien .iii. quartiers ou .iiii. du ventre li desmaule
Que toute sa coraille a terre li araulte.
(*Dit d'Aventures*, Richel. 837, f° 344^a.)

MAULECOUTE, voir MALECOTE.

MAULER, voir MESLEE.

MAULEMENT, voir MALEMENT.

MAULENCURIE, voir MALENCURIE.

1. MAULER, voir MOLER.

2. MAULER, voir MESLER.

MAULGOUVERT, voir MALGOUVERT.

MAULGRÉ, voir MALGRÉ.

MAULGREER, voir MALGREER.

MAULGREEUR, voir MALGREEUR.

MAULGROYEUR, voir MALGREEUR.

MAULLEL, voir MAILLEL.

MAULLER, voir MOLER.

MAULMETRE, voir MALMETRE.

MAULNAYER, v. a. ?

Le dernier exploit fait par leurs ministres de mer en leur gouffe sur aucunes galliotes turquesques y entrees pour *maulnayer* affaire, n'ayant esté aultrement mal receu de ceulx ci pour leur estre permis par leurs traites d'en user ainsy en ce cas. (Août 1585, *Lett. de M. Berthier à Henri III*, dans les *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. IV, p. 394, Doc. inéd.)

MAULOUBET, voir MAULUBEC.

MAULPART, voir MALPART.

MAULUBEC, *mau lubec*, *mauloubet*, s. m., mal extraordinaire, peste, selon Le Duchat :

Quand la neige est sus les montaignes, la fouldre, l'esclair, les lanciz, le *mau lubec*, le rouge grenat, le tonnoire, la tempeste, tous les diables sont par les valleses. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XXVIII, éd. 1532.)

Que le *maulubec* vous trousse. (ID., *Gargantua*, prol., éd. 1542.)

Le *maulubec* vous trousse. (ID., *Pantagruel*, prol., éd. 1542.)

Mauloubet. (LAUR. JOUB., ap. Le Duchat, *note sur Rab.*, I, prol.)

Si ce n'est d'avanture les escrouelles, ou le *mau lubec* pour le moings. (*Le prem. Acte du Synode noct.*, xv, éd. 1608.)

MAULVAISTIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUMARICE, s. f. ?

Et voyla le tour de la *maumarice*,
Toutes les nuitz il m'y recorde.
(*Farce de Calvain*, Anc. Th. fr., II, 144.)

MAUMEMENT, voir MEISEMENT.

MAUMERIE, voir MAHOMERIE au Supplément.

MAUMESTURE, voir MALMETTEURE.

MAUMETEURE, voir MALMETTEURE.

MAUMETRE, voir MALMETRE.

MAUMISSERT, voir MAL ME SERT.

MAUMONTÉ, adj., qui a une mauvaise monture :

Il estoient genz mortes de fein, *maumontez*, povrement armez. (G. DE TYR, VI, 20, Hist. des crois.)

MAUNAIGE, voir MONAGE.

MAUNCÉ, voir MANCHÉ.

MAUNCHÉ, voir MANCHÉ.

MAUNDER, voir MANDER.

MAUNEE, voir MONEE.

MAUNET, voir MALNET.

MAUNETIESE, voir MALNETIESE.

MAUNEURE, voir MONEURE.

MAUPARLEOR, voir MALPARLEOR.

MAUPARLER, voir MALPARLER.

MAUPARLIER, voir MALPARLIER.

MAUPAS, voir MALPAS.

MAUPENSÉ, voir MALPENSÉ.

MAUPENSER, voir MALPENSER.

MAUPENSIF, voir MALPENSIF.

MAUPIGNIÉ, voir MALPEIGNÉ.

MAUPITEUX, voir MALPITEUX.

MAUPLAISAMMENT, voir MALPLAISAMMENT.

MAUPLAISANCE, voir MALPLAISANCE.

MAUPLAISANT, voir MALPLAISANT.

MAUPOINT, voir MALPOINT.

MAUPREST, adj., qui n'est pas préparé : *Mauprest*, imparatus. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

MAUPREU, voir MALPREU.

MAUQUERANT, voir MALQUERANT.

MAUR, voir MAIOR.

MAUREGLÉ, adj., dérogé :

Et Jocella Torne Mortier
Et Ysenbart le *maureglé*.
(*Des deux Bordeors*, 258, Montaignon, *Fabl.*, I, 10.)

MAURENOMMÉ, adj., qui a un mauvais renom :

Moireau et autres *maurenommez*. (1289, Arch. J 1024, pièce 40.)

Et autres qui estoient a *maurenommez*. (Ib.)

Richesses, les *maurenommees*,
Qui des sains furent pou amees.
(CHR. DE PIS., *Liv. du Chem. de long estude*, 1491, Püschel.)

MAUREPOS, s. m., manque de repos :
Et la toute nuyt furent tormentez, et eurent bien le *maurepos*, car ilz furent accompaignez d'espouventable tonnerre, d'esclair merueilleux, d'impetuelx vents. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 182 r°.)

— Mauvais état :

A Gamot Ratel, orlogier, .xvi. s. pour avoir refaict et mis a point le *maurepos* de l'horloge de S. Bertin. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Suisse rom., Fribourg, *maurépou*.

MAURER, voir MEURER.

MAURETÉ, voir MEURTÉ.

MAURTÉ, voir MEURTÉ.

MAUSADÉTÉ, s. f., état de celui qui est maussade :

Mausadété, barbaries, ineptia. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Barbaries, barbarie, incivileté, ignorance, *mausadété*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Des glossaires du xvii^e s. enregistrent encore ce mot :

Mausadété. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Mausadété, barbaries, ineptia. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, 1632.)

MAUSAGE, voir MALSAGE.

MAUSENÉ, voir MALSENÉ.

MAUSLER, voir MESLER.

MAUSNANT, voir MONANT.

MAUSNERIE, voir MONERIE.

MAUSOIGNEUX, *mal.*, adj., négligent :

Je fai penser les *malsoigneux*
Quand il me vient bien a talent.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'am.*, 364, A. T.)

Mausoigneux : m. *euse* : f. Carelesse, retchlesse, négligent. (COTGR., éd. 1611.)

MAUSOIN, - *soing*, s. m., mauvais soin, mauvaise administration :

Depuis cette triste journee,
Ma maison s'est diminuee
Presque de moitié pour le moins.
Non que ce soit par mes *mausoins*,
Chacun connoit bien le contraire.
(GODARD, *les Desguis.*, I, 1, Anc. Th. fr.)

Par le *mausoing* et inadvertence d'un novice. (LESTOILE, *Mém.*, 1^e p., 128, Champollion.)

MAUSOLE, *mausol*, s. m., mausolée :

Ceste œuvre fut tant merueilleuse que elle fu reputee l'une des .vii. merveilles du monde, et pource que elle fut faite pour le roy Mausole, l'œuvre en prist son nom et fut appellé *mausole*, et pource que celluy fut le plus solempnel sepulcre qui onques fut fait pour roy ne prince, tous les autres sepulcres des roys et des princes ont puis esté appellez *mausoles*. (CHRIST. DE PIS. *Cité*, Ars. 2686, f° 69^a.)

Le quatriemes miracle estoit le *mausol*. (GRUGET, *Div. leç.*, III, xxxi, éd. 1583.)

MAUSOLIEN, adj., du roi Mausole :

Tous precieux sepulchres sont pour la magnificence de cestuy appellez de son

nom *mausoliens* du nom dudit roy Mausolus. (FOSSETIER, *Croniq. Margar.*, ms. Brux., II, f° 179 v°.)

MAUSOUTIEUS, adj., malavisé :

Comme je sui uns *mausoutieus*
Quant je fui onques maries.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 169.)

MAUSUIVRE, voir MALSUIVRE.

MAUTAILLÉ, voir MALTAILLÉ.

MAUTAINDRE, v. a., mal teindre :

Et se il veoient qui soient mautaintes, il doivent par leur seremens faire restorer le domage a celui a qui li domages de *mautaindre* a esté faiz. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LIV, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Mautaint*, part. passé et adj., mal teint :

Se plainte est fete que aucun ait mes-taint drap ou filé ou laine ou toiles, les choses desus dites doivent estre veues par les preudeshomes jurez et serementez du mestier garder, li quel doivent veoir les choses que on dist qui sont *mautaintes*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LIV, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig. :

Por un destrier brun *mautaint*. (*Compte de 1269*, Antiq. de Fr., nouv. sér., VIII, 472.)

MAUVALENT, voir MALVALENT.

MAUVALENTER, voir MALVALENTER.

MAUVALENTIF, voir MALVALENTIF.

MAUTÉ, voir MALTÉ.

MAUTELANT, voir MALTALENT.

MAUTELANTIF, voir MALVALENTIF.

MAUTENIR, voir MALTENIR.

MAUTHOSTE, voir MALETOUTE au Supplément.

MAUTRAIBLE, voir MALTRAIBLE.

MAUTRAITEMENT, voir MALTRAITEMENT.

MAUTRÉ, adj. ?

Après le sivent liement
Bracet *mautré*, qui vont saillant,
Qui vont après le cerf braiant.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaux Desconneus*, 1271; Hippeau.)

MAUTRIS, voir MERETRIS.

MAUTROUX, adj., estropié :

Le curé de Fontaines sur Boutonne ou pays de Poitou... d'une espee persa l'un des bras du suppliant, tellement qu'il en est *mautroux* ou presque impotent. (1489, Arch. JJ 190, pièce 54.)

MAUVAIS, voir MALVAIS.

MAUVAISEMENT, voir MALVAISEMENT.

MAUVAISEMENT, voir MALVAISEMENT.

MAUVAISÉTÉ, voir MALVAISÉTÉ.

MAUVAISSETÉ, voir MALVAISÉTÉ.

MAUVAISTIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVAITIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVATIÉ, voir MALVAISTIÉ.

1. **MAUVE**, *mave*, *maoue*, *miawe*, *moe*, s. f., nom donné à quelques espèces de mouette ; mot conservé :

Galadrius est nun de un oisel que truvum,
Trestut blanc en verté, cum *mave* est furmé.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1053, Wright.)

Quant ele fu en mer entree
Si a une *miawe* encuntree.
(MARIE, *Ysopet*, LXXXI, 29, Roq.) Var., *mawc*, *mave*, *moe*.

Dunc la *maoue* a respundue.
(*Id.*, *ib.*, 35.)

Fulisa, *mauve*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Saint-Valery, *miau*.

2. **MAUVE**, s. f., sorte de craie :

Croye ou *mauve*. (Mai 1573, *Arrêt*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 199.)

MAUVEISEMENT, voir MALVAISEMENT au Supplément.

MAUVEISIN, voir MALVOISIN.

MAUVEITIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVENGNANT, voir MALVEIGNANT.

MAUVENU, adj., venu pour son malheur :

Lasse! fait ele, *mauvenu*!
(*Vie du pape Grég.*, p. 27, Luzarche.)

MAUVENURE, *mavenure*, s. f., mauvaise herbe :

6 s. payes pour queiller egret et aultres *mavenures* as dis gardins. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

MAUVESEMENT, voir MALVAISEMENT au Supplément.

MAUVESEMENT, voir MALVAISEMENT au Supplément.

MAUVESTIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVESTU, adj., mal vêtu :

Devers le feu la double robe,
Le *mauvestu* devers le vent.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, I, f° 12 v°, éd. 1619.)

MAUVETIÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVIART, s. m., mauvis, petite grive :
Maviscus, *mauviart*. (*Gl. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 75.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *mauviard*, *mouviard*, espèce de grive. Rouchi, *mauviar*, *moupiar*, *moviar*, merle, mauvis.

MAUVISTIEIT, voir MALVAISTIÉ.

MAUVITIE, voir MALVAISTIÉ.

MAUVOIETÉ, voir MALVAISTIÉ.

MAUVOILLANT, voir MALVEILLANT au Supplément.

MAUVOLEIR, voir MALVOLOIR.

MAUZELAINÉ, voir MADELAINE.
 MAVAISEMENT, voir MALVAISEMENT.
 MAVAISTÉ, voir MALVAISTIE.
 MAVE, voir MAUVE.
 MAVEISIN, voir MALVOISIN.
 MAVEISTÉ, voir MALVAISTIE.
 MAVENGNANT, voir MALVEIGNANT.
 MAVENURE, voir MAUVENURE.
 MAVESEMENT, voir MALVAISEMENT au Supplément.
 MAVESTÉ, voir MALVAISTIE.
 MAVINZIN, s. m., sorte de monnaie :
 Et encore donna le roy, pour avitailler Gadiffer et ceulx qui estoient demouré avec lui, vint mille *mavinzins*. (J. DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 39, Gravier.)
 MAVISTÉ, voir MALVAISTIE.
 MAVISTIEIT, voir MALVAISTIE.
 MAVOILLANT, voir MALVEILLANT au Supplément.
 MAVOISTIE, voir MALVAISTIE.
 MAWEIR, v. a. ?
Maweir et braqueneir les roes dou molin. (1321, Arch. Meuse, B 492, f° 118 v°.)
 MAXELE, voir MAISCELE.
 MAXILLE, s. f., mâchoire :
 Mandibula, la *maxille*, c'est la machouere par dessus. (*Catholicon*, Richel. l. 17884.)
 Rougeur de *maxilles*, inflacion des yeulx. (B. DE GORD., *Pratig.*, IV, 40, éd. 1495.)
 Une *maxille* et une dent maxillaire (1476, *Joyaux de l'église de Bay.*, f° 73 r°, Chapitre de Bayeux.)
 MAXILIENT, voir MACILIENT.
 MAXONIER, voir MAISONIER.
 1. MAY, voir MAI.
 2. MAY, voir MET.
 MAYDIEN, voir AIDIER I.
 MAYE, voir MEE.
 MAYERE, voir MAIERE.
 MAYEREAU, voir MAIEREL.
 MAYET, voir MAIET.
 MAYEUR, voir MAIOR.
 MAYEURESSE, voir MAIOR.
 MAYGNIE, voir MESNIE.
 MAYHAYNIER, voir MESHAGNIER.
 MAYHEM, voir MESHAIN.
 MAYHENIER, voir MESHAGNIER.
 MAYLOLER, voir MAILLOLER.
 MAYN, voir MESHAIN.
 MAYNAGIER, voir MESNAGIER.

MAYNAMENT, voir MENEMENT.
 MAYNEAU, voir MANEL.
 MAYNEL, voir MANEL.
 MAYNEMENT, voir MAINEMENT.
 MAYNER, voir MESHAGNIER.
 MAYNIER, voir MESHAGNIER.
 MAYNPAST, voir MAINPAST.
 MAYNPRENABLE, voir MAINPRENABLE.
 MAYNPRIS, voir MAINPRIS.
 MAYNS, voir MOINS.
 MAYOILLE, voir MAIOLE.
 MAYOLÉ, voir MAIOLÉ.
 MAYOLIER, voir MAIOLIER.
 MAYOLLET, voir MAIOLET.
 MAYORIE, voir MAJORIE.
 MAYRIE, voir MAIRIE.
 MAYS, voir MAI.
 MAYSTÉ, voir MAESTÉ.
 MAYSURE, voir MASURE.
 MAZALAINÉ, voir MADELAINE.
 MAZEL, voir MAISL.
 MAZELE, voir MAISCELE.
 MAZELEINE, voir MADELAINE.
 MAZELENNE, voir MADELAINE.
 MAZELIER, voir MACECLIER.
 MAZELIN, voir MADERIN.
 MAZELINIER, voir MADERINIER.
 MAZELOINNE, voir MADELAINE.
 MAZELOT, s. m., ferme, petite habitation :
 Le Galois (doit) pour ledit *mazelot* demie courvee; Jehan David pour un *mazelot*, demie courvee. (*Livr. des cens d'Arcis sur Aube*, f° 22 r°, ap. Duc., *Masellus*.)
 1. MAZERE, s. f., sorte de coupe :
 Une grande *mazere* garnye d'argent doré. (18 juill. 1586, *Invent. de Mar. Stuart*, Lett. de Mar. Stuart, t. VII, p. 247, Labanoff.)
 Cf. MADRE.
 2. MAZERE, voir MAISIERE.
 MAZEREL, - au, - eau, s. m., sorte de pierre à bâtir :
 Le nombre de six cens charretees de *mazerau* des perrieres dudit lieu de Juigné, pour convertir en l'ediffice des pilliers. (7 janv. 1469, *Compt. du R. René*, p. 159, Lecoy.)
 Y faire cinq voulttes de pierre de *mazereau* a chau et a sable. (26 mars 1592, *Marché*, Arch. Maine-et-Loire, E, Notaires, Grudé.)
 MAZERIL, voir MAISERIL.

MAZERIN, voir MADERIN.
 MAZERINIER, voir MADERINIER.
 MAZEYRE, voir MAISIERE.
 MAZIERE, voir MAISIERE.
 MAZILIER, voir MACECLIER.
 MAZRE, voir MADRE.
 1. ME, voir MI.
 2. ME, voir MOI.
 3. ME, voir MON.
 MÉ, voir MAI.
 MEAGE, *meaige*, *meuaige*, s. m., droit de passage :
 Pour chacun muy de tannerie, .ii. d., et de tout autre *meage*, par muy, .ii. d. (XIV^e s., *Décl.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 309.)
 Pour *meuaige* de chalan .v. d. t. (1422, *Transaction*, ib., III, 326.)
Meaige, douze deniers. (XVI^e s., *Droits sur les vins*, ib., III, 168.)
 Touchant le *meage* d'Ancenys, appartenant a la dame de Rieux. (1546, *Proc. verb.*, ib., II, 55.)
 S'est dit jusqu'au XVIII^e s. :
 On appelle droit de *méage* dans quelques villes de Bretagne, un droit qui se paye a l'entrée des dites villes, et qui fait une partie de leurs deniers communs et patrimoniaux. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. de Commerce*.)
 MEAGNIER, voir MESHAGNIER.
 MEAILLE, voir MAILLE.
 1. MEAIN, voir MESHAIN.
 2. MEAIN, voir MOIEN.
 MEAIRIE, voir MAIRIE au Supplément.
 MEAL, voir MOIEL.
 MEALDRER, voir MELDRER.
 MEALLE, voir MAILLE.
 MEAN, voir MOIEN.
 MEANCE, s. f., nom d'une fête religieuse :
 Vendredi apres la *meance* 1230. (*Calendrier du prieuré de Desiré dépendant de S. Germ. d'Auxerre*, ap. Ste-Pal.)
 Et commencera la paisson a la Saint Remy; et durera jusques a la *meance* en suivant. (1374, *Ord.*, VI, 63.)
 MEANE, voir MOIEN.
 MEANEMENT, voir MOIENEMENT.
 MEANNEL, voir MOIENEL.
 1. MEANT, s. m., espace vide entre les plates-bandes :
 Tels vuides (entre les oignons) par les jardiniers du Languedoc sont appeles *means*, esquels est semee la graine de cardons. (OL. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, p. 519, éd. 1605.)
Means : m. Void, and empty places

between beds in gardens, reserved for special herbs; such as are the spaces left for cardoons between rows of onions. (COTGR., éd. 1611.)

Means, m. Espacios entre camas de jardin. (C. OUDIN, 1660.)

2. *MEANT*, prép., moyennant, au moyen de :

Icelles choses fussent ramenees et remises *meant* justice a nostre domaine. (Ch. de 1321, ap. Leblanc, *Traité des Monnoies*, p. 236, éd. 1690.)

Meant l'adjuotire de Nostre Seigneur. (1429, *Affranch. d'Oiselay*, Arch. H.-Saône, E 143.)

Meant tant seulement les choses cy apres escriptes. (Ib.)

— *Par meant*, moyennant :

Et *par meant* cette donation, le maistre, procureur ou le gouverneur de ladite Maison Dieu, dudict hospital doivent et debveront celebrer audict hospital et Maison Dieu chescun a tous jours mais quatre messes de Requian, pour le remede des ames de moy et de mes ancesseurs. (4 fév. 1223, *Cart. du S.-Esprit de Gray*, n° 30, Prosl.)

MEASBLEMENT, voir *MEAULEMENT*.

MEAUDRE, cas suj., voir *MEILLOR*.

MEAUDRES, cas suj., voir *MEILLOR*.

MEAULEMENT, *measblement*, adv., particulièrement :

Mais *meaulement* en ceu doiens nos molt eswarder ke nostres sires dist. (Greg. pap. *Hom.*, p. 113, Hoffmann.)

Meaulement cum sainz Pols dict, enjoir ensamble les joianz, plourer ensamble les ploranz. (Ib., p. 116.)

Et sovant l'ait correciet et damagié (l'abbaye de S. Vincent) en despans et en autres damaiges, *measblement* de lor molin k'il ont a Corcelles. (L'univers des cit. de Metz, 1252 ? S.-Vinc., Arch. Mos.)

En rewardant lou bien et lou grant prouffit de nos et de nostre citee de Mes devanditte et *meaulement* lou tres grant prouffit de ceaulz et de celles de nos means de Mes. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 30.)

MEAUNEL, voir *MOIENEL*.

MEAS, voir *MIELS*.

MEAUTRIS, voir *MERETRIS*.

MEAUZ, voir *MIELS*.

MEAYNNOR, voir *MOIENOR*.

MEAZ, voir *MIELS*.

MECANIEREMENT, *mechanierement*, adv., à la manière d'un artisan :

Toute personne noble peut acquerir et tenir fiefs et terres nobles quelles qu'elles soient, supposé qu'elle ne vive pas noblement, et qu'il vive *mechanierement* ou roturierement, ce que ne peut faire ne tenir une autre personne qui ne sera pas noble. (Anc. procès verbal des Cout. de Chaumont, Nouv. Cout. gén., III, 374^u.)

MECANIQUAAL, adj., d'artisan, mécanique, matériel :

Entre les ars *mechaniquantz*

Nous trouvons que chevalerie Est reputé l'ung des plus beaux. Mais en armes et en chevaux Trop se fier est grant folie, Tant soit la cuirasse pollie Et le harnoys de bonne maille.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 47^r, éd. 1522.)

MECANIQUE, - *ique*, *mesc.*, *mech.*, adj., servile, roturier, d'artisan :

Et a Rouen se meirent sus deux cens personnes *mechaniques* et viendrent a l'hôtel d'un marchand de draps. (JUV. DES URSINS, *Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Convers *mechaniques*. (La tresample et vraye *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 76^d, éd. 1486.)

Bourgeois, marchans et peuples *mechaniques* Sont tous perplex en leurs banes et boutiques. (J. MAROT, *Voiage de Venise*, de la fondat. de Venise, f° 40^r, éd. 1532.)

Les arts tant liberaux que *mechaniques*. (H. ESTIENNE, *Conf.*, 19, Feugère.)

L'Abbé.... estimant en soy mesmes que combien que son train eust esté *mechanique*, il devoit neantmoins estre gentilhomme. (A. LE MASSON, *Decameron*, deux. journ., nouv. trois., t. I, p. 165, Lemerre.)

Et quant aux funerailles, de les faire ny superflues ny *mechaniques*. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 3, p. 9, éd. 1595.)

— S. m., homme de profession servile, ouvrier, artisan, labourer :

En ce temps se mit avec ceux de Gand un *mechanique*, menant la charrue. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 14, Michaud.)

Les empereurs et les coquins,
Les *mechaniques* et les rois,
Contes, ducs et galopins,
Les bedeaux et les eschevins.

(Ib., *le Chevalier delibéré*, ms. Turin, f° 38^v.)

Vray est qu'une foys avoit ung pouver homme de village, *mechanique*, non marié. (NIC. DE TROYES, *Gr. Parangon des Nouv. nouv.*, p. 37, Mabillet.)

La se trouvoient nobles et *mechaniques*, Femmes, enfans et tous bons catholiques. (J. MAROT, *Voiage de Venise*, Comment le Roy part de Milan, f° 59^r, éd. 1532.)

Pour tant, seigneurs, gentilz et *mescaniques* De ces bragars n'estimes plus les ditz. (Ib., *la Vray Disant*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 268.)

Comment un pauvre *mechanique* devint un monsieur. (Nouv. *Fabrique des excell. traits de verité*, p. 158, Bibl. elz.)

Tomber en la mesme maladie des avares et riches *mechaniques*. (LA BOET., *Lett. de consol. de Plut. à sa femme*, Feugère.)

Ceux qui en usent ainsi sont volontiers gens qui veulent faire des sots tout de gré, ou bien un tas de vilains et *mechaniques*, qui n'ont autre dieu que l'avarice. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 151, éd. 1602.)

Canada, les gens *mécaniques*, les artisans. Bessin, *mécanic*, mal à son aise, souffrant.

MECANIQUEMENT, - *iquement*, *mech.*, *mecc.*, adv., servilement, comme vit un artisan, comme on traite un artisan :

Bien oyons nous dire qu'ilz ont guerres et divisions, comme nous et encores plus

mechaniquement. (COMMYNES, *Mém.*, V, 1^o, Soc. de l'H. de Fr.)

Un peuple est assubjecty *mechaniquement*, ou il gouverne cruellement. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 6^v, éd. 1544.)

Ce peuple vit fort *meccaniquement*, partie pource qu'ils n'ont grands vivres, partie aussi pour les grandes chaleurs qui les attendent. (THEVET, *Cosmogr.*, p. 111, éd. 1558.)

On l'a traité aussi *mechaniquement* que si c'eust esté quelque povre gagne denier de nulle estime. (CALVIN, *Comm. sur l'harmonie evangelique*, p. 664, éd. 1562.)

C'a esté une basteleuse nourrie assez *mechaniquement* cheux sa mere qui estoit fort pauvre. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Ariste-net*, p. 77, Liseux.)

MECANIQUERIE, *mechaniquerie*, s. f., chose vile, basse :

Quand tout sera bien considéré, on doutera si ce que j'ay appelé *mechaniquerie* se pourroit nommer honnestement frugalité. (H. EST., *Apologie pour Herodote*, p. 436, éd. 1566.)

MECANIQUETÉ, *mechaniqueté*, *mequan.*, *maequan.*, s. f., action d'un homme *mechanique*, action sordide, caractère bas, mesquinerie :

Les Espagnols penserent que Loys n'avoit pas fait cela pour montrer une simplicité, ains accuserent sa *mechaniqueté* et avarice. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 132^v, éd. 1580.)

Ceux qui, en contant leurs richesses (des avaricieux), se moqueront d'eux, se riant et blasant leur *mechaniqueté*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 199, Michaud.)

Je ne veux pas toutesfois que vostre mesnage ressentie sa taguaine ou tenante *mequaniqueté*; faites le seulement marcher avec le compas et la mesure. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 4.) Impr., *mequaniqueté*.

Ils la voyoient par un trou au travers, a demy couverte d'un morceau de drap de bure qu'on avoit arraché de la table du jeu de son billard. Quelle *mequaniquete*, voire animosité et indignité, de ne luy en avoir voulu acheter un noir un peu plus digne d'elle! (BRANT., *Vies des dames illust.*, Marie Stuart, Buchon.) Var., *mequaniqueté*. (Ed. 1666, t. III, p. 153.)

MECANISER, *mechaniser*, verbe.

— Neutr., exercer un métier :

Si aucuns des nobles ou annoblis usent d'art *mechanique* et contreviennent a l'estat de noblesse par pauvreté, ils seront privez de la franchise de leur noblesse pour le temps qu'ils auront *mechanisé*; mais en quittant le dit estat *mechanique*, ils pourront rentrer en leur pristine. (1371, *Cout. de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 372^a.)

— Act., avilir, ravaler :

Faisant office d'huissier, tu *mechanises* la qualité de juge. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Argot, *mécaniser*, vexer, critiquer.

MECEAIN, *mecein*, *messain*, *mesain*, *meccen*, adj., de Metz, ayant cours à Metz :

Deux deniers *meceins*. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 638.)

— S. m., monnaie ayant cours à Metz :

Dous cens livres de *meceains*. (*Ch. de 1212*, Lorr., Cabin. Dufresne.)

Quarante solz de *meceains*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

.IIIIX. livres de *meceins*. (1224, S.-Vinc., Arch. Mos.)

.XII. sols de *meceins*. (Comm. du XIII^e s., Cath. de Metz, Maisonn., Saulnerie, cote 9, Arch. Mos.)

.xxv. lb. de *meceins*. (Sent. av. Pasq. 1234, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Quatre vins lb. de *messains*. (1248, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Cent solz de *messains*. (1254, *Hist. de Metz*, III, 210.)

Trois cens et soixante et douze livres de *messains* que nous doviens payer au Noweil prochien. (1265, *Chartes de Lorraine*, 211, n^o 24, Wailly.)

Sinquante livres de *meceins*. (1274, Bitsch, Castres, 4, Arch. Meurthe.)

Trois cens livres de *meceins*. (Nov. 1279, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Quatre solz de *mesains*. (Jeudi av. purif. 1287, *Lett. d'Isab. de Jandelaincourt*, S. Louis abb. S. Tienne, Arch. Mos.)

Ait pooir de mettre sommes, juskes a deux solz de *meceins*. (1287, *Hist. de Metz*, III, 232.) Impr., *metens*.

Trante solz de *messains*. (*Pièce de 1314*, Richel. 8711, f^o 14.)

A prodoms bons clers ne sains

N'ara qui vaille .ii. *messains*

En l'Eglise de benefices;

Ne aussis seculiers offices

Ne seront ja aux bons donnees.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 244.)

MECEANCE, voir MESCEANCE.

MECECLE, voir MASSACRE.

MECECLIER, voir MACECLIER.

MECEIN, voir MECEAIN.

MEGEN, voir MECEAIN.

MECHAIGNIER, voir MESHAIIGNIER.

MECHAING, voir MESHAIN.

MECHANCE, voir MESCEANCE.

MECHANIEREMENT, voir MECANIEREMENT.

MECHANIQUE, voir MECANIQUE.

MECHANIQUEMENT, voir MECANIQUEMENT.

MECHANQUERIE, voir MECANQUERIE.

MECHANQUETÉ, voir MECANQUETÉ.

MECHANISER, voir MECANISER.

MECHANTHISE, voir MESCHANTISE.

MECHE, *moiche*, s. f., petite bande de toile fine ou faisceau de longs brins de charpie dont on se sert pour déterger des foyers purulents, pour entretenir une ouverture ou une fistule; signification conservée :

Nous usons de tentes et *moiches*, es playes, pour lesquelles guerir il faut ou-

vrer environ les os. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 273, éd. 1549.)

Les *moiches* et plumaceaux sont inserez en la playe, afin qu'elle soyt plus ouverte et qu'elle soyt eslargie, et lors on les fait de petites sponges fort comprimees et entortillees ou de racine de gentiane. (ID., *ib.*, p. 274.)

La forme des *moiches* doit estre esgale, et des plumaceaux inegale, a la maniere d'une cheville de bois, affin qu'elles ne tombent dedans. (ID., *ib.*)

MECHEF, voir MESCHIEF.

MECHENOIR, s. m. ?

Mechenoir du bled. (1474, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MECHERON, s. m., dimin. de mèche :

Dieu scait quelle lumiere apres elles (les chandelles) rendoient, avecques leurs *mecherons*. (RAB., l. V, ch. XXXII, éd. 1564.)

Un simple *mecheron* de la cendre sorti Dans la paille s'accroist.

(GARR., *Troade*, II, éd. 1578.)

MECHIÉ, voir MESCHIEF.

MECHINE, voir MECINE.

MECHINER, voir MECINER.

MECHINETE, voir MESCHINETE.

MECHOACAN, s. m., tabac :

Herbe nicotiane, autrement de la reyne et *mechoacan*. (TAHUREAU, *Bigarr.*, liv. IV, p. 23, éd. 1584.)

Aujourd'hui ce mot désigne la rhubarbe blanche.

MECHOINTE, s. f., sorte de pierre précieuse :

La *mechointe* exprime le poivre, c'est a dire qu'elle est de celle semblance. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 51 v^o.)

MECINAL, *mecinnel*, *mescinal*, adj., qui sert à la guérison :

Encor ai je tel herbe *mecinnel*

En un escring.

(Gaydon, 86, A. P.)

Si est bons mires *mecinaus*,

Sages, et cortois et loiaus.

(Du Con, Richel. 19152, f^o 63^r.)

Ne garison n'en siet par livre *mecinal*.

(Horn, 3553, var., Michel.)

Cest oille est seinte e *mescinale*. (*Itinéraire de Londres à Jérusalem attribué à Matthieu Paris*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 132.)

— A été refait sous les formes *medecinal*, *medecin*, *medicinal*, *medichinal* :

O espeche *medichinaus*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, ccltx, 6, Van Hamel.)

Herbes *medicinales*. (*Jard. de santé*, II, 47, impr. la Minerve.)

— Doigt *medicinal*, l'annulaire :

Le quart doigt est appellé *medicinal*, parce que les medecins en usent en maniant les medecines. (J. BOUCHET, *les Tri de la Noble Dame*, p. 99, ap. Ste-Pal.)

— S. m., remède :

Qui de si fait vice infernal

Poust trover *medecinal*

A sel garir e a l'oster.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 11585, Michel.)

A mes plaies qui sunt mortals

Ne quier altres *medecinals*.

(*De Ste Marie l'Egipt.*, Richel. 19525, f^o 18 v^o.)

Ou tout a bien ou tout a mal,

Je vous querray *medicinal*.

(*Athis*, ms. St-Petersbourg 54, f^o 8^e.)

— A la *medecinale*, conformément à l'ordonnance du médecin :

Je n'aurois nul plaisir a trainer a la *medecinale*, trois ou quatre chetifs repas par jour, ainsi contrains. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. XIII, f^o 491 r^o, éd. 1588.)

Neuchâtel, *medecinal*.

MECINAUD, adj., médicinal :

Les jagonnes, les esmeraudes

Et tantes pierres *mecinaudes*.

(Blancand., 3881, Michelant.)

MECINE, *mescine*, *mezine*, *mechine*, *miecine*, s. f., remède :

Mercit, seniurs, nus anquerreuns *mecine*.

(*Alexis*, XI^e s., st. 103^b, Stengel.)

Tu meafesis; mais jo sui la racine

De nostre mal, long n'est la *mescine*.

(Adam, p. 43, Luzarche.)

Assez batent, triblent racines,

Cuillent herbes, font *mecines*.

(*Tristan*, III, p. 46, Michel)

Ke del pe-hiet ne quiert ne conseil ne *mezine*.

(*Vie Ste Thais*, 98, Meyer, *Rec.*, p. 326.)

Tous est plains d'enferté, qui santé quide avoir

Et petite *mechine* ne daigne recevoir.

(*Id.*, Richel. 23112, f^o 104^a.)

Ceste fievre mort li destine

Se de Gaiete n'a *mechine*.

(*Athis*, Richel. 375, f^o 125^f.)

Illec perent les flors de maintes beles herbes

De quoi font les *mecines* li mires de Salerne.

(*Aye d'Avign.*, 968, A. P.)

Li gerofles. li garingaus,

Les *miecines* contre tos maus.

(*Parton.*, 1629, Crapelet.)

Car li beste a tel *mecine* que, se vos le poes prendre, vos seres garis de vo mehaig. (*Aucassin et Nicolette*, p. 26, Suchier.)

Quar mon mari est, je vous di,

Bons mires, je le vous af,

Certes il set plus de *mecines*

Et de vrais jugemens d'orines

Que onques ne sot Ypocras.

(*Du Villain mire*, Richel. 837, f^o 140^a.)

Quar moult ont forces et *mecines*

Fruit, fust, fueille, escorce, racines.

(*Rosé*, Vat. Chr. 1522, f^o 86^a.)

— Enchantement :

A icest jor le (premier de l'an) solent li malvais crestien faire lor *mezins* et charrais. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f^o 8 r^o.)

Ce mot a été refait sous la forme *medecine*, qui apparait dès le XIII^e siècle.

MECINEMENT, s. m., remède :

Je te querrai *mecinement*,

N'artardera mais longment

Qui te tornera a santé.

(*Athis*, Richel. 375, f^o 121^a.)

— A été refait sous les formes *medecinement*, *medicinement*, *medechinement* :

A faire *medicinement*

I trouvent grant succourment.

(Les Lapid. fr., A 35, L. Pannier.)

Aposicion de *medicinement* violant ou vertissant. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 57^b.)*Medicamen, medicinement.* (Gloss. de Salins.)N'est nul office ne *medechinement* plus prouffitable a toy que vituperer et despiter toy meismes. (De vita Christi, Richel. 481, f° 47^a.)L'ail est cuydè prouffiter a plusieurs *medicinemens.* (Jard. de santé, I, 14, impr. la Minerve.)Tu as multiplié pour neant *medicinement.* (Bible, Hieremie, ch. 46, éd. 1543.)Ami loyal est *medicinément* de vie. (Ib., Ecclesiastique, 6)*Medicatio, medecinement, remede.* (F&D. MOREL, Dictionariolum, 1633.)

— Secret magique, enchantement :

Par nouvel *medicinement*

Figure d'omme say muer

Et l'un a l'autre trestourner,

L'un fait bien a l'autre sembler.

(Brut, ms., f° 66^b, ap. Ste-Pal.)Il faisoient males oeuvres par *medecine-mens.* (Bible, Richel. 901, f° 18^c.)*MECINER, medciner, mesciner, mechiner, meschiner, miciner,* et sous les formes refaites *medeciner, mediciner, medichiner,* verbe.

— Act., soigner, traiter, panser, guérir; sous les formes populaires :

Il fist mires par tot mander

Por lui garir et *mechiner.*(WAGE, Conception, Brit. Mus. Add. 15606, f° 55^b.)

Il fist mires partout mander

Pour lui garir et *mechiner.*

(Ib., ib., ap. Duc., Maladia.)

Cil est bons hom qui *mechiner* le seut.(Ste Thays, Richel. 23112, f° 102^c.)

Dunt li esteust [doner] un denier muneiez

A mire de Salerne pur estre *medecinez.*

(Chron. de Jord. Fant., 1314, ap. Michel, D. de Norm., t. III.)

Cui il ataint a coup ne l'estuet *mechiner.*

(Chans. d'Antioche, VIII, 375, P. Paris.)

Garder se fist et *mechiner.*

(Mousk., Chron., 19783, Reiff.)

Lur chevaux funt seiner e reposer,

E lur malades guarir e *mechiner.*

(Otinel, 737, A. P.)

Andoi furent navré, si se vont *mechinant,*

Les plaies l'un de l'autre vont li baron bendant.

(B. de Seb., xxi, 633, Bocca.)

— Sous les formes savantes :

Entr'aus distrent et esgarderent

Com le deust *medeciner.*(MARIE, Ysopel, Richel. 19152, f° 20^a.)

Puis lur fait a tuz demander,

Se nus l'en selt *medeciner.*

(Ib., ib., vii, 7, Roq.)

Ke mes plaies soyent *medicineies.* (S. BERN., Serm., Richel. 24768, f° 56 v°.)

Ne ne povons mire trouver

Qui vous saiche *medeciner.*(Athis, ms. St-Petersbourg 54, f° 6^d.)

En vilté, en ordure,

En vie trop obscure,

Ai esté lonc termine,

Roine nete et pure,

Quar m' pren en ta cure,

Et si me *medecine*

Par ta vertu devine.

(RUTEBEUF, Priere Theophile, Richel. 837, f° 301^d.)..... S'il n'estoit *medecinez*

Il seroit tantost desinez.

— Quant par excez est si remplis.

(E. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, f° 474.)

Il li fu consilliet et dit pour le mieulz *mediciner* et garir, qu'il s'en repairast en Engleterre. (FROISS., Chron., III, 19, Luce.)Maintenant as tu dont puisses ton bras *medichiner.* (De vita Christi, Richel. 481, f° 173^d.)Les mareschaux ferrent et *medecinent* les chevaux. (LA MARCHÉ, Estat de la maison de Charles le Hardy, Du Second estat, Michaud.)Les fueilles et le jus de ypericon *medicinent* et guerissent de dissintarie. (Jard. de santé, I, 516, impr. la Minerve.)

— Fig. :

Ne sceut *medeciner* sa passion ny sa douleur par les voyes que la sagesse et l'experience aprennent a chacun. (DU VILLARS, Mém., VI, an 1555, Michaud.)C'estoit chose fort aisee a qui voudroit de recouvrer cent mille escus, qui *medecineroyent* tout a coup les playes desdits payemens. (Ib., ib., XII, an 1560.)

— Diriger, instruire :

Il m'aprist et me doctriaa

Et d'ordene me *medicina.*

(GILLON LE MUISIT, Poés., I, 17, Kerv.)

— Ironiq., mettre à mort :

Cui il ataint a plain cop entésé,

Mar querre mire, tost l'aura *meschiné.*

(Aleschans, 1198, Jonck., Guil. d'Or.)

— Empoisonner :

Trente parmais en ont si *mechinez...*

(Gaydon, 125, A. P.)

— Réfl., se traiter :

Les sangliers se *medecinent* avec le lierre, les ours avec la mandragore. (BOAISTUAU, Théât. du monde, I, éd. 1567.)

— Infin. pris subst., action de pratiquer la médecine :

Aura une autre dame qui pour *medeciner* se passera dela la mer, et tant fera par son *medeciner* que... (Les prophecies de Merlin, f° 130^c, éd. 1493.)— *Mecinant*, part. prés., qui exerce la médecine :Qu'il ne guerisse par mires *micinans.*

(HERB. LEDUC, Fouiq. de Cand., p. 65, Tarbé.)

— *Medeciné*, part. passé et adj., médicinal :Huyle *medeciné.* (MONT., Ess., I, II, ch. XXXIII, f° 312 v°, éd. 1588.)*MECINNEL*, voir *MECINAL*.*MECION*, voir *MISSION*.*MECLER*, voir *MESLER*.*MECOIGNOISSANCE*, voir *MESCOIGNOISSANCE*.*MECOMPTE*, voir *MESCONTR*.*MECONNER*, v. n., laisser aller sous soi : Ostez vos eschiffes et vos gas, car tel *meconne* soz ses dras qui cuide estre et forz et sains. (LAURENT, Somme, ms. Chartres 371, f° 36 v°.)*MECREABLE*, voir *MESCREABLE*.*MECREANCE*, voir *MESCREANCE*.*MECREANDISE*, voir *MESCREANDISE*.*MECROIAINT*, voir *MESCROIAINT*.*MECROIRE*, voir *MESCROIRE*.*MECTAYER*, voir *MOITOIER*.*MECTE*, voir *METE*.*MECTEER*, voir *MOITOIER*.*MECTER*, s. m., sorte de laine :Laines nostrees k'on dit *mecter*, yeke et veulres. (1281, Reg. aux bans, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 535.)*MECTOIER*, voir *MOITOIER*.*MECTOIERE*, voir *MOITOIERE*.*MECTRIFICATION*, voir *METRIFICATION*.*MEDCINER*, voir *MECINER*.*MEDE*, s. f., hydromel :Hydromellum, *mede.* (Gloss. de Glasgow, P. Meyer.)

— Pierre précieuse de couleur verte :

Amatiste, *mede*, cristal. (Lapid. d'un roi d'Arrabe, ms. Berne 646.)Elle (la couleur verte) est comparee a l'esmeraude, au jaspe, a la *mede...* qui sont pierres precieuses. (SICILE, Blason des Couleurs, f° 26 v°, éd. 1582.)*Mede.* A precious stone that yeelds a saffron like sweat, and a taste like wine. (COTGR., éd. 1611.)*MEDECABLE, medicable*, adj., propre à guérir :Il n'y a pour le present autre *medecine...* plus *medecable* a nostre maladie. (L'umant ressuscité, p. 77, ap. Ste-Pal.)Remede medical ou *medicable.* (LA PORTE, Epith., éd. 1871.)*MEDECHINEMENT*, voir *MECINEMENT*.*MEDECIN*, s. m., l'annulaire :Les doigts dits *medecin* et auriculaire. (OLIV. DE SERRES, Theat. d'agric., VIII, 5, éd. 1646.)Cf. *MECINAL* et *MIRE*.*MEDECINABLE, medicinale*, adj., médicinal, propre à guérir :

Li nardes chaux, tres edorables,

Seur tote herbe *medicinables.*(De v. gaud. B. M., ms. Reims 774 f° 136^a, 788)Ces .ii. choses *medicinables*

Sont senz doutance a tox corpables.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible, Richel. 401, f° 146^a.)D'un fer mout *medicinable,*

C'est a dire d'une lancete.

(Dial. de S. Grég., ms. Evreux, f° 9^b.)

Herbes *medicables*. (Vie S. Magloire, Ars. 5122, f° 66 v°)

Mente est herbe *medecinable*.

(Poème moralisé sur les propr. des choses, I, xxiv, 1, G. Raynaud, Romania, XIV, 455.)

Pres de la croissent les herbes *medicables* en grant habondance. (CORBICHON, Propriet. des Choses, Ars. 2886, f° 4°.)

Beuvrage *medicinable*. (J. GERSON, la *Medicité spirit.*, f° 85 v°.)

A bains chauds, que l'on dit *medicables*. (O. DE LA MARCHE, Mém., Introd., ch. v, Michaud.)

Posé que la sentence d'excommunication soit sanable ou *medicinable* et non mie mortelle. (1474, Stat. synod., ap. Lalore, Anc. discipl. du dioc. de Troyes, II, 123.)

Prince Bacus par art *medicinable*,

A mon museau si bien mediciné

Que pers le sens.

(GRINGORE, le Jeu du Prince des Sots, I, 249, Bibl. elz.)

Et vault et est *medicinable* le jus (de l'aurore) heu contre le venin des serpens. (Jard. de santé, 1, 2, impr. la Minerve.)

Beaux et *medicables* baings. (Triumph. de Petrarq., f° 75 v°, éd. 1531.)

Le vray miel savoureux et *medicinable*. (GUILL. MIGHEL, iv° liv. des Georgiques, f° 75 v°, éd. 1540.)

De laquelle beste (du castor) les membres genitoires sont tres *medicables*. (GUILL. TARDIF, Apol. de Laurent Valla, p. 211, Marchessou.)

Encore en y trouvez vous d'autres (arbres) gommeux, et par consequent *medicables*. (THEVET, Cosmog., III, XI, éd. 1558.)

Laquelle (eau) mise en bruvages *medicables* purge premierement celui qui la prend de toute langueur et maladie. (ARNOUL DE VILLE NOVE, le Tresor des pauvres, f° 151 v°, éd. 1581.)

— Qui peut être guéri :

Car lors est il plus raisonnables

Et ses maux plus *medicables*.

(Remedia amoris, 190, Koertling.)

Qu'il *medecine*

Ce qui sera *medicinable*.

(Act. des Apost., vol. I, f° 148°, éd. 1537.)

Medicinable. Qui peut estre guéri, curable. (MONET, Dict.)

MEDECINAL, voir MECINAL.

MEDECINE, *medicine*, s. f., femme exerçant la profession de médecin :

Une horde vieille de la compagnie, laquelle avoit reputation d'estre grande *medecine*. (RAB., Gargantua, ch. vi, éd. 1542.)

Elle se faisoit *medecine* de petits enfants. (NIC. DE TROYES, le grand Parangon, p. 227, Bibl. elz.)

Ceste *medecine* l'interrogeoit du jour de la maladie. (G. BOUCHET, Serees, II, 193, Roybet.)

Permission d'y avoir des *medecines* matrones. (ID., ib., III, 190.)

On lit dans le Dictionnaire de Trévoux :

Medecine est aussi la femme d'un médecin ; mais il n'y a que les provinciaux qui le disent.

MEDECINEL, voir MECINAL.

MEDECINEMENT, voir MECINEMENT.

MEDECINER, voir MECINER.

MEDECINERIE, s. f., médicament :

Medecineries. (1565, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

MEDECINEUR, s. m., celui qui guérit, médecin :

Dieu... qui est persecuteur et *medecineur*. (J. VAUQUELIN, Chron. d'E. de Dynier, IV, 32, Xav. de Ram.)

— Fém., *medicineresse* :

Il nous a ordonné la bonne *medicineresse* penitence qui ressuscite l'ame morte par peché. (GERS., Serm., ms. Troyes, f° 71 r°.)

MEDEGLOIRE, voir MANDRGLOIRE.

MEDELAN, adj., milanais :

Or tient archevesquit le citet de Melans Messires Saint Ambroses ; ne fu mie celans Le don don Saint Espir, qui li fu revelans Que ses offices yerent as devos *medelans*. (GILLOU LE MOUSIT, li Maintiens des ordenes *medians*, II, 245, Kerv.)

MEDEPS, *medips*, pron., même :

Et ei *medeps* si pres sa cruz.

(Passion, 255, Koschwitz.)

Per lui *medeps* audit l'avem.

(ib., 184.)

Li quanz lo duyst corda toccar,

Et rolta et leyra clar sonar,

Et en toz tons corda temprar,

Per se *medips* cant ad levar.

(ALBERIC, Alex., 100, P. Meyer, Rec., p. 283.)

MEDESME, voir KRISME.

MEDIACION, s. f., intermédiaire :

Quant au regard de Eve, qui du forfait

Envers l'homme fut *mediacion*.

(Mist. du viel test., 1518, A. T.)

MEDIACON, s. f., remède, potion préparée :

Une male confection,

L'en l'apele *mediacon*,

At fait Diane appareillier.

(WACE, St Nicholas, 374, Delius, 1850.)

MEDIANE, s. f., *mésentère*. voir le bas de cette page

Mediane : f. The black, or middle veine ; the inward branch of the shoulder veine, descending downe the arme unto the hand, and there dispersing it selfe among the fingers. (COTGR., éd. 1611.)

MEDIANT, adj., qui est au milieu :

Les quelles choses (dilatation des narines) ne porroient estre faites se le cartilage n'estoit *mediant*. (H. DE MONDRY, Richel. 2030, f° 9.)

MEDIATEURE, s. f., intermédiaire :

Pleure, dolente femme, pleure,

Et de pleurs tout ton corps espleure

D'avoir esté *mediateure*

Du serpent et intercesseur

Envers moy, pour moy decevoir.

(Mist. du viel test., 1605, A. T.)

MEDIATIE, s. f., médiation :

Nous envoieions as ditz jours et lieuz nos deputez pleinement anformez a tenir pur et en noun de nous, a la reverence de

Dieu, et a cause de votre *mediatie*, le traitée susdit. (1396, Lett. de Rich. II au duc de Bav., Lett. de Rois, etc., t. II, p. 289.)

MEDICABLE, voir MEDCABLE.

MEDICAMENTAL, adj., qui concerne les médicaments :

Preparations *medicamentales*. (EVON., Tresor, préf., éd. 1555.)

MEDICASTRIE, s. f., charlatanisme :

Poesie, alchimie, empirie, *medicastroie*. (Rom. d'Alector, f° 35, éd. 1560.)

MEDICE, adj., mot douteux présentant le sens de médiocre :

Et moult se humilioit la pucelle envers luy et luy disoit : Monseigneur, se ne fut la grace de Dieu mon createur et la puissance de vostre frere, et vous aussi, ceste povre orpheline estoit toute desolee et perdue, elle et tout son pays, et cheue en moult grande adversité entre les mains des mauvais Sarrazins ; mais l'aide de Dieu et la vostre m'en ont jetté, dont je vous remercie, et quant vous avez daigné de prendre en femme si *medice* pucelle comme je suys. (J. D'ARRAS, Metus., p. 269, Bibl. elz.)

MEDIGHINAL, voir MECINAL.

MEDIGHINER, voir MECINER.

MEDICINABLE, voir MEDECINABLE.

MEDICINAL, voir MECINAL.

MEDICINALMENT, - *alement*, adv., en termes de médecine :

Lesquels matieres se doivent par raison exposer *medicinalment*. (EVRART DE CONTY, Probl. d'Arist., Richel. 210, f° 1 v°.)

— Par ordonnance de médecin :

Ainsi en voyous nous plusieurs devenir grosses, bien tost apres estre purgees *medicinalment* pour occasion de maladie presente. (JOURN., Err. pop., 1^{re} p., II, 5, éd. 1587.)

MEDICINE, voir MEDECINE.

MEDICINEE, s. f., médecine, onguent :

Nous abatons et ostonz la livre soutive... fors que a phisiciens et surgiens tant seulement, et en cas et non autres, ou il en auroit a faire por leur *medicines* et chirurgies. (1312, Ord., I, 512.)

MEDICINEMENT, voir MECINEMENT.

MEDICINER, voir MECINER.

MEDICINERESSE, voir MEDECINEUR.

MEDIENNE, entre dans le juron *la mort de medienne*, équivalent de mordienne :

Et *la mort de medienne*, et quels rats et souris ! (TROTEREL, les Corrivaux, III, 3, Anc. Th. fr., VIII, 279.)

MEDIER, verbe.

— Neutr., servir de médiateur :

Les admonestoit au bien de paix, *medioit* entre les parties, courroit souvent d'un costé a l'autre. (J. MOLINET, Chron., XIX, Buchon.)

— Act., faire le milieu de :

Moyennant l'ayde de Dieu, sans lequel nul ceuvre n'est commencé, *medié*, ny finy. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, Prol., éd. 1638.)

— Diviser en deux moitiés :

Medier. To divide into halves; also, as moyenner. (COTGR., éd. 1611.)

— *Medié*, part. passé, dont le milieu est fait :

Livre commencé, *medié* et finy a Lyon, l'an de salut 1484. (NIC. CHUQUET, *Triparty*, Richel. 1346, f° 147.)

MEDIÉTÉ, s. f., proportion :

Pource tous les triangles ABH, etc., seront la *mediété* d'ABC, parquoi le triangle mis sur G ne pourra estre encliné vers aucune partie. (LE BLANC, *Trad. de Cardan.*, f° 19 r°, éd. 1556.)

... Selou la premiere proportion et *mediété* que nous appellons arithmetique. (AMYOT, *Prop. de table*, IX, III, éd. 1574.)

Les deux bouts et extremitez, et le milieu de la *mediété* arithmetique sont six, neuf, douze. (ID., *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 494 r°, éd. 1574.)

MEDIMNE, s. f., mesure de ble :

Medimne : m. A corne-mesure, containing almost two of our bushels. (COTGR., éd. 1611.)

Medimne, f. Espèce de medida. (C. OUDIN, 1660.)

MEDIN, s. m., monnaie d'Égypte :

Le *medin* est une piece d'argent monnoyé, qui peut revenir a la valeur de deux sols monnoye de France. (DU FOUILLOUX, *Fauconnerie*, f° 9 v°, ap. Ste-Pal.)

MEDIOCRER, v. a., modérer :

Parquoy y faut (dans le blé de France) *mediocrer* le levain, et n'user d'eau si chaude qu'en celuy de la Beauce. (CH. LIBAULT, *Mais. rustique*, V, 20, p. 537, éd. 1658.)

Mediocrer. To qualifie, temper, moderate, add a meane unto. (COTGR., éd. 1611.)

MEDIOCRITÉ, s. f., modération :

Qu'on parle avec *mediocrité* et que le propos soit honneste et retenu. (G. BOUTCHET, *Serees*, I, p. XVIII, Roybet.)

MEDIOMATRIQUE, adj., de Metz :

Metz est dicte vieille et antique, Par son nom *mediomatricque*. (*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxxiv.)

MEDIONNÉ, adj., médiat :

Sont deux operations representatives et significatives de deux puissances, l'une *mediionnée*, et l'autre *immediionnée*, et est tres grand argument de l'humaine et de la divine. (*Peregrin d'Amours*, liv. II, f° 72 v°, ap. Ste-Pal.)

MEDIPS, voir MEDEPS.

1. MEDIQUE, s. m., médecin :

Cestui *medique* estoit riche. (AIMÉ, *Ysl. de li Norm.*, IV, 41, Champollion.)

2. MEDIQUE, s. f., sainfoin :

Medique : f. Medick fodder, spanish trefoile, snaile claver. (COTGR., éd. 1611.)

Medique, f. *Mediania*, alfalfa. (C. OUDIN, 1660.)

La *medique*, ou grand treffle, ou foin de Bourgogne, doit estre couvert avec des rasteaulx de bois. (COTTEAU, *Colum.*, II, 13, éd. 1555.)

MEDIQUÉ, adj., mêlé de substances médicinales :

Puis lor arrousoit d'eau ou de vin, simple ou *mediqué*. (*Tresor de Evonime*, p. 293, éd. 1555.)

MEDIR, v. a., guérir :

Et que Johan sa plaie noblement *mediray*. (JEN. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 18770, Scheler, *Gloss. philol.*)

MEDISME, voir MEISME.

MEDISSANCE, voir MESDISANCE.

MEDIT, voir MESDIT.

MEDITATIF, adj., qui médite :

As tu esté *meditatif*
De trahir ea ce point ton maistre ?
(*Therence en franc.*, f° 454, Verard.)

Aussi en est mon cueur *meditatif*
De lui donner forme frequentative
Pour assembler la passive en l'actif.
(AL. CHARTIER, *Œuv.*, p. 804, éd. 1617.)

MEDITERRAIN, *mediterrann*, adj., situé au milieu des terres :

Tanacetum croist en lieux *mediterrains* et haulx. (*Jard. de santé*, I, 464, impr. la Minerve.)

Les gens de pied... ayant vu la hardiesse des nostres, abandonnerent le fort et se meirent en fuite dedans un bois taillis vers les parties *mediterranes*. (DU BELLAY, *Mém.*, X, 340, éd. 1569.)

MEDITERRIENNE, - *tienne*, adj. f., méditerranée :

Parmi son navire couvrit la mer *Mediterrienne* jusques a y faire un pont de rivage a autre. (AL. CHARTIER, *L'Espérance*, p. 364, éd. 1617.)

La mer *Mediterrienne*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 47 r°.)

MEDLE, s. m., mélange :

Aucune foiz sount joyntz ensemble deux personnes ou troyz en divers degrez a queux affiert remedy par assise de mordauncestre, dont la nature en *medle* de mordauncestre est de cosynage. (BRITTON, *Loix d'Angle.*, f° 181 r°, ap. Ste-Pal.)

Cf. MESLE.

MEDLEE, s. f., mêlée, bataille :

Medlee. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus. add. 14252.)

Cf. MESLEE.

MEDLEFE, s. f., terme de pratique, maléfice ou méfait :

De ceux qui achatent et vendent par peys et par mesures hors de assise de *medlefe* et de contecours et de saunkes espandu. (BRITTON, *des Loix d'Angle.*, f° 72 r°, ap. Ste-Pal.)

MEDLER, *metter*, *mesdler*, verbe.

— Act., mêler :

Sunt enmi le vis tresturné
E Franceis sunt a els *mesdlé*.
(WAGE, *Rou.*, 3° p., 3503, Andresen.) Var., *medlé*.
(Ed. Pluquet, v. 8645.)

— Brouiller, mettre en état de discorde :

Emvers mei ad si grant amur,
Nuls ne nus porroit tant *metler*
Que sun cors puist de mei sevrer.
(*Tristan*, II, 208, Michel.)

Les trahiturs k'il encuserent,
E empeierent e *medlerent*,
Aveit jeté fors del pais.
(MARIE, *Lai d'Eliduc*, 561, Roq.)

Que cil ki mortalment le soloient hair,
Emvers le rei Henri *medler* et mal tenir.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., v. 2, Hippeau.)

Pur ço volt Engleterre a sun poeir *medler*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 945, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

— Neutr., se brouiller, se quereller :

Fouke le jeuene fust norry ou les IIII.
fitz Henré le roy e mont amé de tous,
estre de Johan ; quar yl soleit sovent *medler*
ou Johan. (*Fouquies Fitz Warin*,
Nouv. fr. du XIV^e s., p. 50.)

— Se mêler de :

Si soit un perpetual chanterie dont l'ordinaire n'a rien a *medler* ne a faire. (*Tenures de Littleton*, f° 121 v°, ap. Ste-Pal.)

— *Medlé*, part. passé, brouillé :

Pur l'envie del bien de lui,
Si cum avient sovent d'autrui,
Esteit a sun seigneur *medlez*,
Empiez e encusez,

Que de la curt le cungea.
(MARIE, *Lai d'Eliduc*, 41, Roq.)

Cf. MESLER, et Littré, verbo *mêler*, qui établit que l'ancienne langue française avait deux formes, l'une *mesler*, du latin *misculare*, l'autre *medler*, du latin *ficturne* *mixture*.

MEDOIS, adj., médique :

En la guerre *medoise*. (MONT., *Ess.*, I, 22, p. 63, éd. 1595.)

— A la *medoise*, à la mode des Mèdes :

Les couleurs de leurs cotes et sayes d'armes a la *medoise* et a la scythique. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1663.)

— S. m., Mède :

Timocreon n'a donc pas esté seul qui avec les *Medois* ait traité. (AMYOT, *Vies*, Themistocle, éd. 1663.)

Certains hommes *medois* faisoient front. (MONT., *Ess.*, II, 9, f° 467 v°, éd. 1588.)

MEDULLE, - *ule*, s. f., forme savante de moelle :

Tant que je pervins jusques a la fine *medule* de sa charité en laquelle je me trouve tellement et si doucement emprisee que ma demourance je y prins. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'amour*, f° 50 r°, éd. 1488.)

Es *medules* de ton cueur maternel. (ID., *ib.*, f° 55 r°.)

La *medulle* de l'espine. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 75, éd. 1559.)

MEDULLEUX, - *uleux*, adj., de la nature de la moëlle; mot conservé :

Substance *meduleuse*. (*Jard. de santé*, I, 367, impr. la Minerve.)

Substance *medulleuse*. (PARÉ, *Repliq. à la resp. contre son Disc. de la Licorne*, Malgaigne.)

MEDY, s. m., médecin :

Bon homme, veulz tu cen *medy*
Avoir yeue fresche et nouvelle?

(*Conversion de St Denis*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I, 53.)

1. MEE, voir MEGE.

2. MEE, *meye*, s. f., huche :

Deux cappeletz pour le *meye* du molinel.
(1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Suisse rom., Neuchâtel, *maie*, Bresse, *méa*, pétrin, Tournaisis, *mée*. Perche, *mée*, cuve du pressoir où l'on met les pommes ou le raisin.

Cf. MET.

3. MEE, s. f., prob. moitié, milieu :

Normendie unt avirunee,
E Bretagne tresqu'a la *mee*.

(WACE, *Rou.*, 1^o p. 380, Andresen.)

En plusurs leus pert la ruine
Que firent la gent Sarazine
En Auremen e en Gernesil,
En Serc, en Erin, en Guernerui,
E le rivage cuntre munt
De si que(s) en Bretagne sunt
Desqu'a la *mee* e sa cumpaigne;
La s'est areste(z) en Bretagne.

(*Ib.*, 422.)

4. MEE, fém., voir MÈN. MIEN [err.]

5. MEE, voir MOIE.

MEEINEOUR, voir MOIENOUR.

MEEISNER, voir MOIENER.

MELLEEE, voir MESLEE.

MELLELEMENT, voir MESLEEMENT.

MEEME, voir MEISME.

MEEMENT, voir MEISEMENT.

MEEN, voir MOIEN.

MEENEMENT, voir MOIENEMENT.

MEENETÉ, voir MOIENETÉ.

MEENIER, voir MOIENIER.

MEENNEMENT, voir MOIENEMENT.

MEENNER, voir MOIENER.

MEENNETÉ, voir MOIENETÉ.

MEENNEUR, voir MOIENOUR.

MEENTÉ, voir MOIENETÉ.

MEEHIL, *meiril*, *meril*, s. m., épis restés dans le champ sur la place où l'on avait réuni les gerbes :

Debent habere le rastoleiz pratorum et de unoquoque muslone le *meeril*. (Vers 1240, *Reg. redd. M. S. M.*, 1^o 30 v^o, Arch. Manche.)

Debebam recipere... les *meeritz* de omnibus culturis suis quæ sunt in ballivia mea. (1249, *Charte du prieuré de Bonne-Nouvelle*, à Rouen, ap. Duc., *Meeritz*.) Il afut probablement lire *meeritz*.

Les *meiris* deu mois d'aaust tant que l'aaust dure quant l'qu'il en pot coillir en restel. (1291, *Carl. de S.-Georg.*, 1^o 89 v^o, Bibl. de Rouen.)

Et touz les *meeris* de toutes les coutures a l'abbé anciennes et au couvent comme de espiz escoupes et des garbes desliees. (*Jurés de S.-Ouen*, 1^o 90 v^o, Arch. S.-Inf.)

Et doit avoir tous les *meeris* quant l'en carie les garbes. (*Ib.*, 1^o 109 v^o.)

Le bouvier a touz les *meris* quant l'en carie les garbes. (*Ib.*, 1^o 119 v^o.)

Et doivent avoir les *meeris* des charettes. (*Ib.*, 1^o 126 r^o.)

Et por ceu fere il doit avoir toz les *meriz* des dites coutures et les garbes desliees qui ne puent estre arriere encloses es lianes. (*Ib.*, 1^o 136 r^o.)

Nom propre, *Dumeril*.

MEES, voir MAIS.

MEESE, voir MESE.

MEESEMENT, voir MEISEMENT.

MEESME, voir MEISME.

MEESMEMENT, voir MEISEMENT.

MEESMENT, voir MEISEMENT.

MEESNESSE, voir MOIENECE.

MEESE, voir MAISE.

MEESTRE, voir MAISTRE.

MEEZE, voir MAISE.

MEFAIRE, voir MESFAIRE.

MEFAISANCE, voir MESFAISANCE.

MEFAITURE, voir MESFAITURE.

MEFFAÇON, voir MESFAÇON.

MEFFAÏCHON, voir MESFAÇON.

MEFFAIRE, voir MESFAIRE.

MEFFAISANT, voir MESFAISANT.

MEFFAITEUR, voir MESFETOR.

MEFFAÏTURE, voir MESFAÏTURE.

MEFFAUTEUR, voir MESFETOR.

MEFFEITEUR, voir MESFETOR.

MEFFERE, voir MESFAIRE.

MEFFESOUR, voir MESFESOR.

MEFFETEOUR, voir MESFETOR.

MEFFETOR, voir MESFETOR.

MEFFI, *meffy*, s. m., méfiance, défiance, suspicion :

Ains tousjours j'ay de quoi
Me plaindre et me douloir, en mon amour
D'un desespoir d'amour, d'un *meffi* de moi mesme. [extreme,
(P. DE BRACQ, *Poem.*, 1^o 3 r^o, éd. 1576.)

A cause du *meffy* que l'empereur fait de luy. (BRANT., *Capit. franç.*, t. I, p. 371, éd. 1666.)

MEFFIANCE, voir MESFIANCE.

MEFFIER, voir MESFIER.

MEFOISANT, voir MESPAISANT.

MEGAYEUR, voir MEGEIEUR.

1. MEGE, *meje*, *meige*, *miege*, *mige*, *meide*, *miede*, *mide*, *mie*, *mee*, s. m., médecin :

Puis mandent *mies* por les plaies garir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., 1^o 197^d.)

Es vous .i. *mie* par la ville qui vint.

(*R. de Cambrai*, 6850, A. T.)

Mult fu sages li *mies* qui si bien se conselle.
(*Roum. d'Aliz.*, 1^o 14^b, Michelant.)

Se cil garist jamais, il avera bon *mie*.
(*Ib.*, 1^o 31^a.)

Dunkes vint encontre li anciens anemis sor un mulet par la semblance d'un *meide* portanz un cor et une guervise. (*Dial. St Greg.*, p. 96, Foerster.)

Et por ceu k'il l'umeine lignieie de sa languor sanest, si aparuit li grant possance del *meje* quant li langors del malade acruist. (*Greg. pap. Hom.*, p. 15, Hoffmann.)

En maintes terres fait querir

Mees, por sa vie guarir.

(*Lyon. Yzopet*, 467, Foerster.)

Lors me fait madame sentir

Un mal dont je ne puis guarir,

Ne ja n'en aurai *mee*

Entre(us) qu'il li valgne a plaisir

Qu'el m'ait joie donnee.

(*Poés. ms. avant 1300*, t. I, p. 702, Ars.)

Ferus estoit Vlosantiis

Parmi le cors de .iiii. lances

Et .ii. en ot parmi les hances,

Mais s'il peust venir a *mie*

Pour tous cos ne morust il mie.

(*Mousk., Chron.*, 7953, Reiff.)

Et le *miege* le deit veoir et taster son pos. (*Liv. de J. d'Belin*, ch. CCXII, Hist. des crois.)

Sadoine fiert de si grant envaye

Que de ce coup ot bien mestier de *mie*.

(*Enf. Ogier*, 2833, Scheler.)

N'en aurai jamais garison

Ne par *mie* ne par puison.

(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, 1^o 165^a.)

Si acheta maintenant d'un *mige* surien unes poissons envenimees por envenimer Alixandre. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, 1^o 69^e.)

Alixandre fist venir devant soi tous les *mejes* de l'ost por lui curer, mais il n'avoit *miege* surien ne gres qui seust dire l'achaison de sa maladie. (*Ib.*, 1^o 30^b.)

Medechiner se fist et garir par .i. *mie*.

(*B. de Seb.*, VII, 310, Bocca.)

Adonc lui dist li uns des *meiges*. (*Liv. de la Cong. de la Moree*, p. 331, Buchon.)

Car nient plus ke que estre *mide* gist en doner u nient donner medeine u tailler une teste, mais en ce savoir donner quant et ensi c'on doit. (*Li Ars d'amour*, II, 121, Petit.)

Mieges de phisicque et de sirurgie. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, 1^o 37^a, Arch. H.-Gar.)

Si *meide* y sont venus qui....

Ont son chief remediet.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, II, 3921, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cuy qu'il atende a coup de *miede* n'at mestier.

(*Ib.*, 1^o, 375.)

J'ordonne, moy qui suis bon *miege*,

Que des peaux, sur l'hyver, se fourre.

(*VILLON, Grant Test.*, ciii, Jouaust, p. 77.)

Ceux qui exerçoient ces cruautés n'étoient pas chirurgiens, mais paysans ignares, qu'on appelle en ce pays *mege* de hœuf. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 103, éd. 1615.)

Le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, éd. 1750, dit qu'on appelle *mege*, à Bourges, celui qui remet les membres disloqués.

Wall., *mède*, médecin, chirurgien. Suisse romande, *miège*, *mège*, médicastre, rebouteur.

Noms propres, *Mège*, *Miège*.

Cf. MIRE, qui est le même mot.

2. MEGE, voir MI.

MEGEDUS, voir MEGEDUX.

MEGEDUX, *megedus*, *meghedeus*, *megheduus*, *megheduis*, *mieggeduus*, *megidus*, s. m., grand duc :

Et ce estoit li *megedux* l'empereor de Constantinoble. (VILLEH., § 139, Wailly.) Var., *meghedeus*, *mieggeduus*, *megheduus*, *megheduis*, *megedus*, *megidus*.

MEGEICEL, s. m., mégissier :

Uns chascuns des estaux des *megeicez* paierai .XII. deniers por tote la dite foire. (Fin du XIII^e s., *Cart. de Dijon*, Richel. I. 4654, f^o 29 v^o.)

MEGEIEUR, - *eyeur*, *megayeur*, s. m., médecin :

Le *megeyur* habille des pauvres blesses. (1554, Arch. M.-et-L., CC 75.)

Au *megeyur* qui megea ung pouvre. (1556, Arch. M.-et-L., E 77, f^o 53.)

MEGEIS, *megeiz*, *megeys*, *megiis*, *megis*, *mesgeiz*, *mejaiz*, *miegeis*, s. m., composition d'altun, de cendre et d'eau :

La dite chambre deffend pendant ledit danger de peste a tous pelletiers, mégissiers, teinturiers de toile, de faire leurs confis, *megis* et barbaudes au dedans de leurs maisons. (1350, *Ord.*, II, 385.)

Defend aussi aux mégissiers et teinturiers de vuider par leurs conduits aucuns desdits *megis*, confis, ne autres semblables infections en ladite riviere. (1533, *Ordonn.*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 611.)

— Peau mégissée :

A conquis par sa force vint rois coronez a cui il a totes tondues les barbes par despit et mises en un mantel qu'il fait toz jorz tenir en une lance devant lui cosues en *mesgeiz*. (Artur, Richel. 337, f^o 2^e.)

Cuir de cers la tace doit .II. den., et se il i a blanc *miegeis*, si doivent .III. den., et se il n'i a tace, si doit chascun cuir ob. (EST. BOIL., *Reg. des mest. et marchand.*, 2^e p., II, 10, Depping.) Impr., *mieges*. Var., *megeys*.

La douzaine de *megeiz* doit .IV. d. (*Li Cout. des foires de Troies*, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

.II. peaulx de *megis* pour les soufflez des orgues. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 221.)

De touz *mesgeiz* et de toutes piaux venduz es diz biens. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f^o 55 v^o.)

Trois peaulx de *megeis* pour les malettes. (1373, *Mandements de Charles V*, p. 533, L. Delisle.)

.III. peaulx de *megiis* roige. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

A la Chandelour que je fus Angiers pour le fet de la chappelle, ge achaté .II. pleaux de *mejaiz*... Pour deux peaul de *mejaiz* et une pleau de chastri achatees du peletier... (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe, B 4146.)

Pour avoir de la fleur pour l'atour de la royne. .III. s. ; et pour un sachet de *megis* a mettre la fleur. (1416, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Que aucun ne puisse faire ne vendre seinct a bander arbaleste que la sangle ne soit faicte de fin chanvre et tissu a double fil et double duicte couvert de bon cuyr souffisant de cordouan et basenne ou marroquin corroyé ou de *megeys* cousu a deux cheuz. (*Ch. de 1493*, Liv. vert, Arch. Y 62, f^o 43 v^o.)

— Peau en général :

Ceste nuyt estoit arrivé
Par deffortune et pour logis
En celle ville, ou fut trouvé
Et tasté jusques au *megis*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charl. VII*, H v r^o, éd. 1493.)

MEGEISSERIE, *mesgeisserie*, *mesgisserie*, *magicerie*, *margicerie*, s. f., métier du mégissier ; mot conservé :

La rue de la *Megeisserie*. (Noms des rues de Paris, Richel. 4437, f^o 242 v^o.)

Une maison et louages seans sur la riviere de Saine, en la *Mesgisserie*. (1390, *Fondat.*, Arch. S 416, pièce 3.)

Mestier de *mesgeisserie*. (1487, *Ordonn. sur le mest. de mégiss.*, Ord., XX, 318.)

Mestier de *magicerie*, bourserie, ganterie. (1491, *Confirm. des Stat. des mégiss.*, Ord., XX, 318.)

Icelluy mestier de *margicerie*. (*Ib.*, p. 319.)

1. MEGEISSIER, *megissier*, *megisser*, *megisier*, *miegisier*, *mesgeissier*, *mesgeicier*, *mesgeycier*, *mesgisser*, *mesguichier*, *mesguichier*, *mesguerchier*, *mesveicher*, *mogeycier*, s. m., artisan qui prépare les peaux, qui les blanchit ; mot conservé :

Sueur, badroier, boursier, *megissier*, doivent chascuns, chascun an, .III. s. de hauban a pooier au roy. (EST. BOIL., *Reg. des mest. et marchand.*, 2^e p., VIII, 7, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *mesgeicier*, *mesgeycier*.

Ne surres, ne boursiers, ne *megisiers*. (*Ib.*, *ib.*, 13.)

Cilz qui est borsiers et a le mestier achaté, il puet estre *miegisiers*. (*Ib.*, *ib.*, 21.)

Michelet le *mogeycier*. (1286, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Alain Lenglois, *megeissier*. (1326, Arch. JJ 64, f^o 163 v^o.)

Galopins, *mesgissers*. (*Ib.*, f^o 239 r^o.)

Li *megissers*. (*Ib.*)

Mesgeissier. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f^o 85 v^o.)

Que lesdiz candelliers feront bonne candelle et loyal, et que eulx ne mettront en leur candele point de sain ne de burre ne de flamme ne de cie de *mesguerchier*, ne ne feront point de candelle fourree, qui ne soit aussi bonne dedens comme dehors. (1403, *Stat. des chandel. de Rouen*, Ord., VIII, 597.)

Cieu de *mesveicher* ne cie d'Espagne. (*Ib.*, p. 599.)

Ayons ordonné ausdis wantiers et *mesguichiers* de eulx tenir a l'un ou a l'autre desdiz mestiers, sans pouvoir faire exercer les deux ensemble. (1460, *Statuts des parcheminiers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 235.)

Mesguichiers, tenneurs. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.) *

Pic., *méguchier*.

2. MEGEISSIER, *mesguichier*, v. a., fabriquer de peau mégissée :

Que nuls archons ne soit houchies de moutons, ne *mesguichié*. (*Livre rouge d'Abbeville*, art. 7, ap. Duc., *Mesgicerius*.)

MEGEMENT, s. m., médicament, remède :

Cis honi qui senz tot *megement* t'a rendu la veue est deus ou propheta. (Pass. S. Thomas, Richel. 818, f^o 175 v^o.)

Si el li mostra lo *megement* dont el ere garis. (Pass. S. Sebast., *ib.*, f^o 221 r^o.)

Entor la miennuit li vint un viellarz, et devant lui aloit un enfes qui portoit lumiere, et portoit avec soi moult de *megemens*. (*Vie des saints*, Richel. 20330, f^o 58 r^o.)

MEGERESSE, s. f., femme qui exerce la médecine :

En cel termine
Que Guillaume ot tel médecine
Par la devine *megeresse*,
Avoit de malades grant presse.
(J. LE MARCH., *Mir.*, ms. Chartres, f^o 22^e.)

Li mires ou la *megeresse*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f^o 90^d.)

Une fame *megeresse*, ou aucune fame qui reçoit les enfanz. (*Ib.*, *ib.*)

Cf. MIRESE.

MEGERIE, s. f., moitié des fruits ou revenus :

Fructuum seu reddituum medietas, gall. *megerie*. (Duc., *Mejaria*.)

MEGHE, voir MESGUE.

MEGHEDUS, voir MEGEDUX.

MEGHEDUIS, voir MEGEDUX.

MEGHEDUUS, voir MEGEDUX.

MEGIAL, *mesgial*, adj., passé au mégis : Cuir *mesgial(e)*. (*Medecines des chevaux*, p. 7, ap. Ste-Pal.)

MEGIDUS, voir MEGEDUX.

MEGIER, *meger*, *meigier*, v. a., soigner, traiter médicalement :

Cil dist : L'art de *meigier*, sire, ne sai, et pour ce toi ne puis garir. (*Vie des Saints*, Richel. 20330, f^o 113^a.)

Celuy qui lu seignor dou serf est tenu de faire *meger* celui qui est naffré. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 144, Beugnot.)

Li cuens Gautier fu si irez que il dessira ses dras que il avoit vestuz, et ronpi les hendes de ses plaies, et dist que il ne vloit plus vivre a tel vilté; si ne ne laissa puis *meger*, ne il ne but puis ne manja. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxvii, 16, Hist. des crois.)

Pour le *meger* et pancer de certains excès et bleceures. (1484-5, Arch. mun. Angers, CC 6.)

Wall. et Namur., *médi*, panser, médicamenter. Fr.-Comté, Sauget, *medgier*. Suisse rom., *méger*, Bagnard, *meydjyer*, traiter les malades sans autorisation; *se méger*, se traiter soi-même.

MEGIIS, voir MEGEIS.

MEGIME, *mesgime*, s. m., peau mégissée
Que nulz gantiers, bourliers, esguilletiers et tanneurs ne pourront mettre peaux de mouton, de veul ou de chevres en *mesgimes*. (1487, Ord., xx, 36.)

MEGIN, *mesgin*, s. m., peau mégissée:
Une chemise et une peau de *mesgins*. (1429, Arch. JJ 174, pièce 343.)

MEGIS, voir MEGEIS.

MEGISIER, voir MEGEISSIER.

MEGISSUR, s. m., mégissier:
Ne peleurs de piaux, ne *mégisseurs*. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 490, Doc. inéd.)

MEGLE, voir MAIGLE.

MEGNAGE, s. m., mangeaille:
As balles est venus, et dist a son langage A claux qui le gardoient: Vous ares du *megnage*. (*Cher. au cygne*, 7860, Reiff.)

MEGNANCE, voir MANANCE.

MEGNEE, voir MESNIER.

MEGNIE, voir MESNIEE.

MEGNIER, voir MANGIER.

MEGNOIRE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MEGNOT, voir MIGNOT.

MEGRE, s. m., grand poisson d'Europe qui est la sciène aigle de Cuvier:

Megre, poisson qui se prend en la mer Oceane, grand comme un petit enfant. (BOUCHET, *Serees*, liv. I, p. 135, ap. Ste-Pal.)

MEGRESSE, voir MAIGRESSE.

MEGRETE, voir MAIGRETE.

MEGUE, voir MEGUE.

MEGUER, s. m., peau tannée:

Mout laide chosee est au veer
Peaux et *meguers* cōreer.
(*Clef d'amour*, p. 92, Tross.)

MEHAENG, voir MESHAIN.

MEHAGNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHAIG, voir MESHAIN.

MEHAIGNE, voir MESHAIGNE.

MEHAIGNEOR, voir MESHAIGNEOR.

MEHAIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHAILLE, voir MAILLE.

MEHAIN, voir MESHAIN.

MEHAING, voir MESHAIN.

MEHAINGNEUR, voir MESHAINGNEOP.

MEHAINGNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHAINT, voir MESHAIN.

MEHAITIÉ, voir MESHAITIÉ.

MEHANNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHEIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHEN, voir MESHAIN.

MEHENGNURE, voir MESHAIGNURE.

MEHENIER, voir MESHAIGNIER.

MEHIE, s. m. ?

Il (les bourgeois) noz ont donei jusque au dessusdit terme le premier *mehie* de Montbeliard, qu'estoit lour; et loudit terme passez, il repeire et revient a lour si come devant. (10 av. 1301, *Lett. de Ren. de Bourg.*, Arch. mun. Montbéliard.)

MEHIGNIER, voir MESHAIGNIER.

MEHING, voir MESHAIN.

MEHLEE, voir MESLEE.

1. MEI, voir MI.

2. MEI, voir MOI.

MEIANE, s. f., cordage:

Toute nostre chorme grandement se contristoit, et force vent a travers les *meianes*. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. xvii, éd. 1864.)

MEIANETÉ, voir MOIENETÉ.

MEIDE, voir MEGE.

MEIDENIER, voir MIDENIER.

MEIDNER, voir MESNIEE.

1. MEIE, fém., voir ~~MOI~~ MIEN [err.]

2. MEIE, voir MOIE.

MEIEN, voir MOIEN.

MEIENEL, voir MOIENEL.

MEIENIER, voir MOIENIER.

MEIENOR, voir MOIENOR.

MEIESMEMENT, voir MRIESMEMENT.

MEIGE, voir MEGE.

MEIGIER, voir MEGIER.

MEIGLE, voir MAIGLE.

MEIGNAGE, voir MESNAGE.

MEIGNAL, voir MESNIAL.

MEIGNAN, voir MAIGNAN.

MEIGNEAUL, voir MANEL.

MEIGNEE, voir MESNIEE.

MEIGNENNERIE, voir MAIGNENNERIE.

MEIGNIE, voir MESNIEE.

MEIGNOTEMENT, voir MIGNOTEMENT.

MEIGRETÉ, voir MAIGRETÉ.

MEIL, voir MIL.

MEILANCOLIER, voir MELANCOLIER.

MEILDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MEILEE, voir MESLEE.

MEILLARGE, voir MILLARGE.

MEILLAUREMENT, voir MEILLOREMENT.

MEILLE, adj. f., jaunâtre:

Se elle a vestu robe moree,
Ou blanche ou verte ou assuree,
Ou *meille* ou jaune ou vermeille.
(*Clef d'amour*, p. 59, Tross.)

Assuré, vermeil ou bunete,
Vert aumé, blanc ou violete,
Meille ou coulour d'autre gulsse.
(*ib.*, p. 88.)

Nom propre, *Meille*.

Cf. MELIN.

MEILLEE, voir MESLEE.

MEILLER, voir MESLER.

MEILLEUREMENT, voir MEILLOREMENT.

MEILLEURER, voir MEILLORER.

MEILLIE, voir MAILLIE.

MEILLIUR, voir MEILLOR.

MEILLOR, *meillur*, *meillour*, *meilleur*, *meilliur*, *melhor*, *mellor*, *mellour*, *melleur*, *meleur*, *millieur*, *millour*, *moillor*, *moilour*, adj., comparatif de *bon*, ne s'employait régulièrement dans l'anc. langue que comme cas régime singulier ou comme pluriel:

Tenez m'espee, *meillur* n'en a nuls hum.
(*Roll.*, 620, Müller.)

Ainz vus arrunt li *meillur* cumperees.
(*ib.*, 449.)

En ceste terre sont mui *moillor* parent.
(*Garin*, ms. Dijon 300, f° 3^a.)

Passes vos an la outre, vostre *meillor* n'i voi.
(*J. Bod.*, *Sax.*, LXXI, Michel.)

Ki des *melhors* agnelz prenoit.
(*Evrat*, *Genese*, Richel. 12456, f° 12 r°.)

Tuit cil doient estre li *meillour* de ses parenz. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun Metz.)

Fix, or te pri que tu cler voies
Et que tu tien les *moillors* voies.
(*Caton*, *Brit. Mus. Add.* 15666, f° 116^b.)

En ceste forme ou en *moillor*. (*Ch. de 1285*, Pr. de l'H. de Bourg., II, LXIV.)

.i. temple li feres
Tout lou *meillor* que vos porrez.
(*Bible*, Richel. 763, f° 271^b.)

En la *meleur* maniere. (1308, Arch. JJ 40, f° 32 r°.)

Son *melleur* garnement. (f° 37 v°.)

Millour justicier on ne sot,
Plus droiturier ne plus estable.
(*J. de Condé*, *Magnif.*, ms. Casan., 56, Scheler.)

Bien entent sa raison, se lo prist a priser,
Et dist qu'en tout le monde n'a *milleur* chevalier.
(*H. Capet*, 4090, A. P.)

Melioro, fere melieur. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. 1. 7679, f° 216 v°.)

Je me combattray a vous se vous voulcz en la maison du roy Artus, et sera la veu le *meilleur* de nous deux. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 35, éd. 1488.)

Meilliur. (*Jard. de santé*, I, 6, impr. la Minerve.)

J'ay eu advis que le duc de Mercœur a esté malmené en Bretagne en un combat qu'il a eu avec les nostres, ou il y a perdu quantité des *meilleurs* hommes qu'il eust, entre autres le s^r de Goullaines, qui estoit son mareschal de camp. (14 juill. 1594, *Lett. miss. de Henry IV*, t. IV, p. 435, Berger de Xivrey.)

— Cas suj. sing., *mieldre*, *mieldres*, *mieudre*, *mieudres*, *mieudrez*, *mieuldre*, *mieuldres*, *mieusdre*, *muedre*, *muedres*, *meudre*, *meudres*, *meuldrez*, *meudre*, *mialdre*, *mialdres*, *miaudre*, *miaudres*, *meaudre*, *meaudres*, *miadre*, *miadres*, *mioldre*, *mioldres*, *mioudre*, *miodre*, *miudre*, *miudres*, *miousdres*, *miedre*, *meldre*, *meildre*, *mildres*, *meordre*, *muerre* :

Ne fad nuls hom del son juvent
Qui *mieldre* fust donc a ciel tiemps.
(*Vie de S. Lég.*, 32, Koschwitz.)

Mieldre est uns jurz en tes aîtres sur milliers. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIII, 10, Michel.)

Mieudres de lui ains en cheval ne sist.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XII, P. Paris.)

Ce fu li *mieudres* qui sor destrier seist.
(*Id.*, 3^e chans., XII, fin.)

C'est de Borgoigne li franz dus Auberis
Li *miaudres* hom qui terre doit tenir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 38^a.)

Après a un hauberc vestu,
Onques *miaudres* forgiez ne fu.
(*BEN.*, *Troie*, ms. Naples, f° 12^a.)

Onques *mieldres* forgiez ne fu.
(*Id.*, *ib.*, 1806, Joly.)

Sor tot le mont estes li plus eslis,
E tos li *meudres* qi sor ceval seist.
(*RAIME.*, *Opter*, 7159, Barrois.)

Mildres de li ne montast en destrier.
(*Id.*, *ib.*, 8341.)

Saisné vont par ces rues, faisant mout grant
N'i estoit esparnes li *miadres* ne li pire. [martire :
(*J. Bod.*, *Sax.*, x, Michel.)

Nus ne fust *mieudres* chevaliers.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 13^b.)

Gaidon l'a commandé, un mestre,
Mieudres de lui ne poist estre.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 199, du Méril.)

Li *meaudres* de ses amis.
(*MARIE*, *Ysopet*, xvii, Roq.)

Li bons *mieudre* en sera fais.
(*RENCLES DE MOILIENS*, *Miserere*, VII, 6,
Van Hamel.)

Et quant cil fu morz, qui fu li *mialdres*
d'aus toz, si furent li autre mult esfreé.
(*VILLER.*, 393, Wailly.)

Tes *meuldrez* amis est mort. (*S. Graal*,
Richel. 2455, f° 95 v°.)

Mioldres sont a mangier que cisme ne poon.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 10 v°.)

Miodre est moines en rost que n'est car de mou-
[lon.
(*Id.*, *ib.*)

C'est li *meaudres* conseilz, ce m'est avis.
(*HERB. LEDUC*, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518,
f° 78 v°.)

Mes encor ne sevent a dire
Qui dou geu soit *miadres* ne pire.
(*Renart*, Suppl., v. 363, Chabaille.)

Mieldres rois paiens ne fut onkes.
(*Dolop.*, 11454, Bibl. elz.)

Et li enfes le cuer metoit
A toz les bons dis de son mestre ;
Car nus *muedres* ne poist nestre.
(*Id.*, 1364.)

Li *meutre* duch que cauca esperon.
(*Rom. d'Aspremont*, Romv., p. 2.)

Meutre non oit ne rois ne amirant.
(*Id.*, p. 3.)

Si en fust *meordre* la monaie.
(*G. DE MES*, *Ymag. du monde*, ms. S.-Brienc,
f° 34^a.)

Sire, amors est mes recors,
Si est ma *muedre* rente.
(*MONIOT DE PARIS*, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et past.*,
III, 45, 54.)

Or soit de Dieu li ame de Bertain assolue !
C'onques *mieudre* de li ne fu par lex veue.
(*Berte*, 2424, Scheler.)

Al mond n'ad *meldre* chevalier.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 28^d.)

Hector fu li pros, li legiers,
Li *mioldres* de tos cevaliers.
(*Parton.*, 153, Crapelet.)

Peors de terre est *mioldre* asses,
Que n'est de mer, bien le saves.
(*Id.*, 745.)

Mes *mioldres* nons et mes plus drois
Est traitres proves, renois.
(*Id.*, 5993.)

Qui de tote science estoit
Li *muedres* clers que jamais soit.
(*Du Chancel. de Par.*, Brit. Mus. Harl. 4333,
f° 99^a.)

Ciz te saura bien ansoignier
Queus terre est *muerre* a gainer.
(*Caton*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 116^c.)

Comant que chante ne rie !
Je deusse muelz plorer,
Quant la *muedre* m'est faillie.
(*GASSE BRULÉ*, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de*
Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 46.)

Dame d'onor et de valour
Et la *mieudre* de li mellour,
Flums de pitié, et de douçoür
Fontaine,
Tres douce pucelle, de tout bien pleine.
(*Romancero de Champ.*, Ch. relig., I, 67, Tarbé.)

Nous verons en quel maniere nous le
porons mius faire, et qui *miudres* vous
sera. (*Chron. de Rains*, c. III, L. Paris.)

Li *mieuxdres* de touz les rois. (*G. DE*
TYR, IX, 9, Hist. des crois.)

Beatitude li graindres biens de touz et
la plus souveraine chose et la tres *mieudre*
de touz biens qui soient. (*BRUN. LAT.*,
Tres., p. 260, Chabaille.)

La parole la plus seinte et la plus haute
et la *mieldre*. (*Serm. sur le Pat. nost.*, ms.
Poitiers 124.)

Nule chose n'est *miedre*. (*Livre de Sa-*
pience, Brit. Mus. Add. 15606, f° 152^d.)

Est li taires *miaudres* que li parlars.
(*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 5^{re}.)

Jadis fu une cité, dount nus ne pooil
estre souverain, si li *muedres* noun. (*Lib.*
Custum., I, 17, Rer. brit. script.)

Il est sans comparoison *mieudres* dou
plus grant prince de terre. (*Chron. de S.-*
Den., ms. Ste-Gen., f° 33^b.)

Si com dist Aristoteles, on doit bien
savoir que fins est li *miudre* cose en totes
oevres, car por le fin fait on quank on
fait. (*ALEBRAND*, *Regime de santé*, Richel.
2021, f° 1 v°.)

C'est chi li *mieudrez* chevaliers
Qui onques fust.
(*Gilles de Chin*, 248, Reiff.)

Je sui li *miousdres* boulangiers ke vous
sacies. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e
s., p. 124.)

Et tant i fu chevaliers, si fu li *miudres*
ke on seuißt as armes a son tans. (*Id.*,
f° 136.)

D'armes est li *mieudres* mestier.
(*G. DE CHARNY*, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux.,
f° 4 v°.)

— Employé abusivement pour le cas
régime :

Et lor escuz fissent si depecier
Q'en tout le *mieudre* nen avoit tant d'entier
C'om i couchast .i. gasté de denier.
(*R. de Cambrai*, 4495, A. T.)

Oez veraie estoire (que Deu vos benéie !)
Del *mieldre* curuné qui unkes fust en vie.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 1, ap. Michel, *D. de*
Norm., t. III.)

Odinel fait mander tute sa *mieldre* gent.
(*Id.*, 1743.)

Mon mantel li aporte lou *muedre* et le plus chier.
(*Floov.*, 1002, A. P.)

Onques n'oi *mieuldre* compagnon.
(*Rose*, 3122, Méon.)

Les lettres erent de fin or
Dou *meudre* de tout sun tresour.
(*Bible*, Richel. 763, f° 270^d.)

Delivrer l'ame du cors et metre en
mieudre vie. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-
Gen., f° 154^e.)

— Dans l'exemple suiv. le cas sujet et
le cas rég. sont placés côte à côte :

Le *meudre* roi et le *meillour*
Que Englois eussent a seignour.
(*G. GAIMAR*, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-*
n., t. I, p. 1.)

— Avoir le *meillor*, l'avoir *meillor*, avoir
le dessus, la victoire :

Porce n'ont il garde qu'il n'en aient le
mellor au grant efforz qui vendra de cele
part. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 134^c.)

De tant prescher ce n'est que peine :
Qui l'aura *milleür* si l'envie.
(*Déb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., V, 9.) Impr., *milleür*.

— Avoir du *meillor*, dans le même sens :
Voyant icellui suppliant qu'il n'avoit pas
du *meillor*. (1477, Arch. JJ 203, pièce 13.)

On ne savoit qui avoit du *meillor*, ne
qui gagneroit le champ. (*J. CHARTIER*,
Ohroniq. de Charl. VII, c. 78, Bibl. elz.)

Ses amis luy conseillerent de s'absenter
pour quelque temps, luy remontrans qu'il
n'aurait pas du *meillor*. (*DES PERIERS*,
Nouv. Recreations, D'un gentilhomme,
f° 223 v°, éd. 1564.)

Se trouvant deux ils eurent du *meillor*
contre le lion. (*SALLAT*, *Her.*, III, éd.
1856.)

Aultres combats auxquels les chrestiens

ont toujours eu du meilleur. (17 nov 1595, *Lett. missives de Henri IV*, t. IV, p. 451, Berger de Xivrey.)

— Le meilleur, le meilleur parti :

Ainsi tu feras bien désormais ne me donner ennuy, si tu ne veux que d'amis devenions ennemis, qui ne seroit ton meilleur. (LARIVEY, *Nuits de Strap.*, X, II, Bibl. elz.)

Je pense que ce sera mon meilleur retourner a mon giste. (ID., *le Morfondu*, IV, 1, Anc. Th. fr., V, 355.)

— Adv., mieux :

SEVERIN.

Ou veux tu que j'aïlle ? au lieutenant criminel ?

FRONTIN.

Bon !

SEVERIN.

Afin d'avoir commission de faire emprisonner tout le monde ?

FRONTIN.

Encore, meilleur ; vous les retrouverez, allons. (LARIVKY, *Com. des Esprits*, III, 6, Anc. Th. fr., V, 260.)

MEILLOREMENT, - eurement, - aurement, mell., meli., s. m., amélioration :

Ceste planete segnefiera le mellorement del enfant apres la maleurté. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 70^d.)

Ce que il establissent doit estre sanz remuance, se ce ne fust por certain mellorement dou commun. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 601, Chabaille.)

Certaine piece de vigne que nous avons en la seigneurie et jurisdiction de Pincelse, avec touz meilleurementz. (1340, Arch. JJ 73, f° 198 v°.)

Du meillaurement de mes affaires. (13 nov. 1571, *Lett. de Mar. Stuart à Lamothe-Fen.*, Corr. de Marie Stuart, II, 397, Labanoff.)

L'affection propre du bon mesnager est de conserver et avaluer son bien : ce que ne se pouvant faire sans despence, se mocquera de ceux qui, sans distinction, abhorrent toutes sortes de meliorements. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 6, éd. 1805.)

MEILLOREUR, - eurer, meli., melli., verbe.

— Act., améliorer, réparer :

Meilleurs sont celes (les qualités) de l'ame, si comme est clergie et science et ces autres choses qui nos meillorent l'ame par necessité. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 339, Chabaille.)

Et parmi ce porront edifier, meliorer ledit demi journal de terre comme bon leur semblera. (1390, *Bail*, Arch. MM 31, f° 127 r°.)

Melliorar, corrogier tottes les ordinances. (1446, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lots, n° 264, f° 78 v°.)

Pour plus meliorer mon anniversaire je encore laisse ung petit jardin seant a Chicherey. (27 juill. 1492, *Test. de P. Hevaült*, Arch. Aube, liasse G 2652.)

Et gouverna ledit Pepin durant qu'il fut maire du palais moult sagement, et meliora grandement le fait de la chose publique du royaume. (N. GILLES, *Ann.*, f° 84 r°, éd. 1492.)

En quelque part qu'il y ait des pierres sujettes a calcination, elles ont esté marne

auparavant qu'estre pierres : car autrement estans calcinees elles ne pouroyent meilleurer les champs steriles. (PALISSY, *de la Marne*, Cap.)

La terre d'un fond ne s'ennuye point de porter, ny ne s'envieillit point, pourveu qu'elle soit fumee et meilloree. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 358, éd. 1573.)

Car tousjours il le peut meilleurer e accroetre. (JAO. PELETIER DU MANS, *Louanges*, f° 53 r°, éd. 1581.)

Pensons que ces tourmens et peines arrivent pour nous meliorer. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 7 v°, éd. 1584.)

Et ne mire point tant mon inutilité (laquelle je suis tousjours prest de meilleurer a toute occasion). (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 3, Paris, Galiot du Pré, s. d.)

Il ne faut pas attacher le sçavoir a l'ame, il l'y faut incorporer, il ne l'en faut pas arrouser, il l'en faut teindre, et s'il ne la change et meliore son estat imparfaict, certainement il vaut beaucoup mieux le laisser la. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XXIII, p. 76, éd. 1595.)

Meliorer son bien. (*Cout. d'Orl.*, tit. XVIII, n° 80, Pothier.)

— Réfl., s'améliorer :

Tu dois venir a la religion non pour autre chose qu'a te meliorer. (GUTERRY, *Epist. dorees de Guevara*, II, 65, éd. 1588.)

— Neutr., s'améliorer, se mieux porter :

Toujours croist et meillore
Vostre bon pris.

(*Poes. ms. av. 1300*, t. I, p. 26, Ars.)

De celle heure l'escuyer commença a trouver goust au vin, ce qu'il n'avoit fait depuis le commencement de sa maladie, et melioura tous les jours depuis de mieux en mieux. (CHAMPIER, *Palam.*, Ars. 5111, f° 28 r°.)

A heu le duc aucuns exces de fievre..., mais a cette heure il en commence a meliorer pour sa maladie. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 181, Bruxelles 1712.)

Des nouvelles, le roy m'a dit que ce dernier jour du mois passé la fievre estoit retournée au pape et que le premier de ce mois il estoit fort empiré, et depuis l'on a heu lettre du .III. et .III. jour de ce dit mois de Rome comme il estoit mellioré. (*Ib.*, t. III, p. 31.)

Qui tousjours est oisif et chomme,
Ne meliore et ne fait somme.
(GABR. MEURIER, *Tres. des Sent.*, Anvers 1568.)

Nous descendons tous plus tost du bien au mal, que nous ne montons du mal au bien, et nous deteriorons plus tost que meliorons. (NIC. DE BORDENAVE, *Memoires*, p. 315, Raynouard.)

Les poilars commencerent a naistre, et les yeux et la couleur et la face a meliurer. (JOURN., *Gr. chr.*, p. 436, éd. 1598.)

MEILON, voir MELON.

MEILZ, voir MIELS.

MEIME, voir MEISME.

MEIMEMENT, voir MEISMEMENT.

MEIMENT, voir MEISMEMENT.

MEIMON, s. m., sorte de singe :

Et si ont assez papegaus moult beaux,

et singes et meimons moult estranges assez. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXXVII, Pauthier.) Impr., mennons.

Cf. MAINMONNET.

MEIMONET, voir MAINMONNET au Supplément.

MEIMPRISE, voir MAINPRISE.

MEIN, voir MAIN.

MEINDRE, voir MAINDRE.

MEINEOURE, meyneoure, s. f., bête :

Laron ove meineoure ove beofs ou autre manere des chateaus, e cely a qi la propreté est les pursywt apres ly, e il lest les beofs ou les chateuz, e le baillif de la fraunchise les prent, e assigne jour a cely a qi la propreté est, e resceit sa prove des chateaus. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxii, p. 513, *Rer. brit. script.*)

Une feme avoit fet burgarie e fut pris ove meyneoure, amené devant justice ove la meyneoure. (*Ib.*)

MEINETE, voir MINETE.

MEINIE, voir MESNIEE.

MEINPRISE, voir MAINPRISE.

MEINS, voir MOINS.

MEINSNÉ, voir MAINSNÉ.

MEINSVAILLANCE, voir MOINSVAILLANCE.

MEINTENANT, voir MAINTENANT.

MEINTENEUR, voir MAINTENEOR.

MEIOR, voir MAIOR.

MEIPARTIR, voir MIPARTIR.

MEIRALTEE, voir MAIRALTÉ.

MEIRAUTÉ, voir MAIRALTÉ.

1. MEIRE, s. f., sorte de vêtement ?

Le suppliant print une meire et une gone en la ville de Tramuons. (1404, Arch. JJ 158, pièce 431.)

2. MEIRE, voir MIRE.

3. MEIRE, voir MERE.

4. MEIRE, voir MAIRE.

MEIRIL, voir MEERIL.

1. MEIS, voir MAIS.

2. MEIS, voir MES.

MEISE, voir MAISE.

MEISEL, voir MESEL.

MEISELER, voir MAISELER.

MEISELIER, voir MACECLIER.

MEISERER, voir MAISERER.

MEISIERE, voir MAISIERE.

MEISMANT, voir MEISMEMENT.

MEISME, meime, meesme, meeme, mesme, meme, mieme, medesme, medisme, methesme,

methime, moisisme, moime, moieme, mime, maimie, mahisme (quelquefois écrit comme si c'était un adverbe), adj., qui n'est pas autre, qui n'est pas différent :

Car Damideus *maimes* dist
Et l'evangeliste l'escrit.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 97^b.)

Co (la colonne) les mena par le desert,
Mais Deu[s] *meemes* en apert.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 179,
f° 4 r°.)

Mi homme de cest *miemes* fiez. (1271,
Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176,
f° 25^b.)

Doivent metre .i. autre toissarant en son
leu, qui ait le *mesme* pooir de taindre de
gueide que li autres avoit. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., l. 20, Lespinasse et Bonnardot.)

Sires de cel *moisimes* liu. (1293, *Lett. d'E. d'Oiselay*, Ch. des compt. de Dole,
B 641, Arch. Doubs.)

Ce *mahisme* leu. (1295, Goailles, Arch. Jura.)

D'ice *meesmes* liu. (1295, *Prév. de Paris*, Hyerres, Arch. S.-et-O.)

D'ice *meimes* liu. (*Ib.*)

Quant a Hymen il estoit couronné de
fleurs et d'odorante marjolaine, tenant de
la main droite un flambeau, et de la gau-
che un voile de *mesme* couleur a celui
qu'Amerine portoit. (D'URFÉ, *Astrée*, I, XI.)

— Après les noms et pronoms, il s'em-
ploie pour marquer plus expressément la
personne ou la chose dont on parle :

A lui *medisme* unt l'almosne dunethe.
(*Alexis*, xi^e s., st. 24^e, Stengel.)

Co fut emfes de Deu *methime* amet.
(*Ib.*, introd., 5.)

En lui *meisme* en est mult esguarez.
(*Rol.*, 1036, Müller.)

Il *medesmes* manda, e cried sunt. (*Lib. psalm.*, Oxf., cXLVIII, 3, Michel.)

Tu *medesme* ies li miens reis. (*Ib.*,
XLIII, 6.)

Chi respondrat a mei, quant jo *methesme*
le fis ? (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant.
Ezech., 9, Michel.)

De lui *mimes*. (*Mor. sur Job*, Richel.
24764, f° 1 v°.)

Cel an *moieme*, apres l'Ansancion.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 43, Tarbé.)

Puis fut cele ore, que le me vandit chier,
Que il *moieme* l'espousast a moillier.
(*Ib.*, *ib.*, p. 57.)

Li rois *meisme* i va esperonnant.
(*Otinel*, 602, A. P.) Impr., *mesime*.

Il *moisimes*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Deus *mimes*.
(*Poème mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74,
f° 61 r°.)

Dit cellui Senèque *meisme*...
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 4659,
Püschel.)

Et luy *mesmes* et son frere s'armerent.
(J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 133, Bibl. elz.)

Se faisoient elles *mesme*, en leur rage, pitié.
(JOBELLE, *Didon*, II, Bibl. elz.)

— Dans ce sens *meisme* pouvait précéder
le substantif qu'il déterminait :

Al *meisme* le roce que tant jor ot gardeé,
L'out pendu tot armé.
(*Rom. d'Alex.*, f° 13^d, Michelant.)

En *meisme* cele hore vint
Un colon del ciel, e si tint
D'or une corone en sa buche,
Si que nul autre n'a' atuche.
(*Vie Ste Marg.*, 347, Joly.)

A *meismes* l'eure.
(*Lancelot de Jehan*, 12652, ap. Foerster, *Chev. as deus esp.*, p. 404.)

Por dras pris de lui en *meisme* la folie.
(13 mai 1276, *Lett. du Cte de Gloc.*, Arch. mun. Douai, Cart. N, f° 57^b.)

Toy qui es la *mesme* innocence,
Le roy de paix et de clemence.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 2 r°, éd. 1819.)

M. de Nemours, qui estoit la *mesme*
courtoisie, les remercia avecques toutes
les honnestetes du monde. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2^e disc., p. 770, Buchon.)

Certes il falloit bien estre la *mesme* rage
Pour massacrer un roy si doux et si clement.
(BERTAUT, *Stanc. sur la mort de Henry IV*, éd. 1633.)

Il s'allait redisant les *memes* paroles de
la bergere. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 7.)

Nous faisons bien paroistre, dist Palemon,
que nous avons sa *mesme* opinion. (*Ib.*,
ib., III, 9.)

— De *meisme*, loc. adv., de même sorte :

Altre bataille lur livrez de *meisme*.
(*Rol.*, 592, Müller.)

— En *meisme*, en même temps :

Vos me rendres cel cheval noir
Car a mon frere le reubastes
Et en *meisme* le navraastes.
(*Lancelot de Jehan*, 4882, ap. Foerster, *Chev. as deus esp.*, p. 404.)

— De *meisme*, loc. prép., comme :

De cela ne fault il pas grant exposition,
dit Jehan de Paris, car elle est de *mesme*
la premiere. (*Rom. de Jeh. de Paris*,
p. 112, Bibl. elz.)

M'ayant invité a son disner, et traicté de
mesme luy. (BELON, *Singularitez*, I, 27, éd. 1854.)

Si les animaux se forgent des dieux...
ils les forgent certainement de *mesme* eux.
(MONT., *Ess.*, II, 12, f° 222 r°, éd. 1888.)

— Parmi, au milieu de, à travers :

Deus a plantes les humbles qui estoient
de *meismes* les gens. (*Bible*, Richel. 901,
f° 31^d.)

E par tout celui leu i a grant plenté de
bones aigues qui issent de *meismes* la
roche de cele montaigne. (*Les sains Pele-
rinages que Ven doit requerre en la terre
sainte*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itiné-
raires à Jérusalem*, p. 104.)

De *mesme* le trou la cheville
Tenir ferme, pour enterver !
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 273, Bibl. elz.)

— Le *meisme*, la même chose :

Le *mesme* aux autres ne faisoit.
(J.-A. DE BAIF, *L'Eun.*, III, 1, éd. 1573.)

Tais, dis tu le *mesme* aussi ?
(*Ib.*, *ib.*, IV, 7.)

— Adv., *meisme*, etc., et avec l's adver-
bial, *meismes*, etc., de plus, aussi, encore :

Qui en un forfait culpables est de toz,
mimes se il avoit gardeie tote la loi. (*Job*,
Ler. de Liney, p. 442.)

Por noveles oir i corurent plusour,
Moimes l'amiraus, pansis et angousus.
(*Floov.*, 589, A. P.)

Memes de verge il le blesse, et descrire,
Affin qu'il n'entre en si lourde fureur.
(CL. MAR., *Chants*, Ch. royal. chrest., p. 281,
éd. 1596.)

— Surtout :

Ayant de longue main expérimenté quel
cette grande compagnie de seigneurs est
mal aisee a contenir en regle, *mesmes* lors
qu'elle est destituee de la presence du
maistre. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1351,
Michaud.)

Depuis, et *mesmes* en nostre France, il
s'est tant ravalé. (BRANT., *d'aucuns Duels*,
2^e disc., p. 776, Buchon.)

Elle outrepassoit un peu la modestia
(en tout il la faut observer, et *mesmes* les
femmes). (*Id.*, *Vies des Dames illust.*, Ma-
dame Victoire de France.)

Et ainsy parmi la tyrannie des estran-
gers, nous avons tousjours conservé
quelque pureté en nos sacrifices, et avons
adoré Dieu comme il faut, et *mesme* en
cette contree, ou nous n'avons jamais re-
connu la puissance de ces usurpateurs.
(D'URFÉ, *Astrée*, II, 8.)

Il persuada aisément ce qu'il voulut a
ces barbares, leur représentant combien
c'estoit chose facile d'entreprendre sur l'I-
talie, et *mesmes* avec les intelligences
qu'il y avoit pour leur en donner plus
d'envie, leur racontoit les richesses et les
thesors de l'empereur et des particuliers.
(*Id.*, *ib.*, II, XI.)

— A *meisme*, loc. adv., à la chose
même ; loc. conservée :

..... Car tous bien puisent
A *meismes* une fontaine
Qui tant est precieuse et saine,
Et bele et clere, et nète et pure.
(*Rose*, 20586, Méon.)

— Sur le fait :

On demanda a un philosophe qu'on sur-
prit a *mesme*, ce qu'il faisoit ; il respondit
tout froidement : Je plante un homme.
(MONT., *Ess.*, II, 12, p. 385, éd. 1595.)

— Mettre à *meisme*, donner la libre
disposition de :

Je vous *mettray a mesme* mes biens, la
ou vous pourrez puiser et prendre tant de
richesse comme il vous plaira. (AMYOT,
Theag. et Car., ch. v, éd. 1559.)

De quoy m'as tu jamais requis
Qu'a *mesme* aussitost ne l'ay mis ?
(J.-A. DE BAIF, *L'Eunuque*, I, 2, éd. 1573.)

— A *meisme* de, tout près de :

D'autre part logent en .i. vergier flori,
Tot a *meismes* des murs de Saint Quentin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 118.)

Ne ne finent de chevaucier
Tant que de la cité issirent,
Les chevaliers devant eus virent,
K'il s'estoient pris a l'esrer,
Et il se prentend a haster
Tant k'il sont a *meismes* d'aus.
(*Chev. as deus esp.*, 5898, Foerster.)

Somes consenti, *maement* sur l'esperance que noz diz feauls subgiez et bien vueillanz nous aideront du leur, tant en don que en pret, a paier... (8 juin 1360, *Lett. du Roi Jean pour engager les Rémois à contribuer à sa rançon*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 163, Doc. inéd.)

Presertim, *meement*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Pericles, quant en son ost le feu du fouldre et tonnoire eust tombé impetueusement et espouventé ses chevaliers, la congregation et conseil appellé, en presence de tous, frappa les pierres ensemble, et en fist saillir du feu, dont le trouble fut appaisé, des lors qu'il eust monstré par attrition et *maiment* des nues pouvoir faire sortir fouldre. (*Sexte J. Frontin*, I, 12.)

— A côté de *meismement*, venant de *me tipsissima mente*, on trouve *maismement* (en trois syllabes), *mainement*, *maument*, qu'on peut rapporter à *maxima mente* et qui se confondent avec *meismement* :

Ampur la quele cose *maismement*. (*Alexis*, app., 4, Stengel.)

Et *maument* quinze levrees de tearre. (1278, *Cart. de l'év. d'Aulun*, 1^o p., XIII, A. de Charmasse.)

Fauvel fait demeure
Dont tout le monde brait et pleure
Maument quant tant y séjourne.
(*Fauvel*, Richel. 146, f^o 31^b.)

— Et par contraction, *maiment*, *maimant* :

Mais *maiment* asemblier. (*Alexis*, App., 11, Stengel.)

Et dons doiens aussi faire *maimant* ceu ke li apostles dist. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 6 v^o.)

— On rencontre des exemples de *meusement*, *mausement* (formé de *melipsamente*) :

Por ce l'ama *meusement*
Que il veschi virginaument.
(*Wace*, *Vita S. M. Vtrg.*, p. 60, Luzarche.)
Tu deiz henorer tote gent,
Et *mausement* deiz amer
Sor tote gent et henorer
Cels qui sont mainz vallanz de tei.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XVIII, v. 74, Biblioph. fr.)

MEISNAIGE, voir MESNAGE.

MEISNIE, voir MESNIEE.

MEISONER, voir MAISONER.

MEISSE, voir MAISE.

MEISSER, voir MESSIER.

MEISSERON, s. m., syn. de mousseron, sorte de champignon :

E en la meise croissent li *meisseron*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f^o 156 r^o.)

MEISSIAU, s. m., blé méteil :

XVIII. sextiers de *meissiau* et XVIII. sextiers de tremois par an, grain de moison. (1368, Arch. JJ. 99, pièce 265.)

MEISSONAGE, voir MAISONAGE.

MEISSONER, voir MAISONER.

MEISSONNERESSE, voir MESSONNERESSE.

MEITEIEE, s. f., moitié :

Plus ert de la nuit *meiteiee*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 25530, Michel.)

MEITEIER, voir MOITOIER.

MEITEMENT, adv. ?

Meitement retourne, car il en est saisons,
Que la proeccc pere u teus est li renons.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 29^d, Michelant.)

MEITERE, *meylere*, *melere*, s. f., mesure de terre :

Une piece de terre pour pastourger bestes, contenant environ une *meitere* de terre... Une terre qui souloit estre bruyere... contenant .xxv. *meyleres* de terre.... Une terre... contenant six *meleres* de terre ou environ. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

MEIX, voir MES.

MEIZE, voir MAISE.

MEIZIERE, voir MAISIERE.

MEJAIZ, voir MEGEIS.

MEJE, voir MEGE.

MEL, voir MAL.

MELADIERE, voir MALADIERE.

MELAGE, s. m., droit sur les pommes :

L'une meitié de Guerrierie,
Qu'avun eu de ci qu'a oie ;
Les costumes e le *melage*
De totei l'autre, qui est large.

(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2444, Michel.)

Empres il a son champart sus son fieu,
e ses *melages* e ses polages e ses moulins.
(XIII^e s., *Franchise de Guernerie*, Arch. Manche, Mont-St-Michel.)

MELAISSON, voir MALEIÇON.

MELALER, voir MERALER.

MELALERESSE, voir MERALERESSE.

MELANCHOLIC, voir MELANCOLIC.

MELANCHOLIE, voir MELANCOLIE.

MELANCHOLIER, voir MELANCOLIER.

MELANCHOLIEUX, voir MELANCOLIEUX.

MELANCHOLIQUEMENT, voir MELANCOLIQUEMENT.

MELANCOLIC, - *cholic*, adj., bilieux :
Sang froid et *melancholic*. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 109, Roybet.)

MELANCOLIE, *melancholie*, *melencolie*, *malencollie*, *malenconie*, *merancolie*, *merencolie*, *mirencoulie*, s. f., bile noire :

Melancolie est en la rate
Ou Dieus par son vouloir la lie,
C'est du sang naturel la lie.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f^o 353.)

La *merencolie* est froide et seiche.
(*Modus et Ratio*, ms., f^o 209 v^o, ap. Ste-Pal.)

Le froid multipliant la *melancholie*.
(G. BOUCHET, *Serees*, II, 47, Roybet.)

Melancolie, la plus grossière et la moins active des quatre humeurs de notre corps. (*Dict. de Trévoux*, éd. 1743.)

— Mauvaise disposition, mauvais traitement :

Quant Dieus vit lor *malencollie*
Et lor orguil et lor follie.
(*MAGÉ DE LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f^o 6^d.)

Après plusieurs courroux, desplaisances et *mirencoulies*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 36.)

Toute injure, rancour, *malenconie*. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

Et le soit esté serché plus par anvie et *malenconie* que autrement. (5 mai 1414, *Lettre des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 7, Bordeaux 1883.)

— Taquinerie, agacerie :

Il vient (les querelles entre ami et amie) de petit de sens hounorable et de diverses *melancolies* ke amant font par leur petit d'avis en leur amour plus de desraison ke de raison. (RICH. DE FORTIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f^o 20^a.)

Et ay tousjours ouy dire que femme amoureuse n'aymera ja puis son seigneur de bon cuer, ne, tant comme elle le sera, n'aura parfaite joye de mariaige, c'est a dire avecques son seigneur, fors que *merancolie* et menus pensiers. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIII, Bibl. elz.)

Et sachez qu'elle fait a son amy cent chouses, et monstre des secretz d'amours et fait plusieurs petites *merencolies* que elle n'ouseroit faire ne montrer a son mary. (*Quinze joyes de mar.*, v, Bibl. elz.)

Et de tant, qu'il l'aura plus chiere, de tant luy fera eile plus de *melencolies* pour lui donner soussy. (*Id.*, v, Bibl. elz.)

— Imagination, idée, rêverie :

Se vous veez un fol plain de *melancolie*,
Oaques devant la gent ne le fariez mie,
Quar il vous droît tost ou feroit vilenie.
(*Doctrinal le Sauvage*, Richel. 837, f^o 334 r^o.)

En bonne foy, Raimondin, ainsi comme il nous est advis, il faut que vous ayez trouvé quelque adventure ; je vous prie que vous nous le diciez aucunement, ainsi que vous le savez, pour nous en oster hors de *merencolie*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 54, Bibl. elz.)

Femme amoureuse ne sera jamais si devotte a prier Dieu ne a dire ses heures si devotement, ne ouir le saint service comme devant. Car en amours a trop de *merencolies*, si comme l'en dit. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

J'ay ouy dire a plusieurs, qui avoient osté amoureuses en leur junesce, que, quant elles estoient a l'église, que la pensee et la *merencolie* leur faisoit plus souvent penser a ces estrois pensiers et deliz de leurs amours que ou service de Dieu. (*Id.*, c. CXXIV.)

Quant on s'endort en aucun desplaisir ou *merencolie*, au resveiller c'est ce qui vient premier a la personne. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, LIX, Jacob.)

Or meditez a quoy vous pansiez, et ou vous aviez fischez vostre *melencolie* au point que vostre mary eust affaire a vous quant vous conceustes la creature. (*Perceforest*, vol. I, f^o 77^c, 6^e 428.)

— On trouve *male ancolie* p.-à. par préoccupation du mot *ancolie*, espèce de souci :

Se vos vaxz .i. home plain de *male ancolie*.
(Doctrinal, Brit. Mus. Add. 15606, f° 118^d.)

MELANCOLIER, - olier, - olier, - orier, - onier, *melanch.*, *melench.*, *melenc.*, *meilanc.*, *meranc.*, *merenc.*, verbe.

— Act., attrister, chagriner, rendre mélancolique :

Si avoient li doy dessus dit demoret en Engleterre le terme de deux mois, et, en ce terme pendant, proposé plusieurs articles et raisons au corps dou dit roy, dont plusieurs fois l'avoient *melancoliet* et courouchiet. (FROISS., *Chron.*, VII, 107, Luce.)

Il ne le voloient mies courouchier, ne mettre sus ne avant cose par quoi il le courouchaissent ne *merancolissaient*. (Id., *ib.*, IX, 233, Kerv.)

Cela de rien ne nous *melancolie*. (RAB., I, V, c. 4, éd. 1564.)

La royne dist : Veritablement si tu nous *melancholias* hier, tu nous as bien aujourd'hui tant recrees que... (A. LE MAÇON, *Decameron*, cinq. journ., nouv. cinq., t. III, p. 117, F. Dillaye.)

Si c'est la le seul point qui vous *melancolie*, Secouez desormais le chagrin qui vous lie. (SCELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1^e journ., II, 4, Bibl. elz.)

— Réfl., s'attrister, se chagriner, être mélancolique :

Lorsque le roy vyt que il n'en vendroit point aisieement a son intention, il se *melenconia* et se party de euls. (FROISS., *Chron.*, XIII, 42, Kerv.) Var., se *melencolia*.

De ce se *merancolia* li dis messires Jehans de Haynau. (Id., *ib.*, III, 107, Luce.)

Penses de vostre santé, et ne vous *merancolias* point, tant que vous en vales mains. (Id., *ib.*, IV, 241, Luce, ms. Rome.)

Et puis il se prenoit a penser sur la table en se *merencoliant*. (*Quinze joyes de mariage*, la quinziesme joye, Bibl. elz.) Var., en se *melencoliant*. (Éd. 1734.)

Le peuple se commença a *melancolier*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 31^a.)

Celuy duc Robert luy fist si dure guerre que le duc Guillaume s'en *melenconia* tellement qu'il devint malade d'une maladie dont il trespasa. (BOUGHARD, *Chron. de Bret.*, f° 74^r, éd. 1532.)

Ne vous en *merencoliez*. (*Enseignem. de a duchesse Anne*, p. 72, Chazaud.)

Sans soy en *merencolier*. (Id., p. 73.)

Et puis Jacob en pas fermes et seurs Qui espousa en ung coup les deux seurs, Il fut trompé, dont se *merencolia*, Car pour Rachel luy fut douané Lia. (OPREZ, *Triumphes de Petrarque*, f° 81 r°, éd. 1538.)

Sil pleut, ne vous en *melencholiez*, tant moins auez vous de pouldre pour chemin. (RAB., *Pantagr. Prognost.*, ch. x, éd. 1542.)

Si la nature en la diversité se resjouist, la ne se devra elle *melancolier*. (CL. MAR., *Mét. d'Ob.*, Au roy, p. 8, éd. 1596.)

— Neutr., dans le même sens :

Et ce le fait plus *melancolier*.
(Auberon, 1574, Graf.)

Et Porus par la court va *melencorian*.
(*Vaux du Paon*, Richel. 368, f° 101^d.)

L'autre jour mon chemin aloie,
En alant *meilancolioie*
Pour mieus savoir
Ou bien que nus homs puet avoir.
(Dit, ms. Berne 420, f° 57^a.)

Et que respire
Son penser quant il li anvoye
Merencoliant.
(*Consol. de Boece*, ms. Orléans 357, f° 1 r°.)

Ainsi comme Bertran va *merencoliant*
Comment prise seroit le cité avenant,
Et vous .i. escuier d'onour bel et poissant
Que le bon roy de France envoloit a Bertran.
(GUV., *du Guesclin*, 16881, Charrrière.)

C'est la deesse d'amours qui ainsi attise les amoureux et fait penser et *merencolier* jour et nuit en yeulx delis et en yeulx estrois pensiers. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

MELANCOLIEUS, - eux, - ous, *melanch.*, *melenc.*, *meranc.*, *merenc.*, *mellencolieux*, *mirenconieus*, adj., billeux :

Lors dient il qu'il est tistiques,
Ou enfonduz ou ydropiques,
Melancolieus ou fiens.
(GUYOT, *Bible*, 2570, Wolfart.)

Que le sanc nutritif soit depuré de la porreture *melancolieuse*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 28^d.)

— Triste, chagrin, maussade, mélancolique, irritable :

Li sluges *melancolieus*
De sa naige fut ennuions.
(Lyon. *Ysop.*, 3019, Foerster.)

Roigneus et grateleus
Et *melencolieus*.
(Rose, ms. Corsini, f° 146^d.)

Li premiers des six fols, si est fols naturel,
Et li second est fols et *melancolieur*.
(Les .vi. Manieres de fols, Richel. 837, f° 330^r.)

Ainssi se refroidie li anemis es cuers des chastes *mirenconieus*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 108^d.)

Commencerent a deviser de choses toutes *melencolieuses*. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 231.)

Et en outre gemissent et souspirent, et font les pensis et les *merencolieus*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

Comme Robert Briseteste feust tres austers, merueilleux et *merancolieus*. (1375, Arch. JJ 108, pièce 151.)

Femme est toudis *merancolieuse*,
De legier croit et se muet souvent.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 29^r.)

Quant la roine veit que Jehans de Qopelant n'amenoit point le roi d'Escoce, si fu toute *merancolieuse* et se contenta mal de li. (FROISS., *Chron.*, IV, 240, Luce, ms. Rome.)

Il estoit trop fumeus et trop *merancolieus*. (Id., *ib.*, IX, 143, Kerv.)

Femmes n'ayment communement
Que pour deux raisons en substance,
Dont les aucunes soulement
Le font pour avoir leur plaisance,
Pour se mettre en esjouissance
Sans estre *mellencolieuses*.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Pactis, I, 125, Bibl. elz.)

Les enclos aperceurent bien qu'ils ne se dourroient tenir longuement, dont ils es-

loient moult *melencolieus*. (LE PAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLI, éd. 1638.)

Ma foy, j'en suis tout *melencolieus*.
(*Farces de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 261.)

La nuit n'est elle funeste, triste, et *melancholieuse*? (RAB., *Garg.*, ch. X, éd. 1542.)

Un nouveau songe assez plaisant, l'autre hier
Se presenta devant ma fantasie,
De quatre amans fort *melencolieus*,
Qui devers moy viendrent par divers liex.
(CL. MAR., *Chant royal, dont le Roy bailla le refrain*, p. 300, éd. 1596.)

Tous deux aymons a nous trouver en lieux
Ou ne sont point gens *melencolieus*.
(Id., *Eleg.*, xv, p. 92, éd. 1596.)

Tousjours me battoit (mon mary) s'il pouvoit
Faisant le *melancolieus*.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 86, Willem.)

Ce mot, conservé en Vendée, est en train de rentrer dans l'usage :

Il en garda un fond de tristesse *melancolieuse*. (J. MASSICOT, *Thibaud*, II.)

Les poetes d'antan ne cherchaient sur les grèves
Qu'un *melancolieus* promenoir pour leurs rêves.
(RICHEPIN, *la Mer*, p. 319, Dreyfous.)

MELANCOLIEUSEMENT, adv., avec mélancolie, mélancoliquement :

Alexandre *melancolieusement* pensant a ses pertes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 9.)

MELANCOLIQUEMENT, - *choliquement*, adv., avec mélancolie; mot conservé :

Il (le chien enragé) regarde de travers et plus *melancoliquement* que de coutume. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 363, éd. 1549.)

MELANDRIN, s. m., poisson ressemblant à la perche :

Melandrin : m. A sea fish, that (his blackish colour excepted) resembles the perch. (COTGR., éd. 1611.)

MELANGIENNE, s. f., petites herbes qu'on met dans la salade :

Les feves, les lentilles, la *melangienne*, la roquette. (LA BOD., *Liv. de la vie*, I, 10.)

Cf. MESLEURE.

MELANTERIE, s. f., désigne une minéra caustique, une terre noire comme l'encre et une herbe servant de drogue :

Melanterie : f. A causticke minerall (of the colour of sulphur) found in brasse mines. (COTGR., éd. 1611.)

Melanterie, f. Azèche yerva. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Melanteria, *melanterie*, drogue. (Id., *Dict. ital.-fr.*, 1660.)

MELCHISEDECH, s. m., ostensor, mot ancien dont nous n'avons que des exemples du xvii^e et du xviii^e siècle :

Deux *melchisedech*, un grand de merveil doré et un petit de cuivre. (*Inv. des obj. mobiliers de l'abbaye de Luxeuil*, 28 mai 1698, Cabinet de M. de Beauséjour, curé de Luxeuil.)

Un *melchisedech* de vermeil d'environ deux pieds d'hauteur. (1733, *ib.*)

Le *melchisedech* de l'église de S. Martin porte gravées à son pied les armes de la

ville. (1781, *Libelle contre les moines de l'abb. de Luxeuil par un chapelain de S. Martin à Luxeuil*, Cabinet de M. de Beau-séjour.)

MELDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MELDRER, *mealdrer, meodreir*, verbe.

— Act., améliorer, réparer, entretenir :

Par une nuit, quant il estoit plus tost leveiz por *meodreir* les luminaires (de l'église) delez l'uz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 158, Foerster.)

— Réfl., s'améliorer :

Maint homme... par la grace et par la mercit Deu, ki lor respitet la paine del pechiet, s'en *mealdrent* puis, et si sont salveit. (*Dial. de Greg. lo pap.*, De sapientia, p. 237, Foerster.)

1. MELE, s. f., joue :

Bele bouche, beau vis cler,
Biau chef, biaux eus et biau front,
Çainturette bien seante,
Dure mamelle, point grante,
Cors bien fait, et bele *mele*.
(*Poés. ms. av. 1300*, t. II, p. 644, Ars.)

2. MELE, s. f. ?

Jusqu'au fons du fossé s'aroutent
Li hardi, qui mehaing ne doutent
Plus qu'il feroient cous de *meles*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 179, Buchon.)

MELEGETTE, s. f., graine de paradis :

Melegette, autrement dit cordumen. (*Remedes secrets*, n° 241 v°, éd. 1573.)

Melegette. The spice called graines of Paradise. (COTGR., éd. 1611.)

1. MELEKIN, *melkelin*, adj., s'appliquant à or, et désignant un or pur, ainsi nommé du mot arabe melech, qui signifie roi, soit pour indiquer la supériorité de cet or, ou plutôt parce que les princes musulmans s'en servaient pour certaines de leurs monnaies :

Li cercles environ esteit d'or *melkelin*.
(HORN, 2946, Michel.) Var., *melekin*.

Unches n'urent meillur Cesar ne Costentin,
Triffaire ert entaillie de bon or *melekin*.
(*ib.*, 936.)

La me portez od vus, ben vus est guerdonet :
Cest bui d'or *melekin* auez, k'est esmeret.
(*ib.*, 2150.)

2. MELEKIN, voir MOLEQUIN.

MELEMENT, voir MEXLEEMENT.

MELENCHIRON, s. m., ictère noir :

Et fait *melenchiron*, ce est iterite noire.
(*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 10 v°.)

MELENCOLIE, voir MELANCOLIE.

MELENCOLIER, voir MELANCOLIER.

MELENCOLIEUS, voir MELANCOLIEUS.

MELENCONIER, voir MELANCOLIER.

MELENCORIER, voir MELANCOLIER.

MELEQUIN, voir MOLEQUIN.

MELESTE, voir MOLESTE.

MELESTENT, voir MARSTANC.

MELET, s. m., sorte de poisson :

Melet : m. A small, great eyed, and little mouthed seafish, otherwise much resembling (though not so dainty as) the anchova, whereof some hold it to be a kind. (COTGR., éd. 1611.)

MELETTE, s. f., sorte de poisson :

Melette : f. A very small, soft, and fat seafish, bred of raine, and water, and called the smie, of sea-groundlin. (COTGR., éd. 1611.)

— Perce-oreille :

Melette, f. Espèce de carandija. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Melette, fova sacco. (Id., *Dict. fr.-ital.*)

MELEUR, voir MEILLOR.

MELGOIRE, adj., de Melgneuil :

Pour le prix de vingt quatre sols *melgoires*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXLV, Michaud.)

MELHOR, voir MEILLOR.

MELIAIRE, voir MILIAIRE.

MELIA RE, voir MILIAIRE.

MELICRAT, s. m., hydromel :

Du *melicrat* bien cuit. (TOLLET, *de l'Evac. du sang.*)

Melicrat : m. Metbeglin, or mede; drinke made of water, and honie sodden together. (COTGR., éd. 1611.)

MELIDE, adj., de miel :

Dont vient ung fleux soudant qui Seghins o ta non ;
En Melide fu nes, ung *melide* royon.

(*Chev. au cygne*, 26504, Reiff.)

— S. f., sentiment doux, satisfaction, joie :

Tant plus travaille, plus est roide,
Et plus ses cuers est en *melide* ;
Se sa char blanche fronce et ride
Par l'astinence qu'ele maine,
Joie ses cuers grant en demaine.

(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 279^a.)

MELIECON, voir MALEIÇON.

MELIER, voir MESLOIER.

MELIF, voir MESLIF.

MELILOT, *mell.*, *merilot*, - *illot*, s. m., sorte de plante; mot conservé :

Et *merilot* et quamomile
Onques par Gautier ne par Gile
D'outre mer aportees ne furent,
Mes en ses chans cuillies furent.
D'un denier plain sac il en ot.
Et lor metent non *merilot*.
Merillot se sont esmerelles ;
Et camomiles tels sont elles.

(*Ren. Contrefait*, p. 30, Tarbé.)

Decoction de camo., de *mellilot*, d'orge et de violettes. (B. DE GORD., *Pratig.*, I, 3, éd. 1495.)

Huile de camomille et *mellilot*. (PARÉ, V, 12, Malgaigne.)

MELILOTE, *mell.*, s. f., *mellilot* :

Ydromel... camomille, *mellilote*. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 77^d.)

MELIN, *mellin*, *meslin*, adj., jaunâtre :

La colour *meline* senefie Heliseun qui recut de son maistre Helye, qui est ravis au ciel, son mantel. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 263 r°.)

Fleur de couleur *melline*. (*Jard. de santé*, I, 143, impr. la Minerve.)

Symphicam a fleurs de couleur *mesline*. (*ib.*, I, 434.)

Jusques a ce qu'il ayt bonne consisence et devienne *melin* ou jaune. (M. GREG., *Epit. des trois prem. liv. de Gal.*, II, éd. 1549.)

Melin, couleur, color trà giallo è bianco, gialliccio. (ANT. OUDIN, 1680.)

Nom propre, *Melin*.

MELIORATION, - cion, s. f., amélioration :

Avecques toutes les *meliocacions* se aucunes en sont faites. (1315, Arch. JJ 52, f° 70 v°.)

A mettre et employer en l'amendement et *meliocacion* dudit four. (1339, Arch. L 763, pièce 45.)

En l'amendement et *meliocacion* de ladite maison. (1359, Arch. S 94, pièce 6.)

Pour le *meliocacion* dudit blé. (*Rentes de la Prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 93 v°.)

Reparations et *meliocacions* par luy pretendues avoir faictes audit college. (1548, *Arrêt du parlem.*, ap. Quicherat, *Hist. de Sainte Barbe*, I, 367.)

Je ne scay si apres les payemens recevrons quelques *meliocacions*. (1560, *Négociations sous François II*, p. 565, L. Paris.)

L'entretenement et *meliocacion* d'iceluy college. (GILLES CORROZET, *les Antiquitez de Paris*, p. 161, éd. 1608.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Aiant obtenu de la grace et bonté de leurs majestés, par très humbles requêtes et supplications l'affermissement et *meliocacion* de leur condition. (*Piéc. pour servir aux Mém. de Rohan*, dans le *Voyage*, éd. 1646, p. 3.)

Cette *meliocacion* ou cette imitation. (SOREL, *Science univers.*, Erreurs des scienc., p. 62.)

Meliocacions, se disent des impenses que le possesseur d'un heritage a fait, lesquelles en augmentent le prix et la valeur, comme sont des bâtimens et autres choses. (CL. DE FERRIÈRES, *Intr. à la Pratique*, éd. 1684.)

Dans le retrait ordinaire on ne fait pas un grand préjudice à l'acquéreur, en l'obligeant d'attendre l'expiration du temps du retrait pour faire les *meliocacions* qu'il juge à propos de faire sur l'héritage. (*Cout. d'Orl.*, tit. XVIII, n° 80, Pothier 1760.)

Le bailleur pour assurer davantage la rente dont il charge l'héritage qu'il baille à rente, stipule souvent que le preneur sera obligé de faire certaines *meliocacions*, putà, de construire sur l'héritage baillé à rentes des bâtimens de valeur d'une certaine somme, de planter une certaine quantité de terres en vignes, etc. (POTHIER, *Bail à rente*, n° 57.)

MELIORATIF, adj., qui sert à améliorer :

Medecine curative ou *meliorative*. (*Ld tresample et traye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 19^a, éd. 1486.)

MELIOREMENT, voir MEILLOREMENT.

MELIORER, voir MEILLORER.

MELIORISSEMENT, s. m., amélioration :

En amendement et *meliorissement* de ladite maison. (1372, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 62 v°.)

MELIORITÉ, s. f., caractère de ce qui est meilleur :

Melioritas, tis, *meliorité*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

Pour la *meliorité* de leurs inventions. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 198 v°.)

MELIS, voir MESLIS.

MELISSE, -ice, *mell.*, s. f., sorte de plante; mot conservé :

L'erbe nommée *melice*. (Hor. de B. de Court., Richel. 1333, f° 20.)

Melisse, melisse. (Jard. de santé, I, 282, impr. la Minerve.)

MELKELIN, voir MELEKIN.

MELKENNIER, voir MOLEQUINIER.

MELLANCE, voir MESLANCE.

MELLART, voir MALART.

MELLAT, s. m., espèce de jeu; peut-être ce qu'on a appelé la chicane, du mot *mesler*, brouiller, disputer, débattre :

Quidam ludus valde perniciosus et noxius, nuncupatus vulgariter *mellat*, cum stropho rotundo, grosso et eminenti. (1440, *Stat. synod. de Raoul, évêque de Troyes*, ap. Martène, *Anecd.*, t. IV, col. 1481.)

1. MELLE, voir MAILLE.

2. MELLE, *mesle*, s. f., boucle, anneau :

Unes armes riches et beles
Dont d'or et d'argent sont les *mesles*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 261^b.)

Pour l. *melles* a rideaux, v. s. (*Journal de Piquet de Gouberville, 1550-1570*, Soc. des antiq. de Norm.)

MELLE A MELLE, voir MESLE MESLE.

MELLEEE, voir MESLEE.

MELLEEMENT, voir MESLEEMENT.

MELLE ET BRELLE, voir BRELLE MESLE.

MELLEFLU, voir MELLIFLU.

MELLEGREUX, *millegreux, malegreux, malegreus*, s. m., suivant M. Léop. Delisle, froment qui pousse en abondance dans les melles :

Sont deubz oudit fief neuf cens de *mellegreux* de .iii. ans en .iii. ans quant le monneage chiet. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 105 v°.)

Sont deubz neuf cens de *millegreux*. (Acte de 1403, ap. Le Héricher, *Gloss. norm.*)

Y sont semblablement deubz de trois ans en trois ans, quant le monneage eschiet, vint et ung cent de *malegreus* dont de present il ne revient que quatorze cens et demy, qui valent communs ans .ii. solz chacun cent. (1453, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 227 v°.) Alias *malegreux*.

Suivant Le Héricher, dans la Manche, *millegreu* désigne le roseau des sables, dont on fait de petits balais. Bessin, *milgré*, le calamagrostis arenaria.

MELLE MELLE, voir MESLE MESLE.

1. MELLELEMENT, voir MESLEMENT.

2. MELLELEMENT, voir MESLELEMENT.

MELLENCOLIER, voir MELANCOLIER.

MELLENCOLLIEUX, voir MELANCOLIEUX.

MELLE PELLE, voir MESLE PESLE.

MELLER, voir MESLER.

MELLESME, adj., meilleur :

Or est bien, dist Renart, issi,
Trai tel en sus, si il dirai
Del *mellesme* que je saurai.
(*Chastoiem. d'un père*, conte xx, 114, Biblioph. fr.)

MELLETTIER, s. m., marchand de melles, poisson de la Seine; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Gerardus *Melletarius*, major communie Trecensis. (Déc. 1231, Arch. Aube, inv. Viriv., L 481, A.)

Thomas *Lemelletier*. (1437, *Amend. et exploits de la cour et jurisd. de l'eslect. en la visconté d'Argenten*, Arch. Orne.)

1. MELLEUR, voir MEILLOR.

2. MELLEUR, voir MESLEUR.

MELLEYS, voir MESLEIS.

MELLIER, s. m., marchand de miel :
Mellier. (Liv. de la Taille, Coquebert.)

MELLIF, voir MESLIF.

MELLIFIER, v. n., faire du miel :

Mellifier. To make of honie. (COTGR., éd. 1611.)

Mellifier, Miel hazer. (C. OUDIN, 1660.)

— *Mellifié*, part. passé et adj., adouci :
Mastic *mellifié* avec aubun d'euf. (Liv. de fistiq., ms. Turin, f° 38 r°.)

MELLIFLU, *melleflu*, adj., d'où coule le miel; doux comme le miel :

O noble bouche *mellifue*,
Le noble tresor d'eloquence.
(Act. des Apost., vol. I, f° 147^b, éd. 1537.)

Et par son dire et *mellifue* langue
Me fist alors une si bonne harangue...
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 42 v°, éd. 1526.)

Mellefue langue.
(*Epist. du Chevalier gris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 272.)

La suavité *mellifue* de vos disertes verences. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. xix, éd. 1564.)

Dont cil Cretin a eu la theorique
Plus *mellifue* entre les bien scavans.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifcu*, Ep. aux Angev., Jouaust, p. 10.)

La douceur de vos parolles *mellifues*. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatriemes Journ., II, 200, Dillaye.)

Lequel Urbain (pape) noblement et par une *mellifue* arengue, en ce saint con-

cille proposa... (*Chroniq. d'Et. de Méd.*, p. 68, Chassaing.)

Par son *melliflu* et suaviloquent langaige (Ib., p. 134.)

Litré donne ce mot 1^o avec la signification vieillie qui abonde en miel :

Je ne sais pas à quel dessein
Cette cohorte *mellifue*
Vint par l'air en guise de nue.
(SCARRON, *Virgile travesti*, VII.)

2^o Avec l'acception encore employable doucereux et presque fade : paroles *mellifues*.

MELLIFLUANT, *mell.*, adj., doux comme le miel :

Car une des dens ouvriray
De la machoere dont tu as
Tué ces gens, et en verras
Sortir eaus *mellifuentes*.
(Viel Testament, 27460, A. T.)

Il te accollera chastement, donnant a toy baisiers *mellifluans*. (J. GERSON, *L'Aigui-ton d'amour*, f° 33 v°, éd. 1488.)

Source *mellifluent*, tres amenes, delectables, savoureuses et dulcisonnantes musicale, rhetorique, et trop suave eloquence. (BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, Ep. à J. Alain, Jouaust, p. 18.)

MELLIFLUENCE, s. f., douceur :

Si te requier par ta *mellifluence*
Que j'aye des biens en plus grande abondance.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1^{re} Journ., f° 59 r°.)

Si fermerons ton ancre, et en station delectable, ou tu auras *mellifluence* sans male influence. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I, 248, Stecher.)

... Il fit d'eau un vin pour mouler lance
Plain de liqueur, plain de *mellifluence*.
(PARMENTIER, *Moralité*, éd. 1541.)

MELLIFLUEUSEMENT, adv., harmonieusement :

Chanter *melliflueusement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, v, 12.)

MELLIFLUEUX, adj., doux :

Et cil les converti en *melliflueuse* joye et sapveur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

1. MELLIN, voir MELIN.

2. MELLIN, voir MESLIN.

MELLINDRE, s. f., sorte de pâtisserie :
Mellindres : f. Delicate little pies made of Indian wheat, and sugar. (COTGR., éd. 1611.)

Mellindres, f. Cierta cosa de pasta y açucar. (C. OUDIN, 1660.)

MELLINE, s. f., noisette :

Noisettes, avellaines ou *mellines*. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 142, éd. 1605.)

Melline : f. A filberd. (COTGR., éd. 1611.)

Melline, f. Avellana. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Melline, nocivola. (Id., *Dict. fr.-ital.*)

Nom propre, *Méline*.

MELLIORER, voir MEILLORER.

MELLITURGIE, s. f., fabrication du miel :

Melliturgie : f. The making of honie; bees-worke. (COTON., éd. 1614.)

Melliturgie, f. Labor de miel. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Melliturgie, lavoro di mele. (ID., *Dict. fr.-ital.*)

MELLIX, voir MESLIS.

MELLO, s. m., hydromel :

Dans le menu d'un festin donné à Louis VII en 1129 il est fait mention du *mello* grecjoyz. (*Compt. de l'abb. de S.-Corneille.*)

MELLOIR, s. m., claie en osier servant à faire sécher des fruits au four :

Item trois *melloirs*, etc. (1694, *Invent.*, N.-D. la grande, Arch. Vienne.)

Se dit encore dans l'Aunis.

MELLON, s. m., mêlée ?

Fut la bataille des François par *mellon*. (*Chron. des quatre premiers Valois*, p. 109, Luce.)

MELLOR, voir MEILLOR.

MELLOREMENT, voir MEILLOREMENT.

MELLOSÉ; adj., emmiellé, garni de miel :

La dulce ree bien *mellosee*.
(De N. D., Richel. 19525, f° 94 r°.)

MELLUEL, s. m., sorte de monnaie ?
25 muids 5 boisseaux 5 quartes de sel,
i. *melluel*. (1476, Arch. S.-Inf. G 527.)

Cf. MULUEL ?

MELODIAL, adj., mélodieux :

L'ame humaine se delite naturellement en la *melodial* musique. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 225^a.)

MELODIE, *meloudie*, *milodie*, s. f., musique :

Des sonex et des *meloudies*
Dont les noces erent farsies.
(*Vie de S. Alexi*, 135, Rom. VIII, 171.)

Et Obiers vait a Liege a noble *melodie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 29065, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Instrument de musique :

De toutes *milodies* la endroit on jowoit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6103, Scheier, *Gloss. philol.*)

— Agrément, charme :

Boin tamps en larechin ch'est plus grant *melodie*
Que che n'est de la choze c'on a appareillie.
(B. de Seb., III, 1125, Bocca.)

A veoir (cet arbre) iert grans *melodie*,
Car plus cent ans que ne vous die
Estoit nobles et souverains.
(WATRIQUET, *li Dis de l'arbre royal*, 139, Scheler.)

De li veoir iert *melodie*.
(ID., *Mireoir as dames*, 249.)

MELODIEMENT, s. m., mélodie :

Et illec sonnoient instrumens
A si tres grans *melodiemens*.
(DECUILLEVILLE, *Trois Pelerisages*, f° 141^b,
impr. Instit.)

MELODIER, *milodier*, v. n., faire de la musique :

Une tousete trovai
Chantant et *melodiant*.
(Rom. et past., Bartsch, II, 37,4.)

T. V.

Jusqu'a jour lendemain ont ilh *milodiet*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4110, Scheler,
Gloss. philol.)

Melodier, chanter doucement. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

MELODIEUS, adj., beau, tant pour la vue que pour l'ouïe :

Toute estoit d'or (la fontaine) entregetee
Et la greve au fons argentee,
Qui moult estoit *melodieuse*.
(WATRIQUET, *li Dis de la fontaine d'amours*, 49,
Scheler.)

Diex ! tant estoit (le château) *melodieux*
A veoir et si gracieus.
(ID., *li Mireoirs as dames*, 645.)

MELODIEUSETÉ, s. f., mélodie :
Melodieuseté, *melodiositas*. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

MELODISE, s. f., mélodie :
N'y ot nulz qui mestier sceust
Qui ne face menestrandise,
Moult y avoit grant *melodise*.
(ALARD, C³³³ d'Anjou, Richel. 765, f° 13 v°.)

MELODISÉ, - izé, adj., mélodieux :
Savoir se musique qui est bien *melodieuse*
est plus eshible que celle qui est
bien rimee. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p.,
f° 107^d, éd. 1489.)

MELOISSE, voir MOLOISE.

MELOIT, part. passé, voir MALEIR.

1. MELON, *mellon*, *mielon*, *moelon*, *melon*, s. m., sorte de cucurbitacée ; mot conservé :

Les meillours *molons* du monde. (*Liv. de Marc Pol*, XLIII, Pauthier.)

Les concumbres et les *moelons*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 31 v°.)

Mielons, lamies, grisomoles, piesches.
(ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021,
f° 8 r°.)

Uns *melons*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 36°.)

Un *mellon* d'argent doré, prisé .XXXVIII. escus. (1399, *Invent. de Gabr. d'Estrées*, ap. Laborde, *Emaux*.)

2. MELON, voir MOILON.

MELONNIER, s. m., plante qui produit le melon :

Orangers, grenadiers et *melonniers*.
(*Voyag. du S. de Villamont*, p. 53, éd. 1598.)

MELORTIE, s. f., sorte de pierre précieuse de couleur verte :

Elle (la couleur verte) est comparee a l'esmeraude, au jaspe, a la mede, a la *melortie*, a la prasse, au quadros, qui sont pierres precieuses. (SIGILE, *Blason des couleurs*, f° 26 v°, éd. 1582.)

MELOTE, voir MOLETE.

MELOUDIE, voir MELODIE.

MELSENERESSE, voir MESSONERESSE.

MELT, s. m., plante fabuleuse :

La se pousse le *melt*, qui sert ore en Mexique
D'aiguille, de flet, d'armes, de bois, de brique,
D'antidote, de miel, de lisse parchemin,
De sucre, de parfum, de conserve et de vin.

Son bois nourrit le feu, et ses plus durs feuillages.
Par une artiste main reçoivent mille usages,
Car ore en leur surface on imprime les loix,
Les louanges des dieux, et les gestes des roix,
Ore sur les maisons on les courbe a la file,
Si bien qu'on les prendroit pour des beaux rangs

[de tuile :
Ore on les tord du fil : et de leurs bouts on fait
Aiguilles des petits, et des grands fers de traict.
Le suc d'en haut guérit les piqueures mortelles
Des serpens rioliez, ses perruques nouvelles
En conserve on confit, et ses tronçons bruslez
Par leur forte vapeur purgent les veroles
La liqueur de ses pieds est un vray miel, figee :
Destrempee, vinaigre : et sucre, repurgee.
(DU BARTAS, *Seconde semaine*, p. 11, éd. 1584.)

MELTE, voir METE.

MELTZ, voir MIELS.

MELVOILIER, voir MERVEILLIER.

MELZ, voir MIELS.

MEMARCHER, voir MESMARCHIER.

MEMARCHURE, voir MESMARGEURE.

MEMBOURG, voir MAINBOUR.

MEMBRABLE, adj., digne de mémoire :

Sire, la tuwe *membrable* chose en generaciun
e generaciun. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXIV, 13, Michel.)

MEMBRANCE, s. f., mémoire, souvenir :

Moult par son preu quant tel *membrance*
A cascuns en sa mesestance.
(Parton., 3291, Crapelet.)

En *membransa*. (1270, *Privil. de St-Bonnet-le-Château*, Arch. Loire.)

— Terme de droit, mémoire juridique :

Et doit amembrer celui qui a fait le contredit
le premier ou desmembre, et en respondra la partie adverse. Et s'il cognoist
la *membrance* elle sera mise en escript et oster
les motz du jugement ce qu'il en cognoistra
tout ou partie, et ce que l'en desdira l'autre
partie sera ouye a le prouver, et ce que sera
prouvé par troys tesmoings de la *membrance*
sera mis en escript en estat deu et fera l'autre
partie les despens de la prouve contre luy.
(*Coust. de Bret.*, f° 67 r°.)

Bourg., Yonne, et Morv., *membrance*, souvenir, mémoire.

MEMBRANULE, s. f., petite membrane

Et petit a petit excorcher les *membranules*
a tout ung cousteau. (TAGAULT, *Inst. chir.*,
p. 455, éd. 1549.)

MEMBRE, *menbre*, s. m., partie, portion en général :

Par tels violences avinrent depuis moult de
meschiefs ens ou roialme de France et par
tous ses *membres*. (FROISS., *Chron.*, IV,
301, Kerv.)

Par *membres* doit diviser sa matere,
En tout moien moutrer s'entencion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 383 r°.)

Les trois principales villes de la langue flamengue,
qui sont Gand, Bruges et Ypres, que l'on dit
les trois *membres* de Flandres. (1483, *Lett. du roy Ch. VIII*,
ap. Godefroy, *Observ. sur Charles VIII*, p. 394,
éd. 1684.)

Lui appartient le nom de seigneur, le cry
et les armes, avec un *membre* de chascune
espece des droits seigneuriaux appar-

tenans au chastel ou main forte. (1509, *Cout. de Troyes*, Cout. gén., I, 428, éd. 1604.)

— En particulier, partie d'un fief :

Crecil, qui est des *membres* du conté de Clermont. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XIII, 9, Beugnot.)

Les fiez et les arrefez de la chastelerie d'Evreux tenus par *membre* ou par demi *membre*, ou par baronnie, ou en autre manière nu a nu du comte d'Evreux. (1298, *Liv. rouge de la Ch. des Comptes*, f° 42, ap. Duc., *Membrum* 2.)

La Nozillotte, *membre* de l'abbaye de Fontevrault. (*Ch. de 1352*, Fontevr., la Nozillotte, Arch. Maine-et-Loire.)

Du roy nostre sire, je Jehaus Friquens, escuier, adveue a tenir a foy et hommage, c'est assavoir un *membre* de haubert nommé Beratreuillette, tant en maisons, en bois, en pres, que en autres choses appartenans audit fief. (1390, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 8 r°.)

Un *membre* de fieu. (1428, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 293, reg. 1.)

Membre de fieu de hauberc est l'uitisme partie del fieu de hauberc, et toutes les autres parties qui sont contenues sous le menour *membre*, si come la septisme partie de la sisisme. (*Anc. Cout. de Normandie*, ch. 23.)

— Article :

Voulons que ce *membre* et article soit tenu aussi valable que les autres points et articles du dit traité de paix. (1487, *Décl. du roy Ch. VIII*, ap. Godefroy, *Observ. sur Charles VIII*, p. 551, éd. 1684.)

— Corps constitué d'une ville communale :

Le comte Louis estoit naturellement, et en courage, François : et desiroit l'alliance de France : mais les estats et les *membres* de Flandres, et nommément les Gandois, vouloyent et demandoyent l'alliance des Anglois. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

L'estat de la ville de Brusselles est composé de trois *membres*, dans lesquels les deux sont creéz tant hors des lignes que hors des nations, et le troisieme *membre* hors des nations seules. (*Cout. de Brusselles*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 1237.)

— Tribunal :

Pour avoir bonne expedition es enquestes et causes criminelles qui se dresseront par devant les deux *membres* de la loy et de la franchise. (1582, *Ord. de Liege*, *Cout. gén.*, II, 980, éd. 1604.)

— Officiers subalternes :

Y estant les trois *membres* de sa compagnie, lieutenant, enseigne et guydon de ses neveux. (CARLOIX, *Mém. de Villevielle*, IX, 41, éd. 1757.)

— Anneau :

Et si avoit une chainure
Ki hiele estoit a desmesure ;
Li *membre* en estoient d'argent
Et li pendant en furent gent.

(*Sept Sages*, 4462, Keller.)

Lors prent une sienne chainure a *membres* d'or qu'il avoit chaincte. (*Lancelot du Lac*, 2° p., ch. 119, éd. 1488.)

Liège, *meinbe*, *nimbe*, anneau de fer d'une chaîne ; poutre qui fait partie du boisage

d'une bure et empêche les parois de s'écrouler ; les différentes parties d'un entablement, les différentes moulures.

MEMBRÉ, adj., membru :

Et aussi Geuffroy l'advisa, qui estoit si grant et si *membré* et de fieres contances. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 337, Bibl. elz.)

— Terme de blason, se dit d'un animal dont les membres sont d'un autre émail que le corps :

De pourpre a l'aigle a deux testes d'or, oëillé, becqué et *membré* d'azur. (*Les coutumes des chevaliers de la Table Ronde*, *Mém. de la Soc. arch. d'E.-et-L.*, 1873.)

Est donné en ce sens par l'Académie, quoique peu usité.

— Composé :

Deux corps de maison *membrez* de plusieurs chambres. (*Alector*, f° 129 r°, éd. 1560.)

MEMBREURE, voir MEMBREURE.

MEMBRER, *membrer*, *mambrer*, *manbrer*, verbe.

— Réfl., se souvenir :

De me te *membres* per ta mercot.
(*Passion*, 295, Koschwitz.)

Membres vos de Jacob et de Ysahu son frere.
(*Sermon*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 93°.)

— Impers., revenir à la mémoire, souvenir :

De sa muillier li *membret* que menaciel out tant.
(*Charlemagne*, 364, Koschwitz.)

Et de la pierre li a errant *mambré*
Que li conquist vers lou serpent cresté.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 19°.)

Membre li de la grant amor
Que tantes feiz li a mostree
Li dus Guillaume Longe Espee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15651, Michel.)

Quant del conseil son pere li est *menbré*,
Et del castiement del gaut ramé.
(*Aiol*, 1006, A. T.)

Qui la veist le cors de la meschine
Et la car blancoier, le bouce rière,
Jamais ne li *membrast* de couardise.
(*Ib.*, 2012.)

Grant paor ot, molt s'esmaia,
Quant de l'espee li *menbra*.
(*Floire et Blanceflor*, 2° vers., 1113, du Mériel.)

Hui me *membre* de Tyr u portas le mesage.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 79^d, Michelant.)

Par Mahomet, *membre* toi de Sorbrin,
Du riche pere qui soef te nori.
(*La Mort Aymeri de Narbonne*, 609, A. T.)

Sien li devoit de moi *membre* et sovenir.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Beatris*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 58, 12.)

A chanteir prant, ke d'amors li *manbroit*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 8, 2.)

Quant me *membre* de l'embracier,
De l'acoler et dou baisier.
(*Ib.*, I, 40, 9.)

Se tu t'en plains et tu t'en dels
Toutevoies t'en *memberra*,
Se mal en as mult te plaina.
(*Encas*, ms. Montp., f° 195^b.)

Tant ont chascune nuit exploitié et erré
Que Dordonne ont veu le pales figuré,
Membre leur des mesaisez que il ont enduré.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 185^c.)

S'or li *manbroit* de nostre sairement
Ke nos feimes andui comunament.
(*Chans. du roi Richard*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 57.)

De sa mere li *membre*, sa vertu recovra.
(*Gui de Bourg.*, 2528, A. P.)

Si tost comme il me *membra* de vous si
oi tout le duel oublié. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 16^b.)

De l'amor la dame li *membre*,
Et puis regarde vers sa cambre.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconnus*, 4519, Hippéau.)

File, dit Karles, mult estes coulurie ;
Qui une nuit vos auroit au baillie
Bien devoit estre sa valor enforcie,
Ne li devoit *membre* de couardie.
(*Otincl.*, 632, A. P.)

Molt grant douçor au cuer me touche,
Si m'ait Deus, quant li me *membre*
De la façon de chascun membre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 9^b.)

Qu'il vous *membre* de Salomon
Qui fu roy de Hierusalem.
(*Ib.*, 8463, Lantin de Damerey.)

Combien que de l'autre luy *membre*
Mener le doit en quelque chambre.
(*Ib.*, 14930.)

Qui est piteus et plains de misericorde
vers les mesaisez il li *membre* de soi
meimes. (*Mor. des philos.*, ms. Chartres
620, f° 9^a.)

Quant ele a enfanté si ne le *membre* de
sa dolor. (M. DE SULLY, *Serm.*, 3° diu. ap.
Paq., ms. Oxf; Bodl. 270.)

Memini, il me *membre*. (*Gloss. lat.-fr.*,
ms. Montpellier H 110, f° 177 r°.)

Mon chier seigneur, mon ami dons,
Voir quant il m'a *membre* de vous,
Plus grief douleur au cuer sentoie
Que de la mort que j'atendoie.
(*Mir. N. D.*, XV, 1670, A. T.)

Et moult me tiens avillee quant il me
membre quels amys je laisse. (*Istoire de
Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 88^b.)

Orgueil t'est du tout interdit,
Pour ce de humilité te *membre*,
Chascun quiert de Dieu estre membre.
(J. MESCHINOT, *les Lumettes des princes*, f° 25 v°,
éd. 1493.)

— *Membré*, part. passé, qui se sou-
vient :

Une chose vos di, si an soiez *membrez* :
Se en autretel point puez estre atrapez,
Ne cuic pas que vos face ausi grant amistez.
(J. BOU., *Sax.*, cclxxxiv, Michel.)

— Renommé, illustre :

Alois fu chevaliers preus et *membres*.
(*Aiol*, 669, A. T.)

Or a jou bien veu jouste *membrez*.
(*Ib.*, 759.)

Li dui baton furent fors et *membres*.
(*R. de Cambrai*, 7023, A. T.)

Les poigneours de France, les chevaliers *membrez*.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 193, P. Paris.)

Ou palais s'an monterent li chevalier *membrez*.
(*Parise*, 2846, A. P.)

Quant Aymeri a la chiere *membrez*
Manda .i. miré sans plus de demouree...
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 25^c.)

Dame, che dist Gerart a la chiere *membrez*...
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 2 v°.)

Car lor alois aidier, franc chevalier *membrez*.
(*Gui de Bourg.*, 1999, A. P.)

Bele, ço respunt Horn, k'ert sage e *membre*.
(Horn, 1070, Michel.)

Quant li altre resunt de lur armes armes,
Haderof dit al rei ki ert li mielz *membrez*.
(*ib.*, 1443.)

Ensement dit Bertran au courage *membre*.
(Cuv., du *Guesclin*, var. des v. 1732-1749, Char-
rière.)

— Sage, prudent :

Ço dist Marsilie : Oiez raison *membre*.
(*Rol.*, 2755, var., Müller.)

Par conseil li ont dit et par reison *membre*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 57^b.)

Belement les apelle, dist lor raison *membre*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 144, Michelant.)

Vint a Girars, dit li raison *membre* :

Alons nous en, n'i aurions duree.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 66, Tarbé.)

Et Guis li respondi une raison *membre* :

Vous ne vostre ire pris une pome paree.
(*Gui de Bourg.*, 4280, A. P.)

Pus li a dit en halt tel parole *membre*.
(Horn, 4932, Michel.)

MEMBREURE, - *breure*, - *brure*, - *breuse*,
- *breuze*, - *bruse*, *mum.*, s. f., disposition
des membres :

Desous le pis ouvra nature
Bien selonc l'autre *membreure*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 160^c.)

Une grande aigle a grandes ailes et de
longue *membreure*. (*Bible*, Ezechiel, ch. 17,
éd. 1563.)

— Morceau de bois ou de pierre :

Pour visiter une *membreure* de pierre de
taille... (1374, Arch. S 5063, pièce 13.)

Piliers de pierre et *membreures* de
taille. (1388, Arch. MM 31, f° 84 r°.)

Pour admener des *membreures* et tables
de la perriere Jehan des Amongnes. (1396,
Compt. de Nevers, CC 3, f° 6 v°, Arch. mun.
Nevers.)

Deux pearres appellees *membreuses*.
(1402, *Compt. de Nevers*, CC 11, f° 6 r°, Arch.
mun. Nevers.)

Pour avoir redressié et adjousté les
autres roes et *membreures* dudit auloge
qui avoient esté grevez. (1403, Arch. hos-
pit. de Paris, II, 131, Bordier.)

Selon la grosse *membreure* du bois.
(1420, *Charte de Chaalis*, Grenier 313,
n° 39, Richel.)

.IX. *membreuses* chacune de deux toises.
(1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 14 v°, Arch.
mun. Nevers.)

Membreure de bois. (1490, Arch. K 272.)

Des paulx et *membreures* de douze pieds,
lyez ensemble et poinctues, estoient gee-
tees aux grans balistes. (E. DE LAIGUE,
Comm. de J. Ces., f° 40 v°, éd. 1539.)

Pour la vendaison de deux cens toises
de *membreures* et repartaige. (1557, *Compt.*
de Diane de Poitiers, p. 225, Chevalier.)

Cent de toises d'aix, quenouilles, *mem-
breuses* ou autres bois de siage. (1561,
Lett. pat., ap. Mantellier, *March. frég.*, II,
231.)

Scapûs. Le corps et *membreure* d'une
colonne. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Morv., *membreure*, gros bois de sciage.

MEMBREUX, adj., membru :

Homme gros et *membreux*. (G. CHAS-

TELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXXVIII,
Buchon.)

MEMBREUZE, voir MEMBREURE.

MEMBRISON, - *zon*, s. f., souvenir :

De la franche pucelo li vint a *membrison*,
Qui pour l'amour de li estoit en orison.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 16^a.)

MEMBRURE, voir MEMBREURE.

MEMBRUSE, voir MEMBREURE.

MEME, voir MEISME.

MEMELETTE, voir MAMELETE.

MEMENTO, s. m., mémoire :

Qui voudroit riche devenir
Ne bien vivre, ne bien feindre,
Retiegne en son *memento*
Les fais Modus et Racio.
(*Modus*, f° 50, ap. Ste-Pal.)

Niant en son *memento* le tresorier Molan
et ses tresors dist tout haut a l'assistance.
(LESTOILE, *Mém.*, p. 288, Champollion.)

— Partie de la messe où l'on fait mémoire
des personnes vivantes ou des morts :

Fay que tu ayes chappellain
Pour chanter hui et demain,
Mais qu'il ne soit mie trop long
Ny face son *memento* long.
(G. DE LA BIGNE, *Deduis*, ap. Ste-Pal.)

MEMMENER, voir MESMENER.

MEMMIRON, voir MAMERON.

MEMOIRE, *memore*, *mimoire*, s. f. et m.,
bon sens :

Quant il avint qu'il fu revenu en sa *mi-
moire* si se leva. (*Arlur*, Richel. 337,
f° 86^d.)

N'a si sage clerc ne provoivre,
Tant ait argent ne or molu,
Se il se met en feme croire,
Que son avoir et son *memoire*
Ne li ait en brief tans tolu.

(*Li Epytles des femes*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*,
p. 22.)

Ce qu'il li avoient fait confondoit si lor
sens et lor *memoires* que... (*Estories Ro-
gier*, Richel. 20125, f° 76^b.)

Tous furent merveilles de son bon *me-
moire*. (1377, *Chron. de Nangis*, ap. Duc.,
Memoria.)

Ung chascun qui est en estat de *me-
moire* raisonnable et franche volenté, peut
faire testament. (BOUT., *Som. rur.*, 1^o p.,
f° 157^c, éd. 1486.)

Par Nostre Dame! mon doux maistre,
Vous n'estes pas en bon *memoire*.

(*Patelin*, p. 63, Jacob.)

(Charles VI) chevauchant de la ville du
Mans a aller au dit pays de Bretagne... luy
print assez soudainement une maladie,
de laquelle il devint ainsi comme hors de
sa bonne *memoire*, et incontinent tollit a
un de ses gens un espieu de guerre... et
en ferit le varlet au bastard de Langres,
tellement qu'il l'occist. (MONSTRELET, *Chron.*,
I, p. 1, éd. 1572.)

C'est le dyable qui le combat
Qui luy fait perdre son *memoire*.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 23^b, éd. 1537.)

Quant la jeune damoiselle qui l'escou-
toit pres l'espinau eust ouy sa complainte,
et vit que de meschef il estoit issu de sa
memoire, elle dist : Ha gentil chevalier et

amy, ne vous mesaisez si tres fort.... il
n'est si bon chevalier qui ne soit abatu
aucunes fois par moindre de lui. (*Percef.*,
I, f° 53, éd. 1528.)

Si en mon pays on veut dire qu'un
homme n'a point de sens, ils disent, qu'il
n'a point de *memoire*. (MONT., *Ess.*, I, I,
ch. IX, p. 17, éd. 1595.)

— *Estre en memoire*, se ressouvenir :

De tout, sire, vrayment je ne puis *estre*
en memoire, tant en y a. (*Chasse de Gast.*
Phéb., ms., p. 363, ap. Ste-Pal.)

— *Avoir memoire en*, penser à :

Ayez en Dieu bonne *memoire*,
Et ainsy comme je puis croire,
Vostre douleur allegera.
(*Patelin*, *Test.*, p. 187, Jacob.)

— Souvenir :

O que de mortelles *memoires* lui remit-
it en l'esprit ! (D'URFÈ, *Astrée*, I, 2.)

— *De bonne memoire*, spirituel :

Touttes joyes telles... que homme mor-
tel, tant fust sage et de *bonne memoire*, ne
les peust imaginer ne penser. (*Modus*,
f° 309, ap. Ste-Pal.)

— Coutume :

Quiconques succombera en proces ins-
truit par escrit, soit le demandeur, ou le
deffendeur, il sera en l'amende de .iii.
livres envers le seigneur, et par *memoire*,
de .xx. sols. (1336, *Ord.*, III, 134.)

— Occiput :

Iceelui Peadel getta une pierre a l'en-
contre dudit Estienne, qui estoit encliné
vers terre, et lui en bailla sur la *memoire*
de la teste, et lui en fist une grant playe.
(1448, Arch. JJ 187, pièce 145.)

— Reliques :

Le roy Dagobert moult donna d'or et
d'argent pour leur *memoire* (de St Denys
et ses compagnons) aourner. (*Chron. de*
S.-Denys, t. I, f° 79, éd. 1493.)

La sainte *memoire* Nostre Seigneur, les
reliques de sa Passion. (*ib.*, f° 130.)

MEMOIRER, voir MEMORER.

MEMONET, voir MAINMONNET.

MEMORABLEMENT, adv., en gardant
bonne mémoire :

Et chascun jour et chascune nuyt, *me-
morablement* estre de ce memoratif, que...
(ROI RENE, *l'Abuzé en court*, OEuv., IV, 81,
Quatrebarbes.)

— Or me dy icy maintenant

Si tu as point monstré encore
Les signes qui donnent *memoire*
A la nourrisse de ta seur ?

— Ouy, ouy, tout est assure,

Elle les a totalement

Et les tient *memorablement*

Comme si ce fust de ce jour.

(*Therence en franc.*, f° 142 r°, Verard.)

— De mémoire :

S'il falloit racompter vostre lignee, tu
seroyes le premier a qui *memorablement*
le racompteroyes depuis l'ayeul. (*Therence*
en franc., f° 308 r°, Verard.)

MEMORACION, - *tion*, s. f., mémoire :

Pour en euls affermer la *memoracion* (du vœu).
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 131 r°.)

Celloy Daphnis...
Institua la celebration
Des carolleurs en memoration
De Bacchus.

(GUILL. MICHEL, vi^e *églog.* de Virgile, t^o 13 v^o, éd. 1540.)

MEMORACLE, s. m., monument commémoratif :

On faisoit quelquefois un grand bâtiment de pierre appelé pyramide... sous laquelle on ensevelissoit les rois, les grands capitaines ou autres personnages de haute renommée ; edifice et *memorac*le songé premierement par les rois d'Égypte. (J. DE CORAS, *Atterc. en forme de dial.*, p. 127, éd. 1558.)

MEMORAL, adj., mémorable :

Quand la chienne porteflamme
Sur le quadruple humoral,
Qui ça bas range nostre ame,
Faisoit son cours *memoral*,
Des aspects de soy naissans
Espaississoit tous tes sens.

(FILB. BRÉVIN, *Poes. amour.*, t^o 57 v^o, éd. 1576.)

MEMORATIF, adj., qui se souvient, qui a de la mémoire :

Tout m'est pardonné, pour n'estre bon et *memoratif* escripvain. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, VI, 208, Lalanne.)

MEMORATIVE, s. f., commémoration :

La *memorative* du sang de l'agoiaua. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, t^o 118 r^o.)

— Mémoire, siège de la mémoire :

Telle est la vertu de l'imagination et l'estre des impressions que presque toute ceste partie du cerveau que l'on nomme *memorative* en est remplie. (J. GREVIN, *de l'Imposture des diables*, t^o 164 r^o, éd. 1567.)

MEMORE, voir MEMOIRE.

MEMORER, *memoirer*, verbe.

— Act., rappeler :

Ainsi que Asculapius le *memoire* et remembre en son livre. (*Jard. de santé*, I, 488, impr. la Minerve.)

Maintenant faut chanter et *memorer*
Quels instrumens et ferremens faciles
Prendre devons qui bien soyent utiles.

(GUILL. MICHEL, i^{er} *liv. des Georgiques*, t^o 35 r^o, éd. 1540.)

Si je t'ay fait l'honneur que tu *memores*
Et dont l'escript tien porte les memores.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xcix, éd. 1545.)

Pour *memorer* la loueage et la vie
Dudit deffunct.

(*Épithaphe de Phelippes d'Austrice.*)

Et d'autres tant d'orgueil emulateurs
En mains escripts citez et *memorez*
Ne sont estez plus que vous afferez.

(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 42, Willem.)

— Se souvenir de :

Memorare novissima et in eternum non peccabis, *memoire* les choses futures et tu ne pecheras point. (*Violetier des Hist. rom.*, c. XXVIII, Bibl. elz.)

— Réfl., se souvenir :

Du dit trop bien je *me memore*.

(*Pastorale*, ms. Brux., t^o 45 r^o.)

MEMORABLE, adj., illustre :

Celle fin eut cest homme qui eust esté fameux et *memorable* s'il n'eust esté nez en franche cité. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, t^o 103^d, éd. 1530.)

1. **MEMORIAL**, - *aul*, s. m., tout ce qui rappelle le souvenir d'une chose :

La robe que l'en donne as povres est uns *memoriaus* au povre que il prie pour celui qui la li donne. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 208, t^o 108^a.)

Un *memorial* au povre. (ID., *ib.*, ms. Chartres 374, t^o 57 r^o.)

Ung *memoriaul* de la honte sou pere. (ID., *ib.*, ms. Troyes, t^o 84 r^o.)

Et qui est si hardis qui se traie vers euls
Il en reporte arriere de tels *memoriaus*
Qu'il li convient porter tentes et estoupaus.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, t^o 16 v^o.)

.... Vous ne ferez la despense
De ce moyz a la cour royal,
Or tenez ce *memorial*
Et sachez ce coup d'escremie.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 840, t^o 380 r^o.)

— Acte judiciaire contenant les faits des parties, les jugements, les procès verbaux ; certificat, etc. :

Par *memoriaux* seelez. (1289, *Lett. du Vic. de Caen*, Trinité, Arch. Calv.)

Comme il est contenu en ces lettres, es quelles cest *memorial* est annexé. (1292, *Cart. des Vaux-de-Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Memoriaus est que, en la presence de nous... (1304, Fontevr., anc. tit., 494, Arch. Maine-et-Loire.)

Ledit maire ne sera chargié de recevoir nules des rentes ne des revenues de la ville, exceptees tant seulement les hances, les forfaitures, et les *memoriaus* et les amendes. (1320, *Ch. de Ph. V*, Arch. mun. Rouen, tir. 2, n^o 1.)

Ceux qui feront les *memoriaus* seront personnes souffisans et jurez, et ne feront *memoriaus* ne accors, si les parties ne sont presentes, et a accord de l'escriure. (*Ch. de 1327*, ap. Duc., *Memoriales*.)

Veü le *memorial* par lequel les religieux de Saint Magloire et Jehan de Mareul ont pris jour a oyr droit. (1330, *Cart. de St-Magloire*, Richel. I. 5413, p. 313.)

De ce que Sathan a accordé je vous en requiers *memorial*. (*Modus*, t^o 209, ap. Ste-Pal.)

Que ceux qui feront les contraintes dudit fouage ne puissent prendre aucun profit pour commissions, *memoriaulz* ou salaires des sergens. (26 janv. 1367, *Ch. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., LI, Arch. mun. Bordeaux.)

Ne peut nul varlet aprantiz desdis mestiers gaigner argent esdiz mestiers, supposé qu'il ait fait son service, jusques a ce qu'il ait esté approuvé devant le maire de ladicte ville ou son lieutenant, et qu'il ait fait son service, et de ce doit prendre *memorial*. (1378, *Ord.*, VI, 366.)

Pour *memoriaulz* pris par maistre Gefroy Renouart touchant la cause du prieur de Boiscommun. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, Despense commune et verges, xxii, Arch. mun. Orléans.)

Ven par nous les escriitures des demandeurs... avec certain *memorial* de nous donné... par lequel appert les dits defendeurs avoir confessé les faits et

moiens des dits demandeurs estre vrais... portant iceluy *memorial* assignation de jour a oyr droit. (*Sentence de la prevosté d'Orl. du 10 novembre 1505*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, t^o 42 v^o, Arch. Loiret.)

Faisons que tous ces chicanours.
Ces prometteurs, ces procureurs,
Ne seignent plus *memoriaulz*,
Ainsi serons nous gens nouveaulz.
(*Farce des Gens nouv.*, Anc. Th. fr., III, 231.)

La signification essentielle de ce mot est restée la même dans la langue moderne.

2. **MEMORIAL**, s. m., celui qui rédige le mémorial, greffier :

Six blancs pour l'avocat, trois blancs pour le *memorial*, et deux blancs pour le sergent. (*Cout. de Berry*, p. 335, La Thaumassière.)

3. **MEMORIAL**, adj., commémoratif :

J'ay de costume... sur son *memorial* autel mettre l'olocauste propice non defficient. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 1^{re} églog. de Virgile*, t^o 3 v^o, éd. 1540.)

MEMORIALLEMENT, adv., mémorablement :

Memoriallement. Memorably. (COTGR., éd. 1611.)

MEMORIAUL, voir MEMORIAL.

1. **MEMORIER**, s. m., greffier :

Maistres Thoumas de Rains, chanoines et *memoriers* de l'Eglise de Soissons. (*Chartede 1276*, Moreau 200, t^o 75 r^o, Richel.)
Cf. MEMORIAL 2.

2. **MEMORIER**, - *tier*, verbe.

— Act., rappeler, commémorer, raconter :

Ordonner et establir hommes saiges, discrez et clers pour escrire, *memorier* et mettre en beau language, par maniere de croniquez, les faiz, les avenuez et les proesses des nobles hommes. (*Girart de Rouss.*, Richel. 852, t^o 9 v^o.)

Cil engendra comme les autres dessus nommez peres (combien que je ne l'ay de cescun d'euls point *memoriet* tousjours) plusieurs filz et filles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, t^o 39 v^o.)

Il se convient icy plaindre de l'antiquité, qui a esté si peu soigneuse de *memorier* les personnes insignes qui par leur sang, sens et savoir, nous ont laissé la religion chrestienne florissante. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 49, éd. 1573.)

Quant a la religion chrestienne, comme pourrions nous savoir quel ha esté son commencement et progres, si les sacrees histoires de S. Luc et autres evangelistes ne l'eussent *memorié*? (ID., *Chron. de Sav.*, Ep., éd. 1552.)

— Neutr., présenter un mémoire :

Si ausdits parties estoit ordonné *memorier* et joindre sur leur different, les procureurs, avant servir de leurs memoires, seront tenuz bailler en dedans la huitaine l'un a l'autre vision ou copies des lettres et tiltres qu'ils voudront joindre, pour par leursdits memoires les debatre et contredire. (CHARL.-QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

Suisse rom., Fribourg, *mémorier*, retenir ce que l'on a appris.

MEMORIEUX, adj., qui a de la mémoire:

Le sujet selon qu'il est, peut faire trouver un homme sçavant et *memorieux*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, f° 414 r°, éd. 1588.)

Se dit encore dans le Berry :

Et moi, répondit le chanvreux, je sais bien pourquoi vous n'êtes plus *mémorieuse* au milieu comme vous l'avez été au commencement. (G. SAND, *François le Champi*.)

MEMORISATION, - *ization*, s. f., action de rappeler :

Et de tant que je les ay trouves exceller et passer tous les autres en toutes manieres, ay je plus insisté a la *memorization* et narration d'iceux en mon livre. (*Lancelot du Lac*, prol., éd. 1488.)

Suisse rom., *mémorisation*, action d'aprendre par cœur.

MEMORISER, - *izer*, v. a., commémorer :

Si n'est ce pas que les faiz et gestes *memorisez* et racontez en icelles ne soient veritables et advenus. (*Lancelot du Lac*, prol., éd. 1488.)

Ay fiché l'encre de mon entendement agité de diverses manieres en lieu qui m'a semblé plus delectable et mieulx digne d'estre *memorizé*. (*Id.*)

Suisse rom., *mémoriser*, apprendre par cœur.

MEMPHITE, s. f., pierre de Memphis :

La pierre nommée *memphite*. (G. BOUTCHET, *Serees*, III, 84, Roybet.)

1. MEN, voir MON.

2. MEN, voir MIEN.

MENABLE, *magnable*, *mesnable*, adj., ductile :

Esjoyssies vos au seignor en la harpe, e en la vois de saume, e en les bouzignes *maynables* e en la vois de la bouzigne faite de corne. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 117c.) Lat., in tubis ductilibus (Ps. xcviij, 6.)

Et fist une chaundelabre *mesnable* de or tres net. (*Bible*, Exode, ch. xxxvii, v. 17, Richel. 1.) Lat., ductile.

Ductilis, *menables*. (*Gloss. de Salins*.)

MENACABLE, - *assable*, - *asable*, *menacable*, adj., menaçant :

Voix *menaçable*. (BRUN. LAT., *Tres.*, III, 2, Chabaille.)

Et denz et langue *menaçable*.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 52 r°.)

Et l'une des bestes disoit

A voix horrible et *menaçable*.

(MAGÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 184d.)

Menassable manière.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 185d.)

Sentence *manechable*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 87b.)

MENACABLEMENT, *menass.*, *menas.*, *manech.*, adv., d'une manière menaçante :

Cria espoentablement
A grant voix *menassablement*.
(MAGÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 195b.)

Si dist moult *menassablement*...
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 185d.)

Si li dist *manechablement*
Qu'il laissast sa fole ignorance.
(*Id.*, f° 228f.)

La terre s'ouvrist devant eux et issit une ymaige a la semblance de Achilles... et disoit l'ymage *menassablement* : Qu'est ce cy, Grégeois ! (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, f° 144 v°, éd. 1493.)

MENACEMENT, - *asement*, *manechement*, s. m., menace :

Que vos ne l'aurez ja por nul *menacement*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10c.)

... Et me menace durement,
Mes ja por son *menacement*
Ne lairai que querre ne l'aïlle.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 182c.)

Lors leur conta de l'ange toute la vision
Et le *menacement* et l'admonition.
(*Girart de Ross.*, 6237, Mignard.)

Quand j'ouy ce *manechement*.
(DEGUILLEVILLE, *Pelerinage*, ap. Duc., *Manaciare*.)
Menacement : m. A menacing, a threatening. (COTGR., éd. 1611.)

Menacement, acte de menacer. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Menacement, m. Amençamiento, ame-naça. (C. OUDIN, 1660.)

MENACEOR, - *eur*, *menasc.*, *menass.*, *manasc.*, *manec.*, *manech.*, s. m., celui qui menace :

Ja ne sera hardis jovenes hom *maneciére*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 72d, Michelant.)

Po de tex *manecours* voi
Qui parolent si egrement.
(*Renart*, Br. IX, 1344, Martin.)

Car chi a uns grans buveours,
Sour lor mangier *manechours*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 62b.)

Et tout ne l'eust encore pas fet cil *menacierres*... (*Establ. de S. Louis*, I, xl, p. 57, var., Viollet.)

Ouques estouz ne bobanchieres
Ne fu ne vi ains *manechieres*.
(WATRIQUET, *li Dis du Connestable de France*, 211, Scheler.)

Bien souvent les grans *menaceurs* sont de moins d'effect. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 152 v°.)

De soy tenir fort et pourveu contre ses *manasceurs*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 72, Buchon.)

Eulx mesmes qui estoient *menasseurs* se rendirent vaincus. (*Id.*, *Chron. du D. Phil.*, ch. xli.)

Orgueilleux *menaceurs*. (A. CHART., *l'Esper.*, OEuv., p. 369, éd. 1617.)

Le menacé requierre seurte et le *menaceur* deniege a la donner. (*Coust. de Bret.*, f° 53 r°.)

S'il advient que le menacé meffait au *menaceur*. (*Id.*)

Renieurs, bateurs et *menasseurs* de gens. (*Id.*, f° 221 r°.)

De grand *menasseur*, peu de fait. (DES PERRIERS, *Nouv. recreat.*, De celui qui achiva l'oreille..., f° 40 r°, éd. 1564.)

Les Gaullois sont *menaceurs* et malparlaus. (J. DE CASTELNAU, *façons et coust. des anc. Gaullois*, f° 13 r°, éd. 1539.)

On a bien veu d'aussi grans criars et *menasseurs* que toy, suus qu'ils ayent fait beaucoup de mal. (*Explicat. mor. d'aucuns prov. comm. en la lang. fr.*, à la suite du *Thresor* de Nicot.)

— Adj., menaçant :

Tedagasus, qui avoit yeulx cruels et *menasseurs*. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII, 13, f° 204 v°, éd. 1513.)

Les edits *menaceurs*...
(*Vauq.*, Sat., V, a. Jamel, Travers.)

— Fémin., *menaceresse*, celle qui menace :

Je suis tantost souefve et flatterresse, et tantost je suis *menaceresse* et cruelle. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 1, f° 136 r°, éd. 1513.)

MENACEUR, voir MENACEOR.

MENACEUSEMENT, - *cheusement*, adv., d'une manière menaçante :

Regarda fermement et tournoya ses yeulx forcenez *menaceusement* contre les barons. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 33c.)

Il regarda en *menaceusement* tournant ses yeulx foursennez contre les barons des Etrusques. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 103b.)

Ouyt le peuple les louenges d'iceluy aussi debonairement qu'il avoit ouy ses accusations *menaceusement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 194 v°.)

Il avoit ouyt ses accusations *menacheusement*. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10511, VI, VI, 1.)

MENACEUX, adj., menaçant :

Minax, *menaceux*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 181 r°.)

Si vi Fortunee qui portoit cruel et *menaceux* visaige. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IX, 8, f° 225 v°, éd. 1515.)

Ils sont allez selon leur foiblesse, faindre cette sotte image, triste, querelleuse, despitte, *menaceuse*, mineuse, et la placer sur un rocher a l'escart, emmy des ronces. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxv, p. 91, éd. 1593.)

MENACHEUSEMENT, voir MENACEUSEMENT.

MENACIER, *manecier*, *menecier*, *manechier*, s. m., menace :

Dist Karahuus : Laissez le *manecier*.
(*Erif. Ogier*, 2692, Scheler.)

Gautiers, trop dure longuement
Cist *meneciers*.
(*Chaus.*, ms. Berne 389, f° 87 v°.)

Sire, dist Marke, le *manechier* ne vous puis tolr, car li dire et li faire ne sont pas pareil. (*Roman de Mark Calon*, ap. Roq.)

1. MENAGE, s. m., action de mener :

Pour le *menage* et arrimage desd. deux perches de mollon, .LXX. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, xvi^e s., p. 128, Deville.)

2. MENAGE, voir MESNAGE.

MENAGEMENT, voir MESNAGEMENT.

MENAGERIE, voir MESNAGERIE.

MENAGIER, voir MESNAGIER.
 MENAIDE, voir MANAIDE.
 MENAIE, voir MANAIE.
 MENAIS, voir MANOIS.
 MENAISGIEREMENT, voir MESNAGIEREMENT.
 MENANCE, voir OUTREMENANCE.
 MENANDIE, voir MANANTIE.
 MENANT, voir MANANT.
 MENANTIE, voir MANANTIE.
 MENANTISE, voir MANANTISE.
 MENASABLE, voir MENAÇABLE.
 MENASABLEMENT, voir MENAÇABLEMENT.
 MENASSABLE, voir MENAÇABLE.
 MENASSABLEMENT, voir MENAÇABLEMENT.
 MENASSEMENT, voir MENACEMENT.
 MENASSERESSE, voir MENACEOR.
 MENASSEUR, voir MENACEOR.
 MENATE, s. f., sorte de pierre précieuse :
 Celidoide, galgate, *menate*. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)
 MENATEREL, voir MENESTREL.
 MENAUBLE, voir MANABLE.
 MENAYDE, voir MANAIDE.
 MENAYE, voir MANAIE.
 MENAZ, cas suj., voir MANANT.
 MENBOR, voir MAINBOUR.
 MENBORNIR, voir MAINBOURNIR.
 MENCALDE, s. f., mesure de terre produisant un menchaout de blé :
 Avons donné .iiii. *mencaldes* de no tiere geisant en no tieroer as religieux de Femy. (1198, *Don. d'une pièce de terre*, Tailliar, p. 7.)
 MENCALDEE, voir MENCHAUDEE.
 MENCALT, voir MENCHAUT.
 MENCIAUD, voir MENCHAUT.
 MENCIAUDEE, voir MENCHAUDEE.
 MENCIAULD, voir MENCHAUT.
 MENCIAULDEE, voir MENCHAUDEE.
 MENCIAULT, voir MENCHAUT.
 MENCIAUT, voir MENCHAUT.
 MENCEUDEE, voir MENCHAUDEE.
 MENCHAL, voir MENCHAL.
 MENCHALDEE, voir MENCHAUDEE.
 MENCHAUDEE, - *chaldee*, - *caudee*, - *kaudee*, - *cauldee*, - *caldee*, - *coldee*, - *cou-*

dee, - *ceudee*, s. f., mesure de superficie valant à Douai 33 ares, à Condé 24 ares 27, à Valenciennes 22 ares 98, dans le Cambrésis 100 verges, et dans le Hainaut 80 verges :

Quiconques ahennera d'un seul cheval il peout ahenner pour .vi. sols jusques a .xii. *mencaldee*s de terre. (1216, *Charte d'Oisy*, Tailliar, p. 53.)

Une moie et une *mencoudee*. (*Chirog. d'oct. 1218*, Arch. mun. S.-Quentin, l. 24.)

.xxv. *mencaldee*s de terre. (1243, *Chart. d'Aire*, Wailly.)

Une *mencoudee* de tere. (1248, Mor., 170, fo 3^{ro}, Richel.)

Sis *mencaldee*s de terre. (Mars 1249, Anchin, Arch. Nord.)

.iiii.^{xx} *mencaldee*s de terre. (1250, *Liste des hommes liges de l'avoué d'Arras*, Tailliar, p. 181.)

Trois *mencoldee*s et demi de terre. (1265, Moreau 183, fo 175^{ro}, Richel.)

.xiiii. *mencaldee*s de terre. (1267, *Ch. de l'abb. de Bohéries*, Arch. L 992, pièce 90.)

Cieuncquante et cieunc *mencaldee*s de tiere. (Juill. 1272, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

.xxii. *mencaldee*s. (*ib.*)

Une *mencoldee* de tere. (1287, Chap. cath.-Noyon, Muirancourt, Arch. Oise, G 1867.)

.xxv. *mencaldee*s de tere. (1290, 2^e *Cartul. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

Pour le vente de .xxv. *mencaldee*s et .iiii. quartiers debos vendus a Robert Coupelet, chascune *mencaldee* .iiii. lb. (1302, *Compte de Beuvry*, Soc. des Antiq. de Morinie, 117^e livr., 1881.)

Deus *mencaldee*s de terres ahanavles. (1317, Arch. JJ 56, fo 74^{ro}.)

L'autre pieche qui contient sept *mencaldee*s de terre... (1317, *Cart. de Lihons*, Richel. l. 5460, fo 45^{vo}.)

Congnute chose soit a tous que comme je, Rogues li borgnes, chevaliers devant dis, aie tenu en soihestes dusques au temps present dis *mencaldee*s de terre. (*ib.*)

Deus *mencaldee*s de tiere. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, ccccxiv, p. 525, Hautcœur.)

En outre je donne et legate au prouffit de la meme fondation trois fiefs que j'ay de mon acqueste au village de Lesdem, les deux de chacun cinq *mencaldee*s, l'autre de sept *mencaldee*s de terre, et encore ung aultre fief de sept a huit *mencaldee*s de terre au village de Marcoing. (12 déc. 1607, *Test.*, Bulletin de la Commiss. hist. du Nord, t. IV, p. 238.)

Par ladite coustume, en relief, don, vente ou transport de terre cottiere ou main ferme, appartient au seigneur pour le droit seigneurial de chascune *mencaldee* de luy tenue quatre deniers parisis d'entree, et autant d'issue, et pour le manoir 12 deniers parisis. (*Coust. de Lens*, 9, dans les *Coust. gen. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

MENCHAUT, - *caut*, - *cau*, - *quaut*, - *kaut*, - *cault*, - *cauld*, - *caud*, - *call*, - *coll*, - *coult*, - *chol*, - *col*, *main.*, s. m., sorte de mesure pour les grains et la terre :

Et ves chi .i. *mencaut* de blé

Pour Jehan le Keu, no serjant.

(*Li Jus Adam*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy. age*, p. 67.)

.iiii. *mencols* de terre. (*Traduct. du XIII^e s. d'une charte de 1180*, Arras, Arch. S 5207, suppl., n^o 31.)

Jou Gilles, avoues de Buscignies, fac savoir a tous chiaus ki sunt et ki avenir sunt ke li eglyse S. Geri de Cambrai men ancestre en auve et pour warder les homes de le vile devant dite anchyement apela, si ke pour cele advocation otria li eglyse devant dite al avoué k'il a cascun oste de le vile devant dite prenderoit .i. *mencaud* d'avaine et .i. pain de mais et une gbeline et .vi. d. cascun an, saus as clers et as chevaliers. (*Traduct. du XIII^e s. d'une charte de 1201*, Cartulaire de St Geri de Cambrai, titres de Busigny, pièce 11, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. IV, p. 218.)

Mon signeur l'abé (poelt) de soufissance demander de la capelerie dou castiel de Viteri plus k'il n'est en nombre. Il est a savoir .xviii. *mencaus* de blé et les .ii. pars d'un *mencaut* et .x. *mencaus* d'aveine a la mesure de Douay. (*Traduct. du XIII^e s. d'une pièce de 1202*, ap. Brassart, *Pr. de l'Hist. du chat. de Douay*, I, 85.)

Li sires de Bailluel el mont est homme l'avoé por .xx. *mencos* d'avaine qu'il prent al gavele. (1250, *Liste des hommes liges de l'avoué d'Arras*, p. 181, Tailliar.)

Et si doit li four tenir le mesure de quatre *mencaus*. (1263, *Act. sur les dev. du Fournier d'Allues*, Tailliar, p. 256.)

Un *mencaut* de blé. (*Charte de 1275*, Moreau 199, fo 196^{ro}, Richel.)

.iiii.^{xx} *mencaus* de blet. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, fo 2^{ro}.)

.i. *mencalt* d'avaine. (1299, *Cart. d'Arras*, Richel. l. 17737, fo 126^{vo}.)

.ii. *mencaus* d'avaine a la mesure de Beuvry. (1302, *Compte de Beuvry*, Soc. des Antiq. de Morinie, 117^e livr., 1881.)

Por trois *mencols* deus verges e demie de terre. (1304, *Cart. de Royaulieu*, Richel. l. 5434, fo 14^{vo}.)

Elle avoit vendu bien loialment... pour le pris de quatre livres de parisis... trois *mencols* de bos... seant au terroir de Evricourt. (*Pièce de 1312*, ap. Bordier, *Phil. de Remy*, Piéc. just., p. 115.) Impr., *mentols*.

.xii. *mencaux* de blé et .vi. *mencaux* d'avoine. (1373, *Reven. de l' Hosp. de S.-J. de Jer.*, Arch. S 5543, fo 22^{ro}.)

.i. *mencau* de blé. (*ib.*, fo 23^{vo}.)

Trois *mencaux* de terre. (12 janv. 1389, *Cart. de Choisy au Bac*, Arch. LL 1023, fo 39^{vo}.)

.viii. boisselli faciunt .i. sextar. et .ii. *maincos* faciunt .i. sextar. (*Mesures de S.-Quentin*, ap. Duc., *Modius* 21.)

J'ay veu peuple en mes livres

De famyne troublé,

Et vendre quatre livres

Ung seul *mencaut* de blé.

(G. CHASTELL. et MOLINET, *Merveilleuses adventures*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 170, éd. 1723.)

Quand le *mencault* de blé se vend quinze pattars, le pain de dix pattars... doit peser dix livres justement. (1602, *Régl. de police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Antiq. de Morinie, 45^e et 46^e livr., 1863.)

Suivant Le Duchat, *mencaut* se dit en Artois, pour signifier un demi-setier de blé.

Lieu dit, les longs *Mencauds* (Oise).

MENCHOIGNIER, voir MENÇONGIER.

MENCHOIGNABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENCHOIGNETE, voir MENÇOIGNETE.

MENCHOIGNIER, voir MENÇONGIER.

MENCHOINGE, voir MENÇONGE.

MENCHOINGNIER, voir MENÇONGIER.

MENCHOIR, voir MANCHOIR.

MENCHONCHABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENCHONCHIER, voir MENÇONGIER.

MENCHONGNAVLE, voir MENÇONGEABLE.

MENCHONGNIER, voir MENÇONGIER.

MENCHONIER, voir MENÇONGIER.

MENCHONNABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENCHONNABLEMENT, voir MENÇONGEABLEMENT.

MENCHONNE, voir MENÇONGE.

MENCHOT, voir MENCHAUT.

MENCHUNCHIE, voir MENÇONGE.

MENCHUNGE, voir MENÇONGE.

MENCINE, voir MANSINE.

MENCION, voir MANSION.

MENTIONNAIRE, voir MANSIONAIRE.

MENCIUNGE, voir MENÇONGE.

MENÇOGNEOR, voir MENÇONGEOR.

MENÇOIGNABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENÇOIGNERIE, voir MENÇONGERIE.

MENÇOIGNETE, - *choignete*, s. f., petit mensonge :
Car quant il se sot entechié
D'une petite *menchoignete*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 39, Peigné.)

MENÇOIGNIER, voir MENÇONGIER.

MENÇOINGIER, voir MENÇONGIER.

MENÇOINGNABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENÇOINGNABLEMENT, voir MENÇONGEABLEMENT.

MENCOLDEE, voir MENCHAUDEE.

MENCOLIE, s. f., conduite, façon d'agir :
Si vos dirai la *mencolie*
Que cilz ot aprinse sa mie.
(*C'est de la Dame qui aveine demandoit*, 60, ap. Montaiglon, *Fabl.*, 1, 320.)

MENCOLT, voir MENCHAUT.

MENÇONGABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENÇONGE, - *zonge*, - *songe*, - *sçonge*, - *çunge*, - *zungé*, - *sunge*, - *ciunge*, - *chunge*, - *chunche*, - *çoinge*, - *soingne*, - *choinge*, - *chonne*, - *zonie*, - *zogne*, - *çoigne*, *man.*, *meçonge*, *meçunge*, *messonge*, *meçoigne*, *meschoine*, s. f. et m., discours contre la

vérité; tout acte accompli dans l'intention de tromper; mod. mensonge :

Se l'desist altre, ja semblaist grant *mençunge*.
(*Rol.*, 1760, Müller.)

Catuns la sout ki lo tesmonie
Et si l'affirme sens *menzonie*.
(*Brul.*, ms. Munich, 193, Vollm.)

Lor peire avoient losengié
Et de *menchunge* fait haitié.
(*ib.*, 2858.)

De *menzunge* n'i ot nient.
(*ib.*, 3260.)

Sire, il me fist acroire *menzonge*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 3 v°.)

Car de *mançoinges* dire est trop anloquinez.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 22 v°.)

E sacez ke sanz *meçunge*
N'est pas fauseté ne sungé
(*S. Edward le conf.*, 3397, Luard.)

Ne m'estuet pas bourdes ataindre,
Ne *meçoignes* trouver ne faindre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 2 b°.)

Sanz *mençunge* que jo face.
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 114 r°.)

Ore est la *menzonge* aperte.
(*ib.*, f° 114 v°.)

Menchoinge voles faire croire.
(*Durmars le Gallois*, 14338, Stengel.)

Voiremant sanz faire *menzogne*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 2 d°.)

S'il preichent verité ou *mançonge*.
(MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 57 r°.)

Moult parhet *menchunche*, onques ne
sout mentir. (*Adieux de J.-C. à N.-D.*, Richel. 19525, f° 8 v°.)

Ne voilliez croire, sire rois, as *meçonges*
de Arderi le traitor. (*Amitié de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 52.)

Taisent le veir e dient le *mensunge*. (Brit. Mus. Egerton 613, f° 43^a.)

Deus destruerat tuz iceus ki dient *men-
ciunge*. (*ib.*)

C'est faulcetei ou *mansoingne* quant celui
de qui on parle n'est present. (LAURENT,
Somme, ms. Troyes 751, f° 6 r°.)

Ceste raisons ne fu mie vraie, ains fu
messonge. (*Estories Rogier*, Richel. 20125,
f° 146^d.)

Ce n'est pas voir, ains est *mensconge*.
(*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xxiii, Bibl. elz.)

Que il n'en desist nulle *menchonne*.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 99^c.)

Ne sont que faulces choses et mauvaises
menchannes trouvees pour seduire nostre-
dit peuple. (MONSTREL., *Chron.*, Additions,
t. VI, p. 155, Soc. de l'hist. de Fr.)

Nostre Seigneur ne l'a envoiet, et te
fais le peuple fier en tes *meschoines*. (FOS-
SETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V,
VI, 47.)

Ceste fille, qui, le voyant tant beau et
bien parlant, creut sa *mensonge* plus que
une autre verité. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 18^e
nouv., Jacob.)

Les fables et sottés *mensonges*.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Abb. et Fem. Scav.,
a VII, éd. s. d.)

Me payra-t'on toujours d'une vaine *mensonge* ?
(DESPORTES, *Diane*, I, xxxix.)

Reprocher la *mensonge*. (MONT., *Ess.*,
l. II, ch. XVIII, f° 285 v°, éd. 1588.)

Je publierois une *mensonge* trop evi-

dente. (18 août 1602, *Lett. miss. de Henri IV*,
t. V, p. 660, Berger de Xivrey.)

MENÇONGEABLE, - *jable*, - *gable*, *mens.*,
menss., *mench.*, *mençoignable*, *mençoingna-
ble*, *menchoignable*, *mensoignable*, *menço-
gnable*, *mençonnable*, - *ounable*, *mençon-
nable*, *menchonnable*, *menchongnavle*, *men-
souniâbles*, *menchonchable*, adj., menteur,
en parlant de personnes :

Quant oreat beu la *mençonnable* gent.
(HERMANT, *Bible*, Richel. 24387, f° 62^c.)

Ja ne sera de chen teous a *menchonchable*.
(*Gui de Nant.*, 302, A. P.)

Que tous homes estoient de lor nature
mensongables. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 135^c.)

De chou que il estoit trouvé *menchoi-
gnables* en chou qu'il avoit prophetisiet.
(*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 126^d.)

Si sera esperis *mensoignables* en le
bouche de tous les prophetes. (*ib.*, f° 119^c.)

Ne cuidies mie que Dieu soit *mençoin-
gnables* de sa parole. (GUIART, *Bible*,
Nombr., xviii, ms. Ste-Gen.)

Li rois Phelippes li dist que il estoit
mençonnables. (FROISS., *Chron.*, I, 439,
Luce, ms. Rome, f° 44 v°.)

Comme faus *mençonnables* le devoit provochier.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2330, Chron. belg.)

— En parlant de chose, mensonger :

Mensouniable prophecie. (*Merlin*, Brit.
Mus. Arund. 220.)

Car ele (la lettre) est provee a *menchon-
gnable*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. xxxv,
25, Beugnot.)

Il est aucune correction qui est *mençon-
nable* en l'ire des honteus. (*Bible*, Richel.
904, f° 38^b.)

Chose *mençoignable*.
(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 71^a.)

Mes ces *menssonjables* paroles,
Fauses et faintes et frivoles.
(MACÉ DE LA CHARITE, *Bible*, Richel. 401,
f° 187^b.)

Fables *mençongables*.
(*Met. d'Or.*, Vat. Chr. 1480, f° 1^b.)

Et c'on ne doit ce livre lire
Pour la *mençonnable* matiere
Dont il parle.
(*ib.*, p. 117, Tarbé.)

Voles vous or tenir a fable
L'Evangile et *menchonnable* ?

(DEGUILLEVILLE, *Pelerinage*, ap. Duc., *Mendaci-
loquus*.)

Paroles *mençounables*. (*Kassidor.*, ms.
Turin, f° 61 r°.)

... Soit homme veritable
Et s'il promest soit sa parole estable,
Prometre peu, et ne soit *mensongable*.
(E. DESCHAMPS, Richel. 840, f° 285^b.)

Demonstrances *mensongables*. (P. FER-
GET, *Nouv. Test.*, f° 197 v°, impr. Maz.)

En signes et en demonstrances *men-
songeables*. (*Bible*, Epit. II de Paul aux
Thessaliens, 2, éd. 1543.)

Car leur œuvre est *mensongeable* et non
pas esperit. (*ib.*, Hieremie, ch. 51.)

Vrayment le style des escrivans est *men-
songeable*. (*ib.*, Hieremie, ch. 8.)

— Faire *mençongable*, donner un dé-
menti à :

En si grant vergongne prist il ce que son signeur li dus de Braibaut l'avoit fait menconnable. (FROISS., *Chron.*, t. III, f° 17, éd. 1539.)

MENÇONGEABLEMENT, *mensongeablement*, *mençoingnablement*, *menchonnablement*, adv., mensongèrement :

Qui prophétent a vous en mon nom mençoingnablement. (Bible, Maz. 684, f° 137^d.)

Ledit de Bourgoingne par ses lectres a escript et divulghiet ou pourroit escrire menchonnablement et contre verité. (MONSTRÉL., *Chron.*, Additions, t. VI, p. 155, Soc. de l'hist. de Fr.)

Escrire *mensongeablement*, et contre verité. (Id., *ib.*, vol. I, f° 201 r°, éd. 1516.)

MENÇONGEEMENT, *mensongeement*, adv., mensongèrement :

Mensongeement, mendaciter. (Gloss. gall.-lat., Richel. I. 7684.)

MENÇONGEUR, *man.*, *mençoigneur*, *mençoigneur*, *mens*, s. m., menteur :

Ja mençoignieres n'en serai.
(Percev., ms. Mons, p. 72, Potvin.)

Non mençoignieres.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 16^b.)

Quant prince croit de legier, il ouvre la porte aux mençoigneurs de luy rapporter nouvelles. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 16, Michaud.)

Aussi est il (Satan) mensongeur et pere de toute mensonge. (Prem. vol. des exp. des Ep. et Evang. de Kar., f° 55 v°, éd. 1519.)

MENÇONGERIE, *mensongerie*, *mençoignerie*, s. f., mensonge :

Toute est de vraie estoire, nient de mençoignerie.
(De Vaspasien, Richel. 1553, f° 279 r°.)

Soy contregarder des mensongeries et faintises. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, V, 18, f° 132 r°, éd. 1515.)

MENÇONGEURS, *mensongeux*, *mençoigneus*, -ous, adj., mensonger, faux, inexact :

Et que semble, dist elle, est ce chose obscure et mençoigneuse ou digne de renom ? (Cons. de Boèce, ms. Montp. H 43, f° 12^d.)

— Menteur :

Il prechoit pais et concorde
A chaus qui amoient descorde,
As orgueilleus humilité,
Et as mençoigneus verité.
(Mir. de St Eloi, p. 80, Peigné.)

Mendus, puant ou mensongeux. (Gloss. lat.-fr., ms. Montp. H 210, f° 177 v°.)

MENÇONGEUSEMENT, adv., mensongèrement :

En eussent parlé mençoingusement
(CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 2^a.)

1. **MENÇONGIER**, -songier, -songer, -cungier, -coingier, -çoignier, -choignier, -çongnier, -chongnier, -cognier, -choingnier, -chonchier, *man.*, mensognier, mensongier, adj., menteur, faux, déloyal, en parlant de personnes :

Nient ne s'esleecent sur mei mi enemi mençongier. (Liv. des Ps., Cambridge, XXXIV, 20, Michel.)

Prestre, tu ies faus merchéniers
Et apertement mençoigniers.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, xciii, 1, Van Hamel.)

Ne me tiens a mençoignier. (Rom. du S. Graal, Richel. 24394, f° 16^d.)

S'il sunt verai ou mençoignier. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 57 r°.)

Et mostra mençoigniers eels qui le soillierent. (Bible, Richel. 901, f° 17^b.)

Or sont dolent et mal bailli
Li mençoignier et li falli.
(GAUT. D'ARR., *Eract.*, ms. Turin, f° 4^c.)

Il est mais trop de gençoieurs,
De traitours, de losengiers,
De faus priors, de mençoigniers.
(JACQ. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 815.)

Mensongiers sont li enfans des homes en lour balance et en lour poix. (Psautier de Metz, I, 172, Bonnardot.)

Entent bien et sainement la parole nostre seignor, et si ne met ne oste, que tu n'en soies menchonchiers. (Li prem. Liv. Salemons, ms. Berne 590, f° 190^c.)

Aucuns messongiers et jongleurs. (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 9, La Grange.)

Esprit mensognier. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 40311, V, II, 13.)

Esprit mençoignier. (Id., *ib.*, ms. Brux., II, f° 25 r°.)

Prophete mençongnier. (Id., *ib.*, f° 40 v°.)

Et, si briefment de ce ne se desdit,
Luy meschaira comme faulx mensongier.
(1510, *le Girouffier aux dames*, v. 500, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 267.)

Et MM. de Nassou et de Saint Py, en parlant au roy, luy ont en termes généraux dict qu'ils avoient entendu que aucuns luy avoient faict aucun rapport a la charge de monseigneur et d'eulx, et que s'il y avoit personne qui les voulsist chargier, ou monseigneur ou aucun d'eulx, qu'ils estoient gentilshommes, et qu'ils en repondroient tellement que se seroit a l'exhaltacion de leurs honneurs et a la confusion des messongiers. (4 fév. 1514, *Lett. de Merc. de Gatlinare à Marg. d'Autr.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., II, 47, Doc. inéd.)

Je le veux bien, pourvu que vous ne soyez point mensongere. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 3.)

— En parlant de chose, contraire à la vérité :

Bien savoient chele parole
Qui n'est mençoigniere ne fole.
(Rose, *Vat. Ott.* 1212, f° 64^d.)

Leur jointures sont mençoignieres en ce qu'il ne sont pas jointes com autres mes aussi com en maniere d'apoiemens. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 15^b.)

Accusation fausse et mençoigniere. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 427^a.)

Le songe est toujours mensonger.
(Mist. du siege d'Orl., 2902, Guessard.)

Harengue mençoigniere. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 40511, VII, II, 23.)

2. **MENÇONGIER**, *mensongier*, *mençoin-*

gnier, *menchonchier*, *menchonier*, *mençoignier*, *mensongnier*, *mençouner*, verbe.

— Neutr., mentir :

Feites isnelement, si nous venez boisiér,
Que je sui vo cousin germain, sans menchonchier.
(Gaufrey, 7040, A. P.)

Meisme li autre quant il seurent et oirent mençouner de l'empereour si furent moult aubaus. (Kassidor., ms. Turin, f° 216 r°.)

Menchonier, dementere. (Gloss. de Douai, Escallier.)

— Act., dire mensongèrement :

Cil l'entendi ki nel mensongne pas.
(Maccab., ms. Berne 113, Stengel, v. 201, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

Une balade maçoñnai
Ou nulle riens ne mençoñnai.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, p. 103.)

Quoy qu'un menteur a tout propos mensonge,
Verité void tous temps vaincre mensonge.
(JULTOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 50, Willem.)

— Infln. pris subst., mensonge :

Qu'ilz n'entendent aux fables des Juifz et aux mensongiers des homes. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 203 v°, impr. Maz.)

— *Mençoigné*, part. passé, dit mensongèrement :

Ce n'est donc pas une chose irventee et mensongee par nos prestres, car me ils disent, de prier pour les trespassez. (DU PLESSIER POMMERAYE, *Trois principaux poincts demonstans les heresies des ministres*, p. 72, éd. 1586.)

MENÇONGIEREMENT, -gierment, -gerement, *mençun.*, *mençon.*, adv., d'une manière mensongère :

Multipliet sunt li haanz mei mençoingierment. (Liv. des Ps., Cambridge, XXXVII, 19, Michel.) Var., *mençoingierement*.

L'en avoit aporté mençoingierement que li Romain devoient rendre a Phelipe son fils qu'il tenoient ostage. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 362^d.)

Mensongierement. Lyingly, fabulously, falsely, untruly. (COTGRAVE, éd. 1611.)

MENÇONGNABLE, voir **MENÇONGEABLE**

MENÇONGNIER, voir **MENÇONGIER**.

MENÇONJABLE, voir **MENÇONGEABLE**.

MENÇONNABLE, voir **MENÇONGEABLE**.

MENCOUDEE, voir **MENCHAUDEE**.

MENCOULT, voir **MENCHAUT**.

MENÇOUNABLE, voir **MENÇONGEABLE**.

MENÇOUNER, voir **MENÇONGIER**.

MENÇUNGE, voir **MENÇONGE**.

MENÇUNGIER, voir **MENÇONGIER**.

MENÇUNGIEREMENT, voir **MENÇONGIEREMENT**.

MENDACE, -ase, s. m., mensonge :

Quantes injures et villennies de mendases remplies furent dictes a mon pere ! (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 31, Ars. 2683.)

MENDACIEUSEMENT, adv., faussement :

Il s'en alla vers Antipater, auquel *mendacieusement* il donna entendre que ses freres avoient mys insidiateurs en embusche contre luy. (HOUGOING, *Bat. jud.*, I, 43, éd. 1530.)

Ce qu'il confessoit *mendacieusement*. (GUILL. TERRIEN, *Comm. du droit civil observé au duché de Normandie*, p. 523, éd. 1654.)

MENDACIEUX, adj., menteur :

Veniciens astutz en leurs negoces,
Semblablement des Grecz *mendacieur*.
(J. BOUCHET, *General. des roys*, epist., éd. 1541.)

— Mensonger :

Disans (les partisans de Luther) pour leur fondement inique, *mendacieux* et mauvaiz, que ce ne sont œuvres de charité, mais superstitions. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 406 r°, éd. 1536.)

MENDACITÉ, s. f., mensonge, fausseté.

Dictes moy l'art qu'entretenez
Et ne comptez *mendacité*,
Verité au cœur retenez.
(ROUSIER *des dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 180.)

MENDASE, voir **MENDACE**.

MENDE, *mande*, s. f., faute, souillure :

Si le chastie, si l'amende
Ne lait en lui tache ne *mande*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 23111, f° 288^d.)
Si le chastie, si l'amande
Ne lait en lui tache ne *mande*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f° 113^c.)

MENDEKIN, voir **MANDEKIN** au Supplément.

MENDEMENT, *mandement*, *mondament*, s. m., amendement, amélioration :

Et ces choses lesqueles nous voulons hostees du demainne de nostre dit filz et delivrees audit Guillaume Rogier ou a son procureur pour li, l'assiette et assignation faicte comme dit est, nous pourrions reprendre et retourner en baillant audit Rogier en son pais ou autre part en la langue d'oc en lieu bon et convenable autant et a la valeur des choses dessus, a perpetuité et en la maniere que baillées li sont et auront esté lesdites choses, et aussi li rendrions en ce cas tout le *mondament* notable que fait y aroit. (1343, Arch. JJ 74, f° 80 r°.)

Que les dommages qui leur ont esté faiz... on leur fera rendre... et leur en fera l'on bon *mandement*. (1371, *Ord.*, V, 396.)

MENDER (se), v. réfl., s'amender :

Mes par taunt se poët *mender*
E ses pechez bien remembrer
Qui cest escrit volt regarder.
(*Manuel de pechez*, ms. Cambridge, S. John's F 30, P. Meyer, Romania.)

MENDEUS, adj., faux :

S'estendans sous les vrayes costes jusqu'a l'os sternon, et aux *mendeuses* et fausses. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 24, Malgaigne.)

MENDI, *mendic*, *mendit*, *man.*, adj., mendiant, indigent :

Delivranz le souffraitus del plus veisus,

e le povre e le *mendit* del cruel. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxiv, 11, Michel.)

Tant rey fesisit mat ne *mendic*.
(ALBERIC, *Alex.*, 14, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Païen en fuient, les trez lor ont guerpis,
Qui la gaaigne, jamais n'an iert *mandis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 9^a.)

As *mandis* vesteures e a mangier duna.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 225, Andresen.)

Si d'armes fustes plenteis,
Or en estes povre e *mandis*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 2897, Michel.)

Qu'au partir en sera li plus rices *mandis*.
(*Roum. d'Alit.*, f° 5^d, Michelant.)

Je sai a ensiant que sui *mandis*.
(*Aiol*, 2770, A. T.)

As esquiers serai comme *mandis*
Por algue boivre ne por mengier pain bis.
(*R. de Cambrai*, 5192, A. T.)

Diva ! tornez erriere, chaitive gent *mendie* ;
Si creez mon conseil ; laissez vostre folie,
Prenez loi chrestiene, amendez vostre vie.
(J. BOU., *Sar.*, cccxcv, Michel.)

De quancque aureit mestier ne serreit puint
mandis.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 62 r°.)

Dieus par le prophete maudit
Ki repont et ki escondit
Le fourment au pule *mendit*.
(RENCL. DE MOILLIENS, *Miserere*, I, 6, Van Hamel.)

Ensi com li *mendit* ki ne monstrent mie
leur precieuses vesteures quant il deman-
dent l'almonie. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 14.)

Par confieson vraie est l'ame raverdie,
Ja tant n'ara esté de mal faire escandie
Dont est boin que cascuns ses maus en tel point
[die]

Que s'ame ne departe fors de son cors *mendie*.
(*Priere Theophile*, st. 114, Scheler, *Zeitschrift*, I, 257.)

Ou povres solent et *mandies*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 51^a.)

Ele l'a quis, comme *mendie*
En plus de liens que je ne die.
(GAUT., *Ysle et Galer.*, Richel. 375, f° 303^c.)

Car en ten cel l'avum ja mis
U nul ne poët estre *mandis*.
(CHAUDRY, *Set dormans*, 413, Koch.)

Uns povres, uns las, uns *mandis*
Qui n'a amis en cest pais.
(*Vie du pape Greg.*, p. 43, Luzarche.)

Parquoy *mendicque* et disetteuse, pria a ung archier escot de lui prester aulcune chose. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 20, Buchon.)

La guerre a faict maintz orphelins *mandis*.
(1544, *les Regrets de Picardie et de Tournais*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 146.)

Entre lesquels y avoit plusieurs pres-
tres et moines recueillis pour la plupart de
Carcassonne qu'on appelle les *mandis*
verds. (BEZE, *Hist. Eccl.*, t. III, p. 166, éd. 1880.)

La femme ne doit estre *mendice* de cousté
ce qui vient de par elle. (*Note de l'éd. 1611*
de la *Somme rurale de Bouteillier*, p. 330.)

— Avec un nom de chose :
Icist r'ont assez aspre vie,
Povre, souffraitose e *mendic*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 11101, Michel.)

— *Mendi de*, dépourvu de, dénué de :

.... Tu ies de sens *mandis* :
Cis consaus n'est pas bons, que vus contes, amis.
(*Roum. d'Alit.*, f° 77^c, Michelant.)

Li hons qui si parole sauble du sens *mandis*.
(*Fierabras*, 892, A. P.)

— Épuisé, en parlant de chose :

... Qu'il enmoënt tant prisons,
Tan bos, tant vaches, tanz mutons,
Dunt la terre ert lasse e *mendic*.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 39241, Michel.)

MENDIANCE, - *ence*, *man.*, s. f., mendicité, pauvreté :

Garde moi, Dieu, par ta puissance,
De richece et de *mandiance*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 95^a.)

... *Mendiance*.
(*Id.*, *Vat. Chr.* 1858, f° 97^c.)

Vivre en *mandiance*.
(*Id.*, ms. Corsini, f° 77^c.)

Car la n'a point de *mandiance*.
(*Id.*, f° 77^d.)

Se tu gis en *mandiance*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 25^b.)

Mieux lui vault mort que *mandiance*,
Car de trander est honteus.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 269, A. T.)

Prince, il fait tres bon des s'enfance
Congnoistre Dieu, avoir plaisance
A vivre en honneur qui moult vault,
Liement en bonne esperance,
Sans trop de biens, sanz *mandiance*,
Car quant avoir vient, le corps fault.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 840, f° 291^a.)

Mendiance : f. A beggincy. (COTGR., éd. 1611.)

MENDIC, voir **MENDI**.

MENDICANT, adj., mendiant :

De faire cesser tous autres *mendicans* et
questans en la dite diocese de Bour-
deaux. (16 juin 1520, Arch. Gir., Not.)

Qu'elle se mettoit en dangier d'estre
mendicante. (J. BOUCHET, *Noble Dame*,
f° 23 v°, éd. 1536.)

Endoctrinans, exhortans, predicans,
Mesmement vous, les quatre *mendicans*.
(*Id.*, *Ep. Mor.*, II, éd. 1545.)

Tant de gueux et *mendicans*. (DU FAIL
Cont. d'Eutr., I, éd. 1598.)

MENDIEMENT, s. m., mendicité :

Les liez en *mendement* e fer. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cvi, 10, Michel.) Lat., in mendicitate.

MENDIEN, - *dien*, - *dian*, *man.*, adj., mendiant :

Les quatre ordres *mandiennes* d'Orliens.
(*Compte d'Et. de Bourges*, 1426-1428, Com-
mune, Despense, xxi, Arch. mun. Orléans.)

Aulmosne faicte le jour des mors es hos-
pitalaux et eglises *mandiennes* de ceste
ville. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60,
f° 29 r°, Arch. mun. Nevers.)

Les quatre religions *mandiennes*. (*Entree*
de Louis XII, goth., 1498.)

Et y furent les quatre ordres *mandiennes*
seulement, sans autre clergé. (*Journ.*
d'un *Bourg. de Par. s. le règne de Fr. I.*,
p. 80, Soc. de l'H. de Fr.)

Ordres *mandiennes*. (J. BOUCHET, *Ep.*
Mor., III, éd. 1545.)

Ils ont moyen d'estre gens de bien du

rant le caresme, d'aller aux predications et gagner les indulgences aux hospitaux de Paris et quatre religions *mandiennes*, pour demander pardon a Dieu des faux sermens qu'ils ont faits l'espace de dix mois et demy. (*Purgatoire des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 266.)

— *Mendien de*, privé de :

Ma vie *mendienne* de plaisir. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 170.)

MENDIANCE, voir **MENDIANCE**.

MENDIENER, - *ienner*, - *iner*, verbe.

— Neutr., mendier :

Que de chescun qui va *mendinant* et es table de servir ou laborer soit fait de luy comme de celluy qui parte hors de hundredre et auters lieux sans lettre tesmoignale. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que les *mendinantes* impotents de servir demurgent es citees. (*Id.*)

— Act., mendier :

Et a depuis qu'il est en age quasi *mendié* sa vie. (31 juill. 1805, *Sentence du bailli de Tanqueue-Lorbette*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 43 r^e, Arch. Loiret.)

MENDIER, *mand.*, verbe.

— Neutr., être privé de, être dans le besoin, dans la détresse :

S'en saves rien, ke m'en diés.

Se non, de tout bien *mendiés*.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, xxviii, 10, Van Hamel.)

Nous devons bien, sur tout autre doimage,

Plaindre cellui du royaume de France

Qui fu et est le regne et l'eritage

Des chrestiens de plus haulte puissance.

Mais le Dieu s'ert ades de poignant lance,

Par quoy de joie et de soulaz *mendie*.

(CHRIST. DE PISAN, *Compl.*, ap. Ler. de Lincy,

Rec. de ch. hist., t. I, p. 278.)

Dont il convient que soubz ce faitz *mandie*.

(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f^o 104 r^o.)

— Act., faire des emprunts a :

Pourquoy donc sommes nous si grands admirateurs d'autrui? Pourquoy sommes nous tant iniques a nous mesmes? Pourquoy *mandions* nous les langues estrangeres, comme si nous avions honte d'user de la nostre? (J. DU BELLAY, *Deffense et illustration de la langue françoise*, l. II, ch. XII, f^o 3 v^o, éd. 1549.)

MENDIETÉ, - *teit*, s. f., mendicité, pauvreté :

Seanz en tenebres e en ombre de mort, les liez en *mendieté* e ser. (*Psall. monast. Corb.*, Ps. cvi, 40, Richel. l. 768, f^o 87 v^o.)

Car ce sont trois extremeteis

Que richesse et *mendieté*.

(ROSC, *Vat. Chr.* 1858, f^o 97^b.)

MENDIEUR, s. m., mendiant :

Chelle dist que li *mendieur*

I repairent et li mokeur.

(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f^o 39^b.)

Impudens, effrontez, *mendieurs* de repas.

(R. BELLBAU, *Œuv. poet.*, la Pierre laicteuse, éd. 1578.)

Que tous barbares ignorans cessent donc de louer tant desormais ces *mendieurs* de latin, qu'ils ne prisent d'avantage ceux qui les remettent au chemin, dont ils estoient

esgarez par je ne say quels sentiers incogneus a la trace des bons François. (TAHUREAU, *Second dial. du Democratie*, p. 338, éd. 1602.)

MENDIF, adj. et subst., mendiant :

Ne volt pas comme reis, mais cum *mendifs* entrer. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., v. 50, Hippéau.)

Pristrent avoir, e a *mendifs*

Departirent tut priveement.

(CHARDRY, *Set dormans*, 456, Koch.)

Mienz voil aillores estre *mendive*

Q'entre les miens estre cheitive.

(*Lai d'Havelok*, 547, Michel.)

Augent i povre gent, *mendis* et nun savant.

(*Scrm. de Guichard de Braulieu*, p. 31, Techener.)

MENDIL, voir **MANDIL**.

MENDINER, voir **MENDIENER**.

MENDIQUER, *mandiquer*, v. n., mendier :

Qu'ils s'en puissent vivre, nourrir, et sustenter, et leurs femmes, enfans et messagers, sans *mandiquer*. (1477, *Ord. touch. les Caqueux*, ap. Lob., II, 1362.)

MENDISTIET, *mendisted*, s. f., mendicité :

Tanz riches reis cunduit a *mendisted*.

(*Rol.*, 527, Müller.)

Tanz riches reis cunduit a *mendistiet*.

(*Id.*, 542.)

MENDIT, voir **MENDI**.

MENDOIS, s. m., monnaie des évêques de Mende :

Cum episcopi Mimatenses essent in possessione faciendi et cudendi monetam in civitate Mimatensi, cujus monetæ denarii appellantur vulgariter *mendois*. (1266, *Olim*, ap. Duc., *Moneta baronum*.)

MENDOLE, s. f., sorte de poisson semblable au hareng :

Cuits sous la cendre et appliquez, ils (les bulbes) ostent les fics, et font le mesme, y adjoustant la cendre de la teste d'une *mendole*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 165, éd. 1605.)

Mendole : f. A cackarell fish. (COTGR., éd. 1611.)

MENDRE, cas suj., voir **MENOR**.

MENDRES, cas suj., voir **MENOR**.

MENDRESSE, fém., voir **MENOR**.

MENDRIR, *moindrir*, verbe.

— Act., amoindrir, diminuer :

Qu'on ne scauroit *mendir* ne auuller.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f^o 99^e, éd. 1537.)

C'est celle la qui donne multitude

De biens a tous sans *moindrir* son estat.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f^o 71 r^o, éd. 1526.)

Pour *moindrir* ce tourment langoureux.

(GREV., *Olimpe*, p. 68, éd. 1562.)

Mais tout cela n'a peu *moindrir* ma dignité. (1568, *Complainte de France*, 1, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 35.)

Il *moindrit* le courage a ces Achaiens.

(JAWIN, *Iliade*, ch. xv, éd. 1606.)

Pour convertir cest amour en haine ou

vrayement pour le moderer et *moindrir*. (SIBILET, *Contramour*, p. 215, éd. 1581.)

— Réfl., s'amoindrir :

Ainsi faisant ce passe le martire et ce *mendrist* beaucoup l'ardeur du cuer. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 138.)

— Neutr., dans le même sens :

D'autant qu'estois audacieux,

D'autant senty *moindrir* ma force.

(GREVIN, *les Esbahis*, IV, 6, Bibl. elz.)

MENE, s. f., sorte de poisson :

Mene, as mendole. (COTGR., éd. 1611.)

MENÉ, voir **MESNIER**.

MENEAU, voir **MANEL**.

MENECEIER, voir **MENACIER**.

1. **MENEE**, *mensee*, *meneie*, s. f., un ou plusieurs sons de la trompe ou corne; son que l'on *menait* long, qu'on flait, une très longue note, ce qu'on appelle en musique une *tenue* :

Del olifan haltes sont les *menees*.

(*Rol.*, 3310, Müller.)

Palens gent font soner la *menee*,

D'Orengé issirent, s'ont la vile alumes.

(*Aleschans*, 4231, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Et fet soner .ix. cors a la *menee*.

(*Enf. Guill.*, Richel. 774, f^o 7 r^o.)

Quant la bataille est ordeneie,

Cornent li duc forte *mencie*.

(*Brut*, ms. Munich, 1641, Vollm.)

Forment maudient lor signor,

Quant il ne lor vient aidier,

Car il les ot des avant ier,

En le tour cornent la *menee*,

Moult par est lor gens effrenez.

(*Etlecle et Polin.*, Richel. 375, f^o 45^e.)

Grant noise avoit par la contree

De ceus qui sonent la *menee*.

(*Id.*, f^o 67^e.)

Maute trompe d'arain sonnent a la *menee*.

(*Chev. au cygne*, 23455, Reiff.)

Quant li chevalier por esbatre

Ou par .iiii. chemins ou par .iiii.

Repairent, fesant lor *menees*.

(*G. de Dole*, *Vat. Chr.* 1725, f^o 70^e.)

Cent cor sonner a la *menee*

Fist Orghius pour lui esbaudir.

(*Renart le Nouvel*, 542, Méon.) Impr., a l'amenee.

Se du corner voules savoir,

Cornes de chasse une *menee*

Et de queste une autre *menee*.

(HARDOUIN, *Trcs. de ven.*, p. 16, Pichon.)

— Cri des chiens :

Si le limier double sa *menee*, c'est a dire qu'il s'efforce de crier, et qu'il tire plus fort qu'il ne faisoit... (*Modus et Racio*, f^o 16 v^o, Bluze.)

Si tu les oys (une partie des chiens) abayer ou grossoyer leur *menee*, laisse aler tes autres chiens, et ils tireront aux autres, et l'attendront a chacer. (*Id.*, f^o 34 v^o.)

Si les chiens faisoient une longue hie, et par consequent le bruit et les *menees* ou voix seroient espars. (J. DE LIGNEVILLE, *Meutes et Veneries*, p. 39, Pichon.)

Elle estoit de vistesse mediocre, fort plaisante a voir chasser, la *menee* grosse. (*Id.*, *ib.*, p. 380.)

— Cri, huée, en général :

Les gentz par tut leverent la *menee* sur eux, e les pursuyvrent ou *menee* par tut. Atant entrèrent en une veye, e ne vyrent qe un lever la *menee* ou un corn. Un de la compaignie le fery par mi le corps de un quarel; atant lessa le cri e la *menee*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 80.)

— A basse *menee*, à voix basse :

En haste li ad demandé
Qui li ad la plaie donee,
Cil parole a basse *menee* ;
Sire, fait il, uns foresters.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f^o 47^d.)

— Route que prend un cerf et par laquelle il mène les chasseurs qui le suivent :

Ausi porte la teste en haut levee
Que li cers que on cache a la *menee*,
Quant li bracet le cacent a la ramee.
(*Aiol*, 899, A. T.)

Des rainsiaux brise en courant
Qu'en la *menee* vas gitant...
S'arriere restorner tu dois
Toute la *menee*...
(*Chace dou cerf*, p. 20, Pichon.)

C'est le droit de bon veneur de tousjours chevauchier *menee* par ou il le pourra faire pour trop de raisons, car s'il chevauche tousjours *menee* et est avec ses chiens, il saura la ou ses chiens fauldront. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f^o 66^c.)

Aucunefois l'en ne puet mie chevauchier *menee* ou par montaignes ou par croulieres ou bertaineres. (*Ib.*, f^o 66^d.)

Dont doit le veneur quant tous les chiens seront passes se mettre a chevauchier *menee* queue a queue de ses chiens. (*Ib.*, f^o 66^a.)

— Voyage :

Et atournerent lor *menee* et monterent sur mer a une S. Jehan et nagierent par mer. (*Chron. de Rains*, ch. I, L. Paris.)

Cette leçon est douteuse ; l'éd. Wailly, § 6, donne *muete*.

— Exploit par lequel un seigneur faisait sommer un vassal de satisfaire à ses devoirs :

Le seignor de Cliczon recongnut que il doit dou chevaliers d'ost par la raeson de la terre de Heric, mes il dit que il les doit par la *menee* au seigneur de Reux. (1294, *Reconnais.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 4114.)

— Acte :

La va il faire ses *menees*,
Et c'est ce qui plus nous desplest.
(*GREBAN*, *Mist. de la pass.*, 22376, G. Paris.)

— Compagnie :

Girard de la Croix qui a grand *menee* et grand hostel. (*Pièce de 1320*, ap. Feilbien, *Hist. de Paris*, V, 630^c.)

Or ont ils a Pelmal la bataille juree A .xxx. compaignons chascun de a *menee*. (*Combat de 30 Anglois et de 30 Bretons*, p. 16, Crapetlet.)

— Troupe, foule :

Les yeux de la pitieuse Clarinde... baignez en ameres larmes, et... dessechez d'ardens soupirs, tesmoignoient bien qu'une *menee* de passions la devoroient. (*Printemps d'yoer*, f^o 129 v^o, ap. Ste-Pal.)

2. MENEË, s. f., fagot, branchage :

Pour toutes ces estables recouvrir convient .II. c. de *menees* qui valent .I. franc... Item pour .II. c. de *menees* pour recouvrir le gelinier, .XX. s. (1384, *Proc.-verb.*, Arch. MM 31, f^o 4 v^o.)

3. MENEË, voir MANEE.

MENEGAUL, *menigaut*, s. m., seigneur, monsieur :

Deuz com est fols ki a feme se prant
Et ki en fait signor et *menegaul* !
Bien puet sovent traire malvaix jorna.
(*ANCUSES DE MOUVERON*, *Chans.*, ms. Berne 389, f^o 92 r^o.)

Li borjois a son col le lieve (l'amant de sa femme)
Qu'il n'iere de rien ses amis.
En une grant cuve l'a mis
En qui n'aura point de deduit
S'il ne set por quoi il i vint.
Li borjois a son lit revint,
Sa fame apele, si li dist :
Or tost, fait il, sans contredit,
Prenez le, si le saisissez
Par les chevos, si non laissez
Por rien qui vos doie grever,
G'irai la chandoite alumer,
Si quenoistrai ce *menigaut*.
(*Fabl. des treces*, Richel. 12581, f^o 374 r^o.)

MENEIDE, voir MANAIDE.

MENEIE, voir MENEË.

MENEISTRE, voir MENESTRE.

MENEISUN, voir MENOISON.

1. MENEL, voir MANEL.

2. MENEL, voir MOIENEL.

MENELOGUE, voir MONOLOGUE.

MENELU, voir MANNELUTH.

MENELUTH, voir MANNELUTH.

1. MENELEMENT, *mein.*, *maynament*, s. m., action de conduire, de guider :

Come lor *menement*, comme leur conduite. (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 38.)

Ducatus, *menemens* ou conduis. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Et dont le prist Symeon entre ses bras,
Et est assavoir que .III. portees ou *menemens* furent aujourduy de Notre Seigneur. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 63^c.) Plus bas : Si comme il menoient l'enfant en portant au temple.

Le *meinement* de l'artillerie est un art militaire a part. (A. DE BOURDEILLE, *du Mantem. de la guerre*.)

— Mouvement :

Le mouvement et le *menement* de la lune. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1383, f^o 59^c.)

Li premiers (commandement) est que l'en regart le *meinement* et la duchée de la question. (*Ib.*)

— Sorte de droit :

Tant en peages, homes, *maynamens*, devoirs que autres chouses et droiz conquestes. (1398, *Homm.*, la Couronne, la Rochef., Arch. Charente.)

2. MENELEMENT, s. m., ce qui fait durer :

Menement, ce qui fait durer (le feu). (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 41.)

MENENDA, voir MANENDA.

MENEOIRE, *menuere*, s. f., timon de voiture :

Trais et aveauire,
Penel et *meneoire*.
(*L'Estillem. au vilain*, Richel. 837, f^o 120^a.)

L'en prent unes roes de charette neuve, et sont mises en unes *menueres*, c'est a dire en deux limons, et qu'ils soient ex-trait... afin qu'ils braient, car au bruit de la charrette musent volentiers les bestes. (*Modus et Racio*, ms., f^o 78 v^o, ap. Ste-Pal.)

Bourg., Yonne, *menoies*, les timons d'une voiture.

MENEOR, voir MENOR.

MENER, *miner*, *moner*, *moner*, verbe.

— Act., conduire ; signification conservée :

Davant Pilat l'en ant *menel*.
(*Passion*, 202, Koschwitz.)

La pristrent terre o Deus les voit *mener*.
(*Alexis*, st. 16^a, xi^e s., Stengel.)

Cuntre Franceis sempres irez ferir ;
Si i merrez Torleu, le rei Persis.
(*Rol.*, 3203, Müller.)

Ja le *mesra* a cele escolle
Ou malement iert escollez.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f^o 7^a.)
Je vos *menrai* tot main a main.
(*Ib.*, *ib.*)

Font venir l'arme a droit chemin
Et la *muigent* a bonne fin.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 106^b.)

Car tu *manras* et conduras an la verae terre de promission, ceu est a dire ou regne dou ciel, si grant multitude. (*Vie de St Denis*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 136^c.)

Par aucune des trois fois desuis dites doit estre tenuz senz nul apel et *monez* a assecucion par le seignour. (1290, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f^o 173.)

Q'a dous mains ces chevos deront,
Si ce fiert ou vis et ou front,
Toute debrisa sa poitrine
Plus blanche ke n'est flors d'espine,
Li feris et li dolosers,
Li plourez et li lons juners
Ont a ce *mené* son gent cors,
Qu'il gist toz cois com c'il fust mors.
(*Rob. de Blois*, *Poés.*, Richel. 24301, p. 550^a.)

Frere Louuis, lesqueis *miner*
I voreis vos ?
(*Le Vescie a prestre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 113.)

Et se ansinc que l'on *moine* au pois les dites baules, chascuns trousseaux paierai .xii. deniers de paage. (Fin du XIII^e s., *Cart. de Dijon*, Richel. I, 4654, f^o 26 r^o.)

— S'employait au figuré avec des compléments très variés :

Merveillus dol en *menecient*.
(*MARIE*, *Lai del Freisne*, 357, Roq.)

Jhesus naist ; *moignet* joye cil ki ke ce soit cuy li conscience des pechiez jugievet colpavle de permanent dampnation. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 20 r^o.)

- Grant revel
Merrons entre vos et mi.
 (J. DE NUVILLE, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 25, 33.)
- Mout bone vie *moirons*.
 (JOCELINS DE BRUCES, *ib.*, III, 52, 20.)
- Or *merron* nos solas.
 (*Rom. et past.*, Bartsch, I, 49, 42.)
- Pres don boiz, joste un lairis,
 Vi *moncir* grant jote.
 (*ib.*, II, 11, 3.)
- Quar trop *main* grevenus vie
 Des maus qu'en ai.
 (MOR. DE CREON, *Chans.*, Richel. 844, f° 49 r°.)
- Sor l'herbe fresche ki verdoie
 Li damoisiaux *moine* sa jote.
 (*Dolop.*, 9273, Bibl. elz.)
- *Mens* vie d'ermite.
 (*Don pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 113^b.)
- Il *maine* sa vie en luxure. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 830, Chabaille.)
- Puis iron-a ma mere, qui grant douleur *merra*,
 Si tost com de mon pere la nouvele sera.
 (*Gaufrey*, 1289, A. P.)
- Dessoubz le ciel tout *maine* guerre.
 (CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 331, Püschel.)
- Pensez, si Juno trouve une foys ce livre, et qu'elle vienne a lire tous ces beaulx faictz, quelle festa elle luy *menera*? (DES PRER., *Cymbal.*, Dial. III, B vi r°, éd. 1538.)
- La nourrisse estant de *rechef* retournec vers la porte, le petit enfant *menoit* la plus grande joye de ce monde, montrant l'huyz avec le doigt. (LARIV., *Facet. Nuictes de Strap.*, III, t. Bibl. elz.)
- Absol., mener grand train, s'agiter :
 Aves oi, dame, de vos cosins,
 Comme manacent et *menent* devant mi?
 (*Les Lok.*, ms. Montp., f° 122^a.)
- Act., brandir :
 De l'eschaquier qu'il *moine* li a tel col doné,
 An milieu del celer l'a mort acravanté.
 (*Parise*, 1249, A. P.)
- Remuer :
Menez tout ensemble contre le fonz de l'escuelle aux doiz, jusques a tant que l'argent vif soit amortiz comme yaue. (*Chasse de Gast. Phebus*, ms., p. 101, ap. Ste-Pal.)
- Exhorter :
 La contesse de Montfort *menoit* ses gens de douces paroles et lor prioit pour Dieu. (FROISS., *Chron.*, IV, 41, Kerv.)
- Pousser à bout :
 Finablement il *fu* si *menes* et oppresses par assaulx d'enghiens. (FROISS., *Chron.*, III, 239, Kerv.)
- Influencer :
 Et les *avoit* ja tel *menes* que il estoient anques pries de son accord. (FROISS., *Chron.*, Kerv., *Gloss.*)
- Amuser, circonvenir :

Quant Loys de Baiviere vei ce que il n'en averoit aultre cose et que il estoit des cardinaux et dou pape *menes* d'escuses et de frivoles, et veoit tout clerement que li François s'enclinoient a Carle de Lucembourc et non a lui, il i. pourvei, je

- vous dirai comment. (FROISS., *Chron.*, II, 345, Kerv.)
- Traiter :
 Girars li conte li dammoisiaus senex
 Comment sa mere l'a el palais *mené*.
 (*Amis et Amiles*, 2290, Hoffmann.)
- Gouverner, administrer :
 ... Pour coy nos dis kiers aire prist et fit prendre ledite loy en sa main come sires souverains, et ne mie par jugement, mes de sa volanté, et nos pleuseurs fois l'en avons poursivi et requis, luy et ses gens, que il en ostant sa main et nos *menast* par droit et par loy et par le jugement de nos pers. (1296, *Lettre de Robert, comte de Boulogne*, Arch. Pas-de-Calais, Trésor des chartes d'Artois, A 41, 26.)
- Être tuteur de :
 Et a esté accordé entre nous et les diz habitans, que se il advenoit que aucuns desdiz habitans *menast* son enfant... (1371, *Ord.*, VII, 392.)
- Purger :
 Aucuns en y a qui sont si fors a *mener*, que pour estre plus fort purgies on leur peult aucunes fois donner un grain ou deux de... catapuche. (*Modus*, f° 68, ap. Ste-Pal.)
- *Mener une trompe*, jouer de la trompette; pris au fig., en style grivois :
 Il n'a pas le fouet pour *mener* cette trompe. He is too weak for such a wench. (COTGR., éd. 1611.)
- *Mener au tabourinet*, mener par le nez :
Mener au tabourinet, to inveagle, allure, lead by the nose. (COTGR., éd. 1611.)
- *Mener les mains*, frapper à tour de bras, se battre, combattre :
 Tuons, frappons, *menons* icy les mains. (1562. *Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 33.)
- Si ledit dom Juan a suivi la felicité de son premier exploit, il doit bien avoir depuis *mené* les mains d'une autre sorte. (*Lett. de l'Ev. d'Acqs à Ch. IX*, 17 déc. 1573; *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 456, Doc. inéd.)
- Il n'y a point de soldats plus resolués que ceux la, ils ne desirent que de *mener* les mains. (MONTLUC, *Comm.*, l. I, éd. 1594.)
- J'espere qu'ils feront tous aussi bien que nous quand ils nous verront *mener* les mains. (*ib.*, l. II.)
- Nos forces estant si inegales, je ne pus faire aultre chose que de faire fuir ceulx qui ne vouloient combattre, apres avoir taillé en pieces les autres, comme nous avons fait, ou je vous puis dire, mon cousin, que mon dict cousin le mareschal de Birou et moy avons bien *mené* les mains. (8 juin 1595, *Lett. missives de Henri IV*, t. IV, p. 366, Berger de Xivrey.)
- *Mener les mains sur*, combattre vaillamment contre :
 Je suis certain que vous eussies esté bien aysé de veoir ceste jeune noblesse *mener* les mains sur les Espagnols si courageusement qu'elle a fait. (3 juin 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 793, Berger de Xivrey.)

- Réfl., se conduire :
 N'est mie reis leiaus ne net
 Qu'issit deslelaument se *meine*.
 (BEX., *D. de Norm.*, II, 15991, Michel.)
 Qui trop m'i *mein* deslelaument.
 (*ib.*, II, 14593.)
- Brehu, fet il, avec moi ne vendroiz vos mie; kar deslelaument vos estes *menez* vers moi. Si n'ai plus cure de votre compaignie. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 814.)
- Selonc che k'il se sont *meé*
 Aije cascun d'iaus assené.
 (*Vrai Aniel*, 149, Tobler.)
- Se mener à, tendre, aspirer à :
 Uns hons nes de basse lingnie
 Qui maia vie a *decoite* lingnie a droit lingnie err.
 Et de bien faire si se paine
 Qu'il a cevre gentil se *maine*,
 Guidiez vous qu'il perde sa paine?
 (WATRIQUET DE COUVIN, *li Dis de l'Ortie*, 16, Scheler.)
- Puisqu'a vilanie se *maine*
 Je n'ai pas tort se je le claimé
 Riche vilain.
 (*ib.*, l. 186.)
- Se pourvoir :
Mene toi bel selonc ta rente
 De robes et de chaucement.
 (*Rose*, 2151, Méon.)
- MENERESSE, - *erresse*, s. f., guide, conductrice :
 Sembla bien (la Haine) estre *meneresse*
 Corroceuse et tançonerresse.
 (*Rose*, Richel. 1573, f° 2^a.)
- Tou ame si est *meneresse*
 Du corps et sa gouverneresse.
 (DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 45^e, impr. Institut.)
- Soy faisant duchesse et *meneresse* des autres vierges. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 344.)
- Ma compaignie et ma *menerresse*. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 1614.)
- Par le conseil de celle royne les vierges estoient conqueillies de divers royaumes, et elle estoit tous jours *menerresse* d'ycelles. (*ib.*, f° 272^b.)
- Ductrix, *meneresse*. (*Gloss. de Salins*.)
 Ductrix, *menerresse*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)
- MENERETE, voir MINORETE.
- MENERIL, s. m., outil pour la chasse aux filets :
 Qui veult tendre ceste raiz aux pinssons paysans... elle doit estre tendue a un *meneril*. (*Modus et Racio*, ms., f° 84 v°, ap. Ste-Pal.)
- MENERESSE, voir MENERESSE.
- MENERTEL, voir MENESTREL.
- MENESCAL, s. m., artisan :
 Seront tenuz lesdits baillies par chacun moyz une foys visiter toutes les botiques et ouvrages des *menescalz* d'icelluy mestier. (Août 1582, *Estat. s. la maist. de coterie*, Liv. noir, Arch. mun. Montauban.)
- MENESTEREIL, voir MENESTREL.
- MENESTEREL, voir MENESTREL.
- MENESTEREUL, voir MENESTREUL.

MENESTERIER, voir **MENESTRIER**.

MENESTIER, voir **MESTIER**.

MENESTRALISIE, - *ancie*, s. f., art du ménétrier, du ménestrel :

Sunt faites tutes a mestria,
De bone et leau *menestrancie*.
(S. Edward le conf., 2304, Luard.)

Johan, fet il, vus savez assez de *menestralsie* de jogelerye. (Foylg. Fitz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 66.)

Johan fist le jour meynete *menestralsie* de tabour e d'autre instrumentz. (Ib., p. 76.)

MENESTRANCIE, voir **MENESTRALISIE**.

MENESTRANDIE, voir **MENESTRAUDIE**.

MENESTRANDIER, voir **MENESTRAUDIER**.

MENESTRANDISE, voir **MENESTRAUDISE**.

MENESTRANDRIE, voir **MENESTRAUDERIE**.

MENESTRANDRIER, voir **MENESTRAUDIER**.

MENESTRAU, voir **MENESTREL**.

MENESTRAUDER, *menstrauder*, v. n., faire le métier de ménestrel, de conteur, de joueur d'instruments, de bouffon, de chanteur, etc. :

La nation des Grecz par tres grant prudence scet bien flater et *menstrauder*. (ORESME, Trad. des Remed. de fort. de Petrarque, Ars. 2671, f^o 33 v^o.)

De faire maintenir la dedicasse d'icelle eglise et paroisse, y faire danser et *menstrauder*, donner espinette, rose ou joyau. (Cout. de Lille, I, 29, Nouv. Cout. gen., II, 894.)

MENESTRAUDERIE, - *anderie*, *menestrandrie*, s. f., l'assemblée, les concerts des ménétriers :

Le *menestraderie* douce vie y menoit.
(H. Capet, 4943, A. P.)

Ce roy ayant nourry un bouffon, qui luy servoit aussi de menestrier (car ce roy avoit tousjours une belle *menestrandrie*), il pensa que ne voyant point son seigneur, il luy en estoit pis, et aussy qu'il aymoît le roy son maistre. (G. BOUCHET, Serees, XXXIV, Rouen 1635.)

Menestranderie, compania de menestriles o sonadores. (NICOT, Thresor.)

MENESTRAUDIE, - *trandie*, s. f., art du ménétrier, musique, chant :

S'oy qu'il estoit esmes
De toutes les *menestrudies*
Et de toutes les melodies
Qu'il convenoit a faire joie.

(De l'Emper. Constant, 554, Romania, VI, p. 168.)

Menestrel font *menestrudie*
De tabors et de vielor,
Et li autre de biau par er.

(BRETEL, Tourn. de Chauv., 2374, Delmotte.)

Li menestrel i sont qui font *menestrandie*.

(Dit des Mais, Jub., Nouv. Rec., I, 192.)

Or convient il que resbaudie
Soit joie par *menestrudie*.

(J. de CONDÉ, li Dis des Jacobins et des freneneurs, 121, Scheler.)

De le *menestrudie* y fu ly sons ois.
(H. Capet, 4148, A. P.)

Et (Orpheus) tant bien canta et viela, ke li mestre d'infler li rendirent pour se bonne *menestrudie* se feme. (Li Ars d'Amour, II, 323, Petit.)

Comme Hennequin et Willequin menestrez se feussent mis a servir li connestable d'Angleterre de leur mestier de *menestrandie*. (1373, Arch. JJ 103, pièce 68.)

— Instrument de musique :

A grant fuison de trompes et de trompetes et de *menestrudies*. (FROISS., Chron., I, 340, Luce, ms. Rome.)

Grant noise de trompes et de neckaires et de toutes manieres de *menestrudies*. (Ib., ib., II, 38, Luce.)

Et l'amenerent dedens le cité a grant quantité de trompes et de pluisseurs *menestrudies*. (Ib., ib., III, 261, Luce, ms. Amiens.)

Si entra en le ville de Bervich a grant ordenance de *menestrudies*. (Ib., ib., IV, 432, Luce.)

Et fu amenee la roine tout au lonc de Londres, et le roi d'Escoce en sa compagnie, a grant fuison de *menestrudies*, jusques au palais de Westmoustier. (Ib., ib., IV, 246, Luce, ms. Rome.)

Et ensi fu amenes, en grant fuison de *menestrudies*, jusques en l'ostel de Savoie. (Ib., ib., VI, 96, Luce.)

Wallon, *mestradeie*, musique.

MENESTRAUDIER, - *trandier*, - *trandrier*, s. m., ménestrel :

L'aveugle *menestrudier* laissant son violon. (G. BOUCHET, Serees, III, 236, Roybet.)

Un bouffon servoit a son maistre de *menestrudier*. (Ib., ib., V, 62.)

Scachant donc ce bouffon de *menestrudier* que son roy estoit party d'outre mer, mais nul ne scachant en quel pays il estoit arrivé, il s'en va d'Angleterre, et chercha maintes contrees, pour sçavoir s'il en pourroit ouyr nouvelles. (Ib., ib., XXXIV, Rouen 1635.)

MENESTRAUDISE, *menestrandise*, s., l'art d'un menestrier, celui de jouer des instruments, de chanter, de réciter des contes, des fabliaux ; les airs exécutés par le ménestrel :

L'art de *menestrudise*. (ORESME, Rem. de fort., Ars. 2671, f^o 46 r^o.)

Ayant receu l'umblé supplication du roy des menestriers et des autres menestriers joueurs d'instruments tant haulx comme bas, pour leur science de *menestrandise* faire et entretenir selon certaines ordonnances par eulx autresfois faictes. (1407, Stat. pour la commun. des menestr., Ord., IX, 198.)

Nous avons receu l'umblé supplication du roy des menestriers... contenant comme de l'an 1396, pour leur science de *menestrandise* faire et entretenir. (1467, Arch. JJ 161, pièce 270.)

1. **MENESTRE**, s. f., sorte de soupe :

Les Arabes vendent la semence de sumac par les marches pour saulpouldrer leurs viandes, soit riz, bouillons, brouets, et autres telles *menestres* faictes a leur

mode. (HELON, Singularitez, I, 52, éd. 1554.)

La diete ou maniere de vivre soit mince, et telle que n'engendre fiente, ne superfluites putrefactives, ains qui consolident. Et a ce louent les quatre maistres ceste *menestre*. Pr. du son de froment.... (JOURN., Gr. Chir., p. 308, éd. 1898.)

Et encore au XVII^e s. :

Mon docteur de *menestre*, en sa miee alteree,
Avoit deux fois autant de mains que Briaree.
(REGNIER, Sat., X, Jouaust, p. 98.)

De la dodine, de la *menestre* et d'autres telles sauces friandes et delicates. (ŒUV. de Lucian, I, I, f^o 256 r^o, éd. 1613.)

Faut il me veoir icy reduit

A n'avoir rien, ny cru, ny cuit,

Que la *menestre* et la salade ?

(ST-AMANT, Rome ridicule, st. 67, p. 36, éd. 1643.)

Menestre. — C'est un certain ragoust fait avec du brouet et une espeece de paste qu'on nomme vermicelli ou maccaroni. (Remarq. de Conrart sur la Rome Ridicule.)

D'un si grand appetit je pourrois en repaistre
Que je les mangerois defaillant leur *menestre*.

(ТВОРИЛЪ, l'Importunité, dans le Parnasse sat., p. 313, éd. 1680.)

Menestre, offa. (DUEZ, Compend. gramm. gall., p. 32, éd. 1660.)

Un potage s'appeloit de la jaffe, a present, c'est de la *menestre*. (Le Jargon, éd. 1660.)

L'ingrat epoux lui fit tater

D'une *menestre* empoisonnee.

(SCARR., Sat. contre Baron.)

De peur de s'echauder en mangeant sa soupe, on voit sans aucune pitié morfondre une miserable *menestre*, dans l'attente d'un tardif Benedicite. (DASSOUCI, Avant., c. 5, Bibl. gaul.)

— *Payer la menestre*, locution proverbiale, tirée des exigences des aubergistes, qui font payer chèrement aux voyageurs les repas qu'ils font, à peu près comme on dit payer l'écot, ou payer les pots cassés :

Lui et ses satrapas

Payeront la *menestre*.

(Chans. sur la bat. de Marign., ap. Ler. de Lincy, Rec. de ch. hist., t. II, p. 59.)

Fabricio, en la bataille de Ravenne, combattant vaillamment et enfonçant furieusement un gros de cavallerie françoise, fut fort blessé et pris prisonnier, non sans grand peur et belle vesarde qu'il eut que le roy de France Louis XII ne lui fist payer la *menestre* de sa revolte, comme infailliblement il eut fait sans Monsr. le duc de Ferrare, Alfonse, ce brave, vaillant et bon prince, auquel ayant esté mené, et l'ayant prié d'avoir pitié de luy, et qu'il ne tumbast surtout devant le roy, il en eut pitié, et le fit tres bien panser, guerir et delivrer. (BRANT., Grands Capit. estrang., I, VII, Bibl. elz.)

Il l'eust retenu tres bien prisonnier, et luy eust bien fait payer la *menestre* de sa folie ou sottise. (Ib., Capit. fr., Lesparre.)

Assurez vous qu'ilz en payarent bien la *menestre* et penderie, car il n'y eut maison de tous ces messieurs qui ne fust exposee au feu. (Ib., Gr. Cap. fr., IV, 322, Lalanne.)

Argot, *menestre*, polage.

2. **MENESTRE**, ministre, s. f., pupille :

Trompettes, clairons, *menestrelz*, lutz et psalterions y avoit assez. (Id., *ib.*, c. 122.)

Les fraiz tant en habillemens, torches, *menestrez*... (1839, Arch. mun. Compiègne, BB 19.)

— Médecin :

Cyrgiens et autres *menestrez*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 5^b.)

— Officier de justice, officier d'église :

Il (le princier) ne porra destrendre ne force faire a maior n'a *menestrel* n'a altre home Saint Pol. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Li glize Nostre Dame de Cambrai par le *menestrel* de le glize ki de çou avoit especial commandement. (1235, *Lett. de Sobier, official de Cambrai*, N.-D. de Camb., CCXCIX, Arch. Nord.)

Tuit li maior et tuit li *menestrel* de cel bans. (Déc. 1255, *Transact. ent. l'abbé de S.-Vinc. et le sieur d'Aspremont*, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Li prevois lais de S. Amant ki apieles estoit *ministeriaus* ou sierjans. (Charte de 1284, Moreau 206, f° 148 r°, Richel.)

Item que a faire ledit essay (des poids et mesures) ly *menestrelz* doivent avoir de chascune ayme un denir. (1355, *Hist. de Liège*, II, 422.)

Nous, George, par la grace de Dieu evesque de Metz, savoir faisons a tous que pour certaines causes avons donné et concedé, donnons et concedons par ces presentes a Dudouey, nostre bourgeois de Baccarat, l'office de bannal *menstrey* de nostre dicte ville et ban de Baccarat, pour icelui office avoir, tenir et exercer sa vie durant tant seulement, voulant qu'il joye et use des franchises, prouffis et libertes appartenans aud. office de toute ancienneté. Pourquoi, mandons et commandons a nostre chastellain, maire, justice et communalte de nostre dicte ville et ban de Baccarat, que led. Dudouey aient et tiennent de cy en avant pour bannal *menstrey* de nostre ville et ban, et lui sueffrent et laissent joir et user de droitz, prouffits et libertez qui aud. office appartiennent de toute ancienneté. (1469, *Cart. de l'év. de Metz*, Arch. Mos., G 7, f° 122 r°.)

Aux tres magnifiques, nobles et honorables, prudens et sages seigneurs, *ministraux* et conseillers, ... cui est l'adresse d'une lettre qui se termine ainsi : Le *Ministral* du Conseil de Tisintes. (VILLEROY, *Mémoires*, t. VII, p. 347, éd. 1723.)

— Vaurien, mauvais sujet :

Clitquet, peu prisa son castel,
Qui a cest cornu *menestrel*
Commanda si bele ricioise.

(J. BOD., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. à., p. 191.)

Je sui chi venus pour vous deus,
Car je ne sai ques *menestreus*
A cheval pria d'amer ore
Marotain.

(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, p. 371, Coussemaker.)

As leceours, as *manestreus*.

(MOUSK., *Chron.*, 22433, Reiff.)

Petits fustes vous moult tingneux,
Encor estes vous *menestrelz*.

(*Les Gens d'aventure*, Richel. 837, f° 260^a.)

Les mençonges des losengiers et des *menestereus* et des truffeleurs. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 4 v°.)

Si li murtriers qui tuent li genz aporent aucune chose de ceux que li auront tuez, et le portent chez aucunes genz, et li gent sachent bien que li soint teulx *menesteraux*, et il le receyvent, il en sont auxi bien pendables comme li murtriers. (*Coust. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2468, XXXI.)

— Adj., *femme menestral*, femme galante :

Dous dameiseles *menestrales* vindrent devant le rei Salomun. (*Rois*, p. 235, Ler. de Lincy.)

Issi se confortent cil quant vont aus femmes *menesteraus*, aus veves, aus chanherires et aus filles aus pseudommes, aus puceles et a totes celes qui volent consentir a faire lor folies. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 40 r°.)

— *Menestrelle*, s. f., musicienne :

A Gracieuse d'Espagne, *menestrelle* de la royne... xx. l. tz. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 189.)

A Gracieuse Alegre, *menestrelle* du pays d'Espagne. (1409, *Compt. roy.*, Hôtel de la Royne, ap. Laborde, *Emaux*.)

1. MENESTRER, voir MENESTRIER.

2. MENESTRER, voir MENISTRER.

MENESTREREL, voir MENESTREL.

MENESTRERIE, s. f., action de faire de la musique :

Timpanistria, *menestrierie* de timbre. (*Catholicon*, Richel. l. 17884.)

N'abaissez point la poesie a la *menestrierie*, violerie et flageolerie. (CH. FONTAINE, *Quintil Hor.*, p. 207, Person.)

— Sorte de droit défini dans l'exemple suivant :

Au sieur declarant appartient le droit de *menestrierie* en tout et par toute la terre et seigneurie dudit Estrabonne, qui est a entendre que tous ceux et celles que se veuillent marier sont tenus prier et semoldre ledit sieur ou admodiateur de ladite *menestrierie* au festin des nocces, et y assistant luy doit estre donné refection corporelle comme l'un des autres, ascavoir la veille des nocces au soupé. (1584, *Denombrem. de J. d'Aumont*, f° 5, Arch. Doubs.)

MENESTREUL, - *tereul*, s. m., valet, serviteur :

Ne puet cuirier viez sele mise entour, qui soit a selier ni a *menestreul* nus de leur mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus *menestreus* du mestier devant dit ne puet ne ne doit avoir que .i. apprentis tant seulement, se ce ne sont si enfant ou li enfant de sa fame, né de loial mariage. (Id., *ib.*, XIV, 2.)

Li *menestereul* devant dit doivent le gueit et la taille et les autres redevances que li autre bourgeois de Paris doivent au roy. (Id., *ib.*, 5.)

Nus valles du mestier devant dit ne puet ne ne doit ouvrir a Paris du mestier devant dit entour autre *menestereul* que du mestier desus devisé. (Id., *ib.*, LXVI, 11.)

MENESTREUR, *manestreur*, *ministraour*, *monnesteur*, s. m., serviteur, ouvrier, sergent :

De nobles *menestreurs* fu l'enfant bien sierris.

(*Chev. au cygne*, 3527, Reiff.)

Qu'il ne te baille au jugeour
Qui te juge au *ministraour*
Que tu n'istroies de prison
Tant que fait aroies raison.
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 57^b.)

Que l'en amoneste les *menestreurs* a fere loiaument leur ovres. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 21^c.)

— Conseiller, instructeur, arbitre ?

On ne poroit trover plus parfait ensigneur,
Il ne ressemble mie *menestreur* engigneur.

(GILLON LE NUISIT, *Poés.*, I, 199, Kerr.)

— Ménestrel, ménétrier :

Il aloit balant et dansant et harpant devant l'arche Nostre Seigneur aussi com se il fust *menestreurs*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 98^b.)

Et les autres hiraus et *monnesteurs* paia.

(*Geste des ducs de Bourg.*, 8729, Chron. belg.)

Les museurs, trompeurs, corneurs, vielleurs et tous aultres *menestreurs*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 2.)

MENESTRIE, s. f., instrument de musique :

La jouerent et sonnerent *menestries* et trompettes. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 15, Michaud.)

MENESTRIER, *min.*, *man.*, *menestrier*, *meneterier*, - *trer*, s. m., artisan, qui exerce un métier :

Et autretant les *ministriers* cum les boviens. (Mai 1235, *Ch. du Cte de Bar*, cab. du Fresne, et Coll. de Lorr., 980, n° 7, Richel.)

Les fevres, mareschaus, charpentiers et autres *menestriers* sont moult necessaires au monde. (*Le Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 73 r°.)

— Syn. de *menestrel*, signification conservée :

Quant aucun se marie oudit fief, il doit une piece de viande, deux pains et deux pos de vin, et doit estre pareil a celui de l'espousee, et le doivent apporter oudit hostel en la compagnie des *menestriers* faisans mestier. (1400, *Denomb. de la chastell. de Gisors*, Arch. P 307, f° 2 r°.)

Tant pour *menestriers* et autres despenses. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, xviii^{bis}, Arch. mun. Orléans.)

Pour la livree des *meneteriers*. (*Compt. de 1406-7*, Arch. M.-et-L., E 30, f° 46.)

Pour .II. trompeurs et .i. *menestrel*. (1411-12, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube, G 1560, f° 52 r°.)

Pour .III. *menestrels*. (Id., f° 52 v°.)

Baillé aux troys *menestriers* qui vindrent sonner a la procession de l'entree de madame (l'abbesse) a Vasles, .VII. s. .VI. d. (1469, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Leurs Majestes, faisant comme les *menestriers*, qui ne treuvent point de pire maison que la leur, passerent tout pleins de jours en visittes de belles maisons. (P. HURAUULT, *Mém.*, an 1601, Michaud.)

— Roi des *menestriers*, héraut d'armes :

Fut mandé le roy des *menestriers* qu'on

dit heraulx d'armes, qui cria lors l'esbatement qui depuis fut nommé tournoy, et cestuy la cria le tournoy. (*Perceforest*, vol. I, f° 23, éd. 1528.)

— *Menestriere*, s. f., femme qui joue d'un instrument de musique :

Tibicina. *menestriere* ou busineresse. (*Gloss. de Sâtins*.)

La demoiselle *menestriere*. (*Perceforest*, vol. II, f° 133^b, éd. 1528.)

Clodius qui n'avoit point encore de barbe, et par ce moyen esperoit n'estre point descouvert, se desguisa de l'acoustrement d'une *menestriere*. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1565.)

Il trouva moyen d'entrer secrettement dedans la maison en habit et avec l'equipage d'une jeune garse *menestriere*. (*Id.*, *ib.*, Cicero.)

Les *menestrieres* et musicienes commencerent a sonner l'aubade. (*Id.*, *Diod.*, xvii, 15, éd. 1554.)

— Adj., de ménétrier :

Et autres telles chansons plus *menestrieres* que musiciennes. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 35, Bibl. elz.)

MENETEREL, voir MENESTREL.

MENETERIER, voir MENESTRIER.

MENETRE, voir MENESTRE.

MENETREL, voir MENESTREL.

MENETTE, voir MANETE.

1. MENEUR, s. m., tuteur :

Jehanne, dame du Bois Arnaut, et Rogier du Bois Arnaut, tuteurs, curateurs, *meneurs*. (*Ch. de 1308*, Liv. Rouge de la Ch. des comptes, f° 34^{ro}, ap. Duc., *Menare*.)

Icellui suppliant ou ses amis pour lui ont fait paix et satisfaction au filz dudit Turont, qui est soubzagié, ou a ses *meneurs* ou tuteurs pour lui. (1410, Arch. JJ 164, pièce 329.)

— Procureur :

Les recepvront par leurs procureurs, ou par leurs *meneurs* qu'ils esliront a procurer leurs besongnes. (*Anc. Cout. de Normandie*, f° 54, ap. Ste-Pal.)

2. MENEUR, voir MENOR.

MENEURE, s. f., action de guider, de conduire :

Bien vos mande Renaus qui auques s'aseure,
Jà Maugis ne rendra par nestune aventure;
Dit par vos l'a perdu et par vo *meneure*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 385, Michelant.)

— Conduite :

Chascune des deus dames ert bele creature :
D'un estre et d'un samblant les avoit fet nature,
Neporquant ne sont pas d'un pris lor vesteure,
N'eles ne sont d'un sens ne d'une *meneure*.
(*De la Fole et de la Sage*, Richel. 837, f° 338^c.)

— Traits, ce qui sert à atteler :

Deux carrues... prestes de labourer avec
la huche d'un benel et les *meneures*.
(*Pièce de 1447*, ap. Beurepaire, *Etat des campagnes de la Haute-Normandie*, p. 10.)

Cf. MENOIRE.

MENEURESSE, voir MENOR.

MENEURTE, s. f., minorité :
Estre souzaagé et en estat de *meneurte*.
(8 oct. 1369, *Lett. de Jeh. de Nuiz, garde du sceau*, S.-Martin, Arch. Nièvre.)

MENEUVREMENT, voir MANOUVREMENT.

MENEYSON, voir MENOISON.

MENGABLE, voir MANGEABLE.

MENGAILLE, voir MANGEAILLE.

MENGANT, voir MANGANT.

MENGEAILLE, voir MANGEAILLE.

MENGEALLE, voir MANGEAILLE.

MENGEMENT, voir MANGEMENT.

MENGENSON, voir MANGROISON.

MENGEOUERE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MENGERIE, voir MANGERIE.

MENGEUR, voir MANGEUR.

MENGEURE, voir MANGEURE.

MENGIER, voir MANGIER.

MENGNAGE, voir MESNAGE.

MENGNEN, voir MAIGNAN.

MENGNIEU, voir MAIGNAN.

MENGNIER, voir MESHAGNIER.

MENGOIRE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MENGOISON, voir MANGROISON.

MENGNON, voir MANGON.

MENGOUERE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MENGUE, voir MANGUE.

MENGUE PAIN, voir MANGUE PAIN.

MENHAGNIER, voir MESHAGNIER.

MENHAIN, voir MESHAIN.

MENIAL, voir MESNIAL.

MENICLE, voir MANICLE.

MENIEE, voir MESNIEE.

MENIELLE, voir MANIELLE.

MENIER, voir MANIER.

MENIGAUT, voir MENEGAUL.

MENIMES, sorte de juron de femme :

Aymer, par *menimes*, nenny.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 52.)

Cf. MANENDA.

MENIQUES (sur), sorte d'affirmation, de juron :

Mais quant je pense a part moy.
Hé, qui suis je encore, je ne sçay.
M'a l'on point escript aux croniques?
Je gaige que, *sus meniques*,
Que je y suis avecq Boudereil
Ou avecq Jaquet Hurel,
Car je suis homme de renom.
(*Farce d'un qui se fait examiner pour estre prestre*,
Anc. Th. fr., II, 374.)

Et sur *meniques*, je m'engage
Que vous voulez bien que je die
Cela pour une raverdie.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 51.)

MENISON, voir MENOISON.

MENISOUN, voir MENOISON.

MENISTRE, voir MENESTRE.

MENISTREMENT, *ministrement*, s. m., administration :

Il eslut la lignie Levi au *ministrement* de son servie. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 12^{vo}.)

— Aide, secours :

Les disciples proposerent... d'envoyer [au] *ministrement* des freres qui habitoient en Judée. (*Bible*, Act. des Apostres, ch. XI, v. 29, éd. 1543.) Lat., Proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judaea fratribus.

MENISTRER, *menestrer*, *ministrer*, verbe.

— Act., administrer, prendre soin de, servir, distribuer, donner :

Il refusoit encor les necessaires choses a soi *estre ministreres* par lei. (*Diat. St Greg.*, p. 207, Foerster.)

Servent et *ministrent* de bon coraige les choses qui seront mestier as malades. (*Stat. de S. J. de Jer.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Mu por mu de bon forment soit pris au grenier del hospital et soit *ministré* soiffaument a nos seignor malades. (*Id.*)

Que les offices d'Escoce soient *ministrez* par gentz de mesme la nacion. (1335, *Conc. int. reg. Angl. et Scot.*, Avesbury, 26.)

Donner et *ministrer* viande a l'homme. (*ORESME, Polit.*, ms. Avranches, f° 23^c.)

La .vii^e partie est celle qui *ministre* les substance et richesses, lesquelz nous appelons riches. (*Id.*, *Politiq.*, f° 130^a, éd. 1489.)

O justiciers, qui *ministres* justice. (*GRINGORE, les folles Entreprises*, p. 50, Bibl. elz.)

Les laboureurs nous nourrissent, les marchans nous *ministrent* les autres choses necessaires. (JEH. LE BLOND, *Inst. de la chose publique*, f° 9^{vo}, éd. 1549.)

Tu m'as tous mes affaires *ministrez*. (*Violier des hist. rom.*, c. II, Bibl. elz.)

La crainte *ministrant* des aisles aux vieillars
Sur les monts plus aigus les fait monter gaillars.
(DU BARTAS, *Judit*, I, éd. 1580.)

— Neutr., faire son service, servir :

Alanz en veie simplement, cist *ministrouit* a mei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, c. 6, Michel.)

Ainz fu de gris ablt vestue
Que la dame se fust rendue,
Et bien dist qu'ele acoustuma
La dame qui tel coustume a
A *ministrer* aus povres seule.
(ROTEB., *la Vie sainte Elysabel*, II, 206, Jub.)

Entrues ke li diakenes *ministre* il doit tot laiscier et venir derier le prestre. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 55^{vo}.)

Après furent Abiud et Eleazar et Ythamar, si furent tout enoient et leur mains sacrees pour *ministrer* de prestrage. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 52^b.)

Nostre Sires parla a Moysen, et dist :
Apiele le lignie Levi, si le fai estre par devant Aaron pour *ministrer* a lui. (*Id.*, f° 52^b.)

Pour ordener les semaines, coment et en quel semaine cascuns *ministerroit* a seu tour. (*ib.*, f° 107^a.)

Li chapelains soit tenuz... ycelle epistre et euvangile prononcler et *ministrer* au prestre qui celebrera la messe. (1325, Arch. JJ 64, f° 77 r°.)

Que tu prengnes les vestemens de neteté et innocence quant tu t'approches de l'autel pour *ministrer*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 14^a.)

Mais les membres dedens qui sont principaulx et qui *ministrent* de plus pres a l'intellective ilz les ont bien disposez. (ORESME, *Polit.*, f° 9^b, éd. 1489.)

Auxquelles nopces Philippot et Jean le Feellier devoient *menestrer*, comme ilz firent. (1469, Arch. JJ 195, pièce 338.)

La bonne Marthe... luy fist une cene ou elle servoit et *ministroit* a table. (*Le premier volume des expositions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 71 r°, éd. 1519.)

Depuis le temps qu'icy je *ministre* a son tres sacré oracle, (RAB., l. V, c. 44, éd. 1564.)

En ce temps le seigneur separa la lignee de Levy... pour luy *ministrer* et benir en son nom. (*Bible*, Deuteronomie, x, éd. 1563.)

— Act., servir la messe à :

Le jour de S. Pierre et S. Paul.... le cardinal de St Severin a *ministré* le pape ou dit office. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 172, Bruxelles 1712.)

— *Menistrant*, part. prés., qui sert, en charge :

C'est li declarations des lois en le court et contet de Haynaut par le kemun consentement, conseil et deliberation et saine recordance des homes nobles et *ministrans*, a la contet de Haynaut appartenaus. (1200, *Lois de la cour de Haynaut*, Tailliar, p. 10.)

Del eage des *ministrans* el tabernacle. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 52^d.)

— Adj., qui sert au travail :

Premierement l'on doubteroit des serfz : scavoir s'il y a quelque autre vertu en eulx plus honorable, outre les instrumentaires et *ministrantes*. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Arist.*, p. 112, éd. 1568.)

MENITRE, voir MENESTRE.

MENJABLE, voir MANGEABLE.

MENJALLE, voir MANGEAILLE.

MENJELLE, voir MANGEAILLE.

MENJOERE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MENJOIERE, voir MANGEOIRE au Supplément.

MENJOISON, voir MANGEOISON.

MENJOUERE, voir MANGEOIRE.

MENJUE, voir MANGUE.

MENKAUDEE, voir MENCHAUDEE.

MENKAUT, voir MENCHAUT.

MENLABLE, voir MESLABLE.

MENLEE, voir MESLEE.

MENNAGE, voir MESNAGE.

MENNAIE, voir MANAIE.

MENNANT, voir MANANT.

MENNEGLIER, voir MARREGLIER.

MENNENDA, voir MANENDA.

MENNENTIE, voir MANANTIE.

MENNEUR, voir MOIRNEOR.

MENNICLE, voir MANICLE.

MENNIERE, voir MANIERE.

MENNOIR, voir MANOIR.

MENODOUR, s. m. ?

On dit qu'il frequentoit la cour du roy et avoit demeuré a Rome au service du pape Clement, et qu'il estoit *menodour*. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. I*, p. 317, Soc. de l'H. de Fr.)

MENOIE, voir MANAIE.

1. MENOIER, s. m., manœuvre :

Lequeilz Jehan Colin dessus nomeis, son ayant cause, cez maigneez, ouvrier et *menoiers*, et tous lour biens, nous esseurons et affranchissons de toutes tailles. (1415, *Hist. de Metz*, IV, 716.)

2. MENOIER, voir MANIER 1.

MENOIR, voir MANOIR.

MENOIRE, fém., voir MENOR.

1. MENOIS, s. m., manoir, habitation :

Tot ce a fait Dan Sinagos li rois,
Qui nos esxille et chatials et *menois*.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 5, Tarbé.)

2. MENOIS, voir MANOIS.

MENOISON, - un, *menutson*, *meneison*, *meneyson*, *menison*, *menisoun*, *maneson*, s. f., diarrhée, dysenterie :

De jalnice e de *mencisun*
Redune ele garisun.

(MARR., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 20 v°.) Var. du ms. Richel. 25247 : *meniscun*.

Certes, j'en mengai l'autre fois
Tant que j'en euch le *menison*.

(A. DE LA HILLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Th. fr. au m. à., p. 123.)

Hom chal mal ait et *menison*.

(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 21301, p. 514^b.)

Si li prist une maladie... et une *maneson* trop fort dont il estoit costumiers. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 263^c.) P. Paris : *menoisoun*.

Diridia, *menoisoun*. (*Pet. Vocab. lat.-franc. du XIII^e s.*, Chassant.)

Par la *menoisoun* qu'il avoit. (JOINV., *S. Louis*, I, Wailly, éd. 1867.)

Le roy avoit la maladie de l'ost et *menoisoun* moult fort. (ID., *ib.*, LXI.)

Fort *menuisoun*. (ID., *ib.*)

Le quaresme honit l'an,
Et li vendredis la semaine,
Et les lentes le chief,
Et la *menoisoun* les braies.

(*Concile d'Apostolie*, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'hist. de saint Louis*.)

Vaspasiens estoit malades de *menoisoun*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 38^d.)

Aveyt la *meneyson* si fort... (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 21 r°.)

Pertris grisc se ele est vielle, si engenru plus sanc melancolieus ; et s'il est marles, si engenru plus malvais sanc et restraint le ventrel qui a *menison*. (*Le liv. de Phys. ou de Medecine pratique*, part. III, ch. 3, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'Hist. de saint Louis*.)

— Perte de sang, en parlant d'une femme :

Une fame qui *menoisoun*
Avoit de sanc.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 72, Bourrasé.)

MENON, s. m., terme de caresse, en parlant à une femme :

Mon *menon*, je ne vous verray de dix jours, c'est pour mourir. (8 mai 1598, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 983, à Gabrielle d'Estrees, Berger de Xivrey.)

Aimes moi, mon *menon*, car je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien apres de toy. (*ib.*, à la marquise de Verneuil, vers la fin de l'année 1604, t. IV, p. 340.)

MENOPOLLE, voir MONOPOLE.

MENOR, - eur, - our, - ur, - eor, - oir, suj. *menres*, *manre*, *mainres*, *meintrre*, *mendre*, *mendres*, *mandre*, *meindre*, *meyndre*, *maindre*, *miandre*, adj. comp., moindre, plus petit, mineur, inférieur, d'un moindre prix, d'une moindre valeur, d'un moindre rang :

Nule chose greindre u *meindre*. (*Symbole de S. Athan.*, 25, Liv. des Ps., Cambridge, p. 290, Michel.)

Le greignor n'a le *mandre*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 271 v°.)

Fouchiers li *mainres* et li preus Jocelios.
(*Car. le Loh.*, 2^e chans., xxx, p. 77, P. Paris.)

Tex trente cops i poissiez veir,
Par le *menor* volast une pertris.
(*ib.*, xxxv, p. 170.)

Puis fu mandez li *menres* Loeyz ;
Ce fu li *menres* des .iiii. Herbert six.
(*R. de Cambrai*, 2076, A. T.)

Passons l'aigue dou Runa la ou ele est la *mendre*.
(J. BOU., *Sat.*, LXIV, Michel.)

Pour le *manre* princier.
(*Chev. au cygne*, 3096, Reiff.)

Chevaliers et abbez, roys, princes et conteor,
Evesques et bourgois et celle gent *menour*.
(*Le Lieure du roy Charlemaigne*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf., p. cv.)

Rollaus est .i. peu *menres* de li en son estant.
(*Fierabras*, 545, A. P.)

Qui li semble que il soit *mandre*
De vils beste au regard de lui.
(*Ysopet I*, fab. XI, Robert.)

.i. peliz hom .i. grant engendre,
Et uns bien granz sovent *mandre*.
(*Un. du monde*, ms. Tours, f° 26 r°.)

Exception de *menor* prez. (Fév. 1242, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 13.)

Le neis c'om dist barge et l'autre *menoire* c'om dist pontons. (*Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1250*, Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176, f° 26^b.) Lat., *minoris*.

A plus grande et a *menoire* summe.
(*Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1261*, *ib.*, f° 45^b.)

Les *menurs* pechiez. (MAURICE, *Serm.*, ms. Oxf., Douce 270, f° 19 v°.)

Sains Jakes li *menures*. (ID., *ib.*, 20^e dim. Pent., Richel. 13314.)

Moult le laisse en *meneur* anui
Qu'ele au venir ne le trova.
(PHIL. DE RENI, *Jehan et Blonde*, 1398, A. T.)

Pour peur de vous esbahis
Estoit vostre fille et vos genres
Qui ne sont mie ore des *menures*.
(ID., *ib.*, 5780.)

Mes talons est *menres* asses
Del vostre, et mains me grevera.
(MOUSK., *Chron.*, 20208, Reiff.)

Ce voloient grant et *menor*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2032, Hippeau.)

Et scacies k'il n'ert gaires rains
Menre ka messire Gauvains.
(*Cher. as deus esp.*, 5821, Foerster.)

De deus mans le *meyndre*.
(*Proverbes de France*, Ler. de Lincy, *Prov.*)

Lors a pris le *meneur*, sel commença a porter
Tout belement le pas contreval vers la mer.
(DOON DE MAIENNE, 321, A. P.)

La vile ont pris par forche nostre gent par vigour,
Si l'ont Renier donnee au petit le *menour*.
(GAUFREY, 4697, A. P.)

Et grant et maien et *menur*.
(*Est. de la g. s.*, Val. Chr. 1659, f° 8^d.)

Les *menours* pechiez. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 117 v°.)

Meneur age. (*Ch. de 1308*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Mardié.)

De *menre* age. (1309, Arch. JJ 41, f° 106 v°.)

Une partie de la *meneur* Ayse. (*Conq. faite par God. de Buill.*, ms. Turin K, IV, 5, f° 207.)

Car les moiens plus frequaument
Viennent que les grans ou *menours*.
(J. LE FERRE, *la Vieille*, l. I, v. 1160, Cocheris.)

Quant son frere le *menre* fu mort. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 7.)

Breteygne la *meindre*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 27 r°.)

Qui est faite aux petits gentilz hommes
et aux petites gentils femmes et autres
maindres, telles courtoisies viennent de
franc et de doux cner. (*Lib. du Cheval. de La Tour*, c. 40, Bibl. elz.)

Un pot d'argent doré, tout plain, *menre*
des .ii. dessus escripts. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 579, Laborde.)

Che seroit au prejudice et dommaige de
yeues *menre* d'ans. (Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 251 r°.)

Il convient d'adjourner le *moindre* d'ans
proprement, et aussi ses tuteurs et cura-
teurs. (BOUT., *Somme rur.*, f° 55, éd. 1537.)

De l'argent de une sienne fille *menre*
d'ans. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 143, Ed. Dupont.)

On compaignie bien *menre* dame.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Tk. fr. au m. d.*, p. 552.)

Ne te repule pas en rien avoir profité
se tu ne te repules le *maindre* et le plus
imparfait de tous les aultres. (*Intern. Con-
sol.*, l. 2, Bibl. elz.)

Auquel il bailla l'administracion de ses
freres et suer *maindres* d'ans. (P. COUSINOT,
Geste de nobl. Fr., c. 100, Vallet.)

Qui sont enfants *moindres* d'ans. (*Tra-
his. de Fr.*, p. 61, Chron. belg.)

Enfans de nostre dit frere, adonc *menures*
d'ans. (MONSTRELET, *Chron.*, l. 116, Soc. de
l'H. de Fr.)

S'en sa largesse il veult sa main estendre
Aymé sera tant du grant que du *menre*.
(Cl. MAR., *Temple de Cup.*, Aii r°^e, éd. goth.)

Les exemples montrent que même très
anciennement les formes du cas sujet ont
servi pour le régime.

— Le *menre*, neutr., comme le *moins* :

Je ne parle de symonie,
Car c'est le *menre* qu'on y face.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, f° 303, ap. Langlet
du Fresnoy, *Edition de Cl. Marot*.)

— Fém., *menresse*, *meneuresse* :

Toute autre grandeur est *menresse*
Vers la sienne.
(JER. DE MEUNG, *Tres.*, 916, Méon.)

— A désigné des religieuses appelées
autrement mineures :

Le couvent des seures *meneuresses* de
l'église de Saint Jehan. (1340, Arch. JJ 72,
f° 110 v°.)

— Autre forme féminine, *meneure*, qui
désigne ici une étoffe de qualité infé-
rieure :

Que nuls... ne pourra ne ne devra ou-
vrir ou dit meslier, de quele euvre que
ce soit, de soye canete, se ce n'est en
meneure. (E. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^e p.,
xl, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Quelques-unes de ces formes se sont
conservées dans les parlars populaires.
Poitou, Vienne, arr. de Civray, Deux-
Sèvres, *mande*, *menre*. Lorraine, Fillières,
manre, mauvais, méchant. Troyes, *menre*,
moindre, amaigri. Wall., *moindr*, mal por-
tant, débile, maigre, faible, absolument
et relativement, p. e. : c'bièse la ni s'fait
nin, èle est *moindre*; c'vin la est pur
moindr ki lèz aut'z; Jean est l'pus *moindr*
dèz deüz. *Moindr* pouillage, poil follet.
(Grandgagnage.) Suisse romande, *moindre*,
indisposé, malade.

1. MENOIR, s. m., syn. de *menestrier* :

Que les *menours* donc et les menestriers
me venant querre (ainsi parle le Poictevin)
et que les joueurs de veze venant souffler
icy. (GUILL. BOUCHET, *Serees*, l. I, f° 162 r°,
éd. 1608.)

Tellement que ceste mariee ne voulut
jamais bouger de la ou elle estoit, que les
menours ne l'lassent prendre, et que les
pibolux et vezeurs n'eussent soufflé la.
(ID., *ib.*)

2. MENOIR, voir MENOR.

MENOUREMENT, s. m., détail :

Lucas qui plus expressement
Declaire le *menourement*
De sa mort, de sa passion.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 182^b.)

MENOUVRER, voir MANOUVRER.

MENOVRE, voir MANOUVRER.

MENQUAUT, voir MENCHAUT.

MENRE, cas suj., voir MENOR.

MENREDAILLE, voir MERDAILLE.

MENRES, cas suj., voir MENOR.

MENS, voir MOINS.

MENSALE, s. f., t. de chiromancie, ligne
qui traverse le milieu de la main, depuis
l'index jusqu'au petit doigt :

Quand la *mensale* coupe le tubercle de
l'enseigneur, c'est signe de cruauté. (MONT.,
Ess., l. II, ch. XII, f° 234 v°^e, éd. 1588.)

Mensale : f. The table line in the hand ;
(a tearme of Palmistry.) (COTGR., éd. 1611.)

MENSAOUR, voir MENSOR.

MENSEONGE, voir MENÇONGE.

MENSEUR, voir MENSOR.

MENSION, voir MANSION.

MENSIONNIER, voir MANSIONIER.

MENSOIE, s. f., voiture pleine, charre-
tée :

Lequel Berlye disoit que icellui Four-
nier avoit pris plus d'un sien bois qu'il ne
devoit prendre.. Lequel Fournier dist...
qu'il en avoit encores a prendre deux ou
trois *mensoies*. (1413, Arch. JJ 167, pièce
217.)

MENSOIGNABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENSOIGNEUS, voir MENÇONGEUS.

MENSOIS, voir MANSOIS.

MENSONGABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENSONGE, voir MENÇONGE.

MENSONGEABLE, voir MENÇONGEABLE.

MENSONGEABLEMENT, voir MENCON-
GEABLEMENT.

MENSONGEEMENT, voir MENÇONGEE-
MENT.

MENSONGER, voir MENÇONGIER.

MENSONGEREMENT, voir MENÇONGIERE-
MENT.

MENSONGERIE, voir MENÇONGERIE.

MENSONGEUR, voir MENÇONGEUR.

MENSONGEUX, voir MENÇONGEUX.

MENSONGNIER, voir MENÇONGIERR.

MENSOR, - aour, - eur, s. m., mesn-
reur, fourrier :

Mensaour sont cil qu'as aberges
Mesurent les lons et les lerges
A la ligne la ou lour tantes
Li chevalier par grant entantes
Doivent s'ichier.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 18^b.)

Les *menseurs* sont les fourriers qui me-
surent les lieux et places de l'ost. (*Flave
Vegece*, II, 7.)

Ceux qui donnent les logis es citez et
villes s'appellent *menseurs*. (*ib.*)

MENSOT, mansot, s. m., sorte de véhicule :

A Jehan Henry, royer, pour avoir adoubé et chaussé tout a neuf le *mansot* de la ville pour charroyer les solives .xxv. sols tourn. et a Jehan Pierre pour avoir mené ledit *mansot* par eau de lad. ville de Nevers jusques a la Mote Ferrechat, .vii. sols .vi. deniers tourn. (1497, *Compt. de Nevers*, CC 77, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Anthoine de Maigny, hostelier de Lotenay, pour estre venu en la ville de Nevers querir un pot de gresse pour engresser le *mensot* de la ville et les roes de la charreste sus laquelle on les charroyet, .ii. sols tourn. (*ib.*, f° 14 v°.)

MENSOUNIABLE, voir **MENÇONGEABLE**.

MENSSOGNIER, voir **MENÇONGIER**.

MENSTRE, s. f., écoulement des femmes, menstrues :

Mai de quoy est il conceus,
Ou ventre nourris et pus?
C'est d'orribleté amere,
De sang qui est corrompus,
Menstre est appellé et flux
Qui cesse lors a la mere.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 84°.)

MENSTREL, voir **MENESTREL**.

MENSTREUSE, adj. f., qui a ses menstrues :

Si la femme *menstreuse* regarde le miroir,
elle l'infecte. (G. DE TOURNUS, *Pouv. de l'art*, éd. 1837.)

MENSTREY, voir **MENESTREL**.

MENSTRU, *manstru*, adj., qui provient des menstrues :

Tres maleureux orgueilleux, povres corps,
Qui es conceus en paour de luxure,
Nourris dedens quel qu'il soit du dehors,
De sang *manstru*, tres horrible pasture,
Chiens en muereat, terre en pert sa verdure.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 59 r°.)

MENSTRUER, v. n., avoir ses menstrues :

Ou temps de *menstruer*. (*Jard. de santé*, I, 226, impr. la Minerve.)

MENSTRUEUS, - *eux*, adj. ; au féminin, *menstreuse*, qui a ses menstrues, ses règles :

Femme *menstreuse* corrompt un miroir.
(B. DE GORD, *Pratiq.*, I, 14, éd. 1493.)

Et tout ainsi immondes et crasseuses
Comme le drap des femmes *menstrucuses*.
(CL. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 529, éd. 1596.)

Tules espardras au loing, comme l'ordure
de la femme *menstreuse*. (*Bible*, Isaïe, ch. 30, éd. 1536.)

Pline raconte que le fruit chet des arbres sur lesquels monte la femme *menstreuse*. (JOURN., *Err. pop.*, 2° p., ch. 13, éd. 1538.)

— Qui règle les menstrues :

La lune *menstreuse*
Mere des jours et des moys radieuse.
(GUILL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georgiques*, f° 38 r°, éd. 1340.)

— Souillé par les menstrues :

Drapeau polu et *menstreux*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 139 r°, éd. 1536.)

MENSUNGE, voir **MENÇONGE**.

MENSURABLE, adj., qu'on peut mesurer :

Mensurable, mesurable. (COTGR., éd. 1611.)

MENSURALISTE, s. m., celui qui composait en déchant ou écrivait sur le déchant :

Pierre Picard, musicien *mensuraliste* du XII^e siècle. (COUSSEM., *Harm. au m.-âge*, p. 143.)

MENSURATION, s. f., action de mesurer :

Quand vous prendrez la hauteur du soleil en nonante degrez, c'est assavoir quand le medecin ou *mensuration* du monde marquera sur l'astrolabe nonante degrez justement. (NICOLAS DE NICOLAI, *l'Art de naviguer*, p. 108, éd. 1579.)

Commissaires deputez au renouvellement des recognoissances pourront pour la verification de la juste contenance du fief aux despens et frais du seigneur faire proceder a la *mensuration* d'iceluy. (*Coust. d'Aoust*, p. 244, éd. 1588.)

MENT, s. m., mensonge :

Uns menestrez avant sali
Que vers le conte s'aati
Que çou ert *mens*, ançois aura
Gilles de Chin.

(*Gill. de Chin*, 4480, Reiff.)

MENTABLE, *menth.*, - *avle*, adj., menteur, en parlant de personne :

Baudouas vos promist, se la guerre ert fenie,
Il ne setoit *mentables* par tote Lombardie.
(J. BOU., *Sax.*, cœu, Michel.)

Se on li demande s'il a convenence faite devant celi par eschevinage et il n'en die verité, ke bien sacent que celui que on trouveroit a *mentable*... il kieroit en forfait de .L. lb. (*Pièce de 1259*, ap. Tailliar, p. 234.) Impr., *amentable*.

Affin que je ne soye tenu *menthable*. (*Trahis. de France*, p. 409, Chron. belg.)

— En parlant de chose, mensonger, menteur :

Par le cuer est la bouche *mentable*
Quant il ne veut ce que la bouche a dit.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 250^b.)

En toutes paroles et signes et demoustrances *mentables*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 111^b.)

MENTAGE, - *aige*, s. m., menterie :

Or oies com par grant *mentage*
Cil font els pour vilains tenir.
(Du vil. n'en *gouste*, Richel. 12471, f° 13 v°.)

MENTAL, adj., menteur :

Rois, tes estaus et te coronne
Mout esroitement te sermone
Ke tu ne soies pas *mentaus*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, xxxiii, 1, Van Hamel.)

MENTALEMENT, - *allement*, adv., d'une manière mentale :

Tu entreras *mentalement*, c'est a dire

par pensee, en celle salle de Pilate, apres le doux et innocent Jhesu. (*Crainte amour. et beault.*, ms. Ars., f° 33 v°.)

Prier Dieu de cuer et *mentalement*. (*ib.*, f° 42 r°.)

MENTANZE, s. f., commémoration :
C'est li barons saint Jaques de qil façon la *mentanze*.
(*Entr. en Esp.*, 1^o 1 r°, Gautier.)

MENTASTRE, voir **MENTHASTRE**.

MENTAVEIR, voir **MENTEVOIR**.

MENTAVER, voir **MENTEVOIR**.

1. **MENTE**, s. f., mensonge :

Madame Jehanne de Bourgoingne
Ou n'a ne *mente* ne vergoingne.

(*Ysop. Aionn.*, Epil., p. 522, Robert.)

Mente se retrouve jusqu'au milieu du XVII^e s. dans des jeux de mots formés avec *mente* éveillant l'idée de mensonge, même pour ceux qui ne connaissaient pas le vieux mot, et *menthe*, plante :

Les choulx et poreaux auront vente,
Car ilz sont bons quant ilz sont cuytz,
Mais sur toutes herbes la *mente*
Aura le bruyt par le pays.
(Vers 1525, *Prouosticat. nouv.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XII, 164.)

Il y a de la *mente* en son jardin. Il est menteur. Allusion a mentir. (ANT. OUDIN, *Curiosités françoises*, éd. 1640.)

Bourg., Yonne, *mente* ; Fr.-Comté, Saugot, *menta*, petit mensonge.

2. **MENTE**, s. f., intelligence :

La *mente*, c'est l'entendement. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 6, Roybet.)

MENTEM, mentes, adv., en grand nombre :
Par la cité s'adobent *mentem* communement.
(*Floovant*, 330, A. P.)

Et François i ferirent *mentes* communement.
(*ib.*, 2127.)

MENTENAI, nom de lieu inaginaire, employé dans la loc. *savoir la voie a Mentenai*, au sens de mentir :

Encore voist il a Wailli,
Set il le voie a *Mentenai*.
(LAUR. WAGON, *le Moulin a vent*, 34, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 163.)

MENTENART, adj., menteur, traître :

Adont sunt sus courus li valhans *mentenars*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4134, Chron. belg.)

Ne serat ja troveit par Huenx ne *mentenart*.
(*ib.*, 4998.)

En foyes est torneis li prinche *mentenart*.
(*ib.*, 8969.)

MENTEREAU, s. m., dim. de menteur, trompeur :

Mentereau : m. A fabler, fibber, pretty lier. (COTGR., éd. 1611.)

Mentereau, m. Mentiroso. (C. OUDIN, 1660.)

MENTERESSE, - *iresse, mant.*, adj. et s. f., menteuse, trompeuse :

.Et *menteresse* et decevans.
(*Amaldas et Yoaine*, Richel. 375, f° 327^d.)

Et l'orde vieille *manteresse*
Soustienent contre verite.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 320^c.)

... Pais n'en ay *mentirasse*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1870, Scheler,
Gloss. philol.)

(Qui est le preudhomme greffier... qui
de ce que oncques ne fut en effet, par sa
fiction *menterresse* voudra former legende
creable ? (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 93,
Kerv.)

Vieille *manteresse* puante.
(*Le Debat de la Nourrisse et de la Chamberiere*,
Anc. Th. fr., II, 421.)

S'elle est dissoloute,
Elle est parjure et *menterresse*.
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., III, 194.)

Ouques, respond Platon, d'aucun dieu la pro-
[messe
Ne se pourra trouver vaine ni *menterresse*.
(*L'Enfer. de la mère Cardine*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 309.)

Volcy venir Alyson promptement,
Ceste affectee *menterresse*;
C'est une faulce larronnesse,
Il nous la convient arrester.
(*Opusc. tabariq.*, les Russes descouv. sur les
Chambrieres de ce temps, Bibl. gaul.)

MENTES, voir MENTEM.

MENTEUX, adj., menteur :

On prend plustot un *mentex*
Qu'un aveugle ou un boiteux.
(MEURIER, *Tres. des Sent.*, Anvers 1568.)

Bresse, *mentieu*. Pic. et H.-Norm., vallée
d'Yères, *minteu*.

MENTEVOIR, *mentovoir*, *mentavoir*, -*oir*,
-*er*, *man.*, v. a., mentionner, rapporter,
retracer :

Encor neu estoit revele (cette fête)
A creature qui fust nee,
Par ço la vos voit *mentaveir*...
(WACE, *Conception*, Richel. 818, f° 12^c.)

Des que cil unt oi l'aveir
Si grant, si fait a *mentaveir*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1595, Michel.)

Guerri ot duel, ce saichies vous de fi,
Por la parole qu'ot de Bernier oit,
Qui li mentoit la mort de ces amis.
(Raoul de Cambrai, 8405, A. T.)

Les bons chevalliers esleuz
Que ge vos ai ci *mentaveir*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 227^c.)

Pour ce est bonne estoire perdue
Qui devant fo est *mentaveir*.
(Renart, Richel. 1630, f° 150^b.)

Ou voit Ami, si li a *menteu* :
Sire malades, moult est grans vostre maris.
(Amis et Amiles, 2556, Hoffmann.)

Quant frere Humberz ot ce veu
E reconté et *mentau*.
(Del Chevalier qui fust mors, Richel. 818, f° 55^b.)

Nos oons les sarmons que l'on dit et *mentoit*,
Si n'a a cel ne cele qui por ce chastoit.
(La Pleure-chante, Monin.)

Lignee li homes sunt plus dignes a
mentovoir que les femes. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 63, var., Chabaille.)

Si n'y a chose qui face a *mentevoir*.
(Liv. de Marc Pol, LVI, Pauthier.)

Iglises et abaies fit aussez autres en sa
terra qui n'est mie en cest livre a *mentaver*.
(Chron. de Turpin, Richel. 5714, f° 44^c,
Auracher.)

Cf. MENTOIVRE.

MENTHABLE, voir MENTABLE.

MENTHASTRE, - *lastre*, *mentrastr*,
menst., s. m., menthe sauvage :

De rose et de *mentastre* font tout joncier l'ostel.
(Aiol, 7083, A. T.)

Moult fu bien pourpendue la grant sale parée
De jons et de *mentastre*, de rose enluminee.
(Renaut de Montauban, Richel. 21387, f° 13 r°.)

Mais d'orties et d'ortietes
Ja moult plus que de *mentrastr*.
(G. DE COINCT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 205^c.)

L'erbe i est belle et fresche de jons (et) de *men-
tastre*.
(Aye d'Avign., 3100, A. P.)

La rose et li *mentastres*, li vers glais et li gons.
(Enf. God., Richel. 12558, f° 28^a.)

Cil dient qui i ont esté
Que la meson est en esté
Tel que de glay glagie a point,
Jons ne *mentastre* n'i a point,
Ainz est la glagoure estrange.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 41, Jub.)

Jons ne *mentrastr* n'i a point.
(Id., *ib.*, Richel. 837, f° 311^d.)

Mentastrum, *mentastre*. (*Gloss. lat.-fr.*,
Brit. Mus. Harl. 978, f° 26^a.)

Hec *mentaster*, *mentastre*. (*Gloss. de
Glasgow*, P. Meyer.)

Mirre, fuil de rue seiche... de *mentastre*
sec. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2300,
f° 86^d.)

Mentastre, autrement nommee herbe
contre les puces. (DU FOUILLOUX, *Fau-
connerie*, f° 75 v°, ap. Ste-Pal.)

Calament, autrement dit *mentastre*, de-
mande semblable terroir que la menthe.
(LIEBAUD, *Mais. rust.*, II, 49, éd. 1658.)

MENTHONNIEREMENT, voir MENTON-
NIEREMENT.

MENTI, adj., qui ment :

Par bourdeors traitours *mentis*.
(WATRIQUET DE COVIN, *li Dis de l'iraigne et du
crapot*, 136, Scheler.)

Tu ne dois pas estre lentis
Contre les mesdiains *mentis*.
(Id., *li Dis de l'ortie*, 208.)

Qui a bonne evre est ententis
Hair doit traitours *mentis*.
(Id., *ib.*, 236.)

— Faux, menteur, appliqué aux choses :

(Ils) reconnoissent les dards et les *men-
tis* boucliers. (ROBERT ET ANT. LE CHEVA-
LIER D'AIGNEAUX, 1^{er} liv. de l'*Eneide*,
f° 149 r°, éd. 1882.)

MENTIBLE, adj., décevant :
Frivolus, vain, *mentibles*. (*Gloss. lat.-
fr.*, Richel. I. 767.)

MENTIBULE, voir MANDIBULE.

1. MENTION, *mencion*, s. f., souvenir :

Alez souvent en vo cuer *mencion*
Que vous fiex estes le tres bon roi Charlon.
(Enf. Ogier, 2713, Scheler.)

— Discours :

Et em plorant ceste cançon
Diral par triste *mention*.
(JER. DE LE MOTE, *li Regret Guillaume*, 3728,
Scheler.)

2. MENTION, voir MANSION.

MENTIONNAIRE, s. m., répertoire où
l'on trouve les matériaux nécessaires à un
auteur pour composer :

Les *mentionnaires* ou catalogue des au-
teurs grecs, latins, françois ou autres sem-
blables qui ont escrit ou fait mention des
Manceaux. (LA CROIX DU MAINS, *Biblioth.
françoise*, p. 525, éd. 1584.)

Catalogues des auteurs qui ont fait
mention de chacune matiere, lesquels j'ay
nommez *mentionnaires*. (Id., *ib.*, p. 539.)

Mentionnaire qui est comme un livre de
lieux communs ou amas d'auteurs qui
ont fait mention de choses particulieres.
(Id., *ib.*, p. 510.)

MENTIR, *manlir*, verbe.

— Neutr., faillir, manquer :

Ses plaies prennent a saunier,
Li cor li *ment* et Hue chiet.
(*La Mort Ju roi Gormond*, 318, ap. Reiff, *Chron.
de Mousk.*, II, p. XXI.)

Nus ne poeit pres d'ele estre,
Car l'esgarder et le sentir
Fesoit a tous les cuers *mentir*.
(J. LE MARCA., *Mir.*, ms. Chart.-es, f° 1^d.)

Si est tant dolente q'a poi que li cuers
ne li *ment*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 108^d.)

Li cuers me faut, li cuers me *ment*.
(Rose, Richel. 1573, f° 15^a.)

Diex! dit li rois, tretot le cuer me *mant*.
(Otincl, 494, A. P.)

Que qu'il se plaint et li se blasme
Li cuers li *ment*, et li se pasme,
Et la parole a ja perdue.
(Nardasse, Richel. 19152, f° 130 r°.)

— Act., faillir à, ne pas remplir :

Et quant vous l'oceistes apres chou
vous li feistes *mentir* son creant. (*Artur*,
ms. Grenoble 378, f° 121^b.)

Si li *alij mentut* ma franchise
Et ma proce et mon service.
(Parton., Richel. 19152, f° 167^b.)

Aima mieulx a *mentir* son serment pour
la convoitise de la terre et des richesses,
que a garder sa foy et sa loyauté. (*Chron.
de S. Denis*, t. I, p. 207, ap. Ste-Pal.)

— *Mentir la chose*, avancer une fausseté :

On ne peut traire hors du royaume
monnie ne billon, ne vaissellement d'or
ne d'argent, qu'il ne soit acquis au roy
par la maniere qui s'ensuit ; c'est assavoir
se ceux qui le portent sont interrogez
par la garde, et il *ment la chose*, tout est
confisqué au roy. (1361, *Ord.*, III, 461.)

MENTIRESSE, voir MENTERESSE.

MENTIVEMENT, s. m., mention :

Kant cil rei ert venus de ki *lis mentivement*.
(Horn, 3593, Michel.)

MENTOIER, v. n., mentir :

Ja n'iral *mentoiant*.
(Agolant, p. 171^a, Bekker.)

MENTOIVRE, v. a., rapporter, faire
mention de :

Saves, font li signor, que vos volons *mentovire*
Por ço que de noient ne vos volons deçoivre.
(Roun. d'Aliz., f° 45^b, Michelant.)

Beaz doux sire !
En mon jovant, ce puis mentoivre,
Ne pot beste mon pié deceivre.
(Lyon. Yzop., 1358, Foerster.)

Si pou i ot, ne l'os mentoivre.
(RUTES., *Sainte Elysabel*, II, 183, Jub.)

Quar souvent a oi mentoivre.
Et dire et conter en maint leu,
Que damage qui bout au feu
Vaut miez que cil qui ne fet aise.
(De la Grue, 102, Méon, *Fabl.*, IV, 253.)

Cf. MENTREVOIR.

MENTON, *manton*, s. m., sorte de vêtement :

Ung *menton* de .iiii. aulnes et demie,
vêtu et usé. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 493 r°.)

Ung autre *manton* de .iiii. aulnes et demie. (*Ib.*)

— Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet pour tenir une porte fermée :

Ung crampon, un *menton*, une clenque
et un sacquoir pour l'huys de le cuisine.
(1452, *Compt. de l'hosp. des Chartriers*, Arch. mun. Douai.)

A Toussains Mas... pour une treille
pour une fenestre deseure l'huich de la
tresaurie, pesante quatre vingt six livres,
a quatre solz la livre, .xlviij. l. .iiii. s.
Deux gonds et un *menton* pour pendre
une fenestre devant ladite treille pesans
douze livres audict pris, .xlviij. s. (1590,
XIII^e *Compte d'Allard Braem*, f° 208 r°, Arch. mun. Lille.)

— *Soustenir le menton à quelqu'un*, l'apuyer :

En toutes mes emprises me *soustient*
tellement le *menton*, que je ne puis perir.
(*Perceforest*, vol. III, f° 111, éd. 1528.)

MENTONAL, - *tounal*, s. m., menton :

Li brakes tire et mort et boute
Tant que sangleatee en ot toute
La gleule o tout le *mentounal*.
(*Fregus*, p. 9, Michel.)

— Mentonnière :

Le destrier n il s'ist trance dusqu'el poitral ;
Et cell qu'il enmaîne a pris son *mentonal*,
Se le rendi au Griu a guise de vassal.
(*Roum. d'Alx.*, f° 48^e, Michelant.)

Ja se crechens est, par le mien *mentonnal*,
Ne li ara mestier le vallant d'un chief d'ail,
Ne li esparque anqui le cervel contreval.
(*Chev. au cygne*, I, 1224, Hippeau.)

Or puet on de vostre elme voir le fenestral ;
N'i a point de nasel, ne desos *mentonal*.
(*Ib.*, I, 3655.)

A reculons l'en mainent (Perron) de si au piestoral ;
Le tor li font hurer desos le *mentonal*.
(*Conq. de Jerusalem*, 6178, Hippeau.)

MENTONNET, *mentonnet*, s. m., dimin. de menton :

Leur *mentonnet* arrondy.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Louange de la bosse, éd. 1304.)

— Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet pour tenir une porte fermée, comme *menton* ; signification conservée :

Mentonnet de loquet, m. Garfo de al-dava. (C. OUDIN, 1660.)

Nom propre, *Menthonnet*.

MENTONNETE, *mantonette*, s. f., guimpe, capuchon qui prend sous le menton :

Se vous voulez de tortes bannes,
Par ma foy j'en ay de bien fines ;
Ou se vous voulez, de groignettes,
Prenez en ou de *mantonettes*,
Des croupes, ou des penillieres.
(*Nouv. Pathet.*, p. 141, Jacob.)

MENTONNIERE, - *onyaire*, s. f., mâchoire :
Et veid ledit chef sauf la *mentonyaire* de
dossoubz. (1555, *Authentique des reliques de Ste Agathe*, Archives de l'église de Tanoy (Nièvre.)

MENTONNIER, adj., qui appartient au menton :

(Ua bouc) Qui gratte, en se jouant, de l'ergot de
[derriere,
Regardant les passans, sa barbe *mentonniere*.
(Rons., *Ecl.*, I, Bibl. elz.)

Ny depuis mon grand bouc de l'ergot de derriere
N'a gratté se jouant sa barbe *mentonniere*.
(JAN VITEL, *Eglog. sur l'accueil de G. Pericart*, p. 42, Beurepaire.)

Mentonniere. Of, or belonging to the chinne. (COTGR., éd. 1611.)

Mentonniere, m. De barva. (C. OUDIN, 1660.)

MENTONNIEREMENT, *menth.*, adv., du menton, d'un signe du menton, tacitement :

L'angel la reprist, et elle, toucie de cre-
meur, *menthonniere*ment s'excusa d'avoir
rit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 65 v°.)

MENTOUNAL, voir MENTONAL.

MENTOUSE, s. f., ancien droit domanial de la châtellenie d'Orléans, qui se prenait sur le vin débité en ville par les cabaretiers :

De la *mentouse* et costume des bouz de la ville d'Orléans vendus pour .ii. ans..... quatorze livres par an, etc. (*Compte du dom. du duche d'Orl. pour l'année finie au jour de St Jean Baptiste 1401*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 44 r°, Arch. Loiret.)

MENTOVOIR, voir MENTEVOIR.

MENTRASTRE, voir MENTHASTRE.

MENTRE, voir MENTRES.

MENTRES QUE, *mentre que*, loc. conj., pendant que :

..... Je voll aler
La fors aus chans por deporter
Mentres que messire se dort.
(De Trubert, Richel. 2188, p. 46.)

Cestui jovene non voust onques leisser
sa cité *mentre* qu'elle estoit en ceste brigue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 28, Champollion.)

Et a ce que vesquis plus quietement,
mentre qu'il estoit sur Naples lo manda a Capue. (ID., *ib.*, VIII, 29.)

Et *mentre* que ces choses sont, lo prince Ricchart chai malade. (ID., *ib.*, 34.)

Et *mentre* que lo conte Umfre regissoit Puithe... (ID., *Chron. de Rob. Viscart*, I, 12.)

MENTY, voir MANTIL.

MENU, *minu*, *mynu*, *menuil*, *menuyt*, adj., qui a peu de volume, peu de grosseur :

Gros et *menuit*. (Avril 1236, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Gros et *menuyt*. (Juin 1242, *ib.*)

En gros et en *menuit*. (Mardi av. divis. des apot. 1293, Arch. Mos.)

Menues denrees. (*Lett. de Ch. fils du R. Jean*, 1363.)

— De petite taille :

Montent sur les creneaux, les grans et les *menuz*,
Et regardent Bertran.

(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1757, Charrière.)

— De peu d'importance :

Crient la gent *menude*.
(Alexis, st. 107^e, xi^e s., Stengel.)

De mes pechiez des granz et des *menuz*.
(*Roll.*, 2370, Müller.)

Mut a Bruges mortel contenz
Entre les grans et les *menuz*...
Par raison de la mateloste
C'on ot ileuques aleevee.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 249.)

Menus fenestriers. (1349, *Ord.*, II, 320.)

Exercer le *menu* mestier de la ville de Saint Denis, consistant a vendre et acheter œufs, fromages, volailles. (*Pièce de 1433*, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4^e s., III, 482.)

Que rien ne soit fait au prejudice des saints decrets, soit par reservations... ou, par expectation de vacans, annates, *menus* services et finances de ce royaume. (*Pièce de 1484*, ap. Godefroy, *Charles VIII*, p. 404, éd. 1684.)

Josephus yra pas a pas
Après nos *menus* citoyens.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 128^d, éd. 1537.)

Le douager qui neglige entretenir de *minuz* reparations et necessaires le bien immeuble qu'il tient en usufruit et pourra estre contraint par la saisie des fruits. (*Cout. de Bouillon*, XVII, 9, *Nouv. Cout. gén.*, II, 856.)

— A mailles menues :

Trenche la coife de son hauberc *menu*.
(*R. de Cambrai*, 2622, A. T.)

Deux haubers fors et *menuz* esmaillez.
(*Galien restoré*, Richel. 1470, f° 15 v°.)

— A la *menue main*, au détail :

De marchandises delivrees a la *menue main*, les marchands seront receus en affermant par leurs sermens selon leurs papiers, pourveu toutes fois que chacun partie qu'ils affermeront n'excede vingt florins de vingt sols piece. (*Cout. de Namur*, *Cout. gén.*, II, 865, éd. 1604.)

— *Menu vair*, fourrure tirée du petit-gris :

Une houppellande et un chapperon de mesmes, fourrez de *menu vair*. (1380, *Inr. de Ch. V*, n° 3483, Labarte.)

Vert bleu, fin pers et escarlatte
Et fin blanc d'Ypre lui achate
Pour faire surecos ouvers,
Cours et longs et des *menus vers* :

Gris escurieux, fines lattes.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 496 r°.)

— S. m., petit morceau :

Tallier beste in *minuz* ou in quartier.
(1378, Arch. Frib., 1^{re} *Coll. des lois*, n° 697, f° 245.)

— *Menue* volaille :

Il en achapt force mestairies, ... jars, canes, canars, et du menu. (RAB., *le Quart livre*, prol., éd. 1552.)

— Petite monnaie :

Puisque vous avez et tenez du menu, je vous prie de me bailler le change d'un escu. (G. BOUCHET, *Serees*, liv. III, p. 54, ap. Ste-Pal.)

— Par le menu, en détail ; loc. conservée :

Par le minu. (Compte de R. Rebaud, f° 18^b, Arch. Finist.)

— Par les menus, dans le même sens :

Compte moy cy par les menus
Les moyens que tu as tenus
Pour parvenir a ton affaire.

(CL. MAR., *Dialogue de deux amoureux*, p. 29, éd. 1545.)

Vous supplier d'ouyr par les menus
Les poinctz et traictz de nostre comedie.
(Id., *Eptre au Roy p. la Bazoché*, p. 230, éd. 1545.)

Et n'est advis que le vivre mesme, voire le maistre et participer a la generation des hommes, nous est donné de Dieu, a fin de le cognoistre : car il est incogneu et caché en ceste grande machine de l'univers, pendant qu'il s'y promene ça et là par les menus. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 39, éd. 1819.)

Et n'est ja besoing maintenant de conter par les menus. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Je recommençai a reprendre un peu de vie, mais ce fut par les menus. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. VI, p. 238, éd. 1595.)

— Menu, terme d'usage en Bretagne, pour exprimer la déclaration et le dénombrement que le nouveau possesseur à titre successif doit donner par le menu à son seigneur, des héritages, terres et rentes foncières qui lui sont échus à ce titre, et qui sont sujets à rachat, pour faire la liquidation de ce droit. (*Dict. des domaines*.)

Le mynu et pieczes par escript. (1480, *Compt. de tut.*, f° 48^a, Arch. Finist.)

Le mynu pour servir a l'esligement du rachapt. (Id.)

S'est dit en ce sens jusqu'au XVII^e s. :

C'est l'adveu, minu et dénombrement que présente au Roy nostre sire et à nos Seigneurs des comptes en ceste province de Bretagne, escuyer Jacques Foucher, seigneur de Brandeau. (Juillet 1622, Arch. mun. Nantes.)

— Minute :

Les astrologiens divisent les celes du ciel en degres, et les degres en minuz, et les minuz en secons. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 3 v°.)

— Adv., finement :

En un sarcu bien embasmé,
D'un vert mabre menu goté
L'a ricement ensevell.

(BER., *Troies*, Richel. 375, f° 81^f.)

— Rapidement :

Je m'en voys, trotant bien menu.

(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 323.)

— Menu et souvent, avec fréquence et rapidité :

Chiedent i fuildres e menu e souvent.
(ROL., 1426, Müller.)

Por ceu keu tant l'an ont proiet
Nait et jor, menu et souvent.
(Dolop., 10354, Bibl. elz.)

Et l'appelece a privé menu et souvent.
(RICH. DE FORNIV., *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 17^a.)

Moult pense menu et souvent.
(COUCI, 6024, Crapelet.)

Ilz s'entrechignoient et arguoient souvent et menu. (*Liv. du Chev. de La Tour*, LXXXIV, Bibl. elz.)

Il envoyoit souvent et menu ses gens courir et fourraiger sur les Turcs. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 1^{re} p., ch. 25, Buchon.)

Souvent et menu suis alee et venue vers Gilion. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 162, Wolf.)

MENUAIL, s. m., employé pour désigner de méchantes petites affaires :

Tousjours nous vient du menuail
De quoy peu de prouist nous vient.
(Act. des Apost., vol. II, f° 70^b, éd. 1537.)

— Petites gens, populace :

Les fouaces destroussées comparurent devant Picrochole, les duc de Menuail, comte Spadassin, et capitaine Merdaille. (RAB., *Gargantua*, ch. XXXIII, éd. 1812.)

MENUAILLE, - alle, s. f., populace, canaille :

Et quatre vingt de leur pistaille
Et grant nombre de menuaille.
(GUART, *Roy. lign.*, 9331, W. et D.)

Et ont morz sanz conte et sanz taille
De ribaux et de menuaille.
(Id., *ib.*, Richel. 5698, p. 301^b.)

— Sorte de petit poisson :

Le menuaille et le florin. (1322, *Chirographe du vivier de Syrau*, Arch. Tournai.)
Loire-Inférieure. Escoublac, menuaille, menu grain : « Parmi le bon grain il y a toujours la menuaille. »

MENUAL, s. m., intestin :

..... Li mensnier
En descendant cheut aval
Et rompt son gros menual.
(Devis amour., p. 93, ap. Ste-Pal.)

MENUALLE, voir MENUAILLE.

MENUDET, s. m., sorte de massépain :

Gontier (*Exercit. hygiastica*, 1668) fait mention de deux sortes de massépain, nommés l'un menudex, l'autre fidiaux. Ils se faisaient avec de la farine, des blancs d'œufs, et de l'eau de rose. (LE GRAND D'AUSSY, *Vie priv. des Franç.*, éd. 1815, II, 293.)

MENUE, s. f., sorte de mesure :

Douze menues de chandelles. (1317, *Ord. de l'host. de Phel. le Long*, Mart., *Thes.*, I, 1352.)

MENUUEL, menuiel, s. m., petit cor :

Les menuiaus et corner et brandir.
(Gar. le Loh., 2^e chans., xxxv, var., P. Paris.)

..... Menuiel.
(Id., Richel. 2179, ap. Victor, *Handscr. der Geste des Loh.*, p. 66.)

Et voit Frans ratier as sons des menuiax.
(J. BOB., *Sax.*, ccxiii, Michel.)

Buisines, menuiax et cors sonent souvent.
(Id., *ib.*, ccxxvii.)

Un menuel qu'an col avoit
Sonna trois sons grands et tretis.
(Perceval, ap. Borel.)

Sonent gretles et menuiax.
(Renart, 1833, Méon.)

S'entrecomencierent a apeler et a juper par le bois, et a soner buisines et menuiaus.
(GUILL. DE TYR, I, 21, P. Paris.)

Cf. MENUIER et MOIENEL.

MENUEMENT, - mant, adv., finement :

La porte est toute d'un esmail
Si menuement entaillié
C'onques haubert plus dru maillié
Ne fu.

(Complainte d'amors, Richel. 837, f° 360 r°.)

Un messel tres bien menuement escript.
(1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 324, Douët d'Arcq.)

— Menuement ramé, menuement flori, garni d'une foule de petites branches, de petites fleurs fines :

Le tref Garin tendent li bacheler
Lez un boquet menuement ramé.
(Les Loh., Ars. 3143, f° 51^a.)

Le tref le roi tendent en un jardin,
Lez un pomier menuement flori.
(Gar. le Loh., 2^e chans., xxxv, p. 126, P. Paris.)

Desoz .i. arbre menuement ramus.
(Gir. de Viane, Richel. 1448, f° 35^b.)

— En grand nombre, coup sur coup, successivement, avec acharnement :

Et gardent l'entree de l'uis et gitent les espees si menuement que rien n'i passast sanz cop avoir. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 33^a.)

Si ne fu onques si grant doulor de gent comme l'en peust ileiques voir, qar il s'entrabatoient si menuement que la terre fu en poi d'eure tote coverte d'omes morz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 140^d.)

Li esfoudres queoit entour lui si menuement que il n'en savoit le conte. (S. Graal, II, 394, Hucher.)

Car autre poissance n'avoient
Fors de bien boire durement
Et parloient menuement.
(Dolop., 244, Bibl. elz.)

Souvent les veissies et venir et aler,
Et sur la gent paieue menuement ruer.
(Fierabras, 3817, A. P.)

L'un d'aus (un vallet de chiens) a son col un
[cor ot
Qu'il vet menuement cornant.
(Renart, Br. XIII, 608, Marcin.)

Onques ne vit nus hors .ii. martiaus acoples
Ausi menuement et venir et aler
Ne ferir sor l'englume, quant il fers est chaufes,
Con li dui baron font de lor brans d'acier cler.
(Gui de Bourg., 2669, A. P.)

Que as tu, David, qui si fort m'engoisses,
et si menuement m'enhaucées ? (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 11^b.)

Quant cil de Damiette l'appierchurent,
si coururent as armes et fisent sonner .i.
graille et vinrent au rivage et commen-
cierent a traire sajetes as ars turcois moult
menuement, et crestien arriestoient.
(Chron. de Rains, c. xxvi, L. Paris.)

Et si los comme mesire Robiers counut sa fame, si li couru les bras tendus, si s'entr'acolerent et baisent *menuement*, et pleurent de joie et de pitié. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 143.)

Lorz disoient leur charmez si *menuement* que l'escume leur cheoit des bouches. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LVI, Hist. des crois.)

Ils leur lançoient *menuement* souffre et poix boulliant et buches seches tout ardens. (*Gr. Chron. de Fr.* IV, 3, P. Paris.)

Coutiaus, misericordes nues
C'on i paumoie a droites certes
Sont la *menuement* offertes
Si con li ferant les abonnent.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, 16180, W, et D.)

— Par le menu :

Et sur ce propos prendrent toutes les clefs du couvent, et visiterent par tous les lieux bien *menuement*. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 189, éd. 1611.)

MENUERE, voir MENEIRE.

MENUERIE, voir MENUERIE.

MENUESSIER, voir MENUISIER.

MENUET, adj., petit, mince, fin, délicat :

La sele estoit d'ivoire entallee menuement a dames *menuetes*. (GAUT. MAP, *Lanc. du Lac*, Richel. 1430, f^o 2^b.)

Ele a son mantel deslacié,
Dont li cor li vinrent al pié,
D'une propre frasse et novele,
Dont l'uevre est *menuete* et bele.

(Parton., 7447, Crapelet.)

Lors vint au roi Henri, qui encore estoit *menuet* d'age. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 27, var., Hist. des crois.)

Entre *menuetes* chandoiles.

(De v. gaud. R. M., ms. Reims 774, f^o 136^a, 788)

Blanches dans *menuetes*.

(Chans. d'Isab., *Alle de S. L.*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Ces atomes et tres *menuettes* parties. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f^o 16 v^o.)

Menuettes pensees, (*La Thoison d'or*, 1^{er} vol., f^o 11 v^o.)

Ceste autre sorte d'adjectifs, doucette, tendrette ou tendrelette, *menuette*. (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 403, Feugère.)

La basse sarriette

Jettant autour des boys sa feuille *menuette*. (GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 39, éd. 1567.)

Une sablonniere, meslee de petites mottes verdes et pleine d'erbe *menuette*. (*Le Songe de Polyphile*, I, chap. 3, éd. 1600.)

MENUETÉ, - nuté, s. f., menue chose, minutie, détail :

En pareil feist ung autre leal preud'omme et bien aimé, Jehan Martin, son sommier de chambre, lequel avoit en main toutes ses *menuetes* qui appartenoient a son corps et a son plaisir faire, or et argent et joyaux, qui montoient a grand prix. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 91, Buchon.)

Et beaucoup d'autres telles *menuetes* de grand prix, et que jamais on n'eust demandees, ne accusees. (ID., *ib.*, V, 231, Kerv.)

Pour plusieurs *menuté* et petis esquy-paige. (*Troubl. de Gand*, Append., Chron. belg., p. 298.)

On livre au beguinage durant la peste cariolz, souffletz, mortiers, bouteilles, voires, sallaires, esconnes et autres *menutez*. (*Compte de 1845*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Plusieurs *menutez*. (1593, S.-Omer, *ib.*)

Menage, toute sorte de *menutez* de menage. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Tournay, *menuté*, objet sans valeur.

MENUEVRE, voir MANUEVRE.

MENUIEL, voir MENUEL.

1. MENUIER, - yer, adj., aminci, mince, menu :

Vasal chevalier, sire, veschi les des :
Li uns est *menuier*(s), l'autre quares,
Et li tiers est pleniens por bien juer.
(*Aiol*, 2551, A. T.)

Plus tost s'en torne qu'aloce *menuiere*.
(*Aleschans*, Richel. 24369, f^o 206 r^o.)

Magre avoit li viaire, si bras sont *menuier*.
(*B. de Seb.*, XII, 156, Bocca.)

Arbres et fruits, tant *menuiers* que gros,
Fuissest dedens grant quantité enclos.
(FROISS., *Poés.*, II, 145, 4900, Scheler.)

— Qui fait entendre un son aigu, retentissant :

Il a sonné .i. graille *menuier*.
(*R. de Cambrai*, 5099, A. T.)

Lors fist soner quatre cors *menuiers*,
Sonent cil timbre et cil oliphant cler.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 12473, Barrois.)

L'eve cornerent a un cor *menuier*.
(*Aleschans*, 3245, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Il a sonné un grelle *menuier*.
(*Li Coron. Looyz*, 1882, *ib.*)

Viviens sonne un graille *menuier*.
(*Li Covenans Vivien*, 755, *ib.*)

Lor jent aurent a un cor *menuier*.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 3957, A. T.)

Dont sonnerent ensamble .c. graille *menuier*.
(*Fierabras*, 5682, A. P.)

Due Buef a fet sonner un grelle *menuier*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f^o 164^c.)

A chest mot fet tentir .i. grant cor *menuier*.
(*Gaufrey*, 7580, A. P.)

— S. m., cor *menuier* :

A tant en la forest oi
Un *menuier* .ii. moz soner.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 185^b.)

Et d'eures en autres sonoit
Le *menuier* par grant vigor.
(*ib.*, f^o 185^c.)

Un *menuier* qu'au col avoit
Sona .iii. moz lons et tretiz.
(*ib.*, f^o 196^c.)

— Adj., au sens mor., léger, frivole :

Qui trop est de parler legiere
Et trestornans et *menuiere*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f^o 96^f.)

— Menaçant, terrible :

Ne lor (aux matelots) pueent pas nuire ceus qui
[sont es ascières,
Quar il sunt courecier des ondes *menuieres*.
(*Rovm. d'Aliz.*, f^o 35^a, Michelant.)

De part le rei ert ja il feus plus *menuiers*,
La dame en fut dolente, kui li reis ert mult
[chiers.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 6 r^o.)

— Avec un nom de personne, qui exerce un menu métier :

Au temps de laquelle deffense le suppliant et autres marchans *menuyers* conduisoient leur marchandise a grant difficulté par faulte de monnoye menue. (1459, Arch. JJ 189, pièce 358.)

Cf. MENUEL.

2. MENUIER, voir MANUIER.

MENUERIE, - nuerie, - nuyrie, - nurie, s. f., menuiserie :

Faire mettre ladite maison et ses appartenances en bon et souffisant point et estat de *m(i)enuerie*, charpenterie et autres reparations. (1367, Arch. S 5063, pièce 27, Suppl.)

Est la dicte table enchassée en ung coffre de baes fait a honneste *menurie*. (1476, *Inv. des joy. de l'égl. de Ray.*, f^o 71^b, Chap. de Bayeux.)

— Menus ouvrages :

Que nulz orfevres ne puissent mettre en nulz joyaux d'argent de *menuerie*, voirrines avec garnaz, ne avec pierres fines. (1335, *Ord.*, III, 12.)

Joyaulx d'argent de *menurie*. (1378, *Ord.*, VI, 389.)

En iceulx joyaulx d'argent de *menuerie* ne meclont voirrines avecques garnaz. (1413, *Ord.*, XVII, 382.)

Que tous orfevres facent leurs ouvraiges tant d'or que d'argent en grosserie et *menuryrie* des aloy et remede que font ceux de nostre ville de Paris. (1436, *Ord.*, XIV, 382.)

Enrichi de entaillures, peintures, armoieries et autres *menueries* plaisans a l'œil. (A. CHART., *Quadril. vect.*, Œuv., p. 408, éd. 1617.)

MENUISAILLE, *menus.*, *menuz.* s. f., amas de petites choses :

Bref, ces messieurs les pastez estoient remplis de toutes vieilles penaileries de ses chevaux de poste, les uns en petis morceaux et *menuzailles*, les autres en grandes pieces en forme de venaison. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, c. XXXII, Bibl. elz.)

Encor dict on qu'il y en eust quelques uns qui en mirent quelques morceaux en la bouche de ces *menuzailles*, pensant que ce fust quelques friandises. (ID., *ib.*)

Les meres (des lapins) ont accoustumé, ayans fait leurs petits, de boucher l'entree de leurs terriers avec du foarre et autre *menusaille* qu'elles peuvent recouvrer. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, v, 41, éd. 1805.)

— Menu fretin :

Ceste *menusaille* de cancrez se prent avec les petits poissons. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 10, éd. 1605.)

— Fig. :

Calamus odoratus n'est pas une racine, ains est un roseau ; combien que la *menusaille* des medecins... estime que ce soit

une racine. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 97, éd. 1603.)

Ce mot, dans le sens de fretin, était encore usité au XVII^e siècle. On lit dans MONET (*Invent.*) au mot HARENC :

HARENC, *hareng*, poisson propre du seul Océan boréal, et bien différent du *Halec* romain, qui ne fut autre que *menusailla* de tout poisson salé, ou sausse d'antrailles de poissons.

Monet ne fait pas d'article de ce mot ; mais on trouve dans DUEZ, à sa place alphabétique :

Menuisailla de poisson. V. *Menuisee*. — *Menuise* et *menusailla*, du menu poisson qu'on jette dans un étang pour le peuplier et s'y multiplier.

Aunis, *menusailla*, menu bois, choses de peu de valeur.

1. MENUISE, *menuyse*, *menuisse*, *menuse*, *menuze*, s. f., menu morceau, petit objet :

Prenez *menuise* de luiz ou d'autre peson. (*Ens. p. appareil. viand.*, Richel. I. 7431, f^o 100 r^o.)

De ses prians sui *menuise*,

Mais n'est droit que ce me *nuise*.

(*Poés. ms. avant 1300*, t. II, p. 957, Ars.)

Je ne say qui se doit plutost plaindre, ou vous autres hommes de nos capacitez et amplitudes, ou nous autres femmes de vos petitesse ou *menuises*. (BRANT., *Dam. gal.*, II, 65, éd. 1666.)

— Sable très menu, très fin :

Sablon d'Estampes,

Menuise de Dordon.

(*Prov.*, ap. CRAP., *Prov. et dict. pop.*, p. 111.)

— Menu poisson, fretin :

Ainsi le luz vaint la *menuise*.

(G. DE COING, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 27^d.)

Auront

Li gros poisson a leur assise,

Ki or menguent le *menuise*.

(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XLVII, Crapelet.)

La *menuise* est el premier front

Ou anguilles au broet sont.

(BAL. DE KARESM. et de CHARN., 189, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 86.)

Pescier deuat a la *menuise*

Non pas a si grosse lamproie.

(PHIL. DE REMI, *Salut d'amour*, 374, Bordier, p. 278.)

Soret blanc, harenc fres poudré...

Menuise vive.

(*Les Crieries de Paris*, Richel. 837, f^o 246^b.)

Li menu pescheour de Yauquelour pescheront a la *menuse* a pié. (1298, *Lett. de J. de Joinv.*, Arch. K 1455.)

Li évesque li prierent que ele mainjest dou lait avec le pain d'orge et de la *menuse*. (*Vie sainte Genevieve*, Richel. 988, f^o 36^b.)

8 deniers, le vendredi apres la Toussains, a l messagier pourtant fromages et *menuise* a Gendeures pour Mgr. (1321, Arch. Meuse, B 492, f^o 122 r^o.)

S'encore beussent tenne la cowe de la poeille

En coudre fut cheue la *menuise* tres belle.

(*Prophecie maistre Lambelin*, 39, ap. E. de Bou-
teiller, *Guerre de Metz*, p. 337.)

Sy pescheras a la *menuise* :

Il y fet bon, il a guillet.

(*Mari. de St Pierre et de St Paul*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I, 87.)

Droit de pescher a petit poissons appeles *menuses*. (1488, Vouillé, Arch. Vienne.)

Pescheurs prendront force *menuise*

Ce printemps, car l'eau sera trouble.

(P. MICHAULT, *Pronostic. gener. pour quatre cens quatre-vingt-dix-neuf ans*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 41.)

Il n'y a plus que la *menuise* :

Les gros poissons sont peschez tous.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I. II, f^o 66 r^o, éd. 1619.)

Menuise, small fish of divers sorts. (COTGR., éd. 1611.)

Menuise, holiche, pescecillos. (C. OUDIN, 1660.)

— Terme de mépris, en parlant de personnes :

Et sur ce conseil nous arons

D'aviser la façon et guise

Pour chasser hors ceste *menuyse*

D'Englichement tres mal indiciete.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 19532, Guessard.)

On lit dans le *Dict. de commerce* de Savary des Bruslons :

Menuise. On nomme ainsi dans le commerce des bois à brûler, le bois qui est trop menu pour être mis avec les bois de compte ou de corde.

Et dans le *Dict. d'Agriculture* de 1809 :

Menuise ; les pêcheurs donnent ce nom à tous les petits poissons qui ne sont bons qu'à faire de la friture. L'alvin diffère de la *menuise* en ce qu'il est composé des petits des espèces bonnes à multiplier dans les étangs et qu'on destine à la multiplication.

Foréz., *menuses*, s. f. pl., morceaux, débris. Patois Norm., *menuise*, petit plomb de chasse et fretin. Granville, *menuse*, fretin.

2. MENUISE, *menuisse*, s. f., le cou-de-pied :

Les flors des margerites... qui li gisoient sor le *menuisse* du pié par deseure. (*Aucass. et Nic.*, Richel. 2165, f^o 72^a.)

MENUISEMENT, s. m., diminution, action d'amincir :

Menuisement. Minutio. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

MENUISERIE, *menuys.*, s. f., menus ouvrages :

Que tous orfèvres facent leurs ouvraiges, tant d'or que d'argent, en grosserie et *menuyserie*, des aloy et remede que font ceux de nostre ville de Paris. (1456, *Ord.*, xiv, 384.)

Bessin, Bourg., Yonne, Aunis, *menuserie*, *m'nuserie*, minutie. Beauce, Centre, *menusserie*, *minuserie*. Meuse, *mineuserie*. Liégeois, *misénerie*.

MENUISÉ, s. f., petitesse, qualité de ce qui est mince ou petit :

Tenuitas. Tenueté. *Menuisé*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Menuisé : f. Smallness, littleness, thinness, fineness, exility, slenderness. (COTGR., éd. 1611.)

Menuisé, tenuitas. (F. MOREL, *Petit thesaur de mots françois*, éd. 1632.)

1. MENUISIER, - *nuyser*, - *nuser*, - *nussier*, verbe.

— Act., réduire en menus morceaux :

Cum poudre [les] *menuiserai*.

(*Lib. Psalm.*, xvii, p. 272, Michel.)

Les gentils homes menjuent encore la care crue, mes il la font *menuissier* menuement. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXVIII, Roux.)

La terre pour apporter fruit sera *menuisee* et amollie par le soc de la charrue. (CALVIN, *Comm. sur l'harmonie evangelique*, II, 71, éd. 1562.)

Les elemens du monde ne sont pas *menuisez* comme buches de bois. (LA BOD., *Harmon.*, p. 29, éd. 1578.)

Il en battra les mottes l'une apres l'autre, car ainsi il les *menuisera* facilement comme poudre. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 187, éd. 1577.)

Nostre or est tout en emploite et en commerce. Nous le *menuisons* et alterons en mille formes, l'espondons et dispersons. (MONT., *Ess.*, I. III, ch. vi, f^o 401 r^o, éd. 1588.)

— Diminuer :

Ke burse par almoné n'ert *menusé*,

Ne jorne par messe desturbé.

(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 97.)

Les jours de son tens *menuisais*.

(*Lib. Psalm.*, LXXXVIII, p. 322, Michel.)

Car il n'est riens qui tant a elle nuise,

Ne riens aussi qui si fort la *menuise*.

(CL. MAR., *Balladin*, p. 544, éd. 1596.)

— Réfl., se diminuer :

Quant vous mettez l'argent en marchandise

Il n'est point seur, mais plus souvent se pert,

Et qui rent a, jamais ne se *menuyse*.

(*Contradictz de Songeoreux*, f^o 78 r^o, éd. 1530.)

— S'éparpiller :

Plus ils irritent la liberte de ce genereux metal (le vif argent) ; il fuit a leur art et se va *menuisant* et esparpillant. (MONT., *Ess.*, I. III, ch. 43, p. 194, éd. 1595.)

— *Menuisé*, part. passé, réduit en menus morceaux :

Après veulz que es quatre coulones

Ou le tabernacle est assis,

Vous figuriez quatre personnes

Et quatre ymaiges d'or marsis,

Et que vous faciez les sourcilz

Des yeulx de sable *menuisé*.

(JAC. MILLET, *Destruct. de Troye*, 13690, Stengel.)

Espriviers sont de plusieurs plumes... autres sont de plumes que nous appellons *menuisies*. (*Modus*, f^o 134, ap. Ste-Pal.)

Centre de la Fr., *menuiser*, diminuer amincir, débiter.

2. MENUISIER, adj., qui est fait par le menuisier :

Couche *menuisiere*. (LA PORTR, *Epith.*, éd. 1571.)

3. MENUISIER, - *nuysier*, - *nusier*, - *nuzier*, - *nussier*, - *nussier*, s. m., ouvrier appliqué aux menus ouvrages.

Chaque métier, dit Laborde (*Gloss. des Emaux*) avait ses menuisiers, les huchiers aussi bien que les orfèvres, les potiers

d'étain, les serruriers, etc. ; c'étaient des ouvriers que leur talent et leur aptitude portaient à l'exécution des ouvrages les plus délicats, les plus menus. Dans les lettres-patentes de 1396, il est question des huchiers-menuisiers, le corps de métier comprenant à la fois les deux genres d'aptitudes : les huchiers, qui répondent à nos menuisiers ; les huchiers-menuisiers, à nos ébénistes. L'acception du mot menuisier, restreinte aux ouvriers en bois, date de la fin du xvi^e siècle.

Menuessier. (1371, Arch. S 5063, pièce 30, Suppl.)

Cher pere, veez cy ung ouvrier,
D'or et de pierres menuisier.

(JAO. MILET, *Destruct. de Troye*, 13678, Stengel.)

Menuessier. (1493, S.-Math., Morl., Arch. Finist.)

L'air putrefait, mortel et veneneux,
Grand menuessier d'amere pestilence.
(Ch. roy., Richel. 1537, f^o 54 v^o.)

Vous menuessiers besoignes de boys sec.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

MENUISON, voir **MENOISON**.

MENUISSE, voir **MENUISE**.

MENUIT, voir **MENU**.

MENUR, voir **MENOR**.

MENURIE, voir **MENUERIE**.

MENUSAILLE, voir **MENUISAILLE**.

MENUSAILLERIE, s. f., amas de petites choses, d'objets de peu d'importance :

Touchant les autres daites, on les tient pour *menusaillerie*. (DU PINET, *Pline*, XIII, 4, éd. 1566.)

— Menu poisson :

Ceste *menusaillerie* de poissons, qui sont comme mouschons de mer, sort de la putrefaction de l'eau. (DU PINET, *Pline*, IX, 51, éd. 1566.)

La belle marine... se met en queste du fretin ou de la *menusaillerie* qu'elle a fait, et le devore. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Valerian*, xxx, 17, éd. 1615.)

MENUSE, voir **MENUISE**.

MENUSIER, voir **MENUISIER**.

MENUSOY, s. m., désigne une menue monnaie :

Est accordé et ordinez per les juges que l'on rende a dit Deveis on florin, on *menusoy* et quatre engleis. (1354, *Ch. de Jean de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, W¹⁰, n^o 16.)

MENUSSIER, voir **MENUISIER**.

MENUSTIN, s. m., paille courte qui se trouve dans les gerbes de blé :

On fait defense a tous laboureurs, censiers et autres vendans garbees, boltes d'avoine et aultres, de les vendre d'aullre loiere et grosseur que ne les font les batteurs en grappe, en battans un cent de garbees de bledt ; sans oster ni diminuer le *menustin* ne aultres choses et deux garbees d'avoine pour une botte, sur encourir amende de cent sols. (24 janv. 1536,

Ban des Eschevins de Douai, Arch. mun. Douai.)

MENUT, voir **MENU**.

MENUTÉ, voir **MENUTÉ**.

MENUYRIE, voir **MENUKRIE**.

MENUZ, s. m., syn. de *menuise*, petit poisson d'eau douce :

Harenc blanc et sor, et aussi d'espérillique et *menuz*, et d'autre poisson du mer et du ryvere asses. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

MENUZAILLE, voir **MENUISAILLE**.

MENUZE, voir **MENUISE**.

MENUZIER, voir **MENUISIER**.

MENZOGNE, voir **MENÇONGE**.

MENZONGE, voir **MENÇONGE**.

MENZONIE, voir **MENÇONGE**.

MENZUNGE, voir **MENÇONGE**.

MEODREIR, voir **MELDRER**.

MEOLLE, s. f., forme trissyllabique pour *meolle*, employé fig. au sens de vigueur :

Et Tympolle le fiert, qui ot forte *meolle*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20261, Scheler, *Gloss. philol.*)

MEOMERIE, voir **MAHOMERIE**.

1. **MEON**, s. m., genre de plantes ombellifères :

Meon, m. Meo. (C. OUDIN, 1660.)

Meo, è una herba che si chiama finocchiella, et imperatrice, le *meon*. (N. DUEZ, *Dict. it.-fr.*, éd. 1660.)

Nom propre, *Méon*.

2. **MEON**, voir **MON**.

MEOR, voir **MAIOR**.

MEORDRE, cas suj., voir **MEILLOR**.

MEOTH, voir **MIELS**.

MEOUTE, voir **MOLTE**.

MEOZ, voir **MIELS**.

MEPARTEMENT, voir **MIPARTEMENT**.

MEPARTIR, voir **MIPARTIR**.

MEPRENDRE, voir **MESPRENDRE**.

MEPRISON, voir **MESPAISON**.

MEQUE, voir **MESGUE**.

MEQUESNE, voir **MESCHINE**.

MER, *mier*, adj., pur, simple, entier, complet :

L'escut li fraint suz la bucle d'or *mier*.
(*Rot.*, 1314, Müller.)

Ceinent espees enheldees d'or *mier*.
(*ib.*, 3866.)

Et fier[li] E. sor son elme a or *mier*.
(*R. de Cambrai*, 2822, A. T.)

Ses haubers fu fors et legiers,
Et plus luisans que arge[uz] *miers* ;
Qui vestu l'a ne dote plaie.
(*Etleocle et Polin*, Richel. 375, f^o 504.)

Non li a mis Lucemien,
Por la clarté, por la lumiere
Qu'au cuer l'en vint clere et *miere*.
(*Dolop.*, 1162, Bibl. elz.)

Pren orpiement et souffre egalement, et en soit faict pouldre *mierre* a la quantité l'une des autres deux. (*Modus*, f^o 72 v^o, Blaze.)

Justice haute, basse, moyenne, *mere*, mixte. (27 juill. 1357, *Ratif. de vente*, Arch. mun. Bordeaux.)

De leur propre, pure et *mere* volentey. (1382, *Lett. de la D^u de Bret.*, *Offic. de la court de Besançon*, Richel., Mor. CCXXXIX, f^o 105.)

Seignourie haute, moyenne et basse, *mere* et mixte impere. (1386, Arch. K 53 B, pièce 61.)

En causes *meres* personnelles. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 431.)

Et toute jurisdiction haulte, moyenne et basse, *mere* et mixte. (1412, *Aveu*, Poitiers, Fonten., I, 129.)

Justice *mere*, mixte et impere. (Juill. 1425, *Ch. de Ch. VII*, Arch. de M. A. de Ferrand.)

Tout fyn *mere* nu. (PALSgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 829, Génin.)

De la juridiction et cognoissance des *meres* regalles et autres. (*Cout. de Bucil*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 124.)

Pour regard des causes concernant les *meres* regalles a nous concedees et deues. (*ib.*)

Devoirs de loy se doivent prouver par lettres enfermes, ou par record de juges vivants. Lettres enfermes sont *meres* en elles, faisant pleine foy de ce qu'elles contiennent. (*Cout. de Cambrestis*, *Cout. gén.*, t. II, p. 849, éd. 1604.)

Forez, *mare* nu, tout nu, absolument nu. Suisse rom., Neuchâtel, *mare* seul, tout seul : ils m'ont laissé *mare* seul toute la journée.

MERAGE, s. m., mot douteux, qui représente p-è. *marage*, chagrin :

La a grant joie sans douleur
Et grant ricoise sans paour,
Grant signorie sans *merage*
Et sans avoir grant hyrelage.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 96, P. Meyer.)

MERAINIER, voir **MAIRENIER**.

MERALER, *metaler*, v. n., accoucher :

Mas pour chou que les *metaleresses* crement Dieu, leur edifa il maisons, ch'est a dire que Dieux les enrichi qui estoient povre. Et de chou qu'elles mentirent au roi qui disent que les Hebrienes estoient sages de *metaler*, si enfantoient anchois qu'elles penscent a eles venir, dist Augustins qu'elles pechierent veniaument. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f^o 28 r^o.)

MERALERESSE, *merall.*, *metal.*, s. f., sage-femme :

Emmeline le Hardie a esté receue a estre *meraleresse*, par la relation de plusieurs femmes qui sçavent comment *meraleresse* se doivent contenir en la dite science. (1267, *Req. de l'hôtel de ville d'Amiens*, ap. Duc., *Merallus*.)

Ja estoit venus li jours de la nativité Diu, et Joseph ala querre *metaleresse*. (*Anfances N.-D.*, Richel. 1553, f^o 276 v^o.)

Joseph a sainte Marie dist : Je t'ay amené
.ii. *melaleresses*. (Ib.)

La u Rachel en enfantant commença a
mourir, dont li dist li *melaleresse* : Ne te
doute mie, nous avons .i. fil. (*Bib. hist.*,
Maz. 532, f° 21^a.)

A Jehanne, femme de Jehan de la Borde,
meraleresse qui s'emploie auprès des bonnes
preudes femmes et damoiselles de la ville,
pour elle et pour son mari chacun trois
aunes de drap. (*Pièce non datée d'un registre des comptes de l'échiquier d'Amiens*,
ap. Calonne, *La vie municipale au xv^e siècle dans le nord de la France*, p. 91.)

Sage femme apres est dicte celle qui re-
ceut les enfans quant les femmes tra-
veillent, et en nostre pais on la nomme
meraleresse pour ce qu'elle va partout de
maison en maison. (SYM. DE HESDIN, *Trad.*
de Val. Max., f° 186^a, éd. 1485.)

En 1518 le magistrat délibère de faire
des processions pour la cessation du fléau
de la peste, de nommer un chirurgien et
« une *meraleresse* ». (Mém. des Antiquaires
de Moridie, t. XVI, ann. 1479-1884.) Impr.,
meralesse.

Meraleresse se dit encore à Abbeville.
Cf. ALERRESSE.

MERANCOLIE, voir MELANCOLIE.

MERANCOLIER, voir MELANCOLIER.

MERANCOLIEUX, voir MELANCOLIEUX.

MERANDE, voir MARANDE.

MERANDÉ, voir MERENDÉ.

1. MERC, *mercq*, *mers*, *marc*, m.,
marque, trace, signe distinctif :

A si fern roi Tencer
Parmi l'escu, parmi l'auberc,
Qu'il i a fait un moult lait *merc*.
N'en ert mais bien garis des mois.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 86^a.)

En .ii. .c. lius i ont fait *merc*
Les dures mailles dou hauberc.
(Ib., *ib.*, Richel. 1553, f° 113^d.)

Quant il ont trouvé son convers
Et tres bien assigné son *mers*.
(GUILL., *Best. div.*, 1333, Hippeau.)

Li clerc porte sun *merc* ensun le chef ades.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, Richel. 13513,
f° 21 v°.)

Et a çainte l'espee au *merc* saraziner.
(Ren. de Montaub., p. 69, Michelant.)

Mais li bliaus et la chemise
Li estoit toute a la char prise
K'en .ii. .c. lius ont fait le *merc*
Sour lui les mailles dou hauberc.
(Gib. de Montr., *Violette*, 2115, Michel.)

Atant a vestu son hauberc,
De son heaum sont d'or li *merc*.
(Blanchandin, Richel. 19152, f° 181 r°.)

On li baille un espiel treçant,
Novel forbi, cler reluisant ;
Les *mers* ot d'or, en brun acier,
A hanste roide de pumier.
(Parton. de Blois, 9645, Crapelet.)

Li brans devala et fait son *merc*.
(Ib., 9828.)

Fert un des barons de la terre
Parmi l'escu parmi l'auberc,
Od la gleive li fait tel *merc*
Que parmi le cors li passa.
(Protheslaus, Richel. 2169, f° 7^c.)

Boas l'ad fern del travers,
Del escu fendi les *mers*.
(Ib., f° 9^d.)

Si qu'al gros del braz l'ad fern,
Les mailles faissent del albere,
Mull li at fait un mauvais *merc*.
(Ib., f° 43^a.)

L'escu li perce et le hauberc,
Et costé li a fet un *merc*,
Trois doie en la char li enbat.
(Renart, Br. XI, 2397, Martin.)

Li cols descent sor le hauberc,
Si li a fet .i. moult let *merc* ;
Iii^c. mailles l'en a trenchié.
(Floriant, 1060, Michel.)

Quant aucun ouvrier sera creé maistre,
il sera tenu avant toute œuvre, bailler a
justice, en presence d'iceulx jurez dudit
mestier, le patron de son *merc* dont il vou-
dra user et marcher son ouvrage et dont
lesdits jures en auroit autant par devers
eulx. (1487, *Statuts des orfevres de Paris*,
ap. Laborde, *Emaux*.)

Quant aucun ouvrier sera creé maitre,
il sera tenu avant tout œuvre, bailler a jus-
tice..... le patron de son *marc* dont il vou-
dra user et marcher son ouvrage. (Ib., ap.
Ste-Pal.)

Par joyaux, par un *merc*, qui sur nous apparoist,
Et par cent tels moyens, les siens on reconnoist.
(VAUQ., *Art. poet.*, III, Bibl. elz.)

Plusieurs boys merquez a mon *merc* et
marteau. (1584, *Lett. de H. de Silly*, Arch.
S.-Inf.)

— En particulier, barres ou marques
noires qui traversent les plumes de la
queue de l'épervier :

Que les penes (du faucon) soyent bien
rondes, et que le bout de la queue soit
blanc de plain pouce de lé, et les *mers* de
la queue bien vermaulx. (*Modus*, f° 77 v°,
Blaze.)

Et des lors en avant convendra soy
prendre garde quant il aura deux *mercqs*
frans, car lors le conviendra il mettre es
gets et paistre sur le poing. (*Ménagier*, II,
289, Biblioph. fr.)

Quant le troisieme noir *mercq* du balay
passe le bout des eles. (Ib., II, 291.)

— Borne, limite :

E tel est sa nature
Que ja n'iert beste nule
Ki puisse trespasser
Sun *merc*, ne ultre aler.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 1653, Mall.)

Ne finerent onc si sont parvenuz
As *mers* ke Hercules ont sur la mer tenduz.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364,
f° 56 v°.)

Tristan chevauche et voit le *merc*,
Souz son bliaut et soz son hauberc,
Choisi les tontes par la pree,
Comt li roi et l'assemblee.
(Tristan, I, 2736, Michel.) Impr., *merc*, haubert.

Este les vos el camp venus,
Les *mers* i ont mis et tendus,
Et fu dedens la place lee
En tos sens une arbalestree.
(Parton., 9679, Crapelet.)

E dont un sun aneestre Richard par
noun fut seisy en sun demieyne cum de fee
e de dreyt, par le *mers* e le bondes avan-
diz. (1304, *Year books of the reign of*
Edward the first, years xxxii-xxxiii,
p. 74, Rer. brit. script.)

— Emplacement :

Ou anciennement souloit avoir un tre-
beau *merc*, de maison merchie, entous cas
comme maison de gentilhomme. (1457, *Sen-
tence de l'élection des places au profit de*
Laurent de Tresbourg, contre les collecteur :
de la paroisse de Contillé, Arch. Orne.)

S'est dit dans le Poitou jusqu'au
xviii^e siècle :

Marc à draps pour marquer tous draps
raisonnables faits en la ville de Niort
(1729, *Areu et dén. de la mairie de Niort*
Arch. Vienne.)

Norm., *merc*, borne de pierre qui sépare
les terres.

2. MERC, voir MERS.

MERCADANCE, *mercadence*, s. f., mar-
chandise, trafic :

Qui mit jamais a tel prix le service de
la *mercadence* et de la traffique? (MONT.,
Ess., III, 6, p. 80, éd. 1595.)

Mercadence : f. Small traffick. (COTGR.,
éd. 1611.)

Mercadance, f. Trato. (C. OUDIN, 1660.)

MERCADANT, *mar.*, s. m., marchand :
Ces citadins tant *mercadans* qu'autres.
(H. ESTIENNE, *Dialogues*, I, 46, Liseux.)

Les petits *mercadans*. (BOUAYSTUAU, *le*
Theatre du monde, II, 40, éd. 1567.)

Que des gentils hommes de bonne mai-
son... ne se doivent ainsi laisser amas-
tiner a des *mercadans*. (PARADIN, *Hist. de*
Lyon, p. 151, éd. 1573.)

Un marchand qui adjournoit et aguignoit
la mestairie d'un gentilhomme... autant
affamé d'argent, comme le *mercadant* estoit
prompt et hastif de prester. (DU FAIL,
Contes d'Eutrapel, f° 173 r°, éd. 1588.)

Certes je croy qu'il n'y a si petit *mer-
cadant* au monde qui ayant tant traité,
couru et tracassé, comme j'ay fait, ne se
fust enrichy. (MONTL., *Comm.*, VII, é.
1594.)

Et croy moy que les gentils hommes
Ne furent onc si difficiles,
Comme ces *mercadans* des villes,
Ces benetz, coquarts, glorieux.
(GREVIN, *les Esbahis*, I, 3, Bibl. elz.)

La belle commodité que ce poltron de
mercadant m'a fait perdre. (TOURNEBU, *les*
Contents, IV, 4, Bibl. elz.)

Au lieu d'hommes de qualité et d'hon-
neur qui commandoient a la ville, furent
establis de petits *mercadans* et un tas de
faquins ligueus. (LESTOILE, *Mém.*, 1^e p.,
p. 258, Champollion.)

Qu'il n'y a nulle raison ny apparence de
maintenir le semblable des quatre derniers
ordres, lesquels, en effet, ne sont que
mercadans, manans, artisans, pasteurs,
laboureurs et chelifs manœuvres. (SULLY,
OEcon. roy., ch. CCXXIII, Michaud.)

MERCADIER, - *der*, s. m., marchand :

En France l'aportereient dai *mercadier*.
(Ger. de Rossill., p. 316, Michel.)

Il culli ses genz et *mercadier* et touz ses
cotheriaus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-
Gen., f° 306^a.)

Mercader : m. A merchant, or tradesman.
(COTGR., éd. 1611.)

Nom propre, *Mercadier*.

MERCADIL, s. m., marché, dans le Quercy :

In loco communi nominato (à Cahors) le *mercadil*. (1386, *Ord.*, III, 186.)

1. **MERCADIN**, s. m., marchand :

Non pas, dis je a ces *mercadins*,
Ces petits muguets citadins.
(*Jod.*, *Exp.*, II, 2, Bibl. elz.)

2. **MERCADIN**, s. m., marché :

Comme le suppliant estoit ou *mercadin* de la ville de Nogaro en Gascoigne. (1480, Arch. JJ 207, pièce 86.)

MERCANDIE, voir **MARCHEANDIE**.

MERCATOIRE, adj., commercial :

La seconde maniere de acquerir pecune est dicte *mercatoire* ou par marchandie. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 140 v°.)

MERCATOR, - *tour*, s. m., marchand :

Mal sont bailli li *mercator*,
Car il sont mortel peccateur
Ki vendent si faite imposture.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, LXXXVII, 1, Van Hamel.)

Quant je me fui mis el retour
De le grant court je fis un *tour*,
La ou maintent li cardonal ;
Mais tous les troval d'un *atour*,
Cha et la tuit sont *mercator*.
(*Id.*, de *Carité*, XI, 1.)

MERCELEE, s. f., espèce de bois, marsault ; n'a été rencontré que dans un texte du milieu du XVII^e s. :

De la *mercelee*, de la coudre, et du saule ; c'est ce que nous appelons herdouers. (SALNOVE, *Venerie*, p. 17, éd. 1663.)

MERCENAIREMENT, adv., d'une façon mercenaire, comme un serviteur :

Ne rien donner, ou donner trop peu et *mercenairement*. (CHARR., *Sag.*, I, III, ch. III, p. 812, éd. 1601.)

MERCENAL, - *chenal*, adj., de marchand :

Tant monte mestiers *merchenaus*,
Montes est as plus personaus
De ches grans abes crocheniers
Et des mitres episcopaus.
(RENCLUS DE MOILIENS, de *Carité*, CXXVI, 7, Van Hamel.)

MERCENERIE, - *chennerie*, s. f., profession de mercier :

Faisant mestier de *merchennerie* et chandellerie. (3 février 1453, *Reg. aux Missives*, Arch. mun. Dinant, f° 152.)

MERCENIER, - *cennier*, - *chenier*, s. m., mercenaire :

Vous estes *merceniers* : des verais poi i a,
Li reis le veit tres bien : plus vills vus en aura.
(*Th. de Cantorb.*, 29, Bekker.)

O *merceniers*, covoitous sers.
(RENCLUS DE MOILIENS, de *Carité*, CXXV, 5, Van Hamel.)

Li cuisiniers... ne donne pas es *merceniers* pain de licence. (3^e p. des *Cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 9 r°.)

Il et se mainnie, si ouvrier et *mercenier*. (Ch. de 1283, *Prev. de Clerm.*, Richel. 4683, f° 109 r°.)

Mercennier sont, non pas *pastours*,
Car ils ne quierent que la laine,
Le proufist ont, et vous la paine.
(GOD. DE PARIS, *Chron.*, 741, Buchou.)

— Adj., vénéral :

Ho ! carites, tres bele cose,
Bien sai que tu n'ies pas enclose
En porte ki est *merchenerie*.
(RENCLUS DE MOILIENS, de *Carité*, XII, 1, Van Hamel.)

MERCENNIER, voir **MERCENIER**.

MERCERET, s. m., petit mercier :

Baudichon, *merceret*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 259 r°.)

MERCERIE, - *cherie*, s. f., marchandise en général :

Mercherie. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.) *Mercherie*. (*Id.*)

Marot, vostre *mercerie*
Pou prise, ce vees,
Cil k'ensi vos a laidie :
Certes, c'est grans viltes.
(JAKES D'AMIENS, *Rom. et past.*, Bartsch, III, 49, 49.)

Firent transporter en Chipre par la navie les tresors de la cité, avec les *merceries* et les saintes reliques. (*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. le Bel, VI, P. Paris.)

Les estaux de ces poissonneries,
Les coffres de la liagerie
Et les bacquestz de ces trippieres
Ne sont plains d'autre *mercerie*.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Injuris, I, 179, Bibl. elz.)

LE MAISTRE.

Ma femme portera sa foys.
LE DEUXIEME HERMITE.
Jesu Christ porta bien sa crois.
LE BADIN.
C'estoit bien aultre *mercerye*.
(*Le Porteur de pacience*, p. 13, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et serm. joy.*, t. II.)

C'est un pennier qui n'a point d'ance ;
Ce n'est pas pour le temps qui court.
Garde ta *mercerie* meslee.
(*Farce de Bien mondain*, Anc. Th. fr., III, 197.)

Je ne suis gueres bon facteur pour debiter ma *mercerie*. (12 juin 1568, *Lett. de Fr. de Noaill. à Villeroy*, Richel. 6908, p. 223.)

Chacun vante sa *mercerie*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mines*, I, II, f° 111 v°, éd. 1619.)

Au savoureux trafic de ceste *mercerie*
J'ay consummé les jours les plus beaux de ma vie.
(REGNIER, *Sat.*, XVI, Jouaust, p. 156.)

— Trafic :

Toutes voz *merceries*, changes et marchandises. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 96 r°.)

— Boutique de marchand :

A ce mena son propos que il achateroit joiaus pour li presenter. En ce point que il estoit en la *mercerie* pour ce faire ele envoia serjanz pour lui occire. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 51^a.)

— Il a plu sur sa *mercerie*, il a été maltraité :

Et Dieu sait comment il pleut sus sa *mercerie* (DES PER., *Nouv. recreations*, de Fouquet..., f° 44 v°, éd. 1564.)

Il n'avoit pas encores tant plu sur leur

mercerie, comme il a plu depuis. (H. ESTIENNE, *Apolog. pour Herod.*, c. 21, éd. 1566.)

Ce proverbe est encore très usité en Normandie.

MERCEROT, s. m., petit mercier :

Moy, pauvre *mercerot* de Rennes,
Mourray je pas ?
(VILLON, *Grant Test.*, XLII, Jouaust, p. 41.)

Telle difference y a entre la courtisane et la simple putain qu'il y a entre un petit *mercerot* et un gros marchand. (H. ESTIENNE, *Dialogues*, I, 91, Liseux.)

Un *mercerot*, de condition basse.
(CH. FONT., *Trad. en vers fr. d'Ov.*, d. 1572.)

Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, avoit dressé quelque entreprinsur sur ceste bourgade assez forte, et le tout par l'entreprinsur de Pierre de Liguane et d'un *mercerot* milanois residant audit Caselles. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Petits *mercerots* vendent des las, galons et lacets de toutes sortes. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 141, Roybet.)

Les *mercerots* de gants veulent estre appelez marchands et gens de trafic. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 144, éd. 1669.)

Il se disoit encore au commencement du XVIII^e s. On lit dans un Dictionnaire de commerce de cette époque :

Mercerot, ou *mercelot*, petit mercier. (SAVARY DES BRUSLONS.)

Nom propre, *Mercerot*.

1. **MERCET**, voir **MERCI**.

2. **MERCET**, voir **MORSET**.

MERCHANDER, voir **MARCHEANDER**.

MERCHAUCIEE, voir **MARESCHAUSSEEE**.

MERCHAULT, voir **MARESCHAL**.

MERCHE, voir **MERQUE**.

MERCHENAL, voir **MERCENAL**.

MERCHENIER, voir **MERCENIER**.

MERCHENNERIE, voir **MERCENERIE**.

MERCHEOR, s. m., marchand :

E mais est apelez
E cist nuns eposez
A Maia ki ert mere
Del Deu ki ert *merchere*.
(P. DE THAUN, *Cumpos*, 729, Mall.)

MERCHER, voir **MERCIER**.

MERCHERIE, voir **MERCERIE**.

MERCHI, voir **MERCI**.

MERCHIABLE, voir **MERCIABLE**.

MERCHIALEMENT, voir **MERCIABLEMENT**.

MERCHIAUBLE, voir **MERCIABLE**.

1. **MERCHIER**, - *cher*, v. a., marquer :

Les François y sont venuz avec des esperons de boys et de la croye en la main des fourriers pour *mercher* leurs logis. (PH. DE COMMYN, *Mém.*, VII, 14, Chantelauze.)

A Yvon Beaumanoir (tailleur de pierres) pour *merche*: 15 tumbes. (1500, *Coll. du Mur*, Arch. Finist.)

— Remarquer :

Chescun frere vit et *mercha*
Que le chiel tout haut trespercha.
(*Dialog. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 101^v.)

2. MERCHIER, voir MERCIER.

MERCHISSEMENT, voir MARCHISSEMENT.

MERCI, *mercy, merchi, merchy, mercid, mercit, mercet, mierchi, marchi*, s. f., grâce, pitié, miséricorde :

Tuit oram que por nos degnet preier
Qued avuisset de nos Christus *mercit*.
(*Eulalie*, 26, P. Meyer, *Rec.*, p. 194.)

De nos aias vera *mercel*.
(*Passion*, 306, Koschwitz.)

Li sires ad *mercit* de mei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, ix, 13, Michel.)

Damoisele, por Diu *merci*,
Aies pitié de vostre ami.
(*Lai de Graelent*, Richel. 2168, f° 69^d.)

Si m'aimet tant toz temps li soi novelet
Soe *mercid*.
(*Cant. des cant.*, 23, Stengel.)

Vient devant lui ester li quens en pez :
Oncles, *merci* ! por Den, ne vos irez.
Plai ferai veirement, pois quel volez.
(*Ger. de Ross.*, p. 290, Michel.)

Damedez reclama qui en la croiz fut mis
Qu'il li soit en aide par les soues *mercis*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 23^b.)

Mais pries pour le conte le roi de paradis
Qu'il li soit en aie par ses saintes *merchis*.
(*Id.*, 893, A. P.)

Vostre *merchi*, cel huis ouvres,
Et vostre signor recheves.
(*Sept Sages*, 2300, Keller.)

J'entrepris la baiselete,
Toute fis la foliete,
La soie *merci*.

(GILB. DE BERNEVILLE, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 112^b.)

Ciertes, sire légas, je ne ferai noient,
angois atenderai la *marchi* Diu. (*Chron. de Ruins*, c. XXVII, L. Paris.)

A ! sire, pour Dieu *merchi* ! k'es che ke
vous volez faire ? (*Li Contes dou roi Cous-
tant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 9.)

Ma dame, pour Dieu *merchi*, je mnir
pour vous a dolour. (*Li Contes dou roi Flove*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 105.)

Li roys d'Escoce li respondi : Chiens
sires, vostre bonne *merchy*. (FROISS.,
Chron., I, 431, Luce, ms. Amiens.)

Et, la Dieu *mercy*, les François n'ont
point varié en la foy. (*Deb. des her.
d'armes*, 43, A. T.)

Male *merci* du mepris enfrenant le di-
vin commandement. (PONTUS DE TYART,
Discours du temps, f° 4, ap. Ste-Pal.)

— *Merci a*, grâce à :

Il se treuve... riche pour un homme de
sa condition, *mercy a* cette trafique. (MONT.,
Ess., III, 2, p. 17, éd. 1595.)

Un million de graces, de perfectiones et
de vertus qui moisirent oisives au giron
d'une si belle ame, *mercy a* l'ingratitude
de sa fortune. (*Lettre de Mont. à M. de
Loix.*)

— *Sa merci*, grâce à lui :

Sa mercy, nous osons a cell' heure et
parler et escrire. (MONT., *Ess.*, II, 4, p. 231,
éd. 1595.)

— *Pour chere merci*, de grâce :

Cher sire, dist Ourseau, *pour chere
mercy*, ne vueillez avoir le cueur gros sur
moy. (*Perceforest*, IV, f° 142, éd. 1528.)

— Présent, cadeau :

Quand les pitaux de village ont pris un
loup, on emporte la teste par les paroisses
circonvoisines pour en tirer du commun
peuple quelques grands *mercis* en œufs,
fromages ou autrement. (PASQ., *Interpr.
des Institutes de Justinien*, ms., t. II, f° 21,
ap. Ste-Pal.)

— Amende :

D'escomuniement en sentence chai
E de noef livres fu vers l'evesque en *merci*.
(WACE, *Chron. ascend.*, 191, Andresen.)

— Sorte de redevance :

Le visconte fet cuire plus de *mercis* que
il n'a escriz au baillif. (1260, *Cas cont. le
vic. de P.-Audem.*, Arch. J 1024, pièce 42.)

— *Vostre merci*, votre grâce :

Bel a parlé vostre *merci*.
(*Floire et Bl.*, 1899, du Méril.)

MERCIABLE, - *yable*, - *iauble*, - *iauble*,
merch., adj., miséricordieux, compatis-
sant :

Et pur ço ke Deus aime *merciabile* justise,
Et plus misericorde k'il ne fet sacrefise.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 23 r^o.)

L'um dit ço que li rei de Israel sunt
mult *merciabile*, pur ço nus nus vestirums
de sacs e vendrums devant lu rei, le hart
el col ; si par aventure volsist *merci* avoir
de nus. (*Rois*, p. 327, Ler. de Lincy.)

Puis si prie que Deus *merciabiles* li soit.
(*Vie Ste Thaysies*, Richel. 23112, f° 100^b.)

Ne me lest estre *merciabile*
Vers cestui qui vint orérendit.
(GUIL, *Best. div.*, 3668, Hippeau.)

... K'il fust vrais hom senz pechiet, et
Deus *merciabiles* senz jugement. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 8 r^o.)

Deus, qui pius est et *merciabiles*, oie noz
oroisons. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838,
f° 70 r^o.)

Li justeciens doit estre *merciabiles* et droituriers.
(*Poeme mor. en quat.*, ms. Oxf. Bodl. Canon.
misc. 74, f° 19.)

Vous euz *mercyabiles* a nous seyent tourné.
(BOZON, *Prière à la Vierge*, ms. Phillipps 8336,
f° 85 v^o.)

Merciabiles as pecheors.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc.,
74, f° 67 r^o.)

A ta *merchi* me tieng cui je senc *merchiauble*.
(*Li Vies de Couloigne*, Richel. 2162, f° 136^a.)

Jhesu juste jugieres et *merciabiles* sires.
(*Id.*, f° 136^d.)

Dieux *merciabiles* et pitous a ceux qui o
buene repentance vienent a ta *merci*.
(*Psaut.*, Maz. 258, f° 103 v^o.)

Deus li sera *merciabiles*. (*Bible*, Richel.
899, f° 72^a.)

Ne de nului n'est *merciabile*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 110 r^o.)

Sur tute rien tres *merciabile*.
(PIERRE, *Rom. de Lamerz*, Brit. Mus. Harl. 4390,
f° 19^d.)

Ah ! Seigneur, tu es Dieu *merciabile* et de-
bouaire. (*Bible*, Exode, chap. 34, vers. 6,
Richel 1.)

Benoits soient les *merciabiles*, car il per-
siveront *merci*. (*Id.*, S. Mathieu, chap. 5,
vers. 7.)

Et laisse Dieu le *merciabile*
Pour recheir es mains chelui
Qui point de pitié n'a de lul.
(J. DE JOURNI, *Dime de Penit.*, Brit. Mus. Add.
10015, f° 4 r^o.)

Propitius, *merciabile*. (*Gloss. de Douai*,
Escallier.)

Ilz le sentoient si pytoiable et si *mer-
ciabile* qu'il les prendroit a *mercy*. (FROISS.,
Chron., Richel. 2644, f° 133 r^o.)

— Qui implore la pitié, digne de pitié :
E cunuissiez que merveillus rendit li sires
le suen *merciabile*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge,
IV, 3, Michel.)

Prou vindrent li eissillie
Mult pourus, mult esmaé,
Tuit lor mains jointes, a genoilz,
Preinz od *merciabiles* voiz,
Lor unt lur parole mustree
Qui bonement fu escutee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 265, Michel.)

Uncor s'il criast donc *merci*,
Quant avouu li est issi,
E il laissaat sa glotonie,
Sa malvesté, sa felonie.
Serrait ceo *merciabile* chose.
(*Besant de Dieu*, 305, Martin.)

— Qui peut être modéré arbitrairement :
Il est a l'amande, mais elle est *merciabile*.
(XIV^e s., *Rôle de colonges de Porrentruy*,
Trouillat et Vautre, *Mon. de l'év. de Bâle*,
V, 309.)

MERCIABLEMENT, - *aublement*, - *avle-
ment*, *merch.*, adv., en accordant *merci* :

Or est justes *merciablement*, par ke soient
desqueiz en apres justement doivet avoir
merci. (*Dial. de S. Greg.*, liv. 4, chap. 11,
p. 206, Foerster.)

— En remerciant :

Li desclepe s'en tornent moult *merciablement*,
Reudrent lor mesage S. Jehan bonement.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 32 v^o.)

Dont prist li rois congiet del empereour
et de tous ses barons *merciablement*. (*Le
Vie Cartemaine*, Richel. 2168, f° 157^a.)

— En suppliant :

Merciablement l'a requis
Qu'a jugement e a amende
Part, soille, aqut e dunge e rende
La u il voudra comander.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17614, Michel.)

S'aie e son defendement
Li quist tant *merciablement*
Que Lohereane li durreit
S'en France li rondeit son dreit.
(*Id.*, *ib.*, II, 17988.)

Si le dites cum jel semun
Od preiere si ducement
C'unc plus puis *merciablement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 18145.)

Mais ce preiom *merciablement*,
Ne voilles nostre abaissement.
(*Id.*, *ib.*, II, 20583.)

Onques plus *merciablement*

Nus sire ne proia sa gent.

(*Id.*, *Troies*, Richel. 375, f° 86^b.)

Jou te depri moult *merciablement*

Que par desserte ne claim eu toi noient.

(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 129 v°.)

Dame dou ciel, je te prie proprement

Et toz sains autres mout *merciablement*.

(*Les xv. Jocs. N.-D.*, ms. Troyes.) Plus loïd : *merciablement*.

MERCIANT, adj., miséricordieux :

Mout a pour vous fait d'armes, soies lui *merciens*.

(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 128 v°.)

MERCIAUBLEMENT, voir **MERCIABLEMENT**.

MERCID, voir **MERCI**.

MERCIEMENT, - *yement*, - *iment*, s. m., remerciement :

A cest premier *merciement*

Aves vos sor moi conquesté

Çou donc j'ai lonc tans dame esté.

(*CREST.*, du *Roi Guill.*, 3095, Michel.)

E li reis li en rent mut *merciement*.

(*Horn*, 3213, Michel.)

De quoy je vous prie leur rendre tres humbles *mercyemens* en mon nom. (*Lett. de M. Stuart, à M. de la Mothe-Fenel*, 16 fév. 1575, Labanoff.)

— Sorte de redevance :

La prent baillif les seremens.

La prevost receyt les *merciemens*.

(*Bozon, Sermon*, ms. Phillipps 8336, f° 83.)

20 deniers en 12 parisis de Colinet le parmentier d'un *merciement* contre le feivre de Leheimeix pour main misse. (1380, Arch. Meuse, B 1041, f° 32 v°.)

MERCIEOR, adj., miséricordieux :

Merciere e merciabile Nostre Sire, pacient e mult merciabile. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CII, 8, Michel.) Var., *mercierre*.

Li merciabiles e li *merciere* e li juste. (*Id.*, CXI.)

E tu sire Deus *merciere* e merciabiles. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. I. 768, f° 70 r°.)

Merciabiles et *merciere* sire. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 115 r°.)

1. **MERCIER**, - *sier*, - *chier*, - *cher*, *merciere*, s., marchand, marchande en général :

Li *merchiers*, non Dieus en ait grace.

(*RECLUS DE MOILLIENS, Miserere*, LXXXVI, 12, Van Hamel.)

Odelie la *mersiere*. (*Ch. de 1243*, Verdun, cabin. de M. Clerc.)

Uns *merchiers* d'Ypre. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Un *mersier* de Naples. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. 10, xxiii.)

1. *mercier* de Verduin. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Jehan Demileville, c'on dist le *merchier*. (Év. 1339, *Cart. de Flines*, CCCLXXXIII, Hautcœur.)

Petit *mercier*! petit pannier !

(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 243, Champollion.)

Mercher. (1490, Roie, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Allons terre a terre, puisque la haute mer nous fait tourner la teste et nous

donne des convulsions. Jetons nous aux pieds de Nostre Seigneur avec la sainte Madeleine dont nous celebrons la feste; pratiquons certaines petites vertus propres pour notre petitesse. A petit *mercier*, petit punier. (FR. DE SAL., *Lett.*, DLXXXIII, A une demoiselle.)

Le corps des marchands *merciens* de Paris, lit-on dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1732), est le plus nombreux et le plus puissant des six corps des marchands. A lui seul il avoit pu fournir 3,000 marchands armés, en bon équipage, à la grande revue que Henri II avoit faite au landi de 1557. Il ne comptait pas moins de vingt classes de marchands : les marchands grossiers, les marchands de drap, les marchands de dorure, les camelotiers, les joailliers, les toiliers, les marchands de dentelles, les marchands de soie en bottes, les marchands de peausseries, les marchands de tapisseries, les marchands de fer et d'aciers, les clincaliers, les marchands de tableaux, estampes, etc.; les miroitiers, les rubaniers, les papetiers, les marchands de dinanderie, les marchands de toiles cirées, parasols et parapluies; puis les menus *merciens* et les *merciens* ambulants. Consulter le *Guide des corps des marchands*, Paris, 1766, in-12, p. 358.

Centre, *mercier*, marchand colporteur.

2. **MERCIER**, - *cyer*, - *chier*, *mar.*, v. a., romercier :

Si l'an va *merciant*.

(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 28^a.)

Brutus forment s'en leechad

Et tuz ses deus en *merciad*.

(*Brut*, ms. Munich, 909, Vollm.)

Le reis ben les en *mercie*,

Ores s'est mis en uraisun.

(*S. Edward le conf.*, 1090, Luard.)

Nostre sire ne *fust* mie si honnoures ne si *merciez* del travail que li baron et li autre pelerin avoient souffert. (*Godofroi de Buillon*, Richel. 22493, f° 52^a.)

Celle bonne dame, quant elle avoit eu enfant, elle faisoit venir ses prestres et ses clers, et leur faisoit rendre graces et *mercier* Dieu. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXXV, Bibl. elz.)

Mercyé, Sire, en soyes vous. (*Intern. Consol.*, II, XXI, Bibl. elz.)

Dont nous avons esté et sommes de vous tres contens, et bien acertes vous en *mercions*. (21 juill. 1421, *Lett. du roi d'Angleterre*, Reg. de la Jurude, p. 587, Bordeaux 1883.)

Les *merchioit* de la bonne amour que ilz avoient a lui. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 113, Soc. de l'II. de Fr.)

Mercieront le roy de sa bonne affection. (1484, *Instr. de l'Arch. d'Austr.*, *Lett. illustr. of Rich. III and II. VII*, t. II, p. 4.)

J'ay receu voz lettres par le sieur de Molambeuz avec la consolation que par lui il vous a pleu me donner, dont je vous *mercie* de tres bon cueur. (*Lett. de François I^r*, Arch. Belg. Audience, Négociations de France, t. I.)

Mais amour dois *mercier* doublement, Et doublement a lui je suis tenu, Quand double bien par lui m'est advenu.

(*CL. MAR.*, *Eleg.*, xvii, p. 96, éd. 1596.)

Je vous *mercie*, Monsieur, je n'ay pas merité tant d'honneur. Peut estre que la fortune me veut ayder. (*LARIV.*, *les Escolliers*, II, 4, Bibl. elz.)

— *Mercier* quelque chose à quelqu'un, l'en récompenser, l'en remercier :

Deus, se lui plaist, a bien le vas *mercie*.

(*Rol.*, 519, Müller.)

Ay resolu d'ecrire a mon ambassadeur devers ledit roy de France de *mercier* au dit sieur roy sa bonne volenté. (1^{er} avr. 1544, *Lett. de l'Emp. au chanc. de Granv.*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. III, p. 109, Doc. inéd.)

— Punir :

Si Dieu les amenoit ceste part que je peusse a eulx parler, je vous feroye *mercier* de la honte que vous m'avez faicte. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 61, éd. 1533.)

MERCIERE, s. f., sorte d'instrument de torture :

Puiz lo fist metre en obscur lieu, souz la roche de la terre, et lo fist constreindre de divers fer, et lo fist tormenter de une *merciere*. (*AIMÉ, Yst. de li Norm.*, VIII, 3, Champollion.)

MERCIMENT, voir **MERCIEMENT**.

MERCIN, s. m., merci, récompense :

Sire, dit li paumers, ki d'ewe fist vin, Des biens ke m'avez fet vus en reade *mercin* !

(*Horn*, 3978, Michel.)

MERCIR, voir **MARCIR**.

MERCIT, voir **MERCI**.

MERCQ, voir **MERC**.

MERCRES, *mercros*, s. m., mercredi :

Lo *mercros*. (13 sept. 1373, *Compte rendu aux religieuses de S.-Mart-le-Paul*, f° 8 v°, Arch. Rhône, S.-Paul.)

Le *mercres* et le jeudy apres Saint Martin. (*Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, réparat. du donj., 1382-3, Arch. Loire.)

MERCROS, voir **MERCRES**.

MERCURIALE, s. f., assemblée qui se tenait le mercredi :

Pour obvier et pourvoir a toutes contraventions a nos ordonnances et icelles faire promptement cesser, voulons les *mercuriales* estre tenues de six mois en six mois... assçavoir en nos dictz parlemens, les premiers mercredis apres la lecture des ordonnances qui se faict apres les festes de Saint Martin et Pasques... ausquelles *mercuriales* voulons les fautes et contraventions faictes a nos dites ordonnances par les officiers de nos dictes cours, de quelque ordre ou qualité qu'ils soyent, estre pleinement et entierement deduictes. (*Ord. d'août 1339*.)

MERCURIEN, s. m., élève de Mercure, écrivain, auteur satirique :

L'oa y semond poetes, orateurs, Vrays precepteurs, d'eloquence amateurs.

Pour directeurs de si sainte entreprise ;
Mercuriens, et aussi chroniqueurs,
Riches rimeurs, des barbares vainqueurs,
Et des erreurs de langue mal apprins.
(*Le Cry de l'entrepr. du myst. des Act. des Apost.*,
éd. 1537.)

Mercuriens dierts poetes,
Enfans des neuf Muses cheries.

(MARSEILLE D'ALTOUVITIS, *Ode*, à L. Bellaud de
la Bellandière.)

— Adj., de Mercure :

Au *sex mercurien* va tout alambiquer.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 134, éd. 1606.)

MERDAELE, voir MERDAILLE.

MERDAILLE, *mar.*, *mir.*, *merdaele*,
menredaille, s. f., troupe de gens mépri-
sables, d'êtres dégoûtants :

Mirdaille malostrus.
(*Chev. au cygne*, 885, Reiff.)

Et en l'ostel aura *merdaille*
Qui tost diront : Cila se travaille ;
Que vient il queire ?
Vient il por ma dame requere ?

(VICOMTE D'ADNOI, *la Lande doree*, Richel. 24432,
n° 24°.)

..... Ja frapaillie
Ne *merdaille* ne saront de mon vouloir
Riens, fors par adevinaillie.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1522, n° 166.)

Il avoit, si comme on disoit, moult de
mauvaise *merdaille*, robeurs, murtriers et
telle maniere de gens qui roboient et des-
poilloient les bonnes gens clers et lays.
(*Grand. Cron. de France*, Les fais du roy
Charles le Bel, v, P. Paris.)

Et que par les *merdailles* des villes es-
mouvoient moult de hutins. (*Pièce de 1327*,
ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*,
II, 446, Doc. inéd.)

Ce ne sont que *merdaille*, tost lex desconfron !
(*H. Capet*, 448, A. P.)

Il n'appartient fors a *merdaille*,
A faire tenchons ne baillaillie.
(*Clef d'amour*, p. 34, Tross.)

Et Bertran du Guesclin les Engloiz moult tra-
[vaillie,
Haultement va criant : Tuez ceste *merdaille*.
(*Cuv.*, B. du Guescl., 5979, Charrière.)

Les habitans de Nuef Castel vilainement
coururent sus aux dis sergens, present le-
dit maire, en disant tres deshonestement :
Sanglante *merdaille*, vous faut il
ici faire cry de par le roy. (1377, *Arch. JJ*
411, pièce 132.)

Et disoit aux compaignons : Comment,
seigneurs, nous tendront meshuy ces
menredaille ? Se ce fussent droilles gens
d'armes je ne m'en esmerveillasse mie, car
en eulx a plus de fait qu'il ne doit avoir
en telz garchons. (FROISS., *Chron.*, Richel.
2645, n° 76 r°.)

Dieus ne volt pas consentir que li si-
gneur fuissent la desconfi de tel *merdaille*.
(*Id.*, *ib.*, II, 224, Kerv.)

Bien .XL^m. hommes de bonne estoffe,
sans les chartous, tourselaies et *mer-
dailles*. (*Trahis. de France*, p. 93, *Chron.*
belg.)

Certes vous y morrez, *merdaille*,
Tous a ce jour.

(*Mir. de N.-D. et de Bauthauch*, p. 193, Langlois.)

Nous avons tres bien besongne
En brief temps sur ceste *merdaille*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 7794, G. Paris.)

L'homme, mesmes, combien a il
D'enemys qui luy font bataille ?
Il en a plus de trente mil,
Comme pous et telle *merdaille*,
Puces, taons de grosse taille,
Fievre, pierre, bosse et colique.
(*Le Passe temps d'oisiveté de maistre Robert Ga-
guin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 213.)

— Abusiv., en parlant d'une seule per-
sonne :

Sir Rogier, dist la rai, por Dieu, ne vous chaele
Ne sai mi si irrons contre ce *merdaele*.
(*La Chartre de la pais aux Anglois*, Hist. litt.,
XXIII, 452.)

Aujourd'hui *merdaille* ne s'emploie que
pour désigner une troupe importune de
petits enfans.

MERDAS, s. m., excréments :

Vint a l'estable, ses mena a un tas,
Et cil reversent le fien et le *merdas*.
(*Aleschans*, 4002, Jonck., *Guill. d'Or.*)

MERDE, adj., avare :

Devant vous me fis barbiere,
Or vous refai ichi peschier ;
Or n'en soies escars ne *merde* ;
Foules asses en cele merde,
Car anguilles i a asses.
(*Wistasse le Moine*, 2085, Michel.)

MERDÉ, *merdré*, juron, mordieu :

Mais par la *merdé*, vous en pourriez re-
pentir. (RAB., *Gargantua*, ch. xxv, éd.
1842.)

Merdé. In stead of Mort Dieu. (COTGR.,
éd. 1611.)

Merdré. As *merdé*. (Id.)

MERDEMENT, adv., lâchement :

Engleis fierement assallirent,
Francois *merdemement* defendirent ;
Au premier assaut se rendirent
Et hontosement s'en partirent.

(*Le Roman des Francois*, ap. Jub., *Now.*
Rec., II, 4.)

MERDEREL, s. m., petit merdeux, petit
polisson :

Mais ung tas de *merdereaux* lourz,
Ung outre cuidé, ung folastre,
Aura ung poarpoint de velours,
Contrefaisant du gentillastre.

(COQUILL., *Monologue des Perruq.*, II, 238,
Bibl. elz.)

La rue de *Merderel*. (*Paris sous Phil. le
Bel*, p. 43, Géraud.)

C'est aujourd'hui la rue du Verderet,
qui, en 1745, s'appelait encore indistincte-
ment rue *Merderet* ou rue *Verderet*. (Le-
beuf, *Notes sur Guillot de Paris*, t. I,
p. 538.)

Nom d'un ruisseau, le *Merdereau*
(Nièvre).

MERDERIE, s. f., vilénie, infamie, action
honteuse :

... Ki met s'estudie
En trufe, et en vent, et en *merderie*.
(*Poés. ms. avant 1300*, t. IV, n° 1298, Ars.)

1. MERDIER, *mier.*, s. m., lieu rempli
d'immondices :

Ne mais dou sanc est li pays porpris,
De le pueur se plaignent el païs,
Por çou a non Santiers, jel vos plevis,
Que grant tans puis, che conte li escriis,
Ne pot on mie aler par le païs
Por le *merdier* dou sanc et des roucis.
(*Les Loh.*, Richel. 4938, n° 261°.)

Adonc commencent les os a aprochier,
Le lieu eskievent, le sanc et le *merdier*.
(*Id.*, n° 226 v°.)

— Excrément :

N'i a si vielle ne si grille
N'ail de *merdier* do cocodrille.
(G. DE COINCI, *de Monacho in sum. pericl.*, 481,
ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 525.)

2. MERDIER, s. m., merdeux, polisson :

En lui appellant maistre de *merdier*.
(1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 264, Guigue.)
On verra ces *merdailles* qui ne savent
point encores moucher leur nez, comme
on dit, qu'on devroit foetter encores d'icy
a dix aus, comme des jeunes *merdiers*
qu'ils sont, que quand on parlera a eux,
ils ne tiendront conte de tout ce qu'on
leur dira. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*,
p. 22, éd. 1554.)

— Fém., *merdiere* :

De par les dames singulieres
De Rouen, qui, en jeu comptent,
Cuident bien valoir les *merdieres*
De Paris autant pour autant.
(1508, *Debat des dames de Paris et de Rouen*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 48.)

1. MERE, s. f., sorte de fossé :

Un grand fossé sera faict depuis un
bout du lieu jusques a l'autre, de long en
long, commenceant tousjours par le plus
bas endroit, et par ou remarqueres des
sources et humidites : dans lequel fossé,
plusieurs autres, mais petits, pendans en
plume, des deux costes se joindront, pour
y descharger leurs eaux, qu'ils ramasse-
ront de toutes les parties du terroir : par
ce moyen, en contribuant chacun sa por-
tion au grand fossé, icelui le recueillant
toutes, les rapportera assemblees a son
issue. Le grand fossé, a telle cause, est
appellé *mere*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II,
4, éd. 1603.)

Aussi est du naturel du lieu, que la dis-
position des fosses. S'il est en vallon en-
foncé, y ayant terrain eslevé des deux
costes, la *mere* se fera au milieu et plus
enfoncé du champ, de long en long. (Id.,
ib.)

— Principale coulée d'un terrier :

Et d'un trou large et rond,
Descouvrent du terrier la *mere* et le profond.
(GAUCH., *Plais. des Champr.*, p. 25, éd. 1604.)

Ils font volontiers leurs terriers en lieux
mal aisez a becher, ... et n'ont qu'une
mere, qui va fort loing, laquelle est fort
estroite. (DU FOUILL., *Ven.*, n° 73, ap.
Ste-Pal.)

2. MERIE, s. f., tout bateau accompagné
d'une ou de plusieurs allèges, bateau maté
placé en tête d'un train de remonte :

En paient le peage accoustumé et droit
de salage pour le bateau vulgairement
appellé *mere*. (Juin 1486, *Arrêt*, Mantel-
lier, *March. fréq.*, III, 97.)

Pour droict de salage, pour le grand
bateau qu'on appelle la *mere*. (Avril, 1531,
Arr. impr., Gibier, 1583.)

Pour grand bateau appelé *mere*, .III. s. t., et acquittera la *mere* les allèges. (*Pièce du XVI^e s.*, ap. Mantellier, *Gloss. des March.* fréq.)

3. MERE, meire, s. f., vendange pressurée :

Quex vins que ce soit, reech ou seur *mere*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., III, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

La nef qui vait a Roem, combien que ele maine de vins seur *mere*, doit .XLV. s. .VI. d. de liage. (Id., *ib.*, 2.)

Don vin vendus en gros qui seroit sus sa *meire*, et jus de la *meire*, le douzieme tout a lonc de ce qu'il seroit vendu ; et de cil qui seroit vendus par detaille en la citey et ens bourgs, rabattus les lies, s'il estoit sus sa *meire*. (1406, *Hist. de Metz*, IV, 602.)

Bessin, *mèle*, substance visqueuse qui se forme au fond des bouteilles où est resté du cidre.

4. MERE, voir MAIRE.

MEREAU, voir MEREL.

MEREIEN, voir MAIRIEN.

1. MEREL, -iel, -eau, -iau, -eal, merr., mar., marr., s. m., pièce de monnaie, jeton, qui servait à faire les comptes, signe que le vendeur donnait à l'acheteur pour prouver que la marchandise livrée était acquittée ; et spécialement, à l'origine, sorte de jetons de présence distribués aux prêtres lors de leur assistance à certains offices ; monnaie de convention, de plomb, de cuivre, et quelquefois d'argent, dont chacun avait droit de faire usage. A Arras, on distribuait de ces pièces de plomb pour l'acquit des messes :

Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est a savoir fesieres de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de sonneites, de aneles d'estain, de mailles de plon, de *mereaus* de toutes manieres et de toutes autres menues choseites appartenans a plom et a estain, il le puet estre franchise-ment. (Estr. BOIL., *Reg. des mest.*, 1^e p., XIV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Et a St Sevrin, a Bourdiaus,

Donna il mices et *meriaus*

Pour çaus ki la enfouoit furent,

Et le sierre faire en durent.

(Mousk., *Chron.*, 9108, Reiff.)

Aux brasseurs et brasseries qui se trouvent jusqu'a seize au diner le jour saint Arnould, les gouverneurs donneront chacun six *mereaulx* pour les donner aux povres. (1279, *Statuts des boulangers de St-Omer*, Soc. des Ant. de Morinie, t. XVII, 1880-81.)

Avons ordonné, par assens, que les recepteurs fachtent faire, par conseil, des *meriaus*, par la meilleure maniere et tel nombres que bon leur semblera, pour en bailer aux bonnes gens quant, par fortune ou autrement, feu se prent en la dite ville, chacun selon ce que il se acquiteront, ainsi qu'on faisoit anciennement. (4 juin 1398, *Rég. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Les quins dont on a fait les *meriaus* servans a donner quant il y a feu en la ville, (1400, *ib.*)

Et si une nef grande ou petite va amont

ladicte riviere d'Escarp au wide, elle doit pourprendre ung *meriel* afin d'enseigner qu'elle a payé : .XII. d. p. (1412, *Cartulaire de vinages et patages dus au prince et duc de Touraine en sa ville de Mortagne*, ms. Valenciennes 249, p. 153.)

Et mesme ung *meriau* d'estain ou estoit empraint le nom de Jesus qu'il (un cordelier) leur avoit fait prendre laisserent ils, et prendrent tretous la croix de Saint Andry. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, Michaud.)

Lors le gallant tire de fait

Du dedens sa gibeciere,

Une bourse, d'argent legiere,

Qui estoit pleine de *mereaulx*.

(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeus Franch. du Souffret., Jouaust, p. 249.)

Les consuls firent metre le blé en pains bruns de septante setiers et livrèrent des *marreaux* chascun aux povres de sa banniere. (1532, *Reg. cons. de Lim.*, I, 212, Ruben.)

Payé pour une estampe a marquer des *merraulx* de plomb pour bailer aux gens de ce lieu, assistans au salve, au lieu de lyards, pisque l'on ne pouvoit trouver de monnoye, .x. s. (1573, S.-Maclou, Arch. S.-Inf.)

On se servoit de febves au lieu de *mereaux* en l'election des magistrats. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques*, LVII, 9, éd. 1613.)

La reine commanda a M^r d'Espéron et a moy de garder les avenues, et ne laisser passer que ceux qui auroient *mereaux* pour marque de pouvoir entrer. (*Mém. de Bassompierre*, II, p. 2.)

— Marque, signe, indice :

Voila pourquoy Nostre Seigneur leur met ceci en avant, et dit : Or sus, ceux qui relascheront leurs serfs me feront un service agreable, et je vous baille pour enseigne et pour un *mereau* le jour du repos. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 564, éd. 1567.)

Nous croyons que les sacremens sont adjoustes a la parole pour plus ample confirmation : afin de nous estre gages et *marreaux* de la grace de Dieu. (BEZE, *Hist. eccl.*, t. I, p. 183, éd. 1580.)

Vous avez les *mereaux* pour discerner le droit d'avec les loix faudees. (CHOLIERES, *Contes*, Epit., f^o 3 v^o, éd. 1610.)

Ceux qui ont perdu les *mereaux* de leur naturalité, doivent perdre la qualité de pretres. (Id., *ib.*, f^o 128 v^o.)

Peut il pas esperer d'estre semblable aux anges, Quand Dieu l'aura tiré de l'obscur prison Dans laquelle il n'a pas usé de la raison. Son precieux *mereau*, sa glorieuse marque... (Du Lorens, *Satire*, XI, Blanchemain.)

— *Franc merel*, marque avec laquelle on s'affranchissait d'un péage :

Prandre congié, deprys ne *franc merel*. (1369, *Ord.*, v, 216.)

— Sorte de jeu, la marelle :

FINET.

Jouons au jeu de la marelle ;

Je suis las du franc du carreau.

JABIEN.

C'est bien dit ; le jeu du *mereau*

Est bien commun ; si est la chance.

(*Moralit. des enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 52.)

— *Mestraire le merel*, jouer mauvais jeu, éprouver un revers :

Sempres i eust *mereau* *mestrait*

E a Gui teu damage fait

Qui ne fust pas del an entier

A restorer sain ne leger.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 36566, Michel.)

Or en pens Deu ki la gariaise!

Si aukes plus tost ne s'en veit,

Ja erent li *merel* *mestreit*.

(*Vie de St Giles*, 1596, A. T.)

Vieus tu juer au *tremerel*

A mort, ki ne *mestrait merel*?

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CCXX, 7,

Van Hamel.)

— Coup de fortune :

Ne savoit qu'il devoit faire de teils *mereals*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38776, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Part due :

Bien a son tens et son *merel*

Qui boit et jue au *tremerel*.

(*De Cortois d'Arras*, 25, ap. Méon, *Fabl.*, I, 357.)

Si avera por li cascons d'as son *merelle*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3065, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Portion, héritage :

... Li noble *merel*

Que ses peres conquist.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 21596, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Fait :

.xv. bries fist la dame, notant sus che *merel*.

(*B. de Seb.*, XIV, 300, Bocca.)

... Et diront le *merel*

A Charle, l'empereur, a cuy serat mult fel.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 15364, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Situation :

Se son oncle seuit qu'il fust en tel *meriel*

Tantost y fust veaus et o luy sy bediel.

(*Chev. au cygne*, 13394, Reiff.)

Noz sommez miz en doliroux *merel*.

(*Gaydon*, 4498, A. P.)

Mort l'abat emmi la voie ;

Cil s'en fuient sus el chastel,

Ne paeent souffrir lor *merel*.

(*Blanchandin*, Richel. 19152, f^o 184^a.)

Après me mis en tel *merel*

Qu'ocire fia Caim Abel.

(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f^o 70 v^o.)

— Coup, atout :

Ançois le vespre vous donroi tel *merel*,

Dont vos amis ne sera gaires bel.

(*Aubery le Bourgoing*, p. 146, Tarbé.)

Aus destriers donnent teus *meriaus*

A mont, parmi les hateriaus

Que des pesans cops qu'il ourdissent

En plusieurs lieux les estourdissent.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f^o 244 r^o.)

Lors les veissiez entrebatre

Et donner *meriaus* et poignies.

(*Id.*, *ib.*, f^o 332 r^o.)

En le char li donna a che cop tel *merel*

Que li sans en raia.

(*Baud. de Seb.*, xxv, 870, Bocca.)

Mais Geuffroy sur le haterel

Lui a donné ung tel *merel*

Et une si grande offrande

Qu'il n'a heaume qu'il ne fende.

(*Melusine*, 3343, Michel.)

Donnat a roy Gregoire de l'espee un *merel*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 620, Scheler,
Gloss. philol.)

— *Faire tel merel*, faire subir tel traitement à :

Garcelin voit devant li ou prael
Qui de sa jent li feisoit tel *merel*,
S'or ne les venue ne se prise .i. aingnel.
(Auberi, Richel. 24368, n° 46^a.)

2. MEREL, *mereau*, *meriel*, s. m., partie d'une écluse, l'écluse elle-même, le droit payé pour passer l'écluse :

De Jehan le Grant par Escarp aval,
pour une navee de bos, le *meriel* du monter
et les planques. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

De Jehan le Gin par Escarp amont
pour ung pont et .i. *meriel*, .vii. d. ob. tournois. (*Ib.*)

Du bacquet Monseigneur de Saint Pol
pour le fosses et le *meriel* a tout du poisson,
.vii. d. ob. tournois. (*Ib.*)

De Gillot Monnard pour .ii. *meriaux*, .v. d. tournois. (*Ib.*)

De Willeaume le Gin par Escarp aval
pour une navee de kesnes, parmy le fosses,
les planques et le *meriel* du monter, .ii. s. .vii. d. ob. tournois. (*Ib.*)

Un article d'un mémoire des habitants de Douai du xvii^e s. est intitulé : Fosses, *mereau* et rabat.

— *Merel* a été employé en apposition du mot fossé :

Au regard du fosses *mereau* afferment icelluy estre scitué au terroir de Mortaigne entre le chasteau, l'abbaye et le pont, lequel est totalement remply sans par icelluy avoir veu passer aucunes nefz, combien que on paie pour ledit fosses ainsy remply sept solz six deniers. (xvi^e s., *Déposition de deux bateliers dans un procès intenté par les habitants de Douai au seigneur de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

3. MEREL, *mereau*, adj., terme injurieux : icellui Labastide criast au suppliant : Ribault, traître, *mereau*. (1482, Arch. JJ 207, pièce 334.)

MERLE, - elle, - ielle, *mesr.*, *mar.*, *marr.*, s. f., synonyme de *merel*, jeton :

A grans seigneurs s'ilz veulent vendre
Fault aussi longuement entendre
Soubs espoir de les attraper,
Et ne les laissez eschapper
De voz mains sans *merelle* prendre.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, n° 76 r^o, éd. Genève.)

Dorenavant il sera besongné aux ouvraiges de la forteresse de ladicte ville aux *merelles*, et sera payé aux ouvriers pour chacun cent de *merelle* qu'ilz auront gaigné deux solz six deniers. (17 août 1587, *Ord. de l'achevinage d'Amiens au sujet des fortifications*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 649.)

— Solde, gage, gain :

Plusieurs dancent les sauterelles,
Et, pour gaigner grosses *merelles*,
Defendent leurs fausses querelles.
(A. CHARTIER, *Liv. des quatre dames*, p. 665, éd. 1617.)

— Sorte de jeu qu'on jouait avec des disques semblables à nos dames, et qui étaient faits de carton, de cire, de plomb ou de cuivre :

Le berger doit estre de bonnes mœurs et doit eschever la taverne et le bordeau... et doit aussi eschever tous jeux, excepté le jeu des *merelles* et du baston. (JEN. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 69, Liseux.)

— *Traire la merelle*, s'exposer au danger, endurer de la peine, de la fatigue :

Chascuns de nos, ce cuit, a traite la *marrele*
Dom autre aura l'onor de coi Karles champelle.
(J. B. D., *Sax.*, cccvii, Michel.)

Et je traitrai tele *merelle*
Que tu saras la novele
Des desloians.
(Un *Dié de verité*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 86.)

— *Traire de bonne merelle*, bien jouer son jeu, son rôle, se bien tirer d'affaire :

De bonne *merelle*
A trait, qui s'est delivrez
D'amour, ou n'a fors grietez.
(Poés., *Vat. Chr.* 1522, n° 154^c.)

— *Traire fausse merelle*, mal jouer, tromper au jeu :

Et le miens cuera i va tos jors tendant,
Qu'onques vers li ne trest fausse *merelle*.
(LA CHIEVRE DE RAIMS, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 65.)

— *Traire sauve merelle*, peut-être jouer sans perdre :

Si le doi bien servir miens que devant,
Et se vers li ai trait sauve *merelle*,
Merci l'ea pri de cuer humiliant.
(Poés., *Vat. Chr.* 1490, n° 124 r^o.)

— *Ne plus traire point ne merelle*, ne plus jouer :

Si fu l'eschequier mis en esge,
Sans plus traire point ne *merelle*.
(Poés., Richel. 146, n° 52^b.)

— *Traire autre merelle*, jouer un autre jeu, se conduire d'une autre sorte :

Dame viez reparees,
Qui ensi amez
En vilaines soudees
Voz cors deportez,
Quant horsiero devenez,
Et vo tens est tox usez,
Traez autre *marrele*.
Seete amour n'est pas bele.
(Poés. ms. av. 1300, t. I, ap. Ste-Pal.)

— *Mestraire la merelle*, jouer mauvais jeu, éprouver un revers, un malheur quelconque :

Cele nuit ont an Rune maistraille la *marrele*.
(J. BOU., *Sax.*, ciii, Michel.)

Lors li covint de tant la *marrele* mestraire
Q'il failli au joster ; mes ce fu sanz repaire.
(*Ib.*, *ib.*, cxxiii.)

Bien ont no jent mestraite la *merelle*.
(Auberi, p. 140, Tobler.)

Ja il eust mestraite la *merelle*,
Mais li Danois, cui hardemens cherele,
Le fiert sor l'iaime qui luist et estincele.
(*Enf. Ogier*, 5964, Scheler.)

Je me joue au meilleur, mestret ai la *merelle*,
Le deduit ai perdu, la dolor me rapelle.
(*Gaut. d'Asp.*, p. 20, Michel.)

Quant voit mestrorre la *meriele*
Et mal partie la *querelle*.
(J. DE CONDÉ, *li Dis dou Sengler*, I, 116, 95, var., Scheler.)

Trop a le *merelle* mestraite
Qui par liex vilains se gouverne.
(*Ib.*, *Des losengers et des vilains*, II, 281, 130.)

— *Changer la merelle*, changer le jeu, et fig. changer la chance, la face des choses :

Jakes en est dou lit partis.
Si s'est rechancies et viestis.
Gient cuide avoir o la pucele,
Ou li a cangiet le *merielle*.
(ENGUERR. D'OISY, *Meunier d'Arleuz*, 237, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 39.)

Jusques tant que une novele
Li vint, qui changea la *merelle*.
(GODFROY DE PARIS, *Chron.*, 7489, Buchon.)

— *Avoir la merelle*, avoir le profit :

De lignage cousins estolent
Et ensemble si guerreoient ;
Faire le feoit l'apostole
Qui cuidoit avoir la *marele* ;
Mes Dieu merci ! ce pas n'avint.
(GODFROY DE PARIS, *Chron.*, 195, Buchon.)

— *Un trait de merelle*, un coup de la fortune :

Par ung autre trait de *merelle*
Aidier l'homme desherité.
(DECOULLEVILLE, *Trois Pelerin.*, n° 167^d, impr. Instit.)

— *Laisser qq'un dans la merelle*, le laisser dans l'embarras :

Je te lairoie en la *merelle*
Pugnir de ta faulisse *querelle*.
(FROISS., *Poés.*, III, 35, 1165, Scheler.)

— *Bailler lourde merelle*, faire un mauvais tour, tromper gravement :

Je demande comment doit elle
Estre pugnye, veu qu'elle s'applique
De bailler si lourde *marelle*
Et tromper la chose publique ?
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Dolo, I, 166, Bibl. elz.)

— *Avoir celle merelle*, avoir telle chance, éprouver tel sort :

Se Mison ot celle *marrele* eue,
Sa lance aussi est a l'autre escheue
Tout au plus hault de l'escu sans casser.
(L. DE BRAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 760, Crapelet.)

— Coup :

Et a Emenidon a donné tele *merelle*
Que toute li pourrait la fort targe nouvelle.
(*Vaux du Paon*, ms. Brux. 11191, n° 147 r^o.)

Ils avoient estrivé ensemble pour un lot de briemas ou cerivoire..., se vous ne feussiez mon maistre, vous eussiez une *mesrele*. (1402, Arch. JJ 157, pièce 114.)

Tien, apostat, ceste *merelle* !
(*Le Marlyre de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myt.*, I, 121.)

Or nous prophetise, Jhesus,
Qui t'a baill' ceste *merelle*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20964, G. Paris.)

Mais s'il ne fait eschauffer la cervelle
Je tuy rompray jambes, bras, ou eschine,
Ou il aura une fiere *marelle*
D'une dague parmy celle poitrine.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de Court*, n° 6 r^o, éd. Genève.)

MERELIER, *merellier, merillier, marel-lier, marellet, marrellier, marrellier*, s. m., tablier du jeu de *merle*, sorte de table carrée sur laquelle des lignes partant des angles ou du milieu de chaque côté, et se réunissant au centre, indiquaient la place que devaient occuper, et la route que pouvaient suivre les mar-elles; le jeu lui-même :

D'aler quiller, d'aler billier,
Et de jouer au *merellier*.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 49^e, impr. Instit.)

Onques a jeu de *merellier*
Je ne jouay ne d'eschiquier.

(*Id.*, *ib.*, f° 63^d.)

Gieus de tables et d'eschequiers,
De bouilles et de *merelliers*.

(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *Marrella*.)

Je ne joue a jeu de *merillier* ne d'es-
chequier. (*Id.*, *Pelerin de la vie hum.*,
Ars. 2323, f° 91 v°.)

Ou jouoz deis tables et dou *marral-lier*. (1406, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de
lois, n° 146, f° 36.)

Un eschiquier de jaspre et de cristal
fait aux armes de feu pape Gregoire, et est,
par dehors, de cippres, et y a un *marrellier*
de marqueteure, et est garni d'eschez de
mesme, tout en un estui. (1412, *Comptes*
roy., ap. Laborde, *Emaux*.)

Une tres belle table, ployant en trois
pieces, en laquelle est le *marelier*, deux
jeux de tables et l'eschiquier, faiz de pour-
fiz de Romme. (1416, *Ino. de Jean de Berry*,
ib.)

Une table de bois marquete de jeu des
eschas et de tables et de *mareliers* et y
sont les tresteaux tenant a la dicte table.
(*Id.*)

MERELLÉ, adj., qui a quelque ressem-
blance avec un *merellier* :

Edicts manteaux, soient blans ou noirs,
ne mectront aucunes peaulx *merelles*, bi-
garrees, clavelees, ne peaulx de mouton.
(Juill. 1486, *Stat. des Pellet. de Bourges*,
Ord., XIX, 664.)

MEREME, voir MAIRIEN.

1. **MEREMENT**, adv., purement :

Merement Colas de la Barre paia .iij. s.
(1331, *Hole*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Creatures *merement* sensitives qui seule-
ment se meuvent aux choses presentes.
(BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, Ep., éd. 1532.)

2. **MEREMENT**, *mier.*, s. m., récom-
pense :

Dieus, dit la dame, vos consaut...
Et si portez vostre offerande,
Que Deus .i. *merement* vos rande.

(*De la Robe vermeille*, Richel. 1593, f° 150^e.)

3. **MEREMENT**, voir MAREMENT.

MERENCOLE, adj., d'humeur noire :

Le chien pour trois causes enrage,
Si raconte ce[il] aucteur sage,
Naturellement est sec et froit,
Merencole a qui le decoit.

(GAGES, *Rom. des deduis*, Ars. 3332, f° 40 r°.)

Cf. MELANCOLIEUX.

MERENCOLIE, voir MELANCOLIE.

MERENCOLIER, voir MELANCOLIER.

MERENCOLIEUX, voir MELANCOLIEUX.

MERENDE, s. f., chose méritée :

Mes li ne trove ke li rende
Sa dreiture ne sa *merende*.

(WILL., *de Ste Marie Magd.*, Richel. 19525,
f° 69 r°.)

MERENDÉ, *merandé*, sorte de serment :

Dy moy se tu m'aymeras
Ou par la *merandé* ou non.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 29 r°.)

La *merandé*, je l'ama bin.

(*Chans. du xv^e s.*, p. 92, G. Paris.)

MERENIER, voir MAIRENIER.

MEREOR, voir MIREOR.

MERE PERLE, s. f., huître perlière :

Quand la *mere perle* aperçoit la main
de l'homme, elle se resserre et couvre par
mesme moyen ses richesses. (DU PINET,
Pline, IX, 35, éd. 1566.)

Les perles ne se rencontrent toujours au
milieu de la chair des *meres perles*, car
quelquefois on en trouve qui sont hors de
la chair. (*Id.*, *ib.*)

1. **MERER**, *merrer* (se), v. réfl., se rou-
ler :

S'en vet a une roge terre,
La se voutre e roolle et *merre*,
Tant qu'il ressemble tot sanglent.

(GUILLE., *Best. div.*, 1253, Hippeau.)

La se touaille, vientre et *merre*.

(*Id.*, *ib.*, var.)

2. **MERER**, voir MAIRER.

MERESSE, voir MAIRESSE.

MERESTENT, voir MARESTANC.

MERETÉ, voir MAIRETÉ.

MERETRICAL, adj., de prostituée, de
courtisane, de concubine, propre aux
courtisanes, aux femmes débauchées, qui
a rapport aux courtisanes :

En maniere *meretricale*. (1473, Arch. JJ
195, pièce 906.)

Art *meretricial*.

(*Therence en franç.*, f° 167 r°, Verard.)

Ma sœur Exiane detiennent ils sous le
joug de servitude *meretricale*. (*Triomphe*
des neuf preux, p. 227^b, ap. Ste-Pal.)

Rhodopes, *meretrice*... acquit tant de
ricesses par sa marchandise *meretricale*
qu'elle fist eslever en la cité de Memphis
une tres louee pyramide. (FOSSETIER, *Cron.*
Marg., ms. Brux., II, f° 111 r°.)

Aornement *meretricial* ou de paillardes.
(RAOUL DE MONTFIQUET, *Traité du mariage*,
c. XII.)

MERETRICE, voir MERETRIS.

MERETRICAL, *meritricial, meritrecial*,
adj., syn. de *meretricial* :

En maison *meretriciale*.

(*Therence en franç.*, f° 145^d, Verard.)

... Car aux nocces loyales

Joindre veulx et conglatiner

Les amours *meritriciales*.

(*Id.*, f° 73^a.)

— Avec un nom de personne, dé-
bauché :

Excessif, *meretricial* et impudique. (RAOUL
DE MONTFIQUET, *Traité du mariage*, c. XII.)

La circonstance de la maniere le fait
coupable pour ce qu'elle est trop effrenee
et *meritriciale*. (*Id.*, *ib.*, c. XIII.)

MERETRICHEN, adj., syn. de *meretricial* :

Thamar ardante d'amour apres son
beau pere Judas, oyante qu'il alloit veoir
ses brebis tondre, se mist en habis *mere-
triciens* et se assist en chemin. (FOSSE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 86 r°.)

MERETRIS, - *trix*, - *triaux*, - *trice*, *meau-
tris, miautris, mautris, maintris, matria*,
s. f., prostituée, courtisane, femme dé-
bauchée, concubine :

Ne tes lignaignes n'en estordera vis,
Tu ne ta mere la male *meautris*.

Çou n'est pas voir, chou a dit Loeys,

Preude femme est et de cors et de vis.

(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 171 v°.)

T'ais acheté une putain *matria*,

Que comunal estoit ele a Ligni.

(*Id.*, Richel. 19160, f° 16^a.)

Une putain *maintris*.

(*Id.*, f° 16^b.)

Et ma seror, la pute *meretris*.

(Aleschans, 2890, ap. Jonckb., *Guill. d'Or.*, t. II,
p. 261.) Var. du ms. Arondei, la putain, la
mautris.

Sa fame escrie : Orde pute *miautris*.

Mar fu par voz icis consaus bastis !

(*Gaydon*, 4314, A. P.)

Tant mar fui onques *meretris*.

(*Vie de Ste Marie l'Ég.*, Richel. 23112, f° 337^a.)

Les serelines furent .iij. *meretrix* qui de-
cevoient touz les trespassanz. (BRUN.
LAT., *Tres.*, p. 489, Chabaille.)

Raab li *meretrix*. (*Serm. du XIII^e s.*,
ms. Mont-Cassin, f° 98^b.)

Et aupres d'iceluy temple estoit une
belle fontaine et claire, appelée la fontaine
des *meretrices*. (1520, *Vie et Legende de Saint*
Mellon, Sauvage.)

Lycoris *meretrice* lascivieuse. (GUILLE.
MICHEL, *Comment. sur la x^e egl. de Virgile*,
f° 26 r°, éd. 1540.)

Elles (les femmes) sont aussi plus ad-
données aux venefices et sortileges, et
specialement les marastres et *meretrices*.
(MARCQUVILLE, *Traicté mem. des cas mer-
veilleux*, f° 97 r°, éd. 1564.)

MERETRIX, voir MERETRIS.

MERETRIX, voir MERETRIS.

MEREUR, *merreur*, s. f., tristesse :

Jenne de *merreur* ou tristresce. (J. GOU-
LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 226 v°.)

Symeon est interpreté audition, audible,
ou oyant, *merreur* et tristesse. (*La Mer des*
hystoires, t. I, f° 140^a, éd. 1488.)

Car la plus part de leurs entendemens

Est depriser sainots devotz sacremens...

Sans en avoir crainte, double or *merreur*.

(GRINGORE, *Blason des heretiques*, I, 335, Bibl.
elz.)

Mais les *mereurs* domestiques et les cas
advers qui luy commencerent a venir de
la femme que tant il aymoit eurent envie
de sa felicité et lyesse. (BOURGOING, *Bal.*
jud., I, 36, éd. 1530.)

MEREVEILLIER, voir MERVEILLIER.

MERFOLLE, voir MARFOLLE.

MERGAS, s. m., sorte de goéland :

Quand les plongeurs fuyront la mer et les eaux dormantes. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 35, éd. 1566.) En marge *plongeur* est expliqué par « *mergas* ».

Est très usité au Havre sous la forme *margas* :

Au retour, la mere Mesle nous reconfortait... avec un salmis de *margas* qui sentait la vase, ou une omelette d'œufs de cormoran. (HUGUES LE ROUX, *Aldric Mesle*, p. 255, Jules Lévy.)

Au creux des remous, puis au sommet
Vognait un *margat*.

(RICHEPIN, *la Mer*, p. 220, Dreyfous.)

Ce qui peut pour nous être un cimetière
Est pour le *margat* un nid berceur.

(Id., *ib.*, p. 221.)

MERGE, s. m., oiseau de mer, le plongeur :

Un oye ou un *merge* agitez sur l'eau.
(*Merlin Cocaie*, t. I, p. 349, éd. 1606.)

Merge : m. A name for divers waterfowl; that use to duck much; as the puffin, cormorant, didapper, etc. (COTGR., éd. 1611.)

MERGER, verbe.

— Act., plonger :

Et ainsi le monde et la chair *mergent* et plongent subitement au profond d'enfer. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 45 v°, éd. 1519.)

— Neutr., être plongé :

Il savoit tres bien le cypres estre arbre funebre, les cierges estre funeraux, et l'hebene estre bois *mergeant* au fond des eaux. (Alector, f° 111 v°, éd. 1560.)

MERGERIE, voir MIRERIE.

MERGIBLE, adj., qui va naturellement au fond :

Corps *mergible* se nomme le corps lequel par sa vertu sans aucune ayde d'aillieurs descend en l'eau ou autre liqueur ou moien. (P. FORCADEL, *Liv. d'Archim. des pois.*, p. 16, éd. 1565.)

MERGIR, v. a., plonger :

En yver elle est (cette eau) toute tiede et douce souverainement la ou elle est espandue et aux choses qui *sonit mergies* dedans elle. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 14, éd. 1530.)

MERGLE, voir MAIGLE.

MERGLISEUR, voir MARGLISEUR.

MERGUILLIER, voir MARGOILLIER.

MERGULIER, voir MARGOILLIER.

MERI, *mery*, s. m., œsophage :

Le *meri* est un membre fait de deux tuniques et de chair. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, V, 1, éd. 1495.)

La voye de la viande que on appelle *meri* ou ysophagus... (Id., *ib.*)

Les parties contenues sont huit, a savoir le cœur, le poulmon, les pannicules, les lyens, les nerz, les veines et artheres, *mery* ou œsophagus. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 45, éd. 1549.)

Les indices d'excoriation ou d'ulcere

sonit, quand on sent douleur au dit œsophage, *mery* ou gueule. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 493, éd. 1615.)

MERIAINE, voir MERIENE.

MERIANE, voir MERIENE.

MERIAU, voir MEREL.

MERICOTON, s. m., sorte de pêche :

On prise fort aussies *mericotons*, pavies, et alberges. (LA FRAMMOIS., *Œuv.*, p. 144, éd. 1613.)

Poitou, *merlicoton* (*m'rllicoton*), à Louville, *berlicoton*, brugnoon, sorte de pêche ou pavie à peau lisse et dont la chair adhère au noyau.

MERIDIAIN, voir MERIDIEN.

MERIDIANE, voir MERIDIEN.

MERIDIEN, - *dain*, adj., de midi :

Pres tert d'heure *meridiainc*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 86, Peigné.)

— S. m., habitant du Midi :

Des ore fait mander Sarrasins et Persans,
Ceus des illes de mer et de *meridiens*.

(*Aye d'Avign.*, 3348, A. P.)

Ces quatre chevaliers y faisoient tant bien leur devoir, que pour la chevalerie que les *meridiens* virent en eux et es chevaliers estrangers de leur partie, entreprendrent de cueur hardy a livrer estal. (*Perceforest*, IV, f° 60^a, éd. 1532.)

— *Meridiane*, s. f., heure de midi :

Un jour apries *meridiane*.

(Mousk., *Chron.*, 9009, Reif.)

Cf. MERIENE.

MERIE, voir MAIRIE.

MERIEL, voir MEREL.

MERIELLE, voir MERELE.

MERIEN, voir MAIRIEN.

MERIENAL, adj., de midi :

Et furent abatu del deable *merienal*... *Merienal* dit porce que si come li jorz est chaux entor midi, ensi furent il tuit eschaufé et espris de tote part en une volenté des sainz martyrs occirre. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 259.)

MERIENE, - *enne*, - *aine*, - *ane*, s. f., heure de midi :

Demain ains que soit *meriaine*

Porois oir se bon vous est.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 109^a.)

Li reis David a un jur levad apres *meriene*. (*Rois*, p. 154, Ler. de Lincy.)

Ausi comme l'asne rechane

A meennit, a *meriane*.

(GUILL., *Best. div.*, 1833, Hippeau.)

— Méridienne :

Li frere apres manger dormoient

La *meriene* com souloient.

(ANGER, *Dial. de S. Grég.*, 47, P. Meyer, *Rec.*, p. 341.)

Aillent dormir la *merienne* en lor liz. (*Reg. de S. Ben.*, ms. Sens, p. 158^a.)

Quant il ot mengié, si se coucha dormir a *meriene*. (GUILL. DE TYR, XX, 24,

P. Paris.) Var., *merienne*. (Hist. des crois., XX, 25.)

Un auteur normand du XVII^e s., Jacques Moisant, dans ses *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales* (Caen 1672) emploie *meriene* au sens de méridienne.

Bessin et Poitou, *merienne*.

Cf. MERIDIEN.

MERIENNER, v. n., faire sa méridienne :

Lequel (champ) ilz trouvoient par chacun dimanche tout foulé et plain de fiente des pourceaux du chasteau de Provins, que le porcher y menoit *meriennner* et dormir de midy par chascun jour. (HATON, *Mém.*, an 1564, Bourquelot.)

Perche, *mariennner*, Saint., *meriennner*, dormir à midi.

MERIER, *merrier*, v. a., rendre triste :

A Rome droit est reperiee,

Mes mesais l'a si *merriece*,

Toute est marcie et esfloree

Sa bele face coloree.

(G. DE COINGT, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 272^b.)

MERIL, voir MEERIL.

MERILLE, voir PINCEMERINE.

MERILLIER, voir MERELIER.

MERILLOT, voir MELILOT.

MERIM, voir MAIRIEN.

MERIN, s. m., officier de justice en Navarre :

Le *merin* ou sergent de la paroisse doit faire les criees. (1514, *Coust. de la Bourl*, Cout. gén., II, 730, éd. 1604.)

L'arrest qui par le *merin* ou sergent luy est baillé. (*ib.*, p. 722.)

A l'advis et estimation du *merin* de la paroisse ou le débiteur demeure. (*ib.*, p. 729.)

MERINDADE, s. f., district d'un *merin* :

Merindades du roy de Navarre. (FAVIN, *Théâtre d'honneur*, t. I, p. 54.)

Dividitur Navarra in quinque præfecturas quas majorinatus seu *merindades* vocant. (*Oihenartus in Not. Vascon.*, p. 74, ap. Duc., *Merinatus*, sous *majorinus*.)

MERINE, voir PINCEMERINE.

MERINIER, voir MARINIER.

MERIR, - *yr*, *mierir*, v. a., mériter, gagner :

O maistresse qui t'en semble? *Merons* nous cest blame? (*Consol. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 3^a.)

Il fu febvre tant expert qu'il *merit* estre appellé le febvre des dieux. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 150 v°.)

Ce fait *merit* pugnition. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10510, f° 92 v°.)

Il eust peu *merir* alongement de sa liberation. (Id., *ib.*, f° 124 v°.)

Parquoy ils *merirent* estre captifs. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10511, V, 5.)

— Abs., mériter, acquérir des mérites :

Sans lesquels biens ame ne peut *merir*,
N'avoir les cleulx.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. à N.-Dame, Jouaust,
p. 63.)

Regarde a ta salvation
Tant que tu as temps pour *merir*.
(Act. des Apost., vol. I, f° 119^b, éd. 1537.)

— Récompenser, payer de retour,
payer :

Et dist Garins : Nos vous avons servi
Et vous l'avez mauvairement *meri*.
(Gar. le Loh., 2^e chans., xxii, p. 14, P. Paris.)

Sulunc la netté de mes mains me *merirad*. (Rois, p. 208, Ler. de Lincy.)

Qui bien la sert ne puet perir,
Ele est tant large de *merir*
Toz les servises qu'on li fait
Que toi sont riche et tot refet.
(G. de COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 18^a.)

Verites est et bien le sai,
Que vos me poses plus *merir*
Que je ne puisse deservir.
(Durmars le Gallois, 14794, Stengel.)

Tu dois ton creator servir,
Cil te porroit moult bien *merir*,
Car il est sires de merite.
(Josaphat et Barl., ms. Mont-Cassin, f° 3^a.)

Li eremite atant s'esveille,
De ço q'oit molt se merveille.
La verité ot e entent,
E por ço lors granz graces rent
A celui qui de toz est sire,
Qui si com li plaist les soens *mirer*.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 1835, P. Meyer.)

Doivent (li prince) honte cremir et esloignier fo-
[our,
Les preudommes amer et *merir* leur labour.
(WARRIQUET, *Ens. du jone fil de prince*, 80,
Scheler.)

Il n'est bien qui ne soit *mery* et mal qui
ne soit *puny*. (*Liv. du Chev. de La Tour*,
c. LVIII, Bibl. elz.)

L'en ne peut bien faire qui ne soit *mery*
Ne mal qui ne soit *puny*.
(Prov. gallic., ap. Ler. de Lincy, Prov.)

Qui les vit lors des esperons ferir
Dire pavoit qu'ilz vouloient conquerir
Quelque gros pris, dont on vouloit *merir*
Le mieulx fayant.

(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Bataille du Roy contre
les Venit., f° 72 r°, éd. 1532.)

— Absolum. :

Deus est li larges de *merir*.
(G. de COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 132^b.)

— *Merir quelque chose à quelqu'un*, l'en
récompenser, le lui donner comme récom-
pense, le lui rendre, lui en donner une
compensation :

Molt longuement l'avez ore servi,
Ne ton service ne t'a de rien *meri*.
(R. de Cambrai, 972, A. T.)

Canque j'ai fait de bien puis que nasqui,
En jours juner et en haire vestir,
En tous les biens que j'ai fait desques ci,
Si me soit hai, biaux dos peres, *meri*.
(Huon de Bordeaux, 2051, A. P.)

Dex vos *mirer* les biens que vos fait me avez !
(Parise, 1283, A. P.)

Dex li *mirer* l'enor qu'il m'a tojorz porté.
(ib., 1307.)

Dieus gart chascun lui et les siens
Et lor *mirer* trestout les biens
Qu'il ont moi et autrui fais.
(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 72^b.)

Voeillies, bele, se il vous plait voloir,
K'en aucun tans me soit jole *merie*
Dont nus ne pult parler en vilounie.
(ROBERT DE KASTEL, *Chans.*, ap. Maetzner, *Allfr.*
Lieder, p. 29.)

Leur *merisse* les biens
Que par eulz nous donna.
(Rose, ms. Corsini, f° 145^d.)

Helas ! que j'ai de mal souffert !
Et ore si mal *meri m'ert*,
Que je pers tout a une fie,
Espoir et pensee joulie.
(Cocci, 3439, Crapelet.)

Disoit que si il pavoit jamais recouvrer
la grace le roy, il lui *meriroit* ceste bonté.
(Grand. Cron. de France, III, 24, P. Paris.)

De fin cur te sera *meris*.
(Clef d'amour, p. 56, Tross.)

— Il s'emploie souvent comme formule
de souhait, avec *le*, pronom démon-
stratif :

Leissiez me aler, Deus vos le *mirer*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 54^a.)

Jo canchon fine, plus avant n'en ores :
Des le vos *mirer* qui escouté l'aves,
Et me n'oblit, qi les vers ai contes.
(RAIMB., *Ogier*, 13056, Barrois.)

Cil li respont : Biaz gentis sire,
Li granz Dez del ciel le vos *mirer*.
(Dolop., 5000, Bibl. elz.)

Dame, vous dites voir, Damedieix le vous *mirer* !
(Berte, 392, Scheler.)

Sire, fait il, molt grans mercis, et Dex
le vous *mirer*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv.
fr. du XIII^e s., p. 165.)

Seignor, fait il, cil le vos *merer*
A cui Marie est fille et mere !
(Le Pas Sathadin, Richel. 24432, f° 30 v°.)

Elle l'entendoit bien entrols
Que je lisoie, Diex li *mirer*.
(FROISS., *Poés.*, I, 108, 744, Scheler.)

— *Merir* exprime quelquefois l'idée de
revaloir :

Dedans les Landes l'autre jour m'assalit
Sans defiance, et au cors me ferit ;
Diex me doit force que li puisse *merir* !
(Gar. le Loh., 2^e chans., xxxv, p. 120, P. Paris.)

Et monseignor Gauvain feri
Si que tres bien le li *meri*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 93^a.)

Or me pesera molt se nel te *mier*,
S'o ceste meie espade tal non te fier
Que tot te trancherai desqu'al braier.
(Ger. de Rossill., p. 342, Michel.)

Mais, se Diu plaist, ains vous *arai meri*
Con c'aves fait mon frere Gerardin.
(Huon de Bord., 856, A. P.)

— Absolutement :

Encor li *meriray* se je longement vis.
(JEH. DES REIS, *Geste de Liege*, II, 11241,
Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Merir cher*, faire payer cher :

Tant m'ont batu cele gent paenie,
Les os me dolent et la car ai froissie ;
Mais se je vif, *cier* lor sera *merie*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12557, Barrois.)

— *Infin. pris subst.*, récompense :
Pour ce s'aime mieulz que li *meris* remaingne
Qu'aie de vous joie par decevoir.
(Chans., Richel. 765, f° 53 v°.)

Se li *meris* m'a demouré.
(CASSE, *Chans.*, ap. Maetzner, *Allfr. Lieder*,
p. 3.)

— *Mery*, part. passé et adj., qui mérite,
méritant, digne :

Homme bien *mery* et innocent. (BOC-
GACE, *Nobles malheureux*, VI, 15, f° 162 v°,
éd. 1515.)

Car il merite entre les mieulx *meriz*
Qui par vous sont alaictes et nourriz.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIII, éd. 1545.)

J'attendois bien que tes courtoises meurs
Et tes vertuz que ta nature alliche
Me feroient plus d'honneurs et de faveurs
Que je n'en suis digne ne bien *mery*.
(ib., *ib.*, LXVI.)

— En parlant de chose, dû, juste :
Prometant prendre *meris* ultion du
mesu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, f° 145 r°.)

MERIS, voir MÉRIS.

MERISE, s. f. ?

Que il avoient, tenoient et posseoient
une place a tout une maison et un jardin,
que on appelle la place et la *merise* assise
en la ville de Partes. (1312, Arch. JJ 48,
f° 116 r°.)

La tierce partie de la *merise*. (ib.)

MERISON, voir MARISSON.

MERIT, voir MÉRITE.

MERITA, s. m., reliques :

Le *merita* d'une des onze mille vierges,
et le repositoire et le pié. (*Inv. de la Ste*
Chapelle, Reg. Noster, f° 196, ap. Duc.,
Meritum 3.)

MERITABLE, - *able*, adj., méritoire :

Car cascune nevre est *meritable*
Selon le cuer dont ele naist.
(RECLUS DE MOILLIERS, *Miserere*, LXXIII, 11,
Van Hamel.)

Grans vertus est et *meritable*
De serf ki sert par feauté.
(ib., *de Carité*, xxxiv, 9.)

Qui a nostre supplication et priere et
pour le commun pourfit esmut, oevre *me-
ritable* faisant, nous ont ottrouiet... (1309,
Cart. d'Oudenbourg, p. 103, Van de Cas-
teele.)

Pour fuir teles temptacions, devons nous
labourer en *meritables* œuvres. (COURCY,
Hist. de Grece, Ars. 3689, f° 86^a.)

Meritable, s. m. et f. — Medefull. (PALS-
GRAVE, *Esclairc.*, p. 318, Génin.)

1. MERITE, s. f., récompense, salaire,
punition :

Quel *merite* il recevraunt.
(S. Brandan, 64, Michel.)

Se Diex plest et Saint Esperite
S'en aura encor sa *merite*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 228^c.)

Ains dient qu'il les garderont,
Tant qu'il au roi les bailleront ;
Qui si lor rendra la *merite*.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 271^b.)

Que ceste bataille en eust
En guerredon et en *merite*.
(ib., *ib.*, f° 275^c.)

Jhesus, ki en tous biens foisonés,
Ki toutes choses assaisonnées
A droit, et rens justes *merites*.
(ROSE, DE MOILLIENS, *Miscerec*, cxciv, 1,
Van Hamel.)

Ensi si out de la meschine
Qu'il avoit devant escondite
Son guerredon et sa *merite*.
(ROSE, Richel. 1573, f° 13^e et ms. Corsini,
f° 11^e.)

Mult me rendes male *merite*
De mon grant travail sans raison.
(AMALDAS ET YD., Richel. 375, f° 322^e.)

Merites recoverunt
De ceo ke fet averunt.
(LIBER REGINE SIBILLE, Richel. 25407, f° 172^e.)

Rent toi donc; sois ses homes quites,
Tu en auras bones *merites*.
(LA POIRE, Richel. 2186, f° 26 r^o.)

Qui le vert fruit convoita plainement,
Il en doit bien la *merite* attendre.
(CHANS., Vat. Chr. 1490, f° 152 r^o.)

Dame Aimee, tel *merite*,
Fait li prestres, doi ge recevoir.
(DU PRESTRE ET DU CHEVALIER, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 87.)

Mes il en ot male *merite*,
Il en mourut a deshonor.
(DE DIEU ET DE NOTRE DAME, Richel. 837, f° 105^a.)

Li Normant non vouloient prendre *merite*
de deniers de ce qu'il avoient fait
por lo amor de Dieu. (*Yst. de li Norm.*, I,
18, Champollion.)

Helas, Troylus, comment porray je estre
sans cuer? car certes le mien demorra
yey avecques voustre amour, et avecques
elle plaindra le doloireux partement qu'il
me convient faire pour *merite* de si bonne
et si loyalle amour. (*Troilus*, Nouv. fr.
du XIV^e s., p. 222.)

Bienfait ne se doit sans *merite* passer :
Elle lui donna la dixieme rose... il attend-
oit encores plus grant *merite*. (*Perceforest*,
vol. V, f° 82^b, éd. 1528.)

— Remerciement :

Si vos rens graces et *merites*
De la bonté que vos me dites.
(ROSE, ms. Florence, Ricardi 2755, f° 19^f.)
A celui doit on rendre graces et *merites*
qui est souverain de tous les roys. (*Chron.*
de S.-Den., t. I, f° 57, éd. 1493.)

— Valeur :

Sain Phelipes par sa *merite*
Conquit la terre vers Egipte.
(PARAPHR. DU PA. ERUCARIV, Brit. Mus. Add.
15606, f° 24^e.)

— Moyen employé dans une affaire,
dans un procès, la justice, le bon droit
d'une cause :

En expediant et jugeant les procez...
plusieurs de nos conseilliers se excusent a
dire leurs opinions sous ombre qu'ils
n'ayent entendu les *merites* desdits procez.
(ORD. DE L'ECHIQUEUR, à la suite de l'*An-
cienne Coutume de Norm.*, f° 39^e.)

Les *merites* d'un procez. The pleadings of
a cause; the bill, answer, reply and rejoin-
der; the titles alleged, proofes produced,
or matter contained thereind. (COTGR.,
éd. 1611.)

Auront (les avocats) pour toutes missives
concernant les *merites*, ou instruction des
procez, deux pattars et demy. (1619, *Charte
du Comté de Hainaut*, Nouv. Cout. gén.,
II, 100^e.)

2. MERITE, merit, s. m., récompense :

Mais Dieu le pere par sa grace
Dit : Mon fils, il faut qu'il se face ;
Sy en sont a lui les *merites*.
(TESTAMENT DE NESSON.)

Sire, por mener tel vie, mes *meriz* sont
tourmens. (*Chasse de Gaston Phebus*, ms.,
p. 365, ap. Ste-Pal.)

Larrons, mürdriers et sodomites,
Qui tous temps pires devenez
Et vostre createur troublez,
Vous en avez crueux *merites*.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 90^e.)

3. MERITE, merit, adj., qui mérite, mé- ritant, digne :

..... Mira
Ont de leurs maus et leur *merite*
Selon çou k'il en sont *merite*.
(B. DE CONDÉ, li *Contes d'amour*, 106, Scheler.)

Ha l belle, sui je point *merites*
Que je porte presentement
Un chapelet de margherites?
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 295 r^o.)

Il en estoit bien *merites*. (ID., *Chron.*,
VI, 326, Kerv.)

Il n'estoit pas dignes ne *merites* de gou-
verner le monde. (ID., *ib.*, IX, 141.)

Car bin seiroit *merite* qu'il fut un emperere.
(JAN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2262, Scheler,
Gloss. philol.)

Tu, eveque de Liege, indigne et point *merit*.
(ID., *ib.*, 26949.)

Le roy Albouin, homme innocent et bien
merit. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII,
22, f° 214 r^o, éd. 1515.)

MERITEMENT, adv., à bon droit, à juste titre :

Sa Majesté *meritement* le pouvoir tenir
pour ennemy. (*Déclar. de guerre faite à
l'empereur de la part des rois de France et
d'Angl.*, Papiers d'Et. de Granvelle, t. I,
p. 331, Doc. inéd.)

Anquel cas *meritement* les forces et har-
diesses de la majesté du roy se fussent peu
employes contre les ennemys de la foy, a
vanger l'effusion du sang chrestien. (J. BOU-
CHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 186 v^o, éd. 1537.)

Il eust peu *meritement* dire estre vray
auteur de la paix. (ID., *ib.*, f° 187 v^o.)

Et si est diminnee (ladite ville) de plu-
sieurs vices dont lors elle estoit pleine,
tellement qu'elle se pourroit *meritement*
nommer (aupres du temps passé) quasi
une vraye religion. (PARADIN, *Hist. de Lyon*,
p. 303, éd. 1573.)

Vostre ingrante vilenie
Pour un refuz endarci
Fut *meritement* punie.
(PONT. DE TYARD, *Oeuv. poet.*, p. 162, éd. 1573.)

MERITER, v. a., récompenser :

Jesu Crist, qui est retributor de toutes
bones choses et est gloriouz en tous ses
saints, pour la *merite* de saint Benedit
merita cestui emperere. (AIMÉ, *Yst. de li
Norm.*, I, 28, Champollion.)

Mais mal en fu *merité*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*,
229, Püschel.)

Et me loe du roy et de sa bone justice,
et prie Dieu qu'il l'en vueille *meriter* en son
glorieux paradis. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 92,
Bibl. elz.)

Et pourtant, dist le roy, est il raison que

je vous *merite* a mon pouvoir. (ID., *ib.*,
p. 166.)

— *Meriter quelque chose à quelqu'un*,
l'en récompenser :

Je vous remercie de ce que si libérale-
ment m'avez offert de venir avec moy, et
pour tant je le vous *meriteray* bien, se
Dieu plait. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 295, Bibl.
elz.)

Ce meffait cy... vous est pardonné,
adonc respondirent ils tous d'une voix :
Dieu le vueille *meriter* au roy et a son bon
conseil. (FROISS., *Chron.*, II, p. 146, éd.
1339.)

Il se sentoit grandement tenu au pape
Clement, car.... en Avignon le pape et les
cardinaux tous excellemment l'avoient hon-
noré, et donné plus qu'il ne leur avoit
demandé.... si ensuivoit qu'il leur *meri-
tast* le guerdon; et aussi au departement
d'Avignon, il avoit.... promis au pape
qu'il pourvoyeroit et entendoit a ses be-
songnes. (ID., *ib.*, IV, p. 99.)

Le roy, qui toutes soubtiles choses desi-
roit a veoir, lui escripait qu'il voulsist ve-
nir par deça, et bien et grandement luy se-
roit sa peine *meritee*. (CRIST. DE PIZAN,
Charles V, 3^e p., ch. 22, Michaud.)

— L'en punir :

Au dyable je donne mon ame,
Qui que m'en loue ou diffame,
S'il ne vous est cher *merité* !
(Mist. du viel test., 2575, A. T.)

MERITICQUE, s. f., sorte de magie :

L'art magique contient cinq genres de
malefices, c'est assavoir la marithice, la
meriticque, la malefice, la sortilege et la
prestiliagale. (*Chron. et hist. saint et prof.*,
Ars. 3315, f° 26 v^o.)

MERITOIRE, adj., qui se livre, débauché :

Aussi fut en lui suspecte la paillardise a
cause des troupeaux de grands garçons
meritoires et enfans chaires qu'il tenoit
avec luy. (DE LA BOUTIERRE, *Suetone*, p. 346,
éd. 1569.)

MERITON, s. f., récompense :

Cicques pour vo *merite* vous feray *meriton*.
(CHEV. AU CYGNE, 406, Reiff.)

MERITRECIAL, voir MERETRICIAL.

MERITRICIAL, voir MERETRICIAL.

MERLAISON, s. f., chasse du merle :

Le ballet de la *merlaison*, ou de la chasse
du merle, a été dansé en 1635. (BEAU-
CHAMPS, *Recherches du theatre*, t. III, p. 410,
ap. Ste-Pal.)

MERLANKE, s. f., merlan :

Cedeleynge, *merlankes*, hutynge, poisson
soleie. (*La Maniere de langage*, p. 303,
P. Meyer.)

1. MERLE, s. m., créneau :

Il vostrent avaler un mantel, qui estoit
au chief de l'eschele et se devoit cocher
sur les *merles* de la tor. (*Est. de Eracl.
Emp.*, XXXI, 15, Hist. des crois.)

Et firent une autre eschele plus fort et
meillor, et la garnirent moult bien et la
menerent a la tor, et i fu acostee, et le
mantel avalé sur les *merles*. (*ib.*)

Que les murs soient refaits a *merles* et
a corteux tout entour de la dicte ville.

(1423, Ord. d'Amedés VIII, Cart. de Bourg, p. 153, Brossard.)

2. MERLE, s. f., sorte d'étoffe :

.VII. quarts et demi de grise merle pour faire un cassaquin au garchon de la porte du couvent de S. Bertin. (1577, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MESLÉ.

MERLÉ, adj., crénelé :

Il a tout autour un mur moult gros et moult haut qui dure environ cinq milles, tout merles et bien fait. (*Liv. de M. Pol*, CX, var., Pauthier.)

1. MERLEE, s. f., créneau :

Quant venient es granz merlees,
Ilec montouent les archier,
Li serjant et li chevalier,
Por lancer a lor ennemis.
(Guill., *Best. div.*, 2987, Hippeau.)

2. MERLEE, voir MESLEE.

MERLER, voir MESLER.

MERLESSE, s., fém. de merle :

Merlesse, merula. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Une *merlesse*. (DU FAIL, *Contes d'Eutr.*, XXX, éd. 1598.)

Merlesse a été employé au XVIII^e s. par un auteur originaire de Normandie :

Il y a une si grande différence entre le mâle et la femelle, qu'on prendroit volontiers la *merlesse* pour un oiseau d'une autre espèce. (VALMONT DE BOMARE, *Dict. d'Hist. nat.*, Merle.)

Bessin, *melése*. Centre, *marlasse*. Savoie, *merlasse*.

MERLET, s. m., créneau :

Aussi pourra on espargner en l'extrémité de l'espallier des creneaux ou *merlets*. (O. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, VI, 20, éd. 1805.)

Merlet : m. A battlement (of a wall). (COTGR., éd. 1611.)

Nom propre, *Merlet*.

1. MERLETTE, s. f., verge de sergent :

Icelui sergent avoit esté audit Suipe par aucuns des habitans d'illec batuz et feruz d'un coustel parmi le corps tout outre en plusieurs lieux, en disant : Tu ne sergenteras plus, va porter ta *merlette* a Chastillon. (1376, Arch. JJ 109, pièce 293.)

2. MERLETTE, *meslete*, s. f., t. de blas., oiseau représenté sans bec et sans pieds :

M. Regnault d'Argis. — D'or a une oille de *mesletes* noires. (*Armoir. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., VI, 197.)

Se banniere estoit d'argent a une bande de gueulles a .VI. *merlettes* noires, trois desous et trois deseure. (FNOISS., *Chron.*, VI, 269, Kerv.)

1. MERLIER, s. m., terme de boucherier :

Une avalouere garnie de *merliers* de cuir, la meillieure huit sols. (1350, Ord., II, 371.)

2. MERLIER, s. m., merle :

Li *merliers* a lut l'euvangille ;
Onques, ne a chana ne a ville,
N'oi chant plus melodieux.
(J. DE CONDÉ, *la Messe des oisiaus*, 189, Scheler.)

3. MERLIER, voir MESLIER.

4. MERLIER, voir MAILLIER.

MERLIF, voir MESLIF.

MERLLE MERLLE, voir MESLE MESLE.

MERLOT (trottot), s. m., espèce de jeu d'enfant :

Puis juiens a un autre jeu
Qu'on dist a la keuve leu leu,
Et aussi au *trottot merlot*.
(FROISS., *Poés.*, I, 93, 203, Scheler.)

MERLURE, voir MESLEURE.

MERME, adj., mineur :

Se fié eschiet a enfant *merme* tres petit d'aage. (*Ass. de Jér.*, I, 254, Beugnot.)

Et se celles personnes qui ressoivent le don ne sont lors *mermes* dou dreit aage et sont d'aage. (*Ib.*, II, 267.)

Enfanz *mermes* d'aage. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. XXIII, Hist. des crois.)

Li rois estoit enfes et *merme* d'aage. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 21, Hist. des crois.)

Tant com il fu *mermes* d'aage. (*Ib.*, XXX, 1, var.) Impr., *inermes*.

Il requist a avoir par le droit de l'empire le baillage dou roi qui estoit *merme*. (*Ib.*, XXXIII, 2.) Impr., *inermes*.

Nom propre, *Merme*.

MERMEL, - *miau*, s. m., mineur :

Et se il avient que l'eir seit *merme* d'aage, et aucun ou aucune qui li apartient de la dont le fié muet, vient avant requerre le baillage si come il deit, il le deit avoir dou fié ; mais l'enfant ne deit mie estre en sa garde, se le fié li peut escheir : car en cest endreit a une assise qui dit que baill ne deit mie garder *mermieu*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CLXX, Hist. des crois.)

MERMELADE, voir MARMELADE.

MERMEMENT, s. m., diminution :

Mais se les deus avanz dis le recordent en la court ensemble, ou que l'un recorde si come l'autre le recorde, sanz aucun *mermement* faire, et se l'un des deus fu en leuc de semonce, ne seignor ne pora celle semonce prover par recort de court. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CCXVI, Hist. des crois.)

MERMER, *marmmer*, verbe.

— Act., diminuer, priver :

Ne vout plain pié de s'onnor
Que tenissent si ancelsor
Fust ne *mermes* ne retailleiz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30808, Michel.)

Ne descreues ne *mermees* (les abbayes)
Ne furent unc par mei nul jor.
(*In.*, *ib.*, II, 39378.)

En ce peut aver grant damage le seignor, et l'ome profit, se il tient grant partie de son fié et *est mermes* de poi. (*Liv. de Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., t. I, p. 511, Beugnot.)

Les choses qu'il counosoient et veoient qui leur sembloit bons a ajoindre ou a acroistre ou a *mermer* es assises et as

usages doudit roiaume, il le faizoient. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 576, Beugnot.)

Je ais esté *mermé* de ma paie. (*Ib.*, t. I, p. 273.)

Si entent chascun de nos a avoir profit en l'eschange ; ne voz, sire, n'estes *mermé* de vostre service en cest eschange. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CLXXXIII, Hist. des crois.)

Se le seignor deit de son fié a aucun de ces homes, ou il *est mermé* d'aucune chose de son fié, et il le fait semondre de sou service, et il ne vient la semonce acullir tant que il soit paies, il deit dire la raison por quei. (*Ib.*, ch. CCXIV.)

Et sus terre apparoir l'enseigne
Qui nous magnifeste et enseigne
Que la semence soit *mermee*
Quant elle est en terre germee.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 3069, ° 73°.)

— Neutr., se diminuer, s'amincir :

Ces murs de terre ne sont pas si grosse desoure come desout, por ce que toute fois dou fundement en sus venoient *mermant*. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXV, Roux.)

MERMET, *mirmet*, adj., petit :

Prior de Faxineto, magister Petrus, cognomento *mirmet*, id est, parvus. (Achery, *Spicileg.*, IX, p. 445.)

Nom propre, *Mermet*.

MERMIAU, voir MERMEL.

MERNIER, voir MAIRENIER.

MERONNIER, voir MAIRENIER.

1. MEROR, *merur*, adj., plus pur :

Unkes de chen ne oi retraire
Ke post *merur* joie faire
Ke Huden fist a sun sennur.
(*Tristan*, t. II, p. 133, Michel.)

2. MEROR, s. f., chagrin :

Si parmaint en la *meror* k'il ot el teus de son orison. (*Greg. pap. Hom.*, p. 417, Hofmann.)

MEROVYNGE, adj., mérovingien :

Meroveus, de qui non li roi de France furent donc apelé *merovynges*. (*Li Non des rois de Fr.*, ms. Berne 41, ° 31.)

MERQUABLE, *marq.*, *marcq.*, adj., marquant, remarquable :

Tu souillas nostre ville encor toute nouvelle
Du sang rouge espandu par la main fraternelle
Et attachas (o crime !) au rempart demy faict
Pour enseigne *marquable* un paricide faict.
(GARNIER, *Cornetie*, v. 29, Foerster.)

Je croy qu'onc a cela rien pareil ne peut estre
Dont de si rare emprise, et si *merquable* a tous.
(Job., *Oeuw. mesl.*, ° 86 °, éd. 1583.)

Sans monsther *marquable* semblant d'hostilité. (1890, *Consiltar.*, etc., Rym., 2^e éd., XVI, 42.)

MERQUE, *marque*, *merche*, s. f., repré-saillies :

Aucun des partiez et amiz de mosseigneur Menaud de Favars, chevalier, ont prins par *merque*, et tiennent en prison, aseurez et estringues, Jehan Roguelet, Jehan Butaut. (15 avr. 1415, *Lettre des maire et bourgeois de Poitiers aux maire et jurats de Bordeaux*, Reg. de la Jurade, p. 147, Bordeaux 1883.)

Mais ainsi qu'il faisoit son chemin sur

le Rin, fut prins du marquis de Bade, pour *marque*, pour tant que icellui marquis avoit autrefois eu de ses gens destroussez ou pays de Haynnau. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 237, Soc. de l'H. de Fr.)

Tous les subjectz d'une partie et d'autre porront desarmes aler, venir, demourer, marchander.... sans estre empeschies, arestes ou molestes en quelque maniere que ce soit, pour *marque*, reprisable entreprise, ne pour quelque debte, obligation, etc. (Id., *ib.*, II, 278.)

Pour sauver la marchandise des *marques* des Espaigneux. (30 août 1516, Arch. Gir., Not., G. Payron, 419-1.)

— Minute, note des notaires :

Ordonnons... iceux notaires, par avant qu'ils soient receus, estre examinez par les seneschaux... selon l'experience de leurs *merches* des proces... desquelles *merches* ils feront le rapport. (*Ord. des Ducs de Bret.*, f° 234 v°, ap. Ste-Pal.)

Tant potir la *merche* minute, que grosse. (Id., f° 337 v°.)

MERQUET, s. m., signature :

Nous li en avons donné ceste lettre scellee en nostre sceau, ensemble o le *merquet* dou Sire de Rex. (*Lett. de 1352, Mor.*, Pr. de l'H. de Bret., I, 1483.)

MERQUETE, mar., s. f., petite marque :

En faisant sur vostre gorgete

De sa dent fole une *marquete*.

(Vauo., *Idill.*, I, 74, éd. 1612.)

MERQUETEURE, - ture, mar., s. f., étal de ce qui est marqueté, moucheture :

La couleur est si bien entremeslee, que la *merqueture* du blanc semé dedens le noir, garde son ordre sans y failir aucunement. (BELON, *Nat. des oys.*, 5, IX, éd. 1533.)

Afin de ne m'arester es mouchetures et diversitez de couleurs des pans, ligres, lubernes et pantheres, ny aux *marquetures* de tant d'autres animaux... (DU PINET, *Pline*, VII, 1, éd. 1566.)

Ceste galle est blanche... et est l'une de ses moyties luisante et blanche et avec petites *marquetures* noires. (Id., *Dioscoride*, I, 121, éd. 1603.)

Le lapis lazuli est une pierre qui quand on la rompt, a ses *marquetures* en forme d'estoilles. (ANDRÉ CALLE, *Pharmacopee de Sylvius*, p. 137, éd. 1604.)

— En particulier, marqueterie, mosaïque en bois, inférieure à son modèle par la pénurie des nuances et le peu de durée d'un travail d'ébénisterie, comparé du moins à l'inaltérable combinaison de la mosaïque en pierres de couleur et en pâtes de verre (LABORDE) :

Un marrellier de *marqueteure*. (1412, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un tableau de bois, d'ancienne façon, garnis les bouz d'argent sur l'un des costez et l'ymage, qui est oudit tableau, est fait de poins de *marqueteure*. (III. liv. I. (1416, *Invent. du duc de Berry*, *ib.*))

MERRE, voir MAIRE.

MERREIN, voir MAIRIEN.

MERREL, voir MEREL.

1. MERREMENT, voir MAREMENT.

2. MERREMENT, voir MAIREMENT.

MERREMENTER, voir MAIREMENTER.

MERRENIER, voir MAIRENIER.

1. MERRER, voir MERER.

2. MERRER, voir MARRER.

3. MERRER, voir MAIRER.

MERRIEN, voir MAIRIEN.

MERRIENNER, voir MAIRENIER.

MERRIER, voir MERIER.

MERRIR, voir MARIR.

MERRISSEMENT, voir MARISSEMENT.

1. MERS, adj., plongé :

En covoitise est tes cuers *mers*.

(RENCLUS DE MOILIENS, de *Carité*, cxxx, 9, Van Hamel.)

2. MERS, *merz*, s. f., marchandise :

Si chera *merz* ven si petit,

Hauc non fud hom qui magis l'audis.

(*Passion*, 87, Koschwitz.)

La *merz* de mainte terre estraine

A navie vient en Bretaine.

(*Brut*, ms. Munich, 51, Vollm.)

Prestre, tu ies mout kiere *mers*.

(RENCLUS DE MOILIENS, de *Carité*, LXII, 3, Van Hamel.)

Tel joie as quant te *mers* acroist

Toi ne eaut dou fouc s'il descroist.

Ja n'avras duel sauve te *mers* !

(Id., *ib.*, cxxxv, 10.)

Li marceans... vait par les cites, par les castels, par les bors et par les foires del pais, et acate les *mers* de diverses manieres ; et comme il a acaté ses *mers* et ses riceces, si torsse en divers fardels sa marceandise. (MAURICE DE SULLY, *Serm.*, dom. V°.)

Et se je praing *merz* ou gage por deners de notenerie, li noteners sera plus tenuz a moi que au deteur. (*De Jost. et de plet*, III, 43, § 1, Rapetti.)

Si est fos ki par son folage

Controlet la pierre volage

Et ki a essient s'encombe

De le *mers* ou il n'a que l'ombre.

(*D'un Herm. qui converti un rob.*, Ars. 3527, f° 74°.)

Pur si vil *merz* achater.

(*Rob. Grossetele*, ap. Vollmöl'ler, *Brut*, p. 109.)

En icel tens vindrent a Rome,

Com ongores font par costume,

Geus marcheanz od divers *mers* ;

S'amenioient prisons e sers,

Entre autres *merz* plusors a vendre.

(Ancier, *Vie de saint Grég.*, 475, P. Meyer.)

MERSANDIERE, s. f., étang, marais ?

Luy pour une piece de pré assis au dit Vitri contenant dix minees ou environ... tenant a une *mersandiere* que Pierre Boin tient dudit ecuyer. (1510, *Terrier de Vitri*, cah. 6, f° 6, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 46 r°, Arch. Loiret.)

MERSIER, voir MERCIER.

MERSOI, s. m., mer :

N'ai cure de vostre bufoi :

Tost buveries le grant *mersoi*,

Tel cose me pories vous dire.

(*Fregus*, p. 145, Michel.)

MERSUILLIER, voir MARSOUILLIER.

MERTIRIER, voir MARTIRIER.

MERTURIER, voir MARTIRIER.

MERULE, s. f., moitié :

Il en fait une petite que vaut une *merule* de tornesel. (*Voy. de Marc Pol*, c. xcvi, Roux.)

1. MERUR, voir MEROR.

2. MERUR, voir MIREOR.

MERVAILLIER, voir MERVEILLIER.

MERVAUMENT, voir MERVEILLEMENT.

MERVEGLIER, voir MERVEILLIER.

MERVEIL, adj., merveilleux :

Deus pars en fist par *merveille* hoidie.

(*Alexis*, 134, xiii° s., G. Paris.)

MERVEILLABLE, - atble, - avle, *merveill.*, *marevoill.*, adj., merveilleux, étonnant :

Don li arbre sont *merveillable*.

(*Rose*, ms. Brux., f° 44°.)

Dont li arbre sont *merveillable*.

(*ib.*, Vat. Chr. 1838, f° 53°.)

Dont li arbre sont *merveillavle*.

(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 46°.)

Il fist mes volentez *merveillables* es sainz qui sont en sa terre. (*Bible*, Richel. 899, f° 235°.)

Il sera plains de *merveillable* sens. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 145°.)

Puis vi ou ciel aparissable

Un autre signe *merveillable*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 204°.)

Et vit par le mostier clarté *marevoillable*.

(*Girart de Ross.*, 6648, Mignard.)

Mais que soit nature anemie

D'omme l'un a l'autre semblable,

Ce m'est chose trop *merveillable*.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 424, Püschel.)

Vecy nouvelle *merveillable*

Et de moult grant signifiace.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 5722, G. Paris.)

Les livres *merveillables* de l'antique librairie de nos anciens princes. (*Hist. des Seign. de Gavres*, Prol., Gachet.)

Par tres *merveillable* admiration. (FOSSG-TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, III, 12.)

J'ay veu des choses *merveillables*

En mon temps.

(GRINGORE, *Jeu du Prince des Sotz*, Sottic, I, 217, Bibl. elz.)

L'estoille de Lucifer qui monstre du matin la clarté du jour prochaine, et Hesperus, qui monstre les tenebres... ne sont pas si dignes d'admiration ou *merveillables* comme justice. (BUDÉ, *Inst. du Prince*, p. 18, éd. 1547.)

Que n'ay je l'art de Medee,

Ou de Circé le sçavoir ?

D'un *merveillable* pouvoir

Je ferois la vie tiene

Refleurir.

(JACQUES BEREAU, *Poés.*, p. 129, Jouaust.)

MERVEILLEMENT, adv., merveilleusement :

Tu les enluminas *merveillablement* par

les merveilles et par les miracles qui en toi les firent croire. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 150^a.)

MERVEILLANCE, s. f., matière à étonnement :

Qu'après le nofme duc regnant
Qui de la lignee ert eissant
Sereit d'eus fia et desestance,
Dissension e merveillance.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 7858, Michel.)

MERVEILLAVLE, voir **MERVEILLABLE**.

MERVEILLE, *mervelle*, s. f., mot conservé, a été employé dans diverses locutions :

— *Tenir a merveille*, être étonné de :
Le mandement le rei tint li dus a merveille.
(*WACE, Rou.*, 2^e p., 2724, Andresen.)

— *Avoir merveille*, s'étonner :

Quel merveille est, se merveille ai
Del fol pastour, de sage oaille ?
(*RECLUS DE MOILIENS, de Carité*, LXXI, 9, Van Hamel.)

Quant cil le virent qui primier issirent
dou mostier, si *orent* mout grant merveille.
(*Mertin*, Richel. 747, f^o 100^b.)

— Se demander avec étonnement :

Onc hom nel vit n'eust merveille
Qui est qui tel chose appareille.
(*BEN., Troie*, Richel. 2181, f^o 77 v^o.)

— *Torner a merveille*, s'étonner de :

Si lor voi mescheoir et granz maus endurer,
Et les malves sor els poesté demener,
Ne le doit on dont bien a merveille torner ?
(*JACOT DE FOREST, Jules Cesar*, Richel. 1457, f^o 99 v^o.)

— *Se donner merveilles*, s'étonner :

Jamet Torillon dist au suppliant qu'il
se donnoit merveilles que on ne l'avoit
assis a plus grant somme de deniers en
nos tailles. (1480, Arch. JJ 185, pièce 4.)

Il se donna grant merveilles de ce que si
povre hostel il voit. (*Ger. de Nevers*, 1^{re} p., p. 68, éd. 1727.)

— *Ne pas dire merveille*, se tromper :

Lors dist la sage royne au roy son seigneur :
Sire, vous ne dictes pas merveilles,
car meschef seroit se tant noble semence
estoit empiriee par mauvaise benission.
(*Perceforest*, IV, f^o 119, éd. 1528.)

— *Sorte de jeu* :

Jouer a honnestes jeux, comme aux
merveilles, aux estats, aux ventes, aux
vertus, aux rencontres et autres. (*Prin-
temps d'Yvor*, f^o 11, ap. Ste-Pal.)

MERVEILLEMENT, voir **MERVEILMENT**.

MERVEILLES, -velles, -voilles, -voigles,
mier., adv., merveilleusement, extrême-
ment, très :

Li rois fu mervoilles iriez.
(*BEN., Troie*, ms. Naples, f^o 16^a.)

Vers Northwegs l'estut sigler
Par merveilles orrible mer.
(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 36842, Michel.)

Merveilles lor faisoit granz biens.
(*Id.*, *ib.*, II, 29741.)

Mais cele nuit fu mult pensis
E en merveilles grant error.
(*Id.*, *ib.*, II, 40844.)

D'ambes .ii. pars est mervelles loez.
(*R. de Cambrai*, 621, A. T.)

Fu mervoilles en sopeçon.
(*Florimont*, Richel. 1376, f^o 13^a.)

Et mult fu grans et durs et flers,
Et mervelles boins chevaliers.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f^o 318^b.)

A Gavain mervelles desplot
Quant il oi ceste novele.
(*Alre per.*, Richel. 2168, f^o 26^c.)

Li .xii. pers de France an ont mervoigle[s] ris.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f^o 13 v^o.)

Li pellicans est un oiseaus qui merveilles
aime ses faons. (*RICH. LE FOURIVAL, Bes-
tiaire, d'amour*, li pellicans, p. 30, Hip-
peau.)

Et avoit esté mervelles sages et grassieus.
(*Chron. de Reims*, p. 325, W. et D.)

Et fu mervelles lie de çou k'ele fu esca-
pee. (*Id.*, p. 326.)

Si en fu merveilles meuz a pitiet. (*Id.*,
144, Wailly.)

A tant es vous le roi Richart et sa gent
et se fierent entr'aus, et li François les
reschurent vigheusement a tant de gens
come il estoit, et se defendirent mervelles
bien. (*Id.*, c. VIII, L. Paris.)

Quant Cosdroez oi ce, si en ot merveilles
grand duel et grand desdaing. (*GULL. DE
TYR*, I, 2, P. Paris.)

Quant il furent tout venut ou palais
l'empereour qui miervoilles est grans et
large. (*Kassidor.*, ms. Turin, f^o 73 r^o.)

Merveilles ot les enfans chiers.
(*De Sainte Ysabel*, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II,
397.)

Une cose vous conteroie
Moult volentiers, se jou osoie,
Dont il me fait merveilles mul.
(*SARRAZIN, Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des
ducs de Norm.*, p. 220.)

MERVEILLETÉ, s. f., arrogance :

Pour cause de la merveilleté et riote,
qui estoit en la personne dudit Jehan de
Poitiers. (1395, Arch. JJ 147, pièce 298.)

Cf. **MERVEILLEUSÉTÉ**.

MERVEILLEUSEMENT, adv., d'une ma-
nière étonnante :

Le jeune conte de Savoye (Amédée) mo-
ru en cel an asses merveilleusement, dont
depuis il fut grant question. (*FROISS.,
Chron.*, XIV, 325, Kerv.)

MERVEILLEUSETÉ, *mervill.*, mar., s. f.,
merveille, magnificence :

Une vision merveilleuse qui advint a
Karle l'empereur, que l'acteur met a
cause de la merveilleuseté de luy. (*J. VAU-
QUELIN, Trad. de la Chron. d'E. de Dynier*, II,
86, Xav. de Ram.)

Marveilleuseté, mirificencia. (*Gloss. gall.-
lat.*, Richel. I. 7684.)

— *Bizzarerie* :

J'en ai ung petit touchiet pour les mer-
villeusetes dou monde. (*FROISS., Chron.*,
Kerv., *Gloss.*)

— *Arrogance* :

Laquelle Marie a esté en son temps
merveilleuse femme... et par la merveil-
leuseté d'elle, son dernier mari lui creva
l'œil. (1402, Arch. JJ 157, pièce 259.)

Cf. **MERVEILLETE**.

MERVEILLIER, -veglie, -villier, -viler,
-vaillier, -voillier, mar., mere., mier.,
mel., verbe.

— Act., admirer :

Tuit merveillent sun hardement,
Sa vertu, sun cantenement.
(*Brut*, ms. Munich, 1421, Vollm.)

Merveillent lui e sun habit.
(*S. Brandan*, 1529, Michel.)

Admiror, merveillier. (*Gloss. de Salins.*)

O constance innumerable ! O inesti-
mable pacience ! Qui la porra souffisam-
ment merveiller et loer ! (*GERSON, Serm.*,
ms. Troyes, f^o 38 v^o.)

— Réfl., s'étonner, s'émerveiller :

L'empereur, tant li dunez aveir
N'i ait Franceis ki tut ne s'en merveilt.
(*Rot.*, 570, Müller.)

S'il ot poor ne m'en merveilt.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 1032, du Ménil.)

Se il s'esmaie ne me vois merveillant.
(*Huon de Bordeaux*, 1333, A. P.)

Ne sai qui est li sires, ne vos an melvoilliez,
Car onques ne lou vis jor que je soie vis.
(*Floovant*, 985, A. P.)

Moult sui pensif si Deu me gard
E me mervail estrangement.
(*CHARDRY, le peti Plee*, Romv., p. 428.)

Lors se pot il merveillier.
(*Renart*, Richel. 1630, f^o 160^b.)

Quant il voient le loup en la soille,
Chascuns ferment s'en merveille.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant.*
à Fr. I, p. 68.)

Chascuns mont s'en merveilla.
(*Id.*, p. 147.)

Et, quant vous avez oy parler de mon
seigneur, je me merveille moult que...
(*JOINV., Hist. de St Louis*, p. 136, Michel.)

Cil noms pres s'entr'accordent rossignoz Rossillons,
De telx ethymologes pas ne nous mervoillons.
(*Gir. de Ross.*, 533, Mignard.)

Hom se doit merveillier. (*ORESME, Qua-
drip.*, Richel. 1348, f^o 19^b.)

Donques ne le dois tu pas d'ores en
avant merveillier de la hautesse de Dieu.
(*J. DE SALISB., Policrat.*, Richel. 24287,
f^o 58^a.)

— *Neutr.*, dans le même sens :

Loinz en la mer a un rocher,
Riens plus ne fait a merveillier.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 6944, Michel.)

En mervillant mes cuers s'esveille.
(*RECLUS DE MOILIENS, de Carité*, LXXI, 6,
Van Hamel.)

Lor vertus et lor graces font molt a merveillier.
(*Evangile aux femmes*, I, 6, Constaans.)

Tu seulle faiz les choses si estranges et
impossibles que tu fais merveiller tous
ceux qui ne congnoissent ta puissance.
(*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 194.)

S'il en eurent paour, mervillier n'en doit on.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 928, Chron. belg.)

— *Merveillant*, part. prés., qui s'étonne :

Merveillant sumes d'une rien.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 22900, Michel.)

Se Rollans chiet, n'en soiez merveillant,
Quant son cheval est desous lui morant.
(*Otinel*, 470, A. P.)

- Étonnant, merveilleux :
N'est mie entr'eus poi *merveillante*
Einsi faite ovre aparissante.
(BEN., D. de Norm., II, 7708, Michel.)
Sor si faite ovre *merveillante*
Sunt apelé baron e quante.
(Id., ib., II, 9020.)
Marvaillant, s. m. Wondring. (PALS-
GRAVE, *Esclairc.*, p. 290, Génin.)
Tu es bien ung *merveillant* sot.
(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 41^e,
éd. 1507.)
- *Merveillié*, part. passé, étonné :
De ce sui *merveglies*.
(Jeh. de Lanson, Richel. 2495, f° 9 v°.)
- MERVEILLOR, - *vellor*, - *voillor*, adj.,
qui s'émerveille :
Lors, quant la cors estoit trovee,
Avoit par toute la contree
De rikece si grant planté
De quanque j'ai ici nommé,
Que tuit estoient *merveillor*,
Et porre et rice, par l'ounor.
(Pereval, ms. Mons, p. 2^a, Potvin.)
- Merveilleux :
Et les nues qui corront tost
D'oles feront *merveillor* out.
(XV *Signes*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 126^b.)
- MERVEILLOS, - *us*, - *eus*, - *ous*, *merveill.*,
merveill., *merveill.*, adj., étonné, frappé
d'étonnement :
Quant li rois ot enci parleit, si se tot
que plus ne dist. Et li dus Guanors qui
fut *merveillous* de ce que il disoit comme
cil qui n'avoit mies apris iteiz merveilles
a oir, fuit toz esbahis. (*Hist. de Joseph*,
Richel. 2453, f° 235 v°.)
Li pelerins toz *merveilleus* li respondi.
(*Li Amitiez de Ami et Amite*, Nouv. fr. du
XIII^e s., p. 46.)
Li pores fu toz *merveilleus* ;
Quant il les oi desrasnier,
Forment se prist a coroucier.
(*Le Jugement des cons*, Montaiglon et Raynaud,
Fabl., V, 110.)
Et l'autre fist la *merveilleuse* et dist
qu'elle le celeroit moult bien. (*Liv. du*
Chev. de La Tour, c. CXXVIII, Bibl. elz.)
De ce summes assez *merveilleus*. (1428,
Hist. de Metz, V, 77.)
Quand le suppliant vit le seng, il fut
bien *merveilleus* et esbahy. (1443, Arch.
JJ 176, pièce 311.)
- Terrible :
Dist Blancandrins : *Merveillus* hum est Charles.
(*Rol.*, 370, Müller.)
La bataille est e *merveilluse* e grant.
(*ib.*, 1620.)
Lors comença li assaus fiers et *merveil-*
leus. (VILLEH., § 241, Wailly.)
- Singulier :
Dame, vous estes bien male et *merveil-*
leuse, qui ne voulez souffrir que voz filles
ayment par amours. (*Liv. du Chev. de La*
Tour, c. CXXIV, Bibl. elz.)
L'air de Portingal est chault et tres
merveilleus. (FROISS., *Chron.*, XI, 136,
Kerv.)
Il fait icy le plus *merveilleus* temps..
que l'on vit oncque faire, car incessam-

- ment il pleut. (*Lett. de Louis XII*, I,
p. 250, Bruxelles 1712.)
- Qui s'admire soi-même :
Que auns orguez n'i puisse entrer,
Ne por sa valor ne soit fiers
Ne *merveillous* ne hobenciens.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 489.)
- Impétueux, emporté, arrogant :
Et si vous di devant ces chevaliers qui
chi sont que j'ai esté li plus *merveilleus*
hom del monde, car j'ai esté de si *mer-*
veilleus cuer que se il fust en .i. petit cors
jou ne voi pas comant il poroit durer.
(*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 4^a.)
Lequel Oudart qui tousjours a esté
merveilleus, entreprenans et rioteux.
(1376, Arch. JJ 109, pièce 120.)
Et voet on dire que la roynne de France,
mere au duc Jehan, en eut grant coupes,
car elle fu moult *merveilleuse* damme et
de grant ayr ; et tout ce que elle encar-
goit, fuist a droit, fuist a tort, il convenoit
que elle en venist a sen entente. (FROISS.,
Chron., III, 248, Luce, ms. Amiens,
f° 79 v°.)
Li Rommain qui sont *merveilleus* et
traire. (*ib.*, IX, 48, Kerv.)
Lequel de la Place, qui estoit butineux
et *merveilleus*. (1413, Arch. JJ 167, pièce
343.)
Un fier coq, despit et orgueilleux,
Fort importun et si tres *merveilleus*
Qu'il meurdriroit de ses griz et ses croqz
Et debelloit pour vray tous autres cokz.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 2^e partie, fabl. 60,
Lormier.)
- Fâché, chagrin :
Mult en fut corochies et asseis *merveilleus*.
(Jeh. DRS PARIS, *Geste de Liège*, 7426, Scheler,
Gloss. philol.)
Car li pape li fist..
Chiere mult *merveilleuse*.
(*ib.*, ib., II, 8410.)
- Cf. MIRAVILLOS.
- MERVEILMENT, *merveillement*, *merveu-*
ment, *mar.*, adv., *merveilleusement* :
Deable est Ernous *merveillement*.
(BEN., D. de Norm., II, 18108, Michel.)
Puis dist que Deus fessit vertus
Por l'enfant Richart *merveusement*.
(*ib.*, ib., II, 16935.)
N'i eust rien deu retenir
Ne deu champ ja plus maintenir,
Si Deu n'en feist *merveusement*.
(*ib.*, ib., II, 37382.)
Dou duel qui y fu fais ne convient il
mie parler, car trop fu *merveillement* grant.
(VILLEH., *Conq. de Constant.*, XXII, P.
Paris.)
Moult l'a ases pain *merveillement* loé.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 10 v°.)
- MERVELLABLE, VOIR MERVEILLABLE.
- MERVELLE, VOIR MERVELLE.
- MERVELLES, VOIR MERVEILLES.
- MERVELLOR, VOIR MERVEILLOR.
- MERVILER, VOIR MERVEILLIER.
- MERVILHEUS, VOIR MERVEILLOS.
- MERVILLEUS, VOIR MERVEILLOS.

- MERVILLEUSETÉ, VOIR MERVILLEU-
SETÉ.
- MERVILLIER, VOIR MERVEILLIER.
- MERVOIER, VOIR MARVOIER.
- MERVOIGLES, VOIR MERVEILLES.
- MERVOILLES, VOIR MERVEILLES.
- MERVOILLIER, VOIR MERVEILLIER.
- MERVOILLOR, VOIR MERVEILLOR.
- MERYM, VOIR MAIRIEN.
- MERYNE, VOIR MARINE.
- MERZ, VOIR MERS.
1. MES, *mex*, *meis*, *mex*, *meix*, *mair*,
mieux, *mietz*, *mas*, s. m. et f., maison de
campagne, ferme, propriété rurale, jardin ;
habitation, demeure :
Mais nus ne planteit en son *meis* teil
maniere d'arbres. (S. BERN., *Serm.*, Richel.
24768, f° 128 r°.)
Mes peres m'a a un veillar donnee,
Qui en cest *meis* m'a mise et enserrée.
(AUD. LE BAST., *Cuens Guis*, P. Paris, *Romanccro*,
p. 37.)
Si s'en passa les lo *meis* Arenbor.
(*ib.*, *Bele Erembor*, *ib.*, p. 49.)
Ceanz entre !
En tel point ne te puis faillir,
De mon *mes* vull por toi saillir.
(Lyon. *Yzop.*, 514, Foerster.)
Il lo semonroit ad sun *meis* et ad sa
maison en leu de ban. (1214, *Paix de Metz*,
Arch. mun. Metz.)
Le *mes* et le massage, tout si cum il siet
et devant et derriere el markiet. (*Pièce de*
1225, ap. d'Herbomez, *Etude sur le dialecte*
du Tournaisis, p. 14.)
Jo ai doné et otré por Dius et en aul-
mosnes quitement a tosors a segnor Ro-
giers et a dame Livin se feme li segnorie
et le justice ke jo dois avoir et ai en sen
mes et en se maison. (1230, *Reconn. du*
seigneur de Queant, Tailliar, p. 84.)
Cil Raol de Fougieres en aura les dous
parz ou *mietz* seant de lui. (1248, Porhouet,
Arch. Morbihan.)
Item se aucun estrange est trouvé en
vigne, ou en *meix*, ou en jardin, ou en
pré, ou en altruy bled, faisant dommaige.
(1263, *Cart. de Commercy*, ap. Duc.,
Messes.)
Se aucuns hom est trovez en autrui *mex*
et cil cui li *mes* est ne lo sache, et il li
face damage, il pert l'oroille ou il paie.
(1269, Charmes, Arch. Meurthe.)
En autrui *meis*. (*ib.*)
Item une piece de terre am prail d'une
part, et une autre piece en *meix*, valent
par an cinq solz. (*Reg. de la Ch. des Comptes*
de Paris, ap. Duc., *Messellac*.)
Et Tournais et li rice *mes*
Sont tout seul et gasté remes.
(Mousk., *Chron.*, 21345, Reiff.)
Lez un viex mur, au chief d'un *meis*.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 4107, Delmotte.)
... Gautiers est demorez
Tout droit a une vile ou il ot un biau *mex*.
(*Gaut. d'Aupais*, p. 6, Michel.)

Ou est li mes au capelain ?
C'est cele a cele keminee,
Cele bele, cele ordenee.
(Du Prestre et du Chevalier, 118, Montaignon et
Raynaud, Fabl., II, 50.)

Atant a la vole se met,
Vers son mes prent a cheminer,
Car n'a cure de sejourner.
(Couci, 2556, Crapelet.)

Et s'est asavoir ke li vendages devant
nommes fu fais par l'assens des provos
et des jures de le hale de Tournay, et
pour le raison de chou ke li ditte maisons
estoit mes. (1320, Chirogr. de Ghilebert de
Tresin, Arch. Tournai.)

.XXV. s. de rente par an pour le mes de-
vant le porte. (1328, Revenus des terres de
l'Art., Arch. KK 394, f° 51 r°.)

En homes, tailles, meix, maisons, cultis,
etc. (1343, Lett. de Louis de Neuchâtel,
Neuchâtel, Arch. du prince, H⁸, n° 15.)

Li miex et li buef paieront leur cense
de la saint Michiel; chascune maisnie de
la vile doit donner chascun an, cinq sols
a nous et a ceulz qui apres nous tendront
la ville; et se meix remaint vuiz, aussement
paie cinq sols, comme se il y avoit
maisnie. (1361, Confirm. de privil. de la
ville d'Aussonne, Ord., IV, 394.)

Je, qui suis Misericorde...
Luy pense a desnoer la corde
Qui le tient en si piteus mes.
(GREDAN, Mist. de la Pass., 2092, G. Paris.)

Ung mex qui peust valoir chascun an en
revenu deux francs de rente. (1474, Décla-
ration des bailliages d'Ostun et de Moncenis,
Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

C'est le terrier, declaration et confine-
ment des maisons, mex, terres, prez,
censes... (1486, Terrier du roi, Arch. mun.
Avallon, II, 1.)

Un meix assis en lieu de mainmorte, et
entre meix mainmortables, est réputé de
semblable condition que sont les autres
meix mainmortables dudit lieu. (Cout. de
Bourg., IX, 4, Nouv. Cout. gén., II, 1177.)

Les serfs ne peuvent desavouer leurs
seigneurs, et faire adveu a d'autres....
s'ils desadvouent, ils perdent leur meix,
c'est a dire les heritages de mortuables.
(Gr. Cout. de France, liv. III, p. 420, ap.
Ste-Pal.)

Et a chascun d'eulx demeureront tous et
singuliers les maix, maisons et heritaiges
qu'ilz ont. (1510, Affranch. des habitants
d'Amoncourt, Rev. des Soc. sav., t. III,
7^e série, 2^e liv.)

Il en achapte force mestairies, force
granges, force censes, force mas, force
bordes et bordieux, force cassines. (RAB.,
Quart livre, prologue, éd. 1552.)

— Mes demaine, propriété seigneuriale :

Et avoie enfrant leur mes demaine, leur
seigneurie et leur destroit. (1264, Chap.
Noyon, Thiecourt, Arch. Oise, G 1910.)

Nous n'avons droit de fraindre les tere^s
ne les viles le doien et le capitre, ne leur
mes demaine ne leur destroit. (Ib.)

Il est encore employé dans les chartes
et dans les coutumes locales du xvii^e et
du xviii^e s. :

Dans la coutume de Bourgogne meix se
prend non seulement pour la maison et
demeurance, mais pour tous autres heri-
tages, assis au mesme lieu par arrest du
treizieme du mois de janvier, mil six cens

dix-sept, au rapport de M. Baillet, entre
l'abbé S. Martin d'Autun, et aucuns parti-
culiers de Tarot. (Annot. de Begat et de De-
pringles, sur la Coust. gén. du pays et
duché de Bourg., Lyon, 1665, p. 352.)

Mas de terre. (1766, Nieuil, Arch.
Vienne.)

Centre de la Fr., mas, clos, enclos,
étendue de terre labouable, clos de
vigne :

En un autre mas de vigne, nommé le
cloz de Saint-Anastase, près et joignant le
circuit des murs ruynez de l'ancienne
ville. (CHAUMEAU, Histoire du Berry.)

Vosges, meix, maix, moué, moua, jardin.
Suisse, mas, clos de vigne : « Trente ou-
vriers de terre en un seul mas » ; mas de
maisons, Ile.

Noms de lieux. Le Maix (Côte-d'Or),
Mansus ; Le Mée près Commissey (Yonne),
Mansus ; Les Mées-en-Saonais (Sarthe), Al-
tare S. Macuti de Manso ; Le Meix S.-
Epoing (Marne), Mansus super fluvium
Mogra ; Metz-Robert (Aube), Mansus Ro-
berti ; Mémillon près S.-Maur (Eure-et-
Loir), Mansus Milonis ; Odomez (Nord), Au-
delmansus ; Chazemais (Allier), Casi
mansus ; Royaumeix (près de Toul), Regalis
ou Regia mansio ; Metz (Lorraine) ; Metz-
le-Comte (Nièvre), Mansus comitis ; Metz-
en-Couture (Calvados), Mansus in cultura ;
Gometz (Seine-et-Oise), Goldono mansus ;
Joameix (Meuse) Palameix, Luheymeix.

Noms de personnes, Beaumetz, Beau-
mais, Dumetz, Dumax, Dumas.

2. MES, mez, s. m., messenger, envoyé :

Ez vos .i. mes, de Loheraine vint.
(Les Loh., ms. Montp., f° 80^d.)

.i. mes le va au duc de Mes conter.
(Ib., Ars. 3143, f° 23^d.)

A sa moillier le va uns mes conter.
(Gar. le Loh., 1^e chans., IV, P. Paris.)

Li mes descent, son cheval aresna.
(R. de Cambrai, 162, A. T.)

Dient li mes : Or ne vous esmaies.
(Huan de Bordeaux, 372, A. P.)

Dient li mes : Pour noient em plaidies ;
Nous ne poons sejourner, ce sacies,
Car no mesaige nous convient renonchier.
(Ib., 388.)

Quant li mes fu au perron descendus,
Dammé Erembors en pies se dressa sus.
(Jourd. de Blaviers, 262, Hoffmann.)

Premierement voyez la lettre
Laquelle on m'a voulu tramettre
Secretement pour moi instruire
Par un mes qui vient de l'empire.
(Tragedie de la vengeance de J.-C.)

3. MES, mests, metz, s. m., plat :

Et atendoit .i. mes de pigeon. (Hist. des
ducs de Norm. et des rois d'Angleter., p. 94,
Michel.)

— Mes de mariage, droit seigneurial par
lequel on devait porter dans la maison du
seigneur un plat de toutes les viandes qui
se mangeaient aux noces :

Le jour des noces, le marié accompagné

avec violon ou viole doit apporter au
seigneur le mests du mariage, composé de
deux poulets, deux pots de vin, deux
pains, une épaule de mouton, faire une
dance, puis se retirer. (Cout. de la sei-
gneurie de la Boullaye en Normandie, ap.
Laurière. Gloss. du dr. fr.)

La Thaumassiere remarque que ce même
droit est dû au seigneur de la Motte dans
la paroisse de Mascé en Berri.

— Fig. :

... Et jure Jupines
Que, s'ilh le puit tenir, ilh averat teil mes
Que ses homme ont out qui gisent a haies.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 687, Scheler,
Gloss. philol.)

Mourir vos en covint, c'est vostre deirain mes.
(Ib., ib., 4328.)

— Prendre metz, s'associer pour manger
ensemble :

Lesquelz compagnons se associerent et
prinrent metz, pour soier et labourer en-
semble en la presente messon. (1443,
Arch. JJ 176, pièce 296.)

4. MES, s. m., sorte de pioche ou de
bache :

Li escuier en sont es murs alé.
Pierent de mes et de pis acéré.
(Gir. de Viane, p. 119, Tarbé.)

Sy ne s'en doit riens jeter dehors qui
rend fruit ; mais qui sterile est et mauvais,
trouhonner par mes. (G. CHASTELL., De-
precat. pour P. de Brezay, VII, 60, Kerv.)

5. MES, s. f., moisson :

Dusk'au stuer en laborant
En le mes de Dieu te mesis.
(RECLUS DE MOULIENS, de Carité, LXXXI, 3,
Van Hamel.)

Car perillouse mes quesis.
(Ib., ib., 17.)

6. MES, voir LE.

7. MES, voir MAIS.

8. MES, cas suj., voir MON.

MESAAISE, s. m., syn. de mesaise :

Cele nuit furent li crestien a moult grant
mesaaise. (Est. de Fracl. Emp., XXIII, 41,
Hist. des crois.)

MESAISIÈRE, -aaisier, -eesier, -aasier,
-aesier, -aiesier, -aiesier, -aaisier, verbe.

— Act., faire du tort, de la peine à :

Vos feriez grant mesproison
Et jel tendroie a traïson
Se de rien me mesaisies
Devant ce que j'aie mangies
Les trois morcials tot a loisir.
(Mess. Gauvain, 841, Hippeau.)

— Réfl., être mal à l'aise, se donner de
la peine :

Une eure se mesaisoit
Pour a tous jours s'i aaisier.
(RECLUS DE MOL., Miserere, Richel. 15212,
f° 21 v°.)

Meuz se vouloit mesaisier
Que cheoir dou pont et baignier
En l'ève.
(Dou Cheval. de la charete, Richel. 12560, f° 60^b.)

— Mesaaisié, part. passé, mal à l'aise,
malheureux :

Que de rien n'erent suffraitos,
Mesaaisiez ne besuignos.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 941, Michel.)

Or ait saint Jasque d'ax pitié,
Quar il s'out molt *mesaiesié* !
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 162, du Ménil.)

Quant le virent *mesaiesié*.
(*Id.*, Richel. 19152, f^o 193^e.)

Povres *mesaaisies* eslut,
Plus de cent et soixante noef.
(CHREST., *Erec et Enide*, Richel. 794.)

Par la vile fet demander
Les chevaliers *mesaaisies*.
(MARIE, *Lai de Graclent*, 380, Roq.)

S'il me voient *mesaiesié*
Il n'auront ja de moi pitié.
(GUOT, *Bille*, 1074, Wolfart.)

— Avec un nom de chose, incommode,
désagréable :

..... Lor lit
Fu moult durs et *mesaaisies*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f^o 194.)

Fu moult dur et *mesaiesié*.
(*Id.*, Richel. 1433, f^o 23 v^o.)

Si avon nos assez mesniee
Et meson trop *mesaiesiee*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f^o 74^b.)

En tenebrour
Et en *mesaiesié* labour.
(*Sermon du XIII^e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. langue franç.*, 1877, p. 184.)

MESAAISSIER, voir MESAAISIER.

MESAAMER, voir MESAESMER.

MESAASMER, voir MESAESMER.

MESACCORD, - *ord*, s. m., désaccord :

Ainçois tous deux furent si d'un accord
Qu'onques n'y ot un lot sei *mesaccord*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f^o 68^e.)

Vous vous formalisez de ce qu'il y a
mesuccord entre nos docteurs. (CHOLIERES,
Contes, f^o 55 v^o, éd. 1610.)

MESACHE, voir MESSAGE.

MESACLE, voir MASSACRE.

1. MESACOINTE, adj., qui ne s'y connaît
pas, ignorant :

Qui n'aidera en ceste empointe,
Qui ci fera le *mesacointe*,
Poi pr' serai tout l'autre afere.
(RUTEB., *la Complainte d'Outre Mer*, I, 92, Ju-
binal.)

2. MESACOINTE, s. m., mécompte :

Et assez treuve *mesacointes*
Qui ne se tient nobles et cointes.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 11^e.)
Ja n'ert si rices ne si cointes
Qu'il ne truiest asses *mesacointes*.
(*Du Clerc malade*, Richel. 15212, f^o 143 r^o.)

MESADVENIR, voir MESAVENTUR.

MESADVENTURÉ, voir MESAVENTURÉ.

MESADVENTUREUX, voir MESAVENTU-
REUX.

MESADVENUE, voir MESAVENTURE.

MESAIESIER, voir MESAAISIER.

MESAEMER voir MESAESMER.

MESAESIER, voir MESAAISIER.

MESAESMER, *mesaemer, mesaamer, me-
saasmer, mesaimer, mesamer, messamer,
masaamer*, verbe.

— Act., faire peu de cas, dédaigner,
mépriser, traiter avec mépris :

Baudoin, dist Berars, molt vos voi costumier
De moi *masaamer* et de contralior.
(J. BOB., *Sax.*, cxxv, Michel.)

N'aert a conte ni a roi
D'ensi ses Diex *mesaesmer*.
(*Id.*, *li Ju de St Nicholai*, Th. fr. au moy. âge,
p. 165.)

Fromont le voit, tantost le *mesaasme* :
Dont viens tu, auses ? La male flamme l'arde !
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f^o 116 r^o ; v. 993,
Hoffmann.)

Comme cil qui fut descrechies et *mesai-
meis* et crucifiez en mileu de .ii. lairons.
(*S. Graal*, Richel. 2453, f^o 28 r^o.) Var., *me-
saames*. (*Id.*, II, 152, Hucher.)

Si se commença a correcier et li a *me-
saamer* moult durement. (*Lancel.*, Richel.
754, f^o 11^e.)

Consel crei, conseil ama,
Ainc conseil ne *mesaesma*. [73 [err.]]
(GIB. DE MONTR., *la Violette*, 72, Michel.)

Et dist que le prendra a femme,
S'il n'en cuidoit estre blasmé
Et de sa gent *mesaames*. [1167 [err.]]
(*Id.*, *ib.*, 1166-)

Renors ot s'amie blasmer,
Et ledengier et *mesamer*.
(*Renart*, Br VII, 635, Martin.)

Ele chevaue i ronchin
Tout desbacié et recreant,
Et il le vait *mesaemant*
Et le coite moult ke tost voise.
(*Che. as deus esp.*, 7596, Foerster.)

Certes, mar ai *mesaesmé*
Ceus qui d'amors erant souspris ;
Or m'a Amors en tel point mis
Qu'ele veut que son pooir sache.
(*Lai de l'Ombre*, p. 47, Michel.)

S'on autre le *mesaesmast*
Il le seust moult bien vengier.
(*Id.*, Richel. 19152, f^o 86^f.)

Ne fnoit d'escharuir et de *mesaamer*
ceus qui assilloient, et coarz les clamoit.
(GUIL. DE TYR, III, 10, P. Paris.)

Li avers ne fait profit a soi ne a autrui,
et por ce le *mesement* tuit home. (BRUN.
LAT., *Tres.*, p. 285, Chabaille.)

De ses amis en fu blasmee,
Et ledengie et *mesamee*,
Et clamee fole et musarde.
(RUTEB., *Vie Ste Elyzabel*, II, 196, Jub.)

Et se tes peres te *mesame*,
Soffie le, jai n'i auras blasme.
(Ms. Ars. 5201, p. 174^b.)

Des or seras *mesaamez*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906,
f^o 4^b.)

Tout le bienviengent fors se feme
Ki durement le *mesaesme*.
(*Renart le nouvel*, 3407, Méon.)

Hennequin l'Alement *mesamast* et feist
signe de lui hair et voloier mal. (1364, Arch.
JJ 95, pièce 191.)

— Réfl., se mépriser soi-même :

Durement se ledenge et blame,
Il meisme se *mesaame*
De ce qu'il a Droin chacié.
(*Renart*, Br. XI, 1133, Martin.)

— *Se mesaesmer de*, mépriser :

S'une autre s'en *mesaesmast*,
Il s'en seust bien vengier ;
Mes il est si en son dangier
Qu'il ne l'ose de rien desdire.
(*Lai de l'Ombre*, p. 57, Michel.)

MESAFAITIÈ, - *afeité*, adj., mal disposé,
malintentionné :

Cly'es ot que cil le laidenge
Come fols et *mesafaitiez*.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1420, f^o 44^e.)

Lessez ester vostre duloir,
Si pensez ben que vus estes hume.
Ne devez pas pur chescune pume
Plurer com enfant *mesafeité*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1528, Koch.)

MESAFAITIEMENT, *meseffaitiement*, adv.,
de mauvaise grâce :

Se tu dones, gardes que tu ne dones
mesafaitiement. (*Moral.*, Richel. 12581,
f^o 378 r^o.)

Se tu dones, garde que tu ne doing *me-
seffaitiement*. (*Id.*, Ars. 5201, p. 376^b.)

MESAFEITÉ, voir MESAFAITIÈ.

MESAFEITIEMENT, voir MESAFAITIE-
MENT.

1. MESSAGE, voir MASAGE.

2. MESSAGE, voir MESSAGE.

MESAGIOR, voir MESSAGEOR.

MESAGNIER, voir MESHAIGNIER.

MESAGNIERE, voir MESHAIGNIERE.

MESAIESIER, voir MESAAISIER.

MESAIGNEMENT, voir MESHAIGNEMENT.

MESAIMER, voir MESAESMER.

MESAIN, voir MECEAIN.

MESAIS, s. m., chagrin :

Roi Devirier est saçe, vaillant, ardis e gais,
Qu'il a fait c'onquemas ni aura d'onour *mesais*.
(*Prise de Pampel.*, 385, Mussaça.)

MESAISAIS, *meseisais*, s. m., malaise,
tribulation :

Aseiz maneient loinz de gent,
Meseisais granz orent souvent.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 77,
Michel.)

MESAISANCE, s. f., situation désagréa-
ble :

Ainsi cellui ot dit sa *mesaisance*
Et comme il est de mort en grant b-lance.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f^o 81^d.)

Et en lisant passay l'ire
Et l'annieuse pesance
Dont j'estoie en *mesaisance*.
(*Id.*, *Liv. du Chem. de long estude*, 210, Püschel.)

MESAISE, - *aize*, - *ese*, - *eze*, - *aisse*, -
esse, - *eause*, *mazaise*, *miseise*, s. m. et f.,
malheur, maladie, chagrin, malaise, dou-
leur :

Que j'aim mielz souffrir la *mesese*
Et mon cuer avoir tristre et noir
Que ne face vostre vouloir.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 172^d.)

De se durté me fais mol lit,
Et de se guerre fais me pais,
Et de se geune me pais,
De se mesaise me delit.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CXXVIII, 9,
Van Hamel.)

Membre lor des mesaises qu'il orent endures.
(*Quatre fils Aym.*, p. 106, Tarbé.)

Mes la moruat de mesaise.
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 102 v°.)

Dehors ardent a grant mesaise.
(*GILB., Lucid.*, Richel. 1807, f° 182 v°.)

Je vueil mieuz souffrir ma mesaise,
Que fere rien qui vos desplaise.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 27^b.)

Que tout les mette en grant mesaise.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 116^a.)

Et tant est cez cuers a mesaise
Que ne fera riens qui li plaise.
(*ib.*, f° 119^d.)

Taisies vous, dame, dist, li haus, je ne
feroie riens pour vous, et se vous en parlez
plus, je vous meteraï a mesaise. (*Chron. de
Rains*, c. v, L. Paris.)

Si fu a grant mesaise de cuer, car il sa-
voit bien que mesire Henris le haoit fer-
ment. (*ib.*, c. XXXI.)

Endurent grans paines et grans mesaises.
(*Liv. de Marc Pol*, LXIX, Pauthier.)

Et se wart on bien que dehors le capite
ne parot on mie des mesaises ne des secre-
del capite. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon,
f° 81 r°.)

La s. dame moult avoit des mesaises au
cuer pour les reproches que li rois li di-
soit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 114.)

Quant ele sout la mort son seigneur,
ele fu en grant mesaise de cuer. (*ib.*, f° 40^b.)

Et Gobert a cuer triste et mourae
Li creanta en souspirant,
Si com cilz qui mesaise atant,
Qu'a paines pot il mot sonner.
(*Couci*, 7603, Crapelet.)

Ne se doit dormir a seur
Ains doit tousjours estre a mesaise.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 20 v°.)

Il dit audit monseigneur le duc que il
ne se meist point a mesaise de ce qui
estoit advenu, car il avoit esté fait de la
volenté du peuple. (*Grand. Cron. de France*,
les Fais du bon roy Jehan, LVIII, P. Paris.)

Mesesse et dommage. (J. DE VIGNAY,
Enseignem., ms. Brux. 11042, f° 74^c.)

Ançois en souffrierions nous tele mesaise
que onques gens n'endurèrent ne souffri-
rent la pabelle. (FROISS., *Chron.*, IV, 55,
Luce.)

On congnoist le bien par le mal,
Et la douçour, qu'on appelle aise
Par la durté d'avoir mesaise.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 561 r°.)

Si estoient les champs pleins de femmes,
de petis enfans, de jeunes filles a marier,
ayant changé l'aise et le repos de leur
vivre ordinaire au mesaise et travail de
cheminer ainsi hastivement a pied a tra-
vers champs. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 28, éd.
1554.)

Wallon, *mézâhe*; Liégeois, *mésache*,
besoin : ava *mézâhe*, avoir besoin.

MESAISEMENT, voir MESAISIEMENT.

MESAISEMENT, voir MESAISIEMENT.

MESAISI, adj., lésé, mal à l'aise, mé-
content :

Qu'il li donroit Melan, le jor k'il l'aroit pris,
Et se il se tenoit da riens a mesaisis
Se li croistrot encore Monjoit et Moncesis.
(*Roum. d'Atiz.*, f° 82^c, Michelant.)

MESAISIEMENT, - aiseement, - aisement,
adv., d'une manière incommode :

Li uns des François qui demores estoit
a cheval, les debrisot et defouloit trop
mesaisiement. (FROISS., *Chron.*, IV, 114,
Luce.) Var., mesaisement.

Atant se attourna Helinant pour aler a
court moult mesaisement. (*Lancelot du
Lac*, 1^{re} p., ch. 50, éd. 1488.)

MESAISIER, - aiser, - aissier, - eisier,
- ausier mez., mess., verbe.

— Act., faire du tort, de la peine à :

Vous savez que le sage dit que mesaise
que l'omme ait ou cuer, ne li doit parer
ou visage ; car cil qui le fet, en fet liez ses
ennemis et en mesaise ses amis. (JOINV.,
Hist. de St Louis, p. 189, Michel.)

Grant defence monstra cel englesche maisnie ;
De n' francoise geat ont plenté mesaisie,
Abatus es fossez a paine et a hachie
(*COVELL., B. du Guesclin*, 19738, Charrière.)

Et entrèrent en le terre dou conte de
Saint Pol et le mesuisierent de grant fachen.
(FROISS., *Chron.*, VII, 438, Kerv.)

— Réfl., se désoler :

Oy, oy, je irai ou envoieray a Paris
pour oyr droit ? Je ne m'en mesaiseray ja ?
(FROISS., *Chron.*, XIV, 352, Kerv.)

Le roy se print a penser au dommaige
de son frere et a la perte de sa seur, et
en ce pensement se print fort a mesaiser.
(*Perceforest*, vol. II, ch. XVII, éd. 1528.)

— Neutr., être mal à l'aise, être malade :

S'il ne fait le mal appaiser
Qui vous fait ainsi mesaiser.
(A. CHART., *Hospit. d'am.*, Œuv., p. 736, éd.
1617)

— Mesaisié, part. passé, mal à l'aise,
malheureux, malade :

Le mesaisié esdrezce del puldrier. (*Rois*,
p. 7, Ler. de Lincy.)

Comme il convi nt a si mesaisiet homme
garir. (RICH. DE FORTIVAL, *Poissance d'a-
mour*, ms. Dijon 299, f° 6^b.)

El leuc ou il avoit esté povre et mesais-
sié por nos. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence,
Bibl. Laur. 10, l.)

Mes je croy c'onques nulz qui soit
Eust le cuer plus mezzaisiet.

(*Couci*, 2630, Crapelet.)

La bonne royne Blanche, qui fut mere
saint Loys, faisoit donner la viande de
devant elle aux plus mesaisiez. (*Liv. du
Cheval. de La Tour*, c. 20, Bibl. elz.)

Sainte Elizabeth, sainte Luce, sainte
Cecille et plusieurs aultres saintes dames,
qui estoient sy charitables que elles don-
noient le plus de leurs revenues aux
povres et aux mesaisiez. (*ib.*, c. CXII.)

Seulette suis, dolente et courroucée.

Seulette suis en langour mesaisée.

(*KRIST. DE PIS., Poés.*, Richel. 604, f° 3^d.)

Et l'endemain il aroient nouvel cons-
seil et avis, car voirement estoient il du-
rement mesaisiet dou chault et de trop

junner. (FROISS., *Chron.*, VI, 302, Luce,
ms. Amiens.)

Moult en estoit mesaisié et travaillié. (*De
vita Christi*, Richel. 181, f° 38^a.)

Des freres mesaisies. Les freres mesaisies
puissent venir apres les hores ou la messe
s'il leur plaist. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*,
Arch. H.-Gar., f° 23^a.)

Les bouchers qui admenront bestes
blechiez, mesaisiez ou grevees comment
que ce soit seront tenus de les monstrier
aux eswardeurs. (*Stat. de Noyon*, ms.
Noyon.)

Tenez, prier des mesaisiez,
Voilà des miches de malan.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 57^c, éd. 1537.)

— Incommode, désagréable :

Ne ne souffriroient le dangier d'un es-
troict et mesaisié hebergement. (A. CHART.,
Quadril. invect., Œuv., p. 413, éd. 1617.)

Norm., se mesaiser, se mettre dans la
gêne ; Bessin, *mésaisé*, peu à son aise, gêné
dans ses affaires.

MESAISSE, voir MESAISE.

MESAISSIER, voir MESAAISIER.

MESAISTANCE, voir MESAESTANCE.

MESAJARIE, voir MESSAGERIE.

MESAJERIE, voir MESSAGERIE.

1. MESALER, verbe.

— Neutr., s'égarer, et fig., avoir du des-
sous, ne pas réussir :

Mez je sai bien qu'il mesala,
Ne pout en Normandie entrer.
(*Wace, Rou.*, ms., f° 17 v°, ap. Ste-Pal.)

Deus est la sus el ciel et li regnes mesvet.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 93 v°.)

Tant voit li enfes grant beantes
Que moult cuide estre mesales,
Et cuide que soit faerie
Quantqu'il i voit de manandie.
(*Parton.*, 807, Crapelet.)

Se roi Antenor voient a desouz mesaler,
Manois le s corront, qui qu'en doie peser.
(*Maug. d'Agr.*, Richel. 766, f° 7 v°.)

Ne volt pas le roi ferir halt
Que li fers trenchans ne mesalt.
(*Prothelstaus*, Richel. 2169, f° 9^c.)

— Réfl., commettre un crime, faire une
faute :

Contra seigneur ne s'en volt mesaler.
(*Alexis*, st. 47^d, xi^e s., Stengel.)

1. enfant a de sa moillier ;
Celui li gart, forment l'a cier ;
Molt i a bele creature,
Ainc plus bele ne fist nature.
Italer m'estuet por lui garder,
Car je me crien de mesaler.

(*Roman de Théb.*, 3741, ap. Constans, *Légend.
d'OEdep.*, p. 195.)

2. MESALER, voir MESELER.

MESALERIE, voir MESELERIE.

MESALLIEMENT, s. m., mésalliance :

L'appauvrissement de la noblesse, que
les roys de ces temps ont permise ou de-
siree, est origine des mesalliemens et ma-
riages des gentilshomes avec les ple-

beyens. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 54, Michaud.)

MESAMER, voir MESAESMER.

MESANGIER, *mesengier*, *masenghier*, s. m., piège à mésange, cage de bois :

Et li conta .i. exemple d'une masenghe qui fu prise par un *masenghier*, au gardin d'un paysant. (*Chron. de Rains*, c. XXXII, L. Paris.)

Les chambrières des dames firent leur enquête et trouverent que ceste gent (les Tartares) sont ydolâtres, et quant leur roy est mort ses barons l'arment de toutes ses armes et le metent sus un biau cheval bien armé de ses armes, et entour le roy mort il font une grande assemblee de sapsins composee en maniere que on fait les *mesengiers*, et par election les barons prennent le plus grant amy que le roy avoit et li presentent cest honneur, c'est assavoir qu'il doye tenir compaignie a son seigneur qui tant l'ama et estre ars avec lui et aler en paradis. Le dit ami se tient pour honnoré a tousjours mais de tenir compaignie a son seigneur, et de sa propre volenté se met dedens le *mesengier* de bois empres du roy son seigneur mort qui est assis sus son cheval tout vif, et lors les barons a grant devotion et a grans oroisons et regres boutent le feu ou dit *mesengier* de bois et ardent leur roy et son bon amy, et les ames s'en vont tantost en paradis ordené a telz gens. (MAIZ, *Songe du viel pel.*, 1, 16, Ars. 2682.)

MESANGIERE, - *gere*, *masengiere*, s. f., piège à mésange :

Et li conta un essemble d'une masenge qui fu prise en une *masengiere*, ou jardin a un paisan. (MÉN. DE REIMS, § 461, Wailly.)

Il (l'oiseleur) les empreste et enlace en des lacets et tresbuchets, ou bien il les attrappe et surprend dedans la *mesangere*. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 97, éd. 1669.)

MESANTENTE, voir MÉSSENTENTE.

MESAPPARTENANT, adj., qui ne convient pas :

N'est pas chose perdue ou *mesappartenant* parler a simples gens. (GERSON, *la Mont. de contemplat.*, ms. Troyes, f° 102 r°.)

MESARRER, voir MESERRER.

MESARRIVER, v. n., arriver mal à propos :

Mesarriver. To misarrive, to happen, or come unfortunately unto. (COTGR., éd. 1611.)

MESASIS, voir MESASSIS.

MESASSIS, - *asis*, adj., mal placé :

Oïlz ont burnes et *mesasis*,
Li un del altre loins fu mis.
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 114 r°.)

Ne voit que nul hom si moi nous
De cest oevre blame ait,
Si rien par aventure i sait
Mesdit, mesfet ou *mesassis*.

(RAUF DE LINHAM, *Kalender*, ms. Glasgow, Mus. Hunt., Q. 9, 13, f° 102^c; P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., IV, 163.)

MESATIRER, v. a., faire du tort à :

Quant furent assanlé, et li papes souspire,
En recordant comment Mainfrois les *mesature*,
Que pour amonester, ne pour lui entendre,
Ne laist Dieu ne le foy ne l'eglize a despire.
(Ad. DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, 260, Cousse-maker, p. 290.)

MESAUNER, - *ausner*, v. n., mesurer avec une aune fausse :

Peu priseroit you qui nous bleca :
C'est mespesers, fausse mesure,
Mesauner, forconter, usure.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336^c.)

Se le courratier est trouvé *mesausnant*. (1325, *Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 860, Arch. Seine-Inf.)

MESAUSIER, voir MESAISIER.

MESAUSNER, voir MESAUNER.

MESAVENANCE, s. f., mauvaise apparence :

Nous appellons laideur aussi une *mesavenance* au premier regard, qui loge principalement au visage. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XII, p. 188, éd. 1593.)

MESAVENIR, - *advenir*, v. n. et impers., arriver mal, arriver malheur :

Mout est a chians *mesavenu*
Ke jou voi fous et descoles.
(RECLUS DE MOULIENS, *de Carité*, cxi, 5, Van Hamel.)

Mais a Oelefaus est il *mesavenu* de ses oilz, ce m'ait l'en conteit, pour ce que il s'assit en la chaire Josephes. (S. *Graal*, III, 544, Hucher.)

Mesavenir

Vous puist il !
(*Pathelin*, p. 54, Jacob.)

Nous est le sort pareil *mesadvenu* :
Si grand malheur n'est jamais advenu.
(CRETIN, *Poés.*, p. 140, éd. 1723.)

— Ne pas convenir, messeoir :

Les eulz avoit un pou borgnes, mes ne li *mesavenoit* point. (G. DE TYR, XV, 47, Hist. des crois.)

— *Mesavenant*, part. prés., qui ne convient pas :

Toutte affectation, nommement en la gayeté et liberté françoise, est *mesadvenante* ou courtoisan. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxv, p. 98, éd. 1593.)

MESAVENTURÉ, - *adventuré*, adj., malheureux :

Le roy Polices de Nubie fut *mesadventuré* de ses deux femmes. (*Perceforest*, VI, f° 96, éd. 1528.)

MESAVENTUREUX, - *roux*, *mesad.*, adj., qui a mauvaise chance :

Se tu es *mesaventureux*
Prau te garde, n'es mie soux.
(*Command. de Caton*, Ars. 5201, p. 247^a.)

— Malheureux, désagréable :

Leur ame sera lieques getee ou feu jusques atant que le cors et l'ame seront racompaigniez ensemble par *mesaventureuse* compaignie et seront ensemble tourmentez. (*Miroir de l'ame*, Maz. 809, f° 197^d.)

Le lieu estoit *mesadventureux*, et luy dresserent les cheveux en la teste comme esquilles. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 8, éd. 1528.)

MESAVENUE, *mesadvenue*, s. f., mésaventure :

Recorderent as deux freres de Mauii, Jehan et Thieri, ceste *mesavenue*. (FROISS., *Chron.*, II, 210, Luce, ms. Amiens, f° 42 v°.)

Si en estoient pour le *mesavenue* tout honteus li sires de Cliçon et messires Hervis de Lyon. (Id., *ib.*, III, 48, Luce.)

Le chevalier moult doucement et a voix basse comme celui que moult fort se sentoit navré luy rendy son salu et bien au lonc adverty Loys de sa *mesadvenue*. (*Hist. des Seig. de Gavres*, f° 25 v°, Gachet.)

Telle *mesadvenue* a esté pacifiée par la paix d'Arras. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

MESAVOIR, v. a., maltraiter :

Et adonc s'entreprinrent a rancuner et a *mesavoïr* l'un l'autre. (1378, Arch. JJ 107, pièce 266.)

MESBALLIR, - *allir*, verbe.

— Act., maltraiter :

En la nef Wistasc saillirent
Et molt durment les *mesballirent*.
(*Wistasc le Moine*, 2299, Michel.)

Cels de l'ost ont li Turs fierement envais,
De le gent Buïmont i ot moult *mesballis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12538, f° 88^c.)

Amis, fait il, aves oi
Com li cuens Mares m'a trai,
Com a ma cort mesconseillie,
Et tote ma gent *mesballie*.
(*Parton.*, 2649, Crapelet.)

— Réfl., se mal conduire :

Certes trop mal nous *mesballions*
Quant hors de nostre bail issons.
(G. DE COINCI, *du Moine qui amoi S. Pierre*, 219, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 146.)

MESBALLIR, voir MESBALLIR.

MESCAANCE, voir MESCHEANCE.

MESCACIER, voir MESCHACIER.

MESCALHE, voir MESCHAILLE.

MESCALOIR, voir MESCHALOIR.

MESCAMMENT, voir MESCHEAMMENT.

MESCANCE, voir MESCHEANCE.

MESCANIQUE, voir MECANIQUE.

MESCANT, voir MESCHEANT.

MESCAUCHIER, voir MESCHAUCIER.

MESCAVER, voir MESCHEVER.

MESCEANCE, voir MESCHEANCE.

MESCRANT, voir MESCHEANT.

MESCEOIR, voir MESCHEOIR.

MESCHAAITE, voir MESCHEOITE.

MESCHAANCE, voir MESCHEANCE.

MESCHAANT, voir MESCHEANT.

MESCHACIER, *mescacier*, v. n., faire du tort :

Je crois que de vingt hommes un
N'est eschappé, tant leur *mescace*
La nuit de cele place.
(GUART, *Roy. lign.*, t. I, p. 157, Buchon.)

MESCHAEMENT, s. m., malheur :

Ne soies ja en nul effroi
Que n'aves garde fors de moi
Ychi, pour nul meschaement.
(Yvain, Richel. 1433, f° 28 r°.)

MESCHAILLE, mescalhe, s. f., malheur :

... Cuy jowat de mescalhe.
(Jeh. des Paris, Geste de Liege, 5996, Scheler, Gloss. philol.)

..... Qui le malhe
Portat dedens estour, dont faisoit grant mescalhe.
(Ib., id., 21177.)

— De meschaille, sans succès :

... Si lanche de mescalhe.
(Jeh. des Paris, Geste de Liege, 32710, Scheler, Gloss. philol.)

La veisiaiz estour qui astoit de mescalhe.
(Ib., id., 35746.)

— Sens meschaille, sans faute :

A Paris est venus, et li roy sens mescalhe
Se le fist chevalir a Noiel quant bin galhe.
(Jeh. des Paris, Geste de Liege, 9143, Scheler, Gloss. philol.)

MESCHALOIR, mescaloir, v. n., tourner à mal :

(Octavien fut appelé Augustus) Afin qu'il ne mes-
calhe.
(Jeh. des Paris, Geste de Liege, 1591, Scheler, Gloss. philol.)

MESCHAING, voir MESHAIN.**MESCHAIR, voir MESCHEIR.****MESCHAMMENT, voir MESCHEAMMENT.****MESCHANCE, voir MESCHEANCE.****MESCHANCETÉ, s. f., malheur :**

Par le pechié du mauvais pueple tout fu
changié en maleureté et meschanceté.
(Traict. de Salem, ms. Genève 163, f° 42 r°.)

Et comme peult estre amee vie qui a
tant d'amertumes, qui est subjeete a tant
de meschancetéz et miserés. (Intern. Consol.,
II, XX, Bibl. elz.)

MESCHANCETERIE, s. f., méchanceté, malice :

Vous faites quelque meschanceterie avec
cet homme de la haut. (Moyen de parvenir,
p. 62, éd. elzevir., s. l. n. d.)

Les autres... s'avisèrent de luy faire une
meschanceterie. (Ib., p. 151.)

MESCHANCHE, voir MESCHEANCE.**MESCHANGIER, v. n., changer pour devenir pire :**

La duchesse a ceste pensee
Vers Fedrias s'est atornee,
Et si n'a mie meschangié,
C'onques ne vit mieus afaitié.
(Athés, Ars. 3312, f° 118^b.)

MESCHANSE, voir MESCHEANCE.**MESCHANT, voir MESCHEANT.****MESCHANTEMENT, voir MESCHEAMMENT.****MESCHANTERIE, s. f., méchanceté, malice :**

Pour l'or on fait toute meschanterie.
(Pronost. d'Habenragel, c. III, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VI, 16.)

Voyez vous, sans menterie,
Qu'abus et decapement
Et toute meschanterie
Est aux femmes vrayement.
(Le Rousier des Dames, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., V, 197.)

MESCHANTISE, - thise, mech., s. f., méchanceté, malice :

Auquel se fait grandes mechanchises.
(1538, Arch. mun. Agen, BB 25.)

La meschantise des maraudz se aysoit
par tout. (ARETIN, Gen., p. 203, éd. 1542.)

Par une sienne lettre il baptisoit cest
acte du nom de meschantise. (MART. DU
BELLAY, Mém., l. IX, f° 281 r°, éd. 1569.)

O gens remplis de meschantise!
(Chans. sur la désolation de la France, 1590,
Ler. de Lincy, Ch. hist., II, 513.)

MESCHARIER, meskarier, v. n., sortir du droit chemin :

Dix fait cui k'il veut espier,
Et diez puet bien meskarier
Ki contre aguillon escaucire.
(Li Congié Baude Fastoul d'Aras, 418, Méon,
Fabl., I, 125.)

MESCHATER, v. n., échouer :

Mais n'estoit pas leger l'entrer,
Trop i peussent meschater.
(BEN., D. de Norm., II, 1141, Michel.)

Ci soffrirent Normant grant peine;
E si ne fust la gent vilaine,
Ii i peussent meschater.
(Ib., id., II, 21658.)

MESCHAUCIER, - cauchier, v. n., faire un faux pas :

A le planke vint, sus monta;
Ne sai dire s'il s'abaissa,
U assilla, u mescaucha,
Mais il cat, si se noia.
(WACE, Rou, Richel. 373, f° 219^r.)

MESCHEAMMENT, - cheanment, - cheau-ment, - chamment, - camment, - chantement, adv., misérablement, malheureusement :

Assaillon les, je vous em prie,
Car, si de faim ycy mouron,
Meschantement nous cheviron,
Et nous sera tres grant pechié.
(Le Livre. du bon Jehan, 2327, Charrière.)

Sans en savoir rien plus avant, vous
voulez ainsi meschantement tuer pour don-
ner fin a voz douleurs. (Troilus, Nouv. fr.
du XIV^e s., p. 277.)

Ma jeunesse s'en va de heure a heure :
la doy je perdre si meschamment ? (Ib.,
p. 133.)

Athlas... fu mescheanment chastié et bouté
hors de son royaume. (ORESME, Contre les
divinal., Richel. 994, f° 26^e.)

Et fu la ochis Jacques Dartevelle mes-
chamment. (FROISS., Chron., IV, 323, Kerv.)

Avoient desja mis les Anglois le siege
devant le chastel de Toucque, lequel chas-
tel fut rendu tres meschamment. (AL. CHAR-
TIER, Hist. du roy Chart. VII, p. 39,
éd. 1617.)

Tous yeucls Anglois successivement
moururent meschamment. (Cron. de Norm.
de nouveau corrigees, f° 149 r°.)

Dame, qu'en despit de l'arroy,
Il m'est meschamment advenu!
(Moralité des Enfants de Maintenant, Anc. Th.
fr., III, 54.)

Puisse mourir meschantement
Qui l'or ayma premierement !
(Roms., Od., IV, xxx, Bibl. elz.)

Centre de la Fr., méchantement, méchamment.

MESCHEANCE, - unnce, meschaance,
mescaance, mescaanche, mesceance, me-
ceance, mesceanche, meschance, meschanse,
meschanche, mescheance, mesqueanche, mes-
keanche, meskanche, mesceance, mescanche,
mesquance, mesquanche, mechance, s. f.,
malheur, infortune, fâcheux accident :

D'issir des nes seroit dotance,
Moult i criement la mesceance.
(BEN., Troies, Richel. 375, f° 82^a.)

Li sainz evesques e li queus
Trop par erent en grant dotance
Que ne lur venist meschaance
Par celz gent desmesuree.
(Ib., D. de Norm., I, 1496, Michel.)

Li reis sout s'aïse e sa puissance
E vit sa fiere meschaance,
Sout sun esforz e qu'il pout faire.
(Ib., id., II, 6207.)

Ne nos vendra mais meschaance
Nos en quidom que par tei seït.
(Ib., id., II, 3700.)

Le mesqueance des François lor conta.
(Raimb., Ogier, 554, Barrois.)

Oaques mais en estor ne soufri mesceance.
(Roum. d'Aliz., f° 23^a, Michelant.)

Giete, en hochant devant les dois,
Li hasart par me meskeanche.
(J. Bob., li Jus de saint Nicholai, Th. fr. au m.
â., p. 193.)

Chi ou mesceance nous a aportés n'ariens
nee fors lions et serpens. (Merlin, Richel.
19162, f° 71^b.)

Pour mesquanche qui li aviengne
Ne puet estre pris ne l'en viengne.
(GAUTIER DE METZ, ap. Du Cange, Nol. ou observ.
sur les établis. de St Louis.)

Tant qu'il vinrent a Rome et tout sans mesqueanché.
(ADAM DE LA HALLE, du Roi de Seville, Cousse-
maker, p. 293.)

Boine aventure et mesqueanche.
(Rose, Vat. Oct. 1212, f° 43^c.)

Mais cieus Jordains l'ocist d'une lance agnyisie
Par mesquance a le jousté en my le prairie.
(Hist. de Ger. de Blau., Ars. 3144, f° 153 r°.)

Et plus i ot de mesceanche,
Car il l'a tresbuchie a terre.
(Richars le biel, ms. Turin, f° 133^c.)

Cil qui maine une carete et tue ou me-
baigne aucun par le verser de sa carete,
c'est cas de mesquance. (BEAUM., Coul. du
Beauv., LXIX, 18, Beugnot.)

Deffend moy mon corps de mechance.
Et m'oteroie, par ton plaisir,
Que vray confes puisse mourir.
(Chants religieux, Tarbé, Romancier. de Cham-
pagne, I, 51.)

Meceance et fortune li furent si contraire
que... (Voy. de Marc Pol, c. CCVIII, Roux.)

Ne doutent ne roi, ne conte, ne mes-
cheance, ne povreté. (LAURENT, Somme,
Richel. 22932, f° 34^a.)

Sa meschanche. (Serm. lat.-fr., XIV^e s.,
ms. de Salis, f° 19 v°.) Meskanche. (Ib.,
f° 38 v°.)

Juste roi n'avera jamais mescheaunce.
(Lib. Custum., I, 16, Heu. II, Rer. brit.
script.)

Tornee lor est la cheance

Du dé en perte et *meschance*.

(GODFROY DE PARIS, *Chron.*, 3913, Buchon.)

Par celle laideur et *mescheance*, il ne la peut depuis si parfaitement amer comme il souloit devant. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 17, Bibl. elz.)

Gardez moy mon corps de *meschance*.

(*La Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 33.)

Mes amys doublerent ma *meschance*.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 153^b, éd. 1544.)

Vuydez, maleur.

LE PREMIER FOL, GENTILHOMME.

Foyez, *meschance*;

Point ne voulons de desplaisir.

(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 279.)

La plus grant fortune, *meschance* et pitié qu'il soit au monde. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 15, Chazaud.)

— *Faire sa mescheance*, faire son malheur, courir à sa perte :

Espoir qu'ilz font leur *mescheance*. (*Hist. de Du Guesclin*, p. 107, Ménard, Paris 1618.)

— Manque de capacité, manque d'habileté :

Ains seroient nonchallans par simplesse et par *meschance*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 6, éd. 1528.)

— Souffrance, mauvais traitement :

Par quoy le pouvre peuple souffroit tant de povreté, de faim, de froit et de toutes autres *meschances* que nul ne le scet que le Dieu de paradis. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1421, Michaud.)

Jhesu, puis qu'icy te tenon,
Nous te feron assez *meschance*.

(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 191.)

— Misère :

Le dimanche gras, ung nommé Simonnet... demourant en la ville de Avise en Champagne... pria l'abit de *meschance*, qui est une chose accoustumee ledit jour en ladite ville et represente le seigneur de la grant lery, qui se nomme et appelle le maire des chetiz. (1469, Arch. JJ 195, pièce 359.)

— *Meschance* était quelquefois accompagné de l'adj. *male*, pour dire malheur, ou mauvais traitement :

A vous, sire Saint Gauwery,

Pri, donnez lui *male meschance*.

(*Renart le Nouvel*, 4902, Méon.)

Il est icy venu pour nous faire quelque *male meschance*. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 383, Bibl. elz.)

La vie de ceus yci est une chevalerie, et a mieulx dire, une malice et une *male meschance*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 81^e.)

A lor grande perte et *male meschance*. (*Trahis. de France*, p. 192, Chron. belg.)

Grant *male meschance* l'aviegné !

(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 73.)

Encore tout a temps venu

Somes a ta *male meschance*.

(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 188.)

En divers lieux et pays estrangiers

Souffert avons mainte *male meschance*.

(OCTAVIEN DE ST GELAIS, *Sejour d'honneur*, éd. 1526.)

Consideriez vostre forfait, Venise,

Et redoublez vostre *male meschance*.

(GRINGORE, *Entreprise de Venise*, I, 148, Bibl. elz.)

Mais, quant leur bource est amolie,

Tu les rends a *male meschance*.

(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 287.)

Et elle est ta *male meschance*,

Villain coquin, villain jaloux,

Que je prie a Dieu que les poulx

Te puissent devorer les os.

(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 132.)

— Méchanceté, action coupable, mauvaise conduite :

Mondes faus, plains de *mescheance*.

(WATRIQUET DE COUVIN, *li Despis dou monde*, 133, Scheler.)

Je vois bien que vous estes obstinee en vostre *meschance*. (LOUIS XI, *Nouv.*, xci, Jacob.)

Tu es le vray Dieu, qui *meschance*

N'aymes point, ne malignité.

(CL. CAROT, *Psalms*, V, p. 161, éd. 1545.)

Oques ne se sceut taire

De composer en injure et *meschance*.

(*Id.*, *Epist. aux Dam. de Par.*, p. 143, éd. 1545.)

Raclans des mutins la *meschance*.

(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 323.)

Pour un, qui mené d'ignorance

Ou d'une maline *meschance*

Voulut moladrir mon renom...

(*Id.*, *ib.*, I, IX, Lemerre, II, 460.)

Envers Dieu la plus grand *meschance*

C'est de faire a l'homme nuisance.

(*Id.*, *Mimes*, I, II, f° 102^o, éd. 1619.)

— Chose de nulle valeur :

Pour abreger, ce sont gens fantastiques,
Gens contrefaictz, gens de la quinte essence,
Gens ensuyvans les voyes plus obliques

Et qui tout bien n'estiment que *meschance*.

(*Pronost. d'Habenragel*, c. v, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 21.)

Wall., *mâle-méchanse*, détrimet: « *coula tounerait à s' mâle-méchanse*, » cela tournerait à son détrimet. Suisse, Bagnard, *melsanhtle*, difficulté excessive.

MESCHEANT, - chaant, - chant, - queant, - cant, - quant, *mesceant*, adj., qui a mauvaise chance, malheureux, misérable :

Con par sui *mesqueans* a des !

(J. BOU., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. à., p. 170.)

Las ! seur toz autres *mescheans*,

Com fui vaincus et recreanz !

(G. DE COINCI, *Comment Theophilus vint a penitance*, Richel. 22928, f° 47^d.)

Si sui *mesquans* quant vous m'estes eskievans.

(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 25566, f° 4^v.)

Et desreuboit les marcheans,

Mout en i fist de *mescheans*,

Il n'espargnoit ne clerc ne moine.

(*Du Chevalier au Barisel*, 29, Méon, *Fabl.*, I, 209.)

Je suis le plus *meschans* qu'aujourd'huy soit en

[vie

(*Trist. de Nant.*, Richel. 1478, f° 52^b.)

Die! Pinchonnés : Sire, c'est tors

Qu'il ait non d'amours *mescheans*,

K'aïnc d'amours ne fu mieus cheans.

(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 54^o.)

Onques n'eü en mon vivant

Deus bons jors.

J'ai a nom *mescheans* d'amors.

(*Rotruengo*, Richel. 844, f° 171.)

J'ay a non *mescheans* d'amours.

(*Poët. av. 1300*, II, 939, Ars.)

(Ça et la trest li *mescheans*

Com pelerins et marceans.

(Mousk., *Chron.*, 803, Reiff.)

La *mescheant* gent le crurent. (*Grand. Cron. de France*, L'ist. du roy Phelippe de Valois, XXI, P. Paris.)

Tant avoit despendu qu'il avoit pau d'argent,
Et dist a lui meismes : Ve me chy bien *meschant* !
(H. Capet, 279, A. P.)

Helas ! et qu'est ce de ceste *meschante* vie en laquelle n'a que des tribulations et misereres, ou tout est plein de las et de temptacions ! (*Intern. Consol.*, II, xx, Bibl. elz.)

Ilz commencerent a lever et tenir tres grant estat et eurent par aucun peu de temps tres grande auctorité, mais en la fin demourerent aussi povres et *meschans* que paravant ilz avoient esté. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 190, Soc. de l'H. de Fr.)

Adonc y seras tu plus *meschant* de tant que tu y cuideras estre plus eueux. (ALAIN CHARTIER, *Curial.*, p. 393, éd. 1617.)

Guerre par les champs

Nous a fait *meschans*.

(*Bergerie de Mieulz que devant*, Anc. Th. fr., III, 213.)

Et, s'il advient qu'on rie ou chante,

En ce point navree et *meschante*.

(*Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 297.)

Helas ! que seray je, *meschante*,

De duell et desplaisir meurtrie !

(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 233.)

Nostre *meschante* vie presente. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 1, Chazaud.)

Les *meschans* Ciracusains furent courroucez pour celle cruaulté que leur roy leur faisoit. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 4, f° 84^o, éd. 1315.)

Meschant, qua voce abutentes Galli, virum interdum inopem, interdum iniquum, dolosum et infelicem effantur. (CHARLES BOUDE, *De vitii vulgarium ling.*, p. 15, éd. 1633.)

L'empereur, ce voyant, cheut a terre comme mort et arrachoit ses cheveux et sa barbe, disant : Helas ! que dois je faire ? je suis bien *meschant* ! (*Violier des Hist. romaines*, c. LVII, Bibl. elz.)

MESCHEAUMENT, VOIR MESCHANTEMENT.

MESCHEAUNGE, VOIR MESCHEANCE.

MESCHEEITE, VOIR MESCHEOITE.

MESCHEF, VOIR MESCHIEF.

MESCHEIR, - chair, verbe :

— Impers., arriver du mal :

Cui prent a *meschair*, fort est a relever.

(*Ren. de Montaub.*, p. 325, Michelant.)

Au vavassor commence a *meschair*.

(*Gaydon*, 2454, A. P.)

Et se li se tient au claim dou murtre et laisse celui des cos, il se sera mis en faus gages ; si li devera *mescheir* de la bataille. (*Ass. de Jer.*, t. I, p. 147, Beugnot.)

Mes se sage et celans n'estoit,
Tost mescheir nous em poroit.
(Cocci, 2213, Crapelet.)

— Neutr., être malheureux :

Quant vit ses serjanz murir e meschair suvent
Et vit que rien n'l'espleitot, si fud el cuer dolent.
(JORD. FANTOSME, Chron., 1237, Michel.)

Cf. MESCHEOIR.

MESCHENGNER, voir MESHAIGNIER.

MESCHEOIR, mescheoir, mesqueoir, mescheoir, mescaoir, verbe.

— Impers., arriver du mal :

Tost li puet mescheoir, se garde ne s'en prent.
(Roum. d'Aliz., f° 66^b, Michelant.)

Que sovent mesciel a pseudome.
(Percev., ms. Mons, p. 6^b, Potvin.)

Au roi n'estoit noient de bel,
Que meschaot au damoiseil.
(Floire et Blanceflor, 2^e vers., 1165, du Mériel.)

Merveilles lor fust meschaot.
(Tristan, I, 1772, Michel.)

A tous chiaus dou regne meskiel
Ki de lui atendent garant.
(RECLUS DE MOILLIENS, Miserere, ccxii, 11,
Van Hamel.)

S'ai paour qu'il ne l'en meschieche.
(J. Bod., li Jus de saint Nicholai, Th. fr. au m.
â., p. 185.)

N'i a si boen cui ne meschee
Ne si seur qui tost ne chee.
(G. DE COINCI, Mir., Richel. 2163, f° 16^c.)
Trop lor meschaot durement.
(Dolopathos, 8171, Bibl. elz.)

Mes d'itant me meschei
Que souz li chei.
(Rom. et past., Bartsch, II, 75, 35.)

Dieu proi que il ne m'en meschieche,
N'ai mestier de plus de mehaing.
(Li Jus Adam, Th. fr. au m. â., p. 61.)

Por çou qu'il li ert meschaot.
(Aire per, Richel. 2168, f° 17^c.)

Il te meschei bien le jour
C'onques hommage li feis.
(Rose, ms. Corsini, f° 29^d.)

Se li bollon n'alont a droit,
A la char qui cait meschorroit,
Quar tost fors del pot s'en saudroit
Des que li bollon l'asaudroit.

(Li Romanz des Franceis, ap. Jub., Nouv. Rec.,
II, 13.)

Et quant plus li mesciel plus doit estre
vigoreus et de grant cuer. (Artur, ms.
Grenoble 378, f° 2^d.)

Se il vous en est mescheu, ce est a bon
droit. (JOINV., Hist. de S. Louis, p. 121,
Capperonnier.)

Et se il avient chose qu'a Robastre meschie,
Grifonnet s'en fuira, cheli n'atendra mie.
(Gaufrey, 3636, A. P.)

Je soi moult bien pour quoi li li en mesquei.
(Ib., 6345.)

Par trop haster li meskei.
(Renart le Nouvel, 1035, Méon.)

Si, com oi aves, es Laccois moult meschut.
(Gir. de Ross., 507, Mignard.)

Si lor voi mescheoir et granz maus endurer.
(JACOT DE FOREST, Jules Cesar, Richel. 1457,
f° 99 v°.)

Compains, bien vous en croi, je sai certainement
S'il en prent bien a .i. qu'il en meschiei a cent.
(Dit de Menage, 129, Trébailien.)

Dont elle fit que folle, et luy en meschey.
(Liv. du Chev. de La Tour, c. XXXIX, Bibl.
elz.)

Moult avez eu lez eners felons
Quant ainssy avez desobay ;
Trop malement vous meschay.
(Nativ. N.-S. J.-C., ap. Jub., Myst., II, 11.)

Car, se l'on m'eust prins sur le falt,
Dieu scait comme il me fust mescheu.
(Farce du Franc Archer, Anc. Th. fr., II, 336.)

C'est bien raison que ainsi li en prengne,
a la meschante ; li lui avoit bien a mescheoir.
(Quinze joyes de mariage, la quinzième joye, Jacob.)

De qui on doute qu'elle chieche,
Ou qu'a ceulz de dedens mechieche.
(AL. CHART., Liv. des quatre dames, p. 648, éd.
1617.)

S'elle voit qu'il meschieesse a Hector.
(Lancelot du Lac, 1^{er} p., ch. 48, éd. 1488.)

Qui rompt sa foy droit est qu'il luy meschee.
(GRINGORE, la Chasse du cerf des cerfs, I, 164,
Bibl. elz.)

Il n'y a si juste a qui il ne puisse mescheoir.
(MARG. D'ANG., Hept., 62^e nouv.,
Jacob.)

Il n'est pas a seur a qui ne mescheut
onques. (H. ESTIENNE, Precellence, p. 250,
Feugère)

— Neutr., tomber mal, se tromper :

Por ce fait bon de la folie avoir,
Qu'en trop grant sens puet on bien mescheoir.
(TRIB. IV, Chans., p. 72, Tarbé.)

Cf. MESCHEIR.

MESCHEOITE, - chaaitte, - cheeite, s. f.,
malheur :

Ne vos puis retraire les occises,
Les meschaaittes, ne les prises
Qui lur avint par plusors feiz.
(BEN., D de Norm., II, 4616, Michel.)

Si fud grant doel quant il murut,
Molt ot li regnes mescheeites.
(De la Guerre sainte, Vat. Chr. 1659, f° 11^a.)

MESCHEROS, adj., sali, noirci :

Et li cieiz fu et tenebrox et noirs,
Et mescheros do feu qui fu cheoirs.
(Les Loh., ms. Montp., f° 150^b.)

Cf. MASCHEURE et MASCHUREN.

MESCHEUE, - queue, s. f., mésaventure :

Outre s'en est passez sanz autre mescheue.
(Feux dou paon, Richel. 1554, f° 17 v°.)

Outre s'en est passé sanz autre mesqueue.
(Ib., ms. Rouen, f° 15 v°.)

MESCHEVER, - kever, - caver, - kaver,
verbe.

— Neutr., avoir du malheur, échouer,
se tromper :

Molt reassamble home qi si ait meschev.
(J. Bod., Sax., cxliii, éd. Michel.)

Or le secorons tost, je dot do meschever.
(Ib., ib., ccxcii.)

Ame, quan par pekié meschieve
Peu truevet mais ki li aidieive.
(RECLUS DE MOILLIENS, de Carité, ccxiv, 4,
Van Hamel.)

Moult fu grans la bataille, dusqu'au vespre dura,
Mais non crestientes durement mescava :
De soissante milliers la moities n'eschapa.
(Chanson d'Antioche, I, v. 542, P. Paris.)

Saine toi bien, ne poras mescaver
Que li vrais Dieus nous maint a sauvelé.
(Huon de Bord., 5361, A. P.)

Or entres helement, gardes n'i mescheves.
(Gui de Bourg., 1727, A. P.)

Coment donkes
Porois, sans trop meskaver
De voir dire, apieler l'aver
« Fias prex » ?
(DAUD. DE CONDÉ, li Contes de l'Aver, 98, Scheler.)

Que si il ne sevent les choses devant
dites et pluisors autres, il poront souvent
meschever en plaidant. (Ass. de Jer., t. I,
p. 52, Beugnot.)

Or la, me doint Diex achever
Briefement, et sans trop meschever !
(GUIART, Roy. Hign., prol., v. 175, Buchon.)

Si fu pris Jaquemart de Honques,
Mainz autres i r'out meschevé.
(Ib., ib., 13900, W. et D.)

Les granz destriers de pris avacent,
En la riviere se relacent
Qui qu'en doie aler meschevant.
(Ib., ib., 16623, W. et D.)

— Act., mal fabriquer :

Se li talemeliers haubaniers de Paris
porte es leus devant diz pain bien conreé
qui ne soit bouleis, faire le puet ; et se li
mestres treuve qu'il le mescheve, il est
siens. (EST. BOLL., Liv. des mest., 1^{er} p., I,
56, Lespinasse et Bonnardot.)

— Meschevé, part. passé, malheureux :

— Je sui le plus chaitis del monde
Et del tout li plus mescarez.
— Taisies, amis, vous ne savez
Que Dieus vous chi apries fera.
(Li Lais de Courtois, Richel. 1553, f° 300 v°.)
Tlix a .ii. ou .iii. noisiaus
Qui moult par fet le meschevé.
(Dit des avocas, 156, Gast. Raynaud, Romania
XII, p. 216.)

— Mal fabriqué :

Se li mestre treuve pain meschevé, c'est
a savoir pain doublet que on ait vendu
les .iii. plus de .vi. deniers, ou mains de
.v. deniers obole, ou pain de denier et de
obole, de quoi on ait vendu les .xii. den-
rees pour mains de .xi. den., ou les .xiii.
denrees pour mains de .xii. den., li mes-
tres auroit tout le pain meschevé, et de
celui feroit li mestres sa volunté et son
plaisir, fors que au samedi, ne ja n'en
parleroit aus jures. (EST. BOLL., Liv. des
mest., 1^{er} part., I, 40, Lespinasse et Bon-
nardot.)

MESCHEVOUS, adj., qui fait du tort,
nuisible :

Le roy veiant la dite ordinaunce moult
damageous et meschevous si bien pour luy
mesme et son roialme, come pur les ditz
marchantz aliens et estranges, ad ordines
que la dit ordinaunce soit de tout voide
et adnullé par toutz jours. (Stat. de Henri IV
d'Englet., an vi, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MESCHEVOUSEMENT, adv., malheureuse-
ment :

Pur relevacion et recoverer de mesme
le roialme que ore tarde ad esté mesche-
vousement mys a tres graunde meschief et
desolacyon... (Stat. de Henri IV d'Engle-
terre, an i, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MESCHIBER, v. a., faire un mauvais
usage de :

Si cremeie que je *meschibasse* ton avoir, si n'en ai rens fait, vez lo ici, pren la toe chose. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f^o 51 r^o.)

MESCHIE, voir MESCHIEF.

MESCHIEF, *meschef, mechef, meschief, meskief, meschiet, meskiet, meschié, mechié, meuchif, myschief*, s. m., malheur, calamité, infortune, dommage, mésaventure : Par ma foi, damme, je ne le puis laisser, Que je n'en face mauvais plait et *meschief*.

(*Jourd. de Blairies*, 372, Hoffmann.)

Meskief.

(*Sones de Nansoy*, ms. Turin, f^o 60 r^o.)

Et s'en alla l'empereres en Alemaigne, et fu la une piece apres mors en une maison Dieu povres et a *meschief*. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Longue chose seroit de raconter toutes les meseses et les *meschies* ou li pueple Nostre Seigneur estoit au jor de lors. (G. DE TYR, I, 5, Hist. des crois.)

Epsi ont la dame laissie en grant *meschief*, en grant peril. (*Comtesse de Pontieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 189.)

Sire, dist Gobert, ce sachiez
Que de guerre vient grant *meschies*.

(*Cocuz*, 4819, Craplet.)

Et maint hant homme, a grant *mechié*,
Qui moururent par son pechié.
(GONFROY DE PARIS, *Chron.*, 1385, Buchon.)

Li Florentin a grant *meschié*
Furent.

(*Id.*, *ib.*, 4262.)

Par *meskiet*. (*Serm. lat.-fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, f^o 85 v^o.)

Que les grevauncez et *myschiefs* susditz s'aboundent de temps en temps au grand damage et destruccion de tout son royaume. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Seigneur, a Cocherel, ce nous dit li rommans,
Fu grande la bataille et li *meschies* pesans.
(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 4698, Charrière.)

Voiant le *meuchif* qui ainssi estoit avens.
(CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 33, La Grange.)

Ou il li faisoient *meschief* dou corps, se il ne se voloit rançonner. (FROISS., *Chron.*, IV, 164, Luce.)

Ainsy que fortune a son cours,
Estonnes en perilleux jours,
Ou que son malheureux cas chet,
Sont aulrns en pitens *meschiet*.

(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, clx.)

Et ne l'ait frappee dudiet trait a son essient mais par cas de *meschief* et d'adventure. (1453, Arch. JJ 182, f^o 73^a.)

Tu m'as fait *meschief*
En me cuydant faire tres grant service.

(GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 41, Bibl. elz.)

Par bien, il viendra du *meschief*
Du mot : as tu bien l'osé dire ?
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th. fr., II, 423.)

Dont vient ce mal et terrible *meschief*.
Epistre envoyée par feu Henri, roi d'Angleterre, à Henri son fils, huitiesme de ce nom, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 68.)

Oncques mais n'advint tel *meschié*,
Car ce faire on peult sans peschié.

JEHAN DE LA FONTAINE, *la Fontaine des amoureux de sciencr.*, 173, Méon.)

En lode feis aborder mon charroy
Triumphamment, ou Porus le fier roy,
A son *meschef*, de mes bras esprouva
La pesanteur.
(*Cl. Mar.*, *Jug. de Min.*, p. 15, éd. s. d.)

Jamais ne rit si elle ne rencontre
Devant ses yenlx *mechef* ou malencontre.
(*Id.*, *Met. d'Or.*, I, II, p. 119, éd. 1545.)

Le feu print a une maison et de la courut par toute la ville, sans que l'on peut scavoir la cause de ce *meschef*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 12, éd. 1611.)

Ne jamais l'homme heureux n'espere
De se voir tomber en *meschef*,
Sinon aloz que la misere
Deja luy prend dessus le chef.
(ROUSARD, *Od.*, II, XII, à Ambroise de Laporte, Parisien, Bibl. elz.)

On espanche des pleurs pour un simple *meschef*.
(ANNE DE ROU., dans d'Aubigné, *Hist. univ.*, append., éd. 1616.)

En si dur *meschef*.
(D'AUBIGNE, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

Et au XVII^e s. :

Ce digne atour du plus grand chef
Qui du timon ait sceu l'usage
A l'adversaire ne pesage
Qu'un dur et tragique *mechef*.
(S.-AMANT, *le Pass. de Gibralt.*, Bibl. elz.)

M. l'Electeur de Brandebourg est la dupe, ou plutot la victime sur qui tombe tout le *mechef*. (BAYLE, *Lett.*, à M. Minutoli, 17 mars 1675.)

— Dépense :

Quand vient que le pouvre homme est venu, qui vient de pourvoir vitaille, et a l'aventure a fait grand *meschef* du sien, dont il est en grand soussy, il arive a l'aventure une heure ou deux de nuit, pource qu'il vient de loing, et a grant envie de savoir de la dame et comment il li va, ou n'ose couchier dehors de paour de la despense. (*Quinze joyes de mariage*, III, Bibl. elz.)

Flandre, *meschef*, accident, malheur.

MESCHIENE, voir MESCHINE.

1. MESCHIER, s. m., ce qui supporte la mèche :

Estellus, *meschier*. (*Gloss. lat.-fr. du XIII s.*, Richel. I. 8426, f^o 113 r^o.)

2. MESCHIER, s. m., fabricant de mèches, et, en particulier, de cheveux, marchand de cheveux :

Se des chevex n'as a plenté,
Tantost ara un chief enté
De chanvre ou d'autre foureure
Ou d'estrange cheveure,
Maintes fames de cen s'atendent
As *meschiers* qui mont chier lor vendent.
(*Clef d'amour*, p. 91, Tross.)

Gilles Centemars, dit le *meschier*. (*Pièce de 1591*, ap. Delannoy, *Hospices de Tournai*, p. 106.)

MESCHIEF, voir MESCHIEF.

MESCHIN, *mescin, mesquin, messin, mischin*, s. m., jeune homme, jeune gentilhomme :

Qui tot se painent de garder le *mescin*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 32^b.)

Tu es *meschins* et jones chevaliers.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., II, p. 138, P. Paris.)

Tres bien lo sevent et viollart et *meschin*.
(*Id.*, 1^o chans., XIII, p. 33.)
Au roi de France avoit .i. franc *meschin*,
François l'apelent le mancel Gibouin.
(*R. de Cambrai*, 99, A. T.)

L'uns l'enseyned, beyn parv *mischin*.
(ALBERIC, *Alex.*, 88, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Fierement se requirent ambedoi li *mesquin*.
(*Ronciss.*, p. 194, Bourdillon.)

Et ot en sa compaignie maint orguillox *meschin*.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 282, P. Paris.)

.i. jor avint que le *messin*
Sans garde lessent.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f^o 320^a.)

Ch'a vous ne s'en puet prendre ne vellard ne *meschin*.
(*Prise de Pampel.*, 1458, Mussafia.) Impr., *meschin*.

Un sien voisin moult le requist
Que il sa maison li vendist,
Mais li *meschins* vendre ne voll.
(*D'un Homme qui commende son avoir*, Richel. 19152, f^o 8^a.)

— Adj., jeune :

.... A loi d'ome *meschin*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 97^c.)

Or faites pais, por Dieu ki ne menti,
Si vos dirai d'un dâmoisel *meschin*,
Cuis ot a non, estrais fu de franc lin,
Frere Beneoit au corage enterin.
(RAIMB., *Ogier*, 6966, Barrois.)

MESCHINAGE, *meschinnage, mechinaige, machinaige*, s. m., domesticité, service domestique :

Et tout einsinc une des serors, s'ele s'en estoit alee en *meschinnage* ou en autre leu ailleurs por soi jouer et por faire sa volenté. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXLIX, p. 279, Viollet.) Saint-Martin, I, 140, *meschinnage*.

Et tout ausi de la suer, tout ait ele esté en *machinaige* et fet de soi sa volenté. (*Id.*, I, CXLIV, p. 278, var., Viollet.)

Si aucun homme coustumier avoit enfans... ou filles qui fussent alles en *mechinaige* ou ailleurs pour faire leur volenté. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 176, Beaulemps-Beaupré.)

MESCHINE, *mechine, meschiene, mescine, mesine, mesquine, meskine, mequesne, moichine*, s. f., jeune fille :

Au matin lievent *meschines* et pucelles.
(*Garin*, ap. Duc., *Mischinus*.)

Com nostre fix remaigne en terre,
Et que il ne prènge a oissour
Cele *mescine* Blanceflour.
(*Floire et Blanceflour*, 1^o vers., p. 14, var., du Mériel.)

Neis les joneles *meschines*
Lor novel ami tant amoient,
A fu ne a fer ne cremoient
Abandoner lor cars virgines.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, cxcv, 9, Van Hamel.)

Richiers i est venuz vers la jantiz *moichine*.
(*Floer.*, 1639, A. P.)

Du monde avez du tout laissé la haste
Ou vous fustes jadiz juene *meschine*.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 206^a.)

— Femme ou fille de noble extraction, dame, demoiselle :

Genevre prist, l'en fist roine,
Une cointe et noble meschine ;
Belle estoit et courtoise et gente,
Et aux nobles romains parente.
(Brut, 1^o 73 v^o, col. 2, ap. Ste-Pal.)

.... D'une meschine ot .i. fil,
Cyproete, ce dient cil,
Avoit la damoisele a non,
Et fille estoit d'un haut baron.
(Mousk., Chron., 13891, Reiff.)

— Fille ou femme attachée au service
d'une autre, servante :

Une de nos meschines al lit ares,
Trestoute le plus bele que quesires,
U toute la plus laide, se miex l'ames.
(Aiol, 1028, A. T.)

N'est nus qui chascun jor ne pinte
De ces tonneaus ou quartie ou pinte,
Ou mui ou setier ou chopine,
Si cum il plect a la meschine,
Ou plaine paume ou quelque goute
Que fortune ou bec li agoute.
(Rose, 6851, Méon.)

Avoit eu a son siervice
Une meschine bele et blonde.
(Mousk., Chron., 737, Reiff.)

S'en est entree en une glise,
Et ses meschines autresi.
(De Sainte Ysabel, ap. Jub., Œuv. de Ruteb., II, 402.)

Por ce doit on, en tix cas privés, examiner diligamment les meschines chascun a par soi. (BEAUM., Cout. du Beauv., c. XXXIX, 46, Beugnot.)

De tenir trois freres et une donnee, et leur donner leurs vivres et necessitez, d'y tenir mequesne... (1398, Slype, ap. Manner, Commanderies, p. 731.)

Se comparut... meschine a la demiselle vesve de Pierart le Fevre. (1428, 2 Reg. des Consaux de Mons, 1^o 48, Arch. Mons.)

Les deux meschines de l'enfermerie. (Compt. de l'hôp. N.-D., 1453-1454, 5^o somme de mises, Arch. Tournai.)

Et fit partir environ trois cens hommes d'armes, la lance sur la cuisse, sans varlet ou meschine. (OL. DE LA MARCHE, Mém., I, 35, Michaud.)

Entre les autres damoiseilles, chamberieres et servantes de son ostel, celle ou Nature avoit mis son entente de la faire tres belle, estoit meschine, faisant le mesnage commun, comme les litz, le pain, et autres telz affaires. (LOUIS XI, Nouv., XVII, Jacob.)

Il n'est point plaisance pareille,
Au monde, ne (de) plus bel accueil,
Quant ung serviteur a bon vueil,
A guerroyer a la meschine.
(Debat de la Nourr. et de la Chamber., Anc. Th. fr., II, 433.)

— Concubine :

Ses fiuz Grimoarz ot un fil d'une meschine. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., 1^o 99d.)

Je ne veul pas qu'elle mue l'estat des preudes femmes et des bonnes dames de honneur de France et de ce pais qui n'ont pas prins l'estat des amies et des meschines aux Angloys et aux gens des compaignes. (Liv. du Chev. de La Tour, c. XXI, Bibl. elz.)

Une meschine de prestre, perseverant en son pechié jusques a la mort, sachiez pour vray comme Euvangile qu'elle est chevalet au dyable, et ne convient prier

pour elle. (Evang. des Quen., p. 59, Bibl. elz.)

— Meschine de vie, fille de mauvaise vie :

En maintes manieres s'en deguisa, une fois a pié et l'autre a cheval, une fois en maniere de jugleresse et de meschine de vie. (Gr. Cron. de Fr., Loys le Gros, II, P. Paris.)

— Meuble servant à tenir la vaisselle, servante :

Un hattier, une mesquine, une louche. (Cout. de Valenciennes, Nouv. Cout. gén., II, 257.)

Suivant Prévost, dans son Manuel Lexique, « le mot méquine, servante, s'est conservé dans quelques provinces, pour le même usage. En Artois, le peuple prononce mequaine. » De nombreux patois ont gardé ce mot jusqu'à nos jours. Nord-Est, meschine. Wallon, meskène. Rouchi, méquène. Pic., méquène, mekine, servante. Les Picards ont souvent à la bouche ce proverbe : Ce qu'aime la méquène, on le mange sept fois la semaine. Hte-Norm., vallée d'Yères, mekaine, servante au sens de meuble.

MESCHINER, VOIR MECINER.

MESCHINESTE, VOIR MESCHINETE.

MESCHINETE, — dite, — elle, — este, meskinete, mesquinete, mescinete, mechinete, s. f., dim. de meschine, jeune fille :

Quant entendi la meskinete
Piorant revint a la viellete.
(Del Usteric, Richel. 15212, 1^o 134 v^o.)

La meschinete de .iiii. anz.
(GEOFF., .VII. Estas du monde, Richel. 1526, 1^o 34^o.)

Car il virent la meschineite
Dou puis aval sus amont treite.
(J. LE MARCHANT, Mir. de N.-D., ms. Chartres, 1^o 24^o.)

Dix ! fait il, con grans damages de si bele mescinete s'il l'ocient ! (Aucassin et Nicolette, p. 18, Suchier.)

.... Se ce est vallet
Si li (à l'enfant) quiert baquet,
Et se c'est mechinete
Si li quiert tinete.
(L'Oustillemant au vilain, Richel. 1593, 1^o 213^d.)

Je sui une meskinete
Nue de dras et povrete.
(GILÉD. DE BERNEV., Chans., Vat. Chr. 1490, 1^o 112 v^o.)

Une de ces .ii. meskinetes. (Charte de 1283, Moreau 206, 1^o 118 r^o, Richel.)

— Petite servante :

Il est acordé que nul mestre du mestier ne pueent prendre nule meschinete estrange por aprendre ou mestier desus dit. (EST. BOIL., Liv. des mest., 1^o p., XXV, 45, Lespinasse et Bonnardot.)

Conclud et se determina d'envoyer sa petite meschinete devers luy. (LOUIS XI, Nouv., c, Jacob.)

Mariette Cornuel ditte mesquinele. (1552, Reg. St Nic., n^o 401, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Pic., mekinete, petite servante. En ancien

wallon, on appelait méquennette l'homme qui fait le travail de servante.

Cf. Hécart, Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes, p. 208.

MESCHITE, — dite, mesq., mosquete, musquette, s. f., conservée sous la forme mosquée :

Ils ont si tres grant reverence aux sains lieux qu'ilz appellent musquettes que jamaiz n'y entreroient fors deschaux. (J. LELONG, le Liv. des peregrinations, ms. Berne 128, 1^o 278^b.)

.... Es mesquites
Des maiges de grant renommee
De Babillonie et de Caldee.
(J. LE FEVRE, la Vieille, I, III, v. 5364, Cocheris.)

Nul n'en sera exempt ne quite,
Moustier, synagogue, meschite,
Et toutes lois de tous languages
Y ont mis et metent leurs gaiges.
(Poésie de 1376, ap. Duc., Meschita.)

Une musquette, que nous appelons eu nostre languaige ung oratoire. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

La mesquite de Cordes. (Ib.)

Seigneurs, allons le recevoir
Et nous ferons honnestement.
Magister, montez vistement
Au plus hault de ceste mesquite,
Et afin que chascun s'acquitte
Quant aucun venir sortirez
Tout a coup nous advertirez
Affin de non perdre la voye.
(Act. des Apost., vol. II, 1^o 147^e, éd. 1537.)

Saint Loys fist dedier le plus solennel temple de la cité, que les Sarrazins appelloient musquette. (Hist. de la Tois. d'Or, I, 1^o 81, ap. Ste-Pal.)

Il fait destruire leurs temples et musquettes (des Turcs). (LE MAIRE, De la differ. des scismes.)

Et (le Turc) sage les commet comme graves prophetes,
Pour contenir son peuple et garder les musquetes.
(Rons., Œuv., p. 695, éd. 1623.)

MESCHOINE, VOIR MENCONGE.

MESCHOISIR, — coisir, verbe :

— Act., ne pas reconnaître, méconnaître :

Hues le fiert qui pas nel mescoisi.
(Les Loh., ms. Berne 113, 1^o 11^c.)

Huon le fiert, ne l'a pas meschoisi.
(Gar. le Loh., 2^o chans., XII, p. 220, P. Paris.)

Li pastoreaus le chen manace
E li quens ducement l'enbrace
E prie que ses drapelész
Qui ne sunt beaux n'entiers ne nez
Li prest tant que si enemi
L'aient perdu e meschoisi.
(BEN., D. de Norm., II, 28512, Michel.)

Mes Vivien ne l'a pas meschoisi.
(Aleschans, 235, Jonck., Guill. d'Or.)
Baudoins point vers lui, qui nel meschoisi pas.
(J. BON., Sax., civ, Michel.)

Li rois les voit, moult en fu lies,
De fine joie saut en pies
Quant vit Evas, sel mescoisi
Qu'il le tenoit por son ami,
En acolant le trait vers soi.
(Athis, Richel. 375, 1^o 132^c.)

Li quens Bougars de Valence oi dire c'on penderoit Aucassin son anemi, si venoit cele part ; et Aucassin ne le mescoisi mie. (Aucassin et Nicolette, p. 13, Suchier.)

Si ne meschoisi mie
L'aigue qui ert et bele et clere,
L'ombre de la dame qui ere
La riens el mont que miex amot.
(*Lai de l'Ombre*, p. 77, Michel.)

— Absolument :

Atant es vos le bel mulet
Qu'il ot perdu avoec s'amie,
Li las, il ne meschoisi mie,
Ains le connut com .i. denier.
(*L'Escoffie*, Ars. 3319, f° 52 v°.)

— Réfl., ne pas se reconnaître :

Phales fu nes d'Egipte, fuis le roi Faraon;
Quant ot Nabusardan gari de la prison,
Pas ne se meschoisirent entre lui et Clinçon.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 62^c, Michelant.)

— Neutr., mal choisir, choisir le pire :

Ains cuers qui vrestres devient
N'a pas meschoisi.
(*AD. DE LA HALLE, Chans.*, Vat. Chr. 1490,
f° 53 r°.)

Et dient qu'il a meschoisi
Quant d'un garçon fist son ami,
Tant bon chevalier l'atendoient
Qui tant bel et tant riche estoient.
(*Parlon.*, Richel. 19152, f° 142^b.)

MESCIEF, voir MESCHIEF.

MESCIN, voir MESCHIN.

MESCINAL, voir MECINAL.

1. MESCINE, voir MESCHINE.

2. MESCINE, voir MECINE.

MESCINER, voir MECINER.

MESCINETE, voir MESCHINETE.

MESCLAIGNE, s. f., blé méteil :

Une quartie de mesclaigne de cens pour
une terre situee au terreur de la Varenne.
(1418, *Reg. cens. dom. de Nerenx*, Richel.
I. 10125, f° 30 r°.)

MESCLANE, s. f., querelle :

Entr'els i ot levat une mesclane.
(*Gerard de Ross.*, p. 300, Michel.)

MESCLE, voir MESLE.

MESCLEE, voir MESLEE.

MESCLEEMENT, voir MESLEEMENT.

MESCLER, voir MESLER.

MESCLIN, s. m. ?

Quand Baxin l'oït ven, bien conel ou mesclin,
Mes il ne vit nul home pres lu ne de voisin.
(*Prise de Pampel.*, 1012, Mussafia.)

MESCLOZ, s. m., mélange d'orge et d'a-
voine, parfois aussi d'orge et de froment :
Mescloz. (1588, *Recettes*, Arch. Cossonay.)

MESCOGNEU, voir MESCONEU.

1. MESCOGNOISSABLE, adj., qui mé-
connaît, ingrat :

Ne doit il mie estre ingrat ne mescognois-
sable. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 37^b.)
Doncques ne est mie perdu ce qui est
donné a l'ingrat et mescognoissable. (*ib.*,
f° 93^d.)

2. MESCOGNOISSABLE, adj., inconnu :

.i. javelot d'estrange fust
Et de mescognoissable avoit.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 102^a.)

MESCOGNOISSAMMENT, *mesquen.*, adv.,
sans en avoir connaissance, sans le savoir :

Ce qu'en fet mescognoissamment
Plus legier pardon i aiert
A celi qui bien le requiert.
(*EV RAT, Genese*, Richel. 12457, f° 39 v°.)

MESCOGNOISSANCE, -sance, *mescong.*,
mesconn., *mescon.*, *mesquen.*, *mecogn.*, s. f.,
mod. méconnaissance, action de mécon-
naître, ingratitude :

Mesquenouissance.
(*EV RAT, Genese*, Richel. 12457, f° 35 r°.)

Par quoi je pri celui qui Longis de la lance
Feri sus en la croiz par la mesconnoissance.
(*GIR. DE CAMBRAY, Enfances Charlem.*, Dinaux,
Trouv. cambrés., p. 115.)

Nez an fu rois Laumedon
Que je ocis por mesconnoissance.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 7^c.)

Afin que aucun ne puist pretendre iguo-
rance ou mesconnoissance d'icelles mon-
noyes faulses. (1422, *Ord.*, XIII, 14.)

Il se porta a de tels excès de rebellion
et de mesconnoissance envers la dignité
royale et ses magistrats. (*Mém. de Cheverny*,
an 1589, Petitot.)

C'est un escalier fort gracieux pour des-
cendre a la mesconnoissance de soi mesme,
que la faveur d'une bonne fortune. (*L'Est.*,
Mém., 2^e p., p. 655, Champollion.)

Sur la plus chaude colle qu'il venoit de
recevoir des bienfaits de M. de Lorraine,
il s'est allé charger de ceste charge, afin
d'avoir meilleure couleur pour couvrir sa
mécognoissance. (*BRANT, M. de la Noue*,
VII, 223, Lalanne.)

Continuant ses mesconnoissances, il fut
un des principaux ministres qui persuada
a Monsieur, estant a La Rochelle (cela est
bien vray), de s'esmouvoir et de s'en aller
de la compagnie de M. son frère. (*Id.*, *ib.*,
p. 216.)

Pour pardonner de si grandes mescon-
noissances, il ne falloît pas une moindre
amitié que la mienne. (*D'URFÉ, Astrée*, II,
2.)

MESCOGNOISSANT, *mesconnoissant*, *mes-
quenoissant*, *mesconissant*, adj., mod. mé-
connaissant, qui méconnaît, qui ne recon-
naît pas ce qui est, ingrat :

Deus n'en fu pas mesquenoissant,
Mes a moult boen port l'ariva.
(*EV RAT, Genese*, Richel. 12457, f° 33 v°.)

Cil qui est plains de la grace de doctrine,
enluminet par la parole de predicacion les
tenebres de son mesconissant frere. (*Greg.
pap. Hom.*, p. 59, Hofmann.)

..... Vous estes devenue,
Pardonnez moy, un peu mesconnoissante
A vos amis.
(*SAINT GELAYS, Poés.*, p. 306, Bibl. elz.)

MESCOGNOISSEUR, *mescoignoisseur*, s.
m., celui qui méconnaît :

De son bienfaiteur devint mescoignois-
seur de grans biens recheus. (*G. CHASTELL.*,
Chron. des D. de Bourg., III, 95, Buchon.)

MESCOGNOISSEUR, voir MESCOGNOIS-
SEUR.

MESCOINTE, s. m., inconnu :

Com il fust eissuz fors en commun esgart
et eust navré cels que il encontroit et les
mescointes. (*Vie del ben. Just.*, Richel. 818,
f° 302 v°.)

MESCOISIR, voir MESCHOISIR.

MESCOMPTEP, voir MESCONTEP.

MESCOMPTERESSE, voir MESCONTE-
RESSE.

MESCONEU, -congneu, -cogneu, -conui,
adj., inconnu :

Ju suis homo de mesconuiz non. (*Dial.
anime conquarentis*, ms. Epinal, Bonnaudot,
Arch. des Miss., 3^e sér., I, 276.)

Par mesconeuiz leus et divers. (*Trad. de
Beleth*, Richel. I. 993, f° 8 r°.)

Si tu pués, a tuz
E neis as mesconeuiz
Pense de profiter.
(*EVERARD, Distiq. de Dyon. Calo*, ap. Ler. de
Lincy, *Prov.*)

Et s'en ala en estranges et mescongneues
contrees. (*Yst. de Apolon.*, ms. Chartres
411, f° 55 r°.)

Que nulle personne mescong[n]ue, ne
garçon de petit estat, ne entre en nostre
garde robe. (1318, *Ord.*, I, 670.)

De non habergier plus de une nuit per-
sonne mescongneue. (*Ordonn. du senesch. de
Bourges*, fin XIV^e s., Arch. mun. Bourges.)

MESCONGNEU, voir MESCONEU.

MESCONGNOISSANCE, voir MESCOGNOIS-
SANCE.

MESCONNISSANT, voir MESCOGNOISSANT.

MESCONNOISSANCE, voir MESCOGNOIS-
SANCE.

MESCONNOISSANT, voir MESCOGNOIS
SANT.

MESCONNOISANCE, voir MESCOGNOISSANCE.

MESCONUI, voir MESCONEU.

MESCONSEILLIER, *mesconseillier*, v. a.,
donner de mauvais conseils, conseiller de
méchantes choses :

Sire reis, dist Bernart, mult vus mesconseilla
Ki vus loa a Huon de Seigne en la.
(*WACE, Rou*, 2^e p., 2705, Andresen.)

Ki ci vus fist venir mult vus mesconseilla.
(*Id.*, *ib.*, 3403.)

Ki par agait e par engin
Mesconseille sun bun voisin.
(*MARIE, Dit d'Ysopet*, XIII, Roq.)

Dist Renart : Par Seint Nicolas,
Ne te mesconseillera pas,
Que bien m'as ma volenté fete :
Or pos dire ce qu'il te heta,
Que je t'escoteraï molt bien.
(*Renart*, Br. XI, 829, Martin.)

Il savoit bien qu'il ne le mesconselleroient
mie. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722,
f° 33^c.)

Si cuit qu'amours vous ait mesconseillid.
(*Chans.*, Richel. 844, f° 24 v°.)

Et por ce je ne voel mie,
Que tu soies mesconsellie.
(*JACO. D'AN., Art d'Amour*, ms. Dresde, Kört.,
2181.)

... Pour ce je n'en dout mie
Qu'il ne te mesconseilleroient.
(*Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 39^a.)
Incomitio, tias, mesconseillier. (*Gloss. de Salms.*)

Mesconseiller ou malconseiller. (LEON MELLEMA, *Dict. françoys flamang*, éd. 1596.)

MESCONT, s. m., erreur dans un compte:

Au paiement n'a nul mescont.
(*Dou Roi qui racheta le larron*, Richel. 378, f° 11 r°.)

Mestrait et Mescont et Hasart,
Icil en auront bien lor part.
(*De Cortois d'Arras*, 114, Méon, *Fabl.*, I, 360.)

Que il aiment de grant maniere
Mestrait et Mescont et Hasart.
(*RAUL DE HOUDENC, Songe d'enfer*, Richel. 1593, f° 117.)

MESCONTANCE, - anche, s. f., erreur dans un compte :

Eracles l'esgarde a merveille
Car a li riens ne s'apareille
De chiere ne de contenance,
Eracles voit la mescontanche,
Mais or cuident li plus sené
Qu'Eracles ait bien assené.
(*GAUT. D'ARR., Eracles*, ms. Turin, f° 8^c.)

1. MESCONTE, s. m., erreur dans un compte, tricherie en calculant :

Et ki porra vers Dieu tensor
Chelui cui prendra a mesconte?
(*RECLUS DE MOILLIENS, Miserere*, LV, 5, Van Hamel.)

Hasart et Mesconte et Mestrot
Furent la nuit a mon ostel.
(*R. DE HOUDENC, Songe d'enfer*, 156, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 182.)

Hee ! n'essu pas aux accusateurs honte
De eulx danner, et mentir a mesconte,
Pour gens de bien brouiller et mettre en fonte.
(*MARTIAL, Vig. de Chart. VII*, H VIII r°, éd. 1493.)

2. MESCONTE, mecompte, adj., qui compte mal :

Pour quel que je sui roi,
Raisons est, par ma foy,
Que j'alie la seconde (part) :
La tierce, le plus fort
L'aura, je m'en accort,
Se n'en suis je mecompte.
(*Ysopet*, II, IX, Robert.)

MESCONTEMENT, s. m., action de mal compter :

Avec li fa convoitise...,
Usure avec mescontement.
(*D'un Clerc qui vouloit aller en enfer*, ms. Gand, f° 11 r°.)

MESCONTER, - compter, - counten, - cunter, verbe.

— Neutr., se tromper dans un compte :

Tu mescontas a l'aporter.
(*WACE, Rou*, 3^e p., 1898, Andresen.)

La dame molt lor mesconta,
Et lor monnoie refusa ;
Por .iiii. sols c'orent despendus
Paierent il .vi. sols ou plus.
(*Eustach. le moine*, 59, Michel.)

Car Dieus de son bien ne mesconte,
Et povretes ne sache et tire.
(*Dis des Mesdis.*, ms. Turin L V 32, f° 57 v°.)

Renart giete, Renart mecompte.
(*RUTEB., Renart le bestourné*, Richel. 1593, f° 101 r°.)

Si li convient moult qu'il saee bien
conter, car c'est un des plus grans perix
qui soit en l'office de bailli que d'astre ne-
gligens ou poi soigneus de ses contes, por
deus raisons : le premiere si est, porce que
s'il mesconte sor li, li damaces en est siens ;
le seconde, porce que s'il mesconte sor son
seigneur, et on s'en aperchoit, il pot estre
mescreus de desloiauté. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 40, Beugnot.)

Sanz mesconter

Nous couvendra a Dieu conter.
(*WATRIQUET, li Mireors aux princes*, 693, Scheler.)

Je gaigne et pers, mescontant par sepmaine.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 209, Champollion.)

— Act, omettre :

Que tant de biens nous en fist une
Que des autres, a voir conter,
Doit on tout le mal mesconter.
(*J. DE CONDÉ, Pour quoi on doit femes honorer*, 10, Scheler.)

Tous je les vis a la dance nouvelle,
Sans mescompter le tres preux champion
Dit Hannibal vaincu par Scipion.
(*OCT. DE S. GEL., Sej. d'honn.*, f° 61 v°, éd. 1526.)

— Tromper :

Mais gardez qu'on ne vous mesconte,
Car par ce le plaisir descroit.
(*Liv. des cent ballades*, Richel. 2201, f° 37 v°.)

— Réfl., se tromper :

Je voys bien que vous vous mescontes en
ceste maniere. (PALGRAVE, *Esclairc.*, p. 633, Génin.)

— Infin. pris subst., action de se tromper dans un compte :

Au conter n'ies tu point laniers
N'au mesconter, s'on te veut croire.
(*J. BOU., li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. à., p. 182.)

— Mesconté, part. passé, mal compté :

De deners mescontez ne grace ne grez.
(*Prov. de France*, ap. Ler. de Liacy, *Prov.*)

MESCONTERESSE, - compteresse, s. f.,
femme qui cherche à tromper en faisant
un faux calcul, un compte inexact :

C'est une faulse serrurriere
Aussi tres faulse monnoyere
Et une poitevineresse
De deniers mescompteresse.
(*DEGUILLEVILLE, Trois Pelerin.*, f° 59^d, impr. Instit.)

Ce est une poitevineresse et une mescon-
teresse de deniers. (ID., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 103 v°.)

MESCOPE, - coppé, adj., coupé à tort,
abusivement :

Aussi sur plusieurs choses en quoy nous
povoyons estre tenuz a nostredit neveu,
tant a la cause de ses edefices non souffi-
samment retenus comme de ses bois mes-
coppes du temps que nous avons tenu le
baif de lui. (1357, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 337 r°.)

Morv., mécopé, mal coupé.

MESCORDER, v. n., détonner :

Je mescorde. — I disgre, I agre a mysse,
as syngars do, or one note with an other ;
or any other thyng. (PALGRAVE, *Esclairc.*
de la lang. franç., p. 519, Génin.)

MESCORRE, v. impers., arriver malheur :
S'il mesjuge il en mescorra.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 151^d.)

MESCOUNTER, voir MESCOUNTER.

MESCOUP, s. m., coup donné injuste-
ment, mal à propos :

Il est trop battu de beaucoup ;
Sa mort de rien ne vous prouffite ;
Ce qu'il souffre c'est par mescoup.
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 384, var., A. T.)

MESCOURAGIER (se), v. réfl., se décou-
rager :

Mais cest orgueil qui le pourmaine,
Il est fier et de hault couraige
Ne de rien ne se mescouraige.
(*ELOY DAMERNAL, Livre de la deablerie*, f° 35^c, éd. 1507.)

MESCOURTOIS, adj., qui est courtois
mal à propos et maladroitement :

Cil qui tient le mileu a vivre entre les
gens est apeles amis et hom plaisans ; et
cil qui en ce se desmesure sanz profit est
apelez mescourtois. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 273, var., Chabaille.)

MESCRANDRE, v. a., cesser de
craindre :

Les mescreans ne devoient sainnement
villener ne mescrandre ce que par erreur
ils adouroient comme Dieu tout puissant.
(A. CHART., *l'Esper.*, OEuv., p. 310, éd. 1617.)

MESCRANCE, voir MESCREANCE.

MESCRANDISE, voir MESCREANDISE.

MESCREABLE, mescreyable, adj. et
subst., qui ne croit pas, mécréant :

Ki mescreable sunt ne seient eshalciet en
els meemes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXV, 6, Michel.)

Li mescreables acertes habiterent en se-
chedez. (*Id.*, LXVII, 7.)

Makaires le salue, li quivers mescreable.
(*Aiol*, 9591, A. T.)

.... Li gloton mescreable.
(*Prise d'Orange*, 1051, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Or si sont eslaissiet li felon mescreable.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 78^b.)

Saint Lorenz dit al mescreable :
Oh! tu, membre de deable...
(*De S. Laurent*, Richel. 19525, f° 4 r°.)

Et la fause gent mescreable.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible*, Richel. 401, f° 208^d.)

— En parlant de choses, fâcheux,
pénible :

Adonques ces dommages et males aven-
tures nos François douloreusement con-
traignans, la necessité inevitable et mes-
creable les amena a ce que il se depar-
tissent et remuassent de ce lieu. (*Grand. Cron. de Fr.*, Loys, roy de France et de Navarre, I, P. Paris.)

Ne volt delessier sa durté
Ne la mescreable obscurté
Qui li estoit el cuer entree.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 129^a.)

— Incroyable :

Il est mescreable que nous soyons seuls
produits en estat defectueux. (MONT., *Ess.*,
l. I, c. XXXVI, f° 93 r°, éd. 1588.)

Je dirai tel engendrement de vers a soye n'estre *mescreyable*, puis que toute corruption est commencement de generation. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, V, 15, éd. 1805.)

MESCREABLETÉ, s. f., qualité de ce qui est incroyable :

Pour cause de la *mescreableté* de nostre resurrection. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 93^d.)

MESCREANCE, *meceance*, *mescrance*, *mescranche*, *mescroiance*, s. f., incroyance, incrédulité, défiance :

Et quels que fust lor *mescreance*.

(*Brut*, ms. Munich, 3547, Vollm.)

Et les ostoit de la *mescranche*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 69^a.)

La *mescrance* des ieus. (*Greg. pap. Hom.*, p. 75, Hofmann.)

.... Cians qui prenent penitance, Mais gardent soi de *mescreance*.

(*Vie de Marie Egyptienne*, Richel. 23112, f° 334^d.)

Car ceu ke pot ont de sciencie Sont tuit cheut en *mescreance*.

(*Dolop.*, 11581, Bibl. elz.)

Dedans ces ymaiges parloient Li diable, ki enseignoient A toutes les gens nigromance Et metoient en *mescreance*.

(*Id.*, 12444.)

Pardonne moi ma *mescreance*.

(*Roman de Saint Fanuel*, 3549, Chabaneau.)

Et chei en une grant *meceance*, tel qu'il ne creoit nului. (MÉN. DE REIMS, 239, Wailly.)

Mes lis estoit fais en mon paveillon, en tel maniere, que nus ne pooit entrer ens, que il ne me veist gesir en mon lit, et ce fesoie je pour oster toutes *mescreances* de femmes. (JOINV., 502, Wailly 1874.)

Mescreance, incredulitas. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7084.)

Or donc n'ont ilz null' excusacion de peché de *mescreance*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 137^{re}, impr. Maz.)

Qu'il plaist a Dieu de reveiller ces barbares du profond sommeil d'une *mescroiance*... (YVES, *Voy. dans le Brés.*, II, Denis.)

Soit qu'il y ait de la *mescroiance* avec l'effect, soit qu'il n'y ait sinon l'effect. (JACQUES GAULTIER, *Estat du christianisme*, p. 319, éd. 1609.)

— Erreur de fait :

Qui promet aucune chose a payer par *mescreance*, ja soit ce que il s'y oblige par escrit, neantmoins puisqu'il sera fait a apparoir par mal engin, il a action de condiction indue, et s'en puet on deffendre. (BOUR., *Somme rur.*, p. 377, éd. 1611.)

MESCREANDISE, - *disse*, *mescreantise*, *mescroiandise*, *mecr.*, s. f., défiance :

Adont se comença a douter de traison et entra en une *grande mescreandise* telle qu'il ne creoit nului. (*Chron. de Rains*, c. xviii, L. Paris.)

Si vint au roy et print congié et lui dit qu'il ne vouloit pas demourer a son hostel en *mescreantise* ne en souppéhon. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 53^{re}.)

— Incrédulité en matière de foi, fausse

croiance, idolâtrie, paganisme, hérésie, impiété :

Or n'iert il mais ki se combat

Ne ki *mescreandise* abate.

(Mousk., *Chron.*, 8824, Reiff.)

.... Et le pape conta

La *mescreandise* de çaus.

(*Id.*, *ib.*, 28230.)

Li dampné qui estoient mort en lor pechié et en lor *mescreandise*. (*Les Art. de la foi*, Richel. 22932, f° 25^a.)

Quant li Sarrazin furent gités hors des sainz leus et la citez fu espurgée de la *mescreandise*. (GUILL. DE TYR, II, 200, P. Paris.)

Et les autres qui en lor *mescreandise* demorerent occistrent. (*Cron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 142^a.)

Toutes manieres de creances sont erreurs et *mescreandises*, et elle seule (la foi chrétienne) surmonte en ciel les anges et les archanges. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charlemaines, IV, 6, P. Paris.)

Certaine chose est ou que tu n'as pas encore ostée du tout ta *mescroiandise*, ou que tu gardes encore aucuns ydoles. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 43^b.)

Les martyrs... par leur mort ont trouvé l'entrée de perdurable vie, et triomphé sur la *mescreantise* des vivans. (ALAIN CHARTIER, *L'Espèr.*, p. 286, éd. 1617.)

Gardez qu'aucuns de vous n'ait mauvais cœur et *mescreandise* de soy partir de Dieu vivant. (Bible, Paul aux Hebreux, ch. 2, éd. 1543.)

Tous ceux qui sont mal renommés de parjure ou de *mescreantise*. (GUILL. TERRIEN, *Comm. du droit civil observé en Normandie*, p. 393, éd. 1654.)

— Faute :

La afinera sa travaille

Senz *mescreantise* e senz faille.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 2935, Michel.)

— Au plur., dans le sens d'actes d'impieété :

Par leur grant *mescreandisses*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 14^{vo}.)

Et des lrons commencierent les *mescreandises*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 30, var., Chabaille.)

MESCREANTISE, voir **MESCREANDISE**.

MESCREMOIR, v. n., éprouver une mauvaise crainte :

Senz *mescremoir* et sanz doter.

(HOCCE DE BERZI, *Bible*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 107^b.)

MESCRERE, voir **MESCROIRE**.

MESCRESE, voir **MAIGRECE**.

MESCREU, part. passé, dont la croissance a été arrêtée :

Ce fu uns nains petis et *mescreu(s)*.

(AUBER, p. 159, Tobler.)

Un lievre *mescreu*. (THEVET, *Singul. de la Fr. antarctique*, c. xxxiii, éd. 1558.)

MESCROIANDISE, voir **MESCREANDISE**.

MESCROIANT, - *oyant*, *mecr.*, adj., mécréant :

Sachies que homme qui par adultere

rompt son mariage est moins prisé que ung juif ou *mescroiant*. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 105, Bibl. elz.)

Il estoit *mécroiant*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, 233, éd. 1556.)

Princes *mescroians*.

(CHASSIGN., *Ps.*, XLVII, éd. 1613.)

Et encore au xvii^e s. :

Saint Paul annonçoit aux fideles de son tems qu'il leur enseignoit une doctrine qui passeroit pour folie aupres des Gentils et des *mecroyans*. (LE VAYER, *Hom. acad.*, XXVI.)

MESCROIEMENT, - *ant*, s. m., incrédulité :

Et gel croi, lasse l sans nul *mescroiement*.

(*Amis et Amiles*, 1318, Hoffmann.)

MESCROIRE, *mescrere*, verbe.

— Act., ne pas croire, refuser de croire, en parlant de personne :

Ne vous en *mesquerroie* a pieche.

(*Li Jus Adan*, Th. fr. au moy. âge, p. 61.)

Moult fut joyeux le roy Uterpandragon de ce que Merlin avoit fait de ses barons, et le pria qu'il en fist encores autant s'ilz le *mescreoyent* plus. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 124^a, éd. 1498.)

C'est moindre mal de *mescroire* Dieu que s'en mocquer. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. 8.)

Et encore au xvii^e s. :

On en pourra gloser ; on pourra me *mécroire*. (LA FONT., *Cont.*, Fiancée du roi de Garbe, éd. des Fern. gén.)

On doutera de ce dernier point-ci ;

Mais il ne faut telle chose *mécroire*.

(*Id.*, *ib.*, Aveu indisc.)

— En parlant de chose, refuser de croire, révoquer en doute :

Oil voir, oncle, ja mar le *mescrerez*.

(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 23^d.)

Por Alori, ja mar le *mesquerres*,

Fui jo, signor, ens en l'estor mortel.

(RAIMBERT, *Ogier*, 918, Barrois.)

Armes ot bonas, ja mar le *mesqer[r]ez*.

(*R. de Cambrai*, 4354, A. T.)

Nos somes né d'Ardane, ja mar le *mesqueres*, Fil Aymon de Dordon, ki preus est et senes.

(*Quatre fils Aym.*, p. 120, Tarbé.)

C'est voirs, ne le *mescreez* mie.

(*Dolop.*, 12686, Bibl. elz.)

Tres bien vous di, ja mar le *mesquerres*.

(*Ituon de Bord.*, 3183, A. P.)

Et qui l'estorie en *meskeroit*

Il i alast, ses i veroit.

(Mousk., *Chron.*, 3690, Reiff.)

Li *mescreant* Gius qui *mescroient* la doctrine Jhesucrist. (*Psaut.*, Muz. 258, f° 9^{vo}.)

Et porce que Deus savoit bien qu'il les *mescroiroient* (ses paroles) leur dist il : Veez, ge sue Deus. (Ms. Orl. 374^{bis}, f° 20^d.)

Les propres condamnations *sont* toujours accrues, les louanges *mescrues*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, f° 403^{vo}, éd. 1588.)

Tous les anciens se sont mescomptés, pensans avoir trouvé la mesure de la terre habitable et compris toute la cosmographie, sauf quelques isles escartées, *mes-*

croians les antipodes. (CHARRON, *la Sagesse*, l. II, ch. II, p. 315, éd. 1601.)

— Neutr., être incrédule :

S'il a aucun lai qui *mescroïe* en le foy. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, II, 2, Beugnot.)

Mout desplut a l'abé et a tout le couvent quant il virent que le frere *mescreoit* et estoit en erreur. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 42 r°.)

Telle estoit la volenté de Dieu, contre laquelle nul homme quel qu'il soit ne doit *mescroire*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 319.)

Mécroïre, actif et neutre, appartient à la langue moderne, au sens de refuser de croire; mais il ne se dit plus guère que dans cette phrase proverbiale : Il est dangereux de croire et de *mécroïre*.

— Réfl., ne pas croire, être incrédule :

Se mescrut et desespera.

(Guor, *Bible*, 1888, Wolfart.)

— Act., soupçonner :

De menchange n'iers *mescreux*.

(Brut, ms. Munich, 714, Vollm.)

Ja Dieu ne place que *mescroïe*

Ne vos ne lui de cest afere.

(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 22^b.)

Sire, dist il, foi que vous doi,

De mes compaignons vos *mescroït*

Que vos ne les aies ocis.

(*Durm. le Gal.*, 5773, Stengel.)

Mi chevalier et ma gent

Me *mescroïent* errament.

(*Ib.*, 11511.)

Or nous ledenge, or nous mesame

Jalousie qui nous *mescroït*.

(*Rose*, 3664, Méon.)

Onc si prode fame ne virent ;

Tous jors a bien fait sans recroïre,

Por ce ne la doit nus *mescroïre*.

(*Ib.*, 9762.)

Et se il avenoit que aucun chevalier fust *mescreu* d'avoir cel oiseau. (*Ass. de Jer.*, t. II, p. 374, Beugnot.)

Il pot estre *mescreus* de desloiauté. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 10, Beugnot.)

Ne puet dormir ne jor ne nuit,

Moult het Alout et son deduit ;

Ne seot que face, ne comment

Ele ait pris d'Alout vngement

Qui le *mescroït* a si grant tort.

(*Flabel d'Alout*, 35, Montaignon, *Fabl.*, I, 256.)

De sa mort fu la renommee

Qu'elle ot esté empoisonnee,

Ne sai s'il fu de cui seu,

Mes un moine noir *mescreu*

En fu, c'est l'evesque de Troie

En Champaigne.

(GOD. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 74.)

Requis queles personnes ilz souspeçonnoient d'avoir faites lesdites larrécins, dient en leur conscience qu'il ne scevent qui en *mescreve*. (*Reg. du Chât.*, I, 214, Biblioph. fr.)

Que l'en lui a osté derechief le dit argent et qu'elle n'en *mescroït* autre que le dit Perinet. (1390, Arch. JJ 138, f° 207 v°.)

Li cuens prist .i. morsiel, si dist au roi : Sire, vous me *mescrees* de la mort vostre frere ; mais si puissé jou passer cest morsiel, que jou en sa mort coupes n'oi. (*Hist.*

des ducs de Norm. et des rois d'Anglet., p. 61, Michel.)

Au premier morceau que Govyne voulut mettre en sa bouche, il dist au roy : Vous me *mescrees* de la mort de vostre frere, mais ce morceau me puisse estrangler se j'ay coulpe en sa mort. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 50 r°.)

Si en pourries estre mal renommee et *mescreue* de blasme. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 107 v°.)

Et quelx gens estes vous d'Escoce ? Nourmes vous ; autrement vous estes tout mort, car nous *mescreons* que vous ne soïes Engles. (FROISS., *Chron.*, I, 430, Luce, ms. Amiens.)

Quant il me eut espousee il me tint au commencement bien chiere, mais ne demoura gaires qu'il me commença a dire de villaines parolles, et s'il avenoit que aucun chevalier venist en nostre hostel et je le regardasse il lui en desplaisoit et me *mescreoit* de chacun. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 114, éd. 1488.)

Et fuit trouves depues c'ons avoit fandu ledit Thiriat la teste d'une haiche, et tellement que le dit prebtre fuit *mescreu* de ce avoir fait. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

Et, villain, esse la façon

De *mescroïre* ainsi que sa femme

Soit si malheureuse ou infame ?

(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 133.)

Guy le Boutellier fut *mescreu* d'avoir faict soier ledit pont et d'en avoir adverty les Anglois. (S.-REMY, *Mém.*, ch. XCI, Buchon.)

Les meurtriers, apres avoir fait leur coup, evaderent a la faveur de la nuit, et ne pouvoit on qui *mescroït* de ce crime (SOUCHET, *Hist. du diocese de Chartres*, IV, 2, Soc. arch. d'Eure-et-Loir.)

Par ma foy, mon oncle, si vous avez perdu quelque chose dans le jardin, je n'en *mescroït* que le cordonnier. (NICOL. DE TROYES, *Grand Parang. des Nouv. mar.*, p. 12, Mabilley.)

Le veneur ne disoit jamais d'un ton affirmatif : J'ai vu, j'ai connu, j'ai trouvé ; mais seulement je *mescroït*, c'est à dire je pense, je soupçonne d'avoir vu. Telle étoit la formule consacrée de tout temps dans l'ordre de la vénerie. (Lacurne de Sainte-Palaye, *Mém. sur la Chasse*, II.)

— Réfl., se *mescroïre* que, soupçonner que :

Gregoire sovent la regarde ;

Mais ne se done nule garde,

Ne tant ne quant ne se *mescreit*

Que la dame sa mere seit.

(*Vie du pape Grég.*, p. 56, Luzarche.)

Foi que je doi a sainte Crois,

Dame, je crienc et me *mescroït*

Qu'a présent ne vous fourvoyes.

(FROISS., *Poés.*, II, 39, 1326, Scheler.)

— *Mescreu*, part. passé et adj., mécréant, infidèle :

Or n'ai mais garde de païen *mescreu*.

(*Alisc.*, 1317, A. P.)

Cil conquist la terre sor la gent *mescreue*.

(*Chans. d'Antioche*, III, 5, P. Paris.)

Comment fut mené Jhesucrist

A Herode le *mescreu*.

(GEOFF., *viii. Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 4^b.)

Qui char d'omme mengent crue
Et bestes comme gent *mescreue*.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 99^d.)

Et li prestre respont, plein d'ire :

Cheitive, com ies deceus,

Inobediens, *mescreue*.

Feau conseil as tu creu,

Le deable t'a mal plet meü.

(J. LE MARCH., *Mir. N.-D.*, ms. Chartres, f° 39^d.)

Avec nous l'emmenoiert li païen *mescreus*.

(*Gaufrey*, 881, A. P.)

Par no gent est deffenjue

Encontre le gent *mescreue*

Sainte eglise et crestiliantes.

(*Ren. le Nouv.*, 7841, Méon.)

— Sans foi, trompeur :

Les manaches d'Uedon le *mescreu*.

(*Auberi*, p. 211, Tobler.)

— En parlant d'un dieu, faux :

Va, si guerpi ta loi et ton Dieu *mescreu*.

(*Elie de St Gille*, 745, A. T.)

— S. m., mécréant :

Mal gueredon en ont li *mescreu*.

(*Aiol*, 3055, A. T.)

Ceus de France, et les *mescreus*,

Entrassailir granz aleures,

Au plus haut des creneleures,

Et maumetre fer et acier.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, 1483, t. I, p. 82, Buchon.)

Bessin, *mécroïre*, ne pas croire. Morv., *mécru*, s. m., individu suspect en matière de religion ou de morale, entaché de sorcellerie.

MESCROY, s. m., t. de chasse, la perte de la piste :

Soit en chemin, *mescroï* ou chasse.

(HARDOUIN, *Tres. de Vanerie*, p. 5, Michelant.)

Encore deves corner *mescroï*

Quant vos chiens sont en grant effroy

De leur cerf, qui cuident perdu ;

Car tieulz chiens sont esperdu

Qui ayment ases mieux le change

D'une biche ou brocart estrange

Que la chasse du cerf premier.

(*Ib.*, *ib.*, p. 23.)

MESCROYABLE, voir MESCREEABLE.

MESCROYANCE, voir MESCREEANCE.

MESCUIDERIE, s. f., outrecuidance, présomption :

Bon rois, ce dist Gerart, por Dieu le fil Marie,

Ne devez esgarder se j'ai fait me folie,

Car je suis jones hons et en *mescuiderie*,

Se me font faire chou cuidier et ma sottie.

(*Hist. de Ger. de Blac.*, Ars. 3144, f° 234 v°.)

MESCUNSEILLIER, voir MESCONSEILLIER.

MESCUNTER, voir MESCONTER.

MESDEVENIR, v. impers., arriver malheur :

Si est que de vos *mesdevienge*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 31628, Michel.)

MESDICT, voir MESOIT.

MESDIRE, s. m., médisance, calomnie, mensonge :

Murmures, maledictions et *mesdires*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 66^a.)

MESDISEUR, s. m., homme médisant :
S'ilz n'estoient nulz escouteurs il ne seroit nulz *mesdiseurs*. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 39 v°.)

MESDISON, - *isson*, s. f., médisance :
Mesdisson, Obtrectatio, Maledicentia. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Malgré leurs envies, chiquaneries, pedanteries, *mesdissons*. (DU HAILLAN, *État des affaires de France*, f° 2 r°, préf., éd. 1580.)

Taschant par artifice rende sa *mesdison* et contention innocente. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 15 v°, éd. 1594.)

Mesdisson, misseginge. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

MESDISSON, voir **MESDISON**.

1. **MESDIT**, adj., médisant :

Or sai je bien que vous l'avez porquis,
Car toujours estes outrageus et *mesdis*.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., v, p. 149, P. Paris.)

2. **MESDIT**, - *dict*, *medit*, s. m., médisance, calomnie, mensonge :

Garde ta bouke de *mesdit*
Et de mentir et de glouter.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, LXXV, 2, Van Hamel.)

Et dit qu'il est tut prez del *mesdit* adreer ;
Et voleaters fera tut droit al chevalier.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 15 r°.)

Tantost cil doulereus maufé...
S'escourserent par toutes terres,
Semant descorz, contenz et guerres,
Mesdis, rancunes et haïnes.
(Rose, Richel. 1573, f° 80^d.)

Mesdis, rancunes et haynes.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 73^a.)

Ne pouoit l'ostel aprochier
Mesdis, envie ne orgueus.
(*Couronnement Renart*, 74, Méon.)

Je ne voeil de par moi qu'il i ait traison,
Ne meffet ne *mesdit*, se parmi le voir non.
(*Doon de Maïence*, 9510, A. P.)

Ce sont mensonges et *mesdis*,
Faulx tesmoingnages et despitz.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelierin.*, f° 180^e, impr. Instit.)

5 sols de Johanein pour un *mesdit* a
Jacommait. (1390-92, Arch. Meuse, B 1042,
f° 24.)

Tu nous as departillez en reproche et
en *mesdit*. (*Bible*, Baruch, ch. 3, éd. 1543.)

Et s'il n'y a heresie en ses faictz
Ilz ne sont plains que de *mesdiciz* infectz,
Ou de scandalle, ou d'injure, ou d'envie,
Ou de brocardz sur gens de bonne vie.
(MATT. DE BOUTIGNI, *le Rabais du Caquet de Marot*,
à la suite des *OEuv. de Marot*, VI, 93, éd. 1731.)
Obstiné en *mesdis*.
(*Id.*, *ib.*, p. 89.)

Car vituperes et *mesdiz*
Sont mieulx receuz que les bien ditz.
(*Epist. à Marot*, à Sagon, et à la Hueterie, *ib.*,
p. 142.)

..... Compagnon, il vaut mieux
Mepriiser les *mesdits* de tes sots envieux.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, III, éd. 1573.)

Le *medit* doit, respon je, estre puni ?
(VAUQ., *Sat.*, à M. de Chiverny, éd. 1612.)

Les soupçons envieux, les *medits*, la rancœur
Des nostres me faisoit tout refroidir le cœur.
(*ib.*, *Art poet.*, II, Genty.)

MESDITE, s. f., médisance, calomnie,
mensonge :

Or avez bien oi le droit
Et la *mesdite* de Renart,
Plus est lerres de Méviart.
(Renart, 9598, Méon.)

MESDLER, voir **MEDLER**.

MESDONNER, verbe.

— Act., donner mal, ou mal à propos :
Mesdonner. To misgive, or bestow
amisse. (COTGR., éd. 1611.)

— Réfl., en parlant d'une femme, se
livrer, se déshonorer :

Et heust on prins la moities des femmes
de Metz, devant c'ons heus cuidies qu'elle
deust telle chose faire ; car elle estoit tant
devote et tant simple que femme puist
estre, et ne *s'avoit* oncques *mesdonnes*,
forque depuis deux ans que le dit clerck
avoit alles demorer leans, qu'elle fuit
tentee de l'anemy. (J. AUBRION, *Journ.*,
an 1474, Larchey.)

MESDOUBTER (se), v. réfl., se douter :
Si ce n'est que le dit de Wirtemberg ait
bref secours, dont l'on *se mesdouble*, et des
coustes dont vous ay derraint escript que
les armées se faisoient. (10 avr. 1518,
Lett. de J. de Marnix à Marg. d'Aulr., Né-
goc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 410,
Doc. inéd.)

MESE, voir **MAISE**.

MESEAU, voir **MAISEL**.

MESEAU, voir **MESEL**.

MESEAU, voir **MESAISE**.

MESECLE, voir **MASSACRE**.

MESEE, s. f., assemblée du corps de
ville de Niort, vieux mot dont nous n'avons
recontré d'ex. qu'au commencement du
XVII^e s. :

Lesdits particulliers qui ont leurs can-
naux es dites murailles seront appelez par
devant nous, a la prochaine *mesee* de ceans,
pour informer des passages qui ont esté
conceddés. (31 oct. 1612, *Reg. de la comm.*
de Niort, Arch. Deux-Sèvres.)

MESEESIER, voir **MESAISSIER**.

MESEFAITIEMENT, voir **MESAFAITIE-
MENT**.

MESESAIS, voir **MESAISAIS**.

1. **MESEL**, - *zel*, *messel*, *meisel*, - *eau*,
- *iau*, - *eaul*, *masel*, *musel*, *muzel*, adj. et s.,
homme attaqué de la mesclerie ou la-
drerie, ladre blanc :

Mesels fu et leprus.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 49 r°.)

Por chou as ore le lampas
Ke tes orilles estoupas
Au *mesel* povre pelerin.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, XLV, 7,
Van Hamel.)

Vaspasianus qui fuit *musiaultz*. (*S. Graal*,
Richel. 2455, f° 14 v°.)

Je fui jai *musialz* en m'enfance. (*ib.*,
f° 15 r°.)

Qui les *meisais* garist et cure.
(G. DE COINGI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 126^e.)

Cant je fui petitez, si fui mis a clerçon
A San Pol de Ravane, apris une poison
D'un vies *masel* puant.
(*Parise*, 42, A. P.)

At donei en aumone as *mezels* de la
maison de Somieres. (1236, *Fondat.*, 6,
Arch. Meurthe.)

Et Saint Ladre li bons *mesiaus*.
(*Eglises et monast. de Paris*, p. 18, Bordier.)

Deus arpenz qui furent aus *mezeaus* de
Saint Clood. (1265, Arch. K 32, pièce 5.)

Je sui uns povres *mesiaus* mult meseai-
siez. (LAUR., *Somme*, ms. Alençon 27,
f° 6^b.)

Lez malaidez *muzelz*. (1284, *Hist. de Metz*,
III, 230.)

Les *meseaux* prennent xxx. chandelles
en l'iglese de Ros a .iii. festes. (*Liv. des
Jurés de S. Ouen*, f° 115 r°, Arch. Seine-
Inf.)

Et devint *meseaus* per la permission de
Nostre Seigneur. (*Li Amitiez de Ami et Amile*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 60.)

.VIII. *mesel* i furent gueri (*Chron. de
S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 139^a.)

Uns *messeus* li fu aporitez. (*Vie saint Do-
minique*, Richel. 988, f° 160^d.)

Hom est *mezes*, hom est roignous.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 514^b.)

..... Le roy d'Angleterre... lave les piez
aus *mezeaus* et beze. (JOINV., *S. Louis*,
p. 219, Michel.)

Que vous feussiez *mesiaus*. (*Id.*, *ib.*, p. 6,
Capperonier.)

Et vit ce *mesel*. (*Id.*, *ib.*, p. 359.)

Devant les *mesiax*. (*Id.*, *ib.*, p. 325.)

Et des biens des *meseaux*, la ou il sunt
gouvernez par sovereyn *meseal*, ne soient
taxez ne prisez. (*Lib. Custum.*, I, 195, 7,
Edw. II, *Rer. brit. script.*)

Es *messiaux* d'iceluy grand autel. (1399,
Bonport, l. 96, n° 12, Arch. Eure.)

La fontaine au *meseaul*. (1400, *Terrier
S. Didier*, f° 71 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Me turas tu, traistre, larron,
Meseau pourry ?
(*Farce de l'Obstination des femm.*, Anc. Th. fr.,
I, 28.)

Il fut en jeunesse nourry
De vin, tant qu'il en est pourry,
Et ressemble droit ung *meseau*.
(*Serm. joyeux de bien boyre*, Anc. Th. fr.,
II, 12.)

Va, si me deslie
Mes chiens, sans plus arrester,
Pour ce *meseau* le devourer.
(*La Vie et l'Hist. du Mauv. Riche*, Anc. Th. fr.,
III, 269.)

Par sa sainte vertu divine il a ressuscité
les mors, sanez les lepreux et *meseaulz*.
(*Le second Volume des exp. des Ep. et Ev.*
de Kar., f° 254 r°, éd. 1519.)

Et nous le cuidames comme *meseau* et
frappé de Nostre Seigneur. (*Bible*, *Esaye*,
44, éd. 1543.)

Dix hommes *meseaulz* luy vindrent a
l'encontre. (*ib.*, *St Luc*, 17.)

Et encore au XVII^e siècle :

L'autre (cousin) sur ma trogne se rue,
Me rendant presque tout messeau.
(S.-AMANT, *le Mauvais logem.*, Bibl. elz.)

— En parlant d'animaux :

Lesquelz poissons estoient tous mesel.
(J. AUBRION, *Journ.*, an 1496, Larchey.)

— En parlant de choses :

Ville est leur vie, orde et mesele.
(G. DE COINCI, *de seinte Leocade*, ms. Soiss., f° 28^b.)

Eulz ont terre meselle et mesche.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 87 v°.)

Car le visage avoit d'un moult hideux samblant,
Tout mesel et defait, dont le cuer ot dolant.
(Cuv., *du Guesclin*, 2718, Charrière.)

Si leur corps sont mezeaux, aussi le sont leurs
[ames.]
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. II, Bibl. elz.)

— Or mesel, le plomb :

Mars pour le fer, et pour l'estain
Entendons Jupiter le sain,
Et le plomb pour Saturne en bel,
Que nous appellons or mesel :
Mercurius est vif argent.

(*La Fontaine des amoureux de science*, 417, à la suite du *Roman de la Rose*, éd. Méon.)

— Fém., meselle, lépreuse :

Ne sai quel maus la prist souz sa destre maïsele,
Je croi bien k'en la fin eust esté mesele.

(*Berte*, 2073, Scheler.)

Des mesiaus et des meseles. (1267, *Carte de Champ.*, Richel. l. 3093, f° 273^d.)

Et as mesiaus et as mesielles estoit elle
si privee et si devote ke li Sains Esperis
manoit en li. (*Flore et la Bielle Jehane*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 86.)

Mais si plus vous advient, meselle,

Voz reins en seront bien gallez.
(CL. MAR., *Rond. à une mesdisante*, f° 63 r°, éd. 1542.)

Guernesey, mesé, ladre. Suivant Ménage,
la forme mesel est particulière aux Nor-
mands et aux Picards. Suisse, Bagnard,
mejé, ladre.

Une rue d'Arras porte le nom de rue
des Maiziaux, à cause de la maladrerie qui
y était établie.

2. MESEL, s. m., dimin. de mies, hy-
dromel :

Ung tonneau avecq du mesel. (1600, La
Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

MESELER, mesaler, v. n., être lépreux :

Car ne puis mais nape tenir
Entre sains, puis que je mesale.

(J. BOB., *Congé*, Ars. 3142, f° 227^c.)

— Fig., se gâter :

Vin qui devient mauves, ou bles qui me-
sale (BRAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXVII,
1, Beugnot.)

— Meselé, part. passé et adj., gâté, cor-
rompu, moisi, puant, pourri :

Quant les langues ont despiolees
Il les ont moult envenimees
Et meselees et seursemees.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29^a.)

Sa char porrie et mesalec
Tota li sane et renovele.

(*Id.*, de l'Empereris qui gard. sa chast., 2366,
Méon, *Nouv. Rec.*, II, 75.)

Se j'ai presté fourment a aucun tout
sain, et il le me veut rendre mesalé, je ne
sui pas tenus au repenre. (BEAUM., *Cout.
du Beauv.*, c. XXXVII, 1, Beugnot.)

Jamais ne püst mangier de pain,
Se il n'est mesalé ou mal sain.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 3257, Cocheris.)

Les blez ou grains estoient enbouquies
ou mesales. (1358, *Ord.*, III, 330.)

..... Mangié delectable

Avions assez s'il fust salez
Et li pains ne fust mesalez.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 498^a.)

Le sextier de blé qui ne valoit devant sa
venue que quarante sols parisis ou quar-
rante deux ou environ, valu au moyz en-
suivant soixante douze ou cinq francs tout
mesalé, dont le pain appetissa tant que le
pain d'ung blanc tres noir et tres mesalé
ne pesoit guere plus de douze onces. (*Journ.
d'un bourg de Paris*, an 1429, Michaud.)

MESELERIE, mesellerie, mezelerie, me-
salerie, meseulerie, maselerie, muselerie,
miselerie, s. f., ladrerie, lèpre :

Il m'a garit de la gregnour meselerie. (*Le
Saint Graal*, II, 117, Hucher.)

Vaspasianus devint musialuz si tres du-
rement que nulz ne le pooit soffrir... Thy-
tus... fist savoir par toute sa terre que qui
poroit son fil jetier de sa muselerie il li
donroit si riche don que il saoroit dire de
boche. (*Id.*, Richel. 2453, f° 14 v°.)

Celui qui te garit de la miselerie. (*Id.*,
f° 20 r°.)

Et tu seras curez de ta maselerie. (*Li
Amities de Ami et Amile*, Nouv. fr. du
XIII^e s., p. 67.)

Si laide mezelerie. (JOINV., *S. Louis*, IV,
Wailly.)

C'est une male maladie,
C'om dist lepre ou meseulerie.

(*Metam. d'Ov.*, p. 128, Tarbé.)

Convoitise est la meselerie generale qui
corrompt touz. (J. DE SALISB., *Policrat.*,
Richel. 24287, f° 71^c.)

Il estoit si malade de mesellerie que il
cheoit tout par pieces. (FROISS., *Chron.*,
XI, 256, Kerv.)

Las ! mesellerie m'acueille.

(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, *Th.
fr. au m. 4.*, p. 404.)

Pour la visitacion de Guillaume infait
de mesalerie. (1408-1410, *Compte de Guiot
Gaucher*, Arch. mun. Avallon, CC 82.)

Jaquot de Vezon, sirorsien, qui visita
Jehan Bognat, infect de meselerie. (1439,
Compte de Jaquot Barraull, ib., CC 89.)

Avec ce il fut feru de mesellerie que le
degasta et le fist languir jusques au jour
de sa mort. (BOCCAGE, *Nobles malheureux*,
V, 13, f° 127 v°, éd. 1545.)

La ladrerie noire, la mesellerie. (LA BO-
DERIE, *Harm. du monde*, p. 211, éd. 1578.)

Les pourceaux, par le rapport d'Aristote,
sont subjects a engendrer en leurs corps
une abondance de grains de mezellerie.
(G. BOUCHET, *Serees*, V, 118, Roybet.)

Les enfures de la face qui sont comme
preparatifs a la lepre et meselerie. (ELIE
VINET ET ANT. MIZAULD, *Maison champestre*,
p. 722, éd. 1667.)

— Hôpital de lépreux :

Presenta, meselerie. (1352, *Gloss. lat. gall.*,
Richel. l. 4120.)

MESELLATRE, adj., péjoratif de mesel,
lépreux :

Ung visage elephantique, boursoufflé,
houtonné, taint en escarlatte et tout mesel-
latre. (xv^e s., *Second mariage et espouse-
ment entre Dieu le Filtz et l'ame pecheresse*,
ms. Valenciennes 233, f° 145 v°.)

MESELLEUX, adj., couvert de lèpre,
lépreux :

Ladre, meselleux. (LA PORTE, *Epith.*, éd.
1571.)

MESEMENT, voir MEISEMENT.

MESEN, voir MAISOAN.

MESENGIER, voir MESANGIER.

MESENTENDANT, adj., qui entend mal,
qui ne comprend pas, sourd :

Si seront li mesentendant,
Qui cest conte lor conteroit

Tout issi defoulez seroit

Et vil tenu por lor entendre.

(*L'Ordre de Chevalerie*, Richel. 837, f° 154^a.)

Mais cil sont moult mesentendant

Et moult mal entendent raison

Qui...

(ALART, *Dis des Sages*, Ars. 3142, f° 165^f.)

— Malintentionné, pervers :

L'estoïre iert si rimee, par foi le vous plevi,
Que li mesentendant en seront abaubi.

(*Berte*, 19, Scheler.)

MESENTENDEMENT, s. m., malentendu,
inintelligence :

Et por ço que ceste chose ne s'esva-
nuisce par mesentendement u par ovliance...
s'en fu faite carte et livree en la main des
eschevins. (*Pièce de 1224*, ap. d'Herbomez,
Etude sur le dialecte du Tournaisis, p. 14.)

Mesentendement, ignorance. Inscientia,
insectia, imprudentia, stupiditas, imperitia.
(*Trium. ling. Dict.*, 1604.)

MESENTENDRE, verbe.

— Act., entendre mal, ne pas com-
prendre :

Amis, tu as mesentendu,
Sacez ke jo n'ai poestet
De toi duner nule santé.

(*Vie de saint Gile*, 422, A. T.)

Or crient avoir mesentendue

La parole du mesagier.

(*Athis*, Richel. 375, f° 126^b.)

Ele est tant bele, ele est tant sade (Ste Leocade),
Qui tost porroit a lui entendre,
Et le Saint Colons mesentendre.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 32^c.)

Pour çou ne quier que tout cil l'oent

Qui le maldit ausi tost loent

Comme le bien, par mesentenare.

(BAUD. DE CONDÉ, *li Prisons d'amours*, 107, Sche-
ler.)

Il m'a mesentendu, autrement il ne me
feroyt pas ceu qu'il fait. (PALSGRAVE, *Es-
clairc.*, p. 638, Génin.)

Qui mesentient ung homme, il fault de ne-
cessité qu'il baille une sottte responce.
(*Id.*, ib., p. 639.)

— Neutr., ne pas faire attention, se
tromper :

Au saluer pas ne mesentendi.

(*R. de Cambrai*, 2236, A. T.)

MESSENTENDU, s. m., malentendu :

Ce que par revolution de temps pourroit causer grande confusion et *mesentendu* entre plusieurs. (*Cout. de la ville d'Estaires*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 923.)

Suisse rom., Fribourg, *mésentendu*, malentendu.

MESSENTENTE, *mesan.*, s. f., malentendu :

Si aucunes chouses ne sont esclardies ou par faute de *mesantente* ou par vice de escripvans. (*Cout. de Bret.*, ms. S.-Briec, f° 1^b.)

Dans la Suisse romande, Neuchâtel et Fribourg, *mésentente* se dit encore pour malentendu : Arrangeons-nous de manière qu'il n'y ait point de *mésentente*. (BONHÔTE, *Gloss. neuchât.*)

MESERIELE, voir MISERIELE.

MESERIL, voir MAISERIL.

MESERIN, voir MISERIN.

MESEROLE, *mez.*, *miz.*, s. f., mesure pour les liquides :

Doit avoir ladite nave boutes pour aigue tenir jusques a .iiij. *meseroles*. (1246, *Propos des commiss. de Fr.*, Doc. hist., t. II, p. 62.)

Et barris et bouteseles petites pour aigue lever jusques a .c. *mezeroles*. (*Ib.*, p. 63.)

Boutes pour aigue porter jusques a .ccl. *mizeroles*. (*Ib.*, p. 66.)

MESERRANCE, - *erance*, s. f., égarement, faute, tort :

Jhesu Crist de cuer aoura
Qu'il le gardast de *meserrance*.
(*D'un Vilain qui maria sa fille*, Ars. 3527, f° 41^b.)

Ce qui a esté trouvé par *meserrance* ne mie par raison. (*Digestes*, ms. Montp. H. 47, f° 5^b.)

MESERREE, - *esree*, s. f., égarement, faute, tort :

... Qui appellet l'avoit fieux de pute provee.
Ne plot mie a l'enfant yceste *meserree*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 95 r°.)

Merci, dist il, frans roiz, por le Virge sacree,
Se Fromons a vers vous faite se *meserree*
Ne fu point par no fait, n'i seousmes riens nee.
(*Ib.*, *ib.*, f° 188 v°.)

MESERREMENT, - *erement*, s. m., égarement, faute, tort :

Lors il vient en talent
Que vers Rome a'en voist, mais tost passiblement
I veut aler sans force et sans *meserrement*.
(JACOB DE FOREST, ap. Settegaat, *Jeh. de Tuim*, p. 42.)

Li dus meismes est occis, dont il me poise,
car mius amasse que il fust demores en vie,
sauf çou que bonne pais eüst en entre vous et lui,
et il repentis s'en fust de son *meserement*. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 86 r°.)

MESERREOR, s. m., celui qui s'égare, qui commet une faute :

Et de tant fu il *meserreser*
C'a la dame congié ne prist
Cui il amoit.

(J. DE CONDÉ, *don Cheval. a le manche*, ms. Turin, f° 32°.)

MESERRER, *mesesrer*, *meserrerr*, *mesar-rer*, *mesherer*, verbe.

— Neutr., s'égarer, sortir de la voie :

K'en poi jou se je *meserrai* ?
(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, cxxlix, 9, Van Hamel.)

Aucuns d'eus en l'eure se metent
Aveuc ceuz du guet qui paletent
Pour les garder qu'il ne *meserrrent*.
(GILIART, *Roy. lign.*, 14587, W. et D.)

J'ai une nef ou tu pourras tantost monter,
et je irai toz jors devant toi, qui ne te lerai mie *mesarrer*. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 1^a.)

— Fig., s'écarter du devoir, commettre une faute, mal agir, être dans l'erreur, se tromper :

Se li oirs *messoirre* et baille seurté deu double. (*Digestes*, ms. Montp. H. 47, f° 132^d.)

Or vos garder de *meserrerr*,
Si vos penez de ben amer.
(*Lai del Desiré*, p. 15, Michel.)

Par mal conseil ai *meserret*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94^b, P. Meyer.)

Et pour ce que parole mal entendue fait aucune fois *meserrerr* cil qui l'ot. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 5^b.)

— Avec la prép. *vers* :

Et ainz les .xii. jours *meserra* moult l'empereor vers Deu. (*Le Saint Graal*, I, 495, Hucher.)

C'est drois, car moult a vers lui *meserré*.
(*Enf. Ogier*, 1159, Scheler.)

S'ele a de riens *meserré*,
Vers son seignor.
(*Le court Mantel*, Richel. 1593, f° 113^a.)

Mut avez vers mei *meserré*.
(*Lai del Desiré*, p. 21, Michel.)

Trop a li faus vers moi *mespris*
Et *meserré* de moi traier.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 197^c.)

Tu te failliz la ou tu *meserrras* vers ton createur de telle seigneurie comme il t'avoit baillee. (*Lancelot du Lac*, I, 33, éd. 1488.)

— Avec la prép. *envers* :

Garde envers ton seignor ne weilles *meserrerr*.
(*Qual. fils Aym.*, p. 57, Tarbé.)

Grant paor puet avoir que envers lui *mesoirre*,
Car contre sa puissance n'aura jamais victoire.
(*Prise de Jer.*, Richel. 1374, f° 90^d.)

Grant paor puet avoir ki envers lui *mesoirre*.
(*Ib.*, Richel. 1553, f° 393 r°.)

Pource que j'ay *meserré* envers le plus preudomme du monde, mais la force d'amours pourquoy j'ay *meserré* estoit si grande et mon cuer estoit si doulx que il ne s'en pouvoit defendre. (*Lancelot du Lac*, I, 55, éd. 1488.)

— Avec la prép. *contre* :

Fouke se purpensa qu'il avoit grantment *meserré* cointre Dieu, come en occisioun des gentz e autres grauntz mefferz. (*Fouliq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 111.)

— Impers., arriver malheur :

— Certes, dist Olivier, trop t'ai oi vanter.
Miex vaut mesure a dire que ne fait sorparler ;
A boin droit te devoit de ton cors *meserrerr*.
(*Fierabras*, 570, A. P.)

— Réfl., faire fausse route, être déçu
Vostre nies sui, ne me doi *meserrerr*.
(*R. de Cambrai*, 838, A. T.)

— Act., perdre :

Ains most qu'en peril s'enserre
Qui ce qu'il doit garder *meserre*,
Et ce ne comper nulluy,
(*Poés. des xiv^e et xv^e s.*, VII, p. 28, Ritter.)

— Commettre, en parlant d'une faute

Le prevost cort maintenant relever,
Si li pardone quan qu'il ot *meserré*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 19^b.)

Humblement amenda quant il ot *meserré*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 2 v°.)

Quanques nos avons *meserre*
Nos iert par la croiz pardonsi.
(RUTEB., *la Chansons de Puille*, I, 148, Jub.)

— Égarer, troubler l'esprit, la raison de :

Paen, Deus te doinst mal, par ki fu eäencele,
Ki Gufers as ora morz, dunt tant sa mort *meshere*
Lenburc, la fille le rei, la curteise, la bele !
(*Horn*, 3303, Michel.)

— *Meserrant*, part. prés. et adj., errant, égaré :

Biau signour, a amours me rent.
Trop aroie cuer *meserrant*
Se ne voloie des siens estre.
(PHIL. DE REMI, *Salu d'amours*, 179, A. T.)

Je n'enquier a nul autre aler
Mais qu'a toy, que dois estre adresse
Qui tous les *meserrans* adresse.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 50^e.)

Voir, bien porra tenir chascun por *meserrant*
Cesar, qui vos verra sozgis a son commant.
(JACOB DE FOREST, *Jules Cesar*, Richel. 1457, f° 102 v°.)

— *Meserré*, part. passé, égaré :

Ki va une vies voie souvent est *meserres*.
(*Fierabras*, 3011, A. P.)

Cil qui vet la viel voie n'ert mie *meserres*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1616, f° 44^b.)

Les encontrent .v. m. des payens *meserres*.
(*Destr. de Rome*, 1487, Groeber.)

— Au sens moral :

Des pechiez dont vos estes mesres ne *meserrrez*.
(*Gui de Bourg.*, 518, A. P.)

Malmédy, *mesárer*, fréquenter des personnes au-dessous de son rang.

MESESCIRE, v. n., mal écrire :

L'un est un fin et cauld renard : l'autre mesdisant, *mesescrivant*. (RAB., *le Quart livre*, prologue, éd. 1552.)

Mesescire. To write ill, or amisse of ;
to write against. (COTGR., éd. 1611.)

MESESE, voir MESAISE.

MESERREE, voir MESERREE.

MESERRER, voir MESERRER.

MESESE, voir MESAISE.

MESESTANCE, *mesestanche*, *mesestanse*, *mesaistance*, s. f., mauvaise situation, fâcheux état des affaires, triste existence, fausse position, malaise, déplaisir, chagrin, peine, affliction :

Voir, dist R., ci a grant *mesestance*.
(*R. de Cambrai*, 1789, A. T.)

Quant il oi la *mesestance*
Del roi Leir n'ind ot pitié.
(BRUN, ms. Munich, 3430, Voilm.)

Par *mesestance* fort

S'aie li failli.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 4 v°.)

Mielz vorrois estre el bois par moi
En seurte et sanz doutance,
Qu'en tes grans sales en *mesestances*.
(MARIE, *Yzop.*, fabl. IX, var., Roq.)

Sneffre hardiement te *mesestanche*.

(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. a., p. 199.)

Lai moi, si di ta *mesestance*,
Ta querele, tot a fiance.
(ELECCE et POLIN., Richel. 375, f° 67°.)

Et toute ceste *mesestance*
Souffrez en non de penitance.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 44°.)

Et bien parut sa *mesestance*
A son vis et a sa semblance.
(DOLP., 1947, Bibl. elz.)

S'il eust fait tel *mesestance*,
A sa chiere et a sa semblance
Le poist en apercevoir.
(*ib.*, 9136.)

Et delivroit de *mesestance*
L'ome k'il fist en sa semblance.
(*ib.*, 9421.)

Mes hom destroiz est tos jours en balance,
Et si aim tant la vostre compaignie,
Que le desir double ma *mesestance*.
(BLOND. DE NELLE, *Chans.*, XXXIV, Tarbé.)

De Toulete vint et de Naples,
Qui des batailles sot les chaples,
A mienuit la Nigremance
Qui lor dist bien lor *mesestance*.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 130, Héron.)

J'ai nel tenisse a *mesestance*
K'a ma dame m'estuet penser.
(GAISEZ BRULEIS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 r°.)

Segoor, fait il, moult sui iries
De cette *mesestance* d'ui.
(ATRE PER., Richel. 2168, f° 3°.)

Alexi a grant *mesestance*
Del cors feseit la penitance.
(*Vie de S. Alexi*, 367, Rom. VIII, p. 173.)

Lors fu mandee al roi de France
Toute l'oeuvre et la *mesestance*.
(MOUSK., *Chron.*, 21023, Reiff.)

Quant il virent par *mesestance*
Le royaume ensi dekaïr.
(*Id.*, *ib.*, 1523.)

Mais il fu puis tels jors que iro
Ot il au cuer et grant pesance
De chou qu'il ot tel *mesestance*
Faitte faire sa fille a tort.
(PHIL. DE REMI, *la Manekine*, 1056, A. T.)

De sa veue r'ait il joie
Ausi grant com je de la moie,
Qui m'a meu teil *mesestance*.
(RUTEB., *Paiz de Rutebuef*, I, 23, Jub.)

Ne toutes leurs *mesaistances* ne leur ad-
venoient pas a un jour. (*Rom. de J. Ces.*,
Ars. 5186, f° 446°.)

Fregus trestot lor dist et conte
La *mesestanche* et la honte
Que cis rois a fait a s'amie.
(FREGUS, p. 176, Michel.)

Li rois Henris eut conseil que il passe-
roit outre et iroit veoir le duc d'Ango, qui,
pour le temps, se tenoit a Montpellier, et li
recorderoit ossi se *mesestance*. (FROISS.,
Chron., VII, 229, Kerv.) Impr., *mesescance*.

— Méintelligence :

N'a *mesestance* entre Franceis
Que tot n'acort a son plaisir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20431, Michel.)

— Crime, délit :

Et pour icelle *mesestance*
En prist Lohiers sa penitance
En la glise de St Martin,
Pour la guerre et pour le hustin
Que il avoit fait a son pere.
(MOUSK., *Chron.*, ms., p. 320, ap. Ste-Pal.)

Tous ceus qui on poroit hair pour ces
mesestances. (*Bans aux évevins*, L, f° 4 v°,
Arch. mun. Douai.)

MESESTER, v. n., arriver malheur :

Chil se herbrega en la ville pour les es-
tranges gens garder, pour chou que riens
ne lor *mesesteust*. (*Hist. des ducs de Norm.*
et des rois d'Angle., p. 209, Michel.)

MESEULERIE, voir MESLERIE.

MESEUR, *messeur*, *mesheur*, s. m., mal-
heur :

Helas! dist il, quelle aventure,
Que *meseur*, quelle meschance!
(*Dou Soucretain*, 465, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 332.)

Quant il vit qu'il ne porroit trouver nul
consoill en nul home de tel *meseur* ne de
tel maladie... (*Vie Ste Clare*, Richel. 2096,
f° 17°.)

.II. sergens a en la maison... (de la Fortune)
Li uns des .II. a non Eurs,
Li autres a non *Meseurs*.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'Amors*, 1984,
A. T.)

Meschies et *meseurs* vos ont tout cou
tolut que nature et fortune vous avoient
dounet. (JEHAN DE TUIM, *Jules Cesar*,
p. 142, Settegast.)

Par beau parler vient grant eur,
Par mesparler grant *messeur*.
(*Clef d'amour*, p. 25, Tross.)

Tous quatre estoient suers et freres,
Et Povreté si fut leur mere,
Et les engendra *Mesieur*
En grant tristesse et en peur.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du
Menagier, t. II, p. 5, Biblioph. fr.)

Et quant son servant a assez
D'avoir et tresors amassez
Et il cuide vivre assure,
Lors lui vient aucun *messeur*
Qui tout met ce dessus dessous.
(*Id.*, *ib.*, p. 30.)

Car la fu fermes et seurs
Sans plus doubter leurs *messeurs*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 188°.)

Ce fu *meseur* qui me desavança.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 2°.)

Eur et *meseur* est le gieu de la brique ;
Qui est heureux chascun lui donne et offre.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 35 r°.)

Ce que ce monde voy muable,
Cheant d'eur en *meseur*
Et c'on n'y vit point assure.
(*Mir. N.-D.*, xxxvi, 1645, A. T.)

Par mes enfans je suis en ce *mesheur*.
(LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

MESEUROS, - *ous*, - *eus*, - *eux*, adj.,
malheureux :

E! las! fuit il, *meseuros*!
A que faire nasquimes nos?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24331, Michel.)

Nequedent n'a el siecle nul si besoignus
Que alcun delit ne ait si trop n'est *messeurous*.
(TR. DE KANT, *Alex.*, ms. de Durh., Bib. du ch.,
C IV, 27, B, f° 7, P. Meyer, *Arch. des Miss*,
2° sér., IV, 120.)

Je sui
Un viel, un las, un esgaré,
Qui en faute de bien fui né,
Li nomper des maleureus,
De touz li plus *messeurous*.
(*Du vilain Asnier*, 158, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II,
241.)

Je n'en puis avoir joie, tant sui *messeureus*.
(*Gaut. d'Aupais*, p. 13, Michel.)

Celluy est *messeureus* en ce monde cy et
l'autre qui n'a sens, sapience ne doctrine.
(TRIGNONV., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312,
f° 8 v°.)

MESEVRER, v. a., s'écarter de :

Li traïtor ques guient la lor ont trestornee
Et ont a entient la voie *mesevree*.
(*Rom. d'Aliv.*, f° 45°b, var., Michelant.)

MESEZE, voir MESAISE.

MESFAÇON, - *faison*, *meff.*, s. f., mau-
vaise façon, défaut, imperfection :

La face ot vermeille et clere,
Bien resamble filz d'emperere,
Ne ja el nes ne au menton
N'aparcoussiez *meffaçon*,
La boche ot gente et fresche et bele
Con se ce fust rose novele.
(Blanchandin, Richel. 19152, f° 176°d.)

— Infraction, transgression, méfait :

Et qui y feroit *meffaçon*, dont il brisait
le marchié, il payeroit... (Verdun, 1320, *Ch.*
d'affranch. de Fresnes, Cabinet de M. de
Labry.)

Quant cilz masles leur a contee
La *mesfaçon*, en son langage,
De sa femele et le domage
Comment el s'est vers lui mesfaite...
(WATRIQUET, *li Dis de la Cygoigne*, 58, Scheler.)

Chaton dist qu'il ne souffisoit
Et qu'a nul vaillant ne loisoit
Donner cause de souspeçon
Et ne feist ore *mesfaçon*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*,
4417, Püschel.)

S'ils sont grans et font *meffaçon*,
Et s'ils meurent honteusement
Tu seras tousjours en tourment.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 502°b.)

MESFAILLIR, v. n., commettre une
faute :

A ung bon cuer certes grand mal li faut
D'estre captif sans rien avoir *mesfaüt*.
(ET. DOLET, *Cantiq.*)

— *Mesfaillant*, part. prés., délinquant :
Les delinquans et *mesfaillans*. (1313,
Arch. mun. Albi, BB 21.)

MESFAIRE, - *ferre*, *meff.*, verbe.

— Act., faire du tort à :

Cil qui tient en bail ne pot le fief *meffere*
ne obligier, fors que le tans que ses baus
dure. Mais tant de tans comme il dure, le
pot il *meffere* ou obligier vers son seigneur
ou vers autrui. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*,
c. xv, 9, Beugnot.)

Il loist bien a l'omme battre se feme,
sans mort et sans mehaing, quant ele le
meffet. (*Id.*, *ib.*, ch. LVII, 6.)

Aurelian sire, je tien
Que vous le sarez tout bien faire
Et sanz riens en parlant *meffaïre*
Vostre raison.

(*Comment le roy Clovis se fist crestienner*, Th. fr.
au m. à., p. 623.)

Mais moy, ainsi m'aid'Dieux,
Je cherche et quiers sans vostre honneur *meffaïre*
Le jeu d'amours acomplir et parfaire.

(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, II,
p. 58, éd. 1532.)

— Réfl., commettre une faute, un crime :
S'il est tieus que je le doie ocirre sanz
moi meffere et s'il n'est mes hom. (GAUT.
MAP, *Lanc. du Lac*, Richel. 1430, f° 1^d.)

Par foi, fet li blanc chevalier, vos *vos*
mefferez trop de lui ocire, puis qu'il est
chevalier ma dame la reine. (ID., *ib.*,
f° 24^b.)

Car par orgeaux tant se *meffist*
Qu'il vout paranz et semblanz estre.

(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 17^b.)

Et en penitance t'enjoin
Qu'avant soies confesse fete
De ce qu'a Dieu t'es si *mesfete*.

(RUTER., *Vie sainte Marie l'Egyptienne*, II, 118,
Jub.)

Mesfaiz me sui de tei servir.

(*Vie du pap. Greg.*, p. 81, Lazarche.)

Les meffiteurs qui se *meffont* el bosc.
(*Jurés de S.-Ouen*, f° 92 v°, Arch. S.-Inf.)

Ne vuilz envers Girart que nulz d'eulz se *meface*,
Mas de moi et de lui me plaist qu'il aient grace.
(*Gr. de Ross.*, 929, Mignard.)

Mes tout seul, pour oster l'escandle
Dont je voeil ores qu'on m'escandle,
Me mesfis, dont moult me repeus.
(FROISS., *Poés.*, II, 3, 79, Scheler.)

Ung si mauvais monde court
Certes que trop te *mesferas*.

(*Songe doré de la pucelle*, *Poés. fr. des xv^e et*
xvi^e s., III, 209.)

Jamais ne croyez en ce faict,
Car point ne se voudroit *meffaïse*.

(*Farce nouv. d'ung Mary jaloux*, Anc. Th. fr., I,
140.)

Comment la royne c'estoit *meffaïce* en-
vers le roy son seigneur. (*Hist. de Palanus*,
f° 42 v°, Terrebasse.)

— En particulier, se déshonorer :

Je n'ai nul talent de moi *mesfaïre*. (*Li*
Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane,
Nouv. fr. du xiii^e s., p. 102.)

— Se tuer :

Ce qui plus m'afflige est la crainte que
j'ay que, vaincue d'une bontense douleur,
elle ne se *mefface*. (LARIVY, *les Esprits*, I,
5, Bibl. elz.)

Il est loisible de se *mesfaïre* lorsque la
chasteté est en danger. (G. BOUCHET, *Se-*
rees, I, 102, Roybet.)

— Neutr., faire du tort, nuire :

Se ne l'avoie, n'ele moi a mari,
Diex ne fist homme si *mesfeist* vers li,
Que ne préisse la guerre de sor mi.

(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., xxv, p. 116, P. Paris.)

Ki si apertement *mesfait*,
S'il done, ch'est li fins dou plaist ;
Ses dons n'est pas a Dieu plaisans.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, LXXII, 10,
Van Hamel.)

Ainz i murrunt mil hames, sire, de male mort,
Ke flozier vus *mesface* ne a dreit ne a tort.

(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1561, Nichel.)

Un jour Venus son Adonis suyvoit
Parmy jardins pleins d'espines et branches,
Les piedz tous nudz, et les deux bras sans manches,
Dont d'un rosier l'espine luy *mesfeist*.
(G. MAROT, *Estrenn.*, de la Rose, p. 455, éd.
1596.)

Aide a tous, a nul ne *mesai*.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f° 96 v°, éd.
1619.)

Il est, dit il, bien en vous de mesdire de
moy, mais il est en moy de vous *mesfaïre*.
(AMYOT, *Œuv. mor.*, les dictz notables des
Lacedemoniens, XLV, éd. 1819.)

Recepvant beaucoup d'avertissemens
tous nouveaux que l'on nous vouloit
meffaïre. (MARG. DE VAL., *Mém. justif. pour*
Henri de Bourbon, à la suite des *Mém. de*
Marg. de Valois, Bibl. elz.)

— Commettre une infraction aux rè-
glemens :

Se li mestres vee a randre le mestier
aus talemeliers et aus valles auquex il a
deffendu, pour que li samble que il aient
trop *mesfeist*... (E. BOILL., *Liv. des mest.*,
1^e p., I, 51, Lespinasse et Bonnardot.)

— Médire :

Adont sour les eglises pau de gens *meffasoient*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 363, Kerv.)

— *Mesfet*, part. passé et adj., qui a mal
agi, criminel, coupable :

Icis est li miens sans del novel testament
Qui sera espandus tout por le sauvement,
Por le remission de la *meffaïte* gent.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 47 r°.)

Si est *mesfais* ki soi oublie
Et ki tant a son pechié siert
Que infier gaagne et Dieu piert.

(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 15^c.)

On le doit essillier par droit (la reine),
Et puis c'om le set si *meffaïte*,
Ele doit estre arse u defaite.

(*Durm. le Gal.*, 14300, Stengel.)

Lors s'en voloit aler en Antioche, mes sa
fille qui molt se douta et molt se senti a
mesfete, ot pour de lui, si li fist veer
l'entree. (G. DE TYR, XIII, 27, Hist. des
crois.)

Et se les persones *meffaïtes* ne voloient
obeir au commandement du maistre et
des freres, si en [devroien]t eles iestre
punies. (1290, *Chartes d'Aire*, Wailly.)

Coers yres n'est sanes, se fait faire des fais
Dont on ne se perchoit, tant k'on se sent *meffaïse*.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des Seclers*, II, 77, 18,
Kerv.)

Sy fut ceste response rapportee en Gand,
et joyusement reçue du peuple et tournée
a bon espoir, quand encore il (le prince)
daignoit les souffrir venir vers luy, si
mesfaits comme ils se cognoissoient. (G.
CHASTELL., *Chron.*, V, 291, Kerv.)

Homme qui se sentoit *meffaïct* d'aucune
chose. (*Lanc. du Lac*, t. III, f° 26, éd.
1533.)

— Contrefait, malade :

Mesiaus devint, ce dit la letre,
Li las dolanz, li las *meffaiz*,
En poi de tens fu si defaiz...

(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 126^c.)

Uns povres *mesfaiz*

Qui est torz ou countraiz.

(*Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Vicié :

L'air *meffaït* fait les esprits infectz en corps
humains. (*Régime de santé*, f° 22 v°, Ro-
binet.)

— Incapable :

J'ay ouy dire a aucuns chevaliers... que
le prince (mon oncle) se sentoit *meffaït* de
mariage, car vostre mere estoit cousine
germaine du roy Edouard... et si estoit sa
commere deux fois des enfans qu'il avoit
tenus sur les fons... se doutant que mon
oncle le prince par une diverse voye se
voulust demarier, fist tant qu'elle fut grosse
de vous. (FROISS., *Chron.*, liv. IV, p. 337,
éd. 1559.)

Morv., *mésfère*, v. a., gâter, altérer,
nuire. Suisse rom., *mésfait*, adj., contre-
fait : Son fiancé est tout *mésfait*, il est
bossu par devant et par derrière. (BON-
HOTTE, *Gloss. neuchât.*)

MESFAISANCE, *mesf.*, s. f., délit :

Es abus de pescherie et *mesfaïssances* d'en-
gins faulx ou mauvais. (1456, *Denombr. du*
baill. d'Eureux, Arch. P 308, f° 45 r°.)

MESFAISANT, -esant, -aissant, -esaunt,
-isant, -oisant, *meff.*, adj., malfaisant,
criminel, nuisible :

Mesfesauz ert et fers.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 13 v°.)

C'est la perdriz que nos veon,
Que nos si volentiers menjon ;
Si n'est pas nete neporquant ;
Eiaceiz est orde et *mesfisant*.

(GUILL., *Best. div.*, 2173, Hippeau.)

Serf larron et *meffaïssant*. (*Digestes*, ms.
Montp. H 47, f° 231^a.)

Malicieux et desloiaux,
Et *mesfesant*, cruex et maus.
(*Dit de Verité.*)

Li felon *meffoisant*.

(*Poët. fr. av. 1300*, t. I, p. 158, Ars.)

Feussent desobeissant ou *mesfaïssant* au
roy nostre seigneur. (9 juin 1305, *Accord*
entre le Roi de Fr. et les Flam., Ord., Arch.
Vat., Instrum.)

Entre ces chiens y avoit un levrier fort
meffaïssant, qui entroit par tout. (DES
PRIERS, *Nouv. recreations*, de Gillet...,
f° 74 v°, éd. 1564.)

La race des *mesfaïssans* ne sera point
renommee pour tous jours. (XVI^e s., *Bible*,
Esaie, ch. 44.)

MESFAÏTE, -aïte, *meff.*, s. f., dédom-
magement :

Celuy a qui a esté fait le dommage a
le choix d'avoir l'estimation d'iceulx, en le
prouvant, ou la *meffaïte* costumiere, qui
est, quand au porceau deux deniers, pour
la brebis un denier. (1524, *Cout. de la*
Marche, Cout. gén., II, 520, éd. 1604.)

Et si les dictes bestes sont avouees par
celuy sur qui elles sont prises, il y a
soixante sols d'amende, outre la *meffaïte*
et dommage. (GUENOYS, *Conf. des Cou-*
tumes, f° 92 r°, éd. 1566.)

MESFAÏTEUR, voir MESFETOR.

MESFAÏTURE, *meff.*, *mesf.*, s. f., mau-
vaise action :

Deus cens mille escus, sans partie,
Paieront pour leur *meffaïture*.
(*Les Sent. du siege*, Anat. leod., v. 136, *Chron.*
belg.)

Que tu et ta compagnie seres jugié de vostre *meffaiture*. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 49 v°.)

MESFEISOUR, voir MESFESOR.

MESFESOR, - *feisour*, *meffesour*, s. m., malfaiteur :

Ou lierres, ou autre *meffesour* dampnes de la ville. (*Lib. Custum.*, I, 20, *Reu. brit. script.*)

Pur ceo que *mesfeisours* ont esté esbandez de ceo que... (*Stat. d'Edouard III*, an 11, impr. goth., *Bibl. Louvre.*)

MESFETOR, - *aiteur*, - *aiteleur*, - *eiteur*, *meff.*, *meffeteour*, *meffauteur*, s. m., malfaiteur :

Les hommes *meffeteurs* qui sont pris es tailleis de Saint Oein. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 92 v°, *Arch. S.-Inf.*)

Les *meffeteurs* qui se meffont el bosc. (*Ib.*)

Ocire les *meffetors*. (*LAUR*, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 354.)

Esmougnouner chu *meffaiteleur* d'aucun membre. (1284, *Livre blanc*, f° 19 v°, *Arch. mun. Abbeville*, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 51.)

Come aucuns *meffeteours* fussent venuz en la foire de S. Botou et meissent le feu en la vile... (1289, *Req. du duc de Bret. au roi d'Anglet.*, *Lett. de Rois*, etc., t. I, p. 353.)

Lesdiz *meffaiteurs*. (Mars 1306, *Compos.*, *Arch. Eure-et-Loir*, f. du Chap., C. X, F. 4.)

Li domages seront rendus des *mesfaiteurs* ou du *mesfaiteleur* a ceux asquies il seront fait. (1312, *Ord.*, XII, 406.)

Li diz sires et sa feme auront leurs domaches se il lez veulent poursiugre sur le *meffaiteleur*. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. I, 5432, f° 18 v°.)

Et les *meffaiteurs* pugniz. (1407, *De treug.*, etc., *Rym.*, 2° éd., VIII, 508.)

MESFI, s. m., méfiance :

Mesfi, s. masc., *mesfiance*, *mistrou*. (*LEON MELLEMA*, *Dict. françoyz-flameng*, éd. 1596.)

MESFIANCE, *meffiance*, s. f., mod. méfiance :

Le connestable monstroit le semblant de ne vouloir espouser la cause des uags ni des aultres, parquoy n'entroit en *meffiance* de personne. (*HATON*, *Mém.*, an 1360, *Bourquelot.*)

Toute leur vie demeurent en *meffiance* les uags des aultres jusques a la mort. (*Id.*, *ib.*)

MESFIER, *meffier*, v. n., avoir de la méfiance :

De cela vient ma peur et crainte toute, Non que de toy je *meffie* ou double. (*O. de S. GEL.*, *Ep. d'Oe.*, *Ars*, 5103, f° 136 r°.)

MESGARD, *megard*, s. m., mégarde :

Par *mesgard*, ou par dessein. (*MEURISSE*, *Hérés. à Metz*, *Impud.* d'un courtaut de boutiq. huguen.)

Il entre en la salle et tient sa veue contre bas, et, comme par *mesgard*, repoussoit en arriere les grosses patinostres de bois qu'il avoit pendues a sa ceinture. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, x, *Bibl. gaul.*)

Vous sçavez bien avecq' quelle droiture Servi vous ay, mais si, a l'aventure, Par un mepris, ou *megard*, quelquefois Je n'ay, o dieux, ainsi que je devois, Devolement solennizé vos festes... (*JACQUES BUREAU*, *Poés.*, p. 69, *Jouaust.*)

Norm., Avranches, Canada, et Suisse rom., Fribourg, *mégard*, mégarde.

MESGARDE, s. f., manque d'attention, de soin :

Et ce sera grant vilenie
Quant je sui ci en vostre garde
Se g'i muir par vostre *mesgarde*.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 26 v°.)

Le feu... par le *mesgarde* de eus avoit fait dompage es bois. (1293, *Lett. du vic. de Pont-Audemer*, S.-Evroult, *Arch. Orne.*)

Car par aventure, par une *mesgarde* et sous un faux donner a entendre, s'est il acheminé a la poursuite de ma ruine. (*PASQUIER*, *Pourparler de la Loy.*)

— Garde :

Nous les trouverons desarmez et desgarnis, pour ce dont qu'ils ne se prennent point en nulle *mesgarde* de nous. (*Lancelot du Lac*, III, f° 39, éd. 1533.)

MESGARDER, verbe.

— Réfl., ne pas se tenir sur ses gardes :

Tant se peut on bien *mesgarder*
Que le chat se prend au fromage.
(*Songe doré de la Pucelle*, *Poés.* fr. des xv^e et xvi^e s., III, 223.)

— Neutr., dans le même sens :

Et la pucele a Huon regardé ;
Amors le point qui si l'a alumé,
Tant pense a lui pour se grande biauté
Qu'ele perli son ju a *mesgarder*.
(*Huon de Bordeaux*, 7512, A. P.)

— Act., garder trop longtemps :

La meilleure chose du monde, s'elle est *mesgardée*, se gastera par traict de temps. (*PALSGRAVE*, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 638, Génin.)

MESGEICIER, voir MEGEISSIER.

MESGEISSERIE, voir MEGEISSERIE.

MESGEISSIER, voir MEGEISSIER.

MESGEIZ, voir MEGEIS.

MESGET, voir MESGIET.

MESGETER, verbe.

— Neutr., mal jeter, en parlant du jeu de dés :

Tu dois *mesgeter* por fere umbre
Que sache plus que toi de nombre.
(*Clef d'amour*, p. 54, *Tross.*)

Qui giecte droit, petit lui vault,
Et qui *mesgiecte*, il est ribault.
(*J. Le FEVRE*, *la Vieille*, I, I, v. 1197, *Cocheris.*)

— Réfl., dévier :

Comme l'exposant eust joué de son arbutestre, et parce qu'elle ne tint pas bien serré, ou que sa vire ne tenoit pas bien en coche, ou se *mesgetta* pour le grant vent qu'il faisoit. (1382, *Arch. JJ* 121, pièce 20.)

MESGIAL, voir MEGIAL.

MESGIET, *mesget*, s. m., mauvais compte :

S'il y avoit quelque partie obmise par les comptes, au prejudice du receveur ou du maistre, par *mesget*, ou autrement, l'on sera receu a redresser l'abus desdites parties par remonstrance en nostredite cour, et de faire nouveau compte ou estat. (*Chart. de Hain.*, LII, 18, *Nouv. Cout. gén.*, II, 85.)

MESGIME, voir MEGIME.

MESGIN, voir MEGIN.

MESGISSER, voir MEGEISSIER.

MESGISSERIC, voir MEGEISSERIE.

MESGLE, voir MAIGLE.

MESGLIZIER, voir MARREGLIER.

MESGOUVERNER (se), v. réil., se mal gouverner :

Si vous *vous mesgouvernez*, ce n'est pas de marvaille si vous estes fort maladif. (*PALSGRAVE*, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 637, Génin.)

MESGRESCE, voir MAIGRECE.

MESGROIER, voir MAIGROIER.

MESGUCHIER, voir MEGEISSIER.

1. MESGUE, voir MAIGLE.

2. MESGUE, *megue*, *meghe*, *maigue*, s. m., petit-lait, résidu du fromage :
Hoc serum, *meghe*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Et sont ainssi (les urines) que le *megue* se naist et se part du fromage quant on le fait. (*Sur les Urines*, ms. Turin, liv. IV, 33, f° 32, xv^e s., ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Quand on est travaillé de quelque passion d'esprit, le sang se trouble, et de la viennent les larmes, comme le *megue* du lait. (*Maladie d'Amour*, p. 101, ap. Ste-Pal.)

Porceau repeu de *mesgue*. Il Porco pasciuto col scolo di latte. (*JUN.*, *Nomencl.*, p. 39, éd. 1577.)

Substance qu'on appelle *maigue* ou eauce de lait. (*MICHEL DUSSEAU*, *Enchirid des nitropotes*, p. 89, éd. 1381.)

Puis prens du bon verdet et le destrempe en *mesgue* de chevre. (*Les secrets du Seigneur Alexis piemontois*, p. 264, éd. 1588.)

Mesgue de lait de chevre. (*LIEBAULT*, *Mais. rust.*, p. 563, éd. 1577.)

Le tout infus en trois onces de ptisanne, ou dans autant de *mesgue* de lait. (*OL. DE SERRES*, *Th. d'agric.*, VIII, 5, éd. 1805.)

Serum, *mesgue*, le cler apres le fromage fait. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Poitou, H.-Maine, Beauce, Perche, Norm., Bessin, Orne, Guernesey, *mègue*, petit-lait.

3. MESGUE, adj., séreux :

Serum. Du lait clair, du lait *mesgue* qui degoutte quand on fait un fourmage. (*R. EST*, *Dictionariolum.*)

MESGUERCHIER, voir MEGEISSIER.

MESGUICHIER, voir MEGEISSIER.

1. MESHAGNE, *maaigne*, s. f., syn. de *meshaing*.

Onques par ung seul homme n'orent¹ mais tel
[maaigne.
(Girart de Ross., 3848, Mignard.)

2. MESHAIGNE, *mehaaigne*, adj., mutilé :

..... La navire poussee

Ayant la prone et la poupe froissee
Alloit *mehaaigne*, ainsi que le serpent
Qui sur le ventre a peine va rampant.
(Rons., Franc., III, p. 150, Bibl. elz.)

Dans le patois de Langres, on dit *mé-
caigne*, pour malingre : « Depuis sa der-
nière maladie, il est *mécaigne*. »

MESHAIGNEMENT, *mesaign.*, s. m., estro-
piement :

Pour effusion de sang faite et violence
et pour brizier membre et pour permai-
gnable *mesaignement*. (1336, Franch. de la
Chaux du Dombief, Droz, Bibl. Besançon.)

MESHAIGNEOR, *mehaaigneor*, -eur, *me-
haaigneur*, s. m., celui qui estropie, qui
mutille, qui blesse :

Hom est, por se vie traictier,
De soi mire ou *mehaaigniere*.

(RECLUS DE MOULIERS, de Carité, cxcviii, 8,
Van Hamel.)

Les *mehaaigneurs* et les autres malfaic-
teurs. (Coust. de Norm., f° 37 r°, éd. 1483.)

Ceux qui despucellent les vierges a
force, les *mehaaigneurs* et les autres mal-
faicteurs. (Anc. Cout. de Norm., Nouv.
Cout. gén., IV, 7^b.)

MESHAIGNIER, *meshaignier*, *meshaigner*,
meshaignier, *mesaignier*, *mehaaignier*, *meai-
gnier*, *mehaignier*, *meheignier*, *mehaignier*,
meheingnier, *mehainnier*, *mehannier*, *me-
hengnier*, *mehennier*, *mehenier*, *mehignier*,
mahaaignier, *mahaingnier*, *maheynier*, *maai-
gnier*, *mahegnier*, *mahengnier*, *mahenner*,
mahagnier, *maagnier*, *mahaner*, *mahanner*,
mahangier, *mahignier*, *mayhaynier*, *mayhe-
nier*, *maynier*, *mayner*, *mahnier*, *mechaaignier*,
machignier, *machinnier*, *meschengnier*,
menhaaignier, *mengnier*, verbe.

— Act., mutiler, estropier, blesser,
meurtrir, rendre impotent de quelque
membre :

Vos les verex malement *mehaaignier*.

(Les Lok., Vat. Urb. 375, f° 27^d.)

Je vos cuit hul conquerre o *meheignier*.

(Ib., ms. Montp., f° 173^b.)

Tant en i ocit e *mahaaigne*

Qu'en n'en fu une contes diz.

(REN., D. de Norm., II, 2250, Michel.)

Se li brans nus fast bien droit avoies

D'une des gambes fust G. *mehenies*.

(R. de Cambrai, 4672, A. T.)

Ne vous esmaies mie, se l'uns l'autre *maheguc*.

(Roum. d'Aliz., f° 7^c, Michelant.)

Et s'ocire me puet, navrer ou *mehaignier*.

(Chev. au cygne, 22514, Reiff.)

Li lions fu moult empirles

Et de son cors moult *mehaignies*.

(Florimont, Richel. 792, f° 5^c.)

... *Mahignies*.

(Ib., Richel. 15101, f° 6^d.)

..... Fu fors *maaignies*.

(Ib., Richel. 1374, f° 177^a.)

Li lions se sent *mahaaignies*.

(Ib., Richel. 1376, f° 5^d.)

Dist Primaud : Ains sui *mahanné*,

Si m'a batu le carleon.

(Renart, Br. XIV, 635, Martin.)

Et li chen corent apres tuit,

Tuit esteissie et si l'ateinent ;

Por un petit que nel *mahanent*.

(Ib., Br. XIV, 892.)

Li emperere d'Alemaigne

Maint bon chevalier i *mehaaigne*.

(Parton., 8881, Crapelet.)

Uns rois paiens le suit por *mehaaignier*.

(Otincl, 1114, A. P.)

Mais Sohins l'eust *mehigniet*.

(BART., Tourn. de Chauv., fr. de Reims.)

Car il n'i ot celui qui ne fust *mehanniez*.

(Le Dit de Florence de Romme, ap. Jub., Nouv.
Rec., I, 102.)

Et saillit toz coitouz et embracit saint
Jorgo, et quant il lo cuidit baisier, li saint
martires ne laissit, mais li dit : No *ma-
chigne* mon chié premeremant coment que
je aoreisse tes des. (Vie saint Jorje, Ri-
chel. 423, f° 92^c.)

Que il avet *mengnié*. (Arch. J 1024,
pièce 80.)

Le nes et les baulevres li ala *mehaingnier*.

(B. de Seb., V, 906, Bocca.)

Mais je sui tout certain s'unes femme prenole

Qui m'alast riotant jo le *mehainneroie*.

(Dit de Ménage, 111, Trébutien.)

Pieres getent aval pour nos gens *mehaignier*.

(Cuv., du Guesclin, 3552, Charrière.)

Et ocirent, *mehaignierent* et abatirent
biaucop de gens. (FROISS., Chron., IV,
264, Luce, ms. Rome, f° 137.)

Prindrent a occir et *mehaingnier* gens en
grant nombre. (Ib., ib., IV, 265, Luce.)

Le dit Thomas fuit horriblement batus,
naufres, emblemys et *maheynies* par Johan
Salage. (Stat. de Henri IV d'Englel., an v,
impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et moult occirent et *mehaignerent* des
hommes qui des chevaux cheoient. (Le Livre
des faicls du mareschal de Boucicaul, 1^{re} p.,
ch. 25, Buchon.)

Le seignior ne poet *mayhenier* son vil-
leine. (LITTL., Instit., 194, Houard.)

Maint hom avons nous *meschengné*

Et destourbé pour son avoir.

(Pass. de N.-S., Jub., Myst., II, 246.)

Car pour Jhesu sui forment tristes,

De ce que a mort l'ont *mehaigné*.
(Ib., p. 268.)

Frappez sur eux, je vous en prie,

Il nous en convient *meshaigner*

Aucuns, en vendant nostre vie.

(JACO. MILLET, Destruct. de Troye, f° 123^a, éd.
1544.)

C'est grant peril de se mettre en adven-
ture de mourir ou d'estre *meshaigné* ou
affolé, pour si pou d'honneur ou prouffit
conquerre. (Le bon Varlet de chiens, p. 64,
Lacroix.)

Il les occioit et *mechaignoit* ; a l'ung
couppoit bras ou espaulle. (Ger. de Név.,
I, xxiv, éd. 1727.)

Et tant en occist (de Sarrazins), abattit et
mehaigna, a la bonne suite qu'il eut, qu'il
recouvra la bataille. (LA MARCHE, Mém.,
Introd., ch. I, Michaud.)

Quant aux cuisiniers, boulangers et
autres menuz officiers, elle en fit battre,
couper les mains et *mehaigner* tout tant
qu'elle en peut attraper. (FAUCHET, Antiq.
gaul., I, IV, ch. 7, éd. 1611.)

Les gens duquel avoient *meshaigné* de
leurs membres aucuns des siens. (Ib., ib.,
2^e vol., VII, 14.)

— Par extens., rendre malade :

L'ang adoulcist, l'autre *mehaaigne*.

(AL. CHARTIER, li Livre des Quatre Dames, p. 643,
éd. 1617.)

Panurge ayant du contenu en son esto-
mach bien repeu les poissons scatophages,
restoit acropy sus le tillac tout affligé, tout
meshaigné et a demy mort. (RAB., le Quart
livre, ch. xviii, éd. 1852.)

— Gâter, détériorer :

Il osteront baptisme et *machigneront* les
eglises. (Vie des Saints, Richel. 20330,
f° 30^b.)

En la semene devant Noel l'an CCCX en
la foire de Salins fu sehu et trevez par
les sergens de Salins que Colins de Va-
renes drappiers *mesaignoit* drapt que il
vendoit en la dite foire. (Compt. du dom.
de Mahaut d'Artois, Richel. 8551.)

— Fig., maltraiter, tourmenter, offenser,
violer :

Et la belle le me deffent

Ki mon cuer angolisse et *mahaaigne*.

(Poés. ms. avant 1300, t. II, p. 948, Ars.)

Comment la pucele avoit enfanté sans
son pucelage *mehaignier*. (Merlin, Richel.
19162, f° 19^b.)

Douentres qu'il volent *machignier* et
estre *machigné* del pechié de luxuri. (Pass.
S. Johan, Richel. 818, f° 166 r°.)

Vos qui estes des gentius estraiz n'aves
riens en vostre lignage qui grant seit
fors que ydoles et entailleures de que vos
estes escumenié et *machinnié*. (Pass. S.
Pere, Richel. 818, f° 154 v°.)

— Réfl., s'estropier, se blesser :

Atant se lease choir jus

A la terre trestot pasmé,

Moult durement s'est *meheingnié*.

(Renart, 25296, Méon.)

On ne vous puet faire service

Ne c'a Dieu, qui a gré vous viengne,

S'on ne s'i afole u *mehaigne*.

(SARRAZIN, Rom. de Ham, ap. Michel, Hist. des
ducs de Norm., p. 289.)

Et il se tuent ou *mahennent*. (Liv. des
Jur., f° 109 v°, Arch. S.-Inf.)

Se li bues secues se tuent ou *mahen-
gnent*. (Ib., f° 110 r°.)

Sy va choir l'un de ses chappelains
d'un cheval a terre et *meshaigna* si qu'il ne
peut chanter. (Liv. du Chev. de La Tour,
c. xxxiii, Bibl. elz.)

— Neutr., être mutilé, estropié :

A cel colp fu moult pres de *mehaaigner*.

(Raoul de Cambrai, 4520, A. T.)

— Être détérioré :

Por le fumier pas ne *mehaigne* (le soleil).

(G. DE CAMBRAI, Barlaam, p. 244, P. Meyer.)

— *Mehaignié*, part. passé, estropié,
mutilé, blessé :

Dont li mains *mehaignies* et la teste copee.

(Roum. d'Aliz., f° 8^c, Michelant.)

Moult estoit *mehaignies* li rois.

(Florimont, Richel. 792, f° 5^f.)

Moult estoit *maaignies* li rois.

(Ib., Richel. 1374, f° 177^d.)

Li rois fu un pan mahignies.

(*ib.*, Richel. 15101, f° 110^b.)

Si en sud malade e mahaignez. (*Rois*, p. 344, Ler. de Lincy.) Impr., mahaignez.

Se aucuns est maaigniez en autre membre. (1282, *Confirm. des priv. de Cal.*, Arch. J 1124, pièce 1.)

Se aucuns est mahangies. (*ib.*, pièce 1^{bi}.)

Que il ait aucun maaignié en la teste. (*ib.*, pièce 1.)

Que il ait aucun mahangié en la teste. (*ib.*, pièce 1^{bi}.)

Qui est mahnié de son cors. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 588, Beugnot.)

Aucuns hom maaigniez. (*Etabl. de S. Louis*, I, CLXXV, p. 323, Viollet.)

Hon mahaigniez. (*ib.*, p. 323, var.)

De maaigniez s'antrepelenz. De .ii. mahanniez qui s'entr'appellent. (*ib.*)

Johen m'a copé le poing d'une espee, dont je sui mahignez a tort. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 9, § 1, Rapetti.)

La virgina qui non estoit machinia ne corrupua. (*Pass. S. Andrieu*, Richel. 818, f° 161 r°.)

Voz chivalx changez devant q'ilz soient recréuz ou maynez. (*Tr. d'Econom. rur.*, XIII^e s., c. 20, Lacour.)

Com li menhaigniez qui siet ou portail dou mostier qui point de honte n'a de mostrer touz ses menhains. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 26 r°.)

Com li mehaignies qui siet au portail du mostier. (*ib.*, *ib.*, Richel. 22932, f° 58^c.)

Fondus destriers et mehaianiez.

(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 4132, Delmotte.)

Uns hom i vint mult mahaigniel;

Li ver li avoient maogiet

Le visage mult laidement.

(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 410.)

La ot tant mors, tant maaignies.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 61^b.)

Mal furent telz avoires et acquis et gaigné
Dont ly filz et ly pere sont en enfer baigné,
Dont je voy si le monde aujourd'hui mehaigné.
(J. DE MEUNG, *Cod.*, 343, Lantier de Damerey.)

Donc tien ge fame a mehagnie

Quant elle est si mal ensengnie.

(*Clef d'amour*, p. 87, Tross.)

Face Dex tiex gens mahagniez.

(LESCUREL, *Chans. ball. et rond.*, XXXIII, p. 65, Bibl. elz.)

Se il (li sages) pert u mains, u pies, u iols, li remanans li samblera asses. Et si iert aussi lies en uns cors mehaigniel con il fut en l'entier. (*Li Ars d'am.*, I, 59, Petit.)

Les marchantz e lur serjantz vindrent naufrez e mayhaynies devant le roy. (*Foulq. Fitz War.*, *Nouv. fr. du XIV^e s.*, p. 58.)

Car, voir, il n'ara riens gangnié

S'il espouse un corps meshangnié

Comme je suy.

(*De la Fille du roy de Hongrie*, Th. fr. au m. à., p. 490.)

Quelle l'arez vous gaangnee,

Se prenez une meshangnee.

(*ib.*)

Alexius gouverneur est pris au corps, et apres avoir receu quelques opprobres, est mené sur un cheval maigre et mehaigné. (E. PASQ., *Lettre*, XIII, 16, éd. 1723.)

— Fâché :

Vous en estes bien meshaigné !

(*Palhelin*, p. 108, Jacob.)

— En parlant d'un objet, gâté, abîmé :

Il a veu les lettres... qui n'estoient efacies ne chancelles ne mehannies. (1257, *Lett. de l'Offic. de Laon*, Cart. év. Laon, f° 84^a, Arch. Aisne.)

Nus barillier ne doit ferre fust effondré neuf, c'est a savoir mahaignié de coili mahaing soit redaubes et recouvers de la lieure. (EST. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XLVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Se aucun œvre est maagnee, c'est a savoir deroute, et cil a qui l'œvre est le fet savoir au mestres et aus jurez, li mestres et li jurez li pueent doner congîé de tistre a plus de ros vis que .xx. selonc ce que il leur samble bon. (*ib.*, *ib.*, L, 28.)

Quar li hom estoit faiz de terra qui non estoit machignia ne corrupua. (*Pass. S. Andrieu*, Richel. 818, f° 161 r°.)

Berry et Poitou, cant. de Chef-Boutonne, manier, magnier, Bessin, mégner. Beauce, mahiner, meurtrir, battre, maltraiter. Fr.-Comté, Montbéliard, mésainé, estropié, blessé.

MESHAIGNIERE, mesagniere, s. f., estropiement :

Se aucun se plaint que l'on ly ait fait sang ou brisié membres ou mesagniere permagnable. (1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

MESHAGNURE, mehagnure, s. f., estropiement :

Excepté le justiche de homicide, de mehagnure de membrez. (*Ch. de 1232*, Clermont, Richel. 4663, f° 101 v°.)

MESHAIN, - hayn, - ain, - haing, - aing, - haint, - haim, - hem, - hen, - hin, - hing, - hang, - haeng, - haig, - iain, - chaing, me., ma., mahain, mayhem, mayn, menhain, s. m., estropiement, mutilation de membres, blessure, et, par extension, maladie, indisposition en général :

N'i out gaires Franceis qu'en turaast sanz mahaign. (WACE, *Rou.*, 2^e p., 804, Andresen.)

Haec omnia concessi cum murdro et morte hominis et plaga et mahaim et sanguine. (*Charte de Henri II d'Anquet.*, ap. Duc., *Mahamium.*)

Primes ploure por ton mehaing.

Et l'autrui n'ajes en desdaing.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, LXXXII, 4, Van Hamel.)

Mellee ou li n'a mort ne maaing. (1252, *Confirm. des priv. de Cal.*, Arch. J 1124, pièce 1.)

Mort ne mahang. (*ib.*, pièce 1^{bi}.)

Mahing si est quant home a perdu pié, poing, oil, nes, auroilles, ou aucun de ses membres dou pié ou de la main. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 20, § 1, Rapetti.)

Mahing si est poing copé, doi copé, pié copé, manbre brisié qui ne pot renouer, oil crievé, oreille copee, nes copé et totes bleceures dont l'en pert la force de son cors et de ses membres, et de totes ces choses devant dites, donc sanc ist et mahen, nissent batailles. (*ib.*, XIX, 9, § 2 et 3.)

Feme, se ele forfet de mahins forfez, si comme de ledanges, de ferir, et de sanc et de chable, l'amande n'est que la moitié mendre d'ome. Et des autres forfez, si comme de larrecin, de murtre, de rat, de traison, d'omecide, membre tolu, mahin, d'iceus forfez ele est ausint tenue comme homme. (*ib.*, XVIII, 24, § 64.)

Et autretant comme il a difference entre meains, autretant en a en maladie, dont aucun pert son usage. (*ib.*, ap. Roq.)

Et perilz de mort d'omes et de mehains de membres en aviennent et porroient avenir. (*Ordonn. sur les mét.*, XXX, à la suite du *Livre des mét.*, p. 419, Depping.)

Le beste a tel mecine que Aucassins ert garis de son mehaig. (*Aucassin et Nicolette*, p. 22, Suchier.)

Que Diex li donnast aleganche

De son mechaing.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 46, Peigné.)

.xii. jors fu si travailleie

De mahaing et de maladie.

(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 407.)

Vos sereiz gariz de diverses maladies et de divers mahainz. (RUTEB., *li Diz de l'erberie*, I, 259, Jub.)

Li mehaignies qui siet au portail du mostier, qui point de honte n'a de mostrer tous ses mehains. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 58^c.)

Mostrer tous ses menhains. (*ib.*, ms. Alençon 27, f° 26 r°.)

Ne nus ne sente mort ne mahayn. (1282, *Lit. archiep. Cant.*, Rym., II, 224.)

Vous ne devez fere don qui ne reproche a home son mehaig. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 4^c.)

Par mayn e peril de blessure.

(G. DE BIBLESWORTH, 17, Meyer, *Rec.*, p. 361.)

La mesnie n'est mie profitable dont en errache fors le mechaing. (*Vie saint Pol*, Richel. 423, f° 3^a.)

Nul ne doit reprochier le mal ne le meshaing d'autruy. Car nul ne se doit point esmerveillier des vengences ne des jugemens de Dieu ; car tel reproche le mehaing d'autruy qui l'a apres pire et plus honteux. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXX, Bibl. elz.)

Et ainsi repronoit ceulz qui le mahain et les maux parloient d'autruy. (*ib.*, c. CXXVII.)

Villeine n'avera pas per le ley un apeale de mayhem envers son seignior. (LITTL., *Instit.*, 194, Houard.)

Au veain congnois le triacle,

Et au meshaing le miracle.

(*Quatrains moraux*, xxxv, tirés d'un ms. du xv^e)

Nul ne s'en oint gari ne soit

De quelque mehain que ce soit.

(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 301.)

Et ne lairay que je ne voise audit saint voyage, en la maniere que dit est, se meshaing ou prison ne me destourne. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. LXXXVIII, Buchon.)

Chacun blessé plaint son mehaing

Et congnoist son fait et son saing.

(ALAIN CHARTIER, *le Livre des quatre dames*, p. 645, éd. 1617.)

Je vous meneroy veoir vostre grant sire et son frere le roy Perceforest, qui vivent a grant peine par leur meshain et vieillesse qui les menasse tous les jours de mort. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 48, éd. 1528.)

Porteront les commis de la charité soin de les pourvoir d'habillemens et de ce qui leur sera nécessaire, aussi de les faire nettoyer des ordures et guarir des *mehains* qu'ils pourront avoir. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc., des pauvres.*)

Les commis des pauvres feront nettoyer les enfans des pauvres et garir des *mehens* qu'ils pourroient avoir. (*Id.*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si je prenoie en cure tous ceulx qui tombent en *meshaing* et maladie, ja besoing ne seroit mettre telz livres en lumiere et impression. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

Nul poulain n'est sans *mehain*. (H. Est., *Préc. du lang. franç.*, p. 263, Feugère.)

Si la preuve se faisoit par gages de bataille, le deffendeur impotent pour l'auge ou *meshaing* pouvoit donner un homme pour tenir sa place. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., v, 8, éd. 1611.)

— Mal, dommage, tort, chose fâcheuse, empêchement :

Qu'ele est travaillie et lassee,
Ne puet plus ce *maain* soifrir.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 23260, f^o 99, P. Meyer.)

Plorent cil moine et cleric et chapelain
Por lor seigneur qu'il voient a *mehaing*,
Que li dai serf orent mort et destraiat.
(*Jourd. de Blavies*, 145, Hoffmann.)

La est li *maiains*. (S. *Graal*, Richel. 2453, f^o 212 r^o.)

Mal dol li sorde et mal *mehain*
De son catel et de son cors.

(Renart, Br. XII, 376, Martin.)

Dont el reçut puis gries *mehaing*.

(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f^o 36^d.)

Il n'i ot pierde ne *mehaing*
Al rendre.

(Mousk., *Chron.*, 97, Reiff.)

Mes il a autre *mehaing*
Pour qoi la chose ne puet estre.

(G. de Dole, Vat. Chr. 1725, f^o 87^b.)

Dont mains *mehains* a l'omme tient.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 26, P. Meyer.)

Douce fille courtoise et sage,
Prenez en gré vostre *mehain*.

(*Myst. de Ste Marguerit.*, ap. Joly, *Vie de Ste Marg.*, p. 153.)

Garder que son voisin n'esforce
Et ne luy face aucun *mehain*.

(ROB. GAGUIN, *Le Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 258.)

— Massacre :

De la gent de Borgoingne fisent .i. lait *mehain*.
(B. de Seb., xx, 97, Bocca.)

— Tare, mauvais état :

Ne doyvent rendre ne delivrer en la marchaulcey de la ville nulz de leurs chevaulx, jusques a tant qu'ilz averoient montrez le *mehain* evident. (*Serment à faire par les compaignons, soldoteurs*, Hist. de Metz, IV, 304.)

— Conduite qui blesse l'honneur :

Et aussi par celle maniere feray je escrire, poindre et mettre en ce livre le *mehaing* des mauvais deshonnestes femmes qui de mal userent et eurent blasmes. (*Liv. du Cheval de La Tour*, prol., Bibl. elz.)

— En parlant de chose, défaut :

Et doivent li mestre et li juré prendre le serement de celui qui les picces de drap sont devant dites, que il cel drap ne rassemblera en nule maniere, ne qu'il les picces ne vandra a nule ame que il ne li die le *mehaing* qui dedenz le drap estoit. (Est. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., L, 34, Lespinasse et Bonnardot.)

Et quant en cellui pont ilz en avoient osté .i. ays, ilz le couvroient de fiens a celle fin qu'on ne veist point le *meshaing*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f^o 232 v^o.)

En ceste vallee avoit un perron tout rond sans pertuis ne *mehaing*. (*Les Prophecies de Merlin*, f^o 122^a, éd. 1498.)

Wall., *mehain*, *mehaing*, ce qui manque à une personne ou à une chose pour qu'elle soit en bon état; incommodité, vice, inconvénient.

MESHAINER, voir MESHAINIER.

MESHAING, voir MESHAIN.

MESHAIT, *mahé*, s. m., dommage, tort

Que *mahé* ne domaiges ne li venront de moy ne de mon fil pour la prison qu'ele ay fait de mon fil. (*Lett. de 1287*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{840}{B}$, Arch. Doubs.)

MESHAITIÉ, *mehaitié*, adj., mal à l'aise :

Tu remanras et torseras nostre lit, que je sui un peu pesans et *mehaities*. (*Voy. d'outremer du Cte de Ponthieu*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 439.)

MESHANGNIER, voir MESHAINIER.

MESHERER, voir MESERRER.

MESHEUR, voir MESEUR.

MESHIN, voir MESHAIN.

MESHISTRE, adj., p.-é. chiche :

Et jura bien fort qu'il n'estoit pas mention que a un de ses amis et parents qu'il eust, il eust fait si bon accueil, ny si bonne chere, dont il n'est pas *meshistre* de faire bonne chere, ne bon accueil, comme il disoit. (1428, *Lett. de Guy XIV, sire de Laval*, ap. Den. Godefroy, *Hist. de Ch. VII*, p. 895, éd. 1661.)

MESHOEN, voir MAISOAN.

MESHOUAN, voir MAISOAN.

MESHOUEN, voir MAISOAN.

MESHUI, voir MAISHUI.

MESHUIT, voir MAISHUI.

MESHUS, voir MESUS.

MESHUY, voir MAISHUI.

MESIANE, s. f., monnaie de Metz ?

En pris de .L. *mesianes*. (1290, 2^e *Cartul. d'Arlois*, Arch. mun. Lille.)

Cf. MECEAIN.

MESIER, voir MESSIER.

MESIERE, voir MAISIERE.

MESIL, s. m., blé méteil :

Le charge de *mesil*. XIII. den. (*Péages de Bapeaume*, *Cartul. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f^o 360 r^o.)

MESINE, voir MESCHINE.

MESINTELLIGENCE, s. f., mauvaise intelligence, désaccord; mot conservé :

Profitans de la *mesintelligence* qui estoit entre les susdits parens et serviteurs de la dicte duchesse. (9 aout 1490, *Lett. pat. d'An. de Bret.*, Richel. Blancs-Mant. 47, f^o 219 v^o.)

MESION, voir MISSION.

MESIRAGNE, voir MUSARAGNE.

MESJOER, - *jouer*, - *juer*, verbe.

— Neutr., tricher au jeu :

Mais bien d'un autre jeu joué,
Non pas joué, mes *mesjoé*.
(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, f^o 169^a.)

— Act., tricher quelqu'un :

Sovent nos *mesjeue* et mestrait (fortune).
(G. DE COINGI, *de Monacho in fumine periclitato*, 212, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Sovent nos *mesjoie* et mestrait.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brax., f^o 90^d.)

MESJUGIER, *mej.*, verbe.

— Neutr., mal juger :

S'il *mesjuge* il en mescorra.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f^o 151^d.)

Li juge romain fausseront

Et pour argent *mesjureront*.
(*Id.*, f^o 201^f.)

— Réfl., ne pas être reconnu :

Aucunes fois elles (les fumées du cerf) se peuvent *mesjurer* en deux manieres, ce qui n'advient pas souvent, si ce n'est au changement des viandes. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, f^o 32 v^o, Favre.)

— En parlant du cerf, mettre le pied de derrière hors de la trace de celui de devant.

Il faut observer quelque temps dans deux saisons que les cerfs se *mejurent*. (SALNOVE, *Venerie*, p. 85, éd. 1665.)

MESKANCHE, voir MESCHEANCE.

MESKARIER, voir MESCHARIER.

MESKAVER, voir MESCHEVER.

MESKEANCHE, voir MESCHEANCE.

MESKEOIR, voir MESCHEROIR.

MESKEVER, voir MESCHEVER.

MESKIEF, voir MESCHIEF.

MESKIET, voir MESCHIEF.

MESKINE, voir MESCHINE.

MESKINETE, voir MESCHINETE.

MESLABLE, *menlable*, adj., mélangé :

Il sunt .ii. manieres de feu : li uns est ardenz et *mentables* et ociables, si cum est cis que nos avons ça desous qui a oveccques soi meslee la nature des autres elemenz. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f^o 27^e.)

MESLAGE, s. m., mélange :

Comme la terre estoit pleine
De soldars menus groslez,
Reaversez sous tel orage,
Par un estrange *meslage*
L'un sus l'autre amoncelz.

(Rons., *Od.*, V, v, Bibl. elz.)

Par le *meslage* de toutes ses facultez le symphiton peut digerer et restreindre ensemblement les corps. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, ch. CCLXVI, éd. 1849.)

Meslage, mistionnement. (*Trium. ling. Dict.*, 1604.)

MESLAIER, - *ayer*, v. a., abandonner à perte un bien qu'on tenait à cens :

Et que en plus grand profit lor vaura le cens qu'elle en recevront, Chesque an, que ladite maison ne faisoit a tenir, et qu'elle n'est mie *meslayee*. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

MESLANCE, *mellance*, s. f., mélange :

Li bien ne sont mie plaisant a Deu ki devant ses oez enboeit sunt de la *mellance* des malz. (*Mor. sur Job*, Richel. 24764, f° 2 v°.)

Et cuident franchement servir
Dieu, et le monde desservir,
La Dieu grace et le monde avoir ;
Certainement doivent savoir
Que Dieus tient tel *mellance* a vis.

(*Fabl. d'Av.*, Ars. 5069, f° 47^r.)

— Fig., trouble, discorde :

En la cort Karlemaine avon fet tel *mellance*
Ja en nostre vivant n'en ert pris acordance.
(*Aye d'Avign.*, 1458, A. P.)

1. MESLE, *mescle*, s. m., mélange, méteil :

En plusieurs lieux du Languedoc et de la Provence (le méteil) est nommé *mescle* et *coussegail*. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, II, 4, éd. 1805.)

Suisse, Neuchâtel, *meicle*, mélange, et plus particulièrement : 1° Un mélange de seigle et de blé, soit méteil. Pain de *meicle* ; farine de *meicle*. 2° Un mélange de paille et de foin, que les campagnards font manger en hiver à leurs vaches et à leurs chevaux. (BONHOTE, *Gloss. neuchât.*)

Cf. MEDLE.

2. MESLE, voir MELLE.

MESLÉ, *mellé*, - *et*, *merlé*, adj., de diverses couleurs, gris :

E! G. fel, dist il, barbe *meslec*,
Respit et trive nos avies demandee
Et con traitres la nos as trespasee.

(*R. de Cambrai*, 3288, A T)

5 aunes et demie de drap *merlé* sur le vert. (1352, *Compt. de la Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 156.)

Pour .iii. aunes et demie de drap *mellet viermeil*. (1358, *Compte de la tut. d'Hankin dou Four*, Arch. Tournai.)

Quant ce venra que vous ares les cheveux *merles*. (*Gilles de Chin*, p. 80, Chalon.)

Car mon chief blont en cel eage trouva
Blanc et *merlé*, ce que pas n'esperoye.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 169°.)

Venant sur l'age de soixante ans, touffeois peu *meslé* pour son aage et son poil qu'il avoit noir. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 282, Lalanne.)

— S. m., lainage de couleurs mêlées :

Car en coiffe, en cote bien fete
Fu liex en une charrette,
En nes chanches d'un *mellé*
Cemelé et recercelé.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 7573, Buchon.)

Item de mes robes a madame Marguerite trois pieces de *mellé* jaune. (1311, *Test. de Mar. de Hain.*, Arch. P 1370.)

Mon mantel de *mellé* jaune. (*Ib.*)

Mon mantel de vert *mellet*. (*Ib.*)

Pour demi drap d'un fin *merlé* en grainne. (1359-60, *Journ. de la dép. du roi Jean en Angleterre*, ap. Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 250.)

.i. robe de *meslé* a femme fourree de connins. (27 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Aunis, *merlé*, noirâtre, nom qu'on donne aux bœufs. Haut-Maine, pain *mélé*, pain de méteil. Le Havre, *mélé*, cidre de qualité inférieure.

MESLEE, - *ie*, *meslee*, *mehlee*, *mellee*, *meillee*, *meellee*, *merlee*, *mallee*, *malee*, *maulee*, *menlee*, s. f., mélange :

Celle saveur estrange et austerité vient de la *mellee* de celle aqosité avec la grosse terrestre partie dessus dite. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 240, f° 265^a.)

Kar, si cum cercle retournee

En sei turnet saunz *meillee*,

Le feu en l'air tut dis se turne.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, II, f° 153^a, P. Meyer.)

Meslee, f. penac. C'est mixtion, et mise de deux ou plusieurs choses ensemble. Mixtio. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

— Combat, bataille, querelle ; sens conservé :

Envers Martel tante *mallee* fist.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 111^d.)

Grans noise i sort et *merlee*.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 119^a.)

Vus quereiz la *mellee* s'od armes i aleiz.

(GARNIER, *Vie de St Thomas*, Richel. 13513, f° 27 v°.)

Si demora tant la *merlee* entr'els que li serpentel sont tuit ocis. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 400^b.)

Et par ce commenca la *merlee* seur lui grant et merveilleuse. (*Ib.*, f° 429^b.)

Oncore duroit la *merlee* de Patrides et de lui. (*Ib.*, f° 429^c.)

La i ot tant aste fraite, tante targe troee,
Don veissiez bataille de moult fiere *mallee*,
Tant felon traitor jesir gole bae.

(*Paris*, 2332, A. P.)

Mes por ma honte ne vout fiere *mellee*.

(*Aubery le Bourgoing*, p. 48, Tarbé.)

Vers la terre Milon a sa face tornee,
Et voit l'ost au gloton venir par une pree,
Qui se furent armez a cele matinee

Que il pensoient bien qu'il auront la *merlee*.
(*Aye d'Avign.*, 3870, A. P.)

Nicement a li glos la forest trespasee ;

Il en sera dolent a poi de terminee :

Or ne s'en puet li glos retourner sanz *mellee*.

(*Ib.*, 3899.)

Qui a tort vit, ceu n'est pas fable,

Sa joie [n']est mie doutable (lis. durable ?)

Ja de tanceon ne de *maulee*

Puisqu'ele sera trespasee.

(*Caton*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 117^a.)

Et li drois raporte de Biaumont ke li maires se il vient an *mesleie* il puet ferir por la *mesleie* de partir sans okison. (1231, *Charte d'affranchissement de Morville-sur-Seille*, Bulletin du Comité de la lang. et de l'hist. de la France, I, 123.)

Moult fu le jour grans li hustius,
I fu faite la *menlee*.

(*Morsk.*, *Chron.*, 5109, Helir.)

Et fu d'ambes pars la *menlee*.

(*Ib.*, *ib.*, 15637.)

Il puissent savoir que gens veullent ou pevent faire malefaite ou *mehlees* ou outrages ou forces. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 240, Beugnot.)

Nelli ocistrent pas en traision ne desloiaument, mes l'ocistrent en la *meillee* et allor coupe. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 88^c.)

Et commencent les *maulees* et les guerres. (LAURENT, *Somme*, Richel. 938, f° 31 r°.)

Enfraintures, amesures, *meellees* et toute autre justice basse et moenne. (1311, Arch. JJ 46, f° 65 r°.)

Dedens la fermeté est la nouvelle alee

Que Bertran doit avoir a .i. Angloiz *merlee*.
(*Cov. du Guesclin*, 2319, Chabaille.)

Olivier de Cligon qui bien ama *merlee*.

(*Ib.*, *ib.*, 18839.)

Il fit de merveilleuses armes de sa propre main, sans s'espargner aux plus dangereuses *meslees*. (AMYOT, *Vies*, Sertor., éd. 1565.)

— Foule :

Une *meslee* de gens qui estoient assemblez au lieu de Semur pour cuider avoir les pastez de certaines noces. (1479, Arch. JJ 205, pièce 285.)

— Méteil :

Et sema l'on force *meslec*, febves et aultres bledz de caresme. (1556, *Disc. de l'an de la comete*, Arch. mun. Lons-le-Saulnier.)

Cf. MEDLEE.

MESLEEMENT, *meslement*, *melleement*, *mescleement*, *meelleement*, *melleement*, *melement*, - *ant*, adv., confusément, indistinctement, pêle-mêle, ensemble, tout à la fois :

Aiaz n'i ot puis parlé de san ne de folie

Mesleement an la gent paenie.

(J. BOD., *Sax.*, CLXIX, Michel.)

Car se li viennent a front

Melleement parmi le pont

Le chasteil penront et le roi.

(*Florimont*, Richel. 792, f° 26^t.)

Melement o vos per le pont.

(*Ib.*, Richel. 15101, f° 59^c.)

L'endemain les assaillirent *mesleement* siergant et chevalier ensamble. (HENRI DE VALENC., 673, Wailly.)

Li frere seioient en ordene *mesleement* avoec les ostes. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 75, Jub.)

Ge cuît bien que crestientez

Fust ore *melleement* assallie

De mescreence e mal ballie.

(G. DE MES, *Yn. du monde*, ms. S.-Briac, f° 10^d.)

En deconfort, en balance, en torment

Me fait ainsi vivre *melleement*.

(EUST. LEVEINTRE, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagn.*, p. 67.)

Ensi me fait vivre *mesleement*

D'ire et de joie.

(*Poët. fr. av. 1300*, t. I, p. 296, Ars.)

Et si me fait vivre

Meslement d'ire et de joie.

(*Ib.*, t. I, p. 281.)

Traitera li maîtres de ces .ii. sciences

auques *mesleement*, porce que li lor argument sont si entremeslé que a poines porroient estre devisé. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 255, Chabaille.)

Et furent bien .i. ordre de tos *mescleement*. (Id., *ib.*, p. 19, var.)

Li ancien usoient *mellement* des nons d'achat et de vente. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 234^b.)

Les autres tribulacions *mesleemant* seront espurgié. (*Dou Dicipule et dou mestre*, Richel. 423, f° 89^c.)

En olygarchie sont deux citez ou deux communitez ensemble *mesleement*. (ORESME, *Politiq.*, f° 216^b, éd. 1489.)

De peaulx sanz laine ne de morine, l'en ne doit rien car elles sont seullez, mais se elles viennent *melleement* avecques aultres peaulx, elles doivent paier coustume comme les autres. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 79, Coppinger, Arch. S.-Inf., f° 28 v°.)

Mesleemant, permixtim. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Meellement, immixtim. (*ib.*)

Si furent tous les convoys assemblez sy *mesleement* qu'il n'y ot faicte nulle joust. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 46^d.)

Mesleement Dieu luy avoit assise la blancheur et la bruneur. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 9, éd. 1488.)

MESLEIS, *melleys*, adj., querelleur :

Jehan Fenin qui estoit homs rioteux et felons et *melleys*. (1375, Arch. JJ 407, pièce 209.)

MESLEMENT, *mellement*, *meeslement*, *mescleement*, *maslement*, s. m., mélange :

Car li nature de la diviniteit et de l'umaniteit est ensi asambleie en nostre rache-teur senz *maslement*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 73, Hoffmann.)

Maintes nobleces sont en l'ame par nature, mais ele occurst par le *mescleement* dou cors, qui est decheable. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 24, Chabaille.)

L'amour de son ami est *meeslement* de aise et de mesere. (*Evast. et Blaqq.*, Richel. 24402, f° 82 v°.)

Li *mellemens* est quant se conjoint une estoile avec une autre. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 48 r°.)

Le *mellement* des estoilles. (*ib.*, f° 1 r°.)

Car quant ton temps auras usé
A faire tous tes *meslemeus*,
Et separer les elemens,
Ton Luile, ton eue et ta terre,
Tu n'as rien fait.
(JER. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 750, Méon.)

MESLE MESLE, *melle melle*, *merlle merlle*, loc. adv., pêle-mêle :

Tot *melle melle* sont el borc fors mis.
(*Les Lok.*, ms. Montp., f° 41^c.)

Saietes et pierres rondes
Volent autresi *mesle mesle*
Con feit la pluie avec la gresle.
(*Cliget*, 1526, Foerster.)

Et les nues tot *mesle mesle*
Getoient noif et pluie et gresle.
(*Li Chevaliers dou leon*, Romv., p. 529.)

Les genz au[s] .v. rois qui se combatoient au[s] genz lo roi A. tuit *mesle mesle*. (*Artur*, Richel. 337, f° 15^c.)

Ensi par la court *merlle merlle*
Se debatent, orient et breent.
(*Dit des avocas*, 186, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 217.)

Kant li tornois fu assemblez,
Tuit s'entreviennent *melle melle*
Plus espes ke plus ne grelle.
(*Rob. de Blois, Poés.*, Richel. 24301, p. 615^b.)

— *Mesle a mesle*, dans le même sens :

Les baitelles se mellent adonc les unes
as altres, et se fierent parmi la presse
melle a melle. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 55 r°.)

— *Mesle et mesle*, dans le même sens :

Et se fierent enz tuit *mesle et mesle*.
(*Artur*, Richel. 337, f° 13^b.)

— *A mesle et mesle*, dans le même sens :

Et fierent entre alz et furent a *melle et melle*. (*S. Graat*, III, 489, Hucher.)

— *Mesle pesle*, dans le même sens :

Se ne fussent d'amunt coles
Les granz portes de fer barrees,
Mesle pesle od eus i entrassent.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 4431, Michel.)

Melle pelle i entrames avec les Sarazins.
(*Floov.*, 626, A. P.)

— *Brelle mesle, melle et brelle*, dans le même sens :

Voir des exemples de ces locutions t. I,
p. 727, col. 1.

MESLER, *meller*, *mescler*, *mascler*, *mecler*, *mercler*, *meiller*, *mausler*, *mauler*, verbe.

— Act., mélanger; sens conservé :

Quar il lo fel *mesclien* ab vin.
(*Passion*, 279, Koschwitz.)

En cen que nyons non *mescleit* aucons
vin dou pais de la Romagnye awei lo dit
vin d'Auczai et d'Alamagnie. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 173, f° 44.)

— Réfl., se mélanger :

Dedans les vans se *maulera*.
(*xv. Signes*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 125^d.)
Atant ce *melle* li tornois.
(*Rob. de Blois, Poés.*, Richel. 24301, p. 612^a.)

— En particulier, avoir compagnie charnelle :

Le cheval de riviere tue son pere et puis
se *mesle* par force avec sa mere. (G. BUCHET, *Serees*, IV, 297, Roybet.)

— *Mesler les mains*, en venir aux mains :
Leurs mains *meslent* ensemble et s'entreferent.
(*S. GELAIS, Eneid.*, Richel. 861, f° 48^d.)

— *Mesler le poing el chief à qqu'un*, le saisir par les cheveux :

Le poing sonestre li a *mellé* el chief.
(*Coronnement Loys*, ap. Coustans, *Chrest. de l'anc. Fr.*, p. 40.)

— Act., brouiller :

Pardonné t'a son mautalent,
Or het ceus qui te vont *meslant*.
(*Tristan*, I, 502, Michel.)

Dunc ad maldit tuz ceus par ki ont mal esté
Del rei, et ki a tort li aveient *meslé*,
Et ki le *meslerient* mes a sun avoé.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 82 r°.)

Et puis al pere le *meillerent*
Et ces fez asez jugerent
Malemént.

(*Vie de S. Thomas*, 862, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 490.)

Or me dites, ce dit Renart,
Por qu'est li rois vers moi irié.
Ont mi li baron enpirié ?
Dites qui m'a *meslé* vers li.
(*Renart*, Br. X, 1812, Martin.)

Dieu ! dist ele, dones hui honte
Celui qui m'a *mellé* au conte.
(*Rom. du conte de Poit.*, 621, Michel.)

Pour ce que icellui Wairon, qui estoit
parent au suppliant, l'avoit *mellé* envers le
seigneur du Bos. (1427, Arch. JJ 474,
pièce 6.)

— Réfl., se brouiller, se quereller :

Meslez me sui de nouvel a Gautier,
Secor moi, sire, par la toie pillé.
(*Jour. de Blainvies*, 46, Hoffmann.)

Mais cilz doit avoir deshonnour,
Senz avoir los, pris ne honnour,
Qui a son signour s'est *mellez*.
(J. LE RICOLÉ, *Dit*, Richel. 25545, f° 150^c.)

— Neutr., se brouiller, se quereller :

Nel feissent au roi *meller*
Por rien qu'il seussent parler.
(*Renart*, Br. XI, 3400, Martin.)

Thomas Criers se plaint que li felon
l'ont fait *mesler* (c'est a dire tancer ou
debatre) avec sa dame. (FAUCHET, *Orig. de
la lang. et poes. franç.*, II, LXXV, éd. 1581.)

— Se soulever, devenir orageux :

Si commença la mer a emlier,
A creistre mult et a *meller*.
(WACE, *Liv. de S. Nicholay*, 231, Delius.)

— Perdre connaissance :

Li oill li troblent, si commence a *meller*.
(*Aleschans*, 923, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Réfl., se *mesler de*, s'occuper de; sens conservé :

Puis li a dit : Il faut que soies peletier.
L'anfant li respondi : Ja *merler* ne m'en quier.
(*Dit de Guill. d'Angle.*, 651, Michel.)

.... La royne fu pres de l'enfant,
Elle avoit une dame qui se savoit *merler*
De chou qu'il apartient as dames delivrer.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 22^d.)

Mais je sais bien certainement
Que je fas trop grant hardement
Quant je me *melle* de rienz faire.
(*Vie et mir. de la Yierge*, Richel. 22928, f° 3^d.)

Les grandes faussetes dont bien me sai *merler*.
(*B. de Seb.*, xxiv, 1013, Bocca.)

Et tantost par la frete a fait bien tost crier
Qu'il ne soit homs vivans qui tant face a loer,
Qui se *merle* du champ l'un ne l'autre grever,
Sur a perdre s'onour et la teste copper ;
Et li ducs de Lencloustre volt cesty acorder.
Et quant chascun oy ainsi se cri crier,
Il n'i a si hardi qui s'en osast *merler*.
(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 2410, Charrière.)

Qu'il quiteyt lu dit morchié et plus avant
ne s'en *masclast*. (1373, Arch. Fribourg,
1^{re} Coll. des lois, n° 69, f° 49.)

Lo facze a son peril, quar li ville ne nos
in devons *mescleir*. (1400, *ib.*, n° 113,
f° 20.)

Soy aherdre ou *merler* des choses tem-porelles. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082,
f° 33^c.)

Je me mesle ung peu de tromper.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 308.)

— *Meslant*, part. prés., emmêlé :

Et doit estre (la roys) de bien delié filé et bien *meslant* pour les pertrix. (*Modus*, f° 131 r°, Blaze.)

— *Meslé*, part. passé, mélangé :

Vin *meclé* avoy epices. (*Tarif de 1295*, dans le *Carl. mun. de Lyon*, p. 418, Guigue.)

— Fig. :

Ce voisin estoit bien *meslé*, estant aussi fol que sage. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 57, Roybet.)

— Brouillé, en disgrâce :

Mult estes vers le roi enpairez et *mellez*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 27 r°.)

Ci est Joufreiz Ridels, qui est vers vus *meslez*,
Or vus en requerrum que vus li pardonez.
(*Id.*, *ib.*, f° 73 r°.)

Li quens gentils de grant valor
Mellé esteit a son seigneur.
(*Conquest of Ireland*, 2243, Michel.)

— *Commandement meslé*, terme de droit défini dans l'ex. suiv. :

Commendement est pur ou *maulé*. Commendement est pur quant l'en a poer de glaive a punir les mauves homes ; et ce apele l'en poer. Li commendement est *mauslez* la ou il a juridiction dedanz. Juridiction est poer de doner juge. (*Liv. de jost. et de plet*, II, 1, § 2, Rapetti.)

Cf. MEDLER.

MESLETE, voir MERLETTE.

MESLEUR, *melleur*, s. m., qui mêle, qui unit :

Celluy qui est ung tout seul Dieu
Et de tout ce qu'est créateur
De rien ne peut estre vaincu
Et de la forme est statueur
Des hommes, et si est *mesleur*
De la nature d'ung chascun
En generation et moteur
De vie sans n'excepter ung.
(CHAMPIER, *les Prophetes, ditz et vaticinations des Sibilles*.)

— Celui qui excite des mêlées, des rixes :

Bailli, sous bailli, serjans jurez porront de leur auctorité, uns cascuns, sans autre commandement attendre, arrester tous combatteurs ou *melleurs*, bannis ou tous autres malfaiteurs. (1330, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 62, Van de Castelee.)

MESLEURE, *meslure*, *merlure*, s. f., mélange :

Nus ne puet paindre de couleur a or sele derriere, se elle n'est couverte de fin or, c'est a dire d'or sans *mesleure* d'argent, que en apele or parti. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXXVIII, 12, Lespinasse et Bonnardot.)

Merveilleuse *merlure*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 30 r°.)

Meslure, promiscuitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Marchandises sans *merlures*. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que tous bouchers ou aultres qui voudront faire sieu pour vendre pourront faire leur bas sieu a par luy, et aussy de sieu de trippe et de flotte a par luy, sans ce qu'ils en puissent faire quelque *merlure*. (*Stat. des chandelliers*, xv^e s., ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. III, p. 586.)

Jusques a tant qu'il voit son cop pour ferir et occire l'ame et gaster tout son bon ouvrage par aucune *mesleure* de mauvaistié. (GERSON, *Traité de plus. tempt.*, ms. Troyes, f° 84 r°.)

Liesse spirituelle qui sera tout pur sans *mesleure* d'aucune couleur ou tristesse. (*Id.*, *la Mendicité spirit.*, f° 67 v°.)

Je trouve que les premières armes de Portugal sont d'argent, et de ce seul metal, sans autre *mesleure*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. I, Michaud.)

Et si vix toute figuree
Ma barbe peinte de *meslure*.
(*Id.*, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 23 r°.)

Si y avoit deux couleurs meslees tellement que riens n'y avoit ne trop brun ne trop vermeil, mais *mesleure* de trois ensemble. (*Lancelot du Lac*, 1^o p., ch. 9, éd. 1488.)

Toutes lesquelles estoffes il sera tenu livrer a ses despens et ne les pourra mesler ny mettre en fournaige pour fondre qu'il n'y ait deux eschevins... presens a faire la dite *meslure* et mettre en fournaige. (*Pièce de 1565*, ap. Houdoy, *la Halle échevinale de Lille*, p. 102.)

Bessin, *meleure*, petites herbes qu'on met dans la salade.

MESLEVIN, *mellevin*, nom factice, marchand qui frelate le vin, qui le mélange :

Perrinet *Mellevin* faisoit vin de St Poursaint. (*Modus et Racio*, ms., f° 223 r°, ap. Ste-Pal.)

MESLIER (se), v. réfl., se mésallier :

Comme l'on ne scait pas par quel moyen se lie L'esprit avec le corps, s'alters et se *meslie*. (R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, de la Vanité, ch. XI, éd. 1578.)

MESLIEU, voir MESLIF.

MESLIEUX, adj., querelleur, batailleur, brouillon :

Pour estre houriers, rihoteux, *meslieux*, noiseux. (*Lett. du 28 fév. 1429*, Roisin, ms. Lille 266, f° 176.)

Icellui Gueras qui estoit homme merveilleux, *meslieux* et rioteux. (1432, Arch. JJ 175, pièce 115.)

MESLIF, - ieu, *mell.*, *mel.*, *merl.*, adj., querelleur, batailleur, brouillon :

Que tosjours estes tencieres et *mellis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 71.)

Car tous jors estes tenceres et *melis*.
(*Id.*, Ars. 3143, f° 54^d.)

Car toz jors estes tençonnoz et *mellis*.
(*Id.*, ms. Montp. H 243, f° 21^b.)

Que chaille de parage, s'il est bon chevalier, Et que il soit *meslis* as rustes cox baillier ? (J. BON., *Sax.*, cclxxxI, Michel.) Impr., *meslins*.

N'oseroit penre les malfeteurs ne les *mellis*, pour paour qu'il ne se rescousissent. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 6, Beugnot.)

Il doit connoistre le bien du mal, le droit

du tort, les pesivles des *mellis*, les loiax des treiceurs. (*Id.*, *ib.*, c. I, 9.)

Se tix crois poient garantir les malfeteurs, li murdrier et li robeor des quemins et li *meslieu* aroient trop grant marcié de lor meffes. (*Id.*, *ib.*, xxv, 24.) *Merlif*. (Var., dans Ste-Pal.)

En cele compaignie avoit Tyois qui estoient mout fel et mout *meslif*. (GUILL. DE TYR, I, 20, P. Paris.)

En l'ost le roi estoit uns chevaliers hanz hom de lignage, mes trop estoit mal entechiez de plusieurs choses : ne doutoit mie assez Nostre Seigneur, ventierres estoit et bohanciers, mesdisanz trop, envieus et *mellis*. (*Id.*, XX, 8.)

Se celuy home lige esteit home *mellis* et qui usoit de nuit et de jor les bordiaus et les jeus de dis et de beveries. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 644, Beugnot.)

Ne fu *mellis*, ne mesdisans,
Ne ventierres, ne despisans.
(RUTEB., *Complainte de Joffroi de Sergines*, Richel. 1593, f° 58^e.)

Ne fu *mestiz*, ne mesdisanz.
(*Id.*, *ib.*, I, 67, Jub.)

Qui soit foux et *mestiz* [et] plains de torquerie. (*Doctrinal*, Brit. Mus. Add. 15306, f° 120^b.)

Li homs qui par costame est *mellis* et estroz S'il en a une joie, il en a cent corrouz.
(*Id.*, Richel. 19152, f° 101^e.)

Il n'estoit *mellieus* ne estous,
Mais dous et en fais et en dis,
Et au besoning fiers et hardis.
(J. DE CONDÉ, *li Lays dou Blanc chevalier*, 36, Scheler.)

Cascuns disoit de lui grant bien,
Qu'il n'estoit ne *mellius* ne estous,
Ains se faisoit amer a tous.
(*Id.*, *li Dis dou Levrier*, 110.)

Courtois entre la gent et as armes *mellis*.
(*Restor dou Paon*, ms. Rouen, f° 39 r°.)

Sens het et fuit les menteours,
Les *mellieus* et les vanteours.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 145^b.)

Qui ne sont ne robeour ne *mellif*. (*Chastotem. d'un pere*, ms. Soiss. 210, f° 3^b.)

Anieuse et *mesliuwe*. (1372, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item si aucun des dits chappellains est *mellif*, ni rioteux, il ne mangera point en salle. (1433, *Ch. de Jean, duc de Bretagne*, ap. Duc., *Meleare*.)

MESLIN, *mellin*, adj., querelleur, brouillon :

Il avient aucune fois que li peres voit son enfant fol et *mellin* ou de malvese maniere. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXI, 20, Beugnot.)

Anieux et *meslin*. (1384, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. m., querelle :

Banis a .iii. ans pour anieux et pour *meslin* et pour maises enfances faire. (1362, *Reg. des chos. comm.*, Arch. mun. Valenciennes.)

1. MESLINGE, s. m., étoffe de mauvaise qualité :

Deux pieces de drap gris et demie aulne de *meslinge*. (1461, Arch. JJ 198, pièce 121.)

2. **MESLINGE**, s. m., changement de couleur :

En Arabie, pres la mer Rouge, il y a une fontaine, que si les brebis en boivent elles muent de couleur, et leur laine qui estoit blanche, deviendra d'une autre couleur... Bachus raporte leur *meslinge* a la chaleur et a l'air exterieur, et aux mineraux a travers desquels les eaux de ceste fontaine passent. (G. BOUCHET, *Serees*, ap. Ste-Pol.)

1. **MESLIS**, *melis*, *mellix*, s. m., mêlée, combat :

Lors commença fortement le *mellix*.
A la reconse ont mil payens occis.
(*Conq. de Bret. armor.*, Ars. 3846, f° 19 v°.)

Qui seuffre en heulme chalour
Pour ataindre a celle valour,
Qui bien endure le *melis*
Pour estre avec les bons eslis.

(Ms. Genève 179^{bis}, Ritter, *Poés. des xiv^e et xv^e s.*, p. 16.)

— Bureau, grosse étoffe de laine rousse :
Femme vestue d'une cote de bureau autrement appelé *meslis*. (1515, Saint-Benoît, Arch. Vienne.)

2. **MESLIS**, *melis*, adj., mêlé de rouge et de blanc :

Une piece de vigne *meslisse*. (13 juin 1367, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Une vigne *melisse*. (1394, *Livre des herit. de S.-Berthomé*, f° 49 r°, Bibl. la Rochelle.)

Une piece de vigne *meslisse*. (*Id.*, f° 115 v° et 134 r°.)

MESLOIER, - *oyer*, *melier*, verbe.

— Act., mêler, mélanger :

C'est a dire que l'abbé en *mesloyant* les temps de gracieuseté avecques les temps de rudesse, et parolles douces et gracieuses avecques parolles rudes et aspres, monstre l'affection de maistre par rudesse et de pere par douceur et benignité. (GUY JUVENAL, *la Reigle monseigneur saint Benoist*, f° 13 r°, éd. 1528.)

Doux liens de mes bras, brasselets, que Francine A tors de ses cheveux, d'or filé *meliez*,
Pour dedans me lier.

(BAIF, *les Amours*, f° 72 r°, éd. 1572.)

— Réfl., s'embarasser :

Les lances commencerent a colongner les unes parmi les autres, et a se *mesloier*. (*Lé Jouvencel*, p. 492, ap. Ste-Pal.)

MESLOS, s. m., blâme :

Et au lieu d'acquérir tres bon los,
Elle acquerroit mauvais bruiet et *meslos*.
(*Livre de bonne grace*, 217, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, XIII, 117.)

MESLOUABLE, adj., blâmable :

Ceux qui, par respect de quelque obligation privée, espousent iniquement la mémoire d'un prince *meslouable*, font justice particuliere aux despens de la justice publique. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. III, p. 7, éd. 1595.)

L'insuffisance et la sottise est louable en une action *meslouable*. (*Id.*, *ib.*, l. III, ch. v, p. 72, éd. 1595.)

MESLOUER, v. a., blâmer, déconseiller :

Je m'enorgueillirois volontiers, dict il, de ces louanges, si elles venoient de per-

sonnes qui ozassent accuser ou *meslouer* mes actions contraires, quand elles y seroient. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLII, f° 111 v°, éd. 1588.)

C'est un exercice (jouer la tragédie) que je ne *mesloue* point aux jeunes enfans de maison. (*Id.*, *ib.*, l. I, ch. XXV, p. 101, éd. 1595.)

Voilà comment les princes sont loués pour se picquer bien a propos contre les petits et *mesloués* pour mal a propos. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2^e disc., p. 787, Buchon.)

— Donner des louanges médiocres à :

Le dit venerable docteur Paris de Puteo se met a exalter (comme de raison) cette genereuse reine pour ce beau trait, en depriment et *meslouant* fort celui que firent les dits chanoines de Saint Pierre. (BRANT., *sur les Duels*, VI, 251, Lalanne.)

— Infin. pris subst., blâme :

Le louer et le *meslouer* s'entrespondent de si pareille consequence. (MONT., *Lettre à M. de Foix*.)

MESLURE, voir **MESLEURE**.

MESMACHEURE, - *chure*, *mem.*, s. f., faux pas :

S'entorsor pour quelque *mesmarcheure* ou entorsure. (PARE, *de la Munie*, c. IX, Malgaigne.)

Mesmarchure : f. A wry step, or treading; an ill pasture, or setting of the foot in treading; also, a wrinch, or straine got in a bone, or joint by such treading. (COTGR., éd. 1611.)

Mesmarcheure, ou *mesmarchure*, un faux pas. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*, Amsterdam 1664.)

— Blessure résultant d'un faux pas :

Pour la *memarchure*, faites bouillir miel et graisse de porc en vin blanc : appliquez sur le pied cest emplastre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 123, éd. 1597.)

A été employé jusqu'au commencement du XIX^e s. :

Mémarchure, s. f. Terme de manège, qui signifie l'effort que fait un cheval, lorsqu'il ne met pas le pié dans une assiette ferme. (PRÉV., *Manuel Lexique*.)

Mémarchure, un des noms des entorses. (*Dict. d'agr.*, 1809.)

MESMARCHIER, *memarcher*, verbe.

— Neutr., faire un faux pas :

Les gens de cheval n'y pouvoient monter nullement, car ilz avoient montaignes et vallees esquelles cheoient ceux qui *mesmarchoient*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 242^b.)

Et en celle maniere est mis en la mercy d'un cheval et d'une beste irraisonnable qui peut estre portée a terre par une dure atteinte, ou choper a part soy, ou *memarcher*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 21, Michaud.)

Et encore au XVII^e s. :

Mesmarcher. To tread, or go awry, to set the steps amisse. (COTGR., éd. 1611.)

Mesmarcher, ou faire un faux pas, faire une mauvaise demarche. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*, Amsterdam 1664.)

— Réfl., se dit des chevaux qui se coupent, qui donnent d'un pied dans l'autre :

Si... vous voyez que du pied de derriere il se *mesmarche*, c'est a dire qu'il donne dedans celui de devant. (CHARLES IX, *Livre de la Chasse*, p. 98, éd. 1625.)

Il arrive bien souvent que travaillant le cheval, il se met le pied dans quelque cahos, et pressant le cheval, il se desmet le pied ou *mesmarche*. (LOYSON, *le grant Marechal ferrant*, p. 51, éd. 1668.)

MESMARIAGE, s. m., ce qu'un serf payait à son seigneur pour pouvoir se marier à une femme de condition libre, ou à une serve d'un autre seigneur :

De main morte et de *mesmariage*. (1300, Arch. JJ 38, f° 24 r°.)

Toz homes et fames de orine et de pour-sainte de condition et de main morte tailables et explectables haut a bas a volenté, et de *mesmariages* dudit vendeur. (1316, Arch. JJ 53, f° 44 r°.)

Mainmortes, *mesmariages*. (1322, Arch. JJ 61, f° 109 r°.)

Sans paier mainmorte ne *mesmariage*. (1342, Arch. JJ 74, pièce 445.)

Comme li bourgeois et habitant de nostre ville de Busancy fuissent chartres et privileges de lonc temps de predecesseurs contes et contesses de Graud pré; par laquelle chartre il estoient de *mesmariage*; et tuit cil qui mouroient sanz avoir hoirs de leur corps estoient de mortemain de meubles; et si devoient plusieurs servitutes et de gries amendes, lesquelles ne nous portoient moult grant profit, jacoit ce que ausdiz habitans fussent moult grevables... (1361, *Ord.*, IV, 369.)

MESMARIER, verbe.

— Réfl., se mal marier :

Et tuit cil trop se *mesmarier*
Qui as marions se marient.
(G. DE COINGI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 52^a.)

Marions nous a la virge Marie;
Nus ne se puet en lui *mesmarier*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f° 5^b.)

Dame qui par soi se marie,
On li atorne a villonie,
Et quant ele s'est *mesmariee*,
Moult en est en mal escrie.

(*Parton.*, 9397, Crapelet.)

— *Mesmarié*, part. passé, mal marié :

L'une en fu a Osber donec,
Qui ne fu pas *mesmariee*.
(BÉN., *D. de Norm.*, II, 38167, Michel.)

Fame n'est pas *mesmariee*
Qui a mon douz filz se marie.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 50^a.)

MESME, voir **MEISME**.

MESMEMENT, voir **MEISEMENT**.

MESMENEOR, *mezmenieur*, s. m., celui qui administre mal :

Et si treuvent que ledit abbé feut trespassour ou *mezmenieur*. (1327, *Requese de marchands au roi d'Angle.*, Coll. Brequigny, t. III, f° 69 v°, Richel.)

MESMENER, *meim.*, verbe.

— Act.; malmener, maltraiter :

Sa miserie li est prochaine,
Ki lo tormenté et [lo] *mesmaine*.
(*Brut*, ms. Munich, 3167, Vollm.)

Altrement fussent il *mesmené* el pais.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 38 v°.)

Sainte Eglise te vei et les suens *mesmener*.
(*Id.*, *ib.*, f° 47 v°.)

Qui vent edier la royne celestre
Nus n'a povair qui le griet ne *mesmaint*.
(*G. DE COINCT, Mir.*, ms. Soiss., f° 5^b.)

Assez souvent guile et *mesmaine*
Çaus qui plus font la Magdalaine.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 2163, f° 16^d, ms. Ars. 3527, f° 116^b, et ms. Brux., f° 18^c.)

Por çou l'ai jou ci amené,
Ses eveskes l'a *mesmené*,
S'en a le cuer taint et noirci ;
Consilles le par vo-merchi.
(*Id.*, de *Theophil.*, Richel. 375, f° 310^v.)

Ainsi *mesmeinne* li mauvez
Ceus de cui il est hennourez.
(*St Graal*, 3877, Michel.)

Que pour Dieu il les secourust et aidast, et il li renderoient le tiere, car li Latin les *mesmenoient* mout. (*Chron. d'Ernoult*, p. 378, Mus-Latrie.)

Ainsi wacrerent les choses une piece ; et l'empereriz faisoit penre dou leur et les *mesmenoit* durement. (*MÉN. DE REIMS*, 446, Wailly.)

Ausint malement furent *mesmené* nostre gent malade. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LXVI, Hist. des crois.)

Lors lor faudront li cuer que il ont afolez
Par destrece de soif qui les a *mesmenes*.
(*JACOT DE FOREST*, ap. Settegast, *Jeh. de Tuim*, p. 65.)

Ton conseil les a *mesmenes*.
S'il les eust a droit menez,
Tu n'eusses eu contens
Envers nulli.
(*GODEFROY DE PARIS, Chron.*, 7014, Buchon.)

Lors Chilperic conmença ses homes a *mesmener* et a aservir. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 40^c.)

— Réfl., se débattre :

Si (le faucon) souffre qu'on lui mete et oste (le chaperon) sans lui *memmener*, adoneques luy admenuyse sa vie. (*Modus et Racio*, ms., f° 74 r°, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., se conduire mal :

Bretons avait fait reveler
E vers Guillaume *mesmener*.
(*G. DE S.-PAIR, Mont S. Michel*, 1517, Michel.)

MESMONTANCE, s. f., délit :

Item s'il fust que chacun félist l'autre de poings, de bastons ou de pierres, et tellement le maniait que telles *mesmontances* a l'avis de la loy fussent si grans et si excessifs que y auroit doubte de la mort ou vraisemblable. (Pièce de 1385, ap. Martène, *Anecd.*, I, col. 1622.)

1. MESNABLE, *mainable*, adj., affable :

Frans et *mesnables* et cortois.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 161^b.)

Oiez, dame, que vus dirrai,

Un bon conseil vus dorai :

Li lecheres Jolif est pruz,

Saives et *mainables* a tuz.

Dame, un onseinge li bailliez

Et a Meleandres l'envéez.

(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 78^c.)

2. MESNABLE, voir **MENABLE**.

MESNAGE, - *aige*, *maesnage*, *meisnage*, *maistrage*, *maignage*, *masnage*, *masnague*, *menage*, *mennage*, *menaige*, *meignage*, *menagnage*, *mainage*, *mainnage*, *maignage*, *mainnaegs*, *marnage*, *mignaige*, s. m., maison, manoir, palais :

Tant qu'il fu rapairies a son riche barnage,
Par dedens la cité, ou il ot maint *manage*.
(*Chev. au cygne*, 496, Reiff.)

Pour venir a Damas, ou il a fort *manage*.
(*Id.*, 30618.)

Vers la cité, ou ot tant riche estaige,
Et tant palais, et tant riche *menaige*.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 128 v°.)

Que li dus Bus ocist la sus en son *manage*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 20, Michelant.)

Challes fu en son tref, avec lui son barnage ;
Tuit pleurent por Richart, nesuns n'i a souage ;
Et Renaus fu la ens en son maistre *marnage*.
(*Id.*, p. 372.)

Ne nus pour li sievir ne metoit terre en gage,
Mais qui n'avoit de coi s'estoit de son *mainnaige*,
Ou il avoit au mains bouche a court et fourage.
(*AD. DE LA HALLE, du Roi de Sezile*, Coussemaker, p. 288.)

Je sai bien que je foloi :
Mes je ne la puis lessier,
Car bien voi que je n'ai loi
D'aler ns de repairier
En son dous *manage*.
(*PERRIN D'ANGECOURT, Chans.*, ap. Tarbé, *les Chanson. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 4.)

Tout le *manage* e l'enclos ou ilcheu meisme hospital siet. (Nov. 1267, Hôp. d'Aut., Arch. Nièvre.)

Si comme le *mesnage* du devant dit hospital se pourporte en lonc et en lay, lequel *mesnage* je devant dit Michiel et Ameline ma fame jadis avons fondé et ediffié et fait et donné a Dieu. (1288, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 193, Arch. S.-Inf.)

Dedens le bos ramu ordena .i. *manage*,
De foalles fist .i. lit, la n'i ot point d'outrage.
(*B. de Seb.*, xvii, 765, Bocca.)

Le sien fl enfremé en son maistrs *manage*
Par dedens .i. chastel moult grant et fort et large.
(*Id.*, xvii, 776.)

Domicillium, maison, *maignage*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Le *maisonage* et le gardin. (Mercr. av. anonc. 1303, *Ch. du garde des sceaux de Valognes*, S.-Sauv., La Bonneville, Arch. Manche.)

Un *masnage* assis a Caen. (Mardi apr. S. Mich. 1302, *Ch. du garde du sceau de Caen*, Trinité, Arch. Calv.)

Les appartenances de cel *mesnage*. (Lundi av. f. S. Den. 1304, *ib.*)

Ont akatet .x. s. de rente par an a tousjours a Jehan del Homme et a Maryen Le Brokaire, se mere, sour .ii. *managhes* saians en le parosche de Namaing. (Juin 1305, *Cart. de Flines*, cclclxix, Hautcœur.)

Pour la raison de cel despit
S'acorderent et fol et saige
Qu'il abatront sen nulz respit
Quant qu'il avoit la de *menaige*.
(*Guerre de Metz*, st. 180^a, E. de Boutellier.)

Le *manage* ki siet au petit ponchel de le cauchie. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 60 r°.)

.i. fief contenant .i. *mainage* et .ii. journeux de terre. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 107 r°.)

Lequel manoir chief *mesnaige* d'icelle vi^{me} de fief est situez et assis en ladite ville de Bremoustier. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 28 r°.)

Un *masnage* joust le masage Colin. (1327, Arch. JJ 64, f° 279 v°.)

Un *masnague* que tient Thomasse. (*Id.*, f° 280 r°.)

Et si ajournast tous chiaulx et toutes chelles qui aucun droit saroient demander audit *mennage*. (Déc. 1343, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 30 v°.)

Noël du Plesseys pour son *mesnaige*, prez et terres du Plesseys..... trente deux deniers parisis. Jean Duchesne et ses freres pour leur *mesnaige* de Cosseneux..... (1371, *Aveu de la seigneurie de Vouzon*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 43 r°, Arch. Loiret.)

Un boin bourc et *maingnage*. (1372, *Reg. du Chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 29, f° 50 v°.)

Comme Guillaume de Landelles et sa femme eussent acquis une portion de *mesnage* assise a Baieux en la rue nommee Bienvenu. (1373, Arch. JJ 107, pièce 122.)

Ilz passoient par un *mesnage* qui estoit de Jehan Larçonneur de Roucey, icellui Hulart dist que oudit *mesnage* ou hostel il oioit agneaulx. (1383, Arch. JJ 124, pièce 76.)

Un *mesnage* qui appartenoit a Pierre Adigart, assis en la paroisse Nostre Dame de Saint Lo, en la rue de Tourteron. (1386, Arch. JJ 130, pièce 140.)

Item un *mesnage* avecques le jardin a ce appartenant. (1398, *Denombr. du baill. de Constenl.*, Arch. P 304, f° 63 r°.)

Chescune personne s'en ala en son *menage*. (*Sept. Sag.*, p. 110, G. Paris.)

Les enfants feu Denis Baudeau pour leur *mesnage* ou ils demoutent. (1481, *Aveu d'Aigrefin, paroisse St Martin d'Abat, chastell. de Chateaurneuf*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 43 r°, Arch. Loiret.)

Les poules et chapons et poulets ne peuvent estre dits en dommage, pour estre permis en tuer, s'ils ne sont trouvez en *menage*. (1571, *Cout. de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

Les sceurs ne peuvent rien demander aux manoirs et masures logees aux champs, que la coustume apelloit anciennement *mesnages*, s'il n'y a plus de *mesnages* que de freres. (1583, *Cout. de Norm.*, art. 271, Nouv. Cout. gén., IV, 73^b.)

— Travaux de construction en général :

Fere les murs et *mesnages* d'entour les manoirs. (1376, *Terrier de la poterie Matthieu*, f° 25 v°, Arch. Eure.)

Ledit abbé a usaige du quartier de la dicte forest a tout bois pour edifices, reparacions et *mesnaige* de la dicte abbaye. (1467, *Usem. de la for. de Breceilien*, Cart. de Red., éclairc., cclclxxiv, A. de Courson.)

— Bois de *mesnage*, bois à bâtir :

Usagiers qui en forests, bois de haute futaye, ont droit de prendre *boys* marien ou de *mainage*, pour fonds et douilles de cuves et tonneaux, ou autres bois pour leurs hastimens, en doivent user en bons economies. (*Nouv. Cout. gén.*, ap. Ste-Pal.)

— Redevance qui se levait sur les maisons :

Et ledit tenement rebailé a cens et a *manage* par le preneur, ycellui sera traities et gouvernes entre lesdites parties comme les autres. (1353, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 15 v°.)

Chascun bourgeois de ladite ville de Busency, ban et linage d'icelle, rendra et paiera a nous et a ceulx qui seront seigneurs de Busency, chascun an au jour de Noel, douze deniers parisis et deux poules; et au jour de feste Saint Jehan Baptiste, douze deniers parisis; tout ce pour cause de bourgeoisie; et, parmi ce, ledit bourgeois et bourgeses ne paieront ne devront aucuns *masnages*. (1361, *Ord.*, IV, 570.)

— Séjour, demeure :

Aleix ailleurs *manage* querre.

(*Brut*, ms. Munich, 965, Vollm.)

Selunc la lettre des escriz

Vus mustreai d'une suriz

Ki par purchaz e par engin

Aveit *manaige* en un mulin.

(MARIE, *Dit d'Ysopet*, III, 1, Roq.)

Ki en boin lieu souffisant

Ne veut prendre son *manage*.

(L. FEART, à *Rob. de la Pierre*, ms. Sienne H. X. 36, f° 39^b; Vat. Chr. 1522, f° 163^b.)

Mais que guerpissez Dieu dont tu crois en l'image, Et se mere Marie en qui il prist *mainage*.

(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 67 v°.)

Li varles *mainnage* maintint

Tant que sa femme .i. fil revint

Qui mout fu puis de grant saoir.

(*La Houce Partie*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 2.)

Et lie doivent tout li rentier deseure dit masnyer, faire estage et *managhe* en leur mes vilains. (1290, 2^e *Cartul. d'Artois*, Arch. Nord.)

Recepte faite des bateaux broians de certain droit que la ville a sur ycheulx, quant ils viennent en pesquerie ou temps de herenghison, et qu'ils prennent *mainnage* a terre, et lors sont tenus pour estagier et doivent les cordiers .v. souls, et les roiers .x. s. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 27, Ed. Dupont.)

— Les habitants d'une maison, la famille :

Renart, quant ce vint au matin,

Besa sa fame et ses enfanz,

Au departir fu li dels granz;

Congie prist a son *manage*.

(*Renart*, 10834, Méon.)

Car se bers Ciperis a l'aduré courage

Desiroit a veoir la pucelle au corps saige,

Encoire plus le desira la dame de parage

Pour tant que on lui dit en Surie la large

Qu'il avoit engendré le plus noble *mainnage*

Qui onques furent nez en neau herilage.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 133 r°.)

Faire justice sur tout son *maesnage*.

(1334, S.-Sauv., Hamesvez, Arch. Manche.)

Et seront tenuz yceulx preneurs et chascun d'eulx pour le tout a fere leur residence et demourance en ladite maison de Maugni avec tout leur *maignage* ledit temps de ladite ferme durant. (1377, *Bail*, Arch. MM. 30, f° 86 r°.)

Un *mesnage* allant par eau en challan,

une espousee et ses gens allant par eaue,

(1438, *Péage de Chateaufneuf*, Décl. imp.,

Orl., Gibier, 1570, 1583.)

Menage est un droit gouvernement de plusieurs sujets, sous l'obéissance d'un chef de famille, et de ce qui lui est propre. (Bob., *Rep.*, I, 2, éd. 1583.)

Alexandre demanda a l'hoste la ou il pourroit coucher, auquel l'hoste respondit: En verité je ne scay, tu vois que tout est plein, et que mon *mesnage* et moy sommes contrainctz de coucher sur les bancs. (A. LE MAÇON, *Decameron*, deuxième journée, nouvelle quatrième, t. I, p. 166, Dillaye.)

— Ensemble de ce qui est nécessaire dans une maison; sens conservé :

Dras de *menage*. (*Accord*, XIII^e s., f^{ds} Bizeul, Bib. Nant.)

Que dyrons nous de leurs vestemens et du *mesnage* d'ostel, lits et aultres choses? (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 39 r°.)

Jacob tout courroucé dist a Laban en tenceant: Quelle est ma coulpe, et pour quel peché es tu sy fort animé apres moi, et as sy diligemment regardé tout mon *meignage*? (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., xxxi, éd. 1534.) Lat., *Scrutatus es omnem supellectilem meam*.

— Meuble, ustensile, ce qui sert dans une maison :

Quant ce voit le vilain a poi que il n'osrage, Car il li toli tout, et rentes et *mainnages*.

(*Le Dit de Merlin Mellot*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 136.)

Ne cuire pos de terre, ne tuilles, ne *mesnage*. (*Tit. du XIV^e s.*, Fécamp, Arch. S.-Inf.)

Et avec ce faites jurer aux sains Euvangiles lesdiz receveurs et nos tresoriers.... que il ne prendront robbes ne *mesnage* d'aucun seigneur. (1347, *Ord.*, II, 284.)

Harnois et *mesnages* d'hostel. (1358, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 76 r°.)

Plas, escuelles, nappes, draps et autres *mesnages* dudit hostel. (1392, Arch. JJ 143, pièce 287.)

Tous menus *menages* chargez sur char ou charrette doit au dit paage .iiii. s. (1393, *Péage de Crespy*, Richel. 11659, f° 5 r°.)

Icellui Jehan disoit que le suppliant avoit emblé certain *mesnage* qui estoit et appartenoit a sa chambriere. (1409, Arch. JJ 163, pièce 482.)

Pour *mesnage* et ustenciles qu'on menera pour l'usage de celui qui les fera mener et non pour vendre. (Sept. 1528, *Arr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 218.)

Il faut bien de ces *menages* a un pauvre cavalier qui est exterminé a ne souffrir d'aucun. (D'AUBIGNÉ, *Fœnesté*, I, 1, Bibl. elz.)

— Espèce de nécessaire de table :

Premierement: une maniere de *mesnage* de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en ung estuy, garny des parties qui s'ensuivent; un grand bernigant, faisant aiguier, .vi. hannaps dedaus, .iii. doubles salieres, chascune a .vi. quarrez et .vi. cuillieres, toutes lesquelles parties neelées et verrees par les bors, pesans ensemble .xxiii. marcs .vi. onces. (1420, *Inv. des D. de Bourg.*, art. 4193, Laborde.)

Parties des joyaux du petit *mesnage* trouvez ou dressouer estant en la chambre du roy au boys.... Une nef d'argent, quatre bassins a laver, vingt quatre grandes escuelles, autant de petites, deux sau-

cieres, deux grands plats d'argent, une douzaine de moyens, sept grandes foesselles d'argent et deux petites, un grand pot a aumosne, quatre pots d'argent, cinq chauderons d'argent, trois pots a sauce, une laichefrite, des grils, des broches, etc. (*Inv. de Charles VI*, Arch. Nat.)

Mesnage pour l'usage de ceux qui le meinent, et non pour faire marchandise, papier, souldes, guesdes, foing, figues, rainisins, lamproyes, charbon de bois, fruit, fustel, liaige; bastial, comme pourceaux, vif ou mort, oranges, langues de bœuf et aultres choses non comprises cy dessus ne payent peages. (Février 1512, *Arr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 111.)

Une huche, un chaslit, une coueste et coussin, .iiii. d. p. Un *mesnage*, .v. s. p. (xvi^e s., *Décl. des droictz et profits deubz pour le péage de Sully*, ib., III, 120.)

— L'ordre et la dépense d'une maison; sens conservé :

Regarde bien doncques et advise luy (J. C.) faisant les humbles et bas services du *meisnaige*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 49 r°.)

Car jamais bien je ne feré,

De cela suys deliberé;

Qui voudra pensee du *mesnage*.

(*Mist. du viel test.*, 3139, A. T.)

Car, entre nous pouvres femmes de *mesnaige*, n'entendons riens a rompre si honeste amour. (1534, *Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. cix, à M. le grant maistre, Génin.)

O pour Dieu estrillons le a profit de *mesnaige*. (RAB., *Gargantua*, ch. V, éd. 1342.)

— Économie :

Cecy nous monstre que noz roys vivoient de *mesnage*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, IV, ch. 7, éd. 1611.)

— Avoir :

Que dira l'homme riche qui a grant monceau d'or, riche de *mesnaige* et de grans heritages? (BOCCACC, *Nobles malheureux*, I, XIV, f° 19 r°, éd. 1515.)

— Arrangement :

Nous devons les mots au peuple, et leur *mesnage* aux belles plumes. (PASQ., *Lett.*, XXII, 2.)

— Manigance, intrigue :

Mais Dieux acet bien quelz *mignages*

Gens d'armes firent par villages.

(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 3210, Mon. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

Gros nombre de Suisses survindrent au pillage, Et Dieu sache comment ilz remuoient *mesnage*.

J. MAROT, *Voy. de Venise*, Consult. de d'Alviane et Petillane, f° 65 r°, éd. 1532.)

De soixante en soixante ans, nous leur remuames toujours quelque nouveau *mesnage*, jusques a ce qu'apres plusieurs revolutions d'annees, les François s'estant emparés de nos Gaules, enfin l'empire de Rome tomba en la personne de nostre Charlemagne. (E. PASQ., *Lett.*, I, 12.)

Sur ces entrefaites nouvelles luy vindrent que Louys son fils avoit pris les armes, et remuoit nouveau *mesnage* contre luy. (Id., *Rech.*, V, 3.)

Mon amy, vous estes une beste d'user de tant de remise et apporter tant de difficulté et de *mesnage* en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande

importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. (8 mars 1594, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 110, Berger de Xivrey.)

Mons^r de la Force, il est nécessaire, pour le bien de mon service, que vous veniez au plus tost en Périgord, car j'ay esté adverty que quelques uns dudit pays y font des menées et assemblées secretes pour y remuer quelque nouveau *mesnage*, sous divers prétextes et a diverses fins. (15 juill. 1603, *ib.*, t. VI, p. 480.)

Guernesey, *ménage*, clos attendant au manoir.

MESNAGEABLE, *managable*, adj., qui sert au ménage :

Une testatrice legue tout le meuble *managable* de le cambre excepté or et argent. (1448, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Qui se peut ménager, épargner :

Mesnageable: com. Husbandable. (COTGR., éd. 1611.)

Mesnageable, c. De grangear. (C. OUDIN, 1660.)

— Convenable :

Presupposé vostre pays estre sain, encores faudra il en choisir la partie la plus salutaire, plus plaisante pour vostre habitation, et la plus *mesnageable*, selon la portée de vostre bien. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 5, éd. 1603.)

Leur plus propre et *mesnageable* pasture (des poules) sont les millets communs, les vaneures et cribleures des blus. (*ib.*, V, 2.)

MESNAGEMENT, *men.*, s. m., aménagement :

Nostre metaier qui aura prins la charge du *mesnagement* de nostre metairie ne doit estre trop familier a ses domestiques. (COTTEREAU, *Colum.*, XI, 1, éd. 1535.)

La pluspart de ceux qui se meslent de cecy, et qui veulent tirer plus de prouffit de leur terre, ne se contentent seulement de quatre ou six ans de recueillir la semence, et recouvrir toujours les racines et cœur du pied avec la terre, ains usent de ce *menagement*, et huit et dix ans, voire vont jusques a la dixiesme annee. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 174, éd. 1571.)

MESNAGERIE, *men.*, s. f., mise en œuvre :

De mesmes aussi la *mesnagerie* de la laine, pour en vestir le train de la maison. Or pour ce que toutes ces deux *mesnageries*, et celle de dehors, et celle de dedans, ont mestier de soing et diligence, pour faire ce qui est nécessaire... (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— Manœuvre :

Et, a fin que Sa Majesté recogneust mieux qu'elle ne faisoit pas le juste fondement de ses continuelles instances, il luy envoyoit un memoire venu de bon lieu, sur l'estat des forces ennemies, pour prevenir lesquelles il falloit de l'argent et des armes, et non pas des accusations et des *mesnageries* indignes d'un si magnanime roy, en une si dangereuse saison. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1533, Michaud.)

Et les jettent avec leur argent en des

mesnageries et en des comptes mechainiques et sordides. (AMYOT, *Œuv. mét.*, t. V, p. 77, éd. 1820.)

C'est une tres belle *menagerie* et premier trait de prudence tirer du mal le bien. (CHARR., *Sag.*, l. II, c. 7, p. 387, éd. 1601.)

— Soin du ménage, affaire de ménage :

C'est aultrement un office servile que la *mesnagerie*, comme le nomme Saluste. (MONT., *Ess.*, I, 33, p. 144, éd. 1595.)

Vous eussiez veu les bonnes gens et femmes de villages luy porter des poullets, des fromages, des laitages, des œufs, des fruicts, brel, de ce qu'ils avoient de leurs petites *mesnageries* et commodites, seulement pour le veoyr. (BRANT., *Cap. fr.*, M. de Romegas, Bibl. elz.)

On ne leur osoit entamer aucun propos d'amours, sinon que de *mesnageries*, de leurs jardinages, de leurs chasses et oyseaux. (*ib.*, *des Dames gal.*, IX, 183, Lalanne.)

Vaquer et estudier a la *mesnagerie*, c'est la plus utile et honorable science et occupation de la femme. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. XII, p. 265, éd. 1601.)

La *mesnagerie* est une belle, juste et utile occupation. (*ib.*, l. III, ch. XIII, p. 636.)

— Economie rurale :

Que dict Caton en sa *menagerie* sus ce propos ? il fault, dict il, que le perefamille soit vendeur perpetuel. (RAB., III, 2, éd. 1532.)

Les hommes des siecles d'apres, ne s'arrestans a telle sobrieté, ont preposé les bles et vins au bestail, le mettant au troisieme degré de la *mesnagerie*. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 4, éd. 1603.)

— Gouvernement de la famille :

Nous entendons par la *menagerie*, le droit gouvernement de la famille, et de la puissance que le chef de famille a sur les siens, et de l'obeissance qui lui est due. (BODIN, *Rep.*, I, 2, éd. 1583.)

— Économie :

Que messieurs du conseil, lesquels sur le tapis demesloient les affaires et le fait des monstres et mesuroient toutes choses au pied de la *mesnagerie* seulement, et non selon les necessitez et les consequences de l'Etat, ne luy scauroient persuader qu'il fust ny juste ny raisonnable, en pareille saison que celle qui courroit lors, de gorger les Suisses seuls du peu d'argent qu'il y avoit. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1533, Michaud.)

Rouchi, *ménagerie*, économie. Aller al *ménagerie*, user d'économie, presque d'avarice.

I. MESNAGIER, verbe.

— Neutr., faire le ménage :

Ainsi que icelle Alison chamberiere fut levé de son lit, et qu'elle eust commencé a *mesnager* et besogner. (1450, Arch. JJ 184, pièce 65.)

Sa bonne femme qui *mesnaigeoit* par leans, en sa main tenant ung ramon. (LOUIS XI, *Nouv.*, I, Bibl. elz.)

Pour cuisiner et *mesnager* nous sommes, Propres es champs et pour servir aux hommes. (*La Polymachie des Marmitons*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 63.)

— Habiter :

Item le herbergement ouquel Guillaume le Breton *menageoit* ou temps dou datte de ces lettres. (1309, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, col. 1226.)

— Vivre en ménage :

Le suppliant dist a sa femme que jamais il ne *mesnageroit* avec elle. (1457, Arch. JJ 189, pièce 151.)

— Act., employer, mettre à profit :

Il *mesnagera* nostre ampoule, aussi bien que les Atheniens leur panier d'Erisichthone. (LA BOET., *Serb. vol.*, Feugère.)

Et si maintenant il me prenait soudainement envie de *mesnager* les terres. (*Id.*, *la Mesnag. de Xenoph.*)

— Inf. pris subst., droit de prendre le bois nécessaire au besoin du ménage :

A cause d'icelluy hostel avons nostre ardre et *mesnager* en la forest de Brix. (1423, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f^o 164 v^o.)

2. MESNAGIER, - ger, - aigier, *men.*, *main.*, *maingn.*, *mayn.*, *maign.*, s. m., habitant :

Et doit li dit censier et ses *maignagiers* demourans en la dicte maison les biens appartenans a ycelle engrangier en ladite maison. (1337, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 23, f^o 86 v^o.)

Requi quans feux et *menagiers* sont demourans de presentes dites trois paroisses, dit qu'ils sont bien sept vingt *mesnagiers* et plus. (1404, *Inform. sur usage des habitants des Bordes, Brai et Bonneé*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 43 r^o, Arch. Loiret.)

A tous les rongneux, riffleurs, raffleurs, chatieux, tigneux, morveux, cratheurs, gouteux, langoureux, palaziaeux, roupieux, enrouez, enreumez, enfondus, fruleux, chaistis, maleureux *maignagiers* noviaux ou viels et a tous aultres plain de tres grant chailivetez, salut. (xv^e s., Ms. Epinal 189, f^o 71 v^o, n^o 59, *Bullet. de la Soc. des anc. textes*, 1876, p. 103.)

En ce temps, par l'ordonnance du conseil furent mis en escrit tous les *mesnagers* de Paris de tous estats, clers, lais et religieux, et autres, et les personnes de chacun hostel. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

Nycolas Moquot, ung des *mesnagers* envoyés de Nevers au lieu de franchise. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 71, f^o 22 v^o, Arch. mun. Nevers.)

Plusieurs povres, en contrevenant aux ordonnances par eulx nagueres faictes, se rangerent journellement, tant de jour que du soir, de demander l'aumosne par les maisons des *mesnaigiers* de la ville. (*Addition aux Ordonnances des pavorres de la ville de Lille*, Bulletin du Comité de la lang. et de l'hist. de la France, t. III, p. 704.)

— Ouvrier :

Et laysse a povres *maynagiers* et a povres puceles mariez... mil livres. (1251, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 19.)

Povres *maynagers*. (*ib.*)

A povres *maignagers*. (1284, *Test. de P. de Barbezieu*, Arch. J 406, pièce 11.)

As povres *mainagiers* et as povres gens de nostre terre de Conches. (1294, *Testam.*, Mart., *Thes.*, I, 1265.)

Povres *maignagiers*. (1324, Arch. JJ 62, f° 52 r°.)

Comme en icelle ville (de Paris) de tout temps ait eu confrairie d'arbalétriers de gens d'estat et *mesnagiers*. (1410, Arch. JJ 165, pièce 80.)

Je suis un povre *mesnagier*
Qui n'ay que donner a mangier
A .iii. peliz enfans que j'ay.

(*Mir. N. D.*, xxvi, 1267, A. T.)

— Économe, administrateur :

Iconomus, *maignagier*. (*Catholicon de Lille*, Scheler.)

En la compaignie des conseil, procureur, *mesnagers* et receveur d'icelle ville. (30 mars 1448, *Ch. de Th. Bazin*, Arch. mun. Lisieux.)

Le compte de Pierre Le François, *maignagier* de... M^r Raoul... archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit *maignagier* audit office. (*Compt. de P. Le Franç.*, 1450-51, Arch. S.-Inf., G 49.)

Desquels ornemens de soye le chapitre se pourra servir mesme aux obseques et funerailles des personnes de ladite eglise selon leur estat et qualité, et non autrement, ni les prester, sans le consentement de l'evesque ou de son *mesnager*. (*Bénéficiers du dioc. de Coutances*, f° 82^b, ap. Duc., *Mesnagium* 1.)

— Adj., domestique :

Pigeon *mesnager*. (RAB., *le Quart livre*, ch. III, note, éd. 1711.)

— Médiocre :

Le duc de Bourgogne.... mist sus un grand nombre de gens payez a gages *mesnagers*... c'estoit quelque peu de chose qu'ils avoient pour se tenir prests en leurs maisons. (COMMINES, *Mém.*, p. 171, ap. Ste-Pal.)

MESNAGIEREMENT, - *gerement*, *menaisgierement*, adv., avec économie :

Qu'il est besoing pourveoir sur la despense de par dela *menaisgierement*. (14 avr. 1549, *Lett. du Chanc. de Granv. à M. de Vergy*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. III, p. 356, Doc. inéd.)

Faire une despense le plus *mesnagierement* et fidelement que faire se pourra. (1598, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mesnagerement. Frugally, thriftily, providently, like a good husband. (COTG., éd. 1611.)

Mesnagerement, como buen casero. (C. OUDIN, 1660.)

MESNATTIE, *mesnatty*, *manatie*, s., espèce de tènement, redevance, droit seigneurial :

Nul poit tenir terres ou tenemens en frank almoigne, fors prise del grantour, ou de ses heires, et purceo il est dist, que si soit seignior mesné et tenant, et le tenant est un abbé qui tient de son mesné en frank almoigne, si le mesné devy sans heire... le *mesnatty* deviendra par escheate aldit seignior paramont, et l'abbé adonque tyent de luy immediat par fealty tantum. (LITTLETON, *Tenures*, f° 50 v°, ap. Ste-Pal.)

— *Service de mesnattie*, redevance affectée sur les biens tenus en mesnattie :

Si soit seignior mesné et tenant, et le

mesné graunta per fine les services de son tenant ou a un auter en fee, et puis le grauntee morust sans heire, ore les *services del mesnatty* deviendront en escheate al seignior paramont par voy d'escheate, et si apres les *services del mesnattie* sont a derere, en cest cas celui qui suit seignior paramont poit destreiner le tenant. (LITTLETON, *Tenures*, f° 131 r°, ap. Ste-Pal.)

D. Houard, *Institt.*, n° 141 et 583, écrit *mesnattie*, et l'explique par état du seigneur, moyen intermédiaire.

— En t. d'anc. cout., suivant Laurière, (*Gloss. du Droit fr.*), *manaties* sont des heritages donnez à cens et rente, à la charge qu'ils ne pourront être démembrés, que les possesseurs seront obligez de résider sur le lieu, et qu'après le décès des possesseurs sans enfans, ces heritages seront dévolus au seigneur, ou ses successeurs. Voyez Fabert sur la Coutume de Lorraine, tit. 6, art. 9, et pag. 117.

MESNEE, voir MESNIEE.

MESNEL, - *iau*, s. m., huche ?

Un *mesniau* ou un mets. (*Coul. de Valenci.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

MESNIAL, *meignal*, *menial*, s. m., intime, familier d'un prince :

Que nul yoman ne nul autre de meindre estat que esquier desore en avant ne use ne porte nul liveré appellé liveré compaignie d'ascun seigneur deins le roialme s'il ne soit *meignal* et familier continuellement demurrant en l'ostiel de son dit seigneur. (*Stat. de Richard II*, an xvi, impr. goth., Bibl. Louvre.)

S'il ne soit *menial* et familier ou officer continuel de son dit seigneur. (*ib.*, an xx.)

Que monseigneur le prince purra donner son honorale liveré del signe asdites seigneours et a ses *menialx* gentilx. (*Stat. de Henri IV d'Englel.*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MESNIE, voir MESNIEE.

MESNIEE, - *nee*, - *nie*, - *nye*, - *node*, - *naiee*, *maisn.*, *masn.*, *megn.*, *mesgn.*, *mehn.*, *men.*, *maign.*, *maygn.*, *main.*, *maisgn.*, *masgn.*, *magn.*, *mainsn.*, *mainn.*, *man.*, *mahn.*, *meidn.*, *meign.*, *mein.*, *madgn.*, *maen.*, *meyné*, s. f., ménage, la maison qui abrite un ménage :

Mes bien sachiez que jou ne remandrai ore mie en cest point de vostre *mainsnie*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 34^b.)

Quatre *maignies* de homes. (Mai 1282, la Ferté, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, pag. 44, Arch. Doubs.)

Quatre *mesnies* de homes. (1296, Ch. des compt. de Dole, C 184, Arch. Doubs.)

Item a Vohec et a la Vau vint et deus *maignees* de homes o les hers et leurs biens au pris de vint et deus livres de rente. (1310, G. G° de l'Ev., f° 201, Vouhel, Arch. Vienne.)

Huit *maignies* de homes liquel sont de franc aleuf. (1312, Arch. JJ 48, f° 94 v°.)

Tient quinze *maignies* d'omes de moi, les queles quinze *maignies* je tien dou conte de Borgoigne et sunt essises a Escurcey et Attechant delez Blamont. (1315, Ch. des compt. de Dole, B 224, Arch. Doubs.)

Justice, maisons, mex, granges, fortes, colombiers, molin, *maignies* de homes et de femmes. (1469, *Acte de vente*, Arch. Côte-d'Or, Fonds Cîteaux, Cartul. 187, f° 102.)

— Particulièrement famille :

Li serf sum pedre ki la *mainede* servent.

(*Alexis*, st. 53°, xi° s., Stengel.)

E posa sicume oeilles les *maignedes*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cvi, 41, Michel.)

E plut sun estre a tut le pople, maimeement a la *maignee* Saul. (*Rois*, p. 69, Ler. de Lincy.)

Querre m'estuet ma garison

Por ma *meignie* sostenu.

(WACK, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 54°.)

Et por sa *manie* et por lui

Li ferai avoir sens anui

Plus que il ne voront despandre.

(*Florimont*, Richel. 15101, f° 44^d.)

Deus gart li rois et sa lignee,

Fame et enfanz, freres, *megnee*.

(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 51^b.)

Quomant irai je en ta maison, qui ne conois ta femme ne ta *masnie* ? (*Amitié de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 55.)

Ke front dont sa *mahnne*, ke feront soi enfant ?

(*Poeme mor. en qual.*, ms. Oxf., *Caçon. misc.* 71, f° 60 v°.)

La *meniee* feu Symonde... (1226, Cens. Paracel. de Pruvins, f° 15 r°, Arch. Aube.)

La *meinie* feu... (*ib.*)

J'ai aquitee a noble homme conte de Bar la femme Joudeu et toute la *manie* qui de li isteront. (1272, Boncourt, Pont, Fiefs, I, 79, Arch. Meurthe.)

L'ancien chevalier, qui estoit de la *mainnee* de Melusine, gouvernoit tout le fait de Raimondin. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 79, Bibl. elz.)

Saul luy dist que mourir le convenoit et toute sa *masgnie* et la *masgnie* de son pere. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 102^b, impr. Maz.)

Il abandonna sa tres belle et bonne femme, sa belle *maignie* d'enfans, parens, amys, heritaiges. (LOUIS XI, *Nouv.*, xix, Jacob.)

Ce bon pere, ce bon vieillard,

Voyant trop griefvement chargee

Sa maison de trop de *maignee*,

Mist sa fille en religion

Pour y faire profession.

(BELLERU, *la Reconn.*, V, 5, Bibl. elz.)

— Fig. :

Je suis d'opinion lors que tels mots grecs auront longtemps demeuré en France, les recevoir en nostre *megnne*, puis les marques de l'i françois pour monstrer qu'ils sont nostres, et non plus incogneus estrangers. (RONSARD, *Od.*, avert. au lect., p. 15, Bibl. elz.)

— Par extension, ceux qui cohabitent avec un chef de famille, serviteurs domestiques, gens de la maison, ou ce qu'on appelle le domestique, la maison :

Et il destrainz de si grande necessiteit de perilh comandat a ceaz de sa *mahnne* ki lo porterent. (*Dial. de S. Gregoire*, l. I, ch. 6, p. 28, Foerster.)

Car on dist et voirs est que privez sires

fait fole *mainniee*. (*Livre de Disciplines des quatre âges*, Richel. 24431, f° 162^a.)

Il le dist a sa *mainnee*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CXXII, *Hist. des crois.*) Var., *mainnee*, *mesnee*, *mehnee*.

Et fut puis desclairié de ce mot, sa propre *mesnie* demorant en son ostel, ce est a entendre de ceus qui font ses propres besoignes et a ses despens. (*Arrêt de 1282*, ap. Beugnot, *les Olim*, t. II, p. 218, n° XLV.)

Pour l'ocquoison d'ealz, ne pour *maniee* k'il aient. (1299, *Hist. de Metz*, III, 253.)

Pour ce que M. Girard de la Croix, qui a grand *menee* et grant *hostel* ne pourrait pas convenablement estre hebergé oudict chastellet. (1320, *Ordonn. faite pour l'estat du Chastellet de Paris*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 630.)

Mes gens et ma *mesgniee*. (*Ménagier*, I, 79, Biblioph. fr.)

Selon seigneur *mesgniee* duite. (CRIST. DE PISAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 39, Michaud.)

Felon seigneur *maingnee* redouée. (*Rom. et poés. du Chev. G. de la Penne*, XIV^e s., ms. Angers 514, f° 22^e.)

Selon seigneur *madnyne* duytte. (*Myst. de S. Did.*, p. 52, Carnandet.)

Je vous retiens de ma *mesnyne*. (*Le Cheval. qui donna sa Femme au Diable*, Anc. Th. fr., III, 461.)

Les domesticques, c'est a dire la famille ou *maignie* d'ung homme, sont aucunes foyz ses adversaires. (*Intern. Consol.*, II, 45, Bibl. elz.)

A tel seigneur, dict on, telle *mesnie*. (*Les Treues de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731, t. VI, p. 217.)

Tel maistre tel valet, selon le seigneur sa *mesnie* est duite. (G. BOUCHET, *Serees*, XIII, Rouen 1635.)

— Avec le pluriel :

Tous les homes et les fames et lor *mainees*. (*Acte de 1240*, Mor., 188, f° 28^o, Richel.)

No chanoines de Sain Lambert et lor *mainiez*. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1250, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I, 10176, f° 26^c.)

Ceus qui les (les oiseaux de chasse) troveront ne souffriront que eaus ne leur *mainnees* ne leur vileins ne les teignent. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 373, Beugnot.)

Pour leur compagnons et pour leur *masnees*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 115^v.)

Le pain pour leur *masnees*. (*Id.*, f° 116^r.)

Il auront la cognoissance et la correccion des *mainies* demourans en la dite maison a terme et a loer, au pain et au pot de la meson. (1325, Arch. JJ 64, f° 2^o.)

Ne pour leur *masnieez*, ne pour autres. (1328, *Hist. de Metz*, IV, 56.)

Nous, nos gens, leurs *maignies* et chevalz. (1398, *ib.*, 495.)

Aux *mesnies* aussi

Soiez humble, courtoise et debonnaire. (Eusr. Desch., *Poés.*, Richel. 340, f° 305^d.)

Pour occasion de ce que ledit Denisot n'avoit ni blé ni fourrages pour gouverner lui, sa femme, gens et *mainies* jusques en l'aoust prouchain venant. (Juin 1426, *Rémiss. accordée par Henri VI*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, t. II, p. 281.)

Et n'avoit ledit fermier neant plus de

varles, *mainies* de chevaux ou voiture pour tous iceux trois molins qu'il avoit pour ung seul. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 549, Doc. inéd.)

Pour avoir fait mener par ses *mainies*, kars et chevaux les dites pierres. (1454, *Compt. de l'exéc. test. de Jeh. Cartier*, Arch. Tournai.)

— Particul., train, suite, et compagnie d'un seigneur, ses hommes d'armes, ses troupes :

Li miralz reclaimet sa *mainiee*. (*Rol.*, 3391, Müller.)

Ains ne fu jors qu'o sa *mainiee* Ne feist li rois chevancee.

(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 65, du Meril.)

Ore chevalche le rei Henri od tute sa *meidnee*. (*Chron. de Jordan Fantosme*, 163, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

De la *meyné* e de sa gent. (*Conquest of Ireland*, 123, Michel.)

Vint uns chevaliers de la *masnie* Henri. (VILLEH., 168, Wailly.)

Lors se mist li rois ou bois o sa *manie*. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 16^c.)

Lors s'areste li rois et demande qu'il feront a sa *masnie*. (*Id.*, f° 16^c.)

Einsi furent cil de Flandres desconfit a cele foiz, et leur sires ocis par la *mesniee* au roi Bademagu. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 123^c.)

Li dus Gerars a haute vois s'escrie :
Ke faites vos, ma *manie* hardie ?
Ke souliez querre pris de chevalerie.
(*Gerard de Viane*, 1619, Bekker.)

Lors fut la gent tote noie
Fors ke Noel et sa *mainie*.
(*Dolop.*, 11987, Bibl. elz.)

Moult ot li rois bone *mesniee*,
Preuz et cortoise et enseignee.
(*Id.*, 1281.)

La dame a son palais descent,
La soie *mainie* ensement,
Si chevaliers, ses demoiseles,
Dont il en i avoit de beles,
Tot s'entornent li chevalier
A lor ostel, por herbergier.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4016, Hippeau.)

De la *mesnee* le rei.
(CHARDRY, *Set dormans*, 769, Koch.)

Cil qui ainsi sont engené
Sont de la *mainie* Forré ;
Quar il font les faus jugemens,
Et jurent les faus seremens.
(*De quoi vient li traitor et li maures*, Richel. 19152, f° 34.)

K'elle ait toil gens ke sont de sa *manie*.
(AUBERTINS DES AREMOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 82^v.)

Lui et sa *mahnee*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIV, 36, *Hist. des crois.*)

Ne demora gaires ke li chevaliers mut a aler a un tournoement loing de son pais. Cant il vint la, si fu tos retenus de *mainie*, il et si chevalier k'il avoit de *mesnie* ; et fu sa baniere portee a l'ostel son mestre. (*Li Conte dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 89.)

De terre des Englays ne nul de sa *meud*. (*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 129.)

Le roy Philippe mon aieul me dit que

l'en devoit guerre donner a sa *mesnie*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 208, Michel.)

Adonc i vont courant et serjant et *mesnie*
Doon en apela toute sa baronnie,
Et tous ses .xii. fr., que Jhesu beneie,
Mesnie, dist Doon, toute vous ai nourrie.
(*Gaufrey*, 186, A. P.)

En Bourgogne est entree a petit de *mainie*.
(*H. Capet*, 4455, A. P.)

Avec lui ses barons et sa *maignie* france.
(Cov., *du Guesclin*, var. des v. 3971-4006, Charrière.)

Et se parti a privee *mesnee*. (FROISS., *Chron.*, VI, 357, Luce, ms. Amiens.)

Tient bel estat de gent et honorable *mesgnie* de gentilshommes. (*Le Livre des faicts du mar. de Boucic.*, 4^e p., ch. 7, Michaud.)

Et le pouvre roy et la royne depuis la prise de Pontoise ne se muevent de Troyes a pouvre *mesnie*, comme fussent ils deschassez hors de leur lieu par leur propre enfant. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, au 1419, Michaud.)

Il perdit luy et sa *maygnie*
Et fut serf de son ennemy.
(*Le Passe temps d'oyiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 261.)

Adverti que le roy de Germanie tout assureé estoit avec sa femme et privee *magnie* au palais d'Aix. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., VIII, 17, éd. 1611.)

— Par analogie :

Je cuide que Dieux n'en ait cure
D'eux avoir en sa compaignie,
N'a que faire de tel *mesnie*.
(*Nat. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 25.)

— Ménage, train de maison :

Ne porrait edifier alchune maison ne tenir la *maenie*. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1239, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I, 10176, f° 36^c.)

Tenir hale *manie* et largement dener.
(*Doctrinal*, Brit. Mus. Add. 13606, f° 122^a.)

Je dis boine boulie
Et viande de *mainie*,
Quant on l'a a son coumant,
Vaut mieus qu'aler porqachant.
(BRETEL, à Ferré, *Vat. Chr.* 1490, f° 163^b.)

— Ce mot s'est dit aussi pour garçon, apprenti :

Li pseudoume du mestier desus dit requierent qu'il soient quite du guiet, si plest au roy, pour les granz robes qu'il leur convient fere et garder de nuiz, qui sont aus gentiuz homes, et pource que il ont grant planté de *meniee* estrange, que il ne puent pas touz croire ne touz garder. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LVI, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques est vendeur de poison de mer a Paris, il ne puet ne ne doit partir a poison qu'i vende ne n'achate, ne li ne sa *meniee*. (*Id.*, *ib.*, CI, 17.)

Et pareillement lidit ouvrier et *mainies* leur sollaire en la maniere et sour les amendes qui chi apres s'ensuient. (1427, 2^e *Reg. des Consaux de Mons*, f° 19^v, Arch. de Mons.)

Le voyer de Paris doit regarder qu'ilz (les coins de rue) soient mis ou point la ou la basse est trouvee, et le doivent sa *masgnie* mesurer et bailler la mesure du mur aus maçons. (*Voirie de Paris*, Arch. Y 3, f° 1^o.)

— Compagnie en général, multitude, troupe :

Desconfit fussent Paien et Sarrasin,
Se il savoient que nous fussions ici
Tuit s'enfaloient la mesnie Apollin.
(*Gar. le Loh.*, 1^{er} chans., xxxii, P. Paris.)

Or advint qu'une grant mesnie
De compaignons se rencontrerent.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue Monfaulcon, Jouaust, p. 256.)

Herode fait une mesnie
De petit enfans decoler.
(*Le Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 124.)

Ce sont pecheur orde mesnie.
(*La Resurr. N. S.*, Jub., *Myst.*, II, 336.)

En petite maignie. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. IV, p. 342, éd. 1820.)

Sa noble mere ores elle accompagne
Pour retirer nostre roy hors d'Espaigne,
Que je souhaite en ceste compagnie
Avec la laide et obscure mesnie.
(*CL. MAR.*, *Enfer*, p. 62, éd. 1596.)

Je cognois toute la mesnie
De leans.

(*Id.*, *Coll. d'Erasmus*, *Virgo virginis*, cvi, éd. s. l. n. d.)

Ostез en cinq ou six de toute ceste me-
gnée, tout le reste n'en vaut rien. (*Sat
Men.*, Har. du S. du Rieu, p. 120, éd. 1593.)

— Race :

Il assemblat grans gens de trop maile manie.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, II, 469, Scheler,
Gloss. philol.)

Les escargots aussi sont de ceste mei-
gnée, tant les terrestres que ceux qui se
nourrissent en l'eau. (*DU PINET*, *Pline*, IX,
32, éd. 1566.)

— Les pièces du jeu d'échecs :

E demanderent les eschez, e um lur
porta un molt riche eschecker ou meyné
de [f]yn or e argent. (*Foulq. Fitz Warin*,
Nouv. fr. du XIV^e s., p. 86.)

Ce mot se disait encore en plein
XVII^e siècle dans le sens de domestiques :

Il y mene souvent ses sœurs et leur mes-
nie. (*TALLEM.*, *Hist.*, CCXIII.)

Chacun au bruit accourt,
Les père et mère et toute la megnie,
Jusqu'aux voisins.

(*LA FONT.*, *Contes*, Aveu indiscret.)

Guernesey, menie, mégnie, famille, com-
pagnie. Poitou, magnée, enfant nouveau-
né : pauvre petite magnée. Ardennes, ma-
gnie, assemblée, foule, suite.

1. MESNIER, maisnier, mainier, main-
nier, manier, masnier, s. m., homme atta-
ché à la maison, domestique, sergent,
officier de toute sorte :

S'il fu del plus or la ahiers
D'uns des qui furent a mainniers.
(*Mousk.*, *Chron.*, 22299, Reiff.)

Maisniers des cenoines. (1287, *Hist. de
Liege*, II, 401.)

Après ce vint un sergent, appelé Radis,
que l'en appelle au dit Dauphiné mainnier
de court. (1358, Arch. JJ 86, pièce 129.)

Facteurs, serviteurs, familiers ou mes-
niers. (1429, *Hist. de Metz*, V, 99.)

— Habitant :

Li masnier del vilhe de Yvo (Trad. du
XIII^e s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val
St Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 46^d.) Lat.,
mansionarii.

Des bourgeois et des masniers de ladite
ville. (1290, *Lett. de J. d'Avesn.*, Mart., *Thes.*,
I, 1235.)

Que vous assurez ceste vostre ville de
Vallenciennes et le prometiez a garder
leallement ensemble les bourgeois et bour-
geoises, masniers et masnieres d'icelle ville,
aussy leurs corps et leurs avoires tant dedans
la dicte ville comme dehors. (*Serment que
l'empereur Charles V fit à Valenciennes le
13 oct. 1521.*)

— Tenancier :

Jehans Murbans est masniers de .ii. pie-
ches de terre. (1283, *Cart. du Mont-S.-Mar-
tin*, Richel. I. 5478, f^o 78^b.)

— Adj., attaché à la maison :

En la maison a .i. fevre mainnier.
(*Auberis li Borgignons*, Vat. Chr. 1441, Romv.,
p. 208.)

— Seigneurial :

Quant vint a la chambre maniere,
Par mi l'arvol de la verriere
Le lit a tost aperceu.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 2323, du Mérit.)

Noms propres, Ménier, Mesnier.

2. MESNIER, voir MANIER.

MESNIL, maisn., man., s. m., maison :

Et destrusiez et viles et manis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 62^c.)

N'y a meson, ne borde, ne mesnil,
Trestot le regae ont torné a esnil.
(*Le Roman de Garin*, ap. André Duchesne, *Annot.
sur Alain Chartier*, p. 865, éd. 1617.)

Ardent la terre, li maisnil sont espris.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f^o 18 v^o; A. T.,
v. 1223.)

Tutes les choses ki furent Saul, e sun mais-
nil, et tutes les appartenances, tut rend al
fiz tun seigneur. (*Rois*, p. 180, Ler. de
Lincy.)

Devant lui garda un mesnil,
La s'en torna, ce est la voire,
Et vint au cortil le provoivre.
(*Ren.*, Br. IV, 154, Martin.)

A souvrain mesnil tout vena.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f^o 84^c.)

Et d'ilec se feussent departis pour re-
tourner chascun d'eulx en leurs maisnis.
(1303, *Rémiss. en fav. de J. Roussel*, ap. Co-
cheris, *Doc. sur la Pic.*, t. II, p. 425.)

Les chartes de Beauvoir, (Archives Aube)
offrent *Chaumaignil, Chaumanil, Chaumay-
gnil, Chaumegnil, Chaumesgnil.*

Norm., Pic., Flandre française, mesnil,
maison accompagnée d'un champ.

Noms de lieux : *Magny-la-Fosse* (Aisne)
Mansionille in fovea; *Magny-Lambert* (Côte-
d'Or), Villa Manelli Lamberti; *Magny-sur-
Tille* (Côte-d'Or), Mansio; *Le Magny* (Indre),
Prioratus de Magnilio; *Maigné* (Sarthe),
Mansionilla; *Masny* (Nord), *Mangny, Masnil,
Many*, Mangnillum; *Menus-lez-Auteuil*
(Seine), Mansionillum. Les *Maignaux* (Dor-
dogne), Maynamentum de Manso; *Mesnil-
le-Roi* (Seine-et-Oise), Mansio Regis; *Mes-
nil-S.-Denys* (Seine-et-Oise), Mansionille

S. Dyonsii; *Mesnil-Esnard* (Seine-Inf.),
Einardi Mansionale; *Menil-Simon* (Eure-
et-Loir), Mansio Simonis; *Menil-la-Horgne*
(Meuse), Mansile ad Horniam.

MESNOMMER, verbe.

— Act., nommer à tort, donner un nom
injurieux à :

N'ai garde que rue m'eschape
Que je ne sache bien nommer
Par non sanz nule mesnommer.
(*Guillot*, *Dit des rues de Paris*, 44, Mareuse.)

Tous les monstiers vous ai nommé
De Paris, sans nul mesnommé.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 49,
Bordier.)

.... Done si au premier naistre
On est songneux trouver femme a ce dextre,
Pour le second que la mort on mesnomme
Ne doibt on point avoir plus de soing, comme
A trouver gens saiges pour diriger
Ce pauvre corps qu'il ne vive en danger.
(*VAUZELLES*, *Blason de la mort*.)

Parquoy le maistre en blasmant son service
Le roy des foulz bien souvent le nommoit,
Ce qu'estimant le serviteur a vice
Avoit grant deul qu'ainsi le mesnommoit.
(*GUILL. HAUDENT*, *Fabl.*, 90, 2^e série, Ch.
Lormier.)

— Réfl., déclarer un faux nom :

Pour ce que ou temps passé aucuns ap-
prentiz dudit mestier quant ilz estoient
sommez par lesdiz jurez et gardes et autres
ouvriers dudit mestier de dire et nommer
leur maistre pour aucunes fautes qui es-
toient trouvees en denrees, lesdiz appren-
tiz se disoient a autre maistre que a cellui
a qui ilz estoient, ou se mesnommoient par
fraude ou malice, et par ce aucunes fois
demouroient plusieurs fautes a pugnir.
(1424, *Ord.*, XIII, 82.)

Bessin, ménomer, appeler d'un faux
nom.

MESOAN, voir MAISOAN.

MESOFRIER, - offrir, - ouffrir, mess.,
verbe.

— Neutr., insulter, faire du tort :

Quant Curions entent ceste mannee si li
dist : Vassaus, vassaus, or i pert li bien
apertement que qui il meschiet tout li me-
soffrent. (*Estoire de Julius Cesar*, ms.
S.-Omer 722, f^o 119^d.)

Ainsi disoient la maisnie Isengrin, et on
dit piece a : Cui il meschiet, tuit li me-
soffrent. (*MÉN. DE REIMS*, 417, Wailly.)

Li salns qui encore soffroit,
Quant il vit que chil li mesoffroit,
Et laidenoit de sa parole...

(*Mir. de St Eloi*, p. 101, Feigné.)

Fols fu qui viers Dieu mesoffri.
(*J. DE CONDE*, *Magnif.*, ms. Casan., v. 100,
Scheler.)

Pourchou que la royne si bien se deffendi
L'ont laissé chil coie : nulz ne li mesoffri.
(*B. de Seb.*, II, 521, Bocca.)

A qui il meschiet chascun lui mesoffre.
(*FROISS.*, *Chron.*, Richel. 2644, f^o 212 v^o;
Kerv., X, 49.)

Mais maleureus est trop debouté, si que
Cui il meschiet, tousjours on lui mesoffre.
(*FUST. DESCH.*, *Œuv.*, I, 291, A. T.)

A qui il meschiet chascun luy mesoffre.
(*PALSGRAVE*, *Esclairc. de la lang. franç.*,
p. 580, Génin.)

— Faire des offres dérisoires :

A qui meschet on luy *mesoffre*; Prov. Those whom necessity, or misfortune forces to sell, are niver offered the full worth of things. (COTGR., éd. 1611.)

— Fausser l'hommage juré, d'après Scheler :

Haus hom se doit faire crémir,
Et si doit sa gent escremir,
Qu'il n'aient por lui nul damage,
Et s'il font a nulai ontrage,
Il ne leur doit mie souffrir
Sour sa fiance a *mesofferir*.

(BAUD. DE CONDÉ, li Contes dou Wardecors, 167, Scheler.)

— Act., insulter :

On *mesoffre* tantost chascun s'il li meskiet.
(GILLON LE MUISIT, li Estas de tous gens seculers, II, 6, Kerv.)

Ainsy adviennent les fortunes,
Deux playes font du mal plus qu'une,
Povreté toujours on *mesouffre*,
Et convient que povreté souffre.

(Chron. de la noble cité de Metz, Pr. de l'Hist. de Lorr., II, cxlvi.)

— Réfl., se tenir pour offensé :

Folie faictes de blâmer les dames et damoiselles, car se ainsy estoit que par tout vous fussiez tant deshonestement envers elles maintenu que cause ayez eu de vous *messouffrir*, ce ne seroit pas mièrveilles, car une honte l'autre requiert. (Percef., IV, f° 47, éd. 1528.)

MESOING, s. m., manque de soin, négligence :

C'est honte perdre par *mesoing*.

(J.-A. DE BAIF, les Mimes, l. I, f° 6 v°, éd. 1619.)

MESOIR, verbe.

— Act., ne pas écouter, faire la sourde oreille à :

E Deus, qui est reis glorius,
Duz e misericordius,
Ne *mesoi* pas lur preieres.

(BEN., D. de Norm., II, 41, Michel.)

Ja vo concel n'en seront *mesoi*.

(R. de Cambrai, 2290, A. T.)

Et li reis respondi : Beal sire mestre,
Si ceste triève poeit estre
Si que ge perte n'i eusse,
Ne que ge descreus n'en fuisse,
Molt en sereie talentis;
Si l'otreierieie ad toz dis,
Dites la forme; ge l'osrai,
Et ja ne vos en *mesosrai*
S'ele puet eisi avenir,
Ainz me plaira molt a tenir.

(Guill. le Maréchal, 11531, P. Meyer.)

Mesoist ele sa preiere.

(Chastotem. d'un père, conte IX, 12, Biblioph. fr.)

— Absolument :

A lor paroles entendes
Vostre merci, ne *mesoes*.

(Athis, Richel. 793, f° 110°, et Richel. 375, f° 132°.)

(Qui d'Aloul veult oir le conte,
Si com l'estoire nous raconte,
Sempres en puet assez oir,
S'il ne le pert par *mesoir*.

(D'Aloul, Richel. 837, f° 143°; Montaignon, Fabl., I, 255.)

MESOLABE, s. m., demi-astrolabe, instrument d'astronomie :

Mesolabe : m. An halfe astrolabe; an instrument used for the finding out of one or many proportionall lines. (COTGR., éd. 1611.)

Mesolabe. Medio astrolabio. (C. OUDIN 1660.)

MESONCELE, voir MAISONCELE.

MESONEIS, voir MAISONNEIS.

MESONER, voir MAISONER.

MESONNABLE, voir MESSONNABLE.

MESONNAIGE, voir MAISONAGE.

MESONNELLE, voir MAISONNELLE.

MESOUAN, voir MAISOAN.

MESOUEN, voir MAISOAN.

MESOUFFRIR, voir MESOFRIR.

MESOVRRER, v. n., faire des œuvres mauvaises :

Car molt *mesovre* et molt *mesprent*
Qui vers sa mere guerre prent.

(Roi Guill., p. 157, Michel.)

Et quant tu cest rei de gloire crucefiat,
Christ, encontre mei et encontre toi *mesovras*. (Legende de Pilate, Richel. 19525, f° 58 r°.)

MESPAER, voir MESPAIER.

MESPAIER, - payer, - paer, verbe.

— Act., courroucer :

Dames, coronnes passer voleiz,
Mes Deu, ceo crei, *mespayereiz*.

(De Peches, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 21°.)

— Réfl., s'irriter, s'inquiéter, s'affliger :

Et li faites en avant chiere
Qui ne soit escarse ne chiere,
Quel gré que les valles en aient
Qui trop sans raison s'en *mespaient*.

(FROISS., Poés., II, 124, 4180, Scheler.)

Aucun qui les compaignat a la fois s'en *mespaient*
De chou qu'on leur voit faire.

(GILLON LE MUISIT, Poés., I, 227, Kerv.)

— *Mespaïé*, part. passé, irrité, courroucé :

Donkane fiz Malcolm deveent mult *mespaiez*
Kant il vait son uncle aver ses herytes.
(Chron. de P. de Langloft, ap. F. Michel, Chr. angl.-n., t. I, p. 149.)

Et s'il ore *mespaïé* sont,
Jel compertai quant il poront.
(Parton., 2607, Crapelet.)

MESPANRE, voir MESPREDRE.

MESPANSER, voir MESPENSER.

MESPARANT, adj., qui a mauvaise façon :

Les malles vont le cuir et le car descirant
Qui tous jors de lor vies lor sera *mesparant*.
(Roum. d'Aliz., f° 25°, Michelant.)

MESPARER, v. a., mal fabriquer :

Et se aucuns pareurs *mespare* draps, il le amenderoit de cinq solz et sy perderoit la deserte. Et se li draps est *mespares* que on n'y puist mettre amendement de pareure, ly pareurs qui l'a paré rend le valeur du drap a celui que li draps est. (1308, Ordonn. de l'échevinage sur la fabrication et la teinture des draps, ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers Etat, t. I, p. 340.)

MESPARLANCE, s. f., discours déplacé, parole dite mal à propos, injure :

Por amor Deu vos demandon
De la *mesparlance* pardon.
(GUILLAUME, Bestiaire divin, 3254, Hippeau.)

MESPARLANT, adj., médisant :

Ne vos angez pas retriéanz
Por les langes des *mesparlanz*
Ne por labor que vos sofréz.
(ANGIER, Vie de S. Gregoire, 1937, P. Meyer.)

Car li cler vis douc et riant
N'osent esgarder ne veoir
Pour le cruel gent *mesparlant*.

(SYM. D'AUTIE, Chans., Poët. fr. av. 1300, III, 1238.)

MESPARLEMENT, s. m., mauvaise parole, parole répréhensible :

Dirent li Juis : Veus tu oir greingneur *mesparlement*? Et Pilates dist : Seingneurs, se vous veez qu'il ait mesparlé si le prenes. (Godefroi de Buillon, Richel. 24402, f° 5°.)

Nel fai oir greingnor *mesparlement*. (Vies des saints, ms. Lyon 697, f° 25°.)

MESPARLER, verbe.

— Neutr., parler mal, médire, parler sans réflexion :

Certes vos *mesparlez*.
(HERMAN, Bible, ms. Orléans 374^{bis}.)

De tutes femmes *mesparlai*.
(MARIE, Lai del Freisme, 80, Roq.)

Queo est lur droit de *mesparler*.
(In., Lai de Gugemer, 20.)

Qui qu'en ait *mesparlé*.
(Chansons, ms. Montp. H 196, f° 175 r°.)

Dieus me gart hui mon sens
Et me doint tel porpens
Dont je ne *mesparol*,
Tel chose me laist dire
Dont ge ne soie pire.
(Prov. du Vilain, Richel. 19152, f° 76 r°.)

Unc n'i out entre eus *mesparlé*.
(Chiv. e sa dame, ms. Cambridge, Corpus 50, f° 91, P. Meyer.)

Quant la langue *mesparole*.
(BAUD. DE CONDÉ, Dit dou Dragon, Ars. 3142, f° 308°.)

Si piert on moult pour *mesparler*.
(J. DE CONDÉ, Chevalier a la Manche, ms. Turin G II, 9, f° 27 v°.)

De ly ne cessent fols de *mesparler*.
(De Peches, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 10°.)

Par *mesparler* grant messour.
(Clef d'amour, p. 25, Tross.)

Il a *mesparlé* envers Diu, et ki envers Dieu *mesparole* on le deveroit ochirre. (Vies des saints, ms. Lyon 697, f° 25°.)

Qui *mesparle* des grands s'en repend,
Qui par trop les prise faut qu'il ment.
(GABR. MEURIER, Tresor des Sentences, Anvers 1568.)

Je ne veux point *mesparler* des papes.
(CHOLIERES, les Apresdinees, V, f° 169 r°, éd. 1587.)

— Act., injurier :

Car il fu customer
De compaignie *mesparler*.
(De Peches, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 23°.)

— Infin. pris subst., mauvaise parole, propos mal placé, médisance :

Li *mespartiers* de l'emparlier, s'il parole par amendement, ne puet grever son seigneur, s'il rapelle son mal dit. (P. DE FONT., *Cons.*, XI, 8, Marnier.)

MESPARLIER, adj., qui parle à tort et à travers, qui parle mal, qui médit :

Et s'est mais trop de mesdisans,
De *mespartiers*, de males gans.
(JACO. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 792.)

Femme n'est ne fole, ne fiere,
Ainz est adies de mate chiere,
Ainsi com s'on l'eust batuë,
Ne villainne ne *mespartiere*.
(Li *Epylles des Femmes*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 23.)

Je cognoy a tes dictz que ne yes juste
juge mais agu *mesparlier*. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., I, f° 221 r°.)

MESPAROLE, s. f., injure, calomnie :

Garde ta *mesparole*, faux trahitre punaix !
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37516, Scheler,
Gloss. philol.)

MESPART, s. m., départ, partage :

Nature joint toutes les choses diverses en un tout, qui n'est qu'un, faisant que les elemens divers par un certain consentement, engendrent entre eux concorde perseverante, et amitié indissoluble, moyennant l'egalité observée au *mespart* des especes si justement contrepesé que la force de l'un ne peut vaincre ou surmonter l'autre. (PONT. DE TYARD, *de la Nat. du monde*, f° 81 v°, éd. 1578.)

MESPARTEMENT, s. m., départ, partage, division :

Ce *mespartement* de cheveux donne couvertement a entendre division, signifiant que le mariage ne sera jamais desparti que par force d'armes. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, t. XXI, p. 323, ed. 1820.)

Le simulachre d'eunomie est le *mespartement* geometrique. (LA BOD., *Harmon.*, p. 167, éd. 1578.)

Car tous les autres : tropiques, colures, cercles polaires, meridiens, equateur, voire largeur de zodiac, ou porte signe, sont seulement imaginations pour le *mespartement* du ciel : auquel la voye lactee est plus qu'evidemment recongneue a sa blancheur et multitude d'estoiles. (PONT. DE TYARD, *de la Nat. du monde*, f° 53 r°, éd. 1578.)

La geomantie en desordonné assemblement de poincts ressortans du *mespartement* des autres poincts semez a la fortune, et les songes interpretez, sont trop familier et naturel sujet pour acquerir nom de divin devin. (ID., *Disc. philos.*, f° 134 v°, éd. 1587.)

— Mauvais partage :

Mespartement : m. A misparting; an dishonest, unfit, or unseemly division. (COTGR., éd. 1611.)

MESPARTIR, verbe.

— Act., partager, diviser :

Ilz commencerent a mesurer la terre et *mespartir* avec lignes et mesures, et planterent bornes. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, f° 119 v°, éd. 1482.)

Advisiez que vous partissiez, or que vous distribuez, or que vous *mespartissiez* cest argent entre eux esgallement. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 653, Génin.)

Mais ainsy comme le senat communicoit de ces presages avecques ses devins, estant assemblez dedans le temple de la deesse Bellone, il y eut une passe qui vola dedans a veue de tout le monde, portant en son bec une cigale, qu'elle *mespartit* en deux, dont elle laissa une partie dedans le temple, et emporta l'austre dehors. (AMYOT, *Vies*, Syll., éd. 1565.)

La contention et dissension de ces deux personnages fut comme une profonde incision qui *mespartit* la ville en deux partialites. (ID., *ib.*, Pericles.)

Il fut attaind d'un coup de congee sur la teste, qui la luy *mespartit* en deux pieces. (ID., *Diod.*, XVII, 10, éd. 1554.)

— Frustrer :

De quoi (de l'amour de Dieu) Adan nous desparti, Et Eve, qui le fist mesprendre, Cui li mans serpens vint sousprendre, Qui de tous biens les *mesparti*.
(J. DE CONDÉ, *Dit sur l'ave Maria*, 33, Scheler.)

— Réfl., se partager, se diviser :

Du milieu sortent deux cornes qui se *mespartent* en deux environ le milieu. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, XVIII, 5, éd. 1558.)

— *Mesparti*, part. passé, partagé, divisé :

Il porte robe *mespartie*,
Comme ung baron, n'ea doubtiez mye,
Et vous aultres estes bergiers !
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 345, var., A. T.)

Sont sept ars liberaux qui generallement sont *mespartiz* en deux. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, f° 115 r°, éd. 1482.)

Il (Suréna) se fardoit le visage, et portoit les cheveux *mespartis* en greve, a la guise des Medois. (AMYOT, *Vies*, Crassus, éd. 1565.)

Les roys avoient privilege de porter les cheveux longs, parfumez et *mespartis* en greve, comme pour une marque et enseigne d'ancienne noblesse et majesté royale. (F. HOTOMAN, *la Gaule Franç.*, p. 87, éd. 1574.)

MESPAS, s. m., faute :

Et Lambiers point vers eaux qui ne fut mie quas : Osterne et saint Materne, Chaynees sens repas, Escrie a une fois ; atant vint sens *mespas* Ly cuens Apers ses freres.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12929, Chron. belg.)

MESPASSE, s. f., forfait, action coupable :

Mains a ceste engliese n'avcit encors *mespasse*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23914, Scheler,
Gloss. philol.)

MESPASSER, verbe.

— Neutr., faire un faux pas, méfaire :

Ches .iiii. kemins le lois compasse :
Ki de ches .iiii. ist, il *mespasse*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cci, 6,
Van Hamel.)

La mere Den sanz *mespasser*
Toz ses amis fait trespasser
Ceste grant mer et ce grant pont.
(G. DE COINGI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 23^d.)

Dieus est si forz de grant pooir
Que glacier ne puet ne chooir,
Ne *mespasser* a nesun fuer.
(ID., *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 276^b.)

Dame, cil ne puet *mespasser*
Cui tu veus aidier a passer.
(*Uns Salus de N.-D.*, Ars. 3142, f° 300^a.)

Car qui *mespassoit* un seul pas
Il estoit perdu sans respas.
(J. DE CONDÉ, *li Dis d'entendement*, 135,
Scheler.)

Touttefois, comme gent de grant courage, il se tournerent, sans *mespasser*, en leur estans et se combatirent vaillamment. (FROISS., *Chron.*, VIII, 234, Kerv.)

Del roy Tongris diray qui de rias ne *mespasse*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1182, Scheler,
Gloss. philol.)

Par quoy yvresse ou habondance de felicité le feist *mespasser* contraire de devoir. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 566, Buchon.)

— Réfl., se détourner, changer de route :

Quant Venus l'a tant adagnié
Que le buisson l'a enseigné
Par ou toutes jones gens passent
S'en mi chemin ne se *mespassent*.
(FROISS., *Poés.*, II, 102, 3130, Scheler.)

— Se *mespasser* de, abuser :

Qu'il se gardent de tort a faire
A mendre d'eus, ou que il soient,
Ne tant en lur pooir ne croient
Que nulz par orgueil s'en *mespasse*.
(WATRIQUET, *Tournoi des dames*, 1014, Scheler.)

MESPENRE, voir MESPRENDRÉ.

MESPENSER, - *panser*, *mep.*, verbe.

— Act., nourrir de mauvaises pensées :

Por çou c'onques ne li fausai
Ne ja ne le *mespenserai*.
(RAOUL DE FERRIERS, *Chans.*, II, Trébutien.)
Et le mortelment pechorie
Se de son bien la retraicte,
Par fei ja nel *mespenserai*.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XI, 73, Biblioph. fr.)

— Réfl., avoir des soupçons :

Sy se *mespenserent* de che Hue de Biacoroy, pour che que plusieurs fois puis huit jours il avoit esté plus de fois hors que les aultres fois acoustumé n'estoit. (FROISS., *Chron.*, IV, 348, Luce.)

— Neutr., avoir de mauvaises pensées, douter :

Seigneur baron, n'en alez *mespensant* !
(*Rot.*, 1472, Müller.)
Tantost com il le vit presente
En covoilant i *mespensa*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CXXXVII, 5,
Van Hamel.)

Il fait les laies gens mescroire
Et *mespenser* de cose voire.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1313, Afs.)

Ke n'i voient
Mespansant si mesdisant.
(*Estantupie 1*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer.)

Del cuer le croi sens *mespenser*.
(*Durmars le Gallois*, 14368, Stengel.)

MESPESER, s. m., mauvais poids :

Feu priserait ce qui nous blece :
C'est *mespeser*, fausse mesure.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336^c.)

MESPILLAT, s. m., lieu planté de néfliers, est représenté par un nom de lieu ancien :

Au lieu appellé *Mespillat*. (15 fév. 1570, *Lett. d'Emm. Philib. au comte de Pont-de-Vaux*, J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, t. II, p. 47.)

MESPLAIDIER, *mespleder*, v. n., faire une fausse déclaration :

Vous avez *mespladé*, qe quant B. vous voucha des tenementz en Kyllébout, vous dussez aver dit qe les tenementz furent en Lanhudrek, e par tant ussez destruit la garrantie. (*Year books of the reign of Edw. the first, years XXX-XXXI*, p. 243, *Rev. brit. script.*)

MESPLAIRE, v. n., déplaire :

Tant m'aves fait d'amor ne me poes *mesplaire*. (AUDIFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57, 38.)

Et a lui souvent se elama
De la force c'on lui faisoit,
Qui durement li *mesplaisoit*.
(*D'un Chevalier*, Richel. 15212, f° 233 r°.)

Uns faux guillottes qui ment
Fait trop a *mesplaire*.

(*Poët. fr. av. 1300*, t. I, p. 234.)

Mais n'i voient rien ki face a *mesplaire*
N'en cors, n'en bras, n'en bouce, n'en menton.
(SYM. D'AUTRE, *Chans.*, *Poët. fr. av. 1300*, III, 1235, Ars.)

Si li *mesplot* moult quant onques avoit
esté hors dou sens, qu'il ne li estoit sou-
venant dou malisse sa marastre. (*Les sept*
Sag. de Rome, Ars. 3354, f° 56°.)

Ja soit ce que ce soit une honte qui a
la fois vient d'orgueil, aucunesfois de hu-
milité et doute de *mesplaire*. (J. GERSON,
la Mendicité spirit., f° 9 v°.)

MESPLEDER, voir **MESPLAIDIER**.

MESPLEGIÉ, part. passé et adj., mal cau-
tionné :

De cors et d'avoir *mesplegies*
Fu de son fil ki tint prison
Pour lui.

(Mousk., *Chron.*, 30264, Reiff.)

MESPOINT, adj., pipé :

Nus deicier ne puet ne doit fere ne
acheter dez *mespointz*, ce est a savoir qui
soient touz d'as, ou touz de .ii. poinz, ou
tous de .iii. ou de .iiii., ou de .v., ou touz
de .vi., ou dez a deus .ii. ou a deus as, ou
a deus .iii., ou a deus .iiii., ou a deus .v.,
ou a deus .vi., que on apele per et nonper.
(EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXI,
II, Lespinasse et Bonnardot.)

Je cuit que ce sont de *mespoint*.
(Du Prestre et des .ii. ribaus, Richel. 837,
f° 235^d.)

J'ai, fet Thibaas, uns dez *mespointz*.
(*ib.*, f° 235^a.)

Dez plains, dez vuidiez, dez *mespointz*
Saillent aus ribauz hors des poinz
Quant il ont trouvé leur Renaut.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19687, W. et D.)

— **Jouer de des mespointz**, tromper :

Bien m'as joué de des *mespointz*.
(B. DE CONDÉ, *li Contes des Hirans*, 326, Scheler.)

— S. m., dé pipé ; **jouer de mespointz**,
tromper :

S'on puet Dieu de *mespointz* juer,
Trop seroit se gloire petite.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336^b.)

Par la foi que vos me devez
Joer me vos de .iiii. dez
Ou vos me joez de *mespointz*.
Or vueil ga joer a plus poinz.
(*D'un Jugleor*, Richel. 19151, f° 46 r°.)

— **Mécompte** :

Tout le temps me vient si a point
Que je ne scay par nul *mespoint*
Nulle chose qui m'esme[est],
Chose qui grever me peust.
(*Debat de Nat. et de Jehn.*, *Poës. fr. des xv^e et*
xvi^e s., III, 87.)

MESPOINTURE, - *ponture*, s. f., désa-
vantage, mécompte :

... Ja ne perdroit en li le *mespointure*
Ne le peril de chu.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6338, Scheler,
Gloss. philol.)

— **Coup malheureux** :

Vers Goffin le (le mortier) gettat par teille *mespointure*
Que de luy ne fassat.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9865,
Scheler, *Gloss. philol.*)

MESPOIS, s. m., mauvais poids ; fig.,
fraude :

Ja ne li mefeller la montance d'un pois,
Ainz la voudré servir et amer sanz *mespois*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 19 v°.)

MESPORTER (se), v. réfl., se mal com-
porter, se mal conduire :

Mais bien se gardent que se il avoient
que il se meffessoient ou *mesportassent* de
ci en avant envers nous ou envers nos
gienz de Pontiu il nous souvendroit des
choses passees et de celes a venir. (17
juill. 1320, *Lett. d'Edward roi d'Angle.*,
Arch. mun. Abbeville, AA 49; *Mon. de*
l'hist. du Tiers Etat, IV, 110.)

Et pensez vous que ma commère
Voulust, hélas ! se *mesporter* ?
(*Farce. de fr. Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 324.)

J'aime mieux pourrir en fyens
Que de me daigner *mesporter*.
(*ib.*, p. 326.)

Tu le croyes, y c'est *mesporté*,
Et plusieurs foys a transporté
Par folye et par deraison
Ce quy faloyt a la maison
A ses mechantes disolutes.
(*Le Porteur de patience*, p. 9, ap. Ler. de Lincy
et Michel, *Farces, Moralit. et Scrm. joy.*, t. II.)
... Il (l'aigle) s'estoit *mesporté*
De les venir jusqua son terrier prendre (les petits
[du renard]).
(GUILL. HAUDENT, *Fable 138^e*, 2^e partie, Lormier.)

MESPRANSURE, voir **MESPRISURE**.

MESPRANTURE, voir **MESPRENTURE**.

MESPRENANCE, s. f., défaut, erreur :

Ne trueve nule *mesprenance*,
Tout li est bon, tout li est bel.
(*Gilles de Chin*, 799, Reiff.)

MESPRENEMENT, s. m., méprise :

Je cuit tant faire de son *mesprenement*
Que la chose iert faite honnorablement.
(ADENET, *Enfances Ogier*, Ars. 3142, f° 80^l.)

MESPRENDRE, - *penre*, - *panre*, *mep*,
verbe.

— **Neutr.**, commettre une faute, un
crime, manquer à qq'un, transgresser
une loi :

En tals raison *siam mespraes*,
Par ta pitad lo perdones.
(*Passion*, 511, Koschwitz.)

Cil qui lor dient de l'estoire
Que cil demandent, en memoire

Ne l'unt pas bien, ainz vunt faillant
En plusors leus e *mesprenant*.
(GUIL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 5,
Michel.)

Se ses anemis *mesprendoit* envers lui.
(*Ch. d'oct. 1245*, Ch. des compt. de Lille,
834, Arch. Nord.)

Vos vos gardoiz de *mesprendre* ver moi.
(1264, *Litt. Radulf. de Balg.*, Mart., *Thes.*, I,
1120.)

Il peut, tant conne il sera a son conseil,
plaideir contre son seignor et contre son
home sanz *mesprendre* a eaus. (*Ass. de*
Jér., t. I, p. 48, Beugnot.)

Ne faire ne le viaus, se vostre court ne
conoist que faire le puisse sanz *mesprendre*
vers lui de ma fei. (*ib.*)

Quiconques *mesprendra* en aucune des
choses desus dites, il amendera au roy de
.v. s. de parisist toutes les fois que li *mes-*
prendra. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p.,
XIII, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques *mesprendra* ou dit mestier
ou sera trouvé *mesprenant* en aucunes des
choses desus dites, il paiera douze solz
par. d'amende. (*Ord. sur le comm. et les*
mest., X, à la suite du *Liv. des mest.*, éd.
Depping, p. 367.)

Or m'en loes si que je ne *mesprenge* ne
a Dieu ne a mon seigneur. (*Chron. de*
Rains, ch. III, L. Paris.)

Sanz *mespanre* et sanz meserrer.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 1 r°.)

Cil n'est tiens qui tant *mespreist*
Que vilaine force y feist,
Et si pourroit bien tant *mesprendre*
C'on le feroit boullir ou pendre.
(Rose, ms. Corsini, f° 101^a.)

Malement vers lui *mesprenez*.
(*ib.*, f° 101^b.)

Ne cuit pas qu'ele *mespreist*
Envers moi, fet il, de tele oeuvre.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 68, Michel.)

Bien vous gardez
De *mespenre* vers vo signor.
(J. LE RIGOUÉ, *Dit*, Richel. 25545, f° 150^c.)

Unc puis ne *mesprikt* de rien.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50,
f° 94^b, P. Meyer.)

Et s'on bien n'i prent garde tost i puet on *me-*
[prendre].
(*Proème mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 71,
f° 56 r°, P. Meyer, Arch. des Miss., 2^e sér., V,
197.)

Bien sai que je *mesprendroie*
Se par droit avoic cuidoie
Vostre amour.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'amors*, 1188,
A. T.)

Quant autre blameras,
Tei meisames blameras
Ou jugeras tut primerement ;
Kar nul n'est ki vit
Ou ne soit grant ou petit,
Ki ne *mesprent*
(EVERARD, *Distiq. de Lyon. Cato*, ap. Ler. de
Lincy, *Prov.*)

Promectoit amendement de tous ses tor-
fais, et d'obeir aux royaux commande-
mens, et que des or en avant se garderoit
de *mesprendre*. (Gr. Cron. de Fr., Phelip.
Aug., I, 45, P. Paris.)

Sen meffaie et sen *mespanre*. (1323,
Hist. de Metz, IV, 2.)

Pour ce qu'au monde avoit *mespris*
Et vescu del[ic]eusement.
(*Fabl. d'oc.*, Ars. 5069, f° 54^c.)

Garde que ne mespreignes, car je l'aim moult et
[prise.]

(*Dit de Ménage*, p. 36, Trébutien.)

Si li voloît aidier, il aroït trop mespris.

(Cuvell., *Vie de B. du Guescl.*, 9892, Charrière)

Mes aînçois me prengne

La mort, que j'envers vous mespreigne.

(JER. LESGUREL, *Chans., Ball. et Rond.*, xxxiii, p. 61, Bibl. elz.)

Necessité fait gens mesprendre

Et faim saillir les lous des boys.

(VILLON, *Grand Test.*, xxi, Jouaust, p. 28.)

Qui fait ce qu'il doit ne mesprend.

(*Songe doré de la Pucel.* Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 217.)

S'on ne vous scet mal reprocher,

Pour Dieu ! gardez vous de mesprendre.

(*Le Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 278.)

Je luy feroys estrange saulce

Si je sçavois qu'elle eust mespris.

(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 132.)

Qui plus se garde, plus mesprend.

(*Debat de Nat. et de Jehn.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 91.)

Toy qui te laisse subjurer

A ton prochain sans toy defendre,

Je te conseille revéncher,

Gardant ton droit sans luy mesprendre.

(DADOUV., *les Moyens d'éviter Merencolie*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 60.)

Est il pas vray que sans nulle achoison

Tu me laissas contre droit et raison ?

Veux que vers toy jamais n'avois mespris ;

Mais par sur tous t'avois donné le pris,

T'obeissant, voire en toute saison.

(*Rond. de Femm. attrib. à J. Marot*, xii, à la suite des *Œuv. de Marot*, t. V, p. 322, éd. 1731.)

S'elle fut pres (o cruel) ton audace

Pas ne se feust mise en effort de prendre

Non surviteur, qu'on n'a point veu mesprendre.

(CL. MAR., *Enfer*, p. 62, éd. 1596.)

Et n'est pas dit que les dames qui prennent,

Font toutes mal, et qu'en prenant mesprennent.

(*Id.*, *Eleg.*, xxvi, p. 113, éd. 1596.)

O Dieu ! monstre leur qu'ils mesprennent.

(*Id.*, *Psalme*, v, p. 156, éd. 1596.)

Et voulons ladicte ordonnance estre
estroitement gardée, et sans y faillir ne
mesprendre en quelque maniere que ce
soit. (1539, *Ord. de Franç. 1^{er} pour l'abre-
vial. des procez*, cxxiii.)

Il faut que tous braves menteurs soient
gens de bonne memoire, pour se garder
de mesprendre. (PASO., *Recherch.*, I, III.)

— Act., commettre, en parlant d'une
faute :

Li vostre peres leaument me servit,

Onques vers moi nule riens ne mesprint.

(*Gar. le Loh.*, 1^o chans., xxxiv, p. 118, P. Paris.)

Se je sui uns bas hom, et je mespreing
aucune chose par mon corrouz, po le sau-
ront ; mais tuit sevent ce que uns grans
hom mesprenent en justise ou en autre
chose. (BRUN-LAT., *Tres.*, p. 507, Chabaille.)

Et doit li justice reprendre les parties
sans mal engien et leur aywes, s'il les ont,
se il ne mesprendent aucune cose en plai-
dant par devant seigneur, eschevins et men-
ner par loi. (xiv^e s., *Lois et coutumes de
la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille,
BBI 2777.)

Ils envoyèrent devers le roy demander
misericorde, et qu'il leur voulut pardon-
ner ce qu'ils avoient mespris. (JUV. DES

Uas., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Mi-
chaud.)

— Impers., être malheureux, être cause
de malheur :

Il mesprint lourdement a Artibius, general
de l'armee de Perse, combattant contre
Onesilus roy de Salamine, de personne
a personne, d'estre monté sur un cheval
façonné en cette escole. (MONT., *Ess.*, l. I,
ch. XLVIII, p. 184, éd. 1895.)

MESPREENEUR, s. m., infracteur, celui
qui contrevient :

Audit mestier aura doresnavant quatre
personnes souffisantes et convenables pour
icelui mestier gouverner et garder, et pour
eux prendre garde des mespreneurs qui y
sont et pourront estre. (1412, *Ord.*, x, 16.)

... Feront.. hastive justice, chacun en
ses dites inettes, des vyoleurs et mespre-
neurs. (*Preuves sur le meurtre du duc de
Bourgogne*, dans les *Mém. pour serv. à
l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 1^o p., p. 330, éd.
1729.)

MESPREENEURE, s. f., méprise, faute :

Qui demeurent impugnez desdites fautes
et mespreneures. (*Ordon. de Fr 1^{er} sur le
fait de la just.*, f^o 213 r^o.)

Laquelle chose donne occasion aux des-
sus dictes, qui demeurent impuniz des
dictes fautes et mespreneures. (REBUFFI,
Rubrique des eaux et forests, f^o 174 v^o, éd.
1847.)

MESPRESION, voir MESPRISON.

MESPRESURE, voir MESPRISURE.

MESPRENTURE, mesprant., s. f., mé-
prise, faute, tort, délit :

Li quex jurera sur sains que il le mestier
gardera bien et loiaument, et que il toutes
les mesprantures qui fetes i seront fera a
savoir au prevost de Paris. (EST. BOIT.,
Liv. des mest. et marchand., 1^{er} p., XIX, 9,
Lespinasse et Bonnardot.)

Quant ele voit esveillier sa dame ele prist
le pié au seigneur par mesprenture, et
lors il s'esveilla. (*Vies et mart. des beneur.
virges*, Maz. 568, f^o 303^d.)

Le roy respont sans mesprenture :

Oyl, a ma male aventure.

(COULDRETTE, *Mellusine*, 6087, Michel.)

Et enchargier

Maintos penitences dures

Respoudans aux mesprentures.

(DEGUILLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon,
1^o 9^e.)

Deliz et mesprentures. (1369, *Liv. rouge*,
Arch. Y 2, f^o 45 v^o.)

Mais pourra visiter les talemeliers et
distribuer le pain qui sera trouvé en mes-
prenture. (1372, *Ord.*, v, 502.)

Mais luy despleut pour la mesprenture
de Adam. (*Ménagier*, I, 166, Biblioph. fr.)

O glorieuse

Cité de Dieu, saintifiée et pure,

Doux mox sont diz de toy sanz mesprenture.

(*Mir. de N. D.*, III, 130, A. T.)

Vous faites rang des autres de vous en-
commencher premier, et quant le cheva-
lier sera a son tour, lor aurons nous advis
d'avoir mercy des autres et vous pardon-
ner la mesprenture que chascun de vous a
faite envers moy. (*Voy. de Charl. à Jérusa-
salem*, p. 62, Koschwitz.)

Ils sont fort dolens des fautes et mes-
prentures qu'ils ont faictes le temps passé.
(1410, *Lett. du Dauph. Charl.*, Pr. de l'H.
de Nim., III, 212.)

Pour les reparations et amendes honno-
rables et prouffitables desdites mespre-
ntures et offenses. (G. CHASTELL., *Chron.*,
II, 334, Kerv.)

Pour lesdites malversations, fautes et
mesprentures. (*Ordon. de Fr. 1^{er} sur le fait
de la just.*, f^o 213 v^o.)

Méprenture se disoit encore au xvii^e s. :

Ce n'est que méprenture. (SOREL,
Francion, liv. IV.)

MESPRESSURE, voir MESPRISURE.

MESPRESURE, voir MESPRISURE.

MESPRIS, s. m., méprise, tort :

Car, s'ils mesprennent en rien, nous les
pourrons occir sans mespris. (*Le Roman
des quatre fils Aimon*, chap. 24, ap. Le
Duchal, *Notes sur Rabelais*.)

Ce bon vin egyptique

Ainsi fait sens, et le fait cantiquer.

Car — sans mespris —

A ses esprits

Du tout esprits

Par sa liqueur.

(RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XLVI, éd. 1564.)

MESPRISABLEMENT, adv., dédaigneu-
sément :

Ledit Marcius au commencement ouoit
mesprisablement les menaces des tribuns.
(BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 41^a.)

MESPRISAGE, s. m., fausse apprécia-
tion :

Et renoncions pour nous et pour nos
hoirs a toutes deceptions de decevance,
de lezion, de mesprisage, de fraude, de ba-
rat, et a tout benefice de restitution. (1319,
Assiette de 200 liv. de rente, Morice, *Pr. de
l'Hist. de Bret.*, I, 1290.)

MESPRISANCE, — anche, mesprisienche,
s. f., mépris :

Et josne et preux demourier oisieux en Frenche
A trente ans cil aroye vergogne et mesprisienche.
(*Romanse du sire de Crequi*.)

Lesqueiz (lieux) avoient esté laissiez en
mesprisance et sans garnisons. (BERSUIRE,
T. Liv., ms. Ste-Gen., f^o 76^b.)

Pour l'amour que j'ay a vous cestuy en-
fant me fait plus de douloir de la grant
mesprisance qu'on me fait. (*Yst. des sept
sages*, p. 88, G. Paris.)

Au detriment et mesprisance de sa force.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f^o 15 v^o,
éd. Genève.)

Ce langage françois que les Italiens par
leur mesprisance acoustumee appellent
barbare. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*,
I, 11, Stecher.)

Et de l'Eglise aussi les mandemens

Qu'on laisseroit par une mesprisance.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, vi, éd. 1545.)

Et tombe en telle mesprisance du monde
qu'il n'y a nul qui ne le fuye comme ung
ladre. (*Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., IV, 268.)

MESPRISE, s. f., acte offensant, tort :

Et leur pardonera toutes offeuses et mes-
prisez du temps passé. (24 oct. 1360, *Lett.*

d'Ed. III, Liv. des Bouill., XVI, Arch. mun. Bordeaux.)

MESPRISEMENT, s. m., mépris, dédain :

Jurer par Dieu faussement est *mesprisement* de ton seigneur. (Evast. et Blasq., Richel. 24402, f° 30 v°.)

En nostre grief *mesprisement* et offense de nostre souveraineté. (1349, Arch. JJ 78, f° 41 v°.)

Mais que il n'y ait barat, *mesprisement* ou desdaing. (Ménagier, I, 3, Biblioph. fr.)

Et les a detenus prisonniers pour longtemps, et encore deliant en tres grant contempt et *mesprisement* du roy et de sa souveraineté. (Grand. Cron. de Fr., Charl. V, XX, P. Paris.)

Le contemnement ou le *mesprisement* desdictes choses. (Intern. Consol., II, XXVII, Bibl. elz.)

Ou grant contempt, vitupere et *mesprisement* de nous et de nostre justice. (9 décembre 1453, Lett. du duc de Bourg. au bailli de Dijon, Arch. mun. Dijon, procès J. de Bauffremont.)

Baptures et *mesprisemens*. (EXIMINES, Livre des anges, Richel. 4000, f° 65^a.)

Pour tant qu'elle (la brieveté de la vie) donne crainte de mort et *mesprisement* de la haulte dignité papale. (P. FERRET, Mirouer de la vie humaine, f° 144 r°, éd. 1482.)

Encores doivent elles (les deesses) estre plus aspres quand elles sont provoquées a desdain par *mesprisemens* de leurs propres vertuz et formes. (LE MAIRE DE BELGES, Illustr., I, 277, Stecher.)

Vituperatio, blasmé, *mesprisement*, vitupere. (Calepini Dict., Bâle 1584.)

Méprisement se dit encore dans le centre de la France.

MESPRISIENCHE, voir MESPRISANCE.

MESPRISIER, - *proisier*, v. a., avoir, témoigner du mépris, du dédain pour une personne ou une chose; mot conservé :

L'espee dist : A tort m'a prise
Ki moi et mon mestier *mesprise*
Et des meffais n'est adrechans.

(RENCLUS DE MOULIKNS, de Carité, XL, 10, Van Hamel.)

Si r'aime mielz la malvestié
Et tot preudome *mesproisié*.

(Parton., Richel. 19132, f° 140^r.)

Truandise, quant se descuevre,
Doit en hair et *mesprisier*.

(Guor, Bible, 2083, Wolfart.)

Les *mesprisés* sont retirez de la fange. (CALV., Instit., I, 4, c. 3, éd. 1561.)

Mesprises tu a aimer, mon fils ? (Hist. Mac-car. de Merlin Cocc., XVI, Bibl. gaul.)

Duc des ducs, roy des roys : d'estre roy il *mesprise*. (FAUCHET, Antiq. gaul., vol. I, I, V, ch. 21, éd. 1661.)

Pouvant estre riches, ils ont *mesprisé* de l'estre. (FR. DE SAL., Vie dev., III, XVI.)

MESPRISON, voir MESPRISON.

MESPRISON, - *om*, - *un*, *mesprisson*, *mesprison*, *mesproisson*, *mesproison*, *mesprision*, *mesprension*, s. f. et m., méprise, erreur, tort, faute, action ou parole blâmable, injustice, outrage, mauvais traitement :

Ne seur li mettre soupeon
Que ele a faite *mesprison*.
(WACE, Conception Notre Dame, p. 46, Mancel et Trébutien.)

A R. ot tencié par *mesproisson*.
(R. de Cambrai, 957, A. T.)

Vos nos dites grant *mesprison*.
(Floire et Blanceflor, 2^e vers., 466, du Ménil.)

Se nuls ordenez fust pris a *mesprison*
Cumme de larecin, u murdre u traision...
(GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 19 r°.)

Chacuns duta de *mesprison*
A faire cete electiun.
(MARIE, Dit d'Ysopet, XXII, Roq.)

Quel est la iniquité e la *mesprisiun* que
fait ai vers le rei ? (Rois, p. 77, Ler. de Lincy.)

Ciertes, molt est laide cose et vilaine ke
il est de chaiens fourclos ; et molt iest
grans li *mesproissons* por vous, et li desrai-
sons de che ke il onkes le fu. (HENRI DE
VALENCIENNES, 586, Wailly.)

Or ne li dites nule rien,
Car vos feriez grant *mesprison*.
(Gawain, 1986, Hippeau.)

Vos feriez grant *mesproisson*.
(Ib., 1994.)

Jusque li aie fait tel *mesproisson*
Com il fist moi par mauvaise achoison.
(Gaydon, 4110, A. P.)

Ains mais ne fut oit ne fait
Telz malz ne telz desloiautez,
Telz vices ne telz cruaultez,
Telz baras ne telz traissions,
Telz engins ne telz *mesproissonz*.
(Dolop., 10272, Bibl. elz.)

Dame, je doi querre pardon
Vers vos, fait el, de *mesproisson*.
(Parton., 8521, Crapelet.)

Hé ! Dieux, com faite traision,
Et com vilaine *mesproisson* !
(MOUSK., Chron., 6966, Reiff.)

A tant ez vos descendu lou gripom,
Et a Richier fit la grant *mesprison*
Et li tua son destrier aragom.
(G. de Mongl., Vat. Chr. 1360, f° 17^r.)

Sour nous fu il ocis
Et par nos *mesproisson*.
(Li Souffr. N.-S., Richel. 2039, f° 17^c.)

Je suis fiz Clovis, le roi de Monloum,
Qui me chaçai de France por une *mesprison*
Que je fis vers mon naitre, senechal de Dijon].
(Floov., 1442, A. P.)

Por toutes les grevances, toutes les
mesprisons et touz les domaiges que nobles
homs Thiebaut cuens de Bar nos ai fait.
(1270, S.-Pierrem., 12, Arch. Meurthe.)

Prenez bien garde que de chou n'em-
piriez ne par orgueil ne par autre *mesprison*.
(Enseign. de St Louis à sa fille Isabelle, ap.
Michel, Ed. de Joinv., p. 251.)

Comment ai je mon sen perdu ?
Por quoi sui en tel *mesprison*
Que penser ne puis s'a li non ?
(ROB. DE BLOIS, Poés., Richel. 24301, p. 534^a.)

Leur pardonra toutes offenses et *mespri-
sions* du temps passé. (Chron. de S.-Den.,
Richel. 2813, f° 429^d.)

Li traïsons et la *mesproissons* que li rois
li avoit faite. (Estories Rogier, Richel.
20123, f° 104^a.)

Si fist faire une enqueste generale de
toutes *mesproissons* et torfais par les mal-
fiteurs d'Engleterre. (WAVRIN, Anchienn.
Cron. d'Englet., I, 38, note, Soc. de l'Il.
de Fr.)

Tous ceux qui orront parler de ceste
mesprison me jugeront, et a bon droit, de
mourir de honteuse mort. (J. D'ARRAS, Me-
lus., p. 34, Bibl. elz.)

Tu as occis ton seigneur tant de *mespri-
sion* comme de cas volontaire. (ID., ib.,
p. 38.)

Ledit receveur a trop receu, par *mespri-
sion*, v. s. t. (1360, Comptes des taxes impo-
sées pour la rançon du roi Jean, Arch. KK
40^a, f° 18 v°.)

Offenses ou *mesprisions* quelconques.
(1367, Lett. d'abolit. de Phil. prem. duc
d'Orl., Arch. Loiret.)

En ce n'a mie trop grande *mesproisson*
qui la verité t'en voudroit dire. (Ren. de
Montaub., Ars. 5072, f° 128 r°.)

Aden par son *mesprison* desobeit a Dieu.
(J. LEGRANT, Livre de bonnes meurs,
f° 2^b.)

Il ne fist oncques *mesprison*
De quoy deust estre en prison.
(Pass. Notre Seigneur, Jub., Myst., II, 226.)

Au retour de dure prison,
Ou j'ay laissé presque la vie,
Se Fortune a sur moy envie,
Jugez s'elle fait *mesprison* !
(VILLON, Grant Test., Lays, Jouaust, p. 112.)

Frauldes, *mesprensions* et abus. (1464,
Ord., XVI, 283, var.)

Voyez le bien, il est, certes, exempt
De faux penser, feintise, ou trahison :
Il n'a sur luy faule ne *mesprison*.
(CL. MAR., Eleg., x, p. 82, éd. 1596.)

Celui qui est en obscure prison
Sans avoir fait tort, crime ou *mesprison*.
(Le plaisant Houlehors d'oyveté, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VII, 162.)

— N'a nient de *mesprison*, n'a nule *mes-
prison*, il n'y a rien à reprendre, à blâ-
mer :

Mut ert bele de grant maniere,
A dox sanblant, od simple ciere,
Biax ex, biax vis, bele façon,
En li n'a nient de *mesproisson*.
(MARIE, Lai de Graelent, 593, Roq.)

Niece fu Rainbaut le Frison,
N'ot en li nule *mesprison*.
(MOUSK., Chron., 9920, Reiff.)

Li cheval fu beus e grantz,
Mut par fud gens e avenanz
De cors e de pis e de façon,
N'out en lui nule *mesprisiun*.
(Le Lai del Desiré, p. 9, Michel.)

— Sans *mesprison*, sans méprise, sans
se rendre coupable d'aucun tort :

Toutes les requellistes sans *mesproisson*.
(Atol, 3001, A. T.)
Tous .iii. les assemblastes sans *mesproisson*.
(Ib., 2975)

Et comment as tu non ? dit Salorez le fier ;
Es tu tant gentil hom que doies cest mestier
Tenir sanz *mesprison*, sanz mon pris abaissier ?
(J. BOU., Sat., CCLXXXI, Michel.)

Par bonne foi, sans *mesproisson*.
(Mir. de S. Eloi, p. 18, Peigné.)

Bien vos diroie la fasson
Sans mentir et sans *mesproisson*.
(REV. DE BEAUVU, li Biaus Desconneus, 4681,
Hippeau.)

Quand est du cœur, longtemps y a qu'en France
Tou prisonnier il est sans *mesprison*.
(CL. MAR., Eleg., I, p. 66, éd. 1596.)

— *Se trouver en mesprison*, éprouver de mauvais traitements :

Charité, je vous fais promesse,
Se de briefz ne vous en allez,
En mesprison vous trouverez.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 379.)

Méprison est resté dans le palois de Champagne :

Comment et par quel méprison
Le lapiderent les félons.
(*L'Épître de M. S. Estienne*, telle qu'elle fut chantée à Reims jusqu'à la fin du xvii^e s.)

MESPRISON, voir MESPRISON.

MESPRISURE, *mespresure*, *mespreseure*, *mespressure*, *mesproisure*, - *seure*, *mespreneure*, *mespransure*, s. f., méprise, faute, tort, délit, acte qui prête au blâme :

Por ce n'est pas tel mespresure.
(*Dolop.*, 1710, Bibl. elz.)

Se me lessiez morir por bien amer,
Vostre en iert la mespresure.
(*THIB. IV, Chans.*, p. 55, Tarbé.)

Vostre en iert la mesprisure.
(*Id.*, *ib.*, Poët. fr. av. 1300, t. I, p. 380, Ars.)

Se ai je dit folte et mesproisure.
(*Id.*, *ib.*, ms. Berne 389, f^o 6.)

Pour çou vous pri, tres douce dame, merci
De ma haute mespresure.
(*PERIN D'AUCICOUNT, Chans.*, Romv., p. 297.)

Sovent m'esbanoi
A ceus que je croi,
Et je voi
Biau joer sanz mespresure.
(*J. ENARS, Bartsch, Rom. et Past.*, III, 16, 18.)

Mes nus n'i vit mesproisure
En son gieu n'en s'envoiseure.
(*Lay de l'Espervier*, 33, G. Paris, Romania, VII, 3.)

Dont n'a li mestres, ce me samble,
Nule coupe en sa mespresure.
(*H. d'ANDELI, Lai d'Aristote*, 539, Héron.)
Quar il fissent leur apresure
D'armes sans nule mespresure.
(*Mousk.*, *Chron.*, 30207, Reiff.)

Nos li doieins et le chapistre de la grant
eglise de Verdun faisons savoir a touz
ceaux qui ces (lettres) verront et orront
que nos aquitons Thiebaut conte de
Bar... de toutes les mespresures qu'il a eu
envers nous. (1247, *Chart. de Lorraine*,
267, n^o 2, Wailly.)

Quitons le dit seigneur de Creci, li et
toute sa gent, de touz domages et de touz
torfez et mespresures. (1256, *Arch. J.* 383,
pièce 28.)

Toutes les mespresures et malefaçons
qu'il pourront savoir ou dit mestier rapor-
teront au prevost. (*E. BOIL.*, *Liv. des mest.*,
1^o p., xciv, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Il le doit amender a la volenté le prevost
de Paris selonc reson, pour tant que la
mespresure soit cogneue ou provee. (*Id.*,
ib., 1^o p., x, 11, var.)

Toutes les mespransures qu'il sauront
que faites i seront au prevost de Paris.
(*Id.*, *ib.*, xxxi, 8.)

Car trop fesistes mesprisure.
(*REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus*, 3972,
Hippeau.)

Ja mais n'ert lies devant k'il puisse
Amender ceste mespresure.
(*Chcv. as .ii. esp.*, 380, Foerster.)

Diex doinst ke de la mespresure
Ait encore son paiement.
(*Id.*, 3328.)

Onques nature ne forma
Si bele forme que elle a,
Qu'ele est sans mesproisure.
(*Chans. d'Isab. fille de S. Louis*, Ann. de la Soc.
de l'hist. de Fr., 1864.)

Mes je vous di sanz mespresure
C'onques ne vi si grant murmure.
(*RAOUL DE HOUDENC, Songe d'Enfer*, 665, Scheler,
Trouv. belg., nouv. sér., p. 199.)

Enfers est lais tout sanz mesure.
Si vous di bien sanz mesprisure
Que il est tant hideus et parfons
Qu'il n'i a rive ne fons.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f^o 92^a.)

Pur aucuns forlais et mespritures qu'il
avoit comys. (Déc. 1304, *la Ley de Ca
leys*, Richel., Collect. Bretagne, LVI.)

Je trouvai dame Mesure,
Saus barat et sans mespresure,
Qui ses biens aus bons mesuroit.
(*WATRIQ. DE COUV.*, *li Miroirs as danus*, 273,
Scheler.)

Faire jeuner et encharger
Maintes penitences fort dures
Correspondans aux mespritures.
(*DEQUILLIÈV.*, *Trois Pelerinages*, f^o 9^b, impr.
Instil.)

Et eüst volentiers de ceste mespresure
escuset son frere. (*FROISS.*, *Chron.*, I, 196,
Luce.)

Toutes les maistresses qui hors de la
ville envoyeront faire euvre, la monstre-
ront a celles qui seront establies pour
garder le mestier avec l'euvre de leurs
hostieux, pour savoir se il y a nulles mes-
preseures. (1426, *Arch. JJ* 173, pièce 292.)

Rankeurs et haynes, malsgreis, mespres-
sures et malfais et melfais qui fais et adve-
nus sont. (*J. DE STRAVELOT, Chron.*, p. 80,
Borgnet.)

Mailsgreis, mespritures. (*Id.*, *ib.*, p. 81.)

MESPROISIER, voir MESPRISIER.

MESPROISON, voir MESPRISON.

MESPROISSON, voir MESPRISON.

MESPROISURE, voir MESPRISURE.

MESPROSON, voir MESPRISON.

MESPROVANCE, - *anche*, s. f., désap-
probation :

Et si te di par mesprovanche
T'ai mis en ceste decevanche.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, f^o 209 r^o.)

MESQUANCE, voir MESCHEANCE.

MESQUANT, voir MESCHEANT.

MESQUARRÉ, adj., qui n'est pas exac-
tement carré :

Un tablel mesquarré d'argent pour as-
tronomie, a dedans plusieurs pieces. (1363,
Invent. du Duc de Normandie, dauphin, ap.
Laborde, *Emaux*.)

MESQUEANCE, voir MESCHEANCE.

MESQUEANT, voir MESCHEANT.

MESQUENOISSAMMENT, voir MESCO-
GNOISSAMMENT.

MESQUENOISSANCE, voir MESCOGNOIS-
SANCE.

MESQUENOISSANT, voir MESCOGNOIS-
SANT.

MESQUEOIR, voir MESCHEOIR.

MESQUERANCE, s. f. ?

Et se je par la Deu poissance
Ne par la vostre mesquerance
Vos puis issi d'armes oltrer.
(*Durnars le Gallois*, 2914, Stengel.)

MESQUEUE, voir MESCHEUE.

MESQUICHER, voir MEGEISSIER I au Sup-
plément.

MESQUIN, voir MESCHIN.

MESQUINE, voir MESCHINE.

MESQUINETTE, voir MESCHINETE.

MESQUITE, voir MESCHITE.

MESRAIN, voir MAIRIEN.

MESRAINER, voir MAIRENIER.

MESRE, voir MEZRE.

MESRELE, voir MERELE.

MESRIEN, voir MAIRIEN.

MESRIENNER, voir MAIRENIER.

MESSAER, voir MESSIER.

I. MESSAGE, - *aige*, - *ache*, *mes.*, s. m.,
messager, envoyé :

Dist li messages : Aparmain le sarez.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f^o 24^b.)

Danz Abraham en sud premierz message.
(*Cant. des Cant.*, 67, Stengel.)

Et si doit li abbes ou ses messaiges les
plaiz tenir. (*Ch. de 1212*, Lorr., Cab.
Dufresne.)

Atant ez .ii. mesaches ; ou palais sont monté.
(*Parise*, 2888, A. P.)

Li message s'an toruent, n'i ont plus demoré.
(*Id.*, 2925.)

Quant les messaiges presenterent les
letres Alixandre comanda qu'elles fuissent
leues devant tous les barons. (*Le Liv. dou
roi Alix.*, Richel. 1385, f^o 32^e.)

Paiens, dit Dagoubert, dites vostre talent
Et puis si en rales a vo commandement.
— Sire, dit li message, ja l'orres vraiment.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f^o 86^a.)

Li uns des messages fu ocis. (*Chron. de
S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 53^b.)

Et sachiez que sitost comme les mes-
sages ouvrèrent leur escris la ou ces
choses estoient, il sembla que toute la
chambre feust embausmé, si souef fle-
roient. (*JOINV.*, *Hist. de St Louis*, p. 138,
Michel.)

En iceluy mois de fevrier se remistrent
sus les traicties entre les roys de France
et d'Angleterre par le moien des deux
arcevesques de Rouen et de Ravenne,
messaiges du pape ; et envoierent lesdis
roys leur messaiges a Bruges pour traictier
de la paix entre lesdis roys. (*Grand. Cron.
de France*, les Gestes du roy Charles V,
LXXXIV, P. Paris.)

Hau, el(ie) m'a dit a brief langage
Que je y renvoie le message
Qui alla le pasté querir.
(*Farce du pasté*, Anc. Th. fr., II, 77.)

— Syn. de procureur :
Les .vii. d. et les .ii. chappons ke le

maisons doit, doit paier Pierisrons comme *messages*, des siens d. (1226, *Cart. de S. Vincent*, Richel. l. 10023, f° 34 v°.)

Marguerite de Junay, femme feu Gui du Mex... établi ses procureurs et *messages* especiaulx. (1285, *Cart. de la Maison Dieu de Pontoise*, ap. Duc., *Messagarius*.)

2. MESSAGE, *message*, s. m., redevance due au messier ou au seigneur pour la garde des fruits de la terre; fonction de messier:

Quiconque sera messiers, en l'année qu'il ara le *message*, il me devra .ii. sestiers de bone avaine. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 350 r°.)

Et estre son *message*, il aura poer de esbargier iqui aucunes genz, et de qui puet avoir son usage iqui de chascun jor au cortiz, an pomes, an chos et en estrain. (*Liv. de justice et de plet*, IV, ch. xv, § 1, Rapetti.)

Item la rente et la droiture dou *message* que l'en paie chascun an es terres des villes dessusdites, c'est a savoir de chascun acre de terre une gerbe, quant la terre est blaee de tele blaure comme ladite terre aporte. (1307, Arch. JJ 39, f° 95 r°.)

Et du lieu ou il aura esté pris (le he-tail) sera creuz le sergent ou le messiers par son serment si avant comme il doit estre creuz en cas de prise et que coustume le veut et desierre en cas de *message*. (1322, Arch. JJ 61, f° 33 r°.)

Le suppliant a confessé que pour le temps qu'il fu messier il avoit pris oultre son droit de *message* bien jusques au nombre de trois sestiers de grain. (1393, Arch. JJ 145, pièce 409.)

La moitié du *message* de Ronquerolles appartient a mons. le duc: et est a savoir que quant li pseudomme de Ronquerolle auront esleu un messier pour garder les biens communs de la ville... (*Reg. des péages du comté de Clermont en Beauvaisis*, p. 29, ap. Duc., *Messarius* 1.)

MESSAGER, v. a., envoyer, communiquer, débiter:

Aimee, aussi quand ma douhtense langue
De mes amours *messagea* la harangue,
N'ayant voulu des le commencement
Prendre mes vers pour premier truchement,
Elle oubliâ, de pen de souvenance,
Ce que celoît sa lettre de creance.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 14 r°, éd. 1576.)

MESSAGERESSE, s. f., messagère:

Damoyselle *messageresse* apporta nouvelles. (*Perceforest*, vol. II, f° 450^a, éd. 1528.)

— Adj. f., qui appartient à la messagère:

Damoyselle appareillée d'une maniere *messageresse*. (*Perceforest*, vol. II, f° 446^b, éd. 1528.)

MESSAGERIE, - *aigerie*, - *jerie*, - *jarie*, *mesa.*, *messai.*, s. f., mission, ambassade:

Si leur pria moult d'aler en ceste *messagerie* avec un de ses barons. (*Liv. de Marc Pol*, VII, Pauthier.) Var., *messagerie*.

Adonc prie les deus freres que il aillent en ceste *mesagerie* cum un de sez baron. (*Ib.*, c. VIII, Roux.)

Quant il ala en cele *mesagerie*. (*Ib.*, c. XVI.)

Se il ne fust par aventure mandes en

messagerie par la volenté de son souverain de laquelle *messagerie* il doie ou puisse revenir dedens l'année. (*Stat. de S.-J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Or est teix la coustume entre les crestiens et les Sarrazins, que quant li roys ou li soudans meurt, cil qui sont en *messagerie*, soit en paennime ou en crestientei, sont prison et esclave. (JOINV., § 364, Wailly, éd. 1874.)

Messageries qui ont esté faites par lou temps que monseigneur le duc a esley au lieu de St Mibiel. (1380, Arch. Meuse, B 1041, f° 76 r°.)

S'il avenoit que le priour fust mandes hors de son priouré en *messagerie* ou service d'aucun prince. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 22^a, Arch. H.-Gar.)

Pour despenses et mises a cause de reparacions, *messageries*... (4 avr. 1445, *Lett. de H. VI, accordant à R. Wydeville une somme de 1200 liv.*, Arch. Orne.)

Et generalement faire toutes necessaires *messageries* et charges deues qui par les souverains ou officiers de l'ordre seront ordonnez. (*Ord. de Louis XI pour l'Ordre S. Michel*, ms. Bibl. du Louvre, E 1444, f° 16 v°.)

Item pour ce qui est necessaire et besoing fere plusieurs frais, *messageries* et despens, tant de tesmoings, sergens, que autrement, pour le fait de laditte resserche. (1492, *Pr. de l'Hist. de Nimes*, III, 11.)

— Message:

Quant il furent devant lui, si s'encline- rent, et la distrent lor *messagerie*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIV, 26, Hist. des crois.)

Faisant ta *messagerie*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Prol., Ars. 2682, f° 5^a.)

— Obligation de servir de messager:

Du prier de Saint Sepulchre de Baugenci, pour *messageries* que doivent les fermiers de Baugenci. (1470, *Etat des redevances de Baugenci*, ap. Ste-Pal.)

MESSAGIER, - *aigier*, - *ager*, s. m., sergent, huissier:

Que les sergens et *messagiers* desdis coussous... pourront lever du mandement desdis coussous les tailles et communs imposez et a imposer aux habitans desdis chastel et ville. (1371, *Ord.*, v, 705.)

Le bailli ne pourra executer aucunes branches, ny aussi a la requeste du collecteur aucuns particuliers pour les subventions du prince, si ce n'estoit que les sergents ou *messagers* de la loy y eussent premierement lesté gage. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. gén., I, 712.)

L'huissier juré de la chambre, le *messager*, et le sergent de ville... font insinuations, intimations, sans estre obligez d'avoir charge particuliere de la loy. (*Cout. de Nieuport*, Nouv. Cout. gén., I, 736.)

— Bedeau:

Les clers et *messagiers* de la fierte de Nostre Dame de Reins arriverent en la vile d'Argiers. (1409, Arch. JJ 164, pièce 67.)

MESSAGIERE, s. f., ambassade:

Si envoya une grant *messagiere*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXVIII, Pauthier.)

MESSAGE, voir MASAGE.

MESSAIN, voir MECHAIN.

MESSAMER, voir MESAESMER.

MESSAVOIR, v. a., ignorer:

Dieus li dist (à Cayn): Ou est ton frere? non mie en *messachant* la ou il fust, mes en blasment le murtre de son frere. (GUIART, *Bible*, Gen., XIV, ms. Ste-Gen.)

Et nostre sires apela Adam... si li dist en blasment, non mie en *messachant* la ou il fust: Adam, ou es tu? (*Bib. hist.*, Mez. 532, f° 5^d.)

— *Messachant*, part. prés. et adj., qui sait mal, qui ne sait pas:

Mes, par foi, del meffet somes tuit *messachant*. (HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 89^c.)

1. MESSE, s. f., extrait, comme *evangile*, dans un grand nombre de formules d'affirmation ou de serment:

Il est aussi vray que la *messe*.

(*Nouv. Pathelin*, p. 135, Jacob.)

Neantmoins, vray commé la *messe*,
Bien souvent, en lieu de filer,
De mes deux yeulx larmes sans cesse
Tombent et cheent en grant tristesse.

(R. DE COLLERYE, *Monol. d'une Dame fort amoureuse d'un sien amy*, p. 79, Bibl. elz.)

Car l'on m'a dit aussi vray que la *messe*

Que...

(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, VI, p. 60, éd. 1532.)

Nobles dames, notez que leurs blasons
Ne sont pas motz d'evangiles ou *messes*.

(*Ib.*, *la Vray Disant*. Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 240.)

2. MESSE, s. f. ?

Tous arbres entes et cherisiers de *messes*, demeurent avecquez l'heritage. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du bail. d'Amiens, I, 286, Bouthors.)

MESSEAMMENT, adv., d'une façon malséante:

Negligeance ung aultre esement

Tenoit que si *messeamment*

Lia que se sceust bien l'oysel

Desier quant il luy fut bel.

(GAGES, *Rom. des deuz*, Ars. 3332, f° 41 r°.)

Messeamment, Inepte. (ROB. ESTIENNE 1549.)

Messeamment. Unseemely, ill suitingly, unhandsomely, ill favouredly, with small decorum, or comeliness. (COTGR., 1611.)

Messeamment, Indecentement. (C. OUDIN, 1660.)

MESSEANT, adj., malséant:

Bele, fait il, coi que je die,

Me pardones sans vil nie,

Et se je di rien *messeant*

Çe n'ert mie al mien essiant.

(*Athis*, Richel. 375, f° 162^a.)

Ne a nulle heure, soit en privé, soit en public, on n'oit saillir de sa bouche parole vaine ne *messeante*. (*Liv. des faits du mareschal de Boucicaud*, IV, 7, Michaud.)

— Qui est dans une situation fâcheuse:

Je sui la plus *messeante* damoiselle dou monde et la plus male aventureuse. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 12^c.)

— S. m., chose pénible:

Grant paour ai, foi que doi saint Amant,

Qu'il ne m'ocie ou face *messeant*.

(*Auberi*, p. 81, Tobler.)

Del grant *messeant* que il avoit souffert.
(*Le Saint Graal*, II, 92, Ilucher.)

S'en ses alours a *messeant*
Qui face a dire tant ne quant,
Dire li dois : Ma douce rien,
Certes ce ne va mie bien.

(JACQ. D'AMIENS, *Art d'aimer*, ms. Dresde, f° 2^a.)

Car tous vrais amis reveler
Doibt, pour y estre pourveant,
A son amy son *messeant*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 14 v°.)

MESSEAU, voir MESEL.

MESSECLIER, voir MACECLIER.

MESSEE, voir MIESSEE.

MESSEILLIER, - eiller, - elier, - ilier,
- oillier, - ollier, *mussilier*, s. m., garde
des moissons et des vignes, garde cham-
pêtre :

Et mettront lesdiz hommes les *messeil-
liers*, lesquels feront serment aux sei-
gneurs de garder bien et loyalement les
biens de la ville et le droit des seigneurs.
(1354, Arch. JJ 84, pièce 21.)

Li quez qui talle bos ou Sonnemberg
ou prent bos qui non estreit eyes s'il y
talle de noyt ou prent lu bos, yl est por
.ix. s. laus. Et s'il y talle de jor ou prent
lu bos, il est por .x. s. laus. et de cel
fayt est accreirre le *mussilier* par son se-
remant. (1372, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des
lois, n° 61, f° 16 v°.)

Iceux habitans pevent mettre et eslire
messoilliers ou temps de my mars pour
garder les biens aux champs... lesquels
messoilliers seront teus de recrier et re-
clamer les malfaiteurs, c'est ascavoir
hestes qui seront en dommage. (1461,
Ord., xv, 96.)

Les *messeillers* et forestiers seront creus
de leurs rapports par leurs sermens, tant
es bois de gruyeries, communantez, qu'ail-
leurs. (*Cout. de Bassigny*, Nouv. Cout. gén.,
II, 1141.)

Un sergent *messeiller* est creu de sa
prise. (*Cout. de Chaum. en Bassigny*,
xcvii, Nouv. Cout. gén., III, 359.)

Sergent *messoillier*. (*ib.*, p. 378.)

Un sergent *messeiller* est creu de sa
prise. (*Cout. de Troyes*, Cout. gén., I,
460, éd. 1604.)

Messiers ou sergens *messeillers* sont les
gardes des vignes ou de bled et moisson.
(*Cout. de Meleun*, Cout. gén., I, 117, note
de l'éd. 1604.)

Suisse rom., *messeillier*.

1. MESSEL, *missal*, adj., de messe, qui
sert à la messe :

Gautier jura sor sains et sor livres *messez*.
(*De Gautier d'Aupais*, Richel. 837, f° 347^b.)

Le pain *missal* autrement dit pain a
chanter. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 679,
éd. 1597.)

Missal, of, or belonging to, the masse.
Pain *missal*. A kind of wafer made anely
of flower, and a little salt. (COTGR., éd.
1611.)

2. MESSEL, voir MESEL.

3. MESSEL, voir MAISEL.

MESSELE, voir MAISELE.

MESSELET, *miss.*, s. m., petit missel

Un petit *misselet* pour les vicaires.
(1476, *Joyaux de l'église de Bayeux*, f° 91^b,
Chapitre de Bayeux.)

Un petit *misselet* pour le cuer. (*ib.*)

Un autre vieul *messelet*. (*ib.*)

MESSELETE, voir MAISELETE.

MESSELIER, voir MESSEILLIER.

MESSELLE, s. f., espèce de métal :

Quantité de cuivre, de *masselle*, rosette,
potin, culot, hallebardes, etain, mitraille
et autres metaux. (*Mém. de Sully*, IV, p. 78,
ap. Ste-Pal.)

MESSENIER, s. m., privilégié entre les
clercs et les gens de l'université :

Homme de St Pierre, homme *messenier*
ou d'autre semblable qualité. (*Cout. de
Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1240.)

MESSEOR, *maseor*, s. m., échanson ?

Cel jor furent li chevalier
Et *messeor* et panetier
(*Florimont*, Richel. 792, f° 24^c.)

A *maseor* et penetier.
(*ib.*, Richel. 15101, f° 53^c.)

MESSER, voir MUCIER.

1. MESSERIE, *miess.*, *mies.*, s. f., droit
du messier :

Aient et tignent fraichement et perpe-
tuellement, sanz *messerie* et sanz autres no-
veles costumes. (1246, Arch. Jura, G, n° 419.)

Li siergant juré doit estre creu de lor
emparcheures et de lor *messeries* par lor
sairment. (1247, *Chartr. de Hain.*, Loi des
vill. d'Onnaing et de Quaroube, Tailliar.)

Ces terres ke li home l'abbé de Saint-
Obiert tienent de medame de Moustreu-
cort, me sires li abbes i met le messier et
si en a les pons et li mesiers sa *mieserie*.
(*Ch. de mai* 1250, N.-D. de Cambrai,
Arch. Nord.)

Et si ne soit nus si hardis k'il hestes mee-
ce en esteule de fourment dedens le tierce
jour k'il est soyés et s'il les i met et li mes-
siers le prent il i ara se *miesserie*. (*Bans
d'Hénin*, Tailliar, p. 411.)

Les gens de ladite ville paieront par
chascun an vint et cinc souz l'endemain
de Pentecoste pour cause de la *messerie*.
(1321, Arch. JJ 60, f° 137 r°.)

La *messerie* de la ville de Franoy et du
finage. (1321, Arch. JJ 61, pièce 123.)

28 sols pour la *messerie* chascun an, qu'est
a paier a la St Remy pour l'an 1352, et
l'an 1353 pour les 2 termes. (1351-54, Arch.
Meuse, B 2201, f° 2 v°.)

Vault en orge deu de rente et de *mes-
serie* par chascun an soixante et trois
quartiers. (1456, *Denomb. du baill. de
Constantin*, Arch. P 304, f° 294 v°.)

Estoublages, chariages, *messerie*, service
de vavasseurs. (*Pièce de 1501*, ap. Aug. Le
Prevost, *Mém. et notes pour le départ de
l'Eure*, II, 147.)

— Étendue de la juridiction du messier :
Icelui Jacob estant pour l'exercice de
son office de messier es mettes de sa
messerie. (1412, Arch. JJ 166, pièce 209.)

MESSERIE [err.]

2. MESSERIE, s. f., état ecclésiastique :

Nous ne dirons icy qu'en passant de la
confession auriculaire, qui est, possible,

la plus dure charge qui soit en toute la
messerie. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 178,
éd. 1581.)

MESSERIN, voir MISERIN.

MESSERRER, voir MESERRER.

MESSERVIR, v. a., mal servir, nuire,
faire du mal, du tort à :

E par losengiers que il crei
Richard sun frere *messervir*.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 969, Andresen.)

Seignors, fait il, malement vait
Que saint Michiel est *messervir*.
(G. DE SAINT-PAIR, *Mont S. Michel*, 1760, Michel.)

Tout chou faire est Dieu *messervir*.
(RECLUS DE MOULIENS, *de Carité*, LXXVIII, 5,
Van Hamel.)

Qui a .ii. seigneurs velt servir
L'un l'en estuet a *messervir*.
(*Vie des Pires*, Richel. 23114, f° 97^a.)

Pense quantes foiz tu as *messervir* nostre
seigneur. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932,
f° 5^a.)

Tres celui jor en avant comensa Porrus
a *messervir* le roi Alexandre. (*Estories Ro-
gier*, Richel. 20123, f° 248^d.)

A deux seigneurs ne peut servir
Nul qui soit sans eux *messervir*.
(DEQUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 176^c, impr.
Instil.)

— Absolument :

De Neel se pleinst qu'il *messert*.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 3789, Andresen.)

Et que li rois nel sace qu'il le doive traire,
Por le roi courecier commence a *messervir*.
Et manace ses hommes et fait as siens laidir.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 56^b, Michelant.)

Cil qui *messert* por le commandement de
son seigneur, ou fet damace a autrui ou
larrecin ou autre cas de crieme. (BEAU-
MAN, *Cout. du Beauv.*, XXIV, 17, Beugnot.)

1. MESSEUR, *messour*, *moisseur*, s. m.
garde des moissons :

Et si le seigneur y mette parker, ou *mes-
sour*, ou graunger. (*Traité d'Econom. rur.
du XIII^e s.*, c. 7, Lacour.)

— Moissonneur :

Pour augmenter des *messeurs* la louange.
(GUIL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georg.*, f° 35 r°, éd.
1540.)

... Les *moisseurs* qui sont a l'environ
De leurs greniers rempliront les logettes.
(*ib.*, f° 33 r°.)

Faucheur pour journée, douze deniers,
messeur, douze deniers. (*Cout. d'Auvergne*,
Cout. gén., II, 467, éd. 1604.)

2. MESSEUR, voir MESEUR.

MESSEY, voir MESSIER.

MESSI, voir MESSIRE.

MESSIAU, s. m., Messie

Laissez moutons, brebis, aigneaux,
Et courez en la pree,
Et allons voir le *Messiau*,
Qui la paix a creee.

(1593, *Noel*, Richel. 24407.)

MESSIEN, s. m., missel :

C'est l'escrit des livres : deux *messiens*,
un a note et autre sans note. (*Reg. Noster*,
f° 197^b, ap. Duc., *Messuale*.)

1. MESSIER, s. m., missel :

Ung coussinet de bourre a metre des-soubz le *messier*. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens, etc.*, 128, St-Urbain, Arch. Aube.)

Ung *messier* a l'usage de Troyes. (*Ib.*, 131.)

2. MESSIER (se), v. réfl., se lancer, se précipiter :

Ainz que li dux feist son tor
Out trait le vert branc de color,
Enz el tas d'els se vait *messier*.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 9506, Michel.)

3. MESSIER, *mescier, messer, messey, mesier, messaer, meisser, missier, mastier*, s. m., gardien des moissons et des vignes, garde champêtre ; mot conservé :

Si li *mesiers* trueve beste en damage. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Li *mesiers* de la vile doit garder les bles et les pres les signors, ausi com les autres. (*Ib.*)

Les *missiers*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Si leur conois que quant il est poins et temps de mettre *messer* et aucun demandent les ablais a warder, que de leur commun assentement il poent mettre qui que il volent. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 40112, f° 350 r°.)

Et ki barnas de kierue traîne par autrui waaignages, se li *mesiers* le prent il i ara se messerie. (XIII^e s., *Hans d'Héniin.*, ap. Tailliar, p. 407.)

.xv. sols de Roucelet, *mescier* d'Ambli, pour son office a Noiel l'an .IIII^{xx}. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 40 v°.)

La maison du *messaer* du dit lieu. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1406-7, exp. de Lorciaco, Hôp. gén. Orléans.)

Ne ne porrons ne ne devons avoir *meisser* ne servant... (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 342, Bibl. Poitiers.)

Martin Alligaut ayant pour lors la charge d'estre *messey* et garde pour les habitans de S. Valier, que aucunes bestes ne alassent en dommaige. (1447, Arch. JJ 179, pièce 14.)

Le fruit sera mieuls gardé et veu des *messiers*. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 17, éd. 1555.)

Grand nombre d'escolliers... entrent ez vignes qui sont hors la ville, et les *messiers* voulans resister ne purent estre assez forts pour eulx. (*Pièce de 1557*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 779^b.)

Sergent blavier ou *messier*. (1561, *Cout. d'Auxerre*, Cout. gén., I, 210, éd. 1604.)

Le seigneur bas justicier peut... creer sergents pour avoir regard sur ses bois, avec puissance de saisir le bestail trouvé en dommaige... et sont les diets sergents et *massiers* creuz des rapports et exploits qu'ils font. (*Cout. de Luxembourg*, Nouv. Cout. gén., II, 345.)

Le garçon ou *messier* qui est mis la dedans pour garder la vigne. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 906, éd. 1605.)

5. MESSIER, voir MESSOIER.

MESSIERE, voir MAISIÈRE.

MESSIEUR, s. m., messier :

Messieurs et banwards jurez a la garde des fruits... sont creuz des prises faites par eulx. (*Cout. d'Espinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1135.)

MESSILIER, voir MESSEILLIER.

MESSIN, voir MESCHIN.

MESSINE, s. f., moisson :

Durant le temps des *messines* ou moissons que les blés ou autres grains sont sur terre coupez et non encore serrez. (*Cout. de Gorze*, xvi, 22, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

1. MESSION, s. f., saison de la moisson, vacances des tribunaux :

Vous pensiez par appellations
Avoir le temps, jusques apres *messions*,
Tousjours assoir, pour vous et vostre hende.
(*Complaint. des monniers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 70.)

Se regleront sur le temps de la *mession*. (*Cout. de Normandie*, art. 16, Nouv. Cout. gén., IV, 60.)

2. MESSION, voir MISSION.

MESSIR, voir MESSIRE.

MESSIRE, *messir, misire, misires, messi*, s. m., titre qui était réservé aux seigneurs de la plus haute noblesse :

Si com fu *misire* Gauvains.
(*Rose*, 18901, Méon.)

Lequel pré *misires* Guillaume de Porqueus, chevalier, vendi et quita ausdiz religieux. (1278, *Cart. des Vaux de Cernay*, t. I, 2^e p., p. 757, Merlet et Montié.)

Je *messi* Guys de Chillye. (Janv. 1282, *Ch. des compt. de Dole*, A 68, Arch. Doubs.)

Messi Thiebaz. (24 avril 1290, *Trêve*, Arch. mun. Besançon.)

Ledit *messir* Erart. (1335, Arch. JJ 69, f° 61 r°.)

Bourg., Yonne, *messi* chacun, le premier venu, n'importe qui.

MESSOIER, -oyer, messier, verbe.

— Neutr., dire la messe, y assister, l'entendre :

Lors fist le cors R. apareillier
Et enterrer et moult bien *messioier*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 309 r°.)

Si irons au moustier, c'est drois,
Ou je me feray *messier*.
(*Mir. N. D.*, I, 392, A. T.)

— Act., marier par devant le prêtre :
Jehan Raoulet trouva que son dit frere et ladite Meline estoient ja espousé... lendemain furent *messioies* lesdiz Gilet et Meline. (1375, Arch. JJ 107, pièce 271.)

MESSOILLIER, voir MESSEILLIER.

MESSOLLIER, voir MESSEILLIER.

MESSON, s. m., huissier :

Ilz misrent en prison environ cinquante hommes qu'il nommoit de sa bouche, mesmes le juge Regnard, Jacques Guytard, ung *messon* du consulat. (*Mém. de J. Burel*, p. 96, Chassaing.)

Tous les officiers de la court montarent a cheval avecque leurs robes longues et cornettes et les sieurs consuls

avec leur robe rouge, procureurs, greffiers et le prevoost avecque ses archiers, les *messons* avec leur robe et sargans aussy marchant devant tous a cheval. (*Ib.*, p. 445.)

MESSONABLE, -onnable, *mes.*, adj., prêt à être moissonné :

Mesorius. *messonnable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 217 r°.)

Messorius, *messonnables*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

MESSONAGE, -onmage, *moiss.*, s. m., moisson, récolte :

Quant vint au temps de *moissonnage*
Qu'il fallut cueillir la vandange.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 17028, G. Paris.)

Quant vint au temps de *messonnage*.
(*Ib.*, *ib.*, impr. Institut., f° 133^a.)

De planter fruit et *messonage*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIX, Buchon.)

MESSONEMENT, -onnement, s. f., moisson :

Messonnement, *messio*. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

MESSONNERESSE, -onneresse, *meiss.*, *misseneresse, meisenneresse*, s. f., moissonneuse :

Messeneur u *messonneresse*. (1247, *Charte d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Mielseneur ou *meissonneresses* qui messonnent en sas et en toursiaus. (1247, *Cart. de Haynaut*, p. 348, Reiff.)

Se messonneur u *meisenneresses* estoient trové damage faisant il seroient a .XII. den. (*Ib.*)

Misseneresse. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MESSONNERIE, *moissonnerie*, s. f., droit sur la moisson :

Cette institution nouvelle engagea le Chapitre de sa cathédrale qui l'avoit approuvée, à réduire à douze deniers parisis le droit des « *moissonneries* » que les curés du diocèse lui payoient à plus haut prix. (Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 644.)

MESSONGE, voir MENÇONGE.

MESSONGIER, voir MENÇONGIER.

1. MESSONIER, -onnier, *moissonnier*, s. m., moissonneur :

Se j'ai trové acun espi
Après les mains as *messonniers*,
Je l'ai glené mult volentiers.
(*Torn. d'Antecrist*, ms. Turin, f° 2.)

Li diable li vint devant atout une faucille de *messonnier*. (*Vies des Saints*, Richel. 20330, f° 29 r°.)

Les *moissonniers* se sont paieiz par leur mains en jarbes. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 121 r°.)

Je ne suis pas digne d'estre appelé ton filz, mais fais moy comme a un de tes servans *moissonniers*. (*Bible*, St Luc, ch. 17, éd. 1543.)

S'arme sur moi le faucheur ancien
Et *moissonnier* des doux ans de la vie.
(C. BUTTER, *Poés.*, I, 99, Jouaust.)

Nom propre, *Meissonnier*.

2. **MESSONNIER**, *moissonnier*, adj., qui sert à la moisson :

La Mort, des Parques la plus fiere,
De sa grande faux *moissonniere*
Tranche la vie aux emperours
Assi bien comme aux labourours.
(OL. DE MAGNY, *Odes*, n° 47 v°, éd. 1559.)

Moissonnier. Of, or belonging to harvest.
(COTGR., éd. 1611.)

MESSOUEN, voir **MAISOAN**.

MESSOUFRIR, voir **MESOFRIER**.

MESSOUR, voir **MESSEUR**.

MESSU, voir **MESUS**.

MESSUELLE, voir **MAÇUELE**.

MESSUS, voir **MESUS**.

MESTAIEI, voir **MOTTOIER**.

MESTAILLE, s. f., mauvaise coupe :

Les estranges varlez qui... taillent robes
es ostieus et ailleurs en recoi, si que li
mestre en ont grant honte et grant re-
prouche de la *mestaille* que il ont faite au-
cune foiz. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p.,
LVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

MESTAILLIER, v. a., mal tailler, mal couper :

Quiconques est taillieres de robes a
Paris, et il *mestaille* .i. robe ou .i. garne-
ment par le drap mal ordené au taillier, ou
par l'innorance de son taillier, li meffai-
z doit estre veuz et regardez par les mestres
qui gardent le mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*,
1^{re} p., LVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Que quiconques sera tailleur de robes a
Paris, et il *mestaille* robe ou un garnement
par mal ordonner le drap ou tailler. (1366,
Ord., VIII, 550.)

S'aucun maistre dudit mestier *mestaille*
aucun habit ou garnement par sa coulpe,
rende le dommaige. (1402, *Ord.*, VIII, 552.)

— Absolument :

Car orguieus en taillant *mestaille*,
Por le robe bien empaner.
(RENCLOS DE MOILLIENS, *Miserere*, ci, 5, Van Hamel.)

... Qui du meffaiçt cognoistront, selon
l'exigence du cas et par conseil de maistres
dudict mestier et d'amende telle que au
cas appartiendra, soit par *mestailier*, par
coudre ou par aucune faulte qu'il y pour-
roit estre. (1416, *Stat. des parment. et pour-
point. de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 537.)

— Fig. :

Tailles a droit, tu le dois faire ;
Gentilz bons et de noble affaire,
Se *mestailles*, qui taillera ?
(WATRIQUET DE COUVIN, *li Dis de l'Ortie*, 289,
Scheler.)

MESTAINDRE, v. a., mal teindre :

Amende du *mestaindre* n'en doit on pas
poier se fausses couleurs n'i a, quar nul ne
mestaint que il ne *mestaigne* malgré sien,
et que il n'i ait trop grant domage. (EST.
BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LIV, 5, Lespi-
nasse et Bonnardot.)

Se plainte est fete que aucun ait *mestaint*
drap ou filé ou laine ou toiles, les choses
desus dites doivent estre veues par les

preudeshomes jurez et serementez du mes-
tier garder, li quel doivent veoir les choses
que on dist qui sont mantaintes. (Id., *ib.*)

Se aucuns tainturiers *mestaint* laine, il le
amenderoit de cinq solz. (1308, *Ordonn. de
l'échevinage sur la fabrication et la teinture
des draps*, ap. A. Thierry, *Rec. de monum.
inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, t. I, p. 341.)

— *Mestaint*, part. passé, mal teint :

Ou cas que il aroit plus des .vi. s. parisis
de *mestaint*, en le veue des .v. hommes
dou taint, que yciuls draps soit dessaielles
et despoins. (Reg. de la *vinnerie*, 1343-1431,
f° 85 v°, Arch. Tournai.)

MESTE, adj., triste :

Mielz vuelent vivre cume beste
Que tuz dis estre serf e *meste*,
Et herbe useir tut leur eage
Que tuz dis vivre en servage.
(Brut, ms. Munich, 501, Vollm.)

La terre en fu dolente et *meste*.
(Mir. de S. Eloi, p. 120, Peigné.)

Et les habitantz tant *mestes* que rien
plus. (24 août 1596, *Delib. du Cons. mun.
de Bourg*, Arch. mun. Bourg.)

MESTEILLON, *mestelon*, *mestellon*, *mes-
tillon*, -*itun*, *meteillon*, *metillon*, *mixtilloun*,
s. m., blé mélangé de seigle, méteil, mé-
lange que le van rejette :

Acus, eris, g. *mestilun*, dicitur id quod
demitur a vanno. (Gl. de Garl., ms. Bruges
546, Scheler, *Lex.*, p. 52.) *Mestelon*.
(*ib.*, ms. Bruges 536.) *Mestelon*. (Ms. Paris.)
Metillon. (Ms. Lille.)

Mixtilloun de furment et de siegle. (Tr.
d'Econom. rur. du XIII^e s., c. 14, Lacour.)

Les rentes d'avesines, de *mestillons*. (1291,
Cart. de Namur, Chamb. des comptes de
Lille, ap. Duc., *Mestillum*.)

Une mine de *mestillon*... 2 sistiers et une
mine d'avoine. (1309, *Revenus des terres de
l'Art.*, Arch. KK 394, f° 16 r°.)

Trois mines de *mestillon*. (1363, *Reg. du
Chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28,
f° 123 r°.)

Avons aucuns terrages qui vont a croiz
et a descroiz, qui sont vendus pour le pre-
sent .x. sestiers de grains, le quart four-
ment, le quart *mesteillon* et le remanant
avoine. (1384, *Déclar. du temporel du couv.
de Clermares*, Arch. admin. de Reims,
t. III, p. 574, Doc. inéd.)

Trois muis *meteillon*. (*ib.*, p. 602.)

Ung muy *metillon*. (*ib.*, p. 603.)

Mestillon, 38 sextiers .i. quartel. (1389,
Invent. de Rich. Picque, p. 46, Biblioph. de
Reims.)

Blé *metillon*. (1396, Arch. MM 31,
f° 228 r°.)

Froment et *mestillon*. (1396, *Dénombr. de
Montmaur*, ap. Duc., *Mestillum*.)

Une mine de *mestillon* prise a Braque-
mont. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 26, Cop-
pinger.)

Froment, seigle, *mesteil*, *mestillon*, avoyne,
orge. (1491, Ste-Croix, Maillé, Arch. Vienne.)

16 acres de bon froment, le reste de *me-
teillon*. (1521, *Etat des campagnes de la
Haute Normandie*, p. 35, en note, Beure-
paire.)

Champ, *mestillon*.

MESTELON, voir **MESTEILLON**.

MESTER, voir **MESTIER**.

MESTERAL, voir **MAISTRAL**.

MESTERALLE, s. f., moissonneuse, ou-
vrière des champs, d'après La Grange :

Mesteralles pastourelles.
(GUILLOCHE, *Proph. de Ch. VIII*, p. 48, La Grange.)

MESTIC, voir **MAISTIC** au Supplément.

MESTICH, voir **MAISTIC** au Supplément.

MESTIEN, s. m. ?

Prendre vous fault ceste besasse,
Combien que ne soyes *mestien*.
(Farce de *Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 264.)

MESTIER, *maistier*, *mester*, *maestier*,
mistier, *mestrier*, *mestré*, *mestierre*, *menes-
tier*, s. m., service, office :

Neule cose non la pouret omque plier
La polle sempre non amast lo Deo *menestier*.
(Eulalie, 9, P. Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Et sc. L. fist son *mistier*,
Missae cantat, fist lo mul ben.
(S. Leger, 81, Koschwitz.)

Se aucuns est cui Dieu ait chier
Sa parole et son *mestier*
Viegns oir que je dirai.
(WAGE, *Conception Notre Dame*, p. 1, Mancel et
Trébutien.)

Et si faisoient le Damerdui *mestier*.
(Raoul de Cambrai, 1302, A. T.)

Ci par tot en chascun mostier
A celebré devin *mestier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22926, Michel.) Impr.,
Deum mestier.

J'apel et del devin *mester* estes sevrer.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 77 v°.)

Et ly clerc y venront canter le Dieu *mestier*.
(Chev. au cygne, 21474, Reiff.)

Dites qu'estes donee au Dieu *mestier*
En tel labor et nuit et jor
Por Dieu prier.
(Rom. et past., Bartsch, I, 47, 15.)

Puis a oi le Dieu *mestré*
Dont nous avomez tot *mestré*.
(Gilles de Chin, 1811, Reiff.)

L'abbé du Mont S. Michel tient en icelle
paroisse (le Valle) de nostre sire le roy en
chevauté .IIII^{xx}. .VII. bouveues .v. vergies
de terre, et en rend par an au dit roy par
la main du prevost du petit *mestierre*
.LXXIII. s. .ii. d. ts, c'est a sçavoir a la
feste de Pasques et de S. Paul, par esgalles
portions ; laquelle rente est appellee ferme
ou ayde d'ancieneté. (*Anc. trad. d'un titre
latin du XIII^e s.*)

On voit par le *Pesquage et Mesurage du
Fieu Saint Michel en la paroisse de nostre
Dame du Castel*, rédigé en l'an 1624, que
« le Prevost du Grand *Mestier* » y possédait
en bénéfice certains camps et pieces de
terre. (*Copie de Jacques Guille*, p. 41.)

— Avoir *mestier* à qq'un, lui rendre
service, lui être utile :

Mestier vous oi plus que tuit vostre ami ;
Tuit vous failirent, et je vous garanti.
(Gar. le Loh., 2^e chans., v, p. 171, P. Paris.)

Par mi la vile s'espandirent,
U des plus forz se defendirent
Qui vif ne se laissent baillier ;
Mais lor defense n'a *mester*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1737, Michel.)

Rendes moi, sire, icest enfant Ogier ;
Dedens ma cambre en ferai un huissier,
Se Dex m'aït, mult m'ara grant mestier.
(RAIMBERT, *Ogier*, 158, Barrois.)

Fix Namon estes le vaillant consillier,
Qui m'a eu en plusieurs leus mestier.
(*Id.*, *ib.*, 4393.)

Sus Lunbars fierent, maint en font trebuchier ;
Contre lor cops n'a nule arme mestier.
(*Id.*, *ib.*, 5354.)

Mors est vos filz par pesant encombrer ;
Charles l'a mort, si com j'oi tesmoigner,
Ce poise moi, mais iche n'a mestier.
Prendes l'amende, car pres sui del baillier,
Com jngeront duc et comte et princhier.
Et dist Ogiers : Tot ichou n'a mestier,
Ke par les sains ke on doit depriier,
Ja acordance ne m'en verres baillier,
S'arai Charlot ocis au brant d'achier.
(*Id.*, *ib.*, 3204.)

Servir le devez volentiers ;
Car grant mestier nos a eu.
(*Gauvain*, 2036, Hippeau.)

Li dist : Biaux nies, com vous est avenu ?
Moult bien, biaux oncles, merci au roi Jhesu
Et vous qui nous avez mestier eu.
(*Aim. de Nab.*, Richel. 24369, f° 25^b.)

Vous m'aves eu grant mestier,
Car perduz fuisses, j'en suis fis,
Se ne fust vos sages avis.
(*Couci*, 3674, Crapelet.)

Forche n'a mestier, que trop de gent i a.
(*Gaufrey*, 435, A. P.)

Je vous dy que c'est un message
Qui nous peut avoir grant mestier.
(*Mir. N. D.*, xxxvii, 1514, A. T.)

— Avoir mestier pour qqe chose, y avoir rapport :

Et c'est art de chevaucher, et tout autre
qui a mestier pour guerre et soubz art ou
office de chevalerie. (*Metam. d'Ovide*, ms.
Rouen, f° 3^a.)

— Officier de la maison d'un évêque :

Li maîtres eschevins de Metz .i. et li
maires .i. et li .iiii. mestiers monseigneur
l'evêque .iiii., li boutilliers et li senechaux
entre oulz. (*Drois de la vouerie de Montigny*,
ms. Metz 46, p. 121.) Lat., ministé-
riales.

— Office des jongleurs et ménestrels :

Iceux menestriez alerent pour corner et
faire mestier en la chambre des compaignons
de la ville de S. Goubain. (1377,
Arch. JJ 111, pièce 67.)

— Instrument de musique :

Le roy et les barons le convoyerent
jusques en son hostel ; heraulx menestriers
alloient jouans de leurs mestiers.
(*Gerard de Nevers*, II, XXI, éd. 1727.)

— Jouer de son mestier, jouer un tour
de sa façon :

Il attendoit le secours de Tanguy du
Chastel.... mais il luy joua de son mestier,
car il n'y vint, ny envoya. (*Journ. de Paris
sous Ch. VI*, dans les *Mém. pour serv. à
l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 1^e p., p. 92, éd.
1729.)

— Bas mestier, jeu d'amour :

Le principal ambassadeur
Aymoït un peu le bas mestier.
(*Poésies attribuées à Villon*, Seconde repoué,
Jouaust, p. 238.)

Ung jour avint qu'ung pelletier
Espousa une belle femme
Qui appetoit le bas mestier
En faisant recorder sa game.
(*Id.*, p. 251.)

Tant parlerent du bas mestier
Que fut conclud, par leur façon,
Qu'ilz yroyent ce soir la concher
Pres le gibet de Montfaulcon,
Et auroyent pour provision
Ung pasté de façon subtile,
Et meneroyent, en conclusion,
Avec eux, chascun une fille.
(*Id.*, p. 257.)

— Meubles divers :

Ungs mestiers aux abis. (1485, *Compt. de
l'exéc. test. de Jehenne Boulette*, Arch.
Tournai.)

Achat fait, au commandement des majeurs
de la haulte perche aux draps, d'un buffet
a trois mestiers a eulz accordé par les
eschevins et huit hommes, pour servir a
ladite perche. (1501, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Ung mestier a deux huys. (1520, *ib.*)

Une grande amaire pour la tresorie es-
toffee de .xxx. grandes laies coulics et
deux mestiers. (1529, *ib.*)

Jehan le Micquiel, escrignier, livre
ung hault mestier de .xi. piedz de hault
ou il y a .iiii. huys. (1534, *ib.*)

Au xi^e siècle, Raschi a employé mestier
pour traduire un terme hébreu signifiant
bahut.

— En particulier, office de salle à man-
ger :

Cil qui aporontent les mes
De la cuisine et des mesters
Et les boivres et les mangers,
Icil huissier les conduoient.
(*Chron. de Geoffr. Guimar*, ap. Michel, *Chron.
angl.-norm.*, I, 40.)

Prent a parler, si lur ad dist :
Alez querre par ces mesters
Si rien i at dun est mesters.
Alerent cil e truverent
Co que plus dunc desirerent :
Co fud sucurs de viande
E de beivre plantet grande.
(*St Brandan*, 284, Michel.)

— Sorte de flambeau qui se composait
de deux parties : une tige sur un pied, et
une autre partie posée sur la tige et por-
tant les bougies, qui s'enlevait au besoin :

Un mestier d'or dont la pate est a six
quarrez pointues garnye de souages grenetes
et se lyeve la pate d'une bosse ronde. Et
est le tuyau a metre le mestier, a six demis
compas, et dessus a un souage a crenaux
et poise 2 marcs, 5 onces 15 deniers. (1360,
Invent. de Louis d'Anjou, 218, Laborde.)

Un mestier d'argent, de quoy le pié est
d'une tarrase d'esmail vert, seant sur
quatre lions, et aux quatre cornes de la
dite tarrase a quatre targes de noz armes.
Et ou milieu de ladite tarrase a un elef-
fant esmaille de soy mesmes, et a deux
granz danz blanches qui li issent de la
guelle, et aux deux costez d'icelui a deux
hommes sauvages qui tiennent sur leurs
cos chascun un baston. Et dessus le dos
d'icelui oliffant a un chasteau d'argent
doré, sur lequel a quatre petites tournelles
dont les couvertures d'icelles sont esmail-
lees d'azur. Et poise 43 marcs, 5 onces et
12 deniers. (*Id.*, 735.)

.iii. chandeliers d'or pour mettre mes-
tiers de cire qui poisent chacun .viii. marcs
et demy. (1363, *Invent. du duc de Norm.*,
ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux chandeliers d'or, appelez mestiers,
et a ou pié .iiii. escussons de France.
(1380, *Invent. de Charles V*, n° 455, Labarte.)

Quatre chandeliers d'argent, appelez
mestiers, et a chascun .iiii. esmaux de
France en façon de lozenge, pesans .xx.
marcs. (*Id.*, 1586.)

Ung petit chandelier a metre mestiers,
seigné aux armes de la royne Jehanne de
Bourbon. (*Id.*, 1593.)

Trois chandeliers d'argent dores, appelé
mestiers, en chacun desquels a trois es-
maux ronds sur les pates. (1396, *Ducs de
Bourgogne*, 5739, Laborde.)

L'on nomme, en la maison de Bourgogne,
les flambeaux qui allument autour, des
mestiers et se prent nom parce que le fruitier
doibt estre homme de mestier et voit faire
luy mesme les torses et les flambeaux.
(OLIVIER DE LA MARCHÉ, *Estat du Duc*,
ap. Laborde, *Emaux*.)

Sur le dresseoir, qu'estoit en la chambre
de madame, avoit toujours deux chande-
liers d'argent, que l'on appelle a la cour
mestriers, la ou il y avoit toujours deux
grands flambeaux ardents. (ALIENOR DE
POICTIERS, *ib.*)

— Instrument de supplice :

Toutes ces considerations mises en la
balance firent condamner ce pauvre mal-
heureux a estre roué, et auparavant estant
mis sur le mestier, il confessa le tout a la
descharge de la conscience de ses juges.
(PASQ., *Rech.*, VI, 36.)

— Produit d'une infusion ou d'une dé-
coction :

Qu'un autre homme puisse cependant
par dedans ces mandes puiser le mestier,
c'est a dire l'eau en laquelle la farine aura
trempé. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 681, éd.
1397.)

A ce dernier mestier, qui est le plus fin
et clair, n'oubliez metre dans ceste chau-
diere quelque cinq ou six livres de fleur
de houblon. (*Id.*, *ib.*)

Mestier, ale or beer. (CORGR., éd. 1611.)

— En terme de cuisine, sorte de pâtis-
serie sèche, de petit-four :

Voicy le gracieux mestier,
Pour faire la soupe jolye.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*,
p. 358, Jacob.)

Car, pour compaigner l'ypocras,
On posera cy le mestier.
(*Id.*, *ib.*, p. 335, Jacob.)

Ung grant pain bis gettent en la fontaine :
— C'est hypocras et mestier, dist Helaine.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
X, 220.)

— Trame :

Bref elle luy dresse ung mestier,
Une rizee, une decepvance.
(COUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Dolo, I,
161, Bibl. elz.)

— Usine, fabrique :

La maison dou mestier ou on souloit
faire le mestier des draps qui ne fut loice
lonc temps ha, et souloit on loier ladite
maison, quant li ouvrees y estoit, environ

six livres. (1332, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 162, Lalore.)

Je vous prie que nous comptions ensemble pour savoir comment vous tenez le moulin ou *mestier* a huile qui est en vostre hostel. (1416, Arch. JJ 169, pièce 252.)

— Circonscription administrative en Flandre :

Toutes lesquelles parties revenans a cinq mesures trois quartiers de terre ou environ scituees ou *mestier* de Bailleul. (16 sept. 1506, *Déclaration*, Annales du comité flamand de France, XV, 73.)

— Besoin, nécessité :

La ot au duc Broiefors grant *mestier* ;
Parmi l'ost Kalle l'enporta li destriers,
Ou il avoit cent mile chevaliers
Qui de lui prendre avoient desirer.
(Raimbert, *Ogier*, 3473, Barrois.)

S'en voit, tres chers seignurs barons,
Cest veage par vus furair,
K'a Deu e vus venge a plaisir,
Ne m'a *mester* del cuatreindre,
Ke Deus vers moi e vus s'en ire.
(S. Edward le conf., 1442, Luard.)

De plus avant aler n'avons nous nul *mestier*.
(Berle, 584, Scheler.)

Gil dormi tost, qui en at grant *mester*.
(Otinel, 1052, A. P.)

A ma douleur n'a *mestrier* couvreture.
(Le Vid. de Chartres, *Chans.*, ap. Maetzner, *Aufr. Lieder*, p. 5.)

Nos an (a)vons bien tuit *metier*.
(Dou pechié d'orgueil laisier, Brit. Mus. add. 15606, f° 110°.)

Et li rois Felippes comencha terre a tenir a tousjours de mius en mius. Et il li estoit boin *mestiers*, car il n'avoit pas plus de quarante mil livres de terre. (*Chron. de Rains*, c. 1, L. Paris.)

Kant nous averons grignor *mistier* de s'ayde. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2435, f° 20 v°.)

Il n'avoit *maestier* de demander saisine des biens son pere. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 72^d.)

Moult de gens distrent que il ne nous feust pas *mestier* que les messages nous eussent trouvez en la prison. (Joinv., *Hist. de St Louis*, p. 133, Michel.)

Puis a oi le Dieu mestré
Dont nous avomez tot *mestré*.
(Gilles de Chin, 1811, Reliff.)

Avoit plus grant *mestré* de biero.
(*Id.*, 5098.)

Voz aurié grant *mestré* de miro.
(*Id.*, 5241.)

Se *mester* en estoit. (1300, *Lett. du garde du sceau d'Ar.*, Cart. de la cathédrale, p. 106, Arch. Manche.)

Toutes fois et quantes que *mesters* sera. (1316, Arch. JJ 53, f° 3 r°.)

Le doffin et son conseil avoient juré et promis de les secourre se ilz en avoient *maistier*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1420, Soc. de l'hist. de Fr.)

Voyain, il vous est de *mestier*
Fort contréfaire l'amoureux.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 141.)

Cette matiere n'ha point *mestier* de longue dispute entre ceux qui ajoutent foy a la parole de Dieu. (CALV., *Instit.*, I, I, c. VIII, éd. 1561.)

Par ma foy, tu es encores bien peu rusée, et aurois bon *mestier* d'aller a l'escole. (TOURNEBU, *les Contens*, I, 4, Bibl. elz.)

La France avoit *mestier*
Que ce potier fust roy, que ce roy fust potier.
(D'AUSIGNÉ, *Trag.*, IV, Bibl. elz.)

Je vous ay faict la presente, affin qu'inccontinent vous facies cesser telles courses et oppressions en leurs endroicts, et qu'au contraire vous les facies doresnavant jouir et user plainement et paisiblement du contenu en nostre dicte sauvegarde, leur prestant en tout ayde et confort, si *mestier* en ont. (13 juin 1594, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 168, Berger de Xivrey.)

— Le greigneur *mestier*, l'heure suprême :

Dist Ogiers : Sire, si me gart d'encombrier
Li rois de gloire a mon greigneur *mestier*
Qu'il est ainsi que vous oi retraïtier.
(*Enf. Ogier*, 7905, Scheler.)

Norm., Cherbouurg, St-Lô, Mont-St-Michel, et Morvan, *métier*, Guernesey, *méquer*, besoin, utilité.

MESTIERRE, voir MESTIER.

MESTIFVEMENT, adv., élargement ?

Armee a son avantage et vestue *mestifvement* a l'instar d'une done Bordeloise qui faict le voyage des baings de Banriere de Bigorre. (*Prem. acte du Synode noct.*, XV, éd. 1608.)

MESTILLON, voir MESTELLON.

MESTILUN, voir MESTELLON.

MESTION, voir MISTION.

MESTIONER, voir MISTIONNER.

MESTIOT, s. m., syn. de *mestier*, sorte de bière :

Encore est bans fais et dis par jugement que nuls clariers ne especiers, clariere ne especiere, ne soit si hardit ne si hardie que d'ore en avant venge le lot de claret, parmi le vin et le *mestiot*, le meilleur c'on puet faire, plus de.v. d. t. le lot, sour estre contre le dit des jures. (*Ban de 1330*, Arch. mun. Valenciennes.)

MESTIR, voir MATIR.

MESTIRE, voir MAESTIRE.

MESTISSER, v. a., mal tisser :

Se aucuns tisserans *mestissent* un draps, il le amenderoit de cinq solz et sy perdroit sa deserte du tisire. Et se ly draps estoit si *mestissu* que on ne le peuf (sic) faire bon par pareure, ly tisserans doit rendre le valeur du drap, mais qu'il soit jugee escrus. (1308, *Ordonnance de l'échevinage sur la fabrication et la teinture des draps*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 340.)

MESTIVAGE, s. m., droit qui se levait sur les grains qu'on moissonnait, redevance en grains :

Donne et octroie... mon herbergement de la Bocherie... et ma seigneurie et mon *mestivage* appartenant audit usage et a la ditte seigneurie. (*Ch. angevine de 1323*, ap. Duc., *Mestiva*.)

Comandises, *mestivages*, malestoutes, impositions. (1366, Chap. de S.-Pierre-le-Puellier, l. 158, Arch. Vienne.)

MESTIVAILLES, s. f. pl., fête de la moisson :

Mestivailles : f. Harvest feasts. (COTGR., éd. 1611.)

MESTIVALES, s. f. pl., festin des moissonneurs après la coupe des blés, ripaille :

N'entendans ce gergon, et estimans qu'en iceluy pays le festin on nommast crevailles, comme deça nous appellons enfiansailles, espousailles, velenailles, tondailles, *mestivales*. (RAB., *V^e livre*, ch. XVI, éd. 1564.)

Cf. MESTIVAILLES.

MESTIVE, *metlive*, *metive*, s. f., moisson, et temps de la moisson :

L'en tient tens de venenges, quant l'en venenge, et tens de *metlive*, quand l'en *metlive*. (*Liv. de jost. et de plet*, II, 13, § 5, Rapetti.)

E quant il vient a la *metlive*,
Que ses voisins coillent lor biez
Dom il ont les garniers comblez.
(*Besant de Dieu*, 2860, Martin.)

En la saison des moissons ou *metlive*. (1422, Arch. JJ 115, pièce 172.)

Le suppliant dist qu'il avoit prins lesdiz advoine et froment pour en rendre autant de nouveaulx apres *metlives*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 152.)

Qui t'a permis cueillir ores *metlive*
En champ d'aultruy, c'est chose trop hative.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, f° 176 r°.)

Le froict de la neige engresse la terre en temps d'yver, par le moyen de quoy les bledz en sont plus habundans au temps de *metlives*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 35 v°, éd. 1536.)

Contre lesquels Cecilius Metellus, ayant esté envoyé de Rome avec grosse armee, subjugua les Vaceccens par effroy et diligence, les ayant surpris en *metlive*. (SEYSSSEL, *Appian Alex.*, f° 471 v°, éd. 1560.)

Il gasta tout un champ chargé de belle et espesse *metlive*. (LOYS LE ROY, *Politique d'Aristote*, p. 364, éd. 1568.)

Le temps des induces, *metlives*, vendanges, et autres temps auxquels les plaids doivent cesser. (*Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 5, éd. 1604.)

La *metlive* et ceuillette des grains ou des bles. (*Cout. d'Orl.*, Cout. gén., I, 974, éd. 1604.)

— L'oisson de *metive*, la ripaille des moissonneurs :

Après la moisson, les paysans choisissent un jour de fête pour s'assembler et faire un petit festin qu'ils appeloient l'oisson de *metive* ; a quoi ils convioient non seulement leurs amis, mais encore leurs maîtres, qui les combloient de joie s'ils se donnoient la peine d'y aller. (ABBÉ DE MAROLLES, *Mém.*, t. II, p. 24.)

— Redevance en grains :

Les *metlives* de Beausse. (*Reg. des Cens du comté de Chartres*, 9, ap. Duc., *Mestiva*.)

Sergens ne soient si hardis d'ores en avant de prendre, avoir, ne lever sur le peuple aucune *metlive* de bled, ne vins, sur peine de privation de leurs offices. (1391, *Cout. d'Angers*, ap. Duc., *Mestiva*.)

Sur le reste faut vivre, se vestir et entretenir soy et sa famille, payer *metlive* a serviteurs et chambrières. (LA BARRE,

Formul. des esleus, 3^e éd., p. 398.) Impr., *mestine*.

Dans plusieurs provinces, notamment en Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, dans l'Aunis, dans la Saintonge, dans la Lorraine, on dit encore *metive*, *mouélive*, pour moisson :

La *metive* était commencée et l'on rentrait déjà les seigles. (A. THÉURIET, *le Fils Maugars*, p. 55.)

Dans le Haut-Maine, *metive* signifie moitié ou part dans la récolte.

MESTIVER, verbe.

— Neutr., moissonner, couper les blés :

Esgardez, fist il, les osseals ke ne sement ne ne *mestiver* ne ne guaignent. (MAURICE, *Serm.*, ms. Flor. Laur., Conventi soppressi 99, f^o 53^b.)

Ne *mestivent* ne n'amassent en greners. (Id., *ib.*, ms. Poitiers 124, f^o 33 r^o.)

Li rois commanda que nus ne fust forchiez de venir a cort en tens qu'il *mestive*, ne en tens qu'il vendegne. (*Liv. de jost. et de plet*, II, XIII, § 1, Rapetti.)

Le suppliant mena sa vache en ung champ ou il *mestivoit*, et y avoit blé en javelle. (1455, Arch. JJ 187, pièce 101.)

Il est fait a commandement a toutes personnes oisives, soit homme, soit femme, ...qu'il ait a s'employer durant le temps d'aoust, et de *mestiver*, cueillir et scier les blez et grains a salaires raisonnables, en leur faisant defense de ne plus glaner. (2 novembre 1554, *Edit d'Henri II*, Annuaire de la Boulangerie des arrond. de St-Denis et de Sceaux, 1856, p. 93.)

Mestiver. To rape, to make harvest. (COTGR., éd. 1611.)

Mestiver, mieter, segar. (C. OUDIN, 1660.)

— Act., fig., trancher comme avec la faucille :

Au glaive (il) *mestive*

Tout ce que trouve et que pres luy arrive. (SAINT GELAYS, *Eneide*, x^e liv., f^o 97 r^o, éd. 1540.)

— Dépouiller de la moisson :

Pour faire *mestiver* terres. (*Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f^o 20 r^o, Hôp. gén. Orl.)

Poit. et Saint., *metiver*, moissonner.

MESTIVET, s. m., paille du grain appelée ainsi, dit Le Clerc de Douy, parce qu'elle est la moindre partie de la moisson dont le seigneur décimateur avait droit de prendre une certaine quantité de gerbes après le batage :

Un autre vasseur... qui tient en fié... la douzieme partie de la dixme de Menetreau, excepté quarente mines de blé que le prestre dudit lieu de Menetreau en prant en lieve sur toute la dite dixme... Item la douzieme partie des orges et des avoines et du van de la dite dixme du dit lieu... Item la douzieme partie du trait de la dite dixme si comme il est accoustumé a traire, c'est assavoir les pailles, si comme il appartient a lever, prendre, joindre et cueillir... Item un autre vasseur qui tient en fié le sixieme de la disme de la paroisse de Menetreau des gros bles et des menus, soit en seigles, en orges ou en avoines... Item la sixieme partie de la disme du

vin... et le trait... et le *mestivet*. (1352, *Aveu de la metairie de Cherigni*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 49 r^o, Arch. Loiret.)

Nom propre, *Métivet*.

MESTIVEUR, s. m., moissonneur :

Un faucheur ou *mestiveur*, pour journal, .xii. deniers. (*Cout. de la Marche*, Cout. gén., II, 526, éd. 1604.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *métiveur*, *métivour*.

MESTIVIER, -ver, *metivier*, s. m., moissonneur :

Se j'ay trouvé aucun espi
Après la main as *mestiviers*
Je l'ay glané molt volontiers.
(HUON DE MÉR, *Roman d'Antechrist*, ap. Fauchet, de l'Orig. de la lang. et poés. fr., II, XIII, éd. 1581.)

Pierre *Mestiver*. (1394, *Livre des herit. de S.-Berthomé*, f^o 38 r^o, Bibl. la Rochelle.)

Voy, *mestivier*, qui scauroit que tu peusses
Chanter si bien...
(J.-A. DE BAIF, *Eclog.*, XIII, éd. 1573.)

Voilà qu'il faut que le *metivier* chante
En travaillant sous la chaleur brulante.
(Id., *ib.*)

Quand il (le demon du midi) s'adresse aux *mestiviers* et scieurs, il leur rompt bras et jambes. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 333, éd. 1605.)

Haut-Maine, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Charente, Aunis, Saintonge, *métivier*, *métivière*, moissonneur, moissonneuse.

Noms propres, *Métivier*, *Le Métivier*.

MESTIVOT, *metivot*, s. m., moissonneur :

Theobaldi filii au *Metivot*. (1331, *Cens. du Chap. de Nev.*, p. 142, Arch. mun. Nevers.)

Johanna relicta Guillelmi le *Metivot*. (Ib.)

MESTOIERE, voir MOITOIERE.

MESTOMMAGE, s. m., mot obscur, désignant une sorte de droit :

La franchise de nous et de tous nos hommes... de ventes, de peages, charuages, pontages, de commande et *mestommages*. (1630, *Aveu rendu au seigneur de Gençay*, S.-Pierre-le-Puellier, Arch. Vienne.)

MESTOR, s. m., syn. de *mestornee* :

Mais mis *mestors*, mis mesaliers,
Mes seyors et mes meserriers,
Toz est a li, et tot par li.
(Parton., Richel. 19152, f^o 168 r^o.)

Fortune qui les fors abis
Par son *mestor* le mist au bas.
(WATRIQUET, *li Dis des Mahomes*, 129, Scheler.)

Cf. MESTORNEE.

MESTORNEE, s. f., mauvais tour, tour de méchanceté :

Se la moie se torne ailors,
Qu'el ne me doiegt faire secors,
Dont meffait ele et se mestorne,
Et sans ce demeure et sejourne,
Erranz sui fais par son *mestors*,
Mestornez par sa *mestornee*,
Mesalez par sa mesalee,
Mais mis *mestors*, mis mesaliers,
Mes seyors et mes meserriers
Toz est a li, et tot par li.
(Parton., Richel. 19152, f^o 168 r^o.)

MESTORNER, -tourner, verbe.

— Act., tourner dans le mauvais sens :

Beaus filz, ne pren pas compaignie
O celui qui ne t'aime mie,
Quar tes meffais bien noncera
Et ton bienfait *mestornera*.
(De .ii. bons Amis loiaus, Richel. 19152, f^o 3 r^o.)

Tu requiers, fait la lois, que l'ordre de droit soit *mestornee*, que li demanderres n'ensive pas la cort au desfendeur, mes que li desfendierres sive la cort au demandeur. (P. DE FONT., *Cons.*, XXVIII, 2, Marnier.)

— Mal ordonner :

Theophilus, c'est or del mains,
A si *mestorné* son affaire
N'a mais talent de nul bien faire.
(G. DE COINCI, de *Theophile*, Ars. 3527, f^o 109^b.)

— Réfl., se conduire mal :

Dont meffait ele et se *mestorne*.
(Parton., Richel. 10152, f^o 168^e.)

— *Mestorné*, part. passé, faillible, sujet à l'erreur :

Humains jugemanz est *mestorné* en quatre menieres. (*Ordin. Tancredi*, ms. de Salis, f^o 26^a.)

— Sens dessus dessous :

Partonopous est trespenses ;
Car ses cuers est tos *mestornés*,
Et se porpeuse de s'amie,
Qu'il en a fait molt grant folie.
(Parton., 4427, Crapelet.)

— Choqué, blessé :

Si s'en passet outre que nulz a davant ne l'en alait ; car nulz n'en estoit *mestornéiz*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f^o 145 v^o.)

— Pain *mestourné*, pain qui n'a pas la dimension voulue :

Pain *mestourné*, c'est a dire pain trop petit. (E. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^e p., I, 54, Lespinasse et Bonnardot.)

MESTOUDIN, voir MISTOUDIN.

MESTOURNER, voir MESTORNER.

MESTOYER, voir MOITOIER.

MESTRAIRE, -trere, mais, me., verbe.

— Neutr., jouer mal un coup, et fig., tricher, mal agir :

Par li vout Dius a soi retraire
Chou k'Eve perdi par *mestraire*,
Par le mors de le pome amere.
(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, CLXXIV, 10, Van Hamel.)

Car cel cui jeu ele veant faire
Rien ne puet perdre par *metrere*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f^o 4^d.)

Mors en une heure tot fortrait,
Qui ne pert nul giu par *mestraire*.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXVII, Crapelet.)

A nul jeu ne pert par *maistrere*.
(Id., *ib.*, Ars. 5201, p. 233^a.)

Entre Ros et Thiebert le Chat
Andui estoient d'une part,
Si que l'uns l'autre enseigneroit
Se nus d'aux *mestraire* voloit.
(Ren., Suppl., p. 15, Chabaille.)

Mais on puet maintenant par maint essample es-
[traire
De quele amour on aime, et s'on jue a *mestraire* ;
Car quant il ont goi, ne s'en pueent il taire.
(ADAM DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, 234,
Cossemaker, p. 289.)

Mains pecheours en a atrait
A Dieu, et gardé de *mestraire*.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 6 r°.)

Li vallet qui le vin traient, vont et reviennent,
Et de mal faire entr'eulx souvent s'entreconvenient
Du vin pour autre traient ou du pris il retiennent,
Et *mestraient*, dont puis maintes noises esmuevent.
(*Dit des Mais*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 192.)

En ce dire ont ils *mestrait*.
(GEOFFROY DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 47^a.)

A ce coup fault que l'un des deux soit mat,
Car le puissant ne se pourroit retraire
A son honneur, se l'autre ne combat,
Il pert du tout son pais, son affaire
Par un seul trait, se l'un d'eulx veult *mestraire*
Au mieulx traient la terre demourra.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 16^a.)

— Forligner, dégénérer :

De sa noureture *mestret*
Et a male nature tret,
Et ne pourraient point la charriere
De bien, ançois la met arriere.

(J. DE CONDÉ, *li Dis de force contre nature*, 83,
Scheler.)

— Act., perdre par un mauvais coup :

Qu'il recovra par un seul trait
Quant qu'il avoit devant *mestrait*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 14^a.)

Hons de gens de vaillance estrais
Les poins de nature *mestrais*
Se le mal en ton cuer assanles.

(J. DE CONDÉ, *Cast. dou giovane gentilhomme*, ms.
Casan., Scheler.)

— Gagner en trichant :

N'aurois ouan tout aconté
Ce c'ont *mestrait* et mesconté.

(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'Enfer*, 193, Scheler,
Trouv. belg., nouv. sér., p. 133.)

— *Mestrait*, part. passé; *merel mestrait*,
coup mal joué :

Or en pensent Deus ki la garisse !
Si aukes plus tost ne s'en veit,
Ja erent li *merel mestrait*.

(*Vie de St Giles*, 1596, A. T.)

Que il n'i ait *merel mestrait*
Se il voit chose qui lui plaist.

(*Renart*, var. des v. 2213-18, Chabaille.)

MESTRAIT, *mestret*, s. m., tricherie,
erreur, méprise, perfidie, faux poids :

Je n'en serai a nul fourfait
Ne du vendre ne du *mestrait*.

(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au
m. a., p. 169.)

Et Barat, le fils Tricherie,
Hazart, et *Mestret*, et Mesconte.

(HUON DE MERY, *Torneiement de l'Antechrist*,
p. 64, Tarbé.)

Et abati sans loberie
Rapine et Mesconte et *Mestret*.

(*Id.*, *ib.*, p. 66.)

Cil Viniers vent vin a *mestrait*.

(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1314, Ars.)

De jouer oi mult bel atret :
Hasart et Mesconte et *Mestret*
Furent la nuit a mon ostel.

(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'Enfer*, 155, Scheler,
Trouv. belg., nouv. sér., p. 182.)

Que il aiment de grant maniere
Mestrait, et Mesconte, et Hasart.

(*Id.*, *ib.*, 187, p. 183.)

Mestrait, et Mescont et Hasart,
Icil en auront bien lor part.

(*De Cortois d'Arras*, 114, ap. Méon, *Fabl.*, I,
360.)

Nepurkant n'erent pris ore sanz *mestrait*.

(*Horn*, 3431, Michel.)

En eaus ne en leur gieste ilh n'ot riens ne mes-
[trait,

Fauseteit, trahison ne d'autre cas si lait.

(JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, 12270, Scheler,
Gloss. philol.)

— Mauvais succès :

Li Turs s'en sont tourné, lor en fu li *mestrais*,
No François en retrairent armes et cevaus bais.

(*Chans. d'Antioche*, VIII, Suppl., v. 187, P.
Paris.)

MESTRAITIER, - *aictier*, - *eitier*, v. a.,
maltraiter :

... Et pur lui enticier

Qu'il deust l'arcevesque et les suens *mestraitier*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 76 v°.)

Et le mains fait mout a hair,

Car le mains mainte flour *mestraite*.

(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, cexi, 11,
Van Hamel.)

Les ducs se recogurent, car Synabus
avoit grande amisté a Dion, parquoy la
cité luy fut rendue sans persone *mestraitier*.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.
10512, VIII, IV, 2.)

MESTRAL, voir MAISTRAL.

MESTRALIE, voir MAISTRALIE.

MESTRANCE, voir MAISTRANCE.

MESTRE, voir MAISTRE.

MESTRÉ, voir MESTIER.

MESTREESCOLLE, voir MAISTREESCOLLE.

MESTREITIER, voir MESTRAITIER.

MESTREMENT, voir MAISTREMENT.

MESTREOR, voir MAISTREOR.

MESTRET, voir MESTRAIT.

MESTRIE, voir MAISTRIE.

1. MESTRIER, voir MAISTRIER.

2. MESTRIER, voir MESTIER.

MESTRIEUSEMENT, voir MAISTRIEUSE-
MENT.

MESTRIEUX, voir MAISTRIEUX.

MESTRIFICATION, voir METRIFICA-
TURE.

MESTRIER, voir MAISTRIER.

MESTRISE, voir MAISTRISE.

MESTROI, s. m., métier, art :

Pour ce que le *mestroi* de la curation
ignoroie. (*Trad. de Lanfranc*, Richel. 1323,
f° 83 r°.)

MESTROIEN, voir MAISTRIER.

MESTRYER, voir MAISTRIER.

MESTURE, *meture*, *maisture*, *misture*,
s. f., mélange, assemblage :

Mais a cuy appartient ceste *misture*, et a
cuy ajuet cist avenemenz. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 81 r°.) Lat., com-
mixtio.

Des boins et des malvais convient avoir *mestures*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 177, Kerv.)

Car d'ommes et de femmes est bele li *maisture*.
(*Id.*, *ib.*, II, 186.)

— En particulier méteil, mélange de
seigle et de froment :

Et si doit avoir li diz Rogiers, se il vit,
toute la *mesture* de blez de mars. (1321,
Arch. JJ 61, pièce 209.)

En baillarges, *metures*, pois, feves...
(1326, Arch. JJ 64, f° 415 r°.)

Doit peser le pain de *mesture*, o toute sa
fleur, d'un denier, autant comme le repa-
ron de froment ; c'est a savoir, vingt cinq
onces ; et se la fleur est triee de la *mesture*,
le pain qui seroit fait apres, doit peser au
pris. (1373, *Ord.*, v, 683.)

Sys cestiers de froment et sys cestiers de
mesture. (6 mai 1381, *Don fait par le duc
de Lancastre*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Le suppliant a confessé avoir pris deux
boisseaux de *mesture*. (1393, Arch. JJ 146,
pièce 4.)

Lesquelz prindrent autre grant quantité
de blé, appellé *mesture*. (1459, Arch. JJ
188, pièce 208.)

Deux-Sèvres, Aunis, Saintonge, *meture*,
meiture, mélange de grains.

MESUI, voir MAISHUI.

MESUIS, voir MESUS.

MESURABLE, - *eible*, adj., qui peut être
mesuré :

Mesurables posas les miens jurz. (*Lib.
psalm.*, Oxf., xxxviii, 7, Michel.)

— Modéré, mesuré, sensé :

Bons hom devint et droituriers,
Et sages et bons justiciers,
N'i ot ainc roi tant *mesurable*,
Plus paisible, plus amiable.
(WACE, *Brut*, 3630, Ler. de Lincy.)

Unkes de plus sage n'en oistes parler,
Ne plus *mesurable* ne plus gentil guerrier.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1290, Michel, *D. de
Norm.*, t. III.)

Frans et gentius et droituriers,
Mesurables et josticiers.
(Parton., Richel. 19152, f° 160^a.)

Qu'il soit gentil hom et leax,
Et chevaliers et bons et beax,
Saiges et prouz et *mesurable*,
Et de parole soit estable.
(*Id.*, 6539, Grapelet.)

Amours est et male et boine,
Le plus *mesurable* enyvve.
(Anc. *Chans. fr. av. 1300*, Vat. Chr. 1490,
f° 102 v°.)

Mesurable doit

Estre aucune foiz,
Ke soies mieulz puissant.
(Catun, Richel. 25407, f° 205^a.)

Il n'a garde de sentir nule trop grant
calour ne par force de soleil ne pour es-
caufement de travail ; ançois est toutes
eures en *mesurable* calour. (S. *Graal*, II,
447, Hucher.)

Tancrez qui estoit molt sages et mout mesurables entendi ces paroles. (G. DE TYR, III, 20, Hist. des crois.)

Li dux qui estoit humbles et mesurables, et mout doutoit Dame Dieu... (Id., IX, 16, P. Paris.)

En ses aferes fu mesurables. (Id., XII, 4.)

Serez et de bele acointance
Et mesurable sanz viltance.

(Geus d'Aventures, Jub., Jongleurs et Trouvères, p. 156.)

Chalour mesurable. (LAUR., Somme, ms. Soissons 210, f° 62^c.)

De meure maniere mesurable. (Règle de Cîteaux, ms. Dijon, f° 219 r°.)

Il i envoieoit un message qui raisnablement seust parler et fust mesurables. (Estories Rogier, Richel. 20125, f° 98^c.)

Tideus qui hardis estoit de cuer et de corage, et de parler sages et mesurables, dist devant le roy. (Id.)

Cil qui est mesurables en parole et en ce qu'il fet sera tenus por sages. (Li prem. liv. de Salemon, ms. Berne 590, f° 158^b.)

MESURABLEMENT, *mus.*, adv., modéré-ment, avec mesure :

Tuz les aveirs de sa meisun,
Li met li reis en abaundun;
Or e argent, chiens e chevaus,
E dras de seie bons e beaus;
Il en prist mesurablement.

(MARIE, *Lai d'Eliduc*, 643, Roq.)

Quant nos prenos mesurablement boivre et mengier. (Trad. de Beleth, Richel. l. 995, f° 41 r°.)

Solon ço que li tens de la gaignerie requera, et les eissues de la terre porront musurablement soffrir rensablement. (Gr. Charte de J. sans terre, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 r°, Bibl. Rouen.)

Le tua purchaz despent
Si mesurablement
Ke il ne te faille.

(Catun, Richel. 25407, f° 207^c.)

Mesurablement
Loe tute gent

Desque l'esprover.

(Id., f° 210^b.)

Entre les deux amoncellemens de celle gravelle si estoit la mer plus parfonde, mais mesurablement, tant que une nef y peust bien courre. (Rom. de J. Ces., Ars. 5186, f° 142^c.)

Mais curteis fu de bone escolle,
Mult mesurablement parole.

(Protheslaus, Richel. 2169, f° 44^a.)

Tout mesurablement parla a aus. (G. DE TYR, XV, 4, Hist. des crois.)

Et ce meisme face on nient mesurablement et nient honestement. (Guide spirit., ms. Angers 255, f° 13^c.)

MESURABLETÉ, s. f., modération :

En une mesurabilité de calour. (S. Graal, Vat. Chr. 1687, f° 23^c.)

Mesurabilité de calor. (Id., Richel. 24394, f° 47^c.)

MESURAGE, - aige, *mez.*, s. m., action mesurer; droit perçu de ce fait :

Le mesurage fera bien et loiaument. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., IV, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Item les mesurages et la sitte de ses

hommes et femmes. (Mardi après judica me 1374, Arch. Cher, E 237.)

Il a le mesurage du blé. (1392, *Reven. de Blois*, Arch. KK 301, f° 2 v°.)

En icelle ville de Laigny ils avoient (les religieux) et ont droit de mynaige et mesurage sur tous les bleds. (1430, *Cart. de Laigny*, ap. Duc., *Mesuragium*.)

Par le mesurage qu'ils auroient faict de la moytié de la closture. (1588, *Proc. verb.*, Arch. Vienne, H 3 L 227.)

Mezurage. (Id.)

MESURANCE, s. f., modération, action de modérer :

Jupiter a force com puissance,
Mars a corone com mesurance.

Por qe ma force fu sanz mesure

Moi abaissier Mars i mist cure.
(Hercule et Phileminis, Richel. 821, f° 8^b.)

Sobriété et mesurance. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 31 v°.)

MESURAOUR, voir MESUREOR.

1. MESURE, s. f., accommodement, compromis, ménagement :

Mesure m'offre Fromons li poestis,
Et qui mesure refuse, ce m'est vis,
Il n'en puet mie, au daerrain, joir.

(Garin le Loh., 3^e chans., XII, p. 270, P. Paris.)

Vers la cité de Rome s'en ira a droiture,
Tote sera destrute atant com elle dure,
Ne ja n'i gardera menaie ne mesure.

(Florence de Rome, Richel. nouv. acq. 4192, f° 8 r°.)

2. MESURE, voir MASURE.

MESURÉE, s. f., mesure, borne, limite :

Tant a fortune bonne duree
A ly homs amis sans mesuree.

(Ysopet I, fab. 56, var., Robert, *Fabl. inéd.*, II, 495.)

Bourg., Yonne, Saint-Martin-sur-Ouanne, mesurée, mesurage du grain.

MESUREMENT, - rement, adv., avec mesure :

Mensurate, *measurement*. (Gloss. lat.-fr., ms. Montp. II 110, f° 178 r°.)

Ceus chanterent si comme samble
L'allelnya mout hautement
Et bien et mesurement.

(Vie S. Magloire, Ars. 5122, f° 115 v°.)

Chanter *measurement*.

(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 209 r°.)

Nostre sage roy Charles dont me semble expedient reciter la belle maniere de vivre *measurement* en toutes choses. (Id., *Charl. V*, 1^e p., ch. XV, Michaud.)

Mesurement, mensuratim. (Gloss. gall.-lat., Richel. l. 7684.)

A faute de cette proportion nous gastons tout. Et de la sçavoir choisir et s'y conduire bien *measurement*, c'est une des plus ardues besognes que je sache. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV, p. 83, éd. 1895.)

MESUREIBLE, voir MESURABLE.

MESUREL, voir MASUREL.

MESUREMENT, s. m., action de mesurer :

Pour le *measurement* des prez. (Charte de 1288, Dupuy CCXXVI, 106, Richel.)

Leurs offices dud. *measurement*. (Ordon. de Sains, 1492-1549, Prost, p. 28.)

Mensio, *measurement*, mesurage. (Calepini Dict., Bâle 1584.)

Mesurement ou mesurage, dimensio. (FED. MOREL, *Petit Thresor des mots françois*, éd. 1632.)

— Modération :

En nule chose (atrempance) ne trespasse la ley de *measurement*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 72^a.)

MESUREOR, - aour, - eur, s. m., celui qui mesure :

Chi conte d'un mesuraour

Qui terre mesuroit .i. jour.

(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2138, f° 183^b.)

Nus ne puet estre mesureres de blé... se il n'a le congiet du prevost des marchans. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., IV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Le seigneur suzerain... a droit de instituer messier, ou *mesureur*. (Cout. de Lodunois, Cout. gén., II, 545, éd. 1604.)

MESURERESSE, s. f., celle qui départ :

Juste *mesureresse* de virtus, dame sapience. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 8.)

MESURETE, - ette, s. f., petite mesure :

Mesurettes et entonnoir des culeuvrines; a .VIII. d. la paire. (1476, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Liège, *mesurette*, le quart du pognon.

MESURIER, s. m., celui qui mesure :

Mesuriers de bled. (*Troubl. de Gand*, p. 150, Chron. belg.)

MESUS, *mesuz*, *meshus*, *mesuis*, *messu*, s. m., abus, excès, méfait :

Pluiseurs sousprinzes, abus, desobeisances, *mesus* et autres males fachons. (Vidimus de 1340 d'une charte de 1331 de Guill., comte de Boulogne, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Pour ce que ils leur mettoient sus que ils avoient mal usé, nous estessains... et que nous ne les contregneissains ne molestessains ne souffressains... et que deux causes qu'ils avoient devant nous, l'une touchant principalement ledit *messus*, amendes et forfaitures. (1359, *Sentence du grand maître des Eaux et forêts en faveur du couvent de Saint-Euverte*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Le grant default et *mesus* que aujourduy se fait en icelle (monnaie). (ORESME, *Des monnoies*, p. 1, Wolowski.)

Qu'ilz se deportoissent de vouloir congnoistre du *mesus* fait la veille de Noel darrain passé par ceux qui mirent l'encre en l'iauve benoiste des eglises de ceste dite ville. (1447, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Selon les *mesuz* et les qualités des cas commis. (10 mai 1476, *Cart. de Flines*, DCCCCLXXXV, Hautcœur.)

Lesquels *mesus* et plusieurs aultres qui sont apparus a justice.... (1477, *Cryee de l'exécution capitale de Robert de Martigny, receveur du domaine de Mons*, Recueil concernant les privileges accordés aux échevins de la ville de Mons, f° 43, Arch. de l'Etat à Mons.)

Mais les forts (c'est à dire la puissance du roy de France) et les faux hommes de son conseil tournerent ceste raison en mesus de justice. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, II, 10, Michaud.)

De cest arc et trais tant aguz
Fut occis et mis a oultrance
Achilles, par ung grant meshus
Ou devot temple de Venus.

(*Id.*, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, r° 12 v°.)

Alléguans tout au long leurs offenses et mesuz. (*Relation de l'assemblée tenue à Bruxelles*, dans les *Mém. de Ph. de Comynnes*, t. III, p. 258, Soc. de l'H. de Fr.)

Le duc, fort mal content de ces mesuz, delibera non lever ses batailles jusques il avoit restitution et reparation condigne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXII, Buchon.)

Convaincus coupables du mesuz alleguié. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 143 v°.)

Et par ce que presentement les pauvres affluent en nos pays de pardeça, en trop plus grand nombre que d'ancienneté ils n'ont accoustumé, et que par experience il se trouve de permettre a tous indifferement y mendier et demander l'aumosne, plusieurs fautes et mesuz ensuivent. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monnoyes, etc.*, des pauvres.)

De tant est leur abus et mesuz plus grand. (*Manif. de l'Arch. Maximilien*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 20, Doc. inéd.)

Pour estre chastiez selon l'exigence de leurs demerites et mesuz. (6 juillet 1561, *Lett. de Guill. d'Orange à Th. Chantonn.*, ib., VI, 324.)

— Sédition :

Que chascun an, le jour de leur mesuz, ils feront en l'église de Saint Donas chanter une messe solempnelle a dyaque et a soubdiaque. (MONSTRÉLET, *Chron.*, II, 225, Soc. de l'H. de Fr.)

Bourg., Dijonnais, mesui : une vache en mesui, une vache qui broute l'herbe d'autrui.

MESUSAGE, s. m., abus, excès, prévarication :

Si rien estoit fait au contraire il seroit mis en estat, ostant les mesusages. (*Ordonn. de 1304*, Arch. K 37, pièce 31.)

Lesquelz rapporteront a la cognoissance desdiz maistres toutes les male façons et mesusages et toutes les fauces œuvres qu'il sauroit et porroit savoir estre faictes audit mestier. (1353, *Ord.*, iv, 125.)

Messiers et sergens sont creus par leurs sermens de leurs rapports en mesusage, jusqu'à sept sols tournois et au dessous. (*Cout. de Bourg.*, *Cout. gén.*, I, 836, éd. 1604.)

Bail ou garde se perd par mesusage, ou quand le gardien se remarie. (LOYSEL, *Instit. cout.*, 197, Dupin et Laboulaye.)

MESUSANCE, s. f., abus, excès :

Les habitans de la ville d'Arras s'efforçoient de faire plusieurs desobeissances, mesusances, entreprises, machinations et conspirations contre la contesse de Flandres. (1378, Arch. JJ 114, pièce 167.)

Par ces presentes de grace especial donons et rendons les lois, franchises, bonnes coutumes, cores et usages a eulx donnez et octroyez par noz predecesseurs contes et contesses de Flandres, et des quelz ils

usoiert et ont usé deurement, par avant le temps desdictes commocions, conspiracions, desobeissances, rebellions, malefaçons et mesusances. (1384, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 22, Van de Castele.)

Per mesusance des ditz lieences. (*Stat. de Henri VI*, an xxv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MESUSEMENT, mez., s. m., abus, excès :

Que s'aucun mesusement faisoit ledit Henry... (1324, Arch. JJ 62, f° 114 r°.)

Afin d'estre reformation convenable faite par nostre dit duchié, et les mauvaises corrupteles et les mezusemens hostez. (1454, *Etablis. de Jeh. III, D. de Bret.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1161.)

MESUSER, - uzer, - ussier, verbe.

— Neutr., user mal, commettre un abus, une faute, un délit :

S'il en mesuzent, c'est à dire s'il en uzent autrement qu'il ne doivent, il doivent perdre par lor meffet lor uzage. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XXIV, 16, Beugnot.)

David trop mesusa quand il fist adultere. (GILLON LE MUISIT, *li Estas des seculers*, II, 104, Kerv.)

— Réfl., dans le même sens :

Theophilus le sceut quand il se mesusa,
A le dame se traist et ses fais acusa.
(GILLON LE MUISIT, *li Maintiens des nonnains*, I, 211, Kerv.)

Nostre rois se mesuse trop malement par l'enort et le conseil de ce Hue le Espenser. (FROISS., *Chron.*, II, 38, Kerv.)

Si un serf se mesuse ou fait chose dont il face a reprendre par justice, il est a punir et corriger par le seigneur. (*Cout. de Hayn.*, LXXXIV, *Nouv. Cout. gén.*, II, 27.)

— Infin. pris subst., abus :

Si li sires... pot prover que li mesusers fu par le commande et par le consentement de celi qui y avoit l'usage, il perdroit l'usage tout a net.... Si feroient le serement cil contre qui il ne porroit estre prové que li mesusers eust esté de lor commandement. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XXIV, 16, Beugnot.)

Qui auront par leur mesussier et par leur exces grevé les dites eglises ou domagiees. (*Ord. de 1307*, Arch. K 37, pièce 31.)

— Mesusant, part. prés. et s. m., celui qui commet un abus, un délit :

Amendes sur les mesusans es bois. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Au dit duchié de Lorraine y a un officier appellé le grand gruyer, lequel a des lieutenants qui de son ordonnance tiennent assizes une fois l'an a Nancy des rapports qui leur sont faictz par les forestiers des boys des mesusans qui par eulx sont esté trouves es bois de gruerie. (1819, *Coust. du Duchié de Lorraine*, p. 84, Bonvalot.)

MESVEICHER, voir MERGEISSIER.

MESVEILLANCE, voir MESVOLANCE.

MESVEILLANT, voir MESVOLANT.

MESVENDRE, verbe.

— Act., vendre à vil prix :

Plus tost porroit estre porsivis de celi

qui les cozes aroient esté, s'eles estoient mesvendues ou poi louees por li que por autrui. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXVIII, 16, Beugnot.)

Poroient main metre al manage et a le tiere, et vendre et mesvendre. (1^{er} nov. 1294, Flines, Arch. Nord.)

Et sont lesdites terres prisiees au pris des esquevins du paiz .c. escus, et les povons vendre et mesvendre senz lesdis censiers en riens appeler. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 53 r°.)

Pour prendre et faire prendre, saisir, arrester, justicier, vendre, mesvendre et adenerer tel fuer. (19 janv. 1374, *Cart. de Flines*, DCXXXII, p. 657, Hautcœur.)

On dit que, qui veult argent prendre,
Il fault souvent vendre et mesvendre ;
Ainsi se mainne marchandise.

(*Mist. du Viel Testam.*, 17610, A. T.)

Et s'il advient (comme il fait bien souvent)
Que le villain se deçoit par mesvendre
Que me chault il ? c'est luy qu'on doit reprendre.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 77 v°, éd. 1530.)

Que les marchans et les officiers ou guangne deniers osent ni puissent mesvendre ni exiger rien de plus que ce qui leur sera ordonné. (1604, *Conseil du Commerce*, Doc. hist. inédits, IV, 254, Champollion-Figeac.)

— Réfl., se vendre à vil prix :

Ki por rien ke porrir convient
Ame et cors done, il se mesvent.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CLII, 11, Van Hamel.)

Carites ne se veult mesvendre.

(*Id.*, ib., CLV, 3.)

MESVENIR, v. impers., arriver du mal :

Or oi comment il l'en mesvint.
(*Mélan. d'Or.*, p. 38, Tarbé.)

Sur laquelle (croix) oncques roy ne fist serment qu'il ne tenist, ou, s'il se parjuroit, qu'il ne l'en mesvenist. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 382, Soc. de l'H. de Fr.)

Et ne veulent desobeir au commandement dou conte d'Ermignach qu'il ne leur en mesvenist. (FROISS., *Chron.*, IV, 162, Luce.)

Seigneur, quant il mesvint a quelque homme vivant... (Chron. des ducs de Bourg., 9800, Chron. belg.)

S'il en mesvient, ce n'est point de merveille. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 330, L. de Montille.)

A quel propos la tenez vous tant d'empres vous, et si sçavez toutesfoys que la garde est perilleuse ? Non pas, Dieu m'en vueille garder, que je dye ou vueille dire qu'elle ne soit toute bonne : mais vous en voyez tous les jours mesvenir, puis qu'on les tient oultre le terme deu. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLIV, Jacob.)

Durement nous est mesvenu.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 29316, G. Paris.)

Monseigneur, il y fault pourveoir,
Ou par ses dictz nous mesviendra.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 112^b, éd. 1537.)

Mesvenir ou mesadvenir. (LEON MELLEMA, *Dict. françoys flameng*, éd. 1596.)

MESVENTURE, s. f., accident, infortune :

Par sa grand mesventure.
(*Prise de Pampel.*, 1999, Mussafia.)

MESVEOIR, v. n., voir mal :
 As mehaigniez, as mesveans.
 (WACE, *Rou.*, 3^e p., 4549, var., Andresen.)
 Les iens dont mesvoit
 M'a pekies cillies.
 (Loenge N.-D., Richel. 375, f^o 343^e.)
 Dui autre, se je ne mesvi,
 La terre lor vi entre ovrir.
 (Chastolem. d'un père, conte xvii, Biblioph. fr.)

MESVOIER, v. n., s'écarter de la route, s'égarer :
 A Cyn vinrent la droite voie.
 Je ne cuit que nus i mesvoie.
 (Gilles de Chin, 4664, Reiff.)

— Au sens moral :
 Estrangié sunt li pecheeur de la neissance, et mesvoient del ventre, et ont parlé fauses choses. (Psaut., Maz. 258, f^o 68 v^o.) Lat., erraverunt ab utero.

— Act., égarer :
 Por ce n'ai pas paor qu'ele vos croie,
 Se la durtiz de vos ne la mesvoie.
 (Thib. IV, Chans., p. 71, Tarbé.)

MESVOLANCE, - eillance, s. f., malveillance :
 Pour ceste mesveillance en devers luy.
 (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1^{re} p., Proesme, Buchon.)
 Reboutement et mesvolance. (Id., ib., I, 35.)

MESVOLANT, - veillant, adj., malveillant :
 Non voyant autre remede que de soy barrer contre les envieux ses mesveillans.
 (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)
 De pardonner a tous ses mesvolans. (Id., ib., I, 40.)

MESVOLU, adj., à qui l'on veut du mal :
 D'ung royal heritier avieuty, condampné, mesvolu et exuls, on en a fait roy glorieux et paisible. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1^{re} p., Proesme, Buchon.)

MET, meth, mait, meyt, may, mai, maist, maict, moit, mais, s. f. et m., pétrin, huche :
 Oncques soz la mait ne garderent.
 (Vie des Pères, Ars. 3641, f^o 147^d.)
 Et vous alez appareillier
 La dejouste cele grant mait ;
 Si soiez tox diz en agait.
 (De Constant du Hamel, 732, ap. Montaignon et Rayn., *Fabl.*, IV, 190.)
 .i. poi a la met sonshaucis :
 S'a desouz le bacon senti.
 (De Barat et de Haimel, 246, ap. Montaignon et Rayn., *Fabl.*, IV, 101.)
 Or faut la met a pestrir pain.
 (Le Ditte des choses qui failent en mesnage, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 167.)
 Manage veut avoir voire, godes, henas,
 Et la maist pour pestrir, buletel et saas.
 (Dit de menage, 149, Trébutien.)
 Pour demi cent de quevilles de fer a atakier le mait et efforchier le roec. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 31.)
 Pinsa, moit. (Olla patella, p. 42, Scheler.)
 Pour une met. (1373, *Compt. de Valenc.*, n^o 37, p. 14, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour les mes des deux moulins et pour les enquevestrerez. (6 mai 1392, *Prisic faite de le mais on qui tient Jehan Landrieu*, Arch. Tournai.)
 Farinosium, sive alveolus, locus ubi farina cadit a molendino, gallice mais. (Gloss. lat.-gall., Richel. I. 4120.)
 Une mait, ung tonnel et .ii. bloz. (1451, *Compt. de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)
 Deux metz de bois pour petrir. (Vente des biens de Jacques Coeur, Arch. KK 328, f^o 216 v^o.)
 En la panetiere une maict fermant o couverele. (1473, *Invent. de la Faye-Monjau*, Arch. Vienne.)
 Mais il (le lion) ne puist yssir hors et entrer en la seconde fousse, et alors se houte en la meth, qui se clouhe sur luy et l'enferme. (Rom. d'Alex., I. IX, Richel. 17724, f^o 353^c.)
 La moeule m'envoyo et met
 Dedans l'arche ou dans la met.
 (Legend. veritabl. de Jean Le Blanc, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 111.)
 Une may a petrir pain. (ROBERT EST., *Dict.*)
 L'autre prendra en la met une sachetee de farine. (1896, *la Vie genereuse des mercelots, gueux et boesiens*, Var. hist. et litt., VIII, 169.)
 Luy estant arrivé de faire ses affaires dans une met, une vieille qui l'y surprit luy fendoit la teste par derriere d'un coup de serpe, sans Aubigné qui l'empescha. (D'AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1576.)
 Une may a pestrir pain, magis. (FEN. MOREL, *Dictionarium*, 1632.)

— Pain de met, pain de ménage :
 Jou Gilles, avones de Busegnies, fac savoir a tous chians ki sunt et ki avenir sunt ke li eglise S. Geri de Cambrai men ancestre en aive et pour warder les homes de le vile devant dite anchenement apielie si ke pour cele avocation otria li eglise devant dite al avoué k'il al cascuon oste de le vile devant dite prenderoit .i. mencaud d'avaine et .i. pain de mait et une gbeline et .vi. d. cascuon an sans as elers et as chevaliers. (XIII^e s., *Titre relatif au Chapitre de St-Gery de Cambrai*, Archives de la Chambre des comptes de Lille, Bulletin de la Comm. hist. du Nord, IV, 218.)

— Partie du pressoir où le vin coule :
 .xvii. sols .vii. deniers a la partmadame pour refaire la mait dou dit treul. (Comptes d'Ourriet de la Mothe, prévot de Châtillon, 1346-49, Arch. Meuse, B 2523, f^o 31^c.)
 Demoura audit pressouer pour lui aidier a empiger la meth d'icelui pressouer. (1437, Arch. JJ 189, f^o 95 r^o.)
 Par les granges on oit du matin jusqu'au soir Geindre sus les raisins l'ecroue et le pressoir Ou le gay vendangeur de ses pies crasseux feulo Trepignant sur la met la vendange qui coule.
 (J.-A. DE BAIF, *Eglog.*, VI, éd. 1573.)
 Les uns buvoient aux bords de la fumante gueule
 Des cuves au grand ventre, autres tournoient la
 (meule,
 Faisant craquer le grain et pleurer le raisin,
 Puis sous l'arbre avallé un grand torrent de vin
 Rouloit dedans la met.
 (R. BELLEAU, *Berg.*, 1^o j., f^o 30 r^o, éd. 1578.)
 Les jumelles, arbres, boees, metz, viz et escroues d'un pressouer, et ce qui y tient et est affiché par chevilles ou cloux et

crampons, sont heritage. (Coul. d'Orl., tit. XVII, des droits de successions, art. CCCLIII, Polhier.)
 Mai de pressoir, la huche large et a bas bord, recevant la grappe et le marc de vendange sous l'arbre du pressoir. (MONET, *Dict.*)
 Et jusqu'à la fin du xvii^e s. :
 Un cellier dans lequel il y a une met a faire vin. (1700, Ligugé, Arch. Vienne.)
 — Met a désigné de plus un vase de différente grandeur et servant à des usages variés :
 Le roi demande .i. mire et raençon promet,
 Or et argent asses, se il garir le fait,
 Il l'en fera raser toute plaine une met.
 (Roum. d'Alex., f^o 9^a, Michelant.) Var., mait.
 Chascuns qui vant sel ou marchié doit .iii. havees de sel la semeine, li viscuens la mitié, li rois l'autre, mais que li viscuens prant avant d'une met. (Coul. et Péug. de Sens, p. 35.)
 — Civière :
 Un charpentier fait une met a porter malades. (1479, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
 — Partie d'une cheminée :
 A Janquemart Daucy pour avoir livré et faillié une queminee au holwerq, contenant .ii. .xlviij. pies de parpignaulx, en ce comprins la basse sur basse, la met de ladite queminee en pans et le couronne au pris de .xv. d. le piet. (1456, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
 Au xvii^e siècle, on ne comprenait déjà plus ce mot ; Tallomant des Réaux, l'ayant employé, se croyait obligé de l'expliquer en note et de dire : « C'est un mot de province. » (Edit. in-12, t. I, p. 247.)
 Cependant il a été enregistré par plusieurs lexicographes de cette époque, Monnet, Oudin, Ducez, et il est encore usité, avec le sens de huche, pétrin, en Normandie, en Picardie, dans le Poitou, la Beauce, le Perche, le Haut-Maine, en Bourgogne, en Bretagne, dans les provinces wallonnes, dans la Lorraine, dans la Saintonge, dans le Jura, et dans le centre de la France : le t final est sonore dans l'Ouest, suivant la remarque de M. Jaubert. Dans le Haut-Maine, on prononce mée, en Bresse, meit. Dans le Lyonnais, on dit mat, s. f., pour désigner le pétrin, la huche à pétrir la farine, et qui sert aussi de coffre aux paysans. Le sens de cuve de pressoir s'est conservé dans la Bourgogne et l'Aunis. A Liège, mai, bac à charbon.
 METABLE, - auble, mett., adj., qui peut être mis en circulation, qui a cours :
 Deux livres d'estevenans bons, leas, cor-sables et metables en la dyocise de Bessançon. (1296, Chap. de Vesoul, Arch. H.-Saône, G 67.)
 Treze escus d'or Johanes bons et metables du coing real de France. (Mardi av. conv. S. Paul, 1388, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Car nulle personne en prelacion
Ne sera pourveu sans mediation
S'il n'a force d'or et d'argent *metables*.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*,
n° 59 r°, éd. 1507.)

Pour monnoie fause non *metable* receue
entre les bonnes. (1530, *Compt. de l'argent*,
de Phil. d'Evreux, Arch. B.-Pyr.,
E 519.)

— Qui peut être employé, qui possède
toutes les qualités requises, bien doué,
capable, convenable :

Fors et hardis et deffensables,
Et en tous estavoirs *metables*.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 79^d.)

Proz est e hardiz e aidables,
En toz estoveirs *metables*.
(Id., *D. de Norm.*, II, 9704, Michel.)

S'est mist en clarté pardurable
O la joie est toz jorz *metable*.
(EVRAT, *Genesc*, Richel. 12457, f° 82 v°.)

... Si Dieu nus volt aidier
Cest conseil est *metable*, sil feimes achiever.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 624, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Soies loyaulx et acointables,
De paroles doulx et *metables*.
(Rose, ms. Brux., f° 16^d.)

Jehans, qui ot le cors *metable*,
Servi devant lui a le table.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 5032, Bordier,
p. 255.)

Douques doit les moinx profitaubles
Oster, metre avant les *metables*,
Les plus hardiz, les plus vaillanz.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 5^d.)

Coument n'auront de lui envie
Cil qui n'amendent de sa vie,
Quant cil l'ont qui sont de sa table,
Qui ne li sont ferm ne *metable* ?
(RUTER., *Testament de l'Anc*, I, 274, Jub.)

... Li sires ot lex sa chanbre
Fait une petite estable
Qui ert a son cheval *metable*.
(Des *Treces*, Richel. 19152, f° 122^d.)

Entre les chars fu grant la presse
De serjanz bons et bien *metables*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20120, W. et D.)

Si bel et si puisant seigneur et si *metable*
entre tous ces bons et hauts hommes
de son temps. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, II,
172, Kervyn.)

Je tais Solon et ses loix si *metables*
Qu'on imita apres aux douze Tables.
(EST. FORCADEL, *Opusc.*, Triomphe de la deesse
Nomiqne, éd. 1551.)

A quoy l'Empereur avoit desja pourveu,
et estoit sus les termes de faire partir,
pour y aller, un tres noble et autant *metable*
chevalier qu'il y en eut point en sa
court. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 90,
éd. 1552.)

Desja sa grande liberalité estoit venue
aux aureilles du marquis, et le voyant
jeune, riche, noble, sage et *metable* en
toutes choses, luy commença a porter si
grande amitié qu'il ne se pouvoit passer
qu'il ne l'eust tous les jours en sa compa-
gnie. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, I, I,
Bibl. elz.)

Iceluy estant jeune, dispos et *mettable*,
fut grandement amoureux d'une jeune fille
d'une pauvre femme vefve. (Id., *ib.*, II, III.)

Incontinent le bruit fut semé par la ville
de Melphe que c'estoit un homme expert

et *metable* a toute entreprinse honorable.
(Id., *ib.*, II, IV.)

Ils sont jeunes, d'un visage gracieux,
d'une belle apparence et *mettables* a toute
grande et haute entreprinse. (Id., *ib.*, III, II.)

De l'autre j'ayme une langue *mettable*,
Un parler prompt, facond et delectable.
(LA BORDERIE, *l'Amye de Court.*)

— Qui dépense largement, généreux :

Ne fut oncques plus hennorables,
Ne dou sien par tout plus *metables*.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 79,
Bourfassé.)

METAFORIQUEMENT, VOIR METAPHORI-
QUEMENT.

1. METAILE, s. f., sorte de retranche-
ment défini dans l'exemple suivant :

L'on fait des griliz de bois et fustes pic-
quans, avecques rateliers ou clayes, les-
quelles ilz appelloient *metailles*, et les
amplissoient et chargeoient de pierres, par
tel art et occasion les mettoient entre deux
bouleverts, que si les ennemys venoient a
monter par les eschelles, et qu'ilz attou-
chassent aucunes parties desdictes griliz et
clayes, les grosses pierres estoient versees
et tumboient sur leurs testes. (*Flave*
Vegece, IV, 6.)

2. METAILE, VOIR MITAILE.

METAILLIER, *metallier*, adj., de métal :
Cloche *metalliere*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1571.)

— Riche en métaux :

... Le bras vaillant du conquereur Guillaume
Unit a son duché le *metallier* royaume
Des superbes Anglois.
(JAN DE VITEL, *la Prise du Mont St Michel*,
p. 30, Beaurepaire.)

— S. m., ouvrier, commerçant en mé-
taux :

Metallier : A metallman; one that deales
in metalls. (COTGR., éd. 1611.)

METAIS, - aiz, s. m., métayer :
Villicus, *metais* ou metayer, grangier.
(*Calepini Dict.*, Balle 1534.)

Une gentille femme ayant veu de gros
muscles potelets qui bouffoyent aux cuisses
d'un sien *metaiz* eut si grande envie d'en
gouster un morceau... (J. DE MONTLYARD,
littroglyphiques, LVIII, 46, éd. 1615.)

Ils demandent a un *metais* un mouton
gras. (Id., *Apulee*, f° 286 v°, éd. 1616.)

Berry, *metais*, métayer.

1. METAL, s. m., mine :

Il ont mis desoz lor poesté les *metaux*
d'or et d'argent qui la sont. (*Macchab.*, I,
8, Richel. Mouchet 9.)

Les Perses, indignez de cette response,
constituerent prisonniers tous les Romains
qu'ils peurent attraper, les condamnant
aux *metaux*, pillent leurs biens. (JEAN
GRESPIN, *Hist. des martyrs*, p. 28, éd.
1585.)

2. METAL, adj., terme d'astronomie :

Après par un vent *metal* frisque
Passasmes Phenice et Affricque.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 173^e, éd. 1537.)

METALET, adj., soumis à une prépara-
tion, en parlant d'un métal ?

De pur metal *metalet* que nient fondut.
(1358, *li Cont. des frais p. le nouv. cloque*,
XVII, Arch. mun. Valenciennes.)

De keuvre *metalet*. (Id., XIII.)

METALLAIRE, s. m., mineur :

Tout l'or et l'argent des Indes orientales
est artificiellement tiré de ces mines par
l'industrie et grand labour des *metallaires*.
(BELON, *Singularitez*, I, 52, éd. 1534.)

— Ouvrier en métaux :

Je ne pense pas qu'il y ait orfevre, affi-
neur, ni *metallaire* qui en parlast plus pro-
prement. ((VIGENERE, *Traité du feu et du*
sel, p. 146, éd. 1542.)

METALLICITÉ, s. f., métal :

Desclosant la prime murté
Des grains de *metallité*.
(*Petit traicté d'Alchymie attribué à Arnould de*
Villeneuve, v. 357, Méon.)

METALLIER, VOIR METAILLIER.

METALLIN, - alin, adj., de métal :

Lors lui donne, quant vient en mine,
Par mon art verlu *metaline*.
(JEH. DE MEUNG, *les Remonstr. de Nat.*, 153,
Méon.)

Minieres *metallines*. (EVRART DE CONTY,
Probl. d'Ar., Richel. 210, f° 17 r°.)

Puis qu'elle voit la sumptueuse espere
Retrogarder du siege cristalin
Et demerger ou centre *metalin*.
(*Les trois Busines*, Maz. 600, f° 1 v°.)

Lame *metalline*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux., I, f° 119 r°.)

L'age premiere s'appelle l'age doree...
la tierce *metalline*. (GUILL. MICHEL, *Com-
ment sur la IV^e egl. de Virgile*, f° 11 v°,
éd. 1540.)

METAPHISICAL, adj., qui touche à la
métaphysique :

Les mathematiques sont appeles doc-
trinales, car pour certaines demonstrations
de quantité continues, elles enseignent
ceux cy. Le philosophe les appelle *meta-
physicales*, car elles conviennent avecques
icelles. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hu-
maine*, f° 119 v°, éd. 1482.)

Disputations *metaphysicales*. (LE MAIRE,
Illustr., II, 32, éd. 1548.)

METAPHORIQUEMENT, - *iquement*, *me-
taf.*, adv., par métaphore :

Le preteur cuydant que cette voix pre-
tendoit *metaphoriquement* sa decolation
fut tant espoenté que... (FOSSETIER, *Cron.*
Marg., ms. Brux. 10512, IX, III.)

Le volume de Clothon, qu'on appelle
metaphoriquement la quenouille et le fuseau.
(BUNÈ, *Insit. du Prince*, ch. XVI, éd. 1547.)

Les autres choses sont prises *metafori-
quement* et autrement qu'elles ne sonnent
aux sacrez oracles. (LA BOD., *Harmon.*,
p. 272, éd. 1578.)

METAPLASME, s. m., altération dans le
matériel d'un mot autorisée par l'usage :

Il est beaucoup de figures de *metaplasme*
et d'autres genres que je delaisse pour
briefveté. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 47 r°,
éd. 1521.)

Metaplasme est une figure qui ne se fait
que sus les mots ausquels pour changer
la quantité nous changeons, diminuons e

adjouons quelque chose, de sorte que ce seroit presque un barbarisme s'elle avoit lieu en prose. (J. DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers*, f° 15 v°, éd. 1572.)

METARIE, voir **MOITOIERIE**.

METATOR, - *tour*, - *leur*, s. m., arpenteur, fourrier :

Metatours resont apeley
Cil qui an sont avant aley
Por alire leus convenables
Et as aberges profitables.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 18^b.)

Metateurs sont ceulx qui vont avant pour eslire convenables lieux aux hebergés. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 23 r°.)

Les *metateurs* sont les precedens qui eslisent le lieu pour l'ost. (*Flave Vegece*, II, 7.)

METE, *mette*, *melte*, *mielte*, *mecte*, *metre*, *mette*, s. f., limite, borne, frontière, bord :

..... Et tendre

A les bouter plus tost des rens es *metes*...

(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergière*, 251, Crapelet.)

Dedans les *metes* du pourprins du dit hospital. (1305, *Test. de Marg. de Bourg.*, orig., Hospice de Tonnerre.)

Dedans les fins et les *mielles* du royaume. (*Arrêt du Parl. de Par.*, 4 juill. 1332, Arch. mun. Tournai.)

Dedens les *mettes* dessusdites. (*Ch. de 1333*, Chap. de N.-D. d'Am., Arch. Somme.)

Ce sont les franchisez et libertez et les *metres* du boure et du four a ban du priouré de Viviani. (*Cart. de Vivoin*, f° 123 r°, Bibl. de Mans.)

Et en celluy temps fist fonder Melusine nobles lieux par le pays qu'ils avoient es *mettes* de la conté de Poitou et duchié de Guienné. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 116, Bibl. elz.)

Cascuns se part quite et delivre,
Et retournerent en leurs *metes*.

(Froiss., *Poés.*, I, 265, 1583, Scheler.)

Item peut on decliner tous juges qui hors des *mettes* de sa juridiction s'efforce- roit de vouloir congnoistre d'aucun cas. (BOUT., *Somme rur.*, f° 21^e, éd. 1479.)

Et pieça l'on dit cilz prophetes
Qui yey sont dedans nos *mectes*,
Que Diex au monde descendra.

(*La Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 336.)

Sur les *metes* de Picardie. (*Trahis de France*, p. 207, Chron. belg.)

Es *mectes* du pays de Hollande ung fol nagueres s'advisa de faire du pis qu'il pour- roit, c'est assavoir soy marier. (LOUIS XI, *Nouv.*, XII, Jacob.)

Ainsi n'y eut plus de places en l'ille de France ne aux *metes* d'entour qui ne fus- sent en l'obeissance de France. (P. DE FENIN, *Mém.*, an 1423, Soc. de l'H. de Fr.)

Destourner que les gens d'armes qui avoient esté en Liege, logies es *mettes* dessusdites. (1485, *Compte de Jean de la Croix*, f° 46 v°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Ne peuvent les notaires passer aucuns contrats hors les fins et *metes* du lieu ou ils ont esté instituez notaires. (*Cout. de Poit.*, art. 378, éd. 1499.)

Car il pourra choisir es *metes*
D'ung vaisseau tous genres de bestes.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 108^b, éd. 1537.)

Qui frequentez les *mettes* souveraines.
(J. DIVRY, *Triumph. de Fr.*, c. 1, éd. 1508.)

— En parlant de choses morales :

Decepcion outre *mete* de juste pris (1369, *Trans.*, S.-Cyprien, li. 18, Arch. Vienne.)

Pour vous geeter hors les *mettes* d'honneur.
(J. MAROT, *la Vray Disant*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 240.)

La chose est tant hors les *metes* de rai- son, tant abhorrente de sens commun, que... (RAB., *Garg.*, ch. XXXI, éd. 1542.)

— Endroit :

Et y a (dans la Somme) certaines *metes* de passage ou douze hommes le passe- roient de front. (FROISS., *Chron.*, V, 15, Kerv.)

— Fig., extrémité :

Les Englois considerans la force des Françoiz, et aussi le bon droit qu'ilz avoient, ilz furent mis a telz *mectes* que d'envoyer au roy d'Engleterre nunchier leur male aventure. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 70 v°.)

— Territoire sur lequel un juge exerce sa juridiction :

Chastellains, justiciers et aultres tenants fiefz et seigneuries en nostre dict bailliage, fins et *metes* d'icelluy. (REBUFFI, *Rubricque des Admortalissements*, f° 66 r°, éd. 1547.)

S'il y avoit trayans aux seigneurs sub- jets d'une *mette*, l'officier ordinaire de ladite *mette*, en cas de debat, en devra congnoistre. (*Cout. de Hayn.*, LXIX, *Nouv. Cout. gén.*, II, 16.)

— On a dit au singulier, dans le sens de but :

La *mete* est loing : si l'a passé
La pucelle, qui plus tost court.

(*Metam. d'Or.*, p. 87, Tarbé.)

Oultre les tançons et les lymes
Par six manieres de sophysmes,
La femme mayne l'omme a *methe*.

(JEHAN LE FEVRE, *Matheolus*, I, 1, v. 857, Tricotel.)

Le rouchi a gardé *mette*, circuit, éten- due, territoire sur lequel un juge étend sa juridiction.

METEILLON, voir **MESTEILLON**.

METELLE, s. f., pomme épineuse du Pérou :

Metelle. Noix *metelle*. The thorne apple, or thornie apple of Peru; an Indian nut, or fruit, which being eaten off, causeth an extreme numnesse, heavinesse, or drow- sinesse. (COTGR., éd. 1611.)

METELLON, voir **MESTEILLON**.

METEMENT, s. m., action de mettre, imposition :

Il envoia en euls l'ire de son indigna- tion... et *metement* de mains par mauves angles. (*Bible*, Richel. 899, f° 252^e.)

Li sainz esperis estoit donnez par le *me- tement* de leur mains. (GUIART, *Bible*, Act. apost., ms. Ste-Gen., et ms. Maz. 684, f° 347^e.)

1. **METEOR**, - *our*, - *eur*, *mett.*, s. m., celui qui met, qui place :

Impositor, *metour*. (*Gloss. de Conches*.)

— Dépensier, maître d'hôtel :

Quant ung fait ung autre son *metteur* ou achateur de son hostel de menues choses qui seroient soubz le nombre de cinq soulz, comme soliers, sel, chandelle, ou ouvriers a metre en besogne, il seroit creu de chas- cune desdites choses avoir mises et receues du pris de ce qu'ilz auroient cousté de- dans le nombre de cinq soulz... (*Cost. de Bret.*, f° 80 r°.)

Et prendre le serment du *metteur* que les choses qu'il auroit mises seroient bonnes et vrayes, et bien et loyaument faictes. (*Ib.*)

2. **METEOR**, s. m., celui qui mesure :

Que nuls qui soit *meteres* en le balanche n'akache laine. (*Ord. du 20 juin 1305*, Reg. de la Vinnerie, f° 49, Arch. Tournai.)

3. **METEOR**, voir **MOITOEOR**.

METEORIQUE, voir **METHEORIQUE**.

METER, voir **MATER**.

METERE, voir **MEITERE**.

METH, voir **MET**.

METHE, voir **METE**.

METHEORIQUE, *met.*, adj., qui con- cerne les météores :

Effect *metheorique*.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 79^b, éd. 1537.)

Des *metheoriques* impressions. (G. TOR- NUS, *Choses meru.*, ch. IX, éd. 1557.)

Impressions *meteoriques*. (LA }BOD., *Har- mon.*, p. 663, éd. 1578.)

METHEORSCOPE, s. m., instrument qui sert à faire des observations météo- rologiques :

La composition et usaige d'un singulier *metheoroscope* géographique inventé par Oronce Finé. (Ms. Richel. 1337, f° 15.)

METHESME, voir **MEISME**.

METHIME, voir **MEISME**.

METHODIQUEMENT, adv., avec mé- thode :

Methodiquement escrire. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, IV, éd. 1598.)

Je traiteray *methodiquement* des plus frequentes indispositions du corps es loix de medecine. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 170, éd. 1631.)

METIER, voir **MESTIER**.

METIERE, voir **MESTIER**.

METILLON, voir **MESTEILLON**.

METISTE, voir **MATICE**.

METIVOT, voir **MESTIVOT**.

METLER, voir **MEDLER**.

METOIERIE, voir **MOITOIERIE**.

METOIS, s. m., p.-ê. forme de *malois* :

Tous les *metois* d'environ
Ceste ville de Toannerre
Y sont venus a foison.

(*Pet. huict. cont. les men. particul. de la ville de Tonn.*, Cab. hist., II, 30.)

METONYMIQUEMENT, adv., par méto- nymie :

Or ne peut faillir en l'appelant l'ere de Cesar, qui signifie (quant au mot de l'ere)... un principe illustre et de marque de quelque temps, ou bien, en parlant *metonymiquement*, tribut, ou le payement de la finance et monnoye qui se paye pour tribut. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 655, éd. 1588.)

METRAL, adj., qui est en vers :

Quant Lyonnell eut la lettre *metraile*. (Perceforest, vol. II, f° 934, éd. 1528.)

1. **METRE**, *mettre*, *maitre*, verbe.

— Act., dépenser, employer :

En l'uevre du mostier *soit mis*
Li argent.

(GUYOT, *Bible*, 2081, Wolfart.)

Cil qui barguinoient nos vies y ont plus *mis* et layet que pris. (FROISS., *Chron.*, II, 123, Kerv.)

Le suppliant demanda a icelle Jehanne Qu'avez vous fait de l'argent que vous avez receuz?... laquelle lui respondi qu'elle l'avoit *mis* et qu'il n'avoit que faire ou elle l'avoit *mis*. (1409, Arch. JJ 163, pièce 308.)

Et laquelle Jaquette emploia et *mist* iceulx deux grans blans et en apporta de la char. Et depuis sondit mary lui bailla d'icelle monnoie par quatre ou cinq fois, a chascune fois un ou deux pour avoir du pain et du vin, lesquels aucunes fois elle *mettoit* et aucunes fois non, pour ce que on les refusoit et les rapportoit a sondit mary, lequel les *mettoit* apres le refus, ou faisoit *mettre* par une jeune fille qui le servoit, et autrement n'en a *mis* ou employé aucuns. (1423, Arch. JJ 172, pièce 224.)

Elle lui avoit dit, II. ou III. jours apres ce que on lui avoit refusez iceulx doubles blans, que plus elle n'en porteroit ne *mettroit*. (Ib.)

Pour avoir *mis* en chandelle lesdictz dix cens cinquante six livres de suif. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S-Berthomé*, f° 110 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Absolument :

Les hommes de Haubervillier ne doivent point de chaucyee de leur terres por ce que il *midrent* a fere la chaucyee. (E. BOILL., *Liv. des mest.*, 2^e p., II, 97, var., Lespinasse et Bonnardot.)

— *Mettre une tençon sur qq'un*, le prendre comme arbitre :

Des ke sor vos ai mise la tençon.
(*Chans.*, ap. Warckernagel, *Allfranz. Lieder*, p. 51.)

— Réfl., *se mettre en quelqu'un*, s'en remettre à lui :

Assez en a duré le plait
E li contenz e li estris
Tant qu'en tei nos en *somes mis*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25731, Michel.)

Nos *somes mis* parfois et par sairemens fais en nos armes, en Jehan de Marvis canteur de Lille, et en Jehen de Lers, en tel maniere ke cil doi Jehan si com arbitre doivent oir les demandes, les respons, les provances et les raisons de l'une partie et de l'autre, et la sus renderont il jugement selonc çou ke Dieus leur enseignera. (Nov. 1244, Cysoing, Arch. Nord.)

Après moult de riotes et l'une et l'autre partie *se misent* de ce en moi Lambert devant dit. En tel maniere q(ue) je Lambers et nos Aubers de Marneffe et Bonefaces de Cent Fontaines enquerriemes en bone foi

et loialment la verité de ceste querelle. (20 sept. 1248, *Charte de la Collégiale Saint-Denis*, Arch. de l'Etat à Liège.)

Face de moi sa voellance,
Car tous me sui en li *mis*.
(J. DE CISOING, *Chans.*, 41, Schefler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 84.)

— *Se mettre sur quelqu'un*, dans le même sens :

Sur Jehan m'en suis *mis*.
(*Poés.*, Vat. Chr. 1490, f° 134.)

A l'excellent
Bergier de Troie ilz soumistrent
Le jugement, sus lui s'en *mistrent*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 6182, Püschel.)

Si ne veulx point que entre vous ait bataille pour moy, mais sur moy vous en *mettez*. (Perceforest, vol. IV, f° 111, éd. 1528.)

— *Se mettre*, être recevable, en parlant de monnaie :

Ma mere, dites a mon pere qu'il ne rongne plus la monnoye, car elle ne se *mettra* plus. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 73, Roybet.)

— Act., donner en mariage :

Fu adont avisé que se messires Aymons pooit venir, par voie de mariage, a le fille dou conte de Flandres qui estdit veve, on ne le poroit miex *mettre* ne assener. (FROISS., *Chron.*, VI, 366, Kerv.)

— Déposer :

Ainsi que un cerf *met* sa teste et ses cors, tout ainsy *mettent* ils leurs rayes. (*Chasse de Gaston Phebus*, p. 30, ap. Ste-Pal.)

— Substituer :

En ceste besongne me pourriez *mettre* a cel Lyonnell si vous vouliez. (Perceforest, vol. II, f° 81, éd. 1528.)

— *Mettre à l'épée*, passer au fil de l'épée :

Et y *mit* a l'espee huit mille de ces Ciliciens. (AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1565.)

Le lendemain au matin *feurent* attrapes et *meis* a l'espee par les gents de cheval de Syracuse. (ID., *ib.*)

— Imputer :

Peule leur *maît* qu'il sont en ouvrer plain d'accide.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 79, Kerv.)

Mains me *mettent* que je suls fetida,
Ou par dedens desroutte et afolee,
Juvenibus non bene placida.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 316 r°.)

— *Mettre en ni*, s'inscrire en faux ; voir Ni.

— *Mettre son gage*, parier, gager :

Se plus ai despendu, tous sui garnis
Que je *meche* mon gage et fache fin.
(*Aiol*, 2243, A. T.)

— *Mettre des coups*, les asséner :

Puis *mist* le main al branc d'acier,
Mervillos cols li *moist* et done
Desor le hiaume qui resone.
(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 104^b.)

— *Mettre*, absol., dans le même sens :

De l'espee li *moist* et donne
Sor son elme qui cler resone.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 95^a.)

— Neutr., gager, parier :

Si y alons donc ; mes cest deulx.
— Je *metteray*. — Commencera
Ja quant ses biens partir verra.
(*Mir. de S. Jehan Chrys.*, 247, Wahlund.)

— *Mettre du temps*, tarder :

Biau doulx filz, sus ! trop avons *mis*
A aler chiez ma fille Anthure.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 241, Wahlund.)

L'arbre qui *met* a croistre a la plante aseuree ;
Celuy qui croist bien tost ne dure pas long temps.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, I, xxx, Bibl. elz.)

— *Mettre hors*, alléguer :

Celluy clerc avoit *mis hors* et *mettoit*
plusieurs auctorites et grans notables.
(FROISS., *Chron.*, XI, 253, Kerv.)

— Avancer :

Le roy de France avoit *mis hors* et proposé que jamais il n'entenderoit a autre chose, si seroit alé a puissance sur le duc de Milan. (FROISS., *Chron.*, XV, 354, Kerv.)

— *Mettre avant*, faire connaître :

Il li *metteroit avant* tel cose dont gaires ne se donnoit garde. (FROISS., *Chron.*, II, 303, Kerv.)

— *Mettre outre*, prétendre :

Il disoit, soustenoit et voloit *mettre outre*...
(FROISS., *Chron.*, IX, 467, Kerv.)

— *Mettre sus*, composer :

Et pour ce que ou temps advenir on sace de verité qui ce livre *mist sus*. (FROISS., *Chron.*, II, 2, Kerv.)

— Établir :

Pour ce que la gabelle du sel a esté *mise sus* en nostre pays de Languedoc. (1449, Arch. JJ 180, pièce 72.)

— Absol., établir un impôt :

Ne imposissons ne *mesissons* a aucun ou aucuns. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 255, Bordeaux 1867.)

— Bâtir :

Et par deux fois avoit icelluy prioré fait rediffier et *mettre sus*, comme il est a present. (1449, *Cart. de Lagny*, f° 120, ap. Duc., *Mittlere supra*, V, 481^b, éd. Didot.)

— Engraisser :

Oiseau megre *mettre sus*. (DU FOUILL., *Fauc.*, f° 80, ap. Ste-Pal.)

— Suspandre :

Toutes riotes seront *mises sus*. (1370, *Ord.*, v, 359.)

— *Mettre sus qqe chose à qq'un*, l'en accuser :

Et li *metoient sus* que par son conseil il avoient estet desconfis. (FROISS., *Chron.*, II, 22, Kerv.)

— Réfl., *se mettre sus*, se former :

Asses tost apries *se mist* une compaignie de Haynuyers *sus*. (FROISS., *Chron.*, III, 235, Kerv.)

— Neutr., s'élançer, se précipiter :

Virent *metre* comunalement
Contre Rou e contre sa gent,
Saillent agalt de plussors leus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 827, Michel.)

— *Metant*, part. prés., dépensant, libéral, magnifique :

Se vous estes cortois et larges et *metans*
Et que vous herbergiez sovent les reperans,
Vous pourez bien avoir en tel point sorvenans,
Que vous ne serez bien aaisiez toz tans.
(*Doctr. de latin en roum.*, Richel. 837, f° 334^b.)

Se vos estes cortois et larges et *metanz*.
(*Id.*, Richel. 19152, f° 101^c.)

— En parlant de monnaie, mis en cours :

Toutes celles (monnaies) qui y seront
trouvees *metanz* et despendanz puis ceste
criee seront fourfaites et acquises a nous.
(1305, *Ord.*, I, 430.)

— *Homme mettant*, terme de jurisprudence défini dans l'ex. suiv. :

L'*homme mettant* differe de l'homme mourant, car par la mort de l'homme servant n'echoit aucun droit de relief, puis qu'il est ordinairement assumé pour faire l'hommage et serment pour.... les personnes incapables de faire les services deus au seigneur. Mais par la mort de l'homme mourant qui se met ordinairement par les cloistres, colleges, villes ou autres mains mortes, echoient les dits droits d'hommage et de relief. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1276.)

— *Mis*, part. passé; *main mise*, action de mettre la main, de saisir :

Afin que les dittes religieuses de leditte saisine et *main mise* eussent leur ditte tiere et biens delivrez. (25 août 1342, *Cart. de Flines*, cccxcv, Hautcœur.)

— *De main mise*, en mettant la main sur quelqu'un :

Ha vous estes cy, Sostratus,
Qui telle offense avez commise,
Je vous adjourne de *main mise*,
Venez au prevost qui vous mande.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 64^b, éd. 1537.)

La vouloit jouer de *main mise* au premier qui de luy se voudroit approcher. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 117 r°.)

2. METRE, v. a., moissonner :

Et ce qu'il avoient seminé estoit *metut* pour mengier a li chevalier. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 4, Champollion.)

Et cil de la cité prièrent Pierre qu'il defende lo grain qui est en lo camp, loquel est a pres de *metre*. (*Id.*, *ib.*, IV, 5.)

Et moult de casteaux fist sur Capue, dont cil de Capua ne non porent *metre* ne vendengier. (*Id.*, *ib.*, IV, 11.)

Voient que lo temps de *metre* estoit venut, et veoient que autre *meioient* la ou il avoient seminé. (*Id.*, *ib.*, V, 6.)

3. METRE, *mettre*, s. m., sorte de mesure :

Ou bichot (qui est la grande mesure) a deux *mettres*, ou *mettre* deux quartes, en la quarte deux boisseaux, et au boisseau une coppe et demie. (*Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 859, éd. 1604.)

4. METRE, s. m., vers :

S'il veut orner ses *metres* et ses ditz.
(J. DIVRY, *Triumph. de Fr.*, c. v, éd. 1508.)

5. METRE, voir METE.

METREFIER, *mett.*, *metrifier*, verbe.

— Act., écrire, construire, en parlant de vers :

Je dy que pour *metrifier* nos vers a la mode des Grecs et des Romains, nous ne perdons nulle des poesies que nous employons a la ryme. (JACQ. DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers*, f° 15 r°, éd. 1572.)

— Mettre en vers :

Qu'a peine puis je ma parole
Metrifier, dicter et rimer,
Et ma grant douleur exprimer.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 9, Tricotel.)

Puis que je voy que tu contens
A escrire la vision
Qui te vient en advison,
Et que tu veulz *metrefier*
Ton langage et versifier.
(FROISS., *Poés.*, III, 68, 508, Scheler.)

Matheus qui *metrifica* l'istore de Thobie.
(ORSMÉ, *Econ.*, II, 6, ms. Avranches.)

— Neutr., faire des vers, rimer :

Rhetorique versifier
Fait l'amant et *metrifier*.
(G. MACHAULT, *Œuv.*, Prol., p. 9, Tarbé.)

Comment en *metrifiant* deux voieux ensuivans l'un l'autre manguent la moitié d'une syllabe. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 340, f° 396^a.)

Qui font rondeaux et virelais,
Et qui savent *metrifier*.
(JEAN DE LA FONTAINE, *la Fontaine des amoureux de science*, f° 6 r°, éd. 1561.)

Puisque chacun de nous est scient
De rimoyer, *metrifier*, et mettre
Suaves vers en droit stille de metre.
(GUILL. MICHEL, *v^e Egl. de Virgile*, f° 13 r°, éd. 1530.)

En metres dis, car, bien le savent tous,
Metrifier savez trop mieus que nous.
(*Menagii poemata*, Elz., p. 249.)

— *Metrefié*, part. passé, écrit en vers :

Ovide... qui' escript moult de livres *metrefiez*. (*Mir. historial*, Maz. 557, f° 36 r°.)
Juvenal... en son livre *metrefié*. (*Id.*, f° 200 r°.)

METREFIEUR, - *ifieur*, - *iffieur*, s. m., poète, rimeur :

De quoy dist le *metrefieur*.... (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 308 v°.)

Comme il poeult apparoir en la sentence d'ung *metrefieur*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 149^a.)

Metrefieur, *metrificator*. (1464, J. LAGAUDEU, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Et sur ce ung *metrifieur* dit... (*L'Estoille du monde*, ch. xv, éd. 1528.)

METRERER, voir MESTRAIRE.

METRICAL, adj., qui est en vers, versifié, qui a rapport à la poésie :

Reproche *metrical* contre les entrepreneurs arrogans, qui n'assient leurs entreprises sur divin pouvoir. (A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 332, éd. 1617.)

Toy, Silvanus...
Viens secourir mon *metrical* renom.
(GUILL. MICHEL, *1^{er} Liv. des Georg.*, f° 32 v°, éd. 1540.)

Pour l'enseigner la mode musicale
Clorre dedans la fleuste *metricalle*.
(*Id.*, *2^e Egl. de Virgile*, f° 3 r°.)

METRIDAC, voir METRIDAT.

METRIDAL, voir METRIDAT.

METRIDAT, - *dac*, - *dal*, *mith.*, s. m., contrepoison composé par le roi Mithridate de trente-six ingrédients, selon Celse, v, 23, de quarante-quatre, selon Galien, II, 9, et de cinquante-quatre, selon Pline, XXIX, 8 :

Icelle femme bailla entre deux escailles ou quoquilles de jambles qui croissent en la mer, une chose ressemblant de couleur a triacle ou *metridat*. (1460, Arch. JJ 189, pièce 476.)

A l'appoticaire du roy, pour *metridal*. (1462, *Mise faite par Jehanne Ratault*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1878, p. 234.)

Des pillules et du *metridal*. (*Id.*, p. 237.)

Avec le triacle peut on comprendre le *metridal* qui est quasi d'une mesme vertu... ilz sont aucunes medecines contraires au venin lesquelles ne permettent pas le venin venir au cueur. (*Regime de santé*, f° 22 v°, Robinet.)

Pour reverance de l'estat (d'apothicaire) si aucune foiz il se fait quelquez compositions notables comme le *metridac*, *tridacque aurea*, alexandrine ou semblable, pouront en advertir la compagnie des medecins ou des appoticaires pour disputer des boutes et valeurs des ingrédients. (*Pièce du xv^e s.*, Arch. mun. Amiens, liasse 8, pièce 8, ap. Calonne, *la Vie municipale au xv^e siècle dans le Nord de la France*, p. 287.)

Dieu scait que feroys bean miracle
De medecine bien souvent,
Je croiroy a la malle dent ;
A ce triacle et *metridal*.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 409.)

Crier me fault. Quoy ? A la molle dent,
Et en ung sac porter un gros serpent,
Pour *metridal* et triacle esprouver.
(*Les Ditz de Maistre Aliborum*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 41.)

Chascun y fit tel devoir, que dedans la ville chose de prise qui trouver se puist ne demeura, voire et tel marché y avoit de *metridal* que a souhet y purent triacles faire leurs besoins. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5031, f° 24 r°.)

Ne vault *metridal* ne triacle
Contre la dent de telle beste.
(*La Font. perill.*, f° 23 v°, éd. 1572.)

Montagne reprouve le *mithridat*, lequel Mithridates ne composa que de quatre simples. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 216, Roybet.)

Guernesey, *méthridat*, antidote ou remède souverain.

METRIE, s. f., art de faire des vers :

Biau set noter au chalemel,
Et toute la *metrie*.
(*Poét. av. 1300*, II, 665, Ars.)

METRIFICATEUR, s. m., versificateur, poète :

Par quoy le pere de Philomene avecques

son conseil, ordonne et conclut que le dernier, comme le plus noble, auroit sa fille en mariage, en baillant pour raison ce que dit le *metrificateur* : moribus et vita nobilitatur homo. (GUILL. TARDIF, *Faceties de Poge*, p. 131, Montaiglon.)

Dont le *metrificateur* composa en latin un petit verset en mettre par lettres nombrables. (BOUGHARD, *Chron. de Bret.*, f° 158^d, éd. 1532.)

Qui est ce *metrificateur*
Qui par beaulx vers sceust escrire
Les œuvres du hault plasmateur,
De nostre Dieu et nostre sire ?

(*Mir. de N.-D. de Souffrance*, Append. à la *Chron. de François I^{er}*, p. 460, Guiffrey.)

Une fosse de labrusches et d'autres fleurs couverte la ou toute tranquillité repose, que appetent les *metrificateurs* selon Ovide. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la VI^e egl. de Virgile*, f° 14 v°, éd. 1540.)

METRIFICATION, *mecl.*, *mesl.*, s. f., art de versifier :

Homme vaillant en grammaire et *mestri-fication*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 120, f° 28 v°.)

Quintilian parlant des grans rhetoriciens du temps passé en plourant pour la ignorance des rhetoriciens d'aujourd'hui dit que nul ou bien peu pouvons trouver qui sachent un mot de *metrification*. (P. FRÉGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 118 r°, éd. 1482.)

... Si la *metrification*
Se trouvoit defective ou non.

(GUILLOCHE, *Prop. de Ch. VIII*, p. 2, La Grange.)

METRIFIER, voir **METRENIER**.

METRIFIEUR, voir **METRENIER**.

METROPOLIEN, adj., métropolitain :

Vermans i truis premierement
Qui ert adont mout anchleane
Cites et *metropolitene*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 67, Peigné.)

METROPOLITIQUE, -ice, adj., métropolitain :

Patronages de esglises *metropolitiques* et cathedrales. (1362, *De Aquitania a Patre tenenda*, Rym., 2^e éd., t. VI, p. 388.)

Eglises *metropolitiques*. (1390, *De homagiis*, ib., VII, 660.)

METTABLE, voir **METABLE**.

1. **METTE**, s. f., métal :

Or et argent sont dieux en terre,
Las! com faulx d'eux et decepvens,
Qui tiennent prins, en leur geole,
Par convoitise, maintes gens,
Que diables endort a sa viole;
Lors les brise comme fiole
Par mort soudaine, et en son puis
Plains de pechiez sont ars et cuis,
Et damnez pour tele *mette* acquerie.
Plus ne dient en leur enaueye :
Or et argent sont dieux en terre.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 433 r°.)

43 livres de *mette*, en poz a clochier, burettes, chopine, escuelles. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 52, Biblioph. de Reims.)

Un flascon ou bouteille d'estain ou *mette*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 158.)

Six escuelles, deux platz tous de *mette*. (1418, Arch. JJ 170, pièce 175.)

Grosse, massive, pesante, fort replete,
La plus puissant que fut jamais de *mette*.
(*Complaint. de la cloche de Troyes*, p. 17, ap. Michel, *Poés. goth.*)

La *mette* d'une piece d'artillerie. (1580, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **METTE**, voir **METE**.

METTEIER, voir **MOITOIER**.

METTENT, s. m., mesure de grains équivalant au tiers de la rasière :

Trois *mettents* combles. (1671, *Cart. de S. Lô*, p. 647, ap. Léop. Delisle, *Classe agric.*, p. 561.)

METTIVE, voir **MESTIVE**.

METTRATION, voir **MITRATION**.

METTRE, voir **METRE**.

METTREFIER, voir **METRENIER**.

METUANT, s. m., homme ivre :

Ge trespassai el lieu del merveilleus tabernacle desi a la meson Dieu en la voz d'esleecement et de confession et en son de *metuant*. (*Bible*, Richel. 899, f° 243^a.) Lat., sonus epulantis.

METUEUSEMENT, adv., avec crainte, avec égard :

L'estranger aussy que je scay estre meilleur de moy doy je plus amer que moy, c'est a dire a plus grant loyer, par autres moyens toutesfois *metueusement* et affectueusement. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 23 v°.)

1. **METZ**, s. m., borne :

Vez la le *metz* et la fin de ses jours.
(MICHAULT, *la Dance aux Aveug.*, p. 79, éd. 1748.)

2. **METZ**, voir **MES**.

MEUAGE, voir **MEAGE**.

MEUANCHE, voir **MUANCE**.

MEUBLAGE, -aige, *mueb.*, *moub.*, s. m., mobilier :

Par roison de mon partaige, *moublaiges* et heritaige. (Mars 1298, Orchamps, Arch. Jura.)

Item pour les exploit dou *mueblaige* de la prevosté de Guillefontaines et pour noz jardins d'ilecques, sis livres cinc sols. (1309, Arch. JJ 45, f° 88 r°.)

Item pour les exploit du *mueblage* de la prevosté de Guellefontaines et pour noz jardins d'ileuc, .vi. l. .v. s. (*ib.*, Richel. 9783, f° 98 v°.)

A nos autres filles porrons donner en mariage de nos meubles en tele maniere que pour lesdiz dons ou promesses de *mueblages* ne pour l'occasion de ce ne puissions laisser nostre heritier ne nostre terre chargiee outre la somme de .xx. m. lib. (1312, Arch. JJ 48, f° 3 v°.)

— Les frais avancés pour la culture d'un héritage :

Et aussi doivent ilz venir delivres et quittes ainsi que si l'aisné y a gaingnerie il l'en peut emporter poyant cens ou terage, et a ceulx son *mueblage* qu'il y auroit mis pour ce qu'il en face mention en l'assiette. (*Coust. de Bret.*, f° 83 r°.)

MEUBLANT, *mueblant*, adj., mobilier :

Quant les choses qui sont *mueblanz* sont mostrees en cort. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXXIII, p. 121, Viollet.)

Les choses mostrees en cort et nomees por coi eles soient *mueblanz* si valent juigees. (*ib.*, I, CXXIII, p. 229.)

MEUBLE, *mueble*, *moble*, *meule*, adj., mobile, mouvant, qui peut changer de place :

L'araine ert *moble*.

(*Tristan*, I, 920, Michel.)

Que cist avoires n'est mie *mobles*,
Ainz est ausint com edeifz,
Que ne puët estre desconfiz
Ne par deluge ne par feu,
Que ja ne se movra d'un leu.

(*Cliget*, Richel. 1420, f° 48^b.)

— S. m., biens meubles :

Trestot son *mueble* a li rois departi.

(*Gar. le Loh.*, 1^o chaos., xv, p. 43, P. Paris.)

Il laissent l'yretage et se tiennent au *meule*.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 260, Kerv.)

— Changement :

Raoul Denise, maires de Capi en l'aneé passee, laissa le vile sans dete, et en autel point le prit Gregoires del Val, maires en cesti anee, et sans *moble*. (1260, Cappy, Arch. J 365, ap. Dufour, *Situation financière de la Picardie*.)

Maintenant, par divine souffrance, ombroyé un peu cestuy ci des *muebles* de fortune, ce noble roy Charles tint sa solennité en son hostel a saint Pol, et la royne avec luy. (G. CHASTELL, *Chron.*, I, 200, Kerv.)

MEUBLÉ, *moblé*, *mueblé*, -ei, part. et adj., qui possède beaucoup de biens meubles, riche :

La fin de son entencion est toute ad ce qu'il soit riche et *mobleiz*, et en sa ville honoré. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 47 v°.)

S'estoit riches hons et *mobles*,

Buez et vaches, brebis et bles
Avoit tant c'on n'en savoit conte.

(JAKES DE BASIU, *le Vescie a prestre*, 9, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 80.)

Religieux homme frere Antheaume de Walluys, pour lors commandeur de la dicte baillie, lequel estoit homme bien *mueblé* et de grant gouvernement. (1380, Arch. MM 30, f° 148 v°.)

— Garni, accompagné :

Quar qui bien sert, s'amors est amendeo,
D'umilité est sa valors *mueblee*.

(JER. FREMAUS, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 132.)

MEUBLEMENT, *moblement*, adv., avec mouvement :

Quant li devant diz prestes estanz el solier conissoit Benoit avoir en voies aleit et si s'esjoissoit, parmanant nient *moblement* tote laovre de la maison, cil meismes solliers en cui il estevel, chait et detrivlanz l'aveuni de Benoit estinst. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 71, Foerster.)

MEUBLER, *meuler* (se), v. réfl., s'enrichir :

Il se voelent de grans joyauls *meuler*.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 191, Kerv.)

MEUBLIAIRE, s. m., biens meubles :
Le *meubliaire* doit acquitter les arrerages cacheus. (*Cout. de Lorraine*, Cont. gén., II, 1059, éd. 1604.)

MEUBLIAIRESSE, voir **MEUBLIERESSE**.

MEUBLIER, adj., mobilier :

Quant a toutes aultres choses *meublieres*... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXX, Buchon.)

— *Parçon meubliere*, partage des meubles, des effets mobiliers :

Hommes et femmes nobles d'ancienne maison ne seront tenus a leur remariage faire *parçon meubliere* a leurs enfans. (1619, *Chartes du pays et comté de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 52^a.)

— *Succession meubliere*, succession des meubles :

Pour toutes successions *meublieres* de personnes nobles... la dite cour en aura aussi cognoissance. (1619, *Chartes du pays et comté de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 52^a.)

— *Hoir meublier*, héritier des meubles, survivant des conjoints qui les emporte :

Sera tenu iceluy viager ou son hoir *meublier* succédant en son lieu payer. (1534, *Loix, chartres et cout. de Mons*, Cout. gén., I, 823, éd. 1604.)

L'homme survivant la femme demeure si bon luy semble *meublier*, c'est a dire qu'il tient sa vie durant les meubles et les acquets, a la charge des fraix funeraux et des dettes de la defunte et de nourrir et entretenir les enfans. (*Cout. de Verdun*, Nouv. Cout. gén., II, 429^a.)

Si l'homme survivant demeurant *meublier* passe en secondes nocces... (*Ib.*, p. 428^b.)

MEUBLIERESSE, - *atresse*, s. f., celle qui a l'usufruit des meubles de son mari décédé :

Si le marit vend ou constitue pendant le mariage quelque rente sur tous ses biens, apres son deces la femme *meublieresse* en demeure pour le tout obligee. (1594, *Cout. de trois bailliages de Lorraine*, Cout. gén., II, 1059, éd. 1604.)

MEUCHIF, voir **MESCHIEF**.

MEUCTE, voir **MUETE**.

1. **MEUDRE**, voir **MOLDRE**.

2. **MEUDRE**, cas suj., voir **MEILLOR**.

MEUDRES, cas suj., voir **MEILLOR**.

MEUDY, s. m. ?

Toutes les escriptures comme d'infamations, examinations, demandes, responses, raisons de droit; d'un arpent d'escriure douze deniers; d'une relation annexee ou attachee en aucun *meudy*, six deniers. (*Estat des officiers des ducs de Bourg.*, dans les *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2^e p., p. 303, éd. 1729.)

1. **MEUE**, voir **MOIE**.

2. **MEUE**, voir **MUE**.

MEUF, *muef*, s. m., motif, raison :

Ensi me vient en mon samblant,

Si n'est mie sans aucun *muef*.

(*Couronnem. Ren.*, 980, Méon.)

— Mode :

Et la musique ou harmonie qui est selon aucun *meufs* est plus douce. (ORESME, *Politiq.*, f^o 72^a, éd. 1489.)

Meuf : m. The mood of a verbe. (COTGR., éd. 1611.)

MEUGLE, s. ?

Autant y vault qui fait ung pain de panie entre testz de potz de terre et que on le mette chault sur la mufte aux *meugles* du tonnel. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f^o 43 r^o, éd. 1516.)

MEULANT, voir **MOLANT**.

MEULDRYR, voir **MORDRIR**.

1. **MEULE**, voir **MOLE**.

2. **MEULE**, voir **MEUBLE**.

MEULEKIN, voir **MOLEQUIN**.

MEULENGE, voir **MOLANGE**.

MEULEQUINIER, voir **MOLEQUINIER**.

1. **MEULER**, *muller*, v. a., mettre en meule :

Une corvee a aider a faner et a *muller* en la saison les herbes des pres. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f^o 46 r^o.)

2. **MEULER**, voir **MEUBLER**.

3. **MEULER**, voir **MOLER**.

MEULETTE, voir **MOLETTE**.

MEULEUR, voir **MOLEUR**.

MEULIER, voir **MOLIER**.

MEULLAGE, voir **MOLAGE**.

MEULLE, voir **MOLE**.

MEULLERIE, voir **MOLERIE**.

MEULLETTE, voir **MOLETTE**.

MEULON, *moilon*, *moylon*, - *oun*, *mouillon*, *muillon*, *mullon*, *moulon*, *mouloun*, *moullon*, *mulon*, s. m., meule, tas, monceau :

Kar n'i remist fest en estant,

Aveir ne robe a paisant,

N'i a remis *muillon* ne meie.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 22062, Michel.)

Quant il s'evella, si vit plein

Le pré d'ève entor le *muillon*.

(Renart, Br. XIII, 896, Martin.)

Sor le *mullon* s'est endormis.

(Renart, Suppl., v. 164, Chabaille.)

Ne li avoires ni li fait bien,

Nient plus que li *mulons* al chien.

(R. DE HOUD., *Rom. des Etes*, 419, Scheler.)

Le chien qui gist lez le *mulon*.

(*Ib.*, *ib.*, 402.)

Moyloun appelez ço ke est de feyn,

E taus ço ke est de greyn.

(*The Treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 154, Wright.)

Faner et mettré en *muillons*. (1380, Arch. Meuse, B 1041, f^o 85.)

Mectre en *mullon*. (1413, Almenêches, Arch. Orne, H 28.)

Mettre le foin en *mullon*. (1417, *ib.*)

Ou le *mullon* doit estre fait. (1429, *ib.*, H 83.)

Faire mes foings et les mectre en *mullon*. (1415, *Denombr. du baill. de Consentin*, Arch. P 304, f^o 128 v^o.)

Et me semble qu'i seroyt bon

De les mectre en un *mulon*

Pres du grenier ou est le foin.

(*Farce d'un Gentilhomme et son page*, p. 11, ap.

Ler. de Liacy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

Deux peliz *mullons* de blé. (1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Ung grant *mulon* de charbon, de fagotz et de busches. (BOCCAGE, *Nobles malheureux*, II, 12, f^o 37 v^o, éd. 1515.)

Avoir grant *mulon* de richesses. (*Id.*, *ib.*, VI, 3, f^o 143 r^o.)

Il n'y avoit *mouillon* de terre, voye ne champ ne haye qui ne fust garnye des charongnes des Persois. (*Id.*, *ib.*, III, 6, f^o 65 r^o.)

Il y a plus de dix jours que j'ay fené ma praerie, mayz le temps a esté si divers que je ne l'ay peu encore mettre en *meulons*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 644, Génin.)

Le sieur du lieu mist le feu luy mesme en ses bleds qui estoient aux champs en *moullons*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I, VII, f^o 200 v^o, éd. 1569.)

Un autre l'amoncele,
En poinctes le dressant de superbes *meulons*,
Le jouet quelquefois des vertueux tourbillons.
(REMI BELLEAU, *Œuv.*, II, 51, Gouverneur.)

Meta, un *moullon*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Morv. et H.-Norm., vallée d'Yères, *meulon*, petite meule de foin, de paille.

MEULONNER, *mu.*, v. a., disposer en meule, entasser, amonceler :

Fourche pour *meulonner* le blé. (1464, J. LAGADRUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Le voyla en ce pré la ou il *meulonne*. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 621, Génin.)

Meulonner. To make up hay into cocks, or staisks. (COTGR., éd. 1611.)

Meulonner, Amontonar. (C. OUDIN, 1660.)

Et encore au XVIII^e s. :

Sentence contre Simon Montaudouin pour avoir rentré ses foins sans les avoir *mullonnés*. (1715, Baill. de Charonville.)

Beauce, Perche, *mullonner*, mettre en meule.

MEULOT, s. m., petite meule :

Meulons ou *meulots*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 600, éd. 1597.)

MEULS, voir **MIELS**.

1. **MEUR**, *maeur*, adj., mod. mûr, employé substantivement pour dire maturité :

Je monstreyray evidemment que bel et delectable fut le verd et la fleur, dont le *maeur* et le fruit est de si haute perfection. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

2. **MEUR**, voir **MOUR** 1.

MEURAL, adj., qui a la couleur et la forme d'une mûre :

Les hœmorroides *meurales* sont faictes de gros sang. (Joub., *Gr. chir.*, p. 363, éd. 1598.)

MEURDESSE, voir MORDREOR.

MEURDREUX, voir MORDREUX.

MEURDRIER, voir MORDRIER.

MEURDRIMENT, voir MORDRIMENT.

MEURDRIR, voir MORDRIR.

MEURDRYEREMENT, voir MORDRIERE-MENT.

1. MEURE, s. f., lame, tranchant :

Ne le trueve si fort, ne le brogne si dure
Que .v. pies ne met ens de le lance *meure*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 24^a, Michelant.)

Ens avoit .v. tronçons de .iii. brans estecies,
Les *meures* sont el pis dont forment fu blicies.
(*Id.*, f° 26^a.)

Li *meure* de l'espee li fiça el palais.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 429^a.)

Et boucs ou teus langhe demeure,
Aspre de taillant et de *meure*.
Demeure a mesdire amouree.

(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou dragon*, 345, Scheler.)

Car les deus mains en haut levees
Gietent d'unes longues *meures*
Tiex coleses...

(GUIART, *Roy. lign.*, 41934, W. et D.)

Quarriaus a *meures* acerees.
(*Id.*, *ib.*, 17282, W. et D.)

Donne ledit testateur a Bauduin de Denyeul les deux *meures* tempriours qu'il ara. (*Test. du 8 juill.* 1400, Arch. mun. Douai.)

Cf. AMORE.

2. MEURE, s. f., mûre : ramener des *meures*, locut. proverb., réprimander :

Ains qu'elle ayt achevé ses heures,
Bien sera ramené des *meures*.
(*Des Meuz du mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 11.)

3. MEURE, s. f., milieu :

Qu'il aprestast pour partir a la *meure* de la nuyct. (*Hist. de Palanus*, f° 5 v°, Terre-basse.)

4. MEURE, voir MORE.

MEUREEMENT, *meurement*, adv., dans l'état de ce qui est mûr :

Faites sechier icelle racine *meurement* et sans soleil. (*Ménagier*, II, p. 63, Biblioph. fr.)

— Fig., mûrement, avec réflexion :

L'eglyse de Rome a tousjours de coustume que elle fait ses actions *meurement* ne ne s'accorde point legierement a nouvelles sans grans pourpens et sans grans deliberation. (*Grand. Cron. de France*, des Gestes le roy Philippe Dieu-donné, III, 2, P. Paris.)

— Extrêmement :

Pour le departement du conte d'Artois eurent *meurement* grant deuil ceulx de son pays, et meismement la contesse sa femme. (*Chevalereux Cte d'Artois*, p. 125, Barrois.)

MEUREI, s. m., endroit où il pousse des mûres :

Moretum, *meurei*. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

MEURER, *maurer*, verbe.

— Act., faire mûrir :

Maturo, *meurer*. (*Gloss. l.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 178 r°.)

Et devons faire ici .vii. emplastres qui nestoie[nt] et *meure[nt]* avec le remanant. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 18 v°.)

Bonnes medecines resolvans et *meurans* les frois apostumes. (*Id.*, f° 21 v°.)

Vierge qui du haut filz de Diex t'enceinturas,
Qui le dous fruit de vie en tes flans *meuras*.
(JER. DE MEUNG, *Test.*, 2123, Méon.)

— Réfl., mûrir :

[Li vant]... versent blez et vignes cuisent,
Et fleurs et fruiz d'arbres abatent,
Tant les tanpestent et debatent
Qu'il ne pœvent es rains durer
Tant qu'il se puissent *meurer*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 450^b.)

Mere, ce dit Bertran, ne veuillez effraier ;
Car le fruit ne vault riens qui ne se puet *meurer*.
(*Couv.*, *Bertran du Guesclin*, var. des v. 153-174, Charrière.)

— Neutr., mûrir :

Dunc *maurent* li blet
Que bof unt laburet.
(P. DE TRAUW, *Cumpoz*, 1259, Mall.)

Que mauvais est li arbres dont li fruit ne *meure*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 83^b, Michelant.)

Li solaus fait *meurer* tremois et bles.
(*Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 187 v°.)
El si sekent les vignes, et *meurent* li rosin.
(*Vœu du heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. cheval.*, III, 119.)

Les vins ne pœrent *meurer*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 360^d.)

Ne les raisins des vignes en aucune maniere ne pœrent naturellement, si comme il devoient, *meurer*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys Hutin, I, P. Paris.)

Mais fruis qui ne *meure* se nature desment.
(*H. Capet*, 566, A. P.)

La farine... fait *meurer* les apostumes.
(CORBIGNON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, XVII, 61.)

Pour les faire *meurer* devant heure (les fruicts). (*Platine de honneste volupté*, f° 7 v°, éd. 1528.)

— Fig. :

Quant je me cuide asseurer,
Lors me reprent pour *meurer*
Vielliesse et me met en son ploy.
(*Débat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 87.)

— *Meuré*, part. passé, mûri :

Li formens estoit *meurez*,
Bien peust estre moisonnez.
(*Nativ. N. S.*, Reinach, *die Pseudo-Evangelien*, p. 64.)

Se ele (l'apostume) n'est premierement *meure*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 98, f° 6 v°.)

— Fig. :

Et sainz Paulins leur enseigna
Coment se d'rent contenir
A la loi qu'il durent tenir.
Quant il furent bien *meuré*
Et a la loi assureé,
Sainz Paulins au roi si requist.
(*De S. Paulin*, 314, Le Coultre, *Cont. dev.*, p. 59.)
Bourg., env. de Saulieu, *murer*. Berry, *meûrer*.

MEURERAIE, s. f., plantation de mûriers :

Ainsi se dressera la *meureraie* avec beaucoup d'utilité, pour la bonté de la fueille, et sans nullement incommoder le domaine qui ainsi fourni de meuriers en demeurera tres plaisant a voir. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

MEURESSE, s. f., qualité de ce qui est mûr :

Par leur maturité et *meuresse*. (*Jard. de santé*, I, 147, impr. la Minerve.)

MEURETÉ, voir MEURTÉ.

MEURGIER, voir MURGIER.

MEURGINÉ, adj., bien élevé, de bonnes mœurs, de bonne tenue :

L'escahier bel et gracieux
Me sembla et bien *meurginé*.
(FROISS., *Poés.*, III, 84, 1, Scheler.)

Qu'ilz aient leur cuer assené
A dame si bien *meurginée*.
(*Id.*, *ib.*, III, 131, 1118.)

Vous semble il qu'il soit homme né
En vertu si bien *meurginé*...
(*Id.*, *ib.*, III, 277, 3081.)

Ainsi Amours par sa valeur
A ce palais bien *meurginé*
Fait que mon cuer a son retour.
(*Id.*, *ib.*, III, 182, 19.)

MEURIER, *mourier*, s. m., ronce :
Super la haize du *mourier*. (*Pièce de 1303*, ap. Le Héricher, *Gloss. norm.*)

MEURIERE, s. f., lieu planté de mûriers :
Lesdites *meurieres* plantees en ordre.
(LIBBAULT, *Mais. rust.*, p. 459, éd. 1597.)

Encores ne s'arrestera le pere de famille en si beau chemin, ains augmentera il tousjours sa *meuriere*, y adjoustant par chacun an quelques centaines de meuriers, (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Quelle terre le pere de famille doit employer en ses *meurieres*, j'ai montré estre celle jugee la plus propre pour le vignoble.
(*Id.*, *ib.*, VII, 7.)

Meuriere : f. A ground, or grove of mulberry trees. (COTGR., éd. 1611.)

Meuriere, f. Morera. (C. OUDIN, 1660.)

MEURISON, voir MEURISSON.

MEURISSEMENT, s. m., action de mûrir :
Les fleurs succedent aux boutons, les fruicts aux fleurs, le doux *meurissement* a l'aigre verdeur. (PONTUS DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 197 v°, éd. 1587.)

Il convient reboucher l'exces de la chaleur, pour faire le *meurissement* (de la matiere). (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 114, éd. 1598.)

MEURISSON, - izon, *meurson*, *mursson*, s. f., maturité :

Et wardeir lou fruit jusc'h *meurson*. (1258, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 99 r°.)

Qui acate, et, por doute de rescousse, queut bles, mars ou vins en l'eritage qu'il a aceté ains le tans de droite *meurison*. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIV, 34, Beugnot.)

Item quiconques ara mis sen hiretaige en wage pour quelconques deble que ce soit, que li crediteres puist prendre et lever les meubles et les cateulz qui seront sur ledit hirtage et quellier les fruis et porfis a *meurison*. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille, BBI 2777.)

Celluy qui les fruitz d'un champ viagiere-ment tient, se li meurt devant *meurison*, et que cueillies soient, ses hoirs n'y ont cause de rien demander. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 68^a, éd. 1486.)

Que la profitable messon
Va par mains lleus a *meurison*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 48 v°.)

Qui est telle qu'elle ne peut souffrir les fleurs, ne les fruits, sur la terre souvent venir a *meurison* ou profit sans leur envoyer vents, gelees, vermines ou temps impetueux. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 27, Michaud.)

Pour ce qu'il y a grant difference entre la verdeur de jeunesse et la *meurison* de vieillesse. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 22, éd. 1528.)

Amener a *mursson* les biens de terre. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1498, Larchey.)

Trois grans arbres qui floriront et auront fueilles, mais point ne porteront de fruit qui viengne en *meurisson*. (*Prophe- ties*, f° 20 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Les fruitz attendent leur *meurison* en temps deu. (Q. CURSE, V, 7, éd. 1534.)

Si aucuns fruits eschoient a *meurisson*, les convient messonner. (1567, *Proc. verb. des cout. d'Amiens*, Cout. gén., I, 625, éd. 1604.)

Les terres sont nourries, ouvertes et relaschees de la chaleur du soleil, et la lune par sa tieueur penetre dans les fruitz, lesquels elle meine a une parfaite *meurison*. (NIC. PASQ., *Lett.*, IX, 14, éd. 1723.)

— Fig. :

Pourchasser ne say trahison
Qui puist venir a *meurison*.

(GRUBAN, *Mist. de la Pass.*, 17328, G. Paris.)

Picard, *meurison*, et vieux picard, *meuroison*, maturité. Genevois, *meurais-son*.

MEURJOYE, voir MURJOR.

MEURLON, s. m., espèce de vigne qui donne du raisin blanc :

Meurlon : m. The name of a certaine white vine, or grape. (COTGR., éd. 1611.)

Meurlon, m. Espèce de vid. (C. OUDIN, *Dict.-fr.-esp.*, 1660.)

Meurlon, uva bianca. (Id., *Dict. fr.-it.*)

MEUROLE, s. f., lleu où l'on garde les pommes :

D'aller declarer a son compaignon ou est la *meurole* de ses pommes, afin qu'il en alle prendre sa part. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 176, éd. 1681.)

Meurole de pommes. A hoord of apples. (COTGR., éd. 1611.)

MEURON, s. m., mère sauvage :

Qui donroit a menger ou a boire a une personne du jus ou du noir de *meurons* dont l'en noircist les cuirs, mais qu'il feust cueilly a la feste S. Estienne, estant au mois d'aoust elle en mourroit. (1390, Arch. JJ 139, pièce 19.)

Pic., *mouron*, Morv., *muron*, Suisse rom., *meuron*, mère.

Noms propres, *Meuron*, de *Meuron*.

MEURRE, voir MOURRE.

MEURSON, voir MEURISSON.

MEURTÉ, maurté, — eit, — ed, murté, *meureté*, *maureté*, s. f., maturité, au propre et au fig. :

Je devanci en *maurled*, e criai. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 147, Michel.) Lat., *preveni* in maturitate.

En *maurté*. (Id., Richel. I. 768, et Brit. Mus. Ar. 230, f° 127 v°.)

Il est si de els cume del fain del champ e cume des herbes ki sur maisuns creissent ki flastrissent devant co que vingt a *maurled*. (Rois, p. 414, Ler. de Lincy.)

Hom de grande humiliteit et de *maurleit*. (*Dial. St Greg.*, p. 159, Foerster.) Lat., *humilitatis atque gravitatis*.

Meurteiz de vie. (*Greg. pap. Hom.*, p. 21, Hoffmann.)

Li remembrance de sa sainte *maurteit* descriet an ti sun chestiement. (*Li Epistille saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 52 r°.)

Si me veuls mettre en seurté
Par ta pitié, par ta *murté*
Bailla le moy pour un bon plaige.
(*Ysopet I*, fab. LVII, Robert.)

Beauté ne vaut rien sans sortié,
— Ne grant noblesse sans *murté*.

(*Du Sapin et du bisson*, Ysopet-Avionnet, xi, ap. Robert, *Fabl. inéd.*, I, 94.)

En *murté* ving et criai,
Qu'en tes paroles esperai.
(*Liv. des Ps.*, p. 345, Michel)

Ke doi jou parler de s'enfance...
Et de ses dis et de ses fais ?
Car n'en i a qui ne port fais
Et essample de *meurté*.

(*De Ste Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 367.)

Venir a *meurté*.
(Rose, ms. Corsini, f° 141^d.)

A *meurté* pleine ou quasi pleine
Ont creu, si qu'y default la graine.

(J. DE MEUNG, *Petit traicté d'Alchym.*, 195, Méon.)

Personnes sages, expertes et loyaulx, et plains de grant science et *meurté*. (1336, *Ord.*, III, 141.)

Il a esté a grant *meurté* delibéré et consillié. (*Pièce du 8 août 1369*, ap. L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 278.)

Vous pavez... veoir comment sagement et subtilement par bonne *meurté* et humblement elle admonnestoit son mary. (*Ménagier*, I, 236, Biblioph. fr.)

Qui est cil qui ensuit la diligence de Temistocle, la grieve *maureté* de Fronton ? (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 84^b.)

A ceulz ci l'en atant la *meurté* de l'aage (Id., *ib.*, f° 92^e.)

Quant est venu cestuy bon duc en aage de *meurté*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 14, Michaud.)

... Jeunes gens veult jole recevoir,
Et il vieldx homs a *meureté* s'adresse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 109^d.)

La chaleur (du soleil)
Donne le gros et la *meurté*.
(Id., *ib.*, f° 478^a.)

Ceux donc qui me font telle oppressé,
En *meureté* me voudroient veoir.
(VILLON, *Grand Test.*, xv, Jouaust, p. 26.)

En ce faisant ils demonstrent *meurté* de cueur et de pensee. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 88.)

En semblance de *meurté* et de gravité. (J. GERSON, *Mendicité spirit.*, f° 40 r°, éd. 1488.)

Par *meureté* de conseil. (RICHER, *Chos. mem.*, p. 61, Cayon.)

Si fichay mes yeux en regardant la *meureté* et atrempance de ses manieres. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 1, f° 139 v°, éd. 1515.)

Parvenus en l'aage de *meurté*. (Id., *ib.*, IX, 17, f° 231 r°.)

Un fruit tant jeune, un fruit sans *meureté*. (CL. MAROT, *Cimetieres*, de trois enfans freres, p. 484, éd. 1596.)

Meurs sentans leur vieillesse et *meureté*. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Antiqui mores.)

Les fruitz attains de *meureté* cheent de leurs branches. (JEB. LE BLOND, *du Gouv. des royaumes*, f° 58 v°, éd. 1549.)

Aucuns d'entre eux, impatientes d'attendre la *meureté* de la mine, ou estimans en scavoir plus que ledict mareschal, firent entrer un soldat dans ce fossé de la ville plein d'eau pour le sonder. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Abondance et *meureté* de conseil. (F. HOTOMAN, *la Gaule Franç.*, p. 99, éd. 1574.)

Pour la sagesse et *meureté* de plusieurs de ceux qui furent pourvus de cest estat. (FAUCHET, *de l'Orig. des dignit. et magist. de France*, II, 2, éd. 1611.)

MEURTRERIE, *murtr.*, s. f., meurtre, massacre :

N'as tu vergongne de oir et croire comme menaigier celluy qui par rapiné, *meurtre-rie*, ambition et tromperie, a usurpé le uom de prophete ? (ALAIN CHARTIER, *L'Esperance*, éd. 1489.)

L'homme mesdisant est sergent au diable, et de luy est engendré *meurtre-rie* qui est l'une des filles du dyable. (*Sydrach le grant philosophe*, 426^e responce, éd. 1528.)

Hoel et Galganus voyans le grant affaire ou estoit Hilgera marcherent droit a luy avecques leurs gens de cheval qui firent grant *meurtre-rie*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 46^b, éd. 1532.)

Le roy Jehan d'Angleterre s'en alla en la ville de Tours qui appartenoit au duc Artur, laquelle ville il print d'assaut, et y eut la cruelle *meurtre-rie*. (Id., *ib.*, f° 83^b.)

Et fut grant pitié que de veoyr la cruelle et piteuse *meurtre-rie* tant de nos gens que des adversaires. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 147 v°, éd. 1537.)

MEURTREUR, voir MORDREOR.

MEURTRIER, *murtrier*, adj., placé dans une meurtrière :

Quatre colovrynes *murtrieres* de fer, montées sur chevalots. (4 sept. 1551, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

MEURTRIEREMENT, voir MORDRIEREMENT.

MEURTRIR, voir MORDRIR.

MEURTRISSEMENT, s. m., meurtre :

Le *meurtissement* de Agamenon qui luy advint par Clitemestra sa femme. (BOCCAGE, *Nobles malheureux*, I, XVIII, f° 24 r°, éd. 1515.)

MEURTRISSERESSE, voir MORDRISSEOR.

MEURTROUR, voir MORDREOR.

MEUSSER, voir MUCIER.

MEUTACION, voir MUETACION.

MEUTE, voir MUETE.

MEUTEMACRE, voir MUTHEMATHE.

MEUTEMAKE, voir MUTHEMATHE.

MEUTEMAQUE, voir MUTHEMATHE.

MEUTER, voir MUETER.

MEUTERIE, voir MUETERIE.

MEUTIER, *muetier, mutier*, s. m., jaugeur, tonnelier :

Que nulz *meutiers* ne habergent homme qui vigne querre vin. (1241, *Hist. de Metz*, III, 495.)

Au courretier qui aidout a acheteir le vin et au *muetier*, .x. sols. (1318, *Compt. de Longwoy*, Arch. Meuse, B 1847, f° 5 v°.)

Que tuit li *meutiers* de Mes et des bours de Mes doivent aleir et aillent droit au feu, ou il seroit pris. (1320, *Hist. de Metz*, III, 334.)

Que, se le feu estoit en aucune maison en Metz, que nulz n'y allit, forsque les .III. ordres mendiant, les tonnelliez, les *meutiez*, et lez massons et cherpentiez ad ce ordonnes. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489, Larchey.)

.xv. livres en quinze frans monnoye barroys payez et delivrez par le recepveur generale a Gerard Le Liepvre, *mutier* du chasteau de Bar, que monseigneur a ordonné luy estre payez par chacun un par maniere de pension jusques a son bon plaisir. (1562, Arch. Meuse, B 560, f° 61 r°.)

— Fé m., *meutiere* :

Thelowate li *mutiere*. (Aveu du XIII^e s., *Cart. de St-Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 63 v°.)

Elisabeth la *meutiere*. (*Necrol. de Ste-Claire*, Bibl. Verdun.)

MEUTIN, s. m., certaine partie de la charrue :

Un baston nommé un demi *meulin* de charrue. (1409, Arch. JJ 163, pièce 473.)

MEUTINAIGE, voir MUTINAGE.

MEUTIR, *moetir, muetir*, v. n., syn. de *esmeutir*, flarter :

Regarde se il *moetist* bien et delivre-

ment, selonc la quantité dou paist. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 200, var., Chabaille.) Autre var., *muelist*.

MEUTINATION, voir MUTINATION.

MEUTRE, cas suj., voir MEILLOR.

MEUTTE, voir MUETE.

MEUTURE, voir MOLTURE.

MEUZ, voir MIELS.

MEX, voir MES.

MEY, voir MI.

MEYE, voir MOIE.

MEYL, voir MIL.

MEYMENT, voir MEISEMENT.

MEYNDRE, cas suj., voir MENOR.

1. MEYNÉ, voir MAINSNÉ.

2. MEYNÉ, voir MESNIER.

MEYNEOURE, voir MEINEOURE.

MEYNOVERER, voir MANOUVRER.

MEYNPAST, voir MAINPAST.

MEYNPERNOR, voir MAINPRENOR.

MEYNPRENDRE, voir MAINPRENDRE.

MEYNPRISE, voir MAINPRISE.

MEYNTENABLE, voir MAINTENABLE au Supplément.

MEYNTENIR, voir MAINTENIR.

MEYNTENOUR, voir MAINTENEOR.

MEYRETÉ, voir MAIRETÉ.

MEYSEL, voir MAISEL.

MEYSELIER, voir MACECLIER.

MEYSSSELLIER, voir MACECLIER.

MEYZE, voir MAISE.

1. MEZ, voir MES.

2. MEZ, voir MAIS.

MEZAISIER, voir MESAISIER.

MEZARIM, - *rin*, s. m., médecin :

Par le conseil, respondit le potestat, de nos maistres *mezarims*, nous avons mis, en la saison qu'il a de coustume icy venir, dedans les moulins force cocqs et force pouilles. (RAB., *le Quart livre*, ch. XLIII, éd. 1552.)

Mezarim : m. A. physician. Rab. (COTGR., éd. 1611.)

MEZE, voir MAISE.

MEZEILLADE, voir MEZELLADE.

MEZEL, voir MESEL.

MEZELERIE, voir MESELERIE.

MEZELLADE, - *zeillade*, s. f., espace entre deux sillons :

La troisieme piece contient ung arpent et uné *mezellade* de pré. (1471, Arch. JJ 197, pièce 159.)

Mezeillade ou pugnerade. (GRAVEROL., *Not. ad aresta Rupisfl.*, lib. 2, tit. 7, arest. 6, p. 207, ap. Duc., *Mezeillada*.)

MEZEROLE, voir MESEROLE.

MEZINE, voir MECINE.

MEZMENIOUR, voir MESMENEOR.

MEZRE, adj. f., misérable :

A lasse *mezre*, cum oi fort aventure. (Alexis, st. 89^a, xi^e s., Stengel.)

M. Gaston Paris, qui écrit *mesre*, voit ici un adjectif répondant au lat. *misera*; M. Stengel considère *mezre* comme une forme de mère.

MEZUSEMENT, voir MESUSEMENT.

1. MI, *my, mei, mey, me, miet*, adj., qui est à la moitié, au milieu :

En chief dou renc fu Isorea li gris
Et d'autre part Fouques et Josselins,
Et en mi lieu Droës et Amauris.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xii, p. 231, P. Paris.)

De sa gent ou il ert en *mie*
Point le cheval, criant Toirie.

(WACE, *Rou.*, 3^e p., 3915, Andresen.)

Ançois la *mie* nuit laiens entrerent.

(*Aiol*, 784, A. T.)

La metié du molin des Chans et la *mee* partie dou page de Byamont. (1263, *Ch. des compt. de Dole*, B 56, Arch. Doubs.)

Mes ne furent alles le *mi* tret d'an boucon.
(*Prise de Pamp.*, 27, Mussafia.)

A la feste devant la *mi* ost. (*Ordinaire de 1287*, ms. Troyes 792.)

En *mi* lit s'est alex verser.

(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 83^v.)

Mi voie de l'ost le roy vindrent,
Sus un mares serrez se tindrent.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 336 v°.)

Vint une froide pluie qui duroit jusques au *mey* may. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1480, Larchey.)

— A côté du fé m. *mie* se trouvent les formes *mige, mege* :

Elle se boute en sanc jusques en *mige* jambe.
(*Girart de Ross.*, 4181, Miguard.)

Alons contre nostre anemi, et opprimons lo audace soe; alons lui a l'encontre a *mege* voie, et la mostrons la vertu nostre. (AIMÉ, *Hist. de li Norm.*, II, 36, Champollion.)

Asses tost apres les suivi hastivement et les aconsuivi bien *mige* voie dudit lieu de Sainte Colome et dudit lieu de Vergier. (1377, Arch. JJ 110, pièce 233.)

Le samedi apres *mige* karesme. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 21 v°, Arch. mun. Nevers.)

Le jour de la *mige* ost. (*Terrier de la maderrie d'Avallon*, Arch. mun. Avallon, GG 134.)

— Les formes *mige, mege* se rencontrent également au masculin :

Un enfant fu nez o .i. oill, et cel oill non estoit la ou devoit estre, mes estoit a *mege* le front. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 27, Champollion.)

Depuis *mige* le mur de la maison (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, f° 26 v°, Arch. mun. Nevers.)

Mener les ays de *mige* le pont de Loyre jusques en la chambre de la ville. (1398, *ib.*, CC 6, f° 22 r°.)

.vi. blans a Corot de Saint Anthoyne pour trois herres de sa charrote a beufx qui a charroyé des planches du bot du pont jusques *mige* icellui, pour fere une descendue a passer par l'eaul. (1410, *ib.*, CC 47, f° 25 v°.)

— S. m., milieu :

Dunkes emplit d'aigue totes les lampes de la glise, et si mist lo jonc en *mei* solonc sa constume. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 26, Foerster.)

Chil blaus cous

Ki le mantel copa par *mi*.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, st. cv, 2, Van Hamel.)

Si ne furent ne en *mi* ne a sum. (VILLEH., 53, Wailly.)

La peussies veoir tant fort espié brandi, Tant fort escu troé, tant hauberc dessarti, Tante teste colper, tant bus trencher par *mi*.

(*Conq. de Jerus.*, 279, Hippeau.)

Fendi la tour de marbre par *mi*, an .ii. moities. (*Gui de Bourg.*, 694, A. P.)

En toutes les passions a *mi* et estremitez ; car comme il avient a aucun nostre veisin bien ou mal, cil garde le *mi* que liez est dou bien qui avient as bons, et qui n'est pas dolans dou mal qui avient as mauvais. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 273, Chabaille.)

Trois ordres sont es œvres et es passions : ce est *mi*, plus et mains. (*Id.*, *ib.*, p. 273.)

Vertus est en prendre le *mi*. (*Id.*, *ib.*, p. 274.)

Ala le soir a un casal que on appelle le Thalassino, qui est auques au *my* dou grant plain de la Blaquie. (*Conq. de la Moree*, p. 417, Buchon.)

Jusqu'en *mill* del badreit li embati Courtaine. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20352, Scheler, *Gloss. philol.*)

Tout ainssy com la verriere

Du soleil qui demeure entiere

Quant son ray par *my* oultre passe

Qui ne la brise ne ne quasse.

(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 49.)

Fraper le noble Bayard par le *my* du corps. (*Gest. du Chev. Bayard*, I, 3, c. vii, Soc. de l'H. de Fr.)

— En *mi*, au milieu de :

En *mei* ton temple. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 60 r°.)

Et trovai an *mi* mai voie

Pastorelle aigniaus guardant.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 29, 3.)

Et saillent tuit a terre ens en *mi* le fossé.

(*Gui de Bourg.*, 2010, A. P.)

Qui est cornue an *me* lou fronc.

(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 109^a.)

Si l'a donné en *my* le coun.

(*Dit de la gageure*, p. 4, Michel.)

Cf. EMMI.

— A *mi*, au milieu de :

En la forest, a *mi* l'essal.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 268^b.)

Li rois saieit a *mi* le dois.

(*S. Edward le conf.*, 3360, Luard.)

Se il tranchoit par aventure les branches

d'un arbre qui estoit hors de seur la voie ou a *mi* son champ. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 68^e.)

Couronne d'aubespine firent

Qu'a *mi* sus son chief li mirent.

(*Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 142.)

Il tenca sa femme a *my* les rues. (PALS-GRAYE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 819, Génin.)

A *my* le marché. (*Id.*, *ib.*, p. 820.)

— Pendant :

De preus qu'il ont accuïet a *mi* .vi. ans. (1230, *Reconn. de Sohier de Coutrai*, Tailliar.)

— Par *mi*, au milieu de :

Par *me* lou fronc estoit cornue.

(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 107^d.)

Courut prendre une dague laquelle pendoit au chevet de son lit, et se voulut frapper par *my* le estomac. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 276.)

— On trouve dans un texte italianisé *mege* au sens de moitié :

Puiz lui estoient levez alcun membre, ulcune foiz lo *mege*, c'est un oïll, ou une main, ou un pié. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 2, Champollion.)

— Se mettre en *mege d*, chercher les moyens de :

De l'autre part vint Guillaume Pontarcefrede o li pedon en aide, et se mist en *mege* a recovrer la bataille perdue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 24, Champollion.)

Finalment Agnes imperatrix se mist en *mege*, quar estoit fame cristianissime et devotissime, et metoit sa cure en les prisons, et en conforter li povre et appareïllier l'eglize. Dont vint a Salerne et se geta a li piez de lo prince, et prometoit de paier cent livres de or et faire soi taillier le doigt, et solement delivrer cestui Maure. (*Id.*, *ib.*, VIII, 3.)

— Coillir en *mege*, amener à tel état, réduire :

Ceuz qui estoient as champs se tenoient fort et se creioient coillir li chrestien en *mege* a ce que nul non eschapist. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 10, Champollion.)

— En t. de cout., droit de moitié :

Miege. (*Transaction du 24 aoust 1484, entre Pierre abbé du Psalmodi et les conseillers de S. Laurent près Aigues-mortes*, ap. LAUR., *Gloss. du Droit fr.*)

Noms de lieux, *Mègeve* (Hte-Savoie), *media aqua*, *Mégemont*, mons medius.

Wall., *mé*, *mi*, fém. *meïe*, qui est au milieu; *amé*, *ami*, *amïe*, au milieu de, pendant. Suisse, Frib., *à mi*, de compte à demi.

2. MI, voir MIE.

3. MI, voir MOI.

MIADRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIALDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIAINDRE, voir MENOR.

MIAOULEIZ, voir MIAULEIS.

MIAATRIX, voir MATRIX.

MIAUDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIAULEIS, - *lis*, *miaouleiz*, s. m., miaulement :

Par leenz a tel sailleis

De chaz et si grant *miauleis*

Que...

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 47^b.)

Par lalenz a tel sailleiz

De chaz si grant *miaouleiz*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 46^c.)

Par laiens a tel assaillis,

Et de cas si grant *miaulis*...

(*Id.*, *ib.*, Richel. 15212, f° 137 v°.)

Miauleis de chaz. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*)

MIAULEUR, *miolleur*, adj., qui miaule : Chat *miolleur*. (*Prov.*, Ler. de Lincy, I, 156.)

MIAUT, s. m. ?

Li fardiaus de fil de *miaut* a faire cordes, xij .d. o. (XIII^e s., Arch. mun. Douai, CC 156, f° 4.)

MIAUTIR, v. n. ?

Vit .i. ostoïr fourmé qui manoit la,

Vit qu'il *miautit*, vers l'ave s'envolla.

(*Auberon*, 112, Graf.)

MIAUTRIS, voir MERETRIS.

MIAUWER, v. n., miauler :

Et Tibiers li cas est enclos

En le despense ; a *miauwer*

Prist si haut.

(*Renart le Nowel*, 3200, Méon.)

Quant Tibiers li cas *miauwant*

Vint devant le roi et criant.

(*Id.*, 3477.)

MIAUZ, voir MIELS.

MIAWE, voir MAUVE.

MIAZ, voir MIELS.

MIBATRE, v. a., battre au milieu :

En la forest avoit larons qui la *miba-*loient la fause voie, pour faire les pelerins desvoier. (*Voïage d'oultre mer*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 440.)

MICANON, s. m., instrument à corde :

Timpanes et *micanons*.

(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 28^t.)

Et mandoires et *micanons*.

(*Id.*, *ib.*, 17280, Van Hasselt.)

Orgues, vielles, *micanons*,

Rubebes et psalterions.

(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 1148, Mas-Latrie.)

MICAUT, voir MICHAUT 2.

MICE, s. f., sorte de droit :

Droit de *mice* est un droit de moitié de fruits en l'Isle d'Elle, par un contrat du 15 octobre 1604 entre le sieur comte de Murat et les habitants de ladite Isle. (M. GALLAND, ap. Laurière, *Gloss. du Droit franç.*, II, 115.)

1. MICHAUT, *michault*; charrette *Michaut*, passe-temps *Michaut*, sortes de jeux :

Juiens au roy qui ne ment....

Et a la *oharette Michaut*.

(*Pross.*, *Poës.*, Richel. 830, f° 86.)

Et pensez qui n'a bonne belle,
Pour soy contregarder du chault
On est mis a la kirielle
Avec le *passé temps Michault*.
(COQUILLART, *Enqueste*, II, 98, Bibl. elz.)

— Syn. de libertin :

Poult estre qu'elle a nom Denise
Et son mary Jehan ou Thibault,
Et neantmoins pour sa devise
Porte une M qui faict *Michault*.
(COQUILLART, *Nouv. Droits*, 1^{re} part., de Presump-
tionibus, I, 141, Bibl. elz.)

2. MICHAUT, *micaut*, s. m., tête :

Puis vous couchez le cul en haut,
Et que la teste pende en bas,
Ainsi sera guarly *Michaut*.
(*La Vraye medecine qui guarit de tous maux*, p. 3,
Rouen 1602.)

Et puis soudain l'entendement
Luy reviendra au dit *Micaut*.

(*Ib.*, p. 16.)

1. MICHE, s. f., miette :

De tel noblece ja deux *miches*
Ne donnassent se l'avoit n'eussent.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*,
3880, Püschel.)

— Fig., objet de peu de valeur :

S'il loca res chi *micha* peys
Tal regart fay cum leu qui est preys.
(ALBANIC, *Alexandre*, 58. P. Meyer, *Rec.*)

Et n'ose descendre une presse
Ne une *miche* ;

A quoy pense ung tel homme chiche.
(*Cont. de Songecr.*, n° 176 v°, éd. 1530.)

Guernesey, *miche*, miette.

2. MICHE, s. f. ?

Che ne sont pas ycy *miches* de jongleur,
Ains sont cos dolereus qui ne sont pas d'amour.
(*Chev. au cygne*, 9414, Relif.)

MICHE, sorte d'exclamation :

Miché! on dit bien vrai, que les belles
plumes font les beaux oiseaux. (LARIV.,
le Morf., II, 4, Anc. Th. fr., V, 316.)

MICHEE, s. f., sorte de mesure :

Le jour de Circumdederunt est deu a
chascune dame une *michee* de farine et a
chascune troys eufz pour faire des crespes.
(1800, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

MICHELET (faire le sault), loc., selivrer
à la galanterie :

Femme qui souvent se regarde
Et pollist ainsi son collet,
C'est presumption qui luy tarde
Qu'el face le sault *Michelet*.

(COQUILLART, *Nouv. Droits*, 1^{re} part., de Pre-
sumptionibus, I, 105, Bibl. elz.)

Cf. MICHAUT 1.

MICHELOIS, s. m., monnaie byzantine :

Li cuens leur devoit .xxx. mille *miche-
lois*; c'estoit une maniere de besanz qui
couroient lors; car uns empereres avoit
esté en Costantinoble qui avoit non Mi-
chels; icist avoit fet baire cele monnoie,
et la fist apeler *michelos* de son non.
(GUILL. DE TYR, XI, 11, P. Paris.)

1. MICHELOT, s. m., sorte de petit gâteau
de fleur de farine pétrie avec du lait :

Manger pastez et *michelot*,
Boire en ung traict de via ung lot.

(1540 ? *Maistre Hambrélin*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XIII, 178.)

2. MICHELOT, *micquelot*, s. m., pèlerin
qui se rend au Mont-St-Michel :

Saultans avec leurs bourdons comme
font les *micquelotz* se mirent en franchise
l'oree des dentz. (RAB., *Garg.*, ch. XXXVIII,
éd. 1542.)

St Michel, St Jacques, St Claude qui
prestans leurs noms a leurs pelerins, les
ont fait appeler *michelots*, jacquets, clau-
dins. (H. EST., *Apologie d'Herod.*, p. 894,
éd. 1566.)

Vous semblez ceux qui veulent vendre
Les coquilles aux *micquelotz*
Pour cuider ung chascun surprendre.
(*Les Rongneux qui graillent chascun*, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., XII, 234.)

MICHETE, - eile, s. f., petite miche,
pain :

Audeus menjuent de la *michete* aïse.
(AUBERT, Richel. 24368, f° 28^b.)

MICHIER, v. a., assommer :

Le veus tu devant nous comme pourchiaux mi-
[chier].
(DOON DE MAIENNE, 9719, A. P.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *michier*, écri-
ser, mettre en miettes.

MICHON, *minchon*, s. m., un sot :

Michon : m. A sot, bloque, dunce, dolt,
a jobberoll, dullard, loggerhead. (COTGR.,
éd. 1611.)

Minchon : m. A sot, bloquehead, logger-
head. (Id.)

MICHOT, s. m., petite miche :

Un *micbot* de pain. (1461, *Ord.*, xv, 79.)

Michot est encore usité dans la Meuse
pour désigner un petit pain rond beurré,
qu'on fait rissoler au four, friandise très
appréciée au village; il se dit aussi d'un
chausson aux pommes.

MICHOTTE, s. f., petite miche :

Une *miclotte* de pain. (1461, *Ord.*, xv,
79.)

Lequel (prieur) et ses successeurs seront
tenuz de leur bailler a chacun d'eulx et a
chacune femme cinq *micottes*... de quar-
rante neuf au bichot de froment. (1461,
Arch. JJ 198, pièce 191.)

Meuse, les Vouthisons, *miclotte*, petite
miche; bolet comestible.

MICHT, s. f., sorte de drap :

Draps noirs que l'on dit fine *micht* a trois
lambeaux achetés a Lille. (1508, Lens, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MICINER, voir MECINER.

MICQUELOT, voir MICHELOT.

MICREU, *mycreu*, adj., de médiocre
grandeur :

Mais voyant la force et vehemence du
continu et perpetuel langage d'Eutrapel,
qui le recomandoit a une paire de diables
de chambre et *mycreus*, se retira protes-
tant ne boire plus avec luy. (DU FAIL, *Cont.
d'Eutrap.*, ch. XIX, éd. 1598.)

MICROIST, *mycroist*, *mycroys*, s. f.,
terme de droit rural, bail à moitié des
produits :

Des executions faire sur les avoires a
mycroys. Ceux qui baillent leurs avoires a
mycroys ou autres choses a mettairies, nul
autre pour le fait du preneur n'y doit
prendre fors le seigneur ou les seigneurs,
en tant comme ilz ont pasture des terres
dont les rentes sont deues fors en tant
comme ceux preneurs prendroient sur
ceux avoires. (*Coust. de Bret.*, f° 136 v°.)

On peut faire execution sur bestes bail-
loes a *mycroist* pour la part et portion
appartenante au debteur. (1575, *Coust. de
Bret.*, Cout. gén., II, 768, éd. 1604.)

Choses baillees a *mycroist* ou a mestai-
rie. (*Cout. de Bret.*, p. 158, d'Argentré.)

MICTE, voir MISTE.

MICTIGATIF, voir MITIGATIF.

MICTOUEIRE, voir MOITOUERE.

MICTUAL, adj., propre à faire uriner :
Ellenium est de vertus fervente et
mictuale. (*Jard. de santé*, I, 177, impr. la
Minerve.)

MIDE, voir MEGE.

MIDENIER, *meidenier*, s. m., sorte de
mesure :

Marché a esté fait avec Pierre Passon vi-
gneron de Fleury pour son *meidenier* de
vin blanc recueilli audit lieu au prix de
40 fr. le tonneau. (*Acte du 16 nov. 1639*,
Regist. des délibér. de l'H.-D. d'Orl., p. 43,
Hôp. gén. Orl.) Alias *midenier*.

MIDIEUX, *midieux*, voir AIDIER.

1. MIE, *mye*, *milhe*, *mi*, s. f., miette ;
précédé d'une négation, pas, point, nulle-
ment, proprement pas une miette :

Se vos l'aves, ne le me celes *mi*.

(*R. de Cambrai*, 7946, A. T.)

Je ne pris mon mari *mie*

Une orde pome porrie.

(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 49, 55.)

Ce ne fu *mie* trop graanz max.

(*Guot. Bible*, 1203, Wolfart.)

Et ce fetes et neu lessies *mie*. (1283,
Cart. de S.-Georg., f° 65 r°, Bibl. de Rouen.)

Davoudet biaux amis, tu n'es *mie* bien sage.

(*Dit de Menage*, 121, Trébullen.)

Fouke ordina qe Johan de Rampayne se
freit marchaut et enquerreit ou le roy
Johan fust, e si Willam, soun frere, fust
en vie ou ne *mye*. (*Hist. de Foulg. Fitz
Warin*, *Nouv. fr. du xiv^e s.*, p. 106.)

La ou il n'a *mie* esté en propre personne.
(FROISS., *Chron.*, 1^e p., l. 1, ch. 1, Buchon.)

Il y eut des Anglois et Bourguignons tuez,
mais non *mie* grand foison. (COUSINOT,
Chron. de la Puc., c. 4, Vallet.)

Cr sont six aulnes... Nè sont *mye*.

(*Patelein*, p. 35, Jacob.)

En verité, m'amie, ceste matiere est si
haulte et si tres difficile et non accoustu-
mee, que je n'en scauroye bailler que
douteuse response; non *mie*, afin que
vous entendez seurement que, en attendant
la tierce apparicion, je veuille que vous
tentez Dieu. Mais on dit de coustume : A
la tierce foys va la luyte. (LOUIS XI, *Nouv.*,
xiv, Jacob.)

Ma femme sera preude, pudique et
loyalle, non *mie* arnee, rebousse. (RAB., *le
Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

De Fortune icy bas l'on ne pareroit *mie*,
Ceux la seuls seroient grands qui scauroient l'al-
[chimie.
(D'ESTERNODEZ, *l'Espadon satirique*, sat. I, Bibl.
gaul.)

— Il se rencontre quelquefois avec l's
adverbale :

Malvestiez nen est *mies* en luy. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 52 r°.)

Le valissant d'une maaille
Ne vos en donroie je *mies*,
Poruec k'il menaissent telz vios.
(*Dolop.*, 8204, Bibl. elz.)

De ceu leur est bien advenu
Qu'il n'ont *mies* en vain gaitiet.
(*Guerre de Metz*, st. 157°, E. de Boutellier.)

— Par une figure analogue, on a dit *ne*
mie ne croste pour rien du tout :

En lieu ou Liege siet n'avoit *milhe ne croste*.
(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 1802, Scheler,
Gloss. philol.)

Il n'y ot espargniet le *milhe ne le croste*.
(*Id.*, *ib.*, 6376.)

Ogiers n'y espargnat le *croiste ne le milhe*.
(*Id.*, *ib.*, 13094.)

L'usage de cette forme de négation est
resté dans quelques provinces, dans les
Ardenes, Mouzon : Je n'irai *mie* ; dans la
Picardie, dans la Normandie, Bray : On
ne peut *mie* ; et dans l'Avranchais, Bré-
cey, où, dit Le Hélicher, on garde ce
dicton :

Si bouenne n'étoit Normandie,
Saint-Michié n'y seroit *mie*.

2. MIE, *mye*, s. f., forme apocopée d'a-
mie, employée au sens de maîtresse :

Jehan Bretel, je cuit que vous menez
Mauvaise vie a *mie* ou a moullier.
(GRIEVLIER, à *Bretel*, Bibl. de l'Ec. des Ch.,
4^e série, t. V, p. 468.)

Seignor, ne vos mentrai *mie*,
Li dolens avoit une *mie*.
(EUSTACHE D'AMIENS, du *Bouchier d'Abeville*, 183,
ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 233.)

Volontiers feroys une *mye*
Si je n'avoys peur du grand Dieu.
(*Myst. de St Sébastien*, 1567, publ. par
F. Rabut, 1872, p. 92.)

3. MIE, voir MEGE.

MIE, voir MOIE.

MIEÇAUDE, voir MIELSAUDE.

MIECHS, voir MIELS.

MIECINE, voir MECINE.

MIEDE, voir MEGE.

MIEDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIEE, s. f., jattée de lait dans laquelle
on émiette du pain :

Le piece (de pain) que jo tinc es mains m'ont il
[hapee,
Et puis en mon escorc trestote la *miee*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 14°.)

1. MIEGE, voir MIGE.

2. MIEGE, voir MEGE.

MIEGEIS, voir MEGEIS.

MIEGHEDUUS, voir MEGEDUX.

MIEGISIER, voir MEGRISSIER.

MIEL, voir MIELS.

MIELACH, voir MIELAS.

MIELAS, *miellas, mielach*, s. m., nielle :

Le *miellas* des bles. (XV^e s., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si la famine s'est levee en la terre, ou la
pestilence, ou l'air corrompu, le *mielach*,
ou la saulterelle, ou l'esrouillure. (LE
FEVRE D'EST., *Bible*, Rois, III, 8, éd. 1530.)

Car avec la rosee se mesle aulcunes fois
brouillas et *miellas*. (JER. DE BRIE, *le bon*
Berger, p. 103, Liseux.)

Et encore au XVII^e s. :

Les moissons sont ravagees par le *mielas*.
(1656, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Vallée d'Yères, *miellat*, nielle.

MIELDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIELDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIELÉ, *miellé*, adj., doux comme le miel :

Dolçors *mielee*.
(*Expt. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173,
f° 83 r°.)

Chai seur les blez une rosee que on apele
mielee, dont il furent si emmielé que quant
on metoit un espi en sa bouche on sentoit
le miel tout proprement. (*Chron. de S.-*
Den., ms. Ste-Gen., f° 303°.)

— Qui contient du miel :

Il faut arrouser la partie d'eau *mielee* et
d'huile. (PARE, *Œuv.*, VI, 3, Malgaigne.)

MIELLEE, s. f., hydromel :

Iz ont trouvé l'usage du vin, du sydre,
de la biere, de la cervoise, de la *mielee*.
(LOYS LE ROY, *Polit. d'Arist.*, p. 76,
éd. 1878.)

MIELLET, s. m., dim. de miel ; n'a été
rencontré que comme nom de personne :

Lambert le *Miellet*. (Déc. 1397, *Invent. de*
méubl. de la mairie de Dijon, Arch. Côte-
d'Or.)

MIELLEUSEMENT, adv., avec la dou-
ceur du miel :

Le *mieleusement* doux chant des sirenes.
(H. ESTIENNE, *Apolog. p. Herodote*, p. 48,
éd. 1866.)

MIELON, voir MELON.

MIELS, *mielz, miel, miex, miech, miechs,*
melz, meilz, meltz, mius, miols, miours,
mios, mioz, mieus, mieuz, mieulz, mieulx,
meuz, muels, muelz, mues, muez, meuls,
muez, milz, milx, mix, mis, miaz, meaus,
meauz, meas, meaz, meax, meoz, meoth, mex,
adv., mieux, plutôt :

Melz sostendreit les empedementz
Qu'elle perdesse sa virginitet.
(*Eulalie*, 16, P. Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Qui *muez* sevent la loi tenir.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 53^d.)

Melz voldroi estre esperver.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron.*
anglo-norm., I, 83.)

Cels retenist qu'il *meaz* amast.

(*Brut*, ms. Manich, 3087, Wollm.)

Milz volsist estre morz.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 56^b.)

Dient François : Karraheus est mult ber ;
Milz li doit estre de sa grant loialté.

(RAIMB., *Ogier*, 3060, Barrois.)

Dist Il valles : Il n'a millor sous ciel,

Ne *milz* corant ne plus fort ne legier.
(*Id.*, *ib.*, 4628.)

Milz lor venist taiser que sorparler.

(*Id.*, *ib.*, 651.)

Tant m'aves fait et hontes et anuis,

Les *milz* vaillans de mes homes ocis.
(*Id.*, *ib.*, 6916.)

Mis li venist qu'il le laissast ester.

(*Id.*, *ib.*, 445.)

Foi que doi Deu qui onques ne menti,

J'amaisse *mis* je perdiisse Paris.
(*Id.*, *ib.*, 611.)

Mis voil morir que j'en soie fauses.

(*Id.*, *ib.*, 4930.)

Qui *meuz* conuist œuvre bien dita

E bien seant e bien escrite.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2161, Michel.)

Ne te vient *meuz* avoir cel regue,

Qui ci est pres, de Loheragne ?
(*Id.*, *ib.*, II, 18066.)

Adies au *miols* vestu se tint.

(*Ste Thais*, Ars. 3327, f° 13°.)

Et por çou si me vaut *mios* taire.

(*Id.*, f° 14^b.)

Mioz est bien morir que mal vivre. (*Dial.*
anime conquereutis, ms. Epinal, Bonnardot,
Arch. des Miss., 3^e sér., I, 279.)

Moult par meinne riche mesnie,

Toz les *muez* vaillans de sa terre.
(*Dolop.*, 554, Bibl. elz.)

Et eles de lui ce ponoient

Au *muez* ke pener s'en poient.
(*Id.*, 1171.)

Je t'ai apris sens et savoir,

Que *muez* vaut de tout ton avoir.
(*Id.*, 2125.)

Muez ai maintenue ma terre

Que mes peres ne la meintint.
(*Id.*, 3331.)

Muez velt morir q'a honte vivre.

(*Id.*, 6081.)

Je croi *muez* ke por sa biauteit

Ait eut de lui volanteit
La roine et ces damoiselles.
(*Id.*, 9148.)

Je suix jone damoizelle,

Si an faiz moult *mues* a ameir.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 265.)

Et a joer commençai

Por li le *mieux* deporter.
(J. DE NURVILLE, Bartsch, *Rom. et Past.*, III,
35, 52.)

Encor aim jou *mix* asses

Que me mengueat li lé,
Li lion et li sengler,
Que je voisse en la cité.
(*Aucassin et Nicolette*, p. 21, Suchier.)

Mais il ne set que ce puet estre :

Or volsist *miols* qu'il fust a nostre.
(*Parton.*, 1123, Crapelet.)

Meuls volsist que...

(*Destr. de Rome*, 282, Groeber.)

Cappel
Dont los fleurs hairent *mius* de basme.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 96^d.)

Quant tait li mal, qui me viennent et vont,
M'i sent si douls que *muels* amer me font.
(GASSE BRULÉ, *Chans.*, ap. Tarbé, *les Chansonn.*
de Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 50.)

Mieus se leiroit oucir
Ch'il vouaist fellonie en suen cors consentir.
(Prise de Pamp., 4494, Mussafia.)

Mieus nous lairons tuer que jonne ne veilart
Nous voie reusier daon mur le treit d'un dart.
(*ib.*, 6080.)

Par nule manantie
Ne reviadroie a Zarlle; *miel* perdroie la vie.
(*ib.*, 1086.)

S'en sereis *muels* servie.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f^o 82 r^o.)

Et del monde la *muels* vaillant.
(GULL. DE BETHUNE, *Chans.*, Dinaux, *Trouv.*
artés., p. 221.)

Et mainte provende estora,
Dont s'arme cascun jor *mieus* a.
(NOUSK., *Chron.*, 6550, Reiff.)

Il amoient *meaux* dou roi Amauri que de
nul autre. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxiii, 17,
Hist. des crois.)

Or me dites, fait la dame, quel cuidies
vous *mius* qu'ele soit morte u vive ?
(Comtesse de Ponthieu, *Nouv. fr. du XIII^e s.*,
p. 211.)

Que la premiere paix et ceste soient
meuz guerdees que devant. (1274, Arch.
Meuse, B 256, f^o 279 v^o.)

Ou en autre maniere qui *meaz* porra
valoir. (1275, Jacobins de Poligny, A 5,
Arch. Jura.)

Meilz. (*Serm.*, xiii^e s., ms. Poitiers 124,
f^o 17 r^o.)

Meuls est aver bon nun ke grantricheise.
(Brit. Mus. Egerton 613, f^o 13^a.)

Je me leroie *miez* la teste roongair
Et les piez decouper et les .ii. iex sachier
Que de moi aiez pes.
(Doon de Maience, 7075, A. P.)

Mez me plairoit estre ravie
Morte de Paris en Pavie.
(JER. LESCOREL, *Chans.*, ball. et rond., xxxiii,
p. 64, Bibl. elz.)

Ke *mells* volaint allours aver avancement.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr.*
angl.-n., t. I, p. 161.)

Que par la cause suppose il qe la parole
poit ceinz estre *meoth* dedute que en
conté. (1304, *Year books of the reign of*
Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 103,
Rev. brit. script.)

En la menere que nous pehumes *meaux*.
(1306, *Pr. de l'H. de Bourg.*, 123.)

Havoir *meoz* et pluz suffisamment prové
s'entencion. (30 mai 1322, *Jugement de main-*
tenue pour le prieuré de Champchanoux
dans son droit de justice à Pierre Cerveau,
Arch. mun. Autun.)

Plaira *miechs*. (*Ch. de 1369*, Roisin, ms.
Lille 266, f^o 417.)

Ta dame t'en alnera *mieur*.
(*Lib. des cent ball.*, vii, S.-Hilaire.)

— Qui *miels* *mies*, que *miels* *miels*, à qui
mieux *mieux* :

Si se fierent entre François qui *mieux*
mieux. (MÉN. DE REIMS, 284, Wailly.)

Il se mistrent es vaisseaux qui *meaus*
meaus. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxii, 7,
Hist. des crois.)

Moult tirent entr'eis qui *miols* *miols*.
(*Parton.*, 3339, Crapelet.)

Cil dou bierfroie que *mius* *mius* tuit
Par les murs descendent aval.
e (*Renart le Nouvel*, 1014, Méon.)

.... Et tost
Se sont que *mius* *mius* desarmé.
(*ib.*, 1056.)

— A qui *mieux*, à qui *mieux* *mieux* :
Font a qui *mieus* courir... la toreau.
(DU BART., *Sem.*, IV, éd. 1579.)

... Et contants a qui *mieux*
Du bon vieux temps quelque conte joyeux.
(VAUQ., *Sal.*, I, à M. de Tir., Travers.)

— *Miels* et *miels*, de plus en plus :
Il enspris *miez* et *miez* des failles d'envie
pires astoit faiz. (*Dial. St Greg.*, p. 69,
Foerster.)

— Au *mieux* venir, dans la conjoncture
la plus heureuse, à tout le moins :

Ce n'eust esté la grace de Dieu et leur
puissance, nous estions tous destruis, au
mieux venir exillez hors de nostre pays,
ou il nous eut fallu convertir a leur loy.
(J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 168, Bibl. elz.)

En ces flours a moult de delis,
De deduit, de joliveté,
Au *mieux* venir n'ont c'un esté.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 531^b.)

— *Mieux* de, plus de :

Qui avoit *mieux* de quatre mille ducalz
de rente. (MARG. D'ANG., *Hept.*, xxx, Bibl.
elz.)

— *Meis* adjectivement ou substantive-
ment, le meilleur, la meilleure partie :

Cil le receipt, s'l met .c. compaignons
De la cuisine, des *miels* e des pejurs.
(*ib.*, 1821, Müller.)

Si fierent il al jor nomé,
Veiant le *meuz* de son barné
Qui furent de par tot mandez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17856, Michel.)

La le leva il rois et li *mieus* de sa gent.
(*Aiol*, 8146, A. T.)

Rois, je sui nes de France, des vaillans et des
mieus.
(*ib.*, 10250.)

Quant ce voit Guiteclins, li sans il est *muez* ;
A soi a fait venir le *miaz* de son barnéz,
Tel conseil lor demande que ne soit vergondez.
(J. BOB., *Sax.*, clxx, Michel.)

Des *mius* de sa maison, que il ot plus amees.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 22^a, Michelant.)

Mais mult furent prodome et sage,
Que c'estoit del pais li *mius*.
(*Gauvain*, 5826, Hippeau.)

Il a mandé Richier, le *mieux* de la cité.
(*Parise*, 2028, A. P.)

Par non savoir
Ai le *mier* du monde honni.
(*Chev. as .ii. esp.*, 11348, Foerster.)

— S. m., avantage :

Li *miatz* que g'i voi si est que... (*Lan-*
celot, Richel. 754, f^o 2^a.)

MIELSAUDE, *mieçau*, s. f., hydromel :

Le jour du grand vanredi mondit sei-
gneur ne doit aux dits religieux vin ne
pitance, fors des feves frites et a chascun
deux pintes de *mieçau* au lieu de vin.
(xvi^e s., *Droitures dehués a chacun an par*
l'abbé de Luxeuil a nourrir ses religieux,
Cabin. de M. de Beuséjour, curé de Luxeuil.)

Mielsau. Metheglin; or honie sodden,
and thereby made into drinke. (COTGR.,
éd. 1614.)

Cf. MIELTOU.

MIELSVALUE, *mueltvallue*, s. f., plus-
value, profit, bénéfice :

Et sans ceu que cialuz dis estraingiez
ou estraingiere en randixent nulz prouffit
ne *mueltvallue* a nostre citeilt. (1421,
Pr. de l'H. de Metz, IV, 762.)

MIELTOU, s. m., hydromel :
Idromel, *miellou*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel.
I. 7692, f^o 41^c.)

Cf. MIELSAUDE.

MIELZ, voir MIELS.

MIEME, voir MEISME.

MIEMENT, adv., nullement :

Cendre est une chose qui n'est *miement*
chiere. (*Plure chante*, Brit. Mus. add.
15606, f^o 129^a.)

MIEN, *men*, *moyen*, adj. poss., qui est
a moi :

Guenes respunt : Rollanz, cist *miens* fillastre ;
N'avez barun de si grant vasselage.
(*ib.*, 743, Müller.)

Enveins i les filz de noz mailliers ;
Par num d'ocire envelerai le *mien*.
(*ib.*, 42.)

Li *mens* reis et Deus li *mens*. (*Psaut.*, Brit.
Mus. Arund 230, f^o 9.)

Li *mens* refuges et li *mens* livre. (*ib.*,
f^o 19 r^o.)

Uns *miens* amis me vint des ersoir acointier.
(*Berte*, 313, Scheler.)

Auquel je fis commandement qu'il vui-
dast sa main en la *moyenne*. (*BOUT.*, *Som-*
rur., p. 894, éd. 1611.)

Au lieu de *mienne* et *tienne*, ils (nos an-
ciens) disoient *moye* et *toye*, et au lieu de
mien et *tien*, *moyen* et *toyen*. (*EST. PASQ.*,
Rech., VIII, 46, éd. 1723.)

— S. m., ce qui est à moi :

Je vos claim cuite ce qui remaint en la
nef dou *mien*. (*VILLEH.*, 122, Wailly.)

— Fém., *moie*, *moie*, *moye*, *meie*, *mee*,
miue, *mive* :

Par *moie* foi.
(*Girbert*, fragm., Arch. Aube.)

Par le *moie* foi, Grese, mult estes or lontains !
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 13^a, Michelant.)

En *moie* foit, dist il, sire B.,
De si saige home ne se puet on gaitier.
(*R. de Cambrai*, 7552, A. T.)

.Symon, cil diex en qui tu crois,
Il te lest bien porter ta crois
Ou je ne puis porter la *mive*.
(JER. BODEL, *Congé*, Dinaux, *Trouv. artés.*,
p. 261.)

Se la puissance en estoit *mive*
De moi n'ont il ne pes ne trive.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 25^a.)

Les *meies* chouses. (*Fév. 1224*, Arch.
M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)
De le *miue* part. (*Ch. d'oct. 1225*, Chap.
de S.-Amé de Douai, Arch. Nord.)

Selonc la *miue* entencion.
(*Amaldis et Yd.*, Richel. 375, f^o 325ⁱ.)

Au partir i laissa le pié,
Dex moie cope del pechié.
(Renart, Br. VIII, 145, Martin.)

Sa bouche baisa la moye.
(Rose, ms. Brux., f° 15^c.)

De moie part le salues.
(Blancand., 3863, Michelant.)

S'il te voient entr'ex, si defenderont il
mix lor cors et lor avoires et te tere et le
miue. (Aucassin et Nicolette, p. 4, Suchier.)

A la vois de la mees preere. (Regle del
hospit., Richel. 1978, f° 165 v°.)

Les mees iniquites. (Ib.)

Totes les mees devant dites choses. (Ch.
de mai 1275, Fontevr., La Roch., fen. 2,
sac 4, Arch. M.-et-Loire.)

Bien veez que la cité est mee. (Est. de
Erael. Emp., XXIII, 86, Hist. des crois.)

La moy[e] place il prist delez la place le
conte d'Eu. (JOINV., Hist. de St Louis,
p. 181, Michel.)

Il pavoit bien ma dame amer,
Si n'estoit pas la coupe moie.
(Cocci, 7930, Crapelet.)

Moie sera le terre et toute vostre aussy.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 23^a.)

Dame, bon gré vous saroie,
Se voustre bouche riant
Daignoit toucher a la moie.

(Jeh. LESUREL, Chans., ball. et rond., xv,
Bibl. elz.)

A ce que la moie innocence soit mani-
feste a touz. (AIME, Yst. de li Norm., VII,
44, Champollion.)

Mais envoies li vos lettres avec les
moies : si venra asses plus volentiers. (Hist.
des ducs de Norm. et des rois d'Angleter.,
p. 159, Michel.)

Car siens sui et elle moie.
(Pastoral, ms. Brux., f° 44 r°.)

O vous, seigneurs, qui passez par ces voyes,
Sont vos douleurs telles comme les moyes ?
(La Complainte de N. Dame, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., II, 121.)

MIENEL, voir MOIENEL.

1. MIER (se), v. réfl., s'émietter :

Ladicte pierre, qui estoit dure, se mia
par menues pieces. (COUSINOT, Chron. de
la Puc., c. 50, Vallet.)

2. MIER, voir MER.

MIERCHI, voir MERCI.

MIERDIER, voir MERDIER.

MIERE, voir MIRE.

MIEREMENT, voir MEREMENT.

MIERFUEL, voir MILFOIL.

MIERIR, voir MÉRIR.

MIERRERIE, voir MIRERIE.

MIERTE, s. m. ?

Et toutes les choses que je tiens a Mont-
barrey en fied et en demoinne fuer le
mierte. (1253, Cart. de Neuchâtel, apparten-
nant au marquis de Durfort-Civrac, f° 464 v°.)

MIERVEILLES, voir MERVEILLES.

MIERVILLIER, voir MERVEILLIER.

1. MIES, *mies, miese*, s. m., hydromel :

En aoust ne doit on pas boire de *mies*
ne de chervoise. (Ms. écrit à St-Omer en
1268, ap. Crapelet, Prov. et dict. pop.)

Amors n'est mie *mies* a boire,
Ançois est fix et amertume.
(PHIL. DE REMI, Compl. d'am., Richel. 1588,
f° 106^d.)

Et les forages leur guerpi,
De vin, de ciervoise et de *mies*,
Quel k'il soient, nouviel u vies.
(MOUSK., Chron., 1129, Reiff.)

L'assize dou *mies*, dou leaukin et de le
forte cervoise. (1364, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Le forte cervoise, leauquin, *mies*, brou-
quin et bremard. (1371, *ib.*)

Ung bourgeois qui s'appelloit Jaquemes
d'Artevelle et estoit brassers de *mies*.
(FROISS., Chron., II, 411, Kerv.)

Dont on osta une maille du lot de la
cervoise ; et le *mies* de grain, qui se ven-
doit a la mesure du vin, fut ordonné
vendre a la mesure de ladite cervoise.
(Chron. des Pays-Bas, de France, etc., Rec.
des chr. de Fland., t. III, p. 401.)

Ly mesure del larme de *miese* doit te-
nir .ix. bichiers et 1 quarte d'eawe a
noveal bichiers. (J. DE STAVELOT, Chron.,
p. 213, Borgnet.)

Anc. pic., *miés*, hydromel.

2. MIES, voir MIE.

MIESANTER, v. a., souiller ?

Moult fu la hante roide, n'est frainte ne fausee,
Du cors li a sacie trestoute ensanglantee ;
De l'ensaingne li poise qu'il avoit *miesantee*,
Pour ce qu'est saint Denis, a sa coupe clamee ;
De la lance l'esrace, en son sain l'a boutee.
(Fierabras, 5612, A. P.)

Cf. MAILLENTER ?

MIESE, voir MIES.

MIESERIE, voir MESSERIE.

MIESIER, s. m., brasseur d'hydromel :

Sachent tout chil qui sont et qui advenir
sont, que par devant les eschievins de le
ville de Douay chi apres nommes est venus
et personnellement comparus Pieron de Goy,
miesier. (Arch. mun. Douai, FF, Actes et
contrats.)

Jehan le Maron, *miesier*, bourgeois de
Douay..., ont levé le mestier de miez
brasser. (1367, Arch. JJ 97, pièce 462.)

MIESSEE, *messee*, s. f., hydromel :

Qui vendra *messee* il en donnera un
sestier a la mesure qu'il la vendra. (1327,
Cart. de Guise, Richel. I. 17777, f° 181 v°.)

Item le chastelain doit avoir des cam-
biers pour donner congé de brasser, et
aussi de ceulx qui font le *messee*, toutes-
fois qu'il brassent, un sextier et .xii. de-
niers cambresis. (Droits du châtelain de
Cambrai, Richel. 3863, f° 217 r°.)

MIESSENAIRE, adj., de Misnie ?

Ensi attendirent tout cil signeur ale-
mant, *miessenaire*, hesbegnon, braibonçon,
flamench et haynuier. (FROISS., Chron., V,
190, Luce.)

MIESSERIE, voir MESSERIE.

MIET, voir MI.

MIETTE, *myette*, s. f., dimin. de *mie*,
amie :

L'autre gette de sa myette
Dedens le sain de sa *myette*.
(ELOY DAMERNAL, Livre de la deablerie, f° 45^a,
éd. 1507.)

Picardie, *mielte* :

A réserve de la Rose, qui me semble
une *mielte* trop rétue pour une jeunesse de
campagne, les petiotes de Norine sont ca-
pables sur beaucoup de points. (JULIETTE
LAMBER, Mon village, 2^e édit., p. 41, in-12.)

Cf. AMIET, *amielte*.

MIETZ, voir MES.

MIEUDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIEUDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIEUF, voir MOIEUF.

MIEUL, voir MOIEUL.

MIEULDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIEULDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIEULX, voir MIELS.

MIEUR, *miur*, s. m., instrument pour
émietter :

Micatorium, *mieur*. (Gloss. de Garl., ms.
Bruges 546, Scheler, Lex., p. 66.)

Assit etiam micatorium et ruder ad quod
sordes coquina defluere possint. *Miur*,
guter. (Gloss. de Neck., ms. Bruges, ib.,
p. 88.)

MIEURESSE, - *esche*, s. f., gaieté :

A joiuseté et a *mieuresche*. (Trahis. de
France, p. 6, Chron. belg.)

Folasterrie, *mieuresse*, paillarde. (LA
PORTE, Epith., éd. 1571.)

MIEUS, voir MIELS.

MIEUSTADE, voir MIOSTADE.

MIEUX, voir MIELS.

MIEUXVAILLE, *mieuxvaille*, s. f., plus-
value, avantage pécuniaire :

Est permis aux peres et meres de re-
partir leurs biens a leurs enfans par
forme de testament ou autrement, pour-
veu que notablement ils n'avancent l'un
au prejudice de l'autre, et que la *mieux-
vaille* de l'avancé n'excede la valeur du
quart de la portion de celui qui se trou-
vera avoir la part moindre. (Cout. de
Bouillon, XIII, 1, Nouv. Cout. gén., II, 854.)

A Denis Grosseau, pour l'interest souf-
fert a cause de la *mieuxvaille* d'une table.
(1607, Exéc. test. de Laurent de Mallines,
Arch. Tournai.)

A iceluy George, pour *mieuxvaille* d'une
paire de souilliers qu'il a changé. (1625,
Exéc. test. de Barbe Dismal, Arch. Tournai.)

1. MIEX, voir MIELS.

2. MIEX, voir MES.

MIEXDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIEZ, voir MIELS.

MIGATE, voir MUGUETE.

1. MIGE, voir MI.

2. MIGE, voir MEGE.

MIGERAT, voir MUSERAT.

MIGLAIVE, *my.*, s. m., espèce de hallebarde :

Item ordonna celui de Blays deux grands ribaux a chevaucher a l'entour de nous d'une et d'autre part, avec chacun son *myglavo* entre leurs mains. (*Pièce de 1421*, Pr. de l'Hist. de Bret., II, 954^b.)

1. MIGNAGE, voir MINAGE.

2. MIGNAGE, voir MESNAGE.

MIGNARDE, s. f., femme galante, maîtresse :

Ayant rencontré une *mignarde*. (TAHUR., *Diab.*, p. 43, éd. 1602.)

Ainsi le berger disoit
Et tout gaillard attisoit
Les amours de sa *mignarde*.

(*Id.*, *Poés.*, 2^e p., p. 119, éd. 1574.)

— Petite fille :

Confitures pour donner aux *mignardes*. (*Moy. de Parv.*, p. 16, éd. elz. s. l. n. d.)

MIGNARDEMENT, adv., d'une manière *mignarde* :

Ainsi se plaingnoit *mignardement*
D'un enfantin myaudement.

(DU BELLAY, *Œuv.*, VII, f^o 40, éd. 1592.)

MIGNARDER, v. a., parer :

Sans oublier un diadème
Por bien *mignarder* cil mien fylz.

(1418, *Semilitude l'enfant proudigne*, A. Aubry.)

— Flatter, caresser :

Le *mignardera*, le flattera, et donnera a manger plusieurs petites friandises. (FOUILL., *Venerie*, f^o 113, ap. Ste-Pal.)

Les Lacedemoniens qui *mignardoient* leur Djane, en faisant fouetter de jeunes garçons en sa faveur. (CHARR., *Sag.*, p. 298, ap. Ste-Pal.)

— *Mignarder sa mine*, faire la mine :

Et quoi ? il sembloit a te voir
Qu'on ne te deust jamais revoir
Tant bien tu *mignardoys* la mine.

(J. TAHUR., *Poés.*, f^o 272, éd. 1602.)

— *Mignardé*, part. passé et adj., caressant :

Le teint si beau, la voix si *mignardée*. (GUY DE TOURS, *Poés.*, I, 15, Blanchemain.)

MIGNIERE, voir MINIERE.

MIGNOCTEMENT, voir MIGNOTEMENT.

MIGNOIRE, voir MANGROIRE au Supplément.

MIGNOL, adj., agréable, caressant :

... Cointes et jolis,
Agences, *mignols* et polis.
(*Complainte d'amors*, Richel. 837, f^o 361^d.)

Et la chantoit li rosignols
En son chant qui fu moult *mignols*.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 23 v^o.)

MIGNON, voir MANGON 1 au Supplément.

MIGNONNELET, adj., dim. de mignon :

Mignonnette.

(LOYS LE CARON, *Poés.*, éd. 1554.)

O jolis petits diabletons, mes *mignonnettes*. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV, éd. 1608.)

MIGNONNER, v. a., bien traiter :

Esculiers disoit,
Gens d'armes tenoit
Et les *mignonnoit* ;
A tous si donnoit,
Subjectz doux traitoit.

(PARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, C III v^o, éd. 1493.)

MIGNONNERIE, - *onerie*, s. f., état de mignon, troupe de mignons :

Toute cette nouvelle *mignonnerie* dura si peu... que ni eux, ni vous n'eustes pas grand moyen de vous en prevaloir. (SULLY, *Mém.*, t. I, p. 196, éd. 1725.)

Ceux de la *mignonerie* estant si prudens que de contester toutes vos propositions, vous contrecarrer. (*Id.*, *ib.*, t. VII, p. 407.)

MIGNONNET, adj., dim. de mignon :

Il n'est que une femme mondaine
Pour estre propre et *mignonnette*.
(*Farce Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 176.)

Dames sont honneates,
Gentes, *mignonnettes*,
Doulces et plaisantes,
Advenantes, nettes,
Trop plus que vous n'estes,
Bestes arrogantes.

(J. MAROT, *La Vray Disant*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 253.)

Riz *mignonnettes* de savoureuse alaine.
(LOYS LE CARON, *Poés.*, f^o 7 r^o, éd. 1554.)

Vien ça, mon *mignonnet*, acolle moy.
(CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 126, Liseux.)

— Appliqué à un chien :

Ce *mignonnet* qui la suit.

(MAGNY, *Gayet.*, aux Nymph. de Heuze, éd. 1554.)

MIGNONNETÉ, s. f., qualité de ce qui est mignon, office de mignon :

Mignonneté, lenocinium. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, 1632.)

Scitamentum, joliveté, *mignonneté*. (*Id.*, *Dictionariolum*, 1633.)

MIGNOPET, voir MINOPET.

MIGNOSTIE, voir MIGNOTIE.

MIGNOT, *mingnot*, *minnnot*, *megnot*, *mingot*, adj., mignon, mignard, gentil, joli, élégant, gracieux, caressant, en parlant de personnes ou de choses :

Qui moult estoit *mignote* et bele.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Solss., f^o 52^b.)

Joenne et vaillant, *mignot* et gent.
(*Id.*, *ib.*, f^o 93^c.)

Et d'orillies *mingos* et cointes.
(*Id.*, *del Uacier*, Richel. 15212, f^o 133 r^o.)

Sa biaulté et ses vair euls et ses doulz ris
Me tiennent *mignot* et gai.
(COLIN MUSSET, *Tarbé, Chansonn. de Champagn.*, p. 88.)

Si jolis, si *mignos*.

(*Pastourelle II*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 235.)

Nature ad mut mis s'entente
Ke fusse bele, *minnote* e gente.

(CHARDRY, *Josaphaz*, 1879, Koch.)

Les dances d'amours et les notes
Plaisans, courtoises et *mignoles*.
(*La Rose*, ms. Corsini, f^o 5^a.)

Et valles et *mignos* et cointez.
(*Id.*, Vat. Ott. 1212, f^o 8^b.)

Mignos et cointes.
(*Id.*, Vat. Chr. 1522, f^o 7^b.)

En la chambre *mignote* et cointe.
(BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Romania*, X, 597.)

Aalis la *mignote*. (1284, Abb. S.-Vinc. de Senlis, Blancmesnil, Arch. Oise.)

Ke chascuns *mignos* et jolis
Doit estre par raison.
(*Chans.*, ms. Montp. H 106, f^o 339 v^o.)

Ce chant qu'est *mignoz* et jolis.
(Renart le Nouvel, 2691, Méon.)

Soies *mignot* de bel affaire
En ce que poi te conste a faire.
(*Clé d'amour*, p. 14, Tross.)

Douce dame, *mingnote* et gente.
(*Le Sort des Dames*, Jub., *Jongleurs et Trouveres*, p. 182.)

Francois estoit friqueuz, *mignoz*,
Et les Bretons foulz, lours et sots.
(*Le Livr. du bon Jehan*, 2834, Charrière.)

Par legiereté et dissolucion de *mignote*
voix. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f^o 20^d.)

Lesquelles, combien que elles soient
gentes et *mignotes* plus que on ne porroit
dire, si n'ont elles ne sens ne fermeté.
(*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 302.)

Et que femmes, posons qu'elles vou-
lissent estre amees, se penassent pour
celle cause d'estre jolies, haudes, *mignotes*
et curieuses. (CHRIST. DE PISAN, *la Cité des
Dames*, 2^e p., ch. 64, ap. Ménage, *Dict.
étym.*)

De sa vesture et habillement n'est *mignot*
ne desguisé, quoy que son appareil soit
propre et net. (*Livre des faits du mar. de
Boucic.*, 4^e p., ch. 7, Michaud.)

Qui fut gays et *mingnos*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1681, Scheler,
Gloss. phil.)

La citeit *mingnote*.
(*Id.*, *ib.*, 6394.)

Ly sergans l'ahierdent, qui furent mult *mingnos*...
De sa barbe mains pos li sachent del menton.
(*Id.*, *ib.*, 17750.)

A servans et filles *mignottes*,
Portant surcotz et justes cottes.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. par laquelle Villon
crye mercy à chascun, Jonaust, p. 122.)

Damp Franc Gontier avecques sa *mignote*.
(*Le Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Elle dit qu'il est debonnaire,
Bel homme, plaisant et *mignot* ;
Et c'est un putler ordinaire.
(COQUILLART, *Droitiz nouv.*, 2^e part., de Pactis, I,
145, Bibl. elz.)

Et, pour la faire plus *mignote*,
Quatre aulnes de satin luy donne
Pour luy faire faire une cotte.
(*Id.*, *ib.*, de Impensis, I, 174.)

Icelui Pariset requist le suppliant qu'il
lui voulsist prester deux escus d'or en luy
disant qu'il avoit de l'argent *mignot*. (1476,
Arch. JJ 206, pièce 1084.)

L'un estoit homme, et l'autre estoit une
damoiselle moult *mignote* et gorgiasse. (P.
MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 8, éd.
1748.)

..... Plus des doucettes voix
Des *mignots* oyillons ne resonnent les bois.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, XV, éd. 1573.)

— Au *mignot*, avec élégance :

Avec ce fut de tous habillemens si au
mignot paree qu'il n'y avoit que redire.
(*Le Chevalereux Cte d'Artois*, p. 153, Barrois.)

— S. m., *mignon* :

Par le moyen d'un escuyer gascon parent d'aucun d'eux, lequel estoit *mignot* du roy d'Angleterre. Si sceut le dit roy d'Angleterre que iceluy *mignot* avoit sauvé iceulx capitaines. (A. CHARTIER, *Vie de Ch. VII*, p. 51, éd. 1617.)

Bourg., Comtois, *mignot*, joli et caressant : l'es trop *mignote*, en parlant à une petite fille caressante. En Lorraine on dit des personnes qui sont délicates et qui s'écoutent sur leur santé qu'elles sont *mignotes*. Meuse, *mignot*, enfantin ; parler *mignot*, parler comme les petits enfants.

Nom propre, *Mignot*.

MIGNOTANT, adj., doucereux, caressant :

La femme d'Hercules Yolis n peu faire si grande abusion en Hercules si grant homme par ses yeulx *mignotans*. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, XVIII, f° 23 v°, éd. 1515.)

MIGNOTEMENT, - ottement, - octement, *meignotement*, *mingnotement*, *myngnotement*, *minotement*, adv., joliment, gentiment, élégamment, d'une manière gracieuse et caressante :

Et li dui arçon de sa sèle
Furent d'ivuire sontilment
Ouvré et moult *mignotement*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 248^b.)

Couloours trop *minotement*.
(*Rose*, Val. Chr. 1858, f° 132^b.)

Mignotement la voi venir
Celi ke j'aim.

(*Mot. et Pastour. du XIII^e s.*, Th. fr. au m. âge, p. 31.)

Vostre biau chef .i. petit sor
Qui reluist comme le fil d'or
Mingnotement recercelé.

(*Le Sor des Dames*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 184.)

G'enmain par la main m'amie,
S'en voil plus *mignotement*.

(*La Court de Paradis*, 470, ap. Méon, *Fabl.*, III, 143.)

Errant a une dame eprise
Ceste chanson *mignotement*.
(*Couci*, 991, Crapelet.)

De ious furent moult esgardé,
Des dames especialement,
Qui parees *mignotement*
Furent es hours pour esgarder.
(*Id.*, 1338.)

Chascuns se doit esbandir
Mignotement,
Qui vit amoureuxment.
(*Id.*, 3846.)

Mignotement vestus. (CHRIST. DE PIS., *Police*, Ars. 2681, § XXXV.)

Laurins vit le pucele venir ki cevalçoit
mout *meignotement*. (*Sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 407^d.)

Vous serez le plus doucement et *mignotement* pansé en ses bonnes citeis que faire se pourra. (1434, *H.st. de Metz*, V, 308.)

La fut menee la belle pucele tant *mignotement* actournee qu'il n'y avoit que dire.
(*Le Chevalier. comte d'Artois*, p. 23, Barrois.)

Les autres se vestent trop *mignotement* et trop curieusement par vaine plaisance.
(RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, p. 1296, éd. 1599.)

MIGNOTER, *mignotter*, *mingnoter*, verbe.

— Neutr., faire des mines doucereuses et langoureuses :

Mas tro *mingnota*, trop karola.
(*Trouv. brab.*, Disc. préL., p. xxxv, Dinaux.)

Aucunesfois avient que elle ne se lieve point, mes davant le jour elle se plaint et *mignote* tout a escient d'aguet. (*Quinze joyes de mar.*, xv, Bibl. elz.)

— Act., rendre joli, arranger avec élégance et coquetterie ; donner un air de coquetterie à :

Et, ce pendant qu'il ne fait que penser
A s'atifier, a s'oindre, a s'agencer,
A dorloter sa barbe bien rongee,
A *mignoter* sa teste bien pignee,
Impunément les monstres ont plaisir
D'assujettir la terre a leur loisir,
Sans plus culder qu'Hercule soit au monde.
(RONS., *Amours*, I, ccxxi, Elegie à Muret, Bibl. elz.)

Dedans un pré je vois une Naiade
Qui comme fleur marchoit dessus les fleurs,
Et *mignottoit* un bouquet de couleurs.
(*Id.*, *ib.*, I, Lxi.)

Et *mignotant* de leurs yeux
Les attraitis délicieux
Aguignoient la nef passante.
(*Id.*, *Od.*, V, III.)

Quelquefois dessus l'un, quelquefois sur les deux
Mignotte son regard, et se prend a sourire.
(*Id.*, *Ecl.*, V.)

Ainsi le berger disoyt
Et tout gaillard attisoit
Les amours de sa mignarde,
Lors que la nymphe au dit
De ce garçon respondit,
Mignotant sa voix tremblarde.
(TABUREAU, *Poes.*, 2^e p., p. 119, éd. 1574.)

Si l'avisay je au bord d'une claire onde
Qui *mignottoit* sa chevelure blonde
Autour d'un front de benie douceur.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e Journ., f° 53 v°, éd. 1578.)

— En parlant de personnes, traiter avec beaucoup, avec trop de douceur, dorloter :
Ce garçon ne peut pas parvenir a bien, on le *mignotte* tant. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 488, Génin.)

Ce mary, bon mary, sans cholere oultrageuse,
Desireux de sortir de la prison ombreuae,
Jura a pere, a mere, aux parens, desormais
Qu'il la *mignotteroit* sans l'offencer jamais.
(LASPRISSE, *la Nouv. tragi-com.*, Anc. Th. fr., VII, 491.)

— *Mignoté*, part. passé, arrangé avec élégance :

L'homme est beau qui au chef a le poil *mignoté*,
Et par art a l'entour des temples frisotté.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Description des effects d'un vray sot, éd. 1604.)

Meuse, *mignoter*, traiter comme un petit enfant cajoler, amadouer.

MIGNOTERIE, - otterie, s. f., gentillesse, caresse :

Mignotterie, s. f. Dapyrnesse, propernesse. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 212, Génin.)

Et encore au XVII^e s. :

Dès que je fus étendu sur mes fleurs,
j'aperçus ces trois ou quatre jeunes garçons qui m'avoient déshabillé au souper, dont l'un se mit à me chatouiller les pieds, l'autre les cuisses, l'autre les flancs, l'autre les bras, et tous avec tant de *mignoteries* et de délicatesse, qu'en moins d'un moment je me sentis assoupi. (CYRANO, *Voy. dans la Lune*.)

MIGNOTET, adj., dim. de *mignot* :

Vneil faire chançonete ;
Si la ferai sans sejour
Cortoise et *mignotete*.

(MONIOT DE PARIS, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, III, 45,4.)

MIGNOTIE, *mignostie*, s. f., gentillesse aimable, attrait doux, air engageant et caressant, caresses, gâteries :

Sa lance est de cortoise,
Espée de flor de glai,
Ses chances de *mignotie*,
Esperons de bec de jai.
(*Rom. et past.*, I, 30^b, 36, Bartsch.)

Sa grant *mignotie*,
Sa gorge polie,
Mi destraint et lie.

(*Estampie I*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 231.)

Chacun prent cheu qu'il peut avoir sans vilenie,
L'un a l'autre le tolt par fine *mignotie*.
(*Doon de Maience*, 10518, A. P.)

Toute jour (les femmes) font et truevent nouvelles
De guignier, de pignier, d'estre par rains fornies.
(J. DE MEUNC, *Test.*, 1293, Méon.)

Lascivia ut lasciviositas, *mignotie*. (*Gloss. de Salins*.)

Ou premier parc pres de l'entree, estoit ung hault trosne, moult bien préparé et aourné de toutes fleurs et *mignoties*. (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 7, éd. 1748.)

Quelles flateries, quelles *mignoties*, quelles larmes se besoning est, lesquelles font grant service aux femmes. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, XVIII, f° 23 v°, éd. 1515.)

— Galanterie :

Par ci va la *mignostie* par la ou te vois.
(J. BRATEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1302, Delmolet.)

MIGNOTIS, s. m., caresses :

Mignotis et propos fallos.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 313.)

— Gentillesse, recherche, petits cadeaux, babioles élégantes, etc. :

Vous semble il que pour *mignotis*,
Aulbades, virardes et tours,
Entre nous mignons fringantis,
Plaisans, gorgias et faictifs
Puissions jouyr de noz amours ?
(COQUILLART, *le Monologue Coquillart*, II, 205, Bibl. elz.)

MIGNOTISE, - tise, *mygn.*, *mingn.*, *min.*, s. f., gentillesse aimable, attrait doux, caressant, cajolerie :

Par ci va la *mignotise*
Par ci ou je vois.
(*Salut d'amours*, Richel. 837, f° 270^a.)

Dieux ! par ci va la *mignotise*
Par ci ou je vois.
(*Ib.*, ms. Montp. H 196, f° 157 v^o.)

Ta dix voir, elle est bérigne, mais ce fait *mignotise*.
(*Le Dit de Ménage*, 33, Trébutien.)

Acthalus Asiaticus... est renommé d'avoir la légèreté *mygnotise* de ce gieu (des tables) trouvé en destournant un petit la matière de l'estude des nombres. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 13^b.)

Perseverance qui ne cesse
Leurs *mignotises* escoutoit.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 6^d.)

Mais sottés gens comme vous estes
Les gastent par telle *mignotise*.
(*Moral. des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 17.)

Et trouverez qu'en elles consiste une *mignotise* la plus grande du monde, pourveu que malicieusement on ne les offense. (RAB., *le Quart livre*, ch. III, éd. 1552.)

Tant leur *mignotise* (des yeux) darde
D'amours a qui les regarde.
(RONS., *Od.*, V, XII, Bibl. elz.)

— Coquetterie :

Et fu chaussé par *mignotise*
D'ungs souliers decouppés a las
Par joyuseté et soulas.
(*Rose*, 841, Lantim de Damerey.)

Lascivia, *mignotise*, jolité. (*Catholicon de Lille*, Scheler.)

Lequel monton, par *mignotise* et pour estre mieus cogneu entre les autres, porte une sonnette ou petite clochette de laiton a son col. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 57, Liseux.)

— Afféterie :

Sans nulles *mignotises* ne preciositez.
(*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 66, Chazaud.)

— Bablole :

Iceelui Peschat ne' vault souffrir l'emplastre, disant qu'il n'avoit cure de telles *mignotises*. (1480, Arch. JJ 206, pièce 634.)

— Au plur., avec le sens d'attraits séducteurs, de délices :

Par les *mignotises* des folles plaisances qu'ilz croyent et ceulz folz regars et folles plaisances, l'ennemy les tempte et point. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XLVII, Bibl. elz. ; Richel. 1190, f° 41^o.)

Les *mignotises* et delices ont coustume d'estre plus plaisantes en amour apres quelques riates et fascherias. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 140, Liseux.)

Mepriiser toutes les *mignotises* et les allechements de ce monde. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la cité de Dieu*, p. 157, éd. 1879.)

Suisse rom., *mignotixa*, objet gracieux, élégant.

MIGNOTOT, adj., dim. de *mignot*, gentil, mignon :

La pastore ot cher joli, *mignotot* et gay.
(ROB. DU CHASTEL, Richel. 846, f° 12 r^o.)

MIGOE, voir MURJOE.

MIGRAIGNE, *migraine*, adj. f., qui occupe la moitié du crâne :

Goute feste ne vos prenra, *goute migraine* ne vos tenra. (*Erberie*, Richel. 19152, f° 90^f.)

Com s'il eust fièvre *migraine*
Ou cotidiane ou quarteine.
(*Du Con*, Richel. 19152, f° 64^o.)

De gravelle puist il mourir,
De la pierre et *goutte migraine*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 349 r^o.)

1. MIGRAINE, - *graigne*, s. f., dépit :

De l'arc li tramet une engaine
Par orguel et par grant *migraine*.
(*Brut*, ms. Munich, 1349, Vollm.)

Mes or soit posé que jel preingne,
A jalousie et a *migraine*,
Que il pourrions nous or dire ?
(*Rose*, ms. Corsini, f° 86^o.)

2. MIGRAINE, voir MIGRAIGNE.

3. MIGRAINE, - *grayne*, - *grainne*, - *grenne*, s. f., nom de l'étoffe écarlate pour la fabrication de laquelle la décoction de cochenille était moins forte que pour la *graine* :

.VII. aunes de *migraine* pour faire une cote et un mantel. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 52 r^o.)

Que drappier ne vende drap pour escarlate se il n'est tout pur de *graine*... Item que nulz ne vende *migraine* se il n'y a la moitié *graine*. (*Ch. de 1371*, Liv. rouge, Arch. Y 2, f° 78 v^o.)

Une pièce de *migraine* violee. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 72 r^o.)

Baisez moy, ma douce amy,
Une robe vous donray
D'escarlate ou de *migraine*.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 54, G. Paris.)

Notez, et vous tenez a tant,
Que tel a robe de *migraine*
Qui ne scauroit finer contant
Six blans au bout de la semaine.
(COQUILLART, *les nouv. Droitz*, 1^{re} part., de Statu Hominum, I, 78, Bibl. elz.)

Tous les ans, le jour des estraines,
Luy donner coletz de velours,
Saintures, chapperons de *migraines*,
Chausses et soulliers a poulaines.
(*Ib.*, *Playd.*, II, 21.)

Drap rouge ou *mygraine*. (Août 1498, ms. Bl.-Manteaux, 49.)

Elles portioient chausses d'escarlatte ou de *migraine*. (RAB., *Gargantua*, ch. LVI, éd. 1842.)

— Grenade, engin de guerre :

Et incontinent entra dedans la navire, et print un fais de paille et une botte de pouldre de canon et espartit par le cerne des chordes, et avec une *migraine* de feu se tint aupres. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXV, éd. 1842.)

Migraine de feu. A sticke, or brand of fire; also, a ball of wildfire. (COTGR., éd. 1611.)

MIGRAINGNE, fém., voir MIGRAINE 1.

MIGRE, *mygre*, s. m., grenadier, arbre qui produit les grenades :

Laquelle fille dist au suppliant qu'elle auroit sa part aus dites pommes, et que c'estoit leur *mygre*. (1468, Arch. JJ 195, pièce 149.)

MIGRENIER, *muguernier*, s. m., grenadier, arbre qui produit les grenades :

Les poumiers et *muguerniers*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 40 r^o.)

Es *migreniers* et en nouier. (*Ib.*, f° 41 r^o.)

MIGRENNE, voir MIGRAINE 3.

MIGRER, v. n., passer :

Migrer. To remove, to flit, or shift from one place to another. (COTGR., éd. 1611.)

MIHUEL, voir MOIEUL.

MIJOUR, *myjour*, s. m., le milieu du jour, midi :

Trois jours le pas durera vrayement,
Au mains depuis une heure aprez *myjour*
Jusques a six.

(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 153, Crapelet.)

Depuis le *myjour* jusques au vespre. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 82 v^o, éd. 1547.)

Devant qu'il soit *myjour*. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. VIII, éd. 1555.)

Je ne juge pas estre toujours bon pour la santé de dormir sus le *mijour* en temps d'esté et au printemps. (J. G. P., *Occull. merv. de nat.*, p. 296, éd. 1567.)

J'empescheray que nul outrage
Ne te soit fait sur le *mi jour*.

(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, le Papillon, t. II, f° 31 v^o, éd. 1578.)

— Sud :

Du *mijour* et du levant.
(J. MENENC, *Chans. savoies. de la guerre contre Genève*, xvi^e s.)

Dombes, *midzor*, midi.

MIL, *meil*, *meyl*, s. m., synonym. de millet ; mot conservé :

Froment, orge, *mil*, peniz et totes autres menieres de blef. (Mai 1282, *Franch. accord. par Othon, Cte de Bourg.*, Arch. mun. Arbois.)

Meil et peniz, 12 bichets valent 18 s. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

2 bichets *meyl* et peniz. (*Ib.*)

MILAIRE, voir MILIAIRE.

MILAITE, voir MILITE.

MILAN, *myllan*, s. m., sorte de poire :

Ris-de-loup, vinot, *milan*, citron, cœur de roi, de jargonet, de franc-real, d'amiral. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

Une grosse poire de *myllan*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

MILANDRE, s. m., squalé de la Méditerranée :

Le *milandre* ou caignot. (DU PINET, *Pline*, XXXII, ch. 41, éd. 1615.)

Milandre. A little dogfish thats mortall enemy to mankind. (COTGR., éd. 1611.)

MILANTE, *millante*, nom de nombre, mille, mille fois :

Et en savoit assez plus que il,
Voire plus que *milante* mil.

(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 48^b.)

Calandrin demanda alors : Combien y a il de lieues d'icy ? A qui Macé respondit :

Il en a plus de *millante*. (A. LE MAÇON, *Decameron*, huit. journ., nouv. trois., t. IV, p. 103, F. Dillaye.)

MILDRES, cas suj., voir **MEILLOR**.

1. MILE, voir **MILLE**.

2. MILE, voir **MIRE**.

MILETE, - *aile*, s. f., dimin. de *mille*, mesure itinéraire :

Une *milaite* apries de ça
Si est la fontaine et sourt la
Del buen profeta Elizei.
(Mousk., *Chron.*, 10918, Reiff.)

MILETIÈRE, s. f., oiseau qui se nourrit de millet :

Le chardonneret, le bequifigue et celles qui sont appellees par les Latins *miliaria*, que nous pouvons dire françoisement *miletieres*, a cause qu'elles ventent de millet. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, p. 149, éd. 1578.)

MILFOIL, *mirfueil*, *mierfueil*, *millefeuille*, s. m., le mod. millefeuille :

Milifolium, *milfoil*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26^a.)

Prendes *mirfueil* et baie et parielle. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 2^a.)

Prendes le *mierfueil*, si le triulles. (*Id.*, f° 4^a.)

Millefeuille a cause de l'abondance de ses petites feuilles. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 609, éd. 1605.)

MILHAGEUS, voir **MILLARGEUX**.

MILHE, voir **MIE**.

MILIAERE, voir **MILIAIRE**.

1. MILIAIRE, - *ayre*, - *are*, - *air*, - *ar*, - *dere*, *mill.*, *mel.*, s. m., millésime :

Kant il ot a *milliaire* mil dous cens et trois ans. (1203, ap. Ferry, *Observ. sec.*, t. I, f° 289 v^o.)

En cel an ki li *milliaires* estoit a mil an et dous cens et doze. (1212, Lorr., Cab. de M. Dufresne.)

Kant li *milliaires* corroit par .MCC. et vint et quatre. (1224, Chap. de la Cathéd., Arch. Mos.)

Ke li *milliaires* couroit per .M. et .CC. et .XXVII. anz. (1227, Collège de Metz, Arch. Mos.)

L'an qui li *milliaires* corroit par .M. .CC. et trente et un. (1231, *Lett. de Matth.*, Duc de Lorr., Ord., VII, 362.)

Quant li *milliaires* corroit par .M. et .CC. et trante trois ans. (1233, Chap. Cath. Metz, Maisonnerie, Arch. Mos.)

Li *milliaires*. (Juill. 1234, Cath. de Metz, Arch. Mos.)

Se fui fait en l'an que li *milliaires* correit par mil et .CC. et .XXX. .VIII. ans. (Mai 1238, S.-Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

En l'an kant li *milliaires* corroit per mil et .CC. et quarante et dous ans. (Juin 1242, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Ou mois de decembre an l'an quant il ot a *milliare* .M. et .CC. et .XLIII. ans. (Déc. 1243, Collège de Metz, Arch. Mos.)

Quant li *milliaires* corroit par .M. et .CC. et .XLIII. ans. (1244, Ch. des Compt. de Lille, 810, Arch. Nord.)

Li *milliaires* couroit par .M. et .CC. anz et .XL. seis. (1246, Louppi, I, 4, Arch. Meurthe.)

Ce fu fait kant li *milliaires* correit par mil et .CC. et quarante oit ans. (Juill. 1248, S.-Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

Millaire. (1256, *Lett. de Ferri, Duc de Lorr.*)

En l'an que li *milliaires* nostre signor corroit par mil duz cens. (1270, Chastel-sur-Moselle, I, 2, Arch. Meurthe.)

L'an que li *milliaires* corroit par mil dous sans seixante et seize. (1276, Pont, Fiefs, I, 81, Arch. Meurthe.)

Quant li *milliaires* nostre signour corroit par mil dous cens sexante dix et neuf ans. (1279, Arch. Meurthe, H 3083.)

A Pasques, en l'an de grace que le *milliaire* couroit par mil deux cens quarante et huit. (JOINV., *St Louis*, XXV, Wailly, éd. 1867.)

Se veulz savoir le temps et le droit *milliaire* Quant moururent li dui, je le te vult retraire.
(*Cir. de Ross.*, 199, Mignard.)

Quant le *milliar* courroit par mil deux cens soixante et quinze ans. (1424, *Hist. de Metz*, V, 19.)

Cest ecris fut fais le premier jor du moix de jung, quant il oit a *milliar* mil .IIII. .C. et .XXXV. ans. (1435, *ib.*, V, 326.)

2. MILIAIRE, adj., de millet :

Milliare, c. De mijo. (C. OUDIN, 1660.)

MILIARE, voir **MILIAIRE**.

MILICE, *mill.*, s. f., escrime :

La Chapelle sain et sauve se retira ; le quel venant de frais d'Italie, ou il avoit apris du patenostrier la *millice* de l'espee, avec son brave courage demeura vainqueur. (BRANT., *des Duels*, VI, 356, Lalande.)

MILIERE, *milliere*, s. f., champ semé de millet :

Lesquelx par une nuit gardoient une *milliere* joignant ledit molin. (1385, Arch. JJ 127, pièce 197.)

Lequel Paris avoit prins et emblé en une *milliere*.... trois ou quatre brins de millet. (1416, Arch. JJ 469, pièce 424.)

Milliere, f. Campo de mijo. (C. OUDIN, 1660.)

Nom propre, *Millière*.

MILITER, v. n., faire la guerre :

Milites moult inellement.
(HUON DE MEAT, *Torn. Antecrist*, Richel. 1593, f° 187 r^o.)

De laquelle elle a *mitié* et mené guerre ausditz ennemys du roy moult vaillamment. (J. CHARTIER, *Chron. de Chart. VII*, c. 36, Bibl. elz.)

Hommes de Dieu qui *mitiez*

A Jesus Christ...

(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 209^a, éd. 1537.)

Le peuple fort chargé de debtes recusoit *militer*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 181 v^o.)

Puis divisa en .IIII. ostz les hommes ables pour *militer*. (*Id.*, *ib.*)

MILIEUIN, *miluein*, adj., placé au milieu, moyen :

La terre mist en bas seant,
Le feu, si cum le plus leger,
Vult sur les autres Dieu poser,
Les autres deus (elements), cum *milieusins*.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, 11, f° 153^a.)

Le meillur signe soit vendu pur .IIII. soulz .VI. deniers, le *miluein* pur .IIII. soulz et l'autre a sa value. (*Lib. Custum.*, I, 304, 1^a Edw. II, *Rec. brit. script.*)

MILLACE, s. f., millet :

Millace, froment, chaneviers. (26 fév. 1448, *Compt. du R. René*, p. 28, Lecoy.)

MILLAIN, s. f., nombre de mille :

Ce mesme ouvrier qui a monté l'horloge de ton cœur pour quelques dizaines d'annees, a monté le grand pourpris pour quelques *millaines*. (PHILIPPE DE MORUCY, *Vérité de la rel. chrest.*, p. 96, éd. 1583.)

Le long temps d'un ver c'est un mois, d'un fourmis c'est un an... de tout le genre humain quelques *millaines*. (*Id.*, *ib.*, p. 122.)

MILLARET, s. m. ?

Denier d'or de *millarets*. (1267, Arch. JJ 24^e, f° 138.)

MILLARGE, *meillarge*, s. f., chair gâtée, pourrie :

Un mangier a un homme de pain et de vin, de char de porc et de salce tant seulement, c'est assavoir pain sans yraye, vin sans eauve, char de porc sans *meillarge*, et saice de poyvre. (1408, *Gr. Gauth.*, f° 204, Usson, Arch. Vienne.)

MILLARGEUX, *milhageux*, adj., pourri, où il y a des vers :

Touz bouchers vendans aux bans char *millargeuse* doivent encore la peine de vingt cinq sols ; tout ainsi de truye s'ils ne le vendent es lieux accoustumez. (1378, *Ord.*, v, 681.) Dans quelques manuscrits, dit l'éditeur, on lit *milhageuse*.

1. MILLE, *mille*, *millie*, s. f., mesure itinéraire :

D'illuec a une *mille* ausi

Si est li lius de Sichay

U Diex parla.

(Mousk., *Chron.*, 11038, Reiff.)

Se... cele grant baronie... s'estendoit dedens les cinquante *millies* pres de Constant. (1265, *Preuv. de l'Hist. de Bourj.*, II, XXIX.)

Tout ce qui est fet dedens la cité appartient au prefet et au pooir de la cité et ce qui est fet dedens cent *millies* entor, mes outre la centime *mille*, n'a pooir li prefes de la cité. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 10^b.)

Si ne furent pas esloigné de leur ost plus du quart d'une *mille*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 330^a.)

2. MILLE, s. f., prostituée :

Une garse, c'est une *mille*. (G. BOUCHET, *Screes*, III, 129, Roybet.)

Mille, femme. (1596, *Vie gener. des mer-cetots*, Var. hist. et litt., VIII, 184.)

Argot, *mille*, femme, fille.

MILLEFUEILLE, voir **MILFOIL**.

MILLEGRAINE, s. f., chêne de Jérusalem, chêne de Paradis :

Millegraine : f. Oake of Jerusalem, oake of Paridice (au herbe). (COTGR., éd. 1611.)

MILLEGREUX, voir MELLEGREUX.

MILLEGROUX, s. m., espèce de loup-garou :

(Jehan Bourgeois) faisoit porter sur lui vieilles savates, vieilles ferrailles, vieilles peaux pourries et puans, en disant que c'estoit le tresor *millegroux*, et de fait alloit par la dite ville de Tours paré des choses dessus dites en criant : *Veez ci millegroux.* (1402, Arch. JJ 157, pièce 86.)

MILLENIER, - ennier, s. m., chef militaire qui avait mille hommes sous ses ordres :

Les *milleniers* sont plus grans que les centurions ou centeniers, car ceulz ont mille homes soubz euz. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f^o 64^c.)

Ung *millenier* qui ayt puissance sur milles homes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 125 v^o.)

Commettoient capitaines *millenniers*, levoyent gendarmes et choisissoient les plus adroitcz. (LOYS LEROY, *Polit. d'Arist.*, p. 511, éd. 1568.)

On dit qu'il lui comuanda de se tuer de sa propre main en la presence des centeniers et *milleniers*. (P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 427, éd. 1576.)

MILLERAIE, milleraye, s. f., champ semé de millet :

Par estre le millet necessaire a la maison, comme a esté representé (le mesnager) lui donnera quartier a part, destinant pour lui quelque recoin de terre graasse, dont il fera sa perpetuelle *milleraye*. (OL. DE SERRERES, *Th. d'Agric.*, II, 5, éd. 1805.)

Milleraie : f. A peece of ground sowed with millet; a millet ground. (COTGR., éd. 1611.)

MILLERINE, s. f., champ semé de millet :

Chaubes, *millerines* et *avenenis*. (*Cout. loc. de Soesmes*, II, Nouv. Cout. gén., III, 1092.)

MILLESIESME, milesiesme, millisisme, adj., millième :

Las ! comment vous pourrai je jamais servir a la *milesiesme* partie de ce que a vous suis tenu ! (*Yst. du petit Jean de Sain-tré*, ch. xv, f^o III^a, éd. goth., s. d.)

— S. m., la millième partie :

As ames font si grans molestes
Qui sont mises en cel abisme
Que ne diroit le *millisisme*.

(GAUTH. DE Mzs, *Ymage du monde*, Maz. 602, f^o 58 v^o.)

MILLESODIER, voir MILSODIER.

MILLEUR, voir MEILLOR.

MILLIAIR, voir MILIAIRE.

MILLIAR, voir MILIAIRE.

MILLIASSE, s. f., sorte de tuile :

Et avecque ce, parmi le gros du mur de la ville, faire une archiere a voste, dessus de *milliasse*, regardant au chemin dehors. (15 déc. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 344, Guigue.)

Cf. MILLION.

MILLIE, voir MILLE.

MILLIER, s. m.; *deerrain millier*, dernier jour, dernière extrémité, position critique :

Lors si pueent aler billier
Qu'il sont au derrenier *millier*.
(Rose, Vat. Chr. 1522, f^o 66^c.)

Qu'il sont au deerrain *millier*.
(Ib., Vat. Ott. 1212, f^o 77^a.)

Se Renart fu en grant effroi
Nas hom ne s'en doit merveillier,
Qu'il est el deerrain *millier*.
(Renart, 13574, Méon.)

Jou sui ens ou deerrain *millier*.
(Renart, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 254, Chabaille.)

MILLIET, s. m., sorte de serpent :

Le *milliet* est nommé par les Grecs enchrite, a cause qu'il a le ventre de couleur verte ainsi que la plante du milliet, ou bien pour autant que lorsque le milliet est en fleur il est plus dangereux. (GREVIN, *des Venins*, I, 21, éd. 1568.)

1. MILLION, s. m., milan :

Les *millions* prennent les grues. (GACE DE LA BIGNE, f^o 132, ap. Ste-Pal.)

Ardennes, *mion*, milan.

2. MILLION, *millon*, s. m., sorte de tuile :

Trois charretees de romptures de tuilles appellees *million*. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f^o 117 v^o.)

— Débris en général :

Il (le tribule) croist le long des rivieres, et parmi les mazures et *millons*. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 14, éd. 1605.)

Cf. MILLIASSE.

MILLISISME, voir MILLESIESME.

MILLON, voir MILLION 2.

MILLOQUE, s. f., millet :

La *milloque* la plus en usage produit ses feuilles et gousses jaunastres. (BELLEFOR., *Secr. de l'Agric.*, p. 47, éd. 1597.)

— Bouillie de millet :

Milloque : f. Furmentie, or pottage, made of millet. (COTGR., éd. 1611.)

MILLOT, s. m. ?

L'on fist ou temps commode plusieurs *millotz* pensant s'en secourir, lesquels firent belle sortie. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

MILLOURT, voir MILOURT.

MILODIE, voir MELODIE.

MILODIER, voir MELODIER.

MILORT, voir MILOURT.

MILOURD, voir MILOURT.

MILOURT, milourd, millourt, milort, s. m., grand seigneur, homme riche :

Je ne congnois si povre lourt
Qui n'ait gorgiasse chamberiere,
Et contrefera le *milourt*.
En regardant les gens derriere.
(1510, *le Cour. des Trois Estats*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 66.)

Venir faut a ces gros *milours* marchans
Qui ont marchandise de tout pris.
(1525, *le Resueur avec ses reveries*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 111.)

Ce sont *milourz* qui ne voulsissent point
D'hostes avoir.

(CRISTIN, *Poés.*, p. 178, Constallier.)

Celluy *milourt* anglois esleut mourir
nayé dedans un tonneau de malvesic.
(RAB., IV, 33, p. 388, éd. 1552.)

Fortune envoya le *milourt*
Jouer aux champs, mesgre, eslencé,
Triste et pensif, presque insencé,
De jalousie sot et lourt.

(R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, p. 63, Bibl. elz.)

Ce mot ne peut estre trouvé estrange
aux Francs, pour ce que desja de long
temps on a accoustumé de dire un gros
milort, en signifiant un grand seigneur.
(*Deux dial. du nouv. lang. fr. italianisé*,
p. 80, éd. s. l. n. d., in-8^o.)

Rompres le cola ce *milourt*. (G. BOUCHET,
Serees, II, 251, Roybet.)

Mais le *milourd* son ame plus parfaite
Met en son or.

(VAUQ., *Sal.*, III, a Baif, Travers.)

MILSODOUR, voir MILSODOR.

MILSODUR, voir MILSODOR.

MILSOLDOR, voir MILSODOR.

MILSODIER, - der, millesoudier, s. m.,
cheval de la valeur de mille sous :

Broche le *milsouder*.

(TR. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364,
f^o 19 v^o.)

— Homme qui pouvait dépenser mille
sous par jour :

Il faut donc que vos aisnez soient tous
des *millesoudiers* d'Orleans. (1619, *Plaisant
Galimatias d'un Gascon et d'un Provençal*,
Var. hist. et litt., II, 279.)

C'estoit chose rare au temps passé de
voir un homme riche, et le plus riche
s'appelloit *milsoudier*, c'est a dire quy pou-
voit faire depence de cinquante livres par
jour; a present il n'est pas seulement
commun a la plupart des maisons, mais il
passe en despenche. (1622, *La Chasse au
vteil Grognard de l'antiquité*, Var. hist. et
litt., III, 47.)

— Pensionnaire qui recevait mille sous
par an :

Millesoudiers : m. Old maimed souldiers;
such as have a thousand sous (or 5 l.
sterl.) of yearely pension. (COTGR., éd.
1611.)

Cf. MILSODOR.

**MILSODOR, milsoldor, milsodor, milso-
dour, miltoudour, miltouldor, miltodor,
missodor, missodour, misodor, missoldor,
misoldor, missoudor, misoudor, misaudor,
misadour, missadour, missedour, musso-
dor, musedour, musadour, musador, mi-
seour, misour, adj.**, qui qualifie destrier,
et signifie de la valeur de mille sous d'or,
mille solidorum, c'est-à-dire un cheval
précieux :

Ne armeure, ne destrer *misadour*.

(Roland, frag. lorr., ap. Génin, *Chans. de Roi*,
p. 498.)

Es cevals *misoldors*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, n° 94^d.)

Les grans sols sor le *misoldor*
Alerent.

(Id., *ib.*, n° 95^e.)

Karlemains monta ou destrier *missoudor*.
(J. BOD., *Sax.*, cxv, Michel.)

Il et ci oncle maint destrier *misoldor*
En amenerent c'ont congis en l'estor.
(R. de Cambrai, 4127, A. T.)

Si vous donai cent sous d'or par amour,
Et unes armes que nus ne vit meillours,
Et en apres un destrier *misoldor*.
(Les *Enfances Vivien*, Richel. 24369, n° 176 v°.)

Es destriers *missoudours*.
(GUY DE CAMB., *Veng. d'Alex.*, Richel. 24366, p. 29^a.)

Furent li baron es destriers *misoldors*.
(*Gui de Bourg.*, 2606, A. P.)

Bien reconnois ce destrier *misoldor*.
(*Enf. Ogier*, 1746, Scheler.)

Quand Rolland fu montié ao destrier *misoldor*.
(*Prise de Pampel.*, 6013, Mussafia.)

E jo vendrai as rens sur destrier *misoldor*.
(*Horn*, 1206, Michel.)

Maintenant descendi du cheval *misoldor*.
(Cuv., *du Guesclin*, var. des v. 19694-19716, Charrière.)

— S. m., coursier de prix, magnifique cheval de bataille :

Armez fu bien el *misoldor*
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 15^d.)

Armez desus le *misoldor*.
Chevauche la od ses Daneis.
(Id., *D. de Norm.*, II, 16287, Michel.)

Eloingnié ont lor *misoldor*
Pour plus fort revenir ensemble.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 221^b.)

Puis irons veoir Karle desor les *missoldors*.
(J. BOD., *Sax.*, xxvii, Michel.)

Lors irons Karlon querre desor les *misoldours*.
(Id., *ib.*, var.)

Bons iert li *missoldours*.
(GUY DE CAMB., *Veng. d'Alex.*, Richel. 24366, p. 231^b.)

Furent moult bien armé dessus lor *misoldor*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 158^c.)

Le duc tramet le *misoldor*
Et .i. saluçon a signour.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 316^b.)

Et Renars monte el *misoldor*.
(*Renart*, Suppl., p. 347, Chabaille.)

A ses armes failli, si fiert le *misoldor*,
Le col li a tranchié par dales les arçons.
(*Gui de Bourg.*, 2610, A. P.)

Il l'abat del *misoldor*.
(*Parlonop.*, 8810, Crapelet.)

Se li conselle por amor
Au aain qui tint le *misoldor*.
(REN. DE BEAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 2739, Hippeau.)

Ocis li ont son *misoldor*.
(*Blancand.*, 4480, Michelant.)

Grant noise meinent cheval et *missoldor*.
(*Agolant*, n° 183 r°, ap. Bekk., *Fierabras*, Berchtungung, p. 172.)

Envers li roi torna son *misoldor*.
(*Aubri*, f° 116, *ib.*)

La veisiaies berses, Dex ! tant bon vavassor,
Tant bon cheval navrer, et tant bon *misoldor*.
(*Conq. de Jerus.*, 96, Hippeau.)

Puis ausi le valet que le roi traitour
Avoit oucis la nuit quand prist le *misoldor*.
(*Prise de Pamp.*, 853, Mussafia.)

Brochant le *musoldor*.
(H. Capet, 3639, A. P.)

Li brans dessent aval dessus le *musoldor*.
(Cuv., *du Guesclin*, 16216, Charrière.) Var., *missoldor*.

— On trouve aussi *misoldor*, appliqué à l'écu, pour signifier de prix :

Et fiert Heervin en l'escut *missoldor*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, n° 257^a.)

— Appliqué à une personne :

Henri li *Misoldor*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28120, Scheler, *Gloss. philol.*)

MILUEIN, voir MILUEIN.

MILX, voir MIELS.

MILZ, voir MIELS.

MIMBORG, voir MAINBOUR.

MIME, voir MEISME.

MIMMONET, voir MAINMONNET.

MIMOIRE, voir MEMOIRE.

MIMORT, adj., à demi mort

La *mimorte* Envie
Sort des rochers hideux et traîne la sa vie.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, III, Bibl. elz.)

L'hommage fut a Dieu qu'en vain tu aprestois
A un vain cardinal ; ce fut au roy des rois,
Qui en ta foy *minorte*, en ame si craintive
Trouva si brave cœur et une foy si vive.
(Id., *ib.*, IV.)

MIMURE, *mumure*, s. f. ?

Mumure, *mimure* de plonc. (1338, S.-Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MIN, *myn*, *minq*, *minck*, s. m., lieu où se vend en gros le poisson de mer aux poissonniers, qui le revendent en détail :

Le procureur de la ville s'oppose à l'élection d'un possesseur de l'office du *min*, qui est aussi hostelain et marchand de chevaux, et d'un autre qui est brasseur. (*Pièce du 1^{er} nov. 1489*, Arch. mun. Arras, M 10, f° 74 v°.)

Pour vendre aux *minq* un poisson moien. (20 avr. 1540, *Reg. à l'échev.*, Arch. mun. Arras, reg. XIII, f° 304 v°.)

Clerc du *myn*. (*Acte de 1552*, *ib.*, reg. XIV, f° 218 v°.)

Office du *myn* a vendre poisson de mer. (*Acte de fév. 1562*, *ib.*, reg. XIV, f° 335 r°.)

Le règlement sur la vente du poisson de mer à Douai, renouvelé le 22 mai 1581, appelle *min* et miner, ce que l'on dit aujourd'hui *minck* et minquer, acheter du poisson au *minck*. (Roq., *Suppl.*)

D'après une ordonnance des magistrats de Lille en date du 12 décembre 1725, les poissonniers qui auront acheté une somme de poissons au *minck* devront se retirer et n'y plus retourner qu'après vingt-quatre sommes vendues.

— Cri poussé par un marchand qui désire se faire adjudger un poisson :

Item en faisant leur vente, toutes personnes excepté cabarez et autres qui achètent poisson pour revendre, pourront dire *min* et par ce avoir leur poisson pourveu qu'il paie promptement l'argent et avant l'heure de le mettre a vente, sur l'amende de .xxx. s. et sy paiera les frais du fol achat, les .xx. s. de l'amener a la ville, les .v. s. a l'eswart et .x. s. au marchand. (*Pièce du 16 avr. 1431*, Reg. aux édits, Arch. mun. Arras.)

Cellui qui premiers de tous les marchans ara dit *min*, ait le pisson et le soit tenu de prendre incontinent. (*Public. du 16 avril 1445*, Reg. aux public., 1443-1450, Arch. Tournai.)

Neantmoins, pour son jone eage, ne pourra vendre poisson ny dire *min* paravant deus ans. (*Acte de 1567*, Arch. mun. Arras, reg. XIV, f° 397 r°.)

D'après une ordonnance des magistrats de Lille en date du 23 février 1560 il est défendu de crier *minck* à la première criée du fermier.

MINABLE, adj., susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine :

Si mit le siege devant le chastel, et fut trouvé qu'il estoit *minable*, et pource on commença a miner a l'endroit de l'une des tours. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411, p. 237, éd. 1653.)

MINAGE, - *aige*, *mynage*, *mignage*, s. m., droit perçu au nom du seigneur qui fournit la mine ou la mesure, et qui paie un mesureur pour faire constater légalement la quantité de grains que vendent les marchands :

Del tonlieu, del halage, del *minage* de blé et de tout autre grain. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., x, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

Nus, quel qu'il soit, n'est quite del *minage*, se il mesure a la mine le roi. (Id., *ib.*, x, 10.)

Se ce sont terres gaaignables qui aient, el tans du bail, esté donees a loiel *minage*, sans fraude et sans barat, li oirs s'en doit passer par le *minage*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, xv, 27, Beugnot.)

De cascun tonniel de vyn se on le vent a broke un sestier de vyn, et un denier doisien de coustume. Et si li tonniaus est bourgeois de Douay ki tiengne *minage* il ne doit ke un denier doisien de coustume. (1271, *Tonnieu de la Scarpe*, ap. Tailliar, p. 474.)

Lettre dou vendage fait a Pierre d'Origny par le comte de Blois, des *minages* que Katherine de Walers avoit a Guise. (*Cartul. de Guise*, Richel. I. 1777, f° 34 v°.)

De Willaume Greban, Willaume Forestier et le prevost de Deverne pour le III^e, le v^e, et le IX^e que ils doivent, pour le cense des *minages* de Deverne.... (*Revenue de la conté de Bouloigne... depuis le XIII^e jour de Noel l'an MCCC XXXIX jusques au XIII^e jour de Noel l'an .XL.*, Mémoires de la Soc. acad. de l'arr. de Boulogne-sur-Mer, t. IX, p. 344.)

Et aussi que elles .i. soient quiltes et franchises de toutes exactions, tailles, vicontez, *minages* de vins, coustumes et impositions. (1359, *Ord.*, III, 364.)

Item il a le *minage* de tous les grains que il acate pour user en son hostel. (*Charte de 1367*, Grenier 311, n° 406, Richel.)

Minage est de chacun boisseau vendu une jointee d'iceluy grain, en assemblant les deux paumes de la main ensemble. (1367, *Ord.*, v, 464.)

Bourgeois et filz de bourgeois peuvent et pourront achepter ou vendre, au mardy seulement, ung buttel de grain pour tout le jour sans paier *minage*. (Pièce de 1386, Mém. de la Soc. des Antiq. de Morinie, XV, 275.)

Ne sera tenu de paier aucun *mignage* pour la ferme dudit moulin. (1397, Arch. MM 31, f° 239 r°.)

— Pension, rente viagère, telle que celle que les pères se réservent en abandonnant leurs biens à leurs enfants :

Pere et mere qui tant avez de rage
D'enfans nourrir, s'ilz sont grans, soyez sage,
Et gardez bien que nulz d'eulx ne vous pille,
Soiez seigneurs, ou vous avez domage,
Ne vous rendez a vie ne en *minage* ;

Aisé sont ceulx qui n'ont filz, ne fille.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 263 r°.)

— Marché :

De tout temps et d'ancienneté le marché ou *minage* de laditte ville de Lagny eust accoustumé de seoir et estre tenu trois fois la semaine.... auquel marché venoient et affluoient esdis jours grant quantité de marchands forains et autres qui y admenoient... plusieurs denrees et mesmement et par especial blez. (*Tabl. de Lagny*, ap. Duc., *Minagium*.)

MINAGEUR, s. m., percepteur de l'impôt sur la mensuration du grain ou des vins :

Et cil devant diz blez doit estre paiez a la vaillance de minage, et cil Girars ou si hoir doivent envoier un *minageur* a Ourmes, por mesurer et por recevoir ce blez. (1217, *Cartul. de Champagne*, Arch. KK 10164, f° 251 r°.)

MINAGIER, -ger, *myn.*, s. m., syn. de *minageur* :

Et en avoient tousjours esté payez iceulx religieux, leurs *minagers*, mesureurs. (1430, *Cartul. de Lagny*, Richel. 9902, f° 148 r°.)

Doumangins li *minagers*. (1324, Arch. JJ 62, f° 115 v°.)

Pierre le *minagier*. (1330, *Aveu*, I, Arch. P 26.)

J. le *minagier*. (*Rançon de Jean*, p. 76, d'Aumale.)

Mynagier, mesureur juré. (*Gloss. des Us. et anc. cout. de la conté de Guynes*.)

MINASSIF, adj., offensif, menaçant :

Leur armures *minassives* n'estoient aultres fors branque d'arbres, que il esrachioient des arbres, ou pieres et caillaux. (J. WAUC., *Merv. d'Inde*, 2° p., c. XXX, X. de Ram.)

MINATOIRE, adj., menaçant :

Les Liegeois avoient fait compact avec ledit roy de prendre et luy livrer son filz le daulphin en ses mains, avecques plusieurs articles bien grands, contraires et *minatoires* sur le duc de Bourgoigne. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 43, Buchon.)

Pour ce que langages *minatoires* avoient couru, ja grand piece avoit, de la part du roy, que ly meismes le devoit envayr et assaillir. (*Id.*, *ib.*, III, 174.)

1. **MINCE**, s. m., rejeton :

Les trons (des chous) qui sont tous defeuilles, ne convient il plus replanter, mais laisser en terre, car ils getteront *minces*. (*Ménagier*, II, 2, t. II, p. 50, Biblioph. fr.)

2. **MINCE**, s. m., petite monnaie qui valait un demi-denier :

De son courrouz ne fait semblant
Plus que s'il n'i donnast .ii. *minces*.
(GUILIART, *Roy. Hgn.*, 11788, W. et D.)

Ils appellent un denier, un *mince*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

MINCÉ, s. m., émincé ?

Deux douzaines de *minces*. (1474, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MINCEMENT, adv., d'une manière mince, mesquine :

Le roy estoit bien *mincement* habillié et en povre apparant pour ung corps de roy. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 38, Buchon.)

Leurs sequelles estoient assez *mincement* vestuz. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXVIII, Buchon.)

MINCERIE, s. f., pauvreté, qualité de ce qui est pauvre, mesquin :

Pensez sa dame *mincerie*
Nous empoigne ung peu aux costez,
On verra bien fringuerie,
Portez maintz habitz chicquetez,
Troyez, percez, fringuelotez.
(COQUILLART, *Droitiz nouv.*, 1° p., de Statu Homin., I, 64, Bibl. elz.)

Fy, fy ! ce n'est que *mincerie*.
(R. DE COLLENYE, *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 108, Bibl. elz.)

MINCET, adj., un peu mince :

Selon qu'elle (la matiere) est *mincette*. (JOSEPH DU CHESNE, *le grand Miroir du monde*, p. 186, éd. 1587.)

MINCETÉ, s. f., qualité de ce qui est mince, ténuité :

La *minceté* de ce fil. (DU PINET, *Pline*, XIX, I, éd. 1566.)

On l'appelle en grec Amnie (cette petite peau), qui signifie agnelette, ainsi nommée pour sa *minceté* et delicatesse. (JOUV., *Err. pop.*, 1° p., IV, 6, éd. 1587.)

Minceté : f. Thinness, exilitie, slenderesse, littleness, smallness. (COTGR., éd. 1611.)

Minceté, f. Delgadura. (C. OUDIN, 1660.)

— Fig. :

Si murmura longuement en sa fortune,
qui lui estoit escharse, et le tenoit en danger de ses credeurs qui le haroient, avec plusieurs autres *mincetes* en son estat. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 180, Buchon.)

MINCHIER, voir **MINCIER**.

MINCHOIR, adj., qui sert à hacher :

Deus coutiaus vous fallent pour tallier vo viande, un coutiel *minchoir* pour mincher vo poree. (*Dial. fr. flam.*, f° 3°, Michélant.)

Ung couteau *minchoir*. (1521, *Inv. de Franchois de Meleun*, Soc. des Ant. de Morinie, 102° liv., 1877.)

MINCHON, voir MICHON.

MINCHOT, *mynchot*, adj. ?

Nul n'est homme, tant soit *mynchot*,
Qui doive contempner Vachot,
Car de rithmer scet la pratique,
Regaillardant tout phantasticque.
(De la louange et excell. des bons facteurs, *Poés. fr.* des xv° et xvi° s., VII, 15.)

MINCIER, -chier, -cer, *mainser*, *misser*, v. a., couper en petits morceaux :

Apte minuatur, soit *mincé*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 86.)

Mettez des oignons *mincies* en un pot cuire avec de l'eau. (*Ménagier*, II, 189, Biblioph. fr.)

Aiez oignons peles et *minces*. (*Id.*, II, 125.)

Lors les (cheaulx) puet on oster hors de leur mere et donner du lait de chieennes ou de vaches avec des miettes de pain menuement *misseees* avecques. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 29°.)

Deus coutiaus vous fallent pour tallier vo viande, un coutiel *minchoir* pour *mincher* vo poree. (*Dial. fr. flam.*, f° 3°, Michélant.)

Il sousist de tendre galine
Qui soit sans os ne vieilles peaulx,
Mainsee de plaisans cousteaux.
(CHARL. D'ORL., *Rondeau* ccxxvi, p. 368, Champollion.)

.i. coutiel a *minchier* poree. (1404, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Après cela ils battent le bled, non pas aux fleaux, comme en nostre pays, mais avec les bœufs, comme par toute Grece : et en ce faisant, traînent des aix lardees de pieres de Cassidoines qui *mincent* la paille, et la rendent froisee. (BELON, *Singularitez*, I, 64, éd. 1554.)

Chair *mincée*, hachis. (JUN., *Nomencl.*, p. 64, éd. 1577.)

Mincer. To mince ; to shred, or cut into small pieces. (COTGR., éd. 1611.)

Tenuare, amenuiser, *mincer*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

Normandie, Bessin et Guernesey, *minchier*, briser, mettre en petits morceaux. Berry et Bourgogne, *mincer*. Maine, *mincer*, briser, casser : J'ai *mincé* mon sabot. Aunis, *minzer* : du linge *minzé*, amincé, usé. Morv., *micer*, réduire en petits morceaux, en miettes.

MINCO, voir **MIN**.

MINCQUEUR, s. m., sergent du *min* :

Pour une veriere mise en la hobette du *mincqueur* au marché au poisson. (1570, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *mincqueur*. (1587, *ib.*)

Dunkerque, *minckeur*, crieur qui met le poisson en vente.

Cf. **MIN**.

MINDOKES, s. f. pl., semble signifier béquilles :

La s'asorelle et esgohele ;
Son pochonet et s'escuele,
Son sakelet et ses *mindokes*.
(De la Vieille, 47, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, V, 172.)

1. MINE, s. f., sorte de jeu :
Li autre jueut d'autre part
E a la mine e a hasart,
Cil as esches, et cil as tables.
(CHRIST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 2°.)
Par deles li jouoit Guillaumes
A .ii. damoisiaus a la mine.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 25 v°.)
Cil chevalier jueut as tables
Et as esches de l'autre part,
O a la mine, o a hasart.
(*Du Chevalier a l'espee*, 803, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 152.)
Alquant a le mine et as deis
Gaaignent et perdent asses.
(*Parton.*, 10367, Crapelet.)
Or ça, les des, faisons le mine,
Dist Hierrensens.
(*Ren. le Nouv.*, 4538, Méon.)
— Mettre en la mine, mettre comme en-
jeu, exposer, sacrifier :
Blen ont Andri mis en la mine
Meres et parens et avoir
Por acomplir tot lor voloir.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 34 v°.)
— Estre mis a mine, jouer sa vie :
Ne li chausist comment elle fust mise a mine ;
Du venin du serpent ot beu a male estrine.
(*Cuvell.*, *Hist. de B. du Guesclin*, 6637, var., Char-
rière.)
2. MINE, s. m., minium :
L'escut li perce qui estoit pains a mine.
(*Ancsis*, Ars. 3312, f° 46^d.)
Laque et mastic blanc, mine, borrois,
inde de Baudas, yvoire. (1349, *Ord.*,
II, 320.)
Plus vermaus que mine.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 119, 4009, Scheler.)
3. MINE, myne, s. f., minerai :
Quelle myne ilz tirent, de quelle sorte et
en quelle quantité. (1435, Arch. KK 329.)
4. MINE, myne, s. f., souche :
Esquentissals des Preis....
Fut il apres nomels li sire n l'antine
Venoit del souverain nom de celle noble myne.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 33888, Scheler,
Gloss. philol.)
1. MINEE, s. f., sorte de mesure agraire ;
à Chauvigny, la minée équivalait à qua-
rante pas au carré ; à Bressuire, la septrée
de terre contenait deux minées :
Trois minees de terres. (1275, *Amort.*,
Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)
.III. minees de terre. (1290, 2° *Cartul.*
d'Artois, Arch. mud. Lille.)
Quatre minees de terre. (*Ch. de 1295*,
Ste-Croix, Arch. Loiret.)
Vint minees de terre semeure a la me-
sure de Senly. (1310, Arch. JJ 47, f° 63 r°.)
Minee de terre a Trillé. (1360, *Terrier*
de la Trinilé, f° 118, Arch. Vienne.)
Item .VII. minez et demie de terre de
.L. verguez le minee. (*Reutes de la Prév. de*
Clerm., Richel. 4663 f° 33 v°.)
Deulx pieces de terre contenans une
minee ou environ. (1449, *Compte de S.-*
Sauv. de Blois, Richel. 6215, f° 2 r°.)
2. MINEE, mynee, s. f., action de prati-
quer une mine :

- Les murs de ceste cité furent estançon-
nez (prob. faute pour ébranlés ou un mot
analogue) par plusieurs mynees et myne-
rent ung grant pan de mur par ou le vain-
queur entra dedans la ville. (*Q. Curse*, VI,
22, éd. 1534.)
3. MINEE, voir MENEÉ.
MINEL, - iau, s. m., sorte de mesure :
... .i. miniaus d'orge.
(*La Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354,
f° 88^b.)
.v. miniaus de froument. (1309, Arch.
JJ 41, f° 85 r°.)
Un minel d'avoine. (*Ch. de 1326*, Arch.
S 266, pièce 65.)
.III. miniaus de bran. (1328, *Compte de*
Odart de Laigny, Arch. KK 3^a, f° 24 v°.)
.I. mui, .i. minel et demi de blé. (*Id.*,
f° 3 v°.)
.II. miniaus a blé, .i. minel aavoine.
(1332, *ib.*, f° 136 v°.)
Item pour ung quartier de terre... ung
minel d'aveyne. (1401, *Cart. de Lagny*, Ri-
chel. I. 9902, f° 172.)
MINEMENT, s. m., galerie souterraine :
Des conins ou du minement
Par quoi l'on fause et desmant
Et perce on les murs et enfondre.
(*J. DE PRIORAT*, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 56^c.)
Tot du lonc selonc la longace
Que icil minemenz s'adrace.
(*Id.*, *ib.*, f° 65^c.)
1. MINER, v. a., menacer :
Frere, que dis tu ? me minas ?
Jo vinc ça fors en ta creance.
(*Adam*, p. 54, Luzarche.)
2. MINER, verbe.
— Act., exterminer :
Par trieves, par respis par pluseurs ans minee
(la guerre).
(*GILLON LE MUISIT*, *Poés.*, I, 290, Kerv.)
A l'aide de Dieu ses gens akemina,
Et petit a petit ses anemis mina.
(*Id.*, *ib.*, I, 312.)
— Réfl., décroître, finir :
Que li mans qui pullule se paist dou tout miner.
(*GILLON LE MUISIT*, *Poés.*, II, 10, Kerv.)
Si provisions fallent, toutes (les études) s'iront
{minant.
(*Id.*, *ib.*, I, 263.)
3. MINER, voir MENER.
MINERABLE, adj., minéral :
Pierre minerable. (*Secr. d'Arist.*, Richel.
571, f° 135^c.)
MINERAILLES, s. f. pl., minéraux :
L'un du reply des entrailles
De la terre au large sein
Tire de songneuse main
Cent sortes de minerailles.
(*R. BELLEAU*, *Œuv. poet.*, le Saphir, éd. 1578.)
MINERAL, adj., qui appartient aux
minéraux :
De toute espee minerale.
(*JER. DE MEUNG*, *Reonstr. de Nat.*, 204, Méon.)
Toutes choses minerailles. (*Secretz d'Al-*
quimie, p. 8, éd. 1557.)

- MINERALIER, s. m., ouvrier en mé-
taux :
Telle est l'opinion des mineraliers.
(*GILLES DE HOUSTEVILLE*, *Dial. de Loys*
Vives, f° 165 r°, éd. 1611.) Lat., metallici-
darum.
MINERE, voir MINIERE.
MINEREAUX, - raux, s. m. pl., espèce
de droit seigneurial :
Sergenteries ordinaires, mines et mine-
raux, greffes. (*SULLY*, *Mém.*, t. X, p. 228,
éd. 1725.)
MINERIE, s. f., mine :
L'autre duc fut de Sardaine
Ou sunt les mineries d'argent.
(*Le Duc de Sardaine*, Extraits de plus. pet.
poèmes écrits à la fin du xiv^e s. par un prieur
du Mont-S.-Michel, p. 8.)
MINEROIS, s. m., toute substance qui
renferme un métal :
La mine et le minerois. (1314, Arch. JJ
52, f° 98 r°.)
MINESTRE, voir MENESTRE.
1. MINETE, - elle, mynete, s. f., dimin.
de mine, petite mine, petite façon :
En effect, vela, nous disons
Tant de regretz, tant de blasons,
Tant de propos, tant de minettes
Et tant de façons sadinettes,
Que par sa parole mignotte
J'en cuydoye jouyr a ma poste.
(*COQUILLART*, *Monologue Coquillart*, II, 224,
Bibl. elz.)
Quant elle marche sur espinettes,
Elle fait ung tas de minettes ;
On dit : « Celle femme n'y touche ! »
(*Id.*, *Monol. du Puy*, II, 248.)
L'autre luy dist, faisant basses mynettes...
(*CRETIN*, *Chants roy.*, f° 77 r°, éd. 1527.)
Laissez voz amourettes,
Œillades et mynetes,
Flutes, cornemusetes,
Et monstrez que vous estes
Tristes et douloureux.
(*Complaint. de Fr.*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*,
VIII, 89.)
2. MINETE, - elle, s. f., sorte de jeu de
dés, la mine :
Iluec bevoient et chantoent
Et a la minete jouoent.
(*Chastoiem. d'un père*, conte vi, 7, Biblioph. fr.)
— La table sur laquelle on jouait à ce
jeu :
A Renier comence a huchier :
Je juerai, fet il, a ti,
Puisque tu m'en as aati,
Alons une minette querre.
Et li prestres descent a terre,
Si empasture son cheval.
Tant ont quils a mont et a val
Qu'il ont une minette elite,
Et Thibaut primes s'i alite,
Qui de jouer estoit ardent.
(*Du Prestre et des deux Ribaus*, Richel. 837,
f° 235^b.)
3. MINETE, - elle, minn., mein., s. f.,
cuvette, baquet :
Feitez tost d'aigue acomplir
Ses meinetes ci an presant.
(*Passion Deu*, Brit. Mus. add. 15606, f° 56^d.)

Et se ce est vallet
Se li quiere .i. auget
Por baingnier estendu,
Si ert alnois creu,
Et se c'est baïsselete
Se li quiere *minete*,
Si sera mieus fornée.

(*L'Estillement*, Richel. 837, f° 120^d.)

Et si nandent li eskievin que li pissenier de mer aient boines *minettes* estaines por quay les boulees de leur pissons ne demeurét point par le markiet. (Fin XIII^e s., *Ord. des pisseniers*, pet. reg. de cuir noir, f° 32^v, Arch. mun. Tournai.)

A lui pour une *minette* et deux bacques et le ploncq .IIII. s. (1403, *Compt. de tutelle des enfans de Gossart le Paré*, roul. par-chemin, Arch. Tournai.)

Au cuvelier pour une *minette* a taillier poree et une autre *minette* a quenech servans a mettre dessoubz le tonnel a le boullie. (1437, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lequel hiretage avec le huisine et hostieulx qui sont appartenans a le brasserie, est assavoir caudiere, masquiers, ghiloire..., bas gantiers, tonniaux, *minettes* et autres hostieulx. (*Partage du 22 mars 1438*, Arch. mun. Douai.)

De Jehan le Haze, pour une *minette* et ung tonnelet. (1465, *Compt. de l'exéc. test. de demisielle de Mambours*, Arch. Tournai.)

Pour une *minnette* a pied et une mect et bancq... .XIII. s. (1502, *Compte de la veuve de sire Nicolas de Chastillon*, Arch. Tournai.)

... Des remplacements ou lavures que aura dans les *minettes*. (*Recueil des principales ordonnances des magistrats de la ville de Lille*, p. 740.)

Et jusqu'à la fin du XVII^e siècle :

La *minette* a faire le beure. (1694, *Compt. de la tut. des enf. François de Cambry*, Arch. Tournai.)

Rouchi, *minette*, baquet, petite cuve à l'usage des marchands de denrées, notamment des poissonniers et des brasseurs. Flandre et Tournaisis, *minette*, *menette*.

MINETIER, s. m., mineur :

Jehan Boitel et Mahieu Vaquart, *minetiers* et ouvriers de terre. (1384, *Proc. verb.*, Arch. MM 31, f° 4^r.)

MINEUX, adj., de pure simagrée :

Ces vertus couardes et *mineuses*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, p. 40, éd. 1595.)

L'amour des Espagnols et des Italiens, plus respectueuse et craintive, plus *mineuse* et couverte, me plaist. (ID., *ib.*, l. III, ch. v, p. 65, éd. 1595.)

— Qui fait des mines :

Aucunes (dames) y en a qu'a les voir *mineuses*, piteuses, marmiteuses, froides, discrettes, serrees et modestes..., on les prendroit pour des saintes et tres prudes femmes. (BRANT., *des Dames*, IX, 212, Lallanne.)

MINGNE, *myngne*, adv., nenni ?

Toutesfoys au parfournissement de ce haulserent les espauls, baisserent le nez et dirent *myngne*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 31^r.)

MINGNOT, voir MIGNOT.

MINGNOTEMENT, voir MIGNOTEMENT.

MINGNOTER, voir MIGNOTER.

MINGNOTISE, voir MIGNOTISE.

MINGOT, voir MIGNOT.

MINGRE, adj., chétif :

Un pere qui sera gras et replet, aura quelquefois des enfans *mingres*, fresles et maigres. (CHOLIKRES, *Contes*, f° 150^b, éd. 1610.)

MINGRELET, adj., chétif :

Voy combien meffait
Une bestelette
Qui si *mingrelette*
Fait un mal si grand.
(BAIF, 1^{er} liv. *des Passeteins*, Amour desrobant le miel, éd. 1573.)

Mingrelet. Thinne, gaunt, lanke, slender, leane, scraggie, meager. (COTGR., éd. 1611.)

MINGRELIN, adj., chétif :

Jehan Tholomer dist que Jehan de Mey n'estoit que un *mingrelins*, et que une commere frapperoit plus grant cop de sa quenaille, que il ne ferait d'une espee. (1406, Arch. JJ 761, pièce 1.)

Les gens gras sont moins simulez que les chiches faces, et chiefroidure de *mingrelins*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 186, Roybet.)

Norm., Manche, Val de Saire, *mingrelin*, chétif.

MINIÉ, adj., peint au minium :

A Pietro Vincentino qui a presenté trente neuf figures *minees* et dorees, .XXV. escuz. (1574, *Compte de la recepte et des-pence faicte par Arnoul du Ferrier*, dans les *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 548, note, Doc. inéd.)

1. MINIER, s. m., mineur :

Li *minier* et grant plenté de meue gent picioient aus murs a grant force. (Godefroi de Buillon, Richel. 22493, f° 20^d.)

2. MINIER, s. m., mine :

Nos nos merveillons molt coment vos nos avez enveié si petite somme d'argent neuf de nostre partie du *minier* d'Orzals. (1267, Arch. JJ 24^e, f° 10^v.)

MINIERE, *myn.*, *migniere*, *minere*, s. f., mine :

Car tuit par diverses manieres
Dedanz leur terrestres *minieres*
De souffre et de vif argent nessent.
(ROSE, Richel. 1573, f° 135^e.)

Lors doit estre dampnes a estre tous jors en la *miniere* ou l'en prent le metal. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 10^e.)

Donc commanda li ducs a faire une *miniere*. (Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1113, Charrière.)

.VII. anneaux en un doig qui sont de pieretes qu'on ne scet nommer et vindrent de l'empereur, de sa *miniere*. (1380, *Intent. de Charles V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

La solle des *mignieres*. Seant es *mignieres*. Le sol des *minieres*. (1386, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mynieres d'or. (*Jard. de santé*, II, 63, impr. la Minerve.)

Quelquefois la *minere* est tiree a veine decouverte. (BELON, *Singularitez*, l. I, f° 52^r, éd. 1553.)

La complexion des metaulx et des *mi-*

neres. (*Le Liv. de ven. doct. Allem. Bern.*, III.)

— Fig. :

C'est la source, c'est la *miniere*
De nostre force grande et fiere.
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

1. MINIME, s. f., note qui vaut la moitié de la semi-brève dans le plain-chant musical :

Car lamenter n'y vault une *minime*.
(A. CHART., *le Reg. de Fort.*, Œuv., p. 716, éd. 1617.)

Minimes noires... crochues, et demi crochues. (*Merlin Cocaie*, t. II, p. 197, éd. 1606.)

— Toute petite partie de temps, minute :

Quel temps qu'il soit onques je ne repos
Ne nuit ne jour ne heure ne *minime*,
Car bonne amour le coer si fort me lime
Que...

(FROISS., *Poés.*, I, 78, 866, Scheler.)

2. MINIME, adj., de couleur brun marron comme l'habit des minimes :

Que mes aigrettes on me baille
Minimes, et le voile bleu.
(LA COLOMB., *Th. d'honn.*, p. 359, ap. Ste-Pal.)

MINISTERE, s. m., syn. de *mestier* :

Rente deue a la maison et *ministere* de Saint André de Clermont. (1570, Arch. mun. Clermont-sur-Oise.)

Cf. MESTIER.

MINISTEREL, voir MENESTREL.

MINISTERIAL, -el, adj., qui administre :

Saint Pierre a esté supreme chef *ministeriel* de l'Eglise. (F. DE SAL., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 411^b.)

Chef *ministerial*. (ID., *ib.*, f° 42^e.)

— S. m., ministre :

Si le pasteur, supreme *ministerial*, peut conduire ses brebis es pasturages veneux. (F. DE SAL., *Autorité de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 116^e.)

MINISTERIALEMENT, adv., en qualité de ministre :

Dieu deslie principalement et effectivement le penitent du lieu de damnacion quand il a propos de faire confession au prebste, et le prebste *ministerialement* quant il se confesse a luy. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 90^r, éd. 1536.)

Mais tout ainsi qu'il veult plusieurs choses estre faictes *ministerialement* par les planetes, signes et autres secondes causes comme on veoit, auesi veult subvenir aux misereres des humains par les merites et suffrages de la Vierge Marie. (ID., *ib.*, f° 104^v.)

MINISTRABLE, adj., qui peut être guéri :

Les autres cures sont *ministrables*. (ORESME, *Politiq.*, f° 155^b, éd. 1489.)

MINISTRACION, -tion, *men.*, s. f., administration :

Li faus despenderes a qui le *ministracion* de ces biens esté defendue ne puet pas fere testament. (G. DE LENGRE., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 17^d.)

Pour ces enffens dont elle a la garde, *ministracion* et mainbournie. (1395, Arch. L 764.)

Se aucuns ayans eu administration de nos deniers, de nostre dit filz, ou d'aucunes villes, chastellenies, terres ou pays d'iceulx, se fusissent mesuses en leur dicte *ministracion*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXXII, Buchon.)

— Service :

A cel point dona pais et asolution
Li clers qui a l'autel fist *ministracion*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 4^c.)

En plusieurs services et *ministracions*. (ORESME, *Politiq.*, f° 33^d, éd. 1489.)

Le serf doit servir, et doit scavoir et pouvoit faire les *ministracions* et actions serviles. (Id., *ib.*, f° 75^c.)

Je vous ay donné voz freres les levites du milieu des filz d'Israel; et leur ay baillé en don fait au Seigneur, afin qu'ils servent es *ministracions* de son tabernacle. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Nomb., xvii, éd. 1830.)

Et y a divisions de *ministracions*, mais il n'y a qu'un mesme seigneur. (Id., *ib.*, 1^o épît. aux Corinthiens, ch. 12.)

MINISTRANCE, s. f., soin :

Par leur cure, labour et *ministrance* toutes choses li estoient quises et pourveues. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gén., f° 41^b.)

MINISTRAOUR, voir MENESTREUR.

MINISTRATEUR, *myn.*, s. m., ministre :

Ministrateurs de Jesuchrist.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 152^d, éd. 1537.)

Les roys et princes, *ministrateurs* et executeurs de la volonté divine. (*Ord. des ducs de Bretagne*, f° 363, ap. Ste-Pal.)

— Administrateur, surveillant :

Comme mes gardes et *mynistrateurs*
De mal avoir et mes conservateurs.
(*Mst. du Siege d'Orleans*, 20433, Guessard.)

Tournai, *ministrateur*, administrateur.

MINISTRE, voir MENESTRE.

MINISTREL, voir MENESTREL.

MINISTREMENT, voir MENESTREMENT.

1. MINISTRER, voir MENESTRIER.

2. MINISTRER, voir MENESTRIER.

MINISTRERIE, s. f., salle de l'Ecole de Droit à Poitiers où se lisaient les Institutes :

Il se delibere de lire a la *ministrerie*. (DESPER., *Nouv. recreations*, du legiste..., f° 216^{re}, éd. 1564.)

Nom de lieu, la *Ministrerie*, ferme de la commune de Cherizy.

MINISTRASSE, s. f., celle qui accomplit, qui exécute :

Combien bonne *ministrasse* estoit ceste reyne des dessains, secretz, entreprises et actions de l'empereur son frere. (BRANT., *Capit. fr.*, Maresch. de S.-André, V, 35, Lalanne.)

— Servante :

Femme de gentilhomme u solent *ministrasse*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20424, Scheler, *Gloss. philol.*)

Il exploita de choses merveilleuses par le moien des bacches ou bacchantes ses

religieuses et *ministrasses*. (JEAN DE MONTLYARD, *Mythologie*, xiii, 454, éd. 1607.)

Les nourrices et *ministrasses* de Bacchus. (Id., *ib.*, xiii, 456.)

Ministrasse : f. A ministrasse; a womann that assists, or serves unto. (COTGR., éd. 1611.)

— Femme de ministre :

Ils firent si bien qu'il n'y eust de ce temps la *ministrasse* qui ne portast en ses cotillons les restes de nos chasubles, ny ministrillon qui ne fust vestu de cap a pied des livres de l'Eglise. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 79, éd. 1623.)

MINISTROT, s. m., misérable petit ministre :

Un simple *ministrot*, prechant comme parole de Dieu que... (F. DE SAL., *Autorité de S. Pierre*, ms. Cbigi, f° 32^a.)

MINNOT, voir MIGNOT.

MINOIS, adj., minaudier :

Les *minoises* ou extortionnaires prononciations des autres langues. (CH. FONTAINE, *Quintil Censeur*, p. 198, Person.)

MINON, s. m., sorte de mesure :

Demi *minon* d'avoine. (1328, *Rec. des grains de la terre de Crecy*, Arch. KK 3^a, f° 3^{ve}.)

Cinq *minons* de blé. (1393, Arch. MM 61, f° 189^{ve}.)

.I. *minon* a blé, et .i. a avoine. (1397, Arch. MM 31, f° 243^{re}.)

Pierres, mines, *minons*, marles, charbons. (1619, *Cout. de Hainaut*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 124.)

MINOPET, *mignopet*, s. m., jeune homme :

Car nul n'a plaiges de sa vie,
Plus longue est et plus tot fenie,
Aussitost meurt un *minopet*
Comme un viel, se dit Ysopet.
(*Ysopet I*, fab. xxiv, Robert.)

Que estudier en Ysopet
N'est pas œuvre de *mignopet*.
(*ib.*, Epilogue.)

MINORACION, s. f., diminution :

Minoracion d'appetit. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, V, 2, éd. 1495.)

MINORAGE, s. m., minorité :

Tout droit especialement appartenant par raison de *minorage*. (1331, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 1356.)

MINORER, v. a., diminuer l'importance de :

Et la multitude n'est en rien *minoree*, c'est a dire que son honneur n'est en rien appetice. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 8^b, éd. 1489.)

— Purger :

Il faut *minorer* la matiere et nettoyer la premiere region du corps. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1^{re} p., c. xvi, Malgaigne.)

MINORETE, - elle, - ecte, *menerete*, adj. fém., mineure :

Aus seurs *meneretes* de Nostre Dame. (1270, *Test. du comte de Poitiers*, Arch. K 33, pièce 14.)

Sur nostre corps vestu de l'abit de seur

minorette. (25 janv. 1379, *Test. d'Isab. de Val.*, Arch. P 1370, pièce 1877.)

Convent des seurs *minorectes* de Saint Marcel. (*ib.*)

Sainct Loys fonda le convent des seurs *minoretes* de Longchamp. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 202^a, éd. 1488.)

— S. f., sœur mineure :

Religieuse femme Jehanne de la Neufville, *minorete* a Tholouse. (1337, Arch. JJ 70, f° 123^{ve}.)

Le procureur du roy Viguiier accompagné de plusieurs autres allerent querir les nonnains appelees les *minorettes* qui estoient vingt en nombre. (BEZE, *Hist. eccles.*, t. I, p. 875, éd. 1580.)

MINORITÉ, *myn.*, s. f., état d'une personne mineure, le temps pendant lequel on est mineur :

Supposé qu'il soit mendre d'ans, en quelconque *minorité* qu'il soit. (1407, *Ord.*, IX, 267.)

L'escripture s'en taist... pour tant que les fais de sa *minorité* ne soient trop publies. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 45^{ve}.)

Pour la *minorité* de l'aage d'aucuns des heritiers. (1453, *Denombr. du bail. de Constantin*, Arch. P 304, f° 230^{re}.)

— Ordre des Frères-Mineurs :

Jean Cailleau, soy disant entre les *minorettez* de profession le mineur. (DU VERDIER, *Biblioth.*, p. 693, éd. 1580.)

MINOTAUR, s. m., nom d'un monstre fabuleux :

Celle merveilleuse et orrible best qui fut appellé *minotaur*. (CAUMONT, *Voyage d'outremer*, p. 42, La Grange.)

MINOTEL, - eau, s. m., sorte de mesure, diminutif de minot :

Livrer (du blé) a la mesure de Vollenay que ilz appelloient un *minoteau*, lequel bouessel tient a la mesure du Mans deux bouessesaux. (1399, *Eng.*, la Couture, Arch. Sarthe.)

MINOTEMENT, voir MIGNOTEMENT.

MINOTIER, s. m., a désigné les ligueurs qui recevaient des Espagnols et des Seize un minot de blé et une solde de quarante-cinq sols par semaine :

Il y eut encore d'autres mutins soutenus par ceux que l'on appelloit *minotiers*. (LESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 224, Champollion.)

MINOTISE, voir MIGNOTISE.

MINTRAILLE, voir MITAILLE.

MINU, voir MENU.

MINUCION, - lion, s. f., diminution :

Disant d'elle plusieurs maux, et qu'elle estoit mauvaise, avec plusieurs autres paroles en *minucion* de son honneur. (*Arest. amor.*, p. 382, ap. Ste-Pal.)

— Saignée :

Saignee, *minucion*. Flebotomia. (*Gl. gall-lat.*, Richel. l. 7684.)

Minucion se rencontre fréquemment, depuis le XIII^e s., avec le sens de saignée, dans des actes normands, particulièrement dans

les chartes de l'abbaye de S.-Sauveur-le-Vicomte.

MINUE, s. f., minute :

Laquelle nous avons fait transcrire sur la principale *minue* de nos lettres. (1462, *Hist. de Metz*, V, 734.) Impr., *minne*.

MINUER, verbe :

— Act., diminuer :

Car tu pourrois par ce *minuer* ou amendir ton loyer et ta retribution envers Dieu. (*Intern. Consol.*, II, xxxvi, Bibl. elz.)

Taisant ou *minuant* aucunement, comme j'ay appris par l'enquête, du resveil de vos victoires souvent ce qui touche vostre exaltation en vertence d'amour subiecte. (*Prolog. sur la totale recollection des sept vol. des anc. et nouv. Cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg. 15 E IV.)

Et remonstra que petite dilation ne *minuoit* leur force, mais engendroit conseil et raison. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, vi.)

Laquelle (toge) ledit Cesar aussy portoit, en gardant et entretenant la civilité dessusdite, sans *minuer* aucunement la majesté de monarque. (BUDÉ, *Instit. du Prince*, ch. xxxv, éd. 1547.)

C'est a dire que avec celluy duc et peuple qui ont rompu aliance les dieux mesmes sans autre aide humaine s'estoient combatus, et que nous selon les dieux qui *sommes* violez et *minuez*, les eussions vaincus et desconfitz. (*La seconde Decade de Tit. Liv.*, I, 25, éd. 1530.)

Forchu menton... auquel rien ne fault prendre, Moins adjouster, *minuer*, ny reprendre. (JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 19, Willem.)

— Neutr., diminuer :

De tant plus la gresse croist plus *minue* le sang. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 48 r°, éd. 1536.)

— Act., fendre :

David, qui l'ours et le lion
N'espargna, et au philistin
Par sa fonde et par son engin
Le chief et le front *minna*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 529 r°.)

— Minuter, écrire :

Païé au commissaire pour faire l'inventaire, pour ses gaiges et son clerc, grosser et *minuer* ledit inventaire... (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 96, Biblioph. de Reims.)

Pour escrire ces presens comptes, *minuer*, grosser et doubler. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 64 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Robin de la Chauce pour *minuer*, grossoier et actendre a l'audience les lectres dessus dictes. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, Despense commune et verges, III, Arch. mun. Orléans.)

Pour ces presens comptes *minuer* en papier. (*Ib.*, autre despense.)

Laquelle relacion ledit sergent le jour de l'execucion *minua* en une feuille de papier, et icelle *minuee* ledit sergent emporta par devers lui. (1395, Arch. JJ 148, pièce 123.)

Pour sa paine d'*avoir minuee* et grossoiee la lectre du dit subside. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, xv, Arch. mun. Orléans.)

Pour ces presens comptes *minuer*.

(*Compte de Jeh. Chiefdail*, 1412-1414, Commune, Despense, Arch. mun. Orléans.)

Pour .III. mains de papier, tant pour *minuer* comme pour escrire et doubler trois foys ces presens comptes... (1440, *Compte des Octrois*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 653, Doc. inéd.)

Pour *avoir minué* et grossé unes lettres de impetracion. (*Compt. de P. Le Franc*, 1449-1450, Arch. S.-Inf., G 48.)

Au clerq qui ces presens comptes a fais, ordonnez et *minuelz* en pappier, et depuis grosses en parccemin. (1466, *Compt. de l'exec. test. de Gillart du Gardin*, Arch. Tournai.)

MINUEUSEMENT, adv., avec mépris :

Se c'est plus grant meffait de repudier sa femme de sa volenté que de lui non marier et non estre pere. Car en non marié n'y a que desprisement de saint mariage, et en repudielement y a que le saint mariage est traictié *minueusement*, dont par tres bon jugement les censeurs le jugierent estre non dignes d'entrer en la court. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 147^d, éd. 1485.)

MINUTE, s. f., heure de minuit :

Environ la *minute* de ce jour. (J. BOUCHET, *Tri. de la Noble Dame*, p. 223, éd. 1536.)

MINUTÉ, s. f., petitesse d'un objet :

Je ne sçay qui se doit plustost plaindre, ou vous autres hommes de nos capacitez et amplitudes, ou nous autres femmes de vos petitesse ou *minutez*, ou plustost petites menues menuseries. (BRANT., *des Dames*, IX, 579, Lalanne.)

Cf. l'ex. de Brantôme au mot MENUISE.

MINUTAIRE, s. m., protocole :

Seront tenus en outre faire bien et deument leurs *minutaires*, ou que soit manuaux et protocoles de tous contractés et instrumens qu'ils recevront. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 115.)

MINUTEUR, s. m., celui qui minute :

Vertugoy, mon amy, quel expéditeur de causes, quel abreviateur de proces, quel vuydeur de debats, quel esplucheur de sacs, quel feuilletteur de papiers, quel *minuteur* d'escritures ce seroit ? (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXVII, éd. 1564.)

MIODRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIOEL, voir MOIEUL.

MIOEUF, voir MOIEUF.

MIOLDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIOLDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIOLEUR, voir MIAULEUR.

MIOLS, voir MIELS.

1. MION, s. m., miette :

Mion ou miette. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Norm., pays de Caux, *mion*, morceau de pain où la mie domine. Guernesey et Lorr., Nancy, *mion*, petit morceau en général.

Nom propre, *Mion*.

2. MION, s. m., sot

Un petit *mion*, un petit badin, un jeune sot, vulg. (OUDIN, *Cur.*)

MIONNER, v. n., chanter, fredonner :

Et la pluspart des roys ne sont ils pas attirés en toute vergongne et tout deshonneur par les flatteries de ceux qui les appellent Apollons, pour peu qu'ils sçachent *mionner*, et Bacchus quand ils s'enivrent, et Hercules quand ils luicent. (AMYOT, *OEuv. mor.*, Comment discerner le flatteur d'avec l'amy, XXIV, éd. 1574.) Le texte grec porte ἀντιπροσώποι, la traduction latine, dum *cantillarent*.

MIOS, voir MIELS.

MIOSTADE, *mieustade*, s. f., sorte d'étoffe :

La piece de camelot d'Amiens, l'Isle, serge d'Arras, et *mioستades*, quinze sols. (*Pièce de 1594*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 10^b.)

Et encore au XVII^e s. :

Sa femme coiffée sans cheveux, sort chaperon de veloux, une robe de *mieustade* a double queue, un cotillon violet de drap, des souliers a boucles, une vertugalle, de longues patenotes blanches faites comme des petites ruelles de raves. (1622, *La Chasse au vieux grognard de l'antiquité*, Var. hist. et litt., III, 38, Bibl. elz.)

Cf. OSTADE.

MIOUS, voir MIELS.

MIOUSDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIOVRE, voir MUEVRE.

MIOZ, voir MIELS.

MIPARTEMENT, - *iment*, *mep.*, s. m., division par le milieu :

La matrice est au milieu du corps, assise sur l'os sacré, et n'ayant aucun *mipartiment* en dextre et senestre. (JOURN., *Err. pop.*, 1^{re} p., III, 4, éd. 1587.)

— Compartiment :

Pareillement son fils Salomon au Cantique des cantiques a distingué ces trois *mepartemens*, disent ils, designant l'angelique par les joues de l'Eglise qu'il descript, le celeste par ses mains, et l'elementaire par ses jambes. (LA BOU., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

L'abregé du grand monde distingué en 3 *mipartemens*. (Id., *ib.*)

MIPARTIE, s. f., sorte de vêtement :

Cil qui aiment les orgueilleuses vesteures, les *miparties*, les entailles et les rigotees et les trains. (MAURICE DE SULLY, *Serm.*, Richel. 13314, f° 80 r°.)

MIPARTIMENT, voir MIPARTEMENT.

MIPARTIR, *my.*, *mei.*, *me.*, verbe.

— Act., partager, diviser par la moitié : Si li wardour de la pais se descordoient ensi qu'il *fussent meparti*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Il convenra qu'en .ii. nos gens *mipartissions*. (*Aye d'Avign.*, 3807, A. P.)

Il *miparti* le renc si droit
Que nus hom n'i seust coisir
A paine, tant eust loisir.

(SARBAZIN, *Rom. de Ham*, ap Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 362.)

Son chatel li *mipartireil*,
Par foi et par bone amitié
En portaat o sei la meitié.
(*Chastoiement d'un père à son fils*, conte II, 264,
Biblioph. fr.)

Je nel vos desloeraï plus,
Je vos *mipartiz* mon reclus.
(*Du Fils au Seneschal*, 799, ap. Méon, *Nouv. Rec.*,
II, 356.)

Li dux vout que il fust de sa table, et
dist que il li *mipartiroit* sa povreté. (GUILL.
DE TYR, VI, 14, P. Paris.)

Les autres *mipartoyent* les vertus les
unes aux paroles, et les autres a la mort
des bestes. (BELON, *Nat. des oys.*, I, XXII,
éd. 1555.)

Le pere, hastif de vengeance,
Un coup de sa congnee elance
Cuidant la beste *mipartir*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, III, f° 122 r°,
éd. 1619.)

La pierre ostracite... est *mypartie* par
lames et escailles. (DU PINET, *Dioscoride*,
v, 122, éd. 1605.)

Vulcain ose par euls ton cerveau *mipartir*
Pour en faire dehors une Pallas sortir.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 96, éd. 1606.)

Cet orgueil tout nouveau
De pavillons dorez faisoit un beau chateau,
Plein de lustre et d'esclat, dont les cimes poin-
[tuus,
Braves, contre le ciel *mipartissoient* les nues.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, III, Bibl. elz.)

Tant de pernicieuses controverses qui
mipartissent les esprits d'un chascun, les
familles, et en suite le royaume et l'Etat.
(ID., *Mém.*, an 1601, Lalanne.)

Enfin apres l'avoir consideré quelque
temps, avec un soupir qui sembloit lui
meparlir l'estomac, je lui ouïs proferer
telles paroles. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 7.)

— Réfl., se partager, se diviser :

Ce fleuve se *mypart* en deux brassieres,
qui font une grande isle. (DU PINET,
Pline, IV, 12, éd. 1566.)

Ces veines et mines suivent aussi les
veines des pierres, et se *mipartent* en filons.
(ID., *ib.*, XXXIII, 4.)

— *Miparti*, part. passé, partagé :

La nymphe scythique Ora avoit pareil-
lement le corps *myparty* en femme et en
andouille. (RAB., *le Quart livre*, ch. XXXVIII,
éd. 1552.)

MIPARTISSEURE, *my.*, s. f., partage par
le milieu :

En moy (la Fortune) a grant duplicité
Et dfoicte contrariété,
Ainsy qu'a ma *mypartisseure*
Le vois et a ma regardure.
Pour ma dextre qui est riant
Et qui a le vestement blanc
Bonne fortune l'en m'appelle,
Mais quant on me voit d'autre part
Et que je sers du rechignart
Male fortune suis nommee.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 67^b, impr.
Institt.)

MQUIER ?

Si vous voulez tendre la roys, mettez
vos deux gielles coste a coste, a sept piez
l'une de l'autre, que vostre here soit ou
miquier le chaubel ou la here. (*Modus*,
f° 123 v°, Blaze.)

MIRABELLOUS, voir MIRAVILLOS.

1. MIRABILE, voir MIRAVILE.

2. MIRABILE, voir MIRABLE.

MIRABILITÉ, - *elé*, s. f., merveille, ad-
mirable position :

La *mirabileté* des choses... les ton-
noirrés, les fouldres et toutes les autres
tribulations de ce monde periront toutes.
(*Sydrach le grant philosophe*, 1049^e res-
ponce, éd. 1528.)

Considera la *mirabilité* du lieu. (BOUR-
GOING, *Bat. jud.*, VII, 53, éd. 1530.)

MIRABILLOS, voir MIRAVILLOS.

MIRABLE, - *able*, - *aible*, *mirabile*,
adj., admirable, merveilleux, grand, fort,
puissant :

Vinrent a Mes, la fort *mirable* ci.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 16^a.)

Que vint a Pise la *mirable* cité.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 21^b.)

Hé! B., sire, frans chevaliers *mirables*,
Cis H. est ~~et~~ trop fel et trop saige.
[err.] (*R. de Cambrai*, 7308, A. T.)

Tant que il fussent en ceste tor *mirable*.
(*Prise d'Orange*, 1368, ap. Jonck, *Guill. d'Or.*)

Bien sont servi de viande *mirable*.
(*Alesch.*, var. du ms. Ar., v. 7491-7614, ap.
Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 310.)

De Loon issent la *mirable* cité.
(RAIMBERT, *Ogier*, 4842, Barrois.)

Qu'il vinrent a Orlens la *mirable* chité.
(*Aiol*, 5150, A. T.)

Pelican est oïsel *mirable*.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 514, Hippeau.)

Co est .i. oïseaus nient *mirable*.
(*GERV.*, *Best.*, Brit. Mus. Add. 23260, f° 96^a,
P. Meyer.)

O mons clers de clarté *mirable*,
Mons clers de jour non anuitable.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. CCXXXI, I,
Van Hamel.)

Tant fud cil estres delitables
Al chevalier e si *mirables*
De la dulçar e del repos
Qu'il vit la enz dedenz cest clos.
(*MARIE*, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407,
f° 116^c.)

J'oi conter a Rome la *mirable* cité.
(*Parise*, 224, A. P.)

Hauce le poing a loi d'ome *mirable*.
(*Enf. Guill.*, Richel. 774, f° 4 r°.)

Devant Jherusalem fu nostre gent *mirable*.
(*Conq. de Jerus.*, 1801, Hippeau.)

K'en Paris entrent, cele *mirable* cit.
(*Huon de Bord*, 1000, A. P.)

Li diaus fut an la vile *mirables* et pesmes.
(*Floov.*, 895, A. P.)

Quelque hault et *mirable* signe
Qui est de nouvel advenu.
(*GREGAN*, *Mist. de la Pass.*, 5268, G. Paris.)

A celle fin que soubz vostre heureux
regne les *mirables* et excellents faicts du
preux Hector fussent rememores. (JACQ.
MILLET, *Destruct. de Troye*, Ded., éd. 1544.)

Qui est un *mirable* soulagement pour les
oiseaux. (FRANCHIERES, *Fauconnerie*, IV,
XI, Ars. 2710.)

Par *mirable* et solide artifice. (J. MOLI-
NET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

MIRABLEMENT, adv., admirablement :

A un moins *mirablement*
Moustra et doctrinalement
Une vision delitable.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CCXXXVIII, 10,
Van Hamel.)

De luy furent *mirablement* oyseaux pro-
creez. (G. MANSION, *Bible des Poet. de me-
tam.*, f° 139 r°, éd. 1493.)

Tous les mettres qui sont de Daphnis
ont des longtemps esté par Stmichon
pasteur *mirablement* prisez. (GUILL. MI-
CHEL, *Comment. sur la v^e eglog. de Virgile*,
f° 15 r°, éd. 1540.)

MIRACLE, s. m.; *miracle de S. Widewert*,
épilepsie :

Comme ledit feu Pierre des longtemps
feust entechié de plusieurs maladies, et
entre les autres des *miracles de saint Wi-
devert*, et tellement que souventes fois
cheoit a cop, perdoit sens et memoire.
(1428, *Carl. de Corbie* 21, ap. Duc., *Mira-
cularius*.)

MIRACLEUR, s. m., faiseur de miracles :
Miracleur : m. A doer of miracles.
(COTGR., éd. 1611.)

MIRACULEUX, adj., qui tient du miracle :
Miraculosus, miraculeus. (*Catholicon*,
Richel. I. 17881, f° 53^b.)

MIRAIL, *myr.*, s. m., miroir :
Mirail selon ostacles
Font aparoir trop de miracles.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 121^a.)

Quant perilleus *mirail* l'apelle (Narcisse).
(*ib.*, ms. Corsini, f° 135^a.)

Autre *mirail* par verites
Monstreat les propres quantites
Des choses que l'en i regarde.
(*ib.*, 18363, Méon.)

Dame, a vos ymages de peautre,
Qui ne scevent contrarguer,
Alez vos mos *miraux* ruer,
Non pas aus bourgeois d'Orleens.
(*Mir. de Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst.*, I, 248.)

Ung *myrail* en panier. (1527, *Invent. de
mercerie*, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-5.)

— Lieu d'où l'on a une belle vue :
La croyz de *Mirail*. (1394, *Livre des
herit. de S. Berthomé*, f° 26 r°, Bibl. la
Rochelle.)

Nom de lieux, *Montmirail*.

MIRAILLÉ, adj., terme de blason :
De différents emaux portoient pour
armes d'argent a une hydre ou chimere a
sept testes *mirailles* de diverses couleurs.
(VULSON DE LA COLOMBIERE, *Th. d'honn.*,
I, 142, éd. 1648.)

MIRAILLIER, -*aillier*, *mirailier*, *mirallier*,
miralier, *mirelier*, *myr.*, s. m., miroitier :
Rollet, *mirailier*. (1306, *Confrérie de la
Trinité*, Bibl. Lyon.)

De Pierart du Jonquoit, *mirelier*, pour
.iij. et .XXIX. livres de voire. (1440, *Compt.
de l'exéc. test. de Caterine Hachiquele*,
Arch. Tournai.)

Pour la vendue des enseignes d'argent
dorees et blanches, comme d'autres d'es-
tain, en sains Pierres et clefz, et d'autres
achettees de Belin *mirailier*. (1462-3,
Arch. Aube, reg. 3, G 330.)

Mirelier et herault de la ville. (1508,
Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Velotiers, horologiers, *miralliers*, imprimeurs. (RAB., *Gargantua*, xxiv, éd. 1542.)

Epaminondas *myraillier*. (ID., *Pantagruel*, ch. xxx, éd. 1542.)

Jehan Besseira, *miralier*, pour faire treize escussions aux armes de l'Hospital pour metre au beuf, veaux et moutons ou pour dorer les cornes du beuf, eust cinq solz. (*Chron. de Méd.*, II, 152, Chassaing.)

1. MIRAL, s. m., verre?

Tot li poisson estoient d'ivoire et de roal,
Li auquant d'ebenus, li pluzior de *miral*.
(*Cong. de Jerus.*, 5314, Hippeau.)

2. MIRAL, adj.?

Le denree de pain *miral* et li wastel.
(xiii^e s., *Ban*, Arch. S.-Omer, Cart. AB XVIII, 15, f^o 58 v^o.)

MIRALIER, voir MIRAILLIER.

MIRAMIE, mot factice pour la rime :

Nicole est en prison mise
En une canbre vaultie,
Ki faite est par grant devise,
Panturee a *miramie*.

(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 239.)

Suchier (p. 7) remplace *miramie* par *mirabile*.

MIRANDE, voir MIRMANDE.

MIRAOR, voir MIREOR.

MIRAUBLE, voir MIRABLE.

MIRAUDER, v. n., bayer?

Le suppliant, en allant un soir bien tart
droit a son domicile, passa par devant
l'ostel d'un sien cousin, qui lui dist : Haa !
vous allez *miraudant*. (1403, Arch. JJ 160,
pièce 268.)

MIRAUSSE, voir MIRESSÉ.

MIRAVILE, -bile, s. f., forme mi-savante
et poétique de merveille :

A grant *miravile* est que vis
Del sens ne coi.
(*G. de Dolc*, Vat. Chr. 1725.)

Tiebaus esgarde les grandes *mirabiles*
Qui el pales sont escrites et mises.
(*Enf. Guill.*, Richel. 774, f^o 9 v^o.)

MIRAVILLOS, -villeus, -billos, -billous,
-bellous, -bilous, -bileus, adj., forme mi-
savante et poétique de merveilleux, grand,
puissant :

La out .i. chaple *mirabillos* et fier.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f^o 23^e.)

Li gentis rois qui tant fu amiables
Cort tint pleniére *mirabillose* e large.
(*Raimbert, Ogier*, 3484, Barrois.)

Et prist la cort *mirabillose* et grant.
(*Id.*, *ib.*, 11681.)

Uns serpens de putaire est issus del rochier...
Moult noirs et moult isdens, *mirabellous* et fiers.
(*Aiol*, Richel. 23516, f^o 139^a.)

Ce est une aigne *mirabillose* et grant.
(*Bertrand, Girard de Viane*, p. 6, Tarbé.)

Et a songié .i. songe *mirabillos* et fier.
(*Fierabras*, 6137, A. P.)

Anit songe ai eu *miravilleus* et fior.
(*Ren. de Montaub.*, p. 171, Michelant.)

Franchois volent le peuple *mirabileus* et grant.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f^o 166^b.)

Com voi un castel *mirabileus* et fier.
(*Quatre Fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f^o 187^b.)

.i. cerf *mirabillos* et grant.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f^o 112 v^o.)

Cf. MERVELLOS.

MIRDALLE, voir MERDAILLE.

1. MIRE, *myre, mirre, mirrhe, mile, miere, myere, meire, mirje*, s. m., médecin, chirurgien :

Li quens Garins tint l'espee d'acier,
Cui li consult de *miere* n'a mestier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 49^e.)

Les mors enterrent dont li furent irié,
Et les navres ont aus *mires* baillé.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxvi, P. Paris.)

Querre fist les ocis par bois e par fossez,
Tuit furent es mustiers franchement enterrez ;
Les nafrez a as *mires* e as serjanz livrez,
Tant qu'il furent gari les a tuz cunreuz.

(*Wace, Rou*, 2^e p., 4117, Andresen.)

Co[il] il atalant n'a de *miere* mestier.
(*R. de Cambrai*, 2344, A. T.)

Cui il consient a cop n'a de *miere* mestier.
(*Aiol*, 10114, A. T.)

Sovent eust mestier de *miere*.
(*RENGLUS DE MOILLIENS, Miserece*, cxxxiv, 12,
Van Hamel.)

As *mirjes* se tint et en els out fiance.
(*Rois*, p. 304, Ler. de Lincy.) Impr., *miries*.

Ne soi que faire ne que dire,
Ne de ma plaie ou trover *miere* ;
Que par herbe, ne par racine,
N'en atendoie medecine.
(*Rose*, 1731, Méon.)

Come *meire* te servirait
Que ja a sa vie ne te faudrait.
(*Dolop.*, 7823, Bibl. elz.)

Se li *mirez* qui tailla son serf laisa a
garir le et li serf fu mors, par ce li *mires*
est culpablez. (*Institutes*, Richel. 1064,
f^o 68^e.)

Li rois fait ses *miles* mander.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2257, Foerster.)

De t'amie en autre maniere
Ne pues meitre mellour *miere*.
(*Clef d'amour*, p. 67, Tross.)

Après le cerf la biere, après le sanglier
le *myere*. (GAST. PHOEBUS, *Miroir de la
chasse*.)

Le medecin ne baille pas a boire au
malade a l'appetit de sa soif... et se le pa-
tient crie et se guerment de durté de son
mirrhe, pourtant n'est meü le sage phis-
icien a luy otroyer. (AL. CHART., *de l'Es-
per.*, p. 301, éd. 1617.)

O des *mires* le roy !
(*Rons.*, *Od.*, V, vi, Bibl. elz.)

Je suis *miere*, maistre passé
Docteur en l'art de medecine.
(*La vraye Medecine qui guarist de tous maulz*,
Poés. fr. des xv^e et xv^e s., I, 157.)

Et encore au xvii^e s. :

Un vieux *myre* de mes amis sachant le
dépiaisir que j'avois de la perte de Cali-
don, me vint trouver pour avec ses sages
propos me consoler en cette cuisante
affliction. (D'URFÉ, *Astrée*, II, 4, éd. 1637.)

Diane ne se contentant pas d'avoir veu
la guérison de sa chère brébis, et de con-
noistre l'herbe de veuë, voulut encore
sçavoir le nom. Elle a divers noms, res-
pondit Sylvandre, quelques-uns l'appellent
orval, d'autres la toute-bonne, et nos
myres scarlée. (ID., *ib.*)

— Doit *miere*, le doigt annulaire :

C'est aussi celui qui puet estre
Nomé le doiz *miere* de la destre,
Monstrant les choses supernelles
Hautes et espirituelles
En nostre nature divine.

(GREBAN, *Act. des Apostres*.)

On disait aussi doigt *medecin* ; voir MÈ-
DECIN.

Le mot *miere* se trouve encore employé
au xviii^e s. dans une variante du proverbe
de Gaston Phébus cité plus haut :

Au cerf la biere et au sanglier le *miere*,
ou le barbier. (LÉROUX, *Dict. comique*,
éd. 1760.)

Mire, remarque Le Héricher, se dit en-
core à Guernesey ; il subsiste dans les
noms propres, dans la topographie nor-
mande, comme dans la Ruelle-au-*Mire* à
Villedieu, et dans ce dicton du Bessin :

Qui court après le *miere*
Court après la biere (bière).

Le patois du Bessin dit aussi *miere* ;
celui de la Bourgogne dit *miere*.

Noms propres : le P. *Le Myere*, corde-
lier, au xvii^e s., auteur d'une vie de
Thomas Hélié, aumônier de saint Louis ;
Le Mierre, poète du dix-huitième siècle ;
Lemerre, Le Myre.

Cf. MÈGE qui est le même mot.

2. MIRE, s. f., poterie :

Ledit Thevenon Du a baillé ausd. Robin
et Mahut... ung cent et demi de *miere*, c'est
assavoir soixante et quinze livres de
quasses et vint cinq livres de potz touz
d'azin, et demi cent de poaslons d'azin.
(1440, *Min. d'Arnoul Sarre*, not. à Orl.,
étude Mallet.)

3. MIRE (en), loc. adv., en face, devant
les yeux ?

Tout s'esleve contre eux : les beautez de Nature,
Que leur rage troubla de vein et d'ordure,
Se confrontent en *miere* et se levent contr'eux.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VII, Bibl. elz.)

4. MIRE, s. f., dent de sanglier :

Mires de sanglier zanne. (OUDIN, 1660.)

MIRÉ, adj., s'applique à un vieux san-
glier, dont les défenses, recourbées en de-
dans, ne sont plus dangereuses :

Encor que nous ayons une fois differé
A chasser le sanglier qui se trouve *miré*.
(GAUCHET, *Œuv.*, p. 347, Bibl. elz.)

Cf. MIRE à.

MIRELIER, voir MIRAILLIER.

MIRELIQUE, voir MIRLIQUE.

MIRELORET, voir MIRLORET.

MIRELY, s. m., musique :

Robin souffloit en sa musette,
Et une gaie camusette
Refaisoit ung doux *mirily*
En chantant a gringot poly.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 25 r^o.)

— Parties naturelles de la femme :

Un homme, aiant pris une veufie,
Pensant avoir trouvé la febre,

Voulant donner au *mirely* :
Ha l luy dit elle, mon amy,
Je vous prie, laissez cela ;
Car long temps a qu'on n'y toucha.
(*Serm. de l'Endouille*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
IV, 90.)

MIREMENT, s. m., action de regarder :

Les gaites sont asises par mult grant *mirement* ;
A cascune des portes en issent plus de .c.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 61^e, Michelant.)

— Action de se mirer :

Qui de son vis fait *mirement*
En ung mirouer droitement.
(*DUGUILLEVILLE*, *Trois Pelerin.*, f^o 147^b, impr.
Institut.)

MIRENCONIEUS, voir **MELANCOLIEUS**.

MIRENCOULIE, voir **MELANCOLIE**.

MIREOR, - *eur*, - *aour*, - *miror*, - *ur*,
mirr., *mer.*, s. m., miroir :

Ne velstes nul *mireor*
Ou l'en mielez mirer se poist.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 152^b.)

Tu me sembles viel meur,
Tu ses bien garder al *miror*.
(*Adam*, p. 66, Luzarche.)

Prestre, tu les li *mireours*
Por mirer les fous pekeours.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *de Carité*, LX, 1, Van
Hamel.)

Or la veons nos [an] mei lo *mireor* et an
figure. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*,
ms. Verdun 72, f^o 45 r^o.)

Si se mire en son desirer autresi comme
uns se mire en .i. *mireor*. (*Artur*, ms. Gre-
noble 378, f^o 54^e.)

Pus prent li *mirreur*, en tuz sens s'esmirad.
(*Horn*, 1025, Michel.)

Tut li aveneit ben, cum li dit li *merur*.
(*Id.*, 2708.)

Richaut s'acesme au *meroor*.
(*De Richaut*, 468, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 52.)

Pour ce qu'il verrai ses pechiez ou *mi-
raor* de sa conscience. (*Vies des saints*,
Richel. 988, f^o 245^d.)

Mireeur de voirre. (*Compos. de la s. es-
cript.*, ms. Monmerqué, t. I, f^o 212 v^o.)

Hoc speculum, *mirur*. (*Gloss. de Glas-
gow*, P. Meyer.)

Et vit en ung lit seoir une damoiselle
qui tenoit ung *mireur*. (*Lancelot du Lac*,
2^e p., ch. 115, éd. 1488.)

— Modèle :

Mireors iert a toutes genz
Ceste bible.
(*Guiot*, *Bible*, 7, Wolfart.)

Signor, de che saint home faisons nos *mireor*.
(*De St Alexis*, 1231, Herz.)

Onques Dieus nel fist fors por estre *mi-
reor* as autres chevaliers. (*Lancelot*, ms.
Fribourg, f^o 64.)

Miraours de chevalerie
Fu il, tant com il a vesçu.
(*RUTEB.*, *Complainte dou conte de Poitiers*, I, 51,
Jub.)

— *Faire mireor*, faire montre :

Voiant la roine Sebile,
Ki cascun jour, a boine estrine,
Faisoit *mireor* de son cors
As bacelers legiers et fors.
(*Mousk.*, *Chron.*, 9902, Reiff.)

MIREUR, adj., qui a un but :

Exemplaire
L'en peult traire
De plusieurs
Qui pour plaire
Ou bien faire
Sont seigneurs
Ou *mireurs*.
(*Contredits de Songecreux*, f^o 154 v^o, éd. 1530.)

1. MIRER, *myrrer*, verbe.

— Act., regarder dans un miroir :

Comment ! ceste dame ne sera mais huy
pignee ni *mirée* ? — Si en avoit aucuns qui
distrent : Mal *mirer* lui envoit Dieux, qui
tant de fois nous fait icy musier et at-
tendre. (*Livr. du Chev. de La Tour*,
ch. XXXI, Bibl. elz.)

Fus je accoustré, fus je agencé,
Bien pigné, *miré*, je me mouche.
(*ROGER DE COLLERYE*, *Monolog. du Resolu*, p. 63,
Bibl. elz.)

— Regarder avec admiration :

O seigneurs ! icy *mirer* ; donnez ung
petit d'arrest sur les esmerveillables di-
vins jugemens ! (*G. CHASTELL.*, *Chron. du*
D. Phil., *Introd.*, Buchon.)

— Regarder en général :

Quant tu *miras* ten vis novel.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, ccxviii, 3,
Van Hamel.)

— Réfléchir l'image de :

Prestre, tu les li *mireours*
Por *mirer* les fous pekeours.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *de Carité*, LX, 1, Van
Hamel.)

— Réfl., se regarder, se contempler :

Prestre, regarde toi et *mirer* !
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *de Carité*, LVIII, 1, Van
Hamel.)

— Prendre soin de sa personne :

Or vos ai dit de sa manière,
Com faitement elle se *mirer*.
(*G. LE LONG*, *la Veuve*, v. 147, Scheler, *Trouv.*
belg., 230.)

— Réfléchir, fixer sa pensée :

Li templier se pueent *mirer*
Et en la croiz et ou mantel.
(*Guiot*, *Bible*, 1769, Wolfart.)

Mirons nous ou vrai cruceus,
C'est ou fil Dieu ki fu en croiz.
(*Ren. le Nouv.*, 5834, Méon.)

Elle me fist, ci se *mirer* on,
Descendre ou pié dou sommiron.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 3, 65, Scheler.)

C'est drois qu'en telz parlers me *mirer*,
Car ce m'estoit uns grans confors.
(*Id.*, *ib.*, I, 157, 2380.)

La me voeil *mirer*.
(*Id.*, *ib.*, II, 268, 198.)

En son bon confort me *mirer*.
(*Id.*, *ib.*, II, 269, 224.)

Tousjours je me *myrrer* a malfaire.
(*Mist. du viel test.*, 7068, A. T.)

Un prince, se *mirant* aux exemples des
autres grans personages, apprend tout
ce qu'il lui convient faire. (*E. PASQ.*,
Pour parler du prince, à la suite des *Re-
cherches*, I, I, f^o 62 v^o, éd. 1560.)

— *Miré*, part. passé et adj., brillant :

Quant il me plaist je fay les rives admireses,
Les fleuves retourner en leurs sources *mirées*.
(*LA BODERIE*, *Harm.*, p. 671, éd. 1578.)

2. MIREH, v. a., soigner, guérir :

Mais si le maistre les envoye en aucun
service pour le prouffit de la nef, et ils se
blesent en nom de luy, ils debvent estre
guerris et *mirer* sur les cousts de la nef.
(1454, *Us et cout. de la mer*, Preuv. de
l'Hist. de Bret., I, col. 787.)

Toute la court vous remire
Comme le glorieux myro
Qui tout dueil povez *mirer*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f^o 145^e, éd. 1537.)

MIRERESSE, voir **MIRESSSE**.

MIRERIE, - *erie*, *mierr.*, *merg.*, s. f.,
qualité de médecin :

Cirurgia, *mirerrie*. (*Gloss. de Douai*, Es-
callier.) Impr., *mirerie*.

Cirurgia, *mierrerie*. (*Gloss. lat.-gall.*, Ri-
chel. I, 7692.)

S'il (li mires) use mauvaisement de sa
mergerie. (*Digestes*, ms. Montp. H 47,
f^o 1164.)

MIRESSSE, *mirresse*, *mireresse*, *mirro-
resse*, *mirgessse*, *mirjesse*, *mirjensse*, *mi-
rausse*, s. f., femme qui fait l'office de *mirer*,
ou de médecin, femme de médecin :

Celez les eires vostre serar....
Par *mirjesse* la frez tenir,
Venue est par ma plaie guarir.
(*Tristan*, III, p. 56, Michel.)

A la grant *mirgessse* l'envoi
Qui touz les enfers saiz renvoie.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, Richel. 2311
f^o 252^e.)

A la grant *mirresse* l'envoy.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 15212, f^o 71 v^o.)

A la *mireresse* l'envoi.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, f^o 213^f.)

La mestre d'eles qui des autres est chies,
Est *mirjensse*, que n'a meillor soz ciel.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2281, A. T.)

... Penitence la *mirresse*.
(*HUON DE MERI*, *le Tornoienent Anticrist*, Richel.
25407, f^o 240^e.)

Mirgessse lor estoit et mere,
Quar n'estoit pas *mirgessse* amere
Qui prent l'argent et si s'en torne,
Queque li malade se'orne ;
Ainçois ouvroit de soa mestrier
Et i metoit le cuer entier.
(*RUTEB.*, *la Vie sainte Elyzabel*, II, 179, Jub.)
Var., *mirresse*.

Et la dame de majesté
Qui me fesoit si grant bonté
Que j'estoie sa *mireresse*.
(*De la Sougreleine*, 203, ap. Méon, *Nouv. Rec.*,
II, 160.)

J'estoie sa *mireresse*.
(*De la Nonain ki ala au stele*, Ars. 3527, f^o 75^e.)

Sara la *mirgessse*. (*Rôle de 1296 à 1300*,
Arch. KK 283.)

Adine la *mirausse*. (1305, *Cens dou Para-
clit*, f^o 9 r^o, Arch. Aube.)

Et de tous maulz je suis *mirresse*.
(*DUGUILLEVILLE*, *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valp-
çon, f^o 3^e.)

Et de tous maulz je sui *mirresse*.
(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *Miro* 2.)

Mirresse, medicatrix. (1464, J. LAGADEUC,

Cathol., éd. Auffret de Quoetqueueran
Bibl. Quimper.)

Cf. MEGERESSE.

MIRFUEL, voir MILFOIL.

MIRGESSE, voir MIRESSSE.

MIRGICINER, v. a., soigner :

A l'occasion desquelles bleceure et na-
vreure icellui Allaueme Noise a malade par
l'espace d'un mois, pendant lequel le sup-
pliant l'a fait *mirgiciner* et visiter par les
plus experts et souffisans mires et barbiers
de la ville de Reims. (1423, Arch. JJ 473,
pièce 289.)

Cf. MECINER.

MIRGIE, s. f., art de la médecine :

.i. fisticien, que saivoit
De *mirgie* plus que nus hom,
Fist mander rois Artus adonc.
(Chev. au Lyon, 6492, Holland.)

MIRIER, s. m., comme *mire*, médecin :

Les plaies dan Egfer mut li font grant mal,
Nepurkant s'entremet uns *miriers* principal.
(Horn, 3550, Michel.)

MIRIFIER, v. a., glorifier :

Et *mirifera* son ame ou ciel es siecles
des siecles. (Les Dis Saint Augustin, Ri-
chel. 962, f° 16 r°.)

Nostre sires ail fait merveilleulz son
saint et grandement *mirifiteit*. (Psaut.,
Maz. 798, f° 21 r°.)

MIRIFIQUEMENT, adv., merveilleuse-
ment :

C'est certainement
Ung fait fait *mirifiquement*.
(Therence en franç., f° 338^e, Verard.)

MIRILIFIQUE, voir MIRLIFIQUE 2.

MIRIQUE, voir MURIQUE.

MIRJE, voir MIRE.

MIRJENESSE, voir MIRESSSE.

MIRJESCE, voir MIRESSSE.

1. MIRLIFIQUE, *mirel.*, adj., admirable :

Tant de *mirelifiques* proportions ou me-
sures. (DELORME, Archit., I, 8, éd. 1568.)

Lits douillets et *mirlifiques*. (SULLY,
OEcon. roy., ch. CLVII, Michaud.)

2. MIRLIFIQUE, - *ique*, *mirel.*, *miril.*,

s. f., chose merveilleuse, ornement, baga-
telle, fatras :

Rien ne valent ses *mirlifiques*
Et ses menues oberliques ;
D'on venez vous, petit mercier ?
Gueres ne vault vostre mestier,
Se me semble, ne voz pratiques.
(Poés. de Charles d'Orl., p. 242, Champollion.)

Mes bagues, pierres et ancaulx
Et mes aultres *mirelifiques*.
(GREBAN, Myst. de la Pass., f° 74^a, impr. Instit.)

Avez vous pas tout apresté,
Mis a point noz *mirelifiques*,
Senteurs, bouquetz, bagues, affignes ?
(Mist. du Viel Testam., 31017, A. T.)

Les François n'autres leurs voisins
Ne font point telles *mirlifiques* ;
Ne font mesmes les Sarrazins
Contre leurs sermens auctentiques.

(AL. CHART., Balade de Fouquieres, p. 718,
éd. 1617.)

Je vis la tant de *mirlifiques*.
(Poés. attrib. a Villon, l'Acteur, dans les OEuv.
de Villon, Jouaust, p. 227.)

Et cousterent ces *mirelifiques* et fatras
beaucoup d'argent. (P. COCH., Chron.,
c. 36, Vallet.)

Leur fault il tant de *mirlifiques*,
Tant de bagues et tant d'adques ?
(ELOY DAMERNAI, Livre de la deablerie, f° 43^a,
éd. 1507.)

Richez abit, dons, et *mirlifiques*.
(J. BOUCHET, Ep. mor., II, VII, éd. 1545.)

Il leur fault tant de *mirlifiques*.
(R. DE COLLERYE, Dial. composé pour jeunes en-
fans, p. 107, Bibl. elz.)

MIRLORET, *mireloret*, s. m., bouffon,
personnage comique :

Puis il se coiffe la teste
Dessus son bonnet a creste,
Et se lie et se garrote,
En *mireloret* ou marmote.
(1375, Lég. vérit. de Jean Le Blanc, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., VIII, 114.)

Pareille liberté se logea en ceste ville de
Paris, sous le nom de la Bazoche, aux
clercs tant du Palais que du Chastelet, les-
quels jouant a certains jours, les uns a la
Table de marbre, au Palais, les autres au
siege du Chastelet, introduyoient ordinai-
rement sur l'eschafaut trois d'entre eux,
habilles en sotz que l'on appelloit vulgair-
ement *mirelorets* ou soletelets, dont l'un,
nommé Rapporte Nouvelles, interrogé par
ses compaignons, leur rapportoit souz
equivoque de noms tous ceux ou celles
qu'ils pensoient estre marques de quelque
vice. (EST. PASQUIER, Interprétation des Ins-
titutes de Justinien, édit. du duc Pasquier,
1850, p. 756.)

Lucain, qui preschoit a la chapelle de
Bourbon devant les deupes, apela le
roy *mireloret*. (LESTOILE, Mém., 2^e P.,
p. 137, Champollion.)

MIRMANDE, *mirande*, s. f., ville, maison
fortifiée :

En la maistre *mirande* en sont trestait entré,
Et truevent .i. boçu qui la tor doit garder.
(Gui de Bourg., 2023, A. P.)

Blancandins au vilain demande :
Comment a non ceste *mirande* ?
Li vilains respont sans essoine :
Sire, fait il, c'est Cassidoine,
Une cité vielle et antive.
(Blancand., 3315, Michelant.)

En la mestre *mirande* sunt aléz hébergier.
(Gaufrey, 4744, A. P.)

Cf. AMIRANDE.

MIRME, s. f., chaloupe, espèce de petit
vaisseau :

La mise que fu ordenee (en 1362) pour
les *mirmes* et pour les galees, soit abatue
com se doit chose que la lie des *mirmes*
est defaite, et la taille soit ordenee pour
la gent d'armes. (Ass. de Jerusalem, p. 214,
ap. Ste-Pal.)

Cf. MERME ?

MIRMET, voir MERMET.

MIROERIER, voir MIROIRIER.

MIROET, - *ouez*, s. m., ouverture par
laquelle on regarde :

Avoir fait une clef a l'uyz du *mirouez* de
Saint Trouvé. (1466, Compt. de Nevers, CC
60, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Avoir ferré l'uyz du *mirouez* pres des
molins Saint Trouvé. (Ib.)

Avoir fait ou dit mur deux *mirouez*. (1467,
ib., CC 64, f° 20 r°.)

MIROIER, s. m., miroitier ?

Robinet Perquin, *miroier*. (1480, Compt.,
Arch. mun. Rouen, Bullet. commiss. Antiq.
S.-Inf., VI, 397.)

MIROILIER, voir MIROIRIER.

MIROIR, s. m., exemple :

Ung biel *miroir* chi a
Matabrune no dame, qui chy tramis noz a
Pour mourdrir les enfans ; trop mal nous con-
[sella.
(Chev. au cygne, 810, Relif.)

Puis la rigueur de la mort maudioient,
Qui prins avoit des bonnes le *miroir*.
(P. MIGNAULT, Complaint. sur la mort de la C^o
de Charrolois, p. 130, éd. 1748.)

— Récompense ?

Li promist, s'il voloit venir en son poir,
Que du bien qu'il li fist lui renderoit *miroir*.
(B. de Seb., X, 1072, Bocca.)

MIROIRIE, s. f., fabrication des mi-
roirs :

Le ditte marchandise et mestier de *mi-
roirie*. (1440, Compt. de l'exéc. test. de Ca-
terine Hachiquete, Arch. Tournai.)

MIROIRIER, - *oerier*, - *oillier*, s. m., mi-
roitier :

Miroeriers. (Voc. des Mest., ap. Géraud,
Paris sous Phil. le Bel.)

Nicholas le *miroillier*. (1323, Cart. de
St-Magloire, Richel. I. 5413, p. 383.)

MIROLAS, s. m., (?) :

Li raicles treve d'aventure
D'un bel paon la couverture.
Mout ere de *mirolas* pointe,
Et de diverses colours tointe.
(Lyon. Yzop., 1687, Foerster.)

MIROR, voir MIREOR.

MIROUEZ, voir MIROET.

MIRRESSE, voir MIRESSSE.

MIRREUR, voir MIREOR.

MIRRHE, voir MIRE.

MIRTILLE, *myrtille*, s. f., sorte d'ai-
relle ; mot conservé :

Li *myrtilles* quant on les a frotees des
mains souefment samblent plus douls que
cils qui ne sont mie ainsi frotés. (EVRARD
DE CONTY, Probl. d'Arist., Richel. 210,
f° 260^b.)

Myrtus... porte une maniere de fruis qui
sont appellees myrtes ou *myrtilles*. (Ib.,
f° 260^c.)

On appaisera la douleur par embrocation
d'huile rosat et de *myrtilles*, y meslant un
blanc d'œuf. (LA FRAMBOIS., OEuv.,
p. 727, éd. 1631.)

MIRTILLON, *myrtillon*, s. m., petite
myrtille :

Eau de roses rouges une livre, eau de
myrtillons demie livre. (EVON., Tresor,
c. XLIX, éd. 1553.)

MIRTYN, *myrtin*, *myrthin*, adj., de myrte :

Oile *myrtine*. (BRUN DE LONG BORG, *Cy-rurgie*, ms. de Salis, f° 20^a.)

Huile *myrtin*. (M. GREG., *Epit. des trois prem. liv. de Gal.*, II, éd. 1849.)

Fais luy boire le jus de la *myrtine* olive. (GREVIN, *les Œuv. de Nicandre*, p. 64, éd. 1567.)

Tenant en main sa Flore couronnée
D'un verd tortis de *myrtine* ramee.

(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, Complainte, t. II, f° 78 r°, éd. 1578.)

Branche *myrtine*.
(RONS., *Eclog.*, I, Bibl. elz.)

Branches *myrthines*.
(G. DURANT, *Od.*, II, xxxv, éd. 1594.)

Le syrop *myrthin* mis au triple du tout... rend l'action meilleure. (BRICON BAUDERON, *Paraphr. sur la pharmacopoe*, p. 325, éd. 1612.)

MIRUR, voir MIREOR.

1. **MIS**, voir MIELS.

2. **MIS**, cas suj., voir MON.

MISADOUR, voir MILSOUDOR.

MISAILLE, s. f., gageure, pari :

Jehan Nicolas qui avoit fait avec le suppliant certaine *misaille*, par laquelle ledit suppliant avoit de lui gagné une carte de vin. (1395, Arch. JJ 149, pièce 108.)

Fut fait *misaille* entre icellui René et ung nommé Bouchart, se les dites fleches avoient passé une merche ou bute parlee entre eux. (1471, Arch. JJ 197, pièce 146.)

Plusieurs Romains et autres avoient fait gageures et *misailles* a plusieurs en disant que le roy ne prendroit point Gennes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 79 r°.)

Pour corroborer les *misailles* de la plus gente mousse de toute la feste. (*Le prem. acte du Synode noct.*, xv, éd. 1608.)

Misaille se dit encore dans certains cantons de la Champagne et de la Comté, dans tout le Poitou et dans la Saintonge, pour signifier pari, enjeu. Il existe une comédie en patois poitevin, intitulée : *la Mizaille à Tauny* (la gageure d'Antoine), 1662, écrite par un apothicaire, Jean Drouhet.

MISAIRE, adj., compatissant :

C'est une tristesse fondée en pitié et une benignité *misaire* d'estre troublé, c'est a dire avoir desplaisir des vices de autruy, mais non soy impliquer en iceulx. (*Hist. de la Toison d'or*, vol. II, f° 131, ap. Ste-Pal.)

MISAUDOUR, voir MILSOUDOR.

MISAVANT, s. m., allégation :

Pour tousjours justifier nostre *mis avant*, convient adviser sur un chascun article. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, t. I, p. 194, Doc. inéd.)

S'il advenoit que le retrayant et acheteur fussent en debat du prix des deniers principaux, l'acheteur sera tenu de s'en expurger par serment, et le retrayant sera reçu a verifier son *mis avant*, nonobstant ledit serment. (*Chart. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 122^a.)

— *Mis en avant*, dans le même sens :

Leur affection est si indiscrette qu'ils n'en prevoient la consequence ny le prejudice de leur *mis en avant*. (ST JULIEN, *Meslang. hist.*, p. 281, éd. 1888.)

Offrant pareille preuve de son *mis en avant*. (*Cout. de Binch*, Nouv. Cout. gén., II, 204^b.)

MISCHIN, voir MESCHIN.

MISCIE, voir MISSIE.

MISCUER (se), v. réfl., s'immiscer :

De droict commun, tout enfant est heritier de son frere, qui ne monstre de renonciation au contraire ; mais qui le voudroit contraindre a payer des debtes du pere ou mere, se il n'a eu nuls biens, ne que il ne se soit *miscué* a l'herité, en raison il n'y est riens tenu. (*Cout. de Berry*, p. 296, La Thaumassière.)

MISE, *mize*, *misse*, s. f., action de metre :

Nos avons ces presentes lettres confermées par la *mise* de nos seaux. (*Acte de 1262*, Arch. J 192, pièce 49.)

— *Mise de fait*, mise en possession :

En don legataire se veult metre par benefice de *mise de fait*, faire le doit dedans l'an. (BOUT., *Somme rur.*, f° 25^b, éd. 1479.)

Tous donataires peuvent a leurs despens apprehender par *mise de fait* les dons a eux faits. (*Cout. de Douai*, ch. III, art. 8, Nouv. Cout. gén., II, 985^b.)

— Droit sur les bateaux chargés de grains sur la Scarpe. Se rencontre fréquemment dans les comptes de Douai :

Mise sus. (Arch. mun. Douai PP 2140.)

— *Mise jus*, abolition :

Envoyèrent ceux d'Abbeville, de Montreuil, S. Riquier, Dourlans, et aucunes autres pour obtenir la *mise jus* des.... gabelles et impositions. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, p. 52, éd. 1516.)

— Dépense :

Pour les *misses* et pour les couz et pour les despens qu'il y font. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., XVI, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Li maires ne moit riens an *misses* ne an tailles. (1294, *Charte de Soissons*, Richel. I. 9873, f° 6 r°.)

Gilbers li escrivains sceit bien escrire chartres, privileges et instruments, *misses* et rechoites. (*Dial. fr.-flam.*, f° 14^c, Michellant.)

Pour .vi. *misses* de keuvre de Pullane pesans au pois de Dourdresk .xxiiii^c. et .xiii. l., revenans a no pois de Valenciennes a .xxiiii^c. .xvii. l. et demie net, accatet par Pieron Moyset .xi^r. .vi^d. gros le cent au pois de Dourdresk monte.... .xiii. l. .xviii^c. .vi^d. gros. (1358, *li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, I, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour poier coups, *misses* et despens. (1367, *Cart. de S.-Taurin*, Arch. Eure.)

Fraiz et *misses*. (1379, Arch. MM. 30, f° 121 r°.)

En double vit s'il n'a audicion

De ses comptes en *mise* et en recepte.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 16, A. T.)

Et pour les choses dessus dites accom-

plir, y eut de grandes *misses* et despenses. (JOY. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1386, Michaud.)

Et vouloit alleguer mes debtes,
Et qu'il me devoit souvenir
De mes *misses* et de mes receptes.

(*Le Chateau de labour*, éd. 1490.)

Si les *misses* surpassoient et ce qu'ils possedoient de bien et ce qu'ils gaignoient de leur estat, on leur defendoit de ne les faire plus. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 116, Roybét.)

— Compte :

Mise faite des receptes de l'office de la censive de Fontevraut. (1361, Fontevr., La Bigourliere, Arch. Maine-et-L.)

— *Ne faire mise ne conte de*, n'en tenir aucun compte :

Quand la vierge leur ouy dire
Toute sa harangue et son compte
Elle n'en feist *mise ne conte*.

(*La Vie de madame sainte Marguerite*.)

— *Ne faire mise ne recepte*, dans le même sens :

Les Romains ne faysoient *ny mise ny recepte* anciennement des enfans naturels. (BODIN, *Rep.*, I, 4, éd. 1583.)

Car de la foy, plusieurs n'en font *ny mise ny recepte*, en matiere d'alliances que font les princes entr'eux. (ID., *ib.*, I, 8.)

— Moyens pécuniaires, finances :

Par defaute de *mise* et de chavance. (FROISS., *Chron.*, II, 8, Kerv.)

— Gageure :

Lesquelles des Olches et Poitevin se prisdront a jouer au jeu des dez, tant que debat se meut entre eux sur une *mise* ou fermaille qu'ilz avoient faille. (1395, Arch. JJ 149, pièce 162.)

Thomas Campion demanda a Jehan Cave, s'il vouloit point falre une gagure ou *mise*. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1671.)

— Arbitrage, sentence arbitrale, compromis :

Et briserat on les vies chartres, et meterat on es noveles chartres les points de le vies dont nule chalainge n'ert a tains que ciste *mise* fut faite. (1233, *Comprom.*, Arch. Liège.)

Recordit la *mise* entierement ensi com il l'avoit *mise* sor moi. (1241, *Cart. S.-Vinc.*, Richel. I. 10023, f° 41.)

Sache vostre universites que cum il fust ensi que nous eussions plusieurs que-reles et controversies entre nous ensemble, a le fin, de conseil de bonnes gens, nous nos meismes en *mise*, s'il est assavoir, en maistre Vincent, dien de Saint Fremin de Monstereuil, et en monseigneur Guillaume de Manneres, chevalier, seigneur de Menthaner, en tel maniere que se il estoient en aucun capitel descordable ou en plusors, li tiers miseres estoit esleus, s'il est assavoir nobles hom Robers avoué de Betune, par qui conseil li doi devant dit lor descort devoient acorder. Et comme il fussent en aucun point descordable, il le conseil du devant dit avoué requisent et userent du conseil celui en leur descors ; et, apres mout d'enquestes et de assignemens de jours en l'église Nostre-Dame de Monstereuil, el mois de jenvier, en l'an de l'incarnation .m. et .cc. et .xlviij,

il prononchierent leur dit et rendirent lor *mise* par les paroles qui aval sivent. (31 janv. 1244, *Transact.*, etc., Arch. J 426.)

Tout ce qui est estaubli es jugemanz doit estre resgardez es *mises*. La poestez a l'arbitre est senie se il ai donee sentence de ce de quoi l'on se mit sor lui et non pas tant soulement quant il ai donnee sentence d'une partie, se il ne fui ausi dit a fere la *mise*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 8^a.)

Se cil qui ont fait *mise* diffament lor arbitre, li prevoz ne lou doit escuser devant que il saichent por quoi. (*Ib.*)

Se la *mise* est fete en deus homes... je quit que cele *mise* ne vaut. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 63^a.)

Se la *misse* est fete en un serf. (*Ib.*, f° 62^a.)

Mise, ce dist le lois, est ramenee a la semblance de jugemens, et appartient a finer les plais. (PIERRE DE FONTAINES, *Conseil*, ch. XVIII, Marnier.)

Comment peut homme juge estre,
Ne prendre sur soy nulle *misce*
Personne ja jugee et prise.

(*Rose*, 15728, Lantia de Damerey.)

Nous et dame Maghe et si oir devant dit nos mesimes en *mise* de preudoumes par maniere ke nous et dame Maghe et si oir devant dit deviens tenir fermement chou ke li preudoume ke pris en furent diroient et ordeneroient pour bien. (1272, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 40 v°.)

Sachent tout cil ki cest escribt verront ke je Pieres provost de Saint-Omer et je Giles de Sainte-Audegond bourgeois de Saint-Omer, de la *mise* faite entre les canoines de l'eglise de Saint-Omer d'une part et les bourgeois de Saint-Omer d'autre part nous accordons et disons nostre dite en telle forme. (1248, *Sentence d'arbitrage*, Tailliar, p. XXII.)

Et de (ce) contens eut esté faite *mise* entre nous et cestui evesque seur Gile de Couloumiers arcediacre de Miauz et seur Enjoran de Journi, chevalier; au doirrenier li contens a esté apaisez par lesdiz miseurs. (*Ch. de 1277*, Richel. l. 18353, f° 78 r°.)

Quant on les prant de *misex*, par escort, par devant les Tresez. (1324, *Hist. de Metz*, IV, 6.)

De la *mise* qui estoit sus lou signour Nicole Baudouche par devant les Treze et par l'aicort des parties. (*Ch. de 1344*, Lorr., Cabin. de M. Olerly de Labri.)

— Qualité d'une monnaie qui a cours :

Nous appellons monnoye, non celle qui est loyalle seulement, mais la fauce ausi qui a *mise*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVIII, f° 285 v°, éd. 1598.)

Suisse rom., *mise*, enchères. S'emploie ausi quelquefois à Paris avec cette signification.

MISEISE, voir MESAISE.

MISELERIE, voir MESELERIE.

MISEMAIN, s. f., mainmise, séquestre : Durant ledit sequestre ou *misemain*. (1452, *Lett. du duc Pierre*, Arch. C.-du-Nord.)

MISEMENT, s. m., action de mettre, de placer :

L'aise de vin soit gardee, sicome avaut ses heures ad esté ordené, par le

misement du gardein. (*Lib. Custum.*, I, 284, *Rev. brit. script.*)

MISEOR, -*eur*, -*eur*, s. m., magistrat municipal, qui faisait les recettes et les dépenses de la ville :

Recepteur et *miseur* des deniers ordonnes a... (1494, *Compt. de R. Lebaud*, f° 4^a, comm. de Quimper, Arch. Finist.)

— Arbitre :

Chil meesmes Jehans se plaignoit que li abbes et l'eglise devant dit li font tort. En le fu, par conseil de boines gens il se chevalliers... Et d'endroit les damages qui furent fais a l'abbé et a ses hommes et tans de le gerre, li abbes n'en plaidera mie devant ches *miseurs*, ains enquera sen droit en autre lieu. (1244, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 97 r°.)

Chest dit que li *miseur* devant dit ont rendu por bien de pais. (*Ib.*, f° 196 v°.)

Liqueil deviseur et *miseur* par loial enquete faicte et escrite et liute et diligement rewardee par le miex ke il seurent, ordenerent... (1248, *Acte de cess.*, Tailliar, p. 187.)

Quant *miseur* ou auditeur donnent jour as parties qui ont devant eus a fere, il lor doivent fere savoir liu certain, convenable, et seur as parties. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLI, 21, Beugnot.)

Nule riens ne tient nostre usages ne des mises ne des *miseurs*, fors ce que des lois vient. (P. DE FONT., *Cons.*, XIX, 2, Marnier.) Var., *miseors*.

Se li pledeur baillent aucunes choses a leur *miseur*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 62^a.)

Et li *miseur* doivent et puent parfaitement et entierement faire mettre en escrit, et ordener, et mettre chou que boin leur sanlera. (*Ch. de 1284*, Mart., *Th. anecd.*, I, 1194.)

Liqucil deviseur et *miseur* par loyale enquete faite et escrite ordenerent... (*Cart. d'Auchy*, p. 169, Betencourt.)

Chestre convenanche fu ordenee et devisee par le dit des *miseurs*. (*Ib.*, p. 170.)

Item de mise emprise pardevant signeur et eschevins, quelle qu'elle soit, u grans ou petite, li *miseur* ne pueent despendre sur les parties que .ii. s. parisie le jour; mais se les parties ont mestier de conduire tesmoins, si le face cascuns a sen frait. (xiv^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille, BBI 2777.)

Et s'il avenoit coze que il y eust ung tiers en le mise, chieus tiers *miseres* seroit au frait des parties communement, s'il avenoit cose qu'il convenist d'aler hors del eskievinage. (*Ib.*)

MISEOUR, voir MILSOUDOR.

MISERABLE, adj., accessible à la pitié :

Nous qui touz voulons estre gracieux et *misérables* a noz subgiez... (1340, Arch. JJ 72, f° 162 v°.)

Celle admonition esmeut tous les prezens a *misérable* comploration. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10544, VI, III, 5.)

MISERABLETÉ, s. f., miséricorde :

Propiciacio, pitié ou *miserableté*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 210 v°.)

— État de misère :

La *miserableté* et mutabilité de ce monde. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, éd. 1488, f° 65 r°.)

Car en sa *miserableté*
Il estoit souvent respité.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 166^a, éd. 1544.)

Une si extreme *miserableté*. (*Lett. de l'Emp. d son ambass. en Fr.*, 30 avril 1534, Papiers d'Etat de Granvelle, t. II, p. 103, Doc. inéd.)

MISERACLE, s. m., sorte de javelot :

J'ai *miseracles* e bons matoras fez.
(*Moniage Renoart*, Richel. 368, f° 255^b.)

Cf. MUSERAS.

MISERATEUR, adj., compatissant, miséricordieux, qui a pitié :

Jheus de tous biens collateur
Nous soit par vous *miserateur*.
(*Vie S^e Febronne*, Richel. 2096, f° 21 v°.)

Le *miserateur* des humains. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXVI, éd. 1638.)

Seigneur Dieu *miserateur* et miséricordieux. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. LXXXV, éd. 1530.)

MISERATION, -*cion*, -*tiun*, s. f., compassion, pitié, grâce :

Vien souple od bon entention
A ta grant *miseration*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23237, Michel.)

Nient luinz faces les tues *miseratiuns* de mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXXIX, 15, Michel.)

Veingent a mei les tues *miseratiuns*.
(*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 124 r°.)

En son cuer n'avoit recheu
De povre *miseration*.
(RECLUS DE MOILLINS, *Miserere*, st. LX, 11, Van Hamel.)

Et efface mon iniquité selonc la multitude de tes *miseracions*. (*Bible*, Richel. 899, f° 245^b.)

Faison le par devotion
Pour avoir *miseration*.
(A. DU POIR, *Rom. de Mahom.*, 1699, Michel.)

Il n'avoit onques eu
De povre *miseracion*.
(*Le Vergier de Paradis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 293.)

La ou il dit ses *miseracions* il entens ses piteiz et les merci qu'il fait. (*Psaut.*, Maz. 798, f° 10 r°.)

Miseracio, *miseracion*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 218 r°.)

Guillaume, par la *miseracion* divine abbé de ladite eglise. (*Lett. de 1396*, Arch. L 808.)

Par la *miseracion* divine evesque d'Arras. (1^{er} juill. 1432, *Cart. de Flines*, DCCCXXXII, p. 767, Hautcoeur.)

Par la *miseracion* divine abbé de l'eglise de Saint Denys. (21 juin 1477, *Aveu d'Ol. de Coeltiv.*, Arch. Thouars.)

Las, de la *miseracion*
Et pitié divine a besoging.
(*Myst. de la Concept.*, 1^o 2^e, Impr. Instit.)

Mons^r Robert, par la *miseracion* divine esleu confirmé archevesque de Rouen. (1484-85, Arch. S.-Inf., G 686.)

Le vray soleil eut *miseracion*
Du grant Cesar quant a occision
Fut mis.
(GUILL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georg.*, f° 4 v°, éd. 1540.)

Je vous requiers par vos tres saintes larmes et selon vos infinies *miserations*. (RENÉ BRNOIST, *Vis de J.-C.*, 1247, éd. 1599.)

1. MISEREL, adj., de misère, de malheur :

Je atendans atendi Damedeu, et il entendit mes proieres, et me geta fors de l'aigue *miseriele*. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 245 v°.)

2. MISEREL, voir MISERELE.

MISERELE, - elle, - iele, mes., *miserel* (rime), s. f., complainte, litanie plaintive :

Saumes dient et *miserelles*,
Letanies et kyrieles.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 232f.)

Vont verseillant la *miseriele*.
(S. BRANDAN, Ars. 3516, f° 103a.)

Ne puet arester en covent,
Ne dit saume ne *miseriele*,
N'autre ovraigne ne li est bele.
(BEN., *D. de Norm.*, 23501, Michel.)

Il disoient lor *meseriele*;
Li cuers a cascun d'ials sautiele.
(WISTASSE le Moine, 545, Michel.)

Miserere mei tous,
Tel *meseriele* ne dist nus.
(Miserere tui Deus, Ars. 3527, f° 17a.)

Certes il est en sa chapelle
Ou patenostres et *miserelle*
Dit.
(Ysop.-Avionn., fab. XIX, Robert.)

Entant siet li bons hom toz solz en sa capele
Et senz nul grant torment cantet sa *miseriele*.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 54 v°.)

Lors commence une kyriele,
Son credo et sa *miseriele*,
Pater noster, la letanie.
(Renart, Br. XV, 501, Martin.)

L'espace de dire une *miserelle*. (*Ménagier*, II, 243, Biblioph. fr.)

Vez cy la *miserelle* en romant. (*Psaut. de Metz*, p. 148, Rubrique, Bonnardot.)

Or vous suppli, tres humbles columbelles,
Qu'après ma mort ayez de moi merci;
Dites pour moi pseumes et *miserelles*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 365a.)

Plus de .xl. en at getleit en un ruisel,
Anchois qu'on awist loit dois fois la *miserel*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18626, Scheler, *Gloss. philol.*)

MISERER, verbe.

— Neutr., être misérable :

Coment le pueple *misera*,
Cum il fu en chetiveison,
En Babiloine, en la prison.
(GUILL. DE NORM., *Best. div.*, 86, Hippeau.)

— Act., rendre misérable :

Nous autres poures Mantuans sommes *miserez* et du regard d'exultante felicité exillez, forbannis et chassez. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 1^e eglog. de Virgile*, f° 4 r°, éd. 1540.)

Normandie, Orne, et Pas-de-Calais, *miserer*, vivre misérablement, vivoter.

MISERERE MEI, subst. composé, l'hernie étranglée :

Telle maladie est nommée communément *miserere mei*. (PARÉ, *Œuv.*, VI, 15, Malgaigne.)

MISEREUX, adj., misérable, malheureux :

Laz, doulens, *miserieux*,
C'est vision
Qui trop me vient a grant confusion.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 82a.)

Aux pecheurs dolozeux,
Tristes et *miserieux*,
Pardon, contricion.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 3 v°, éd. 1492.)

MISERICORD, voir MISERICORT.

MISERICORDABLE, adj., miséricordieux :

Deus est pitous et merciabls,
Souffrans et *misericordables*.
(Lib. *Psalm.*, cxliv, p. 353, Michel.)

Il commença des celuy jour a estre si *misericordable* que il fu apelé aumosnier. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 49c.)

Si plaise a la vostre tres *misericordable* grace. (*Rustican du labour des champs*, Ars. 5064, prol.)

MISERICORDE, s. f., épée très courte, sorte de poignard que les chevaliers portaient de l'autre côté de l'épée et qui servait à achever l'ennemi abattu, s'il ne criait miséricorde :

Et l'ocist d'une *misericorde* qu'il portoit toz jors avec lui. (*Artur*, Richel. 337, f° 102b.)

Si laissent les lanches cair jus, si traitent coustiaus et *misericordes* qu'il avoient, si s'accueillent a defendre moult vigieusement. (ROBERT DE CLARY, p. 53, Riant.)

Il apele .i. de ses homs, lequel qu'il veut, et li baille un coutel ou une *misericorde*, si li comande que il ocie son anemi de cele arme. (GUILL. DE TYR, XX, 28, P. Paris.)

Si l'en meinerent a une part et puis si lor ferirent de lor *misericorde* parmi les chostes, si l'ocissent illuec. (*Mort de Sigebert*, ms. de Tournay, f° 57, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, I, p. 41.)

Trenchans *misericordes* et espiels noeles.
(Gui de Bourg., 2050, A. P.)

Pitié, qui a tout bien s'acorde,
Tenoit une *misericorde*
En leu d'espee.
(Rose, 15593, Méon.)

Les *misericordes* agues,
Et les espees esmolues.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 326.)

Hec sica, *misericorde*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Encores avoit le chevalier un petit couteau nommé *misericorde* pour ce que de ferrement volontiers estoient occis les chevaliers abatus; et lesquels voyans telles armes en la main de leurs ennemis, demandoient *misericorde*, s'ils desiroient estre respitez de la mort. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm., et her.*, II, 1, éd. 1611.)

MISERICORDEMENT, adv., miséricordieusement :

De ses pechiez entierement
Absolz *misericordement*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 20 v°.)

MISERICORDIABLE, adj., miséricordieux :

Ilz sont plus *misericordiables*. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 18^e, éd. 1489.)

MISERICORDIABLEMENT, adv., miséricordieusement :

Justement il pugnist et *misericordiablement* il pardonne. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 3 v°.)

MISERICORDIALMENT, adv., miséricordieusement :

Et ad le gloire... *misericordialment* nous parmanes. (Ms. Berne 697, f° 48 r°.)

MISERICORS, voir MISERICORT.

1. MISERICORT, - cord, - cors, - court, adj., miséricordieux, compatissant :

Et Dieus qui est *misericors*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 180b.)

Il (Dieu) est *misericors* et pis.
(Guot, *Bible*, 880, Wolfart.)

Beneuré sont li *misericort*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 43 r°.)

Vrais Dieu! qui es *misericors*.
(*Nativ. d. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 28.)

S'il m'a esté *misericors*,
Jesus, le roy de paradis,
Tel luy soit a l'ame et au corps!
(VILLON, *Grand Test.*, III, Jouaust, p. 22.)

Prince *misericors*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 23, Michaud.)

Dont ceulx de dedens eurent grant peur, et requirent composition, et rendirent ledit chastel au roy, lequel leur fut *misericors*. (A. CHART., *Hist. de Charl. VII*, p. 104, éd. 1617.)

Car Dieu benist tous les *misericors*. (GRINGORE, *les Folles Entreprises*, I, 53, Bibl. elz.)

Et doibvent estre pitoiables et *misericors* en fait de justice. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du bail. d'Amiens, I, 300, Bouthors.)

Riz de Venus aux yeulx *misericors*. (J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, xxxv, p. 77, éd. 1532.)

En purté de cuer et de corps,
Estre aux povres *misericors*.
(*Voie de Paradis*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, III, 155.)

Je scay que vous estes *misericors* debonnaire. (*Bible*, Jonas, ch. 4, éd. 1543.)

Mais après qu'il eust esté seduit ainsi, Dieu qui est tout *misericors*, et qui point ne vouloit perdre son champion, l'admonestoit souvent par songes, qu'il desistast de telle mauvaise secte. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 17, éd. 1567.)

2. MISERICORT, s. m., syn. de *misericorde* :

Et cil se defendoient as ars tendus de cors,
As espees trenchans et as *misericors*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 135a.)

MISERICOURT, voir MISERICORT.

MISERIN, mes., mess., adj., misérable, malheureux :

Les membres peneront as *miserins* crians.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 64 r°.)

Suz la sentence *miserine*
Dunt diables tient la saisine
Qu'il a par le forfait Evain
Dunt il deceit le pople humain.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1583, Michel.)

Pur c'ert la gent si *miserine*
Mors de mesaise e de famine.

(*Id.*, *ib.*, II, 2671.)

Gar, pur qui es si cruel e fier,
Orrible e faur e *miserin*,
Tenz si chascun jor a ta fin.

(*Id.*, *ib.*, II, 6274.)

Si cum de terre *miserine*
S'enfuit li poples de famine.

(*Id.*, *ib.*, II, 22812.)

Le mortel glaive *miserin*
Que sor eus fant li Sarrazin.

(*Id.*, *ib.*, II, 23365.)

N'i estelent mie frarin,
Povre n'aquis ne *miserin*.

(*Id.*, *ib.*, II, 26653.)

Bien dois mendians estre, dolente et *miserine*.
(*Cher. au cygne*, I, 6762, Hippeau.)

Por la mors son segnor se claimme *miserine*,
Ahi ! fait ele, lasse, ma grans joie define.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 43^d.)

Lasse, caitive, *miserine* !

(GAUT., *Ysle et Gaier.*, Richel. 375, f° 304^b.)

Mais a cel tans que je vos di
Avoient dames grant merci
De gent amant et *miserine*,
Si lor faisoient bien mecine.

(*Parion.*, 8027, Crapelet.)

Faisoit de soi grant discipline ;
Sa char tint maigre et *miserine*,
Ne le vaut trop apasteler.

(*Mir. de St Eloi*, p. 24, Peigné.)

Quant l'alme s'en va *miserine*.

(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 15 v°.)

MISIBLE, voir MISSIBLE.

MISION, voir MISSION.

MISIRE, voir MESSIRE.

MISIRES, voir MESSIRE.

MISMEMENT, voir MEISMEMENT.

MISODOR, voir MILSOUDOR.

MISOLDOR, voir MILSOUDOR.

MISONCHELE, voir MAISONCELE.

MISODOR, voir MILSOUDOR.

MISOUR, voir MILSOUDOR.

MISSAL, voir MESSAL.

MISSAUDOUR, voir MILSOUDOR.

MISSE, voir MISE.

MISSEDOUR, voir MILSOUDOR.

MISSELET, voir MRSSELET.

MISSIBLE, adj., de messe ?

Les entrans (dans la maison de Dieu)
doivent avoir robes *missibles*, c'est
robes de vertus et de bonté. (P. FERGET,
Mitrouer de la vie humaine, f° 156 r°, éd.
1482.)

MISSAIRE, adj., qui aime à jouer, à
faire des mises :

Mais tantost veissiez d'autre part
Gentils hommes pensionnaires
Bondir courciers et genetaires,
Faire ruades et grans saulx,
Lors disoient ces Lombars *missaires* :

Voicy Cesar et ses vassaulx.

(J. MAIOR, *Voyage de Venise*, Prinse du chasteau
de Pesquiere, f° 90 r°, éd. 1532.)

MISSENERESSE, voir MESSONERESSE.

MISSER, voir MINCIER.

MISSIBLE, *misible*, adj., qui peut être
envoyé, de trait :

Dardz *missibles* contre Eneas envoient.
(O. DE SAINT-GELAYS, *Envide*, x° liv., f° 101 r°,
éd. 1540.)

En l'intervalle d'icelles tours sont traictz
comme de arcz fundibulles, arbalestes, et
toutes autres manieres de choses *missibles*.
(BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 8, éd. 1530.)

— Lettre *missible*, lettre missive :

En ensuivant le contenu des lettres *mis-*
sibles de mondit seigneur de Bourgoingne.
(17 nov. 1445, *Lett. de P. de Bauffrem.*,
Ch. des compt. de Dijon, B 11887, Arch.
C.-d'Or.)

Letres *missibles* en maniere d'un mende-
ment joieux. (Vat. Chr. 1323, *Romv.*,
p. 154.)

En leurs lettres *missibles*, en marge ou
desseure. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*,
II, 25, Soc. de l'H. de Fr.)

Letres *missibles*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 72, Borgnet.)

MISSIE, *miscie*, s. f., généralité, pro-
vince dans laquelle on envoyait un *mis-*
sus ou intendant :

Après ceste bataille ala l'empereor asse-
gier une forte cité mult efforcement, qui
estoit de la *miscie* de Melan, et avoit nom
Vincence. (GUILL. DE TYR, ap. Martène,
Ampliss. collectio, t. V, col. 719.)

MISSIER, voir MESSIER.

MISSILE, adj., de trait :

Les *missiles* dardz et javelotz desquelz
l'exercite et gens de piedz usoient pour
lors, et se nommoient piles, estoient de
cinq piedz et demy. (*Flave Vegece*, I, 20.)

MISSION, *mission*, *mecion*, *mision*, *mesion*,
s. f., dépense, frais :

Les bons dras, le vair et le gris,
Tout ce fist achater Delfuis,
Puis achata tout le conduit ;
Par la cité disoient tuit
Que onc mais ne virent baron
Qui enpresist tel *mission*.

(*Florimont*, Richel. 353, f° 16^d.)

Je vos vi au comensier

Large de grant *mission*.

(*Sirv. du roi Rich. au dauphin d'Auv.*, ap. Ler, de
Lincy, *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 66.)

Et la *mesion* que il fera doit estre conté
a la dete. (*Assises de Jerusalem*, ms., ch. 111,
ap. Ste-Pal.)

Acueillant les *mecions* que ils auront
faites, et les bastimens. (*Id.*, part. II,
ch. xxviii.)

Ne nos porroient demander cous ne *mis-*
sions ne damages. (1260, *Acquis.*, Ste-Croix,
Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Les *missions* et les despanses. (1269,
Test. de Jeanne de Fougere, Arch. J 406,
pièce 3.)

A nos coustes et a nos *missions*. (1287,
Pr. de l'H. de Bourg., II, lxxv.)

Encouroient aucuns couz, despens,
missions ou damages. (*Lett. de 1290*, Pi-
card., Arch. J 229, pièce 22.)

Jusques la dite taille ou *missions* soit

paiee. (1294, *Charte de Soissons*, Richel. I.
9873, f° 6 r°.)

Pour aucunes *missions* et despens que li
sires de Blancmont maintenoit que il avoit
fait pour le dit evesque. (1314, Arch. JJ
50, f° 43 r°.)

Et autres *missions* et coustages. (20 juill.
1359, Arch. C.-du-N., Begard.)

Pour ce que lidis Thiebaus a soustenus
plusiours peines, frais et *missions* pour
mectre pays entre lesdictes parties. (1365,
Accord entre les echev. et les ferm., Arch.
admin. de Reims, III, 302, Doc. inéd.)

De payer sur tout le temporel de la dicte
chambrière les charges et *missions* de-
clarees. (*Pièce de 1377*, Felibien, *Hist. de*
Paris, IV, 533^b.)

Nous voulons de tout nostre pouvoir en
ce accomplir le bon desir de nostredit sei-
gneur et pere, pour la besogne plus abregée
et eschever les grans frais et *missions* qu'il
eut convenu faire. (*Pièce de 1379*, *ib.*,
III, 495^a.)

En tres grant multiplicacion de *missions*
et despens. (1390, *Pr. de l'H. de Nim.*,
III, 163.)

Couutz et *missions*. (1396, *Assignat. de*
douaire, ap. Lobin., II, 662.)

Fraix, *missions* et despens. (1408, *Ord.*,
IX, 337.)

Doit paier les armires dou deffendent et
totes autres *missions* a celui fait apperti-
nyent. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de
lois, n° 172, f° 43 v°.)

Les granz frais, *missions*, despens et
autres charges qu'il vous a convenu et
convient continuellement supporter. (21
juill. 1421, *Lettre du roi d'Angleterre*, Reg.
de la Jurade, p. 586, Bordeaux 1883.)

Et outre voulons que les frais, *missions*
et despens soient prins sur la revenue des
aydes. (*Pièce de 1416*, Felibien, *Hist. de*
Paris, III, 542^a.)

Et fut une feste de grand coust et de
grande *mission*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*,
I, 17, Michaud.)

Eleva plusieurs gens d'armes bourgon-
gnons, et autres, ou qu'il en peut finer, a
grans cousts, frais et *missions*. (*Id.*, *ib.*,
I, 21.)

Vous sçavez les despens, peines et
missions qu'ilz ont faictes pour garder et
soutenir vostre droict. (*Cron. de Norm.*
de nouveau corrigees, f° 56 v°.)

MISSIONNER, - onner, v. a., dépenser :

Et en ladicte poursuyte faisant a esté
missionné la somme de .xxiii. l. .xi. s.
.iii. deniers. (1406, *Compt. de Nevers*,
CC 15, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Il a dependu et *missionné* pour la
poursuite de sa delivrance, tant en allant
par devers Mons. de Bourgogne et dame
de Bourgogne et tous autres lieux mil et
quatre cens francs. (1420, *Traité*, Pr. de
l'H. de Bourg., t. IV, p. ix.)

Il ne prolongera point ses procez... pour
missionner plus... (*Est. des off. de Phil.*, d.
de Bourg., *Mém.*, p. serv. à l'hist. de Fr. et
de Bourg., 2^e p., p. 70, éd. 1729.)

Ils bailleront confort et conseil a la povre
partye qui n'aura que *missionner*. (*Id.*,
p. 85.)

Lad. ville demeure debvoir aud. maistre
bourgeois pour plus avoir *missionné* que
receuz septz vingtz huit flor. (*Compt. de*

Montbeliard, 1488 à 1489, Arch. mun. Montbeliard.)

— Pressurer, vexer :

Voyant le dit filz que son dit pere *estoit* ainsi inquietez et *missionnez*. (1383, Arch. JJ 124, pièce 1.)

Nos hommes et bourgeois *ont esté* si grandement *missionnez* et sont encores presentement, qu'ils en sont obligez sor plusieurs et diverses sommes d'or et d'argent a plusieurs et divers creditiers. (1441, Ch. de la C.^{me} Henri, aux bourg. de Montbeliard, Arch. mun. Montbeliard.)

Ung homme d'armes le rainsonna de trois frans, avec et en outre ce que lesdits gens d'armes le *missionnerent* tant en froment, avenue, en pain, en vin, en chars, en fourrages que autres vivres, en la valeur de .XL. florins d'or et de plux. (1444, Inform. par Hug. Belverne, f^o 53 v^o, Arch. C.-d'Or.)

Iceelui bastart faisoit excommenier et *missionnoit* tres grandement les citez et convenz. (1451, Arch. JJ 181, pièce 30.)

MISSODOR, voir MILSOUDOR.

MISSOIRE, adj. f., missive :

Et outre ly sera faicte une lettre *missive* contenant qu'il notifie ce que dessus est dit audit maistre Ligier. (2 janv. 1416, Reg. cons. de Lyon, l, 20, Guigue.)

MISSOLDOR, voir MILSOUDOR.

MISSOUDOR, voir MILSOUDOR.

1. MISTE, *mixte, miete, mite, myte*, s. m., repas qui consistait, à Cîteaux, dans un quart de livre de pain, et le tiers d'une hémine de vin. Le *mixte* se prenait avant sexte, ou après sexte, selon que l'on jeûnait ou non. On ne le prenait pas pendant le carême, ni pendant les rogations, les quatre-temps et les vigiles. (Cf. *Consuetudin. Cist.*, cap. LXIII, De mixto) :

Si tel jors est que on doit prendre *miste* si esgart li sacriste en tel espasse et voit sonner le *miste*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f^o 97 v^o.)

Se on june le secont jor et le tierc pregnent apries tierce *miste* en refroitoir. (*Ib.*, f^o 112 r^o.)

Quant on sonne *miste*. (*Ib.*, f^o 135 v^o.)

Li freres qui est ebdomaiers de la leçon doit prendre *mite*, ce est a dire mangier un poi avan les autres. (*Règle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 155^a, ap. Ste-Pal.)

Certaine augmentation de pain qui se livre en aulcung temps, vulgalement nommez le pain du *mite*, lequel *mitez* se livre coment cy apres sera vehu. (*Rationale de S.-Claude*, f^o 4 v^o, Arch. Jura.)

Ung checun religieux (prend chaque jour) deux pots de vin et deux miches de pain, outre certaine augmentation de pain qui se livre en aucun temps, vulgairement nommé le pain du *miete*, lequel *miete* se livre comme ci apres sera vehu. (*Off. claustr. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Du *myte* qui est dehu es serviteurs du refecteur. (*Ib.*)

Comment le *miete* se doit livrer aux religieux. Ung religieux prend pour son *miete* de pain, pour jour, demy miche. (*Ib.*)

Six miches de pain de *miete*. (*Ib.*)

Toutes les fois que les serviteurs en refecteur [prennent] un *miete* de pain et de vin, tout le convent prend aussi *miete* de pain tant seulement. (*Ib.*)

Il faut .X. quartiers de pains pour le *mixte* des novices de S. Bertin faisant la cuisine au refectoire les jours solennelz. (1599, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. MISTE, *myste, mixte*, adj., joli, gentil, bien mis, propre ; avec un nom de personne :

Elle est encores jeunette,
Miste, gracieuse, necte.
(*Mist. du Viel Testam.*, 13606, A. T.)

Quel paillard,
Pour mettre en galles cela,
Assez propre, *miste* et gaillard !
(A. DE LA VIGNE, *Moral. de l'aveugl. et du boiteux*, p. 225, Jacob.)

Sur toutes aultres avoit cours
Pour estre propre, gente et *miste*,
Combien qu'elle feust fort petite.
(COQUILLART, *Enquete*, II, 94, Bibl. elz.)

Femmes qui sont veufves, et encores *mistes*.
(P. GRING., *Men. prop.*, f^o 114 v^o, éd. 1525.)

De femmes qui sont ainsi *mistes*
Et pleines de devotion,
Messieurs les nouveaux legistes,
Dites moy la presumption.
(*Les Presomptions des femmes mondaines*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 236.)

Monstrant en face avoir cuer assez triste,
Ce neantmoins en habitz cointe et *miste*.
(CLÉM. MAROT, *Chant d'amour fugitif*, p. 230, éd. 1545.)

Si prins avons habitz pour l'agreer :
Nous maintenans muguetz, propres et *mistes*.
(JULYOT, *Elegie de la belle fille*, p. 47, Willom.)

Les dames qui demeurent aux lieux
auxquels communement frequentent les
escoliers, sont bien la plus grand' part de
ce cuer la, qu'elles ne favorisent ny reçoivent
ceux qui sont *mistes*, pouspins, et
bravement accoustréz. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 83, éd. 1602.)

Une jeune damoysselle, *miste*, belle, gaillarde,
dispose, gracieuse et affaitee. (1617,
le Diogène franç., Paradoxe sur les chos. petit., *Variet. hist. et litt.*, t. I, p. 14.)

Faisant, de plas, cheminer a ses ailes
En bel arroy les *mistes* demoiselles.
(S.-AMANT, *Epist. à Melay*, Bibl. elz.)

— *Miste* s'est employé subst., à peu près comme on dit un élégant, une élégante :

Cette science est pour les *mistes*,
Non pour advocatz, ny secretayrés.
(*Le Resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 120.)

Que feras des forains la troupe qui trafique
Et des *mistes* aussi la cohorte lubrique ?
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourgeois*, Apol. de don Chayvos en faveur de Reanon, éd. 1604.)

— Avec un nom de chose, joli, gentil, élégant, coquet :

L'autre (pourpoint) estoit leger, mince, *miste*.
(COQUILLART, *les nouv. Droitz*, 1^{re} part., de Pre-sumptionibus, I, 115, Bibl. elz.)

L'un a beau vis, et le corps *miste* et gent.
(P. GRINGORE, *Menus Propos*, f^o 80, éd. 1525.)

Elle s'en vient avec ses façons *mistes*,
Pour deschasser par son regard serelin
De mon la cœur toutes pensées tristes.
(VASQUIN PHILIEU, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 234, éd. 1535.)

Parachevant ce visage tant *miste*,
Forchu menton appert comme limite
Mise en beau champ...
(JULYOT, *Elegie de la belle fille*, p. 19, Willom.)

A la contempler souvent devant le monde
en sa *mixte*, cointe mine, froide et modeste,
et sa parole toute chaste. (BRANT., *des Dames*, IX, 237, Lalanne.)

— En parlant de chose morale :

Nos sciences vous sont duisantes
Et noz traditives plaisantes,
Et noz enseigemens bien *mistes*.
(COQUILLART, *Droitx nouv.*, 1^e p., I, 31, Bibl. elz.)

— Il se disait, par extension, pour habile, ingénieux, propre à tout, dispos :

Le roy ou gyst mon support,
A qui les Yadoys sont soumis,
M'a cy envoyé et transmis
Pour trouver ung tres bon artiste
Qui soit bien entendu et *miste*
Pour faire nog palais royal.
(*Act. des Apost.*, éd. 1537.)

Car je vous dis bien que encor sçay je
La grant pratique et aussi l'art,
Par onnement et par herbaige,
Combien que soyé *miste* et gaillard,
Que huy on dira que ma jarbe art
Du cruel mal de saint Anthoyne.
(A. DE LA VIGNE, *Moral. de l'aveugl. et du Boit.*, p. 231, Jacob.)

Toutesfois ne sçauroit l'artiste
Conclure par ses argumens,
Tant soit ingenieur et *miste*,
Que le monde ne soit sophiste
Et plain de faulx enseigemens.
(J. BOUCHER, *les Regnars traversant*, f^o 44^d, éd. 1522.)

Lors se leva David royal psalmiste,
Des Muses droit servant commensal *miste*.
(CRETIN, *Chantz royaulx, Deploration sur le trespas d'Otergan*, f^o 24 v^o, éd. 1527.)

Comté, Jura, *miste*, joli, charmant, paré.
Bresse, *misto*, charmant, joli, pimpant.

3. MISTE, voir MUETE.

MISTEMENT, adv., gentiment, élégamment, coquettement :

La lune constumierement
Gouverne tout premierement
L'enfant, et par quatre ans le garde
Et sus sa noureçon regarde ;
Tres qu'il est ou ventre sa mere
Se prent, pas ne li est amere,
Ains en pense moult justement
Et le nourist tres *m[is]temment*.
C'est pour l'enfant un grant secours,
Et si tost qu'elle a fait son cours
A Mercurius le delivre.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 363 r^o.)

Si nous chaulsons sur le gay, *mistemment*
Et frisquement, pour estre proprement,
Honnestement, selon l'estat qu'on porte.
(*Repliq. des Dames de Par.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 255.)

Se disait encore au xvii^e siècle :

Mistemment, concinne, polite, venuste,
eleganter. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

Mistemment. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 34, éd. 1656.)

MISTERE, *myst.*, s. m., raison cachée, vertu mystérieuse inhérente à quelque chose :

La rose blanche et vermillète
Ont en elles grant efficace
Garni de *mistere* et de grasse.
(Froiss., *Poés.*, II, 239, 130, Scheler.)

Les violettes...
Ont encor vertu et *mistere*.
(Id., *ib.*, II, 242, 227.)

Je croy que tu verras encor
Edifice de tel *mistere*
Que si riche n'a jusqu'a Pere.
(Id., *ib.*, III, 41, 1390.)

Et fut grant heur au chevalier, entrepreneur, que celle noblesse vint au lieu, pour veoir et entendre le haut *mistere* de son emprise. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 21, Michaud.)

— Cérémonie :

Et apres ce sejourna le roy en ladite ville de Rains trois jours, et puis se partit avecques son dit ost pour aller en une abbaye nommée Saint Marcoul, ou quel lieu les roys de France ont acoustumé d'aller apres leur couronnement. Et leur fait on la certain service et *mistere*, pourquoy on dit que le roy de France garist des escrouelles. (J. CHARTIER, *Chron. de Chart.* VII, c. 48, Bibl. elz.)

En dedans peu de jours apres, le terme de six semaines que devoit durer ce noble pas fut passé et expiré : et l'endemain (qui fut par un dimanche un peu devant la grande messe) les roys d'armes et heraux s'assemblerent de toutes pars, pour plus honorer le *mistere*. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

A l'opposite des dames, du costé des grandes halles, fut l'Arbre d'Or planté : qui fut un moult beau pin, tout doré d'or, exceptées les feuilles : et d'empres iceluy pin avoit un perron, a trois pilliers, moult gentement fait : ou se tenoyent le nain, le geant, et l'Arbre d'Or, le poursuivant par qui se conduisoit le pas et le *mistere* de la joute. (Id., *ib.*, II, 4.)

Afin que les hauts *misteres* dignes de recommandation qui se firent en Allemagne a la creation, election et couronnement de tres victorieux et tres illustre prince l'archiduc Maximilian, soient perpetuels es memoires des hommes, je mettrai par escript, au vrai le plus pur que possible me sera, les estats, ceremonies, entrees, receptions, joustes, banquets, festoiments, nouvelles, singularites, honneurs et magnificences que nous appelons triomphes, qui furent faits en ce voyage. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXVIII, Buchon.)

Ces honneurs, reverences et *mysteres* accomplis, ils entrerent en la chambre de la royne. (Id., *ib.*, ch. CCCXVII.)

— En particulier festin d'apparat :

Et de la s'en ala au disner, et estoit environ douze heures, et quant ledit *mistere* fut commencé, il estoit entre quatre et six heures du matin. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 62, Soc. de l'H. de Fr.)

— Service, office :

Veut que les accusez repondent par leurs bouches, sans conseil, ne *mistere* d'aucune personne. (BOUR., *Somme rur.*, p. 242, note de l'éd. 1611.)

Et que toutes personnes, tant nobles que

autres, qui seront entour nous pour nostre personne et domestique service, non point seulement en offices mais en autres *misteres*, seront telz qu'ilz auront esté nez ou royaume de France ou des lieux de la langue françois, bonnes personnes, sages, loiaux et ydoines ou dit service. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 225, Soc. de l'H. de Fr.)

— Métier :

Que en nostre dite ville de Hellebeke soit d'ores en avant fait tout mestier et *mistere* de draperie, qui plus profitablement y pourra estre fait, tant de filler, tiessir, fouler, laner et taindre comme de toutes autres choses qui a *mistere* de draperie appartient. (1334, Arch. JJ 69, f° 1 r°.)

Les autres a temps et pour certain *mistere*, comme cousturiers, fourreurs, boulangiers, bouchers, cordonniers et les semblables qui euvrent a la piece ou en tache pour certain euvre. (*Ménagier*, II, 54, Biblioph. fr.)

— Ouvrage fait avec art :

Ung jour en la chambre son pere
Fist une estoile et ung *mistere*
De soie et d'or moult subtil[ement].
(Rom. de la Violette, ap. Duc., *Misterium* 1.)

— Objet en général ; désigne ici des cordages :

Les dames de Romme firent couper leurs blons cheveux... pour faire cordes... et consentirent leur plus chier et naturel ornement estre converti en rude *mistere*. (A. CHARTIER, *Quadrilogue invectif*, p. 426, éd. 1617.)

— A été employé comme s. f., au sens de manière, mœurs :

Ensi li mais enfant de mauvaise matere
Vont desirant le mort et de pere et de mere
Pour le tresor avoir et l'avoir et le terre ;
Che ne font mie chil de tres bonne *mistere*,
N'est mie de bon sanc qui de tel fait se pere.
(Bast. de Buillon, 3780, Scheler.)

MISTERIAL, *myst.*, adj., mystérieux, mystique :

... Et manes comenzat avec eaz les *misteriaz* chanz des psalmes. (*Dial. de S. Greg.*, ap. Roq.)

Et devons ci noter que ce qui en la loy est contenu ou c'est moralité ou *misterial* signification. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 5b.)

Quant est de la matiere si est assavoir que l'en confist ycelui creme de baulme et d'huylle, par *misterial* raison. (Id., *ib.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 233.)

Mes anges, loiaux serviteurs

Et obediens auditeurs

De nos *misteriaux* sermons.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 458, G. Paris.)

En ceste region *mysteriale* et figuree.
(LA BOD., *Harmon.*, p. 289, éd. 1578.)

MISTERIALMENT, adv., comme on fait d'un mystère, mystiquement :

Pour ce en la beneïçon des aournemens n'est attribué nul sacrement, mais beneïçon *misterialment*, comment que es sacremens il ait aucun *mistere*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 55d.)

Tout est a entendre *misterialment*. (Id., *ib.*, f° 137 v°.)

MISTETÉ, voir **MOISTETÉ**.

MISTIER, voir **MESTIER**.

MISTIGORIEUX, adj., mirifique :

Croyez qu'il y a des besongnes
Et des mots *mistigorieux*,
Si tres fort *mistigorieux*
Qu'on n'y entend la belle note.
(*Myst. de S. Did.*, p. 43, Carnaudet.)

MISTIGOURI, - y, s. m., terme de carresse :

J'ay veu ces figures que vous dites, elles sont fort gentiles, et suis d'avis, seigneur Demonax, mon couillaud, ma vitte, mon petit *mistigoury*, que vous me donniez une vingtaine d'escus, par S. Fiacre de Brie, j'en acheteray pour nous deux. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VI, f° 211 r°, éd. 1587.)

Mistigouri. My pillicock, my prettie rogue. Norm. (COTGR., éd. 1611.)

MISTION, *mestion*, *mixtion*, s. f., substances mélangées :

Ne baille ne administre aucunes pourres ne *mistions* pour mettre es dis vins. (17 sept. 1317, *Ord. des vins*, f° 6, Arch. Tournai.)

Sur le fait et le *mestion* dont en ferre songnies fondiches. (1402, *Reg. de la vinnerie*, 1343-1451, f° 70, Arch. Tournai.)

Adonc ilz jetterent tant de fu a l'environ de la tour avec *mestions* et bois sec qu'elle ardy par grant habondance de feu. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 80 r°.)

Païé tant a ung maistre midechin pour son salaire d'avoir curé ladite Annechon de une maladie, comme pour plusieurs autre *mestions* par elle heus, .LXX. s. .VII. d. (1464, *Compt. de la curatelle de Caterine Van Braquede*, Arch. Tournai.)

Les pouldres de canon, souffre et salpêtre et autres *mestions*. (1465, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Immixtion, acte par lequel on s'immisce dans une succession :

Il n'est besoin de faire la lecture de l'adjudication par decret des heritages nobles ou roturiers, quand elle est faite en vertu de lettres de *mixtion*. (1666, *Règlem. sur plus. articles de la Cout. de Norm.*, Nouv. Cout. gén., IV, 158.)

MISTIONNEMENT, *mixt.*, adv., par un mélange :

Les saulces et condimens qui sont appropriés en esté sont verjust, aigrest, vin aigre, just de limons, et ce simplement ou *mixtionnement* se tu veulx ensemble du sucre, d'eau rose... sans y mettre ailx ne especes chaudes. (*Platine de honneste volupté*, f° 81 v°, éd. 1528.)

MISTIONNEMENT, s. m., mélange, mixtion :

Temperatio. Attrempelement. *Mistionnement*, meslange. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Mistionnement, adulteratio, medicatio. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

MISTIONNER, *mest.*, *mixt.*, verbe.

— Act., mélanger, mêler :

Il scot peser par quantité

Les elemens, leur qualité

Justement proportionner,

Bien conjoindre, bien *mistionner*.

(JER. DE MECNG, *Resp. de l'Alchimiste à Nat.* 533, Méon.)

En iceux (vins) affaitant et *mistionnant* de plusieurs matieres non raisonnables. (13 sept. 1397, *Ord. des vins*, f° 5^{ro}, Arch. Tournai.)

Mestionner de plusieurs mestions. (1437, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vin aigre pour *mestionner* les pouldres vieies et nouvelles. (1465, *ib.*)

Si repondez, que ce soit humblement et en douceur qui soit *mistionnee* de gravité... (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, X, aux filles, éd. 1545.)

Et vous depestreray de vostre adverse partie avecques un breuvage que je luy *mixonneray*. (AMYOT, *Theog. et Car.*, ch. XXI, éd. 1559.)

— Réfl., se mélanger :

Huylle et euee jamais ne se *mixonneront* ensemble, maye on peult bien aysément *mixonner* ensemble vin et euee. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 634, Génin.)

— S'accoupler :

Les prestres illec servans ne se voloient *mixonner* a femmes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 63^{ro}.)

Qui se *mixonne* avec bestes soit occis. (*ib.*, *ib.*, f° 130^{vo}.)

— *Mistionné*, part. passé, mélangé :

Soye *mestionnee*. (*Mariage d'Anne de Foix*, f° 4.)

MISTIONNEUR, *mixt.*, s. m., celui qui *mixonne* :

Grand *mixonneur* et augmentateur de drogues. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Mixonneur, *temperator*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

MISTIQUEMENT, - *iquement*, adv., d'une manière mystique :

Ouquel nom *mistiquement* est entendu Jhesu Crist. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 8079, f° 14^e.)

Lesquelz pour ce faire estoient sceintz et drois, avoient chascun ung baston et les piedz chaussez, et le mangeoient (l'agneau pascal) avec laictues ameres, non qu'il faille ainsi faire a la lecture, mais *mistiquement*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 156^{ro}, éd. 1536.)

MISTOUDY, adj., grotesque :

O Huet de villaine grace,
Beap poete de neige et de glace,
Pour mettre en ses *mistoudis* vers
Le nom de Clement a l'envers.

(Ch. FONTAINE, *Resp. à Ch. Huet*.)

MISTOUDIN, *mestoudin*, s. m., bon compagun, bon drôle, garçon fringant et bien mis :

Le *mistoudin*, pour faire son cas,
Ne demande procureurs. n'advocat.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 42, Jouaust.)

Pour ce dernier chef, Demonax, mon marpaut, mon petit *mistoudin*, vous estes fort mal fondé. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VI, f° 221^{ro}, éd. 1587.)

Et encore par ces dites presentes deffendons generalement a toutes personnes, tant soient *mestoudins* ou esvetez, de ne troubler ou empescher nullement nos dits sujets et vassaux ny aucuns d'iceux en la jouys-

sance de leur dit present privilege. (*Lettre d'ecornifierie*, Var. hist. et litt., t. IV, p. 54.)

Mistoudin : m. A neat fellow, a spruce companion. (COTGR., éd. 1611.)

Mistoudin, m. Buen companero. (C. OUDIN, 1660.)

— Pou :

Mistoudins, pidocchi. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

MISTRAILLE, voir **MITAILLE**.

1. **MISTRAL**, s. m., morceau :

En laquelle place ou jardin (des arbalastriers de Douai) le connestable desdis confreres de l'arbalaste avoit intention de faire traire par esbatement a un pié de buef, qui devoit estre mis en hault a un pel... et celui qui le copperoit en beau jeu d'un bougon, ordonné a maniere de forchiel, devoit gagner deux *mistraulx* de buef cuis et saussis, par bone amours. (1398, Arch. JJ 153, pièce 220.)

2. **MISTRAL**, voir **MAISTRAL**.

MISTRALIE, voir **MAISTRALIE**.

MISTRAUL, voir **MAISTRAUL**.

1. **MISTRE**, s. m., débris :

Et feist le clout de Rouen et par le moien dudit galiotage toute l'escluse d'Angleterre eut moult a souffrir, et encores y apparessent les *mistres* et les ruynes. (*Déb. des hér. d'arm.*, 77, A. T.)

2. **MISTRE**, voir **MAISTRE**.

MISTROUILLE, s. f., souillon, salope ?

La troisieme raison est prise des medecins qui nous apprennent que ceux lesquels travaillent fort ne sont point si enclins au mestier, que ceux qui sont lents, posez et retenus. L'experience nous en est manifeste en ces grosses *mistrouilles*, qui a leur mine devoient devorer cinquante charrettes ferrees, elles sont flactées a l'enclume. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, II, f° 54^{vo}, éd. 1587.)

Mistrouille : f. A foule great slut, a filthie draggletaille. Norm. (COTGR., éd. 1611.)

MISTURE, voir **MESTURE**.

MITADENC, s. m., certaine mesure pour les grains et les terres :

Item ung quartel, ung *mitadenc* froment et *mitadenc* avoyne. (1464, *Lett. d'amort. pour l'egl. de Mendes*, Arch. JJ 199, pièce 448.)

MITAILLE, *mylaille*, *mittaille*, *mitraille*, *mytraille*, *mistraille*, *mintraille*, *metaille*, *mutaille*, s. f., petite monnaie :

Ce n'est point seulement une petite maille,
Ne chou n'est mie ors ne argent ne *mitaille*,
Ains est pain, vin et char et poisson et pesquaille.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 156^{ro}.)

Iceluy Durut trouva ung petit sachel ou il y avoit *mitaille* qui est appelee billon. (1397, Arch. JJ 152, pièce 115.)

Et s'il advient d'aventure on te baille,
Ou par amour ou d'estoc ou de taille,
Ou par *mitaille*
Dessus pierre de taille
Ou scoubz muraille
Quelque couche qui vaille
Ou quelque liect bien pres des chambres coyés,
Tu seras la comme nid de coraille.
(*Contredits de Songecreux*, f° 147^{ro}, éd. 1530.)

— Morceau de métal en général :

.LXIII. l. de *mitaille* d'arain qui issi d'empenner les quarriaus. (1295, *Compte de Jehan Arrode*, ap. Jal, II, 320.) Impr., *micaille*.

Il apparella ses gens de nes, et d'armes et de *mitaille*. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 115^a.)

Et tant que *mitaille* leur failli. (*ib.*, p. 136^a.)

Pour .III. .XXI. livres de *mistraille* pour employer en l'ouvrage des diz .xxiiii. canons. (1375, Arch. KK 350, f° 276^{vo}.)

Estaing, plomb et *mytraille*. (Gaulleux, *Peintiers et Estainquiers*)

Quantité de menue ferraille, appliquee a fait de marchandise de *mitaille*. (1406, Arch. JJ 161, pièce 57.)

Sur chascun cent pesant de *mitraille* amené en lad. ville ou yssant hors d'icelle, deux solz par... (Déc. 1435, Arch. H.-D. d'Orl.)

Sur cent d'estain ou de *mitaille* deux solz six d. (Déc. 1438, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 80.)

... Ilz seront tenuz lui rendre la *mitaille* qui en ystra senz autre dechiet. (1440, *Min. d'Arnoul Sarre*, not. à Orléans, étud. Mallet.)

.vi. livres de *mitaille* pour faire couleuvres. (1445, *Instr. de Ch. VII*, ap. A. Tuetey, *Ecorcheurs s. Ch. VII*, t. II, p. 117.)

Pour avoir broutté la *mitaille*, speculaire, fil et feuille de laiton. (1451, *Compt. de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

.xi. livres d'estaing employées pour affiner la *mitaille* desdites cloches. (1456, *Compt. de Nevers*, CC 52, f° 34^{ro}, Arch. mun. Nevers.)

Cinquante livres de *metaille*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 341^{vo}.)

Sur chascun cent de potin, *mutaille* par bon ou estain, .vi. d. (1462, Pièce citée ap. de Portauumont, *Hist. de Carentan*, p. 277, éd. 1863.)

Ung gros veuglaire de fondue de *mitaille*, garny de ses deux chambres de *mitaille*. (1468, *Récol. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Batterie, *mitraille*, cuivre ouvré ou a ouvrir. (Mai 1518, *Déclar.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 138.)

De chascun cent pesant de plomb, d'estain, de batterie de *mitraille*, cuivre ouvré ou a ouvrir, et autre batterie ou dinanderie. (20 sept. 1527, *Arrêt du Parlement*, ap. Ste-Pal.)

J'ay veu famine d'argent et de *mytaille*. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant les perill. voyes des folles fiances du monde*, f° 2^e, éd. 1522.)

Et luy vendront or, argent et *mytaille*
Pour monaier.

(*ib.*, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

Vieille clouterie ou *mintraille*. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 178, éd. 1543.)

De la *mytaille* ou limature d'arain de Cypre. (J. MART, *Archit. de Vitruv.*, p. 215, éd. 1572.)

La meilleure *metaille* de Cagore vient de Natolie. (DU PINET, *Pline*, xxxiv, I, éd. 1613.)

Mitaille : f. Great (or the grossest) file-dust. (COTGR., éd. 1611.)

Argot, *mitraille*, poignée de monnaie de cuivre mêlée de sous, liards, centimes.

MITAINNERIE, *myt.*, s. f., fabrique de mitaines :

Nous avons reçu l'humble supplication des maîtres et ouvriers du mestier de chapellerie, amusserie, bonneterie, *mytainnerie* de nostre ville et banlieue de Rouen. (1450, *Ord.*, xiv, 125.)

MITAN, voir **MITANT**.

MITANIER, s. m., fermier, laboureur, métayer qui afferme à moitié profit, qui partage avec son propriétaire :

Ils hurterent a l'uyz de certaine maison des appartenances de la dite granche, en laquelle estoit le bouvier ou *mitanier* d'icelle granche... lequel Jehan Sorel soy sentant ainsi frappé par ledit bouvier ou *mitanier*... (1397, Arch. JJ 152, pièce 304.)

MITANT, - *tan*, *mill.*, *my.*, *moi.*, s. m. et f., milieu, centre :

Si nous offroient de quitter la *mitan* des tailis, si nous voulions iciaus faire garder. (*Cart. de S.-Jean de Laon*, ap. Duc., *Mitarius*.)

Jusques au *moitant* de la cheminee qui est ou chais d'icelle maison. (10 mars 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Jusques au droit du *moitant* de la dite cheminee. (*Id.*)

Au *mytant* du cuer. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1501, Larchey.)

Au *mitant*. (1553, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Pleust a Dieu que tu fusses noyé au *mittan* de la mer ! (LARIV, *Facet. Nuicts de Strap.*, l, v, Bibl. elz.)

Avoir repavé au *mitan* du ruisseau de la rue St Martin. (*Compt. de 1567*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Le plus grand prince en tout, et monarque des Ottomans, voire du monde, mourut en ce siege de Siguet, renommé a jamais par sa belle mort et tres honorable, n'ayant voulu mourir ailleurs (dist il) qu'au *mitan* de l'exercice qu'il avoit toujours aimé et mené en sa vie. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, III, Bibl. elz.)

Ils donnarent passage a la moitié de ses gens par le beau *mitan* de leur ville. (*Id.*, *ib.*, I, vi.)

Au beau *mitan* de l'hiver. (*Id.*, *ib.*, I, xi.)

Il fust conduit par le capitaine Sallines et Julien Romero, estant au *mitan* de tous deux, et passa parmy tout du long de la grand place ou estoit au bout l'eschafaut, toute remplie de trente enseignes de gens de pied espagnols en bataille, au beau *mitan* desquels il passa. (*Id.*, *Grands Capit.*, l. I, c. XXVII.)

Après marchoit la compagnie trois a trois, et au *mitan* estoit sa cornette ou guidon. (1596, *Entrée à Paris du Card. de Flor.*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 475.)

Ung buffet de chesne a coffre au *mitan*. (*Pièce de 1597*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 362.)

Ce mot, omis par Littré, est employé dans toute la France, et au Canada. Prononciations provinciales : Comté, *moitan*, Saugot, *maitan*, Lorr., Toul, *moietan*,

livradois, *meitan*, Bugey et Bresse, *métan*, *moitan*.

S'est dit dans le Nord au xvii^e s., avec le sens de moitié :

Les hoirs Decarpentrye en payent la *mitan* et les hoirs Gobert l'autre *mitan*. (1656, *Comptes du receveur de l'église St-Martin de Flines*, Arch. mun. Mortagne.)

MITANTIER, *myt.*, adj., moyen, du milieu :

Le troizieme (doigt) est nommé moyen, ou *mytantier*, pour ce qu'il est au mylieu entre les cinq. (A. DU MOULIN, *Chiron.*, p. 12, éd. 1638.)

MITAUT, s. m., chat :

Je n'aime pas un gros *mitaut* de chat... parce qu'il gaste ma garenne. (G. BUCHET, *Serees*, III, 55, Roybet.)

1. **MITE**, *mitte*, s. f., monnaie de cuivre de Flandre dont Philippe VI défendit le cours dans son royaume par un édit de 1332 :

Le renclus a un povre hermite
U il n'avoit tite ne *mite*.
(*Ren. le Nouv.*, 7607, Méon.)

Je li claims quitte
Ses grans honneurs pour une *mitte*.
(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux.,
f^o 18 r^o.)

Et cornuz et *mittes* lor voiz
Perdrent : Si ne furent plus pris
Comme par devant a leur pris.
(GODEFR. DE PAR., *Chron.*, 3420, Buchon.)

Comme... Ector de l'Arbre... avec Gosset le Lonc... jouassent amiablement et paisiblement l'un a l'autre pour *mittes* de Flandres. (1377, Arch. JJ 110, pièce 322.)

Tes oeuvres et tout ti delit
Ne valent une *mitte*.
(FROISS., *Poés.*, II, 110, 3702, Scheler.)

Un pain n'y valoit que quatre *mittes*. (*Id.*, *Chron.*, X, 54.)

Vieux soudoiers avecques jeune gent
Ne sont prisiez la valeur d'une *mitte*.
(*Poés. de Charles d'Orléans*, p. 182, Champollion.)

Voiant une povrette femme qui dedans ledit tronç mist deux petites *mittes* de cuivre qui pouvoient valoir le quart d'un siele... (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 101^a.)

Esoute, mezlez en tel lieu
Qu'ilz te paient ou tite ou *mite*.
(*Mart. de St Denis et de ses compagn.*, ap. Jub.,
Mist., I, 137.)

Je n'y aconté pas deux *mittes*.
(*Mir. de N. D.*, xxxiii, 640, A. T.)

Le duc de Bourgoigne... fist forger a son coing autres monnoies noires, nommees mailles et *mittes*, dont les deux mailles ou les quatre *mittes* se alloient pour ung denier. (1459, Arch. JJ 189, pièce 358.)

Chascune mesure autant de *mittes* comme la raziere d'avoine se vent. (16 sept. 1506, *Déclaration*, Annales du comité flamand de France, XV, 73.)

Dy moy, quand tu n'aportés rien,
A quoy il tient; tu te despites
Et scez que je despens le mien
Pour toy, dont n'ay profité deux *mittes*.
(*Debat de la Vigne et du Laboureur*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, II, 320.)

2. **MITE**, s. f., sorte d'étoffe ou de vêtement :

Ils ne se sçavoient armer... fors que de grans haubers et de grands baligans armoyez de leurs armes, et de *mites* de toile costonnees, et par dessus ung grand chappel de fer ou de cuir bouilli. (J. LE BEL, *Chron.*, I, 184, Polain.)

Dans abbes, vous ares et nos wans et nos *mites*. (GILLON LE MUISIT, *à Complainte des dames*, II, 184, Kerv.)

Berry, Poitou, Comté, Suisse rom., *mité*, *mitaine*.

3. **MITE**, voir **MISTE**.

MITEMENT, s. m., moitié :

Concessons et donons aux hommes de la dite comune le *mitement* au nourrissentment de nostre dune pour leur bestial. (1209, *Charte octroyée à la ville d'Ambleteuse*, ap. Tailliar, *Intro.*, p. CXLIII.)

MITEMOUE, s. f., douceur hypocrite :

La marmite, la *mitemoue*
Font tant qu'il (les papelards) sont desus la roe.
(G. DE CONCI, *Mir.* ms. Soiss., f^o 90^e.)

Norm., *mitemoe*, personne qui affecte une douceur hypocrite.

MITERRAINE, - *einne*, adj. f., Méditerranée :

Et por ce est ele apelee la grant mer, et est apelee *miterreinne* por ce que ele vait par mileu de la terre jusque vers orient, et devise et depart les .iiij. parties ds la terre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 151, Chabaille.) Var., *miterreinne*.

Ce royaume est contre la mer *Miterraine*. (GILLE LE BOUVIER, Richel. 5873, f^o 53 r^o.)

MITERREINNE, voir **MITERRAINE**.

MITETERREINNE, voir **MITERRAINE**.

MITHISTOIRE, *myth.*, s. f., histoire fauleuse :

Fanfreluche et Gaudichon, *mythistoire* baragouine de la valeur de dix atomes pour la recreation de tous fanfreluchistes. (G. DES AUTELZ, Lyon, 1574, in-16.)

Les factions et partialitez nous ont engendré infinies *mithistoires* (ce mot est de Julius Capitolinus), ou pour mieus dire faussetes. (ST JULIEN, *Meslanges hist.*, p. 49, éd. 1588.)

MITHOU, voir **MITOU**.

MITHRIDAT, voir **METRIDAT**.

MITIDITÉ, s. f., douceur :

Passion nommée *mitidité* ou douleur. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f^o 20 v^o.)

MITIER, s. m., mesure de grain :

4 *mitiers* de froment. 2 *mitiers* d'avoine. 7 *mitiers* de seigle. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

MITIGATIF, *mict.*, adj., qui est propre à mitiger, à adoucir :

Dolour soit ostee et appaisie o choses *mictigatives*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 39^a.)

Gresse fresche de geline peut bien compter en ulcere de leffres, car elle est moult

mitigative. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 19, éd. 1495.)

Oile *mitigatis*. (BRUN DE LONG BORG, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 12°.)

— S. m., remède propre à mitiger :

Pour ce y doit on mettre *mitigatifs*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 27, éd. 1495.)

Princes, mieulx vault encore tart que jamais
En son grant mal prendre un *mitigatif*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 23 r°.)

Il faudra adoucir la douleur par le blanc d'ung œuf, par huile rosat, ou quelque autre *mitigatif* de douleur. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 174, éd. 1549.)

MITIGATION, s. f., calmant :

Mitigation : f. A mitigation, qualification, allaying, tempering, assuaging, appeasing. (COTGR., éd. 1611.)

MITIGUER, v. a., apaiser :

Aucunes herbes ou melodies si ont vertu naturelle de *mitiguer* et de donner alegence au lunaticque. (*Songes du Verger*, I, p. 176.)

MITIRER, v. a., tirer à demi :

Et *mitirant* sa langue fretillarde
Me baisoit d'une levre mignarde.
(RONS., *Œuv.*, I, 106, Bibl. elz.)

Mitirer la langue, id est, tirer a demi. Ronsard. Comme nous disons mipartir. (NICOT, éd. 1606.)

Mi-tirer. To draw out the halfe of. (COTGR., éd. 1611.)

MITITÉ, s. f., douceur :

Mitité que nous disons douceur de couraige, et benignité. (*Hist. de la Tois. d'Or*, vol. I, f° 129, ap. Ste-Pal.)

1. **MITON**, s. m., mitaine de fer, gantelet du xv^e s., sans doigts séparés :

Habillement de teste sera d'une bonne salade, et d'un gorgerin ; ou haubert aura petits gardes bras, avant bras, gantelets ou *mitons*. (*Estats des Offic. des ducs de Bourg.*, dans les *Mém. p. serv. d'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2^e p., p. 287, éd. 1729.)

Morv., *miton*, manche du gilet que portent les hommes.

L'Académie enregistre *miton* au sens de mitaine.

2. **MITON**, voir MOITEON.

MITONIER, s. m., fabricant de mitons, de mitaines :

Les chapeliers et *mitoniers* ne pourront faire ouvrir leurs chambrières ne leurs varlets, se ils ne sont ordonnez ou mis a apprentis oudit mestier. (*Pièce du 1 fév. 1387*, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 509.)

MITONNER, v. n., en parlant d'une chatte, mettre bas :

Chez un laboureur du pays de Caux estoit une chatte friande comme celle d'un hermite, laquelle, apres avoir *mitonné*, fut par un chien truant estranglée. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de vérité*, p. 94, Bibl. elz.)

MITOU, *mithou*, s. m., chat :

Le votre n'est qu'un petit minon, quant l'aura étranglé autant de rats que le

mien, il sera chat parfait, il sera marcou, margut, et maistre *mitou*. (*Moyen de parvenir*, p. 248, éd. elz. s. l. n. d.)

Un rat de mon logis, qui, voulant ronger la queue de mon maistre *mithou*, qui dormoit, fut bien trompé. (*Resolutions de Bruscombille*, éd. des Joyeusetes, p. 11.)

Je tuerois son *mitou*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 56, Roybet.)

— Usurier :

Ces gros *mitous* assis en leurs contoirs. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorées de Guevara*, f° 141 r°, éd. 1584.)

— Hypocrite :

Faire le *mitou*, l'hypocrite. (OUDIN, *Cur. fr.*)

Suisse rom., *mitou*, homme sans consistance, qui est de l'avis de tout le monde.

MITOUART, -ard, s. m., comme *mitou*, *mitouin*, désigne un chat, et en exprime particulièrement l'hypocrisie :

Demain la grippe minaud marie une sienne chatte fourree avec un gros *mitouard* chat bien fourré. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. XIII, éd. 1564.)

Aussi le petit *mitouard*

N'entra jamais en matouard.
(J. DU BELL., *Œuv.*, t. VII, f° 47 r°, éd. 1569.)

Matou, matouard ou *mitouard*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Un jour visitant ma garenne, et voyant mon *mitou* ainsy accoustré, faisant si bien la chatemite, je n'eus le courage de le chasser, et encores moins de le tuer, prenant si grand plaisir de le voir, que je ne me pouvois tenir de rire de sa contenance, si bien que j'allois souvent en ma garenne pour voir mon dommage, et pour voir ce *mitouart* qui emportoit mes lape-reaux tous en vie a son maistre. (G. BOUCHET, *Serees*, xiv, t. III, p. 56, Roybet.)

Nom propre, *Mithouard*.

MITOUEIRE, voir MOITIERE.

MITOUFLE, -oufle, s. f., gant :

Mitouffles, sorte de gands. (OUDIN, *Curiositez franç.*, éd. 1640.)

Mitouffles, quanti fodrati. (ID., *Rech. ital. et fr.*, 2^e p., p. 372, éd. 1640.)

Mon pere eut les gants ou *mitouffles*

De Peleus et ses pantouffles.
(SCARRON, *Virg. travesti.*)

Resté en argot avec le même sens.

MITOUFLÉ, *my.*, adj., emmitoufflé, embarrassé :

Mon povre sens en est tout *mytousté*
De deuil enflé, assopi, esronflé.
(*Chasse d'Amours*, p. 42, ap. Ste-Pal.)

MITOUIN, adj., hypocrite, flatteur :

Je n'eusse veu les ministres soufflez
D'un nouveau vent, d'outrecuidance enlez,
Pleins de douceurs et de mignoterie,
Poussant le peuple en ardante furie,
Plus *mitouins* aujourd'huy que ne sont
Nos mendians fenestrez par le front.
(RONS., *Œuv.*, III, 364, Bibl. elz.)

Mais, mon Dieu ! comme ce perclus,
Ce vieux resveur, ce *mitouin*,
A contrefait le patelin !
(BELLEAU, *la Reconnue*, III, 5, Bibl. elz.)

Osez vous bien, mechantes *mitouines*,
Adjouster foy au propos de ce veau
Qui entre vous fait le miste et le beau,
Idolatrans vos faces de fouines ?
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*,
Sonnet, éd. 1604.)

MITOUINER, v. a., flatter, séduire par des propos hypocrites :

Il l'a si bien *mitouinée*
Et si bien empatelée
Qu'il a fait ce qu'il a voulu.
(BELLEAU, *la Reconnue*, III, 5, Anc. Th. fr.)

MITOYEINEMENT, voir MITOYENNEMENT.

MITRAILLE, voir MITAILLE.

MITRATION, *mettration*, s. f., action de mitrer :

Lyqueis Walthier de Mostier impetrat,
en dit concile de Constanche, a pape de Romme et l'emperere le infulation et le *mettration* del abbie de Sains Hubert ; car adonc fut de premier mytreis ly abbeite de S. Hubert devant dis. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 158, Borgnet.)

1. **MITRE**, s. f., trou de la verge :

Mitre est le trou de la verge ou membre viril, comme Guy l'interprete a la fin du 7^e chap. doct. 2 de l'anatomie. Je penserais plustost que ce fust le flet de ceste partie qui eust retenu cet ancien nom de *mitre* : lequel on deduit de miton, qui signifie du flet. Ou bien mitra est un mot corrompu, pour avoir quelquefois esté mal escrit urethra, qui est le canal de l'urie. (JOURN., *Interpr. des dict. anat.*, éd. 1598.)

2. **MITRE**, voir MAISTRE.

MITREMENT, s. m., action de mitrer :

Mitrement : m. A mitring ; a hooding, crowning, or covering of the head with a miter ; for ornament, or in disgrace. (COTGR., éd. 1611.)

MITRER, *mytrer*, *mitlrer*, v. a., mettre une mitre sur la tête de ; coiffer un criminel de la mitre de papier :

Et ce pour demonstration
Que pour ung evesque *mytrer*
Il faudra pour le consacrer
Trois evesques a tousjours mais.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 69^a, éd. 1537.)

Ha, que ai-ge fait, beau sire Dieux !
C'est dommage qu'on ne m'a *mitre*.
(1525, *La Mocqueresse mocquee*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 273.)

Nous fault tesmoings que vous voyez *mitrez*
Par gens lectrez, qui ont bien veu les livres,
Pour noz meffaitz qu'on a enregistrez,
Sommes monstrez et ainsi aillitrez.
(ROGER DE COLL., *Epithetons*, V, p. 261, Bibl. elz.)

Les Normans non contens de l'avoir condamnée a mort, la voulurent *mitrer* lors qu'ils l'envoyèrent au gibet, et estoient ces mots escrits sur la mitre : Heretique, relapse, apostate, idolatre. (E. PASQ., *Rech.*, liv. VI, ch. v.)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Tandis que de l'urne fatale
Va sortir le destin brillant
De l'automate révérend
Que prétend *mitrer* sa cabale.
(GRESSET, *Epitres*, XI.)

1. MITTE, s. f.; *mitte pelue*, surnom donné au chat :

Pour guarir un chat de la toux,
Quand vous orrez qu'il esterneue,
Dietes luy tous haut devant tous :
Dieu vous sauve, *mitte pelue*.

(*La vraye Medecine qui guarit de tous maux*, p. 20, Rouen 1602.)

2. MITTE, voir MITR.

MITTRE, voir MAISTRE.

MIUDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MIUDRES, cas suj., voir MEILLOR.

MIUE, fém., voir MIEN.

MIUR, voir MIEUR.

MIUS, voir MIELS.

MIVE, fém., voir MIEN.

MIX, voir MIELS.

MIXTE, voir MISTE.

MIXTEMENT, adv., d'une façon entre-mêlée :

Pan arriva le hault Dieu d'Arcladie
Que nous pasteurs cogneusmes vrayement,
Des hiebles paint et couvert *mixtement*.
(GUILL. MICHEL, 1^{er} Eglog. de Virgile, f^o 27 r^o, éd. 1540.)

MIXTER, *myxter*, v. a., mêler :

Sur peyne de forfaiture de mesme le
drap en quelle ascuns flokkes serroient
mysez ou *myxtez*. (*Stat. d'Edouard IV*,
an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

MIXTILLOUN, voir MESTELLON.

MIXTION, voir MISTION.

MIXTIONNEEMENT, voir MISTIONNEEMENT.

MIXTIONNER, voir MISTIONNER.

MIXTIONNEUR, voir MISTIONNEUR.

MIZ, cas suj., voir MON.

MIZEROLE, voir MESEROLE.

MIZOTE, s. f., espèce de foin ou de fourrage :

Icellui Guillaume qui ce jour avoit
charié a l'ostel du suppliant son maistre
du foing ou *mizote*. (1413, Arch. JJ 467,
pièce 467.)

MNEZIL ?

Kis a *mnezits* com char de boef
Sa puidre avec l'albun de l'oef
Tres bien ensemble triblera,
Sur l'oïl le mete, si garra.

(*Lavidaires*, D 843, Pannier.)

MOABLE, voir MOVABLE.

MOAILLE, s. f., jaune d'œuf, moyeu :

Des oefs avec les coques, l'aubuns et
moailles. (*La Maniere de langage*, p. 395,
P. Meyer.)

1. MOBILE, s. m.; *le grand mobile*, l'univers :

Moteur du *grand mobile*, et ame de toute ame.
(D'AUBIGNÉ, *Priere et Confess.*, dans les *Pet. Œur*
meist., 1630.)

2. MOBILE, s. m., bien meuble :

Si un gentilhomme marie sa fille o du
mobile tant seulement, scavoir moust
apres la mort de son pere elle auroit son
avenant en l'heritage, raportant icelui
mobile. (1301, *Ordonn. du D. Jehan II*,
Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 4169.)

MOBILIAIRE, - iare, adj., qui a rapport
aux biens meubles :

Des questions *mobilliaires* et de heritage
entre le seigneur et son homme. (*Coust.*
de Norm., f^o 15 r^o, éd. 1483.)

MOBLE, voir MEUBLE.

MOBLÉ, voir MEUBLÉ.

MOBLEMENT, voir MEUBLEMENT.

MOCHATE, voir MOUCHETE.

MOCHE, voir MECHE au Supplément.

MOCHELLET, voir MOUCHELLET.

MOCHERONCEL, voir MOUCHERONCEL.

MOCHECHET, voir MOUCHECHET.

MOCHECHETE, voir MOUCHECHETE.

MOCHECHETON, voir MOUCHECHETON.

MOCCHON, s. m., adultère :

Luxure, cuer d'iniquitey,
Morir le faut en grant villey.
Tu avec ton pere et *mochon*
Estes ploins d'ordure a foison.

(*Les sept vertus qui parlent es sept peccies mor-*
tez, ap. Mignard, *Gir. de Rossillon*.)

MOCION, voir MOTION.

MOCQUABLE, voir MOQUABLE.

MOCQUART, voir MOQUART.

MOCQUE, voir MOQUE.

MOCQUEMENT, voir MOQUEMENT.

MOCQUER, voir MOQUIER.

MOCQUERESSE, voir MOQUERESSE.

MOCQUETTE, voir MOQUETTE.

MOCQUIN MOCQUANT, voir MOQUIN MO-

QUANT.

MOCQUE, voir MOTE.

MODALEMENT, adv., par mesure, gra-

vement :

Ce chapon... estoit porté *modalement*
entre deux plats, pour le souper de mon-

sieur avec deux autres docteurs de Sor-

bonne. (DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, de
trois garses, f^o 144 v^o, éd. 1585.)

MODE, s. f., manière :

Et recevoit les honneurs, que luy pre-

sentoit le roy, si doucement et tant hon-

nestement; que la façon et la *mode* estoit
a tous plaisante et agreable. (OL. DE LA
MARCHE, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Pour ce que c'estoient choses plus
grandes, qu'il n'appartenoit a l'estat et
mode d'ung cappitaine. (Q. *Curse*, V, 3,
éd. 1534.)

Veuz ont esté simulachres es lieux
Noirs sur la nuyt assez fantasieux,
Qui palissoient par *modés* admirables.
(GUILL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georg.*, f^o 40 v^o,
éd. 1540.)

Disant au roy qui lui ostoit ses proces,
il luy ostoit la vie. Toutesfois a force de
remonstrances, et de belles paroles : car il
y falloit aller de sorte, il consentit a ces
appointemens. De *mode* qu'en moins de
rien luy en furent que vuidez, que acor-

dez, que amortis, deux ou trois cens. (DES
PER., *Nouv. recreat.*, du curé de Brou et
de sa chambriere, f^o 129 r^o, éd. 1564.)

La fortune voulut qu'ils se trouverent
eux mesmes chargez, de *mode* qu'apres
quelque foible resistance, une partie fut
taillee en pieces et l'autre prise a rançon.
(LARIV., *les Ecol.*, I, 2, Anc. Th. fr., VI, 405.)

Mais ils sont envers elle, encor a ses despens,
Plus cruels que lions, que tigres ni serpens :

De *mode* que si Dieu par sa bonté supreme
N'apaise la douleur qu'elle sent en soy mesme
Par ses propres enfans, son esprit desolé
Jamais d'aucun des siens ne sera consolé...

(VAUQUELIN, *Mon. du roy*, éd. 1569.)

MODEKIN, s. m., mesure pour le blé :

Ernoul de Erweteghiem trois *modekins*
de blet et quatre capons de se mesure a
Erweteghiem. (*Cartul. de Mont St-Martin*,
part. 4, f^o 96 r^o, ap. Duc., *Modekinus*.)

MODELLE, s. f., moule, représentation
d'un objet :

Lorsque le ciel le fist, il rompit la *modelle*.
(RONS., *Sonnet pour Helene*, l. II, sonnet III,
p. 225, éd. 1584.)

Un escrignier livre moyennant .xx. l.
une *modelle* pour mettre aux entrees des
portes de la ville, une autre de sept piedz
de hault coïte .viii. l. (1595, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *modelle*. (1600, *Reg. du cons. de ville*,
Arch. comm. Mons.)

MODER, v. n., sortir :

Et la bouteille se cassant... et puis
l'huile espandue, disoient : C'est le vilain
qu'il rend ; viez comme il *mode*. (BER. DE
VERVILLE, *Moyen de parvenir*.)

Très usité encore dans le patois lyon-
nais avec le sens de partir, sortir.

MODERANCE, s. f., modération, action
de modérer :

Par atrempance et *moderance* des deliz
de la char. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. St-
Gen., f^o 304^b.)

Humilité, *moderance* et simplese. (H.
DE GRANCHI, *Trad. du Gov. des Princes*
de Gille Colonne, Ars. 8062, f^o 104 v^o.)

Et ceux qui gardent leurs peccunes es-

troitement aucuns le font pour une maniere
d'atrempance et *moderance* et pour paour
de laidure. (ORESME, *Eth.*, f^o 7^b, éd. 1488.)

Devers orient en fu l'une,
Plus resplendissant que la lune,
Qui d'onneur et grant reverence,
De grant sens et de *moderance*
Certes bien sembla estre siege.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
2265, Püschel.)

De *moderance* ou modesteté. (G. PERUY,
Rep. de la libr. de Fr. I, Fleurs de vertus.)

MODERATION, s. f., arrangement d'un
procès :

Et ay fait plusieurs appointemens, *mo-*
derations et executions. (1443, *Procès-*
verbal, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 9.)

MODEREE, voir MOITERER.

MODEREMENT, s. m., modération, action de modérer :

Et est gouverné (le corps) par un *moderement* et attempement de raison. (ORESME, *Politiq.*, f° 168^b, éd. 1489.)

MODEREMENTEMENT, adv., avec modération :

L'on ne se doit pas trop estimer en sciences, [mais *moderementement*. (GUILL. MICHEL, *Argument sur le 1^{er} liv. des Georg.*, f° 42 r°, éd. 1540.)

MODEREUR, s. m., modérateur :

Si se sont retrais et mis entour les consuls comme ceux qui il appartenoit estre ou temps advenir arbitres et *modereurs* du publique conseil. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 38^a.)

Monseigneur le *modereur* de toute chose politique, vous faictes contre la conception de la loy. (*Violier des Hist. rom.*, c. III, Bibl. elz.)

MODERNEMENT, adv., à la façon moderne :

La cour de France estoit durant les deux premieres familles hantee de deux sortes de gens parlans divers langages, a savoir ceux de deça la rivie re de Meuse, Gaulois Romain, ceux de dela (vers et outre le Rhin) Theusch, ou si vous voulez parler plus *modernement*, Thiois. (FAUCHET, *de l'Origine de la lang. et poes. franç.*, liv. I, ch. 3, éd. 1581.)

MODESTEMENT, adv., d'une manière modeste :

Le consul respondit que la cause de la remission qu'il demandoient estoit assez juste, se il la demandassent *modestement*. (BERSUIRE, *Titus Livius*, ms. Ste-Gen., f° 329^{bis} r°, col. 2.)

MODESTETÉ, s. f., modération :

Ensievant la *modesteté* de leurs peres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 223 v°.)

La fin de *modesteté* est la crainte du Seigneur. (LE FÈVRE D'EST., *Bible*, Prov. de Salomon, xxii, éd. 1530.)

De moderance ou *modesteté*. (G. PERUY, *Rep. de la libr. de Fr. I*, Fleurs de vertuz.)

Modesteté ou modestie, modestia. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1633.)

MODEUX, adj., habituel :

Le quart nocument que fait l'eaue froide pour appaiser la soif nocturne *modeuse*, laquelle survient es gourmands et yvres, car icelle eaue beue ainsi defent et empesche la resolution et digestion des humeurs salsis ou du fort vin ou de quelque autre chose ague et mordante faisant avoir soif. (*Regime de santé*, f° 33 r°, Robinet.)

MODILLON, - *iglion*, s. m., petite console ; mot conservé :

Les mutilés ou *modiglions*. (P. VAN AELST, *Architect.*, f° 25^a, éd. 1545.)

Les *modillons*. It. Modiglioni. (JUN., *Nomencl.*, p. 157, éd. 1571.)

Modillon : m. A cartridge, or cartoosé, a folding bracket, or corbell. (COTGR., éd. 1611.)

MODOAL, s. m., tuteur :

Mais il puet avoir la presence d'autres juges, ou de lor *modoals*, ou de leurs parens. (*Statuts ms. de Charles 1^{er}, roi de Sicile*, ch. 141, ap. Duc., *Mundualdus*.)

MODOURRE, voir MADOURRE.

MODRE, voir MOLDRE.

MODUEMENT, adv., avec mesure :

Pour ce que les enfans de nostre bourgeoisie ne vendent pas tant *moduement* les biens de leur predecesseurs, dont aucun fey lour et lour enfans sont venu a povrety. (1419, Arch. Fribourg, 1^{er} Coll. des lois, n° 162, f° 41.)

MODULATION, - *cion*, s. f., action de moduler :

Modulacion, emission de voix. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

Dictes en *modulation*
Une chanson armonieuse
Pour ceste venue joyeuse.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 212^b, éd. 1537.)

— Chant d'allégresse :

Composa aussi le roy Salomon .v. mille livres tous de cantiques et de *modulations*. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, f° 198^a.)

Sire, vous plaise a moy donner paix, et a moy envoyer vostre sainte joye et exultacion ; l'ame de vostre serviteur sera remplye de *modulacion*, et devote en vostre louenge. (*Intern. Consol.*, II, L, Bibl. elz.)

MODULER, v. a., chanter en faisant des modulations :

Les psalmes qui y doibvent estre *modulees*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 70^e, éd. 1486.)

MODULISER, - *izer*, v. a., moduler :

Trois canchons *moduliza*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 84 v°.)

Le bois fut si rempli de oyseaulx et petis oyseillons chantans que a les ouyr armoniser et *moduliser* leurs doux chans n'y eust eu si triste qui ne se trovast resjouy. (*Perceval*, f° 74^b, éd. 1530.)

Accords *modulisez*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 8, éd. 1578.)

— Mettre d'accord, accorder :

L'instrument de musique a besoing d'un qui *modulise*, qui agence les flustes. (LA BOD., *Harmon.*, p. 813, éd. 1578.)

MODULISEUR, s. m., accordeur ; celui qui produit la modulation :

Un *moduliseur* qui accompagne nos nerfs et flustes. (LA BOD., *Harmon.*, p. 813, éd. 1578.)

Elle (l'ouye) mesure les nombres de l'oraison et de toute la consonnance, et les modes des choses et de tout le discours, et de la ce sens peut estre fait *moduliseur*, musicien. (Id., *ib.*, p. 811.)

MODURANCHE, voir MODURENGE.

MODURENGE, - *anche*, s. f., blé de mouture :

Deux charges de *modurenge*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 51.)

Le seigle, l'avoine, la *moduranche*. (*Pièce de 1523*, ap. Richard, *Invent. des arch. du châl. de la Barre*, I, XLI.)

Centre de la Fr., *modurange*, blé de mouture.

MODURIER, s. m., sorte de mesure :

Le *modurier* dudit Xantoins vaut le boisseau de Bourges. (*Cout. de Berri*, p. 41, La Thaumassière.)

MODURRE, voir MADOURRE.

1. MOE, s. f., bouche ; lèvres :

Sire Goubert d'une crasse oe
James n'en metra en sa *moë*.
(Renart, 9267, Méon.)

Que tot le cuir fet departir
D'entor son groing et de ses *poes*,
N'en remeist point entre ses joes.
(*ib.*, Br. VI, 274, Martiu.)

Li vilains norist sovent l'oe
Dont ja ne tastera sa *moë*.
(*D'un saint Hiermite*, Ars. 3527, f° 97^e.)

Li vilains norrist sovent l'oe
Dont ja ne metra en la *moë*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 34 et *De la damiselle qui ne vol encuser son ami*, 93, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 132.)

Vous l'avez happé
Par blasonner, et atrapé,
En luy usant de beau langage,
Comme fist renard du formaige :
Vous l'en avez prins par la *moë*.
(*Pathelin*, p. 48, Jacob.)

— Jouer des *moes*, faire des grimaces, montrer les dents :

Mangez vos oes,
Sans nous venir *jouer des moes*.
(*Pathelin*, p. 64, Jacob.)

2. MOE, voir MAUVE.

MOEE, voir MOIEE.

MOEISON, voir MOISON.

1. MOEL, voir MOIEL.

2. MOEL, s. m., meule :

Le *moel* du moulin, celui de dessus sera tenu pour meuble, et celui de dessous, et tout ce qui y tient, sera tenu pour heritage. (*Cout. gén.*, I, 815, éd. 1604.)

MOELCHINIER, voir MOLEQUINIER.

MOELE, voir MOUELLE.

MOELEKIN, voir MOLEQUIN.

MOELIER, - *ellier*, - *eler*, adj., médullaire :

Li haubers poise, et li cop fu plénier,
Que li li brisa le maistre os *moellier*,
Que devant lui l'a fait mort trebuchier.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 6040, Barrois.)

Le tison li brisa tres parmi le costé,
Si que li fist froisier le maistre os *moeler*.
(*Fierabras*, 2929, A. P.)

... Le mestre os *moelier*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1616, f° 43^a.)

MOELINEL, voir MOLINEL.

MOELKISNER, voir MOLQUINIER.

1. MOELLE, s. f., flocon :

Hilus, grain ou *moelle* de plume. (*Gloss. de Salins*.)

2. MOELLE, voir MOLE.

MOELLEKINIER, voir MOLEQUINIER.
MOELLETTTE, voir MOLETE.
MOELON, voir MELON.
MOELQUINIER, voir MOLEQUINIER.
MOELU, voir MOLU.
MOEMENT, voir MOVEMENT.
MOENIEL, voir MOIENEL.
MOENNETÉ, voir MOIENNETÉ.
MOENS, voir MOINS.
MOER, s. f., marais, terre à tourbe :
 Personne ne peut fouir des terres et en retirer la glaise, ou la tourbe, qu'il ne les applanisse dans l'année suivante, à peine de l'amende... excepté l'extrémité du bord, et le fond de la *moer*. (1611, *Cout. de Bergh. S. Winox*, Nouv. Cout. gén., I, 515.)
MOESON, voir MOISON.
MOESSINE, voir MOISSINE.
MOETANGE, voir MOITANGE.
MOETE, - *ette*, s. f., moue, grimace :
 Et fait faire maintes *moettes*.
 (COQUILLART, *Blason des Armes et des Dames*, II, 164, Bibl. elz.)
 Cf. MOE.
MOETI, adj., p.-ê. qui tient de l'un et de l'autre :
 Troys arbres carrez et deux rons, plus deux *moetis*. (Inv. du XVI^e s., dans Gaul-
 leur, *Peintiers et Estainquiers*.)
MOETIR, voir MEUTIR.
MOETTE, voir MUETE.
MOEULE, voir MOLE.
MOEULETTE, voir MOLETE.
MOEULINEL, voir MOLINEL.
MOEVEMENT, voir MOVEMENT.
MOEVRE, voir MUEVRE.
MOFLART, - *ard*, *mouf.*, adj., joufflu :
 Tu n'es c'un droit *moufart*, par amours, je te prie
 Que ne te vantés plus que tu as mes amis.
 (Dit de Menage, 71, Trébutien.)
 — S. m., parties naturelles de la femme :
 Un vieil bohhomme qui ne pouvoit
 autre chose faire que de fraper de la
 main le *moufard* de sa nouvelle mariee.
 (CHOLIERES, *Contes*, f° 201, éd. 1610.)
1. MOFLE, *moffle*, *moufle*, *mouffle*, s. m.,
 sorte de gros gants sans séparation :
 La sarp a mon caintur, et mon *mouffle* en ma
 [mains,
 Et en ma chaperons .i. mailli de pains.
 (Privilege aux Bretons, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*,
 p. 53.)
 Au roy fit on de *moufle* gant.
 (GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 5892, Buchon.)
Mouffles, ganz et milenes faut quant hiver est fiers.
 (Le dit de Menage, 188, Trébutien.)
 Et n'avoit mantel ne ganz ne *mouffles*.
 (Liv. du Chev. de La Tour, c. CXXI, Bibl.
 elz.)

Une grosse de *mouffles* fourrees. (1473,
Compt. de l'exéc. test. de Willaime le Nul,
 Arch. Tournai.)
 Grosses *mouffles* a deux dois.
 (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4721, G. Paris.)
 Cordonniers portant les pantouffles,
 Les chats qui veulent porter *mouffles*.
 (Les *Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et
 lit., III, 196.)
 Et puis Fortune en l'oreille me soufle,
 Qu'on ne prend point en court tels chats sans
 [moufle.
 (CL. MAR., *Épître au Card. de Lorr.*, p. 177,
 éd. 1596.)
 Telle main telle *moufle*.
 (GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers
 1568.)
 — A fréquemment servi de terme de
 comparaison pour désigner un objet de
 peu de valeur :
 Jaunes ieres com pié d'escoufle,
 Tot ce ne vaut une viez *moufle*.
 (G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 8^e.)
 Deduit d'oyseauul n'est qu'une *moufle*.
 (Modus, f° 111 r°, Blaze.)
 De la ploye, du vent qui si fort soufle,
 Du chault, du froid, et gresle et tempeste
 Ne cuides pas que je dye une *mouffle* :
 Leurs proprietez sont fourrees en ma teste.
 (Les *Dits de Maître Aliborum*, Poés. fr. des XV^e
 et XVI^e s., I, 38.)
 Leur sapience n'estoit que *mouffles*, abas-
 tardisant les bons et nobles esperitz, et
 corrompent toute fleur de jeunesse. (RAB.,
Gargantua, ch. xv, éd. 1542.)
Moufle, avec cette signification, appar-
 tient à la langue moderne.
 — Instrument de torture :
Mouffles de fer et grant karkan
 Souffrir li font mult grant ahan.
 (Blancandin, 3267, Michelant.)
 Li roi et li prince des peuples mescreanz
 seront en la prison d'enfer ou deables les
 liera en buies et en *mouffles*. (Psaut., Maz.
 258, f° 179 r°.) Lat., manicis.
2. MOFLE, *moufle*, *mouffle*, s. f., système
 de poulies assemblées dans une même
 chape et sur des axes particuliers :
 Une grant corbeille d'ozier avec le cor-
 daige et *mouffles* qui sert pour hausser
 ladite eglise. (1488, *Matrol. de S. Germ.*
l'Aux., Arch. LL 728, f° 89 r°.)
Moufle en quoy on met une poulie. (JUN.,
Nomencl., p. 216, éd. 1577.)
 — A désigné divers autres engins :
 Pour une *moufle* de qui le debout de
 l'estaque de le baille de le porte saint
 Martin est sieree, laquelle *moufle* pesa
 .xxv. lb. de fier. (*Compt. d'ouvrages*,
 20 févr. 1395 — 20 mai 1396, 6^e somme des
 mises, Arch. Tournai.)
 Une *moufle* servant a frumer le piesne
 d'icelle sierure. (Ib., 20 août 1396-20 nov.
 1396, 8^e somme des mises, Arch. Tournai.)
 Por les *mouffles* ad desfendendum tegulas
 de recto curie. (1449, *Compt. de la fabrique*
de l'Eglise de Lyon, Arm. David, vol. 5,
 n° 4, f° 84 r°, Arch. Rhône.)
 Le lorr. a le diminutif *moufflette*, moufle,
 assemblage de plusieurs poulies : Lever un
 fardeau avec une *moufflette*.
3. MOFLE, *moffle*, s. m., meule :

S'a veu une grant priere :
 Uns *mouffes* de fain fu laissies
 Pour ce qu'il n'iert pas essuiez.
 (Renart, Suppl., p. 356, Chabaille.)
 Pour oster un *mouffle* lou on assist le
 noeve grange. (1326, *Revenus des terres*
de l'Art., Arch. KK 394, f° 44.)
 Icelui Simon print un tison de feu et
 de l'estrain, et ala bouter le feu en un
mouffle de foing. (1397, Arch. JJ 151, pièce
 283.)
 Laquelle fille tiroit et sachoit a un *mouffle*
 ou tas de feure, estant emmy la court d'i-
 cellui Thomas. (1414, Arch. JJ 167, pièce
 398.)
 Pour avoir espandu, fené et amassé et
 mettre en grans *mouffles* tous les pres des-
 susdits. (Pièce de 1420, ap. Beauvillé, *Doc.*
inédits sur la Picardie, IV, 138.)
Pic., *moffle*, petite meule de foin.
MOFLER, *mouffler*, v. a., rembourrer :
 Combatte en lice et harnois de guerre
 et doubles pieces, sans estre guindez, ny
moufflez. (VULSON DE LA COLOMBIERE,
Théat. d'honn., I, 188, éd. 1648.)
1. MOFLET, *moff.*, *mouff.*, adj., mollet,
 tendre :
 Pain d'orge vaut pain *moufflet*.
 (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 165^b.)
 Pain d'orge vent por pain *moufflet*.
 (Ib., *ib.*, ms. Brux., f° 159^a.)
 De quo (tritico) fiunt hodie duo panes,
 vulgariter nominati *moufflets*. (Pièce de 1351,
 ap. Duc., *Moufflet*.)
 Leurs femmes sont fort charnues, mais
 aucunement brunes, ayans les parties de
 derriere fort pleines et *moufflees*, sembla-
 blement l'estomac et les mammelles.
 (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 23, éd. 1556.)
2. MOFLET, *moufflet*, s. m., camoufflet :
 Qui dormira, qu'on le resveille
 Ou qu'on lui donne un chault *moufflet*
 Ou hardiement ung grand soufflet.
 (Mystere, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1^e série,
 III, 459.)
 Pour bien hailler ung chaut *moufflet*
 J'en suis maistre par dessus tous.
 (Sottie du roy des soiz, Anc. Th. fr., II, 232.)
MOFLETTE, *mouf.*, s. f., petit moufle :
 Pastours portans croce, en lieu de houlette
 Gand pour *moufflette*.
 (MOLINET, *Faictz et Dictz*, p. 142, éd. 1540.)
MOGE, *mouge*, *mousse*, s. f., jeune fille :
 Une *mousse* de Bisquaye
 L'autre jour pres ung moullin
 Vint a moi sans dire gaire.
 (Chans. du XV^e s., VII, 1, G. Paris.)
 — Génisse :
 Il dit que les sacrificateurs se trouveront
 la avec les gouverneurs et les juges de la
 ville, et qu'ils prendront une *genice*, une
mouge (que on appelle ici) qui sera deco-
 lee. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 704^a,
 éd. 1561.) V. Monne.
 La plupart viennent ici comme des
 veaux et des *moges*. (Ib., *Serm. s. les Ep.*
d Tim., p. 114, éd. 1563.)
 Tournai, *mouge*, *grisette*, *maitresse*
 d'un ouvrier. Aunis, *moje*, grosse fille.
 Suisse rom., Vaud, *modze*, *moza*, *modja*,
mosa, *moje*, *mouze*, jeune fille, génisse.

MOGEYCIER, voir MEGEISSIER.

MOHOISTRE, voir MAHUSTRE.

1. MOI, moy, mei, mai, mi, my, me, pron. sing. de la 1^{re} pers.

— Employé comme régime d'une préposition :

Ab me venras in paradis.
(*Passion*, 300, Koschwitz.)

Quet a mei repairassos.
(*Alexis*, st. 78^d, xi^e s., Stengel.)

Ki sor mai est vertiz.
(*Id.*, st. 93^d.)

Il se combatront sanz moi.
(*Guot, Bible*, 1791, Wolfart.)

Robins d'autrui ke de mi
Prist chapel de glai.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 7, 19.)

Tant que la vraie estoire emportai avec mi.
(*Berte*, 16, Scheler.)

Que ces choses ne soient rapelees ne par mei ne par autre. (1263, Pontigny, Arch. Yonne, H 1554.)

Comme debas fust meus entre mi et noble homme... (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f^o 41 v^o.)

Je voel et est l'entente de mi que. (13 juill. 1590, *Reg. aux public.*, 1576-1600, f^o 346, Arch. Tournai.)

— Employé comme régime indirect :

In o quid il mi altrezi fazet. (*Serments*, Koschwitz.)

In quant Deus savir et podir me dunat. (*Id.*)

Melz me veniat, amis, que morte fusse.
(*Alexis*, st. 97^e, xi^e s., Stengel.)

Cist mox mei est estranges.
(*Rol.*, 3717, Müller.)

Ales de ci, widies moi cest pais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 41^a.)

Quant moi membre de Salemon.
(*Guot, Bible*, 2134, Wolfart.)

De Damedeu soit lih maudis
Ki ja mais me dira tez dis,
Car ne moi vient pas a bel.
(GAUTHIER LE LONG, *la Veuve*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 229.)

Mon cœur est tout endormy,
Resveille moy belle,
Mon cœur est tout endormy,
Resveille le my.

(CL. MAR., *Dial. de deux Amour.*, p. 18, éd. 1596.)

Moy cet outrage et cette injure
Si notable que je l'endure.

(J.-A. DE BAIF, *l'Eunuque*, III, 7, éd. 1573.)

— Employé comme régime direct :

Que me tradas per cobetat.
(*Passion*, 152, Koschwitz.)

Il me traïrunt a perdra.
(*Alexis*, st. 41^e, xi^e s., Stengel.)

Cum fort pecet m'apressos.
(*Id.*, st. 12^d.)

Mei ai perdet e trestute ma gent.
(*Rol.*, 2834, Müller.)

Et la tue discipline castiat mei en fin, e la tue discipline meesme mei ensaignerat. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 39, Michel.)

Qui si moi foulent et gastent mon pais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 33^b.)

Qui mi volez lessier en ceste fermierie.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f^o 47^b.)

Qui moi aime et mon chien. (J. DE ALUET, *Serm.*, Richel. I. 14961, f^o 177 r^o.)

Ames me aussi de cuer vrai.
(JER. LESCUREL, *Chans., ball. et rond.*, XIII, Bibl. elz.)

Et oblige mi et mes oirs. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f^o 41 v^o.)

L'autre jour jouer m'allay
En marchant la verdure.
(*Chans. du xv^e s.*, IV, v. 5, G. Paris.)

— De mi en ti, de l'un à l'autre :

De mi en ti fu si lanchies
Chis parlemens et avanches
K'au saint home avint la nouvele.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 96, Peigné.)

2. MOI, moy, s. m., mesure en général :

Ceste (mine) est bien au moy de le tieue
PINCEDES.
RASOIRS.

Et ceste, se g'i seuc lignier.
(J. BOD., *Jus S. Nicol.*, Th. fr. au m. a., p. 193.)

— Juste mesure, état convenable ?

La royne l'esgarde de bon cuer et de fol,
Kanque en lui remire tout li est bon a moi.
(*Guitechin de Saisoigne*, Ars. 3142, f^o 238^d.)

Quant .i. Saisnes s'avance qui molt i fist que
(*Id.*, f^o 244^e)

Trop tost vous volez eslaissier
Qui aler volés devant moi,
Remetes vostre cuer a moi
Si laissies vostre amour ester
Que riens n'i pores conquerter
Se vers moi vous aatisies.
(GIL. DE MONTR., *Violette*, 2745, Michel.)

Lors chante et met son chant en moi.
(*Id.*, *ib.*, 149.)

MOIAGE, — aige, s. m. ?

Om ne doit niant panre de malletote
d'escries de frus, ne de chaitelz, ne d'escries
de moiaige de bestes. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 33.)

MOIAIN, voir MIEN.

MOIAU, voir MOIEL.

MOICHE, voir MECHE.

MOICHINE, voir MESCHINE.

MOICHERON, voir MOUCHERON.

MOICHET, voir MOUCHET.

MOICHÈTE, voir MOUCHÈTE.

MOICHOTE, voir MOUCHOTE.

MOICTENRIE, s. f., fruits ou revenus
d'une métairie :

Pour raison de la moitié du gaaignage
de la moictenrie de l'annee. (1482, Arch. JJ 208, pièce 216.)

MOICTURIER, voir MOITURIER.

1 MOIE, molie, moye, muie, meie, meye,
mee, meuie, meue, mue, s. f., muids, me-
sure de vin :

.v. meues de vin. (1273, *Cart. de Ste-Gloss.*
de Metz, Richel. I. 10024, f^o 41 r^o.)

Une tinne et .i. chauderon pour recueillir

les .lx. meues de vin c'on li doit. (1300,
Coll. de Lorr., 980, 15, Richel.)

Cinquante et dous meues de vin, que li
meus valoit .xvi. s. (1337, *Coll. de Lorr.*,
III, f^o 41, Richel.)

— Muids, mesure de grain :

Dous meues de bleif. (Mars 1238, S. Nic.
de Verdun, Arch. Meuse.)

E ne rendra a Damedé
Une mue de bon blé.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f^o 118 r^o.)

— Mesure de terre qui, pour l'ensemencement,
exigeait un muids de grain :

.xiii. mees de terre. (*Charte de 1244*,
Moreau 160, f^o 7 r^o, Richel.)

Une muie de terre au mui de Couci.
(*Pièce de 1247*, ap. Beauvillé, *Doc. pic.*,
p. 24.)

Wit moïies de bos. (1260, *Lett. de Mah.*
de Beauvois., Arch. JJ 31, f^o 102 v^o.)

Demie moïie de terre. (1273, *Cart. de*
St-Quentin, Richel. I. 11070, f^o 16 r^o.)

Quatre mees e .viii. bovez de tere. (1304,
Years books of the reign of Edward the
first, years xxxii-xxxiii, *Rev. brit. script.*)

Quatorze moïes de terre. (*Ch. de la fond.*
d'une chapell. à Morcourt, ap. Colliette,
Mém. de Vermand., II, 839.)

Une moye de terre. (1372, *ib.*, p. 839.)

Trois moyes de terre en Elans. (1384,
Dénombrement du temporel de l'abb. de
S.-Remi, Arch. admin. de Reims, t. III,
p. 609, *Doc. inéd.*)

— Meule de grain, de foin ou de paille,
botte, gerbe :

N'i a remis muillon ne meie.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 22064, Michel.)

La contree fu bele et riche, et planteu-
rose de toz biens, et les moïes des blez
(qui estoient messonné) parmi les champs.
(*VILLEH.*, 135, Wailly.)

Il s'an torna par un larriz
Tant qu'il vint a une grant voie,
Entre un champ et une moie.
(*Renart*, *Suppl.*, v. 513, Chabaille.)

Une moye est dite en graunge,
E taas hors de la graunge.
(*The treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 154,
Wright.)

Lors les verriez entremetre
De dez prendre et de dez jus metre,
Ez vous la joie,
N'i a si nu qui ne s'esjoïe,
Plus sont seignor que ras sur moie.
(*RUTES., la Griesche d'esté*, I, 34, Jub.)

Lequel mettra en taille l'issue de chescun
meye de la grange par soi. (*Tr. d'Econom.*
rur., XIII^e s., c. 14, Lacour.)

Ainsi nous convenroit apprendre faire moyes.
(*GILLON LE MUISIT, Poés.*, II, 179, Kerv.)

Item es ovances chacun an en la
ville d'Orleans.... de chacune d'icelles
ovances huit mees avec quatre deniers
maille. (1391, *Aveu du fief de la voirie de la*
rivière de Loire, ap. Le Clerc de Douy, t. II,
f^o 41 r^o, Arch. Loiret.)

Tu entreras au sepulchre avec abondance,
comme la moye du froment est portee de-
dens en son temps. (*LEF. D'ETAPLES, Bible*,
Job, 5, éd. 1530.)

Et parce que les pauvres gens glanant
es champs desdits censiers, quand ils

entrent esdits champs, auparavant que les ablais soient mis et liez en *moye*, font plusieurs degats par eux, leurs femmes et enfans, en tirant et derobant dedans les javelles, deffendons bien estroitement que nuls ayent a entrer es champs d'autrui, pour glaner, que premierement lesdites gerbes ne soient liees et mises en *moye*. (*Placard concernant les Dismes ecclesiast.*, 12 juill. 1537.)

Tout ce qui est moissonné, entassé et mis en *moye*, ou en mulle, et engrangé. (1618, *Cout. de Courtray*, Nouv. Cout. gén., I, 1055^b.)

— Dans un sens plus étendu, tas, amas, monceau :

Ke nus ne face *moie* de raime dedens le vile. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, p. 406.)

En faisant *moies* et tas hors de la forest. (1287, *Cart. év. Laon*, f° 86^b, Arch. Aisne.)

Sa gent avoient fait enmi les chans, sur la rive de la mer, grans *moyes* de tonniaus de vin. (JOINV., *St Louis*, 130, Wailly, éd. 1874.)

— Foule, multitude :

Dont se fiert en l'estour, o lui de gent grant *moie*. (*H. Capet*, 961, A. P.)

Car de mez anemis a ocis grande *moie*. (*Id.*, p. 3691.)

— Lieu où l'on entasse diverses choses :

Pour entasser .c. karetees de laigne en le *moye* du castel. (1336, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 81.)

— On a dit fig., *mettre en tel moie*, pour signifier réduire à telle extrémité :

Jamais ne mengerai, par cheste teate *moie*,
Si arai mis Gaufrui et les siens en tel *moie*
Qu'il diront l'un a l'autre, enchois que demain voie :
Deables i ait part, qu'en che chastei entroie !
(*B. de Seb.*, xviii, 852, Bocca.)

— Foies :

Hasart ! dit mors, a cheste *moie*
Cheste levee sera *moie*.

(RENGLES DE MOILLIENS, *Niserere*, st. cxxii, 7, Van Hamel.)

Moie, au sens de tas, s'est dit jusqu'au xviii^e s. :

On met la mine de fer en *moye* ou tas près la charge du fourneau. (SUAIREY DE S.-MÉRY, *Mém. d'artill.*, I, 137.)

S'est conservé dans presque tous les pays du domaine français.

Wall., *moie*, meule, tas de foin, amas de fagots. Namur., *moie*, *muée*. Rouchi, *moie*, *moie*, *moye*. Aisne, canton de Ver vins, *moie*, tas. *Moie*, meule de blé ou de foin, est également usité en Picardie, dans la H.-Norm., vallée d'Yères, dans l'Avranchin, en Franche-Comté et en Bourgogne. Dans le mâconnais, dans le lyonnais et dans la Bresse on dit *moye*. En Lorr., *moué*, monceau, multitude. En Bretagne, Côtes-du-Nord, arrond. de S.-Brieuc, on dit *mele* pour tas, dans l'arr. de Dinan, *má*.

Cf. MOIEE et MOIEL.

2. MOIE, *moye*, s. f., marchandis: estimée au collier, c'est-à-dire à la charge

d'un cheval de trait et tarifée à une pièce par collier. La place donnée à cet article dans la pancarte du péage de Tours, dit Mantellier, entre l'article pots et pichets de terre, et l'article verres, porte à supposer que la *moye* et la roupe étaient des pièces de poterie commune :

Moyes et rouples. (1385, *Extr. du reg. de la ch. des comptes d'Anj.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 206.)

3. MOIE, s. f., moitié :

Si me coroit sus (le serpent) et espanoit sor moi fu et flambe, si que je perdi la *moie* de mes membres. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 14.)

4. MOIE, fém., voir MIEN.

MOIÉ, *mié*, adj., arrivé à la moitié :

Cel jur meismes vint, mais li jurs est *moiez*.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 903, Andresen.)

Oitouvres ert ja bien *miez* ;
Deiz e seit jors entiers aveit...
Tresqu'as kalendes de novembre.
(GUILL. DE ST PAIR, *Rom. du Mt St Michel*, 1120, Michel.)

Grant tort me fait, miedis est *moiez*.
(*Gaydon*, 1112, A. P.)

Et li moiz de moi estoit ja auques *moiez* que ces eves repairent en lor chanel. (*Artur*, Richel. 337, f° 49^d.)

Ains que la nuit fust bien *moiee*
Descendue est a la chapelle.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 77^b.)

Quant la tierche nuis fu *moie*,
Et cantee ot et saumoie
Li sains sa nocturnal vegille.
(*Mir. de St Eloi*, p. 76, Peigné.)

MOIEE, *moyee*, *moyee*, *moe*, *mouee*, *muée*, *muee*, *mouvee*, s. f., mesure d'un muid, son contenu :

E ne rendra a Damnedeu
Une *muee* de bon blé.
(*Besant de Dieu*, 2847, Martin.)

— Mesure de terre qui, pour l'ensemencement, exigeait un muid de grain, environ six arpents :

Deux *muiees* de terre ahanavle. (1290, *Hist. de Cambrai*, 4^e p., p. 36.)

.vii. *mouees* de terre. (1298, *Cart. de N.-D. de Beaug.*, f° 44^{re}, Arch. Loiret.)

Une *mouee* de terre a present estant en frische. (1329, *Confirm. d'un échange*, Orl., Arch. S 4928, pièce 1.)

Item une autre piece de terre, contenant cinq *moees* de terre. (*Reg. de Jean, duc de Berry*, Chambre des Comptes, f° 14, ap. Duc., *Moia*.)

Une *mouee* de terre gagnable. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 6^{re}.)

.iiii. *moees* de terres et de brueres. (1344, Arch. K 43, pièce 1.)

Item une mestarie assise audit lieu de Bari, contenant douze *moues* de terre.... une *mouee* de terre. (1366, *Aveu pour le château de Bari*, ap. Duc., *Moia*.)

Deux *moees* de terres gangnees et non gangnees. (1388, *Lett. du garde du sceau de la chancell. d'Orval*, Arch. Cher, E 172.)

Quatorze *moyees* de terre. (*Ch. de la fond. d'une chapell. a Morcourt*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 838.)

Neuf *mouyees* de terre. (1400, *ib.*, III, 108.)

Item un autre lieu et metairie appelée la metairie de Mimorin, tant en terres gagnables comme en bois et brueres, cinq *moees* de terre a la dite mesure ou environ. (1406, *Aveu de la Salle lex Cléri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 60^{ve}, Arch. Loiret.)

Une *mouee* de terre assise en la paroisse de Montlivault. (1449, *Compt. de S.-Saurv. de Blois*, Richel. 6215, f° 6^{re}.)

Trois *muees* de terrain a beverges. (1469, *Liv. des comm.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 216.)

— S'est dit aussi d'une mesure de bois :

Cinquante et trois *moiees* de bos. (*Pièce de 1269*, ap. Duc., *Moia*.)

Environ .xiii. *moyees* de bois. (1384, *Arch. adm. de Reims*, III, 608, Doc. inéd.)

— Et d'une certaine quantité d'échalas :

De paicelz ont les grant *moies*
Toutes arsés, sen rien estorde.
(*Guerre de Metz*, st. 261^e, E. de Bouteiller.)

Et fut fait chevalier en boutant le feu en une *mouee*, c'est a sçavoir pourtant qu'il boutait le feu en une *mouvee* de paicels ez viges. (*Ann. du Doyen de S.-Thieb. de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CLXXXI.)

Lez gens du dit duc vinrent bouter le feu en les *muees* dez vignes de la colte S. Quintin. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1490, Larchey.)

— Grande quantité :

Depuis certaines eclipses s'en est revolé une grande *mouee* par vertu des constellations celestes. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. III, éd. 1364.) Les éditions postérieures à celle de 1600 écrivent *muée*.

C'est pour le mal que les *mouees* font maugré tous ces artifices. (AGR. D'AUBIGNÉ, *Bar. de Foneste*, l. III, ch. xv, p. 154, éd. 1630.)

Mouée se dit encore en Poitou, notamment dans le canton de Chef-Boutonne, pour foule, grand nombre d'individus réunis. *Mouee* dans le langage des vigneron messains désigne l'amas de pisseaux ou échalas, qui est fait chaque automne après la récolte.

Cf. MOIE, MOIEL, et Littré, *Mouée*.

MOIEF, voir MOIEUF.

1. MOIEL, *moyel*, *moyau*, *muie*, *muie*, *moual*, *meal*, s. m., muid :

Et demi *muie* de fromant. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 3^{re}, Arch. Aube.)

Cinq *moyaux* et deux demyes pippes. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé*, f° 96^{ve}, Bibl. la Rochelle.)

Vaisselle a mesurer grains appellé *moyel*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Cuve :

Lesquels par maniere de blasonnement, de injure ou autrement mistrent le suppliant en un *moyau* ou cuve... et lui getterent grant quantité d'eau. (1387, Arch. JJ 130, pièce 268.)

— Meule de foin :

.ii. *mueax* de fein. (1341, Molissolle, Arch. Rhône.)

Pour les .II. moualz de foin .xv. s. (1483, *Compt. de Wainval et Adaincourt*, t. 2^e r^e, Arch. Mos., G 536.)

Huit meaux de foin. (1494-1509, Arch. Ain, Invent. somm., H 369.)

— Tas, monceau en général :

Elle ot de nos si grant pitlet
Que, por Dieu et por amistiet,
Nos gittait tant d'argent et d'or
Que grans mueiz nos en est encor.
(*Dolop.*, 10415, Bibl. elz.)

Cf. MOIE et MOIER.

2. MOIEL, moel, mouel, moiau, s. m.,
moyeu, jaune d'œuf :

Son nes fu de singe ou de chat,
Ses levres d'asne ou de buel,
Dedenz senbloient moel d'uef
De coulor, tant estoient rous.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 30^e.)

Ses denz ressemblent moins d'of.
(*Ren.*, Br. XIII, 772, Martin.)

En pis cuire oves, les moues bien durs.
(*Ens. p. appareil. viand.*, Richel. I. 7131, f^o 99^d.)

L'escalle l'aubun defors enclost,
L'aubun le mouel dedenz reclost,
Le mouel enclot une gote
Ke de grasse est formee tote ;
L'escalle est ausi cum le ciel,
L'air cum l'aubun sor le mouel,
Le mouel enclot la crasse gote
E l'air purceint la terre tote.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, II, f^o 152^e, P. Meyer, *Rapport.*)

Hoc vitellum, moiel de oef. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le germe qui est entre le moyau et le blanc de l'œuf. (*Sydrach le grant philosophe*, 181^e Responce, éd. 1528.)

— Milieu :

Ele se reclaimme
De par l'ome qu'ele plus aime,
Et par la reine des ciaux,
De par li, qui est li moiar
Et la dolçors de pieté.
(*Chev. au lyon*, 4063, Holland.)

M'estant allé un jour promener a une lieue de chez moy, qui suis assis dans le moiau de tout le trouble des guerres civiles de France. (MONT., *Ess.*, I. II, ch. VI, p. 237, éd. 1595.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, moyau, noyau.

MOIEME, voir MEISME.

1. MOIEN, moyen, meien, meen, mean, maien, moiaïn, adj., qui est au milieu :

Si vus dormez entre moiens clergiez, penes de columbe surargentees. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 14, Michel.)

Se vus dormirez entre les meens termes, penes de columbe surargentees. (*ib.*, Cambridge.)

Tuit estoient assis moiaïn.
(*Wace, Brut*, II, Ler. de Lincy.)

Après fu ses flex Guis a le Blance Barbe, qui fu quens de Bouloigne et eut .III. fieus et .II. filles. Li ainsnes eut a non Bauduins, a cui ses pere dona Bouloigne ; et li moiens eut a non Hues, a cui ses pere dona Saint Pol ; li tiers eut a non Guillaume.... (*Généalogie des comtes de Boulogne écrite de 1279 à 1304*, Richel. 375, f^o 206 r^o.)

.v. granz batailles ordenees,
Ains qu'il parlat hernois et hannes,
Desqueles .v. les .II. meannes
Furent sans trop d'alongement
Desconfites outrement.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f^o 272.)

En moien le temps. (24 oct. 1360, *Tr. de Bretigni*, Liv. des Bouill., XI, Arch. mun. Bordeaux.)

Prenez le moien estat. (*Enseign. de la duchesse Anne*, p. 113, Chazaud.)

— Qui est entre l'homme et Dieu :

Il faut donc nettoyer cest œil de ceste interiorité, et l'adresser a moy oultre et hors toutes choses moyennes et mondaines. (*Intern. Consol.*, II, xxxiii, Bibl. elz.)

— Commun :

Gilz pechiez (luxure) est par tout communalz et
(*moyens*)

A crestiennes gens, a Juys, a payens.
(J. DE MEUNC, *Test.*, ms. Corsini, f^o 166^a.)

... Communs et moiens.
(*Id.*, *ib.*, Vat. Chr. 367, f^o 32^a.)

— De moyenne condition :

Joseph estoit molt moiens hom,
Petit avoit de garison.
(*Rom. de Saint Fanneu*, 1223, Chabaneau.)

Il est une maniere de frans segnieurs que nos apelons frans souverains, li cui peire et meire et li peire et meire de ceaus furent franc souverain. Cil qui sunt nei de frans means sunt apelé franc mean come lour peire furent. Et se la meire fu fillee de haut franc et li pere de mean, li enfant serunt de la condicion lour peire, et se li peires est haut frans et la meire franche meanneli enfant serunt franc meain. (*Drou de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f^o 12^d.)

Les autres clers et lais means
Qui seroit bien trouvé cheans,
Honore les et les escoute,
Ne ne les tire ne ne boute ;
Se de tels gens means te pais,
Soit temps de guerre ou de pais,
Li ne te pourra mescheoir
Ne d'estat ne poura cheoir.
(GEOFFROY DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f^o 79^e.)

— S. m., ecclésiastique de second ordre :

Arceidiacres e diens,
E officians e les maiens
Qui as chapitres sont les sires.
(*Besant*, 674, Martin.)

Nom propre, Méan.

2. MOIEN, moyen, moïien, maïain, s. m., milieu :

Car ce sont deus extremites
Que richesce et mendicites,
Li moiens a non sôffisance.
(*Rose*, 12197, Michel.)

Plaise vous a moy enseigner et conduire et mener par le moyen, afin que ne d'un costé ne d'autre je ne excède, ne me forvoye de la voye de voz conseilz parfait. (*Intern. Consol.*, II, xxvi, Bibl. elz.)

Tenez toujours le moien. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 114, Chazaud.)

Auquel boys se trouvent aucunes fautes de boys au moyen des chesnes ou de houches de boys. (*Coust. de Boulenois*, CLXII, Nouv. Cout. gén., I, 141^a.)

Bien est advisé celui qui sait garder le moyen, et qui porte gentilmente autant les prosperites, qui surviennent en cette vie,

comme les adversites. (AMYOT, *Consol. à Apollon.*)

— Intermédiaire :

Et tous ces qui tiennent ces devant dites chouses ou tiendront de l'evesque d'Ostun en fiez sans nunz maiens en quelque maniere que ceste choses tiennent. (1260, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1^e p., LXVI, A, de Charmasse.)

Que li citiens de Besençon soient sougier a l'emperrour des Romains sens nul maïain. (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, Arch. mun. Besençon, reg. mun. I, f^o 173.)

A luy (à Dieu) me soiez bons moiens
En toutes necessitez.
(*Chans. religieuses*, ap. Tarbé, *Romançer. de Champagn.*, p. 81.)

Ce seroit bon que de envoier certains moïiens et sages trettieurs devers Monseigneur Jehan de Montfort, pour savoir comment il se voelt maintenir. (FROISS., *Chron.*, VI, 178, Luce.)

Et li doi cardinal estoient traitieur et moyen et alant de l'un a l'autre. (*Id.*, *ib.*, V, 196, Kerv.)

Et avoient pluseurs moyens qui de jour en jour aloient et venoient devers luy pour sçavoir se on pourroit trouver aucuns bons moyens de traictier. (MONSTREL., *Chron.*, II, 276, Soc. de l'hist. de Fr.)

La maison du curé tenoit a la sienne sans moyen. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXV, Jacob.)

L'avoys dit au roy, pourquoy luy pleut semblablement que je fusse moyen de le faire son amy et son serviteur. (COMMYN., *Mém.*, VI, 1, Chantelauze.)

J'ay tousjours pensé qu'il n'y eust entre vostre cueur et le mien un seul moïen ny obstacle. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XLVII, Jacob.)

Helas ! mon petit chientant bien aprins, le seul moïen de ma longue et vertueuse amitié, ce n'a pas esté vous, qui m'avez decelé. (*Id.*, *ib.*, LXX.)

— Par moien, médiatement :

Ung fief est tenu en fief par moyen dont on a hommes dessoubz luy, par la nature dudit fief, et toutes fois est il tenu d'autre seigneur : si comme Jehan qui est seigneur du bois ou il a justice de viconté, ou fonsiere, et le tient du seigneur. (BOUR., *Somme rur.*, 1^e p., f^o 128^d, éd. 1486.)

— Sans moien, immédiatement :

Le roy et deux escuyers de son corps qui avoyent chascun une espee en escharpe et sans moyen estoient devant lui. (*Chron. de S.-Den.*, t. III, f^o 35^d, éd. 1493.)

Et ensi pourveance, sans moyen,
Qui a l'amant est grant grasse et grant bien,
Souffisamment le pourvoit en son fet.
(FROISS., *Poés.*, I, 65, 417, Scheler.)

— Protecteur :

A cest estor nos soit Deus bons moiens.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 235, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

Et seroient portees les chasses de monseigneur saint Aignan et de monseigneur saint Evurtre, lesquieux furent moyens et protecteurs de la cité et ville d'Orleans. (*Chron. du Siège d'Orl.*, Vat. Chr. 891.)

Lesquielz furent moiens et protecteurs. (*ib.*, ms. Saint-Petersbourg, ap. Boucher de Molandon, *Déliv. d'Orl.*, p. 40.)

— Intercession :

A la priere et *moyen* du duc de Lancastr. (FROISS., *Chron.*, XV, 271, Kerv.)

— Hésitation :

Sans nul *moien* ne reservation. (FROISS., *Chron.*, X, 145, Kerv.)

Tout li gentil home de Flandres li jurent a estre bon et loial, ensi que on doit estre a son seigneur, sans nul *moyen*. (ID., *ib.*, IX, 189.)

MOIENABLE, moiennable, adj., moyen :

Pour ce avoit habit *moiennable*.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 24 r°.)

1. MOIENE, s. f., médiatrice :

Que icelle soit *moiene* pour nous au Seigneur. (Ms. Berne 697, f° 65 r°.) Lat., *pro nobis intercedat ad Dominum*.

2. MOIENE, - enne, moyenne, moiene, moiienne, meane, s. f., milieu :

Vien ça et sies' en le *moiene* de nous tous. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 104°.)

Environ le *moyenne* de joing. (1389, *Compt. de Valenciennes*, Arch. mun. Valenciennes.)

Quant ils vinrent en le *moiene* de la montagne. (FROISS., *Chron.*, II, 52, Luce.)

Cilz pons estoit fais oultre le *moiienne* de le riviere. (ID., *ib.*, III, 121, Luce.)

En le *moiene* de ce mois. (ID., *ib.*, III, 7, Luce.)

Environ la *moiene* de may. (ID., *ib.*, III, 74, Luce.)

De le *moienne* d'avril jusques a la *moienne* de septembre. (ID., *ib.*, *Chron.*, IV, 205, Luce, ms. Amiens, f° 96.)

M. Luce écrit partout *moiené*.

Et la fu le chose en ce point, grant piece, et tant que doyens et soubdoyens s'assemblerent tous sur le *moienne* dudit marchiet et adviserent que lesdits prisonniers demouroient en prison ainsi que ils estoient. (1422-1430, *Troubles à Tournai*, ms. appartenant à M. A. de la Grange.)

Prudent et bien amoderé, se leva en la *moyenne* d'eulx et leur deist. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 48.)

— Médiation, intermédiaire :

Forsque pur *meane* del pier. (LITTL., *Inst.*, 706, Houard.)

MOIENECE, maiennesce, meesnesse, s. f., grosseur moyenne :

Meesnesse de ventre ovec estroit piz. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 143°.)

— Milieu :

Contre cels qui font les larges edefiemenz dit l'escriture : Dolant vous qui ajoutez meson seur autre et cbamp a autre. Habiteroiz vous seuls en la *maiennesce* de terre. Ausi come si leur deist apertement : tresques ou vous estendroiz vous qui ne poez avoir en cest siecle compaignon commun. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 177°.)

MOIENEL, moyenel, moiennel, moiienel, moeniel, meienel, meannel, miemel, moinel, moynel, moisel, monniel, monel, s. m.,

espèce de petit cor qu'on portait derrière soi, cornet de chasse, trompe ou trompette de moyenne grandeur :

Quant ont besoin, sonent un *moienel*.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 148^d.)

..... *Moiniaus*.

(*Id.*, Richel. 1443, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 53.)

... *Moinel*.

(*Id.*, Richel. 1582, ap. Vietor, p. 66.)

La veissiez les boisines tentir,
Les *moniaus* et corner et bondir,
Et les banieres encontremont flatir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 162, P. Paris.)
Var., *moyeniaus*.

Soner unt fait un *meienel*,
De la porte orrent le flael.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 28240, Michel.)

Senz demore, tost e isnel,
A fait soner un *meienel*
Dunt les dous ches furent d'or fin.
(*Id.*, *ib.*, II, 1095.)

Quant il velt faire a ceaus defors cengel,
Dont fait tentir un petit *moienel*.
(*RAIMBERT*, *Ogier*, 6681, Barrois.)

La oissiez ces arainnes tentir,
Ces cors soner, ces *moniaus* glatir.
(*Id.*, *ib.*, 7008.)

S'ot soner un *moienel*
.iii. mox ausi com pour apel.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 229^d.)

Ces *moieniaus* sonner et ces tabors bondir.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 20^a, Michelant.)

S'ot buisines et cors et *moieniaus* corner.
(*Id.*, f° 22^a.) Impr., *moieiaus*.

Ces *moieniaus* sonner et ces tertres lentir.
(*Id.*, f° 24^a.) Impr., *moieiaus*.

Nacquaires et *monniaus* asses y oist on.
(*Chev. au cygne*, 26619, Reiff.)

La oist on sonner areinnes et *moiniaus*.
(*Id.*, v. 24778.) Impr., *morniaus*.

Ensi par la forest albit,
Tot escoutant se ja orroit
Ne cri de chlen ne *moienel*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 80 r°.)

Sonent timbre, sonent tabor ;
Muses, salteres et fretel,
Et buissines et *moinel*.
(*REN. DE BEAUGEU*, *li Biaus Desconneus*, 2872, Hippeau.)

La oissiez mainte buissine,
Maint *moinel* et maint tabor.
(*PHIL. DE REMI*, *Jean et Blonde*, 5827, Bordier, p. 261.)

Et si sonnerent trompes, *moisel* et olifant.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 24 r°.)

Gautiers est demorez, s'achata *moinel*,
Grant buisine d'arain et corner et fretel ;
Molt sert bien son seignor et garde son chastel.
(*De Gautier d'Aupais*, p. 10, v. 20, Michel.)

Et sonerent buissines et *moieniaus*. (G. DE TYR, I, 22, Hist. des crois.)

La penisies oir mainte trompe d'argent,
Moyniaus et olifans qui bondissent forment.
(*Baud. de Seb.*, xxii, 323, Bocca.)

Lors fist sonner sa trompe et son riche *moinel*.
(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 20570, Charrière.)

Pour faire .i. brayer tout neuf ou petit *meannel*. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube, G 4559, f° 80 r°.)

De trompes, de nacaires et maint *moienel*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6429, Chron. belg.)

Quant la nuit fut venue, sonnent ches *moienes* (JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 674, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. MENUËL.

1. MOIENEMENT, - ennement, meanement, meennement, s. m., sentence d'arbitre, entremise, médiation :

Cilz descorz ait esté accordez bonnement par nostre *meanement*. (1255, *Cart. de l'égl. de Langres*, Richel. I. 5138, f° 171.)

Parmi l'attirement et le *moienement* des preudhommes ki s'en entremisent, nous sommes accordet enviers le capite devant dit et en avons fait pais des descors devant diz. (1260, *Ch. de l'échevinage de Cambrai*, ap. Duc., *Mediator* 1.)

Lequel *meennement* fait, li devant diz tanneurs prendront et seront tenuz de prendre les diz cuirs, par le dit des meeneurs. (1265, *Ord.*, VII, 399.)

2. MOIENEMENT, - moy., enement, adv., dans l'intervalle :

Si envoya *moyennement* et secretament lettres closes devers chiaux de Nantes. (FROISS., *Chron.*, IX, 272, Kerv.)

— Dans le nombre :

Les consauls du roy ne veoient en Bethisach nulle chose pour quoy il deüst mort recepvoir, voire les aulcuns et non pas tous, car *moienement* il en y avoit de tels qui disoient. (FROISS., *Chron.*, XIV, 62, Kerv.)

— Pour le moment :

Li rois *moyennement* s'enclinoit asses a eulx et n'en faisoit ensi que nul compte. (FROISS., *Chron.*, IX, 236, Kerv.)

Si s'avisa li sires de Coucy... que il se dissimuleroit *moyennement* de l'un roy et de l'autre. (ID., *ib.*, VII, 419.)

— Avec modération :

Ne devez trop encrueler,
Ne trop estre simple vers ta gent,
Mes vos portez *meenement*.....
Par mesure *meenement*,
Come est escrit apertement.
(*Le roi d'Anget. et le jongl. d'Ely*, 411, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 256.)

Mais *moienement* il volt ouvrer sur la conclusion de ceste matiere afin que on luy en sceust gré. (FROISS., *Chron.*, XIII, 307, Kerv.)

Qui moins despent, il espargne foison ;
Au cas soudain pourvoit la clerement,
Sanz emprunter, et sauve le gason,
Et tient seur son fait *moienement*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 141, A. T.)

MOIENOR, moienn., moen., - oor, - eour, - eur, - or, moyen., moyenn., moyain., meien., maien., meein., meaynn., meen., meenn., menneur, adj., qui tient le milieu entre deux choses, moyen :

Or i a une autre maniere de translation, quant uns planetes est entre .ii. autres *maienerres*, qui est plus pesanz de l'un legier, et plus legiers de l'autre pesant. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 45^b.)

— S. m., médiateur, arbitre :

Il mismes est li *moyeneres* et li plages de cest reconciement, ne pons nule chose dotteir desoz si pi *moyeneur*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 59 v°.)

Mais reconoix qu'il (Jesus) *moyeneres* est

de Deu et des hommes. (Id., *ib.*, éd. W. Foerster; p. 82.)

Il aporteroient le descort au tiers *meenneur*. (1260, *Compromis*, ap. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, Preuves, p. 112.)

Je vueil que tu soies *meeneurs* de la pais entre moi et lui. (GUILL. DE TYR, XIX, 30, P. Paris.)

Par eus le requeroit qu'il feust *moienneur* de la pais de luy et du roy Charlemaines. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charlemain., I, 9, P. Paris.)

Et se li dui enquireur se descordoient il aporteroient le descort anvers *meenneur* que li rois i metra. Et chascune des parties se tendra a paiee de ce que cil *meeneurs* leur dira par l'assentement de l'un des diz enquireurs. Et li dui enquireur et li *meennerres* doivent jurer seur sainz que... (1260, *Cart. de St-Denis*, Richel. I, 5415, p. 330^a.)

Se il avenoit que il ne se peussent concorder, cilz qui seroient en descort vendroient aux deux *meeneurs* des devant diz mestiers, esleuz de par le chastelain, o l'accord des devant dicles parties. (1265, *Ord.*, VII, 399.)

S'il avenoit que aucun des devant diz *meeneurs* feust trouvé en tort de prisier les devant diz cuirs, il paieroit a la Justice dix solz d'amende. (*ib.*)

Et de mon sour Jefroy communaulment esleuz de nous et dou dit Alain et de mon sour Joan Paienel chevalier *meienoore* esleu ensemement de nous. (1288, *Ch. de H. Sauragor*, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Et feront l'assiete dessus dite au poent que ceulz asseioors et *meenneur* pour qui ils sont esleuz la feissent et la devoient faire. (*ib.*)

Si les diz arbitres ou le dit *meaynnor* n'avoient pas achevé les choses dessus dites. (1304, *Comprom.*, Fontevrault, 494, Arch. M.-et-Loire.)

Te souviengne convenablement a lui plus grant honneur porter (au clergie) a celle fin que li *moyainnerres* de Dieu et des hommes *moyainnerre* du clergie et du peuple ou siege du royaume te conferme. (*Office des ordres*, Richel. 994, fo 50^a.)

Et se ils estoient d'aucune chose a descort, sire de Cliçon et Mons. Robert sont esleuz *moyenneurs*, lesquies pourront faire et ordonner dudit descort a leur volenté. (1345, Arch. JJ 68, fo 65 v^o.)

Il me pria que je fusse *moyenneur* de ceste besongne. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 264.)

Envoyérons noz deputez pour estre amyables *moyenneurs* en ce qu'ilz ne scauroient accorder. (2 sept. 1545, *Leit. de Ch. Quint a J. de S. Mauris*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. III, p. 185, Doc. inéd.)

A toy de la paix *moyenneur*,
Ce fruit d'or par nous est donné.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 340.)

Il se submit a la volenté des *moyenneurs*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., VII, 4, éd. 1611.)

Des *moyenneurs* allerent si souvent de costé et d'autre, que finalement ils arreserent une paix, que les roys jurerent. (Id., *ib.*, 2^e vol., VII, 8.)

Le Messie et vray *moyenneur* entre Dieu et les hommes. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

Les comtes de Commenges et d'Estrac, les vicomtes de Narbonne et Sainte Trailles s'y trouverent; et, comme bons *moyenneurs* de paix, les engardereut de se battre. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2^e disc., p. 771, Buchon.)

Il (l'empereur d'Autriche) est leur unique appointeur, et interposant son autorité comme *moyenneur* esteint soudain tout scandale. (*Trad. de Machiavel*, *Decades*, p. 313, éd. 1600.)

— *Moieneresse*, adj. f., qui tient le milieu, intermédiaire :

Com si li solaux et Saturnes fut en tel leu com nos avons dit et la lune court el .x. degré del quint signe, laquelle se depart del soloil et arive a Saturne, ele sera *maienarresse* et trespourtanz la lumiere de l'un a l'autre. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, fo 48^a.)

Attrempance est *moienneresse* vers les delectacions et les modere. (ORESME, *Eth.*, fo 60^b, éd. 1488.)

Mansuetude est une vertu *moienneresse* vers ireus ou courous. (Id., *ib.*, fo 82^a.)

Avons donc ainsi dit en commun des vertus... et avons dit comment il sont *moienneresses* ou moiennes ou en moien. (Id., *ib.*, Richel. 204, fo 397^e.)

— S. f., médiatrice :

Tu es nostre damme, tu es nostre *moyeneresse*, tu es nostre vouveresse. (*Li sermon saint Bernart* éd. W. Foerster, p. 10.)

Ge Dymance, dame de Fouvanz, fay savoir a toz çaus qui verront ces lettres que cum li abbes et li covanz de Biauleu m'eussent mise *moeneresse* de apaiser le descord qui estoit... (1285, *Lib. feod. episc. lingon.*, ms. Langres, E 405, fo 116 v^o.)

Car quant Adam au roy pareil
Voult estre, ce fut par orgueil,
A l'instance et suggestion
Du serpent et tentation,
De quoy fut la *moyeneresse*
Eve, qui creut a la promesse.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, fo 150^d, impr. Instit.)

La nostre *moienneresse* (la Vierge Marie).
(*Pastoralet*, ms. Brux., fo 65 v^o.)

Que voz euvres et bonnes prieres puissent estre *moyeneresses* pour moy, pour parvenir a la joye desirée. (ROI RENÉ, *Mortifem. de vaine plais.*, OEuv., IV, 60, Quatrebarbes.)

— Entremetteuse :

Comment Ovide ne pouvoit parler a sa mie, et comment ilquist une vieille matrone a laquelle il donna plusieurs dons pour estre *moienneresse* de leurs amours. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, II, Rubrique, p. 137, Cocheris.)

MOIENER, *moyener*, *moyenner*, *moyanner*, *meenner*, *meeisner*, *menner*, verbe.

— Act., diviser par le milieu, atteindre le milieu de :

A ceos dist om ceu ke *moyeneiz* ont lor jors. (*Li sermon saint Bernart*, p. 29, Foerster.) Lat., dimidiaverunt dies suos.

Medio, *moyanner*, ou diviser par le milieu. (*Catholicon*, Richel. I, 47881.)

— Faire le milieu de :

... Contre qui mestier seroit entamer, commencer, *moyenner* et mener a fin. (BOUT., *Somme rur.*, fo 13^d, éd. 1537.)

— Modérer :

C'est bien fait de les *moyenner* et tenir petites (les forces de ces affections). (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, fo 83 r^o, éd. 1553.)

— Réfl., trouver son milieu :

Tu es de Dieu la sapience,
Par qui se define et commence
Et se moiengne tout bien fait.
(*Dist de la fleur de lys*, Richel. I, 4120, fo 148 v^o.)

— Act., régler par une sentence arbitrale :

Liquels *meeneurs* les contens des marchiez qui seront entre les devant diz tanneurs et bouchiers pour raison de la marchandise des devant diz cuirs *meenneront* bien et loyaument entre lesdictes personnes. (1265, *Ord.*, VII, 399.)

— Neutr., prononcer une sentence arbitrale :

Et porra ledit dean quenoistre, ordèner, prononcer et *meisner* sus ledit descort. (*Compromis de 1291*, ap. Duc., *Mediare*, I.)

— Transiger :

Nous traitans et *moienmans* avec lesdiz duc de Lorraine, evesque de Mez et signeur de Blancmont. (1314, Arch. JJ 50, pièce 115.)

— Act., ménager, procurer; signification conservée :

Ont emporté (les Médicis) le lot plus aparent
Par les ecries de tous ceux de leur age
D'avoir des arts moyéné l'avantage.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I, VIII, Lemerre, II, 372.)

Voila comment une hardiesse imprudente au fait des armes fit prendre Bayard prisonnier, et comme une sage hardiesse de parler luy *moyenna* sa liberté. (E. PASQ., *Rech.*, VI, 22.)

Ceux la se *moyennant* ce nom de noblesse a la pointe de leurs epees, ceux ci a la pointe seulement de leurs plumes. (Id., *ib.*, II, 17.)

Nature a eu plus d'esgard a la preserver d'injure (la jointure), qu'a *moyenner* la variété et diversité du mouvement. (DALCHAMP, *Trad. de Galien*, p. 132, éd. 1609.)

— Absol., intervenir dans ce qui ne vous regarde pas :

Autre voelent toudis *moiener* et ruser.
(GILLON LE MOUSIT, *Poés.*, I, 186, Kerv.)

— *Moiéné*, part. passé, syn. de riche :

Un gentil homme grandement *moienné* et riche. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XVI, éd. 1598.)

Dans la Haute-Normandie, vallée d'Yères, *moyenner* signifie conclure une affaire par un accord, une transaction : Il n'y a pas moyen de *moyenner*.

On dit populairement à Quimper, il est très *moyenné*, pour signifier il est très à son aise.

MOIENETÉ, -ley, -teit, *moisnn.*, *moyen.*, *maien.*, *maen.*, *meen.*, *meenn.*, *meian.*, *meenté*, s. f., milieu :

Entre la *maieneté* des monz trespasse-runt les ewes. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIII, 11, Michel.)

Entre la *maeneté* des monz trespasseront les ewes. (*ib.*, Maz. 288, fo 124 r^o.)

Entre les *meentez* des munz trespas-
runt les eues. (*ib.*, Richel. l. 768, f° 82 v°.)

Entre la *moyenneiteit* des montagnes
trespessent les eues. (S. BERN., *Serm.*,
ms., p. 316, ap. Ste-Pal.)

Il se senti feru griement en la *moieneté*
de sa senestre paume. (*Vie de S. Franç.*
d'Ass., Maz. 1351, f° 71^b.)

A la *moienneitey* dou moys de joing.
(*JOINV.*, *Lett. à Louis X*, 8 juin 1315.)

Et se enflent les superiorites et *moyen-*
netes des ventrailles. (*Jard. de santé*,
p. 56, impr. la Minerve.)

— Lien, rapport :

Sanz deniers n'aueroit nule *meenneté*
entre les œvres des gens qui adrecast les
uns contre les autres. (BRUN. LAT., *Tres.*,
p. 2, Chabaille.) Var., *meeneté*, *moieneté*,
moieneté, *moyenneté*.

— Médiation :

Le roy d'Armenie eut plaisir... d'aller
en Angleterre pour parler au roy... et a
son conseil, en cause de *moyenneté*, et
pour veoir s'il pourroit trouver par ce
treves nulles ou se peust conjoindre n'a-
herdre a paix. (FROISS., *Chron.*, liv. III,
p. 146, éd. 1559.)

— Modération, médiocrité :

Travailler o plus o mains que mestiers
n'est, corront la santé; mais *meenneté* la
garde et accroist. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 267,
Chabaille.) Var., *moieneteit*, *moienetes*,
moienetes, *moyenneté*.

Avons establi tenir *moieneté* en chanter
si ke on i puist meurté et devotion garder.
(*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 174^b.)

Ce dit la royne : Je te prie que tu me
dies quel figure cil dieus a. Nectanebus
respondy : Il n'est jeunes ne viels, mais
demore en *moieneté* et a cornes de mou-
ton ou front. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel.
1385, f° 76^d.)

Les mains demore[nt] en *moenneté*. (*ib.*,
Brit. Mus., Reg. 49, D 1, f° 3^e.)

Li signe qui segnefient la *meianeté* et le
atepement de ce sunt ligemel, la virge.
(*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 49^b.)

C'est le chef d'œuvre de la puissance
de la raison, de faire et imprimer es pas-
sions les mediocrité et *moienneitez*, s'il
fault ainsi parler, que l'on appelle saintes
et sacrees, lesquelles consistent en une
temperature des deux extremité avec la
raison. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. II, p. 285,
éd. 1820.)

Moyenneté, ne trop ne trop peu, medio-
critas. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots*
françois, éd. 1632.)

MOIENIER, *moienier*, *meienier*, *meenier*,
s. m., intermédiaire :

Entre m'oroisons que je te faz en ton
esgardement, sanz retenail et sanz *mei-*
nier viegne ma proiere jusqua toi.
(*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 231^a.)

Li connestables fu *meeniers* de ces pa-
roles. (G. DE TYR, XXI, 7, P. Paris.)

— Fém., *moieniére*, médiatrice :

Ceste en doit estre acorderresse,
Moieniére et apaiserresse.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5089, f° 219^a.)

MOIENNEUR, s. f., grandeur moyenne :

Par toutes qualites qui peuvent induire
ou représenter le touchement par gran-
deurs, *moienneurs*, ou petiteses. (COL-
LAGNE, *Polygr.*, p. 312.)

MOIENUEL, s. m., petit cor :

Pour appareiller le braier du petit *moie-*
nuel. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch.
Aube, G 1539, f° 53 r°.)

Cf. MOIENEL.

MOIENS, voir MOINS.

1. MOIER, v. a., dire à moitié :

Si par le hastent (le Salut) maintes genz
Qu'ençois .x. fois l'ont bauboïé
C'om le deust avoir moïé.

(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soisa., f° 210^d.)

2. MOIER, voir MUIER.

1. MOIERE, s. f., milieu :

Velu le trœve, et bien roont,
En un vaucel en la moiere.

(*D'Alou.*, Richel. 837, f° 145^c.)

2. MOIERE, voir MOILLIER 1.

MOIET, *moyet*, s. m. ?

Une ampolle d'argent douré a troys
moyets. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle*
du D. de Savoie, p. 145, Fabre.)

MOIETE, - *moiette*, *moyette*, s. f., sorte
de bâton :

Lesquels prindrent chascun un gros bas-
ton appareillié, que l'en appelle boise de
moiette. (1365, Arch. JJ 97, pièce 220.)

Le suppliant prist une *moyette*, qui estoit
enmi la place, de laquelle il feri icellui
Enguerran. (1395, Arch. JJ 147, pièce 261.)

MOIETERASCE, voir MOITERESSE.

MOIETRIER, voir MOITOIER.

MOIEUF, *mieuf*, *moief*, *mioeuf*, *myoeuf*,
s. m., partie centrale de l'œuf :

Tot ensi come on voit de l'uef
Que l'abuns enclot le moief.

(*Imagene du monde.*)

Mieuf.

(*ib.*, Ars. 3167, f° 12 r°.)

Moieuf de euf, vitellus. (*Gloss. gall.-lat.*,
Richel. l. 768^d.)

Neant plus que le *myœuf* de l'œuf ne
peut sans la glaïre, ne la glaïre sans le
miœuf, neant plus ne peuvent les seigneurs
et le clergé l'un sans l'autre. (FROISS.,
Chron., II, III, 27, Buchon.)

Cf. MOIEUL 1.

1. MOIEUL, *moyeul*, *mieul*, *mihuel*, *muoul*,
mouiel, *mioel*, s. m., partie centrale de
l'œuf; mot conservé sous la forme *moyeu* :

Li oes de coi parlons n'est mie cose vaine ;
Le monde senefie et la mer et l'araine,
Et li *muos* dedens est tiere de gent plains.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 5^a, Michelant.) Impr., *mijous*.

Tout ensi com on voit de l'uef
Que l'abuns enclot le mihuel
Et enmi le mihuel s'abaisse
Une goute ensi com de cruisse.

(GAUTH. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602,
f° 33 v°.)

Tout ensi com l'en voit de l'uef
Que l'abuns enclot le mieul.

(*ib.*, *ib.*, Ars. 3167, f° 12 r°.)

Se li blans d'un uef qui environne le
moieul ne le tenist enclos dedanz soi, il
cherroit sus l'escaïlle; et se li *moieus* ne
sostenoit son blanc, certes il cherroit au
fons de l'uef. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 142,
Chabaille.) Var., *moyeux*, *moieus*.

Li *mioel* sont caut et moiste tempree-
ment. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel.
2021, f° 63.)

Cole vitrine ki est samblans a *mouiveus*
d'ues. (*ib.*, *ib.*, f° 43.)

Broues qui sont fais de *moieus* de oeufs
cuis et de vin. (H. DE MONDEVILLE, Richel.
2030, f° 46^b.)

Cf. MOIEUF.

2. MOIEUL, *moyeul*, s. m., meule de
foin; mot ancien, dont nous n'avons ren-
contré d'ex. qu'au commencement du
XVII^e siècle :

Trois *moyeux* de foin. (1628, *Terrier de*
l'église cathed. de S.-Vinc. de Mâcon,
ap. Ragut, *Cart. de S.-Vinc. de Mâcon*,
p. 444.)

Cf. MOIEL.

MOIGNAL, rime, pour moins :

Bien l'a recongneu a son ferrant cheval
Et a son fort esca convert d'ynde condal,
Ou il ot trois Lyons d'or fin pour le moignal.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 68 r°.)

MOIGNERIE, voir MOINERIE.

MOIGNESSE, voir MOINESSE.

MOIGNOIRE, voir MANGROIRE au Sup-
plément.

1. MOIE, fém., voir MIEN.

2. MOIE, voir MOIE.

MOIEN, voir MOIEN.

MOIENEL, voir MOIENEL.

MOIENNE, voir MOIENE.

MOISME, voir MEISME.

MOILIER, voir MOILLIER.

MOILLERER, *mollerer*, *mullerer*, *mul-*
lirer, v. a., légitimer :

Haraud fu bastard esnez
E Hardeknout fu mullerets.
(*S. Edward le conf.*, 404, Luard.)

Li enfant sont *molleré* par le mariage
qui vint rapets. (*Liv. de jost. et de plet*, X,
17, § 5, Rapetti.)

Mesme cestui que ore suist ceste apel
vers nous si ad un frere eigné de lui *mul-*
liré et del entier saunk en pleuye vie
(1304, *Year books of the reign of Edward*
the first, years XXXII-XXXIII, p. 193, *Rec.*
brit. script.)

1. MOILLERON, s. m., enduit fait avec
de la moïee :

En celle chambre n'oit nolenz
De chaux, d'areins, de cimenz
Enduit, ni *moilleron*, ni emplastre ;
Tote entiere fu d'alambastre.
(BERN., *Troie*, ap. Duc., *Molyca*.)

2. MOILLERON, *moilleron*, *mouilleron*,
moulleron, s. m., sorte d'étoffe grossière :

Une piece de *moulleron*. (*Vente des biens*
de Jacques Cœur, Arch. KK 328, f° 74 r°.)

Une aulne et demye de toile et deux
draps de *mouilleron*. (1465, *Compt. de*
l'aumosn. de S.-Berthomé, f° 84 v°, *Bibl.*
la Rochelle.)

Six aulnes de *mouilleron* pour faire les

Le moulin abatirent, le comble et la *molon*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8797, Chron. belg.)
Avec yaus doit li dūs estre ens ou *moion*.
(*Ib.*, 5894.)

— Au sens moral :

Seigneurs, dist Alixandres, entendes ma reson,
L'entree et le moien, c'est la fin, le coron,
Dont une chose emprise, quant elle a bon *moulon*,
Desire que elle ait bonne conclusion.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 131 r°.)

2. MOILON, s. m. ?

Et sy me ramenés Brohadus le *moillon*.
(*Chev. au cygne*, 9499, Reiff.)

3. MOILON, voir MEULON.

MOILONNAGE, *moll.*, - *aige*, s. m., ac-
tion de garnir de moellons :

Pierres pour fondation et *mollonnaiges*.
(*Troubl. de Gand*, Append., p. 365, Chron. belg.)

Remplaignes et *mollonnaiges* dessoubz
une platte forme. (*Compte de 1527*, Bé-
thune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOILONNEMENT, *molonnement*, s. m.,
action de garnir de moellons :

Parpains a .xii. s. pieche employes au
molonnement d'une arque. (1472, Lille, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOILONNER, *moill.*, *mol.*, *moul.*, v. a.,
garnir de moellons :

Briques employees a *molonner* a le ma-
chonnerie. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En *moulonnant* convenra renfourquier
des plus grandes pieres au deriere de
l'ourdon. (*Public. du 11 mars 1446*, Reg.
aux public., 1443-1450, Arch. Tournai.)

Parlant d'une aïsne faite aux fortifica-
tions on dit : le tout escaillé et *moil-
onné* bien et souffissamment. (1506, Bé-
thune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOILONNEUR, s. m., tailleur de moel-
lons :

Et se je fay ouvrer de pierre taillie a
l'esquaire, je doy paier le salaire de le
tailleur et les maîtres *moillonneurs*. (*Ch.
de 1387*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern.
la Picardie*, II, 105.)

MOILONNURE, *molonure*, s. f., moellon :
La caree de *molonure* prise a Hulluch,
.viii. s. (1521, La Bassée, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Le tireur de *molonure* a .ii. s. par caree.
(*Ib.*)

MOILOR, voir MEILLOR.

MOIME, voir MEISME.

MOINAGE, voir MONIAGE.

MOINAILLE, *moyn.*, s. f., dimin. mé-
prisant de moine :

Mais irez vous *moynaille* et punais ?
(*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés.
fr. des xv° et xvi° s., VII, 30.)

Toute la prestraille et *moynaille*. (*Taxe
des part. cas. de la boutique du pape*,
p. 132, éd. 1564.)

MOINAL, adj., de moine :

De draps *moinaux* se vesti.
Couronne fist, hault se tondi.
(*Brut*, f° 63, ap. Ste-Pal.)

MOINDRE, voir MENOR.

MOINDRESSE, s. f., diminution de pou-
voir, d'autorité :

Il (le père du dernier duc de Bourgogne)
glorieux peres et tres fameux par devant
luy, et luy ne a point empiré leur tiltre
dont il te soit *moindresse* : il te a laissé
seul leurs trois beatitudes, leurs trois be-
nedictions et grandesses dont leurs regnes
ont esté estorez. (*Hist. du dernier duc de
Bourgogne*, apud Wavrin, *Anchienn. Cron.
d'Englet.*, Append., III, 226, Soc. de l'hist.
de Fr.)

MOINDREUR, s. f., infériorité :

Disputer de la grandeur ou *moindreur*
des saintz. (*Intern. Consol.*, II, LVIII, Bibl.
elz.)

MOINDRIR, voir MENDRIR.

MOINE, s. m., moineau : Voir le bas de cette
page

J'estoie moine que moisson,
Qu'aloque, ne que pinçon,
Qui ne poise pas demi once.
(*Chap. de l'eiselet*, Richel. 1593, f° 174.)

Guernesey, *moigne*, pinçon ; *moigne par-
fait*, bouvreuil.

1. MOINEL, *moy.*, *moisnel*, *monel*, s. m.,
bastion plat bâti au milieu d'une cour-
tine :

Fist faire quatre *moyneaulx*, tous de fer
bien espez, en lieu par ou on pouvoit tirer
a son aise. (COMMYN., *Mém.*, VI, 6, Chante-
laüze.)

Deux verghes de fer pour tenir le warde
faicte sur le *moisnel* de brique auprès de la
porte du Carnier. (1519, Béthune, ap. La
Fons, *Art. du Nord*, p. 186.)

De l'autre costé... estoit la forteresse
qu'on appelloit Byrsa, et la plus part de la
ville close de trois murailles, qui avoyent
chacune 30 couldees de haulteur, sans y
comprendre les tours et les *moniaux* qui
estoyent assis dessus. (LOYS LE ROY, *Polit.
d'Aristote*, p. 277, éd. 1568.)

Cf. MOINET.

2. MOINEL, voir MOIENEL.

MOINERIE, *moignerie*, s. f., état monas-
tique :

L'ordre et l'abit de *moignerie*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 73^d.)

Saint Augustin en descrivint quelle est
la *moinerie* sainte et bonne... (CALV.,
Instit., p. 1016, éd. 1561.)

— Couvent :

En trente six *moineries* on n'en eust pas
trouvé un semblable (moine). (LA NOUË,
Disc. polit., p. 536, éd. 1587.)

MOINESSE, *moynesse*, *moignesse*, s. f.,
religieuse :

Crestienne la *moignesse*. (*Jurés de S. Ouen*,
f° 102 r°, Arch. S.-Inf.)

Meu et courroussié contre lui pour ce que
sa femme lui avoit par avant dit qu'il [l']
avoit appellé putain, *moynesse*, tout bas en
l'oreille dist audit Philipot Laurens qu'il
estoit mauvaiz homme d'avoir mis sus

icelle villeynie a sa femme. (1423, Arch. JJ
172, pièce 186.)

Comment,
D'estre *moinesse* ?

(Cl. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Virgo $\mu\iota\sigma\gamma\acute{\alpha}\mu\omicron\varsigma$,
C III r°, éd. s. l. n. d.)

Religieuse ou *moynesse*. (A. DU MOULIN,
Chiron., p. 96.)

Il s'esleva grand contention entre toutes
les *moinesses*, car les unes vouloient que
Venerande fust abbesse, cestes cy que ce
fust Modestie. (LARIVEY, *Facet. Nuicts de
Strapar.*, II, p. 50, éd. 1726.)

MOINET, *moynet*, *moynet*, *moisnel*, *mon-
nel*, s. m., moineau :

Cum li *moinet* dehors esteient.
(MARIE, *Ysopet*, LXXXIV, Roq.)

Tout li *maisnel* dehors estoient.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 2168, f° 181 r°.)

Passeres, *monnes*. (*Gl. de Garl.*, ms.
Lille, Scheler, *Lex.*, p. 75.)

Et vit .i. nit de *moines* sour .i. arbre.
(*Anfances N.-D. et de J.-C.*, Richel. 1553,
f° 272 r°.)

Item lidis religieux avoient pris Jean
Cousin nostre soubzmanant tendant ou
chassant aux *moines*. (1343, *Cart. de
S.-Vincent de Laon*, ap. Duc., *Moinsus*.)

Fut donné congié a Jehannet de tendre
aux *moisnelz*. (*Cartul. Cesar de Corbie*,
f° 59, ap. Duc., *Moinsus*.)

Passer, gallice *moignes*, et dicitur a luma.
(*Gloss. lat. gall.*, Richel. I, 4120.)

— Bastion plat bâti au milieu d'une
urtine :

Les assieges, voyans ce perilleux foudre,
se saulverent en leur fort, par *moynets* et
certains pertuis perces en la muraille. (MO-
LINET, *Chron.*, ch. II, Buchon.)

Il y eut plusieurs proesses faictes du
parti des Bourguignons, lesquels entrerent
ens par les *moisnets* et aultres trouees,
(*Id.*, *ib.*, ch. LXIII.)

L'huissure d'ung *moisnel*. (1519, Béthune,
ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 186.)

Cf. MOINEL.

MOINETON, s. m., moineillon :

Cependent que les prebsters se amusoient
a confesser, les petitz *moineitons* coururent
au lieu ou estoit frere Jean. (RAB., I, I,
c. 27, éd. 1542.)

Un *moineiton* lui portoit a disner. (D'AUB.,
Fœn., IV, II, Bibl. elz.)

MOINETTE, s. f., religieuse ; mot re-
présenté par un nom propre suisse :

La *Moinette*. (XVII^e s., *Vallée du Lac-de-
Joux*.)

MOINGNAGE, voir MONIAGE.

MOINGS, voir MOINS.

MOINIAGE, voir MONIAGE.

MOINICHON, *mon.*, s. m., petit moine :

Et combien qu'il forgeast en elles plu-
sieurs petitz *monichons*, toutesfois le cas
fut conduit si discrettement qu'on n'en
ouyt jamais parler, sinon apres la mort de
l'abbesse. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Trois.
journ., Nouv. prem., éd. Lemerre, II, 57.)

Icy les menus *moinchons* formeront
complainte a l'encontre des grands, gros et

puissans moines. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 163, éd. 1881.)

Moinichon, a little paultry monk. (COTGR., éd. 1611.)

MOINIE, *mosnie*, s. f., collectif de moine :

En quel maniere on doit beneir estraigne *mosnie*. (*Regle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 158 v°.)

MOINNÉ, voir **MAINSNÉ**.

MOINON, s. m. ?

A Chiry, a la S. Remy, pour le cavage des hommes de corps de M. l'evêque de Noyon, ung *moinon* quart denier. (1463, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOINS, *moens, moings, moiens, meins, mains, mayns, maings, mans, mens*, adv., servant à marquer infériorité ou diminution :

Li doi autre furent fait le an del incarnation .M. .CC. .III. *mains*. (*Chirogr. de 1183-1197*, Arch. Tournai.)

Nen est mies *moens* justes ke misericors. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 60 r°.)

Que de .ii. max doit on eslire

Celui ou *meins* a de grevance.

(*Dotop.*, 5649, Bibl. elz.)

Et celui qui plus m'asseuroit de parole, celui creroie jou *meins*. (RICHARD DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, les Coulons, p. 47, Hippeau.)

Se mesureur mesure aucun grain quel qu'il soit, soit en grenier ou en nef, il aura de chascun mui .iv. deniers du mesurer; du plus, plus, et du *mains, mains*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., IV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Et non pas *mens*. (1412-1414, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, Rec. dipl., VII, 24.)

Faire valoir, pour valoir *mayns*,

Les autres, ne seroit pas sens.

(*Sonye doré de la Pucl.*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., III, 212.)

Pencerent que Millan n'en faisoit pas *moings*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 19 v°.)

Mains estimer. (R. EST., *Thes.*, Facere minoris.)

— S'est employé comme négation pure et simple :

Le dit ouvrage de verrerie fait par le dit Jehan a esté condampnez par ouvriers pour non valable et *moins* suffisant de mettre en la dicte forme. (1379-80, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube, G 1559, f° 57 v°.)

— *Moins de* :

Les naves ne pooient aprocier la rive a *mains* d'une lance. (*Chron. de Rains*, c. xxvi, L. Paris.)

Et si ne puet nul du mestier desus dit prendre ne avoir nul que un aprentiz, lequel il ne puel prendre a *moiens de* .vi. anz de service et a .xl. s. de paris en deniers. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xxvii, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Il ne pourront prendre nul aprantiz a *mains de* .x. anz. (Id., *ib.*, xxix, 2.)

— *Au moins*, loc. conj. qui sert à marquer une restriction :

Veez icy gracieuse compaignie venir veoir ses amis; *au mans* ne viennent ilz pas la main desgarnie. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 390, Bibl. elz.)

— *Du moins*, dans le même sens :

Du maings jusques vous aye adverty de ce que dit est. (*Corresp. de l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 21, Doc. inéd.)

— *Cela ne m'est que du moins*, cela m'est indifférent :

Mais *cela ne m'est que du mains*.

(VILLON, *Pet. Test.*, xxxii, Jouaust, p. 17.)

MOINSNÉ, voir **MAINSNÉ**.

MOINSON, voir **MOISON**.

MOINSVAILLANCE, *meinsv.*, s. f., moins value :

Les damages et *meinsvailleance*. (31 janv. 1373, *Livre des Bouillons*, c xviii, p. 378, Bordeaux 1867.)

MOION, voir **MOILON**.

MOIRE, voir **MUIRE**.

MOIRON, voir **MOISON**.

1. MOIS, *meis*, s. m., mot conservé; *des mois*, de longtemps, longtemps :

A si feru roi Teucer

Parmi l'escu, parmi l'auberc

Qu'il i a fait un moult lait merc,

N'ea ert mais bien garis *des mois*.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 86v.)

Je sui encor de mes plaies destrois

Et vos meismes ne serez sains *des mois*.

(R. de Cambrai, 5508, A. 3.)

Ne serra mais *des mois*, s'il puet, a table,

Car forment li anoie.

(*Aliscans*, 7871, A. F.)

Si m'aît Diex, s'or estoie escapes,

Jo ne seroie mais *des mois* atrapes.

(*Id.*, 7940.)

Bien voit ce que fait Karles; ne remendra *des mois*

De chose que ampraigue, ançois an morront .iiii.

(J. BOB., *Sax.*, clxvii, Michel.)

Perdu avez vostre moreis,

Vus nel recuverrez *des mois*.

(*Gorm. et Isenb.*, 104, Heiligbrodt.)

Plus dolent home ne verres vos *des mois*

Qu'est Auberis, li preus et li courtois.

(*Auberi*, p. 121, Tobler.)

Que nus ne soit

Ne uns ne autres, chevaliers ne borjois,

Qui voit Ami resgarder mais *des mois*.

(*Ami et Anile*, 2365, Hofmann.)

Ne sai se reveurai *des mois*.

(*Rich. li biaux*, 222, Foerster.)

Li sires moult couroucies fu,

Jalousie l'a de son fu

Espris, qui n'iert *des mois* estains;

D'ire, de tourment fu atains.

(J. DE CONDÉ, *dou Varlet ki ama le femme au bourgeois*, 63, Scheler.)

A terre quey mors, n'en levera *des mois*.

(*Ilug. Capet*, 995, A. P.)

2. MOIS, adj., nigaud, niais :

Respont li reis : Trop par sui *mois*

S'eisi cesteovre ne conois.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 18026, Michel.)

3. MOIS, voir **MATS**.

1. MOISE, *moyse*, s. f., terre humide à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau :

Item un minot de terre, que frische, pasture et *moyse* tenant a l'escluse d'une part. (1580, *Aveu du lieu de Villeneuve*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 62 v°, Arch. Loiret.)

2. MOISE, *moyse*, s. f., lien qui relie les pièces d'une charpente, la charpente elle-même et le plancher ou le toit qu'elle soutient :

Pour faire es moulins de Nogent. I. arbre, II. cernes, III. petiz roetiaux touz fourniz, IIII. *moises*, II. bous, une archeure. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 77 v°.)

Le moieul, deux *moises*, ung pailler. (*Pièce du 15 mai 1408*, Arch. S 29, pièce 8.)

Chalans couvers de *moyse*, esquelx estoient les musiciens et joueurs d'instruments. (*Pièce de 1469*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 544.)

3. MOISE, voir **MAISE**.

MOISEURE, *moyseure*, s. f., moisissure :

L'alun mis en pieces restraint le vin, et le faict durable, et en oste la *moyseure*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, VII, 12, éd. 1543.)

MOISIEL, s. m. ? Voir **MAISEL** [err.]

Pour .LX. meiraus donnez as eswardeurs dou *moisiel*. (1332, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) => un des exemples de

MOISINE, voir **MOISSINE**.

MOISSISSEUR, *musisseur*, s. f., moisissure :

Mucor, *musisseur* ou pourriture de pain. (*Gloss. de Salins*.)

MOISSURE, s. f., altération d'une chose qui se moisit, qui commence à se corrompre; mot conservé :

Moissure, muciditas. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684, f° 81 v°.)

MOISME, voir **MEISME**.

MOISMEMENT, voir **MEISMEMENT**.

MOISNEIT, voir **MAINSNÉ**.

1. MOISNEL, voir **MOIENEL**.

2. MOISNEL, voir **MOINEL**.

MOISNET, voir **MOINET**.

MOISON, *moyson, moizon, moeison, moisson, moisson, moyeson, mueson, -eison, -aison, -esson, muison, mayson, muisson, moinson*, s. f., mesure, capacité, dimension :

Tuit tainturier doivent mettre .vi. livres d'alun en chascun drap de *moison*. (1243, *Stat. p. les drap. de Châl.-sur-Marne*, Bib. de l'Ec. des chart., XVIII.)

Que il ne face ourdir drap se ce n'est a le droite *muission* de la vile. (1262, *Bans aux échev.*, Aes. s. les drap. de Douay, OO, f° 1^{re}, Arch. mun. Douai.)

Li toneaus de tout autre vin de le *muison* de la vile. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 857.)

Por chescun tonnel treseil de la *mueison*

de S. Johau. (1283, *Cart. de S.-Wandr.*, f° 307 r°, Arch. S.-Inf.)

A la *mueson* des tresiaux de S. Johan. (*ib.*, f° 307 v°.)

Chascun tonniel de vin de le *mooson* d'Aucerre paiera .v. sols par. (1295, *Req. des chang. de Tournai*, Cart. de l'Ev. de Tournai, f° 6 v°, Arch. du roy. de Belg.)

Le col fu de bonne *moison*,
Gros assez et lous par raison.
(*Rose*, 539, Méon.)

... De boins *moison*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 5^b.)

Et doit l'en mesurer l'œuvre tandis come ele est sur le mestier, et garder que ele soit de la *moison* de cele verge entre la temple et le nis. (*Ordonn. sur les mét.*, XIX, à la suite de *Livre des mét.*, p. 388, Depping.)

Ce sont les *moisons* des dras qui viennent as foires. Arras tient .xxxviii. aunes, Moustereul .xxxv. aunes, Aubeville .xxiv. aunes, Broisseles .xxx. aunes.... S. Denis, Paris et Ligny n'ont point de *moison*, mais il vendent par aunes. (*Fenombrement des Foires de Champagne et de Brie*, Richel. 25545, f° 15 v°.)

En ravoit lors si grant foison,
Que n'en sai conte ne *moison*.
(*GUIART*, *Roy. lign.*, t. I, p. 197, Buchon.)

Pour les faire venir (les draps) a plus longue *mueson* que il ne devoient. (1325, *Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenc., p. 856, Arch. Seine-Inf.)

Que il ne feront nulles laines qui ne soient en leur droit compte et en droit *mueson* tant de longueur comme de leur. (*ib.*, p. 859.)

Rapport des jaugeurs de la ville de Paris sur les *moisons* des tonneaus des vins. (26 juill. 1330, Richel. S.-Germ. I. 842, f° 236^b.)

Que li courratiers qui ira avecquez le marcant li puise auner en l'eure parquoy li marquans puist avoir le *muysen* de son drap. (*Ch. de 1342*, Abbev., *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 133.)

Avoit acheté a un certain marchant un poinson de vin de Biaune le prix et la somme de sept florins d'or frans, *moison* tenant de Biaune. (1377, *Arch. admin. de Reims*, t. III, p. 439, Doc. inéd.)

Papier romain de grant *moison*. (1379, *Arch. mun. Angers*, CC 3, f° 25.)

Mes .i. escu nerré, ce dit, avoir vouldra
Et lance de *moison*.
(*Cuv. du Guesclin*, var. des v. 1732-1749, Charrière.)

Tot li drap large qui dixorevant se faront devront estre tot de *moison* (1412-1414, *Arch. Fribourg*, 1^{re} Coll. de lois, Rec. diplom., VII, 24.)

Liquel dixorevant tirereit ou fareit tirer en auconne forme drap outre *moeson* per agait, por cen que son drap fust plus long. (*ib.*, p. 28.)

Un quarteron de vaichez de la *moison* d'un piez de long. (1419, *Compte de P. de la Coudre*, Arch. C.-d'Or, B 2352.)

Une keue de *muison* de .iiii. muis. (7 juill. 1439, *Ord. des vins*, f° 25 v°, Arch. Tournai.)

Quartiers de pierre de la commune et petite *moison*. (1452, *Compt. de Nevers*, CC 48, f° 12 r°, Arch. mun. Nevers.)

Et se il est ainsi que les .xix. tonneaus soient tous d'une quantité et d'une *moison*. (*Coul. de la vic. de l'eau*, xv, Arch. S.-Inf.)

Ses oreilles bien joincles et de bonne *moison*.
(*JAQ. MILLET*, *Destruct. de Troye*, 20405, Stengel.)

Une grant court large et espacieuse, toute quarree, pavee de petiz quareaux de jaspe, chacun de la *moison* d'un pié en quareure. (ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 155, Quatrebarbes.)

Largesse et liberalité
Se doivent faire par rayon,
Car seroit prodigalité
S'il n'y avoit mesure et *moysen*.
(*MARTIAL DE PAR.*, *Vigil. de Chart.* VII, G I v°, éd. 1493.)

Le jour des cendres ledit pitancier doit a ung chascun religieux une carpe de *moison* qui doit estre de ung piedz et demy de long. (*Racional de S. Claude*, f° 33 v°, Arch. Jura.)

S'il advient que j'aye vin foysen,
Le plus souvent tu n'en tiens compte ;
Se l'en fait petite *moysen*,
Despit et desdain te sourmonte.
(*Debat de la vigne et du labourer*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 323.)

Et sy ladict navee estoit plainement chergee de vin qui contendroit cent tonneaus du moins, l'exces que commet ledict seigneur a prendre .ii. s. .vi. d. de la picche au lieu de .xii. d. du tonneau porteroit au regard de la *muysen* d'auxerois a .xxxii. l. .x. s. plus que ne luy est deu. (xvi^e s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et sy c'est *muysen* d'Orleans ledict excès porte .xlvi. l. plus que ledict deu. (*ib.*)

Et encore au xvii^e s. :

Les jurez-courtiers... seront tenus d'avertir l'acheteur, si le vaisseau ne tient pas la juste *moison*, suivant la marque appesée par le jaugeur. (*Ord. de L. XIV concern. la jurisd. des Prév. des March.*, c. xi, art. 2.)

— Redevance en grains, en vin ou autre fruit de la terre :

Ke il preudoit de *muieson* chascun an en le grange.... (1274, *Cart. de S.-Josse-au-Bois*, f° 123^b, Cabin. de Salis.)

Les *moysens* en deniers deues a l'eglise dou Paraclit. (1288, *Cens. du Paraclit.*, f° 25 r°, Arch. Aube.)

Colins de la Tor n'ait niant en ces quartiers, mais il ait la soe *moiron* a Marclive. (*Cens. de S.-Paul*, f° 6 v°, sans date, XIII^e s., Arch. Mos.)

Doivent (les habitants de Pierrefontaine) une rente de blef et d'avoinne aud. seigneur au jour de la saint Martin d'yver appelé *moison*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 29 v°.) *Moesson*. (*ib.*, f° 30 v°.)

En rabatant de la *moeson* que... doivent annualment. (*Ch. de 1306*, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Dous sexters de froment de annau *moeson* a la mesure de Lodun. (1310, Fontevr., piéc. non cot., Arch. M.-et-Loire.)

Les *muiesonz* avec lez coustumez et les autres redevanchez. (1320, Caudebec, S.-Wandri, Arch. S.-Inf.)

Vint boisseaus de froment de *moeson* a la mesure de Lodun. (1328, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

Pour .x. livres tourn. de *moison* que il en vendront et paieront chasc'un a nous.

(1335, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 8 r°.)

A la ferme, cense, rente ou *moison* de dix souls .iiii. deniers de rente. (1338, Trinité, abb., ch. 3, art. 7, Arch. Vienne.)

Qui cent frans a de rente ou de *moison*,
Et les despent ea un an seulement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 141, A. T.)

Par faute de payement de *moisons* de grain. (1339, *Ordonn. de Fr. I^{er}*, f° 10 v°.)

Advint tres grande et generale deffailance et cherté de bleds qui contraignoit moderer mesmes les *moysens* de grain deues par les fermiers. (DU MOLIN, *des Contracts*, c. xxiii, éd. 1586.)

Quoiqu'il ait été stipulé par le bail que les *moisons* seroient livrees au locateur en sa maison, si le locateur depuis le contrat va établir sa demeure dans un lieu plus éloigné du fermier, le fermier n'est point obligé de lui voilurer les *moisons* en sa nouvelle demeure ; car la condition du fermier qui n'a compté s'obliger qu'a voilurer les *moisons* au lieu ou demeure pour lors le locateur, ne doit pas devenir plus dure par cette translation de domicile du locateur, qui n'a pas été prevue. (POTIER, *Contr. de Louag.*, n° 137.)

— *Moison* s'entendait en particulier d'un droit local prélevé habituellement en nature sur les vins amenés par terre ou par eau, et qui équivalait souvent à la dix-neuvième partie de la cargaison. Elle se prélevait sur les vins mous, reposant encore sur mere ou sur lie. C'est surtout à Rouen que ce droit eût de l'importance et se maintint. On en trouve des traces dès le xii^e s. dans les chartes latines. Les vins de Poitou, de Gascogne, d'Anjou, qui venaient à Rouen par eau, n'étaient point sujets à la *mueson*. Cette dime formait un des plus beaux revenus de certaines abbayes en particulier de l'abbaye de S.-Amant :

Pour la *mueson* du vin françois 1926 l. 2 s. 6 d. Pour la *mueson* du vin d'Auxerre, 221 l. 14 s. 4 d. (*Compt. de la vic. de l'eau*, Arch. S.-Inf., F. de l'Arch., Arm. 2, c. 19.)

— Fig. :

Prestres, tu ne pues ton sanc vëndre
Mieus que por ta meson deffendre,
Prestres, se lieus en vient sanc sue
Et laisse ton cors tout porfondre
Pour ta *muieson* a Dieu rendre.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Dit de Charlé*, Ars. 3142, f° 2, 19^d.)

— Par extens, profit en général, ce que rapporte un négoce quelconque :

Aucune fois il (le maistre) perd sa *muaison* et son temps par deffaulte au marchant. (*Coul. de Dieppe*, f° 3 v°, Arch. S.-Inf.)

Ung maistre frete sa nef a ung marchant, devisé ung certain terme loyaulment dedens quant le marchant doit charger la nef a estre preste a s'en aller, le maistre ne le fait, ains tient le maistre et ses marisiers par l'espace de huit jours ou de .xv. ou de plus aucunesfoys, il pert sa *mueson* et son temps par le deffault du marchant, le marchant est tenu a amender au maistre... (*Coust. de Bret.*, f° 210 r°.)

— Le bail même d'après lequel le pro-

préâtre et le fermier s'engageaient à partager les fruits :

Terres livrées à *muyson*. (1337, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 404 r°.)

Avoir baillié à droite *moeson* ou seïne de grain... toute la terre... (1346, Arch. S 113, pièce 44.)

Baillons et otroyons a cens et a *moison* des la nativité S. Jehan Baptiste prochaine venant a touz jours mais a Jehan d'Avalon une maison d'esseule appelée la Caqueliere. (1355, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerrus.*, Arch. MM 28, f° 7 v°.)

Terres et *moison*. (1373, *Reven. de l'hosp. de S.-J. de Jér.*, Arch. S 5543, f° 18 r°.)

Acenser et bailler a ferme, a *moison* ou loyer quelconques possessions. (Pièce de 1381, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 403.)

Avons baillié et otroïé a ferme et a *moison* de grain notre maison de Morlaines. (1386, Arch. MM 31, f° 28 v°.)

Bailler a ferme, loyer ou *moison*, ou autrement, jusques a certain temps, iceux heritages. (Pièce de 1400, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 343.)

Bail a tiltre de *moison* et ferme pour trois années. (1589, Arch. des not. de Nevers, minutes Taillandier.)

Bourg., Yonne, *moison*, loyer d'une terre payé en nature. Beauce, *moison*, cheptel. Centre et Haut-Maine, *moison*, mesure.

2. MOISON, *moisson*, s. f., traite d'une vache :

Et s'en y a plusieurs de ciaux
Qui tiennent bien en leur maison
Femmes comme vaches a *moison*
Et savent qu'ilz en doivent readre.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 523.)

Moisson. La *moisson* d'une vache, c'est la traite de lait, le lait qu'on tire, Mulctra, mulctrae. Je pense qu'on veut dire *mousson* ou *moulson*, a mulgendo, id videlicet quod una opera mulgetur, mulsus, hujus mulsus, huic mulsui. (NICOT, éd. 1606.)

Moisson d'une vache. The milking of a cow, or as much as she gives at a milking. (COTGR., éd. 1611.)

La *moisson* d'une vache, Mulctra vaccæ. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam, 1664.)

Guernesey, *mouaison* ; Pic., *mouchon*.

3. MOISON, *moyson*, *moiron*, s. m., moellon :

A Guillaume le Petit, pour .ii. chalandaes de *moiron*. (1339, *Compt. mun. de Tours*, p. 126, Delaville.)

Quantité et especes de pierres et *moyson* par eulx venduz et livrez, employez en la maçonnerie de ladite escluse des foussez. (Compte de 1511, Soc. arch. de Touraine, IV, 115.)

Six mil neuf centz soixante et dix huit tomberees de *moysons*, non comprins en ce les quartiers de pierre dure, pour faire les perres dud. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 128, Chevalier.)

Une charrectee ou tombereee de *moyson*. (Ib., p. 131.)

Moison est encore en usage parmi les paysans et les maçons des campagnes au nord et au midi de la Loire.

MOISONAU, voir MOISSONEL.

MOISONNEUR, *moissonneur*, s. m., syn. de *moissonnier* :

Le fermier ou *moissonneur*. (1392, *Ord.*, VII, 526.)

MOISSONNIER, *moissonnier*, s. m., fermier, métayer, amodiateur, qui tient une ferme, une métairie, à moitié profit :

Jehan Bellocier, fermier et *moissonnier* dudit chamberier. (1377, *Charges du chamberier de l'abb. de S. Germ. des prés*, Arch. L 778, 3^e liasse.)

Jehan censier ou *moissonnier* de la maison S. Ladre de la ville de S. Pol. (1389, Arch. JJ 136, pièce 260.)

L'exposant qui est fermier et *moissonnier* d'une maison et terres appartenantes a Jehan de Messelles, escuier, scituee en la ville de Ramolu en Beauce. (1396, Arch. JJ 150, pièce 112.)

Item et pour ce que aucuns nobles qui se dient nobles qui ont plusieurs mesures estans es fins et metes de la dite greneterie, es quels lieux ils ne demeurent pas, mais y peuvent faire demourer *moissonniers*, metaiers ou autres, lesquels ne doivent pas estre francs des dits brenages, etc. (1398, *Instruction sur les brenages du duché d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 55 v°, Arch. Loiret.)

— Adj., qui constitue une redevance :

Feurant roustiz seze beufz,... soixante et troys chevreaux *moissonniers*. (RAB., *Garg.*, ch. XXXVII, éd. 1542.)

Dunois, blé *moissonnier*, blé de seconde qualité.

MOISSART, voir MUSART.

MOISSE, s. f., pupille :

Et li cercle ki dehors avironnent le *moisse* sunt sanglant et li oeil sunt grant et li clartes de le *moisse* mueve si con fait li paupiere, tel oeil monstrent grant corage. (Art. d'am., II, 194, Petit.)

MOISSERON, *muskeroun*, s. m., moineau :

Ne voillez pur ceo douter, vous estes meilleur de moltz de *muskerouns*. (S. Mallh., X, 31, dans Orell, *All.-franç. Gramm.*) Lat., multis passeribus meliores.

Wallon et rouchi, *misseron*, moineau. Norm., Orne, *moisseron*. Bret., Côtes-du-Nord, canton de Maignon, *moistron*, *moestron*, petit oiseau ; *moestron* gare, moineau.

Nom propre, *Moisseron*.

MOISSET, s. m., moineau :

Tourtte et *moisses* truevent maison
La ou il metent lor faons.
(Lib. Psalm., LXXIII, p. 318, Michel.)

Cf. MOINET.

MOISSEUR, voir MESSEUR.

MOISSEUX, s. m., moissonneur :

Laisser adont tu dois, toy, bon *moisseux*,
Durcir le champ, puisqu'il est paresseux.
(GUIL. MICHEL, 1^{er} Liv. des Georg., f° 35 v°, éd. 1540.)

Cf. MESSEUR.

1. MOISSINE, *moessine*, *moisine*, *moussine*, *moussienne*, *mainisine*, s. f., grappe

de raisin attachée au bois, pampre de vigne où tiennent les grappes ; il se dit par extension de quelques autres fruits :

Ce est li ruissiaus del borjon por ce que li fil Israel enporteront d'iluec une *moissine*. (Bible, Richel. 899, f° 60^d.)

Mes amis m'est comme une *moissine* qui croist en Cypre. (Ib., Richel. 901, f° 8^a.)

Je monterai el paumier et en prendrai le fruit et tes mameles seront comme *moissines* de grapes. (Ib., f° 10^e.)

Mon ami m'est comme *moissine* qui croist es vingnes en Gaddi. (Ib., Maz. 684, f° 8^b.)

Sauve au viconte de Chartres la *moissine* des reisis que il a sus les dites vignes. (1267, *Ch. de J. de Chastellon*, Arch. Loiret, Bonne-Nouv., KP 3 A.)

Les trompelles estoient charges de *moussines*. (RAB., *Gargantua*, ch. xxvii, éd. 1542.)

Miel et *moissine* de grappes. (Bible, Ecclésiastique, ch. 36, éd. 1543.)

Six grapes dependent de chaque sarmement (du poivre arbrisseau), non point plus grandes qu'une palme ou paume, et sont semblables aux grappes dont on fait coutumierement les *moissines*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 162 r°, éd. 1556.)

Le pommier de paradis produit son fruit en nombre comme les grapes, toutesfois il est gros comme une pomme ; et en une mesme *moissine* il a aucunesfois plus de cent pommes : et ceste *moissine* semble estre une hote. (Id., ib., f° 178 r°.)

Je te garde un trochet de cent noisilles franches,
Et de raisins muscats attachez a leurs branches
Une *moissine* belle.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^{er} j., f° 190 v°, éd. 1578.)

Quand nous voyons marcher quelques uns d'iceux (magistrats) en nombre, suivis de leurs officiers, revetus de leurs mistiques hoquetons, leurs mains chargees de *mainisines*, de grasses bouteilles, nous tenons lors pour certain y estre arrivé ou bien un prince, ou un grand seigneur. (SIMON RANZEAU, *Hercule Guepin*, Ep. lim.)

Et encore au xviii^e s. :

Payant par iceux detempteurs par chacun arpent une *moussienne* de raisins dans le temps de la vendange et une chanson qui sera dite par celui qui apportera la dite *moussienne* au dit chateau de Bellegarde. (13 novembre 1679, *Aveu de la seigneurie de Choisi-aux-loges*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 64 v°, Arch. Loiret.)

— Le bois seul, abstraction faite du fruit, et perche en général :

Phalanga, *moissine*. (Gloss. rom.-lat. du xv^e s., p. 40, Scheler.)

Les vigneronns n'emporteront en leurs maisons aucuns bois d'icelles, soient des dites perches, pesseaux, charniers, hayes, paux, pallis ou bouchetures, *moessines*, n'autres fruits. (Cout. de Berry, xv, 2, Nouv. Cout. gén., III, 963.)

Dans le Haut-Maine, *moissine* désigne du vin étendu d'eau.

2. MOISSINE, s. f., nom donné à la sergenterie chargée à St-Denis de percevoir un droit sur les bateaux :

L'abbaye jouissait encore a raison de sa

chastellenie de Rueil, de la coutume de Chalevanne, impôt frappant tous les « baux, tant chargés que vides, montant ou avallant par la Seine le long du village de Chalevanne. » Ce droit, « qui était de six deniers par vassel », était perçu par une sergenterie nommée la *moissine* : chaque bateau remontant devait, sous peine d'une amende de soixante sous parisis, argenter avant de dépasser le grand gort situé au dessus de Chalevanne, et ceux qui avallaient avant d'atteindre le gort au prieur de Mailly, placé au-dessous du village. (M^{me} D'AYZAC, *Hist. de l'Abb. de S. Denis*, I, 406.)

1. MOISSON, -un, *moysson, moison, mousson, mouisson, mouison, moizon, muisson, muysson, mussun*, s. m., moineau :

O cum funt ai ameir tei tabernacle, chier Sire, des virtuz ou li *moissuns* aruevet a lui maison, et li torterele nit ou ille repoiagnet ses poilluns. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun, f° 93 r°.)

Passeres, *mussuns*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Brug. 346, Scheler, *Lex.*, p. 75.)

Li oisiaux fu merveilles gens,
Moult seroit granz ietriemens
Se vos disoie sa façon :
Il estoit menées d'un *moisson*,
Et fu plus grant du roietel.

(*Li Lois de l'Oiselet*, 79, Méon, *Fabl.*, III, 117.)

Comment un *moisson* ramposnoit un lievre que un aigle mangoit, et un asprievrist le *moisson* et le manga. (*Des .xxxii. man. de vil.*, Richel. 766, f° 16 v°.)

L'enfant s'esjoissoit de chou que il veoit ces *moissuns* combatre. (*Anfances N.-D.*, Richel. 1353, f° 283 r°.)

Tout li autre s'en esbanioent
Comme li enfés du *moisson*.

(*De la Brebis des robes*, Richel. 25566, f° 231 r°.)

Ces lettres furent kierkies l'an ke li *moisson* se combatirent as mouskerons. (*Ren. le Nouv.*, p. 277, Méon.)

Comme aloes, pinchons, cardonneriez, tarins, arondes, *moissuns* et toutes manieres de menus oyseaux. (*Modus*, f° 126 r°, Blaze.)

Fui t'en en la montaigne com passerez et com *moizon*. (*Ps.*, Maz. 798, f° 34 v°.)

Li *moizons* solitaires. (*ib.*, *Ps.* cr, 9.)

Li *moissons* vole partout. (*Bib. hist.*, Maz. 832, f° 137°.)

Moissons ne masenghes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 4°, Michelant.)

La semence appelée hanebane est une tres gracieuse viande a ung *moisson* ou a une caille. (CORBIGNON, *Propriet. des choses*, VI, 20, éd. 1485.)

Oeufs de *maissons*. (xv° s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux *muyssons* vifs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 141 r°.)

Quant le *moisson* si baltra l'esprévier. (*La Loyauté des Femmes*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 37.)

Mauvais, becasses et *moyssons*
Seront agrippez par leurs cruppes
De tendeurs en maintes façons.

(1527, *Prenost. de Songecreux*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XII, 179.)

Le *moisson*, the sparrowe. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSgrave, éd. Génin, p. 912.)

Lillois, *mousson*, wall. *mohon*, moineau, Ardennes, *mochon*, moineau, petit oiseau de toute espèce. Namur., Montois, Hain., *mouchon*, oiseau, en général; Rouchi, *mouchon*, moineau, petit oiseau de toute espèce. Norm., Orne, Bessin, vallée d'Yères, *moisson*. Guernesey, *mouisson*.

Nom propre, *Moisson*.

2. MOISSON, voir MOISON.

MOISSONEL, *moisonau*, s. m., moineau :
Un *moisonau*, ung pinson. (*Modus*, f° 74, ap. Ste-Pal.)

MOISSONNAGE, voir MESSONAGE.

MOISSONNÉ, part. passé, garni de *moissines* :

Un cep de vigne *moissonné* de raisins. (FAVIN, *Officiers de la Cour de France*, 3° race, p. 111, éd. 1613.)

MOISSONNERIE, voir MESSONNERIE.

1. MOISSONNIER, voir MOISONNIER.

2. MOISSONNIER, voir MESSONNIER.

MOISTECE, s. f., moiteur, humidité :

Segehece, *moisteece* et froidour.
(*Image du monde*, ms. Montp. H. 437, f° 190 r°.)

MOISTEESRIE, voir MOITOIERIE.

MOISTETÉ, *moitelé, misteté*, s. f., moiteur :

La *moistetez* des enfans est naturaus.
(BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 27°.)

Froidure et *moitelé* veinera en la complexion de lui. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 151 r°.)

Froidure, seicheté et *moisteté*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 1349, f° 5°.)

Se ung vaissel de terre de potier qui soit sec et non pas cuit est mis en tel maniere et ainsi couvert, se il y a vaine d'eau l'en trouvera au jour ensuyvant le vaissel remis par la *misteté* de l'eau. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 6 r°, éd. 1516.)

Madiditas, *moisteté*. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

MOISTRE, s. m., emplâtre :

Et nonpourquant maugré ses boistes,
Et ses emplastres et ses *moistres*
Et ses empotionnemens.

(DEGUILLEV., *Pelerin.*, ap. Duc., *Medicina*.)

Malmédy, *moitrou*, cataplasme; Liège, *moitrou*, soupe au lait.

MOISTRIE, voir MOITOIER.

MOIT, voir MET.

MOITABLE, adj., de métal :

.xxiii. muis de grain *moitable* et l'autre avaine. (1415, *Cart. Ezechiele de Corbie*, f° 18^b, ap. Duc., *Mitadenquum bládum*.)

MOITAENT, voir MOITOIANT.

MOITAIER, voir MOITOIER.

MOITAIERE, voir MOITOIERE.

MOITAIERIE, voir MOITOIERIE.

MOITAIN, adj., de métal :

Blé *moitain* ou milleur. (1274, *Cartul. d'Oursecamp*, f° 216^b, Arch. Oise.)

Sis muis de blé de rente par an a le mesure de Noion sain, sec, *moitain* ou meillieur. (1275, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1786.)

— Qui appartient aux classes moyennes :

Et ne demandoit-on riens as *moitains* ne as petis. (FROISS., *Chron.*, X, 197, Kerv.)

MOITAINGE, voir MOITANGE.

MOITANGE, *moilenge, moelange, moitainge, mollienge*, adj., de métal, mélangé de divers grains :

.i. bichot de wayn *moelange* a comble. (1236, *Cart. S.-Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 32.)

Deus muis de blé *mollienge*. (1312, Arch. JJ 49, f° 98 r°.)

Blé *moilenge*. (*ib.*, f° 98 v°.)

Il nous doit payer et rendre audit jour en nostre dit chastel un sextier de blé *moilange*. (1336, *Cart. de Commercy*, ap. Duc., *Miatum* 2.)

— S. m., blé de métal :

Ons avoit la quarte de froment pour .iii. sols; et *moilange* et soille, pour .ii. sols et pour .xx. deniers. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1463, Larchey.) Impr., *moilauge*.

Et valloit la q. de froment .vii. s.; le *moilange*, .v. s. .vi. d.; le soille, .iiii. s. (*Id.*, *ib.*, an 1476.)

MOITANT, voir MITANT.

MOITARIE, voir MOITOIERIE.

MOITÉ, voir MOLTE.

MOITEEN, adj., de métal :

Blé *moiteen*. (1257, *Cart. de Compiègne*, f° 182, ap. Duc., *Bladum mediastinum*.)

MOITEERIE, voir MOITOIERIE.

MOITEIER, voir MOITOIER.

MOITEMENT, *moit.*, adv., avec humidité :

Moitement, humecte. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

MOITEN, *moitten, moiteng, moitlin*, s. m., sorte de pierre :

Pierres nommees *moillen* a .xxxvi. s. le millier. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quesnes, *moilens*. (1330, *ib.*)

Pierres que l'on dist *moiteng*. (*ib.*)

Pierres nommees *moitlin* a .xxxvi. s. le millier. (*Compt. d'Haisnes*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 199.)

MOITEON, *moit.*, -on, *miton*, s. m., certaine mesure de grains :

.viii. *moiteons* de froment. (Fév. 1232, *Lett. de Sim. sire de Chastellivain*, Sept-Fonds, Vauclair, Arch. Allier.)

Le cheval paiera cinq *moiteons* de blé, moitié fourment et moitié avaine. (1271, Arch. JJ 72, pièce 188.)

Six *moiteons* froment et six *moiteons* de orge. (Nov. 1336, Arch. C.-d'Or, B 461.)

Icelle Ysabel prist larrechineusement en l'hostel dudit Guillaume trois *milons* de fourment. (1366, Arch. JJ 97, pièce 643.)

Une escuelle pour bichot, et demie pour demi bichot, qu'est un *moiton* ou deux boisseaulx, et riens ne doivent pour ung boisseaul. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Ou muid de grain a douze stiers, ou stier quatre quartaux, ou quartault deux *moilons*, ou *moiton* deux mesures ou trois boisseaux. (*Cout. de Bourg.*, Nouv. Cout. gén., II, 1189.)

Ne ne le pevent il vendre (le sel) a *moileons* ne a boissaux. (*Anc. Cout. de Champ.*, LXVI, Nouv. Cout. gén., III, 220.)

Vendre a *moileons*, ne a boisseaux. (PI-THOU, *Cout. de Troyes*, p. 466.)

MOITERASSE, voir MOITERESSE.

MOITEREE, *moderee*, s. f., ce qu'on esmenche de terre avec un muid de grain : Trois *moderees* de terre. (1460, Arch. JJ 192, pièce 9.)

La *meyerée* ainsi que le meau ou charée n'étoient en usage que dans le canton de Bugé. (*Stat. de l'Ain*, 1803, p. 706.)

MOITERESSE, - *asse*, - *asce*, - *aisse*, *moyt*, *moiet*, *mout*, *moitraice*, adj. f. qualifiant une vigne cultivée à moitié, dont la récolte appartient moitié au propriétaire, moitié au fermier :

XIII. jornalz de vigne *moiterasse*. (*Cart. de S.-Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 143 v°.)

— S. f., obligation de rendre la moitié des fruits d'une vigne, de la récolte d'un champ ; terrain cultivé à moitié :

Et se il ceste *moiterasce* le faisoient bien. (1231, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 200.)

En la *moyterasce*. (*Ib.*)

Toutes ces vignes doit il faire a droite *mouterasse*. (1233, *ib.*, f° 500.)

Mouteresse. (*Ib.*)

AN Graveires outre Moselle an .III. leus jor et demie de champ a lui et a son oir a droite *mouterasse*. An tel maniere ke il les doit bien faire de toutes euvres de ces coustanges. Et si doit chascun an metre an chascun jornal de ces vignes desour nomees .i. fez de fomerot ; et ces vignes et les terres desour nomees ne pueent venir fors qu'a un oir et une cuve, ne espartir ne la puet hom. Et si doit Jehans et cil que ceste *mouterasse* tenront les costanges trestotes signier dou lour. (1246, *ib.*, f° 51 r°.)

Et se vaillent bien le foins par defuers lai *moitraice*. VII. lib. de mec[eains]. (*Droitures de Pommerieux*, sans date, XIII^e s., S.-Arnould, Arch. Mos.)

Pour raison de *mouteraisse*. (1338, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 19 v°.)

C'il estoit nulles femmes que tenist nulles vignes en douwaire, et elles laxievt la vigne a cens que li vigne douveroit, ou pour raison de *moiterasse*, ou d'atre chose. (1338, *Hist. de Metz*, IV, 83.)

Mouterasse a Demangeville, appartenant au s^r Conrairt de Serrieres. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1491, Larchey.)

Lorraine, *moitresse*, métairie, ferme. Suisse rom., Neuchâtel, *moitresse*, terres cultivées à moitié.

MOITERRIENNE, adj. f., Méditerranée :

La ou il chiet en la mer qui a non *Moitrierienne*. (GUILL. DE TYR, XXII, 12, P. Paris.)

MOITETÉ, voir MOISTETÉ.

MOITEUX, adj., humide :

Auster *moiteux* jetta pluye ordinaire.

(CL. MAROT, p. 511, ap. Ste-Pal.)

Moiteuse paupiere.

(REM. BELL., I, p. 168, ap. Ste-Pal.)

MOITIEMENT, s. m., division par moitié :

En tous baux a fermes de censes et metairies, usines, droits seigneuriaux et autres semblables, faits a outree ou enchere publique, il y a regulierement tiercement, *moitiement* et croisement, qui doivent estre faits dedans quarante jours a prendre du jour de l'outree premiere et principale. (*Cout. de Lorr.*, XII, 22, Nouv. Cout. gén., II, 1110.)

1. MOITIER, s. m., sorte de mesure :

Item leur avons baillié unze *moitiers* d'aveine, compté pour *moitier* trois solz neuf deniers tourn., et unze *moitiers* froment, compté cinq solz tourn. pour *moitier*. (1314, Arch. JJ 52, f° 29 r°.)

Un septier et demi de vin et un *moitier* de froment. (*Ib.*)

2. MOITIER, voir MOITOIER.

MOITIEUR, voir MOITOIEUR.

MOITIGNE, voir MOTINGNE.

MOITIR, v. n., être moite :

Il faut arroser tout ceci avec du vinaigre, et les laisser *moitir* une nuit. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 195, éd. 1588.)

MOITIRIER, voir MOITURIER.

MOITISSURE, *mouetissure*, s. f., moiteur :

Maciditas, pourriture, *mouetissure*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 215 v°.)

MOITOERIE, voir MOITOIERIE.

MOITOJAGE, s. m., convention par moitié :

Et s'il est ainsi que aucun de Dieppe ait brebis, moutons ou aultres bestes en la ville et il les baille a aucun de dehors a moitié, il doit, au partir de Dieppe pour chascune brebis ou mouton obole... ; et se il les envoie garder dehors la ville sanz *moitoiage*, il n'en doit riens. (1396, *Const. de Dieppe*, p. 89, Coppinger.)

MOITOIANT, - *taent*, *metoyant*, adj., de métal :

Blé sain, sec et païable, *moitaent* ou melleur. (1267, Fabriq. S.-Jacq. de Noyon, Ribecourt, Arch. Oise.)

— Placé au milieu :

Des quatre parties du monde, et de leurs vents domestiques, tant principaux que *moitoiants*, ou si vous voulez, collatéraux. (DELORME, *Archit.*, I, 6, éd. 1568.)

Lieux *moitoians*. (*Id.*, *ib.*, II, prol.)

— Mitoyen :

Metoyant. Dividing into halves, parting in two, also equally belonging to, or depending on two; whence. Mur *metoyant*. A partition wall. (COTGR., éd. 1611.)

MOITOIEN, adj., de moitié :

Lequel abbé Mahy, le moustier de Saint Denis, de moult de temps devant passé comencié de merveillable et coutable œuvre, a par un pou de la *moitoinne* partie jusques au derrenier consumer. (*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. le Bel, I, P. Paris.)

MOITOIENNET, *mitoyennement*, adv., médiatement :

Au contempt du saint siege apostolique auquel il est *mitoyennement* subget. (*Compte du 13 fév. 1487 au 2 mai 1489*, Arch. Pas-de-Calais.)

MOITOIENNERIE, - *yennerie*, s. f., mur mitoyen :

S'il y a un mur en un celier entre deux voisins sis en terre moitoyenne, a deux paremens ou membrures de pierre de taille, qui emporte chantrains ou harpes, ils font et portent bornes contre la *moitoyennerie*. (1483, *Ord. de pol. sur les rues, égouts, éviars et glaçoirs à Paris*.)

MOITOIEUR, *meteor*, *moiteur*, s. m., métayer :

... Li *moitoierres* y mettera autres en lieu aussi vaillans. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 208, f° 18^e.)

Item la taille des hommes de Sens, qui fu *meteere* a la contesse d'Artois et du seigneur de Sênli. (1318, Arch. JJ 56, f° 105 r°.)

.XXI. mencaudz de btes messonnes... par le dit Symon et par les dis *moiteurs*. (1318, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 31.)

1. MOITOIER, *moituaier*, *moilaier*, *moitier*, *meteier*, *mecteer*, *mectayer*, *metoyer*, *mestoier*, *mectioier*, *mestlaier*, *mestaer*, *mestaeir*, *mesteeir*, *metayer*, *metueir*, *mitaier*, *motuwier*, *moitrier*, *moietrier*, *moitrié*, *moistrié*, s. m., le mod. métayer, fermier qui donne pour fermage la moitié des fruits :

Hugo li *meteers*. (1203, *Cart. de Montieramey*, p. 221, Lalore.)

Bien se vengat dou grant damage Que li firent si *moitaier*.

(Renart, Br. XXII, 698, Martin.)

Se eles (les bestes) muerent li *moitoiers* metra autres aussi vaillans. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 13^e.)

Ne vult requerir ne prier aucun homme ne son propre *mectayer*. (*Decam.*, Richel. 429, f° 163 r°.)

Moituaiers. (1323, Arch. JJ 61, f° 102 r°.)

Robinus, filius au *mitaier* de Contris. (1331, *Cens. du Chap. de Nev.*, p. 86, Arch. mun. Nevers.)

Nicole le *mecteer*. (1334, *Ch. du Vic. de Caen*, Aulnay, cote 290, Arch. Calv.)

Metoyer. (1378, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 11 r°.)

Pact mettre un gaigneur ou *motuwier* en iadicte maison. (1382, Arch. MM 34, f° 88 r°.)

Les *mesteis* a moitié. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 19 v°, Arch. Cher.)

Mestaier. (*Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 7 v°, Hôp. gén. Orl.)

(L'accusé) avoit un hostel en la ville de Ruilli et le prist a moitoerie le pere des diz mineurs et fist prest au dit moitier d'argent et de blef. (1393, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^a 9186, f° 9 v°.)

Dou *mestoier* dou quartier. III. s. (1398, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 4 r°.)

Mestaer. (*Avou*, xv^e s., G. Gaut., Arch. Vienne.)

Et savez bien qu'il fault achapter deux heufs pour notre *mestoier* de tel lieu. (*Quinze joyes de mariage*, I, Bibl. elz.)

Raoul le *Mectoier*. (1469, *Monstres gén. des nobles*, Arch. Eure.)

Et emmenont le *moistriez* et toutes les bestes appartenant au s^r Wiri Roucel. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489, Larchey.)

Le *moitrié* de Grimont. (Id., *ib.*, an 1491.)

Ysambair a son vivant chastellain et *moistries* de la Horgne. (1546, *Prise de ban*, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Le *mestaier* rustique la print par les cheuveulx. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

Prohibant es *meleuiers* du Puy de ne payer a leurs maistres aucune assence des meteries. (*Mém. de J. Burel*, p. 155, Chassaigne.)

Les servitudes esuelles sont attenus les *metriers* residans et telz et semblables gagnages. (12 juin 1580, *Lett. pat. du D. Ch. III*, Arch. Meurthe.)

Le *metayer* signifie celui qui partit a moitié avec son maistre. (E. PASQUIER, *Rech.*, VIII, 46.)

Admodiateurs, fermiers, locataires, *moitriers*. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1092.)

Lorr., *moitrier*, fermier.

2. MOITOIER, moitier, meiteier, met-leier, mestoyer, v. a., partager, diviser par la moitié :

Mestoyer.
(WACK, *Brut*, ap. Ste-Pal.)

Mediare, moitier. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Arriver à la moitié de :

Li homme pecheor et boiseor ne moitieront mie lur jors... Li felon ne moitient mie lur jors. (*Moral. sur Job*, ap. Foerster, *Dial. Greg. lo pap.*, p. 361.)

Tuit cist ne moitieront mie leur jorz, cels qui cuidolent i vivre, mes ge aurai m'esperance en toi, sire, que que li autre facent, et vivrai non pas en ceste vie seulement, mes en l'autre. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 20^b.)

— Réfl., se partager par la moitié :

Trop par es, disrent il, malves
Ki de ce te fais moitioier
Que tu pues bien tot desrainier.
(WACK, *Brut*, 2124, Ler. de Lincy.)

La vit on maintes armeures,
Maintes riches desguiseures
Qui Nostre Dame en l'isle aloient,
Et au jendi se moitioient.

(GEOFF. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 81^b)

— Moitoié, part. passé, arrivé à la moitié :

Mais quant mai sera metleies
Si siez a mei repairiez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23093, Michel.)

3. MOITOIER, moit., mot., metter, adj., qui n'a que la moitié d'une chose :

Por quoi seroit il moiteiers,
Dunt devoit estre rois entiers ?
(BRUT, ms. Munich, 3649, Vollm.)

De Callidoine ere iretiers,
De toute Gresse moitioiers.
(*Rom. de Théb.*, 2753, ap. Constans, *Lég. d'Œdipe*, p. 187.)

E Dieus! dist il, com dolens sut,
Car or serai jou moitioiers
De ce dont j'ere rois entiers.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 47^b.)

Si vus, pur la sue amour ki se fait ci nomer,
Irel corn plein de vin me vosissez bailler
Ké vus vides ore einz a vostre ami doner,
De cel beivre od vus si n'estereil metter.
(HORN, 4207, Michel.)

D'icel beivere od vus si serai meiteier.
(*ib.*, var.)

— Tenu à moitié :

Le pris des vignes, selonc nostre coustume, si est l'arpens quarante sous, mais ce sont celes qui sont moitieres ou c'on feroit volentiers a moitié a heritage. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXVII, 14, Beugnot.)

Terre, vigne moloiere. (Id., *ib.*, p. 138, ap. Ste-Pal.)

— Composé de méteil, mélangé de seigle et de froment :

Li muis moitiers que noz entendons de soixante sous, ch'est le a mesure en le quele il a douze mines el mui et quatre vingt vergues, de vingt pies le verge. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXVII, 11, Beugnot.)

Bles moitiers. (Id., *ib.*, XXVII, 16.)

Blé moitioier et avoine bonne. (1356, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 32 r°.)

MOITIOIERE, - aiere, - oueire, mect., mict., mit., mest., s. f., métairie :

Nous avons otloïé et otloïons aus freres prescheurs du couvent du Mans la moitaiere, applee le Plexeis, assise en la parroisse de Cepoy. (1335, Arch. JJ 69, pièce 281.)

Et li otloïons pardurablement en acreissement dou fié que il tient de nous la mitouere des Gotes a toutes les appartenances, laquele mitouere est assise en la parroche de saint Saulmuz. (1354, Arch. P 1357², pièce 399.)

Item une autre mestoiere applee la Noo. (1419, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 11 r°.) Plus loin mectoiere.

MOITIOIERIE, - aierie, - eerie, - oerie, - oirie, - oyrrie, - urie, - arie, - eesrie, moist., met., s. f., moitié des fruits, des produits, bail à moitié :

Il ne gagnent ne n'ont moitioerie ;
N'ont gieu de blé qu'onques mie n'en vivent.
(*Nort Aymeri de Narb.*, 2441, A. T.) Impr., moitioerie.

Il aconsvivra qu'il ne pait sa moitaierie.
(*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 94^d.)

Qui baillent les bestes a moitioerie, par si que eles soient de fuer, c'est a dire que se eles muerent que li moitiers metra autres aussi vaillans. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 13^c.)

A moiteerie. (Id., *ib.*, ms. Soiss. 210, f° 44^c.)

En recompensacion dez mises et des couz que il avoient mis du tans passé en la terre desus dite que il avoient fete a moiteerie de la dite meson. (1283, *Par. de Champ.*, Arch. Seine-et-O., A 1333.)

Avoient quité et delaissié la moitaierie que il avoient en .ii. jorneus de terre dont li treffons est a la dite meson Dieu. (1283, *Carl. de Pontoise*, Richel. I. 5687, f° 40 r°.)

Que il avoient vendu... toute l'action et le droit et la moiteerie que il avoient et pooient avoir en une piece de terre arable que il feoient a moitié a heritage. (*Ch. d'acr.* 1285, Senlis, Arch. S.-et-O.)

Lesquies heritages les personnes desous nommees tienent a moitaierie. (1308, Arch. JJ 40, f° 90 r°.)

Les quelles (terres) pour ce que nous ne les poiens cultiver, nous aviens donné a moiturie. (1321, Arch. JJ 61, pièce 209.)

Est asavoir que a le fin de la moiturie devant ditte, nous devons aussi ravoir pour nient le menuille et le florin... et devons avoir a le darraine anee de ceste moiturie chou que nous volrons prendre de le partie doudit markant. (1322, *Chirographe des viviers de Syrau*, Arch. Tournai.)

Que nous Flourens et Marie somes tenus a waingner a moisteerie perpetuelle les soixante treze journees de terre chi dessus devisees. (1353, *Carl. noir de Corb.*, Richel. I. 47758, f° 148 v°.)

De bailler a ferme moison, grain a metarie, a moitié, ou loyer d'argent. (1373, Arch. S 93, pièce 44.)

(L'accusé) avoit un hostel en la ville de Ruilli et le prist a moitioerie le pere des diz mineurs. (1393, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^a 9186, f° 9 v°.)

Mesire Henriz Troussiaus tient doudit mesire Ernoul le quart des moisteeries de Chastellez. (*Rent. de la Prev. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 25 r°.)

Il ne doivent nulles coustumes de leur propre bestail norri en leurs maisons, soit en moitarie ou autrement. (*Tabulat. Fos-sat.* f° 2, ap. Duc., *Mediateria*.)

— Moltié, partage :

Je commant et vuell que tu aies
En .i. seul lieu tout ton cuer mis
Si qu'il n'i soit mie demis
Mes tout entier sanz trichierie,
Que je n'ains pas metoerie
Qui en maint lieu son cuer depart.
(Rose, ms. Corsini, f° 16^c.)

Car ge n'ains pas moitioerie.
(*ib.*, 2249, Méon.)

— Mitoyenneté :

Toutes jambes ou membrures de pierre de taille, parpeignes assis au rez de chaussee, ou en terre moitoyenne entre deux voisins ou il y a harpes faisans partement d'une part et d'autre : c'est a sçavoir par devers chacun de deux voisins, font borne et division de moitoyrie entre les deusdits voisins. (1485, *Ord. de pol. sur les rues, égouts, éoiers et glaçoirs à Paris*.)

Morv., mitouerie, métairie,

MOITON, voir MOITEON.

MOITOURIE, voir MOITOURIE.

MOITRAICE, voir MOITERESSE.

MOITRIÉ, voir MOITOIER.

MOITRIER, voir MOITOIER.

MOITTEN, voir MOITEN.

MOITTIN, voir MOITEN.

MOITUERIE, voir MOITOURIE.

MOITUIER, voir MOITOIER.

MOITURIE, voir MOITOURIE.

MOITURIER, *moict., mouturier, moitrier*,
adj., mitoyen :

Mur *moiturier*. (*Cout. de Tournai*,
Cout. gén., t. II, p. 949, éd. 1604.)

A encor esté conditionné, que les mu-
railles de tous costés seront *mouturiers*
par indivis. (1684, *Cart. de l'abb. de St*
Médard, Arch. Tournai.)

Simon Le Boucq offre la forme *moiturier*.

— S. m., métayer :

Entrant ont fait ung tel atour
Dont je n'ay pas la lettre escripte,
Que *moitrier* et li deb tour
De lor terre seront tu it quitte.

(*Guerre de Metz*, st. 145^a, E. de Bouteiller.)

MOIXATE, voir MOUCHETE.

1. MOIXON, voir MOISON.

2. MOIXON, voir MOISON.

MOKEIS, voir MOQUEIS.

MOKIER, voir MOQUIER.

MOKOIS, voir MOQUOIS.

1. MOL, *moul*, s. m., mollet :

Et le ferist du tr enchant ou *mol* de la
jambe par derrieres. (1324, Arch. JJ 62,
f° 92 r°.)

Icellui Valet... entumb ant se va ataindre
de la coignée qu'il tenoit, en la rabe ou
mol de l'une de ses jambes. (1455, Arch.
JJ 487, pièce 255.)

Deust il vendre, quoy qu'il lu y griefve,
Ce dont on ceuvre *mol* et gr eve
Aller sans chausses en eschappin.

(VILLON, *Gr. Test.*, xci, Jouanot, p. 73.)

— Le dedans des doigts qui est plus
charnu que la partie extérieure :

Item ainsi que le dit sergent tenoit le
dit badelaire... le dit Contemps le tira si
doucelement des mains du dit sergent telle-
ment que du dit badelaire il enserra les
dois du dit sergent et luy coppa le *moul*
des dis dois et en seig na molt fort. (1406,
Acte de procedure au so mm. des titres de
la justice du Perche-Gouët, chastell. d'Yen-
ville, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 67 v°,
Arch. Loiret.)

2. MOL, voir MAL.

MOLABLE, *moullable*, adj., qui sert à
moudre :

..II. pierres *moullables* ou il mouloit son
blé. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz.
568, f° 203^c.)

1. MOLAGE, — *aige, moull., moull., meull.*,
s. m., partie du moulin qui sert à faire
tourner les meules; meule, trémie :

.XIII. brouetees d'argille pour assir le
lit du *moulage* du dit molin. (1313, *Trav.*
aux chât. des Ctes d'Art., Arch. KK 393,
f° 49.)

.VI. fors esselles a soustenir le *moulage*
dou planchié. (1328, *Compte de Odart de*
Laigny, Arch. KK 3^e, f° 86 r°.)

Et sont tenuz les dessus dis et chascun
pour le tout de rendre les moles et fers
dudit molin ou pris de .xvi. l. t., .I. esen
de Jehan pour .xx. s. tourn., et les mai-
sons et *moulares* en bon estat. (1356, *Req.*
du Chap. de S.-J. de Jerus., Arch. MM 28,
f° 57 v°.)

Et le moulin enmouler, se tous deux
sont reediffiez laissier et rendre bien en-
moles et tous les autres *moulares* laissies
en bon et souffisant estat tournans et
moulans. (1376, *Bail*, Arch. MM 30, f° 36 v°.)

Du moulin a eaue peus et dois savoir
que tout ce qui se tourne et qui se meut,
si comme la grant roe, l'arbre de la roe,
le rouet, le ferrage a ce appartenant, les
meules et le trieulle sont meuble, et tout
le demourant est heritage, si comme le sault
du moulin, l'estanchement qui porte le
moulage, soit de bois, ou de pierre. (*Hout.*,
Somme rur., 1^e p., f° 114^a, éd. 1486.)

Tous les hommes dudit escuier sont
banniers a son dit moulin, et sont tenuz
d'aller querre a leurs couz et despens le
moulaage quatre lieues loing quant il est
nécessaire. (1400, Arch. P 301, pièce 10.)

Sur chascune meule ou *moulaage*, deux
sols six den. tourn. (1413, *Ord.*, XII, 253.)

Lequel adveue a tenir par foy et par
honmage du roy ladite sergenterie fieffee
dudit *meullage* de Forges. (1413, *Dénombr.*
du baill de Caux, Arch. P 303, f° 109 r°.)

Quant le suppliant fu entré ou moulin,
il se baissa et regarda par dessus le *mo-*
lage dudit moulin. (1419, Arch. JJ 172,
pièce 23.)

A Guillemin Batuxaul .xx. sols t. sur ses
journées de meure et asseoir le *moulaage*
des molins a chevanx de la ville. (1421,
Compt. de Nevers, CC 27, f° 24 r°, Arch.
mun. Nevers.)

Avec le quart et le seizieme de tous les
tournans, *moulaages* et abillemens d'icellui
moulin. (*Ch. du 21 oct. 1439*, Hôpit. gén.
d'Orleans, *Invent.*, f° 545 v°.)

Pour meulle de moullyn percee avec
son *moulaage*. (*Pièce du 1^{er} févr. 1473*,
ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 284.)

Le suppliant geta le blé dedans le *mo-*
lage du molin, et puis descendi de laditte
entremuye. (1478, Arch. JJ 201, pièce 195.)

Que ledit moulin et *moulaage* li gouver-
nera et sera bien justement. (1507, *Prév.*
de Braquesne, Cout. loc. du baill. d'A-
miens, II, 262, Bouthors.)

Cinq autres ne font que tourner le
moulaage de cuisine, d'ou coulent les
amandes et saules poivrees. (*Hist. mac-*
car. de Merlin Cocc., I, Bibl. gaul.)

Et encore au xvii^e s. :

Estimation des *meullages* et autres us-
tancilles du moulin de Jarzay. (3 mai
1661, Arch. Indre, H 832.)

— Droit sur la mouture :

A iceux vrais escholiers (de l'Univer-

sité de Paris), et a leurs bedeaux, avons
octroyé et octroyons par ces presentes
qu'ils seront francs et quittes, sans nous
payer aucunes aydes, c'est a sçavoir de
moulaage de bleds. (1369, *Ord.*, v, 222.)

Que il ayent et prengnent le dieziesme de
tout ce qui a esté cueilli, levé et receu
franchement en la dicte ville des aides
par nous ordenez a l'assemblée de Rouen
pour la deffense de nostre royaume, c'est
assavoir des .iiii^e, .xii^e et *moulares* seule-
ment. (23 mars 1369, *Mandem. de Charles V*,
p. 334, Léop. Delisle.)

Les hoirs Colin de Fontaines .x. s. et
.ii. d. pour *moulaage*. (1410, *Aveux du bail-*
liage d'Evreux, Arch. P 293, reg. 1.)

Ledit fondeur leur donna qu'ilz peuvent
moudre .xxv. muys de blé par chascun
an aux moulins de Bray sans paier *mo-*
laage. (1419, *Dénombr. de la chastell. de*
Gisors, Arch. P 307, f° 8 v°.)

Et encore au xvii^e s. :

Le droit de *moulaage* se lève, tant à la
ville qu'aux champs, à raison de huit sols
sur chaque razière de farine, mesure de
Gand. (1668, *Tarif des droits*, Annales du
Comité flamand de France, XV, 310.)

2. MOLAGE, *moll.*, s. m., droit des mou-
leurs de bois :

Item les molleurs et compteurs auront
droit de comptaige et *moulaage* de toute
maniere de busche vendue et livree a
Paris a compte et a molle. (1415, Arch.
JJ 170, pièce 1.)

Quant on instituera aucun oudit office
de *moulaage*, il fera serment que justement
et loyalement il exercera ycellui office en
sa personne (1415, *Régler. gén. pour la*
jurid. du prév. des march., Ord., x, 287.)

Morv., *moulaage*, action d'abattre les
arbres et de les débiter en bûches d'une
longueur déterminée.

MOLANGE, *moulange, meulenge*, s. m.,
vanne, vantail :

Moulin a deux *moulanges*, a deux roues
et a deux meules. (1447, *Smarves*, 2, art. 5,
Arch. Vienne.)

Le suppliant trouva le molin fermé et le
meulenge dudit molin levé. (1460, Arch. JJ
192, pièce 63.)

— Droit sur la mouture :

Le droit de *moulange* est que quand on
a baillé bled net et curé, les seigneurs,
ou leurs meuniers, ou fermiers doivent
rendre pour boiseau ras, boiseau comble
de farine... et le demourant qui reste de
la farine, appartient au seigneur ou au
meunier pour son droit. (1520, *Cout. de*
Xaintonge, Cout. gén., II, 652, éd. 1604.)

1. MOLANT, *moulant, meulant*, s. m.,
celui qui donne à moudre, qui est tenu
de moudre :

Se einzinc avenoit que li moniers feist
domache a aucun de ses *moulangz* de son
blef qu'il avroit amené au molin. (*Etabl.*
de S. Louis, I, cxi, p. 197, Viollet.)

Nus moniers n'a deffanse contre son
molant,... et einzinc avront li *molant* lor
domache. (*Id.*, p. 198.)

Meulant du moulin de Queou. (1413,
Almeuêches, Arch. Orne, H 43.)

Des juveigneurs qui ont eu par long-
temps moulins et les *moulans* et les *ainez*

s'efforcent de faire nouvel moulin. (*Coust. de Bret.*, f° 110 r°.)

Poitou, *moland*, pratique du meunier : en général, chaland. L'on donne aussi ce nom aux gens qui ne se distinguent pas par une probité fort exacte ; ce que l'on appelle familièrement une mauvaise pratique. (Beauchet-Filleau, *Pat. poitevin.*)

Nom propre, *Moland*.

2. **MOLANT**, *moulant*, adj., qui conduit au moulin :

D'un costé plusieurs camps et d'autre costé le chemin *moulant* tendant à Asnières. (1451, *Aveu du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 294.)

MOLARD, s. m., nom d'une place de Genève ; proprement le rémouleur :

On en voit (des femmes) qui tireront à la bacquebute aussi hardiment qu'un homme, qui porteront l'enseigne desployée au *Molard*. (CALV., *Serm. sur le Deuter.*, p. 838^a, éd. 1567.)

Molard, dont il n'a pas été rencontré d'exemple ancien comme non commun, a été conservé dans le parler de la Suisse romande où il signifie émouleur, rémouleur, gagne-petit : le *molard* n'a pas bien aiguisé mon rasoir. (Bonhôte, *Gloss. neuchât.*)

MOLARDEL, *moulardeau*, *moull*, s. m., petite meule :

Moulardeaulx, la piece .III. den. (1313, *Ord. de Louis X*, Arch. mun. Rouen, reg. u 7, f° 164.)

Le *moullardeau*, .II. d. (1438, *Péage de Chateaufeu*, ap. Mantellier, *March. frég.*, III, 124.)

MOLASTRE, *mollastre*, *molatre*, adj., dimin. de mou :

Toute la charnure de son corps est fort *mollastre*. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, XI, Malgaigne.)

Laissant choir d'une main *mollastre*

Le poignard tiré pour combatre

La douleur qu'on ne peut guarir.

(GREV., *M. Antoine*, III.)

Cicéron, Thracien, ne trouvez pas estrange Qu'une vostre fontaine en pierre le boys change, Qu'elle emmarbrisse encor de ses gypsees eaux A quiconques en boit les *molatres* boyaux.

(Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 11, ed. 1588.)

Ils confortent un estomach languide, *mollastre*, et du tout despourveu d'appetit. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 499, éd. 1597.)

Un estomach languide et *mollastre*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 105, éd. 1613.)

MOLATRE, voir **MOLASTRE**.

MOLATRU, voir **MALESTRU**.

MOLDRAGE, *mosrrage*, s. m., action de moudre :

Li moulin devant dis ne puet souffire au *mosrrage* de la ville de Hulst (1234, 2^o *Cart. de Flandre*, ap. Duc., *Mosta.*)

1. **MOLDRE**, *modre*, *mouldre*, *meudre*, *moure*, v. a., émoudre, aiguiser :

Nus forbeur ne puet ne ne doit au jour de feste que li comun de la vile foire forbir ne *meudre* chose nulle appartenant à son mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xcviij, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

De la rente ou cense d'une mole a *modre* ferremantes, que Jehan le Besgue de Dampmartin tient en l'vane Madame. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 187 r°.)

— Manger :

Ma borse tieng si par la gueule

Que ja déniers fors n'en saudra,

Mes au *moure* qui mieus vaudra,

Ou au bon vin l'envoierai.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 179^c.)

— Infin. pris subst., droit de moudre :

Les autres dismes que les diz religieux avoient en la dite ville, rabatuz les *moudres* francs et constumenz ou pris de dis livres. (1308, *Chart. de Phil. le Bel*, Liv. rouz. de la Chamb. des Compt. de Paris, f° 344 v°, col. 1, ap. Duc., *Molla* 2.)

Avecques mon *mouldre* franc au dit moulin. (1471, *Aveu du bailliage d'Evreux*, Arch. P 293, reg. 1.)

CF. **MOLU**.

2. **MOLDRE**, *moudre*, v. a., traire :

S'il en (de la brebis) a le toison escousse,

Et il a le mamele *mousse*,

Il en a se part bien rescousse.

(RENCLÈS DE MOILIENS, *Carité*, cxxij, 6, Van Hamel.)

Si prist une vache et mena

En un lieu secré et recoi

Ke nus n'en seust le porquoï ;

Moudre le vaut et dou lait traire.

(De Ste Ysabel, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 393.)

Donc ne me *molsis* tu come let, et in-quillias come fromage. (*Bible*, Richel. 899, f° 221^a.) Lat., mulsisti. (Job, x, 10.)

Elle tient .vi. meskines qui ne finent onques de *moudre* ses vaques. (*Dial. fr.-flam.*, f° 16^c, Michelant.)

Quant une femme entre au matin en son estable pour *moudre* ses vaches, s'elle ne dist : Vous saluez Dieux et sainte Bride ! volontiers les vaches du pied de derrière regimbent. (*Evang. des Quenouill.*, p. 53, Bibl. elz.)

Une femme entrant au matin en son estable pour *moudre* ses vaches, s'elle ne dist : Dieu vous salue et sainte Bride ! volontiers les vaches, du pié derriere, rompt le pot a *moudre* ou expand le lait. (Id., *ib.*, p. 129.)

Moudre s'emploie encore avec le sens de traire une vache, dans les environs de Lille et de Dunkerque :

On demande un vacher tranquille, solide, bien au courant de sa besogne et sachant *moudre*. (*La Flandre* (journal de Dunkerque) 30 mars 1885.)

1. **MOLE**, *molle*, *moule*, *mouille*, *mosle*, *maurle*, s. m., modèle :

Par ceste saison montons lagnulle dane tour et taille les *moles*. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 158, Lassus.)

Les saintes et les trumbles a boys de l'eau le roy doivent estre faites aus *molles* le roy. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., xcix, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Moule d'humanité*, parties naturelles de la femme :

Ne desirant ressembler les femmes de ses anciens Perses qui presenterent leurs *moules d'humanité* a leurs enfants et parents qui fuyoient de la bataille. (*Le prem. acte du Synode noct.*, xv, éd. 1608.)

— Mode, manière :

Jadis apris me fu jounvenchiel a l'escole

Faire comparisons. s'ai retenut le *mole*.

(G. LLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 3, Kerv.)

Pour decevoir les hommes ont femmes moult de *molles*.

(Id., *ib.*, II, 99.)

Le *molle* de biaux dis faire.

(Id., *ib.*, I, 98.)

— *Se mettre en mole*, se mettre en train :

A mal faire plusieurs se metoient en *mole*.

(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 17551, Charrière.)

— *Jeter en mole*, mettre en forme :

Porta lettres closes a maître Robert des Camps et a maistre Oudard le Fer pour faire solliciter la dite impetracion, lesquels ont rescript que led. Mons. le chancelier a repondu que ce n'est pas a *jetter en maurle*, et en faut parler au conseil, et m'a le dit Pasquin peu rapporter le dit mandement. (*Compt. de l'argentier*, 1425-26, Arch. mun. S.-Omer.)

— Caractère d'imprimerie :

Six parties d'heures escriptes en *mosle*, en papier. (1492, *Argenterie de la reine*, Arch. KK.)

Les expositions des evangilles en francoys lettre de *mole*. Item deux livres de vita Christi en francoys aussi en *mole*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 168.)

Ung messel de papier, escript en *mosle*. (1503, *Invent. de l'Égl. de Chaource*, 155, Lalore.)

Cinq livres escriptz a la main, sept autres petits livres en *mole*. (1566, *Inv. du Château de Nevers*, ap. Ste-Pal.)

Communes et feintes louanges jettees en *moule*. (G. BOCCRET, *Serees*, I, 120, Roybet.)

2. **MOLE**, *molle*, *mouille*, s. f., moule :

Pour candelle de sieu que li mestres ardi en faisant se *molle* par nul. (1388, *Li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, LII, Arch. mun. Valenciennes.)

— *La mole du chapeau*, la tête :

Tel cuidoit l'argent attrapper

Qui pert la *mouille* du chapeau.

(Les Faintises du monde.)

3. **MOLE**, s. f., masse :

Les esperis grevez de la *mole* pesante du corps (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 69^a.)

Il n'est quelconques *mole* pesante qui les puisse nuire ne retarder ne empeschier. (Id., *ib.*)

— Fondement :

Plus est fermes que pierre qui seît sur vive *mole*. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 55 v°.)

4. **MOLE**, s. f., mouture :

Se moliers non frans treuve fons, il

puet faire une *mole*. (*Charte de 1272*, Moreau 196, f° 242 v°, Richel.)

5. MOLE, s. f., mâchoire, dents molaires :

En lor bouche debriserà
Dime Deux los dens et fandra,
Et les *mole*s des Lyons grans
Debriserà Deux et lor dans.

(*Lib. Psalm.*, p. 219, Michel.) Lat., *molaris*.

Tes ventres crie et soir et mein :
Que porrai ge manger demain ?
Tu l'agraiges quant tu n'engoles,
Tu ne dorroies un chartein
Ou l'ame voist au derreaia,
Mais qu'aies les *mole*s.

(*Du Cors et de l'ame*, Richel. 19152, f° 33.)

6. MOLE, moeule, meule, meulle, s. f., racine du bois des cerfs :

Bos le fery par ny la gueule,
Dessi au col, en la *mole*le.

(*Brut*, f° 90, ap. Ste-Pal.)

Se vous aves bien avisees
Les *meules* et les endoillues
Et d'autres qui paumes sont.

(HARD. DE FONTAINE GUERIN, *Tresor de Venerie*, p. 65, Pichoa.)

Se les *meules* sont pres de la teste, c'est le plus grand signe qui soit sus le cerf qu'il soit vieil. (*Modus*, f° 14, ap. Ste-Pal.)

Mole grosse pres de la teste. (GACE DE LA BIGNE, f° 106, ap. Ste-Pal.)

Les jointures ou les *meulles* sont attachees au test du cerf. (CHARLES IX, *Chasse royale*, IV, éd. 1625.)

Le vieux cerf a les *meules* larges et fort pierreuses pres du suc et test de la teste. (DU FOUILL., *Venerie*, f° 37, ap. Ste-Pal.)

7. MOLE, s. m., botte d'osier :

Que nul ne puist vendre osier... fardé de pire osier dedens les *mole*s que dehors. (1398, *Ord.*, VIII, 569.)

MOLE, s. m., molleton :

Et par ainsi se pora ycelle drapperie moustrer estre *mole*s. (Arch. mun. Douai, AA 93, f° 47 v°.)

MOLETE, voir MOLETE.

MOLEE, *mollee*, *molee*, s. f., poudre de pierre et de fer qui tombe de la meule des taillandiers et qui servait de teinture :

Que nulz ne tainde de *molee* floree. (1320, Arch. JJ 78, pièce 49.)

Ordinatum fuerat quod non venderentur pauni... tincti mala tinetura... quarum una *moleya*, vulgariter en *molee*. (13 fev. 1393, *Arrêts du Parlement*, VIII, ap. Duc., *Moleya*.)

Item aucun ne pourra vendre... draps teints en *molee* pure, pour ce que c'est une teinture corrosive, mauvaise et ardente de soy. (1393, *Stat. des tailleurs de Par.*, ap. Duc., *Moleya*.)

Aucun ne mettra... noir de chaudiere que on appelle a Paris *molee*. (*Consuet. Genovef.*, f° 24 r°, ap. Duc., *Moleya*.)

Toute maniere de tainture en char doit quatre deniers de chaucee, a cheval, maille, neys ce c'estoit *mollee*. (1400, *Ord.*, VIII, 379.)

Norm, *moulée*, sciure. Canada, *moulée*, mélange de son et d'eau qu'on donne aux bestiaux ; *moulée de scie*, sciure.

MOLENE, voir MOLENE.

MOLEKIN, voir MOLEQUIN.

MOLEL, s. m., meule de moulin :

Meules a esmendre et *moleaux* percez et non percez. (12 janv. 1441, *Informat.* par P. Nohaillac, Arch. mun. Orl.)

MOLENE, -eine, s. f., genre de plante :

Tapsus barbatus, *moleine*. (*Vocabulary of the names of plants* (of the middle of the thirteenth century), p. 140, Wright.)

1. MOLEOR, -eur, moll., moull., muell., s. m., fondeur :

Quiconques veut estre fonderes et *mole*res a Paris, c'est a savoir de boucles et de mordans, de fremaus, d'auiaus, de seaus, et d'autre menue oeuvre que on fait de coivre, d'archal... (EST. BOIT., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XLI, 1, Lespiauasse et Bonnardot.)

Guillaume le *molléor*. (*Cart. de B.-Ach.*, n° 123.)

Afin que les maistres *muellours* et ouvriers ordonnez pour le dit voyage soient mis en besougne. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 17 r°.)

— Celui qui compte le bois de moule :

Le juré *molleur* ou compteur de buche. (1415, *Reglem. gen. pour la jurid. du prev. des march.*, Ord., X, 285.)

Il y avoit trois sortes d'officiers pour la vente du bois : les uns appelez jurez *mouleurs*, d'autres desbardeurs, et les derniers gagne deniers. (5 déc. 1603, *Reg. des delib. sur le comm. en gen.*, Doc. hist., IV, 137.)

Morv., *mouleur*, celui qui moule le bois, qui le fabrique.

2. MOLEOR, mouleur, meuleur, s. m., serf tenu de faire moudre au moulin banal :

Se einsinc avenoit que li moniers feist domache a aucun de ses *mouleurs* de son bief qu'il avroit amené au moulin. (*Etabl. de S. Louis*, I, cxi, p. 197, var., Viollet.)

— Fabricant de meules, rémouleur :

Meuleur. (*La Taille de Paris en 1292*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

MOLEQUIN, -kin, *molechin*, *moleekin*, *meulekin*, *meulekin*, *moulekin*, *mulekin*, *meulequin*, *meulekin*, *molokin*, *moloquin*, *melekin*, *melequin*, *musequin*, *muselin*, *morequin*, *moraquin*, *morquin*, s. m., étoffe precieuse de lin ; robe faite de cette étoffe :

Et si li donne tout men harnas, pos et paicles, caudieres et cauderous, linceus, naples et touailles, *melekins* et *kuevrechie*s. (1266, *Testam.*, Tailliar, p. 281.)

Li files de .XII. *meulekins* .ii. douissiens. (*Toulieu de Douai*, ib., p. 460.)

Cendaus, *molequins* arrabis. (Rose, 21203, Méon.)

Nule ne prengne l'autre par le voil u par le *mulekin*. (*Regle de Gileaux*, ms. Dijon, f° 83 v°.)

D'un *mulekin* fu afub'es. (Wistasse le Moine, 1191, Michel.)

Chascune eut vestue chainse blanche Plus blans que ne soit nois sor branche Et *molequin* moult avenant. (*La Court de Paradis*, Méon, *Fabl.*, III, 139.)

Et *molequin* moult averant. (ib., Richel. 837, f° 59.)

Cuevrechiez, crespes, *melequins*, Pailles ou vraz, riches et fins. (*Dit des Marchans*, ap. Crapelet, *Prov.*, p. 161.)

Par la li pallie alexandria
Vient et li bon siglaton,
Li *mulekin* et li mangon.

(*Partou.*, 1622, Crapelet.)

As bones femeletes povres
Donoit de ses plus beles ooses,
Si com çaintures d'argent fin,
Moelékis de soie et de lia.
(*De Ste Ysaïel*, Jub., *Oeur. de Ruteb.*, II, 398.)

D'une datne qui ot un diable sor sa ceue et un autre sor sen *muleekin*. (Ms. Ars. 3327, f° 24 v°.)

Son *molekin* sor son chief entortelle. (*Sothe chans.*, ms. Oxf., Douce 333, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 213.)

Causes de fer chausa et dorel esperon,
Et riches *musequins*, li pau furent moult bon.
(*B. de Seb.*, XIX, 332, Bocca.)

La dame n'a mais de mort cure,
Ains soi reblanchie et rescure
Et fait janir ses *molekins*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 127, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 229.)

Je vi les *molekins* les anchienes porter.
(GILLOX LE MUISIT, *Poes.*, II, 27, Kerv.)

Item en le ditte cambre une huge a .ii. entreclastres leur il avoit ens pans, mances, *musekins*. (1334, *Compt. de l'exéc. test. de Jehan Bierner*, Arch. Nord, Chambre des comptes B 768.)

Une escarlate moree et un marbré *morequin*. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 53 v°.)

Pour .ii. camail et uns *musekins*, .iiii. s. .vi. d. (1334, *Compt. de l'exéc. test. de Jehan Basile*, Arch. Tournai.)

Robbe et chaperon de *morquin* de Rouen. (1436, *Extr. du compte de Jean d'Us*, Lob., II, 1039.)

Dymee aune de *moraquin*. (1453, *Charbrier de Thouars*, p. 203.)

Cinq aunes de drap noir, appelé *morequin*, du pris l'aune de .xxv. sols tourn. (1456, Arch. JJ 183, pièce 209.)

Une aune de gros *morquin*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 45 r°.)

Deux blanc cendrous estoffé, nommé *morquin*. (1567, S.-Bert., Arch. Pas-de-Calais.)

MOLEQUINERIE, *mulquinerie*, -ye, *muettekinerye*, s. f., objets de linge ouvré, commerce de toile, de batiste, de linon : Pioches et thoillettes des *mulquineryses*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Muettekinerye. (ib.)

S'il y a aucun qui se voult entremectre de *mulquinerie* qui est dudit cierge, ilz seront tenus faire une laine appartenant a icelle *mulquinerie* et faire le harnas pour faire ourdir une piece d'ouvrage pareillement visitez par les eswars vrez et nouveaulx. (13 nov. 1503, *Nouv. statuts des tisserands d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. 41, p. 491.)

MOLEQUINIER, moll., *molekinier*, *moulequinier*, -inier, *molekinier*, *moettekinier*, *moelquinier*, *moelchinier*, *moelkiskier*,

mullequinier, mulkinier, mulquignier, meullequinier, muellequinier, mellequinier, melkennier, murquirier, musquinier, s. m., fabricant ou marchand de l'étoffe appelée *molequin*; ouvrier qui ourdit le fil de lin, dit fil d'once, destiné à faire les dentelles, la batiste, le clair, etc.; dévideur de fil de lin:

Gherart le *moulequinier*. (*Charte de 1271*, Moreau 196, f° 70 r°, Richel.)

Jehan Ratel telier de toilles... Mathieu Wiet *meullequinier*. (*Liv. noir de S.-Pierre d'Abbeville*, f° 27^a, ap. Duc., *Melocineus*.)

Henin de Denerig le *moelkiskner*. (1362, *Reg. des chos. comm.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Jehan de Villers *mollequinier* qui est un bon marchant, et Nicaise Noel *mollequinier*. (1369, Arch. JJ 100, pièce 441.)

Lofin *Braetoul, mullequinier* de queuvrechiefs, nez du châtel de Cambresis. (1392, Arch. JJ 143, pièce 201.)

A barbiers et fustalleurs, a vieswaries, a tapiseurs et quieteteurs, a *moullequiniers*. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chron. de Flandre, III, 210.)

Qu'aucuns teliers ou *moelchiniers* ne soit marchand de fils s'il ne le met en œuvre. (*Stat. de Noyon*, Arch. mun. Noyon.)

Moellekinier. (1410, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Moelquinier. (1458, *ib.*)

Melkennier. (1467, *ib.*)

Muellequinier. (1478, *ib.*)

Mulkinier. (1558, *ib.*)

Mulquinier. (1577, *ib.*)

Mulquignier, musquinier. (1592, S.-Quantin, *ib.*)

Murquiniers. (1627, Noyon, *ib.*)

MOLER, molter, mouler, moster, mauier, mauller, verbe.

— Act., mesurer au moule :

Nul marchand ne autre qui se entremette de ladite marchandise de buche, soit crochetteur ou autre, ne complera ou *mollera*, ne ne fera compter ou *moller* aucune buche en son chantier ne ailleurs en ladite ville, oultre trois molles le jour, de buche de molle. (1415, *Règlam. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, Ord., X, 285.)

Vaches, brebis, moutons aux champs, Poulajus, froment pour moy aidier, Foies, avecques buche a *maler*, Feves, pois, noix dont hulle sault.

(E. DESCHAMPS, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., prendre sur soi, réussir à

Ne nus ne se porroit *moller*
Qui duel eust, a joie faire.

(Rose, 336, Méon.)

— Prendre la forme de, se presser contre un objet :

As talevaz se sout e covrir e *moller*.

(WACE, *Rou*, 2^e p., 1770, Andresen.)

Corineus se rembraça,

Esterchi soi, si se *molla*.

Des pans de sa cote se çaint

Parmi les flans, alques s'estraint.

(*Id.*, *Brul*, 1111, Ler. de Lincy.)

En l'escu s'est *mostez*.

(Gaydon, 5431, A. P.)

Li dus a fait son escu aporter,
Au col le met, moult bien s'i sot *moler*.
(*Id.*, 8836.)

Pues erraument en autre guise

Soi virot trestot environ

Plus vistement qe champion

Qui souz l'escu se *moste* en champ.

(ANGIER, *Vie de saint Grég.*, 2474, P. Meyer.)

Il se retorna vers ses anemis, puis se *moula* es armes et s'acesma pour combatre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17^e.)

— *Molé*, part. passé, fait au moule, en parlant du corps, des membres :

Bien en cuidoient fere leur volenté

De Biautris la belle au cors *mollé*.

(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6^b.)

De Braibant sui drois hoirs, si m'aist Dex,

Plus que ne fait sa fame au cors *mollé*.

(*Id.*, f° 23^a.)

A tant es vos la dame au cors *mollé*.

(*Id.*, ms. Montp., f° 231^e.)

Savaris prist la dame au cors *mollé*.

(*R. de Cambrai*, 6875, A. T.)

Mameles ont petites et les flans bien *molles*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 54^b, Michelant.)

Moult par ot gent le cors, escevi et *molé*.

(*Fierabras*, 2007, A. P.)

Que il ne sevent nouvelles ne verté

De Gandiscete la bele au cors *molé*.

(*Jourd. de Blavies*, 3070, Hoffmann.)

Si quide et croit,

Se il fait çou que faire doit,

Le giu ke tant a desiré

De la pucel' au cors *maillé*,

Il en morroit.

(*Amadas et Ydaine*, Richel. 375, f° 319^b.)

Il ai pris por la main la bale au cors *molé*.

(*Floovant*, 1584, A. P.)

— Avec un nom de personne, bien fait :

Gros ad le piz, belement est *molez*.

(*Roll.*, 3159, Müller.)

Biaus fu Aubris, eschevis et *mollez*.

(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 12^a.)

... Veex

Comme Cuios est cointement *mollez* !

Pleust a Dieu, le roi de majestez,

Que je fuisse ores par samblant autrotez,

Autressi biaz, si grans et si formez !

(*Gaydon*, 6506, A. P.)

Moult le redoute li gentis baceler,

K'amauris fu parcreus et *maulles*.

(*Huon de Bordeaux*, 1857, A. P.)

Cors pour embracier,

Bien estoit *mollee*.

(J. MONIOT, *Mol. et Pastour.*, Th. fr. au m. âge, p. 33.)

Maheus, riches et *moules*

Fait boen estre, jel vos dis,

Molt est cil bienheureis

Ki est issus de merci.

(*ROB. DE L'EPIZ, a Maheut de Gan*, ms. Berne 389, f° 151 r°.)

— *Molé à*, fait pour, capable de :

Ainçois estes miez *molles*

A savoir de sirurgie.

(*HUON DE LA FERTÉ, Serventois*, P. Paris, *Romancero*, p. 188.)

— Eprouvé :

Renaus, li lix Aymon, au corage *molé*,

A retonu Begon et si l'a amené.

(*Ren. de Montaub.*, p. 106, Michelant.)

— En caractères d'imprimerie :

Un livre *maulé*. (1484, *Invent. de relliq.*, S.-Amé, Arch. Nord.)

Morv., *mouler*, fabriquer le bois de moule.

2. **MOLER, meuler, mouller**, v. a., moudre, manger :

Ne scaurois tu trouver maniere

Ne tour pour avoir a *mouller* ?

(*Farce du pasté et de la tarte*, Anc. Th. fr., II, 68.)

— Rouer de coups :

Je vous en feray bien *mouller*.

(*BELLEAU, la Reconne*, III, 2, Bibl. eiz.)

— *Molé*, part. passé, broyé, accablé :

Soubit apres que noblesse olt parié

Tant fu mon cuer de tristesse *meulé*

Que point ne peuz aprochieir de plus pres.

(*Épithaphe de Phelippes d'Autricce*.)

La langue moderne a conservé *mouler* au sens de repasser sur la meule. En Champagne, en Normandie, et populairement à Paris, *mouler* se dit au sens de moudre : *mouler* le grain, le café.

Il s'emploie neutralement dans la langue des écoliers, pour dire recevoir le fouet. Voy. Marty-Laveaux, *Revue contemporaine*, 13 mai 1857.

3. **MOLER, voir MOLIER**.

1. **MOLERIE, meull.**, fabrication de meules :

Mestier de *meullerie*. (1462, *Ord.*, xv, 539.)

2. **MOLERIE, moulerie**, s. f., action de mouler :

Vois tu pas aussi combien la *moulerie* a fait de dommage a plusieurs sculpteurs scavans a cause qu'apres que quelqu'un d'iceux aura demeuré longtemps a faire quelque figure de prince et de princesse, ou quelque autre figure excellente, que si elle vient a tomber entre les mains de quelque mouleur, il en fera si grande quantité que le nom de l'inventeur ny son œuvre ne sera plus connue, et donnera ou a vil prix les dites figures a cause de la diligence que la *moulerie* a amenée, au grand regret de celui qui aura taillé la premiere piece. (*PALISSY, Art de Terre*, Cap.)

MOLESIE, s. f., état de ce qui est mou :

Cette *molesie* putride qui est souz le cuir, quelle semble provenir de l'usage des viandes salees et indigestes et s'entretenir par la froide eschalaision des murailles. (OLAUS MAGNUS, livre 16, chap. 87, ap. Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France* 1612, éd. Tross, 1866, t. II, p. 454.)

MOLESTABLE, adj., qui moleste, qui tourmente :

Caccus n'est pas seulement *molestable* ne adversaire des bestes, mais... (*Jard. de santé*, II, 26, impr. la Minerve.)

MOLESTANCE, s. f., vexation :

Stiga, aguillon ou *molestance*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 235 r°.)

MOLESTATIF, adj., qui moleste, qui tourmente :

Ces gripes sont moult *molestatifz* et tempestueux aux chevaux et aux hommes. (*Jard. de santé*, Ois., 56, impr. la Minerve.)

MOLESTATION, s. f., vexation :

Et li crient merci des *molestations*
Et des grans batemens et des derisions.
(*Gir. de Rossillon*, 2439, Mignard.)

Les griefs empeschementz et *molestations* qui ont esté et sont faiz de jour en jour aus diz marchanz. (*Ord.*, III, 348.)

1. **MOLESTE, - estre, - ieste, - iestre, moult, moll., mon., s. f., tort, grief, domage, peine, fatigue, embarras :**

Guiberz li rous et tuit cil de sa geste,
Qui nos ont fet tante ruiste *moleste*.
(*Li Covenans Vivien*, 624, ap. Joack., *Guill. d'Or.*)

Ses cumpainnus mult amoneste
Des Troiens faire *moleste*.
(*Brut*, ms. Munich, 585, Vollm.)

Unkes *moleste* ne lur feimes. (*Rois*, p. 97, 1 er. de Liucy.)

En le mer plaine de tempestes,
De faim, de soi, d'autres *molestes*.
(*RENCLUS DE MOILLIENS, Miserere*, st. XV, 7, Van Hamel.)

Grant noise fist et grand *moleste*.
(*JEH. LE MARCH.*, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 14^a.)

Mes or set bien et aperçuit
Gauvain que se il li toloit
Cestui, que ce seroit *moleste*.
(*Mule sanz fraim*, 735, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 24.)

Ne nule rien qui li desplese,
Ne *moleste* ne nuls rien.
(*Vie de S. Alexi*, 480, Rom. VIII.)

La recelt de tantes tampestes
Et les assaüz et les *molestes*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 51^d.)

Et les assaüz et les *molestes*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 43^b.)

Et les assaus et les *molestes*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 54^a.)

Vil est ce a quoi cil qui doit oir n'atent gaires por la *molesté* et por la petitesce de la chose. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 494, Chabaille.)

Em pes sanz nule *moleste*. (1284, *Sent. arbit.*, Jumiég., Arch. S.-Inf.)

Sans nule *molieste* et sans nule exaction. (1293, *Charles d'Aire en Art.*, Wailly.)

Et leur commandoit a tous qu'ilz feissent raison et justice en tous temps, tant au petit comme au grant, sans avoir aulcune faveur a nulluy, ne aulcune *moleste* ne extortion. (*J. D'ARRAS, Melus.*, p. 175, Bibl. elz.)

Extorsions et *molliestes*. (*Ch. de 1337*, Roisin, ms. Lille 266, f° 300.)

Ne facent ou facent faire aucuns gries, njures, violences, oppressions ou *molestes*. (8 déc. 1346, *Cart. de Flines*, DXXI, Haut-cœur.)

Il regarde plus a la *molleste* de l'œuvre que a espargnier la mise. (*ORESME, Eth.*, Richel. 204, f° 419^b.)

Et se doubtoient ses gens que il ne fesist aucuns gries et *molestes* a son pays. (*FROISS.*, *Chron.*, VI, 186, Luce.)

Por faire grant *moliestre*. (*J. DE STAVELOT, Chron.*, p. 301, Borguet.)

Et le batez par tel *moleste*
Qu'il soit brulé de part en part.
(*GREDAN, Mist. de la Pass.*, 7387, G. Paris.)

L'empereur Adrian.
Qu'est ce qu'amour ?
Epictetus respond :
C'est du cœur ocleux

Une *moleste* et tourment gracieux,
Honte en l'enfant, en la vierge une crainte
Qui rend sa face ung peu de rougeur taincte,
Fureur en femme et en l'homme ung desir,
Au vieillard foible ung ris plein de plaisir,
Et en celluy qui s'en gaudit et mocque
Ung mal poignant qui contre luy retorque.
(*G. CORROZET, Blasons domest.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 279, Bibl. elz.)

Et quant a la definition de l'escorce, elle est ainsi que le cuir ou poil des bestes... pour munition et defense des froidures et autres inconvenients et *molestes*. (*MICHEL DUSSEAU, Enchirid ou manipul des Miro-poles*, p. 26, éd. 1581.)

— A *moleste*, à tort :

Espee, dont je sui saisie,
Qui m'as joie toz dis fenie,
Or prueves c'on die a *moleste*
Com pucele se doit irestre.
(*De Piramus et de Tisbé*, 794, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 351.)

Wall., *moulieste*, espièglerie, niche, tour que l'on joue à quelqu'un. Namur., *molieste*: fer dèz *moliestez* à one saki, molester quelqu'un.

2. **MOLESTE, mel., adj., désagréable, ennuyeux, ennuyé, furieux :**

Que toz jors li crolla la teste,
A toz jors out le cuer *moleste*.
(*ROB. DE BLOIS, Poés.*, Richel. 24301, p. 517^a.)

Richaut, ne sai que vos avez,
Ce dist li prestes,
Moult m'a mostrez chiere *moleste*.
(*De Richaut*, 162, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 43.)

Dont suys tellement *moleste*
Que ne scay si suys homme ou beste.
(*J. BOUCHER, Angloisès d'amour*, éd. 1536, p. XI, goth.)

On luy eust fait un tour si tres *moleste*
Que de tous pincts elle eust esté frippee.
(*RAB.*, *Garg.*, ch. II, éd. 1542.)

Par quelque perte *moleste*.
(*JOACH. DU BELL.*, *Œuvres*, Recueil de poésies, la complainte du desespéré, f° 191 r°, éd. 1573.)

O douce chartre! o bien heureux sejour!
Qui m'a rendu la liberté *moleste*.
(*Id.*, *l'Olive*, Sonn. LXXXV, éd. 1550.)

Suppliant voz excellences qu'il ne vous soit grief ne *moleste* de me faire par ce messenger entendre quelle sera vostre deliberation sur ceste tres equitable demande et requeste. (*MART. DU BELLAY, Mém.*, f° 180 r°, éd. 1569.)

L'envie monstre horrible, abominable peste,
Plus que tout autre mal furieuse et *moleste*,
Tousjours de la vertu perseucute l'honneur.
(*SCYV. DE STE-MARTHE, Prem. œuvres*, I, De l'amour, éd. 1579.)

Ce qui nous seroit aussy *moleste* que nous sentons qu'il n'y a rien tant esloigné de nostre intention. (25 juillet 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 823, Berger de Xivrey.)

Les faut planter pres quelque muraille et leur courber les branches, a fin que tant facilement ils ne recoyvent l'humour qui

leur est *moleste*. (*LIEBAULT, Mais. rust.*, p. 363, éd. 1597.)

Et encore au xviii^e s. :

Non, avec l'aide de mon Diou, je ne seray jamais desagreable a mes amis, *moleste* a mes enfans. (*ISAAC ARNAULD, le Mespris du monde*, p. 648, éd. 1661.)

3. **MOLESTE, s. f. ?**

Aussi ne pourra ou devra aucun faire ou faire faire aucunes œuvres dudit mestier, fors que bonnes et loyaules, sanz couverture, et sanz mettre ou ployer et *molestes* ou douzennes qu'ils feront de leurs ouvraiges, soient de fil gros ou gresle, et sanz mester le gros avec le gresle, et sanz y mettre ou faire fraude. (1382, *Reglem. pour les tireurs de fil de fer*, Ord., VII, 745.)

4. **MOLESTE, voir MOLETE.**

MOLESTÉ, voir MOLETÉ.

MOLESTEMENT, molestément, adv., d'une manière fâcheuse :

Molestément. Troublesomely, offensively, combersomely, noisomely, to the wrong, or vexation of. (*COTGR.*, éd. 1611.)

MOLESTEMENT, adv., d'une manière fâcheuse :

Et noncerent Mutezuma avoir *molestement* porté les embuches faictes par ceulx qui sont voisins a Curultecal. (*P. MART.*, *Rec. des Isles*, f° 166 r°.)

Ceulx qui sont grandement et *molestement* enflambes. (*Jard. de santé*, I, 443, impr. la Minerve.)

MOLESTEOR, - eur, - our, - eur, s. m., fâcheux, incommode, importun :

Empescheurs et *molesteurs*. (1320, Arch. JJ 60, f° 29 v°.)

Et si aucune se sente grevé, *molesté*, ou inquieté ascunement... par colour des tielz provisious, licences, perdons ou acceptacions que mesmes les grevours et *molestours* et inquietours... encourgent les peynes et puissements en les estatutes contenus. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Molesteur : m. A molester, troubler, vexer, disquieten. (*COTGR.*, 1611.)

Molesteur, m. Molestador. (*C. OUDIN*, 1660.)

MOLESTEUS, - eus, adj., fâcheux, incommode :

Infestus, *molesteus*. (*Gloss. de Conches*.)

Il ne fust point de sa nature *molesteur*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 248^b.)

MOLESTIE, s. f., ennui, désagrément, inconvenient, fatigue :

Molesties et peines. (*Eurialus et Lūcr.*, f° 47 v°, éd. 1493.)

Si Dieu permet que les malins s'efforcent a vous faire quelque *molestie*. (*CALV.*, *Lett.*, II, 492, Bonnet.)

... Qui plus faisoient de *molestie* a Alector que nuls autres. (*Alector*, f° 2 r°, éd. 1580.)

Les fievrres quotidianes laissent apres l'acces tousjours quelque inegalité, *molestie* et pesanteur du corps. (*PARÉ, Œuv.*, I, XX, 1^r p., c. XX, Malgaigne.)

L'amertume de nos cuisantes douleurs et *molesties*. (*JEAN DE BARRAUD, Epit. dorées de Guevara*, f° 2 r°, éd. 1584.)

Pour la *molestie* qu'on lui faisoit. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 139, Cayon.)

MOLESTRE, voir MOLESTE.

MOLET, mollet, s. m., moulée, ciment qu'on tire des auges des couteliers et des taillandiers :

Item que nul ne puisse mettre tainture de charbon, ne de *molet*, ne d'ocre, ne d'autre peinture, fart, ne polissement, en cnyr, ne en poil, en peaux. (1470, Arch. JJ 201, pièce 67.)

1. MOLETE, - elle, mollette, moellelle, meullelle, s. f., petite meule, pilon :

Une *mollette* a moustarde. (1396, Arch. MM 31, f° 2:8 v°.)

De Jehan Martigny par Escault aval en ung petit bacquet pour .viii. *meullettes* de moustarde et .xxiii. mortiers d'estaube. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Morlaigue.)

Pour .ii. *moellelles* a enwisier coutiaux, .xii. d. par. (*ib.*)

Quand ja voulois broyer mes couleurs en hyver, je faisois chauffer la *molette*. (PALISSY, *Œuv.*, p. 334, Cap.)

Mollette a broyer couleurs. A muller; the little flat bottomed stone wherewith a painter grudes his colours. (CORGR., éd. 1611.)

Suisse rom., *molette*, petite pierre longue et étroite qui sert à aiguïser la faux.

2. MOLETE, moulette, s. f., moulure :

Les *moulettes* d'une crosse. (1483, Roze, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. MOLETE, - elle, moll., meul., moeul., mueul., s. f., poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau :

Deux parpaïns et deux acouplures places au milieu de deux *mueulettes*. (1442, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *mollette* servant a saquier yauwe de le porte s. Sauveur. (1432, Lille, *ib.*)

Une *meulette* de cras omet servant a une herche d'une porte. (1495, Béthune, *ib.*)

Mollette a tirer eau. (1501, Lille, *ib.*)

La *mollette* d'une fontaine. (*ib.*)

Une *mollette* a moufle. (*ib.*)

Mouffles de *mollettes* a haulchier une clocha au clochier. (1383, *ib.*)

Deux clefs servant aux quevilles a flotte des *moeulettes* des coches d'une porte. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 433.)

— Roulette :

Chaire de bois a *mollette*. A folding chair of wood. (CORGR., éd. 1611.)

4. MOLETE, - elle, moll., melote, s. f., molleton, embourrure délicate, laine fine :

Li panel resont bien ouvré,
De paziz ne sont pas forré,
De *molte* sont amplii,
Plus sont riche que je ne di,
Ne que deviser ne porroit :
Les sanbue furent de soie.

(*Flor. et Blanchep.*, Richel. 19152, f° 41^b.)

— Manteau de molleton :

Et ainsi si travaille en vain
Qui *molletes* en bois quiert
Quant li bise englose li liert.
(*Doce de Consol.*, ms. Berne 365, f° 9 r°.)

Athanaïses li évesques aura ma *molette* et mou mantel sor quoi je gis, li évesques Seraphion aura m'autre *melote*. *Melote* est une vesteure de poil de chamois ou une pels de toïsson que cil saint home soloient vestir por l'apresce. (*Vies des Hermiles*, ms. Lyon 693, f° 42 r°.)

Confessons avoir ebu et receu la *molette* pour le prix de sept francs demi de Chatel. (8 juin 1479, *Bail des moulins de Ste Anastasie*, Arch. Mouljeu.)

5. MOLETE, - elle, - ecle, - este, moul., s. f., partie de l'éperon qui sert à piquer le cheval :

Molette d'esperon. The rowell of a spur. (CORGR., éd. 1611.)

— Terme de blason, la pièce principale de l'éperon :

Un chevalier d'armes couvert,
D'or fin, a un çaintour vermeil ;
Et si po-te par desparoil
Une *mollette* d'or en chief.
(BRETZEL, *Tourn. de Crauv.*, 890, Delmotte.)

Cil esenier ot le jour mise
Sus ses armes une cointise
De zueules, sanz euvres tremees,
Fors *molletes* d'argent semees.
(GUIART, *Roy. lign.*, 17217, W. et D.)

Une *molette* noire. (*Armor. de Fr. de la fin du xiv^e s.*, Cab. hist., V.)

M. Guill. de Beauves. — A une *molette* de guenles en lieu du liouchel. (*ib.*, Cab. hist., VI, 197.)

A une *molette* de gueules ou chief. (*ib.*)

S'arroit d'or a un lyon noir a lambiaux de guenles et a *molette* d'or sur l'espaule du lyon. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 84 r°.)

— Ornement en forme de molette :

.ii. chapes vermeilles a *molletes* d'or. (1313, *Tran. aux chât. des Cles d'Art.*, Arch. KK 393, f° 24.)

MOLEURE, mouleure, moulure, s. f., action de moudre :

Tricio, froisseure, *mouleure*. (1464, J. LAGADUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Moulure : f. A moulding ; also, a mould. (CORGR., éd. 1611.)

— Droit sur la mouture :

Se il n'at mou (au moulin les signors) li doit .ii. sols d'amande et la *moulure*. (1211, *Ch. de Morv.-sur-Seille*, Arch. Meurthe.)

Flandre française, *molure*, mouture.

1. MOLIER, - ler, meul., s. m., tailleur de meules à moulin ; p.-é. aussi tenancier d'un moulin :

Se frans *molier* treuve fons sans hoïr, il puet faire docs moules ; et outre les docs moules il doit appeler les serjans por prendre la moitié de ce que il ovrera. (*Charte de 1272*, Moreau, 196, f° 242 v°, Richel.)

Li frans *molers* doit maaille dou moulin. (*ib.*)

Li *meuliers* qui vant meules. (*Li Paages de Sanz le roi*, Arch. P 1189.)

Hemart le *Molier*. (1343, *Lett. du Prév. d'Epennon*, Marvoud., Epennon, Arch. E.-et-L.)

Comme Aubelet Gouvet, ouvrier et faiseur de moules à moulin, alloit aus vespres pour la solennité de S. Ligier, dont les *moliers* faisoient la feste. (1374, Arch. JJ 103, pièce 439.)

Bas-Valais, Vionnaz, *môli*, rémouleur.

2. MOLIER, voir MOILLIER.

MOLIERE, voir MAILLIERE.

MOLIERER, v. a., légitimer :

Li rois puet en tel chose fere *mollier*[er] qui ne sout pas de mariage. (*Liv. de Just. et de Plet*, I, 6, § 23, Rapetti.) Impr., *molier*.

Et l'avoit fait *moller*[er]. (*ib.*) Impr., *moller*.

MOLIESTE, voir MOLESTE.

MOLIESTRE, voir MOLESTE.

MOLILLE, s. f. ?

Si doit on garder au saintnier cele ki ist du fie por ce qu'il i a niers par desous et *molille* que li lancete n'i alouche. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 17^c.)

MOLIMENT, s. m., droit sur la mouture ?

Que le *moliment* et la farine de ces caleges fussent a l'eglise. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 74 v°, Arch. S.-Inf.)

MOLINAGE, s. m., droit sur la mouture :

Le moulin a blef de *molinage*. (1493, *Viste du prieuré de Chalou*, ap. Munnier, *Commanderies*, p. 69.)

MOLINASSE, s. f., moulin ?

.iii. roquers pour deffaire la *molinasse* du Cugy. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

La *molinasse* du dict Cugy. (*ib.*)

1. MOLINEL, - iel, moel., s. m., petit moulin :

Del brut de lui tornent troi *molinel*
Qui ne s'arestent ne esté ne yver.
(RAIMB., *Ogier*, 6673, Barrois.)

Mortier et *molvel*.
(*De l'oustitel au Villain*, 69, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 150.)

Pour le *moelinel* de le canke du gouffre. (1336, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 87.)

Lequel enfant s'esbatoit par soy a un *molinel* fait d'une grosse noix. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 8^b.)

Dalez le porte du *molinel*. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre française, *molinel*. Rouchi, *moliniau*, *moléniaiu*.

Nom de lieu, *Moulineau*, hameau du village de Forchies-la-Marche, Hainaut belge. Il y a à Lille la rue du *Molinel*.

Noms propres, *Molineau*, *Moulineaux*.

2. MOLINEL, moeul., s. m., syn. de *moetele* 3 :

Des charpentiers font des *moeulineaux* aux herches des portes, afin de plus suti-

lement les lever et baisser. (1505, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Engin de pêche :

Ils dirent ainsi que on ne devoit rien de congrez, de la lousains jusques a la Penthecouste a nonne, se ilz ne sont p. squiez a hoc et a molinet (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 23, Coppingier.)

MOLINER, v. n., travailler au moulin :

Moliner. To work, or thicken in a mill. (COTGR., éd. 1611.)

On dit dans le Centre de la Fr. et au Canada que la terre *mouline*, lorsque, divisée par la sécheresse, elle se laisse aller comme la farine qui tombe du bluteau. Salnt., *mouliner*, tour noyer ; Bessin, remuer sans discontinuer.

Argot, *mouliner*, bavarder.

1. **MOLINET**, *moul.*, s. m., petit moulin :

Un *molinet* a moustarde. (1389, *Inrent. de Rich. Picque*, p. 57, Biblioph. de Reims.)

— Petit moulin à vent, servant de jouet :

Il y avoit une image de Notre-Dame qui tenoit par figures un petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi a un *moulinet* fait d'une grosse noix. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 4, Buchon.)

A Jehan Du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roy, pour avoir rappareillié et mis a point un petit *moulinet* d'or, garni de perles et de balais petis, pour l'esbattement de madame Ysabel de France. (1390, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Enaux*.)

Molinet de papier ou quoy les enfens se jentent, giraculum. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Chacun n'a pas son *molinet*. (GARR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers, 1568.)

— Bâton à deux bouts pour faire le moulinet :

Un baston nommé *molinet* de poignec. (1418, Arch. JJ 170, pièce 277.)

Flandre française et Liège, *molinet*, petit moulin. Suisse, Bagnard, *munet*, moulin à fouler les pommes, moulin à foulon.

Noms propres, *Molinet*, *Moulinet*, *Le Moulinet*.

2. **MOLINET**, *mollinet*, s. m., syn. de *molinet* 2 :

Mollinez pour les barrières des murailles. (*Compte de 1527*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Liège, *molinet*, rouleau qui sert à guider la corde qui s'enroule sur le tambour d'un treuil.

MOLINEURE, *molinure*, *moul.*, s. f., mouvement de rotation d'un moulin ou d'un pressoir :

Grans debas porroit estre du gros fust, porce que cil qui le tenoit a loier porroit dire que par son forset ne seroit il pas depecies, mais par viesure ou par *molinure*. (BRACM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXVIII, 19, Beugnot.)

— Sciture :

Ils avoient usé d'une vrille, ou tariere, ou foret, qui faisoit poudre et *molinure* en perçant. (COTTEAU, *Colum.*, IV, 20, éd. 1855.)

D'après Baltus (*Suppl. au Vocab. austras.*) on appelait *molineures* la laine qui provient de l'apprêt ou de la tonte des draps, et qu'on emploie dans les étoffes d'une qualité inférieure et d'un bas prix.

MOLINIER, *moulinier*, s. m., meunier :

Sire, vostre *molinier* nous a fait dommage de mon blé, faites le moy amender. (1385, *Coust. glouées d'Anjou et du Maine*, I, 317, Beautemps-Beaupre.)

Si aucunement les dits marchans avoient necessité d'eau pour passer le gué, le *moulinier* sera tenu de laisser la porte ouverte jusques a ce qu'ils ayent passé ledit gué. (Juill. 1452, *Transaction*, impr. Orl., Hotot, 1665.)

Sy est tenu le *molinier* de servir et expedier les subgetz de ceste seigneurie avant tous autres ; et pour son droit, il prend le seizieme partie du grain a luy mené. (1507, *Prév. de S. Riquier*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I. 481, Bouthors.)

Les *mouliniers* ne peuvent admettre varlets es.. moulins qu'ils n'ont fait le serment es mains des... maieurs et eschevins. (*Cout. de S. Pol*, Nouv. Cout. gén., I, 368.)

— Foulon :

Que nul *molinier* a draps ne soit si hardy de mettre drap au moulin qui porte le seing du tixerant. (1443, *Ord.*, XII, 380.)

Jehan Frogier, *moulinier* de draps. (1405, *Comptes de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 44 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Fabricant de papiers :

Marchands et *mouliniers* de pappier. (19 août 1603, *Reg. des d'liber. sur le comm. en gén.*, Doc. hist., IV, 113.)

Flandre française, *molinier*, meunier.

Noms propres, *Mulinier*, *Moulinier*.

MOLINNAIRE, adj., de moulin :

Bollecouleur estoit a vray dire belle vilageoise aucun pou brune, bien composée et habille ou mestier *molinnaire* devant toutes autres femmes. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 210 v°.)

MOLINOT, *moulinot*, s. m., petit moulin ; représenté par un nom de lieu, le *Molinot*, (1703, reg. de Lormes), aujourd'hui le *Moulinot* (Nièvre).

MOLIR, v. a., moudre :

En tant qu'il touchoit ledit molin braseret, l'eau estoit si petite, que, par ce et la coulpe desdits religieux, l'en n'y pooit pas *molir* la moitié de ce qu'il appartenoit, et que l'en y eust peu *molir*, s'il eust esté entretenu et gouverné deurement. (17 avr. 1448, *Sentence du lieutenant du baill. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 549.)

MOLITION, s. f., machine de guerre :

(Alexandre) assiegeoit la forte ville de Tyre et la battoit de toutes ses forces par plusieurs semaines, mais c'estoit en vain. Rien ne profitoient ses engins et *molitions* ;

tout estoit soudain demoli. (RAB., I. IV, c. 37, éd. 1552.)

MOLLEFIANT, *mollif.*, adj., adoucissant :

Medicines *mollefiants*. (*Cyurgie*, ms. de Solis, f° 129°.)

Vertu *mollifiante*. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 583, éd. 1598.)

MOLLENGREL, - eau, s. m. ?

Ruffelz et *mollengreaux* fournis par un fustailleur a .XII l. s. pieche (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six *mollengreaux*. (1591, *ib.*)

Ung *mollengreau* a geeter bral. (1598, *ib.*)

MOLLER, voir **MOILLIER**.

MOLLERER, voir **MOILLERER**.

1. **MOLLET**, s. m., partie d'une horloge :

A Jacques Sarou, caryoteur, pour avoir livré pour le clavier des approux de l'horloge nouvelle .XXXVI. *molletz* et les mouffes a .III. s. le pieche... (1567, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **MOLLET**, *molet*, adj., un peu mou, trop mou. en parlant du caractère :

Tierri estoit *molet* et de simple enging. (*Chron. des rois de France*, ms. Berne 607, f° 61°.)

— Radouci, traitable :

De quoy vestre linage en serat plus *moles*. (JEB. DES PREIS, *Geste de Liege*, 14486, Scheler, *Gloss. philol.*)

— En parlant de choses, qui provient de la mollesse, de la faiblesse du caractère :

Par une *mollette* paour. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 515, Buchon.)

— S. m., œuf mol :

Molez de gelines. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 212, ap. Ste-Pal.)

MOLLETÉ, - ey, *molesté*, *mol.*, s. f., qualité de ce qui est mou, substance molle :

Et pert son cop par la nature De la *moletcy* qui endure. (J. DE PRIORAT, *Liv. de Yezecq*, Richel. 1601, f° 63°.)

Mes le fer qui est non amoloinable sans feu. lu tantost converti en *moleté* de plomb. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 106°.)

La vertu du soleil est chaleur et la vertu de la lune a *moleté*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 8°.)

La vertu du soleil est la chaleur et la vertu de la lune est moisteur et *molesté*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 1348, f° 11°.)

La lascheté ou *moleté* des sacs areantist les coups du mouton. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 261°.)

Mollities, *mollété*. (R. Est., *Thes.*)

Cestuy fruit (la peche) differe a l'amengé en petitesse et *moleté*. (*Jard. de santé*, I, 347, impr. la Minerve.)

Et se fond (l'étain) legèrement pour la grand *mollété* de soy. (*Elux. des philos.*, p. 43, éd. 1557.)

Mollesse, ou *mollété*. (NICOR, *Thresor*.)

— Au sens mor., mollesse, tendresse, délicatesse :

Tanrez, c'est *moleté* du cuer. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 751, f° 10 v°.)

De incontenance et de *molleté* et de vices. (ORÈSME, *Eth.*, f° 132^a, éd. 1488.)

Pour la fragilité du sexe la delibération des femmes n'est pas faicte meurement et pour la *molleté* de leur nature leur conseil n'est pas ferme. (Id., *Politiq.*, f° 28^b, éd. 1489.)

MOLLETEMENT, - *ellement*, adv., mollement :

Icy dessous ce pin le doux vent de Zephyre Rafrachissant le chaud *mollement* sospire.

(J.-A. DE BAIF, *Ecl.*, VII, éd. 1573.)

Avec ton dard *mollement* tendu.

(TANUR., *Poës.*, 1^{re} p., p. 66, éd. 1574.)

Encependant que le tendre Zephyre

Mollement aupres d'elle sospire.

(SCEV. DE STE MARTE, *Prem. Œuv.*, III, Sonn. au Seign. R. Maisonier, éd. 1579.)

Et du lait nourrisier, qui de mes tetins blancs
Eaile *mollement* la voulture arondie,
Je nourris un enfant qui jeune m'a nourrie.
(LARIVET, *Nuits de Strapar.*, t. II, p. 112, éd. 1726.)

Norm. et Canada, *mollement*, très mollement.

MOLLICE, *molice*, s. f., mollesse :

Laissa la *molice* et plaisance de sa chambre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 181 v°.)

Je me torchay une fois d'un cachelet de velours de une damoiselle, et le trouvay bon : car la *mollice* de sa soye me causoit un fondement une volupté bien grande. (RAB., I, c. 13, éd. 1542.)

En sorte qu'elle (la langue) acquiere plus tost majesté que grace par sa douceur et *mollice*. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1849.)

MOLLICIE, *molcie*, s. f., mollesse :

La *molcie* et mignotise de l'amour des femmes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 153 r°.)

La *molcie* et desattrempance d'automne. (Id., f° 157 r°.)

— Employé pour désigner la débauche contre nature :

Molcie qui est pechié contre nature le plus grief, car il empesche generation. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOLLIER, voir **MOILLIER**.

MOLLIERE, voir **MAILLIERE**.

MOLLIESTE, voir **MOLESTE**.

MOLLIFIANT, voir **MOLLEFIANT**.

MOLLIFICATIF, *molif.*, adj., émollient :
Cristere *mollificatif*. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 26, éd. 1495.)

Clystere *mollificatif*. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

MOLLIFICATION, - *cion*, *molif.*, s. f., action de mollifier, état de ce qui est mollifié :

Et appert la *mollifications* des aingres. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 53^c.)

Yvrongnie c'est passion du cerveau avec *mollification* de nerfz qui viennent par humeurs grosses resoluée de vin. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 20, éd. 1495.)

Quant on met les feves tremper deux ou trois jours en eau de gras fiens avant qu'elles soyent semées elles en sont plus douces a cuire, et aussi telle *mollification* y prouffite moult quant on les seme en terre meagre. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 25 v°, éd. 1516.)

Le nasturtium... est utile a toutes les *mollifications* de nerfz. (*Régime de santé*, f° 53 v°, Robinet.)

L'huile de citron est bonne a la *mollification* des nerfz. (*Jard. de santé*, I, 125, impr. la Minerve.)

C'estoit le fondement qui luy escappoit, a la *mollification* du droict intestin, lequel vous appelez le boyau cullier, par trop avoir mangé des tripes. (RAB., *Gargantua*, ch. vi, éd. 1542.)

Paralysie est relaxation des nerfz, ou *mollification* avec privation de sens et de mouvement. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 308, éd. 1549.)

Paralysie est *mollification* des nerfz, avec privation de mouvement. (J. RAOUX, *Fleurs du gr. guydon*, p. 85, éd. 1549.)

Apoplexie est *mollification* de tout le corps. (Id., *ib.*)

Paralysie ou resolution est une relaxation ou *mollification* des nerfs, avec privation du sentiment et mouvement, non de tout le corps, mais d'un costé. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 42, Malgaigne.)

MOLLIFIER, - *ifter*, *mol.*, verbe.

— Act., adoucir, attendrir :

... Affin que le boire se puisse mienlx mesler avec la viande et la *mollifier*, parquoy est plus facile a digerer. (*Régime de santé*, f° 38 r°, Robinet.)

Cœur endurey plus que la roche bise,
Vent aspirant pire que nort ou bise,
De grief reflux tant orgueilleux et fier
N'est il moyen de te *mollifier*,
Par tel' façon que grace en fust acquise ?
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XLV, éd. 1532.)

Humanité *mollife* les yeux
Des ennemys qui sont victorieux.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

La manne est un medicament fort propre pour nos oyseaux, car elle purge la colere, rafraichit, desopile, *mollife*, et lasche les boyaux sans leur nuire. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 36.)

Avec l'eau forte il *mollife* le fer, en l'a-lreuvant d'icelle. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, X, Bibl. gaul.)

— Neutr., s'amollir :

On ne les doit pas mengier (les poissons) tantost apres qu'ilz sont prins, mais on les doit garder par aucuns jours jusques a tant que la chair commence a *mollifier* sans putrefaction. (*Régime de santé*, f° 36 v°, Robinet.)

MOLLIFIERESSE, adj. f., qui adoucit :

La paix, *mollifieresse* de couroux. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 1040.)

MOLLIR, *molir*, verbe.

— Act., amollir, rendre mou, lâche :

Gardez vous bien d'endurcir voz cueurs par inobedience, mais plus tost *mollissez* les par humilité et obeissance. (GUY-JUVENAL, *Trad. de la reigle Monseigneur saint Benoist*, Prol., f° 3 v°, éd. 1528.)

Une des vertus de l'appace est que il *mollist* le ventre. (*Jard. de santé*, I, 243, impr. la Minerve.)

Frippepipas, ta teste dure
On *mollira*, se plus dis mot.
(Douzain au feu envoyé par l'Abbé [des Conards] ausdictz Sagon, Marol, et leurs vallez, à la suite des Œuv. de Cl. Marol, t. VI, p. 223, éd. 1731.)

Les carpes ont au palais des os, un en haut, deux en bas qui se rencontrent, desquels ilz *mollissent* les herbes. (L. JOUB., *L'Hist. des poiss. de Rondelet*, III, 6, éd. 1558.)

Mollio, *mollir*, assouplir, mollifier, faire mol. (ROBERT ESTIENNE, *Dict. lat.-gall.*, éd. 1561.)

— Réfl., s'amollir, s'attendrir :

Mollissez vous, voyant que mes douleurs
Me font verser mon sang en lieu de pleurs.
(RONS., *Mascar.*, IV, 187, Bibl. els.)

Dans le Centre de la France et au Canada, *mollir*, se dit de la température qui devient douce et humide : ça *mollit*, le temps *mollit*. On dit aussi, en t. de marine : le vent *mollit*.

MOLLISSANT, adj., qui ramollit :

Choses relaxantes et *mollissantes*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 361, éd. 1549.)

MOLLISSEMENT, *mol.*, s. m., ramollissement :

Mollissement, amollimento. (ANT. OUDIN, *Dict. fr. ital.*, 1681.)

MOLLITIF, adj., émollient :

La racine du lys est exsiccative, *mollitive* et abstersive. (*Jard. de santé*, I, 255, impr. la Minerve.)

Sont aucuns qui estiment et disent les herbes froides ou *mollitives* n'avoir aucune effice estant dessechées. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou Manipul. des miropoles*, p. 34, éd. 1681.)

MOLLONNAGE, voir **MOILLONNAGE**.

MOLNEE, voir **MONEE**.

MOLOI, s. m., moulin ?

Atant vont essu del *moloi*
Vers le Vernoit tuit esleistié.
(Renart, Br. XII, 158, Martin.)

MOLOIER, *mol.*, v. n., mollir :

Si aura cuer d'achier dur et seré qui n'aura garde de flechier ne de *molloier*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 12^a.)

1. **MOLOIR**, v. a., moudre :

Molere, *moloir*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

2. **MOLOIR**, *mouloir*, adj., qui sert à moudre, à broyer :

A Haquinet Maumuchet, caudrelier, pour une chandeleure de queuvre a lui achetee, laquelle a esté mise a le cuve *mouloire* servant a la dicte huisine. (1473, *Compt. de la tut. des enf. de Guerard Dodicque*, Arch. Tournai.)

MOLOIS, s. m., prairie humide :

La sunt remes et cheval et ronci,
Vendeur maistre sage sunt et asis
Qui sunt remes es ewes et es ruia,
Et es *molois* dont ne porent issir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27^b.)

Cf. MOLOISE.

MOLOISE, *moloise*, *mouloise*, *meloisse*,
molosse, s. f., prairie humide :

Perriere de pierre dure appelee gorde
meule assise soubz les *moloises* pres de la
riviere de Loyre. (1434, *Compt. de Nevers*,
CC 36, f° 25 v°, Arch. mun. Nevers.)

Une souhaitte et demye de prez appellé
la *Meloisse*. (*Terrier d'Alligny*, f° 126, ap.
Chambre, *Gloss. du Morvan*.)

Lieu dict et appellé la *Molosse*. (*Ib.*, f° 94.)

Un prey appellé la *Mouloisse* Jagliot. (*Ib.*,
f° 134.)

Morabatur prope domum istius qui lo-
quitur apud *Moloise*. (*Cart. de l'égl. d'Autun*,
p. 281, A. de Charmasse.)

Terrarius de *Moloyse*. (*Ib.*, p. 329.)

Morv., Nivern., Bourg., *meloise*, prairie
ou pâture humide.

Cf. MOLOIS.

MOLOISIER, - ser, fém., - sere, s. m. et
f., celui, celle qui habite une prairie
humide :

Adelina la *Moloisere*. (1232, *Martyrologe*
de N.-D. de Beaune, p. 261, Boudrot.)

Cf. MOLOISE.

1. MOLON, voir MELON.

2. MOLON, voir MOILON.

MOLONNEMENT, voir MOILONNEMENT.

MOLONNER, voir MOILONNER.

MOLONURE, voir MOILONNURE.

MOLOSSE, voir MOLOISE.

MOLOT, s. m., pain mollet :

Unus panis dictus ungu *molot*. (4 nov. 1518,
Test. de J. Raynier, Arch. Aube, liasse G
2681.)

MOLT, *mult*, *moult*, *mul*, *mot*, *mut*,
mout, *moud*, *mou*, *mon*, *mont*, *monlt*, *muitt*,
adj., nombreux, en grand nombre :

Mult unguement hi aportet.
(*Passion*, 346, Koschwitz.)

Remist iloches *mulz* jurs. (*Rois*, p. 24,
Ler. de Lincy.)

Mulz mals ad fait David encuntre sa gent.
(*Ib.*, p. 60.)

David e tuz ces de Israel juerent devant
nostre Seigneur od *multes* manieres d'es-
trumens. (*Ib.*, p. 139.)

A *moux* hommes. (Ms. Bodl. Digby 86,
f° 41 r°.)

Cil qui sunt devant dit et *mult* altre. (*Gr.*
Charte de J. s. terre, Cart. de Pont-Audemer,
f° 87 r°, Bibl. Rouen.)

Par *mous* ans.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 52, Peigné.)

Et *mulz* avoegles et clops et cuntraiz et
leprus et travailliez que jéo fis il par sa
parole sanat. (*La Venjance del mort nostre*
Seigneur, Brit. Mus. Egerton 613, f° 17 r°.)

Et ont meffait et mespris en autres

*moult*es manieres ou fait des dites mon-
noies. (1332, Arch. JJ 68, f° 3 v°.)

— Grand, considérable :

Enguarder els *multe* retributiun. (*Lib.*
Psalm., Oxf., XVIII, 12, Michel.)

— Li *molt*, s. m. pl., un très grand
nombre :

Par les cans gisent li *mont* et li *milier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17^a.)

— Adv., en grand nombre :

Bestes orent *mot* amasees
Qu'orent de par tot amenees.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 5939, Michel.)

Ices cunteors
Ne creez ki a plusurs
Cuntent maint a fere ;
Kar *mut* i a paroles
Fausces e foles
E poi de foi en terre.

(EVERARD, *Distiq. de Dyon*, *Cato*, ap. Ler. de
Lincy, *Prov.*)

Begunes a on *mont*
Qui larges robes ont ;
Dessous les robes font
Ce que pas ne vous di.

(RUTER., *Chanson des ordres*, I, 173, Jub.)

Pareillement Brezé, Clermont,
Et les gens de leur estandard,
Y obtindrent louange *mont*.

(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Chart. VII*, L III^e,
éd. 1493.)

— *Molt de*, beaucoup de :

Sa voyz esteyt autel com voiz de *muz des*
ewes. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 2 r°.)

E la voiz ke jéo oy ausi com de *muz de*
harpeours. (*Ib.*, f° 22 r°.)

Et jéo oy la voiz du ciel ausi com noyse
de *muz des ewes*. (*Ib.*)

Seante sus une beste ruge plein de *muz*
de blastenges. (*Ib.*, f° 26 r°.)

Il encort *mont* d'autres pechiez.
(*Vie de S. Alexi*, 227, Romania VIII.)

Par tiex licences sont avenues *moud de*
maus. (1310, *Dem. form. par le roid'Anglet.*,
Lett. de Rois, etc., t. II, p. 53.)

En quoinous sostenons *molz de* domages.
(1318, Arch. K 40, pièce 23.)

Il naufra *muz de eus*. (*Chron. d'Angl.*,
ms. Barberini, f° 9 r°.)

Des grans biens dont il y a *mont*
Dessus l'air et lassus *amont*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994,
f° 3^d.)

Ce semble a *moult de* gens. (FROISS.,
Chron., 1^e p., l. I, ch. 4, Buchon.)

Ambicion fait faire *moult de* maux. (J.
LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 4^b.)

— Très, grandement, beaucoup :

Tu douls *mult*. (*Fragm. de Valenciennes*,
Koschwitz.)

Mul en fud trist.
(*Vie de S. Lég.*, 143, Koschwitz.)

Rey furent fort et *mul* podent.
(ALBERIC, *Alex.*, 19, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Li tun jugement *mult* abysme. (*Lib.*
Psalm., Oxf., XXXV, 6, Michel.)

Mult soleient estre onuré,
E *mult* preisté e *mult* amé.
(WACK, *Rou.*, 3^e p., 143, Andresen)

En nostre dame a *mon* haut mariage.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 7^a.)

Non porquant on vous i fera
Mout honor.
(*Chev. az. it. esp.*, 6400, Foerster.)

François sont *mot* larron.
(*Fierab.*, Vat. Chr. 1616, f° 56^b.)

Il en devroit avoir *mont* cortois soudee.
(*Aye d'Avign.*, 3998, A. P.)

Quant' il donna el monde fu *mont* bien emploiez.
(*Venf. Alex.*, Brit. Mus. reg. 19 D I, f° 47^b.)

Si oi Aucassin qui la dedens plouroit et
faisoit *mot* grant dol et regretoit se douce
amie que tant amoit. (*Aucassin et Nicolette*,
p. 17, Suchier.)

Si fist faire une *mot* rice feste. (*Ib.*, p. 24.)

Li gaité fu *mout* vaillans. (*Ib.*, p. 19.)

Tu ne dois mie querre essoine
De chanter se l'en t'en semont,
Car bien chanter embeliste *mont*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 16^b.)

Adobez vos *mou* tot, et vos et vostre gant.
(*Floovant*, 1948, A. P.)

E veit les contes brochier *mut* fierement.
(*Otinel*, 805, A. P.)

La soe chose est *mot* malvaie. (MAURICE,
Serm., ms. Poitiers 124, f° 47 r°.)

Mot fist Deus grant merveille. (*Ib.*,
f° 20 v°.)

Qui dotera Deus, *mont* feral biem.
(*Livre de sapience*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 152^e.)

Il est munté sur sun destrur ;
Mut ont en lui bon chevalier.
(*Le Lai del Desiré*, p. 10, Michel.)

Tel prinche doit on *mont* amer.
(J. DE JOURNI, *Disme de poeit.*, Brit. Mus.
Add. 10015, f° 77 r°.)

Adonc le roy s'esjouyt *mont*,
Et tous ceulx qui avecques luy sont.
(GACES, *Rom. des deduis*, Chasse du cerf, ms.
Condé.)

Autresi Sathan aime *mont*
Les feménins faiz de cest mont.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 18^a.)

Mais par desus ou chief d'amont
S'espeut ele et eslargist *mont*.
(*Ib.*, *ib.*, f° 117^d.)

Il fist *mont* nombre bataille et moult
grant guerre. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne
590, f° 27^e.)

Humilité est *moult* plaisante a Dieu. (J.
LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 5^d.)

La sainte Pasque aproche *mont*,
Vous devez estre tous semons
A ma cene, n'y failliez mie
Que ne m'y teignez conpaigie.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 168.)

De ce courroucé sui je *mont*.
(*Ib.*, II, 266.)

Il fist, ou moix de jung et de juillet, chalt
mervillousement ; et fist on *mou* bon foin
et de boules. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1472,
Larchey.)

Les montz de Savoye et Pymont
Ont trop froidures et challeurs,
Fort vent haultz oppresse *mont*
Si qu'en perdent vives couleurs.
(CRETIN, *Chantz roy.*, f° 10 v°, éd. 1527.)

Pense *moult*, parle peu, escrie moins.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers
1568.)

Vous estes *mout* importun. (TAHUREAU,
Prem. dial. du Democrit., p. 60, éd. 1602.)
Dea, vous estes *mout* privé pour la pre-
miere fois. (*Ib.*, *ib.*)

— *C'est mollt, c'en est trop :*

Frere, ce dist Alemantine,
De haut conseil m'a fait frarine
Que la mort m'a de vous tollu,
Hui m'est il trop mal avenü;
Certes, c'est mollt, et se ne sai
Par quel pechié deservi l'ai.

(Aithis, Ars. 3132, f° 127°.)

Moull est un des mots dont la Bruyère (Caract., XIV) regretta la désuétude.

Champ., *mou, moult, mout*, beaucoup, très : V'la déjà *mæout* longtemps. (Enfant prodigue.) Meuse, *mout*. Longwy, les Vouthisons, *maw*. Lorr., Fillières, *maw*. Rémillu, *mu*. Ardennes, *mo, mout*. Wall., *mo*.

MOLTAIN, *moultain*, adj., qui est obligé de faire moudre son grain au moulin du seigneur :

Il est assavoir que tous les hommes demourants ou residans en ladite seigneurie de Ros sont banniers ou *moultains* des moulins aux dits religieux de St Estienne. (Pièce de 1479, Mém. des Ant. de Normandie, XXI, 395.)

MOLTANT, *moultant*, adj., qui sert à moudre :

Moulins *moultans*. (1412, Denombr. du baill. de Constantin, Arch. P 304, f° 111 v°.)

— En parlant de personne, qui est obligé de faire moudre son blé au moulin du seigneur :

Et y a ung moulin a blé dont les hommes sont *moultans*. (1410, Denombr. du baill. de Constantin, Arch. P 304, f° 110 r°.)

— Subst. :

Auquel moulin a plusieurs *moultans* et y est deu plusieurs services. (1413, Denombr. du baill. de Caux, Arch. P 303, f° 94 r°.)

MOLTE, *moulte, mouste, moute, moite, meouste, meutte*, s. f., mouture; droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre au moulin banal; droit seigneurial qui se payait des fruits de la terre :

Plaiz de bies faire, plaiz de *moutes*.
(Wace, Rou, 3^e p., 847, Andresen.)

Ait conneu vostre université que comme je demandasse de mon droit e entendisse a demander a homes religieux au priour de St Cyre de Friardel, c'est a savoir *moutes*, relies, aides e auctions terriennes. (1295, Cart. de Friardel, Richel. nouv. acq. l. 164, f° 41°.)

Un clos qui est de la *moullt* du moulin. (1316, Liv. petu, f° 46 v°, Bibl. Bayeux.)

Moulins, *meoutex*, destroits, pastures. (1332, Don., ap. Lobin., II, 478.)

Un boissel et demi d'orge pour *molle* d'icelle terre. (1337, Arch. JJ 70, f° 133 v°.)

Trois mines d'orge, l'une pour *molle*, et les autres sur une piece de terre. (Ib., f° 134 r°.)

Trois quartes d'orge pour *molle* d'une piece des dites terres. (Ib.)

Il doit avoir sa *meutte* franche au moulin de l'ostel. (1375, Arch. MM 30, f° 10 r°.)

Comme Robert Vasse demourant a Caudebec ait tenu certaines terres sur lesquelles Colart de Villequier chevalier, a cause de son fié, seigneurie et juridiction qu'il a a

Villequier, se dit avoir droit de *moullt*, qui est un droit e prouffit qui se doit sur les fruiz qui viennent es dites terres. (1389, Arch. JJ 136, pièce 186.)

Avoir *moite* de novel, ne li hom ne paient *moute*. (Etabl. de Norm., ap. Le Héricher, Gloss. norm.)

Item les *moulltes* et boisselles de Sainte Marie Deschamps que tient Ancel de Domesnil a rente valent .x. l. mesure dudit lieu d'Estrepaigny. (Ch. de 1408, Ch. des Compt., Arch. P 301, pièce 20.)

Se ainssé estoit que le dit moulin feust redifié et feist de blé farine, ils poieront plaine *moullte*. (1408, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Comme le suppliant eust chergié une cherrette de gerbes, sans paier de dix sept gerbes une, pour la *molte* ou seigneur de Bienfaite. (1424, Arch. JJ 173, pièce 23.)

Ouquel fief j'ay court, usage, ples, juridiction..... grains, ouefs, oyseaulx, *moulltes*, costume et toutes autres choses qui a noble fief appartiennent. (1458, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Il a droit d'avoir et prendre la xvii^e gerbe pour *moullte* de tous les labours. (1461, ib.)

Ung moulin avec plusieurs *moulltes* et baniers. (Ib.)

Ne peut celui qui aura esté requis faire autre moulin pour attirer les moulans ne la *moullte* a celui nouvel moulin. (Coust. de Bret., f° 110 v°.)

Ce qui retarderoit les *moulltes* de leurs moullins. (BOURGUEVILLE, Rech. de la Neustrie, II, 99, éd. 1588.)

— *Molle seche :*

Ele me devoit *seque mouste* paier. (1259, Cart. de S.-P. de Selaincourt, f° 31 v°, Bibl. Amiens.)

Si rent son afferant de la *seque molte*. (Jurés de S. Ouen, f° 97 v°, Arch. S.-Inf.)

Son afferant de *seque moullte*. (Ib.)

Reservé le campart et *moullte seque* que doit la dicte piece de terre. (Ch. du 9 fév. 1402, Arch. S.-Inf.)

Audit terme de Noel, en *moulltes seches* .xxv. boisseaulx et demy et un quart de blay. (1409, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294, reg. 4.)

Les *moulltes seiches* qu'il prent sur ses hommes qui ne font tour de moulin, c'est assavoir la troisieme gerbe. (1460, ib., Arch. P 295, rég. 1.)

— *Molle seche et verte :*

Item le molin ou les homes de ledite ville sont banniers et a cause dudit molin ay *seches moules et verdes*, resseandises et forfaitures. (1402, Denombr. du baill. de Caux, Arch. P 303, f° 60 r°.)

Moulin, riviere et pescherie, et *moulltes seiches et verdes*. (1484, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

— *Molle seche et moilliee :*

As diz religieux et a leur successeurs sommes tenus garantir et defendre contre touz et vers touz toutes les *moltes* dessus dites *seques et moillies*, et les homes d'iceles, et tontez lez choses dessus dites, et chascune par soy, as usages et as coutumes de Normandie. (1303, Cart. de S. Preaux, f° 179 v°, Arch. Eure.)

Ung moulin a van avec *moutes seiches et moulltes*. (1416, Aveux du bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Un moulin a van avec *moutes seiches et moulltes* sur ses homes et tenans et sur les moustiers du dit moulin. (Ib.)

MOLTEPLI, *mullepli*, s. m., multiplication :

L'on doit moult redouter
Et fuir et eschiver
Mullepli de mauves.

(Ysopet II, fabl. xvi, Comment un larron espousa fame, Robert.)

MOLTEPLIABLE, -*eable*, -*iable*, *monte.*, *mulle.*, *multi.*, adj., qui se multiplie, fécond :

Li curres de Deu a dis milliers *multipliable*. (Lib. Psalm., Oxf., LXVII, 48, Michel.)

Salomon dist en sa sentence
Que Crist est de Deu sapience,
Un esperit *montepliable*,
Et seur, et ferm, et estable.

(GULL. DE NORM., Best. div., 2021, Hippeau.)

Salomon dist en sa sentence
Que Crist est de Dieu sapience,
Uns esperis *montepliable*,
Soutil, mouvant et entendable.

(Ib., ib., ap. Duc., Fermentus.)

Li esperis d'entendement est el ciel *montepliables*. (Bible, Richel. 901, f° 13°.) Lat., multiplex.

En affluence de goie *multipliables* nous delitons. (1344, Arch. JJ 75, f° 141 r°.)

Cf. **MULTIPICABLE**.

MOLTEPLIABLEMENT, *moltepliablement*, *multipliablement*, adv., d'une manière abondante, abondamment, en beaucoup de manières :

Cum *multipliablement* a tei la meie carn. (Lib. Psalm., Oxf., LXII, 2, Michel.)

Com *moltepliablement* veilla a toi la moie chars. (Ib., Maz. 258, f° 73 r°.)

MOLTEPLIANCE, *moutepliance, moulltepliance, mullepliance, multipliance, montepliance*, -*ence*, s. f., multiplication, augmentation, abondance, grande quantité :

D'eus i out si faite abundance
E si tres grant *moutepliance*
Qu'en dous poples se deviserent.

(BEN., D. de Norm., I, 385, Michel.)

Il se deliteront en la *montepliance* de pais. (Psaut., Maz. 258, f° 43 r°.) Lat., in multitudine pacis.

Selonc la *montepliance* de mes douleurs. (Ib., f° 114 v°.)

Souffri avenir feme en terre pour faire a home compaignie et tenir en *multipliance* de siecle en siecle pour lui servir. (RICH. DE FURNIVAL, Poissance d'amours, ms. Dijon 299, f° 10^d.)

Li venoit tot a profit et a honor et a *moutepliance* de grandes richesses. (Estories Rogier, Richel. 20125, f° 56°.)

Si que pour la *moutepliance* des pechies ce benefice est perdu. (Legende dorée, Maz. 1333, f° 274°.)

A Dieu, frere, vous commandons;
A Dieu aiez bonne esperance;
Qu'en bien aiez *montepliance*
Et vous garde d'encombremet !

(Gen des Trois Roys, ap. Jub., Myst., II, 128.)

Pour l'incredible *multipliance* de ses autres vertus. (LE MAIRE, Illustr., II, 4, éd. 1548.)

MOLTEPLIEMENT, *molteploïement, mou-
teplément, multeplément, multeploïement,
multeplément, multiplément, multiplia-
ment, multipliment, monteplément, s. m.,*
action de multiplier, multiplication,
augmentation, agrandissement :

E ourent li plusur muillers plusurs, pur
le *multeplément* del pople. (*Rois*, p. 2, Ler.
de Lincy.)

Gieres se li *multiplément* de lingie a
Abraham fut predestinée par Isaac, por
coi prist il brehainge femme? (*Dial. St
Greg.*, p. 33, Foerster.)

Lo *multeplément* des undes. (*Job*, Ler.
de Lincy, p. 470.)

Vuillant le acressement et le *multipli-
ment* de nostre vile de Pologni. (1288,
Franch. de Poligny, Arch. mun. Poligny.)

Il sueffrent dedenz leurs (langues) leurs
plus grans *monteplément* de parolles.
(*Vie de mir. de plus. s. confess.*, le Pas-
touriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 172*.)

Al *multiplément* de son torment. (*Pass.
S. Pere*, Richel. 818, f° 159 r°.)

Le *monteplément* de la foi. (*Chron. de
S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 4c.)

Pechiez seront *montepléïez* el *molte-
ploïement* des felons. (*Bible*, Maz. 684,
f° 4c.)

Pour l'acressement et *multeplément* de
eus et de ladite ville. (1321, Arch. JJ 60,
f° 129 r°.)

Du *multiplément* de sa paine. (*VIGNAY,
Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 64.)

Multiplément, multiplicacio. (*Gloss.
gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Et tous les jours croissoient par *monteplément*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3979, Chron. belg.)

Aussi, que ne soyons reprints
De Dieu, qui par commandement
Nous bailla le *multiplément*.

(*Mist. du viel test.*, 3270, A. T.)

Cf. MOUTEPLIEMENT.

MOLTEPLIER, *mouteplier, mouteplier,
mouteplier, mouteploier, mouteplaiier, mul-
teplier, multiplier, monteplier, montepleer,
montplier, monteplioier, verbe.*

— Act., accroître, augmenter, agrandir,
faire croître, en parlant de choses maté-
rielles ou morales :

Sire, purquei *sunt multiplieth* mi enemi?
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, III, 1, Michel.)

Bien est la gent *montepléïe*

Et la ters bien herbergée.

(*Wace, Brut*, 6479, Ler. de Lincy.)

Ains qu'on li doie ses garnement baillier,

Doit oir n'esse et Dame Deu profer

Que Deus li doinst onor *montplier*.

Le droit de terre tenir et sorhaucier.

(*Girard de Viane*, p. 21, Tarbé.)

A bone estrine que Diex vos puist aidier

Et vostre honor vos puist *mouteplier*.

(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 232.) Impr.,
mouteplier.

Tant fut le peün *mouteplaié*

Par la vertu dou roi celestre

Qu'il suffist au peuple repeître.

(*J. Le Marchant, Mir. de N.-D.*, ms. Chartres,
f° 174.)

Et formant a ce s'estudient

Que leur lignages *montepient*.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 162c.)

Et li diarier *montepléïe*

Bonne amour et fet plus grant.

(*Jehan Moniot d'Arras*, vi° chans.)

Montepleer la disme. (Avr. 1302, *Lett.
de Raoul Tesson*, S.-Etienne de Fontenay,
Arch. Calvados.)

Jamaiz la possession de lo monastier
non se gastoit et moult est *montepléïe*
pour la offerte de li Normant. (AIMÉ, *Yst.
de li Normant*, III, 49, Champollion.)

La bonne dame prenoit son enfant entre
ses mains et l'offroi a l'autel en rendant
graces a Dieu, et lui prioit humblement
pour lui que il le vouldist *mouteplier* en
sa grace et en s'amour, et en celle du
monde. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXXV,
Bibl. elz.)

La compagnie des signeurs de France
estoit grandement *montepléïe*, et acrois-
soit tous les jours. (FROISS., *Chron.*, II,
170, Luce.)

— Faire réussir, favoriser, seconder,
enrichir :

Et Dex an bone guise vostre amor *montepléïe*!

(*J. Bon.*, *Sax.*, cxxi, Michel.)

Por escroistre et por *monteplier* le pais
de gent plus convenables qu'il n'i a. (*Hist.
de Joseph*, ms. S.-Petersbourg, f° 101b.)

Por lui aidier, et por marchander et por
lui *monteplier*. (*Act. orig. dev. les évêv.*,
av. 1250, Arch. mun. Douai.)

Ainc sa larguece ne le pot

Apovrir, bien le vous plevis,

Ains le *montepléïe* tous dis.

(*Chev. as. II. esp.*, 28, Foerster.)

Et demoura en celle terre en paix et en
repos, et fut *multiplié* de grands richesses.
(*J. LELONG, Liv. des Peregrinations*, ms.
Berne 125, f° 230c.)

Dieu *multeplia* moult la maison de l'os-
pital de reutes et de possessions. (1435,
Est. de S.-J. de Jér., f° 4a, Arch. H.-Gar.)

— Absol., faire une multiplication :

Arismetique, qui est science d'assem-
bler nombre et *monteplier*. (CRIST. DE
PISAN, *Charles V*, 3° p., ch. XI, Michaud.)

— Act., propager, répandre, publier :

Desiroient moult que leur nom et leur
renommee *fust* espandue et *moutepléïe* par
tout le monde. (*Grand. Cron. de France*,
I, 4, P. Paris.)

Ne vueilles pas *multiplier*

Ne faire louenge en la ville

Que t'ay doané ceste robitte.

Louenge ne veulx ne honneur,

Sinon de Dieu, le createur,

Par qui j'ay les biens de sa grace.

(*Moralité de Charité*, Anc. Th. franç., III, 384.)

— Mettre aux enchères :

Les rentes dou roy, quels que elles
seient, dehors ou dedenz, quant il (le sené-
chal) ou celui qui tendra son leuc voire
que eles soient apatees, il li deit coman-
der; et le seneschau les deit faire crier et
monteplier au miaus que il pourra. (*Ass.
de Jér.*, t. I, p. 408, Beugnot.)

— Neutr., se multiplier, s'accroître,
grandir, s'étendre :

Les gens *monteplierent* si

Que li uns hons de l'autre issi.

(*Dolop.*, 11955, Bibl. elz.)

D'acroistre et de *montepleer*.

(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 33a.)

Baillier li fist boinne nourice

Qui ne fu ne folle ne nice;

Plus *montepléïe* en un mois

K'uns autres ne fesis en trois.

(*De l'Emper. Coustant*, 237, Romania, t. VI.)

Ce rain tant *montepléïe*

Que une crois faicte en sera

Ou la vie recouvrera mort.

(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 19.)

— Au sens moral :

Et por itant le fist *montepleer* d'onour.

(*Aye d'Av.*, 38, A. P.)

Jehan de Dampierre di

Qu'il ait de bien faire envie :

Car valors en *montepléïe*.

(*JEH. DE DAMPIERRE, Chans.*, ap. Tarbé, *les Cham-
sonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 40.)

Folz est se il en amour ne se fie

Par coi touz biens et joie *montepléïe*.

(*PIERRE DE CRON, Chans.*, Trébution.)

De cele dame ot une fille molt boïne et
molt vaillant, laquele crut en grant beaufé
et *montepléïe* en grant bien. (*Comtesse de
Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 163.)

Et amors qui vient de sotie

En nule honor ne *montepléïe*,

Mais amors assise en hautece

De bien, d'onour et de noblece

Montepléïe adies en honor,

En joie, en sens et en baydor.

(*JACO. D'AM., Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 980.)

Car en luy ades *montepléïe*

Ire, tristresse et jalousie.

(*Couci*, 5626, Crapelat.)

Et je sui en dolleur qui fort me *montepléïe*.

(*H. Capel*, 504, A. P.)

— Prospérer, réussir :

De grant outrage faire nuls hom ne *montepléïe*,
Ains se monte et essauce qi son cuer humillie.
(*J. Bon.*, *Sax.*, xxxii, Michel.)

Qui s'umilie franchement

Plus s'essauce et *montepléïe*

(*GAUTHIER D'ARGIES*, vi° chans.)

Creature ne doit pas plaindre se labour

Pour bien *mouteplier* et gaingnier en honneur.

(*B. de Seb.*, II, 314, Boeca.)

... Cil qui despend par raison

En bien *mouteplier* voit on.

(*Prov. aux Philosophes*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Qui au matin lave ses mains et tantost
fait le signe de la croix, le dyable sur ce
jour n'a pouvoir sur sa personne; et qui
ainsi n'en fait, quelque labeur qu'il fait
tout ce jour, ne peut *monteplier* ne pour
luy prouffier. (*Evang. des Quen.*, p. 128,
Bibl. elz.)

— *Montepliant*, part. prés., nombreux :

Por les *multiplianz* defaillemanz k'il an
lui sant de la poene del pichiet. (*Li Epistole
saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 79,
f° 44 v°.)

Wall., *mompli, mopti*, en parlant des
plantes, croître, fructifier; en parlant des
animaux, grandir, grossir.

Cf. MULTIPLIQUER.

MOLTEPLIEUR, *multiplieur*, s. m., celui
qui multiplie :

C'est un enchanteur et *multiplieur* de
parolles, qui fait toujours d'une parole
cent, et ne dira ja vray. (*Lancelot du Lac*,
t. III, f° 85v, éd. 1533.)

Propagator, *multiplieur*, augmenteur.
(*R. EST., Dictionarium*.)

MOLTEPLOIABLEMENT, voir **MOLTEPLIABLEMENT**.

MOLTEPLOIEMENT, voir **MOLTEPLIEMENT**.

MOLTEUR, *moultieur*, s. m., vassal qui était obligé de faire moudre son blé au moulin du seigneur :

Et y ay moulin, *moultieurs* et moultes, avec les drois qui en despendent. (1393, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 10 r°.)

Et aultres benniers et *moultieurs* du moulin a blé. (1457, *Réparat. au moulin situé sous le chât. de Domfront*, Arch. Orne.)

Fist faire ung moulin et y atribua tous ses hommes de la dicte parroisse *moultieurs*. (*Franchis. du moulin Heville*, f° 2 r°, Bibl. Chap. Bayeux.)

MOLTEUS, *moulteus*, *mouteus*, s. m., syn. de *molteur* :

Trois moulins, deux a blefs et un founlor a drapz, *mouteus* et meules. (1393, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 34 v°.)

Bois, moulins, *moulteus*, pescheries. (1460, *Reg. de la temporalité de l'év. de Bay.*, f° 1 v°, Bibl. Chap. Bayeux.)

MOLTIER, *moultier*, *moutier*, *moustier*, s. m., celui qui était obligé de moudre son grain au moulin banal :

Les hommes qui habitaient dans le ban, et auxquels on donnait la qualification de banniers ou *moutiers* ne pouvaient se dispenser d'aller moudre leur grain au moulin banal. En cas d'infraction, le blé, la farine, le pain, et quelquefois le cheval étaient confisqués, sans préjudice d'une amende plus ou moins rigoureuse. (Léop. Delisle, *Classes agric.*, p. 520.)

Deux pieches de pré ou les *moultiers* dudit moulin ont leur pasturage. (1303, *Cart. de Preaux*, f° 179 r°, Arch. Eure.)

Item deux molins... assis en une maison avec les moutes et les *moutiers*, et avec touz les drois et les appartenances d'iceus moulins. (1309, Arch. JJ 48, f° 73 r°.)

Tous les *moultiers* des diz moulins. (1426, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 291, reg. 4.)

Des proces qui sont entre les religieux, leurs fermiers et les *moultiers* desdits moulins. (1457, *Denombr. de la Vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 23 v°.)

(Les pains) estans cuits, les maistres *moultiers* les comptent. (*Texte de Valenciennes*, ap. Gollut, nouv. édit., p. 160.)

MOLTISME, adv., très :

En lui a chevalier *moltisme* bon. (*Ger. de Rossill.*, p. 312, Michel.)

MOLTONERE, voir **MOUTONIERE**.

MOLTURAGE, *mouturage*, *molurage*, *mousturage*, s. m., mouture :

La mesure de *mouturage*. XIII. s. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 303^d.)

Grain de *mousturage*. (*Grand. Coustum. de France*, l. II, p. 238, ap. Ste-Pal.)

— Droit sur la mouture :

Trois septiers et six boiceaux et demy de seigle que doivent de *moturage*, chacun an, plusieurs personnes d'Antigné. (1365, D. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Poitou, Deux-Sèvres, cant. de Bressuire, *moturage*, droit que prélève le meunier sur la mouture.

MOLTURANCE, - *anche*, - *enche*, - *ange*, - *enge*, *mould.*, *mout.*, *moust.*, s. f., mouture :

Jehan Fouquet le jeune et Estevenon sa femme... recognerent eus avoir vendu deux sextiers de *mousturenche* a la mesure de Chastillon. (1297, *Liv. Rouge de la Chambre des comptes*, f° 11, ap. Duc., *Mousdurachia*.)

VIII. muis de froment, XII. muis de *mousterange*, et X. muis d'aveine. (Ch. de 1300, ap. Duc., *Mousdurachia*.)

Onze sextiers de *mouturange* de rente sur le moulin nuef. (Ch. de 1314, Arch. S 117, pièce 1.)

III. seterees de *mousturenche*. (1313, *Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 12 r°.)

Une mine de *mousturenche* de rente. (1339, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 10 r°.)

Un sextier de *mousturance* sus le molin de Meuves. (Ib., f° 16 v°.)

Les *mousturanches*. (1372, *Cens de Blois*, Arch. KK 298, f° 9 r°.)

Recepte de *moulduranche*... des molins de Romorentin, lesquels ont esté baillez a la quantité de six muis douze sextiers tel blé que les dits moulins le gagneront. (*Compte du dom. de Romorentin pour un an fini au jour de St J.-B.*, 1508, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 67 v°, Arch. Loiret.)

MOLTURER, *moulturer*, *mouldurer*, v. a., moudre :

V. muis de blef *moulturé*. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3^b, f° 9 r°.)

Le droict de *mouldurer* ou moulage. (GUENOYS, *Confer. des Coustumes*, f° 63 r°, éd. 1596.)

— Prendre le droit de mouture sur :

Lequel prestre dist au meunier qu'il esmoutast ou prist mouture de Guillaume de Banquemare qui lors mouloit, auquel il respondi qu'il estoit bientost de l'es-mouter ou *moulturer*, et qu'il n'avoit a peine moulu. (1411, Arch. JJ 165, pièce 268.)

1. **MOLU**, *moelu*, part. passé et adj., émoulu, tranchant :

Et prist en son puin destre .i. roit espiel *molu*. (*Aiol*, 5215, A. T.)

Berars est au la presse et tiat le branc *molu* ; Cui il ataint a cop a sa fin est venu.

(J. Bod., *Sax.*, cxcviii, Michel.)

Li dar que li Griu lancent et sajaies *molues* I volent plus espes qu'en mai herbes menues. (*Rom. d'Aliz.*, f° 7^e, Michelant.)

Il met sa main au branc *molu*. (*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2596, du Mériel.)

Par le fer prist son roit espiel *molu*. (*Enf. Ogier*, 3403, Scheler.)

Arme *moelue*. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, p. 393.)

Mais c'il li avet fait cop aparissant, si com est plaie d'armes *molues*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 635, Beugnot.)

D'arme *molue* ne doit cascuns avoir que deus espees et son glaive. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. LXI, 7, Beugnot.)

S'il le fiert d'aucune arme *molue*. (*Regle del hospil.*, Richel. 2978, f° 143 r°.)

Feist apporter une espee *molue*. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 85 v°.)

Armé d'armes *molues*, c'est assavoir d'un demy glaive, d'une espee et d'un grant coustel. (1375, Arch. JJ 108, pièce 44.)

De haches et de brans *molus*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12651, Scheler, *Gloss. philol.*)

Armes *molutes*. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 111, Bouthors.)

— Fig., affilé :

Devant le duc va droite voie
De parler a langue *molue*.
(*Rom. de Trubert*, 2047, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 256.)

— Broyé, mis en poussière. Or *molu*, or en poudre servant à la dorure sur bois et sur métaux ; *molu*, appliqué à or, dans l'exemple suivant, est une simple épithète de remplissage :

N'en partiroie por plain val d'or *molu*
Que ne te toile le chief desor le bu.
(*R. de Cambrai*, 4642, A. T.)

2. **MOLU**, s. m., droit de mouture :

Sauf et réservé franc *molu* au dit molin. (1380, *Cartul. Esdras de Corbie*, Richel. I. 17760, f° 312 v°.)

3. **MOLU**, s. m. ?

Les *molus* d'une puye. (*Compte de 1509*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOLUE, s. f., sorte de plante :

Racine de *molue* qui ne jette qu'une tige. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 188, Roybet.)

1. **MOLY**, s. m., pain mollet :

Sur la forme et maniere de faire et vendre pain blanc, appelé *moly*. (1460, Arch. JJ 190, pièce 180.)

2. **MOLY**, *molly*, s. m., plante merveilleuse qui fait perdre la mémoire :

~~Fils de Latone, esconte-moy,
Vien, et apporte avec toy
Le moly et la pancee.
(Rons., *Ode*, II, 124,
Bibl. etc.)~~

D'ou me viendra le *molly* qui me face perdre le souvenir de nos ennuis, et ou sera le baulme qui fermara mes blessures? (LE MOULINET, *les agreables Diversitez d'amour*, p. 381, éd. 1613.)

MOLYBDENE, *molibdene*, s. f., veine d'argent mêlée de plomb ; et herbe couleur de plomb, la dentelaire, *plumbago europea* [err.]

La litarge et *molybdaena* sont presque appliquez a mesme usage. (M. GARG., *Epit. des trois prem. liv. de Gal.*, I, éd. 1549.)

Molibdene as plombagine ; also, the herb leadwort. (CORGER., éd. 1611.)

1. **MOME**, s. m., médisant, calomniateur :

Or cessent douques les *momes*
De mordre les escripts miens.
Puis qu'ils sont freres des tiens.
(J. DU BELLAY, *Œuv.*, II, f° 49 v°, éd. 1569.)

Respondre a un *mome*. (AUBERT ESPRIT,
Marguerites poetiques, p. 653.)

Crainte de *momes*. (Id., *ib.*)

Appuy contre les *momes* et mesdisans.
(Id., *ib.*)

Mome : m. A momus, find-fault, carping
fellow. (COTGR., éd. 1611.)

Qui est le franc taupin qui osera suspen-
dere nasum a l'encontre de mes propositions
? Si je jure une fois... j'envoyeray
ses *momes* droict aux olympiques de Mon-
faucou. (*Les nouvelles et plaisantes Ima-
ginations de Bruscombille*, f° 70 r°, éd.
1615.)

Cher brocardeur, piquant monarque
Des muets qui savent parler...
Gentil *mome* petrifié,
En toy je me suis confié.

(ST-AMANT, *Rome ridicule*, p. 11, éd. 1643.)

Pop., *môme*, gamin, petit enfant. Genève,
môme, personne stupide, idiote.

2. MOME, *momme*, s. f., mascarade :

Comme plusieurs bourgeois de la ville
d'Aire feussent alez esbatre a un esbate-
ment, que on dit *momme*.... lesquels de-
manderent ausdiz serviteurs dudit Sobier,
s'ilz estoient *mommeurs*, lesquels respon-
dirent oil ; et lors ledit Coustant leur dist
qu'ilz *mommassent* a lui, et ledit Simon-
net respondi qu'ilz n'avoient point de
clarté, car leur torche estoit faillie, et ne
voulotent *mommer* a lui, ne a autre. (1400,
Arch. JJ 156, pièce 19.)

MOMENT, s. m., poids, importance, va-
leur :

Or est vroy que l'ajournement
Par droit estoit de nul moment ;
Car executé fut en l'absence
Du duc.

(*Libre du bon Jehan*, 2674, Charrière.)

Que ilz n'avoient peu reculer les enne-
mys eulx estans a cheval. Et encore quant
ilz estoient descendus a pied ne faisoient-
ilz chose de nul moment. (*Le prem. vol.
des grans decades de Tit. Liv.*, f° 113°, éd.
1830.)

— Moteur :

Je respons, sire, qu'il convient
Qu'il ait esté premierement
Un principe ou commencement,
Par qui toutes choses cre[ées]
Sont et en leur estre ordenees ;
Et aucuns sages anciens,
Arciens et logiciens,
Philosophes ça en avant
L'appellerent premier moment
Acteur de toutes creatures.

(*Mir. N.-D.*, xxv, 848, A. T.)

— En un moment, au même point, dans
le même état :

Et cel estat pour l'amoureuse gent
Fust ordenez

Et se tenist toujours en un moment.
(Froiss., *Poés.*, II, 138, 4661, Scheler.)

MOMENTAIN, adj., qui ne dure qu'un
moment, momentané :

Ce qui est en ceste vie
Momentain, legier et muable.

(J. LEBEVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994,
f° 10°.)

S'elle muert, elle est hors de paine,
Car la mort, qui est *momentaine*,
Finist toute paine legiere.
(Id., *la Vieille*, I, II, v. 3247, Cocheris.)

Car Dieu fist de neant le monde,
Si comme il est a la reonde,
Et toutes les choses mondaines,
Divines, a temps, *momentaines*
Que on voit a posterité !
(Id., *ib.*, I, III, v. 4071.)

Momentaine et tres subite.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 78^b, éd. 1537.)

Dieu ne dampnera point ung homme
pour ung seul peché mortel *momentain* et
de petite duration. (*La Mer des hystoir.*,
t. I, f° 27°, éd. 1488.)

Nostra vivre est *momentain*.
(G. DURANT, *Od.*, II, XLI, éd. 1594.)

MOMENTAINEMENT, adv., subitement,
à l'instant :

En tiltre de succession, l'hoir se peut
dire incontinent apres la mort de son pre-
decesseur en possession et saisine des biens
du trespasé dont il se dit hoir... et si *mo-
mentainement* et avant l'an et le jour de
saisine, il s'apparent aucuns opposans ou
empeschans, icelui peut contre eux in-
tenter ledict libelle, et soi aider de la sai-
sine a cause de la saisine de son prede-
cesseur et devancier. (*Grand Coutum. de
France*, liv. II, p. 1381 ; *Coutum. de
France*, 1517, f° 89 v°.)

MOMENTEL, adj., momentané :

Guerredon non pas *momentel* et terrien,
mais perdurable et celestiel. (J. DE VIGNAY,
le Directoire, Brit. Mus. reg. 49, D4, f° 192^d.)

MOMENTUELLEMENT, adv., pendant un
moment :

Je suis au per autant escarbillat et res-
jouy de votre contentement, que mon
âme se sent alegre et prend de plaisir en
leur confession, *momentuellement* preparé
d'une irrefragable volonté de vous faire
jouir de passe-temps tous frais esmoulus.
(*Le premier Acte du synode nocturne*, prol.,
p. 7, Gay.)

MOMEOR, -eur, *momme*, s. m., masque,
bateleur :

Deus, de cest peril me delivre,
Que j'é grant poor de *momeors*,
Se iere de cest mal estors
Riens ne me porroit desconfire.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 33 v°.)

Si y fist on les danses par longue espace,
et y eut foison de *momeors* de la partie
du duc de Bourgogne. (MONSTRELLET,
Chron., II, 167, Soc. de l'hist. de Fr.)

A peine qu'il ne sailloit de son siege,
hors du sens, quant il regardoit son curé
estre habillé en guise de *mommeur*.
(LOUIS XI, *Nouv.*, xciv, Jacob.)

Et puis passerent iceulx *mommeurs* par
Rome, et Dieu scet quelz lardons ilz y se-
merent. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082,
f° 209 v°.)

Vestemens veluz dont vestuz estoient les
mommeurs quant ilz dansoient. (*Mer des
Cron.*, f° 146 r°, éd. 1532.)

Vous voulez que ce mot de mommon et
de *mommeur* vienne du latin momus. (G.
BOUCHET, *Serees*, I, 138, Roybet.)

Mommeur, auteur de mommerie... l'un
des personnages de la mommerie. (MONET,
Parallele, éd. 1632.)

Mommeur, mommon, larva. (FED. MOREL,
Petit Thresor de mots françois, éd. 1632.)
Champ., *mommeur*, masque.

MOMER, *mommeir*, *mommer*, v. n., se
masquer, faire des mascarades :

Et ne doit on point recevoir gens qui
momment. (1263, *Constit. de la Mais.-D.
de Troyes*, XLVI, Arch. Aube.)

Defense de *mommer* de nuit a tout faulx
visage. (1395, Lille, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

Qu'il ne soit personne... qui le jour d'huy
voist armez par la ville juer, *mommer*, le
visaghe deghisé. (*Public. du 5 janv. 1450*,
Reg. aux Publications, 1450-1457, Arch.
Tournai.)

Icelui suppliant... partist de l'ostel de
son maistre... en entention de aler *mom-
mer* ; et de fait y ala desguisé, ainsi que
l'on a accoustumé faire au pais (The-
rouenne) en temps d'iver. (1454, Arch. JJ
184, pièce 515.)

Adonc une vespree les barons, prinches,
contes et dus s'avisont qu'ilh yroient *mommeir*
et joweir aux dees al hosteit de mon
sanguere de Lige. (J. DE STAVELOT,
Chron., p. 93, Borgnet.)

Bergiers *mommerent* le mieulx qu'oncques fat ven,
Pour eulx aux dames faire mieulx renommer.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X,
221.)

Ilz ne feirent autre chose que baller,
mommer, et jouer les bacchanales par tout
le chemin. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs., éd. 1565.)

Soubs umbre de *mommer* en une mascarade.
(G. DU BUYS, *Œuvres*, l'Ame du vieillard, f° 31 v°,
éd. 1585.)

Et encore au xviii^e s. :

Ja n'est besoin si loin aller
Pour chasser, *mommer*, ou baller.
(HAMILT., à *Madem. S. Kell.*)

MOMERIE, *momme*, s. f., partie de plai-
sir où l'on se masque :

La se deguysent, chascun en son lourdois,
Le mieulx qu'ilz peurent, si hardy que homme
[rye,

A moi fait-on, quant on fait *mommerie*.
(1525, *Le Banquet du boys*, Anc. Poés. fr., X, 221.)

Comme le ciel nostre plaisir varie,
N'esperez doncq que nostre *mommerie*. mommerie [err.]
Tournois, festins, puissent tousjours durer.
(RONSARD, *Sonnet pour une mommerie*, Bibl. elz.)

Mascarades. Elles s'appellent autrement
mommeries. (LA PORTE, *Epilhetes*, éd. 1571.)

Il n'estoit pas de la *mommerie*. (G. BOU-
CHET, *Serees*, I, 137, Roybet.)

Durant telles buvettes, dances et *mom-
meries*, ils desgorgeoient beaucoup de
choses sottes, ridicules, deshonestes. (J.
DE MONTLYARD, *Mythologie*, V, 13, éd.
1607.)

Pour les significations conservées, cf.
Littré.

MOMMAIN, s. m. ?

[Un] dirain ou le *mommain* donne
Une raison saas s'estonner
Qu'il ha refusé de signer
Pour ce que l'ordonnance est bonne.
(*Complaint. des Monniers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e
s., XI, 70.)

MOMMIE, *momys*, s. f., sorte de poudre
définie dans les exemples suivants :

Momye, chucere candis pour les oiseaux de venerie. (*Compte du xv^e s.*, ap. La Fons, *Gloss. m.*, Bibl. Amiens.)

La *mommie* se donne aux oyseaux en deux façons : c'est, ou dans la cure, ou bien avec leur past, en poudrant d'icelle la chair qu'on leur donne, couppee par morceaux. Cette *mommie* est faite des corps des oyseaux, leur ayant couppe les aisles lors qu'ils meurent d'accident et sans languir, estant l'oyseau a sa mort en bon estat, mettant cet oyseau mort dans du sable de riviere bien sec et menu, dans un coffre de bois. On ne doit s'en servir qu'un an apres et non plusost : cette *mommie* plus est gardee d'autant meilleure elle est aux coups receus freschement. (DESPARON, *Fauconn.*, II, 46.)

MOMON, mommon, monnon, moumon, moumont, mousmont, s. m., masquo :

De femme qui porte *monous*
Et a fait tant de beaux sermons
Que son bien est tout fricassé,
Gardez vous d'y estre trouppé !

(*Farce joyeuse*, 197, Pirot et Nyrop, *Nouv. Rec. de farces*, p. 173.)

Le ballet des Andouilles porté en guise de *mommon*, M. DC. XX. VIII, in-fo.

Danser, porter *mommons*, et faire masquarades. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 141, Roybet.)

Porteur de masquarade et de *moumon*. (*Id.*, *ib.*, IV, 243.)

Nos dances, nos ballets, *mousmons* et masquarades, Ne sont que facherie et grimaces masquades. (*Oraison funebre de Carême-prenant, composé par le Serviteur du roy des Melons Andarinois*, édit. des joyusetes, p. 5.)

— Fig., secret :

Il me souvient qu'aux seconds troubles le feu roy Charles envoya ung capitaine dans une place que je ne nommeray point de peur de découvrir le *moumont*. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, IV, 12, Lalanne.)

La bonne dame recognoissant le heurter et la voix de son mari, saute du lit en place, et mouvant la coette, brouilla tellement la plume, que l'on n'y pouvoit remarquer aucune trace d'autre corps que le sien, car sans doute cela eust decouvert le *moumon*. (CYRUS-FOUCAULT, *Epist. d'Aristenel*, p. 159, Liseux.)

— Somme d'argent que jouaient des gens masqués, enjeu, défi :

De cinquante escus ung *moumon*,
Voire sans tirer au lymon,
Elle le balille chault et sec.

(ROGER DE COLLER., *Dial. de M. de Deça et M. de Dela*, p. 143, Bibl. elz.)

Les vrais masques s'esmyoyent qui avoit serré l'argent de leur *mommon*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 132, Roybet.)

L'un de ces masques sechant bien le nom de la femme contre qui il avoit joué, la trouva jusqu'a un coing de la salle et la luy couvre son *mommon*. (*Id.*, *ib.*, I, 137.)

Se disait encore au xvii^e siècle :

Si quelqu'un de modeste humeur,
Enchassé dans une fraize,
Dit les paroles de nerveze
Ou tient *mommon* de jacobus,
La gazette en scait les abus.

(*La Gazette*, p. 29, éd. 1609.)

Mommon, aneau, bague, ou somme d'argeant dans une tasse ou bassin, que

portent de nuit des personnes masquées, chez un ami, l'invitant a jouer sans parler. (MORLET, *Invent. des lang.*, éd. 1636.)

Nous disons porter un *mommon*, en parlant d'un défi aux des, porté par des masques. On disoit couvrir le *mommon*, c'est-à-dire accepter le défi du *mommon* porté. (MÉNAGE, *Origines de la langue françoise*, éd. 1694.)

Norm., Pic., Champ., *momon*, masque, baladin des jours de nocces.

MOMONEUR, mommoneur, s. m., masquo :

Si mettons en action ces *mommoneurs*, on nous dira chiquanoux. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 135, Roybet.)

MOMYE, voir MOMMIE.

1. MON, mont, moult, moust, particule affirmative complètement inusitée aujourd'hui, mais qu'on rencontre encore sous la forme *c'est mon* dans Corneille (*Gal. du Palais*, IV, 12), dans St-Evremond (*les Opéras*, I, 3), dans *les Discours de deux marchands fripiers et de deux tailleurs* (1614, in-8^e) et dans Furetière (*Rom. bourg.*, II); sous la forme *ça mon* dans Molière (*Bourg. gent.*, III, 3), sous la forme *savoir mon* dans Tallem. des Réaux (*Hist.*, IV, 78, P. Paris), et sous la forme *scay mon* dans *les Contens et mescontens sur le sujet du temps* (1649, in-4^e); s'employait autrefois dans une foule de locutions :

— *C'est mon* :

Sire, certes, fet il, *c'est mon* ;
Dites mol comment il a non.
(G. de Dole, *Vat. Chr.* 1725, f^o 84^b.)

Ce est sa fille par fol, *ce est mon*.
(*Rom. de Meraugis*, ms. Vienne, f^o 7^b.)

Il en avoit la guerre :
Eacheq a l'huy, *c'est fait, c'est mon*.
(COQUILLART, *Playdoyer*, II, 13, Bibl. elz.)

C'est fait. — *C'est mon*.
(J. D'IVRY, *les Secretz et Loix de Mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 182.)

Or *c'est mon*, par mon serment.
(*Farce de la Resurr. de J. Landore*, Anc. Th. fr., II, 25.)

Est ce point Juda ou Symon ?
Non est, cy est ; *c'est il, c'est mon*.
(CL. MAR., 3^e *Epist. du Coq à l'Ane*, t. II, p. 144, éd. 1731.)

Perrette, il est beau garson, *c'est domage* de quoy il est ainsi fol. — Mananda, disoit la garse, *c'est mon*, madame, il est net comme une perle. (DESPERIER, *Nouv. recreat.*, De l'enfant de Paris, f^o 193 v^o, éd. 1564.)

LUQUAIN. Monstrez un petit. Vertu de moy ! *c'est* une vieille lame ! NICOLAS. Oy, par saint Jehn ! et les vieilles sont les meilleures. Mais fay tout bellement, quo tu ne la rompes. LUQUAIN. N'ayez peur. *C'est mon*, vrayment, elle est bonne. (LARRIV., *les Ecol.*, V, 3, Bibl. elz.)

Mais le voic.
OLIVIER.

Ma foy, *c'est mon* !
(GOD., *les Desquis*, III, I, Anc. Th. fr., VII.)

Je croy pour tout certain que *c'est* quelque de
[mon] Qui vient pour nous tenter.

LE GACHÉ.

O mon amy, *c'est mon*.

(TROTEREL, *les Carriv.*, prol., Anc. Th. fr., VIII.)

Un medecin vantoit a Nicocles son art estre de grande auctorité. Vrayment *c'est mon*, dict Nicocles, qui peut impunement tuer tant de gens. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. xxxvii, f^o 333 v^o, éd. 1588.)

Nous montons, et montans, d'un *c'est mon*, et
[d'un voire] Doucement en riant j'apointois nos procez.
(RENIER, *Sat.*, xi, Jouaust, p. 109.)

Ardez, voire, *c'est mon*.
(*Id.*, *ib.*, p. 106.)

— De même avec différents temps et différentes personnes du verbe être :

Tu es venuz de l'ost des Tartarins ? Et il respondi : Siro, ce suis *mon*. (JOINV., 483, Wailly, éd. 1874.)

L'OMME.

Et vous voyla bien empeschys.

LA FEMME.

Et je suis *mon*, saint Coquilbault.
(*Farce d'un Chaudronnier*, Anc. Th. fr., II, 106.)

JENIN.

Si suis je Jenin par le nez

Et Landore par le menton.

LE CURE.

C'est luy sans autre.

JENIN.

Se suis *mon*.

(*Farce de la Resurr. de Jenin Landore*, Anc. Th. fr., II, 23.)

LE PARDONNEUR.

Sang bleu, il estoit de nos gens.

LA TAVERNIERE.

Ha, *c'estoit mon* ; j'en suis bien ayse.
(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 61.)

Ce ne suis *mon* — no more am I. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerns to speks french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 994.)

— *Ça mon, ça mon* :

Saint Jehan ! *ça mon* ! dit il. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxxiii, Jacob.)

Hé ! je pense que voire *ça mon* vrament

Qui ne sauroit ce que vous savez dire.

(*Com. de Chans.*, III, 2, Anc. Th. fr., IX.)

JEANNE.

On fait courir par la ville

D'assez mauvais bruit de toy.

SILVIE.

Vraymen, *sa mon*, il y a bien de quoy.

(*Id.*, II, 1.)

— *A savoir mon, assavoir mon, asçavoir mon* :

Se aucuns est apelez par devant le roi ou par devant sa gent par ajournement ou par semonse, il doit venir a l'ajournement le roi, *a savoir mon* s'il est ses joutisables ou non. (*Etabl. de St Louis*, II, xiv, p. 363, Viollet.)

Donques pourroit l'en douter *a savoir mon* se nul homme devroit estre dit beauré tant comme il vit. (ORÈSME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 360^a.)

Or convient enquerir *assavoir moult* se le continent est celui qui demeure et persiste en quelconque raison, opinion ou election ou se celluy tant seulement est continent qui demeure en droite raison. (*Id.*, *ib.*, f^o 156^b, éd. 1488.)

Et pour tant avoit il assamblé son conseil *assavoir mon* qu'il pourroit faire. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 248, Bibl. elz.)

En effect, je conclusz ainsy,
Et jo le cuyde entendre bien,
Qu'on doit aymer en lieu de bien.
Assavoir mon se ces lettres,
Qu'en paroles longuement tien,
Ne tirent pas femmes honnestes ?
(Villon, *Grant Test.*, 4, Jouanast, p. 49.)

Assavoir mon anement
Se le mary doit enquerir
A la femme dont cela vient,
Ne qui la peult si bien tournoir ?
(Coquillart, *Droits nouv.*, de Statu hominum, I, 80, Bibl. elz.)

Examiné assavoir mon
S'il seet point, sur ce contenu,
Que aucunes fois ledict mignon
Ait a la simple appartenu.
(Id., *Enqueste*, II, 93.)

Examiné se ce mignon
Est a la simple; et, se ainsi est,
Qu'il nous declaire assavoir mon
S'il vient de propre ou de conquest,
S'il vient de naisant ou d'acquest,
S'il vient d'apport ou de douaire.
(Id., *ib.*, II, 125.)

A savoir mon si toute nismetique
Sçavoit nombrer le sexe folatique,
Je ditz que non; il est inestimable.
(Sermon des Foulz, Anc. Th. fr., II, 214.)

GEORGE LE YEAL.

Ne seroys jo point de la ligne
Des pers de France ?

LE CURÉ.

Assavoir mon.

(Farce nouv., tres bonne et fort joyeuse de
George le Yeau, Anc. Th. fr., I, 391.)

Or luy soit l'affaire conté,
Ma dame, ce c'est vo plaisir;
Assavoir mon se resjoir
Se voudra quant il l'orra dire.
(La Vie du Maulz. Riche, Anc. Th. fr., III, 289.)

Assavoir mon si les bossus
Seront tous droits en l'autre monde.
(Cl. MAROT, II^e *Exist. du Coq à l'Asne*, p. 205,
éd. 1596.)

Le different estoit assavoir mon si de
toutes les bestes qui sont aujourd'huy au
monde y en avoit deux de chacune en
l'arche de Noé. (DESPERIER, *Nouv. re-
creat.*, 1^o 499, éd. 1564.)

Il me semble, dist Oisille, que la com-
tesse en fait si bonne punition que ses
compagnons y pouvoient prendre exemple.
— Mais assavoir mon, dist Nomerfide, si
elle fit bien de scandaliser ainsy son pro-
chain. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XII^e nouv.,
Jacob.)

Si le long temps donne aux vers la bonté
Ainsy qu'aux vins, quelle est la quantité
Qu'il leur faut d'ans pour estre en bonne estime ?
A sçavoir mon si bon poete on estime
Celuy qui ja depuis cent ans est mort,
Ou rien de bon de sa vene ne sort ?
(H. EST., *Apol. pour Herod.*, c. III, éd. 1566.)

Nous venons a des tavernes, hosteleries,
estuves et autres bons lieux: nous trou-
vons la des chambrières au mestier, et
qui ne valent pas beaucoup d'argent:
assavoir mon si c'est mal fait d'en user
comme de sa femme. Voila (di je) une
question qu'il fait en la personne de quel-
ques bons compagnons. (Id., *ib.*, vi.)

— Savoir mon :

En trels manieres est dotz,
Destreiz, angoissus e penals;
Savoir s'en face turt u nun
Sur le rei traitur felon
Qui si l'avelt desherité
E de la terre fors jeté,

U sçavoir mon s'il aut en France
Senz plus targer, senz demorance.
U sçavoir mon si cele Anglee
Que de mort a ensanglantee,
Castera plus ne destraira,
U si a son ocs la retendra.
(BRN., D. de Norm., II, 1337, Michel.)

Par les deniers de celle boete et par les
mullies sera prouvé sçavoir mon se la
monie des deniers et des mullies est faite
selon les condicions devant dites. (Mars
1269, *Lett. de Bern. de Guiterges, bourgeois
de La Rochele*, Arch. JJ 244, r^o 23 v^o.)

S'il est en date sçavoir mon se ge l'ai
estable. (*Digest. de Just.*, Richel. 20148,
f^o 44^r.)

Li diables vait environ, essaié la bone
gent savor mon si il i purroit rien prendre.
(La Patre nostre, Richel. 25407, f^o 160^b.)

Si fu sçavoir mon se il recevroit cele di-
gnité. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen.,
f^o 256^c.)

Si un gentilhomme marie sa fille o du
mobile tant seulement, sçavoir moust
apres la mort de son pere, elle auroit son
avenant en l'heritage, raportant icelui
mobile. (*Pièce de 1301, Morice, Pr. de l'hist.
de Bret.*, I, 1169.)

Mais consellier m'estuet a my
Savoir mon se la doy aler.
(Mir. de Notre-Dame, I, 1152, A. T.)

Sçavoir mon se l'en doibt entendre...
(Le Livre des institutions des droiz appellé Insti-
tute, f^o 20^c.)

Adonc luy, comme prudent chevetaine
qui sur toutes choses doit avoir regard,
pensa sur ceste chose sçavoir mon si ce
pourroit estre pour luy faire aucune gre-
vance. (*Le Livre des faits du mareschal de
Boucicaut*, 2^e p., ch. 12, Michaud.)

Assez pensa... a celle chose, sçavoir mont
s'elle la diroit a son frere. (*Lancelot du
Lac*, t. III, f^o 125^c, éd. 1488.)

J'ay entrepris ce discours, sur ce que
j'ay veu souvent faire ceste dispute parmy
de grands capitaines, seigneurs, braves
cavalliers et vaillans soldats, sçavoir mon
si l'on doit pratiquer grandes courtoisies
et en user parmy les duels, combats, camps
clos, estoquades et appels. (BRANT., *d'au-
cuns Duels*, Buchon.)

— Mon se trouve aussi avec savor à
d'autres temps que le présent de l'infi-
nitif :

Et ledit conte luy dit : Sire, scay mon.
(*Chron. de L. XI*, an 1461, ms. Clairamb.)

LE CURÉ.

Tout fait, tout dit et tout comprins,
Quelque chose y avez vous aprius ?

JENIN.

Say mon dea.
(Farce de la Resurr. de Jenin Landore, Anc. Th.
fr., II, 28.)

Ha, fin apostre,
Je cuide bien que sçavez mon.
(Colin qui loue et despise Dieu en ung moment a
cause de sa femme, Anc. Th. fr., I, 244.)

— Mon se rencontre aussi employé
avec savor comme pur explétif, et sans
que ce verbe forme avec la particule une
sorte de locution composée :

Ci sunt, sunt il, les gens le rei
Qui de quor l'alment e de sei,
Conte e baron de mult grant pris,
Qui ça nos unt a vos tramis

Pur savor mon quels gens vos estes,
Quels tels vos tenex ne quels postes.
(BRN., D. de Norm., II, 3270, Michel.)

— L'affirmative mon se plaçait encore
après le verbe faire :

Et dist Gerlanmes : Vous en repentires.
— Che fera mon, dist il provos Hondré.
(*Ilou de Herd.*, 4277, A. P.)

Erno!, fait ele, dit avec
Quo mon voloir n'i esgirdes :
Bien sai que ce ne faites mon.
(Parton., 9043, Crapelet.)

Yvon, et Yvore, et Salemon
Doi jou plorer ? Voir ce fas mon,
Quar il forent bien cavalier.
(Mousk., *Chron.*, 8114, Relf.)

Pluseur dient que j'alm par amours,
Ce fai mon, j'aim voirement et aurerai tous jours.
(Chans., ms. Montp. II 196, f^o 386 v^o.)

Il est temps de nous aler pranger. —
Ceu est fait mon; vel sic : Ce fait mon.
(La Maniere de langage, p. 395, P. Meyer.)

Quelz horions j'o... quelz grans coups ?
— Tout font — Ce fait mon.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 172, 2^e journée,
Le Verdier.)

Laisse m'achever mon sermon.

LE CUISINIER.

Par ma foy, si ne feray mon,
Car tu ne dis chose qui vaille.

(Sermon joyeux de bien boyre. Anc. Th. fr., II,
49.)

LA CHAMBIÈRE.

De toutes vos chambrières
Je suis le choiz.

LE BADIN.

Ce corbieu, ce faites mon,
Vous venez au testament;
Ne faites pas ?
(Farce du Badin, Anc. Th. fr., I, 285.)

LE CURÉ.

Il mourut de soif.

LA FEMME.

So fist mon.

(Farce de la Resurr. de Jen. Landore, Anc. Th.
fr., II, 22.)

Iz le feront, par saint Denys!
De corne soufflez; (ce) feront mon.
(Sermon joyeux de la patience des femmes, Poés.
fr. des xv^e et xvi^e s., III, 261.)

A ce compte, dit Socrate, tu estimes bien
ce qui sert, et non pas ce qui nuit. Ce
fay mon, dit Critobule. (LA BORTIE, *Le
Mesnagier de Xenophon*, Feugère.)

Par saint Jehan, ce ne feray mon.
(Farce nouv., tres bonne et fort joyeuse, de l'obsti-
nation des femmes, Anc. Th. fr., I, 29.)

M. DE DELA.

Une chose qui est bien prise
Doibt on louer ?

M. DE DEÇA.

Et ce fait mon !
(R. DE COLLEVEY, *Dial. de M. de Dela et de*
M. de Deça, p. 142, Bibl. elz.)

— Après le verbe voir :

.... Voyez mon
Pour dieu s'il y est...
(J.-A. DE BAIF, *L'Ennuque*, III, 3, éd. 1573.)

— Après le verbe agarder :

Voyez vous dame, je vous serviray bien;
mais... — Quel mais ? disoit la dame.
Agardez mon, disoit la garse. (DESPER-
RIERS, *Nouv. recreat.*, du Tailleur..., f^o 155 r^o,
éd. 1564.)

— Après le verbe *dire* :

Mais *dites* may *mon*, si vous pinist,
mes bons vaisins. (J. Rousson, *Dialogue
des trois vigneron*, p. 157, éd. 1620.)

— Après le verbe *écouter* :

Escoutez may *mon*, je vous la diré comme
je la seay. (J. Rousson, *Dial. des trois vign.*,
p. 367, éd. 1620.)

— Après le verbe *sentir* :

Et s'aures ja mon anel d'or
Qui miens vaut de iiii. besans :
Sentes mon com il est pesans :
(*Fabl. de Dagobert*, Richel. 2168, f° 241 r°.)

— Après le verbe *avoir* :

Recouvres vous, tenes vous cois,
N'aures, se Dieu plaist, se bien non.
— Non voir, dame, ce n'aura *mon*,
Ce il respondent fil et filles.
(*Del Carrier*, Richel. 15212, f° 134 r°.)

LE MASTRE.

Au moins on a bien veu comment
Femmes ont le brayt pour parler.

BAULET.

Ce ont *mon* ; je prens sur mon serment.
(*Farce de maistre Mimin*, Anc. Th. fr., II, 358.)

Dans le Haut-Maine, *mon* s'emploie au
lieu de *donc*, après l'impératif des verbes :
Finis *mon*. Pic., Vermand., *amon*, n'est-ce
pas ?... Wall., Rouchi, *émon*, n'est-ce pas ?
Lorr., Rémilly, *meu*, *meij*, n'est-ce pas ?

2. MON, *mun*, *men*, *man*, *meon*, adj.
possessif, qui est à moi ; cas régime sin-
gulier masculin :

Cist *meon* fradre. (*Serm. de Strasb.*, p. 2,
Koschwitz.)

Le duel de *mun* ami.

(*Alexis*, st. 93^b, xi^e s., Stengel.)

E des chevels *mun* seigneur saint Denise.

(*Roll.*, 2347, Müller.)

Ja n'aert pas a ton parage

Nule feme de *man* lignage.

(*Lai de Graalant*, Richel. 2168, f° 67^a.)

Por ce sont en *mon* livre escrit.

(*Guot, Bible*, 495, Wolfart.)

De me volenté et de *men* assentement.
(1290, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1767.)

Pour *men* pourfit. (1301, Chapitre
Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

— Sujet singulier masculin :

Des fonz e del ewe sacree

U je seral faiz crestiens

Me liet e si selt *mis* parroins.

(*Bax., D. de Norm.*, II, 6576, Michel.)

Mis quors me dist que jeo vus port,

Ke nus serum en descoverit.

(*MARIE, Lai de Gugemer*, 549, Rog.)

Moi ont li mien oill deceu,

Quar en els a *mis* cuers vou

Un rai dont je sui encombroz.

(*Cliget*, Richel. 1420, f° 33^a.)

... Il est *mis* freires.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 14^a.)

Ge ou *mis* comandementz. (Janv. 1220,
Arch. Maine-et-Loire, Fontevrault, La Ro-
chelle, fen. 3, sac 8.)

Mis sires li rois. (1230, *Ch. de J. de
Joinv.*, Arch., Mus., vitrine 42, n° 236.)

S'amours vent ke *mes* chans remaigne.

(*Bl. de Naulle, Chans.*, ms. Siéne H. X, 36,
f° 10^b r°.)

La nuis est courte, aparmains me rares

Quant *mes* amis ara fait son deduit.

(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, I, 22,5.)

Deus ost *me* sire et s'est *mes* peres

Et *mes* compains est et *mes* freres :

Mes sire en chou quo ses siers sul

Et serviral tous jors a lui,

Mes pere en chou qu'il me cria

Et a s'y mags me fourma.

Et *mes* compains k'il fu tentes.

Mais ses poirs, sa deltos,

Le deffendit de pechié faire.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 10, P. Meyer.)

Mesires *mes* peres. (*Ch. de 1294*, Paraclet,
Arch. Somme.)

Mis peres i fu pris par sa ruste fierted.

(*Horn*, 267, Michel.)

Que benoite soit l'eure que *mes* corps le porta l

(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 817, Charrière.)

— Régime pluriel masculin :

Vedez *mes* pods.

(*Passion*, 435, Koschwitz.)

Sire, ce dit Bertran, ja li ne m'avendra

Pour gesir en prison, tant que *mes* corps durra,

Ja a tous *mes* amis reprové ne sera.

(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 13523, Charrière.)

— Sujet pluriel masculin :

Mi granz palais en Rome la citet.

(*Alexis*, st. 81^a, xi^e s., G. Paris.)

En ceste terre sont *mi* mollor parant.

(*Garin*, ms. Dijon, f° 3^a.)

Je et *mi* hoir. (1274, Theuley, Arch.
H.-Saône, II 814.)

Ge et *meuy* predecessor. (1328, la Cou-
ronne aux Marennas, Arch. Charente.)

— Féminin singulier :

Ci vei jo morte toto *ma* portedure.

Ma longe atente a grant dol est venude.

(*Alexis*, st. 89^b, xi^e s., G. Paris.)

Me feme. (1264, Chap. Noyon, Arch.
Oise, G 1910.)

En *me* cort. (*Ch. de nov. 1268*, Arch.
M.)

Quant *me* dame Blance le sot, si vint
au roi et li dist. (*Chron. de Rains*, c. XX,
L. Paris.)

Et li a dit : Mout sul irree,

Et neporquant por tote m'ire

Neu ert vers vos *ma* mercis pire.

(*Parton.*, 3582, Crapelet.)

A *me* parole vous accordes toudis.

(*Huon de Bord.*, 953, A. P.)

Et que vous baissies *me* face,

Et *me* bouce et mon visage.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 38, Suchier.)

Se plus muir chl de sain, *men* ame soit dampnee.

(*Gaufrey*, 307, A. P.)

Men ante.

(*H. Capet*, 2455, A. P.)

Men espeo.

(*Id.*, 5553.)

— Féminin pluriel :

Vedez *mes* mans.

(*Passion*, 435, Koschwitz.)

3. MON, voir MONT.

4. MON, voir MOLT.

MONAAGE, voir MONAGE.

MONAGAL, s. m., dignitaire monas-
tique :

Monsieur frere du roy, s'estans vers
1626 fait un royaume a l'instar du royaume
de Narsingue dont les courtisans ne di-
soient que des solises, en fit le comte de
Morat grand prieur, et l'abbé de la Ri-
viere grand monacal. (*Mém. du duc d'Or-
leans*, p. 54, ap. Ste-Pal.)

MONACEROS, voir MONOCEROS.

MONACHATION, s. f., état ou profession
monastique :

Pepin, tant par le deces de Charles Martel
son fils, que *monachation* de son frere
Carloman, se voyant seul maire du palais
des deux Frances, projecta de se faire roy.
(*PASQ., Rech.*, I, III, ch. X, p. 191, éd. 1643.)

MONACORDE, voir MONOCORDE.

MONAGE, *monnage*, *muisnage*, *mau-
naige*, s. m., droit de mouture :

Je ne mi oir n'i poons demander ne re-
clamer ne banerie ne *maunaige*. (*Conven-
tion entre le seigneur de Breteuil et l'abbé
du même lieu*, ap. Duc., *Molegium*.)

Item la *muisnage* en la dite ville pour
.xx. solz. (1293, *Chart. de Renaud, vicomte
de Falèse*, Liv. roug. de la Chambre des
Comptes de Paris, f° 242 v°, ap. Duc.,
Musnare.)

Nous devons au devant dit maistre Jehan
le monnee, le *monnage* et le mouture
avoekes toutes les frankises, les droitures
et les appartenances que nous aviens en le
ville et fourville de Marke en Oustrevent.
(1326, *Charte de Guillaume, comte de Hai-
naut*, Richel. 5608, f° 62^b.)

Monnage, c'est assavoir de tous mar-
chans forains et faisans residence hors
de la comté, qui doivent de toutes denrees
et marchandises qu'ils vendent et acha-
tent en ladite ville et vicomté de Boulogne,
2 den. ob. pour livre. (1402, *Compte du
domaine du comté de Boulogne*, ap. Duc.,
Monetagium.)

MONANT, *monnant*, *mosnant*, *mausnant*,
s. m., serf obligé de faire moudre son grain
au moulin banal :

Li mosneies et li *mosnant*. (Av. 1238,
Lett. de l'év. de Cambr., N.-D. de Cambrai,
Arch. Nord.)

Si doit li dis Enelars les *mausnans* ki
par ban viennent a no molin de Greigni,
maintenir as us et as coustumes ke il ont
esté maintenu duskes aujourdui. (1290,
Cart. d'Auchy, p. 320, Betencourt.)

Et ainsi puet l'en entendre que nul
monnier n'a deffanse contre son *monnant*.
(1385, *Coust. glosees d'Anjou et du Maine*,
I, 318, Beautemps-Beaupré.)

Et ainsi auront les *monnans* leurs dom-
mages comme nous avon dit deassus. (*Id.*)

MONARCHAL, - *qual*, adj., monar-
chique :

Et premunir la *monarchalle* gloite :

(*Mist. du viel teut.*, 64, A. T.)

Empereur *monarchal*. (FOSSETIER, *Cron.
Marg.*, ms. Brux. 10511, V, II, 8.)

Combien lisons nous de monarches, em-
pereurs, roys, conseillers, dictateurs et aultres
princes despossez de leurs auctoritez
monarchalles... ? (J. BOUGHET, *Triumphes
de la noble Dame*, f° 131 v°, éd. 1536.)

Childebert, en ceste auctorité *monar-
quale*, vesquit cinq ans ou environ. (ID.,
Gen. des roys, f° 52^{ro}, éd. 1541.)

Regarde Chair les doloureux martyres
Au grand escil de ceulx de Babilone,
Qui aus le monde avoient *monarchat* trosne,
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de
l'Esprit*, p. 47, éd. 1549.)

— S. m., monarque :

Le *monarchal* sempiternel
Qui seul tout gouverne et tout œvre.
(FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I,
f° 13^{ro}.)

1. MONARCHE, - *narque*, s. f., monar-
chie :

Et Tobie et Jacob, et Noé qui fist l'arche,
Qui tindrent en leur temps du monde la *monarchie*.
(J. DE NEUNG, *Test.*, 918, Méon.)

Et fussions nous trestous espars
Par la *monarchie* universelle.
(Act. des Apost., vol. I, f° 45^o, éd. 1537.)

2. MONARCHE, - *narque*, adj., monar-
chique, qui possède le pouvoir monar-
chique :

Il fu roi *monarchie*.
(Comm. le Roi Sounain fut mort, ms. Avranch.
1682.)

Des lors en avant ne trouva Cesar au-
cun obstacle de rebellion contre sa sei-
gneurie *monarchie*. (*Triomphe des IX Preux*,
p. 383^b, ap. Ste-Pal.)

Comme au gouverneur autentique
De ceste *monarchie* fabrique.
(Act. des Apost., vol. I, f° 34^o, éd. 1537.)

— Principal :

Paris ville *monarchie* et capitale. (MONS-
TRETLET, *Chron.*, f° 1^h, éd. 1572.)

MONARCHIAL, adj., renommé, illustre :
Moult conquirent roys clers par leurs travaux :
En celui temps furent *monarchial*
Plusieurs d'iceulx par leur sens, comme caux.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 338^b.)

Romme qui fut dame *monarchial*,
Et qui soubmist la machine du monde.
(Id., ib., f° 349, r°.)

MONARQUAL, voir MONARCHAL.

MONARQUE, voir MONARCHE.

MONASTIC, voir MONASTIQUE.

MONASTIQUE, - *tic*, adj., de moine :
Monastique habitation. (*La tresample et
vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 158^o,
éd. 1486.)

Labours *monastiques*. (Id.)
Ordre *monastic*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II,
158, éd. 1588.)

MONASTIQUEMENT, adv., à la manière
des moines, selon les usages monastiques :

Erigerent un couvent de cordeliers, vi-
vans *monastiquement*. (LIEBAULT, *Mais.
rust.*, p. 273, éd. 1597.)

Cet abbé se vint presenter au roy, et luy
fit sa requete, luy remonstrant que canoniquement
et *monastiquement* il estoit pourveu
de l'abbaye. (BER. DE VERVILLE, *moyen de
parvenir*, folie, p. 335, éd. elzévr.)

MONCE, s. f., amas, monceau ?

Ilz n'y sont allez, ny ne les ont exploic-

tees par des montaignes, grands monceaux
et *monces* d'hommes, mais par de petites
troupes. (BRANT., *Rodomont. espagn.*, VII,
14, Lalanne.)

MONCEAUL, voir MONCEL.

MONCEL, - *sel*, - *ceau*, - *caul*, - *ciel*,
- *cial*, - *ceal*, - *cheau*, - *chiel*, - *ssel*, *mun.*,
mossel, *mosseau*, s. m., petit mont :

Demain par matinet passerons le *moncel*.
(Roum. d'Alir., f° 65^o, Michelant.)

Puis prist Morpeth, un fort chastel
Qui ert assis sur un *moncel*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl. n.*,
t. I, p. 47.)

Li évesques et li chapitle nous ont quitté
le *moncel* Saint Gerves de Paris. (*Coul. de
Paris*, Richel. 20048, f° 39^b.)

— Tas, amas, dans une acception plus
étendue que le moderne *monceau* :

Il departid la mer e ultre menad eals, e
ester la fist sicume *muncel*. (*Lib. des Ps.*,
Cambridge, LXXVII, 13, Michel.)

Poserent Jerusalem en *munceals* de
pierres. (Id., LXXVIII, 1.)

Le fier si durement qu'il porte a terre
lui et son cheval en .i. *moncel*. (GAUT.
MAP, *Lancel. du Lac*, Richel. 1430, f° 35^o.)

Si que toute li escorche remest illuec
en un *monchiel*. (*Saint Graal*, II, 315,
Hucher.)

Puis a toutes en un *monciel*
Les yaues souz ciel assamblees.
(*Méam. d'Or.*, p. 12, Tarbé.)

Contoient et mesuroient par *munceaus*
lor fromans. (*Estories Rogier*, Richel.
20125, f° 56 v°.)

.... Philippe de Valoix
Qui abatit le grant *monsel*
Des Flamans ou val de Cassel.
(*Le Dit de tous les roys de France*, Richel. 4437,
f° 241 r°.)

Globus, luixel de fil, rondesse, *moncial*.
(*Gloss. de Salins*.)

Un *monceau* de fain prisie .xii. d. (1344,
Arch. K 45, pièce 1.)

Desquies fruz ledit Pinat et les siens
seront tenuz de faire chascun an trois
monseaux. (3 fév. 1370, la Couronne,
Arch. Charente.)

En faisant le partage desdites bestes a
laine Michel Bascer s'efforcea de prendre...
l'une des plus belles qui feust ou *monceau*
et farat desdites brebiz. (1391, Arch. JJ
442, pièce 216.)

Pour avoir ainsi comme ung *moncheau*
de merites. (*De Vita Christi*, Richel. 181,
f° 5 r°.)

Lanne espanchie ou per *mosseiz*. (1409,
1^{re} Coll. de lois, Arch. Fribourg.)

Et si ont eslevé ung hault *monceau* de
terre avec du fient et fagoz pour dessus
asseoir leur artillerie. (*Corresp. de l'emp.
Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. I,
p. 442, Doc. inéd.)

Le *monceau* d'escorce, .xii. d. (xvi^e siècle,
Déclar. du péage d'Arcolle, ap. Mantellier,
March. fréq., III, 117.)

Ses genoils et ses cnisses estoient tieul-
lement retraictes que ils luy touchoient
presque a son manlon, et estoit son povre
corps tout en un *mosseau*. (*Vie de Loys
de Savoie*, ch. IV.)

— A un *moncel*, ensemble :

Dunoys, l'arcevesque, Traynel
Chancellor, ulloient en ce lieu
Tous troys ensemble a ung *moncel*,
L'arcevesque estant ou millieu.
(MARTIAL, *Vigiles de Charles VII*, M 19^o, éd. 1493.)
Borinage, *monchau*, tertre.

MONCELE, - *elle*, s. f., tas, grande
quantité :

Ce ne sera pas sans avoir
Des horions belle *moncelle*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19246, G. Paris.)

Pour ce que tu t'attendz
Au pouvoir du roy et attendz
Que soit puissanco a redouter,
Et que souz luy doys mor: doubter
Qu'il n'est que une povre *moncelle*
En ce monde mortel.
(Id., *Act. des Apost.*, vol. II, f° 101^o, éd. 1537.)

Et tantost seurviendrent nouvelles
Que Talebot et les Angloys
Estoient aux champs en grans *moncelles*
Affin de trouver les François.

(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, I vi v°,
éd. 1493.)

Il y a tout près de Laon un lieu dit
la Moncelle.

MONCELEE, s. f., monceau, tas :

Les tons naissent en aucuns fleuves
comme Nille, au Rein, au Pode, mais com-
munement se trouvent en la grant mer, et
d'icelle entrent a grans *monceles* en la
mer de Ponto. (*Platine de honneste volupté*,
f° 95 v°, éd. 1528.)

MONCELER, - *eller*, verbe.

— Act., amonceler, accumuler :

Moncelé, atassé. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel.
1.7684.)

Monceller, acervo. (1464, JEAN LAGADEUC,
Catholicon, éd. Auffret de Quoetqueueran,
Bibl. Quimper.)

Monceler. To heap, or pile up. (COTGR.,
éd. 1611.)

Monceler. Amontanar. (C. OUDIN, 1660.)

— Neutr., se réunir en monceau :

Ausi con cil perdent les places
Par *monceler*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 124.)

MONCELET, *monselet*, - *sellet*, s. m.,
petit mont :

En la hauteur de ces montaignes de Ju-
dee est .i. petit *moncelet* dessus tous les
autres apparant, qui est appelé mont
Morie. (GUIART, *Bible*, Gen., XXXIX, ms.
Ste-Genève.)

Ung petit *moncelet* sur le bord de la ri-
viere. (*Modus*, f° 30^b, ap. Ste-Pal.)

— Petit monceau, petit tas :

Ele fesoit *moncelez* de petites pierres.
(*Vie S^{te} Clare*, Richel. 2096, f° 1^o.)

Consilliet fu que on le loia en un *mon-
celet*. (FROISS., *Chron.*, IV, 257, Kerv.)

Ilz semblent petis *monsellez* de une
chose comme cendre. (*Le grant Herbier*,
f° 83 v°, Nyverd.)

Grumulus, grumuli, m. g., dim., *mon-
celet*. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1538.)

Moncelet, parvus acervus. (FED. MOREL,
Petit thresor de mots françois, éd. 1632.)

— Fig., ramas :

Ce villaige ou hamelet estoit habité d'ung *moncelet* de rudes et simples pay-sans qui ne sçavoient comment ilz de-voient vivre. (LOUIS XI, *Nowv.*, LXXXIX, Jacob.)

Norm., Cotentin et env. de Dieppe, *monchelet*, monceau, s'emploie dans la locution *en monchelet* : maisons *en monchelet*. Les voilà tous là bas *en monchelet*.

Nom propre, *Monselet*.

MONCHEAU, voir MONCEL.

MONCHIEL, voir MONCEL.

MONCIAL, voir MONCEL.

MOND, voir MONT.

MONDAIN, *mund.*, adj., du monde :

Ne porroit sentir rien *mondain*
S'un de ches chinc (sens) au mains n'avolt.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cxxxi, 3,
Van Hamel.)

Loi *mondaine*. (Sept. 1252, *Acte dev. les échev.*, Arch. mun. Douai.)

— S. m., habitant du monde :

Comment Pirra avec Deucalion
Tous les *mondains* jadis renouvelerent.
(GUILL. MICHEL, *V^e eglog. de Virgile*, f° 16 r°,
éd. 1540.)

— Adj., noble, généreux, pur, parfait :
Je l'otrol, dist la dame au coraige *mundain*.
(*B. de Seb.*, II, 198, Bocca.)

Car t'as osté la tres *mondaine* flour
Conques donnaiss'eur, couleur né taint.
(JER. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 4346, Scheler.)

C'est uns *mondains* paradis
Que d'avoir dame toudis
Ainsy fresche, ainsy nouvelle.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 174 r°.)

S'est ung bien *mondain* paradis,
Mon gent pastour,
S'est une tres parfaicte amour.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II,
p. 126, Quatrebarbes.)

La gent *mondaine*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7219, Scheler,
Gloss. philol.)

Ces paroles *mondaine*.
(Id., *ib.*, 8997.)

— Non altérée :

Viande *mondaine*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32472, Scheler,
Gloss. philol.)

— Clair, bien fourbi :

Tant en a decoupeis a l'espee *mondaine*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20360, Scheler,
Gloss. philol.)

MONDAINEMENT, adv., agréablement :

Par lesquels j'ay parfaite connoissance
De bien, de mal, d'onneur et de vaillance,
Et des ars *mondainement*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 78, A. T.)

Et puis *mondainement* se prist (la tourterelle)
A chanter hault.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II,
p. 124, Quatrebarbes.)

— Certainement, assurément :

Cascuns le devoit, je l'ai,
Clamer dieu d'armes proprement
Deseure tous *mondainement*.
(JER. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 354, Scheler.)

Li princes gentieus
Qui estoit *mondainement* Dieus.
(*ib.*, 829.)

Courtois sour tous *mondainement*.
(*ib.*, 3288.)

— Pleuvoir *mondainement*, tomber du ciel toute sorte de biens, comme une pluie abondante :

... S'il pluvoit *mondainement*
Ja sur mon corps n'en cherroit une goutte.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 241 d.)

MONDAMENT, voir MENDEMENT.

MONDANISANT, adj., qui donne le goût des plaisirs mondains :

Il est evadé des vices et malices de ce monde *mondanisant*. (J. DE LA MOTHE, *Blas, des armes de Fr.*)

MONDANISER, verbe.

— Réfl., se livrer aux plaisirs mondains :
Voyant plusieurs de ces compagnons
qui se desbauchoyent et *mondanisoient*.
(*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. III, éd. 1541.)

— Neutr., dans le même sens :

Et en la chaire un peu *mondaniser*.
(J. BOUCHER, *Ep. mor.*, 1° p., III, éd. 1545.)

Mondaniser. To world it, or, to play the worlding. (COTGR., éd. 1611.)

On rencontre au XVII^e s. le part. passé *mondanisé* :

Les libertains *mondanisez* de ce temps.
(J. SOUSNOR, SIEUR DE LA NICHILIERE, *Dialogue de trois vigneronns*, p. 93, éd. 1630.)

MONDATIF, adj., modificatif :

De nature est *mondative*
Et de bosses maturative.
(XIV^e s., *Poème moralisé sur la propriété des plantes*, Romania XIV, p. 474.)

MONDATION, - cion, *mund.*, s. f., ac-tion de nettoyer, de purifier, purifica-tion :

La *mondacion* du baptesme. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 32^e.)

La *mondation* des pains de proposition.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I,
f° 142 v°.)

Si cestuy qui soustient ceste maniere de passion est sané, il nombrera sept jours apres sa *mondation*, et apres les veste-mens lavez et tout le corps es eaues vives il sera net. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lév., xv, éd. 1530.)

1. MONDE, *monde*, adj., pur, sans souil-lure :

Des doze mois parlerent e del vent que rebonde,
E de marz e d'avril e de mai le plus *monde*.
(TH. DE KENT, *Geste de Alix.*, 41, P. Meyer.)

Qui an ceste vengeance iert pelerins verais,
Quités sera et *mondés* de trestos les mesfais.
(J. BOD., *Sax.*, xv, Michel.)

O nes vaissiaus, *monde* et *mondans*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cclxiv, 1,
Van Hamel.)

Si qu'a la fin soit (mon âme) bien fine,
Bien pure et bien *monde*.
(G. DE COINGI, *Chanson*, 82, ap. P. Meyer, *Rec.*,
p. 381.)

Celui ne tieng je pas a *monde*.
(GUOT, *Bible*, 1159, Wolfart.)

Aussi *monde*,
Comme la verge qui est pelee.
(*La Houce partie*, 182, Montaiglon, *Fabl.*, I, 88.)

L'eve parestoit molt parfonde
Mes si clere estoit, et si *monde*
Que n'i avoit point de limon.
(*Complainte d'amors*, Richel. 837, f° 359 b.)

Et dist haut tant que li *mondés*
L'entendi : Je sui purs et *mondés*
Du sanc de ceste creature.
(*L'Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 34 d.)

... Si corrompt est le monde
Qu'a paine y a personne *monde*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*,
321, Püschel.)

L'un veut devenir maistre Andrieu,
Sanz sçavoir science ou clergie,
Secretaire, avoir chanoinie,
Et li bon clerc sont povre et *monde*
D'avoir estat en ceste vie ;
Ainsis va des choses du monde.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 272 r°.)

Toutes manieres de bestes *mondés* et immondés. (*Fleur des hist.*, Maz, 530, f° 7°.)

C'est Ferme Amour, la dame pure et *monde*,
Qui longtems a ne fut veue en ce monde.
(CL. MAR., *Temple de Cup.*, p. 4, éd. 1596.)

Sont arrivez trois riches estendars :
Amour tient l'un de couleur blanche et *monde*.
(Id., *Ball.*, Du triumphe d'Ardres, p. 269, éd.
1596.)

Jesus Christ l'Aigneau tout pur et *monde*.
(Id., *Ball. de Caresme*, p. 274, éd. 1596.)

2. MONDE, voir MONTE.

MONDEFIANT, - *ifiant*, adj., qui pu-rifie :

Medecines *mondefians* et meurans le re-menant de la matiere. (*Trad. de Lanfr.*,
Richel. 1323, f° 54 v°.)

Des lobocs et electuaires *mondifants*.
(LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 562,
éd. 1615.)

MONDEFICATIF, voir MONDIFICATIF.

MONDEFIER, - *ifier*, - *iffier*, *mund.*, v. a., purifier, nettoyer :

Aigue de mer est fort salee et tranchanz
et poignanz, et por ce *mondefie* le ventre
de flemme grosse et viscouse. (BRUN.LAT.,
Tres., p. 174, Chabaille.)

Quant Carthage fu pris, le roy com-manda que on gelast hors toutes les cha-roingnes des mors et que il *fust mundifié*
de toutes les ordures. (*Grand. Cron. de France*,
La vie Mgr Saint Loys, cxi, P. Paris.)

Nos pechiez y *mondefia*.
(JER. DE MEUNG, *Tres.*, 247, Méon.)

Plaie pourrie *mondefie*
Et tant fait que ele est guarie.
(XIV^e s., *Poème moralisé sur la propriété des plantes*, Romania XIV, p. 460.)

Que la porreture... puisse *estre* traite hors et *mondefiee*. (H. DE MONDEVILLE,
Richel. 2030, f° 54°.)

(Les raisins) engressent le foye quand ils sont *mondifiez* de leurs grains. (*Regime de santé*, f° 17 v°, Robinet.)

Ceste huyle (d'antimoine)... appliquee exterieurement aux ulcers maliques les *mondifie* miraculeusement. (*Remedes secrets*,
f° 172 r°, éd. 1573.)

Laver ou buer est *mondifier* aucune chose. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou Manipul des miropoles*, p. 174, éd. 1581.)

Les Atheniens ayants a *mundifier* l'Isle de Dolos. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, p. 64, éd. 1595.)

MONDELLON, -illon, s. m., qualification de terre, nature de domaine :

Li princiers aura des *mondellons* em-banniz la droiture et le plait et la justice, et li prevost penrunt altretant cum lor droiture montera en sa part de l'assise, et al jor que li *mondellon* doverunt lor cens paier, li princiers envoiera s'il puet ses messages as corps ou il apendent por savoir qui aura païé et qui non. (Mars 1220, cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Mondillons. (Double de la même pièce.)

1. MONDEMENT, *mund.*, s. m., action de purifier :

Li Sainz Esperiz nos est donez el baptesme ou *mundement* et au collement des vertuz. (Trad. de Beletth, Richel. l. 993, f° 54 v°.)

2. MONDEMENT, adv., purement :

Et pour ce que le fu si monde
Et que si *mondement* l'ama
En bon repos l'ame mise a.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 109^d.)

Chi a molt rice fondement,
Ki en lui a si *mondement*
Tous les biens du monde aunes.

(BAUD. DE CONDÉ, *li Prisons d'amour*, 357, Scheler.)

MONDEOR, -eur, s. m., celui qui purifie :

C'est la chars qui vient nete et bele
Dou fons la ou Dieus la monda
Qui d'yaue monde l'arrousa
Et qui de l'aigue fu *mondere*.

(JEAN DE DOUAI, *li Dis de la vigne*, Ars. 3142, f° 295^c.)

On parle d'ung escot de .xxiiii. s. pour les officiers municipaux le jour que le *mondeur* de vaques porta le tonneau. (1536, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MONDER, *munder*, verbe.

— Act., purifier, nettoyer :

Touz les vices et toz lesiaux
Dont li queens est *mondes* et saux.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 1^a.)

Se tu te tiens nes, buer fu nes,
Fors de le lie mondaine ies,
Dou monde ies *mondes* et niies.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, cxxxi, 3, Van Hamel.)

Vous *iestes* tout confessé et *mondé* de toz pechiez et de toutes ordures de vilenie. (HENRI DE VALENC., 538, Wailly.)

... Crut moult et amenda
Li regnes de France et *monda*.
(Mousk., *Chron.*, 1274, Reiff.)

Le liu dediié et sacré,
Et en l'onnor de Dieu *mondé*.

(*Id.*, *ib.*, 3314.)

Sire Dex, Jhesucriz, qui comandas as homes garder foi en terre, et qui *mundas* le mesel en ta parole, tu doignoies *munder* mon compaignum por la cui amor... (Amit. de Amis et Amie, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 70.)

Les mesiaus pourriz *mondiez*,
Et les morz ressuscitez.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, I, 216, Buchon.)

A Warnet pour un varlet qui aida a *monder* les estables. (1389, *Inv. de l'arch. de Reims*, ap. Varin, *Arch. adm. de Reims*, III, 754.)

Amis, ainsi est; vo cuer *monde*
De touz vices la vierge pure.
(*Miracles de Notre-Dame*, I, 1, 1120, A. T.)

De tous peches sa justice nous *monde*.
(MARG. DE NAV., *Disc. de l'espr. et de la chair*, dans les *Marg. de la marg.*, p. 74, éd. 1547.)

— Réfl., se purifier, se débarrasser :

Rymer me covient de cest monde
Qui de tous vices se vuide et *monde*.
(*Les Plaies dou monde*, Richel. 1593, f° 72.)

Qui des deliz dou mont se *monde*. (*Vies des Herm.*, ms. Lyon 698, f° 4^b.)

Meuse, *monder*, nettoyer :

J'ai nos bêtes a *monder*. (A. THEURIET, *M^{me} Heurteloup*, p. 8.)

MONDESSE, *mund.*, s. f., propreté :
Mundicia, netteté, *mundesse*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

MONDIAL, -dial, *mun.*, adj., du monde, mondain :

Hors de celle *mondiale* prison. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 87 r°.)

Ha benoist Dieu et que c'est pure attente
Mettre son cuer en *mondiale* tente.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 38 r° et d. 1526.)

Le vent du nord nous conduyra
En la province *mondiale*.
(*Id.*, *ib.*, f° 25 r°.)

Et determiner des secretz
De droitz *mondiaux* et decretz.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, I, éd. 1525.)

L'esprit duquel ne quiert fors s'approcher
Des haux secretz des choses spirituelles
En mesprisant les œuvres *mondiales*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xxviii, éd. 1545.)

MONDIALITÉ, s. f., mondanité :
Contemneur de toutes *mondialites*. (FOSSETIER, *Cron. Margar.*, ms. Brux. 10311, VI, VI, 12.)

MONDICE, *mund.*, s. f., propreté, pureté :

Je dois *mondice* ou netteté de cuer parfaitement entendre. (*Crainte amour et beatit.*, ms. Ars., f° 73 r°.)

Les paremens ou courtines blanches signifient *mondice* et netteté. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 20^b.)

Tousjours a esté et sera
Vray exemplaire de *mondice*,
Sans peché, sans tache et sans vice.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 102^d, impr. Institut.)

Venus... aimant la netteté et *mondice* a bien raison de ne trouver rien tant abominable que le porc. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierogl. de Jan-Pierre Valerian*, IX, 21, éd. 1615.)

— Action de nettoyer :

Cil qui a esté obdomoiers de cest office doit faire les *mondices* au samedi, c'est a dire que il doit laver les dras et les toailles... et doivent laver les piez aus freres. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 153^b, ap. Ste-Pal.)

MONDICITÉ, *mund.*, s. f., propreté, pureté :

Oraison pour impetrer purgacion ou *mondicité* de cuer. (*Intern. consol.*, II, xxvii, Bibl. elz.)

Nettoye ton nez pour expurger et rejeter la fastidiosité de la poitrine, car par telle *mondicité* le cerveau et la poitrine sont allegez. (*La Nef de santé*, f° 15 r°, éd. 1507.)

Si prie nostre seigneur qu'il doint vraye parole de conscience et *mondicité* de cuer. (*L'Estoille du monde*, éd. 1513.)

Il fut tres studieux a se tenir fort propre chez luy par une grande *mondicité*. (GEORGE DE LA BOUTIERE, *Suelone*, p. 32, éd. 1569.)

En jeunes et toute *mondicité* de l'esprit. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, VII, éd. 1574.)

Il n'y a rien qui recherche tant la *mondicité* et netteté que la femme. (LOYS GUYON, *Diverses leçons*, éd. 1610.)

— Purification :

Mes avant veul laver mes mains
A la coustume des Romains
Qui ont cest usage incité
En signe de *mondicité*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 23581, G. Paris.)

MONDIEN, adj., mondain, du monde :

En la fortune *mondienne*.
(*Le Baratre infernal*, Richel. 450, f° 27 v°.)

MONDIFIANT, voir MONDEFIANT.

MONDIFICATIF, *mund.*, adj., qui purifie :
Medecine *mondificative*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 64^c.)

Medicine *mondificative*. (BRUN DE LONGBORE, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 8^b.)

La cerise... a aucune vertu abstersive et *mondificative*. (*Regime de santé*, f° 42 v°, Robinet.)

Le miel est appetissant, fort *mondificatif*. (GRUGET, *Div. leç.*, IV, xiii, éd. 1539.)

L'alkali est le medicament purgatif et *mondificatif*. (*Remedes secrets*, f° 267 r°, éd. 1573.)

Medicament detersif ou *mondificatif*, est celui qui, par une teauté de substance accompagnée de siccité, nettoye et purge un ulcère de deux sortes d'excremens : desquels l'un est gros et espais, appellé sordes, vulgairement dit boue, qui est tiré du profond des ulcères au dehors par les qualitez dudit *mondificatif* : l'autre est subtil aqueux, appellé des Grecs ichor, lequel est desseiché par la siccité du *mondificatif*. (PARÉ, *Œuv.*, XXV, XIV, Malgaigne.)

Le miel est grandement *mondificatif*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou Manipul des miropoles*, p. 221, éd. 1581.)

— S. m., remède propre à purifier, à nettoyer :

Je continuay mes *mondificatis*. (Trad. de Lanfr., Richel. 1323, f° 54 r°.)

Mondifier la playe par tel *mondificatif*. (PARÉ, *Œuv.*, VIII, 15, Malgaigne.)

Autre *mondificatif* tres bon. (*Les Secrets du seigneur Alexis piemontois*, p. 757, éd. 1588.)

Qu'on mette par dessus un *mondificatif* de miel cuit. (JOURN., *Gr. Chir.*, p. 360, éd. 1598.)

MONDIFICATION, s. f., action de nettoyer, de purifier :

Profonde *mondification*. (*Miroir d'Alquimie*, p. 48, éd. 1557.)

Mondification. A mundification, mundifying, clearing, purging, purifying. (COTGR., éd. 1611.)

Mondification, f. Mondification. (C. OUDIN, 1660.)

MONDIFIER, voir MONDEFIER.

MONDILLON, voir MONDELLON.

MONDINET, s. m., homme propre, mignon :

Mondinet: m. A neat, spruce, compt fellow. (COTGR., éd. 1611.)

Mondinet. m. Galancito. (C. OUDIN, 1660.)

MONDOIER, -oyer, v. a., purifier :

Affections immondes et a *mondoyer*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 200, éd. 1578.)

MONE, s. f., religieuse :

Mone devint la dame par conseil d'un abé. (*Vie de Ste Euphros.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 87 r°.)

MONEAGE, -aage, -oiage, -oiaige, *monn.*, s. m., fabrique de monnaies :

En achetant ycelles monnoies es *monnoiaiges* ou elles estoient faites. (1318, Arch. JJ 56, f° 93 r°.)

— Sorte de droit sur les monnaies :

Le *monaage*. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 1 r°, Arch. Loiret.)

Item les resseans desdites vavassories... paient de trois ans en trois ans cent solz tournois pour ayde d'ost, c'est assavoir l'an que le *monoiage* chiet. (1319, Arch. JJ 59, pièce 243.)

Et avons le *monneage* de tous noz prevoz et monniers. (1426, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 135 v°.)

Le *monneage* est ung aide de deniers qui est deue au duc de Normandie de trois ans en trois ans affin qu'il ne face changer la monnoye qui court en Normandie. (*Coust. de Norm.*, f° 39 v°, éd. 1483.)

Le roy pour droit de *monneage* peut prendre 12 den. de trois ans en trois ans sur chascun feu pour son *monneage* et fouage, qui luy fut octroyé anciennement pour ne changer la monnoye. (*Cout. de Norm.*, 76, Nouv. Cout. gén., IV, 63°.)

MONEE, *molnee*, *moutnee*, *mosnee*, -eie, *monnee*, *mouneie*, *magnee*, *mannee*, *maunee*, s. f., mouture :

J'ay donnet et octroié permanablement pour Dieu et en aumosne as nonnains de Biaupré de l'ordene de Cistians qui maintent ou tenement de le Gorghe leur *mannee* en tele maniere que elles poent morre as molins de le Gorghe quittement sans mouture et sans aultre droiture tout chou que il convenra a la souffissance de le maison. (*Acte de 1232*, Tailliar.)

Se *mosnee* molre franquement... Les *mosnees*. (*Lett. de l'ev. de Camb.*, av. 1235, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Devons molre no propre *molnee* a tousjours pour nient al molin devant dit. (*Charle de 1242*, Mor. 160, f° 86 v°, Richel.)

Et le *mouneie* rendue a nous par le mounier serementé. (1234, *Charlr. de Namur*, Accord, etc., Borgnet et Bormans.)

Et pour che me estoie efforchies et avanchies de faire maurre le *maunee* de me dite maison de Haplaincourt as dis moelins sans paier meiture quelconques. (1348, *Carl. de Lihons*, Richel. I. 5160, f° 53 r°.)

Li monner les *monnees*, telles qu'il lor plaist, [moelent. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 271, Kerv.)

Par paient de chascune *monnee* d'icelui blé un boissel sixtenier. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 43 v°.)

Parmy paient la somme de .xxii. florins de Rins aveuc allant a Moliu peuser aux *mounees* et cuire le pain qu'il faut audit hospital. (1456, *Reg. aux Missives*, n° 6, f° 175 v°, Arch. mun. Dinant.)

Le magnier est allé cachier les *magnees* pour maurre a son molin. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nuls ne peuvent chasser ne venir querir *mosnees* en ladiete seigneurie, sinon le monier de ladiete seigneurie. (*Cout. de Richembourg*, xxx, Nouv. Cout. gén., I, 393°.)

Le mosnier... aloit par l'estaple au bled, recoeilant les *monnees* d'un chascun. (*Assemblée des consaux du 25 oct. 1605*, Arch. Tournai.)

— Droit sur la mouture :

Cil ki seroit troves alant allors (qu'aux molins banaux) il seroit a deus sous et paieroit la *monnee*. (1247, *Ch. d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Comme li homme de Baionviler fussent tenu par ban a venir maurre a men molin de çayns, ne ne pussent ailleurs maurre ne ne deussent sans mesfait, les quelz choses on appelle *maunee*. (1281, *Carl. de St-Quentin*, Richel. I. 11070, f° 51 v°.)

Et quite as devant dis dien et capite tout le droit que je avoie ou poie avoir en le *maunee* et es choses devant dictes et en le vile et es hommes de Baionviler par le raison de celle *maunee* et des choses devant dictes. Et prommech en bonne foy que je en celle *mannee* ne es choses devant dictes jamais rien ne reclamerai. (*ib.*)

Et tout la devens li cuens de Namur a taille, douzaine, mortemain, fourmouture, ost, chevauchie, *monnee*, corvee, et les hommes la endevens a amener a loi, hors mis le moulin de Corroit. (1291, *Charlr. de Nam.*, Jugem. arbit., Borgnet et Bormans.)

Sauf le seigneurie et le taille de le vile, et sauf le *molnee*. (*Carl. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 196 v°.)

Beauce, Perche, Mayenne, et pays Wallon, *monée*, Bessin, *mouneie*, grain qu'on porte au moulin pour le faire moudre. On dit qu'un meunier fait des *monnees* quand il se charge, moyennant salaire, de moudre le grain de ses pratiques.

Wall., *monée*, un sac de farine. Tournai, mouture de la semaine de l'ouvrier.

Wall., *mouneie*, *meunée*, quantité de farine ou d'écorces que l'on fait moudre en une fois. Pour les tanneurs, cette quantité était fixe et devait peser 600 livres, ou 52 oulnes. On ne pouvait aurtrefois faire moudre plus de douze *meu-*

nées par an. (S. BORMANS, *le bon métier des tanneurs de la cité de Liège*, p. 256.)

MONEIR, voir MENER.

1. **MONEL**, voir MOINEL.

2. **MONEL**, voir MOIENEL.

MONEOR, *mosneor*, *moneur*, s. m., meunier :

Johannes *Mosnieres*. (1218, *Carl. de Cysoing*, p. 97, Coussemaker.)

Gnionet lo *moneur*. (1306, *Confrérie de la Trinité*, Bibl. Lyon.)

MONER, voir MENER.

MONERAGE, *mounerage*, s. m., droit sur la mouture :

Pour le *mounerage* du moulin qui fut a Pentigné, acquis par aumosne. (1294, *Carl. de Solesmes*, p. 314.)

MONERESSE, *maugneresse*, *munerasse*, s. f., meunière :

Fichars la *moneresse*. (1277, *Carl. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 41 r°.)

Maroie le *maugneresse*. (1332, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 173 r°.)

Jehanne le *maugneresse*. (*ib.*, f° 336 r°.)

— Adj. f., qui conduit au moulin :

En la *munerasse* voie .i. piece de vigne. (1238, *Carl. S.-Vinc.*, Richel. I. 10023, f° 41 r°.)

Suisse, Bagnard, *munerexe*, canal qui amène l'eau à une usine.

MONERIE, *monnerie*, *mosnerie*, *mousnerie*, *mausnerie*, s. f., mouture :

Nuls molniers de ce cinq moelins ne puet vendre se *mosnerie* sans le seu le prouvoit. (*Pièce de 1270*, ap. Roq., *Suppl.*, p. 185.)

— Droit sur la mouture :

A le moitié de le *mausnerie* en no molin. (*Juill. 1239*, Chap. de S.-Amé de Douai, Arch. Nord.)

La *monnerie* qui est cuillie chascun an par Robert Glorie qui la porte audit escuier qui la rent a ladite receipte. (1394, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 17 r°.)

— Moulin :

Tenement de la grande *mosnerie*. (1587, S.-Cyprien, liasse 30, Pr. de Cypr. de Bresuire, Arch. Vienne.)

Un bordage appelé la petite *mousnerie*. (*Vente*, 1613, *ib.*)

1. **MONESTE**, *monn.*, s. f., avis, sentiment, nouvelle :

Dame, je tien que c'est un os ;
Mais s'il est ou d'omme ou de beste
N'en saroié faire *moneste*
Ne dire voir.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. Ostes roy d'Esp. perdit sa terre, *Th. fr. au m. d.* p. 446.)

Ore Diex santé li envoit
Et de touz ses maux la garisse!
Et est il point de la norrice
Nulle *moneste*?

(*Mir. N.-D.*, xxxvii, 478, A. T.)

2. **MONESTE**, voir MOLESTE.

MONESTEMENT, - ant, s. m., conseil, instigation :

Contreton as monestemenz au deable. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 113 r°.)

Par le monestement dou frans roi Dexirier. (*Prise de Pampel.*, 1922, Mussafia.)

MONESTER, monn., v. a., exhorter :

Cescuns des compaignons de bien faire moneste. (*Rom. d'Alex.*, f° 45^e, Michelant.)

— Admonester, avertir :

Et plus les monnestoi

Et defendoit lor jous a faire.

(*Mir. de S. Eloi.*, p. 96, Peigné.)

Alisandre, sovent vus monestai

E uncore amonest cum joo fai.

(*PIERRE D'ABERNUS*, le *Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 183^r.)

Et se il truevent aucun qui en uent mal a son escient, et n'en soit chastiez, quant il en *auraesté monnestez*, ledit mestre ou li deux le raporteront a la justice du lieu. (1312, *Ord.*, I, 514.)

MONEURE, mauneure, s. f., mouture ; droit sur la mouture :

Nous les devant dis hommes d'Aumes et leur oirs quitoes pour ches quatre vins lib. devant nommes ches choses chi apres nommees. S'il est a savoir .LX. s. que li devant dis Jehan d'Amiens et Agnes se femme aquisent a Mons. Clarembaut d'Estrees. Et le past qu'il devoient au devant dit Jehan d'Amiens et Robert d'Aubourmes et a leur femmes, et toutes les *mauneures* que li devant dis Robers et se femme y avoient chascun an, et le voiture du herenc qu'il devoient au devant dit Robert et se femme. (1248, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17738, f° 203 r°.)

MONFORTEIT, adj., qualifie une sorte de drap :

Que nus hom... ne face de drap de nuis-sou drap c'on apiele *monforteil* dechi adout que il soit pares. (1262, *Bans aux echevins*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 40 r°, Arch. mun. Douai.)

MONGE, s. f., verge :

Tu seignouras ceaus roys en *monge* de fer, ce est a dire en ferme justize. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 5^d.) Lat., in virga ferrea. (*Ps.* II.)

1. **MONGON**, s. m., petite pièce de la cuirasse qui couvrait l'épaule :

Au bras gauche il porte un grand gan-telet qui le couvre jusqu'au coude, et au droit un petit *mongon* qui cache seulement l'épaule. (*LANOUE*, *Disc. polit. et milit.*, p. 342, éd. 1537.)

2. **MONGON**, adj., manchot :

Que le poing li copra, dont je fis mencion
A quoi li tint la macz, si li en fist *mongon*.
(*Aye d'Avignon*, 666, A. P.)

MONGOYE, voir MONTJOIE.

MONIAGE, - aige, monniage, moiniage, moingnage, - gniage, mougnaje, moynage, s. m., profession monastique, entrée dans la vie monastique, état de moine, ordre monacal :

Deux romans célèbres sont appelés l'un *li Montages Guillaume*, c'est-à-dire l'entrée

de Guillaume au couvent, et l'autre *li Montages Renuart*, l'entrée de Renouart au couvent.

Or me veres do mointage issir.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 28^d.)

Or me verrez de moniage issir,

Le blanc haubert endosser et vestir.

(*Garin le Loh.*, III, p. 259, P. Paris.)

A Fecamps puis moines devint,

Mointage ama et maintint.

(*Rou.*, Richel. 375, f° 223^d.)

Le moingnage ama et tint.

(*Id.*, p. 197, ap. Ste-Pal.)

Si l'en orat k'a moniage

Si mesist entre bone gent.

(*MARIE*, *Purg. de S. Patrice*, 550, Roq.)

Se Renoart vient a cel herbergement,

N'en reverra james en moniage.

(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 247^a.)

Quant qu'estevoit a monniage.

(*Mousk.*, *Chron.*, 14377, Reiff.)

Et l'ordenes de tous monniages,

Selonc le riule des plus sages,

Comuanda tenir li bons rois.

(*Id.*, *ib.*, 2608.)

Le roi guerpist et son linage,

En change a pris le monniage.

(*G. DE CAMBRAT*, *Barlaam*, p. 5, P. Meyer.)

Et propos de moynage.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 7^a.)

Ordre de moniage. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 97^a.)

Desiroit a prendre l'abit de moniage. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 213^a.) P. Paris, *moingage*.

Quant ses heures avoit chantees

A la reube de moniage.

(*Comm. le Roi Sounain fu mort*, ms. Avranch. 1682.)

Adieu le moniage,

Jamais n'y enterray...

Plus ne seray nonnette.

(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 199.)

— Couvent de moines :

Aiaz ne fluerent de ci en Champbelin,

.i. mointaiges ou Deus estoit servis.

(*Car. le Loher.*, Richel. 1622, f° 81^d.)

.i. moniage ou Deus estoit servis.

(*Id.*, ms. Montp., f° 82^a.)

Entraï a cest mougnaje.

(*ADANS LI BOGUS*, *Chans.*, ap. Maetzner, *Allfr. Lieder*, p. 21.)

A été employé au XIX^e s. comme terme historique :

Un autre type plus humain est ce chevalier très résigné au *moniage*, mais qui, se sentant par accès certaines inquiétudes dans les jambes, obtint de ses supérieurs, a titre de dispense particulière, la liberté de faire de fréquents voyages. (*VICTOR*, *CHERBULIEZ*, le *Grand-OEuvre*, 2^e partie, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. LXIV, p. 664.)

MONIAL, - yal, monn., mun., adj., monacal, monastique :

Tuz moniaus habitomenz

I pareisse'n beaus e genz.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 3043, Michel.)

L'abit monial voil e quier.

(*Id.*, *ib.*, II, 11275.)

Pronge habit monial.

(*GARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 9 v°.)

Guerpist il la vie et l'ordre monial.

(*Id.*, *ib.*, f° 11 r°.)

Et a ches maisons moniaus,

A ches covens canoniaus

En irai noveles enquerre.

(*RENGUS DE MOULIERS*, de *Carité*, LV, 4, Van Hamel.)

Et dras monniaus vestiroit.

(*G. DE COINCI*, *Mir.*, ms. Soiss., f° 62^a.)

Les saintz hommes commencerent a servir Nostre Seigneur par diverses manieres d'ordres *moniales*. (*Vie du roy Jozaphat*, ms. Vat. Chr. 1728, Romv., p. 604.)

Ung messel monyal. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 68 v°.)

Vierges monyalles. (*Mer des Cron.*, f° 33 r°, éd. 1532.)

Habit monial. (*RICHER*, *Chos. memor.*, p. 26, Cayon.)

Une dame monial d'Espinal. (*Id.*, *ib.*, p. 83.)

— *Moniale*, s. f., religieuse :

Vous n'espargez bigote monyalle.

(*J. BOUCHET*, *Triumphes de la noble Dame*, f° 27 v°, éd. 1536.)

Mes seurs devotes monialles.

(*Id.*, *Ep. mor.*, III, éd. 1545.)

Et (Luther) prent une *moniale* devoillee, et de longtems vioillee, que l'on nommoit Catherine. (*FREMIN CAPITIS*, *Sauvegarde de la foy catholique*, f° 83 r°, éd. 1566.)

(Luther) a prins pour femme ou pail-larde une *moniale*, de laquelle a eu trois bastars. (*GRENIER*, le *Bouclier de la foy*, f° 414 v°, éd. 1580.)

Sans espargner les saintes reliques des temples, ni les vierges ni les *moniales*. (*BRANT*, *Grands Capit. estrang.*, l. I, c.XI, Bibl. elz.)

Nom de lieu, Paray-le-Monial.

MONICHON, voir MOINICHON.

MONICION, - tion, s. f., avertissement en général :

A la requeste ou a la *monicion* du chapitre. (Mars 1306, *Composit.*, Arch. Eure-et-Loir, f. du Chap., C. X, F, 4.)

Je leur devoie donner

Et response et conclusion,

En fait de leur monicion.

(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 551 r°.)

Nous aurons en toute saison

En noz cueurs voz monitions.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 153^a, éd. 1537.)

Et dobtout ons fort le dit empereur, car il avoit geelé une *monicion* sus la cité de satisfaire, dedans certains jours, a la contumasse, et de fournir sa demande, sus les peines imperiales. (*J. AUBRIEN*, *Journ.*, an 1482, Larchey.)

Tourne toy a la monition

Dont la voye

B'en duro et ne fourvoye.

(*Moralité des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 72.)

Le malade ay moit fort saint Mellon de long temps et tousjours obeissoit a ses *monitions* et commandemens. (1520, *Vie et Legendes de saint Mellon*, p. 187, Sauvage.)

MONIER, monnier, monpiier, monioier,

monnoier, monnoyer, monnouier, s. m., monnayeur, changeur :

Faus monniers. (1260, *Regl. des orfevr.*, Tailliar, p. 243.)

Fox monnier. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LVIII, 2, Beugnot.)

Li argens de le fause monnoie et li ostil des faus monniers estoit le signeur de le monnoie. (*Req. des changeurs de Tournay*, Cart. de l'èv. de Tourn., f° 2 r°, Arch. du roy. de Belg.)

Li orfevre et li monnier

Vaurrent l'or miez purefier.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 37, Peigné.)

Faus monniers. (LAURENT, *Somme*, Milan, Bibl. Ambr., f° 194.)

Li monnouier doivent avoir pour monoyer la brieve de dis livres de la monnoie noire double que il feront. (1296, *Ord.*, XI, 385.)

Jehans Desinier nos monniers. (1296, *Assise de le monnoye*, Mart. *Thes.*, I, 1282.)

Li monnoyer. (*Ib.*)

Faus monnier, sorcier, gens de mauvais renom. (*B. de Seb.*, XVI, 231, Bocca.)

Que tout homme ou personne, clerc ou lai, religieus ou religieuse, exempt ou non exempt, hospitalier, chef d'eglyse... monniers et autres... ferait ayde et subside pour le fait des guerres de quatre livres. (*Gr. Cron. de Fr.*, Fais du bon roy Jehan, 14, P. Paris.)

Nummularius, monnoyer ou changeur. (*Gloss. de Salins.*)

Ou il avoit plus de deux cens monnoiers, qui la forgoient et faisoient le monnoie dou roy. (FROISS., *Chron.*, IV, 13, Luce.)

Il declairerent disant que il estoient monnoier de France. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. XI^a 9185, f° 13 r°.)

Lez libertez que nous avons donneis audit Jehan Collin, et a tous cez ouvriez, monnoiers et maignieez. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 712.)

Sire, ce sont larrons monniers
Qui n'ont riens du monde vestu.

(*Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myst.*, I, 126.)

Monnoyer ou changeur. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Le suppliant monnoyer d'estoc et ligne. (1451, Arch. JJ 185, pièce 109.)

— Fém., monniere :

Jehaune la Monnoiere. (1310, *Cart. de Provins*, f° 155^a, Bibl. Provins.)

MONIL, - ile, - ille, s. m., collier, carcan :

La gorge avoit comble et unie, parée de monilles precieux et d'autres enrichiz joyaulx. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 9 v°, éd. 1526.)

Tabourets, poupees, beaux monilles, plumes d'autruche. (RUFFI, *Rubricque de l'imposition foraine*, f° 119 v°, éd. 1547.)

Ung fermail ou monile. (*Violier des Hist. rom.*, c. cv, Bibl. elz.)

Monilles : m. Necklaces, tablets, brouches, or ouches ; any such ornaments for the neck. (COTGR., 1611.)

MONILLE, s. f., bracelet :

Monille, f. Braçalete. (C. OUDIN, 1660.)

MONINE, s. f., petite guenon, pris au fig. :

Vous avez avec vous le fol et bouffon de la cause, qu'est le jeune Des Pruneaux, et la petite monine de la cause, qu'est Lavardin, qui est brave et vaillant. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, VI, 197, Lalanne.)

MONIOT, monn., s. m., dimin. de moine :

Jehan Moniot (je croy que c'est a dire, petit moine). (FAUCHET, *de l'Orig. de la lang. et poes. franç.*, II, xxx, éd. 1581.)

— Moniote, monn., s. f., petite moinesse :

Lidis Martins et ses filles et les moniotes (doivent) .iii. quarterons d'avainne. (1293, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 152 v°.)

Pic., moiniot, d'après Ducange.

Nom de lieu, Mouniot (Nièvre).

MONITIF, adj., qui donne des conseils :

Tout son parler doit estre droit et plain, Consolatif, monitif et certain.

(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 81.)

Lettres monitives. (FABRI, *Rhet.*, f° 68 r°, éd. 1528.)

MONITION, voir MONICION.

MONITIONNER, voir MUNITIONNER.

MONITOIRE, adj., qui sert à avertir :

Adonc la nonnain tant de fait comme par signes monitoires a ce qu'elle vouloit faire print le muet et le mena en sa logette. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 80 v°.)

MONJOIE, voir MONTJOIE.

MONLT, voir MÈN.

MONMON, voir MOMON.

MONNE, s. f., guenon :

Il se trouve la une espece de monnes, que les sauvages appellent cacuycu, de mesme grandeur que les communes, sans autre difference sinon qu'elle porte barbe au menton comme une chevre. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, c. LIV, éd. 1558.)

Monne : f. A monkey, or pug. (COTGR., éd. 1611.)

Monne, f. Mona con cola. (C. OUDIN, 1660.)

MONNEE, voir MONEE.

MONNEKIN, - guin, s. m., nom du singe :

A Monnekin, le fil Martin,
Le singe, qui bien sot latin,
Et qui estoit clers couronnez,
Estoit li offices donnez
D'escrire a court.

(J. DE CONDÉ, *li Dis d'entendement*, 853, Scheler.)

Var., monnequin, (Ap. Duc., *Clericus.*)

Cf. MONNE.

MONNEL, voir MOIENEL.

MONNESTREUR, voir MENESTREUR.

MONNET, voir MOINET.

MONNIEL, voir MOIENEL.

MONNIER, voir MONIER.

MONNOIAIGE, voir MONEAGE.

MONNOIER, voir MONIER.

MONNOIERIE, s. f., quartier de la Monnaie, et atelier de monnayage :

Monnoieries, quartier de la Monnaie, et chambres destinees a monnoier, a marquer les especes de leur propre coin : Monetales exædræ signatoria. Monetaria conclavia signatoria. Monetalis signatura conclavia, exedræ, officinæ. (MONET, *Inventaire des deus langues françoise et latine*, 1636.)

MONNOUIER, voir MONIER.

MONNOUMENT, voir MANUELEMENT.

MONNOYER, voir MONIER.

MONNOYERE, s. f., sorte d'herbe :

Ceste herbe s'appelle en latin Nummularia Centummorbia, et d'aucuns Serpentaria ; en françois monnoyere, herbe a cent maladies. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 52.)

MONOCERON, voir MONOCEROS.

MONOCEROS, monosceros, - on, monaceros, s. m., monocère, animal qui n'a qu'une corne :

Monosceros est bestia,
Un corn ad en la teste.

(PH. DE TRAUN., *Best.*, ap. Bartsch, *Chrest.*, p. 73.)

Une beste i a de bel cors

Qu'on apele monaceros.

(GAUTH. DE MES, *Im. du monde*, Richel. 2021, f° 100^d.)

Aucuns ne nomment pas ces licornes dont nous venons de parler licornes, mais monoceros ou monoceron. (*Rom. d'Alexandre.*)

MONOCLE, voir MONOUGLE.

MONOCORDE, monacorde, s. m., instrument sur lequel il y a une seule corde tendue :

Symphonies, salterions,
Monacordes, tympres, corrons.
(Brut, f° 80^b, ap. Ste-Pal.)

En l'un a concorde,

Gige, monacorde,

Harpe, siphonie.

(Un Sermon en vers, p. 27, Jub.) Impr., monacorde.

MONOCULAIRE, adj., se disait d'un bénéfice dont le patron et présentateur ecclésiastique disposait en tout temps et mois qu'il venait a vaquer :

Les chanoines présentaient, chacun en son mois, les seize cures dépendant de leurs prebendes et appelées bénéfices monoculaires. (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de l'archev. de Rennes*, p. 199.)

MONOCULE, adj., qui n'a qu'un œil :

Un Egyptien monocule (c'est a dire n'ayant qu'un œil, et iceluy au milieu du front). (JOURN., *Err. pop.*, 1^{re} p., III, 6, éd. 1587.)

Ce mot a été aussi employé par Saliat, dans la *Traduction d'Hérodote*.

MONODYES, adj., qui ne dure qu'un jour :

Adont l'apelent (cette lune) li astrono-

mien *monodyes*, de monos, en grief, qui vaut autent comme .i. en François, et dies, en latin, qui tant vaut comme jour. (*Cours de la lune*, Richel. 2485, f° 9 r°.) Le manuscrit porte fautivement *monodyes*.

MONOGLOTTE, adj., qui n'a qu'une langue, qu'un langage :

Les autres nations diversifians et changeans leur langage maternel, cestuy cy ne changea jamais son idiome, ains demeura *monoglotte*. (TAILLEPIED, *Hist. de l'estat et rep. des anc. Franç.*, l. II, f° 9 r°, éd. 1585.)

MONOÏAGE, voir MONEAGE.

MONOÏER, voir MONIER.

MONOLOCUTION, s. f., monologue :

Parmenon parle a par soy, et bien l'oyt la chamberiere qui plus partant est irritee contre luy ainsi que apres sa *monolocution* elle le dit. (*Therence en franç.*, f° 143 r°, Verard.)

MONOLOGUE, *menelogue*, s. m., scène où un acteur est seul et se parle à lui-même :

Le *menelogue* de Robin, ap. Borel, *Dict. des termes du vieux François*, éd. 1655.

MONOLITHE, - *lythe*, adj., d'un seul bloc :

Hanap *monolythe* d'agate. (1532, *Compt. de la gr. comm. de S.-Den.*, Arch. LL.)

MONON, s. m., amomon, solanum pseudo-capsicum :

En semblable lieu et pareille façon que le rododendron, se seme et nourrit le *monon*, petit arbrisseau plaisant a la veue, pour la couleur verte de son feuillage et pour son fruit, qu'il produit semblable a une petite cerise rouge, non toutes fois mangeable. (OL. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, VI, 10, éd. 1805.)

MONOPAGIE, s. f., altération de *μονοπαγία*, affection d'un seul membre :

On peut douter se balneum et chose aromatique et vin et semblables dissolutifz aperitifz provocans flux competent en *monopagie* ou en douleur chaulde tres forte, galliate et malleate : car telles choses esmeuvent la matiere et augmentent le flux. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 40, éd. 1495.)

MONOPOLE, - *polle*, s. m., cabale, conspiration, conjuration :

Sans faire aucun harele, *monopole*, assemblée. (1343, Arch. JJ 74, pièce 60.)

Assemblez, unions, *monopoles* et conspirations. (1360, *Ord.*, III, 411.)

A quoy il leur fist si douce responce qu'ilz se retrayrent tous en leurs places, par si, toutes voies, que les dis impos furent mis jus, qui leur tourna tous a grant joye ; mais le duc, tout coy taisant, ne fut mie bien content d'eulz, pour ce que, a son advencement, ilz avoient fait ung tel *monopole*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 352, Soc. de l'H. de Fr.)

Au devant desquelz n'alla personne de la court du roy, par son fait, excepté le duc de Clarence, de son mouvement, qui estoit complice du *monopole*. (Id., ib., II, 344.)

La XIII^e maniere si est crisme de conspiration si comme de faire machinacion contre l'ordonnance ou edict de prince, afin de le destruire par fait de peuple, et

y a difference en ce, combien que c'esemble tout *monopole* ; car *monopole* est entre le peuple, et chose qui singulierement le regarde, et conspiracion est assembler la gent pour chose qui a regart au prince, et toutes fois il ne touche pas au corps, ne a la vie du prince, comme fait sedicion. (BOUT., *Som. rur.*, 1^e p., f° 44^d, éd. 1486.)

Dehument informes que plusieurs assemblees et *monopoles* s'estoient faictes pour avoir les fermes de la ville. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 30 r°, Arch. mun. Nevers.)

Il avec plusieurs aultres avoit fait conspiracions et *monopole* contre la personne et l'estat d'Alexandre. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 7, f° 87 v°, éd. 1515.)

Arbathus par raisons et beaulx parlers atrahit ses gens a son accord, et fist conjuration et *monopole* contre Sardanapalus, et tantost luy fist sçavoir que il le defloït et qu'il luy feroit guerre. (Id., ib., II, 12, f° 37 v°.)

Plusieurs ville en ung mesme temps renouvelloient leurs conseilz et *monopoles* de faire guerre. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 193 r°, éd. 1539.)

Ils en conceurent tel crevecœur que des lors conspirerent curé et prestres, d'un *monopole*, la premiere fois que la on s'assembleroit, de sonner tant que cordes pourroient lirer et cloches branler. (1561, *Sedition des Prestres S.-Medard*, Var. histor. et litt., VI, 195.)

Ces complots et *monopoles* des soldats. (VIGENERE, *Guerre civile*, 2^e liv., f° 29 r°, éd. 1590.)

Les symptomes ordinaires de cette autre maladie amoureuse, ce sont haines intestines, *monopoles*, conjurations. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, p. 54, éd. 1595.)

Aulcuns du clergé (je ne veulx pas croire qu'il y en ait beaucoup qui ayent consenti a un tel *monopole*) ont sollicité le pape contre moy, et ont obtenu de luy certaine declaration par laquelle je suis exposé en proye, et déclaré inhabile a la succession de ce royaume. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 167, Berger de Xivrey.)

Je vous prie me mander ce que vous en aves appris, et ce qu'il vous semble que je dois faire pour arrester le cours de tels *monopoles*, qui, comme ils peuvent produire du mal, ne doivent estre tolerez. (30 mars 1605, ib., VI, 387.)

MONOPOLIER, - *oller*, verbe.

— Act., préparer, tramer :

... Si cautement

Tous les marchans avoient ensemblement

Monopolle leurs denrees ne vendre

Fors a telz pris...

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, IX, éd. 1545.)

L'aneantissement de la sainte religion, la ruine du peuple François estant conjuree, *monopollee* et designee par les rebelles. (1576, *Conspiration faite en Picardie*, Var. hist. et litt., VII, 322.)

— Neutr., intriguer, cabaler :

Cestuy cy (Orgetorix) *monopola* et esmeut la noblesse a prendre les armes. (VIGENERE, *Comm. de Cesar*, f° 2 r°, éd. 1590.)

Nul maniemment leur semble avoir assez de dignité, s'il vient de la concession du mary. Il faut qu'elles l'usurpent ou finement, ou fierement, et tousjours injurieusement, pour luy donner de la grace et de l'autorité. Comme en mon propos,

quand c'est contre un pauvre vieillard, et pour des enfants, lors empoignent elles ce filtre, et en servent leur passion avec gloire : et comme en un commun servage, *monopolent* facilement contre sa domination et gouvernement. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, p. 252, éd. 1595.)

Escrives moy ce que vous en sçaves, et continues a divertir autant qu'il vous sera possible le dict roy de maltraicter les catholiques, luy disant qu'il en sera plus respecté du costé de Rome par les dicts catholiques, lesquels en *monopoleront* moins contre luy. (13 juillet 1603, *Lett. miss. de Henri IV*, VI, 474, Berger de Xivrey.)

Les ministres du dict roy d'Espagne ne se lasseront et corrigeront jamais de *monopoler*, partout ou ils sçauront, contre les princes et estats ou ils resident, au prejudice de la foy pullicque et du devoir de leurs charges. (7 déc. 1605, ib., p. 571.)

Il alla, il vira, il trota, il *monopola*, et fit si bien, et gagna le capitaine des janissaires. (BRANT., *Cap. fr.*, II, p. 376, ap. Ste-Pal.)

— *Monopolé*, part. passé, troublé :

Comme tout fasché et *monopolé*. (RAB., *Quart livre*, ch. XI, éd. 1552.)

— Avec un nom de chose, brouillon :

Il semble que le but du dict duc de Bouillon soit par telles delegations *monopolees* de faire d'une cause purement privee une generale, afin d'engaiger tous ceulz de la religion dedans et dehors mon royaume en son crime. (8 mai 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, VI, 425, Berger de Xivrey.)

MONOPOLIER, s. m., conjuré :

Monopolier et gabeleur. (*Doc. relat. aux Nu-Pieds*, ap. Laisné, *Hist. de la révolte des Nu-Pieds*.)

MONOPOLIEUSEMENT, adv., par une conjuration, traîtreusement :

Amrain, enflé d'orgoel et excité d'envie osa a cause de la prime engendration de son pere *monopolieusement* detraire contre l'honneur de Dieu et de ses predicts cousins, et demander la souveraine sacerdotatité, voellant deposer Aaron. (OSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 148 v°.)

Hannibal craignant estre occi *monopolieusement*. (Id., ib., ms. Brux. 10512, X, VI, 9.)

MONOPOLIEUX, - *lyeux*, adj., séditieux :

Cesane, mere de partialites et de *monopolieuses* discordes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 197 v°.)

Monopolyeuse sedition. (Id., ib., ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f° 26 v°.)

Il induisi a paix et a religion son peuple devant superbe et *monopolieux*. (Id., ib., ms. Brux. II, f° 62 r°.)

D'avoir usé de crys sedicieulx et *monopolieux*. (1524, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MONOSCEROS, voir MONOCEROS.

MONOSTIQUE, adj., égoïste, qui ne pense qu'à soi :

Et pourroit l'en dire que prudence est commune et general et a plusieurs especes ; une est prudence *monostique*, quant est pour soy meisme. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 476°.)

Celui est dict avoir charge *monostique* qui a gouvernement de soy seul, et l'yconomie est celluy qui a regard a soy et a sa famille. (*Le Jouvencel*, f° 3 r°, ap. Ste-Pal.)

Prudence avoit avec elle *monostique*, economique, et politique. (J. BOUCHET, *les Triomphes de 2 noble dame*, f° 4 v°, ap. Ste-Pal.)

Une prudence particuliere appelée *monostique*. (Id., *ib.*, f° 5 v°.)

MONOTESSARON, - *eron*, s. m., coordination des quatre évangiles en un seul :

Le romant des trois pelerinaiges. Le premier pelerinaige est de l'homme durant qu'est en vie. Le second de l'ame separee du corps. Le tiers est de nostre seigneur Jesus, en forme de *monotessaron* : c'est assavoir les quatre evangiles mise en une. (DEGUILLEVILLE.)

A la discrete requeste d'aulecunes personnes, desirantz avoir les quatre evangiles en forme d'un, ordonnees et redigees avec expositions catholiques sus plusieurs passages, pour bien les entendre, j'ay icy entrepris, (la grace de Dieu nydant) de translater les quatre evangiles et les ordonner en ung, enuevant le *monotessaron* latin de maistre Jehan Gerson. (BEAUSPORT, *Monotessaron*, prol., éd. 1532.)

MONOTESSERON, voir **MONOTESSARON**.

MONOUC, *monuque*, s. m., eunuque :

Il n'y a homme d'au dessus de vingt ou vingt deux ans (dans le serail) fors lui (le sultan)... Tout le reste sont ou *monuques*, c'est a dire taillez ric a rac, ou jeunes garçons enfans de chrestiens qu'on y eleva pour le service de sa personne. (VIGNERE, *Trad. de Chalcondile*, p. 48, éd. 1662.)

Monouc, en langue turquesque, chastré, eunuchus. (NICOT, 1606.)

Monouc. An eunuch. Turquesque. (COTGR., 1611.)

Monouc, m. Capado, palabra turquesca, enuco. (C. OUDIN, 1660.)

MONOUGLE, *monocle*, adj., qui n'a qu'un œil :

Que je puisse avoir un denier
De tegnos, de bogu derrier,
Et de *monougle* et d'erengier,
Et cil qui le braz tort aura,
Sanz un denier n'eschappera.

(Castolement d'un pere a son fils, Richel. 19152, f° 4.)

Monocle : com. One eyed; having but one eye. (COTGR., éd. 1611.)

MONOYDES, voir **MONODYES**.

MONPANCIER, employé plaisamment dans la loc. *aimer Monpancier* pour signifier être gourmand, être préoccupé des intérêts de sa panse :

Gloutonie...

Assez aime miez *Monpancier*
Que Marseille ne Carlion.

(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 39, Jubinal.)

MONSEL, voir **MONCEL**.

MONSELLET, voir **MONCELET**.

MONSTEREUX, voir **MONSTREUX**.

MONSTRABLE, adj., qui peut être montré :

Home devint a tos *monstrable*.

(*Vie Ste Katherine*, Richel. 23112, f° 60^d.)

Alexandre notant son hault et poli maintien suspechona qu'elle estoit noble et non *monstrable* en banquet. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 17.)

MONSTRACION, - *tion*, *mous.*, s. f., action de montrer, démonstration :

Par aperte *monstracion*
Nous desouvert mainte figure
Qui par devant estoit obscure.

(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 911, Michel.)

Ce signe te taille

Monstracion d'orages et bataille.
(GUILLE. MICHEL, 1^{re} liv. des *Georg.*, f° 38 v°, éd. 1540.)

Et est impossible de faire plus grande *monstracion* d'estre contents qu'ils font.
(F. DE LORR., *Mém.*, p. 65, Michaud.)

Cf. **MONSTRAISON**.

MONSTRAISON, - *treisun*, - *trison*, - *trisun*, - *treson*, - *treysoun*, *moust.*, *must.*, s. f., action de montrer, de faire voir :

Nul ki tant l'ingement servist en sa maisun
Ki le puisse affermer, ne faire *mustreissun*
K'en nul tens le veist a tele mesprisun.
(GARR., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 6 v°.)

Il en fist nepurquant melito feiz *mustreissun*.
(Id., *ib.*, f° 19 r°.)

S'aparut Deus a lui en voire *mustreissun*.
(Id., *ib.*, f° 63 v°.)

De ta femme fais *mustrisun*,
Qu'il n'a gaiens un seul barun,
Cui tu ne le faces loer.

(MARIE, *Lai de Graelent*, 453, Roq.)

Mes jo vos fray *monstreissoun*
Det choses ke ne sont pas comoun.

(*The treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 146, Wright.)

Accordé est et establié que *monstreson* des leyns soit fait a l'estaple chescun jour de la sepmaine. (*Stat. d'Edouard III*, an xxviii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Ceo dient les fous e lor peisera
Kant la mort les assudera
Ke jeo les fray la *monstreissoun*
Ke peché ne veent mye par sarmoun.
(ROZON, *Sermon*, ms. Phillipps 8336, f° 80.)

— **Signe, prodige :**

Mais jeo endurisseroies son quer, et multiplieroies mes signes et *mustrisons* en la terre de Egypte, et il ne vous orra. (*Bible*, Exode, ch. VII, vers. 3, Richel. 1.)

— **Parure :**

De ta femme vaut meuz la *mustresun*
Ke tut l'estor (e) de ta mesun.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1489, Koch.)

Cf. **MONSTRACION**.

MONSTRANCE, - *anche*, *mous.*, *mos.*, *mus.*, *mon.*, *moun.*, s. f., preuve, démonstration :

Aristote appella : de ce li fist *monstrance*,
Si com Emenedus dist la seneffance.
(*Rom. d'Alex.*, P. Meyer, Romania XI, 235.)

Sire, fait il, une *monstrance*
Te faz, si la veus esculter.
(BEN., *J. de Norm.*, II, 15399, Michel.)

Entre nos dex seit la *monstrance* ;
S'ele est si bele, quite en seit.
(MARIE, *Lai de Graelent*, 468, Roq.)

De pair moi li fal *monstrance*

Ke ne me saf revengier
Fors ke par mercit proier.

(ADEPROIS LI BAISTARS, *Chans.*, ms. Berne 339, f° 80 v°.)

Et vous, siro, fet ele au roi, se vous u autres volies deffendre que ma dame n'eust esté traie u par vous u par autrui de cele dame la, jou sui toute apareillie que jou le vous mousteroie en vostre cort, u en autre orendroit u a terme devisé, et la *monstrance* n'iert pas fete deloiaument et sans raison, mes par chevalier loial et esprové qui toutes ces choses a veues et esgardees, et li chevaliers qui contredire le vaudra soit antretenus, car ensi doit on fere demoustranche et contredit de si haute cose come cesti est. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 6^b.)

Cil qui est meuz par la ville en *monstrance* qu'il est malfeitor. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 55^d.)

Cilz qui est menez par ville por batre, en *monstrance* qu'il est mafeteurs. (P. DE FONT., *Cons.*, XIII, 21, Marnier.)

Se je ausi celi dete acroistre savoie par boune *monstrance* et loial. (1215, *Lett. du senech. de Fland.*, Cb. des compt. de Lille, 853, Arch. Nord.)

Et quand respondre le convint si demanda la *monstrance* des choses que li rois clamoit. Et fu li jours assignes a faire la *monstrance*. (*Chron. de Rains*, c. xxxiii, L. Paris.)

Dame, dient cil, la *monstrance* ferons nous volentiers. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Belle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 93.)

Li eschevin ont dit d'un meisme acort por le mius k'il sevent parmi le *monstrance* et les resnes ke li abbeesse de Sin d'une part et Watiers de Gov d'autre part ont mostret li uns envers l'autre. (*Bans aux cchevins*, QQ, f° 38 v°, Arch. mun. Douai.)

Faire certaine *monstranche* des fies que je tenoie de lui. (1280, *Cart. de Corbie*, ap. Duc., *Monstrae*.)

Les *monstrances* et requestes susdites fount les dits procureours de la communalité des soumis dudit roy d'Engleterre. (1307, *Plaintes des suj. du roi d'Angle.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 21.)

Et adont, le *monstrance* faite, se je ne l'amendoie, elles poroient le painne donner. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, p. 570, CCCLXXVIII, Hautcœur.)

Le chevalier leur fait *monstrance*
Que nulz ne traye ne ne lance.
(ALART, *Csse d'Anjou*, Richel. 765, f° 40 r°.)

Li roys Charles... dist et proposa que li ducé de Bourgoigne par proismeté li estoit esceue et devolvee, mes ses *monstranches* ne peurent estre de nulle vaille. (FROISS., *Chron.*, VI, 359, Kerv.)

Et doivent li clamant et li deffendans avoir fait leur *monstrance* desdis demonnemens en la main dou pardesoure. (1397, *Hist. de Metz*, IV, 481.)

Et semblablement doivent les treses penre les veritez par escripture des descords dont ilz seront chargiez, ne he pueent, ne ne doivent ledis treses refuser, nullez veritez, ne *monstrances* c'on leur voille faire ou monstrer, pour raison desdictes plaintes et descords. (*Id.*, IV, 487.)

Facent leurs escriptures et *montrances* de quinze jours en aultres. (1405, *Hist. de Metz*, IV, 574.)

Et dit le dit maistre eschevin que le dit Jehan d'Anowe avoit encore fait plusieurs autres *monstrances* par lesquelles il estoit bien excusé du dit fait. (J. AUBNION, *Journ.*, an 1483, Larchey.)

Fleurs sont *monstrance* des fruitz advenir. (*Kalend. des berg.*, p. 4, éd. 1493.)

— Enseignement :

Car fil Dieu se disoit partout en se *monstranche*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 246, Kerv.)

— Prodiges :

Il a ennuit veues grant parties de mes *moustrances* et de mes merveilles. (S. Graal, ms. Tours 915, f° 19^b.)

Moyses et Aaron firent touz les signes et toutes les *monstrances* qui sont ci escrites devant Pharaon. (*Bible*, Richel. 899, f° 36^b.)

— Présence :

Deus me rendra sa grace e sa *mustrance*,
Gietier nus voldra d'emfer par pussance.
(Adam, p. 43, Luzarche.)

— Apparence :

En ceste terre (premiere Inde) y a ung arbre qui a la feuille comme l'ecorce toute verte, et a le fruit d'une belle *monstrance*. (*Extraits d'un manuscrit de Jean Alfonse*, 1544-1546, Murgry, *Navigations francaises*, p. 312.)

Dieu exhauza les prieres du peuple... envoyant de la pluye... qui moult augmenta les biens de la terre, tant les grains que les vignes, dont s'en ensuivit une grande *monstrance*. (CL. HATON, *Mém.*, I, 508, Bourquelot.)

— Ostentation :

Quant ele est fete simplement, sanz orguel et sanz *mostrance*, ele estaint le pechié. (*Li prem. Liv. de Salemon*, ms. Berne 590, f° 166^b.)

Venditatio, ventance, ostentation, *monstrance*. (R. Est., *Thes.*)

Saintonge, *montrance*, portrait, aspect. Berry, Poitou et Canada, *montrance*, apparence. Suisse, Fribourg, *monstrance*, ostensoir.

MONSTRANMENT, adv., ostensiblement :

Ostensim, *monstranment*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 224 v°.)

MONSTRANT, adj., vain, orgueilleux :

Pierre Labbe, qui en sa vie estoit homme assez *monstrant* et de diverse cole, incontinent se feust esmeu moult chaudement contre le dit Thevenot. (1396, Arch. JJ 151, pièce 79.)

1. MONSTRE, *munstre*, s. m., prodige, chose prodigieuse, incroyable :

Remembrez des merveilles de lui, lesqueles il fist, ses *monstres*, e les jugemenz de la buche de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., civ, 4, Michel.) Var. : *munstres*.

Je diray un *monstre*, mais je le diray pourtant. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. 11, f° 172^r, éd. 1588.)

2. MONSTRE, *mostre*, s. f., inspection, revue :

On ne doit acheter ne vendre laine d'Angleterre ne d'ailleurs que li venderres ne la doie faire autretele com a la *mostre*, se li venderres ne l'amande a la raison de

la *mostre*. (1243, *Régl. p. les drap. de Châl.-s.-Marne*, Arch. mun. Châlons.)

Chy ensuit la *monstre* Johan le Boucher, mestre d'un batel d'armee ordené a estre en la riviere de Saine, de sept arbalestiers et dix neuf mariniers, receue le VIII^e jour d'octobre, l'an mil CCCLXIII. (Ms. Richel. 26764, n° 151.)

Et apres ce relivrent leurs chevas a *monstre*. (FROISS., *Chron.*, II, 184, Kerv.)

Que tous les arbalestriers... soient abiliez et garnis... de trait et d'armures... pour passer a *monstre* devant les deputez de par les consaulx a ce. (*Public. du 3 avril 1451*, Arch. Tournai, *Reg. aux publications*, 1451-1457.)

Ces Malinois firent ce jour leurs *monstres* et l'endemain passerent la riviere. (*Trahis. de France*, p. 91, Chron. belg.)

Pour voyr et revoir les *monstres*, veucs el reveues. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 8.)

Le roy fait tous les ans la reveue des estrangers qui sont a sa solde, et ceux de ses terres a qui il a esté commandé de s'y trouver en armes ; et les ayant assemblez tous, cela s'appelle lors la *monstre* qu'il voit luy mesme. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— En particulier, descente sur les lieux, ite en vertu d'un jugement de la cour, pour procéder à la visite et à la description d'un fief ou d'une bourgeoisie :

De casau nomé et coneu, ne de un leuc qui ait nom et appartenances, et que en celle terre n'a autre leuc qui ensi ait nom, n'a ni ne deit l'on avoir point de *mostre*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 62, Beugnot.)

Doit estre *monstre* faicte en faveur de la justice comme de la partie, affin que justice saiche... que elle devroit faire si jugement en est fait. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 95.)

— Faire *monstre* de, citer comme exemple :

Dou preu Hector je te fai *monstre*
Com vaillamment se combatoit.
(FROISS., *Poés.*, II, 174, 436, Scheler.)

— Se mettre a *monstre*, faire mine :

Point n'y assallirent, car le conte de Saint Pol estoit dedens atout deux cens lanches qui se mirent tantost a *monstre* pour defendre le chité se on l'eüst asally. (FROISS., *Chron.*, XVII, 498, Kerv.)

— En terme de forêt, marque apparente des ventes ou coupes de bois antérieures à celles qu'on veut faire :

S'il y a bois et autres forets qui ayent esté vendus, elle (la veuve) les peut vendre, supposé qu'elle n'y ait que son douaire, en ensuivant les *monstres* et ventes anciennes, et selon ce que son mary vendoit. (1509, *Cout. du bailliage de Meaux*, Cout. gén., I, p. 85, éd. 1604.)

— Portion de bois :

Aultre rechepte a cause de la vente faicte le 7^e d'avril 1671, de plusieurs *monstres* de chesnes et blans bois marquées es grands bois de Mortaigne, en la taille de l'Hermitage. (1671, *Comptes du Receveur de Mortagne*, ms. appartenant a M. Bocquillet.)

— Tasse pour faire l'essai des vins :

L'exposant print et mist en son saing une tasse d'argent appellee *monstre*. (1397, Arch. JJ 153, pièce 167.)

— Terme de fauconnerie, ce que la vue est dans la chasse aux cerfs :

Si tu treuves le heron seant, si te metz en haut lieu a tout ton faulcon nouvel au dessus du vent, et celui qui a le faucon heronnier fera chasser le heron, et quant il aura laissé aller le faulcon au heron, regarde se le heron qui volera prendra la *monstre*. (*Motus*, f° 66, ap. Ste-Pal.)

Morv., *montre*, Lille, *montre*, moule, échantillon.

MONSTRÉE, *moustrée*, *mostree*, *motree*, *montree*, s. f., action de montrer, de faire voir, inspection. Au sens juridique, on appelait *montrée*, dit Chérueil, ce qui a été plus tard désigné sous le nom d'*aveu* ou *dénombrement*. Quand un seigneur craignait que son vassal ne diminuât son fief, il pouvait l'obliger de lui en faire *montrée* devant quatre chevaliers. Saint Louis exige dans ses ordonnances qu'on accorde quinze jours et quinze nuits à celui qui doit faire la *montrée* :

De defaute faite empres *monstree* en jugement. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXX, p. 110, Viollet.)

Les *monstrees* des chartres doit l'en fere sans mostrer la dete. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 92^a.)

La *monstree* autresfois jugee en double entre la court et le dit priour sera enterignee en ce... La *monstree* sera enterignee en double entre la court et le dit priour en la maniere que elle fut autresfois jugee en une autre demande.. Les *monstrees* et les enquestes autresfois jugees entre la court et le dit priour. (*Titre égard.*)

De *mostree*. Qui demande heritage un home dit issi : Tybaut tient vignes, trois arpenz, qui sont en tel leu et en tel censive, qui moies sunt par la reson de mon pere, qui cele chose estoit quant il ala de vie a mort ; et s'il veaut dire que ce ne soit voirs, je sui prez de monstrer par moi et par garanz qui en jurront et feront loutie plus, si comme il devront. A ce respont Tibaut qu'il a en pluseurs leus vignes, et demande *mostree*. L'en li done, et li met l'en jor. Enpres, le jor de la *motree*, a la *mostree* li ont esté. A l'autre jor, l'en li feist ceste meime demande. Et Tybaut nie que en cele chose n'a il nul droit, ne que il ne tient nule rien del suen. Il offre a prover, et li autres a defendre, si comme il doit. L'en demande qu'en dit droit. Et l'en respont que par tex moz n'est bataille, et qui vaincra, si enportera la querelle. (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 6, Rapetti.)

Si demanda la *moustrée* des choses que li rois clammoit. (MÉN. DE REIMS, 470, Wailly.)

Et se doit moustrer el manoir, et la *moustrée* fete... (*Jurés de S.-Ouen*, f° 304^r, Arch. S.-Inf.)

Ne porron fere reclamance ne justise nulle ne aucune *mostree* de seignorie. (*Ch. du 22 janv.* 1293, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

Si la personne du juge n'est pas conteneue ou libelle et l'en doit faire *monstree*... (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 60^b.)

Il vit le bois, dont *monstree* a esté faicte, tout coupé. (1312, Arch. S 296, pièce 6.)

Et lessent joir et user paisiblement.. dudit usage par *monstre* et livree du sergent de la dite forest. (Ch. de 1340, Arch. Loiret, Ste-Croix, N.-Dame des Barres.)

A Guillaume Favereau, clerc de la court du seel, pour ung proces pour faire la *monstree* aux biens tenans de Pierre Tasmes. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé*, f° 124 r°, Bibl. la Rochelle.)

Fu fait inventaire et *monstre*
Des biens estans en sa maison.

(*L'inventaire des biens de l'amant*, Romv., p. 180.)

Faire vue et *monstree*... du portail... (1562, *Proc. verb. du pill. de l'Egl. du Mans*, Arch. Sarthe 985.)

Faire *monstree* desdits heritages. (Cout. d'Anjou, art. 6, Nouv. Cout. gén., IV, 530°.)

Monstree peut estre faite tant par instruction de justice que a la requeste de la partie, a ce que la justice puisse faire son jugement plus certain, et que l'exécution du juge soit plus facilement faite. (1573, *Cout. de Bretagne*, Cout. gén., II, 762, éd. 1604.)

Le defendeur requiert avant que jeter la sentence, avoir *montrée*, que sans cela il ne pouvoit faire sa preuve. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 130, Roybet.)

— Coupe de bois indiquée par la marque d'un marteau :

Pris coupant en l'usage hors *monstree*. (1378, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 4 r°.)

Vendu une *monstree* de trambles chens a terre. (*ib.* f° 6 v°.)

Une *monstree* de bois. (*ib.* f° 7 r°.)

Pour une autre *monstree* du bois dessus dit vendue a André Pellier. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 41 r°, Arch. Cher.)

Iceelui suppliant qui avoit prinse une *monstree* de bois des religieux, abbé et convent de Lorroys. (1474, Arch. JJ 495, pièce 1093.)

— Aspect, apparence :

Li autres achalent les blez en herbe, les vignes quant eles sunt de bele *monstree* en flor. (LAUR., *Somme*, ms. Soies. 210, f° 44°.)

Les vingnes en flor quant eles sont de beles *monstrees*. (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 40 r°.)

— Troupes passées en revue :

La ou le conte de Monfort
S'est mis en si dure balance
Qu'o douze cens hommes de France
Qu'il ot amenez de la vile,
Est assemblez a deus cens mille
Desquies les *monstrees* fremissent.

(GUART, *Roy. lign.*, t. I, p. 224, Ruchon.)

Norm., Orne, *montrée*, visite d'une ferme avec état des lieux dressé au commencement et à la fin d'un bail.

MONSTREMENT, *moust.*, *most.*, *must.*, s. m., action de montrer, ce qu'on montre, démonstration, en terme de rhétorique :

A l'essample et au *monstrement*
Ke li apostles nos aprent
En ses escries et en ses dis.

(De Sainte Ysabel, ap. Jud., *Œuv. de Ruteb.*, II, 381.)

Por ce dit Aristoteles que la matiere de

cestui art (la rhétorique) est sor .iii. choses seulement, ce est *monstrement*, conseil et jugement. A ce meisme s'accorde bien Tullies, et dit que *demonstremens* est quant li parole loent ou blasment home ou autre chose generalment ou partiement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 471, Chabaille.)

Les barons de Camelide eurent assez de honte, car ilz sont atains de faulx jugement ne oncques ne souffrirent les barons de Bretaigne que nul d'eulx feist *monstrement* en la court au roy Arlus. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 55, éd. 1488.)

— Démonstration en général :

Qui dunc oist les *monstremenz*
E les mortuus esmaiemenz,
Les orribles destructions
E les granz persecutions.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11417, Michel.)

— Apparition :

Al premier *monstrement*
Del jur de jugement
La terre suer .

(*Liber regine Suiille*, Richel. 25407, f° 171°.)

— Remontrance :

Od plusors amonestemenz,
Od preieres. od *monstremenz*
Unt tant vers Oihen dit e fet
Que ici n'en ont nul autre plait.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18300, Michel.)

MONSTRER, *monstrer*, v. a., faire la *monstree* judiciaire :

Pour une plainte, a faute de payement des rentes qui se font sur les heritages ou maisons, se paye pour *monstrer* le dit heritage ou maison au doigt et a l'euil 34 s. 6 d. (*Cout. de Lessines*, Nouv. Cout. gén., II, 219.)

— *Monstré*, part. passé et adj., paré, orné, relevé :

Couvert de velours noir, a larmes noires, *monstreez* d'un pou de bleu. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 128, Soc. de l'H. de Fr.)

MONSTRESON, voir **MONSTRAISON**.

MONSTREUR, s. m., celui qui montre :

Avons establi et establissons et faisons nos loyns et vrais procureurs seigneur Jehan, nostre curé, Bandewin le Goes, bailliu d'Oudemboch, Arnoud le fil Henry et Arnoud Soudel, eschevins de no dicte ville, et a chascun pour le tout pourteurs et *monstresurs* de ces lettres. (1328, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 57, Van de Castele.)

Anhelet Dufour et Guill. Godart porteurs ou *monstresurs* de ces presentes lettres. (1344, Arch. S 266, pièce 41.)

Monstreur : m. A shewer, a demonstour. (COTGR., 1811.)

MONSTREUS, - *eux*, s. m., inspecteur :

Et si les forestiers de la dicte forest treuvent les abbateurs de bois, charpanniers et charretiers ou autres gens dudit évesque explectant en la dicte forest, et leur dit *monstresurs* de bois ne soit si pres qu'il puisse oïr ses gens l'appeler et respondre aux diz forestiers qu'il les avoue, lesditz forestiers en celui cas le pevent reporter es amendes. (1467, *Usem. de la for. de Breceilien*, Cartul. de Redon, éclairc., CCCLXXIII, A. de Courson.)

Que toujours le dit *monstresurs* soit present a une huchee. (*ib.*)

MONSTREUSEMENT, adv., monstrueusement :

Monstreusement, monstrifié, monstré. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr.-lat.*, 1349.)

MONSTREUX, *monstereux*, adj., monstrueux, prodigieux :

Mainte autre beste *monstereuse*. (GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 102°.)

Monstreuse criniere. (LA PERUSE, *Medec.*, p. 1, éd. 1355.)

Accidens *monstresurs* et de naturez. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 138 r°, éd. 1587.)

Poissons *monstresurs*. (DU CHESNE, *Siè. lin. du grand Miroir du monde*, p. 34, éd. 1888.)

Du sphinx la *monstreuse* forme
Nous veismes a nostre mal.

(GARNIER, *Antiqué*, V, 652, Foerster.)

H.-Norm., val'ée d'Yères, un enfant *monstresurs*, un enfant gros et vigoureux.

MONSTREYSOUN, voir **MONSTRAISON**.

MONSTRUEL, adj., monstrueux :

Puis aupres de saint Innocent
Estoit Herode le cruel,
Qui fist mourir maint innocent
Par son malice *monstrel*.

(*Sacre du Roy Ch. VIII*, ap. Th. Godaf., *Céram.*, Fr., I, 215, éd. 1649.)

MONSTREUSEMENT, adv., d'une façon monstrueuse :

Une femme *monstreusement* boëne et contrefaite. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 256°.)

Monstreusement vivans. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 200 r°)

Se fians et fortifiens en leur redoublée force et legere'té de nature *monstreusement* meslée. (*Alector*, *Propos rompus*, éd. 1560.)

— Prodigieusement :

Il exprimoit ses conceptions *monstreusement* bien. (AMYOT, *Œuv. méli.*, t. II, p. 171, éd. 1820.)

1. MONT, *mund*, *mond*, *mont*, *mon*, s. m., monde :

Gurpissém *mund* et som peccad.

(*Passion*, 508, Koschwitz.)

Et a'll ne li porte, mar au parolt nus hom ;
S'amor ne puet avoir per tot l'avoir do *mon*.

(J. BOB., *Sax.*, CXXVI, Michel.)

Par toz les sainz dou *mont* que le me pardonez.
(*Parine*, 2786, A. P.)

Qui mieus sauroit tout le *mont* justicier.
(HUES DE LA FERTÉ, *Serventois*, P. Paris, *Roman-cero*, p. 184.)

Dame gentiz, de tot le *mont* loez.

(*Poés. franç. avant 1300*, IV, 1382, Ars.)

Et faisoit tant que Diex et tous li *mons* le devoit hair. (*Chroniq. de Rains*, c. xx, L. Paris.)

Vos m'aves tolu la riens en cest *mont* que je plus amoie. (*Aucassin et Nicolette*, p. 8, Suchier.)

Qui aroit de cest *mont* esait

Un des plus preus et des milleurs.

(*Couci*, 2384, Crapelet.)

Jusques aux bonnes Hercules
Alasmes qu'il mist a la fin
Qu'on veist que c'iert du *mond* la fin.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
1534, Püschel.)

Son fruit le *mont* rachetera,
De douleur le delivrera.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 57.)

Ne te fie pas en ce *mond*
Qui la force gaste et confond.
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 89.)

— Le *mont de gloire*, le ciel :

Je prie a Monsieur saint Ongnon
Que cil qui fis le *mont de gloire*,
Vous vueille garder de peu boire.
(*Sermon joyeux de la vie S. Ongnon*, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., I, 208.)

2. MONT, s. m., monceau, tas, lot :

Qu'il mist en .i. *mont*, ce me sauble,
Cheval et chevalier asanble.
(*Chev. au lynn*, 3131, Holland.)

Et sachiez que je pans et croi
Que moult i ot grant *mont* de laine.
(*Dolop*, 4679, Bibl. elz.)

Quant li bles estoit vanes et mis en .i.
mont. (Ch. de juill. 1241, N.-D. de Cambrai,
Arch. Nord.)

E la meson se deslaca
Qui trestote en un *mont* chai.
(*Besant de Dieu*, 3260, Martin.)

Puis burteat depuis de chevaus
Si qu'il convint les deus vassaus
Cheir a la terre en un *mont*.
(*Conci*, 1743, Crapelet.)

Puis mist tout en un *mont*.
(*Baud. de Seb.*, II, 959, Bocca.)

Les enfans doivent faire rapport au
commun *mont* de ce dont ilz ont esté
ameudez le leur pere et de leur mere avant
les autres freres et sœurs, si ilz veulent
avoir parchon avec les autres. (BOUT.,
Somme rur., 1^e p., f^o 116^a, éd. 1486.)

On doit faire de tous les meubles qu'ilz
ont, trois *mons*, dont l'un des *mons* aura
la mere, et l'autre *mons* aura le parastre,
et l'autre *mont* aurout les enfans. (Id., *ib.*,
f^o 117^c.)

Qui adonc veist gens lancier sus ce pont
et tresbuchier l'un sus l'autre, dis ou
douse en un *mont*... (FROISS., *Chron.*, III,
343, Luce, ms. Rome.)

Et y ont esté occis... ainsi comme par
l'estimacion de ceulz qui ont veu les
mons on le puet savoir. (23 sept. 1408,
Ch. de J. de Bourg., Arch. gén. de Belg.)

Paris ferit le chevalier de si grant force
que versa homme et cheval tout a un *mont*.
(*Hist. du chev. Paris et de la belle
Viennne*, f^o 14^v, éd. 1835.)

Mons de plastre. (1478, *Ord.*, XVIII, 415.)

Si s'entre occirent par *montz*, sans
prendre homme et rançon. (*Perceforest*,
vol. 4, f^o 82^r, éd. 1528.)

A Guiffroy Dumesnil, pour avoir amené
du port aux pierres vingt *mons* de plastre,
a .iiii. s. pour *mont*, .iiii. s. (*Compt. de
dép. du chât. de Gaillon*, xvi^e s., p. 23,
Deville.)

— Tête au sens juridique :

Et si voel que li entant ki furent Alart
men frere, facent .i. *mont*, et li enfant ki
demorerent de Jehanain, me sereur, .i.
autre *mont*, (1324, *Donation de Jeh. de le
Kierve*, Arch. Tournai.)

— En un *mont*, en une fois :

J'en diray trestout en un *mont*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
3021, Püschel.)

— Faire les *mons* et *voux*, faire des mer-
veilles :

La avoit bien deux cens Anglois
Voulans faire les *mons* et *voux*.
Mais la laisserent leurs haruoys,
Et perdirent biens et chevaux.
(MARTIAL, *Vigil. de Charles VII*, I VIII^e, éd.
1493.)

— Billot :

Un *mont* de boucher. (1600), *Exéc. test.
de Jacques Blavet*, Arch. Tournai.)

Pic. et Flandre fr., *mont*, Wall., *mon*,
mô, tas, monceau; selon De Jaer se dit
particul. d'une pile de cuirs.

3. MONT, s. m., syn. de *monte*, valeur :

La char treché de l'os le *mont* d'une prunele.
(*Veus dou poun*, Richel. 1554, f^o 125^r.)

4. MONT, voir MON.

5. MONT, voir MOLT.

MONTABLE, adj., qui peut être gravi :

Scansilis, *montable*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— D'une grande valeur, considérable :

Ne li remest avoir *montable*
N'ua sol denier d'aveir moable.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16834, Michel.)

MONTAGE, s. m., action de monter :

Ascensio. Le *montage*. (*Trium ling.
Dict.*, 1604.)

MONTAGNAT, s. m., montagnard :

Et au labeur des bras des povres *mon-
tagnats*, fossoyent l'or et le laburent en
lames. (P. MART., *Rec. des Isles*, f^o 69^r,
éd. 1532.)

1. MONTAGNER, *montaigner*, verbe.

— Act., élever en forme de montagne :

Et le foudre est souvent aux places,
Qui se *montaignent* plus le front.
(GARNIER, *Parcie*, I, éd. 1568.)

Quel blanc rocher de Pare. en elite marbrine,
Ha tint bien *montagné* cette plaine divine.
(TABUR., *Poes.*, 1^{er} p., p. 11, éd. 1574.)

La tampeste n'est pas tousjours occupee
a *montaigner* la mer. (*Pelerin. d'Amour*,
t. I, p. 261, ap. Ste-Pal.)

— S'amonceter sur, en forme de mon-
tagne :

C'estoit une partie tramee il y avoit
longtemps par deux Propetides eminentes
eu la tourbe pour la santine des sublimes
excremens humains qui *montaignoient*
leur visage. (*Le prem. acte du Synode noct.*,
x, éd. 1608.)

— Réfl., se former en montagne, s'amon-
ceter :

On voit souvent au soir se *montaigner*
les neees. (DU VERDIER, *Bibl.*, p. 234, éd.
1580.)

— Neutr., dans le même sens :

Et de la sort le charme d'une vois
Qui tout ravis fait sauteler les bois,
Planer les monts et *montaigner* les plaines.
(RONS., *Amours*, I, cxi, Bibl. elz.)

2. MONTAGNER, voir MONTANIER.

MONTAGNETTE, - aignette, - aingnette,
s. f., petite montagne :

Devers la *montagnette*. (*Trahis.deFrance*,
p. 162, Chron. belg.)

Le roy se retraist sur une *montaignette*
assez adavantageuse. (MONSTREL., *Chron.*, II,
ch. 39, Soc. de l'hist. de Fr.)

Montaignette, s. f.; totehyll. (PALSgrave,
Esclaircissement de la langue françoise,
p. 282, Génin.)

Seu aulecu lieu il y a quelque bosche
Ou *montaignette*, rien n'y a de gasté.
(*Le Jardinnet de Haynault*, Arch. du Nord de la
Fr., t. II, p. 67.)

Clivulus, une petite *montagnette*. (*Cale-
pini dict.*, Bâle 1581.)

Clivusos, qui a plusieurs *montaignettes*,
inégal, ayant plusieurs pentes et des-
centes. (*Id.*)

Cependant quelqu'un qui avoit a faire
hors le fort, et le trompette qui estoit allé
sur le rempart appercevoient une troupe
d'Hespagnols qui descendoient d'une *mon-
tagnette*. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la
Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 110.)

Que te sert de faire des *montaignettes* de
tant de petits corps ? (J. P. CAMUS, *Homel.
festivales*, p. 104, éd. 1619.)

Une rangee de *montaignettes* roussatres.
(JEAN HUGUES, *le grand Routier de mer*,
p. 147, éd. 1638.)

MONTAIGNER, voir MONTAGNER.

MONTAIGNETTE, voir MONTAGNETTE.

MONTAIGNIER, voir MONTANIER.

MONTAIGNOLLE, s. f., monticule :

Il s'ayda de trois petites *montaignolles*,
dans lesquelles il se retrancha. (MONTELL.,
Comm., I, III, éd. 1594.)

MONTAIN, adj., de la montagne, qui
habite sur les montagnes :

Faucons *montains*. (BRUN. LAT., *Tres.*,
p. 203, Chabaille.)

Ce faucon *montain* se esjouit merveilleu-
sement en sa cruauté. (XV^e s., *Traité de
faulconnerie*, p. 47, Martiu-Dairvaull.)

Ses ongles, jambes et pieds sont noirs,
mais le reste du corps tire au pinsou *mon-
tain* : car il a une tache blanchette au
travers de l'oeille, comme le pinsou et tra-
quet ; toutestois son bec et sa maniere de
vivre ne permet qu'on le mette entre les
montains. (BELON, *Nat. des oys.*, 7, XVIII,
éd. 155.)

Et apres avoir fait leur fan, elles (les
biches) vont manger du fer *montain*, retour-
nent vers leurs petits. (DU PINET, *Diosco-
ride*, II, 52, ed. 1603.)

Le fer *montain* et la poix fondue prise
a mode de loot. (Id., *ib.*, VI, *proeme*.)

— S. m., montagnard :

Lors les *montains*, c'est a dire le peuple
des *montaignes*, leur apparurent sur les
haultes roches. (*La seconde Decade de Tit.
Liv.*, I, 22, éd. 1530.)

— Ultramontain :

Les Italiens et *montains*. (*Chr. de
Denis*, t. III, f^o 41, éd. 1493.)

MONTAISON, s. f., époque où l'on monte une rivière :

Le premier navire qui viendrait tous les ans à la *montaison*, chargé de vins. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, I, f° 31, ap. e-Pal.)

— Accès :

F. de *montaison*. (Rab., *Tiers livre*, ch. XXXVIII, éd. 1552.)

MONTAMENT, voir **MONTEMENT**.

MONTANAGE, voir **MOUTONAGE**.

MONTANCE, *montence*, *montanche*, *moutance*, s. f., action de monter :

Il ordena *montances* en son cuer el val de lermes el leu que il posa, de Syon que l'Escriture apele val de pleur, ce est de Jerusalem ou Dieux conversa, pensa il qu'il resusciteroit et monteroit au ciel. (Psaut., Maz. 258, f° 102 r°.) Lat., ascension.

— Fig., place élevée, haute dignité :

Mais onques en toutes ces graces et haulx biens que Dieu luy donna ne acquist ne grace ne faveur ne autorité, ne *montance* en lieu ou se trovast onques. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 35, Buchon.)

Considé sa premiere venue en court, et sa premiere chevance de patrimoine, et la haulte *montance* depuis ou il se trouva. (Id., *ib.*, III, 64.)

Entre lesquels en pouvoit avoir beaucoup qui favorisoient a luy et qui s'attendoient de grand bien avoir par sa *montance*. (Id., *ib.*, IV, 89, Kerv.)

— Valeur d'une chose, estimation, prix auquel elle monte, le montant :

Mais ne li vaut la *montance* d'un pois. (R. de Cambrai, 3397, A. T.)

De tos les autres ne donast un besant, li ne les prise la *montance* d'un gant. (Raimb., *Ogier*, 9806, Barrois.)

Ne le douc mais le *montance* d'un dé. (Huon de Bord., 3783, A. P.)

Ne force n'i vaut mie la *montance* d'un pois. (Gui de Bourg., 2118, A. P.)

La *montance* d'un seul festu N'en donront ja puis por lor ame. (RUTES., *li Dix des regles*, I, 192, Jub.)

La queue doit .iiii. den. obol. de tonlieu, et del plus plus, et del mains mains, dessi a la *montance* del mui. (Esr. BOILL., *Liv. des mest.*, 2° p., XI, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Si il achate sa viande a la *moutance* de treis deners. (Lib. *Custom.*, I, 130, Rer. brit. script.)

Ja avec soi n'emportera La *montance* d'un gasigant. (Fregus, p. 120, Michel.)

Pri on moustier de meublez a la *montance* de .xv. lb. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 43, Richel.)

C'onquez ne ly meffrent le *montanche* d'un gant. (H. Capel, 270, A. P.)

— Il s'employait aussi pour désigner le nombre :

Que j'ai de bien parvais amis La *montance* bien jusqu'a dis. (Chastoiem. *dou pere et dou fl.*, Ars. 3527, f° 43b.)

... Li fut donné a la *montance* de .xxiv. a .xxvi. henaps d'or et d'esguieres. (Trais. de Rich. II, p. 109, Williams.)

Jusquez a la *montence* de .c. chevaux. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1466, Larchey.)

— Espace, longueur, durée :

Bien soufri le mal et la paine La *montance* d'une semaine. (Vie des Peres, Richel. 23111, f° 4°.)

Elle n'alast pas la *montence* De quatre toises sens potence. (Rose; ms. Brux., f° 54.)

Que sa dame en vie demeure La *montance* d'une seule heure. (Id., ms. Corsini, f° 61b.)

La *montance* de trois eures furent ainsi li un contre les autres, si que onques li Tur ne les oserent corre sus. (GUILL. DE TYR, XIII, 8, P. Paris.)

N'onques ne furent clos si oueil La *montance* d'un seul moment. (Métam. d'Op., p. 55, Tarbé.)

Si entrerent au pays de Turquie comme a la *montance* d'environ deux lieues. (Liv. des faits de J. Bouciq., c. 31, Buchon.)

Quant il est allé la *montance* de une lieue... (Lancelot du Lac, 2° p., ch. 96, éd. 1488.)

MONTANIER, *montenier*, *montagnier*, *montaignier*, *montagner*, adj., montagnard, des montagnes; en parlant de personnes :

Bien dis mil Alemans me viadrent a assaillir Des *monteniers* de sour. (Prise de Pamp., 219, Mussafia.)

Quoy voyant le Dieu jardinier, Le forestier, le *montagner*, La main sur l'oeil pense et repense. (R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la Cerise, t. II, f° 44 r°, éd. 1578.)

Mon Dieu! que de plaisir de voir nos *montagneres* Blanches comme le lait, dispostement legeres, Bondir en petits sauts, reculer, avancer. (DESSPORT., *Bergeries*, IV, Bibl. gaul.)

— En parlant d'animaux :

Et biaux chevaux hermines *monteniers*. (Les Lohers., Richel. 19160, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 76.)

Et Ferrans le cort mius, par ces conbes agues, Que li faus *monteniers* ne vole apres la grue. (Roum. d'Aliz., f° 224, Michelant.)

Lors li donna .i. faucon *montenier*. (Aubery le Bourgoin, p. 66, Tarbé.)

Sur son poi[n]g et le glout .i. faucon *montenier*. (Gaufrey, 4937, A. P.)

Serpens *montagniers*. (GREVIN, *des Venins*, I, 20, éd. 1568.)

Il y a un faucon qu'on appelle *montain* ou *montagner*, qui a cela de propre, qu'il regarde souvent ses pieds, et si est fort despit. (BUDÉ, *des Oiseaux*, f° 114, ap. Ste-Pal.)

Les sangliers, les lions, les ourses *montagneres*. (GARNIER, *Hippolyte*, v. 2200, Foerster.)

— En parlant de chose :

Isnelment sonerent un grant cor *montanier*. (Chans. d'Antioche, IV, v. 259, P. Paris.)

Lors sonerent... et li cor *montenier*. (Quatre fils Aym., p. 68, Tarbé.)

Hardy celui qui le premier Vid au bois le pin *montaignier*

Inutile sur sa racine, Et qui, le franchant en un troac, Le laissa seicher de son long Dessus le bord de la marine. (RONS., *Od.*, V, xxiii, Bibl. elz.)

Vous versez et poussez les ondes *montanieres* Qui renaissent toujours en vos sources premieres Pour paroistre au defaut de celle qui se perd. (GREVIN, *Sonn. sur Rome*, xxii.)

Braves ponts estendus sur les ondes liquides Que le Tybre conduil des grands lacs *montaniers*. (Id., *ib.*, xxiii.)

Je vay en precipice Dans les flots me jeter de ce roc *montaignier*. (ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Du-cologiques*, f° 29 v°, éd. 1582.)

La rue Sauvage et *montaigniere*. (ELIE VINET ET ANT. MIZAUD, *Maison champetre*, p. 352, éd. 1607.)

MONTANT, s. m., terme de droit, crue, excédant :

Si la femme va de vie a trespas, les heritiers d'elle peuvent prendre la moitié des meubles et acquets commun entre elle et son mary : et si bon leur semble, peuvent renoncer a leur ditte communauté dedans huitaine, et eux tenir au mariage de la femme dont ils sont heritiers; mais en ce cas, la tierce partie de la pecune et deniers que la femme auroit apportez en mariage leur sera rendue avec les autres biens par elle apportez, simplement sans aucun *montant*. (1514, *Cout. d'Angoumois*, *Cout. gén.*, II, 629, éd. 1604.)

— De là l'expression : *Tiers denier en montant* :

Quant aucun heritage tenus a bordelage est entierement vendu, eschangé, ou autrement aliené, le seigneur prend pour son droit de lods le *tier denier en montant*, qui est la moitié de la somme totale de l'achat ou estimation de la chose eschangée. (1495, *Proc. verb. des Cout. de Bourbonnois*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1225.)

— Coup d'escripe ou de raquette, coup d'avant-main, opposé à revers ou arrière-main :

Cingar est a son costé, et soufflant de rage, combat cruellement, donnant des coups orbes a droite, a gauche, des revers, des *montans*, il crie a Balde chacun l'oyant. (Merlin Cocate, t. I, p. 299, éd. 1606.)

— Mesure agraire :

Item un *montant* de terre au bout du prey devant dit contenant environ un bon quartier. (1497, *Cart. de Commercy*, ap. Duc., *Montanum*)

MONTARDIN, — *erdin*, *moustandin*, *mostardin*, *muntarsin*, *muntrasin*, adj., qui habite les montagnes, qualifie une espèce de faucon :

Je ne donroie le bon destrier de pris, Ne le levrier, le faucon *mostardin*. (Les Loh., Ars. 3143, f° 2°.)

Adonques prist le faucon *monterdin*. (Id., Richel. 19160, f° 4b.)

Les bons henaps, et les copes d'or fin, Les biaux ostors, les faucous *montardin*. (Aumont et Agrav., Richel. 2493, f° 67 r°.)

Mais on sacque souvent, assez oy l'avez, Le roit por l'esprevier ou *moustandin* muez Qui ne prent pas l'aloce. (Hist. de Ger. de Blav., Ars. 3144, f° 253 r°.)

Un avisiun vi pur quei sai qu'ert issin
Ki fist un geat dun d'un falcon *muntrasin*.
E vostre sein le miat deuz vostre osteria.
(Horn, 73^o, Michel.)

Qu'il vus fist un geat dun d'un faukun *mntarsin*.
(*ib.*, var.)

Cl. MONTAIN, MONTANIER et MONTEOR.

MONTE, *munte*, *monde*, *monthe*, s. f.,
action de monter, montée :

Cis titre parole del linge et de la monte
de Marne. (E. BOLL., *Liv. des Mest.*, 2^e p.,
III, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

Par le sursum corda puet estre entendu
la monte qu'il (N.-S.) fist ou cenacle. (J.
GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 136 v^o.)

Trouverent une haute montaigne qui
avoit bien une lieue de monte. (*Perceforest*,
vol. I, f^o 45^e, éd. 1528.)

— Montagne :

Les *montes*, les flueves et les cites conter.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 12^o, Michelant.)

Or m'a fet mon segnor une monte donner
Ou je fere voudroi .i. bel castel fermer.
(*Gaufrey*, 5173, A. P.)

— Valeur, prix, nombre :

Si que la maille du blanc hauber treslis
Ne lui valut la monte d'un samis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 97^e.)

Ne vous donroie la monte d'un besant.
(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., xxxv, p. 125, P. Paris.)

Rens le chastel, merci ara de ti ;
N'i perderas la monte d'un espi
(*ib.*, 2^e chans., xii, p. 207.)

Mes plaindres n'i vaudroit la monte d'un boton.
(J. Bod., *Saz.*, ccvii, Michel.)

Ne li vauront ses armes le monte d'un capel.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 49^a, Michelant.)

Dieus qui tout le mont voit
Vos fache autre secors, car par Aiol votre oir
N'en averes vos ja le monte d'un ballois !
(*Aiol*, 7903, A. T.)

Certes ne vos redouc je mie
La monte d'une nois pourrie.
(*Gauvain*, 882, Hippeau.)

Dehé ait ki vus date la munte d'un denier.
(*Chron. de J. Fantome*, 857, var., ap. Michel,
D. de Norm., t. III.)

Et dit en son corage, s'il ne le puet vengier :
Je ne me prise mie la monte d'un denier.
(*Gui de Burg.*, 584, A. P.)

Que ja n'i mefferoient la monte d'un boton.
(*ib.*, 3517.)

Trestous les ont ocis, n'en remest .i. antier,
Fors seulemant bien pres la monte d'un millier.
(*ib.*, 3709.)

— Valeur morale :

Pres d'ileuc ont genz belles *montes*,
D'Aubemalle et d'Eu les deuz contes.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 15067, W. et D.)

— Intérêt :

Set anz fu en eissil, mult emprunta a munte.
(*Garn.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 44 v^o.)

Mais par lor espargene fissent il tant
Que .xx. sous de deniers vont espargnant,
A mont[e] et a usure si vont prestant.
(*Aiol*, 2665, A. T.)

Paier les bontez et les *montes* de cez
dous cens livres. (*Ch. de 1212*, Lorr., Cab.
de M. Dufresne.)

Le chatel prent et let la monte.
(*Guor, Bible*, 533, Volbart.)

Je ne ma gent de Moustier ne poons re-
tenir en la vile de Moustier juyf ne pres-
taus a monte. (Oct. 1266, JOINV., *Affr. de*
Mouliers, Arch. mun. Montiers.)

Et est a savoir qu'il est aussi bien tenu
des *montes* com dou cheteil, se nulles en i
avoit. (1277, *Coll. de Lorraine*, 211^{bi}, n^o 55,
Wailly.)

C'om ne puet, ne ne doit om panre, de-
sorenavant, Lombart, ne Provensal, ne
Tosquain, ne Coessins, ne gens prestant a
montes, keils k'il soient, d'autres terres,
por mennant, ne por bourgeois de Mes, se
par lon concel de toute le citeit de Mes
n'estoit. (1288, *Hist. de Metz*, III, 233.)

Li useriers tantost li conte :

Sire, j'ai bien eu de monte
Plus d'une mie de deniers
Dont deables est pargoniers.

(*Fouques, le Credo a l'usurier*, 61, ap. Méon,
Fabl., IV, 108.)

Ki por autri amer sei meimes met a munte.
(*Dictons et proverb.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 372.)

Ainçois l'ea doublera ses montes :

Car il emprunte a doubles *montes*.

(*BAUD. DE CONDÉ, li Contes de gentilleche*, 49,
Scheler.)

Que il se soit loyaument aquitez audit
Jui du principal et des *montes*. (Mai 1383,
Juifs de Mantès persécutes, Douët d'Arceq,
Pièc. rel. au rég. de Ch. VI, t. I, p. 46.)

Plusieurs officiers s'efforcent de travailler
et grever et faire plusieurs ennuiz et dom-
mages ausdiz juifs et juives, en leur im-
posant et mettant a sus que ou fait de leur
prest ilz abusent en plusieurs manieres, et
vont contre la teneur de leurs privileges
sur ce faiz, en faisant de *montes montes*,
et prendre plus qu'ils ne doivent. (1387,
Ord., VII, 171.)

Dient que il vouloit bien garnir du prin-
cipal, mais non des *montes*. (1398, *Grands*
jours de Troyes, Arch. X^{ta} 9183, f^o 35 r^o.)

Sans paier riens du principal ne des
montes. (*Bout.*, *Somme rur.*, 1^o p., f^o 82^e,
éd. 1486.)

Avons ordonné ausdits Lombards qu'ilz
puissent prendre de seize solz parisis deux
deniers parisis, et de vingt solz parisis
deux deniers et maille parisis de monte ou
prouffit pour chaceune sepmaine. (1461,
Ord., xv, 231.)

Aultrement monsangneur seroit tenu en
plais .x. ou .xii. aids, et endamagies tous
les ains des *mondes* et des usures a Col-
longue a ches qui li fissent ses fianches,
bien en .xxv. florins de Riens. (J. DE STA-
VELOT, *Chron.*, p. 463, Larchey.)

— Empreinte :

Et d'empereur et de conte
Ot fait saitel a fausse monte.
(*Mousk.*, *Chron.*, 24949, Reiff.)

— Action des bêtes qui s'accouplent :

Ils entrèrent en chaleur ne plus ne
moins que les chevaux font a la saison de
leur monte. (CHARLES IX, *de la Chasse*,
p. 4, éd. 1625.)

Au temps de la monte, quand on fait
saillir les juments. (G. BOUCHET, *Serees*,
p. 408, ap. S.-Pal.)

— A une monte, loc., à la fois :

Quant François ont oi eissi parler le conte,
Il escrient en haut ensamble, a une monte :
Boas rois, Naimés dit voir, creez ce qu'il vos conte.
(*Ren. de Montaub.*, p. 338, Michelant.)

Suisse rom., Neuch., *monte*, encan, en-
chère, vente publique : On a fait des
montes de son mobilier.

MONTEE, s. f., promotion :

Qui veult apprendre le metier de tixeran,
se il n'est fil de maistre, il doit, pour sa
montee comme apprentis, .v. s. (1410,
Stat. de la drap. de Chauny, Arch. mun.
Chauny.)

— Augmentation de prix :

(Les tisserans) firent compilations, ta-
quehans, mauveises *montees* et enchieris-
semens a leurs volentes de leurs euvres.
(1319, Arch. JJ 59, pièce 414.)

— Certaine quantité d'eau montée d'un
puits salin pour faire le sel :

Nos Jeans, cuens de Bourgoigne et sire
de Salins, fasons savoir... que tant de
muyre, come Estiennes sire d'Aiseler nostre
frere pourra conquerir au puis de Laon,
tant que a trois *montees* de muyre. (*Ch.*
de 1251, ap. Duc., *Montea*.)

Trois *montees* de muire. (1258, *Ch. de*
Jeh. Cte de Bourg., cop. auth. de 1382,
Cart. de Cîteaux, Arch. Jura.)

Nous, Jehan, cuens de Bourgoigne,
sumes garanz pour l'abbé et pour le con-
vant de Cisteaux de trois *montees* de
muire et de l'esmonde, se elle y aiert.
(25 mars 1263, *ib.*)

Trente et sis *montees* de muire. (1270,
Ch. d'Oth. de Bourg., Ch. des compt. de
Dole, $\frac{B}{680}$, Arch. Doubs.)

— Terme de musique, action de monter
la gamme :

Une harpe tint en ses mains
Et harpe le lai d'Orphey ;
Oagues nus hom plus n'ea oi
Et le *montee* et l'avalee.

(*Floire et Blanceflor*, Append., 70, du Ménil.)

Et si devons savoir que de toutes les
montees qui sont, nous devons mettre la
premiere note ou double et toutes les
autres ou quint, et monter ensi come li
cans. (*Lib. de arte discantandi*, ms. Richel.)

— Monture :

Ceux qui orant cheval et tres bonne *montee*
De fer furent couvert de ci jusqu'a la pree.
(*Cuvell.*, *Vie de B. du Guescl.*, 11023, Charrière.)

Morv., *monlée*, montagne.

MONTEFOY, s. m., écrit authentique qui
faisait foi en justice :

Et amena frere Hugue un amiral de par
le soudanc de Damas, et aporta les cou-
venances en escript, que on appelloit *mon-
tefoy*. (JOINV., *S. Louis*, xcix, Wailly.)

MONTEL, s. m., monticule :

Hantent entre les ros desouz les arbreceaus,
E auquanz as cavernes, es roches, as *monteaus*.
(*Tr. de Kent, Geste d'Alis.*, Richel. 24361,
f^o 63 v^o.)

MONTELET, s. m., dimin. de *montel* :

E passent *monteles* e les puis d'Abilant.
(*Charlemagne*, 260, Michel.)

Quando a encontre dessous .i. *montelet*

.i. homme qui tenoit en sa main .i. cornet.
(*Cuv.*, *B. du Guescl.*, 18935, Charrière.)

MONTEMACRIE, voir MATHÉMATHEWIE.

MONTEMENT, *mont.*, *montament*, s. m., action de monter, de s'élever, degré pour monter :

Muntemenz en sun cuer ordena, en la valed de lermes, el liu que li posa. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIII, 6, Michel.) Lat., Ascensionis in corde suo disponit.

Tes orisons et tes almosnes sunt munteins en .i. eswart del signor, et maintenant por cel *muntemet* li est comandet qu'il envoiest a Symon k'il venist a luy por ensaignier. (*Greg. pap. Hom.*, p. 79, Hoffmann.)

Au *montement* d'un terire les a aconsiez. (*Siege de Barbastre*, Richel. 24369, f° 134 r°.)

O tu poses la nue ton *montement*, qui vas souz les penes des venz. (*Psaut.*, Maz. 238, f° 123 v°.) Lat., qui ponis nubem ascensum tuum.

El nostre corne sera essanciee en ta bonne volenté, car nostre *montement* est de nostre Seigneur et de saint Israel nostre roi. (*Bible*, Richel. 899, f° 255^b.)

Montement de gravele es pies de vielart. (*Bible*, Richel. 901, f° 43^b.)

En tel *montement* (de l'eschiele). (*Riule de S. Benoit*, Richel. 24960, f° 12 v°.)

Ensement li solex devise les .iiii. tenz de l'an; car selonc son *montement* et selonc son descendent sont cil .iiii. tenz mesuré. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LVII, Hist. des crois.)

Il avoit toute se vie ordenez et disposez les *montemenz* et les degrez des vertuz en son cuer. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Geu., f° 28^b.)

Le *montement* (de l'autel) est taint de rouge, le nombre des .xv. degrez est figuré des .xv. pseannes que David ordena. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 14^b.)

Comment que les *montemens* devos et melodieux de cuers devos soient aucune foiz a Dieu plaisans. (*Id.*, *ib.*, f° 118 v°.)

Sire, tu mez ton *montement* sur la nue, qui vas sur les penes des vens. (*Mir. N.-D.*, xxiv, t. IV, p. 74, A. T.)

Montement, ascensus. (*Vocab. fr. du xv^e s.*, Ste-Genev., 753^a.)

En repriment le *montement* des vapeurs. (*La Nef de santé*, f° 33 r°, éd. 1507.)

Montement en la navire, embarquement. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Et decourra comme le fleuve d'Egypte qui edifie son ascension, c'est a dire son *montement* au ciel. (*Bible*, Amos, ch. 9, éd. 1543.)

— Valeur, somme, montant :

Alonzia li jorz ben au *montament* de trois. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 76^b, Auracher.)

Ladite dame pnet de son autorité prendre et desir le *montement* de ceu que ledit M. Hervé ne la pourra guarentir contre M. Pierre de Leon chevalier, es terres qui lui furent autrefois obligiees. (1327, *Partage*, Mor., *Pr. de l'H. de Brét.*, I, 1348.)

Pour lesquelz d'adomagevements sera levé audit duché sur chascun de ceuz qui celles prises auront fautes contre lesdites trefves jusqu'au *montement* et value de la oytisme partie des prises qu'ils auront fait. (1411, *Accord*, ap. Lobin., II, 896.)

Et si estoit la force et le *montemens* des deotes en mont grant quantité. (*Le prem.*

Vol. des grans decades de Tit. Liv., f° 100^d, éd. 1530.)

MONTENAGE, voir MOUTONAGE.

MONTENAIRE, adj. et s., habitant des montagnes, qui habite les montagnes :

Si tos que les *montenaires* furent retires il laissa illec gens de cheval..., et occupa soubdainement les liens desquels les Gaulois *montenaires* estoient partis. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, X, v, 9.)

MONTENANCQUE, s. m. charlatn [err.]

Le mercier y cache sa blancque,
Et son triacle un *monte ibanque*,
Avec tous ses petis vaisseaux.
(*Louange du cabas*, p. 8.)

MONTENCE, voir MONTANCE.

MONTENIER, voir MONTANIER.

1. MONTEOR, adj., qui habite sur les montagnes, qualifie une espèce de faucon :

E Ferant s'en vait mielz par ces combes agues
Que faucon *monteor* ne raudone vers grues.
(Th. de KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 13 v°.)

2. MONTEOR, - eur, - edur, - ethur, - our, - or, mun., s. m., cavalier :

Cheval e le *muntehur* dejetat en la mer.
(*Cant. Moys.*, I, Liv. des Ps., Cambridge, Michel, p. 267.)

Caval e le *muntedur* degeta en la mer.
(*Id.*, Oxf., Michel, p. 236.)

Cheval et *munteor* dejetat en la mer.
(*Psalt. monast. Corb.*, Richel. I, 768, f° 116 v°.)

Por çai il est dit del *munlor* ou cheval, c'es de celui ki s'eslivet par la gloire de cest monde, ke ses *monteres* checet par daier. (*Greg. pap. Hom.*, p. 78, Hoffmann.)

Il s'en peut bien tirer arriere :
Ce n'est pas pour un tel *monteur*,
Ce n'est pas pour un tel picqueur,
Vrayment, que la lice est dressée.
(BELLEAU, *la Recon.*, II, 4, Bibl. elz.)

— Celui qui monte :

Par fol espoir se traissoit
Aucuns hom ki estoit vantere
Ke sans carité fust *montere*
A chel mont.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CCXXXIX, 3, Van Hamel.)

— Bateau remorqueur ?

De rechef en Senne i. *montoor* qui vaut .xxii. s. et demi de reute. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 133 r°, Arch. S.-Inf.)

— Bloc de pierre sur lequel on se place pour monter à cheval :

Et d'ic'ulx furent les corps attrainez aval les degrez tous nudz jusques au bas au *monteur* du roy, et par d'ision firent d'ung costeau une bande de cuyr du corps du constable en montrant qu'il estoit armignach. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 106 v°.)

Val de Saire (Manche), *monteu*, bloc de pierre sur lequel on se place pour monter à cheval.

MONTEPLEABLE, voir MOLTEPLIABLE.

MONTEPLEER, voir MOLTEPLIER.

MONTEPLIABLE, voir MOLTEPLIABLE.

MONTEPLIANCE, voir MOLTEPLIANCE.

MONTEPLIEMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MONTEPLIER, voir MOLTEPLIER.

MONTEPLOIER, voir MOLTEPLIER.

MONTER, *munter*, verbe.

— Act., faire monter :

La dame *montent* sor .i. mulet anblant.
(*R. de Cambrai*, 6841, A. T.)

— Augmenter, accroître :

Carteus cuide abessier aa honte
Ou vengier, qui la croist et *monte*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 54^a.)

Et sont si li pekiet *montet*
Que ceacuns fait tout sen plaisir.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 286, Kerv.)

— Equivaloir à :

La recepte ne *monte* pas la mise.
(GRINGORE, *Foll. Entrepr.*, p. 26, Bibl. elz.)

— Neutr., équivaloir :

Sachiez que fame ne crient honte ;
Nus hardemens au sien ne *monte*.
(*Le Blastenge des fames*, Richel. 837, f° 241.)

— Réfl., s'élever, surgir :

Et comment par sus les eclipses
Des cercles le souleil s'en *monte*.
(CHR. DE PISAX, *Lib. du chem. de long estude*, 1836, Püschel.)

Avoir planté plusieurs arbres sur les murs de la dicte forteresse, dont plusieurs perilz se pourroient *monter*. (*Chir. du 27 août 1399*, Arrentement fait par la ville de Tournai à Jehan Crauciant, Arch. Tournai.)

— Neutr., dans le même sens :

Ungs grans troubles *monta* en la ville.
(FROISS., *Chron.*, II, 120, Kerv.)

— Prendre de la vogue :

Comment nouviel habit *sont* venut et *montet*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 171, Kerv.)

— S'embarquer :

Et *monterent* a Douvres et arriverent a Boulogne. (*Lanc. du Lac*, t. II, p. 26, éd. 1533.)

— Se rapporter, avoir trait, être relatif :

De vavassor s'estoit baillie
Qui aimeut Den et criement honte,
Qui s'onor et quanque a lui *monte*
Lui gardoient come lor oils
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 71^a.)

Li abbes porverra les malades de fisicien et de tout ce que a fisique *monte*. (1239, *Cart. de S. Leg.*, f° 48 v°, Bibl. Pet.-sém. Soiss.)

C'on ne doinst as couretiers ne aulecuns nul servisse pour dras vendre, ne pour chose qui *monte* a draperie. (1248, *Régl. de la drap.*, Arch. mun. Laon.)

— Valoir, servir, être utile :

Vous ne savez que ce *monte*. (MÉN. DE REIMS, 382, Wailly.)

Tu sez bien que povreté *monte*,
Assez l'a fet et duel et honte.
(*Du vilain Asnier*, 183, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 242.)

Gregoires veit e entent bien
Que celer ne li monte rien,
Quar la dame a les loires lites
Qui es tables ierent escrites.
(*Vie du Pape Grég.*, p. 77, Luzarche.)

Mieulz vault science qu'argens.
Point ne le semble aux plusours gens,
Qui ne scevant que bienfais monte.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 3, 85, Scheler.)

Et puisédi dedens l'annee furent il tout
secq payet de tout ce que li cheval *montoi*.
(*Id.*, *Chron.*, II, 183, Kerv.)

— Importer :

Bien voit que rieux mais ne li monte
Parole ne bele priere.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 316^b.)

Trop par est cil desseurez
Qui moult n'a chier quanque li monte.
(*G. de Conci, Mir.*, ms. Soiss., f° 113^d.)

Mes dites moi de ce que monte
De vous requerre de folie?
(*Henart*, Br. II, 1094, Martin.)

Se mesire Tybert li Chaz
Menja les soriz et les raz
Quant eu le prist et li fist honte,
Por le cuer bieu a moi que *monte*?
(*Id.*, 10983, Méon.)

A vos que monte ? fait cil. (*Aucassin et Nicolette*, p. 28, Suchier.)

Si vous morez que monte a mi?
De vo mort ne m'est lait ne bel.
(*Sat. d'am.*, Richel. 837, f° 82.)

Sire, dist el, ne monte rien,
Ja n'aurai mes joie ne bien.
(*Castoem. d'un père*, XXI, v. 33, Biblioph. fr.)

Li prevois respondi : Jehan, a vous qu'en
monte dou savoir ? (*Froiss.*, *Chron.*, V, 116; Luce.)

— Réfl., se monter sur un cheval, monter un cheval :

Bertran c'estoit montez dessus une jument
Qui estoit grant et fort et conroit roidement.
(*Couv.*, *Bertran de Guesclin*, 686, Chatrière.)

Il se monta ce jour sur un cheval d'Espaigne
toul blanc. (*BRANT.*, *Grands Capit. estrang.*, I, v, Bibl. elz.)

— Se monter à, se pousser à :
une haute position :

Pierre Lauchast, issu de petite maison,
par son agreable service et subtilité d'engien,
s'estoit tellement monté, que le roi
l'avoit fait chevalier et son maistre d'hostel
(*J. MOLINET*, *Chron.*, ch. CLXXVII, Buchon.)

— Se monter à, se pousser à :

Il se void peu de personnages en ces
republiques la, qui se soient poussez en
grand credit sans le secours de l'éloquence:
Pompeius, Cæsar, Crassus, Lucullus, Lentulus,
Metellus, ont pris de la leur grand appuy
a se monter a cette grandeur d'autorité
ou ils sont enfin arrivez. (*MONT.*,
Ess., I, I, ch. LI, p. 193, éd. 1595.)

— *Montant*, part. prés. et adj., haut, fier, brave :

Un filen ot preu et montant.
(*Mousk.*, *Chron.*, ms., p. 33, ap. Ste-Pal.)

— *Monté*, part. passé, élevé, hautain :

Mors qui les montez fist descendre
Et qui des cors des rois fais cendre.
(*Vers de la mort*, Richel. 1593, f° 103^c.)

— Qui a conçu une haute ambition :

Et la damoisele me dist
Que j'avoie trop entrepris,
N'estoie pas d si grant pris,
De tel los ne de tel bonté
Que je deusse estre monté
D'avoir la si trestot conquis.
(*Autre perill.*, Richel. 2168, f° 22^b.)

— Opulent :

Cil prestres i fut emputeiz,
Qui tant fut riches et montéiz.
(*ROTEB.*, *Testament de l'Anne*, I, 275, Jub.)

MONTERDIN, voir MONTARDIN.

MONTET, s. m., dimin. de mont :

Lesquelz estoient assyz sur ung tertre et
montel. (*Sexte J. Fronlin*, III, 17.)

De Cytheree est ta blanche poitrine
Ou sont bossez deux montels albastrins.
(*BAIF*, *les Amours*, f° 7 r°, éd. 1572.)

Noms de lieux, le Montet (Nièvre), Montet
(Vaud, Suisse).

1. MONTEUR, - *eur*, - *eor*, s. f., pente,
montée :

Et quant il fuioient les filz Israel, et il
estoié en la *monteur* de Betheron,
nostre sires envoia sus els grandz pierres
del ciel. (*Bible*, Richel. 859, f° 102^c.)

En la *monteur* de la valee Bethoor. (*Id.*,
f° 104^c.)

La maison qui fut Guillaume la Danche
en la *monteur* du chastel de Caen. (1376,
Hail d'une mais. sit. en la colline du chat.
de Caen, Arch. MM 30, f° 42 vo.)

2. MONTEUR, s. m. ?

Il est escript es cantiques que Jhesucrist
figuré par Salemon se fist .i. *monteur*
vermeil de son sanc taint en graine. et ou
milieu estendi charité, laquelle est designee
par baisier, car elle est moien et commune
a touz. (*J. GOULAIN*, *Ration.*, Richel. 437,
f° 144^c.)

MONTEURE, - *ture*, s. f., équipement,
biens meubles :

Tant de banieres, de pennons, de *mon-*
teures, de trefs, de tentes, de carroi et de
toutes choses qui a une hoost apertient.
(*FROISS.*, *Chron.*, II, 288, Luce, ms. Rome.)

Avecques touz leurs biens, hernois,
montures, armoires. (1416, *Aveu de Touques*,
ap. Le Héricher, *Gloss. norm.*)

Beauce, Perche, Norm., Avranches,
monture, bétail, ustensiles d'une ferme,
l'ensemble des biens meubles sur une terre.

MONTEUX, adj., montueux :

La terre en quoi tu entreras... est *mon-*
teuse et champestre. (*Bible*, Richel. 899,
f° 83^c.)

Hernicus, *monteux*, perieux. (*Gloss. de*
Salins.)

Les horrificques Typhones surprendre
les *montueuses* vagues du courant. (*RAB.*,
I, I, c. 18, éd. 1711.)

MONTEVIN, s. m., sorte de vase :

Vaisseaux de verre nommez *montevins*.
(*G BUCHET*, *Serees*, I, 25, Roybet.)

Monte-vin : m. A strait mouthed vessell
of glasse, which if you fill with wine, and
another of the same fashion with water,
and then set this upon chat, the wine will

straight mount through the water to the
top of the one vessell, and the water des-
cend through the wine to the bottome of
the other, without mixture of either with
other. (*COTGR.*, 1611.)

Montevin, m. Espeice de vaso. (*C. OUDIN*,
1660.)

MONTICOLE, s. m., montagnard :

Seignour, je ve nous [vail] prisant
Ung boulon se les *monticoles*
Qui sont gens recreans et moles
N'alons sur le mont escrire.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 51 v°.)

MONTIER, voir MOUSTIER.

MONTIGENÉ, adj., né dans les mon-
tagnes :

Montigené. Borne, or bred on the moun-
tain. (*COTGR.*, 1611.)

Montigené, m. Nacido en los montes.
(*C. OUDIN*, 1660.)

MONTIGNEUS, s. m., sorte de poisson :

En Chambiere les *montigneus*
Et les grans lus, quoy que autz dia.
(*Guerre de Metz*, st. 12^e, E. de Bouteiller.)

MONTIGNOS, adj., aubain, étranger :

Montignos qui valent autant a dire que
aubains. (*Costumes de Troyes*, p. 249,
Pithou.)

MONTINE, s. f., espèce de jeu de hasard,
sorte de loterie en vogue au xv^e siècle :

En la ville d'Arras les jeunes compai-
gnons, enfans de bourgois de ladite ville
et autres, ont accoustumé de leur assem-
bler et aler la veille de la feste des roys es
hostelz de leurs voisins des diz hour: ois
et autres gens d'icelle ville, et porter par
esbatement et joye de la solennité de
ladite feste aucunes petits joyaux, dons ou
sens, a son de menestrez ou autres joyeux
instrumens, et jouer en l'estel du bourgois
ou autre ou ils entrent a ung jeu non mé
montine; et se iceulx compaignons perdent
audit jeu aux gens dudit hostel ou ilz
entrent, on les chasse dehors par esbate-
ment, sans leur donner a boire; et se ilz
gagnent, on leur donne a boire et ont l'on-
neur. (1430, Arch. JJ 182, pièce 74.)

MONTIPLIER, voir MOLTEPLIER.

MONTJOE, voir MONTJOIE.

1. MONTJOIE, - *joye*, *monjoie*, *montjoie*,
mongoye, s. f., colline, hauteur, et quel-
quefois simplement tas de pierres :

Noz gens furent encloz deles une *monjoie*.
(*Chev. au cygne*, 7172, Reiff.)

Il ne nous faut aler sans plus c'une lieue,
Que de nous tous sera la *monjoie* trouvee.
(*Id.*, 16081.)

Tant ont erré qu'a la *montjoie*
Vinrent de Toul en l'oheraie.
(*L'Escoute*, ap. Génin, *Chans. de Rol.*, IV, 114.)

De celle *monjoie* passer
Pensai et tant qu'en enfer ving.
(*R. DE HOUCHE*, *Songe d'enfer*, 366, Scheler,
Trouv. belg., nouv. sér., p. 189.)

Il dist qu'il chevauche a grant rage,
Celant son penser souz sa joie;
Tant qu'il vindrent a la *monjoie*
Du chastel ou cele manoit.

(*Le Lai de l'Ombre*, p. 30, Michel.)

Une grosse *mongoye* de terre appelee la

lumbelle. (*Terrier de Berri*, Arch. P 1473, f° 1 v°.)

Que nous feissions une *monjoye*
Dedens la cité proprement
Et que Achilles fust mis dedens
Affin que tousjours soit memoire
De luy.

(JACO. MILET, *Destruct. de Troye*, 18941, Stengel.)

On trouve que Mercure fut premier en l'honneur de qui les petits monceaux de pierres, que nous appelons *montjoies*, furent fais par les chemins sur les champs pour adresser les cheminans. (*La Mer des hystoirs*, t. I, f° 52^r, éd. 1488.)

La eut une croix de par Dieu
Plantee a l'endroit du meillien
Qui aux passans sert de *montjoye*.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 21 r°, éd. 1526.)

Extruo, bair, eslever un monceau de quelque chose, faire une *montjoye*. (*Calpini Dict.*, Bale 1584.)

Et voyons de grandes *montjoies* d'arches mouvantes. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxx, p. 119, éd. 1895.)

— Par extension. monceau, tas, amas, quantité considérable :

Si fortune vous a enclonze sur la roe,
Se ly avoires de Dieu entours vous flote et roe,
Ce n'est pas pour mucier, ne pour faire *montjoie*,
Autant vaudroit qu'il fust repost dedans la boe.
(J. DE MEUN, *Codic.*, 653, Lantier de Damerey.)

Si vous aviez de biens une *monjoye*,
Et vert et sec, tout y va, tout y tire
Au feu d'amour qu'on nomme courte joye.
(*De quel boys se chauffe Amour*, ap. Michel, *Poés. anth.*)

Et les autres apporterent une grand *monjoie* de fagos pour yeulx fosses remplir. (MONSTRÉLET, *Chron.*, II, 200, Soc. de l'H. de Fr.)

Furent les maisons brulées et tant de sang effus que par les rues et chemins *montjoies* de mors servoient de brisées a ceulx qui les Francoys heussent voulu suivre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 48 v°.)

Car ça et là, pour adresser la voye
Du lieu devos, les passans pelerins
Alloient semant roses et romarins,
Faisant de fleurs mainte belle *montjoye*.
(CL. MAR., *Templ. de Cap.*, p. 5, éd. 1536.)

Recourir *montjoye* d'or et d'argent. (RAN., *Quart livre*, prologue, éd. 1552.)

Le leger Falquet, Cingar, Hippolyte, Mosequin, et tous les autres luy vinrent donner secours, et en peu d'heure feirent une haute *montjoye* de corps morts. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, c. xxiv, Bibl. gaul.)

— Foule :

Largesse si forment s'en rist
Et tuit et totes firent joie
Si que par tote la *montjoye*
Fud ois cele risée.

(HONORÉ DE MONTI, *le Torneoement Anticrist*, Richel. 25407, f° 242^b.)

— A *montjoie*, en *montjoie*, en grande quantité, en masse :

N'est angle qui ne s'employe
A *montjoye*

Former chans melodieux.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 5139, G. Paris.)

De la chemina devant Troyes,
Ou les Bourguignons et Angloys
Saillirent dehors a *monjoye*
Pour faire en aller les Francoys.

(MARTIAL D'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, D V v°, éd. 1493.)

Les cerfs marins y estoient a *montjoye*,
Qu'en pourchassoit.

(GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 149, Bibl. als.)

Priant a Dieu de donner en *monjoye*
Esens, ducas, santé, honneur et joye.
(R. DE COLLERVE, *Epistres*, xv, Bibl. als.)

— En parlant de choses morales, abondance, multitude, trésor, comble :

Il vous garde de tous biens grant *montjoye*.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 181, Champollion.)

De bien si peu on y trouve estable
Ne d'amistié, ou trayson detestable
N'y soit parmy meslee a grant *monjoye*.
(ROI RENÉ, *Mortiflement de raine plaissance*, Œuv., t. IV, p. 19, Quatrebarbes.)

Garde de mal, tresoriere d'envie (la Mort),
Amas de duel, de tristesse *montjoye*.
(P. MICHAULT, 2^e *Complaint. sur la mort de la classe de Charol.*, p. 139.)

Quelz soulas, quelz deduytz, quelz joyes,
Quelz plaisances a grant *monjoyes*.
(ÉLOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 28^r, éd. 1507.)

Voilà comment recout lors double joye
Le lieu mary, de vertu la *montjoye*.
(J. MAROT, *Epistre à la Royne Claude*, p. 38, éd. 1532.)

Ta maistrasse est de douceur la *montjoye*.
(CL. MAROT, *Epigr.*, cxxxviii, t. III, éd. 1731.)

O blonds chevaux de beaulté la *montjoye* !
(VASQUIN PHILIEUX, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 136, éd. 1555.)

— Point culminant, bien le plus recherché, bonheur, félicité :

Mout ot li hermites grant joie
De celui qui a la *montjoie*
De paradis venue estoit.
(*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 47^a.)

A Chartres vindrent o grant joie
En l'eglise qui la *montjoie*
De paradis estre resemble.

(JEN. LE MARCQ., *Mir. N.-D.*, ms Chartres, f° 23^r.)

J'estoie si tres joleux
Qu'il m'est aviz que la *montjoie*
De la leesse que j'avoie
Eust bien mis une salle plaine
De gens courciez trestous en jo'e.
(*Le Livre des cent ballad.*, XIX, St-Hilaire.)

Dame Venus des amantz la *montjoye*.
(*Le Rossier des dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 177.)

Qui bien s'i employe,
Des cieulx la *montjoye*
Il peut acquerir.

(*Le Cheval. qui donna sa Femme au Diable*, Anc. Th. fr., III, 426.)

Excedyng pleasure, *montjoye*. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 218, Génin.)

Mais tout ainsi qu'après grande fumiere
Vient le soleil, tantost vint la lumiere
De ta victoire, ou prismes telle joye
Que jusqu'aux cieulx en touchoit la *montjoie*.
(J. MAROT, *Epist. des Dam. de Paris au Roi*, p. 22, éd. 1532.)

— Cri de joie ?

Et ne tesmongoit pas moins son plaisir

par tapemens de mains, *monjoyes* et applaudissemens. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 98, éd. 1605.)

2. MONTJOIE, *montjoye*, *monjoie*, *mongoie*, ancien cri de guerre des chevaliers français :

Montjoie esclient a haut ton.
(MOUSK., *Chron.*, 6950, Reiff.)

Esclient *Monjoie* et se fierent entr'eus.
(MÉN. DE REIMS, 375, Wailly.)

Durement oissles crier
Monjoie ! au conte de Clermont.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 291.)

Le cris de ces François est de lonc temps *Montjoie* :

Bien saiches que cis cris, pour voir, si leur rent
(*Gir. de Ross.*, 3717, Mignard.)

D'ung costé et d'autre, François crioient
Montjoie : Normans Dieu aide ! Flamans
Arras !... (*Cron. de Norm. de nouveaux corrigees*, f° 26 v°.)

Dont vient ce cry public, Saint Denis
Montjoie, que l'on dit avoir esté autrefois
usurpé par nos rois en champ de bataille.
(PASQ., *Rech.*, VIII, 21.)

MONTOI, s. m., colline :

Juger silum ubi dicitur ou *Montoi*. (AV. 1282, *Lett. de Nicol. prieur de Brienne*, Busse-Fontaine, Arch. Aube.)

Nom de lieu, *Montois*, près Lausanne (Suisse).

MONTOIRE, s. f., montée, colline, montagne :

De l'erbage de le *montoire* si comme des pastis après les pres saukies. (1307, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 10.)

Leurs dormitoires, moulliers, vaulx et *montoires*
Par vos victoires tenez en abandon.
(*Poés. fr. de G. Alloué*, Conq. de Loys douziesme sur la duché de Milan, Brunet.)

Nom de lieu ancien, *Montoire*. (1240, *Cart. S.-Ben.*, Arch. Loiret.)

Nom de lieu moderne, *Villemontoire* (Aisne).

MONTON, s. m., troupe :

Et un *monton* de li anemi lui vindrent
encontre, ou la multitude enpaouri li
chrestien, et o l'arme li tailla l'escut en
main, dont non parent soutenir cil trois
Normant. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 48, Champollion.)

MONTOUR, adj., par où l'on monte :

Cil qui ce fait a ordenez et atiriez *mon-
toirs* degrez en son cuer, et queus degrez:
foi, esperance, charité... (*Comm. s. les Ps.*,
Richel. 963, p. 213.)

MONTOUR, voir MONTEOR.

MONTORIN, adj., qui habite sur les montagnes, qualifie une espèce de faucon :

Plus tost s'en est torné que faucon *montoria*.
(*Haug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 14 r°.)

MONTOSITÉ, s. f., terrain raboteux :

Glebositas, *montositez*. (*Gloss. de Salins*.)

MONTRANCE, voir MONSTRANCE.

MONTREE, voir MONTREER.

MONTUEUX, adj., des montagnes :

Afin que l'en peust amener a ce les courages des hommes *montueux* et sauvages. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste. Gen., f° 430^c.)

On demande communement de la menthe ou hyssope de jardin, pour autant que peut estre plus temperee et moins chaude que la sylvestre ou *montueuse*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou Manipul des miro-poles*, p. 133, éd. 1581.)

Point, ou peu, je decriroy
Des geans la fole race
Ou le *montueux* desroy
Qui accebla leur audace.

(TAHUREAU, *Poés.*, au Roy, III, éd. 1574.)

MONUMENTE, s. f., testicule :

Cors, maldiz soies tu ensi cum Deus te fist,
Et toi oil et tes mains, et ta boche, et tes vis,
Toi piet, ta *monumente*, et quant ke est de ti.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 64, f° 133 r°.)

MONUQUE, voir MONOUC.

MOOISON, voir MOISON.

MOQUABLE, *moq.*, adj., dont on doit se moquer :

Que vous estes *moquable*, Hippothales, dis je, ains qu'avez vaincu vous escrivez et chantez voz louanges. (DESPER., *Trad. du Lysis de Platon*, p. 5, dans le *Rec. des Œuv.*, Lyon 1544.)

O *moquable* solution ! (LA BOD., *Harmon.*, p. 29, éd. 1578.)

Certains moqueurs *moquables*. (Id., *ib.*, p. 32.)

Ha le povre home ! il ne sçavoit pas que Nostre Sauveur estoit tousjours venu en humilité, et qu'il se faisoit ainsi petit et *moquable* pour nostre sauvement. (J. TAUREAU, *Second Dial. du Democratic*, éd. 1606.)

Moquable laideur.

(VAUQ., *Art. poet.*, III, éd. 1862.)

MOQUAIS, voir MOQUEIS.

MOQUART, *moquart*, s. m., moqueur :

Et s'en alla se moquant des *moquarts*. (BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 76, Jouaust.)

1. MOQUE, *moque*, s. f., moquerie :

Officiers, quoy ? C'est toute *moque*. (*Dialogue de Mallepaye et de Baillevant*, dans les *Œuv. de Villon*, éd. Jouaust, p. 216.)

Ensur telz esbatz n'est pas *moque* ;
Tel flatte autruy qui puy s'en *moque*.
(*Songe doré de la pucelle*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, III, 218.)

Quatre flajolz presenterent sur table ;
Ce n'est pas *moque*, mais four bel et notable.
(*Banquet du boys*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 220.)

Je le leur ay bien dit des le commencement ; mais il leur est advis que c'est *moque*. (DES PER., *Nouv. recreat.*, d'un Docteur, f° 46 v°, éd. 1564.)

Si quelcun m'en querele
Trop aigrement, et de moy fait la *moque*
Moquee vous tiens.
(JULYOT, *Elegies de la belle fille*, p. 33, Willem.)

Prenez garde a mes paroles ;
Par ma foy, ce n'est pas *moque*.
(*Com. de Chans.*, II, 3, Anc. Th. fr., IX.)

A moqueur la *moque*. Celui qui fait profession de se moquer est sujet a souffrir la *moquerie*. (OUDIN, *Cur.*)

Moque s'est conservé en Bourgogne avec le même sens.

2. MOQUE, *moque*, s. f., motte de terre :

Fallir ne puet as abbeies
Qu'ele n'i ait *moques* et mies.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 183^b.)

Moques de terres et wasons. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 33 v°.)

MOQUEIS, -eiz, -ais, *mok.*, s. m., moquerie :

N'est pas proce de mesdire :
A Ken le senechal remire
Qui jadis par son *moqueiz*
Fu mal renommez et haiz.
(Rose, Richel. 1573, f° 18^b.)

Par son *moquais*.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 45^c.)

Par son *mokeis*.
(*ib.*, 2099, Méon.)

MOQUEMENT, -ant, *moq.*, *mouq.*, s. m., moquerie, objet de moquerie :

Nos somes, fait il, fait *moquemenz* et escharz a ceus qui sunt en nostre avironement. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 186^b.)

Occupee de soffrances, conchiee de *moquemenz*. (*Le Miroir de l'ame*, Maz. 809, f° 205^a.)

Plus mal lay fist le *moquement*
Des faulx juifs que son gref tourment.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 62^d, impr. Instit.)

Irrisio, *moquemans*, derision. (*Gloss. de Salins.*)

Point que ce soit par *moquement*
Ce que je fais ne follement.
(*Therence en franç.*, f° 207^d, Verard.)

MOQUERESSE, *moq.*, s., fém. de moqueur :

Et pour ce suis je *moqueresse*
De chascun.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 60^a, impr. Instit.)

Cruelle *moqueresse* du genre humain.
(LE MAIRE, *Illustr.*, I, 22, éd. 1548.)

Or devez vous entendre ainsi
Que j'estois droicte, bien taillée...
Doulx parler, bien enbabillée,
Toutesfois ung pou *moqueresse*.
(1525, *la Moquerie moquee*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, X, 270.)

MOQUET, s. m., motte :
Un *moquet* de terre. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MOQUE 2.

1. MOQUETTE, *moq.*, s. f., moquerie :

Ces balivernes et plaisantes *moquettes*.
(RAB., *Pantagruel*, ch. xxxiiii, éd. 1542.)

Ce sont contes et pures *moquettes*. (CYRÈ FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 146, Liseux.)

Je ne pense point que nature ait oncques produit un tel monstre en cruauté (que Basilides, roy des Moscovites) ; uns Calligule, Neron, Domitian, Commode, Caracalle, n'estoient que *moquettes* en ce sujet, au regard de luy. (EST. PASO., *Lett.*, XI, 17, éd. 1723.) Impr., *morquettes*.

Il se dit encore en Normandie :

Jacqueline fit la *moquette* en sifflant tout bas et en passant son index devant ses lèvres. (G. LEVAVASSEUR, *Dans les Herbages*, p. 272.)

2. MOQUETTE, voir MUGUETE.

MOQUIER, *mok.*, *moq.*, *moquer*, verbe.

— Act., se moquer de :

Or *moque* ele bien son baron
Car ne le prise .i. seul bouton.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 30^b.)

Il la *moque*.
(*Dou Lou et des ois.*, ms. Chartres 620, f° 130^a.)

Sachez que Fortune vous *moque*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 57^c.)

Fortane nous *moque*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 50^b.)

Jamais a nul jour ne *mokeres* homme plus ke vous *aves mokié*. (RICH. DE FURNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 10^a.)

Si le commencierent a *moquier*. (MÉN. DE REIMS, § 417, Wailly.)

Tu as ordi ma maison et *moques*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xxxiv, Bibl. elz.)

Nous alez vous *mocant* ?
(*H. Capet*, 2265, A. P.)

Les autres *moquerent* ce sage et firent grant bruit. (*Ménagier*, I, 191, Biblioph. fr.)

Elle *moqua* et deceut Pigmalion par cautelle et malice. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, 10, f° 34 r°, éd. 1515.)

Le marchand, entendant assez bien ou tendoit le gentilhomme, qui le *moquoit*, l'en remercia. (DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, d'une jeune fille surnommée Peau d'Asne, f° 293 r°, éd. 1572.)

Moquer mon mal, rire de ma douleur.
(RONS., *Amours*, I, 39, Bibl. elz.)

Qui *moquant* vostre sceptre, impunis en tous lieux,
Tuoyent et brigandoyent et vous faisoient la guerre.
(A. JAWYN, *Œuv. poet.*, f° 44 v°, éd. 1579.)

— Neutr., se moquer :

Peult estre dont tel est de moy *moquant*
Qui en aura quelque jour bien autant.
(*La Deploration de Robin*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, V, 245.)

Je croy que vous *moquez*. (LARIV., *le Fidele*, I, 2, Bibl. elz.)

MOQUIN MOQUART, *moquin moquat*, *moquin moquet*, *moquin moquant*, sorte de locution qui renferme presque toujours une menace, et qui répond ordinairement à l'idée de prends garde à toi, gare à toi :

Nostre Dame ! *moquin moquat*
Se tu ne payes largement !...
(*Pathelin*, p. 93, Jacob.)

Or escoute, *moquin moquart*.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 72.)

Leur maison doit ceans estre,
Je n'aten plus *moquin moquet*
Que l'heure du dernier hoquet
Pour les mettre ou fins fons d'enfer.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 31^b, éd. 1507.)

veu qu'ainsi nudz les fault saillir
Tous du monde *moquin moquant*
Et sans sçavoir comment ne quant.
(*ib.*, f° 39^a.)

MOQUIN MOQUAT, voir MOQUIN MOQUART.

MOQUIN MOQUET, voir MOQUIN MOQUART.

MOQUOIS, - oys, mok., s. m., moquerie, plaisanterie, raillerie :

Ce que vous di n'est mie par moquois.
(Aim. de Narb., Richel. 24369, f° 14 r°.)

Mals li sot dient en mokois :

Diens dort, il serra a no kois.
(Vers de Job, Ars. 3142, f° 167°.)

Jou ne sai se vous le dites en mocois u a chiertes. (St Graal, III, 40, Hucher.)

Or orrez ja que il dit puis
Et comment il se goulousa
Et le moquois qu'il recorda.

(De Mabilie de Provin, Richel. 24432, f° 50°.)

Li respondi ausinques come par moquois. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., f° 22°.)

Il aime le gabois et le moquois. (Hagins le Juif, Richel. 24276, f° 9 v°.)

Mais cil qui ne les sevent faire
Ne entendre, leur sont contraire
Et dient en moquois souvent
Qu'il sont soufleur contre le vent.
(Cocci, 27, Crapelet.)

Lors fu moquez a grant henny,
Tuit moquoyz cheurent sus lui.
(Macé de la Charité, Bible, Richel. 401, f° 52°.)

MOR, adj., brun :

Les defendeurs blons et mors
Prennent illeuc de mort le mors.
(G. GUIART, Roy. lign., 11553, W. et D.)

S'estoit chascun montes sur un bon cheval mor.
(Brun de la Mont., 1164, A. T.)

MORACHE, moneche, s. f., instrument à cordes, du genre de la guitare :

Rubebes et psalterions,
Leus, moraches et guiternes.

(MACHAUT, Prisc d'Alex., 1149, Mas-Latrie.) Var., moneches.

MORAGE, s. m., impôt payé pour le droit de séjour :

Cele an fut fu le morage levee le .XIII. jour de fevrier en Loundres a durer par .III. anz. (Chron. de Lond., p. 17, Aungier.)

MORAIL, morrail, s. m., têteière :

Morrail de mulet : m. A kind of muzzle tied about his nose, and having hanged at it a great poake full of hay, or oats for him to feed on as he goes. (COTGR., éd. 1611.)

Morail de mulet, m. Testera. (C. OUDIN, 1660.)

MORAILE, s. f., sorte de plante :

Oins de herbes froides, si come de solatre, lequel solatre est moraille. (Frag. d'un liv. de medecine, ms. Berne A 95, f° 17 r°.)

1. MORAILLE, s. f. ?

Avers hom crient tous jors que ses avois ne falle.
Quan que il puet avoir met il en repostalle,
Et puis qu'il l'a repus et mis sor le moraille,
Ja puis ne donra nient que .i. sol denier vaillie.
(Roum. d'Aliz., f° 50°, Michelant.)

2. MORAILLE, s. f., pièce de fer à charnière qui fixait la visière au casque :

Et que li esbanois miex vaillie
D'un hiaume parmi la moraille.

(J. BRETTEL, Tourn. de Chauvenci, 2851, Delmotto.)

Un seul homme sur la muraille
Vers eulx presenta sa moraille.
(Chron. de la noble cité de Metz, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxxxvii.)

— Sorte de pince au moyen de laquelle on maîtrise les chevaux difficiles :

Le cheval... tenaillé ou pincé par les habines avec la moraille. (COMENIUS, Janua aurea reserata duarum linguarum, p. 103, éd. 1669.)

3. MORAILLE, s. f., tas de Maures :

En cas que j'eus le malheur d'estre pris de cette moraille. (Journal du corsaire Jean Doublet, p. 113, Charavay.)

MORAILLON, morr., s. m., pièce de fer qui tient au couvercle d'un coffre, et qui entre dans la serrure :

Ledit Casin leur a dit que de la deuxieme serrure le morailon avoit esté grevé tellement qu'il ne pavoit ouvrir ne fermer a la clef. (Pièce de 1457, ap. Longnon, Etude biog. sur Villon, p. 148.)

Pour avoir baillé et mis ung morailon a la porte du pont Saint Nicolas. (1467, Compt. de Nevers, CC 61, f° 22 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour avoir mis ung morraillon a l'uy de la grisle de Nievre. (1468, ib., CC 63, f° 12 r°.)

Cf. MORILLON 2.

MORAINE, -eine, s. f., syn. de morailon :

Prist la huca et a quelque peine
En a brisie la moraine.
(Renart, Br. XIV, 281, Martin.)

En a brisiee la moraine.
(ib., 3113, Méon.)

1. MORAL, adj., qui ressemble à une mère :

Les Arabes la nomment (la fourmillière) verue morale, non qu'elle soit grosse comme une meure, mais pource qu'elle est composee de plusieurs petites eminences, comme une meure de ses grains. (DALESCH., Chir., p. 306, éd. 1870.)

A toutes especes de verrees comme morales... l'on n'y touchera point. (LOYS GUYON, Miroir de la beauté, I, 868, éd. 1615.)

2. MORAL, s. m., ouvrage de morale :

Lire les moraulx de Plutarque. (RABEL., t. II, p. 93, ap. Ste-Pal.)

MORALISER, v. n., parler moralement :

Il se puet dire, moralisant, que en Chipre et en ladicté cité de Famagouste lors croissoit le fin or d'Arrabe, les pierres precieuses, etc. (MAIZ., Songe du viel pek., I, 39, Ars. 2682.)

MORALITÉ, s. f., caractère, mœurs :

Si comme la cire reçoit la figure dou seel, tout autressi la moralité des homes est formee par exemples. (BRUN. LAT., Tres., p. 466, Chabaille.)

— Bon sens :

Furieus retourné a moralité. (BOUT., Som. rux., 1° p., f° 51°, éd. 1486.)

MORALLES, s. f. pl., traité de morale :

L'un des quatre docteurs de l'eglise catholique qui a escript les Moralles et les Omelies sur les Evangiles. (JACQ. PETIT, Procession de Soissons pour la délivrance

des Enfants de France, 1830, éd. Techener, 1877, p. 38.)

MORAN, moren, adj., qualifie une sorte de faucon :

Faulcons morens, qui ont esté prins sur la falaise de la mer en loingtain pays... qui sont nommez pelerins. (Modus, f° 58, ap. Ste-Pal.)

Faucons morans, lesquels on prent sur la falaise de la mer, que nous avons nommé pelerins, parce qu'ils n'ont gueres esté ne sejourné en leur pays. (BUDE, des Ois., 122, ap. Ste-Pal.)

MORANCE, s. f., retard, délai :

Hom, fai de peur ton portier,
Fai de dolour ton panetier,
Fai de joie ton bouteiller,
Et fai, por dormir a flance,
D'esperance ton cambier;
Se cist .iiii. font lor mestier
Li .v. ne feront pas morance.
(RECLUS DE MOILLIENS, Miserere, Ars. 3527, f° 129°.)

Et quant morance astoit del tens a par-
emplir la dette de la sepulture, les serors
de celui afflites de sa mort, corurent pioranz
al honorable baron Fortuneit. (Dial. St Greg., p. 48, Foerster.)

MORAQUIN, voir MOLEQUIN.

MORAUTÉ, s. f., morale :

E a tes homes le comandex
Ke lur fiz apreignent de lettrare
E ke d'estudie preignent cure
En les arz e en moraulx.
(PIERRE D'ABERNUN, le Secrè de Secrez, Richel. 25407, f° 184°.)

MORBE, s. m., maladie :

Catharre cause maintz defaulx.
Mais tous ces morbes detestables
Viennent par Bancquet qui est faulx.
(N. DE LA CHESNAYE, Comdamn. de Bancquet, p. 395, Jacob.)

J'ay fait, par trop ingurgiter,
Venir morbes innumerables.
(ib., ib., p. 443.)

MORBEMENT, adv., mollement :

Oil, il l'avoia voirement, mais il sambla
au duc que ce fust asses morbement.
(FROISS., Chron., IX, 425, Kerv.)

MORBEUF, mort de Dieu, juron :

Et la digne morbeuf! que ne sçay je qui c'est!
(TROTER., les Corriv., III, 3, Bibl. elz.)

MORBIDE, adj., malade :

Brebis morbide et infecte. (La tresample
et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.,
f° 84°, éd. 1486.)

MORBILLES, s. f. pl., sorte de petite vérole, vérole volante :

Bosses, charbons, morbilles, taches noires.
(LOYS GUYON, Miroir de la beauté, II, 90,
éd. 1615.)

Elle est fort profitable mise es medica-
mens qui se font contre les fievres pestilen-
tielles, qui remplissent le visage de vari-
olles et morbilles. (DU PINET, Dioscoride,
I, 131, éd. 1605.)

Morbilles : f. The small pockes. (COTGR., 1611.)

Morviglione, morbilles. (C. OUDIN, Dict. il.-fr., 1659.)

Morbilles, f. Espèce de buvas. (ID., *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

MORCEAU, voir MORSEL.

MORCELET, voir MORSELET.

MORCHANT, s. m., sorte de peau ?

Portez robe a large manche,
Et soliers carrez en *morchant*.
(*Farce de Foille Bobance*, Anc. Th. fr., II, 267.)

MORCILLANT, voir MORSILLANT.

MORCILLON, voir MORSILLON.

MORDABLE, adj., mordant, qui mord :

Pumicem mordacem, pumice *mordable*.
(*Gloss. de Neckam*, Scheler, *Lex.*, p. 112.)

Voudront diffamer et detraire
Par *mordables* detractions.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 194^b.)

Ne cause ne m'admonnestoit
D'aler au lieu ou elle estoit,
N'osasse emprandre l'aventure,
Tant estoit *mordable* nature.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, II, v. 3307, Cocheris.)

Et puis les serpens gessonneuses,
Mordables et aguillonneuses.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 60^f.)

Ces *mordables* escorpions,
Plains de mesdis, plains de malice.

(*ib.*, f° 67^e.)

MORDABLETÉ, s. f., qualité de ce qui est mordant :

Mordableté, mordacitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

MORDACE, adj., mordant, piquant :

Par cruelles et *mordaces* reprehensions.
(*Nef des Folz*, prol., éd. 1497.)

MORDACHE, s. f., instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches :

Une masse d'armes et une *mordache*.
(*Compt. de 1560*, Arch. Cossonay.)

MORDACITÉ, s. f., qualité de ce qui est mordant, au propre et au figuré :

Et d'une oraison satyrique et pleine de *mordacité* increpa son juge Paris en ces termes. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I, 258, Stecher.)

Mets toutes ces choses en nostre ciel, quand il sera necessaire, et il influera *mordacité* merveilleuse. (A. DU MOULIN, *Quintess. de tout. chos.*, p. 83, éd. 1549.)

Si la pituite est salee, le patient sentira un grand prurit et *mordacité* à la partie. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, x, Malgaigne.)

MORDACLE, s. m., instrument de maréchal :

Mordaclum, *mordacle*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 8426, f° 109^{vo}.)

MORDAMMENT, - *amment*, adv., en mordant, d'une manière mordante :

Rasim, *mordanment*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 226^{ro}.)

Mordanment, mordaciter. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Mordaciter, vel mordenter, *mordamment*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Que ung soir tout *mordamment* luy dict :
Croy! Croy! on peult mal servir deulx

maistres a gré. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 51, Buchou.)

Marcus Manlius detractoit *mordamment* les glorieuses victoires de Camillus. (FOSETTER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 26.)

Et est la vertu du lupin dyaforetique non *mordamment*. (*Jard. de santé*, I, 267, impr. la Minerve.)

I. MORDANT, - *ent*, *morgant*, s. m., pièce de métal qui s'applique à l'extrémité de la partie de la ceinture qu'on laissait pendre :

La boucle d'une pierre fu,
D'une autre pierre est li *mordans*
Qui guerissoit dou mau des denz.
(Rose, Richel. 1573, f° 10^a, et ms. Lausanne, f° 10^e.)

D'une pierre estoit li *morgans*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 9^e.) Plus. des autres textes portent *mordens*.

Et si avoit çaint .i. tissu
Dont la bouclete et li *morgant*
N'estoient mie fait d'argent,
Ainz estoit d'archal ou d'ivoire.
(GIB. DE MONTREUIL, *Violette*, 1586, Michel.)

Un safr avoit u *morgant*
Qui valoît bien .c. mars d'argent.
(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 2221, Bordier, p. 190.)

A laquelle pieche tenoit ung *morgant* et plusieurs cleux d'argent. (1302, *Cart. de S.-Bertin*, IV, 5.)

Coroies, chaintueres, boucles et *morgans*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 8^a, Michelant.)

Il fut pris en present fait a copier un *morgant* d'argent a une coroie et n'avoit li dis Hanekins que une oreille. (14 octobre 1335, *Reg. de la loi*, t. III, Arch. Tournai, n° 132.)

Une autre petite sainture de cuir a boucle, *mordant* et passant, tous d'argent. (1347, *Inv. de J. de Prestes*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 91.)

III. *mordans* de cape. (1362, *Inv. du trës. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Une çainture qui pendoit
Avoit çainte, dont les *mordans*
Sembloient deux charbons ardans.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 2416, Püschel.)

Neuf garnitures d'espees d'or, avec leurs *morgans* et clotz. (1467, *Inv. des ducs de Bourgogne*, 3135, Laborde.)

La ceinture, boucle et *mordant*
De la gayne d'icelle espee
Estoit a fleur de liz ardent.
(MARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, K VII^d, éd. 1493.)

Le pommeau, la croix, la blouque, le *morgant*, et la boulerole de la gayne estoient couvertes de veloux azur. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 22, éd. 1572.)

La boucle, le *mordant* et la boulerolle de la gayne estoient de fin or. (J. CHARTIER, *Chron.*, c. 209, Bibl. elz.)

Pour ung *morgant* d'argent. .XL. s. (1525, *Exéc. test. de Jeh. Chotin*, Arch. Tournai.)

— Engin de chasse aux oiseaux :

Mordans, tonnelles. (1613, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. MORDANT, *mordant*, adj., qui mord :
Luy ayant esté fait present de deux grandes dogues d'Angleterre, il luy prit

fantasie de faire l'essay sur les jambes d'un povre garçon si elles estoient des mieux *mordantes*. (H. ESTIEN., *l'Apot. p. Herod.*, c. 19, éd. 1566.)

— Fig. :

Apostame aigue et *mordente*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 30, éd. 1549.)

Enfant tout deschiré de tenailles *mordantes*. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. II, p. 221, éd. 1595.)

— Qui commence d'avoir des dents, à mordre :

Quant le loup ravissant eust instruit ses louveaux qui ja devenoient *mordans* et duitz en malice... (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

— S. m., mangeur :

Pourtant qu'il y a grosse foire
Plusieurs gens n'y vont que pour boyre,
Mesmement ung tas de *mordans*.
(1500, *l'Advocat des dames de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 26.)

En noz maisons sont François resideus
Et sur les champs un grant tas de *mordans*
Qui ont sur eux l'allectret, le plastrum.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 67^{ro}, éd. 1507.)

A plaine terre estoient estandues napes et manteaux, et la trectez et repeuz les survenans : ce qui donna moult grant secours a plusieurs pauvres *mordans*, qui bon mestier en avoyent. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 38^{vo}.)

Ausi tenoit il maison ouverte a tous venans, ou ce jour me trouvoy a l'eure du soupper. Tout le legis, hault et bas, estoit plain de *mordans*. (*ib.*, Richel. 5083, f° 71^{ro}.)

— Avocat qui déchire la partie adverse :

Dont j'ay grand'joye avecques ces *mordans*.
(GL. MAR., *Enfer*, p. 51, éd. 1596.)

Je te fais assavoir,
Que ce *mordant*, que l'on oit si fort bruire,
De corps et biens veut son prochain destruire.
(*ib.*, *ib.*, p. 52.)

— S'est dit au xviii^e s. au sens de bête sauvage :

A Ignace Dupont (un garde-forestier) payé la somme de soixante deux livres pour *mordans* et gibiers. (1744, *Compt. du recev. de la terre de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet.)

MORDEMENT, s. m., morsure, action de mordre ; ce qu'on mord, morceau :

Morsus, *mordement*, c'est morceau. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Mordement, morsus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

MORDEN, s. f., jambage de porte, de croisée, un des côtés d'une brèche :

Una nova turris quæ exeat extra murum per unam cannam, et fiat in latitudine, prout protenditur de una *morden* in altera *morden* dicti antiqui muri. (*Stat. ann.* 1357, t. II, p. 195^a, ap. Duc., *Mordanus*.)

MORDEUR, voir MORDANT.

MORDEUR, - *eur*, adj., qui mord :

La Bible veult que s'il est beste qui fiere home ou feme, si que la personne voise de vie a trespas, que la beste soit

destruite, n'en soit mangée la chair et le sire de la beste en soit quitte, si ainsi n'est que la beste fust accoustumee d'estre hurteur, *mordeur* ou getteur. (BOUR., *Somme rur.*, 1^e p., f^o 69^e, éd. 1486.)

— Qui aime à mordre, caustique :

Li frere precheor
..... sont *mordeur*.
(RUTEB., *Dit des Jacopins*, Richel. 1593, f^o 64^b.)

MORDERRESSE, voir **MORDREOR**.

MORDICATIF, adj., mordicant :

Medecines desiccatives ne mie *mordicatives*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 76^a.)

Douleur *mordicative*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 14, éd. 1495.)

Choses *mordicatives*. (Id., *ib.*, III, 18.)

De lui (ce vin) s'engendrent fumees *mordicatives* eslevees au cerveau. (*Regime de santé*, f^o 20 r^e, Robinet.)

Mordicatives sont appellees les choses qui piquent la langue quasi jusques a l'inciser. (PALISSY, *Explic. des mots*, Cap.)

Douleur *mordicative* d'estomach. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, I, Malgaigne.)

Quant aux operations des choses saalees, il est dit qu'elles sont *mordicatives*, corromptives des humidites. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des miropoles*, p. 110, éd. 1581.)

Remedes *mordicatifs*. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 326, éd. 1598.)

Humeurs cholericis, acres et *mordicatifs*. (Id., *ib.*)

Ayant cela de commun avec beaucoup d'autres nations qu'ils aiment (les sauvages) ce qui est *mordicant*, tel que ledit petun, lequel (ainsi que le vin ou la hierre forte) pris (comme dit est) en fumees, etourdit les sens et endort aucunement. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 730.)

MORDICATION, s. f., action de mordre :

Medecines dessicatives sans aucune *mordication*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 55 v^o.)

Medecines desiccatives ne mie *mordicatives*, car *mordication* empeche consolidation. (Id., f^o 76^a.)

En la saveur de ceste plante (calcasia) y a aigüité et moult de *mordication*. (*Jard. de santé*, I, 148, impr. la Minerve.)

Appliques les corrosifs comme est le suyvant, lequel ronge et consume bien fort sans *mordication*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 176, éd. 1549.) Imprim., *morsication*.

Mordication : f. A nipping, pinching, biting. (COTER., éd. 1611.)

MORDIEU, s. f., employé comme juron :

Se as amie ou ami
Par la *mordieu* envoie m'l.
(PERCEVAL, ms. Montp. H 249, f^o 254^a.)

MORDIFICATIF, adj., mordicant :

La graine de pin a vertu *mordificative*. (*La Nef de santé*, f^o 28 r^e.)

MORDIFICATION, s. f., mordication :

Toute medecine qui desseche sanz *mordification*. (BRUN DE LONG BORC, ms. de Salis, f^o 22^b.)

Si tu tastes de la chaux dissoute sur le

bout de la langue, tu trouveras une *mordification* salitive beaucoup plus poignante que celle du sel commun. (PALISSY, *Œuv.*, p. 46, France.)

MORDILLURE, s. f., action de mordiller :

Par petites chatouillures
Et mignardes *mordillures*
De sa bouche elle me bat.
(DURANT, *Poés.*, p. 103, éd. 1594.)

MORDIQUER, v. a., mordiller, picoter :

La tierce cause peut estre fleume acceteur qui est en l'orifice de l'estomac quant il (les vers) *mordiquent* et pointent et affoiblissent la contentive et digerent les humeurs grosses et viscoues qui empeschent moult l'appetit. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 4, éd. 1495.)

Lesquelz metaux ne *mordiquent* fort s'ilz sont brusles. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 452, éd. 1549.)

Les (choses) acetueuses *mordiquent* par leur froideur et subtilité. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des miropoles*, p. 110, éd. 1581.)

Portant les grosses baulievres superflues, surmontees de couleur myjauline, verde et plombée en more demye meure, qui corrodent, *mordiquent* et alterent les nerfs, les veines, les arteres. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 272.) Impr., *mordignent*.

Mordiquer, pizzicare. (C. OUDIN, 1660.)

MORDISSON, s. f., morsure :

Tremeur en la leffre de *mordissons* de dessoubz signifie vomir. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 28, éd. 1495.)

MORDONBILLE, juron :

Mordonbille, sont ces filles
Qui font ces garçons ribaux.
(Com. de Chans., V, 4, Anc. Th. fr., IX, 215.)

1. **MORDRE**, v. n., atteindre :

Briement les nommerai sans ordre,
Por plus tost a ma rime *mordre*.
(Rose, 10487, Méon.)

2. **MORDRE**, *musdre*, adj., meurtrier :

Unkes nulz hom ne vit plus cuilvert, plus felon,
Si *musdre* traïtor, si bossage larron.
(Poeme mor. en quat., ms. Oxf., Canon. misc. 74, f^o 22.)

MORDREMENT, *murtrement*, adv., durement :

.... Quar nus amender
Ne puet de lor acointement,
Quar il parlent trop *murtrement*
De tout quanqu'il dient et oignent.
(Le Dit de la Rose, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 110.)

MORDREOR, -eur, -eur, -eour, -our,
murd., *mourd.*, *meurt.*, *murt.*, s. m., meurtrier, assassin :

Dites li, frere, que por çou li fisiz
Que ne fussiez de *murdreors* persuiz.
(Les Loh., Ars. 3143, f^o 11^a.)

Et por itant, biaux otes, je le fis
Por sauvement venir en cest pais
Que je ne fusse de *murdreors* persuiz.
(Id., f^o 12^a.)

Larron *murtreor*.
(G. DE COINCQ, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f^o 266^b.)

... Le larron *murtreor*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f^o 122^c.)

Li omicides, li *murtreors*.
(Id., *ib.*, f^o 189^b.)

De traïtor et de *mordreor*. (ARTUR, ms. Grenoble 378, f^o 16^d.)

Fel, desloiaus et faus *mordere*.
(MOUSK., *Chron.*, 8127, Reiff.)

Et elle lor demanda la mort de seu bailliu, et les *mordreors* qui moudri l'avoient. (*Chron. de Rains*, c. xxx, L. Paris.)

Li *mordreors* n'a point de merchi. (*Ch. de Ren. de Hoocourt*, sept. 1240, S.-Aubert, Arch. Nord.)

Et ki onques en feroit mal ne feroit faire quels home ne quels feme que ce fust, et on le pooit tenir, on en feroit justice coume de *mordreor*. (1260, Ban, Tailliar, p. 239.)

Banis seroit commemourdere a tousjours. (*Liv. des bans et ord. de Tournai commencés en 1275*, ms. Bibl. Tournai 215, f^o 2 r^e.)

Si seroit banis a tousjours de le citet, comme *mordreors*. (Id.)

C'il i avoit aucuns qui clamassent *meurtreor* l'un l'autre. (1285, Toul, *Mém. de la Soc. d'Archeol. lorr.*, VIII, p. 179.)

Envenimeur, *mordreor*. Envenimeour, *murtreor*. (P. DE FONT., *Cons.*, XXII, 28, Marnier.)

Comme escumenia et *murtreor*. (*Vie Saint Jorge*, Richel. 323, f^o 92^d.)

Mais *murdreors* avoient dedens se bos sauvage
Qui murtreïsoient gens et firent grant damage.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f^o 84^b.)

.... Qu'il le penderoit
Par le goule en haut con *mordreor*.
(Renart le Nouvel, 746, Méon.)

Por quoi atendes
Que vous ne pendes ces *mordreors*?
(Id., 3086.)

Qui fut leres, *mordreors*, ou hors de maïse vie.
(B. de Seb., xv, 1064, Bocca.)

S'il fust prouves *mordreors* d'autrui.
(ROISIN, ms. Lille 266, p. 121.)

Facies justiche comme de *mordreor* de lui meismes. (Id.)

Quand triuwe est prise uns hors bastars ne se puet meller dou fait, et s'il s'en melloit en le tenroit pour *mordreor*. (1303, *Recueil de pièces sur les droits, privilèges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f^o 93 v^o.)

Item s'il advient que aucuns des villes devant dites soit occis, les amis et ceulz du sang du tueur seront asseures des amis et des cousins du tué jusques au quarantiesme jour a compter du temps de l'occision; et se en dedens le quarantiesme jour aucun navrast celui ou tuast, il seroit tenu pour *mordreor*. (1489, *Trad. de la Ch. comm. de Maroilles*, *Bullet. de la Comm. hist. du Nord*, t. IV.)

— Fém., *morderesse*, -erresse, *mourd.*, *meurdresse*, *moeurdresse*, celle qui tue :

Morderesse d'autrui. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 90.)

Si tost com li mere vit le roine, si dist :
Ha! desloiaus *morderresse*, vous m'aves mon enfant moudri. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3334, f^o 175^b.)

Morderresse. (Id.)

Et vinrent avec li plusieurs *meurdresses* et leres. (1322, *Reg. de la loi*, t. I, Arch. Tournai, n° 430.)

Et donc me devez vous tuer
Pour avoir le nom de *meurdresse*.
(O. DE LA MARCHE, *Mém.*, p. 532, ap. Ste-Pal.)
Pic., Rouchi, Flandre fr., *mordreur*,
Namur, *mourdreur*, assassin, meurtrier.

MORDRER, *murdrer*, *murtrier*, v. a., tuer, blesser :

Sire visconte, a vous et a la court clains de Renaut, qui la est, que teil *murtré*, qui la est present, que il l'a murtri. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 334, Beugnot.)

Et les aucuns fit *murdrer* cruellement. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXIX, éd. 1638.)

MORDREUX, *mourd.*, *meurd.*, s. m., meurtrier :

Ribaulx salles et deslavez,
Ruffien, *mourdreux* et larron.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n° 450.)
Larron, *mourdreux*, rencontreux et espie.
(*Id.*, *ib.*, 349.)

Comme *meurdreux* et outrecuides.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CLX.)

Ces larrons et *mourdreux*. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dwyter*, III, 5, Xav. de Ram.)

Picardie, et Tournais, rive gauche de l'Escaut, *mordreux*, *mourdreux*, meurtrier, assassin.

MORDRI, *mourdré*, s. m., meurtre :

Pour *mourdris*, au derrain pendus
Par crain a queue de roussin.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n° 212.)

MORDRIE, *murdrée*, s. f., meurtre :

Plus aiment il trausn e *murdrée*
Qu'il ne fesist trestut l'or de Galice.
(*Rol.*, 1636, Müller.)

MORDRIEMENT, *mur.*, adv., comme un meurtrier, traiteusement :

Jehan d'Adiselle, grand bailli de Gand, estant a la foire d'Anvers, fut aguesté de nuit, et *murdrément* occis par Frederick, seigneur de Montigny. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXIV, Buchon.)

MORDRIER, *meurdrier*, v. a., tuer, assassiner :

... *Seroient tuees et meurdriees*. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 269, éd. 1620.)

MORDRIEREMENT, *murdr.*, *meurdr.*, *meurtr.*, adv., par un meurtre :

On parle d'un homme qui « avoit *murdrièrement* navré un conseiller. » (1453, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Tout le jour meurs voyant celle presente,
Qui m'est de soy *meurdryerement* benigne.
(SCEVE, *Delie*, cccxxii, éd. 1544.)

Il cris en ce tourment ainsi ja'un homme iré
Qui sent *meurtrièrement* un grand glaive tiré
Sur son chef.

(GREVIN, *les Œuv. de Nicandre*, p. 70, éd. 1567.)
Fauste et Afrane pris *meurtrièrement* sont mort.
(GARN., *Corn*, III, éd. 1574.)

Il a chassé sa foy, ses eglises pollues,
Tué *meurtrièrement* ses prestres et prelats.
(BOLSEC, *Hymne sur le tomb. de Calvin*, éd. 1577.)

MORDRIEUX, *muldrieux*, s. m., meurtrier :

Muldrieux et autres malfaiteurs. (1370, Arch. JJ 103, pièce 8.)

MORDRIMENT, *meurd.*, s. m., meurtre :

Au boys se faict la meurtrerie
Roberie
Se y commet, et tons *meurdriments*.
(*Contredicts de Songecreux*, f° 28 r°, éd. 1530.)

MORDRIR, - *dryr*, - *trir*, - *thrir*, *mour.*, *mur.*, *meur.*, *mul.*, *meul.*, *mus.*, verbe.

— Act., tuer, assassiner :

N'a hume faire asalt, ne tuer ne *multrir*.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 1197, Andresen.)

Males noveles en iroit el pais
Qe dedens trives serai par vos *mordris*.
(R. de Cambrai, 4744, A. T.)

Par lur or e por lur argent
Morthrir voleint icel gent.
(*Conquest of Ireland*, 1280, Michel.)

Ne place Deu ne sa vertuz
Que ja par mei seient traiz,
Mordris, mors, hunis ne pris !
(*Id.*, 1291.) Impr., *mordrir*.

E voleint en tute guise
Ke icel seint martirement
Ne fust pas *murdré* entre gent,
E penserent k'el nun de Dé
Serreit ancore rovelé
A ceus ki vendreit apres.
(CHARDRY, *Set dormans*, 772, Koch.)

Ki altrai vult ocire, *musdrir* u derobeir.
(*Vie de Ste Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 56.)

Et se vous le tenes longement, nous creinons quelle ne vous face *mourdrir*. (*Chron. de Rains*, c. 1, L. Paris.)

Li dux avoit esté *mordrir*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 215^e.)

Je diroie as barons qui sont bien mi amy
Qu'elle aroit son enfant estranlé et *murdré*.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 23^e.)

Pandaro, et puisqu'il te plaist savoir mon douleureux martire, je te diray briefvement ce qui me *murdrist* et tue. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 136.)

Lequel debouterent et menerent par force hors d'icelle eglise et le tuerent et *meurdrirent*. (*Ord. de 1382*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 519^e.)

Et a coup vindrent plusieurs sur ledit fermier, et luy firent plusieurs playes, et apres le tuerent et *meurdrirent* bien inhumainement. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Vous tuastes et *meurtristez* le roy Richart. (*Déb. des hér. d'arm.*, 133, A. T.)

A, faux traistris deloyaux,
Tu m'as bien fait aller *meurdryr* !
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 78.)

Cestuy coq tons autres *meurdriroit*.
(GUILLET, HAGG., I, II, fab. 9, éd. 1547.)

Et le frere *meurdrit* son frere.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 343.)

Pour nous parler de ceux que sont estes *multris* dehors. (*Mém. de J. Burel*, p. 394, Chassaing.)

Soyons ce jour la mussez en quelque lieu, et la le *murtrirons*. (*Violier des Hist. rom.*, c. XCIV, Bibl. elz.)

Encore n'estoit ce rien de ceux qu'on

tuoit par haine et inimitié privee, apres de ceux qu'on *meurtrissoit* pour avoir leurs biens. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1565.)

Comment ? oses tu bien, lui dit il, mettre la main sur Marius pour le *meurtrir* ? (E. PASQ., *Lett.*, XVII, 5, t. II, col. 509, éd. 1723.)

— Maltraïter cruellement :

Aussi tost que vous fustes partis de mon manage Li felon traiteur par leur felon outrage
Murtriront ma moulier a douleur et a rage.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 17^e.)

— Fig., étouffer :

La dame retient un sospir
Qui li voloit del cuer iscir :
Si l'a retrencié por celer
Ço que li sospirs volt mostrer.
Urrake li dist : Deus aia !
Iço que est ? que seceffe ?
Por coi *mordristes* cel sospir,
Que nel laissastes fors iscir ?
(Partonop., 6957, Crapelet.)

— Réfl., se tuer :

Il se pendit et se *meurtrit* au Chastelet de Paris ou il estoit tenu en prison. (23 av. 1328, *Arrêt donné en la chambre de Parlement*, ms. Bibl. du Louvre, n° 169.)

— *Mordrissant*, part. prés. et adj., tuant, extrêmement fatigant :

Pourquoy vous gesnez vous de *meurdriissantes* (plaintes ?
(GARNIER, *M. Antoine*, V, 419, Foerster.)

Et encore au XVII^e s. :

Ton front, a tout le moins, pâlit-il pas d'effroi,
Te sentant de la main *meurtrir* ton propre roi ?
(BERTAUT, *Disc. funèbre sur la mort de Henri III.*)

Pour un frere *meurtri* ma douleur a des larmes,
Pour un frere meurtrier ma fureur n'a point
[d'armes.
(ROTR., *Venc.*, V, 1.)

Flandre fr., *mordrir*, *mourdrir*, meurtrir, blesser, tuer; wall., *moudri*, assassiner, meurtrir, contusionner.

MORDRISE, *murdrise*, *mortrise*, s. f., meurtre, homicide, assassinat :

Force et *Murdrise* et Cruauté.
(HUON DE MERY, *le Tornoïement de l'Antechrist*, p. 28, Barbé.)

Homicide et *Mortrise* ensemble
Qui li voudrent trancher la gorge
A lor espie Coupe gorge.
(*Id.*, *ib.*, p. 65.)

MORDRISON, *murtrison*, s. f., bataille :

Plusieurs Angloys a tout grandes rapières et coustilles se mirent parmy les gens de cheval, et sortirent de leur camp, et y eut moult grosse *murtrison*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 104^e, éd. 1532.)

MORDRISSIER, *murtryssier*, adj., meurtrier :

Murtryssery, laronesse. (1408, Arch. Frib., 1^{re} Coll. des lois, n° 153, f° 39.)

MORDRISOIR, *mourd.*, adj., meurtrier :

Quiconques portera coutel u courte es-pachele u misericorde u tele arme *mourdrissoire*. (1211, *Charte de Louis, fils aîné de Ph. Aug., pour les Bourg. d'Arras*, Tail-liar.)

MORDRISSOR, - *isor*, - *iseor*, - *eur*, - *ur*,

- our, mourd., murd., mort., murf., mult., s. m, meurtrier :

Siccarii, *murdrisurs*. (Gloss. de Neck., ms. Bruges, Scheler, Lex., p. 96.)

Larruns, *murdrisurs*.

(GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 19 r°.)

N'est quer entelimes de *murdrisur*

Ke de cel chant n'ouat tendrur.

(Tristan, t. II, p. 130, Michel.)

Ne qui panra justise des *mortrissors* larrons.

(Doctrinal, Brit. Mus. Add. 15606, f° 121 d.)

Les *murtrissors*, les larrons soustenez.

(Gaydon, 6452, A. P.)

Fist tant de si grans desloiautes que onques nus traitres, ne nus *mourdrissieres* tant n'en fist comme il fist. (ROBERT DE CLARY, p. 48, Riant.)

Qui me ditrent trestait que saroié apelez

Mortrissors mauvais de ce c'ai angandré.

(Floovant, 220, A. P.)

Prouvé est que l'es *mourdrissiere*.

(Sones de Nansay, ms. Turin, f° 56 d.)

Sont mauvaises gens et *mourdrissieurs*. (Liv. de Marc Pol, XLV, Pauthier.)

Se vos m'ocies, quant Alixandre me trouvera ocia il vos tuera come *murtrissours*. (Le Liv. dou roi Alix., Richel. 4385, f° 36 b.)

L'on doit de lui sentencier comme de home *multriissiere*. (1362, Arch. Frib., 1^o Coll. des lois, n° 757, f° 282.)

Li quez qui diroyt a l'autre larre, vo-deis, traytour, faugzayre, *murtrissyere*, cil est condampneiz chascone foyz por .XXV. sols lausanneis. (1374, Arch. Frib., Aff. de la Vih., n° 417.)

→ Fém., *mordrisseresse*, *murd.*, *murf.*, *meurt.*, celle qui tue, qui assassine :

Mes je sui nas pecheresse

Et de m'ame *murtrisseresse*.

(RUTEN., Vie sainte Marie l'Egiptienne, II, 134, Jub.)

Ja ne veions nos tes enfans sus terre, *murdrisseresse* de tes enfanz. (Bible, Richel. 899, f° 198 a.)

O reprouvee pecheresse,

De ton ame *murtrisseresse*

Et a tous maulx abandonnée.

(Myst. de la Pass., f° 78 c, impr. Inst.)

MORDS, voir MORS.

1. MORE, *moure*, *meure*, s. f., fourrure de petit-gris :

Une autre petite cotte sangle de *moure*. (1339, Invent. de Rich. Picque, p. 30, Biblioph. de Reims.)

Deux gimples de *mores* entieres. (Vente des biens de Jacques Cœur, Arch. KK 328, f° 79 r°.)

J'ay du gris de *meure* :

En voulez vous ? ou gris d'aumure ?

(Nouv. Pathelin, p. 141, Jacob.)

2. MORE, *moure*, s. f., lande, marais, tourbière :

En *moure* l'ai veu morir

Seuz confesse, seuz repentir.

(BEN., D. de Norm., II, 25592, Michel.)

Les jours se reposerent en boschages e en *mores*, e les nuytz errerent e travilerent. (Fouiq. Fitz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 55.)

Quand les deux de Rubempré et de Men-

goval virent que autre chose ne se pouvoit faire es dits marais, lesquels on appelle *moures*, il firent bouter le feu au dit village de Mourbecque. (G. CHASTELL., Chron., II, 325, Kerv.)

Tourbieres ou *moures*. (1588, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Cf. MUER.

3. MORE, adj., vigoureux ?

On ne puet mies tot tans faire,

Ce savez bien, icel affaire ;

Quez dyables le feroit tot tans !

En non Dieu, je sui recreanz :

Se vilain ont biaz bues par hores,

Si ne sont mies tos tans *mores*.

(GAUTHIER LE LONG, la Veuve, 405, ap. Scheler, Trouv. belg., p. 238.)

1. MORÉ, *mouré*, *moret*, *muret*, s. m., sorte de vin, quelquefois hydromel :

Puis unt beivre mult sauvrat,

Aigue dulce plus de *muret*.

(St Brandan, 704, Michel.)

Aigue douce plus de *moret*.

(Ib., Ars. 3516, f° 103 a.)

On vent chaiens boin vin et boin *moré[s]*.

(Aiol, 2545, A. T.)

Sa puison tout a point atempre

A la samblanche de *mouré*.

(GIBERT DE MONTR., la Violette, 3459, Michel.)

Et a boivre orent il assez,

Si com bons vins et bons clarés,

Moré, ferré et bon rosé.

(Rom. de Trubert, 2804, ap. Méon, Nouv. Rec., I, 279.)

Moult ont bons mes et bons vins,

Et bons *mores* et clarez fins.

(De la dame Escollée, Richel. 19132, f° 44 v°.)

N'i fist pas soupes en *moré*.

(Mousk., Chron., 31244, Reiff.)

De ce pieument et du *mouré*

A grant planté nous en aporte.

(Rich. li biaux, 272, Foerster.)

Le traité d'apareillier tous boires, comme vin, claré, *mouré* e toz autres. (Ms. Richel. I. 7131, f° 99 v°.)

Bertier faisoit taverne d'un breuvage fait de miel et d'eau que l'on appelle *moré*. (1412, Arch. JJ 466, pièce 282.)

2. MORÉ, *mouré*, *mourré*, adj., brun, noir :

Et plain .i. pot de vin *moré*

Et li autre de fort vin blanc.

(Rom. de la Charrette, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 458.)

Ke tout li tinteries tingnent bien toutes les laines *mourees* vermelles et verdes. (Bans aux echev., OO, f° 23 r°, Arch. mun. Douai.)

2 aunes d'escarlate *mouree*. (1316, Compt. de Geoff. de Fleuri, Douët d'Arcq, Compt. de l'Argent., p. 40.)

Une cote de brunete *mouree* a fame. (Journ. du tres., 1322-26, Arch. KK 1, f° 934 v°.)

Un surcot d'escallate *mouree* fourré de gros vair. (1347, Inv. de J. de Presles, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 97.)

Se elle a vestu robe *mouree*

Ou blanche ou verte ou assurree.

(Clef d'amour, p. 59, Tross.)

Esquelz esmaux a serpenteles et oiseles vers et *mourees*. (1360, Invent. du duc d'Anjou, n° 647, Laborde.)

.III. chapeaux de bievre fourrez de drap *mouree* pour dames. (1372, Compte de l'excut. du Testam., Piéc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 164.)

Trois aulnes d'escarlate *mouree* a faire chausses. (1373, Mandem. de Charles V, p. 533, Léop. Delisle.)

Escarlate *mouree*. (1469, Ord., xvii, 246.)

Mourré. (1522, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Taindre couleur noire, vermeille,

Ganne, perse, verde, *mouree*.

(Watelet de tous mestiers, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 165.)

(La mesange bleu) a une ceinture *mouree*, qui luy couvre tout le dessus du col. (BRLON, Nat. des oys., 7, xxvi, éd. 1855.)

Aussi, apres qu'il a sentu les estuves des chaufretes, des tysons vers demy bruslez, des estuves entre deux couvertures et entre deux draps a force de carreaux chaux et de pierres blanches, les estuves de four, de chambre estupee, les estuves ultramontaignes, de fumées prises et attirées par la bouche, etc., lesquelles rendent la bouche toute *mouree* et font les machoueres servir de manycorde ou espinette pour jouer des orgues o les dens. (Triumphe de dame Verolle, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 279.)

— S. m., drap de couleur foucée :

E portent pailles de Russie,

Cendaus, samis e mutabez,

E bels ciclatuns e *mouree*.

(Vie St Gile, 848, A. T.)

MOREAU, voir MOREL.

MOREAUL, voir MOREL.

1. MOREE, s. f., couleur brune :

Pour taindre draps en verd ou en *mouree*,

Ouvriers experts y font leur demouree.

(Les Fleurs et antiquit. des Gaules, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 232.)

Mouree, f. Cierto color escuro. (C. OUDIN, 1660.)

— Drap de couleur brune :

Un mantel sengle de *mouree*. (Reg. du Chât., II, 49, Biblioph. fr.)

Jamais o toy ne feray demouree,

Et fusses tu tout vestu de *mouree*.

(BOURDIGNÉ, Legende de P. Faifeu, p. 130, Jouaust.)

— Sorte de cerise de couleur foncée :

Mouree : f. A kind of murrey, or dark-red colour. (COTGER., éd. 1611.)

2. MOREE, s. f., marécage :

Launde, turberiere, *mouree* et marreys. (Tr. d'Econom. rur. du XIII^e s., c. 16, Lacour.)

Cf. MORE 2.

MOREILLE, s. f., visage :

Par ung petit que ne vous donne

De mon poing sur vostre *moreille*.

(Myst. de S. Clem., p. 2, Abel.)

MOREILLON, voir MORILLON.

MOREINE, voir MORAIN.

MOREKINT, voir MOREQUIN.

MOREL, - iel, - eaul, - eau, *mour.*, adj., brun foncé, noir :

Et fu monteiz sour un cheval *morel* amblant. (MKN. DE REIMS, § 320, Wailly.)

Cheval *morel*, II. pies devant blans. (1340, Arch. K 43, pièce 14^{bis}.)

Ledit empereur fu mis a cheval sur le destrier que le roy luy avoit envoié a Saint Denis, lequel estoit *morel*. (Gr. Cron. de Fr., Charl. V, LVI, P. Paris.)

Cheval *morel* .LX. 1. (Pièce de 1370, ap. Lobineau, Hist. de Bret., II, col. 372.)

A la Chapelle descendi l'empereur, et fu montez sur le destrier que le roy luy ot envoyé, lequel estoit *morel*. (CRIST. DE PIZAN, Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V, 3^e p., ch. 35, Michaud.)

Ung grant cheval *moreau* a bast, tout foulé et morfondu. (Comptes des mines de Jacques Cœur, Arch. KK 329, f^o 184 r^o.)

Il chevauchoit ung moult beau palefroy
Sous poil *moreau*.
(Vers sur l'Entrée de Ch. VIII à Troyes, Grosli., Ephém., I, 137.)

Cheval de poil *moreau*. (17 oct. 1510, A. Gir., Not., Bontemps, 51-1.)

Monterent sur chevaulx de poil *moreau*.
(J. BOUCHET, Triumphe de la noble Dame, f^o 68 r^o, éd. 1536.)

Il estoit lors monté sur son bon cheval *morel*, des beaux genetz et bons. (BRANT., d'aucun. Retraict. de guerre, VII, 301, Lalanne.)

— S. m., cheval brun, noir :

Ton noir *morel* te conviendra laissier.
(De Charl. et des Pairs, Vat. Chr., 1360, f^o 25^b.)

Le *morel* laise courre, ki sous lui va bruiant.
(Fierabras, 5712, A. P.)

Sour .i. *mourel* isnel d'Espagne.
(Athés, Ars. 3312, f^o 80^e.)

Douchement le ba isa, puis broqua le *moriel*.
(Geste des ducs de Bourg., 6418, Chron. belg.)

A tant le varlet alla seller le bon *moreau*,
et tandis le roy se fist armer. (Perceforest,
vol. III, ch. 52, éd. 1528.)

Il chevauchoit l'ung des beaux *moreaux*
que je veis oncques. (Ib., ch. 54.)

Se vous fussez dedens la biere,
Je chauntasse mainte chanson,
Mon maistre, pour l'amour de Dieu,
Donnez moy vostre grant *morel*,
Car plus ne seray en cest lieu.
(Moralité de Charité, Anc. Th. fr., III, 415.)

C'est toy, qui fais que la lune
Mene au galop ses *moreaux*
Le long de la lisse brune
Claire de mille flambeaux.
(R. BELLEAU, Œuv. poet., l'Ombre, t. II, f^o 39 v^o,
éd. 1578.)

Et portee en son char par deux *moreaux* trainé
L'obscur nuit tenoit le pole encourtiné.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AGNEAUX, 1^{er} liv.
de l'Eneide, f^o 180 v^o, éd. 1582.)

Et que Phobé commandant sa carriere,
Lache la bride a ses *moreaux*.
(P. DE CORNU, Œuv. poet., p. 34, éd. 1583.)

Atelle tes *moreaux*, descouvre moy ton front.
(JOSEPH DU CHESNE, le grand Miroir du monde,
p. 201, éd. 1587.)

Ceux (les chevaux) qui alloient plus haut
estoiert ses favorys, comme j'ay veu le
moreau superbe, qui alloit a deux pas et
un saut, et d'un tres haut et bel air.
(BRANT., Gr. Capit. fr., V, 276, Lalanne.)

Moreau ou *morel*, equus niger. (FED.
MOREL, Petit thresor de mots françois, éd.
1632.)

— Nom de cheval :

Moreaus le voit, si a dou pié frapé.
(De Charl. et des Pairs, Vat. Chr. 1360, f^o 19^a.)

Se demaia ne l'atens sor *Moriel* le grenu,
Perdu aras la tiore.
(Roum. d'Aliz., f^o 57^b, Michelant.)

Il monta sor un sien cheval *Moriel*.
(HENRI DE VALENCIENNES, Contin. de l'hist.
de la cong. de Constant., 809, Wailly.)

Moriaus fut navres en deux lius.
(Ib., ib.)

Morel li ont tres bien aparoiillié
Et coiffure de fer bien antaillié.
(G. de Mongt., Vat. Chr. 1360, f^o 15^a.)

Encontre terre chait il et *Moreaul*.
(Ib., f^o 17^a.)

Tousjours ronge son frain *Moreau*.
(Farce de Colin qui loue et despote Dieu, Anc. Th.
fr., I, 249.)

Moreau veut labourer la terre,
Bruneau la selle veut porter.
(J.-A. DE BAIF, les Mimes, l. II, f^o 66 v^o,
éd. 1619.)

Wallon de Verviers, *morai*, brun.

Noms propres, *Morel*, *Moreau*.

MORELET, adj., dimn. de *morel* :

Chascun ot bon cheval blanc, sor ou *morelet*.
(Cuv., B. du Guescl., 18947, Charrière.)

Nom propre, *Morellet*.

MOREMAISTRE, *mourmaistre*, s. m.,
celui qui était chargé de surveiller les
étangs et les digues :

Donnons plain povoir de exercer bien et
deuement ledit office de *mourmaistre*, de
visiter et aviser soigneusement et faire vi-
siter nostre dit mour et les digues de la
mer. (1389, Charte de Philippe, comte de
Flandre, ap. Duc., Mora 2.)

Cf. **MORE 2**.

MOREN, voir **MORAN**.

MORENE, s. f., maladie qui cause de vio-
lentes démangeaisons, hémorroïdes :

Les maladies du printemps chaud et hu-
mides sont les *morenes* ou demangeaisons
vehementes, la gale et le mal Alcide, c'est
a dire l'epilepsie. (Comm. s. la 2^e Sepm. de
Bartas, II, p. 257.)

Pour guarir hemorrhoides ou *morenes*.
Avant que d'oiindre les *morenes* du dict
unguent, tu les laveras de vin blanc, et en
quatre jours guariras. (ALEXIS PIEMONTOIS,
les Secrets, p. 713, éd. 1588.)

Appliquees elles (les dattes) soudent les
playes et restreignent les *morenes*. (DU
PINET, Dioscoride, I, 125, éd. 1605.)

Morene : f. as hemorroïde, the emrods,
or piles. (COTGR., 1611.)

Morene, f. Emorroïde. (C. OUDIN, 1660.)

MORENGUE, s. f., espèce d'olive :
Morengue. The name of a kind of olive.
(COTGR., 1611.)

Morengue, f. Espèce de oliva. (C. OUDIN,
1660.)

MORENNE, s. f., syn. de sonnette :

Une petite bourse de soye, garnie de pe-
tites *moreennes* ou sonnettes d'argent.
(1392, Arch. JJ 142, pièce 284.)

1. **MOREQUIN**, *mourequin*, s. m., sorte
de monnaie :

Lequel avoit en sa bourse douze *moure-
quins*. (J. MOLINET, Chron., ch. XIII, Bu-
chon.)

2. **MOREQUIN**, *morekint*, *morkin*, adj.,
brun :

Leur cheval *morekint*.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 34022, Scheler,
Gloss. philol.)

— S. m., cheval brun :

Sus un *morkin* le mist.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, II, 5962, Scheler,
Gloss. philol.)

3. **MOREQUIN**, voir **MOLEQUIN**.

MORER, *moreir*, v. n., demeurer :

Li fruit ne doivent *morer* a celui qui la
chose tenoit. (Digestes, ms. Montp. H 47,
f^o 87^a.)

Ni a plus cavalier *mores*,
Quant la mort a ces .ii. ocis.
(MOUSK., Chron., 30006, Reiff.)

Adont fist l'evesque leis li *moreir*.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, II, 13293, Sche-
ler, Gloss. philol.)

MORESQUE, - *isque*, - *isclé*, - *isè*, s. f.,
monnaie d'Espagne qui venait des Maures :

Ils sont courrouchiez de ce que ils me
donnerent dix *moresques* a si petit de
peyne. (FROISS., Chron., XI, 427, Kerv.)

Faites bien la besogne, et nous vous don-
nerons vingt *moresques*. (Ib., ib., II, III,
43, Buchon.)

Icelui prisonnier n'avoit que or d'Es-
paigne, c'est assavoir *moriscles*, jusqu'a la
somme de quatre cens soixante et cinq.
(1397, Arch. JJ 151, pièce 255.)

Une grant piece de monnoye d'or, nom-
mee double *morisque* d'Espagne, et
.ix. pieces d'or de diverses monnoies (1420,
Invent. des D. de Bourg., 4482, Laborde.)

Cinq ou six vingt mille *morisques*. (1459,
Relat. de J. de Chamb., Arch. K 69.)

— Danse moresque :

Et si avoit .ii. jennes garsettes bien
petites... qui faisoient merveille, l'une de
souplesse de corps... et l'autre de danser
de *morixe*. (JACOMIN HUSSON, Chron. de
Metz, p. 283, Michelant.)

Je te vueil monstrier la dance du second
parquet, ou tu verras diverse *morisque*;
car chascun y dance differement. (P. MI-
CHAULT, Dance aux aveugl., p. 26, éd. 1748.)

Se midrent a danser par maniere de
morisque,... et se habillerent les uns de
chanvre, les autres retournerent leurs
robbes a l'envers et les autres se habillerent
diversement, ainsi que a chascun venoit a
appetit. (1479, Arch. JJ 265, pièce 331.)

Lesquelz furent humainement serviz de
metz et entremetz, et apres, plusieurs *mo-
risques* et esbatemens. (Chron. de Franç. 1^{er},
p. 58, Guiffrey.)

— Fig. :

Et je prevoy le danger
Ou ce loup me doit ranger
Après sa longue *morisque*.
(Passe temps de Jean Le Blanc, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VIII, 132.)

— Terme de marine :

Le vent ouest norouest commença enfler les voiles, papefilz, *morisques* et trinquetz. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIII, éd. 1552.)

1. MORET, s. m., sorte d'encre :

Adoncques Panurge luy voulut faire faire les cheveux pour sçavoir si la dame avoit fait escrire avecques fort *moret* sus sa teste rase ce qu'elle vouloit mander. (RAB., *Pantagr.*, ch. XXIII, éd. 1542.)

— Savon de lessive :

Moret : m. A kind of lye whereof sope is made. (COTGR., éd. 1611.)

Poitou, *moret*, Saint., *mouret*, paille brûlée, réduite en brouet avec de l'eau ; les charpentiers se servent de cette composition pour aligner les pièces de bois, qu'ils veulent scier en planches ou en chevrons. Aunis, *moret*, sépia des sèches. liqueur noire.

2. MORET, s. m., mûre, raisin :

Morets, des morets. Winne-berries, hurtle-berries. (COTGR., éd. 1611.)

3. MORET, voir MORÉ.

MORETON, s. m., peut-être blaireau :

Si vous prie que nous regardon

Si deça vole le faucon,

Et prenne blaire ou *moreton*.

(G. DE LA BICHE, n° 109, ap. Ste-Pal.)

MORFE, s. f., régal :

L'un de nous estant condamné a payer sa bien venue et faire la *morfe*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXVI, éd. 1598.)

Et apres se retira, monstrant a ses compagnons ceste bague, laquelle a l'instant fut confisquée a la *morfe* pour le lendemain. (DES ACCORDS, *les Escraignes dijonnaises*, n° 52 r°, ch. XLVI, éd. 1608.)

Tout se fait pour la *morfe*, on a beau estre accort. Sans cela tout n'est rien, le plus vil semble mort. (*Ezlaste propinatoire de maistre Guillaume en l'honneur de Careme-prenant*, édit. des Joyeusetez, p. 6.)

Argot, *morfe*, repas, mangeaille.

MORFEE, *morphee*, s. f., sorte de maladie qui consiste en des taches groupées les unes près des autres :

Que ceste rougeur ne vieigne d'aucune maladie comme seroit goutte rose ou *morphee*. (*Probl. d'Arist*, Richel. 210, n° 55 v°.)

Lepre et *morphee* ne se different que en tant que le lepre est en chair et *morphee* est en cuir. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 22, éd. 1495.)

En ostant les apostemes, *morphees*, pustules. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 14, éd. 1549.)

Morfee blanche ou trop grant albification de corps. (*Jard. de santé*, I, 5, impr. la Minerve.)

Morfee est une maladie ou le corps en aucune partie a perdu sa couleur naturelle, et est ladite partie du corps couloree de estrange couleur. Et y a deux manieres de *morfes*. L'une est blanche et l'autre est noire. (*Ib.*, I, 8.)

Lors il advint rongne et gratele crouteuse, *morphee* noire, chancre... (PARÉ, *Introd.*, 6, Malgaigne.)

Morphee et defedation de peau. (G. BUCHET, *Serees*, III, 283, Roybet.)

Ces *morphees* lepreuses du visage. (LOYS GUYON, *Miroir de la beaulté*, II, 451, éd. 1615.)

— Marque blanche sur le nez ou la croupe d'un cheval :

Morfee, f. Marque blanche au fourreau du cheval et au fondement, Albarazos. (C. OUDIN, 1660.)

MORFER, v. a., manger :

Il ne faut pas s'enquerir comment il *fut morfé*. (SOREL, *Francion*, p. 316, éd. 1635.)

MORFIAILLE, s. f., gourmandise, et aussi, mauvais vin :

Morfiaille, greedy eating, ill favoured or hastily devouring; also, bad or dead wine, such as is no better than droppings. (COTGR., éd. 1611.)

MORFIAILLER, v. a., manger avec avidité, dévorer :

A toy compaing, dehayt, dehayt, la, la, la, c'est *morfiaillé* cela. (RABEL., *Garg.*, ch. v, éd. 1542.)

Morfiaillier, to feed greedily, eat or drink hastily and with the mouth ill favouredly in chewing or swallowing. (COTGR., éd. 1611.)

Champ., Sommepey, *maurfiller*, mâcher. Rouchi, *morfallier*, manger avidement en ouvrant fort la bouche, et en appuyant fortement les dents les unes contre les autres. Rouchi, *morfélier*, mâcher une chose à demi en la mordant de tous les sens. Fr.-Comté, *mourfiller*, manger peu mais souvent.

Argot, *morfler*, *morfigner*, manger.

Cf. MORFIER.

MORFIAILLERES, s. f. pl., nourriture avalée goulûment :

Morfiailleres : f. Food or victuals greedily, and ill favouredly taken in. (COTGR., 1611.)

MORFIER, v. a., manger goulûment :

Vo les vaiez en hyver pres leuz astre,

En *morfant* le levrault et l'oizon.

(*Cinquiesme Partie de la Muse normande*, p. 95.)

— Absolument :

Eutrapel, entendant a ses pieces, commence a *morfier* et galoper des maschoires, de façon non vue. (*Baliverneries d'Eutrapel*, chap. II, ap. Michel, *Etudes de philol. comp. sur l'argot*, p. 279.)

Argot, *morfler*, manger.

Cf. MORFIAILLER.

MORFIL, s. m., fil lâche :

Quand vous tendrez les panneaux pour lous, vous leur donnerez beaucoup de *morfil*, je veux dire qu'il faut retirer du panneau en l'étendant assez pour estre lasche, afin que le loup s'y maille et s'y embrouille. (SALNOVE, *Venerie*, p. 276, éd. 1665.)

— Aspérités microscopiques d'une lame fraîchement repassée :

Le *morfil* d'un cousteau. The edge side of a new and underground knife. (COTGR., 1611.)

MORFONDANT, adj., qui morfond :

Les vents causans froidure *morfondante*.

(CL. MAR., *Mel. d'Or.*, I, I, p. 12, éd. 1596.)

Les neiges fondues et les gelees passees, le temps s'adonna a pluyes froides et *morfondantes*, qui sembloient estre domageables aux biens de la terre. (HATON, *Mém.*, an 1575, Bourquelot.)

MORFONDEE, s. f., morfondure :

Tristiser quatre fois l'anee

Prist les laines a grant manee,

Dont mainte berbis fist *morfondée*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 21 v°.)

MORFONDEMENT, s. f., morfondure :

Si le mal est au corps ou par *morfondement* ou par alteration ou par trop de repletion, saignez le... (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 18.)

Le *morfondement* est, quand apres un grand travail, eschauffant tout le corps jusqu'a suer, on est surprins de froid. (JOUB., *Err. pop.*, 2° p., ch. 3, éd. 1587.)

Pour empescher le refroidissement et *morfondement* de la matrice. (*Id.*, *ib.*, 1° p., IV, 9.)

Celuy qu'ils (les medecins) ont jetté d'un *morfondement* en une fièvre quotidienne, il eust eu sans eux la continue. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XXXVII, f° 333 r°, éd. 1588.)

Le *morfondement* est aux beufs maladie presque incurable, pour peu qu'on la laisse prosseder ; et encores, comment qu'on les guerisse, si n'en sortent ils jamais bien sains, demeurans lasches au travail, sans se pouvoir engraisser. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VIII, 6, éd. 1605.)

C'est un mul (la toux) qui vient ordinairement de *morfondement*. (LOYSON, *le grand Marechal françois*, p. 23, éd. 1668.)

Le rhume ou *morfondement*... est fort dangereux lorsqu'il prend le cheval au croissant de la lune. (SOLLEYSSEL, *le parfait Mareschal*, I, 41, éd. 1675.)

MORFONDRE, v. n., prendre un coryza nasal, en parlant du cheval :

S'aucun cheval *est morfondu*, il le convient tantost faire seigner des jambes devant au plus bas, et au hault du plat des cuisses, et recueillir le sang, et d'icellui oindre les pies, puis torchier de foing mouillié. (*Ménagier*, II, p. 78, Biblioph. fr.)

Eux et leurs chevaux, apres la grand chaleur du soleil que il auront eue le jour, *morfondront*, ne ja ne s'en sauront garder. (FROISS., *Chron.*, II, III, 61, Buchon.)

Pour ung cheval qui *fut morfondu* ou dit veage, lequel fu par l'espace de neuf jours entre les mains du mareschal senz rien faire. (*Compt. de J. Assel*, 1402-1404, Forteresse, xxv, Arch. mun. Orléans.)

A Jehan Mignon pour le desdommaigeement d'un cheval qui *morfondit* soubz lui. (*Compt. de J. Martin*, 1421-1423, Commune, Despenche, xvi, Arch. mun. Orléans.)

Sans nul taudis, couverture, et auvent,

Voyre en peril eminent de *morfondre*.

(CRETIN, *Poés.*, p. 187, éd. 1723.)

MORFONDURE, voir MORFONTURE.

MORFONTURE, - dure, s. f., catarrhe nasal, coryza des chevaux :

Je osteray mes petis aigneaux,

Se Dieu plait, hors de leur dangier ;

Comme bon et loyal bergier

Les garderay de *morfonture*.

(*Mist. du Viel Testam.*, 28864, A. T.)

Mais que gardons de *morfonture*

Noz aigneaux c'est le principal.

(*Myst. de la Conception*, r° 52^d, Impr. Institut.)

Et porra estre que l'un de ses chevaux se recroira, ou demourra par aucun accident de *morfonture*, de releveure, ou d'autre chose. (*Quinze joyes de mar.*, IX, Bibl. elz.)

Dieu scait combien les pauvres gens des villes et villages qui n'avoient point de bois endurent de la *morfonture*; la plus-part demourerent dedans les litz, sans se lever que pour manger une fois en vingt quatre heures. (HATON, *Mém.*, an 1868, Bourquelot.)

Poulaille, ceste ci *morfonture* et les gouttes. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, V, 3, éd. 1608.)

Le patois de la Hague a *morfonture* au sens de pellicules, poussière que le peigne fait tomber des cheveux, et aussi de petites buchettes brisées au point de former une sorte de sable ligneux qu'on trouve dans les bois.

MORGAGE, s. f., sorte de poisson :

Morgade, c'est un poisson, bret. morgadenn. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Morgade désigne encore un poisson glaireux, la sèche, à Quimper.

MORGAGE, voir MORTGAGE.

MORGAIGÉ, voir MORTGAGÉ.

1. **MORGANT**, - *guant*, adj., fier, méprisant :

Si desdaigneux et si *morguant*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, f° 49^{re}, éd. 1888.)

Que si un beau mignon de ceste cour, qui faisoit du commencement le *morgant* d'amour, se fust contenté avec sa belle marchande de soye, elle ne le pouvoit tromper qu'en luy donnant du gros de Naples pour du taffetas. (*Le Carabinage et matoiserie soldatesque*, p. 37.)

Il y en a qui se rendent fiers et *morgans*, pour estre sur un bon cheval, pour avoir un pennache en leur chapeau. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, III, IV.)

Pourveu qu'on soit *morgant*, qu'on bride sa mou-
[tache,
Qu'on friseses cheveux, qu'on porte un grand pan-
[nache,
Qu'on parle barragouyn et qu'on suive le vent
En ce temps du jourd'huy l'on n'est que trop sca-
[vant.
(REGNIER, *Sat.*, III, Jouaust, p. 27.)

2. **MORGANT**, voir MORDANT.

MORGELINE, s. f., moufon anagal :

Les Grecs appellent la *morgeline* ou moufon, anagullis et corchoros. (DU PINET, *Pline*, xxv, 43, éd. 1866.)

Asyla, Plin. Ferus oculus Romanis, *morgeline*. (JUN., *Nomencl.*, p. 91, éd. 1877.)

La *morgeline*. (J. DES MOULINS, *Comm. de Matth.*, éd. 1879.)

Il trouve par les bois et prez la *morgeline* dont le diable (dit on) va mordant la racine.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 98, éd. 1604.)

MORGENGAVE, s. f., présent que le mari faisait à sa femme le matin du lendemain de ses noces :

Com il hait promis doner a nos, pour nos et pour nos hoirs en don fait au matin, que l'on appelle vulgairement selonc les us d'Allemagne *morgengave*, trois mille mars d'argent. (1305, *Donat. d'Isab. reine des Rom.*, Pr. de l'H. de Bourg., II, 122.)

MORGEUR, voir MORGUEUR.

MORGHEMUSSE, s. f., messe du matin :

Tantost apres la *morghemesse* de Saint Denise duske a vespre de Saint Omeir. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 588.)

MORGUANT, voir MORGANT.

MORGUE, s. f., mine :

Et comment aussy le dit abbé fut prins, et les *morgues* qu'ils tindrent, quand ils furent pris. (J. DU CLERCO, *Mem.*, l. IV, ch. 2, Buchon.)

Loyre et sa femme se vestirent de leurs beaux habillemens, comparurent en la salle faisans bonne *morgue*. (RAB., *le Quart livre*, ch. XII, éd. 1882.)

Je suis bien asseuré que s'il pouvoit tenir ma place, il feroit bien aultres *morgues*. (CALV., *Lett.*, t. II, p. 19, Bonnet.)

Le roi pensoit que c'estoit quelque honneste gentilhomme et d'apparence, a le voir si resolu et tenir si bonne *morgue*. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 15, éd. 1866.)

.... Il n'est pas permis a un chacun de faire bonne *morgue* aux plus hauts et plus honorables lieux, et estre appellé monsieur. (*Les Dialogues de Jacques Tahureau*, fo 72 v°, éd. 1885.)

Mais, je vous prie, que vous semble

Des *morgues* que je tiens vers luy ?

S'il dit ouy, je dis ouy ;

S'il dit non, je dis ainsi non.

(JOB., *Eug.*, I, 2, Bibl. elz.)

Vous trouvez de ces *morgues* de vent coutumièrement aux Espagnols. (D'AUBIGNÉ, *Foeneft.*, l. IV, c. 5, Bibl. elz.)

L'Espagnol entre avec grandes desmarchés, et apres plusieurs *morgues* espagnoles, il creust estre de la civilité de faire une entree de discours. (ID., *ib.*)

Tant il a bonne *morgue* a bien porter le zermes.
(*Dix-neufiesme Partie de la Muse normande*, (1644), p. 316.)

— A désigné d'une manière vague toute sorte d'objets :

Je fais espinette et orgues,

Je fais toute sorte de *morgues*,

Je suis mareschal et charon.

(CHRIST. DE BORDES, *Varlet à louer à tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 82.)

Sçay jouer d'espinettes, d'orgues ;

Je sçay faire les bonnes *morgues* ;

Porter la picque et hallebarde.

(*Maistre Hambrélin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 177.)

Flandre franç., *morgues*, grimaces de dédain ; H.-Norm., vallée d'Yères, mines affectées. Dans la Basse-Normandie, *morgue* se dit aussi bien dans un sens favorable que dans un sens défavorable.

MORGUER, verbe.

— Act., narguer, se moquer de :

Vous nous *morguez*, par mon serment !

(A. DE LA VIGNE, *Farce du Munyer*, p. 242, Jacob.)

Ils *morguent* et desdaignent les autres hommes. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. 18, p. 688, éd. 1601.)

S'ils ne vous bravent de paroles, ils vous *morgueront* de fascheux semblants. (EST. PASQ., *Lett.*, XIV, 41, éd. 1723.)

Il est double, monsieur, ce dict la chambriere, Qui se mocquant de luy le *morgue* par derriere.
(*Deploration et complainte de la mere Cardine*, etc., à la suite de l'*Enfer de la mere Cardine*, édit. de Caron, p. 50.)

Que font tous ces vaillans de leur valeur guer-
[riere,
Qui touchent du penser l'estoile poussiniere,
Morguent la destinee et gourmandent la mort,
Contre qui rien ne dure, et rien n'est assez fort ?
(REGNIER, *Sat.*, VI, Jouaust, p. 60.)

— Réfl., se narguer l'un l'autre :

Nous nous rencontrâmes avec eux dans la rue de Bussy, sans que les uns et les autres fissent autre chose que *se morguer*. (BASSOMPIERRE, *Mém.*, 1^e part.)

— Montrer de la morgue :

Un ancien poëte qui *se morguoit* comme un paon. (*Purgatoire des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 273.)

MORGUEUR, *morgueur*, adj., qui a de la morgue, arrogant :

Le roy de Navarre passant a Cadillac, pria le grand François de Candalle, assez cognu par ce nom, de luy faire voir son excellent cabinet ; ce qui fut accepté, a la charge qu'il n'y entroit point de *morgueurs*. Non, mon oncle, dit le roy, je n'y meneray aucun qui ne soit plus capable de le voir que moy. (D'AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1584, Lalanne.)

Domitian *morgueur*, qui pris plaisir a voir Combien la cruauté peut contre Dieu pouvoir.
(ID., *Trag.*, VI, Bibl. elz.)

Si vous ne m'arrachez des mains

De quelques *morgueurs* inhumains.

(THEROPHILE DE VIAU, *Requête au roy*)

Morgueur : m. A maker of strange mouths, or soure faces. (COTGR., éd. 1611.)

Morgueur, m. Que haze gestas, o fieros. Item, Grave. (C. OUDIN, 1660.)

Morgueur est encore enregistré comme une expression hardie dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

MORGUEUX, adj., qui fait la mine :

Morgueux. The same (que *morgueur*) ; or one that ill-favouredly writhes his face to a shew of gravity. (COTGR., éd. 1611.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *morgueux*.

MORGUINÉ, adj., de la couleur d'une guigne noire ?

Oygnements noirs, *morguinez*, gris, vers, blancs, cendrez, tenez, rouges, jaulnes. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 274.)

MORHON, s. m., sorte de cétacé :

Crampon marin de quoy on meurdrist les *morhons* et ballaines. (P. COCHE, *Voy. d'A. de Foix*, Richel. 90, f° 6.)

MORIAINE, s. m., Maure :

Indois, *Moriaines*, crestiens du pais du prestre Jan. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Wall., *moriâne*, nègre. Namur., *mou-riâne*, Rouchi, *moriane*, *moriaune*.

Cf. MORIEN.

1. MORIAL, s. m., murier :

Il ont *moriaus* et vermes qe font la soie. (*Voy. de Marc Pol*, c. CVII, Roux.)

2. MORIAL, adj., mauresque :

Bien fu vestus d'un *morial* porprin. (*Les Loh.*, ms. Montp., f° 155^d.)

MORIANNE, s. m., panache :

Portoit sur son healme ung *morianne*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 239, Soc. de l'H. de Fr.)

1. MORIANT, adj.; *vie moriant*, vie passée dans le péché qui est considéré comme un état de mort :

Du saint confes qui saintement
Vesqui tant que il fu en vie
Sans fiel et sans *moriant* vie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 111, Peigné.)

Fr.-Comté, *moriant*, mourant.

2. MORIANT, *muriant*, s. m., moment de la mort :

Mort esteit ja Herbert lor sire,
Qui n'aveit eu nul enfant ;
Mais dit out a son *moriant*,
Que empres sa mort se maintinissent
Et a seignor le duc preissent.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 5070, Andresen.)

Car n'ad suz cel veillard n'enfant
Ki set l'ure del *muriant*.
(CHARDRY, *Petit Plect*, 171, Koch.)

Si en serra ma dulur grant
En vie e au *muriant*.
(*Id.*, *ib.*, 419.)

3. MORIANT, nom de lieu, le pays des Maures :

En l'autre eschiele furent li mor de *Moriant*.
(*Conq. de Jerus.*, 7516, Hippeau.)

MORIE, *morye*, *mourie*, *murie*, s. f., mort, massacre, meurtre :

Ceste lasse, ceste chetive (Atropos),
Qui contre les vies estrive,
Et des mors a le cuer si baut,
Norrist Cerberus le ribaut
Qui tant desire lor *morie*,
Qu'il en prit tont de lecherie.
(*Rose*, 20005, Méon.)

Moribundus, morans, plein de *morie*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Ph. Labbe, *Etym. de plus. mots fr.*, p. 514, éd. 1661.)

Mais si ton sens par telz abuz persiste
En grand *morye* estant ung Trimegiste,
Triplique nom te verras acquerir,
D'un sot, d'un veau, et d'asne, ains que mourir.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, à la suite des *Oeuv. de Cl. Marot*, VI, 164, éd. 1731.)

— Cadavre des bêtes mortes de maladie :
Cuir de chievre qui est de *mourie*. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 10^r, Arch. Loiret.)

Aucunes churs ou poissons corrompuz,
infectueux ou de *murie* ne soient vendu.
(1381, *Ord.*, VI, 607.)

Encor doivent jurer esdictes mains, que se ilz scevent aucun qui tue ou vende beste de *murie*, l'achate ou face acheter par autre en lieu ou hostel ou *murie* soit, ou court, qu'il le noncera esdiz maistres.
(*Id.*, p. 608.)

Le sac de peaux de brebis, de *morye*. (xvi^e s., *Decl. des droictz et proffits deubz pour le peage de Sully*, ap. Mantellier, *March. freq.*, III, 120.)

Item est encor ordonné que personne usant ledit mestier des tanneurs, ne deverat presumer mettre les mains a quelque beste morte de la *mourie*, pour l'escorchir et avoir la peau, a peine d'estre privez dudit mestier des tanneurs. Item que personne ne se presume d'achepter beste morte de la *mourie*, ne pareillement beste encor vivant, comme veals, chevaux, vaches, boeufs ou autres bestes, pour en avoir seulement les peaux, a peine de trois florins d'or d'amende, a applicquer comme dessus dit. (1493, *Ordonnance du bon métier des tanneurs*, n° 40 et 41, Livre des chartes et privilèges, Arch. Liège.)

Et encore au xvii^e s. :

Chair de beste morte de *murie*. (1689, *Ord. de Besançon*, Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs, 3^e sér., IV, 428.)

— Fig., charogne, terme d'injure :

Orde *morie*, Liege vos at lanchiet son dart.
(JEU. DES PRIS, *Geste de Liege*, 6876, Scheler, *Gloss. philol.*)

Secousse rapporte qu'une personne de Langres lui a dit que le mot *murie* s'était conservé dans cette ville, mais qu'il y signifiait de la chair ou du poisson salé.

Fr.-Comté, *murie*, charogne.

MORIEL, voir MOREL.

MORIEN, *moryen*, s. m., Maure :

Et maint fel *Moryen*.
(*Chev. au cygne*, 7322, Reiff.)

Envoierent en Portugal. viii. quintaux de graines de paradis et plusieurs *Moriens* qu'ilz avoient prins. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 95, Soc. de l'hist. de Fr.)

Rouchi, *maurien*, nègre.

MORIGENACION, voir MORIGERATION.

MORIGERATION, - *genacion*, - *gination*, s. f., manière d'être, de se conduire :

Les apostemes non vrays sont signifiez par l'inflation, sequestration et male *morigeration*, determinez selon plus ou moins chauds. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 62, éd. 1549.)

Les percussions ou playes faites en jointures sont en peu de temps de mau-
vaise *morigeration*. (*Id.*, *ib.*, p. 76.)

— Règle de conduite :

Les douze pointz ou articles de la foy et autres bonnes *moriginations*. (GUILL. MICHEL, *Exposit. morale sur le 1^{er} liv. des Georg.*, f° 42^r, éd. 1540.)

— Conduite irréprochable :

Nous lisons de S. Zenon, evesque de Verone, que une fois que il estoit petit enfant et qu'il aloit par la ville apres S. Ambroise, il se prist tres fort a rire. S. Ambroise fu esbahi, car en tres grant *morigenacion* estoit cest enfant; si lui demanda pourquoi il rioit. (P. DES GROS, *Jardin des nobles*, Richel. 193.)

MORIGATION, voir MORIGERATION.

MORIGINÉ, adj., qui a de bonnes mœurs :
Il est bien verité que Henry de Leon fut

moult hardi chevalier, courtois et bien *moriginé*. (*Melusine*, p. 87, Bibl. elz.)

... Prince bien *moriginé*
Et de science endoctriné.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 5157, Püschel.)

Car il est de très hault lignage,
Noble et bien *moriginé*.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 8177, Stengel.)

Filz gracieux, filz bien *moriginé*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 25427, G. Paris.)

Oncques mais n'ensuivis seigneur
Qui si bien fut *moriginé*.
(*Myst. de Griselidis*, A III, éd. 1832.)

Moriginé, et de raison garni. (*Perceforest*, II, f° 88, éd. 1528.)

Doulce maniere bien *moriginee*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 29, Chazaud.)

Le plus noble et plaisant tresor qui puisse estre en ce monde est de veoir une femme de grand façon belle, jeune, chaste, et bien *moriginee*. (*Id.*, p. 30.)

C'estoit un sçavant et bien *moriginé* personnage. (DE BRAS, *Rech. et ant. de la ville de Caen*, p. 136, ap. Moisy, *Dict. de patois normand*.)

MORIGINEEMENT, adv., conformément aux bonnes mœurs :

Par sagement et *morigineement* vivre.
(CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du roy Charles V*, 2^e p., ch. 14, Michaud.)

1. MORILLE, s. f., sorte de maladie :

Com .i. chevaus mors de *morille*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres f° 47^a.)

... Tu te dois bien plaindre :
Ains qu'on puist la chandele estaindre,
On te frole, grates, et estrille
Et te cuevre on pour la *morille*.
(FROISS., *Poés.*, II, 217, 51, Scheler.)

— Bête crevée :

Que aucun ne tue cheval, ne char de *morille*, en la ville ne es forbours, et aussi char de *morille* ne soit escorchie, ne laissie en la ville; mais tantost comme la beste sera morte, soit menee aux champs le trait d'une arbaleste. (1389, *Arrêt d'holog. sur la pol. des vivres*, Arch. admin. de Reims, III, 722, Doc. inéd.)

2. MORILLE, s. f., sorte de champignon; pris au fig. pour désigner des projectiles :

Le residu voyant que leur emprise estoit découverte et que l'on y servoit de dures *morilles*, ne se hasterent de venir a l'offrande. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXVII, Buchon.)

MORILLEUS, *murilleus*, adj., malade :

Tu prens, au fuer d'un *murilleus*
Le plus joint, le plus avrilleus.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 340^b.)

Vieillesse est toute *morilleuse*,
Dolente, tranlant, anieuse.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 42^r.)

Tant sont reses et pres tondues (les brebis)
Que toutes en sont confundues,
Morilleuses et sans profit.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 16^r.)

1. MORILLON, *mourillon*, *moreillon*, s. m., canard de couleur noire :

Enpres vinrent deux morillons
En une broche costa a coste.
(*Bataille de Quaresme*, Richel. 19152, f° 92^d.)
Butors et moreillons rivaiges.
(*ib.*, f° 91^a.)
Apportez bien tost ung oison.
Ung canard et ung moreillon.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 160, 1^{re} journée,
Le Verdier.)
Le morillon a le dedens des pieds et des
jambes rougeastres. (BELON, *des Oyseaux*,
p. 165, éd. 1555.)

— Sorte de gros raisin noir :

Droit pris de vins de rentes, selonc le
coustume, doit estre prises en trois ma-
nieres de vin, a savoir : vin formentel,
vin de moreillons et vin de gros noir.
(BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XXVII,
25, Beugnot.)

Buvons, buvons
De ceste puree
Qui est degoutee
De ces morillons.

(*La Maniere de langage*, p. 386, P. Meyer.)

Le bon plant ne fait que changer :
Gouays devient le morillon.
(EUSR. DÉSCH., *Poés.*, III, 52, A. T.)

L'une a visaige de marmotz
Enluminé de vermillon,
Et l'autre sent l'ombre des brots
Ou la graine de morillon.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e p., de Injuris, I,
189, Bibl. elz.)

— Sorte d'étoffe noire :

Ung drap noir appellé mourillon. (*Vente
des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328,
f° 71 r°.)

Noms propres, *Morillon*, *Moreillon*.

2. MORILLON, *morr.*, s. m., syn. de
moraillon :

Pour .XII. chevilles de fer et un morillon
que il a faiz pour aparailier la barriere et
porte de Saint-Vincent. (1360, *Compt. mun.
de Tours*, p. 218, Delaville.)

Pour une clef et pour le *morrillon* tout
neuf mis en la porte du pont Chireaul.
(1396, *Compt. de Nevers*, CC 3^{bis}, f° 4 v°,
Arch. mun. Nevers.)

Ung *morillon* pour fermer la serreure.
(1480, *Compt. de l'hôt.-de-v. de Tours*, fer-
ronnerie, Arch. mun. Tours.)

Changé les gardes de la serreuze et
fait des goupilles et ung *morrillon*.
(1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 296,
Chevalier.)

Por un *morillon* et cordelles. (1586,
*Exécut. Test. d'Agnès Joseph, veuve Nicolas
Leclercq*, Arch. Tournai.)

Cf. MORAILLON.

1. MORIN, *mourrin*, *murin*, adj., mortel :

Ainsi fina son lay fatal atant
Et pour du tout me faire aise et content
Fist lors sonner ses clairons et bucyne,
Ses trompetes et flentes argentines
Pour corrompre la *murine* grevance.
(Ocr. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 35 r°, éd.
1526.)

— Pâle, malade :

A parler veritablement,
Sa couleur est toute *mourrinne*.
S'il n'a ayde de medecine,
Il ne scaroit longuement vivre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 21775, A. T.)

2. MORIN, s. m., fagot :

Un *morin* qui adonques valoit .ii. de-
niers. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 28, Michel.)
Morin se dit encore pour fagot dans le
Boulonnais.

Nom propre, *Morin*.

MORINE, *morr.*, *mour.*, *mur.*, s. f., épi-
démie, maladie mortelle, mort :

Si estancherad a tant la *murine* e l'oci-
son. (Rois, p. 219, Ler. de Lincy.) Lat.,
et cessel interfectio quæ grassatur in po-
pulo.

Et dist as .xii. pers : Cist furent par *morine*,
Del roiaume de Perse ferai itel ruine.
(*Rotm. d'Aliz.*, f° 12^b, Michelant.)

... Trestot au commencement
Reçot mort lu pape Pelage,
E pûes desreiot tant a rage
El poeple la *mourine* ainz dite
Q'a pejos en remist nus oem quite
En tote la cité romaine
Qui ne ferist la dite peine.
(ANGIER, *Vie de Saint Greg.*, 782, P. Meyer.)

A Rome en la haute cité
Eu tens seint Eggon li beigauré,
Esteit une *morine* si vengus
Ke apartement morirent plusurs.
(*De la Peine d'enfer*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II,
304.)

Et en esté sera sus les pers la *morine*.
(*D'Ezechiel*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 126.)

Le siege dura fort et aspre... auquel
furent mors de dars volans, de pierres de
mangoniaux, et de propre *morine*, bien
pres de deux mille des gens du roy. (Gr.
Cron. de Fr., Loys pere au s' roy Loys, IV,
P. Paris.)

N'eust cure comment elle fust mise a *morine*,
Ainsi avoit beu de l'eau serpentins.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 6637, Charrière.)

Poeple saunz noubre morerent de feim
et fut auxint graunt *morine* d'autre gentz.
(*Chron. de Lond.*, p. 39, Aungier.)

Et la *morine* des hommes cherra si
comme estrons sur leur region. (Bible,
Hieremie, ch. 9, éd. 1543.)

— Bête crevée :

Piaus de *morine* ne doivent noient. (EST.
BOLL., *Liv. des mest.*, 2^e p., II, 8, Lespinasse
et Bonnardot.)

Piaus de *morine* ne doivent point de
tonlieu. (Id., *ib.*, xxv, 10.)

Si ne maungerez pas les chars de ices,
et tu eschiveras mortes *morines*. (Bible,
Levitique, chap. II, vers. 8, Richel. 1.)

Nul boucher ne pourra vendre char de
morine et non disne d'estre tuee... (1381,
Ord., VI, 616.) Imp., *mornie*.

De peaulx sans laine ne de *morine* l'en
ne doit rien. (1396, *Cout. de Dieppe*,
f° 28 v°, Arch. S.-Inf.)

Por .i. douzeinne de peaus de veaus a
let, .ii. d. Por .i. cuir de beuf ou de vague
ou de cheval ou de autre beste qui est
morte par fortune, .i. d., et de droite *mou-
rine*, rien. (Vic. de l'eau, XXIII, Arch. S.-
Inf.)

Pour lot de cuirs ou il y a vingt cuirs
de boucher sans *morine*. (1432, *Instr.
impr.*, Orl., Gibier, 1571.)

Ceux qui seront trouves vendans bestes
mortes ou *morines* en seront pugniz.
(1487, *Ord.*, XX, 42.) Impr., *mornies*.

— Fig. :

Henor nos semble d'avoir autrui *morrine*,
Mes la nostre est norreture a vermine.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 146 r°.)

Poit., comm. de Chef-Boutonne, et Saint.,
mourine, mortalité sur les bestiaux, ma-
ladie épizootique. Deux-Sèvres, arr. de
Bressuire, Vendée, laine prise sur des
brebis mortes, Forés., *mourina*, pourri-
ture, crasse, maladie. Suivant Du Ménil,
en Norm., dans l'arr. de Bayeux, *morine*
se dit pour ruche vide, et par extension,
ruche abandonnée.

MORINER (se), v. réfl., être attaqué
d'une maladie contagieuse :

Li cos ne sot estre reclus,
Les eles li cheirent jus,
Par foiblece les traina
Einsi com il se *morina*.
La *morina* essi l'avoit,
Chanter n'aidier ne se pooit.
(*De l'Ermite que le deable conchia*, 191, Méon,
Nouv. Rec., II, 368; ms. Richel. 23111,
f° 111^c.)

MORINEUS, *mourineus*, adj., qui est
attaqué d'une maladie contagieuse, en
parlant de bestiaux :

Les noires brebis doulereuses,
Lasses, chetives *mourineuses*.
(Rose, ms. Corsini, f° 133^c.)

... *Mourineuses*.
(*ib.*, v. 20412, Méon.)

Pat. lyonn., *morinou*, *morinouse*, cras-
seux, crasseuse, noir, noire, malade.

MORIONNÉ, *mar.*, adj., couvert d'un
morion :

Cinq anspressades harquebusiers *morion-
nez*, chacun 8 livres. (*Ord. du 12 déc.* 1553,
ap. Ste-Pal.)

Tous harquebusiers bien *morionnez* et
esquipez. (CL. HATON, *Mém.*, I, 246, Bour-
quelot.)

Les gens de pied bien *morionnez*. (Id.,
ib., II, 796.)

Tous harquebusiers, la plupart encor-
celez et *marionnez* a plaisir. (Id., *ib.*, an
1567.)

Cabasset *marionné*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1571.)

Arquebouziers *morionnez*. (VIGENERE
Guerres civiles, annotations, f° 170 v°,
éd. 1589.)

Les catholiques mal equipes, a corps et
tete decouverte, peu d'iceux *marionnes*,
cuirasses ou masses. (G. BOSQ, *Hist. des
troubles de Tolose*, ch. 34, éd. 1595.)

Morionné. Armed, or covered with a mur-
rian. Lievres *morionnez*. (Silly artificers,
or cowardly tradesmen, turned watchmen)
the ordinary watchmen of good townes.
Soldats *morionnez*. Footmen. (COTGR.,
éd. 1611.)

MORIR, v. a., tuer, faire mourir :
Cels qu'il unt mort bien les poet hum preisiaer.
(*Ro.*, 1083, Müller.)

Mort as mun filz par le mien escientre.
(*ib.*, 3591.)

La veissies grant noise commencer
Et tant vaasal *morir* et detrencier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49^c.)

Portant si l'a li faldres *mort*.
(Brut, ms. Munich, 3806, Vollm.)

Ha ! bele amie Blanche flor,
Por moi vos a morte mon pere.
(Floire et Blanche flor, 2^e vers., v. 1569, du Mériel.)

Envie, le monde *mort* as
Par mesdit, ke tu enfantas.
(RENCLUS DE MOLLIENS, *Miserere*, cxx, 1, Van Hamel.)

Car s'elle s'aperçoit son pere *mort* avon,
Elle nos fera pendre ou ardoir un charbon.
(Parise, 31, A. P.)

Nos avons *mort* Buevon, que de fin le saves.
(*ib.*, 175.)

Mort a .m. hommes a s'espee tranchant.
(Oinel, 765, A. P.)

Se il se feussent pris garde de nous, il
nouz eussent touz mors. (JOINVILLE, *Histoire de saint Louis*, Rec. des hist., XX, 227.)

Pour cheu que ne li ay mon cors abandonné,
Me met sus que j'ay *mort* mon segnor et tué.
(Doon de Maïence, 1145, A. P.)

Nulz ne se mueve pour cose qu'il voie,
se il ne voelt estre mors de celle espee.
(FROISS., *Chron.*, IV, 177, Luce.)

..... Peuple de fain
Avez mouru ; nous sentons vostre clam ;
Moult de meschiez ausy souffert avons.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 135 r^o.)

MORIRFAULT, s. m., nom d'un échafaud :

Il alloit a brave marche au *morirfault*
(ainsi estoit appellé l'échafaud de pierre de marbre rouge et noir, en la place du marché, ou les criminels jouoient le haut role), cheminant en port hautain, en visage autant constant et joyeux que si on l'eust mené aux nocces. (*Alector*, f^o 40 r^o, éd. 1560.)

MORISAGER, v. a., apprécier :

Et a ledit seigneur de Buffaloise court et usaige, ... laquelle court et usaige *feust morisagee* et jugie valoir de rente .xx. solz tournoiz. (1385, Arch. JJ 128, pièce 81.)

MORISCLE, voir **MORESQUE**.

MORISQUE, voir **MORESQUE**.

MORIXE, voir **MORESQUE**.

MORKIN, voir **MOREQUIN**.

MORLAIN, - an, adj., de la ville de Morlas, capitale du Béarn :

La livre *morlans* excedoit la tournoise, non seulement du parisais, qui est un cinquième de plus, mais d'un triple, c'est à dire qu'une livre *morlans* en valoit trois de tournoise, et par conséquent les sols et deniers *morlans* étoient de la valeur de trois sols et de trois deniers tournois. (BOULLAINVILLIERS, *Ess. sur la Noblesse*, p. 158.)

Quatre cens sols *morlans* valent soixante livres tournoises. (*Nouv. Cout. gén.*, IV, 906, ap. Ste-Pal.)

— S. m., sou de Morlas :

En lui priant que s'il veoit (Audet Baragin) il l'arrestast a sa requeste sur peine de vi. *morlains*, lequel bailli eust repondu qu'il le feroit volentiers. (Arch. JJ 168, pièce 362, règne de Ch. VI.)

MORLAN, voir **MORLAIN**.

MORMAL, voir **MORTMAL**.

MORME, s. f., poisson de mer, dorade :

Morme. The ruddy and spotted seabream, or goldenny. (COTGR., éd. 1611.)

Morme, ozana. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*, 1660.)

MORMELANTE, *mormerande*, s. f., gorge ?

Et assemblerent au leu de cors et de piz, et le porterent a terre le ventre de-seure ; et li montent sour la *mormelante*. (MEN. DE REIMS, 415, Wally.) Var., *mormerande*.

MORMELER, *mur.*, v. a., marmotter, psalmodier :

Siaumes rungier et *mormeler*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 83^b, et Richel. 23111, f^o 66^c.)

Sialpmes rungier et *mormeler*.
(*ib.*, *ib.*, ms. Brux., f^o 83^b.)

Murmeler les salmes.
(*ib.*, *ib.*, ap. Roq.)

Ainz c'on ait dit deus misereles
Ont il dites et *mormelees*,
Baubais et bredelees
Et lor eures et lor mathnes.
(*ib.*, *ib.*, ms. Brux., f^o 63^d.)

Cf. **MURMILLIER**.

MORMERANDE, voir **MORMELANTE**.

MORMONNER, *mour.*, v. a., marmotter :

C'est par la vertu des motz que je t'ay veu pendant *mormonner* entre tes serrees. (DES PER., *Cymbal.*, dial. II, B v^o, éd. 1538.)

Ainsi estans despits de ce, *mourmonnerent* contre nous je ne sçay quoy en leur pattois. (*ib.*, *l'Ysis de Platon*, p. 41.)

Suisse, Fribourg, *mormonner*.

MORMYRE, s. f., poisson de mer, dorade :

Mormyre, las morme. (COTGR., éd. 1611.)

MORNAL, adj., triste ?

Qui est ung cas bien *mornal*
Et dont il viendra ung point mal.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f^o 171^a.)

MORNANTEIS, s. m., espèce de mesure de grains, ainsi nommée dans le Lyonnais, du bourg de Mornant :

Toz li blas qui vait por aygua, chacoins *mornanteis*, meilli. (*Tarif*, 1277-1315, Cart. mun. de Lyon, p. 407, Guigue.)

Cf. Duc., *Mornantesius*.

MORNE, s. f., virole d'ivoire dont estaient garnies les lances courtoises :

Les lances avec lesquelles l'on joustoit en ces tournois, avoyent des rochets ou *mornes* rondes, plus larges que la paume de la main, presque semblables à celles que les bateliers ont au bout de leurs longues piques ou lances, lorsqu'au jeu de l'oison et de l'anguille ils joustent sur la riviere de Seine a Paris. (LA COLOMBIERRE, *Theatre d'honneur*, I, 233, éd. 1648.)

Le bout de la lance estoit lié d'une virole, ou *morne* d'ivoire affin qu'elle ne se fendist. (LE LABOUREUR, *Orig. des arm.*, p. 203, éd. 1658.)

MORNEMENT, *mourn.*, *murn.*, adv., d'une manière morne, sombre :

A ses chevaliers dit itant :
Ne vos contenez *mornement*,
Ainz vos contenez gentement.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f^o 136^b.)

Mult s'est assise *mornement*.
(Protheslaus, Richel. 2169, f^o 38^d.)

Après dist Lyonel a Bohors chou que Lancelot li avoit mandé, et quant il l'oi si respondi moult *mornement* et a moult grant vergoigne. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 113^b.)

Ne semblant de dueil n'osoient ilz faire ne tant ne quant, ainz se tenoit chescun *mornement*. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f^o 96^d.)

Et en parloit le duc en telle maniere que sçavoir vouloit se le roy son neveu l'advouoit, ou il l'advoua voirement, mais ce fut asses *mournement*, pourquoy le duc s'apaisa. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f^o 166 v^o.)

Je n'ay cure de m'avancer
A tousjours *mornement* penser.
(Debat de deux Demois., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 297.)

Ledict lys estoit planté en ung trosne tournant *mornement*, et sans cesse. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f^o 161 r^o, éd. 1537.)

Aux marets languissans
Ou errent *mornement* les Manes blemissans.
(BIRAC., *Eleg.*, éd. 1581.)

Mornement. Adverb. (NICOT, 1606.)

MORNER, v. a., émousser, rabattre :

Morner. To blunt, or dull the point of a weapon. (COTGR., éd. 1611.)

Morner, Remachar un hierro. (C. OUDIN, 1660.)

— Abattre, vaincre :

Après que les Titans, vermine de la terre,
Furent *mornes*, froisses sous l'eclat du tonnerre
De ce grand Jupiter...
(REMY BELLEAU, *Œuv.*, f^o 15 v^o, éd. 1578.)

— *Morné*, part. passé, émoussé, rabattu, qui n'a point de fil :

La premiere emprise estoit de quatre courses de lances *mornées*, en harnois de guerre, et deux courses pour la dame. (*Chron. de Franç. I^{er}*, p. 305, Guiffrey.)

Qu'il lui souvienna au moins de la journee
Qu'il combatit a la lance *mornée*.
(A. LE MAÇON, *Decameron*, Dix journ., Nouv. sept., t. V, p. 105, F. Dillaye.)

Les autres defendoient un fumier assailli a belles longues perches et fourgons *mornez* et couverts de foin ou paille, sans aucune contention ny debat. (DÜ FAILL, *Cont. d'Eutrapel*, p. 314, ap. Ste-Pal.)

Esperons *mornez*. Spures with blunt rowels. (COTGR., éd. 1611.)

— Fig. :

J'auray eslané quelque subtilité en escrivant, j'enten bien, *mornée* pour un autre, affilée pour moy. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. x, p. 22, éd. 1595.)

— *Joustes mornées*, joutes qui se faisaient avec des armes *mornées*, autrement dites armes courtoises :

S'exercerent deux ou trois jours de suite,

et esprouverent la valeur les uns des autres, par ces joyeux esbatemens et joustes *mornees*. (LA COLOMBIERE, *Theatre d'honneur*, I, 229, éd. 1648.)

— *Lyon morné*, terme de blason :

Il y a des *lyons* qu'on appelle *mornees* auxquels on n'a pas arraché les dents et les ongles, comme a dit un auteur moderne, mais qui les serrent et les cachent comme s'ils n'avoient point du tout; c'est pour cela qu'on les depeint la bouche fermée, et les mains serrees et pliees si bien qu'ils ne puissent nuire. (LE LABOUREUR, *Orig. des Arm.*, p. 201, éd. 1658.)

— *Bordé* :

Les cornets et trompes *mornees* d'or et d'argent pendantes en escharpes, a cordons de fil d'argent et soye noire. (BRANT., *des Dames*, IX, 320, Lalanne.)

De fer blanc le haut (de la houlette) entorné Et le bas de cuyvre *morné*.

(D'URFÉ, *le Sireine*, Despart, XIII.)

Sa Majesté se montra incontinent sous le dais... portant un baston de bresil aussi *morné* d'argent. (*Entrée de Louis XIII à Arles*, le 29 oct. 1622, Cérémonial françois, I, 993.)

MORNESSE, s. f., caractère morne et sombre :

Il montre ou une contrainte, ou une *mornesse* et stupidité contraire a la nature. (DAMP MARTIN, *Merv. du monde*, f° 66 v°, éd. 1585.)

MORNEUX, adj., morne, morose :

(Nestor estoit) assis comme une statue immobile, et donnoit ainsy ses avis et conseils en la mode d'un *morneux* president. (BRANT., *Gr. Capit. estr.*, II, LXXVI, Buchon.)

MORNI, *murni*, adj., triste, pensif :

Godmod vait sun seigneur ki chere fet *murnie* Pur cel grant vantement, par Itel lecherie. (HORN, 2596, Michel.)

MORNOIER (se), v. réfl., devenir morne :

Si que mes cuers, qui aime oultre mesure En desirant se despere et *mornoie*, Quant je ne voy ma dame simple et coie. (G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 2^e.)

MOROIS, - *eis*, adj., brun, noir :

Et sist sur un destrier *moreis*. (*La Mort du Roi Gormond*, 88, ap. Reiff., *Chron. de Mousket*.)

— S. m., cheval noir :

Il laisse corre le *morais* Tot ensement comme tos frois. (*Athis*, Richel. 375, f° 153^b.)

MORON, s. m.; *songer le moron*, rêvasser :

Regardez, le veez cy qui *songe* Le *moron*, est il bien piteux ? (GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 19390, G. Paris.)

Il nous *songe* icy le *moron*, Nos fais ne luy semblent que truffes; Resveillons le. (Id., *ib.*, 20982.)

MORONE, - *onne*, s. f., salamandre terrestre :

Les leisardes et les *moronnes* lessent leur dens en leur morsure. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 86 r°.)

Culoevres, loisardes, stellions, que nous apelon *morones*, ce sont loisardes mescles. (Id., *ib.*, f° 89^b.)

MORONIER, voir *MAIRENIER 2* au Supplément.

MOROSE, *moruse*, adj., fâcheux : Saunz *moruse* dilaceon. (1343, *Lett. d'Ed. III*, Avesbury, p. 113.)

MOROU, s. m., sorte de poisson : Lesdits poissons sont aussi gros comme *morouz*, sans avoir aucun estoc. (MARC L'ESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. II, p. 272.)

MOROUAGE, voir *MORTGAGE*.

MORPHEE, voir *MORFEE*.

MORPIONNÉ, adj., couvert de morpions : Des barbes *morpionnees*. (TAILLEPIED, *Hist. de l'Etat et republ. des anç. Franç.*, f° 106 v°, éd. 1585.)

MORQUIN, voir *MOLEKIN*.

MORRAILLON, voir *MORAILLON*.

MORREUL, s. m., syn. de *morailon* : Le suppliant d'une serpe qu'il avoit, rompit le *morreul* d'un forcier ou coffre. (1457, Arch. JJ 186, pièce 33.)

MORRIEN, voir *MORIEN*.

MORRILLON, voir *MORILLON*.

1. *MORS*, *mords*, part. de mordre :

Laquelle playe estoit toute couverte De grosses mouches qui si fort l'avoient *mors* Qu'ilz en estoient enfées parmy le corps. (GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 43, Bibl. elz.)
Ils appliquent leur bouche sur la partie *morse* et sugsent le venin. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 306, éd. 1549.)

Si Adam n'eust *mors* en la pomme, Vivant seroit. (R. DE COLLERYE, *Complaincte que fait le serviteur de la mort de son maistre*, Bibl. elz.)
Ayant esté *mors* d'un ours. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

Mieux vault *mords* que mangé et mort. (GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1568.)

Et, folastrant, elle rempoigne Mes levres, qui font une trongne Afin que d'elle elles soient *morses*; Et quant est des autres amorces. (JOBELLE, *Eug.*, I, 1, Bibl. elz.)

Le participe *mors* est encore usité dans plusieurs patois.

2. *MORS*, *mort*, *mords*, s. m., action de mordre, morsure :

Saut ent li sans a aigres *mors* Que font li dent en lor grans cors. (S. BRANDAN, Ars. 3516, f° 103^t.)
Salt enz li sanz; fud aigres *mors* Que sunt li dens en cez granz cors. (Id., 942, Michel.)

Por ce remangout l'un des piex E os e char a mulz granz *mors*. (BEN., *D. de Norm.*, II, 40588, Michel.)

Cil qui fist d'Eric et d'Enide Et les comandemens de Ovide, Et l'art d'amours en roman mist, Et le *mors* de l'espaule fist. (CHRISTIEU DE TROYES, *Cliget*, Richel. 1420, f° 30^a.)

Ou Adans nus mist, nostre pere, Par le *mors* de la pome amere. (MARIE, *Lai d'Yweneç*, 155, Roq.)

En icest livre nos aprent, Qui parfondement i entent, Natures des bestes et *mors* Non de totes, mais de plusieurs. (GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 11, Hippeau.)

Maiz ceaz cui il unkes pout envair, lur membres deschirat de ses *mors*. (*Dial. St-Greg.*, p. 44, Foerster.)

Chou k'Eve perdit par mestratre Par le *mors* de le pome amere. (RENCLUS DE MOULIENS, *de Carité*, CLXXIV, 11, Van Hamel.)

Or est Renart en grant peril, Il drece la geue en l'arçon, Quar mouit doute *mors* de gaingnon. (Renart, 1830, Méou.)

Et ki, por le pechié d'Adan et d'Evain soufri martyre par l'occoison del *mors* ke il morsent en le pume. (HENRI DE VALENCIENNES, *Contin. de l'hist. de la cong. de Constant.*, 537, Wailly.)

Por le pechié dou *mors* de pume Prist nostre sires forme d'omme. (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 8, P. Meyer.)

Adans nous a, par .i. seul *mors*, Si malement honnis et *mors* Que ne poons pechié fuir. (A. DU PONT, *Makom.*, 706, Michel.)

De restaurer le mal que, premier homme, Adam commist par le *mors* d'une pome. (*Romancer. de Champug.*, I, 17, Tarbé.)

Mors ou peinture de choses envenimees. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 73^c.)

Homme nul n'a seur demain Que soudaine mort de son mors Ne l'ait, des qu'il plaist a Dieu, *mors*. (FROISS., *Poés.*, III, 47, 1584, Scheler.)

Le pechié qu'il commist par le *mors* de la pome. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 38 v°.)

Pour le *mors* qui fist en la pome. (*La Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 18.)

L'empeschement et nuysance du *mors* des serpens. (*Jard. de santé*, I, 156, impr. la Minerve.)

Aristote dit que le *mords* du dragon, qui est coutumier de manger bestes venimeuses, comme escroptions et autres bestes envenimees... (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468, f° 276^b.)

Mais seulement injurieux alarmes De haine, envie, et reproche impropre Plus dangereux que le *mors* d'un vipere. (*Apolog. de Nic. Glotelet, pour Cl. Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, éd. 1731, VI, 163.)

Quand je presse en baisant ta levre a petits *mords*, Une part de mon ame est vivante en la tienne. (R. BELLIAU, *Berg.*, II^e j., f° 134 r°, éd. 1578.)

— *Morceau* :

Onques n'i ot beu ne maingié .i. sol *mors*. (J. BOU., *Sax.*, cclxvi, Michel.)

Quant il en ot .i. *mors* goûté. (*Fl. et Blancheflor*, Richel. 19152, f° 194^d.)

Un *mors* de pain. (*Ysopet I*, fab. xxii, Robert.)

Petit devons Evain amer Quant ele morst le *mors* amar. (G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 3^d.)

Toutes eures o lui menjoit... Et cel traitres que fesoit ? Comme nostre sires bevoit,

Si li embloit par traïson
Le plus beau mors de son poison.
(GERR., VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 86^a.)

Qui le bon mors prent en joenece,
Avoir le doit en sa vieillesce.
(*Du Fils au Senesch.*, 787, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 356.)

Or at li conte flamens perdue un trop gros mors.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2719, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mordre li fait un mors
De pain tochiez al fetre.
(*Id.*, *ib.*, 34684.)

Presente le mors de pain bis
Que j'ay apporté du logis.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 56, 1^{re} journée, Le Verdier.)

— Syn. de mordant :

Deux mors de chappe tous semez et garniz de perles. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1498, Labarte.)

Un mors de chape doré et esmaillié a blans ymages. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 13, Biblioph. de Reims.)

— Mors de diable, la scabieuse des bois :

Mors de diable, ainsi nommé parce qu'il semble que le milieu ou le cœur de sa racine soit rongée ou mordue de quelque diable. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 241, éd. 1597.)

Lorr. et H.-Marne, mors, morceau : Un mors de pain, un mors de viande. Suisse, Neuchâtel, mors, s. m., gueule, bouche, museau, groin ; visage, nez : Tomber sur son mors. Être sujet à son mors, c'est être friand, gourmand. (BONHOTE, *Gloss. neuchât.*)

MORSE, s. f., support, tenon ?

Faire sur une vaulsure quatre tas de machonnerie, afin de parvenir aux morsées de fenestres. (1429, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 148.)

Faire morsées de piet et demy de parfont. (*Public. du 11 mars 1446*, Reg. aux public., 1443-1450, Arch. Tournai.)

MORSEAU, voir MORSELET.

MORSEL, - seau, - ceau, - seal, s. m., morsure :

Les douz rais de son sang fist il pour nous sur la terre descendre, et le cruel morsel de la mort endura. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ara. 3689, f° 137^b.)

Il delivra tout le gendre humain a sa passion du morseau de la mort éternelle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 155 v°.)

— Fig., coup :

Grigores li consules palmat de tel morsel.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 626, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Bouchée :

Il enveie sun cristal sicume morsels ; devant la face del freit de lui chi sustendra ? (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXLVII, 6, Michel.) Var., *morseals*. Lat., bucellas.

— Instrument de pêche :

On prent les raynes aquatiques avec le morceau ou avec l'arquet et fuscine, mais celles qui sont prinses au morceau sont

meilleurs et plus seures de l'atouchement et morsure du serpent qui aucunesfois les envenyme, et telles ne touchent point le dit morceau. (*Platine de honneste volupté*, f° 93 v°, éd. 1528.)

MORSELET, - ellet, *morc.*, s. m., petit morceau :

Si va querre par grant air
Du pain d'eus morselet u pieche.
(*Chev. au barizel*, 607, Méon, *Fabl.*, I, 228.)

Ung morselet de pain a pris.
(ALARD, *C^{tes} d'Anjou*, Richel. 765, f° 7 r°.)

Tout en croquant une espinoche
D'ung morcelet friant et gras.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6349, G. Paris.)

Mandez moy des biens de voz lieuz
Par le moindre de voz varietz
Du relief aucun morcelets.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 93^b, éd. 1537.)

Et ung morcellet de jambon.
(*Id.*, f° 93^c.)

C'est ung trop gros morcellet a mascher.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 69 v°, éd. 1507.)

N'aymez vous pas bien le fourmaige ?
Ma mere vous en fera demain,
Et l'on veyz dedans mon sein.
En voulez vous ung morcelet ?
(*Farce de Pernel qui va a l'escolle*, Anc. Th. fr., II, 364.)

Je dis qu'il se doit apaiser
Et avaller ce morcelet.
(*Les Drois nouv. établis s. les fem.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 130.)

J'avoje un morcelet de chair
Et du vin dedens un pichier.
(*Debat. de l'eau et du vin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 104.)

On apporta morseletz, amandes, pignons, maschepains. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, Bibl. gaul.)

Caruncula, un peu de chair, un morcelet de chair. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Il monta une autre fois
Sur un morcelet de bois,
Estant trainé d'une mouche.
(DES ACCORDS, *Touches*, I, IV, f° 46 v°, éd. 1588.)

Des petits morcellets de pain. (GILLES DE HOUSTE VILLE, *Dial. de Loys Vives*, f° 23 v°, éd. 1611.)

Il jettoit par cette playe du pus si tres puant que tout le voisinage en estoit infecté, et parfois des morcelets de poulmons. (SIMON GOULART, *Hist. admir. et memorables*, p. 130, éd. 1628.)

Suisse rom., morselet, petit morceau.

MORSET, *mercet*, s. m., morceau :

Gesqu'al brabel le purfendié (le haubert)
Qu'en pré en cheent les mercoez.
(*Mort du Roi Gormond*, 390, ap. Reiff., *Chron. de Mousket.*)

Bourg., Saint-Martin-de-la-Mer, morset, morceau.

MORSIERE, adj. f., qui mord :

Cloaires font tos querre as aspres dens morsieres,
Por faire des grans fus pieces a lor manieres.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 35^a, Michelant.)

MORSILLANT, - *cillant*, adj., mordant, piquant :

Morcillant : Peccemealing, dividing into morsels, or small pieces; also, knapping, ornibling; biting fast and sleightly. (CORGR., 1611.)

Un oeil morcillant. A greedy, or hungry eye; such a one as expresses a great appetite to be at it. (*Id.*)

Des paroles mignardes, des œillades morcillantes. (JER. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 382 v°, éd. 1616.)

Et me regardant d'un œil traversé tout flamant d'amour et morcillant. (*Id.*, *ib.*, f° 45 r°.)

MORSILLER, v. a., mordre :

Quant en crois souffri la mort sure
Pour l'envenimee morsure
D'Adan juant le fruit morsilla.
(*Dit de la noix*, Richel. 24432, f° 396^a.)

Car illec sont tous vices morcillez et reprints. (L. DE PREMIERFAIT, *Decamer. de J. Bocace*, Richel. 129, f° 2^a.)

Ils font morciller a leurs soldats les bales devant que charger leurs arcuses. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 341 r°, éd. 1616.)

Ceux qui se plaisent a pourtraire une troppe d'amours les font jouer avec des pommes... cueillir ces fruits, les morciller et se les entrejecter. (*Id.*, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, p. 54, éd. 1615.)

Centre de la Fr. et Canada, morciller, couper en petits morceaux : Morciller du pain, du bois.

MORSILLON, *morcilion*, s. m., petit morceau :

Diviser (la cire) en petits morcillons. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 14, éd. 1605.)

De la graisse crue de bouc ou de chevre, hachée a petits morcillons. (*Id.*, *ib.*, V, 8.)

Bourgogne, environs de Saulieu, mousillon.

MORSURE, s. f., blessure, affliction :

Mains encor ly aproche plus vilaine morsure.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37861, Scheler, *Gloss. philol.*)

Il at fait che qu'il doit... de traitre morsure.
(*Id.*, *ib.*, II, 437.)

MORSURETE, s. f., dimin. de morsure :

Fors unes douces morsuretes,
Qui sont si doucement suretes
Que la surtes l'en est tant douce
K'en mordant le cuer li radouce.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Prisons d'amour*, 1168, Scheler.)

1. MORT, adj., nul :

Et celle Maroie, ki ces aumousnes doit avoir, alast de vie a mort devant Marien Cafarde devant ditte, les devant dittes aumosnes sont mortes et reskieent a le ditte Marien Cafarde. (1315, *Don. de Maryen Cafarde*, Arch. Tournai.)

— Inerte :

Unes mesures de morte matiere a mesurer vin. (1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, XV, Arch. Côte-d'Or.)

Une mesure a vendre vin et .i. plat de morte matiere. (20 fév. 1399, *ib.*)

— Funeste :

Ele aporloit mortes noveles. (*Est. de Eracl.*, XXIV, 5, Hist. des crois.)

2. MORT, s. m., extinction ?

On vous fait sçavoir que messeigneurs les chiefs des Consaulx de la ville et cité de Tournay exposent au raval l'erection de certaine maison et ediffice publique, sur le grand marché de ceste ville joindant le nouvel ediffice de la halle dudit lieu, suivant le modele, plan, devises et condition couchees par escript et dont se fera presentement lecture pour passer le jour de demain entre les deux a trois heures de l'apres disner, au mort de la chandelle alumee. (1612, *Registre-journal des prevots et jurés* (1562-1617), Arch. Tournai.)

3. MORT, voir MORS.

MORTABLE, adj., mortel, qui cause la mort :

Trop a duré ceste guerre *mortable*.

(RAIMBERT, *Opier*, 8752, Barrois.)

Je ai tant fait de granz pechiez *mortables*...

(Mon. Guill., Richel. 368, f° 266^d.)

Depuis fu envoyez un barbier pour visiter et cirurgier Jehan Langlois, lequel dist et raporta en verité que la plaie estoit curable et non *mortable*. (1395, Arch. JJ 148, pièce 23.)

MORTAGE, - aige, - ainge, s. m., état du serf *mortable* ; le droit du seigneur sur lui :

Octroya nostre dit seigneur a Robin Symon et Jehanne sa femme, lesquelz sont a *mortage* de la baillie de St^e Waubourg, a cause de .x. acres et une vergee de terre de quoy il rendent a la maison .xxvi. s. .vi. d. t. de rente, .xi. minoz d'orge, .i. chapon et les .ii. pars d'un, que il puissent faire leur testament et volenté de leurs biens a leur derniere volenté, en payant chascun .c. s. t. et leur meilleur robe a leur deces, par tele maniere que apres leur deces ceulz qui tenront les diz heritages soyent a *mortage* comme devant. (1355, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 22 v°.)

A cause de *mortaigne*. (1376, Arch. MM 30, f° 31 v°.)

- Mort :

Ses hoirs en l'an de son *mortage*

Et jour, par enquete pourront

Revoquer ce don, quant vourront.

(Cout. de Norm., 79, ap. Ste-Pal.)

1. MORTAIGE, s. m. ?

Qui vendra double pierre, il la livrera de .ii. pies et demi de lonc, a deux bones costes, et a un piet de lit, et demi piet de hault ; et es parpains de .ii. pies de lonc, et de piet et demi de *mortaiges*, et un piet de lit ; et les quarriaux de piet et demi de lonc, et de .ii. pies [de] *mortaiges*, de l'un par l'autre, sur .x. s. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 492, Doc. inéd.)

2. MORTAIGE, voir MORTAISE.

MORTAILLABLE, - *tailable*, - *tailable*, *mortalisable*, adj., se dit d'un serf dont la succession appartient au seigneur :

Item un homme de corps nommé et appellé Chasteau, lequel est homme *tailable* et *mortalisable*. (1404, *Aveu du moulin de l'Exploit, paroisse de Neung, chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 58 v°, Arch. Loiret.)

Derechief Jean Mahort, mon homme de chief et de corps, vil *tailable* et *mortalisable*. (1404, *Aveu de Chateauvieux*, ib.)

Tailable et *mortalisable*. (1346, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Ledit André estoit hors de serve condition, *tailable* et *mortalisable* de nostredit seigneur. (1356, Arch. P 1377², pièce 2892.)

Qui sont *tailables* a volenté et *mortalisables*. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 1 r°, Arch. Cher.)

Tous les hommes et femmes du roy demeurans en la ville et chastel d'Yssoudun sont franchz et de franche condition, et ne sont aucunement *mortalisables*. (*Cout. d'Yssoudun*, x, 4, Nouv. Coutum. gén., III, 923.)

MORTAILLABLEMENT, adv., comme il convient à un homme *mortalisable* :

Le seigneur peut contraindre son homme tenant heritage servement ou *mortalisablement* a faire feu vil et residence sur l'heritage tenu de luy. (GUENOYS, *Confer. des coutumes*, f° 13 v°, éd. 1596.)

Tout homme tenant son heritage servement ou *mortalisablement* doit faire chascune semaine a son seigneur le ban ou arban. (Id., ib., f° 18 v°.)

Mortalisablement. By, or in, mortmaine ; also, servilly, slavishly by villanage. (COTGR., éd. 1611.)

MORTAILLADE, s. f., syn. de *mortaille* :

A faute de payer par l'homme les droits de directe ou fondalité, ou de condition de servitude ou *mortalade*, n'y a point de commise. (*Cout. de la Marche*, Cout. gén., II, 509, éd. 1635.)

MORTAILLE, - *tailhe*, - *taille*, - *tailhe*, - *taille*, s. f., mort, mortalité, massacre :

Harou, dient il, quel *mortaille*,

Quele ocision, quel bataille

Est ci endroit a avenir !

(GUART, *Roy. lign.*, t. I, p. 287, Buchon.)

Et se dolousoit en pluerant

Ausi com le cigne morant

Qui chante contre sa *mortaille*.

(*Fabl. d'Op.*, Ars. 5069, f° 208^a.)

Et fust yleques acquise tres glorieuse victoire laquelle toutesfois fu triste et dolente pour cause de .ii. *mortalles* si cleres et notables, ce est a dire de Quintus Fabius et Manlius. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 45^e.)

Pestilence se bouta en les navires ; et commençoient fort a mourir uns et autres, et n'y avoit ne terre ne mer qui les pust sauver, ce sembloit, que tousjours *mortalles* ne les sievist, par quoy durement s'espovanta chascun. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 46, Kerv.)

Pour le grant *mortalhe* qui est en ladicté cité. (25 oct. 1420, *Lettre des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 460, Bordeaux 1883.)

La *mortalhe* qui est a l'entour de la ville. (1485, *Liv. des Jur.*, BB 19, f° 198^b, Arch. mun. Agen.)

- Funérailles, service pour les morts :

Celsus dist que quant la feme muert, l'en li doit faire sa *mortalhe* dou doere qui remoint a l'ome, et de ces autres biens que la feme avoit, et issi convient il le mari et l'air despendre en la *mortalhe*, le mari ne sera pas pliedez de ceste aucion. Si possessor, se cil qui tient l'heritage fet les despens de la *mortalhe*, et il ne demande pas ce qu'il a despendu, ceste aucion li est bonne ; li despens de la *mortalhe* doit estre

fet toz jors de l'heritage, et i doit estre li despens avant que l'en rende rien, quant li eritages ne puet rendre les dettes, et se cil qui fet testament comande fere aucune chose, si come un porche, ou un edifice, ce n'est pas dou despens de *mortalles*. (*Etabl. de S. L.*, Richel. 2839.)

Celi qui fet les *mortalles* au mort. (*Liv. de jost. et de plet*, II, iv, § 1, Rapetti.)

Et firent ses *mortalles*, et delez l'yglise l'ensevelirent. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 368, f° 358^e.)

Vestement de *mortalhe*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 202^b.)

Comme le suppliant venoit des *mortalles* ou obseques de sa mere. (1414, Arch. JJ 168, pièce 83.)

Icelles prindrent le saint corps et le laverent en la maniere qu'on fait a *mortalles*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 96 r°.)

Il est maintenant temps d'aller faire les *mortalles* de Chremes. (*Therence en franç.*, f° 343 v°, Verard.)

- Droit seigneurial sur les biens des *mortalisables*, et de ceux qui mouraient sans confession ; succession d'un *mortalisable*, ou d'un serf décédé sans parents, et qui, par cette raison, appartenait au seigneur.

La *mortalhe*, dit Le Clerc de Douy, diféroit de la taille en ce que celle-ci étoit payée par l'homme de corps de son vivant, et consistoit en une certaine redevance qu'il devoit annuellement à son seigneur et que la *mortalhe* n'avoit lieu qu'après le décès du *tailable* dont elle transmettoit la succession au seigneur :

Avons franchi de toute *taille*, *mortalhe* et exaccion. (1343, Arch. P 1376², pièce 2709.)

Heritages, rentes, *mortalles*, droiz. (1346, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

De la *mortalhe* d'un bornais ledit an que teinent lesdits mesteels. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 19 v°, Arch. Cher.)

Item les hommes, femmes et enfants, serfs de chiefs et de corps que le dit Ferri a et peut avoir au dit lieu de Cornai, et tous les profits, seigneuries, *tailles*, *mortalles* que il a et peut avoir sur les hommes, femmes et enfants. (1405, *Aveu de la chastellenie de Cornes*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 58 v°, Arch. Loiret.)

MORTAINGE, voir MORTAISE.

MORTAISE, - oise, - aige, s. f., entaille dans une pièce de bois pour recevoir un tenon ; mot conservé sous la forme *mortalaise* :

Fers a fere *mortalaise*

Et en pierre et en boise.

(*De l'Oustill. au villain*, 77, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 150.)

Une *mortalaise* pour tenir le pié de la croix. (MANDEVILLE, ms. Didot, f° 3 v°.)

Et nud a nud, pour mieulx des corps ayser, Les vy tous deux par un trou de *mortalaise*. (VILLON, *Gr. Test.*, Contredictz de Franc Gontier, Jouaust, p. 95.)

Incastrura, *mortalaise*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Pieces de bois bouttees es *mortalaises* des clez. (1498, *Compt. de la ville d'Abbeu.*, ms. Richel. 12016, p. 123.)

— A été fréquemment employé dans un sens obscène ; voir DES LAURIERS, en fav. des let. d'une nymphe.

MORTAISIER, - *toiser*, - *toyser*, - *tissier*, v. a., faire une mortaise, tailler à mortaise :

A maistre Wauquier pour parfaire cel arbre, et pour *mortissier*, lever, mettre en le volans, loier les bendes. (1302, *Compte de Beuvry*, Soc. des Antiq. de Morinie, 117^e liv., ann. 1881.)

Et yeulx chevestres *mortoyser* et asseoir sur les dictes aguilles. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f^o 4 v^o, Arch. mun. Nevers.)

Aguiser des aiguilles, *mortoyer* des chevestres. (*Id.*, f^o 32 r^o.)

Et fault ficher en terre par ordre plusieurs pieux courts, desquels les bouts d'en hault soient taillés en tenons, et au dessus mettre des perches *mortalisées* qui entreront dedans ces tenons. (COTTEAU, *Colum.*, VIII, 11, éd. 1853.)

MORTAL, voir MORTEL.

MORTALHABLE, voir MORTAILLABLE.

MORTALHE, voir MORTAILLE.

MORTALIER, s. m., celui qui lève le droit appelé *mortalille* :

Symon Cronay, nostre sergent et *mortalier* ou bailliage de saint Pere les Moustier. (1411, Arch. JJ 163, pièce 279.)

MORTALITÉ, - *ei*, s. f., massacre :

Fiers fu li chaples et li *mortalitez*. (*Les Loh.*, Ars. 3143, f^o 23^e.)

Grans fu li chaples et li *mortalites*. (*Id.*, ms. Montp., f^o 115^e.)

Grans fu li caples et li *mortalites*. (*Id.*, ms. Berne 113, f^o 40^e.)

Si comenserent les homes et les femes a faire grant *mortalité* des gens. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f^o 47^e.)

La eut grant *mortalité* et occision d'ung costé et d'autre. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 251, Bibl. elz.)

Et de leur anemis fait grant *mortalitez*. (*H. Capet*, 2072, A. P.)

— **Mort** :

Qui ceste vie tant haoient et tant desiroient *mortalité* qu'il se occioient de lor gré. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f^o 20 v^o.)

Ceste chose si avint por ce que nostre roys ancien s'en ala o toute la gent et furent ocis ; quant nos seumes la *mortalité* de nos seigneurs si establimes que nul home ne peut jamais entrer en nostre terre. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f^o 43^e.)

— **Misère** :

Et firent escrire unes lettres es queis il avoit escrit leur mesaise et leur *mortalitei*. (MÉN. DE REIMS, 189, Wailly.)

MORTALLE, voir MORTAILLE.

MORTARIEE, s. f., objets appartenant à un mort :

Toute les *mortaliees* des freres qui auront baillies ou grace dou maistre et dou covent doivent tout venir a la main dou maistre sauves les robes. (*Regle hospit.*, Richel. 1978, f^o 122 v^o.)

MORTARS, s. m., forme altérée (pour la rime) de *mortoire*, carnage :

Des Hutois ont la fait une dolereus *mortars*. (JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8207, Scheler, *Gloss. philol.*)

MORTASIER, v. a., amortir :

Je *mortasie* — I mortayse landes to the churche. — Il a *mortasié* vingt livres par an pour fonder une messe a tousjours mayns. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 640, Genin.)

MORTE, s. f., eau morte, stagnante :

Estant fascheux chemin plein de ruisseaux et *mortes*. (F. DE RABUTIN, *Comment.*, II, éd. 1874.)

Morte est resté dans le franc-comtois et le morvandeau avec le sens de lieu où l'eau dort.

MORTEGINE, voir MORTIGINE.

MORTEFIEDUR, voir MORTEFIEOR.

MORTEFIEMENT, - *ant*, *mortii*, s. m., mortification :

Plus souffroit de torment et *mortefiement* de char. (*Vie Ste Clare*, Richel. 2096, f^o 6^e.)

Mortefiementz de char. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f^o 58^e.)

Mortifemens de char. (*De la Translation saint Martin*, Richel. 988, f^o 120^e.)

Mortifement de chair. (J. MORRIET, *Mir. de l'âme*, ms. Ste-Gen., f^o 21 v^o.)

Livrez telle maniere d'homme ou diable, ou *mortifement* de sa chair. (*Bible*, Epist. aux Corinthiens, ch. 5, éd. 1843.)

— **Expiation** :

Sentir faim et soif paciemment est *mortefiement* de courpe. (*Evast et Bla.*, Richel. 24402, f^o 22 v^o.)

MORTEFIEOR, - *edur*, - *eur*, *mortii*, s. m., meurtrier :

Pursied les filz des *mortifedurs*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVIII, Michel.) Var. : *mortefedurs*. Lat., filios mortificatorum.

— **Celui qui mortifie** :

Mortifeur : m. A mortifier. (COTGR., éd. 1611.)

Mortifeur, m. Mortificador. (C. OUDIN, 1660.)

MORTEFIER, *mortifier*, v. a., anéantir :

Saches que les œuvres *mortifiees* reviennent, non pas les mortes ; les mortes sont celles qui sont faictes en peché mortel, mais les *mortifiees* sont les bonnes œuvres qui sont faictes en charité, et sont *mortifiees* apres pour faire pechez mortels... le peché qui vient apres *mortifie* les œuvres vives. (*Miroir historial*, Maz. 587, f^o 186 v^o.)

Mortifier les concupiscences. (*La tres-ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 120^e, éd. 1486.)

— **Meurtrir** :

Les raisins noirs pour la plus part *mortifex*. (*Enquêteurs de Toul*, 1894.)

— **Punir** :

Covint que, por essaucier justice et por *mortefier* les tors fais, fussent établi roi et seigneur de maintes manieres. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 25, Chabaille.)

— *Mortifié*, part. passé, paralysé :

La dolleur de deux doit *mortifex* en la palme de sa main lui frapa au ceur, par quoy il fut remené par messire Regnault de Confide en sa galée, moult malade. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 134, Soc. de l'hist. de Fr.)

MORTEGARDE, s. f., garde d'une chose morte. En Hainaut, lorsque l'on saisissait un fond, le sergent exploitateur en enlevait une motte ou glebe, qu'il mettait par forme de symbole aux mains d'une personne tierce :

Mettre (le fief) es mains d'un autre pour *mortegarde*. (*Ch. nouv. de Hainaut*, ch. LXIX, art. 17, *Nouv. Cout. gén.*, II, 102.)

MORTEIER, v. a., tourmenter :

Ne te lai mie *morteier*,
Quant plus ne le pues endurer.
(REN. DE BEAUEU, *li Biaus Desconneus*, 3700, Hippeau.)

MORTEIN, adj., de mort :

Quant il giseit el lit *mortein*.
(*Vie du pape Greg.*, p. 13, Luzarche.)

— **S. m.**, atteinte mortelle :

Cil maus que j'ay portey tant
Ne porroit estre sans *morteins*.
(*Poet. av.* 1300, I, 1437, Ars.)

MORTEIS, s., perte :

Tous lor biens il puënt mener et ramener a Treves, sauvement et en nostre conduit... sauf ce que nous n'entreprenons riens des *morteis* faictes. (1302, *Hist. de Trèves*, II, 18, éd. 1757.)

MORTEKINE, voir MORTIGINE.

MORTEL, - *tal*, adj., cruel :

E vers France fiers e cruaus
E si pesmes e si *mortaus*
Que tut destruirra, se il puet.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6039, Michel.)

— **Qui mérite la mort** :

Une chaine avoit a Romme
Ou tenoient trois jours ung homme
Qui avoit fait forsfait *mortal*.
(*Athis*, ms. St-Petersbourg 54, f^o 15^e.)

— **Ambitieux** :

Le roy Alexandre avoit ung chevalier noble et moult bien renommé qui dist en reprenant Alexandre qu'il estoit trop *mortieux*, espécialment des honneurs du monde, et luy dist ainsi... (*Le Liv. dex esches*, ms. Chartres 411, f^o 68 v^o.)

— **Champ mortel**, combat à mort :

Son intention si estoit devant le roy et ses barons appeler en *champ mortel* Lizart, le comte de Forest, pour la grand trahison qu'il luy avoit faicte. (*Gerard de Nevers*, II, XXI, éd. 1727.)

MORTELAYRAS, s. m., réservoir d'eau pour faire le sel :

Pour maintenir en estat lesdites salines, cabanes, *mortelayras*, divers pons et plusieurs gorges necessaires a la façon du sel. (1449, Arch. JJ 179, pièce 72.)

Pour ce que lesdiz quatre deniers parisis ne souffisoient pas a soutenir les despenses qu'ilz font en faisant ledit sel, et a maintenir en estat deu leurs cabanes, leurs *mortelayras*, divers pons et plusieurs

gorges a la façon dudit sel nécessaires. (1462, *Ord.*, xv, 879.)

MORTELERIE, s. f., profession du mortelier :

La rue de la *Mortelerie* aboutissant a la rue des nonnains d'Yerre (1379, *Cart. de Sens*, Richel. l. 9897, f° 43 v°.)

La chapelle Estienne Haudry, fondée a Paris en la *Mortelerie* empres Greve. (*Archiv. hospit. de Paris*, I, 23, Bordier.)

MORTELIER, mortellier, mortillier, s. m., artisan qui fait le mortier :

Li mortelier et li platrier sont de la meisme condicion et du meisme establissement des maçons en toutes choses. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XLVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Quarriers, morteliers. (*Rançon du roi Jean*, p. 112, D. d'Aumale.)

Le mortillier. (1444, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MORTELEMENT, - ellement, adv., en homme mortel :

Certes nenail a parler mortellement. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 171^a.)

— Froidement :

Le duc (de Normandie) et le roy (de Navarre) s'entresaluerent assez mortellement. (*Chr. de St-Denis*, II, 239, ap. Ste-Pal.)

MORTEMAIN, s. f., mainmorte, droit de mainmorte :

Li eslize averait des mortemains et des formaries les dous parties. (1237, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 61 v°.)

Personnes serves de mortemains et de formariages. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 413^c.)

Il aura la quarte partie de la mortemain escheue par la mort de feu... (Janv. 1345, Bonne-Nouv., Iverny, Arch. Loiret.)

... Comment li recepveres des mortemains de Haynau s'ordonnait des gens trespassans en ycelle faire bastars volontairement... (1^{er} *Compte de Gilles Pouilles, massard, de la Toussaint 1424 a la Toussaint 1425*, Arch. Mons.)

L'homme ne peut vendre a l'un de ses enfans sans le consentement des autres... meme ne leur peut donner aucun heritage, mais leur peut faire mortemain de qu'echeoir leur peut de par icelui : il peut vendre a un sien gendre, car la fille morte, le gendre ne luy est rien. (1601, *Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., II, 425.)

MORTEMENT, mortt., adv., mortellement :

Et les plaièrent mortlement. (1292, *Relat. de div. hostilités*, Lett. de Rois, I, 398.)

Ledit Guillemin de Laistre fust navré mortement. (1344, Arch. JJ 72, f° 352 v°.)

— Faiblement, lâchement, nonchalamment, froidement :

Li rois le jugement demande :
Si lor dit, et prie, et commande
Qu'il li dient delivrement.
Cil respondent tout mortement
Qui le vuelent servir a grez,
Et dient ke lois ne decrez
N'en devisent riens ne commandent.
(*Dolopathos*, 4390, Bibl. elz.)

Si li di ancor vrslement,
S'il ne se vent trop mortement
De bien a faire desirer,
Qu'encor li convient eschiver
Deseur toute rien avariaze.
(*Le Bachelier d'armes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 331.)

Au monastier vint tout a delivre,
L'anel hoce moult mortement ;
Nostre Dame ist isnelement,
L'uis del mouastier overt li a.
(*De le Soucretaine*, Richel. 375, f° 346^c.)

Si li respondi mortement :
Amis je n'en ferole noient.
(*Chastoiem. dou pere et dou fl.*, Ars. 3527, f° 43^d.)

Les diz duc et roy s'entresaluerent assez mortement. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 406^a.)

MORTEOR, s. f., massacre :
D'ommes ocision et morteor sera.
Et li uns princes l'autre, se il puet, ocira.
(*Ezechiel*, Richel. 837, f° 207^c.)

MORTE PAYE, - poye, mortpaye, s. m., vieux soldat ne sortant pas de la garnison ; demi-solde :

Des castres par ung vocable diminutif sont appellez castellets, dedans lesquelz quelque nombre de gens de piedz et de cheval vivans comme souldartz et mortpayes eu servitude, donnent passage et chemin seur aux victuailles, convives et sommaiges. (*Flave Vegece*, III, 8.)

Le fol gentilhomme convie
D'aller en quelque morte poye,
Et luy commande qu'a sa voye
Il me plante de beaux rosiers.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 284.)

Elles font comme les morte payes, qui pour honorablement rendre la place veulent un assault. (LARIV., *la Veuve*, IV, 1, Anc. Th. fr.)

J'ai ouy conter a de vieux mortes payes du chasteau de Lusignan, qui le gardoient, que ordinairement il en disoit pis que pendre. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 244, Lalanne.)

Un vieux soldat espagnol, morte paye de leans, qui avoit toute sa vie consommé aux guerres de l'empereur Charles. (ID., *Rodomont. espagn.*, VII, 88.)

Morte paye cassez. (*Lettre d'ecornisterie*, Var. hist. et litt., IV, 49.)

Ils ne se soucient plus de salut, et logent toutes leurs esperances en morte paye en enfer, sans se soucier de rien, sinon d'estre compagnons du diable. (1610, *Discours prodigieux et espouventable de trots Espagnols et une Espagnolle*, Var. hist. et litt., I, 93.)

MORTEPOYE, voir MORTEPAYE.

MORTEREL, s. m., syn. de morteruel :
Quatre douzaines d'eufs a mectre ausdicts mortereaux. (1486, *Compt. de Jean Dupuy*, Ste-Croix, Poitiers, Arch. Vienne.)

MORTEREOL, voir MORTERUEL.

1. **MORTERET**, s. m., syn. de morteruel :
De celui qui cracha sor ses morteres. (*Fabl.*, ms. Berne 354, f° 10^c.)

2. **MORTERET**, - iret, s. m., dimin. de mortier :

.i. mortiret d'or pesant dix sicles plain d'encens. (*Bible*, Richel. 899, f° 56^c.)

.i. morteret de .x. sicles d'or plain d'encens. (*Id.*, Maz. 832, f° 84 r°.)

MORTERUEL, mortereol, mortreux, mourt., s. m., mélange de pain et de lait :

Il oront boef au premier mes...
Et puis oisons et mortereux.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 71^a.)

U est, fait ele, mes gastiaus ?
— Ves le ci, fait il, mais mon vueul,
En feries vous .i. morteruel
Orendroit, car je muir de fain.
(*Le Vilain de Farbu*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 84.)

Onques n'i quist louca menor
Que cele dont on muet le pot,
Mais si plaine com onques pot
U morteruel boulant le puise.
(*Id.*, p. 85.)

Caus fers n'est mie mortereux.
(*Id.*, p. 86.)

Bons flaons et bon morteruel
Et bon lait bien boilli et cuit.
(*De Joulet*, Richel. 837, f° 116^c.)

In die Penthecostes une escule a de mortereol. (*Terrier de la Trinité*, Arch. Vienne.)

Après out chacun une ribellette de lart rouli sur le greil, chacun une esculée de mortreux, fait de pain et de lait, et a boire tant qu'ils veulent, cidre ou cervoise. (1450, Arch. JJ 185, pièce 61.)

Troys des sergens de madame qui amasèrent le lait par les villages entour Poitiers pour faire les mortereoux dehez aux dames ledit jour. (1486, *Compte de Jean Dupuy*, Ste-Croix, Poitiers, Arch. Vienne.)

Item le jour de la Trinité madicte dame doit les mortereoux aux dames. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Wall., moitrou, Namur, matrou, sorte de soupe au lait, dont les anciens noëls font connaître la recette :

Vola dé bon lésai
Et ine crête di panchar,
On quatron d'novaiz oûz
Po voz fer dé moitrou.
(*Choir de Chans. wall.*, p. 206.)

MORTETE, s. f., mortalité :

Deluge et tempeste sera et mortelé.
(*D'Ezechiel*, Job., *Jongleurs et Trouvères*, p. 125.)

MORTEUX, adj., qui donne la mort :

Mainte autre beste mortueux
Est en Ynde horrible et hideuse.
(GAUTHIER DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602, f° 49 r°.)

MORT GAGE, - gaigne, morgage, morouage, s. m., gage dont on laisse recueillir les fruits a l'engagiste, sans qu'ils soient comptés sur la dette :

Encore est il une autre maniere d'usure, de quoi noz n'avons pas parlé, que li aucun apelent morgage, si comme aucun present une somme d'argent sor aucun heritage qui sunt nonmé, en tele maniere que tant que li emprunteres tenra les deniers, li presteres tenra l'heritage, et seront les despuelles soies tant qu'il rait le somme d'argent qu'il presta, sans riens rabatre des levees de l'iretage. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXVIII, 11, Beugnot.)

Obligtion de mort gaigne si est obligier

ung heritage, et mettre en main d'aucun pour le tenir, tant et si longuement que celluy a qui l'heritage doit appartenir par droit, l'aura racheté... sans defaquer ne rabatre tous les fruis et emolumens que on en perçoit. (BOUT., *Som. rur.*, 1^o p., f^o 37^a, éd. 1486.)

— Somme assignée par un aîné sur son fief, à ses frères et sœurs, pour la portion qui leur vient de leurs biens paternels :

Et s'il (le pere), aquert fies, sur ce fies peut il donner auquel qu'il vaurra de ses enfans, ou tel somme d'argent qu'il li plaira sur ce fies, et a tenir ce fies de lui et de ses hoirs tant longuement que li ainsnes ou ses hoirs l'ara racheté de le somme d'argent que li peres l'aura obligé, et ensi i puet revenir li ainsnes ou ses hoirs, et ce apiel on communement *morouage*. (*Coust. d'Artois*, p. 88, Tardif.)

Morouages ne fait a tenir que cieus qui est fait dou pere a ses enfans. (*ib.*)

En Arthois on n'use point de *mort gaige*. (1509, *Cout. d'Artois*, *Cout. gén.*, I, 755, éd. 1604.)

MORTGAGÉ, *morgaigé*, adj., engagé en qualité de mort gage; mot ancien, qui n'a été rencontré que dans un texte du Nord du commencement du XVII^e s. :

Pour subvenir au morgaige de plusieurs parties de pretz *morgaigez* par ci devant par les sgrs de Mortaigne et desmorgaigez presentement par madicte dame. (1639, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, f^o 38 r^o.)

MORTHOLOGE, voir **MARTROLOGE**.

MORTHRIR, voir **MORDRIR**.

MORTICIN, adj., mort, crevé :

En la riviere du Nil naissent oisiau qui sont ressemblable as cigoignes, lesquels on apele ibes, qui ne quierent se petit poisson non, ou oes de serpens ou autres bestes *morticines* qui soient entor la riviere. (BRUN. *Lat.*, *Tres.*, p. 212, Chabaille.)

MORTICINE, *mortecine*, *mortekine*, s. f., charogne :

E vivent de char virme e de meinte ordure, De chiens la *morticine* e de altre purreture.

(T. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 61 r^o.)

Quant la *mortekine*

Prist a corrompre e a pourrir.

(ANGIER, *Vie de Saint Grég.*, 747, P. Meyer.)

Je ne souffre n'endure aucunement estre respandu sang ne *morticine*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 32, éd. 1548.)

Et n'y avoit lieu vuyde de charongnes, mais estoient tous cartiers pleins de *morticines* tant par famine que par occision faicte par les Romains. (BOURGOING, *Bal. Jud.*, VII, 31, éd. 1530.) Impr., *mortitives*.

— Fig. :

Li leus ki sainz est et li terre sainte ne puet sofrir en nule maniere la *mortecine* des mortes affections. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 19 r^o.)

1. **MORTIER**, s. m., mare :

Mortiers et *gues* ont apres trespasé.

(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f^o 23^b.)

Haut-Maine, *mortier*, mare, trou profond rempli habituellement d'eau et situé à travers la campagne.

Cf. **MORTE**.

2. **MORTIER**, s. m., torche :

33 livres de cire delivrees par le celerier a Didier Paviette... cirier demorant a Bar, savoir 19 livres six onces cire de la cire de sa recepte pour faire des *mortiers* a alumer de nuyt en la chambre de messeigneurs Claude et Jehan enfans du roy de Sicille... (1498, Arch. Meuse B 828, f^o 108 r^o.)

MORTIFICATIF, adj., qui amortit, qui adoucit les douleurs :

Aucune chose narcotique ou *mortificative*. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 77^a.)

Fais par apres une petite emplastre d'aignement *mortificatif*. (*Les Secrets du seigneur Alexris Piemontois*, p. 115, éd. 1588.)

MORTIFERE, adj., qui donne la mort, mortel :

Lieux plains de serpens et bestes *mortiferes*. (*Orose*, vol. I, f^o 208^a, éd. 1491.)

Poison *mortifere*.

(*Act. des Apost.*, vol. II, f^o 217^c, éd. 1537.)

Bataille cruelle et *mortifere*. (BOURDIGNÉ, *Hyst. d'Anjou*, f^o 17 v^o, éd. 1529.)

Dieu gard du dard *mortifere* et hideux

Les fils du roy.

(CL. MAR., *Epist.*, le Dieu gard a la Cour, p. 232, éd. 1596.)

Ce ne sont pas *mortiferes* aspics.

(*Id.*, *Enfer*, p. 53, éd. 1596.)

Les basiliques de *mortifere* aspec. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 230, éd. 1552.)

Piteusement ayant serré le col

D'un *mortifere* et infame licol.

(CH. FONR., *Trad. en vers fr. d'Ov.*, éd. 1536.)

Amortir leurs *mortifere(s)* passions. (JEAN DE BARREAU, *Ep. de Guevara*, f^o 74 r^o, éd. 1584.)

Du vent *mortifere* duquel on juge que celle sauge devoit estre devenue envenimee. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatrieme journ., *Nouv. septieme*, t. III, p. 20, F. Dillaye.)

Tous ces partis et partisans sont la contagion de l'estat, un ulcere public, et une semence si fertile de mal, que si vous en laissez la racine, vous en pouvez attendre des rameaux dont l'ombre sera *mortifere* a toute ceste monarchie. (NIC. PASQ., *Lett.*, II, 19, éd. 1723.)

MORTIFEREUX, adj., qui cause la mort :

J'aperçoy l'ange de ma mort

Deus ma teste resider;

Grant peur me faict a regarder.

O vil oyseau pestifereux,

Jadis augurs mon bonheur,

Mais ton retour *mortifereux*

Me vient destituer d'honneur.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f^o 147^c, éd. 1537.)

MORTIFIÉ, adj., en guise de mortier :

Et se couvrent les testes aucunes fois de bonnets a quatre gouttieres, ou braguettes; autres de bonnets a revers, autres de mortiers, autres de caparassons *mortifiez*. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. XI, éd. 1564.)

MORTIFIEDUR, voir **MORTEFIEUR**.

MORTIFIEMENT, voir **MORTEFIEMENT**.

MORTIFIER, voir **MORTEFIER**.

MORTIFIEUR, voir **MORTEFIEUR**.

MORTIFIQUE, -*icque*, *mortiff.*, adj., qui cause la mort :

Support des bons, au mauvaiz *mortifique*.

(*Compl. de dame Chrestienté sur la mort du feu roy Charl. VIII*, Techener.)

Luxure y vint, et d'ung dart *mortifique*

Mon cueur navra de playe tant inique

Qu'elle me fist sur la terre acropir.

(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f^o 1 v^o, éd. 1536.)

Par guerre *mortifique*. (*Id.*, *Gen. des Roys*, f^o 75 v^o, éd. 1541.)

MORTILLER, v., mettre de la paille coupée dans l'argile destinée à faire un mur, pour le rendre plus solide :

A Pierot Heupoix, mureteur, pour son salaire d'avoir fait deux cent quatre piez de nœufs murs es gardins... Item pour cinq cens et un quartier d'estrain d'avenne et de secourjon pour *mortiller* et couvrir lesdits murs. (1452, *Compte de l'hospital des Chartriers*, Arch. mun. Douai.)

MORTILLIER, voir **MORTELIER**.

MORTIN, adj., mort, crevé :

Oes de serpens ou autres bestes *mortinnes* qui soient entor la riviere. (BRUN. *Lat.*, *Tres.*, p. 212, var., Chabaille.)

— S. m., cadavre, bête crevée :

Vous ne mengerez point les chairs d'icelles (bestes), et eviterez les *mortins*. (LX FEVRE D'EST., *Bible*, Lev., XI, éd. 1530.)

Quiconque aura touché le *mortin* de l'ame humaine. (*Id.*, *ib.*, Nombres, XIX.) *Lat.*, *cadaver hominis*.

MORTIR, verbe.

— Act., mettre à mort :

Se il empret la vengison

De la grant mortel traison

Qu'il fit de son signor *mortir*.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f^o 115^b.)

— Amortir, détruire :

Fontaines...

Dont mains mals sont *mortis*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8308, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Réfl., s'anéantir

Lasse ! chetive, dolereuse,

Sur toutez famme engoisseuse,

Tout mon esperit sy s'amortist.

Ma vie du cuer se *mortist*,

Assez tost seray toute morte.

(*Resurrect. de N.-S.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 358.)

MORTIRET, voir **MORTERET**.

MORTISSEMENT, s. m., amortissement :

Reconnut le dicte vente et *mortissement* estre fait de son assentement. (1340, Arch. JJ 72, f^o 424 v^o.)

MORTISSIER, voir **MORTAISIER**.

MORTITUDE, s. f., mort :

Li seigneurs ont poesté seur leur sers, ou de *mortitude* ou de vie. (G. DE LENGRE, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f^o 3^a.)

MORT MAL, *mormal*, s. m., gangrène :

Mon cheval me ferist l'autre jour... Ore regardez comment ma jambe en est tout enflée. J'en ai grant cremeur qu'il devendra un *mormal*, car il puit vilaynement. (*La Maniere de langage*, p. 401, P. Meyer.)

Quand la cure de la maladie pourroit causer plus grande maladie, comme *mormal* envieilly, emorroides vieilles, fistules antiques. (J. RAOUL, *Fleurs du grand Guydon*, p. 11, éd. 1849.)

MORT NAMP, s. m., mort gage, tout autre gage que celui qui consiste en bétail :

Jehan le boucher trouva en son dommage certaines bestes a laine, qui estoient a Geoffroy le jeune, lesquelles bestes ledit Jehan print et mist en parc, selon ce que par la coutume du pays lui loisoit a faire; et venu a la cognoissance du dit Geoffroy ala en l'ostel du dit Jehan, vouloit et soy efforçoit avoir ses dites bestes, parmi baillaut *mors namps*. (1384, Arch. JJ 125, pièce 90.)

MORTOLLE, - *toile*, - *tolle*, s. m., mortalité :

Orisons faites en l'an MCCCXLIX pour la maladie dont li *mortolles* fu en yceli an que on appelloit epidemie. (GILLON LE MUISIT, *Œuv.*, I, 74, Kerv.)

A le Paque, l'an 1367, commencha a Tournay .i. grant *mortolle*, qui dura deux ans au Noel ensievant; et fu le *mortolle* si grant que a miervelle. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des chr. de Fland., t. III, p. 240.)

Pestilence se bouta en ses navires, et commenchoient fort a morir ungs et aultres; et n'y avoit ne terre ne mer qui les peust sauver, ce sambloit, que tousjours *mortolle* ne les sievist. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 20, Buchon.)

MORTOIR, voir **MORTOIRE**.

1. MORTOIRE, - *torie*, - *lore*, - *toir*, s. m. et f., mort, mortalité, épidémie, destruction :

Et que nus anuis ne nus tors n'en puist estre fais, ne par *mortorie* de gens, ne par oubliance, ne par aslongement de tans. (*Charle de 1235*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le Dial. du Tournaisis*, p. 26.)

Ke par *mortorie* de gens, ne par eslongement de tans, n'i ait jamais ke dire se bien non, en est fait cis escriis et cette cartre. (1238, *Cart. de l'abbaye St Médard*, Livre rouge, f° 79 r°, Arch. Tournai.)

Il fait *mortorie* de brebis,
Dont mains preudom est abanbis.
(*Poés. fr. av. 1300*, IV, 1321, Ars.)

Grant *mortorie* i ot et grant tence.
(Mousk., *Chron.*, 71, Reiff.)

Grant *mortorie* i ot, ce me samble,
Par l'estore le sai de fi.
(*Id.*, *ib.*, 12430.)

En cest ost ot trop grant *mortore*,
Car gens morurent a milliers.
(*Id.*, *ib.*, 27116.)

Cerberus le ribant
Qui tant desire la *mortorie*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 131^a.)

Le gerre et le debat et le defement,
Le *mortorie* qui est dessus le bonne gent
Venue tout par vous, du droit commencement.
(*B. de Seb.*, xxiv, 293, Bocca.)

Ci commence la parabole des .ii. mor-

toires de bestes, si comme vous orrez ci apres. (WATRIQ., *li Tournois des dames*, p. 252, somm., Scheler.)

Et doivent esmerveillier cil qui sont ore que li terre vis les voloit englotir qui tant en recevoit par pestilences et par les grevens *mortories*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 194^a.)

Un grant castoi fiet Dieu, que chescuns doit bien
Mil trois cens et quarante, noef avoec, fu mor-
[croire, [toire.]
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 209, Kerv.)

Dieus monstre se courouc partout appiement
Par wieres, par *mortories*, par tempes vraiment.
(*Id.*, *ib.*, II, 157.)

Uns si grans *mortories* se bouta en l'ost
que des .v. en moroient les .iiii.
(FROISS., *Chron.*, IX, 66, Kerv.)

U famiae u *mortoir*.
(JEU. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 17478, Scheler, *Gloss. philol.*)

Grans pestilences en ce tempore
Avient par guerre et par *mortore*.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1573, Chron. belg.)

2. MORTOIRE, adj., meurtrier, homicide :

J'ay veu grand invaincue
Subjuguer a mes yeux
D'ung prince soubz la nue
Le plus victorieux,
Et d'espee *mortoire*
Vaincre ses habitans.

(G. CHASTELL. et MOLINET, *Recollection des merveilles advenues*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 153, éd. 1723.)

MORTOISE, voir **MORTAISE**.

MORTOISER, voir **MORTAISIER**.

MORTOLLE, voir **MORTOLLE**.

MORTORE, voir **MORTOIRE**.

MORTORIE, voir **MORTOIRE**.

MORTORTIE, s. f., archangélique, plante ombellifère :

Arcangelica, *mortortie*. (*Gloss. lat-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26^a.)

MORTPAYE, voir **MORTEPAYE**.

MORTREUX, voir **MORTREUEL**.

MORTRISE, voir **MORDRISE**.

MORTRISOR, voir **MORDRISOR**.

MORTUABE, s. f., cabane :

Icelles loges ou maisons couvertes de roseaux et fueillartz, fortifies a l'entour de pal, en lieu de rempart ou boulevard, en la forme et maniere des *mortuabes* et habitations des Brisillians. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 41 v°.)

MORTUAGE, - *aige*, s. m., droit que chaque curé prélevait sur ses paroissiens décédés :

Dist qu'il y a *mortuages* et enterrages et offrendes et mariages. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹-9184, f° 139 r°.)

Des *mortuages* a differance entre mineurs, enfans et chiefz d'ostel. (*Id.*)

Sur le jouissement des anniversaires, *mortuages*, proffiz, revenus et esmoluments de ladite cure. (1420, *Sauveg.*, ap. Lobin., II, 975.)

Et derrenierement en sa presenca fut accordé sus les *mortuages* et protestations des eglises parrochiales dudit duché de Bretagne, prelates et recteurs d'icelles eglises, touchant la tierce partie des biens meubles, qui estoit dite tierceage, deue et introduite de coustume loable par la devotion des bons christians, que les evesques et le clergé disoient leur estre deues biens des decedans a celle cause. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXIII, éd. 1635.)

— Repas de funérailles :

Item doit madite dame pour le *mortuage* d'une dame a chascune religieuse une miche brune et quatre potz de vin. (1300, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

MORTUAILLE, s. f., mortalité, massacre :

De Sarrasins y font moult grant *mortuaille*.
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f° 13 r°.)

1. MORTUAIRE, *mortuarie*, s. m. et f., mortalité, épidémie :

Après la *mortuaire* fu le temps si tres chier que povres gens n'avoient pas grantment a mangier. (*Les Aventures advenues en France de 1214 à 1412*, ap. Duc., *Mortuarium*.)

Ot un grant *mortuaire* en Poitou si que pou en eschapoit. (*Vie S. Jusque*, ms. Alençon 27, f° 117 r°.)

— Funérailles, service funèbre :

Les chandoilles des *mortuaires* des petis enfans sont au curé et au marlier. (1458, *Droits du chap. d'Epinal*, Arch. Vosges, Chap. d'Epinal.)

Les almosnes des *mortuaires*. (*Id.*)

Et leur ordonna annuels *mortuaires*. (DE LA BOUTIERE, *Suetons*, p. 183, éd. 1569.)

Les personnes qu'on loue aux *mortuaires* pour ayder a la ceremonie du dueil. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. IV, p. 35, éd. 1595.)

Mortuaire : m. A funerall, or buriall; also, a hearse cloth, or funerall cloth. (COTGR., éd. 1611.)

Les Romains estimoyent aussi la fevbe funeste... et pensoyent qu'elle n'appartenoit qu'aux *mortuaires*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, LVII, 7, éd. 1615.)

Mortuaire, funérailles d'un mort. (MONT., *Parallele*, Rouen 1632.)

— Corps morts :

Car tout a destre et a senestre
Tout estoit plain de *mortuaire*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 951, Buchon.)

— Droit que chaque curé prélevait sur ses paroissiens décédés :

Bradef demaunda devant ly vers cely Willame, qe ore se pleynt, un boef cum *mortuarie* sun pere, e Willame ly porta la prohibicioun.... e issint par consayl de la court le roy e par consultacion avum tenu le plé del boef cum del *mortuarie* des chateaux le mort. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxI, p. 443, Rer. brit. script.)

Les *mortuaires* sont en lieu des dismez. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹-9184, f° 146 r°.)

— Revenu d'une commanderie, échu depuis la mort du titulaire jusqu'au premier mai suivant :

Selon les ordonnances et constitutions de leur dit ordre (de l'Ospital Saint Jehan de Jherusalem) les *mortuaires* et vaccans de prieures, chastelaines et commanderies dudit hospital appartiennent au commun tresor de Rodes. (1401, *Ord.*, VIII, 479.)

2. MORTUAIRE, adj., mortel :

Aide de nos thresors instrumens necessaires, Necessaires souvent, mais a luy *mortuaires*. (GREV., *Troade*, IIII.)

MORTUARIE, voir MORTUAIRE.

MORTUEULX, adj., mortel :

Vous estes hommes *mortueulx*. (*Doctrinal des Serviteurs*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 144.)

MORTUISSANT, adj., malheureux, lamentable, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte du commencement du XVII^e siècle :

Vous arresteriez vostre regard sur tant de *mortuissantes* images de la mort, sur tant de visages mornes, plombes, haves. (1615, *Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., VI, 73.)

MORTUOR, voir MORTUORE.

1. MORTUORE, mortuor, s. m., épidémie, mort :

Li *mortuore* es pores et es berbis se prent. (HERMAN, *Bible*, Richel. 24287, f^o 58^d.)

Comme sur le droit qui a cause du *mortuor* dudit frere Joseph en pourroit ou devoit appartenir. (1397, Arch. MM 31, f^o 250 v^o.)

2. MORTUORE, adj., qui appartient aux défunts :

Al monstier vint, et le siervice
Fiat *mortuore* haut et rice.
(MOUSK., *Chron.*, 24141, Reiff.)

MORTUORUM, mot latin employé pour désigner les biens des trépassés :

Que tous les biens de *mortuorum* des freres trespases viegnent de continant au tresor. Establi est que de ci en avant tous les *mortuorum* annuels despoilles des priors, chastellains, baillifs par chappitre general, commandeurs et de tous autres freres qui morront doyent parvenir au tresor du couvent d'outremer. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f^o 73^b, Arch. Haute-Garonne.)

MORTUY, s. m., mortier :

Pour charroier le *mortuy*. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gironde.)

MORT VENT, s. m., vent échappé par en bas :

... Les ventosites dechasse
Et tire de corps le *mort vent*.
(DESPLIGNET, ap. Borel, verbo *Mort vent*.)

MORUE, mourue, s. f., hémorrhôide :

Clysterisee, elle (la stœbe) est fort propre aux caquessanguines et dysenteries, et aux *mourues*. (DU FINET, *Pline*, XXII, 11, éd. 1566.)

Reprimer le sang des *morues* et hemorroides. (CHOLIERRES, f^o 18, ap. Ste-Pal.)

MORUEL, muruel, muluel, s. m., petite m'rué :

Morus, *muruel*. (NÈCK., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 87.)

Mugil, *moruel*. (*Gloss. lat.-rom. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, V, 328.)

Hic moruus, *muluel*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Carbonel, gojoun, mulet, *muluel* de mer, espelankes. (*Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

De chascun cent de *moruaux*, congres et saulmons sales... l'en doit .IIII. d. (1396, *Cout. de Dieppe*, p. 76, Coppinger.)

MORUIER, moruyer, s. m., pêcheur de morue :

Moruyer. A fishmonger that sells nothing but cod or greenfish. (COTGR., éd. 1611.)

MORUSE, voir MOROSE.

MORVART, murvart, s. m., morve :

Mucus, musissure ou pourriture ou *morvart*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Polipus, pueur de nes; *murvart* de nes. (*ib.* Impr., *muruart*.)

MORVAT, s. m., morve :

Morvats durs des narilles. (DU FOUILLOUX, *Fauconnerie*, f^o 81 v^o, ap. Ste-Pal.)

Morvat : m. A dot of snivell, or of snot. (COTGR., éd. 1611.)

MORVEAU, voir MORVEL.

MORVEL, morveau, s. m., morve :

Morveaux, crachas. (*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f^o 2^a.)

Mucus, *morvel* de nes. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f^o 219 r^o.)

— Museau :

Est il rien plus doux et plus beau?
Ils s'entreleschent le *morveau*
Comme les chats au moys de may.
(*Farce moralisée*, Anc. Th. fr., I, 170.)

... Lui demander comment elle se porte et luy lecher le *morveau* comme font un tas d'amoureux de caresme. (TOURNEBU, *les Contens*, Anc. Th. fr., VII, 174.)

MORVER, mourner, verbe.

— Neutr., répandre de la morve :

Il se mouschoyt a ses manches, il *mourvoit* dedans sa soupe. (RAB., *Gargantua*, ch. XI, éd. 1542.)

Ton nez *morve* sans cesse.

(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Despit d'une vieille, éd. 1604.)

— Réfl., dans le même sens :

Crachoyt, toussoyt, sangloutoyt, ester-noit, et se *morvoit* en archidiacre. (RAB., *Gargantua*, ch. XXI, éd. 1542.)

Morver. To snivell, be snottie, let snot fall. (COTGR., éd. 1611.)

MORVET, s. m., morve :

Morvet ou pueur de nez ou d'autre chose, polipus. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, *Bibl. Quimper*.)

MORVINE, s. f., narine :

De ses *morvines*
L'ordure descende de sa bouche.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, II, v. 3282, Cocheris.)

MORXION, s. f., sorte de pièce d'argent :

En laquelle bourssette ladite femme avoit pris quatre petites vergettes d'argent, une piece d'argent appelée *morxion*. (1385, Arch. JJ 127, pièce 41.)

MOSAÏQUE, voir MUSIC.

MOSAIQUE, voir MUSIQUE.

MOSART, voir MUSART.

MOSCAT, voir MUSCAT.

MOSCATELLIN, moschatellin, adj., qui sent le musc :

Au lieu du bois d'aloès, Rondelet substitue le santal *moschatellin* : et sous ce nom entend la partie inferieure du santal citrin qui sent le musque. (LA FRAMBOIS, *Œuv.*, p. 914, éd. 1613.)

Citrin *moscatellin*. (*Id.*, *ib.*, p. 915.)

MOSCHATELLIN, voir MOSCATELLIN.

MOSCHE, voir MECHE au Supplément.

MOSCHERONGEL, voir MOUCHERONGEL.

MOSCHET, voir MOUCHET.

MOSCHETE, voir MOUCHETE.

MOSCOVITE, adj., de Moscou, russe; mot conservé :

Le traict *moscovite*.
(DU BART., *Sec. Sem.*, I.)

— A la *moscovite*, à la mode russe :
Ieux chevaliers (teutoniques) s'habillaient a la *moscovite*. (LOYS GUYON, *Div. leçons*, p. 375, éd. 1610.)

MOSE, voir MAISE.

MOSKE, s. f., moule :
Moskes, harens. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 216, Borgnet.)

MOSLE, voir MOLE.

MOSLER, voir MOLER.

MOSNANT, voir MONANT.

MOSNEE, voir MONEE.

MOSNEIE, voir MONEE.

MOSNEOR, voir MONEOR.

MOSNERIE, voir MONERIE.

MOSNIE, voir MOINIE.

MOSOLIN, s. m., drap d'or et de soie :
Touz les draps a or et a soie qui se font en ce pais s'appellent *mosolins*. (*Liv. de Marc Pol*, XXIII, Pauthier.)

— Marchand qui vendait ce drap :
Et issent de ceste terre moult grans marchans qui s'appellent *mosolins*, lesquels portent moult grant quantité d'espicerie et de pelles, et de draps a or et de soie. (*Liv. de Marc Pol*, XXIII, Pauthier.)

MOSQUELLIE, adj. f., muscade :

Quatre nos *mosquellie*.
(*Poët. fr. av. 1300*, IV, 1367, Ars.)

MOSQUELLON, voir MOUCHELON.

MOSQUET, voir MOUCHET.

MOSQUETE, voir MESCHITE.

MOSQUIN, s. m., sorte de chaudron :

A Anthoine Touzet, chaudronnier, pour deux blancq caudrons estoiffé nommé *mosquin*, pour servir a la bouteillerie et cuisine de M. l'abbé. (1572, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOSRRAGE, voir MOLDRAGE.

MOSSE, voir MOUSSE.

MOSSEAU, voir MONCEL.

MOSSEL, voir MONCEL.

MOSSION, voir MOTION.

MOSSU, *moussu*, *moussu*, adj., couvert de mousse, jonché de mousse :

Car roy Gregoire estoit en sa tente *moussue*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 475, Chron. belg.)

En est monteis erant en la sale *moussue*. (Id., *ib.*, 2995.)

— Velu, et souvent syn. de vieux :

Oreilles *moussues* et granz,
Autiez com a uns olifanz.
(Chev. au Lyon, 297, Holland.)

Oreilles *moussues* et granz.
(Id., Romv., p. 524.)

Avoec eus est venue la mere Corbarant,
Vielle fu et *moussue* et des ars bien sachant.
(Chans. d'Antioche, V, 993, P. Paris.)

Hecques pres ot .i. reclas
Qui avoit bien .c. anz et plus...
Si fu foibles, vieus et *moussuz*
Qu'a poines seur piez se tenoit.
(Vie des Pères, Richel. 23111, f° 41^d.)

Et si avoit les dens de la bouche getes,
Les oreilles *moussues* et les eus enfosses.
(Gui de Bourg., 1778, A. P.)

Li anfaiges est toz *moussuz*
Et le muafes toz peluz,
Mielz ameroie un damoiseil.
(Blanchandin, Richel. 19152, f° 187 r°.)

L'orde vielle, puant, *moussue*.
(Rose, ms. Corsini, f° 29^a; Méon, v. 4120.)

Sa poitrine devint *moussue*,
Tant fu de pluie debatue.

(RUTEB., *la Vie Sainte Marie l'Egiptienne*, II, 121, Jub.)

Por le blanc escu conquèster
Que garde la vielle *moussue*.
(Fergus, 3737, Martin.)

Si le ferit parmy sa grant tieste *moussue*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4009, Chron. belg.)

Mult bien s'ont asseneis sus les targes *moussue*,
Toutes les ont desrot et en pieches fendue.
(Id., *ib.*, 6242.)

Ly évesque Nogiers a mult grant pretendue
Fiert le coen de Sain Pol de sa hache *moussue*.
(Id., *ib.*, 25091.)

Oreilles pendans et *moussues*.
(VILLON, *Regrets de la belle heaulmiere*, Jouaust, p. 45.)

— Riche, puissant :

Je les rens grobis et *moussus*
Tous au fin feste d'ung solier.
(COQUILLART, *Poés.*, p. 126, Coustelier.)

MOSSUE, s. f., lieu couvert de mousse :

Porquen, s'ilh a grant gent estoit en la *moussue*,
Pris seroit le roy Charle droit a sa bien venue.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19437, Chron. belg.)

Cf. MOSSURE et MOSTE.

MOSSURE, *mosture*, *mousture*, s. f., lieu couvert de mousse, prairie, champ :

Tot gette en la *moussure*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10793, Scheler, *Gloss. philol.*)

Tot abat devant luy pardessus la *moussure*.
(Id., *ib.*, II, 3884.)

Tot enmi la *mosture*.
(Id., *ib.*, 18704.)

Gisant sus la *moussure*.
(Id., *ib.*, 23267.)

Cf. MOSSUE et MOSTE.

MOSTAIGE, voir MOUSTAGE.

MOSTARDIN, voir MONTARDIN.

1. MOSTE, s. f., lieu couvert de mousse, prairie, champ :

Atant toutes sa gens, qui logoit par la *moste*.
At fait armer li dus.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8805, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. MOSSUE et MOSSURE.

2. MOSTE, adj., triste, peiné :

Quant Messens l'ont perchut, cascun en devient
[*moste*.]
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6353, Scheler, *Gloss. philol.*)

MOSTEIR, voir MOUSTIER.

MOSTELOT, voir MOUSTELOT.

MOSTERET, voir MOUSTERET.

MOSTI, adj. ?

E l'ewe ke freide est e *mostie*
A l'air moiste tient cumpaignie.
(Petite philosophie, ms. Cambridge, S. John's I, II, f° 153^a.)

MOSTIER, voir MOUSTIER.

MOSTIEY, voir MOUSTIER.

MOSTOILLE, voir MOUSTOILLE.

MOSTONAGE, voir MOUTONAGE.

MOSTRANCE, voir MONSTRANCE.

MOSTRE, voir MONSTRE.

MOSTREE, voir MONSTREE.

MOSTREMENT, voir MONSTREMENT.

MOSTURE, voir MOSSURE.

MOSY, voir MUSIC.

1. MOT, s. m., motet :

Chansonnettes, *mos*, fableaux,
Pour gagner les bons morceaux.
(Vie des Pères, Hist. litt., xxiv, 449.)

— Motif :

Ilz osterent tous les proces
De ce sac, et, par mots expres,
L'emplirent de ces torchecalz.
(La Repeue franche des torchecalz, dans les *Poés.*
attrib. à Villon, Jouaust, p. 245.)

— Son de trompe :

Les trompes ont .ii. *mos* sonné,
Si a on fait les rens widier.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D.*
des Norm. et des Rois d'Anglet., p. 361.) Impr.,
mes.

Que le gait du chestiaul ne corne pluz
alarmez pour biest quelconque; mais
bien porat sonneir son *mot* et nunchier de
boche ce qu'ilz voirat. (Cri du 22 juin
1490, Reg. aux Sieultes, f° 24 v°, Arch.
mun. Dinant.)

— A un *mot*, aussitôt :

Fille, toucha il a toi ?
Monstre moi ton semblant.
Et quant la pastoure l'ot
En haut cria a un *mot* :
Se n'i venissies ai tost
Mal me fust covenant.
(Jocel. de Brugges, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 156.)

— Ne *mot*, nullement :

Le covertor sozlieve atant,
Si vait gesir selonc l'enfant,
Mais el ne sait *mot* qu'il i soit,
Quar ele ne l'ot ne le voit.
(Parlon., Richel. 19152, f° 128^b.)

2. MOT, voir MOLT.

MOTAGE, *mottage*, *moustage*, *moultage*,
- aige, s. m., obligation de réparer les
fossés du château seigneurial ; droit payé
pour le rachat de cette obligation :

Trois mailles pour le *moustage* pour faire
les escluses. (1360, Arch. S 204, pièce 18.)

Avons baillié a Regnaut Villot... en pur
fieffage... nostre manoir de Berengerville...
avecques certaines franchises, c'est assa-
voir... estre franc de *motage* et de guet en
nostre chastel. (1361, Arch. JJ 92, pièce 10.)

Le *motage*, la reparation du manoir.
(1376, Terrier de la poterie Mathieu,
f° 30 v°, Arch. Eure.)

Subgectz au guet, garde et *motage* de son
chastel. (1456, Denombr. du baill. d'Evreux,
Arch. P 308, f° 49 v°.)

Corvees, *mottaiges*. (Denombr. de la Vic.
de Beaum., *ib.*, f° 6 r°.)

J'ay droit de repparacion, de *moultage*
des motes et fosses du chastel. (1457, De-
nombr. de la Vic. de Beaum., Arch. P 308,
f° 23 r°.)

J'ay droit de reparation, de *motage* des
motes et fossez du chastel. (1457, Aveux du
bailliage d'Evreux, Arch. P 294, reg. 1.)

J'ay droit de reparation, de *motage* des
motes et fossez du chastel. (1463, Aveux du
bailliage d'Evreux, Arch. P 295, reg. 1.)

— Droit de creuser des canaux :

.ii. acres de prez ou environ avecques la
mote et *motage* et drois appartenans a
ycelle. (1404, Aveux du bailliage d'Evreux,
Arch. P 294.)

— Fossé :

Il est tenu faire le tiers de .vi. perques
de la cauchie et deux perques du *motage*
et autant du herichon. (1406, Denombr. du
baill. de Rouen, Arch. P 307, f° 120 v°.)

— Terre servant à la réparation des
fossés :

Et disoient les dites religieuses que elles
avoient et pouvoient penre *motage* pour faire
leur escluses ou moulin que l'en dit de Me-
sieres. (1307, Hyerres, ch. xxvi, art. X,
Arch. Seine-et-Oise.)

Le prieur (de S.-Nicolas de Courbeville)
peult prendre mote et *motage* en touz noz
frouz, pour la reparation de touz leurs mo-
lins, lices et chaucies. (1330, Cartulaire de
S.-Jean-en-Val, ap. Duc., *Mota* 4.)

Item l'étang de Tillai.... ainsi comme il se comporte et poursuit de chaussee dessus et dessous. Item le *motaige* pour ledit etang a prendre au dessous de la chaussee du dit etang sur les terres a iceux qui tiennent les pasturaiges du grand lieu de Tillai. (1404, *Aveu du moulin de l'Esplot, paroisse de Neung, chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 59 v°, Arch. Loiret.)

MOTAITE, voir MOTETE.

1. MOTE, *motte, mothe, mocte*, s. f., terre, colline, élévation, monticule :

Tant a erré et chevachié
Qu'il voit .i. grant mur batillié
Et une haute tor quaree
Qui sor .i. mote ert fermee.
(*Durm. le Gal.*, 5205, Stengel.)

Tuit chaplerent sor Aristote,
Qui fu fers com chastel sor mote.
(*Bataille des VII. ars*, Richel. 837, f° 136°.)

Tant vont la gent Gaufrey que Hernaut avisa
.i. moult riche castel, sus une mote esta,
Rochebrune et a nom.

(*Gaufrey*, 7237, A. P.)

Porront, si leur plaist, faire .i. kay dessus maree de kaillieu, de palis ou de closture, pour retenir le dit moulin, le dite mote et le dite tere. (1311, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 303 v°.)

Il avoit le moiet en .i. moulin au vent, et le moiet de le *motte* et hiretage sur quoy il seoit, et le moiet de le terre appartenant a ycellu, contenant tant seulement *motte* et terre. (*Chirogr. du 20 déc.* 1366, Arch. Tournai.)

Et si y a *mocte* ou souloit avoir manoir. (1453, *Denombr. de la Vic. d'Orbec*, Arch. P. 308, f° 13 v°.)

Ung petit chasteau, lequel est assis en hault lieu sur une *motte* defensible. (*Homm. au roi par J. de Coustures*, Arch. Gironde, E, Terriers, n° 148, Pierre Castaigne, not.)

— Droit de prendre de la terre pour réparer, raccomoder, ou faire les chaussées et les levees :

Le moiet de le *mote* de Hali, prisiet .ix. sols par an. (4 fév. 1331, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 549, Hautcœur.)

— Maison seigneuriale, château bâti sur une éminence :

Hubert de Rie ert a sa porte
Entre le mostier e sa mote.
(*Wace, Rou*, 3° p., 3703, Andresen.)

Par assaut prist chasteus, *motels* et formotez.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 6 v°.)

Et la fist une *mote* faire
U il peüst avoir repaire.
(*Mousk.*, *Chron.*, 13397, Reiff.)

Si abatent chasteaus at bellefrois et *mote*.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 6393, Scheler, *Gloss. philot.*)

Consulter de Caumont, 5° partie du *Cours d'antiquités monumentales*, p. 73 et suiv. ; Strutt, *Angleterre ancienne*, Paris, 1789, in-4°, I, 215 et suiv. ; Reiffenberg, *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, 2° partie, p. 83.

— Bien de campagne, terre labourée :
Pour raison d'une *mothe* ou mare. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 16 v°, Bibl. la Rochelle.)

Une *mothe* ou vergier. (*Id.*)

— Atterrissement, alluvion :

Gautier de Bonnelle recevant une *mote* appelee atterrissement en l'yaue de Saine. (1342, Arch. JJ 74, pièce 578.)

— Service d'estage :

Tous les hommes de icellui (fieu de la Roque) estoient et sont tenuz faire service de *mote* et de manoir. (1376, Arch. JJ 109, pièce 364.)

Vesoul, Doubs, Jura, Saintonge, *motte*, monticule. Bret., C.-du-N., *motte*, amas de gazon pour terreau.

Nom de lieu, la *Motte-d-Coaron*, entre Chalais et Brossac.

2. MOTE, s. f., désigne un bijou dans un vers faux :

Portes vous plus les affiguetz,
Ne les robbes de camelos,
Motes argenteuzes, petis mailades.
(*COQUILL., Monol. du pays*, II, 243, Bibl. elz.)

MOTIER, voir MOTIER.

1. MOTEL, *mottel, moteau*, s. m., petite motte :

Perrin de S. Denis prist un *moteau* de terre de forge et le jela par jeu a Guillot. (1358, Arch. JJ 86, pièce 114^{bis}.)

L'antimoine se brusle ou se fond et liquefie et incontinent s'amasse par *motteaux*, combien qu'encores vous vous mouviez sans cesse. (*Remedes secrets*, f° 180 v°, éd. 1573)

Et faut continuer ceste besongne (remuer l'antimoine) jusques a ce qu'il n'y ait plus de *motteaux* amassez. (*Id.*, f° 180 v°.)

Motteau : m. as mottelet ; also, a clot or congealed moisture. (COTGR., éd. 1611.)

— Amas, réunion, collecte de toute sorte de choses :

Lesquelz venoient recevoir les guedes, que leur pere avoit acheté du dit debteur, chacun cent de *motiaux*, le prix de trois solz parisis. (1388, Arch. JJ 135, pièce 26.)

Guernesey, *motté*, petite motte.

2. MOTEL, s. m., motet :

..... Chanter *motels*
Et rondeaux.
(*GACE DE LA BIERNE*, f° 134, ap. Ste-Pal.)

Chantoient les dictes filles rondeaux, couplets et *motels*. (DU BELLAY, *Mém.*, t. VI, p. 292, ap. Ste-Pal.)

MOTELE, - elle, s. f., colline, flot :

La *motele* du Tronquet. (*Jurés de S. Ouen*, f° 125 v°, Arch. S.-Inf.)

La *motelle* sous Champaigne, seans en l'yaue d'Oise, que tient a rente Robin le boucher dit Creel. (1375, *Prisee du comté de Beaumont-sur-Oise*, Douët d'Arcey, *Rech. hist. et crit. sur les anc. comtes de Beaumont sur-Oise*, p. 184.)

Une *motelle* et riviere. (1406, *Denombr. de la chastell. d'Andely*, Arch. P. 307, f° 2 v°.)

De certains autres menus cens deus chacun un audit jour Saint Remi pour bois, isles, *motelles* et jonquiers estant en la ditte riviere d'Aisne, etc. (1453, *Compte du dom. du comté de Soissons*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 60 r°, Arch. Loiret.)

On appelle encore *motelles* dans l'Orléanais, dit Le Clerc de Douy, certaines pe-

tites éminences de terre qui se forment par intervalle au milieu des rivières.

MOTELE, en forme de motet :

Couplet *motelé*. (*Depart. d'amour*, p. 454, ap. Ste-Pal.)

MOTELET, *mott.*, s. m., dimin. de *motel* :

Mottelet : m. A little clod, lumpe, sodd, or turfe of earth. (COTGR., éd. 1611.)

MOTELETE, - elle, *mottelette*, s. f., dimin. de *mote* :

Pour rappareillier le *motelete* qui est enmi le grant vivier. (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31 r°.)

Une *motelette* seant desouz le molin de Lieny. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^b, f° 4 r°.)

Mais ne fait il pas bel ouyr
Le chant joyeux de l'alouette
Qui fait dueil et courroux souyr
Quant elle est sur la *motelette* ?
(*Myst. de la Concept.*, f° 52^b, impr. Instit.)

O aveuglement humain, jusques a quand, jusques a quand cette terre ne sera-elle point ostee de devant nos yeux ? car encore que parmi nous autres il semble qu'elle ne soit pas si fort et en telle quantité qu'elle nous aveugle du tout, je voy neantmoins de petites *mottelettes* et pierrettes, que si nous les laissons croistre elles sont suffisantes, pour nous faire grand dommage. (DU CHEVRE, *Trad. du Chasteau de l'ame*, f° 136 v°, éd. 1601.)

Mottelette, as mottelet. (COTGR., éd. 1611.)

Mottelette, glebula. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— Mont de Vénus :

Leurs *motelettes* jolies.
(*Les Muses inconnues ou la Seille aux bourriers*, Louange de la bosse, éd. 1604.)

MOTELLE, voir MOUSTOILE.

MOTENGHNE, voir MOTINGNE.

MOTER, v. a. ; *moter les prés*, faire de petits mochons de fumier et les étendre dans la prairie :

Dans certains baux de la fin du XIV^e s., dit M. de Beaupaire, on remarque le droit pour le preneur de prendre la *mote* du seigneur pour en *moter* les prés. (*Bail par Guill. du Bosc*, du Mesnil près Saint Georges, Tabell. de Rouen, reg. II, f° 27 v°.)

MOTERET, *mottéret*, s. m., lieux voisins d'une rivière communément remplis d'eau qui, par le séjour qu'elle y fait, mine et détruit la terre par endroits, ce qui forme par intervalles des monticules ou petites élévations de terrain :

Derechief demy journee de pré assis aux *mottérets* de la riviere tenant aux heritages Philippon de Saint Aubin et a la riviere de Beuvron. (1404, *Aveu du moulin de l'Esplot, paroisse de Neung, chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 60 r°, Arch. Loiret.)

Se disoit encore au XVIII^e s. dans l'Orléanais.

MOTET, s. m., ordre :

Je te pri, si le vols,
Luy donner ce motet,
De poursuivre la veine
Du pere a toute peine,
Et qu'il n' soit muet.
(CL. MAR., *Epist. a Pavillon*, p. 213, éd. 1596.)

MOTETE, motaite, s. f., petite motte :

La on li arrachoit (à S. Vincent) ses
ploies de motaites et de pos. (*Compos. de
la sainte escript.*, ms. Monmerqué, t. II,
f° 137 r°.)

— Petit monticule :

Et que leur compaigne se mele
Entre la ville et la motete
Ou il enident si seur estre.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 16787, W. et D.)

MOTEUX, motteux, adj., qui forme une
motte, des mottes :

En lieux pierreux et motteux. (FRERE
NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ.
de P. des Crescens*, f° 94 v°, éd. 1516.)

Scillons moteux.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 33, éd. 1604.)

— Où il y a beaucoup de mottes de terre,
par extens., fertile :

Loing des riches patis
De Larisse motteuse abondante en espis.
(JAMYN, *Iliade*, XVII, éd. 1577.)

Rigme le valeureux qui venoit des patis
De la Thrace motteuse abondante en espis.
(*Id.*, *ib.*, XX.)

Nom propre, *Champmotteux* (Seine-et-
Oise).

MOTIEMENT, mouliement, adv., expres-
sément, d'une manière déterminée, nom-
mément :

Por ce que je sui assené en tel leuc mou-
tiement. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CLXXXIII,
Hist. des crois.)

1. **MOTIER**, adj., qui doit le service de
mote ou d'estage :

Se il avenoit que entre ledit chevalier et
les siens d'une part, les homes baniers ou
motiers d'autre, eust contens. (*Ch. de 1308*,
ap. Duc., *Homo motarius.*)

2. **MOTIER**, -toier, -teier, v. a., déclarer,
spécifier :

Les deux gens metent ensamble leurs
bleds, ou leurs vins... sans deviser et sans
motier quele partie chascun i a ; l'on doit
entendre que chascuns i ait le moitié.
(BEAUM., *Cout. du Beauv.*, p. 127, ap. Ste-
Pal.)

Lesqueles raysons nous voulons que
soient eues pour expressement motiees et
nommees. (1313, *Hist. de Savoie*, p. 246.)

— Crier à mots entrecoupés :

Celui qui chasse et est avec les chiens,
doit corner un long mot, et puis bien me-
nuement *moloiant* courz motz tant comme
li plaira. (*Chasse de Gaston Phebus*, ms.,
p. 140, ap. Ste-Pal.)

3. **MOTIER**, voir **MOUSTIER**.

MOTIF, -yf, adj., qui met en mouvement,
qui fait mouvoir, qui excite, qui pousse à :

Ceux (les nerfs) de la nuque sont diz mo-
tifs. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030,
f° 9 v°.)

Certains suis que la loy Mercure
Plusieurs choses contre nature
Mettera grandement doubteuses
Et a croire moult merveilleses ;
Mais une chose y voy motive
Pour advenir, ce dont j'estrivo.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5563, Cocheris.)

Cinq puissances ou parties de l'ame sont,
c'est assavoir la vegetative, la sensitive,
l'appetitive, l'intellective, la motive de lieu
en autre. (ORESME, *Eth.*, f° 21°, éd. 1488.)

Or es tu la cause motive
Qu'el me laisse desemparee,
Par toy est en pompes active.
(GRINGORE, *les folles Entrepris.*, l. 116, Bibl. elz.)

Vous ne vouliez aucun dommaige
Au royaume de France faire ;
Sembloit a vostre doux langaige
Que n'estiez motifs de l'affaire.
(1521, 2° Chans. sur le siege de Mézières, ap. Ler.
de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 71.)

Muscles motifs de la maschoire inferieure.
(PARÉ, *Œuv.*, IV, 9, Malgaigne.)

Les (nerfs) mois tiennent mediocrité en
l'humidité et siccité, comme la peau : com-
bien que tous, tant mois et sensitifs que
durs et motifs, sont froids. (*Id.*, *ib.*, Intr.,
ch. v.)

La source premiere, cause motive et ori-
gine de toute la sedition. (1561, *Sedit. des
Prestres S.-Medard*, Var. hist. et litt., VI,
195.)

Les dents estans engendrees de l'humeur
motif, qui croist de jour en jour, cela fait
qu'elles reviennent, et non pas les autres
os, lesquels sont engendrez faicts d'humeur
naturelle au ventre de la mere. (G. ROU-
CHET, *Serees*, XXVII, Roybet, IV, 195.)

En ostant la cause motive de la guerre.
(N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 351.)

Il eust mieux valu qu'il luy fust arrivé
ce qui arriva ceste fois mesmes au provi-
dadour Loredano, qui avoit esté aussy motif,
avecque Alviano, de l'attaque du combat.
(BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I,
c. XXVIII, Bibl. elz.)

Les nerfs motifs de la langue a cause de
leur durese sont asses robustes. (DALK-
CHAMPS, *Trad. de Galien*, p. 561, éd. 1609.)

Mais ceux (les nerfs) qui sont moins mois,
et approchent en quelque sorte du moyen,
ont quelque vertu motive. (*Id.*, *ib.*, p. 565.)

Nerfs motifs des yeux. (LA FRAMBOIS.,
Œuv., p. 44, éd. 1613.)

Ceste faculté motive de lieu attribue
quelque excellence a ceux (des animaux)
qui en sont ennoblis. (MEYNIER, *de l'Ethique*,
p. 263, éd. 1632.)

Et encore au XVII^e s. :

La vertu motive a son siege dans le cer-
veau et dans les organes qui en dépendent.
(LA CHAMBRE, *Car. des Pass.*, p. 299.)

— Mobile, changeant :

Les Juifz sont ligiers et motifs :
Grans moyens fault pour les mener,
Entretenir et gouverner.
(*Mist. du Viel Testam.*, 33412, A. T.)

La chair du lyon n'est pas bonne a men-
gier, parce qu'il a challeur trop grant et
trop motyve. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468,
l. IX, f° 353 v°.)

Et je veulx le mien colloricque,
Hardy, motif et esveillé.
(*Farce des Femm. qui font refondre leurs marys*.
Anc. Th. fr., I, 85.)

Homme natif, iracundieux et motif. (*The-
rence en franç.*, f° 358 v°, Verard.)

Sa contenance (de la femme) doit estre
humble et honteuse, son regard doux et
begnin, et se doit garder d'estre effrontee,
motive et esleeve. (J. BOUCHET, *noble Dame*,
f° 7 v°, éd. 1536.)

C'est qu'il (un roi) ne soit trop soubdain ne motif,
iracundieux, et molus viadicatif.

(*Id.*, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

O peuple trop motif.
(*Id.*, *ib.*, II, vi.)

Et s'il advient qu'un enfant soit motif
Ou qu'il ne soit a son art ententif
Comme appartient, lors est bon qu'on luy mette
Entre ses mains charge dont s'entremette.
(*Id.*, *ib.*, VIII.)

— S. m., mouvement, soulèvement, im-
pression :

Dont se teust ledit marquys tout espris
de courroux, et comme celui qui pour
l'heure fut maistre de son motif coeuvert
l'intencion de son courage jucques a temps.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 40 r°.)

Guerre nous vault ung retrainif
Pour serrer nos affections,
Et pour reprimer le motif
De nos folles conclusions.
(R. GAGUIN, *Passé-temps d'oyiveté*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., VII, 246.)

— Mouvement, volonté :

Pensant qu'elle (de son motif) pourchas-
sast la ruine d'Amadis. (HERBERAY, *Sec.
liv. d'Amad.*, c. XIX, éd. 1555.)

Mais si a l'age d'homme une fois tu atteins,
Cet oiseau qui te fait, et de qui tu te plains
Comme trop sautant, de son motif s'appreste,
Venant a l'impourvu, se planter sur ta teste.
(BAIF, *Sec. livre des Passetemps*, Amour oiseau,
éd. 1573.)

Cette lettre que je say avoir esté dressee
non par son secretaire, mais de son propre
motif et stile, et que j'ay veue escrite de
sa main, monstre de quelles graces il avoit
pleu a Dieu de mettre en ce prince. (BEZE,
Hist. eccles., II, 278, éd. 1580.)

— Déclaration :

Baillier motifs, articles, responces de
bouche ou par escript et toutes autres ma-
nieres de choses touchans a la reformation
de la dite ville. (9 sept. 1393, *Reg. aux Con-
saulz*, Arch. Tournai.)

MOTILLON, s. m., dimin. de motelle :

Une motelle que souloit tenir Jehan Boy-
leau... Item une motelle et riviere assise
entre l'eau de la grant ysle d'un costé...
Item un motillon que tient de present Ma-
ciot Houffroy. (*Ch. de 1406*, Ch. des Compt.,
Arch. P. 301, pièce 35.)

MOTINGNE, motenghne, moiligne, adj.
et s. f., désignant une sorte de pierre :

190 pierres, tant bertines que moilignes,
a compter III. motingnes pour II. bertines.
(1578, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Motenghnes a. VIII. s. pieche. (1593, *ib.*)

MOTION, mocion, moission, mussion, s. f.,
mouvement, soulèvement, tremblement :

Je ne me plaing des elemens,
Bien gardent mes commandemens,
Bien font entr'eniz leur moissions
Selon leur revolucions.
(Rose, ms. Corsini, f° 125^d.)

Ung tremblement et *mocion* de terre. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 67 v°.)

De la cloque, qui fist la *mocion*,
Fut li bateauz destachiez.

(E. DUSCHAMPS, *Œuv.*, III, 68, A. T.)

Li rois y envoya son cousin monsieur Jakemon de Bourbon, qui fist prendre tous chiaus par lesquels li *motion* avoit estet faite. (FROISS., *Chron.*, IV, 175, Luce.)

De nostre propre *motion*. (1415, *Rex delphin. ad duellum provocat.*, Rym., 2^e éd., IX, 313.)

Lesquels se combattoient journallement les ungs contre les autres ; dont aucunes-fois y avoit grant *muision* par la cité. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1490, Larchey.)

En un moment c'est en une *motion* d'œil. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 118 v°.)

Il estoit petit de corps, beau de forme, grandt de teste, tardif de *motion* et de parole. (ID., *ib.*, f° 235 v°.)

Et seroit tousjours occasion a nouvelles *motions* de guerre. (12 août 1534, *Instr. de l'Emp. à Henri de Nassau*, Papiers d'Et. du card. de Granv., II, 140, Doc. inéd.)

Agitation. *motion* continuelle est cause d'atraccion. (RAB., *Pantagruel*, ch. XVI, éd. 1542.)

Il y eut durant son regne la plus grande part de Constantinople qui brula et l'Italie fut en un perpetuel trouble et *mocion*. (LOUVEAUX, *Effigies des Empereurs*, p. 254, éd. 1553.)

(La femelle du cygne) se purifie en se haignant et arrousans d'eau par la frequente *motion* de sa queue et de son bec. (*Jard. de santé*, Ois., 28, impr. la Minerve.)

— Sollicitation :

Mais quant sentiras *mocion*
En ton cuer ou temptacion
D'aucun desir, d'aucun pechil.

(*Le Livre du bon Jehan*, 4224, Charrière.)

Voulons que diligemment sollicites a nostre... cousine l'archiduchesse que... vueille effectivement faire souvenir audit empereur pour le seur accomplissement de ce, pour sa part, en toutes les choses contenues audit traité ; quelconque *motion* qui luy pourroit estre faicte au contraire, nonobstant, comme semblablement il n'y aura faute de nostre part. (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 255, Bruxelles 1712.)

MOTIR, *moutir*, *mutir*, v. a., déclarer, expliquer, désigner, déterminer, spécifier, motiver, nommer, appeler.

Motir en terme de droit, c'est désigner quelque chose en jugement. (LAURIÈRE, *Gloss. du droit françois*.)

Si come il est desuz *motiz*. (1241, *Acte de soumission des barons du roy. de Jerus. à Fr. II*, Arch. de l'Or. latin, I, 403.)

Je voi bien que li ais de nos
Voellent le sodan a estros
Doner a me dame a mari,
Sains ço que nus d'els l'ait *moti*
Fors sous Clarins, qui pas ne tait
Li quels des eslis miols li plest.

(Parton., 9099, Crapelet.)

Et se il avient que li vendeor trouve en un pennier .xxx. harens moins que [il ne] *motira*, la soume sera en la volenté le roy.

(E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., CI, 34, var., Lespinasse et Bonnardot.)

Se doi gens metent ensaille lor bles ou lor vins ou lor deniers ou lor marceandise qui soit d'une nature, sans desconnaissance, sans deviser et sans *motir* quele partie çascuns y a, on doit entendre que çascuns y ait le moillié. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. xxiv, 30, Beugnot.)

Motir la querelle en la court de quoi on veut plaider. (*Assises de Hierusal.*, ch. 6, ap. Duc., *Not. sur les establiss. de S. Louis*.)

Motir le terme. (*ib.*, ch. 228.)

Puisque l'on demande conseil sans *motir* de quoi. (*Ass. de Jér.*, I, 39, Beugnot.)

Mes qui a *moti* au demander conseil, il ne le deit d'autre chose conseilier. (*ib.*)

Quant le seignor retient home a son conseil, il deit dire : « Je retiens tel, » et le nomme, « a mon conseil contre tel », et le nomme, « de tel carelle », et la *moutisse*. (*Liv. de J. d'Belin*, c. xx, Beugnot.)

Se deus homes ou femes sont ajornes par court en leuc *mouti*, et chascun d'iaus y vient. (*ib.*, c. LVIII.)

Que il seit a jour *mouti* devant lui. (*ib.*, c. LVIII.)

A orre *moutie*. (*ib.*, ch. CCXX.)

Motir le jour. (P. DE FONTAINES, *Conseil*, ch. III, Marnier.)

Se en la premiere mise ne fu *moti* d'alongier le jor. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 63°.)

Les permutacions et les eschanges çà aval *motiz* et contenuz. (*Acte de 1291 passé à Chinon*, Fontevr., anc. tit., 212, Arch. Maine-et-Loire.)

Comme desuz est *moti* et devisé. (*ib.*)

Selon chou ke par devant est *moti*. (1293, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

Les eschanges et les permutacions çà aval *moties* et devisees en la maniere que s'en suit. (1315, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Comme en toutes autres chouses quelles que elles soient ne comment qu'elles soient censies, *moties*, devisees ne appellees. (1330, Fontevr., anc. tit., 205, Arch. Maine-et-Loire.)

Lesqueles choses ainsi expresses, *moties* et nombres lidiz chevaliers a promis a fournir. (1340, Arch. JJ 72, f° 39 r°.)

En presence de partie de nous homes si desoubz *motis*. (1414, Malte, Arch. de l'ordre, *Libr. bullarum*, f° 233 v°.)

Plusieurs commanderies seront *muties* et demandees. (*Stat. de S. Jean de Jér.*, ap. Vert., *Hist. de Malthe*, VI, 402.)

Dorenavant dans toutes les langues et prieures, on ne pourra *mutir*, conceder, ni accorder aucune ancienneté pour chevir, sinon par mort. (*Ibid.*)

Wall., *moti*, dire mot : ki jil n'viz auie ni *moti* ! que je ne vous entende pas dire mot, souffler le moindre mot !

MOTISON, *mutition*, s. f., déclaration :

En cele frairie (de St-Adrien) avoit establisement, devise, et *motison*, et privileges. (*Contin. de G. de Tyr*, Martène, t. V, col. 708.)

Nous determinons que le frere qui sera debiteur du commun tresor, lorsque l'on fera dans sa langue la *mutition* des digni-

tes et des commanderies, ne pourra obtenir aucune de celles qui sont vacantes, quand il auroit deja remis ses commanderies au tresor pour le payement de ses dettes, ou qu'il les auroit payees depuis la *mutition*, il sera regardé comme tout a fait incapable de les posseder. (*Stat. de S. J. de Jér.*, ap. Vert., *Hist. de Malthe*, VI, 76.)

Mutition est encore un ancien mot françois, qui signifioit nomination ou prononciation, comme *mutir* signifioit nommer ou prononcer. Les freres se servent de ce terme dans les langues, pour declarer celui a qui la commanderie vacante a été conférée. (*ib.*, VI, 269.)

MOTISSEMENT, s. m., énonciation, déclaration, désignation, acte par lequel on fait connaître une chose, ou la rend publique :

Aucune foiz avient que la chose meisme fet le coventsanz autre *motissement*. (P. DE FONT., *Cons.*, XV, 23, Marnier.)

MOTITUDINE, voir MULTITUDINE.

1. **MOTOIER**, voir MOITOIER.

2. **MOTOIER**, voir MOTIER.

MOTOIEUR, s. m., qui fait des motets : Les organeurs et les *motoieurs*. (*Hagins le Juif*, Richel. 20125, f° 40 r°.)

MOTONAGE, voir MOUTONAGE.

MOTOT, s. m., motet :

A cest *motot* me reclaim.
(*Poët. av. 1300*, I, 444, Ars.)

... En espoir de mercl
Li ert c'est *motot* chantez.

(*ib.*)

MOTREE, voir MONSTRÉE.

MOTTÉ, adj., caché derrière une motte de terre :

(Le chien) Se tient ferme planté tant qu'il voyale [place
Et le gibier *motté* couvert de la tirace.
(Rons., *Œuv.*, p. 939, éd. 1623.)

MOTTEMENT, adv., mutuellement :

Et autrement le pees ne se ferra *mottement* saunz l'assent et accort dudit duc et sez heires. (1379, *Traité d'all. ent. le R. d'Angl. et le D. de Bret.*, ap. Lobin., II, 602.)

MOTTIENGE, voir MOITANGE.

MOTTINE, s. f., mauvais lieu situé sur les fortifications :

Les soldats du pere desbauchioient le fils, et le menoient mesme dans les *motlines*. (D'AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1563, Lalanne.)

MOTU, adj., élevé en forme de motte :

Puis courbé s'asseant sur un gazon *motu*,
Contempla le vergier d'autonne revestu.
(BAIF, *Œuv.*, f° 229, éd. 1573.)

Suisse, *motu*, en forme de motte.

MOTURAGE, voir MOLTURAGE.

MOTUWIER, voir MOITOIER.

MOU, voir MOLT.

MOUAC, s. m., coassement :

Mouac, le cry des grenouilles : c'est une sorte d'interjection pour rejeter quelque chose, et pour faire entendre qu'il y a de la tromperie ou de la salete en un affaire, vulg. (OUD., *Cur.*)

MOUAL, voir **MOIEL**.

MOUARD, adj., qui fait la moue :

De grosses et *mouardes* lippes. (*Malad. d'am.*, p. 27, ap. Ste-Pal.)

MOUBLAIGE, voir **MEUBLAGE**.

MOUCE, voir **MUCE**.

MOUCET, voir **MOUCHET**.

MOUCHE, s. f., boussole :

Seveant bien la les noms nommer
Des estoilles, de plusieurs vens,
Et sçavoir en leurs nefz dedens,
Par la *mouche*, a la transmontaine,
Ou le patron la nave maine;
Par la quarte qu'ils ont marine,
Scet chascuns d'eulx ou il chemine.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 470 r°.)

MOUARGIE, s. f., sorte de plante :

Plantez doncq de la *mouargie*
Puis ça, puis la, tout pour l'artis,
Et n'espargnez point la flagie
Des doux dieux sur les patis.
(VILLON, *Jargon*, ball. VI, Jouaust, p. 165.)

MOUCHELLET, *moch.*, s. m., dimin. de *mouchet* :

Une belle gibassiere de toille avesque
grans *mochelles* frises et ornes de fil d'or
et soye. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle
des D. de Savoie*, p. 149, Fabre.)

MOUCHELON, *mouschelon*, *mosquellon*,
s. m., fumeron :

S'il ne pavoit avoir que un moult petit
mouschelon de chandelle. (*Godefroi de
Buillon*, Richel. 22495, f° 4°.)

— Espèce de mèche qu'on portait la
nuit pour s'éclairer :

Il doit avoir tous les hepas de fust et
tous les *mosquellons* de candele de cyre.
(*Liv. des Jur.*, f° 71 v°, Arch. S.-Inf.)

Cf. **MOUCHERON** 2.

MOUCHEMENT, s. m., action de se mou-
cher :

Y aidant de la toux et sternuement,
mouchement et crachement fort. (JOURN.,
Gr. chir., p. 531, éd. 1598.)

MOUCHEMUE, voir **MOUSQUEMUE**.

MOUCHENEZ, *mouchenes*, *mouschenez*,
mouçquenez, s. m., mouchoir :

Mouçquenez pour les enfans trouves.
(1503, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

En cheminant par l'église, trouva avec
les pieds un paquet couvert d'un *mou-
chenes*. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 22 r°,
éd. 1537.)

Puis me torchay a la couverture, aux
rideaux, d'une serviette, d'un *mousche-
nez*. (RAB., *Gargantua*, ch. XIII, éd. 1542.)

Un *mouschenez* beau et bien ouvré,
qu'il avoit desrobé a la belle lingere du
palays. (Id., *Pantagruel*, ch. XVI, éd. 1542.)

Meuse, Poitou, Aunis et Saintonge,
mouchenez.

1. **MOUCHER**, v. a., rogner :

A bien veu que ils ont pris pour remoi-
sons tout le demourant d'ung chesne apres
ce que on en avoit osté le raigeau du long
d'ung pié ou environ, laquelle chose n'est
point dite et ne puet estre entendue remoi-
sons, mais seulement chesne *mouché*.
(1395, *Inform.*, ap. Le Clerc de Douy, t. I,
f° 81 v°, Arch. Loiret.)

Je *mouche* — I cutte of, or I docke an
horses or other beestes tayle. — Je *mou-
cheray* la queue de mon cheval et le feray
ung courtault. (PALSGRAVE, *Esclairc.*,
p. 505, Génin.)

— Tuer :

Aussi ne se passoit il gueres d'heures
sans qu'il n'y eust quelqu'un de *mouché*.
(SULLY, *Mém.*, ap. L. Larchey, *Dict. hist.
d'argot*, p. 248.)

Argot, *moucher*, battre, tuer.

2. **MOUCHER**, *mouscher*, verbe.

— Neutr., courir pour se débarrasser
des mouches :

Entre autres des brieux de ladicte forest
y a ung breil nommé le breil au seigneur,
ouquel james n'abite ne ne peult habiter
aucune beste venimeuse ne portante venim
ne nulles mouches; et quant on y aporte-
roit ou dit breil aucune beste venimeuse,
tantost est morte, et n'y peult avoir vie,
et quant les bestes pasturantes en la dicte
forest sont couvertes de mouches, et en
mouchant elle peust recouvrer ledit breil,
soudaynement lesdictes mouches se de-
partent et vont hors d'icelui breil. (1467,
Usem. de la forest de Breceilien, Cart. de
Redon, *Esclairc.*, CCCLXXXVI, A. de Courson.)

Et comme un taon de sa pointe esguillonne,
Et par les champs fait *mouscher* les toreaux.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1° j., f° 27 v°, éd. 1578.)

Comme une genisse qui *mouche*
Tu sauteles par les pres vers.
(BAIF, II° liv. *des Passetems*, d'une jeune fuaide,
éd. 1573.)

Je vous assure qu'ilz estoient bien le-
gers en toutes façons, tant de la graisse,
dont ilz n'estoient guieres chargez, que de
legereté a bien courir et *mouscher*. (BRANT.,
Grands Capit. estrang., l. I, c. XXXII, Bibl.
elz.)

Et encore au dix-septième siècle :

Elle bengle en vache enragée
Qui *mouche* et frémit sous un tan.
(S.-AMANT, *le Passage de Gibraltar*, Bibl. elz.)

— Espionner :

Et qui plus est *mouchent* par les provinces
Pour mieux ouyr et rapporter aux princes.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 6, éd. 1723.)

Mouscher. To spie, pry, sneak into cor-
ners, thrust his nose into every thing.
(COTGR., éd. 1611.)

— Act., espionner :

Et se retirent la pluspart du temps (les
maffaiteurs) a trois lieues d'icy a un vil-
lage qui est a costé du Bourget, ou il y a
un petit bois, ou ils destroussent tous ceux
qui vont a Meaux; et qui les vouldra *mou-
cher*, ils sont aisez a prendre; mais que
ce soit de nuyt, autrement ils ne seroient
jamais pris, et seront advertis et desloge-
ront. (1525, *le Guet battu par les mauv.
garçons*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 664.)

Gallot, *moucher*, v. n., être tourmenté
par les mouches. Bourg., *mousquat*, gallot

(Côt.-du-Nord, cant. de Matignon), *mou-
cher*, prendre la mouche, se fâcher.

MOUCHEROLLE, s. f., petit oiseau qui se
nourrit de mouches; mot conservé :

Un petit oysillon de la grandeur d'une
fauvette, hantant les buissons, qui mange
les mouches, et de la est aussi nommé
moucherolle. (BELON, *Nat. des oys.*, XXXII,
7, éd. 1555.)

1. **MOUCHERON**, s. m., sorte de poisson :

On apporte au duc de Bourgogne, du
pays de Luxembourg, certains poissons
d'eau douce appelez *mouchérons*. (xv° s.,
Lille, ap. La Fons, *Glossaire ms.*, Bibl.
Amiens.)

2. **MOUCHERON**, *moicheron*, s. m., bout
de la mèche d'une chandelle qui brûle :

Les *moichérons* qui fument.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brax., f° 153d.)

Un *moicheron* de chandoile. (MAURICE,
Serm., Richel. 24838, f° 110 r°.)

Thomas Michelot souffla et estaingny la
chandelle, et n'en demoura que un *mou-
cheron*, dont l'en ne veoit gueres cler en
la chambre ou ilz estoient. (1409, Arch. JJ
163, pièce 485.)

Tous les *mouchérons* des chandelles
qu'on leur offroit toute l'année ne valloient
pas la moitié de trente solz. (ANT. LE
MAÇON, *Decameron*, IV, 97, Dillaye.)

— Espèce de mèche qu'on portait la nuit
pour s'éclairer :

Il portoit a ses parroissiennes rainceaux
de Pasques flories et de l'eau benoiste et
aucuns *mouchérons* de chandelle de cire.
(L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129,
f° 210 v°.)

Le suppliant respondi qu'il n'avoit point
de chandelle, et ce nonobstant leur en fist
bailler par sa femme un *moucheron*.
(1448, Arch. JJ 176, pièce 628.)

MOUCHERONCEL, *moch.*, *mosch.*, s. m.,
dimin. de *moucheron*, bout de la mèche
d'une chandelle qui brûle :

Mais seur la table on nos couchommes
Le cors Jhesucrist et levommes
N'ardommes fors *moscheronciaus*,
Et cirgetons et cirgonciaus.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160°.)

N'ardommes fors *mocheronciaus*,
Et cerjonats et cierjonciaus.
(Id., *ib.*, ms. Brax., f° 153d.)

1. **MOUCHET**, *mouquet*, *mouschet*, *mos-
chel*, *mosquel*, *mousket*, *moucet*, *moichet*,
muschet, s. m., émouchet, oiseau de proie :

De trois fleches e d'un *moschet*
Deit asset avoir teu vaslet.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14828, Michel.)

Copus, *mouchet*. (*Gloss. de Garl.*, ms.
Bruges 846, Scheler, *Lex.*, p. 75.)

Mouquet. (*Id.*, ms. Lille.)

Adont veissiez vous faucons,
Et ostoirs et esmerillons,
Et moult grant plenté de *mousches*
Voler apres les oiseles.
(FLOIRE ET BLANCOCH., 1° vers., 2879, E. du Ménil.)

El tans que on va en gibier,
Del esprier et del braket
Qui quiet l'aloie et le *mousket*.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 280r°.)

Veoir voler estoir ne gerfant ne faucon,
Esprevier ne *mosquet*.
(*Garin de Montglane*, Richel. 24408, f° 3^e.)
Que tout ausi comme l'aloë
Fuit le *mosket* et l'eprevier.
(*Mousk.*, *Chron.*, 7133, Reiff.)

Exceté en l'esprevier qu'il est nommé
moucel. (*Nat. des fauc.*, Richel. 2003, fin.)

Hic muschar, *muschet*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Muscar, *mouquet*. (*Olla patella*, p. 38, Scheler.)

Pour II. esperviers et III. *moichez* par lui pris es fores de Villers. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruiere de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or B 1398.)

Le *mouschet* a la teste et le becq sur le rond, et l'esprevier sur le long. (*Ménagier*, II, 287, Biblioph. fr.)

Et que au cler jour volitoit le *mouchet*.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, a Loys Ronsart, éd. 1536.)

Moucel, ou *mouschet*, petit moineau de haye, et gobe mouche. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 98 r°, éd. 1557.)

Le masle de l'espervier s'appelle *mouchet*. (GUILL. BUDÉ, *des Oiseaux de proie*, f° 114, ap. Ste-Pal.)

Mouchet, muskettes. (DU GUEZ, *An Introd for to lerne to sjeke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 940.)

— Fig., hobereau :

Ces oberaux et *mouchets* de noblesse qui étant yssus de bonnes et honnestes familles des villes et citez de ce royaume, apres le decez de leurs peres, lesquels a grand travail ont acquis plusieurs biens et seigneuries, venans a apprehender leurs successions, changent incontinent le surnom d'iceux, comme ils desdaignoient de se dire, et faire remarquer leurs enfans. (DES ACCORDS, *Bigarr.*, liv. IV, p. 12, éd. 1620.)

Wall., *mohé*; Ardennes, Namur., *moché*, *mouché*; Rouchi, *mouqué*; Savoie, *moucel*, *émouchet*. Wall., Borinage, *mouquet*, *coucou*.

Nom propre ancien, *Mousket*.

2. MOUCHET, *mouschet*, *moichiel*, s. m., touffe :

Un orilliez de plume ouvré a III. *moichiez* de soie. (5 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

En iceulx bois choisir et abastra une parche d'aulne, et icelle abastue, estronnee et rongnee ou acourcie... la prene et emporter garnie du *mouchet*. (1413, *Rachapt du droit d'us. des hab. de Coulomm. dans le bois de Lusaire*, Arch. S 5177.)

A chascune enseigne pendoit ung petit bouton de perles et ung *mouchet* de soye. (1426, *Invent. d'E. de Giory*, Arch. Aube G 2645.)

Le *mouchet* des hermites. (RAB., *Pantagr.*, ch. VII, éd. 1542.)

Un bon esmoucheteur qui en esmouchetant continuellement esmouche de son *mouchet*. (*Id.*, *ib.*, ch. XV.)

A la tige (de l'heliocryson) il y a des *mouchets* faits en rond, garnis de boutons dorez et resplendissans au soleil, qui ne flestrissent jamais. (DU PINET, *Pline*, XXI, 25, éd. 1566.)

De sa tige (de l'ache) sortent plusieurs branches qui portent des *mouchets* plus menus que ceux de cigue. (*Id.*, *Dioscoride*, III, 64, éd. 1605.)

Suisse rom., Vaud, *mouchet*, Fribourg, *moutset*, touffe terminale : Un *mouchet* de poils.

MOUCHETE, -ette, -ale, *moch.*, *mosch.*, *moich.*, *musch.*, *moux.*, *moix.*, s. f., petite mouche, abeille :

Mes beles verminetes,
Fromiz, papillons et *mouchetes*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 159^e.)

Et *mouchettes* et papillons.
(*Id.*, ms. Corsini, f° 134^b.)

Les noveles *moschetes* ne s'osent poser devant ce que lor maistres ne soit assis la ou il vuet. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 207, Chabaille.) Var., *mouchetes*.

Li curtilliers garde le curtil et les *moichetes*. (3^e p. des *cout. de Chartr.*, ms. Dijon, f° 11 r°.)

Uns vaisseus de *moichetes* s'essait an sa boiche. (*Vie saint Ambroise*, Richel. 988, f° 77^d.)

Il aloient entor les homes com font les *mochetes* entor la charoigne. (*Plusieurs miracles*, Richel. 423, f° 99^a.)

Il m'ont environneit et ensicom *moixates*, et m'ont enflammeit comme feu en espines. (*Psaut. de Metz*, CXVII, 12, Bonnardot.) Var., *mouxates*.

Apiarium, le lieu ou le vaisel ou les *mouchettes* font le miel. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Apes, *muschete* qui fait le miel. (*Gloss. de Salins*.)

Zibzala, *mouchete*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Vaisseix de *moichates*. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, Ch. des compt. de Dijon B 11881, f° 19 r°, Arch. C.-d'Or.)

Vaisseiz de *moichates*. (*Id.*, f° 28 r°.)

Ung vaisseil de *mochate*. (*Id.*, f° 13 r°.)

Vint vaisseix de *moichetes*. (*Id.*, f° 117 v°.)

Chevaliers honnestes,
Raviz d'amourettes,
De veoir telz fillettes,
Comme les *mouchettes*,
Au feu se brusloient.
(J. MAROT, *Voyage de Venise*, la Prinsse du chasteau de Pesquiere, f° 96 r°, éd. 1532.)

Les *mouchettes* a miel.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e J., f° 44 r°, éd. 1578.)

— Essaim d'abeilles :

Se il avenoit que lesdiz habitans trouvasent une *mouchete* ou plusieurs ou finage de Poilly, les trouveurs auront la moitié de ladite trouveure pour leur part. (1341, Arch. JJ 74, pièce 68.)

Une petite *mochette* que fut trouvee d'espave es bois de monseigneur. (*Compt. de gruerie du XIV^e et du XV^e s.*, Arch. C.-d'Or, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 167.)

Lorr., *mouhate*, *mohhate*, abeille.

MOUCHETON, *mocheton*, s. m., moucheron :

L'on prent a la glu *mochetons*.
(*Le Testam. de Monseign. des Barres*, Poés. fr des XV^e et XVI^e s., VI, 107.)

MOUCHETTES, *mouhetes*, s. f. pl., instrument servant à moucher les chandelles :

Une paalette de fer, un creuseul, unes *mouhetes* de fer. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Vente de meubles de la mairie de Dijou, Arch. Côte-d'Or.)

MOUCHETURE, s. f., mouchetage :

Ilz choisissent les bestes, et prenant leurs acoutrements, ils les sement de *mouchetures* et de peaux des grandz animaux que l'Océan engendre. (J. DE CASTELNAU, *Façons et cout. des anc. Gaullois*, f° 15 r°, éd. 1559.)

1. MOUCHEUR, s. m., mouchoir :

Munctorium, *moucheur*. (*Gloss. de Salins*.)

Print ung *moucheur*, et des petites mains
Les grosses larmes m'essuyoit du visaige.
(MARC. D'ANGOUL., *Dial. en form. de Vision*.)

2. MOUCHEUR, s. m., vendeur :

Item en le bourse Meuton, *moucheur* de vin, le valeur d'un franc. (31 mars 1372, *Reg. de la loi*, 136, Arch. Tournai.)

MOUCHEUX, adj., musqueux :

Sont les racines (d'acanthus) gluantes, haveuses et *moucheuses*. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XV, éd. 1538.)

MOUCHIER, voir MUCIER.

MOUCHILLON, *mouch.*, s. m., moucheron :

Philoxene dit avoir quelquefois trouvé en l'humeur des animaux semblables a des mouches ou a des *mouchillons*. (DALSCHE., *Chir.*, p. 191, éd. 1870.)

Des *mouchillons* fort molestes durant la nuit. (JEAN HUGUES, *le grand Routier de mer*, p. 31, éd. 1638.)

De la variété des oyseaux de l'Amérique, tous differens des nostres; ensemble des grosses chauves souris, abeilles, mouches, *mouchillons*. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, I, 170, Gaffarel.)

Suisse romande, Vaud, Genève, *mouchillon*, Fribourg, *mussillon*, Bresse, *meuschelion*.

MOUCHOIR, *mouschoir*, *moucouir*, s. m., mouchettes :

Un *mouschoir* a chandelier moult riche. (*Mort de Rich. II*, p. 108, Williams.)

Un *mouschoir* a chandelier. (1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 273, Douët d'Arcq.)

Une demi douzaine de *moucouirs* a candailles. (1494, S. Omer, ap. Lu Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. MOUCHON, *mouch.*, s. m., moucheron, petite mouche :

Qui voit a Noël les *mouchons*
A Pasques verra les glaçons.
(*Dictons et Proverbes*, ap. Jub., *Nouv. Rec. de contes*, II, 374.)

Cest humeur venant a secher se convertit en petites bestelottes semblables a *mouchons*. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 95, éd. 1605.)

Les *mouchons* et vermicieux peuvent durer vingt et un jours. (*Id.*, *Pline*, XI, 36, éd. 1605.)

Quand le printemps est beau, les abeilles

font plus de miel et moins de *mouchons*, parce qu'à la faveur du beau temps elles s'amusez tant à faire leur cueillette sur les fleurs qu'elles en oublient la production de leurs nymphes. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, IV, XIV.)

2 MOUCHON, s. m., fumeron de chandelle :

Car l'ayant invité au relief de la nosse, Au lieu de le cherir, tu lui creuse une fosse, Couverte par dessus, et poudree au dedans D'artifices de feu et de *mouchons* ardens, Qui le bruslerent vif et le mirent en poudre. (R. BELLEAU, *Berg.*, II^e j., f^o 96 v^o, éd. 1578.)

Si nous croyons Pline, l'enfant estant au ventre de sa mere peut estre suffoqué par l'odeur d'un *mouchon* de chandelle mal esteint. (G. BOUCHET, *Serees*, XVII; Roybet, III, 164.)

Mouchon, the snuff of a candle. (COTGR., éd. 1611.)

Les *mouchons* des chandelles flamboyantes. (SIMON GOULART, *Hist. admir. et memor.*, p. 970, éd. 1628.)

Meuse, Fr.-Comté, Forez, Lyonnais, Suisse, Neuchâtel, *mouchon*, fumeron, morceau de bois embrasé par un bout. Poitou, *mouchon*, tison; l'*mouchon* de Nau, la bûche de Noël.

MOUCHOTE, -otte, moi., s. f., petite mouché, abeille :

.X. vaisseaux de *moichotes*. (1398, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.XII. vaissels d'ays alias *moichotes*. (1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f^o 95 v^o, Arch. Côte-d'Or.)

Ung vaisel de *moichotes*. (*ib.*, f^o 117.)

Des *mouchottes* portant miel et cire. (1493, *Traité*, Moreau, 874, f^o 197 v^o, Richel.)

— Essaim d'abeilles :

Quiconques trouve *mouchotte* en la ville et finaige de Chastillon et il la reçoit en son vaisel et porte a justice... (1371, *Coutum. de Châtillon*, LXVII, Arch. Côte-d'Or, B 989 ter.)

S'il avenoit que la *mouchote* lui feust demandee. (*ib.*)

Franche-Comté, et Lorr., Marainville, *mouchotte*; Uriménil, *mouhhoutte*, abeille.

MOUCHOTES, *moichotes*, s. f. pl., mouchettes :

.II. chandelliers de fer, .II. *moichotes*, une paulote. (20 fév. 1399, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

MOUCQUENEZ, voir MOUCHEZ.

MOUCQUILLEUX, voir MOUQUILLEUX.

MOUCQUILLON, voir MOUQUILLON.

MOUCQUOIR, voir MOUCHOIR.

MOUD, voir MOLT.

MOUDRE, voir MOLDRE.

MOUEE, voir MOIEE.

MOUEILLOUER, voir MOUILLOIR.

MOUEILLE, *moele*, s. f., sorte d'étoffe ;

mot ancien dont il n'a été rencontre d'exemples que dans des textes de la fin du XVII^e et du commencement du XVIII^e s. :

Ornements, quatre de soie ou de brocard, deux de *mouelle*, deux de damas... deux de *mouelle* d'or dont l'une est mêlée de fleurs de velours vert. (*Inv. des obj. mobiliers de l'abbaye de Luxeuil*, 28 mai 1698, Cabinet de M. de Beauséjour, curé de Luxeuil.)

Un ornement complet de damas rouge; une des chapes a un orfroi a *moële* d'or à fleurs de velours gris et blanc. (*Inv. de 1702*, *ib.*)

Une chasuble d'étoffe de soye blanche à *moële* d'argent, ayant une croix d'étoffe de soye a *moële* d'or, avec l'étoile et le maniple de *moële* d'argent. (*ib.*)

Cf. MOILLERON et MOILLET.

MOUETISSURE, voir MOITISSURE.

MOUFFLER, voir MOFLER.

MOUFFLET, voir MOFLET.

MOUFLARD, voir MOFLART.

MOUFLE, voir MOFLE.

MOUFLETTE, voir MOFLETTE.

1. MOUGE, *muge*, s. m., sorte de poisson, le mulot :

Le gros turbot sans qu'il s'eforce Engoule le *mouage* léger.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f^o 61 v^o, éd. 1619.)

Quand entre les poissons qu'on appelle *muges*, le masle est pris, attachez le a cordelle, et le tirez le long de la mer, tout aussitost toutes les femelles qu'il a frayées voulans mourir avec lui, se laissent prendre. (PASQUIER, *Lett.*, t. I, p. 593, éd. 1619.)

2. MOUGE, voir MOGE.

MOUGNAJE, voir MONIAGE.

MOUHETES, voir MOUCHETTES.

MOUILLANT, adj., qui mouille :

Une pluye *mouillante*. (CALV., *Serm.* s. le *Deuter.*, p. 1044^a, éd. 1577.)

Bessin, *moueyant*, humide, qui garde l'eau, en parlant du sol.

MOUILLER, s. m., bateau à voiturer le sable :

Les bateaux a vin, dont les plus grands, que nous appellons foncets et troncs, portent quelquefois quinze cens tonneaux, et les moindres, que le vulgaire appelle lusandes, n'en portent que trois cens, Ulpian les appelle nefs vioutieres : du meme genre sont les bateaux a bois, *mouillers* a sablon, foignies, et a charbon. (DU VERDIER, *Diverses leçons*, p. 119, éd. 1616.)

MOUILLERON, voir MOILLERON.

MOUILLEURE, voir MOILLEURE.

MOUILLIER, voir MOILLIER.

MOUILLOIR, *mouillouer*, *mouloir*, s. m., jatte à laver les mains :

Une douzaine cueillers d'argent et un petit *mouillouer* d'argent, le tout pesant environ deux marcs. (1497, *Invent. de*

Charles, comte d'Angoulesme, ap. Laborde, *Emauz.*)

Mouilloir : m. A certain little vessel wherein spinters moisten their fingers. (COTGR., éd. 1611.)

— Mouillette :

Espreviers doit avoir train de chervele u de *mouloir*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f^o 216^a.)

MOUILLOU, voir MEULON.

1. MOUISSON, voir MOISSON.

2. MOUISSON, voir MOISSON.

MOUISSON, voir MOISSON.

MOUIUEL, voir MOIEUL.

MOURENEUX, adj., morveux :

Une grise jument *moukæneuse* et borgne. (1434, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. MOUQUILLEUX.

MOULAGE, voir MOLAGE.

MOULANGE, voir MOLANGE.

MOULANT, voir MOLANT.

MOULARDEAU, voir MOLARDEL.

MOULDRE, voir MOLDRE.

MOULDURANCHE, voir MOLTURANCE.

MOULDURER, voir MOLTURER.

MOULE, voir MOLE.

MOULÉ, adj., plein de moëlle, gras :

Sacrifices *moulez* offrirai a tei ot encendement de multuns. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXV, 14, Michel.) Lat, holocausta medullata.

MOULEE, voir MOLEE.

MOULEKIN, voir MOLEQUIN.

MOULEKINNER, voir MOLEQUINIER.

MOULEOUR, voir MOLEOR.

MOULER, voir MOLER.

MOULERIE, voir MOLERIE.

MOULESTE, voir MOLESTE.

MOULET, s. m., partie moulée, figurée :

Ce que le faulcon va hors par dessoubz sont appelez esmues; et ceux qui sont fais de faulcon sont bien blans et ne sont mie trop espes, et a ou milieu un *moulet* noir. Les esmues d'un brusart sont plus espes et plus creux, et ce qui est dedens n'est mie noir et est plus large non mie comme un *moulet*. (*Modus*, f^o 119 v^o, Blaze.)

1. MOULETE, -ette, s. f., dimin. de moule :

Conchis, *moulete*. (*Gl. l.-g.*, Richel. I, 7692.)

Comme les huitres et *moulettes* adherans aux rochers. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

2. MOULETE, -ette, s. f., dimin. de moëlle :

Car ele (l'huile) sustient le luminaire,
La *moulette* del junc pest,
Dont le feu et la clarté nest.
(GUILLEUME, *Joies Nostre Dame*, Richel. 19525,
n° 91; *Zeitsch. f. r. Phil.*, III, 219, v. 630.)

MOULETTE, voir MOLETTE.

MOULEUR, voir MOLEOR.

MOULEURE, voir MOLEURE.

MOULHER, voir MOILLIER.

MOULIER, voir MOILLIER.

MOULIERE, voir MAILLIERE.

MOULINET, voir MOLINET.

MOULINIER, voir MOLINIER.

MOULINURE, voir MOLINEURE.

MOULLABLE, voir MOLABLE.

MOULLAIGE, voir MOLAGE.

MOULLE, voir MOLE.

MOULLEQUINNIER, voir MOLEQUINIER.

MOULLER, voir MOLER.

MOULLERON, voir MOILLERON.

1. MOULLIE, s. f., corde de grosseur moyenne employée par les baliseurs, d'un prix élevé et d'un faible poids :

Quatre livres de *moullie* au prix de huit solz la livre. (1628, *Compte-rendu*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 496.)

2. MOULLIE, voir MOILLIER.

MOULLIER, voir MOILLIER.

MOULLIERE, voir MOILLIER.

MOULLOIR, voir MOUILLOIR.

MOULLON, voir MEULON.

MOULNEE, voir MONEE.

MOULOIR, voir MOLOIR.

MOULOISSE, voir MOLOISE.

1. MOULON, voir MOILON.

2. MOULON, voir MEULON.

MOULONNER, voir MOILONNER.

1. MOULT, voir MON.

2. MOULT, voir MOLT.

MOULTAIGE, voir MOTAGE.

MOULTAIN, voir MOLTAIN.

MOULTANT, voir MOLTANT.

MOULTE, voir MOLTE.

MOULTEPLIER, voir MOLTEPLIER.

MOULTEPLOIANCE, voir MOLTEPLIANCE.

MOULTEUR, voir MOLTRUR.

MOULTIER, voir MOLTIER.

MOULTURER, voir MOLTURER.

ULUE, s. f., merluche :

Asellus salitus. Labordean, *moulue*.
(JUN., *Nomencl.*, p. 51, éd. 1577.)

MOULURE, voir MOLEURE.

MOUMON, voir MOMON.

MOUMONT, voir MOMON.

MOUN, s. m., jaune d'œuf :

Et eschorche la pome granette, et gaude,
et saffrayn, et *moun* de l'euf. (*Quantyses*,
Advoc. libr., Edimb., 18.4.9, Meyer, *Arch.*
des Miss., 2^e sér., IV, 140.)

Cf. MOIEL.

MOUNEIE, voir MONEE.

MOUNERAGE, voir MONERAGE.

MOUNIMENT, voir MUNIMENT.

MOUNSTRANCE, voir MONSTRANCE.

MOUNTAUNCE, voir MONTANCE.

MOUQUAYAT, s. m., sorte de serge :

Item ung aultre cortinage en tapisserie
vert et rouge et autres colleurs avec quatre
rideaux de *mouquayat* rouge et vert. (29
juillet 1580, *Addition d'inventaire*, Dragui-
gnan, Revue des Sociétés savantes, 5^e
série, t. VIII, p. 121.)

MOUQUEMANT, voir MOQUEMENT.

MOUQUET, voir MOUCHET.

MOUQUEUX, *mousqueux*, adj., morveux :

Un individu condamné a une amende de
.LX. s. pour « avoir baillié a louage ung
cheval de poil gris, *mousqueux*, sans avoir
esté esgardé par l'esgard sur ce commis. »
(1506, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

MOUQUILLEUX, *moucq.*, adj., morveux :

Les jours auront trop plus de nonnes
Que d'abbesse ne de chanoines,
Et si seront fort perilieux
De noyer aux gens *mouquilleux*.
(JEHAN MOLINET, *le Calendrier mis par petits vers*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 205.)

Flandre fr., *mouquilleux*, *mouquelieux*,
morveux. Wall., *mouquieu*.

MOUQUILLON, *mouquillon*, s. m.,
mucus :

Salive ou *mouquillon*. (xiv^e s., Amiens,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. MOUR, *muer*, *meur*, s. m., terrain à
tourbe :

Comme nostre chiere compaigne Ysa-
byaus tenist aucun heritage, si comme
meur et poires qui sont waingnies des
giets de la mer... (1290, *Cart. de Nam.*,
Double vidimus, etc., Borgnet et Bormans.)

Huit bonniers de *muer*. (*Ch. de mars*
1294, Arch. de l'Etat, à Gand, 755.)

Toutes les fois ke li *muers* devantdis
ira de main a autre. (*Ib.*)

Trente deux bonniers de *mour*. (23 oct.
1439, *Cart. de Flines*, DCCCXLVII, Haut-
cœur.)

Cf. MORE.

2. MOUR, s. m., retard :

Et se li privost est absens, par teile *mour*,
Li plus noble canoine doit faire son labour.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20647, Scheler,
Gloss. philol.)

MOURABLE, adj., mourant, mortel, mi-
sérable :

Qu'au plus haut d'un escueil *mourable* la conduit.
(RONS., *Hymn.*, II, 8, Bibl. elz.)

... Qui l'ame raisonnable
Separé des façons du corps toujours *mourable*.
(VAUQ., *Sat.*, III, a Ch. Vauq., p. 336, Travers.)

Mais ces Grecs par inimitié
Les *mourables* foulant du pié,
Nous vont troublant en nos regretz.
(GREVIN, *Troade*, I.)

Ce *mourable* corps.
(GARN., *Antig.*, II, éd. 1579.)

Sus l mourons a nostre aise : une mort plus *mou-
rable*

Oneques dessous le ciel a homme n'arriva.
(G. DURANT, *Prem. Amours*, Compl., éd. 1594.)

Je ne te lascheray, conjointe inseparable,
Me deust on demembrer piece a piece *mouable*.
(HARDY, *Raviss. de Plut.*, V, 2.)

MOURDERRESSE, voir MORDREOR.

MOURDREOUR, voir MORDREOR.

MOURDREUX, voir MORDREUX.

MOURDRI, voir MORDRI.

MOURDRISSOIR, voir MORDRISSOIR.

MOURDRISSOR, voir MORDRISSOR.

1. MOURE, s. m., la pointe saillante de
la visière du casque :

Le premier donne du *moure* de la sa-
lade dans une cuisse. (D'AUBIGNÉ, *Foe-
nest.*, I, II, c. 18, Bibl. elz.)

Cf. MEURE.

2. MOURE, voir MOLDRE.

3. MOURE, voir MORE.

MOURÉ, voir MORÉ.

MOUREAU, voir MOREL.

MOUREL, voir MOREL.

MOUREQUIN, voir MOREQUIN.

MOURET, voir MURET.

MOUREUR, adj., mourant, triste, chétif,
abattu :

Et si se sent courant *moureur*
Par force, et puis mourant coureur,
Car mort de toutes parts le lance.
(JER. DE MEUNG, *Tres.*, 1342, Néon.)

MOUREUX, adj., pitoyable, lamentable :
Une *moureuse* vie. (A. CHART., *le Cur.*,
Œuv., p. 399, éd. 1617.)

MOURICLE, voir MORESQUE.

1. MOURIE, s. f., endroit où se fait le
sel :

Segus, *mouries*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel.
I, 4120.)

Cf. MUIRE.

2. MOURIE, voir MORIE.

MOURIER, voir MEURIER.

MOURIETERIE, s. f., lieu où croissent
des mouretiers :

La voie qui tent de la *mourieterie* a S

Joire. (1396, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 43 v°, Arch. Eure.)

MOURILLON, voir MORILLON.

MOURINE, voir MORINE.

MOURINEUS, voir MORINEUS.

MOURIR, voir MORIR.

MOURLIER, voir MOILLIER.

MOURMAISTRE, voir MOREMAISTRE.

MOURMONNER, voir MORMONNER.

MOURNEMENT, voir MORNEMENT.

MOURONNE, s. f., sorte de légume :

En apres nous eumes des oignons cruds, et de *mouronne* crue. (BELON, *Singularitez*, I, 27, éd. 1553.)

MOURRE, *meurre*, s. m., le museau des animaux :

Les chiens remarquent et de la queue et du *mourre* le lieu ou est la beste. (DU PINET, *Pline*, VIII, 40, éd. 1566.)

L'empereur dit spada ou spaze a le *mourre* fort pointu. (Id., *ib.*, XXXII, 2.)

— Par extension, le visage, en parlant de l'homme :

Faictz luy en signe une gresle de coups de poing sus le *mourre*. (RAB., *Tiers livre*, ch. XX, éd. 1552.)

L'empereur Nero donna grand bruit a la Thapsia par ses ribleries, car comme il aimoit fort a ribler la nuit, quelquefois il trouvoit rencontre qui luy battoit si bien le *mourre* que la marque y devoit paroistre; mais comme il estoit fin et cauteleux, il avoit un onguent fait d'encens, de cire, et de jus de thapsia, duquel il s'oignoit le visage... (DU PINET, *Pline*, XIII, 22, éd. 1566.)

Si toutes les honnestes vous avoient donné sur le *meurre* vous seriez bien camus, au moins vous auriez le nez bien aplaty. (*Les Apresdînees du Sr de Cholières*, II, f° 75 v°, éd. 1587.)

Poitou, Bourg., Yonne, Fr.-Comté, *mourre*, muße des animaux, museau, visage; faire la *mourre*, faire mauvaïse mine, boudier. Suisse rom., *mo*, *mor*, *mour*, *mourre*, gueule, museau.

MOURRÉ, voir MORÉ.

1. **MOURRIN**, s. m., charançon :

La calamité des mulotz, le deschet des greniers, et la mangeaille des charantons et *mourrins*. (RAB., *Tiers livre*, ch. II, éd. 1552.)

Mourrin. A mite, or weevell. (COTGR., éd. 1611.)

2. **MOURRIN**, voir MORIN.

MOURTEREOL, voir MORTERUEL.

MOURUE, voir MORUE.

MOURVER, voir MORVER.

MOUSCHE (maistre), nom d'un Juif astrologue qui fit son possible pour détourner le duc Jean de Bourgogne de se rendre à l'entrevue de Montereau où il

devait être assassiné; a désigné un homme habile, fin, en général :

Il y avoit un juif en se compagnee, nommé maistre *Mousque*, lequel fort luy conseilloit qu'il n'y allast point. (JUV. DES URSAINS, *Hist. du roi Ch. VII*, an 1419, Buchon.)

Il jouera mieulx que maistre *Mouche*,
Qui me prendra en desarray.
(COQUILLANT, *Monol. des perruques*, II, 290, Bibl. elz.)

Quand il changeoit un teston, ou quelque autre piece, le changeur eust esté plus lin que maistre *Mousche*, si Panurge n'eust fait esvanouyr a chascune foys cinq ou six grans blancs. (RAB., *Pantagruel*, ch. XVI, éd. 1542.)

MOUSCHELON, voir MOUCHELON.

MOUSCHENEZ, voir MOUCHENEZ.

MOUSCHER, voir MOUCHER.

MOUSCHET, voir MOUCHET.

MOUSCHILLON, voir MOUCHILLON.

MOUSCHOIR, voir MOUCHOIR.

MOUSCHON, voir MOUCHON.

MOUSE, voir MUSE.

MOUSEL, - *siau*, s. m., clos de terre :

Donc li chans est de la maison Dalemans qui est du *mousiau* Saint Quentin. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 247 r°, Arch. S.-Inf.)

MOUSER, v. a., froisser :

Que qu'il a lui issi parole
Des piez li *mouse* la chanol.
(Renart, 7781, Méon.)

1. **MOUSKET**, s. m., musaraigne :

Vit le *mousket* e la suriz.
(MARIE, *Lit d'Ysopet*, III, Roq.)

Nom propre ancien, *Mousket*.

2. **MOUSKET**, voir MOUCHET.

MOUSMON, voir MOMON.

MOUSNERIE, voir MONERIE.

1. **MOUSQUE**, s. f., sorte de jeu :

La jouoyt au flux... a la *mousque*. (RAB., *Gargantua*, ch. XXII, éd. 1542.)

2. **MOUSQUE**, s. f., moustache :

Tout entour lui oste les *mousques*;
Plusours en fait et clos et lousques,
Des Sarrazins qu'il méhaigne
Est couvierte toute la plaigne.
(Rob. le Diable, ap. Duc., *Mucctatus*.)

MOUSQUEMUE, *mouchemue*, s. f., maladie qui faisait tomber la moustache ?

Mors a le glaive qui tout tue,
Mors fait juer a *mousque mue*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Duc., *Mucctatus*.)

Jhesu, tu es a *mouche mue*
Ou tu as l'oreille ainssy sourde.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 228.)
Imp., *monthe mue*.

MOUSQUEUX, voir MOUQUEUX.

1. **MOUSSE**, *mosse*, adj., émoussé :

Affin qu'elle (la lame de l'épée de tournoi) ne soit pas trop pesante, elle doit estre fort voidée par le meillen et *mosse*

devant et toute d'une venue se bien pou non depuis la croisee jusques au bout. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 12, Quatrebarbes.)

Leurs petites pointes *mousses*.
(GILLES DEBANT, *Poés.*, p. 96, éd. 1594.)

— Inerte, sans force :

L'ignorance des maux est un *mousse* remede. (MONT., *Ess.*, t. II, p. 292, ap. Ste-Pal.)

— Bas :

Remuant les levres a voix *mousse* pour n'estre ouy. (MONT., *Ess.*, t. I, p. 350, Ste-Pal.)

Fr.-Comté, chèvre *moutte*, chèvre qui n'a pas de cornes.

2. **MOUSSE**, voir MOGE.

1. **MOUSSE**, adj., émoussé :

Ceux qui ont le nez courbé, ou *moussé* comme les aigles et espreviens. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 123, éd. 1638.)

Ils (les marsouins) ont le museau *moussé* et rebouché comme un chien qui recligne. (DU PINET, *Pline*, IX, 9, éd. 1615.)

2. **MOUSSE**, adj., moussu :

Dans les autres *mousses*. (DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 29, éd. 1588.)

— Velu :

Marie, la *moussée*. (*Liv. de la Taille de Paris pour 1292*, ap. Géraud, *Paris s. Phil. le Bel*.)

MOUSSELET, adj., moussu :

Les fontaines argentelettes
Qui attrainent leurs ond-lettes
Par un petit trac *mousselet*.
(ROUSARD, *Gayetes*, VI, 392, Bibl. elz.)

MOUSSELU, adj., couvert de mousse :

(Les vents) d'haleines plus douces
Tiedement soupiroynt des autres *mousselus*,
Par le feuillage espais des hauts pins chevelus.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e j., f° 16 v°, éd. 1578.)

Rochers *mousselus*.
(Print. d'Yver, p. 274, éd. 1588.)

MOUSSER, v. a., émousser :

Mes chansons non mourir ne doivent,
Si les belles ne me deçoivent :
Mais immortellement vivans
Doivent *mousser* la faux rebelle
Du temps, par les ages suivans.
(J.-ANT. DE BAIF, *le second livre des Poemes*, f° 33 r°, éd. 1573.)

Et de la langue flateresse,
Qui me tasche offenser, traitresse,
Mousse le tranchant rabatu.
(Id., *les Mimes*, I, I, f° 21 v°, éd. 1619.)

MOUSSET, s. m., mousse :

Querir du *moussel* au bois de Barliu. (1501, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 131.)

— II. sacques de *moussel* pour la muraille de la riviere du molinet. (*Compt. de 1505*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOUSSETE, s. f., petite mousse :

L'esperite del felon est comme *moussete* que li venez emporte. (*Bible*, Maz. 684, f° 12^b.)

MOUSSEUX, adj., émoûssé :

Certe corne est obtuse ou *mousseuse* (AMB. PARÉ, *Œuv.*, XXI, 59, éd. 1633.)

MOUSSIENNE, voir **MOISSINE**.

MOUSSIER, adj. ?

River de flottes et de clefz les quevilles *moussieres*. (*Compt. d'ouvr.*, 10 mai 1588-10 nov. 1588, f° 18 v°, Arch. Tournai.)

Restraining quatre chevilles *moussieres* audit pont levis. (*Id.*, f° 27 r°.)

MOUSSIF, adj., émoûssé, massif :

Les animaux qui sont nourris des plantes requeroient avoir les dens plus grosses et *moûssis*, de peur qu'elles ne fussent rompues. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 188 v°, éd. 1536.)

MOUSSINE, voir **MOISSINE**.

MOUSSON, voir **MOISSON**.

MOUSSOU, adj. ?

Li vilains *moûssous* si est uns vilains frenicles, ki let Diu et sainte Eglise et toute gentillece. (*Des .XXIII. manieres des Vilains*, p. 8, Jub.)

1. **MOUSSU**, adj., émoûssé :

Si le fer est *moûssu*, le plus fort Aura peine de le mettre en eclats.

(R. BELLEAU, *Œuv.*, I, 90, éd. 1575.)

Des cornes va trainant rebouches et *moûssues*. (*Id.*, *ib.*, I, 119.)

L'un avoit un arc d'if

Au trait *moûssu*, qui tire aux fantaisies.

(RONSARD, *Franciade*, III, 163, Bibl. elz.)

Berry, *moûssu*, obtus, camus, moûssé.

2. **MOUSSU**, voir **MOSSU**.

MOUST, voir **MON**.

1. **MOUSTAGE**, *mostage*, - *aige*, s. m., redevance en vin doux :

Et pour lo cens de ceste vigne devons nos randre a lui et a ces hoirs chask'an et a tous jours .II. mues de vin et de *mostaige* en cours de vendanges. (1254, *Cart. de Remirem.*, Richel. I, 12866, f° 22 v°.)

.VI. cesteires de vin a *mostaige* a paier chescun an a feste S. Remy. (1253, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, Richel. I, 10023, f° 86 r°.)

Ke Arnous Aixiez ait aquasteit a tous jors a dame Aileit, fa feme Ernal d'Ancey ki fut, demey meu de vin a *mostaige* de cens chesc'an sus tout l'aretaige k'elle tient a Ancey. (1278, *ib.*, f° 61 r°.)

— Temps des vendanges :

.II. meues de vin a *mostaige*. (1285 *Ban de tréf.*, Arch. mun. Metz.)

Selonc ceu qu'il troveroit que chascuns aiveroit de vin, cilz ou cille en cui hosteil que li vins seroit, doit maintenant paier un denier de chascun meu a *mostaige* par lou rewairt des dis sept changeors. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 30.)

2. **MOUSTAGE**, voir **MOSTAGE**.

MOUSTAILLE, s. f., vin nouveau :

Ne leur souffresist (aux taverniers) enclore *moustailles* vermelles avec les vins vies. (1472, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MOUSTAISSON, voir **MOUSTOISSON**.

MOUSTANDIN, voir **MONTARDIN**.

MOUSTE, voir **MOLTE**.

MOUSTELETE, *mustelele*, s. f., petite belette :

Il est une bestete, ki ad nun *mustelele*.

(P. DE THAUN, *Best.*, 593, Wright.)

Suisse rom., *motelleta*, belette.

MOUSTELIN, *mustelin*, - *ellin*, adj., de moustoile; de couleur de la moustoile :

Mustelin antique en couleur (un vieil eunIQUE).

(*Therence en franç.*, f° 120^a, Vérard.)

Prends huile benoiste, huile de castor... huile *mustellin*. (ARNOUL DE VILLE NOVE, *Tresor des povres*, f° 72 r°, éd. 1581.)

MOUSTELLE, voir **MOUSTOILE**.

MOUSTELOT, *ellot*, *mostelot*, s. m., petit de la belette :

Aussi com on conte des faons a la moustoile qui est de tel nature ke quant on li oste ses *moustellos* et on li tue et remet arrier en son liu la mere seit de se nature ke ele les ressuscite. (RICH. DE FOURNIVAL, *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 33^b.) Var., ses *mostelos*. (Ed. Hippeau, p. 67.)

MOUSTER, v. n., récolter le moût :

Et tant boit ke tout desmouster

Le corient devant le mouster.

Et ke tout avoc autrui mouster.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. CXLIV, 4, Van Hamel.)

MOUTERANGE, voir **MOLTURANGE**.

MOUSTERE, voir **MOUSTIER**.

MOUSTERET, *mosteret*, s. m., petit moustier :

Ni a moustier ne *mousteret*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 35^a.)

N'i a moustier ne *mosteret*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 35^a.)

MOUSTIER, *mostier*, *mustier*, *muster*, *moutier*, *motier*, *mushter*, *montier*, *mostier*, *mostiey*, *moustere*, s. m., convent, église en général :

Vit de clerres colurs le *mustier* peinturet,

De martirs e de virgenes et de grant majestez.

(*Voy. de Charlem.*, 1214, Koschwitz.) Var., *muster*. (Ed. Michel.)

El *montier* antre.

(Girbert, fragm., Arch. Aube)

Le signor del grant *mostier*. (Janv. 1225,

Cath. de Metz, Moul. de Mos., Arch. Mos.)

Felippes fu au *montier* a Seint Pere.

(1277, *Reg. du Parl.*, Arch. J 1029.)

Il se leva et ala au *moustier* prier Dieu qu'il li aidast. (MÉN. DE REIMS, 79, Wailly.)

Dedans le grant *motier*. (*Ordinarium de* 1287, ms. Troyes 792, f° 287 v°.)

En la nef dou grant *motier*. (*Id.*)

Si s'en reviennent arrier ou *moutier*. (*Id.*, f° 291 r°.)

La mere sainte Genevieve aloit un jor au *motier*. (*Vie sainte Genevieve*, Richel. 988, f° 35^a et 36^a.)

A *mushter* chascun jor aloit.

(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 91^a.)

L'abbé et le convent du *moustier* de la Pitié. (1331, *Lett. de Ph. le Bel*, Arch. Sarthe.)

On sonna par tout les *mostiers* de Paris. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438, Michaud.)

Sus la pier devant le *mostier*. (1440, *Frise de ban*, Arch. mun. Metz, carton 935.)

Une autre bastille devant la porte de Bourguongne a un *moustere* nommé Saint Loup et de l'autre costé de la riviere de Loire. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, ch. 32, Bibl. elz.)

Au portal du grant *mostiey*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

Or laissons le *moustier* la ou il est, dist Nomerfide, et voyons a qui Geburon donnera sa voix. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXII, Jacob.)

— Temple païen :

Et alast au *motier* por ses dens aorer.

(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 34 v°.)

Champ., Peigney, *motiei*, église. Fr.-Comté, Fougerolles, *moteye*. Lorr., Rémilly, *moti*. Bas Valais, Vionnaz, *môtyé*, église protestante.

Noms de lieux, *Monastier* (Haute-Loire), *Monetier* (Haute-Savoie).

Noms propres, *Moustier*, *Moutier*.

2. **MOUSTIER**, voir **MOLTIER**.

MOUSTISSON, voir **MOUSTOISSON**.

MUSTOILE, - *oille*, *mostoile*, *mostoille*, *mustoile*, *musloile*, *moustele*, *moustelle*, *mustele*, *mustelle*, *moutoille*, *moutoele*, *mutoille*, *moutele*, *motelle*, *moutaille*, s. f., fouine, belette :

Mustela, *moustelle*. (*Gloss. de Garlande*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 50.)

Aemons nous dit de la *mostoille* que la loy commande que on ne mangoit mie de sa char. (*Bestiaire*, ms. Montp. H.437, f° 203^r.)

Aussi com la *mostoile*, qui par l'oreille conçoit et par la bouche enfante. (RICH. DE FOURNIVAL, *le Bestiaire d'amour*, la *Mostoile*, p. 14, Hippeau.)

Ne beste ne serpent ne pueent durer avant s'alaine forz que tant seulement la *moustele*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LIV, *Hist. des crois.*) Var., *moutaille*.

Hec mustela, *mustoile*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Ou la plus grant *moutele*

Qui soit jusques Arras.

(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 160^a.)

Grèigneur *moustelle*.

(*Id.*, *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23^b.)

Goupil, chat, *mustelle*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 83^d.)

Une privée *moustoile*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 47, Ars. 2682.)

Si m'est advia que ceste conscience qui ainsy nous esveille puet estre comparee a la *mustoile* de laquelle racontent les naturiens que se l'omme dort en un lieu umbragé auquel y ayt serpent, lors la *mustoile* esveille l'homme a celle fin que le serpent ne luy nuise. (J. LEGRANT, *Liore de bonnes meurs*, f° 18^a.)

Une *mutoille*, que aucuns autrement

nomment belleite. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468, l. IX, f° 309^b.)

La *moustoille* et la *sois*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lévi., XI, éd. 1530.)

La *mustelle*, la *souris*, la *grenouille*. (*Bible*, Lévit., XI, 70, éd. 1563.)

La *belette* qui vit es champs... qui est appelee *mustele* sauvage. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 24, édit. 1605.)

Les *martes* sont une espece de *moustoilles*. (Id., *ib.*, II, 24.)

Moustele : f. The little beast called a weesell. (COTGR., éd. 1611.)

Moustoile, as *moustele*. (Id.)

— Sorte de poisson, la loche :

Et si on en jette en l'eau (du fiel de crocodile) il fait retirer en un monceau toutes les lottes et *moustelles* qui y seront. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 8, éd. 1566.)

On fait grand cas des lotes ou *moustelles* qu'on pèche en certains lacs, qui sont a la descente des montagnes des Grisons. (Id., *ib.*, IX, 17, éd. 1615.)

Motelle, a powte, or eele powte. (COTGR., éd. 1611.)

Le goujon, la lamproye, la *moutoile*. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 39, éd. 1669.)

Ce mot s'est conservé dans un grand nombre de patois, 1° au sens de belette : Le Tholy, *mostale*. Saint-Amé, *motèle*. Montbéliard, *motale*, *motèle*, *mouetèle*. Pic., *mutoele*. Fr.-Comté, Saugot, *mentelli*. Suisse, Bagnard, *moteiya*. 2° au sens de loche : St-Amé, *motèle*. Pic., *mutoele*, *musoele*. Fr.-Comté, *moutelle*, *motelle*, Montbéliard, *motale*, *motèle*, *mouetèle*. Morv., *mouteille*. Champ., *motelle*. Bourg., *mouteule*. Lorr., *moutoile*. Messin, *moteule*, *mitéule*, *moteuille*. Suisse, Vaud, *moutaile*, *motaille*. Genève, *moutaile*, *moutelle*. Wall., *mosteye*.

MOUSTOISON, - aison, - ison, moystoyson, s. f., époque de la vendange :

Me cuident il metre a destruxion
Avant ke vigne li tans de moustison ?
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 275^d.)

Che fu en unes moustisons.
(*Witasse le Moine*, 47, Michel.)

Vent fere une chanson
Jordains li viex bordons
Ou tens de moustisons.
(*Rom. et past.*, I, 19,5, Bartsch.)

Et quant li chaus d'esté repere
Si saillent li bourjon a plain,
Fors desvient et tout est a plain
De fueilles et de fruit ensamble,
Et lors se nourrist, ce me samble,
Par le chaut jusqu'a moustisons.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 31^e.)

En temps de *moustisons*, est a entendre du commencement et premiere venue des nouveaux vins jusques au jour saint Martin d'yvier. (10 mai 1390, *Ord. des vins*, f° 2^v, Arch. Tournai.)

Pour l'aouillage et dechié de 62 pipes de vin, lesquelles furent amenees en *moustisons* en leur boillon. (*Compt de 1398-99*, Arch. Maine-et-Loire, E 26, f° 43.)

Et par trop boire ilz avoient le foire, car c'estoit en *moustisons*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 122^d.)

Le vin a double nature, ce tesmoignent les naturiens, car quant le froyt de l'yver dure le vin se conçoit ainsi comme ens au ventre de sa mere : mais quant la chaleur d'esté retourne, adonc saillent les bourgeons, les lueilles et fruititz, et adonc se nourrit par la chaleur jusques aux *moystoysons*. (C. MANSION, *Bible des Poet. de melam.*, f° 26^v, éd. 1493.)

MOUSTONNAL, voir MOUTONAL.

MOUSTONYN, voir MOUTONIN.

MOUSTRANCE, voir MONSTRANCE.

MOUSTRE, voir MONSTRE.

MOUSTREE, voir MONSTREE.

MOUSTRER, voir MONSTRER.

MOUSTREYSOUN, voir MONSTRAISON.

MOUSTURAGE, voir MOLTURAGE.

MOUSTURANCE, voir MOLTURANCE.

MOUSTURE, voir MOSSURE.

MOUSTURENCHE, voir MOLTURANCE.

MOUSTURROICHE, s. f., mouture :

.II. sommes de vin et .II. sextiers de *mousturroiche*. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 148, Delaville.)

MOUSU, voir MOSSU.

MOUT, voir MOLT.

MOUTAILLE, voir MOUSTOILE.

1. MOUTARDELLE, s. f., sorte d'outil de laboureur :

Icellui Cottier dist a Jehan Colinet : Vous avez emporté ma *moutardelle*, que j'avoie mis sur ma terre, tenant a vostre fossé... La femme de feu Fremin vint illec dire au dit Cotier qu'elle avoit print la dite *moutardelle* ou fenerier et qu'elle la rendroit volontiers. (1453, Arch. JJ 182, pièce 328.)

2. MOUTARDELLE, s. f., senevé :

Aucuns herbiens appellent le senevé sauvaige *moutardelle* rustique, pource qu'en le frottant entre les doigts il sent la moutarde. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cxv, éd. 1549.)

MOUTE, voir MOLTE.

MOUTELE, voir MOUSTOILE.

MOUTENAILLE, voir MOUTONAILLE.

MOUTENIN, voir MOUTONIN.

MOUTEPLAIER, voir MOLTEPLIER.

MOUTEPLIANCE, voir MOLTEPLIANCE.

MOUTEPLICEMENT, s. m., accroissement :

Les ordonnances faites... sur le fait et le cours de nos monnoies, pour le *mouteplicement* et accroissement du profit commun de nostre royaume. (1340, *Ord.*, II, 180.)

Cf. MOLTEPLIEMENT.

MOUTEPLICITÉ, s. f., accroissement :

Et devez norrir l'amour que vous lui

devez, en enfance, jusques a tant que il soit en droit age, et rendre *mouteplieité* en lieu et en tems; que il ne soit pas vuide d'honneur, quant il la devra avoir. (*Grand. Cron. de France*, IV, 8, P. Paris.)

MOUTEPLIEMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MOUTEPLIER, voir MOLTEPLIER.

MOUTEPLIER, voir MOLTEPLIER.

MOUTERASSE, voir MOITERESSE.

MOUTERESSE, voir MOITERESSE.

MOUTEUS, voir MOLTEUS.

MOUTIEMENT, voir MOTIEMENT.

1. MOUTIER, voir MOUSTIER.

2. MOUTIER, voir MOLTIER.

MOUTIR, voir MOTIR.

MOUTOILE, voir MOUSTOILE.

MOUTON, *multon*, *multun*, *muton*, s. m., bélier :

Sacrefises moulez offerai a tei od encens de *multuns*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXV, 13, Michel.)

Li mont s'esledecerent sicume *multun*, et li terre sicume li signel des oeilles. (*Liv. Psalm.*, Oxf., cxiii, 4, Michel.) Lat., arietes.

Le *multun* qu'il volt tuer. (*Rois*, p. 50, Ler. de Lincy.) Lat., arietem.

L'un sacrifioit un beef et un *multun*. (*Id.*, p. 141.) Lat., arietem.

Hic aries, *muton*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Au moys de septembre que les *moutons* saillent et luyent les brebis portieres. (J. DE BRIE, *Bon Berger*, p. 40, Liseux.)

— Bélier, signe du zodiaque :

La premiere partie
Ne larrai nel vus die,
Arietem numerent,
Cest num li esposerent;
E iço est *multun*
En francoise raisun.
(PH. DE TRAUN, *Compoz*, 1207, Mall.)

Que la lune ne soit pas en signe rungant, si cum *mouton*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 100.) Lat., aries.

— Bélier, ancienne machine de guerre dont on se servait pour battre les murailles :

Truies, *multons* firrez e durs
Firent assez hurter as murs.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 29963, Michel.)

Les murs hurtent od Jur *multuns*.
(Brut, ms. Munich, 645, Vollm.)

Les *moutons* fist ausi lever pour les portes brisier. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 13^a.)

Les *moutons* n'estoient moult convenables, pource que on les pouvoit legierement ardoir. (*Gr. Cron. de Fr.*, IV, 3, P. Paris.)

— Sorte de monnaie qui portait pour empreinte d'un côté l'image de saint Jean-Baptiste et de l'autre un mouton avec sa toison et sa gueule d'où sortait une banderole avec ces mots : ecce agnus Dei :

La somme de... troys cens soixante seze *moutons* a la croix, troys cens quatre vins dis neuf *moutons* a la fleur de lys, et neuf *moutons* d'or vieulx (1453, *Sent.*, dans les *Mém. et doc. s. le Forez publ. par la soc. de la Diana*, 1876, p. 206.)

MOUTONAGE, - *onmage*, - *anage*, - *enage*, *mol.*, *most.*, *mout.*, s. m., droit sur les moutons :

Après vient la Pasque florie,
Feste que Dex a establee,
Que il doivent les *motonages*.
(*Est. de Goz, Vilains de Verson*, v. 175, *Reg. redd. M. S. M.*)

De .XIII. bestes prent on une, et se tant n'en ya, chascune doit .i. denier jusques a .xii. deniers; si apiel l'on ceste valeur *moutonage*; si le prent on a l'Ascension. (1265, *Rev. du comté de Hainaut*, ap. Duc., *Multo.*)

Avoir vendu tout le *moutonnaige* que icelui escuier avoit par la reson de son heritaige sus... (*Ch. du chatelain de Chartres*, merc. av. S.-Hil. 1290, *Marmout.*, Arch. Eure-et-Loir.)

Por somage, por praage et por *molonage*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 29 r°, Arch. S.-Inf.)

Nuls a Gimesnaine, a Cham, *mostonage* ne fretenage ne rende s'il ne coitive nostre terre. (*Trad. d'une lettre de 1178*, Ord., xi, 211.)

Item est en saisine ledit seigneur que se il chiet en sa dite terre *berbages*, autrement dit *moutonnaiges* et mout d'autres choses qui a noblesches appartient, d'icellez avoir. (1331, *Cart. noir de Corbie*, Richel. I. 17758, f° 104 r°.)

Se aucuns aides, subsides, *montonages*, disiemes ou autres ont esté octroiez a nostre dit seigneur ou a nous pour le fait desdites guerres ou autrement a aucunes assemblees a Paris ou ailleurs, nous quittons plainement et absolument tout ce qui en est et peut estre deu. (1358, Ord., III, 223.)

Avons aussi ordené et ordenons que touz trehuz, paages, pontenages, *montenages*, subsides et charges mis de nouvel, cesseront d'ores en avant. (1360, Ord., III, 435.)

Dismes, cbampars, *fresanzage*, *moutonage*, past... (1396, *Champarts de Beauce*, VI, Arch. Loiret, Ste-Croix, 2° lay., B 9.)

J'ay une droiture de trois ans en trois ans nommee *moutonage* ou brebiage, que me doivent tous ceulx qui ont brebis ou moutons, sur chascun un mouton ou brebis.. (1404, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 294.)

Item prent par an la dousisme partie de tous les *moutonnages* et herbages qui sont deu en la ville de Campaignes. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 150 r°.)

C'est la declaration du *moutonaige* et mort herbaige de Wauben, Verton, Nem-pont et le Mont Saint Elloy, deu chascun an a monseigneur le duc de Bourgongne. (*Pièce de 1442*, Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 148.)

Receptes de *moutonnages* qui se payent au jour de Saint Jean Baptiste, en paine de .ix. sols d'amende; est a sçavoir pour chascune beste a laine, un denier. (1475, *Compte du domaine d'Etaples en Boulonnais*, ap. Duc., *Multo.*)

Par ladite coustume il n'est deu aucun droit de *moutonage* vif, en mort herbage. (*Coust. d'Artois au Baill. de St-Omer*, 4, dans les *Cout. gén. du comté d'Arras*, 1679.)

Et encore au xviii^e s. :

Il se lève aussy de petits droits que l'on appelle de *moutonnage* qui s'afferment tous les ans. (1683, *Mémoires des intendans de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, publiés par A. Desplanques, p. 59.)

MOUTONAILLE, - *onnaille*, - *enaille*, s. f., troupeau de moutons :

La *moutonnaille* s'en gresse fort de ceste graine. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 70, éd. 1605.)

Les cornes de la *moutonnaille*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 8, éd. 1605.)

Moutonnaile : f. Sheeve, weathers. (COR-GRAVE, 1611.)

Pauvres gens gagnans leur vie par quelque bestail et *moutenaille* qu'ils nourrissent. (1646, *Visite des feux du bailliage d'Autun*, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, f° 394.)

Morv., *moutenaille*, troupeau de moutons.

MOUTONAL, *moustonnal*, adj., de mouton :

Char *moustonnal*. (1487, Ord., xx, 50.)

MOUTONCEL, - *chel*, - *chiel*, *mentonchel*, s. m., dimin. de mouton :

Pasturant vont sous l'erbe li petit *moutoncel*.
(B. de Seb., xiv, 308, Bocca.)

Je cognois trop mieulz mes agniaus,
Mes biebis et mes *montonciaus*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 278 r°.)

— Peau de mouton :

Item a Hotart Florart pour une fourure de blans *mentoncheaux* dont on foura ladite hupplande, .x. l. .viii. gros valent. (1414, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart Peiret*, Arch. Tournai.)

Une grise hupplande a home fouree de *mentonchiaux*, .iiii. s. (1455, *Compt. de l'exc. test. de Jeh. Philippart*, Arch. Tournai.)

— Pièce de monnaie à l'effigie d'un mouton :

Leur donna a chascun cinq cents pieces d'or que a ce temps on nommoit *moutoncheaux*. (S. REMY, *Mém.*, ch. cxii, Buchon.)

.xii. *moutoncheaux* d'or et dix francs en vieulx blans. (9 fév. 1472, *Cart. de Flandre*, ap. Duc., *Multo*, IV, 572^b, éd. Didot.)

Trouvé en une laiette de bos ung *moutonchiel* d'or et ung petit florin. (1485, *Compt. de l'exc. test. de Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

MOUTONEL, - *onneau*, s. m., petit mouton, agneau :

Se le loup, d'aventure, emporte ung *moutonneau* ou brebis. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 144, Bibl. elz.)

Tes champs, ton fertile herbage
Et tes *moutonneaux* au loup.
(GAUCHET, *Poés.*, p. 76, Bibl. elz.)

— Pièce de monnaie à l'effigie d'un mouton :

Colette la Roberde... pour une maison tenant a chapistre Saint Aignan d'une part, payé un *moutonneau*. (*Papier censier des maisons de la ville d'Orléans à cens du domaine de 1400 à 1440*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 62 r°, Arch. Loiret.)

Pour ce païé en .vi. escuz d'or et ung *moutonneau*. (*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Commune, Despence, XIX, Arch. mun. Orléans.)

La somme de soixante quinze escuz, c'est assavoir deux dourderes et trois *moutonneaux* en or et la residu en blanche mounoye. (1422, Arch. JJ 172, pièce 60.)

Et aussi de recevoir les huit mille moutons restaus a paier de la dite some de douze mile, qui, comme dessus est dit, lui fut bailliee en garde. En oultre, leur avons donné et donnons, et aux deux d'iceulx, povoir et mandement special de convertir les diz joyaulx et *moutonneaux* en l'acquit et paiement du traicté dessusdit. (*Lett. de Ch. d'Orl.*, 31 mai 1423, Champollion.)

.LXI. escuz et .c. et .xvii. *moutonneaux* d'or. (*Somm. envoy. d J. Cle d'Ang.*, Arch. K 59, n° 8.)

MOUTONERIE, *moutonnerie*, s. f., bergerie :

Ledit commandeur porra mettre es pastures... en la *moutonnerie* vint ou vint cinq moutons. (1395, Arch. MM 31, f° 223 r°.)

MOUTONET, - *onnet*, s. m., diminutif de mouton, sorte de monnaie :

Troys cens soixante seze *moutonnes* a la croix, et troys cens quatre vins dix neuf *moutonnes* a la fleur de lys. (1453, *Sent.*, dans les *Mém. et doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana*, 1876, p. 218.)

MOUTONIER, - *onnier*, *moult.*, adj., garde les moutons :

Chien *moutonnier*.
(GARNIER, *Porcie*, III, éd. 1568.)

— S. m., berger :

Ils (les Turcs) vont par les montaignes de Grece et Natolie prendre les bergiers, qu'ilz appellent Coynariz, c'est a dire *moutonniers*, et les metent a voguer es galleres. (GEUFFROY, *Descript. de la court du Grant Turc*, f° 11 v°, éd. 1546.)

Panurge ayant payé le marchand choisit de tout le troupeau un beau et grand mouton, et le emportoit cryant et bellant... Ce pendent le marchand disoit a ses *moutonniers* : O qu'il a bien sceu choisir, le challant. (RAB., *Quart livre*, ch. VII, éd. 1552.)

Un *moutonnier* bolteux et qui chemine
O le baston.
(JACQUES BUREAU, *Poés.*, p. 19, Jouaust.)

Payé au *moutonnier* pour une payre de souliers .xxv. soulz. (1608, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Boucher qui vend de la viande de mouton :

Que li estaus as bouviers et as *moutonniers* de la dite boucherie seront assis a linet par devant. (1303, Arch. de Reims, II, 1^{re} partie, p. 26, Doc. inéd.)

— Sergent chargé de lever le droit de *moutonage* :

Et pareillement est l'un des *moutonniers* avec le quart frans fiefves, et eux deux ensemble sont tenus de cacher le *moutonage*, dont pour ce il doit avoir pour sa part au jour Saint Jehan deux moutons (*Reg. des fiefs de Cambrai*, ap. Duc., *Multo.*)

Suisse, Fribourg, *moutonnier*, berger.

MOUTONIERE, - onniere, moltonere, s. f., bergerie :

Garner de la *Moltonere*. (1180, *Cart. Dunense*, p. 181, Mabile.) Impr., *moltouere*.

— Cachot :

Certains lieux de la geolle, nommez les *moutonieres*, qui sont les lieux ou l'en a accoustumé mettre et tenir les prisonniers detenez pour cas de crime. (1479, Arch. JJ 208, pièce 258.)

MOUTONIN, - onyn, - enin, mot., moust., mutunin, adj., de mouton, qui a rapport aux moutons :

Teste *moutenine*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 241, Chabaille.) Var., *motonine*.

Lez serelt s'il aveit un mantel *mutunin*. (Horn, 3696, var., Michel.)

Ne faire tuer bestes aumailles ne moustonynes. (1487, *Ord.*, xx, 51.)

MOUTONINE, s. f., peau de mouton :

Li chargi de *moutonines* ne d'anines. (*Tarif*, 1277-1315, *Cart. mun. de Lyon*, p. 408, Guigue.)

MOUTURAGE, voir MOLTURAGE.

MOUTURENGE, voir MOLTURANCE.

MOUTURIER, voir MOITURIER.

MOUVABLE, voir MOVABLE.

MOUVANT, voir MOVENT.

MOUVAVLE, voir MOVABLE.

MOUVEABLE, adj., mobiller :

En bonne monnoye nombree ou en gage souffisans, *mouveables* et portables. (1316, Arch. JJ 53, f° 45 r°.)

MOUVEE, voir MOIEE.

MOUVEIZ, s. m., point de broderie ?

Quiconques veult estre feserresse de chapiaux d'orfrais et de toutes oeuvres a .iiii. pertuis sanz *mouveiz* et sanz nullez, estre le puet. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 4° p., xcv, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

MOUVEMENT, voir MOVEMENT.

MOUVENT, voir MOVANT.

MOUVER, voir MOVER.

MOUVETÉ, s. f., mouvement :

C'est un des accomplissemens des œuvres que Dieu a commencees aucunes fois par petites *mouvetez* et occasions, et en donnant la victoire aucune fois a l'un, et aucune fois a l'autre. (COMMINES, *Mém.*, 27, ap. Ste-Pal.)

MOUVEUR, voir MOVEOR.

MOUVEURE, s. f., déplacement :

Es jointures... ou dessevreure ou *mouveure* puet estre faite. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 98, f° 27 r°.)

MOUVIN, s. m., mouvement, bruit, tumulte :

Qui le roy vont sievant en menant fier *mouvin*. (*Chev. au cygne*, 29550, Reiff.)

MOUVOIR, voir MOVOIR.

MOUXATE, voir MOUCHETE.

MOUYEE, voir MOIEE.

MOVABLE, - vuable, - vavle, mouv., moable, adj., mobile, meuble :

Il acertes cumpasserad le cercle nient *movable*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xcv, 10, Michel.)

Ne li remest avoir montable
N'un sol denier d'aveir *moable*.
(BRUN., *D. de Norm.*, II, 16834, Michel.)

Se cil n'a nul muebles li serai mis en possession des choses *mouvaubles*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 20°.)

Choses qui ne sont pas *moveables*. (*ib.*, f° 21°.)

Est ce bien chose variable,
Comme foloiant et *movable* ?
(Rose, ms. Corsini, f° 42^d.)

Choses *mouvables*.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 117^a.) Var., *movables*. (Méon, 17743.)

Cose *mouvavle*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 47^d.)

Biens *movables* et non *movables*. (*Lett. de 1279*, Moreau 203, f° 67 r°, Richel.)

Mes biens et les lor *movables* et non *movables*. (1279, *Cart. de S.-Maur*, Arch. LL 112, f° 173 v°.)

Ordre d'arrêter cateux *mouvavles* et detes. (1303, *Esloit*, Arch. mun. S.-Omer.)

Ladicte ferme estoit bailliee a ferme *mouvavle*. (1326, Arch. JJ 64, f° 107 r°.)

Les .v. festes *movables*. (*Kalend.*, ms. Rennes 147, f° 7^a.)

De nature est monstre prouvable,
Et de toute chose *mouvavle*
Com nature.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I. II, v. 2263, Cocheris.)

Dehors la face convenable,
Du coul et du menton *mouvavle*.
(*ib.*, I. II, v. 2727.)

Il enlace la tres noble roe tournant du temps *MOVABLE* l'espere du ciel resplendissant. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 83°.)

Ces signes sont *mouvables*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 38°.)

Corps *mouvables* de simple mouvement. (*ib.*, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 7 r°.)

Les cours des estoilles *mouvables*
Et des estans et des errables.
(CRIST. DE PIKAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 1827, Püschel.)

Que ilz hayent les bras *mouvables* et abilles pour ferir a destre et a senestre. (*ib.*, *Charles V*, 2° p., ch. 23, Michaud.)

Pour ce sont les membres destres plus fors et plus *mouvables* que les senestres. (*ib.*, *ib.*, ch. 33.)

Vassal, dist elle, cuidiez que nous soyons telles comme communes femmes sont et si foibles et legieres et *mouvables* de leurs cuers ? (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 116^d.)

Biens *mouvables*. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 61^a, Arch. H.-Gar.)

Comment on se doit exercer en tous temps *mouvables*, c'est depuis le commencement de l'advent de Nostre Seigneur. (*Le Tresor de l'ame*, f° 51 r°, éd. 1494.)

Moulins ou aultres choses qui n'auroient vie *mouvavle*. (*Coast. de Bret.*, f° 70 r°.)

— En parlant de personne ou d'être animé :

Li moissons est une beste *movavle* et legiere, anoieuse, janglouse et enclinte a luxure. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Dev*, ms. Verdun 72, f° 93 r°.)

Atempres, discrez, *movables*. (*Bible*, Richel. 901, f° 18°.) Lat., *mobillis*.

— Enclin :

Si l'entendit le peuple qui ja estoit enclin et plus *mouvavle* a avarice qu'il n'avoit esté a l'autre fois. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 98^d, éd. 1530.)

— Propice, qui donne le branle :

Que toutes amours procedent de quelle occasion ad ce *mouvavle*. (ROI RENÉ, *Mortifement de vaine plaisance*, Œuv., t. IV, p. 22, Quatrebarbes.)

MOVABLETÉ, s. f., qualité de ce qui est movable :

La *movableté* des choses temporels. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 421, Chabaille.)

MOVANT, - vent, mou., mu., adj., qui se met en mouvement :

De venir avec li est li peuples *movans*.
(*Girart de Ross.*, 4446, Mignard.)

— Qui aime à se mouvoir, alerte :

Vers aus adrece Broiefort le *movant*,
Entr'aus se fiert, torne l'esca devant.
(RAIMBERT, *Ogier*, 6408, Barrois.)

Et Ogiers broce Broiefort le *movant*.
(*ib.*, *ib.*, 7913.)

Puis li ameinent un neir destrier *movant*
Dunt fu occis li rei de Ninivent.
(*Otinel*, 882, A. P.)

Scelon la sentence de Hippocrates, jeunesse est impatiente de faim: mesmement si elle est vivace, aligre, brusque, *mouvante*, voltigeante. (RAB., *Tiers livre*, ch. II, éd. 1552.)

— Mobile, au propre et au fig. :

Aristoteles maintient les paroles de Homere estre voltigeantes, volantes, *movantes*. (RAB., *Quart livre*, ch. LV, éd. 1552.)

Les yeux fort *movans* et esgarez, estincelans je ne sçay quoi de divin. (FILBERT BRETIN, *Œuv. de Lucian*, p. 340, éd. 1583.)

C'estoit un beau miroir de ton esprit *movant*,
Quand parmi les nonnains, au florentin convent,
N'ayant pouvoir encor de tourmenter la terre,
Tu dressois tous les jours quelque petite guerre.
(D'AUSIGNÉ, *Trag.*, I. I, Bibl. elz.)

— *Movant de*, loc. prép., depuis :

Mouvant d'Espagne, du port de Seville jusques en Pruce ne demoura nuls gros vaisseauls sur mer. (FROISS., *Chron.*, XI, 358, Kerv.)

Espagne *mouvant de Saint Jean de Pors* est durement grande. (*ib.*, *ib.*, liv. III, p. 218, éd. 1559.)

Le sire de Coucy estoit ordonné et constitué de par le roy a estre capitaine et souverain regard de tout le pais, *mouvant de la mer de la Rochelle* et retournant et comprenant jusqu'a la riviere de Dordonne, en allant jusques a Bordeaux sur Gironde. (*ib.*, *ib.*, liv. IV, p. 62.)

— S. m., mouvement, bruit, tumulte :

Lors fist sonner lassus ses buisines d'argent,
Naksires et tabours, trestout a ung mouvent.
(Chev. au cygne, 8644, Reiff.)

— Moteur :

L'horloger oint avec quelque huile delicate les roues, les ressorts et tous les *mouvans* de son horloge. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, V, 1, p. 605, éd. 1651.)

— Fig. :

Vicissitude en nature prudente,
Puissant effect de l'eternel mouvent.
(SCÈVE, *Delie*, ccxiii, éd. 1544.)

MOVAVLE, voir MOVABLE.

MOVE, s. f., mouvement :

De me propre *move*, et de notre tres affectueuse et bonne volenté. (1364, *Ord.*, IV, 522.)

MOVEMENT, *mouv.*, *mouv.*, *moement*, s. m., départ :

Puis s'en vait al hostiel faire sun aprestement
E le jur ad asis qu'il fra sun *moement*.
(HORN, 3912, Michel.) Var., *movement*.

— Commencement :

Il rewardoit le *moement*,
Se c'iert a faire boinement,
Et puis rewardoit le moyen
S'il y avoit u mal u bien.
(JEN. DE LE MOTZ, *li Regret Guill.*, 1545, Scheler.)

— Motif :

Pere, qui cause et *moement*
Es que nous sommes crestiens
Et tenons la loy que tu tiens,
Moustré cy ta perfeccion.

(Mir. N.-D., xxv, 1250, A. T.)

Il enquist aussi de l'estat des Tartarins et quel fut le *moement* et la cause de leur venue. (*Les Passages d'oultremer*, f° 86 v°, éd. 1492.)

— Moment :

Je suis celluy qui eslieve en ung *moement* le cueur humble. (*Intern. Consol.*, II, XXXIII, Bibl. elz.)

— Terme de droit, pratique judiciaire ?

Coustume est uns drois qui est establis par les *moementz* ce est par les assidues fes aus homes qui est pris pour lois quant lois faut. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 44.)

— Exécution :

Et n'est mie nostre entencions que les choses dessusdictes soient d'aucune valeur ou d'aucun *moement*, jusques a ce qu'elles seront ratiffées et confirmees. (1354, *Ord.*, IV, 302.)

— La quarantième partie d'une heure ; la languette d'une balance :

Momentum, *mouvement* ou moment, la 40^e partie d'une heure, ou l'instrument ou sont perçus les momens, ou languette de balance. (JEAN DE LA PORTE, dans le *Gloss. lat.-fr. de St Germ.*, ap. Duc., *Momentum*.)

MOVENT, voir MOVANT.

MOVEOR, -veeur, -veur, *mouv.*, s. m., moteur :

Une gieste pour soi mouvoir
Sans *mouveur*.

(Fabl. d'Or., Ars. 5069, f° 225°.)

Car celle lumiere mouvant,
Par vertu sanz moien venant,
Et courant du premier *mouveur*,
Qui des mouvemens est trouveur,
Et si est le premier mouvable,
Et par condicion estable,
Le *mouveur* n'est meü nulle heure,
Mais sanz estre meü demeure.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4263, Cocheris.)

Motor, *mouveur*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Le ciel, qui est premier *mouveur* de tous mouvemens corporelz. (XV^es., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Amour...

Mouveur de sanglots et de cris.

(J.-A. DE BAIF, *Amours*, f° 114 r°, éd. 1572.)

— Homme remuant :

Il arriva qu'une fesse tondue voulant rire, apres avoir beu au cabaret ou estoit ce tableau, va mettre le nom du villageois, qui baillait des deux mains, qui a la verité ne bougeoit de la grande boutique, le nom de l'advocat, qui prenait veritablement a toutes mains, et par devant et par derriere, et estoit un des grans chicanoux qui fust en tout le pays des Chaffonrez, et le nom de l'apothicaire, qui estoit un grand *mouveur*. (G. BOUCHET, *Serees*, IX, Roybet, II, 125.)

Je ne suis pas si grand *mouveur* ne si sale remueur que vous. (Id., *ib.*, II, 208.)

Mouveur, a mover or stirrer; a stirring, busie or troublesome fellow. (COTGR., éd. 1611.)

— *Moveresse*, s. f., motrice, instigatrice :

Ens ou milieu je vi Haine
Qui de corrons et d'ataine
Sembloit bien estre *moverresse*,
Et correceuse et tencerresse.

(Rose, 139, Méon.)

MOVER, *mouvoir*, *muver*, verbe.

— Act., mouvoir, mettre en mouvement :

Muvee est la terre. (*Psalms*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 49 r°.)

— Détourner :

Et cil ne les pot onques *mover* de leur bone creance. (*Vie sainte Anastasie*, Richel. 988, f° 26°.)

— Réfl., se mouvoir :

Lors te dois proprement *mover*.

(Clef d'amour, p. 42, Tross.)

E jura grant serement qe, [si] nul fust tant hardy de *sey mover*, il le detrencherent en menuz pieces. (*Hist. de Fouiq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 65.)

— Neutr., mouvoir, ressortir :

Cil qui tot mal muet e[st] atise
Ne pot *mover* dou Dieu servise.}
(Poème allég., Brit. Mus. Add. 15606, f° 10^d.)

— *Mové*, part. passé, tiré :

La terre *mouvé* des fosses. (O. DE SEAN., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Beauce, Bourg., Centre de la Fr., Bessin, Canada, *mouvoir*, remuer.

MOVOEIR, voir MOVOIR.

MOVOIR, *mouv.*, *muver*, verbe.]

— Act., mettre en mouvement, remuer :

Abaissent la levre, *muevent* le chief.
(Liv. des Ps., Cambridge, xxi, 7, Michel.)

Sire ki sietz sor cherubin, *muef* la terre.
(Greg. pap. Hom., p. 100, Hofmann.)

Sacent tout kil ne soit nus si hardis co-
ceriaus ki soit de le vile ne dehors de le
vile, ne autres pour aus, ki acate nule
denree puis k'ele est *muef* pour venir au
markiet devant cou ke messe est cantee.
(Bans d'Hénin, Tailliar, p. 420.)

— Faire lever :

La beste *mute* de la chasse d'aucun
ayant droit et pouvoir de faire chasse se
peut poursuivre en autre justice ou sei-
gneurie. (Ord. de 1459, Mém. de la Soc.
d'émul. du Doubs, 8^e sér., IV, 429.)

— Inciter, pousser :

Meus et encoragies de deffendre et gar-
der son royaume. (FROISS., *Chron.*, V, 1,
Luce.)

Incitans et *mouvans* le peuple d'icelles
qui la estoit assemblé a faire une grosse
commotion et rebellion. (11 janv. 1409,
Cart. vert de l'év. d'Autun, f° 61, Arch. de
l'évêché d'Autun.)

Mais qui vous *meut* premierement (me
direz vous) de composer ceste apologie
latine sur laquelle vous fites vostre coup
d'essay ? (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*,
epist., éd. 1566.)

Ce qui a meü Plutarque de dire... (G.
BOUCHET, *Serees*, I, p. IX, Roybet.)

Vous entendres de luy chose dont vous
pourres vous servir, qui est la principale
raison qui m'a *meu* le vous envoyer. (29
mars 1593, *Lettres missives de Henri IV*,
t. III, p. 42, Berger de Xivrey.)

L'avantage qu'il y a pour mon service
a ceste proposition me doit assez *mou-
voir* d'y apporter tout ce qui peut des-
pendre de moy pour l'effectuer. (17 juin
1594, *ib.*, IV, 172.)

— *Mouvoir guerre*, faire la guerre :

Vouldrent ou ciel *mouvoir* jadis
Guerre, quant Dieux de paradis
Les tresbucha par leur orgueil.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
429, Püschel.)

— *Mouvoir armes*, prendre les armes :

Platon vouloit estre non guerre nommee
ains sedition, quand les Grecz *mouvoient*
armes les ungs contre les aultres. (RAB.,
Gargantua, ch. XLVI, éd. 1542.)

— Causer :

Cil ot en nom Geté, que Damedex crevant,
Car puis *muist* il en France tel dol et maul si grant,
(Floovant, 2507, A. P.)

Ne *muef* ja tençon
Vers tun compaignun
Ne vers tun bienvoillant.

(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de
Lincy, Prov.)

— Introduire, en parlant d'une cause :

Savoir façons a touz que comme cause
ful mehus par devant nous en jugement.
(1302, *Cart. de Lugny*, Richel. l. 10948,
f° 17 v°.)

— Soulever, en parlant d'un débat :

Toutes manieres de debas et de conten-
cions qui *mutes* sont et *mouvoir* porroient
entre les parties dessus dites et nous.
(1311, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112,
f° 47 r°.)

Debaz *mohuz* entre nous. (1320, Poitou, Fonteneau 1, 379, Bibl. Poitiers.)

Comme contention fut *mehu* ou esperé a *mouvoir*. (1325, *Cart. de S. Benoit*, f° 125 v°, Arch. Loiret.)

Comme la forteresse, terre et appartenances de Baseilles, eussions fait mettre en nostre main, pour le debat *mehu* a cause d'icelle... entre messire Godemait du Fait, chevalier, et messire Jehan de Noyers, sire de Rimaucourt et de Bulleville a cause de sa femme... (29 mai 1372, *Saisie*, etc., ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, I, 459.)

— Emouvoir :

Ma passion ne te peut aucunement *mouvoir*. (LE MAÇON, *Decameron*, huitiesme journee, 7° nouvelle, f° 194 r°, éd. 1545.)

— Enoncer :

Quar quantes sentences il *moet* alsî com par demandise, alsî com tantes personnes des divers prent en soi. (*Dial. de S. Greg.*, p. 197, Foerster.)

— Réfl., se mettre en mouvement :

Ceste cité n'est pas a toy;
Tu n'as riens, elle est au roy.
Ne ne te *muef*, ne ne remue.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2025, Buchon.)

— Partir :

Ne jai ne s'an *mocet*. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 49 r°.)

Ne me *mui* pas por deporter :
Ge vueil en Ardenne morir.
(PARTON., 5598, Crapelet.)

Por avenir a vos me *mui*.
(REN. DE BRAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4800, Hippeau.)

Adonc se *moguit* li bons reis e vînc s'en a Sainte Croiz d'Orliens. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 47^b, Auracher.)

— Se décider :

Quer ja a ce ne me *mevrois*
Que je croie ja vostre loy,
Ne campagne aiez a moy.
(WACE, *Vie de Ste Marguer.*, Richel. 1555, v. 154, Joly.)

— Neutr., se mettre en mouvement, s'agiter :

A icest mot li *muet* et lance
Li cuers.
(MÉSS. *Gauvain*, 3120, Hippeau.)

— Se mettre en marche, partir :

Après li dist : Culverx, mar i *moustes* !
(ROL., 1335, Müller.)

A Fromons *mucvent*; mais grant machief a ci,
Car a chascun estoient il bien sis.
(GAR. *le Lok.*, 2° chans., v, p. 174, P. Paris.)

Oss e maisnees fait joster,
Contre le duc en *est moux*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4507, Michel.)

Eneas *mut* a grant navie,
Arriveiz est en Lombardie.
(BRUT, ms. Munich, 105, Vollm.)

Sire, por vostre seignorie
Et por vos consellier *meusmes*.
(DOLOPATHOS, 438, Bibl. elz.)

Tost *muet* Gerars, tost a sa voie quise.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Bele Isabeaus*, Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 56, 49.)

Prist la croiz en caresme, a *movoer* a sis ans. (1280, *Lett. du Cte de Poitiers a S. Louis*, Arch. J 890.)

Si se commande au creator,
Por joster *muet* au veneor.
(REN. DE BRAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1398, Hippeau.)

Il s'aparellierent dont, et *murent* a grant joie. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 170.)

Thiebaut, fait li cuens, *mouves* quant vous voles. (*Id.*)

Lors *mocf* a entençon
Brochant a esperon.
(G. DE BRNEVILLE, *Mot. et Pastour*, du XIII^e s., dans le *Th. fr. au m. ag.*, p. 37.)

Ier de lui *mui*.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 321.)

Il *mut* a aler droit a le cité de Treves. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 34^a.)

Ont promis pour la dicte ville .III. s. a paier quant le roy *mouvra*. (*Rôle de souscription pour la croiz. de Ph. VI*, Vat. Chr. 132, ap. Berger, *Notices*.)

Quant le roy *mouvra*. (*Id.*)

— Fig., commencer à écrire :

A ceo m'atent e a ceo *mus* :
Ja de plusars ne en aurai plus.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 161, Andresen.)

— Relever, dépendre, en terme de féodalité :

De cui la chouse *muet*. (Juil. 1248, S.-Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

Por raison de ce que Roions est et *muet* de son fié. (1268, Rosieres, I, 10, Arch. Meurthe.)

Cy endroit doit chascun savoir que ceste contée de Vouquesin *muet* des fies de Saint Denys en France, et quiconque la tient, il en doit l'ommage a l'abbé de laiens. (*Gr. Chron. de Fr.*, Premier roy Phelipp., I, P. Paris.)

— Procéder, provenir :

Hom, tout chou *muet* de covoitise.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cxxvii, 1, Van Hamel.)

Car seur tous vices sans mentir
Doit on le mesdire hair,
Et a ce a bonne raison
Car mesdis *muet* de traison.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 1^a.)

Diex li cortois sans vilonie,
De qui *muet* toute cortoisie.
(ROSE, 7105, Méon.)

Pour verdure ne pour pree,
Ne pour fueille, ne pour flour
Nulle chançon ne m'agree
Se ne *muet* de fine amour.
(COUCI, 364, Crapelet.)

Et de ce *meult* proces par devant Mes-sire Ambrois de Loré. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 83, Bibl. elz.)

De ce debat *meuvent* et viennent les querelles, qui sont de present entre les deux royaumes de France et d'Angleterre. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

Et fait plus a louer et glorifier le veincu, en si haute et sainte emprise executant, que ne font tous les princes du jourd'huy, et fussent ils veinqueurs de leurs querelles, telles quelles, *mouvant* plus souvent de volonté que de raison. (*Id.*, *ib.*)

— *Mouvoir de*, impers., provenir de :

Par mon chief, dist le duc, il *meut* de grant honneur et vaillance a ces deux freres de venir de si loing pays pour querir les adventures. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 250, Bibl. elz.)

— *Mouvoir*, impers., importer :

Fis a putain! de quel vous *movoit* li ?
(GAR. *le Lok.*, 2° chans., xxxv, p. 149, P. Paris.)

— Neutr., tenter un procès :

L'en tient que la ou aucun veult *mouvoir* contre aucun riche homme, qui ne soit levant ne couchant en Berry, combien qu'il y ait plusieurs domaines, se l'action est reelle, le sire soubz qui la chose siet le peut mander, adjourner par son sergent. (LA THAUMASS., *Cout. de Berry*, p. 263.)

— *Mouvoir de*, traiter de :

Seigneur, ceste chançon ne *muet* pas de fabliax,
Mais de chevalerie, d'amors et de cembiax.
(J. BOU., *Sax.*, II, Michel.)

— *Mouvoir a*, se rapprocher de, ressembler à :

Moult *muet* a home de grant sens.
(DE L'ONBRE DE PANEI, Richel. 19152, f° 88^f.)

— Inf. pris subst., mouvement :

Icy le luth qui n'a guere sur Loire
Souloit resondre au *mouvoir* de mes doigs
Sacré le prix de sa plus grande gloire.
(SONNET DE JOACHIM DU BELLAY A P. DE RONSARD, dans les *Œuv. de Ronsard*, Bibl. elz.)

— Départ :

Mais li rois l'a mandé
U il en sont trestout alé
En Gales, le jor que g'i fui,
Que a lor *mouvoir*, por voir, fui.
(PERCEV., ms. Mons, p. 9, Potvin.)

Jou vous puis bie: et pendre et trainer,
Sans jugement de l'home carné,
Car au *mouvoir* je vus l'oi devisé.

(HON. DE BORDEAUX, 9861, A. P.)

Et si faites chanter vostre messe au *mouvoir*.
(LE DIT DU BUEF, Jub., Nouv. Rec., I, 56.)

Quant elle veit qu'ils estoient au *mouvoir*, elle commença a faire tel duel qu'il n'est homme qui n'en eust grant pitié.
(LANCELOT DU LAC, III, f° 69, éd. 1533.)

— *Meu*, part. passé, mis en mouvement :

Dunat sa voiz, *moude* est la terre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLV, 6, Michel.)

— Emu, troublé :

Dedens Jherusalem estoit la gent si *mue*
Que la parole Dieu n'i estoit entendue.
(CHANS. D'ANTIOCHE, III, v. 10, P. Paris.)

Et s'en vint a Marselle, et descendi a la Roche et chemina tant qu'il vint a Lions, ou il trouva le pape et li monstra sa necessité. Et li apostoles en fu trop *meus* et li donna .xxx. ans le disme as clers.
(CHRON. DE RAINS, c. xxx, L. Paris.)

— Irrité :

Le roy estoit merveilleusement *meu* et indigné a l'encontre d'elle. (JEHAN PETIT, dans la *Chron. de Monstrelet*, I, 39, Soc. de l'H. de Fr.)

— Fou :

Est nos sires *meus* qui nous fait tel sermon.
(BRUN DE LA MONTAGNE, 87, A. T.)

MOVUR, s. m., long bâton, perche, croc, dont on se servait pour diriger un bateau, une barque :

Cuntus, *movur*. (NECK., *Gloss.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 86.)

MOY, voir **MAL**.

MOYE, fém., voir **MIEN**.

MOYEN, voir **MIEN**.

MOYAINÉOR, voir **MOIENÉOR**.

MOYANNER, voir **MOIENER**.

MOYAU, voir **MOIEL**.

MOYENNEUR, voir **MOIENÉOR**.

MOYLOUN, voir **MEULON**.

MOYNAGE, voir **MONTAGE**.

MOYSEMENT, voir **MAISEMENT**.

MOYSSON, voir **MOISON**.

MOYSTOYSON, voir **MOUSTOISON**.

MOYTERASCE, voir **MOITERESSE**.

MOZICHE, s. f., griffe?

Vous serez viande de li devorator lion, liquel quant vous tocheront o aucune *moziche* vous saurez quel force et quel vertu il a en eaux. (*Yst. de li Norm.*, III, 25, Champollion.)

MU, *mul*, *mui*, adj., muet :

Ne *mus* ne orba ne neuls palaxinus. (*Alexis*, st. 111^b, Stengel.)

Jeo acertes sicum li surz ne oeie, e sicume li *mu*z ne uvroe ma buche. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxvii, 13, Michel.)

Si ne soit ci taisanz ne *mu*. (*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 1205, Michel.)

Le plus ardi feral *mui* e taisanz. (RAIMBERT, *Ogier*, 823, Barrois.)

Tant ai geu en costé cartre *mu*e, Tote ma force est de mon cors keue. (*Id.*, *ib.*, 10382.)

Desarmels ert, s'en fu *mu*s et taisanz. (*R. de Cambrai*, 2337, A. T.)

Se çou lor durast auques, n'i durast *mu*s ne sora. (*Roum. d'Aliz.*, 1^o 46^a, Michelant.)

Floires son conte a commencié, Assez haut que cil de la cort L'oient tont, et *mu* et sort. (*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 2786, du Méril.)

La langue tient serree et *mu*e. (*Dolop.*, 7010, Bibl. elz.)

Gu que il voit Guion, ne se tint mie *mu*, Ainçois li escria. (*Gui de Bourg.*, 2517, A. P.)

Mu le fera tenir e quoi. (*Rose*, Richel. 1573, 1^o 139^a.)

J'aime une ymage sorde et *mu*e Qui ne se croisie ne remue. (*Id.*, 21107, Méon.)

Grant piece sient coi et *mu*. (*Parton.*, 2878, Crapelet.)

Li rois li rendi ses salus, Qui de respondre ne fu *mu*s. (REN. DE BEAUVU, *li Biaus Desconneus*, 79, Hippeau.)

Que li *mu*s ne soit arbitres. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, chap. xli, 10, Beugnot.)

Tout se tienent et coi et *mui*. (*Fregus*, p. 123, Michel.)

Qui aoure ydoles sourdes et *mues*. (*De l'Ysloire Asseneth*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 6.)

Fouke fust uncore *mu* e ces compaignonsensement. (*Fouiq. Filz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 80.)

(Gens) Qui sont trop plus sauvage que ne sont (biestes *mues*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 284, Kerv.)

Si vives par raison, non pas que biestes *mues*. (*Id.*, *ib.*, II, 64.)

Il s'est compareiz auz jumens et auz bestes *mues*, et ait esteit semblans a eulz. (*Psautier de Metz*, I, 143, Bonnardot.)

Dont se teurent comme *mules*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 45, éd. 1528.)

Et par signes, sans parler, conseil prenez de quelque *mut*. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XIX, éd. 1552.)

— *Rage mu*e, rage muette, sans aboielement :

L'autre (maniere de rage) s'appelle *rage mu*e et ne courent ne mordent, mais ilz ne veullent mengier et ont ung poy la gueulle ouverte... Ceste rage ne se prent point es autres chiens ne aux hommes. (*Gast. Febus*, Maz. 514, 1^o 30^a.)

Cette locution est encore en usage.

— *Signe mu*, signal compris par la vue :

De ces signes (de bataille) y a trois maniere, c'est assavoir voyeul, demy voyeul, et *mu*s... ly *mu*s est congneuz par les yeulx... Le signe *mut* c'est l'aigle, le dragon et gonfanon. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art. de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, 1^o 40^{ve}.) Bourg. et Centre de la Fr., *mut*, muet.

MUABILITÉ, caractère changeant :

L'instabilité et *muabilité* des François. (1545, *Sur la déclar. de l'alternat. du traité de Crespy*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 81, Doc. inéd.)

A été repris par un auteur moderne :

Le pauvre prince de Conti, qui nous apparait ici dans toute son inconstance et sa *muabilité*. (SAINTÉ BEUVE, *Caus. du Lundi*, t. VI, Mém. de Cosnac.)

MUABLE, adj., sujet à la mue :

Set cenz camelz e mil osturs *muables*. (*Rol.*, 184, Müller.)

Callos laist corre le bon destrer *muable*. (RAIMBERT, *Ogier*, 1191, Barrois.)

— Changeant, éphémère :

Li mondes fors mueble n'a rien, Car tout sont *muable* si bien. (RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, xl, 4, Van Hamel.)

— Amovible :

Et n'entendons que le dict office soit *muable*. (1522, *Reglem. pour l'hospital des Quinze-vingts*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 780^b.)

— Qui meut, qui ressort de :

Recepte des fermes *muables* de la dicte chastellerie. (1380, *Reven. de Blois*, Arch. KK 300, 1^o 1^o.)

— Versatile, en parlant de personnes :

Car tousjours se doubtoit il des Flamens, car il les sentoit *muables*. (FROISS., *Chron.*, IV, 319, Kerv.)

Vous estes en parler *muable* Et bien digne d'estre repris. (*Farce de deux gentils hom. et le meunier*, p. 5, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

.... Ung faulx rapport vault pls que decanon, L'honneur meurtrist, desrobe bon renom, Et rend le cuer de l'escoutant *muable*. (J. MAROT, *Doctrinal des princesses*, p. 7, éd. 1532.)

— Faux :

Olivier du Guesclin se meit en embusche en *muables* enseignes delez la... forteresse. (FROISS., *Chron.*, liv. I, p. 459, éd. 1559.)

MUABLEMENT, adv., sans consistance d'une manière inconstante :

Flexibiliter, *muablement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 7679.)

Le contrepoys adhere *muablement* a la verge. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, 1^o 219^{ve}.)

Ne vostre regard changer en divers lieux *muablement*. (*Ménagier*, I, 15, Biblioph. fr.)

Muablement, mutabiliter. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

MUABLETÉ, - *ei*, - *eit*, *muavleté*, s. f., qualité de ce qui est muable, disposition au changement, mobilité, instabilité, inconstance :

Tot sumes en *muableté*. (*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, 1^o 96^{ro}.)

Faisant totes muavies choses sanz *muavleteit*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Dev*, ms. Verdun 72, 1^o 136^{ro}.)

Nos trespaserons nostre *muavleteit*, quant nos vairons ceu ke ne porit muer. (*Greg. pap. Hom.*, p. 20, Hoffmann.)

Mais la *muableté* le truble de sun sié. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., v. 217, Hippeau.)

En estat de *muavleté*. (*Rose*, Vat. Ott. 1212, 1^o 37^a.)

A ceste vertu est contraires uns vices qui a nom *muabletes*, ce est a dire dou corage qui n'a nule fermeté. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 401, Chabaille.)

Establement sans *muableté*. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22032, 1^o 43^a.)

Se mervelloit de la legiereté et de la *muableté* de lour cuers. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., 1^o 6^a.)

Commença a devaler du sommet de la roe de fortune ou il avoit longuement esté, et a decheoir par la *muableté* de cest monde. (*Grand. Cron. de Fr.*, Gros roys Loys, XIV, P. Paris.)

Por la *muableté* dou monde. (*Moralité sur six vers*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 298.)

C'est chose certaine que la *muabletei* de fortune. (*Cons. de Boece*, ms. Montp. H 43, 1^o 6^a.)

Inconstantia, *muabletes*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Flexuosus, plain de plois on de *muabletes*, tortus. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Considerant la *muableté* et desloyauté des Genevois. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 57, Soc. de l'H. de Fr.)

En quoy manifestement apparut la *muableté* de fortune. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXIII, éd. 1638.)

Soudaine *muableté*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 33, Chazaud.)

MUACLE, adj., muet :

Es tu or devenu *muacle*
En ce transitoire habitacle?
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 16 r°.)

MUACLEMENT, adv., comme un muet :

De chacun miex prisiez seroz
Se vous deportez gentement,
Qu'a vivre si *muaclement*.
(*La vie Mons. S. Fiacre*, Jub., *Myst.*, I, 310.)

1. MUAGE, s. m., droit de mutation :

Appartiendront ausdits religieux les hommages, investions, ventes, surventes, *muages*, reconnaissances, saisines de toutes et chascunes les possessions. (*Ch. de 1332*, ap. Duc., *Muta.*)

— Action de muer :

Ceux qui ont voulu dire que la penne sore surpassa en bonté le *muage*, ont grandement failli; car les oyseaux muez en main d'homme sont beaucoup plus excellens et a priser que les sors. (DESPARRON, *Fauconn.*, II, 34.)

2. MUAGE, voir MUIAGE.

MUAGER, voir MUIAGIER.

MUAILLE, s. f., change de monnaie :

Argent et or se porte a la *muaille* :
Les escuz sont descendus, abaissez.
(GRINGORE, *Jeu du Prince des Sots*, Moralité, I, 245, Bibl. elz.)

MUAISON, voir MOISON.

MUANCE, *muanche*, *meuanche*, *muwanche*, s. f., changement, variation, vicissitude :

Bien aperçoit, et voire li sanle,
Par les *muances* des colors,
Car ce sont accident d'amors.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 270r.)

La *muance* del rossignol. (Titre d'un poème de Chrestien de Troyes.)

Tot diaus ensanle timlet de sint *meuanche*. (*Trad. du Test. conjonct. de Renaud*, de 1133, Tailliar, *Rec. d'actes des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 3.) Lat., timentes sanctam mutationem.

Car honneurs ne sont pas *muance*,
Aias sont signes et demonstrance.
(*Rose*, 6563, Lant. de Dameray.)

Tant est de diverse *muance*
Que nul n'y doit avoir fiance.
(*ib.*, 10289.)

La mains Dieu fist chele *muanche*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 81, Peigné.)

La *muance* des temps. (*Cons. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 11b.)

Moult soubtive
Fu l'ordenance et les *muances*
De ces estranges influences.
(CR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 2200, Püschel.)

Soixante sols poyables a *muance* de seigneur et de homme. (1404, *Aveu*, Grand Gauthier, f° 8 r°, Arch. Vienné.)

A chaque feste de Paques et *muance* d'homme. (1412, *Aveu*, Poitiers, Fonteneau, I, 131, Bibl. Poitiers.)

Qui en Franche ot rengoit .xii. ans en grant
[*muwanche*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 9043, Scheler, *Gloss. philol.*)

J'entendz de bref faire *muance*
De la foy que mon pere tient.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 114b, éd. 1537.)

Le vassal ou roturier est tenu a *muance* de seigneur bailler par escrit ou declarer a son seigneur les heritages qu'il tient de lui. (*Coul. de Poitou*, art. 106, éd. 1499.)

Parquoy il apert que les derrenieres choses de Eumenes et d'autres plusieurs nobles sont contraires aux premieres selon la *muance* des costumes de fortune. (BOCCAGE, *Nobles malh.*, IV, XI, f° 94 v°, éd. 1815.)

Il (ce monde) a eu ses aages, *muances* et periodes. (PHILIPPES DE MORNAY, *Verité de la relig. chrest.*, p. 101, éd. 1583.)

Toutes choses sont en fluxion, *muance* et variation perpetuelle. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, p. 398, éd. 1595.)

— Inconstance, mobilité :

De jour en jour tu congnois sa *muance*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 162 r°, éd. 1530.)

— Terme de musique, variation :

Du grand corneur les plus petis
Novices et bons apprentiz
Te monsteroient que tu t'avances
De corner en lourdes *muances*,
Et que ne tiens bonne mesure,
Qui rend ta chanson laide et dure.
(*Resp. à l'Abbé des Conards*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, t. VI, p. 225, éd. 1731.)

Laquelle musique entendue par le navré, il commence a baller, faisant diverses *muances*. (PARÉ, *Œuv.*, Introd., c. XXIV, Malgaigne.)

— *Muance de terre*, tremblement de terre :

En cestuy an, par *muance de terre* ou par quelque autre chose le marché s'ouvrit parmy le millieu et si aparut une tres large et parfonde fosse. (*Le prem. Vol. des grans decades de Tit. Liv.*, f° 1134, éd. 1530.)

Namur., *muwance*, variation, en parlant de couleurs et de notes de musique.

MUANDE, s. f., pantalon :

Hil hi a de telz dames que en une brac, ce sont les *muandes* de jambe, metent bien cent brace de toile... et ce font eles por montrer qe aient grosse natege, porce que lor homes se delotent en grosses femes. (*Voy. de Marc Pol*, c. XLVII, Roux.)

MUANT, adj., changeant :

Moult est tes corages *muanz*.
(*Renart*, Br. II, 491, Martin.)

MUAVLETÉ, voir MUABLETÉ.

MUAILLE, *mussaille*, s. f., cachette :

Et me bailla en tapinaige
Cestuy grant coustel qu'en *mussailles*
Icy porte.
(DEGUILLEV., *Trois Pelérin.*, f° 63^a, impr. Institut.)

MUÇANCE, *musance*, s. f., action de cacher :

Abconsio, *musance* vel response. (*Gl. lat.-gall.*, Richel. I. 7692.)

MUÇAMMENT, *muchement*, adv., en secret :

Item, que les dis hostes fachent les dites vendues notoirement et publiquement et non *muchement*. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 94, Coppinger.)

MUCE, *musce*, *musse*, *muche*, *mouce*, s. f., cachette, lieu où on cache quelque chose, lieu caché, lieu secret :

Une condempnation de trois cens livres sus Michiel Sautier et Juliane la Giraude... pour cause d'une *muce* d'argent que il avoient trouvee... laquelle *muce* il avoient recellee. (1325, Arch. JJ 64, pièce 56.)

Treuve on mauvais ou il se *muce*
Tant soit mis en soubtile *muce*.
(FROISS., *Poés.*, III, 35, 1147, Scheler.)

20 toises de parpains, d'un pié de rafait et d'un pié de haut, pour les *mouces* des tourelles desd. murs. (*Pièce du 18 janv.* 1403, Arch. mun. Rouen A 5.)

Et jacoit que iceux de la ville se doutans de ce qui leur advint, essent fait plusieurs *musses*, toutesfois aucunes furent trouvees, ou ils perdirent moult. (JUV. DES UNS., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Icelle chapelle a une retraite en maniere de ung bovelet ou *muche*, qui est maçonnée. (1470, Arch. JJ 201, pièce 107.)

En la *muche* et absconcion de son tabernacle. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 42^r, éd. 1486.)

Les *musses* et absconsemens de David. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 197^r, éd. 1488.)

Dessoubz ce lit une *muce* a secrete.
(*Euricius et Lucr.*, f° 46 r°, éd. 1493.)

Après la repulse faicte a Granson et Morat, du duc de Bourgogne, ses ennemis qui paravant se tenoient quasi en *muce*, bouterent leurs cornes hors. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXII, Buchon.)

Aultres prises et reprinses par aguets, sur ghetes, embusches, et par *muces*, furent faictes et achevees tant a Bearevoir comme a Bohain. (*Id.*, *ib.*, ch. LXXXVI.)

Caves, maisons, *musses*, greniers,
Ay desrobé pour les Bretons.

(*Testam. de Monseign. des Barres*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, VI, 107.) Var., *musses*.

— Trouée dans une haie :

Quand les chiens seront tous arrivez a luy, il doit regarder quelque belle *musse* ou passee, pour les faire entrer dedans le taillis. (DU FOUILL, *Ven.*, ch. LVII, éd. 1585.)

— Sorte de filet :

Que nul ne pesche... a harnas que on appelle *muche*, qui est pescherie de roches, sur l'amende de .LX. solz. (BOUR., *Somme rur.*, 1^e p., f° 134^a, éd. 1486.)

Ce mot est resté dans le patois de plusieurs provinces. Norm., Guernesey, Flandre fr., Bourg., *muche*, cachette, *musse*, cage à poules, à lapins. Saint., Poitou, Vienne, arr. de Châtelleraut, Deux-Sèvres, arr. de Melle et de Bressuire, Vendée, Nièvre, Clamecy, Bourg., Yonne, Perche, Haut-Maine, *musse*, Morv., *mouesse*, *muosse*, cache, petit trou, mais surtout et presque toujours petit passage ou brèche étroite, spécialement à travers une haie, par les

quels se glissent l'homme ou les animaux.

La *muce* est aussi la *soue* aux oies ou aux canards.

I m'eust bien plumé, si m'eust attrapé à la *muce*. (JEAN ROUSSON, *Dialogue des trois vigneronns*, p. 354, éd. 1629.)

Il ya du pai à la *muce* ou *meuce*, proverbe tiré de la chasse du lièvre, et qui veut dire qu'on a des indices de ce que l'on cherche. Faire une chose à la *muce*, c'est la faire comme à la dérobée, comme si l'on avait honte, comme si l'on avait envie de cacher de la lésinerie par de l'ostentation, etc. (*Vocab. du Haut-Maine.*)

Noms de lieux, la *Musse*, les *Musses* (Morvan).

MUCEMENT, voir MUCIEMENT.

MUCEL, s. m., muscle :

Musculus, *mucel*. (J. DE GARLANDE, *Gloss.*, ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 40.)

MUCEMAILLE (à), loc. adv., en cachette :

Je ne dy pas pour ce que tu ne puisses bien recevoir le saint sacrement aucunes fois et souvent en ta chapelle royale, voire en publique, du prelat, du prestre ou de ton confesseur, et non pas à *mucemaille*, comme font ceulx qui sur l'espece d'une honte ou d'une devocion, Dieu veulle bu'elle soit bien ordenee, a Pasques reçoivent le saint sacrement secretement en une chapelle. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 61, Ars. 2683.)

MUCEMENT, s. m., action de cacher :

Mucement, occultacio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Du *mucement* du visaige du pere par .II^{ic}.XXXV. ans. (*Miroir historial*, Maz. 557, f^o 222 r^o.)

MUCETE, *mucette*, *mussette*, *muscete*, *muchette*, s. f., dim. de *muce*, cachette :

Ele vint fuaing dreit a mei ;
Si entrat dedenz sa *muscete*.

(GUILLE. DE BERNEVILLE, *Vie de saint Gilc.*, 2002, A. T.)

Et lors seront manifestees les angles et *mucettes* des tenebres. (*Intern. Consol.*, II, XXXIII, Bibl. elz.)

Tu quiers les angles et les *mucettes* ombrageuses. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 54, Buchon.)

Yssirent Floquet et les autres gens d'armes de leurs *mucettes* et crians a haulte voix alarme. (*Mer des Cron.*, f^o 171 v^o, éd. 1532.)

— En *mucete*, a *mucetes*, en cachette :

De laquelle franchise il n'oserait partir, ne ose, si non que a *mucetes* il s'en alast hors de notre royaume. (Nov. 1418, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 171, Douët d'Arceq.)

Je me departi en *muchettes*. (*Evang. des Quen.*, p. 69, Bibl. elz.)

Si te pries que repostement et a *mucettes* l'occies d'une flesche. (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, f^o 138 v^o, éd. 1493.)

Il se venge en *mussette* et occultement. (*La Thoison d'or*, 1^{er} vol., f^o 11 v^o.)

Bessin et Flandre fr., *muchette*, cachette.

MUCE TEN POT, *muche ten pot* (à), locut. adv., en cachette ; sans déclaration préalable :

Il y vont a *muche ten pot*,
De peur qu'i n'y ayt trop grand presse.
(*Farce des povres deables*, p. 16, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral.*, et *serm. joy.*, t. I.)

H.-Norm., pays de Bray, à *muche tan pot*, en cachette.

MUCEURE, - *cheure*, s. f., cachette :

Du sorplus qui li remenoit
As povres Dieu le departoit,
Ne fait tresor ne *mucure*.
(*Vie des Saints*, ap. Duc., *Mussia.*)

MUCHE, voir MUCE.

MUCHEEMENT, voir MUCIEMENT.

MUCHEMENT, voir MUÇAMMENT.

MUCHE TEN POT, voir MUCE TEN POT.

MUCHETTE, voir MUCETE.

MUCHEURE, voir MUCEURE.

MUCHIER, voir MUCIER.

MUCHOIR, voir MUÇOIR.

MUCHOTE, voir MUÇOTE.

MUCIEMENT, *muceement*, *mucement*, *musciemement*, *muciemement*, *muciemement*, *musseement*, adv., en cachette, secrètement :

Aucunesfoiz l'evesque doit au pueple montrer ses mains nuement, et a la foiz a Dieu *muciemement*. (G. DURANT, *Ration.*, Richel. 437, f^o 81^b.)

Les autres (injures) sont faictes par astuce, c'est assavoir occultement, *muciemement* et malicieusement. (ORESME, *Politiq.*, f^o 144^a, éd. 1489.)

Usent de delectations corporelles en privé, celement et *muciemement*. (Id., *ib.*, f^o 57^c.)

Et convient mesmement que ce qui est petit qui il ne soit trespasé, cassé ou enfrant, car par ce entre la prevaricacion et transgression *muciemement* et sans apparence. (Id., *ib.*, f^o 183^d.)

Et se rapportez y estoient, si estoit ce *mucement*, et telement que lesdiz jurez ne autre n'en povoient avoir cognoissance. (1382, *Ord.*, VI, 660.)

On imposito au suppliant qu'il avoit fait et forgé monnoie *muceement* et en repost. (1410, Arch. JJ 165, pièce 29.)

Tout *musseement* et embrunché de sa cornette vint au loguis du suppliant. (31 aout 1459, *Chartrier de Thouars*, p. 207.)

Monta *muceement* sur une nef. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 4, éd. 1515.)

MUCIEMENT, voir MUCIEMENT.

i. MUCIER, *mucyer*, *mussier*, *mucer*, *muscier*, *musier*, *muscher*, *muchier*, *mucher*, *munsser*, *mouchier*, verbe.

— Act., cacher, soustraire aux regards, à la connaissance :

Tu *muças* la face, e jeo sui faiz conturbez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXIX, 8, Michel.)

Suz les chapes aiez *muscees*

Les espees e les coignes

E les couteaus lons, granz, d'acer.

(BEN., *D. de Norm.*, I, 1653, Michel.)

Vint i li abbes, cui Diex gart d'anconbrier,

Qui fist la dame en son dortoir *mucier*.

(R. de Cambrai, 7399, A. T.)

Dunc commanda as moines k'il pressieent le cors

E le *muschessent* si nel veist neirs de sors.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 95 v^o.)

Hé l loialteis, ou *estes vos musie* ?

(AUBERTIN DES ARENOIS, *Chant.*, ms. Berne 389, f^o 82 v^o.)

Pur ceo que jeo ne voil *muscier*

Le besant Deu ne acorcier,

Mes metre a crois e a usure,

Dirrai tant com leisir me dure.

(Besant de Dieu, 1, Martin.)

Cil que *musce* les furmens ert escomenges es gens. (*Bible*, Prov., ch. II, v. 26, Richel. 1.)

Lors se teut sans plus riens dire, mais sur le lit recheut adens, en *musant* le visage et en plorant de plus belle. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 139, Bibl. elz.)

Et estoit saint par dessus et portoit ung bourdon en sa main, et son visaige *munsoit* dessoubz son chapperon, affin qu'il ne peult estre congneu. (*Le Livr. de Baudoyne, Cte de Flandr.*, p. 48, Serrure et Voisin.)

Pour faire treus es masieres contre le dite gayole pour *muchier* les oyseles. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 98.)

(Sont) en diverses bois et autres lieux en icelles parties *muscies* et logges. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

S'il ya en soy quelque chose digne de louenge, elle les cache et *muce* humblement. (*Intern. Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

Et fut *mucyet* trois ou quatre jours en aucuns roseaux aupres de la Thamise. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCIV, Buchon.)

Se paravant l'eusist volu *mucher*, il eusist gagné cinquante livres de gros. (Id., *ib.*, ch. CLXXVII.)

Lict dont la riche couverture

Resiste contre la froidure

Et *musse* les corporelz membres.

(G. CORROSAT, *les Blasons domest.*, Blas. du Lict, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 246.)

Venez ça, je vous *mucheray*.

(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 315.)

Musser et enterrer son argent. (G. BUCHET, *Serees*, III, 119, Roybet.)

— Réfl., se cacher :

E enz la cave se *muscerent*.

(CHARDRY, *Set dormans*, 492, Koch.)

Pur la pour d'ices si nus fusmes *musceans*

Eaz un gardain espes, bien fuilluz e umbranz.

(Horn, 293, Michel.)

Et se *mucha* le mieulx qu'il peut dessoubz les feuilles des arbres. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 16, Bibl. elz.)

Et qui cheval ne pot avoir, si se repust et *mucha* au mieux qu'il peult. (FROISS., *Chron.*, II, 395, Luce, ms. Amiens.)

Il vous fault *mucyer* quelque part ceans. (LOUIS XI, *Now.*, LXXXVIII, Jacob.)

Qui vous allez *mucer*

Et couchier avec voz gelinnes.

(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., V, 28.)

Muchez vous tost en quelque lieu !

(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 315.)

Se musse doucement dans un lieu bien espes.
(DESPOIT., *Angeliq.*, Bibl. gaul.)
.... Dessous une aumusse
L'ambition, l'amour, l'avarice se musse.
(REGNIER, *Sat.*, IX, Jouaust, p. 84.)

— *Mucier hors*, découvrir :

Martins li singes se repont,
S'emprunte a Espinart s'aumuce,
A la fois la teste hors mouce,
Et au roy la moe faisoit.
(J. DE CONDÉ, *li Dis d'entendement*, 988, Scheler.)

— Neutr., *mucier de*, sortir de... pour échapper aux regards :

On *mucioit* bien desouz d'entre toz les pileir.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38607, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mais quant lidit Waltier les veit et oit le grand bruit, tantost ilh evanuit, *muchant* fours *del* englisse, montant par le hault Salvenier. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 257, Borgnet.)

— Act., couvrir, orner :

La couronne *est mucée* de ces fleurs tout a l'environ, et ou front n'a point de telz choses. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 72^d.)

— Revêtir :

Ilh entrat noblement a Liege si com évesque le .iiii^{ix}. et 1^{me} apres sains Materne, qui fut ly premier de Tongre ; et avoit *muchiel* une fin robe tabart de roy d'rap de Damaze, de queille puisedit en furent fait a Sains Jaque a Liege .ii. bellez cappes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 165, Borgnet.)

Ilhs veoient al fous unc homme qui gisoit la mors, et avoit *muchiel* un blanc sarot. (Id., *ib.*, p. 323.)

— Réfl., se couvrir :

Renaus le voit, l'escu en haut leva,
Son chief couvri, durement *se musa*.
(Gaydon, 3242, A. P.)

— *Mucant*, part. prés., qui se cache :

Puis a leurs osteis
Revinrent tout *mouchant*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 2160, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Mucié*, part. passé et adj., caché, secret :

L'entendement de ceste chose n'est pas chose *muscie*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 134 v°.)

Les tresors de la sapience de Dieu sont cloz, fermez et *muciez*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 58^a.)

Les subtiz et *muciez* deduis qui prenoit en sapience. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 4134, l. I, Prol.)

Rien n'est en la conscience de l'homme qui peult estre *mucié* ou caché de vous. (*Intern. Consol.*, II, L, Bibl. elz.)

Or doncques en la croix est tout bien constitué et en ycelle mourant *mucyé*, c'est a dire que on ne le peult veoyr ne appercevoir jusques à la mort. (*Id.*, I, 12.)

Plusieurs Angloys furent mis a mort en celiers et en caves et autres lieux ou ils furent trouvez *messez*. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1440, Michaud.)

Orgueil *muscé*, qui gens met au mourir.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. a s'amyte, Jouaust, p. 67.)

Dieu en est le juge, a qui les choses occultes ne peuvent estre *mucées* n'absconces. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

Aucuns de leur compagnie qui avoient les faces *mucées* le occirent cruellement. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 169, Soc. de l'H. de Fr.)

Et que ta saincteté a tous voyans manifeste soit *muscée* de toy seulement par la vertu d'humilité. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 83^d, éd. 1486.)

Estoient *meusses* au clocher. (1522, *Proc. verb.*, Arch. mun. S.-Quentin.)

Plusieurs patois ont conservé ce mot. Pic., norm., arr. de Bayeux, rouchi, montois, *mucher*, cacher. Lorr., Champ., Bourg. et Fr.-Comt., *meusser*, *musser*, wall., *muchi*, *mouchi*, cacher; *moussi*, revêtir. Nivernais, *musser*, passer par un petit trou. Suisse, *moussi*, *mussi*, se coucher en parlant du soleil. Metz, *meussier*, coucher du soleil ou de la lune et s'esquiver, passer rapidement.

Le bas peuple, même des villes, dit encore *mucher* pour cacher, et le dictionnaire de l'Académie le donne dans cette vieille locution : *à muche-pot*. Picard., Vermand., *pierrelle à muchi*, petite pierre à cacher. C'est un jeu qu'on joue avec une petite pelotte dans une main et des osselets de l'autre ; *a l'much'tin pout*, à la dérobée.

La rue de Paris appelée aujourd'hui rue du Petit-Musc se nommait autrefois rue *Pute y musse*, sans doute, dit M. de Xivrey, à cause de quelque mauvais lieu qu'elle avait anciennement recélé. (*Tradit. teratol.*, not. sur J. Vauquel., *Merv. d'Inde*, 2^e part., c. XXI.)

2. MUCIER, voir MUGIER.

MUCOIR, *muchoir*, s. m., pistolet qu'on cache dans sa poche :

Defense de porter petites pistoles dictes bidetz ou *muchoirs*, que l'on cache en ses pochettes ou ailleurs. (1614, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MUCOIRE, s. f. ; *muçoire a l'aisselle*, sorte de danse :

Li cuers me sautele,
Levons sus, trop avons sis,
De la *muçoire a l'aisselle*
Sai les tours grans et petis :
Entre moi et Perronnelle
L'avons usé et apris.

(GILLES DE BERNEVILLE, XXIV, 23, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 107.)

MUCOISON, *musceison*, s. f., cachette :

Les cerches Jesu en *musceisons* muszad Ruab a tens e a ure qe li reis de Jerico nes preist. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 175 r°.)

MUCOTE, *muchote*, -olle, s. f., cachette :

Ne qu'entor li feist *muçote*
Yreignee ne barbelote.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 67°.)

Dedens ceste forest sui povrement deduite ;
Je croi ceste *muchote* que bestes l'ont estruite,
Car ele est, ce me samble, moult diversement duite.
(Berle, 921, Scheler.)

Latebra, *muchottes*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

MUCRE, adj., qui sent le relent :

Sy mettron son corps en sepulcre
Qui souef flaire et n'est pas *mucré*.
(Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul, Jubin., *Myst.*, I, 89.)

— Triste ?

Mucré ne soiez ne pensive,
Ne trisle, mez bien ententive
A maintenir joie et lieche.
(Clef d'amour, p. 108, Tross.)

Guernesey et Norm., *mucré*, qui sent le relent : Cet habit a été longtemps à l'humidité ; il est un peu *mucré*. *Mucré* s'emploie encore subst. en Normandie pour dire moisi, et aussi maladie du palais, espèce de pourriture du palais, qu'on appelle aussi muguet :

Elle rouvrit les fenêtres par-dessous les persiennes rouillées et noircies par le temps, pour donner un peu d'air aux appartements qui sentaient le *mucré*, disait-elle. Le *mucré*, en patois normand, c'est le moisi qui résulte de l'humidité. (BARBRY D'AUREVILLY, *Histoire sans nom*, VIII.)

MUDER, voir MUR.

MUDERON, s. m., chauderon :

Que chascun maistrostel ait *muderon* ou vassiel tel qu'il puist porter ens de le yaue au feu. (*Ordonn.*, fin du XIV^e s., Reg. des stat., Arch. Abbev., *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 211.)

MUDRIR, -yr, *murdrir*, v. a., faire pourrir, moisir :

A bone gent
Faire aumoinnes, e ben suvent :
Ne mie *murdrir* en sun tresor
Cofres pleines d'argent u d'or.
(CHARDRY, *Petit plet*, 1027, Koch.) Var., *Mudryr*.
C'est probablement une faute pour *mucrier*.

Norm., *mucrier*, devenir *mucré*.

1. MUE, *muhe*, *meue*, s. f., lieu secret, cachette, lieu de retraite, prison :

Sire archeveskes, se Diex vous face aïue,
Ke fait Ogiers, gist il encore en *mue* ?
(RAIMBERT, *Ogier*, 10289, Barrois.)

Ja autrement n'ares de moi aïue,
Ne ma grant brogne endossé ne vestue
N'estra por vos, ne ma lance meue ;
Ainçois serai tos jors en ceste *mue*,
Et morrai chi en ceste carle obscure.
(Id., *ib.*, 10332.)

Il est repost, si sai sa *mue*.
(Tristan, I, 4244, Michel.)

En enfermerie ou an *mue*
Les an covient an .ii. mener.
(Chev. au Lyon, 6486, Holland.)

Dame Hersent i est venue ;
Ysengrin est remes en *mue*.
(Ren., 12645, Méon.)

Amis, vos m'aves perdué,
Li jalos m'a mis en *mue*.
(Rom. et Past., I, 38, 17, Barisch.)

Las ! car si m'est changie la merele
Qu'on m'a jeté en prison et en *mue*.
(BLOND. DE NELLE, *Chans.*, xx, Tarbé.)

Trop ai ceste amor maintenue,
Je doi mais bien issir de *mue*.
(*Durmars li Galois*, 611, Stengel.)

Hec muta, *muhe*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Herode, entens tost a moy
Que diables suis qui viens a toy.
Bien sçay qu'a nous tu ez rendus
Et en noz lieux est atenduz.
Fay hardiement, et sy te tue,
Car tu seras en nostre *mue*.
(*Geu des Trois Roys*, ap. Jub., *Myst.*, II, 134.)

En sortissant de leurs profondes *mues*.
(J. PARMENTIER, *Merveilles de la mer*, éd. 1531.)

— Cage dans laquelle on plaçait les vailles destinées à être engraisées :

Pour l'auge d'une *muhe* a chappons.
(1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 131 r°, Bibl. la Rochelle.)

La somme de .lx. sols tournois doyvent les poullailliers pour meetre leurs *meues* sur le pavé. (1484, *Ord.*, xix, 486.)

— Retraite, au fig. :

Guilhem, ses fis, est demoreis en sa *mue*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9569, Scheler, *Gloss. philol.*)

Norm., *mue*, cage à poules.

2. MUE, s. f., départ :

Fist sigler a la *mue* droit
Galies et barges et nes,
Esneques et dromons fieres,
Koges et busses et wisiers.
(MOUSK., *Chron.*, 20944, Reiff.)

3. MUE, s. f., changement; sans autre *mue*, sans altérer la vérité :

Li rois de Sezille voit bien, sans autre *mue*,
Liqueis sont li plus preuz.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6263, Scheler, *Gloss. philol.*)

4. MUE, voir MOIE.

MUEAU, voir MUEL.

MUEBLAIGE, voir MEUBLAGE.

MUEBLANT, voir MEUBLANT.

MUEBLE, voir MEUBLE.

MUEBLER, voir MEUBLER.

MUEDRE, cas suj., voir MEILLOR.

MUEE, voir MOIEE.

MUEEMENT, adv., d'une manière cachée :

Comment Pasnutius l'enclost (ste Thais)
en une pierre, cum *mueement* ele s'i contint.
(*Poème moral en quatrains*, ms. Oxford, Canon. misc. 74, f° 19.)

MUEF, voir MEUF.

MUEISON, voir MOISON.

MUEISUN, voir MUOISON.

MUEITE, voir MUETE.

1. MUEL, *muil*, *muyel*, adj., muet :

Por quoi fu cist formez si biaux
Quant il est et sorz et *muiaux*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 132^a.)

Ne serons en nule maniere *muel* en luy.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 11, Hoffmann.)

De non veant est mans convois
Et de *muel* mauveise vois.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, cvi, 7,
Van Hamel.)

Bien sevent ke honi seroient
S'il ensi *muel* l'amenioient.
(*Dolop.*, 2572, Bibl. elz.)

Bien eident tuit k'il soit *muax*.
(*Ib.*, 2580.)

Ore en ies devenus *muiaz*.
(*Ib.*, 3393.)

Les lois dient et li decreit
C'om ne doit pas si de ligier
Sort ne *muel* a mort jugier
Cil ki sort et *muil* desfait,
Fait mal et tort et desraixon,
S'os je bien dire par raison :
Li *muetz* respondre ne puet;
Chascuns puet dire ceu k'il vuet,
Jai *muex* ne le desdirait,
Ne jai li sors ne l'antandrait.
(*Ib.*, 11244.)

Ceu ke vos plot me comandaistes,
Quant je dui de vos deserver,
Comant k'il me deust grever,
Que toz jors *muiaux* me fesseis
Jusc'a tant ke vos reveisse.
(*Ib.*, 11284.)

Gautier fait le *muel*,
Et Jaket le pelerin,
Et Gui le roubardel,
Et Baudouin fait l'anfle.
(*Rom. et Past.*, II, 41, 17, Bartach.)

Muicle, sourde et avulee.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker,
p. 328.)

Que li *muyaus* ne soit arbitres, il i a
bone reson. (BEAUM., *Coust. de Beauv.*,
xli, 10, var., Beugnot.)

Cis lais du Conseil dit et conte
Que cil a trop le cuer aver
Qui est eschars de bisu parler
Por qu'il ne soit sours ou *muiaux*.
(*Le Lai du Conseil*, p. 120, Michel.)

Sui devenus *muiaux*. (*Règle de Cîteaux*,
ms. Dijon, f° 202 r°.)

Et sui *muiaux* devenus. (*Riule S. Bencit*,
Richel. 24960, f° 12 r°.)

Muiaux ressemblions andoi.
(PHIL. DE REMI, *Compl. d'Am.*, 377, Bordier,
p. 292.)

Sapience, science, che sont doy biel joyel :
Ches deux choses avoier pueient bien gent *muyel*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 252, Kerv.)

Nos moustérons partout, ja ne serons *muyelles*.
(*Id.*, *ib.*, II, 195.)

Et soient *muelles* les fauces langues.
(*Psautier de Metz*, I, 88, Bonnardot.)

Donnez au povre qui ne voit,
Au *muyau* qui ne puet parler.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 282 r°.)

Ou la langue euissent *muille*,
S'aurois paix de leur parole.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 378 v°.)

Seurs ou *muyaux*.
(*Resp. de Tournay à Dignant*, Anal. leod., v. 29,
Chron. belg.)

Un sourt, *muyel* et aveugle. (*De vita
Christi*, Richel. 181, f° 69^d.)

Les yeulx des aveugles, la langue des
mueaux. (FERGET, *le Mirouer de la vie
hum.*, f° 61 r°, éd. 1482.)

— Lettre *muele*, lettre *muelle* :

Les lettres *mueles*, et qui point ne don-
nent de son, ne de fin en syllabe se trop
po non, sont .ix. c'est assavoir b. c. d. f. g.
h. p. q. t. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel.
840, f° 396^b.)

Wall., *mouwai*; namur., *moia*; Flandre
fr. et Hainaut, *muau*, fém., *muelle*, muet,
muette.

2. MUEL, *mueau*, s. m., plomb dont les
ouvriers se servent pour aligner leurs
travaux :

Se montoient bien (les étrennes) qua-
torze mille florins d'or en certaine signifi-
cation, c'est a sçavoir faits a semblance de
ligne qu'on appelle *muel* de masson, tant
d'or comme d'argent doré, et a chacun
bout de chacun *muel* pendoit une petite
chainette doree. (MONSTRLET, *Chron.*, I,
95, éd. 1816.)

A Nicollas le Douch pour avoir fait un
mueau pour le maistre machon de la ville,
.xviii. s. (1871, Lille, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

2. MUEL, voir MOIEL.

MUELDREZ, cas suj., voir MEILLOR.

MUELEKIN, voir MOLEKIN.

MUELEQUIN, voir MOLEQUIN.

1. MUELER, v. n., beuglier :

Ainsi s'en allerent les vaches le droit
chemin vers Balsames, et *mueloient* par la
voie comme vaches seullent faire quant
elles ont perdu leurs veaux. (*Hist. de l'anc.
test.*, f° 85^d, impr. Maz.)

2. MUELER, v. a., cacher :

Ceus qui lor fais vont *muellant*
Pour avoir gloire et los au monde.¹
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 148^b.)

MUELLE, s. f., morceau de cuir :

En ycelle saison nouvelle
Cousant mes manches a *muelle*
M'en ale tout seulz esbatent.
(*Rose*, ms. Brux., f° 3^c.)

Un cuir fort, autrement dit *muelle*, coppé
en deux ou trois pieces, et la teste de la
ditte *muelle* coppee en trois. (1408, Arch.
JJ 163, pièce 166.)

Cf. VIDELE.

MUELLEKINERYE, voir MOLEQUINERIE.

MUELLEQUINIER, voir MOLEQUINIER.

MUELLEUR, voir MOLEOR.

MUELS, voir MIELS.

MUELTVALLUE, voir MIELSVALUE.

MUELZ, voir MIELS.

1. MUEMENT, s. m., changement, muta-
tion :

Par lunc tens e par lungs aages,
E par *muement* de langages
Unt perdu lur premerains nuns
Viles, citez e regiuns.
(WACE, *Rou.* 1^{er} p., 77, Andresen.)

Si distrent astrononien
Que c'est de regnes *muementz*,
Ou de reis ou de hautes genz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 36779, Michel.)

E saciez par falsun
Des epacies que avun
Que lur cumencemenz
E que lur muemens
En septembre serrat.

(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 3211, Mall.)

Mervillous fut li muemens de l'awe. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 80 r°.)

Chameau vivent bien .c. ans en lor pais;
mais li muemens de l'air les fait enmaladir.
(BRUN. LAT., *Tres.*, p. 231, Chabaille.)

Tant que Catelina fist a Rome la conjuration
encontre cels qui governoient Rome,
por le muement des dignitez. (ID., *ib.*,
p. 45.)

Tout ce t'estuet il muer selonc les muemens
dou leu, des choses, des achoisons
et dou tens. (ID., *ib.*, p. 364.)

Par muement de volonte. (*Charte de 1282*,
Moreau 206, f° 21 v°, Richel.)

Par reson de nuence ou de muement de
prieur. (1291, *Trans.*, Pontlevoy, Arch. Loir-
ct-Cher.)

Vaillans muemens de vois. (*Bible*, Richel.
901, f° 23^b.)

Nous deffendons que baillifz ne prevoz ne
travaillent nos subjez en causes que il ont
par devant eulz menees, par muement de
lieu en autre. (JOINV., *Hist. de St Louis*,
p. 226, Michel.)

Muement de segneurie. (*Ch. de 1320*,
Abbeville, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*,
IV, 108.)

Que li seigneurs qui seront per le temps
soient tenus jurer et leurs buillis, leurs
chastellains et leurs prevost en leurs muement.
(1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*,
Droz, Bibl. Besançon.)

A muement de seigneur. (1340, Arch. JJ
73, f° 198 v°.)

La je trovai grant muement et grant domage
de la condicion de mes gens. (J. DE VIGNAY,
Enseignem., ms. Brux. 41042, f° 85^c.)

Muement de forme en autre, transfiguratio.
(R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

2. MUEMENT, VOIR MUIEMENT.

1. MUER, muer, verbe.

— Act., changer, modifier :

Cum est mudede vostra bela figure.

(ALEXIS, st. 97^b, Stengel.)

Li reis Marsilies ad la culur muee.

(ROL., 441, Müller.)

Ne ne violerai men covenant, e ceo que
est eissu de mes levres ne muera. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, LXXXVIII, 35, Michel.)

Les choses qui sont a venir ne pueent
estre muees. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel.
24287, f° 86^d.)

Mais, enfans, il vous fault muer
Ceste mignotise de vivre.

(*Moral. des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr.,
III, 18.)

La glorieuse renomnee de Louys en tout
temps digne de estre celebre, laquelle pour
certain en nostre Louys septiesme n'est
point muee mais acreue. (A. DE LA VIGNE,
Louange des Roys de France, f° 29 r°, éd.
1507.)

Quand tout soudain la fatale deesse
En dueil mua nostre grande liesse.

(CL. MAR., *Ep. Maguelonne*,... p. 116, éd. 1596.)

Si vous aviez vertu si grande
De muer les corps et les testes
De vous et vos moines en bestes,
Les feriez vous pas estre veaux,
Et vous cheval?

(ID., *Coll. d'Erasm.*, Abbat. et Erud., a vi r°,
éd. s. d.)

— Changer, remplacer :

Et ces choses ainsi faites, avant que l'en
commencast a faire aucun payement audit
Bernart, le roy nostre dit seigneur mua ses
mounoyes et fist faire franca d'or. (*Pièce
de 1364*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 481^a.)

Pour avoir mué deux douelles es vins
vieulx et adoubé deux baciots. (1465, *Compt.
de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 100 r°, Bibl.
la Rochelle.)

Item et en suivant la conclusion et re-
queste, a esté par nous statué et ordonné
que les ministres, jurez, receveurs et pro-
cureurs dudict hostel Dieu des Quinze vintz
de Paris soient doresnavant mués et chan-
gez de leurs dictes offices le jour de saint
Jean Baptiste. (*Pièce de 1493*, Felibien,
Hist. de Paris, V, 748^a.)

— Réfl., changer de couleur :

Sans se muer en riens comme elle qui
estoit toute resoluée de morir. (*Hist. de Pa-
lanus*, f° 39 r°, Terrebasse.)

— Neutr., changer :

Car feme mue et cange de legier.

(L. FERRI, à Grievil., ms. Sienne H. X. 36, f° 50^b.)

— Changer de couleur :

Bien sout que ele avoit oi

Tel rien dont ont le cuer marri,

Qui si muoit et palissoit.

(*Tristan*, Richel. 2171, f° 3^a.)

— Remuer, bouger :

Et la terre est croles

Si que par la citeit les maisons sont muees.

(JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, 30018, Scheler,
Gloss. philol.)

Et Eustance ne mue.

(ID., *ib.*, 33617.)

— S'empêcher de :

Ne pot muer ne seit aparissant.

(ALEXIS, st. 55^a, xi^a s., G. Paris.)

Ne poet muer que de ses oïlz ne plurt!

(ROL., 773, Müller.)

Si grant dou ai ne puis muer nel plaigne.

(ID., 834.)

Charles li magnes ne poet muer n'en plurt.

(ID., 841.)

Cele nel veit vers lui ne s'esclairisset,

Voieillet a nun, ne poet muer ne riet!

(ID., 958.)

Ne poet muer qu'il ne s'en espaent.

(ID., 1599.)

Cele l'entent, ne puet muer ne rie.

(*Les Loh.*, fragm., Arch. Doubs.)

Ne pues muer ke ne te poist

Quant tu pers chou por coi tu sers.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, cxxv, 3,
Van Hamel.)

Quant Lincanors l'entent, ne puet muer n'en gronde.

(*Rom. d'Alex.*, f° 18^b, Michelant.)

Ki perdu a joie et deduit

Ne puet muer ne lui anuit.

(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*,
nouv. sér., p. 8.)

Quant li priaces le voit, ne puet muer ne rie.

(CUV., *Bertran du Guesclin*, 13493, Charrière.)

— Mué, part. passé, changé :

Et pais muees en grant discorde. (*Chron.
de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 53^d.)

Wall., mouwer, intrans., muer, changer
de plumage, etc., Namur., muwer, it., et
trans., changer, commuer. Berry, muer,
changer :

Quant a ses chiens, il les vit mués en
deux grosses coares (corbeaux), qui vo-
laient de branche en branche en croas-
sant. (G. SAND, *Légendes rustiques*, éd.
Calmann Lévy, 1877, p. 141.)

2. MUER (se), v. réfl., se cacher :

Envie, convoitise se muent et tapiscent.

(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, II, 68, Kerr.)

3. MUER, voir MOUR.

4. MUER, voir MUIER.

MUERRE, cas suj., voir MELLOR.

MUES, voir MIELS.

MUESE, voir MUSE.

MUESON, voir MOISON.

MUETACION, mulacion, meulacion, s. f.,
révolte :

Portant lettres escriptes le vi^e jour de
mars, adreschans au dit seigneur de Cor-
nuaille, par lesquels son senechal l'infor-
moit de la meulacion d'ycelles commu-
naultez. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*,
III, 40, Soc. de l'H. de Fr.)

Lesquelz trois seigneurs dessus nommez,
sachans la meulacion d'iceulz Flamens
ainsi estre faite contre eulz, se départi-
rent de l'est a privee mainnee. (MONSTRÉLET,
Chron., II, 205, Soc. de l'H. de Fr.)

Et enflamber les mutacions qu'estoient
eslevees es Espaignes. (1521, *Préc. des con-
fér. de Catal.*, Papiers d'Et. de Granvelle,
t. I, p. 152, Doc. inéd.)

MUETE, muette, mueite, meute, meutte,
muecte, mute, mutte, moette, miste, s. f.,
soulèvement, émeute, expédition armée,
départ :

Pur la noise e la muete que la gent Ernulf fist
S'esturmirent en l'est e grant pour lur prist.
(WACE, *Rou.*, 2^e p., 3497, Andresen.)

Ci commence la geste de la muete Pieron

Com il vint a sepucure et i fist s'orison.

(*Les Chetifs*, Richel. 12558, p. 59^c.)

Si cum li dux-Robert ala en la grant
muete por Jherusalem conquerre. (BEN.,
D. de Norm., Somm., t. III, p. 314, Michel.)

Jou voi que quant il en ont aucuns pris
et decius, que ciaux meismes font lor
muete; et vient li autre a ciaux meismes,
ere cil les maintent a ce que il sont de-
ciut. (*La Responce del Best. mestre Rich. de
Furnival*, li Coulons, p. 93, Hippeau.)

Borgois, chevalier o lourfemes

I ot tant, nus n'en set le conte,

Venus a la muete le conte.

(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 2^d.)

Il ne remest el palais ame

Au jor que la muete dut estre.

(ID., f° 73^a.)

Or est la chose porparlee

Et de la muete et de l'alee.

(RUTEB., *du Secretain et de la femme au Cheva-
lier*, I, 314, Jub.)

Esant fist l'empereres tost
Crier et sa meute et son ost.

(Mousk., *Chron.*, 10326, Reiff.)

Rogiers de Mieures s'est croisés por le salut de s'arme et por les forfais qu'il a fais anviers le glise S. Geri de Cambrai, et si doit mouvoir a le premiere meute ki iert et doit faire loial pelerinage. (*Ch. de 1247*, av. la S. Laurent, S.-Géry de Cambrai, Arch. Nord.)

Il le honora et garda jusques a la muete de ces de France. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 16, Hist. des crois.)

Ele trova sa fille qui estoit sur sa muete, que ele deveit mover. (*Est. de Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 1.)

Desi au tans que mute fu de France et d'autres tieres qui outremere aloient. (*Chron. d'Ernoul*, p. 96, Mas-Latrie.)

Li baron s'entre envoioient messages et letres por aler ensemble, et s'entredemandoient le tens de la meute, et le chemin que il tendroient. (GUILL. DE TYR, I, 17, P. Paris.)

Et s'entredemandoient la muete et le temps qu'il mouvroient. (Id., Richel. 22495, f° 16^b.)

Et attirerent lor mute de mover a .i. jour qu'il i misent. (*Hist. de la Terre-Sainte*, ms. S.-Omer 722, f° 68^b.)

A sa muete pour aler outre mer. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. Poligny.)

Procures que la meute dou passage seit hastee. (*Instr. de Guill., patr. de Jer.*, Arch. J 456, pièce 36^a.)

Eulx comme sages firent une meute, en samblant qu'ilz fuioient, et s'en vindrent aux nefes de leurs ennemis. (*Lib. de Marc Pol*, CLIX, Pauthier.)

Maintes muetes et maintes assemblees firent li uns contre l'autre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 22^a.)

Ala'outremere a la premiere muete. (Id., f° 230^a.)

De la muete que le roy fist pour aler a Sauverterre. (*Grand. Cron. de France*, l'histoire au roy Philippe Fils mgr Saint Loys, XXIII, P. Paris.)

Ci fu la secondes muete en Jerusalem. (*Index chronol.*, ms. Berne 307, p. 183.)

Se ledit seigneur ou ses officiers veulent faire aucune meute ou host general contre ses anemis. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 29^a.)

Ceux de la ville ne s'esmeurent de tant que saillie, escarmouche ou meute de guerre fissent sur les François, mais se tindrent la tout coy. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 81 r°.)

Mais ceste meute ne fut pas si secreta a Hanibal comme celle de Ticine. (*La seconde decade de Tit. Liv.*, I, 27, éd. 1530.)

— Fig., ce qui excite à :

Tout chil nouvel habit sont moette de luxura.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 153, Kerv.)

Se dites que che (les habits) sont grans moettes de luxure.

(Id., *ib.*, II, 172.)

— De muete, avec une grande rapidité ?

Mes li .i. d'eus si s'en fui,

Et les autres torjors apres

Qui le suirent de si pres

Torjors de muete et de randone,

Si qu'ea la forest de Brotonne

Le chacerent torjorz batant.

(BOURDET, *Luque la maudite*, 84, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 225.)

— Levée des impôts :

Jehan de Bourbon, conte de la Marche, de Vendosme et de Castres confessions avoir eu et reçu... des aides de noz terres estans es meutes de la recepte dudit receveur... (1389, Richel., pièce orig. 435, Bourbon 18.)

— Coup de cloche :

Ensi fu la mute sonnee

Entr'els deus plus d'une liuee

Que li uns l'autre n'avainna.

(Fergus, 47, 12, Martin.)

La premiere meute de matines. (*Stat. de Montierneuf*, p. 17, Arch. Vienne.)

— Bourdon municipal de Metz :

Le sires Burthe Paillat, le josne, .mcccxxx. et ung. En celle annee ceulx de Metz firent faire une miste, a laquelle il convint fondre par deux fois, et feirent faire un nouvel clochier de fuste. (*Chron. du doyen de St Thiéb. de Metz*, Hist. Eccl. de Lorr., IV, p. clxxxv.)

La grosse cloche du comun,

Qu'on dict mute, fut refondue.

(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxxxiii.)

Après avoir sonnè par trois fois la grosse cloche de multe... les... bans seront publiez. (*Cout. du pays Messin*, Cout. gén., I, 1161, éd. 1604.)

— Muete d'artillerie, décharge d'artillerie :

En escarmouchant, ceulx de la place se retiroient toujours, pensans que les Genevois les suivroient pour leur donner une meute d'artillerie. (J. D'AUTON, *Louis XII*, 68, ap. Ste-Pal.)

— Logis pour les chiens, les veneurs, les piqueurs :

Eulx estans a la muette du chastel tirerent deux viretons. (1423, Arch. JJ 172, pièce 556.)

Le chasteau de la Muette de St Germain en Laye, lequel le feu roy François premier fit edifier. (DELORME, *Archit.*, II, 12, éd. 1568.)

— Gîte :

Autres (lievres) qui se font prendre en leur muette mesmes, especialement se ilz sont jeunes lievres. (*Gast. Febus*, Maz. 514, f° 15^b.)

Et s'il (le cerf) est tout seul et les chiens l'acueillent, il torniera a sa muete. (Id., f° 7^c.)

— Terme de vénerie, p. è. action de lever un animal :

Mais si tu veulx sçavoir qu'est bonne mute, si retiens ces parolles : Si tu destournes deux cerfz ensemble, l'un est trop jeune, c'est mauvaise mute, et s'ils sont trois ensemble, et l'un soit de reffus, c'est mauvaise mute, et tant plus sont de cerfz ensemble, et plus est mauvaise mute ; si le cerf que tu auras destourné est demouré ez fustayes cleres, c'est mauvaise mute s'il n'est seul. S'ilz sont deux grans cerfz ensemble, c'est bonne mute ; s'ilz sont troys ensemble, et ilz sont grans cerfz, c'est bonne mute, qui a grand foison de chiens. (*Modus*, f° 12 v°, Blaze.)

— Verge fourchue placée au milieu d'un filet :

Et en meute, c'est la verge fourchee, qui est emmy la roys, doit avoir deux pinchons pendans par les piez. (*Modus*, f° 127 r°.)

Fr.-Comté, mule, oiseau qu'on attache avec un corselet auprès du filet et qu'on fait enlever de terre pour attirer ceux qui passent.

Poitou, muette, instrument en fer qui a la forme d'un T dont on aurait coupé l'une des traverses. La muette se place dans une série de trous percés dans la perche de la charrue plus haut ou plus bas, selon les besoins du labour, ce qui a pour effet de rapprocher ou d'éloigner la charrue de son avant-train.

MUETEMAKER, voir MUTHEMATHK.

MUETER, meuter, v. a., chasser :

Banir, executer et meuter. (Sam. après octave Annonc. 1340, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

MUETERIE, meul., s. f., émeute, soulèvement :

... Comme ils avoient faict a Gand maistre Guillaume Hugonet, chancelier, son predecesseur, par les meuterries qui illec se firent tost apres la mort du duc Charles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. clxvii, Buchon.)

S'esmeult en la ville de Gand une grosse meuterie. (Id., *ib.*, ch. ccxxxvi.)

Durant les mueteries de Gand. (Id., *ib.*, ch. ccgxxxix.)

MUETIER, voir MEUTIER.

MUETIA, voir MEUTIR.

MUETRE, cas suj., voir MEILLOR.

MUETTEMMENT, adv., sans parler :

Ceste secrette maniere de peindre et graver qu'avoient ceux qui s'estoyent advisez de faire comme muettement parler les images. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan-Pierre Valerian*, xxvii, préf., éd. 1615.)

MUETTISE, s. f., silence :

Et trouve par mon calcul que Pythagore estoit bien ignorant de defendre en ses belles sentences dorées l'usage des poisons sans distinction. On l'excuse sur ce que le poisson estant muet a quelque conformité avec sa secte, en laquelle la muettise estoit fort recommandé. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 794.)

MUEUR, adj., qui aime à changer :

Changeur et mueur. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 254 v°, éd. 1594.)

— S. m., celui qui change :

Quant Noiron le vit (S. Pol) il s'escriva forment : Ostez de dessus terre le deceveur des pensees, le mueur et l'estrangeur des sens. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 150^a.)

MUEUVRE, voir MUEVRE.

MUEVRE, mueuvre, miovre, moevre, verbe.

— Act., mouvoir :

Et desous une aige moult grans,

Qui de la foriest descendoit,

Et sacies ke moult biele estoit,

Et çou vos puis dire la fia,
C'on en peust *mieuve* .i. moulin.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 14, Potvin.)

Les levres *muevre* ne les dens
Ne font pas la relogion.
(*Ruteb.*, *Vie sainte Elysabel*, II, 216, Jub.)

— Neutr., se mouvoir :

Touds doute li gline, se ne les laisse (ses petits)
^[moevre.]
(*GILLON LE MUISIT*, *Pods.*, I, 181, Kerv.)

Pour le pays warder nul n'en veres ja *muevre*.
(*Id.*, *ib.*, I, 340.)

Hainaut, *mours*, être sans cesse en mou-
vement.

MUEX, voir MIELS.

MUEY, cas. suj. plur., voir MON.

MUEZ, voir MIELS.

MUFFE, s. f., moisissure de tonneau :

Lors on verra chascun jour yssir hors
par les conduitz soubtilz de la vitable
pommez porres la *muffe* et la corruption
du vin, et ainsi se appetiera la saveur de
la *muffe*. (*FRERE NICOLE*, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 43^{ro}, éd. 1516.)

Cf. MUGIN.

MUGATE, voir MUGUETE.

1. MUGE, voir MOUGE.

2. MUGE, voir MUGUE.

MUGEDE, voir MUGUETE.

MUGELAINE, s. f., sorte d'étoffe :

Cinq aunes de *mugelaine*, presie 60 s.
par. (1328, *Inv. de Clémence de Hongrie*,
ap. Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'Arg.*,
p. 72.)

MUGELIAS, voir MUGLIAS.

MUGEREUL, s. m., poisson de mer, le
mulet :

Mugereul, poisson, mugil. (R. Est., *Pet. Dict. lat.-fr.*)

MUGICION, s. f., mugissement :

Ceste maniere de chiens ont terribles
abbaiz, semblables aux *mugicions* des ours
et thoreaux. (*Chron. et hist. saint. et prof.*,
Ars. 3315, f° 57^{ro}.)

MUGIENT, adj., mugissant :

Au temps d'amour qu'elles (les vaches) sont mu-
^[gientes]
Pour augmenter leur brutalles semences.
(*GULL. MICHEL*, 1^{re} *eglog. de Virgile*, f° 2^{ro},
éd. 1540.)

MUGIER, *muger*, *mucier*, v. n., mugir :
Boare : *mucier* comme bœuf. (*Gloss. de Salins*.)

Mugier d'une voix oursine. (*Perceforest*,
II, f° 57, éd. 1528.)

— Faire un bruit sourd :

Et alors la voix est empeschee, tellement
que si peu qui leur en demeure, c'est en
mugiant et balbutiant. (*PARÉ*, *Œuv.*, XIX,
xxxiii, Malgaigne.)

— Inf. pris subst., mugissement :

Muger des bœufs. (*Doctrin. de Sapience*,
f° 34, ap. Ste-Pal.)

Franche-Comté, *muger*, faire du bruit,
du vacarme.

MUGIMENT, s. m., mugissement :

Des chiens tous les abayemens,
Et du bœuf mut les *mugimens*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 80^a, éd. 1537.)

MUGIN, s. m., moisissure de tonneau :

On guerist le vaisseau corrompu de *muffe*
ou de *mugin* ou moisi par ceste maniere.
(*FRERE NICOLE*, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 43^{vo}, éd. 1516.)

Cf. MUFFE.

MUGITEMENT, s. m., mugissement :

Et oyt on ung tres terrible *mugitement*.
(*J. VAUQUELIN*, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 9, Xav. de Ram.)

1. MUGLE, adj., de *mugelaine* :

Draps *mugles* d'Ipres pour le maire et
les eschevins. (1406, Béthune, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

2. MUGLE, *muglhe*, s. m., poisson de
mer, le mullet :

Pour poisson qui fut présenté a noz sei-
gneurs les presidents le VIII^e jour d'oc-
tobre... pour *muglhes* .xxiii. s. .iiii. den.
(1396, *Compt. de dépenses*, Arch. mun. Poitiers.)

Yendée, *meuil*.

MUGLIA, voir MUGLIAS.

MUGLIACH, voir MUGLIAS.

MUGLIAS, *mugliat*, *mugliach*, *muglia*,
muglias, *muguelias*, *mulglas*, *mugueliet*,
musqueliat, *muscliat*, s. m., suivant les
uns le musc, suivant les autres le muguet
ou la muscade. M. de La Borde penche
pour le musc. « C'était en somme, dit-il,
une matière dont on faisait des patenostres
odoriférants, et qu'on brûlait en fumiga-
tions. » (*Gloss. de la notica des émaux*.)

De basme et de *mugelias*.

(*G. DE COINCI*, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 102^e.)
Sor la fontaine .i. arbre avoit
Qui plus fragrant douceur getoit
Que encens ne *mugelias*.
(*Otevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 9^{ro}.)

Et y a moult grant quantité de telles
bestes qui font le *musqueliat*. (*Liv. de M. Pol*,
cxii, Pauthier.) Var., *muglias*.

Le *mugliat* de quoy vient si grant ou-
deur. (*Id.*, LXXI.)

En ceste fleur a .iiii. materes, or, *mus-
cliat*, et basme... Aussi comme le basme
est conjoint a l'or par le moien du *mus-
cliat*, aussi l'ame est conjointe a la deité
en Jhesucrist. (*J. GOULAIN*, *Ration.*, Ri-
chel. 437, f° 272^{ro}.)

.xiv. boutons de *muglias* en une bourse
de soye estoffee de fil. (1380, *Inv. de Ch. V*,
734, Labarte.)

Unes autres patenostres de Damas plaines
de *muglias*. (*Id.*, 2783.)

Une petite cageote d'argent doré a faire
ardoir *muglias*. (*Id.*, 1910.)

Ung petit boutonnet de *muglias*, et y a
une perle au bout. (*Id.*, 2106.)

.vii. boutons de *muglias* d'argent esquelz
a en chascun une menue perle. (*Id.*, 3028.)

Une pomme de *muglias*, estoffee d'or,
garnie de perles. (1390, *Ducs de Bourg.*,
6138, La Borde.)

Une pomme de *mugliach* estoffee d'ar-
gent, .xx. s. (1464, *Exéc. testam. de Hues de Haliuines*, Arch. Tournai.)

Et ay de bon *mugueliet*
Qui en ceste boite cy est.
(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

Il fut bouté, par grant humblesse,
Avec les robes de l'hostesse,
Qui sentoyent le *mugelias*.
(*La Repeue Franche des torcheuls*, dans les *Poésies attribuées à Villon*, Œuvr., p. 245, Jouaust.)

Oltre on vous deffend par expres
De ne prendre nulle chemise
Sentant *muglias* ou cypres.
(*MARTIAL D'AUVERGNE*, *l'Amant rendu cordelier à l'observ. d'am.*, clxxiii.)

On ne sentoit que *muglias*,
Marjolaines et rommarins.
(*COQUEL.*, *Monol. du Pays*, II, 250, Bibl. elz.)
Sentant quoy ?

FOLLE BOBANCE.

Baume ou *muglas*.

(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 274.)

— Petit-maitre qui se parfume :

Vous faictes tout le *muglia*.
(*Farce d'un Chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 107.)

MUGLIAT, voir MUGLIAS.

MUGOER, voir MUJOER.

MUGON, s. m., sorte de poisson, le mullet :
Mugil, *mugon*. (*Gloss. de Salins*.)

MUGOT, *mugot*, s. m., trésor :

N'en fait *mugot* (de nourriture) por son cors escar
^[sier.]
(*Vie S. Alesin*, Richel. 1553, f° 298^{ro}.)

Le suppliant trouva icelle muisse, et des-
fouy le *mugot* de terre, et print les biens
qui y estoient. (1423, Arch. JJ 172, pièce
285.) Duange reproduit la faute du ms.
qui donne *muyot*.

Ce n'est pas merveille, car les seigneurs
trop gouvernez et trop subjects a leurs
vieux *muguos*, Dieu veut qu'il leur en
preigne ainsi. (*La Salade*, f° 42, ap. Ste-
Pal.)

Mugot : m. A hoord, or secret heape of
treasure. (*COTGR.*, éd. 1611.)

Rouchi, *mugot*, *nigot*; Boulonnais, et
H.-Norm., vallée d'Yères, *mugot*, Bayeux,
migaut, Namurois, *nigo*, réserve d'argent,
épargne :

Au plus haut d'un arbre

Il a porté son *mugot*

Ce pauvre sot.

(*BRULEMAISON*, p. 554.)

MUGOTE, s. f., sorte d'insecte :

Cele ymage tenoit si ciere

Ne souffrist en nule maniere

Que nus fors lui la touçast

Ne nule ordure l'aproçast

Ne ke entor eust *mugote*

Iragne ne barbelote.

(*D'un Juif ki se fist crestienner*, Ars. 3527,
f° 141^a.)

1. MUGOTER, - otter, v. n., cacher son
argent; conserver des fruits dans la
paille :

Mugotter. To hoord; also, to ripen, as
fruit in straw. (*COTGR.*, éd. 1611.)

Rouchi, *mugoter*, cacher son argent; H.-Norm., vallée d'Yères, même sens, et aussi faire mûrir des fruits dans la paille.

2. MUGOTER, v. a., attaquer :

D'autres semblables vous vindrent encore *mugoter* par trois ou quatre fois; mais si tost qu'ils se voyoient enfoncer, ilz tiroient quelques coups et s'escartoient. (SULLY, *Roy. Econ.*, ch. ix, Michaud.)

MUGUADE, voir MUGUETE.

MUGUE, *muge*, s. m., musc :

Qui ne s'est mugué de son *mugue*
Enmuguez est de mauvez *mugue*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 110^a.)

Qui ne s'enmuge de son *muge*
Enmuguez est de mauvez *mugue*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 102^c.)

Que plus que *muge* ne que mente
Flaira souef lor renomés.

(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *Muscus*.)

MUGUEITE, voir MUGUERTE.

MUGUELIAS, voir MUGLIAS.

MUGUELIET, voir MUGLIAS.

MUGUER (se), v. réfl., se parfumer de musc :

Qui ne s'est mugué de son *mugue*
Enmuguez est de mauvez *mugue*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 110^a.)

MUGUEREL, s. m., sorte de poisson, le mullet :

Muguerel, poisson, mugil. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

Cf. MUGEREUL.

MUGUERNIER, voir MIGRENIER.

MUGUETE, - *guette*, - *guecte*, - *guelite*, - *gate*, - *guede*, - *gele*, - *gede*, - *guade*, *musguette*, *moquetie*, *migatte*, adj. f., de muscade :

Nois *mugedes*.

(*Rosc*, Vat. Ott. 1212, f° 11^b.)

Nox *moquettes*.

(*Id.*, Vat. Chr. 1822, f° 43^a.)

Nois *mugedes*.

(*Id.*, Vat. Chr. 1522, f° 10^a.)

Nois *mugades*.

(*Id.*, ms. Corsini, f° 10^b.)

Clous de genofre et nois *mugates*.

(*Gilles de Chin*, 593, Reiff.)

Nois *muguettes*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXI, Pauthier.)

Nois *mugetes*. (1358, *Compt. de D. Coliors*, p. 83, D. d'Aumale.)

Nois *muguettes*. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 219.)

Un pot d'argent qui a le ventre d'une noix *muguele* et est garny de plusieurs grenaz, pesent .ii. marcs. (1363, *Inv. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une aiguiere d'une noix *musguette* garnie d'argent. (*Id.*)

Un quarteron de nois *muguettes*. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 78, Biblioph. fr.)

En yver toutes saulces doivent estre plus fortes que en esté. — Prenez graine gingembre, girofle, noix *muguettes* et du

poivre long et canelle et broyez. — Nota que les noix *muguettes*, macis et garingal font douloir la teste. Prenez demi quarteron de fust de girofle dit baston de girofle, demi quarteron de canelle, demi quarteron de noix *muguelle*. (*Ménagier de Paris*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ung gobelet fait de l'escaille d'une noix *muguecle*, esmaillié de trois costes de lyon, garny d'argent doré. (1467, *D. de Bourg.*, n° 2755, Laborde.)

Noix *migale*, *migatte*. (1470, *Reg. mun.*, Arch. Montbéliard.)

— S. f., noix muscade :

*Muguelle*¹, f., a nutmeg. (COTGR., éd. 1611.)

Muguelle, f., nuez moscada. (OUDIN, 1660.)

MUGUETER, - *etter*, v. a., cajoler :

Il advisa un coq qui *muguettoit* une poule. (DES PERIERS, *Nouv. recr.*, p. 220, ap. Ste-Pal.)

En l'aage de dix huit ans est blasmé, quand n'entretient les dames, ne *muguelle* les filles, ne fait le brave, le mignon. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 49, Bibl. elz.)

Lequel suivant la coutume des jeunes gens, *muguelant* l'une, tantost l'autre et les trouvant toutes a son plaisir. (LARIVEY, *Nuits de Strap.*, I, p. 113, éd. 1726.)

Muguetter, faire l'amour, fara l'amore. (*Thresor de trois langues*, éd. 1617.)

— Espionner :

Si nostre roy sentoit qu'un prince voisin voulust venir *muguetter* la frontiere. (LANOUE, *Disc. polit.* p. 432, ap. Ste-Pal.)

M. de Salvoysen, gouverneur dudit Verrue... avoit par sa liberalité et industries gaigné quelques uns de ceste ville qu'il avoit *mugueles* et veillee de long-temps. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, IV, 107, Lalanne.)

Il leur recommanda de bien jouer leur jeu, et qu'ilz lui fissent signe quand ilz *muguetteroient* leur homme ou leur dame. (*Id.*, *ib.*, V, 279.)

MUGUETTERIE, s. f., cajolerie :

Cest amour damnable et mondain, lequel n'a pour son entretien que des *muguetteries* et des sottises. (FR. DE SALLES, *Œuv.*, II, 82, Berche et Trahin.)

Fayre des cajoleries ou *muguetteries*. (*Id.*, *ib.*, II, 92.)

Muguetteries, f. Requiebros. (C. OUDIN, 1660.)

MUGUETTEUR, - *eteur*, s. m., cajoleur :

Ce fat *muguetteur* parfumé.

(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, III, 3, éd. 1573.)

Adonis des rues, courtisans deboutique, supots de bal, *muguetteurs* de filles. (1603, *Exil de Marday-Gras*, Var. hist. et litt., V, 99.)

MUGUOT, voir MUGOT.

MUHE, voir MUE.

1. MUI, voir MU.

2. MUI, cas suj. plur., voir MON.

MUIAGE, - *aige*, *muyage*, *muage*, s. m., mesurage des grains par muid, droit de

péage sur les grains évalués au muid; terre donnée à bail sous condition d'une redevance en grains :

Comme Jehans no maires de Liencourt tiegne de nous a moitié a tous jours nos terres que nous avons ou terroer de Liencourt, nous li avons baillies a *muiage* duk'n douze ans tele partie comme il avert a nous chascun an de ches terres devant dites. (1258, év. de Noyon, Arch. Oise G 607.)

Demi mui de blé tel com de *muiage* paivle ou castel de Venduel. (1269, *Cart. de Fervoq.*, Richel. l. 11071, f° 84 r°.)

S'il n'est ainsi que li heritages ait esté fes par loial *muiage* ou a moitié. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. xxiii, 7, Beugnot.)

Des cas de trouble et empeschement de justice, en cas de nouvelleté, nous en aurons la cognoissance entre les voisins, et de touz autres soit laissiee aux seigneurs, et des *muyages* et dessertes aussi, tant que des *muyages* et dessertes le dit commissaire sauront la verité comment on en a usé. (1315, Arch. JJ 52, f° 41 v°.)

De che li fist certain about sur tous ses *muiages* estans ou terroir de Guise, a tenir lesdiz *muiages* par ladite Katerine jusques a tant que on les auroit racates de la somme dessus dicte. (1323, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 67 v°.)

Comme Jehan Maucier eust tenu a ferme ou *muyage* partie des terres a bles de Jehan Daridel. (1372, Arch. JJ 104, pièce 91.)

Ait baillé et delaissié a ferme a Salemon de Montigny..., les cens, rentes, *muyages*, quievages qui ci apres s'ensuivent. (1397, *Bail à ferme pour 12 ans*, Arch. MM 31, f° 240 v°.)

Ledit Esteule Friant avoit ledit Jehan fait adjourner par devant ledit prevost... pour congnoistre ou nyer le scellé de certaines lettres obligatoires en quoy il estoit envers luy obligié en certaine somme de grain pour *muyages* de terres. (1468, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 76 r°.)

A payer peage et acquit de marchandises et denrees autres que celles accoutumees d'ancienneté estre payees par *muyage*. (xv^e s., *Instr. et manière de lever le piage au lieu de Chantosseaux*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 303.)

L'avoit acquis et baillé a tiltre de *muyage* a feu Jehan Taupin. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 64, Hoep. Clerm.-s.-Oise.)

Laquelle piece dict tenir des religieux de St Audry a tiltre de *muyage*. (*Id.*, p. 174.)

Terres baillées a *muages*. (1543, *Roye*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Vendre du vin à *muiage*, le vendre par muid :

Li castelains de Douay doit avoir a cas-cun vinier ki vin vent a *muiage* .viii. sestiers de vin, .iiii. sestiers entre le saint Remy et le saint Martin et .iiii. entre Pasques et Pentecoste. (*Droits de forage*, Tailliar, p. 463.)

Kiconques vent vin a *muiage* il puet avoir tant de celiers com il valra et vendre en .i. seul celier eusanle et clora tous les autres celiers parmi .i. seul *muiage* paient. (*Id.*, p. 464.)

Cf. MUAGE.

MUIAGIER, *muyagier*, *muager*, s. m.,

marchand de vin en gros, qui vend par muid :

A prendre et rechevoir de chacune queue de vin brocquetée et vendue a brocque, par ceulx qui point ne sont *muyagiens*, un stier de vin de quatre los mesure de Douay... et sur chacun *muyagier* 18 stiers de vin par an. (XV^e s., *Droitures du forage des vins*, Arch. mun. Douai.)

Les *muagers*. (1543, Roze, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MUIE, voir MOIE.

MUIEE, voir MOIEE.

1. MUIEL, voir MOIEL.

2. MUIEL, voir MUEL.

MUIEMENT, *muyement*, *muyment*, *mucement*, s. m., mugissement, cri sourd :

Donc giete un si grant *muiement*
Qu'on la puet oïr clerelement
De trestot le pais entor.
(GULL., *Best. div.*, 1967, Hippeau.)

Les bestes marines apparistront sur la mer et donneront *muyment* dusques au ciel. (*Vies des saints*, Richel. 20330, f^o 3.)

Illuec est pleurs, amertume, *muiemens*, tenebres. (*Vie S. Mathias*, Richel. 23112, f^o 106^d.)

Ele ne parloit ne ne pooit parler ne metre hors nule voiz ne nul *muiement*. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 179.)

Si oy le *muyement* et le bret de diverses bestes. (*Lég. dorée*, Maz. 1333, f^o 301^c.)

Tantost il oy les vois de diverses bestes sauvages et les *muiemens* ensemble aussi comme se tous les elemens tremblissent. (*Ib.*, f^o 83^d.)

Toutes les choses de la mer s'assembleront sour les aigues et donront voiz et *muiement* li un as autres. (*Chron.*, Richel. 15212, f^o 1 r^o.)

Le *muyement* d'un beuf. (SYM. DE HEDIN, *Trad. de Val. Max.*, f^o 39^e, éd. 1485.)

1. MUIER, *muer*, adj., mué, qui a passé la mue; épithète ordinaire des autours, éperviers, faucons que l'on veut louer, parce qu'après la mue la plume et la couleur de l'oiseau sont assurées et lui donnent plus de valeur :

Set ceaz cameils e mil hosturs *muiers*.
(*Rot.*, 31, Müller.)

Maint boen ostoir, sor et *muer*.
(CHARST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f^o 22^c.)

Outre s'en passent li dui vassal ligier,
Et puis retournent comme faucon *muiier*,
Li uns encontre l'autre.

(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 135, Tarbé.)

Et s'aportoit sour cascun poing
.i. faucon sor et .i. *muiier*.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f^o 36^d.)

Li essoréz est d'essorage
Et li *muiers* sort de musaige.
(PARTON., Richel. 19112, f^o 165^b.)

Sor la perce ot .i. espervier
Bel et plaisant, trestot *muiier*.
(*Durm. le Gal.*, 2325, Stengel.)

Que mi vault mieus ? pour lui regaaignier,
Ou li *muiers* qui ait assez volé,
Ou li niais qui est a afaïtier.
(*Poés.*, Vat. Chr. 1522, f^o 152.)

— Avec un nom de chose, de couleur changeante ?

L'une ot robe *muiere* et l'autre l'ot ramage.
(*De la Fole et de la sage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 74.)

— Avec un nom de personne, qui change

Quant je sui chascun jor de trois robes *muiere*,
Tu l'estraïas nuit et jor en une viez suïere.
(*De la Fole et de la sage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 76.)

2. MUIER, v. ?

A povre muison tout autre chose *mue*.
(*De la Fole et de la sage*, Richel. 837, f^o 338^b.)

3. MUIER, *moier*, *muïtier*, v. n., crier, mugir :

Si comencha a *muïtier* que on l'ooit
tout clerelement d'autresi loig comme on
porroit traire une saïete, et si estoit avis a
tous chiaus qui l'oïrent que chou estoit
un toriaus. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f^o 2^d.)

Tant chevalier *moier* et chaoir et navrer.
(*HERB. LENOZ, Foulq. de Cand.*, p. 70, Tarbé.)

MUIESON, voir MOISON.

MUIEUR, s. m., mesureur :

Se il avenoit que li abbes et li convens
donnaissent leur disme a moison, ou que
il fessissent cueillir par leur propre serjant,
il ne feroient avoir le serment des *muiieurs*
ou de leur propre serjant... de garder toute
ma droiture. (1257, *Cart. de Compiègne*,
f^o 182^a, ap. Duc., *Moiso* 2.)

MUIFLE, s. m., mouflon :

Muïfle, m. Espèce de carnero en Sardena.
(C. OUDIN, 1660.)

MUIFLERON, s. m., mouflon :

Muïfle, m. Espèce de carnero en Sardena.
Muïfleron, m. idem. (C. OUDIN, 1660.)

MUILHER, voir MOILLIER.

1. MUIER, voir MUIER.

2. MUIER, voir MOILLIER.

MUIILLON, voir MEULON.

MUIOT, s. m., sorte de mesure :

Pour .i. *muiot* a vin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f^o 14 r^o.)

MUIR, v. n., mugir :

Une nuit oi saint Hilarius enfanz braire,
brebis heeller et bues *muir*, fames plorer,
lions ruire, et autres manieres de tantes
vois. (*La vie des SS. PP. en prose franç.*,
liv. II, f^o 101.)

1. MUIRE, v. n., mugir, crier, faire du bruit en général :

Nuls taneirs si halt ne *muit*.
(*S. Brandan*, 1127, Michel.)

Muianz purlur veels alerent (ces vaches).
(*Rois*, p. 21, Leroux de Liucy.)

La beste s'e-voille.
En haut *muit*.
(*GERV., Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f^o 87.)

Qui en autant d'eure ose *muire*
Comme une vache met a *muire*.
(*G. DE COINCI, Mir.*, ms. Soiss., f^o 98^b.)

Com un torél m'oz ici *muire*
Et com un ours crier et braire.
(*Ib.*, *ib.*, f^o 186^b.)

Si voient lors acorre (un ors) braiant et *muïant* aussi come uns anemis. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f^o 73^b.)

La terre crolla et si oïsmes que ele *muïst*
ausine come s'ele parlast. (*Artur*, Richel. 337, f^o 254^a.)

Et henist et racane et *muit* comme .i. torél.
(*Mangis d'Aigremont*, Rev. des lang. rom., t. XV,
3^e série, p. 116.)

Qui orroit une beste *muire*
S'en auroit il au cuer mesaise.
(*HUES., Voie de Parad.*, II, 46, Jub.)

Elle ne disoit rien qui fust entendible,
ainçois *muïoit* et ploroit. (*Mir. de S. Louis*,
Hist. de la Fr., XX, 189.)

Eliz puis que soi beler ne *muire*,
Ne flai de ses brebis luiré.
(*Peter. Renart*, p. 419, Martin.)

Mors vient si quoie que nes *muire*
Ne l'ot nus, si a fait son poindre.
(*Li Dis d'Envie*, Ars. 3142, f^o 301^a.)

Li fuïant, qui braient et *muient*,
A grant routes vers Lille brient.
(*GUIART, Roy. lign.*, 17797, V. et D.)

Il s'en ala *muïant* et pleurant. (*Liv. du Chev. de la Tour*, Richel. 1190, f^o 121^b.)

Ne se pourra tenir de braire ou *muire*,
Et de son bien s'esjoist et demaine.
(*FROISS., Poés.*, III, 229, 25, Scheler.)

Puis vient la proie, vaches, veaulx
Crians, *muyans*...
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel. 840, f^o 325 r^o.)

Par Mahomet, sa teste est morte;
Il n'ot, il ne *muit*, n'il ne rit.
(*Mart. de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I,
67.)

2. MUIRE, *mure*, *moire*, s. f., eau salée naturelle telle qu'elle sort des sources salines de la Franche-Comté :

La tierce partie d'un buyllium en fer et en *muire*. (Mai 1249, Mont Ste-Marie, Salins, Arch. Doubs.)

Les franchises des does montees de *moire* ou pois de Laons. (1250, Rosières, I, 15, Arch. Jura.)

Trois montees de *muire*. (1258, *Ch. de Jeh. Cte de Bourg.*, Copie authent. de 1382, *Cart. de Cîteaux*, Arch. Jura.)

Un quart de *mure*. (1294, Cîteaux, n^o xcvi, Arch. Jura.)

Et encore au XVII^e s. :

Toutes *muïres* provenantes des sources et fontaines salées étant aux dits puits. (27 juin 1680, *Bail Boulet*, Mém. de la Soc. d'Émul. du Doubs, 5^e sér., IV, 427.)

Fr.-Comté, *muire*, le sel plus ou moins liquéfié dans lequel on conserve la viande. Bas-Valais, Vionnaz, *muïre*, saumure. Genève, *moire*, *mouare*.

MUIRIR, v. a., moudre :

Et si doit li mouniers *muirir* le rasiere de froument por brasser pour .iiii. d. (1240, *Reg. de cuir noir*, f^o 79 r^o, Arch. Tournai.)

MUIRON, s. m., anguille, lamproie :

Ne de viau, ne d'esturgon,
Ne de saumon, ne de *muiron*.
(*Ysopet I*, fab. LIII, Robert.)

MUISEMENT, voir MUISSEMENT.

MUISIQUE, voir MUSIQUE.

MUISNAGE, voir MONAGE.

1. MUISON, - *un*, s. f., changement, transformation, métamorphose :

Cil ki ierent resquisté
Vestiroint immortalité
Et seront mais sans *muison*
Et sans nule corruption.
(G. DE CAMBRAI, *Berlaam*, p. 52, P. Meyer.)
Et Ovides fu si pseudom
Que il ne dist se raison non.
De Jupiter ne l'entremet,
En mainte *muison* se met,
On le doit bien partont servir
Car il fait bien a son plaisir.
(De *Josaphat*, Richel. 1553, f° 232 r°.)

— Mue :

Un ostur vas durrai, n'ad tel desqu'a Mundeler,
La sedme *muison* l'ai fet muer.
(*Horn*, 632, Michel.)

2. MUISON, voir MOISON.

MUISSEMENT, *muisement*, s. m., mugissement, cri :

Or ja de nul d'els n'en est oid *muisement*
ne ne sunet gemissement. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 19 r°.)

Mugitus, *muissement*. (Gloss. lat.-fr., Richel. l. 7679, f° 219 r°.)

1. MUISSON, voir MOISSON.

2. MUISSON, voir MOISSON.

1. MUIT, s. m., mugissement :

En haut muit, et, une mervoille,
O celui muit met ors odours
Soez.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 87.)

2. MUIT, voir MOLT.

MUIZ, s. m., mousse :

Pulmonaria, *muis*, quod super arbores
et saxa crescit. (Gloss. du XII^e s., Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 331.)

MUJOE, voir MURJOE.

MUJOER, *mugoer*, v. a. ?

Qui ne la loe *mujoer* (N.-D.)
Met son sens en male *mujoe*.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 294^a.)

Qui ne la loe *mugoer*...
(*Id.*, *ib.*, f° 311^a.)

Cf. MURJOE ?

MUJOL, s. m., mulet, sorte de poisson de mer :

Pro 84 libris piscium, tam pagelli, daurades et *mujolz*, etc. (1488, *Preuv. de l'hist. de Nîmes*, t. IV, p. 47^b.)

Cf. MOUGE et MUGLE.

1. MUL, *mur*, *murl*, s. m., mulet :

Ne *mul*, ne mule que puisiez chevalchier.
(*Rot.*, 480, Müller.)

Ne voilles estre fait sicume chevaux c *muls*, esquels nen est entendance. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxi, 10, Michel.)

Les palefrois, les *murs* et les roncins.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 1^d.)

Murs et somers, palefrois et roncins.
(*Id.*, f° 34^a.)

La nuit destravent, trossent *murls* et roncins.
(*La Mort de Garin*, 4170, du Mériel.)

.C. chevaliers sor les destriers, sans *mur*.
(R. de Cambrai, G 465, A. T.)

Cargent ces *murs* e somiers e roncins.
(*Raimb.*, *Ogier*, 964, Barrois.)

Et vos li trametes
Cargié .iiii. cevaus et .v. *murs* sejoines.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 70^a, Michelant.)

Et si ont fait trosser li *mul* et li sommier.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 183^a.)

Sor un *murl* sejoine.
(*Amis et Amiles*, 1450, Hoffmann.)

Je li enverrai .m. *murs* et .m. somiers.
(*Gui de Bourg.*, 3109, A. P.)

A palefrois et a cevaus,
Et as bons asnes et as *murs*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 8951, Reiff.)

Si prisent moult or et argent,
Murs et palefrois et cevaus.
(*Id.*, *ib.*, 609.)

Dons et presenz li aportoient de par leur seigneur, c'est assavoir .vii. Mors et .vii. *muls* a riches lorains d'or. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 120^a.)

Autres bestes en verité
Vaint le *mul* par iniquité.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2321, Cocheris.)

2. MUL, voir MOLT.

MULAGE, adj., de la nature des mulets:

Les chevaus et les bestes *mulaces*. (1302, *Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 88 v°, et Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 91.)

— S. f., mule :

Chevaus et roncins et *mulaces*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 197 r°.)

MULAIN, s. m., muletier :

Pere, cui aurons nos apres toi ? meismes li peres par l'esper de prophetie lur respondit disanz : Apres Constance un *mulain*, apres lo *mulain* un folon. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 124, Foerster.)

MULANE, s. m., émir :

A celtans n'avoit nul soudan en Egypte, ains i en avoit .i. segnor con i apeloit *mulane*. (*Hist. de la Terre-S.*, ms. S.-Omer 722, f° 7^b.)

Li *mulane* paia moult bien ses sodoiers. (*Id.*)

Cf. AMULAINE 1.

MULARD, s. m., homme entêté comme un mulet :

Qui, joyeux et gaillard,
Chantant, ne boit du pire,
Vaut mieux qu'un vieux *mulard*
Qui toujours est en ire.
(*Vaux-de-Vire* de J. Le Houx, IV, Jacob.)

P.-È. faut-il lire *musard*.

MULASSIER, s. m., muletier :

Mulassier. (1471, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

MULATAILLE, voir MULETAILLE.

MULCTABLE, adj., passible d'une amende :

Les trouvez edits bois mesusants sont *mulctables* de cinq frans d'amende. (*Cout. de Gorze*, xvi, 49, Nouv. Cout. gén., II, 1096.)

MULCTE, *multe*, s. f., amende :

Certaines peines et *mulles* a eulx imposez
1358, Arch. JJ 90, f° 18 v°.)

Iz ont concluz que l'on face bonne poursuite par *multes* et autrement contre Jaquemet Grollier qui a bactu Chavence. (14 sept. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 257, Guigue.)

Les clers et gens d'eglise, par saisie de leur temporel, et les autres du tiers estat par condamnation de *mulctes* et amendes et detention de leurs personnes. (14 oct. 1542, *Lett. du roi au capit. de Reims*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 900, Doc. inéd.)

Voulons que les jureurs et blasphemateurs soient punis extraordinairement non seulement de *mulctes* pecuniaires, mais de punition corporelle. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, art. xcvi.)

MULCTER, *muller*, v. a., payer une amende pour :

Ki abate femme a terre pur faire lui force, la *mulle* al seigneur .x. solz. (*Lois de Guill.*, xix, Chevallet.)

— Condamner à l'amende :

Les *ayant* legerement *mulctes*, il leur remit leur faute. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, xvii, à la suite des *Chron. de J. d'Auton*, t. IV, Jacob.)

Les sacrileges seroient excommuniés et *mulctez* de trente livres d'argent. (1540, *Vie de Saint Hermentaire*, Rev. des lang. rom., t. XV, 3^e série, p. 171.)

Agésilas fut *mulcté* par les Ephores pour avoir attiré a soy seul le cœur et la volonté de ses citoyens. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxii, p. 479, éd. 1595.)

Punir et *mulcter* les contrevenans et delinquans. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 743, éd. 1605.)

— Maltraiter :

Mais comme plain de deshonneur
A batu famille et seigneur,
Multé, flagellé, tormenté
Par farieuse cruaullé
Jusques a mort.
(*Therence en franç.*, f° 235^d, Veiard.)

— *Mulcté*, part. passé, condamné à l'amende :

Pour laquelle somme pourront lesdits consuls, sans delai et opposition, faire executer lesdits *mulctes* et amendes. (1535, *Confirm. de priv. accord. par le roi de Nav.*, Doc. hist., III, 9.)

MULDRIEUX, voir MORDRIEUX.

MULE, s. f., caillette du cerf :

Et puis en sache fors la pance,
Et commande sanz delaiance
Aus vallez que la *mule* en ostent
Et avec les damties l'anportent.
(*La Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 167.)

MULEKIN, voir MOLEQUIN.

1. MULERIE, - *ye*, s. f., obstination, entêtement semblable à celui de la mule :

Deffens nous de leur malle teste (des femmes),
Mulerye, tenson et tempeste,
De leur bec, gryz, ongles, y ergos.
(*Le Pelerinage de mariage*, p. 31, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

2. MULERIE, s. f., mariage :

Lequel Regnald engendra Simon de Asseles en *mulerie*. (Thomas Blount, *Nomolex. Anglic.*, ap. Duc., IV, 868^e, éd. Didot.)

1. MULET, s. m., diable :

Le *mulet*, c'est le diable. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

2. MULET, adj., de la nature des mulets :

Chevaux et bestes *mulettes*. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f^o 39^e, Arch. H.-Gar.)

MULETAILLE, *mula.*, s. f., l'ensemble des mulets :

Il y en a... qui estiment sur tout le fient de la *muletaille*. (DU PINET, *Pline*, XVII, 9, éd. 1866.)

La *muletaille* s'engendre des bestes chevalines et asinines, accouplées ensemble. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, XI, éd. 1605.)

Le naturel de la chevaline et de la *muletaille* est. (ID., *ib.*, II, 2.)

Muletaille, as *Mulataille*. (COTGR., éd. 1811.)

Mulataille : f. Mules ; the generation, race, or kind of mules ; also, a troop, or company of mules. (ID.)

MULETIER, adj., de mulet, du mulet :

Et hierent trois fois de sangles et lasnières
Tant deça que dela les forces *muletieres*.
(JAMYN, *Iliade*, XXIII, éd. 1577.)

MULETON, *mull.*, s. m., petit mulet :

Petis *mulettons*. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 36, éd. 1555.)

1. MULETTE, *mull.*, s. f., petite mule :

Chevaux ont assez bons, et jumentes legeres au cours, *mulettes* ont petites. (J. HAYTON, *Liv. des hyst. des parties orient.*, ms. Berne 125, f^o 245^b.)

Il trouva une petite *mulette* au pié du chasteau, et ne vit ame qui la gardast. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXI, Jacob.)

2. MULETTE, - *ete*, s. f., estomac :

Faites le prendre et retenir (un poisson)
Et apres devant vous ouvrir ;
Vous trouveres en sa *mulette*,
En la guise d'un gant pourtrete,
Le lieu ou la mains a esté.

(PH. DE REMI, *Manekine*, 7599, A. T.)

Et dit l'istoire que la *mulette* de ce poisson fu mise en garde comme chose sainte. (J. WAUQUELIN, *Manekine*, LXI, A. T.)

Le lanier niais... veut voler assez plein : mais il luy faut faire rendre son double de *mulette* de deux en deux lunes. (DESPARON, *Fauconn.*, I, 22.)

L'estomac desdites bestes (cerf ou lievre), autrement appellé des rustiques la *mulette*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou manipul. des miropoles*, p. 82, éd. 1581.)

Pour des *mulettes* de cabelleaux fricassé, païé .XXXI. s. (1600, *Éaéc. test. de Simonne Houbenne*, Arch. Tournai.)

Si faut il le purger (le lanier) et faire rendre le double de sa *mulette*, c'est à dire l'estomac ou gorge. (RENNÉ FRANÇOIS, *Merv. de nat.*, p. 47, éd. 1622.)

Bessin, *mulette*, petit sac à avoine, gésier. Flandre fr., *mulette*, scrotum du mouton et du veau.

Ce mot est encore donné par Prevost dans son *Manuel lexicque*.

MULGER, v. a., traire :

En sun vaissel u il soleit ses herbiz *mulger*. (Rois, p. 66, Leroux de Lincoy.)

Cf. MOLDRE 2.

MULGLAS, voir MUGLIAS.

MULIEBRE, adj., de femme, qui convient, qui est propre aux femmes :

Gens de *muliebre* courage. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchou.)

Lesquelles avoient delaiissé toutes *muliebres* legeretez. (*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. VIII, éd. 1541.)

Jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes a la main, a l'agueille, a tout acte *muliebre* honneste et libere, que la estoient. (RAB., *Gargantua*, ch. LVIII, éd. 1542.)

Lamentations *muliebres*. (*Le Quart livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Elles laissent leurs occupations *muliebres*. (L. LABÉ, *Debat de Foie et d'Amour*, v, éd. 1555.)

Flux *muliebre*. (G. CHESTIAN, *Gener. de l'hom.*, p. 108, éd. 1559.)

Plusieurs ont vituperé les danses, voire mesme trouvé deshonneste de les regarder, comme estant acte *muliebre*, indigne de la gravité de l'homme. (*Serm. d'un chanoine de Langres aux étudiants d'Orléans*, 1588.)

Il est encore employé quelquefois dans la langue de la médecine. Un historien du XIX^e siècle s'est servi de l'expression « aspect *muliebre*. » (Ampère, *Hist. rom. à Rome*, IV.)

MULIEBREMMENT, adv., en femme :

Muliebriter, *muliebremment*, en femme. (CH. ESTIENNE, *Dictionarium*, éd. 1552.)

MULIEBRES, s. f. pl., menstrues :

Lors estoient ambedeus vieux et de parfait aage, et les *muliebres* Sarra finirent estre faites. (*Bible*, Genèse, ch. 18, vers. 11, Richel. 1.)

MULIEBRITÉ, s. f., nature, caractère de la femme :

Forgeant la femme, elle (la nature) a eu esgard a la sociale delectation de l'homme et a la perpetuité de l'espece humaine, plus qu'a la perfection de l'individuale *muliebrité*. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XXXII, éd. 1552.)

1. MULIER, s. m., muletier :

Se eles (les mules) fierent por la corpe deu *mulier*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f^o 115^e.)

2. MULIER, *mullier*, s. m., mulet :

Une grande selle pour le grant *mullier* de l'abbé de S. Bertin. (1492, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. MULIER, voir MOILLIER.

MULIERE, voir MOILLIER.

MULIERCULE, s. f., petite femme :

... Devant que ton enfant
Fust amoureux en façon nulle
De la douce *muliercule*.
(Therence en franç., f^o 189^e, Verard.)

MULKINIER, voir MOLEQUINIER.

MULLEQUINIER, voir MOLEQUINIER.

MULLER, voir MEULER.

MULLERER, voir MOILLERER.

MULLIER, s. m., caillette :

Que toutes les bestes devant dictes ne doivent point estre soufflees, picquees ne fardees, et n'y doit on mettre autre parement que de leur gresse mesme, comme du rougnon, la coulle, l'illier, reservé la toille, la reche et le *mullier* que on ne y doit point mettre. (1404, *Stat. des Bouchers de Meulan*, Ord., IX, 61.)

MULLOERE, voir MOILLIER.

MULLON, voir MEULON.

MULLUIRER, voir MOILLERER.

MULOIS, adj., de mule :

La phantastique mule en jargon *mulois* luy a respondu hynha. (*Alector*, f^o 4^o, éd. 1560.)

MULON, voir MEULON.

MULONNER, voir MEULONNER.

MULOT, s. m., mulet :

Tous les peages de Chastillon sont messeigneur le duc, la servitude est tele : ung cheval, ung *mulot*, ung asne doivent .III. deniers tournois. (*Charles bourg.*, I, 391, Garnier.)

Morv., *mulot*, mulet.

MULOTER, v. n., chasser aux mulots :

Muloter est quand le sanglier va chercher les caches et greniers des mulots, auxquels ils ont assemblé le bled, gland et autres fruits. (DU FOUILL., *Ven.*, f^o 58, ap. Ste-Pal.)

Muloter. To hunt for, or feed on, field mice ; or to turne up their neasts, or teare open their holes for the corn and akorns which they have hid in them. (COTGR., éd. 1611.)

Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, *muloter* se dit d'un méchant chien de chasse qui s'amuse, au lieu de chercher le gibier a déterrer des mulots.

MULOTEUR, s. m., chasseur de mulots :

Muloteur. Hunting for, or feeding on, field mice ; or turning up their neasts, or tearing ope their holes, for the corn and akorns which are hidden in them. (COTGR., éd. 1611.)

MULOTIER, s. m. et adj., chasseur de mulots :

Mulotier, sanglier mulotier, as *Muloteur*. (COTGR., éd. 1611.)

MULOTIN, s. m., sorte de poisson, le mulet ?

Chascun pesqueur de meillens doit de coustume... VIII. meillens, ne des fres ne des meilleurs, se il n'y a morue ou *mulotin* qui vaille .III. d. ob. ou congre. (1396, *Coast. de Dieppe*, p. 22, Coppinger.)

MULQUIGNIER, voir MOLEQUINIER.

MULQUINERIE, voir MOLEQUINERIE.

MULQUINIER, voir MOLEQUINIER.

MULSE, s. f., hydromel :

Se aucuns fet *mulse* de mon miel et ton vin. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 84^d.)

De la *mulse* qui est vin et miel meslez ensemble. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 420, éd. 1615.)

MULT, voir MOLT.

MULTE, voir MULCTE.

MULTEPLI, voir MOLTEPLI.

MULTEPLIANCE, voir MOLTEPLIANCE.

MULTEPLIEMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MULTEPLIER, voir MOLTEPLIER.

MULTEPLOIEMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MULTER, voir MULCTER.

MULTICOLORE, adj., de plusieurs couleurs :

Les undes *multicolores* de cest habillement faë flottoient jusques en terre. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 23, éd. 1848.)

MULTIFORME, adj., de forme variée :

Les *multiformes* especes d'animaux de l'air. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XIV, 23, éd. 1615.)

MULTIFORMEMENT, adv., sous plusieurs formes :

La hayne y est congreue trop ancienne et l'envie trop *multiforme* redoublée. (G. CHASTELL., *Advertissem. au duc Charles*, VII, 308, Kerv.)

Le doulx vent Favonius... faisoit cresser doulcetement et figurer *multiformement* la partie superficielle des undes de Scamander. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 28, éd. 1848.)

MULTIFORMITÉ, [s. f.] caractère de ce qui a des formes multiples :

Mes la multitude de son embrassier lui fist peu estraindre en la *multiformité* de son astivement conclure, et lui fist faire souvent chose estrange. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 58, Buchon.)

MULTIPLEX, adj., multiple :

Proportion en triple, qui est appelée *multiplex*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 230^c.)

Proportion *multipliee*. (Id., *ib.*, f° 231 r^o.)

MULTIPLIABLE, voir MOLTEPLIABLE.

MULTIPLIABLEMENT, voir MOLTEPLIABLEMENT.

MULTIPLIAMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MULTIPLICABLE, adj., qui se multiplie :

Considere icy la *multipliable* benignité et bonté du tres humble Jhesucrist nostre redempteur. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 159^a.)

Cf. MOLTEPLIABLE.

MULTIPLICATION, s. f., multitude :

Son cors fut mis en sepulture a grande *multiplication* de chevaliers et d'escuyers. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 40, éd. 1617.)

MULTIPLICE, voir MULTIPLEX.

MULTIPLIEMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MULTIPLIER, voir MOLTEPLIER.

MULTIPLIEUR, voir MOLTEPLIEUR.

MULTIPLIMENT, voir MOLTEPLIEMENT.

MULTIPLIQUER, v. n., se multiplier :

Mes tant plus despendoit a faire honor a Dieu, tant plus les choses del monastier *multiplioient*. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 49, Champollion.)

Cf. MOLTEPLIER.

MULTITUDINE, mot., s. f., multitude, abondance :

Jo acertes en la *multitudine* de la tue misericorde. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, V, 6, Michel.)

En la *multitudine* de ta vertu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXV, 2, Michel.)

La *multitudine* e la pleutez,
Qu'il ne peussent estre esmez,
Signefie la fiere gent
Qu'auras en ton comandement.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1567, Michel.)

Virent les *multitudines* grantz
Des feus Daneis, paens Normanz.
(Id., *ib.*, II, 3083.)

Ne lor i vaut esforcecenz
Ne *multitudine* de lor genz.
(Id., *ib.*, II, 9564.)

Grant *multitudine* de gent
I ad veu diversement.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1129, Roq.)

Les bestes ont porpris les lius les queiz tenoit anzois la *multitudine* des hommes. (*Dial. St Greg.*, p. 187, Foerster.)

Le calif hi estoit a si grant *molitudine* de Sarazin qe... (*Voy. de Marc Pol*, c. XXX, Roux.)

MULTON, voir MOUTON.

MULTRIR, voir MORDRIR.

MULTRISSOR, voir MORDRISSOR.

MULTUN, voir MOUTON.

MULUEL, voir MORUEL.

MUMIÉ, adj., momifié :

Le supplia de luy vouloir monstrier les corps *mumies*. (PARÉ, *de la Mumie*, c. VI, Malgaigne.)

MUMURE, voir MIMURE.

MUN, voir MON.

MUNCEAL, voir MONCEL.

MUNCEL, voir MONCEL.

MUND, voir MONT.

MUNDAIN, voir MONDAIN.

MUNDATION, voir MONDATION.

MUNDE, voir MONDE.

MUNDEMENT, voir MONDEMENT.

MUNDER, voir MONDER.

MUNDESSE, voir MONDESSE.

MUNDIAL, voir MONDIAL.

MUNDICE, voir MONDICE.

MUNDICITÉ, voir MONDICITÉ.

MUNDIFIER, voir MONDEFIER.

MUNE, s. f., probablen. monnaie, paiement, salaire :

De cest avoir certes nos n'avons cure ;
Si grant ledice nos est apareude
D'icest saint cors ; n'avons soin d'altre *mune*,
Quër par cestui avrons nos bone ajude.
(ALEXIS, xi^e s., 107^b, G. Paris.)

MUNELARE, s. f. ?

Pour vin, hierens, *munelares* et roces. (1387, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MUNERASSE, voir MONERESSE.

MUNGREL, adj., qualifie une sorte de vin :

Que de tels vins sont appelés *mungrel*, ou bastard, parce qu'estant moitié doux, moitié sec, ils participent de ces deux qualités, sans avoir un gout bien prononcé en chacune d'elles. (MARKAND, *Trad. de la Maison rustique d'Olivier de Serres*, p. 635, éd. 1616.)

MUNIAL, voir MONIAL.

MUNIEMENT, voir MUNIMENT.

MUNIFIQUE, - *ficque*, adj., généreux, dépensier :

A ses subjects et familiers estoit celuy bon duc Jean *munifique*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLIX, éd. 1638.)

Ce que permit le seigneur *munifique*. (*La Venue et resurr. de Bon-Temps*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., IV, 131.)

Vous les esprouvez (les elephantes) *munifiques* et liberaux, soit envers leurs maistres et gouverneurs, soit envers les filles dont ils se monstrent amourachez. (J. DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, II, 7, éd. 1615.)

Le prince est et doit estre de sa nature *munifique* et liberal. (GUILL. TERRIER, *Comm. du droit civil observé en Normandie*, p. 536, éd. 1684.)

MUNIFIQUEMENT, adv., richement :

Munifiquement acoustres. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 31, éd. 1530.)

MUNIMENT, - *niement*, *mynument*, *mouniment*, *munument*, *munysment*, s. m., action de munir, de garnir :

Nous avons commandé chest présent escrit estre confremé et enforchié du *muniment* de nos seaus. (1270, *Lett. du Cte de Pontieu*, Liv. rouge, f° 16 v^o, Arch. mun. Abbeville.)

— Acte, pièce justificative, diplôme :

Del rei Lohier, de qui tenait
Toté la terre que avait,
Privilege out e *muniment*
Tel com disrom ja ci briemast.
(GUILL. ST PAIR, *Mont St Michel*, 2207, Michel.)
Es privileges et es *muniments* de le eglise. (1277, *Sent. de l'archev. de Reims*, Tailliar, p. 330.)

Et pleges chascun por le tout des .xi. s. et de tous les *muniments* et des privileges. (*Accord du xiii^e s.*, Livre rouge, t. I, f° 9 r^o, Arch. mun. Éu.)

Le roy... luy (au duc de Bourgogne)

avoit encore commandé qu'il luy amendaist la force qu'il avoit faicte aux eglises contre les *munimens* et chartres roiaux de ses ancesseurs. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., xv, P. Paris.)

Consentira le roy... que toutes lettres et *munimens* que il a ou puet avoir ou autres de par luy du dit monseigneur de Flandres .. soient nulles et de nulle valeur. (*Ib.*, Charl. V, xxii.)

Et eussent veuz les dis titres et *munimens* des dis religieux. (*Ch. du bailli de Cotentin*, vend. ap. N.-D. en mars 1321, S.-Sauv., Tourleville, Arch. Manche.)

Le Credo qui est le *muniment* de la foy. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 210 v°.)

(Le pape) Lui envoya ses *munimens*

Bulles de le provision

Dont j'ai dessus fait mencion.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 283, Kerv.)

Ouis plusieurs *mounimens* que lesdiz bouchers avoient sur les choses dessus dictes. (1363, *Ord.*, III, 640). Impr., *mouvements*.

Afin que les parties adverses puissent respondre briefment tant sur le principal comme sur les impetracions et autres lettres et *mynimens* cy dessus declairez. (1480, *Reglem. du Parlem. de Dijon*, Lam., 5306, f° 4 r°, Richel.)

Il print et saisit la place de Thouars et les biens qui estoient audict lieu de Thouars, et aussi lesdictes lettres, titres et *munime*s qui estoient audict lieu. (*Inform. faite contre Ph. de Commines*, 29 janv. 1484.)

Par ledit Simon Pruser a esté requis coppie des exploix, actes et *munimens* desdis demandeur et adjoinct par eux produiz. (1486, *Interlocut.*, etc., Arch. légis. de Reims, 2° p., vol. I, p. 374, Doc. inéd.)

Iceulx appeaux sont ouvertz et lenz avecq toutes lettres, titres, enquestes, *munimens* et productions qui y sont. (1519, *Coust. du duché de Lorraine*, p. 86, Bouvalet.)

Ceux qui seront commis a faire quelque enqueste et production, apres que les parties seront reglees en faits, feront bien et deument lesdites enquestes, et recevront tous *munimens*, et lesdites enquestes et productions achevees renvoyeront icelles avec tous les titres et *munimens* quinze jours apres es mains du greffier, ou les parties pourront recouvrer copies desdits titres, enseignemens et productions des parties, et parinstruiront lesdites parties leur proces sur le rolle. (31 juill. 1531, CHARLES-QUINT, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Tous les comptes, octrois, titres, enseignemens, *munimens* et pappiers qu'il avoit de la dicte communauté. (20 mai 1546, *Proc. verb. de l'ass. des march. fréq.*, Mantellier, *March. fréq.*, II, 65.)

La perle des chartres, *munimens*, livres, registres, cedules. (1576, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 595, Gachard.)

— Retranchement, défense :

Ilz feirent grans fossez et les embuscherent d'arbres tout a l'entour afin que leurs ennemys ne peussent entrer en leurs *munimens*. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 97^a, éd. 1530.)

Munimens et murailles tres hautes. (GUIL. MICHEL, IV^e *Eglog. de Virgile*, f° 11 r°, éd. 1540.)

Donnant la peau aux uns, du poil aux autres, tant pour soustenir la violence du froit que les autres inclemences du ciel : et aux autres des *munimens* et defences pour repoulcer les violences et impetuositiez exterieures. (BOAYSTUAU, *l'Excell. de l'homme*, f° 27 r°, éd. 1560.)

Outre ces usages particuliers d'un chacun de ces muscles, il faut entendre que tous ensemble servent de *muniment* et defense aux parties subjacentes. (PARÉ, *Œuv.*, I, XI, Malgaigne.)

MUNIR, v. a., garantir :

Qui n'iert par repentir *munis*

De Dieu sera certes punis.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 41, Kerv.)

MUNITÉ, s. f., défense, protection :

Prist la tuicion et *munité* de l'eglise Saint Quentin. (*Reg. du Chât.*, I, 389, Biblioph. fr.)

MUNITEUR, s. m., munitionnaire :

Si avoit fait Josephus *muniteur* et edificateur d'icelle place enclosse ledit costé de la montagne. (BOURGOING, *Bal. jud.*, III, 11, éd. 1530.)

MUNITIONNER, mon., verbe.

— Act., approvisionner :

Ayant *munitionné* et armé la galere, il la fit tenir assez avant en mer. (*Hist. pit. du Prince Erasius*, f° 119 v°, éd. 1587.)

Trop exact et trop rude au gré du pays pour bien *munitionner* sa place. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 373, éd. 1616.)

— Abs., fournir des approvisionnements :

Par son commandement, ils ont esté contrainctz de *munitionner* presque un an durant, aincy qu'il scait trop mieulx, de façon que a present ilz sont destituez de tous moyens et ne sçavent par cy apres ou recourir et bailler de la teste. (22 av. 1598, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg*, III, 69.)

— Réfl., se pourvoir :

A se *munitionner* de connins. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, I, 6, éd. 1605.)

— *Munitonné*, part. passé, garni de défenses :

Par de ça y a le chasteau de Cumana, assis sur un roc, qui est assez *munitonné* pour garder de passer par la une armee, pour grosse qu'elle soit. (DU PINET, *Plin.*, VI, 11, éd. 1566.)

MUNSSER, voir MUCIER.

MUNSTRE, voir MONSTRE.

MUNTARSIN, voir MONTARDIN.

MUNTE, voir MONTE.

MUNTEDUR, voir MONTEOR.

MUNTEMENT, voir MONTEMENT.

MUNTEOR, voir MONTEOR.

MUNTER, voir MONTER.

MUNTETHUR, voir MONTEOR.

MUNTOR, voir MONTEOR.

MUNTRASIN, voir MONTARDIN.

MUNUMENT, voir MUNIMENT.

MUOISON, *muiesun*, s. f., changement
Annoncez en pueples les *muiesuns* de lui. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, IX, 11, Michel.)

MUOUL, voir MOIEUL.

MUPLE, s. m., poisson de mer; a désigné une espèce de bouclier :

Muples sont estrumenz plus maindre,
Et meney resont por empaindre
Des queus li bataillours se cuevrent
Quant il en portant pierres huevrent....
Por ce *muples* les apeloient,
Car fait a la samblance estoient
Des poissons de mer c'on apale
Muples.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Yvegece*, Richel. 1604, f° 62^b.)

Des *muples* et des tors movables.

(*Id.*, *ib.*, f° 56^c.)

Cf. MUSCLE.

MUR, voir MUL.

MURAGE, - aige, s. m. et f., muraille :

Et hauncer fet la tour, adreser la *murage*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 137.)

.VII. lienes grans fist faire de *murage*,
Qui encor durent desc'a le mer salvaige.
(*Huon de Bord.*, 13, A. P.)

Qu elle voie Nimaye dont haut sont li *murage*.
(*B. de Seb.*, II, 458, Bocca.)

Nous n'avons devant nous ne fossé ne *murages*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 78^a.)

Si commencerent a ferir et a fraper et a truire hors pierres et a pertuisier ledit *murage*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 350 v°.)

De mauvais vent, de cheminee a plour,
Et de maison, quant il degoute autour,
Et par dedens, car lors chiet le *murage*,
Se gart chascun.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 314^b.)

— Impôt levé pour la réparation des murs d'une ville ou d'un château :

Li transcrit de le cartre en latin dou roi Henri d'Engletiere del acat que cil de Douai fissent des frankises et des *murages*. (Arch. mun. Douai, cart. L, f° 29.)

Derechef le *murage* de Pavent, en prix de deux sols de rente par an. (*Pièce de 1299*, Gallia Christiana, X, col. 139.)

1. MURAIL, adj., qui a rapport aux murs :

Coronne *murail* estoit celle que l'en donnoit qui premiers montoit sur les murs de la ville que l'en prenoit, qui estoit de certain pris et de certaine somme. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 287^a.)

2. MURAIL, s. m., muraille :

Et voit .i. viel *murail* qui ert de marbre bis.
(*Vaux du Paon*, Richel. 368, f° 100^c.)

Au *murail* du donjon.

(*Ib.*)

MURAILLER, - aither, v. a., construire, en parlant de murs; clore de murs :

Estans sur icelle qu'ilz ont nouvellement *murailé*. (1451, *Compt. de Nevers*, CC 47, f° 11 r°, Arch. mun. Nevers.)

Deux refuges *muraillez* de la hauteur

dessus dicte pour retirer gens a pied ou a cheval. (XVI^e s., *Chartrier de Thouars*, Arch. Maine-et-Loire.)

A trois massons pour *murailher* la porte de la Pouterne. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

Un fossé a fond de cuve *muraillé* de costé et d'autre. (Bl. VIGENÈRE, *Trad. de Chalcondyle*, p. 10, éd. 1662.)

— Inscire sur les murailles :

L'on trouve a Lyon infindies inscriptions, les autres *murailles* en partie, les autres rompues en pieces. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 417, éd. 1573.)

MURAILLON, s. f., muraille :

Fit devaller secretement par dessus la *murailon* ung garçon qui... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLI, Buchon.)

MURAIZ, voir MUROIS.

MURAT, s. m., muraille :

Derriere les prisons des hauts *murats*. (BEZE, *Hist. eccl.*, t. III, p. 1, éd. 1580.)

MURAUT, s. m., mur :

A .i. tertre ki molt est haut
L'arme mena hors dou *muraut*.
(De S. Jehan Paulx, Richel. 1553, f^o 423^c.)

MURAVES, s. f. ?

Considera l'ancianne ordinance continue ou livre deis ordinnances de la villa por les hostaul de bos quant ont les *muraves* comment toites censes sus cellour dehués se poant rembre, et considera per ensi bonne raison coment grant necessitaz est de porveir que les maison maisonnes et muracs se poissent maintenir. (1420, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n^o 293-294, f^o 86-87, Arch. diplom., VII, 80.)

MURDREOUR, voir MORDREOR.

MURDRER, voir MORDRER.

MURDREUR, voir MORDREOR.

MURDRIE, voir MORDRIE.

MURDRIEMENT, voir MORDRIEMENT.

MURDRIEREMENT, voir MORDRIEREMENT.

1. MURDRIR, voir MORDRIR.

2. MURDRIR, voir MUDRIR.

MURDRISE, voir MORDRISE.

MURDRISSERESSE, voir MORDRISSOR.

MURDRISUR, voir MORDRISSOR.

MURE, voir MUIRE.

MUREL, s. m., mur, muraille :

Posez vostre quer es *murealz*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLVII, 14, Michel.)

Adonc commença a ferir
Ses genz por la presse partir ;
Sor les dois, sor les fenestras,
Et as soliers et as *muriaux*
Les fet toz a force monter.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 124^c.)

La novelé (Carthagene) siet en Espagne,
Dont le *muret* en mer se baigne.

(*Parton.*, Richel. 19152, f^o 151^b.)

De Morlignae ont les *muriaux* coisis.
(*Anseis*, Richel. 793, f^o 174.)

Firent mainte foiz assaillir aus *muriaux* de la citei. (MÈN. DE REIMS, 53, Wailly.)

La cité de Morons dont hault sont ly *muret*.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f^o 87 r^o.)

Et y avoit grant plenté de *mureaulz* de terre, car selon ce que chascun y avoit son gardin il l'avoit enclos. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f^o 31 r^o.)

Bourg., Yonne, Argenteuil, Quincerot, *mureau*, petit mur.

Nom propre ancien, *Murriel*. (*Cart. de la Trinité de Caen*, Richel. 1.5650, f^o 65 r^o.)

Nom propre actuel, *Muret*.

MURELLE, s. f., p.-ê. la murène ; ou le coquillage qui produit la pourpre :

Si li presenterent *murelles* qui traioient hors d'Océan. (*Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus., reg. 19, D. 1, f^o 36 r^o.)

MUREMENT, s. m., action de murer :

Murement de portes. (*Plaidé resp. de Ball. de Mallian*, 2^e p., p. 1, éd. 1604.)

MUREMILE, s. f., pendant d'oreille, boucle passée au travers du nez :

Les *muremiles* et les ceristres. (Ms. Ars. 3201, p. 358^b.)

Leur osteray de leurs oreilles
Les biaux anneaux et les armoilles,
Les perfides discreminables,
Et les *muremiles* flairables
Qu'elles portent en leurs narines.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 532^a.)

Muremiles, c'est un ornement fait en maniere d'une chose entourtillée comme une chaînette ; et ceste chose souloient porter les femmes pendues a leurs oreilles, car elles avoient anciennement les oreilles percees, et ces *muremiles* estoient faictes en telle maniere qu'elles pendoient a ce trou de l'oreille. (*Trad. du xv^e s. d'un traité de St Bernard*, dans l'*Intern. Consolac.*, Introd., p. XXXIV, Bibl. elz.)

MURENNIER, voir MAIRENNIR.

MUREOR, *mureour*, s. m., ouvrier appliqué a construire ou a détruire un mur

Et se loga dedans le mont que les fortes-reces estoient por destorber les *mureours* Cesar par ses archiers. (J. DE THUIM, *Est. de Jul. Cesar*, ms. S.-Omer 722, f^o 123^c.)

Trestait li *mureour* si sont la acouru,
Aloçois que li signeur en aient riens seen
Furent au pié du mur li mineur bien esleu.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 19950, var., Charrière.)

1. MURET, *mouret*, s. m., petit mur :

Un petit *muret* ki depart lor gardins.
(*Pièce de 1240*, Mém. de la soc. hist. et litt. de Tournai, t. XVII, ch. XXXII.)

Et en ce *muret*, au res de ce que il se comporte, doit estre mise droit a ligne une pierre dure. (1252, Arch. JJ 27, f^o 82 r^o.)

Li *mouret* et li fossé. (1290, 2^e *Cart. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

Estoit monté sor le *muret* dou manoir.
(*Enquête*, Arch. J 1031, pièce 20.)

Et li praius enclos estoit
D'un *muret* bas.

(*Chev. as .ii. esp.*, 4253, Foerster.)

Pour 12 paukins de cauch pour faire le *muret* desous le jubet, 16 s. (1309, *Comptes de mons. Wist. de Cokhove chevalier bailliu de Calais*, p. 13, J. de Rheims.)

Dou large des lodit *muret* an tanques a la parey de la dicte maison. (1310, *Cart. mun. de Lyon*, p. 447, Guigue.)

4 sols pour un tumerel qui amenat la terre et l'iawe par un jour, dont on reffit le *muret* du four. (1321, Arch. Meuse B 492, f^o 117 r^o.)

Contre un huis et .i. *muret*. (Sept. 1346, *Reg. de cuir noir*, Arch. Tournai.)

Il monta sur un *muret* qui debout venoit en rue. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f^o 48 r^o.)

Pource que les gens dudit chapitre avoient fait faire un petit *muret* au cloistre de ladicte eglise. (26 fév. 1381, *Lett. du roi Charles*, Arch. admin. de Reims, III, 380, Doc. inéd.)

.v. verges de *muret* de terre de .vii. piedz de hault. (*Pièce de 1415*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 112.)

Les *murets* estans a costé de l'escarquette du guet. (1805, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mon grant *muret*

Combien contient y bien de tour ?

(*Farce d'un gentilh. et son page*, p. 10, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et serm. joy.*, t. I.)

Une longue rue de Chartres s'appelle rue *Muret*, ou le *Muret*.

Nom propre, *Muret*.

2. MURET, voir MORÉ.

MURETE, -ette, s. f., petite muraille :

Faire une *murete* d'une seule pierre. (31 août 1508, *Reg. cons. de Limoges*, I, 11, Ruben.)

Et encore au XVII^e s. :

Pour avoir accoustré la *murette* des fosses. (*Compte de 1620-21*, Arch. Dordogne B 134.)

Bret., *murette*, petit mur :

Des deux côtés de l'âtre, dans les fermes de la Basse-Bretagne, sont deux *murettes* qui servent de sièges, et dont l'une sépare ordinairement le foyer du trou dans lequel on dépose l'ajonc à brûler. (HABASQUE, *Côtes-du-Nord*, I, 305.)

MURETEL, -iel, s. m., petit mur :

Les dis crestiaux et pietvoyes tiennent au *muretel* qui est deseure le porte des necessaires. (*Chirogr. du 2 juillet 1313*, Arch. Tournai.)

MURETEUR, s. m., ouvrier qui travaille aux murs :

A Pierot Heupoix, *mureteur*, pour son sallaire d'avoir fait deux cent quatre piez de noeufs murs es gardins. (1452, *Compt. de l'hospital des Chartriers*, Arch. mun. Douai.)

MURETIER, s. m., ouvrier qui travaille aux murs :

A Simon Hennicle, *muretier*, pour avoir fait au pignon de la maison du moulin de Pierrepont (ici un blanc) verges de murs de terre. (*Pièce de 1415*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 182.)

MURGIER, *meurgier*, s. m., monceau de pierres de toutes sortes :

Ad grangiam de *Murgiers*. (1249, *Cart. du Paraclet*, f^o 237 r^o, Arch. Aube.)

Il pristrent granz roches teles que il convenoit bien a l'une porter cent hommes ou plus, et estouperent la porte outre le pont, qar il en i ot tant que li *murgiers* ne pot mie estre legierement despeciez. (G. DE TYR, IV, 15, Hist. des crois.)

Les citez ressembloient *murgiers* de pierre : si remenoient seules et gastes. (Id., XI, 23.)

Es *murgiers* des Soutieres. (Août 1304, Accord, Arch. Montjeu.)

Que ledit *murgis*[e]r et defenz estoit fait de novel. (1325, Arch. JJ 64, f° 44 r°.)

Lequel vallet ainsi mort, ledit Nicolas l'eust fait trayner aus champs et fait enterrer et couvrir en un *murgier* de pierres. (1368, Arch. JJ 99, pièce 186.)

Il a esté bien faict mil toises de fousces et douze ou treize *murgiers* tous neufs. (Pièce de 1473, Arch. d'Argenton, ap. Fierville, Doc. inédits sur Commynes, p. 186.)

Item a esté faicte grande quantité de *murgiers*. (Id., p. 187.)

Et encore au XVII^e s. :

Sentence condamnant Christin Vacher a détruire un *murger* qu'il a formé sur les champs de Claude Vallet. (1665, prév. de Voves, Arch. Eure-et-Loir.)

Beauce, *murger*, Brie et Basse-Bourg., *merger*, Suisse rom., Neuchâtel, *morgier*, monceau de pierres.

MURGIERE, s. f., monceau de pierres :

Les rues et les entrees dou borc estoient closes de *murgieres* et barrees de gros trez. (Est. de Eracl. Emp., xxxiii, 39, Hist. des crois.)

Suisse rom., Bagnard, *murzyere*, tas de pierres au milieu d'un champ.

MURGIS, s. m., monceau de pierres :

Peussent faire et tenir *murgis*, clapiers, chirones et defenz de conilz en un boys... (1323, Arch. JJ 64, f° 14 v°.)

MURGOE, voir MURJOE.

MURGUENERAT, adj. ?

Nulz nez de Mes ne doit porter coutel *murguenerat* a pointe, armeiz, ne dezarmeiz. (1254, Hist. de Metz, III, 209.)

Des couteilz *murgueneraz*. (Id., p. 210.)

MURHIEST, s. m. ?

Une livre de *murhiest* .ii. s. vi^d. (Compte de 1501, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

MURIANT, voir MORIANT.

1. MURIE, s. f., muraille :

Pour renforcer lesd. bourgs, et la ou plus grand besoin seroit tant en *murie* que en ouvrages de bois. (2 juill. 1370, Lett. de Thib. VI, Arch. mun. Montbéliard.)

2. MURIE, voir MORIE.

MURIER, s. m., mur :

Eminence, ou il y aura quelque *murier*. (SALNOVE, Venerie, p. 208, éd. 1665.)

MURILLEUS, voir MORILLEUS.

1. MURIN, adj., couleur de mûre :

Noir en couleur, *murin*, ou rouge. (FRERE NICOLE, Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens, f° 103 r°, éd. 1516.)

2. MURIN, s. m., dimin. de mur :

Illic fu pris Poras joste .i. viel *murin*.
(Veus dou paon, Richel. 1554, f° 66 v°.)

3. MURIN, voir MORIN.

MURINE, voir MORINE.

MURIQUE, *mir*, s. f., sorte de coquille de mer :

Une autre coquille est en mer qui a non *murique* ou conche, et li plusor l'apelent oistre. (BRUN. LAT., Tres., p. 187, Chabaille.) Var., *mirique*.

MURJOE, *murgoe*, *mujoe*, *migoe*, *meurjoye*, *musgode*, s. f., amas, provision :

N'en fait *musgode* por son cors engraisier.
(St Alexiz, st. 51^d, xi^e s., G. Paris.)

Bourse ne fesoit ne *murgoe*.

(Vie des Peres, Richel. 23111, f° 5^c.)

Por cels qui ont les granz *murjoes*.

(Id., f° 20^b.)

Laskement et a grant dotance

Retenoient lor sostenance,

Dont cascuns ot pales les joes,

N'entendrent pas as *mujoes*

Si come li cler ki or sont

Qui del patremolne qu'il ont

Les vins, les bles en lor greniers

Dont il emplissent lor celiers

Et toudis plus et plus aiment.

(Del Moine ki ala voir sa mere, Ars. 3527, f° 85^d.)

Se fortune vous a encrouez sur sa roe,

Et li avoires de Dieu entour vous flote et noe,

Ce n'est pas pour repondre ne pour faire *murjoe*.

(J. DE MEUNG, Test., Vat. Chr. 367, f° 13^a.)

Ce n'est pas por mucier, ne por faire *murgoe*.

(Id., ib., 655, Méon.)

Egar ! g'y voy

Des florins une grant *murjoe*,

Et sy voy dessus une escroe.

(Mir. N.-D., xxxv, 1121, A. T.)

Sathan, puisqu'en notre *meurjoye*

Celle meschant ame avons mis,

Il faut que le corps, biaux amis,

Soit avec elle.

(Id., I, 3, 1070.)

— Particulièrement, cellier où l'on conserve les pommes :

Pomarium, *migoe*. (Gloss. lat.-gall., Richel. I. 7692.)

Bessin, *migoe*, provision de pommes d'hiver : pommes de *migoe*.

MURL, voir MUL.

MURMELER, voir MORMELER.

MURMILLIER, v. n., murmurer tout bas :

Mais en une pensee entra

Dont mout de gent sont mervillié,

Et s'en ont asses *murmillié* :

Mais nus n'ose parler a li.

(SARRAZIN, Rom. de Ham, ap. Michel, Hist. des ducs de Norm., p. 379.)

S'ira li mauvais *murmillant*

Et si la parole avillant

Que la personne a despondue,

Qu'il l'ara lues si confondue

Que cil n'ert prisies ne loes.

(La Comparois. dou pré, Richel. 378, f° 10 r°.)

Cf. MORMELER.

MURMURABLE, adj., qui pousse au murmure :

Se doit chascun deffer et garder de ce deceptif ennemi dampnable qui nous donne conseil *murmurable* et sedicieux. (COURCY, Hist. de Grece, Ars. 3689, f° 68^b.)

MURMURACION, - lion, s. f., murmure :

Est enspriz en iniquiteit de *murmuracion*. (Greg. pap. Hom., p. 89, Hofmann.)

Murmurations monta aval la ville. (FROISS., Chron., IX, 224, Kerv.)

Louez son malatieng et manlera,
Son train, sa conversation,
Sa compaignie tant noble et chiere,
Estant sans *murmuracion*.

(MARTIAL, Vigiles de Charl. VII, P v v°, éd. 1493.)

Par quoy gardez vous de *murmuration* inutile, et retirez vostre langue de detraction. (Bible, Liv. de Sapience, ch. I, éd. 1536.)

MURMURAMMENT, - ament, - anement, adv., en murmurant :

Ici sorstrent *murmurament*.

(BEN., ap. Raynouard, Lexique.)

Se en ne fait ce que commandé est coarvement ne *murmurament*. (Riule S. Beneit, Richel. 24960, f° 12 r°.)

Murmurament. Murmuringly, mutteringly, gruntingly, with a humaning, in a buzzing sound. (COTGR., éd. 1611.)

MURMURANEMENT, voir MURMURAMMENT.

MURMURATIF, adj., qui murmure :

N'estre point *murmuratif*, c'est a dire n'estre prompt a murmurer et contredire par derriere a ce qu'on dit. (GUY JUVENAL, la Reigle monseigneur saint Benoist translatee de latin en françoyz, f° 19 v°, éd. 1528.)

— Avec un nom de chose, qu'on murmure :

En fait de guerre, longues patenostres et oraisons *murmuratives* ne sont bonnes. (DU BELLAY, Mém., VI, p. 197, Lambert.)

MURMURATOIRE, adj., de murmure :

Des parolles *murmuratoires*, detracatoires. (Le Tresor de l'ame, f° 39 r°, éd. 1494.)

MURMURE, s. f., bravoure :

Nos Francois de Casteal voient bin sa *murmure* (d'Ogier).

(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 19157, Scheler, Gloss. philol.)

Car a son brant d'achier demisoit tell *murmure*. (Id., ib., 26067.)

La teste li copat li felons Goliar,

Mult faisoit grant *murmure*.

(Id., ib., II, 1717.)

— Débat, querelle :

Paris donne a Ferrant, por cui est la *murmure*. (JER. DES PREIS, Geste de Liege, II, 2916, Scheler, Gloss. philol.)

— A la *murmure*, avec fracas, d'un air menaçant :

Or vint a la *murmure*

Contre nous qui l'avions getteit de teille ardure.

(JER. DES PREIS, Geste de Liege, II, 434, Scheler, Gloss. philol.)

MURMUREZ, s. f., grand murmure :

Si en a par mi l'ost une grant *murmuree*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 106 v°, et Richel. 24365, f° 175 r°.)

MURMUREIS, - eiz, s. m., grand murmure :

Li mes Guillaume ot lo *murmureis*.
(*HERB. LEDUC, Foulg. de Candie*, Richel. 25518, f° 127 r°.)

MURMUREMENT, s. m., murmure, plainte :

Le conte de Flandres entendit tantost le *murmurement* des gens de son ost et fist crier ung ban qu'il affranchiroit communement tous ceulx qui yroient avec luy en Gascoigne ayder au roy de France. (*Le Livre de Baudouyn conte de Flandres*, p. 10, Serrure et Voisin.)

Lors Loys, filz du roy de France, entendit la parolle de la dame et ne sçavoit qu'elle vouloit signifier et ne l'osa demander a la dame; mais il luy dits: Madame, alles en vostre hostel, sans faire *murmurement*: car je vous jure sur Dieu, ainçois qui soit deux jours, je vous le rendray (Ferrant de Portugal) deslivré en santé et en vie. (*Id.*, p. 130.)

Le ciel est veu par leur *murmuremens*
Tonner adonc et bieu horriblement.
(GUILL. MICHEL, IV^e liv. des *Georg.*, f° 65 v°, éd. 1540.)

MURMUREOR, - eur, s. m., murmureteur :

Sor totes choses enhortons que *murmurés* ne soit antre les freres. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 30 v°.)

Aucun *murmureor* et mesdisant. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 204^r.)

Murmureurs et jangleurs. (*L'Orloge de sapience*, Max. 1134, l. I, ch. 5.)

Murmureur ou *murmureur*, mormoratoire. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

MURMUROS, - ous, - eus, adj., qui murmure :

Rendeiz graces, cher frere, a Dieu, de tot vostre desier, si cum vos doyez, ancor en soyent *murmurous* li preste, ancor en soit *murmurouse* li synagoge. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 92 r°.)

Ne peraceus ne *murmureus*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 9 v°.)

Se auquns freres est orguillois ou inobediens, ou rebelles ou *murmureus* ou contraire en aucunes choses. (*Regle de S.-Ben.*, ms. Sens, p. 150^b, ap. Ste-Pal.)

MURMURIEUS, adj., qui murmure :

Rebelle ou inobedient ou orgueilleux ou *murmurieux*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 23 v°.)

MURMURERIE, s. f., murmure :

Après gros debat et *murmurerie* audict hostel. (*Journ. d'un bourg. de Paris s. le regne de Fr. I*, p. 267, Soc. de l'H. de Fr.)

MURMURIR, v. n., murmurer :

En quoy grant envys ceuillirent
Les Juifs qui en *murmurèrent*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20049, G. Paris.)

MURNEMENT, voir MORNEMENT.

MURNI, voir MORNÉ.

MUROIS, - aiz, s. m., mur, muraille :

Gimeges virent l'abeie,
Cum ele fa faite e estable,
Assez i parat des *muraiz*,
N'ert uncore pas li leus refaiz
Del orible destruction
Qu'en fist Hastenc le tres felon.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3033, Michel.)

S'en issent, n'i vaut rien esmaiz,
Par les portes fors les *muraiz*.
(*Id.*, *ib.*, II, 18806.)

De Nymale le grant, ou moult a haut *murois*.
(*Baud. de Seb.*, I, 93, Bocca.)

MURON, s. m., petit mur :

Si t'ancloira en *muron*, an terraul.
(*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 168.)

MUROT, s. m., petit mur :

Les *muroz*, les paroiz. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 170 r°.)

La fachon des *murotz*. (1610, Roze, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Franche-Comté, Saulnot, *murot*, mur.
Beaune et environs, *meurot*, *meureu*, parapet de l'escalier.

MUROTTE, s. f., petite muraille :

On fait des *murottes*. (1557, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

MURQUINIER, voir MOLEQUINIER.

MURRETTE, s. f., sauce :

Liquamen, *murette* de poisson. (*Gloss. de Salins*.)

MURSSON, voir MEURISSON.

MURTÉ, voir MEURTÉ.

MURTELLE, s. f., myrte :

Le verger de m'amie est de plantes exquises.
C'est un vrai paradis de pommes, de cerises,
D'aspic et de safran, de cypres, de *murteille*.
(REMI BELLEAU, *Poés.*, t. I, p. 103, éd. 1578.)

MURTREMENT, voir MORDREMENT.

MURTREOR, voir MORDREOR.

MURTRER, voir MORDRER.

MURTRERIE, voir MEURTRERIE.

MURTREVILE, dénomination de fantaisie, ville du meurtre :

Mes Justice tant s'entremet
Qu'a *Murtrevile* a un gibet
Les leva.
(HOON DE MERY, *Tournoiement de l'Antechr.*, p. 65, Tarbé.)

MURTRIR, voir MORDRIR.

MURTRISON, voir MORDRISON.

MURTRISSERESSE, voir MORDRISSE.

MURTRISSOR, voir MORDRISSE.

MURTRYSSER, voir MORDRISSE.

MURUEL, voir MORUEL.

MURVART, voir MORVART.

MUSABLE, adj., qui cherche à s'amuser :

Qui que les eaz ait trop *musables*
On dit li cuers n'est pas estables.
(R. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 14^e.)

MUSADOR, voir MILSOUDOR.

MUSAERT, voir MUSART.

MUSAGE, - aige, s. m. et f., vie joyeuse, dissipée, dissipation, folie :

Mais j'ai conquis, bien m'en vant,
Ce ke j'aloie querant,
Et sui issus del *musage*.
(L. FERRI, a *Rob. de la Pierre*, ms. Siens H. X. 36, f° 39^b; Vat. Chr. 1522, f° 163^b.)

Il aloit *musage* querant.
(*Wistasse le Moine*, 1591, Michel.)

Si averai perdu par grant *musage*
Tote la moyté de mon age.
(CHARDRY, *le peti Plee*, Romv., p. 430.)

Lessez folie et ton *musage*.
(*Id.*, *ib.*)

De quanke pot agrapiner
Feit sa *musage* pur garder.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 43.)

Et fains et sois tant le damage
Qu'il en oblie le *musage*.
(*Parton.*, 893, Crapelet.)

Car de coups, se Dieus me sequeure,
Vous donrai tant par le visage
Parquoy vous rendres le *musage*
Qui tant est as musars plaisans,
Que vous serez quoye et taisans,
Ne james hors sanz moy n'ires.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 58^b.)

Lors se c'est uns autres amis
Cui la dame aura terme mis,
Dont el n'ara pas esté sage,
Qu'el n'en port du tout le *musage*,
Comblen que de l'autre li membre,
Mener le puet en quelque chambre.
(*Id.*, 14441, Méon.)

Au disner viarent li message;
S'ont au roi conté leur *musage*.
(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 285, Bordier, p. 176.)

— *Rendre musage*, perdre son temps :

Quer il n'est nul ou fol ou sage
Qui n'oist lors *rendre musage*.
(*Cle d'amour*, p. 17, Tross.)

(Les femmes) Enluminent lor visage
Et nous font *rendre le musage*
Por esgarder.

(*Des Corneles*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 92.) Impr., *tendre le musage*.

— Dépense de jeu, frais des amusements :

Lassons tuit le fol usage
D'amour qui foloie,
Sovent paie le *musage*
Qui trop i colioie.

(*Chanson à Marie*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, préf., p. XIII.)

Adeu, adeu, beguinaige,
Jollement part de toi !
N'i paierai lou *musage*
Ains irai enver anoi.
(*Pastour.*, LXXX, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308)

Ne li pover de meinte vile,
Dont il i out bien quatre mile,
Ne pristrent rien fors le *musage*.
(*Hist. de Guill. le Marchal*, 9209, P. Meyer, *Romania*, XI, 67.)

Dont la bielle s'afuque moult bien en son corage
Que Jordan paiera contre lui le *musage*,
Car a cascuns des jus le traira en servage.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 98 v°.)

Trop j'ai païé le *musage*.
(*Nativ. N.-D.*, Reinsch, *Die pseudo-Evangelien*, p. 31.)

Et pource que les pucelles ne veullent
nuire que si preux chevalier comme il est,

et qui tant les a servis a gré, paye le *musage*, elles firent faire ceste aumosniere qui est de telle vertu que ja ne sera ouverte fors par la main d'une pucelle de gentil sang, belle a devis et digne d'avoir amy le plus suffisant de tout le royaume se deue luy est. (*Perceforest*, vol. V, ch. 33, éd. 1528.)

MUSAICQ, voir MUSIC.

MUSAIQUE, voir MUSIQUE.

MUSAIRT, voir MUSART.

1. MUSANCE, s. f., amusement, plaisir :

Esbahis en devient, quar penser de *musance*,
Orgueil et vilenie, honte et desesperance
Li dient en son cuer que ce sera villance.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 121 r°.)

2. MUSANCE, voir MUQANCE.

MUSARAIGNE, *museraigne*, *mesiraigine*, s. f., sorte d'animal, le *sorex araneus* de Linné; mot conservé :

Deesses desguisees en beletes, fouines, rafenades, *museraignes*. (RAB., *Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

Pour garder que les bestes que l'on nomme *mesiraignes* ne gastent les vignes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 704, éd. 1597.)

Musaraigne. A shrew mouse. (COTGR., éd. 1611.)

Vienne, arr. de Civray, Vendée, *museraigne*, *muserigne*.

MUSARDAILLE, s. f., troupe de musards, de gens qui aiment à s'amuser :

Quant Perdicas li vient a toute sa pietaille,
Et Betis ses compains a tout sa *musardaille*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 110 v°, et Richel. 24365, f° 176 v°.)

MUSARDEL, adj., musard, qui aime à s'amuser :

.... Uns *musardiaux*,
Quant biens li est destinez,
N'est point si lies c'uns *ainsnez* :
Car il ne set ne joir ne doloir.
Li sages fait sa jote en bien paroir.
(*Poés.*, Vat. Chr. 1490, f° 170°.)

MUSARDEMENT, adv. à la manière d'un musard :

Et trop *musardement* musa.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 181^b.)

Lors comencant a parler del vermel chevalier et dient que trop est vilains et que trop *musardement* avoit parlei encontre Lancelot. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 108^b.)

MUSARDERIE, s. f., qualité du musard :
Je serviray les massons, je mettray bouillir pour les massons, et le past terminé au son de ma musette mesureray la *musarderie* des musars. (RAB., *Tiers livre*, prol., éd. 1552.)

MUSARDIE, *muzardie*, s. f., folie, bêtise, étourderie, fainéantise, chose vaine :
Par foit ! dit Baudoins, tu as fait estoutie ;
Cest marchié tanras tu, je cuit, a *musardie*.
(J. BON., *Sax.*, cxi, Michel.)

Kex qui entent ceste parole
Le tient a moult grant *musardie*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 19^b.)
Car qui demande *musardie*,
Bien est droiz que l'en Pescondie.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 21^c.)

Il tieneat .i. home trop court,
Tantost que li fait *musardie*.
(JEN. AU RUS, *Mir. de S. Tortu*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 259.)

A grant *musardie* te voi penser. (G. DE TYR, V, 20, Hist. des crois.)

S'il avient par aucune *musardie* que aucuns hom bate un autre home. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 201, Beugnot.)

Sire roy, dist Anthoine, c'est pour vostre *musardie* et pour vostre pechié, qui faicles guerre aux pucelles sans cause, et les volez avoir par force. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 227, Bibl. elz.)

En toy ne gist que *musardie*.
(*Myst. de Ste Marguerite*, ap. Joly, *Vie de Ste Marg.*, p. 152.)

Estre accoudé, c'est *musardie*.
(Cl. MAR., *Ball.*, à Madame d'Alençon, p. 266, éd. 1596.)

Nonchalance et *musardie* hebete le corps.
(LE BLOND, *Instit. de la chose publique*, f° 78 r°, éd. 1519.)

MUSARRESSE, fém., voir MUSEOR.

MUSART, *musard*, *mussard*, *muisart*, *moissart*, *mosart*, *musart*, *musairt*, *musair*, adj. et s., étourdi, irréfléchi, sot, libertain :

Bernars vous maude, li sires de Naisil,
Come *musart* vous estes ceans mis ;
Qui bien guerrole, il ne fait mie ensi.
(*Gar. le Lok.*, 2° chans., xx, p. 282, P. Paris.)

C'est la compaignie tassel,
Qu'il m'a faite, com a *musart*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15365, Michel.) Var. du ms. de Tours, *moissart*.

Et li quens Raols, c'ai apris,
S'est delovre tant entremis
Que Gwillaume came *musart*
Prist sis frerel dus Richart.
(*Id.*, *ib.*, II, 26899.)

Li plus hardiz s'en tenra por *musart*.
(*R. de Cambrai*, 2052, A. T.)

Fols *musairs*, museis enqui.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 15, 60.)

Encore fast li *musars* et vains.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 89°.)

De cest apel vos tendroiz vos a fol et a *musart*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 62^d.)

Huellns l'en tint a *musart*.
(*Mousk*, *Chron.*, 14207, Reiff.)

Or s'an reveut en France li viens or repairier.
Malt estoie *musars* et de son sens vuidies
Que il s'an quide aler sans aucun anconbrier.
(*Gui de Bourg.*, 407, A. P.)

Et uns *musars* passa par la
Qui d'un baston l'arcier feri.
(*Cleomades*, Ars. 3142, f° 7 v°.)

Un jour li souvint du regart
Dont ele le tint a *musart*.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 693, Bordier, p. 226.)

Fol ou *moissart*. (MAURICE DE SULLY, *Serm.*, ms. Oxf. Douce 270, f° 49 r°.)

Quant li rois d'Engleterre sot ces nouvelles si s'en ala a Bourdiaus et fist les nes bien garder, car il avoit paour que li rois ne passast outre, et au plus tost que il pot li s'en ala en Engleterre et se tint pour *musart* quant il en estoit issus. (*Chron. de Rains*, c. XXV, L. Paris.)

Biaus semblans faict *musart* liet. (*Id.*, c. XXX.)

Ce sont les perretes de voire luisans que li *musart* achatent por rubis ou por saphirs. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 29^a.)

Ce sund les pierretes de voire luisant que les *musairs* achetenent pour saphirs, ou pour robis, ou pour asmeraudes. (*Id.*, *ib.*, ms. Troyes 751, f° 24 r°.)

Mort l'abati devant ses pies,
Or est li *musars* bien poies.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 18^a.)

Mes vous estes *musarde* et folle,
Or vous ai menee a l'escolle
Dont a tous jours blame averes.
(*Couci*, 5924, Crapetel.)

Dame, or esgardes,
Il ne demeure pas en vous
Que vostre maris ne soit cous.
Vous li estes de pute foy,
Et pour itant je vous chastoy
Que jamais ne voellies mesdire
De celui ou mains a a dire
Qu'il n'ait en vous, fole *musarde*.
(*Id.*, 5781.)

Vous deistes comme hastis *musarz*.
(JOINV., *St. Louis*, 27, Wailly, éd. 1874.)

Seignour, dist li vassaus, ne crees le *musart*,
Car sachiez pour chartain qu'il joue de flaxart.
(*B. de Seb.*, xx, 245, Bocca.)

De faire choses si *musardes*.
(*Clef d'amour*, p. 35, Tross.)

Amors lointaigne est trop *musarde*.
(*Id.*, p. 8.)

Par Dieu, tu n'es mie bien sages,
Mais fol *musart*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 246.)

Ces folles *musardes*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 12, Chazaud.)

Las que vrayment mon esprit est *musart*.
(LA BOUT., *Poés. div.*, à Marg. de Carle, Feugère.)

— Faire *musart*, rendre pensif, précocuper :

Parmy le bois s'en vat chevalchant li vilhart,
En querant la rivire qui le faisoit *musart*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6868, Scheler, *Gloss. philol.*)

Noms propres, *Musart*, *Muzart*, *Muzard*.

MUSAUDOUR, voir MILSOUDOR.

MUSCADEAU, voir MUSCATEL.

MUSCADEL, voir MUSCATEL.

MUSCADET, *muscadet*, adj., muscat :

Raisin *muscadet*, uva muscata. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— S. m., raisin muscat :

Lesquels compaignons estans en ung jardins assis prez la muraille de la ville de Romans, ou ilz estoient allez en intention de y trouver des *muscades*. (1473, Arch. JJ 194, pièce 370.)

— Vin muscat :

Et buvoient de ces bons vins et de ces bons *muscades*. (FROISS., *Chron.*, V, 352, Kerv.)

Vin bastard, *muscadet*, ou autres semblables vins. (1415, Arch. JJ 170, pièce 4.)

Je prise mieulx le *muscadet*,
Quant on en verse plain godet.
(*Condamnat. de Banquet*, p. 281, Jacob.)

S'en tavernes vous abordez,
Tout premierement demandez

Aux taverniers d'entendement

Bastard, romenie, *muscadet*,

Du bœuf, du mouton, du bresil.

(*Mondlog. d'un clerc de taverne*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 48.)

Muscadet ou *muscadel*, vino moscato. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

1. **MUSCADIN**, - *kadin*, adj., qualifie le mouchet :

Un petit faucon porte qui de lui fu nourris,

Un faucon *muscadin* l'appellent au pays.

(*Vœu du Hairois*, 48, éd. Mons.)

Un faucon *muskadin* l'appellent ou pais.

(*ib.*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. chevalerie*, III, 121.)

2. **MUSCADIN**, s. m., pastille au musc :

Garnir et bas et haut de roses et de nosuds,

Les dents de *muscadin*, de poudre les cheveux.

(*D'Aub.*, *Traiques*, Princes, Bibl. elz.)

MUSCAIT, voir **MUSCAT**.

MUSCALIET, - *lies*, s. m., sorte d'animal, le muscardin ?

Une petite beste i a,

Comme une soris bouche a,

Que on appelle *muscalties*.

(*GAUT. DE MÉS*, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, f^o 95 v^o, et ms. Max. 602, f^o 46 v^o.)

Une petite beste i r'a,

Comme soris une bouche a,

Qu'on apele *muscaliel*.

(*Id.*, *ib.*, *Adj.*, 2021, f^o 101^a.)

MUSCARRAT, adj., parfumé au musc ?

Sucre *muscarrat*. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 245.)

MUSCAT, *moscat*, *muscait*, *musquia*, s. m., mosquée :

Y ont fait les Sarrazins de novel ung *muscat*, c'est a dire le lieu ou ilz font leurs oraisons. (*D'ANGLURE*, *le saint Voyag. de Jherus.*, § 62, A. T.) Impr., *mustat*.

Devant celledicte eglise... a un *muscat* de Sarrazins, c'est assavoir une oratoire faite ainsi comme a la maniere d'une chappelle. (*Id.*, *ib.*, § 208.)

En celle dicte cité a... XII^m. eglises de Sarrazins, que l'en appelle *muscas*, esquelles ilz font et dient leurs devotions. (*Id.*, *ib.*, § 234.) Var., oratoire de Sairaisin qu'i appellent *muscat* ou *musquia*.

Et dedant yeulx *muscait* n'osent entrer nuz crestiens. (*Id.*, *ib.*, § 234, note, p. 60.)

A main senestre est ly *moscat* dudit soldant. (*Id.*, *ib.*, § 238, note, p. 61.)

MUSCATEL, - *del*, - *deau*, *muscouatelle*, adj., muscat :

Vin *muscadeau*. (*Regime de santé*, f^o 19 r^o, Robinet.)

Poyres *muscatelles*. (*Platine de honneste volupté*, f^o 11 v^o, éd. 1528.)

Le vin *muscatel*.

(*R. BELLEAU*, *Œuv. poét.*, *Eclog. sacr.*, I, éd. 1578.)

La liqueur du raisin *muscatel*.

(*Id.*, *ib.*)

— S. m., raisin muscat :

Les *muscadeaux* s'ayment aussi es contrées froides. (*Du PINET*, *Pline*, XIV, 2, éd. 1566.)

— Vin muscat :

Malvoisie et *muscadeau*.

(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 300.)

Muscadet ou *muscadel*, vino moscato. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— *Muscadelle*, s. f., vigne de raisin muscat ; vin muscat :

... Ici sous Eurs tremble

La *muscadelle* noire, qui fourait chacun an

Un publique butin aus homes de Bandan.

(*Du BARTAS*, *la Semaine*, III, éd. 1579.)

Dans le menu d'un festin donné à Louis VII en 1129, il est parlé de *muscouatelle* d'Arles. (*Compt. de l'abb. de S.-Corneille*.)

MUSGEISON, voir **MUÇOISON**.

MUSGELIN, - *ellin*, adj., musqué :

Oil *muscelin*. (*BRUN DE LONG BORG*, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f^o 63^a.)

Huile *muscellin*, ou muscatelin, ou muscat, est un huile composé de plusieurs drogues, entre lesquelles est le musc, qui luy donne le nom. (*JOUB.*, *des Compos.*)

MUSGESTE, voir **MUCETE**.

MUSCHEBOUT, s. m., sorte de merlu :

Entre les merlus de l'Océan faut nombrer celui qu'aucuns appellent molue, les autres *muschebout*, les autres leopard, il se peut nommer en latin *asinus varius*, merlus moucheté. (*L. JOUB.*, *l'Hist. des poiss. de Rond.*, IX, 12, éd. 1558.)

MUSCHET, voir **MOUCHET**.

MUSCHIER, voir **MUCIER**.

MUSCIEMENT, voir **MUCIERMENT**.

MUSCIER, voir **MUCIER**.

MUSCILAGINE, - *laigine*, s. f., décoction mucilagineuse :

O le *muscilagine* de fenugre. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 93, f^o 32 v^o.)

La *muscilagine*. (*Jard. de santé*, I, 367, impr. la Minerve.)

1. **MUSCLE**, s. m., cuisse :

Dom Hugues y mourut, blessé d'une grande harquebuzade dans le bras, et d'un coup de fauconneau dans le *muscle*. (*BRANT.*, *Gr. Capit. estrang.*, I, 236, Lallanne.)

2. **MUSCLE**, s. m. et f., poisson de mer ; a désigné, chez les Romains, un engin de guerre sous lequel travaillaient les assiégés, un toit de défense, un mantelet :

Muscles est appellez un instrument mendre que n'est vingne, de quoy les batailleurs couvers apotent pierres, fustz et terres non pas tant seulement pour emplir les fossez de la cité, mais pour faire les dars et fermes si que les tours alans puissent estre joings aux murs, et sont appelez *muscles* a la semblance des *muscles* de mer car aussi comme la *muscle* de mer aide a la balaine, jaçoit ce qu'elle soit mendre, ce mendre engin fu adjousté aux grans tours, leur appareillent la voye et garnissent les chemins. (*J. DE MEUNG*, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f^o 69 v^o.)

Gf. **MUPLE** et **MUSCULE** 2.

MUSCLÉ, adj., qui a tout le développement de ses muscles, de sa force :

Qui voeult enlever les aguetz et periliz de son chat, quant il est *musclé*, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue. (*Ev. des Quen.*, p. 143, Bibl. elz.)

MUSCLIAT, voir **MUGLIAS**.

MUSCOUATELLE, voir **MUSCAT**.

1. **MUSCULE**, s. m., forme savante de muscle :

Musculus, *musculus*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Li *muscule* sont compost de char, de nerf et de loiement. (*BRUN DE LONG BORG*, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f^o 15^a.)

Les nerfz et les *muscules*. (*Jard. de santé*, I, 349, impr. la Minerve.)

Si se esvertua (la nature) tellement, et esmeut toutes ses veines, nerfz, et ses arteriques spondilles et *muscules*, que par son esbranler et debattre elle esveilla Entendement. (*AL. CHARTIER*, *l'Esperance*, p. 277, éd. 1617.)

2. **MUSCULE**, s. m., syn. de *muscle* 2, sorte d'engin de guerre :

Il y a des ouvriers avecques tous ferremens, desquelz, pour assaillir villes et citez des ennemys, ilz font des instrumentz en maniere de tortues et *muscules* (si comme mines entre deux terres), moutons, vignes. (*Flave Vegece*, II, 25.)

Muscules sont machines et engins moindres, lesquelz aucuns appellent mosselles ou moitelles, comme maisons plates et larges, avec fiert par dessus pour le feu et les pierres qui n'y puissent nuire, et sur roes se maintent. (*Id.*, *ib.*, IV, 16.)

Gf. **MUSCLE** 2 et **MUPLE**.

MUSDRE, voir **MORDRE**.

MUSDRIER, voir **MORDRIER**.

1. **MUSE**, *muze*, s. f., amusement, dissipation, perte de temps :

Bien se done et sert a la *muze*

Qui de mal faire tant s'auso.

(*Vie des Pér.*, Ars. 3641, f^o 45^d.)

Le tens vient, la journée passe ;

Li roys de France fait la *muze*.

Jouhan ne vient, nul ne l'escuse.

(*GUIART*, *Roy. lign.*, t. I, p. 129, Buchou.)

— *Payer la muse*, payer la folie qu'on a eue de perdre son temps :

Ou je ne say s'elle me ruse

Pour moy faire *paiar la muse*.

(*Miracles de Notre Dame*, I, 7, 375, A. T.)

— *Rendre la muse*, renoncer aux plaisirs mondains :

Mors, ki vient soudaine et repuse,

Jugemens ou hom ne s'escuse

Et flamé dou fu infernal,

Plus rade ke iaus d'escuse,

Font a paour *rendre le muse*.

(*RENCLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, clxxv, 1, Van Hamel.)

— Terme de vénerie, plaisir qu'a le cerf à flairer la biche :

Du rut et *muze* des cerfs. (*Du FOUILLOUX*, *Ven.*, f^o 16, ap. Ste-Pal.)

C'est un plaisir de les veoir (les cerfs) rere et faire leur *muze* : parce que quand ils sentent la nature de la biche, ils levent le nez en l'air, regardans en haut pour remercier nature de leur avoir donné un tel plaisir. (Id., *ib.*, c. XVII, éd. 1587.)

— Donner la *muze*, bailler la *muze*, tromper :

THAMAR
Aucune fois de termes use,
Je prometz, je les escondis.

JEZABEL
J'ay baillé a plusieurs la *muze*.
(*Miss. du Viel Testam.*, 33465, A. T.)

Il (le capitaine Carache) se mit aux champs en bonne deliberation de donner la *muze* a ses ennemis. (PASQ., *Rech.*, VI, 22.)

Je trouve en ce roi (Louis XI) un esprit prompt, remuant et versatile, fin et feint en ses entreprises, leger a faire des fautes, qu'il reparoit tout a loisir au poids de l'or, prince qui savoit par belles promesses donner la *muze* a ses ennemis. (Id., *Lett.*, III, 8.)

— Servir de la *muze*, se jouer de :

Ne me servez point de la *muze*;
Comptez moy le fait tout au cler.
(GREBAN, *Mysl. de la Pass.*, Ars. 6431, n° 279^a.)

— Escouer de la *muze*, dans le même sens :

Ne m'escouez point de la *muze*,
Comptez moy le fait tout au cler.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33436, G. Paris.)

2. MUSE, *muese*, s. f., musette :

Sonent tymbre, sonent tabor,
Muses, estives et frestel,
Et buisines et chalemel.
(CAREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, n° 9^b.)

Et maint grant cor sarrazinour,
Mainte cytote et mainte *muze*.
(PR. DE REMY, *Jehan et Blonde*, 5846, A. T.)

Paalterions, *muses*, douceines.
(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, n° 154^c.)

Et plusieurs fois me sui embles
Pour faire des *muses* en bles.
(FROISS., *Poés.*, I, 92, 169, Scheler.)

Harpes ne cyphonie, ne *muese* ne viole.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37534, Scheler, *Gloss. philol.*)

Chantons nous deux icy sur l'herbe verte,
Toy de la *muze* et moy du chalmeau.
(HUG. SALEL, *Eglogue marine*, n° 27, éd. 1539.)

3. MUSE, s. f., fiole, sorte de vase :

Deux fioles de verre que l'on appelle *muses*, plaines de petites menues besongnes pour amuser gens. Une autre *muze* ronde couverte d'un verre, et dessous ledit verre plusieurs *muses* mouvans garnis d'argent. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

4. MUSE, *mouse*, s. f. et m., museau :

Tot maintenant la porte ovrirent
Au bourgeois qui tendoit la *muze*.
(*Du Prestre et de la dame*, 50, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 236.)

Mout me venist or mieus assez
Que cis vilains *muze* enpastez.
(C-LIN MALLET, *de Jouglet*, 147, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 117.)

Clers
D'universites plus de douze
Qui avoient de tout costé
Affilé leur langue et leur *mouse*
Pour mesdire a leur volenté.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, n° 19^c.)

Item, a Jehan Raguyer je doune,
Qui est sergent, voire des Douze,
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours une talemouze,
Pour houter et fourrer sa *mouse*.
(VILLON, *Grant Test.*, xcv, Jouaust, p. 74.)

J'ay huy oublié ma bouteille,
Touteffois je m'en repens bien,
Car je croyz que onques dent de chien
Ne fut plus sec que j'ay la *mouse*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, n° 160^d, éd. 1537.)

Flandre fr., *mousse*, moue.

5. MUSE, s. f., pomme de paradis :

Pommes granates qui sont appellees *muses*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, n° 247^d.)

Muses. Ce sont fruitz qui ressembient a fruitz que l'en appelle citrutes, et les appellent aucuns pommes de paradis. (*Grant herbier*, p. 93, Camus.)

MUSÉ, voir MUSÉT.

MUSEC, voir MUSIC.

MUSEDOUR, voir MILSOUDOR.

1. MUSEE, s. m., édifice où l'on se livre à l'art, à la poésie, à l'érudition :

Li repos de la gent et la discipline des *musees* appartient au prevost de la cité, et il doit avoir chevaliers ordenez por tenir le pueple en pes et por raconter li ce que l'en fet. (*Digestes de Just.*, Richel. 20418, n° 13^a.)

2. MUSEE, s. f., action de voir, de regarder ?

Jemais Bilas a un jor
N'iert mais sires de vostre amor :
N'en prendra mais fors le *musee*,
A'autre saint estes voee.
(*Athis*, Ars. 3312, n° 30^a.)

MUSEKIN, voir MOLEQUIN au Supplément.

1. MUSEL, - zel, - zeau, s. m., bouche, ouverture, orifice :

Le *muzel* d'une hacquebutte. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *muzeau* d'une chambre d'artillerie. (*Id.*)

2. MUSEL, s. m., parure de femme :

Or maudist ele son *musel* (la veuve).
(G. LE LONG, *la Veuve*, 104, var., Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 342, note.)

Ains soi reblanchote et resceure
Et fait janir ses molekins
Et redresse ses raverquins
Et fait ces *musias* a torez.
(*Id.*, *ib.*, 128, var.)

3. MUSEL, s. m., celui qui passe son temps à muser :

Deus confonde le *musel*
Ki n'aime joie et baudor.
(COLIN MUSER, *Chans.*, Wackernagel, *Altfr. Lieder*, p. 75.)

Cf. MUSART.

4. MUSEL, voir MESEL.

MUSELE, s. f., musette :

Il a reposté sa *muselle*.
(J. ERART, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 24, 34.)
Qui a plus gros tabour et plus grosse *muselle*,
Et qui mieus set museler.
(*Des Tabureors*, Richel. 837, n° 279 r^o.)

MUSELEE, s. f., coup sur le museau :

Et donner merians et poingnies,
Et *muselées* et groingnies.
(GUART, *Roy. figu.*, 19703, W. et D.)

MUSELERIE, voir MESELERIE.

MUSELEUX, adj., qui se met au museau :

Museleux : Muzzelling, tying up the muzzle, closing the nose, or mout. (COTGR., éd. 1611.)

MUSELIER, adj., qui se met au museau :
Licol muselant ou *muselier*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1871.)

Muselier : m. ere : f. as *museloux*. (COTGR., éd. 1611.)

MUSEMBERT, s. m., étourdi :

S'aucuns *musemberts* ne veit croire
Ces miracles qu'ai mis en rime.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23114, n° 314^c.)

MUSEMENT, s. m., amusement :

Si n'estoient pas espargnez en son *usement* les tresors... car le noble roy Henry d'Angleterre se penoit de le (Louis VII) grever de toute sa force. (*Chron. de S.-Denis*, I, p. 242, ap. Ste-Pal.)

1. MUSEOR, - eour, - eur, s. m., celui qui joue de la musette :

S'ont le *muzeour* mandé,
Et Thieris son bordon
A destoupé.
(*Rom. et past.*, II, 41, 8, Bartsch.)

A Valenciennes les joueurs de hautbois se sont appelés jusqu'à la révolution française *muzeux* :

Du beffroi les *muzeux*
Par leurs jeux
N'enchantent plus la ville.
(*Chanson Valenciennoise*, communiquée par N. Gaffaux.)

2. MUSEOR, - eour, s. m., celui qui s'amuse :

Pour amuser les *muzeours*.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, n° 51^b.)

— Fém., *muzeresse*, *musarresse*, qui aime à s'amuser :

Car apren a amer, arme folle, chaltive,
Arme legiere et gaie, *muzeresse* et jolie.
(*Exhort. à l'amour de Dieu*, Richel. 423, n° 101^d.)

— Étourdie, sottise :

Bien m'en tendriez a *musarresse*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, n° 43^b.)

— Où l'on s'amuse :

Une foire nommée la foire *muzeresse*. (1411, *Denombr. de la Vic. de Beaumont*, Arch. P 308, n° 7 v^o.)

Aler a la foire *muzeresse*... pour chanter et danser. (*Id.*, n° 11 v^o.)

1. MUSEQUIN, *musequin, musquin*, s. m., dimin. plaisant de museau :

Ses dentelettes d'ivoire,
Et la barbelette noire
De son *musequin* friand.

(DU BELLAY, Œuvres, Jeux rustiques, Epitaphe d'un petit chien, p. 416, éd. 1573.)

Soit que d'une façon gaillarde
Avec sa patte frétille
Il se frottast le *musequin*.

(Id., *ib.*, Epith. d'un chat, p. 449.)

— Par extension, minois :

A, par mon ame, elle ressemble
A Venus, deesse d'amour!
Quel *musequin* ! Dieu, quel recour !

(Farce d'un Chauldronnier, Anc. Th. fr., II, 112.)

Au reste, d'estre sadinette,
Faire le *musequin* friant
Et monstre[r] visage riant
Pour avoir l'amour de mon maistre,
Je sçay quan[te] points il y faut mettre.

(CHRIST. DE BORD., *Chambrière a louer a tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 98.)

A jeunes filles de quinze ans
Qui ont les atraletz si plaisans,
Gentilz habitz, doux *musequin*.

(Testam. de Maistr. Levrault, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 138.)

Frisque et mignon s'enamourache
De quelque *musequin* friand.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, I, I, 28 v^o, éd. 1619.)

Icelle, faisant la petite bouche et le petit *musequin*, baissant la teste, et s'inclinant bas promptement, luy presente la main gauche. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

Il doit toujours luy demeurer fidelle
Sans s'amuser a ces *musequins* friands,
A ces doux yeux affetex et rians.

(Vauq., *Sat.*, V, à Sanzay, éd. 1612.)

— Fig., mignon, beau fils, poupart :

Vous le sçauvez, doux *musequin*,
Vous le sçauvez, douce troncnecte,
Vous le sçauvez, mon jolly cueur,

(Mist. du Viel Testam., 27782, A. T.)

Acoles moy, mon *musequin*,

Quand je vous voyz je suis transye.

(Le Retraict, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Venez, venez, sots, sages, folz et folles,
Vous *musequins*, qui tenez les escolles
De caqueter, faire et entretenir,
Pour bien juger, que c'est de nos parolles
N'y envoyez, mais pensez de venir.

(Cl. MAR., *Ballad.*, Cry du jeu de l'emp. d'Or., p. 261, éd. 1596.)

Il est bien vray qu'il y a des orties :
Mais ce ne sont que celles qui picquent.
Les *musequins*, qui de moy se moquent.

(Id., *Epist.* à Montmorency, p. 199.)

— Fille, femme qui aime la joie et le plaisir :

Mon beau petit *musequin* doux,
Ouvrez moy l'huis, ma douce amy.

(Myst. de la Pass., 1^o 15^e, impr. Instil.)

Comment v'us va, mon *musequin* ?

Ou est monsieur vostre mary ?

(COQUILLART, *Monol. du Puy*, II, 255, Bibl. elz.)

Par bien, mon *musequin* parez,

Baiser vous vueil et acoller.

(Farce d'un Chauldronnier, Anc. Th. fr., II, 112.)

Il dit : Helas, mon *musequin*,

Mon mignon, mon cueur et ma joye,

Mon dorelot ribaudequin,

Souffrez que vostre amant je soye.

(Contredictz de Songecreux, 1^o 68 r^o, éd. 1530.)

— Fém., *musequine*, mignonne, fille ou femme qui aime le plaisir :

L'un dit : O la gente *musequine* !
Qu'elle a une belle basquine !

(Diction des Basquines et Verlugalles, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 295.)

Maudictz soient ces beaux inventeurs,
Ces coyons, ces passementeurs
De verlugalles et vasquines
Que portent un tas de *musequines*
Pour donner air a leur devant.

(Complainte de M. le Cul, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 153.)

2. MUSEQUIN, voir MOLEQUIN.

MUSEQUINET, s. m., dimin. de *musequin*, petit museau ; fig. :

Petits *musequinetz* garniz de jeunes ans.

(Complainte de la mere Cardine, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 300.)

1. MUSER, verbe.

— Neutr., réfléchir :

Tot son sens met en acuser,
Bien set faire le roi *muser*.

(Tristan, I, 3450, Michel.)

Car unkes itele munes
Ne fu veu(e) en lur cuntree,
Mut i *musent* de tutes parz
E les sages e les musarz,
E dient ben : Par verité !
Cist vaslet ad tresor trouvé.

(CHARDNY, *Set dormans*, 1151, Koch.)

Amis, dist Corbarans, je vous voel deviser

Une grande besoigne, et qui me fait *muser*.

(Godef. de Bouill., 10666, Reiff.)

Dame, gardez vous de la hee
Qui en maint leu par la contree
S'arest et fet la gent *muser*.

(Lai du Conseil, p. 101, Michel.)

Et le nom te vueil enseigner
Des dames que tu vois baigier,
A quy ententivement *musent*.

(CHR. DE PRIS., *Liv. du Chem. de long estude*, 989, Püschel.)

Il pensoit et *musoit* fortement. (FROISS., *Chron.*, II, 132, Luce.)

Quant li roys engles eut entendu ses .ii. marescaux, si n'en fu mies plus lies et commencha moult a *muser*. (Id., *ib.*, V, 3, Kerv.)

— S'amuser, perdre son temps :

N'avra escondit ne refui
Kl *muse* por chou ke *muser*
Voit les autres environ lui.

(RENGLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, xxxiii, 8, Van Hamel.)

Tuit cil qui foloient et *musent*
Es bones escolles.

(GUIOT, *Bible*, 2424, Wolfart.)

Fichant *musant* parmi ces voies

Cort au devant por els deçoivre.

(Ren., 788, Méon.)

Il *musa* tant a la fontaine

Qu'il ama son ombre domaine.

(Rose, 1501, Méon.)

— *Muser d'un coussin*, dans le même sens :

C'est dit d'une franche bouteille ;

Il ne *muse* pas d'un coussin.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6784, G. Paris.)

Lucifer, d'ung coussin *musent*.

(Id., *ib.*, 28941.)

— Act., penser, réfléchir :

Hai Dex ! com il savoit petit

Que la dame pense et *muse*.

(Dame qui fist battre son mari, ms. Berne 354, 1^o 78^d.)

Et en regardant souspira

Ce dont a *muser* me donna

Que hulmais aisé n'en seray.

(Courci, 3915, Grapetlet.)

Se (la femme) est sage, elle doit penser et *muser* a quelle fin, ou bien, ou mal, la chose pouet venir. (*Liv. du Chev. de la Tour*, 1^o 24, ap. Ste-Pal.)

.... Que chacun voie et *muse*,

De quel dieux le vout corsire.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, 1^o 89 r^o.)

Ils *musoyent* comment ils pourroyent trouver passage. (FROISS., *Chron.*, liv. II, p. 132, éd. 1859.)

— Terme de venerie, être prêt d'entrer en rut, en parlant du cerf :

Vous devez de certain tenir

Qu'environ de la Magdaleiane

Le cerf *muse*, et tel vie mainne

Que souvent aux arbres s'effroye,

(FONTAINE GUERIN, *Tres. de Ven.*, 1240, Michelant.)

Suisse rom., *mosa, mousa, musa*, neutr. et réfl., penser, réfléchir. Bruxelles, *muser* être triste.

2. MUSER, v. n., jouer de la musette :

A çaus qui *musent* et flagolent.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., 1^o 216^a.)

Trompent, cornent et *musent* avironnement,

C'on n'i oist tonner tonnoiré nullement.

(CUEVEL., *Vie de B. du Guescl.*, 5891, Charrière.)

Saillir, treper et flajoler,

Chanter, corner, llrer, *muser*.

(Pastorale, ms. Brux., 1^o 1 v^o.)

— Écrire en vers :

Or doit l'en donc avoir pour tres bien excusey
Trestouz les romanciers qui ont lonctemps *muséy*
En ce qu'ont recoté les faiz des proudes hommes.

(Gir. de Ross., 43, Mignard.)

Hainaut et Bruxelles, *muser*, faire de la musique, chançonner, fredonner.

3. MUSER, voir MUSER.

MUSERAIGNE, voir MUSARAIGNE.

MUSERAT, *migerat*, s. m., javelot, trait d'arbalète :

Il lancent lur e lances e espiez,

Wigrés e daiz, *museraz* aguliez.

(Rol., 2074, Müller.)

Espiez e lances, *museraz* enpennez.

(Id., 2156.)

Il li traitent saietes et bons dars enpenes,

Museras et agles et materas plomes

(Les Chetifs, Richel. 12558, 1^o 134^a.)

Le suppliant mis le trait qu'il avoit en sa main sur son arbalestre ; c'estoit un *migerat*, ouquel avoit un petit taillant. (1478, Arch. JJ 203, pièce 35.)

MUSERIE, s. f., action de muser, amusement :

Et toutefois ne veult mie

Deduis nulle *muserie*.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, 1^o 63^a.)

Et fera le fol abuser
Et perdre son temps et musier,
Mais non obstant sa muserie
Point pource ne cessera mye
De l'encencer et le flater.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 73^d, impr. Instit.)

Prince, l'ottroy vueil ou le refuser
A un seul coup, sans trop grant muserie;
A madame va cil pour ce demander:
N'aymerez vous, ou m'aymerez vous mie?

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 168^r.)

Seigneurs, laissez vos museries, et venez
avec moy. (*Perceforest*, vol. V, ch. 33,
éd. 1528.)

— Balliverne :

Lequel (bateleur) faisoit agenoiller les
bonnes gens devant lui et leur preschoit
plusieurs gabuseries et museries. (1448,
Arch. JJ 179, pièce 191.)

1. MUSET, *musé*, s. m., musaraigne :

Li *musé* c'on clame suriz.

(MARIE DE FRANCE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 21^b.)

Li *muses* a la lune vint.

(Id., *ib.*)

Quand un *muset* a mordu une beste che-
valine, il y faut appliquer une souris frai-
sue. (DU PINET, *Pline*, XXIX, 4, éd. 1566.)

Muset, as musette (in the latter sense)
(COTGR., éd. 1611.)

Jura, Suisse rom., Neuchâtel, *mousset*,
Vaud, *muset*.

2. MUSET, air de musette :

J'ai a li el praelot

A tout l'archet,

Si li ai chanté le *muset*

Par grant amor.

(COLIN MUSKET, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II,
p. 710, Ars.)

MUSETTE, s. f., musaraigne :

Une *musette* ou musaraigne, que les Grecs
appellent mygale, combien qu'elle ait les
dents bien petites, les met toutesfois (les
hoëufs) en danger non pas petit. (COTEGREAU,
Colum., VI, 17, éd. 1555.)

Le genre des araignes ou *musettes*. (GEN-
TIAN HERVET, *Trad. de la Cité de Dieu*, II,
80, éd. 1529.)

Souris, *musettes* et lerots. (*Nouv. fabrique
des exc. traits de vérité*, p. 93, Bibl. elz.)

Musette : f. the shrew mouse. (COTGR.,
éd. 1611.)

Pays de Bray, Bayeux, H.-Norm., vallée
d'Yères, Pic., Anjou, Jura, Aube, *musette*,
musaraigne.

MUSETEUR, - *eur*, - *eur*, adj., qui aime
à musier, qui ne s'occupe que de baga-
telles :

N'est pas prodons qui tant musete,

Ne soions pas *museteur*.

(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 201^a.)

Ne soions pas *museteur*.

(Id., *ib.*, ms. Soiss., f° 205^c.)

1. MUSETER, v. n., fréquentatif de
muser :

Ne sai que tant vont *muselant*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 205^c.)

Et molt plus volentiers choètent

As beles dames et *muselent*.

(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 201^a.)

N'est pas prodons qui tant *musete*.

(Id., *ib.*)

2. MUSETER, v. n., faire de la musique :

Or se porvoit le formisete,

Et li crinons cante et *musete*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cccxix, 7,
Van Hamel.)

MUSGODE, voir MURJOE.

MUSQUETTE, voir MUGUETE.

MUSHTER, voir MOUSTIER.

MUSI, voir MUSIC.

MUSIC, - *sique*, - *sike*, - *sec*, *musi*, *mu-
saicq*, *mosy*, adj., fait de pièces rapportées
de diverses couleurs, émaillé :

Desous ierent pavimentees,

Desus a or *musique* ouvrees.

(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 65^c.)

Dont l'œ'a mené en la chambre

Qui tote estoit ovree a lanbre

Et d'or *musique* painturee.

(Percev., ms. Berne 113, f° 99^f.)

Et vit la sale a or *musie*,

Peinte, de cipres lambroissie.

(Id., ms. Montpellier, H 249, f° 157^d.)

Sor l'oliphant seoit en la forme *musie*.

(*Chans. d'Antioche*, V, v. 1030, P. Paris.)

Devers la vile sont torné (les palais)

Et d'or *musique* aorné.

(*Parton.*, Richel. 19152, f° 127^b.)

Li tuyaus iert defors ouvres

A or *musique* peintures.

(*Son. de Nan.*, ms. Turin, f° 51^v.)

Et ses noms ki estoit escris

A or *musike* en la glise.

(*Mousk.*, *Chron.*, 11727, Reiff.)

Il avoit bien dedens chu palais .v. c.
mansions qui toutes tenoient l'une a l'autre,
et estoient toutes faites a or *musike*. (RO-
BERT DE CLARY, p. 65, Riant.) Impr., *oremu-
sike*.

Dedenz et dehors sont li mur couvert de
tables de marbre ovrees d'or *musi*. (GUILL.
DE TYR, VIII, 3, P. Paris.)

Il a en celui lieu meismes dehors et de-
dents lettres faites d'or *musique* et langage
d'Arrabie. (Id., I, 2, Hist. des crois.)

D'or *music* et d'argent et d'azur fu li tainz.

(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 27^v, et Richel.
368, f° 94^a.)

Pavé *mosaïque*. (JUN., *Nomencl.*, p. 151,
éd. 1577.)

Peintures *mosayques*. (*Voyag. du S. de
Villamont*, p. 90, éd. 1598.)

— S. m., mosaïque, marqueterie :

Li reis entre en la chambre, onc ne vi tau;

Tote est vouse e coverte de ben metau,

Et est paint a *musec* gent par egau.

(*Ger. de Rossill.*, p. 305, Michel.)

Manda en Costentin noble et en Alixandre
pour homes grex et sarrazins, liquel pour
aornor le pavement de lo eglise de mar-
moire entaillé et diverses peintures, la-
quelle nous clamons opere de *mosy*, ovre
de pierre de diverses colors. (AYME, *Yst.
de li Norm.*, liv. III, 49, Champollion.)

La chapelle de Saint Marc (de Venise)
qui est la plus belle et riche chapelle, toute
faite de *musaicq* en tous endroits. (COM-
MINES, *Mém.*, p. 611, ap. Ste-Pal.)

MUSICAL, s. m., café chantant :

S'estant desgouté de l'estude, il acheva
de se perdre dans les *musicaux* de la
Hollande parmi les filles de joie. (D'AU-
BIGNÉ, *Vie*, ch. 111, ap. Ste-Pal.)

MUSICALMENT, - *alement*, adv., confor-
mément aux règles de la musique :

Lesqueles choses ainsi se acordent et
demeurent ensamble samble estre com-
posés *musicalment*. (EVART DE CONTY,
Probl. d'Arist., Richel. 210, f° 94^b.)

Les François s'en aydent mieulx (de la
flûte traversière) et plus *musicalement* que
toute autre nation. (CARLOIX, *Mém. de
Vieilleville*, VI, 11, éd. 1737.)

MUSICANT, - *quant*, adj., musical :

Ou pré ou je m'alay embatre

Pour mon corps deduire et esbatre

A oir les belles chansons,

Non pas *musiquans*, mais les sous

Des oyseaulx et la melodie.

(FROISS., *Poés.*, III, 53, 27, Scheler.)

Le chant *musicant* n'avoit point lieu
pour la hauteur d'icelui et la triplicité des
voix. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840,
f° 393^d.)

— S. m., celui qui cultive la musique :

Aussi Musique *musiquant*

Fait nuit et jour ses *musiquans*

Pour tous amoureux esjoir.

(FROISS., *Poés.*, III, 72, 639, Scheler.)

Clers, *musicans*, faititres en François.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 28^b.)

MUSIER, voir MUCIER.

MUSIKE, voir MUSIC.

MUSIKE, voir MUSIQUE.

MUSIQUANT, voir MUSICANT.

1. MUSIQUE, *musaique*, *musaycque*, *mo-
saique*, *mosayque*, s. f., le mod. mosaïque :

Un grant tableu d'or et de *musique*
carré. (1414, *Extr. du compte de J. de Mau-
léon*, Lob., II, 921.) Impr. *musque*.

Un coffre fait de *musaycque* de bois et
d'ivoire. (18 sept. 1498, Bl.-Mant., 49,
Richel.)

Musaique, ou plustost *mosaïque*. (LA
BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

C'estoit un bastiment tres beau, a deux
parois de trente pieds d'espoisseur, l'une
par dehors bastie de grandes pierres quar-
rees, et l'autre par dedans de petites,
embellies de *musaique*, avec son pavé de
marbre et la couverture de plomb. (FAU-
CHET, *Antiq. gaul.*, I, éd. 1611.)

Peintures faites a la *mosayque*. (*Voyage
du S. de Villamont*, p. 113, éd. 1598.)

Cf. MUSIC.

2. MUSIQUE, - *ike*, *musicque*, s. f., le
mod. musique :

Et si sot les chans de *musike*.

(*Sept Sages*, 380, Keller.)

Musiqueque. (1644, Valenciennes, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Decouvrir la musique*, découvrir le
secret, faire connaître. (*Chron. de Lorr.*,
éd. Marchand.)

3. MUSIQUE, voir MUSIC.

MUSISSEUR, voir MOISISSEUR.

MUSITER, v. n., fréquentatif de muser
S'il te plaisoit en ces terres rurales
Nous convenir et ou nous habiter,
Je passeroy le temps a *musiter*
Avecques toy.

GUILL. MICHEL, 1^o *Eglog. de Virgile*, f^o 27 v^o,
éd. 1540.)

MUSKADIN, voir MUSCADIN.

MUSKEROUN, voir MOISSERON.

MUSLE, s. ?
16 *musles* de lison doré avecq bouillon
de tocque d'argent allentour. (*Dép. de Gast.*
d'Orl., Arch. M.-et-L.)

MUSNYMENT, voir MUNIMENT.

1. **MUSQUETTE**, adj., qui a le goût de
muscat :
Poire *musquette*, pirum hordearium. (*No-*
mencl. octil., éd. 1577.)

2. **MUSQUETTE**, voir MESCHITE.

MUSQUA, voir MUSCAT.

1. **MUSQUIN**, adj., sentant le musc ?
Ung cens de rosiers *musquins*. (1537,
Compt. de Diane de Poitiers, p. 215, Che-
valier.)

2. **MUSQUIN**, voir MUSEQUIN.

MUSQUINIER, voir MOLEQUINIER.

MUSSAILLE, voir MUÇAILLE.

MUSSART, voir MUSART.

MUSSE, voir MUCE.

MUSSEMEMT, voir MUCIEMENT.

MUSSER, voir MUCIER.

MUSSETE, voir MUCETE.

MUSSILIER, voir MESSEILLIER.

MUSSION, voir MOTION.

MUSSODOUR, voir MILSOUDOR.

MUSSUN, voir MOISSON.

MUSTABET, - *biet*, *mut.*, s. m., sorte
d'étoffe d'origine orientale :
Et portent pailles de Russie,
Cendans, samis e *mutabes*,
E tels ciclatuns e morez.
(GUILL. DE BERNEVILLE, *Vie de St Gile*, 848, A. T.)
De *mustabet* et de boufu.
(*Athis*, Richel. 793, f^o 106^b.)
Li quars fu d'oeuvre bien asise,
D'une oeuvre ouverte en mainte guise,
Mustabet le voient apeler. (*ib.*, f^o 108^a.)
Et li tondres od le galet,
Et mitaines de *mutabet*.
(*Parlon.*, 5069, Crapelet.)
Vestuz avoient *mustables* et samis.
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f^o 5 v^o.)
Les draps de saye, *mustables* et samis,
Cendeux et propres, et draps de riche pris.
(*Aquin*, 243, Jouon.)

MUSTABLET, voir MUSTABET.

MUSTADOLE, s. f., sorte d'étoffe :

A ! Dex, fet l'une, qui est cil
A la cote de *mustadole* ?
C'est li bians Guillaume de Dole.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 81^d.)

Cf. MUSTABET.

MUSTEL, - *tel*, *mutel*, *muteau*, *mutiau*,
s. m., gras de la jambe, portion de la
jambe ; portion de la jambe d'un qua-
drupède, d'un bœuf en particulier, qui est
immédiatement au-dessus du jarret :
Uns povres gars qu'ot les *mustiaus* rostis,
Jete une pierre, si consieut Joscelin.
(*Gar. le Loh.*, 2^o chans., XII, p. 20, P. Paris.)
Quatre ribans ont les *mustiaus* rostis.
(*ib.*, 2^o chans., XXXV, p. 99.)
Si bien l'enpainst, que sambla pas tozel,
Que contremont en torne[n]t li *mustel*.
(*R. de Cambrai*, 4652, A. T.)
Si ont les costes nus et les pances peeles,
Et les *mustels* rostis et les plantes crevees.
(*Chanson de Jerusalem*, 97, Meyer, *Rec.*, p. 268.)
Piez ot coupes, et plus *mustiaus* (le cheval),
Coe ronde et secorecie.
(*Athis*, Ars. 3312, f^o 104^d.)
Quant a pié fu en mi aus tous,
Mustiaus et cuisses et genous.
Moult chier comparer convenoit.
(*Cleomades*, Ars. 3142, f^o 4 v^o.)
Que li *mustiaus* dou cheval fu coupes.
(*Enf. Ogier*, 4031, Scheler.)
A tes crons *mustiaus* as soros
Et a tes plas pies plains de gales.
(BAUD. DE CONDÉ, li *Contes des hirans*, 392,
Scheler.)
La tousete es bians *muteaux*
Et chevox lons.
(*Poet. fr. av. 1500*, t. I, p. 260, Ars.)
Les cuisses et les *muteaux*. (*Introd. d'as-*
tron., Richel. 1353, f^o 33^a.)
Tibie, *mutieau*. (*Gloss. de Douai*, Escal-
lier.)
— La chair qui est entre les jointures
principales :
La chair est divisee en trois manieres,
l'une est molle de nerfz et *mustiaulx*, c'est
la chair qui est entre les jointures prin-
cipales. (J. BOUCHET, *Noble dame*, f^o 48 r^o,
éd. 1536.)
Aussi sont garnis de chair et *musteaulx*
a ce qu'ilz ne soyent si tost blessez. (*Id.*,
ib., f^o 118, éd. 1544.)
— Hachis de tendons de veau, morceau
de bœuf de l'épaule ou du cou :
Audit Collebran, pour ung *mustiel* et
ung brouet de boef, huit gros. (1464,
Exécut. testam. de Hues de Haluines, Arch.
Tournai.)
Ung *muteau* pour le bouillon de madame,
d'environ .viii. livres. (*Cpte de 1525*, ap.
Reiffenberg, *Chron. métr. de G. Chastelain*,
p. 152.)
Wallon, *mustai*, tibia, os de la jambe ;
mustai d'boef, trumeau de bœuf, savouret ;
douaisien, *mutiau*. Rouchi *mutiau*, *mut-*
liau, partie du cou du bœuf ; montois,
mustiau.

MUSTELE, - *elle*, s. f., syn. de *mustel*,
gras de la jambe :
Leurs brayes estoient si longues que
elles seroient leurs jambes jusques aux

mustelles que l'en appelle souris. (BOCCACE,
Nobles malheureux, IX, 4, f^o 222 r^o, éd.
1515.)

MUSTELETE, voir MOUSTELETE.

MUSTELIERES, s. f. pl., plaques dont
on garnissait les jarrets :
Et puis li a faites venir
Jenoilleres et *mustelieres*
Bien fetes et bones et chieres.
(*Florian et Florete*, 321, Michel.)

MUSTELIN, voir MOUSTELIN.

MUSTELLE, voir MOUSTOILE.

MUSTER, voir MOUSTIER.

MUSTIER, voir MOUSTIER.

MUSTIERNE, voir MUTERNE.

MUSTOILE, voir MOUSTOILE.

MUSTRANCE, voir MONSTRANCE.

MUSTILLER, v. a., faire tomber :
(La Fortune) conduit le haut de sa roue mobile
Au lieu auquel malheur la gent *mustille*,
Et poursuit tant que ung riche perira,
Et de le voir un malheureux rira.
(BARON D'OPPEDE, *Trad. des Triomph. de Petrarque*,
f^o 54, éd. 1538.)

MUSTREISUN, voir MONSTRAISON.

MUSTREMENT, voir MONSTREMENT.

MUSTRESUN, voir MONSTRAISON.

MUSTRISON, voir MONSTRAISON.

MUSURABLEMENT, voir MESURABLE-
MENT.

1. **MUT**, voir MOLT.

2. **MUT**, voir MU.

MUTABET, voir MUSTABET.

MUTABLETÉ, s. f., inconstance :
Par la *mutabeté* de fortune. (CHR. DE
PIS., *Ep.*, Richel. 604, f^o 110 v^o.)

MUTACION, voir MUETACION.

MUTAILLE, voir METAILLE.

MUTANDUE, s. f., sorte de tablier :
Les vallets des boulangers sont ainsi
nommes (mitrons), pource qu'il n'ont
point de haut de chausses, mais seulement
une devantiere : telle ou semblable a celle
des capucins, qu'ils nomment une *mu-*
tandue. (BEROALDE DE VERVILLE, *le Moyen*
de parvenir, Remission, p. 346, éd. elzevir.)

MUTART, adj., qualifie une sorte de
faucons :
Autre faucon qui son apelé faucon *mu-*
art sont de grant hardement et sont
moult pervers. (*Traité de faucon.*, Richel.
12581, f^o 85 v^o.)

MUTATIF, adj., changeant, inconstant,
léger :
Justice suis, a tons distributive,
Ferme, coustant, pour rien non *mutative*,
Creee de Dieu, fondee en verité.
(MARTIAL, *Vigil. de Charl. VII*, N VIII v^o, éd. 1493.)

MUTATOIRE, s. f., sorte de vêtement de
femme :

Les *mutatoires* et les *mantioux* o les *pennes*.
(Ms. Ars. 3204, p. 352^o.)

.... Les *muremiles* flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et es frontiaux sur leurs sourcis,
Mutatoires, pailles aussis,
Leurs aiguilles et leurs miroirs
Seront convertis en plouvoirs.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 532^a.)

1. MUTE, s. f., gros rat, surmulot :

Li caon et les *mutes* qui iscent dou costal
Ilor ont fait cele nuit travail et paine et mal.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 45^d, Michelant.)

2. MUTE, s. f., cible :

Comme le suppliant et autres compaignons
arbalestriers s'esbatoient a traire
aux bersaux ou *mutes* accoustumez a traire
en la ville de Moustierville. (1379, Arch.
JJ 116, pièce 78.)

Pour ce que lors le temps estoit obscur
et chargié, et veoit l'en a grand peine de
l'une des *mutes* ou enseignes jusques a
l'autre. (1391, Arch. JJ 142, pièce 24.)

3. MUTE, voir MUETE

MUTEAU, voir MUSTEL.

MUTEL, voir MUSTEL.

MUTELETTE, s. f., petite cible, dimin.
de *mute* 2 :

Comme le suppliant.... eust trouvé en
un champ.... plusieurs *mutelettes* et huiz
faiz et ordonnez par maniere de bersaux
ou bustes (1414, Arch. JJ 168, pièce 16.)

MUTELOTE, s. f., taupinière :

Pour espardre les *mutelotes* de fouans.
(1328, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch.
KK 304, f^o 52.)

MUTER, v. a., vendre :

En iceluy temps, pourtant que les vins
devenoient si chiers, car les cabarat les
mutolent ja a .xii. d. la quartre, on fit ung
huchement pour les cabaratz. (J. AUBRION,
Journ., an 1481, Larchey.)

MUTERNE, *mustierne*, *muturle*, s. f.,
taupinière :

Pour espardre *muturles* es pres. (1349,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.) Ailleurs, *mustiernes*.

— Colline ?

Asis se rest sor la *muterne*.

(*Trislan*, I, 3699, Michel.)

Encore a Tors en cloistre perant

Sus la *muterne* les meiseres

De petites pierres legeres.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 170, Bour-
rassé.)

Se disoit encore au xviii^e s., dans le
Nord :

Une partie d'héritage restoit en friche et
incultes, et les vergés et les prairies ou
patures remplies des *muternes*, ronces et
broussails. (1730, *Montrances principales*
à la production du s^r Charles Albert Ignace
Colins, Arch. mun. Mortagne, 13^e pièce de
la cote 119.)

Béihune, *muterne*, taupinière.

MUTERNÉ, adj., couvert de taupinières ;
mot ancien, qui n'a été rencontré que
dans un texte du Nord du xviii^e s. :

Les pretz, patures estoient en ce tems
pleines de ronces et d'épines et toutes *mu-
ternées*. (1730, *Montrances principales faites*
et tenues à la production du s^r Charles Al-
bert Ignace Colins, Arch. mun. Mortagne,
13^e pièce de la cote 119.)

MUTETTE, s. f., prison :

La fille du roy de Hongrie se coupe la
main, parce que son pere la vouloit epou-
ser ; un estangon la garde sept ans en sa
mutelle, Notre Dame lui remet. (BEAU-
CHAMP, *Rech. sur les Théâtres*, I, p. 438, ap.
Ste-Pal.)

1. MUTHEMATHE, *meulemacre*, s. f., mu- tinerie, sédition :

Grand partie des plus notables escrip-
virent secretement devers ledict duc de
Bourgogne, en eux excusant des rigneurs
dessus dictes, et lui firent sçavoir que tres
volontiers aideroient a punir les dessus-
dictes *meulemacres*. (MONSTRELLET, *Chron.*,
II, 213, Soc. de l'H. de Fr.)

Ou temps que j'estoye a l'estude, a l'u-
niversité de Boulongne la Grasse, le peuple
de la cité fut seduït et meu, tellement
que, par *muthemathe*, s'esleva encontre le
seigneur. (LOUIS XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

2. MUTHEMATHE, *meulemaque*, - *make*, - *macre*, *muetemaker*, s. m., mutin, sédi- tieux :

Grand partie des plus notables (de
Bruges) feirent sçavoir au duc de Bour-
gogne que volentiers ayderoient a pu-
nir les dessusdits *meulemacres*. C'estoient
gens de petit estat, qui ne desiroient autre
chose que de fortentroubler les besongnes,
pour eux augmenter et avoir majesté sur
les plus riches. (MONSTRELLET, *Chron.*, II,
f^o 142, an 1437, éd. 1816.)

Lotart de Willeries, clerc de la ville, res-
pondi audit maistre Simon que ilz estoient
meulemaques, promoteurs de commun
et tencheurs. (*Chron. des Pays-Bas, de*
France, etc., Rec. des chr. de Fland., III,
386.)

On fait decapiter a l'hostel du duc, a
Bruxelle, trois *meulemakers*. (*Compte du*
xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Item, s'il fust que aucun.... donnast
malvais parlers ou reproches pour aucuns
dedens ces guerres, ou appellant sters-
homme ou *muetemakers*, etc. (*Supplique*
des habitants de Gand au duc de Bourg.,
ap. Martene, *Anecd.*, I, col. 1623.)

MUTHEMATHERIE, *montemacrie*, s. f., mutinerie, sédition :

Si fus accusé avec les aultres mes com-
paignons d'avoir esté cause et moyen de
la seduction et de *muthematherie*. (LOUIS XI,
Nouv., C, Jacob.)

Mais cheulx qui furent d'icelle secte,

Qui ont faitte le *montemacrie*,

Furent bien pugnis de leur folie.

(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2303, Chron. belg.)

MUTIEAU, voir MUSTEL.

MUTIER, voir MEUTIER.

MUTILATEUR, s. m., celui qui mutile :

Mutilateur, s. m. — Maymer of mien.
(PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*,
p. 241, Génin.)

MUTILEUR, s. m., celui qui mutile :

Mes gens sont de vous amateurs,
Se les amans sont tortures
Que fera on aux *mutileurs* ?

(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 136 v^o.)

Ingratz *mutileurs* d'alliance et d'amisté.
(*Id.*, *ib.*, f^o 152 r^o.)

Mutileurs de leurs citoyens. (*Id.*, *ib.*,
f^o 248 r^o.)

MUTILEURE, - *lure*, - *llure*, s. f., action
de mutiler, mutilation, blessure :

Lesquelz ferirent ledit Jehan le guaux
sans aucune *mutilure*. (1372, Arch. JJ 104,
pièce 67.)

Ledit suppliant remembrant de la ba-
teure, *mutileure* et affoleure que lui avoit
faict ledit Pierre, l'escria... (1403, Arch. JJ
153, f^o 10 v^o.)

Oppresset de tant d'exites, de *mutilures*,
de dirreptions. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux. 10311, VI, IV, 8.)

Il n'appert a ce corps mort sang, bles-
sure, ne *mutillure*. (*Perceforest*, V, f^o 13,
éd. 1528.)

Batures et *mutilures*. (*Cout. de Senlis*,
xcvi, *Nouv. Cout. gén.*, II, 715.)

MUTILLE, s. f., mutilation :

Et les anciens decretz sans *mutille*.

(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*
f^o 44, éd. 1507.)

MUTIN, s. m., mutinerie :

Dont les habitans avoyent retirez leurs
biens a Gennes, et eulx gardoyent les mon-
taignes avecques la commune du pays, de
laquelle estoyt capitaine ung nommé Gui-
lnon, par qui estoit venu l'occasion de tout
le *mutin*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083,
f^o 51 r^o.)

MUTINACER, (se), v. réfl., se mutiner :

Quand vint sur le soir, ceux de Gand se
commencerent a *mutinacer*. (OÏ. DE LA
MARCHE, *Mém.*, II, 12, Michaud.)

MUTINAGE, *meulinaige*, s. m., muti- nerie, émeute :

... Vouloit avoir prisonniers les princi-
paux qui avoyent inventé ou estoient cause
motivée de ceste armee et *mutinage*.
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxvii, Bachon.)

Après plusieurs *meulinaiges* et rebellions
faictes. (*Id.*, *ib.*, ccxliii.)

Prins ce, je fais cent mille *mutinages*

Entre les gens.

(GRINGORE, *Jeu du Prince des Sots*, Moralité, I,
257, Bibl. elz.)

MUTINATION, *meut.*, s. f., mutinerie, rebellion, révolte :

Apus voloit estaindre ceste *meutination*.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. II,
f^o 160 r^o.)

Dyonisus estonné de ceste *mutination*
des Syracusains leva incontinent son
siege... (AMYOT, *Diod.*, XIV, 2, éd. 1554.)

Les gens de guerre en une *mutination*
ayans tué deux personnages de dignité
prætoriale. (*Id.*, *Vies*, J. Cæs., éd. 1563.)

Le rhétoricien Lamachus, craignant le
murmure et la *mutination* du peuple, se
desrobba secretement hors de l'assemblée.
(*Id.*, *ib.*, Demosthenes.)

Et tant s'alluma cette *mutination*, que...
(*Id.*, *ib.*, Lucullus.)

Et lui sourdoient tous les jours de nouvelles *mutinations*. (Id., *ib.*, Sertorius.)

Estant fort troublé des nouvelles du desordre et *mutination* des gens d'armes. (DE LA BOUTIERRE, *Suetons*, p. 67, éd. 1569.)

Pour n'esmourir maintenant quelque plus grande *mutination* entre les soldats. (3 juin 1578, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 743, Doc. inéd.)

MUTINIER, -yer, s. m., mutin, révolté, rebelle :

Le roy dedans sa ville de Genes estoit lors a sejour ou de jour en autre deliberoit de ses affaires en s'enquerant de ceulx qui avoyent esté cause principale de la division et revoltement de Genes..., de quoy fust tantost adverty, et tant qu'il eut les noms de tous les *mutyniers*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 87 v°.)

Plus enragiez ilz sont que *mutiniers*.
(LACRESNAYE, *Traictié des pass. de l'ame.*)

1. MUTIR, v. n., être muet :

Mutio, *mutir*. (*Gloss. de Salins.*)

2. MUTIR, voir MOTIR.

MUTITION, voir MOTISON.

MUTIVE, s. f., prêt, hypothèque ?

A Jehan Peresson, cleric, pour une lettre de *mutives* sur la maison Robert de Poix. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, Richel. impr. L'K, 40769, p. 14.)

MUTOILLE, voir MOUSTOILE.

MUTON, voir MOUTON.

MUTRIR, voir MORDRIR.

MUTTET, adj., qualifie une espèce de blé sans arêtes :

L'autre (espèce de blé) a l'espic *muttet*, c'est à dire sans arestes. (JEAN DES MOULINS, *Hist. des Plantes*, IV, 1, éd. 1653.)

Ils estiment plus le bled blanc qui est *muttet* que celui qui a des arestes. (Id., *ib.*)

Ce blé s'appelle *mottet* dans le Lyonnais.

MUTU, adj., mutuel :

Donnaison *mutue*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 82°.)

Donation *mutue*. (*Cout. de Poitou*, art. 210, éd. 1499.)

Et l'obligation en vertu de laquelle le roy est obligé vers eux de *mutue* defension. (14 fév. 1518, *Lett. de Max. de Berghes à Marg. d'Autr.*, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 227, Doc. inéd.)

Quant mary et femme d'ung *mutu* consentement ont vouhé chasteté. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 8 r°, éd. 1536.)

Amitié est une benivolence ou bienveillance *mutue*. (Id., *ib.*, f° 39 v°.)

Amitié *mutue*.

(Id., *Ep. mor.*, LXIII, éd. 1545.)

Ou mur y a et devant et derriere, y a force murmur, envie et conspiration *mutue*. (RAB., *Gargantua*, ch. LII, éd. 1542.)

MUTUEMENT, adv., mutuellement :

Mary et femme se peuvent donner l'ung a l'autre *mutuement*. (*Coustumier de Poitou*, ch. 60, éd. 1499.)

Mary et femme se doyvent garder fidelité l'ung a l'autre *mutuement*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 7 v°, éd. 1536.)

MUTUNIN, voir MOUTONIN.

MUTURLE, voir MUTERNE.

MUVANT, voir MOVANT.

MUVER, voir MOYER.

MUWANCHE, voir MUANCE.

MUYAGIER, voir MUIAGIER.

MUYAU, voir MUEL.

MUYEL, voir MUEL.

MUYMENT, voir MUIEMENT.

MUYSON, voir MOISON.

MUYSSON, voir MOISSON.

MUZARDIE, voir MUSARDIE.

MUZE, voir MUSE.

MUZEAU, voir MUSRL.

MUZEL, voir MESEL.

MUZEQUIN, voir MUSEQUIN.

1. MY, voir MOI.

2. MY, voir MI.

MYCREU, voir MICREU.

MYCROIST, voir MICROIST.

MYCROIS, voir MICROIST.

MYDIEUX, voir AIDIER.

MYE, voir MIE.

MYERE, voir MIRE.

MYETTE, voir MIETTE.

MYGNOTISE, voir MIGNOTISE.

MYGRE, voir MIGRE.

MYJOUR, voir MIJOUR.

MYLLAUDER, v. ?

Princes, pour estes irreguliers notez, Tenir les boys de sang meurtry natez, Pour *myllauder* billebarrez de frise, Prendre d'anlruy fardeaux empacqtez, Despecer Dieu comme cher a pastez, Cela n'est pas l'estat de gens d'eglise. (*Blas. de la guerre du Pape*, ap. Méon, *Blasons*, p. 268.)

MYMONNET, voir MAINMONNET.

MYN, voir MIN.

MYNCHOT, voir MINCHOT.

MYNEE, voir MANEE.

MYNGNE, voir MINGNE.

MYNGNOTTEMENT, voir MIGNOTEMENT.

MYNOWER, v. n., miauler :

Chat *mynowe*, serpent ciphèle. (*The treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 152, Wright.)

MYNT, s. m., monnaie :

Item le roy pur l'ease des marchantz et autres demurrantz et receantz a Caleys et auxi pur l'acres de sa moneie voet et ad ordines que son *mynt* et auxi son cunage soient euz et usez dedeins mesme la ville de Caleys tanqz come il pierra au roy, salves a luy ceo qui a luy de droit appent dez *mynt* et cunage avant dites. (*Stat. de Henri V*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Ordines estoit qu'une *mynt* d'or et d'argent serroit tenus deins le ville de Caleys. (*Stat. de Henri VI*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que le controllour del *mynt* soient presentes quant ascun tiel bullyon d'argent soit porté a la mynte al entent que le dit assaieur puis droitement mette la value d'icelle selonqz la ley. (*ib.*)

MYNUMENT, voir MUNIMENT.

MYOEUF, voir MOIEUF.

MYRE, voir MIRE.

MYREULX, s. m. ?

La bonne chapelle de drap d'or fourny de chappe, casuble, tunique et damatique, tous de drap d'or mout riche, et est de *myreulx*, et sont les ofres mout precieusement faitz. (1502, *Inv. des reliq. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

MYRMECIE, *mir.*, s. f., sorte de verrue :

Quant aux *myrmecies* qui ne sont eslevees au dessus de la chair, ains luy sont esgalles, Gallien monstre comme il les faut oster et couper. (TAGAULT, *Instit. chir.*, p. 120, éd. 1549.)

Les *mirmecies* et acrocordones guerissent souvent aux jeunes personnes. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 279, éd. 1615.)

MYRRER, voir MIRER.

MYRTILLON, voir MIRTILLON.

MYSCHIEF, voir MESCHIEF.

MYSSIER, v. a. ?

En mesnaige fault le *myssouer*
Pour *myssier* la porte.
(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 222.)

MYSSIN, s. m. ?

Quatre aultres cheynes de *myssin*. (1507, *Invent. des meub. du D. de Bourg.*, Cab. hist., IX, 304.)

MYSSOUER, s. m. ?

En mesnaige fault le *myssouer*
Pour *myssier* la porte.
(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 222.)

MYTE, voir MISTE.

MYTHOLOGIE, adj., qui s'occupe de mythologie :

Si croyez les saiges *mythologiens*. (RAB., *Quart livre*, ch. LXV, éd. 1552.)

MYTHOLOGISER, v. a., interpréter mythologiquement :

La plus part des fables d'Esope ont plusieurs sens et intelligences : ceux qui les *mythologisent* en choisissent quelque visage. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. X, f° 170 r°, éd. 1588.)

Vous avez tort de tirer de la façon les cheveux aux fables poetiques, comme si on n'estoit pas aussi bien instruit que vous que c'est que *mythologiser*. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 117, P. Lacroix.)

MYTOER, s. m., urinoir :

En l'ung des coins de la cour y aura ung *mytoer*, aussi latrines, avec eventouers afin qu'elles ne sentent. (1^{er} mars 1532, *Répar. au coll. de Bord.*, Arch. Gir., Not., E. Mat. Contat.)

MYTRAILLE, voir MITAILLE.



NAAL, voir NAEL.

NAALET, voir NAULET.

NAANTER, voir NANTER.

NABINE, voir NAVINE.

NABLE, s. m., sorte d'instrument de musique :

Avec orgues, lucz, violes, harpes, psalterions, *nables*, et toutes sortes d'instruments. (*Alect. Rom.*, f° 118 r°, éd. 1860.)

Cf. NUBELLE.

1. NAC, s. m., sorte d'étoffe :

Item une chasuble, dalmatique et tunique de *nac* blanc de petite valeur. Item deux chapes de *nac* vert. Item deux chapes de *nac* vermeil. (*Inv. de la Sainte Chappelle*, ap. Duc., *Naclum*.)

Cf. NAQUE et NACIS.

2. NAC, interjection :

Or est venu son petit trac...
Chantons, sautons, et dansons ric a ric :
Puis allons veoir l'enfant au povre nic,
S'on nous dit *nac*, il laudra dire noc :
Chantons Noel...
(CL. MAROT, *Ballade du jour de Noel*, p. 272, éd. 1896.)

NACAIRE, *naquaire*, *naquere*, *nakaire*, *nasquere*, *nachaire*, *nagaire*, *naguarre*, *naquar*, *nacar*, *naccar*, *nachar*, *nasard*, *nazard*, *nachaire*, *nacre*, s. m., instrument de musique militaire, petit tambour ou timbale :

Fist soner ses trompes et ses *naguarres* pour raliar de ses gens ce qu'il porroit aver. (1281, *Lett. de J. de Cancy à Ed. I*, *Lett. de Rois*, etc., t. I, p. 290.)

Que les *naccar* ne sonnent. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXIX, Roux.)

Atant comencent a soner les grant *nacar*. (*Ib.*)

Les *nachar* comencent a soner. (*Ib.*)

Nacres, tubes et tambors
Sonent tant fort...
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 11^c.)

... Lors il fist sonner ses tabours, que l'on appelle *nacaires*, et lors nous coururent sus et a pié et a cheval. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 83, Michel.)

La noise que il menoient a lour *nacaires* et de leurs cors sarrazzinois estoit es-

poventable a escouter. (*Id.*, § 148, Wailly, éd. 1874.)

L'un jue des *nakaires*, et li autres a pris Trompes ou estrumens dont il estoit aprins.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 3^c.)

Tabours et *naqueres*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 224^b.)

A trompes et *naquars*. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 46.)

Quant vous levastes vostre champ vous le levastes sans trompes et sans *naquaires* et sans nul instrument. (*Lett. de Gal. Visconti au Cte de Savoie*, 11 août 1374, Arch. Savoie.)

Naquaires et buisine y puet on oir cler.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 14663, Charrière.)

A grant son de trompe et de *nakaires*. (FROISS., *Chron.*, II, 146, Luce.)

Grant noise de trompes et de *nakaires*. (*Id.*, *ib.*, II, 38, Luce.)

Tartarisare, tromper ou nagairer, c'est jouer des *nagaires*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Labbe, *Etym. fr.*, éd. 1661.)

De trompes, de *nacaires* et de maint moienel.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6429, Chron. belg.)

A trompes, a *nachaires* et instrumens plaisans.
(*Ib.*, 8753.)

Tinnito, jouer des *nasqueres*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Tabours, *nachaires* et clairons.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 69^a, éd. 1544.)

Nazards gros, moiens *nasards*, petits *nasards*, petits cornetz, saqueboutes. (22 août 1519, Arch. Gironde, E, Not., Moreau, 588.)

Et qui en ce tumulte pour donner encores plus grand effroy, faisoient de tous costez sonner leurs cors grailles, *nacaires* et trompettes, pour monstrer que tout le corps de leur armee estoit la present. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 1, éd. 1611.)

Puis marchoient les joueurs de flustes, haut bois, saqueboutes, *nazards*... avec toutes sortes de sonnaileries. (JEAN DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 432 r°, éd. 1616.)

Cf. ANACAIRE.

NACAR, voir NACAIRE.

NACARADE, s. f., nacarat :

Si bous ne boulez point discourir de chausse si hautes, bous philosophe sur les vas de chausse de la cour, sur un vlu turquoise, un orenzé, feuille morte,

isavelle, zizoulin, coulur du roy, minime, tristanie, vandre de viche ou de nonains, si bous boulez, amarante, *nacarade*, pensee, fleur de seigle, gris de lin, gris d'esté, orangé pastel, etc. etc. (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, I, 2, Réaume et Caussade.)

NACARISER, - zer, v. n., jouer du *nacaire* :

Tartarizo, tromper, ou *nacarizer*, c'est jouer des *naquaires*. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

NACCAR, voir NACAIRE.

1. NACE, s. f. ?

Grans sont les *naces* sor le palais marbrin.
(*Les Loh.*, ms. Montp, f° 229^a)

2. NACE, voir NACHE.

NACELEE, *nasc.*, *nass.*, s. f., ce que peu contenir une nacelle :

Qu'il (les courtiers de vin) n'achateront nulle *nascelee* de vin ensamble. (*Sur le serement prendre des nouviaux courratiers de vin*, Richel. 20048, f° 130^b.)

.II. *nasselees* de pierres. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 169 r°.)

.LXII. *nacelees* de pierres. (*Ib.*, f° 278 v°.)
Item aucun vendeurn'aura a une foiz que une batelee ou *nacelee* de vin pour vendre. (1415, Arch. JJ pièce 170, pièce 1.)

NACELET, s. m., barque, petit navire :

Lors vit un *nacelet* venant,
A voile deployé siglant.
(*Perceval*, f° 345, ap. Itaq.)

NACELETE, - ellele, - ette, *nass.*, s. f., petite nacelle :

Il gouverneit la *nacelete*
Qui tenoit a une cordette
Après la neif.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 132^d.)

Et la *nacelle* petite
Qui aux loiaux amans profite
Et a port de salu les maine.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 66^a.)

Une petite *nacelle*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 31^d.)

Nasselette, navicella, barchetta. (NATH. DUEZ, 1659.)

Nasselette, f. Barquilla. (C. OUDIN, 1660.)

1. NACELIER, s. m., fabricant de nacelles, de vases :

Le *nacelier* vend .XIII^e. d'enneyes a .III. s. le cent. (1512, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. *NACELIER*, *nasselier*, adj., de nacelle : Rame *nasseliere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

NACHAIRE, voir *NACAIRE*.

NACHAR, voir *NACAIRE*.

NACHE, *naiche*, *nasche*, *nace*, *nage*, *naige*, *natege*, s. f., fesse :

Li reis Annon... fist colper lur vestures tres par les *nages*. (Rois, p. 151, Ler. de Lincy.)

Or voit li dux qu'il n'a mais c'un fromage Et d'un sanglier un pié et une *nage*.

(RAIMB., *Ogier*, 8513, Barrois.)

Les chiens mordant trestot a orne Qui molt sovent li vont as *naces*.

(Renart, Br. III, 494, Martin.)

N'en aviez mie tant de gages Dunt pussez vus couvrir les *nages*.

(CHARDRY, *Petit Plai.*, 893, Koch.)

La fame qui dira vilonnie a autre, si come de putage, payera cinq sols, ou portera la pierre, toute nue en sa chemise, a la procession, et celle la poindra apres an la *nage* d'un aguillon. (1247, *Cart. de Champagne*, f° 243, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 132.)

En dormant li sambloit que une ourse sauvage Li menjoit le bras destre, le costé et la *nage*.

(Berte, 1678, Scheler.)

La pestilence e tant mortale
Qe, quel'is fussent, fous ou sages,
As genitaires e as *nages*
Soudement les prist a ferir.

(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 756, P. Meyer.)

Wistaces se fist escachier ;
Sa jambe ot lie a sa *nace*,
Molt bien sot aler a escache.

(Eust. le Moine, 1422, Michel.)

Tu trueves tant choses perdues
C'on te fera aus *naces* nues
Nier les rues et les voies.

(De Renart et de Piaudoue, 115, Chabaille, *Suppl.*, p. 43.)

Ge vous eschaufferai les *naches*.

(Rose, 20933, Méon.)

Fu de ci, si feras que saiges,
Ou tu auras parmi les *naiges*
D'une grosse aguille d'acier.

(Des deux *Bordeors ribaus*, 171, Montaignon, *Fabl.*, I, 7.)

Un des serjans le rasoir prent,
Demi pié la *naige* li fent.

(Vieille *escollie*, Ars. 3114, f° 14^b.)

Natica, *naiche*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 189 v°.)

Hec nates, *nage*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Les uns avoient robes si courtes que il ne leur venoient que aux *nasches*. (*Grand. Cron. de France*, l'histoire au roy Phelippe de Valois, XL, P. Paris.)

Ce font eles por mostrer qe aient grose *natege*, por ce que lor homes se delètent en grosses femes. (*Voy. de Marc Pol*, c. XLVII, Roux.)

Si en feri la tigre es *naches* par deriere,
Qu'il li percha le fiel et l'entraille doubliere.

(Doon de Maience, 1641, A. P.)

La croupe large, les *nages* grosses et bien rebrassees. (*Modus*, f° 14 r°, Blaze.)

Les *naches* sont ainsi appelez pour ce que on se affiche dessus quant on se siet. (CORBIGNON, *Propriet. des choses*, V, 50, éd. 1483.)

Il fuit, comme je ay dit, les saultz, et tout herissié, et le cul et *nages* reboursees et bien blanches. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 13°.)

Et l'ardirent tellement que les pieces de son corps de son dolz et de ses *naiges* cheurent par grant pieces. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 48 v°, Ch. des compt. de Dijon B 14881, Arch. Côte-d'Or.)

Et leur trancherent leurs robes jusques aux *naiges* en guise de folz. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 126 r°, impr. Maz.)

D'autres y a il, qui a pleines voiles voguent dans la mer et douces eaux de Venus, et a corps nud et estendues y nagent a *nages* estendues. (BRANT., *des Dames*, IX, 515, Lalanne.)

La langue moderne a conservé *nache*, au sens de peau d'un animal entre la tête et la queue.

Wall., *néche*, *nége*, fesse. Haute-Norm., vallée d'Yères, *nache*, fesse de bœuf.

NACHEREL, s. m., dimin. de *nache*, fesse :

Tout res a res des *nacheriaus*
Adonques fu Renars iniaus.

(Renart, *Suppl.*, p. 190, Chabaille.)

NACHEUS, adj., qui a de grosses fesses : Thiebaus li *nacheus*. (1329, *Cart. d'Igny*, Richel. I. 9904, f° 116°.)

NACHIS, voir *NACIS*.

NACHU, *naschu*, adj., fessu, qui a de grosses fesses :

Jehan *Nachu*. (*Compte de Jaquet de Loynes*, 1419-1421, Forteresse, Despence XXV, Arch. mun. Orléans.)

Jehan *Naschu*. (*Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XVIII, mandem. du 19 juill. 1429, Arch. mun. Orléans.)

NACION, *nascion*, *nassion*, *nation*, *nasion*, s. f., naissance, extraction, rang :

La feste fu del jor qu'il vint a *nassion* (Jesus)
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 32 v°.)

Iceste mort dunt le Sathan
Teneit pris nostre pere Adan
E toz ceuz en dampnation
Qui de lui orent *nation*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 24165, Michel.)

Des ci qu'en la carnation
Que le fils Deu prist *nation*.

(*Ist. de la guerre s.*, Vat. Chr. 659, fin.)

E sanz nule corruption
Vint li fiz Deu a *nacion*.

(*Joies Notre Dame*, Richel. 19525, f° 90 r°.)

Des lors qu'il furent conceu
Et qu'il pristrent lor *nacions*
En teles constellacions.

(Rose, 17254, Méon.)

.VIII. jors apres la *nascion*
Jhesu qui soufri p^{ass}ion.

(RUTEB., *le Mariag. Rusteb.*, I, 5, Jub.)

Don est il bien apparissanz
C'on doit meuz prisiere les naissanz
Du haut leu et du haut ligaige
Puis qu'il se mantienent con saige
Et mantienent lor *nation*
Que cez qui en subjection

Sont et saront et par nature.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 2^a.)

Aucune fois que le verites est sue par l'aparance du tans de le *nascion*. (BEAUM., *Coul. du Beauv.*, XVIII, 2, Beugnot.)

Et dient elz la *nasion* dou mort, ce est quant il nasqui, de quel mois et quel jorno et l'oire. (*Voy. de Marc Pol*, c. LVIII, Roux.)

Il a plus de service et de bonne duison
En .i. enfans qui est de bonne *nascion*
Qu'en .i. truant.

(*Le Dit de Florence de Romme*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 105.)

Nous avons bien oy le message a bandon
Qui nous dit de l'enfant la noble *nassion*.

(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f° 3 r°.)

Toute la *nation* Ciperis recorda,
Et comment ly hermite Ciperis allava.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 98 r°.)

Or soit ensi qu'il soit estrals
De *nation* villaine et ville.

(J. DE CONDÉ, *li Dis d'onneur quengie en route*, 44, Scheler.)

Qui nommeront ung de lour parrochiens,
lou plus proudomme, lou plus convenable,
et le plus apert homme dou commun, et
teil qu'il soit de la *nation* de ladicte citeit.
(1326, *Hist. de Metz*, IV, 38.)

Je ne le propose pas de la noblesse ne
de la *nascion* de mes ancesseurs. (J. DE
VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 14047,
f° 2^a.)

Et je, acteur, sui nez de telz *nacions* legi-
tivement meismement des seigneurs
naturelz tant de par pere comme de par
mere. (Id., *ib.*, f° 3^a.)

Ung seul Adam fut qui sema
L'umaine generation,

De celui Dieu qui tout forma
Samblable avons creation ;

Dont se riens vaul li *nation*
Freres sommes nous tous ensemble,

Et ne vient la presumption
Par nature comme il me samble

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 106^d.)

En temps de sa *nacion*. (BRITTON, *Lois d'Angl.*, f° 218, ap. Ste-Pal.)

Assises de Revigny dehes chacun an...
que sont telles que tous ceulz qui sont de
la *nacion* de la dite ville ou d'autres
ayant maissons en icelle doivent pour la
corvee de la faulx, de la fourche et de la
seille .II. sols .iiii. deniers. forts. (1454,
Arch. Meuse, B 501, f° 47 v°.)

S'il scet riens, il le monstera
En Galilee haullement ;

Car c'est le pays proprement
Ou il a pris sa *nacion*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 12591, G. Paris.)

Humbiers astoit armez portans de droite *nation*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35531, Scheler,
Gloss. philol.)

Laquelle *nation* mult bin ons compteroit,
Mains la noble canchon trop s'en salongeroit.

(Id., *ib.*, 33098.)

— Descendance :

Labans l'i a baisé : Mahon te doit bonor,
Te ferai si puis vivre, riche de grant tresor,

Et tote ta *nacion* apres ton dernier jour.

(*Destr. de Rome*, 925, Groeber.)

Bourjoises et bonrjois, et les grans *nacions*,
L'evaeque et les chanoines et les religions.

(CUVEL., *B. du Guescl.*, 8711, Charriera.)

NACIS, nassis, -iz, nachis, s. m., espèce de drap d'or :

VII. *nachis* de Lucques. (1317, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'Argenterie*, p. 2.)

Nachis de Lucques et de Venise. (*Id.*, p. 4.)

VIII. aunes de *nachis* ouvré de vert et d'ardant semé de rosettes d'or. (*Id.*, p. 10.)

Un *nassis* d'or de Cypre. (1328, *Inv. de Clém. de Hongrie*, ib., p. 78.)

Pour 23 pièces et demie de drap d'or de plusieurs façons, c'est assavoir 6 *nacis* d'or, 40 escus la pièce, 9 racamas et demy d'or, 30 escus la pièce. (1350, *Compte d'Estienne de La Fontaine*, ap. Duc., *Miles.*)

Pour 2 pièces de drap d'or *nacis* de Luques pour offrir quand il (le roi Jean) fut à Rheims 70 escus, a 15 s. parisis par escu, 82 l. 10 s. parisis. (*Même compte*, dans Fontanieu, vol. 78.)

Item pour douze aunes de *nassis* blanz d'une auline de lé. (*Pièce du 2 fév.* 1371, Léop. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 145.)

NACOHET, s. m., sonnerie d'une cloche :

En tote quaresme ne deit l'on soner a double *nacohet*, mes simplement. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 41 r°.)

NACQUE, voir NAQUE.

NACQUET, voir NAQUET.

NACQUETER, voir NAQUETER.

NACRE, voir NACAIRE.

NADEL, s. m., loche, espèce de poisson : *Nadel*, m. Espèce de gusano. (C. OUDIN, 1660.)

NADELE, -elle, s. f., loche, espèce de poisson :

La *nadele* ou *melete* (estoit dediee) a Venus. (J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, IV, 10, éd. 1607.)

Nadelle, f. Cierta pece. (C. OUDIN, 1660.)

NAEL, naal, adj., primitif :

K'il virent trestot cler une roche *naal*
En Westir, sur un port ki est imperial.
(Horn, 2175, Michel.)

— S. m., jour de naissance :

Ad *nael* Deu.
(S. Brandan, 619, Michel.)

NAELÉ, voir NEELÉ.

NAELLÉ, voir NEELÉ.

NAELYS, adj., niellé, orné de nielles :

Et est escriz
En l'espee *naelys*
D'or ses nous.
(Chev. as .ii. espees, 10697, Foerste)

Cf. NEELÉ.

NAES, voir NEIS.

NAEURE, voir NIEURE.

NAFRER, voir NAVRER.

NAFVE, voir NAVE.

NAGABLE, voir NAGEABLE.

NAGAIER, voir NACAIRE.

NAGAIER, v. n., jouer de l'instrument de musique appelé *nacaire* :

Tartarisare, tromper, ou *nagairer*. C'est jouer des *nagaires*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Labbe, *Etym. fr.*, éd. 1661.)

1. **NAGE, naje, naige, s. f.,** navigation, voyage par eau :

Qui en icest pais estoit venus a *nage*.
(Roum. d'Aliz., f° 79°, Michelant.)

Mon confanon portastes et par tiere et par *nage*.
(*Id.*, f° 79°.)

B. frere, por Dieu qi fist s'imaje
Venir a Luqe par haute mer a *naje*,
Fai une chose qi me vient a coraige.
(Raoul de Cambrai, 4390, A. T.)

Mandez avoit ses homes et par terre et par *nage*.
(J. Bod., *Sax.*, xxxvii, Michel.)

Mandez partout et par terre et par *nage*
Que ne remaignent pour vont ne pour orage.
(Enf. Ogier, 382, Scheler.)

Li marouniers que sont entre Saille et Muselle
Ont si mal gouvernee leur *naige* et leur nazella.
(Prophecie maistre Lambetin, 37, ap. E. de Bou-
teillier, *Guerre de Metz*, p. 337.)

... Eneas qui vint a *nage*
En Ytale de la grant Troie.
(Chr. de Pis., *Liv. du chemin de long estude*,
3110, Püschel.)

Il ne nous fault plus cy tenir,
Car le vent est bon pour la *naige*.
(Jaq. Milet, *Destruct. de Troie*, 1996, Stengel.)

Que profite argent sans usage ?
Que vault sans chasse le levrier ?
Que vault navire qui n'a *nage* ?
(R. GAGUIN, *Passe temps d'oyssiv.*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., VII, 283.)

2. **NAGE, voir NACHE.**

NAGEABLE, nagable, adj., qualifiant eau, et signifiant sur laquelle on peut naviguer :

Navigabilis, nagable. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 190 r°, et *Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

L'eau a trois propriettes, car elle est *nageable*, beuvale et labile. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 108 v°.)

Puis le marais, duquel l'eau triste sort
Nageable a nul, les serre et lie a force.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 267 v°, éd. 1608.)

NAGEE, s. f., contenance d'un bateau :
Pour une *nagee* de sablon a mettre au mortier. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, Richel. impr. L⁷K, 10769, p. 10.)

Cf. NAVEE.

NAGEMENT, naig, s. m., navigation :

La navie de Ravanne avoit
Et lai bien le chemin savoit,
Empire, Grece et Macedoine
Ou naigier ne puet l'on sanz poinne...
Et par tot avoit *nagement*,
Chemin overt et droite voie.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 68^b.)

Navigium, nagement. (*Gloss. lat.-fr.* Richel. l. 7679, f° 220 r°.)

Nagement : m. A swimming, a floating. (COTGRAVE, 1611.)

La langue moderne a *nagement*, action de nager.

NAGEOIR, s. m., lieu où l'on nage :

Nageoir, m. Lugar donde se nada, na dadero. (C. OUDIN, 1660.)

NAGEOIRE, -ouere, s. f., piscine :

Mon amy, adresse ta voie
Es *nageoueres* de Siloé.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14132, G. Paris.)

NAGEOR, -eour, -eur, -eur, nai, s. m., navigateur, marinier, matelot, rameur :

Es nes et es galies erent li *nageour*.
(Chev. au cygne, Richel. 795, f° 27 r°.)

Es nes et es galies ierent li *nageor*.
(*Id.*, Richel. 12558, f° 22^b.)

Moult sont bon *nageor*.
(Simon de Pouille, Richel. 368, f° 155^c.)

Il vint au Rosne, n'i trova *nageor*,
Ne pont, ne planche, ne nef a pescheor.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 55 v°.)

En cele navie... avoit nes que l'en claime chaz qui ont bes devant ainsi come galies, mes eles sont greigneurs; en chascune a deus gouvernaus et cent *nageours*. (GUILL. DE TYR, XII, 22, P. Paris.)

Asses avoit en leur ost de *nageourz* et d'engingneours. (*God. de Buillon*, Richel. 22495, f° 29^c.)

Il avoit bien .ccc. *nageurs* en sa galie, et a chascun de ses *nageurs* avoit une targe de ses armes. Endementieres que il venoient, il sembloit que la galie volast, par les *nageours* qui la contreingnoient aus avirons. (JOINV., *St Louis*, 159, Wailly, éd. 1874.)

Navigator, nageour. (*Gloss. de Conches.*)

En terme de marine, *nageur* signifie encore rameur.

— Fig., pilote, guide :

Biax frere, fait il, ne doutes ;
Car Dix est notre drois *nageures*.
(St Brandaine, p. 112, Jub.)

NAGERESSE, adj. f., qui va à rames :

Navigium, navie nageresse. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 190 r°.)

— *Nageuse* :

Natrix, nageresse. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 189 v°.)

NAGERET, adj., qui porte des barques pour la pêche ?

Fossé *nageret*. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 45 v°.)

Dans la langue moderne *nageret* est un subst. désignant une petite barque.

NAGEURE, s. f., action de nager :

Nageure. f. A swimming, a floating. (COTGR., éd. 1611.)

Nadadura, nagement, nageure. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

Nageure, f. *Nadadura.* (C. OUDIN, 1660.)

1. **NAGIER, najier, naigier, verbe.**

— Neutr., naviguer, aller sur mer, ramer :

Siglent a fort et *nagent* et gubernet.
(Rol., 2631, Müller.)

Par mer siglerent et *naigerent*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 17^c.)

Si com il *nageoient* a cele ille.
(S. Brandan, fragm., Arch. Doubs.)

Chil *nage* contre fort escluse
Cui ses propres serjans acuse.
(RECLUS DE MOÛLIENS, de *Carité*, cxxi, 1,
Van Hamel.)

Moult par orent bon vant à droit ;
Tant *nagierent* a grant exploit
C'a Rome furent repairiet.

(*Dolop.*, 10967, Bibl. elz.)

Et monterent sur mer a une S. Jehan et
nagierent par mer. (*Chron. de Rains*, c. 1,
L. Paris.)

L'on escrioit a nous qui *nagiens* par
l'yaue, que nous attendissiens le roy, et
quant nous ne le voulions atendre, l'on
traioit a nous de quarriaus ; par quoy il
nous couvenoît arester tant que il nous
donnoient congîé de *nagier*. (JOINV., *St
Louis*, 307, Wailly, éd. 1874.)

Nous trouvames une montagne toute
ronde, qui estoit devant Barbarie. Nous
la trouvames entour l'eure de vespres, et
najames tout le soir, et cuidames bien
avoir fait plus de cinquante lieues. (Id.,
ib., 128.)

Lors partit Baudouin et ses compai-
gnons, sainglant par la haulte mer, et tant
naigerent qu'ilz arriverent au port d'Atren.
(*Le Livre de Baudouyn conte de Flandres*,
p. 47, Serrure et Voisin.)

Et s'en alla *nageant* a rîemes sur la
Gironde bien avant. (G. CHASTELLAIN,
Chron., IV, 197, Kerv.)

Les mariniers et bateaux furent chargez
et preparez pour partir et mis es lieux ou
il falloît atendre vent propice et opportun
pour *nager*. (LOUIS XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

Puis le roy baisa sa fille et son gendre,
print d'eux congé, les conduysant jusques
au rivage de la mer, et les laissa *nager*,
les commandant a Dieu. (*Violier des Hist.
rom.*, c. cxxv, Bibl. elz.)

— Réfl., dans le même sens :

En la nef entre, outre s'en *nage*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, n° 65 r°.)

— Act., avec un rég. de personne, passer
dans une nef, conduire par eau :

Ja orent fait les nes appareillier
Ou se feront droit a Corbêt *nagier*.
(*Enf. Ogier*, 7443, Scheler.)

Il entrerent el batiel tout troi sans plus
de compaignie d'autre gent fors que de
maronniers qui les *nagierent*. (*Comtesse
de Ponthieu*, Norv. fr. du XIII^e s., p. 187.)

Artur, qui out grant desierier,
Se fist matin aparellier,
Lui et Labagu son destrier,
Et se fist en l'isle *nagier*.

(*Li Rom. des Francs*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 6.)

Les degres tout aval s'en entrent el poncon,
Un maronnier les *nage* tout outre le Pharon.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, n° 40 r°.)

— Avec un rég. de chose, traverser à la
nage :

Atant s'en vont sanz nul delai,
Bien demi jor parmi un lai ;
Le va *najant* li anemis.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., n° 81^e.)

Saine tresnoer et *nagier*.
(*Othavian*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, n° 81 r°.)

Les Turcqz qui se sauverent a *nagier* la
riviere de Dunoe, porterent ces nouvelles
au grant Turcq. (WAVRIN, *Anchienn. Cron.
d'Englet.*, t. II, p. 18, Soc. de l'H. de Fr.)

Ceux qui peurent echaper, *nagerent* le

fossé. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 13,
Michaud.)

Et jusques a faire essay de *nager* le
Rio a cheval, la lance sur la cuisse, pour
gaignier ladicte isle. (Id., *ib.*, introd.,
ch. V.)

Le jeune amant Abydois
Nageant l'estroit Helesponte.
(TAHUREAU, *Poes.*, 1^{re} p., p. 39, éd. 1574.)

J'en ai vu d'autres qui *nageoient* une
riviere qui pouvoit avoir huit pas de
large, et la passoiient et repassoient en la
longueur de deux cens pas, plus de vingt
fois devant moi. (DU FOUILL., *Ven.*, n° 65 r°,
éd. 1583.)

Guernesey, *nagier*, naviguer.

2. NAGIER. v. n., syn. de reculer ?

.III. boniers estoient reculeis et *nagiet*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25191, Scheler,
Gloss. philol.)

NAGOUR, voir NAGEOR.

NAGUARRE, voir NACAIRE.

1. NAI, *nay*, adj., naturel, brut, vierge
s'employoit fréquemment comme cheville
sans présenter un sens précis :

N'i remest onques nule rien qui alt vie
Fors que la tor sur la roche *naie*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, n° 51^e.)

Quant Murgafiers lor sort d'une roiche *naie*
A tot .x.m. Saisne de cele gent haie.
(J. EOD., *Sax.*, clxxiii, Michel.)

Devant lor sunt venu, sor le roche *naie*.
(*Roum. d'Aliz.*, n° 18^a, Michelant.)

La furent carpentier de la gent baptisie,
Qui trançoient mairieus en la forest *naye*.
(*Chev. au cygne*, 5872, Reiff.)

La tor haute sor la roche *naie*. (*Artur*,
ms. Grenoble 378, n° 9^b.)

Avec Basin gardes ceste porte *naie*,
Que Sarrazin n'i entrent, la pnte gent haie.
(*Fierabras*, 3227, A. P.)

A .i. gué de Moncler, les la roche *naie*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, n° 163^d.)

Jusqu'as destroiz d'une roche *naie*.
(*Otinel*, 1242, A. P.)

Et parla a Judas, sus le pierre *naie*.
(*B. de Seb.*, V, 11, Bocca.)

Enchois aloit a piet par le forest *naie*.
(*Id.*, VIII, 68.)

Qui gardent le chastel et le porte *naie*.
(*Id.*, XVI, 921.)

Et Bertranz fu desoubz la montaigne *naye*.
(CUEV., *B. du Guescl.*, var. des v. 8229-8232,
Charrière.)

Gros mairien c'on prist en sa forest *naie*.
(*Id.*, *ib.*, 19737.)

2. NAI, adv., non :

Or me di par amours se tu es cler ou lai.
Je croi que du pays ou les gens dient *naie*.
(*Dit de Ménage*, 59, Trébutien.)

Cl. NAJE 1.

NAICHE, voir NACHE.

NAIE, *naye*, s. f., étoupe, loque, chiffon,
en particulier vieux linge pour faire de la
charpie, et aussi écouvillon :

Le pié avoit a tel meschief,
Et la jambe si borrouflee,
Si vessiee et si enflee,

Si plaine de treus et de plaies,
Qu'il y avoit, ce croi, de *naies*
Et d'estoupes demi geron.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., n° 185^d.)
Plain de bendiaus et de *naies*.
(*Id.*, *ib.*, n° 187^e.)

Es granz plaies, es trous parfonz
Covient sovent *naie* et estoupe.
(*Id.*, de l'Emper., Richel. 23111, n° 275^a.)

Fors que les chiens et les gaignons
Qui li lechoient ses viez plaies
Plaines d'estoupes et de *naies*.
(*Id.*, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, n° 301^e.)

.I. viez drap a faire *nayes*. (1335, *Compte
de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, n° 278 v°.)

Pour leurs montres, ils chevauchent
des bancs, des escabelles, la *naye* du four,
des saz et bluteaux, des pots, des coquilles,
des toupies, des chaires, des quaiesses, des
paniers, des corbeilles, des barils, des seil-
les, des balais, et tels autres meubles. (*Hist.
Maccar. de Merlin Cocc.*, c. xxii, Bibl. gaul.)

S'il est questiou d'executer leurs haul-
taines et fieres promesses, vous les verrez
plus couards et plus crantifs que n'est un
canard voyant le faucon, tellement qu'une
simple femmelette les pourroit battre ai-
sément avecques sa quenouille, ou bien
comme fist l'autre qui en rangea une
demie douzaine avecques la *naie* du four.
(TAHUREAU, *Premier dial. du democritic*,
p. 77, éd. 1602.)

— Sorte de clou :

Au dit maistre Jehan pour II^e et demi de
naies de fier, pour faire plusieurs molles, a
VII gros le cent. (1413, *Compte de la tutelle
de Hotin Bourse, dit de le Maque*, Arch.
Tournai.)

Item pour *nayes* et claus mis et em-
ployes a la dessus ditte polie, buse, et
noghe, payet pour ce xxx s. (*Id.*)

Morv., *naye*, *neie*, écouvillon, chiffon
pour boucher les fentes d'un tonneau.
Wall., *naie*, pièce mise à un soulier.

NAIELLE, voir ~~NAELLE~~ NILLE [err.]

NAIEMENT, s. m., naissance :

Quant la mere oi ce que li dui enfant
avoient dit et ot considéré ce qu'il espen-
derent, jusque au *naïement* elle fu parfete-
ment troublee en ses entrailles. (*Vie S.
Eustace*, Richel. 818, n° 285 r°.)

NAIENT, voir NOIANT.

NAIENTAGE, voir NOIANTAGE.

NAIER, *nayer*, v. a., étouper, boucher au
moyen de vieux linge, de charpie :

De toutes parz est deplaier,
De toutes parz est plus *naiez*
Que viez tonnel a malves fonz.
(G. DE COINCI, de l'Emper., Richel. 23111, n° 274^a.)

Mis l'en touz nos chevaus ens que nous
devions mener outre mer; et puis reclost
l'en la porte et l'enboucha l'en bien, aussi
comme l'en *naye* un tonnel. (JOINV., *Hist.
de S. Louis*, p. 40, Michel.)

Linire, *naier*, enbondonner tonneaux.
(*Gloss. lat.-fr.*, ap. Labbe, *Etym. fr.*,
p. 511, éd. 1661.)

Norm., *naier*, border, fermer; Morv.,
nayer, *naiger*, boucher, fermer herméti-
quement.

NAIETRÉ, voir NAITÉ.

1. NAIF, *naïf, neyfe*, adj., natif, né :

Né te sai aillors ou trametre,
Fet Perceval, en cest pais,
Quar ge ne sui mie *naïf*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 274^a.)

Je sui .i. chevalier povres hom de bas pris,
De casto gaste ville touz estrez et *naïf*.
(*Geste d'Alex.*, Richel. 24365, f° 17 r°.)

De Nivernois et du pais
Dont li cuens est sires *naïf*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 319^d.)

Quant Alexi veit le pais
Et quenoist dont il est *naïf*.
(*Vie de S. Alexi*, 439, Rom. VIII.)

La pucele est laïens entree
Ki bien connoissoit le pais,
Et cil qui n'en ert pas *naïf*
Ne nul homme n'i connoissoit
Entra par la porte tout droit.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 27^c.)

De Troies dont il fu *naïf*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 89^b.)

Et en defendant lor pais,
De quel il sont nez e *naïf*,
Ou il ont femmes e enfanz.
(*Besant de Dieu*, 815, Martin.)

— Simple, naturel, vrai, drut :

Mais li pons n'est mie voltis,
Ains est de cypros tous *naïf*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 43^b.)

Li chastiax sist an une roche ;
Li aigue jusc'a mur s'aproche ;
La roche fu dure et *naïf*,
Haute et large jusc'a la rive.
(*Dolop.*, 9717, Bibl. elz.)

La pierre est de roche *naïve*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 27^a.)

L'en apele drap *naïf*, a Paris, le drap du-
quel la chaane et tisture est tout d'un.
(*Est. Boil.*, *Liv. des mesl.*, 1^e p., L, 25,
Lespinasse et Bonnardot.)

Comme jeux de dez et de tablez
Ou le jeu des eschez *naïf*.
(*Remedia amoris*, 319, Koerting.)

13 aunes de drap *naïf* pour le roy.
(1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët
d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 223.)

Ung autre diamant pointu *naïf* en ung
aneau d'or. (*Vente des biens de Jacques Cœur*,
Arch. KK 328, f° 46 r°.)

Et qu'il soit vray, la preuve en est *naïve*.
(*Le Maire*, *Plainte du Desiré*.)

Le bon seigneur par honte et despit n'a
daigna baisser icelles dames et damoiselles
naïves. (RAB., *le Quart livre*, ch. X, éd.
1552.)

C'est, par Dieu, le *naïf* banquet de
Lapithes. (Id., *ib.*, ch. XV.)

Voy ces bords couronnez d'une mousse *naïve*
Qui feutre tout le creux.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e j., f° 4 v°, éd. 1578.)

Paroles dont notre poete usera, main-
tenant selon leurs *naïves* significations,
maintenant par metaphores hardies. (E.
PASQ., *Lett.*, XXII, 2, éd. 1723.)

— *Naïf a*, attaché, accoutumé dès sa
naissance à :

Ensement les gens du pays
Ma dame liges et *naïf*
Feirent poutraire une ymage...
Toute pareille a sa samblance.
(GUILL. DE MACHAUV, *le Voir dit*, p. 199, P. Paris.)

Ils (les sauvages) n'ont rien qui puisse

corriger le vice des viandes qu'ils prennent
et toujours sont nuds parmi les humiditez
de la terre, ce qui est le vray moyen d'ac-
cueillir quantité d'humeurs corrompues qui
leur causent ces maladies aussi bien qu'aux
etrangers qui vont par dela, quoi qu'ils
soient *naïf* a cette façon de vivre. (MARC
LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612,
éd. Tross, 1866, t. II, p. 476.)

— Dans un sens défavorable, naïs; sot :

Et tant se sont tenus au chappelle
Et combatus comme *sox* et *nays*.
(*Mort de Garin*, p. 235, du Ménil.)

Et il com faus *naïf* respont
Tout a rebours, comme derves.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 318^b.)

Espoir, tu es du sens issus
Et faus li plus *naïf* du mont !
(*Id.*, f° 326^b.)

Moult est chetis et folz *naïf*
Qui croit que ce soit son pais.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 35^c.)

Li plus sages est foux *nays*.
(RUTEB., *Nouvele complainte d'Outre Mer*, I, 116,
Jub.)

Je di que cil est foux *nays*
Qui ce meut en autrai servage.
(*Id.*, *Disputations dou Croizié et dou Descroizié*, I,
128.)

El ele a dit en bas : Fox estes et *naïf*,
Chest pais ara Do, que ja est mes maris.
(*Doon de Maïence*, 8496, A. P.)

Moult par a male gent u resne de Paris,
Quant les mis avec moi, moult en fu fol *naïf*.
(*Id.*, 9042.)

— Dans l'ex. suivant *naïf* est employé
pour la rime au cas régime :

Li chevalier se sont asis
Dejoste le boçu *naïf*
Qui a si bele la veue.
(*Renart*, Br. XIII, 785, Martin.)

— S. m., natif, naturel, indigène :

Son chief mist hors par une fenestre et
appella les *naïf* du pays et leur promist a
faire moult de biens s'il luy vouloient faire
hommage et luy tenir foy. (*Grand. Cron.*
de France, L'histoire du gros roys Loys, IV,
P. Paris.)

— Caractère naturel :

... Jour cler me semble noire nuit,
De tel façon que ce qui tant me nuit,
Corromp du tout le *naïf* de ma muse.
(CL. MAROT, *Complainte*, Déploration de Mimie
Florimont Robertet, p. 493, éd. 1596.)

— Au *naïf*, au naturel :

Voyla les beautez du visage et du corps
de ceste belle princesse, que pour asteure
je puis représenter, comm'un bon peintre,
au *naïf*. (BRANT., *des Dames*, VIII, 24, La-
lanne.)

Sieges de Jerusalem mis par Titus, qui
représente au *naïf* celui de nostre ville.
(*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 187, éd.
1593.)

— Fém., *neife, neyfe, niefe, nief*, femme
née dans la servitude d'un seigneur :

Nous vus dioms que vus estes nostre
neyfe, e nous seisy de vus com de nostre
neyf. (*Year books of the reign of Eduw. the*
first, Years XXX-XXXI, p. 165, *Rer. brit.*
script.)

La ou *neyfe* deyt estre mariee hors de

maner ou ele est reseant, que ele trovera
seurté al seymur de revenir a son ny ou
sez chateus apres la mort de son ba-
roun. (*Id.*)

Feme que est villeine est appellé *nief*.
(LITTLE., *Inst.*, 186, Houard.)

Si *neife* prent franke home a sa baron,
lour issues serra franke. (*Id.*, *ib.*, 187.)

Un *niefe* que est ravie per sa seignior poit
aver un appeale de rape envers luy. (*Id.*,
ib., 190.)

2. NAIF, voir NEF.

NAIFVEMENT, voir NAIVEMENT.

NAIFVER, voir NAIVER.

1. NAIGE, voir NACHE.

2. NAIGE, voir NAGR.

NAIGEMENT, voir NAGEMENT.

NAIGEOR, voir NAGEOR.

NAIGER, voir NAGIER.

NAINTRE, s. m., dimin. de nain :
Pumilio, nain ou *naintre*. (R. EST., *Dic-*
tionariolum.)

Enano, un nain ou *naintre*. (*Thresor des*
trois langues, éd. 1617.)

— Fém., *naintresse* :

Enana, une naine ou *naintresse*. (*Thre-*
sor des trois langues, éd. 1617.)

NAIREQUIER, voir NARINGUIER.

NAIRON, voir NERON.

NAIRRE, voir NASE.

NAIS, s. m., creux dans lequel on fait
rouir le chanvre :

Que nulla persona aye faire *naïf* de
cambe en la riviere de Gardou. (1500, *Coul.*
de Remoulin, *Rev. des langues rom.*,
IV, 226.)

NAISCENT, voir NAISSANT.

NAISEMENT, voir NAISSEMENT.

NAISER, *naizer, naysier, naser*, v. a.,
rouir, macérer dans l'eau comme le
chanvre :

Aberer, flaver, *naysier* et pecher. (Arch.
P 1388, cote 116.)

Puis les destilleras en un alembic, *naïf*
au bain Marie. (EVON., *Tresor*, c. XXVI,
éd. 1555.)

Le roy Antigones n'usoit d'autres cor-
dages que de papyrus en tout son equi-
page de mer, car la maniere de *naïser* les
genets n'estoit encores inventee. (DU PI-
NET, *Plîne*, XIII, 10, éd. 1566.)

Fais l'arbre de ton pressoir du bas du
sapin rouy et *naïf*. (*Id.*, *ib.*, XVI, 39.)

Est bouillié (la racine du buis) dans l'eau
claire en grand chauderon, pour la rendre
propre a ouvrer, preparation accompa-
rable au rouir ou *naïser* des chanvres et
lins. (O. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, VI, 10,
éd. 1805.)

Autres, sans aucunement passer le lin
par l'eau, le *naïsent* au seul serain. (*Id.*,
ib., 29.)

Ce fermier peut permettre à des particu-
liers de faire *naïser* ou rouir leur chanvre.
(PH. COLLET, *Explication des stat.*, *coul. et*

usages observés dans la province de Bresse, I. III, sect. II, p. 95, éd. 1698.)

— Neut., se macérer :

On le met rouir ou *naysier* en eau chaude en une cuve. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 152, éd. 1605.)

Suiss. rom., se *naiser*, moisir.

NAISIR, *nasir*, (se), v. réfl., se laisser :

Li prelat de sainte Eglise et li noble se commenchièrent a *naisir* et tanner del'emprise et ordonnance des trois estas. (FROISS., *Chron.*, VI, 37, Kerv.)

— *Naisi*, part. passé, lassé, dégoûté :

Je ne serois ja *nesis*

De parler en trois jours entiers.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 364 r°.)

Et encore n'avoient il point le roi leur signeur; si en estoient tout ancieus et *naisis*. (Id., *Chron.*, III, 431, Kerv.)

Li prevois des marchans, qui estoit *nesis* de estre sus les camps, et qui riens n'avoit fait encores, entours remontiere rentra en Paris. (Id., *ib.*, V, 113, Luce.)

Et en tuerent tant qu'il en estoient tout lasset et tout *naisif*. (Id., *ib.*, V, 326, Luce, ms. Amiens, f° 110.)

Wall., *nahî*, à Namur *naiyi*, fatiguer. Comtois, Doubs, et Rouchi, *naisir*, rouir, moisir, tremper.

NAISSANCE, *ness.*, *nassenche*, s. f., lieu de naissance, nation :

Deus, por qui amour nos sommes issus hors de nostre *nessance*, conseillera en tel qu'il ne nos faudra de vin ne de viande. (R. DE BORR., *Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 6 v°.)

A Huwe de Flerine qui fut de sa *nassenche*. (JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, II, 1381, Scheler, *Gloss. philol.*)

NAISSANT, *naiscent*, *nessant*, *nassent*, s. m., naissance :

Tu avras de l'espuse un glorius enfant; Mult grant gent feront joie de lui a sun *nessant*. (Vie de St Johan, ms. Florence, Corenti soppressi 99, f° 144 r°, à la suite de la Vie de St Giles, p. VI, A. T.)

Princes, qui tient ces poins de nourreture Ou de *naiscent*, si les delaisse a plain.

(EUSR. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 70, A. T.)

— Terme de jurisprudence, héritage possédé par droit de naissance :

Héritage feodal vendu par le vassal auquel il appartient de son propre *naisant*. (Cout. de Meaux, cxiv, Nouv. Cout. gén., III, 390^b.)

Pour pouvoir disposer de leur *naisant*, faut que tant les masles que femelles ayent attainct l'age de vingt ans. (Cout. de Sedan, art. cxxiv, Nouv. Cout. gén., II, 826^b.)

La dite pecune remontera, comme estant le *naisant* conventionnel et non naturel dudit enfant. (Id., art. xxxix, p. 822^b.)

Héritage echu par succession en ligne directe ou collaterale, tant que la consanguinité se peut étendre, est *naisant* et propre héritage a celui a qui il est echu. L'héritage que pere et mere, ayeul, ayeule, ou autres ascendans, donnent a leurs enfans ou enfans de leurs enfans ou autres leurs descensans en don de mariage ou

avancement d'hoirie, est *naisant*. L'héritage laissé par un testateur a son enfant, ou autre son proche parent, ou lignager descendant ou collatéral, soit par leg universel ou particulier, ou par donation, a cause de mort, en quelque maniere qu'il aura été accepté ou appréhendé, sortit nature de *naisant*, si celui legataire ou donataire autrement doit succeder audit testateur. (Cout. de Reims, redig. par Christ, de Thou, Barth. Fay, et J. Viole, art. xxiv, xxv et xxvi.)

Héritage que le mary achete ou baille a sa femme en recompense de celui qu'il a vendu du *naisant* de sadite femme, sortira nature de *naisant* a icelle femme du coté et ligne dont vient l'héritage vendu. (Id., art. xxx.)

Tous heritages sont censez et reputez etre de nature de *naisant* du coté et ligne paternelle de celui a qui lesdits heritages appartiennent, s'il n'appert du contraire. (Id., art. xxxi.)

Quand un fief a été retiré par le parent ou lignager de celui a qui il appartenoit de son *naisant* sur celui qui étoit étranger, ou qui n'étoit parent du coté de ligne dont le fief appartenoit au vendeur. (Id., art. lxxviii.)

Si par une meme vendition plusieurs heritages sont vendus, les uns venans d'acquêt, et les autres de *naisant*, ou venans de divers *naisans*, le retrayant peut retraire ce qui est de *naisant* de son coté et ligne, en payant l'estimation qui se doit faire, en regard au total, et par appretiation des autres choses vendues. (Id., art. ccvi.)

— Animal nouvellement né :

Vaiches, genices, armals, *nessants*. (1336, Arch. Doubs, B 80.)

Demandoit le dict receveur aus dictz hommes payement du diesme de *nassens*, ainsi qu'il estoit payé par les hommes du village du Lieu, qu'est de onze agneux l'ung. (1570, Arch. Lausanne, reg. de Romainmôtier, *Doc. de la Suisse rom.*, IV, 508.)

NAISSEMENT, *nais.*, *neiss.*, *ness.*, *nesc.*, *nass.*, *nasciment*, s. m., naissance :

Tant porta son enfant que vint au *nessement*.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 67^d.)

Que puis qu'om vint a *naissement* Ne fu veue nule gent

En tant d'ore si maubaillie.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 19074, Michel.)

Molt doi maudire l'ore que vig a *naissement*.

(J. BOB., *Sax.*, cclxxvii, Michel.)

La mere muert el *naissement*.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 92^a.)

Del *nassement* a la mort. (Greg. pap. Hom., p. 13, Hofmann.)

A son *nessement*. (S. Graal, ms. Tours 913, f° 63^d.)

Par saint Gabriel l'angle fu fais l'anoucement

Que en la sainte Virge prenderies *naissement*.

(Fierabras, 931, A. P.)

Qui de haut ot son *nassement*

Nous visita piteusement.

(Cant. Zach., Lib. Psalm., p. 359, Michel.)

De grand *nasciment*.

(Prise de Pampel., 2656, Mussafia.)

Fontaine de *naissement*. (Bible, Richel. 901, f° 9^b.)

Endroit le *naissement* en soustient grant dolor.

(Bible, Richel. 763, f° 229^b.)

Une vache en son *nessement*

Qui d'or ert dona muement.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 78^c.)

De puis le *nessement*.

(Id., *ib.*, ms. Tours, f° 7^b.)

Cum de la virge eut *naissement*.

(Nativ. N.-D., Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 36.)

Homme prant estre et *naissement*

Qui lui donne commencement.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I. III, v. 5511, Cocheris.)

Que ay je meffait aux gens, dist Merlin, qu'ilz ne doivent souffrir mon *naissement*? (Les prophécies de Merlin, f° 54^b, éd. 1498.)

En Bethleen vous en irez

Interroguer diligemment

De l'enfant, de son *naissement*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 6533, G. Paris.)

— Lever du soleil, aube, orient :

Aiderat a lui Deus en meesme le *nessement* matinal. (Liv. des Ps., Cambridge, XLV, 5, Michel.) Var., *neissement*.

Del *naissement* del soleil desque al dechedement. (Lib. Psalm., Oxf., XLIX, 2, Michel.) Var. : *naisement*.

Du *nessement* du soleil. (Psaut., Maz. 238, f° 132 r°.)

Quant li roiz de Macedoine, li granz Alixandre... fu alez a toutes ses olz jusques vers oriant, droit vers le *nessement* del soloil. (Les premières Compilations françaises d'hist. ancienne, P. Meyer, *Romania*, XIV, 28.)

Ganges li granz fluns nest encontre le *naissement* du soleil droit. (Id., p. 14.)

Le *nessement* de l'aube. (Bible, Richel. 899, f° 218^c.)

Verz le *nessement* del soloil. (Cont. de G. de Tyr, ch. LVIII, Hist. des Crois.)

— On trouve *naissement*, employé seul, pour désigner l'orient :

Destait li *naissement* del caiment. (Liv. Psalm., CII, 12, var., Michel.) Lat., Quantum distat ortus ab occasu.

— Par extens., commencement :

Je remembre le *naissement* de chascun regne des le commencement. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 838, f° 7^a.)

NAISSIER, v. n., naître :

Et les enfans qui d'eux *naisserient*.

(FROISS., *Chron.*, II, 40, Kerv.)

Cf. RENAISSIER.

NAISSUN, voir NESUN.

NAISTRE, *nestre*, v. n., pointer, poindre :

Une tor aperçoit, qui *nest*.

(Mess. Gauvain, 4956, Hippeau.)

— Infin. pris subst., naissance :

Tant de la piété nature, bonne mere, A planté des le *naistre* en l'air et dans les eaux La vivace semence es cœurs des animaux ! (RONSARD, *Bocage royal*, p. 472, éd. 1584.)

Qui preveus les effets des le *naistre* des choses.

(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I. I, Bibl. elz.)

Au *naistre* du soleil, un a un on les tue.

(Id., *ib.*, V.)

NAISUN, voir NESUN.

1. NAITÉ, - ei, - eit, - et, *nayté*, *naieté*,

neyfté, s. f., nativité, naissance, extraction, lieu de naissance :

Nos en vousimes repairer,
De ceo eumes grant desirer,
Riches mult a noz *naites*
Dunt nos erium fors getez.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1421, Michel.)

Crieres sui par *naité*
As eskievins de la chité.
(J. BOB., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au moy. ag., p. 179.)

Quex hons et de quel *naité*
Vos estes.
(Dolop., 6532, Bibl. elz.)

— Condition de l'homme né dans la servitude d'un seigneur :

Dit que li cuens de Grantpré avoit en la terre de Monfaucou hommes de *naietei* et d'ailleurs qui estoient si taillauble. (1279, *Enqueste*, etc., Moreau 203, f° 148 v°, Richel.)

Qui sont et qui seront de la *nayleit* de Mets. (1284, *Hist. de Metz*, III, 231.)

Il est merme de son fié d'un serf, qui a non tel, fils de tel, et *nayté* d'extraction. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 386, Beugnot.)

Vus mesme portastes un bref de *neyfté* vers nous en conté. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 165, *Rev. brit. script.*)

— Nature :

Et mist le ciel a sa droite honor et l'amena a sa droite *naité*, car il le fist cler et luisant et de toutes colors plein. (*Artur*, Richel. 337, f° 237^a.)

Le chastel siet sur une roche, par telle facion taillie d'un costé au cisel et d'autre costé de *naieté* que on n'y puet aler. (FROISS., *Chron.*, XI, 66, Kerv.)

De droite *naietei* fut de mal ensient.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8605, Scheler, *Gloss. philol.*)

Bessin, *nété*, Seine-Inférieure, *nité*, naissance.

NAITEÉ, VOIR NETÉ.

NAITTELET, VOIR NETELET.

NAITENIER, VOIR NOTONIER.

NAIVE, VOIR NAVE.

NAIVEMENT, *naivement*, *naivoement*, adv., nativement, de naissance, de nature :

Contemple un peu, je te prie, et regarde
Amy parfait, de bonne et belle garde,
Quelle vertu souveraine ont en elles
Naivement les muses eternelles,
De nous avoir de vraie amour pourvez,
L'un envers l'autre.

(CL. MAR., *Epist. a un sien amy*, 1543, p. 250, éd. 1596.)

Artemon ressembloit *naivoement* son feu mary. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 23, Roybet.)

Entre les passions qui naissent de l'humeur melancolique, il y en a quatre qui luy doivent estre plus *naivement* attribuees, a sçavoir l'envie, la jalousie, le souci et l'avarice. (DAMPART., *Merv. du monde*, f° 114 r°, éd. 1585.)

Outre les susdicts connins, sont ceux d'Inde, dont la race est petite, de divers couleurs, toutes fois distinctes en mesme beste : y en ayant de *naivement* blancs,

noirs, roux, par moitié d'une couleur, le reste d'une autre, le tiers, le quart, et autres portions, sans confusion. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 11, éd. 1603.)

NAIVER, *naivoer*, v. a., représenter naturellement :

Naivoer, Hazer naturellement. (C. OUDIN, 1660.)

NAIVETÉ, *naivoeté*, s. f., sens exact, forcé originale, native :

Voyci qu'il dit (autant que j'ay pu exprimer la *naivoeté* de son langage latin). (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, au Roy, Feugère.)

NAIVEUR, VOIR NAVIOR.

NAIVIER, VOIR NAVIER.

1. NAJE, adv., non :

Estes el cors ne blecies ne ferus ?
— *Naje*, dist il, loes en soit Jhesus.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12212, Barrois.) Impr., *naie*.

Dist Floiremons, *naje*, par foi,
Ainz veil delivror les chaits.
(Florimont, Richel. 353, f° 7°.)

Et dit Richiers li maires : — *Naje!* si m'aist Dex!
(Parise, 2038, A. P.) Impr., *naie*.

En alai jon si fait duel demenant ?
Naje! par Dieu, ains m'alai confortant.
(Huon de Bord., 1299, A. P.) Impr., *naie*.

Se il n'avoit cure de moi,
Auroie ge donc de lui cure ?
Naje.
(Dolop., 4205, Bibl. elz.) Impr., *naie*.

— Di, Robin, veus tu plus mengier
— *Naje*, voir.
(A. DE LA HALLE, *li Cieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 362.) Impr., *naie*.

Ne nous tenras tu mie, fist li diex, nos convenanches, ne si n'en feras plus ? — *Naje*, fist li empereres, je n'en ferai plus que fait en ai. (ROBERT DE CLARY, p. 48, Riant.) Impr., *naie*.

— Pour coi, sire ? dont ne le saves vous bien ? — *Naje* voir, dist li empereres. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 29.) Impr., *naie*.

Ies tu, va, crestiens de le malvese geste,
U se crois Mahomet qui le siecle governe ?
— *Naje*, che dist Elie, mes en Dieu le grant mestre.
(E. DE S. GILLES, Richel. 25516, f° 78°.)

Du tout somnes en vo manaie ;
Et se vous volles dire *naje*
S'irons nous de par vous a court.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 263.) Impr., *naie*.

2. NAJE, VOIR NAGE.

NAKAIRE, VOIR NACAIRE.

NALIERE, s. f., cordon, aiguillette :

Les braies son ami a prises,
Et si les ruie sur sa teste.
Les *nalieres* qui li estoient
Tout auteur les ieus li pendoient.
(Renart le nouvel, Richel. 1630, f° 52 r°.)

NAMBOT, *nimbot*, s. m., nabot :

Nous ne sommes que *nambots* et avor-tous. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 253, Roybet.)

Nimbot, Nanus, Homuncio. (NICOT, *Thresor*.)

A dwarfe Nain, *nambot*, *nimbot*. (COTGR., éd. 1611.)

Wall., *nianbote*.

NAMP, VOIR NANT.

NAMPT, VOIR NANT.

NAMPTIE, VOIR NANTIE.

NAMPTIR, VOIR NANTIR.

NAN, VOIR NON.

NANS, VOIR NANT.

NANT, *namp*, *nampl*, *nans*, s. m., gage, caution, nantissement :

... Dunt prenge congé que il pusse *nant* prendre pur le son. (*Lois de Guill.*, XLII, Chevallet.) Impr., *nam*.

S'aucuns a pris *nans* de son deteur, et quidoit que ses *nans* vaussissent bien se dete ; et quant il les vendi, por ce que li deteres ne les vaut pas raceter, il n'en pot pas toute sa dette r'avoir, et toutes voies il en prist ce qu'il en pot avoir ; et apres, sans parler au deteur, il s'en ala replaindre : en tel cas, il se replaint a tort. Mais s'il eust requis au deteur qu'il li paiast le remanant de se dete, ou baillast *nans* souffrans, et li dete[re]s ne le vaustit fere : en tel cas, il se replaint a droit. (BEAUM., *Coust. du Beauvoisis*, ch. LV, 6, Beugnot.)

Dou bleis ameiz la grant vendue
Et chier vendre de si au tans,
Sear lettre, sear plege, ou sear *nans*.
(RUTEV., *la nouvelle Complainte d'Outre Mer*, I, 121, Jub.)

Les vis *nans* quant le serjant les a pris.
(Jurés de S. Ouen, f° 98 v°, Arch. S.-Inf.)

Et doit conduire les *nans* au parc. (*Id.*, f° 52 r°.)

Avoit fet justise et pris *nans* en un fié.
(1292, *Lett. du bailli d'Eu*, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Par la prise de certains *namps*. (14 mars 1387, *Ch. du vic. de S.-Sauv.*, abb. S.-Sauv., Arch. Manche.)

Et a cause d'icelluy fief, lequel est tenu par ung huitieme, doit trouver part oudit membre de feu es *namps* prins et adme-nes pour les droitures deues au roy a la terre et seigneurie du Val d'Este aux despens des justices. (1451, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P. 304, f° 193 v°.)

L'usufruit sur aucune propriété, ou sur aucun gage certaine somme de deniers de prest, ou de *nampt*, et a autre appartient la propriété. (BOUR., *Somme rur.*, f° 2^e, éd. 1537.)

Sy tu ne veulx argent bailler
La mort bien je prendray des *nans* ;
Te veulx tu moquer des sergans
Qui sont les officiers du roy ?
(Le bon Payeur, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Mais quand nostre cousin de Bretagne nous a bien et loialment rendu la somme que mes predecesseurs lui avoient presté supz *nant* de la ville de Brest, ne est ce pas raison que il r'ait son gage ? (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 295.)

Bons beuveurs ont dispense :
Sergent, pour *nans*, ne doit
Prendre par violence
Les vaisseaux ou l'on boit.
(Vaux-de-Vire de J. Le Hour, XI, Jacob.)

Trouvé ung baudré, que on dist estre en *namp*, pour .iiii. lb. Flandres d'argent presté. (1514, *Exéc. testam. de Katherine Mesquin*, Arch. Tournai.)

Tel adjourné sera condamné de namptir, et le *nampt* délivré a bonne et seure caution au demandeur. (31 juill. 1531, *Ord. de la Chambre au Conseil d'Artois*, dans les *Coust. gén. du Comté d'Artois*, Arras 1679.)

Se les parties comparent et l'arresté veult prendre quelque delay, il demourra prisonnier ou baillera *nampt* ou bonnc caucion. (*Declar. de la loy et eschevinage de Corbie*, Mém. de la soc. des Antiq. de Picardie, t. I, p. 292.)

Levant a leur prouffit la main de justice de la chose contencieuse et ordonnant que leur *nampt* leur seroit rendu. (29 mars 1571, *Sentence rendue au Grand Conseil de Flandres en faveur de la communauté de Condé, contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Il se prenait aussi dans le sens de garnisaire :

Il soloit estre que si tost c'une dete estoit conuee ou provee, on metoit gardes, ou *nans* mengans sor le deteur. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. LIV., 9, Beugnot.)

Ce mot se disait encore au XVII^e siècle :

Nans, nantissement, réelle tradition de la chose. *Nans*, exhibition : nantissement réalisé, representation actuelle d'une chose. (MONET, *Inventaire*, Lyon 1636.)

Il y a à Caen la rue aux *Namps*, où se trouve encore le quartier des marchands fripiers.

Saint-Lô, *nants*, s. f. pl., objets composant le nantissement. En Normandie *namps* se dit plus spécialement des vêtements donnés en gage.

NANTE, voir ANTE 1 au Supplément.

NANTER, *naanter*, verbe.

— Neutr., prendre gages par exécution judiciaire pour contraindre une personne à faire ou payer ce qu'il doit :

Et dit li dis Jehan que li chastelain doit bailler aus dis maçons un sergent juré a semondre ledit charoi et a *naanter* por le charoy, et aura cil sergent oict deniers pour depens et par jornee le jour que il ira semondre ou *naanter*. (1267, *Marché pour la construction du pont de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 93 r°, Arch. Loiret.)

— Act., contraindre en saisissant un gage :

Li cuens et li borgeois ou leur commandant qui porteroit cetes presentes lettres porroit *naanter* les davant dis plaiges par le deffaut de la perfection ou se il defailloient avant. (1267, *Marché pour la construction du pont de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 93 r°, Arch. Loiret.)

NANTIE, *namptie*, s. f., nantissement : Il consignera *namptie* es mains dudit mayeur. (*Cout. loc. de la seign. d'Escout*, XXV, Nouv. Cout. gén., I, 391.)

NANTIR, *namptir*, v. a., déposer en gage : Elles (les lettres) seront *nanties* en le main du souverain de tant que eles parolent. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XXXV, 6, Beugnot.)

Il convient avant que les erreurs soient aucunement receuz que la partie qui proposer les veult *namptisse* en la main de la

court six vins lib. premier pour l'amende. (Bour., *Somme rur.*, f° 26^b, éd. 1479.)

— *Nantir d'un droit*, l'acquitter :

Et de fait les constraint a *namptir* dudit droit, duquel ilz disoient estre fraus et exemps. (1479, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I, 17760, f° 72 r°.)

— *Nantir d'une demande*, y répondre :

Et ledit arrest fait, sont ceux qui ainsy sont arrestez tenuz *namptir* de la demande que on leur fait durant la question. (1507, *Prév. de S. Riquier*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, t. I, p. 510, Bouthors.)

NANTOIS, - oix, adj., de Nantes :

Vint sous *nantoix*. (1306, *Test. rédigé par l'off. de Toul*, Mureau, Arch. Meuse.)

— S. m., monnaie de Nantes :

..... J'ai non Cortois,
Mais ne me present .i. *nantois*
La gens de ceste region.

(RUTEV., *Dit d'Ypocrisie*, II, 70, Jub.)

Un boin *nantoix* pour .ii. angevines. (1394, *Hist. de Metz*, IV, 452.)

NAON, s. m., petit d'un oiseau :

Ne nus oisiaus n'i ot *naon*,
Neis n'i ot beste faon.
(*Son. de Nansay*, ms. Turin, f° 52 r°.)

NAOU, voir NEF.

NAPAGE, s. m., sorte de redevance :

En la ville de Villers en Selve, cens d'argent portant ventes et vestures, rentes de bles appellees *napages*. (1381, *Dénombrement du temporel de l'abb. de S. Rémi*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 608, Doc. inéd.)

NAPKE, s. f., nymphe des eaux, des forêts et des montagnes :

Tant fu illoec a recelee
Tristifer assis et gisant
Que sus la rive florissant
D'un ruisseau l'une des *napees*
Qui de fleurs paroit ses poupees
Lui dist...

(*Pastoralet*, ms. Brax., f° 40 v°.)

Et pource les appellent les poetes naiades, ou *napees*, comme deesses de fleuves et fontaines. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I, 198, Stecher.)

Lessez les fleurs, o deesses *napees*.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 217 r°.)

NAPEL, *napele*, s. m., aconit :

Comme la fille qui fut envoyee a Alexandre le Grand, laquelle avoit esté nourrie de *napel* et autres venins. (PARÉ, t. XXV, p. 1, Malgaigne.)

Un enfant qui avoit mangé du *napele* par innocence, plante veneneuse. (LOYS GUYON, *Diverses leçons*, p. 849, éd. 1610.)

Napel, m. Napelo. (C. OUDIN, 1660.)

1. NAPELE, s. f., petite nappe :

Et si getat fors cez *napeles* cui il avoit repuses en son sain. (*Dial. St. Greg.*, p. 85, Foerster.)

2. NAPELE, s. f. ?

Iceste aumosne est aussi bele
Com del tourtel de le *napele*
Que li veuille dona por l'ame
De son baron.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1311, Ars.)

3. NAPELE, voir NAPEL.

NAPELETTE, *napp.*, s. f., dimin. de *napele*, petite nappe :

A une femme pour une mauvaise *napelette* .ii. blans. (Févr. 1361, *Compte des biens demorés de Jehan de Presses et Julians de Pintemont, conjoints*, Arch. Tournai.)

Une *napelette*. (XIV^e s., Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux toyes et une *napelette*... (1465, *Compt. de l'exéc. test. de Girard Le Crèche*, Arch. Tournai.)

Item .xvii. *napelettes* sans les .ii. estant au present au grant autel a requiem, que bonnes que malvaises. (1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

NAPERIE, *napperie*, s. f., lingerie de table :

Panneterie et *naperie* pour la bouche. (1400, *Compt. d'O. Baud*, ap. Lob., II, 1372.)

Servant de la *napperie*. (1403, *Ord. de la maison de Jean V, duc de Bret.*, Pr. de l'Hist. de Bret., t. II, col. 737.)

Le duc Amedée VIII de Savoie fait des présents a ses escuyers tranchants, « escuyers de coppe, escuyers de tueillie ou *naperie* ». (*Souv. du règne d'Amédée VIII par M. le Marq. Costa de Beauregard*.)

Linges et *napperies*. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 437, éd. 1626-1637.)

— Sorte de droit, qui est défini dans l'ex. suiv., et qui, comme le prouve l'ex. de *napier* (v. ce mot) existait déjà au xiv^e s. :

La *napperie* est un droit appartenant a monseigneur par le moyen du quel il fait lever les coupillons de tous les grains qui se vendent dessous la halle et au marché de la ville de Vic, et quelques autres menues droitures. (*Terrier des droits de l'év. de Metz dans la châtellenie de Vic*, vers 1740, f° 1 r°, Arch. Mos. G 212.)

NAPERON, *napron*, s. m., nappe :

Icellui Perrin en l'ostel de Jehan Alot le Roux embla un *naperon* que il vendi trois solz parisis. (1391, Arch. JJ 142, pièce 92.)

Une vieille nape, une touaille, un vicz *naperon*, que il vendi trois solz parisis. (1394, Arch. JJ 146, pièce 278.)

Au haut du *napron* de blanc lin. (*Recreat. des dev. amour.*, p. 49, ap. Ste-Pal.)

Naperon, peu usité dans les villes, est admis par l'Académie. En Normandie, il désigne un linge qui remplit l'office d'essuie-mains, de torchon, de tablier. Dans le district de Valenciennes, dans le Lyonnais et dans la Suisse rom., c'est une petite nappe qu'on place sur la grande pour la préserver des taches, et qui s'enlève avant de servir le dessert. Dans le Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, c'est un linge pour essuyer la vaisselle, ordinairement de grosse toile, un torchon. En Champagne, Troyes, c'est un torchon, et une enseigne de cabaret.

NAPETEUR, s. m., fabricant de nappes :

De stil thelier *napeteur*. (1562, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

NAPETTE, *napp.*, s. f., étoffe servant à faire des nappes :

Nappettes a. ix. s. l'aune pour nappes. (1810, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

NAPIER, *nappier*, s. m., fabricant de nappes :

Marie la *nappiere*. (*Lett. du Roi Jean*, D. Gren., vol. 284, Richel.)

— Officier chargé de lever le droit de *naperie* :

Nous George, etc., savoir faisons a tous que comme Mengin Puet jadis *nappier* de nostre ville de Nommey soit dernièrement alles de vie a trespasement, parquoy l'office de *nappier* soit vacant et a nous devolu... (1374, *Cart. de Metz*, Arch. Mos. G 9, f° 190 r°.)

Adam Natoire franc *nappier*. (*Rôle de la taxe impér. de 1598*, Bibl. Metz, f° hist. 156, f° 14 r°.)

Cf. **NAPERIE**.

NAPOLIER, s. m., sorte de plante, la bardane :

Napulier, m. Lampazo. (C. OUDIN, 1660.)

NAPOLLET, s. m., sorte de plante, la bardane :

Napollet, lampazzo, o lapacio. (*Thésor des trois langues*, éd. 1617.)

Napollet, m. Amor de hortolano, lampazo. (C. OUDIN, 1660.)

NAPRON, voir **NAPERON**.

NAPT, voir **NEF 2**.

NAQUAIRE, voir **NACAIRE**.

NAQUAR, voir **NACAIRE**.

NAQUE, *naque*, s. f., espèce de drap d'or :

3 *naques* vermeus, delivrez audit Jehan pour faire cote, seurcot et mantel a la roine. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 57.)

iv. piéces de *naques* que l'en appelle Turquie, qui ne font que .ii. draps. (1317, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'Argenterie*, p. 8.)

Et encore au xvii^e s. :

Plusieurs *naques* de perles mises tout ensemble dans un papier. (1634, *Inv. du Trés. de l'ab. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

Cf. **NAC**.

NAQUEMOUSCHE, s. m., lézard, au propre; désœuvré, au figuré :

Ha mais, dira quelque *naquemousche*, cela me scandalise bien fort. (DES ACCORDS, *Bigarr.*, f° 76 r°, éd. 1684.)

NAQUER, v. n., flairer :

Richesses nous viennent a baugé, Esquelles chacun *naque* et fouille. (R. GAGUIN, *Passé temps d'oisiveté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 234.)

Wallon, *naquer*, flairer. Haut-Maine, *naquer*, bégayer, anonner, avoir le hoquet. Troyen, *naquer* aux mouches, tâcher de les attraper avec les dents, tuer le temps.

H.-Norm., vallée d'Yères, *naquer*, fureter de bons côtés, examiner curieusement: Qué que tu *naques* là ?

NAQUERE, voir **NACAIRE**.

NAQUET, *nacquet*, s. m., jeune garçon marqueur des jeux de paume, jeune homme attaché à un seigneur, page :

M. Et de paigé ?

B. Quelque *naquet*.

(VILLOX, *Dial. de Mallepaye et de Baillevent*, Jouaust, p. 208.)

Bon *naquet* deffend le beau bailleur Et bon support fait gagner la partie. (*Conflict de Careme et Charnaige*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 120.)

Et voila le povre Jaquet Qui luy servira de *naquet*, De chamberiere et de varlet. (*Tenebr. de mariage*, extr. dans les *Caquets de l'accouchée*, p. xxxvii, Bibl. elz.)

Ce fat quand les cottes serrees Rendoient les femmes asseurees Des joliz babilz et cacquets Des plus grandz et petitz *nacquets* D'amour. (*Complainte de M. le Cul*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 155.)

Lors les seigneurs estoient petits *nacquets*, D'aux et oignons se faisoient les banquets. (Ct. MAROT, *Rond.*, Responce par V. Brodeau au Rond. De l'amour du siecle antique, p. 339, éd. 1596.)

Gens soubmis... a la lune, comme laquays, *nacquetz*. (RAB., *Pantagruel. prognost.*, ch. v, éd. goth.)

De ce jeu (de paume) est pris aussi le mot *naquet*, en ceste façon de parler, il pense faire de moy son *naquet*. (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 141, Feugère.)

Suit les putains, les *naquets*, les plaisans, Et laschement corrompt ses jeunes ans, Sans oser plus grand chose. (RONS., *Od. Retranch.*, II, 455, Bibl. elz.)

Les autres poetes latins ne sont que des *naquets* apres de ce brave Virgile, premier capitaine des muses. (ID., *Franciade*, préf.)

En France, il y a cent ans que les pages vilains allans a pied ont commencé d'estre nommez laquets et *naquets*, pour la mesme raison que dessus, a sçavoir d'aller a pied. Toutefois, ces deniers sont demeurez aux jeux de paumes : car il n'y a pas quarante ou cinquante ans que les *naquets* soloient courre apres l'estœuf, pour arrester la chasse, se couvrant de grandes raquettes, afin de n'estre offensez de coups d'estœuf, jusques a ce que ces vilains abusassent de leur industrie, en se jettans devant les joueurs, ou bien souvent (par malice) laissent passer l'estœuf sans l'arrester a point, ainsi qu'ils eussent peu faire. Dont est advenu qu'aujourd'huy, es jeux de paulmes, les chasses se marquent au second bond : afin que j'esclaircisse cela, comme en passant sus un jeu que j'ay bien aimé, et plus communs aux François qu'a tous leurs voisins. Peut estre aussi que ces *naquets* (comme tousjours ils ont esté gens de neant) present leur nom de *naquin* ou de *naquois* : mot jargon de gueux, qui semble avoir commencé de courre du temps de Charles VI ou VII (au moins j'en ai veu des balades et rithmes de ce temps la) qui signifie mandian, contrefaisant le soldat destroussé. Autres disent, qu'au temps passé les gens de cheval ne payant rien,

pour les garçons a pied estoient leurs acquestz, d'autant qu'ils emportoient leur gain et acquest. (FAUCHET, *de l'Orig. des cheval.*, I, ch. I, éd. 1611.)

— *Faire du naquet de qq'un*, le traiter comme un page :

Par quel mauvais destin advient il, o Bousquet, Qu'en la maison des rois tous les doctes et sages Ne sont si bien venus, et n'on tant d'avantages Que caillète, Tony, le græffier, et Brusquet ? J'ai entendu et veu qu'on *fait d'eux du naquet*, Et qu'on leur fait lever tousjours les arrièrages, Repoussez d'une porte ou ces badins volages Seront entrez a l'aise et tiendront le caquet. (IMBERT, *Son. exoter.*, 1^{re} p., p. 21, Tamizey de Larroque.)

Nom propre, *Naquet*.

NAQUETER, - *etter*, *nacq.*, verbe.

— Neutr., être le second dans une partie de paume, et n'avoir de coups à jouer que lorsque la balle vient chercher le joueur :

Soit que le jeu seul joue, ou qu'il *naquette*. (G. CAETIN, *Poés.*, p. 185, éd. 1723.)

Et au jeu de la paume un qui tout temps *naquette*, Ne s'enrichist jamais et de grands biens n'acquiesste. (Les *Omonimes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 114.)

— Fig. :

Et de ce nom *naquet* vient le verbe *naqueter*, duquel on use quand on dit, vous me faites *naqueter* apres vous. (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 141, Feugère.)

Vous vous asservistes a l'homme le plus fier et ambitieux qu'eussiez sceu choisir : comme avez depuis expérimenté, quand il vous faisoit *naqueter* apres luy, et attendre a sa porte, avant que vous faire une responce de peu d'importance. (*Sat. Mén.*, Har. de d'Aubray, p. 183, éd. 1593.)

Mon humeur n'est point de *naqueter* a la porte de personne. (JEAN DE MONTLYARD, *Apulée*, preface, éd. 1616.)

— S'attacher à des bagatelles :

De Pathelin n'oyez plus les canticques, De Jehan de Meun la grant jolyveté, Ne de Villon les subtiles traffiques, Car pour tout vray ils n'ont que *naquetté*. (Ch. BOURDIGNÉ, *P. Faisieu*, Ballade aux lysans, p. 1, éd. 1723.)

— Act., *naqueter qq'un*, lui rendre de bas offices :

Voyant ces gens la qui *naquellent* le tyran pour faire leurs besongnes de sa tyrannie et de la servitude du peuple. (LA BORT., *Serv. vol.*, p. 63, Feugère.)

Il luy faudroit quelque *nacquet* Comme moy pour le *naqueter* Dedans son jeu, et l'acquitter Des arrièrages qu'il seroit, Et faire ce qu'il ne pourroit. (GREVIN, *les Esbahis*, V, 4, Bibl. elz.)

— *Naqueter sa vie*, la gagner en faisant sa cour :

Jusques a leurs faire *naquetter* leur vie. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XI, Bibl. elz.)

— Neutr., claquer :

Pour le froid qu'il avoit *naquellunt* des

dents. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 98, Bibl. elz.)

— Act., *naqueter les dents*, claquer des dents :

Naqueter les dents, to chatter the teeth. (COTGR., éd. 1611.)

— *Naqueter de la queue*, la remuer vive-ment :

Puis (les chiens) clabaudant d'une voix retenue et *naquetans* de la queue, nous troyent que la beste estoit a la bauge. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, 263 r°, éd. 1617.)

Naqueter, servir, rendre de bas offices, longtemps maintenu par l'Académie, n'a disparu de son dictionnaire qu'en 1835.

Haut-Maine, *naqueter*, avoir le hoquet. Norm., *naqueter*, *niqueter*, s'amuser à des bagatelles. Wall., *nakter*, fureter. Norm. Morv., Centre, Yonne, *naqueter*, claquer, des dents, grelotter.

NAQUIR, voir NASQUIR.

NAQUISON, voir NASQUISON.

NARCOTIZANT, adj., narcotique :

Gardes bien que on ne baille ces choses *narcotizans* en trop grande quantité. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 40, éd. 1495.)

NARDE, s. f., nard :

Nardes et canelo.

(*Expl. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 84 r°.)

... Assez y ot vergiers,

Nardes et alyenes. et pins et oliviers.

(HERB. LÉPUC, *Fonq. de Cand.*, p. 145, Tarbé.)

La *narde* est une petite herbe et basse et de chaude nature, et de quoy en fait précieux ongnemens. (*Mir. de N.-D.*, V, 94, A. T.)

Guirlandes tisseues de fleurs de *narde* florissante, et rendant une odeur fort suave. (BRANT., *Traduct. de Lucain*, X, 26, Lalanne.)

NARDIN, adj., de nard, odorant comme le nard :

Huile *nardin*. (PARÉ, *OEuv.*, XVIII, LVII, Malgaigne.)

Oignant les narines, soir et matin, d'huile *nardin*, auquel aurons cuit cloux de girofle, bois d'aloës, avec un peu de musc. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd. 1805.)

Nardin : Of nard, or spiknard ; whence : Huile *nardin*. spike oil. (COTGR., éd. 1611.)

Ou oindra le foye d'huile *nardin*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 640, éd. 1615.)

NARDUS, s. m., nard :

Je vous serviray volentier

D'aucune espece aromatique.

Se vous voulez *nardus*, pistique,

Fin baulme, odorant synanomme.

(GREBAN, *Pass. de J.-C.*, p. 350, var., G. Paris.)

NARE, s. f., moquerie :

Lequel Jehan dist au suppliant : Que vous faites de *nares* et de fredaines, pour le port que vous prenez... de vostre neveu. (1420, Arch. JJ 171, pièce 274.)

NAREAU, voir NASLE.

NARFFERU, voir NERFFERU.

NARIE, *narrie*, s. f., narine :

..II. dragons qui getoient feu ausi puant cum foudre par la bouche et par les *naries*. (*Vie saint Mathé apostre*, Richel. 988, f° 199^b.)

Et soffoient par la boche fue et flame, et par les *narries* flama qui puoit comme sorpros puanz. (*Vie saint Mathieu*, Richel. 423, f° 27^a.)

NARILLER, voir NASILLER.

NARINART, adj., qui a de larges narines :

Tais toy, quoquart, beste inutile,

Camus, chafouin, *narinart*.

(ELOY DAMERNAL, *Libre de la deablerie*, f° 15^b, éd. 1507.)

NARINER, voir NASILLER.

NARINGUIER, *naireguier*, s. m., nom de certains métiers en Flandre :

Une aultre aupres d'elle (la bannière de comte de Flandres) estoit l'estendard de Bruges, la bannière des bourgeois et des carpentiers sous lesquelles estoient dix sept pignons de dix sept mestiers qui se nomment *naringuiers*, comme marchands drappiers, foulons et paintres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXIV, Buchon.)

Hostelain et *naireguier*. (1522, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. NERINGHE et NERINGHIN.

NARIS, voir NASIS.

NARITORT, voir NASITORT.

NARQUOIS, adj., coquin :

Ce bon homme fut apperceu par un grand degousté *narquois*, qui le cognoissoit a sa physionomie propre a estre deniaysé. (DES ACCORDS, *Escrign. dijonn.*, f° 27 v°, éd. 1608.)

— S. m., argot :

Narquois, langage composé de mots communs, mais tous pris allegoriquement, enigmatiquement. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

NARRABLE, adj., narratif :

Dist par verité *narrable* l'ordonnance des choses. (J. VAQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dwynter*, IV, 40, Xav. de Ram.)

NARRATIF, adj., qui raconte :

Lesquelles (lettres) seront *narratives* des choses dessusdites. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, OEuv., t. II, p. 6, Quatrebarbes.)

Ouquel papier estoient plusieurs articles signes des seings manuelz des dessus diz, lesquels estoient *narratifs* de toutes les sommes de deniers que lesdicts maistres de ladictie faculté mectoient au dit coffre. (*Pièce de 1457*, ap. Longnon, *Etude biographique sur Fr. Villon*, p. 142.)

A esté conclud que lettres patentes seront octroiees audit Simonneau, *narratives* du contenu en sa dite marque et des procedures par lui faictes. (*Proc. verb. des séanc. du Cons. déré. du roi Charles VIII*, p. 70, Bernier.)

Poge a mis en son livre aulcuns chapitres qui ne sont pas faceties, mais seullément sont *narratifs* d'aulcunes choses medita-

tives et diverses. (GUILL. TARDIF, *Facet. de Poge*, p. 68, Montaignon.)

— S. m., narré :

Le magistrat doit connoistre si le *narratif* des lettres est veritable. (BODIN, *Rep.*, III, 4, éd. 1583.)

NARRATIVE, s. f., récit, narration, exposition, requête :

... Pour avoir secours,

Envoierent devers le roy,

Requerans, pour leur *narrative*,

Qu'il luy pleust de les subvenir.

(MARCIAL, *Vigiles de Charles VII*, M VII^a, éd. 1493.)

Vraye historialle, et non fabuleuse *narrative*. (J. MAROT, *Voyage de Genes*, Prologue, f° 4 v°, éd. 1532.)

De tout luy fut fait *narrative* a loysir. (SAINCT-GELAYS, *Envide*, x° liv., f° 92 v°, éd. 1540.)

NARRATOIRE, adj., narratif :

Et poesies fictoires,

Narratoires,

Des mauvais accusatoires.

(A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 370, éd. 1617.)

1. NARREMENT, s. m., action de narrer :

Narrement : m. A telling, declaring, reporting, relating, expressing, shewing, saying. (COTGR., éd. 1611.)

2. NARREMENT, adv., en narrant :

Narrement, con relation, o narration. (C. OUDIN, 1660.)

NARREUR, s. m., celui qui narre, qui raconte :

Narreur, as narrateur. (COTGR., éd. 1611.)

Narreur, narrateur, hic narrator. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Norm., *ndreur*, conteur proluxe.

NASAL, *nasaul*, *nasel*, *nazel*, s. m., partie du casque qui protégeait le nez :

Helme avoit en son chief luisant,

Et fu d'or li *nasaus* devant.

(WACE, *Brut*, 9518, Ler. de Lincy.)

D'or fu li *nasex* de devant.

(*Id.*, *ib.*, var.)

De l'haume coupa le *nasal*.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 186^b.)

En icel elme ot .i. *nasel* d'or fin.

(*Raoul de Cambrai*, 483, A. T.)

Del cercle d'or li a mout recolpé,

Et del *nazel* quan'en a encontré,

Et el visaige l'a .i. petit navré.

(*Id.*, 4085.)

Merveilleus cop li done sor son helme luisant,

Por poi que le *nasal* n'an abati devant.

(*Gui de Bourg.*, 2852, A. P.)

Et Aucassins tent le main, si le prent et l'en mainne pris par le *nasel* del hiame, et le rent a son pere. (*Aucassin et Nicolette*, p. 13, Suchier.)

Mais deors torne et le *nasaul*

De l'haume porte contréval.

(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 603^a.)

Il ot (le heaume) unng cercle d'or a unng *nasal* d'ar-

gent.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 63 r°.)

NASARD, voir NACAIRE.

NASART, *naz*, s. m., partie du casque qui protégeait le nez :

Le coup qui fut grant descendit jusques au *nasart* du heaulme. (*Perceforest*, vol. III, ch. 36, éd. 1528.)

NASAUL, voir NASAL.

NASCELÉ, voir NASSELLÉ.

NASCELEE, voir NACLEE.

NASCHE, voir NACHE.

NASCHU, voir NACHU.

NASCIMENT, voir NAISSEMENT.

NASCION, voir NACION.

NASE, *naze*, *nairre*, s. f., nez :

A soi l'estraint, sovant le baise
Boche et menton, visaire et *nase*.

(*Hercule et Philéminis*, Richel. 821, f° 9^d.)

Par les *nairres* ou par les oreilles. (*Li purgatoires saint Patrice*, Richel. 423, f° 37^e.)

Et fait a savoir qu'il en a biau cop des membres, comme la front, les oreilles, les yeux, les paupieres, les surcilles, le *nase*, les narines. (*La Maniere de langage*, p. 382, P. Meyer.)

De donner encore et de plus une grande estafilade sur la *naze* et le visage, disoient ils, n'estoit bon que pour servir de memoire. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2^e disc., p. 748, Buchon.)

Argot, *nase*, nez. Wall., Tournai, *nase*, nez. H.-Norm., vallée d'Yères, Pic., Rouchi, Wall., *nase*, Messin, *nose*, morve. Jura, *narre*, narine. Bressan, comm. du XVII^e s., *narra*, naseau.

1. NASEL, *nazel*, *narel*, *nareau*, s. m., le mod. *naseau*, se disait aussi bien de l'homme que des animaux :

Celsus commande qu'on leur jecte dans les *nareauls* (aux bœufs) des feuilles de guy broiees avec du vin. (COTEREAU, *Column.*, VI, 5, éd. 1555.)

Dans le *nareau* gauche. (Id., *ib.*, VII, 5.)

L'air infecté de quelque puantise passant par les *nareaux* jusqua l'estomac et au cerveaux par fois esmeut a vomissement. (SIBLET, *Contramour*, p. 144, éd. 1581.)

Pour oster des *nareaux* (du faucon) mittes et barbillons. (Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 87, éd. 1588.)

Maximian, les feux de vingt mille enfermez, La ville et les bourgeois en un tas consumez firent un si grand feu que l'espaisse fumee Dans les *nareaux* de Dieu esmeut l'ire enflamée. (D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, Bibl. elz.)

Et avec ces larges *nazeaux* les Bresiliens ont coutume de se rendre encore plus difformes par artifices. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Trossé, 1866, t. III, p. 683.)

2. NASEL, voir NASAL.

NASELLE, s. f., naseau :

Cheval liart moucheté aus *naselles* fen dues. (1364, Arch. K 48, pièce 39.)

NASER, voir NAISER.

NASEUL, s. m., syn. de *nasal*, partie de l'armure qui protégeait le nez :

Et il mist le main a l'espee, si comence

a ferir a destre et a senestre, et caupe hiaumes et *naseus* et puins et bras. (*Aucassin et Nicolette*, p. 12, Suchier.)

Pic., *nasieu*, nez.

NASIER, s. m., naseau :

Trestot fu noirs mes que les piez ot blans,
Et les orilles et les *nasiers* devant.

(*Mort Aymeri de Narb.*, 1215, A. T.)

NASILLER, - *ziller*, *nariller*, *nariner*, v. n., se frotter le nez, se moucher, renifler :

Et vait criant par la marine,
Molt est dolenz et molt *narine*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 158^e.)

Narrio, *nariller*, frotter les narilles. (*Gloss. de Salins*.)

Nariller, froter la narine ou mouquer. (*Catholic. parv.*, ap. Duc., *Narire*.)

Narire, *nazillier* des nazilles. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Nario, is, ivi, *nariller*, c'est froter la narine. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Ja ja commençoit a ronfler,
A *nariner*, a renifler.

(RONS., *Cayetez*, VIII, Bibl. elz.)

— Faire le niais :

Nasiller, Tontear. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

Nasiller, niaiser, s'amuser, faire lentement, vulg. (Id., *Cur.*)

— Voler, prendre sous le nez ?

Quinze cent livres ent vaillant,
De çou me vois esmerveillant,
K'il ne fina de waaigner,
De *nariner* ne d'esparnier.

(*Poët. franc. ms. av. 1500*, t. IV, p. 1369, Ars.)

Franche-Comté, *narier*, flairer.

NASION, voir NACION.

NASIS, - *iz*, *naris*, s. m. et f., narine :

Par les *nasiz*

Leur sant le sanc plénierement.

(GUILIART, *Roy. lign.*, 19706, W. et D.)

Le nees deit aver per resoun
Deus *nariz* e un tendroun.

(G. DE BIBLESWORTH, 57, Meyer, *Rec.*, p. 363.)

Doit avoir le bec bien brisié et grosset, et les *nariz* grans et ouvertes. (*Modus*, f° 109, ap. Ste-Pal.)

Bourg., Yonne, *naris*, s. f. pl., narines.

NASITORT, *naxitor*, *nasidord*, *naritort*, s. m., cresson alénois :

Du *naritort* ou croyson. *Naritort* pour ce qui donne torment au nez est ainsi appelé selon Pline. (*Platine de honneste volupté*, f° 34 v°, éd. 1528.)

Le *nazitor* ou cresson alénois. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 8, éd. 1605.)

Le *nasitort* babylonien est le meilleur de tous. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 149, éd. 1608.)

Les Grecs l'appellent *sisymbrium*, aucuns *cardamina*, pour ce qu'au goust il ressemble au *cardam* que les Latins nomment *nasturtium*, et les François *nasitort*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 94, éd. 1631.)

Le *Dictionnaire d'agriculture* de 1809 donne ce mot comme usité dans quelques provinces :

Toutes ses parties (du cresson alénois) sont très acres, piquantes, comme la moutarde, d'où le nom *nasitord* (qui fait tordre le nez) qu'elle porte dans quelques endroits. (Bosc, *Dict. d'Agr.*, IV, 379.)

NASKIR, voir NASQUIR.

NASQUATION, s. f., nation :

Hé Dex! ele ot tel joie de sa *nasquation*,
Qui or la tient leens en grant chetivolson.

(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 24 v°.)

NASQUERE, voir NACAIRE.

NASQUIMENT, s. m., naissance :

Lequel, apres son *nasquiment*, fut tenu sur les sains fons de baptesme par Charles de Lebret. (J. RAOULÉ, *Chron.*, ap. J. Chartier, *Chron.*, III, 144, Bibl. elz.)

NASQUIR, *naskir*, *naquir*, v. n., naitre :

A l'eure ke li enfes deut de mere *naskir*.

(*Rom. d'Alex.*, Richel. 24366, v. 22, P. Meyer, Romania, XI, 269.)

Naistre, *naquir*, exorior. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Sor l'an de grasse ou Jesus vout *nasquir*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 215, Scheler, *Gloss. philol.*)

... Li vrais rois Jhesus fut saintement *nasquent*
De la virge pucelle.

(Id., *ib.*, 3041, Chron. Belg.)

... J'en nomay ma vilhe ou ils furent *nasquit*.

(Id., *ib.*, 3330.)

Ung tres noble enfant *nasquira*

De vierge.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 251, 2^e journée, Le Verdier.)

Mais la bannie approprié comme si un enfant qui seroit encore a *nasquir* a celuy temps, et puis *nasquiroit* apres celuy temps dedans l'an et le jour... (*Cout. de Brét.*, f° 23 r°.)

Le lieu ou l'ange vint annoncer aux pasteurs que nostre Seigneur devoit *nasquir*. (BELON, *Singularitez*, II, LXXXVII, éd. 1553.)

Il devoit issir et *nasquir* d'une vierge. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrcp.*, XXXIV, éd. 1598.)

Nasquir, c'est à dire naistre, nasci. (NICOT, *Thresor*.)

— Fig., survenir, surgir :

Se es jeux de Pasques et de Penthecoustez entre les jouans aucune chose de contens estoit *nascu*. (1474, *Limre rouge*, t. I, f° 3 r°, Arch. mun. Eu.)

— *Nasqui*, part. passé, né :

Vous densies avoir habitz
D'une aussi grande auctorité
Comme luy, quant vous estes filz
De Jacob les premiers *nasquia*.

(*Mist. du Viel Testam.*, II, 347, var., A. T.)

NASQUISON, *naquison*, s. f., naissance :

Damedeus sire pere, par ton saintisme non,

Ki de le sainte virgene presistes *naquison*.

(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 92^a.)

La Virge vos porta sans malvaïse okison,

Dusc'au jor del Noel, que eustes *naquison*.

(*Conq. de Jerus.*, 7000, Hippeau.)

NASQUISSANT, *naq.*, adj., naissant :

Je vais donq'commencer, ta saison *naquissante*
Fera bien cest honneur a la miëne mourante.

(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Eglog. sur le trespas de feu Elie Vinet, éd. 1588.)

NASSE, s. f., pêcherie

Le vivier et le moitié de le nasse des molins d'Achy. (1279, *Cart. de Beaupré*, Richel. I. 9973, f° 4b.)

— Fig. :

Car trestoutes les rentes qui farent de leur nasse A nostre Dame d'Ays li plaist que illh donasse. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23898, Scheler, *Gloss. philol.*)

NASSELEE, voir NACELEE.

NASSELETTE, voir NACELETE.

NASSELIER, voir NACELIER.

NASSEMENT, voir NAISSEMENT.

NASSENCE, voir NAISSANCE.

NASSELÉ, *nasc.*, adj., sculpté en forme de *naucele* ?

Huys bouez et *nasselez*. (1490, Arch. K 272.)

Oratoire de bois d'Yllandre boué et *nascélé* bien et suffisamment. (*Id.*)

Cf. NAUCELE.

NASSENT, voir NAISSANT.

NASSE PELLEÉ, s. f., sorte d'engin de pêche :

Et pour ce que lesditz engins (de pecheur) lesquels nous voulons estre quis et encerchez de jour et de nuyt, les noms sont mescongneus de plusieurs et en beaucoup de lieux, nous les avons cy fait escrire et nommer : c'est assavoir, le bats robouoir, le chiffre, garins, valais, amondes, le puisoir, la trouble a bois, la bouresche, la chace, le marchepié, le clinquet, le rouable, samiers, faisines, fagos, *nasses pelles*, jonchees, lingnes du long a menus ameçons. (1402, *Ord.*, VIII, 535.)

NASSERIE, s. f., ensemble de nasses posées dans le lit d'une rivlière, sur un même point :

Avec ce ont et tiennent sur lesdites rivieres, et sur les rivages d'icelles, plusieurs *nasseries*, pescheries, moulins, combes et fonds. (*Edit. de Fr. 1^{re} sur la révoc. des péages établis sur la Loire*, 29 mars 1515.)

Les escluces, pescheries, *nasseries*. (*Ord. de 1560*, ap. Fontanon, *Ordonnances des roys de France*, II, p. 4233, éd. 1580.)

Nasseries, moulins, plantations d'arbres, de paux. (*Ord. de 1570*, ap. A. Maury, *Forêts de la Fr.*, p. 256.)

Paulx, pieux, pierres, pescheries, *nasseries*. (1615, *Assembl. des march. fréq.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 82.)

NASSERON, s. m., sorte de nasse :

De tendre par tous les travers de la dite riviere a *nassons*, a *nassérons* et a *jonchees*. (1343, Arch. JJ 74, f° 40 r°.)

NASSEON, *nasseur*, s. m., fabricant de nasses :

Nasseur. (1313, *Liv. de la Taille*, Coquebert.)

Jakemars li *nassieres*. (1340, Arch. JJ 72, f° 159 r°.)

NASSETÉ, *nausele*, s. f., nasse :

Dont par apres feront
Gentes caiges, lesquelles tresseront
Ou *nauseles*, o lesquelles prendront
Du ruisselet la lochele.

(ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 112, Quatrebarbes.)

NASSIÉ, adj., qui est dans une nasse :

Dehors, *nassiez*, de ceste nasse ;
Dehors, ne vous y boutez plus ;
Dehors, chetiveté vous chasse ;
Dehors, ou vous estes perdus.

(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 5.)

1. NASSIER, s. m., pêcherie :

Les exposans firent faire un *nassier* ou chavissier en la riviere de Hercon... avec certaines nasses ou cochoiz pour prendre les poissons. (1403, Arch. JJ 158, pièce 52.)

Le roy estant a Lyon fait une abolition de payages... et aussi d'oster des dictes rivieres les escluses, pescheries, *nassiers*, molins, hennes, combes, et autres choses empeschant le cours des dictes rivieres, et passages de barques ou basteaux, sinon que premierement ne soit fait par commandement du roy. (DESREY, à la suite de Moustrelet, 104, ap. Ste-Pal.)

2. NASSIER, s. m., fabricant de nasses :

Colin le *nassier*. (1340, Arch. JJ 72, f° 159 r°.)

NASSIERE, s. f., pêcherie :

Et ont sur lesdictes rivieres et sur les rivages d'icelles plusieurs *nassieres*, pescheries, moulins, combes et fons. (1505, *Ord.*, XXI, 320.)

— Nasse :

Nassiere, nassa. (C. OUDIN, 1660.)

NASSION, voir NACION.

NASSIS, voir NACIS.

NASSON, s. m., sorte de nasse, engin de pêche prohibé :

Nasson espec. (*Ord. sur la pêche*, lundi après Pâq. 1289, ms. Ste-Gen. 4133.)

De tendre par tous les travers de ladite riviere a *nassons*, a *nassérons* et a *jonchees*. (1343, Arch. JJ 74, f° 40 r°.)

NASTEL, s. m., onguent, emplâtre ?

La vertus du hasme est telle que elle... oste la froidure de la marris quand on fait de lui *nastel* avecques huylle et circ, c'est une sainture ou fermaille de quoy on estraint le poille ou autre chose entour le corps. (*Jard. de santé*, p. 60, impr. la Minerve.)

NASTEN, s. m., petit bateau :

Lesquelx, comme ilz vouldissent passer la riviere d'Alie, pristrent un petit batel, appelé *nasten*. (1393, Arch. JJ 144, pièce 318.)

NASTIER, s. m. ?

Tous bourgeois, changeurs, orpèvres, marchans d'avoir de pois, drappiers, pelletiers, merciers, espiciers, marchans de chevaux, hostelliers, et tous autres gros marchans et *nastiers*. (1354, *Ord.*, II, 562.)

NASTRE, *natre*, *nadre*, adj., avare, ladre, malicieux, méchant, bizarre :

Ynde ad en soy mutes gent *nastres*.

(*Peti plee*, Vat. Chr. 1659, f° 100^a.)

Car tant cum avarice put
A Diex qui de ses biens repat
Le monde, quant il l'ot forgie,
(Ce ne t'a nus apri fors glie)
Tant li est largesce plesant,
La cortoise, la bienfesant.
Diex het avers, les vilains *nastres*,
Et les dampne comme idolastres.

(ROSE, 5259, Méon.)

Mes il sunt mauvais, vilain *natre*,
Et d'autrui noblece se vantent.

(*Id.*, 19064.)

Quant ele est seule et enserrée,
Courtie tenue du vilain *natre*,
Vos alez juer et esbatre.

(*La Poire*, 2898, Stehlich.) Var., *nadre*.

L'an mil deus cens et trente quatre,
Quant tenu se fu pour fol *natre*
Pierre de l'œuvre desus dite,
Espousa li rois Marguerite.

(GUILLART, *Roy. lign.*, 9163, W. et D.)

La ne font pas comme fols *nastres*.

(*Id.*, *ib.*, 13943.)

S'en farent Flamens folz et *natre*
Qui, d'un chelif et d'un vilain
Firent lor seignor souverain.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 677, Buchon.)

Fol *natre*. (BRITTON, *Loix d'Angl.*, ch. 13, f° 21 r°, ap. Ste-Pal.)

Sot *natre*. (*Id.*, *ib.*, f° 167 v°.)

Fol *natre* de nativeté. (*Id.*, *ib.*, f° 217 v°.)

Quant il advient que aucuns reprennent autres de leurs vices ou de leurs pechez ou les diffament, et n'en appartient rien a ceulx ne a leurs amis et en cuident avoir louenge, nul ne les en doit louer ains blamer, car ilz sont *nastres* foulz, car en ce faisant ilz ne peuvent rien gagner que la haigne. (*Cost. de Bret.*, f° 64 v°.)

Ceux qui l'ont veu (Don Carlos) et cogneu disent qu'il estoit fort *natre*, estrange, et qui avoit plusieurs humeurs bigarrees. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, II, 103, Lajanne.)

— Il s'appliquait particul. aux hommes occupés de métiers bas :

Ceux sont vilains *nastres*, de quelque lignaige qu'ilz soient, qui s'entremettent de vilains mestiers, comme estre escorcheurs de chevaux, de villes bestes, garsailles, truandaille, pendeurs de larrons, porteur de pastez et de plateaux en tavernes, crieurs de vins, cureurs de chambres quôyes, faiseurs de clochers, couvreurs de pierre, pelletiers, poissonniers, gens qui s'entremettent de vendre vilaines marchandises et qui sont menestriers et vendeurs de vent, telles gens ne sont pas dignes d'eulx entremettre de droit ne de costume. (*Cost. de Bret.*, f° 62 r°.)

En Poitou, Vienne, et notamment dans la commune de Chef-Boutonne, on emploie *natre* ou *nadre*, pour dire fin, adroit, rusé, méchant. Limousin, *natre*, plaisant, facétieux : *fatre lou natre*, faire le plaisant. Norm., Manche, Val de Saire, *natre*, avare, traître ; La Hague, *natre*, cruel, brutal.

NASTRETÉ, *natrelé*, *nattretlé*, s. f., bizarrerie, fantaisie singulière, incongruité, méchant tour, niche :

Il y eut bien la de la *natreté* a l'empereur. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 24, Buchon.)

Il est vray que le capitaine, avant que sortir, fit un traict de sa nation, lequel, avant rendre la place et sortir, dict que luy et ses compagnons acceptoient ceste mesme composition, a la charge qu'il tiendroît le chasteau encor vingt quatre heures, dans lequel temps l'on tireroit cinquante coups de canon contre ledict chasteau, disant qu'il le vouloit ainsi pour s'en servir de plus grande justification, combien que ce n'estoit que pour une bravade et pour autant faire despendre et user poudre a nostre artillerie. Quelle *nattrette* et gloire vaine, avecque laquelle pourtant, pour sa bien venue, don Helve de Sande le fist aussy tost pandre ! (Id., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XII, Bibl. elz.)

Je me suis laissé dire qu'il s'estoit fait un livre en Espagne (voire imprimé) de ses *nattrettes*, bizarreries, de ses traicts et humeurs. (Id., *ib.*, c. XXV.)

Il escrivit une lettre au roy Philippes, bien fort plaisante, et remplie de toutes les *nattrettes* qu'il avoit fait a son bouffon, que c'estoit un fat et un sot, et qu'il le fist foïter a sa cuisine pour s'estre ainsi laissé tromper de la chaisne. (Id., *ib.*, c. XXXII.)

S'il eust vescu, il (Don Carlos) eust fait enrager son pere; car il estoit fort bizarre et tout plein de *nattrettes*. (Id., *ib.*, II, 108, Lalanne.)

Natrelé, knaverie, gullerie, cheating, wilnesse, cousinage. (COTGR., éd. 1611.)

— Ruse piquante, jovialité :

Ce defenseur des holteux, a cause de ses vieux contes, fust interrompu par nostre novice et inilié, et va soutenir ce qu'il avoit par cy devant dit, qu'en ces boiteux, bossus et contrefaits, il y avoit tousjours le plus souvent de la *natrelé* et finesse. (G. BOUCHET, *Serees*, XVIII, Rouen 1635.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *natrelé*, *nadrelé*, finesse, ruse, mauvais vouloir.

NASTURCE, s. m., cresson :

J'ay leu que le jus de *nasturce* alenois appliqué avec graisse d'oye, guerit les eschaques et roignes qui sont par la barbe. (CHOLIERES, *Apresdinees*, VI, f° 223 r°, éd. 1587.)

NASTURTION, s. m., cresson :

Il est deux manieres de cresson, celui de jardin et celui d'eau, et s'appellent tous deux *nasturtion*. (Le *grant Herbarier*, f° 97 r°, Nyverd.)

NASU, *nazu*, adj., qui a le nez gros :

Naso, nasatus, *nasu*, nasard. It. nasulo, esp. narigudo. (JUN., *Nomencl.*, p. 313, éd. 1577.)

— Qui a bon nez, au fig. :

Mais a fin, *nazu*, que ta peine

A me remontrer ne soit vaine...

(J.-A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, l. II, f° 45 r°, éd. 1573.)

Le mot de *nasu* signifie un homme sgage, lequel sent et perçoit incontinent l'odeur de quelque chose que ce soit. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXXIII, 26, éd. 1615.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, et Picardie, *nasu*, enfant morveux.

NATAL, *nathal*, *nattal*, s. m., jour de Noël, et, par extension, chacune des fêtes principales de l'année, Noël, Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et l'Ascension :

Et si ne soit nus si hardis barbeteses ki ree en diemence ne en *natal* fors clerck et prestre sour le fourfait de .v. s. (XIII^e s., *Ban de l'échevinage d'Hénin*, ap. Tailliar, p. 416.)

Les jors de Nostre Dame et les *nathaus*. (1241, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

Car a *nataus* de l'an, a le Pasque, et ailour. (B. de Seb., IX, 63, Bocca.)

As .III. *nataus* donnoit volentiers grant plenté de reubes as chevaliers. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 108, Michel.)

Et sur le dismage et autelage a .III. *nataus* mis a .III. l. par. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 138, f° 21 v°.)

Item a Noiele sur Belonne sur l'autelage a .v. *nataus* .LXX. s. (*ib.*, f° 22 r°.)

Sur les menues dismes et sur offrandes a .III. *nataus*. (*ib.*, f° 23 r°.)

Es vigiles des quatre *nataulx*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

Quatre fois l'an, c'est devoir aux quatre *nataulx*, vous vous devez confesser a vostre curé. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxxii, Jacob.)

Le duc a un grand maistre d'hostel... il peut servir aux quatre *nataulx* de l'an et quant le prince tient estat solempnel. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, des finances, Michaud.)

Le premier panetier doit servir aux quatre *nataulx* de l'an en sa personne. (Id., *ib.*, du prem. estat.)

— Cadeau, étrenne qu'on donne le jour de Noël et les jours de fête en général :

Autre mise faite, pour vin de *nataux*, pour messeigneurs le maieur, eschevins, clers etc. Et princes... pour leur droit du jour de Toussains... pour leurs droit du *natal* de Noël... pour leur droit du *natal* de Pasques... pour leur droit du *natal* de Penthecouste... (*Compte de 1415-1416*, Mém. de la soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, VII, 113.)

Au coustre de Saint-Etienne, pour son *natal*, .xii. d. (1427, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aux bourguemestre et eschevins ensemble les conseillers et greffiers pour leurs trois *nataulx*, a chascune des trois solempnitez de l'an ugne canne de vin de .viii... s. (1581, *Registre des comptes de la ville de Dunkerque*, Annales du comité flamand de France, V, 133.)

Au maistre du Cat, vin de *nata* du jour de Pasques, a M. le maieur 2 pots, a M. Carron controlleur et eschevin 2 potz etc. (*Compt. de 1601-1602*, n° 16, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Vin de *nattal* pour le terme de la Toussaint 5 liv. 17. s., pour le terme de Pentecoste 6 liv. 17. s. (*Compt. de 1610-1611*, n° 21, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

On lit encore au xviii^e s. :

Quelques uns nomment les quatre grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, la Pentecôte, et la fête de tous les Saints les quatre *nataux*. (*Dict. de Trévoux*.)

Boulogne-sur-Mer, *nata*, cérémonie : il est en grand *nata* ; il est habillé comme en un jour de grande fête.

Cf. ATAL.

NATALICE, adj., natal, de la naissance : Nous celebrons les festes *natalices*. (*Viollet des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

Je marqueray, et d'une blanche nace, Et me sera ce jour la *natalice*. (NIC. PASQ., *Œuv. mél.*, p. 265, éd. 1619.)

NATALICIEN, adj., de Noël :

Natalicius, de Noël ou *natalicien*. (*Gloss. lat-fr*, ms. Montp. H 410, f° 189 v°.)

NATALITÉ, s. f., droits du lieu où l'on est né :

Et iceulx nos hommes et femmes de condition avons manumis, quittes et absolz de tout joug et lien de servitude, sans en rien excepter, retenu ou reserver pour nous ou nos successeurs, en quelque maniere que ce soit ou puist estre, en les restituant a toute ingenuité ou *natalité*. (1423, *Ord.*, XIII, 33.)

NATATILLE, s. f., nageoire :

Les crestes et *natatilles* des anguilles. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 12 v°.)

NATATOIRE, *nath.*, s. m., piscine :

Amis, a *natatoire* iras de Siloé, Si revendras a moi quant tu seras lavé. (HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

Et puist mist cest brai sour les lieux l'avugle, et lui dist : Va, si te leve a *nathatoire* Syloé. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 213^a.)

Li maistres dist en hystoires que Syloé estoit une fontaine qui estoit au pied du mont de Syon en laquelle il n'avoit mie tousjours eue, ains saloit l'eau hors de la terre a heures nient certains, et pour recevoir celle eue quant elle saloit ainsi hors fu faite une fosse ne mie loing de la fontaine, c'on appelloit *nathatoire* Syloé. (*ib.*)

Et luy dit : Va et lave tes yeulx au *nathatoire* de Siloé. (P. FERRER, *Nouv. Test.*, f° 128 r°, impr. Maz.)

Ce qui est icy appelée *nathatoire* est appelée ailleurs en l'Evangille piscine esprouvee. (Id., *ib.*)

Au dehors estoient les lices, l'hippodrome, le theatre, et *nataatoires*, avecques les bains mirificques a triple solier bien garniz de tous assortimens. (RAB., *Gargant.*, ch. LV, éd. 1542.)

Va, et lave tes yeulx en *natatoire* de Siloé. (*Bible*, St Jehan, ch. 9, éd. 1543.)

Le *natatoire* de Siloé, par l'aide duquel les malades estoient guaris. (JACQUES DUVAL, *l'Hydrotherapeutique*, p. 53, éd. 1603.)

NATE, s. f., naissance, origine :

Traitres fol de pute *nate*. (*Brut*, ms. Munich, 2456, Vollm.)

Traitres fol d; pute *nate*, Trai avés le votre esclate. (*Eteocle et Polin*, Richel. 375, f° 58^b.)

NATEGE, voir NACHE.

NATEIT, voir NETÉÉ.

NATELETE, s. f., petite natte :

El povre lit a le vieilette Qui couvers ert de *natelete*. (*Del Usurier*, Richel. 15212, f° 136 r°.)

Cf. NATETK.

NATENEL, s. m., nautonnier :

Pour paier es *natenex* qui ont chargié a Gray la farine. (7 juin 1285, *Lett. de Jeh. de Fontenoi*, Résidu de l'anc. cham. des comptes, Arch. Doubs.)

Cf. NOTONIER.

NATENIER, voir NOTONIER.

NATEPEL, voir HATIPLEL au Supplément.

NATE QUE NATE, locut., advienne que pourra, vaille que vaille :

A Fromont vint uns mes, si li a dit :
Rclenquies est Aliannes li marchis,
Vostre fillastres que vos avez norris.
Cil Loherans s'en est arriers vertis.
Nate que nate ! li quens Fromons a dit,
De sa nature ne se puet nus partir.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 145 r°.)

Li blans chevaliers s'est tens,
Mais il a dit : *Nate que nate*.
(*Richars li Biaus*, 4570, Foerster.)

NATER, v. n., nager :

Toutes les choses qui sont sur terre, et toutes les choses qui volent par l'air, et toutes les choses qui *natent* en l'aigue. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, p. 3, Champollou.)

Un autre de la cité singulere giovane passa de l'autre part de lo flume plus *natant* que soiant a cheval. (Id., *ib.*, 28.)

— *Natant*, part. prés., nageant :

Glebes de poix *natantes* sus l'eau. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 18, éd. 1530.)

Cf. NOKR.

NATERESSE, voir NATURESSE.

NATERON, *natt.*, s. m., petite natte :

Nates i a et *naterons*,
Cerciaus de bois vendre volons.
(*Les Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246^d.)

NATETE, - *elle*, s. f., petite natte :

Ou povre lit a la vilette
Qui couvers iert d'une *nateite*
Assises voit .xii. puceles.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 46^d.)
Qui covert ert d'une *nateite*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 46ⁿ.)

Cf. NATELETE.

NATETÉ, voir NETTETÉ.

NATHAL, voir NATAL.

NATHATOIRE, voir NATATOIRE.

NATIER, s. m., officier inférieur d'un vaisseau :

Item comites prenoient chascun .vi. l. le mois, et pour despens .xxx. solz... Item *natiens* .iiii. l. le mois, et pour despens .xx. solz. (*Chambre des Compl. de Paris*, reg. *Pater*, f° 180 r°, op. Duc., *Natinneus*.)

NATIF, *netif*, adj., naif :

D'un cuer *natif*.
(*L'Oniré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 31 r°.)

— Naturel :

Les habitans sont en la garde *netive* du roi. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, f.)

NATION, voir NACION.

NATIONÉ, - *cit*, - *onné*, adj., originaire :

De Hincheberch fut *nationeit*.
Johans de Louz fut appelleit.
(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 370, Borgaet.)

Se une personne non *nationnee* du lieu de sa residence, est suspicionnee de estre entachee de la maladie de lepre, les eschevins du lieu sont tenus de le mener aux espreuves. (CH. DUMOULIN, *Coust. de la ville de Mons*, f° 427 r°, éd. 1581.)

Quand il sera besoin aux lepreux *nationnez* du lieu de leur residence d'avoir nouveaux manteaux et accoustremens necessaires, ils devront se les faire bailler par les gens de loy dudit lieu. (*Chart. de Hain.*, cxxxv, 10, *Nouv. Cout. gén.*, II, 180.)

NATIVETÉ, voir NATIVITÉ.

NATIVITÉ, *nativeté*, s. f., naissance, extraction :

Jors fu de sa *nativité*.
(*La Charrette*, *Vat. Chr.* 1725, f° 29^d.)

Feste est de sa *nativité* (de la reine).
(*Prothestas*, Richel. 2169, f° 23^b.)

Je te jure par ma *nativité* et par le ventre de ma mere. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 12^e.)

Vilz conceus, nez a paine,
Nourriz d'orribilité,
Ou ventre ains *nativité*
Est homs : c'est chose certaine,
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 242, A. T.)

Dit qu'il est de belle *nativité*. (*Pièce de 1536*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 535^b.)

Aveugle de *nativité*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 202, Roybet.)

— Lieu de naissance :

Pour estre pourvez de vivres et alimens de la malladerie de Saint Ladre de Valions, comme estant la plus prochaine malladerie de leur *nativité*. (1550, Arch. mun. Avallon, GG 152.)

— Peuple, nation :

Solent François, ou Allemans,
Angles, autres *nativitez*,
Bourgoignons, Bretons et Normans.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 448^d.)

NATOIRE, *natorye*, s. f., piscine :

E de lees est la *natorye* Syloé. (*Petrinages et pardouns de Acre*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 231.)

NATONIER, voir NOTONIER.

NATONNIER, voir NOTONIER.

NATRE, voir NASTRE.

NATRETÉ, voir NASTRETÉ.

NATTERESSE, s. f., celle qui natte :

A Ysabel de saint Genois, *natteresse*... pour le paine et travail de la dicte Ysabel et autres qui rebrent toutes les vieses nattes [de pluy] d'icelle halle. (20 9^{bre} 1399, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

NATTIEMENT, voir NETTIEMENT.

NATTIER, *natier*, *nathier*, s. m., celui qui fait et vend des nattes :

Tu es *natier*,
Qui est vil et povre mestier.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 50^a, Impr. Instit.)

A Perrin Biaupoil, *natier*, pour les nates de l'église. (1391, *Arch. hospil. de Paris*, II, 126, Bordier.)

Païé a Jehan Robert, *natier*, pour avoir naté la chaelle du pluisdoier de Lurcinnes .vi. s. tourn. (1530, *Censier de la command. de S. J. de Latran*, Arch. S 5121.)

Un *nathier* de Paris qui a fourni les nattes. (1531, *Répar. de l'abb. de S-Den.*, Arch.)

Nom propre, *Nattier*.

NATTRETÉ, voir NASTRETÉ.

NATURABLE, adj., naturel :

Raison *naturable* nous enseigne que telle chose est. (GRESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 46 v°.)

— *Mal naturel*, qui n'est pas conforme à la nature :

Fu le tems d'esté si pluvieux et si mal *naturable*.... (*Grand. Cron. de France*, l'histoire de Loys roi de France et de Navarre, I, P. Paris.)

NATURABLEMENT, adv., naturelle ment :

Les raisins des vignes en aucune maniere ne porent *naturablement*, si comme il devoient, meurer. (*Gr. Chron. de Fr.*, Yst. de Loys, roy de France et de Navarre, I, P. Paris.)

De ces delectations corporeles, les unes sont maïses *naturablement*, si con celes qui ensiuent les œuvres maïses. (*Li Ars d'amour*, II, 217, Petit.)

NATURAL, voir NATUREL.

NATURALISTE, adj., qui suit les instincts de la nature :

Libertius. Effeminez, charnels, *naturalistes*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Les *naturalistes* epicuriens et atheistes, qui sont sans Dieu. (PARÉ, *Animaux*, 22, Malgaigne.)

1. **NATURANCE**, adj. f., rime pour *naturante* :

Ben puet pos' estre tenue
Encontre si halte venue
Qui pes sustent et pes guie,
Mult est nature enbelie
Quant nature *naturance*
Si est de franche naissance.
(*Le Chastel d'amour*, Richel. 901, f° 103^d.)

2 **NATURANCE**, s. f., parties naturelles :

Je deviens beste, j'ay desja un petit minon qui m'est venu entre les jambes. Que je voye ! Elle le monstra, exhibant phisiquement sa petite nature. Alors l'abbesse pour repartir par pieces similaires et reciproque demonstration, se descouvrit, et luy fit paroistre sa *naturance*. (*Moyen de parvenir*, embleme, p. 248, éd. elzevir.)

NATURANT, s. m., inclination naturelle ?

Ce *naturant*, dont l'homme sage honore
Ce qu'il an set et ce qu'il an ignore,
Donne un savoir a l'homme couvoiteux,
Mes c'est tousjours pour le rendre douteus.
(JAQ. PELETIER DU MANS, *Louanges*, p. 6, éd. 1581.)

NATURAUL, voir NATUREL.

NATURAUT, voir NATUREL.

NATURE, s. f., famille :

La grande mesprisure
Que li sires d'Awans et chis de sa nature
Ont fait en son pais.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7471, Scheler,
Gloss. philol.)

— Au plur., sciences naturelles :
Arist logique et retorique et *natures*.
(Roum. d'Evast et de Blaquerne, Richel.
24402, f° 3 r°.)

NATUREEMENT, - *rement*, adv., de par
sa nature, naturellement :

Ame *natureement* ordenee a ceste science.
(BRUN. LAT., *Tres.*, p. 259, var., Chabaille.)

Ce est de toi et ce est tuen *natureement*.
(Comment. s. les Ps., Richel. 963, p. 43^b.)

Natureement liaignels'entraiment. (LAUN.,
Somme, ms. Soiss. 208, f° 78^a.)

Confessions... *natureement* frainche. (Or-
din. *Tancredi*, ms. Salis, f° 53^a.)

Des choses semblables naissent choses
semblables *natureement*. (GUIART, *Bible*,
ms. Ste-Gen., Gen., X.)

Et tost chiet on en ce a quoi *natureement*
on est encliné. (*Li Ars d'Amour*, I, 117,
Petit.)

Pour ce que humaine malice
Natureement incline a vice.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 9^d.)

Ceulz aussi qui *natureement*
Sont esteuz a l'enchaînement.
(DEGUILLLEV., *Trois Pelerin.*, f° 67^d, Impr. Instit.)

NATUREL, - *al*, - *aul*, - *aut*, adj., qui
est de naissance :

Nus d'iaus ne fist desfault,
Car aidier voellent lor seignour *naturaul*.
(Auberon, 1503, Gial.)

... Por fol *natural*
Cascun tenir me devroit.
(Poés., Vat. Chr. 1490, f° 171 v°.)

Li droiz fox *naturax*
Giete pierre ou pax.
(Prov. de Marcoult et de Salem, ap. Crapelet, *Prov.*
et Dict. popul., p. 193.)

S'il n'est ainsi que li maris soit hors du
sens, ou fax *natureux*. (BEAUM., *Cout. du*
Beauv., ch. XLIV, 19; Beugnot.)

Les sours *naturels* ne parlent point.
(MONT., *Essais*, l. II, ch. XII, f° 186 r°,
éd. 1588.)

— Pur, sans alliage, franc, au propre et
au figuré :

N'atraez pas sor vos ceste gent sanz creance,
Mes as frans *naturas* aiez toz jorz fiance.
(J. BODEL, *Sax.*, ccxvii, Michel.)

Tant s'aforça li barons *naturaul*.
(G. de Mongl., Vat. Chr. 1360, f° 14^a.)

Ore sus, seignurs vassals,
Aidun as Engleis *naturals*.
(Conquest of Ireland, 2421, Michel.)

Mes pus la prist un vassal,
Phelip, un barun *natural*.
(Ib., 3040.)

Je ne cuit k'en nule maniere
Poist estre trovez hors tex,
S'il n'estoit muez *naturez*.
(Dolop., 2242, Bibl. elz.)

Buismons et Tangres sont baron *natural*.
(Conq. de Jerus., 1752, Hippeau.)

Ensi s'en vont no baron *naturel*
Parmi le bos qui tant avoit duré.
(Huon de Bord., 3784, A. P.)

Grans fu la cors des barons *natures*.
(Ib., 10387.)

Et si ot teus ki moult l'amoient
Pour çou qu'il ert roi *naturaus*.
(MOUSK., *Chron.*, 841, Reiff.)

Vos facies acroira mon pere l'amirauc
Que de Persie esties, dou rené de Persis,
Ainçois estes de France, des contes *naturaus*.
(Floovant, 1526, A. P.)

Tot si home sunt bien loal,
D'ancesserie *natural*
Onques ne fissent trahison.
(Durmars le Gallois, 4329, Stengel.)

Prist conseil a ses homes cortois et *natural*.
(Florence de Rome, Richel. nouv. acq. 4192,
f° 5 r°.)

Cil qui cuer aura *natural*
Essauce droit et tort confout.
(B. DE CONDÉ, *li Vers de droit*, 380, Scheler.)

— Humain, affable :

Quant il ot tot aparillié,
Si com l'on li ot ensaignié,
Od ses homes fu *naturax*
Que il contat plus a loiax.
Joste li fist tenir s'ensaigne
U sa gent s'alit et estraigne.
(WACE, *Brut*, 7929, Ler. de Lincy.)

Prenez raison, faictes en vostre juge,
Vers voz hommes vous fera *naturel*.
(GRINGORE, *Foll. Entrepr.*, I, 20, Bibl. elz.)

— *En naturel*, naturellement :

Comme sage et avisee
Portoit le duel que ele avoit,
Car s'an *naturez* le faisoit
Dont en li ot a remanant.
(Cleomades, 15678, Van Hasselt.)

— S. m., naturaliste, physicien :

Si *natural* li dient que eilz puiques porrant
La terre et le pais et surmonte la gent.
(Bible, Richel. 763, f° 244^a.)

Les *naturels* trouvent que l'esclair sort de
la nue apres le tonnerre, encore qu'il appa-
raisse devant. (AMYOT, *Oeuv. mor.*, un
prince doit estre seçant, XVI, éd. 1820.)

Naturel, a naturalist or naturall philoso-
pher. (COTGR., éd. 1611.)

NATUREMENT, voir **NATUREEMENT**.

1. NATURER, verbe.

— Act., former, façonner, travailler :

Mes ceste amour est si orrible
Qu'el ne vient mie de nature,
Trop mauvaivement me *nature*.
(Rose, ms. Corsini, f° 138^b.)

Ensi est li nature dont Diex nous *natura*.
(B. de Seb., XV, 273, Bocca.)

Li parole s'a ensi envers le corage, con
li semence vers le tiere, laquele se bien
n'est *naturee* et ahaneé, point de fruit ne
portera. (*Li Ars d'amour*, II, 351, Petit.)

— Réfl., se façonner, se plier :

Hom qui a home fais oultrage,
Nature toi et assoage
Vers moi qui sui de toi mains fors.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, Ars. 3142,
f° 206^f.)

— Neutr., ressembler :

Bien *naturons* la nostre mere.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, clxii, 1,
Van Hamel.)

— *Naturé*, part. passé, formé, façonné
de la nature :

Lesquelez choses figurees, *naturees* et
formees a sa volenté, issirent incontinent
de terre. (FOSSETIERR, *Cron. Margarit.*, ms.
Brux., I, f° 23 v°.)

Dame nature *naturee*.
(LE MAIRE, *Plainte du Desird.*)

Feut ordonné que la ne seroient receus
sinon les belles, bien formees, et bien
naturees et les beaulx, bien formez, et bien
naturez. (RAB., *Gargant.*, ch. LII, éd. 1542.)

Je vous donne et laisse cest aneau d'or
empalé d'un tres fin carboucle flamboyant
et lumineux en tenebres, lequel est *naturé*,
et composé, et jecté en œuvre soubz telle
syderation que, si je suis prisonnier ou en
aucun destroit enserré, il viendra en palle
clarté comme la lumiere d'un soleil plu-
vieux. (*Alector Rom.*, p. 58, éd. 1860.)

— De bonne nature :

Tant i caplent et fierent li baron *naturé*.
(Mainet, p. 31, G. Paris.)

Et quant li ducs l'oy, si est en l'ost entrez
Contre Charles de Bloiz, qui tant fu *naturez*.
(Cuv., *Vie de B. du Guescl.*, 6096, Charrière.)

Si at fait senatours qui ont sens *natureit*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 167, Schel-
er, *Gloss. philol.*)

Ses Flamens *natureis*.
(Ib., *ib.*, 2274.)

— Natif :

Loron de Polegny, bourgoiz de Toul,
naturé dudit lieu de Toul. (1403, Arch. JJ
162, pièce 233.)

H.-Maine, *naturer*, v. n., consommer le
mariage.

Nom propre, *Naturé*.

2. NATURER, voir **NATURIER**.

NATURESSE, *nateresse*, - *esce*, s. f., na-
ture, franchise, affabilité :

Ne deit pas al jofne rei de rien mesavenir
(Quant par *naturesce* se prist a repentir)
A mener gent estranges en pur les suens huir
Ki empres les jorz sun pere le doivent maintenir.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 934, Michel, *D. de*
Norm., t. III.)

De bunté pleines e de franchise,
De *naturesce* e de bela aprise.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1251, Koch.)

Pleyn est de *nateresse*
Que sovent le jur a la messe
Deu ne ad regracié.
(De Peches, ms. Cambridge, Univ. E. o. I, 20,
f° 10^b.)

Ceo tretis de *naturesse* fist frere Nich.
Boioun, frere menour. (BOZON, *Traité de*
naturesse, ms. Philipps 8336, f° 49 v°.)

Et nous en averons tieu regard devers
vous pur vestre *naturesce* que vous serra
agreable en tems avenir. (*Secours d'Anglet.*
en Bret., Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*,
I, 1434.)

Si ascune dame bele
Ou bien norrie damoysele
Par sa *nateresse* e bounteé
De nulli seit privee.
(Le Roi d'Angl. et le jongl. d'Ely, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 253.)

Unkes son pierre ne fust trovee de
beauté, *naturesse* et cortisie. (*Cron. Lond.*,
p. 4, Aunger.)

— Au plur., témoignages d'affection,
libéralités :

Je vous remerci, mon s', tres entierement de cuer des tous les bienfais, bonteas et *naturesses* que vous m'avez fait. (*La maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

Le roy eient en memorie les entiers coers et les grandes *naturesses* que le clergié d'Engleterre ad monstrees... (*Stat. de Henri IV, d'Englet.*, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Consideres les entiers affections et grandes *naturesses* faitz et monstres a nostre dit seigneur le roy en toutz ses besoignes par les citezeins du dit cyté de Loundres... (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Sciences naturelles :

Li sage philosophe s'entracordent es *naturesses* qe home est ensemble fait des divers elemenz e des quatre humours contraires. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 129^d.)

NATURETE, s. f., dimin. de nature :

Il ad tel *naturete*.

(P. DE TRAU, *Best.*, 419, Wright.)

— Parties naturelles :

Je deviens beste, j'ay desja un petit minion qui m'est venu entre les jambes. Que je voye ! Elle le monstra, exhibant phisiquement sa petite *naturete*. (*Moyen de parvenir*, embleme, p. 248, éd. elzevir.)

NATURIEN, s. m., savant dans la connaissance de la nature, physicien, naturaliste :

Li évesques parisiens
Est devins et *naturiens*.

(Des *Cornetes*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 87.)

Ainsi le nous font [bien] acroire

Li herbier, li *naturien*.

(*Poème-moralisé sur les propriétés des choses*, G. Raynaud, Romania, XIV, p. 466.)

Li poil qui sont sur eus tuit chieent,

Si com no *naturien* dient.

(*Id.*, p. 471.)

Les uns sont sages geometriens ou sages *naturiens*, les autres sont sages absolument. (ORESMÉ, *Eth.*, Richel. 204, f° 474^b.)

Et parler plus de ce appartient aux *naturiens* et medecins. (*Id.*, *Politiq.*, 2^e p., f° 84^e, éd. 1489.)

Quant le *naturien*

Y met solucion,

Nature ne fait rien

De dissolucion.

(FROISS., *Poés.*, III, 225, 5, Scheler.)

A prime les astans priront signe et espoir de garison, comme mesme les *naturiens* le disent ainsi : que malade riant meurt, et le plorant garist. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 212, Kerv.)

Ne dient pas les *naturiens* que le lion ne fait point de mal a celui homme qui se humilie ? (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 6^e.)

Et disent les *naturiens* que les cornes viennent aux bestes de la fumée que yst de la challeur du cuer. (*L'Estollie du monde*, éd. 1513.)

Lequel degré (de chaleur) est reprouvé des philosophes et bons *naturiens*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou Manipul des miropoles*, p. 184, éd. 1881.)

— Adj., de la nature, naturel :

Les secrets *naturiens* selon les plus grans philozophes. (Ms. Richel. 212, xv^e s.)

NATURIER, - rer, adj., pur, franc :

Mes corn apelen Horn li Engleis *naturer*.
(Horn, 4206, Michel.)

1. NAU, voir NEF.

2. NAU, voir NO.

NAUCELLE, s. f., terme d'architecture :

En forme d'arcade ou d'architrave *naucelle*. (NOQUIER, *Hist. Tolos.*, p. 24, éd. 1856.)

Les deux filets quarez appelez des ouvriers *naucelles*, qui est un nom duquel ils usoient par cy devant aux edifices modernes, qu'ils disoient estre faicts a la mode françoise... Telle concavité et *naucelle* de basse est divisee en six parties, desquelles on en prend deux pour donner aux deux filets. (DELORME, *Archit.*, V, xi, éd. 1868.)

Petis filets quarez, *naucelles* et plinthes. (*Id.*, *ib.*, VI, 2.)

Cf. NASSÉTÉ.

NAUCLERE, s. m., pilote :

La navire fut jettee ça et la comme une pelote, si que le *nauclore* se repentoit fort de y avoir entré, et n'entendoit point comment en pourroit sortir. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 119 v^e, éd. 1832.)

Cf. NOCLIER.

NAUF, voir NEF.

NAUFRAGER, adj., qui a fait naufrage :

Atant s'enfuit la troupe *naufragere*.
(RONS., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

NAUFRAGEUX, - gieux, *nauff.*, adj., fécond en naufrages, qui fait naufrager :

Ou la mer est tres *naufrageuse*. (FOSSÉ-TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 167 v^e.)

Ou la mer est tres *naufragieuse*. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10811, VI, iv, 22.)

... Rencontrant un *naufrageux* ecueil.
(VAUQ., *Sat.*, III, A. Hier. Vauq., éd. 1612.)

— Qui fait naufrage :

Qui la nef de mes vœux fait surgir a bon port,
Ou la va repousser *naufrageuse* du bord.
(HARDY, *Felismene*, V, 2, éd. 1623.)

Un critique moderne a repris ce mot :

La mer *naufrageuse* et l'abri sûr, le bonheur et le malheur, tout est là. (STE BEUVE, *Chateaubriand et son groupe*, I, 218, Lévy.)

NAUFRAGIÉ, - fraigé, adj. et s., qui a essuyé un naufrage :

Ce *naufraigé*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 52 r^e.)

NAUFRAGIER, *nauff.*, verbe.

— Réfl., faire naufrage :

Nostre nef se *naufragea* devant Donkyrke. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 873, Génin.)

— Neutr., dans le même sens :

Comme les vents sifflans en voile et tref
Font *naufragier* souvent la porre nef...
(J. MAROT, *Rond.*, XIII, V, 200, éd. 1731.)

NAUFRER, voir NAVRER.

NAUFRURE, voir NAVREURE.

NAULE, voir NOL.

NAULEAGE, s. m., flotte :

Car avec les barques du *nauleage* qui porterent les vivres de l'armee, et celles des particuliers que chacun avoit freitté pour son usage, plus de huit cens voilles comparurent tout d'une veue. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 162, éd. 1876.)

NAULET, *nolet*, *noslet*, *naalet*, s. m., Jésus-Christ, l'Enfant Jésus :

J'ay ouy chanter le rossignol
Qui chantoit un chant si nouveau,
Si haut, si beau, si resoneau,
Il m'y rompoit la teste,
Tant qu'acquiesoit, flageoloit.
Adonc prist ma houlette
Pour aller voir *Naulet*.

(*Noels poitevins*, p. 18, éd. 1777.)

— Petite galette représentant d'une manière informe un Enfant Jésus, et que l'on vendait le jour de Noël :

Item, a l'an neuf est deu a chascune dame ung *noslet* qui doit estre de demy boiceau de froment. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Le *naulet* de Noel. (1500, S.-Cyprien, Arch. Vienne.)

Il s'emploie encore avec cette signification dans le centre de la France et dans le Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, canton de Bressuire. Dans les Deux-Sèvres, St Romans les-Mel., *naulet*, *naulest*, est le nom que l'on donne familièrement au pain. Dans la Vienne, l'on dit par dérision d'un jeune homme qui s'amuse à des riens : « Grand *naulet*, va ! » — En Bretagne, on dit *Nadalet*, pour Noël :

~~C'est la veille de Noel, J'entends les cloches de tous nos clochers qui sonnent *Nadalet*, chant jezeux que quinze jours avant la fête on entend dans l'air du pays, le soir, à trois heures et à neuf. (EUGÉNIE DE GUÉRIN, *Journ. et lett.*, p. 315.)~~

Nom propre ancien : *Naalet* li Peleteis. (1297, *Martyrologe de S. N. de Beaune*, p. 77, Boudrot.)

Nom propre actuel, *Naulet*.

NAULISER, voir NOLISER.

NAULY, s. m., prix du passage :

Donner le *nauly* au cruel nochier. (Caron). (*Per. d'amour*, f° 114, ap. Ste-Pal.)

Cf. NOL.

NAUMACHIE, *neumachie*, s. f., combat naval :

La troisieme belle chose aussy fut ceste belle *neumachie* ou combat des galleres tout a l'antique. (BRANT., *Capit. Fr.*, Henry II, Buchon.)

NAUPLE, s. m., naufrage :

Tu feis jadis noier aux rochers Caphares
Par un *naupie* vengeur mille Grecs adires.
(A. DE RIVAudeau, *Œuv. poet.*, p. 128, éd. 1859.)

NAURET, voir NOLET.

NAUSEATIF, adj., nauséux, qui a rapport aux nausées, qui cause des nausées :

Longue abstinence luy appartient en crapulle *nauseative*. (B. DE GORD, *Pratiqu.*, I, 2, éd. 1495.)

Se la replection *nausealiva* est de viandes subtilles elle engendre fievres agues. (*Regime de santé*, f° 7 v°, Robinet.)

Il est dit qu'elles (les choses onctueuses) engendrent ventosites et que sont *nausealives*, parce que nagent en l'estomac. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid et Manipul des miropoles*, III, éd. 1581.)

Nauseatif, loathsome, against the stomach, that makes one ready to spue. (COTGR., éd. 1611.)

NAUSETTE, voir NASSETE.

NAUT, voir NOC.

NAUTILE, s. m., sorte de mollusque ; mot conservé :

Nautile. The shelly pourcountrell, made somewhat like a round, and open boat, and swimming ever (except in time of danger) with her belly, or the inside of her shell, upwards. (COTGR., éd. 1611.)

NAVAGE, - aige, s. m., ensemble des vaisseaux, flotte :

Et cil qui corant en *navages*
Et en mer font lor laborages.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 211^c.)

S'Ajans ne fuet et ses efforts
Hector eust et sa mesnie
Ce jour ars toute la navie,
Grigois eussent a ce tour
Perdu de Grece le restour,
Mais Ajans au fier corage
Garanti tout seul le *navage*.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 173^c.)

D'un torel font sanz atendue
Sacrefice seur le rivage,
Puis desaancrent leur *navage*.

(*Id.*, f° 226ⁱ.)

Va, dist ele, tost au rivaige,
Et si regarde le *navage*,
Voilles et nefs.

(E. DESCHAMPS, *Gella et Amphitron*, p. 10, St Hilaire.)

— Commerce par mer :

Dont la premiere (maniere de marchander) est dicte *navage* qui se fait par la mer. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 140 v°.)

NAVATTE, voir NAVETE.

NAVAL, s. m., flotte :

Mais agité de tempeste parvint a Tarente apres grande partie de son *naval* cassee. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10311, VII, IV, 8.)

Consilus, prevost du *naval* Corinthois. (*Id.*, *ib.*)

NAVE, *navve*, *naive*, s. f., navire :

La *nave* qui fu fraite et percie, peri et afonda en mer. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 298^c.)

Avoit une nef bien faconnee, a forme d'une *nave* de mer garnie de voilles et de mast. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charl. V, LXIV, P. Paris ; ms. Richel. 2813, f° 474^b.)

Pour soutenir diverses charges
Ne pour armer *naves* ne barges.

(CHR. DE PIS, *Liv. du chem. de long estude*, 3321, Püschel.)

Pour .ii. livres de bois de Bresil, a faire roses de Paris, pour les mettre en œuvre aux pelis blasons des dictes *naves*. (1468, *D. de Bourg.*, 4682, Laborde.)

En laquelle armee estoient neuf galecs veniliennes, et vint *naves*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 266, Bibl. alz.)

Et prirent en tout de treize a seize *naves*. (*Id.*, *ib.*)

Bien .viii. *naves* ou plus. (*Trahis. de France*, p. 130, Chron. belg.)

Audry frere, il nous fault retraire
A la *nave*, si pescherons
Quelque chose dont nous arons
Pour soutenir la povre vie,
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10867, G. Paris.)

Quand Paris buchoit le sapin
Pour bastir des *naves* legeres.
(ROB. GARNIER, *la Troade*, v. 1180, Foerster.)

— Charge d'un bateau :

Se aucuns estranges acate une *naive* de seil. (XIII^e s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S. Omer, II, G 1899, n° 76.)

Wall., *naive*, *nâhe*, *nâse*, bateau.

Nom propre, *Nave*.

NAVEAU, voir NAVEL.

NAVECEL, *navexel*, s. m., nacelle :

Les yawes furent si grandes que le Sacy en la cité estoit tout plain d'iawe de la riviere ; et y ot ung valleton noiez en Remport par ung *navexels* qui eschappit. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1496, Larchey.)

NAVEE, s. f., ce que peut contenir un vaisseau, charge d'un vaisseau :

Que de rouge or une *navee*.
(*Fl. et Blanch.*, 1^e vers., 420, du Ménil.)

Li sajetaire les coillent et cherissent
Et a *naves* les portent en Egitte.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2129, A. T.)

Moi devez vous forment amer,
Car je vous fac venir par mer
.c. *naves* de mon tresor.

(J. BOB., *li Jus de St Nicholai*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy. dg.*, p. 173.)

Li *naves* et li pontence de savelon chascune une maille. (1271, *Lett. de Marguer. comtesse de Fland. concernant des droits à percevoir*, ap. Tailliar, p. 314.)

Eneas entra en Lombardie a tot .xx. *naves* de genz. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 14^a.)

D'or fîa une *navee*.
(*B. de Seb.*, II, 338, Bocca.)

Pour amener... des paulx et planches dessus dictes une *navee*. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 6 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour amener une *navee* de planches. (1396, *ib.*, CC 3^{bis}, f° 2 r°.)

Navee de blé, *navee* de vin, *navee* de laigne. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 14 v°, Arch. S.-Inf.)

.vi. *naves* et .viii. carees de pierre. (*Compt. d'ouv. du 20 sept. au 17 févr.* 1445, 6^e somme des mises, Arch. Tournai.)

A Jehan de saint Eloy pour .xi. *naves* de sablon rendu au rivaige de Nyevre, chacune *navee* .x. d. t. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 44 v°, Arch. mun. Nevers.)

Durant lequel temps se advança une *navee* chargée de pelerins voulant acquerre honneur. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 39, Soc. l'H. de Fr.)

Navee, id est navis vectura. (SYLV., *Ling. Gall. Isagoge*, p. 59.)

On lit dans le *Dictionnaire de commerce* de Savary Des Bruslons : *Navée* se dit de la charge d'un vaisseau. Ce mot n'est usité que dans quelques ports de mer de France, particulièrement du côté de Normandie ; l'on ne s'en sert guère que dans le négoce de la saline. Ainsi l'on dit, une *navée* de morue, pour dire, un vaisseau chargé de ce poisson ; il arrive au Hâvre une *navée* de morues.

Ce mot est encore usité dans quelques provinces. A Saint-Lô et dans le Bessin, il désigne une charge de tangue sur les bateaux. Guernesey, on dit *navaie*, pour signifier cargaison, flotte. Wall., *naveie*, *navée*, charge d'un bateau.

NAVEGHER, adj. ?

.i. hauwel a charpentier et une bechue, et quatre tareres *naveghers*. (1407, *Bail*, Arch. MM 32, f° 2 v°.)

NAVEI, voir NAVOI.

1. NAVEL, - iel, - eau, s. m., navet :

N'i laissa ki vaille un *naviel*.
(*Renart le nouvel*, 4100, Méon.)

Aulx, oignons et *naveaulx*. (1458, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

La mort d'aucun leur est moins qu'un *naveau*. (J. MAROT, *Voyage de Genes*, f° 10 v°, éd. 1532.)

T'advisant sot, t'advisant veau,
T'advisant valeur d'un *naveau*.
(*Epistr. de Fripelipes... a Sagon*, dans les *Œuv. de Marot*, t. VI, p. 58, éd. 1731.)

Combien en ay je veu qui devoient faire merveilles ? Ouy dea, des *naveaulx*, ilz en ont belles lettres. (DES PERIBERS, *Cymbalum*, Dial. II, B v, v°, éd. 1558.)

Et n'eust il que trois *naveaulx*
Vaillant, il luy fault des carreaux
De veloux et menue verdure.
(*Sermon des maux de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 14.)

Leur manger est pain de racines et mil, et une maniere de *naveaulx* qu'ils appelloient batanes. (*Extraits d'un manuscrit de Jean Alfonse*, 1544-1546, Margry, *Navigations françaises*, p. 309.)

Eu *naveaux* et pouree, .iii. s. .vi. d. (1546, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Poitou, Norm., Pic., Wall., Champ., Bourg., Centre de la Fr., Canada, *naveau*, *naviau*, navet.

Nom de lieu, *Naviau* (Nièvre.)

Noms propres, *Navel*, *Naveau*.

2. NAVEL, s. m., bateau :

Puissent aler et venir a un *navel* ou a deus par l'iaue du fossé. (1276, *Cart. de S. Josse-au-bois*, f° 26^d, Cabin. de Salis.)

Quaine a tenir les *naviaus* du vivier. (1304, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Comme lidiz religieux demandassent a avoir la pescherie en aucuns lieux en la riviere de Somme, en ce qui est ledit vidame, a deus *naviaus*, et en aucuns autres lieux de ladite riviere a un *navel* tant seulement... (1314, Arch. JJ 80, f° 30 r°.)

Pour l'aaisement ke il avoient de mener et ramener leurs *navias* par la dite riviere (*Ch. de 1328*, le Gard, Arch. Somme.)

Pour .III. quarees de sel quarquies u *navel* du dit Jollet. (*Pièce de 1339*, ap. De-lisle, *Actes normands*, p. 211.)

Bas-Valais, Vionnaz, *naviau*, petit bateau.

NAVELE, s. f., navire, bateau :

Entretant virent trois *naveles*.

(WACE, *Brut*, 6860, Ler. de Lincy.)

Li Breton la les assaillirent

Et tote jor les abatirent

Od sajetes et od quarriax

De *naveles* et de *batiax*.

(Id., *ib.*, 7287.)

NAVELIER, s. m., batelier :

Adans li *naveliers*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. I, 17760, f° 208 r°.)

Pour le paiement et salaire de deux *naveliers*. (*Pièce de 1329*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 131.)

Cordiers, *naveliers*, et charrons.

(*Myst. de l'Assomption*, ap. Parfaict, *Hist. gén. du th. fr.*, t. III, p. 76.)

Pic., *navelier*, batelier.

NAVERON, voir NAVIRON.

NAVEROY, s. m., flotte :

Navale, *naveroy*. (*Gloss. de Salins*.)

NAVETAST, s. m., ~~chaume~~ paille de colza [err.]

Navetast pour couvrir une maison. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

S'est conservé dans le Nord jusqu'au XVIII^e s. sous la forme *naffetal* :

.XII. bottes de *naffetal*. (1707, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **NAVETE**, - *ette*, - *ecte*, - *aitle*, s. f., graine de colza :

Une mine que de segle que de secourjon, et .v. mencaudees de *navaitte*. (1357, *Reg. du chap. de S. J., de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 84 v°.)

Blé, millet, chenevis et *navette* pour les turtes et petis oyselez de la roye. (7 mars 1416, Arch. KK 49, f° 3 r°.)

Navete. (*Us. et anc. coust. de la conté de Guysnes*.)

2. **NAVETE**, - *ette*, s. f., petit navire, barque, nacelle :

Huit caraques et bien trente ho quarante aultres *navetes*. (1439, *Relat. de J. de Chamb.*, Arch. K 69.)

NAVETEL, s. m., dimin. de navet :

Le cortil au *navetel*. (*Jur. de S. Ouen*, f° 38 v°, Arch. S.-Inf.)

NAVETIERE, - *ettiere*, s. f., champ semé de navets :

Napina, une *navetiere*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Napina, une *navetiere*, lieu ou croissent force navets. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Encores aujourd'hui se pratique semblable changement en Hollande et Zelande, remuant les rusches dans les *navetieres* et milleraies. (O. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, V, 14, éd. 1805.)

Une *navetiere*, un luogo pieno di rape. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

NAVEXEL, voir NAVECEL.

NAVEY, voir NAVOI.

NAVIALE, adj., navigable :

L'yver fu si plainz de noiz et de geles que li Tibres closes ses voies fu faiz non *naviales*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 91^c.)

NAVIAGE, - *aige*, s. m., navigation ; office et art du pilote ; droit de faire l'office de passeur :

Rogiers Dorke a acensit le *naviage* d'Escout .lxx. lb. de torn. cest an, c'est jusques au jour saint Leurent l'an m cclxxxvi. Si i entra le jor saint Leurent, l'an m cclxxxv. (*Pièce de 1285*, ms. Tournai 215, f° 12 r°.)

Mariuier ne entremettons du fait de *naviage*. (*Ban de 1353*, Ed. et ord. des mest. de la v. de Douai, xxii^{or}, f° 158 v°, Arch. mun. Douai.)

Ceux qui suyvent les rives et les champs y prennent leurs allers et venirs de *naviaige* et de pescherie. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 67^c, éd. 1486.)

L'ung estoit des plus grans navieurs qui fust entre les aultres, quoy que les *naviaiges* en la ville de Gand, la guerre durant, ne valioient riens. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 343.)

NAVICULE, - *ulle*, s. f., petit vaisseau, barque :

Ung vaisel d'or fait en maniere de une *navicule*. (1476, *Joy. egl. Bay.*, f° 73^b, chap. Bayeux.)

Par floz marins, carraque et *naviculle*

Present s'acule es isles de Cecille.

(ANDRÉ DE LA VIGNE, *Vergier d'honneur*, éd. 1493.)

Nostre seigneur ascendant en la *navicule* a fait cesser le vent contraire. (*Le premier Volume des Exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 43 r°, éd. 1519.)

Lesqueiz li fait mettre en une *navicule* a poisson. (BOURGOING, *Bal. jud.*, II, 40, éd. 1530.)

NAVIE, s. f., navire, flotte :

Lur volentez unt acomplies,

S'est seins e entiers lur *navies*.

(BEN, *D. de Norm.*, I, 1167, Michel.)

En mer s'en entra la *navie*.

(Id., *ib.*, II, 3009.)

Unt tute lur *navie* treite.

(Id., *ib.*, II, 3057.)

Il lor donroient *navie* a bone foi, sanz mal engin, dont il porroient aler en Surie. (VILLEH., 117, Wailly.)

Desuz Vergels passerent a *navie*.

(Ottin., 729, A. P.)

Li rois Richarz avoit le plus de sa gent avec lui et la *navie* apareillie. (MÉN. DE REIMS, 129, Wailly.)

Lors fist li empereres apareillier quatre *navies* armees. (Id., 441.)

Après ces choses atirerent les freres au roy leur *navie*. (JOINV., *St Louis*, p. 133, Michel.)

Après l'en va en Surie,

Par *navie*,

Au sepulcre ou Dieu fu miz,

Et maine devote vie.

(*Le Liv. des cent ballad.*, XIII, Queux St Hilaire.)

NAVIEL, voir NAVEL.

NAVIEMENT, - *oiement*, s. m., action de naviguer :

Si souffrirent mainte haschiee
Pour la pomme qu'orent mengiee,
Et puis cest grief *navoiement*
Affondèrent parfondement
En enfer euls et leur maisniee.

(*Fabl. d'Orv.*, Ars. 5069, f° 196^b.)

— Flotte :

Or est pres li barnages et li *naviemens*.

(*Guy de Camb.*, Richel. 24366, p. 227^a.)

1. **NAVIER**, - *ier*, *navier*, verbe.

— Neutre, naviguer :

Cant nos *navions* plus lonz, ja ne veons nos pas lo port de repos cui nos laissiet avous. (*Dial. St Greg.*, p. 6, Foerster.)

Li queiz enseniat quantes fles il versat avoc cel meisme batel, lo queil il governoit es fluez de cele tempeste coment il *naviat* avoc celui plain d'aigues. (*Id.*, p. 278.)

En ceste nuit seres vous en cele isle que vous vees pries, et demain dusques a midi. Apries *navieres* a cele isle qui n'est mie lonc de cesti encontre occident. (*De Saint Brandaine le moine*, p. 67, Jub.)

Es quels on pooit bien *navier*. (FROISS., *Chron.*, III, 238, Luce, ms. Rome.)

Ne la grande navire a trois rens de navirons ne *navira* point au travers d'iceluy. (LE FÈVRE D'EST., *Bible*, Esaie, xxxiii, éd. 1530.)

Neantmoins ledict seigneur, son fermier ou commis, de son auctorité privee defent et ne voeuillent permectre y *navier* de nuyct. (xvi^e s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Act., traverser sur un navire :

Les anciens afferment *estre* navigable et *navie* la mer orientale. (: OSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 43 v°.)

— Faire passer dans un bateau :

Nous sommes chi en droit pour les gens *navier* Outre celle riviero qui fait a resoingnier.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 84^b.)

— Absolument :

Grace donnee darrainement aux piremans et navieurs de la dicte ville de *navier* et passer parmy le pire de la riviere d'Escault, jusques a l'heure de prime. (1393-99, *Reg. des Consaux*, Assemblée du 2 juin 1394, Arch. Tournai.)

— Fig., guider, conduire :

Si sagement son cuer *navie*

Que on ne puist apercevoir

Que dolente est de son mouvoir.

(PRIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 2008, Bordier, p. 236.)

Wallon, *navi*, naviguer, ramer, nager. Flandre, Mortagne, *navier*, manœuvrer le gouvernail.

2. **NAVIER**, s. m., batelier, matelot :

Girardot le *navier*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 74 r°.)

Les autres estoient liez par le col aux banqs des *naviers*. (*Bible*, Machabees, III, ch. 4, éd. 1556.)

— Constructeur de navires :

Faisant la comparaison du nous et du vaisseau, qui est si souvent rabillé, qu'il

n'y a plus enfin une seule piece de celles que le *navier* y avoit mises au commencement. (DAMP MART., *Merv. du monde*, t^o 21 v^o, éd. 1585.)

Nom propre, *Navier*.

1. NAVIERE, - yere, s. f., navire, vaisseau, flotte :

Et y vient moult de marchans et grant *naviere*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXXVI, var., Pauthier.)

Et se ferirent par les *navieres* des Sarrazins par telle maniere et vertu qu'ilz les exillerent tant qu'il ne demourent pas .iiii. vaisseaulx ensamble d'une floite. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 304, Bibl. elz.)

Gens d'eau ou de *naviere*. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., t^o 43^e, éd. 1489.)

Et quant le roy Saint Loys fut garni et avitaillé moult richement, le roy et son ost se mist au chemin et mena avecques luy la royne Jehanne de Provence et allerent par terre jusques au port de Marseille, et trouverent leur *naviere* toute prest et toute garnie. (*Le Livre de Baudouyn conte de Flandres*, p. 149, Serrure et Voisin.)

... Lever gens de guerre de par deça et acheter artillerie, armures et chevaux, et louer des *navieres*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 124, Doc. inéd.)

Le maistre de la *navyere* luy vint dire dire qu'il s'apprestast. (*Hist. de Palanus*, t^o 5 v^o, Terrebasse.)

Foudres des bandes guerrieres,

En la terre et en la mer,

Par chevaux et par *navieres*.

(CL. BUTTET, *Poés.*, II, 29, Jouaust.)

2. NAVIERE, s. f., champ semé de navets :

Le suppliant se transporta en sa *naviere*, et la trouva Guillaume le Moyne, qui roboit les navez de la dite *naviere*. (1369, Arch. JJ 100, pièce 25.)

Normandie et Flandre, *navière*, champ de navets.

Noms propres, *Navieres*, *Nevière*.

NAVIEUR, voir NAVIOR.

NAVIGABLE, adj., de navigation :

Rémonstre leur que leurs nefz ont besoin d'estre abillées devant qu'aller plus loing.

Et que le ciel pour l'heure est mal traictable Pour bien vacquer au travail *navigable*.

(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, t^o 34^e.)

NAVIGAGE, - gaige, - guaige, s. m., navigation :

Toutes et quantes fois qu'ilz perdroyent le dit *navigage*, et se mettroient a usurper en terre ferme, ils esmouvoient contre eux l'indignation des grans Princes. (J. LE MAIRE, *Legend. des Venitiens*, p. 64, éd. 1549.)

Emmenerent la pauvre femme avecq eux droict a la Rochelle, ou, apres ung *navigage*, ilz arriverent. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 67^e nouv., Jacob.)

Pour le prospere *naviguage* de son filz. (RAB., *le Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

L'art du *navigage*. (J. DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. 9, éd. 1549.)

Des vents encores soustenn,
Sortant du maternal boccage,
L'oïseau par sentier incogneu
Tente le premier le *navigage*

Des ailes que sa mere guide,
L'asseurant parmy l'air liquide.
(Id., *Od.*, VII, Recueil de poésie, t^o 132 r^o, éd. 1573.)

Vous conquistés la Corse, et par le *navigage*
De France en Italie assurant le passage,
Feistes voir a Cesar que vous pouviez armer,
Aussi bien comme luy, et la terre et la mer.
(Id., *Disc. au Roy sur la trefve de l'an 1555*, ib., t^o 173 v^o.)

Faites ancrer a ce bort
Ma navire en quelque port,
Pour finir mon *navigage*.
(RONS., *Od.*, I, xi, Bibl. elz.)

A ceux qui vont, tous prêts au *navigage*,
Encommencer par mer un long voyage.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemorre, II, 369.)

Quelle belle Italie, ou quel autre heritage
Nous promet on, sinon l'éternel *navigage*
Et le fons de la mer, qui, par la destinee,
Veut pour un Dieu marin recevoir son Enee.
(JON., *Did.*, act. I, Anc. Th. fr.)

.... Et faisant *navigage*
Tantost en haute mer, tantost pres du rivage.
(SCÉVOLE DE STE MARTE, *Prem. œuv.*, I, Zod. de la vie, éd. 1579.)

— Flotte, vaisseau :

Et s'en alla au port et au rivage,
La où estoient leurs gens et *navigaige*.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, t^o 12^e.)

Sy envoya prestement le comte de Warwyc par les ports de Normandie, querir *navigage* puissamment gurny afin de leur clore la mer. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 315, Kerv.)

Le roy avoit grosse armee par terre mise sus pour aller a Naples, et grant *navigage* en mer apresté pour aller guerroyer les Turcz. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, t^o 1 v^o.)

Et estoit tout le *navigage* contraint demourer en station douteuse et mal seure. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 236, éd. 1581.)

Ayant braqué ses plus grosses pieces d'artillerie sur le *navigage* ennemy. (Id., ib., II, 66.)

Eux, d'aulture part, les bans vont racoustrer
Et tout le bois remettre et calfeutrer
Au *navigage*.
(DES MAZURES, *Eneide*, t^o 427 r^o, éd. 1608.)

NAVIGANT, s. m., navigateur :

Font plusieurs maux a paovres *navigans*.
(CRETIN, *Chants roy.*, t^o 178 r^o, éd. 1527.)

Mais tant y a que meschans *navigans*
Veulent tousjours racompter leurs perilz.
(Contred. de Songecreux, t^o 26 v^o, éd. 1530.)

L'un disoit qu'en Vinlande on vendoit le vent aux *navigants*. (*Nouv. fabrique des excell. Traits de verité*, p. 85, Bibl. elz.)

NAVIGATURE, s. f., fabrication de vaisseaux :

Les ars mechaniques sont sept en nombre..., c'est ascavoir lanifice, armature ou fabrice, *navigature* et agriculture, medecine et theatrique. (P. FURGET, *Mirouer de la vie humaine*, t^o 100 v^o, éd. 1482.)

NAVIGE, s. f., vaisseau :

A grant *navige* ala en France.
(BRUT, ms. Munich, 2527, Vollm.)

— Navigation :

Nos qui avons parloit ces choses en la

sole prefucion avons fait lo travail de nostre *navige* assi cum dedenz lo port, ke nos por encerchier les sacremenz de prophecie avuriens assi cum noz voiles. (*Greg. pap. Hom.*, p. 11, Hofmann.)

NAVIGEMENT, s. m., navigation :

Remigium, *navigemens*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

NAVIGUAIGE, voir NAVIGAGE.

NAVIER, voir NAVIER.

NAVILE, *naville*, *navilie*, s. m. et f., navire, vaisseau, flotte :

Tot sun *navilie* i ad fait aprester.
(ROT., 2627, Müller.)

S'or li poions par bataille tolr
Cel grant *naville* qu'il ont en Puille mis,
Païen seroient et mort et malbailli.
(RAIMB., *Ogier*, 315, Barrois.)

De ci que la que od *navile*,
Ou grant gent, od ne sai quant mile,
Arriva Rous en Normendie.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 1383, Michel.)

Et alors emprunterent li message cinc mil mars d'argent en la vile et si les bailerent le duc por comencier le *navile*. (VILLEH., 32, Wailly.)

Mult fu bien li *naviles* atornez et hordez. (Id., 236.)

Voient la mer desos la vile,
Le riche port et la *navile*.
(G. DE PALERME, Ars. 3319, t^o 115 v^o.)

Tout droit par devant la *navile*
Ont pris cele nuit lor ostel.
(GIB. DE MONTR., *la Violette*, 799, Michel.)

Quantité de *navile*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXII, Pauthier.)

Puis laissat sun *navilie* al Teivre. (*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, t^o 23 v^o.)

Un bon *navile* fort et poissant. (1350, *Mém. au Roi*, Arch. C.-d'Or, Ch. XV, n^o 6, cart. 1, de l'inv. somm.)

Les *naviles* vous coustent asses. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 39, Buchon.)

Et feissent perdre le *naville*. (CAUM., *Voy d'Oultr.*, p. 105, La Grange.)

Navilles grans et petis. (*Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la terre sainte*, 1420, t^o 20 r^o.)

Quarante galees et grand soyson d'autres *navilles*. (1489, *Rel. de J. de Chamb.*, Arch. K 69.)

NAVILIE, voir NAVILE.

NAVILLE, voir NAVILE.

NAVINE, *nabine*, s. f., lieu semé de navets :

Deme en peniz, en *nabines*, en cherves. (*Ch. de 1309*, Chauvigny, Arch. Vienne.)

Le suppliant ala veoir certains bles et *navine* ou avoit naves. (1399, Arch. JJ 154, pièce 733.)

Poitou, *navine*, *nabine*.

NAVIOR, - eur, *naiveur*, *navueur*, s. m., batelier, marin, marinier, pilote, passeur :

De Vatraca lo *navior* ki parmi la salvable offrande del perilh fut delivreiz. (*Dial. Greg. lo pap.*, somm., p. 277, Foerster.)

As markuns et as *navieurs* pasant et re-

paissant par no kemin de cele euwe. (1271, *Lett. de Marg.*, Tailliar, p. 313.)

[Il] les fist de la mener a Eskermes et fist entendre au *navieur* ke che estoient ses cozes, et ke il les voleit faire meneir a Audenarde. (1332, *Reg. de la loi*, t. II, n° 131, Arch. Tournai.)

Pour le bien commun et publique des *navieurs* et boines gens frequentans la dite riviere. (Ch. de 1351, Arch. mun. Lille, cart. C.)

S'il estoit auchuns marchans ou *navyeres* qui eüst auchune vuide nef grande ou petite a monter ou a avaler parmy le dit pire. (19 août 1371, *Petit regist. de cuir noir*, f° 110, Arch. Tournai.)

Grace donnee darrainement aux *piremans* et *navieurs* de la dicte ville de navier et passer parmy le pire de la riviere d'Escault, jusques a l'eure de prime. (1393-99, *Reg. des Consaux*, Assemblée du 2 juin 1394, Arch. Tournai.)

Navyeurs, bateliers. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 326, Borgnet.)

Jean Nixen, *navieur*. (19 juin 1463, *Reg. aux amendes et aux bannissements*, f° 237, Arch. mun. Dinant.)

Iceluy bon Dieu inspira un grand doyen de Gand, qui avoit esté l'annee de devant doyen des *navieurs*, et avoit grande puissance en la vile. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 12, Michaud.)

Les habitans de Sidon et les Aradiens ont esté les *navieurs*. (LEFEVRE D'ETAPLES, *Bible*, Jeremie, 27, éd. 1530.)

Et encore au xviii^e s. :

Cette année il s'alluma une cruelle guerre en Flandres qui dura sept ans. La cause interieure du mal fut le luxe de la noblesse, et la dissolution du comte, avec ses dépenses excessives; l'occasion, une querelle qui s'émut entre un nommé Jean Lyon, de Gand, et les Mathieux, qui étoient six freres, les uns et les autres fort puissans parmi les *navieurs* ou mariniens; et entre les villes de Gand et de Bruges, pour un certain canal que ceux de Bruges vouloient faire. (MEZERAY, *Abr.*, an 1379.)

Wallon, *naiveü*, *naivieü*, *navieu*, batelier, nageur; Namur., *naiveü*. Rouchi, *navieur*.

NAVIRABLE, adj., navigable, et pent-être faute pour ce mot :

Quarante longues nefz gardent toute leur mer en paix, qui n'estoit point par avant *navirable*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 229^c.)

NAVIRE, s. f., flotte :

Et si avoient *navire* de deux cent nefz. (*Chron. de St-Denis*, t. I, f° 121, éd. 1493.)

NAVIREUR, s. m., marin :

Gouverneurs, *navireurs*, et gens de guerre. (*Flave Vegece*, IV, 32.)

1. NAVIRON, *naveron*, s. m., aviron :

Metes les *navirons* dedens le nef, et las-kies les voiles. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 80, Jub.)

Atant estes vous un vilain

Najant vers le mullon de fain

D'un grant *naviron* qu'il tenoit.

(*Renart*, Suppl., 208, p. 8, Chabaille.)

Il ne fine ne ne repose

Trus qu'il vint au mulle tout droit

Ou Renars estendus estoit.

Moult le manace li vilains ;
Son *naviron* prent as dens mains,
Ferir le volt, mais a failli,
Car Renars d'autre part sali.
Li vilains li cort environ,
Et lait corre son *naviron*.

(*ib.*, 243, p. 10.)

Wistascas maint en craventoit
D'un *naviron* que il tenoit.

(*Wistasse le Maine*, 2279, Michel.)

Se la lune estincelle souz les *navirons* de ceulx qui nagent par nuyt, ce est signe de tempeste. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, VIII, 29, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f° 149^b, porte avirons.

Et a tellement exploitié et moult et tamisé, bellulé et rimé sans *nateron* souz termes bestiaux et pretiques, ung voyage de Naples, achevé victorieusement puis nageres a l'exaltacion et gloire du tres chrestien roy de Franche, Charles VIII^e de ce nom. (MOLINET, *Voyage du roy de Franche Ch. VIII, quand il alla a Naples*, dédicace, ms. Arras, 619.)

Ne la grande navire a trois rens de *navirons* ne navira point au travers d'iceluy. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esafe, XXXIII, éd. 1534.)

Robotté des chesnes de Bazan pour faire les *navirons*. (*ib.*, *ib.*, Jeremie XXVII.)

Wallon et Boulonnais, *naviron*, *navurion*, aviron, nageoire. Namur., *naviron*.

2. NAVIRON, s. m., petit vaisseau :

Ung petit *naviron* d'argent a mettre l'encens. (1621, Bôthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

NAVIRONNEUR, s. m., celui qui manie l'aviron :

Remex, *navironneur*, qui gouverne *naviron*. (*Gloss. de Salins*.)

NAVISOLE, s. f., petit navire :

.XXII. galces et une *navisole* qui portoit la viande. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 59, Hist. des crois.)

NAVISONE, s. f., petit navire :

Et virent une *navisone* de Sarrasins qui estoit amenee de Tunes et s'en aloit en Alixandre. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 524, Guizot.)

NAVOI, *navoy*, *navei*, *navey*, s. m., navire, flotte :

Vinrent sour Troiens irié

Par mer o *navoi* grant et fier.

(*BEN.*, *Troies*, Richel. 375, f° 83^d.)

Que l'estoire, li fiers *navreiz*,

Les unt par l'eve si destrreiz.

(*ib.*, *D. de Norm.*, II, 27742, Michel.)

Cassanius est assis sur le bort del *navoy*,
Son cheval estachiez pasturant en l'erboy,
Et li mariniers nage, si passe le *navoy*.
(*Veus dou Paon*, Richel. 1554, f° 9^o.)

Cassanius est assis sus le bort del *navoi*.

(*ib.*, Richel. 368, f° 90^c.)

Comment Turnus mist le feu ou *navoy*
Eneas. (*Melam. d'Ob.*, ms. Rouen, f° 14^d.)

Tuit li *navey*, li grant *navey*, li *navey*
de .i. fust. (1277-1315, *Cart. mun. de Lyon*, p. 407, Guigue.)

NAVOIEMENT, voir NAVIRMMENT.

NAVOIR, s. m., bateau :

Du peuige des Esgouleaux doit chacune personne qui n'est de la franchise, qui amene poisson a *navoir* ou pannier pour vendre, huit deniers tournois. (1433, *Inv. de la Côte-d'Or*, B 3668.)

NAVRE, *navra*, s. f., blessure :

Por fayt de homicide ou de *navra* ou d'autre forfayt. (1374, Arch. Fribourg, *Aff. de la ville*, n° 117.)

Normandie, Bayeux, Bessin et Wall., *nafre*, Isère, Livradois, *nafra*.

NAVRER, *navrer*, *naffrer*, *nauftrer*, v. a., blesser :

Oliviers sent qu'il est a mort *nafrez*.

(*Rot.*, 1965, Müller.)

Navree m'ont et mun patiet told.

(*Cant. des Cant.*, 46, Stengel.)

Mult i out de reals que ocis que *nafrez*.

(*WACK*, *Rou*, 2^e p., 181, Andresen.)

Li deus d'amor l'ot mal menei,

De sa sajete el cors *nafrei*.

(*Drut*, ms. Munich, 2219, Vollm.)

Si lo *navrunt* el aine. (*Job*, Foerster, p. 301.)

Sur le count chei *naufre* e senglant.

(PIERRE LANCOTTE, dans les *Excerpta Historica*, part. I, mars 1830.)

Ne [ly] batirent poynt ne *naufrent* (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 259, *Reprint*, brit. script.)

Il *naufra* muz de eus. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 9^o.)

E que il a un home acountra

Que de un cotel le *naufra*.

(*Hist. de Fouiq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 113.)

Le dit Thomas fuit horriblement batus, *naufres*, emblemys et maheymes par Johan Salage. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an v, impr. goth, Bibl. Louvre.)

Ceste parolle *navra* si avant le cuer de la duchesse, qu'elle en print une maladie pire que la fièvre. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXX, Bibl. elz.)

Et ces beaux yeux clers et resp'endissans,

Qui m'ont *navré*, deviennent languissans.

(CL. MAR., *Chants*, sur la maladie de s'amie, p. 187, éd. 1596.)

Ledit sieur de Joyeuse, ou trop lassé du monde pour la seconde fois, ou justement *navré* du remords de sa conscience, se resolut a rentrer dans son devoir. (CHÉVERNY, *Mém.*, an 1599, Buchon.)

Nostre chetive nature, *navrée* par le peché. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. I, c. 17.)

NAVREURE, *navrure*, *naufrure*, *navuyre*, s. f., blessure, plaie :

Quand les olifans sentirent les angoisses des *navreures* de pilles. (*Liv. de Marc Pol*, CXXII, Pauthier.)

Sans effusion de sanc et sans griefs et enorme *navuyre*. (1304, *Franch. de Clairvaux*, VII, Arch. Clairvaux.)

Les maisons de leur burgeois ou autres, qi font *naufures* ou homicides et autres crimes. (Ch. de 1363, A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 146.)

Pour la souspeçon de la *navreure* faite en la personne de Guillaat le tonnelier. (*Reg. de la just. de S. Mart. des Ch.*, Arch. S 1336, pièce 1, f° 34^o.)

Onques de la *navreure* il ne pot avoir garison. (FROISS., *Chron.*, II, 200, Luce, ms. Rome, f° 58.)

Et ja estoit si escauffes que de *navrure* que il eüst il ne faisoit compte. (Id., *ib.*, V, 170, Luce.)

Pour les homicides, battures, *navrures* et excès commis esdites villes. (Coust. d'Arras, 86, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Sans aucune plaie ni *navreure*. (NOGUEIN, *Hist. Tolos.*, p. 262, éd. 1556.)

Les playes et *navrures* en la teste. (GRUGET, *Div. leg.*, III, VIII, éd. 1583.)

Il se voyoit par cette *navreure* estropié. (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

On rencontre encore de rares emplois de ce mot, du XVII^e au XIX^e siècle :

Plaga, *navreure*, bature. (LOYS VIVES, *Dialogues*, index, éd. 1611.)

Les playes et *navrures* de Jesus Christ nostre vray rocher. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 14, éd. 1615.)

Quand il dit a saint Thomas de sonder les *navrures* des pieds et des mains, il lui dit qu'il y mette le doigt : mais quand il parle de la *navrure* du cœur et de la plaie de son sacré côté, il lui commande d'y mettre toute la main. (LE JEUNE, *Serm. choisis*, XIII, 4^e p.)

Certes, sa peine est forte et rude est sa *navreure*. De n'ouïr plus chanter la cêteste serrure. (LECONTE DE LISLE, *Poèmes barbares*, p. 212, Lévy.)

Picardie, *navreure*, Norm., *navreure*, *navrure*, blessure.

NAVRIER, v. a., blesser :

Vulnerata caritate ego sum. Je sus *navrie* par charité. (Ms. Metz 536, f° 4^a)

NAVUYRE, voir NAVREURE.

NAWÉ, adj., paresseux :

Ou avoit .i. personnage qui estoit appelleit le ymage des *nawes*. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 285, Borgnet.)

NAYF, voir NEF.

NAYFVETÉ, voir NAIVETÉ.

NAYS, voir NEZ.

NAYVEUR, voir NAVIOR.

NAZARD, voir NACAIRE.

NAZART, voir NASART.

NAZE, voir NASE.

1. NAZEL, voir NASAL.

2. NAZEL, voir NASEL.

NAZILLIER, voir NASILLER.

NAZITOR, voir NASITORT.

NAZU, voir NASU.

1. NE, *nen*, adv., le moderne *ne* :

Ne fud nuls om del son juvent.
(S. Leger, 31, Koschwitz.)

Au ices secle *nen* at parfit amor.
(Alexis, st. 14^e, Stengel.)

De cest avoir certes nus n'avum cure.
(Id., st. 107^b.)

Que dulce France par nus *ne* soit hunie !
(Rol., 1927, Müller.)

Plus est isnels que *nen* est uns falcuns.
(Id., 1529.)

Nen est en lur buche dreit. (Liv. de Ps., Cambridge, V, 10, Michel.)

Ainz mes nus clers *nen* ot le cuer si large.
(Li Coron. Loys, 401, Jonckbl., Guill. d'Or.) Impr., n'en.

Ne ge *nen* ai ne argent ne or mler.
(Li Covenans Vivien, 1121, id.) Impr., ne n'ai.

Mes de sa targe mie *nen* i trova.
(Aleschans, 4169, id.) Impr., n'en.

Devant leur brans *nen* a nus garison.
(Id., 5892.) Impr., ne n'.

Vos *nen* enterreiz mies el regne de ciel.
(S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 44 r°.)

Petiz enfens est, ki legierement puet estre apaisanteiz : car *nen* est nuls ki bien ne saichet ke li enfens pardonet legierement. (Id., *ib.*)

Li estavles ne lor fut onkes encontre cuer, *nen* onkes ne furent ahurteit de povres draz, ne escandaliziet de l'enfance del laitant ; anz misent lor genoz a terre. (Id., *ib.*)

Car dont venroit ne sens ne vie a celi partie del cors ki al chief *nen* est aherse ? (Id., *ib.*, f° 111 r°.)

Tuit a fait morons et nuls hom *nen* est ke vivet, ki ne voiet la mort. (Id., *ib.*, f° 52 v°.)

Ces choses *nen* appartient mies a nos. (Id., *ib.*)

Ne feist li rois chevanciee.
(Floire et Blanceflor, 1^e vers., 66, du Mérit.)

Ne en sa vie *nen* ot traïtor chier.
(Gaydon, ap. S. Luce, de Gaidone, p. 94)

Nen at glise en la vilhe ne soit enamelhoree.
(Ste Euphrosyne, 103, Meyer, Rec., p. 337.)

Ja cil ne vera ma is sa mere.
(Parton., 2224, Crapelet.)

Sos siel *nen* a fille de roi
Que tant soit plaine de buffoi,
S'ele le vausist esgarder
Ne li covenist a amer.
(Blancand., 485, Michelant.)

Ensi eut li connestables de France par sens, *nen* par grant fait, le ville et le chastiel de Hainbon. (FROISS., *Chron.*, VIII, 287, Kerv.)

— Ne que, pas plus que :

Quar il ne crioient ne que chion.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 196°.)

Richart, ne que espuchier
Puet on la mer d'un tamis,
Ne vous vauroit mais castis
C'on ne puet musart castier.
(MAISTR. RICHART, à Gantier de Dargies, ap. Maetzner, *Allfranz. Lied.*, p. 77.)

Ne ne dist ne que uns convers
Que li parler est desfanduz.
(De la Sorisete des Estopes, 162, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 163.)

Mais nule rien ne ke devant
Ne dient.
(Chev. as .ii. esp., 1950, Förster.)

Se venjanche n'en pient ne vaut ne c'un contrais.
(Doon de Maïence, 7132, A. P.)

Saiches de lui n'ai garde ne que d'ung papillon.
(Girart de Ross., 3260, Mignard.)

Et en celluy temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que se il fust a Rome

ou en Jerusalem. (Journ. d'un bourg. de Paris, an 1437, Michaud.)

Ne roy, ne duc, ne comte, ne prevost, ne cappitaine, n'en tenoit compte, ne que s'ils fussent a cent lieues loing de Paris. (Id., an 1438.)

Car vieilles n'ont ne cours ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la belle Heaulm. Jouaust, p. 46.)

— *Nemplus*, pas plus :

Le seigneur de Bayart n'est de fer ny d'acier, *nemplus* qu'un autre. (Hyst. du bon chev. sans paour et sans repr., ch. LXIII.)

Les beufz n'ont point les premieres dens de dessus *nemplus* que les brebis. (Jard. de santé, II, 14, impr. la Minerve.)

— *Nenmains*, pas moins, néanmoins :

En cel desiert keurt uns fluns de pourre que nus hom ne puet trespasser ; *nenmains*, quant li vens se fierit ens et lors s'espart par la terre et par l'air, adont i puet on bien entrer. (Lett. de Prestre-Jehan, ap. Jub., *Œuv. de Ruleb.*, II, 462.)

2. NE, *ned*, *net*, *ni*, *ny*, *nie*, conj. négative, le moderne *ni* :

Si io retourner non l'int pois *ne* io ne neuls. (Serm. de Strasbourg, II, 3, Koschwitz.)

Ne por or *ned* argent ne peramenz.
(Eulalie, 7, Koschwitz.)

Ne s'en coracet *net* il nes apelet.
(Alexis, st. 53^e, Stengel.)

Tient encore Gaufrois une dame jolie,
Soer au conte de Flandre qu'en Frise fu ravie :
Ne l'a pas roy Gaufrois arse *nie* essillie ?
(B. de Seb., xvi, 690, Bocca.)

Ne ne pavoit celer son beau vaisaige les haulx pensemens qu'elle avoit de ses gentes amours. (Troilus, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 220.)

Bien souvent une legere chose, une parole ou un jeu, mettent plus clairement en evidence le naturel des personnes que ne font pas des desfaites ou il sera demouré dix mille hommes morts, *ne* les grosses batailles, *ny* les prises des villes par siege ne par assaut. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Hé bien ! qu'en dites vous ? J'acrois fort bonne

[voix
Si je ne mangeois point *ny* chasteignes *ny* noir.
(L.-C. DISCRET, *Atz.*, III, 3, Anc. Th. fr., t. VIII.)

Ne le vin ne l'eau se sentent d'aucun meslange. (G. BOUCHET, *Servees*, I, 25, Roybet.)

— Ne ce ne quoi, ni cela ni autre chose, rien, nullement :

Ore, fet Erec, Dex i vaille,
Je ne vous dout ne ce ne quoi.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 4^d.)

N'il ne voleient fere por Dieu ne ce ne kei.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 45 v°.)

Assez porras nuser meshui
Que ja plus ci ne l'en dirons,
Ne ce ne quoi.
(Meraguis, ms. Vienne, f° 18^a.)

Bien perdent honor et argent
Quant il ue font ne ceu ni coi.
(Du Conte de Bair et d'Otenin son ganre, ms. Berne 339, f° 87.)

Ce songart Joquesus, mon mari, ne me fist *ne chou ne quoy*, voire au moins qui vaille, passé a plus de .ix. jours. (*Evang. des Quen.*, p. 71, Bibl. elz.)

— *Ne un ne quoi*, dans le même sens :

Il s'en ala avant, ne dit *ne un ne kei*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13313, f° 32 r°.)

— *Ne un ne el*, dans le même sens :

Ne te donrai *ne un ne el*.
(*Durmars li Galois*, 499, Stengel.)

— Dans une phrase positive, *ce ne quoi*, quelque chose, rien :

Et gardez ne soiez tant ose,
Se vous veez neis une chose,
Que vous me diez *ce ne quoi*.
(CHRIST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 11 f.)

— Pas même :

Et fuont tellement qu'il ne laissont rien au villaige, que tout ne fut amenes a Metz, *ne les fenestres*. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1466, Larchey.)

— *Ne s'emploie souvent au sens de et, ou :*

Mais cil ne l'ot *ne pas ne l'entendi*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 207°.)

Comment il a erré *ne exploitié*.
(*ib.*, Vat. Urb. 375, f° 27°.)

Mal dahes ait, dist Isores li gris,
Parmi le col, qui le fera ensi,
Tant com je aie pallefroi *ne roncain*,
Ne que des dis en solent li trol via.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., xx, p. 283, P. Paris.)

Quant vi que mon biau parler
Ne ma demoree
M'a tot torné a chusler
Molt me desagree.

(LI CUEUS DE LA MARCHE, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 3, 36.)

Des .iii. fus vous dirai les nons,
Ki fu premiers *ne ki secons*,
Ne li queus des enfans fu tiers.
(*Mousk.*, *Chron.*, 15024, Reiff.)

Si li uns fait vers l'autre envaison
Ne en avoir *ne en possession*.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 151 r°.)

Elle li demanda ki il estoit *ne la u il aloit*. (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, *Nouv. fr.* du XIII° s., p. 26.)

Et mandé par sa terre ou est sa poostes,
Paiens ne Sarrasins n'i soit plus demoures,
S'il peut porter baston *ne il peut estre armes*.
(*Gaufrey*, 4036, A. P.)

Beaulx seigneurs, le souldan est il gaires
jeune homme, *ne de grant emprinse*? (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 135, Bibl. elz.)

Belles filles, je vous diray un exemple
comment il fait perilleux parler *ne tenir*
estrié a gens qui ont le siecle a main et ont
maniere et sens de parler. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXII, Bibl. elz.)

Ilz revindrent en leurs sens, et furent
bien chastiez des la en avant de parler *ne*
de jengler ou service de Dieu. (*ib.*, c. XXVIII.)

Baltazar, qui vous amaine cy?
Ne pour quoy estez venuz ey
Tout seul ainssy sans compaignie?
(*Gch des trois roys*, Jub., *Myst.*, II, 89.)

Et retournerons au duc et a son armee
pour deviser comment, *ne par quelle ma-*
niere il exploita sa guerre, et comment en
peu de temps il conquesta toute la duché

de Luxembourg. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 10, Michaud.)

Et commenceray pourquoy n'a quelle
cause... (*Id.*, *ib.*, II, 43.)

Par testament, codicille, *ne deraine*
volenté. (25 janv. 1493, chap. de Léon,
Arch. Finist.)

Toy, sees tu lire *ne chanter*?
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 240.)

Vous faut il chanson *ne ballade*
Pour vous esjouir ung petit?
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 411.)

Esse pour ris ou pour couroux?
Pour quoy *ne* pour quelle matiere?
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th.
fr., II, 418.)

Quoy? y a t il homme en ce monde
Qui vive plus heureux que moy,
Ne plus content aujourd'huy?
(BELLEAU, *la Recon.*, V, 5, Bibl. elz.)

Avec quelle raison *ni* couleur de justice?
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1° journ., V, 7, Bibl.
elz.)

On estime plus aujourd'hui un escu que
l'honneur *ny* que la vie. (LARIV., *le Laq.*,
II, 3.)

Hierusalem avoit le fort d'Anthonia, le
temple, et le fort de Sion, qui bridoié le
peuple, et l'empeschoit de bransler *ny*
de se plaindre. (*Sat. Men.*, Har. de d'Au-
bray, p. 490, éd. 1593.)

Et encore au xvii° s. :

Sa bouche est de coral, où l'on voit au dedans,
Entre un plaisant souris, les perles de ses dents,
Qui respirent un air embaumé d'une haleine
Plus douce que l'oielet, *ni* que la marjolaine.
(REGNIER, *Glor. et Phil.*, Jouaust, p. 244.)

Pelletier écrit mieux qu'Ablandcourt *ni* Patru.
(BOILEAU, *Sat.*, ix.)

3. NE, voir NI.

NEANCE, voir NIANCE.

NEANDIR, voir NOIANTIR.

NEANT, voir NOIANT.

NEANTÉ, voir NOIANTÉ.

NEANTETÉ, s. f., chose qui ne vaut
rien, bassesse :

Luy pria qu'ilz allassent veoir sa dame,
et qu'il la veult trop bien tensier et luy
dire la lascheté et *neanteté* de son cuer.
(LOUIS XI, *Nouv.*, LIV, Jacob.)

NEANTIR, voir NOIANTIR.

NEANTISE, s. f., état ou qualité de ce
qui est réduit au néant, mis à néant; nul-
lité, incapacité :

La *neantise* de noz roys faisant marche-
pied et servant d'eschelle aux maires du
palais pour monter a la royauté. (DU HAIL-
LAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 5 r°, éd. 1580.)

Les Latins appellent les meschans ne-
quam, et la meschanceté nequitiam, c'est
a dire gens de rien et *neantise*. (PHILIPPE
DE MORNAY, *Verité de la relig. chrestienne*,
p. 26, éd. 1583.)

Comme si leur *neantise* n'estoit assez
cognue a meilleures enseignes, les derniers
roys de nostre premiere race marchoié
par pais en un chariot mené de quatre
bœufs. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. VI, p. 80,
éd. 1595.)

La *neantise* du compas et du compasseur.
(*Id.*, *ib.*, I, II, ch. XII, p. 366.)

Lors que nos roys commencerent par
leur *neantise* a s'abastardir, ne fut ce point
chose estrange et non accoustumee d'es-
choir, etc. (EST. PASQUIER, *Rech.*, II, 1.)

Qui avec ce ajoutera la *neantise* de Jovi-
nian, qui fit une paix si honteuse avec les
Perses, que jamais depuis la puissance
romaine ne s'en put remettre sus au Le-
vant : *neantise* aconsuivie de pres par celle
de Valentinian et Valens, successeurs de
Jovinian. (*Id.*, *ib.*, I, VII.)

L'inquietude et chagrin qui vous arrive
de la connaissance de vostre *neantise* n'est
pas aimable. (FR. DE SALES, *Lettres*, p. 566,
Garnier.)

Cf. NOIANTIR.

NEBLE, voir NIULE.

NECAUDENT, voir NEQUEDENT.

NECESSAIRE, voir NECESSAIRE.

NECESSABLE, adj., nécessaire :

... Mais droit chi recordable
Vuilhe estre d'unc évesque qui nous est *necessable*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 22602, Scheler,
Gloss. philol.)

1. NECESSAIRE, - are, *nec.*, s. f., cabi-
net d'alsance :

As *necessaires* aler. (*Règle de Cîteaux*,
ms. Dijon, f° 208 r°.)

Ou dit mur ne se pueent faire nulles
necessaires, s'il n'est ensi que elles aient
souspirauls desous elauwe. (*Trad. d'une*
ch. de 1230, ap. Roisin, ms. Lille 266,
f° 254.)

Les dis crestiaux et pietvoyes tiennent
au muretiel qui est deseure le porte des
necessaires. (*Chirogr. du 2 juillet 1313*, Arch.
Tournai.)

Pour faire une *necessaire* en l'escriture
mestre Henry, une sus les creniaux pour les
chapelains, et pour curer toutes les *neces-*
saires, .xi. l. .x. s. (1335, *Compte de Odart*
de Laigny, Arch. KK 3°, f° 293 v°.)

Unes *necessaires* nueves respondenz a
la chambre. (*ib.*, f° 294 r°.)

Unes *necessaires* qui servent a la gar-
derobe. (*ib.*, f° 294 v°.)

Se doit li dis Gilles faire faire voie, telle
qu'il luy plaira, parmy se maison, pour lui
et se mesnie, ou chi que dou dit hiretage
aront cause aler a le ditte *necessaire*.
(25 aout 1355, *Test. Gillion de Willeries*,
caudrelrier, Arch. Tournai.)

Icelui Gobinet et lesdis ayant cause
doivent et seront tenus a tousjours de
payer les deux pars du widage et de rete-
nir toute son alea a le ditte *necessaire* a
ses despens. (*Chirog. du 20 juin 1414* *escript*
pour Jehan Braibant, boulenghier, Arch.
Tournai.)

2. NECESSAIRE, adj., actif, vaillant :

Et ly roy de Toscaïne qui estoit *necessaire*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 112, Scheler,
Gloss. philol.)

Mains Lambiert desseur tous fut li plus *necessaire*,
Ne droict contre lui balbles, prevos ne maires.
(*ib.*, *ib.*, 12983.)

NECESSARE, voir NECESSAIRE.

NECESSARIMENT, adv., spécialement :

Deus ad treis ordres establi entre gent
Et furent faiz mult *necessariment*
Por tenir pes e saintement.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 151 r°.)

NECESSITABLE, adj., nécessaire :

Ons ovroit al englees ou plus fors besongnoit
Gil plus *necessitable*.
(*Jeh. des Preis, Geste de Liege*, 38568, Chron. belg.)

NECESSITANT, adj., nécessaire, fatal :

Amour est donq pure inclinacion
Du ciel en nous, mais non *necessitante*.
(*Louise Labé, Œuv.*, p. 111, Lamerre.)

NECESSITE, - site, adj., nécessaire :

Et just en lit quarante jors qe ne s'en
lieve for por *necessite* beizoigne. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXX, Roux.)

NECESSITEUSEMENT, adv., nécessairement :

Que les affaires *necessiteusement* se remuent.
(*Bugnon, Loix abrog.*, p. 3, éd. 1874.)

NECESSITEUX, - ous, adj., nécessaire :

50 l. pour les ayder a vivre et entretenir
leurs edifices et bastimens, et employer en
autres plus *necessiteux* affaires. (1492-93,
Arch. KK 84, f° 34 r°.)

— *Necessiteux de*, dénuqué de :

Ala li duc envers Canne, laquelle aviein
que soit de grant nomee, toutes voiez est
moult *necessitouse de aigue*. (*Aimé, Yst. de li Norm.*, VII, 6, Champollion.)

NECIEN, voir **NIEÇAIN**.

NECQUEDAN, voir **NEQUEDENT**.

NECRE, voir **NEGRE**.

NECTEÉ, voir **NETEÉ**.

NECTELET, voir **NETELET**.

NECTETÉ, voir **NETTETÉ**.

NECTOIEUR, voir **NETTOIEUR**.

NECTOYAIR, voir **NETTOYAIR**.

NEGUN, voir **NEGUN**.

NED, voir **NE**.

NEDES, voir **NEIS**.

1. **NEE**, adv., même :

Si que enz el chef n'ut fet lur mere,
Qui *nee* des mailles de l'hauberc
N'i ot cele sanc n'en traist.
(*Chrast., Cliget*, Richel. 1420, f° 58b.)

Cf. **NEIS**.

2. **NEE**, s. f., créature :

Connit li sire les jurz de *neez*.
(*Psalm.*, Brit. Mus. Av. 230, f° 40 r°.)
Ramenbre toi de ceste lasse *nee*.
(*Aliscans*, 2036, A. P.)
Il escria s'amie : Taisies vous, belo *nee*.
(*Fierabras*, 3092, A. P.)

Je li dis : Belo *nee*,
Va du va du va du va,
Belo, je vos aim pieça.
(*Moviot de Paris, Bartsch, Rom. et Past.*, III, 45, 37.)

Amors m'est u cuer entree,
De chanter m'a esmen,
Si chant por la bele *nee*
A coi j'ai mon cuer rendu.
(*Duc de Brabant, Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 41.)

Douce *nee*
Ma joie est finee.
(*Gilleb. de Berneville, Chans.*, ib., p. 76.)

Furent laiens emprisonées
Celes qui sont si beles *nees*.
(*Sarrazin, Rom. de Ham*, 240, Michel.)

Ma soer qui tant est belle *nee*.
(*B. de Seb.*, VII, 78, Bocca.)

— Naissance, portée :

[Ciney fut nommé]
En remembrance des .v. enfants jolis
Qui furent d'oune *nee*.
(*Jeh. des Preis, Geste de Liege*, 3332, Scheler, *Gloss. philol.*)

3. **NEE**, adj. f., nette, agréable :

E quant il en set la novele
Point ne li fu *nee* ne bele.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 40377, Michel.)

4. **NEE**, s. f. ?

LA TRIPIERE.
Han ! Marault, veul tu du fee ?
L'AVEUGLE.
J'estoys plus yvre que la *nee*
Lendemain de la saiaet *Martia*.
(*L'aveugle, le Variet et la Tripiere*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. Joy.*, t. I.)

NEECHE, s. f. ?

Au feu de unes *neeches* en le hasse rue
en aywes et thines, XLII gros. (1361, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

NEEL, voir **NOIEL**.

NEELE, voir **NIELLE**.

NEELÉ, *neelet*, *neellé*, *noelé*, *noellé*, *noielé*,
nouelé, *nouellé*, *noilet*, *naelé*, *naellé*, *neeslé*,
neslé, adj., ciselé, émaillé :

Ferron grans cols des espies *noieles*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 5c.)

Si tenoit en sa main une verge d'olif
Que par deseure estoit *noellee* d'or fin.
(*Id.*, Ars. 3143, f° 2f)

Recevrons vos as espies *noieles*.
(*Id.*, ms. Montp., f° 207b.)

Ogiers monta par l'estrieff *noelé*.
(*Raimb., Ogier*, 4347, Barrois.)

Caignent espes as pons d'or *noieles*.
(*Li Charr. de Nymes*, 861, Jonck., *Guill. d'Or*.)
Et en lor poinz les espiez *noieles*.
(*Id.*, 864.)

Granz cox fierent sor Saisons des espiez *noieles*.
(*J. Bob.*, *Sax.*, cccxlii, Michel.)

Il trait l'espee au poing d'or *noielé*.
(*R. de Cambrai*, 6645, A. T.)

En sun pung prent un grant ostruf
E un drap d'estrange culur
E une cupe bien turee,
Entaille[e] e *neecle*.
(*Tristan*, II, 1395, Michel.)

La tombe fu moult bien ovree ;
D'or et d'argent ert *neecle*.
(*Floire et Blanceflor*, 1° vers., 541, du Ménil.)
Et va ferir le roy en l'escut *noelé*.
(*Chev. au cygne*, 5334, Reiff.)

La chasteté ert saelee
En la letre sus *neelee*.
(*Paraphr. du Ps. Erucl.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 30d.)

Voit les Reniers, molt en fu effraez,
Brandist la hanste de l'espié *noielé*
Et va ferir Morant le fil Barré.
(*Jourd. de Blavies*, 193, Hoffmann.)

Puis trait l'espee au poing d'or *noelé*,
S'en fiert un autre, le chief en fait voler.
(*Id.*, 206.)

Vous donrai je cest anel *noelé*
(*Amis et Amiles*, 113, Hofmann.)

Et va ferir Orgaie de l'espiel *noelé*.
(*Chans. d'Ant.*, III, v. 95, P. Paris.)

Sor un faudestuef d'or a boutons *noelé*.
(*Id.*, II, v. 264.)

Les escuz *naelles*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 35a.)

L'espee au pom d'or *naeles*.
(*Id.*, f° 84a.)

W. tint le brant o poing d'or *noelé*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 161c.)

Richesse ot d'une pourpre robe...
A noiaus d'or au col fermee
A une bande d'or *no(u)ellee*
Fu richement la cheveaille.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 8b.)

A une bande d'or *noelee*.
(*Id.*, Vat. Chr. 1838, f° 10b.)

D'une bande d'or *neelee*.
(*Id.*, 1068, Méon.)

Vees la roi Marsilion,
Al escut d'or, al vert lion,
Al ceval ferrant pamelé,
A cel hiaume d'or *noelé*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 7846, Reiff.)

Tient un bastan tut a or *neeles*.
(*Otinel*, 670, A. P.)

Mais ce ne li vaut mie .i. boutons *naeles*.
(*Rom. de la vanjance Vaspas.*, Ars. 5204, p. 157b.)

Quel bien vient il de lor mestier,
De lor granz coupes *noielees*
D'or et d'argent, longues et lees ?
(*Le Dit des doulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 138.)

Il hurte le destrier par adens les costes
Et a brandie l'anste del espiel *noelé*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 81a.)

Si cum prendre le volt al nasel *neelot*.
(*Horn*, 4804, Michel.)

Et prist .i. espiel *noellé*.
(*Fregus*, p. 177, Michel.)

.i. escriin de leton *neelé* d'argent. (1313,
Trav. aux chât. des Ctes d'Art., Arch. KK 393, f° 44.)

Chaperons cours *noieles* et a granz cornez.
(15 janv. 1339, S. Benigne, Moniales de Larrey, Arch. C.-d'Or.)

Une nef d'argent doré sans couvecle,
semee de pierres *neellees* et de cristaulx.
(1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 317, Douët d'Arceq.)

Une esguiere, ou a dedens six gobeletz,
trois sallieres, six cullers *neelles*. (1467,
Inv. des D. de Bourg., 622, Laborde.)

Bordure *neeslee*. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

NEELEIS, *noeleiz*, *noielis*, s. m., bijoux,
bijoux ciselés :

Et sa fille dist plusieurs feiz
Qu'il aprestout ses *noeleiz*.
(*Chastoiement d'un père*, conte xxviii, 135, Biblioph. fr.)

Li .i. as autres sont si enameris
Copent nasians et bras et noielis.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 256^e.)

NEELER, *neller*, v. a., ciseler :

Avoir *nellé* le comble du corps de l'hostel.
(1514-1517, Arch. mun. Compiègne CC, 36.)

NEELEURE, *neell.*, *noeleure*, *noellure*,
noueleure, *noleure*, *noture*, *nollure*, s. f.,
ouvrage ciselé, damasquinure :

Li cics en estoit d'or, tous a *noeleure*.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 12^a, Michelant.)

Precieuses (sont) li peres, bone la *neeleure*.
(*Th. de Kent, Geste d'Alis.*, Richel. 21364,
f° 48 r°.)

A grant merveille fu bien faite (une coupe d'or),
Et moult soutiument portraite
Par menue *neeleure*.
(*Floire et Blancefl.*, 447, Bekker.)

Vestu de liretaine plaine par devant,
noleure. (*Reg. du Chât.*, I, 463, Biblioph. fr.)

La suppliante acheta aussi deux *noueleures*
d'argent dorees. (1406, Arch. JJ 160,
pièce 329.)

Deux *nollures* de chaperon ou bouton-
neures d'argent, valans ensemble cinquante
deux sols et demi les deux. (1473, Arch.
JJ 195, pièce 1018.)

Ung vaisseau d'argent doré fait en ma-
niere de pomme neelley tout environ,
en laquelle *neelleure* en ront de la dicte
pomme a figures de hommes saulvages et
de serpens. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 74^b,
Chap. Bayeux.)

NEELIER, *noelier*, s. m., joaillier :

Jehenet le *noelier*. (1294, *Jugem. des*
eschev., Arch. admin. de Reims, II, 1084,
Doc. inéd.)

NEELLOIS, adj., mélangé de nielle :
.v. quartier de blé *neellois*. (1277, *Cart.*
de Jouarre, Richel. 11571, f° 9 r°.)

NEENT, voir NOIANT.

NEENTEL, voir NOIANTEL.

NEER, voir NOIER.

NEES, voir NEIS.

NEESLÉ, voir NEELÉ.

NEETÉ, s. f., netteté, propreté, pureté,
au propre et au fig. :

Se il me venoit sers qui fust d'autre regné,
Puis k'euat en ma tere .i. seul an conversé,
Seroit il tous jours frans par droite *neeté*.
(*Fierabras*, 3965, A. P.)

Par *neeté* de innocence. (*De confessione*,
ms. Angers 390, f° 71^a.)

Le sisime vertus qui doit estre en bailli,
si est larguece; et de ceste vertu descendent
deus autres qui grant mestier poent
avoir a maintenir son estat et a li avancier
et fere amer de Diu et du siecle, c'est
cortoisie et *neetes*. (*Beaum., Coul. du Beauv.*,
c. 1, 7, Beugnot.)

Cf. NETEÉ.

1. NEF, *neif*, *naif*, *nayf*, *neuf*, *nauf*, *nav*,
naou, s. f., navire :

La *nef* est preste ou il deveit entrer.
(*Alexis*, st. 16^a, Stengel.)

Lors partirent del port les *nefs*.
(*Ben.*, *Troie*, 2176, Joly.)

Jo jettai voz choses de la *nef* par pour
de mort. (*Lois de Guill.*, 38, Chevallet.)

D'or et d'argent li ert un *neis* comblaz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 359, Michol.)

Cui *nez* fut deboteie a un isle. (*Dial. de*
S. Greg., p. 233, Foerster.)

As *nes* Anchises va fuiant.
(*Parton.*, 293, Crapelet.)

Les ars de faire *neis* ont une autre fin, ce
est nagier. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 237,
Chabuille.)

En Inde sont toutes les *nayz* faicles de
boays sans point de fer. (MANDEVILLE, ms.
Berne 280 A, f° 123 v°.)

L'art de gouverner une *naif*. (ORESME,
Eth., p. 36, éd. 1489.)

Tous monterent en leurs *neufz* chargies
de pourveances. (FROISS., *Chron.*, Richel.
2660, f° 7 r°.)

Une de leur *naulx* fut mise a fons.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 61 r°.)

Deux autres *naulx* plaines de victuailles.
(*Id.*, *ib.*)

Artillerie au camp sambloit tonnerre,
Les grosses *naux* de Pregent respondoient.
(J. MAROT, *Voyage de Genes*, f° 15 v°, éd. 1532.)

Soixante *naoux* pour les vivres. (MARGRET,
Polybe, I, 22, éd. 1542.)

La grand *nauf* françoise qui est au
port de Grace en Normandie. (RAB., *Pan-*
lagrauel, ch. III, éd. 1542.)

Ainsi estoit nommee la grande et maistresse
nauf de Pantagruel. (*Id.*, *Quart*
livre, ch. I, éd. 1552.)

Il s'en alla avec les *naufs* des Pisans
pour demander secours en France. (D. SAUVAGE
DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume*
de Naples, f° 96 v°, éd. 1546.)

Qu'en mer avec rouleaux on retire et descende
Les *naus* aux larges bancs.

(JAMYN, *Iliade*, ch. cxiv, éd. 1606.)

Les larges *naus* que tant d'hommes chargerent
De fer meurdrier.

(*Id.*, *Œuv. poét.*, f° 50 r°, éd. 1579.)

Je voy *naus* volantes gommees.

(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, Lemerre, t. II,
p. 458.)

Soit qu'en navire grand je sois ore porté
Soit en petite *nau*...
(VAQU., *Sat.*, I, à M. de Saintem., éd. 1612.)

Quand il fut vers l'Archipelage, il ren-
contra une grand *nau* venetienne bien
armee et bien riche : il l'acommença a lu
canonner, mais la *nau* luy rendit bien sa
salve. (BRANT., *des Dames*, IX, 463, La-
lunne.)

Que si ce fugitif prend le chemin des ondes,
Mille *naus* dedans peu les couvriront profondes.
(HARDY, *Ariadne*, v. 157, Stengel.)

— Vase, coupe en forme de navire :

Devant Garin tint Mauvoisin la *nef*,
Toute fut pleine de vin et de claré.
(*Gar. le Loh.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

La grant *nef* d'argent qui fut du roy
Jehan, a deux chasteaulx aux deux boutz
et a tourelles tout entour. (1380, *Inv. de*
Ch. V, n° 1242, Labarte.)

Une grande *nef* d'argent doree, histo-
rie en bosse. (*Invent. de Marie Stuart*, ap.
Laborde, *Emaux*.)

— La partie d'une église qui est depuis
le portail jusqu'au chœur et entre les deux

rangées de piliers qui soutiennent la
voûte :

Ceulz qui dient la messe et l'escripture
De l'euvangile,
Si sont dehors et les gens de la ville,
Et en la *nef* sont les damos sens guile,
Qui respondent de haulte voix habile.
(CHRIST. DE PIS., *Dit de Poissy*, Richel. 604,
f° 73^b.)

2. NEF, *napt*, s. m., navet :

Chous e *nes* a user.
(*Th. le mart.*, 93, Bekker.)

Naplz. (1407, *Reg. des fiefs des comt. de*
Poitou, Ch. des compt. de Paris, f° 246,
ap. Duc., *Nappa*.)

3. NEF, voir NOIF.

NEFANDE, *neffande*, *nephande*, adj., in-
fâme, abominable, dont on ne saurait
parler :

Nefandes viandes. (BRASSIAR, *T. Liv.*,
ms. Ste-Gen., f° 206^e.)

Costume *nephande* et abhominable.
(*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 211 r°.)

Celle *nephande* œuvre. (MONSTRELET,
Chron., II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

Et vous aulliers et *nephandes* cousteaux
Que j'ay foy par dangereuses eaux...
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 16^a.)

Enveloppez en mort triste et *nephande*.
(*Id.*, *ib.*, xi^e liv., f° 99 v°, éd. 1540.)

Il ont exercé toute *neffande* operation.
(BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, 21, éd. 1530.)

Bestes *neffandes*. (*Id.*, *ib.*, V, 1.)

Les bestes lors par mode bien *nephande*
Contre la loy que nature commande
Formerent voix parlant humainement.
(GUIL. MICHEL, *Georg. de Virgile*, f° 40 v°,
éd. 1540.)

Il m'a semblé estre expedient de de-
duire en brief le *neffande*, execrable assas-
sinement et parricide commis proditoire-
ment ou la personne de ce bon prince et
pere de la patrie. (1568, *Ceremon. pour le*
trép. du duc de Guyse, Arch. cur., 1^e sér.,
t. V, p. 209.)

NEFANDISSIME, *nephandissime*, adj., très
infâme :

Ung peu devant le filz avoit tué sa mere
sur ledit pont, et disoient aucuns que ce
nephandissime peché avoit esté causé d'i-
celle royne. (N. GILLES, *Ann.*, t. II,
f° 316 v°, éd. 1492.)

Quant on fait tel acte (de mariage) in-
deuement hors le vaisseau acoustumé, ou
en autre sorte qu'il est ordonné par nature,
quiest aucunefois un grief et *nephandissime*
crime. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 8 v°,
éd. 1536.)

C'est crime *nephandissime* dire que Dieu
veult qu'on peche et qu'il faict pecher
pour la manifestacion de sa gloire. (*Id.*,
ib., f° 163 v°.)

Paillardises *neffandissimes*. (NOGUIER,
Hist. Tolos., p. 37, éd. 1556.)

NEFRESIE, s. f., inflammation des reins,
néphrite :

La maladie nommee *neffresie* qui est
quant on a grant douleur aux reins. (*Jard.*
de santé, I, 133, impr. la Minerve.)

NEFSALVAGE, s. comp., sorte de courge :

Cucurbita agrestis, id est briona, *nef salvage*. (Gloss. du XII^e s., Léop. Delisle *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 331,

NEGATIVEMENT, adv., d'une façon négative :

Respondre *negativement*. (EVRART DE-CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 240, f^o 211^d.)

NEGER, voir NOIER.

NEGGÉ, voir NEGÏÉ.

NEGÏÉ, *negé, neggé*, adj., rempli de neige :

Vit les tonnoires et l'air qui est *negiez*. (Rol., ms. Châteauroux, f^o 67 v^o, Meyer, *Rec.*, p. 235.)

— Tombé, en parlant de la neige :

Et ele avoit la char plus blanche qu'une fine noif *negiee*. (Artur, Richel. 337, f^o 33^d.)

Estoit biaux a merveilles et estoit blans come noif *negie*. (Ib., ms. Grenoble 378, f^o 102^c.)

Nois *negiee*. (Lancelot, Richel. 1430, f^o 1^a.)

A parissir d'une tranchie,
D'un cerf plus blanc ke nois *negie*
Ont sui chien trovee la träsche.
(Dolop., 9495, Bibl. elz.)

Vieuz fu, et blanc comme nois *negiee*.
(Ib., 6303.)

Blanche gorge comme nois *negiee*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 28301, p. 530^a.)

Plus blanc ke noif tantoit *negiee*.
(Ib., ib., p. 509^a.)

Plus que neif que seit *negiee*.
(Trad. de Rob. de Lincoln, Richel. 902, f^o 102 v^o.)

Quant el se vit si seule, forment fu esbahie,
Qu'elle devint plus blanche que n'est la noif *negie*.
(Dit de Flourence de Rom., ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 97.)

Comme le femier est pourri sous noif *negie*. (Mir. du monde, ms. La Sarra, Chavannes, p. 39.)

Son col plus blanc que noy *negie*.
(G. MACHAULT, *Remede de Fortune*, p. 99, Tarbé.)

NEGÏNE, adj. f., blanche comme la neige :

L'ecorce de la racine
Luy monte sur la poitrine,
Et fait verdier a la fois
Celle charnure *negine*,
Jusqu'au conduit de la voix.
(BAIF, *Premier livre des Poemes*, le laurier, f^o 31 r^o, éd. 1573.)

L'hostie...
Pres les sacres autels mourante entre les mains
Des ministres tardants est souvent trebuchee,
Cependant que *negine* est la guimpe attachee
A la mitre de lin.
(ROBERT ET ANT. CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Georgiques*, f^o 73 r^o, éd. 1582.)

Apportez deux tendrons, un noir, une *negine*,
Pour la terre et soleil : puis de grace beaine
Nous en presenterons une autre a Jupiter.
(J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, I, 17, éd. 1607.)

Et que Junon se fit une vache *negine*.
(Ib., ib., II, 4.)

Le bel Adon blessé en sa cuisse *negine*.
(Ib., ib., V, 16.)

NEGLECT, adj., négligé :

Il trouverent un pou hors de la cité les tentes des Gauls mal gardees et *neglectes*. (BRASVIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 96^d.)

Pour ce que par cy avant Valerius parle

de *neglecte* religion, il me semble que je y puis bien mettre aucuns exemples de aucuns qui peu priserent les dieux. (SYM. DE HRSDIN, *Trad. de Val. Max.*, f^o 22^a, éd. 1483.)

Cf. NEGLIGENCE.

NEGLEJOS, voir NEGLIGENCEOS.

NEGLEGIE, adj. f., qui se néglige, qui n'est pas sur ses gardes :

Dunkes de tote vertu fait a guarnir li entreie del cuer, ke li aguaitant anemi ne la trespercent parmi lo pertuins de le *neglegie* pensé. (Job, p. 444, Ler. de Lincy.)

P.-ê. faut-il lire : de la *neglecte* pense.

Cf. NEGLECT.

NEGLIENCE, s. f., négligence, omission :

Et jeu seux mort en mes pechies et en mes *negliences*. (Ms. Berne 365, f^o 77 r^o.)

NEGLEGENCE, s. f., injustice, outrage :

Quant telle *neglegence*
Emprist de lui oster le cele residenche.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36346, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Cause d'absence ou de non-accomplissement d'un devoir :

L'evesque fut malade ; ce fut grand *negligence*
Par quoy perdi matines.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37914, Scheler, *Gloss. philol.*)

NEGLEGEOS, - jos, *neglejos*, adj., négligent :

Por ceu ke lo *neglejos* cuer ne loiset estre non saicheant de nule negligence. (Li Epistole saint Bernard a Mont Dieu, ms. Verdun 72, f^o 92 r^o.)

Ensi fait donkes i *negligeose* volunteiz panses oisouses. (Ib., f^o 120 r^o.)

A cui il nen est mie *neglijos* d'anciteir sun prosme. (Ib., f^o 138 v^o.)

NEGLEGESEMENT, - jousement, adv., négligemment, insouciamment :

Grant honte ai, chier freire, de ceu ke ju si *neglijousement* ai mis a non chaloir ma propre mort. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 56 v^o.)

Cil qui leisant et oiant conost molt de celestiens comandemenz, et ke *negligeosement* en fructifiet poc par oivre. (Greg. *par. Hom.*, p. 93, Homann.)

NEGLIJOUSEMENT, voir NEGLIGENCEEMENT.

NEGOCEMENT, s. m., négoce :

Ne aultre contract ne aultre *negocement*. (Coust. de Bret., f^o 143 v^o.)

NEGOCER, v. n., négocier :

Coment mineurs et gens qui sont en pouoir d'aultuy peuvent contracter et *negocer*. (Coust. de Bret., f^o 38 v^o.)

NEGOCIAL, - tia, adj., qui touche au commerce :

Il y a trois manieres d'aulmones, l'une est spirituelle qui touche l'ame, l'autre est corporelle, l'autre est *negociale*. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. VIII, éd. 1525.)

— *Taille negociale*, en Bourgogne, taille prelevée sur les négociants et répondant à notre impôt des patentes :

Rôle de leurs tailles *negotiales*. (1646, *Visite des feux du bailliage d'Autun*, Mém. de la soc. éduenne, 1876, p. 320.)

Tailles royales et *negotiales*. (Ib., p. 416.)

NEGOCIATEUR, adj. et s., négociant, marchand :

Nul advocat ne *negociateur* ne soit premeu aux saintes ordres. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f^o 15^e, éd. 1489.)

Ung homme *negociateur*, soi meslant du fait de marchandise. (GUILL. TARDIF, *Apolog. de Laurent Valla*, p. 197, Marchessou.)

NEGOCIATION, - cion, s. f., négoce :

Vie de *negociation*... Par *negociacion* il cntend gens qui continuellement estudiant a gaaing par marchandises. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f^o 33^e, éd. 1489.)

NEGOCIATOIRE, adj., qui a rapport au négoce :

Marchié *negociatoire*. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f^o 43^a, éd. 1489.)

NEGOCIEMENT, s. m., négoce, affaire, traité :

Nulle femme ne sera curatrice, tutrice, procuratrice, jugeresse, ne s'entremettra de nul *negociement* du court, si n'est... (Coust. de Bret., f^o 34 r^o.)

NEGOSERIE, s. f., ouvrage, affaire :

Une petite cassette de boys, ou il y a ung jeu de gros eschees de yvoira et plusieurs petiz ferremens a faire petites *negoseries*. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 257, Lecoy.)

NEGOSSE, s. m., sorte d'engin de pêche :

L'en en prent aussi (des poissons) a ung engin lequell est appellé *negosse*, et est une retz en maniere de rivalle a une perche, avecques deux bastons bien liez. (FRERR NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffictz champ. de P. des Crescens*, f^o 124 v^o, éd. 1516.)

NEGOTIAL, voir NEGOCIAL.

NEGRE, *nigre, necre*, adj., noir :

Que je en la *nigre* montaigne
M'en alle desous Andioche.
(Des Clerz, Ars. 3527, f^o 56^b.)

Et a les ceviaus *necres*. (Remed. anc., Richel. 2039, f^o 11^d.)

Pour cent lib. de tourn. *nigres*. (1313, Arch. JJ 49, f^o 44 v^o.)

Bonnets *negres* a 30 arditz piece. (21 sept. 1517, Arch. Gironde, Not., 67,3.)

NEGREZI, part. passé, noirci :

Mais lo rei lo conunt al pleniens vis.
Del mal talant qu'il ot tot *negrezis*.
(Ger. de Rossill., p. 368, Michel.)

Aunis, Poitou, *negrésir*, noircir.

NEGRIER, s. m., vigne sauvage :

Negrier, vite salvatica. (Dict. des trois langues, éd. 1617.)

Negrier, m. Vid sylvestre. (C. OUDIN, 1660.)

NEGRIN, adj., nègre, noir :

Aussi y estoit le conte de Lodesme, son mignon, en grant triumphe, et toute sa garde, qui estoient quelques trois cens chevaux de Maures de Grenade, dont il y en avoit plusieurs *negrins*. (COMMYNES, *Mém.*, II, 8, Soc. de l'H. de Fr.)

NEGRITE, adj., nègre :

Car ceste *negrite* canaille
S'altaquoit meisme a la muraille,
Abattant, sans droict ne raison,
Jusques au grec de ma maison.
(14 juin 1609, *Le Faict du proces de Baif*, Var. hist. et litt., VIII, p. 40.)

NEGUIN, voir NEGUN.

NEGUN, *negunt*, *neguin*, *nengun*, *neacun*, *negun*, *nigun*, *nion*, *nyon*, *gnion*, adj., aucun, personne :

Il non dobtien *negun* Judeu.
(*Passion*, 480, Koschwitz.)

Por nule chose que *negunt* li deit.
(*Ep. de S. Et.*, ms. Tours.)

Mal en credroyz *neacun* de lour.
(ALBERIC, *Alexandre*, 80, Stengel.)

Ne son plaisir ne son comant
Ne feroient en *negun* leu.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8467, Michel.)

Ses messages fist envoier,
Gregoire arieres rapeler
Viaz sanz *negune* demoure.
(FRERE ANCIEN, *la vie de St Greg.*, Romania, XII, p. 160.)

Negun besoing ne nos detiengne
Que ne façons confession.
(*Id.*, *ib.*, p. 165.)

Jhesu respont moult doucement
Et sanz *negun* corroceant.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 108^b.)

Neguns hom de la Paerose ne doit en-
prendre... (*Cout. accord. aux hab. de la*
Perouse, ap. La Thaum., *Cout. de Berry*,
p. 99.)

Negune fem. (*Id.*)

Senz *neguin* contredit. (1275, *Cartul. de*
Fontenay, f° 123^{rs}, Arch. Côte-d'Or.)

Je volo et outreyo que li davant dita do-
nation non seit *niguna*. (1276, *Lett. de J.*
Billous vicairre de Lent, Arch. P 1391,
pièce 572.)

Nions hons qui soit a penes lo te puet
regracier. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*,
ms. Berne A 37, f° 1^a.)

Ne ja *nenguns* hom... (*Serm.*, XIII^e s.,
ms. Poitiers 124, f° 23^{rs}.)

Se *nyon* porte pesson purrix au mar-
chié. (1366, Arch. Fribourg, 1^{re} *Coll. des*
lois, n° 20, f° 8^{vo}.)

Nyons qui aporte pesson ou marchié.
(*Id.*)

Seins *nyon* contredit. (1378, Arch. Frib.,
Trait. et contr., n° 300.)

Qui a *nyons* prendreit rien. (1410,
Arch. Frib., 1^{re} *Coll. de lois*, n° 173, f° 44.)

Se dedant le dit terme *gnion* ne venisse
qui fit tel commandement. (1419, Arch.
Fribourg, 1^{re} *Coll. des lois*, n° 162, f° 41.)

Ma que *nion* ne me toucheyt.
(1355, N. MARTIN, *Noels savoisiens*, Rev. savoisi-
sienne, 28 fév. 1879.)

Qui sert commu, il ne sert *negun*.
(H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 260, Feugère.)

Fr. Comté, *nion*, *nun*; Bresse, *nion*;
Suisse, Bagnard, *nyon*, *nyun*; Langres,
neun; Lyonnais, *nigon*; Forez, *lengun*,
leingun, *lingun*, *leigun*, *legun*, aucun, avec
ou sans négation, personne, nul.

Cf. NEUN et NESUN.

NEGUNT, voir NEGUN.

NEHURE, voir NIREUR.

1. NEI, voir NOIF.

2. NEI, voir NI.

NEIEMENT, voir NOIEMENT.

NEIENT, voir NOIANT.

1. NEIER, voir NOIER.

2. NEIER, voir NIER.

NEIES, voir NEIS.

1. NEIF, voir NAIF.

2. NEIF, voir NEF.

3. NEIF, voir NOIF.

NEILLE, voir ~~NOELLE~~: NILLE [err.]

NEIPLERANT, s. m., lieu planté de
néfliers;

De la maison du prieur de Courtenay en
retournant au dit chemin, qui est en droit
le *neiplerant*. (*Ch. de 1336*, ap. Duc., *Ne-
plarius*.)

NEIREMENT, voir NOIREMENT.

NEIRIR, voir NOIRIR.

1. NEIS, *neys*, *neiz*, *naes*, *nees*, *nes*, *nis*,
nois, *neies*, *nedes*, adv., même, pas même,
pas du tout :

Nedes en vain est cunturbez. (*Lib. Psalm.*,
Oxf., xxxviii, 9, Michel.)

Kar *nedes* il li miens Deus e li miens sal-
vere. (*Id.*, LXI, 2.)

Oreilles unt e nen orrunt, mais *nees* nen
est esperiz en la buche d'els. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, cxxxiv, 17, Michel.)

La nuiz *naes* clartez iert encuntre mei.
(*Id.*, cxxxviii, 12.)

Vivanz, vivanz, il receirat a tei, sicume
nedes je hoi. (*Id.*, Cant. Ezech., 14, Michel.)

Nes les bochiers i fait ele venir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 60^b.)

Nis l'empereres qi vint au pognais,
Dist l'uns a l'autre : Quel chevalier a chi !
(RAIMBERT, *Ogier*, 7504, Barrois.)

François les voient, tot en sont esmeus,
Nis Kallemainne en est tos esperdus.
(*Id.*, *ib.*, 8399.)

Baron, dist il, envers moi entendes,
Qui lasus estes : mult est grans vo flertes
Quant *nis* a moi ne degnies mot soner.
(*Id.*, *ib.*, 8451.)

Li mien me volent *nis* gerpir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17527, Michel.)

Escus n'i vant une vies estriviere,
Nis la boucle n'i remaint pas entiere.
(R. de Cambrai, 5048, A. T.)

Ja n'en perdra *nes* le fer d'une lance.
(*Id.*, 800.)

Il n'ot *nis* arme de quoi se puiat aidier.
(*Id.*, 7872.)

Li évesque li a conté
Por quoi s'estoit eissi hasté,
Neies iceu conté li a
Que ven out e que fait a.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2833, Michel.)

En tel vilté tornee l'unt (la chapelle)
Que *neis* li chien gesir i vunt.
(*Id.*, *ib.*, 2964.)

Et *nis* le bref le rei n'i unt il pas mustré.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 9^{ro}.)

A sa justise puis les komanda livrer,
A pendre, u a ardoir, u *nis* a desmembre.
(*Id.*, *ib.*, f° 19^{vo}.)

Quicunques chiet en nun poeir,
S'il pert se force et sun aveir,
Mult le tiennent a grant vilté
Neis li plusur qui l'unt amé.
(MARIE, *Fabl.*, XV, Roq.)

Tu ne dexens mie, si cum je voi, sole-
ment en terre, mais *nes* ausi en enfer.
(S. BERNARD, *Serm.*, p. 525, Ler. de Lincy.)

Il n'est si preudom nez de mere
S'il en englout *neis* une goute
Que la mort a l'ame n'engloute.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 16^d.)

Ne daignent *neis* mengier ne boire.
(*Id.*, *ib.*, f° 16^d.)

Or et argent li ofrent et pailles de boffus,
Nis les bons de lor bras, et les avoires deus.
(*Chans. d'Antioche*, V, v. 739, P. Paris.)

Car Oraces *neis* raconte,
Qui bien set que tel chose monte...
(*Rose*, 14221, Méon.)

Trop est fort chose que nature,
Qu'el passe *neis* norreure.
(*Id.*, *ib.*, 14239.)

Por ce que il ai estei estaubliz çai en
arieres eslire les arbitres ou il n'avoit *nes*
point de painne ne qui n'estoient pas don-
nei de par les juges. (*Ordin. Tancrei*, ms.
Salis, f° 5^d.)

Neiz s'il avenoit. (1275, *Charte de la Paix*
de Valenciennes, Cellier.)

Et si t'atorne en petit d'eure
Que ne pues *nis* la bouche ouvrir
Por ta pensee descouvrir.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'amours*, 1121, A. T.)

Atant s'an est tornez Floovan tox irez,
Que il onques ne priat a nul home congié,
Nois a sa chiere mere, qui plus le tenoit chier
Que elle ne façoit son soignor droiturier.
(*Floov.*, 154, A. P.)

Car ceens de mesnie n'a point
Pas maintenant se petit non,
Qui connoissaent *neis* vostre non.
(*Couci*, 6661, Crapelo.)

Toute jor chevalcha que ne s'atarga *nis*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25316, f° 77^b.)

Nis la mere melame, qu'en ses flans les porta,
Ne seust deviser qui est cha ne qui la.
(*Doon de Maience*, 11359, A. P.)

En cel tens *nis* furent veues
La sus amont, parmi ces nues,
Com fussent soietes ardantes.
(FRERE ANCIEN, *Vie de S. Gregoire*, 761, Meyer,
Romania, t. XII, p. 162.)

Donc ne seroit ce trop grant cruaultez,
ce nos faciens un votre droit a nos ausis
que nous ne devons pas faire *nois* a nos
enemis. (*Vie saint Silvestre*, Richel. 988,
f° 33^c.)

Et unt .xii. eschaudez, et un por es-
soier le vin; et un pasté, a quelque jor que
la feste soit, *nois* s'el estoit a venredi.
(*Charge que l'ab. de S. G. des Prés devait*
acquitter le jour de S. Vinc., Richel. 12838,
f° 229^{vo}.)

Et fist ledit roy delivrer tous les prisonniers qui estoient es prisons de Paris, tant es prisons de l'eglyse comme es prisons des seigneurs lais; *neiz* ceux qui estoient en oubliete, condammes au pain et a l'yaue, furent delivres. (*Grand. Cron. de France*, les fais du bon roy Jehan, XLIV, P. Paris.)

Si portent dedans elles aulcunes choses si horribles que *neiz* les voutours n'y oseroyent toucher. (BOCCACC, *des Nobles malheureux*, XVIII, f° 24 r°, éd. 1815.)

— Encore :

Certes, se l'osies nis par mal esgarder,
Ja vous verries ce branc parmi le cors bouter.
(*Gai de Bourg.*, 4253, A. P.)

Pythagoras redit *neiz*,
Se tu son livre onques veis
Que l'en appelle vers dorés,
Por les dix du livre honores;
Quant tu du cors departiras,
Tous fraus ou saint ciel l'en iras.
Et lesseras humanité,
Vivans en pure deité.

(*Rose*, 5041, Méon.)

Reconneurent que il ont doné et quitté e *neys* donerent e quitterent davant nous. (1282, Loudun, Arch. Vienne.)

Il ont vendu e otreié e *neys* vendirent davant nous e otreierent a toz jorz mes... (*Ch. de 1300*, Fontevr., anc. tit., 459, Arch. Vienne.)

— *Neis que, neis com*, même que, pas plus que :

Ne pois fuir mes mais *neskes* l'umbre de mon cors... (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3^e sér., I, 276.)

Apran an lei ta vie a ordineir et tes mours et toi meimes a jugier et acuser dedanz toi meimes ansi *nes ke* tu sovant te tignes a digne de dampnation. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 54 r°.)

Saichiez de voir a esciant
Que moult estoient nonsaichant
Les gens ki a cel tans estoient;
Nes ke bestes ne s'antandoient.

(*Dolop.*, 12162, Bibl. elz.)

Ne sont (les femmes) de fust *nes que* nos soumes. (JACO. D'AMIENS, *Art d'amour*, ms. Dresde, 359, Kort.)

Elle ne scet *nes qu'une* beste. (MACHAULT, *Livre du Voir dit*, 2084, P. Paris.)

En fame n'a de sens *nes plus qu'en* la brebis. (Cuv., *B. du Guesclin*, 2389, Charrière.)

Encontre S. Lambiert dureir tu ne poras
Neis qui ne fist les peres.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3828, Scheler, *Gloss. philol.*)

Neis com yvoir
Ne sera ja ploies par homme tant soit foir,
N'at si poissant en monde.
(*Id.*, *ib.*, 6278.)

De cerveau n'y a en ta teste
Nes qu'en la que d'ung merlus.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 159^e, éd. 1537.)

Nul ne face mal *nesqu'a* luy.
(ROB. GACIN, *Passé temps d'oyseleté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 253.)

— *Si neis que*, si bien que :

Fu mout granz amistiez entr'eus, et grant alliance entre ceus de Perse et les Romains, tant comme cis empereres dura, *si neis que*, por l'amor de sa femme et des Romains qui estoient crestien, se fist cil Cosdroez baptizier. (GUILL. DE TYR, I, 2, P. Paris.)

Forez, *nio*, encore, même, aussi.
Cf. *Nesun*.

2. *NEIS*, s. m., obligation, ou servitude de nettoyer :

Item nous voulons... que se lidis bies avoit mestier de nier, que il soit nies de sis ans en sis ans,... et se fera chius niages as termes dessus dis... desquieux niages et frais fais pour le niage, li ville paiera le tierch... Lesqueis (accord) fait mention des hentis, des voies, des *neis*, de ouvretures et des resures. (1313, Arch. JJ 53, pièce 53.)

NEISANCE, voir *NUISANCE*.

NEKEDENQUES, voir *NEQUEDENT*.

NEKEDENT, voir *NEQUEDENT*.

NEL, voir *LE*.

NELLE, voir *NIELLE*.

NELLER, voir *NEELER*.

NELUI, voir *NULUI*.

NEMBRE, voir *NOMBLE*.

NE ME TOUCHE, s., sorte de peste :

Si aient le mal Saint Fiacle
Et Saint Eloi et saint Romacle,
Et le mal c'on dist *ne me touche*,
Mal en oreille et mal en bouche!
(*Des .xiii. manieres de Vilains*, p. 14, Jub.)

NEMIE, adv., nullement :

Letres *nemie* gatees, cancellees. (*Ch. de 1266*, Ctes d'Artois, 324, Arch. P.-de-Cal.)

Pour despesser et *nemie* pour revendre. (1358, *Ord. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., xxv, Arch. mun. de Bord.)

Et cheux on doit restraindre et re-frener tant comme on puet, *nemie* eux nourrir ne pourcachier par outrage de bouire et de mengier. (*Miroir du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 8.)

NEMO, adj., nul :

Pour ce qu'on me voit en tristeur,
Et que je suis comme *nemo*,
L'en se moque de ma douleur.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 223.)

NEMORAL, adj., qui vit dans les bois :

La tortue *nemorale* fait son terrier dans les bois. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 115, Roybet.)

— *Nemorale*, s. f., tortue des bois :

Nemorale, the wood tortoise. (COTGR., éd. 1611.)

NEMOREUX, adj., où il y a beaucoup de bois :

L'acteur perçoit la terre françoise estre arbuste, durement plaine de superfluites *nemoreuses*, non bien cultivees. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 581, Buchon.)

Pourtant se mit il a chevaucher permy la terre de Siche qui est fort *nemoreuse* et pleine de desers. (*Grose*, vol. I, f° 168^e, éd. 1491.)

NEMPLUS, voir *NE*.

NEN, voir *NE*.

NENBRE, voir *NOMBLE*.

NENDEA, adv., non :

Nendea, me respond ceste chambriere. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 48, Roybet.)

Nendea. No indeed law, marrie no forsooth; a womans oath or negative. (COTGR., éd. 1611.)

NENGUN, voir *NEGUN*.

NENMAINS, voir *NE*.

NENPERO, voir *NEPOROEC*.

NENT, voir *NOIANT*.

NEOIR, v. a., refuser :

Sire, car vos venez seoir,
Dame, je nel vos doi neoir.
(*De celui qui bota la pierre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 147.)

NEPECHALER, voir *NEPUTCHALER*.

NEPERUEC, voir *NEPOROEC*.

NEPHAIRE, adj., infâme, abominable, affreux :

O faulca gens et *nephaire*,
Preste a faire
Tout mal et iniquité.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 238^e.)
Esse pas cas bien merveilleux
Et chose terrible et *nephaire*
Que pour bien dire et pour bien faire
Sommes attraitz devers le juge?
(*Id.*, *Act.*, *des Apost.*, f° 14^d, éd. 1537.)

NEPHANDE, voir *NEFANDE*.

NEPHANDISSIME, voir *NEFANDISSIME*.

NEPHET, s. m. ?

Des metaus de la terre le fer et le coivre rouge, et soupre, et le *nephet*, et vaissiaus de voirre. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 38 r°.)

NEPORCANT, voir *NEPORQUANT*.

NEPOREUC, voir *NEPOROEC*.

NEPORHEUC, voir *NEPOROEC*.

NEPOROC, voir *NEPOROEC*.

NEPOROEC, *neporoc*, *neporeuc*, *neporheuc*, *nepurhuec*, *nepuroc*, *nepuruec*, *nepourhuec*, *nepoureuc*, *nepouros*, *nenpero*, conj., néanmoins, nonobstant :

Mais *nenpero* granz fu li dols.
(*Passion*, 337, Koschwitz.)

Mais *nepurhuec* mun pedre me desirret.
(*Alexis*, st. 42^e, Stengel.)

Neporoc as Engleis hurta.
(*Rom*, 3^e p., 8581, Andresen.) Var., *nepourhuec*, *ne pour euc*.

Et *neporoc* mult se bleça.
(*Id.*, 9119.) Var., *nepuros*.

E *neporoec* s'est mult laidie.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 5594, Michel.)

Nepuroc, si cum nos lisuns,
I aveit mult beles maisons.
(*Id.*, *ib.*, II, 3039.)

N'i out nul d'eaus si tres hardiz
Qui la ne fust tuz esbahiz;
Mais *nepuroc* lor genz conreient.
(*Id.*, *ib.*, 8668.)

Mais *nepuroc* tant le esforchad Absalon,
qu'il li dunad cungé. (*Rois*, p. 105, Ler. de Lincy.)

... Se tut com nice et fole
 Ben longues sanz neguz mol dire;
Neporaec, a la fin, par ire,
 Com mescreante respondiit :
 Jo m'en ris a bon dreit, ço quit.
 (ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 2210, P. Meyer,
 Romania, t. XII, p. 182.)

Neporaec li Romein auquant
 D'icest miracle eserit derrain
 Mescreant sont.
 (Id., *ib.*, 2624, p. 187.)

Et *neporoc* selonc mon sens
 Vos en dirai ce que j'ea pens.
 (Renart, 18067, Méon.)

Neporheuc en son cuer maine si grant labor.
 (De St Alexis, 122, Herz.)

Et *neporucc* tant li priaï...
 (Athis, Richel. 375, f° 127^r.)

Et *neporeuc* por ce m'eamai.
 (REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3084,
 Hippeau.)

Cf. NONPOROEC.

NEPORQUANT, - *qant*, - *cant*, *nepur-*
quant, - *kanl*, conj., néanmoins, nonob-
 tant :

Ja li corners ne nus avreit mestier,
 Mais *nepurquant* si est il asez mielz.
 (Rol., 1742, Müller.)

Et *neporcant*, bien le te vuel monstrier,
 N'ai nul talent de ciax deseriter.
 (R. de Cambrai, 852; A. T.)

Et *neporqant* s't il l'espieu brandi,
 Qant li menbra de Y. le flori.
 (Id., 2201.)

Cesar fu de gran sapience,
Neporquant fu il en doutance.
 (Dolop., 469, Bibl. elz.)

Ne mie pur ceo bien saveit avant
 Ke bien e mal fu, *nepurkant*
 N'aveit nul mal espové
 Deske tant k'at del frut mangé.
 (Lumiere as lais, ms. Cambridge, S. John's F 30,
 f° 1^b.)

Cf. NONPORQUANT.

NEPORTANT, *nepourtant*, conj., néan-
 moins :

Nepourtant je trouva vertu forte en luy.
 (Trad. de Lanfr., Richel. 1323, f° 50 v°.)

Cf. NONPORTANT.

NEPOUREUC, voir **NEPOROEC**.

NEPOURHUEC, voir **NEPOROEC**.

NEPOUROS, voir **NEPOROEC**.

NEPPE, s. f., bécassine, cul-blanc :

Le *neppe*, 6 d. (1317, *Lett. des Venalz*,
 Louvrex, 111.)

Le *neppe* .vi. tour. et le petris .xii. tour.
 (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 226, Chron.
 belg.)

NEPTER, voir **NETER**.

NEPURHUEC, voir **NEPOROEC**.

NEPURKANT, voir **NEPORQUANT**.

NEPUROC, voir **NEPOROEC**.

NEPURQUANT, voir **NEPORQUANT**.

NEPUTCHALER, *nepechaler*, locut., peu
 importe :

N'est humme el mund ki le hacc
 Fors Danois, *nepuchaler*,
 Ke ne poent fors manacer.
 (La Estoire de saint Aedward le rei, 881, Luard.)

Ki ad emporté cest aver?
 Respond li rois : *Nepuchaler*.
 (Id., 1022.)

S'endormi pres d'un roissun
 Suz un grant arbre, fust chesne,
Nepechaler, u fou, u fresne.
 (Id., 2913.)

Du regné sui pensis;
Nepuchaler si je peris.
 (Id., 4175.)

NEQUEDANT, voir **NEQUEDENT**.

NEQUEDEN, voir **NEQUEDENT**.

NEQUEDENQUES, voir **NEQUEDENT**.

NEQUEDENT, *nequeden*, *negedent*, *neque-*
dant, *nekedent*, *nekedant*, *nequedan*, *ne-*
caudent, *nequident*, *nequetant*, conj., néar-
 moins, nonobstant, cependant :

Roïste est le voie e *nekedent*.
 (Explic. du Cant. des Cant., ms. du Mans 173,
 f° 67 v°.)

Nequedent boivent l'aighe, qui qu'en poist ne qui
 (non.
 (Roun. d'Atiz., f° 46^b, Michelant.)

Mais *nekedent* sont a la foie ki parmei
 lo magisteire del espir par devenz ensi
 sont apri, ke ja soit ce ke defors lur fail-
 het discipline d'umaine maistrie. (*Dial.*
S. Greg., p. 9, Foerster.)

Nequedent onkes nes pot on
 De vraie foi faire flekir.
 (RECLUS DE MOULIENS, *Miserere*, xxiii, 9,
 Van Hamel.)

Voir, dist li rois, bien t'en iere avoiez,
 Et *negedent* ostaiges m'en donrez.
 (R. de Cambrai, 4930, A. T.)

Senescal, n'aies pas peur;
 De tons mes diex vous assure,
 Jus soit et feste *necaudent*.
 (J. Bod., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m.-à.,
 p. 166.)

Nekedent .i. petit m'aves ore assaié.
 (Fierabras, 860, A. P.)

La presse est grant sor Orias,
 Mais *nequident* pris n'est il pas.
 (Protheslaus, Richel. 2169, f° 68^d.)

Nequedent moult sont lié que il sont escapé.
 (Chans. d'Antioche, III, v. 313, P. Paris.)

Laquele response ne nous semble pas
 soufisant, et *nequetant*... (*Lett. d'Alf. de*
Poit., Arch. JJ 24^e, f° 113 r°.)

Cant ses sires ne pot oir nouvelles de
 sa fille, si en fu molt dolans; et *nekedent*
 il fist bielle feste de monseigneur Robiert.
 (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du
 XIII^e s., p. 131.)

Mais *nequedan* bien ai gardé
 Lo tresor que tu m'as livré.
 (L'Aussonpion N.-D., Ars. 5201, p. 136^b.)

Nequeden nos ne volons que... (*Decre-*
tales, ms. Caen, f° 1^d.)

Nequetant nostre usages l'en a fait maintes
 fois ravoir. (*De droit et de just.*, Richel.
 20048, f° 69^a.)

Et sechera yver; noient n'i plouvera,
Nequedent en la terre n'ement nera.
 (D'Ezechiel, ap. Jul., *Jongl. et Trouv.*, p. 126.)

Et *nequeden* ce ne sunt pas .iiii. deus.
 (*Chastoiem. d'un vire*, ms. Soiss. 210,
 f° 9^a.)

E *nekedant* nus avons prié nostre taunte
 ke... (*Lett. de 1281*, Rymer, II, 183, 2^e éd.)

Nekedent il avoient esté moult amé dou
 roy leur pere. (FROISS., *Chron.*, IV, 185,
 Luce.)

Et estoient toutes et tous bien intro-
 duits que point ne parlassent du roy sur
 la vye *nequetant* l'un a l'autre. (Id., *ib.*,
 XVI, 190, Kerv.)

— *Nequedent que*, *nequedenques*, *neke-*
denques, dans le même sens :

Nequedenques li conversions de chians
 estoit une en esperanche, en foi et en ca-
 rité. (De saint Brandainne le Moine, p. 58,
 Jub.)

Athis s'en ist des ieus plorant,
 Et *nekedenques* moult se fie
 En la promesse de Laie.
 (Athis, Richel. 375, f° 130^r.)

Mais *nequedent* ke li dis canoines tenra
 le justiche. (*Ch. de mai 1245*, N.-D. de
 Cambrai, Arch. Nord.)

Nule *nequedenques* ne poit estre trovee
 devant cesti ens es loenges de Diu. (*An-*
fances N.-D. et de J.-C., Richel. 1853,
 f° 273 v°.)

Il est defendu que escumenies ne soit
 jugé, car por lui ne por autrui il ne peut
 iestre en jugement, *nequedenques* il puet
 iestre constrainz par autrui a respondre,
 se on li set a demander. (*Ccutumier d'Ar-*
tois, p. 122, Tardif.)

NEQUETANT, voir **NEQUEDENT**.

NEQUICE, voir **NEQUISSE**.

NEQUIDENT, voir **NEQUEDENT**.

NEQUISSE, - *ice*, s. f., méchanceté, per-
 versité :

Mais il qui iert comme coulons,
 Simples et sans fiel de malisse
 Souffroit en pais cele *nequisse*.
 (Mir. de S. Eloi, p. 94, Peigné.)

Car ung bon loup vault mieulz que mille
 S'il est expert en sa malice,
 De la croix il fault faire pille
 Par sa faulceté et *nequice*.
 (R. Gouin, *Liure des loups ravissans*, ch. 1, éd. 1525.)

NEQUISSEMENT, adv., méchamment,
 perversement :

Pour conspirer *nequissement* et a grant
 tort contre le pays commun. (BOURGOING,
Bal. jud., v. 4, éd. 1830.)

NEQUISSIME, adj., superl., très méchant
 très pervers :

Que droit ung estrangier qui vous ver-
 roit en cest estat contre vostre maistresse
 cité, a l'appetit de *nequissimes* et tres mau-
 vais hommes. (BOURGOING, *Bal. jud.*, IV,
 21, éd. 1830.)

NEQUN, voir **NEGUN**.

NERAT, voir **NOIRET**.

NERCI, voir **NOIRC**.

NERCISSEMENT, voir **NOIRCISSEMENT**.

NERÇOIER, voir **NOIRÇOIER**.

NERÇUN, voir **NOIRÇON**.

NERET, voir **NOIRET**.

NERFFERU, *narfferu*, is. m., engorge-

ment inflammatoire du tendon fléchisseur chez le cheval :

Narfferu. (Medec. des chevaux, p. 24, ap. Ste-Pal.)

Nerf feru, Mal de cavallo. (C. OUDIN, 1660.)

Nerf feru, mal ferito, male di cavallo. (NATH. DUEZ, 1660.)

NERFIL s. m., cordonnet noir :

J'avais une belle gargache
D'un fin coutil,
Passementes avaud les gambes
D'un biau nerfil.

(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Basselin*, p. 272, Jacob.)

Norm., *nerfil*, cordonnet noir.

NERFVÉ, voir NERVÉ.

NERFVU, voir NERVU.

NERINGHE, s. f., noms de certains métiers en Flandre :

Dix sept *neringhes*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXVII, Buchon.)

Cf. NARINGUIER et NERINGHIN.

NERINGHIN, s. m., nom de certains métiers en Flandre :

Les carpentiers et les dix sept *neringhins*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXVI, Buchon.)

Cf. NARINGUIER et NERINGHE.

NERIR, voir NOIRIR.

NERME, s. m., objet de nulle valeur :

Ces rapetasseurs, et theriacleurs de braques, gaillardes, et vendeurs de vent a la livre... me sont un neant, un rien entre deux plats, et un *nerme*, comme l'on dit a Orleans. (*Contes d'Eutrapel*, Musique d'Eutrapel, f° 103 v°, éd. 1585.)

NERION, s. m., laurier rose :

Nerion, m. Oleandro. (C. OUDIN, 1660.)

NERON, *neron*, *nairon*, s. m., croisée d'une hache, d'un marteau, ou de tout autre instrument qui doit être emmanché; se disait aussi de la pointe et de la lame d'un instrument tranchant :

Mort porte une misericorde,
Li *neron* sont si affilé.

Qui ele en point tout a filé.

(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 292^b.)

Li *nairon* sont si affilé.

(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *Nero.*)

Une dolocre dont ly *nerons* est rompus. (1380, Arch. MM 30, f° 172 v°.)

Icellui maistre Pierre reçut du dit Jehan un coup de *neron* de la hache qu'il tenoit pres de l'oreille senestre. (1383, Arch. JJ 124, pièce 181.)

Le suppliant getta au dit Cleret la serpe, et du bout d'icelle, nommé *neron*, chey sur cornet dextre de la teste du dit Cleret. (1406, Arch. JJ 168, pièce 68.)

Laquelle navrure avint par aucunes choses, qui sont autour d'une hache, que l'en nomme *nerons*, et sont trenchans. (1427, Arch. JJ 173, pièce 92.)

Le suppliant donna ung seul coup a icellui Marchaison sur la teste de la croi-

see ou *neron* de son espieu. (1467, Arch. JJ 201, pièce 14.)

NEROR, voir NOIROR.

NERRON, voir NOIRON

NERTE, s. f., un des noms vulgaires du myrte :

Les feuilles de murte ou de *nerite*. (A. Du MOULIN, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 58, éd. 1549.)

On lit dans le *Dictionnaire d'agriculture*, 1809 :

Nerte, nom du myrte dans le département du Var.

NERTÉ, voir NOIRETÉ.

NERVÉ, *nerfoé*, adj., nerveux, fort, solide :

Bien ossuz sont et bien *nervez*. (DEQUILLEV., *Trois Pelerinages*, f° 133^b, impr. Instil.)

Mes .i. escu *nervé*, ce dit, avoir voudra,
Et lance de moison. (Cuv., *B. du Guesclin*, Var. des v. 1732-1749, Charrière.)

O bras *nervez* de force et de vertu
Qui ont ainsi faulx discord abbatu. (H. SALEL, *Œuv.*, f° 14 v°, éd. 1573.)

NERVIN, s. m., nervure, passe-poil :

Vestus de sayons my partis de drap d'argent et velours noir, enrichis de broderie et *neroin* de fil d'or et d'argent. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 38 v°.)

— Ralingue :

Nervins: m. Bolt ropes; the cords wherewith a saile is hemmed. Les *nervins* des bonnettes. The latches wherewith bonnets be fastened to a sayle. (COTGR., 1611.)

NERVIS, s. m. ?

Il poroit prendre petis poucins condiz o *nervis* et chars de cevrot. (*Frag. d'un liv. de medecine*, f° 4 v°, ms. Berne, A 95.)

NERVOIÉ, s. m. ?

Ahi! prelat et *nervoié*
Com a l'en or bien employé
Le patremoine a Crucefi!

(RUTEV., *de Sainte Eglise*, I, 247, Jub.)

NERVOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est nerveux :

Le boyau vuide est totalement incurable, pour la multitude et grandeur de ses vaisseaux, avec la minceté et *nervosité* de ses tuniques. (JOB., *Gr. chir.*, p. 304, éd. 1598.)

NERVU, *nerfou*, *niervul*, adj., nerveux, fort, solide :

Ki a le col gros et fort et bien *niervul*. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 11 r°.)

(Elle) le col ot lonc, *nervu* et gresle,
Noirs cheveux, dont l'un l'autre mesle. (RUTEV., *de la Mort Larguece*, II, 473, Jub.)

Membres *nervuz*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 90°.)

Or l'apperçoy du danger revenu
En vie, en corps tout membru et *nerfru*. (Act. des Apost., vol. II, f° 100^b, éd. 1537.)

Les hommes champestres ont le corps *nervu* et fort. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, III, 17, f° 77 v°, éd. 1815.)

1. NES, plur., voir NEF.

2. NES, voir NEIS.

3. NES, voir NEZ.

4. NES, voir LE.

NESEMENT, voir NAISSEMENT.

NESEMEME, n'est-ce pas ?

Numquid, *nesemie*. (*Gloss. de Salins.*)

NESCIANT, voir NESCIENT.

NESCIEMMENT, adv., inconsciemment :

S'en alla apres fort *nesciemment* trouver le roy, qui trouva fort estrange la façon de ce pauvre philosophe. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XI, Bibl. elz.)

NESCIENT, - ant, adj., ignorant :

Orgueil fet homme *nesciant*. (G. de Coinci, *de Theophilus*, Richel. 29928.

Povre home sont tuit *nescient*.

(*Id.*, *ib.*, *Mir.*, ms. Brux., f° 25^b.)

Mes cil est fol et *nesciens*. (Id., *ib.*, f° 165°.)

NESEDE, s. f., terrain marécageux :

Item une autre piece de terre contenant une boisselee et demye de terre ou envit ron, tenant d'une part a la *nesde* dudi-Bernard. (1461, Maillé, Ste-Croix, l. 36, Arch. Vienne.)

Cf. NGE.

NESIR, voir NAISIR.

NESLÉ, voir NEELÉ,

NESSANCE, voir NAISSANCE.

NESSANT, voir NAISSANT.

NESSEMENT, voir NAISSEMENT.

NESSUN, voir NESUN.

NEST, s. m., aire :

Le *nest* d'une brasserie. (1410, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms. Bibl. Amiens.*)

Une haye pour le *nest* de la brasserie. (*Id.*)

On placque le *nest*. (*Id.*)

NESTEI, voir NETRÉ.

NESTIAGE, voir NETTOIAGE.

NESTIEURE, voir NETTIRURE.

NESUN, *nesung*, *nisun*, *nessun*, *nezun*, *nissun*, *nyssun*, *naisun*, *naissun*, adj., pas un, aucun, personne :

Ne n'a *naissun* trové. (HERMAN, *Bible*, ms. Orl., 374^{bis}, f° 3°.)

En la cit entrent, sans *nesun* contredit. (*Gar. le Loh.*, 1^e chans., xxxiv, p. 115, P. Paris.)

La cité prenent, sans *nesun* contredit. (*Id.*, 2^e chans., v, p. 142.)

Se le sot Kalle qui France a baillier
Que li aies fait *nissun* destorbier,
Vus en arez mult dolerous loier. (RAIMS., *Ogier*, 3965, Barrois.)

Bien savons

Que sans *nesun* terme morrons,
Mais, bele, çou vous ai jou fait. (*Floire et Blancefort*, 1^e vers., 2513, du Ménil.)

Ne troverez mais qui vos die,
Tant com j'aie santé ne vie,
Nisune rien, se amor non.

(Tristan, I, 4213, Michel.)

Car n'est si douce riens nisune.

(G. DE COINCI, Mir., ms. Brux., f° 2^a.)

C'onques nel sot beste nesune.

(Renart, Br. XVII, 1424, Martin.)

Jhesus li respont simplement
Et sanz nisun corroucement.

(GEOFF., VII. Est. du monde, Richel. 1526, f° 85^c.)

Oncques d'Euriant n'ot en

A nesun jour carnelment part. [6172 [err.]]
(G. DE MONTREUIL, la Violette, 6174, Michel.)

Et que de li meffere nisun pover non a.

(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 247, f° 156^a.)

Amis, chen dist Maprin, nisun sejour n'i a.

(Gaufrey, 8344, A. P.)

Que nouvelles nesunes n'orroit jamais de ly.

(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 22^c)

Bonne ville n'a il naisune,

Ou...

(GODEFROY DE PARIS, Chron., 799, Buchon.)

Et de la dame de Faiel

Au chastelain bien venoist,

Mais nesun samblant n'en faisoit.

(Cocci, 5055, Crapelet.)

Si enforça le siege en tel maniere que
nyssun ne pooit entrer ne issir dou chas-
tel. (Liv. de la Cong. de la Moree, p. 284,
Buchon.)

Nesung plus grant douleur peult estre.
(Trad. du Dante, ms. Turin L. V. 33, ch. V.)

Sans refus nessun. (G. CHASTELL., Chron.
des D. de Bourg., III, 40, Buchon.)

L'une partie faire a l'autre nesune destourbanche.
(Geste des ducs de Bourg., 3164, Chron. belg.)

Sans nezun point laisser derriere.

(ROI RENÉ, Regnault et Jeannelon, Œuv., t. II,
p. 144, Quatrebarbes.)

Mais nezun d'eulx point ven je n'ay.

(Id., ib., p. 149.)

Mes bourgeoises, sans nul sejour,

Partent et se mettent en voye

Ung peu devant le point du jour,

Afin que nesung ne les voye.

(COQUILL., Monol. des Perruq., II, 283, Bibl. elz.)

Ainsi ne s'aperçoit nesung

De mon penser.

(Debat de deux Dem., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
v, 297.)

Mesnaige veult argent et or

Sans avoir nesung terme.

(Complainte du nouveau Marié, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., I, 220.)

Norm. et Champ., Troyes, nesun, Lorr.,
nusan, aucun.

Cf. NEGUN et NEUN.

NESUNEMENT, *nezunement*, adv., nulle-
ment, aucunement, en nulle manière :

Non pour quant vous n'avez mespris *nezunement*.
(Cuv., B. du Guesclin, Var. des v. 3874-3875, Char-
rière.)

Et n'atendera mie qu'Englois *nezunement*

Le viengnent querir sa, n'assigier nullement.

(Id., ib., 18076.)

En bon espoir est ma plaisance nee

Qui né me voelt *nezunement* guerpir.

(Froiss., Poés., Richel. 830, f° 50 r°.)

Je ne vous vœul *nezunement* courroucer.

(Ren. de Montauban, Ars. 5072, f° 30 r°.)

J'amerioie autant morir ou languir en la

doulour que mon cœur a nagueres con-
ceue que de ce que dire me orres feusse
par vous *nesunement* accusee. (Ib., f° 79 r°.)

NESUNG, voir NESUN.

1. NET (*aller au*), ancien terme de
marchands de vin, faire la visite des cel-
liers :

On alloit au net dans les celiers la nuit
de la Toussaint. (1458, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Pour ung quartier de drap vert pour
couvrir le tableau que on porte en allant
au net. (1495, ib.)

2. NET, voir NE.

NETÉ, voir NETÉE.

NETEDET, voir NETÉE.

NETEÉ, *netelé, neteait, naité, necté,
nateait, neteéd, netedet, neté, netei, netet,
netleit, naité, nestei, s. f., netteté, propreté,
pureté, au prop. et au fig. :*

Sulunc la *neteéd* de mes mains en l'es-
gardement de ses oilz. (Liv. des Ps., Cam-
bridge, XVII, 24, var., Michel.)

Sulunc la *netedet* de mes mains rendit a
mei. (Ib., XVII, 20.)

Sulunc la *netted* de mes mains me ren-
drad. (Rois, p. 207, Ler. de Lincy.)

Ahier la singuleir *netleit* del tot poissant
Deu et sa simple nature mult valt, Pirres,
la *netteiz* et la simpliceité del humain
cuer. (Dial. St Greg., p. 140, Foerster.)

Nobles hom ert, e *neted*

Ama tox dis et honesté.

(G. DE SAINT PAIR, Mont S. Michel, 3030, Michel.)

Né puet a car *netees* plaire.

(RENCLUS DE MOILIENS, Miserere, clxxxviii, 8,
Van Hamel.)

Et si requiert om de nos l'espiritel *na-
leit*. (S. BERN., Serm., Richel. 24768,
f° 37 r°.)

Por *naitel* de cuer a aquasteir. (Li Epistle
saint Bernard a Mont Deu, ms. Verdun 72,
f° 2 r°.)

Par *nestei* de cuer. (Ib., f° 138 r°.)

Espose ot bone et bele et de grant *neted*.

(Vie S. Alex., ms. Oxf. Canon. misc. 74, f° 1.)

La nete flor, la nete rose,

La *neteez* de tot le monde.

(G. DE COINCI, Mir., ms. Brux., f° 182^a.)

A grant honte seroit tornee

La *netees* de ta pensee.

(G. DE CAMBRAI, Barlaam, p. 268, P. Meyer.)

Fontaine de toute *neted*. (S. Graal, Vat.
Chr. 1687, f° 20^b.)

Cist mist le ciel en sa droite honneur et
amenait en sa pure droite *netceit*. (Hist. de
Joseph, Richel. 2435, f° 109 r°.)

Por la grant *naité* que vertu a et bone
vie. (LAUR., Somme, Milan, Bibl. Ambr.,
f° 24^c.)

Pour la grant *neted* que vertuz a. (Ib.,
ib., ms. Alençon 27, f° 10 v°.)

Grant amor de chasté et de *netced*. (Cru-
cef. S. Pere, ms. Alençon 27, f° 81^a.)

Prent la kemisse de *netel*.

(Li. xii. cordons, Richel. 2039, f° 14^d.)

En toute purtei et *netei* de cuer. (Regl. de
S. Ben., Necrol. de S. Airy, ms. Ver-
dun 11.)

Et as virgenes tot ensement,
Por lor chars qu'eles ont gardé
Por Dieu entire et en *neté*.

(De Sainte Ysabel, ap. Jub., Œuv. de Ruteb., II,
382.)

Car cointise vient d'onosté

Et de nobleche et de *neté*.

(B. DE CONDÉ, li Dis de cointise, 31, Scheler.)

Innocence est une *netelé* de pur couraige
qui doute a fere toute torçonnerie. (Mor.
des phil., ms. Chartres 620, f° 74.)

Avenandisse et *neteis*

Vaut mout mues ke gaiste biatez.

(ROB. DE BLOIS, Poés., Richel. 24301, p. 556^b.)

En *neted* de cuer aloie

En maison et habitoe.

(Lib. Psalm., G, p. 327, Michel.)

Exemplaire de sainteit et de *neté*. (Ms.
Berne 365, f° 124 v°.)

La seconde chose est *nettees* de cuer.
(Miseric. N. S., ms. Amiens 412, f° 104 v°.)

Lour *neted* rent et redreche

Les damages et lour jeuneche.

(Clef d'amour, p. 73, Tross.)

Cf. NRETÉ et NETTÉTÉ.

NETEFIER, v. a., nettoier, purifier :

Tes consollassions ont *netefié* m'arme
selon la multitude des doullours de mon
cuer. (Psaut., Richel. 1761, f° 115^a.)

Et viaus que l'oume *netefie* sa chiere en
l'uille dou saint esperit. (Ib., f° 122^a.)

NETEI, voir NETÉE.

NETELET, - *ellet, nett., nect., naitellet*,
adj., dimin. de net, au sens matériel et au
sens moral ; avait aussi le sens de joli :

Il eut au chief ung chapelet

De roses bel et *nettelet*.

(Rose, 910, Lantin de Damerey.)

Et portoit .i. escu vermeil

A .ii. saumons et a croisetes

D'argent, qui furent *naitelletes*.

(Dis des VIII. Biaz., 280, Tobler.)

Estriers, lorains, frains *netetez*.

(GUILIART, Roy. lign., 20520, W. et D.)

Chapel ou houche ou mantelet

Dois avoir propre et *nettelet*.

(Clef d'amour, p. 15, Tross.)

Icea choses que j'ay retraites

Dois avoir propres, *nettelletes*.

(Ib.)

Un levrier si bel et bon,

Si gentil et si *netelet*.

(Mir. N. D., xxxii, 1107, A. T.)

Se ne sont ces sis gobeletz

Qui ne sont pas moult *netetez*.

(Miracle de Nostre-Dame, de Robert le Dyable,
p. 11, Soc. des Antiq. de Norm.)

MALLEPAYE.

Nectelel...

BAILLEVANT.

Gorgias...

(Dial. de Mallepaye et de Baillevant, dans les Œuv.
de Villon, p. 208, Jouaust.)

Pren cest aigneau nouvellet,

Pur, innocent et *netelel*

(Mist. du Viel. Testam., 10451, A. T.)

Tu auras largement de let,

Troumelet,

Jolliet,

Nettelet.

(Ib., 33508.)

Sans cueillir herbeletes,

Pour sustenter les ouailles *nettelletes*.

(GRINGORE, les folles Entreprises, I, 65, Bibl. elz.)

Car ilz mordent les simples aigneletz,
Qui sont humains, courtois et *netteletz*,
C'est a dire povres religieux,
Par oulx blessez et navrez en leurs lieux.
(*Id.*, *ib.*, p. 71.)

Se amour esmeut les simples pucelletes
A deviser des choses *nettelletes*
Les devez vous pour cela debouter ?
(*Id.*, *Menus propos*, XIII, éd. 1523.)

Propos *netteletz*.
(*Id.*, *ib.*)

NETEMENT, adv., complètement :

Et ardirent le ville et le castiel si *netement*
qu'il n'y demora maison. (*FROISS.*,
Chron., III, 387, Luce, ms. Amiens, f° 91.)

NETER, *nepter*, v. a., nettoyer :

Si cum l'om encortine l'iglese et pare
apres ceu qu'ele est *neptee*. (*Serm.*, XIII^e s.,
ms. Poitiers 124, f° 8 r°.)

Et quant *sunt nepté* et en cors et en
arme. (*Id.*, f° 21 r°.)

NETIF, voir NATIF.

NETISSEURE, s. f., balayure :

Les lateramens et *nelisseures* ordés de
vieux foin. (*BOURGOING*, *Bal. jud.*, VII, 46,
éd. 1530.)

Cf. NIEURE et NETTIEURE.

NETOYEUSETÉ, *necl.*, s. f., nettoyage :

L'usage de la racine de cameleoute est...
a toutes choses qui ont nécessité de abs-
tercion et *netoyeuseté*. (*Jard. de santé*, I,
89, impr. la Minerve.)

NETTEIT, voir NETETÉ.

NETTETÉ, *neteté*, *neleley*, *nateté*, s. f.,
propreté :

En ceste cité de Quinsay a bien trois
mille bains qui sourdent de terre, de quoy
les gens ont moult de delit et de *netteté*.
(*Liv. de Marc Pol*, CLI, Pauthier.)

Nateté.

(R. DE BLOIS.)

Estre poli, net, reluire de *netteté*.
(R. EST., *Thes.*, Eniteo.)

Le soupçon qu'il avoit, non de la fide-
lité de son cœur, mais de la *netteté* de ses
mains, faisoit qu'il avoit peine a se re-
soudre de le supporter davantage. (*RICH-
HEL.*, *Mém.*, I, 1, an 1610.)

— Pureté :

Pour amour de Dieu et pour la grant
neleley que vertu et bonne vie ont. (*LAU-
RENT*, *Somme*, ms. Troyes 751, f° 23 v°.)

Netteté de cuer. (*Blaquerne*, Richel. 763,
f° 113 v°.)

— Honnêteté :

Oste la corruption et poursuisz l'entiereté
de *netteté* et de vertus. (*J. DE SALISB.*, *Po-
licrat.*, Richel. 24287, f° 67°.)

Tous deux aymons honneur et *netteté*.

(*CL. MAR.*, *Eleg.*, XV, p. 92, éd. 1596.)

Si en ses actions et en ses deportemens,
il eust conjoint a l'honesteté, gentillesse
et magnanimité de son parler, la vaillance
de sa personne en guerre, et la *netteté* de
ne prendre point d'argent, il auroit mé-
rité d'estre mis, non point au rang des
Myrocles, Polyuctus, Hyperides, et autres
telz orateurs : mais plus hault, au nombre
de Cimon, de Thucydides, et de Pericles.
(*AMYOT*, *Vies*, Demosthenes, éd. 1667.)

Aux plus sales offices, est il pas aucu-
nement excusable de requerir plus de soing
et de *netteté*? (*MONT.*, *Ess.*, III, 13, p. 208,
éd. 1595.)

NETTIEMENT, *nattliement*, s. m., action
de rendre net :

S'il avoient vrai desier de lor *nattliement*,
il ne seroient mies de ceu iriet, anz ren-
deroient graces a ceos ki lor mosterroient
lor taiches. (*S. BERN.*, *Serm.*, Richel. 24768,
f° 15 v°.)

At dons mestier de la medecine cil ki
sains est, ou de *nattliement* cil qui naz
est ? (*Id.*, f° 78 v°.)

NETTIER, s. m., engin servant à net-
toyer :

Une peau a laisnes pour faire ung *net-
tier* pour nettier les gros engins. (1522,
Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

NETTIEURE, *nest*, *nettoieure*, *nettoyeure*,
s. f., balayure :

Defense de porter et gester, de nuyt ou
de jour, en la riviere de Robec et autres
ruissiaux de fiens, graves, *nestieures*, ne
autres ordures. (*Pièce du 31 mai* 1390, Arch.
mun. Rouen A 1.)

Céulx qui portent *nettoieures* et ordures
a la mer. (1396, *Coast. de Dieppe*, p. 62,
Coppinger.)

Touchant la dragee aux chevaux, on la
fait des *nettoyeures* du bled rouge. (*DU PI-
NET*, *Pline*, XVIII, 16, éd. 1615.)

Nettieures : f. The sweepings of a house ;
any cleansings. (*COTGR.*, 1611.)

Purgamen, immondice et ordure, *net-
toyeures* et balieures. (*FED. MOREL*, *Dictio-
nariolum*, 1633.)

Cf. NIEURE et NETISSEURE.

NETTOIR, voir NETTOIOIR.

NETTIR, *netir*, v. a., nettoyer :

Chil ki maintenant sor le Stad doivent tenir
l'ewe nete devant lor frontel... sor .vi. s.
et feroit on l'eawe *netir* sour sen coust.
(XIII^e s., *Reg. aux bans municipaux de St
Omer*, ap. Giry, *Hist. de St Omer*, p. 508.)

Cuidoient bien ne trouver nully
Qui pust opposition mettre
A ce que vouloient entremettre
Nettir Bretagne d'etrangers.

(*Les Cheval. bannerets*, *Pièce. rel. à l'hist. de Fr.*,
XII, 447.)

Pour l'unir et *nettir* paravant le salissent.
(*BAIF*, *les Amours*, f° 151 r°, éd. 1572.)

— *Netti*, part. passé, nettoyé, propre :

Enfans bien *netliz*. (*RAB.*, *Tiers livre*,
ch. XIII, éd. 1542.)

Netir était encore de quelque usage au
XVII^e s. :

J'ay quelquefois ouï dire *netir* en des
lieux ou l'on parle mal. (*Lett. de Voit. à
Cost.*, Corr. de M. de Voit. et de M. Cost.,
p. 295.)

La Normandie et le Haut-Maine l'ont
conservé.

NETTOIAGE, - *aige*, *nestiage*, s. m.,
synon. de nettoisement :

Pour le *nestiage* du chastel. (1344, *Actes
normands de la chambre des comptes*, p. 298,
L. Delisle.)

Du *nettoiaige* des marchiez. (1498, *Compt.
faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. 12016,
p. 22.)

NETTOIEUR, - *oyeur*, *necl.*, s. m., celui
qui nettoie :

Ceux qui estoient netz mondes de-
meurent avec leur *nettoieur*. (*Miroir histo-
rial*, Maz. 557, f° 72 r°.)

Les *nettoyeurs* de latrines. (*FOSSETIER*,
Cron. Marg., ms. Brux., II, f° 22 v°.)

Les lessives a faire par les *nettoyeurs* se
feront en ville, aux porches des maysons.
(5 déc. 1534, *Délib. du Cons. mun. de
Bourg*, Arch. mun. Bourg.)

Les cureurs et *nettoyeurs* venuz de Sa-
voye. (*Id.*)

Que toutes immondices estants a l'en-
tour de la ville, sus les rampards et dans
les tours, seront bruslees par les *net-
toyeurs*. (12 mai 1565, *Délibér. du conseil de
Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville
de Bourg*, I, 340.)

Saint Jean... considerant et contemplant
le vray *nettoyeur* disoit : Christ nous a
aymez et nous a lavez de nos pechez. (*LA
BODERIE*, *Harm. du monde*, p. 433, éd.
1578.)

Nettoyeur appartient à la langue mo-
derne.

NETTOIEURE, voir NETTIEURE.

NETTOIOIR, *netloyoir*, *nettoir*, s. m.,
instrument servant à nettoyer :

Pour ung *netloyoir* d'argent .x. s. (1511,
Exéc. Testam. de Katherine Mesquin, Vve
Thomas Pourret, Arch. Tournai.)

Pour une croissete perlisie, une boucle
d'argent dorez, ung *nettoir* d'argent et
une buzette d'argent, .vi. lb. Pour ung *net-
toir* d'oreilles d'argent... .xx s. .ii. d. (1548,
Exéc. test. de Jehanne de Herme, v° Thierry
Dumere, *peletier*, Arch. Tournai.)

NETTOYANT, adj., qui nettoie :

Les racines du plantain ont en soy
quelque vertu detersive et *nettoyante*.
(*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*,
c. XII, éd. 1549.)

NETUN, voir NUITON.

NEU, voir NO.

NEU, voir LE.

NEUCHIER, voir NOCIER.

NEUDILLEUX, - *ileux*, *neut.*, *nouteil-
leux*, adj., noueux :

Deles un busson qui estoit *neutilleux*.
(*B. de Seb.*, XIII, 821, Bocca.) Impr., *neutilleux*.

Ayant chacun en leur poing un baston
de mellier... bien *nouteilleux*. (*MATH. D'ES-
COUCHY*, *Chron.*, II, 301, Soc. de l'H. de Fr.)

Les archers de corps ayant (à leur étan-
dard) une croix de saint Andrieu de deux
bastons *neutilleux* dedans, un fusil et un C
et Y es deux costes dudit fusil, tout d'or-
faverrie. (*Extr. des mém. inéd. de J. de Hay-
nin*, an 1465, Doc. hist., t. III, p. 487.)

Ung gros baston *neudilleux*. (*FOSSETIER*,
Cron. Marg., ms. Brux. 10512, IX, IV, 16.)

Ung baston *neudilleux*. (*Quinte Curse*,
VIII, 16, éd. 1534.)

1. NEUF, adj., l'an neuf, le nouvel an :

Pour .xv. jours commençanz lou die-
moinge voile de l'an *neuf*. (1346-47, Arch.
Doubs B 84, f° 16 r°.)

2. NEUF, voir NEF.

NEUFAIN, voir NOVAIN.

NEUFART, - *ard*, s. m., néufar [err.]
néufard:

Le blanc *neufart* a la longue racine.

(Rons., *Ecl.*, III, p. 71, var., Bibl. elz.)

De *neufard* tonsjours verd qui les tables imite.
(Id., *Amours*, II, xxxvii, p. 190, le Voy. de Tours.)

NEUFEINE, voir NOVAIN.

NEUFFILE, s. f., ruban de fil :

Le 8 septembre 1553, je baillé a la fille
Roumaine .v. s. pour ung peu de *neuffile*
qu'elle m'avoit donnée. (*Journ. du sieur*
de Gouberville, p. 212, Soc. des antiq. de
Norm.)

Norm., *neuffile*, ruban de fil.

NEUFIENNE, voir NOVAIN.

NEUFME, voir NOEFME.

NEUFVAGE, voir NOVAGE.

NEUFVAIN, voir NOVAIN.

NEUFVINS, nom de nombre, cent quatre-
vingt :

Neufvins mariniere. (1337, *Orden. de*
40 galees armees, Jal, Arch. nav., II, 334.)

NEUIEL, voir NOIEL.

NEULE, voir NIULE.

NEUMACHIE, voir NAUMACHIE.

NEUMATIQUE, *neupm.*, adj., spirituel :
J'ai voulu du fons de mon desireulx
vouloir faire saillir ceste elucidation d'a-
mour divin, inexplicable misericorde,
neupmatique douceur. (GUILLAUME MI-
CHEL, DICT DE TOURS, *la Forest de consi-
cience*, prol.)

— S. f., esprit :

Neumaticus, de *neumatique*. (*Gloss. lat.-*
fr., Richel. I. 7679, f° 220 v°.)

NEUME, voir NOEFME.

NEUPMATIQUE, voir NEUMATIQUE.

1. NEURE, voir NIURE.

2. NEURE, 3^e p. s. prés. ind., voir NOR-
RER.

NEUS, cas suj., voir NOIF.

NEUSAUBLE, voir NUISABLE.

NEUTANGEMENT, voir NUITANGEMENT.

NEUTIEE, voir NUITIEE.

NEUTILLEUX, voir NEUDILLEUX.

NEUTRAL, adj., neutre :

Que pour ce mieulx faire elle avoit, par
le conseil de tous les dits cardinaux pre-
sens, deslibéré d'estre *neutral*, afin de po-
voir plus esgallement mener les choses a la
fin de la paix dessus dite. (1536, *Négoc. de*
la France dans le Levant, I, 302, Doc. inéd.)

N'est defandu a gens *neutraulx* de don-
ner passaige et vivres a ceulx qui passent
par leur pays. (1537, *Lett. du Roi Phil. II à*
Cl. de Vergy, Pap. d'El. de Granvelle, V,
121, Doc. inéd.)

Et qu'a ceste intention il s'estoit resolu
par la deliberation et advis de ses freres les
cardinaux du saint siege, demeurer *neu-
tral* entre eux deux. (GUILL. DU BELLAY,
Mém., I, V, f° 153 v°, éd. 1569.)

J'ay veu le reglement pour la marine que
vous m'aves envoyé ; j'ay l'opinion que le
dict roy (d'Angleterre) l'a faict pour mani-
fester son inclination *neutrale* et abuser
ses subjects et ses voisins. (27 mars 1603,
Lett. miss. de Henri IV, t. VI, p. 381, Ber-
ger de Xivrey.)

— *Neutrale*, s. f., neutralité :

Qu'il tiengne la *neutrale* en sa puissance.
(FROISS., *Chron.*, XVI, 135, Kerv.)

NEUTRALISER, - *izer*, (se), v. réfl.,
rester neutre :

Neutraliser (se). To stand newter ; to
take neither part, help neither side ; when
two are at odds to give them the looking
on. (COTGR., éd. 1611.)

NEUTREMENT, adv., dans la neutralité :

Les Florentins, pour s'estre *neutrement*
tenuz en ceste guerre, furent contrains de
se remettre souz le gouvernement de Me-
dicis. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 869, éd.
1588.)

NEUTRENALMENT, voir NUITRENAL-
MENT.

NEUTRER, v. n., hésiter :

Sans plus *neutrer* payerent la menestre.
(*Poés. fr. de G. Aione*, Voy. et conq. de Ch. VIII,
Brunel.)

Cf. NEUTRIER.

NEUTRISCEUR, adj., qui nourrit, qui
entretient :

Nutritivus caloris. *Neutrisceur* de chaleur.
(*Serm. lat.-fr.*, XIV^e s., ms. de Salis,
f° 93 v°.)

Cf. NUTRITEUR.

NEUTRIER, v. n., être neutre, hésiter :

Iceluy duc de Calabre, *neutriant* entre
la faveur de ça et de la, et pesant dures-
ment le peril de la guerre qui se preparoit,
mettoit plus peur aussi en la ruine des
deux parties par complaints, que semblant
de condescendre ennemy a qui que ce
feust. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de*
Bourg., III, 164, Buchon.)

NEUVAIN, voir NOVAIN.

NEUVEMENT, voir NOVEMENT.

NEUXABLE, voir NUISABLE.

NEUXANT, voir NUISANT.

NEVEÇON, - *euçon*, - *oçon*, s. m., dimin.
de NEVEU :

Honte en averont si oir ki suat mi *neveçon*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 223, Michelant.)

Adonc raconte, adonc retrait
Comment por la dame desfaire
Qui ses voloirs ne voloit faire,
Murtri avoit son *neveçon*.
(II. DE COINGT, de l'Emperer. qui gard. sa chast.,
2706, Méon, *Nouv. rec.*, II, 86.)

Murtri avoit son *neveçon*.
(Id., *ib.*, Richel. 23114, f° 271^c.)

NEVESSE, *niepvesse*, s. f., nièce :

Item tot li joueles, annels, finkage de
medame mi mere et de medame Adle Mai-
visine me teie, jou oredene os mi bieles
sereurs et ossi a me *niepvesse*. (*Trad. d'une*
Ch. de Ren. d'Haucourt du 10 juin 1133,
Arch. de l'abbaye d'Honnecourt, ap. Jean
Le Carpentier, *Hist. généalog. des Pays-bas*
ou hist. de Cambray et du Cambresis, t. II,
Preuves, p. 18, éd. 1654.)

NEVEUÇON, voir NEVEÇON.

NEVOÇON, voir NEVEÇON.

NEVOIS, (a, en), en vain :

Or soit Deus a lor plait et sainte Trinites,
Car grans avoires lor ert a *nevois* presentes.
(*Les Cheifs*, Richel. 12558, f° 81^c.)

Chaplerai en *nevois*, se morir on devoie.
(*La Poire*, Richel. 12786, f° 2^d.) Var., a *nevois*
(ms. Richel. 2186.)

NEXUN, voir NESUN.

1. NEYF, voir NAIF.

2. NEYF, voir NOIF.

NEYFTÉ, voir NAITÉ.

NEYG, voir NI.

NEYMTEL, voir NOIANTEL.

NEYVAR, v. a., étouper :

Pour estopes et pour linge achaté pour
neyvar led. tonels. (1383, *Compt. de P. de*
Serres, prév. de Montbrison, frais de ven-
danges, f° 3 r°, Arch. Loire.)

Cf. NAIER.

NEZ, *nes*, *nays*, s. m., mot conservé ;
s'est employé dans diverses locutions au-
jourd'hui inusitées :

— *Gens de nez*, moqueurs :

Nos courtisans d'aujourd'huy appellent
les moqueurs *gens de nez*. (DU PINET,
Pline, XI, 37, éd. 1566.)

— *Faire un nez de cire à*, à peu près
comme on dit maintenant *faire un pied*
de nez, se moquer de, insulter à :

Et tout de la mesme façon que ce gentil
philosophe a voulu approuver la commu-
nion des richesses, un autre aussi advisé,
mais peut estre plus riche que luy, *faisant*
un nez de cire a Nature, prouvera par elle
mesme la separation des domaines, telle
que la praticquons aujourd'huy. (PAS-
QUIER, *Pourparler de la Loy*.)

— *Demeurer avec un pied et demi de nez*,
demeurer tout couvert de honte :

Et depuis jamais on n'a peu ouir ny
vent ny voix de l'espicier, la femme du-
quel *demeura avec un pied et demy de nez*.
(LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, XIII, IV,
Bibl. elz.)

— *N'avoir point de nez*, n'avoir point de
bon sens, n'être point raisonnable :

Et de vouloir sofistiquer, allegans qu'elle
(la comédie) doit estre defendue, ne
fust ce que pour ce qu'elle scandalise
beaucoup de personnes, cela n'a point de
nez. (LARIV., *les Jaloux*, prol., Bibl. elz.)

— *Avoir le nez tendre*, être susceptible :
Je le dis ainsi pour autant qu'il y a assez
de gens qui ont le nez si tendre, qu'il s'of-

fencent du seul vol d'une mouche. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

— Tirer le nez à quelqu'un, lui faire porter des cornes :

Et Spinelle, voyant ce conseil n'avoir profité à son mary, auquel si auparavant elle avoit tiré le nez d'un doigt, elle luy allongea depuis de deux brasses, parce que la femme obstinée de nature souffrira plustost mille morts que changer de deliberation. (LARIV., *Nuicts*, VIII, II, Bibl. elz.)

— Mettre le nez au sein, perdre son temps, s'amuser à des bagatelles, comme l'enfant qui met le nez au sein de sa nourrice au lieu d'y mettre la bouche :

A lendemain le glorieux marchant
Leur assigna heure au petit saing,
Et s'en alla, sans mettre nays au sain,
Leur préparer banquet de bonne sorte.
(BOURDIGNE, *Leg. de P. Fai.*, ch. XI, Jouanst, p. 48.)

— Nez s'est employé anciennement au sens de trompe :

Olifanz...
Qui de son nez tronpe et boisine,
Et s'an pest au soir et a main
Si comme uns hom fet de sa main.
(Rose, Richel. 1573, f° 149°.)

NEZUNEMENT, voir NESUNEMENT.

1. NI, ny, nei, neyg, noi, noy, noix, ne, s. m., action de nier, négation, dénégation, déni, refus :

Escondiz en fait granz e nei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20829, Michel.)

Par non savoir
Ai le miex du monde honni,
Et par orguel, ci n'a nul ni.
(Chev. as. it. esp., 11348, Foerster.)

Il tret son garant qui l'offre a prover et averer si comme il devra ; et li autre fet encontre tel ni et tel deffense comme il doit. (Liv. de jost. et de plet, IV, 4, Rappetti.)

Un home copable demende jor de conseil. Li demenderes dit qu'il l'a eu et l'offre a prover ; et copable fet ni sanz deffense. (Ib., IV, 40.)

Après maint de paroles li nea treinchiamant qu'il n'an tenoit plus. Après ce li diz officiaux ou non dit evesque fit protestation que de tel reconnaissance et de tel noi com li sires de Coulans avoit fait a cele journee li diz messires l'avesques aust tel preu com il devroit, et li diz sires de Coulanz tel dommaige com il devroit. (1272, *Cart. de Langres*, Richel. I. 5188, f° 46 v°.)

Que de tele reconnaissance et de tel noi com il avoit fait li feist et baillast lettres saalees. (Ib.)

Sor la reconnaissance et le noi devant diz si com il avoient oi recoguivre et noier. (Ib.)

Chacuns doit avoir la court de son soingneur, combien qu'il hait respondui en l'autre court, se il n'y fait neyg ou cognoissance. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 34 r°.)

Or veons de saint Pierre, comment Dieu renia,
Jura et parjura et puis s'excomenia :
C'onques jour de sa vie ne l'avoit cogneu ;
Par trois fois fist ce noier.
(Girart de Ross., 5881, Mignard.)

En tant qu'il touche la femme, dit qu'elle n'a que un ny. (1393, *Grands jours de Troyes*, Arch. XI^e 9186, f° 9 r°.)

Et se en li noye (son droit), il le doit recroire et prouver. Et se il preuve son droit, il emporte l'heritage, et cil qui a fait le noy, le pert. (*Anc. cout. de Champ.*, L, *Nouv. Cout. gén.*, III, 217.)

— Mettre en ni, au ni, a ni, nier :

Se cil a qui l'en demande met en ni ce que l'en li demandera. (*Etabl. de S. Louis*, I, I, Viollet, p. 4.)

Si comme se je metoie en ni ce c'on me demenderoit, et après vausisse avoir jor de conseil, ou jor de veue, ou alliguer respit ou terme, ou requerre autre juge ; ce seroit a tart, car je seroie ja ales si avant qu'il n'i aroit fors que d'oïr les temoins au demandeur. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, VII, 5, Beugnot.)

Et se il le mettoit en ne, le devant dit Robin Rabardiau l'offreit a prouver par temoins ou par gage de bataille. (1270, *Cart. de Chartres*, ap. Duc., *Ponere in negatum*.)

Lequel parochage li procureres dou dit abbé lor mist en ni. (1275, *Sent. du bailli de Churolois*, La Ferté, Arch. Saône-et-Loire.)

La quel chose li diz freres ai mise en ny. (1281, *Sent. du bailli de Montreuil*, ib.)

Et offre prueves et informations la ou il appartenroit et met en ni se mestiers est et il estoit rewardé de vous que a che il fust tenus, les frais de l'adverse partie... (1320 à 1337, *Procédures pour l'abbé de S. Pierre de Gant*, Minutes parchemin, Cabinet Ern. Deseille.)

Lequel Jehan confessa que il avoit cogueu ladite Belote charnelment de son bon gré et de sa bonne volenté, et mist en ny l'efforcement et la violence. (1326, Arch. JJ 64, f° 157 r°.)

Laquel chouze li mistrent en noy. (1358, Arch. Meuse B 2526, f° 19 v°.)

S'i'i avenoit que la mouchote lui feust demandee et il la meist en ny. (1371, *Coutum. de Chatillon*, LXVII, Arch. C.-d'Or, B 989^{ter}.)

Et mist absolument tout nos diz, clain et calenges en ny. (1377, Arch. JJ 411, pièce 104.)

Il veulent mettre a ny que... (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 131 v°.)

Quant oyres nostre saint pere l'auroit escript ou fait escrire, s'il ne se trouvera il estre vray ; et je l'ose bien dire et tesmoingner, comme celluy sans lequel telles choses ne se font devers l'empereur ; par quoy le mectons en ny. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, p. 159, Doc. inéd.)

Pour l'inimitié que vous imposez a Euripide contre le sexe féminin, je la pourrois vous mettre en ny tout a plat, attendu que je trouve qu'Athenee le nous rend féminin et fort affollé de l'amour des femmes. (*Les Apresdinees du sr de Cholieres*, II, f° 50 v°, éd. 1587.)

Je ne voudrais opposer a ceux qui me mettoient en ny le caquet des femmes, que le proverbe commun qui porte que trois femmes feront un marché, voire une foire. (Ib., f° 159 r°.)

Or que vous puissiez changer la loy,

puis que la necessité le requiert, on ne peut le mettre en ny. (Ib., f° 166 r°.)

— Mettre au ni a signifié aussi renoncer à, laisser de côté, faire fi de :

Je vis sans soucy ;
De vilains dis fy ;
De gens suis garay ;
Tant que j'en voudray
De biens suis garny.
Je puis mettre au ny
Ce que je voudray.
(Le Cheval. qui donna sa femme au dyable, Anc. Th. fr., III, 425.)

2. NI, voir NE.

NIAGE, s. m., nettoyage, curage :

Cascuns estaliers soit home u feme doit chascun samedi de niage une ob. artesienne. (1263, *Réglem.*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 268.)

Que se li dis bies avoit mestier de nier, que il soit nies de sis anz, et en ce cas, li religieux romperont l'escluse pour le sauvé de leur poisson, et se fera chius niages par le commun acort des parties. (1313, Arch. JJ 53, f° 22 r°.)

Niage de pus. (1332, *Compt. de l'hospital St-Jean des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

NAIS, adj., inné, qui vient de naissance :

L'innocence qui est en moy est une innocence niaise ; peu de vigueur et point d'art. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. 11, p. 276, éd. 1595.)

NAISETÉ, nyaiseté, s. f., niaiserie :

Feintes niaiselez. (DUFAYL, *Cont. d'Eutr.*, X, éd. 1598.)

Vous accommodans toutes les inepties, sotises, bestries, nyaisetez, chiardries, resveries, miguardises, pusilanimites, impudicitez, vertevelleries, manequinages, lourderies, ignorances et asneries. (ID., *Prop. rust.*, p. 52, Bibl. elz.)

Tout ainsi que l'ambre tire la paille vers soy, la chrysocolle l'or ; ainsi la douceur des vertueuses mœurs attire a soy la bienveillance d'un chacun et leur niaiseté ou aspreté, le mespris ou la haine. (NIC. PASQ., *Lett.*, III, 8, éd. 1723.)

NIANCE, - anche, nyance, neance, s. f., déni, dénégation, action de dénier en justice :

Les. IIII. den. d'amende prant li mestres de ceus qui connoissent ausi bien come de ceus qui nient, qui sont ataint de leur niance pour la reson de ce que en sa justice n'a point de despit. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXVI, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Chil a qui on demande aucune coze prestee ou aucune convenence, s'il en fet niance, il ne pot pas apres la niance recouvrer a alliguer paiement. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. VII, 11, Beugnot.)

Et doit rendre les damaces resnables que li deteur orent par se niance et l'amende de la niance, et si demore mal renommés, car niance fete de ce c'on a recheu por autrui damacier n'est pas sans triquerie ne sans volenté de recevoir autrui coze a tort. (ID., *ib.*, XXIX, 13.)

Quant cil a qui on demande connoit ce qui li est demandé, soit qu'il le connoisse sans niance fere, ou apres ce qu'il aroit le coze niee. (ID., *ib.*, XXXIX, 2.)

Se li bourgeois ou non bourgeois est se-mons et fournoie et il en est atains, il doit .ii. sols de le *nianche* au prevost par le roy. (1290, *Etat des revenus de la prévôté d'Amiens*, ap. Aug. Thierry, *Doc. inéd.*, I, 285.)

Pour quoy demandoit le dit procureur les despens et les damages faiz dou dit abbé pour reson de l'applegement fait dou dit monseigneur Guillaume contre le dit abbé a tort et a *neance*. (*Acte judic. de 1310*, S. Cybard, Arch. Charente.)

Car les choses proposees par nostredit procureur n'estoient que fuites ou *nyances*. (5 mars 1483, *Ord.*, XIX, 279.)

Tu as dit quartement que l'ame incorporee ne pourroit supporter la penitence satisfactorie de ses pechez, dont je te faiz *nyance* quant a la coulpe, car tu sces bien quant a la loy divine on ne baille aux penitens chose impossible et malaisee a faire. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 69 v°, éd. 1536.)

Niance se dit encore pour démenti, négation, dans le Haut-Maine.

NIANT, VOIR NOIANT.

NIANTÈ, VOIR NOIANTÈ.

NIART, adj., niais :

Et tout homme qui dit ces bourdes
Tiennent por fol et por niart.

(GUIART, *Roy. lign.*, prol., v. 28, W. et D.)

1. NIBLE, VOIR NIEBLE.

2. NIBLE, VOIR NIULE.

1. NIC, interj., zut :

Et je croi que teus les auront (vos deniers)
Qui ja gré ne vous en sauront,
Ainz en demeront leur avians
Et devorront les bons morsians,
Et *nie* por voz ames diront.

(*Vie des Peres*, Richel. 23144, f° 20^b.)

2. NIC, *nyce*, s. m., nid :

Une pye en ung *nyce*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1735, Labarte.)

Il a jetté sus aulray son ombrage
Et pond au *nic* d'un oiseau de passage.

(V. DE LA FRESNAYE, *Satires*, p. 159, Travers.)

— Fig., *nic de l'argent*, bourse :

Chascun aujourd'hui parle du pape,
Et du saint siege apostolic ;
Les autres se meslent de sa chappe
Qui d'argent ne portent que le *nic* ;
Aujourd'hui l'en n'ose dire pic.

(*Le Reveur avec ses reserves*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 104.)

Poitou, Canada, Norm., *nic*, nid.

NICE, *nyce*, *nisce*, *nisse*, *niche*, *nique*, adj., sot, niais, négligent ; en parlant de personnes ou d'êtres animés :

Et li vallez qui *nices* fu
Dist : Pucele, ge vos salu.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 5^b.)

Que trop est pereceuse et *nic*.

(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 83 r°.)

Car la mors si prent et justice

Ausi le sage com le *niche*.

(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 325^c.)

Ge estoie joenes enfes et *nices* et fors de mon pais et sanz grant proesce. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 48^a.)

Qui pres du mur voudroit venir

Il pourroit bien sere que *nices*.

(*Rosc*, ms. Corsini, f° 27^b.)

Tu es soz et *nices*.

(*Ib.*, f° 464.)

Et joule et *niche* et fole.

(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 974.)

Qui gete as piez ce qu'a mains tient
Com fox et *nices* se contient.

(*Prov. aux Philosophes*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Pour ce qu'aim si haut aucune,
Gent me ont *nic* clamé.

(JEH. LESCOREL, *Chans. Ball. et Rond.*, 2, Bibl. elz.)

Se par avant avoit esté *niche* et ort.
(*Gilles de Chin.*, p. 5, Chalon.)

La fille d'un chevalier en mist son hon-nour et son estat en grant balance, pour estriver et respondre au fol escuier, qui pour ce dist que fol et que *nic* et sot. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 19, Bibl. elz.)

Quiconques se repoute digne et non pas selon la valeur de soy, il est *nic* et fol. (OUESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 421^c.)

Cil qui le bessier aura priés

Niche sera et mal aprins.

(*Clef d'amour*, p. 43, Tross.)

Et que tout li signeur ostacent siorgans *niche*s,
Moult tost se trouveroient plus cremus et plus
[riches.

(GILLES LI MUISIS, *li Estas de tous gens seculers*, II, 22, Kerv.)

Ne fu mie lent ne *niche* de soy relever.
(*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 120 r°.)

Mais il fut outrageux et *nicés*

Et manga du fruit deveé.

(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 28.)

Ilz ne doivent point eslever les *niques* et parvers. (MONSTRELET, dans Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. I, p. 339, Soc. de l'H. de Fr.)

Afin que nous ne soyons condempnez comme serviteurs *niche*s et inutiles. (BROCHART, *des quatre Motifz pour faire le passage d'oultré mer*, f° 11 v°.)

LE CUISINIER.

Tu es bien sot.

LE PRESCHEUR.

Tu es bien *nic*.

(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 19.)

Croyez d'ung cas que je ne suis pas *nic*,
Car je gouverne toutes gens somptueux.

(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 261.)

Elle en mourut la noble Badesbec
Du mal d'enfant, que tant me sembloit *nic*.

(*RAB.*, *Pantagr.*, ch. III, éd. 1542.)

Aussi ne suis je pas si *nic*,

Ne pareillement si novice,

D'en dire mal en son absence.

(R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, p. 62, Bibl. elz.)

Quelle femmelette *nic*. (H. ESTIEN, *Tr. prep. a l'apoi. p. Herod.*, c. 20, éd. 1566.)

Un tas de veaulx trop paresseux et *nices*.

(*Pronost. d'Habenragel*, c. V, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 20.)

Pour engeoller quelque *nissé* personne.

(*La Surprise et fustigation d'Angoulevant*, Var. hist. et litt., VIII, 86.)

Par la coulpe et défaut des mauvais et *nices* bergers, plusieurs aigneletz faonnez aux champs ont esté mengez des corbeaux. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 87, Liseux.)

— En parlant de choses :

Si sunt lor mot *nic* et volage.

(*Durmars le Gallois*, 15102, Stengel.)

Et le vilain li dist moult orgueilleusement,
Que moult jenne le vit et de *niche* semblant.

(*Doon de Maience*, 2664, A. P.)

Garde a qui tu diz ces paroles

Qui sont assez *nisséz* et foles.

(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 193.)

... Paresse orde et *nic*.

(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 141^b, éd. 1537.)

Car d'ung chascun te dis douce advocato

En revocant de rigueur et justice

Par doux appel nostre cause trop *nic*.

(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 278.)

— Dans un sens moins défavorable, sans expérience, faible, simple, innocent :

Et mon Dieu, que je suis *nic*,

Fresle et de propre nature.

(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 63.)

— *Etre nic* de, être négligent à, négliger de :

De les pugnir ne soyez *nic*

Selon leur malfaict et leur vice,

Comme a juste prince il aliert.

(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 138.)

Gentilz galans, ne soyez *nic*s

De verser du vin largement.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 313, Jacob.)

— Pauvre, nécessiteux, et en même temps sans expérience :

Et ele ert haute dame et riche,

S'avoit baron mauves et *niche*,

La terre avoit toute en sa main.

(*Le Lai du Conseil*, p. 117, Michel.)

Le rois est *niche*s et mauvais. (*Chron. de Rains*, c. IV, L. Paris.)

— En t. de droit, *action nic* :

Accion *nic*, si comme quand la promesse est simple, qu'il n'y a point de stipulacion, fors que simple convenance, si comme de promettre aucune chose sans stipulacion autre que de response de telle promesse neat quelque accion. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 42^b, éd. 1486.)

Nice a été de quelque usage jusqu'au xviii^e s. :

Nice. Vieux mot inusité qui signifie simple. (MÉNAGE, *Dict. étym.*)

Tant ne fut *nic* (encor que *nic* fut)

Madame Alix que le jeu ne lui plût.

(LA FONT., *Cont.*, fais. d'oreil.)

A l'ingénue échappe une saillie.

Voilà mon sot prompt à se récrier :

Comment, la belle ? on vous disait si bête !

Et ! pourquoi pas, Monsieur ? on m'a bien dit,

Répond la *nic* avec un rire honnête,

Que vous étiez, vous, un homme d'esprit.

(LE BRUN, *Epigr.*, V, ciii.)

Il commence par lui donner vingt mille écus de meubles, il y fait le mieux qu'il peut, et ce mieux-là est très-peu de chose ; mais la pucelle s'en contente, étant, à ce qu'on dit, très-*nic*, s'il y en a de telles en Provence. (MATH. MARAIS, *Journ. de Paris*, 11 juin 1723.)

Ce mot est resté dans plusieurs patois. Picard, *niche*, simple, niais. Haut-Maine, *nige*, *nique*, nigaud, puénil. *Nice* est un mot employé universellement dans toute la Lorraine avec les sens de : difficile à contenter (Landremont), contrariant, exigeant (Lay St Remy), nigaud (le Tholy),

ennuyeux (Alain), turbulent (Courbesaux), fou (Lunéville) : Il est si *nice!* oh! qu'il est *nice!* il est *nice* comme un sac de puces.

NICEMENT, *nycement*, *niscement*, *nichement*, adv., sottement :

Eslection est quassée, quant l'en eslit *niscement*. (*Liv. de Jost. et de plet*, I, 6, § 45, Rapetti.)

Et ceste *niquement* parole.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 27°.)

Mais trop *nichement* me menai.

(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 97°.)

Ou font *niquement* lor message,

Por ce qu'il ne sunt mie sage.

(*Ib.*, 7547, Méon.)

Quer qui *nichement* se descuevre

Quant il veut pas ne se recouvre.

(*Clef d'amour*, p. 116, Tross.)

Certes, dist il, tres folement

Tu argues et tres *niquement*.

(DEGUILLVILLE, *Trois Peterinaiges*, f° 114°, impr. Instit.)

Si tost que ilz peurent veoir entour eulx ilz commencerent a avoir honte et vergongne l'ung pour l'autre de ce qu'ilz se maintenoient si *nycement* sur ung seul chevalier. (*Perceforest*, vol. I, c. 63, éd. 1528.)

L'ardeur du courroux que l'on sent

Au premier age adolescent

Me fit trop *niquement* l'escrive.

(*Rons.*, Od., liv. II, x, p. 335, éd. 1584.)

NICEROLLES, nom de ville imaginaire désignant la patrie des niais :

Mes un autre chastel en *Nicerolles* sai

Qui Trambloi a non.

(*De Nicerolles*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 441.)

1. **NICET**, - *eit*, *nyc.*, adj., dimin. de *nice* :

Nicette fu (la Jeunesse), si ne pensoit

Nul mal, ne nul engia qui soit.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 11°.)

Nicette fu....

(*Ib.*, ms. Corsini, f° 10°.)

Mais ainsi de nous se rigole

Comme un enfant sot et *nicet*.

(*Mir. de Notre-Dame*, I, 5, 733, A. T.)

Je seroye bien malheureuse

Et bien *nycette* et paoureuxse

Se je laissoye le mien perir

Sans que l'osasse requérir.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 124 r°, éd. 1522.)

Il ard les vierges *nicettes*

D'un brandon follement chant.

(*Bair*, *Pods. ch.*, p. 105, Becq de Fouquières.)

Qui n'ait de main amour la poitrine embrasée,

Qui soit douce et *nicette*...

(REGNIER, *Sat.*, XVI, à Forquev., Jouaust, p. 157.)

2. **NICET**, voir **NICHET**.

NICETÉ, - *tei*, *nyc. nich.*, s. f., sottise, niaiserie, stupidité, simplicité, infantilisme, naïveté :

Ne des *nicetes* qu'il disoit.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 144°.)

Par *niceté* oublient cest mestier.

(*Huon de Bordeaux*, 250, A. P.)

Che fu damages grans, *nichetes* et folours.

(ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Seixle*, 7, Coussemaker.)

Car trop est plainz de *nicetei*

Qui por .i. pou de vanitei

Lairat la joie qui ne ment.

(RUTEB., *Chanson de Puille*, I, 150, Jub.)

Une gent sont qui dient que trestout est mençoage, Et *niceté* et fable et faus quanque l'en songe.

(*De la Desputoison de la Synagoge et de sainte Eglise*, Richel. 837, f° 341 v°.)

Et ce soit loing de nos, et remaigne a la *niceté* des femmes et dou menu pueple ; car il n'ont que faire des citeinnes choses. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 478, Chabaille.)

Quant Salhedin vit et pierçut sa moleche et sa *nicheté*, si li manda par plusieurs fois bataille. (*Chron. de Rains*, c. I, L. Paris.)

Pour le *nicheté* de son genre. (*Chron. de France*, Copenhague, Anc. f. Roy., n° 387, f° 28 v°.)

Par trop grande *nicheté*, ou par trop grande simplesse, ou ignorance. (BOUR., *Somme rur.*, 2° p., f° 58°, éd. 1486.)

Ja tant (dit Senèque, en la 40° epître a Lucille), ne montera la *niceté* du peuple, que nom de philozophe, tres honorable et tres saint, ne demeure. (CRIST. DE PIZ., *Charles V*, 3° p., ch. 64, Michaud.)

Niceté, sottie, rudesse, folie. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

Ha ! quel *niceté* !

Seigneur vous ? *Benedicité*.

Faites le signe de la croix ?

(*Pathelin*, p. 71, Jacob.)

Trop longue *nicheté* trouvasses qui de ces choses me voulez reprendre. (*Hist. du ch. Paris et de la b. Vienne*, f° 25, éd. 1835.)

Ma commere, la mere de vostre femme, m'a dit je n'osey quelles folies ; et par mon serement, vous n'estes pas sage de croire telles *nycetes*. (*Les Quinze Joyes de Mariage*, la quinziesme Joye, Bibl. elz.)

Tu cuides que tes mérites reluisent en la chose publique laquelle tu enlaidis par tes *nicetes* et folies. (SURSE DE PISTOYE, *Controverste de noblesse*, impr. Maz.)

Laysses ceste *niceté*, mon amy, il est temps, vous n'estez pas jeune. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 607, Génin.)

Niceté, segnities. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

NICETEMENT, *nichement*, adv., sottement :

Et s'il se contient *niquement*,

Nicement vos contenez.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 65°.)

Et si se contenoit assez *nichement*.

(*Doon de Maience*, 2662, A. P.)

NICHE, voir **NICE**.

NICHEITEMENT, voir **NICETEMENT**.

NICHEMENT, voir **NICEMENT**.

NICHET, *nicet*, s. m., niche :

Certes, dist Honte, j'ai gu

Tot morant de fain chez m'ostesse,

A *nicet* pire que larrenesse.

(RICH. DE LILLE, *de Honte et de Puerie*, Binaux. *Troup. de la Flandre*, p. 364.)

La largeur des *nichetz* entre les colonnes et les fenestres seront d'une grosseur et demye de colonne, et la hauteur de quatre grosseurs de colonne. (VAN AELST, *Regl. de l'archit. sel. Vittr.*, f° 40°, éd. 1545.)

NICHETÉ, voir **NICETE**.

NICHEUL, s. m., œuf laissé au fond du nid :

Nidal, *nicheul*, l'œuf qui demeure au nid ou les poules pondent. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *nichoué*, même sens, et aussi œuf taillé dans un morceau de marne qu'on laisse dans le nid des poules pour les engager à pondre ou à couvrir.

NICHIEL, s. m., moyen :

Il embla au biefroit le *nichiel* d'une brouayte et le boujon de fier, se vendi le boughon .ii. estrelins et le moyel .v. estrelins. (1321, *Reg. de la loi*, t. I, Arch. Tournai, n° 130.)

NICHIER, *nisier*, v. n., séjourner :

Pour le chastel garder qui tant a renommee,

Nisoit en la cité qui estoit grant et lee.

(CUEV., *Vie de B. du Guescl.*, 14414, Charrière.)

NICHIL, adv., rien :

Caym vaut autant a dire comme possession, Abel autant comme *nichil*, rien ou nule chose. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 5°.)

— *Nichil au dos, nichil au dos*, bel habit, habit dont les devants étaient fort brillants, et dont le derrière, recouvert par un riche manteau, était d'une étoffe commune. Ce mot a été généralement appliqué à toutes les choses qui avaient de beaux dehors, et auxquelles l'intérieur ne répondait pas :

Compte payé et rien reçu.

Somme toute, pour nos despens

Nichil au dos; je me repens

De l'avoir ceans tant nourri.

(*Myst. de la Pass.*, 4° journ.)

S'il faut aussi parler de la mécanique, faisoit il pas bon voir un grand seigneur, voire un roy portant manches de deux paroisses ? C'est à dire, dont la moitié estoit d'ostade et l'autre moitié de velours ? Voire quelquefois un pourpoint de trois paroices, car le corps estoit de demi ostade, le haut de manches de cuir, et le bas de velours..., et pour ce qu'il n'y en avait aucunement a l'endroit du dos, on appelloit ceste sorte de pourpoint *nichil au dos*. Duquel mot ont depuis usé plusieurs, qui, n'entendans son origine, ont prononcé *nichilodos*. Et a esté appliqué ce mot généralement a toutes choses qui avoyent une monstre en extérieur, a laquelle l'intérieur ne respondoit point. (H. EST., *Tr. prep. a l'apôl. pour Herodote*, p. 434, éd. 1566.)

Il n'estimoit aucun des anciens poètes françois, qu'un peu Bertaut; encore disoit-il que ses stances estoient *nichil au dos*, et que pour trouver une pointe a la fin il faisoit les trois premiers vers insupportables. (RACAN, *Vie de Malh.*, Bibl. elz.)

Rouchi, *niquil*, rien, néant. N'est d'usage que dans cette phrase proverbiale : *niquil* pour apostille; c'est-à-dire qu'on refuse la demande.

NICHILITÉ, *nihilité*, s. f., néant :

Toute propre estimacion, tant soit petite, en la consideracion de ma povreté et

nichilité sera destruite et perdue perpétuellement. (*Intern. Consol.*, II, VIII, Bibl. elz.)

Moy, moins que rien, toute *nichilité*.
(MARG. DE NAV., *Mir. de l'ame pecher.*, p. 34, éd. 1547.)

Helas, je y voy de mes maux la laideur,
L'obscurité, l'extreme profondeur,
Ma mort, mon rien, et ma *nichilité*.

(*Id.*, *ib.*, p. 48.)

Je juge volontiers des actions d'autrui;
des miennes, je donne peu a juger, a
cause de leur *nichilité*. (MONT., *Ess.*, I, II,
ch. XVII, p. 440, éd. 1595.)

NICNOQUE, voir NIQUENOQUE.

NICO, adv., non ?

Et vous la saulce moustarda.

L'HOMME.

Nico.

LA FEMME.

Mignon.

L'HOMME.

Notree.

(*Farce d'un Chaudronnier*, Anc. Th. fr., II, 108.)

NICOLE s.. étoffe de Lincoln. ferr.

Et ot hueses d'antiquité

Au ploi de *nicoles* pelees

Et dures et ensanglantees.

(*Chev. as deus esp.*, 6170, Foerster.)

NICORACE, s. m., hibou, chat-huant :

Or vos diron del *nicorace*,

D'un oisel de mauvese estrace,

Fresaie a non en dreit romanz.

(GUILLAUME, *Best. div.*, 601, Hippeau.)

Cf. NITICORAX.

NICOREE, s. f., abomination ?

Ont aussi desrobé (les Armagnacs) et
fait desrober plusieurs de nos subjectz et
boutant feux, et tuer hommes et femmes,
et violer filles a marier et autres *nicorees*,
despouillans eglises et monasteres. (1413,
Ord., X, 148.)

NICQUE NOCQUE, voir NIQUENOQUE.

NICQUENOQUER, voir NIQUENOQUER.

NICQUET, voir NIQUET.

NICQUETER, voir NIQUETER.

NICQUETTE, voir NIQUETTE.

NICTICORAX, voir NITICORAL.

NIDEUR, s. f., odeur fétide :

Les autres aiment mieux planter un
gros oignon, qui est appellé en latin scilla,
ou bien brusler champignons qui sortent
des noyers, ou grande quantité d'ails sans
teste, a fin que par la *nideur* qui en sor-
tira elles puissent toutes mourir. (LIE-
BAULT, *Mais. rust.*, p. 374, éd. 1597.)

NIDIFIER, - *iffier*, v. n., faire son nid,
nichier :

Plus de treis feiz et treis ad ja *nidifié* (l'aigle).
(GARNIER, *Vie de S. Thom.* App., v. 224, Hip-
peau.)

(Que) son aigle *nidiferoit* sur le mont
des Arabiens. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*,
ch. XXIV, éd. 1638.)

Ce pais estant montaigneux, les aigles
y *nidifient* et font leurs petits. (THEVET,
Cosmogr., VIII, 6, éd. 1558.)

L'aigle volle bien hault en l'air, *nidifie*.
(*Violier des Hist. rom.*, XXXVI, Bibl. elz.)

Après que le corbeau *nidifie* en ung
arbre. (*Id.*, XLV.)

1. NIE, s. f., sorte d'herbe :

Nita, *nie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. NIE, voir NÈ.

NIE, s. m., dénégation; *mettre en nie*,
s'inscrire en faux contre :

Contestation fete sollempnement et
mises en nie par iceli Robert toutes les
choses desusdites. (Mai 1289, *Carl. des*
Vaux de Cern., Arch. S.-et-O.)

Cf. Ni 1 et NIER 2.

1. NIEBLE, *nible*, s. m., sorte d'oiseau de
proie :

Tandis vai venir

Li *nibles* per dessus volant.

Cilz ne fust tristes ne dolanz,

Sa proie treuve aparouille,

A ses forz ongles l'a ravie.

(*Lyoner Yzopet*, 170, Foerster.)

Li chiens avoit bons consoillours...

Lo *nible* et lo voutour ensamble.

(*Id.*, 191.)

Les columbes avoient guerre

A *nible*.

(*Id.*, 1207.)

2. NIEBLE, voir NIULE.

NIEBLÉ, *niullé*, adj., attaqué de la nielle,
de la carie :

En divers lieux, en France, y creust de
bons bliez, et en aultres lieux ne valurent
gueres et estoient *niullez*. (*Chron. scand.*,
p. 105, ap. Ste-Pal.)

C. *nieblé*. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXVIII,
éd. 1532.)

Norm., *nieullé*, *nuilé*, atteint par la nielle,
Poitev., *nublé*, *neublé*, attaqué par la carie.

NIEÇAIN, *niechain*, *nechien*, s. f., nièce :

Vostre *nechien* me vostreat il tolr.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 67°.)

Dou descort qui iert antre Jofroi de
Aspremont e Lorete sa feme qui fu fille
Simon lo comte de Salebruche ma *nie-
cain*. (1235, *Coll. de Lorr.*, 251, n° 111,
Richel.)

Quar il maria ses *nieçains*.

(Mousk., *Chron.*, 1210, Reiff.)

A Marien me *niechain*, me cote pierse et
me sorcot cler. (*Pièce de 1292*, Mém. de la
Soc. hist. et litt. de Tournai, t. XV, ch. 59.)

A Sandrain, *niechain* Godeffroit de le
Cauchie. (1362, *Compte de Gandrart, mas-
sart*, $\frac{C}{2}$ 927, f° 23 r°, Arch. mun. Valen-
ciennes.)

Et laisserent a Ayen leur *niechain* le si-
gnourie dou ducet qui leur estoit eskeut
de droit de pere et de mere, liquelle Ayen
s'enmaria et prist un gentil homme liquels
ot a non Hilduls. (*Pièce du XIV^e s.*, ap. A.
Lacroix, *Chr. du Hainaut et de Mons*.)

NIEÇETE, *nieceite*, s. f., dim. de nièce :

Hai, *nieceite*, douce suer...

Quant cele son oncle aperçut...

(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 17^d.)

A sa *nieceite* a fet le fu

Alumer et la table metre.

(*D'Estormi*, 146, Montaiglon, *Fabl.*, I, 203.)

La *nieceite* le Barrillet. (1311, Arch. JJ
47, f° 107 r°.)

NIECHAIN, voir NIEÇAIN.

NIEE, *nyee*, *nye*, s. f., nichée, couvée :

Vit de perdrix une *niee*.

(*Ysopet I*, Fab. LVIII, var., Robert.)

Nye des fesauntez, covève des perdrix.
(*Fragm. du XIII^e s.*, *Hist. litt.*, XVII, 634.)

Lequel suppliant avoit une *nyee* de grans
poucins bons a menger. (1397, Arch. JJ
152, pièce 70.)

Il est nommé tiercelet, car ilz naissent
trois en une *nyee*. (GUILL. TARDIF, *Art de*
faulconnerie, I, 24, Jullien et Lacroix.)

Lors tons les petits esperviers

Qui estoient de ia *nyee*

Se vindrent metre des premiers,

Cuidans deffaire la meslee.

(JACO. MULET, *Destruct. de Troye*, éd. 1544,
f° 45^c; éd. Stengel, v. 6351.)

Une *niee* de poulsins, pullities. (R. EST.,
Petit Dict. fr.-lat.)

Une *niee* de poulsins, una *nidata* de
pulcini. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Tiercelet d'autour est petit, il se dit ainsi,
car ils naissent trois en une *nyee*, luy et
deux femelles : et il est plus petit d'un
tiers que les femelles. (RENÉ FRANÇOIS,
Merv. de Nat., p. 40, éd. 1622.)

— Fig. :

Et en soy constituant comme les grans
larrons, qui emblent a la seigneurie, nour-
rissent et soutiennent une *niee* d'autres
larronneaux pour rober sur le peuple.
(ALAIN CHARTIER, *Quadrilogue invectif*,
p. 443, éd. 1617.)

Mais pensez vous quelle *nyee*,

Qui a ung roy s'est dediee.

(*Contre Sagon et les siens*, Epist. par ung amy de
Cl. Marot, à la suite des *Œur. de Cl. Marot*,
t. VI, p. 210, éd. 1731.)

L'admiral de Chastillon et toute la *nyee*
des connestablistes. (CARLOIX, *Mém. de*
Viellville, VI, 39, éd. 1757.)

— Fig., avec un nom de chose, quantité :

Je, qui suis nonnain reniee,

Qui ne demande que le coq.

Je souhaite une grant *niee*

D'orties pour getter mon froc.

(*Les Souh des fem.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.,
III, 151.)

Le Duchat remarquait que de son temps
ce mot était encore en usage à Metz. Il est
resté dans plusieurs patois. Troyes, *niée*,
nichée, grande quantité. Ardennes, Wallon,
niaie, nichée. Haut-Maine, une *niée* de
cochons. Lyonn. et forés., *nia*, *gna*, nichée.
Nivernais, Clamecy, *gniée*, nichés d'oi-
seaux ou d'animaux. Suisse rom., Fribourg,
niillée, nichée, grande quantité.

1. NIEF, s. m., neveu :

Gayde son *nief* qui tant m'a fait de mal.

(*Gaydon*, 9465, A. P.)

Le régime *nief* a été formé sur le sujet
nies. Voir ce mot.

2. NIEF, voir NAIF.

NIELE, voir NIULE.

NIELLE, *neele*, *noielle*, *nelle*, s. f., plante qui croît dans les blés, et dont la semence est noire :

Hec jugella, *neele*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Zizania, *neele*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26^a)

Lolium, *nielle*. (*Pet. vocab. lat.-fr. du XIII^e s.*, Chassant.)

Nielle de superfluité,
Vens d'orgueil et de vanité.

(*Fab. d'Or.*, Ars. 5069, f° 74^l.)

Semence de *neele* rommaine. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 88^c.)

Comme on cognoit la *nelle* ou la droe par my le froment. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 3.)

Noielle. C'est la semence d'une herbe que l'on trouve dedens les formens, en lieux caveux ou boeux. (*Grant herbier*, p. 96, Camus.)

NIELLEMENT, s. m., niellure :

Sideratio. *Niellement* et gastement par le mauvais temps. (R. EST., *Dictionariolum*.)

NIEMENT, s. m., dénégation, l'action de nier, de refuser, reniement :

Mais pour ce que du *niement*
Ne cheïst en desesperement.

(J. DE MEUNG, *Tres.*, 799, Méon.)

Negatio, tionis. *Niement*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Par ce libre esgayement de *niemens* ou negations a tous propos, et refus des raisons ja recueues, perissent toutes les parties de philosophie. (PONT DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 166 v°, éd. 1587.)

Niement, negatio. (NICOT, *Thresor*.)

Niement, negamento. (OUDIN, *Dict. fr. ital.*, éd. 1659.)

Niement, ou négation; *Niement* ou deniement, refus. (DUEZ, *Dict. fr.-ital.*, Amsterdam 1664.)

NIENCE, s. f., simplicité, bêtise :

La *nience* de Chalons. (*Prov.*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*)

NIENT, voir NOIANT.

NIENTAGE, voir NOIANTAGE.

NIENTAILLE, voir NOIANTAILLE.

NIENTCONTRESTANT, - *tristeant*, adv., malgré :

Nientcontristeant que... (1415, *Petitio com. sarum*, Rym., 2^e éd., IX, 204.)

Cf. NOIANT.

NIENTCONTRISTEANT, voir NIENTCONTRESTANT.

NIENMENT, adv., nullement ?

Il ne demande fors loi et jugement ;
Ja por ostaje mar le merres *niement*,
Qu'il en aura bien quatre vins ou cent.
(*Aubery le Bourg.*, p. 136, Tarbé.)

NIENTDISANT, adj., dont on ne peut pas parler :

Infandus, *niënt disans*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Cf. NOIANT.

NIENTÉ, voir NOIANTÉ.

NIENTMAIS, adv., néanmoins :

Nientmais... vous prions, le plus affectueusement que nous povons, que... luy vueillez paiement des gatges et regardz pour soudit office. (19 octobre 1415, *Lettre du roi d'Angleterre*, Reg. de la Jurade, p. 188, Bordeaux 1883.)

Cf. NOIANT.

NIEPS, voir NIES.

NIEPVESSE, voir NEVESSE.

1. NIER, *nyer*, *niier*, *neier*, v. a., nettoyer, purifier :

De mes occultes choses *nie* mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVIII, 13, Michel.)

Dit lor estoit et bien savoient
Qu'Engleterre estoit widie
Et de bons chevaliers *nie*.

(WAGE, *Brul*, 6227, Ler. de Lincy.)

Fors de le lie mondaine ies,
Dou monde ies mondes et *niees*.

(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, cxxxii, 4, Van Hamel.)

Puis ont le cors lavé et tres bien fait *nier*.

(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1092, P. Paris.)

Puis ont le cors lavé et tres bien fait *niier*.

(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 108^c.)

Rainelet, il convient c'on oigne
Ten pauc. lieve sus .i. petit ;
Mais avant esteut c'on le *nil*.

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 306.)

Ainçois apela sa menie
Qui ert bele et bien eusignée,
Si leur fait les maisons *niier*,
Desoure et desous nettiier.

(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 5875, Bordier, p. 202.)

Doit l'aide de sarcler les bles et de *neier* la granche. (*Liv. des Jurés de S.-Ouen*, f° 102 r°, Arch. S.-Inf.)

Après compie doivent les convierses *niier* le capille et lo cloistre. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 29 v°.)

Faire *nier* le glise. (*Ib.*, f° 152 r°.)

Soient tenu dudit fossé *nyer*. (1313, Arch. JJ 53, f° 21 v°.)

Que si lidis bies avoit mestier de *nier*, que il soit *niees* de sis anz en sis anz. (*Ib.*, f° 22 r°.)

— *Nié*, part. passé, nettoyé, propre :

Quant cele bataille ert fenie
Si ert la terre toute *niee*,
Toute paisible en verité.

(GILB., *Lucid.*, Richel. 25427, f° 29 r°.)

Quant il fu acumenties,
Si fu si purs et si *niees*,
K'il ne remest goute ne lie,
Ne de pechié ne de folie.

(*Du Chevalier au barizel*, 905, Méon, *Fabl.*, I, 238.)

2. NIER, v. a. ; *mettre en nier*, s'inscrire en faux contre, révoquer en doute :

Et les fais de l'adverse partie qui sont a rechevoir, en tant qu'il sont contraire ou prejudiciavle as fais du dit comte de Dreues, li procureres du dit comte de Dreues les *met en nier*, et fait li procureres du dit comte de Dreues toutes ses boines retenues dusques en fin. (*Pièce de 1319*, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 32.)

NIERS, voir NIES.

NIERVUT, voir NERVU.

NIES, *niez*, *nieps*, *niers*, s. m., cas sujet, neveu ; s'est aussi employé de bonne heure comme cas régime :

Vint i sis *niees*, out vestue sa brunie.
(*Rot.*, 384, Müller.)

Vos *niees* est l'enfes, nel deussies penser,
Ne sa grant terre vers autrui delivrer.
(*R. de Cambrai*, 303, A. T.)

Veus en est .i. siens *niers* Savaris
Et autres gens qu'il mena avec li.
(*Ib.*, 6724.)

Nies Vivien, com es atermiaez,
Ma bouche juge que tu soies livrez
En la prison pour ton pere sauver.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f° 112^b.)

Et Pepins fu sus Angezil
D'une dame biele et gentil,
Et *niees* St Jernoul del linage
La rois de France.
(*Mousk.*, *Chron.*, 1504, Reiff.)

Biaus tres dous *niees*.
(*Huon de Bord.*, 2603, A. P.)

Johains mes *niers*. (1271, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 25^c.)

Et on dist a Jehan que, tantost qu'il s'estoit partis du castel, que ses *niees* estoit remis en le prison ; et dont revint Jehan au baillieu et dist : Sire, vous m'avez fait moult peu de courtoisie que si tost aves remis men *niees* en le prison. (Vers 1287, *Premier rapport au comte d'Artois*, Cartul. de l'hôtel de ville de Boulogne, suppl., *Mém. Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XIII, p. 486.)

Monseigneur Hugues d'Escoz, cui *niez* il estoit, qui moult bien se prouva en la sainte terre. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 179, Michel.)

Son *nieps*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 13 v°.)

— Petit-fils :

Cil qui nait de moi et de ma feme est en mon poer, et cil qui nest de mon fil et de sa feme est mis *niees* et ma niece, et lor enfanz sunt en mon poer. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 9, § 2, Rapetti.)

NIESPE, s. m., peuplier-tremble :

En trois especes est divisé le peuplier distinctes par ces mots latins, *populus alba*, *nigra*, et *lybica* ; et en François appelle aubeau, peuplier et tremble (cestui ci dict aussi *nieespe* en aucuns endroits de la Gaule Belgique). (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VII, 10, éd. 1803.)

NIEU, *nyeu*, s. m., nichet, œuf qu'on met dans un nid pour que les poules aillent y pondre :

A celles qui ponnent beaucoup, souvent changer de *nyeu*, et bien marquer leurs œufs pour les leur bailler a couver. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. xv, éd. 1597.)

Œuf *nieu*. A neast egge; the egge which is continually left in a hens neast. (COTGR., 1611.)

Aunis, Ht-Maine, Morv., Lorr., Bourg., Ardennes, Wall., Suisse rom., Neuchâtel, *niau*, Fribourg, *niau*, *neu*.

NIEULIER, voir NIULIER.

NIEULLE, voir NIULE.

1. NIEUR, *nyeur*, s. m., nettoyeur :

Jourdain Dardembourg, *nyeur* des cambres, cryet .x. lb., pour avoir batu d'un baston Jehanne, femme Jehan Rogier, et ly donné plusieurs cops injurieusement. (*Sentence du 4 mai 1433*, Bans de x livres, Reg. de la Loi, 1423-1441, Arch. Tournai.)

Jourdain Dardembourg, Jehan Colart, Philippart de Brouxelles, Mahieu du Buscq, *nyeurs* de basses cambres. (*Sent. du 13 mai 1433*, ib.)

Maistre Jourdain Dardembourg et Mathieu du Bos, *nyeurs* d'aissemehes. (18 juillet 1453, *Reg. de la Loi*, 1442-1458, Bans à .c. s., Arch. Tournai.)

2. NIEUR, s. m., celui qui nie, négateur :

Nos heretiques, pour *nieurs* qu'ils soient, sont tenus de prouver toutes leurs negatives. (*Lett. du Prés. Fabre à Fr. de Sal.*, 25 oct. 1595.)

NIEURE, *nyeure*, *naeure*, *noieure*, *nehure*, *neure*, s. f., balayure, ordure, débris :

Residuum auri et argenti remanentis post manum operarii seu operarium, quo residuum vocatur vulgariter cendres et *naeures*, debent esse dicti Guillelmi sive tenentis dictum feodum. (1253, *Chart. du chapitr. de Chartr.*, ap. Duc., *Nageum*.)

(Ils mangierent) des festus de vieil foin et des pailles de blé et *noieures*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 36^b.)

Que nulz ne soit si ardez de pourter ne de mettre nules *nehures* ne nules autres ordures sur ledit pont. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC, 1, f° 38 r°, Arch. mun. Nevers.)

Nyeures. (1403, Amiens, ap. Corblet, *Gloss. pic.*)

Item que nul ne face porter ne getter en la greve de Loire boes, *neures*, funs ne ordures sur peine de la dite amende. (21 nov. 1415, *Ord. de la prevosté d'Orl.*, au titre sureté et propreté des rues, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 84 r°, Arch. Loiret.)

— Fig. :

Gens latineux, et de telle farine qui remaschent ce que les doctes antiques ont jetté et chié ; vont grattant dans les *nyeures*, et bourriers du latin. (*Moy. de parv.*, p. 6, Bibl. elzev.)

Pic., *nieures*, *nageures*. Centre, *nures*, débris, immondices.

Cf. NETTIEURE et NETISSEURE.

NIEVON, s. m., réparation faite à des bâtiments :

Des dons et ventes et échanges et apaus qui touchent en la haute court et en la segrete, lesquels ont deniers dones, doivent recouvrer lors deniers et rendre le surplus qu'il auront reçu, acueillant les *nievons* qu'il auront faites et les bastimens. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 369, Beugnot.)

NIFFLADE, s. f., coup sur le nez :

Y en ayant de tels qui, pour se deffaire de vous, seroient bien aises de vous faire donner quelque *nifflade*, voire ne craindroient point de se hazarder eux mesmes pour cela. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. LXXIV, Michaud.)

NIFLE, *niffle*, *nyfle*, s. m., nez :

Et pour ne point avoir du rille
Sur le timbre ou sur le *niffle*.
(*Le Pasquil des Cocus*, Var. hist. et litt., III, 222.)

Il n'a plus *nyfle* ny haleine. (1567, *Myst. de St Sébastien*, publ. par F. Rabut, 1872, p. 182.)

Argot, *niffe*, nez.

NIFLER, *niphler*, verbe.

— Neutr., reniffler :

Puis se reprist a recaner
Comme asnes pour luy ahaner,
Puis esternuoit et *niffoit*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 60^b.)

Tousjours ne cesse de tousser,
Cracher, *niphler*, souffler, ronfler.
(*Farce des Fem. qui font refondre. leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 68)

— Act., faire reniffler :

Enfant, en quelque compaignie
Que soyés, ne veuilles *nifler*
Ton nez, ne faire hault siffler.
(*Les Contenances de la table*, Richel. 1181, f° 4 v°.)

— Se moquer de qq'un en renifflant, berner :

Mes enemis ont mon las cuer rillé,
Escornillé, celé, musé, *nifé*,
Et bernillé.

(*Chasse et departie d'Amours*, f° 41^e, ap. Ste-Pal.)

H.-Norm., vallée d'Yères, Pic., Boulonn., *nifler*, v. n., flairer avec bruit en parlant d'un chien.

NIGER, v. n., muser, perdre son temps :

Il s'abuse, et perd tams, et *nige*,
Celuy qui mène sans loyer
Sa vache a ce torreau banier.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 2, éd. 1573.)

Ardennes, *niger*, travailler minutieusement.

NIGOSSEUREMENT, adv., sottement, en ignorant, en nigaud :

Icellui Petit au suppliant : Veez cy une lettre bien *nigosseurement* faicte. Et lors le dit suppliant demanda pourquoy ; et le dit Petit lui dist qu'il y avoit beaucoup plus de terres declarees dedans qu'il n'en estoit contenu au nombre d'icelles. (1478, Arch. JJ 206, pièce 1022.)

NIGRE, voir NEGRE.

NIGREMANCHE, voir NIGROMANCE.

NIGREUR, s. f., noirceur :

Quant celle eut touché lesditz fons celle *nigreur* et maladie du feu s'en commença a despartir du tout du corps de la devant dicte femme, excepté les doiz de la main senestre esquelz icelle noireté et la dite maladie apparurent plus longuement. (*Lég. des saints*, f° 117^e, éd. 1477.)

NIGROIL, s. m., sorte de poisson :

Le *nigroil*, la mendole. (Du PINET, *Pline*, XXXII, 11, éd. 1615.)

La tenche et le *nigroil*, tinca oculata, seu melanurus. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 39, éd. 1669.)

NIGROMANCE, - *mence*, *nigremanche*, s. f., nécromancie :

Puis ke de Toulete revint
Ou il ot apris *nigremanche*.
(*Witasse li Moigne*, 6, Michel.)

Nigromanca n'i estoit mie peinta. (*Chron. de Turpin*, Richel. 8714, f° 81^b, Auracher.)
Var., *Nigromance*. (*ib.*, Richel. 124, f° 11^a.)

Au grand clerc expert en magique et *nigromance*. (LE MAIRE DE BELGES, III, I, 282, Stecher.)

Un homme fort savant en *nigromance*. (ANT. LE MAÇON, *Decameron*, IV, 188, Dillaye.)

NIGROMANCEUR, s. m., nécromancien :
.i. grant *nigromance*[u]r. (*Brut*, Maz. 1309, f° 6^d.)

Alors le devin sage
Va alleguer la dessus maint passage
De Zoroast, d'Herme, de la Sibylle,
De Raziél, et de maint autre habile
Nigromanceur.
(CL. MAR., *Epist. pour gentilhomme de la Court*, p. 169, éd. 1596.)

NIGROMANTIQUE, - *matique*, - *ique*, adj., de nécromancie :

..... Devons tenir
Que la foy ne la loy commune
Nigromatique de la lune
Sera toute la derreniere
Corrumpue en ceste maniere.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5148, Cocheris.)
De *nigromatique* maniere.
(*ib.*, id., 5220.)

Art *nigromanticque*. (LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 117^e.)

Je scay en l'art *nigromanticque*
Un chapitre, lequel explique
Tel cas.

(*Viel Testament*, 18423, A. T.)

Euvres *nigromantiques*. (*Orose*, vol. I, f° 42^a, éd. 1491.)

Un clerc *nigromatique*.
(LE MAIRE, *Ep. du Roy à Hector*.)

NIGROMATIQUE, voir NIGROMANTIQUE.

NIGUN, voir NEGUN.

NIHILITÉ, voir NICHILITÉ.

NIHIL VALET, s. m., mots latins employés pour dire vaurien :

Voyez comment Marot et son vallet
Sagon monsieur, et son *nihi valet*
Ont déchiffré la genealogie
Des Sagouyns.

(*Appol. par l'Abbé des Conards*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, t. VI, p. 205, éd. 1731.)

NIIENT, voir NOIANT.

NIER, voir NIER.

NIKET, voir NIQUET.

NILLE, *neille*, *naielle*, *noyelle*, s. f., tourniquet, fer de moulin :

Rancoler le fer et la *neille* du fer dou dit moulin. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 282 r°.)

La croisee, estache, arbre, *noyelle*, gisant, maison, beffroy, pierre, et tout ce qui est edifié sur moulins a vent et a eau, est reputé heritage. (*Coust. de Bapaume*, dans les Cout. gén. du baill. d'Artois, Arras 1679.)

Arbre, *naielle*, gisant. (*ib.*, Cout. gén., II, 882, éd. 1604.)

Le vieilleur qui perdit la *nille* ou tourniquet de sa vielle. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 87, Bibl. elz.)

Nouets, *nilles*, pagnons, tremies, arciers et autres secrets desdits moulins. (*Ib.*, p. 122.)

— Vrilles de la vigne :

De Caprea ilz ont tiré le mot de capreoli, autrement ditz clavicolæ, qui sont les mains dont la vigne s'accroche a ce qu'elle trouve. Nos vigneronns l'appellent *vehille* et *nille*. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

NIMBOT, voir NAMBOT.

NIMDEUX, adj., excessif :

Car toute gulosité et *nimeuse* replection de vin et viande sont causes d'énormes pechez. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, t^o 7 r^o, éd. 1519.)

NIMPOLE, *ninpole*, s. f., sorte de jeu :

Harpe, gigle ne viole,
Ne deduis de la *ninpole*
N'i vauroit mie.

(*Aucass. et Nicolette*, p. 36, Suchier.)

Si fait on ban k'il ne soit nus si hardis ki jut de nul giu de tavles se n'est a le *ninpole* et a le vielle asise et a le hamie et as eskies. (XIII^e s., *Bans de l'échevinage d'Hénin*, ap. Tailliar, p. 419.)

NINBRE, voir NOMBLE.

NINOMPLE, voir LINOMPLE.

NINPOLE, voir NIMPOLE.

NIOLE, voir NIULE.

NION, voir NEGUN.

NIORICTORE, s. m., animal fabuleux :

En la nostre terre naissent li olifant et autres manières de biestes que vous n'avez mie, ki sont apieeles *niorictore*, mardache, thodomaire. (*Lettre de Prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 456.)

NIORT (prendre le chemin de), nier :

Eutrapel... scet bien repartir, *prendre le chemin de Niort*, et maintenir qu'il estoit d'un trop couard naturel. (NOEL DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, ch. XXI, éd. 1598.)

L'argot a conservé la locution *aller à Niort* dans le même sens.

NIPHLER, voir NIFLER.

NIQUE, voir NICE.

NIQUE, NIQUETTES, sorte de loc. fam. et plais. qui n'avait pas un sens bien déterminé :

Je viens du marché vendre mes poulettes,
Mes poulettes et mon cochet, *nique*, *nyquettes*.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 148.)

NIQUENOQUE, *nicquenocque*, *nycquenocque*, *nicnocque*, s. f., sorte de jeu, p. 8. jeu où l'on se donnait des chiquenaudes, et plaisanterie, raillerie en général :

Fay nous icy la *nicquenocque*
De quelque aultre bonne clergesse.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, t^o 130^b.)

Et puis l'on jue aux dez, au poulain u

lymechon, au gobelet et a la *nycquenocque*, et dyent les folez que ce n'est pas pechié, mais que l'on ne jue pas pour argent. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1873, p. 241.)

La jouoyt au flux, a la *nicnocque*. (BAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

La *nicquenocque* des Questeurs cababazacee par Frere Serratis. (*Ib.*, *Pantagruel*, ch. VII, éd. 1542.)

Mais au rebours chacun en fait
Son plaisant, s'en rit et s'en moque
Et s'en joue a la *nicquenocque*.

(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, I, 2, éd. 1573.)

On appelle *niquenoque* à Loudun une chiquenaude.

NIQUENOQUER, -*nocquer*, *nicquenocquer*, v. n., se conduire sottement :

Je ne voudroye si sottement *niquenocquer* que de prendre le pire pour le meilleur. (CH. FONT., *Quint. Cens.*, t^o 94 r^o, éd. 1573.)

Je ne voudroye si sottement *nicquenocquer* que de prendre le pyre pour le meilleur. (*Ib.*, *ib.*, p. 213, Person.)

1. NIQUET, *niket*, *nicquet*, s. m., monnaie de billon, valant deux deniers tournois :

Tantost apres le roy Henry fist forgier petite monnoie que on nommoit doubles, et valoit trois maillez; mais en commun language on les nommoit *niques*, et ne courroit autre monnoie. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1422, Soc. de l'H. de Fr.)

Firent lesdits gouverneurs pour complaire aux signeurs, a ung lundy sixiesme jour de septembre apres dîner environ trois heures, crier la monnoie que trois doubles ou *niquets* ne vaudroient que ung blanc qui devant valloient six tournois. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

Au regard de la blanche monnoie on forga doubles qui eurent cours pour .ii. d. t., et enfin en commun langaige furent appelez *niquets*, et furent en regne environ trois ans seulement. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 252, Soc. de l'hist. de Fr.)

A Marion coustelliere pour dix peins de poix a cymenter le bassin de la fontaine de Beaulpré, chacun peins au pris de quatre *niquets*. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, t^o 21 v^o, Arch. mun. Nevers.)

Noble homme Philibert Quarroillon tient en fied de mesdits seigneurs d'Uchon, dont une partie est en justice et l'autre non, tant en rentes, censés, grains que autrement, .xiii. francs .xi. gros .iv. *niquets* de rente. (1474, *Déclaration des baillages d'Ostun et de Moncenis*, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Lesdits possesseurs accordent que les cures leveront par chaque ouvree de vigne un double ou *niquet*, dont les 3 feront 5 deniers tournois. (1486, *Traité entre le curé et les possesseurs de vignes d'Etaules*, Arch. mun. Avallon, CC 1.)

Les boulangers seront tenus de faire le pain blanc de deux livres cuist bien paneté et pour deux *niques* pour piece, et seront tenus de en faire d'ung *niquet*. (1493, 5^e *Compte de Jehan Coytant*, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

Et toy, tu estoys tout nud ;
Tu ne avoys pas ung *niquet*.

(*Farce du Savetier*, Anc. Th. fr., II, 131.)

Je ne trouvoy aujourd'hui homme
Qui me donnast un seul *niquet*.
(*Farce du pasté et de la tarté*, Anc. Th. fr., II, 68.)

Elle recouvre habitz nouveaux,
Chapperons, *niquets* et joyaulz
Qu'il ne luy a pas ordonnez.

(*Les Tenebres de mariage*, dern. leç., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 31.)

Un pain de deux *niquetz* et une painte de vin de 6 deniers. (1515-1516, *Compte onzième de Philibert de la Vault*, Arch. mun. Avallon, GG 163.)

Ainsi passerent les Angloys leur yver au cartier de Vennetoys qui n'en empira point, car ils y laisserent force *nicquetz* gros et nobles d'Angleterre. (BOUGHARD, *Chron. de Bret.*, t^o 126^e, éd. 1532.)

Ces gens enlez comme tiquetz
Ne valent pas quatre *niquets*.

(ROGER DE COLLER., *Dial. des Abuscz*, p. 85, Bibl. elz.)

Doy payer pour le dit sierge ung *niquet*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 313.)

— *Niquet* s'est employé, par extension, pour dire un rien, une bagatelle, une chose méprisable et de peu de valeur, un fétu, un zeste :

A cui cuides vendre tes bourdes,
J'en donne asses pour ung *niquet*.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, t^o 108^e.)

Il ne m'en chault pas d'un *niquet*

De la mort, et ne la crains goule.

(*L'homme mondain et le religieux*, ap. P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 321, éd. 1748.)

Telles menasses m'espoventent bien peu;
je ne vous crains de cela pas ung *niquet*.
(LOUIS XI, *Nouv.*, xci, Jacob.)

Voz dictz n'y font pas un *niquet*.

(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 264.)

Il a restitué en sa premiere dignité la ville, laquelle ne pensoit a rien qui fust de noble et courageux, ains acquerroit seulement des sportules et des *niquets*. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucian*, p. 783, éd. 1583.)

Norm., la Hague, *niquet*, très petite monnaie.

Nom propre, *Niquet*.

2. NIQUET, *nicquet*, *niket*, s. m., inclination de tête :

Les barons orent joie, si firenz mains *nikes*,
Car mult tres bin leur plaist tous chis delrains ^{nikes.}

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11798, Scheler, *Gloss. philol.*)

Quand donc j'auray grondé par malveillance contre mon prochain, qu'on ne pourra point mesme alleguer que je l'ay appellé meschant ou fol, mais que j'auray seulement hoché la teste, ou fait quelque *nicquet* a l'encontre de luy, voila un faux tesmoignage devant Dieu. (CALV., *Serm. sur le Deuter.*, p. 228^a, éd. 1567.)

— *Faire le niquet*, s'assoupir :

Autres font semblant d'escouter, et feront le *niquet*, comme on dit. (CALV., *Serm. sur le Deut.*, p. 105, éd. 1567.)

— *Nique* :

Perrin Cohen fist au suppliant, en soi mocquant de lui, le *nicquet*. (1458, Arch. JJ 188, pièce 16.)

Nique ou *niquet*, un gesto di beffa. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Malice, mauvais tour :

Les barons orent joie, si firent mains nikes,
Car mult tres bin leur plaisi tous chis deirains

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11798, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Coup :

C'il vos voit, ribaut,

J'aurai tel *niket*

De sa massouette l

(*Pastourelle*, 1, ms. Oxf., Douce, 308; Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 29, 17.)

Wall., Hain., Rouchi, Doubs, *niqué*, *niquet* : faire un *niquet*, faire un somme après le dîner. Bourg., Beaune, *niquet*, mouvement de tête.

NIQUETÉ, adj., bariolé :

Et est l'arbrier *niqueté*. (1421, *Inv. de l'artill. du chdt. de Blois*, Arch. Joursanv., Bibl. Blois.)

NIQUETER, *nicqueter*, v. n., faire des niaiseries :

Voila bien *nicqueter*, c'est trop niveler. (*Com. des Prov.*, II, 1, Bibl. elz.)

Niqueter. Il n'y a que *niqueter*. There is no cause of, or place for mockery; there is no fault to be found. (COTGR., 1611.)

— Faire la nique :

Niqueter, fare un gesto. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

Val de Saire (Manche) *niqueto*, être délicat. La Hague, *niquetaé*, éplucher minutieusement les morceaux en mangeant.

NIQUETTE, *nicquette*, s. f., onyx, agathe :

Ung petit joyau d'argent doré ployé avesques quatre *nicquettes* d'Angleterre. (1492, *Compt. de la cath. de S. Brienc*, Arch. des C.-du-N.)

NIQUIER, *niquer*, verbe.

— Neutr., remuer la tête, faire signe de la tête :

A Baudewin comenche latia a prouuntier,
Baudewins li sot bien de la teste *niquier*.

(B. de Seb., xvi, 437, Bocca.)

Et Baudewins li *nique*, se li prist a claignier.
(*Id.*, xvi, 434.)

Elle grignoit les dens et machoit ses levres, *niquoit* de la teste souvent. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 516, Buchon.)

Appelant le seigneur de Croy empres, les fit lire (ses lettres) toutes au long, la ou le chancelier, en les lisant, souvent *niqua* de la teste, et pointiant sur les articles regarda son maistre au visage. (*Id.*, *Chron.*, III, 390, Kerv.)

Niquer, to becke with hedde. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french treuly*, à la suite de PALSG., éd. Génin, p. 951.)

Celuy qui sommeille fait signe et *nique* de la teste. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 78, éd. 1669.)

— Act., asséner un coup à :

Quant Mancions l'oi, le cuer ot si felon

Qu'il vint *niquier* se sner par desous le menton.

(*Charles le Champ*, Richel. 21372, f° 26^b.)

1. NIS, s. m., terme de tisserand :

Et doit l'en mesurer l'œuvre tandis come ele est sur le mestier, et garder que ele soit de la moison de cete verge entre la temple et le *nis*. Le lonc de cete verge contient ce lé du *nis* des napes de la table lou roi. (*Ordonn. sur les mét.*, XIX, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depping, p. 388.)

2. NIS, voir NEIS.

NISCEMENT, voir NICEMENT.

NISI, s. m., sommation d'avoir à payer sous certaines peines :

Au receveur pour sceller .II. *nisiz* contre les fermiers de la maille d'icelle ville, l'un de 1409, l'autre de 1410, et aussi pour sceller le *nisi* contre le fermier de la petite mesure. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 29 v°, Arch. mun. Nevers.)

J'avoye ung parisi,

GUILLENETTE.

C'est bien allé ! Le beau *nisi*,

Ou ung brevet y ont ouvré :

Ainsi l'avez vous recouvré.

(*Pathelin*, p. 44, Jacob.)

Farce nouvelle tres bonne et fort joyeuse des femmes qui demandent les arrearages de leurs maris et les font obliger par *nisi*. (Anc. Th. fr., I, 111.)

NISIER, voir NICHIER.

NISSE, voir NICE.

NISTRE, s. f., sorte d'ornement d'église, p. è. mitre :

Portent messals, portent saltiers,

Portent *nistre* e encensiers.

(WACE, *Rou.*, 1^o p., 368, Andresen.)

P. è. aussi faut-il lire : Patenostres e encensiers.

NISUN, voir NESUN.

NIT, *nyt*, s. m. ?

Cent vingt sept *nis* de grant achiez a le trelle, a deux solz le *nyt*, sont... XII. lb. .XIII. s. (1446, *Compte de l'Exéc. test. de Gillart du Gardin, coulelier*, Arch. Tournai.)

NITEUR, s. f., éclat :

Ils (ces pots) ont une splendeur sans force, ou plustost une *niteur* que splendeur. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 99 v°, éd. 1556.)

NITICORAL, voir NITICORAX.

NITICORASSE, voir NITICORAX.

NITICORAX, *nitichorax*, *niticorasse*, *niticoral*, *nicticorax*, s. m., hibou, oiseau de nuit; mod. nycticorax :

A l'aube aparissant vient *niticorasse*;

Bleu sont et pies ont vert, et bies comme becasse.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 46^a, Michelant.)

Haa *niticoral*, .i. oisel maleis

De sor le maistre autel avoient fait lor *nis*.

(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 47^e.)

Huans, *nitichorax*, .i. oisax maleis.

(*Chev. au cygne*, II, 264, Hippeau.)

David dou *nicticorax* dit ou sautier : Je sui si comme li *nicticorax*. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 212 r°.)

Physiologes dit que li *nicticorax* aime molt tenebres plus que li jours, et voirs est

qu'il ne vuet onques voler de jours. Dou *nicticorax* a li pueples des Juis la samblance. (*Id.*, f° 212 v°.)

Cf. NICORACE.

NITIEL, s. m. ?

A lui (Pierre de Gand, fevre) pour .i. barel de fier servant a tenir .i. *nitiel* d'une fenestre de la Halle, qui estoit brisies. (1397, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Cf. NICHIEL ?

NITROSITÉ, s. f., qualité de ce qui est nitreux :

Escailles sont superfluites dures et petites qui en mode d'escailles de poisson s'engendrent es corps, a l'entour de l'ulcere, de la *nitrosité* des humeurs. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 317, éd. 1898.)

La *nitrosité*, c'est a dire salsitude. (*Jard. de santé*, f° 70, impr. la Minerve.)

NIUELE, voir NIULE.

NIULE, *nyule*, *nieule*, *nieulle*, *nyeule*, *nyeulle*, *niuste*, *niuele*, *niele*, *nirole*, *neule*, *nule*, *nuble*, *nyeuble*, *nieble*, *nyeuble*, *neble*, *nible*, *noble*, s. f., nuage, brouillard, bruine :

Fist si grant *nuble* et temper on pais,

C'on n'i pot home ne viser ne choisir.

(*Mort de Garin*, p. 224, du Ménil.)

Li dux s'est regardez ariere

Et vit desqu'al ciel la pudrere,

E l'air cum de *niule* espoissier

De cels qui vienent aprochier.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 5117, Michel.)

Aparat lor terre moult troble

De noir calin et de moult *noble*.

(S. Brandan, Ars. 3516, f° 104^a.)

Ainz defiera tot ensement

Comme fait *nule* par grant vent

Ceste richece que ore as.

(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2918, Michel.)

Quant une grant adversité

Sodosement lor est creue

D'une *neule* qui est venue,

Tant fut espesse, rien ne veient

For sol la greive ou il esteient.

(*Id.*, *ib.*, 3569.)

Pur la *niule* e pur l'obscur tens

Ne s'aperceurent li gardains.

(*Vie de S. Gile*, 635, A. T.)

Il disoit... ke uns ponz astoit, dessus cui uns noirs fluez et tenebrous decoroit, ki gettoit fors puors et nient soffrables *nitules*. (*Dial. St Greg.*, p. 246, Foerster.)

Quant *nule* nue ne *niule* n'i ad. (*Rois*, p. 211, Ler. de Lincy.)

Cele tere est si pleine de ruisseaux et de paluz que une si grosse *nièle* en sorroit chascun jor que... (G. DE TYR, II, 17, Hist. des crois.)

Et il fust *niustes* ou mau tens. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Finablement survint belle lumiere

Sans encombrer de *nieble* ou de fumiere.

(LE MAIRE, *Amant vert*, 2^o épitaphe, éd. in-16, s. d. Paris.)

Il n'est si grant estat ne si resplendissant qu'il ne devienne petit et obscur par une legiere *nyeule* de fortune contraire. (BOCC., *Nob. malh.*, II, 8, f° 33 r°, éd. 1515.)

Et par ainsi fortune mist hors ses *nyeubles* d'enfer au commencement de la clarté du roy Metius. (*Id.*, *ib.*, II, 22, f° 50 r°.)

Les *nyeubles* de l'air ne pevent obscurcir les rayes du soleil. (ID., *ib.*, VI, XI, f° 157 v°.)

Se ung peu de mal temps va courant,
De *nible*, de chault ou de vent,
Ou de froit, la voyla pitieuse.

(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 113.)

Les *nyeubles* et brouillars de la veue. (G. SELVE, *Fabius maximus*, éd. 1547.)

Satan... l'a desja de longtemps obscurci (le mystère de la Cène) premierement par *nioles* et brouees, et puis apres par tenebres fort espesses. (CALV., *Inst. chrest.*, IV, 47, éd. 1362.)

J'ay effacé tes iniquitez comme la nuee et tes pechez comme la *nieble*. (*Bible*, Isaie, 44, éd. 1363.)

Que si c'e vapore s'envole lentement,
Non jusqu'au froid plancher du ventous element,
Ains plus haut que la *neble*, elle est en peu d'es-

[pace

Fete en avril rosee, ainsy qu'en janvier glace.

(DU BARTAS, *la Semaine*, II, éd. 1579.)

— Par métaphore, il a désigné les oublies ou feuilles légères de pain non levé, sorte de pâtisserie fort déliée et ornée de signes religieux et diversement colorée. Au XIII^e s., cette pâtisserie se vendait dans l'intérieur de certaines églises, notamment dans les églises de St-Omer, le jour des grandes fêtes.

Nebulæ, *nyules*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 51.) Var., *nieule*. (Ms. Lille.)

Bons chenesiaus et bones *niules*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 163^b.)

Bons chenestriaus et bones *niules*.

(*ib.*, *ib.*, ms. Brux., f° 159^b.)

Et ara dedanz le pot nois et *nieules*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., I, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus de ceux du mestier dessus dit ne poent ne ne doivent tenir ouvrier, quel que il soit, se il ne fet .i. mil de *nieles* le jour au mains. (*Ordonn. sur le comm. et les mét.*, II, à la suite du *Livre des mest.*, p. 350, Depping.)

Herseloz la sert a gré

De char, de vin et de claré,

Et de pevræes,

De fruit, de *nieles* et d'obles

Et de parmainz.

(De Richaut, 454, ap. Méon. *Novv. Rec.*, I, 52.)

Par les rens jusqu'a leur eschiele,

Sanz perdre qui vaille une *niele*.

(GUART, *Roy. lign.*, I, 289, Buchon.)

De *niules*, de walingres vous fera moult bien paistre. (GILLES LI MUISIS, *li Estas du Monastere S. Martin*, I, 112, Kerv.)

Je couvre de chaume et d'esteulle,

De coquilles, planches et tieulles;

Je suis oublier; je vend *nieulles*.

(Maistre Hambrélin, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 176.)

Jehan Framery, merchier, demeurant au bourg, ung blancq coullon et demy cent de *nyeulles* au propre jour de Penthecoustes, avant tierche, sur l'amende d'une quenue de claret, pour l'aisement de deux poultres au cellier et deux en la loge de la maisou de Paris soubsteneus en nostre mur. (*Pièce de 1524*, ap. Ern. Deseille, *Catv. des actes form. le fonds suppl. des arch. comm. de Boulogne-sur-Mer*, p. 208.)

— Pain à cacheter servant au scel des chartes :

Nille. (S. LE BOUCC.)

Pat. forés., *niolla*; Lyonn., *gniola*, nuages, nuée. Nord, *noule*, *noudle*, Wall., *nüle*, Tournai, *nieulle*, Namur, *nile*, Havre, *nouille*, Poitou, *nule*, sorte de pâtisserie. Rouchi, *nieule*, *nille*, pain à chanter, hostie non consacrée; pain à cacheter.

Une rue de Saint-Omer s'appelle encore aujourd'hui rue del *Nieulle*. (Eudes, *Recherches sur Saint-Omer*.)

NIULEE, *niullee*, - *leie*, *nyeulee*, s. f., nuage, brume :

Et les habitacles des alcanz atochievét la *niuleie* del puor, et des alcanz de la *niuleie* ne porent pas estre atochiet. (*Dial. St Greg.*, p. 249, Foerster.)

Et anonçai a homme sa parole fesant la *niullee* du matin et alant sus les hanz leus de la terre. (*Bible*, Maz. 684, f° 206^b.)

Il donne soit si comme laine et espart *nyeulee* si comme cendre. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris 1872, in-8°, p. 207.)

NIULIER, *nieulier*, *nieullier*, s. m., celui qui vend des *niules* :

Et si ne soit nus si hardis *niuliers* ne clariers ki envoit a bourgeois ne a habitant de ceste vile ne *niules* ne claré ne autre mestier s'on ne le mande. (13^e s., *Bans de l'échevinage d'Hénin*, ap. Tailliar, p. 420.)

Muart le *nieullier*. (*Stat. des Jong. et Bourg. d'Arras*, Guesnon.)

— Fém., *niuliere* :

Jakette le *nieuliere*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, 2, f° 4 v°.)

NIULLE, voir NIEBLÉ.

NIUSLE, voir NIULE.

NIVAILLE, - *alhe*, s. f., neige :

Plus meaut que *nivalhe*

Firent des brans d'achiresor les hialmes ombrage. (JEH. DES PARIS, *Ceste de Liege*, 3873, Scheler, *Gloss. philol.*)

NIVAL, adj., neigeux :

Le quart jour de son partement veit les montaignes *nivales*, c'est a dire couvertes de neige. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 112 r°, éd. 1532.)

NIVE, s. f., neige :

On voit bien blanche *nive* de caut soleil remettre. (GILLES LI MUISIS, *li maintiens des Nounains*, I, 218, Kervyn.)

Tels manieres de gens ne font que fondre en bataille, ensi comme la *nive* font au soleil. (FROISS., *Chron.*, V, 179, Kerv.) Impr., *nuie*.

NIVELE, *nivele*, s. f., neige :

Dant gresil, dant *nivele*, dant rosee,

Dunt le feu vient c'um chair veit.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, 11, f° 152^b.)

NIVELEMENT, adv., platement :

Vous rendant sa prairie

D'un bout a l'autre bout *nivelement* unie.

(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 102, éd. 1604.)

NIVELER, *nyveler*, - *eller*, *liveller*, v. a., mesurer au niveau, rendre plan et horizontal :

Nyveler la basse court. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 40, f° 35 v°, Arch. mun. Nevers.)

Nyveler, mesurer, compasser. (*Vente des biens de J. Cœur*, Arch. KK 328, f° 262 v°.)

Soixante et cinq toises de places en longueur... le long des murailles de la ville neuve au long de la riviere, et de largeur selon et ainsy que les rues seront *nyvelees*. (1493, *Bail à cens*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 84 v°, Arch. Loiret.)

L'audace et l'ingratitude volèrent jusques la, que ce mil fut si exactement *livellé*, que les ministres de M. de Savoye partagerent une metairie et un jardin en deux. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1589, Michaud.)

— *Nivelé*, part. passé; s. m., terrain aplani :

Charroyé lo terre du *nyvelé* de la basse court de la porte des ordilliers; hommes de bras qui ont pyoché ledit *nyvelé*. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 40, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

NIVELET, *nyv.*, adj., niais, sot :

Se quelques nyais *nyvelets*

S'adressent a nous...

(GRINGORE, *Vie S. Loys*, p. 222, Bibl. elz.)

Des malices assez sçavez

Pour bien tromper les aigaelets,

Je vous ay assez esprouvez.

Ne faictes point les *nivelets*.

(R. GOMIN, *Liv. des lousp raviss.*, ch. I, éd. 1525.)

Norm., Pic., *nivelet*; Suisse rom., *niblet*, simple, niais. St Lô, *nivelet*, jeune homme prétentieux, maniéré.

NIVELEUR, s. m., géomètre :

Entendre aussi bien qu'un *niveleur* la hauteur des montaignes. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

NIVIAL, adj., froid comme la neige :

De Tanaja fleuve froid et *nivial*.

(GUILL. MICHEL, 4^e *Liv. des Georgiques*, f° 73 v°, éd. 1540.)

NIVELE, voir NIVELE.

1. NO, *nou*, *nau*, *neu*, s. m., nage :

Et se reñert en l'aigue a bandon et a *no*.

(Mainet, p. 16, G. Paris.)

Ne puot outrepasser, s'elen'i passe a *no*.

(Berte, 824, Scheler.)

Se nous ne passions a *nou* (la dite yaue). (JOINV., *S. Louis*, XL, Wailly.)

En mer saut, si se met a *no*

Entre deus eves.

(Renart le nouvel, 4960, Méon.)

Trano, transnoer, c'est passer yaue a *no*. (*Gloss. de Salins*.)

Li disent ke, se il devoient a *no* par mi la mer revenir, si revenoient il tantost que il orroient son besong. (*Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 129, Michel.)

Et passerent le riviere au *no* de chevaux. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Ch. de Fland., t. III, p. 474, Chron. belg.)

Et souvent passoiient la riviere de Seine

et autres a *neu*. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1421, Michaud.)

Estoient les loups si affames qu'ils entroient de nuit es bonnes villes et faisoient mult de divers dommaiges, et souvent passoient la riviere de Seine et autres a *neu*. (*Ib.*)

Ceste nuit meisme traversa ledit siege et sy passa au *no* parmi la riviere de l'Escault. (MATH. D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 393, Soc. de l'H. de Fr.)

Les gens du duc repasserent la riviere (qui moult estoit grande et perillouse) a *nou* de cheval, et de pié. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 25.)

Yssir par la poterne et parmy les fossez a *nau*. (*Perceforest*, vol. I, f° 48 v°, éd. 1528.)

Passant a *nou* le fil d'une riviere.

(*Rons.*, *Franc.*, IV, p. 461, éd. 1584.)

— A *no* a signifié aussi en ramant :

Pierre bien parfaicte amour moustre
A nostre maistre, a tout entendre,
Quand il ne nous veult pas attendre
Que nous l'eussions mené a *no*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 31861, G. Paris.)

2. *NO*, s. m., les entrailles, le foie et la langue d'une morue :

Pour baril de *nos* de morus, huit deniers. (*Cout. de la Vic. de l'eau de Rouen*, ap. Le Héricher, *Hist. et gloss.*, II, 446.)

Cf. *NOE* 2.

3. *NO*, *noz*, s. m., auge de moulin :

Leur a convenu faire de nouvel l'annee passee de bonne pierre de taille le *no* du moulin. (*Chart. de 1406*, ap. Duc., *Noa.*)

Guillotini Barbes avoit getté et mis certaines pierres au *no* du moulin a fouler draps... en telle maniere que ledit moulin et la tourneure d'icellui en estoient empeschéz. (1479, Arch. JJ 206, pièce 335.)

— Cercueil :

Et vuil et ordonne avoir une tombe suffisante faicte a Paris, pour mettre sur moy, et une fosse maçonnee et deux barreaux de fer pour soutenir le *no*. (1^{er} août 1381, *Test. de Droin de la Marche*, Arch. Aube, liasse G 2659.)

Pour ung *no* pour le dit defunt. (27 juin 1427, *Desp. pour les funer. de J. de Pannes*, *chan. de S.-Et.*, Arch. Aube, 6 G, 1906, f° 18 r°.)

Reçu des executeurs dudict testament par moy Colot Godier, menuysier, pour avoir fait le *noz* la somme de dix s. t. (1517, *Compte de l'exéc. testam. de J. Noel*, *chan. de S.-Et.*, Arch. Aube, 6 G, 1914, f° 4.)

Au menuysier qui a fait le *no* ou le cercueil pour mettre le corps dudict defunct. (22 mars 1557, *Desp. pour les funer. de Cl. Protat*, Arch. Aube, 6 G, 1917, f° 44 r°.)

Et encore au xvii^e s. :

Nau. Bière, cercueil. (*Mén.*, *Dict. étym.*)

Lor., Épinal, *nau*, Suisse rom., Fribourg, *nou*, Berry, *noud*, bassin, auge. St-Lô, *nau*, enceinte de la pile circulaire du pressoir dans laquelle on dépose les fruits. Bourg., Chanceau, *not*, cercueil.

Noms de lieux, *No-aux-Bois* (Nord), *Nod-sur-Seine* (Côte-d'Or), *Nods* (Doubs), *Nots* (Eure).

Cf. *NOE* 1.

4. *NO*, voir *LE*.

5. *NO*, voir *NOSTRE*.

6. *NO*, voir *NON*.

NOABLE, *nouable*, adj., navigable :

Ne la mer n'estoit pas *noable*.

(*Mét. d'Or.*, Vat. Chr. 1480, f° 6^a.)

Grues, brehiers, cornailles et suettes,
Oyseaux villains per rivieres *nouables*,
Au pié des mons, et grifons conquerables,
L'aucons gentils se venront la monstrer
Avec le coq pour lui reconforter.

(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 206^b.)

Et si s'en vont maint cerf la mer *nouable*,
Hors des palus de la subjection
De Briquaemer.

(*Ib.*, *ib.*, III, 198, A. T.)

— Qui nage :

Au quint jor les poyssons *noables*
Avecques les oyseaux volables.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 1^b,
et ms. Tours 906, f° 1^b.)

NOAILEOR, voir *NOELOR*.

NOALS, *noalz*, *nualz*, *noaus*, *noaux*,
noaux, *noax*, *noaz*, *noas*, *nouaus*, *nouaux*,
noeulz, adv., pis :

Se il en France venir les lait,
Altrest li ferunt, ceo crient,
Ou encore *noaux* devient.

(WACE, *Rou*, 3^e p., 1792, Andresen.)

Mult devriom *noalz* sufrir,
Par *noz* pechiez espeneir.

(*Ib.*, *ib.*, 3039.)

Mort l'abati, plus ne li fist,
Pu's li a dist : Or est *noax*,
Vostre cevax prist trop grant sax.

(*Ib.*, *Brut*, 12195, Ler. de Lincy.)

Mal a devant, detrius *noaus*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 19890, Michel.)

Criez en fu plus e *nouaux*

Dis mile tans li quens Tiebaux.

(*Ib.*, *ib.*, II, 20864.)

Moult estoit riche li bliauz,

Mes por voir ne valoit *noax*

Le mantiaus, de rien que je sache.

(CARNÉST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 7^e.)

Ja n'en fera se *nouaus* non.

(EL. et POLIN., Richel. 375, f° 38^d.)

Malement uverad Ambri vers nostre
Seigneur, asez *nualz* que nulz ki devant
lui regnast. (*Rois*, p. 308, Ler. de Lincy.)
Lat., nequiter super omnes.

E fist sun pople mesprendre envers Deu,
e *nualz* faire que fait n'en out la gent
paene. (*Ib.*, p. 420.)

Pis et *noaux* des autres font.

(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 90^c.)

Tant baron i remeistront mort e sanglent.

Noalz en iert en France dont sunt venent.

(GER. DE ROSS., p. 293, Michel.)

J'ai mort u *noaus* deservi.

(PARTON., 4768, Grapelet.)

Ce fist, fait il, la traissou,

Par coi j'ai *noaus* deservi

Que j'onques n'euc n'allors ne ci.

(*Ib.*, 6118.)

Mais ge sui moult *noaux* menez.

(*Ib.*, 5212.)

Et *noaux* que vos ne savez

Ge vos dirai, or m'escoutez.

(*Ib.*, 6457.)

Con plus voient, plus ont deshét,
Et li coros *noaus* lor fet.

(*Ib.*, 8419.)

Li rois ne vos a de riens abaissié, car il
vous a doné le reume de Vandebieres
qui ne valt pas *noas*. (*Artur*, Richel. 337,
f° 122 v°.)

Si font il *noaux* (le dimanche) qu'il ont
fait tute la semaine. (*Comment. s. le nouv.*
test., ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 77 r°.)

En tel point et en tel douleur estoit la
terre et la crestienté ; une eure desouz
ceus d'Egipte, une eure desouz ceus de
Perse ; mes trop leur fu *noaux* encore
quant il vindrent eu pooir aus Turs ; car li
Tur conquistrent le roiaume de Perse et
celui d'Egipte. (GUILL. DE TYR, I, 6, P.
Paris.)

Li uns tiroit ça, li autres la : *noaus* en
fesoient toutes choses qui a defense apar-
tiennent. (*Ib.*, XVIII, 19.)

Qui est en l'autre char, gardés ne me celes,
Qui n'est mie mains riches ne *noaus* acemes.

(*Gui de Bourg.*, 2926, A. P.)

Et avez vos oi ceste traison et ceste des-
laiauté que la dame mena a son seigneur.
Encore vos menra ceste *noaux*, se vos la
creez de vostre fil occire et destruire.
(*Roman des sept Sages*, p. 38, Ler. de
Lincy.)

— Subst., ce qu'il y a de pire, le pis :

De ce dont il le desus orent

Le *noaus* fient que il porent.

(WACE, *Brut*, 14353, Ler. de Lincy.)

Asquanz des truveurs failent tost a ben dire :

Teus choisist le *nualz*, ki le meuz quide eslire.

(GARNIER, *S. Thom.*, Richel. 13513, f° 1^a.)

Vos gaaigniez trestot son bien,

Ne vos n'en auez ja rien,

Fors le *noax* que il aura

Et ce dont il cure n'aura.

(REN., 7561, Méon.)

Ja sanz aide ne vivra,

Et le *noaus* qu'en li aura

Ert qu'ele sera orgueilleuse

Et de son cors trop folieuse.

(*Le Lunaire que Salemons fist*, 673, ap. Méon,
Nouv. Rec., I, 385.)

— Désavantage, dessous :

Quant l'evesque vit les assaux,

Que ne tornaist l'ovre a *noaux*,

Vout la cité mult meuz gerpir

Qu'il i veist la gent morir.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 30278, Michel.)

Bien voi que de ceste bataille

A mes fiuz le *noaux* sans faille.

(*Li Rom. dou chevalier de la Charrette*, p. 105,
Tarbé.) Impr., *noanz*.

Et si li dites a conseil

Et au *noaus* que je li mant.

(*Ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 26^c.)

Sire, ma dame la reine

Par moi vos mande, et gel vos di

Et au *noaus*.

(*Ib.*, f° 26^d.)

Et si li redites encor

Et au *nouaus* le reface or.

(*Ib.*, f° 27^c.)

Chascuns tort mais a son *noaus*.

(G. DE COINGI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 165^d.)

Lors jura Jhesu Crist, le père glorieus,

Que Huon ochira, qui qui en soit ly *noeulz*.

(*H. Capel*, 188, A. P.)

— *Faire noaus*, faire mal ou le plus mal
possible dans une lutte, un tournoi :

Li mande que *noaus* face, si commence a faire au pis. (*Lancelot*, Richel. 339.)

— Adj., avec la valeur d'un comparatif, pire :

Et ço iert le *nualz* de tuz les malz que te sunt avenuz des l'ure que fus bacheler jesque a cest jur. (*Rois*, p. 191, Ler. de Lincy.)

— Avec la valeur d'un positif, mauvais :
Estez pluieus et tres *noaus*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164^b.)

NOAS, voir NOALS.

NOASSE, s. f., sorte d'épice :

Noix muscades, canelles *noasses*, cloux de girofle. (*Ed. d'Henri II, sur les espicer.*, 1849.)

NOASSEMENT, voir NAISSEMENT au Supplément.

NOAUDRE, voir NOELOR.

NOAUS, voir NOALS.

NOAUX, voir NOALS.

NOAUZ, voir NOALS.

NOAX, voir NOALS.

NOAZ, voir NOALS.

NOBELITÉ, voir NOBILITÉ.

NOBILETÉ, voir NOBILITÉ.

NOBILE, - *ille, ilie*, adj., noble :

Sempres fust morz li *nobilies* vassals.
(*Rol.*, 3442, Müller.)

Li rikes hom del evangile,
Ki vestoit le pourpre *noobile*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, xli, 1, Van Hamel.)

Seignor, adobez vos, *noobile* chevalier.
(*Parise*, 2152, A. P.)

Il va ferir Maugis le *nobile* guerrier.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 157^b.)
Mais heures et fortunes le porteront tondis,
Tant qu'omme ne regna de si *nobile* pris.
(*Cuv.*, B. du *Guesclin*, Var. des v. 3583-3593, Charrière.)

Pour deffendre des anemis
Mescreans la cité *noobile*.
(*CHR. DE PIS.*, *Liv. du chem. de long estude*, 4524, Püschel.)

Devons entendre Sebile
Qui fut royne moult *noobile*.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 14.)

NOBILIE, voir NOBILE.

NOBILITATION, s. f., anoblissement, ennoblissement :

De faire nobles et donner *nobilitations*.
(1342, Arch. JJ 68, f° 212 v°.)

Car les roys de France... leur ont donné puissance de verifier et expedier *nobilitations*, manumissions, legitimations. (REBUFFI, *Rubricque des admortissemens*, f° 60 v°, éd. 1847.)

Et d'autant qu'aucuns de nos dits sujets s'adressent a autres princes estrangers, pour obtenir d'eux legitimacion, *nobilitacion*, octroy d'armoiries. (*Edil de Philippe II touchant les Armoiries*, 23 sept. 1895.)

Lettres patentes de *nobilitation*. (*ib.*)

NOBILITÉ, - *ed, - el, - eid, nobileté, nobilité*, s. f., noblesse :

Rices hom fud de grant *nobilitet*.
(*Alexis*, st. 34, Stengel.)

[E] Franceis se desportent par grant *nobilitet*.
(*Charlemagne*, 414, Koschwitz.)

B. se tint par sa *nobilité*;
Par grant vertu a l'estrier recouvré.
(*R. de Cambrai*, 4081, A. T.)

Ne covient lur *nobilitet*
En servage estre enheriteid.
(*Brut*, ms. Munich, 497, Vollm.)

Tint une pome par grant *nobilité*.
(*Ronciv.*, p. 19, Bourdillon.)

De la cité de Paris n'est
Plus que de nule autre cité,
Cele en a la *nobileté*.
(*Ym. du monde*, ms.-S.-Brieux, f° 9^b.)

Riche et de grant *nobilité*.
(*Dolop.*, 4957, Bibl. elz.)

Une crois d'or de grant *nobilité*.
(*Huon de Bordeaux*, 4764, A. P.)

Douce dame de grant *nobileté*.
(*FERRI, Chans.*, Richel. 845, f° 272^b.)

— Gens nobles :

Les pietons recoururent as tentes vers Aquiloine, et les chevaleheurs et toute la *nobilité* tinrent le chemin de Boviane. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, VIII, 8.)

— Action noble :

Et ta justise, Deus, desque en halt, que tu fesis grant *nobilitet*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXX, 19, Michel.)

NOBILITER, v. a., anoblir :

Nobiliter, edel maken. (LEON MELLEMA, *Dict. franç. flamang*, éd. 1896.)

Nobiliter, edel maken, ver-edelen. (GASPARUS, *Gazophylace de la langue franç. et flamende*, éd. 1656.)

NOBLAI, voir NOBLOI.

NOBLAICE, voir NOBLESSE.

1. NOBLE, s. m., paume de la main :

Nulle partie du corps n'est sy sensible quant autant comme est le fons de la paulme, que les phisiciens appellent le *noble* de la main. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 63^c.)

2. NOBLE, voir NIULE.

NOBLEE, voir NOBLOIE.

NOBLEI, voir NOBLOI.

NOBLEIE, voir NOBLOIE.

NOBLERIE, s. f., qualité de ce qui est noble :

Je cuic que vos repentires
C'aves guerpi le *noblerie*
Des cambres, por le tornerie.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 163^a.)

NOBLESSE, - *esce, - ece, - aice*, s. f., action noble :

Et s'il fait aucune proueece
Por toi u aucune *noblece*.
(*JACQ. D'AM.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, 2039, Koerting.)

— Fief noble :

Bien vouloit si dui frere heussient des *noblesces*.
(*Cir. de Ross.*, 117, Mignard.)

Et fut la dit, par voye oblique,
De Bretagne le tenement,
Les *noblesces* et l'usement.
(*GUILLE. DE ST ANDRÉ, Livre du bon Jehan*, 2747, Charrière.)

Il advint que saint Bernart, qui fut moult saint homme et noble et de hault lignaige, laissa toutes ses possessions et grans *noblesces* pour servir Dieu en abbaye. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xxvii, Bibl. elz.)

Ledit mons. le conte tient sa conté moult noblement du roy, notre sire, a cause de sa coronne de France, comme ung des plus nobles membres d'icelle, avec touz les droiz et *noblesces* appartenans a icelle. (Mai 1390, Bibl. Blois, Jour-sanv., rôle LXXIX.)

— Objet, chose magnifique, fête pompeuse :

De boscheier et del gaber,
E de festes e des *noblesces*,
Des largetes e des richesses.
(*Chron. de Geoffr. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, I, 63.)

Par ces feniestres voit ces haubiers jazerant,
Lances, targes, escus, maint heaume luisant ;
Banieres et pegnons contre vent ventelant ;
Noblaices et dras d'or c'on avoit mis devant.
(*Chev. au cygne*, 4354, Reiff.)

C'estoit une *noblesse* de le voir ainsi marcher.
(*Grande Monstre des six mille Picards faicte à Amiens le xx juing 1535*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 177.)

1. NOBLET, adj., dimin. de noble :

S'ay trouvé un monstier *noblet*.
(Vers 1325, *Eglis. de Paris*, Bordier, p. 34.)

— On trouve l'expression singulière *seigneur noblet*, pour désigner une maîtresse :

Fuiez, chançon, ja ne me regardez,
Par mon seigneur *noblet* vous en alez,
Et dites li de male hore fu nez
Qui toujours aime, et qui ja n'iert amez.
(*Couci*, 6016, Crapelet.)

— On rencontre encore, dans un texte de la fin du xvii^e s., *noblet* employé pour signifier d'une belle couleur :

Une vache de poil *noblet*. (1694, *Invent.*, Trinité, Smarve, ch. 7, Arch. Vienne.)

Nom propre, *Noblet*.

NOBLETÉ, *nobilité, nobleli*, s. f., noblesse :

Sa chevauchie fu de grant *noblete*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 110^d.)

Molt est proz Baudoins et de grant *nobleté*,
(J. Bod., *Sax.*, cxxxi, Michel.)

Et frans et dous et de grant *nobleté*.
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 23^a.)

Entendanz la *nobleté* et la puissance de noble home mon soignoir Humbert. (1293, *Lett. d'Oydes de Montferrant*, Ch. de compt. de Dole, B 436, Arch. Doubs.)

Car vo grans sens et vo biautes,
Votre maniere, vo *nobletes*,
Et le bien qu'à Diex en vous mis,
Font que je sui vos vrais amis.
(*Couci*, 199, Crapelet.)

Richo mari de grant *nobleli*. (*Vie sainte Eulalie*, Richel. 423, f° 25^b.)

Nobleté de lignage. (ORESME, *Politiqu.*, 2^e p., f° 4^c, éd. 1489.)

— Gens nobles, réunion de nobles :

Jou n'ai soig d'Alixandre et de ses *nobletes*.
(*Roum. d'Alir.*, f° 13^b, Michelant.)

Que demain a grans *nobletes*
Sera Sadoines coronés.
(*Blancand.*, 5526, Michelant.)

— Fief noble :

Les villes, chasteaux, chastellenies, de Lille, de Douai et d'Orchies, et toutes leur appartenances, baillies, patronaiges, *nobletes* et appendances quelconques. (*Grand. Chron. de France*, les gestes du roy Charles V, XXII, P. Paris.)

— Titre d'honneur :

Mes a ce que sache la toe *noblitè* la benivolence de misire lo pape. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 8, Champollion.)

NOBLETI, voir NOBLETÈ.

NOBLEUR, s. m. pl., les nobles :

Car a Liege l'oient li *nobleur* dont rengnant.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 34184, Scheler, *Gloss. philol.*)

NOBLEYE, voir NOBLOIE.

NOBLI, voir NOBLOI.

NOBLIE, voir NOBLOIE.

NOBLIER, s. m., fief noble, château, manoir :

Je cnit que vos repentirez
Qu'avez laissé le *noblir*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 61, Luzarche.)

NOBLIR, v. a., anoblir :

Noblir, nobilitare. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. I. 7692.)

NOBLISSIME, - *issime*, adj., très noble :

Une *noblissime* chouse. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXIX, Roux.)

NOBLITÉ, voir NOBLETÈ.

NOBLOI, - *oy*, - *ai*, - *ei*, - *i*, s. m., noblesse, richesse, magnificence :

Mordres estoit de grant *nobloi*,
Mais n'avoit mie bonne foi.
(WACK, *Brut*, 11456, Ler. de Lincy.)

Pur reparance e pur *noblei*,
Pur faire gent parler de sei.
(*Id.*, Roux, 3^e p., 3071, Andresen.)

Dunc prist de Engleterre fin
Tut le *noblei* du real lin.
(*S. Edward le conf.*, 3803, Luard.)

Si commença ainsi
A mener grant *nobli*.
(*La Corneille*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 335.)

Se sont afforcé de l'honneur et le *noblai* de la feste fere et accrestre. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 225, *Rec. brit. script.*)

— Gens nobles, réunion de nobles :

Vers Fernes turnat li rei
Od grant orgoil, od grant *noblei*.
(*Conquest of Ireland*, 878, Michel.)

NOBLOIE, - *ie*, - *eye*, - *ie*, - *ye*, - *ee*, s. f., noblesse, réunion de nobles :

En Ephese, la bele cité,
S'en revenelt par grant *noblee*.
(CHARDNY, *Set dormans*, 539, Koch.)

Pur la *noblie* do deus rois.
(*Kalender*, Mus. Glasgow, Hunt. Q. 2 13, f° 96^b.)

De illoques s'en vunt a Londre of cel grant *noblye*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. Angl.-Norm.*, t. I, p. 132.)

Le rey vint ou grant *nobleye* a Parys.
(*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 38 r°.)

Il la esposa a Londrez a grant *nobleye*
(*Brut*, Maz. 1309, f° 13^b.)

Cesti roi Maximian devint de si grant *nobleie* qu'il voloit conquerre la terre de American pour la grant richesse qu'il ouy parler de celle terre. (*Id.*, f° 15^d.)

— Mets délicat :

Et quant la table fu oustee,
Blanche poudre ove la grosse dragee
Et d'autre *nobleie* a fuisoun.
(G. DE BIBLESWORTH, *Traité*, ms. Phillips 8336, f° 1^d.)

NOBLOIER (se), v. réfl., affecter la noblesse, être arrogant :

Vers les meilleurs trop se derroie
Et de parole se *nobleie*,
Par grant desdaig les contralie.
(MARIE, *Yaopel*, Richel. 19152, f° 23^a.)

Ansî va de povre felon,
Quant le bien a en abandon
Vers les meilleurs trop se *nobleie*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 2163, f° 182^b.)

NOBLOIS, - *oiz*, - *oix*, - *oys*, s. m., noblesse, richesse, magnificence :

Un lit fist en la sale fere
Riches et biaux de grant *noblois*
Et couvertoir bordé d'orfrois.
(*Perceval*, ms. Monp. II 249, f° 184^b.)

A l'ermite vint a merveille
Quant il le vit a tel *noblois*
Et de robes et de harnois.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 8^c.)

Sa cialle si fu en un boiz
Les un chastel de grant *noblois*.
(*De l'Armete que la femme vouloit templer*, p. 25, Keller.)

Lez .i. chastel de grant *noblois*.
(*Id.*, Richel. 23111, f° 5^b.)

Se dui ou troi ou plus assez
Avoient tex biens amassez
Et fussent toz jors ti compaign
En grant *noblois* que je te paing.
(*Serm. du xiii^e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 219.)

Sa fille la dame de Blois
Si s'en revint a grant *noblois*
De Dreunes, s'est bien atorcee.
(*Le Tournoiem. aus dames*, 111, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 397.)

Et por batailles et por autres meserrances
hai ele mont perdu de son *noblois* et de son povoir. (*Vie de St Denis*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 130^d.)

— Don qu'une dame faisait à un chevalier et dont il se parait pour aller combattre, promettant de le bien défendre :

Car trestout le meilleur *noblois*
Soit en joute ou en tournoys
Que par proesse gaigneras,
Tantost a luy l'aporteras
Pour parer la chambre s'amye.
(*Perceforest*, vol. V, ch. 34, éd. 1528.)

Il rencontra son compaignon qui comme luy avoit conquis le *noblois* d'ung chevalier pour ce qu'il avoit eu envie de ce que une pucelle luy avoit donné. (*Id.*)

Si regardent vers les lourds et virent plainement que devant leurs dames es-

toient deux chevaliers qu'elles paroient de *noblois* dont ilz furent moult esbahys et envieus. (*Id.*)

NOBLOIX, voir NOBLOIS.

NOBLOIZ, voir NOBLOIS.

NOBLOYS, voir NOBLOIS.

NOBLYE, voir NOBLOIE.

NOBSTANT, prép., nonobstant :

Nobstant l'ensonne de son fils.
(*Trahis. de France*, p. 248, Chron. belg.)

I. NOC, *nocq*, *naut*, *noct*, *noch*, *nogue*, *noghe*, s. m., baquet, auge, réservoir en pierre pour recevoir les eaux de pluie, gouttière :

Se Jehans Toles voloist herbergier il poroit avoir aise el *noc* Will. tant que li *nos* dueroit. (*Acte de 1220*, Arch. mun. Douai, lay. 134, n° 66.)

Ke nus hom ne feme ait *noc* la u il kiece vilenie ne ordure. (1247, *Ban*, Tailliar, *Rec. d'Act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 154.)

Doit livrer le *noc* et retenir a tous jors a sen coust. (Déc. 1253, *Act. dev. les echev.*, Arch. mun. Douai.)

Tenure de *noc* sor mur commun ne vaut riens. (*Li jugem. des us et coust.*, XIII^e s., Arch. légis. de Reims, 2^e p., vol. I, p. IV, Doc. inéd.)

L'aigue traist dou pus, et si le versa es grans *nos* qui la mis estoient por abeverre les bestes. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 37^a.)

Au maistre qui fonda ce plonc de chele saudure, et pour attourner l'aloir deriere le sale dou castel pour les *noes*, et pour attourner les goutieres de le novele sale, par .xx. jours, II s. VI d. le jour, L. s. (1309, *Comptes des chev. baillis de Calais*, p. 13, De Rheims.)

Pour mettre hances as *nos* d'entour le gayole. (1344, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 98.)

Il doivent leur yanwe faire venir ou *noghe* de deriere, en tel maniere que il ne face damage a l'un des .ii. hiretages.... (*Chir. de janvier 1346*, Alart Bellet et Jake-mart de Brughes, Arch. Tournai.)

Et pour çou sera li dis maistres Jehans d'ore en avant a tous jours tenus de recevoir en sen *noch* les yanwes keans de le maison dou dit Pierson. (*Chir. du 28 juin 1359*, Acort fait entre mestre Jehan dit le Diervet et Pierre Warin, Arch. Tournai.)

.III. cloies avec le taverna a gesir le berguier, un *noch*, plusieurs trespieds. (1375, Aimont, Arch. MM 30, f° 7.)

Pour conduire les galées parmy la riviere, il bailleroit quarante ou chinquante bateaux, appelez manocques, qui sont d'une pieche, comme ung *nocq* aux pourceaulz, longz et estrois. (WAVRIN, *Anchtern. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 102, Soc. de l'H. de Fr.)

Ung droit que on appelle fouee sur bos mairien, fagot, *noctz*, estaulons et autres choses faicles de fust. (1390, *Compt. de l'évêché d'Am.*, Arch. Somme.)

Nulz huchers, par ly ne par aultruy, en jour de samedi, de dimence, ne en jour d'aultre feste, esquelz on amaine a Amiens

a vendre sur le marquié de plusieurs mai-riens, ays, lattes, *nocqs*, assaule, quar-tiers, ne les porront acater jusques aprez ce que l'heure de prime au blé sera sonnee. (1399, *Ordonn. de l'échevinage relat. au métier des huchers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 797.)

Pour avoir mis une ralonge de *noghe* de quinze pies ou environ attachie au dessus dit *noghe*. (*Compte de la tutelle et curatelle de Miquel Tuscapp, rendu en 1418*, 4^e somme des mises, Arch. Tournai.)

[Lesquelz sermentez] veissent et advi-sassent certain *nogue* qui est entre lesdis heritaiges. (1436, *Chirog. du 5 août*, Arch. Tournai.)

Nul ne peut faire goutieres ou *nauts* sur rue publique, plus bas que de vingt deux pieds et demy, sur peine de l'amende de soixante sols parisis, applicable au sei-gneur de la juridiction ou sont les edi-fices sur lesquels lesdits goutieres et *nauts* seront assis. Si sur aucun mur moitoyen et commun est assis un *naut*, qui reçoive les eaues de deux voisins, et l'un d'iceux voisins veut hausser ledit mur et edifier a l'egal dudit haussement, l'autre voisin sera tenu de retirer ledit *naut* sur luy, qui luy sera audit cas propre et particulier pour recevoir ses eaues : mais si par apres ledit autre voisin veut hausser et batir a l'egal de sondit voisin, faire le pourra, en contri-buant et payant la moitié de la depense dudit mur, et rapporter ledit *naut* sur ledit mur moitoyen, qui sera commun entre eux, comme il estoit auparavant. (*Cout. de Reims redig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. CCCLVIII et CCCLIX.)

.... Avecq ung *nogwe* de pierre, au long dudite allee, pour rendre les eaues sur rue. (1612, *Reg. Journ. des Prévôts et jurés* (1562-1617), Arch. Tournai.)

Norm., *noc*, *no*, canal, bieu ; espace vide entouré par l'auge circulaire du pressoir. Guernesey, *noc*, canal de bois par lequel un courant d'eau se décharge dans la mer. Patois de la Hague, *noc graviei*, canal creusé dans le terrain au dessous de l'écluse d'un moulin. Mayenne, St-Sam-son, *noc*, petit pont.

2. **NOC**, *nok*, *nocque*, s. m., sorte de cadenas :

Un plombier ressaude et refait les *noks* vollans d'un maisiel. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *nocque* pour mettre ung prisonnier au carquand. (1531, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

NOÇAGE, *noss*, *noçq.*, s. m., noce :

Mais d'un cruel marché
Son *nossage* promis est toujours recherché.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f^o 183 r^o, éd. 1573.)

Pour ma victoire et ton *nossage*
Par un moyen mesme feter.
(*Id.*, *Devis des Dieux*, I, éd. 1573.)

.... Ainsi de son bon gré
La royne a entrepris ce *nossage* sacré.
(A. JAMYN, *Oeuw. poet.*, f^o 27 r^o, éd. 1579.)

Je te veux allier d'un *noçage* arresté
Femme Deioppee.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AGNEAUX, 1^{er} liv. de l'*Eneide*, f^o 92 r^o, éd. 1582.)

Les vers fascennins se chantoient es *noçages*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 187, Roy-bet.)

Nopçage, matrimonio. (NICOT, *Tresor.*)

Oa luy differe encor les douceurs du *noçage*.
(HARDY, *le Ravissement de Pluton*, p. 312, Stengel.)

Une loy du pais pour adullere tient
Qui de telles faveurs le *noçage* previent.
(*Id.*, *Achille*, III, II.)

Quelquesfois en riant tu m'as compté la feste
Que pour vostre *noçage* on pensoit toute preste.
(THEOPH., *Elegie à M. de C.*, Bibl. elz.)

NOÇAGER, adj., nuptial :
Donne moy la robbe *noçagere*. (CHAS-SIGN., *Mespris de la vie*, p. 391, éd. 1594.)

NOÇAILLES, *noceailles*, *nossailhes*, s. f. pl., noces :

N'ont la pucele ami feill
Qui ne venist a ses *noçailles*.
Riches en furent trop les entrailles.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20321, Michel.)

Moult fist li roys riches *noçailles*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 363, Buchon.)

Ymen et Juno, quel affaire
Avez vous d'estre a ces *noçailles* ?
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 131^a.)

Et que la dame en ses *noceailles*
Mourut du serpent qui l'a mort.
(*Id.*, p. 68, Tarbé.)

— Temps où l'on peut se marier :

Le suppliant effiancé a une jeune fille,
qu'il entendoit espouser aux prouchaines
nossailhes. (1471, Arch. JJ 197, pièce 145.)

— Droit que les serfs payaient à leurs seigneurs, pour en obtenir la permission de se marier :

Ne pourront demander li dit seigneur et dames es diz habitanz, ne avoir d'iceulz nulle chose pour cause de l'ost, de che-vauchee, de subvencion, de prest, de don, de queue, de mortailles, de *noçailles*, de chevalerie, de novellété de seigneur ou dame, et de toute autre aspreté ou maniere de servitude. (1374, *Ord.*, VI, 63.)

Bourbonn., *nossailles*, grandes noces.

NOÇAL, *noçq.*, adj., nuptial :

La chambre *noçalle*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 792, éd. 1578.)

(Didon) Superbe a refusé sous la *noçalle* foy
Se joindre avec nous.

(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AGNEAUX, 4^e liv. de l'*Eneide*, f^o 151 r^o, éd. 1582.)

Lict *noçpal*.
(GARN., *Bradam.*, II, I.)

NOCAUX, s. m. pl. ?

Les nautea, *nocaux*, nicules percées ou non percées, camaille, gnouse, énoncées parmi les denrées et marchandises détaillées dans cette pancarte, sont aujourd'hui pour nous lettres closes. (*Pancarte du droit de péage du comté de Lesmont*, Grosley, *Ephém.*, I, 162.)

1. **NOCE**, *nose*, *nuexe*, s. f., ROIX :

Il ont (dans le royaume de Samara) grandismes quantité des *noces* de Inde mout grosses. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXVII, Roux.)

Les gralle cheoient aussy grosse que yeux d'oie et que escuez et que grosse *nuexe*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1466, Lar-chey.)

— Noyer :

Après de la cort avoit soul une *noce*, pour laquelle que fust talie la noble moillier de Odorise frere majour lo pria, et cellui par la proiere soe la fist taillier jusque alla radice. (*Yst. de li Norm.*, VI, 8, Champol-lion.)

Wall., *neûhe*, *neûje*, noisette, Namur.

2. **NOCE**, voir **NOXE**.

NOCEABLE, adj., de noce, nuptial :

Qui vient aus noces si se gart
Qu'il ait bele robe a parer,
Car chier le porroit comparer
Qui n'aroit robe *noceable*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 64^a.)

NOCEAILLES, voir **NOÇAILLES**.

NOCEUR, *nochoior*, s. m., qui est de la noce, qui y préside, qui en fait les hon-neurs :

Et sans nul signe de deport
Est Ymen as noces venus,
Mes tristement s'est contenus,
Et donne signe et demostrance
De douleur et de mescheance
Qui venir doie as *nochoiors*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 132^d.)

Si nous ensaigne a cointoier
De gans blans et de chauceure
Et de la bele vesteure
Que *noceurs* doivent avoir.
(*Id.*, f^o 140^c.)

NOCEIEMENT, voir **NOÇOIEMENT**.

NOCEIER, voir **NOÇOIER**.

NOCENCE, s. f., dommage :

Je l'ay gardé a mon mieulx de *nocence*,
Sans te jouer d'aucune trahison.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 23, Willem.)

NOCENT, s. m., coupable :

Ou seront en seurté d'or ennavant les *nocens* en eglise, quand les innocens y sont perseutez. (GERSON, *Oeuw.*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 195.)

Craignans que... les ynocens ne fuissent punis pour les *nocens*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 8.)

Mais il te plaist qu'ainsi son innocence
Souffre pour tous les pecheurs et *nocents*.
(*Les Marguerit. de la Marguer.*, II, 138, Jouaust.)

Il est aisé d'accuser un chacun, tant soit il pur et innocent, mais le seul *nocent* et coupable se peut convaincre. (GUILL. BRIÇONNET, *Remontr. au P. Jul. II*, à la suite de la *Chron. de d'Auton*, éd. Jacob, t. IV.)

NOCEOIEMENT, voir **NOÇOIEMENT**.

1. **NOCET**, *nochet*, s. m., admonition, réprimande :

De frere Jacquemont Bochet,
Qui en sen livre maint *nochet*
Fait as pekeurs pour repentir.
(GILLON LE MUISTR, *Poés.*, I, 94, Kerv.)

Un *nocet* m'aves dit.
(*Id.*, *ib.*, II, 176.)

S'il me dient *noches*, des *noches* leur dirai.
(*Id.*, *ib.*, II, 184.)

A ce cop grans noces nos donnes.
(*Id.*, *ib.*, 194.)

Des *noces* m'aves dit, *noces* vos ai rendut.
(*Id.*, *ib.*, II, 202.)

2. **NOCET**, voir **NOCHET**.

NOCH, voir NOC.

1. NOCHE, nosche, nosce, noske, nosque, noque, noiche, nouche, nusche, nusce, nuche, luche, s. f., boucle, fermoir, bracelet, agrafe :

A vostre femme enveierai dous nusches.
(*Roll.*, 637, Müller.)

Rices bliax, rices mantiax,
Rices nosques, rices aniax.
(*Vacc. Brut.*, 10689, Ler. de Lincy.)

Jo fis la noske e tot l'ouvrage.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 44 r°.)

Monilia, nuches. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 48.) Var., luches (ms. Bruges 536.)

La veissiez maintes nochés jeter,
Et maint anel peçoier et quasser.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1429, A. T.)

Il offri de besans qui valoit .c. livres,
Et Aie la duchoise et nochés et aïches.
(*Aye d'Avign.*, 346, A. P.)

Et fist sour .i. arbre gieter
Nosces d'or, aniaus et aïches.
(*Mousk.*, *Chron.*, 13728, Reiff.)

Ceste ordre des obeissanz avoit une nosche d'or et une corone plus grant des autres. (*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 197°.)

Coronnes d'or et de pierres, ceintures, nouches, fermauz et aneaus apareillerent mout richement. (GUILL. DE TYR, XVIII, 31, P. Paris.)

Prist noiches et effiches et eniaus et presans.
(*Bible*, Richel. 763, f° 228°.)

Une noiche d'or met au col a la pucelle.
(*Ib.*, f° 228°.)

Le baston et l'enel et la noiche a monstree
(*Ib.*, f° 233°.)

Si aportast ausi son septre et le riche nosche que li ainsnee fille le roi Priant soloit porter a son cou par grant seignorie. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 153°.)

Moult fu riche la noché et de grant renomée,
A botons de fin or fu tote esgalonnee
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 53 v°.)

Quant marier lor filles seulent,
Nouches, anniaux, aïches veulent.
(*Ren. contref.*, p. 57, Tarbé.)

Monile, nusce. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Trois nouches d'or de diverses sortes, garnies de diverse pierrerie. (1382, *Acquiescentia de jocalibus reg. impign.*, Rym., 2° éd., VII, 359.)

A l'un donna une espee dont li pumiaus et l'esheudeure pesoient .iiii. livres d'or, et a l'autre une nosche d'or qui autretant pesoit. (*Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 40, Michel.)

Deux grans noques et deux petites d'or. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 21, St Germain.)

Nous devisons auxint a nostre cher neveu Humfray de Brohun, une noché d'or, environné de grosses perles, ove un ruby en my lieu. (*Testam. du comte d'Hereford et d'Essex.*) Var., nouches (ap. Laborde, *Emaux.*)

Item, 6 broches et nouches d'or, garniz de divers garnades, pois 31 d. d'or, pris 358. (*Invent. de Henri V*, Canterbury tales, t. III, p. 114, Bell.)

— Drachme :

La prude feme qui a dis noskes. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 43 r°.)

Les nouches senefient les raisnables creatures. (ID., *ib.*)

La joie de la nosche. (ID., *ib.*, f° 43 v°.)

2. NOCHE, noge, noghe, s. f., gouttière :

Et le noge faire de boin bos de Mons. (*Chir. du 16 Janv.* 1339, li escriis des ouvrages que Jehans Martins, carpentiers, a a couvent a faire, Arch. Tournai.)

Les nochés des ruisseaux. (1432, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 134.)

Pour .ix. noghes de brasseur, .vi. d. par. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Es-carp*, Arch. mun. Mortagne.)

Et encore au XVII^e s. :

A Jean Baptiste Dumary plomier en Tournai, pour avoir refectionné les noghes du chateau, paié xxxvii l. iii s. (1695-96, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet, f° 49 r°.)

Continue de se dire dans le Tournaisis sous la forme *noche* :

Cuviers, cuvettes, conduites d'eau, dites *noches*, pompes de diverses grandeurs. (*Vente publique d'Antoing*, (Belgique) le 14 décembre 1866.)

NOCHERE, adj. fém., des nochers :

Maesthé se pourmenant par la troupe *nochere* L'encourage en ce point.
(ROB. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, V^e liv. de l'*Eneide*, f° 168 r°, éd. 1582.)

1. NOCHET, nocet, noget, noghet, noget, s. m., dimin. de *noc*, gouttière :

Stillicidia, *nocet*. (*Olla patella*, p. 48, Scheler.)

Pour un noget de bos, et une bordure mis et assis en le court de le petite maison, fu payet..... x. s. (1447, *Compte de l'exéc. test. de Jehan le Peiret*, Arch. Tournai.)

... Par condicion que ledit Bernart de Bosquielle pora, touteffois que boin lui semblera, rompre, demollir et abatre un toit de huit piez de hault et de onze piez de loncq, estans au derriere dudit hiretaige vendu, avecq aussy un noghet de onze piez de loncq, recevans les yauwes cheans dudit toit, lesquelz toit et noghet sont de l'iretaige dudit de le Boquielle, qui est seant en le rue de Courtray, au derriere dudit hiretaige vendu..... (16 février 1445, *Escrips par Marguerite du Rieu, femme Thomas d'Audenarée*, Arch. Tournai.)

De Jehan de le Dierine pour .i. noget de un pies..... .iii. s. De Josse de Langele pour un petit noghet..... .iii. s. vi d. (18 janvier 1468, *Compte de la curacion des biens de feu Monferrant Van der Zorghen, brasseur*, Arch. Tournai.)

Centre, *noquet*, chéneau. Suisse, Fribourg, *notset*, auget.

2. NOCHET, noquet, nocquet, noket, s. m., sorte de cadenas :

Noques por les tonnels fermer. (1318, *Compt. de la prév. de Longwy*, Arch. Meuse B 1847, f° 6 v°.)

Pour soyer quatre planks reilles et nokes pour le dite gayole. (1364, *Trav. aux chât.* d'Art., Arch. KK 393, f° 94.)

Pluiseurs ferailles et nocques .v. s. (1444, *Compte de l'exéc. test. de Jehan au Touppel*, Arch. Tournai.)

Et si avoit noques de coy on les fruma.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8183, Chron. belg.)

Ung noquet et le clef. (14 juillet 1480, *Exéc. test.*, Arch. Tournai.)

A Pierre Dubos, orlogeur, pour avoir fait deux *nocques* et deux clefz au coffre ou l'on met l'argent. (1489, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *nochet* pour une harquebutte. (1516, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nocquets des couvertures des canons.
(*Ib.*)

Lesdits consaulx baillirent les *nocquetz* des portes pour le terme de quinze jours a ceulz qui s'ensivent. (*Résolution du 17 7^{bre} 1521*, Regist. des Consaulx, 1519-1522, Arch. Tournai.)

Boucher les portes de serruzes et de *nocquetz*. (1546, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que les greniers esquelz ilz mectent lesdictz bledz soyent bons, bien cloz et fermez a bons *nocquetz*, dont chacun d'eux et non autre aura une clef differante. (Vers 1558, *Docum. relat. à la division des fonctions entre les membres de l'échevinage d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 663.)

Pour avoir rappointé un *nocquet*, y fait une clef et l'avoir attaché audit huicquet, payé .v. s. (1565, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Nocquet, een maal-slot. (LEON MELLEMA, *Dict. françois-flameng*, éd. 1896.)

On trouve *nocquis* dans un texte du nord de la fin du XVII^e s. :

Ung *nocquis* pour fermer les fonds baptismal de l'église d'Auchy. (1673, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le mot *noquet* est encore employé aujourd'hui pour désigner les bandes de plomb ou de zinc qu'on place sur les couvertures d'ardoise, dans les angles de la couverture, le long des noues des lucarnes.

3. NOCHET, voir NOCET.

NOCHETTE, *nouquette*, s. f., sorte de cadenas :

A Noel Damon, febvre, pour avoir livré au lieutenant du prevost trois *nouquettes* pour enfermer des prisonniers. (1568, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. NOCHIER, *noquer*, *noker*, s. m., gouttière :

Nokers. (VILL. DE HONNÉC., *Album*, Las-sus.)

Chascun en ladite ville et banlieue peult faire cheoir les eaues cheans de sa maison sans *noquer* sur le place non amasee de son voisin. (1807, *Doc. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. I, p. 515.)

2. NOCHIER, voir NOCIER.

NOCHOIER, voir NOÇOIER.

NOCHOIOR, voir NOCEEUR.

NOCHIERE, nokiere, nocquiere, nochere, nocquere, s. f., conduit pour l'écoulement des eaux, gouttière :

Nochere. (ROISIN, *Franch., lois et cout. de Lille.*)

Les juges des *nocquieres*. (*Compte de 1437, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.*)

Pour relever la *nocquiere* du grant hostel de la dicte ville. (*Compte de 1563, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer, n° 1.*)

Racoustrer les *nocqueres*. (*Compte de 1567, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer, n° 4.*)

Li glise devant dite doit faire l'ensaigne devers le fontaine a l'arestel de le maison devant dite a ligne .i. mur de pierre u de tere de .IX. pies u .X. de haut deseure tere, sans huis sans fenestre, sans nule veue, sans base cambre, sans *nokiere*... par quoi li ewe de le *nokiere* kiece sor me tere. (*Pièce de 1260, ap. Brassart, Pr. de l'Hist. du chat. de Douay, I, 83.*)

Borinage, *nochère, gouttière*. Flandre, *noquère, noquière*, conduit pour l'écoulement des eaux.

NOCHIERETE, nocq., s. f., gouttière :

Une pieche reonde de plonc.... dont on fist une *nocquiere* entre le pignon de l'eglize et le dicte tresoorrie. (1323, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 57.)

NOCIEL, adj., de noce, nuptial :

Si vit avec els un home ki n'estoit mie vestuz de vesteure *nociel*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur. conventi soppressi 99, f° 61^a.)

1. NOCIER, nopcier, adj., de la noce, des noces, nuptial :

Ceste *nociere* compagnie. (LA BOD., *Harmon.*, p. 778, éd. 1578.)

Il se plaint des loix *nocieres*. (*Les Apres-dinees du sr de Cholieres, II, f° 48 v°, éd. 1387.*)

Les accouplementens *nociers*. (*Ib.*, f° 59 r°.)

Plutarque nous en fera sages, lequel en ses enseignemens *nociers* remarque... (*Ib.*, III, f° 94 r°.)

Plutarque, en ses preceptes *nociers* enjoint a la femme, qu'elle ne devise qu'avec le mary. (*Ib.*, v, f° 177 v°.)

Estre ensemble joints sous les *nopcieres* lois. (TROTEREL, *les Corriv.*, 3, Bibl. elz.)

Si la nature

Les force a chercher aventure

Autre part qu'en leur liet *nopcier*.

(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers, L'Amour villain, éd. 1604.*)

... J'adresse icy mes pas

Non pour te preserver seulement du trepas,

Mais afin de t'offrir ma *nociere* alliance

(HARDY, *Ariadne*, 1063, Stengel.)

Toy Junon conduiras ton gendre au liet *nopcier*.

(*Ib.*, *Gigantom.*, V, 1.)

Couche *nopciere*.

(*Ib.*, *Achille*, II, 1.)

Deux pairs unis sous la torche *nopciere*.

(*Ib.*, *Alcee*, V, 3.)

Le liet *nopcier*.

(D'URFÉ, *Sireine*, Retour, xxiiii.)

— Avec un nom de pers., qui préside aux mariages :

Dessous le joug du *nopcier* Hymenee.

(ROUS., *la Charité*, p. 267, éd. 1584.)

Ceux qui font sacrifice a la *nopciere* Junon. (LA BORT., *Regl. de Mar. de Plub.*, Feugère.)

Junon estoit la deesse *nociere*. (*Les Apres-dinees du sr de Cholieres, III, f° 94 v°, éd. 1587.*)

Les anciens n'ayant jamais voulu que les vierges sceussent rien des affaires de Venus la *nopciere*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, Rouen, 1635.)

N'apporte a ceste fois pour ce froid mariage,

O Hymen dieu *nopcier*, ton paisible flambeau.

(*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 103, éd. 1593.)

La première édition du *Dict. de l'Acad.* donne *nopcier* comme terme vieilli.

2. NOCIER, nochier, neuchier, v. a., épouser :

La fille le rei d'Inde a noce a mollier.

(*Syracon*, p. 406, Stengel.)

La a li quems sa fame *neuchie* et espousee

(*Doon de Maience*, 43, A. P.)

Eureuze seroie, se m'aries *nochie*.

(*B. de Seb.*, II, 373, Bocca.)

3. NOCIER, voir NOÇOIER.

NOCIF, noxif, adj., nuisible :

Se la matiere *noxive* est expellee. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, III, 17, éd. 1495.)

Sternutacion c'est mouvement du cervel naturel pour expeller les choses *noxives*. (*Id.*, *ib.*, III, 48.)

Ces herbes naiscent infructueuses et inutilles, et aulcunes *nocives*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux. I, f° 20 r°.)

... Car ma beaulté lassive

A pourchassé ma ruine *nocive*.

(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 20, Willem.)

Calamité, sœur de perte *nocive*.

(*Id.*, *ib.*, p. 17.)

Wallon, *nocive*, nuisible.

NOCLIER, s. m., patron de navire :

Et puis qu'il auront enci prisé le get et ce qui est remes, par le dit des marchans et dou *nochier* et des mariniers. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 44, Beugnot.)

Li maistres *nochiers* avoit a non Palinurus. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 156^a.)

Homme sage et expert en fait de mer et de batailles, qui avoit nom de comitre ou *nochier*, lequel en pais et en guerre... avoit la cure de toute la nave. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 37, Ars. 2883.)

NOÇOIEMENT, noceoiement, nossoiement, noceiement, s. m., noce, mariage :

Pru dura li *noceiement*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 7044, Michel.)

Reis gentil e vaillant, ne sui pas de teu gent

K'entre moi et Leuburc façons *noceiement*.

(*Horn*, 3658, Michel.)

Biaus fait estre a *noceiement*

Ou l'ame o son espous se digne.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 64^a.)

Mes la mere encombre et empestre

Et quiert cause et delaiement

Pour tarder le *noceiement*.

(*Ib.*, f° 131^a.)

Hymen, dieu de *noceiement*.

(*Ib.*, p. 62, Tarbé.)

Et les deesses ensement

Furent a ce *nossoiement*.

(G. MICH., *Paes.*, Richel. 9221, f° 87^d.)

NOÇOIER, - soier, - choier, - iier, - ceier, - cier, noepçoier, noepchier, v. a., épouser :

Par foi ! Bourgoins, molt me puis fere irie !

De vous quidai *cire* bien *nochie*.

(*Anbery*, p. 47, Tarbé.)

Et frere Andein, qi tant fist a prisier,

Cui je devoie et panre et *nossoier*.

Ce mariage me convient a laissier.

(*Ronciss.*, p. 99, Bourdillon.)

Je vos verroie mies en une eane noier

Que ja jor vos donnasse Hugon a *noçoier*,

(*Gar. de Monglane*, Stengel, *Zeitschrift für rom.*

Phil., 1882, p. 406.)

Bele, c'est Lucafer, qui vous doit *nocier*.

(*Destr. de Rome*, 270, Groeber.)

File, dist l'admirals, laisse toi fiancier,

Et apres la fiance te ferai *nocier*.

(*Ib.*, 283.)

Ne fors de ton pais aler,

Fame esposer ne *noçoier*.

(*La Resons que fist li bons rois Salemons*, Richel. 12786, f° 96^b.)

Li rois est mort par qui sui *nochoie*.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 24^c.)

Regardez, ves le chi le pucelle agentie,

Demain l'esponserei, quant *ares nochoie*

Le dame de Pontien, qui tant a signourrie.

(*B. de Seb.*, II, 924, Bocca.)

Aineois que il morut le print et *noepchia*.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 127 r°.)

Mais qu'avoire en puisse ung qui m'ara *noepçoie*.

(*Ib.*, f° 129 r°.)

— Abs., se marier :

N'a pas aé de *noceier*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 20186, Michel.)

Sans espous nous *noçoierons*,

Andens pers sans mari serons.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 131^a.)

— *Noçoie*, part. passé ; *femme noçoiee*, femme légitime :

Se tu jex fame espense *nossoie*.

(*Amis et Amiles*, 676, Hofmann.)

Ne debes pax estre si avillie,

Vus este dame d'un bon roi *nochie*.

(*Auberis li Borg.*, Romv., p. 241.)

Plus coiemment s'en va singlant nostre navie

Que ne va a moustier le fame *nochoie*.

(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 143 v°.)

NOCQ, voir NOC.

NOCQUE, voir NOC.

NOCQUERE, voir NOCHIERE.

NOCQUET, voir NOCHET.

NOCQUIERE, voir NOCHIERE.

NOCQUIERETE, voir NOCHIERETE.

NOCQURE, voir NOCURE.

NOCT, voir NOC.

NOCTABLE, voir NOTABLE.

NOCTER, voir NOTER.

NOCTIAL, adj., nocturne :

Noctial, dat den nacht aengaet. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

Noctial, nachtig. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franç. et flamande*, éd. 1636.)

NOCTUE, s. f., chouette :

Il sont semblant a la *noctue*
Qui tant a foible la veue
Que plus clerement voit de nuit
Que de jour, quand le soleil luit.

(Trad. de la *Consolat. de Boece*, liv. 4, ap. Duc., *Noctivudus*.)

La *noctue* vole les aeles estudes.
(GUIL. DU CHOUL, *de la Religion des anciens Romains*, p. 52, éd. 1561.)

1. **NOCTURNAL**, - *el*, - *au*, *not.*, adj., nocturne, de nuit :

Oisels est *nocturnals*.

(P. DE THAUN, *Best.*, 1574, Wright.)

En ches tenebres *nocturnaux*

Governe nous et enlumine.

(RANGLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cclxii, 11, Van Hamel.)

Au *nocturnau* servise. (Trad. de Belet, Richel. l. 995, f° 14 r°.)

Le *nocturnal* servise. (*ib.*)

Li *nocturnaux* servises. (*ib.*, f° 17 v°.)

En l'ancien tens estoient home establi qui destainissent le feu se il preist en la cité, et porce que il gaitoient par nuit il estoient apelé *nocturnal*. (*Dig. de Just.*, Richel. 20118, f° 43^b.)

Mais il n'est guerre si mortel
Com de cornille *nocturnal*.

(*Sept Sag.*, 1103, Keller.)

En la nativité *nocturnal*.

(Li *Liures Abu Ali des nativites des enfens*, Richel. 1353, f° 66^d.)

Nocturnal paour.

(*Lib. Psalm.*, XC, p. 323, Michel.)

Tous les crestiens, par terre et par eue, huient et escharnissoient merveilleusement aprez eulz, par maniere de ranprose, pour leur villaine fuite *nocturnele*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 156, Soc. de l'H. de Fr.)

Tumulte *nocturnal*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 273^c.)

Esbat *nocturnal*. (*Id.*, *ib.*, f° 23^d.)

Paour *nocturnelle*. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 115 r°.)

Heures *nocturnelles*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 61^b, éd. 1486.)

Cogitations *nocturnelles*. (*Sexte J. Frontin*, II, 4.)

Entre les tumultes *nocturnaux*. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 70^c, éd. 1530.)

Quand le soleil se couche

Dedans le lic et *nocturnelle* couche.

(GUIL. MICHEL, 3^e *lin. des Georg.*, f° 59 r°, éd. 1540.)

Comme l'oiseau *nocturnal*.

(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 78, éd. 1555.)

Or es ta source aux larmes *nocturnelles*,
Qu'au jour je cele.

(*Id.*, *ib.*, p. 163.)

Je ne veux pas distinguer... les daemons en ignees, aeriens, meridionaux, *nocturnaux*. (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, f° 51 v°, éd. 1567.)

Par toutes les bonnes villes, bourgs et bourgades fut institué guet *nocturnal*.

(BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, François I^{er}, an 1524, éd. 1573.)

Je n'ay voulu faillir vous faire entendre comment une chambriere de Beauficel avoit l'autre jour tendu une sourisere pour surprendre un rat, qui souvent lui empeschoit son repos *nocturnal*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 157, Bibl. elz.)

2. **NOCTURNAL**, s. m., chaussure de nuit à l'usage des religieux :

Li surres reprant ces qui gardent negligemment lor sollers ou lor *nocturnaux*. (3^e p. des *cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 41 r°.)

Chauçons, soulers et *nocturnaux*. (*ib.*, f° 48 r°.)

NOCTURNALEMENT, adv., de nuit :

Pour avoir *nocturnalement* fait plusieurs grandes assemblees de gens armes. (1433, *Reg. aux Paix*, Bannissement de Willeaume d'Autin, f° 179 v°, Arch. mun. Dinant.)

Cf. NUITRENALMENT.

NOCTURNAU, voir **NOCTURNAL**.

1. **NOCTURNE**, s. m. et f., office de nuit :

Au segont *nocturne* levoient ensemble li menistre, et li marié, et li oma et les fames. Au tierz *nocturne* levoient tuit communement et serjant et baiasses. (Trad. de Belet, Richel. l. 993, f° 14 r°.)

Chantes .ii. viers en une *nocturne*. (*Régie de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 74 r°.)

2. **NOCTURNE**, *nuicturne*, s. m., droit de pêche, pendant telle nuit de l'année qu'il plairait au comte ou à l'évêque de choisir :

Le *nuicturne*. Li vesques et li cuens, casoun dans une nuit en l'an, quelconque nuit que il vauront, ont le tent et la prise de la raie as anguilles, a cascade escluse de la chité d'Amiens. (*Charte de Philippe d'Alsace portant règlement de droits entre lui et les trois autres seigneurs d'Amiens*, dans A. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, t. I, p. 77.) Impr., *wicturne*.

NOCTURNEL, voir **NOCTURNAL**.

NOUMENT, s. m., ce qui nuit, qualité nuisible :

Adonc elle ne fait nul *nocument* et fait grant aide. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 6, éd. 1495.)

Les *nocumens* et les maux qui proviennent de trop user de charnalité sont sans nombre. (CHAMPIER, *Nef des dames vertueuses*, liv. II, ch. XI.)

Et sont trois especes de ydropisie, c'est assavoir yposacaalchites et tympanites, et le second *nocument* se doit entendre de l'espece nommee tympanites. (*Régime de santé*, f° 5 v°, Robinet.)

Se on les mengue cuitz (les oignons) avec brouetz de chair louable ilz font digerer la viande, et les *nocumens* sont amoindris et corrigent les froides viandes quant ils sont avec elles. (*ib.*, f° 21 r°.)

Jaçoit ce que les vieulx soyent chaulx comme les enfans, touteffois ils ont les membres plus endurcis et le cerveau et les nerfz plus fort, parquoy ilz resistent aux inconveniens et *nocumens* du vin dessus declares. (*ib.*, f° 25 v°.)

Cuyr est une partie similaire, qui est

couverture de tout le corps tissu de filz, de nerfz, veines et artheres, creé pour la defence des *nocumens* extérieurs, afin que les membres intérieurs ne soyent blessez. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 33, éd. 1549.)

NOCURE, - *kure*, - *cure*, s. f., gouttière :

Se deux gens a une *nocure*, en le *nocure* cara l'iaue des combles qui s'apendent a chele *nocure*. (XIII^e s., *Seconde coutume de la cité d'Amiens*, ap. Am. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 169.)

.III. jors por ressauder a le *nocure* du four et des greniers, et por ressauder a le gaiole des oiseles, et por ressauder sus le *nocure* des haustes sales d'inde et a voies de le grosse tour et prisons. (1320, *Trav. aux chât. des Ctes d'Art.*, Arch. KK 393, f° 20.)

Pour ouvrir... en le *nocure* des gregniers de la première porte. (*ib.*, f° 46.)

Autre partie (de plomb) baillié aux couvreurs d'ardoise pour couvrir et faire les *nocures* et amanocquement de la couverture du windas. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 156.)

Cf. NOCHIERE.

NOCXE, voir **NOXE**.

NOCXEL, voir **NOXAL**.

NODATION, s. f., partie noueuse :

Et est que tu metes une platine de plonc sor la nodosité, et l'estraindras avenamment. Et aucunesfoiz la *nodations* est si dure qu'ele est ja convertie en une sustance ansi comme pierre. (BRUN DE LONG BORG, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 47^b.)

Les fistules qui viennent es parties par desoz sont si comme *nodations* et groscece qui viennent pres dou pertuis. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 170^b.)

Cele *nodations* est vielle. (*Id.*, *ib.*)

NODELLE, s. f., nœud :

Nodelle, nodus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

NODEUX, adj., noueux :

Icelle fleume fait le podagre *nodeuse* et le ciragre incurables. (*Régime de santé*, f° 66 r°, Robinet.)

Levres dures et *nodeuses*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 89, éd. 1549.)

Plantes *nodeuses* ou nouailleuses. (COTEREAU, *Colum.*, V, 40, éd. 1553.)

Aucunes plantes sont sans nœud, les autres sont *nodeuses*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 156 v°, éd. 1536.)

Les jetons de sa racine sont *nodeux*. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 73, éd. 1603.)

NODRAS, s. m., terme de marine :

E d'autre part devers le bort

Sunt li *nodras* e li bras fort.

(*Vie de St Gilles*, 895, A. T.)

1. **NOE**, *nohe*, *noue*, *nouhe*, s. f., prairie marécageuse :

Asses avez oi parler

Comme renart soloit enbler

Les gelines coslaue de *noes*.

(GUILLAUME, *Best. div.*, 1241, Hippau.)

Un pasturaul que l'en apele la *noe*. (*Ch. de 1294*, Beauger., Arch. Ind.-et-Loire.)

Terres, prez, boys, pasturax, freiches, *noes*. (Ch. de 1323, S. Jul., *ib.*)

Item une *noe* et deux sexteres de terres gaugnables. (1329, *Confirm. d'un échange*, Arch. S 4928, pièce 1.)

La *noe* Jolin. (1333, *Cart. S. Ben.*, Arch. Loiret.)

Une piece de *noe*, appelée la *noe* de la Roche. (1392, *Bail*, Arch. MM 31, f° 165 v°.)

On lieu dit en la grant *Nouhe*. (10 mars 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

D'un bout a la vigne Jehan de Saint André et d'autre bout a la *noe* de... (*Charte de 1411*, Arch. de Solesm., 20^{bis}.)

.II. arpenz de pastiz et de *noes* au des-souz doudit estein. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 10 r°.)

Les *noes*, prez et pastures. (*ib.*, f° 14 r°.)

L'entree de la *noue* du pré aux clers. (*Pièce de 1351*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 750^a.)

Demy quartier de *noue* assis pres la Cherviere. (1537, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 245, Chevalier.)

L'arpent de *noe* cinq solz, si elle n'est d'aussi bonne valeur que pré. (*Cout. du Bailliage de Chartres*, f° 127 v°, éd. 1546.)

— Étendue d'eau :

En pluseurs leus de cele cort avoit fontaines qui sordoient par tuias d'or et d'argent, et fesoient unes *noes* en fosses trop beles que l'en leur avoit fetes, et pavees de marbre. (GUILL. DE TYR, XIX, 17, P. Paris.)

— Gouttière, égoût :

Et s'est a savoir que Gossuins devant dit, et Savaris, li machekeliens, doivent livrer *nohe* entre leur loghes a droite moitiet, et li euwe doit cair sour le tiere Savari. (1288, *Fonds des Titres divers*, Layette de 1288, Arch. mun. Tournai.)

Et li masiere de le maison Piernain le Pouletiere, tres devant sour rue tout si avant ke li cambre dure est a moitiet ensi que Gossuins dist. Et si doivent chescuns livrer *nohe* a moitiet. (*ib.*)

Pour le pourfit de leur hiretage se sont concordet et assentit eu telle maniere que Gilles Mautens a souffiert estre mis .I. *nohe* sour son hiretage, ki reçoit l'aiwe de le maison le dit Gillien et de le maison le ditte Hellain. Li quels *nohe* est a retenir a tous jours entr'aus .II. a moitiet. (*Chirogr. de septembre 1305*, Gillien Mauten et Helle, femme Jehan de le Maletote ki fu, Arch. Tournai.)

Item a Jehan Martin, carpentier, pour .I. *nohe* de .XXI. piet, que on mist a le St Cristofle, l'an dessus dit, en le maison que ledit enfant ont ou Casteler, .v. escut et demi. (*Compte de la tutelle des Enfants Nicolas de la Foy de Noël 1352 à la St Remy 1355*, Arch. Tournai.)

Pour faire les goutieres des *noes* de la porte Bourgoigne. (*Compt. de Girart Gousart, 1400-1402*, fortification, XLIX, Arch. mun. Orléans.)

Despense pour reffere la *noe* dessus la chappelle qui estoit pourie. (*Compt. de 1410-1411*, Bibl. de l'Ec. des charles, 5^e sér., t. III, p. 240.)

Payé a Gillet Rambault, charpentier, pour avoir fait une *noue* sur le grenier devant

l'eglise la somme de .vi. s. (1471, Ste-Croix, S. Romain, Arch. Vienne.)

— Tuile en demi-canal quisert à égoutter les eaux :

Pour .II.^e.LXII. festieres, arrestieres et *noes* mises en pluseurs lieux ou dit chastel. (*Compte de 1329*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la Ch. des comptes*, p. 14.)

Pour amener .v. quarterons de *noes* de thuille. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^b, f° 34 r°.)

Ce mot a été conservé avec diverses significations :

Les maîtres couvreurs nomment *noues* des tuiles de figures triangulaires un peu enfoncées, qui servent au même usage dans les couvertures de tuile, que les *noues* de plomb dans celles d'ardoises. On n'emploie plus guère de ces *noues* de terre, et la plupart des couvreurs d'a-présent se servent de tuiles hachées avec le martelet (SAVARY DES BRUSL., *Dict. de Commerce*.)

Noue que quelques-uns écrivent et prononcent *nourx*, terme de plomberie. C'est une petite table de plomb pliée en demi-canal, qui sert dans les couvertures d'ardoises à égoutter les eaux. (*ib.*)

C'est encore un terme de charpente ; il signifie des pièces de bois qui servent au lieu d'arrétriers à recevoir les empanons dans les angles enfoncés des couvertures. (*ib.*)

Noue, s. f. : nom qu'on donne, dans plusieurs provinces, à certains espaces de terre grasse et humide qui forment une sorte de pré, et dans d'autres, à des mares d'eau. (PÉREVOST, *Manuel Lexique*.)

Noue. Dans quelques endroits ce nom s'applique aux terres qui offrent des dépressions dans lesquelles l'eau des pluies séjourne, et où les récoltes sont exposées à manquer par cette cause. On diminue les effets nuisibles des *noues* par des gouttières, des saignées, des égouts, etc. Quelquefois aussi on applique ce nom aux intervalles des billons, dans les labours de ce nom, intervalles qui conservent les eaux pluviales pendant plus ou moins de temps. (*Dict. d'Agr.*, 1809.)

Bessin, *noe*, rigole formée par deux toits qui se rencontrent en formant un angle ; parties déprimées de la plage où l'eau séjourne à mer basse. Norm., Orne, *noe*, marécage. Wall., *nowe*, *noue*, canal formé par la jonction en angle rentrant de deux pans de toit ; Namur, *neuwe* ; dial. de Bayeux, *noes*, cours d'eau, gouttière. Marne, *noue*, bas-fond, vallée. Bas-Vendôm., *noues*, plis de terrain humide, marécageux, qui est neutre, cultivé. Bret., Dinan, *noë*, endroit bas où court un ruisseau et où se forme une prairie. Vienne, arr. de Civray, *noue*, cuve en pierre ou en bois placée le plus ordinairement auprès d'un puits, et qui, dans les lieux éloignés des ruisseaux, des rivières, des fontaines, sert aux femmes de la campagne à laver le linge.

Il y a dans le dépt de l'Yonne les ruisseaux de la *Noue* qui se jettent l'un dans l'Yonne, l'autre dans le Serain.

Noms de lieux, la *Nohe-au-Jaull*, la

Noue (Nièvre), *Nodes* (Charente-Inférieure), *Bellenous* (Ile de Ré).

Noms propres, *Noe*, *Noue*, *Lanoué*. Cf. No 3.

2. NOE, s. f., action de nager :

Un fil tient chescun en sa main,
Tant que il a trompé son pain ;
Si est de sa sope certain
Tant comme il veit son fil saïn :
Mes quant il ront ou il desaoe,
Que la soupe deu fil descroe,
Donc va la chose a mal[e] *noe*,
Quer chescun dit que ele est soe.

(*Rom. des Franceis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 11.)

Riviere de Vienne a *noz*. (*Hist. de Du Guesclin*, p. 474, Ménard.)

— Nageoire :

Colps se dunent de lar *noes*,
Tels cum escuz, e des podes.
(*St Brand.*, 938, Michel.)

Grant colz se donent de lor *noes*,

Tels com escus, et de lor poues.
(*ib.*, Ars. 3516, f° 103^r.)

Merlant salé est bon quant sa *noe* est entiere. (*Ménagier*, II, 201, Biblioph. fr.)

A Richard de Suray pour trois quarterons et trois *noes* de morue pour gluer les penneaux de bord et huis dudit pupitre. (*Pièce de 1398*, Bordier, *Arch. hospit. de Paris*, II, 152.)

.vi. *noes* pour faire cole. (1429, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Tripes d'un animal :

Noues c'est une des quatre issues des morues que l'on sale. On les appelle quelquefois *nos*, mais leur véritable nom est tripes de morues. Elles se lavent et s'apprent à peu près comme ce que les bouchers appellent une fraise de veau, à qui elles ressemblent beaucoup. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. de Commerce*.)

Litré donne sans aucun exemple et sans historique *noue*, les entrailles, le foie et la langue d'une morue.

3. NOE, fém., voir NOSTRE.

NOË, part. passé, signalé, notoire :

Mais toujours a sa fille esté sote *noee*.
(*Berte*, 480, Scheler.)

Chil qui font chou qu'il doivent, sont prisiet et loet.

Et li desordenet soat tenu sot *noet*.

(GILLES LI MUISIS, *li Estas de pluseurs visces*, II, 63, Kerv.)

Se j'ai tort, se me dites : Or te tais, soz *noes*.

(*Id.*, *li Complainte des dames*, II, 196.)

NOEE, s. f., badinage :

Bien sont de mentir a meismes,
Cil qui vont contant tiex *noees* ;
Si sont eles souvent louees.
(GUIART, *Roy. lign.*, prol., v. 89, Buchon.)

NOEF, voir NOIF.

NOEFME, *nofme*, *nuefme*, *neufme*, *nueme*, *noeme*, *nome*, *neume*, *nuiesme*, adj., neuvième :

La *noefme* eschiele unt faille de prazdumes.

(*Rot.*, 3076, Müller.)

Huit jors dura, au *nueme* feni.

(*Gar. le Loh.*, 1^e chaus., xv, p. 43, P. Paris.)

La *nome* bataille fu moult grans.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 84^o.)

Cassibilain l'uestime ot non
Et li *neufme* Disladanou.
(*ib.*, f° 84^t.)

Li *noemes* ot nom Famuel.
(*ib.*, f° 84^b.)

Cil me dist que noblement.
Od grant esforz e hautement
Sereit vostre genz eshaucee
De ci qu'en la *nome* lignee.
(*ib.*, *D. de Norm.*, II, 7806, Michel.)

En l'uitme, en l'unzime an,
E el dis e *nome* an.
(PH. DE THAUX, *Cumpoz*, 3205, Mall.)

La *nueme* esciele guie Nicanus par fierlé.
(*Roum. d'Attr.*, f° 74, Michelant.)

Si que au *nueme* jor ne bien ne mal ne sent.
(*ib.*, Richel. 15095, f° 248 r°.)

La *neufme* asist en mi le monde.
Co est la terre et mer parfonde.
(*Rom. de Thèbes*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 64.)

Nuiesme jour d'aoust. (*Pièce de 1280*, ms. Tournai 215, f° 10 r°.)

Eussent le terage a *neume* garbe en .xv. moyes et demie de terre. (1282, Chapit. Noyon, Vatompuré, Arch. Oise G 1937.)

— S. m. et f., droit qu'avaient les curés de divers lieux, et principalement ceux de Bretagne, de prendre la neuvième partie des meubles de leurs paroissiens décédés :

Droit de *neufme*, ou de mortuage, qui est pretendu par le curé de S. Denys à Nantes, dont est fait mention au Recueil des Arrests de l'audience du parlement de Bretagne du 22 mars 1575. La *Neufme* et terrage que les paroissiens doivent à leur curé, ou recueil des arrests des chambres du 22 aoust 1556. Qui est la neuvième partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, comme il est réglé par arrest des chambres du 16 mars 1559, pour le recteur de l'Eglise paroissiale de Serent, et par arrest du dernier jour d'avril 1561, pour le recteur de Sarzeau, et par autre arrest du 28 aoust 1562, pour le curé de Plestin et autre du 12 septembre 1566. (LAUR., *Gloss. du Droit Fr.*)

S'est dit jusqu'au xviii^e s. :

Par un abus fort ancien, qui s'est entretenu du consentement des recteurs et des habitants, au lieu de la dime, s'est faite la perception du *neume*, d'où ce arrive que le recteur est l'héritier né de ses paroissiens. (*Et. des paroiss. de la prov. de Bret.*, p. 511, arr. de la cour, 9 août 1751.)

NOEILLON, *noillon*, *noillon*, *nouvillon*, s. m., noyau, grumeau :

Quant li apostles fut pervenuz al *nouvillon*, si ne preiasit il mies molt l'escorce. (S. BERN., *Serm.*, p. 109, Foerster.)

La cruise qu'est soiche
Lo bon *noeillon* danz soi quoiche.
(*Lyoner Yzopet*, prol., v. 27, Foerster.)

Nucleus, *noillon* comme de prunes ou d'autres chose. (*Gloss. de Salins.*)

Laquelle femme avoit mis au four banal certaine quantité de noez ou *nouillons* de noiz a faire de l'uille pour les faire saicher. (1402, Arch. JJ 157, pièce 241.)

NOEILLOUR, voir NOELOR.

NOEL, voir NOIEL.

NOELÉ, voir NEELÉ.

NOELEIZ, voir NEELEIS.

NOELER, *nouler*, *nouller*, *noter*, verbe.

— Act., nouer :

Le diz Indigenimes avoit fait semblant de *noeler* son soler pour retenir la torbe. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 220^a.)

— Boutonner :

Une fillette commune, vestue d'une houpelane longue, a grans coudieres *nolees* au poing. (1402, Arch. JJ 157, pièce 46.)

Nous ferons unyz soulliez a pompette
Dz marrocaïn ou de jolly mouton,
Et *noullérons* a un jolly bouton,
Et par dessus un beau bec d'alouette,
(*Chans. norm. du seiz. siècle*, xxviii, Jacob.)

— Réfl., se boutonner :

Icellui Jehannin fu feru de ce horion, et depuis Jehan Rousselin lui dist : *Noulez toy et te va chauffer*, cartu es tout deslarré. (1408, Arch. JJ 162, pièce 181^{bis}.)

Pic., *noter*, nouer, boutonner. Norm., *nouler*, passer au groin d'un cochon un bout de fil de fer que l'on tord.

NOELEURE, voir NEELEURE.

NOELIER, voir NEELIER.

NOELLÉ, voir NEELÉ.

NOELLOS, — *eus*, *nueillos*, *nouailleux*, *noilleux*, *nouilleux*, adj., noueux :

En leu de lit faiz soz cortine
L'aurez de sarmet *nueillos*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25833, Michel.)

Et Rollans avoit apporté
.i. baston *noelleux* quaré.
(*Moux.*, *Chron.*, 5886, Reiff.)

Aux plaids je m'en voys tout le pas,
Mon baston *noilleux* en ma main,
Jour est assigné a demain
Contre un homme de la voirie.
(*Pathelin*, p. 185, Jacob.)

Le suppliant dessira la manche de l'arobe d'icellui Douin dudit baston qui estoit *nouilleux*. (1459, Arch. JJ 173, pièce 397.)

(Ne) jamais ne piequoit son roussin,
Pour ce qu'il avoit le farcin,
Que d'ung baston court et *noilleux*
Sur la cervelle et sus les yeulx.
(*Farce du Franc Archer*, Anc. Th. fr., II, 331.)

Ung bon gros baston de pommier,
Lequel en mon poing je pourtoye,
Rude, fort *noilleux* et entier.
(*Testam. de Taste vin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 79.)

Print un baston gros et *nouailleux*. (LARIV., *Nuicts*, XIII, v. t. II, p. 361, Bibl. elz.)

La fleur de l'aloë est blanche, le bois *nouailleux*, et son goust tres amer. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 11, éd. 1538.)

Arbre *nouailleux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

L'un aguisé sa faulx, et les cornes pointues
De sa fourche *nouailleuse*.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e j., f° 16 v°, éd. 1573.)

Le baston *nouailleux* de la douce houlette.
(*ib.*, *ib.*, II^e j., f° 109 v°.)

Reçois en don de moy ceste belle houlette
De cormier *nouailleux*.
(JAN VITEL, *Poés.*, p. 56, Beaurepaire.)

Comme on fait peu de cas d'un grand chesne as-
[seiché,
Qui monstre ses bras nuds et sa racine forte,
Et, sans feuille ombrageux, sa vieille teste morte,
Et son tronc *nouailleux* en cent lieux esbranché.
(BRANT., *Poés. inéd.*, X, 420, Lalanne.)

— Fig., épineux :

Gens qui n'ont peu souffrir rien,
Impatiens et rioteux,
Gens tous *noilleux* et espineux.
(DÉGUILL., *Trois Pelerinaiges*, f° 119^c, impr. Institut.)

— Difficile à résoudre :

Dont il sourdra mainte doubtance
Envers plusieurs, et riotieuse
Par mainte question *noilleuse*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5198, Cocheris.)

On rencontre encore dans le *Dictionnaire de Commerce de Savary des Bruslons*, xviii^e s., l'expression bois *nouailleux*.

Plusieurs patois ont gardé ce mot. Haute-Norm., vallée d'Yères, *nouailleux*. Berry, Centre, Ardennes, St-Lô, *nouilleux*. Bourg., Plombières, *nolou*.

NOELOR, *noellor*, *noeillour*, *noaleor*, suj., *noaudre*, adj., pire, moindre :

La u voit les plus riches et les millors
Le esperone son cors abelissor,
N'a cure de joster as *noelior*.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 119^c.)

E Dieus, tant boin destrier i ot le jor,
Marchegain ne fu mie de *noellors*.
(*ib.*, f° 125^a.)

Méi est avis, se gol leissasse
E plus de lui un altre amasse
Que ne peusse plus pechier
N'avoir *noaudre* reprovier.
(GUIL. DE S. PAIN, *M. S. Michel*, 3032, Michel.)

Mes *noaudre* escuiers iert de gris afubles.
(*Quat. Als Aymon*, Richel. 24387, f° 25^a.)

Quant parler en ot si se lieve :
Trop estoit ses peres preudon
Et prisies et de grant nonon,
Cheste n'est mie *noeillours*,
Queres vostre deduit aillours,
Ci n'a a vostre oes nulle riens.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 9^d.)

Autre gent mettent avant le meillor vin
a lor nocés ke il ont, et com il sont enivré et eschauffé de celui, lora si aporlent le *noaileor*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Oxf. Douce 270, f° 18 v°.)

Cf. NOALS.

NOEMBRE, voir NOVEMBRE.

NOEME, voir NOEFME.

NOEMENT, s. m., action de nager :

Dame, en la mer sans rive prendre
Ai tant noé que tuit li membre
Me duelent del douc *noement*.
(PHIL. DE REMI, *Compl. d'Am.*, 85, Bordier, p. 288.)

— Bain :

Les juifz firent ceste question aux disciples de saint Jehan de purifiement, c'est a dira de *noement*. (*Bible*, St Jehan, ch. 3, éd. 1543.)

NOEOR, *noeur*, *noueur*, s. m., nageur :
Nator, *noeur*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 410, f° 189 v°.)

Natator, *noeres*. (*Catholic.*, Richel. I. 17881.)

Noeur, natator. (1464, J. LAGADEUC, *Calhol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Et Phocœus si tres expert *noeur*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXV, éd. 1545.)

Ces Senegueens et autres habitans le long de ce fleuve sont les meilleurs *noeurs* que je vey jamais. (THEVET, *Cosmogr.*, III, 3, éd. 1558.)

— Fem., *noeresse*, *noerresse*, *noerresse*, nageuse :

Natrix, *noeresse*. (*Catholic.*, Richel. I. 17881.)

Natrix, *noerresse*. (*Gloss. de Conches*.)

Natrix, *noerresse*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Sorte de serpent aquatique :

Natrix, *noerresse*, un serpent. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 7692.)

NOEPCHIER, voir NOÇOIER.

NOEPÇOIER, voir NOÇOIER.

NOER, *nouer*, *nuer*, *noier*, verbe.

— Neutr., nager :

Floris li *noue* tant asemeiant
Qu'ains n'i moillait les oreilles devant.
(*Les Loh.*, fragm. Châlons, v. 154, Bonnardot.)

Floris li *noe* et l'ague li treverse.
(*ib.*, v. 157.)

Li cevals *noe*, dedens l'ève sestent.
(RAIMB., *Ogier*, 1974, Barrois.)

Et n'ose dedeinz l'aive entrer
Por ce que ele ne set *nuer*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 99^d.)

De *noier* s'est moult entremis.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 81^c.)

Tant a li bers *noes* qu'il est au pont venus.
(*Chans. d'Ant.*, IV, v. 915, P. Paris.)

Vous i pavez bien querre maint bon poisson *noant*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 163^a.)

Por l'aigue vont *noant* orribles et idouses.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. add. 15606, f° 84^a.)

Il voit esteles apparair,
Et voit oiseaus voler par air,
Et voit poissons par mer *nouer*,
Et voit bestes es bois jouer.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 154^b.)

Voit une beste venir devers la mer,
Qui plus tost *noe* que saumons ens la mer.
(*Huon de Bord.*, 5318, A. P.)

Je ne suis pas si aise com li poissons qui *noe*.
(*Berte*, 858, Scheler.)

Malabron est venu sus la rive *noant*.
(*Gaufrey*, 7955, A. P.)

Commanda que li poisson fussent fait,
et li oisel, et toutes les bestes qui volent
par l'air et *noent* par l'iaue. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 12, Chabaille.)

En bainz... chaz se delitoit et *noioit*
dedenz mieuz que autres ne fait. (*Chron.*
de S.-Den., ms. Ste-Gen., f° 131^a.)

Je li demandai comment ce estoit que li
ne metoit conseil en li garantir, ne par
noer ne par autre maniere. (JOINV., *Hist.*
de St Louis, p. 204, Michel.)

Elle (la loutre) *noe* par dessus les rivieres
et par dessoubz. (*Gast. Feb.*, Maz. 514,
f° 26^b.)

Eulx baigner, *nouer* et esbatre en icelle

riviere. (1396, *Cartul. de Sens*, Richel. I. 9896, f° 142^ro.)

Ladite riviere estoit si grant que une
grant partie de leurs chevaulx *nouoient* sur
l'eaue. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*,
c. 84, Bibl. elz.)

Se despouilla et *noa* jusques aux galecs
suscites, qui le receurent. (*Id.*, *ib.*, c. 266.)

Le Turc, avec quinze coups de fleches,
se sauva a *nouer* jusques dedans les vais-
seaulx françois. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 13^e
nouv., Jacob.)

Di moy l'amant qui, *noant* en la mer,
Alloit de nuit les nopces consommer.
CL. MAR., *Leander et Hero*, p. 99, éd. 1596.)

J'oy Leander desja *nouer*, ce semble,
Et flamboyer le flambeau tout ensemble.
(*Id.*, *ib.*, p. 100.)

Je *noue* en mer qui n'ha ny fons ny rive.
(VASQUI PHILIBUL, *Env. vulg. de Fr. Petraque*,
p. 180, éd. 1555.)

Un vent epaix rouloit de ses narines :
Elle *nouoit* par les voyes marines.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, liv. IX, t. II, p. 422,
Lemerre.)

Ores l'adultere oiseau
Au bord par les fleurs se joe,
Et ores au haut de l'eaue
Tout mignard pres d'elle *noue*.
(RONS., *Od.* I. III, XXI, la defloration de Lede,
p. 342, éd. 1584.)

— S'est dit au sens de voler :

Prendre l'air, fendre le vent.... *nouer*
entre deux airs... et autres telles façons
de parler pour dire le vol de l'oyseau.
(RENÉ FRANÇOIS, *Merv. de Nat.*, éd. 1622,
p. 54.)

— Act., traverser à la nage :

Et nagerent la riviere : et la entroient
les Gandois, armes de leurs jaques, hau-
bergeons, pancier et huvettes, et s'aventu-
roient de *nouer* en tel estat la riviere :
mais les archers les tuyoent, noyoyent et
assommoient comme bestes, sans mercy
et rançon : et, en nageant parmy l'eaue,
on les tiroit de fleches, si que peu se sau-
verent par nager. (OL. DE LA MARCHE,
Mém., I, 28, Michaud.)

— Traverser dans un vaisseau :

Adviene q'une de vous,
Nouant la mer passagere,
Se joigne a quelqu'un de nous
Par une nopce estrangere.
(RONS., *Od.*, I. V, 3, p. 375, éd. 1584.)

— Inf. pris subst., l'action de nager :

Et li oisel laisserent lor voler,
Et li poison laisserent lor *noer*.
(*Huon de Bordeaux*, 2009, A. P.)

Saillit en l'Escault, et passa oultre au
noer. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 56^b,
éd. 1486.)

— *Noant*, part. prés., qui nage :

Et en l'oceen peissuns *manz*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 252, Koch.)

J'ay le corps tout haitié comme .i. pisson *noiant*.
(*Ch. le Chauve*, Richel. 24372, f° 18^d.)

— S. m., nageur :

Quant li *noant* le voient, de vint pars fu combres,
A la rive l'amainent, chascuns s'en est penes,
Par jambes et par bras l'ont de l'aive getes.
(*La Chans. d'Ant.*, IV, v. 996, P. Paris.)

— Poisson :

Des *nouans* sont des poissons. (G. BOU-
CHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

Morv., *nouer*, Guernesey, *nouair*, nager.

NOEREIE, voir NOIEROIE.

NOERETE, voir NOIBRETE.

NOERIE, s. f., crue, abondance d'eau :

Et se y a *noeries*, ou cretine d'yaue y
venoit en cas perillous, li religieux le por-
roit torner a aler entre leur dous portes
pour leur domnage eschiver. (1328, Arch.
JJ 65², pièce 4.)

NOERRESCE, voir NOEOR.

NOESNE, voir NONE.

1. NOET, s. m., endroit où se rencon-
trent les surfaces inclinées de deux com-
bles :

Fera sur la dicte maziere corbeillaige ou
voulte ce que sera advisé estre plus con-
venable pour porter le *noet* illecques. (20
fév. 1490, S. Melaine, Morl., Arch. Finist.)
Cf. NOE 1.

2. NOET, s. m., grumeau :

Laquelle femme avoit mis au four ban-
nal certaine quantité de *noez* ou noullons
de noix a faire de l'uille pour les faire
saicher. (1402, Arch. JJ 157, pièce 241.)

3. NOET, voir NOUET.

NOETE, - *ette*, *neette*, s. f., dimin. de
noe, mare :

La riviere si comme elle se comporte en
long et en ley, avec aucunes *neettes* et
illettes appartenans a ladite riviere. (1318,
Arch. JJ 56, f° 105^ro.)

Li baillons otout ce une *noete* de pré.
(10 août 1321, *Baillie a rente*, archiv. de
Solesm., XIV^e s., 1^his.)

Une escluse ou tournant dou kemin qui
vient des *noettes* alant a Maufait. (*Chir. du*
6 mai 1346, Arch. Tournai.)

Nom de lieu, *Nouette* (Nièvre, 1673, reg.
de Chaumard).

H.-Maine, *nouvelle*, petite prairie, et aussi
tuile creuse en forme de *noue*.

NOEULZ, voir NOALS.

NOEURE, *noeure*, s. f., nageoire :

Si s'en vont atropelé
Li poissons a lor *noeures*
Par lor delitables pastures.
(*Rose*, 18152, Méon.) Var., *noeures* (Ed. Lantin
de Dameray, v. 18734.)

NOEUS, *noous*, *noueus*, *noueulx*, adj.,
qui a des nœuds :

Il en at pris verges *noouses*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc., 71,
f° 63^ro.)

Ongles *noeus*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 204,
var., Chabaille.)

Bois *noueulz*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, éd. 1545.)

Tumeurs *noueuses*. (PARÉ, *Oeuv.*, V, 14,
Malgaigne.)

NOEUTILLEUX, voir NEUBILLEUX au
Supplément.

NOEFME, voir NOEFME.

NOGE, voir NOCHE 2.

NOGET, voir NOCHET 1.

1. NOGHE, voir NOC.

2. NOGHE, voir NOCHE 2.

NOGHET, voir NOCHET 1.

NOGRAIE, voir NOIKROIE.

NOGUE, voir NOC.

NOHE, voir NOE.

1. NOI, cas suj. pl., voir NOSTRE.

2. NOI, voir NI.

NOIABLE, *noy.*, adj., susceptible d'être inondé :

De chacun arpent de terre cultivable et de chacun arpent de terre qui ne soit *noiable*. (1321, *Lett. de Charl. d'Anj.*, H.-D. d'Angers, A¹, Arch. M.-et-L.)

Nous arons de chacun arpent de pré qui n'est pas *noyable*, douze deniers. (1321, *Ord.*, XII, 452.)

NOIAILLIERE, s. f., lieu où l'on plante des noyaux ; pépinière d'arbres à noyaux :

Et bien qu'avec raison peussions appeler *noiailliers* et fruitière la terre de l'assemblage de telles semences, aussi bien que pépinière, neantmoins, pour l'ordre, lui laisserons nous son nom accoustumé, mesme pour ceste cause que plus de pepins communement y loge on, que, ne de noiaux ne de fructs. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 17, éd. 1805.)

NOIANT, *noient*, *noyant*, *niant*, *nient*, *nyent*, *nien*, *niient*, *neient*, *naient*, *neant*, *neent*, *gnient*, *nent*, *nen*, subst., le mod. néant, chose de néant, chose qui ne sert à rien :

Et vint au pont ; de passer fu *neans*.

(*Les Loh.*, fragm. Châlons, v. 118, Bonnardot.)

D'iaus est *noians*, se Deus me beneie.

(*ib.*, ms. Moutp., f^o 105^b.)

Ases li rois l'a losengié

De remanoir, mais c'est *noiens*.

(*Gaur.*, 4874, Hippéau.)

Si est *noiens* del repentir.

(*ib.*, 4927.)

Tut devint le cors a *neut*

Cum fet neif u solail descent.

(*Vie S. George*, Richel. 902, f^o 114 r^o.)

Lors voit ce li senble espartir

Et tel clarté ferir laienz

Que la premiere fu *naienz*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 73^b.)

Douce suer, se Dex me voie,

Poor avez de *noient*.

(R. DE BIAUVES, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 25, 27.)

Or est ce *noientz*.

(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f^o 9^a.)

Servir volez com templiers por *noient*.

(AD. DE GIVENCHI, à G. li Vinier, ap. Maetner, *Allfr. Lieder*, p. 82.)

Cil sires qui nous fist de *niient*. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Cassin, f^o 97^a.)

Nus tapiciers ne doit ne ne puet prendre son aprentiz a mains de .VIII. ans de service et .C. s. de parisis, ou a .X. anz, et en prendre tant d'argent comme il en puet avoir, soit pou ou grant ou *nient*. (EST. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LI, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Lors fist il Adam a sa semblance, et puis fist Eve de la coste Adam ; et lors crea il l'ame de *noiant* et la mist en lor cors. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 12, Chabaille.)

Neient demander ne reclamer ne por waigiere ne por autre chose. (1250, *Cart. de l'abb. St Martin de Glandiere*, Richel. I. 10030, f^o 34^a.)

Sans *niant* retennir. (1257, *Confirm.*, 2, Arch. Meurthe.)

Il menra a *gnient* tous nos hennemis. (*Psaut.*, Richel. 1761, f^o 129^c)

Il ne sunt pas pour *nient* ferustus et armé.

(*Gaufrey*, 10054, A. P.)

Tourangeaux et Augevias

Vous courront sur diversement ;

Encontre nous estes *noyant*.

(*Le Libre du bon Jehan*, 3181, Charière.)

En lui crei jo ; n'i ad *nent* el.

(*Resurr. du Saw.*, Th. fr. au m.-âge, p. 15.)

Comment de *neant* vous a fait.

(*Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 321.)

Mais sentiroit tous les biens de ce monde non estre que vanité et *niant* ! (*Intern. Consol.*, III, xv, Bibl. elz.)

Ad cause que chacun homme gaigne a par luy le poisson qui est en sa corde, et aucunes foys, les aucuns prennent beaucoup de poisson en leurs cordes, et les autres peu ou *nyent*. (1506, *Terrier St Werner en Boulogne*, Mém. Soc. acad. Boulogne-sur-Mer, t. X, p. 466.)

Il n'y a que peu ou *neant* de remede contre celle maladie du pousset. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 90, Liseux.)

— *Mettre au noiant*, annuler :

Mettre au *ntent* la dite collation. (1337, *Lett. du bailli de Rouen*, Cart. de Ph. d'Angl., p. 117, Arch. S.-Inf.)

— *Itel noiant*, un tel rien, un tel néant :

Par les sains Dieus l dans quens, or voi je sans tri-

chier
Que pour fol me tenez et pour mauves lanier,
Qui pour *itel noient* me cuidies apaier.

(*Doon de Maience*, 6295, A. P.)

— *Il est noiant de*, c'en est fait de :

Et se tu si nel fais, de ta vie est *noiant* ;

Herbergié as teus hostes qui te feront dolant !

(*Gui de Bourg.*, 3334, A. P.)

— *Il y a noiant, il n'y a noiant de*, il n'y a nul moyen de :

Il n'i a *noient* de fair,

Ou ichi vivre, u chi morir.

(GAUT., *Isle et Galer.*, Richel. 375, f^o 301^c.)

De l'aler est *noiens*, c'est parole falie.

(*Ficrabras*, 3912, A. P.)

Puis que d'eschaper est *nians*.

(*Rose*, ms. Corsini, f^o 43^b.)

— *Pour noiant*, inutilement :

Sans son secours *pour neant* on s'efforce

A faire chose ou se rencontre honneur.

(J. BOUCHER, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

— *De noiant*, en rien :

Si vus meffetes de *nent*,

L'anel perdréz hastivement.

(*Lai del Desiré*, p. 15, Michel.)

Mes nel beça de *neant*. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f^o 9^b.)

— En vain :

Sire, vous pallez de *noient*,
Que jo lesse a tout mon vivant
Cel a qui sui amie.

(*Rom. et past.*, I, 50, 14, Bartsch.)

— Adj. qui ne vaut rien, mauvais :

Ce est des chevaliers li pire

Et li *noienz* et li despir.

(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f^o 27^a.)

N'est mie de grant sapiance,

Ne n'est pas loiax ne entiers

Li massons, ne li charpantiers,

Qui de son greit a esciant

Fait oeuvre malvaize et *niant*,

Por ce k'il la releverait,

Tantost ke cheue serait.

(*Dolop.*, 11806, Bibl. elz.)

Malvais et pechable et *niant*.

(*ib.*, 11884.)

Nos somes si fraile et si *niant* chose. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 12 v^o.)

— Il s'employait souvent d'une manière adverb. pour dire : en rien, nullement :

E tut pur lui unces *nient* pur eil.

(*Alexis*, st. 49^e, Stengel.)

Nien issi felun, mais ensemment cume puidre, lequell degotet li venez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 5, Michel.)

Ne furent *nient* creable as paroles de lui. (*ib.*, CIV, 28.)

Por teil chose n'en as tu mies acompaignet l'espirit al lum, lo haltisme a l'umle, la digne et l'espirituel creature a la vil et a la *niant* ule masse. (S. BERNARD, *Serm.*, p. 63, Foerster.)

C'est une *niant* defaillanz bonteiz de cuer. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f^o 90 r^o.)

La tres ardent aherse del *niant* cheinjave bien. (*ib.*, f^o 130 r^o.)

Sans jamais riens *niant* reclameir. (1282, Coll. de Lorr., 976, n^o 1, Richel.)

Nos *neient* volanz ceus destorber en lor droit. (1270, *Trans.*, Montreuil-Bellay, Arch. Maine-et-Loire.)

Nos *neent* volanz ceous destorber en lor dreit. (*Même charte*, S. Nicol. Ang., *ib.*)

Si li commenche a demander

S'il le pora *nient* consillier,

Car il en a molt grant mestier.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 19, P. Meyer.)

Tuit avoient mors *noiant* nombrables. (*Bible*, Richel. 901, f^o 23^c.)

Soudaine paour et *noient* esperee lor venoit. (*ib.*, Richel. 901, f^o 23^a.)

Que tu ne me juges mie *noient* digne de ton lit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 18^c.)

La cité prist et roba les eglises, et entre les autres choses ravi *neant* dignement la Sainte Croix. (*Grand. Cron. de France*, V, 12, P. Paris.)

Si cum Adam ki justes esteit, mes par peché fu fet *nient* justes et de *nient* mortel devint mortels. (Brit. Mus. Egerton 613, f^o 43^a.)

E ces ki liez esteient delivrat par l'aie de la *neient* vencie vertu. (*ib.*, f^o 18 v^o.)

Il ne affert *nent*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f^o 6 r^o.)

— *Noiant plus*, pas plus :

Deus anz regna et *neent plus*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 30004, Michel.)

Ceo dit la lettre e li escriz
Que Noé out li velz treis fiz :
Sem, Japhet e Cham, *neint plus.*
(*Id., ib., I, 353.*)

Li amirals tel costume a
Que une feme o lui tenra
Un an plénier, et *noient plus.*

(*Floire et Blanceflor, 1^o vers., 1707, du Mérit.*)

Mais ne croit Diu *niéint plus* c'un Sarrasins.
(*Huon de Bord., 1748, A. P.*)

Mes il ne pueent avoir a nul freprier de
chose nule que on vent ne achat devant
aus, *neant plus* que a uns estranges. (EST.
BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXXVI, 19,
Lespinasse et Bonnardot.)

Et *neint plus* estreitz. (*Lib. Custum., I,*
117, *Rer. brit. script.*)

Nos creons, dist Fernaguz, que li crierres
del ciel et de la terre *est* uns dieus, et
nului n'engendra, *neant plus* qu'il fu de nul-
lui engendrez. (*Vie Charlem., ms. Berne 41,*
9^o c.)

Mes mal soit de cheli qui s'a'a remuant
Nient plus que se il fust lié a .i. perquant.
(*Gaufrey, 2679, A. P.*)

Neant plus que se puet souffrir
La clarté, quant se vient offrir
Du souleil la proportion
En l'œil du vespertilion,
Neant plus nostre engin ne puet
Entendre, si comme il estuet,
La cause de ceste matere.

(*J. LEREVRE, la Vieille, 5721, Cocheris.*)

Et se croire ne le voelt, li eschevin doi-
vent le demande atemprer, selonc ce qu'il
appartenra, dedens le quantité de le somme
qui est juree et *nient plus.* (XIV^o s., *Lois*
et coutumes de la ville de Marchiennes,
Arch. mun. Lille BBI, 2777.)

Mais ne cuidez point que cecy empesche
en riens le desir et la volunté que j'ay de
y besongner, *neant plus* que si je ne la
congnoissoie point. (*Troilus, Nouv. fr. du*
XIV^o s., p. 142.)

Nient plus que se fusse une souche.
(*JER. LESCUREL, Chans., ball. et rond., 32, p. 54,*
Bibl. elz.)

— *Noiant mains*, néanmoins :

.... E *naient mains*
Ja n'iert mis cors joies ne sains.
(*BEN., D. de Norm., II, 14093, Michel.*)

Nientmains, les deux parties, comme
dit est, estant l'un devant l'autre pour
combatre. (*MONSTR., Chron., II, 66, Soc.*
de l'H. de Fr.)

Et a l'aventure le bon homme n'a pas
trop de chevanche, mais *nyentmoins* il faut
qu'il en pourvoye. (*Quinze joyes de Mar.,*
VIII, Bibl. elz.)

Combien que vous ay escript que la
treve de Gheldres avoit esté acceptée par
le conseil, aux conditions dont vous ay
averty, ce *neantmeng* les deputes ne sont
encoires retournes. (*Corresp. de l'emp. Ma-*
ximilien I^{er} et de Marg. d'Autr., t. II, p. 182,
Doc. inéd.)

— *Noiant*, qui doit exprimer essentielle-
ment une idée négative, est cependant quel-
quefois, sans changement de signification,
accompagné, comme *rien*, d'une négation :
Vint en la cambre plaine de marrement,
Si la despeiret que n'i remest *nient.*

(*Alexis, st. 28^a, Stengel.*)

Tant fu ires Ogiers au cors vaillant,
Por lor proieres ne valt faire *niant.*
(*RAINBERT, Ogier, 5906, Barrois.*)

Si cum de cen ne fust *neient.*
(*G. DE PAIR, Mont S. Michel, 1868, Michel*)

Se finement de cuer ames,
Et loiaus sont vostre desir,
N'i ait *noiant* del repentir.
(*TRIBAULT, IV, Chans., p. 85, Tarbé.*)

Ki fait et nen ne parfait *neint* ne desert.
(*Prov., ms. Oxf. Digby 83, f^o 9.*)

Il me respondi que il n'en feroit *nient.*
(*JOINV., St Louis, p. 155, Michel.*)

Cilz qui a vivre avoit, le gardoit fermement,
Si c'on ne le savoit en la ville *neent.*
(*COV., Bertran du Guesclin, 1353, Charrière.*)

— Quelquefois même, *noiant*, comme
rien, est employé au sens positif de
quelque chose :

Et un arbre lor commandastes,
Que, s'il en menjuent *noient*,
Ce seroit a lor dampnement.
(*Floire et Blanceflor, 2^o vers., 800, du Mérit.*)

Li quens G. a son fanle apelé :
Frere, dist il, savez *neant* chanter,
Deduissez nous por Dieu se vous savez...
Adont commance li fanles a noter
Tot quoieuant, n'ose son chant lever.
(*Mon. Guill., Richel. 368, f^o 263^a.*)

Niant s'est conservé en Lorraine, avec
le sens de non ; dans la Norm., Eure, avec
celui de paresseux, Seine-Inf., avec celui
de niais.

NOIANTAGE, naintage, neientage, nien-
tage, s. m., condition vile, bas état, misère :

C'est li porpensementz
De son *nientage.*
(*Expl. du cant. des cant., ms. du Mans 173,*
f^o 82 v^o.)

En tel villé et en tel *naintage* est om
chaeiz qui peust toz jors vivre! (*Comm. s.*
les Ps., Richel. 963, p. 253^b.)

— Homme de rien, vaurien :

Qui senz valor, effeminé,
M'avez, oiant tuz, apelé,
Mauveis d'armes e *neientage.*
(*BEN., D. de Norm., II, 9400, Michel.*)

Esgardez ore combien vous estes avancé
e creu, qui de un *nientage* estes temple de
Deu devenu. (*Sarmons en prose, Richel.*
19525, f^o 179 r^o.)

NOIANTAILLE, nientaille, s. f., gens de
néant :

Que par aventure ne dient entre les
gens mescreanz : Ou est li Dieux de ceste
nientaille. (*Psaut., Maz. 258, f^o 97 v^o.)*

Envers ices n'eimes fors *nientaille.*
(*Li Rom. des rom., Richel. 19525, f^o 97 r^o.)*

NOIANTÉ, nianté, nienté, neanté, s. f.,
néant, rien, chose qui ne vaut rien, action
vile, bassesse :

Toute la joie de cest siecle li seroit
pueurs et tourmenz; richesses, fiens, et
honors *nientés.* (*Traité des vertus, Richel.*
22932, f^o 28^b.)

Pensa que s'elle l'occioit,
Que ce seroit grant cruautés,
Grant felonnie et *niantés.*
(*Méam. d'Or., p. 17, Tarbé.*)

Plus ces delis nous poursivons et plus
de vraie boneurté nos departons, et en
chetiveté et en *nienté* nous enlachons.
(*Li Ars d'amour, II, 312, Petit.*)

Et la meschine au goischet est venue
Qui dist luy a la sentence et tenue:
Fillex tantost, ou ne serex peuz.
Nahon respout qui d'angoisse tressue :
Tel *neanté* ne sera en moy sceue,
Ne tel blasme n'y fenst oncques sceue
En ceulx de ma lignee.
(*Perceforest, vol. V, ch. 42, éd. 1528.*)

NOIANTEL, neentel, neymtel, s. m.,
homme de rien :

Kar vil chose ert e honte e laiz
Si de neient nos soasmetom
A un *neentel* bastardon.
(*BEN., D. de Norm., II, 31985, Michel.*)

Si vus devez estre sugez a celui *neymtel*
que vus escharnistes a la fest. (*Chron.*
d'Angl., ms. Barberini, f^o 40 r^o.)

NOIANTIR, neantir, neandir, v. a., anéan-
tir, rendre nul :

Ceste cité sera essillie u *neandie.*
(*WACE, Rou, 3401, Plaquez.*)

Nullo, *noiantir.* (*Cathol., Richel. I. 17881.*)

Nullo, *neantir.* (*Gloss. de Salins.*)

Corrigé soit pourtant l'accoutumance
Rendant la mort pleine de malveillance :
Tenant un dard semblant tout *neantir.*
(*Cl. MAR., Cant., mort du juste et du pech.,*
t. II, p. 323, éd. 1731.)

NOICELE, voir NOISELE.

NOICHE, voir NOCHE.

NOIEL, - al, noyel, nuel, nuiel, nuial,
noel, nouiel, nouyau, neuiel, neel, s. m.,
bouton, agrafe, boucle :

Li rois fu sages et courtois,
Les resnes as *noials* d'orfois
Ot pris dou pallefrois Hellaine.
(*BEN., Troies, ap. Laborde, Emaux.*)

De la gaine ert li coispel
E li membre tuit a *neel*
D'or esmeré.
(*Id., D. de Norm., II, 7736, Michel.*)

Li estrier valent un caste :
D'or fin sont ovré a *neel.*
(*Floire et Blanceflor, 1^o vers., 983, du Mérit.*)

Uns granz solers aveit k'uns frere li presta,
Entur le kou del pé a *nuials* les lacha.
(*GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f^o 34 v^o.)*

Et li resnes de soie et li *noiel* reont.
(*Roum. d'Alx., f^o 12^a, Michelant.*)

Mes i (hanap) de buis un gros *nuel.*
(*Tristan, II, 515, Michel.*)

Fors qu'en le coupe el damoiseil
N'a or ne argent ne *noel.*
(*Parlon., 1017, Crapelet.*)

Li liemiers s'en vient devant,
Son lien el col bel et grant,
Dont li colers ert de fin or
Et li *noiaus* vaut un tresor.
(*Id., 1819.*)

Defors, entor sor le *noiel*,
Estoit entaillies a esmaus
Tristans et maistre Govevmaus.
(*Li Roum. de l'Escouffe, ap. Michel, Tristan, III,*
p. XII.)

En la ventaille ot .i. riche fressel
Ffet fu de soie, d'or furent li *noiel.*
(*Oinel, 355, A. P.*)

Noiaus a robe que on fait de os, de cor
et de yvoire. (1260, *Est. des mest. de Paris,*
f^o 149, ap. Duc., *Nodellus.*)

Noiaus touz d'or. (JOINV., S. Louis, LXXIX, Wailly.)

Pour une once de *neuias* d'argent XVIII s. (1300, *Trésor des chartes d'Artois*, A 162, ap. J. M. Richard, *Mahaut comtesse d'Artois*, p. 164.)

Pour aseoir les *noiaux* aux manches monseigneur. (1300, *ib.*, A 160, *ib.*)

Un peliçon de gris couvert de cendal et orné d'une douzaine de *noiaus* d'argent blans. (*ib.*, p. 185.)

Un livre sans aiz, fermant a lanieriez et a un *noyau*. (*Inventaire de la librairie de Charles V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ceste robe est large et ouverte par le col, et a *noyeaulz* de chascun costé qui l'estraignent par dessoubz les espaulles. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 71^a.)

Unc espiel demandat qui estoit a *noiel*. (JER. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 5355, Scheler, *Gloss. philol.*)

La furent pourfendus mains escus a *noiel*. (*ib.*, *ib.*, 10875.)

L'evesque at si ferut sus son neame a *noiel*. (*ib.*, *ib.*, 27244.)

Pastours qui a par les praux
Botes ou solers a *noiaur*
N'a pas cure d'autres joyaux.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 40 v°.)

Bottes et guesures et souliers a *noyaux*. (*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Cf. NEELÉ.

NOIELE, voir NEELÉ.

NOIELIS, voir NEELEIS.

1. NOIELLE, voir NIELLE.

2. NOIELLE, voir NILLE.

NOIELOIS, adj., comme neelé :

Car nos i ferons tans as espiels *noielois*
C'as premeraines jostes en cairont .c. et .iiii.
(*Ren. de Montaub.*, p. 118, Michelant.)

NOIEMENT, *neitement*, s. m., action de noyer, déluge :

Al entrer del saillir es undes
Des rives hautes e parfondes
Fu li damage et li tormenz
E li estranges *noieuz*...
(*Ben.*, D. de Norm., II, 33750, Michel.)

Escrip le *noitement* et l'esplanne(s) sus tables. (GUIART, *Bible*, Abacuc, ms. Ste-Gen., A f° 1^a, f° 113^a.)

Saturne enseigne sur *noitement* d'iaue. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 89 v°.)

NOIENT, voir NOIANT.

1. NOIER, *neer*, *neier*, *neger*, v. a., refuser :

Ja ne me querres cose par quoi vous soit *ned*,
De boure ne de castel ne de riche yreté.
(*Fierabras*, 279, A. P.)

La quele chose le chevalier leur *nea*. (1282, *Lett. du bailli de Rouen*, Jumiege, Duclair, Arch. S.-Inf.)

Poestez n'est pas a moi de prometre ne de *noier*. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 305 r°.)

— Renier :

Li Deu li li fal *neier*.
(*Passion*, 192, Koschwitz.)

Por cio laissed Deus se *neger*. (*ib.*, 199.)

— *Estre noiant*, s'opposer, refuser :
Li plus sage paien en furent moult dolent ;
Volentiers s'en r'alassent ariere en Orient,
Mais plus en ot de fois, qui en furent *noiant*.
(*Chans. d'Ant.*, VII, v. 554, P. Paris.)

Namur., *noii*.

2. NOIER, *noier*, *noyer*, *neier*, v. n., se noyer :

Il cuida *neier* en la mer.
(*Floirem.*, Richel. 353, f° 7^d.)

Se tu t'i mes tu *noieras*.
(*Lai de Graclent*, Richel. 2168, f° 69^d.)

.... Fu pres de *noier*. (*ib.*)

Nostre seigneur lui tendi la main et se leva hors et redrecha que il ne *noia*st. (*De Vita Christi*, Richel. 181, f° 81^a.)

Le batellier estant sur le point de *noyer* cria vers eulx. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 13, éd. 1528.)

Il le trouva tout estourdy de l'eaue dont il avoit tant beu que a peu qu'il ne y *noya*. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 86, éd. 1488.)

3. NOIER, voir NOER.

NOIERAIE, voir NOIEROIE.

NOIERE, *noyere*, s. f., lieu planté de noyers :

Les terres et chevances de *noyeres*. (1474, *Declaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Suisse rom., Fribourg, *noyère*, noyer.

NOIERETE, *noerele*, s. f., lieu planté de noyers :

Arpentum terræ sitæ a la *Noerete*. (1265, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 84 r°.)

NOIEROIE, *noeroie*, *noueroie*, *noueraye*, *nouheraye*, *noieraie*, *noereie*, *nograie*, *noirie*, s. f., lieu planté de noyers :

Une piece de terre qui est a la Sousquaille deusur la *noeroie* Chaucuvastel. (Déc. 1268, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 141^a.)

Vigne seant a la *Nograie*. (Sam. ap. Angev. 1276, Sém. S.-Ch., Allonnes, Arch. Maine-et-Loire.)

En la *Noereie*. (Dim. ap. Judica me 1321, *ib.*)

La granche de dehors la porte et les appartenances d'iceus avec touz les nouiers et la *noueroie*. (1307, Arch. JJ 39, f° 95 v°.)

Item demy arpent de *noeroie* assis au dessus de la ditte ville. (1345, *Carlons des rois*, Arch. K 42, pièce 26.)

Cinq quartiers poy plus ou poy moins que sauloye, *noeroie* et que laris tout en une piece... assis a Laval tenans a la Malue de Bole. (1361, *Aveu de cinq quartiers de terre a Laval, vignoble de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 88 r°, Arch. Loiret.)

Treilles et *nouerayes*. (1392, *Bail*, Ste-Croix, l. 15, Arch. Vienne.)

Saulaye assise au dessoubz du moulin de quatre rouhes devant la *nouheraye* des mesd. de Sainte Croix, tenant a ladite riviere du Clain. (*Reg. des recettes*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Noirie assise au pastureau de Villecourt.

(30 janv. 1358, *Arch. des notaires*, minutes Taillandier, Arch. mun. Nevers.)

Pour les chasteneraies et *noieraies*, c'est a dire, pour les lieux complantes universellement de ces arbres la, conviendra l'entre deux des fosses estre de quinze a seize toises, a cause de la grandeur de telles plantes. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 19, éd. 1605.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *noueraie*, *nougeraie*, *nogeraie*, *nougerie* ; Centre, *noraie*.

NOIEUL, *noyeul*, s. m., noyau :

Li petis (myrtilles) n'ont nulz *noyeuls*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 261^a.)

NOIEURE, voir NIEURE.

NOIF, *noyf*, *noef*, *neif*, *neyf*, *nef*, *noi*, *net*, *neu*, s. f., neige :

Et cum la *neus* blanc vestlmenz.
(*Passion*, 396, Koschwitz.)

Desur lur brunies lur barbes unt gettecs
Altresi blanches cume *neif* sur gelee.
(*Rol.*, 3318, Müller.)

Tu laveras mei, e sur *neif* serai emblanchiz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, L, 8, Michel.)

Le car ot bele et blanche comme *nois* sor gieles.
(*Rom. d'Alex.*, f° 54^c, Michelant.)

Or passera estez, et revanra li frois :
Trestoz les confondra la jalee et la *nois*.
(J. Bod., *Sat.*, LXIII, Michel.)

Tant cum la mer ici esteit,
Avis me fut que il aveit
Uns cortines entor mei blanche
Molt plus assez que *nois* sor branche.
(G. DE S. PAIR, M. S. Michel, 3690, Michel.)

Le vis vermeil et la ciere riant,
Plus estoit blanche que la *noif* que desclant.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12069, Batrois.)

Cent anz a que sui naz e mais, ce crei,
Tot ai flori le peil e blanc com *nei*.
(*Ger. de Ross.*, p. 292, Michel.)

Kaladrius est un oiseax
Sor toz autres corteis et beaus,
Autresi blans comme la *neis*.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 445, Hippeau.)

Et la trache en la *noif* estoit.
(*Eust. le Moine*, 1504, Michel.)

Plus menu vont sajetes que *noif* ne puet voler.
(*Fierabras*, 3798, A. P.)

Plus sont blanc que li *nois* qui chiet apres fevrier.
(*Chans. d'Ant.*, VIII, 1262, P. Paris.)

Les *noifs* sont granz.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 24^a.)

N'avoit vestu fors sa chemise,
Qui plus estoit blanche, a devise,
Que n'est la *nois* qui siet sor branche.
(REN. DE BRADIEU, li *Biaus Desconneus*, 2383, Hippeau.)

Poivre blanc comme *noifs*. (*Liv. de Marc Pol*, CLX, Pauthier.)

Quant au mardi tout droit commencera li mois
C'on apele janvier, assez sera de *nois*.
(D'Escheiel, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 125.)

Cilz gisoit au mostier et si vestoit la hairre,
Voulans estoit, com *noez*, de penitence faire.
(*Gir. de Ross.*, 6641, Mignard.)

Blancs estoit comme *noiz* de penitence faire.
(*ib.*, var.)

Ne *noif*, ne pluie, ne gelee.
(*Clef d'amour*, p. 55, Tross.)

Tempestes, gralles et grandes *noys* mauveses et dampnables. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 84 v°.)

Et qui si comme dit Job ne passent point des yaues de *noif* a trop forte chaleur. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 83°.)

Et sa vesteure fu plus blanche
Qu'oncques ne fu la *noif* sus branche.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 2541, Michel.)

Et elle y ala et trouva miel tres blanc comme *noif* et tres pur et de soueue oudeur. (De *l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 9.)

La blanche *neyf*. (Chron. d'Angl., ms. Barberini, f° 35 v°.)

Tu me laveras et je seray plus blanc que *noif*. (Les *Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8°, p. 70.)

D'une chose je me esbahis,
C'est que Jacob vous a commis
D'estre pasteur par froit et nef.
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 349, var., A. T.)

Messin, *naf*; Bas-Valais, Vionnaz, *nai*.

NOIER, voir NOIER.

1. NOILET, voir NOLET.

2. NOILET, voir NEELÉ.

NOILLEUX, voir NOELLOS.

NOILLON, voir NOILLON.

NOINCER, voir NONCIER.

NOINZ, voir NONS.

NOIR, adj., triste :

Sa mere dolant et *noir*
Avoit le cuer por sa demene.
(*Percev.*, 1560, Potvin.)

Ahi, cousin Mangis, com avec le cuer *noir*.
(*Ren. de Mont.*, p. 257, Michelant.)

Molt a le cuer et triste et *noir*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 29, P. Meyer.)

Cascuns a le cuer triste et *noir*
Del doel de mon segnor Gavain.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 43^d.)

NOIRCEURE, *noirseure*, *noirsure*, s. f., noirceure :

Sanz soi douloir ouplindre de son corps et sanz y avoir *noirseure*. (1419, Arch. JJ 171, f° 11 r°.)

Lividité et *noirseure* venant de coups. (*Jard. de santé*, I, 29, impr. la Minerve.)

Les *noirseures* et taches du visage. (*Ib.*, I, 153.)

Les peuples auront duel pour sa presence : tellement que toutes faces seront chargees de *noirsure*. (*Bible*, Joel, 2, éd. 1856.)

— Fig., injure :

On pourra user des remedes exterieurs qui serviront aussi a toutes autres *noirseures* du temps. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 378, éd. 1615.)

NOIRCHI, voir NOIRCI.

NOIRCHOIER, voir NOIRÇOIER.

NOIRCI, *noircki*, *nerci*, *nercy*, adj., fig., noir, pervers :

Moult doit avoir le cuer *nerci*
Qui ne la sert et qui ne l'aimme.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 65°.)

— Assombri, affligé :

Dont ot cascuns le cuer *noirchi*.
(*Vrai Aniel*, 198, Tobler.)

Quar bien voi pour ma mort avez les cuers *nercis*.
(*Girart de Ross.*, 6094, Mignard.)

Car de merci
Ne puis gouter, donc cuer *nerci*
Ai.

(JER. LESCURREL, *Chans. Ball. et Rond.*, 32, Bibl. elz.)

Lasse ! nul n'a de luy mercy ;
Jehan, j'ay trop le cuer *nercy*.
(*Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 248.)

— S. m., démon :

Mult aura bien de lui merci
Sathan et li autre *nerci*.
(RUTEB., *Mir. de Theoph.*, II, 86, Jub.)

NOIRCISANT, adj., qui commence à noircir :

D'un autre costé estoient les arbres non portant fruits, comme lauriers, plantains, cypres, pins ; sur lesquels, au lieu de vigne, y avoit du lierre, dont les grappes grosses et deja *noircissantes* contrefaisoient le raisin. (AMYOT, *Daphn. et Chloé*, I. IV.)

— Fig., terrible, épouvantable :

Feirent souffrir famine *noircissante* aux fiers Medois. (AMYOT, *Vies*, Cim., éd. 1565.)

NOIRCISSEMENT, *ner.*, s. m., action de noircir :

Denigratio, *nercissement*. (*Gloss. de Conches*.)

Noircissements des cheveux. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 481, éd. 1598.)

Noircissement : m. A blacking, darkning, obscuring, offuscating, overcasting. (COTGR., 1611.)

NOIRCIER, voir NOIRÇOIER.

NOIRÇOIER, - *choier*, - *cier*, *nerçoier*, *nercier*, verbe.

— Act., rendre noir :

Renart en a molt tost frotee (d'une herbe)
Tote sa chere et *noirciee*.
(*Renart*, Br. XIII, 1019, Martin.) Var., *nerciee*.
(Méon, v. 22098-99, 22998 [err.]

— Neutr., être noir, devenir noir :

Le bacon sent, si s'esbahi
Que li lierres out enfoi,
La coanne vit *nerçoier*.
(*Fabl.*, ms., p. 85, ap. Ste-Pal.)

Quant la meure est vert si blancheoie,
Et quant el meurist si *noirchoie*.
(*Fabl. d'ov.*, Ars. 5069, f° 43^d.)

NOIRÇON, *nerçun*, s. f., noirceur, obscurité :

Apparat lur terre trouble,
De neir calin e de nuble,
De flaiestre fum ert fumante,
De carnine plus puante,
De grant *nerçun* ert enclouse.
(*St Brand.*, 1104, Michel.)

NOIRDIR, v. n., noircir, devenir noir : *Noirdir*, l. nigrare. (1464, J. LAGADREUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quetqueuran, Bibl. Quimper.)

1. NOIRE, s. f., sorte d'étoffe :

.III. aulnes .III. quars d'une *noire* de Loorainne. (Lundi av. Noël 1392, *Vente de Meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

2. NOIRE, voir NUIRE.

NOIREE, s. f., sorte d'étoffe :

Un pliçon de homes, de *noiree* blans. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 96.)

NOIREMENT, *noyrement*, *neirement*, adv., d'une manière noire, sombre :

La terre estoit *noirement* vainne et vuide. (*Bible*, ms. Berne, ap. Sinner, *Catal.*, I, 19.)

Ores le mas se rompt et brise
D'un eclat siflant violent,
Or un foudre sur luy s'agoise
D'un feu tortu par l'air volant :
Tantost la tempeste enragee
D'escume luy couvra le chef,
Et *noirement* encouragee
Tourmente sa flotante nef.
(TAUREREAU, *Poésies*, au roy, I, éd. 1554.)

.... Ayant les mains armées
De grand's torches de feu *noyrement* allumées.
(SCRIV. DE STE MARTHE, *Prem. Œuv.*, I, de l'us. des richesses, éd. 1579.)

— Fig., avec noirceur, avec méchanceté :

Touz clerz heent moult *noirement*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 174^d.)

Si m'ait Diex, l'aveir est mien,
Et si ne m'en faut nule rien ;
Mes je diseie *neirement*
Que perdu aveie un serpent.

(*Chastoiem. d'un père*, conte xv, 191, Biblioph. fr.)
Enviusement ou *noirement*. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 768^d.)

NOIRET, *neret*, - *at*, adj., dim. de noir :

Par la vertu de la manete,
Une pierre laide et *noirete*
Ou li fers volentiers se joint.
(GUYOT, *Bible*, ap. Littré, *Magnétique*.)

Celui qui est d'un naturel violent et colere, ne se doit joindre a une brune et *noirette* femme. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, xxx, éd. 1598.)

J'aime la jeune rosetta
Qui pour estre un peu *noirette*
En est elle moins parfaite ?
(VAUC., *Div. poes.*, Epigr. d'une Noire, Travers.)

— Appliqué à une sorte de monnaie ; sol *noiret*, sol qui valait un quart de moins que le tournois :

Un arpent une perche moins mouvant de Monsieur le Conte a une maaille *nerete* de senz. (1349, Arch. JJ 78, f° 28 r°.)

.XII. deniers *nerets* de cens. (xv^e s., *Cart. de S. Lég.*, f° 46 v°, Pet. sém. Soiss.)

.xviii. deniers *neres*. (*Ib.*)

Vingt solz *nerex*. (1468, *Ord.*, xvii, 170.)

Es chastellenies et prevostez de Crespy et la Ferté Milon, les amendes ordinaires sont de soixante sols *nerets*, qui valent trente six sols parisis ; et de sept sols six deniers *nerets*, pour la petite amende des reclains, defauts et arrammes, et du cens non payé. (*Cout. de Valois*, I, vii, Nouv. *Cout. gén.*, II, 796.)

— S. m., cette monnaie elle-même :

Li pitanciers penra au prestre de la parroiche en lib. de *noiret* ainsi com mes-

tiers li sera. (1239, *Cart. de S. L'g.*, f° 43 v°, Pet. sém. Soiss.)

Vint lib. de *nerets*. (*Id.*)

Trente et sis souz de *neres*. (*Ch. de 1394*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, I, 73.)

Item, pour son grain de la Ruelle, contenant environ un demi quart, ... un *nerat*. (1396, *Denombr. de la terre de Montmor.*, ap. Ste-Pal.)

En ce temps couroient blancs de huit deniers parisis, petit blancs aux armes de France et d'Angleterre, et couroit niquez et *noirez* quatre pour ung niquet. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1424, Michaud.)

On vendoit quatre doubles ou six deniers autant de persil ou de cerfeuil que on avoit en quinze jours pour un *neret*. (*Id.*, an 1438.)

Cela ne vault pas ung *neret*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Banquet*, p. 280, Jacob.)

— Raisin noir :

Deux baruez de vin, vin de *neret* sans autre roisin. (1395, *Bail*, Arch. MM 31, f° 203 v°.)

Norin., Canada, *noiret*, tirant sur le noir. Norm., *neirets*, s. m. pl., parcelles de suie.

Noms propres, *Noiret*, *Néret*, *Neyret*, *Nérat*.

NOIRETÉ, -ei, -ellé, *noirté*, *norté*, *neirté*, *nerité*, s. f., noirceur, au propre et au figuré; obscurité, qualité de ce qui est sombre, ténébreux :

De grant *noireté* fu enclose.

(S. Brand., Ars. 3516, f° 104^a.)

Unques neires pennes n'out,
Einz fut tot blanc, si com li plout;
En lui ne out unques *nerité*.
(Guill. de Norm., *Best. div.*, 465, Hippeau.)

Et nulle *noirete* n'a en lai.

(*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 199 r°.)

E quant Roonel l'a veu,
Ne l'a mie reconeu
Por la grant *neirté* qu'il avoit,
Ains quide que deables soit.

(Renart, Br. XIII, 1147, Martin.)

Car li soleuz en sa venue,
Qui n'encontre *nerité* ne nue,
Resplendit toute la contree.

(La Poire, Richel. 2186, f° 45 v°.)

La blenchour li revint et la *norté* descendant.

(Floov., 2176, A. P.)

Nigredo, *noireté*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 192 v°.)

Se il avoit eu tes mains rojne,
Nerité ou autre villanie.

(Clef d'amour, p. 88, Tr. ss.)

Envie ou *noirté*, lividitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Noir faulcon est le meilleur, et *noireté* est sa premiere couleur. (Guill. TARDIF, *Art de faulconnerie*, I, 19, Lacroix et Jullien.)

Maximien qui, comme souldoyer, avoit esté nourri en roilleures d'armes et en *noirté* de fer... (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII, 8, f° 196 v°, éd. 1515.)

Quant les princes eurent loysir de brusler le corps qui estoit sans ame, ceulx qui entrentent la ou il estoit le trouverent in-

corrompu et de quelque petite *noireté*. (*Q. Curce*, IX, 31, éd. 1534.)

O nuit heureuse, o douce noire nuit!

Ta *noireté* aux amans point ne nuit.

(Cl. MAR., *Eleg.*, XI, p. 83, éd. 1596.)

Nigredo, noirceur, *noireté*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Noireté, noirceur, swartligheyd. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— Douleur, deuil :

Lasse, dolente, com sui en grant *nerité*.

(Les Loh., ms. Montp., f° 104^d.)

St-Lô et Aunis, *noireté*, obscurité, ténébres.

NOIRETTE, *noy*, s. f., jeune noyer :

Adonques coururent vers les *noyrettes* tant roidement qu'ilz peurent pour les rencontrer. (RAB., *Garg.*, ch. XLIII, éd. 1542.)

Ceulx qui la estoient mors il feist honorablement inhumer en la vallee des *Noirettes*. (*Id.*, *ib.*, ch. LI, éd. 1542.)

NOIREUR, *neror*, s. f., noirceur, obscurité; fig., action noire :

Et vous sapes tuit la *neror* :

Contre mon gré donnee fui.

(Amad. et Yd., 7568, Hippeau.)

La *noireur* de ydolatrie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 10 r°.)

NOIREUS, adj., appliqué à une sorte de monnaie :

Pour la bienvenue du duc de Bourgogne, on fist crier qu'une petite monnoie *noireus* qui ne valloit qu'une poutevine vaudroit une maille tournoise. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1421, Michaud.)

NOIRIE, voir **NOIEROIE**.

NOIRIR, *neirir*, *nerir*, v. n., noircir :

Si grant duel a et si grant ire

Que la color qu'ele ot vermeille

Teinst et *nerist*, n'est pas morveille.

(Ben., *Troie*, 15278, Joly.)

Gent i ad ke vint anz revont chanissant

E quant sunt de trente si revont *neirissant*.

(Th. de Kent, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 51 v°.)

Côte-d'Or, Selongey, *noirir*, noircir.

NOIROIS, voir **NOROIS**.

NOIRON, (la geste ou le lignage), les infidèles :

A chascun cop en fet voidier arçon

Ou v. ou .vii. de la geste *Noiron*.

(Aleschans, 5871, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Gascellin broche a coite d'esperons,

Et cil exploient dou lignaige *Noiron*.

(Aud. le Bourg.)

NOIRPRUN, *noirprun*, s. m., mod. nerprun :

Noirprun. (*Cout. des for.*, Evreux, Arch. S.-Inf.)

Noirprusne. (*Id.*, Gravigni.)

Hainaut, *noirprun*; Wallon, *merprun*.

NOIRQUIN, adj. et subst., qui est de couleur noire :

Les *noirquins* de la Ferriere. (*Prov.*, ap. Crapélet, *Prov. et dict. pop.*, p. 49.)

NOIRSEURE, voir **NOIRCEURE**.

NOIRSURE, voir **NOIRCEURE**.

NOIRTE, voir **NOIRETÉ**.

NOIRTUME, s. f., couleur noire :

Quar li corbels n'a plus *noirtume*

Plus qu'autres oisels fors en la plume.

(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 95 r°.)

NOIS, voir **NEIS**.

1. **NOISABLE**, adj., querelleur :

Et que l'un fust l'autre *noisable*,

Hainos e espoentable.

(Ben., *D. de Norm.*, I, 77, Michel.)

2. **NOISABLE**, voir **NUISABLE**.

1. **NOISANCE**, s. f., tapage :

Rabolatus, *noisance* avec courroux. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 269 r°.)

2. **NOISANCE**, voir **NUISANCE**.

1. **NOISANT**, adj., tumultueux :

Ne peurent ils pour ce vaincre leurs interieures et *noisantes* seditions. (NOQUIER, *Hist. Tolos.*, p. 87, éd. 1556.)

2. **NOISANT**, voir **NUISANT**.

NOIS DE SAINT GRATIEN, subst. composé, coing :

Coctanus, arbre de pepin, *nois de saint Gratien*. (*Olla patella*, p. 27, Scheler.)

Coactanus, arbre de pepin, et fructus ejus est *nois de saint Grascien*. (*Gloss. rom. lat. du xv^e s.*, p. 38, Scheler.)

Dans la Haute-Norm., vallée d'Yères, on appelle *nois de saint Gratien* les grosses noix franches.

1. **NOISE**, *noyse*, *noisse*, *nose*, *noxe*, *noce*, s. f., bruit, tapage :

Que valt cist cri[z], cist dols ne cesta *noise*!

(Alex., st. 101^b, Stengel.)

.VII. milie graisle i sunent la menec :

Grant est la *noise* par tute la cuntree.

(Rol., 1454, Müller.)

Commença puis tel *noise* et tel hustin

Dont maint baron furent mort et trait.

(R. de Cambrai, 536, A. T.)

Ai l'anconter de lunces oisiez si grant *noxe* que l'an n'oist pais Dieu tonant. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 79^d.)

Si en aloit l'eve fesant

Une *noise* douce et plessant.

(Rose, Richel. 1573, f° 12^c.)

Je li proie

Ke soit coie,

Dont s'acoixe, *noxe* ne fist plus.

(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. Cambrés.*, p. 148.)

Tel *noisse* mainent li destrier auferrant,

Ce samble foudre qui du ciel voist cheant.

(Otinet, 426, A. P.)

Chi ferai fin et grande laisse :

Si ne vous ferai plus de *noisse*.

(Li *Epystles des femes*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 25.)

Et si grant crient

Que d'une grande liowe avironnement

En peust on oir le *nose* clerement.

(B. de Seb., xviii, 263, Bocca.)

Ainsi sont cy pour les voisins
Noises la gent sours com bugines.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 1559, Püschel.)

La chambre ou se faisoit ce mestier n'estoit pas loing de la chambre de Monseigneur, et qu'il oyoit tres bien le bruit et la *noyse* qui s'y faisoit. (LOUIS XI, *Nouv.*, XVII, Jacob.)

Et chevauchoit tousjours ung petit courtin, a la queue duquel penendoit une sonnette qui faisoit grant *noise*. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 159, Bibl. elz.)

M. le connestable y est arrivé (à Paris) le premier a basse *noise*. (PASQ., *Lett.*, IV, 15.)

2. NOISE, *noyse*, s. f., sorte de coupe :

Une coupe d'argent, e une *noyse* herneyse d'argent. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxii, p. 187, *Ret. brit. script.*)

Quant a la coupe e a la *noyse*, Roger ne prist nyent. (*ib.*)

NOISEE, s. f., bruit, tumulte, tapage :

Kar Horn ot defendu k'il n'i facent *noisee*.
(HORN, 1603, Michel.)

NOISEL, s. m., bruit, querelle, dispute :

Grant *noisel* et grant content
Tiarent de li trois jors entiers.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 111^r.)

Tlix a .ii. ou .iii. *noisiaus*
Qui mout par fet le meschevé.
(*Dit des avocas*, 156, Gast. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 216.)

Mais onques papegay n'oisel
Ne menerent ay douz *noisel*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 35 v°.)

NOISELE, *noicele*, s. f., noisette :

Aucuns furent purgies pour les *noiceles* qu'il mengerent, et menjoient la pevrée ou est autresi la medicine. (AIME, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champollion.)

Noisette ou *noisele*. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

NOISELIER, s. m., noisetier :

Noisellier ou noisetier. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

NOISEMENT, *noiss.*, s. m., bruit, tumulte, tapage :

Od grant tomulte, od *noisemenz*
E od granz esfreissemenz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5869, Michel.)

Se jeo lor soffre issi Damedeu me gravent,
Et se jeo ne lor face certain *noissement*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 19 r°.)

Et devers terre r'a si grant *noisement*,
Tel duel en mainnent...
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 248^r.)

Quant aras fait la volenté
Tot colement et a celé
Revien tantost isnelement,
Garde que n'i ait *noisement*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 122^r.)

NOISETTE, *noysette*, s. f., dimin. de *noise*, querelle :

Ces petites *noisettes*, ces riottes, qui par certain temps sourdent entre les amans.
(RAB., *Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

De ce lieu cy sont chasses tous contemps,
Riotz, desbatz, *noysettes* et contends.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, Prol. de l'acteur, Jouaust, p. 25.)

NOISEUR, s. m., querelleur :

Brouilleur, *noiseur*, et sismatique.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 179^a.)
Et des parents amis tu roms la paix
Comme aux princes d'icy, *noiseur*, tu fals.
(J.-A. DE BAIF, *Antigone*, III, 1, éd. 1573.)

NOISEUS, voir NOISOIS.

NOISEUSEMENT, voir NUISEUSEMENT.

NOISIBLE, *noys.*, adj., querelleur :

Garde toy bien d'estre *noisible*
(*La Contenance de la table*, f° 4 r°, imprimé.)
Et te gardes d'estre *noysible*.
(*ib.*, xxiv, Richel. 1181, f° 3 v°.)

1. NOISIER, *noysier*, *noiser*, *noisser*, *noisier*, *noisieir*, verbe.

— Neutr., faire du bruit, du tapage :

Cors et tabors bondir et crier et *noisier*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 23^d, Michelant.)

Amis, bels dous amis Helier,
Quand me membre de l'embracier,
De l'accoler et dou baisier,
Dou dols parlement sans *noisier*,
Comment me puis vivre lessier ?

(AUDEFR. LE BAST., *Oriolans*, P. Paris, *Romancero*, p. 42.)

De l'ost issirent colement, sans *noisier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 54^e.)

Ce mut vostre fole loquence
Qu'ilbrat et cris et *noise* et tence.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 102^d.)

Lors oissies trompes sonner
Et tabours pour le plus *noisier*.
(*Couci*, 1876, Crapelet.)

Il tramist .i. sergent pour prendre .i. chevalier qui crioit et *noisoit*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 84^b.)

Il se partirent de leur logeis tout bellement sans crier et sans *noisier*. (FROISS., *Chron.*, I, 332, Luce, ms. Amiens.)

— Faire du bruit en parlant, disputer, contester, quereller :

Et ne *noisiez* mies ansamble de la terre ne des moibles qui en istront. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 304 r°.)

Ce n'est mie fet de preudomme,
Ne n'on ne le doit pas prisier
De ce qu'il fet la gent *noisier*.
(*Desputoison du vin et de l'aue*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 299.)

Si avient il souventesfois
Devant princes et devant roys,
Que ceux qui le moins s'i congnoissent
Plus en parlent et plus en *noisient*.
(GAGES, *Deduiz*, chasse du cerf, ms. Condé.)

Je le dy sans *noysier*.
(VILLOM, *Grant Test.*, les Contreditz de Franco-Gaillier, Jouaust, p. 95.)

Encor ne cesse de *noisier*,
Qui samble estre crudelité.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2464, G. Paris.)

Les femmes tençans et *noysans* ensemble doyyent porter le ramon de l'une porte de la ville jusques a l'autre. (*Livre des Usaiges et anciennes coustumes de Guynesnes*, p. 64, Courtois.)

Si aucuns en *noisant* ont poussé une femme grosse... il sera puni comme lui imposera le mari de la femme. (*Bible*, Exode, ch. 25, éd. 1556.)

— Pour chose qu'on sache *noisier*, quel-

que peine qu'on se donne pour atteindre un résultat :

Uns austres oistors est sauvages,
Et moult est divers ses usages,
Car il ne veut aprivoisier
Pour chose qu'on sache *noisier*.
(*Le Volucraire*.)

— Act., chercher querelle à :

A quoy icelle Guillemette lui respondy :
Par ma foy, tousdiz me cherchez et *noisiez*. (1418, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 170, Douët d'Arcey.)

— Inf. pris subst., bruit, tumulte, querelle :

Lais ester le *noisier*.
(*Quat. fls Aym.*, p. 70, Tarbé.)

Il antandi de la gent le *noisier*
Et la novele que dist le maronier.
(*Girard de Viane*, p. 144, Tarbé.)

Si faites pais et laisies le *noisier*.
(*Huon de Bord.*, 21, A. P.)

As armez sunt couru paien et aversier,
Et le roi Gloriant en entent le *noisier*.
(*Gaufrey*, 9530, A. P.)

Noiser, pour quereller, est encore usité en Bretagne, C.-du-N. : il nous a *noisé*.

2. NOISIER, s. m., noyer :

Et quant j'oi que des mariz
Voudrent plaider,
Si me trais a l'ombre d'un *noisier*.
(*Rom. et Past.*, I, 47,4, Bartsch.)

Hainaut, *noisier*, *neusier*, noisetier.

1. NOISIF, *noysif*, adj., querelleur :

Il estoit parmi... casser tous jureurs et maulgroyeurs du nom de Dieu, yvroignes et gens *noisifz*. (H. BAUDE, *Elog. de Charl. VII*, ap. J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, t. III, p. 133, Bibl. elz.)

Il chassoit de luy gents *noysifz*,
Il honoroit gents vertueux.
(*Les Complain. des monniers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 68.)

La dame, tant est fort *noysive*,
N'a cessé parler de lessivo.
(*Le Cag. des bonnes Chamber.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 78.)

Or les voysins estoient maries a femmes *noisives* et tensesresses. (NIC. DE TROYES, *le grand Parangon*, p. 283, Bibl. elz.)

Altercator, *noisif*, debateur contre un autre. (*Calopini Dict.*, Bâle 1584.)

A ce monstre *noisif*, contraire aux bons accords.
(PASSERAT, *Sonn. du Parlem.*, éd. 1602.)

Noisens ou *noisif*, twistig. (GASPARDUS, *Gazophylace de la langue franç. et flamende*, éd. 1636.)

— En parlant de choses, qui excite des querelles :

Minos le juge est de cela soigneux,
Qui devant lui, pour entendre le cas,
Faict déchiffrier tel *noisifz* altercas
Par ces crieurs ; dont l'un soutient tout droict :
Droict contre tort, l'autre tort contre droict.
(Cl. MAR., *Enfer*, p. 52, éd. 1596.)

En lieu des maux que noz femmes mal duites
Nous font avec tant de *noisifz* alarmes.
(CH. FONT., *le Passetemps des amis*, Ruiss., p. 263, éd. 1555.)

2. NOISIF, voir NUISIF.

NOISILLE, - zille, *nozille*, *nousille*, *nou-zille*, s. f., noisette :

Petites *nouzzilles*. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 78 v°.)

Mist lors la main
En sa pannetiere, et a plain
De *noussilles* et de brun pain
Si rapporta.

(ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 146, Quatrebarbes.)

Pour l'achat d'un noixseau de *nozilles*. (1482, St-Romain, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Entre autres y a plusieurs coudres franches que trouvasmes fort chargees de *noisilles* aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres, mais un peu plus dures. (*Navigat. de Jacques Cartier faite en 1535 et 1536*, p. 12, Tross.)

Sur la fin offroient ris, mil, gruau, ... pruniaux, dactyles, noix, *noizilles*, pasquenades. (RAB., *le Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

En toy je prins appercevance,
Que portois *noizilles* et noir

Et des mereaux en tes pochettes.

(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 36 r°, éd. 1619.)

Des fruits, des fleurs et des *noisilles*.

(Vaug., *Idill.*, II, 40, éd. 1612.)

Voiez vous bien ce faux paisan avec ses *noussilles*? (D'AUBIGNÉ, *Foenest.*, l. II, c. 14, Bibl. elz.)

Les *noisilles* ou avelaines seront prises en rame ou en escosse, pour confire. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

Avec d'autant plus de commodité que plus abonderont vos forests en glands, poires, pommes, cormes, cornoailles, *noisilles*, et semblables fructs. (Id., *ib.*, IV, 2.)

— Prov., *casser la noisille*, tricher au jeu :

Les masques bien appris ne faillirent a s'adresser a notre roy et vont jouer contre luy : dont nous fusmes bien ayses, car il s'aïdoit un peu des mains et des doigts, et si *cassoit la noisille* : toutefois il ne laissa de perdre son argent et le nostre, nostre roy ayant eu recours a ses sujets. (J. BOUTCHET, *Serees*, IV, Rouen 1635.)

Poitou, *nauzille*, (*nauz'gille*) *nouzzille* (*nouz'gille*), *nousseille* (Il mouill.) ; Vendée, *nozaille* ; Niort-s-Sèvre, *nousseille* ; Haut-Maine, Norm., Morv., Berry, *nousille* ; Perche, centre de la France, *noisille*, *noussille* ; Bourg., *neussille*, *neusseille*, *nesille* ; Fr.-Comté, *neussille*, *nesille* ; Jura, *nosille*.

Nom propre, *Nousseille*.

NOISILLERE, s. f., bois de noisetiers : *Noisillere*, avelanedo. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

NOISILLETE, *nozillete*, s. f., dimin. de *noisille* :

Lugnas de la *Nozillete*. (1378, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 11 v°.)

NOISILLIER, *noisillier*, s. m., noisetier : Pommiers de grenate, *noisilliers* de coudre. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 89 v°, éd. 1516.)

Plantez en vostre jardin quelque *noisillier*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 376, éd. 1597.)

Poitou, *nousseillier* ; Centre, *noisillier* ; Haut-Maine, Aunis, *nouzzillier* ; Jura *nussillier*.

NOISOS, - ous, - ouz, - eus, - eux, - eulx, - us, *noys*, adj., qui cherche volontiers noise, turbulent, qui aime le bruit, les querelles, querelleur, mutin, qui excite des querelles :

Les *noisus* hai e la tue lei amai. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxviii, 113, Michel.)

Moult fu hardiz, moult fu *noisos*.

(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 32°.)

Ha, Klex, moult m'avez hul fet mal

Par vostre langue la *noiseuse*.

(*Perceval*, ms. Montp., II 249, f° 9°.)

Molt par est sajes et voisous

Renars, et si n'est pas *noisous*.

(Ren., Br. XIII, 29, Martin.)

Que nus contes ne porroit pierre

A home qui est trop *noisous*

(*ib.*, Br. XIII, 6.)

Li serpens estoit li plus *noiseus* de toutes les choses qui ont ame. (*Bible*, Richel. 899, f° 1 r°.)

U sera trop *noiseus*. (1275, *Chart. de la Paix de Valenc.*, Cellier.)

Si estoient a merveille corsus, gros et gras, curieux et *noiseux* en paroles. (*Gr. Chron. de Fr.*, Le premier roy Phelippe, XI, P. Paris.)

Paroles *noiseuses*, cousteuses, domageuses. (LAURENT, *Somme*, fr. appart. à M. Boutillier, p. 4.)

Riens ne vaut se chascuns ne m'ot,

Quar cil pert moult bien l'auleiuy

Qui par .i. *noiseus* le desluie.

(H. PIAUCÈLE, *de Sire Hain et de dame Anieuse*, 28, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 98.)

Quatre cens et quatre anz avant

Que Rome et la longue et la lee

Fut commenciee ne fondee

Pour maindre i gent *noiseuse* ou quoie.

(GUIART, *Roy. lign.*, I, p. 317, Buchon.)

Et la eult grande bataille crueuse, mureuse, *noiseuse*. (*Récits d'un Bourgeois de Valenciennes*, p. 218, Kervyn.)

Se mesler en paroles *noiseuses* et contencieuses. (*Intern. Consol.*, II, xxxiv, Bibl. elz.)

Mariette Fiermente, dicte maïse garche, femme de vie, a .i. an, comme *noiseuse*, rihoteuse et inutile a demorer en le cité. (*Bannissement du 15 juillet 1420*, Reg. de la loy, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Elle sçavoit par renommee qu'il estoit perilleux et *noyseux* entre femmes. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxiv, Jacob.)

Gens *noiseulx*. (1463, *Ord.*, xvi, 166.)

La femme *noyseuse* est comme les toictz continuellement degoutans. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Prov., xix, éd. 1530.)

Reprimer les seditions des hommes *noiseux*. (CALVIN, *Inst. chrest.*, IV, 20, éd. 1562.)

Il vaut mieux habiter en terre deserte qu'avecla femme *noiseuse* et furieuse. (*Bible*, Prov., xxi, éd. 1563.)

— Avec un nom de chose, bruyant :

Que il ne soit tordeur d'olle, ne autres occurans de mestiers *noiseux* en ladite ville, ne en le banlieue d'icelle, depuis le jour d'ui en avant, oeuvre d'iceux mestiers, depuis le darain wignerou parsonné de le nuyt, ne devant le wignerou du jour au matin sur .x. lb. (*Public. du 14 nov. 1397*, Reg. aux Publications, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Noms propres, *Noiseux*, *Noizeux*.

NOISSANCE, voir **NUISANCE**.

NOISSANT, voir **NUISANT**.

NOISSE, voir **NOISE**.

NOISSEMENT, voir **NOISEMENT**.

NOISSIER, voir **NOISIER**.

NOISUS, voir **NOISOS**.

NOITER, voir **NOTER**.

NOITONIER, voir **NOTONIER**.

NOIX, voir **NI**.

NOIZ, s. f., nouvelle :

Nostre Dame bonne *noiz* d'Orliens. (*Ch. de 1336*, Ste-Croix S. P. le Puellier, Arch. Loiret.)

Nostre Dame bonnez *noiz*. (*Compt. de l'host.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 67 v°, Hôp. gén. Orl.)

Cf. **NONS**.

NOK, voir **NOG**.

NOKER, voir **NOCHIER**.

NOKET, voir **NOCHET**.

NOKIERE, voir **NOCHIERE**.

NOKURE, voir **NOCURE**.

NOL, *naule*, s. m., naulage, fret :

Se il est ainsi que le *no!* des nefes et gales et vessiaus dessus diz vaillent tant comme les diz trois mille florins. (1320, Arch. P 1371, cote 1931.)

Puissions nous ensemble a Charon

Payer le *naule* miserable.

(G. DURANT, *Od.*, I, 1, éd. 1594.)

NOLE, s. f., cloche :

Il ha en l'eglise .vi. manieres de cloches, c'est assavoir tentans, tymbres, *noles*, *nolettes*, eschelettes et cloches... La *nole* (sonne) au cuer, la *nolette* en l'orloge. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 23^d.)

NOLER, voir **NOELER**.

NOLET, *nollet*, *noilet*, *nauret*, s. m., sorte de tuile servant de conduit :

Pour une paete et .i. *noilet* refaire. (1314, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 30.)

Ung millier de theuelles ; trois quartiers de renez, ung quartier de *naurez*. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Pour ung millier et demy de thuille, et ung quarteron de *nolletz* et cinq festieres qui ont esté employez sur le molin. (1536, *Compt. du Temple*, Arch. MM 162, f° 89 r°.)

NOLETTE, s. f., petite cloche :

Il ha en l'eglise .vi. manieres de cloches, c'est assavoir tentans, tymbres, *noles* et *nolettes*, eschelettes et cloches... La *nole* (sonne) au cuer, la *nolette* en l'orloge. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 23^d.)

NOLEURE, voir **NEELEURE**.

NOLISER, *nauliser*, v. a., t. de mar., affrêter :

Se sont embarquez en la nau grosse de Rhoddes accompagnez de .viii. ou .x. autres navires qu'on avoit *naulisees*. (1520, *Reg.*

du Chap. de S. J. de Jér., Arch. MM 36, f° 48 v°.)

NOLLURE, voir **NÉELEURE**.

NOLOIR, *nouloir*, v. a., ne pas vouloir :

Al roi Fellpon doi aler,
Se i doi lonctens sejourner ;
A quinze jor i doi veair.
Se ge, al roi *noient* mentir,
Ne li porroie dire voir,
Se ci voloie remaneir.

(Florimont, Richel. 353, f° 15^b.)

La femme liee de mary ne peut d'elle seule sans l'autorité de son mary faire aucune disposition, vente ou alienation de ses heritages ny de ses meubles ; par ce qu'elle n'a vouloir, ny *nouloir*. (Coust. d'Arras, 10, dans les Coust. gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

NOLUI, voir **NULUI**.

NOM, voir **NON**.

NOMBLE, *nembre*, *nembre*, *nindre*, s. m., nombril :

Les autres homes les demandent por coi il vont nus e que il ne ont vergogne de mostrer lor *nembre*, et il dient... por ce que nos venimes en cest monde sans nule vestimente et nus de ce que nos ne avon vergogne de mostrer nostre *nindre*. (Voy. de Marc Pol, c. CLXXVII, Roux.)

Lor *nembre*. (Ib.)

— Longe de veau, filet de bœuf, échinée de porc, la partie qui s'élève entre les cuisses du cerf :

Puis l'en doit le *noble* lever,
Les cuisses n'i dois oublier.

(La Chace dou cerf, ap. Jub., Nouv. Rec., I, 167.)

Les *nombres* de buief bien lardes sont bons en pasté. (Ens. p. appareil. viand., Richel. I, 7431, f° 99^e.)

Or te faut lever les *nombres* (du cerf) ; c'est une chair et une gresse avecques les rongnons qui est par dedans, en droit les longues. (Modus, f° 22 v°, Blaze.)

Nombres a la sausse chaude. (Ménagier, II, 100, Biblioph. fr.)

En un cerf sont les espaulles, la hampe, les cuisses, le foie, les *nombres*, les lardes, la queue scilicet le semier, les deux costes. (Ib., 156.)

Uns *nombres* de porc en chascune feste de Toussaint. (1393, Aveu et Denombr., Ste Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

La moitié des langues de beufs et des *nombres* des porcs. (1445, Arch. JJ 177, pièce 151.)

Les *nombres* des porcs. (G. DE SEYTI-RIERS, Man. adm., ap. Ferroul-Mongillard, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 318.)

Nombres d'un cerf. The numbers of a stag. (CORGR., 1611.)

Bourbonn., *nomples*, lombes. Norm., *nomble*, s. f., ventre des bêtes à cornes, les organes qu'il renferme.

Cf. **NOMBLET**.

NOMBLEL, *non*, s. m., échinée de porc :

Sçavez vous la cause pourquoy,
Quant aucun tue son porcel,
A ses voisins en fait envoy
Et leur en donne maint morsel,
De l'échine, du haterel,

Des boudins, d'autres lardiaux
D'andouilles, jambons, des *nonbiaux* ?
(EUST. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, f° 335 r°.)

NOMBLET, *num*, s. m., longe de veau, filet de bœuf, échinée de porc, la partie qui s'élève entre les cuisses du cerf :

Item die dominica in festa beate Rade-gundis in .i. numblez .xiiii. d. (1301, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Puis si a le filet que l'en appelle le *nomblet* (d'un bœuf), qui est bien d'un pié de long. (Ménagier, II, 132, Biblioph. fr.)

Du bourbelier, c'est le *nomblet*. (Ib., 158.)

Norm., *nomblet*, filet de porc.

Cf. **NOMBLE**.

NOMBLOT, *numblot*, *nonglot*, *nunglot*, s. m., échinée de porc :

Les bouchers d'Autun qui vendaient chair de porc, devaient, la veille de Noel, « un *numblot* ». (Compt., 1433-39, Arch. mun. Autun.)

Langues de bœufs, *nunglots* de porc. (Compt. de la Maladière de Dijon, Arch. mun. Dijon.)

Le *nonglot*, .ii. s. (Enq. du 28 oct., 1523, sect. C, proc. crim., Arch. mun. Dijon.)

Cf. **NOMBLET**.

NOMBLY, s. m. ?

Autre recepte faicte en la dicte esglise de la valeur du *nomibly* et le jour de l'an pour le present compte (1389, Comptes de Notre-Dame de Châlons, Richel. impr. L'K 10769, p. 5.)

NOMBRABLE, *numbrable*, adj., qui peut être nommé, compté :

Li curres Deu nient *numbrables* milliers de abundanz. (Liv. des Ps., Cambridge, LXVII, 18, Michel.)

Par ce appert il que les figures quarrees comparees a tels nombres non quarrees ne aroient pas les costes ne les racines *numbrables* ne mesurables par nombres quelconques. (CONTY, Probl. d'Arist., Richel. 210, f° 202^d.)

Des livres non *numbrables*. (VIGNAY, Mir. hist., Vat. Chr. 538, f° 2^a.)

Faisoient batailles neant *numbrables*. (Ib., f° 3^e.)

La multitude des aultres larrons qu'il pendist en croix a paynes n'est point creable ne *numbrable*. (Ancienn. des Juifs, Ars. 5083, f° 221^b.)

Comme l'on peut retenir a memore par les lettres *numbrables* de ce petit verset : Urget bastardus Normanus fortiter Anglos. (BOUCHARD, Chron. de Bret., f° 75^e, éd. 1532.)

Car le peuple *numbrable* estoit petit a l'heure. (Vatq., Art. poet., II, Genty.)

Numbrable, telbaar. (GASPARUS, Gazophylace de la lang. franç. et flamende, éd. 1656.)

NOMBRAGE, - *aige*, s. m., office et salaire des officiers féodaux ou sergents appelés *numeratores* ; ils étaient chargés de compter les gerbes de blé et les autres produits de la récolte, afin de prélever ce qui en revenait au seigneur en vertu du droit de champart. Le mot *nombrage* dé-

signait même quelquefois le droit qu'avait le seigneur de percevoir ces dîmes qu'on appelait *dîmes nombrées* (Chéruel.)

Toutes les rentes, cens et *nombrages* que icellui Guillaume Machepel avoit et pouvoit avoir au terroir d'Esguillement. (Ch. de 1361, ap. Duc., Numeratores.)

— Terrage ainsi appelé, dit Le Clerc de Douy, à cause du compte que le champarteur prend du nombre des gerbes qui sont sur le champ pour lever ensuite le champart :

Lesqueles terres vendues sont ou *nombrage* de Saint-Martin. (Ch. de 1282, Arch. Loiret, H, Prieuré de Bonne-nouv.)

Un *nombrage* assis a Ermenonville la petite, lequel fu au tort de Marcilly, duquel il n'a point d'omme, pour quoy il le tient comme son domaine fief jusques a tant que il en ait homme, li quel *nombrage* vaut par an .iiii. setiers de grain et taille de .ii. ans en .ii. sur chacun setier de terre .ii. d. assis au dit *nombrage*. (1349, Cart. de la D. de Cass., I, f° 81 v°, Arch. Nord.)

Item un autre vassour... qui en tient la quarte partie des heritages et *nombrages* de Nonnanques en la paroisse de Saint-Laurent du bois, qui fust jadis feu Pierre Pilleboue. (1404, Aveu d'Enchapt, paroisse d'Ouzouir le marché, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 86 r°, Arch. Loiret.)

NOMBRAL, adj., rythmé :

Fut engravé un deuzain *nombral* latin. (Relat. de Gonnev., ap. Binot-Paulin.)

NOMBRATION, s. f., compte :

Je doute mon pere,
Semblablement j'ay ma marastre mere
Deux fois le jour faisant *nombration*
De leurs aigneaux.
(GUILL. MICHEL, 3^e Eglog. de Virgile, f° 7 r°, éd. 1540.)

NOMBRE, s. m., sorte de mesure :

Pour .ii. c. *nombres* d'esteule a ce, livrez par Patoulet, .ii. den. pour *nombre*. (1332, Compte de Odart de Laigny, Arch. KK 3^e, f° 209 r°.)

NOMBREE, s. f., nombre :

Herdrez et Berangers et cil de la contree,
Tant ont perdu de jent ne seven: la *nombree*.
(Parise, 2344, A. P.)

NOMBREMENT, - *ement*, adv., en comptant :

Fors toy qui as a jugier
De la briefté des jours de l'omme.
Ceux cogneis tu *nombrement*,
Car tu as tout certainement
De ses mois devers toy la somme.
(Nelson sur Job, Vat. Chr. 1683, f° 9^a.)
Calculatim, *nombrement* ou *nommement*.
(Gloss. lat.-fr., Richel. I, 7679.)

1. **NOMBREMENT**, - *mant*, s. m., nombre :

Tant an i vint, ne sai le *nombrement*.
(Les Loh., Richel. 1622, f° 244 r°.)

Tant ont o els de la paiene gent
Que je n'en sai dire le *nombrement*
(Ib., ms. Montp., f° 236^a.)

Brief je les tiens du *nombrement* des folz.
(OCT. DE S. GEL., Sej. d'honn., f° 81 r°, éd. 1526.)

— Dénombrement :

Et ay esté contraint comme despourveu a bailler mondit *nombrement*. (1461, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 295, reg. 1.)

Nombrement, denumeratio. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

2. NOMBREMENT, voir NOMBREMENT.

NOMBREOR, -eur, s. m., celui qui nombre, qui compte, qui calcule :

Il ot tant environ de la gent paienor
N'est hon en tot le mont qui en fust *nombreor*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 30 r°.)

Tant i en avoit que le nombre
N'est nus *nombreres* qui vous nombre.
(*Complainte d'amors*, Richel. 837, f° 358 r°.)

Les *nombreurs* et les sages de mesures.
(*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

Les dits peseur et *nombreur* escriront au long toutes les sommes du poids et des deniers. (*Pièce de 1543*, ap. Fontanon, *Ord. des roys de France*, II, 1198.)

Lesquels acquits nous voulons estre signez de la main de nosdits maistres des ports, ou leurs lieutenans, de nosdits receveurs, ou leurs commis, desdits greffiers, ou leurs commis, et desdits peseurs et *nombreurs* : et que lesdits registres soient aussi signez tous les jours, a mesure que la marchandise est nombree et pesee. (*Edit. de Henri II sur l'impos. foraine*, sept. 1549.)

— Ce qui sert à faire le compte de :

Ce nombre seize sera le *nombreur* des sudictes cinquante septiemes. (VINET ET ANT. MIZAULD, *Maison champestre*, p. 144, éd. 1607.)

NOMBRERIE, s. f., calcul :

Or laissons ceste *nombrerie*,
C'est a faire a clers de finances.
(J. BOUGRET, *Regnars traversant*, f° 42^b, éd. 1822.)

NOMBRIER, s. m., calculateur :

Que de ce que rendent encombre
Nus forz *nombriers* n'en set le nombre.
(Guiot, *Bible*, 2202, Wolfart.)

NOMBRILLET, nonb., s. m. dimin. de nombril :

Le *nombrillet* et l'autre chose
Que courtoisie nommer n'ose.
(*Vers à la suite de Perceval*, ms. Montp. 249, f° 296 v°.)

Le *nombrillet* et la nature
Fet a compas et a mesure.

(*Le Sort des Dames*, Jub., *Jongleurs et trouères*, p. 186.)

Ma doncette, ma garcette,
Mon teton, mon *nombrillet*.
(TANUR., *Poés.*, 1° p., p. 98, éd. 1874.)

Nombrillet : m. A small navell. (COTGR., 1611.)

NOMBRILLIERE, s. f., cordon ombilical :

La ligature appelée des femmes *nombrilliere*. (PARÉ, *Œuv.*, XII, 6, Malgaigne.)

NOME, voir NOEFME.

NOMEIE, voir NOMMEE.

NOMINI DAME, *nomini Dame*, exclamation, au nom du Seigneur :

Nomini dame ! que avez empensé ?
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 24 r° ; A. T., v. 1567.)

Nomenidame ! Gautiers lor respondi ;
Seigneur baron, qui onques tel oi ?
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2239, A. T.)

Dieu ! sainte croiz ! *nomini Dame* !
Qu'avez vos sire ? dist la dame.
(*Lay de l'espervier*, 175, G. Paris, *Romania*, VII, 8.)

Nomini Dame, dist l'abbé,
Fuions nous en ! c'est .i. malfé.
(*Witasse le Moine*, 268, Michel.)

Nomini Dame si mal oste,
Fait li prestres, por Dieu la vie !
(*Du Prestre et d'Alison*, 422, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 22.)

NOMINACION, -tion, s. f., nom :

Au jour que je pris saint baptesme
Et fa oing d'huile et de cresse
Et qu'au mal Sathan renoncèrent
Les proudoumes qui me plerèrent
Et en leur *nominacion*
Donnerent pour moy caucion.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 194.)

— *Insinuer sa nomination*, s'inscrire sur la feuille des bénéfices ; pris' au fig. :

Paige, baille, je t'*insinue* ma *nominacion*
en mon tour. (RAB., *Garg.*, ch. V, éd. 1842.)

Dea, je ne diz pas que je n'en tirasse
quelque traict dessus la lie, a mon lourdois :
qui me laissas *insinuer* ma *nominacion*.
(Id., *Quart liore*, ch. x, éd. 1852.)

— *Insinuer sa nomination* a été employé pour dire jouir d'une femme :

De l'heure qu'un homme est marié, il ne luy est plus loisible de faire l'amoureux, n'*insinuer* ses *nominacions* sur une autre que sa femme, pour l'incompatibilité, et pource que pluralité de telz benefices est reprouvee de droit naturel et positif d'amours. (MARTIAL, 52° *arrest d'amours*.)

Si mon maistre ne scait a ce coup user de sa fortune et *insinuer* gentiment sa *nominacion*, il merite d'estre degradé des armes. (TOURNEBU, *les Contens*, Anc. Th. fr., VII, 173.)

NOMINEEMENT, adv., nommément :

Nonobstant que les crimes et delitz feussent et soient telz que *nomineement* et les noms des criminelz et delinquants deussent estre inserez en ceste presente grace et abolition. (1448, *Ord.*, XIV, 19.)

NOMINI DAME, voir NOMINI DAME.

NOMNANCE, s. f., action de nommer, dénomination :

Dénomnatio, *nomnance*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches*.)

NOMMANT, adj., qui a nom, nommé :

Y ont mis un abbeit, Gerlaus fut ilh *nommant*.
(JER. DE PREIS, *Geste de Liege*, 36212, Scheler, *Gloss. philol.*)

NOMMEE, *nommee*, -eie, s. f., dénombrement avec déclaration, en particulier déclaration faite au seigneur dominant de tous les fiefs, droits, héritages qu'on reconnaissait tenir de lui :

Toz ceaus et totes celes qui par raison de lignage ou de *nommee* de lignage riens i demandereient. (1266, *Trans.*, Richel. I, 9231, pièce 6.)

Nos, les raisons de checune des parties oyes, feimes enquerre del droit et de la

reson de checune des parties devant dites sus les dites demandes ; et la *nommee* de checune des parties devant dites examinée et juree, esgardons et ordrenons... (1292, *Sent. arbit.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1101.)

Je ay mis mon scel en ceste *nommee*.
(Merc. ap. S. Sepulcre 1343, Arch. Cher, E 478.)

Rendu ceste *nommee* a l'assise de S. Romain de Chastellerault le 24 novembre 1487. (S. Cyprien, Arch. Vienne.)

Refecion des papiers des *nommees* des habitants de Lyon. (*Act. consul.*, 1513-15, Arch. mun. Lyon, BB 33.)

Lettres appelees *nommees* et denombrement. (*Cout. de Bourbonnais*, art. 381, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1262°.)

Dedans les quarante jours qu'il est tenu bailler sa *nommee*. (*Cout. d'Auvergne*, ch. 22, art. 49, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 1179°.)

Si un heritage tenu en fief est redevable par adveu ou *nommee* de cheval de service au seigneur de fief, ledit cheval est estimé a soixante sols. (*Cout. de Montargis*, ch. I, art. 75, *Nouv. Cout. gén.*, III, 834.)

Le vassal est tenu bailler sa *nommee* par escrit a son seigneur feudal. (*Cout. de la Marche*, art. 188, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 1115°.)

— Renommée, réputation :

Par l'odor de bone *nommeie*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42, Hofmann.)

Ke li parole des detraiors nen aient poor
encontre lor *nomeie*. (*Id.*, p. 83.)

Il oynt anzois luy mismes por espardre
l'odor de sa propre *nomeie*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 113 r°.)

La beateit d'oneste conversacion et l'odor de bone *nomeie*. (*Id.*, *ib.*, f° 142 r°.)

Ala li duc envers Canne, laquelle aviein
que soit de grant *nomme*, toutes voiez est
moult necessitouze de aigue. (AIMÉ, *Ysl. de li Norm.*, VII, 6, Champollion.)

Lour *nommee* et remembrance soit affaicee
et perdue de dessus terre. (*Psaut. de Metz*, CVIII, 14, Lionnartot.)

Tu dures a toujours, et ton memorial
et ta *nommee* dure ades. (*Id.*, CI, ms. Maz. 798, f° 242 r°.)

NOMMEMENT, -ant, *nomem.*, *nonm.*, s. m., action de nommer :

Le *nommement* de Dieu ne soit mie assiduel
en ta bouche. (*Bible*, Maz. 684, f° 34°.)

— Déclaration, reconnaissance :

L'en disoit contre le meor de Senz et contre
s'eslection, que le eslection avet esté fete
enpres le *nommement* de trois.... A tout ce
l'en respont que le *nommement* de trois
choses ne li nuit pas a s'eslection. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 6, § 20, Rapetti.)

Aucun est prové fiz par le *nommement* do
pere. (*Id.*, X, 17, § 10.)

NOMMER, *nomer*, *nonmer*, *loumer*, verbe.

— Act., désigner :

Noment le terme de lur asemblement.
(*Alexis*, st. 10°, Stengel.)

Le seignour loe ki manda
Le vente, quant il comanda
Ke povre gens i fust *nomme*
(RENGLES DE MOILLIENS, *de Carité*, CLXV, 7, Van Hamel.)

Il commande que cil dou cors soient maintenant dampné et li autre paient au jor *nomé*. (BRUN. LAT., *Tres.*, liv. III, part. II, ch. 20, Chabaille.)

A un jour qui adont *fu nommes*. (FROISS., *Chron.*, II, 257, Kerv.)

— Annoncer :

Ou est le diner *loumé* au son de la cloche ? hélas ! ou sont dames pour nous entretenir ? (G. CHASTELL., *Response du Cle de Chimay*, VIII, 266, Kerv.)

— Réfl., se recommander :

Avec moi disneras tout aise,
Car toutes aprestees sommes
De servir ceuls dont tu *le nommes*.
(WATRIQUET, *les III. Chanoinesses de Couloingne*, 86, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 140.)

— *Nommé*, part. passé, renommé :

Por la vertu *nommee*.
(Auberi, p. 50, Tobler.)

Li ferai ge secors par la vertu *nommee*.
(*Aye d'Av.*, 809, A. P.)

A noble et scientifique personne, mesire Charle Du Molin de Paris, docteur es droitz tres *nommé*, Ferry Julyot humble salut. (JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 10, Willem.)

NOMMEUR, s. m., celui qui nomme :

Nuncupator, *nommeur*. (Gloss. de Salins.)

Qui ne cognoist Icare,
Le *nommeur* d'une mer ?
(Job., *Cleop.*, act. II, Bibl. elz.)

— Dénominateur :

Nommeur : m. A namer ; also, a denominator ; the figure thast under the line in an arithmetical fraction. (COTGR., 1611.)

— Féém., *nommeresse* :

Nuncupatrix, cis, *nommerresse*. (Voc. lat-fr., 1487.)

NOMPAIR, voir NOMPER.

NOMPAREILLEMENT, adv., sans comparaison :

Nompareillement, peerelesly, passingly, surpassingly, excellently. (COTGR., 1611.)

NOMPER, - pair, non., no., adj., impair :

Dez mespoinz.. que on apele per et *nonper*. (E. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^e p., l. XXI, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

— Non pareil, qui surpasse tous les autres :

Et cil monte que sanz poor
Qui des bons estoit le *nonper*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f^o 257^e.)

Ce est le *nonper* de tous les pins que il veissent onques mais. (*Tristan*, Richel. 1434, f^o 27^c.)

Sui avec la *nonper*
De gent cor et de vis cler.

(PIERRE LE BORGNE, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 352.)

Je sui

Un vieil, un las, un esgaré,
Qui en faute de bien fui né,
Li *nonper* des maleureus,
De touz li plus meuseureus.

(Du vilain Asnier, 158, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 241.)

De hiauté ly *nonpers*.
(H. Capet, 1995, A. P.)

Ainsy que fit ce brave et le *nonper* duc Charles de Bourgoigne, qui refusa celle (la paix) que le roy d'Angleterre avoit faicte avec le roy Louys XI. (BRANT., *Gr. Capit.* fr., III, 164, Lalanne.)

M. de Bussy, le *nonpair* de son temps. (Id., *Dam. gal.*, 1^{er} disc., Buchon.)

— Terme de féodalité défini dans l'exemple suivant :

Les seigneurs pers sont aucuns en certain nombre de gentilshomes du pays, soit bannerets, ou non, les predecesseurs et devanciers desquels, lors et quand les feus de bonne memoire, Ducs dudit pays d'Aouste, ancestres de Monseigneur, se sont daignez y honorer de leur presence les audiences generales, ont receu ce faveur, tiltre et preeminence d'assister collateralement ausdits feus ducs. Et ont lesdits nobles icelle preeminence par droit successif et hereditaire luisse a leurs descendans masles, les uns aux premiers nez, et tous les autres a tous leurs enfants indistinctement, selon la nature et condition des investitures a eux faictes ou privilegés sur ce octroyez. Les *nonpers* sont les autres nobles, soyent seigneurs de jurisdiction, ou non, qui ne sont jouissans de telle prerogative et preeminence. (*Coust. d'Aouste*, p. 43, éd. 1588.)

NOMPOROC, voir NONPOROEC.

NOMPORQUANT, voir NONPORQUANT.

NOMPOURTANT, voir NONPORTANT.

NOMPUISSANT, voir NONPOISSANT.

1. NON, *nan*, *no*, *nu*, adv. de négation :

Si jo returnar *non* l'int pois. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Koschwitz.)

Neule cose *non* la pouret omque pleier
La polle sempre non amast lo Deo menestier.
(*Eulalie*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Quar en te fiz *nu* m cognoguisht.
(*Passion*, 67, Koschwitz.)

Melz te fura *non* fusses naz.
(*Id.*, 151.)

Certes, *non* fac.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et Marion*, Cousse-maker, p. 391.)

Quant li uns dit a l'autre : *Non* est, si est, *non* fu, si fu. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f^o 4^{vo}.)

Si fist cesser ses gens de *non* aler plus avant et *non* cachier. (FROISS., *Chron.*, II, 206, Luce, ms. Rome.)

En luxure et en *non* casté. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f^o 156^{vo}, impr. Maz.)

Chose digne de *non* estre tue (AMYOT, *Vies*, Caton, 8, éd. 1565.)

— L'ancienne langue emploie aussi *non* d'une façon elliptique en sous-entendant le verbe exprimé dans la proposition principale :

No l'amez vos mie ? — Ge *non*.
(*Prise d'Orange*, 631, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Et absolument :

Wistascas n'est gausnes ne bleu.
Nan, dist Wales de la Capiele,
Ains est rouveus en la maissiele.
(*Eust. le moine*, 540, Michel.)

— Ce que *non*, sinon :

Mains devienget, cen voleit,
En lor mostier qui bel esteit,
Ou, *cen que non*, si augent fors.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 1879, Michel.)

— *Non que*, pas plus que :

Si vous esteiez ore tels quatre,
N'auriez vous force vers nuls,
No g'uns agniels contre un leus.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f^o 18^a.)

— Non seulement :

Mais tost apres il eut moyen (et non sans danger de sa vie) d'en juger par experience, *non que* de l'œil. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f^o 229^{re}, éd. 1669.)

Qui me voudroit employer a mentir, a trahir, et a me parjurer, pour quelque service notable, *non que* d'assassiner ou empoisonner : je diroy, si j'ay volé ou desrobé quelqu'un, envoyez moy plustost en gallere. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. I, p. 6, éd. 1595.)

— S. m., négative :

Par l'assise ou l'usage dou royaume de Jerusalem et de Chipre, nul ne peut faire preuve de *non*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 588, Beugnot.)

2. NON, *nom*, *nun*, *num*, s. m., titre, gage :

Enveiens i les filz de noz muilliers ;
Par *num* d'ocire enveierai le mien.
(*Rot.*, 42, Müller.)

Un chamberleng ad apelé,
Cent livres li fist apporter,
Par *nun* d'offrir li fist duner.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 2322, Andresen.)

Ogiers le baise volant tote la gent
Et volant Kalle en *non* d'acordeat.
(RALMBERT, *Ogier*, 11033, Barrois.)

Que li ceps, caines et entrepiet de leur prison soient et demeurent par especial, en *non* de seurlé, en le main dud. Guillaume. (*Pièce de 1336*, ap. Ern. Desaille, *Catal. des actes formant le fonds supplémentaire de Boulogne-sur-Mer*, p. 37.)

Et, en *nom* d'amende et de pais, cilz sires de Mauni en deùt aler a Saint Jakeme de Galisse. (FROISS., *Chron.*, III, 86, Luce.)

— Titre, pièce :

Transportans, quitans, cessans et delesans.. au dit procureur.. la saisine et pession avec tous et chacun les droiz, *noms*, raisons et actions que les ditz bailleurs y avoient. (1453, *Acq. de rent. p. la fabr. de Miré*, Archiv. de Solesm.)

— Par *non*, loc., formellement, positivement :

Guillaumes ot l'enfes a non :
Mais la roine tout *par non*
L'ot a deus dames comandé
Qu'ele amena de son regné.
(*Guillaume de Palerme*, Ars. 3319, f^o 77^h.)

Si vous mande, sire, *par non*,
K'il vient a vous tot simplement
Pour faire vo commandement.
(Mousk., *Chron.*, 5051, Reiff.)

— Onomasticon :

Pour une patrenostre, .i. rommant de Caton, unes septsaumes, uns *noms* et unes heures, achetées par ledit Baudart. (3 août 1399, *Tutelle de Angnechon et Hannelle le Flameng*, Arch. Tournai.)

— Race, peuple :

Scipion voyant ceste defaillance exstima que tout le nom gaulois jusquez au dernier homme feroit ainsi. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, X, v, 13.)

3. NON, voir NUN.

NONAAGE, *nonage*, s. m., minorité :

Durant le *nonage* l'enfant. (LITTL., *Inst.*, 48, Houard.)

NONAAGÉ, adj., mineur :

L'an n'a pas aucion de tricherie contre *nonaagé*, mes il a aucion contre autre; se cil qui est *nonaagé* croit deniers a celui qui est moins de age, cil a menor cause qui l'argent baille que celui qui le reçoit. (*Establ. le roy de France*, Richel. 2839, f° 34.)

1. NONAGE, - aige, s. m., la somme de neuf :

.IX. *nonages*, c'est a dire neuf fois neuf. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 60^d.)

2. NONAGE, voir NONAAGE.

NONAIL, voir NONNAILE.

NONAIN, adj., qui revient tous les neuf jours :

Quelques medecins sont venus, dont les uns ont dit qu'ils avoient veu des fievres quintaines, les autres sextaines, les autres des septaines, octaines, *nonaines*. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1^{re} p., c. XXX, Malgaigne.)

1. NONAINE, *nunaine*, s. f., nonnain :
Pur ceo sunt deseveré *nunaine* de moines e des [abez].
(P. DE TRAUN, *Best.*, 1409, Wright.)

2. NONAINE, syn. étrange de *nonante* qui n'a été rencontré que dans des chartes liégeoises :

L'an de grasce M. C. *nonains* et quatre. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1194*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 3^a.)

L'an de grasce M. C. *nonaine* et .vi. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1196*, ib., f° 3^d.)

NONANTE, nom de nombre cardinal, quatre-vingt-dix :

Quant Deus eslut *nonante* et .x. roiaumes
Tot le meillor torna en doce France.
(*Coronn. Loys*, Richel. 774, f° 18 r°.)

.x. anz ou .xx., .xxx. ou .xl.,

.L., LX., septante,

Voire octante, *nonante*, cent.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 134^a.)

Ingoberge mourut aagee de *nonante* ans. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 18, éd. 1611.)

NONANTIESME, *nonen.*, adj., nombre ordinal correspondant à l'adjectif numéral *nonante* :

Ou *nonantiesme* an de l'empire Tybere Cesar empereur de Rome et ou *nonantiesme* an de la seigneurie Herode le roy de Galilee. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 125^a.)

NONANTIEMENT, adv., en quatre-vingt-dixième lieu :

Nonantiement, nonagesimo. (MONET, *Parallèle*, Rouen 1632.)

NONBARBE, *numbarbe*, adj, sans barbe :

De la laycelee dient les maistres qu'il en est de .ii. menieres, l'une c'on appelle *numbarbe* et l'autre combarbe. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 7 v°.)

NONBLEL, voir NOMBLEL.

NONBREMMENT, voir NOMBREMMENT.

NONBRILLET, voir NOMBRILLET.

NONC, voir NONQUE.

NONCALEIR, voir NONCHALOIR.

NONCALLIEUSETÉ, s. f., nonchalance :

Et disoit on que par se *noncallieuseté* et le mauvais conseil qu'il creoit il avoit recheut ce dommaige. (FROISS., *Chron.*, II, 15, Kerv.)

NONCALOIR, voir NONCHALOIR.

NONCELLE, s. f., sorte d'oiseau :

Macrolles, collandes, *noncelles*. (*Ens. p. appareillier viand.*, Richel. l. 7131, f° 99^d.)

NONGEMENT, *nuncement*, s. m., annonce :

Qui le *nongement* en oient.
(WACE, *la Conception Notre Dame*, p. 9, Mancel et Trébütien.)

O *nuncement* de Dieu plaisant !

(1474, *Myst. de l'Incarn. et Nativ.*, I, 330, Du Verdier.)

NONCEUR, - ceur, - ceour, - cheur, *nun.*, s. m., celui qui annonce, messenger :

Cil (S. J.-Baptiste) fu *nuncierrres* de Jhesu Crist. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 67, Chabaille.)

Avoec aux s'en courust devant comme *nonchierres* de sa venue. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 141^a.)

Et de sa resurrection

Furent lesmoing et *nonceour*.

(*Fabl. d'Œv.*, Ars. 5069, f° 58^f.)

Qu'il ne soit tavernier ne taverniere vendans vin a brocque ou a detail, qui puist avoir sacqueur ne *noncheur* de vin qui n'ait fait serment a messieurs les eschevins, lesquels sacqueurs et *noncheurs* seront tenus d'avoir hostel et domicille hors de le maison desdiz taverniers. Et que les dis sacqueurs et *noncheurs* traitent a bonne et loyal mesure enseigné de l'ensaigne de le ville, et le mesure toute plaine. (*Ord. du 12 sept. 1413*, Reg. ordonnances des vins, 1386-1589, f° 10 v°, Arch. Tournai.)

Herauts et *nonceurs* de proses. (*Perceforest*, II, f° 134, éd. 1528.)

Nunliator, *nonceur*, annonceur, noncialeur. (R. EST., *Dictionariolum*.)

NONCERTÉ, - eit, s. f., incertitude :

Mais cremmetous par la *noncerteit* des oeuvres, ne sevent u il vont. (*Job*, p. 469, Ler. de Lincy.)

NONCESSABLE, *nun.*, adj., incessant :
A tei crient cherubin e seraphin oth *nuncessable* voiz. (*Te Deum*, 4, Lib. Psalm., p. 250, Michel.)

NONCHALANTISE, s. f., insouciance :
Lors li fet la grace Dieu sentir et apercevoir sa *nonchalantise* et qu'il ne vaut neent. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 74^a.)

NONCHALEIR, voir NONCHALOIR.

NONCHALIF, adj., nonchalant :

Et tant est flebe et *nonchalive*,
Tant pereceuse et tant cheitive
Qu'el ne se prent a seul bien fore.
(*Fabl. d'Œv.*, Ars. 5069, f° 131^a.)

NONCHALER, - aller, *nun.*, v. a., mépriser, négliger :

Medee s'oublia tant, fit peu de cas de l'honesteté requise, et *nonchalla* le point d'honneur. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. cxii, éd. 1886.)

— Inf. pris subst., *mettre en nonchaler*, ne pas tenir compte de :

Kar dunc ubiie Deu et met en *nonchaler*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 7 r°.)

1. NONCHALOIR, - caloir, v. a., mépriser, négliger, tenir peu de compte de :

Aucunesfois par la honte du monde donnent ou refusent paix, ou convenables partis, dont maintefois ont porté de vieux pechez nouvelles peines, en meprisant et *nonchalant* le jugement de Dieu. (1306, *Ordonn. de Phil. IV, sur les duels*.)

Maintefois ont puis pourté de vielz pechiez nouvelles penitences, en *nonchailant* le jugement de Dieu. (*Gérém. et gages de bataille*, p. 35, Crapelet.)

Vous estudiez a rebouter l'un l'autre, et *nonchalez* le reboutement de voz eunemis. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 324, éd. 1617.)

Mais si le voulez avoir es pays froids, il ne le faut pas *nonchaloir* ainsi : car il vous luy faut donner assiette de terre grasse, le fumer de fien de pigeons, le costoyer de quelque mur qui reverbere le soleil de midy, duquel sur tout il ne le faut faire a plein jouissant. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 474, éd. 1597.)

Ceste clause du retour a la couronne a esté quelques fois *nonchalue* par les roys es choses d'appennage. (DU TILLET, *Rec. des Rangs des grands de Fr.*, p. 123.)

— *Nonchalu*, part. passé, négligé :

Dame cui sour toutes salu,
Qui d'infier, qui de l'ort pala
Qui de mer pesme en tout tempore
Ou persisiens, com *noncalu*
De Diu, quant au port de salu
Nous ravoias a si douce ore.
(B. DE CONDÉ, *li Ave Maria*, 66, Scheler.)

Lignee douteuse, nourriture *nonchalue* (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 358, éd. 1617.)

Fut la loy renouvellee et recouvree qui long temps avoit demouré oubliee et *nonchalue*. (ID., *ib.*, p. 362.)

Une maladie laquelle estant *nonchalue*... l'acconduit a perdition. (*Maison rustique*, III, 38, éd. 1658.)

2. NONCHALOIR, - challoir, - chaleir, - caloir, - caleir, *nun.*, s. m., négligence, insouciance; *mettre a nonchaloir*, en *nonchaloir*, tenir peu de compte de :

Quant seint Authert ont entendu
Bien cest message e retenu,
Trestot le mist en *nonchalair*.
(GUIL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint-Michel*, 167, Michel.)

Et quant pur faire mal met Den en *nunchalair*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 13 r°.)

La vie met en *noncaleur*.

(MARIE, *Lai de Gracient*, 518, Roq.)

Quidoit bien que nostre sires l'eust ou-
blié et mis en *nonchaloir*. (*Hist. de Joseph*,
ms. St-Petersbourg, f^o 80^d.)

Mist en *nuncalloir* le mort Jaquemon
d'Arlevelle. (FROISS., *Chron.*, III, 319,
Luce ms. Amiens, f^o 85 v^o.)

Or es tu mis en *nonchalloir*,
Povre roy, qui tant as regné;
Tu es pitcusement finé.

(*Mist. du viel Testam.*, 30785, A. T.)

Car apres plours on mest a *nonchaloir*.

(P. MICHAULT, *Compl. sur la Clesse de Charrolois*,
p. 130, éd. 1748.)

Tost apres, la court se departit du pays,
et il suyvit le train, et tout fut mis a *non-
chaloir* et oubly. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXI,
Jacob.)

Ne mettre en *nonchaloir* ses estudes et
negoces, pour continuellement a sa femme
complaire. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXXV,
éd. 1582.)

Mettre a *nonchaloir* ses affaires. (LA BOET.,
Mesneg. de Xenoph., Feugère.)

Quant a Lucullus, apres qu'il eut remis
toute l'Asie en bonne paix et bonne tran-
quilité, et qu'il y eut establi de bonnes or-
donnances sur le fait de la justice, il ne
mit pas aussi en *nonchaloir* les choses de
passe temps et de plaisir. (AMYOT, *Vies*,
Lucull., éd. 1565.)

Certes je puis aiseement oublier, mais de
mettre a *nonchaloir* la charge que mon
amy m'a donnée, je ne le fay pas. (MONT.,
Ess., I, ch. IX, f^o 40 v^o, éd. 1588.)

Mettant a *nonchaloir* certains points de
l'observance de nostre Eglise, ... j'ay trouvé
que ces choses la ont un fondement mas-
sif. (ID., *ib.*, I, ch. XXVII, f^o 69 r^o.)

Comme si pour les obliger a ce devoir,
nous mettions a *nonchaloir* tous les autres.
(ID., *ib.*, I, II, ch. VII, f^o 158 r^o.)

On le trouve encore au XVII^e siècle :

Les langages indiscrets tenus par la dicte
royne contre la France ne doivent estre
mis en *nonchaloir*. (22 juin 1604, *Lett.
miss. de Henri IV*, t. IV, p. 258, Berger de
Xivrey.)

NONCHALOUR, *nun.*, s. f., syn. de *non-
chaloir* 2 :

Li hnaiges des faux fut mis a *nunchalour*.
(*De Notre Dame*, ms. Montp., f^o 89^a.)

NONCHANGE, s. m., ignorance de l'é-
change :

..... Foulz est qui a noble maison
Et, par *nonchange*, la change a une grange.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 3 r^o.)

NONCHANGEANT, adj., invariable :

La *nonchangeante* loy.
(J. DE MONTEAIGLON, *Tomb. de P. Desportes*, Bibl.
gaul.)

NONCHEOR, voir NONCEOR.

NONCHIER, voir NONCIER.

NONCIATION, - *tiation*, *nun.*, s. f., ac-
tion d'annoncer, announcement :

..... De ç'out novele
La saintisme Virge pucele
Par angellal *nontiation*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 23983, Michel.)

La feste de la *Nonciation* nostre Dame.
(1299, S. Evroult, Arch. Orne.)

Les choses ne furent pas ou elles sont
et encores seront mieulx de plus en plus
se Dieu plaist pour obtenir cette *nuncia-
tion* angelique : Pax hominibus bonæ vol-
untatis. (JEAN GERSON, *Sermon sur le re-
tour des Grecs à l'unité*, p. 31, Galitzin.)

Quant Vespasien eut entendu la *nuncia-
tion* de ces mouvemens. (BOURGOING, *Bal.
jud.*, V, 12, éd. 1530.)

Nuntiatio, *nontiation*, announcement. (CH.
ESTIENNE, *Dict. lat.*, éd. 1552.)

1. NONCIER, - *cer*, - *chier*, *nun.*, *noincer*,
v. a., annoncer, raconter, proclamer :

Tot als Judens o vai *nuncer*.
(*Passion*, 104, Koschwitz.)

Iceste cose nus douses *nuncier*.
(*Alceis*, st. 64^e, xi^e s., Stengel.)

C'uns aultres le m'alast premierement *nonchant*.
(*Chev. au cygne*, 516, Reiff.)

Venus la deesse d'amor
Qui sa mere iert li a *noncié*
Que Troyens sont trebuché.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f^o 148^b.)

... mes de franche orine
Qu'au dammoisel l'alast *noincer* ot dire.
(*Bueve de Hanton*, Romv., p. 406.)

Diex li manda (à Abraham)
Par son angle, ki li *noncha*
Que il laisast cel sacrefisse.
(Mousk., *Chron.*, 11080, Reiff.)

Se aucune par le comant le abeesse
nunce en capite salu de par l'apostole
tous li couvens doitse lever encontre et en-
cliner parfont. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon,
f^o 80 r^o.)

Quant ce ouy Pilate si le *nonça* aus Juis.
(*La Passion*, ms. Dijon 298, f^o 178^a.)

Nos apelons ce mauvese trecherie que
se aucuns *nonce* aucun qui vet a son jor
acune mauvese novele, por quoi il s'en
retort, par droite achoison bien le puel
fere. (*De Jost. et de piet*, II, 11, § 4, Rapetti.)

Tant de paires de robes ne valent une trompe,
Car par les rues *noncent* la veuve a grant pompe.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f^o 13^a.)

Pour *nuncer* le depart du froit temps yvernage.
(*Ch. du Roussigneul*, ms. Avranches 244, f^o 1^a.)

Adonc quant ceulx de la gallee l'oyrent,
ilz se retournerent tout court, et le vont
noncer aux freres et a leurs gens. (J. D'AR-
RAS, *Melus.*, p. 129, Bibl. elz.)

Vrais Diex qui me feistes *nuncier*
Par l'angle et dire le salu
Qui me vaudra le mien salu,
Vous reposez dedans mon corps.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 53.)

Diex ly peres certainement
Envoia tost isnellement
L'ange *nuncier* aulx pastoureaulx
Que nez estoit ly roy nouveaulx.
(*Gen. des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 81.)

Car il est certain que le Sainct Esprit luy
a ce revelé, et apres que Dieu lui a escript
de sa main, il a dict et *noncé* aulx aultres.
(LAMBERT D'ARDRES, *Chron. de Guines*,
Trad. du xv^e s., p. 8, Godefroy.)

Item, a ung homme, pour avoir *nonché*
et fait publiquement savoir par la ville
le jour de la ditte vendue, trois gros.
(1451, *Compte de l'exéc. test. de Thomas de
Turby*, Arch. Tournai.)

Et rendist moult grant grace a celluy qui

ceste chose lui ot dicte et *noncée*. (*Istoire
de Troje la Grant*, ms. Lyon 823, f^o 141^a.)

L'ung d'iceulx dist qu'il restourneroit
secretement a Cardonne, et *nuncera* au roy
la venue des payens. (*Liv. du tres cheva-
lier. Comte d'Artois*, p. 103, Barrois.)

Les malfaiteurs lesquieulx la commune
renommee ou le tesmoing de gens dignes
de foy *nunce* coupables doivent estre
arrestes et mis en prison. (*Coût. de Norm.*,
f^o 18 r^o, éd. 1483.)

Ilz comandèrent a leurs genz qu'ilz allas-
sent devant a Deserte *noncer* leur venue.
(*Perceforest*, vol. IV, ch. 3, éd. 1528.)

La faute d'aucun *nonce* avant
Qu'il la cognoisse, ne la voye.
(CL. MAR., *Evigr.*, A. M. Guill. Cretin, p. 363,
éd. 1596.)

Ce grand entour espars
Nonce de toutes pars
L'ouvrage de ses mains.
(ID., *Psalm.*, XIX, p. 173, éd. 1596.)

A coup, une cloie drillante
Traçant le ciel oriental
Traîne sa cueue blanchissante
Noncant ce mystere fatal.
(CL. BURRET, *Poés.*, II, 75, Jouaust.)

Les messagiers, au pere retournez, *nun-
cerent* qu'il n'estoit possible de le trouver.
(*Violier des Hist. rom.*, c. xv, Bibl. elz.)

Qu'on le *nonçoit* estre divin. (*Id.*)

— Dénoncer :

Item, quiconques sera trouvé jeuans a
dez par jour, il sera a .v. s. blans, et li
hostes, on cas qu'il ne le *noncheroit* a jus-
tice a .v. s. blans. (1447, *Loi accordée au
village de Douchi*, Cartul. de l'Abbaye de
St-Pierre de Gand, Arch. du royaume belge,
Ms. et Cartul. n^o 93.)

Fut cryé de par le roy... que sur con-
fiscacion de corps et de biens tout homme
ou femme qui scaivoit aucuns tenans
la partie du conte d'Armagnac mucez ou
cachez en aucuns lieux, les *noncast* au
dessusdit prevost de Paris. (MONSTRELET,
Chron., I, 189, Soc. de l'H. de Fr.)

Un manant de la terre et seigneurie de
Mortaigne, appendence et appartenance,
peut en faulte de sergent luy mesme ar-
rester son crédeur et appeller assistance
en le *nonchant* soudainement a justice.
(1569, *Coût. de la ville de Mortaigne*,
(Flandre) ms. appartenant à M. Bocquillet,
p. 137.)

— Nommer :

Car dont n'avoit en monde nul melheur guerroyer
Fours soul li Sicambiens qu'on voit (voit ?) Fran-
[chois *nunchier*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 354, Scheler,
Gloss. philol.)

Dois engliese en la vilhe c'on voit Arche *nonchier*.
(*Id.*, *ib.*, 3248.)

Flandre, *noncher*, Bourbonn., *noncier*,
annoncer.

2. NONCIER, adj., causeur, rapporteur :

La pucelette avoit xv. anz.
Sa mere forment le chastie,
Et dist : Fille, ne soiez mie
Ne trop parlant ne trop *nonciere*.
(*De l'Escuiriel*, 16, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*,
V, 101.)

NONCION, - *tion*, *nun.*, s. f., annonce,
ordre :

Li dui baron furent en grant frison
Qui il oïrent de Dieu la *nuntion*.
(Girard de Viane, p. 154, Tarbé.)

Quant il ouït tel *nuncion*,
Establ fu de tel novele.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 8082, Buchon.)

— Réputation, renommée :

De vostre fille oi la *nuntion*
Ki tant est jense et de bieles fachon.
(Anscis, Richel. 793, f° 64.)

NONCIR, *nun.*, v. a., annoncer :

Ne li porteras pas nuvele a cest jur,
alre feiz li *nunciras*. (Rois, p. 188, Ler. de Lincy.)

NONÇONT, voir NONSONT.

NONCONTRESTANT, adv., malgré cela :

Se aucun sergent voit aucun hors du
droit chemin apres soleil couchant ou apres
soleil levant, et le sergent le duit au pyed
et a l'ueil et celluy qui est hors dudit droit
chemin se avance de venir ou droit che-
min avant que ledit sergent mette la main
a luy, *noncontrestant* il peut bien mettre
la main a luy. (*Le Liore des usaiges et an-
ciennes coutumes de la conté de Guysnes*,
p. 49, Courtois.)

NONCOUPACION, voir NONCUPACION.

NONCQUES, voir NONQUES.

NONCREANCE, s. f., incrédulité :

Et la longue *noncreance* du pere fust
commuee en vraie connoissance. (G.
CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 56,
Buchon.)

NONCUPATIF, *nuncupatif*, adj., qualifie
les testaments qu'on faisait de vive voix,
devant témoins :

Ce mien present testament... je vuil valoir
per droit de testament *noncupatif* ou per
droit de testament fait solempnelement ou
selonc les canoniques sanctions. (1354,
Testament de Louis de Neuchâtel, Arch. du
prince, Neuchâtel, J³, n° 1.)

Ordonnans cestui vostre present testa-
ment et derniere volonté valoir et avoir
vertu par droit de testament en escript ou
nuncupatif. (1416, *Test. d'Anne Dauph.*,
C^{ans} de For., Arch. P 1370, pièce 1895.)

Par escript *nuncupatif*, codicille ou do-
nation a cause de mort. (1508, *Test. de
Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise
de Brou*, 2^e éd., p. 365.)

Lequel a fait et ordonné son dernier
nuncupatif testament. (1539, *Test. de B.
d'Ornesan*, Arch. Saint-Blancard.)

Nuncupata voluntas, un testament *nun-
cupatif*, ou entre disposition *nuncupative*.
(Ch. ESTIENNE, *Dict. latin*, éd. 1552.)

— Qui n'est que de nom :

Ces propositions (de Felix), ainsi que
recite Sigisbert, estoient que Jesus Christ
en sa nature divine estoit vray fils de Dieu,
et en l'humaine adoptif et *noncupatif*, par
le moyen de laquelle distinction il faisoit
deux fils de Dieu, l'un vray et l'autre adop-
tif. (FAUCHET, *Antiq. Gaul.*, 2^e vol., II, 4,
éd. 1611.)

NONCUPACION, *nuncupacion*, *noncupa-
cion*, s. f., désignation, déclaration, mani-
festation :

Comme il fust fait autre fois consul non
deument il ne voloit obeir aus dieus qui

le revoquoient de la bataille, et ores avoit
il foui la conscience des pretors et le
capitole et la solempnelle *noncupacion* des
veus afin que le jour que il commençast
son magistrat il ne feist les solempnitez
accoustumees. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen.,
f° 189^b.)

Ce nom Crist n'est mie proprement
nom de sauveur, mais est commune *nun-
cupacion* de puissance. (J. GOULAIN, *Ra-
tion.*, Richel. 437, f° 58^c.)

NONCUPATOIRE, *nun.*, adj., syn. de
dédicatoire :

Plusieurs belles epistres *nuncupatoires* et
dédicatoires. (Ch. FONTAINE, *Quintil Hor-
atian*, p. 203, Person.)

NONCURE, s. f., négligence :

Tot torne le siecle a *noncure*.
(Parton., 7127, Crapelet.)

NONDIVIS, s. m., propriété indivise :

Item la moitié pour *nondivis* d'un arpent
que aubroie, que moise, que pastils... Item
le tiers pour *nondivis* d'un arpent etc...
(30 déc. 1373, *Aveu du fief de Cornai, pa-
roisse de St Cyr*, ap. Le Clerc de Douy,
t. II, f° 93 r°, Arch. Loiret.)

NONDREITURER, voir NONDROITURIER.

NONDROITURIER, *nondreiturier*, adj.,
qui n'est pas droit, injuste :

Ne solement tenir Dieu pur *nondreiturier*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 12 v°.)

NONDUEMENT, *noun.*, adv., indûment :

Que ils facent delivrer le peuple resona-
blement et sauns delaye de les besoignes
que ils averont affaire devant eux sauns
estre tariéz *nonduement* si come ad esté
fait en temps passé. (*Stat. d'Edouard III*,
an XX, imp. goth., Bibl. Louvre.)

NONE, *nonne*, *noesne*, s. f., le midi, le
sud :

Premerais encontra l'amiral de Mansone,
Cil tenoit en Nubie Malvisier et Maronde,
Et toute la marine trosqu'en la haute *nonne*.
(Roum. d'Aliv., f° 27^e, Michelant.)

— Heure de midi :

Je cuic que *none* est ja passee.
(Eust. le Moine, 196, Michel.)

Trestout le jour dura jusqu'a *nonne* sonnans.
(Doon de Maience, 1070, A. P.)

Et se chargea d'enparler a nostre prince
ce jour avant *noesne*... (1484, 3^e reg. des
Consaux de Mons, f° 486 v°, Arch. Mons.)

Adont firent relations les deputez de
cheens des causes mises avant a l'assem-
blee des estas le jour d'hier, environ .iiii.
heures puis *noesne*... (1485, *ib.*, f° 813.)

— Après-midi :

Le mardi, toute *none*, l'ieue descendit
qui nous donna courage contre l'Anglois maudit.
(1544, A. MORAN, *Chr. du siege de Boulogne*, p. 27,
Morand.)

Tournai, *noesne*, s. m., midi.

NONEL, voir NONNAILE.

NONENTIESME, voir NONANTIESME.

NONESCIANT, s. m., inconscience :

Li derreniers seremenz si est en autre

forme, qui n'i a point de nonsavoir, ne
de *nonesciant*. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX,
33, § 4, Rapetti.)

NONFEI, voir NONFOI.

NONFOI, *nonfoy*, *nonfei*, *nunfei*, s. f.,
manque de foi, parjure, incrédulité, infli-
délité :

Mais un error, une *nunfeiz*
Ou n'est raison ne bien ne droiz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23705, Michel.)

Ne vout covrir plus son desleiz
Ne sa mauté ne sa *nonfei*.
(*Id.*, *ib.*, 30386.)

Qu'il coneussent lur desleiz
E lur mesfeiz e lur *nonfeiz*
E lur orguilz e lur mautez,
Lur orribles perversitez.
(*Id.*, *ib.*, I, 2083.)

Car je dot molt, se gel te croi,
La trichierie et la *nonfoi*
Que g'ai en meint autre troves.
(Renart, Br. X, 323, Martin.)

Moult fussent plus apertes et vertus et
miracles, se ne fust la mescreance des
gens et la *nonfoy* et li pechiez. (*Li Livres
des pierres*, Richel. 12786, f° 24^d.)

NONGLOT, voir NOMBLOT.

NONJUSTE, adj., injuste :

Li *nonjustes* et mauvais periront et seront
mis a niant. (*Psautier de Metz*, xxxvi, 40,
Bonnardot.)

NONNEMENT, voir NOMNEMENT.

NONNAILE, *nonail*, *nonel*, *nenal*, s. f.,
nonnain :

As *nonels* ont jeu et fait lour volonte.
(*Destruction de Rome*, ms. Hanovre 578, f° 8 r°.)

Les *nonnailes* et li moigne.
(*ib.*, v. 449, Groeber.) Impr., *nonnains*.

Les *nonails* et les femmes.
(*ib.*, 953.) Impr., *nonains*.

Et prestres et *nenals*.
(*ib.*, 1250.) Impr., *nonains*.

NONNEMETE, s. f., sieste :

Se dormirs crasse matinee
Poolt faire car doctriaee,
Boin feroit faire *nonnemet* ;
Autrement, combien qu'il i mete,
Paiera cruelment se dete.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 337^d.)

NONNETIER, s. m., pelote à épingles :
Un petit *nonnetier*, une nappe, trois
draps a lit. (1404, Arch. JJ 188, pièce 342.)

D. J. François, dans son *Voc. autras.*,
donne *Nonnetiers*, épingliers, fabricans
d'épingles et éguilles.

NONNOBLE, adj., roturier :

Entre les *nonnobles* enfans de tous aage
qui n'ont terres que censives, qui demeurent
orfene de pere ou de mere, ou de
tous deus, n'a nient de bail, mais garde.
(*Costumier d'Arlois*, p. 78, Tardif.)

NONNOBLETÉ, s. f., action ignoble :

Pour yeste *nonnoblete*
Se tindrent pour desbarete
Et convint souffrir le dangier.
(*Ysopet I*, fab. LIX., Robert.)

NONNUISANCE, - *nuissance*, s. f., inno-
cence ;

Tu as deffait, o lourde et maladextre,
Ta *nunnuissance* et nostre allègement.
(MAROT, ap. Ste-Pal., *Maladextre*.)

NONNUISANT, *nun.*, *num.*, - *nuissant*,
nounnuisaunt, adj., innocent :

Li *nunnuisanz* par mains e net de cuer
(*Lib. Psalm.*, Oxf., XXIII, 4, Michel.) Var.,
numnuisanz.

Li *nunnuisant* e li dreiturer. (*Ib.*, XXIV,
22.) Var., *numnuissant*.

E sanc *nunnuisant* condemnerunt. (*Ib.*,
XCIII, 21.)

Nul peyne ne deit estre greynour qe le
meffait, ne cheir sur le *nounnuisaunt*.
(*Lib. Custum.*, I, 25, Rer. brit. script.)

NONOBSTANCE, s. f., opposition :

Les advocatz nourissant les causes qui
ne usent point de loy et en abusent, promettans
a leurs parties avoir victoire et
bonne cause par cent mille fallaces et mille
nonobstances. (*Contred. de Songecreux*,
f° 100 r°, éd. 1530.)

NONOGONE, s. m., figure composée de
neuf angles et de neuf côtés :

Nonogone regulier. (BESSON, *Propos.*
geom., Richel. 1336, f° 133.)

NONOSTENTÉ, s. f., terme de jurispru-
dence :

Partout fet mes sa volenté (Ypocrisie) :

Ne la retient *nonostenté*

N'autre justise.

(RUTEV., *du Pharisian*, I, 204, Jub.)

NONPER, voir **NOMPER**.

NONPIÉTÉ, - *ei*, s. f., impiété :

Nonpieteiz appartient a mescreunce. (*Greg.*
pap. Hom., p. 110, Hofmann.)

NONPLEVIN, *nounplevyn*, s. m., défaut
de caution :

Que null ne perde sa terre desore par
cause de *nounplevyn*. (*Stat. d'Edouard III*,
an IX, Rer. brit. script.)

NONPOINT, *nun.*, adj., impuissant, pa-
ralytique :

De contraiz e de *nunpoanz*

Par lui guarirent ne sei quanz.

(*Vie de St Gilles*, 1223, A. T.)

— Impossible :

Car a Dieu n'est nule destresce

Ne nule chose *nunpoant*.

(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 88.)

NONPOISSANT, *nunpoissant*, *nompuis-*
sant, s. m., celui qui n'est pas puissant :

Li *nunpoissanz* a po d'amis.

(MARIE, *Dit d'Ysopet*, XV, 32, Roq.)

— Paralytique :

Uns hons de la cité de Philippe qui avoit
nom Nicodas, cui fiz avoit esté *nompuis-*
sanz par l'espace de .xxii. ans, vint a saint
Andrie et li dit : Je te prie que tu garises
mon fil qui est *nompuisanz*. (*Vie saint*
Andrieu, Richel. 988, f° 10^a.)

NONPOIR, *nunpoeir*, s. m., impuis-
sance :

Nunpoir, soffrete et porverte.

(PARTON., Richel. 19153, f° 164^b.)

Jeo me purreie tant charger
De tant penser e tant duleir
Ke jeo cherreie en *nunpoeir*.
(CHARDRT, *Petit Plel*, 144, Koch.)

NONPOROEG, *nonporhuec*, *nompoporoc*,
conj., néanmoins, nonobstant :

Nompoporoc bien les consilla.

(WACE, *Brut*, 3353, Ler. de Lincy.)

Et *nonporoec* mult se bleça,

(*Ib.*, *Rou*, 3^e p., 9119, var., Andresen.)

Nonporhuec par les tenebres puent estre
signifié li repuns jugement. (*Job*, Ler. de
Lincy, p. 457.)

Nonporhuec por lo test puet l'om en-
tendre la fragilité de nostre mortaliteit.
(*Ib.*, p. 449.)

Cf. **NEPOROEC**.

NONPORHUEC, voir **NONPOROEC**.

NONPORQUANT, *nomporquant*, *nunpur-*
quant, *nonpourquant*, adv., néanmoins,
nonobstant :

Mais *nunpurquant* i a confort.

(*Brut*, ms. Munich, 1443, Vollm.)

Mais *nomporquant* par grant labor

Suat eschapei d'icel estor.

(*Ib.*, 1283.)

Nomporquant si ot il bon talent de fuir.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 51^a, Michelant.)

Et *nomporquant* li rois s'apreste de fuir.

(*Ib.*)

Nomporquant .viii. jors a passes

Que ne fu mais si asases.

(GIB. DE MONTR., *la Violette*, 1603, Michel.)

Impr., *nomporquant*.

Et *nomporquant* il avenra ainsiz

Je le ferai tout a vostre plaisir.

(*Jourd. de Blaivies*, 498, Hoffmann.)

Nomporquant il li dist que bien fust ele
venue. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Petersbourg,
f° 50^b.)

Et *nonpourquant*, en brief tamps apres,
Loys fist apparillier l'empereys, sa femme.
(*Récits d'un Bourgeois de Valenciennes*,
p. 206, Kervyn.)

Cf. **NEPORQUANT**.

NONPORTABLE, adj., qui ne peut être
porté :

Ilz lient grans fais et *nonportables*.
(P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 31 v°, impr.,
Maz.)

A bien osé cet execrable

Yvre de nectar *nonportable*

Contre moy mesme s'adresser.

(J.-A. DE BAIF, *Devis des Dieux*, III, éd. 1573.)

NONPORTANT, *nonpourtant*, *nompour-*
tant, adv., néanmoins, nonobstant :

Et *nonportant* toutes ores deit on en-
tendre... (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 216, Beugnot.)

Et *nonpourtant* ung grant mire renommé
ne cognoissoit pas la maladie. (*Trad. de*
Lanfr., Richel. 1323, f° 80 v°.)

Nompourtant Talbot arriva a la barriere
du champ cuidant entrer dedans. (*Cron.*
de Norm. de nouveau corrigées, f° 137 v°.)

NONPOURQUANT, voir **NONPORQUANT**.

NONPOURTANT, voir **NONPORTANT**.

NONPUISSANCE, s. f., impuissance :

Impotencia, *nonpuissance*. (*Gloss. lat.-*
fr., ms. Montp. H 110, f° 204 r°.)

NONPURTE, - *eit*, s. f., impureté :

Soit assi delivré de tote *nonpurteil* li
oresons ki est por les vertuz de l'ainrme.
(S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, p. 129.)

NONQUE, *nonc*, plus anciennement *nun-*
quam, adv., jamais :

Ab Ludher nul plaid *nunquam* prindrai.
(*Serm. de Strasbourg*, p. 2, Koschwitz.)

El li enortet, dont lei *nonque* chieit,

Qued elle fuit le nom christien.

(*Eulalie*, 13, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Nonc nul merci ne te eria,

Nonc nul de cuer ne te pria,

Tant ies tu plains d'amistie,

Que n'eusses lors pitié.

(G. DE COINGI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 11^d.)

NONQUES, *noncques*, adv., jamais :

Nonques miadres sarrasin ne mist
piet en estrier. (*Chron. de Rains*, c. v,
L. Paris.)

Job... a touttamps fut si preudes et humles
envers Dieu... que sa bouche *noncques*
pechoit. (*La Maniere de Langage*, p. 402,
P. Meyer.)

NONS, *noinz*, s. m., annonce, nouvelle:

Toz icez bieas e plus assez

Qui del duc vos sunt recontez

Out il, eissi que pres e loiz

En alout la fame e li *noinz*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 21000, Michel.)

Quant seint Aubert out cen oi,

Del *noinz* de l'angle s'esjoit.

(GUIL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 505,
Michel.)

Li *nous* en fu moult tost par tote l'est ales.

(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 353, P. Paris.)

Cf. **NOIZ**.

NONSAÇANCE, voir **NONSACHANCE**.

NONSAÇANT, voir **NONSACHANT**.

NONSACHABLE, adj., ignorant :

Nescia, *nonsachable*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms.
Montp. H 110, f° 192 r°.)

NONSACHAMMENT, *nonsachement*,
adv., par ignorance, inconsciemment :

Et quant la pausee est commenee elle fet
ce ausi comme *nonsachamment* ce que ele
eust bien fet apres. (*Vie et mir. de plus.*
confess., Le Pastouriau S. Gringoire, Maz.
368, f° 166^d.)

Por ce ot Dex pitié de ceile gent, qui
nonsachamment se perdoient. (R. LULLE,
Liv. de la loi au Sarrasin, Michel.)

Voirs est que Mahommeiz pecha *nonsa-*
chement avant qu'il fust prophetes. (*Ib.*, *ib.*)

NONSACHANCE, *nonsacance*, *nomsa-*
chance, s. f., ignorance :

Nos volons avoir lor conseil dont nostre
nonsachance soit ensaignieie. (S. BERN.,
Serm., p. 43, Foerster.)

Si est la sciance quant il cele chose voet
et *nonsachance* que il ne la voet. (*Li Epistle*
Saint Bernard a Mont Dieu, ms. Verdun
72, f° 101 r°.)

(Les) mesfes que l'en fet par songré ou
par *nonsachance*. (*Digeste*, ms. Montp. H 47,
f° 4^e.)

Inscia, sotie ou *nomsachance* (*Gloss. lat.-*
fr., ms. Montp. H 110, f° 236 v°.)

Et si riens meins k'a droit i soit trové ou non convenablement mis, ce atturnez a ma *nonsachance* et curiosité plus k'a malice. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 124^c.)

Et aussi li *nonsachance* des choses communes et universeles c'on doit savoir, ne font mie ignorance ki face a eschiwer. (*Li Ars d'amour*, I, 245, Petit.)

J'ay pechié par *nonsachance*. (*Lancelot du lac*, 1^{re} p., ch. 53, éd. 1488.)

Si appella a soy les centurions et leur a demandé quelle *nonsachance* ou quelle paresse ce povoit estre, ou quelle maniere celle gent povoit avoir eu victoire des Sedicins et des Campenois. (*Le prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 132^c, éd. 1530.)

NONSACHANT, *nonsaichant*, *nonsaicheant*, *nonsaçant*, *nunsachant*, adj., ignorant, imprudent, insensé :

Le roi envaid *nunsachant*,
Lo camp li fait guerpir fuiant.

(*Brut*, ms. Munich, 551, Vollm.)

Li plus forz forchauchet lo fleve, li saiges escharnit lo *nonsachant*. (S. BERN., *Serm.*, p. 63, Foerster.)

Sutie sanz orgoil est a la fieie simpleciteiz ki par aventure est ligiere por apanre, ancor soit ceu k'ele soit *nunsaischeanz*. (*Li Epistole Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 60 v°.)

Di va, Ami, con te voi *nonsaichant* !
(*Amis et Amiles*, 1812, Hoffmann.)

Se je sensse, par le cors saint Amant,
Que fust vos fiex chil c'ai ocis au branc,
Quidies que fusse dont issi *nonsaçant*
K'a vostre cort venisse pour garant ?
(*Huon de Bord.*, 1343, A. P.)

Ne soiez pas si *nonsachant*
Que vos perdeiz la grant clarteiz
Des cieiz qui est sanz obscurteiz.
(RUTEB., *la Chanson de Puisse*, I, 150, Jub.)

Qui par lor très dous chans faisoient perir les *nonsachanz* qui par la mer aloient. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 189, Chabaille.)

Uns autres est si *nonsaichans*
K'il ne seit mie com soit grans
Ne com grief li pechiez k'il fait,
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 319^b.)

Tous visages plains et cras (signifie) *nonsachans*, devoiet de raison. (*Li Ars d'amour*, II, 195, Petit.)

NONSACHEMENT, voir **NONSACHAMENT**.

NONSAGE, *nun.*, adj., insensé :

Entendez vus, fol el pueple, e vus, li *nunsages*, a la fiende apernez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCIII, 8, Michel.)

As dis des *nunsages* ne creez mie.
(PIERRE D'ABERNON, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 185^d.)

Procax, effronté, *nonsage* ou glout. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 v°.)

NONSAICHANT, voir **NONSACHANT**.

NONSAVANCE, *-sçavance*, *nunsavaunce*, s. f., défaut de connaissance, ignorance :

E quel est peccer par ignorance ?

Ja est peccé par *nunsavaunce*.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 20^d.)

Ne doibt nul advouer l'affirmative qui le puisse eschever, s'il ne la veult prouver ou cas que il devroit estre fait par *nonsa-*

vance ou par aulcun despit. (*Cout. de Bret.*, f° 22 r°.)

Pardonnez moy pour Dieu ma *nonsçavance*.
(J. MESCHINOT, *les Lunettes des princes*, f° 2 r°, éd. 1539.)

Et seront tenus les parties affermer par serment les faits contenus en leurs escritures et additions, et par icelles, ensemble par les responses a leur interrogatoires, confesser ceux qui seront de leur science et cognoissance, sans les pouvoir desnier, ou passer par *nonsçavance*. (1539, *Ord. de Franc. 1^{er} pour l'abreviat. des procez*, XXXVIII.)

M. d'Aleschamps, tres docte medecin passé par *nonsçavance*. (JOURN., *Err. pop.*, 1^{re} p., III, I, éd. 1837.)

— A la *nonsçavance* de, à l'insu de :

A la *nonsçavance* de nos capitaines. (*Lett. de 1423*, ap. Lob., II, 994.)

NONSAVANT, *nun.*, adj., ignorant :

Li pueples *nunsavanz* blasmad tun num. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXIII, 18, Michel.)

Ces crestiens sont *nunsavant*.
(*Mort du roi Gormond*, 33, Scheler.)

Mes iteus qui sunt *nunsavant*
Ne s'entremetent ne tant ne quant.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 20^b.)

NONSAVOIR, *noun.*, s. m., ignorance :

C'on a perdu par *nonsavoir*
L'amor del roi.
(*Tristan*, t. I, p. 217, Michel.)

De tenebres est li hom avironeiz, car il est apresseiz de le obscurteiz de son *nonsavoir*. (*Job*, p. 469, Ler. de Lincy.)

Si aukuns eit mespris devers lui, coudre soun serment, par *nounsavoir* ou par perresce. (*Lib. Custum.*, I, 20, Rer. brit. script.)

NONSAVORABLETÉ, s. f., qualité de ce qui n'est pas savoureux :

Egresce et *nonsavorableté*. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 138^b.)

NONSAVANCE, voir **NONSAVANCE**.

NONSUNT, *nonsunt*, *nonçont*, s. m., eunuque, impuissant :

L'abbé auquel elle vouloit boire, qui a la verité avoit en ses jeunes ans perdu ses deux temoins instrumentaires, appeles en grec couillons, en descendant d'un bellocier (c'est un prunier sauvage) s'appeloit Monsieur de *nonsunt*. (NOËL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, f° 96 v°, éd. 1883.)

Vous dites que les *nonsunt* sont des miserables. (CHOL., *Cont.*, t. II, ap. Leroux, *Dict. comique*, II, 216, éd. 1786.)

Vous pourriez estre plein de clouz...
Un verollé tout emplastré,
Un tors, un *nonçont*, un chastré...
Que si vous avez a foison...
Vous serez reputé des dames
Le parfait des parfaits muses...
(*Les Muses incognues*, p. 23, éd. 1604.)

Teymoins seront de ces parolles
Beaucoup de filles qui trop folles
Pour estre piaffiantes ont
Choisis pour maris des *nonsont*.
(*ib.*)

Peincts luy la gueule ayant des bords
Salles, baveux, gluans et ords,

Et mornes comme la landie
D'une connoise rïfroidie,
Et froncez autour comme sont
Ces vieilles levres d'un *nonsont*.
(*ib.*, p. 56.)

Un *nonsunt*, un chastré. Le vulgaire prononce *nonsont*. (ANT. OUDIN, *Cur. franç.*, 1640.)

NONSTABLETÉ, *nonstaveleteit*, s. f., instabilité :

De ceu vient li *nonstaveleteiz* et del cuer et des mours et li vaine joie. (*Li Epistole Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 107 r°.)

NONSTAVLETEIT, voir **NONSTABLETÉ**.

NONSUITE, *nounsuyte*, *nounsute*, s. f., le fait de ne pas donner suite, défaut :

Le original est abatu par sa *nounsute* a tiel jour. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 17, Rer. brit. script.)

Et que les dites abbes et priours ou lour successours es dites courtes ne ascune d'eux pur aucune *nounsuyte* ou defaute ne soient amercies en nul manere autrement que seculers persones. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

NONSUNT, voir **NONSONT**.

NONTIATION, voir **NONCIATION**.

NONTION, voir **NONCION**.

NONVAILLANT, *nun.*, adj., faible :

Acuntez sui od les descendanz en la fosse, faiz sui sicume huem *nunvaillant*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVII, 4, Michel.) Lat., invalidus.

NONVEABLE, *nun.*, adj., invisible :

Et cant elle (l'oreille du cœur) est remplie des *nunveables* (choses), si despitet ele parfitement les veables. (*Job*, p. 477, Ler. de Lincy.)

— Qui ne voit pas, aveugle :

E des *nunveables* e des nunfedeilz, ki querrent enpeechier noz anmes. (*Or. apres le Saltier*, Lib. Psaïm., Oxf., p. 260, Michel.)

NONVIABLE, *nunveiable*, adj., que l'on ne peut traverser :

Il poserad le desert es paluz des ewes, e la terre *nunveiable* es funteines des ewes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CVI, 33, Michel.) Lat., inviam.

NONVOIANT, *nov.*, adj. et s., qui ne voit pas, aveugle :

Qui la marci feis au *novoiant*.
(De Charl. et des Pairs, Vat. Chr. 1360, f° 87^a.)

— L'ordre des *nonvoians*, la congrégation des aveugles ou Quinze-Vingts :

L'ordre des *nonvoians*
(RUTEB., *des Ordres*, I, 173, Jub.)

NOON, voir **NOTON**.

NOOUS, voir **NOEUS**.

NOOUSEUS, adj., noueux :

Genoils *noouseus*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 203, var., Chabaille.)

Les ongles *noouseus*. (*ib.*, p. 204, var.)

NOÏCAGE, voir **NOÏAGE**.

NOÏCAL, voir **NOÏAL**.

NOÏCIER, voir **NOÏIER**.

NOPE, *noppe*, s. f., bourre, tontisse, nœud qui se trouve à la surface du drap après la fabrication et que l'on enlève par la tonte :

Personne ne peut presser *noppes* sur les draps sous peine de confiscations. (*Ch. de 1527*, Bulletin de la Soc. liégeoise de litt. wall., IX, 275.)

Noppes de follons. (1534, *ib.*)

Wall., *noppe*.

NOPER, *nopp*, v. a., énouer, en parlant du drap :

Pour le fait des *nopperesses* elles devront de ce jour en avant *nopper* les draps que on leur baillera a *nopper* bien et leaulment de pinchettes, sans aultre fers avoir, sinon sur gris et meslet, qu'elles polront ouvrer d'aultres fers ad ce appartenans, sour l'amende de deux solz tournois. (22 avr. 1461, *Privilèges des drapiers d'Ath*, Bull. de la comm. royale d'hist., 3^e sér., IX, 222.)

Wall., *noper*.

NOPERESSE, *nopp*, s. f., ouvrière qui enlève les époutis des pièces de drap :

Pour le fait des *nopperesses*, elles devront de ce jour en avant *nopper* les draps que on leur baillera. (22 avr. 1461, *Privilèges des drapiers d'Ath*, Bull. de la comm. royale d'hist., 3^e sér., IX, 222.)

NOÏET, voir **NOÏHET**.

1. **NOÏQUE**, s. f. ?

La, de maint fascheux horion,
Qu'un caporal nomme la Cocque
Vous leur sangle le morlon
Jusques a la nique et la *noque*.
(S.-AMANT, *Cassation de soudrilles*, Bibl. gaul.)
Cf. **NIQUE NOÏQUE** ?

2. **NOÏQUE**, voir **NOÏCHE**.

NOÏQUER, voir **NOÏCHIER**.

NOÏQUET, voir **NOÏCHET**.

NOÏQUETER, - *etter*, v. a., claquer les dents par le froid :

Le malheureux escolier, en guise d'une cygoigne, fort *noquettoit* les dens. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f^o 222 v^o.)

Toy qui me sentioies allant par ton vergier en *noquetant* les dens et marchant sur la neige. (*Id.*, *ib.*, f^o 225 v^o.)

Haut-Maine, *nocter*, bégayer, ànonner, avoir le hoquet.

Cf. **NAÏQUETER**.

NOÏQUETIS, - *iz*, s. m., claquement de dents causé par le froid :

Iz virent l'escolier qui dansoit au son du *noquetiz* de ses dens pour la froideur qu'il souffroit. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f^o 222 r^o.) Var., *noquetis*, (ap. Roq.)

NORCHIER, voir **NORRICIER**.

NORCHON, voir **NORREÇON**.

NORD, s. f., pays du Nord :

La vindrent tous les gens de la *nord* contre pour lui servir. (*Trais. de Rich. II*, p. 34, Williams.)

NORDOUEST, *northouest*, *norwest*, s. m., la partie du monde qui est entre le nord et l'ouest :

Norwest. (*Hist. de Tournay*, Richel. 24430.)

Cacias *northouest*. (JUNIUS, *Nomenclator*, p. 286, éd. 1577.)

NORE, s. f., bru :

Comme il eut demandé et au fils et a la *nore* comme ils se trouvoient en maryage, et s'ils avoient triomphé, ils repondirent l'un et l'autre : Niente. (BRANT., *Dam. gal.*, vi^e Disc., Buchon.)

Les plus belles et les plus grosses perles qu'on ait veu jamais pour si grande quantité, que depuis elle donna a la reyne d'Escosse, sa *nore*, que lui ay veu porter. (*Id.*, *des Dames*, VII, 339, Lalanne.)

Il avoua aussi d'avoir joui de la *nore* du vieillard et mere du petit garçon occis. (*Chron. bordelaise*, II, 151, Delpit.)

Nore ou bru, la nora. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

Poitou, Annis, *nore*, bru, belle-fille.

NORECHON, voir **NORREÇON**.

NOREÇON, voir **NORREÇON**.

NOREIZ, voir **NOROIS**.

NOREQUIER, voir **NORRICIER**.

NORESCHÉ, fém., voir **NOROIS**.

NORICHON, voir **NORREÇON**.

NORILLON, s. m. ?

Puis Auster vent tempestueux
Se leva fort impetueux
Contre les voiles ou *norillon*.
(*Actes des apost.*, vol. II, f^o 173^d, éd. 1537.)

NORIR, voir **NORRIR**.

NORISCENCE, voir **NORRISSANCE**.

NORISSABLE, voir **NORRISSABLE**.

NORISSEMENT, voir **NORRISSSEMENT**.

NORISSEOR, voir **NORRISSSEOR**.

NORMANDEUS, - *endeus*, adj., normand :

L'eglise de Neele la *Normandeuse*. (1304, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 207, Arch. S.-Inf.)

Un franc fief noble de haubert appellé le fief de Neele la *normendeuse*. (1402, *Denombr. du Bail. de Caux*, Arch. P 303, f^o 303, f^o 60 r^o.)

NORME, s. f., règle :

Après ce fist il de neant une grosse matiere qui n'estoit de nule figure ne de aucune semblance ; mais ele estoit de si faite *norme* et si appareillie que il en pooit forger et retraire ce que il voloit. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 11, Chabaille.)

Par leur reigle, disposition et election l'evêque est esleu qui est la *norme* de chascun esglise selon le droyt canon a regir et gouverner les autres. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f^o 173 v^o, éd. 1482.)

Si donc telz pecheurs tant enormes
Qui transgressent les loys et *normes*

De Dieu et aussi de nature
Ou temps futur selon droiciture
En sont dampnez ou puis d'enfer.
(ELOY DAMERNAZ, *Libre de la deablerie*, f^o 86^a, éd. 1507.)

Vivre en Dieu selon sa reigle et *norme*.
(J. BOUTIER, *Ep. mor.*, III, éd. 1545.)

Dieu a déterminé par sa loi ce qui est bon et droit, et par ce moyen a voulu estreindre les hommes a certaine *norme*. (CALV., *Instit.*, I, 12, éd. 1561.)

— Liste :

Bien avons nous la *norme* de deux cens filles, chambrières ou autres, cens vingt et une desquelles ont eu bastards, en l'an de ce present estat. (*Le Cabinet du roy. de Fr.*, p. 22, éd. 1581.)

Littré enregistre *norme* en faisant remarquer qu'il se dit quelquefois pour signifier règle, loi d'après laquelle on doit se diriger.

NORMENDEUS, voir **NORMANDEUS**.

NOROIS, - *ais*, - *eis*, *norr.*, *noir.*, adj, norvégien :

Hache *norresche* tint mult bele.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 8281, Andresen.)

Or m'en irai sor mon destrier *norois*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f^o 10 r^o; A. T. v. 724.)

..... Sor un cheval *norois*.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 31^b, Michelant.)

Baudoins point et broche son aserrant *norrois*.
(J. BOU., *Saz.*, cccxxii, Michel.)

A cel mot vient contrevail la lande une damoisele... sor .i. palefroi petit *noirois*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 93^b.)

Pre'at aux palefrois *norrois*
Qui bien saveiz par quel *norrois*
Li filz Dieu fu en la crois mis
Por cofondre ces anemis.
(RUTEB., *la Nouv. Compl. d'Outre mer*, I, 117, Jub.)
Chescun avoit escus et lance
Et bon destrier fort et *norrois*.
(*Guerre de Metz*, st. 84^e, E. de Bouteiller.)

Crespes et pastes *norrois*. (*Ménagier*, II, 101, Biblioph. fr.)

— Fier, orgueilleux :

Ne sai quex chevalier François,
Si acemez et si *norrois*
Que ce n'est se merveille non.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 1459, Delmotte.)

— Hommes du nord :

Tant des *Norois*, tant des Escos,
Tant des estranges, tant des nos.
(WACE, *Brut*, 2441, Ler. de Lincoy.)

— Pays du nord :

Sour un cheval seoit li rois,
Moult grant et rice, de *Norois*.
(Mousk., *Chron.*, 2418, Reiff.)

— Langage du nord :

Man en engleis et en *norreis*
Senefie hume en francois.
(WACE, *Rou.*, 1^e p., 109, Andresen.)

— Action digne d'un homme du Nord considéré comme fourbe :

Pre'lat aux palefrois *norrois*
Qui bien saveiz par quel *norrois*
Li filz Dieu fu en la crois mis
Por cofondre ces anemis.
(RUTEB., *Nouv. compl. d'Outre mer*, I, 117, Jub.)

Gallot, *norroît*, jaquette très chaude destinée à défendre contre le vent du nord-ouest :

Malgré la chaleur du jour, il portait un large pantalon de drap, un *norroît* croisé sur une chemise de laine. (E. SOUVESTRE, *Traineur des Grèves.*)

NOROLLE, s. f., brioche, sorte de pâtisserie :

Le barrager de la porte cauchoise lui apportait des « *norolles* » à Pâques. (C. DE BEAUREPAIRE, *Coul. de la Vic. de l'Eau de Rouen*, p. 261.)

Norm., *norolle*, Haute-Norm., *nourolle* ; Jersey, *nouorolle* ; Pic., *nurolle*, espèce de petite brioche.

NORREÇON, - sson, - çom, - zon, - zun, - chon, - cion, *nore.*, *noure.*, *nourre.*, *norri.*, *norri.*, *nourri.*, *nurre.*, *nuirceon*, *norchon*, *norroisson*, s. f. et m., action de nourrir, d'élever, d'entretenir ; éducation :

A *nurrezun* lo mist ses pere,
Quant defaillie fu sa mere.

(*Brut*, ms. Munich, 369, Vollm.)

K'il ne puent beste mener en celui pasturage s'eles ne sunt leur propres ou s'il ne les ont prises a loial *noreçon*. (*Compt. d'av. 1244*, Rec. gén., Flines, Arch. Nord.)

Por toutes les *norroçons* qu'il feront de bestes en parrochage de Bar. (1256, *Lett. de l'Ev. de Toul*, Bar Ville et bailliage, I, 2, Arch. Meurthe.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront que Bolars li huiers a dounet a *noureçon* a droite moitiet a Jakemon Hanoke de Lambrecies .viii. et .iiii. kies de biestes, moutons, brebis et agniaus a partir dou jor Saint Remy ki fu l'an mil cclxxx et xii en ii ans. (*Chirographed'octobre 1292*, Arch. Tournai.)

Par foy, dit Ciperis, vous ouvres com preudhom, j'ay fait en vostre corps moult bonne *nourrechon*. (Ciperis, Richel. 1637, f° 87 r°.)

Aviec les pors de lour *norrisson*. (1306, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Educatio, *nourreçons*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

La June, costumierement,
Gouverne tout premierement
L'enfant, et par quatre ans le garde,
Et sus sa *noureçon* regarde.

(Froiss., *Poés.*, II, 48, 1616, Scheler.)

Le roy, au voir dire, estoit la a sa *nourrechon*, car pour ce temps il estoit jeune et de legier esperit. (Id., *Chron.*, XIV, 42, Kerv.)

Pour traittier du mariage de mademoiselle Jehenne de Boulongne, laquelle le conte de Foys avoit en garde et en *nourrechon*. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 135^b.)

La *norroisson* et labour des blez et des vignes. (1461, *Ord.*, xv, 82.)

Celluy qui se fait liberal du gaaing qui vient de *nourrechon* de bestes n'est point a vituperer. (SURSE DE PISTOYE, *Controversie de noblesse*, impr. Maz.)

— Manière d'être, manière d'agir :

Moult suis dolanz de vostre *norrisom*,
Je a norri an vos malvais gloton.

(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14^b.)

Leur cheval orent de tel afaïtison,

De tel maniere et de tel *norreçon*,

K'aïnc ne se murent, ains prist chascuns le son.
(*Enf. Ogier*, 2736, Scheler.)

Puis c'uns hons a mal faire a pris son *nourresson*
Che sera grans merveillez se puis fait se mal non.
(*B. de Seb.*, X, 736, Bocca.)

Et si advient aussi que ilz (les enfants) maintiennent la *nourriçon* et despence continuelle, les costumes domestiques et si ensuivent la commune conversation de leurs fais et de leurs dis (des pere et mere). (SURSE DE PISTOYE, *Controversie de noblesse*, impr. Maz.)

— Nourriture :

Ou il presist son deleit et sa *nuirceon*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 147 r°.)

Plaist ice a toi, sire, ke je non puis pas mengier de la *norreçon* ma mere ? (*Dial. St Greg.*, p. 40, Foerster.)

Del poil fu d'une beste qui salemandre ot non ;
Tous tans repose en fu et prent sa *noreçon*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 12^a, Michelant.)

Me sire, fet l'empereriz, at ci bonne *norriçon* que vos en semble ? Par foi fet li emperieres, ce fut la *norriçon* au deable. Or pensez a vostre *norriçon* et gardez qu'il ne vos en viengne ausinc. (*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 2^a.)

Bone *norriçon*. (*Li Livres Abu Ali des nativitez des enfenz*, Richel. 1353, f° 66^d.)

A nom Dieu, dit la dame, veci biau dansillon,
Et puis que Dieus vous a envoiet si fait don,
Je le ferai nourir de bonne *nourrechon*.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 23^d.)

Faire mener et conduire par nous u par nos gens nos dites pourveanches, vitailles et *nourreçons* a nos deus devant dites maisons. (1314, *Cart. de Guise*, Richel. 1. 17777, f° 25 r°.)

Et char humaine prendre et *nourricion*. (MANDEVILLE, ms. Didot, f° 1 r°.)

Mais la ou pourriture auroit, ma gueute volentiers morderoit, et la me voudroie essayer d'en mengier et assavouer, c'est ma *nourrisson*, c'est ma vie. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 92 r°.)

La *nourrisson* des besgues, des barbeaux, des rosses, et des vendeises, est defendu jusques as octaves de la St Jehan. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 486, Doc. inéd.)

Voir est que il est bien en vo possession
De nous ci assigier entour et environ
Et les vivres tolr dont on fait *nourrisson*.

(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 22642, Charrière.)

Et en demourront les feurres et les pailliers a l'ostel pour la *nourreçon* du bestail. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, f° 143 r°.)

Celles qui pensent fort a la *nourrisson* spirituelle ont moins de cure de la corporelle. (GÉRON, *Dial. av. ses sœurs*, Œuv., III, 826^a, éd. 1706.)

Ne les viandes pour la *nourrisson* de ta personne ne peuvent estre appareillees. (*Jard. de santé*, p. 86, impr. la Minerve.)

— Famille :

Et por chou est Makaire(s) lor oncle(s), en prison :
Che furent si neveu et de sa *norichon*.

(*Aiol*, 7203, A. T.)

Et! dame, moustres moy iceste *noreçon*.

(*Chev. au cygne*, 364, Reiff.)

Andoi furent cousin et d'une *norechon*.

(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 v°.)

Pres estes mes cousins et de me *norechon*.

(*Id.*, f° 388 r°.)

Puisque nous nos descorderions d'abit et de volenté, je n'aroie ja fiance que nule

bone *norreçons* en peust nestre, coment que vous vos acordissies a mi. (*La Response del Best. mestre Rich. de Furnival*, li singes chauciés, p. 64, Hippeau.)

Ele (la vierge) fu ades u temple Salemon aveuc .vii. autres virges ki estoient de sa *nourreçon*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 19^b.)

Ilz sont .xvii. freres, c'est belle *nourrechon*.

(Ciperis, Richel. 1637, f° 67 r°.)

S'il sceust qu'il fust nes de sa grant *nourrechon*
Plus volentiers l'eust getet de la prison.

(*B. de Seb.*, xiv, 1267, Bocca.)

Boins eurs ne gist mie en noble *nourrechon*

Ains gist au voloir Dieu qui en fait le parchon.

(*Id.*, XIV, 1306.)

Car combien que soiez en vostre *nourreçon*

Et avec vos amis de vostre estracion,

S'avez vous pris estour contre .i. fier champion.
(*Cuv.*, *B. du Guescl.*, 2433, Charrière.)

— Animaux qu'on élève :

Si leur dist tout appertement,
Et auques moult crueusement,
Que ne doit avoir *nourrechon*
Li femme k'i n'a se meson.

(*Du Vallet qui se met a malaise*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 167.)

Ahi ! ahi ! quel *norriçon* !

Il est de piau de heriçon

Enveloppez desouz la robe,

Et defors sert la gent de lobe.

(RUTES., *du Secrestain et de la dame au chevalier*, I, 312, Jub.)

Et leverent ce jour plus de douze mille blanches bestes, mille pors et cinq cens vaces et buefs, car c'est une marce moult remplie de bestail et de *nourreçons*. (FROISS., *Chron.*, I, 484, Luce, ms. Rome, f° 52.)

Un norchier de bestes a laine s'oblige a norrir a sen frait, oindre et warir songeusement toute le ditte *norchon*. (1407, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Menu poisson :

Au vivier d'eau faut une ventilliere, se on y veut pescher... et y a, si comme on dit, de la *norrisson*. (*Pièce de 1378*, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 428.)

Rouchi, *nourson*, aptitude des bœufs à l'engraissement.

NORREMENT, voir NORRIMENT.

NORREQUIER, voir NORRICIER.

NORRER, *nurrer*, verbe.

— Act., nourrir, entretenir :

Pur *nurrer* pees, unité et bone accorde.
(*Stat. de Richard II*, an x, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Nurres et governes en quiete. (*Id.*, an xi.)

— Neutr., être nourri, être entretenu :

Coardise en qui pears *neure*.

(*J. de Baisieux, des trois Chevaliers et del chainse*, 168, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 319, note.)

Envie envenimee, u *neure*

Tous maus.

(*B. de CONDÉ, Poés.*, p. 108, Scheler.)

NORRETIER, voir NORRICIER.

NORRETURE, voir NORRITURE.

NORREZON, voir NORREÇON.

NORRI, nourry, noury, s. m., nourriture :

Que ils paient entierement les dismes bien et justement, tant de leurs labou-rages comme de leur *nourry* de leurs bestes. (1474, *Stat. synd.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 118.) Lat : nutrimentorum suorum animalium.

Plusieurs chartes de 1502, conservées à la terre de la Roche, commune de Soullitré, parlent du droit qu'un seigneur du Maine, le sieur de la Roche, avait de faire paltre les bestiaux de son *noury* dans les landes et bruyères de Montifauf.

Dans le même pays, et dans tout le Maine, *noury* s'emploie encore pour dire le lieu où l'on nourrit, où l'on fait paltre les troupeaux, le fourrage dont on les nourrit, et enfin la bête elle-même qu'on a nourrie. Dans le Morvan et dans la Bourgogne, Yonne, il désigne les produits du sol qui nourrissent les bestiaux, et dans la Normandie, Orne, une portion du cheptel d'une ferme.

NORRIAGE, s. m., bétail qu'on élève :

Mectre leur pores et leur *norriage*. (*Compte de Geoffroy de Blaisy, gruyer du duché de Bourg.*, 1354-5, Arch. C.-d'Or.)

Beufs, vaches, moutons et autres *norriages* et bestial. (1421, Arch. JJ 171, pièce 336.)

NORRICE, nourrisse, s. f.; *mere nourrisse*, mère nourricière :

Celle terre est la *mere nourrisse* de toutes les contrees du monde. (DU PINET, *Pline*, III, 5, éd. 1566.)

NORRICHON, voir NORREÇON.

NORRICIER, nourricier, nourrissier, nourrichier, norrequier, - kier, - ecquier, nore., nourre., noure., nure., nourri., nour-quer, norchier, nourelier, norrelier, nour-ritier, nourrocier, nuyraguier, s. m., celui qui nourrit :

Joseph le bon *nourrichier*. (*De vila Christi*, Richel. 181, f° 41^a.)

— Celui qui nourrit et élève le bétail, en particulier des bêtes à laine :

Et si doit Bolars li huwiers avoir le moi-tiet des laines et li *nourekiers* l'autre moi-tiet. (*Chirographe d'octobre 1292*, Arch. Tournai.)

A sen *noutekie* demorant a Saint Sauve. (1352, *Compte de l'exécut. testam. de Jean Bruniel*, Arch. Tournai.)

Jehan le *norriquier*. (1375, *Censier de Thiais*, Arch. S 3082, f° 6 r°.)

Les fourbours de Cemai estoient grant ; et moult de rices gens et de grans *nou-re-giers* i demoroient. (FROISS., *Chron.*, I, 484, Luce, ms. Rome, f° 52.)

Un *norchier* de bestes a laine s'oblige a norir a sen frait... toute leditte norchon. (1407, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que nul *nuyraguier* de ladicte ville et mandement de Monteadour ne autre n'ose tenir ne mectre bestail estrange, menu ou gros, au territoire de Sommiers. (1463, *Ord.*, XVI, 184.)

Perrette la *nourriquiere*. (1498, *Charte de Beauv.*, D. Gren., 312, n° 173, Richel.)

Et doivent les *nouretiers*, en leurs trou-peaux de blanches bestes, prendre trois bestes et les separer des autres, et ce fait ledit *nouretier* doit choisir l'une des dites bestes, et ledit seigneur prend l'autre. (1507, *Prév. de S. Riquier*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 483, Bouthors.)

[Sur un troupeau de dix bêtes à laine et au dessus, le seigneur a droit de choisir une bête vive], aprez une tonnee a la vergue par le *nourrequier* ou celluy a qui est le troupeau. (*Coust. locales de la terre et seigneurie de Vaulx*, Mém. de la soc. des antiq. de Picardie, t. I, p. 524.)

Sont tous pastres et *nourrissiers* de bes-tial. (SALIAT, *Her.*, IV, éd. 1556.)

Norequier. (1573, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Norrequier de bestes. (*Id.*)

Norrelter, nourritier, nourrocier, nour-quier. (*Id.*)

— Fig. :

Jaques Amiot, grand almonier de France, jadis *nourrissier* de l'esprit du feu roy Charles neuvieme. (THEVET, *Cosmogr.*, XV, 23.)

— Fém., *norrequiere* :

Des damoiseaux fu *nurequiere*. (*Brut*, ms. Munich, 4057, Vollm.)

— Adj., qui nourrit :

Tout ainsi qu'un flambeau, quand l'humeur *nour-riciere* Commence a luy faillir, jette haut sa lumiere, Et scintille plus fort sur le point qu'il défaut. (DESP., *Am. d'Hipol.*, LXXXVIII, Bibl. gaul.)

Les villes se remettroient de leurs pertes et ruynes par le restablisement du com-merce et des arts et mestiers *nourrissiers* du peuple. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 424, Michaud.)

— En nourrice :

Ces Lacedemoniens accoustumoient leurs enfans *nourriciers* a manger indiffe-remment de toutes viandes. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIV, t. IV, p. 74, Roybet.)

Pic., *norkier, nortier, nourtier, nourris-seur*.

NORRICHON, voir NORREÇON.

NORRIER, nurier, nourrier, s. m., nourricier :

Cist est Joseph qui est vrayement ser-janz et despensiers, ancor tignet il lo leu de l'espos, ki *nuriers* est de l'enfant, ancor soit il apeleiz ses peres. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 68 v°.)

— Bienfaiteur ?

Les *nourriers* de l'Eglise de Sainte-Croix. (*Ch. du 14 août 1391*, Hôp. gén. Orl.)

NORRIMENT, - ement, nourr., nurr., nur., s. m., nourriture, au propre et au fig. :

E membre li de loig del *norrimment*. (*Ger. de Ross.*, p. 363, Michel.)

S'il a en lui ne bien, ne sens, ne *nourrimment*. (GIR. DE CAMBRAY, *Enfances Charlem.*, Diniaux, *Trouv. Cambrés.*, p. 113.)

Qu'il convient que chose qui s'ame Ait *nourrimment*.

(VICOMTE D'AGONI, *la Lande dorée*, Richel. 24432, f° 24^b.)

Et a ceuz qui lo blaifemont done *nur-iment*. (*Pass. S. Johan*, Richel. 818, f° 169 v°.)

— Famille :

En la bataille dou *norrimment* Pepin. (*Les Lok.*, ms. Monj. H 243, f° 15^b.)

Li viax Fromons et il et si parant, De sa masnie et de son *norrimment*. (*Id.*, f° 172^c.)

Chevalier[s] fu al duc et de son *norrimment*. (WACE, *Rou.*, 2° p., 2927, Adressen.)

NORRIN, nourrin, s. m., nourriture élève de bétail :

Li aucun lassoient a labourer leurs terres et a faire *norrin* de bestes et de chevaux pour les grans servitudes que ils devoient pour icelles bestes. (1361, *Con-firm. de la Chartre de Bourg. accordée aux habit. de Busency*, Ord., IV, 369.)

Et y peulent prandre et capper bois vif et mort pour maisonner et chauffaige et y mectre leurs parcs de *norrin*. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

— L'animal même qui est élevé :

Il faut choisir un bon territoire pour faire la pepiniere, d'autant que la nourrisse est le plus souvent plus tendre de son *nour-rin*, que n'est la mere propre. (DU PINET, *Pline*, XVII, 10, éd. 1566.)

— Menu poisson :

Pour .iiii. journées de charretes a char-roier les .viii. luz et lou *norrin* devant dit. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Or aujourd'hui malice y esperonne, Envie y cœur, discordance y fleuronne, Et n'y a pas tant de *nourras* en Ronne Qu'il y a mains de rices curieuses. (G. CHASTELL., *le Miroir des noies hom. de Fr.*, VI, 207, Kerv.)

Etang de trois arpents pouvant porter ung millier de *norrin*. (1426, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Nourrin : m. The frie, or brood of young fish, reserved for the storing of a pond, etc. (COTGR., 1611.)

Morv., *neurin*, Suisse rom., *norrin*, bé-tail d'élève; Berry, Poitou, Anis, Sain-tonge, *norrin, nourrin*, Nièvre, Bresse, et pays wall., *nourrin*, cochons d'élève. Forez, *nourrin*, petit cochon de lait, carpe d'empoissonnement. Poitou, *norrin, nour-rin*, animal qui a été nourri, mouton ou porc sevré, pâturage.

NORRION, s. m., nourrisson : Comme *norrion* je les parloie en mes bras. (*Bible*, Maz. 684, f° 201^a.)

NORRIQUIER, voir NORRICIER.

NORRIR, norir, nourrir, zurrir, nuir-rir, verbe.

— Réfl., prendre des forces :

Bernart apelle : Ça veex de non fil, Qui se deust et accroistre et *norrir* ; Or li convient son blanc aiant vestir ! (*Gar. le Lok.*, 2° chans., XXV, p. 159, P. Paris.)

— Neutr., grandir, se fortifier :

En moi *norrist*, jamais n'iert destornée,
La grans amors qui m'est el cuer creue !
(JER. FREMAUS, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*,
nouv. sér., p. 132.)

— Act., pratiquer, en parlant de construction :

... Se fera une double cheminee servant par bas et par hault dudit corps de logis, lequel sera *nourry* dans la muraille du lez de la maison dudit greffier. (1612, *Reg. journ. des prévost et jurés*, 1562-1617, Arch. Tournai.)

— *Norri*, part. passé et s., commensal, serviteur :

Et li duc qui de ce n'out cure
S'en est esloigniez e partiz,
Et si l'a dit a ses *norris*...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24560, Michel.)

Or n'a baron de ci qe en Ponti
Ne li envoit son fil ou son *nourri*,
Ou son neveu ou son germain cousin.
(R. de Cambrai, 525, A. T.)

Donner la vael a .i. de mes *norris*.
(*Id.*, 6454.)

L'en ne poet estre plus traiz
Que par privez e par *nourris*.
(*Tristan*, II, 182, Michel.) Impr., traiz, *nourrir*.

E dan Guerart parlot a ses *norris*.
(*Ger. de Ross.*, Brit. Mus. Harl. 4334, f° 26 r°.)
As tres se tint Judas o ses *norris*.
(*Auberon*, 198, Graf.)

Qu'il ne furent onges ses fix
Ne ses feulx ne ses *norris*.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 115 r°.)

Ele apele a sei Herselot sa *nourris*.
(*Horn*, Oxf., Bodl. Douce, f° 6°.)

Et quant il aperçoit que l'abbé Sugier,
(qui tousjours avoit esté son *nourry*)
pleuroit de si grant si petit et si humble,
se tourna devers luy et luy dist. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, XXV,
P. Paris.)

Hay de plusieurs de ses *nourris*, et qui
avoient receu biens de luy. (COMMYNES,
Mém., VI, 6, Soc. de l'H. de Fr.)

Changeoit et muoit de jour en jour ses
serviteurs et *nourris*. (*Id.*, *ib.*, VI, 41.)

NORRISSEMENT, voir NORRISSEMENT.

NORRISABLE, - *able*, *nourr.*, *nor.*,
adj., qui nourrit :

Humours *nourrissables*. (LAURENT,
Somme, ms. Troyes, f° 28 r°.)

Humour *nourrissable*. (*Id.*, *ib.*, ms. Soiss.
210, f° 62° et ms. Alençon 27, f° 45 r°.)

Humour *norrisable*. (*Id.*, *ib.*, ms. Verdun,
f° 4 r°.)

Viande
Fresche, nouvelle et *norrisable*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 232^b.)

Le ventre est celui qui reçoit le nourrissement de tout le corps, le siege des membres *nourrissables*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 75^b.)

Fotillis, fotile, *norrisable*. (*Gloss. de Salins*.)

Humeur *nourrissable*. (*Jard. de santé*,
I, 192, impr. la Minerve.)

Elle apprend...
De sillonner la terre, et dans son large sein
Enfermer tous les ans un *nourrissable* grain.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, v. 757, Foerster.)

Nourrissable : com. nourrissable. (COR-
GR., 1611.)

NORRISAGE, *nour.*, *norrisaige*, s. m.,
action de nourrir, nourriture :

Ilz pourront mecre et pastre noz porcz
pour noz *norrisaiges*. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

Et ce que sera trouvez de paissions que
ne seroit necessaire esd. habitants pour
leurs d. *norrisaiges*. (*Id.*)

Puis ils (les arbres) deviennent nour-
risses, quand ilz nourrissent leurs fruits.
Les Latins appellent aussi ce *nourrisage*
germination. (DU PINET, *Pline*, XVI, 25,
éd. 1566.)

Est ce la le salaire de son *nourrisage*?
est ce l'honneste recompense qu'elle m'en
fait? (CYRE FOUCAULT, *Epist. amoureuse d'Aristenet*, p. 96, Liseux.)

Si tu es eûvers elle enfant de bon courage,
Ores que tu le peux, rens luy son *nourrisage*.
(RONSARD, *Poés.*, VII, 22, Bibl. elz.)

NORRISANCE, *nourr.*, *norrisance*, s. f.,
nourriture, ce qui nourrit, ce qui entre-
tient :

Fomes, racine, *norrisance*, norrisemens.
(*Gloss. de Salins*.)

Pour la substantacion de leurs vies et
nourrissances de leurs femmes et enfans.
(1468, *Ord.*, XVII, 100.)

Je suis Raison, fille de sapience,
Amie de Dieu, son affine et prochaïne.
Guerre amorti. Paix est ma *nourrisance*.
(O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

NORRISARD, s. m., nourricier :

Que la fillette trovee en la porte de Lyon
soit tousjours norrie chieue le *norrisard*
la ou elle est. (21 déc. 1565, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, t. I, p. 347.)

NORRISSEMENT, - *cement*, - *sement*,
nor., *nourr.*, *nour.*, *nur.*, s. m., action de
nourrir, nourriture, aliment, au propre et
au fig. :

Puis lor dist qu'a son esclant
A fait bon *nourrisement*.
(BEN., *Troies*, Richel. 903, f° 69^b.)

Quant li riches hom donet lo *nourrisement*
et lo vestiment a povre. (*Greg. pap. Hom.*, p. 59, Hofmann.)

Assi cum uns *nourrisementz* de parole
est li durace de silence. (*Id.*, p. 108.)

Par le col vient *nourrisementz*
A toz les membres fors e enz.
(*Expl. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173,
f° 75 v°.)

La vertuz dou *nourrisement* sert a vertu
qui engendre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 109,
Chabaille.)

Or est avenable a dire un po des pechies
et des vices, car si li hom conoissoit lor
naissance et lor *nourrisement*, il s'en por-
roit mieulx prendre garde. (*Id.*, p. 463.)

Por boin *nourrisement*. (ALEBRAN, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 8 r°.)

Dunt s'il i a aucun *nourrisement*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel.
25407, f° 193^a.)

De peché treble *nourrisement*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus.
Harl. 4390, f° 19^a.)

Quant il a defaute de *nourrisement*. (*Ie Paler Noster*, Richel. 19825, f° 80 r°.)

Les granz despens que le priour et les
freires de ladite meson soutiennent ches-
cun jour ou *nourrisement* des povres de
celle meson. (1308, Arch. M.-et-L., B 24,
f° 19.)

Desirans le boen *nourrisement* de tres
boine pais. (*Pièce de 1311*, Richel. I. 10112,
f° 52 v°.)

Lors ne quist on pas seulement
A la terre *nourrisement*
De bles, ne d'acoustumes frais.
(*Mélan. d'Or.*, p. 29, Tarbé.)

Certes, dist elle, il est tout voir
Qui beaulté n'a que doit avoir,
N'est pas sans vilté et ordure,
Voire et si peut estre d'ordure
Souventeffoys commencement
Et grant cause et *nourrisement*.
(DEGUILLÉV., *Trois Pelerin.*, f° 4^a, impr. Instit.)

Qui est *nourrisement* de guerre. (*Lett. de la comm. de Par. au R. d'Angl.*, Delp.,
p. 249.)

Pour le *nourrisement* d'un enfant. (*Compl. de l'H.-D. d'Orl.*, 1442-13, exp. pro salar. famul., Hôp. gén. Orléans.)

Pour le *norrisement* d'une fille. (*Id.*,
1414-15.)

Et moult habondans *nourrisemens* don-
nerent aux elephans. (*Ancienn. des Juifs*,
Ars. 5082, f° 303^a.)

Cavernes de larrons et *nourrisement* de
toute malice. (EXIMINES, *Liv. des anges*,
Richel. 1000, f° 19°.)

Il administroit audit enfant ses *nourris-
semens*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962,
f° 68^a.)

La terre desisteroit leurs prester *nour-
risement* par vapeurs et exhalations. (RAB.,
Tiers livre, ch. III, éd. 1552.)

Iris aussi de Juno messagere
Vestant couleurs de façon estrangere
Tire et conçoit grandes eaux et menues
En apportant *nourrisement* aus nues.
(CL. MAR., *Mé. d'Or.*, I, I, p. 24, éd. 1596.)

Envie elle aperçoit,
Qui accouple a terre se paissoit
De gros serpens, viperes et couleuvres,
Nourrisemens de ses iniques œuvres.
(*Id.*, *ib.*, I, II, p. 94, éd. 1596.)

Lequel paist mesmement
Le sien bestail par bon *nourrisement*.
(*Id.*, *Serm. du bon Past.*, p. 526, éd. 1596.)

Quant l'enfant est venu a son terme pre-
fix, alors li a affaire de plus grand *nour-
risement* qu'auparavant. (PARÉ, *Œuv.*,
XVIII, XIII, Malgaigne.)

Le *nourrisement* fait de la bete. (*Jard. de santé*, p. 70, impr. la Minerve.)

La chair des turtrelles est delicate a
manger, et de bon *nourrisement*. (BELON,
Nat. des oys., 6, XX, éd. 1555.)

Touchant le *nourrisement* et établiss-
ment des pauvres de la ville. (1557, *Delib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. Baux,
Mém. hist. de la ville de Bourg, I, 252.)

Le vin sert a l'enfant et de *nourrisement*
Et d'un soutien encor.
(OLIV. DE MAGNY, *Odes*, II, 55, Coarbet.)

Les physiiciens tiennent que la naissance,
nourrisement et augmentation de chascue
chose, est l'alteration et corruption d'un
autre. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XXI, p. 54,
éd. 1595.)

Le plus grand feu consume le moindre, a cause qu'il consume le *nourrissement* du petit. (G. BOUCHET, *Serees*, xxxvi, Rouen 1635.)

Mais, si de ce penser naist mon ravissement, Il donne a mes ennuis vie et *nourrissement*. (DESPOURT., *Eleg.*, I, vi, Bibl. gaul.)

— Habitude :

De cors ou a *nourrissement*
De vivre vicieusement.
(RECLUS DE MOLLINS, *Miserere*, Richel. 15212, f° 48 r°.)

Centre de la Fr., *nourrissement*, *nourriture*.

NORRISSEOR, -eur, -our, nor., *nourr.*, *nour.*, *nourisseur*, s. m., celui qui nourrit en général :

Joie estoit e garde as chanoines
E *norissere* de sainz moines.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20948, Michel.)

Que il n'aviegne que il (mes neveux) demorjent sanz *norrisseor* et vous sanz gouverneur. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 57^a.) P. Paris : sanz *nourrisseurs*.

Nutritior, *nourissour*. (*Gloss. de Conches*.)

Le ventre est le plus foible du corps et le plus mol, et si est la plus prouffitable [partie] qui y soit, car aussy comme le *nourrisseur* du corps il prent et recoipt et cuist la viande pour tous les membres, et leur envoie et depart chascun a sa quantité. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 46, Richel. 22533, f° 75^b.)

Les consentans ou qui de leur pouvoir ne resistant, et les autres qui blandissent a la fortune des pecheurs, suyvent leur bruit, et conjoissent a leur vanité, sont parsonniers et *nourrisseurs* de pechié, et donnent le hardement de faire mal. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 302, éd. 1617.)

Considerans la mort du roy qui estoit le *nourrisseur* de leur querelle. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg*, I, 30, Buchon.)

Nourrisseur. (1453, Compt. de S. Melaine, Morl., Arch. Finist.)

Nourrisseur. (1464, *ib.*)

De sa personne il (Dagobert) estoit moult preux, hardy, chevaleureux et puissant *nourrisseur*. (NICOLE GILLES, *Chron. et Ann. de France*, f° 32 v°, éd. 1566.)

Son tres grandt champ herbu, *nourrisseur* de buefs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 10.)

Nourrisseur ; m. a nourisher ; feeder, sustainer ; a foster father. (COTGR., 1611.)

NORRISSON, voir NORREÇON.

NORRITURE, *norreture*, *nourriture*, *norreture*, *nourreture*, *nourture*, *nurture*, s. f., jeune bétail qu'on élève :

S'il pot prover que ceo soit de sa *nurture*. (*Lois de Guill.*, xxv, Chevallet.)

Lequel Thevenin avoit fait mengier grant partie de leur avoine a ses bestes et *norretures*. (1393, Arch. JJ 144, pièce 437.)

Icellui Philippe dist aux supplians : Pourquoi a esté votre *norriture* en mes glans ?... ainsi que s'il vouldist dire que les pourceaux des supplians avoient esté mengier ses glans. (1416, Arch. JJ 169, pièce 414.)

Au varlet de chariot et a sa femme mesquine de ceans, pour... gouverner les

nouritures de la maison. (*Compt. de 1484*, ap. Beaurepaire, *Notes et doc. sur la Norm.*, p. 234.)

Nouriture : f. cattell, or beasts bred up about a house. (COTGR., 1611.)

— Famille, livrée :

Et vous ose bien dire volant vo *nouriture*. (JEH. DE PARIS, *Geste de Liege*, 18687, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Education :

Par maltalent le cors S. Pierre en jure,
Ja nes gara chastiax ne fermeure,
No parentez ne nule *nouriture*
Que toz nes mete a grant desconfiture.
(R. de Cambrai, 5500, A. T.)

Et qui ce fit, fors l'esperance de l'honnesteste *nourreture* et sainte doctrine des bons parens ? (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 314, éd. 1617.)

Il ne suffit pas d'estre nay de bonne part, ains faut que la bonne *nourriture* y soit adjouste, estant la *nourriture* une autre nature. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 28, Roybet.)

L'on ne peut pas nier que la nature n'ait en nous bonne part, pour nous tirer la ou elle veut, et nous faire dire bien ou mal nais : mais si faut il confesser qu'elle a en nous moins de pouvoir que la coutume, pour ce que le naturel, pour bon qu'il soit, se perd, s'il n'est entretenu, et la *nourriture* nous fait tousjours de sa façon, comment que ce soit, malgré la nature. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Les hommes sont tels que leur *nourriture* les fait. (*Id.*, *ib.*)

Alcippe ayant esté nourry par son pere avec la simplicité de berger, eut toujours un esprit si éloigné de sa *nourriture*, que toute autre chose luy plaisoit plus que ce qui sentoit le village. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 2.)

Norm., *nourriture*, jeune bétail qu'on élève.

NORROIS, voir NOROIS.

NORROISSON, voir NORREÇON.

NORTÉ, voir NOIRETÉ.

NORTHOUEST, voir NORDOUEST.

NORWEST, voir NORDOUEST.

NOSANCE, voir NUISANCE.

NOSCE, voir NOCHE.

NOSCHE, voir NOCHE.

NOSE, voir NOISE.

NOSIER, voir NOISIER.

NOSKE, voir NOCHE.

NOSLET, voir NAULET.

NOSOIER, voir NOÇOIER.

NOSQUE, voir NOCHE.

NOSSAGE, voir NOÇAGE.

NOSSAILHES, voir NOÇAILLES.

NOSSE ?

Je ne demande aultre chose,
Syvon un mari dire *nosse*,
Qui soyt de volenté françoysso.
(Le *Trocheur des maris*, p. 41, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

NOSSOIEMENT, voir NOÇOIERMENT.

NOSTER, voir NUITIER.

NOSTESCE, voir NOTICE.

NOSTRADAME, adj., de Nostradamus :
Prognostication. *Nostradame*, menteresse.
(LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

NOSTRE, *notre*, *nostro*, *noustre*, *notre*, *no*, *nou*, adj. possessif de la 1^{re} personne du pluriel.

— Au singulier :

Pro Deo amur et *nostro* commun salvament. (*Serm. de Strasb.*, p. 1, Koschwitz.)

Charles li reis *nostre* emperere magnes
Set anz tuz plains ad ested en Espagne.
(*Rol.*, 1, Müller.)

Il est costume en cest *nostre* pais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 5°.)

....*Noustre*.
(HERM., *Hist. de la Bible*, ms. Ori. 374^{b12}.)

Signor, fait il, bien devrions
Tout consillier a no signor
Que cest plait finast a s'onor.
(*Flore et Blancheflor*, 1^e vers., 2718, du Ménil.)

Nostres mesaiges a parlé comme sos.
(R. de Cambrai, 2377, A. T.)

Molt servi bien *nostre* roi de franc lin.
(*Id.*, 103.)

Por Dieu, *nos* drois ne soit par vos laissies.
(*Id.*, 2231.)

Tos nos porroies no droit amenuisier.
(*Id.*, 2130.)

A .x. mile homes est en no terre entrez.
(*Id.*, 2004.)

Noz sires n'y est mie.
(*Chev. au Cygne*, 32311, Reiff.)

Noz voyages nous faut.
(*Id.*, 7892.)

Nous Dieus Mahons.
(*Id.*, 27443.)

Pour *nous* sauvement.
(*Id.*, 34436.)

Moult a eu longuement guerre
Encontre lui *noz* rois de France.
(G. de Dole, *Vat. Chr.* 1725, f° 77^a.)

Notre seigneur. (Jeudi av. pent. 1268, Bussière, Hérison, Arch. Cher.)

Por *notre* arme. (*Id.*)

Empres *notre* mort. (*Id.*)

Notre anniversaire. (*Id.*)

Notre seial. (*Id.*)

En *notre* cort. (*Ch. de 1270*, Montreuil-Bellay, Arch. Maine-et-Loire.)

A *notre* pooir et a *notre* despens. (1286, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{274}$, Arch. Doubs.)

Voions qui est *nos* proismes. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Cassini, f° 98^d.)

Par li faisse murdris, se forche ne fuist *noe*,
Se che fuist aussi bien me soer, com c'est la voe.
(B. de Seb., VI, 647, Bocca.)

U veu *nou* chevalier n'a point de coardie.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 83 v°.)

Que tout *noustre* fait soit tenu secret.
(*Troilus*, *Nouv. fr.* du XIV^e s., p. 172.)

Vous aurez cent coups d'un baston.
Tenez, voyla pour no pasté !
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, *Anc. th. fr.*, II, 77.)

La partie est maintenant *nostre*. (PASQ., *Lett.*, XIV, 2.)

Il s'arresta un peu au lieu plus eminent, et se prit a crier a haute voix : La victoire est *nostre*, compagnons, la victoire est *nostre*. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

Toute ceste *nostre* contexture est bastie de pieces foibles. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. LIII, p. 197, éd. 1595.)

— Au pluriel :

Ains que le sacent *noi* mortel anemi.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 29^a.)

Que ne s'i metent *noi* mortel anemi.
(*Ib.*, f° 39^b.)

Par tous les lius ou les *noz* bestes poent aler. (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastel villain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Envers *nous* amis en Jhesu Crist. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 43^b.)

Et nous et les *noz* choses. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 7^a.)

A nous et a *naus* heirs. (1266, *Affranch.*, Arch. S.-et-Oise, A 1005.)

Vous pryant, mons^r le mareschal, de ne vouloir permectre que le dict oevre soyt contynué jusques a ce que soions, et l'eugn et l'aulture plus certainement advertys de *nous* maîtres. (1546, *Lettre de lord Grey au marechal du Biés*, ap. Ern. Deseille, *Année bouloonnaise*, p. 642.)

NOSTRÉ, — *et*, *nottré*, *notré*, adj., notre, de chez nous, indigène :

Sont fierement armet d'armeure *nostree*.
(*Chev. au Cygne*, 11033, Reiff.)

Et cil qui sont remes en la ville *nostree*.
(*Ib.*, 21191.)

A tout .xvi. mil hommes de ses ribaus *nostres*.
(*Ib.*, 34733.)

Nus ne doit vendre laine *nostree* por laine d'Angleterre. (1243, *Regl. p. les drap. de Châlons-s.-M.*, Arch. mun. Châlons.)

Quiconques veut estre tapisserie de tapis *nostrez* a Paris, estres le puet franchement, pour tant qu'il sache le mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

En fol trouva bien entreduite
La gent *nostree* et bien estruite.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 70, Peigné.)

Laines *nostrees* k'on dit mecter, yeke et veulres. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. St-Omer A B XVIII, 16, n° 535.)

Des faiseurs de tapis *notres*. (1295, *Ord. sur les mét.*, xxv, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depping, p. 410.)

Les batailles avoit par forche concquesté au lez ou il estoit, mais lez François *nottré* estoient en ung mont du tout ramonchelé. (*Ciperis*, Richel. 1637, f° 125 v°.)

Et men bon vollequin ouvré d'evre *nostree*.
(*H. Capet*, 5554, A. P.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jehans de Niele, li bouciers, doit comme se propre dette boine et loial a Jakemon de Courcieles, le justice de St Brise, adont .xl. pontiaus de sui boin et loiel *notret*, fondut cler et nait, et rasis dou maixiel de Tournay. (*Chirographe de 1321*, Jakemon de Courcieles le Justice, Arch. Tournai.)

Pour sauge *nostree* a planter, .II. s., .VIII. d. (*Pièce de 1331*, Trés. des chart. d'Artois,

A 513, ap. J. M. Richard, *Mahaut d'Artois*, p. 142.)

Pour fourrer un couvertoir pour son lit, une penne de connins *nottrez*. (1352, *Compt. d'E. de la Font.*, Douët d'Arco, *Compt. de l'argent.*, p. 160.)

Celle (raye) qui n'a que une queue est *notree*, et les autres qui ont plusieurs queues, non. (*Menagier*, II, 204, Biblioph. fr.)

Les pelletiers sont tenus de faire leurs pennes toutes *nostrees*. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pelletiers seront tenus de faire leurs pennes de aigniaux toutes *notrees* ou toute bougie, et qui mellera les *notrees* avec bougie, il le amendera de .x. s. pour chascune fois. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.) Var., *nostrees*. (Ms. Beaucousin.)

Pour une douzaine de hurens *notrez* portez au dit jargueau. (*Compt. de J. Boileve*, 1406-1468, Commune, despense commune, Arch. mun. Orléans.)

On banist Donas Dauby a saint Lambert du Liege et a 50 liv., pour ce que, estant drappier faisant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine *notree*. (*Registre aux bannissements de la ville de Douai pour 1427*, f° 82 v°, Arch. mun. Douai.)

Bon vinaigre et *nottré*. (1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moulardiers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 593.)

Pour garir fievres continues, il faut escrire les trois premiers mos de la paternoster sur une feuille de sauge *nostree*, et icelle mengier par trois matinez. (*Evang. des Quenouill.*, p. 88, Bibl. elz.)

— Qui appartient en propre :

Tuit II ordre li sont *notré*.
(RENULF DE MOILLIENS, *Miserere*, clix, 8, Van Hamel)

— Par extension, qui nous plait, agréable, de première qualité :

La li manda Jhesus qui fist ciel et rousee, Et se moullier aussy qui tant par fu *nostree*, Que leur char fust de preste justement confessee.
(Druet Vignon, *Jourdain*, 169, Hofmann.)

Que li printans venra et le saison *nostree*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 33 r°.)
Molt regrette Jordain a le fache *nostree*.
(*Ib.*, f° 58 r°.)

Par foy, se dit le roy, vechi conseil *nottré*, Tout ainsi sera fait que le m'aves compté.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 122 v°.)

Voient les fleurs de lis en peinture *notree*.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 21517, Charrière)

Et Jehan de Beaumont ne fist pas reculee, Et son bon frere Alain a la chiere *notree*.
(*Ib.*, *ib.*, 8210, var.)

C'est une abusion *notree*, Une fantaisie ou ung songe.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6299, G. Paris.)

Regardez les espines poindre ;
Il en a de bien *notrees*,
Et de telles qui sont entrees
Jusques au fin fons du cerveau.
(*Ib.*, *ib.*, 22974.)

Compagnons, voulez vous savoir
Ung jeu bien joly et *notré* !
(*Ib.*, *ib.*, Ars. 6431, f° 214°.)

La estoit appareillé le pressoir la ou les chevaliers errans appareilloient leur chair

pour manger quand besoin leur estoit. Et ce leur avient pourveu les dames et damoiselles dez le temps du noble roi Perceforest, afin que les forests leur pleussent mieulx, et qu'ilz mangeassent les chairs plus *nostrees*. (*Perceforest*, vol. 6, ch. 49, éd. 1528.)

Mais a ung tas de flagorneurs
Qui en dient de bien *notrees* (choses)
Ça et la en plusieurs contrees
Vouentiers presentent les oreilles
Pour ouyr racompter merveilles
(ELOY DAMERNAL, *Liv. de la deablerie*, f° 13^a, éd. 1507.)

— S. m., drap indigène :

Encoste les autres draps d'aignelins ou de *nostré*. (1344, *Règlement sur la draperie d'Arras*, ap. J. M. Richard, *Mahaut d'Artois*, p. 213.)

Boulenois, *notré*, de notre pays, indigène.

NOSTREEMENT, adv., à notre manière, de la bonne façon :

Se vous n'ales *nostreement* avant,
De ce baston ychy vous iray ordenant.
(*Chev. au Cygne*, 22427, Reiff.)

NOSTRO, voir **NOSTRE**.

NOSTRON, adj., notre :

Et l'autre retenoit por son vivre et en sostenoit *nostron* Seigneur. (*Vie Sainte Marthe*, Richel. 423, f° 32°.)

Elle oy les anges *nostron* Seigneur. (*Ib.*, f° 33^a.)

Mais ades ost li chevaliers molt grant fiance en *nostron* Seigneur. (*Li Purgatoires de saint Patrice*, Richel. 423, f° 38°.)

Doubs, Jura, *notron*, Bresse, *noutron*, notre.

NOTA, s. m., observation :

C'est un certain *nota*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24373, f° 1^a.)

Quant vous m'avez baillé un *nota* en deux petits vers rimez. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 146 v°)

Ung aulture point il vous faut emprunter
De vos voisins par moyen moult discret,
Souzb entente du creditour tromper,
Par laps de temps : c'est un *nota* secret,
Se justice n'y met loy et decret.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 12 v°, éd. Genève.)

C'est un *nota* que chascun doit apprendre.
(CRETIN., *Chants roy.*, f° 35 r°, éd. 1527.)

— *Nota que*, remarquez que :

Nota que le tonlieu du pain n'est pas au roy. (*Addition du XIV^e s. au Liv. des mest.*, 2^e p., IX, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Audit hostel y a autre difference qu'en France : le constenable va devant, et encore va par dessus un lieutenant general ; *nota* que ledit chancelier est de plus grand prouffit que celui de France, car... (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, du conseil et de la justice, Michaud.)

NOTABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est notable :

Si nous prenons ce mot nobilité
Pour cestuy mot de *notabilité*,

Un vertueux, un riche et un bien sage,
Semblablement un de noble parage,
Et un grant clerc, on peult noble nommer.
(J. BOUCHER, *Epistres mor.*, II, III, éd. 1543.)

NOTABLE, *noct.*, adj., qui doit être connu :

Nous disons pour chose *noctable* que le justiche le conte ne porra mie mener en cause le bourgeois par son bedel. (1474, *Livre rouge*, t. I, f° 4 v°, Arch. de la ville d'Eu.)

— Mis en note, en musique ?

Pource que les Juifs le mettoient (ce pseume) en leurs chans, tant de pleur comme de leesce, par especial en ceulz qui estoient *notables*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 291 v°.)

— S. m., sentence, proverbe :

Et de chascun article escrit est au derain un vers qui fait un *notable*. (*Sommaire d'un dit rimé*, dans les *Gr. chron. de Fr.*, VI, 478, P. Paris.)

Avant hier vy escript sanz fable
En ung prologue ung beau *notable*
Qui disoit...
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 1, Charrière.)

Et pense bien en ton courage
Du *notable* l'auctorité.
(*Id.*, *ib.*, 55.)

Retien ce *notable* :
Aies le coer courtois et honnorable.
(FROISS., *Poés.*, II, 404, Scheler.)

Item, note que c'est *notables* generaus que... (*Cyurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 176^d.)

Sy en racomple l'en deux petits vers fais en rime par maniere de *notable* a ramenvoier qui dient... (*Ren. de Montaub.*, Ars. 8072, f° 167 r°.)

Aristote dit un *notable* :
Choisir s'entend de chose sceue.
(*Contred. de Songecr.*, f° 6 r°, éd. 1530.)

Je ne scay qui me recorda
L'autre jour de trois bons *notables* ;
Il me dit que Dieu fit les diables
Et presque la moitié des femmes.
(1525, *les menus Propos*, *Poés. fr.* des xv^e et xvi^e s., XI, 392.)

Pantagruel fist un *notable* mirifique sus leur procession. (RAB., *le cinquieme Livre*, ch. xxvi, éd. 1564.)

— Fait mémorable, fait en général :

Mainte aventure oreis avoec tamains *notables*.
(JH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2452, Scheler, *Gloss. philol.*)

Si vereis tel *notable*
Venir temple sur vous.
(*Id.*, *ib.*, 34748.)

NOTAIRAGE, s. m., notariat :

Notairage, c'est office de notaire, (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

NOTAIRE, s. m., secrétaire :

Acointes estoit et privez du seigneur de la ville, si que il l'avoit fet son *notaire* dedenz le palais. (GUILL. DE TYR, V, 11, P. Paris.)

Li clers ki ses *notaires* avoit esté et escrit avoit çou que saint Grigoires avoit exposé de sainte Escriture. (*Vies des Saints*, St Gregoire, ms. Lyon 697, f° 34^c.)

NOTAIRERIE, s. f., office de secrétaire, étude de notaire :

Macer Lucinus l'arguoit que tout par avant il avoit laissé sa *notairerie* en tant qu'il avoit esté tribun du peuple, et demené par deux fois l'office de trihomme. (*Le Premier Vol. des grans dec. de Tit. Liv.* f° 155^b, éd. 1530.)

Le greffier du tabellionnage, ou de la *notairerie*. (1615, *Cout. de Furne*, Nouv. Cout. gén., I, 660.)

NOTAIRIAL, adj., qui appartient au notariat :

Notairial, drawn by, or passed before, a notary ; belonging to the office of a notary. (COTGR., 1611.)

NOTAIRE, -erie, -orie, *nott.*, s. f., office, charge de notaire :

Notorie. (1293, *Cart. de S. Wandrille*, t. I, p. 177, Arch. S.-Inf.)

Il delessa la *noterie*
Et se mist en une abbeie.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 15 r°.)

Aiens octroïé a plusieurs personnes nos *noteries*, escriptures, enregistremenz, gardes de registres. (1310, Arch. JJ 42, f° 118 r°.)

Commandons que toutes nos prevostez, *nottaires*, escriptures, enregistrements, gardes et esmolumentz de seaulz, et tous autres offices vendez et mettez en vente aus enchieres. (*Mandem. de Louis X*, avr. 1315.)

Item les *notteries* scans et les esploiz d'iceus seront desores en avant venduz, et par euchereres. (1318, Arch. JJ 53, f° 55 r°.)

— Acte de notaire :

Nos *notairies*, escriptures, enregistrements. (1310, *Ord.*, I, 476.)

NOTALEMENT, adv., avec succès :

Et quant les Sarrazins virent leur seigneur mort ilz se voulurent desrangier ; mais ce fut a tart, car les Flamans ne le voulurent pas endurer, ains allerent contre les Sarrazins moult fierement. Et Guillaume de Gavre enmena Baudoin en ses tentes pour faire adouber ses plaies et les Flamans tinrent les champs contre les Sarrazins, si *notalement*, que les Sarrazins furent vaincus et s'enfuyrent, et entreurent en mer ceulz qui peurent, et le demourant fut mort. (*Livre de Baudoyne conte de Flandres*, p. 32, Serrure et Voisin.)

NOTANEMENT, -entement, adv., d'une manière qui distingue :

Traicter les faut (les veaux) par cure vigilante, Signer aussi par quelque tache gente, Noms imposer dependant de leur estre *Notanement*, et selon leur encestre.
(GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georgiques*, f° 55 v°, éd. 1540.)

NOTARIAT, *notoriat*, s. m., profession de notaire :

Notariat. (1482, *Compt. de la confrair. de S. Nicol.*, Cab. de M. Du Chastelier au Kernuz.)

NOTATÉ, s. m., remarque, avis, conseil :

Rigolle toy, rigolle, rigolle toy, Robin.
Que vous en semble, mon cousin ?
Vous semble t il bon, ce *notaté* ?
Vrayement, vous avez bistoqué.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 310.)

Cf. NOTA.

NOTATIF, s. m., promoteur :

Assi, quant a la displicion
Des benefices collatiifs
Clerelement appartient la collation
Aux ordinaires *notatifs*.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f° 52 v°, éd. 1507.)

NOTE, *notte*, s. f., chant :

Notes, vielles et chançons
Avoit todis en la maison.
(*Durmars li Galois*, 77, Stengel.)

— Édité, charte :

Por ço que nos n'aviemes seiaus avons uzé del saiel des *notes* de le cort de Cambrai. (Juillet 1241, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

... Chaton ordena tel *note*
Que nul si hault chevalier n'eust
En son ost qui pugnis ne fast
Se il commettoit pillerie.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 4408, Püschel.)

— Notoriété :

Et fust depuis bonne dame et de *notte* et de moult grant renommee. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 3, Bibl. elz.)

— Tache :

Ses filles et sa race eussent a jamais porté ceste *notte*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, xxxvi, Jacob.)

NOTECE, voir NOTICE.

NOTEFIER, -hier, v. a., donner connaissance de :

Lequel commandement et grace je *notefie* es termes de heritage de Ploermel. (1334, Arch. JJ 69, f° 22 r°.)

— Absolument :

Mais ceuz qui en son cuer set bien auctorisier
Le sens de coy il puist prendomme consillier,
S'il treuve le scieuche a bien *notefier*,
Honneur en a au monde.
(*Hug. Capet*, 3, A. P.)

NOTELETE, -ette, *notellele*, s. f., dim. de note :

Qui bien sauroit toute la chançon, com il i trouveroit de douces *noteletes* ! (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, f° 43^c.)

Comme il y trouveroit de douces *notelettes* ! (ID., *ib.*, ms. Troyes, f° 31 r°.)

Notula, *notellele*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 410, f° 194 v°.)

— Chansonnette :

Toute seule, en ce detor,
Disoit sa *notelette*.
(*Port. av. 1300*, t. II, p. 647, Ars.)

NOTENER, voir NOTONIER.

NOTENIER, voir NOTONIER.

NOTENERIE, s. f., profession de bate-lier :

Se je praing merz ou gage por deners de *notenerie*, li noteners sera plus tenez a moi que au deteur. (*Liv. de jost. et deplet*, III, 13, § 4, Rapetti.)

Cf. NOTON.

NOTANEMENT, voir NOTANEMENT.

NOTER, *notter*, *nocter*, *noiter*, verbe.

— Act., chanter, jouer :
 Li rossinois i *notoit* lais.
 (Brut, ms. Munich, 3919, Vollm.)
 Et Robin ki i flahutoit,
 Apres a son frestel *notoit* :
 J'ai amor nouvelle.
 (Rom. et past., Bartsch, II, 16,7.)
 Lor chante et *note* un dorenlot.
 (Ib., II, 77,8.)
 Li clerz lievent en haut lor chant,
 Li plusor *notent* le deschant.
 (Durmars li Galois, 9903, Stengel.)
 Si chantoit
 Et *notoit*
 El frestail un novel lai.
 (Chans., ms. Montp. II 196, f° 181 r°.)
 Voel ceste ballade *notter*.
 (Jeh. de le Mote, li Regret Guill., 3821, Scheler.)

— Accompagner de musique :

Ma tres souveraine dame, je vous eusse
 porté mon livre pour vous esbattre... mais
 il est en plus de .xx. pieces ; car je l'ay fait
 faire pour aucun de mes seigneurs ; si que
 je le fais *noter*, et pour ce il convient que
 il soit par pieces. (GUILL. DE MACHAULT,
 le Livre du Voir dit, p. 69, P. Paris.)

— Neutr., chanter, jouer d'un instru-
ment :

Chantent et *notent*, violent al jugler,
 Et li prevois les a fet bien louer.
 (Les Loh., Ars. 3143, f° 1°.)
 Toute en retentist l'arboie,
 Si haut aloit *notent* :
 Doreleu vadi vadoie.
 (JAIKES D'AMIENS, Chans., ms. Berne 389, f° 89 r°.)
 Et Danemont tantost commença a demander
 Qui chil est que il ot si doucement *noter*.
 (Doon de Maience, 9218, A. P.)

— Act., signifier :

La vigne est Judee senz doute
 Et Noé Jhesucrist nous *note*,
 Li vins les ténsons *noter* dut
 Que Jhesucrist en la croiz but.
 (MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible, Richel. 401, f° 6°.)
 Vous avez peu de patience ;
 Ce n'est pas ce que Esperance,
 Comme vous ay ouy conter,
 Autrefois vous voulut *noter*.
 (Roi René, Œuv., III, 70, Quatreb.)
 Guernesey, *notair*, chanter un air de
 danse.

NOTERIE, voir NOTAIRE.

NOTESCE, voir NOTICE.

NOTETÉ, s. f., renommée, réputation :

(Vie) Plaine de sainte *neteté*
 Et de tres sainte *noteté*.
 (Mir. de S. Eloi, p. 66, Peigné.)

NOTEUR, voir NOTOR.

NOTIANE, s. f., sorte de pierre arborisée :

L'ombrie, que les autres appellent *no-
 tiane*, estant mise sur les autels, empesche
 que les parfums et choses odoriferantes ne
 puissent brusler. (LA BOD., Harmon.,
 p. 742, éd. 1578.)

NOTICE, -isse, -esce, -ece, -icie, nost.,
s. f., connaissance :

Et ce doyt inquerir et recovrir li bur-
 germeister per son sereuant quan il li
 vient a *notesce* ou per clame ou autre-

mant. (1366, Arch. Frib., 1^{re} Coll. des lois,
 n° 20, f° 8 v°.)

Ce doyt segre li burgesmeister quant il
 ly vient a *notesce*. (1373, Arch. Fribourg,
 Aff. de la ville, n° 117.)

Per clamme ou per *notesce*. (1402, Arch.
 Frib., 1^{re} Coll. des lois, n° 127, f° 33.)

Et ces bans et poenes doit persegre et
 recovrir li burgermeister per clamme ou
 per *notesce*. (1409, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de
 lois, n° 158, f° 40.)

Et pensons bien qu'il est venue a vostre
noticie. (30 mai 1415, Lettre du roi d'An-
 gleterre aux jurats, Reg. de la Jurade,
 p. 239, Bordeaux 1883.)

Pour ce que leur estoit venu a leur *no-
 tisse* et congnoissance que... (1480, Cart.
 de S. Michel, D, f° 19 r°, Bibl. Tonnerre.)

Ma seur, je n'ay autre desir
 Si non de vous faire service,
 Et de bon cuer vous obevr
 Par vostre voloir et *notice*,
 Et me maintenir en office
 Comme il vous plaira ordonner.
 (Mist. du Siege d'Orl., 9184, Guessard.)

Au moins qui soit venu a la *notice* des-
 dits exposans. (17 sept. 1464, Ch. de L. XI,
 Lebeuf, Hist. d'Auzerre, nouv. éd.)

Ayans *notice* et science de la langue
 grecque et latine. (La Mer des hystoir.,
 t. II, f° 46°, éd. 1488.)

Tantost eut la *notice*
 Comme le preux seigneur de la Palice,
 Acompagné du vaillant Ymbercourt
 Que Jesus veuille or tenir de sa court,
 Avecques eux Aubigny et Bayart,
 Qui de la guerre ont la proesse et l'art,
 Avoient surprins par diligence d'armes
 Prospe Coulonne avec tous ses gens d'armes.
 (J. MAROT, Epistre à la Royne Claude, p. 38,
 éd. 1532.)

Se plaignoient de ce que plustost n'es-
 toit a leur *notice* venue la renommée du
 bon Pantagruel. (RAB., Tiers Livre, ch. I,
 éd. 1852.)

Ploton avoit plus de *notice*
 Que le chien qui cogneust Ulysse.
 (OLIV. DE MAGNY, Odes, II, 88, Courbet.)

Il faut que le roy ou le prince, si cela
 vient en sa *notice*, delegue, pour esclaircir
 le tout et pour les accorder mieux, de
 bons capitaines pour juges. (BRANT., d'au-
 cuns Duels, 2^e disc., p. 747, Buchon.)

Le plus souvent on n'en a point de
notice ny de cognoissance. (Id., ib., p. 753.)

Il n'est venu a ma *notice*. (A. LE MAS-
 SON, Decameron, 2^e journée, nouvelle 5^e,
 Dillaye, I, 491.)

La raison naturelle a donné plus de con-
 naissance que d'amour aux philosophes,
 qui ne l'ont pas glorifié (Dieu) a proportion
 de la *notice* qu'ils en avoient. (FR. DE SAL.,
 Am. de Dieu, l. 2, c. 18.)

NOTICIE, voir NOTICE.

NOTICION, s. f., connaissance :

La *noticion* des signes. (H. DE MONDE-
 VILLE, Richel. 2030, f° 86°.)

Comme tantost apres il feust venu a la
noticion et cognoissance dudit Jehan...
 que ledit Robin estoit avec sa dite femme.
 (1348, Arch. JJ 77, f° 116 r°.)

NOTIER, *nottier*, s. m., secrétaire :

Nottiers, Nicol. de Chartres, Robers de
 la Marche. (1285, Ord. de l'hostel le roy,
 Pièces relatives à l'Hist. de Fr., XIX, 23.)

NOTIFIEUR, *notiff.*, s. m., celui qui no-
 tifie :

De tous ceulx qui trouveront avoir fait
 fraulde, et le auront notifié, nous voulons
 que les *notiffieurs* ayent le quart de la
 perte de l'acheteur, et le quart de la perte
 du vendeur. (1423, Ord., XIII, 40.)

NOTINER, voir NOTONIER.

NOTINIER, voir NOTONIER.

NOTIONEL, - onnel, adj., qui exprime
 des notions, des idées :

Les noms qui signifient les perfections
 divines sont appelez noms perfectionaulx
 ou *notionaulx*. (CORBICHON, Propriet. des
 choses, I, 6, éd. 1485.)

Que le Messie ou Christ est la sapience
 de Dieu et son verbe contenant toutes
 choses en raison ideale ou *notionnelle*.
 (LA BOD., Harmon., Ep., éd. 1578.)

NOTIR, v. a., désigner :

Les terres et les vignes dessus *noties*.
 (1282, Contr. de rente, la Clarté, Arch.
 Indre-et-Loire.)

NOTISSE, voir NOTICE.

NOTOIER, v. n., jouer d'un instrument :

Delis dois a et longs les bras
 Dont mieus en musette *notioie*.
 (Pastoralet, ms. Brux., f° 5 r°.)

NOTOIRE, adj., qui sert à noter :

L'art *notoire* qui est l'art de noter et
 escrire par telle briefveté que nous vou-
 lons, et par telle velocité que desirons.
 (G. DE TORNUS, Pouv. de l'art, p. 62,
 éd. 1557.)

NOTON, *noon*, s. m., nautonnier, ma-
telot, pilote :

Au port de mer, sous Bourdele el sablon,
 Sont apresté maronnier et *noton*.
 (Les Loh., Richel. 4988, f° 245^d.)

Et Bensella s'en va o son *noton*.
 (Ib., Vat. Urb. 375, f° 14^b.)

Il escrie ses homes : Or as armes, baron !
 Je voi François passer a gué et a *noton*.
 (J. BOD., Sax., LXXXIII, Michel.)

Gironde a traverseie o bon *noon*,
 E fait tendre a la rive son paveillon.
 (Ger. de Rossill., p. 353, Michel.)

Le vassal emmena en un petit dromon,
 Parmi la mer salee sans sigle et sans *noton*.
 (Chans. d'Antioche, VII, v. 768, P. Paris.)

Dit Renoars : Dont vient li *noton* ?
 Cui est la nef? savoir en vueil le non.
 (Bataille Loquifer, Richel. 368, f° 218°.)

Et met les *noons* as windas
 Et fait la voile traire amont.
 (Parton., 6162, Crapelet.)

NOTONIER, - onnier, - ounier, - uner,
 - enier, - ener, - inier, - iner, nat., *noit.*,
nait., s. m., marin :

Et feront *notounier* du maronnier Gonbaut.
 (Mainet, p. 20, G. Paris.)

C'est bon al *notuner*
 Ki vait najant par mer.
 (PR. DE THAUN, Cumpoz, 303, Mall.)

Bel sire, font li *notiner*,
 Si'n aviez mil mars d'argent,
 Ne prendriens de vos neant.
 (Vie de St Gilles, 836, A. T.)

Quant farent lûin en mer et enpeint et siglé,
Li *notener* qui erent unt ensemblé parlé.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 23 v°.)

Morice feseit desturber
Tut li mestre *notinier*

Que il ne pout la mer passer.

(*Conquest of Ireland*, 1074, Michel.)

Li *natenier* et li sergent allumoient les
grans brandons dont en la nef avoit a
grant planteit. (*Hist. de Joseph*, Richel.
2455, f° 84 v°.)

Aussi com il avient d'une maniere de ba-
laine, qui est si granz que quant elle tient
son dos deseure l'ève, li *natonier* qui le
voient euident que ce soit une isle. (RICH.
DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, la Ba-
leine, p. 47, Hippeau.)

Ont laissiet a Liebert lou *naitenier* lou
mexon ou il maint. (1235, *Cart. de la Gr.
Egl. de Metz*, Richel. 11846, f° 153 v°.)

Ont laixiet a Thomessin lou *naitenier*
d'Anglemer toute la terre daier sa maxon.
(*Id.*, f° 154 v°.)

Nos davons as *nateniers* de Dole sept
livres d'estevenans de leur viaige. (22 mai
1285, Arch. Doubs, Rés. de l'anc. Chamb.
des comptes.)

... Li *notioniers*
Et que li maîtres mareniers
Por le grant chemin sont lesseis.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 75^a.)

Nos devon entendre *notenier* cil qui
moine nef, ja se ce qui l'an apele *noteniers*
toz cels qui sunt en nes. (*Liv. de jost. et de
plet*, III, 13, § 1, Rapetti.)

Li *naiteniers*. (1303, *Cart. de la Gr. Egl.
de Metz*, Richel. 11846, f° 93 r°.)

Li *notonniers*. (1305, *Enq.*, Arch. J 1030,
pièce 28.)

A Guillaume de Baignaux, *natonnier*,
pour amener du pont de Gastain en son
chalan au pont de Loyre le merrain des-
susdit. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1,
f° 5 r°, Arch. mun. Nevers.)

NOTOR, - eur, - ur, s. m., celui qui
note :

Kar a cao ne sui vraiment
For sun *notur* e estruement.

(*Lumiere as lais*, ms. Cambridge, S. John's F 30,
f° 4^a.)

Callimachus le dict (Thales) inventeur
de l'ourse mineure et *noteur* des estoilles
seloncq lesquelles les Pheniciens nagent.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511,
V, v, 14.)

— Compositeur, celui qui met un
chant en notes :

Le *noteur* et le parchemin
Figurent.

(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 56 v°.)

NOTORIAT, voir NOTARIAT.

NOTORIE, voir NOTAIRE.

NOTORIEMENT, adv., notoirement :

Congnut et confessa *notoriement* en ju-
gement que... (1302, *Cart. de S. Bertin*,
IV, 5, Guérard.)

NOTORIÉTÉ, s. f., état de ce qui est
notoire ; mot conservé :

Attendue la *notoriété* dee falts dessus-
dits. (1411, *Ord.*, IX, 653.)

NOTOUNIER, voir NOTONIER.

NOTRE, voir NOSTRE.

NOTRÉ, voir NOSTRÉ.

NOTTERIE, voir NOTAIRE.

NOTTET, s. m. ?

Pour .ii. douzaines de *nottes* et deux
douzaines d'escrimes servant a l'orloge du
chateau de Lille, a cinq gros *nottes* et
scrimas .vi. l. (1597, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Douzaines de *nottes* tant a crochet que
autres avecq leurs escrimes. (*Id.*)

NOTTRÉ, voir NOSTRÉ.

NOTULLE, s. f., petite note :

Et combien que pape Pie de ce nom
Dernier mort eust déclaré que nulles

A Romme pour une collation

Ne seroit despesché que deux bulles,

Touteffoys on a ven des *notulles*

Expédier chascun jour plus de dix.

(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*,
f° 53 v°, éd. 1507.)

NOTUNER, voir NOTONIER.

NOTUR, voir NOTOR.

NOTURNEL, voir NOCTURNAL.

1. NOU, voir No.

2. NOU, voir NOSTRE.

3. NOU, voir LE.

NOUABLE, voir NOABLE.

NOUAILLEUX, voir NORLLOS.

NOUAUS, voir NOALS.

NOUAUZ, voir NOALS.

NOUCHE, voir NOCHE.

NOUCHIEF, s. m., nocher :

En une nef se treuvent maintes gens ;
Aulcuns sont serfs, et les autres sergens,
C'est assavoir le patron, capitaine,
Puis le *nouchief* qui ont charge certaine.
Le patron est du navire le chief,
Puis apres vient le maistre, dict *nouchief*,
Qui du patron le sifflet sur luy porte
Et en tous lieux de la nef se transporte
Pour commander a tous les mariniers
Par le sifflet, et a tous officiers,
Pour bien servir tant au port qu'a la voyle
Et pour droisser ou abbatre la toile.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIII, éd. 1545.)

NOUCQUETTE, voir NOCHETTE.

NOUE, voir NOE.

NOUÉ, adj., épais, serré :

Ce jour fut veus une nuee
Sur le dit Mehan noire et obscure,
Dont venoit une pluye *nouee*,
Assez menue, mouillant et dure.

(MARTIAL DE PAR., *Vig. de Ch. VII*, N 6^b,
éd. 1493.)

— Musclé :

Ainçois que ung juvencel soit parfaite-
ment digne d'estre mis aux armes, il doit
avoir ungs yeux fort eveillez,.... ne doit
mye estre chargé de char, mais bien *noué*
de nerfs. (*Instruct. de la chev. et exerc. de
guerre*, f° 41, ap. Ste-Pal.)

NOUEE, s. f., racine des plumes :

Doit avoir le col long, et haute poic-
trine,.... ses plumes blanches et colorees
de vermeilles et les *nouees* grosses et bien
vermeilles. (BUDÉ, *des Ois.*, f° 115, ap.
Ste-Pal.)

NOUÉLÉ, voir NEELÉ.

NOUELEURE, voir NELEURE.

NOUÉLLÉ, voir NEELÉ.

NOUER, voir NOER.

NOUERAYE, voir NOIEROIE.

NOUERDIER, s. m., noyer :

Pierre Lengloys de une serpe avoit ce-
pez ou jardin dudit exposant plusieurs
arbres, c'est assavoir *nouerdiers* ou jorra-
siers. (1396, Arch. JJ 149, pièce 290.)

NOUEROIE, voir NOIEROIE.

NOUERRESSE, voir NOEOR.

NOUET, *noet*, s. m., noué :

Souffisoit faire chausses sens garniture,
pour ce que en les atachoit a un *nouet* par
devant. (1398, *Ord.*, VIII, 301.)

— Linge noué, petit morceau d'étoffe
que l'on nouait pour faire sac, sachet :

Lesquieulx lui dirent que s'il vouloit
jetter parmi les puis et fontaines du pays
ou il aloit en chascun un *noet* de ce que ilz
lui bailleroient il leur feroit grant plaisir
et le paieroient bien. (*Reg. du Chât.*, II, 3,
Biblioph. fr.)

Lui baillèrent .viii. *nouez* aussy gros
comme une noiz avellaine, enveloppez en
menus drapeulx blancs, esquielx iceulx ja-
cobins disoient estre lesdittes poisons.
(*Id.*, II, 5.)

Un *noet* ou il y a plusieurs perles de di-
verses sortes. (1400, *Pièces relat. au rég.
de Ch. VI*, t. II, p. 351, Douët d'Arcq.)

Plusieurs pieces d'esmerauldes despe-
ciees, enveloppees en un *noet*. (*Id.*)

Un *noet* de drappiau blanc ouquel a
grant quantité de perles de diverses sortes,
balais et dyamans petis. (*Id.*, p. 289.)

Un sachet ou *nouet* de linge fort delié.
(*Remedes secrets*, f° 69 r°, éd. 1573.)

Avant que saigner on doit considerer si
les excremens du ventre ont esté retenu
longtemps dans les boyaux, et si ainsi est,
les faut premierement vider avec clysters
gracieux, ou suppositoires, ou *nouets*.
(PARÉ, *Oeuv.*, XV, LXVI, Malgaigne.)

Toutes ces choses soient pulverisees et
meslees ensemble, et en soit fait des pe-
tits *nouets* entre deux linges ou taffetas,
et soient formees petites pilules de la
grosseur d'une avelaine. (*Id.*, *ib.*, XXI, xv.)

Les clysters, les suppositoires, les *nouetz*
aperitifz. (*Le Triumphe de dame Verolle*,
Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., IV, 276.)

Y adjoustant, sur la fin, une mie d'un
petit pain blanc, et aussi gros qu'une feve,
de vert de gris enfermé dans un *nouet*.
(OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd.
1603.)

NOUEUR, voir NOEOR.

NOUEURE, voir NOEURE.

NOUEUS, voir NOEUS.

NOUHE, voir NOE.
 NOUHERAYE, voir NOIEROIE.
 NOUIEL, voir NOIEL.
 NOUIELE, voir NUIELE.
 NOUILLEUX, voir NOELLOS.
 NOULER, voir NOELER.
 NOULLER, voir NOELER.
 NOULLON, voir NOELLON.
 NOULLU, adj., noueux :
 Le suppliant... tenant en sa main ung baston *noullu* a plusieurs broz. (1454, Arch. JJ 182, pièce 124.)
 NOULOIR, voir NOLOIR.
 NOUNABLETÉ, s. f., incapacité :
 Vous ne dedites mye qe nous ne sumz fiz Absolon, etc., ne *nounableté* en nostre persone ne alegget a mustrer qe nous ne sumz nent heyr, etc. (*Year books of the reign of Edw. the first, years XXX-XXXI*, p. 85, Ser. brit. script.)
 NOUNUEMENT, voir NONDUEMENT.
 NOUNNUISANT, voir NONNUISANT.
 NOUNPLEVYN, voir NONPLEVIN.
 NOUNSAVOIR, voir NONSAVOIR.
 NOUNSUTE, voir NONSUTE.
 NOUNSUYTE, voir NONSUTE.
 NOURECHON, voir NORREÇON.
 NOUREÇON, voir NORREÇON.
 NOUREKIER, voir NORRICIER.
 NOUREQUIER, voir NORRICIER.
 NOURETIER, voir NORRICIER.
 NOURETURE, voir NORRITURE.
 NOURIR, voir NORRIR.
 NOURISSAGE, voir NORRISSAGE.
 NOURISSEMENT, voir NORRISEMENT.
 NOURISSEUR, voir NORRISEUR.
 NOURITIER, voir NORRICIER.
 NOURQUIER, voir NORRICIER.
 NOURRECHON, voir NORREÇON.
 NOURREÇON, voir NORREÇON.
 NOURREMENT, voir NORREMENT.
 NOURREQUIER, voir NORRICIER.
 NOURRESSON, voir NORREÇON.
 NOURRETURE, voir NORRITURE.
 NOURRICEMENT, voir NORRISEMENT.
 NOURRICHER, voir NORRICIER.
 NOURRICIER, voir NORRICIER.
 NOURRICION, voir NORREÇON.
 NOURRIER, voir NORRIER.
 NOURRIN, voir NORRIN.

NOURRIQUIER, voir NORRICIER.
 NOURRIR, voir NORRIR.
 NOURRISSABLE, voir NORRISSABLE.
 NOURRISSAGE, voir NORRISSAGE.
 NOURRISSANCE, voir NORRISSANCE.
 NOURRISSÉ, voir NORRICE.
 NOURRISEMENT, voir NORRISEMENT.
 NOURRISEUR, voir NORRISEUR.
 NOURRISSIER, voir NORRICIER.
 NOURRISSON, voir NORREÇON.
 NOURRITEUR, s. m., celui qui nourrit, qui prend soin de quelqu'un :
 Ainsi expira la bonne et honneste dame Sisigambis, qui plus ne voulut vivre apres son *nourriteur*, qui tant d'honneur luy avoit apporté. (*Hist. d'Alex.*, Tr. des neuf preux, p. 219, ap. Ste-Pal.)
 NOURRITURE, voir NORRITURE.
 NOURROCIER, voir NORRICIER.
 NOURRY, voir NORRI.
 NOURTURE, voir NORRITURE.
 NOUSILLE, voir NOISILLE.
 NOUSSET OU NOUFFET, s. m. ?
 Une nef chargié de *nousset* (ou *nouffet*) non loiet ou loiet. (*Cartul. de 1412* cité dans *Additions que mectent outbre les Eschevins et Conseil de la ville de Douay contre Loys, Seigneur de la Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)
 NOUSTRE, voir NOSTRE.
 NOUTEILLEUX, voir NEUDILLEUX.
 NOUTRE, voir NOSTRE.
 NOUVALITÉ, voir NOVELETÉ.
 NOUVEAUMENT, voir NOVELMENT.
 NOUVEL, voir NOVEL.
 NOUVELEMENT, voir NOVELMENT.
 NOUVELER, voir NOVELER.
 NOUVELERIE, voir NOVELERIE.
 1. NOUVELET, s. m., noyau :
 Les esmeus d'un busart sont plus espes, et plus creus, et ce qui est dedens n'est mie noir, et est plus large, non mie comme un *nouvelet*. (*Modus*, f° 163, ap. Ste-Pal.)
 2. NOUVELET, voir NOVELET.
 NOUVELETEMENT, voir NOVELETEMENT.
 NOUVELETTE, voir NOVELETTE.
 NOUVELIER, voir NOVELIER.
 NOUVELIS, voir NOVELIS.
 NOUVELITÉ, voir NOVELETÉ.
 NOUVELLECTÉ, voir NOVELETÉ.
 NOUVELLETÉ, voir NOVELETÉ.
 NOUVELLITÉ, voir NOVELETÉ.

NOUVEMBRE, voir NOVEMBRE.
 NOUVIAUMENT, voir NOVELMENT.
 NOUVIELLETÉ, voir NOVELETÉ.
 NOUVILLON, voir NOELLON.
 NOUYAU, voir NOIEL.
 NOUZILLE, voir NOISILLE.
 NOVACLE, s. m. et f., rasoir :
 Tute jurn torceunerie pensat la tue langue ; sicum *novacle* agu fesis tricherie. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LI, 2, Michel.)
 Si comme la *novacle* agus
 Fait a tricherie esmolue. (*ib.*, p. 296.)
 De maus rasoirs, de maus *novacles*
 Ait il la langue decoupee.
 (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 185^b.)
 Lui trenchant les os des joues a ung *novacle*, c'est a sçavoir a ung fer de quoy l'en rest le parchemin. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 130 r°.)
 NOVACULE, s. m., rasoir :
 Que il soient tous trenchies o estrument dit *novacule*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 72^b.)
 Cf. NOVACLE.
 NOVAGE, *neufvage*, *neuvage*, s. m., péage, tribut levé sur bateaux neufs, sur bateaux passant pour la première fois, dû par le marchand à son premier voyage :
 Pour le *novage* de chacun challan, la la première fois qu'il passe. (XIV^e s., *Péage d'Oudon*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 309.)
 Pour chacun chalan neuf pour le *neufvage*, XIII. d. ob. (Mars 1561, *Péage de Givry*, *ib.*, III, 88.)
 Pour le *novage* de chacun batteau neuf ou santine. (Fév. 1585, *Péage de Miennes*, *ib.*, III, 102.)
 Et encore au XVII^e s. :
 Droit de lançage et *neufvage*. (*Pièce du 18 juill. 1678*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 145.)
 NOVAIME, *nuefaimme*, adj., composé de neuf personnes :
 Sa femme dame Berte fut persone huitaime, Emois la pucelle list le nombre *novaimme*. (*Girart de Ross.*, 1913, Mignard.)
 — S. f., neuvième partie :
 Quant il ot accompli la *nuefaimme* de son aige. (*Vie saint Nazares*, Richel. 988, f° 144^b.)
 NOVAIN, *neuvain*, *neufain*, *neufvain*, adj., neuvième :
 Dreit au *novain* jor de fevrer.
 (BEN., *D. de Norm.*, II, 41520, Michel.)
 — Composé de neuf personnes :
 Et toi du cœur *neufvain* sacre et sainte pucelle Calliope, descens, par trois fois je t'appelle.
 (P. DE BRACH, *Poem.*, f° 71 v°, éd. 1576.)
 Admirant la belle Calliope
 Je devins amoureux de sa *neuvaine* trope.
 (RONS., *Œuv.*, IV, 348, Bibl. elz.)
 La *neufvaine* bande.
 (PASSERAT, *Œuv.*, p. 200, éd. 1606.)

Le chœur *newain*, en la verte saison.....

A ou le song a venir aus campagnes
Ouir l'accord de ma douce chanson.

(CL. DE MORENNE, *Poés.*, p. 133, Duhamel.)

— S. m., la-neuvième partie :

Dix sols de cense et le *neufain* des fruiz
par droit de complant. (1463, *Compt. de
l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 70 v°, Bibl. la
Rochelle.)

NOVAINE, *novenne, neuveine, neuveine*,
s. f., sorte de mesure qui, en Bresse, con-
tenait, d'après Laurière, neuf coupes :

Le vicaire de Liniers est accusé d'avoir
enlevé de seize a dix-huit *novennes* de lin
des dimes de lin de chanvre de trois che-
neviers. (1480, *Complainte*, S. Cyprien,
l. 44, Le Charrau, Arch. Vienne.)

— Nombre de neuf :

Ainsi ces tiens beaux vers, que ton gentil pouvoir
A puisé au crystal de la sacre fontaine,
Qui appaise la soif de la chaste *neuveine*.
(DE MONCHAULT, *Sonnet adressé à M. Bailly*, dans
Importunité et Malheur de noz ans, f° 1 v°,
éd. 1576.)

— Neuvaine :

La fist sa *neuveine* si a point que le bon
saint oublya le meffait du deffailant.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 117 v°.)

NOVAL, voir **NOVEL**.

NOVALES, - *alles*, s. f. pl., terres nou-
vellement mises en culture :

Lettre d'accord pour les *novales* d'Aspre-
saulve et dou boys de Sainte Coulombe.
(*Rubrig. d'une ch. de 1209*, Cart. du Para-
clet, f° 96 r°, Arch. Aube.)

La dime des *novales* devant dis. (1248,
Abb. de Flône, Arch. de l'Etat à Liège.)

Novalles sont les places et les lieux qui
d'anciennement n'ont esté par coustume
labourez ne cultivez, par quoy semence ou
usufruit peust venir dont disme peust estre
païee ne deue, si comme des anciens bois
et places, en bois ou il vient bois et croist
sans ce qu'ilz aient esté a ce pourplanté ne
artigié ou si comme en terre et place qui
oncques n'auroit esté labouree, et on le
mettroit de nouvel a ahan et a semence.
(BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 38^a, éd. 1486.)

Toutes dimes de *novales* croissans ou
territoire de Landas. (11 oct. 1391, Flines,
Arch. Nord, Cod. A, f° 339 v°.)

Renouvelez vos *novales*. (LEF. D'ETA-
PLES, *Bible*, Osee, 10, éd. 1530.)

Terres et *novales*

En grand labour et peine culturees.

(GUILL. MICHEL, 1^{er} *Eglog. de Virg.*, f° 2 v°,
éd. 1540.)

— Dime sur les terres nouvellement
mises en culture, terme usité dans cer-
taines provinces jusqu'à la Révolution :

Qu'il soit permis de coucher des terres
sans payer de *novales*. (*Cahiers des do-
léances des paroisses du baillage d'Alençon*
en 1789, publiés par L. Duval, Laferrière-
Laverrerie.)

Cf. **NOVEL**.

NOVALETÉ, voir **NOVELETÉ**.

NOVALITÉ, voir **NOVELETÉ**.

NOVALIZ, voir **NOVELIS**.

NOVE, s. f., nouvelle :

E demande de K. quant en partit

E se il seit tals novs qu'en ait oit.

(*Ger. de Rossill.*, p. 318, Michel.)

Pierres, seiz altres *noves* de par lo rei ?

(*Id.*, p. 319.)

Or escoltaz les *noves* que la disere.

(*Id.*, p. 333.)

NOVEL, - *al, nou.*, adj., à bref terme :

Mais s'un petit te traioies eu ça

De mort *novete* mes cors t'avestira.

(*R. de Cambrai*, 3418, A. T.)

— Nouvellement défriché :

Premierement, la cure paroissial d'icel-
luy lieu en la mesme prerogative que le-
dict Arnoul l'avoit eu paravant de l'evesque
de Therouenne, avecques les apparte-
nances d'icelle ; la disme de la paroisse
tant des terres *novalles* que celles labou-
reez anciennement... (LAMBERT D'ARDRES,
Chron. de Guines, p. 262, Godefroy.)

Vulcan y mit encore une terre *novale*

Par trois fois labouree, et n'ayant son egale.

(JAMYN, *Iliade*, ch. XVIII, éd. 1606.)

Quelques fois avant que d'espierrer l'on
essarte et arrache les ronces, espines,
buissons et grandes herbes : mais telle
peine se doit prendre en terre *novale* qui
n'a esté aucunement labouree. (LIEBAULT,
Mais. rust., p. 629, éd. 1597.) Impr.,
novalles.

— S. m., terre nouvellement défrichée :

Lettre de certaines terres et *novaux*
(*Rubrique d'une Charte de 1198*, Cart. du
Paraclet, f° 243 r°, Arch. Aube.)

— Nouvelle :

Ilz ont chargé Loys Chapuis d'envoyer
un message en Bourgogne savoir des *no-
voux*. (24 fév. 1418, *Reg. consul. de Lyon*,
I, 154, Guigue.)

Suisse rom., *nouveau*, s. m., nouvelle.

Cf. **NOVALES**.

NOVELE, s. f., réplique :

Li moiche ensinc lonc tens favele,

Li fremiz reprant la *novete*,

Paroles poignant con urties.

(*Lyoner Yzap*, 1893, Foerster.)

Li lous de larrecin l'apele,

L'autre respont en sa *novete*.

(*Id.*, 2017.)

1. NOVELEMENT, s. m., renouvellement,
commencement :

Clyges avec le roi demeure

Dusc'al *novement* d'esté.

(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 277^a.)

2. NOVELEMENT, voir **NOVELMENT**.

NOVELER, - *eller, nouv.*, verbe.

— Act., changer :

Aidez a *noveler* mes dras.

(*Tristan*, I, 3654, Michel.)

Bien sout li reis d'Escoce ses enemis guerreier

E suvent en guerre grever e damagier ;

Mes trop fud acustumé de conseilz *noveler*.

(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 638, ap. Michel, *D. de
Norm.*, t. III.)

— Renouveler :

Pour une bandiere de toyle qu'il fist
faire aux armes de la ville pour Mathieu
de Lornages, quant il fut *nouvelé* trompette

de ladite ville. (18 janv. 1420, *Reg. consul.
de Lyon*, I, 281, Guigue.)

Combien que ceste image la ait esté
abolie par le peché d'Adam, elle est *nou-
velee* par nostre Seigneur Jesus Christ.
(CALV., *Serm. sur la prem. Ep. S. Paul
aux Corinth.*, p. 314, éd. 1563.)

— Neutr., se renouveler :

Se Rollanz vit, nostre guerre *novete*.

(*Rol.*, 2118, Müller.)

Ferus sera d'un dairt d'amors

A tens d'estei ki *novete*.

(ABUIN DE SAVENE, *Chans.*, ms. Berns 389,
f° 79 r°.)

— Act., repandre la nouvelle, raconter :

S'amie fu en grant treor ;

Car bien ot oi *noveler*

Que ses amis en dut aler.

(MARIE, *Lai de l'Espine*, 224, Roq.)

.i. blans moines de bone vie,

De Haute Selve l'abaie,

A ceste estoire *novelle*.

(*Dolop.*, 19, Bibl. elz.)

Sur un cheval curant s'en alad a la mer

Si rien peust de Horn oir rien *noveler*.

(*Horn*, 5148, Michel.)

— Neutr., raconter des nouvelles :

Por *noveler* est aloie

Dame Renomes a l'ois.

(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, cxxxviii, 4,
Van Hamel.)

NOVELERIE, - *ellerie, - elrie, nouv.*,
s. f., chose nouvelle, nouveauté, change-
ment :

Tute l'entente de lor vie

En changer *novelerie*,

E gursisent lor buen poeir

Pur prendre lor malveis voloir.

(*Tristan*, III, p. 14, Michel.)

Toz suys esbahiz de ceste *novelerie*.
(S. BERN., *Serm.*, Richel. 24763, f° 56 v°.)

Ansi ke par vostre estude et par vostre
fervor soit estavliz li aornemanz de ceste
novelerie. (*Li Epistle saint Bernard a Mont
Deu*, ms. Verdun 72, f° 6 r°.)

Cele vostre *novellerie* nen est mies no-
vele vaniteiz, ans est li vie de l'ancienne
religion. (*Id.*, f° 6 v°.)

De Gaydon est ci la chansons fenie,

Ja n'iert nus hom qui avant voz en die

Se il n'i weult trouver *novelerie*.

(*Gaydon*, 10885, A. P.)

Chevauche, rois, o ta grant ost banie,

S'assemble a Karle la to compaignie,

Et si abat ce *novelerie*,

S'abat la loi que il a establie.

(*Agolant*, 734, Bekker.)

Kant Deu volt le mond refaire

E tut oster de puillancie

E vestir tuit de *novelerie*.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I,
11, f° 152^d.)

Trop pechent en lur coyntises

Que estudient entur *noveleries*,

E par estre plus regardé

Unt lui coyntises sovent changé.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20,
f° 22^b.)

Mes ore par lur ribaudies

Estudient entur *noveleries*

Les clerks comme funt layent gent.

(*Id.*, f° 23^c.)

— Soulèvement, dispute, querelle :

Tençons, descordes, emprises de *noveleries*. (De confession, Richel. 19525, f° 83 r°.)

Voillant ouster tielx *noveleries* pur la grande quieté et seurté de son peuple. (Stat. de Henri IV d'Englet., an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

NOVELET, - ellet, - est, nouv., adj., nouveau :

De sa langue come d'une souche
Essei un rein plein de fleurestes
Agrables et *novelletes*.

(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 45^d.)

Escoutant ces doux oiseles
Qui chantoient sons *noveles*.

(Rose, 10051, Méon.)

Escoutant ces douz oiseles
Qui chantoient sons *noveles*.

(Ib., ms. Corsini, f° 67^c.)

Cerises fresches et *novelletes*.

(Ib., Vat. Chr. 1858, f° 13^a.)

Ore entendes une chosete

Petite qui est *novetele*

Que je vueil de droite dire.

(Etabl. de S. Louis, II, I, prologue, p. 328, Viollet.)

Novellus, rainsel d'arbres ou *novelet*. (Gloss. lat.-fr., ms. Montp. H 110, f° 195 r°.)

Novellet cion d'arbre, ramus arboris tener et novus. (Gloss. gall.-lat., Richel. I. 7684.)

Chansons *novelletes*.

(BRANVILLE, *Nuptiaux virelays*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 31.)

Pour la *novellete* saison
Qui est verdoyante et jolye.

(Le Debat de deux Dem., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 303.)

A un grand tas d'amoureux *novellets*.

(CL. MAR., *Templ. de Cup.*, p. 11, éd. 1596.)

Et sur le printemps *novelet*

Le transmet a son cher enfant

Qui de bon cœur le va coiffant.

(Ib., ib., p. 8.)

Doubles pommes *novelletes*,

Encor toutes verdeletes.

(BAIF, *les Amours*, f° 27 r°, éd. 1572.)

Tandis par ces halliers mes chevres camusettes

Brouteront tes jettons des branches *novelletes*.

(Ib., Eclog., II, éd. 1573.)

Deux pommes *novelletes*.

(RONS., *Amours*, Eleg. a Janet, p. 113, éd. 1584.)

Le reject *novelet* des tendres arbrisseaus.

(PASSERAT, *Œuv.*, p. 330, éd. 1606.)

— Il s'emploie quelquefois en parlant d'êtres animés, pour dire tout jeune :

Ons boit a godes

Le cervoise et le vin, vilhars et *novelles*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10488, Scheler, Gloss. philol.)

Le gentil rossignolet,

Novelet,

Avecques sa bien aimée,

Pour ses amours allegier

Vient loger

Tous les ans en ta ramee.

(RONS., *Od.*, IV, XIX, Bibl. elz.)

— Fig., neuf, novice, naïf, simple, singulier :

J'ay beaucoup perdu en sa mort,

Plaisant estoit et *novellet*,

Maudite celle qui l'a mort !

(Moral. de l'aveugle et du boiteux, p. 218, Jacob.)

Se j'ay de fleurs [un] boucquetet

Frisquandinement sur ma teste,

Je contrefais le *novellet*,

Aussi gay que unghomme de feste.

(Monolog. fort joyeux sur les femmes, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 180.)

D'autres en a, qui sont plus *novellets*,

Quant vont par ville, ilz parlent tous senlletz.

(Sermon des Foux, Anc. Th. fr., II, 220.)

En leur pays (des Anglais) n'estoit point *novellet* de porter malles ne mener bahus. (Le Rom. de Jehan de Paris, p. 62, Bibl. elz.) Impr., *novelles*.

Par le poullain est designé le peuple gentil *novelet* en la foy. (LA BOD., *Harmon.*, p. 529, éd. 1574.)

Novelet a été employé par un auteur du XIX^e s. :

Que des nœuds mal attachés

Dévoilent pour nos pechés

Ton sein plus blanc que du lait

Novelet.

(BAUDELAIRE, *Les fleurs du mal*, à une mendiante rousse, Malassis.)

Boulenois, *novelet*, qui aime la nouveauté, qui se plait à changer d'idée. Lorr., Landremont, *novelatte*, jeune brebis.

NOVELETÉ, - et, - eit, - ey, - elleté, - ellecté, - ellé, - ielleté, - elité, - ellité, - aleté, - alité, *nouv.*, *noviauté*, s. f., nouveauté, chose nouvelle, innovation, renouvellement, changement :

Por la singuliere excellence de *noveliteit*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19 v°.)

Tout cil de Bissance la bielle

I receurent la loi nouvelle,

Et pour ceste *nourielleté*

Ont Bissance son nom mué.

(De l'Emper. Constant, 619, Romania, avr. 1877.)

Biaus segneurs, bien entendes que ge ne vos ai conjuré de cause qui apartiegne a le saisine mon seigneur d'Artois ne a la *novelété* de riens, car jou ne vauroie mie entreprendre a cause ou leur main fust et pri a hommes mon seigneur qu'il i entengent. (Vers 1287, *Rapport adressé au comte d'Artois*, Mém. soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, V, 277.)

Sanz faire *novelletey* en lour dit bois et les tenisson en l'estat que (par) eus et lour predecesseurs du dit lieu ont estey tenuz par l'espace de quarante ans. (1322, *Cart. de S. Taurin*, CI, Arch. Eure.)

Sur ce que l'on doit faire s'il a fait *novalité* es chauceies de Soulesmes et editié plus haust que elles ne souloient. (1375, *Procès pour le prieur de Solesme*, Archiv. de Solesm., XIV^e s., 4.)

L'evesque, qui prudomme estoit, dist un bon exemple sur le fait de celles qui se hastoient de prendre les premieres *novelletez* et cointises. (Liv. du Chev. de La Tour, c. XLVII, Bibl. elz.)

Pourquoy, forment esmerveilles de ceste *novelité*, se prindrent un pou a faindre et reculler. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 267, Soc. de l'H. de Fr.)

Or avint, qu'en la *novelété* de cestes lettres venues au roy, le premier jour ou le lendemain, le seigneur de Croy arriva a Novion. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 37, Buchon.)

Femmes desirent sçavoir

Tousjours quelque *novalité*.

(Mist. du Viel Testam., 27818, A. T.)

Que si comme Christ resuscita de mort par la gloire du Pere, ainsi naisons nous en *novelleté* de vie. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 191 r°, impr. Maz.)

Aulcunes *novelletes* et mutacions ont esté faites en nostre royaume de France, au grand prejudice de nous et de nostre estat. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 195, Soc. de l'H. de Fr.)

Oiseuse, ducesse de l'exercite de luxure, fille de negligence, mere de paresche, inventresse de bourdes, songeresse de *novelletes*. (Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse, ms. Valenciennes 233, f° 96 r°.)

Est il rien de *novalité*,

Monsieur de La Hanetonnyere ?

(Farce des deux Gentilshom. et le mounyer, p. 25, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral.*, et *Serm. joy.*, t. II.)

Qui nourrist et engendre

Ou ensuyt faulse et folle intencion,

Novalité d'estrangle opinion,

Pour son prouffit particulier ou gloire.

(GRINGORE, *Blason des heretiq.*, I, 297, Bibl. elz.)

Au mois de *novelité*, c'est au printemps. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 139 r°.)

Faire quelque *novalité*. (SEB. MOR., *Prinse et deliur. de Franç. prem.*, Morand.)

Je parle ainsi pour monstrier a ces messieurs les amateurs de *novalité*, jusques ou pourroit en la fin monter leur entreprise. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Pref., éd. 1569.)

Il n'y a chose en la Republique ou le souverain magistrat doit apporter tant de circonspection, crainte et prudence, qu'en la *novalité* de la loy. (PASQ., *Rech.*, III, 34.)

Entreprendre quelque *novelleté*. (D'URFÉ, *Astrée*, II, 12.)

— Construction nouvelle :

Et que il ne face *novaleté*, ne haies, ne maisons en leu en coi elles n'ussaint estre. (1273, *Lett. d'E. de Nueblans*, Dépos. en faveur des droits de l'égl. d'Autun, 1282, Arch. mun. Autun, Cathédral.)

— Soulèvement, trouble, querelle :

Il n'est tenu a rien paier de ce qu'on y met, fors que de *novellete*. (1289, *Jug. du prév.*, Arch. admin. de Reims, II, 1039, Doc. inéd.)

Je, oye sa complainte, li confesse que je ne li avoie fette nulle *noviauté*. (1312, *Cart. de St Père de Chartres*, ap. Duc., *Novalitas*.)

Troubles, *novaletez*. (1317, Arch. JJ 56, f° 100 v°.)

Faire plainte en cas de *novelité* li un del autre. (26 juin 1361, *Cart. de Flines*, DLXXV, Hautcoeur.)

La cause estoit de *novelleté* et de exces fais contre la garde du roy. (XIV^e siècle, Arch. K 41, pièce 11.)

Si c'est pour complaincte de *novelleté*, il y fault deux adjournemens. (BOUT., *Somme rur.*, f° 4^a, éd. 1837.)

Le dit proces pendant ou dit cas de *novelleté*. (1472, *Registres des minutes civiles et criminelles du For l'Evêque*, Arch. Z² 3150.)

Puisque d'eulx mesmes les Normans en avoient fait ceste *novalité*, qu'il en estoit content, et qu'il passeroit le traicté. (COMMYN., *Mém.*, I, 13, Chantelauze.)

Afin que nulle force ne leur demourast, pour laquelle ilz peussent faire nulle *novelité*. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 98^e, éd. 1530.)

Comme suscitant l'un et l'autre plusieurs factions et *novelitez* encontre la majesté du roy. (*Estr. PASQ., Recherch.*, II, 2, éd. 1723.)

Et encore au XVII^e s. :

Si aucun est troublé en la possession et jouissance d'un héritage ou droit réel, ou universalité de meubles qu'il possédoit publiquement, sans violence, à autre titre que de fermier ou possesseur précaire, il peut dans l'année du trouble former complainte en cas de saisine et *novelleté*. (*Ord. de 1667*, tit. 18, art. 1, ap. Pothier, *Tr. de la Possess.*, n° 86.)

Le terme de *novelleté* se prend pour le trouble que quelqu'un prétend avoir été apporté à sa possession par quelque nouvelle entreprise de son adversaire. (POTHIER, *Tr. de la Possess.*, n° 85.)

— Changement de possesseur :

Nous volons et outroions que tui li seigneur qui seront seigneurs de Clervalx ou temps a venir, en lor mutation et en lor *novellé*, devant qu'il soit reçu des bourgeois en seigneur, soient tenus jurer ensemble quatre chevaliers juranz que ils garderont fermement les us et les accoutumances et la franchise de la vile. (1304, *Franch. de Clairvaux*, XXXIII, Arch. Clairvaux.)

En cas de *novelleté* pour ce que elle disoit. (16 juillet 1369, *accord et composition faite entre Jehan Gontier, varrier, et demis. Katerine le muisse*, Arch. Tournai.)

En cas de *novellecté*. (1385, *Conseil et Plaid.*, Arch. admin. de Reims, t. II, p. 637, Doc. inéd.)

En cas de saisine et de *novelleté*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 91^a.)

En cas d'appel de gages et de *novelité*. (*Ib.*, f° 91^b.)

Se en cas de *novelité* aucun debat se meust entre... (8 mars 1509, *Lett. de Marg. d'Autr.*, Arch. Doubs.)

— Avènement :

Je ne vous puis mies recorder les dons, les presens, les esbatemens et les reviaux qui furent fais, dounnet et presentet a le *novelleté* dou roy. (FROISS., *Chron.*, VI, 312, Luce, ms. Amiens.)

— Nouvelle imposition :

Pour baillier au pont de Meung, pour une *novelleté* mise sus pour ledit pont. (1439, *Compt.*, 1439-40, Arch. mun. Orl.)

Pour baillier les *novelletes* mises sur la riviere de Loire. (*Ib.*)

— *En noveleté que*, locut., tout aussitôt que :

En novelleté que le tres digne sanctuaire fut reslitué en son esglyse de Roye, arriverent de tous quartiers gens langoureux, impotens et malades. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXC, Buchon.)

Flandre, *novellié*, nouveauté.

NOVELETEMENT, *nou.*, adv., tout nouvellement :

J'ai fait *noveltement* amis. (*Fauvel*, Richel. 146, f° 15^d.)

NOVELETTE, *nou.*, s. f., petite nouvelle :

Ainsi qu'il se peut voir clairement, lisant ces presentes *novelletes* que j'ay escrites. (A. LE MAGON, *Decameron*, Quatriemes journ., éd. Lemerre, II, 194.)

NOVELIER, - *ellier*, *nouv.*, adj., changeant, inconstant :

C'est celle qui est *noveliere*
Et parmi le siecle coursiers.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 33^b.)

Pur que d'amer se tiengs chiere
Qu'elle ne seit mie *novelere*.
(MARIE, *Lai d'Equitan*, 157, Roq.)

Cil ki d'amur sunt *novelier*
Et ki s'aturant de trichier,
Il sunt gabé et decen.
(*Ib.*, *ib.*, 163.)

Amis, mar vos vi *novelier* ;
Car jo l'ai trop comperé cuer.
(*Partonop.* de Blois, 4697, Crapelet.)

Homes qui est trichierie
Ne puet durer,
Ne femme losengiere,
Qui veut quitter,
Qui aime por donner ;
D'amors est *noveliere*.
(GOBINS DE RAINS, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 54.)

Li uns dit qu'ele n'est pas sages,
Li autres la tient a volage,
Li tiers dist qu'ele est *noveliere*,
Li quars la tesmoigne a doubliere.
(*Lai du Conseil*, p. 97, Michel.)

Ah! dame fortune, tant estes *noveliere* !
Comment scauriez vous mieux représenter novatrix latin ? (FAUCHET, *Origine de la lang. et poes. franç.*, liv. II, v, éd. 1581.)

Que s'il faut alleguer d'autres epithetes... en pourroit on encogiter un plus beau de fortune, que de l'appeler *noveliere* ? (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 193, Feugère.)

— Curieux :

An la chambre ot .ii. chambrieres,
Qui mout estoient *novelières*.
(WAGE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 39^d.)

Les peuples *noveliers* s'amassent de la sorte
Autour des animaux des estranges pays,
S'estonnant esbays
De voir leur bec crochu et leur ongle retorte.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXX, éd. 1613.)

— Inexpérimenté :

Comme non usitez de la mer et *noveliers* en icelle. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 147^{ro}.)

— Varié :

Grant terre est Engleterre e lee,
E si i a mainte contree
E genz tos tens de teu maniers
Que sos cel n'a plus *novelere*,
Meins s'estacent en un corage.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 38521, Michel.)

— Faux, trompeur, traître, lâche :

C'est un vize repris e lait,
De corage trop *novelier*,
Faus e muable e mençoingier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20909, Michel.)

Ainc hom ne vus trouva vilain ne *novelier*,
Ne ainc jor ne vosistes servir de losengier.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 27^b, Michelant.)

Ne sol .iiii. besanz entiers
Ne li vol metre en s'amosnier
Por la mesnie *noveliere*.
(*Tristan*, I, 416, Michel.)

Car il le feist volentiers :
Certes se n'est trop *noveliers*.
(*Partonop.*, 4037, Crapelet.)

Certes si est trop *noveliers*.
(*Ib.*, Riche. 19152, f° 139^b.)

Vous n'esties mie *noveliers*,
Mais sor tous autres chevaliers,
Comme roze sor toutes flors.
(MOUSK., *Chiron*, 8094, Reiff.)

Vous n'esties mie *noveliers*,
Ains esties de tous cevaliers
Mestres et sires.
(*Ib.*, *ib.*, 8798.)

Comment osas tu cuidier que si prou-dons comme Lancelot est fust *noveliers* et amast atre que toi ? (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 27^c.)

Icelle gent fole cuidiere
Nos abaissent joie et juvent,
Et fauce[n]t drue *noveliere*.
(MESSIRES GAISEZ BRULEIS, *Chans*, ms. Berne 389, f° 81^{ro}.)

Pour doutance de mort refuient
Li couart et li *novelier*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 4272, t. I, p. 186, Buchon.)

Vous m'aves escript qu'amours het toute gent *noveliere*, et avance les coers loyaus. (FROISS., *Poés.*, I, 255, Scheler.)

— *Novelier*, s. m., *noveliere*, s. f., celui, celle qui débite des fables, des nouvelles :
Onques ne vot oir vanteor *novelier*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 29^d, Michelant.)

Quar li rois croeit volentiers
Et gengleours et *noveliers*.
(MOUSK., *Chron.*, 14087, Reiff.)

Ens le maison mengoit .i. *noveliers*.
(*Huon de Bord.*, 4135, A. P.)

Ne *noveliers*
Ne fui je ainc ne sorparliers.
(*Gilles de Chin*, 1189, Reiff.)

Je ne sui pas ses messagiers.
Quidies que soie *noveliers* ?
(*Durmars le Gallois*, 1857, Stengel.)

Conte moi vos de *novelier*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 69, Delmotte.)

Car jou ne sui pas gengleresse,
Noveliere ne tencherresse.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 123^a.)

Et s'ele encontre *noveliere*
Ki d'annonchier soit costumiere,
Lors s'acoste dejuste li.
(G. LE LONG, *la Yeuve*, 217, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 232.)

Celui et celles sont saiges de sens naturel qui ne sont pas *noveliers*, c'est a dire qui se gardent de recorder la faulte ne le mespris d'autruy. (*Liv. du Chev. de la Tour*, Richel. 4190, f° 128^b.)

Norm., *novelliere*, *noiiere*, commère, femme qui colporte ou invente des nouvelles.

NOVELIS, - *aliz*, *nou.*, s. m., terre nouvellement défrichée :

Il employera les meilleurs quinze ou vingt jours de la saison... afin de reprendre par apres les erres de son ordinaire labourage pour les terres de *novelis* et celles destinées a loger les bles du printemps. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 4, éd. 1805.)

— Innovation :

Et aussi toutes accessances que il porroyent faire, soit de abergier homes et faire toutz autres *novaliz.* (1372, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, B, n° 6.)

NOVELITÉ, voir NOVELETÉ.

NOVELITEIT, voir NOVELETÉ.

NOVELLEMENT, voir NOVELMENT.

NOVELMENT, - *element*, - *element*, - *eaument*, - *iaument*, *nov.*, adv., récemment :

Mors est ses peres *noviaument*.
(WAGE, *Rou.*, Richel. 375, f° 233^d.)

Grans angoisse l'enfant confout,
Quant il voit le mamele dont
Il est *novement* severs.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXXV, 4,
Van Hamel.)

Les mil livres deussent estre paies a nos
a ceste Touz sainz *novement* passee. (1296,
Lett. d'Est. de Chalon, Ch. des compt. de
Dole, $\frac{B}{743}$, Arch. Doubs.)

La estoit ly bon rois *novement* venus.
(H. Capet, 302, A. P.)

Noviter, *novement*. (*Gloss. de Conches.*)

Cens *novement* aquis. (1319, *Recette du Cité de Blois*, Arch. KK 296, f° 1 v°.)

En ses braz cel enfant tenoit,
Dont *novement* jen avoit.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie,
Th. fr. au moy. ag., p. 536.)

— De nouveau :

Novels voloirs me revient de *novement* amer.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 27 v°.)

— Bientôt :

Et se n'est fet ainsi, *novement* mourrai,
Que ja, se Dex m'ait, apres vous ne vivrai.
(*Doon de Maience*, 3929, A. P.)

Affin que la vertu divine fust tres *novement*
apparue en sa sainte curation.
(*Le Repos de conscience*, c. XXV, Trepperel.)

NOVELRIE, voir NOVELERIE.

NOVELTÉ, voir NOVELETÉ.

NOVELURE, s. f., nouveauté :

Et aussi par la *novelure*
De sa forme qu'est moult obscure.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604,
f° 53^b.)

NOVEMBRE, *nov.*, *nuev.*, *nueuv.*,
noembre, s. m., le onzième mois de l'année :

On meis de *noembre*. (1248, St-Berthomé,
Bibl. la Rochelle.)

Scirophorium, un mois *noembre*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 236 r°.)

Novembre, *nuevembre*, *nuevembre*.
(*Cart. R. Acc.*)

NOVEMENT, *novement*, adv., immédiatement :

Je leur raconterai *novement* l'ordonnance
de la chose faite, si comme elle a
este baillée. (*Roman de Floridais*, ap. Roq.)

NOVENAIRE, - *ere*, adj., qui se compose
de neuf unités :

Nombre *novenaire*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

Leur amitié loyale et debonnaire (des Muses),
Temoignaet bien que du nombre ternere
Est procreé le nombre *novenere*.
(JAQ. PELETIER DU MANS, *Louanges*, p. 21, éd. 1581.)

Chronologie *novenaire*. (Titre des mémoires
de Palma Cayet.)

NOVENDIAL, adj., qui dure neuf jours,
ou plus exactement, qui a lieu neuf jours,
après la mort, en parlant d'un sacrifice
funèbre :

L'en fist le sacrifice *novendial*, c'est qui
duroit .IX. jours. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms.
Ste-Gen., f° 189^a.)

Novendial sacre estoit une sollempnité
et un sacrefice qui duroit par .IX. jours, et
le faisoit on quant pierres plouvoient ou
quant aucunes merveilleuses aventures
avenoient pour apaisier les dieux. (D.,
ib., f° 2^r.)

— S. m., sacrifice funèbre qui avait lieu
neuf jours après la mort :

Novendial, ce est li services des morz de
.IX. jorz. (*Trad. de Beieith*, Richel. I. 995,
f° 82 r°.)

NOVENERE, voir NOVENAIRE.

NOVENNE, voir NOVAINE.

NOVIAUMENT, voir NOVELMENT.

NOVIAUTÉ, voir NOVELETÉ.

NOVICE, *noviche*, adj., maladroît :
N'estoit menteres ne *noviches*.
(*Vrai Aniel*, 80, Tobler.)

NOVICERIE, - *isserie*, s. f., noviciat :

Une religieuse nommee Procla qui avoit
esté avoecques Febronne nourrie en
jonesse et *novicerie*. (*Vie Ste Febronne*,
Richel. 2096, f° 28 v°.)

Icellui abbé recevra les professions, le
temps de la *novisserie* accompli. (1326,
Arch. JJ 64, pièce 378.)

NOVICETÉ, - *sseté*, s. f., action de
novice, ignorance :

Ou li fox se delit et muse,
Despit li sages et refuse
Qu'il n'i a que *noviceté*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 117^d.)

Qu'il soit tourné sur ma *novisselé* et
ignorance. (*Trahis de France*, p. 29, Chron.
belg.)

— Nouveauté :

Li conta toutes les *novissetes* et toutes
les estranges choses que il avoit veu et
seu. (*Liv. de Marc Pol*, xv, Pauthier.)

NOVILIGIER, v. a., nolisier :

Au dit lieu de Fameugouste fu *novili-
giee* une galiote pour marchans de Venise
pour aler a Barut. (1398, Arch. P 1364,
cote 1362.)

NOVISSERIE, voir NOVICERIE.

NOVISETÉ, voir NOVICETÉ.

NOVISSIME, adj., très récent :
Obscuracion *novissime*. (FOSSETIER, *Cron.
Marg.*, ms. Brux., I, f° 60 v°.)

NOVITÉ, - *eit*, s. f., nouveauté, innova-
tion :

Li enfes nient soffranz la *noviteit* de si
grande vision par hastiu curs s'en fuit
defors les huisises. (*Dial. St. Greg.*, p. 209,
Foerster.)

Si vous conterons autres *novites* a avant.
(*Liv. de Marc Pol*, XXXV, Pauthier.)

Lo prince et lo abbé Desidere allerent a
la cité et cercherent la volenté de cil de la
cité, et lor demanderent pourquoi firent
ceste *novité*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.* VI, 27,
Champollion.)

Le G. S. ne veult ratifier la paix si ce
n'est avecques *novitez* et restrictions des
anciennes capitulations. (*Négoc. de la
France dans le Lev.*, t. I, p. 436, Doc. inéd.)

En quoy sembloit une *novité* merveil-
leuse. (SURSE DE PISTOYE, *Controversie de
noblesse*, impr. Maz.)

— Tort, préjudice, désordre :

Sans descendre en terre ne faire domage
ne *novité* a nulle part. (*Liv. de la Cong. de
la Moree*, p. 362, Buchon.)

De ceste vengeance cruelle si grande
novité fut par toute la terre de Galilee que
la ou les plus riches tenans la partie de
Herode estoient trouves on les noyoit
dedans les mares. (BOURGOING, *Bat. jud.*,
I, 29, éd. 1530.)

NOVOIANT, voir NONVOIANT.

NOXAL, *nox.*, - *el*, adj., qui concerne
un tort, un dommage :

Que ses sers fet ceste chose, ses sires
sera tenus par accion *noxale*. (*Digestes*,
ms. Montp. H 47, f° 17^c.)

Se li sers n'i est mie por qui aucuns a
accion *noxale* contre son signeur. (*ib.*,
f° 19^b.)

Li sers por que li sires reçoit jugement
noxal. (*ib.*, f° 33^a.)

Action *noxalle*, si comme quand aucun
serf de serve condition meffait a aucun,
et que l'amende y compette. (BOUT., *Somm
rur.*, i° p., f° 40^d, éd. 1486.)

1. NOXE, *nocxe*, *noce*, s. f., tort, dom-
mage :

Par cause de *nox*. (*Digestes*, ms. Montp.
H 47, f° 89^c.)

Ne pourteir a la citeit aucune *noce*. (1394,
Hist. de Metz, IV, 460.)

2. NOXE, voir NOISE.

NOXER, v. n., frapper du pied en dan-
sant :

Taluns sout remmor e retraire e *noxer*.
(WACK, *Rou.*, 2° p., 1772, Andresen.)

NOXIER, voir NOISIER.

NOXIF, voir NOCIF.

NOY, voir NI.

NOYELLE, voir NILLE.

NOZ, voir NO.

NOZAMYS, adj. et s., nigaud, benêt,
mari trompé :

Le marchand congneut tantost qu'il en
estoit *nozamys*, et n'en voulut faire aucun
semblant. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XIX,
Jacob.)

Nozamys son mary estoit bien esbahy et desplaisant. (Id., *ib.*, XX.)

Pour Dieu, n'y espargnons riens ! dist-elle. J'ay encores de l'argent, que je n'ayme pas tant que je fais ma fille. Espargnier ! dit *nozamys*, croyez, s'on luy peut aider pour argent, que je ne luy faudray pas. (Id., *ib.*)

Ceste vaillant preude femme mariee a ung, tout oultre *nozamys*, avoit plusieurs serviteurs en amours. (Id., *ib.*, XXXIV.)

Du clere, qui depuis luy monstra la facon d'autres tours : dont Monseigneur en la parfin en demoura *nozamys*. (Id., *ib.*, XLI.)

Pour la suscipion qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craignoit tres fort estre de renc des bleuz vestuz, qu'on appelle communement *nozamys*. (Id., *ib.*, LXXIII.)

NOZET, s. m., syn. de *noilet*, sorte de tuile :

Pour deux milliers de tuile pour couvrir les estables, et pour cinquante *nozets* a un denier maille piece... (Compt. de dép. du Chât. de Gaillon, XVI^e s., p. 114, Doc. inéd.)

NOZILLE, voir NOISILLE.

NOZILLETE, voir NOISILLETE.

1. NU, adj., dénué, privé :

Romme, noble cytes, k'iestes vous devenue?... Or iestes et seres d'avoir les pappes nue. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 334, Kerv.)

Tout fust encore la foy nue
De clarté.

(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, 535, Püschel.)

— Vide, dépeuplé :

Et se rassanneroient estudes qui sont nues. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 40, Kerv.)

— Nu à nu, en nue propriété :

Une meson que le devant dit Jehan et damoisele Ysabel sa feme avoient et tenoient u chastel de Biaumont nu a nu du roi de France. (1276, *Cart. de Pontoise*, Richel. I. 5657, f^o 29 r^o.)

2. NU, voir LE.

1. NUAGER (se), v. réfl., se couvrir de nuages :

Nuager, Anublarse, cerrarse. (C. OUDIN, 1660.)

2. NUAGER, adj., nuageux :

Iris voulut a ce Dieu consentir
Et r'amassa d'une oele *nuagere*
Chez l'Ocean force pluye legere.

(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f^o 101 v^o, éd. 1579.)

NUAILLE, s. f., nuit ?

La descendit sor Seigne a la *nuaille*,
Trez et aucubes tanderent il sanz faille.

(De Charlem. et des Pairs, Romv., p. 163.)

NUALZ, voir NOALS.

NUANGE, s. f., nudité :

La *nuance* de l'autel senefie que N. S. en la passion fu veuz nuez des nobleces qu'il avoit devant. (Trad. de Belet, Richel. I. 995, f^o 81 v^o.)

NUAU, s. m., petit nuage :

Quand je pourpense la masse
Qui d'une hautene audace
Triple s'egale aux *nuaux*
Volans en l'air les plus hauts.

(J.-A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, I. II, f^o 54 r^o, éd. 1573.)

Mais si j'augure bien, quand je voy pendre en bas
Les *nuaux* a vallez, mardy ne sera pas
Si mouillé qu'aujourd'hui.

(RONS., *Œd.*, III, xvi, à Maclou de la Haie, p. 338, éd. 1584.)

Et bref tous les mortels, les voisins des *nuaux*,
Les hostes des forest, et les bourgeois des eaux.
(J. DE VIREL, *Prem. exerc. poét.*, Priase du Mont-S.-Michel, éd. 1588.)

Le ciel m'a semblé clair fourby de ces *nuaux*
Qui luy couvroient le front de bronissants ban-

[deaux.]

(Id., *Poés.*, p. 43, de Beaurépaire.)

Quelque petit *nuau* rare couraot par l'air. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. III, p. 203, éd. 1820.)

Au fond du vieux palais, autrefois le sejour
Des demi dieux de France, est un temple d'Amour :
A *nuaux* argentez la voute est toute peinte.

(DESPOURT., *Eleg.*, I. II, Euritas, Bibl. gaul.)

Les *nuaux* dissipez prendrent leur route ailleurs.
(CHASSIGN., *Ps.*, XVII, éd. 1613.)

Après l'obscur *nuau* vient la chaleur stupide.

(Id., *Mespr. de la vie*, CCXLV, éd. 1594.)

... Ainsi que de *nuaux*

La sont couverts et les biens et les maux.

(VAUG., *Sat.*, III, a M. Tillier, éd. 1612.)

Une nue en l'air qui s'espandoit et se mesloit avecques d'autres *nuaux*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 693, éd. 1605.)

NUBECULE, s. f., petite tache :

Plusieurs vices sont aus pierres precieuses : aucuns vices sont de la couleur, comme fumee, l'ombre, une *nubecule*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f^o 130 v^o, éd. 1536.)

NUBEL, - iau, adj., de noce :

La vesteure *nubiaus* est charitez. (Serm., ms. Poitiers 124, f^o 38 r^o.)

Et il vesture *nubiau*. (Id.)

NUBELLE, s. f., instrument de musique :

Violle, *nubelle*, guiterne.

(G. DE MACHAULT, *Poés.*, Richel. 1586, p. 55.)

Cf. NABLE.

NUBILER, v. n., se couvrir de nuages :

Nubiler, v. n., verdonckeren. (LEON MEL-LEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

NUBILEUS, adj., nébuleux :

Mais quand je voy si *nubileus* aprets,
Venis si cruels et tant horrible orage.

(L. LABÉ, *Œuv.*, Sonnet xx, p. 105, Lemerre.)

NUBILEUSEMENT, adv., dans les nuages :

Puis lors adonc se lieve pallement
Et tristement et *nubileusement*.

(GUILL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georg.*, f^o 40 r^o, éd. 1540.)

NUBILLE, adj., des nuages :

De trop iniques pestes

Bien rudement des regions *nubilles*

Tombent en bas et sus champs et sus villes.

(GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georg.*, f^o 62 v^o, éd. 1540.)

NUBILOSITÉ, s. f., état nébuleux :

Nubilosité, f. nublosidad. (C. OUDIN, 1660.)

NUBLANT, adj., nuageux, obscur ; s. m., état nuageux :

Et quand il fait *nublant* si est obscur (le monde), ce est pour le *nublant* qui tot as estelles la clarté. (Sydrac, Ars. 2320, § XXIX.)

NUBLE, voir NIULE.

NUBLE, adj., obscur, obscurci.

Et il li relancent lors vers,

Si que toz li airs en est *nublex*.

(La Bataille des .vii. ars, Richel. 637, f^o 137^e.)

— Fig., sombre, noir :

Mult a le vis et taint et *nuble*.

(L'Escoufle, Ars. 3319, f^o 42 v^o.)

— Sombre, criminel :

Edmoad de la Fossa, escollier,

Heretique particulier,

Avoit prins et cierge et chauble

Sainctement en pensee *nuble*.

Comme le diable le menoit

Et a son vouloir proumenoit,

Des mains d'ung presbtre li osta

La saincte hostie, et la brisa.

(GROGNET, *Recoll. des merv. chos.*)

NUBLECE, - esse, - esce, *nulece*, s. f., amas de nuages, nuage, obscurité :

Escustrant les ewes les *nublesces*. (Liv. des Ps., Cambridge, LXXVI, 17, Michel.)

Un mant cuvert de *nublece*.

(S. Brandan, 1186, Michel.)

Cil jors est jors de *nublece* et d'oscurteit. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 23 v^o.)

La *nulece* de la charneil corruption. (Mor. sur Job, ap. Foerster, *Dial. S. Greg.*, p. 349.)

Il mist nostre joie en tristece,

Vie en mort, clarté en *nublece*.

(RENCLUS DE MOL., *Miserere*, Ars. 3142, f^o 2034.)

Qui noif si come laine, *nublece* si come cendre espart. Nostre sires Dieux fait la noif et envoie les *nublesces* seur terre. (Psaut., Maz. 258, f^o 177 v^o.)

Ne ses rais ne puat desvoier

Ne vent, ne pluie, ne *nublece*.

(Rose, 20734, Méon.)

Ne vent, ne pluie, ne *nublece*.

(Id., ms. Corsini, f^o 1434.)

Une obscurtes et une *nublesse* et uns vens si grans esmut sur la mer. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 443.)

Illec most *nublesces* et nues.

(Met. d'Or., Vat. Chr. 1480, f^o 6^b.)

NUBLER, v. a., obscurcir, couvrir comme d'un nuage :

Comme la pouldre en l'ueil, qui l'oscur-sist et *nuble*. (J. MORRIET, *Mir. de l'ame*, ms. Ste Gen., f^o 52 v^o.)

— *Nublé*, part. passé, gâté par l'effet des nuages :

Sans les marchans on n'auroit vins ne bledz

Es lieux ou sont baptuz, gelez, *nublex*,

Porter les font de la terre fertile

A grans labeurs en la terre sterile.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, ix, éd. 1545.)

GILLOT.

Je viens de voir les bles.

MAURICET.

Qu'en dis tu ?

GILLOT.

Aperceu j'en ay mou de nubles.
(JACQUES BÉREAU, *Poés.*, p. 23, Jouaust.)

NUBLETÉ, s. f., obscurité :

Donc est la *nubleté* partie
Et la nuit toute resclercie.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f° 19^c.)

Je vous pri que vous enchiez
De mes pechiez les *nubletez*
Par les rais de vostre clartez.
(*O Intemerata*, Richel. 837, f° 178^a.)

Yllac mist *nubletes* et nues.
(*Metam. d'Or*, p. 8, Tarbé.)

Bourg., Yonne, *nubrité*, *nubelleté*, *nubleté*, obscurité.

NUBLEUS, voir NUBLOS.

NUBLIER, - ier, v. n., devenir nuageux :

Commencha li tans si durement a *nublier* si k'il ne pooit veoir goutte. (*Rom. de S. Graal*, Richel. 24394, f° 39^a.)

NUBLIERE, s. f., nuage :

En la champeigne font lever tel poudriere,
Guillaume perdent, tant fu grant la *nubliere*.
(*Aleschans*, 648, ap. Jonck., *Guill. d'Or*.)

NUBLOS, - ous, - eus, *nullous*, adj., nuageux, nébuleux, obscur :

Car alsî com la fumeie obscuret par la *nullouse* assembleie lo jor az enfers oez, alsî ennulet lo cuer la confusions par ses desturbeiz penseirs. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 459.)

Nuiz tempestee et jor *nublous*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164^b.)

Es contrees *nubleuses*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., prol., Michaud.)

NUCE, s. f. ?

Chascun pourra ouvrer de fil de laine ouvree au touret, mais que le *nuce* soit bien flouee. (1366, *Ord.*, IV, 703.)

NUCHE, voir NOCHE.

NUCTANDRE, voir NUITANTRE.

NUCTAUNDRE, voir NUITANTRE.

NUECE, - eche, - esce, - esse, s. f., nudité :

Bien puet le laine al enlané
Et le *nueche* au deslané
Et al enferm ses maus aidier.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, ccl, 7, Van Hamel.)

Sa *nuesce* tant aperte.
(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 83 v°.)

Por quoi soustiens tu ceste *nuece* et as ainsi ta char affite? (*Vies et mart. des beueir. virges*, Maz. 568, f° 269^a.)

De fain moroit et de *nueche*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 81, P. Meyer.)

Et li conterent quant il le demanda
Que il avoient por lui covert lour vis
Por sa *nuesce* don lor frere avoit ris.
(*Bible*, Richel. 763, f° 221^a.)

Lors prist Rebeca les peaus des chavreaus, si envelopa tot le cou de Jacob et le poil par deseure, et des mains ausi tote la *nuece*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 434.)

A la tonsure des cheveux ou a la rature

appartient trois choses, garde de netteté, laidure et *nuesce*. (*Légende Dorée*, Maz. 1333, f° 71^b.)

Les bonnes œuvres queuvrent la *nuesce* de l'ame. (*Id.*, f° 325^a.)

— T. de coutume, étendue de la seigneurie féodale ou censuelle, de laquelle les choses sont tenues nuement et immédiatement et sans moyen :

Quand aucun commet cas de crime, et le crime est commis en la *nuesse* du comté de Perche, il en aura la connoissance. (*Cout. du Perche*, Nouv. Cout. gén., III, 636.)

Le seigneur de fief peut faire estang en son fief et *nuesse*. (*Coust. du Maine*, art. 34, Nouv. Cout. gén., IV, 468.)

Sujets en *nuesse* d'iceluy seigneur. (*Id.*, art. 9, p. 466.)

Cenz et devoirs deuz a aucun qui a fief denotent seigneurie de fief en *nuesse* sur les choses par raison desquelles ils sont deuz. (*Cout. d'Anjou*, art. 179, Nouv. Cout. gén., IV, 546^b.)

Si le dict seigneur du fonds y a justice fonciere en *nuesse*. (GUENOYS, *Conférence des Coust.*, f° 51 r°, éd. 1596.)

L'expression *tenir un fief en nuesse* s'est conservée jusqu'à la Révolution.

On dit encore *tenir un fief en nuesse*, c'est à dire le tenir immédiatement, et avoir la seigneurie féodale dans toute son étendue. (PRÉVOST, *Manuel Lexique*.)

NUECHE, voir NUCHE.

NUEFAIMME, voir NOVAIME.

NUEFME, voir NOEFME.

NUEILLOS, voir NOELLOS.

NUEL, voir NOIEL.

NUELE, - elle, *nouiele*, s. f., brouillard, nuage, fumée :

De petite estinciele naist de feu grant *nouiele*. Petis commencement fait sovens grans tormens. (*Li Ars d'amour*, I, 41, Petit.)

Lequel alors couvrit d'une *nuelle*
Ses yeux plainclifz, tant il fut desplaisant
Que preferé a luy m'avoit la belle.
(VASQUIN PAULIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 49, éd. 1555.)

NUELTRENALMENT, voir NUITRENALMENT.

NUEME, voir NOEFME.

NUEMENT, s. m., nudité :

Li *nuement* de l'autel senefie le *nuement* de N.-S. quant li chevalier le despoillierent et departirent sa vesteure. (*Trad. de Beletth*, Richel. I. 995, f° 81 v°.)

1. NUER, v. a., dépouiller, mettre à nu :

Et quant ses cors solune la constume des morz fut *nueiz* a laveir... fut trouveiz li cuirs enduriz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 216, Foerster.)

— Nué, part. passé, vidé, dénué :

Li chastiaux estoit *nuez* et froiz.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13¹.)

N. S. en la passion fu veuz *nuez* des

nobleces qu'il avoit davant. (*Trad. de Beletth*, Richel. I. 995, f° 81 v°.)

2. NUER, verbe.

— Neutr., faire un temps nuageux :

Quant il (ce signe) est senestre il fait negier, et quant il est meridional il fait *nuer*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 26 r°.)

— Act., nuancer :

Et les draps diapres *nuer* et parfere. (1356, *Trav. de peint. au chat. de Vaudreuil*, Bibl. de l'Ec. des ch., 1844.)

— Nué, part. passé, nuancé :

Avoit blanche maisselle
Faisans au rire .ii. foisseles
.i. peu *nuees* de vermeil.
(AD. DE LA HALLE, *Jus Adan*, Richel. 25566, f° 41 r°.)

Broderie d'or et de soie *nuee*.

(MARGUER. DE VAL., *Mém.*)

Blancheur *nuee* de vermeil. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

3. NUER, voir NOER.

NUESCE, voir NUCE.

NUESSE, voir NUCE.

NUET, *nueit*, adj., nu :

Nuete sui sans savor,
S'ai mult povre gonelle.

(MONIOT DE PARIS, *Bartach*, *Rom. et Past.*, III, 45, 35.)

Je suis une jouvenete,
Povre de dras et *nueite*.

(J. ERARS, *Mot. et Pastour. du XIII^e s.*, Th. fr au m. âge, p. 42.)

Qu'entre mes bras la tenisse *nueite*.

(*G. de Dole*, *Vat. Chr.* 1725, f° 73.)

Avec mon amin geirai

Nuete.

(*Pastourelle VI*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 238.)

Or me laist Diex a tel honneur monter,
Que celle qu'aing entre mes bras *nueite*
Tiengne une fois ains que voise oultre mer.
(*Couci*, 7037, Crapetlet.)

Et que enquenuit soit coiement, a chelee,
Nueite entre ses bras en chambre encourtinee.
(*Doon de Maience*, 7941, A. P.)

NUETÉ, - et, *nueit*, *nueit*, s. f., nudité :

En froidure et an *nueit*. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 104 v°.)

Nen avoient il dons atroveit contraire loy en lor membres cil qui de novel estoit hontous de lor *nueit*? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 148 v°.)

Il estoit couvers d'une seule cotelete et servoit a nostre Seigneur en *nueit* et en froidure. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 20^a.)

Nuditas, *nuetex*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881, et *Gloss. de Salins*.)

Et serviras a tes anemis en fain et en soif et en *nueité* et en toute disiete. (*Bib. hist.*, Maz. 538, f° 72^c.)

Qui este cil qui n'a honte de sa grant *nueité* quant il se voit nu. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 74^b.)

Nueté, *nuditas*. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

NUETE, *nueite*, s. f., petit nuage :

Une *nuelle* petite vit de la mer lever. (Rois, p. 319, Ler. de Lincy.) Lat., *nubecula*.

NUETEMENT, adv., tout nu :

Il jut a nuit en mon lit
Nuetement en mes bras.
(Chans., ms. Montp. II 196, f° 361 v°.)

NUEUS, - *eux*, adj., nuageux :

Venus la belle au departir des bords
Songeuse d'eux emmantela leurs corps
D'une *nueuse* et obscure couronne
Pour n'estre veus ny cognus de personne.
(Rons., Franc., II, p. 426, éd. 1584.)

Voyez comme fesché
Dans ces *nueus* replis son oeil il a caché.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 7 r°, éd. 1576.)

Par l'hyver froid tout est de neiges blanches
Engfossi l'air *nueux*.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Epi-grammes de Virgile*, f° 12 r°, éd. 1582.)

NUEUVEMBRE, voir NOVEMBRE.

NUEVEMBRE, voir NOVEMBRE.

NUEXE, voir NOCE.

NUGACION, s. f., folie :

Totez sez terres sunt prises, etc., donc a les prendre altre feez sereyt *nugacion*. (Year books of the reign of Edw. the first, years xxx-xxxI, p. 181, *Her. brit. script.*)

NUGATEUR, s. m., bavard :

Asses tost apres qu'ilz eurent esté reuniz et reconciliez aucuns *nugateurs* et mauvais referendaires, lesquelz se plaindirent au senat et aux consuls de Quintus Marceus, disans que les butins qu'ilz avoient conquis en la ville qu'ilz avoient prise il les avoit retenus pour lui et n'en avoit point fait loyalle partie aux autres.... (Orose, vol. I, f° 153^b, éd. 1491.)

NUIAL, voir NOIEL.

NUICT, voir NUIT.

NUICTAL, voir NUITÉ.

NUICTANTE, voir NUITANTRE.

NUICTEE, voir NUITEE.

NUICTEMENT, voir NUITEMENT.

NUICTURNE, voir NOCTURNE.

NUIERE, s. f., rève :

La nuis n'est onkes si oscure
Ke ses cuers ne voist en *nuiere*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 158, Scheler.)

NUIESME, voir NOEFME.

NURCEON, voir NORREÇON.

NUIRE, *nuyre*, *noire*, v. a., nuire à :

Qui mont bien cuide lou cerf *nuire*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 42^a.)

Venistes aidier as Waucreis
Pur *noire* mel e mes Daneis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2887, Michel.)

Adin de plus aiseement *nuyre* le duc de Bourgoigne. (WAVRIN, *Anchiein. Cron. d'Englet.*, II, 368, Soc. de l'H. de Fr.)

Il n'est quelconques mole pesante qui les puisse *nuire* ne retarder ne empechier. (J. DE SALISB., *Polycrat.*, Richel. 24287, f° 69^a.)

NUIRRIR, voir NORRIR.

NUISABLE, *nuy.*, *nois.*, *neus.*, *neux.*, *nus.*, *nuiss.*, - *uable*, - *avle*, adj., nuisible :

Duns envers le nient *nuisable* ne receut. (Liv. des Ps., Cambridge, XIV, 5, Michel.)

Li feus n'iert ja a cels *nuisables*
Qui forfait n'en sunt ne cupables.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7308, Michel.)

Chascon doit tel priere faire
Qui a la geat ne soit *nuisable*.
(MARTE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 18^a.)

Por ceu k'il dient *nusavles* choses. (Greg. pap. Hom., p. 84, Hofmann.)

Celes choses ke prophetavles ne sunt mies ou ke *nuisavles* sunt. (Li Epistle saint Bernard a Mont Deu, ms. Verdun 72, f° 85 v°.)

Iluec avoit un lonc serpent
Gros et enlé, *nuisable* a gent.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3215, Michel.)

Nulle neif n'i pooit dureir de pres qui fuist *neusable* encontre ceulz dedens. (Hist. de Joseph, Richel. 2455, f° 47 r°.)

Et li feme li disoit toutes les parolles qui li pooient estre *neuzables* a l'ame et a cors de lui. (Ib., f° 98 v°.)

Toutes choses *nuisavles*.
(Ms. Berna 697, f° 98 r°.)

Ces .iii. choses li sont *nusables*.
(Rom. des trois ennem., Ars. 5201, p. 249^b.)

Li *nuisable* en verité
Par mort ierent dampné.
(Liber regine Sibille, Richel. 25407, f° 171^c.)

Toutes choses *nuisables*.
(JER. DE MRUNG, *Test.*, 1940, Méon.)

Et vourent que toutes leitres qui seroient trovees dou tempz passei *neusables* a dit prince et profitables ai aulz fuissent et soient de nulle valour. (Charte de 1308, Coll. de Lorr., III, 6, Richel.)

La prise des challos et des pierres n'est *nuisable* aus diz murs. (Vers 1315, Reg. des eschev. de la Rochelle, Arch. K 1223.)

A toutes autres exceptions *neusables* au dit priour. (Merc. apr. Pâq. flor. 1319, Bèze, Fouvent, Arch. C.-d'Or.)

Ce leur seroit chose *nuysable* de donner assaut par tel challeur. (WAVRIN, *Anchiein. Cron. d'Englet.*, II, 106, Soc. de l'H. de Fr.)

Nocumena, *nuisable*. (Gloss. lat.-fr., Richel. I. 7679, f° 221 r°.)

Noxalis, *nuissable*. (Ib., f° 221 v°.)

Nocuus, *nuisables*. (Gloss. de Salins.)

Journee de .iii. hommes a abatre et trancher plusieurs saules, seus et autres arbres *nuysables* a la garde de la ville. (1419, Comptes de Nevers, CC 25, f° 22 v°, Arch. mun. Nevers.)

Mais est ce un gouffre inevitable
General a toute nature ?
Car elle a dit qu'elle est aydable
Ou *nuysable* a la creature.
(P. MICHAULT, *la Dance aux Aveugles*, p. 101, éd. 1748.)

L'argent ne seroit point *nuysable* a l'homme, se n'estoit l'avarice. (Le Debat de l'Homme et de l'Argent, Poès. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 305.)

Car je donneray si grande paix en la terre, que vous dormirez sans que nul vous espouvante, faisant cesser les bestes

nuisables de la terre. (Bible, Levit., XIII, éd. 1556.)

Morv., *nuisaule*, *nuyaule*.

NUISABLEMENT, *nuy.*, adv., d'une manière nuisible :

Du tronc des bons arbres souvent sor- tent rejectons et arbrisseaux superfluent- ment, infructueusement, *nuysablement*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 122 r°.)

NUISAMMENT, *nusantment*, adv., d'une manière nuisible :

Ot hume nient nuisant nient *nusantment* feras. (Liv. des Ps., Cambridge, XVII, 25, Michel.)

NUISANCE, - *anche*, *nuy.*, *nuyss.*, *nois.*, *noiss.*, *neis.*, *nos.*, *nus.*, s. f., tort, dom- mage, préjudice :

Gieres dunne esneiai en vein men quer, e lavai en nient *nuisance* mes meins ? (Liv. des Ps., Cambridge, LXXII, 13, Michel.)

Pois n'auras ja de feu dotance
Que a ton cors face *nuisance*.
(BEN., *Troie*, 1661, Joly.)

Tot le poir de lor *nuisance*
Od la vertu de ta puissance
Fraing e abat, oste e confont.
(Ib., *D. de Norm.*, II, 13249, Michel.)

Par lui e par sa puissance
Ne li porra tenir *nuisance*
De chose u n'ait abaissement.
(Ib., *ib.*, 20388.)

Tu apele remede la ou grant *nuisance* a !
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 55 v°.)

Par haste et sanz pron, pur *nuisance* de mei.
(Ib., *ib.*, f° 72 v°.)

E il li dist ke en segrei
Li recontast qui cil esteint
Qui chartres baillies aveleat
En lor seels al rei de France
Contre lui en sa *nuisance*.
(Hist. de Guill. le Maréchal, 9070, P. Meyer, Romania XI, 65.)

Kar un mire, saciez sanz dutance,
Ad bien poer de fere *nuisance*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 185^b.)

Ne li portera *neissance*. (1310, *Reconnaiss.*, Mor., Pr. de l'H. de Bret., I, 1233.)

A grant *nosance* et anientissement a les burgeois. (12 déc. 1372, *Lett. d'Ed. III au maire de Calais*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 184.)

Vous priantz par especial que, veues cestes noz letres, vous vous vueillez dis- poser et enforcier en haste pour faire continuele guerre, chevauchees et *nuy- sances* a ceulz du Poitou. (15 juin 1421, *Lettre du roi d'Angleterre*. Reg. de la Ju- rade, p. 573, Bordeaux 1883.)

Et nous povoit faire *nuysance*.
(Mist. du siege d'Orl., 17673, Guessard.)

Pour le *nuisanche* de le quemune. (1474, *Livre rouge*, t. I, f° 5 v°, Arch. de la ville d'Eu.)

A celle fin que par leurs richesses ne facent aucune *nuissance*. (P. FERGET, *Mi- rrouer de la vie hum.*, f° 62 v°, éd. 1482.)

Le roytelet de si petite stature fait *nuisance* a l'aigle, qui maistrise tous autres oyseaux. (BELON, *Nat. des oys.*, 7, V, éd. 1555.)

Nous sommes assiegez de tant de dangers, de tant de nuisances, de tant de divers especes d'ennemis. (CALV., *Instit.*, l. I, c. XIII, éd. 1562.)

Un quart d'heure de passion sans consequence, sans nuisance, ne merite pas des preceptes particuliers. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XII, p. 184, éd. 1593.)

A chacun provignement est necessaire sortir du fonds de la vigne abondance de racines des vieux cep, voire tant plus grande, que plus la vigne sera avancee en age, afin de la descharger de telles nuisances. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Ces amourettes font les mesmes nuisances a l'ame. (FR. DE SALES, *Oeuv.*, I, 187, Vivès.)

Norm., nuisance, nieusance; Vienne, D.-Sèvres, nuisance, neusance; Berry, nuisance:

Telle est la specialité du lupeux, démon aussi spirituel que méchant, que l'on a vu quelquefois perché sur un arbre tortu, vu qu'il est lui-même de travers, c'est-à-dire, traversieux, c'est-à-dire enfin pervers et amoureux de nuisance. (G. SAND, *Légendes rustiques*, éd. Calmann Lévy 1877, p. 115.)

NUISANT, *nuy.*, *nuiss.*, *nois.*, *noiss.*, *neux.*, adj., nuisible :

Le sanc nient nuisant damnerunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCIII, 21, Michel.) Var., nuisant.

Dons qu'il, ne sui devantiers, sient fait qui soient noissanz ne grevanz a la cité de Besançon. (1290, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f° 173.)

Ne ne puet faire li une partie ne li autre chose ne nouvelleite qui soit neuxant a l'autre partie. (1334, Cart. de S. Mari. de Metz, Richel. 11848, f° 9 r°.)

Ceste consolacion nous est tres contraire, car elle est tres nuisante a la consolacion divine. (*Intern. Consol.*, III, x, Bibl. elz.)

Se habandonner et occuper de telles curiositez de nul profit, et aulcunesfoyz dommageables et nuisans. (*Id.*, III, III.)

Vostre force n'estoit pas suffisante
Pour a ce bois estre en riens nuisante
Estant conjoint.

(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 91.)

Il ne se trouve point de viperes en ceste isle, ne autres bestes nuisantes. (THEVET, *Cosmogr.*, VII, 8, éd. 1578.)

Mes devis a l'honneur ne sont jamais nuisans. (SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1^o journ., III, 3, Bibl. elz.)

Et quant aux sorciers, on les dit avoir des yeux offensifs et nuisans. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XX, p. 52, éd. 1593.)

— S. m., ennemi :

Voir, dist Bernier, molt me faites dolant,
Qi mes pareus m'alez ci ociant,
Molt ai en vos a tos jors mon nuisant.

(*R. de Cambrai*, 4054, A. T.)

Et pour le roy dam Pietre, dont j'ai parlé devant, il aierent plusieurs pour estre son nuisant. (CUYL., *B. du Guescl.*, 7433, Charrière.)

Quant de mi s'approchent mi nuisant et adversaire pour mangier et devoreir ma chair. (*Psautier de Metz*, XXVI, 3, Bonnardot.)

NUISART, s. m., syn. de nuisant, ennemi :

S'est drois que chevaliers justiche
Ses nuisars.

(JACQ. DE BAISEUX, *li dis de l'Espee*, 102, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 178.)

NUISAVLE, voir NUISABLE.

NUISEMENT, *nuissement*, *nusement*, s. m., tort, dommage, préjudice :

Ainz nus avez esté tuz tens en nuisement.
(WACE, *Rou.*, 2^e p., 2935, Andresen.)

Ne fet mie grant nuisement,
Fors o sa coue solement.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2077, Hippeau.)

Toutes voies li covint li creanter anchois que jou le quite qu'il ne sera jamais el nuisement de cest castel. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 118^c.)

Et vous estes mis encontre lui et en son nuisement. (*Id.*, Richel. 337, f° 337^d.)

Se j'euxe autrelant esteit a vostre nusement comme je fu an vostre aide. (*Mort Artus*, Richel. 24567, f° 50^b.)

Qui o chevaux et o armes vindrent al nuisement del regne. (*Gr. charte de J.-s.-terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85 v°, Bibl. Rouen.)

Si n'aves c'ung sol nuisement,
Deffendes vous prousement.
(Rose, 19957, Méon.)

Et cil respont molt folemant
Que il met an son nusement
Trestot quan lui plect et siet.
(Chev. au Lyon, 4441, Holland.)

Si n'estoient pas espargnes a son nuisement les tresors d'Angleterre ne les richesses de Normandie. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roys Loys, VIII, P. Paris.)

Au cors ne fait nul nuisement. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 45 v°.)

Mi homme lige proprement
Sont o eus en mon nuisement.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18121, W. et D.)

Mais la loy regarde tant seulement a la difference et quantité du nuisement ou malfait, grief ou dommage. (ORESME, *Eth.*, f° 96^c, éd. 1488.)

Né doivent aucunement pourteir a la citeit et as citains et habitans devantdis aucune noce ou nuisement. (1394, *Hist. de Metz*, IV, 460.)

Nocumentum, nuissement. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 221 r°.)

Qu'il ne sera jamais en nuisement a la damoiselle de ce chasteau. (*Lancel. du Lac*, 2^e p., ch. 90, éd. 1488.)

Eure, Pont-Audemer, nuisement.

NUISEOR, - seur, s. m., celui qui nuit :

Il destruisit toz noz malfaisans,
Nos nuisors, nos gueroians.
(BEN., *Troies*, Richel. 1610, f° 160.)

Qui d'aydier fait par fantise
Semblant et veult nuisor estre.
(Ysop. I, Fab. III, de la Grenoille qui conchie la Souris, Robert.)

Ja vos ai ge servi ados par grant amor,
Et or le me rendez moult mal au chief del tor
Quant en cest grant besoig m'estes or nuisor.
(Maug. d'Aigr., Richel. 766, f° 51 r°.)

Et i avons moult de nuisors. (1280, *Lett. du Cle de Poit. à S. L.*, Arch. J 890.)

S'il a de lui affaire il sera en s'aie
Contre les nuisors et tenra compaignie.
(Bible, Richel. 763, f° 246^b.)

NUISEUS, *nuy.*, adj., nuisible :

On dit en un proverbe et si l'accorde drois
C'oiseuse est mult nuisouse.

(Veus du Paon, Richel. 24386.)

C'est pour lui usaiges nuisous.
(J. DE CONDÉ, *dou Fighier*, 2, Scheler.)

De Jargueau je suis tres joyeux
Qu'i soit en nostre obeissance,
Que y nous estoit fort nuisoux
Et nous pouvoit faire nuissance.
(*Mist. du Siege d'Orleans*, 17670, Guessard.)

NUISEUSEMENT, *nois.*, adv., d'une manière nuisible :

Sy me merveil comment tu poes,
Pour cest broellet enclos de peux
Ou tu te sies oiseusement,
Laisser ton foucq oiseusement
Ou bois seul ou pas ne pasture.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 24 r°.)

NUISIF, *nois.*, adj., nuisible, ennemi :

K'a chiaus dont je sol nuisis
Prenges vengeance.
(ROB. DE LE PIERRE, *Chans.*, Richel. 844, f° 161.)
Ainsi est il de ces bestes nuisives.
(CL. MAR., *Enfer*, p. 55, éd. 1596.)

Par une pertinacité vaine et tantost nuisive. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 149, éd. 1581.)

NUISION, s. f., chose nuisible :

Ne cuidez pas ke nuision
Aviegne riens se por nos non.
(*Expl. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 63 r°.)

NUISIR, v. n., nuire :

Neient ne profitera li enemis en lui, e li filz d'iniquité n'apostera nuisir lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXVIII, 22, Michel.)

Ge ne vos doit ne grever ne nuisir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33^c.)

Signor, fait il, pensez de moi nuisir.
(*R. de Cambrai*, 4893, A. T.)

... Quant voit k'autrui ne porroit
Nuisir se a soi ne nuisoit.
(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, CX, 4, Van Hamel.)

Et ensi fut fait ke cil ki vinrent al cortil por nuisir, ke li repairierent avec lo lowier de lur travailh. (*Dial. St Greg.*, p. 134, Foerster.)

Adan, hasters a nuisi plus que souffrirs mainte fie. (A. DE LA HALLE, *Part.*, Richel. 25566, f° 15 r°.)

Fausse gent d'amours estraigne
Qui mi ont nuisi.
(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 171 r°.)

De Dieu soies tous houni,
Trop m'aves nuisi.
(*Id.*, f° 295 v°.)

Ne li puet nuisir
Nule rien qui soit.
(*Sermon en vers*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 186.)

Bourbonn., nuisir, nuire.

NUISSABLE, voir NUISABLE.

NUISSANCE, voir NUISANCE.

NUISSANT, voir NUISANT.

NUISEMENT, voir NUISEMENT.

NUIT, *nuict*, s. f., se disait autrefois au lieu de jour pour signifier délai :

L'en dit ci que hons, quant il est plege a autres segont la costume, et li termes est passeez de la dete, et cil qui la dete est demande ses gages, il la doit baillier, et la li doit fere baillier et la li doit fere valoir as *nui*z; et puis les puet vendre en bone foi, par si que li autres les ait dedanz les *nui*z, s'il les puet renbre. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XVIII, 7, § 1, Rapetti.)

Se il ne paie dedenz les *nui*z, il est a .iV. d. d'amende a paier au mestre. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., XLVIII, 18, Lespinasse et Bonnardot.)

Un acheteur de biens vendus a l'encant, la solennité de justice gardee, peut estre contrainct par prison, et ses biens vendus sans solennité, ne attendre les *nuits*. (*Cout. d'Orléans*, art. ccccxxxix, Nouv. Cout. gén., III, 805^a.)

NUITAL, *nuital*, adj., de nuit, nocturne :

Songes *nuitaux*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 197^e.)

Furies *nuitales*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1371.)

La *nuitalle* Hecaté. (LA BOD., *Liv. de la vie*, I, 7.)

Leurs mouvemens (des étoiles errantes) sont appelez journaux ou *nuitaux*. (ID., *Harmon.*, p. 124, éd. 1578.)

Flamme *nuitalle*. (ID., *ib.*, p. 137.)

Je te pry d'arrester ta *nuitalle* carrière. (P. DE CORNU, *Oeuv. poét.*, p. 107, éd. 1583.)

Je veux aller outre la riviere
Voir m'amie : mais sans ta lumiere (de Vesper)
Je ne puis mon voyage achever.
Sors doncques de l'eau pour te lever,
Et de ta belle *nuitale* flame
Esclaire au feu d'amour qui m'enflame.

(RONS., *Odes*, I, IV, XVII, p. 360, éd. 1584.)

Ceux qui par leurs labours s'achetoient les trophées
Triomphent du sepulchre et de l'obli *nuital*.
(A. MATH. DE LAVAL, *Sonn.*, XIII.)

O carnaciere louve,
Des *nuitales* fureurs la pire qui se trouve !
(SCELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2^e journ., IV, 4, Bibl. elz.)

NUITANCE, s. f., attaque nocturne :

Nous prononçant et desclaircissant fait
d'armes estre entendu de plusieurs personnes,
de fait appensé ou d'aguet ou de *nuitance*
ou de chevauchie. (1317, *Ord.*, XII, 432.)

NUITANGEMENT, *nuyct.*, *neut.*, adv.,
nuitamment :

S'il s'en va aller de jour et prendre
congié au mayeur et eschevins, et s'il s'en
va *nuyctangement* ou sans congié prendre,
soit *nuit* soit jour, il est a la merci le
seigneur. (1249, *Affranch. de Conflans*,
vidim. de 1533, Arch. mun. Luxeuil, AA, 1.)

Thiebaults de Nomeney prist .i. nostre
homme a Pompeing par la force dou doyen
de Coudey et *neutangement* et ne fuit
onques restaubliz de ses meubles. (*Charte*
de 1337, coll. de Lorr., III, 42, Richel.)

NUITANTRE, *nuitantre*, *nuytiautre*,
nuitentre, *nutauntre*, *nuitclante*, *nuitante*,
nuitrante, *nuitrantrre*, *nuitandree*, *nuitandree*,
nuitandree, *nuitandree*, adv., nuitamment,
pendant la nuit, de nuit :

E alerent andui *nuitantre* en l'ost. (Rois,
p. 103, Ler. de Lincy.)

Envers la mer se sunt *nuitantre* acheminé.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 34 v^o.)

De ses homes elsi *nuitantre* s'en enbla.
(*Id.*, *ib.*, f^o 35 v^o.)

S'aucuns hom entre en autrui meson
nuitrantrre. (1238, *Drois de Bauduin le senes-
cal*, N.-D. de Camb., Arch. Nord.)

Çaus qui aloient fausser moies et por-
toient garbes *nuitantre*. (1250, *Déclar.*, etc.,
Tailliar, *Rec. d'Act. des XII^e et XIII^e s. en
lanj. wall.*, p. 180.)

L'enfant *nuitante* porté fu.
(*Trad. de Hug. de Lincoln*, Richel. 902, f^o 136 v^o.)

Nuitrantrre est por le cors venu.
(De S. Laurent, Richel. 19523, f^o 6 v^o.)

Et que *nuitantre* en larrechin,
Par le conseil de Herlekin,
Essirent fors de l'abeie.
(*Mir. de St Eloi*, p. 110, Peigné.)

Sor ce que li dit escuier *nuitrantrre* une
nuit qui passa batirent Movaou, sergent aus
diz religieux. (1273, *Cart. de S. Maur*, Arch.
LL 112, f^o 167 r^o.)

Se il garde *nuitantre* bues ou vaches.
(*Etabl. de S. Louis*, I, CLVIII, p. 294, Viollet.)

Il li a ce fait fausement et desloiaument,
en traizon, sans defiance et *nuitantre*, se
ce fu de nuit. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 488,
Beugnot.) Impr., *nuitancree*.

... Ou assailli *nuitantre*. (*Liv. de Phil. de
Nav.*, Ass. de Jér., t. I, p. 487, Beugnot.)
Impr., *nuitancree*.

Alerent *nuitandree* a la meson William.
(*Year books of the reign of Edw. the first*,
Years xxx-xxxI, p. 107, Rer. brit. script.)

Troverent *nuitandree* un qe avoit pris
blez. (*Id.*, p. 511.)

H. de C. avoit trouvé un laron qe avoit
emblé blez *nuitandree*. (*Id.*, p. 513.)

Il poeit aver venu en pais *nuytiautre*.
(*Id.*, Years xxxii-xxxiii, p. 63.)

Denunçant que les dessus nommes ma-
licieusement et *nuitentre* l'avoient batu et
viléné crueusement. (1334, Arch. JJ 69,
f^o 43 v^o.)

En cele temps les Normantz vindrent
nuitantre come leres ove graunt navie.
(*Chron. de Lond.*, p. 23, Aunger.)

Par eskeles queintement faitz de corde
nuitandree eschapa hors de la tour de
Loendres. (*Id.*, p. 46.)

Nul ne doit aller armé *nuitclante* parmi
la ville. (Vers 1436, *Rôle de St Ursanne*,
Mon. de l'év. de Bâle, V, 340, Trouillat et
Vautrely.) Impr., *nuitclance*.

— On a dit aussi, dans le même sens, de
nuitantre :

De *nuitantre*. (*Lib. Custum*, I, 80,
2, Edw. II, Rer. brit. script.)

Li borgois... conut par devant la jostice
qu'il les avoit ocis, comme cez qui estoient
venuz en sa meson de *nuitentre*, et peceerent
sa meson, et le vodrent occerre. (*Liv. de
Jost. et de Plet*, XII, 6, § 27, Rapetti.)

NUITANTREE, adv., nuitamment :

Murtrre si est, quant home est ocis *nui-
tantree*, por quoi il ne viegne apensement
a la meslee. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX,
4, § 1, Rapetti.)

Cf. NUITANTRE.

NUITEIT, voir NUETÉ.

NUITEMENT, *nuit.*, adv., nuitamment :
Plusieurs femmes tirees *nuitement* du
lict nuptial. (*Le Tocsain contre les massa-
creurs*, p. 48, éd. 1879.)

NUITENTRE, voir NUITANTRE.

NUITERNEL, voir NUITRENEL.

NUITIE, voir NUITIEE.

NUITIEE, *nuitie*, *nuitie*, *nuytie*, *nuytee*,
nuittee, *nuittee*, *nutee*, *neutie*, s. f., nuit,
espace d'une nuit :

Or aves vos bone *nuitie* ene.
(Auberi, p. 162, Tobler.)

Foi que vos doi bien se doit faire lie
Cui vos aves doné ceste *nuitie*.
(*Id.*, p. 163.)

Uaques nen oi si male *nutee*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f^o 33^a.)

Or sai je bien, se Deus me salt,
Que j'ai au boene *nuitiee*.
(*Fabl.*, ms. Berne 354, f^o 167^a.)

Qu'il aura sol a sol jeu
A *nuitiee* o une pucele.
(*Du chevalier à l'Épée*, 627, Méon, *Nouv. Rec.*, I,
146.) Impr., *nuitiee*.

Puis li conte comment l'a fait
Sa dame depuis qu'a l'uisset
Fu trouves la malle *nuitie*,
Quant de son signour fu gaitie.
(*Couci*, 5488, Crapelst.) Impr., *nuitie*.

Ghelle propre *nuitie*.
(*B. de Seb.*, xiv, 271, Bocca.)

Lequel messire Hues y fut prins prison-
nier, mais il eschappa la *nuytie*. (WAVRIN,
Anchienn. Cron. d'Englet., t. I, p. 201, Soc.
de l'Hist. de Fr.)

Va quere sire Audulf de Bracy, qe le
roy velt ocyre demeyn; quar une bone
nutee avera avant sa mort. (*Hist. de
Foulques Fitz Warin*, *Nouv. fr. du xiv^e s.*,
p. 76.)

Revenus en la ville la *nuitie* apres loudit
adjournement fait. (1397, *Hist. de Metz*, IV,
479.) Impr., *neutié*.

En chevaucha maint jour et mainte *nui-
tie*. (FROISS., *Chron.*, VII, 390, Luce, ms.
Amiens.)

A Postel me convoieras
Et avecques moy demourras
Toute *nuitie*.
Ma bellote ! point ne m'ennue.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 204, Wahlund.)

Huit *nuitiees* l'une apres l'autre
Gela tousjours sans nulle faulte.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H.
de Lorr., II, clvi.)

A frere Legier, l'augustin qui garda et
veilla ledit defunct en sa maladie par plu-
sieurs *nuities*, et jusques au jour et heure
de son trespas. (1458, *Exéc. Test. de Gilles
de Grantmetz*, Arch. Tournai.)

Ils reposerent la *nuytie*.
(*Trahis. de France*, p. 45, *Chron. belg.*)

Toute la journee et la *nuitiee* ne jette que
sanglots. (*Quinze joyes de mar.*, xv,
éd. 1734.)

Dont la femme s'esmerveilla fort, car
elle n'avoyt point accoustumé d'avoir telles
nuitiees. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 8^e nouv.,
Jacob.)

Ainsi passerent illecques toutes les
heures de celle froide *nuytee*. (D'AUTON,
Chron., Richel. 5082, f^o 60 r^o.)

Et vous mistes aussitost au lict, pour vous recompenser de la mauvaïse nuitée que vous aviez eue a Annet. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XLVI, Michaud.)

Lorr., Malavillers, *nutie*, Filières, *nutaye*, *nutie*, Toul, *noiti*, Champ., Sommepey, *nutie*, nuit.

NUITIER, *nutier*, *noster*, verbe.

— Neutr., veiller :

Bonne nuit ne vous di ge mie.
Que vous perte façoiz por moi,
Je ne voil pas, ne ne croi;
Se orendoit, por moi, *nostez*,
A l'autre soir le recouvrez,
Ou tant ou plus une grant masse.
(Florimont, Richel. 353, f° 34^d.)

— Act., passer la nuit :

Quant herbergié furent, et il *nuilioient* la nuit, li sires de Duras fist bien armer ses hommes, et fist prendre l'empereor et ses gens. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 330, Guizot.) Impr., *nincioient*.

— Inf. pris subs., nuit :

Kant il vint al *nutier*...
(Destr. de Rome, 887, Groeber.)

NUITIN, *nuytin*, s. m., lutin :

Lequel avoit avecques luy ung esperit phitonique que les aucuns appellent gobellin, *nuytin* ou follet. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 28^{re}.)

NUITON, - un, *netun*, s. m., lutin :

Puis lace l'elme a l'escarboncle en son,
Enseelé avoit el quig amont,
A mie nuit quant li tans est embrons,
Ja si espes ne fera li *nuiton*,
Mil chevaliers conduire en poroit hon.
(Raimbert, *Ogier*, 9886, Barrois.)

Ne nul tenex vos mie a fable
Que de fame et de *netun* furent.
(Chev. au Lyon, 5264, Holland.)

Atant vienent hideus et noir
Amedai li fil d'un *netun*.
(Ib., 5504.)

Sagement entr'aus s'enbati,
Et plus sagement s'en parti,
Quar nient plus com s'il fust *nuituns*,
Ne sorent qu'il devint cascuns.
(Moussk., *Chron.*, 25125, Reiff.)

Nuitons devient, ses eschalciere,
Et si fait chandoilles de cire,
K'elle offre par us et par nombre,
Ke Dex des enfans le descembre
Et ke la pute mors les prengue.
(GAUTHIER LE LONG, *la Veuve*, 197, Scheler, *Trouv. Belg.*, p. 232.)

Wall., *nuton*.

Cf. LUITON.

NUITRANTE, voir NUITANTRE.

NUITRANTRE, voir NUITANTRE.

NUITREMENT, adv., duitamment :

Se il garde *nuitrement* bues ou vaches.
(Établ. de S. Louis, I, CLVIII, p. 294, var., Viollet.)

NUITRENALMENT, - allement, *nutren.*, *neutren.*, *nueltren.*, adv., de nuit :

Mercredi, 5 mars passé, *nutrenallement* fu par nous adversaires le feu bouté a Herbichaingne. (1466, *Reg. aux Missives*, f° 261^{ve}, Arch. mun. Dinant.)

Etoit *nutrenalment* yssus fors de Bo-vingne. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 243, *Chron. belg.*)

Et fait *nutrenalment* grandes assembleez. (Id., *ib.*, p. 333.)

Plusieurs disoient qu'ilh ert fais de poleur d'aywe, lyqueis on renaiwoit *nueltrenalment*. (Id., *ib.*, p. 393.)

Cf. NOCTURNALEMENT.

NUITRENEIL, voir NUITRENEL.

NUITRENEL, - eil, - al, - turnel, - ter-
nel, *nut.*, adj., de nuit :

D'escut avirunerat tei la verité de lui;
ne prendras de *nuiternel* pour. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xc, 5, Michel.)

Ne criendras de la *nuiternel* crieme. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xc, 5, Michel.) Impr., *nuiterhel*.

Mil an en tes oilz sicume jurd d'ier ki trespasad, e la veille *nuiternele*. (Ib., LXXXIX, 4.) Var., *nuturnale*.

Par lo *nutreneil* silence soi donat ilokes, en orison. (*Dial. S. Greg.*, p. 29, Foerster.)

Li hom deu Benoiz, encor reposanz les freres, estanz es vigiles de la *nuitreneile* orison. (Ib., p. 103.)

En ces tenebres *nuiterneans*.
(RENCLUS DE MOL., *Miserere*, Ars. 3142, f° 213^t.)

— Qui aime la nuit :

De malfactor ensi avient,
Angliers et *nutreneus* devient.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 128^c.)

NUITRENIER, adj., qui aime les té-
nèbres :

Dou maufaitour ensi avient :
Angliers et *nuitreniers* devient.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, GLX, 8, corrigenda, Van Hamel.)

NUITTEE, voir NUITIEE.

NUITUN, voir NUITON.

NUITURNEL, voir NUITRENEL.

NUIZENTRE, voir NUITANTRE.

NUL, adj., quelque, quelqu'un :

Qui est *nul* ki puit dignement eswarder
cum est granz sus nos li pawors des cons-
sols de Deu. (*Greg. pap. Hom.*, p. 68, Hofmann.)

De toi ne doit estre se non
Nus princes.
(WATRIQUET, *Des III Chanoines de Couloingne*,
Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 139.)

— S. m., aucune partie :

N'i out noise ne cri ne nuls n'i parla
Harpe ne vicle *nul* d'ure n'i suna.
(*Chron. de Jord. Fant.*, 1959, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

— Nulle, s. f., rien :

Mais nuls d'laus ne me serdoit,
N'a *nulle* cascuns entendoit
C'a mener son doel et a plaindre.
(JER. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 199, Scheler.)

NULE, voir NIULE.

NULECE, voir NUBLECE.

NULEIE, s. f., nuée, nuage :

Com une *nuleie* de fume. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 459.)

Ardennes, Wall., *nuleie*, nuage, ondée.

NULI, voir NULUI.

NULIU, adv., nulle part, en nul lieu :

Il ne s'est *nuliu* arestes,
Ançois vait querre quanques il pot
Du fu.
(*Extr. du rom. de l'Escouffe*, ap. Michel, *Lais inéd.*, p. 153.)

Il ne sont *nuliu* aresté
Dusqu'au Perron devant la sale.
(*Lai de l'ombre*, ap. Michel, *Lais inéd.*, p. 53.)

MORV., *nuieu*, nulle part.

NULLEIZ, s. m., sorte de point de bro-
derie :

Quiconques veut estre feresresse de cha-
piaux d'orfreis et de toutes oeuvres a .iiii.
pertuis sanz mouveiz et sans *nulleiz*, estre
le puet. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p.,
xcv, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

NULLER, v. a., annuler, détruire :

Quar preudom ne puet miex uiller
A mauves les grenons *nuller*
Ne plus-cointement les denz trere,
Que par bonté entor lui fere.
(*Dit de la dent*, 103, Montaiglon, *Fabl.*, I, 150.)

NULLI, voir NULUI.

NULLITÉ, s. f., anéantissement :

Haa, terre tres noble, de quelle *nullité* et
malheur estes vous maintenant tenue,
comme de cheoir de si hault en bas!
(*Perceforest*, t. IV, f° 119, éd. 1528.)

NULLITER, v. a., annuler :

Nous ordonnons que l'exception du dit
defendeur *nullitera*. (*Recueil des statuts de
la Bazoches*, p. 108, ap. Sie-Pal.)

NULLOUS, voir NUBLOS.

NULLU, voir NULUI.

NULLY, voir NULUI.

NULTEMPS, adv., jamais :

Nunquam, *nutemps*. (*Gloss. de Salins*.)

NULUI, *nullui*, *nulluy*, *notui*, *nelui*, *nullu*,
nuli, *nulli*, *nully*, pron., personne :

Nullu moleste n'ai fait. (*Dial. anime
conquerentis*, ms. Epinal, Bonnardot, Arch.
des Miss., 3^e sér., I, 276.)

A *nullu* n'ai esté passible. (Ib.)

Car Deus ne demande a *nelui*
C'on face bien fors qu'a son cous.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606,
f° 108^d.)

Elle ne veist jai *nelui*
Home ne fame fors ke lui.
(*Dolop.*, 11067, Bibl. els.)

Ne a *nelui* ne parleres.
(*Parton.*, 1464, Crapelet.)

Se il i ait *nelui* ki die... (1231, *Ch. de
Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Comant l fait il, doutez *nelui*?
Oil. Et cui? Toi et autrui.
(*Renart*, Suppl., v. 385, Chabaille.)

N'escharniez *nuli*.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de
Lincy, *Prov.*)

Bon mot n'espargne *nullui*.

(*Anc. prov.*, XIII^e s., lb.)

Li dis Jakemes n'estoit hays de *nullui*. (1320-1337, *Procédures p. l'abbé de S. Pierre de Gant*, Minutes parchemin, Cabinet Ern. Deseille.)

Sans *nullui* excepter. (FROISS., *Chron.*, VI, 173, Luce.)

Et venoient jusques aux portes de Paris sans contredit de *nullui*. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1429, Michaud.)

En icelles grans rues, ou y voit assez de gens, mais par toutes les autres rues foraines, on n'y voit comme *nulluy*, et est ainsi comme despoeplée (Alexandrie). (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et Ambassades*, p. 107, Potvin.)

Mot qui a *nullui* puisse estre prejudiciable. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 20, Chazaud.)

Ha! Jeunesse, la Mort te suit,

Car *nulluy* elle n'assure.

(*Debat de Nature et de Jeunesse*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 89.)

Sans mal faire a *nullui*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 83 r^o.)

Ou est le roy, qui vueille conceder

Grace, ou *nullui* ne vient interceder?

(Cl. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 528, éd. 1596.)

Sans de *nullui* vouloir blesser l'honneur.

(*Id.*, *Epistre a Gontier*, p. 184, éd. 1596.)

Quand de *nullui* n'eus aucune response.

(*Id.*, *Ep. de Maguelonne a son amy*, p. 118, éd. 1596.)

Ce jour en cheit une (bombe) a l'hostel du Mignon, Ou estoient deux enfans dans leurs lits, se dict on. La bouille, par miracle, jetta l'enfant en bas, Sans mal faire a *nulluy*. Louange a Dieu du cas.

(1544, A. MORIN, *Chr. du siege de Boulogne*, str. 12, Morand.)

Force belles et rares plantes et de *nullui* cognues. (DU PINET, *Dioscoride*, préf., éd. 1605.)

Wallon, Givet, *nolu, nolui* : Dji n'ai peu (peur) di *nolu*. Charleroi, *noulu* : *noulu* esu terre.

NUM, voir NON.

NUMERABLE, adj., nombreux :

Et a brief dire y furent comme *numerales* autres prelates, comtes et barons. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLIX, éd. 1638.)

NUMBLET, voir NOMBLET.

NUMBLOT, voir NOMBLOT.

NUMBRABLE, voir NOMBRABLE.

NUMERER, v. a., forme savante de nombrer, compter :

Car il disoit le poullain et la mere

Pas ne valloir la monnoye qu'il *numere*.

(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, ch. xv, Jouaust, p. 55.)

Numerer, tellen. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

NUMNUISANT, voir NONNUISANT.

1. NUN, *non, nunc*, adj. et pron. indéfini, pas un, aucun, personne :

La tor delivre au borgoin Auberi,

Puis font crier que *nuns* rien n'i preist.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XII, p. 234, P. Paris.)

Il n'est *nuns* jours, trois fois, ou quatre, ou sis. (*Id.*, xvi.)

Que de tel porc *nuns* hons parler n'oi.

(*Id.*, 3^e chans., I, p. 220.)

Et *nuns* ne s'i doit plus fier.

(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 11, 28.)

Ne l'ousoient el feu lancier;

Nuns ne l'osoit ancomancier.

(*Dolop.*, 9078, Bibl. siz.)

N'estoit samblanz que *nuns* an peust achaper vis. (*Amit. de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 49.)

Ja *nuns* an aufer nen antrat.

(*Bible de Hugues de Berxi*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 101^e.)

Nuns hons. (*Atour*, 1232, *Hist. de Metz*, III, 188.)

Ne *nuns* amans ne puet, ne ne doit estre menans fuers de la parroche dont il est amans. (1260, *Id.*, p. 213.)

Que tex latres ne vassissant riens et fussent tenues por *nunes*. (1274, *Lett. de Thib. de Rougem.*, Ch. des compt. de

Dole, $\frac{B}{253}$, Arch. Doubs.)

Et sans *nune* autre servitude. (1280, *Lett. du Cte de Bourg.*, Bellevaux, Arch. H.-Saône, H 73.)

Que *nuns* empachemanz ne lour an soit faiz. (*Id.*)

An *nuns* tans. (1280, *Lett. de J. de Joinv.*, Reynel, Arch. H.-Marne.)

Se *nuns* d'eaux en aloit encontre. (1298, *Lett. de J. de Joinv.*, Arch. K 1153.)

H.-Saône, Doubs, Jura, Langres, Champ., Bourg., Morv., *nun*, personne: Y n'y a *nun*.

Cf. NEGUN et NESUN.

2. NUN, voir NON.

NUNAIN, voir NONAINE.

NUNBARBE, voir NONBARBE.

NUNC, voir NUN.

NUNCALLOIR, voir NONCHALOIR.

NUNCEAGE, s. m., action d'annoncer :

Par cel rei alteor ki pur nos prist charnage

En la virgine vaillante par angelina *nunceage*.

(*Horn*, 317, Michel.)

NUNCEMENT, voir NONCEMENT.

NUNCEOR, voir NONCEOR.

NUNCESSABLE, voir NONCESSABLE.

NUNCHALEIR, voir NONCHALOIR.

NUNCHALER, voir NONCHALER.

NUNCHALOUR, voir NONCHALOUR.

NUNCHIER, voir NONCIER.

NUNCIATION, voir NONCIATION.

NUNCIER, voir NONCIER.

NUNCIR, voir NONCIR.

NUNCUPACION, voir NONCUPATION.

NUNCUPATIF, voir NONCUPATIF.

NUNCUPATOIRE, voir NONCUPATOIRE.

NUNDINE, s. f., foire :

J'avoie bastiz au Molard grandes halles

Ou l'on tenoit foyres universales;

De tous climatz on venoit aux *nundines*.

(FRÈRE JEAN GACY, *la Deplorat. de la Cité de Genève*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 95.)

NUNFEI, voir NONFOI.

NUNGLOT, voir NOMBLOT.

NUNNERAY, adj. ?

Ore suy mis a l'asay

Pur ces juvenceals treter

Ke tant sunt jolifs e gay.

Novelers e *nunneray*.

(*Poés.*, ms. Cambridge DD. 10.31, Romania, XV, 251, P. Meyer.)

NUNNUISANT, voir NONNUISANT.

NUNPOEIR, voir NONPOOIR.

NUNPOANT, voir NONPOANT.

NUNPOISSANT, voir NONPOISSANT.

NUNPURQUANT, voir NONPORQUANT

NUNQUAM, voir NONQUE.

NUNSACHANT, voir NONSACHANT.

NUNSAÛGE, voir NONSAÛGE.

NUNSAICHEANT, voir NONSACHANT.

NUNSAVANT, voir NONSAVANT.

NUNSAVAUNCE, voir NONSAVANCE.

NUNTION, voir NONCION.

NUNVAILLANT, voir NONVAILLANT.

NUNVEABLE, voir NONVEABLE.

NUNVEIABLE, voir NONVIABLE.

NUPCIAL, voir NUPTIAL.

NUPTIAL, *nupcial*, adj., qui concerne la cérémonie des noces, le mariage :

Vestemens *nuptiaus*. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Cassin, f^o 97^e.) *Nuptiaus*. (*Id.*, f^o 98^e.)

Don *nupcial*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms, Ste-Gen., f^o 304^e.)

Régime *nupcial*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f^o 97 r^o.)

Joyaux *nuptiaux*. (1489, *Contr. de Mar. entre E. gilbert de Cleves et Charl. de Bourb.*, ms. Louvre 109.)

Jour *nuptial*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, VIII, IV, 23.)

Festin *nuptial*. (RAB., *Quart livre*, ch. LII, éd. 1552.)

Gants *nuptiaus*.

(*Le Gand de J. Godart*, p. 11, éd. 1588.)

La deesse qui preside aux assemblees *nuptiales* ne vint point a celles cy. (LE MOULINET, *les agreables Diversitez d'amour*, p. 7, éd. 1613.)

NUREQUIER, voir NORRICIER.

NURIER, voir NORRIER.

NURIMENT, voir NORRIMENT.

NURISSEMENT, voir NORRISSEMENT.

NURREMENT, voir NORREMENT.

NURRER, voir NORRER.

NURREZUN, voir NORREÇON.

NURRIE, s. f., nourrice :
Ele apele a sei Herselot sa *nurrie*.
(*Horn*, 706, Michel.)

NURRIR, voir NORRIR.

NURTURE, voir NORRITURE.

NUS, adv., nullement :
Et si la besa maugré son,
N'en fist il apres tot son bon,
Ja porce n'en creré ge *nus*
Qu'il la besa sanz fere plus.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 25c.)

NUSABLE, voir NUISABLE.

NUSANCE, voir NUISANCE.

NUSANTMENT, voir NUISAMMENT.

NUSAVLE, voir NUISABLE.

NUSCE, voir NOCHE.

NUSEMANT, voir NUISEMENT.

NUSCHE, voir NOCHE.

NUSQUE, s. f., arête :
Le suppliant atteignay icelluy entre la
nusque du nez et de l'ueil. (1481, Arch. JJ
87, pièce 282.)

NUTALHE, s. f., provocation ?
Sur les escus se sont asenneis sens *nutalhe*,
Les ont outre perchies, cascun habier desmalhe.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 35729, Scheler,
Gloss. philol.)

NUTANDRE, voir NUITANTRE.

NUTANTE, voir NUITANTRE.

NUTAUNTRE, voir NUITANTRE.

NUTEE, voir NUITEE.

NUTEIT, voir NUETÉ.

NUTIER, voir NUITIER.

NUTRENALEMENT, voir NUITRENAL-
MENT.

NUTRENALMENT, voir NUITRENALMENT.

NUTRICE, s. et adj. f., nourrice, qui
nourrit :
Et autres manieres d'instruments comme
le luc, espinette, guiterne et cistres, des-
quelz ladicté musique est mere et *nutrice*.
(*Épithaphe de la ville de Calais*, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., t. IV, p. 303.)
Faculté alterative et *nutrice*. (TAGAULT,
Inst. chir., p. 23, éd. 1549.)

NUTRICTIF, voir NUTRITIF.

NUTRIMENT, s. m., nourriture, nutri-
tion :
Aussi concessons et donnons ausdits
hommes de la dicte commune le *nutriment*
et nourrissent de nostre dune pour leur
bestial. (xv^e s. *Traduct. de la charte de*
commune d'Ambleteux, Hamy, *Bull. de la*
soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, I, 143.)

De toutes les racines la rave est la plus
convenable pour *nutriment* du corps hu-
main. (*Régime de santé*, f° 48 r°, Robinet.)
Toutefois son *nutriment* (du poumon
de bœuf) n'est pas convenable a nature
humaine, car il est fleumatique et de petit
nutriment. (*Ib.*, f° 46 v°.)
Le fanouil... donne au corps petit *nutri-*
ment. (*Ib.*, f° 47 r°.)
Les enfans ont de leurs peres la vie, le
nutriment et la doctrine. (*Prem. Vol. des*
exp. des Ep. et Ev. de Kar., f° 89 r°,
éd. 1519.)
Les grenes d'olle menues ne nourris-
sent pas, car elles nagent par dessus
l'autre *nutriment*. (*Tresor de Evonime*,
p. 187, éd. 1535.)
Nutrimentum, *nutriment*, vel nourrisse-
ment. (H. ESTIENNE, *Gramm. gall.*, p. 101,
éd. 1569.)
Aux trespassez
J'apporte a manger pour leur *nutriment*.
(GULL. HAUDENT, *Fabl.*, 56^e, 1^{re} partie, Lormier.)
Quelque jour les lerotz des champs
Pasture et *nutriment* cerchantz
Veirent un chesne plain de fruit.
(*Ib.*, *ib.*, 94^e, 2^e partie.)
Dedans lequel estang, circui d'une
plaisante forest, estoit venu nager et prendre
son *nutriment* un beau dauphin. (BOURGUE-
VILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 108,
éd. 1588.)
La pomme du pin est de bon et gros
nutriment. (DU PINET, *Diosc.*, I, 74, éd.
1605.)
Le meilleur past et *nutriment* et le plus
profitable aux oiseaux malades. (ARTHEL.
DE ALAG., *Fauc.*)
NUTRIMENTAL, - tel, adj., nutritif,
nourricier :
L'umidité *nutrimental*. (EVRART DE
CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 20 v°.)
L'umidité *nutrimentele*. (*Ib.*, *ib.*, f° 68^e.)
L'humeur *nutrimental*, qu'ils appellent
radical. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*,
p. 159, éd. 1567.)
NUTRITEUR, s. m., nourrisseur :
Chiron... *nutriteur* ou nourisseur de
Esculapius. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux., I, f° 100 v°.)
Ung *nutriteur* de la sienoe facture.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 51 v°, in 4^e
goth.)
1. **NUTRITIF**, *nutricitif*, adj., qui sert à
la nutrition :
Le dyafrage fet dessevrance entre les
membres esperitueus et les *nutricitifs*. (H. DE
MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 11^d.)
Membres que l'on appelle *nutricitifs*, ce
sont l'estomac, le foye, et la rate et les
boyaux. (*Secres de Salerne*, ms. Modène,
Esle 28, p. 163.)
2. **NUTRITIF**, adj., nourri :
Considerez que gens vindicatifz
Qui ne veulent les faultes pardonner
Sont de peché les enfans *nutricitifs*.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 53, Bibl. elz.)

NUTRITOIR, adj., nutritif :
Subere est ung arbre duquel est extraicte
escorce *nutritoire* tres vallable. (*Jard. de*
santé, I, 461, impr. la Minerve.)

NUTURNAL, voir NUITRENEL.

NUVOL, s. f., nuage :
Vengre la *nuvol*, sil collit.
(*Passion*, 468, Koschwitz.)

NUXEMENT, voir NUISEMENT.

NUYCTANGEMENT, voir NUITANGEMENT.

NUYRAGUIER, voir NORRICIER.

NUYTEE, voir NUITEE.

NUYTENNETÉ, s. f., la nuit faite :
Et ampres que chacun fut logié, environ
la *nuytenneté*, prindrent icelluy tavernier
et toutes ses gens. (J. CHARTIER, *Chron.*
de Charl. VII, II, 70, Bibl. elz.)

NUYTIE, voir NUITEE.

NUYTRETENAMENT, adv., de nuit :
Fut moudris *nuytretenament*. (1293, *Rec.*
de chart., f° 279 v°, Arch. Namur.)

NUYTTAUNTRE, voir NUITANTRE.

NY, voir NE.

NYCQUENOCQUE, voir NIQUENOQUE.

NYE, voir NIEE.

NYEBLE, voir NIULE.

NYENT, voir NOIANT.

NYEUBLE, voir NIULE.

NYEULE, voir NIULE.

NYEULEE, voir NIULEE.

NYMIER, s. m., sorte d'oiseau :
Tu auras faulcons et lasnyers,
Niez, ramaiges, fors *nymiers*.
(G. DE LA BIGNE, f° 10, ap. Ste-Pal.)
Aval la riviere est alé
Pour trouver encoires autre vol,
Si le treuve tout a son vol,
Ung beau *nymier* dedans gecta ;
Mais a son gré pas ne vola,
Car ung oysel a prins de change.
(*Ib.*, f° 6.)

NYON, voir NEGUN.

NYPOLLETTE, s. f., sorte de jeu :
Qu'il ne soit nulz qui joue a nulz jeu ou
detz soient, excepté le jeu de tables et le
nypollette, sur l'amende de .v. solz par
jour et .X. souz par nuyt ; et ceulx a qui
seroit le maison ou tel ju se feroit, il
escherroit en pareille amende. (1507, *Prév.*
de Vimeu, Cout. loc. du baill. d'Amiens,
p. 415, Bouthors.)
Cf. NIMPOLE.

NYSSIR, voir EISSIR au Supplément.

NYSSUN, voir NESUN.

NYULE, voir NIULE.



1. *o, ou, au, u, euc, ec, od*, pron. démonstr., ce, cela :

In *o* quid il mi altresì fazet. (*Serm. de Strasbourg*, Lidfors, p. 1.)

A qoi? fait il. Par foi por *euc*.
(*Renart*, Br. XXI, 20, Martin.)

Qui *o* virent e u uiren. (*Cart. du chap. d'Angoulême*, f° 42 v°.)

Et si il *ou* font, il devient... (1231, *Charte rochelaise*, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1858, p. 146.)

Cum li diz chevaliers... au afermoyent et au disoyent. (1262, *Ch. de Gui de Lusignan*, Liv. rouge, Arch. mun. Cognac.)

Mais que j'aie du pain avec.
Vous n'en irez mie sanz *ec*,
Chascun jour auez piece entiere,
Por metre en vostre pannetiere.
(*De Cortois d'Artois*, Richel. 19152, f° 84°.)

Si ele pesçons ad pris, james n'avera m'amur
E si uncore est sanz *ec*, dunc en ert porteur.
(*Horn*, 4051, Michel.)

Et issi *o* devons faire. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 25 v°.)

S'il *o* fasset. (*Cout. de Berry*, p. 99, La Thaumassière.)

Faites *o* tost, que ja venra l'espos.
(*Vierges sages et vierges folles*, Michel)

— Por *o*, pour cela ; voir POROEG.

— Adv., oui :

Li plus felons ne dit ne *o* ne non.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 217^o.)

Ogiers l'entent, ne dit ne *od* ne non.
Lance levee s'en va par le sablon.
(*Raimb.*, *Ogier*, 9053, Barrois.)

Et quant Ugues l'entent, ne dit ne *o* ne non.
(*AUDEFROY LE BASTARD, Beatrix*, P. Paris, *Romancer*, p. 34.)

Ne pot parler, ne li dist *o* ne non.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 7, 16.)

Karle l'entant ; ne dist ne n'*o* ne non.
(*BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, Girard de Viane*, p. 116, Tarbé.)

Nus n'i respont ne *o* ne non.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 161°.)

Demandai lui du temple Salemon ;
Ainc ne m'en sot dire ne *o* ne non.
(*Huon de Bord.*, 9479, A. P.)

Je vuiderai vos terre, vo vile et vo donjon,
Quo j'emenoir i doie ne par *o* ne par non.
(*De Gautier d'Aupsis*, Richel. 837, f° 344.)

Quant le pucele oi de Gautier le renom,
Sor son lit s'aclina par tel devision
Que li donast Paris, ne deist *o* ne non.
(*ib.*, f° 347.)

Picardie, Beaucamp-le-Vieil, *o*, cela,
comme *o*, comme cela.

2. *o*, s. m., zéro, sa valeur :

Que M. de Guyse se devoit saisir de sa
personne (Henri III), et que de la en
avant il ne serviroit plus que d'un *o* en
chiffre. (*Particularités concernant l'assassinat du duc de Guise*, Châlons, 1589, p. 41.)

Flandre, *o in chif*, zéro en chiffre, per-
sonne nulle.

3. *o, oo*, s. m., repas qui se donnait
pendant l'Avent dans certains couvents
et qui tirait son nom de l'antienne qui se
chante avant Noël :

Le vendredi xvi^e dudit moys (de dé-
cembre) fut le premier *o*, auquel Madame
doit le boire ou banquet aux dames, au-
quel *o* a esté despensé, premierement pour
une livre et demie de dragee .VII. s. .VI.
d., pour .IV. livres de resins .III. s. .VIII.
d., pour une livre de sucre .III. s. .IX. d.,
pour ung cent de poires .III. s. .III. d.,
pour ung cent de pomme de pepin .II. s.
.VI. d., pour une livre de grosse chan-
doille .XIII. d. Item, pour une douzaine
de verres et une ayvere le tout de pierre,
.V. s., qui est en tout pour la despense
dudit *o* .XXVI. s. .XI. d. — Le vendredi
.XXIII. dudit moys que fut le dernier *o*,
lequel Madame fait et doit le boire comme
au premier, pour une livre et demie dra-
gee .VII. s. .VI. d., etc., qui est en somme
.XXVI. s. .IX. d. (1485, *Compte*, Ste-Croix,
Poitiers, Arch. Vienne.)

Achaplé des pommes et des poires pour
les *os* de Madame (l'abbesse). (1494,
Compte de dép. de l'abbaye de la Trinité,
Arch. Vienne.)

Item, aux *oos* de Madame et a l'*o* de
la prieure et aux *oos* des deux cellerieres
doit Madame a chascune dame troys chop-
pines de vin, et les officieres prennent le
double. — Item doit Madame a ses deux
ditz *oos* le vin et les especes, assavoir est
vin blanc, vin rouge et vin claret, et autres
choses bien honnestement, comme ont
fait ses predecesseresses en sa maison.
(1500, *Statuts*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

4. *o*, s. m., ouverture de forme circu-
laire :

A Jehan Thierry, masson, pour mestre
les barreaux ou deux petites formes des-
sous le grand *O*. (1378-79, *Comptes de
l'église de Troyes*, ap. Laborde, *Ducs de
Bourgogne*, t. III, introd.)

Le dit maistre Michiel... avoit offert a
iceulx du chapitre de faire reffaire tout
ledit mur motuier a ses frais et despens...
moyennant qu'ilz lui voulsissent ottroyer
de grace a faire quatre *os* en la salle
qu'il avoit intencion de faire oudit mur,
lesquelz *os* il assiroit sy hault que de
onze a douze pies, et seroient emplis de
voire dormant et croissiez de crois de fier,
tellement que on ne pourroit avoir regard
par iceulx *os* en l'iretage desdis du chapit-
re. (*Chirogr. du 26 janv. 1445*, Arch. Tour-
nai.)

A Hue Mousquet, voirrier, a esté païé pour
avoir fait les remplages de verrieres des
quatre grans *os* que mond. seigneur le
comte de St Pol a ordonné faire tout de
noefz voirres. (*Compt. de Lucneux*, 1468-9,
Arch. Somme.)

Trois fers loquetez et ung sercle rond
pour l'*o* de la grant forme de maçonnerie
de ladicte chappelle. (1490, Arch. K 272.)

5. *o*, voir *Od*.

6. *o*, voir *Es*.

7. *o*, voir *LE*.

OABLE, voir OIABLE.

OAILLE, voir OEILLE.

OAL, voir OIL.

OAN, *oen, ouan, ouen, uan, huan, owens,
ouvan, auan, avan, havan, awan, awen,
auvan, auwan, auwen, enwan, han*,
adv., cette année, l'année courante, et par
extension, à présent, présentement main-
tenant, alors, dans ce temps-là, dernière-
ment, désormais :

Vus n'irez pas *uan* de moi se luign.
(*Rol.*, 250, Müller.)

Autan fu mal et pis *awan*.
(*Wage, Rou*, Richel. 375, f° 220°.)

Nos quidons ben ne soit baillies *uan*.
(*Raimb.*, *Ogier*, 9091, Barrois.)

Uo des quartiers porta c'gier devant,
A deus mangiers, ce sacies vraiment,
Ne le mengassent sept chevaliers *oan*.
(*lo. ib.*, 9627.)

Vint *owens* a confessiun
De ses pechiez querre pardon.
(*Maniz, Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f° 106^c.)

A parler *uan* ce n'est pas fins.
(*Gauvain*, 3669, Hippeau.)

Et cele dit : Tesiez vos en,
Que nel saurez por moi *ouen*.
(*Li Rom. de la charrette*, Vat. Chr. 1723, Romv., p. 470.)

Tenes Rasoir, par uns couvens
Que ne tenistes tel *awen*.
(*J. Bodel, li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au moy. ág., p. 183.)

Tout ensament vis jou *ouvan*
(N'a mie encore demi an),
Çaiens une pucele entrer.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 1317, du Ménil.)

Ne lairai je *oan* l'amer!
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 6, 29.)

Quant qu'ai emblé n'ert *oen* tout rendu.
(*Aubery le Bourg.*, p. 89, Tarbé.)

Moult par m'en sui *awan* penes ;
Mais n'i sui encor assenes.
(*Parton.*, 5417, Crapelet.)

Awan en mer
M'cstoie alee deporter.
(*ib.*, 8531.)

Antan fu abainoiemens,
Awan est dolors et tormenz.
(*Floris et Lyriape*, Richel. 24301, p. 532^b.)

Qwen en mai ferai mon clain.
(*Renart*, 9641, Méon.)

Ses tu qui est li chevalier qui a abatu
tes chevaliers? C'est un jovenes enfes qui
awvan fu fet chevalier apres Pasques.
(*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 103^d.)

Le lin est *havan* tout failli. (*Liv. de Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., t. I, p. 567, Beugnot.)

S'ai *awan* eu maint message
De plusors qui sont ci parent.
(*G. LE LONG, la Veuve*, 290, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 235.)

Por ses armes d'umelité
M'a *awan* maintes fois maté.
(*Renart le nouvel*, 5714, Méon.)

Or avons nous le quart *oen*.
(*GODFROY DE PARIS, Du roi Phelippe qui ores regne*, dans la *Préface de la Chron. métriq.*, p. 6, Buchon.)

Plus *han* as aniaus u gages on croit c'on
ne fait les corages. (*Li Ars d'am.*, I, 399, Petit.)

Deux veaux d'*ouen*. (*Reg. des tabellions de Caen*, 1381-1383, f° 42^r, Arch. Calv.)

Encor m'en avint *awen* une
Qui n'a pas esté trop commune,
(*Frouss.*, *Poés.*, Richel. 830, f° 28^r.)

Faites le biau saut, ensi que vous aves
enwan fait saillir les nostres. (*Id.*, *Chron.*, IX, 361, Kerv.)

Vendenges sunt belles *ouen*.
(*Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myst.*, I, 151.)

Bien nous mescheu *ouan*.
(*La Resurr. Notre-Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 345.)

Certes, sire, c'est le reart,
Qui ne nous le sa tout *ouen*.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 38, G. Paris.)

— *Des oan*, depuis un certain temps :
J'ai créanté a estrous
La dame de Caradigan,
Ki sejourne a cort *des oan*,
Ke jel li dourai a seignour.
(*Chev. as deus esp.*, 2378, Foerster.)

— *De oan*, dans le même sens :
Nous ne l'avons veu *de ouen*. (*Les Barlards de Caulx*, p. 4, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

— *A oan*, maintenant, alors :
Certes, il ne fina a *uan*
De guaitier et pors et passages,
Savoir s'il peust estre sages
Quant mesire Gauvains venroit.
(*Gauvain*, 5204, Hippeau.)

Se ma proumesse n'ai a *oen*.
(*GAUT. d'ARR.*, *Erael.*, ms. Turin, f° 22^b.)

— *Mais oan*, voir MAISOAN.

— On trouve dans le même sens, *ouen mes* :
Le bois en trancheront *ouen mes* mi enfant,
Que aussi n'ai je sarpe ne ferement taillant.
(*Doon de Maience*, 9816, A. P.)

Poit., *desouan*, désormais.

OANCE, voir OIANCE.

OANCIER, voir OIANCIER.

OB, voir OD.

OBANIE, — *ye*, s. f., armée :
Li siecles nos a prises toutes en se baillie,
Se savons bien qu'il a moult grande compaignie,
Encontre les vertus maine grant *obanie*.
(*GILLON LE MUISIT, li Complainte des dames*, II, 195, 17, Kerv.)

— Assemblée :
Je pense si bien le livrer (Jésus)
Qu'il ne s'en saura delivrer
Se vous avez gens bien habiles.
Je scay ses fais et ses stiles,
Et ou il tient son *obanie*.
(*GREBAN, Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 144^c.)

Je voudray suivre l'*obanye*.
(*Id.*, *ib.*, 18586, G. Paris.)

Cf. OST et BANIR.

OBBAISSANMENT, voir OBBISSANMENT.

OBBIICIER, voir OBICIER.

OBBLIGANCHE, voir OBLIGANCE.

OBCEIUSEMENT, voir OCIEUSEMENT.

OBCONSER (s'), v. réfl., se cacher :
Incontinent s'*obconsa* de nous.
(*GREBAN, Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 261^b.)

OBCONTEMPLER, v. a., contempler :
Saincte Marie ot de Dieu paradis
Obcontemplant la vie souverains.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel. 840, f° 370^b.)

OBCURIR, voir OSCURIR.

OBDUCTION, voir ODUCTION.

OBURATION, s. f., endurcissement :
Oburation de cueur. (*J. GERSON, la Mendicité spirit.*, f° 44^v.)

La merveilleuse *oburation* et incorrigible presumption. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 85^b, éd. 1486.)

Sathan entra au corps de Judas Scarioth pour l'embraser et induire a toute cupidité et *oburation* de cueur. (*Le Repos de conscience*, c. xxv, Trepperel.)

OBEANCES, s. f. pl., sorte de biens ecclésiastiques, dans l'église de Lyon :

Les biens de l'église de Lyon sont divisés en deux, en *manstons*, et en *obeances* ; les premières consistent dans les châteaux, champs, et droits de justice ; les secondes dans les revenus, décimes, et autres émolumens casuels. (Du Cange, v° *Obedienciaris*.)

OBEANCIER, s. m., celui qui possède des *obeances* :

Le grand *obeancier* en l'église Saint Just s'estant présenté aux pieds de Sa Majesté pour luy faire une harangue au nom du clergé, il le fit lever. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 674, Michaud.)

L'*obeancier* de Saint Just. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 152, éd. 1573.)

OBIANT, voir OBIENT.

OBIADUMENT, voir OBIEMENT.

OBIEMENT, — *entement*, — *ument*, adv., docilement :

Servir *obedieusement*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 304^d.)

Et les choses divisées et entendues fait *obedieusement* accomplir. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 19^c.)

Si se soubzmettent a Dieu tres *obediament*. (CORBICION, *Propriet. des choses*, II, 10, Richel. 22533, f° 15^b.)

Dont l'enfant Jhesus puisoit de l'eau, et moult humblement et *obedieusement* en apportoit et ministroit a sa mere. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 42^c.)

Le plus humblement et *obedieusement* que faire se pourra. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 276.)

Avec ce promettant que s'il leur plaisoit les deffendre des armes des Samuciens, ilz seroient désormais soubz l'empire romaine feablement et *obedieusement*. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 132^r, éd. 1530.)

Obedieusement, *obedienter*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

OBIENCE, — *che*, *obediensce*, *obienche*, s. f., obéissance :

Obediensce passé tot.

(EVRAT, *Gen.*, Richel. 12456, f° 7^v.)

Esperant que ly sorplus venroit a *obienche*. (*J. DE STAVELOT, Chron.*, p. 550, Borgnet.)

— Attention, soin :

(Il lit) La fontaine de marchet...

Reformer ansiment par bonne *obediensce*.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, II, 6564, Scheler, *Gloss. philot.*)

— Commandement :

L'*obediensce* que vous lui avez baillée si estoit qu'il se gardist de mengier certain fruit. (*Modus*, f° 199, ap. Ste-Pal.)

— Couvent :

Mesire Gauvains cele nuit

A une *obediensce* jut,

Si ot quant que mestier li fut.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 37^a.)

Je m'en voys presentement, sans sejourner aucun petit, par une nostre *obediensce* que nous avons pres d'iey. (*Lancelot du Lac*, I, f° 13, éd. 1533.)

OBEDIENT, - *ant, hob., hobient*, adj., obéissant :

Mort le ad li leuns, kar a Deu ne fud pas *obediēt*. (Hois, p. 289, Ler. de Lincy.)

Fins amis *obediānz*,
Voil a ma dame enclieir.

(Chans. de Thib., p. 117, ap. Ste-Pal.)

Ils sont moult *hobient* a lor seingnor.
(Voy. de Marc Pol, c. LXX, Roux.)

Il est chascun *hobediēt* a ce qu'il est lor comandé. (Ib.)

Vouloit bien estre *obediēns*
Aus clers.

(Dial. de S. Greg., ms. Evreux, f° 10^a.)

... La gouvernance auclentique

Est par clers et estudians

Menee, qui *obediēns*

Sont aux scionces.

(CHR. DE PISAN, Liv. du chem. de long estude,
5120, Püschel.)

Roy regnant, puissant, passifque,
Reçoy la simple *obediēte*

Qui par devant toy se presente

Pour acomplir tout ton vouloir.

(Mist. du Viel Testam., 32382, A. T.)

OBEDIEMENTEMENT, voir **OBEDIEMENT**.

OBEI, adj., obéissant, docile :

Segnor, jo vos comanc, cascuns soit *obeis*
A dant Pieron l'ermite qu'en ert caiaux et guis.
(Les Chetifs, Richel. 12558, f° 61^a.)

Jou proi amours, a qui sui *obeis*,

Qe, par pité, vous face .i. douc mesajs.

(Chans., Vat. Chr. 1490, f° 106.)

S'il est mors, en une *abeie*

S'iert a Dieu siervie *obeie*.

(J. DE CONNÉ, Li Dis dou chevalier a le mance,
1831, Scheler.)

OBEIR, v. n., s'engager :

Icellui Thibau respondi que... nonobstant il *obeissoit* a paier ledit Chiviere, s'il lui estoit en aucune chose tenuz. (1380, Arch. JJ 116, pièce 262.)

Pour avoir par retrait de marchié de bourse et par seignorie la terre du Bec de Mortemer, avec ses appartenances.... *obeissans* a paier le pris que cousté avoit. (1380, Arch. JJ 117, pièce 88.)

— Entendre :

J'y ait tant d'affaire, que je ne sçay auquel *obeir*. (Quinze Joyes du Mariage, p. 122, ap. Ste-Pal.)

OBEIS, s. m., obéissance :

Car vous devez bien savoir que tous dia

A joie Dieus quant il voit ses sougis

A ses commans de cuer faire *obeis*.

(ADEN., Enfanc. Og., Ars. 3142, f° 107^c.)

OBEISSABLE, adj., obéissant, docile :

Mes ce n'est pas chose creable

Quant n'ies vers lui *obeissable*.

(Chastoiement d'un pere a son fils, Prol., 131, Biblioph. fr.)

De verre li *obeissable*

Et cil qui de bas estat furent.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible, Richel. 401,
f° 216^d.)

Et les bestes les redoutoient

Pour la sainté dont ils estoient,

Et leur erent *obeissables*.

(Fabl. d'Ov., Ars. 5069, f° 230^b.)

Et ceste virtus est apelee apelis sensibles, *obeissables* a raison. (Li Ars d'amour, I, 218, Petit.)

OBEISSAMENT, *obbaissament, obeissenment, obeissaument*, adv., docilement :

Li quelz depuis se sont porté envers nous mout *obeissaument*. (2 mai 1332, Carl. d'Oudembourg, p. 10, Van de Casteele.)

Mais toutefois faisoit le roy Philippe *obeissaument* ce que les Romains li commandoient. (BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 423 r^o.)

Et *obeissaument* vers lui si humilierent. (COURCY, Hist. de Grece, Ars. 3689, f° 189^c.)

Il y doivent venir devotement et *obeissenment* de oir et veoir le service. (G. DE CHARNY, Liv. de Cheval., ms. Brux., f° 127 r^o.)

Servir humblement et *obeissamment* son pere. (CHRIST. DE PIS., Cité, Ars. 2686, f° 64^b.)

Icelle suppliante a serviz ses diz pere et mere bien et honorablement et *obeissement*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 229.)

Et le reçurent le plus humblement et *obbaissamment* que plus peuvent. (J. CHAR-TIER, Chron. de Charl. VII, c. 283, Bibl. elz.)

OBEISSANCE, s. f., service :

Pour toutes redevances ou *obeissances*. (Ch. de 1328, l'Epan, Arch. Sarthe.)

— Hommage féodal :

Nus ne quens ne bers ne autres ne puet donner son homme de foy, se n'est a son frere ou a sa suer; mes a iceus le puet il bien donner en partie, mes ne le ne pourroit pas donner a un estrange, se il ne le donnoit a toute l'*obeissance* que il avoit sans riens retenir. Car se li bers le donnoit a un de ses vavasors, ce seroit au damage de celui; car il convendroit faire deux *obeissances*, a celui qui la donroit, et au baron, de qui il tendroit son fié. (Etabliss. de S. Louis, ap. Ste-Pal.)

Si le seigneur faisoit injure a son homme de foi comme de coucher avec sa femme il perdroit son *obeissance*. (Coust. de Bret., Cout. gén., II, 792, éd. 1604.)

— Révérence, salut :

Alla loger au lieu dont le pape estoit parti pour, de ce lieu, venir faire l'*obeissance* au pere saint, comme roy tres chrestien. (DU BELLAY, Mém., IV, f° 118, éd. 1569.)

— Autorité :

Il avoit *obeissance* en plusieurs places. (JUVENAL DES URSINS, Charles VI, p. 141, éd. 1653.)

— Jurisdiction :

Pour ce ne perdra il pas l'*obeissance* de la cort. (1270, Ord., I, 282.)

— Dépendance politique :

En ce temps repairoit et hantoit au pays de Turquie ung marchant jennevois, voire de l'isle de Sceu qui est ens es metes et *obeissance* des Jennevois. (FROISS., Chron., XVI, 37, Kerv.)

— Corps des officiers :

(Les ambassadeurs de Hongrie venus en France) furent receuz bien honorablement, et menez par l'*obeissance* et par les subjectz du roy jusques en Allemagne. (AL. CHART., Hist. de Charles VII, p. 247, éd. 1617.)

OBEISSANT, s. m., celui qui est soumis à l'obéissance, serviteur :

A son tres chier seigneur, le tres bon chrestien, la tres vaillant personne, comte de Poitiers et de Toulouse, cil qui est ses sergens, ses menestreus et ses *obeissans*. (Geste des nobles rois de France, Dédic., Richel. 8700.)

Pour batailler contre le dyable, le monde et la chair souz la baniere de nostre seigneur Jesucrist qui est le vray roy qui donne les vrays gaiges a ses *obeissans*. (GUY JUVENAL, Reigle M. S. Ben., Prol., f° 3 r^o, éd. 1528.)

OBEISSAUMENT, voir **OBEISSAMENT**.

OBEISSEMENT, s. m., obéissance :

Vous avez monstré *obeissement* a justice. (GUIART, Bible, S. Pol ad Rom., ms. Ste-Gen.)

Pour ce qu'il ne voudrent mie

Fere nus *obeissemens*

Aus desloiaus commandemens.

(Dial. de S. Greg., ms. Evreux, f° 81^c.)

OBEISSEMENT, voir **OBEISSAMENT**.

OBEISSEUR, *obeysseur*, adj. et subst., qui obéit :

Ainsi deviens *obeysseur*

D'amours qui tout bien contient.

(L. DE PREMIERF., Decam., Richel. 129, f° 168 r^o.)

Comme soubdaine creance soyt mere d'erreur, marastre de conseil, cause de faintise, tresbuchet de son *obeysseur* et tousjours voisine de repentence. (BOCCACE, Nobles malh., I, XI, f° 13 r^o, éd. 1515.)

OBEL, voir **AUBEL** 3.

OBER, voir **HOBER**.

OBERGEUR, voir **HAUBERGEONNEUR** au Supplément.

OBERLIQUES, s. f. pl., bagatelles; désigne les parties de la génération dans l'ex. suiv. :

Rien ne valent ses mirliques

Et ses menues *oberliques*;

D'ou venez vous, petit mercier ?

Gueres ne vault vostre mestier,

Se me semble, ne voz pratiques.

(Poés. de Charles d'Orl., p. 242, Champollion.)

OBERON, s. m., tenaille à vis :

Oberon, m. Tenaza, bigornia. (C. OUDIN, 1660.)

OBEETTE, voir **HOBETTE**.

OBFUSCATION, voir **OFFUSCATION**.

OBFUSQUE, voir **OFFUSQUE**.

OBFUSQUER, voir **OFFUSQUER**.

OBHUMBRATION, voir **OBUMBRATION**.

OBI, adj., défunt :

Nostre tres redoubtee dame et mere *obie*, de laquelle Dieu face mercy. (MONS-TRELET, Chron., I, p. 123, éd. 1516.)

OBICE, s. m., obstacle, opposition :

Je suis souffisant et propice,

Sans *obice*

De monter en divinité.

(Mist. du Viel Test., 326, A. T.)

Il n'a mis *obice* ne obstacle :
Vous le voyez cy présenté.

(*Id.*, 33227.)

Assez voyez que mer par grant *obice*
Nous cloyt et tient que nul fuyr ne puyssse.
(O. DE GRU., *Eneid.*, Richel. 861, f° 105^a.)

OBICHER, voir OBICIER.

OBICIER, - cer, - cher, - sser, - ser, - obb.,
obj., verbe :

— Act., placer devant :

Et grosses barres a celle entree *obice*,
Affin que nul dedans venir ne puyssse.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 80^d.)

— Objecter, opposer :

Et quant tu d'autre part *obices*
Que lait et vilain sont li mot.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 49^a.)

Totes raisons qui porroient estre *obicees*
contre cestes presentes lettres. (1260, *Acquis.*, Ste Croix, Ste Radeg., Arch. Viennne.)

E renuncierent les diz vendours a toutes
les resons e a toutes les exceptions qu'en-
contre ceste lettre peussent estre *obicez*.
(1260, *Charle angeu.*, Revue de l'Anjou,
t. II, 1^{re} part., p. 206.)

Toutes excepcons, reisons et allega-
cions qui de fet ou de droit porreient estre
dites e *obicees* rencontre aucune chouse.
(Sept. 1276, Sém. S.-Ch., Allonnes, Arch.
Maine-et-Loire.)

Et a toutes autres barres, exceptions et
allegacions qui des ore en avant pourroient
estre dites ou *obicees* contre ces presentes
lettres. (1280, Ste Croix, Le Val-Vaslin,
Arch. Loiret.)

Et a toutes autres excepcons... qui
poissent estre dites ne *obicees* contre ces
lettres. (1298, Ste-Croix, S. Marceau, Arch.
Loiret.)

Toutes autres choses qui porroient estre
dites ne *obicees* contre la teneur de ces
presentes lettres. (1302, Ste-Croix, Mesnil-
Girault, F IX, Arch. Loiret.)

Resons et defenses qui porroient estre
alleguees, *obicees* ou opposees. (1310,
Hyeres, Arch. S.-et-O.)

Toutes excepcons qui pourroient estre
dites, *obicees*, proposees ou opposees
(1314, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

Toutes autres choses qui contre ces pre-
sentes lettres porroient estre dites et *obi-
ciees*. (1319, *Cart. St-Etienne de Troyes*,
Richel. l. 17098, f° 354^d.)

Toutes reisons qui contre la forme, la
tenour ou la substence de cestes presentes
lettres pourroient estre dites, *obicees* ou
opposees. (Merc. av. S. Lezin 1327, Sém.
S.-Ch., Allonnes, Arch. M.-et-L.)

Des barres, reisons... qui pourroient estre
dites, *obicees* ou opposees contra ces pre-
sentes lettres. (1345, layette de Gémigny,
A II, Arch. Loiret.)

Raisons et allegacions de droit, de fait et
de custome, qui contre la teneur de ces
presentes lettres pourroient estre dites ou
obicees. (1367, *Acquisicion de .lx. arpens de
bois*, Arch. Côte-d'Or, Fonds Citeaux,
Cartul. 185, f° 106.)

Toutes causes et raisons que contre la
tenour de ces lettres pourroient estre
dites, *obicees* ou opposees. (*Lett. de 1389*,
ap. Lobin., II, 689.)

Sans ce que l'on puist *obicier* a l'en-
contre que. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xci,
Buchon.)

Nonobstant les criz et arguz
Que les Juifz lui *obissoient*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27518, G. Paris.)

Semble doncques, pour conclusion,
Que ung grant prince, de son office
Doibt prendre recreation
Aux armes et a l'exercice;
Que tel passetemps est propice
A son hault et bruyant maintien;
Et qu'il y doit, quoy qu'on *obice*,
Soy adonner sur toute rien.
(COQUILLART, *Blason des Dames*, II, 179, Bibl. elz.)

Sera foy adjoustee aux comptes et jour-
naux du receveur dudit duché (d'Orléans)
selon lesquels les dits preneurs fourni-
ront sans aucune chose *obisser* au con-
traire. (1484, *Compte du dom. du duché
d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 115 v°,
Arch. Loiret.)

Publius Sulpitius... respondit aux objets
et faulses accusations, lesquelles ledict
Philippus *avoit* malicieusement ditz et
obicez contre l'estat et honneur des nobles
conseilliers rommains. (GUILL. TARDIF, *Ditz
moraux*, p. 236, Marchessou.)

Mais la dicte apologie luy *obice* qu'il en
estoit l'avocat, pour faire le droit d'au-
truy sien; procureur, pour l'administrer
sans rendre conte. (BRANT., *Gr. Capit.
estrang.*, I, 168, Lalanne.)

— Réfl., s'opposer :

Et ou cas que il auroit aucun ou aucuns
des diz debtours qui se vouldroient *obicier*
ou opposer qui ne seroient pas tenez a la
somme contenue sus eulz audit rolle, nous
te mandons et commettons que, appellé
avec toy nostre receveur de Champagne,
tu cognoisses summerement et de plain,
sans nulle dilacion, desdites opposition et
objection se lesdiz debtours sont tenez
aux dices sommes. (1334, Arch. JJ 69,
f° 21 r°.)

— Neutr., contredire :

Pilate voyant la maniere
Que les Juifz qui luy *obicent*
A juger sa mort ne soufficient.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 22212, G. Paris.)

— Act., reprocher :

Dont luy *obicoit* le tribun entre les
autres crimes que... (*Le prem. Vol. des
grans dec. de Tit. Liv.*, f° 112^b, éd. 1830.)

La plus part de ceux qui se sentent in-
juriés, ne regardent pas si le vice qu'on
leur *obice* est en eux. (AMYOT, *Œuv.
mor.*, De l'utilité à tirer de ses ennemis,
X, éd. 1820.)

Il est beaucoup plus raisonnable que si
aucun veult accuser on cognoisse des
crimes qui sont *obiciez*. (C. DE SEYSSSEL,
Hist. eccles., IV, éd. 1867.)

Celuy grand philosophe Porphirius de
Sicile, qui escrivit contre nostre foy plu-
sieurs livres, ayant discours ceux d'iceluy
Origene et ne trouvant en iceux aucune
chose qu'il peust reprendre, se tourna aux
injures, et luy *obice* pour crime des choses
que nous reputons a grande vertu et di-
gnes de grande louange. (*Id.*, *ib.*, VI, XI.)

Afin qu'estant entachez du mesme
crime que leur maistre, ne luy peussent
rien *obicier*. (*Id.*, *ib.*, VII, 17.)

Poliphile ne l'a pas oublié en la belle
periphrase du mois d'avril en son com-
mencement, qui ne devoit estre *obisé* par
Jean Martin, n'estoit pour sa difficulté.
(GOHORY, *Comm. sur la font. perill.*,
éd. 1872.)

Objicer et mettre sus a aucun quelque
cas, Reprocher. *Objicer* une vieille faute
faicte en un procez. Sans ce qu'on luy
puisse *obicier*. (NICOT, *Thresor.*)

OBICION, objicion, s. f., opposition, em-
pêchement, difficulté :

Souffrir estre mis destourbier, empe-
chement ou *objicion* a l'encontre. (1367,
Ord., v, 69.) Impr., *obcicion*.

Et pour ce que aucuns pourroient obi-
cier que Cicrops ne fut pas conducteur
d'Athenes,... Leonce soult ceste *obicion* en
disant que Cicrops ne l'edifia pas premie-
rement, mais l'acreat. (*Chron. et hist.
saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 167 v°.)

OBIENCHE, voir OBEDIENCE.

1. **OBIER, s. m.**, blanc de l'œil :

Non que ce soit par presumption de le
sentir digne de vostre librairie, ou de
l'*obier* de vostre œil. (J. MAUGN, *Hist. de
Trist. de Leonn.*, à M. de Maupas, éd. 1886.)

2. **OBIER, obyer, v. a.**, aller au devant
de, accueillir :

La duchesse Jaqueline de Baviere... sur
ung char s'en ala a Breda et depuis a la
Garide, ou elle fut *obyee* honnorable-
ment comme dame. (MONSTRLET, *Chron.*,
II, 35, Soc. de l'hist. de Fr.)

Cf. **OBVIER.**

3. **OBIER, voir HOBIER.**

OBIN, voir AUBUN au Supplément.

OBISER, voir OBICIER.

OBISSER, voir OBICIER.

OBIT, hobit, s. m., mort, trépas :

Moult ai grant joie en mon corage
Quant il sont ore a mon *obit*
Li ami Dieu et li eslit.

(WACE, *Concept. Notre Dame*, p. 68, var., Mancel
et Trébutien.)

Le jour de sen *obit*. (1279, *Cart. de Beau-
pré*, Richel. l. 9973, f° 1^a.)

L'eure et li tans de son *obit*
Fu revelé dou Saint Esprit

A plusieurs gens bones et sages.
(De *Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*,
II, 408.)

Pria a ses amis que cil roulez fust mis
seur son tomble le jor de son *obit*. (*Chron.
de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 304^d.)

Huit ans devant l'*obit* de son espous loyal.

(*Girart de Ross.*, 5999, Mignard.)

— Messe anniversaire d'un décès :

Jou Natiers, chevaliers, chatellains de
Douay, fais a savoir a tous ciaux ki ces
lettres verront et oront, ke je doins .xx. s.
de paris a l'Eglise saint Amé de Douay, por
faire l'*obit*, cascan un, de mi et de Jehen-
nain, me feme... (*Pièce de 1289*, Brassart,
Pr. de l'Hist. du chât. de Douay, I, 82.)

Il visiterent les rolles des *hobis* avec
le prestre de le maison. (1370, *Reg. aux
compt.*, Arch. mun. Lille.)

Mais or n'y a plus, quant au corps, reservé
les desrenieres serimonies pertinans aux
obis selons sa digneté. (CRIST. DE PIZAN,
Charles V, 2^e p., prol., Michaud.)

3 novembre, Miquiel de Camoisson ung
obit a notte. (*Martyrologie ou livre des obits
de l'eglise d'Isques le Moustier en Boulon-*

nais, 1471-1611, Arch. mun. Boulogne-sur-mer, supp. A, n° 16.)

Pierre Bernault, mary et bail de Adrienne Gosse, fille et heritiere de feu Perotin Gosse, ont ordonné qu'il se chante tous les ans un *obit* solemnel et a note pour l'ame dudit Gosse... (*Catal. des actes formant le fonds suppl. des arch. comm. de Boulogne-sur-Mer*, p. 89, E. Deseille.)

Obit se dit encore dans l'Est avec le sens de repas qui doit, suivant un très antique usage, avoir lieu après un enterrement.

OBITAIRE, s. m., obituaire :

Gazet l'appelle (Abellin) Anselme de Mailliaco, mais il se trompe, car l'*obituaire* du chapitre dict Alermus de Nuelliaco. (LA MORLIÈRE, *le sec. Liv. des Antiq. d'Amiens*, 3^e éd., p. 230.)

OBITERIE, s. f., obituaire :

Livre de l'*obiterie* de Saint Sauveur. (XIV^e s., Arch. Manche.)

OBJECT, -*jet*, s. m., objection, reproche :

Sans que plus on y erre
Et qu'on y fasse aucun valable *object*.
(*Epist. de Henry VII*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 46.)

De tes *objectz* ne me puy nullement
En verité excuser ne defendre.
(*Les Regres du pap. et lamentat. sur Romme*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IX, 90.)

Je ne sçay quel *object* tu sçaurais alleguer
contre mon dire. (PALISSY, *de la Marne*, Cap.)

— *Objects de témoins*, la récusation qu'on en fait, parce qu'alors on *objecte* quelque chose contre eux :

Objets, et reproches generaux ne sont admis ne receuz; mais faut qu'ils soient specifiez et declarez. (*Coust. de Bourbonnais*, Cout. gén., II, 373, éd. 1604.)

— A l'*object* de, loc., exposé à :

Es lieux qui sont posez a l'*objet* du vent de bise. (BELLE FOREST, *Secr. de l'Agric.*, p. 63, éd. 1571.)

L'ayant mis au pied d'un coteau a l'*objet* du soleil, ils le depouillerent tout nud, s'embahissans de la blancheur de sa chair. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, 1612, Tross, 1866, p. 34.)

OBJECTABLE, adj., qu'on doit se proposer pour objet :

(Paradis) la beatitude *objectable* de tous les bienheurez dont yssent originellement toutes formelles beatitudes differentes selon la difference des merites. *Objectable* beatitude est Dieu. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 98 r°, éd. 1488.)

— Sujet à objection :

Et quand a l'autre raison que tu pourrais alleguer, que la marne est aussi blanche comme la chaux, a ce je responds qu'il y a de la marne grise, noire, jaune, par lesquelles couleurs je prouve l'argument *objectable*. (PALISSY, *de la Marne*, Cap.)

OBJECTER, -*jetter*, v. a., placer en face :

Les miroirs reluisans dont en mon habit je suy avironnee, qui de toutes choses *objectees* a moy me representent la pure verité. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 18, Ars. 2682.)

Et y avoit grans pierres *objectees*
Par tempestes et torrens la gectees.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 31^e.)

Si l'on ne vouloit juger le mesme de la transparence du cuir de ceste beste, que de la liqueur des eaux, qui au ray du soleil represente les couleurs qui luy sont *objectees*. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 11, éd. 1538.)

Il fut par une frayeur et crainte *objecté* devant un porc sauvage. (LA BOUTIERE, *Suelone*, p. 104, éd. 1569.)

OBJECTION, s. f., action de mettre devant :

Une fleur de couleur d'or qui est couverte par dehors par *objection* de fueilles blanches. (*Jard. de santé*, p. 83, impr. la Minerve.)

— Plainte en ustice :

Se il dit que aucuns l'ayt appelé larron, murtrier, traitoux, ou autrement malvais, ou puant, meseaux ou autrement vicieux, ou ait appelé la femme putain, ou autrement malvaise ou autrement vicieuse; se il ne vult poursuivre ladite *objection* doit tant seulement trois sols es seigneurs pour leur claim. (1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

Se le clamator vult poursuivre son *objection*. (*Franch. de Monnet*, trad. du xv^e s., Ch. des comptes de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

— Objet :

En l'*objection* de ma question est ouverte cause de raison. (*Li dialogue Gregoire le pape*, p. 83, ap. Ste-Pal.)

Quelle chose peut on dire de la constance des femmes? desquelles le propre sexe et condicion est, par leur soudaine fragilité, muer propos, et en une breve heure estre variables en diverses *objections*. (*Triumphes des neuf preux*, p. 268, l. I, ap. Ste-Pal.)

OBJECTIVEMENT, adv., d'une façon objective, relativement aux objets extérieurs :

Dame Ymaginacion; regarde et entens, je te prie, se par la diffinicion et nature donnee a cognoistre que c'est de moy, et par les materes qui m'ont esté presentees *objectivement*, et envers lesquelles Entendement et Memoire se sont embattu, moy aussy je me doy embatre avec eulx, et exercer mes vertus et puissances en icelles, quand je suis de la trinité inseparable de leur substance, et elle de moy. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 534, Buchon.)

OBJET, voir **OBJECT**.

OBJETTER, voir **OBJECTER**.

OBJITION, voir **OBICION**.

OBJICIER, voir **OBICIER**.

OBJURER, *oub.*, v. a., adjurer :

Premier, voulons et vous *objurons* que doies dire comment la religion veult obeyr a luy a l'acoustumé. (1460, Malte, Arch. de l'ordre, *Lib. conciliorum*, f° 42 v°.)

OBJURGATEUR, s. m., celui qui fait des reproches :

Objurgateur; m. a chider, a rebuker, a reprover. (COTGR., éd. 1611.)

OBJURGATION, -*cion*, s. f., reproche violent; mot conservé :

Objurgation, ce est a dire lentement et injures. (*Bible*, Richel. 901, f° 39^e.)

A cestes paroles, *objurgacions* et redargucions que faisoit le consul, respondoient li chevalier... (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 1674.)

Bodin recite d'un certain curé qui se pourmenant un jour de feste devant son eglise, et tenant son breviaire entre ses mains, survint le sorcier Trois echelles, qui voulant aprestre a rire a la compagnie commença avec *objurgation* de paroles luy reprocher comment c'estoit une grande honte a un pasteur comme luy de porter et tenir publiquement un jeu de chartes... (CL. PATEUR, *Dial. de la Lycanthr.*, 2^e 54 r°, éd. 1596.)

OBJURGATOIRE, adj., de réprimande :

Objurgatoire, objurgatory, reprehensive, rebuking, chiding. (COTGR., éd. 1611.)

OBJURGIER, -*guer*, v. a., blâmer, réprimander :

Puis en apres *objurge*, disant que Nisa tous ses epoux delaisse pour le rustic. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la vierge eglog. de Virgile*, f° 22 v°, éd. 1540.)

Si ne fault que la charge d'enseigner, ou d'admonester, ou d'*objurger*, soit briguee ny affectee. (MAUMONT, *Eur. de S. Just.*, f° 12 v°, éd. 1594.)

OBJURGUE, s. f., objurgation :

Car autrefois m'a bien predit
Davus, que les femmes Glicere
Se dispoisient bien de faire
Quelque *objurgue* fictivement
Pour nous donner empeschement.
(*Therence en franç.*, l' 62^b, Verard.)

OBLACION, -*tion*, s. f., offrande pour un mort :

Que trop plus ses enfants seroient,
Après sa mort remembroeroient
Leur pere par fondacions
De chappelles, d'*oblacions*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 564.)

Ils sollicitent conseillers,
Pour attraper les pensions,
Curez, coustres et marguilliers,
Et prennent les *oblacions*.
(COQUILL., *Droits nouv.*, 2^e p., *De pactis*, I, 134, Bibl. elz.)

— Espèce de taille ou d'impôt :

Nul, ny nous, ne aultre, aux hommes qui demoureront en la voyrie, nulle ne *oblacion* ne fasse. (*Cout. de Berry et de Lorris*, p. 425, la Thaumassière, éd. 1679.)

OBLATOIRE, adj., qui présente :

Lettres *oblatoires* de tout bonheur, amour et reconnoissance. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 42, Buchon.)

OBLAYERIE, voir **OUBLAERIE**.

OBLECTATION, s. f., délectation :

Se abstinent de cohabitation et de *oblectation* de viandes et de brevages. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 411 r°, éd. 1532.)

OBLECTEMENT, s. m., délectation :

Pren la pour toy et l'y delecte
A celle fin que elle te oblectie,
Point ne veult son *oblectement*.
(*Therence en franç.*, f° 310^d, Verard.)

OBLECTER, verbe.

— Act., délecter :

Se avecques elle tu concordes
Tu auras qui oblectera
Ta vieillesse et supportera.
(*Therence en franç.*, t° 310^d, Verard.)

Les delices que le Seigneur donne pour oblecter, ou plustost pour mettre en appetit les esprits degoustez. (*Tragedie du Roi Franc-arbitre*, au lect., éd. 1568.)

— Réfl., se délecter :

Entretant va en la maison
De la pucelle et l'y delecte,
Et avecques elle le oblecte
Selon les amoureux delitz.
(*Therence en franç.*, t° 247^r, Verard.)

Les vouttes des maisons sont encrustees de escailles de conchiles entrelassees de subtiles cordes, pour frapper plus legierement l'une a l'autre, pour ce que se oblectent de ce son. (P. MART., *Rec. des Isles*, t° 113^r, éd. 1532.)

OBLEER, voir OUBLAIER.

OBLEIE, voir OUBLEE.

OBLIAGE, voir OUBLIAGE.

OBLIANCE, voir OUBLIANCE.

OBLIAU, voir OUBLIAU.

OBLIÉ, voir OUBLIÉ.

OBLIEMENT, voir OUBLIEMENT.

OBLIENCE, voir OUBLIANCE.

OBLIESON, voir OUBLIESON.

OBLIETÉ, voir OUBLIETÉ.

OBLIGANCE, - *ganche*, *obb.*, s. f., engagement, action d'engager :

Delaissons entierement toute l'obbligance que il ont faite enver nous. (1277, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, t° 158^v.)

A toutes ces acordances, pais et obligations deseur dites fermement, sans nul rapel et a tous jours tenir, je oblige mi et tout le mien. (1300, *Cart. de Bucilly*, Richel. I. 10121, t° 32^r.)

Ce promettons en bone foy et souz la obligance de touz nos biens. (1339, Arch. P 1394, pièce 1252.)

OBLIGATIF, adj., qui oblige, obligatoire :

Et tenons que l'asseurance qu'avions ouffert bailler pour lesdits mariages est telle et si *obligative* entre princes chretiens, comme tous deux sumes, qu'elle pouvoit estre tenue pour souffisante. (1534, *Pap. d'Etat de Granvelle*, II, 272, Doc. inéd.)

Bien pourrez vous tenir aux Etats des propos dignes de la bienveillance du roi en termes generaux, mais non *obligatifs*, et vous charger d'ecrire et faire savoir a Sa Majesté lout ce qui se passera et ce que l'on desirera de lui. (*Negoc. du Prés. Jeanin*, p. 501, Michaud.)

OBLIGATION, - *cion*, s. f., action d'engager, engagement :

Seur l'obligation de touz noz biens. (1323, Arch. S 4, pièce 4.)

Si sont deux principales manieres d'obligation. La premiere si c'est *obligacion* par

contrac, la seconde par malefice. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., t° 36^a, éd. 1486.)

Haa! comme malheureux est homme qui se marie, en verité, devant cette mauvaise *obligation*, j'estoye en grant paix et deduyt. (*Perceforest*, IV, t° 49, éd. 1528.)

OBLIGATOIRE, - *toire*, adj., d'engagement :

Pour .II. lettres *obligatores* de l'official de Laon. (1330, *Dépenses*, etc., Ann. de la soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

Icellui Jehan avoit prins deux forgiers, la ou il avoit grant quantité de monnoye d'or et d'argent, lettres *obligatoires* et plusieurs autres biens moebles. (1389, Arch. JJ 90, pièce 603.)

OBLIGÉ, s. m., engagement :

Pierre André de Haraucourt au roy Louis XI mande qu'il est prest de venir a Paris afin d'y donner son *obligé*, sous son seel, pour favoriser la sortie de prison de l'evesque de Verdun, son frere. (GODEFROY, *Observat. sur Charl. VIII*, p. 315, éd. 1661.)

— Acte devant notaire :

Un *obligé*, cedula, alvala, obligacion, escritura ante notario. (C. OUDIN, 1660.)

— Dans les combats en champ clos, acte par lequel le chevalier s'engageait à se trouver au combat à tel jour et à telle heure :

Voiez icy tel que je promis a tel jour vous presenter en ce champ, a cette journee, et pour ce que je m'en suis bien acquité et m'en acquitte, comme mon obligation le porte, je supplie a vostre grace que mon *obligé* me soit rendu, et qu'en nul tems ne m'en soit rien demandé, et de mon acquit en demande instrument. (LA JAILLE, *du Champ. de bat.*, t° 49, ap. Ste-Pal.)

OBLIGEANT, adj., qui oblige, qui lie d'obligation :

Il y a des bienfaits plus recevables et agreables les uns que les autres et qui sont plus ou moins *obligeans*. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. XI, p. 616, éd. 1601.)

Une personne *obligeante*, un notaire. (ANT. OUDIN, *Curiosites françoises*, éd. 1640.)

OBLIGEMENT, - *ant*, *hobl.*, s. m., obligation, action d'engager :

S'aucuns a ministré en certains leus garde ou oeuvre, ou besoigne, ou aucun autre chose dont *obligementz* neisse, jacoit ce qu'il n'y ait pas meson, ne porquant iluec se devra il desfendre. (P. DE FONT., *Cons.*, xxix, Marnier.)

Obligementz de doere qui est conceuz par bien et par loiauté dure apres l'amenuisement del chief. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, t° 61^r.)

Li *obligementz* dont li orfelins estoit lenus. (*Ib.*, ms. Montp. H 47, t° 158^e.)

Se aucuns est condempnez a paier deniers il convient que il les paie. Et comment sera il, se il ne les puet paier mas il est aperoillez de faire satisfacion ou par plaige ou par autre meniere? Et Labeo dit que l'on deust avoir dit en la sentence que il paieist les deniers ou que il feist

satisfacion... mas la raisons fuist telle que li prevoz ne vout pas que d'uns *obligementz* nasquissent uns autres, et por ceu dit il que li denier fussent païé. (*Ordin. Tancret*, ms. Salis, t° 7^b.)

Noz traiteront dont d'iretagez et d'*obligementz* en lor lieuz. (*Institutes*, Richel. 1064, t° 20^d.)

Hobligement d'usage doit tost estre departiz au parties de l'eritage. (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 9, § 1, Rapetti.)

Se tu pues prouver par devant le baillu de la contree dou don, ou de pais faite, ou de mise, ou d'aucun autre *obligement*, t'ait esté estors par paours de mort... cil ne soufferra pas que ce soit tenable. (XIII^e s., *Coust. d'Artois*, p. 79, Tardif.)

Garde que il ne mete a son tens taille ne riens, ne ne face nule chartre de vente ne de dete ne de nul *obligement* dou commun. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 614, Chabaille.)

Et ce promet je par l'*obligement* de touz mes diz biens que j'en faiz a ladite eglise. (*Charte de 1275*, Grenier 296, n° 95, Richel.)

Prometentz sus l'*obligement* des biens de son prioré. (*Lett. du Garde du sceau de Nev.*, sam. av. S. Mich. 1275, Prieuré de S. Sauv., Arch. Nièvre.)

Seur l'*obligement* de touz mes biens. (1284, Hôpit. de Troyes, lay. 31, Arch. Aube.)

Sus l'*obligement* de ses heirs que il obligea a ce tenir et sus l'*obligement* de touz ses biens. (1297, Fontevrault, anc. tit., 228, Arch. M.-et-Loire.)

Les rentes devant dites... de touz *obligementz* et de touz empeschemens, quex qu'il soient, sommes tenus garantir. (1299, S. Wandr., Arch. S.-Inf.)

Lesdites convenances pourcachier par l'*obligement* de son cors a tenir en la prison nostre sire le roy. (1300, Arch. JJ 38, t° 14^v.)

En a obligié son cors et touz ses biens muebles et non muebles, presenz et a venir, en la maniere que *obligementz* sont acoustumez a estre fez par leire de baillie pour deite deue. (1316, *Lett. du bailli de Rouen*, le Bec, Arch. Eure.)

Par l'*obligement* de tous mes biens. (1335, Arch. JJ 69, t° 62^r.)

Vous aucuns qui murmurez contre l'evesque de Tournay et lui imputez a charge l'*obligement* qu'il a fait de ma personne, je veul que vous sachiez il l'a fait de mon commandement et de mon plaisir. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 67, Buchon.)

Desrene est faite ou d'*obligement* ou de torfait qui a esté fait a la personne d'aucun pour trespassement d'aucune chose que cil devoit garder qui offre la desrene. (*Coust. de Norm.*, t° 239^v, éd. 1483.)

OBLIGIER, - *hier*, v. a., engager, donner en garantie de l'exécution d'une convention :

En *oblignons* de ce nos et nos hoirs. (*Pièce de 1265*, Hist. de Bourg., t. II, p. xxix.)

Et en *obligerent* leurs marchandises que il auront entour eus a Paris. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LX, 23, Lespinasse et Bonnardot.)

A vous servir voel mon cors *obligier*.

(Auberon, 1543, Graf.)

Il n'en paiera ja du sien .i. seul denier :

La gent du plat pais en fera *obligier*.

(Cuv., B. du Guesclin, 13695, Charrière.)

— Réfl., se porter garant :

Messire Jehan s'en (d'une indemnité pour les frais de guerre) *oblige* enviers tous les compagnons. (FROISS., *Chron.*, II, 482, Kerv.)

— Act., lier, asservir :

Le servage ou Adam notre premier pere nous *avoit obligez*. (Perceforest, VI, 125, éd. 1528.)

— Fig., engager dans une route :

La seigneurie que homme avoit sus l'ame, si grant qu'il la pouvoit *obligier* par ses œuvres en voie de parfaite gloire, ou de perpetuel tourment. (Modus, f° 210, ap. Ste-Pal.)

1. **OBLIQUE**, adj., qui se détourne :

Tu ne dois de Dieu estre *obliques*,

De cui tu tiens tes seignouries.

(Fauvel, Richel. 146, f° 49.)

— Hypocrite :

Et au cuer estoient *obliques*

Et plains de fausse ypoicrisie.

(GEOFF. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 76.)

— Hostile :

Desir de la chose publique

Deffendra contre force *oblique*

Fist vaincre les vaillans Romains

Et surmonter royaumes mains.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 4453, Püschel.)

Leur prophetisant que du juste sang espandu la terre produiroit l'*oblique* vengeur. (Alector, f° 9 r°, éd. 1560.)

— Obscur :

Deux gens de nom desquelz la fin *oblique*

Merite estre mise en cronique.

(OCT. DE S. GER., *Sej. d'honn.*, f° 119 v°, éd. 1526.)

2. **OBLIQUE**, - *icque*, s. f., obliquité :

Tout ce que l'en peut demander

Peut on en clergie trouver.

Ce ne peut nus homs reprover,

C'est droite lingue sans *oblique*.

(Chron., Richel. 146, f° 148.)

— Biens, subterfuge :

Tels *obliques* et propositions que je vous remonstre alongeront moult les traitties. (FROISS., *Chron.*, XV, 415, Kerv.)

OBLIQUER, v. a., détourner :

Les roys sont la reigle des autres, qui ne doit estre *obliquee* ne faulcee. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 45 v°.)

— Neut., aller en ligne oblique; signification conservée :

Lequel sentier il ordena et mist el mileu environ la terre en *obliquant* par les .ii. emisperes. (Introd. d'*astron.*, Richel. 1353, f° 74.)

OBLIVION, s. f., oubli :

C'est la terre d'*oblivion*,

Car obliet sont trestuit cil'

Qui laiens sont mis en essil.

(GAUT. DE MES, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 117 v°, et ms. S.-Brieux, f° 28^b.)

Ainsi tout tourna a *oblivion*. (Prem. vol. des *grans dec. de Tit. Liv.*, f° 163^a, éd. 1530.)

Ses hauts gestes estoient perduz et enseveliz au gouffre d'*oblivion* par longueur de temps. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 113, Stecher.)

(L'enfer) a esté appellé des Gentils lieu de *oblivion*, lieu de peril et baratre; c'est a dire ung lieu large pour y entrer, et trop estroict pour en sortir. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 152 r°, éd. 1536.)

Laquelle (memoire) est ensevelie en *oblivion*. (BUDÉ, *Inst. du prince*, p. 47, éd. 1547.)

Se disait encore au XVII^e s. :

Il s'est proposé ce matin dans le Parlement de passer un acte d'*oblivion* pour tout le passé. (Lett. de Bordeaux à Mazar., 3 juin 1659, Arch. aff. étrang.)

OBLIVISCENCE, s. f., oubli :

Et laisse l'ame ou prael de *obliviscence*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 56^b.)

OBLIVION, s. f., oubli :

Ceux qui sont sujets a ce mal (l'épilepsie)... sentent une molestie du corps et de l'esprit, avec l'*oblivion* de ce qu'ils ont faits ou dictés. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 137, éd. 1615.)

OBOLOCANTIQUE, adj., qui a rapport à la fabrication de monnaies défectueuses :

La tierce espece ou maniere de avoir pecune est dicte *oblocantique*, c'est a dire excessive de poix, ou art de billonner. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 138 v°.)

OBOLOCUTION, *obloquacion*, s. f., contradiction, contestation, querelle :

Voulans encore eschiver les *obloquacions* et malparler de plusieurs medisans. (1352, Arch. JJ 81, pièce 493.)

A cause desquels lettres et revocation plusieurs alterations, debat, et *oblocutions* soient esté menez entre les subgiz de mesme le pais. (1390, de *Regimine Aquitan.*, Rym., 2^e éd., VII, 688.)

Cf. OLOCUTION.

OBOLOIER, voir OUBLAIER.

OBOLOUCION, voir OBOLOCUTION.

OBNUBILATION, s. f., obscurcissement, comme par l'effet d'un nuage :

Par *obnubilacion* de la lumiere de raison. (La tres ample et vraye *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 81^b, éd. 1486.)

Ne veuilles telle obscurité et *obnubilacion* de face tres seraine monstrier a tes serveiteurs. (Mer des cron., f° 46 v°, éd. 1532.)

Obnubilacion, verduysteringe. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

OBNUBILER, -*iller*, -*ubuler*, v. a., forme savante d'*obnubler*, couvrir de nuages :

L'ame aussi qu'est dedans le corps

Sa clarté espad par dehors

Et fait cuider aux folles gens

Que trestout l'entuminement

Soit de ceste poure nuee

Dont l'ame est fort *obnubilee*.

(DEGUILLEV., *Trois Peter.*, f° 45^b, impr. Institut.)

Les delectations... croissent et occupent la cogitation et *obnubilent* l'entendement. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 411^a.)

Ces nuees *obnubulent* le temps et nous ostent la clarté du soleil. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 506, Génin.)

Lorsque l'estomac est chargé de viandes, les fumositez montent au cerveau, et le *obnubilent*, troublent et desordonnent. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 19 r°, éd. 1536.)

Cela se connoistra par application d'un miroir bien net et poli au nez et a la bouche, pour ce que la vapeur de la respiration, en celles qui respirent, l'*obnubile*, couvre et cache d'une petite vapeur. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, LIV, Malgaigne.)

Obnubiler, verdonckeren. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— *Obnubilé*, part. passé, obscurci :

..... Delaissez

Les tenebres et les passer

De ignorance la ravallee,

Esquelles est *obnubilee*

Noblesse dont avez regence.

(Act. des Apost., vol. II, f° 208^a, éd. 1537.)

Ma main, qui par vieillesse est devenue pesante, et mes yeux *obnubilee*, ne les pouvoient si hastivement comprendre. (Evang. des Quen., p. 8, Bibl. etz.)

Peignez natura obscure, *obnubilee*. (LE MAIRE, *la Painte du Desiré*, p. 400, éd. 1549.)

Sa noble chere estoit toute *obnubilee* de contristation occulte. (Id., *Illustr.*, II, 88, Stecher.)

OBNUBLE, *onuble*, adj., chargé de nuages, couvert de ténèbres, obscurci, obscur, sombre :

La sale n'estoit mie *obnuble* ;

Car ja luisoient les estoiles

Et tant ravoit laiens chandoilles

Que la clartez en fu molt grant.

(La Charrette, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 459.)

Por l'oscurté qui les *obnuble* (les choses),

Qu'il sunt si trouble et si *obnuble*,

Qu'il ne pueent par ens soffire

A celi qui leans se mire,

Quant lor clarté d'aillors aquierent.

(Rose, 20653, Méon.)

Sitost cum povreté l'afuble

De son hideus mantel *onuble*.

(Ib., 4811.)

De son hideus menteil *obnuble*.

(Ib., Vat. Chr. 1858, f° 43^d.)

Tant ai pooir povre et *obnuble*

Au regard de la grant puissance

De Diex.

(Ib., 19272, Méon.)

Ont le sens *obnuble* et merci.

(Fabl. d'Or., Ars. 5069, f° 210^b.)

OBNUBLER, *on.*, *obnubler*, v. a., couvrir de nuages, de ténèbres, obscurcir, rendre trouble, au propre et au fig. :

C'est l'amor qui vient de fortune,

Qui s'esclipse comme la lune

Que la terre *obnuble* et eaumbre,

Quant la lune chiet en son ombre.

(Rose, 4799, Méon.)

... *onuble* et eaumbre.

(Ib., Vat. Oit. 1212, f° 37^b.)

... *obnubre* et encontre.

(Ib., Vat. Chr. 1858, f° 43^d.)

Par l'obscurté qui les *obnuble* (les choses),
Qu'il suat si troble et si obnuble,
Qu'il ne pœent par eus soffire
A celi qui leans se mire,
Quant lor clarté d'aillors aquierent.
(*ib.*, 20653, Méon.)

Et pour ce n'est il mie doute
Que vertus ne poet estre a regne
Ou delis seigneurist et reugne,
Tant est chose a li despareille,
Et che n'est mie de merveille,
Car delis qui tout asorbit
Raison *obnuble* et asorbit.

(*Remedia amoris*, ms. Venise, Bibl. Marc., app. fr. xxiii, f° 126^a.)

— *Obnublé*, part. passé et adj., converti de nuages, de ténèbres, obscurci :

Quant il vit le jor *obnublé*.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 20^d.)

— Aveugle :

Donans lumere aus *obnubles*.
(MACE DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 196^b.)

OBNUBLIR, -yr, verbe.

— Réfl., s'obscurcir :

Tous *s'obnubliat*, tous *s'obscurcist*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 14^b.)

— Neutr., dans le même sens :

Si va le monde *obnublissant*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 14^b.)

— *Obnubli*, part. passé, obscurci :

Car celle qui meilleur sera
Le bien de l'autre abaissera
Et le rendra *obnubly*.
(*Remedia amoris*, 2019, Koerting.)

Mais qui n'a le sens *obnubli*
Et corrompu le jugement,
Il poet bien veir clèrement.
Laquelle des .iiii. est la pire.
(*ib.*, ms. Venise, Bibl. Marc., app. fr. xxiii, f° 172^a.)

OBNUNCIATION, s. f., proclamation d'interdiction :

Obnunciation, a forbidding of any thing upon a foreknowledge, conjecture or likelihood of the ill successe there of. (COGTR., éd. 1611.)

OBNUBRER, voir OBNUBLER.

OBNUBULER, voir OBNUBLER.

OBOLE, s. f., ancienne petite monnaie de cuivre, en usage en France, qui valait la moitié d'un denier tournois :

Li noviax talemeliers doit... a la S. Jehan Baptiste .v. d. *obole*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., I, 12, Lespinasse et Bonnardot.)

Quatre deniers *obol* royaux. (*Cout. de Bihencourt*, Nouv. Cout. gén., I, 448.)

— *Obole d'or* :

En 1297, sous Philippe le Bel, dans un compte des Baillifs de France, il est parlé plusieurs fois de besants et d'*oboles d'or* : et il est bon de remarquer que dans les comptes que je viens de citer, les besants et les oboles sont toujours joints ensemble ; cependant on ne peut pas dire que l'*obole d'or* fût la moitié du besant, puisque le besant dans ce compte de Philippe le Bel est estimé 9 sols, et que l'*obole d'or* en vaut cinq. (LE BLANC, *Traité histor. des monnoies*, p. 178. éd. 1690.)

— *Obole tierce* :

Pour les *oboles tierces* d'argent, le registre entre deux aix en fait mention sous l'an 1310, le .xi. nov., mais je trouve qu'il en est parlé dans une ordonnance du 18 janv. 1308. (LE BLANC, *Traité des monnoies*, p. 208, éd. 1690.)

— *Obole de Gueldres* :

Obole de Gueldres. A coine woth .ii. s. .vi. d. sterl. (COGTR., éd. 1611.)

— *Obole du Rhin* :

Obole du Rhin. Whereof there he divers sorts of different value, yet all of them between 22 and 27 solz Tourn. (COGTR., éd. 1611.)

— *Obole de Horne* :

Obole de Horne : Is worth somewhat above .xiiii. d. sterl. (COGTR., éd. 1611.)

— *Obole postulat* :

Lequel Pierrequin et le suppliant donnent chacun une *obole postulat* a icellui Domino pour sa peine. (1478, Arch. JJ 206, pièce 377.)

— Sorte de poids :

La paste du pain coquillé d'un denier doit peser neuf onces, sept estellins, *obole*. (1350, *Ord.*, II, 352.)

OBOMBRATION, voir OBUMBRATION.

OBOMBREUR, voir OBUMBRER.

OBOPROBRER, voir OPPOBRER.

OBOPROBREUX, voir OPPOBREUX.

OBOPROBRIEUSEMENT, voir OPPOBRIEUSEMENT.

OBOPROBRIEUX, voir OPPOBRIEUX.

OBREPCION, voir ORREPCION.

OBREUR, voir OUVREUR.

OBREPTISSEMENT, voir ORREPTISSEMENT.

OBRIZÉ, adj. ; *or obrizé*, qui brille d'un grand éclat, selon d'anciens interprètes :

Une brinde de fin *or obrizé*. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

Y pendoit ung diamant indicque, de la grosseur d'une feve egyptiatique, enchassé en *or obrizé* a deux poinctes. (*ib.*, V, 37, éd. 1711.) L'édition 1564 porte : *or brisé*.

OBRONNIERE, voir AUBERONNIERE.

OBRUER, verbe.

— Act., accabler, écraser, engloutir :

Les Flamands (à Mons-en-Puelle) furent du tout en tout *obruéz* et accravantez. (*Chron. de Nangis*, an 1304, ap. Ste-Pal.)

A cause des gros tourbillons et monceaux de neiges qui se roulent des hauts des montaignes avec telle impetuosité, que les hommes en sont *obruéz* et les maisons rucées par terre. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 11, éd. 1552.)

Et ne tarda gueres que le planchier et la chambre ou ilz estoient couchez ne tombast sus eux, et furent accablez et *obruéz* tous trois de ceste malheureuse ruine. (*id.*, *Hist. de Lyon*, p. 310, éd. 1573.)

Et ne descovrit onques qu'il estoit, ny permit que celuy qui conduisoit le bateau cedast a la tempeste fort contraire, que premierement il ne *fust* quavi *obrué* des ondes. (LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 39, éd. 1569)

— Réfl., s'engloutir :

Tous deux *s'obruarent* et sumergearent ainsi dans la mer, dont il pensoit estre sauvé. (BRANT., *Rodom. espagnol.*, VII, 43, Lalanne.)

OBSATTE, s. f., mot d'origine flamande signifiant émeute, rebellion :

Ils ont fait *obsattes*. (2 av. 1433, *Condamn.*, etc., Liège, Anal. leod.)

Plusieurs grandes assembleez et *obsattes* de gens armeiz en plusieurs maisons et plaches sous le marchiet a Liege. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 332, Borgnet.)

OBSCENANT, s. m., siège placé en avant de l'autel :

Pour faire un docier, un ciel et .ii. *obsceans* de bois pour metre a l'autel ou est chascun jour chantee la messe fondee par... (1379-80, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, f° 51 v°.)

OBSCUR, voir OUSCUR.

OBSCURATION, voir OUSCURATION.

OBSCURCIR, voir OUSCURCIR.

OBSCURCISSEMENT, voir OUSCURCISSEMENT.

OBSCUREMENT, voir OUSCUREMENT.

OBSCURER, voir OUSCURER.

OBSCURIR, voir OUSCURIR.

OBSCURISSEMENT, voir OUSCURISSEMENT.

OBSCURSEMENT, voir OUSCURSEMENT.

OBSCURTÉ, voir OUSCURTÉ.

OBSECATION, s. f., aveuglement :

En leur obstination et vicieuse *obsecation*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84^b, éd. 1486.)

OBSECLE, voir OBSEQUE.

OBSECRABLE, adj., qui peut être supplié :

Louez son accueil debonnaire,
Louez sa pitié *obsecrable*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 116 r°, éd. 1492.)

— Digne d'être exaucé :

Pardon donront a tes vœux *obsecrables*.
(GOILL. MICHEL, 4^e liv. des *Georg.*, f° 74 r°, éd. 1540.)

— Exécration :

Au regard des autres *obsecrables* pechez, si est ledit peché de fornication damnable. (*L'Estoille du monde*, éd. 1513.)

De rechef en Alemaigne au peuple et en plusieurs lieux adviendra plusieurs *obsecrables* maux. (*ib.*)

OBSECRACION, -tion, s. f., supplication :

Obsecrations, orisons, postulations. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 87 v°.)

Supplications et *obsecrations*. (BER-SUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 318^b.)

Reliques sacrées ausquelles fist reve-rence et *obsecration* devoté et la offrit aux saintz de Dieu. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 108 v°.)

Afin que tu regarde l'oraison de ton ser-viteur, et son *obsecration*, mon Seigneur Dieu. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Paralip., II, 6, éd. 1534.)

OBSECRER, v. a., supplier, prier :

Ils prioient et *obsecroient* les Etholiens qu'ils eussent pitié des Atheniens. (BER-SUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 324^a.)

Doucement l'*obsecre* et supplie
Que elle luy face avoir copie
De la vierge.

(*Therence en franç.*, f° 296^b, Verard.)

Si *obsecroient* les peres conscriptz qu'il leur plust a deffendre leurs compaignons de la perte et de l'injura de leurs compai-gnons. (*Le prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 170^c, éd. 1530.)

1. OBSEQUE, -*eke*, -*ecque*, -*ecle*, *oss.*, *oc.*, *os.*, *abs.*, s. m., service funèbre, cérémo-nie funèbre :

Lors commença la commandie
Et l'*oseque*, ce m'est avis.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 85^b.)

Lors commencent la letanie
Et l'*obseque*, ce m'est avis.

(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 85 r°.)

Si rendi l'ame et l'esperite
Ensi comme chascun s'aquite,
Nus n'ot de lui pitié ne cure,
Ne n'ot *obseque* ne droiture
Que crestien avoir deust.

(*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 67^b.)

Por faire mon *oseque*. (1263, *Bibl. chap.* Besançon.)

Il ne puet estre creu ja com grant mul-titude d'omes se soi assemblee en l'*ose-que* et el service de sa mortalité. (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, f° 292 r°.)

Que tant de prelat et tant de rois et de barons fussent assemblé a l'*oseque* de sa sepulture. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 323^a.)

Pour appareillier et mectre a point le corps et les autres choses necessaires a l'*obseque*. (*Id.*, Richel. 2813, f° 438^c.)

Funero, ensevelir ou faire *obseque* du mort. (*Gloss.*, ms. Montp. 110, f° 113 r°.)

Si le pleurent comme homme mort
Et li font *obseque* de mort.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 161^b.)

Quant fu acomplis li *obseques* Achilles. (*Esiories Rogier*, Richel. 20125, f° 140^c.)

Pour faire mon *obseke*. (1310-1320, *Cart. de Flines*, p. 529, Hautceur.)

Une chasuble, tunique et damatique qui furent faictes du poille de l'*oseque* de maistre Hugue de Roche. (xv^e s., prem moitié, *Inv. de S. Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3245, f° 112^a.)

Item je veux et ordonne que a mondit enterrement y ait six torses chacune de quatre livres pesant qui seront reservez apres mondit enterrement jusques a mon *obseque*, auquel *obseque* en y aura six de pareille pois. (21 nov. 1456, *Testament de Jehan de Wyssoc, doyen du chapitre de The-rouane*, copie papier, Arch. Pas-de-Calais G 499 et G 536.)

Pour le reste de la cire de l'*obsecl* du roi. (1482, 3^e *Compt de Jehan Coytant*, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

Et avoit fait preparer un service et un *oseque*, le plus beau que je vey onques. (OLIV. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, I, Michaud.)

Et n'y eust monastere ne eglise ne cou-vent ou le roy, la royne, ne fest faire *obse-ques*, prieres, oraisons, pour l'ame du roy de France. (*Rom. de J. de Paris*, p. 37, *Bibl. elz.*) **ne feist faire [err.]**

Pour leurs *obseques* et funerailles. (*Coust. des pays de Vermand.*, IX, *Nouv. Cout. gén.*, II, 456^b.)

2. OBSEQUE, s. m., obéissance :

Racionable fiat obsequium nostrum, nostre service et *obseque* soit raisonnable. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 145 r°.)

3. OBSEQUE, adj., aveugle :

Le cueur d'iceulz disciples estoit *obseques* et aveugle. (*Le prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 145 v°, éd. 1519.)

OBSEQUENT, adj., obéissant :

Je suis et en grant vitupere
Et moias *obsequent* a mon pere.

(*Therence en franç.*, f° 173^b, Verard.)

D'avoir rendu toute l'Italie a luy *obse- quente* et astrainte. (SEYSS., *Loueng. de L. XII*, p. 115, éd. 1508.)

OBSEQUER, v. n., obéir :

Mais il est nostre de comprendre
Et l'une et l'autre part entendre
Et ou la necessité est
Obsequer a ce qu'il leur plaist.

(*Therence en franç.*, f° 196^b, Verard.)

Pour obeir et *obsequer*

A ton pere.

(*Id.*, f° 227^a.)

ORSEQUIER, v. n., obéir :

Toutesfois (ceste question) est bonne et consolative quant on la fait en humilité pour *obsequier* et servir a la foy. (J. BOU-CHET, *Noble Dame*, f° 161 r°, éd. 1536.)

OBSEQUIE, s. f., service funèbre :

Le jour de l'*obsequie* dudit Ythieis. (1316, *Arch. JJ 53*, f° 43 r°.)

OBSERVABLE, adj., qui peut être ob-servé, examiné :

Les mouvements des estoilles visibles et *observables*. (PONT DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 140 r°, éd. 1587.)

Les movemens *observables* des cieux. (*Id.*, *ib.*, 146 r°.)

La forme, le poil, la fantasie et l'aage, sont les parties *observables* a l'estalon. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, 10, éd. 1603.)

— Qui doit être observé, exécuté :

Et leur ordonna circonstances *obser-vables*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 117 v°.)

Toute loy estant de nul homme *obser-vable* en tout, et en tout temps. (JOD., *Offic. mest.*, f° 21 v°, éd. 1583.)

OBSERVAMMENT, adv., selon l'obser-vance :

Il n'en fut nulles (femmes) qui ne ussent encloses et vivans *observamment*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 83 v°, éd. 1492.)

OBSERVANCE, s. f., action d'observer, de remarquer :

Avoir apprins par experience et *obser-vance*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 7, Roybet.)

— Discipline religieuse :

Un college de religieux de l'*observance* de Saint Dominique. (J. D'AUTON, *Chron.*, p. 107, ap. Ste-Pal.)

— Congrégation de Franciscains réfor-més en Espagne au xv^e s. :

Plusieurs freres mineurs qu'on dit de l'*observance*. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxxii, Jacob.)

— Couvent de franciscains :

Un jour alla avec sa maistresse a l'*obser-vance* oïr la grant messe. (MARG. DE NAV., *Nouv.*, xix, Jacob.)

OBSERVANT, s. m., observateur :

Maintiens nous loyaux *observans*

Des commandemens de l'eglise.

(*La paix faicte a Cambrai*, p. 16, éd. 1508.)

OBSERVEUR, s. m., celui qui observe :

Ceux qui sont louables *observeurs* de paix. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 123 v°.)

OBSES, *obzes*, adj., assiégé :

Ceulz qui sont *obzes* de l'anemi. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 66^b.)

OBSESSER, v. a., assiéger, attaquer :

Ne la sayette volante de jour, ne le phan-tasme cheminant en tenebres, ne de celui qui *obsesse*, ne le diable qui se trans-figure en ange de lumiere. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. xc, éd. 1534.)

— *Obsessé*, part. passé, assiégé, attaqué, pris subst. dans les ex. suiv. :

Des *obsesses* du diable. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f° 3 v°.)

Les *obsesses* envoierent a Josué pour ayde. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux., I, f° 165 v°.)

OBSESSIF, adj., de siège :

La maniere de bataille est dicte *obsessive* c'est quant les gens de guerre sont de si grant puissance que ilz ne attendent mye que leurs ennemis yssent hors des forte-resses, mais les vont assaillir et asseger dedans leurs forteresses. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 217 v°.)

OBSESSEUR, s. m., assiégeant :

Obsesseur. A besiger, a beleaguerer. (COTGR., éd. 1611.)

OBSIDION, s. f., siège :

Leva ses garnitures et ses engiens envi-ron por li prendre et l'*obsidion* fu parfaite. (*Bible*, Richel. 901, f° 6^b.)

L'*obsidion* de Thebes. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 63^a, éd. 1489.)

En l'*obsidion* de Troie. (*Id.*, *Econ.*, II, 6, ms. Avranches.)

Comme les blez feussent meurs et l'en doubtast que l'*obsidion* de la cité fust trop longue, les Romains yssioient souvent pour aller ravir et cueillir les blez. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 175^b, éd. 1530.)

Selon l'emplissement des jours et de l'*obsidion*. (*Bible*, Ezechiel, 5, éd. 1543.)

OBSDIONAL, adj., qui concerne les sièges ; mot conservé :

Les Byzantins évitant tout le dangier et peril de batailler a l'encontre de Philippe, ayans aussi omys et delaisié la tutelle et garde de leurs fins se retirerent dedans les munitions et defenses de leur ville : dont ilz obtindrent que Philippe impatient et ennuyé de la longue demeure *obsidionale* et siege tant loingtain, s'en retourna comme il estoit venu. (*Sexle J. Frontin*, I, 3.)

OBSIMEL, voir **OXUMEL**.

OBSISTER, - *siler*, v. n., résister, s'opposer :

Et se je *obsiste* a sa jeunesse
Nature le veult ; mais je cesse
Et t'en commets du tout la cure.

(*Therence en franç.*, f° 236^d, Verard.)

Afin que nul homme ne osast empescher, *obsister* ne contredire a eulx. (*Le Repos de conscience*, c. XXIX, Trepperel.)

L'entendement de ceulx qui se conseil lent d'euls mesme est troublé, paour empesche aucuns, convoitise *obsiste* as autres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 21.)

Pour entendre se rien *obsiste*
Que ne te doives marier.

(RAB., *le cinquieme Livre*, ch. XLVI, éd. 1564.)

Luy seul par plusieurs fois a restitué la bataille a peu pres desconfite, *obsistant* aux fuyars. (LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 40, éd. 1569.)

Je ne suis toutefois pour tant opiniastrement *obsister* contre les oppugnateurs des poetes. (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 35 v°, éd. 1587.)

— S'arrêter :

(L'erbe ozimum) fait insanie et elle *obsiste* au gesier. (*Jard. de santé*, p. 62, impr. la Minerve.)

OBSITER, voir **OBSISTER**.

OBSOMAGARUM, s. m., drogue medicinale :

Les signes du rheume sec au cerveau de l'oiseau sont, quand l'oiseau eternelle beaucoup, et rien ne luy sort des narilles, pour lequel rheume guerir, faut souffler *obsomagarum* avec un vin vieil aux narilles de l'oiseau. (DU FOUILLOUX, *Fauconn.*, f° 75, ap. Ste Pal.)

OBSONE, - *onne*, s. m., repas que le vassal doit au seigneur :

Et de cez privileges orent letrez et saiaux Que leur engliese garde, u ors sont gens roials. Entre ces privileges y ot .i. mult loials : Que l'engliese a tous jours fut lige specials Tot sens paier *obsonne* ne aussi cathedrals. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35889, Chron. belg.)

OBSONER, v. n., faire bonne chère :

Ce n'est point fait de homme meschant
De monstrer a ung jeune enfant
A bordeler, a *obsoner*
Et gaudissement demener.

(*Therence en franç.*, f° 289^a, Verard.)

Il va au convis, il *obsonne*
Et frequente mainte personne.

(*Id.*, f° 236^b.)

OBSTACLE, *ostacle*, *ostancle*, s. m., ce qui fait empêchement, opposition, difficulté : signification conservée :

De metre *ostancle* et contredit
En ce que prodon conte et dit.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 180^a.)

Ostacle aux humbles, solaz aux orgueilleus. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 48^b.)

Sans *ostacle* et sans contrestal.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 36 r°.)

Obex, *ostacles* ; *obstaculum*, *obstacles*.
Cat holicon, Richel. I. 17881.)

— Barrière :

Pour entrer dedans (la chappelle) sont deux portes aux deux costez, et entremy venant de l'une a l'autre est ung *obstacle* de mabre blanc ouvré a la turque et percé a jour pour veoir par la le dedans de la chappelle. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 8082, f° 113 v°.)

OBSTACLEMENT, s. m., obstacle :

Obstaclement, A letting, hindring, impeaching ; also, a stopping, or shutting up. (COTGR., éd. 1611.)

OBSTACLER, v. a., faire obstacle à :

Et le soleil rayonnant par les fentes de ce nuage temporel qui l'*obstacleoit*. (J. B. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 50, éd. 1619.)

— En t. de droit, saisir :

En termes de droit, empescher et *obstacle*, c'est saisir pour cens et droits censuels non payés. Ce qui se fait, si c'est une maison, par obstacle et barreau mis es huis ; si c'est terre labourable, par brandons mis es fruits. (LAURIERE, *Gloss. de droit fr.*)

OBSTAGIER, voir **HOSTAGIER**.

OBSTANCE, s. f., résistance, opposition :

Obstancia, *obstance*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 222 v°.)

Quant au regard du siege, comment il se mist et s'approcha en sa premiere venue, c'est chose toute notoire que ceulx de la garnison y mirent toute la deffense et empeschement qu'ils porent, et s'exposèrent aux dangers et aux divers perils de leurs ennemys pour y mectre *obstance*, si leur eust peu ayder. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LII, Buchon.)

OBSTANT, voir **OBSTER**.

OBSTATIF, adj., qui s'oppose, qui forme obstacle :

Tel prevention, comme vraysemblablement faite en fraude, ne pourra induire litispence prejudiciable ne *obstative* au dit remede de la paix des vingt deux. (*Ord. du pays de Liege*, Cout. gén., II, 977, éd. 1604.)

OBSTEINAT, voir **OBSTINAT**.

1. **OBSTENCION**, voir **OBTENTION**.

2. **OBSTENCION**, voir **OSTENSION**.

OBSTENIR, voir **OBTENIR**.

OBSTENT, voir **OBSTER**.

OBSTER, *oster*, *obter*, v. n., tenir, être arrêté par :

Je vous envoie presentement le double de la sentence arbitraire donnee et prononcée par nostre saint pere le pape, touchant la paix des Veniciens, laquelle ne *obste*, sinon a la ratication de l'empereur

vostre pere, s'il la veult ainsy, ou non. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 282, éd. 1712.)

— *Obstant*, part. prés., faisant obstacle, empêchement :

Ostant ce que durant les dictes .ix. années ledit commandeur ne porra peschier ne feré peschier yceulx deux estans. (1377, Arch. MM 30, f° 98 v°.)

Maistre J. Chantepime, conseiller ceans, ne pouvoit vacquer, *obstant* son doienné, a son dit office. (1406, *Journal de Nicolas de Baye*, I, 166, Tuetey.)

Obstant la grant montance ou apparence qui est en autre monnoye. (1407, *Ord.*, IX, 196.)

Tot cen non *obtent*. (1413, Arch. Frib., 1^{re} coll. de lois, n° 246, f° 72 v°.)

En monstrant quant a ce les lettres du dit eveque et le pooir a eulx sur ce donné et excusant iceluy *obstant* sa dicte maladie. (*Chron. anonym. du regn. de Charl. VI*, ap. Monstrelet, *Chron.*, VI, 265, Soc. de l'H. de Fr.)

Et si trouva que plusieurs empeschemens y avoit sur les rivieres, *obstants* lesquels, les vaisseaux amenaient vivres a Paris estoient empeschés et ne pouvoient passer. (Juv. DES US., *Hist. de Charl. VI*, an 1388, Michaud.)

Aussi n'ont ils ne prennent aucune chose sur nostre tresor, *obstant* ce que pour l'empeschement des dites guerres il n'est pas mis sus. (*Pièce de 1433*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 702^a.)

Pour ce que dedans le jour de la reduction de nostredite ville de Bourdeaux, *obstant* la briefvelé du temps, n'y povons bonnement estre en personne pour en prendre la possession. (1451, *Ord.*, XIV, 145.)

Et ce voyant iceluy Darle se vout enfouyr et reculer, mais il ne peut que quatre ou cinq pas, *obstant* certains petits huissons qui sont plantez en ladite place. (1459, Arch. JJ 188, f° 88 r°.)

Disant que il ne pourroit porter harnoy blanc, *obstant* certaine maladie secreete qu'il a sur lui. (1469, *Monstres gén. des nobles*, Arch. Eure.)

Obstants l'imperfection et fragilité des sens corporels. (RAB., *Tiers livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

Pour autant que je ne suis certain,
Obstant rigueur du pays fort loingtain,
Ou de present est la court arrestee,
S'il vous auroit mon opistre portee.

(FR. SAGON, *Prolog. au roy tres chrestien*, 1536, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 35, éd. 1731.)

N'y eust preschement *obstant* la contagion de peste. (1549, *Fabr. de Tréquier*, Arch. Côt.-du-N.)

Ressongeans apres qu'il alloit du sallut et service public, par action faite, *obstant* toute consideracion, d'une rage cruelle s'entrecoururent les uns contre les autres. (BRANT., *Disc. sur les duels*, VI, 406, Lallanne.)

— *Obstant que*, par abréviation pour *obstant ce que* :

Ledit mareschal et autres cappitaines, oyant ledit secours estre trop longtems, ne pouvoient plus tenir ladite ville, *obstant* qu'il y avoit faulte d'argent pour paier les souldoiers. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 101, Bibl. elz.)

Obstant qu'il fut a peu de gens cogneu. (Chos. mem. escr. p. F. Richer. p. 15, Cayon.)

C'est *obstant* que la loy est mise hors de la table
Ou elle reposit. pour estre escrite en sable.
(BOUNIN, Sat. au roy, 1^o 3^o, éd. 1586.)

Obstant était encore de quelque usage à la fin du xvii^e s., où on le considérait comme une préposition :

Le participe *obstant* ou du moins la préposition formée de ce participe est fort en usage en quelques provinces, où l'on dit fort ordinairement : Jen'ay peu faire ce que vous souhaitez, *obstant* les affaires qui me sont parvenues. (REGN. DESMAR., Gramm., p. 609.)

OBSTETRICE, *obstetricesse, obtetrica, ostetrica*, s. f., sage-femme, accoucheuse :

L'os(*te*)*tex*trice c'est la fame qui reçoit les enfanz. (Cyrurgie Albug., ms. de Salis, 1^o 165^b.)

L'os*te*trice... la fame *obstetricesse*. (Ib., 1^o 165^c.)

Et preserve que la folle *obtetrica*
Ne luy puisse faire aucun vilupere.
(Therence en franç., 1^o 13 v^o, Verard.)

Dont commanda le roy a Sephora et a Phua, maistresses de toutes les *obstetricesses* des Hebreux qu'elles ociissent tous les hoirs masles de leur nation. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux., I, 1^o 104 r^o.)

Une trop jeunette *obstetrica*.
(Les Ballieux des ordures du monde, Var. hist. et litt., III, 194.)

Le genre humain periroit... sans l'amitié des *obstetricesses* et nourrices. (BOAYSTUAU, Hist. des princes, 1^o 157 v^o, éd. 1579.)

Les femmes des Hebreux... accouchoient avant que les *obstetricesses* et matrones fussent arrivees. (G. BOUCHET, Sercees, XXIII, Rouen 1635.)

Et encore au xvii^e s. :

Cette reine la fit visiter (Jeanne d'Arc) par quelques matrones et *obstetricesses*. (LE MAIRE, Hist. et Antiquitez de la ville d'Orléans, p. 197, éd. 1648.)

OBSTINAT, - *einat*, adj., obstiné :

Si com quant est *obsteinat*
En son meffait et amender
Ne se veult.

(DEGUILLEV., Peterin. du corps hum., ms. Valpinçon, 1^o 9^c.)

Il est rebelle et *obstinat*
Et a villains du pays plat
Monstre plus tost signes greigneurs
Qu'il ne seroit aux grans seigneurs.
(GREBAN, Mist. de la pass., 22369, G. Paris.)

OBSTINACITÉ, s. f., obstination :

Leur perverse et dure *obstinacité*. (NOGUIER, Hist. Tolos., p. 360, éd. 1586.)

La guerre se poursuyvoit tousjours si asprement par le legat du pape et Umbert de Beaujeu... contre les Tolozains et Albigeois, qu'ils s'adviserent enfin pour mater l'*obstinacité* d'iceux, d'aller brusler, gaster et ruiner tout le terroir d'alentour de Toloze. (VIGNIER, Bibl. hist., III, 275, éd. 1588.)

OBTALMIUS, s. m., sorte de pierre précieuse :

Obthalmius les ex esclaire
Et les deffant de tot contraire.
(Lapidaires franç., C 1107, Pannier.)

Cf. OPTAL et OPTALLIE.

OBTEMPERANCE, *opt.*, s. f., action d'obtempérer :

Des lors qu'il print les dons de Eneas submitit le son vouloir a l'*obtemperance* de ce qu'il requeroit. (COURCY, Hist. de Grece, Ars. 3639, 1^o 118^a.)

En *obtemperance* au mandement nagueses fait par le roy nostre dit seigneur. (Pièce de 1468, ap. Aug. Le Prevost, Mém. et Notes pour le Dép. de l'Eure, II, 136.)

Que reverence, honorable devotion, *obtemperance* volontaire doibvent demeurer du costé des subjets. (BUDÉ, Instit. du Pr., ch. v, éd. 1547.)

OBTEMPERATION, s. f., obéissance :

Obtemperatio : f. Obtemperatio, obediencia. (COTGR., éd. 1611.)

Obtemperatio, obtemperatio. (FED. MOREL, Petit Thresor de mots françois, éd. 1632.)

OBTEMBRE, voir OCTEMBRE.

OBTENEBRATION, s. f., obscurcissement :

L'obscurité du soleil et *obtenebration*. (L'Estoille du monde, éd. 1513.)

Ma tant longue *obtenebration* et obscurité. (NOSTRADAMUS, Cent., Préf. des trois dern. cent., éd. 1538.)

Ceste fameuse division et tradition, de tant plus que de prime face semble aux imprudents et inexperts apporter grande illustration et facilité de doctrine, d'autant plus elle implique grande perversion et *obtenebration* d'icelle. (DU MOLIN, des Contracts, c. v, éd. 1586.)

Après l'*obtenebration* et ignorance de nos dictes loix. (ID., ib., c. XIV.)

OBTENEBRER, verbe.

— Act., obscurcir :

L'ange qui estoit plus cler que les estoilles est *obtenebré* et obscurcy. (Le Chastel perilleux, Richel. 1064, 1^o 47 r^o.)

La chanvre *obtenebre* la veue. (Jard. de santé, p. 86, impr. la Minerve.)

Le beuvraige de saffren fait avoir sommeil et *obtenebre* les sens. (Ib., I, 145.)

Le soleil et la lune seront *obtenebrés*. (Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar., 1^o 63 v^o, éd. 1519.)

Combien que soye amentement advertie
D'avoir affaire a gent moult pervertie,
Obtenebre en toute desraison,
Je pense au fort que le ray de raison
Luyra si cler a ma felicité
Qu'on congnoistra leur grant perversité.

(J. LE MAIRE, Compte 2^o sur la naissance de dame Verolle, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 249.)

Mais ton esprit, qui ment le catholique,
Obtenebrant doctrine evangelique,
Ne peut comprendre ung si haultain effect.
(F. SAGON, Le Coup d'Essay, Resp. à l'Epist. de C. Mar., dans les Œuv. de Clém. Marot, VI, 9, éd. 1731.)

Que les estoilles soient *obtenebrées* de sa nuee. (LEF. D'ETAPLES, Bible, Job, 3, éd. 1530.)

Le feu ardent de mes si grandz mesaises
Par mes soupirs *obtenebre* les cieulx.
(SCEVE, Delie, CLXXXVII, éd. 1544.)

Et aussi regnoit encores ladictie barbarie au lieu des bonnes lettres, souz laquelle

la sophisterie entra en toutes bonnes sciences, qui en furent grandement vexées et *obtenebrées* d'intrications, superstitions et preposteres jugemens. (DU MOLIN, Des Contracts, c. II, éd. 1586.)

S'ils (les sourcils) se touchoyent l'un l'autre, presque ils *obtenebreroyent* et ofusqueroyent l'œil. (DALESCHAMP, Galien, p. 604, éd. 1609.)

— Neutr., s'obscurcir :

Et tous li mondes endarcist
Et *obtenebre* et obscurcist.
(Fabl. d'Or., Ars. 5069, 1^o 68^a.)

OBTENEMENT, s. m., action d'obtenir :

Par peur de noise qui pourroit sourdre entre eux pour l'*obtenement* du los plus ou moins en la victoire. (G. CHASTELL., Chron. du D. Phil., ch. xcvi, Buchon.)

Obtenement : m. An obtaining, acquiring, atchieving of, attaining unto. (COTGR., éd. 1611.)

Obtenement, m. Alcance. (C. OUDIN, 1660.)

OBTENIR, *obstenir*, verbe.

— Neutr., subsister :

Verité demeure, vit, et *obtient* eternelement. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux. 10514, VI, III, 8.)

— Résister :

Un prince qui poissance eut de *obstenir* encontre ceuls que elle haoit a mort. (FROISS., Chron., IX, 150, Kerv.)

— Être vainqueur :

Et quant il se sont bien batuz et combatus et que l'une partie *obtient*, tellement ils se glorifient en leurs armes. (FROISS., Chron., XIII, 219, Kerv.)

— Act., contester :

En volenté de reconquerir son hiretage de Maiogres que li rois d'Arragon li *obste*noit a force. (FROISS., Chron., IX, 151, Kerv.)

— Défendre :

Qui *obstenir* les pora contre nostre aversaire. (FROISS., Chron., IX, 153, Kerv.)

1. **OBTENT**, s. m., considération, égard ; pour *obtient de*, eu égard à :

Pour consideration des bons services qu'il a faiz de long temps a nos predecesseurs et a nous et especialement pour *obtient des* affectueuses et instans prieres que nostre tres chier et feal cousin nous a fait pour le dit Michaut... (1337, Arch. JJ 70, 1^o 76 r^o.)

2. **OBTENT**, voir OBSTER.

OBTENTION, *obstencion*, s. f., action d'obtenir ; mot conservé :

Par *obstencion* de leur quictance pour le terme. (28 nov. 1525, Arch. J 666, pièce 2.)

Et luy fistes une infinité de protestations de vous employer sincerement et de bonne foy es choses qu'il lui plaisoit vous commander, jugeant qu'il n'y en avoit une seule qui ne fut juste, raisonnable et possible, et par consequent d'indubitable *obtenion*. (SULLY, Œcon. roy., ch. LII, Michaud.)

OBTTESTATION, s. f., prière instante, supplication :

Mais le peuple assistent, usant de grandes adjurations et *obtestations* contre le juge, ne volt point souffrir que tele cruaulté et injure fust faite. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 42 r°.)

OBTESTER, v. a., prendre à témoin :

Il *obtesta* et les dieux et les hommes que il n'avoit onques defailli. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., f° 276c.)

— Attester avec serment :

Ptolomee juroit et *obtestoit* par les dieux... que... (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 109 r°, éd. 1539.)

— Adjurer, conjurer :

A le prier et *obtester* que par le mauvais debat de l'yre de son compaignon, il ne voulsist pas trahir la chose publique. (*Le prem. vol. des gr. dec. de Tit. Liv.*, f° 161b, éd. 1530.)

Se plaignoient *obtestans* tous. (RAB., *Les tiers liore*, ch. I, éd. 1532.)

Il fault que je vous prie et *obteste* au nom de Dieu si vous ne trouvez le voiage de Paris utile pour l'edification de toute l'Eglise, que vous acceptiez ceste charge. (CALV., *Let.*, t. II, p. 454, Bonnet.)

Ayant le chef environné d'un filet de laine, prioit et *obtestoit* Jupiter. (LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 236, note, éd. 1569.)

Obtester. To obtest ; conjure ; humbly, or heartily to beseech : also, to invoke, to call to witness, or call upon for succour. (COTGR., éd. 1611.)

OBTETRICE, voir OBSTETRICE.

OBTIEN, s. m., acquisition :

Aristote fait et establil la felicité la fin de toutes les choses humaines, laquelle, selon Platon, est l'*obtien* et la jouissance de toutes les choses desirées. (*Nature d'Amour*, f° 308, ap. Ste-Pal.)

OBTINUER, v. n., continuer, persévérer :

Si que je puisse *obtinuer* et reedifier moy a ladite seigneurie. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 7d.)

Et si donne greigneur seurte en *obtinuer* et a aler avant. (Id., *ib.*, f° 63c.)

Et ainsi porrez vous *obtinuer* et avoir victoire. (Id., *ib.*, f° 72b.)

OBTONDRE, - *undre*, v. a., émousser, au propre et au figuré :

Frequente ebriété *oblond* tous les sens naturels. (*La Nef de santé*, f° 44 r°, éd. 1507.)

Tels remedes peuvent grandement aider a la suppuration, d'autant qu'ils *oblondent* par leur froideur la chaleur estrange introduite a la partie. (PARÉ, *Œuv.*, VI, 21, Malgaigne.)

Il convenoit appliquer choses qui eussent faculté et puissance d'*oblondre* tous venins. (Id., *ib.*, VIII, 15.)

Le theriaque...*oblond*, consomme et seiche la matiere virulente des gouttes. (Id., *ib.*, XXI, II.)

Pour cuider *oblondre* et amortir la virulence et malignité du venin. (Id., *ib.*, XXIII, XXXVI.)

Et luy bien estoupper les oreilles de cotton, afin d'*oblondre* le bruit de la trepane. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 755.)

Oblundre, remochar. (C. OUDIN, 1660.)

— Rabâcher :

Mais si no voy je homme digne
Ne carieux entreveair
A qui je puisse convenir
Ne qui me suive en demandant
Ou aucune chose *obundant*.
(*Therence en franç.*, f° 110d, Verard.)

— Fatiguer par des rabâchages :

Ne me *obtunde* point si souvent
De ceste chose pour ton filz.
(*Therence en franç.*, f° 236b, Verard.)

Aussi n'oyez vous plus aux classes ce claudement latin des regens qui *obtondoient* les aureilles de tout le monde. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 94, éd. 1593.)

OBTRECTATEUR, s. m., détracteur, celui qui dénigre par jalousie :

Pompee fust celui qui voulust rediger et metre toutes ces lois en escript, mais ne persevera point pour la crainte des *obtrectateurs* et malignans. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 242d, éd. 1488.)

D'estre *obtrectateur* ou jaloux du bien d'autrui par envie. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 12 v°, éd. 1394.)

Obtrectateur, smader. (GASPARUS, *Gazophylace de la langue franç. et flamende*, éd. 1656.)

OBTRECTATION, - *cion*, *obtretracion*, s. f., détraction jalouse, dénigrement :

L'en dira que je le di pour *obtretracion* et par envie. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., f° 286c.)

Se la pensee ne se abstient des iniquitez et se la langue n'est refrenée des *obtretracions*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 225 r°.)

Obtretracion, *obtretratio*. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

Obtretracion, *lasterilge*. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

OBTRETRACION, voir OBTRÉCACION.

OBTUNDRE, voir OBTONDRE.

OBTUPIR, v. n., être stupéfait :

Quelque chose oyr je voudroye
Pource que illec est si grand joye
Et si grant beauté voirement
Qu'il n'est aucun entendement
Que tantost n'en *obtupe*
Et redargu ne s'en tenist.
(DEGUILLEV., *Trois Peler.*, f° 140b, impr. Inst.)

OBTURACION, - *lion*, s. f., état de ce qui est fermé, bouché :

Aux fosses en terre les vapeurs du froment meslez avecques exallacions terreuses et suffoquees par l'*obturacion* des fosses donnent mauvaïse disposition au froment. (*La Nef de santé*, f° 38 r°, éd. 1507.)

Obturation : f. An obturation, a stopping, or shutting up. (COTGR., éd. 1611.)

OBTURER, *opt.*, verbe.

— Act., boucher :

Pour ce que trois portes de la ville ont esté *opturees* et du tout closes a gros prejudice. (1538, *Req. au roi*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 65.)

Et *obturer* icelle porte. (1542, *ib.*, I, 124.)

— Réfl., se boucher :

Les conduys *se obtureroient* et la ville seroit infectée des immondices. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 114.)

OBTUSEMENT, adv., d'une manière obtuse, émoussée :

Obtusement, obtusamente. (C. OUDIN, 1660.)

OBTUSITÉ, s. f., état de ce qui est obtus :

Obtusitez. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Obtusité d'esprit. (N. DE BAISS, *Instit.*, f° 173 v°.)

OBUMBLE, voir OBUMBRE.

OBUMBLER, voir OBUMBRER.

OBUMBRATION, *obhumbration*, *obombration*, s. f., action de couvrir de son ombre, particulièrement en parlant de l'opération du Saint-Esprit dans la conception de Jésus-Christ au sein de la Vierge :

Des precieuses gouttes de son digne sang (de la Vierge Marie) et par la *obumbration* du benoist saint esperit a esté faicte la chair humaine de nostre seigneur Jesuchrist. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 40 r°, éd. 1519.)

Lettyng of any thyng, *obhumbration*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la langue francoyse*, p. 239, Génin.)

— Obscurité :

... On ne peult faire distinction
Des lieux et champs pour l'*obumbration*.
(GULL. MICHEL, 3^e liv. des *Georgiques*, f° 59 r°, éd. 1540.)

— Ce qui obscurcit, ce qui assombrit, au sens moral :

Vers qui n'est transmutations
Ne veisne *obumbrations*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23917, Michel.)

Sans *obumbration* de vicissitude. (*Triumphe de Petrarq.*, Richel. 594, in fine.)

Puisqu'elle (la mort) te vainc et te subjuge souz sa puissance en te rendant malte, faible et vaine en tant d'*obombrations*. (*ib.*, f° 88 v°, éd. 1531.)

— Porter *obumbration*, porter ombrage :

A sa clere felicité autre chose ne luy sembloit *porter obumbration*, sinon la rigneur que les Grecz luy tenoient. (LE MAIRE DE BELGES, *Illust.*, II, 13, Stecher.)

OBUMBRE, *obumble*, adj., couvert de ténèbres, obscurci :

Qu'il (les choses) sont si trouble et si *obumbré*.
(Rose, ms. Corsini, f° 135b.)

Cf. OBNUBLE.

OBUMBRER, *obombrer*, - *bler*, v. a., ombrager, couvrir de son ombre, assombrir :

Pour l'obscurté qui les *obumbré* (les choses).
(Rose, ms. Corsini, f° 135b.)

Car ma veue fut lors *obumbrée*
D'une grant et ample courtine...
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 94, impr. Inst.)

Ceste mayson la me fait ombre, or me umbroye, or me ombre, or me *obumbré*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 609, Génin.)

Le pasteur Pan, que tristesse *obumbra*,
S'estoit retraict dedens ses riches pars.
(LE MAIRE, *Temple d'honneur et de vertu*, B III v°,
éd. goth. s. l. n. d.)

Lieux umbrageux et qui sont *obumbres*
d'arbres. (*Jard. de santé*, I, 346, impr. la
Minerve.)

Une vigne qui de ses rameaux devoit
obumbrer toute l'Asie. (JAN LE BLOND,
Chron. de Jehan Carion, f° 50 v°, éd. 1548.)

En l'autre une ouverture de la terre
semble jeter une fumee qui *obombre* l'air.
(LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 137 r°,
éd. 1856.)

Ou as tu mis la marcialo creste
Qui *obombroit* le blond or de ta teste ?
(L. LABÉ, *Eleg.*, I, 83, Lemerre.)

— Fig., couvrir de son ombre :

Le benoist saint esperit est survenu en
elle et a esté *obumbree* de la vertu du tres
hault Dieu. (*Le sec. vol. des exp. des Ep.*
et Ev. de Kar., f° 306 v°, éd. 1519.)

— Neutr., être conçu par le fait de
l'opération du Saint Esprit :

Dieu Tout puissant jadis veit des haults cieulx
En ce bas estre une petite ancelle,
Qui tant luy pleut qu'en son corps glorieux
Fist *obumbrer* par faitz misterieulx
Le Dieu des Dieux oultre loy naturelle.
(J. MAROT, *la vray Disant advocate des Dames*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 214.)

— Part. prés., *obumbrant*, qui donne de
l'ombre :

Qui soit si cler et refulgent (l'habit royal)
Que quant le clair soleil rosé
S'i sera encontre opposé
Sans que de rien soit *obumbrant*
Des rays du clair metal vibrant
Soit la splendeur si tres active...
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 146^a, éd. 1537.)

OBUMBROYER, v. n., faire ombre :

Le feu corrasque en l'aer, la fumee *obumbroye*.
(J. MAROT, *Voiage a Venise*, Prinsse du chasteau
de Pesquiere, f° 83 v°, éd. 1532.)

OBVENCION, - tion, s. f., revenu, en
particulier revenu d'un bénéfice vacant :

Le cens et les *obventions* de le ditte
terre. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de
1235, *Cart. du Val St Lambert*, Richel.
I, 40176, f° 48^a.) Lat., *obventiones*.

Iceluy pape (Boniface), en l'aide de ses
depens qu'il (le roi de France) avoit fait
en sa guerre, toutes les rentes lui concedoit
de l'eglyse que l'on appelle regale, les
escheoites et les *obventions* d'un an des
prouvendes. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip.
le bel, XXIII, P. Paris.)

Laquelle escheoite, ensemble toutes ses
obventions, et tous ses droits, lidit Jahans
disoit appartenir... (1299, *Pr. de l'H. de
Bourg.*, II, 98.)

Touz profitz, exploit, esmolumentz, *ob-*
ventions es dictes trois cours pour clames,
deffauz, esmendes, compositions. (1357,
Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{174}$, Arch. Doubs.)

Rivieres, fleuves, droiz, rentes, yssues
et *obventions* quelconques. (1392, Arch. K
54, pièce 14.)

(Les demagogues) distribuent les *obven-*
tions et revenus communes et avecques
ilz les prennent et de rechief ilz ont mes-
tier et besoing de cestes mesmes *obven-*

cions. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 12^a, éd.
1429.)

OBVENIR, v. n., échoir :

Une piece de terre gaignable qui pour
droit et domayne de moy m'est *obvenue* et
eschoite. (16 nov. 1369, S. Berthomé,
Bibl. la Rochelle.)

Et luy estoit *obvenue* la couronne de
Portingal par le trespas du roy derrenier
mort. (COMMynes, *Mém.*, VIII, 24, Soc. de
l'H. de Fr.)

— *Obvenu*, part. passé, échu :

Biens immeubles *obvenuz* par succes-
sion. (*Costumier de Poictou*, ch. 57, éd.
1499.)

Toutes les terres et revenus nobles *obve-*
nus d'icelle succession. (GUENOY, *Confe-*
rence des costumes, f° 196 v°, éd. 1596.)

— S. m., revenu d'un bénéfice vacant :

Avons plusieurs autres droits, forfac-
tures, confiscations, batardies, amendes,
obvenus, voiries, rouages, etc. (*Cartul. de
Jumieges*, t. I, p. 49, ap. Duc., *Obventio*.)

OBVENTIONNAL, adj., qui a rapport
aux *obventions* :

Toutes choses immeubles par la cou-
tume sont appellees feudales, quand pour
raison de la seigneurie directe ou depen-
dence d'icelle elle sont par contract as-
traintes et chargees d'aucuns devoirs
reels ou personnels, quel qui soyent, an-
nuels ou *obventionnaux*, et autres. (*Cost.*
d'Aouste, p. 219, éd. 1588.)

OBVERSATION, s. f., commerce :

Celuy qui en deffault et est de dure et
triste *obversation*, il pent estre appellé liti-
gieux, discole, mal amiable et mal agreable.
(ORESME, *Eth.*, f° 33^e, éd. 1488.)

OBVIACION, - tion, s. f., rencontre :

Ceste feste est apelé procession ou
obviacions de Nostre Seigneur, car sainz
Simions et sainte Anne vindrent a nostre
Seignor a l'encontre quant il fu offerz petiz
anfes. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 25^a.)

Et le roi a cest abordement osta son
caperon et le embracha en la suslevant;
et, comme il sembla a pluseurs, voullent-
tiers le eust baiese, de la joie que il avoit.
Et cette joieuse *obviacion* faite, ilz entre-
rent en ladite ville de Tours. (*Chron. des
Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de
Fland., III, 412.)

Les chevaliers Siciliens se penerent de
sievir leur roy. Mais rencontres de une
compagnie de Numidiens ne le peurent
consievir. Son filz fut contraint retourner
au logis, car il en celle *obviacion* estoit
alongié de son pere. (FOSSETIER, *Cron.*
Marg., ms. Brux. 10812, X, II, 8.)

Pour l'*obviacion* des substances et des
qualites l'une a l'autre. (*Jard. de santé*, I,
297, impr. la Minerve.)

OBVICION, s. f., empêchement, obstacle :

Par voie d'exception ou d'*obvicion*. (*Cout.*
et ord., Dup., 247, 161, Richel.)

Et avec ce que, Monseigneur, serez
cause de l'entretenement dudit ordre et
obvicion desdits desordres et perturbacions,
nous ferez aussi grand honneur et plesir
(*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de
Marg.*, t. II, p. 408, Soc. de l'H. de Fr.)

OBVIER, - ycr, verbe.

— Neutr., aller au-devant :

Pour *obvier* a l'encontre de ses compa-
gnies. (FROISS., *Chron.*, I, IV, c. 41, Bu-
chon.)

— Résister :

Jehan, le conte de Montfort, sentant
justice agreable au devant dit Charles,
deffoui l'audience, et a Nantes, une cité
de Bretagne tres forte, se transporta, et
en icelle cité s'appareilla de toutes ses
forces a resister et *obvier* au dit Charles.
(*Chron. de Fr.*, Phel. de Valois, XXIX,
P. l'aris.)

— Mettre obstacle :

Si en parlerent entre euls, et disent que
il i convenoit *obvyer*. (FROISS., *Chron.*, II,
38, Kerv.)

— Répondre à une objection :

Aristote *obvie* a ceste raison... par .iiii.
responses. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204,
f° 362^a.)

— Faire des remontrances :

Mon filz, mon filz, a vous veil *obrier*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 23354, G. Paris.)

— Act., rencontrer :

La petite ortie picque et mort ce que
elle touche et *obvie*. (*Jard. de santé*, I,
505, impr. la Minerve.)

— Réfl., être évité :

Mais il n'est pas de besoing que je die
Du tout le fait, ne la façon de faire :
Car il convient que prolixité se *obvie*.
(LE BAUD, *Genéal. d'Anne de Bret.*)

Cf. OVIER.

OBXES, voir OBSES,

OCAIGNE, s. f., oie :

Et avenant que l'enfant descende trop
bas, soustiendra son ventre avec une peau
d'*ocaigne* ou de chevre, bien conroyee,
qu'elle accommodera a la forme du ventre,
l'attachant avec des lassets, pour avec
aisance la porter continuellement. (OL-
DE SERRA, *Th. d'Agric.*, VIII, 5, 1605.)

OCAIGNE, occ., adj., de cuir d'oie :

Gands *ocaignez*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1580.)

OCCAISSON, voir OCCROISSON.

OCCAISSONNER, voir OCCROISSONNER.

OCCASIONER, - onner, v. a., chercher
querelle à :

Nous, nos hers ou nos successeurs ou
noz gens ne pourrons sur ce molester ou
occasioner le maistre, les freres, la gent et
le sergent dudit hospital. (1305, *Test. de
Marg. de Bourg.*, orig., Hospice de Ton-
nerre.)

Que jamais a nul jour pour cause de ce
il ne *occasionent*, grievent ne molestent
nostre dit, ses hoirs ne ses successeurs.
(132, Arch. JJ 60, f° 34 r°.)

— Accuser :

Le conte de Flandres fut plus *occa-*
sionné de ceste chose que nul autre.
(*Chron. de St-Denis*, t. I, f° 269, éd. 1493.)

Et requiers mercy de l'offense
Dont je fus *occasionné*.
(GREBAN *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 219^b.)

— *Occasionné*, part. passé; *occasionné de*, amené à, forcé de :

Ses freres *occasionnes de* parler comme ils desiroient dirent qu'elle estoit leur soer. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, IV, 9.)

Cause pourquoy ladicte suppliante est *occasionné de* se retirer vers voire Alteze. (13 nov. 1589, *Requête présentée à son Altesse par Marie de la Kéthulle*, Arch. mun. Mortagne.)

— Accoutumé :

Laquelle Jehanne est *occasionnée de* vomir sang par la bouche quand elle est esmeue et eschauffée. (1451, Arch. JJ 184, pièce 117.)

Cf. OCHOISONER.

OCCASONNEUS, voir OCHOISONOS.

OCCAN, voir OCEAN.

OCCAYS, voir OCRIS.

OCCISION, voir OCISION.

OCCHOISON, voir OCISION.

1. OCCI, s. m., occident :

Ori, *occi*, midi, septentrion.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 16^b.)

2. OCCI, voir OCI.

OCCIDENTAL, voir OCIDENTAL.

OCCIDENTALITÉ, s. f., coucher d'un astre :

Le *occidentalitez* (del planete) signifie occultation et chose reposite. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 62^a.)

OCCIEMENT, voir OCIEMENT.

OCCIEN, s. m., occident :

Occien, la partie du ciel dont plus vient de revolucions. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 91^b.)

OCCIEOR, voir OCIEOR.

OCCIERRE, voir OCIRE.

OCCIEULX, voir OCIOS.

OCCIEUSEMENT, voir OCIEUSEMENT.

OCCIEUSITÉ, voir OCIOSITÉ.

OCCIOS, voir OCIOS.

OCCIOSITÉ, voir OCIOSITÉ.

OCCIRE, voir OCIRE.

OCCISE, voir OCISE.

OCCISEOR, voir OCISEOR.

OCCISION, voir OCISION.

OCCISON, voir OCHOISON.

OCCITEUR, voir OCITEUR.

OCCLURE, v. a., entourer, investir :

Ayant pris, detenu et *occlus* plusieurs nos villes, places et forteresses contre notre gré et volonté. (2 mai 1440, *Déclar. de Charl. VII.*)

— *Occius*, part. passé, renfermé :

La mer fort faschee
En grands clamours pour sa voye empeesee
Par ceste part, ou l'eau resonne *occluse*
Par Julius, ou la mer loin refuse.
(LE BLANC, *Georgiques*, f° 58 v°, éd. 1608.)

OCCOISON, voir OCHOISON.

OCCOISONABLE, voir OCHOISONABLE.

OCCOISONNER, voir OCHOISONER.

OCCOISSON, voir OCHOISON.

OCCOSON, voir OCHOISON.

OCCOT, s. m., retard, empêchement :

Volons nous que nostre dis hoirs soit contraints, sens deloy et sens *occot*, por la court le roy de France monseignour a tenir et garder... les choses dessusdites. (1314, *Preuv. de l'hist. de Bourg.*, t. II, p. 155.)

OCCUISON, voir OCHOISON.

OCCULPABLE, adj., coupable :

L'ignorance principalement est *occulpable* es prestres et es prelatz et es juges qui plus sont tenuz de savoir. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 20 v°.)

OCCULT (en), loc., en secret, en cachette :

Kar il aguiserent cume espede lur langues, tendirent arc, amere chose, que il sajettent *en occultz* le nient malvet. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXIII, 3, Michel.)

En *occult*, en appert ne autrement. (1430, *Hist. de Metz*, V, 213.)

OCCULTATEUR, *occultateur*, s. m., celui qui cache :

Occultateur : m. A concealor, or hider. (COTGR., éd. 1611.)

Occultateur, heelder. (GASPARUS, *Gazo-phylace de la langue fr. et flamende*, éd. 1656.)

Occultateur, m. Ocultador, escondedor. (C. OUDIN, 1660.)

OCCULTÉ, - *ey*, *obsc.*, s. f., obscurité :

Se aucune chouse ou *occulley* havoit es chouses dessus dictes pronuncies et rapportees por nous, nous en retenons a nous la declaration jusques au terme dessusdit. (1345, *Cart. de S.-E. de Dijon*, II, f° 13 v°, Arch. C.-d'Or.)

Se aucuns des articles dessusdiz avoit aucune *occulté* ou il deust avoir declaration. (1380, *Ord.*, VI, 482.)

S'en aucun des articles dessusdiz avoit aucune *occulté*. (*Ib.*, var.)

OCCULTEMENT, adv., secrètement :

Afin qu'il le peult mieulx livrer *occultelement* et sans bruit. (*Le Repos de conscience*, c. XXVI, Trepperel.)

Occullement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 13.)

OCCULTER, verbe.

— Act., cacher :

Ne pavoit *estre occultei*. (12 juil. 1324, *Ch. des compt. de Dole*, ^B/₁₇₃, Arch. Doubs.)

Comme plusieurs debtes... ayent *esté receleez, occulteez* et tenuz sans estre reveleez a nous. (1350, Arch. JJ 78, f° 40 v°.)

Il cela et *occulta* sa douleur. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 238^d, éd. 1488.)

Entre ycelles (feuilles) sont espines blanches egales et dures, lesquelles sont couvertes et *occultees* d'icelles fueilles. (*Jard. de santé*, I, 156, impr. la Minerve.)

Luy a voulu *occulter*... (*La vie de Mgr. S. Hierosme*, f° 111 v°, éd. 1541.)

Afin que ceux qui auront les mesures et autres choses susdites fausses ou prohibees ne les sachent et *occulent*. (*Coust. d'Aouste*, p. 811, éd. 1588.)

Ladicte Gillet auroit esté declaree deurement atteinte et convaincue d'*avoir recelé*, couvert et *occulé* sa grossesse et son enfantement. (5 juin 1625, *Extr. des Registr. du Parl.*, Var. hist. et litt., I, 47.)

— Réfl., se cacher :

Car ceste (estole) se apparoissoit et se *occulloit*. (*Le Repos de conscience*, c. x, Trepperel.)

Mais il se absconsa et sorti du temple, c'est assavoir selon aucuns en *soy occultant* derriere la parois du temple. (*Le sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 257 v°, éd. 1519.)

— *Occullé*, part. passé, caché :

Tenez une haine *occullee*
En vostre couraige mussee.

(R. GOBIN, *Liv. des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

— S. m., état de ce qui est caché :

L'estain est un corps net, imparfait, engendré d'un argenl vif, pur, fix, et non fix, cler, blanc en son manifeste, et rouge en son caché et *occulé*. (*Miroir d'Alquimie*, p. 10, éd. 1557.)

OCCUPABLE, adj., facile à occuper :

La garnison des Persans gardant Egipte pour Darius estoit moult debilitée et sans capitaine et par consequence legierement *occupable* en seroit la region et yceulx vincibles facilement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 15.)

OCCUPATEUR, s. m., celui qui occupe, qui s'est emparé :

Seras tu doncques oyseux, voyant ta femme
Prise et ravye d'*occupateur* infame.

(O. DE S. GEL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5069, f° 65 r°.)

Il ne sera point trouvé que le premier comte d'Anjou, nommé Foucques le premier, qu'il eust onc la conté d'Anjou a tiltre du roy de France, mais seulement en gouvernement, et n'en fut jamais sinon *occupateur* et gouverneur. (SEYSSSEL, *la Loi Salique*, éd. 1507.)

Les infideles *occupateurs* et injustes detenteurs de noz limites. (BUDÉ, *Inst. du prince*, p. 145, éd. 1547.)

Injuste *occupateur* du bien d'autruy. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 8, Cayon.)

Tant s'en falloit que les Ostrogoths *occupateurs* de l'Italie (a luy appartenant) voulussent la luy rendre, qu'ils continuoient d'outrager les sujets de l'empire romain. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 8, éd. 1611.)

Nos capitaines et soldats y ont travaillé a l'envie l'un de l'autre, animez de ma presence ou du desir de recouvrer ce vol fait a leur patrie par le plus grand ennemy d'icelle, lequel de son costé fait toutes sortes d'efforts pour conserver sa proie, depuis laquelle il devore en espe-

rance l'usurpation ou ruine de ce royaume, lequel sans doute il eust grandement endommagé, si depuis il n'eust esté reserré et tenu en bride comme il a esté; en quoy j'ay esté si bien servy, sous la conduicte de mon cousin le mareschal de Biron, en mon absence, que les larrons et *occupateurs* d'icelle n'ont peu enlever leur butin ny quasy en profiter. (29 juill. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 817, Berger de Xivrey.)

— Fémin., *occupateresse*, s. f., celle qui occupe :

De soy renommer droiturier
Dame, vraye posseseresse,
Et, comme de ce coustumier,
Par droit juste detenteresse,
Maistresse, amy singuliere ;
Par raison *occupateresse*
Comme du sien propre heritaige.
(COQUILL., *Playd.*, II, 17, Bibl. elz.)

OCCUPATION, - cion, s. f., action de s'emparer :

Et entre les aultres maux, avons trouvé que en nostre dit royaume a eu plusieurs divisions, et rebellions, roberiez, pilleries, arsures, larrecin, *occupacions* de biens, violances. (1360, *Ord.*, III, 434.)

— Empêchement, obstacle :

Afin que nostre seigneur Jesus Christ soit mieulx et plus curieusement et devotement servi, senz *occupacion* en leur dicte eglise. (1369, *Ord.*, v, 202.)

— Maladie, infirmité :

Le 21 fevrier 1426, Mahieu le Willaume et George Lefevre furent, par le consentement de Porrus Grigoire et pour le *occupation* de Gamot Regnault qui est empesché du mal monseigneur Saint Ladre, denommé executeur dudit testament. (21 fevrier 1426, *Reg. aux Test.*, f° 228, Arch. mun. Douai.)

Et pour tant, le duc d'Acquitaine qui avoit prins le gouvernement du royaume pour l'*occupation* du roy son pere, fist prestement assembler le grant conseil du roy. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 140, Soc. de l'H. de Fr.)

— Blessure :

Fut en grand peril d'avoir *occupation*, parce qu'il assembla des premiers, et fut enfermé de deux lances. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 314, éd. 1516.)

OCCUPATIF, adj., qui occupe :

Tromperies *occupatives*.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f° 53, éd. 1507.)

OCCUPEMENT, s. m., occupation, action de s'occuper :

De cil qui a ce pourpensé
Pour donner longs *occupemens*
De mieulx decevoir simples gens.
(DEQUILLIV., *Trois Pelerin.*, f° 63^e, Impr. Instit.)

Par negligence ou par *occupement* de chose seculiere. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 279^a.)

— Occupation, action d'occuper, de prendre possession :

Son grant et riche royaume de France, en son temps, avoit esté amoindry par *occupement* de citez, de chasteaulx et de villes. (BOCCACE, *Nobles math.*, IX, 27, f° 243 r^e, éd. 1515.)

— Empêchement, obstacle :

Mandans a tous nos justiciers que gardent et deffendent laditte dame et ses officiers de tort et de force dessus la ditte donaeson, et la laissent joir sans nul *occupement*. (1345, *Don*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1453.)

— Embarras :

Pour l'*occupement* dou vin hesbergier. (1332, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 137 v^o.)

OCCUPER, v. a., empêcher :

Disent que Gilles de Cougnet jadis procureur du baillage d'Orleans et desdites forests et a present maistre d'icelles, leur a *occupé* et mis empeschement en leur usage. (1350, *Usage des habitants de Fay*, ap. Ste-Pal.)

— Entraver :

Si le deffendant a un bras affolé, on doit *occuper* un bras a l'appelant, tellement qu'il ne s'en puisse aider. (OL. DE LA MARCHE, *Gages de bat.*, f° 26, ap. Ste-Pal.)

— Encombrer :

Les fosses sont malaisies a devaler pour les roinses et les espines qui les *occupent*. (FROISS., *Chron.*, XI, 378, Kerv.)

— Accuser :

Nostre sergent ordinaire avec un tabelion royal demanderent a Montmerel s'il *occupoit* ou chargeoit aucun de son mal ou de sa mort. (1395, Arch. JJ 148, pièce 32.)

Mais tantost que ses parens sceurent que elle avoit jecté Lancelot hors de la prison ilz la *occupèrent* de la mort de Meleagant, et fust dit que se elle ne trouvoit qui la deffendist que l'en feroit de elle telle justice que l'en devoit faire de femme qui son frere avoit occis. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 94, éd. 1488.)

Si ly deist la belle et aferma, par la redempcion de son ame, qu'elle n'avoit oncques pensé ad ce dont elle estoit *occupee*, et ainsi luy voulsist Dieu estre misericors a l'ame, car au regard du corps il valoit que mort. (*Liv. du Chevalier. Cte d'Artois*, p. 69, Barrois.)

Fust arrestee prisonniere mademoiselle de Mortaigne, pour certaines offences qu'elle avoit faites envers le roy, et pour ce qu'elle avoit *occupé* le dit Jaques Cueur et aucuns autres d'aucunes choses dont ils estoient innocens. (MONSTRELET, *Chron.*, III, 41, éd. 1516.)

— Endommager, nuire à :

Et coper des buissons et des haies tout a l'environ des murs, et des arbres qui ne portent fruit qui *occupent* les autres arbres qui portent fruit. (1375, *Bail*, Arch. MM 30, f° 18 v^o.)

— Attaquer :

Quant il vit la dame tres belle et aornee de ornemens royaux, et *occupee* de faulse mort, il s'esbay... (*Yst. de Appolon.*, ins. Chartres 411, f° 54 v^o.)

Avoit une petite fille *occupee* de grief maledie. (*Mir. du S. Suaire*, Richel. 15975.)

Le mal *ayant occupé* le sang, il le corrompt. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 63, Roybet.)

— Faire prisonnier :

Pour la raençon de nous ou de nos suc-

cesseurs, se *occupez estions* de nos ennemis, que Dieu ne veuille. (1410, Arch. JJ 163, pièce 80.)

OCCUPEUR, - piour, s. m., celui qui occupe, possesseur, détenteur :

En icel an aussi, Jacques l'*occuqueur* de Secile, avec grant ost entrant en la terre de Calabre, assista la cité de Jayette. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phel. le bel, V, P. Paris.)

Occupiours dez biens... de diverses personnes. (*Stat. de Richard II*, an v, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et l'en face joir et user plainement en convainquant les debtenteurs et *occuqueurs* de la ditte cure a eux desister et departir. (6 mai 1403, *Sentence de la prevosté d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 104 v^o, Arch. Loiret.)

Debonnairement fit partir le possesseur ou *occuqueur* de fait. (1409, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{1a} 9187, f° 143 v^o.)

Empescheurs et *occuqueurs* des passages. (GERSON, *Serm.*, ms. Troyes, f° 38 v^o.)

Oultre est assavoir que les detenteurs et *occuqueurs* de l'iretaige presentement vendu aront a tousjours leurs voyes et allers au puch estant au gardin del biretaige. (22 mars 1444, *Chir. escript au prouffit de Rasse Roussiel, coutelier*, Arch. Tournai.)

Plusieurs sieges d'aisements auxquelles les *occuqueurs* d'iceulx heritaiges avoient et ont leurs aises. (*Esript au prouffit de N. Dusart*, Chir. du 28 mars 1469, Arch. Tournai.)

Quand il eut ainsi vuide le royaume de Bretagne de ses *occuqueurs* jusques au fleuve de Villaigue, il alla a la cité de Rennes. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIV, éd. 1638.)

Cerannus jouvenceau *occuqueur* et detenteur dudit royaume. (BOCCACE, *Nobl. math.*, IV, 16, f° 103 v^o, éd. 1515.)

Ainsi comme s'il feust son ennemy et *occuqueur* du royaume de Parthie. (ID., *ib.*, VI, 7, f° 149 r^o.)

L'*occuqueur* d'une maison ou heritaige est poursuivable pour le deu du louaige. (GUYNOYS, *Conférence des Coustumes*, f° 400 r^o, éd. 1596.)

Si le seigneur a souffert un heritier d'aucun fief, coterrie ou main ferme, jouyr an et jour depuis le trespas du dernier possesseur des heritaiges de luy tenus sans les avoir droicteuré, pour deument proceder a la regale d'iceux, il luy convient et est requis qu'il les saisisse prealablement, et icelle saisine signifie a l'*occuqueur* des heritaiges. (*Coust. gén. du Comté d'Artois*, XXIII, Arras 1679.)

Et encore au xvii^e s. :

Es villages dudict pays il y a encore à présent grande quantité de terre en friche et sans *occuqueurs*. (8 juillet 1662, *Corr. admin. s. L. XIV*, I, 380.)

Boulonn., *occuqueur*, celui qui tient une ferme.

OCCUPIER, s. m., celui qui occupe, qui possède :

Occupiers des biens ou terre tenantes. (*Stat. de Richard II*, an v, impr. goth., Bibl. Louvre.)

OCCUPIOUR, voir OCCUPEUR.

OCCUPIR, voir ESCOPIR au Supplément.

OCCURER, v. n., pourvoir, veiller, s'occuper :

Que il ne soit tordeur d'olle, ne autres *occurens* de mestiers noiseux en ladite ville. (*Public. du 14 nov. 1397*, Reg. aux Publications, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Je vous prys que en tel travail
De guerre au commencement
Vueillez *occurer* par bon conseil.

(Jaq. Milet, *Destruct. de Troyes*, 9418, Stengel.)

Cf. ACURER.

OCCURRE, v. n., accourir :

En l'aide de nous et de nostre royaume, si besoing est, et il en soit requis, doit *occurre* au gaing et restours accoustumes. (*Pièce de 1297*, ap. Martène, *Ampl. Collect.*, I, col. 1401.)

Cf. OCCURRIR.

OCCURRENT, *occurent*, s. m., occurrence, événement :

Tous les *occurens* qui peuvent advenir a un exercite. (*Le Prince de Mach.*, p. 100, ap. Ste-Pal.)

Afin de nous advertir des *occurens* ou cousté dudit France. (30 avril 1534, *Papiers d'Et. de Granvelle*, t. II, p. 100, Doc. inéd.)

OCCURRER, *occurer*, v. n., accourir :

Ceuls sentans les armes persicques tourner contre euls *occurrerent* furieusement a Hellespont pour garder les estrois lieux. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 153 v°.)

Et devant vous *occurrera* ung homme portant une lagene de eaue. (*Le Repos de conscience*, c. xxvi, Trepperel.)

— Arriver, se passer :

La volenté de Dieu a esté telle que tantost est venu et *occurré* a moy ce que je vouloye. (*Le Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 149 v°, éd. 1519.)

Par plusieurs grands empechemens qui luy *occurrerent*. (*Chos. mem. escrit. p. F. Richer*, p. 12, Cayon.)

— *Occurrant*, part. prés., qui arrive :

Souvent sont *occurrantes*. (*L'am. resuscité*, p. 171, ap. Ste-Pal.)

OCCURRIR, *occurir*, v. n., arriver, se passer, se présenter :

Madame, autre chose ne *occurt* icy pour le present; de tout que surviendra, en serez toujours advertye. (*Lett. de L. XII*, t. III, p. 116, éd. 1712.)

Afin qu'il ne demeure riens de ce qui se doit respondre au contenu de vostre chiffre et d'autres affaires qui chacun jour *occurrent*. (*Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. xxx, a M. de Montmorency, 27 août 1523.)

Il appelle... les plus sages et experimantez et plus feables a luy, avec lesquels il communique a part ses affaires principaux, ainsy qu'ilz *occurrent*. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Aristote*, p. 508, éd. 1568.)

Le jour plus solennel qui *occurroit* en l'année. (*Chos. mem. escrit. p. F. Richer*, p. 27, Cayon.)

Cf. OCCURRE, type auquel ces phrases pourraient être rapportées.

OCCURSIA, voir OSCURCIR.

OCCUSENER, voir OCHOISONER.

OCEAN, *ocian*, *occ.*, adj., océanique :

La grant mer *ociane*, qui avironne le monde. (*Liv. de Marc Pol.*, CIX, Pauthier.)

Hercules assist les metes de sa conquete es fins de l'*occeanne* mer, et il fut mort par une femme d'une chemise empoisonnee. (AL. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 364, éd. 1617.)

Et de la mer Rouge l'on peut aller au destroit de Megine et a la mer *Occeane*. (*Extrait d'un manuscrit de Jean Alfonse, marin du XVI^e s.*, 1544-1546, dans Margry, *Navigations françaises*, p. 290, 1867.)

Mer *Oceane*. (*Ib.*, p. 292.)

OCEIS, *occeys*, s. m., massacre :

Les esbahis et desconfus eussent eu tel *occeys* au rentrer en la ville que ils les eussent efforchies, et par ainsi eust esté la ville prinse et gaingnee. (FROISS., *Chron.*, XII, 231, Kerv.)

OCEL, voir ORCEL.

OCELE, voir ORCELE.

OCELLEMENT, voir OSSELEMENT.

OCEOR, voir OCIEOR.

OCEQUE, voir OBSQUE.

OCHAISSON, voir OCHOISON.

1. OCHE, s. f. ?

Avoir des *oches* pour cuyre. (1479, *Supplique au Comte de Bresse*, Cart. de Bourg, p. 512, Brossard.)

2. OCHE, voir HOCHÉ au Supplément.

3. OCHE, voir OSCHÉ.

OCHÉISON, voir OCHOISON.

OCHÉLEMENT, voir OSSELEMENT.

OCHER, voir HOSCHIER.

OCHÉLITRE, s., intempérie de l'air :

De tous les maux de quoy Dieux puet garir,
Et de tous ceuls dont sains sont reclamez,
De la foudre qui fait maisons bruir,
De la gresle quant le temps est gelez,
De la pluie, quant li airs est crevez,
Du tonnoire, de noir, d'*ochelitre*,
Et de tous ceuls desquelz l'en seult benistre,
Des malveillans soient destruis et priés
Ceuls qui des maux se donnent tilre,
Ribauls, paillars, truandes et coquins.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 333^e.)

OCHETTE, voir OSCHETE.

OCHÉUL, voir ORCUEL.

OCHIE, voir OCIE.

OCHIEMENT, voir OCIEMENT.

OCHIEOR, voir OCIEOR.

OCHIER, voir HOSCHIER.

OCHIRE, voir OCIRE.

OCHISE, voir OCISE.

OCHISION, voir OCISION.

OCHISON, voir OCHOISON.

OCHISSEOR, voir OCISEOR.

OCHLOCRATIQUE, adj., qui appartient à l'ochlocratie :

Leur *ochlocratique* tyrannie. (G. BOSQUET, *Hist. des troubles de Tolose*, ch. 31, éd. 1595.)

OCHOISON, *ochoisum*, *ochoson*, *ochison*, *ochaison*, *ochaison*, *occhoison*, *ocoison*, *occoison*, *ocquoison*, *ocquoison*, *oquoison*, *occoisson*, *ocquoixon*, *ocoisun*, *occoison*, *ogoson*, *ocozon*, *okoson*, *oqison*, *ocqison*, *ockison*, *okison*, *okisson*, *ogison*, *occison*, *oqueson*, *okeson*, *okesun*, *ocqueson*, *ockeson*, *oquesson*, *ocusson*, *occuison*, *ocaison*, *oicoison*, *oicquison*, *ucasion*, *huchison*, s. f., cause, motif, raison :

Droit vers Gironde commence a chevauchier
En *occhoison* d'aboivrer son destrier.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 187^a.)

C'est sa matere et l'*occhoisun*.

(*Brut*, ms. Munich, 3080, Vollm.)

Partout sera nostre *oqisons*;

Nostre mercié querant alons.

(*Floir. et Blancfl.*, 1^e vers., 947, Du Méril.)

Il vos a mort par malvaie *oqison*.

(*R. de Cambrai*, 3185, A. T.)

Que je peuisse avoir par nésune *ocquoison*.

(*Chev. au cygne*, 4129, Reiff.)

Se lor done de mal dire *okeson*.

(QUESNE DE BETRUNES, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. arlés.*, p. 404.)

Par ke je az lisanz sostraie l'*ochison* de dotance. (*Dial. S. Greg.*, p. 8, Foerster.)

Par l'*ockeson* d'escandle. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 96 v°.)

Nostre justice leur doit dire l'*ocquison* de la semonse se elle est raisonnable. (1211, *Charte de Louis, fils aîné de Ph. Aug.*, pour les Bourg. d'Arras, Tailliar, p. 39.)

Por ceste *okesun*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

La pucele, por autre rien,
Ne le tenoit en sa maison,
Fors cele pour ceste *okisson*.

(*Gauvain*, 1760, Hippeau.)

Par aucune *ockeson*.

(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 33^e.)

Et por quelle *oquesson* aveis vous ci criei ?

(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 2^b.)

Ou s'il n'eust droite *ocoison*.

(*Dolop.*, 7958, Bibl. elz.)

Car cil en cui Dix avoit mise

Loiauté, proueve et francise...

Est mors par malvaie *ocaison*.

(*Atre perill.*, Richel. 2163, f° 33^d.)

Por quel forfet ne por quel *ochoisun* ?

(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 88^b.)

A poc d'*ochoson*

Se pranneat baron.

(*Chanson*, Richel. 20050, f° 133.)

Sans *ogoson*.

(*Chanson*, Vat. Chr. 1490, f° 141 r².)

Sans malvaie *okison*. (1240, *Ch. de Ren. de Hooucourt*, S. Aubert, Arch. Nord.)

Pour l'*okoson* del arsin. (*Ch. de 1243*, merc. av. la conv. de S. Paul, S. Pierre de Lille, Arch. Nord.)

Ne por l'*oqueson* do deime. (Dim. apr. oct. S. Mart. 1264, Ste Glossinde, Arch. Mos.)

Tout le droit que nous avons et avoir pouvons en la conté de Bigorre, par *ochaison* de monsieur Symon de Montfort. (Oct. 1265, *Cart. de Bigorre*, Arch. Eure-et-L.)

Noirons fist morir Seneke, son maistre, a pou d'*ochaison*. (*Proverbes Seneke le Philos.*, Ars. 3142, f° 320^b.)

— Comment moru elle ? fait elle. — Certes, dame, fait li cuens, par une *ocoisson* que elle desiervi. — Quele fu li *ocoissons* ? fait la dame. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 208.)

Ne metiunt avant nule autre rayon ne *ochison*. (1285, *Lett. de Girart de la Palu*, Arch. P 1366, cote 1489.)

Trop d'autres maus sont qui sont fez, par *ochaison* de ce. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 40^b.)

Il prenoit et tolloit aus eglises de France, pour *ochaison* de l'eglyse Saint Denys noblement orner et enrichir. (*Grand. Cron. de France*, V, XI, P. Paris.)

Por *ochoisum* dou baillage. (*Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 79 v°.)

Iceist non ant ren fait, mais ont tote nuit mené lor luxuri et lor gaiési, et par ceste *huchison* nos sumes entra en lors cors. (*Pass. S. Marcel*, Richel. 818, f° 204 v°.)

Pour *occhoison* de la garde dou roi de France. (1300, Toulouse, Arch. Mus., vit. 52, n° 303.)

Pour l'*occhoison* des choses devant dites. (1300, *Traité avec l'abbé de Corbie*, dans les *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, I, 214.)

Tels fu le *ochaisons* dou département Abraham et Loth. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 25^b.)

Mais l'*occhoissons* soit bien celes.

(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, ms. Dreaude, v. 274, Kört.)

Ne ja n'arai signour, par nesun *occoson*, Fors le bel Esmeret.

(*B. de Seb.*, II, 412, Bocca.)

Entendeis les parties, le fait et l'*oicoison*.

(*ib.*, XVI, 1117.)

Quant l'*ucasion* fut venue

Qu'ilz parvindrent, je l'os bien dire,

A la couronne de martire.

(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 81^b.)

Et s'il avient que aucuns soit banis a .III. ans pour *okison* de la draperie, il ne puet james draper, ne drap vendre. (*Pièce de 1305*, ms. Tournai 215, f° 9 v°.)

Pour l'*ockeson* dou chancillier. (1320, *Hist. de Metz*, III, 333.)

Pour l'*ockison* de cille prise. (*ib.*)

Vous ne savez nulle *oicquison*

Pour quoy avez destruis le vin.

(*Rescepcion maistre Lambelin*, 65, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 352.)

Que lesdits points et articles estoient moult prejudiciables....., et que a mauvaise *occhoison* nous requeroient la privation... (1359, *Ord.*, III, 347.)

En l'*oquison* de ce paiement. (1359, *Compte de Gandart d'Andignies*, f° 13 v°, Arch. mun. Valenciennes $\frac{6}{2}$ 926.)

Oquison des guerres. (FROISS., *Chron.*, VI, 43, Luce.)

N'avez vestemens, joiaux ne vaisseaux, et se aucuns en avez, a peu d'*ochaison* sont engagiez. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 25, Soc. de l'H. de Fr.)

— Sans *ochaison*, sans rien objecter a l'encontre, sans retard :

Atant li fiance prison

Qu'il en ira sans *okison*

Ens en la cort Artu le roi.

(REV. DE BEAUSJU, li *Bians Desconneus*, 477, Hippeau.)

Et si fiancerez prison

Que vous ires sans *oquison*

Ens en la cort Artur le roi.

(*ib.*, *ib.*, 1783.)

— Occasion malheureuse, accident :

Et quand li haut princhier oient l'*oquison*.

(*Chev. au Cyg.*, 4109, Reiff.)

Et quand Garsiein ot veu l'*ocquison*.

(*ib.*, 9649.)

— Circonstance :

Et chus ly a conté le fait et l'*ocquison*

De Turquant de Turquie.

(*Chev. au Cygne*, 18917, Reiff.)

— Droit, droit de revendication :

De France chalangeront la terre

Por ce que par lor mere i (s)orent *ogison*.

(J. BOB., *les Saines*, ms. Turin, $\frac{44}{158}$ I K 35, f° 1.)

Çou lor ai donei en amone par menues pieces : tout ceu est bien par mon grei et par mon loz ; et toute l'*ocozon* que je lor an demandoie pour ceu qu'il avoient tenu les choses desus dites jusques a ci. (Déc. 1279, *Lett. de Ferri, D. de Lorr.*, Abb. de Beaupré, Arch. Meurthe H. 338.)

— Acte judiciaire, poursuite en justice, accusation, querelle :

Ne porquant de ceste *occoson*

Alerent devant le lion.

(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 23^b.)

Por ceste *okeson* de justice qu'il poient avoir ad droit. (*Atour*, entre 1212 et 1222, *Hist. de Metz*, III, 179.)

Li maires se li vient an mesleie il puet ferir por la mesleie departir sanz *okison*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Il puet aler moure quel part qu'il vuet sanz *oquison*. (*ib.*)

S'il i avoit aucun home qui meffest en nules de ces choses devant dites, et li esgardeur de la draperie en levoient aucunes amendes, nos ne autre pour nous nes empoons parre a *oquison*. Et de toutes ces choses devant dites nos n'avons *oquison*, amende ne justice. (1247, *Réglem. pour les drap. de Châlons-sur-Marne*, Arch. mun. Châlons.)

Li fruit de la devant ditte dime revendront sanz kalinge et sanz nulle *ockison* a nostre glise. (Juill. 1261, Abb. de Flône, Arch. de l'Etat à Liège.)

Pour raison et sanz *ocquison*. (1274, *Franchise de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Qu'il puent vandangier senz nulle *ocquizon*. (Janv. 1287, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Sor ce que je, sires de Joinville, trahoie en cause et en *ocquison* les dis abbey et convent sor plusours gries que il m'avoient fait. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Et li vendeur devant dit li doivent se bonnier de ghieskiere sauver, warandir et conduire de toutes *occosions*. (*Chirogr. d'oct.* 1314, Testam. de Theri le Monne, Arch. Tournai.)

Puent bien ame ir lou vin en Mes

sens *occhoisson*. (1338, *Hist. de Metz*, IV, 85.)

Que tuit li habitans des diz luex puissent vendre, doner et permuter li huus es autres lour terres et lour possessiuns, fraichement, et touz lour biens, senz *huchison*. (1342, *Franch. de Châtillon*, Charte orig. appart. à M^{lle} Mornay.)

S'en polroient... alleir a lour bezoigne, sens *ocussion*. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 443.)

— Prendre a *ochaison*, prendre à partie :

Que je mon signour et mon cosin Ruool, por la grace de Deu evesque de Verdun ne puis *panre* a *ocquison*, se il ne vuet tenir, tant cum a la terre de Linci, que mes sires Henriz de Lucemborek tient de par ma sorour Marguerite sa femme, la pais que j'a fate a l'evesque davandit, ne l'evesque ne m'en puet *panre* a *ocquison* ausi. (4 août 1240, *Ch. de Thib. Cte de Bar*, Bibl. de l'Ec. des Chart., 1842-43, p. 172.)

Sanz ce que je ou li mien n'an *fussiens pris* a *ochaison*. (1270, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1^e p., CLXXIX, A. de Charmasse.)

OCHOISONABLE, *occhois.*, adj., qui mérite d'être repris en justice, d'être accusé :

Li ouel sont mis en haut pour enseigner et donner clarté et lumiere a l'oume, pource se li ouel monstrent l'ome chose qui covignable ne soit as autres membres ne les en doivent pas li autre membre blamer, pour coi il ne s'accordent a nul mal ne a nule vilonie et pour çou ne demure mie que il n'en soient *occhoisonable*, car se li ouel n'estoient, ja li autre membre ne s'accorderoient nient plus a l'une comme il feroient d'une autre. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 23 r°.)

OCHOISONEMENT, *ocquoisonnement*, s.m., poursuite judiciaire :

L'enquete de son *ocquoisonnement* estoit desja faite, sicomme le preparatoire... (1430, 2^e *Reg. des Conseaux de Mons*, f° 68 v°, Arch. Mons.)

OCHOISONER, *occhoisonner*, *occhoisonner*, *occhoisonneir*, *oquoisonner*, *ocquoisonneir*, *ocquisener*, *ocquesonneir*, *ocquesonnier*, *occusener*, *occaisonner*, *osquizonneir*, *huchisonner*, v. a., chercher querelle à, accuser, poursuivre, actionner :

Et Jofrois li mareschaus, qui mout estoit dou marchis bien, l'*occhoisonna* mout durement comment ne en quelle guise il avoit prise la terre a l'empereur. (VILLEH., *Conq. de Constant.*, CXIX, P. Paris.)

En tele maniere que je ne mi hoir ne puissiens des ore en avant riens demander ne requerre ne *occhoisonner* la devant dite eglise ne contre les acheteurs pour l'*oquison* des .L. muis devant nommes. (1240, *Cart. de St Crispin*, Richel. l. 18372, f° 4 v°.)

Et sanz fait notoire de murtre, ne de larcin, ne de trayson dont li bourgeois *fussent* sievi ne *occhoisonnei*. (16 janv. 1280, *Arr. du parlem. de Paris*, Arch. admin. de Reims, II, 966, Doc. inéd.)

Por coi la dite eglise soit molestee ne querelee n'*occhoisonnee* seur cele terre. (1285, *Cartul. de S. Jean des vignes*, f° 102^b, Bibl. Soissons.)

Si en ot plainte des moienes gens de la vile. Et fist mander les peres a ceaus qui en estoient *oquoisonné*. (*Chron. de Rains*, c. XXX, L. Paris.)

Et c'om ne l'an puet *ocquesonneir*. (1308, *Hist. de Metz*, III, 289.)

Et c'om ne l'an puet *ocquesonneir*. (1308, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 5 v°.)

... On je dissoie qu'il m'avoient fait damaige, ce dont je la vouloie *osquixonneir* dou restaurbir, assavoir est que tous ceaulx damaiges... etc. (2 janv. 1321, Arch. Mos., H 1073.)

C'il estoit bons... qui la vocist quairillier ne *occoisonneir* ne cuntrendre de respondre des biens... (Atour, 1325, Arch. mun. Metz, AA 88.)

Ochoisoner. (1334, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 26 v°.)

Lidiz habitans desdix luex porront et devront, senz lour *huchisoner*, chacier et oyseler, a lour volentez, par toute nostre terre et bois apartenanz a nostrediz chestel et bourc. (1342, *Franch. de Châtillon*, Charte orig. appart. à M^{lle} Mornay.)

C'il avenoit que nulz autres signours dont cil qui yroit cervir son premier signour l'en vocissent *ocquisonneir* et saisir son fiez, li ville l'en doit aidier a grant force et a petit. (1358, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 27 r°.)

Desquels meffais et forfais n'en pouriens nullui *occaoisonner* ne chose quelconque demander. (1429, *Hist. de Metz*, V, 101.)

— Avec un nom de chose :

Mes ces mesures ne doivent pas *estre ocusenees* se ung petit plus ou moins y avoit de blez qu'il n'en effiert a la mesure. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

— Tourmenter, vexer :

Je promets, a bonne foy, que je ne les semondray, ne en ost, ne en chevauchie, par eus *ocquisenner*, mais que par mon besoin. (*Franch. de Vitré*, ap. Lauriere, *Gloss. du dr. fr.*)

OCHOISONOS, ocoisonous, oquoisonneus, occasionneus, adj., qui accuse :

A çou qu'il est *ocoisounous*

Que tot auroit perdu par vous.

(WACK, *Rou.*, Richel. 375, f° 229^b.)

— En parlant de chose, suspect, dont il faut se défier :

Li esquiers as messages ki le pais savoit vint a ses maistres, si lor dist que li pais estoit *oquoisonneus*, et que ce seroit boin que il fuissent en leur garde. K'est çou que tu dis, fait li uns des chevaliers, de quoi est il *oquoisonneus* ? Sire, de males gens et de larons. Voire, fait li damoisiaus de Puille, por çou fait il boin avoir de quoi on se puist oster de male gent. (*Les sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 62^a.)

— Répréhensible :

C'est un pechié si *occaoisonneus* (de se livrer à la danse) qu'a grant poine s'en puet nulz bien confesser qui de longue main en sont entechié. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 151 r°.)

OCHOISUM, voir *OCHOION*.

OCHOSON, voir *OCHOISON*.

OCI, occi, occy, cri du rossignol :

Quant j'ol chanter a mes oreilles

Le rossignol *oci, oci*.

(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 28^c.)

Pourquoi tient on le chant gracieus
D'un ozillon qu'on claimme rossegnol !
Pour ce qu'il est jolis et amoureux,
Et dist *occi, occi*, joleus, joleus.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, p. 336.)

Le rossignol crie sur les rainassiaux,
Vray messaige d'amour entretenir,
Ocy, occy, entre vous, damoisiaux.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 164^c.)

OCIABLE, adj., mortel, de nature à tuer, meurtrier :

Mais od un veoir *ociables*

E od uns oilz espoontables.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 40597, Michel.)

Feu *ociables*... dont est pris et tresporetz li feus el cervel des hommes et des bestes dunt la cholor de vie vient. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 27^b.)

OCIAN, voir *OCEAN*.

OCIANCE, s. f., meurtre :

De la biauté vint l'*ociance*

Et de ces .ii. la foloiance

Qui en amours metent la folo.

(*Fabl. d'ov.*, Ars. 5069, f° 106^c.)

OCIDENTAL, occidental, s. m., assassin :

Adont vous appareilliez, et faitez ceste vengeance de ceste grant mauvaistié ! Et sentent cil mauvez *occidental* que doivent recevoir por si grande traison. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, liv. III, c. 27, Champollion.)

OCIE, ochie, s. f., meurtre :

Larrechin, omicide, *ochie*,

Dammement de membre ou de vie.

(RICHARD DOURBAUD, *Coutumier de Norm. en vers*, ch. CIII, ap. Houard, *Dict. de droit norm.*)

OCIEMENT, occiement, ochiement, s. m., meurtre, massacre :

Onques plus grant *occiement*

Ne veistes de tant de gent.

(*Brut*, f° 43, ap. Ste-Pal.)

Por ce nos vient mliex faire sen aseurement,

Que ja des crestiens faceon *occiement*.

(*Poeme de la croisade*, P. Meyer, Romania, VI, 493.)

Nous .xxvi. en cel *occiement*

I fumes pris et tout navré griement.

(*Auberon*, 327, Graf.)

Et grand *occiement* en la terre Edom. (*Bible*, Maz. 684, f° 102^c.)

Le jor d'*occiement* est pres. (GUIART, *Bible*, Ezec., ms. Ste Gen.)

L'*ochiement* et les batailles. (*Hagins le juif*, Richel. 24276, f° 38 r°.)

Le sacrifice de nostre seigneur est grant *occiement* en la terre. (*Bible*, Esaye, 34, éd. 1543.)

Et le jour de leur *occiement* viendra. (*Ib.*, Hieremie, 46.)

OCIEOR, - eur, och., occ., oceor, s. m., meurtrier :

Ce est uns *ochierres* de gent. (*Rom. du S. Graal*, Richel. 24394, f° 36^a.)

Sun col estendi, et l'*ocieor* leva sun braz..., si li trencha le chief. (*Du jugem. de Dieu*, Richel. 19525, f° 43 v°.)

Je ne serai plus peres, mas cruiaus *ochierres* ! (*Li Amiliez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 69.)

Ochis vainqui le *occeor*.

(*Vie Ste Marie Egypt.*, Richel. 23112, f° 337^d.)

Ochierres et destruisierres d'ommes. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 10^b.)

Ocieors de lor fils sans misericorde. (*Ib.*, Richel. 901, f° 18^c.)

Comme cellui suscite vesquist et deissent que les chetifz *occieurs* avoient occis autres que les deux freres semblens a iceulx... (*Mir. hist.*, Maz. 557, f° 34 r°.)

Occieur des chrestiens. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 45, Soc. de l'H. de Fr.)

OCIERRE, voir *OCIRE*.

OCIEUSEMENT, occieusement, obcieusement, adv., oisivement, dans l'oisiveté :

Aussi disoit qu'il estoit chose plus serte de vivre *obcieusement* que de prendre soulas vilainement. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 111 v°, éd. 1482.)

— Nonchalamment, paresseusement :

Quant Rollant l'entendit si en fut moult dolant et se tourna d'autre part moult *occieusement*. (*Chron. de Turp.*, Richel. 573, f° 158^b.)

Que il ne feissent toutes choses paresseusement, *occieusement*, negligement et contumacement. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 48^b.)

OCIEUX, voir *OCIOS*.

OCIOS, - eus, - eux, - eulx, occ., ot., adj., oisif, paresseux :

Chascun hom a qui Dex a doné reison et entendement se doit pener qu'il ne gast le tens en *occiose* vie. (*Ist. de Ces.*, ms. Oxf., Canon. misc. 450, P. Meyer, Arch. des miss., 2^e sér., v, 249.)

J'ay mys a part tout *occiulz* repos.

(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, Exorde.)

Ocieuse negligence. (*Id.*, *ib.*, f° 1 v°.)

Par vos moyens caulz et astucieux
Les cueurs des filles vous rendez *ocieux*,
Et les tirez a pechez detestables.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 54^c, éd. 1522.)

Se disoit encore en ce sens au commencement du XVII^e s. :

Et ne tiens point *ocieuses*

Ces ames ambitieuses.

(MALHERBE, *Œuv.*, II, 2, Hachette.)

— Qui dispose à la paresse :

Les allechements de Venus, la gueule, et les *ocieuses* plumes ont chassé d'entre les hommes tout desir de l'immortalité. (DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. II, c. 5, éd. 1549.)

Dessus la plume *otieuse*

Il se renverce a demy.

(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 119 v°, éd. 1576.)

— Oiseux, inutile :

Parolles *ocieuses* et joyeuses. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 76 v°, éd. 1536.)

Epithetes, qui sont en noz poetes François la plus grand part ou froids, ou *ocieux*, ou mal a propos. (DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. IV, c. 9, éd. 1549.)

Il n'y a rien en la structure du corps humain qui soit *ocieux*. (AMYOT, *Œuv. mor.*, le Banquet des sept sages, LIII, éd. 1820.)

Ocieux se disoit encore en Lorraine au XVIII^e s. :

Deniers *ocieux*, deniers oisifs qui ne produisent ni rentes ni intérêts. (BALTUS, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Wallon, *ouheüs*; St-Malo, *otieux*, oisif.

OCIOSITÉ, *occiosité*, *otiosité*, *occieusité*, s. f., oisiveté, paresse :

Lequel vult perdre la nuit en *occiosité*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 289^a.)

Nature ayme *occiositez* et repos corporel. (*Intern. Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

Ne de vresse ne de *occieusité*. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 132^r, éd. 1478.)

Pour eschever *occiosité*. (S. REMY, *Mém.*, Prol., Buchon.)

Pour ne voiloir donner œuvre au vice d'*occiosité*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 139^r.)

Ilz ont bien commencé a labourer et ilz sont frappez du vent de paresse et *occiosité*. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 44^v, éd. 1519.)

OCIRE, - *irre*, - *ierre*, *occ.*, *hoc.*, *oss.*, *osc.*, *ouc.*, verbe.

— Act., tuer, massacrer :

Dedesuz lui *ocient* sun destrier. (*Rol.*, 2081, Müller.)

Ben li leist *ocire* la avultere. (*L. de Guill.*, 37, Chevallet.)

De vos enfans n'*ocire* ne tuer. (*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 12^c.)

E que l'un[s] avant l'autre trestuz les *occeist*. (WACE, *Rou*, 2^e p., 3500, Andresen.)

Abrahamz vost *ocierre* Ysaac son filz. (HERMAN, *Bible*, Richel. 20039, f° 1^r.)

En traizon andeus les *ocis*. (*R. de Cambrai*, 2801, A. T.)

As filz Herbert fist maint pesant estor; Mais Berneçons l'*ocit* puis a dolor. (*Ib.*, 10.)

E *ocioit* ors e lions. (*Rom. de Troie*, Romv., p. 94.) Impr., *ocioit*.

Ou li sire *ot esté hocis*. (*Perceval*, ms. Mons, p. 10, Potvin.)

Ne chaut a aus de lui vif prendre, Ains l'*ocient*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 100, du Ménil.)

Porpensai moi que mal feroie, Se sans jugier les *ocioie*. (*Ib.*, 2477.)

Se Mesire el forfait le prist, Grant droit eust que l'*ocessist*. (*Ib.*, 2495.)

Por moi et por li m'*ocioiz*. (*Ib.*, 2669.)

Occiant vunt de tut pars E de gavelocs e de dars. (*Conquest of Ireland*, 2427, Michel.)

Ke il lo poust penre ou *ocire*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Que cheleroie? J'on ai chelui *ochis* Qui n' costé la mien frere ferri. (*Huon de Bordeaux*, 1074, A. P.)

Les VII. anfans si tres biax voit Qu'il ne seit comant les *ocis*. (*Dolop.*, 9402, Bibl. elz.)

N'*ocisiez* mie vostre enfant. (*Ib.*, 10139.)

Ossirre m'e vuez. (*Ib.*, 10161.)

Drois est ke l'on m'arde et *ocie*. (*Ib.*, 10156.)

Rois, ne faire tel desverle : Cel innocent n'*ocirre* pas.

(*Ib.*, 10204.)

Devant le duc Raimont *ocit* .III. chevaliers. (*Parise*, 2303, A. P.)

Car je metroie trop a dire Les fez Neron, le cruel home, Comment il mist les feus a Rome, Et fist ses senateurs *ocierre*. Si rot bien queur plus dur que pierre (*Rose*, Richel. 1573, f° 52^d.)

Il proposa a *ocierre* tout le pople. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 40^d.)

Pour lui *ocierre*. (*Vila Patr.*, 1300, ms. Chartres, f° 105^r.)

Ja s'il [s]eussent ceste estoire N'*ocisient* le roi de gloire. (*Bible*, Richel. 763, f° 273^a.)

Lou devoient *ocierre*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 70^c.)

Por l'arcevesque *ocierre*. (*Vie saint Thomas le martyr*, Richel. 988, f° 32^b.)

On nous vult ja perdre et *ocierre*. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 46^b.)

Ung subject *ocisoit* son seigneur. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 32, Bibl. elz.)

Nous craygnions qu'elle ne penetrast aux aultres royaumes et infectionnast les aultres nations et la voycy *ocisse* ou elle est nee (la Pragmatique). (*Louenge des roys de France*, f° 8, éd. 1507.)

Occisant l'ame (la luxure) et destruisant la veue dont la personne est noblement pourveue. (EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 46, éd. 1549.)

Il faut que ce brave mastin J'*ocie* demain au matin. (*Jod.*, *Eug.*, IV, 3, Bibl. elz.)

Une poire *ocit* Druse, une figue Torpandre, Une mouche etouffa Adrian en buvant. (P. МАТНЕР, *Tabl. de la vie et de la mort*, XLIX, éd. 1629.)

— Absolument :

Par num d'*ocire* envelerai le mien. (*Rol.*, 43, Müller.)

— Réfl., mourir de chagrin :

Gallehaut vit qu'il avoit les yeulx rouges et enflez. Adonc le prent par la main et le tire a part et luy dit : Beau doux compaignon, pourquoy vous *ociez* vous ainsi ? dont vous vient ce deul ? (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 36, éd. 1488.)

— *Ociant*, part. prés., meurtrier :

S'il se nommoit et disoit la cause porquoy il y vint, ou le mesquine meismes, et le deist avant c'on l'*ocessist*, et on l'*ocioit* puis : li *ocient* seroient coupable de le mort. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIX, 46, Beugnot.)

— *Ocis*, part. passé, tué :

Les ruisseaux, qui estoient autour dudit lieu, avoient perdu leur couleur naturelle, et estoient tous rouges du sang des *ocis*. (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, François 1^{er}, an 1315, éd. 1573.)

Occire est un terme vieilli qui ne s'emploie plus guère que dans le langage très familier ou par archaïsme. Cependant il est resté dans l'usage ordinaire de quelques campagnes, telles que les environs de Boulogne-sur-Mer.

OCIRRE, voir OCIRE.

OCISE, - *ize*, *occ.*, *och.*, s. f., meurtre, massacre :

Dus Eneas a quelque poine De la grant *ocise* escampa. (WACE, *Brut*, ms. Séville, Colombina, f° 1.)

Grans fu la perte et grans l'*ochise*. (*Ib.*, *Rou*, Richel. 375, f° 224^c.)

..... Virent l'*ocise* Ki faite fu em mainte guise. (*Brut*, ms. Munich, 907, Vollm.)

Ah! quel *ocize*! et quel mervele! Et quel *ocise* i a parelle! (*Ben.*, *Troies*, Richel. 375, f° 94^t.)

Deus est (Mars) de mort e deus d'*ocise*. (*Ib.*, *D. de Norm.*, I, 483, Michel.)

Ici out *ocise* e dolor. (*Ib.*, *ib.*, II, 5153.)

En trente leus esteit l'*ocise* Del Englesche gent entreprise. (*Ib.*, *ib.*, II, 2725^b.)

Par plusurs leus sunt les *ocisses* E les granz arsons e les prises. (*Ib.*, *ib.*, II, 8738.)

Unc n'oistes de genz teu prise Ne tel enchaus ne tel *ocise*. (*Ib.*, *ib.*, II, 30450.)

Ains puis le tans au rice roi Artus Si grans *ocise* ne fu des mescreus. (RAIMB., *Ogier*, 12949, Barrois.)

Je ne di pas d'un homme qu'il face grant *ocise*. (*Rom. d'Alex.*, f° 23^c, Michelant.)

Ocise de lous. (*Cout. et Péag. de Sens*, p. 32, Lecoy.)

— Boucherie de porcs :

De la Saint Michiel jusqu'atant qu'il out fet les *ocises*. (*Cart. de S. George de Rocherville*, f° 192^r, Arch. Seine-Inf.)

OCISEOR, - *eur*, *occ.*, *ochisseor*, s. m., meurtrier :

Ociseur felun li furent dunc tramis. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 60^v.)

Se la meschance del occision de sa feme ou de son frere, ou de sa sereur, ou de son neveu n'est si aperte que chascuns le puist savoir, encor n'en soit li *occisierres* apelez, si en pert il respons. (P. DE FONT., *Conseil*, XIII, 27, Marnier.) Var., *ochisseres*. (Ap. Ste-Pal.)

Les *ocisseurs*. (G. DE TYR, XXII, 12, Hist. des Crois.)

Il estoit grant *occisierres* et destruisierres d'ommes. (GUIART, *Bible*, Gen., XXIII, ms. Ste-Gen.)

Pour avoir hayne envers mon *ocisseur*. (*La Compl. de Dignant*, v. 149, Anal. leod.)

Occiseur des Francs. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LX, Buchon.)

Pour prendre les homicides, consentans, *ocisseurs* et coupables de la mort de mondit seigneur et pere. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 71, Soc. de l'H. de Fr.)

— On trouve pour le fém. la forme bizarre *ocisseure* :

De grande crudelité fut celle Medee plaine et raemplie de ire et impacience quant elle fut *ocisseure* de son propre sang. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 33^a.)

Occiseur a été repris au XIX^e siècle :

Tous ces *occiseurs* en paroles, qui, avant le combat, embouchent la trompette, sont presque toujours les premiers à tourner le dos. (CH. DE BERNARD, *la Femme de quarante ans*, VII, ed. 1838.)

Tel qu'on le voit, c'est un *occiseur* de Suisses et de gardes-royaux. (VEUILLOT, *Mélang.*, 18 avr. 1845.)

OCISION, - un, hoc., occ., och., occh., s. m., meurtre, massacre :

Des or cumencet l'ocision des altras.
(*Rot.*, 3946, Müller.)

Quidieth sumes sicume fucs de *ocisium*.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIII, 22, Michel.)

Malt i fu granz l'ocisiums,
Commune la confusiana.
(*Brut*, ms. Munich, 1499, Vollm.)

D'eaus fu la granz *ocisiums*.
(*ib.*, 3492.)

Et faire vit l'ocision.
(*MARIS*, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 21^r.)

Occision, rapt. (1275, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 7 v°.)

Erodes fist por tei grant *hocisium*. (*Adieux de J.-C. à N.-D.*, Richel. 19525, f° 10 v°.)

Pour le fait de ledicte *ocision*. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 32 v°.)

De fiere *ocision* se peust remembrer.
(*Doon de Maience*, 11271, A. P.)

La commença batsille et grant *ocision*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 61 v°.)

Car la ou ly bers vient, fait telle *ocision*
Que tout le vont faiant entour et environ.
(*H. Capet*, 3853, A. P.)

Fere l'ocision. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 38^r.)

Et dura l'ocision bien prez de cinq heures. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 147, Bibl. elz.)

Et ce cas avec l'ocision de feu messire Loiz, duc d'Orléans... a esté a grant merveille en ce royaume. (1408, *Journal de Nicolas de Baye*, I, 217, Tuetey.)

Consentir a l'ocision et meurtre d'un homme. (*LARIV.*, *le Fid.*, IV, 2, Bibl. elz.)

OCITATION, s. f., baillement :

Le grant fu ou il convertist les humidites du corps en ventosites, se la matiere est a ce disposee, et tels ventosites ne sont mie convertibles en sueur, ains les boute hors nature par *ocitations*, ou par extensions, ou par autre maniere par le ventre desoubz. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 60^d.)

OCITEUR, occ., s. m., meurtrier :

Se aucun ait occis aucun... et l'ociteur s'enfuit et eschappe... (*Trad. d'une ch. de 1215*, Ord., xv, 553.)

Cf. OCISEOR.

OCIZE, voir OCISE.

OCKESON, voir OCHOISON.

OCKINEIR, voir HOGUINER au Supplément.

OCKISON, voir OCHOISON.

OCLE, voir OSCLE.

OCOISON, voir OCHOISON.

OCOISONOUS, voir OCHOISONOS.

OCOISUN, voir OCHOISON.

OCOZON, voir OCHOISON.

OCQUESON, voir OCHOISON.

OCQUESONNEIR, voir OCHOISONER.

OCQUESONNIER, voir OCHOISONER.

OCQUET, voir HOQUET.

OCQUETE, voir OSCHETE.

OCQUINEUR, voir HOGUINEUR au Supplément.

OCQUISE, s. f., querelle, contestation :
N'en convient faire *ocquise*.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 28064, Scheler, *Gloss. philol.*)

OCQUISENER, voir OCHOISONER.

OCQUISON, voir OCHOISON.

OCQUISONNEIR, voir OCHOISONER.

OCQUOISON, voir OCHOISON.

OCQUOISONNEMENT, voir OCHOISONEMENT.

OCQUOIXON, voir OCHOISON.

OCRÉ, adj., ocreux :

Le Bievre, avec sa fauve teste,
Au col *ocré*.
(*DU CHESNE*, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 76, éd. 1588.)

OCRISSE, *ogrisse*, s. f., femme de mauvaise tête :

Ocrisse, ou *ogrisse*, femme de mauvaise teste, de *ὀκρίαζειν*, asperer, et *ὀκρῶν*, litigo, molestus sum. (*LEON TRIPPAUT*, *Celthellenisme*, éd. 1880.)

OCT, voir OIT.

OCTAIN, adj., huitième :

Ce est li leux diz et *octains*.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 37^d.)

— Qui revient tous les huit jours :

Quelques medecins sont venus, dont les uns ont dit qu'ils avoient veu des fievers quintaines, les autres des sextaines, les autres des septaines, *octaines*, nonaines. (*PARÉ*, *Œuv.*, l. XX, 1^{re} p., c. xxx, Malgaigne.)

OCTANBRE, voir OCTEMBRE.

OCTANTE, voir OITANTE.

OCTANTIESME, voir OITANTIESME.

OCTAVE, *oyt.*, - ive, - eve, *oictieve*, *witeve*, adj., huitième :

Um faisoit ceste circoncession a l'*oytave* jor. (*S. BERN.*, *Serm.*, Richel. 24768, f° 64 v°.)

L'*octave* jor. (*Id.*, *ib.*, f° 70 v°.)

Li *octive* article. (*Instr. de Guill.*, *patr. de Jér.*, Arch. J 456, pièce 36³.)

En l'*octave* jor tu vendras a moi. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 308 r°.)

— S. f., droit de prendre la huitième gerbe :

Mestre Gace de Launay, chanoine de Chartres, disant soi avoir une *oictieve* en

disme en la dismerie de Vi ou diocese de Chartres. (1288, *Cartul. de St Pierre de Chartres*, ap. Duc., *Octava*.)

— Mesure de terre :

.ii. *ocleves* de terre. (*Charte de 1245*, Moreau 164, f° 150 r°, Richel.)

Liquele terre sist au teroit de Rueth en Ostrevant en trois pieces; s'en a le piece c'on dist a la Draviere dix et wit *wileves*, une verge mains. (*Charte de 1271*, Moreau 196, f° 28 r°, Richel.)

OCTAVEMENT, adv., huitièmement :

Octavement tu doys Dieu aymer pour sa pure bonté et nulle autre chose fors que pour son amour ou referant a son honneur. (*J. GERSON*, *Aiguillon d'amour*, f° 40 v°, éd. 1488.)

OCTEMBRE, - *ambre*, - *anbre*, - *enbre*, - *ombre*, *ol.*, *opt.*, *obt.*, *uit.*, *wit.*, s. m., octobre :

El mois de *witembre*. (*Ch. d'oct. 1225*, Chap. de S. Amé de Douai, Arch. Nord.)

El mois d'*octobre*. (Oct. 1241, *Chart. d'Aire*, Bibl. de l'Ec. des Ch., XXXI, 263.)

Ou chief d'*otambre*. (1258, *Cart. de Montierender*, f° 73 r°, Arch. H.-Marne.)

El mois de *optembre*. (*Ch. d'oct. 1254*, Jumièg., Hauv., Arch. S.-Inf.)

El mois d'*uitembre*. (1254, *Cart. de S. Mart. de Tourn.*, f° 113 r°, Arch. du roy. de Belg.)

El mois d'*otembre*. (1256, *Litt. Balduini*, Mart., *Thes.*, I, 1081.)

Octanbre. (1263, *Fondat.*, Gondrec., I, 24, Arch. Meurthe.)

Ou mois d'*otembre*. (1267, la Madelaine, Arch. Meuse.)

Geraudes de Senlis, a trois ans .vii. jors en *octembre*. (8 octobre 1276, *Banit a trois ans*, Registre (fragment) de la Loy, Ste Lusse 1275-1276, Arch. Tournai.)

En setembre e *otembre*. (*Ens. p. apareil viand.*, Richel. l. 7131, f° 100 r°.)

Ou mois d'*octembre*.
(*GODFROY DE PARIS*, *Chron.*, 3822, Buchon.)

Le jour de feste saint Remy
Qui est tout droit on chiez d'*octembre*.
(*Guerre de Metz*, st. 141^o, E. de Bouteiller.)

Ou mois d'*octembre*. (1329, *Lell. de G. abbé de Remouveau*, Sept-Fonts, Val des Choux, Remouvaux, Arch. Allier.)

Le vi^e jour d'*octembre*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 269 r°.)

Ainsi gouvernerent tout *octembre*, novembre, decembre, janvier 1413. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1413, Michaud.)

En la fin du mois d'*octembre* Saigremont de Belaigue, roy de Hongrie... et la royne sa femme... en moult grant appareil vendrent a Aquinagrye. (*MONSTRELET*, *Addition aux Chron.*, t. VI, p. 161, Soc. de l'H. de Fr.)

OCTEVE, voir OCTAVR.

OCTIESME, voir OITISME.

OCTIME, voir OITISME.

OCTIVE, voir OCTAVE.

OCTOBREUX, adj., d'octobre :

Et par la grant pluie *octobreuse*
La place y est toute boeuse.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 47 r°.)

OCTOIEME, voir OITISME.

OCTOMBRE, voir OCTEMBRE.

OCTONAIRE, adj., qui renferme huit unités :

Le pseaulme octonaire. (CALV., *Lett.*, II, 26, Bonnet.)

Sur la fin du dernier pseaulme ou octonaire. (DU CHEVRE, *Trad. du Chateau de l'ame*, f° 49 r°, éd. 1601.)

— S. m., le nombre huit :

Et y a touz jours aucune memoire de la loy en chascun octonaire, car par la loy la vigne est cultivee, et le denier de eternité gainnié. (J. GOULAIN, *Rat'on.*, Richel. 437, f° 212 v°.)

— S. f., strophe de huit vers :

Cy commence le pseaulme octonaire lequel dure jusques a : ad dominum cum tribularer, ouquel pseaulme sont 22 parties nommees octonaires, pour ce que chascune octonaire a 8 vers. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris 1872, in-8°, p. 164.)

OCTORIER, voir AUTORIER.

OCTOSTICHE, -ique, s. f., stance de huit vers :

Perchet avoit fait peindre sa chapelle, deans laquelle estoit cet ingenieux octostique contenu dans un grand rouleau... (DES ACCORDS, *Bigarr.*, f° 120 v°, éd. 1584.) Var., octostiche (ap. Ste-Pal.)

Octostique : f. A staffe, or stanze of eight verses. (COTGR., éd. 1611.)

OCTOSTIQUE, voir OCTOSTICHE.

OCTRIANCE, voir OTRIOANCE.

OCTRISE, voir OTRISE.

OCTROY, voir OTRIO.

OCTROYANCE, voir OTRIOANCE.

OCTROYEMENT, voir OTRIOEMENT.

OCTROYER, voir OTRIOIER.

OCULAIRE, adj., visible :

Choses oculaires et exterieures. (*Am. resuscité*, p. 177, ap. Ste-Pal.)

Il entendit prendre (des conclusions) a l'encontre d'eux pour l'iniquité et erreur oculaire de leurs jugemens. (JEAN CRESPIN, *Hist. des Martyrs*, p. 532, éd. 1585.)

OCULAIREMENT, adv., évidemment :

Par ainsi si le royaume fust tombé en quenouille, cette cy (Jeanne, fille de Louis le Hutin) forcloit oculairement Isabelle sa tante. (PASQUIER, *Rech.*, II, 18, éd. 1723.)

Nous verrons oculairement qu'il (l'argument) sera captieux. (CHAMPEYNAC, *Logique*, p. 72, éd. 1610.)

OCULÉ, adj., qui a de grands yeux, de bons yeux ; fig., éclairé, clairvoyant :

Ce que visans d'un sens oculé. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 43, éd. 1556.)

La plupart des vigneronns couchent dans terre les meilleur ceps, s'accordans a la necessité des lieux afin de tenir toujours la vigne fournie de bonnes races. Mais d'autres, plus oculés, pratiquent le contraire, choisissans a telle occasion les

infertiles souches qui ont beaucoup de branches... lesquelles couchans dans terre ils entent tout d'une main au bout de chacun sarment. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, III, 4, éd. 1605.)

Oculé, Circumspect, soone spying, cleer-seeing, sighty, quick of sight. (COTGR., éd. 1611.)

Maintenant que les lecteurs et les ecrivains sont plus oculés que Homere et les hommes de son aage. (GARRASSE, *Rech. des rech.*, p. 198, éd. 1622.)

Oculé, m. Ojudo. (C. OUDIN, 1660.)

OCULIQUEMENT, adv., évidemment :

Les cicatrices y sont encores, et y paroissent oculiquement. (*Moy. de parv.*, p. 92, éd. elz.)

OCURCIER, voir OSCURCIER.

OCUSSON, voir OCHOISON.

1. OD, ot, oth, o, ho, ob, ov, of, ou, hou, ouf, os, oi, ab, au, ao, prép., avec :

Et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai. (*Serm. de Strass.*, p. 2, Koschwitz.) Ex. déjà donné à l'art. A, t. I, p. 3^b.

Li fel Judeus ja s'aproismed
Ab gran compagnie dels Judeus.
(*Passion*, 131, Koschwitz.)

Primos didrai vos dels honors
Que il auvret ab duos seniors.
(*S. Leger*, 7, Koschwitz.)

Ainz ne verrat passer cest premier meis
Que jel sivrail od mil de mes fedeilz.
(*Rol.*, 83, Müller.)

Li empereres est en un grant vergier,
Ensembl'od lui Rollanz e Oliviers.
(*ib.*, 103.)

Uncor cunquerrai jo citez od mun espier.
(*Voy. de Charlem.*, 11, Koschwitz.)

Fai ot tun serf sulunc la tue misericorde.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 124, Michel.) Var., oth.

Ot les avoiltres. (*ib.*, XLIX, 19.)

Les meies paroles ot tes oreilles receif,
Sire. (*ib.*, Brit. Mus. Arund. 230, f° 9.)

La fu Herdres o le grenon flori.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 5^a.)

Puis leur cope les testes, o le brant de Pavie.
(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., XIX, p. 60, P. Paris.)

Suvent veissiez forc paleter les serjanz
Od fundes e od ars e od haches trenchanz.
(*Wace, Rou.*, 2^e p., 3362, Andreeu.)

Od onestes homes sachanz,
Non mie od fous ne od enfanz
Aveit sa conversation.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 8012, Michel.)

Herout i vint od bien grant gent.
(*G. de S. PAIR, M. S. Michel*, 1615, Michel.)

Si crument les envaist
Od fu, od fer.
(*ib., ib.*, 1647.)

Ne devons pas oi nos porter
Covoitise ne avarice.
(*GERV., Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 92^d.)

Od la dame.
(*CARN., S. Thom.*, Richel. 13513, f° 6 r°.)
Chevaliers .ii. mena ossoi.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 21^f.)

Quant li duz voit pranre s'amie,
O tant com il a de sa gent
La va rescorre maintenant.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 134, du Mériel.)

Ens en la nef veues ot moi.
(*S. Brandan, Ars.* 3516, f° 102^d.)

Ot jagonces et o sardines
Forment beles et enterines,
Od topaces, o bones jaspes.
(*ib.*, f° 103^a.)

Od soi mena Silve sun frero.
(*Brut*, ms. Munich, 311, Vollm.)

Et qu'il granz duus od els i portent.
(*ib.*, 1158.)

Od soi les ait por lui servir.
(*ib.*, 3373.)

Aimes e Aimeri, ob Audefrei,
Nevo furent Tierri, norri ensei.
(*Ger. de Rossill.*, p. 303, Michel.)

E of li firent teu serement.
(*S. Edward le conf.*, 3633, Luard.)

Ab l'outrement de sua uxore. (*Cart. du chap. d'Angoulême*, f° 42 v°, Evêché Angoul.) Ex. déjà donné à l'art. A, t. I, p. 3^b.

Rendre ly la terre ouf l'encorounement
Que esposer sa feille sanz altre dowement
Et j'oyse la tere ouf quant qe a ceo apent.
(*Chron. de P. de Langloft*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 127.)

Et orent os ous de lor millors amins.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 4^c.)

Et Auboyz ov eus.
(*Aye d'Avigr.*, 729, A. P.)

Cum mataxa, hou le serence. (*Gloss. de Neckam*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 91.)

Que vos isnelement ensamble o aus entrez.
(*Gui de Bourg.*, 613, A. P.)

O lor beles moillors sont eu lor chars entres,
Et demainent grant joie par molt grans amistes.
(*ib.*, 4023.)

Moult demainent grant joie les dames o lor prin-
ches.
(*ib.*, 4025.)

Car od sa joie a grant peor.
(*Parton.*, 876, Crapelet.)

Od voiz tremblante a li parla.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 14^a.)

Vint a la court ot le message,
(*Mousk., Chron.*, 1238, Reiff.)

Ou li mena en grant delit.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94^a.)

Amis, venes el bois od moi!
(*Sept Sages*, 4434, Keller.)

O chevaux et o armes. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85 v°, Bibl. Rouen.)

Ob l'otrei e ob la volunté de ma feme.
(1224, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)

O l'otrei des parties. (1248, Porhouet, Arch. Morbihan.)

Ob l'otrei et ob la volunté dau dit pere...
(1254, S. Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

Ob l'otrei et ob la volunté dau maire.
(Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Saluz o toute reverence, o servise leal.
(1268, *Lett. de Sim. de Coutes à Alf. de Poit.*, Arch. JJ 24^e, f° 93 v°.)

Ob l'otrei, e ob l'assentement e ob la volunté de Marie ma femme. (1275, Fontevr., la Rochelle, fen. 2, sac 4, Arch. Maine-et-Loire.)

Ensamble od lui. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98^a.)

Li sains esperiz *ob* le pere et *ob* le fil. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f^o 2 v^o.)

Mener *ou* sey. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rhône.)

Que voz veingnes mengier *ho* moi. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXI, Roux.)

Que g'eusse *ao* moy
Mon bon ami chier,
Si merriens bonne vie
D'amors et de druerie.

(*Poët. ms. ar. 1300*, t. IV, p. 1527, Ars.)

Ou l'asentement et *ou* l'autorité doudit Guillaume. (1301, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

Requerant droit *ob* instance sus les choses dessus dites. (1317, Arch. JJ 56, f^o 59 v^o.)

La maison *ob* le vergier et places, et *ob* les murs qui sont entour. (1337, Arch. JJ 70, f^o 148 r^o.)

Mes cil de la cité se leverent *o* grant multitude et pristrent l'arme et se appareillerent de eaux defendre. (AIME, *Yst. de li Norm.*, II, 19, Champollion.)

Dieu puet donner et tollir la victoire, quar il puet faire tout ce qu'il veut *ou* *o* moult, *ou* *o* petit, *ou* *o* nulle cose. (Id., *Chron. de Rob. Viscart*, I, 18.)

Ou tute sa nave. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f^o 15 r^o.)

E *u* ce fere lessa ses sis chevalers *ou* eux en hostage. (*Fouq. Filz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 108.)

Le roy d'Engleterre ne pees *ou* vus ne moy ne autre siet aver. (Id., p. 69.)

O primes se desloga il. (FROISS., *Chron.*, IV, 147, Luce.)

Du boyz qu'il apportoit *o* le coul. (*Ch. de 1445*, pièce non cot. relat. à l'occup. angl., Arch. Orne.)

Et s'entreprendrent plusieurs foiz *o* les pointz François et Angloiz. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 148, Bibl. elz.)

Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier, Helaine *o* luy, souhz le bel esglantier. (VILLON, *Grant Test.*, Les Contreditz de Franc-Gontier, Jonaust, p. 96.)

Il y a tel seigneur en France qui, *o* la bonne aide du roy, a bon vouloir de vous aler visiter. (*Déb. des hér. d'arm.*, 136, A. T.)

Je ne tiendroy james mesnage *o* vous. (*Quinze joyes de mar.*, VII, Bibl. elz.)

Et lors Turnus, le chief et capitaine De ceste emprise *au* sa puissance haultaine Premier de tous chemynoît et marchoit.

(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f^o 76^d.)

Demourerent ledit missire Bertran, missire Olivier et plusieurs autres chevaliers bretons, *o* leurs routes, avecques ledit Henry en Espagne. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XL, éd. 1638.)

Reste qui n'a de sens aucun usaige
Ou son pareil en tout amour use aage.
(J. MAROT, *la Vray disant advocat des dames*,
Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 235.)

A table *o* leurs amis.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, xxviii, Jacob.)

Portant *o* soy de papiers ung paquet.
(*Les Treves de Marot et Sagon*, à la suite des
Œuv. de Cl. Marot, éd. 1731, t. VI,
p. 219.)

Il sera readjourné *d* intimation. (CHARL.-QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

Toutesfois si la personne dudit adjourné avoit esté comprise par le premier ou second adjournement, audit cas le deffaut suivant ladite comprise sera *au* intimation. (*Ordonn. de la Gouvern. d'Arras*, 60.)

Il fera adjourner celui ou ceux qu'il entend le devoir garantir et le contumacer par deux deffauts, dont le premier sera *au* intimation. (Id., 54.)

— Suivi de *tout*, comme *a tout* :

L'enfant li ont tost aporié
Ou tot le berz ou il esteit.

(G. DE SAINT-PAIR, *M. S.-Michel*, 310, Michel.)

Et s'en ala *o* tout iceus. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f^o 23^a.)

Si yssirent hors de la ville bien deux mille, *ou* tout la croix et les ymages. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 35, Buchon.)

— *Od*, suivi d'un part. prés., à la condition de :

E *ob* icest cens rendant chascun an, *ge* e les meies chouses somez tenu a garir la maison e la place desus dites. (Fév. 1224, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)

Ob le cens rendant qui dessus est nommez. (Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Et se nuns ne venoit avant por lui apeler, la joulise le devoit laisser aler *o* pieges metanz, se il les pooit avoir. (*Etabl. de S. Louis*, I, xxix, p. 44, Violet.)

Norm., et Basse-Bret., *o*, d'*o*, Guernesey, *ou*, Ile Maurice, *av*, avec.

2. OD, voir O.

ODER, v. a., sentir :

Bin fut enbalsemée afin qu'on ne l'odasse.
(JER. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 1166, Scheler,
Gloss. philol.)

— Avoir l'odeur de :

Elles n'odoient pas encens,
Mont erent ordés et puans.
(WATRIQUET, *des Trois dames de Paris*, 234,
Scheler.)

Le wallon a gardé ce mot.

ODERER, voir ODORER.

ODIE, s. m., haine :

En cellui temps estoit rumor et *odie* entre .ii. princes de Normandie. (AIME, *Yst. de li Norm.*, I, 20, Champollion.)

Et devant lo pape vindrent a dire lo occasion de lo *odie* entre lo prince et cil de Malfe, et qu'il pape deust chacier l'*odie* et metre la paiz. (Id., *ib.*, VIII, 3.)

Par *odie* *ou* par favour. (22 mars 1394-5, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 262, Bordeaux 1867.)

ODIEUX, adj., qui est tenu en haine, extrêmement déplaisant :

Par la force et poissance et dure volenté de feu frere Symon... qui l'avoit *odieux* et hayneux. (1376, Arch. MM 30, f^o 82 r^o.)

— Envieux :

O Tytirus, pasteur solatieux,
De ton repos point ne suis *odieux*.
(GUILL. MICHEL, 1^{re} Eglog, de Virgile, f^o 1 r^o,
éd. 1540.)

ODILHEMENT, voir OSTILLEMENT.

ODIR, voir OIR.

ODIRON, s. m., haine :

Et les en aquite bien dez maintenant de tous *odirons* et de toute mallivolence a tous jors maix. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 121.)

ODIS, s. m., haine :

Toute injure, rancour, malenconie, *odis*, vengeance. (22 mars 1394-5, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

ODORABILITÉ, s. f., faculté d'odorer : *Odorabilité*, *odorabilitas*. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

ODORABLE, *odourable*, *oudourable*, *ed.*, adj., parfumé, qui sent bon :

Par la bouche qui estoit large
Dedens le tonniau regarderent,
Plein et seourondant le troverent
De via cler, fort et *odorable*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres,
f^o 19^b.)

Li nardes chaux tres *odorables*.

(*De .v. gaud. B. M.*, ms. Reims 774,
788, f^o 136^a.)

Cis dons a Dieu est agreables,
Mes il n'est mie *odorables*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 31^b.)

Une racine *odorable*
Por metre en faie tot dyable.
(Id., *ib.*, f^o 72^c.)

Odorabilis, *odorables*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f^o 119 v^o.)

Si li fu dons et *odorables* (le sacrifice)

Et gracieus et acceptables.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f^o 169^b.)

Douce fleur *odorable* sentant bien souefment.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 21578, Charrière.)

Douce fleur espanie, *odorable* et flairant.
(Id., *ib.*, 21478.)

Semences et plantes bien *odourables*.
(*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 36 r^o.)

Dedens ot roses *odorables*.
(GR. DE PIS., *Poës.*, Richel. 604, f^o 57^d.)

— De l'odorat :

Le nerf *odorable*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 13, éd. 1485.)

Le nerf *oudourable*. (Id., *ib.*, Richel. 22533, f^o 54^d.)

ODORABLEMENT, adv., d'une manière odorante :

Odorablement, *odorabiliter*. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

ODORAMMENT, adv., d'une manière odorante :

Oeillet, *o* divin oeillet,
Odoramment vermeillet.
(JACQUES BÉREAU, *Poës.*, p. 127, Jonaust.)

ODORANCE, *oudourance*, s. f., parfum : *Odorancia*, *odorance*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f^o 223 r^o.)

Odorantia, *oudourance*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

ODORANT, adj., qui a du flair :

Et des chiens *odorants* la meute clabaudanté.
(ROBERT ET ANTOINE LE CHEVALIER D'AIGNEAUX,
4^e liv. de l'*Enceide*, f^o 149 r^o, éd. 1532.)

ODORATIF, - *ouratif*, adj., qui a la faculté d'odoriser :

Que li hommes sont plus *odouratifs* que les autres bestes. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 142^e.)

Moult d'autres bestes sont plus *odouratives* et ont le sens meilleur de odoriser que li hommes. (Id., *ib.*, f° 142^e.)

— Qui a rapport à l'odorat :

Vertu *odourative*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 186^d.)

Sens *odoratif*. (Id., *ib.*, f° 187^e.)

— Odoriférant :

Sisimbrium est semblable a ydicisme, mais il est plus *odoratif*. (*Jard. de santé*, I, 442, impr. la Minerve.)

ODORATION, - *cion*, s. f., action de parfumer :

Car bien savez toute commixtion
Entreposer pour l'odoration
Du tres gentil Alexis et formose.
(GUILL. MICHEL, 2^e *eglog. de Virgile*, f° 5 v°, éd. 1540.)

— Parfum :

Venus se delicté en *odoracions*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3815, f° 175 v°.)

Dans la langue moderne *odoration* est un terme didactique, peu usité, désignant l'exercice actif du sens de l'odorat :

Sans l'*odoration* qui s'opère dans l'arrière bouche, la sensation du goût serait obtuse et tout a fait imparfaite. (BRIL.-SAVARIN, *Physiol. du goût*, méd. 2.)

ODORÉ, adj., odorant, odoriférant :

Cynamomum, quand il reverdist, n'est point *odoré*. (*Jard. de santé*, I, 422, impr. la Minerve.)

Quant l'humidité de vethuer est *odoree*, elle fait dormir. (*Id.*, I, 498.)

Emmy ces champs *odorez*.
(BAIF, *les Amours*, f° 42 r°, éd. 1572.)

ODORECE, s. f., odeur, parfum :

L'*odorece* des flors que le teu me presente
Li delit me refet et je m'endorm soz l'ente.
(De la Fole et de la Sage, ap. Jub., *Nour. Rec.*, II, 74.)

ODOREMENT, - *ourement*, - *urement*, s. m., odorat :

F par *odurement* monoscero la sent.
(P. DE THAUN, *Best.*, 198, Wright.)

On apele tes chinc sens
Por chou ke il te font sentir :
Ch'est veirs, oirs, goustemens,
Odouremens et toukemens.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cxxx, 2, Van Hamel.)

Les cinc sens del homme apelons nos la veue, l'oïe, l'*odourement*, lo gostement, et l'atochement. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

Odoramentum, *odourement*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 410, f° 499 v°.)

Odoratus, *odourement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 223 r°.)

Retien ton *odourement* ;
(*Voye de Parad.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 157.)

De la procede que la personne n'a l'*odo-*

rement si prompt. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 42 r°, éd. 1536)

La nature nous a donné la veue, l'ouye, le goust, l'*odourement* et autres parties du corps, avec toutes leurs facultés et puissances, pour ministres de la sagesse et prudence. (AMYOT, *Œuv. mor.*, De la fortune, IV, éd. 1820.)

Leur *odourement* qui ne s'esment que d'odeurs fortes. (G. BOUCHET, *Serees*, I, Rouen 1635.)

Leur goust et leur *odourement* ne s'esmeuvent que de choses qui piquent, et ont les odeurs fortes. (Id., *ib.*, XXI.)

Lors sont ils (les melons) parvenus au point désiré, quand, avec l'*odourement*, la queue fait semblant de se separer du corps du fruit. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VI, 9, éd. 1805.)

Au matin les yeux pleurent et sont esblouis, l'*odourement* est assoupi et les genives enflees. (ELIE VINET ET ANT. MIRZAUD, *Mais. champêtre*, p. 503, éd. 1607.)

— Parfum :

Et de senteurs et bons *odouremens*
Furent garnis les nouveaux paremens.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, f° 116 v°.)

Elles preparerent *odouremens* et oignemens. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Luc, 23, éd. 1530.)

Musc ou autres plus precieux *odouremens*. (*Tresor de Evonime*, p. 189, éd. 1555.)

Et Ezechias... leur montra la maison des thresors, l'or et l'argent et les *odouremens*. (*Bible*, Isaie, 39, éd. 1536.)

La grant usage de mandragore et aussi l'*odourement* font apoplexie. (*Jardin de santé*, I, 277, impr. la Minerve.)

ODOREUR, - *eir*, - *ourer*, - *urer*, - *erer*, *oudeurer*, *eudorer*, verbe.

— Neutr., être odorant, odoriférant, répandre de l'odeur :

Tans perdus est tost restores,
Quant bone fins a Dieu *odoure*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cclvi, 11, Van Hamel.)

Rembrase toi en bone odour,
Fai te fin soef *odorer*.
(Id., *ib.*, cclv, 11, Van Hamel.)

Il *odure* de suavité de vie pardurable. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 5 r°.)

Et je sent de violetes
Odorer tous ces buissons.
(JOGELIN DE BRUGES, *Bartsch, Rom. et Past.*, III, 52, 3.)

N'i veissiez huiz ne fenestre
Que n'i eust paille estendu
Et encensier d'argent pandu,
Et tout ce ke soef *odore*.
(*Dolop.*, 3017, Bibl. elz.) Var., *eudore*.

Com aromatis lors *odourent*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 114^d.)

Et puis ileques flours estoient
Qui moult tres souef *odourent*.
(*Couci*, 1835, Crapelet.)

Les fleurs croissent pour *odourer*. (J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 3^b.)

Je vien d'ung ongnement eslire
Dessus tous autrés precieux
A *odorer* delieux.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 15049, G. Paris.)

Monstrer le vueil que celle creature
Dont tu mesdis, *odore* plus que basme.
(CL. MAROT, *Suite de l'Epistre de J. Marot à la Roïne Claude*, Chant royal de la Concept. de N.-Dame, V, 238, éd. 1731.)

— Act., parfumer :

Et *odora* Jacob de haume et de pigment. (*Bible*, Richel. 763, f° 230^a.)

Herbe verd et semence nasquirent, et vindrent de la terre pour la *odourer* et embellir. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, act., parfumer f° 4^a.)

Telles pellicules (d'oranges) sont mesnages a *odorer* les vins nouveaux en vendanges. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1805.)

— Neutr., flairer, sentir :

Oreilles unt, e ne orrunt ; narilles unt, e ne *odererunt*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxiii, 14, Michel, et Cambridge, cxiii, 13)

Narilles unt et nient *odurerent*. (*Id.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 117 r°.)

Il ont narinnes et ne puelent *odereir*. (*Id.*, Maz. 798, Ps. cxiii.)

Et par especial ont droit, et dont ilz sont en possession et saisine que ilz..., poevent et leur loist, toutes et quantes fois qu'il leur plaist, aler juer et esbatre au bos... y prendre et coeuillier pour flairier et *odourer* par eulz, leurs enfans, gens et maisnies, des noix, des branques ou rainsiaux, de la verdure, des herbes, des fleurs et foelles a leur pure volenté. (1424, *Sentence de la prevoté de Doullens*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 127.)

— Act., respirer, flairer :

Et je la puis regarder a mon veil
Et li porter a ma bouche, a mon oeil,
Et a loisir
Baisier, touchier, *oudeurer* et sentir.
(G. MACHAULT, *Dit de la Marguerite*, p. 124, Tarbé.)

Tu *odoureras* chascun jour une rose. (*Rozier des guerres*, Richel. 442, f° 48 r°.)

Est bonne chose tant en esté comme en yver *odorer* choses aigres. (*Remede contre fievre pestilencieuse*, Robinet.)

Quant la nyelle est *odoree* et mise es narines. (*Jard. de santé*, I, 310, impr. la Minerve.)

— Inf., pris subst., odorat :

Ceo est le oie et le ver,
Le *odurer* et le parler.
(*Le Chastel d'amour*, Richel. 902, f° 105^b.)

ODOREUX, - *oureur*, adj., odorant, odoriférant :

De quoy luy laverons le corps
Avecques choses savoureuses,
Aromaticques et *odourees*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 213^b, éd. 1537.)

Et s'en allant en Cypre en Paphos est entree
Dans son temple *odoureur*, ou elle est adoree.
(J. DE BAIF, *Poemes*, I, VI, f° 166 v°, éd. 1573.)

Mon ami reposant entre mes mammelettes
M'est aussi *odoureur* que les branches tendrettes
Et les rameaux couplez de myrrhe bien fleurant.
(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, *Eclog. sacr.*, éd. 1578.)

Le jasmu *odoureur* de blanc est revestu.
(A. JAMYN, *Œuv.*, 2^e vol., f° 58 r°, éd. 1584.)

Et de fleurs *odourees*
Environne son front et ses cornes rianees.
(RONS., *Ecl.*, I, p. 536, éd. 1584.)

Devant la salle une *odoreuse* nue
Plaine de musc et d'ambre s'expandit.
(*Id.*, la *Charité*, p. 266, éd. 1584.)

Il sort de vostre sein une *odoreuse* haleine,
(Je meus en y pensant) de parfum toute pleine,
Digne d'aller au ciel embasmer Jupiter.
(*Id.*, *Amours*, II, p. 157, éd. 1584.)

Odoreux cypres.
(*G. DURANT, Od.*, I, v, éd. 1594.)

... Boutons *odoreux*.
(*Prem. œuv. de Mesdames des Roches*, 3^e éd.,
p. 126.)

Jardins *odoreux*.
(*CHASSIGN., Ps.*, LXIV, éd. 1613.)

Riches en mille boutons, de toutes parts l'enserre
Le rosier *odoreux*.
(*R. GARNIER, Eleg. s. la mort de Ronsard.*)

Odoreux parfum.
(*VAUQUEL DE LA FRESNAYE, Or. fun. de Rouxel*,
éd. 1612.)

Et toutes les fleurs que la terre
De son fecond ventre desserre
Sont toutes rondes, et tous ronds
En sont leurs *odoreux* boutons.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*,
Louange de la bosse, éd. 1604.)

ODORIFERE, adj., odoriférant :

Arbres *odoriferes*. (*La Mer des hystoir*,
t. I, f^o 73^v, éd. 1488.)

Herb s *odoriferes*. (*C. MANSION, Bible des*
Poet. d' metam., prol., éd. 1493.)

Par ainsi donc, quant Volupté se treuve
arye a coup du baulme *odorifere*,
Venus la baise et ces mots luy profere.
(*J. LE MAIRE, Complainte 1^{re} sur la naissance de*
dame Verolle, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV,
232.)

... Le cypres souef, *odorifere*.
(*Id.*, la *Plainte du Desiré*, p. 399, éd. 1549.)

Racine odorante et *odorifere*. (*Jard. de*
santé, I, 482, impr. la Minerve.)

A quoy ici faut il que je refere
Baume suant au bois *odorifere* ?
(*LE BLANC, Georgiques*, f^o 56 v^o, éd. 1668.)

Casie, une herbe *odorifere*.
(*Id.*, *ib.*, f^o 60 r^o.)

ODORIFERENCE, s. f., odeur :

Romarias, cypres ou herbettes
N'ont pas telle *odorifERENCE*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 394, Carnaudet.)

ODORIFERER, *odoriff.*, v. n., sentir, ré-
pandre une odeur :

Quelle chose peult mal sentir a celluy
qui vous sent, et quelle joye ou saveur
peult avoir cellui a qui vous ne sentez ne
odorifferez bon ? Mais les sages de ce
monde, et ceulx a qui la chair, c'est a dire
les plaisances charnelles sentent et *odori-*
ferent bon et semblent bonnes, faillent en
leur sapience et saveur. (*Intern. Consol.*,
II, xxxiv, Bibl. elz.)

Non pas, dame, que les senteurs
Vous facent *odoriferer*.
Mais je puis dire et proférer
Que les senteurs pres vous gisans
Sont par vous aromatisans.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f^o 35^a, éd. 1537.)

— *Odoriferé*, part. passé, parfumé, odo-
riférant :

Lieu tant plaisant et *odoriferé*. (*J. BOU-*
CHEZ, Noble Dame, f^o 68 v^o, éd. 1536.)

ODOURABLE, voir **ODORABLE**.

ODOURATIF, voir **ODORATIF**.

ODOUREMENT, voir **ODOREMENT**.

ODOURER, voir **ODORER**.

ODOUREUX, voir **ODOREUX**.

ODUCTION, *obduction*, s. f., troubles :

En temps de vengeance et de *obduction*.
(*COURCY, Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 194^a.)

— Délai :

Se cil qui apointe aprouve, pourra en
l'avenir produire tesmoings entre termes
jusques a quatre foys qu'il vouldra, souz
celuy nombre qu'il voit l'avoir affaire,
parce que chacune foys lui vaudra *oduc-*
tion. (*Const. de Bret.*, f^o 223 v^o.)

ODUREMENT, voir **ODOREMENT**.

ODURER, voir **ODORER**.

OEË, voir **OHË**.

OECHÉ, voir **HEUSSEAU** Supplément.

OECHÉVINE, voir **OEUCHINE**.

OECHINE, voir **OEÛCHINE**.

OEUVIER, voir **OVIÉ**.

OEIL DU GAT, s. m., mouron violet :
Muron violet, l'*œil du gat*. (*JUN., No-*
mencl., p. 89, éd. 1377.)

OEILE, voir **OEILLE**.

OEILETER, voir **OEILLETER**.

OEILLAGE, voir **OUILLAGÉ**.

1. **OEILLE**, *oeille*, *hoëille*, *oielle*, *oelle*,
oaille, *oaille*, *ouëille*, *ouaille*, *ouelle*, *oille*,
oylle, *ouoille*, *owaille*, *ouwaille*, *ueille*,
uweille, *oulle*, s. f., brebis :

Tutes choses tu suzmisis suz ses piez,
oeilles e tuz bues ensurquetut les bestes del
champ. (*Lib. Psalm.*, Oxf., VIII, 7, Michel.)

Jeo me vei ici a estrus
Si com *oeille* en mi les lens.
(*WACE, Vie de Ste Marguer.*, ms. Richel. 19523,
v. 69, Joly, p. 85.)

.XII. aigaeaus, *oeilles* cant.
(*Id.*, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 45^a.)

Qu'en la terre ne poigne buef ne porc ne *oeille*.
(*Id.*, *Rou.* 2^e p., 2722, Andresen.)

D'aus fait essill com los d'*oeilles*.
(*BEN., Troie*, Ars. 3314, f^o 132^r.)

Autresi les conduit com li paistres s'*oeille*.
(*Roum. d'Alex.*, f^o 14^b, Michelant.)

Tu fus lus as *oeilles* ; or seies pastre et prestre.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f^o 8 v^o.)

Et l'*oeille* malade sur sun col deit porter.
(*Id.*, *ib.*, f^o 20 v^o.)

Confonde est l'ordre et vait a dour
La u *oeille* bast le pastur.
(*Thom. le Mart.*, 631, ap. Michel, *D. de Norm.*,
vol. III, p. 482.)

Meller le lion a l'*oeille*.
(*Florimont*, Richel. 792, f^o 14^e.)

... A l'*oeille*.
(*Id.*, Richel. 1376, f^o 24^b.)

Comment il vint de ciel en terre,
Par s'ancienne *oeille* quorre.
(*GUILLAUME, Bestiaire divin*, 97, Hippeau.)

Le chien fist l'*oeille* semondre
Et dit qu'elle luy doit respondre
D'un pain que presté luy avoit.
L'*oeille* qui riens n'en savoit
Entame le plait en nyant.
(*Ysopet I*, fab. IV, Robert.)

L'*oeille* qui est trestoute seule.
(*Id.*)

Pur quei as guerpi ces poi de *ouailles* al
desert ? (*Rois*, p. 65, Ler. de Lincy.)

Jo vi tut Israel esparpelled par cez
munz ensemment cume *ouailles* ki pastur
nen unt. (*Id.*, p. 336.)

Ainc n'i ot buef, ne vache, ne *oeille* robee.
(*Ren. de Montaub.*, p. 143, Michelant.)

Lions paisilles com *hoëilles*.
(*Partonop.* 5852, Craipolet.)

Les *oilles* Damedeu. (*MAURICE, Serm.*,
Richel. 24838, f^o 2 r^o.)

Ke Deu del cel descendi
Por sa *ouaille* ke il perdi,

(*ROB. GROSSERETS*, à la suite de G. de Coinci,
Mir. de N.-D., ms. Brux. 10747, f^o 232 r^o.)

La sage *oeille* obeist au pastor. (*Com-*
ment. s. le nouv. test., ms. Oxf., Bodl.
Douce 270, f^o 35 r^o.)

Entre les *oelles*. (*Id.*, f^o 35 v^o.)

Dou debonere pastor qui lessa nonante
neuf *oilles* es monteignes et ala querre par
le desert cele qui aloit foleiant. (*Regle de*
S. Ben., ms. Sens, p. 151, ap. Ste-Pal.)

A l'exemple du bon pastor qui pas ne
douta a habandoner son cors a ma[r]tyre
pour la delivrance de ses *ouailles*. (*Chron.*
de S. Den., ms. Ste-Gen., f^o 185^b.) P. Paris :
ouailles.

Gouverner ses *oylles* comme bon pastor.
(*Vita Patr.*, 1300, ms. Chartres, f^o 187 v^o.)

Et or sui autresi menez
Con *oille* ou coame genice.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible*, Richel. 401,
f^o 151^d.)

A guise d'aingniaux ou d'*ouailles*.
(*GUART, Roy. lign.*, t. I, p. 109, Buchon.)

Nous forgerons les faudes denos *ouailles*,
et lez estables des jumentz, et les citez
adecertes garnies a nos enfauts. (*Bible*,
Nombres, ch. 32, vers. 16, Richel.)

Il avoit c. *ouoilles*. (*Serm.*, ms. Metz,
262, f^o 36^e.)

De ce garist non pas tant seulement les
hommes, mes o tout ce les *oelles*, les bues,
les chevaux. (*H. DE MONDEVILLE*, Richel.
2030, f^o 95^e.)

Hec ovis, *oails*. (*Gloss. de Glasgow*,
P. Meyer.)

Plussors *ouailles* seut assaudre
La louve pour paour de faudre.
(*Clef d'amour*, p. 100, Tross.)

Moulons, chastry et *ouilles*, les trois
bestes, de peage, .i. d. (1385, *Ext. du reg.*
de la ch. des comptes d'Anj., ap. Mantellier,
March. fréq., III, 205.)

Et baillent *oillez* pour chastris. (1388,
Ord., VII, 233.)

Il trouvoient tant a fourer et si plenti-
veus pais et raempil de tous biens, les
plus cras bues dou monde, vaces, pors,
et *oilles* et tant que il n'en savoiient que
faire. (*FROISS.*, *Chron.*, IV, 404, Kerv.)

Oilles, vaches et chevaux,
Jumens et replilles plusieurs.
(*GREBAM, Mist. de la Pass.*, 533, G. Paris.)

Si des subjectz on vient les biens croquer,
N'avir, piller, ou quand on le conseille,
C'est estre loup en une peau d'ouaille.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 11, éd. 1545.)

Le paisez de petits poulletz, et de chair
fresche, qui soit trempée en lait d'ouaille.
(ARTEL., *Fauc.*, n° 98, ap. Ste-Pal.)

Ainsi le miel (present du ciel) n'est a l'abeille,
Semblablement la laine aussi n'est a l'ouaille.
(LUBERT, *Sonn.*, LXVII, éd. 1578.)

T'acquie le cœur des tiens, et te fit par merveilles
Tes lions au dehors domestiques ouailles.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, III, Bibl. elz.)

Deux-Sèvres, ouaille, Poitou, ouaille,
ouaille, Yonne, ouille, Charolais, oille,
brebis.

2. OEILLE, ouaille, adj. f., qui est de
l'espèce de la brebis.

Firent norreure des bestes ouailles qui
portent la laine. (COURCY, *Hist. de Grece*,
Ars. 3689, n° 6^b.)

OEILLET, oellet, oillet, s. m., petit œil :
En Hyrcanie y a aussi plusieurs pan-
theres qui ont la peau dessus couverte et
chargee de petiz oelles, tellement que ces
petites rotonditez et petiz oelles de leur
poil blond la font sembler estre ou blanche
ou rouge sur le noir. (*Chron. et hist. saint.*
et prof., Ars. 3315, n° 58 v°.)

Jeux, fenestres de l'ame... Le dim, oeil-
lets. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1580.)

— Ouverture :

II. pescherie avoutrés qui ont cinq oillez
et seront abatues. (*Pièce de 1295*, Mém. des
Aut. de Normandie, t. X, 2^e sér., p. 373.)

OEILLETER, - etter, - ecter, euill., oill.,
ouill., oell., oyll., v. n., scintiller, briller :

Pour la flebec de nostre veue qui est
loing du solail a grant distance, elle
tremble, et ce est la cause pourquoy il
semble que les estoilles fichies sintillent ou
oylletent. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*,
ms. Univ., n° 142 v°.)

Le solail nous appert tournier et les
estoilles scintiller ou ouilleter. (Id., *ib.*,
n° 167 r°.)

Car il n'est (au printemps) ne flours ne foellete
Qui ne se cointoie et oiellette
En li eslevant contremont.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, n° 192 v°.)

Qui ne se contoie et oiellette.

(Id., *ib.*, Scheler, I, 288, 2279.)

Neron avoit les oeils petis et oielletans.
(*Miroir historial*, Maz. 357, n° 203 r°.)

— Oielleté, part. passé, garni d'œils,
d'yeux, tacheté :

E (Providence) avoit en son heaume assise,
Une grant keue de poua
Dont pour verité dire poua
Qu'elle ert si espes oielletee
Que rien n'entrast en la valee
Que Providence ne veist.

(HUON DE MERVY, *le Tornoement Anticrist*, Richel.
25407, n° 234^a.)

Mes dones nous cil chevalier

A cil escu d'or foilleté ;

Et nous donez cil oielleté,

Et cil noir, et cil losengé.

(Id., *ib.*, p. 61, Tarbé.)

Vestue ot une large cote

D'azur et d'or entregetee,

De plusieurs couleurs ouilletee.

(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, n° 176 v°.)

Le pain doit estre ouilleté, c'est a dire a
pertuys qui procedent de la paste bien
levee. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, n° 51 r°,
éd. 1536.)

Greffe ouilletee. (LA PORTE, *Epithetes*, éd.
1580.)

Pain leger et ouilleté. (LIEBAULT, *Mais.*
rust., p. 684, éd. 1597.)

OEILLETURE, s. f., ornement en forme
d'œil :

Fleurons et ouilletures d'argent. (*Entr. de*
Henri II à Rouen, n° 8 r°.)

OEILLEUX, adj., qui a des yeux :

Oculosus, qui a des yeux, ouilleux. (1464,
J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de
Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

1. OEILLIER, oillier, v. n., regarder :

Li frons me moills ;

De larmes le font moillier

My œil, qui ne fout qu'oillier.

La veue me trouble et breille.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 181, A. T.)

— Oeillé, part. passé, qui a les yeux de
telle ou telle nature :

De pourpre a l'aigle, a deux testes d'or,
oeillé, becqué et membré d'azur. (*Les Cous-*
tumes des chevaliers de la Table Ronde,
Mém. de la soc. arch. d'Eure-et-Loir, 1873.)

2. OEILLIER, oillier, uillier, s. m., oeil-
lière, ouverture sur le devant du heaume
pour les yeux :

Par les oilliers del vert helme gemé.

(HERVIS, Ars. 3143, n° 16 r°.)

Mauvement li fu fermez

Ses hiaumes qui li est tornez,

Par derrier en sont li oillier,

Les eulz samble qu'il ait derrier.

(D. LAYESNE, *Trubert*, Richel. 2138, n° 32 r°.)

Por ceu l'estraint c'on nel puist arajeir,

C'on vairoit ceu kil faut desous uillier.

(*Sotte Chaus.*, XIII, ms. Oxf., Douce, 308.)

3. OEILLIER, ouaillier, ouayllyer, s. m.,
bercaill :

Lors fist des angels et des hommes une
ouaille subjecte a ung treble pasteur qui en
son ouaillier les paist de delices. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., II, n° 26 r°.)

Qui en son ouayllyer les paist de delices.
(Id., *ib.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie,
n° 39 r°.)

4. OEILLIER, oellier, adj., qui a rapport
à l'œil :

Oellier : m. ere : f. Of, or belonging to,
an eye: veine ouilliere. Seeke veine. (COTGR.,
1611.)

1. OEILLIERE, oilliere, ueilliere, uelliere,
uilliere, eulliere, ailliere, s. f., partie du
heaume qui servait de visière aux cheva-
liers :

Par les aillieres dou vert helme gemé

Ferut li rais dou seloïl qui luist cler.

(*Les Lok.*, Richel. 19160, n° 35^d.)

Li paiens faut, et Guis l'a asené

Haut en l'uelliere, le hiaume a desierclé.

(*Anseis*, Richel. 793, n° 29^a.)

Il avoit les oillieres si pleines d'escumes
et de suor qu'a poi que li oil ne lui es-
toient tout avuglé. (*Artus*, Richel. 337,
n° 260.)

Et ot por sa teste garder
Heaume letré, ou ot oillieres
Et nasal devant et derrieres.

(HUON DE MERVY, *le Tornoement de l'Anticrist*,
p. 57, Tarbé.)

Et le fiert droit en l'ueil parmi l'ouilliere
dou heaume. (JEH. DE TUYM, *Hist. de J.*
Ces., Ars. 3333, n° 225^c.)

La fu occis... Estienne de Longchamp :
si fu feru d'un coustel jusques en la cer-
velle par l'ueilliere dou heaume. (*Gr. chron.*
de Fr., Philip. Aug., III, 15, P. Paris.)

Par l'ouilliere du hiaume est li achier coules.

(*Caufrey*, 3573, A. P.)

Cis fu assonez laidement

En l'yaume sus la visagiere

D'un alenaz parmi l'ouilliere,

(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 128^b.)

Car se l'ouilliere (du heaume) assez n'estoit

Estroicte, entrer dedens pourroit

Tel'e sagete qui l'occire

Pourroit bien.

(DEGUILLEV., *Trois pelerin.*, n° 39^b, impr. Justit.)

La langue du blason a gardé ouillere avec
la même signification.

Bourg., ouillere, yeux.

2. OEILLIERE, s. f., coup sur l'œil :

Sera finee d'un bau X. l., pour oultraiges
d'avoir batu et fait ouillieres, froissures et
persures a Muechon de Saint Omer. (*Ban-*
nissement du 12 mars 1420, Reg. de la loy,
1413-1424, Arch. Tournai.)

Pieret Turpin, pour avoir batu et rué par
terre et fait ouillieres et persures a Margot
le Clerc. (*Condamnat. du 3 oct. 1420*, Reg.
de la loi, 1413-1425, chap. : *Voyages en-*
joings, Arch. Tournai.)

OEL, voir IVEL.

OELLE, voir OEILLE.

OELLET, voir OEILLET.

OELLETER, voir OEILLETER.

OELMENT, voir IVELMENT.

OELTÉ, voir IVELTÉ.

OEMENT, voir OIEMENT.

OEN, voir OAN.

OENCE, voir OIANCE.

OENDUIT, s. m., sorte d'amende pécu-
niaire :

L'entier amendement ou amendise, que
ou appelle ighehecle et oenduit, monte la
somme qui s'ensuit. (1420, Arch. JJ 171,
pièce 212.)

OENEMENT, voir OIGNEMENT.

OEOR, voir OIEOR.

OEPS, voir UES.

OEPY, voir OIT.

OEPYISME, voir OITISME.

OERREE, voir OREE.

OERRER, cas suj., voir OEROR.

OES, voir UES.

OESEUSE, voir OISEUSE.

OESIVER, voir OISIVER.

OESON, s. f. trachée, mot certainement ancien dont il n'a été rencontré qu'une mention du XVII^e siècle :

Oeson. Trachea. (N. DUEZ, éd. 1659.)

OESTE, voir OISTE.

OESTIL, voir OSTIL.

OESTILLE, voir OSTILLE.

1. OESTRE, s. m., vent du midi, vent qui brûle, qui dessèche :

Tu donas a moi terre d'oestre et seche, done a moi avec molhie. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 175, Foerster.)

2. OESTRE, s. f., grosse mouche, taon :

Vous voyez un asne quand il a au cul un oestre junonique, ou une mouche qui le point, courir ça et la sans voye ny chemin. (RAB., *Gargantua*, ch. XLIII, éd. 1542.)

OETANT, voir OITANTE.

OEUCE, voir HRUSSE au Supplément.

OEUCHIER, voir EUCHIER au Supplément.

OEUCHINE, *oechine, oechevine, oeuissine, ouchine, oucine*, s. f., atelier, officine, en général; en particulier, atelier de foulon, de teinturier, de brasseur :

Cascune *oechine* a cambier de la chité d'Amiens, la ou on seke brais a toralle, se elle n'est en franc lieu, doit cascun an .XXII. sestiers d'avaines au vesque et .XXII. sestiers d'avaine au comte. (*Charte de Philippe d'Alsace portant règlement de droits entre lui et les trois autres seigneurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du tiers état*, I, 77.)

Cambre a *oechine* des cambiers de la chité d'Amiens. (*Anc. charte amiénoise*, ap. Duc., *Cambarius*.)

Toutes les maisons manables qui ne sont d'echevinage peut cil qui en a mes tenir un an et un jour par serment, mais il n'est mie ainsy des *oechevines*. Car on peult *oechevines* liever ne tenir fors par tesmoingnage d'eschevins. *Oechevine*, chou est fours ou cambre ou molins ou maison de foulons ou maison de taincturiers. (XIII^e s., *Coutum. des bourgeois de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 382.)

Toutes les maisons manantes, qui ne sont *ouchines*, puet cil qui ens a mes tenir un an et un jour par serment... *Oucine* c'est fors et cambe, et molins, et maisons de faleret et maisons de taincterie. (*Ib.*, ap. Duc., *Camba 3*.) Impr., *onchines, oncine*.

Excepté ce que son pere achata es *oeuissines* de l'ospital. (1349, *Cart. de la D. du Cass.*, I, f^o 81 r^o, Arch. Nord.)

En laquelle maison lesdis Chambrois Mahieu, Cardon et Hue le Fevre avoient fait de nouvel une canbe ou *oeuchines* a brasser cervoise. (1428, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. I. 17760, f^o 103 r^o.)

Des *oeuchines* a brasseurs et taincturiers. (1478, *Stat. des chaudr.*, Reg. des stat., p. 322, Arch. mun. Abbeville.)

Oucine pour mettre des achielles. (1597, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Droit que devait le brasseur pour exercer sa profession :

... Sont quits et franc chil qui y maintent,

de leur *oechines*, si comme de le coustume du toreillage, cambage... (*Ch. de Phil. d'Als.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du tiers état*, I, 78.)

OEUUVIERE, voir OVIERE.

OEUULE, s. f. ?

Rozettes dorées a double or et a *oeulle*. (1432, Béhune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 109.)

OEUULET, s. m. ?

Pour le fachon de cinq *oeulles* fais aux cordes de la porte de S. Pry. (*Pièce tirée des Arch. du bar. de Berthoull*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 135.)

OEUILLIER, voir OLIER.

OEURIEUL, voir ORIOI. 2.

OEUUS, voir UES.

OEUSEUSE, voir OISRUSE.

OEUSSINE, voir OEUCHINE.

OEUSTIL, voir OSTIL.

OEUSTILLE, voir OSTILLE.

OEUVANÇE, s. f., œufs de poisson :

Comme l'on fend des *œuvances* de poisson, Avec un fil, pour confire en saumure. (JANVIN, p. 116, ap. Ste-Pal.)

OEUVE, voir OVE.

OEUVRE, *oeuvre, œuvre, ovre, œuvre*, s. f., mot conservé.

— Manière d'agir :

Ou tamps que mes fiens vivoit
Parloit on de loianté,
Et amans amie amoit
Par tres parfaite amisté.
Sans caclier desloiauté ;
Mais ceste *œuvre* est confondue.

(JEN. DE LE MOTTE, *li Regret Guillaume*, 1828, Scheler.)

— Avant *œuvre*, avant tout *œuvre*, avant toute *œuvre*, avant toute chose, préalablement à tout :

Eue sus ce tout, *avant œuvre*, bonne, grant et mehure deliberacion. (20 juin 1382, *Ch. d'affr. de Charbuy*, Arch. Youne, évêché.)

Ne pourroit vendre draps, se premiers et *avant toute œuvre* ilz n'estoient apres-tes. (9 mars 1407, *Ch. de Ch. VI*, Arch. mun. Auxerre, case B, n^o 3.)

Il demandoit que le roy, *avant tout œuvre*, revocast et retirast son armee de Piemont. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I, V, f^o 152 r^o, éd. 1569.)

A quoy luy fut respondu que l'empereur aucunement n'y entendroit, sinon qu'*avant tout œuvre* l'armee du roy eust repassé les monts, et le duc de Savoie fust entierement reintegré. (*Id.*, *ib.*, I, VI, f^o 167 v^o.)

Adjoustant neantmoins que encores n'avoit il closes les aureilles a party raisonnable de paix, moyennant que le duc de Savoie (auquel il ne pouvoit honnestement faillir) fust reintegré preallablement et *avant toute œuvre*. (*Id.*, *ib.*, f^o 172 r^o.)

Il voulut *avant tout œuvre* estre esclaircy de tous ses deportemens. (PASQ., *Lett.*, XVII, 4.)

Je m'en vay *avant toute œuvre* prendre congé de Leurs Majestés. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, V, 10, A. Th. fr.)

— Par les *œuvres de*, par le moyen de :

Et furent contrainct d'avoir recours a Theodoric, roy des Ostrogots dedans l'Italie, qui se rendit intercesseur pour eux, par les *œuvres de* Cassiodore. (PASQ., *Rech.*, V, I, p. 420, éd. 1683.)

— Mesure de terre, ce que l'on peut labourer en un jour :

Trois *œuvres* de terre. (1294, Chinon, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Demee *œuvre* de vigne. (1293, *ib.*)

Trois *œuvres* de terres. (1297, *ib.*)

Demi *œuvre* de plateau. (1298, *ib.*)

Une *œuvre* de terre. (1301, *ib.*)

Une *œuvre* de terre. (1306, *ib.*)

Une *œuvre* de terre. (1313, *ib.*)

Une *œuvre* et demee de terre. (1321, *ib.*)

Une piece de terre contenant cinq *œuvres* ou environ. (1327, *ib.*)

Une piece de terre contenant III. *œuvres*. (1339, Fontevr., pièce non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

Une piece de terre contenant demye *œuvre* ou environ. (1453, Ste-Croix, Couziers, Arch. Vienne.)

— Mesure pour les grains :

La septeree de terre a febves ou a froment, se assit par une *œuvre*, ou emine de froment. (*Nouv. Cout. gén.*, ap. Ste-Pal.)

— En t. de loi, acte judiciaire :

Pour chascun transport, et *œuvres* de loix faites par devant la cour souveraine, quarante patars. (*Cout. de Bouillon*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 863.)

— Corvée :

De ceus qui tiennent les terres, dont il doivent l'*œuvre* du chastel et costumes. (*Trad. d'une ch. de 1204*, Arch. JJ 61, pièce 306.)

— Fabrique :

C'est le compte de l'*œuvre* de l'eglise de Troies fait et rendu par mestre Jacques. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch. Aube, G 1559, f^o 41 r^o.)

La maison qu'on appelle la maison de l'*œuvre*. (*Ib.*, f^o 42 r^o.)

On dit encore dans le même sens banc d'*œuvre*.

OEUVRER, voir OUVRER.

OEUWYER, s. m. ?

Pont sailli hors des *oeuwyers*. (*Compte de 1497*, Béhune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

OEVÉ, voir OVÉ.

OEVRE, voir OEUVRE.

OEVREYNE, voir OUVRAIGNE.

OEWBLEE, voir OUBLEE.

OEYT, voir OIT.

OEZ, voir UES.

OEZIERE, voir OSIERE.

OF, voir OD.

OFECIAUL, voir OFFICIAL.

OFECINE, voir OFFICINE.

OFERNIN, voir ORFENIN.

OFERTE, voir OFFERTE.

OFFAGE, - aige, *effage*, s. m., état des animaux égarés dont on ne connaît pas le maître, somme provenant de la vente de ces animaux :

Recepte de deniers pour *effages*. (*Compt. de J. Popinot et E. Dedoles, Prév. de S. Just en Chevalet, 1389-1403, f° 12 v°, Arch. Loire.*)

Pour une chevre d'*effage* demoree a la foire de S. Betholom. l'an IIII^{xx} VIII. en l'ostel de... (*Ib.*)

Pour une polleyne demoree d'*effage* en la paroche... (*Ib.*)

Some des *effages* .VII. l. .XVI. s. .III. den. (*Ib.*)

Recepte des deniers des *offages*. (*Comp. de J. de Vebray, 1399-1400, f° 5 r°, ib.*)

Pour *offaiges*. (*Compt. d'Héli de Dole, 1404-1409, f° 8 r°, ib.*)

OFFANCER, voir OFFENSER.

OFFECHINE, voir OFFICINE.

OFFECIAL, voir OFFICIAL.

OFFECINE, voir OFFICINE.

OFFENDEUR, s. m., agresseur :

Se en justament deffendant son frere, tnoit le *offendeur*, il n'en porteroit ja peine. (*L'Arbre des batailles, f° 79 r°, impr. St-Gen.*)

— Celui qui offense :

De quelle bonté usa il en Adam, son premier *offendeur* ! (G. CHASTELL., *Chron. de D. de Bourg.*, III, 1113, Buchon.)

OFFENDICLE, s. m., pierre d'achoppement, obstacle, empêchement :

Et dont les grans sentent durs *offendicles*. (*La Correction des Liegeois, v. 132, Anal. leod.*)

Vela quant au premier article

De ma queruleuse demande.

Soupper m'a mis cest *offendicle* :

La justice vous en demande.

(NIC. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 373, Jacob.)

OFFENDICULE, - uille, s. m., syn. d'*offendicle* :

Et moult est prest le Sathanas

De mecre *offendicule* ou pas

Pour faire plus tost trebucher

Ceux qui se veulent avancer.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 191^b, impr. Instit.)

Vous pover bien en quelque particule

De voz sermons, et sans *offendiculle*

Loix, medecine, et tout humain scavoit

Aux sainctz appliquer, et les veoir.

(J. BOUCHET, *Ep. Mor.*, I, III, éd. 1545.)

OFFENDRE, verbe.

— Act., heurter, choquer, attaquer, offenser, au sens matériel et au sens moral :

En lur mains porterunt toi, que tu par aventure ne *offendes* a la pierre tun pied. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XC, 12, Michel.)

N'affert n'al greignor n'al mendre

De lui corocier ne *offendre*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 24501, Michel.)

Car Nostre Dame n'ose *offendre*.

(G. DE COING, *Mir.*, ms. Soiss., f° 202^d.)

Pour toy et tes amis deffendre

Ou tu vois c'om les veuille *offendre*

Et aussy la chose publique.

(*Remedia amoris*, 348, Koerting.)

Lequel nous a tant *offendu*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 123.)

Si j'ay *offendu* vostre noble seigneurie de la faire attendre en si obscur lieu, je vous pry, mon seul desir, qu'il vous plaise le me pardonner. (*Ib.*, p. 180.)

Diex par sa grace me deffende

Que nature james n'*offende*.

Ja fu un temps que l'*offendi*,

Mes le guerredon n'en rendi.

(FROISS., *Poés.*, II, 359, Scheler.)

Je vous ay tant de foiz et si grièvement *offendu*. (*Intern. Consol.*, II, LII, Bibl. elz.)

Car j'ay *offendu* mon seigneur.

(*Resurr. Notre Seigneur, Jub.*, *Myst.*, II, 323.)

Loy et drois *offendre*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33475, Scheler, *Gloss. philol.*)

Il doubtera de *offendre* justice et droic-ture. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, éd. L. de Montille, p. 326.)

Il se pourra contre eux deffendre, et a ceste fin les *offendre*, faire et exercer guerre. (*OL. DE LA MARGHE, Mém.*, II, 7, Michaud.)

En supposant que bien consideres

A mon honneur, que jamais n'*offendray*.

(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, *Poés.* fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 157.)

Vous nous veuillez escripre et faire entendre quelle ayde, faveur et secours vous nous ferez et baillerez pour la conservation et deffence de noz estatz en Italye, si a tant venoit qu'on nous y vouldist perturber et *offendre*. (18 juill. 1510, *Lett. de Louis XII à la commune de Flor.*, *Doc. hist.*, t. I, p. 678.)

Que besoing sera de obvier ou resister a l'entreprise dudit Turc, ou cas qu'il vueile *offendre* la chrestienté de ce cousté la. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 187, *Doc. inéd.*)

La fausse troupe est venue m'*offendre*.

(CL. MAR., *Psalm.*, XXII, p. 179, éd. 1596.)

Ce que je vueil bien estre déclaré en vostre presence, non pour *offendre* personne ; mais seulement pour ma justification. (G. DU BELLAY, *Mém.*, I, V, f° 164 r°, éd. 1569.)

— Réfl., au sens moral :

Rebelle n'est qui se defend,

Pour son honneur entregarder ;

Soy mesme courrouce et *offend*

Celle qui ne se scet garder,

(*Songe doré de la pucelle*, *Poés.* fr. des XV^e et XVI^e s., III, 223.)

— Neutr., commettre une agression, une offense, porter atteinte :

Toutes choses qui a guerre besoignent por deffendre et por *offendre*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 180, Chabaille.)

Que on en (des galies) doit *offendre* as anemis en .iiii. manieres. (*Ch. de 1293*, *Arch. Nat.*, Mus., vit. 50, 298.)

Toutes les choses et chascunes esqueles il aura *offendu* dedanz trois mois. (1333,

Titres de la maison d'Anjou, *Arch. P* 1354², pièce 862.)

Entant que nostre dit cousin de Bre-taigne en ce que dessus est dit mespriet ou *offendist envers nous*. (*Lett. de 1388*, ap. Lobin., II, 687.)

Mon chler enfant jugea estre pendu,

Sans que jamais ait en rien *offendu*.

(*Complainte de N.-Dame*, *Poés.* fr. des XV^e et XVI^e s., II, 120.)

Et, si les dames meshouan

Font de Dieu le commandement,

Offent elles ?

(*Farce moralisée*, *Anc. Th. fr.*, I, 157.)

Pour ce que estiez prest non seulement de vous deffendre mais a *offendre*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 509, *Doc. inéd.*)

Ilz sont armez et bien garniz de plusieurs bastons pour *offendre* et defendre. (JEAN MARTIN, *Vitruve*, f° 5 r°, éd. 1547.)

Tous jours appareillee a *offendre* ou deffendre. (*Entrée de Henry II à Paris*, f° 4 v°, éd. 1849.)

— Act., contester :

Che ne puit ons *offendre*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5918, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Offendu*, part. passé, offensé :

Aucuns des dits bourgeois ne doit payer grosses amendes a mon dit signour se celui qu'est *offenduz* ne se claimme. (XIV^e s., *Role de colonges de Porrentruy*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 311, Trouillat et Vautrey.)

Si saintement que Dieu n'y soit en aucune maniere *offendu* ou corrécié. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 34.)

— *Offendu envers quelqu'un*, qui a offensé quelqu'un :

Mais receif les cume tes serfs

Vers lei *offenduz* a parvers.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 8782, Michel.)

— Autre part., *offens* :

Mais qu'il secourist l'orphanté

D'elle et de ses povres enfans

Qui de famine erent *offens*.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 4846, Püschel.)

OFFENE, voir ORFE.

OFFENS, s. m., offense :

De faire chose qui *offens*.

Vous face bien me garderay.

(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereur de Romme

Th. fr. au moy.-âge, p. 383.)

Doubtant vengeance despitueuse

De leurs mortelz et durs *offens*.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 2683, Püschel.)

Ainsi avqit en la requeste

De la terre qui grant moleste

Recevoit pour les griefs *offens*

Que veoit faire a ses enfans.

(*Ib.*, *ib.*, 2703.)

OFFENSABLE, *offensable*, adj., offensif :

Et portoit enspees et bastons *offensables* et deffensables. (*Eng.*, Bourges, XIV^e s., *Arch. J* 1034, pièce 44.)

Sont ils (les corps celestes) *offensables* pour nous ? (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 154 r°, éd. 1587.)

— Qui peut être offensé, blessé :

Ainsi que l'œil de poil est *offensable*
Qui ne le scet gouverner en saison.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 157 v°, éd. 1530.)

OFFENSE, - *ensse*, s. f., action de heurter, d'attaquer, attaque :

Si que ades serriens en l'*offense* des anemis. (*Ch. de 1295*, Arch. Nat., Mus., vitrine 50, 298.)

OFFENSEMENT, s. m., action d'offenser :

Offensement, m. An offending, displeasing, hurting, wronging, injuring. (COTGR., éd. 1611.)

OFFENSER, *offancer*, v. n., prendre l'offensive :

Engins de guerre, machines, eschelles, pontz, fortifications, artifices, instrumens, bref toutes invantions de guerre pour *offancer* et se deffendre. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, II, 243, Lalanne.)

OFFENSEUR, - *ceur*, s. m., assaillant :

Tard en querelle, tost en sortir est le mieux ; l'offencé ne scait quand ny comment il se vengera ; il ne vit plus ; pareillement l'*offencéur* languist en garde. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 320, Michaud.)

OFFENSIBLE, adj., offensif :

Bastons *offensibles*. (SALIAT, *Herod.*, IV, éd. 1556.)

Offensible, com. Offencible, hurtfull, indammaging, dangereux. (COTGR., 1611.)

OFFENSIER, adj., qui blesse :

Et ne seray point trouvé si heureux, hélas ! que j'ay oncques pu convertir mes mains en l'espluchance des roses delectables, nulluy *offensier*. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 20, Kerv.)

OFFENSIF, adj., qui offense :

Il faut donc premierement apres le peché commis retourner a sa conscience et reconnoistre son peché et avoir douleur et deplaisance d'iceluy en tant qu'il est *offensif* de Dieu et contre son honneur, commandement et volonté. (P. SUTOR, *la Maniere de faire testament*, f° 7 r°, Sémin. Autun.)

OFFENSION, - *tion*, s. f., offense :

Conte, baron e aversaire,
Des mesfaiz, del *offension*
E de la laide mesprision
Chargié, portant la peneance,
Tut mainleant sans demorance
Jurent la paiz, livrent ostages.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4691, Michel.)

Et de m'oscure *offention*
Fai a ton serf vrai pardon.
(*Psautier*, ms. Berne 697, f° 13 r°.)

Offendiculum, *offension* de coulpe. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. II 110, f° 200 r°.)

Et que de toute *offension*
Soit faite satisfaction.
(1474, *Myst. de la Nativ. et de l'Incarnation*, 1^{re} journée, p. 202, Le Verdier.)

Soies sans *offension* aux juifz, aux gens et a l'esglise de Dieu. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 166 v°, impr. Maz.)

Avecques tres expres commandement, que ses deniers ne fussent employez a l'*offension* ou invasion d'aucuns ses confederes, et mesmement de l'empereur.

(M. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, f° 97 v°, éd. 1569.)

Encores qu'ils ne soyent pas defendus d'artillerie d'aucunes casemates basses, ils ne laissent de l'estre tres bien de l'arquebuserie des courtines, qui est une *offension* continuelle impossible d'oster. (LANOUE, *Disc.*, p. 337, éd. 1587.)

— Blessure :

Il mourut finalement de quelque petite et legiere *offension* qui se joignit au grand age qu'il avoit. (GEORGES SELVE, *Timoleon*, éd. 1547.)

L'usage de cest huyle est aux playes, aux pointures et toutes *offensions* et tumeurs qui en procedent. (*Tresor de Evonime*, p. 275, éd. 1555.)

OFFENSIVEMENT, adv., d'une manière offensive :

Et luy n'avoit onques pu ni osé attenter *offensivement* et deffensivement, sur et contre le roy, sans l'ayde et appuy des papes. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 24, éd. 1588.)

OFFENTION, voir OFFENSION.

OFFEREMENT, s. m., mot très douteux présentant l'idée de funérailles :

Pour une fille que l'on norrisoit a l'ingenierie, qui mourut environ Pentecoste, païé tant pour la norrir comme pour faire ses *offeremens*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1416-17, exp. pro. salar. famul., Hôp. gén. Orléans.)

OFFEREN, adj., bis, de seconde qualité, en parlant du pain :

Que les dictz pannetiers puyissent faire pain blanc et pain *offeren*. (1423, *Ord. d'Amédée VIII*, Cart. de Bourg, p. 151, Brosard.)

Que le pain blanc ou *offeren* ne sera bon, bien cuyt et bien appareillé. (*Ib.*)

Cf. FARAIN.

OFFERTE, *oferte*, s. f., offrande, don :

Que les *offertes* lesquelles avoient esté faites sur les dictes seurtez de pais nous estoient souffisanz. (1317, Arch. JJ 55, f° 25 r°.)

Ainsi commencerent sacrifices et obligations, immolations de bestes, et autres *offertes* et holocaustes. (AL. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 386, éd. 1617.)

Nous n'aurons nul acez a nostre Dieu, et toutes les *offertes* que nous luy pourrons faire, il les rejettera. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 810°, éd. 1567.)

Je prins familiarité avec un vieillard, qui entre le populaire s'estoit acquis le bruit d'estre saint, ayant de grans biens et fort opulent en fruicts, terres et *offertes* qui se font par le peuple de la cité de Fez. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 225, éd. 1556.)

Avec plusieurs bonnes paroles et *offertes*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 110, Doc. inéd.)

Ce temple estoit assis devant le port... plein d'*offertes*, tables de painctures excellentes. (GUILL. DU CHOUL, *de la Relig. des anc. Romains*, p. 67, éd. 1581.)

Jesus crucifié pour nous et tous les saints martyrs nous rendent par leur intercession dignes de la volontaire *offerle* de nos corps a sa gloire ! (24 nov. 1586,

Lett. de M. Stuart, au duc de Guise, Labanoff.)

Dieu ayme d'enhaut l'*offerle* de nos cœurs.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, Bibl. clz.)

L'endemain au matin a heure de dix heures la bataille fut assignee, le comte ayant salué et pris congé de sa marrine, et ayant ouy sa messe, se recommandant a Dieu, et ses aumones et *offerles* distribuées. (BRANT., *Disc. sur les duels*, VI, 247, Lalanne.)

— Sorte de fête :

Feste et procession qui aussitost se fit, laquelle ils appelloient en la dite ville une *offerle* que faisoit ce jour la le quartier d'une des portes de la ditte ville, car chacune des portes d'icelles en fait tous les ans autant a son tour. (MATH. DE COUCI, *Charles VII*, p. 718, éd. 1661.)

OFFERTOIRE, s. m., offrande :

Après s'en va en temple et oratoire
Diro oraisons, fait maint riche *offertoire*
En plusieurs lieux.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, f° 58 v°, éd. 1532.)
Pour reparer peché difamatore
Commis jadis par nos peres Germain,
Tu fis a Dieu de ton corps *offertoire*
En ceste croix attaché pieds et mains.
(In. Rond., *Parfait de la Croix*, t. V, p. 335, éd. 1731.)

OFFERTURE, s. f., offre, proposition :

Et de la vindrent (le duc de Berry et le duc de Bretagne) a Caen ou furent faictes plusieurs ouvertures de la part du roy au dit duc de Berry de lui bailler pais pour son partage, tant du Daulphiné, de certaine partie de Languedoc, de la conté de Saintonge, pour une *offerture*, et de la conté de Poitou et de la conté de Touraine, pour une aultre, et semblablement de la conté de Champagne. (*Chron. du Mont St Michel*, p. 81, A. T.)

OFFICE, s. m., droit :

Li baillis, de s'*office*, pot bien debouter l'avocat, qu'il ne soit ois en avocation devant lui. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, V, 15, Beugnot.)

Les supplians et plusieurs autres nobles ont usé de *office* de magesté et bouté les feux es maisons et es villes d'icelles communes et plat pays. (1358, Arch. JJ 86, pièce 142.)

— Officialité, tribunal de l'official :

Lequel Nicolas dist a icellui Henry, que se il ne chastioit sa femme, il le mettroit a l'*office*, qui est a entendre a la court de l'eglise. (1423, Arch. JJ 172, pièce 425.)

— Officier :

Prenes gardes sus vos *offices*
Comme ilz sont plains de malefices ;
Car ilz ne font nul droit a gent
Qui ne donnent or ou argent.
(*Modus*, f° 332, ap. Ste-Pal.)

OFFICIAL, voir OFFICIAL.

OFFICINE, voir OFFICINE.

1. **OFFICIAL**, - *sial*, adj., principal :

Chascun des elemens se donne
A chascun membre *official*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, III, v. 4418, Cocheris.)

Est il de moy quelque nouvelle,
Qui suis ung morbe *official* ?
Medecins m'appellent gravelle,
Torment assez especial.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*,
p. 293, Jacob.)

— Officieux :

Me sanle bien *officieux*.
(*Poët. av. 1300*, IV, 1360, Ars.)

— Public :

Quorialis, *official* a touz ou publique.
(*Gloss. lat-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

2. **OFFICIAL**, - chial, - ciel, *hoftial*, *officiaul*, *officiel*, *ofeciaul*, s. m., officier public, officier de justice :

A ches pastours ecclesiiaus
Coi Dias fait ses *officieux*
Voel aler por carité querre.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. LV, 4,
Van Hamel.)

Selonc les drois emperiaus
Donc nature est *officieux*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129^b.)

Ferri, nos *officieux*

Soiez ; si nous jugerez.

(GRIEUVIL., *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 160, et
Vat. Chr. 1322, f° 135^a.)

Et par autres *officieux*. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 45, Chabaille.) Var., *officielx*.

Au chuinquisme jor d'averil, l'en .M.CC.
LXXXV, entra Jehens Cestagne, cou dict
li petis *officieux*, en le cense des dras
pour v° lb et .IIII^{xx}. lb tourn. (*Pièce de*
1285, ms. Tournai 215, f° 12 r°.)

Mire et astronique et fauconiere et autres
hoftiaus assez sunt avec lui. (*Voy. de Marc*
Pol, c. XCIV, Roux.)

Nos seneschans, baillis, prevoz et autres
officieux et ministres quiens que il soient.
(1315, *Ch. de L. X*, Arch. Nat., Mus., vit.
55.)

Estre contrainz de paier par les *officieux*
du roy. (1317, Arch. JJ 56, f° 59 v°.)

Il l'avoit fait arrester come son home et
son officier que il estoit. (*Liv. de la Cong.*
de la Morée, p. 401, Buchon.)

Ordonnent que doresnavant en la cité,
villes et pays dessusdiz ne seront fais aucuns
officiaulz, nommez maîtres, jurez,
gouverneurs et ducteurs des arts et mes-
tiers. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 47, Soc. de
l'H. de Fr.)

— En particulier, juge ecclésiastique
délégué par l'évêque :

Li *officieux* de Lengres. (1262, *Litt. de J.*
de Joinv., Richel. coll. de Champ., vol. 152,
pièce 47.)

Nous *offeciaus* de la court de Verdun.
(1267, Bar Signeulles, 13, Arch. Meurthe.)

Ofeciaul. (1283, *Coul. de Montbeliard*.)

Nous *offeciaus* de la court de Verdun.
(Sept. 1292, *Litt. de l'Offic. de Verd.*,
S. Paul de Verd., Arch. Meuse.)

Faites seeller du seaul de la court de
officiaul de Paris. (1313, Arch. K 39,
pièce 9.)

Nos *officieux* de la cort de Besançon.
(1332, Ch. des compt. de Dolc, $\frac{A}{165}$, Arch.
Doubs.)

Nous *officialz* de la court de Toul. (Fête

St-Marc 1351, *Off. de Toul*, Arch. Meurthe,
H 2964.)

3. **OFFICIAL**, s. m., pot de chambre :

Scaphium, c'est vaseau a pissor ou a
chier qu'on appelle *official*. (1464, J. LAGA-
NEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueue-
ran, Bibl. Quimper.)

L'autre nuyt en allant au guet
La chamberiere d'un mareschal
Me donna d'ung *official*
Si grant coup que je cheuz tout plat.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 132^d, éd. 1537.)

— Je me veulx descharger le dos, (des armures)
Mais je garderay ma capeline.

— Et pour qui ? — Pour nostre voisine,
Pour luy faire ung *official*.
(*Ib.*, f° 146^b.)

Un pot a pissor, c'est un *official*. (RAB.,
Garg., IX, éd. 1542.)

Se disait encore au XVIII^e siècle :

Besoin pressant réveilla la femelle,
Qui, sans y voir, prit son *official*.
(LA CHAUSSÉE, *Contes*, le Cancre.)

OFFICIEL, VOIR **OFFICIAL**.

1. **OFFICIER**, s. m., livre d'église con-
tenant les offices :

Dedit conventui .II. psalterios et .I.
librum qui vocatur *officier*. (*Necrologium*
Parthenonis S. Petri de Casis, ap. Duc.,
Officiarium.)

2. **OFFICIER**, verbe.

— Act., servir :

Car cascun servir doit
Et *officier* l'engliese.
(JEHAN DES PREIS, *Geste de Liege*, 23586, Chron.
belg.)

— Neutr., agir :

Considérez que vostre majesté est de bien
en mieulx heureusement *officiante* en la vie
contemplative cheminant en tous ses actes,
selon l'esprit et fruit d'iceluy. (EDMOND
DU BOULLAY, *Combat de la Chair et l'Es-*
prit, Epistre de l'Autheur, p. 6, éd. 1549.)

— Exploiter, en parlant d'un sergent :

Jehan Collart, ouvrier en terre, .x. l.,
pour outrages et rebellions faictes a Jacot
Lebut, Marcq Dubos, Colart Salmon, et
autres sergens bastonniers en *officiant*
licitement. (*Sentence du 15 janvier 1437*,
Bans de .x. livres, *Reg. de la Loy*, 1425-
1441, Arch. Tournai.)

De Mathieu Dancre... ce que depuis de .IIII.
ans en ça il a batu Guillemin Santon, ser-
gent de nos seigneurs les contes a Morgival
en *officiant*... l'amende declaree arbi-
traire etc. (1453, *Compte du comté de*
Soissons, ap. Le Clerc de Douy, t. II,
f° 116 v°, Arch. Loiret.)

Icelluy suppliant respondit audit sergent
qu'il n'estoit pas heure de *officier*, pour ce
qu'il estoit nuyt. (1471, Arch. JJ 197,
pièce 136.)

OFFICIEUR, s. m., officier :

Jehan Jurgeau, prevost de la cité de
Limoges, *officieur* le roy. (1325, Arch. JJ
64, f° 44 r°.)

OFFICIEUSEMENT, adv., gracieusement :
Luy les saluoit assez *officieusement*. (DES
ACC., *Escr. Dij.*, p. 33, éd. 1648.)

OFFICINE, *offecine*, *ofecine*, - chine,

- chinne, s. f., dépendance, corps de bâti-
ment :

Moult i ot riches *officines*.
(*Dolop.*, 9766, Bibl. elz.)

... Quant il eurent disné
As *offecines* sont alé,
Et capitre en entrent avant.
(*Li Lais de Eudemarec*, Richel. 2168, f° 47^c.)

Les *ofecines* ou nos devons ouvrir enten-
tivement. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24980,
f° 10 v°.)

Se aucuns par aventure est en besoigne
d'aucune *offecine*, ne laist pas qu'il n'i
veigne. (*Ib.*, f° 31 r°.)

Doit li abeesse atirer aukunes ki selonc
le riule cercheront l'abei par tout l'an as
cures ke on est en leçon quant ales veront
ke mestiers sera, nomeement ces *officines* :
le cloistre, le moustier, le capitle, le dortoir,
l'escaufoir, le refroiditoir, le cuisine, les
parloirs. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon,
f° 18 r°.)

Li canonne entrent en lor *offecines*. (*Hist.*
de la terre s., ms. S.-Omer 722, f° 40^c.)

Il aorna bien l'abeie
D'*offecines* et de moisons
Et de riches possessions.

(GIRART DE MONTREUIL, *Vie de saint Eloi*, ch. vi)

Toutes les tieres qui y gissent as *officines*
del eglise. (*Trad. d'une ch. de Baud.*
de 1066, Roisin, ms. Lille 256, f° 389.)

Pour l'oquison dou prioire de Beinville
et des *officines* qui i apendent. (1265, S.
Epyre de Toul, Arch. Meurthe H 6.)

Por doner yaue aus *officines* des mesons
de lor yglise et a lor molins. (1284, *Lett. du*
prev. de Paris, Cart. de S. Maur, Arch. LL
114, f° 48 v°.)

Elle servoit du tout en toutes *officines* ;
Elle nettoit tout en cambres en cuisines.
(*Girart de Ross.*, 2393, Mignard.)

Li enghien leur abatirent les *offechinnes*
de laiens. (FROISS., *Chron.*, I, 329, Luce, ms.
Amiens.)

OFFIN, VOIR **ALFIN**.**OFFISIAL**, VOIR **OFFICIAL**.

OFFLANGE, s. f., plat de dessert, sorte
de flan ?

Pain, vin, poisson, harens, especes, sel,
chandoille de buef, fruit, mostarde,
offlanges. (*Compte de 1341*, Arch. Doubs,
B 82, f° 1 v°.)

Et la semaine une foiz *offlanges* et dou
fruit des vergiers de ceanz. (XIV^e s., *Ré-*
glement de la prébende des Bénédictins de
Faverney, Bull. des trav. hist. et scient.,
1884, n° 1.)

OFFLER, *ouffler*, v. n., être enflé :

Mais li ne set encore mot,
De la riens que li plus amoit
Est departis par cel escoufle ;
Sor le mul qui de la teste *ouffle*
Est rementes, si point arriere.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 43 r°.)

OFFLÉ, part. passé, enflé, bouffi ;

Venus li est a l'encontrer
Dolans, et tout *offlez*, plains d'ire.
(*Dit du bufet*, Richel. 1593, f° 119.)

OFFRABLE, adj., qui peut être offert :

Et de toutes ces choses *offrables*, pren-
doient les prébsters portionettes. (FOSSE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 133 r°.)

OFFRAIZ, voir ORFROIS.

1. **OFFRE**, adj., pillard :

Le signor d'Orenges ont il
Exilliet et mis a escil,
Et leur voissins, riches et povres ;
Ses tint on a fos et a offres.
(Mousk, *Chron.*, 25829, Reiff.)

Je n'en vi onques tant
Qu'il sont, baut et offre et questant
Et kiercant gent, et sans raison
Soellé en bonne maison.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes des hiraus*, 195,
Scheler.)

2. **OFFRE**, s. f., sorte d'étoffe :

Deux chappes, deux courtivaux de damas
blanc, garnyes de telles offres et estophes
enrichies que sont les courtivaux qu'ilz
leur ont monstré par cy devant. (18 août
1535, Arch. Gir., Not., Lortic, 360-1.)

Cf. ORFROIS.

OFFREID, s. m., offrande :

A tel seint tel offroid.
(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

OFFREMENT, -ant, s. m., action d'offrir :

La chandelouse est apelee purification
Marie et ypapanti Domini, ce est offremanz
Damedé. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 65^d.)

Dont ledit de Crequy, avecques Thoison
d'or, fit le record notablement a son
maistre, avecques mille recommandations
dudit roy a ly, ensemble tous les grans
offremens qui faire se povoient ne dire de
grand prince a aultre. (G. CHASTELL.,
Chron. des D. de Bourg., I, 39, Buchon.)

OFFRES, voir ORFROIS.

OFFREUR, s. m., celui qui offre :

Quiconque fera le contraire, soit bailleur
ou offreur (de monnaies prohibées), perdra
la monnoye. (1347, *Ord.*, II, 265.)

OFFREY, voir ORFROIS.

OFFRIQUANT, voir AUFRICAN.

OFFRIR, *ofrir*, verbe.

— Act., représenter :

Li devez offrir et monstrier trestot par loi-
sir. (*Le Droit au clerc de Voudoi*, Richel. 1593,
f° 110.)

— Neutr., aller à l'offrande :

Comment, apres la maniere d'offrir et
apres la paix prendre, il faut faire les hon-
neurs au partir du moustier. (E. DES-
CHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 512.)

— *Devant offrir*, avoir le pas, prendre le
pas sur quelqu'un, comme à l'offrande :

Passez. — Non feray. — Or avant.
Certes si ferez, ma cousine.
— Non feray. — Hachez no voisine,
Qu'elle doit mieulx devant offrir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 512.)

OFFROIE, -oye, *ouf.*, s. f., fil d'or, or
battu :

Une chappe verte de toille d'Italie avec
l'oufroie de S. Guillaume. (*Fragm. d'in-
vent. du XVI^e s.*, S.-Amé, Arch. Nord.)

Une de velours verd avecq l'offroye de
damas rouge. (*Ib.*)

Offroie gaulne. (*Ib.*)

Cf. ORFROIS.

OFFROIS, voir ORFROIS.

OFFROYÉ, voir ORFROIÉ.

OFFUSCATION, -cion, *of.*, *obf.*, s. f.,
obscurcissement, accablement :

Se que il n'i demourt *obfuscation*. (BRUN.
DE LONG BORG, *Cyurgie*, ms. de Salis,
f° 35^a.)

L'obfuscacion et avuglement des yeulx.
(*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515,
f° 31 r°.)

Obfuscation de raison. (J. ROUCHET,
Triumphes de la noble Dame, f° 152 r°,
éd. 1536.)

Soyez honteux de l'obfuscation de la
chose donnee ou receue. (LE FEVRE D'EST.,
Bible, Ecclesiastic., XLI, éd. 1530.)

Par l'obfuscacion

De la chaleur les herbes meurtrissoient.

(GUILL. MICHEL, *iv^e Liv. des Georgiques*, f° 71 v°,
éd. 1540.)

L'obfuscacion de la lumiere du soleil.
(AMYOT, *Vies*, J. Cæs., éd. 1565.)

Obfuscation a été conservé comme terme
d'astronomie.

OFFUSQUE, *obf.*, adj., obscur :

Auxquelz j'ay veu mettre paine et sol-
licitude de translater aucuns livres de
latin en françois et exposer en langage ma-
ternel les parolles des docteurs et haultz
rethoriciens latins qui en parolles *offus-
ques* non communes a tous ont desclaré
leurs intentions. (*Orose*, vol. I, Prol., éd.
1491.)

Quand les esprits *offusques* et grossiers
occupent le cerveau. (J. G. P., *Occult. merv.*
de nat., p. 237, éd. 1567.)

— Fig., obscur, sans renom :

Mais je te suis ou com les fleurs sardennes
Trop amer veu, ou plus laid que le rusque
Ne que autre fleur sans nul pris et *obfusque*.
(GUILL. MICHEL, *vii^e Eptog. de Virgile*, f° 19 r°,
éd. 1540.)

OFFUSQUEMENT, s. m., ce qui rend
sombre :

Tellement que a peine pouvoit on cele-
brer et faire le divin service ny avancer
des chappelles et oratoires d'icelle eglise
par les *offusquemens* des edifices dessus-
dits. (1385, Arch. S 30, pièce 2.)

OFFUSQUER, *obf.*, v. a., rendre sombre,
obscurcir :

Le bois blanc ou le bruslant il (le feu)
offusque et fait noircir. (*Chron. et hist.*
saint. et prof., Ars. 3515, f° 153 r°.)

Ils donnoient de si terribles coups les
ungs sur les autres, que la fumee, avec la
poudriere qui partoit d'eulx, *obfusquoit* la
luyseur du soleil. (*Perceforest*, III, f° 99,
éd. 1578.)

Grace en rens a Dieu devotement,
Ou j'ay recours en composant tout œuvre,
Rememorant que sans luy nullement
Entendement choses *offusque* n'œuvre.
(GRINGORE, *les Folles Entreprises*, I, 144, Bibl. elz.)

Et lors l'embrasement remplit et *obfus-
qua* tellement l'air, que mesmes en plein
midi, pour estre le soleil plus obscur que
de coutume le ciel ne pouvoit estre veu.
(J. BASILIC MARCHET, *la Prinsse de Terouane
et Hedin*, 1553-1554, p. 72, éd. Techener,
1874.)

OFIACE, voir OFIQUACE.

OFIQUACE, *oface*, s. m., espèce de pierre
précieuse :

Sor le piler se fu assis
An un faudestuel de grant pris,
D'un *ofiquace* bien ouvrez,
C'est une pierre chiere assez,
Cil qui la voit auques sovant,
Ce dist li livres qui ne ment,
An refreschit et renovele.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 92^a.)

Sor le piler se fu assis,
Sor un faudestuel de grant pris,
D'une *oface* bien ouvres :
C'est une pierre rice asses.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 375, f° 96^b.)

OFRIIR, voir OFFRIR.

OFRORIE, s. f., certaine partie d'une
maison :

Le suppliant monta par une fenestre ou
sellier sur l'*ofrorie* du dit hostel, et par
icelle trouva moyen et de fait entra par
une fenestre en une chambre. (1474, Arch.
JJ 195, pièce 1079.)

OFUSCACION, voir OFFUSCATION.

OGE, voir OSCHÉ.

OGIER (chanter d'), chanter victoire :

N'i canterent mie d'Ogier
Li Englois, en bevaant ciervoisse.
(Mousk., *Chron.*, 31110, Reiff.)

..... Tantost tourne en fuie,
Sanz ce qu'il ot chanté d'Ogier.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 41.)

OGRISSE, voir OCRISSE.

OHÉ, *oé*, interjection :

Tant qu'en un gué par aventure
Ont un chevalier rencontré
Qui va criant *oé, oé!*
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 11^d.)

1. **OHI**, *ohy*, exclamation de douleur :

Oh! queil est lur destinele.
(*Brut*, ms. Munich, 1599, Vollm.)
Oh! queil duel et queil belloï.
(*Ib.*, 3060.)

Oh! maleuré! pur quei l'avez oscis?
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 r°.)

2. **OHI**, s. m., débilite de quelque
membre, incommodité, malheur, défaut :

Ame n'est qui n'ait son *ohi*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, 11, f° 92 v°, éd. 1597.)
St-Malo, *ohi*, Basse-Norm., *ohin*, défaut,
vice, infirmité.

1. **OHIE**, s. f., débilite :

Une *ohie*, una debolezza, febleza. (*Dict.*
des trois langues, éd. 1617.)

2. **OHIE**, voir OIE.

OHIER, v. a., blesser, affaiblir :

Leurs chevaux se rompirent les jambes,
s'escuissèrent et *ohierent* tout le corps.
(SALIAT, *Herod.*, VIII, éd. 1556.)

Ohier, debilitare il corpo. (*Dict. des trois
langues*, éd. 1617.)

— *Ohii*, part. passé, languissant, malade :
Un homme *ohié* de son corps, homo

corpore affecto, male affectus. (ROB. ESTIENNE.)

Affolé, *ohié*, arné, ou paralitique, sans sentiment. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

St-Malo, *ohier*, supporter, tolérer.

OHMGELD, voir ONGUEL.

1. OI, s. m., ouïe :

Rendre l'oi au sorz. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 16 r°.)

2. OI, voir HUI.

3. OI, voir OD.

OIABLE, *oyable*, *oable*, adj., qui peut être entendu :

Audibilis, *oyable*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Ph. Labbe, *Elym. fr.*, p. 490.)

Audibilis, *oable*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

OIAGE, *oyage*, s. m., troupeau d'ois :

Comment peulx tu endurer ne porter la clameur de tes *oyages*? (*Hist. de la Tois. d'or*, II, f° 57, ap. Ste-Pal.)

OIAL, voir IVEL au Supplément.

OIANCE, *oyance*, *oience*, -enche, *oance*, *oence*, *oianche*, *ouance*, s. f., action d'entendre, d'écouter, audience, ce qu'on entend :

En-memoire parmanable sera li juste ; de *oance* male ne crendra. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXL, 6, Michel.) Var., *oiance*.

Mais cil qui pense en Deu est ferme et affchie, ele at tant plus merite de la foid, en combien ele conoist et eaz illokes nient gesir par cors, et nekedit nient defair de la *oance*. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 108, Foers-ter.)

Robert du Jardin recognut que il avoet delessié et delessout a fin a hommes religieux l'abbey et le couvent de La Liserne tout l'eritage que il avoet en lour fuy de Coustances pour fere en les rentes et les fesances que il en fesoet... Et vout que *oance* en fust fete li present ou absent. (1317, La Luzerne, Saint-Pierre de Coustances, Arch. Manche.)

— Confidence :

Mais a Osmunt le dit, n'en fait a autre *oance*. (WACE, *Rou*, 2° p., 2357, Andresen.)

— En *oiance*, en audience, devant témoins, publiquement :

Quant la chose fu graantee,
Hastenc parla haut en *oiance*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1222, Michel.)

Al duc Robert dit en *oiance*
Les paroles e l'ottreiance
Que Rous li fait de la requise.
(*Ib.*, *ib.*, II, 6597.)

Distrent as autres en *oiance*...
(*Ib.*, *ib.*, II, 8534.)

Li emperere a la fiere puissance
..xl. ostaiges li livra en *oiance*.
(*R. de Cambrai*, 794, A. T.)

Mes trop fud de curage jofne e d'enfance
Quant il par Engleterre volt aler en *oiance*,
Fesant sa roberie senz aver disturbance.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1004, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Ernois un poi vers lui s'avance,
Demanda lui tot en *oiance*.
(*Parton.*, 9195, Crapelet.)

Getron comande ces filles en *oance*.
(*Bible*, Richel. 902, f° 10°.)

Si lor a compté en *oiance*
La maniere de la vengeance.
(*Comm. le Roi Souvain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

— Cour de justice, audience :

Et se il n'a de coi paier, le quemuigne et li seignor qui ont part a l'amende ne le veutent plus tenir, il sera banis de la cité d'Amiens et de le banliue en *oianche*. (XIII^e s., *li Usages de la cité d'Amiens de coi on plaide devant le maieur*, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, I, 128.)

En la cort Noble le Lion
Tient on les plez et lez *oiances*
Des mortez gueres et de tences.
(*Ren.*, Br. Va, 276, Martin.)

— Auditoire :

Nul ne soit osé de prescher a l'*oyance* de la paroisse, sans le consentement de l'evesque. (*Trad. d'une ordonn. de Phil. 1^{er}* de 1080, Ord., XI, 173.)

— Sorte de droit; selon l'éditeur des *Ordonnances des Rois*, c'était une redevance qui se payait pour l'entretien du lieu où l'on donnait l'audience, ou pour les gages du juge; et cette redevance était en quelques lieux de quatre deniers par maison. Roquefort l'explique par rente ou redevance qu'on payait à cri public, à la porte de l'église ou de l'hôtel de ville. D'après les *Rentes d'Orléans*, et plusieurs autres documents cités plus bas, les *oances* étaient des distributions de pièces de chair de porc cuites, offertes par le roi et par l'évêque une fois l'année aux marchands, aux bouchers, et aux bourgeois d'Orléans qui leur payaient une redevance ou rente volontaire, annuelle, de dix deniers obole, et un droit d'entrée ou d'admission aux *oances* laissé à l'appréciation des officiers royaux et épiscopaux. Moyennant cette redevance les affiliés se soustraient aux coutumes et péages seigneuriaux par terre, ne paient que moitié des droits de transport par eau, et ils jouissent de certains privilèges commerciaux :

Nus home qui ait compaignie a home des *oances*, por ce ne soit que il ne rende la coustume de celle partie qui li avient. (*Tit. de 1268*, ap. La Thaumassière, *Anc. Coust. d'Orl.*, p. 465.)

Se il a meson en la ville, et il n'i soit menanz, 4 deniers... et se il est des *oances* 2 deniers. (*Ib.*, p. 474.)

Tuit li borjois qui sunt des *oances* aux bouchiers doivent sept deniers pour leur mes..., tuit li bouchier qui taillent char, doivent, le jour des *oances*, 57 deniers. (*Ib.*, p. 473.)

Vente a heritages chargez entre choses d'une geline, .iv. deniers d'*oyance*, une maille de hayes a Noel. (1295, *Cart. de S. Denis*, ap. Duc., *Audientia* [7]).

Les *oances*. (1296, *Rentes d'Orléans*, f° 1 r°, Arch. Loiret.)

Ne cil des *oances* ne li priviligié. (*Ib.*, f° 2 v°.)

Ceus des *oiances*. (*Ib.*, f° 3 v°.)

Oances est une rente qui vault .viii. l. ou .x. l. et puet croistre et decroistre, et est einsi que chascuns de cels qui est des *oances* doit .x. d. o. le jour des *oances* et a une piece de charcuite de recognoissance qui vault .ii. d. ou .iii. d. et a tant il est quites de coutumes et de toneles que il ne doivent riens que il achatent ou vandent se il ne le mainent ou ramainent par l'aire, et lors en l'aire ne doivent il que demie coustume, et se il mainent vin par eve ou par terre les *oances* ne s'acquient de noient ou vin einceis aussi grant coustume dou vin cil qui est des *oances* comme cil qui n'en est pas. Et se aucuns veault entrer es *oances* il covient que il en chevisse aus rentiers le roy et aus toulliers l'evesque, et en ont bien li rentier le roy pour leur affere d'un home mestre es *oances*. (*Ib.*, f° 6 r°.)

Se aucuns amaine sel a Orléans en charrete il doit une mine de sel au roy s'il n'est des *oances*, et s'il est des *oances* il ne doit que .i. d. de la charrete. (*Ib.*, f° 12 r°.)

Dient et deposent par leur serments que toute personne qui est des dites *oances* doit chacun an .x. deniers obole... auxquelles personnes on est tenu de bailler chacun an le jour que les dites *oances* se recoivent une piece de chair de porc... Et se font les dites *oances* chacun an entre la Saint Martin et la Saint André... Et est la recepte d'icelles *oances* faite par le receveur de mon dit seigneur... Et s'il y a aucuns qui ne soit des dites *oances* et il y veuille entrer, il est tenu de les acheter a la volenté des officiers de mon dit seigneur et quant il les a achetees il doit user d'illec en avant des franchises d'icelles *oances*... Et quant il est allé de vie a trespassement une personne estant des dites *oances*, sa femme ne ses enfans ne doivent plus estre des dites *oances* ne joir des franchises d'icelles, s'ils ne les rachettent... Nul n'est et ne doit estre des dites *oances* s'il n'est demourant en la ditte ville (d'Orléans) et des prises et des mises d'icelle; et a cause des dites *oances* sont quites de toutes coutumes a cause des marchandises qu'ils vendent et achatent en la ditte ville, sauve de la coustume du vin par la riviere de Loire, dont ils ne sont pas quites. (*Information de 1398*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 110 v°, Arch. Loiret.)

Parties de la recepte des *oances* aux bourgeois et marchans d'Orléans esquelles monseigneur le duc d'Orléans a la moitié et monseigneur l'evesque d'Orléans a cause de son éveschic l'autre moitié. (1438, *Ouances*, Arch. Loiret.)

Les parties des noms des personnes qui ont droit et qui prainent metz sur les dites *oances* sans aucune chose paier et qui pour ceste annee ont esté delivrez. (*Ib.*)

Nous avons esté advertiz qu'entre les droictz et privileges octroiez par nous et noz predecesseurs a noz chers et bien amez les bourgeois et habitans de nostre bonne ville d'Orléans, il y a certain droit concernant le fait et trafic de marchandise vulgairement appellé le droict des *ouances*, lequel droict porte et attribue a ceux qui en sont certaine prerogative; et avant joyr d'icelluy droict, faut estre enroollé et immatriculé au papier et registre portant les noms de tous les bourgeois marchans de nostre dite ville qui doibvent jouir desd. *ouances*; et, pour y estre receu, se paye d'entree certaine petite somme, comme de vingt ou trente solz, selon l'accord qui se

fait par le receveur de nostre domaine et autres noz officiers ayant pouvoir de ce; et oultre, chascun an, tous les bourgeois marchans de nostre dicte ville qui sont desd. *ouances* doivent convenir et se presenter, a certain jour et lieu déterminé, devant nosd. officiers et payer a nostred. receveur la somme de onze deniers parisis; moyennant laquelle somme, sont enregistrez par ung notaire royal ad ce commis, pour jouyr desd. privileiges. (30 oct. 1355, *Lett. de Henri II*, Villiers Cousterez, Arch. Loiret.)

Papier des *ouances* des bourgeois, marchans de ceste ville d'Orleans, ausquelz sont deubz plusieurs metz, sommes de deniers aux personnes en apres, faictes, baillez, et delivrez en la poissonnerie du dict lieu. (1603, Arch. Loiret.)

— Tribulation, calamité, peine :

Les cristoiens ont mis en trop mauvaise *oienche*. (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 4152, Scheler, *Gloss. philol.*)

Sour l'an LXVI, x et c, grant *oienche*
Vint al cueu de Nammur.

(*Id.*, *ib.*, 36338.)

Li pape Boniface en ot a cuer *oienche*.
(*Id.*, *ib.*, 7169.)

OIANCIER, *oancier*, v. a., communiquer, faire connaître :

Johan Bunel et Nicole sa femme, de la parroisse de St Pierre de Coustances, de leur gré recongneurent eus aver vendu, otroié et delessié a hommes religieux l'abbey et le couvent de la Luyserne sis bois-siaux et demi de forment de anuel rente a la Saint Michiel, un pain et une geline de regart a Noel, et voudrent que ceste lettre *just oanciee* eux absenz ou presenz. (1312, abbaye de La Luzerne, parroisse de St-Pierre de Coustances, Arch. Manche.)

OIANT, *oiant*, s. m.; en *oiant*, en présence de témoins :

Ja parlera hautement en *oiant*.
(*R. de Cambrai*, 914, A. T.)

Li arcevesque se leva en estant
Et lut le brief hautement en *oiant*.
(*Asprem.*, Richel. 2495, f° 69 v°.)

Et a parlé hautement en *oiant*.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 4 r°.)

A Auberi si a dit en *oiant*.
(*Macaire*, 750, Guessard.)

— Son *oient*, pendant qu'il entend, en sa présence :

E dient cil danzel e geat legiere,
Parolent son *oient* et en deriere.
(*Ger. de Rossill.*, p. 362, Michel.)

Cf. OIANCE.

OIAK, s. m., roseau des sables; mod. oyat :

A l'acat d'*oiak* mis le jour de le mairie en le halle, en le ghiballe, a l'ostel du maieur et a le tour de le cloquette, ausquelz lieux messeigneurs furent assemblez pour le loy renouveler... (*Compte de 1415-1416*, Mém. Soc. Acad. de Boulogne-sur-mer, t. VII, p. 87.)

OIAUTÉ, voir IVELTÉ au Supplément.

OICHE, voir ESCHE.

OICHE, voir OSCHRE.

OICHIÉ, voir HOSCHIÉ.

OICHIER, v. a. ?

A Jehan Paris et a Andrier Thomas de Baigno pour .iiii. oies pour *oichier* les louieres environ la forest d'Argilley. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruyer de Bourg.*, Arch. Côte d'Or, B 1398.)

OICOISON, voir OCHOISON.

OICQUISON, voir OCHOISON.

OICT, voir OIT.

OICTIEVE, voir OCTAVE.

OIDIF, voir OISIF.

OIDIVE, voir OISIVE.

OIDIYER, voir OISIVER.

OIDME, voir OIME.

OIE, *oye, ohie, oiie, ouye, ouc*, s. f., action d'entendre :

Li poples que je ne cunui servit a mei, en *oie* de oreile obeit a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xvii, 48, Michel.)

Car de paradis ot la vie,
Et des angeles avoit l'*oie*.
(*S. Brandan*, 65, Auracher.)

Et en fu ses hom en le veue et en l'*oue* de monseigneur Rogier. (1246, *Exposé de griefs*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 136.)

Sire, puis que au dire vient, je vous dirai, mais che n'ert mie en l'*oie* de tant de gent, se il vous plaist. (*Istorie d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 182.)

Adont sona Rollans son cor, et rasssemblerent a lui par l'*oie* dou cor jusques a cent crestien. (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, f° 23 r°.)

Douquel don il portoient lectres seelees de son propre seel qui feites et leues avoient esté si comme il maintenoient a *oye* de parroisse. (1318, S.-Evrault, Arch. Orne.)

Nous eussions commandé a Robert, sergent, que a *oie* de ladite parroisse il feist savoir... que... (1321, Arch. JJ 60, f° 89 v°.)

Il avoit fait faire les substaciens et publiemens a *oye* de parroisse. (*Id.*, f° 93 r°.)

Eussent fait savoir par leurs officiers, par trois dimanches touz continuez, a l'*oye* de la parroisse de St Pierre dudit lieu du Mont, s'il y avoit aucune personne qui vouldist prendre a rente le droit d'icelle bastardie. (*Chron. du Mont St Michel*, II, 97, A. T.)

Defendons qu'ilz ne signent aucunes lettres touchans finances, se elles ne sont passees et a eulx commandees par nous estant assis en nostre conseil, et a l'*oye* de noz conseiliers qui y seront. (1407, *Ord.*, IX, 287.)

Anonchier a *oye* de parroisse. (3 juill. 1407, *Ch. du vic. de Bay.*, Repert. fabr. Bajoc., f° 12, Bibl. Chap. Bay.)

Faiz les cris et substaciens par trois dimanches continus a l'*oye* de la parroisse de saint Pere. (1427, *Lett. du Vie d'Alençon*, Almenèches, Arch. Orne, H 6.)

Que toutes les requestes qui seront presentees au bureau, et aussy toutes lettres d'expéditions et autres quelconques seront leues a l'*oye* de tous ceulz qui assisteront audict bureau. (1454, *Ord.*, XIV, 342.)

Ils s'estoient plus advises et ravisa la contemplation d'une si divine beauté qu'a

l'*oye* des graves et beaux propos du roy son frere, encore qu'il eust dict et harangué des mieux. (BRANT., *Vies des Dames illust.*, Marguerite, Reyne de France et de Navarre, Buchon.)

— D'*oie*, en entendant :

Vous aurez pour avis de n'aller voler avec un temps couvert, et qu'il ne face soleil, car vous n'y auriez que du desplaisir pour trois incommodez. La premiere, c'est qu'avec tel temps les perdrix s'en vont d'*ouye*, comme elles vous sentent approcher; ce qui est cause que vous ne pouvez jeter a propos. (DRSPARRON, *Fauconn.*, III, 43.)

— A clere *oie*, de manière à être bien entendu :

Auloris dist en haut, a clers *oie*.
(*Gaydon*, 4970, A. P.)

— Son perçu :

Del corn qu'il tient l'*oie* en est mult grant.
(*Rol.*, 1765, Müller.)

— Oreille :

Quant g'en parlai, voiant ma baronnie,
A mon signor ou a grant felonnie,
Tel me donna d'un baston leiz l'*oie*;
Del sanc vermeil oi la chiere souplie.
(*Raoul de Cambrai*, 1892, A. T.)

Cil torment d'autre part l'*ohie*.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 14^a.)

Tes lez, ta bouche et tes *oiez*.
(*Clef d'amour*, p. 86, Tross.)

Quant ses yeulz regardoient ceulz qui rapissoient sa dame, quant ses *oyes* oyrent la lassee voix de sa souveraine... (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 101 r°.)

Amont dessus l'*oiee*
Li at donnee un colp de l'espee aguisie.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 5635, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Petite ouverture pour aérer un lieu quelconque, et principalement les caves :

Fait bastir une *ouye* en massonnage.
(1409, Arch. Vienne.)

Par l'*ouye* de la cave je voy ceste servante accroupie. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 48, Roybet.)

Ouye, oye, se dit encore en ce sens dans la Vienne et les Deux-Sèvres.

On le trouve comme subst. m. dans un texte poitevin du dix-huitième siècle :

Un *ouy* de cave. (1741, Poitiers, Arch. Vienne.)

OIECT, voir OIT.

OIEE, *oyee*, s. f., ouïe :

Il fit savoir pendant trois dimanches consecutifs, a l'*oyee* de la parroisse. (Commenc. du XIV^e s., *Adjud. du bailli de Rouen*, à Guill. le Prudh., Arch. JJ 47, pièce 67.)

Le pueple que je congneuz servy a moy et obey de l'*oiee* de l'oreille. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du XV^e s.*, Paris, 1872, in 8°, p. 22.)

OIELLE, voir OEILLE.

OIEMENT, *oyement, oement*, s. m., ouïe, audition :

Par *oiement* de oreille obeirat a mei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xvii, 46, Michel.)

Encline a moy ton *oiement*.

(*Lib. Psalm.*, xxx, p. 279, Michel.)

Plus abrivee chose est amour en corage d'amant que foudre en resplendeur ne que tonoirre en *oiement*. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 81 r°.)

Symeon vaut autant comme *oemens*. (*GUIART, Bible, Gen.*, liv, ms. Ste-Gen.)

Il rendoit... aus sorz *oiement*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 308^b.)

Le tast, le goust, l'oudorement

Et la veue et l'*oiement*.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 159^d.)

Auditus, *oyment*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Les eaues tombantes d'illec en bas rendent pour le haulteur du lieu si merveilleux resonement que les hommes voisins en perdent leur *oyment*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 32 v°.)

— La chose entendue :

Por quoi ne gardons nos le religieux *oement* de lui par si douces promesses ? (*Vie Ste Consoyce*, Richel. 818, f° 304 v°.)

OIENCE, voir OIANCE.

OIENT, voir OIANT.

OIEOR, *oyeor*, *cyeur*, *oior*, *oeor*, s. m., écouteur, entendeur, auditeur :

Ausi cum cil, ceo m'est avis,

Qui vait coillant les bons epis

E ce laissent qui n'a valor,

Deivent faire li *oeor*.

(*BEN., D. de Norm.*, II, 12667, Michel.)

Li boins *oyeres* raportet apres grant moisson de science. (*Greg. pap. Hom.*, p. 22, Hofmann.)

Dont li *oyeres* se muet a millour vie. (*Ib.*, p. 105.)

Li *oior* de la parolle Deu. (*Ib.*)

Plusors fieies est sostraite li parolle de predicacion as boins maistres por les malvaiz *oiors*. (*Ib.*, p. 122.)

Quant la matiere est vil et petite, et que li *oierres* ne bee pas a ce se po non, lors convient il que tes prologues soit arnez de tels paroles qui li donent talent d'oier. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 495, Chabaille.)

Oierres de paroles Deu. (*Bible*, Richel. 899, f° 68^b.)

Esprit de sapience si est debonneres et ne deliverra mie le mal dit de ses levres, por ce que Dieus est tesmoing de ses rainz et est vrai encercheur de son cuer et *oerres* de sa langue. (*Bible*, Maz. 684, f° 11^a.)

Auditor, *oyeur*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Ph. Labbe, *Etym. franç.*, p. 490.)

OIER, *oyer*, s. m., marchand d'oies, rôtisseur :

C'est l'ordenance du mestier des *oyers* de la ville de Paris. (E. BOLL., *Liv. des Mest.*, f° p., LXIX, rubr., Lespinaisse et Bonnardot.)

Oiers. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Jehan Roussel, *oyer*, tenoit en sa main un grant coutel tout nu a detrenchie ses oyes et autres viandes. (1337, Arch. JJ 89, pièce 23.)

A Paris, les *oyers* engressent leurs oies de farine. (*Ménagier*, II, 88, Biblioph. fr.)

C'est l'ordonnance du mestier des *oyers* et maistres rôtisseurs de la ville et faux-bourgs de Paris. (*Lett. sur les stat. des rôliss. de Paris*, mars 1509.)

Flandre, *oyer*, marchand d'oies.

Il y a à Lille la rue des *Oyers*.

OIGNACE, *oingnace*, adj., sale :

Par Dieu ! vous mentirez.

Ans en hore male, la ou vous fustes nez.

Oignace devez estre nommez et par raison clamoz. (CUYEL., *Vie de B. du Guescl.*, 8293, var., Charrière.)

Jehan Jacou commença a pissier... devant l'uis de la taverne, veans les bourgeois, auquel le suppliant dist qu'il estoit bien *oingnace* de pissier devant les genz. (1408, Arch. JJ 162, pièce 278.)

OIGNELETTE, voir OIGNONETE.

OIGNEMENT, *oing.*, *ongn.*, *oygn.*, *oinn.*, *uinn.*, *uingn.*, *ugn.*, *unn.*, *onni.*, *oenement*, *oingnament*, *houegnement*, *ongement*, - *ant*, *onguement*, *onghement*, *ungement*, *unguement*, s. m., tout ce qui sert à oindre, à parfumer :

Unguement en tuz les vestementz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 8, Michel.)

Sicume li *ugnement* el chief. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXII, 2, Michel.)

Si cum li *ungement* el chief. (*Psalm. monast. Corb.*, Richel. I. 768, f° 105 r°.)

Fromons li queus est venus ou jardin,

Sa plaie benle dou bliant qu'ot vesti

Et bien l'a ointe d'un *ongnement* qu'il fit.

(*Girb. de Metz*, p. 519, Stengel.)

Je te donrai de mon chier *ongnement*,

Si en oindras tes plaies et tes flans.

(RAIMBERT, *Ogier*, 14574, Barrois.)

Je n'en serai niant ;

Ja, se Deu plaist, n'arai ton *ongnement*

Se nel conquier a l'achier et au brant.

(*Ib.*, *ib.*, 14578.)

Nuls om ne vit arom et *ungement*.

(*Cant. des Cant.*, Richel. I. 2297, f° 92 v°.)

Odor unt grant li *ungement*.

(*Déliur. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 39 r°.)

Chil sont de conseil assené

Ki font a lor mains *oignement*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. XIII, 9, Van Hamel.)

Il (N.S.) vient a tot la salveteit, a tot *oygnementz*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 27468, f° 19 v°.)

Si com en l'odeur des *ugnementz*. (*Ib.*)

Baillez mei ça cel *uinement*,

Si en oindrum cest cor present.

(*Resurr. du Sauv.*, Richel. 902, f° 98^b.)

L'*oinnement* lui baut.

(*Ib.*)

L'*ongnement* seit il ja bien faire.

(*Couronn. Renart*, 3121, Méon.)

Dont il covient fer l'*ongnement*.

(*Ib.*, 3079.)

Ele avoit d'on chier *oenement*

Une livre tout egaument.

(*Passion J.-C.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 59^b.)

Celle (Madeleine) avoit un chier *ongement*.

(*Ib.*, ms. S. Brioux, f° 46^c.)

Et la damoisele... apporta une boiste plaine de molt riche *ongement*, si le lia en son d'une perce et li tendi et li demanda

coment il li estoit. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 56^d.)

A Berars tramist l'*ongement*

Dont i fust garis et cures.

(*Mousk.*, *Chron.*, 9993, Reiff.)

Cist *unniemens* est bon por pail ostier. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 168, Lassus.)

Cum d'emplastres et de *uingnementz*.

(*Prothelastus*, Richel. 2169, f° 20^a.)

Mes li *oingnementz* s'espandi

Parmi mes plaies.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 14^a.)

Sire, quant amours guerroie

A moi, c'est drois *oignemens*,

Quant il en prent la monnoie,

Mieus en vault li paiemens.

(BRETEL, à Ferri, *Vat. Chr.* 1490, f° 48^b.)

Oignement vert corrosif. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 48^b.)

De cel *oygnement*. (*Quentyses*, ms. Edimb., *Advoc. libr.* 18.4.9.)

Pour *onghemens* et autres necessites pour le dit kief. (1352, *Cle de la tut. des enfants de Nicolas La Foy*, 11^e *Cle*, Arch. Tournai.)

De baillier aus paciens emplastres, *onniement* et autres medecines. (1372, *Ord.*, V, 530.)

Ils ne veulent point estre oins de vil *oingnement*, ne de oille corumpue qui put a tous, quant ils volent et requierent la grace de leur amis. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 76^b.)

Alabastrum, boeste de *houegnement*. (*Gloss. l.-gall.*, Richel. I. 7692.)

Item pour plusieurs *onguemens*, emplastres et olles par lui livres pour ledit Colin et sa maladie .x. s. (1406, *Compte de la tutelle de Jehanne, Trion, Colin et Andruet Despars, enfanis de Coppert et Catherine de Rollay*, Arch. Tournai.)

Mirre, une maniere d'*oingnament*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Seigneurs, voicy de l'*oignement*

Qui croist empor la sainc'e terre.

(*Facee d'un Pardonneur*, *Acc. Th. fr.*, II, 55, Bibl. elz.)

Et puis mettes une emplastre dessus vostre gambe de l'*ongement* que je vous baille et tiedisses ung petit. (1516, *Mémoire pour l'abbé de St Wilmer*; Terrier de S.-Wilmer, f° 168 v°, Arch. Pas-de-Calais H. n° 111.)

Pour ung chiron et plusieurs *ongemens* qui ont esté mis, par l'espace de demy an et plus, dessus les jambes d'un petit enfant trouvé, par le conseil de M^e Jan de Hollande, chirurgien, xxx. s. (1517, *Dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés*, Arch. mun. Lille.)

Il luy fault faire une buée,

Pour ce qu'il put tant l'*oygnement*.

(Ch. FONTAINE, *Rép. à Ch. Huet*, dans les *Œuvr. de Cl. Marot*, VI, 186, éd. 1731.)

Après les oignit de je ne sçay quel *oingnement*. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxx, éd. 1542.)

Tien, villain, cest *oignement*

Pour oindre un peu vostre costé.

(*Myst. de St Sébastien*, 1567, publ. par F. Rabut, 1872, p. 168.)

Se fournir de drogues et *oignemens*. (PASQ., *Lett.*, I, 2.)

OIGNEOR, *oingneur*, *ungneur*, fém., oi-

gneresse, oingneresse, ungeresse, s., celui, celle qui oint :

Unctor, oris, *ungneur*; unctrix, cis, *ungneresse*. (Gloss. lat.-fr., Richel. l. 7679, f° 265 v°.)

Unctor, ris, *oingneur*; unctrix, cis, *oingneresse*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

OIGNIER, *oigner*, v. a. oindre, frotter :

Et recullirent les goutes dou sanc qui des plaies au saint estoient cheues et en *oignerent* lor corps. (Vie saint Blaise, Richel. 988, f° 54^b.)

Il estoet une fois *oignier*

Berbis, et aultre fois saignier.

(Pastoralet, ms. Brux., f° 7 v°.)

— Inf. pris subst., action d'oindre :

Au *oigner* ot maint bon evesque.

(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 67^a.)

OIGNONNEE, *oignonnee*, s. f., ragoût aux oignons :

Qui donc veist ces *oignonnees*,

Pois a l'aile et feves pilees.

(Bataille de Keresme et de Charnage, 417, Méon, Fabl., IV, 93.)

Cepularium, *oignonnee*. (Gl. l.-g. Richel. l. 7692.)

OIGNONET, - *onnet*, s. m., petit oignon :

Qui donc veist cez *oignones*,

Et pois a l'aile, et pois pilez.

(Bat. de quar. et de charn., Richel. 19152, f° 92^b.)

Voicy du gourd piot a une aureille,

Avec des aulx, *oignonnetz* et bon pain.

(CALVI DE LA FONTAINE, Eglogue sur le retour de Bacchus, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 241, Bibl. elz.)

Centre, *ognounet, ougnounet*.

OIGNONNERIES, s. f. pl., légume du genre des oignons :

Oignonneries, agrumi. (OUDIN, Dict. fr.-it.)

OIGNONETE, - *onnete*, - *ette*, *ongnonnete*, *ougnonete*, *ougnonnete*, *oignonniete*, *oingnonnete*, *oignelette*, *oignoulette*, s. f., plante du genre des oignons :

Semenche de poret et d'*oignonete* doit .I. d. a col, et a dos .II. d. (EST. BOIL., Liv. des mest., 2^e p., II, 20, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *ougnonete*, *ougnonnete*.

En la menue disme de luy, comme de oignons, de *oignonete*, de aus, de veaus. (Cens. de S. Thib. de Soiss., Arch. LL 4022, f° 8 v°.)

Pour *oingnonnete* que on y sema. (1326, Revenus des terres de l'Art., Arch. KK 394, f° 44.)

Demi livre d'*oignonniete*. (1361, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Semences d'*oignoulette* et de poret. (1362, ib.)

Graine de porette et *ongnonnete*. (1402, Dénombr. du baill. de Caux, Arch. P. 303, f° 59 v°.)

A Rama le riz y croist, comme vous dires *oignelette*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Oignonnette, bulbine, bulbines. (R. EST., Petit Dict. fr.-lat.)

OIGNONNIER, *oign.*, s. m., marchand d'oignons :

Oignonniers. (Voc. des mest., ap. Géraud, Paris sous Phil. le Bel.)

OIGNOULLETE, voir OIGNONETE.

OIG QUI TARDE, s. f., forme bizarrement corrompue d'outarde :

Ce n'est nuls biens, com l'oig qui tarde,

Qu'a la fois ne vaige en aaut.

(BRETET, Tourn. de Chauv., 739, Delmolle.)

OIE, voir OIE.

OIL, *oile, ouil, ouyl, oal, ol, ouail, auil, aol*, adv., le mod. oui :

Mult me merveil se ja verrum Carluu.

Dist Baliganz : Oil, car mult est pruz !

(Rol., 3179, Müller.)

Si li distrent : Viens tu ci en amur e en pais? — Respundi Samuel : Ol. (Rois, p. 58, Ler. de Lincy.)

Oil, par ma foi, sire, oil mult volentiers.

(Gui de Bourg., 1518, A. P.)

Saves vous donques, dame, François parler?

— Sire, dist elle, oil, si m'ait Des.

(Huon de Bord., 4820, A. P.)

Et ne dist plus ne ol ne non.

(Parton., 7502, Crapelet.)

Oil, pour deux deniers le livre.

(A. DE LA HALLE, Jeu Adan, Coussemaker, p. 298.)

Li rois respondi et dist : Oil! par la lance Saint Jaque, mauvais traitres, jamais en Campagne ne rentrerres, ne vous ne vostre oir! (Chron. de Rains, c. VII, L. Paris.)

Serons nous par tel creance sauf? Oil, se nos faisons çou qu'il nous commande. (Serm. du XIII^e s., ms. Cassin, f° 97^d.)

Et adonc demandera le justiche as parties, s'il vuelent oir droit, et il responderont : Ouail. (Anc. Coust. d'Amiens, ap. Duc., Campiones.)

Seigneur, oile. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 18.)

Quant il aront dit : Oil. (Id., p. 19.)

Vassal, est issi cum vos dites?

— Dame, oal, ore en seez quites.

(Protheslaus, Richel. 2169, f° 14^d.)

Belz nez, fait ele, est il en vie?

— Madame, oal, mes fieblement.

(Ib., f° 19^c.)

La dame li dist a conseil :

Que t'a dist li quens? — Que savors

Li face bones et plusors.

— Vielz avoir mon gré? — Dame, aol.

— Garde que il n'ait un sol (mets)

Ou il ait savors, for aillees.

(De la Dame escollice, Richel. 19152, f° 44^c.)

Se c'estoist vo plaisir,

En vostre compaignie je me seroie mis.

Auil, dient ly aultre, n'en serex escondis.

(H. Capet, 2141, A. P.)

Auil, sire par Dieu.

(Ib., 4717.)

La femme lui respondi se il ly en venoit parler et il dist que ouil. (1381, Grands jours de Troyes, Arch. X^{1a} 9183, f° 7 r°.)

Ouyl, certes. (Ren. de Montaub., Ars. 5072, f° 109 r°.)

— Au xvi^e s., *oui* s'employait surtout pour lier deux membres de phrase, dans le sens de même, bien plus :

Et est un amusement nouveau et extraordinaire, qui nous retire des occupations communes du monde : *ouy*, et des plus

recommandees. (MONT., Ess., l. II, ch. VI, p. 241, éd. 1595.)

Tout philosophe ignore ce que fait son voisin : *oui*, ce qu'il fait lui mesme, et ignore ce qu'ils sont tous deux, ou bestes, ou hommes. (ID., ib., l. II, ch. XII, p. 332, éd. 1595.)

— Et dans le sens de mais bien :

Quand nous songeons, nostre ame vit, agit, exerce toutes les facultes, ne plus ne moins que quand elle veille ; mais si plus mollement et obscurément ; non de tant certes, que la difference y soit comme de la nuit a une clarté vive : *ouy*, comme de la nuit a l'ombre. (MONT., Ess., l. II, ch. XII, p. 394, éd. 1595.)

Je ne corrige point mes premieres imaginations par les secondes, *ouy* a l'aventure quelque mot : mais pour diversifier non pour oster. (ID., ib., l. II, ch. xxxvii, p. 502, éd. 1595.)

L'homme ne peut vivre en l'eau, *ouy* bien en l'air. (G. BOUCHET, Serees, II, 7, Roybet.)

Poitou, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, *oel*, Suisse rom., Neuchâtel et Vaud, *voui*.

OILANT, voir OLENT.

OILE, voir OIL.

OILEMENT, s. m., onction d'huile :

En charité, penance et oilement.

(PIERRE DE PEGRAM, Rom. de Lumere, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 52^a.)

OILLANT, voir OLENT.

OILLE, voir OEILLE.

OILLER, voir OUIILLIER.

OILLET, voir OEILLET.

OILLETER, voir OEILLETER.

OILLIER, voir OEILLIER.

OILLIERE, voir OEILLIERE.

OILTIL, voir OSTIL.

OIME, *oidme, oitme, uime, wime, uilme, uisme*, adj., huitième :

E l'oidme eschiele ad Nalmes estable.

(Rol., 3068, Müller.)

L'oitme est de Nigres, e la noefme de Gros.

(Ib., 3229.)

Le uitme an de sun regne. (Rois, p. 433, Ler. de Lincy.)

En l'uitme (jor), si cum nos liaum,

Le jor de s'expiation,

Mist son cresmal dreitement jus.

(Ben., D. de Norm., II, 7022, Michel.)

Li dux Robert l'oime sis fiz.

(Ib., ib., II, 7882.)

.vii. jours sunt retorné, a l'uime sunt meu.

(Roum. d'Aliz., f° 43^a, Michelant)

Li sesmes en ait .iiii., li wimes .iiii. de moi.

(Ib., f° 13^b.)

Tant ont alé qu'a l'uisme nuit

Sont en Salence od grant deduit.

(Parton., 6165, Crapelet.)

Al uime jor qu'il esteront né.

(Bible, Richel. 763, f° 225^b.)

OINCE, voir ONCE.

OINCTAGE, voir OINTAGE.

OINCTIER, voir OINTIER.

OINCTURE, VOIR OINTURE.

OINDEUR, s. m., celui qui fait des onguents, des parfums :

Unguentarius, *oindeur*, ou faiseur d'oinnement. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Unctor, *oindeur*. (*Gloss. de Salins*.)

— Fémin., *oinderesse* :

Unctrix, *oinderesse*. (*Gloss. de Salins*.)

Cf. OIGNEOR.

OINDRE, *oingdre*, v. a., flatter, caresser :

N'est donc bien fortune seure,
Rest bien fos qui s'i assure
Quant ceus qu'el seult par devant *oindre*
Seult ansinc par derriere *poindre*.
(*Rose*, 6767, Méon.)

Esperance me pest et *oint*,
Et amors m'aguillone et *point*.
(*La Poire*, 618, Stehlich.)

Elle le commença a *oingdre* par douces raisons. (*Perceforest*, t. V, f° 48, éd. 1528.)

OINGDRE, VOIR OINDRE.

OINGERESSE, féminin., VOIR OIGNEOR.

OINGLER, VOIR ONGLER.

OINGNACE, VOIR OIGNACE.

OINGNAMENT, VOIR OIGNEMENT.

OIGNEMENT, VOIR OIGNEMENT.

OIGNEUR, VOIR OIGNEOR.

OIGNONEE, VOIR OIGNONEE.

OIGNONNETE, VOIR OIGNONNETE.

OIGNONNIER, VOIR OIGNONNIER.

OINGTURE, VOIR OINTURE.

OINQUES, VOIR ONQUES.

OINT, s. m., partie du porc dont on tire l'oing :

Icellui Collart prist et embla... un *oint* pesant sept livres et demie. (1397, Arch. JJ 152, pièce 152.)

— Gras de la jambe :

Pierart Achier, laboureur, est tenu en peril d'affolure de toute l'esclenque gambe d'un cop de trait, qu'il a en le cuisse, au desoubz de l'*oint*. (*Conjurement du 11 septembre* 1429, Reg. de la Loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

OINTAGE, *oinctage*, s. m., droit dû au domaine d'Orléans dans la châtellenie de Baugenci par les chandeliers, ointiers et autres marchands de graisses ; n'a été rencontré que dans un texte du milieu du xviii^e s. :

De la ferme du droit d'*oinctage* qui est sept sols six deniers par chacun vendant de l'oing dans la ville et fauxbourgs de Baugenci. (1666, *Cautonnement pour la ferme du droit d'oinctage*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 105 v°, Arch. Loiret.)

OINTEUX, adj., onctueux :

Ointeux. It. ontuoso. Esp. untoso. (JUN., *Nomencl.*, p. 323, éd. 1577.)

1. OINTIER (s'), v. réfl., avoir honte :

Soy corrocier est vilonie,
Ointier m'en vuilz toute ma vie.
(*Les sept Vertus qui parlent es sept pechiez mortels*, ap. Mignard, *Gir. de Rossillon*, p. 281.)
Cf. HONTER et HONTOIER.

2. OINTIER, *oinct.*, féminin., *ointiere*, s., marchand, marchande d'oing ou de graisse :

Ho ? sus d'*ointiere*, maus Romains !
Tant com plus prens plus vuis remains.
(RENCLUS DE MOILL., *Rom. de Carité*, XX, 1, Van Hamel.)

Romains fu feus d'une orde *ointiere*.
(*Id.*, *Miserere*, Ars. 3142, f° 215^d.)

Estienne l'*oinctier*. (Jeudi apr. S. Luc 1327, *Lett. du Garde du sceau de la Châtell. de Nogens*, Marmoutiers, Epernon, Arch. Eure-et-Loir.)

Mathieu l'*ointier*. (*Taxe de 1385*, Par. St-Georges, Arch. mun. Abbeville CC 30.)

Les chandeliers, *oinctiers* et ceux qui vendent grosses au dit Baugenci doivent chacun an a mon dit seigneur a sa recepte la somme de .xl. s. ps. a trois termes. (1470, *Etat des cens, rentes et droits dom. de la chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 105 v°, Arch. Loiret.)

Les *ointiers* ne peuvent vendre sel sus leur estaux, mais bien le peuvent vendre jus de leur estaux. (PITHOU, *Cout. de Troyes*, p. 466.)

— Adj., plein d'oing, de graisse :

Tous chuyniers sont paillardz,
Gressiers, *oinctiers*, villains, souillartz,
Ainsi que leur art le revele,
Souvent par feu bruslez et ars.
(*Contred. de Songecr.*, f° 33 v°, éd. 1530.)

OINTU, adj., gras, onctueux :

Se tu les treuves (les fumees du cerf) de telle forme, et grosses, et les bous sans pignons, et bien poulentees, et noires, et fermes, et bien moulues dedens et bien *ointues*, et pesans... tiens pour certain qu'il est cerf chassables. (*Mod. et Rat.*, ms., f° 10 r°, ap. Ste-Pal.)

Et soyent pesanz et *ointues*, sanz limon, c'est signe qu'il est cerf de dix cors chassables. (*Chasse de Gaston Phebus*, ms., p. 151, ap. Ste-Pal.)

OINTURE, *ointture*, *ouainture*, *oingture*, *oincture*, *ungture*, s. f., onguent, graisse, action de frotter, d'oindre, onction :

Contre le riule est ke tu lis
Ke le cuisine *ointure* flaire.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. 144, 3, Van Hamel.)

Amors ne viaut pas que je muire,
Ains viaut que j'aie alegement
Por l'*ointure* de l'oignement.
(*Rose*, 1860, Méon.)

Et doit li prevois ou chil qui tient le justiche et li esvardeur aler au campion del appelleur et demander s'il a quanques mestiers li est d'armes, d'*ointures* et de roigneure. (*Anc. Coust. d'Amiens*, ap. Duc., *campiones*.)

Jamais n'en guarist par *ointures*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 3268, Cocheris.)
Ja n'en puist guerir par *ointures*.
(*Id.*, *ib.*, var.)

Ointure doit estre faite o huille mictigative. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 49^b.)

Ouainture vertueuse. (L. DE PREMIERE, *Decam.*, Richel. 129, f° 26 v°.)

Ainsi oing les hardiement de cest onguement doulx, et puis les fiers apres l'*oingture* si fierement que jamais n'en puissent garir. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 91 r°.)

Oings les de ce doulx oingnement
Et puis les fiers apres l'*oingture*.
(*Id.*, *Trois Pelerin.*, f° 63^e, impr. Instit.)

Pois, *ointure* a chevaux. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1393-94, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

Ointures de chevaux. (*Id.*, 1394-95, exp. comm. dom.)

Des fais d'amours et dez pointures
Dont si douces sont les *ointures*
Qu'il n'est nuls si deliciens
Ongemens, ne si precieus.
(FROISS., *Poés.*, II, 25, 832, Scheler.)

Compaignons, Eustace vous jure
Que, par medicine et *ointure*
Baillée a lui violement,
Fut de mourir en aventure.
(F. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 390^e.)

De faire ordonnance touchant les fraudes qui se font et se commettent a cause d'aucuns rembourages trouves nagaires estre fais par aucuns drapiers sur les monstres de leurs draps, ce boure plus fine que celle dont ilz estoient ouvres, laquelle il faisoient tenir par crasses et *ointures*. (1451-1454, *Reg. des Consaux*, assemblée du 24 juillet 1452, Arch. Tournai.)

En mon corps a fait cest *ungture*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 16000, G. Paris.)

Grace est la precieuse *ointure*
Qui le cuer de la creature
Assouplist.
(*Id.*, *ib.*, 12624.)

L'*oingture* d'esperance. (A. CHART., *l'Esper.*, OEuv., p. 334, éd. 1617.)

Et celluy apporterait l'*oingture* dont le roy meshaigné seroit guarry. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 88, éd. 1528.)

Le fruit (de l'olive) est unctueux et propice a *ointures* et oignemens. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 96^b, éd. 1488.)

Linio, frotter doucement d'*ointure* ou liqueur. (GUILL. MOREL, *Verb. lat. commentarii*, éd. 1558.)

Baillant *poingture* pour *oingture*.
(CORROZ., *Fab.*, LXII, éd. 1578.)

Et ses membres nerveux, victorieux et forts,
Lavoit d'huile d'olif, *oincture* de son corps.
(RONS., *Vers d'Eurym. et Calliree*, le Baing de Calliree, p. 191, éd. 1584.)

Scachez que j'ay faict d'une certaine *ointure*.
D'ingrediens pillez, dont l'estrange nature
Est de faire endormir si tres profondement
Qu'on ne pent s'esveiller, criast on bautement.
(TROTEREL, *les Corriv.*, IV, 4, Bibl. élz.)

Advant qu'ils s'allassent affronter, ils demanderent trois choses : sucre, cendres et *oincture*. (BRANT., *des Duels*, Buchon.)

— Droit sur le suif, graisse et oing qui se vendaient au marché :

Item l'*ointure*, prisee quarente sol par an. (1328, *Chart. de Phil. V*, Chambre des Comptes de Paris, f° 29 v°, ap. Duc., *Unclura*.)

OIOR, VOIR OIEOR.

1. OIR, *hoir*, *oyr*, *ouir*, *ouyr*, *odir*, *audir*, *uoir*, *auyr*, v. a., recevoir les sons par l'oreille, entendre :

Et Envrain cum il l'audit
Credere nel pot antro quel vid.
(*Vie de S. Lég.*, 187, Koschwitz.)

Vus le doussiez esculter e oir.
(*Rol.*, 455, Müller.)

Co dist li reis : Jo oi le corn Rollant.
(*ib.*, 1768.)

De cels de France odum les graisles clers.
(*ib.*, 2150.)

Ore m'oiez, franc chevalier vaillant.
(*ib.*, 2657.)

Beneissez, genz, le nostre Deu, e oide
faites la voiz de la loenge de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXV, 7, Michel.)

Plus serez frais quant vous oirez le cri.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chaus., xxxv, p. 159, P. Paris.)

Al bois trencier ouisies fereis
Del detrencier et de l'esbranchais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 52^a.)

Odant. (RASCHI, *Deuter.*, I, 16, Darmes-
teter.)

Qui tot ai fait et voit et out.
(*Wace. Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 49^a.)

Noces en firent tex con poes oir.
(*R. de Cambrai*, 26, A. T.)

Et dist R. : De folie oi parler ;
Miex me lairoie tox les membres colper !
(*ib.*, 1163.)

Il ot assez, mais poi aprent.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 369, du Ménil.)

Chascun s'en rist qui s'en oieit,
Il quidoient qu'il se jocat
E que ses diz a gab tornast.
(G. DE S. PAIR, *Mont S.-Michel*, 2567, Michel.)

Nos oiens parler de la gloire de l'an-
cienne solitaire vie et de la grant grace de
Deu ki an lei estoit, nos an oiens parler
mais nos nel croiens mies. (*Li Epistole saint
Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 3.)

La dame l'ot, miens vousist estre ocise.
(AUDEFROIS LI BASTARS, *Belle Ysabiaus*, Bartsch,
Rom. et past., I, 56, 63.)

Mais jo ensement cume surz nient oieie.
(*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f^o 41 v^o.)

Molt t'ai odit plorer.
(*Cant. des Cant.*, Richel. I. 2297, f^o 92 v^o.)

Ce que Deus dit oet et entent.
(*Pass. D. N.*, ms. St Brieuc, f^o 46^d.)

O le li abes, grant joie en a mené.
(*Huon de Bordeaux*, 8805, A. P.)

Hoez, selonc l'allegorie,
Que ceste prise senefie.
(*Siège de Jéru.*, Brit. Mus. Addit. 15606, f^o 6^c.)

Mais il pensoit a la roïne
Et a la grande bealté fine
Qu'il sot en li por oir dire.
(*Durmars li Gallois*, 3659, Stengel.)

Il comence a dire, oiant la reine et
oiant monseignor Gauvain et oiant toz les
autres ce qu'il avoit veu del chevalier.
(GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430,
f^o 41^b.)

Jamais de tel notte
N'orrez a parler.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 20, 44.)

Oz keil druerie
Ciz musairs me prie !
(*ib.*, *ib.*, II, 35, 23.)

A tous ceaus ki ces lettres verront et
oeront. (*Ch. de 1244*, Ch. des compt. de
Lille 801, Arch. Nord.)

Veimes et oimes et leumes unes lettres.
(Avril 1238, S.-Aubin, Coudray-Macouard,
Arch. Maine-et-Loire.)

Ki ces presentes lettres vesront ou osront.
(*Ch. de 1263*, Ctes d'Artois, 298, Arch.
Pas-de-Calais.)

Qui ces lettres verront et ouront. (27
juill. 1264, *Lett. de J. de Joinv.*, Richel.
I. 9035.)

Et que ce ne croies pas quankes tu os.
(*Chron. de Rains*, ch. xxxii, L. Paris.)

Ains fu voiz de la plus bele riens que je
onques eusse ouu en mon jovent. (RICH.
DE FOURNIVAL, *le Bestiaire d'amour*, les
cis, p. 22, Hippeau.)

Oil, dame, molt bonnement
Orrai ge de si faite gent
Parler desor mes aventures.
(*Sept Sages*, 2844, Keller.)

J'ai hoies et venes les lettres de... (Oct.
1279, *Lett. de Béat.*, *Dame de Courtray*,
Arch. de l'Etat à Gand, 256.)

Qui longhe voie va, molt i ot et voit d'a-
ventures, dont chil ne sevent riens ki ne
se remuent. (*Istorie d'Outre Mer*, Nouv. fr.
du XIII^e s., p. 182.)

Il auloit visiter touz cels dou il ouoit bien
dire. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698,
f^o 5 r^o.)

Chascun jour, beaul doux filz, la sainte messe
aurras.
(*Doon de Maience*, 2433, A. P.)

De celle qui ouoit volentiers la messe.
(*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xxxii, Bibl.
elz.)

Duquel cardinal et de l'armee quy se
faisoit a Venise, le roy de Hongrye ne ouoit
nulle nouvelles. (WAVRIN, *Archiev. Cron.
d'Englet.*, II, 63, Soc. de l'H. de Fr.)

Et la ot le service. (CRIST. DE PIZAN,
Charles V, 2^e p., ch. 12, Michaud.)

Dame, dist elle a lui, oez mon jugement.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 135, Charrière.)

Qu'esce que j'o ? Aprochons nous.
(*Mist. du viel test.*, 4774, A. T.)

Quant le roi Charles eut esté grant
temps devant Bourges, comme vous ouez,
il eut conseil pour aller par dela pour
les affamer. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1412,
Soc. de l'H. de Fr.)

Vous y seriez hardiment amoureux en
vostre Braibant, je l'oz bien. (LOUIS XI,
Cent Nouv., xxvi, Jacob.)

Et dont je parle par veoir, et non pas
par ouyr dire. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*,
préf., Michaud.)

Des villaiges y a sans fiction
.xxxii. cens, ayantz clochiers et cloches,
Sans les hameaux qui par grand legion
Sont, je le dis afin que chascun l'osche,
Terre vive, sans montaignes ne roche
Qui nuire puisse a sa fertilité.
(*Le Jardinnet de Haynault*, Arch. du Nord de la
France, t. II, p. 62.)

Choses plus horribles a veoir que a auyr.
(FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512,
X, v, 9.)

Il ne veult auyr les chevaliers. (*ib.*, *ib.*,
X, iv, 8.)

Qu'est ce que j'o tempester en ce lieu
Si longuement ?
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 263,
Bibl. elz.)

LE MARY.
Qu'est ce que j'au ?
LA FEMME.
C'est nostre arlet.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 298, Bibl. elz.)

LA CHAMBERIERE.
Frappons dessus, os tu, nourrisse ?
Te lerras tu mener, paillardé ?
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th.
fr., II, 428, Bibl. elz.)

Il est desja agié de bien pres de LX. ans,
et ost et voit bien mal. (*Corresp. de l'emp.
Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. II,
p. 111, Soc. de l'H. de Fr.)

Ouez, ouez, toute ma gent,
Riches, povres, jennes et vieulx.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 343,
Bibl. elz.)

Quoy a ouy et entendu. (1544, *Délib. du
conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist.
de la Ville de Bourg*, I, 145.)

A l'instigation du seigneur de S. Mar-
sault, qui estoit fort pres de la personne du
roy, et bien ouy dudit seigneur. (MART. DU
BELLAY, *Mém.*, I, II, f^o 62 r^o, éd. 1569.)

Le jeune fils, ouyant un si aspre et ri-
goureux commandement, fut tout troublé.
(LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, II,
Bibl. elz.)

Les vœux des bons François a la fin sont ouys.
(*Sat. Men.*, Au Roy, p. 253, éd. 1593.)

Un seul ne voit et n'oyt que bien peu.
Or les rois ont besoin de beaucoup d'yeux
et de beaucoup d'oreilles. (CHARR., *Sag.*,
I, III, ch. II, p. 487, éd. 1601.)

A l'ouir de ce coup il fait mettre le feu.
(D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, II, c. XVI, 1 éd.)

— Oiant, part. prés. et s. m., auditeur :
Premiers puet estre li oians enclines a
ce k'il croie les paroles k'il a oies. (*Li Ars
d'amour*, I, 289, Petit.)

Faire chose qui premierement soit a lui
aggreable, a mon dessusdit prince accept-
table et delictable, et a tous oans plaisant
et profitable. (*Gir. de Rossill.*, ms. de
Beaune, éd. L. de Montille, p. 25.)

2. OIR, voir OR.

1. OIRE, oirre, orie, ore, adj., d'or, doré :
Ad ancensers, ad ories candelabres.
(*Aleax.*, xi^e s., 117^a, Stengel.)

Mais de s' espee ne volt mie guerpir ;
En sun puign destre par l'orie pant la tint.
(*Rol.*, 465, Müller.)

Ton seigneur que desirré as
A l'oire porte enconterras.
(WACE, *Conception Notre Dame*, p. 27, Mancel et
Trébutien.)

N'a en son Ilie nul grain orie
Ki chastes est por vaine glorie.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f^o 63 v^o.)

Cel precios reclinatorie
Apele nostre livres orie.
(*ib.*, f^o 65 v^o.)

Les portes oires qui sont a ung coron
Et la porte doree ou mainent ly glouton.
(*Chev. au cygne*, 16132, Reiff.)

Devant les portes oires qui moult font a loer.
(*ib.*, 16225.)

Jusques as portes oirres dure la guignerie.
(*ib.*, 20249.)

Vers les portes oires par ou Jesus entra.
(*Conq. de Jéru.*, 851, Hippeau.)

Et vint a une porte que on appelle Porte
Oire. (VILLEH., 246, Wailly.) Var., orie,
oirre.

Por .i. pain donast on une riche cope oire
Autreasi volentiers com s'ele fust de volirre.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f^o 393 v^o.)

Flors e rains de palmes porter
E a portes oires entrer.
(Besant de Dieu, 2611, Martln.)

Entre le mur de la cité et le mur des portes oires, si estoit li temples a mein destre... Si comme en isoit de ces portes, estoit li temples Salomon, la u li frere du Temple manoiert... (Assises de Jérus., II, append., note, p. 532, Hist. des Crois.)

Cele rue dont l'en aloit des Changes as Portes ores avoit a non la rue del Temple. (Cont. de G. de Tyr, ch. v, Hist. des crois.) Var., oires.

Li porte Davi est viers solail couçant. Et est a le droiture de portes oires, ki sont vers solet levant, deriere le Temple Domini. (Chron. d'Ernoult, p. 192, Mas-Latrie.)

Li grans rue qui va de la porte Davi droit as portes oires apele on le rue Davi. (Ib.)

Et quant l'empereur Morcuise fut a Bouckolon, il ralia ses gens et dit qu'il yroit assaillir les pelerins. Mais il entra en une autre rue, et s'en alla a la porte qu'on nomme porte oire et par la s'enfuy. (Chron. en dial. rouchi, dans les Chron. de Buchon, pet. in-8°, III, 285.)

Noms de lieux : Montoire, Mons Aureus, Loir-et-Cher et Loire-Inférieure.

— Oire flambe, oriflamme :

Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe, Saint Pierre fut, si aveit num Romaine, Mais de Munjoie iloec out pris eschange.
(Rol., 3093, Müller.)

2. OIRE, oyre, ouyre, ouaire, s. m. et f., outre, vaisseau de cuir :

Je suis devenu comme une ouyre (pendue) a la fume. (BUDÉ, Pstaum., CXIX, éd. 1551.)

A la mesure de douze oyres et hotes d'oulif. (RAB., Pantagr., ch. VIII, éd. 1552.)

Nous emplit trois oires de l'eau phantastique. (ID., Cinquiesme livre, ch. XLVII, éd. 1564.)

Une oire a porter vin, faite de peau de bouc. (DU PINET, Pline, xxviii, 48, éd. 1566.)

Uter, Ouyre, chevre It. Odero, pelle. Esp. Odre. (JUN., Nomencl., p. 173, éd. 1577.)

De vieux ouaires de vin ayans esté rompus et puis rapetaces. (xvi^e s., Bible, Josué, ch. 9.)

3. OIRE, voir ORE.

4. OIRE, voir ERRE.

5. OIRE, voir HEURE.

OIRÉ, voir ORÉ.

OIREFLOR, voir ORIFLOR.

OIRER, - eir, v. a., étalonner :

Que tuit cilz qui ceulz molins desurdits tenont et averont, doivent avoir a chascuns desdis moulins ung poingnait, et ung demey pingnait; dou quelz poingnait li dix de saulx poingnait doivent faire la quarte, et dou demy poingnait doivent faire li vint demi poingnait la quarte : et en doit estre li mesure de celui poingnait, et de celui demy poingnait, en l'Opitait saint Nycolays, on Nuefz-Bourch; en quel mesurez tuit cilz qui lesdis molins tiennent et tenront, doivent chescuns an oireir dous foiz, et dresser lor pugnans auz devant dittes mesurez doudit opital. (1328, Hist. de Metz, IV, 56.)

Que tuit li bollengers, bollengeires, waisteliere, ne waisteliere faicent otrer, chescun an, .ii. foiz, lor demey quairtez a lai mesure de l'ospitalz. (1350, ib., IV, 133.)

Auquel mesures tuit cilz et toutes celles que les devantdis molin tiennent et tenront, doivent, chescun an, oirer .ii. foiz, et dresser au devant dite mesure doudit ospitalz, dedens lez .viii. jour apres Noiel. (1352, ib., IV, 131.)

Cf. OWAIRE.

OIRES, voir ORES.

OIRRE, voir ERRE.

OISANCE, s. f., oisiveté, repos :

Et pour donner resveil aux Franchois des frontieres qui longtems s'estoient tenus en oisance, il eut conseil de faire un grand amas de gens de guerre. (J. MOLINET, Chron., ch. CLI, Buchon.)

OISCE, voir OSCE.

OISCOR, voir OISSOR.

OISDIF, voir OISIF.

OISDIVE, voir OISIVE.

OISELLEL, s. m., oisillon :

Lors commença a aprochier
Le jour dont l'aube ai veue;
Joie firent a sa venue
Trestuit li oisellau menu.
(HUON DE MERI, Torn. Antecrist, Richel. 1533, f° 187.)

Nom propre, Ouzilleau.

OISEILLONET, voir OISILLONET.

1. OISEL, s. m., le mod. oiseau; oisel de Chypre, boule parfumée faite en forme d'oiseau :

Une potence d'argent veré, a pendre une cage pour mettre oiselaux de Chippre. (Compt. de 1412, Inv. de Ch. VI, f° 32.)

Cf. OISELET.

2. OISEL, s. m., baquet en bois dont les maçons se servent pour porter le mortier sur leur cou :

Un gorlier livre deux oisieux a porter mortier. (1474, Péronne, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

L'entonnoir, comme un oiseau de masson. (RAB., Quart livre, ch. xxx, éd. 1552.)

OISELE, voir ORCELE.

OISELÉ, - ellé, adj. ?

Six carreaux oiselles. (Un partage mobil. en 1412, p. 28, St-Germain.)

OISELEIS, - zeleis, s. m., chasse à l'oiseau :

La chace et l'oizelcis sont deffendus. (Regle del hospital, Richel. 1978, f° 60 r°.)

Il y a chaçoison et oiseleis. (Liv. de Marc Pol, cx, var., Pauthier.)

OISELER, - eller, oyseler, hoiseller, oxeller, oisiller, useler, verbe.

— Neutr., chasser à l'oiseau :

Isnellen ent monte an un palefroi
Tout belement s'en va lez un annoi,
Tout oisillant, si com par esbanoi.
(Gaydon, 8671, A. P.)

Chazant et hoisellant a grand seulas et a grant joie. (Voy. de Marc Pol, c. xciv, Roux.)

Le suppliant benda une arbaleste qu'il avoit portee pour oyseler. (1478, Arch. JJ 206, pièce 370.)

— Chasser, en parlant d'un oiseau :

Le cheval fiert des esperons,
Plus tost s'en vait qu'esmerellous
Ne qu'espreviers quant il oiselt.
(Perceval, ms. Berne 113, f° 111^r.)
Ne qu'esprevier quant il oiselt.
(Ib., ms. Montp. H 249, f° 207^d.)

Li vostre cuers n'est pas de torterele,
Plus sovent change qu'espreviers qui oiselt.
(HERB. LEDOC, Foulq. de Cand., p. 28, Tarbé.)

— Act., prendre, en parlant d'oiseaux :

Et savoient .i. chief berser
Et une lohe bien useler.
(Athis, Ars. 793, f° 69^o.)

— Fig. :

Ne sai tele damisele
Fors Rimel la gentille ki cors a treiturele
Ki unc fors un en son cé ne oiselt.
(Horn, 3306, Michel.)

Auslment set on oiseler
Proesce, le douz bachelier,
Tant qui la le mestier aprins,
Par coi il puet monter en pris.
(BRETTEL, Tourn. de Chauv., 428, Delmotte.)

— Act., dresser un oiseau pour le vol :

Aussi le pourrez vous (le faucon dit peleurin) oiseler et aduire pour les champs a l'oye sauvage, aux oustardes, aux olims, aux fausses perdrix, et a toutes manieres d'oiseaux de menu gibier. (FRANCHIERES, Fauc., I, 3, Ars. 2710.)

— Fig. :

L'oisellerois le vol des destinees
Pour engler la loy de mon bonheur.
(L. LE CARON, Poés., p. 23, éd. 1554.)

— Fig., au neutre, avoir bien, avoir mal oisé, avoir réussi, n'avoir pas réussi dans une entreprise :

Bien quidont avoir oisé,
Mais tot l'affaire est trestorné.
(BEN., D. de Norm., II, 16852, Michel.)

Par Dieu, Baudris, tu as mal oisé,
Car perdae as Biautris ou le vis cler.
(Les Loh., Ars. 3143, f° 4^d.)

Mais mesure a mal oisé
Qui li a en conseil doné
Que il presist ceste meschine.
(Du Roi Guill., 1274, Michel.)

Biaus nies, dist il (Girart) estes vous en santé?
Oil, dist il, la merci Damedé :
Mes se .i. poi eussiez plus esté
Je sai de voir mal cusse oisé.
(Aim. de Narb., Richel. 24369, f° 25^r.)

Dient François : Cil a mal oisé;
Mux li venist tous cois avoir esté.
(Huon de Bord., 1835, A. P.)

— Fig., s'ébattre, se réjouir :

Deables qui de joie oiselt
Quant voit les bones genz meffaite.
(G. DE COINCI, Mir., ms. Soiss., f° 93^d.)

Li deables de joie oiselt
Quant une sainte damoisele
Qui por Deu a guerpi le monde...
(Ib., ib., ms. Brux., f° 138^o.)

On enmaine l'enfant mangier
En la chambre a la damoisele,
Moult l'en croist li cuers et oisele
De son qu'ele a tel compaignon.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 19 r°.)

Mont me satelle
Li cuers et ozelle,
Quant la cuit tenir.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 139 v°.)

Si en sont si lié que tuit en oisellent de
joie. (*Artur*, Richel. 337, f° 28c.)

Quant li rois Artus voit qu'il a secors,
si est tant liez que toz oisele. (*Ib.*, f° 260b.)

OISELERIE, ozelerie, s. f., chasse aux
oiseaux :

De l'oiselerie, chasse et prise des oiseaux.
(*COMENIUS, Janua aurea reserata duarum
linguarum*, p. 97, éd. 1669.)

— Fig. :

Et exerçoit ceste nouvelle sorte d'oise-
lerie, ou plus tost volerie inusitee, a la
solde du president Liset. (*JEAN CRESPIN,
Hist. des martyrs*, p. 514, éd. 1885.)

— Volière :

Au cherpentier pour raperillier l'ozele-
rie. (*Pièce de 1336*, ap. Varin, *Archiv. de
Reims*, II, 2^e p., p. 794, Doc. inéd.)

OISELET, - ellet, oiz., oys., oyz., s. m.,
petit oiseau :

Escoutant ces dous oiseles
Qui chantoient sons noveles.
(*Rose*, 10051, Méon.)

Gravé de douze douzaines d'oiselets ou
de dix canets, ou bouly lardé de venoison
fresche. (*Ménagier*, t. II, p. 121, Biblioph.
fr.)

Gravé d'oiselets ou d'autre char. (*Ib.*,
t. II, p. 150.)

Les allouettes ou oiselets soient plu-
mes seulement pour pourboulir en eau de
char. (*Ib.*, t. II, p. 154.)

— Oiseau servant de but :

Pour avoir peinct a l'huile le perche ou
l'on pose l'oiselet des arcbalestriers a bic-
quebacque sur les fossetz. (Avril 1515,
Comptes d'ouvrages, f° 25 r°, Arch. Tournai.)

— Oiselet de Chypre, boule parfumée,
faite en forme d'oiseau, peut-être même,
dit Laborde (*Émaux*, p. 424) recouverte de
plumages d'oiseaux, et qu'on crevait pour
en répandre la poudre odorante; quelque
chose d'analogue à nos pastilles du sérail.

C'étoient, lit-on dans le *Ducatianna* (t. I,
p. 39), de petites balottes de toutes gran-
deurs remplies de parfums exquis, et
qu'on joignoit ensemble avec de la gomme,
pour leur faire prendre la forme de cer-
tains petits oiseaux de la peau desquels
on les composoit, afin de les faire crever
à propos :

Une tres petite lanterne d'argent doré, a
une cheene pour metcre oysellez de Chypre.
(1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2231, Labarte.)

Deux serpentelles sur ung pillier, pour
metcre oysellez de Chypre. (*Ib.*, n° 2710.)

Ung poisson d'argent a metcre oisellez
de Chypre. (*Ib.*, n° 2868.)

Une cagette d'argent pour mettre oizelez

de Chypre en la chappelle d'iceluy seigneur.
(*Compte de 1396*, Arch. K 25, f° 111 v°.)

Un petit ours d'or, esmaillié de noir,
qui porte une hote garnie d'un balay, deux
petis saphirs et .vi. perles; et est ledit ours
tout creux, pour mettre dedens oyzellez de
Chypre as dans pour parfumer; lequel
ainsi fait et garni comme dit est, Madame
de Bourbon, comtesse de Clermont, donna
a Monseigneur (Jean, duc de Berri) aux
estraines, le premier jour de janvier,
l'an mil CCC et IX. (*Compt. du duc de
Berri*, Arch. K 258, f° 48 v°.)

Deux cagettes d'argent veirrees pour
mettre oysellez de Chypre. (*Invent.*, ap.
Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 921.)

Oiseles de Chypre. (1617, *le Diogene
franç.*, Variét. hist. et lit., I, 21, Bibl. elz.)

OISELETE, - elle, s. f., petit oiseau :

Ainsi qu'oiselettes volages
Voleoient sur les rivages.
(*G. DURANT, Contre l'honneur*, éd. 1594.)

— Piège pour prendre les oiseaux :

Ne bretesche ne oiselete.
(*PH. DE REMI, Jean et Blonde*, p. 243, v. 2820,
Bordier.)

Gf. BRETESCHE.

OISELEUX, oisell., s. m., marchand d'oi-
seaux :

Tu gestas hors tous les vendeurs
Oiselleux, merciers et changeurs.
(*GREBAN, Mist. de la pass.*, 16931, G. Paris.)

OISELIER, adj., qui a rapport aux oi-
seaux :

Volatiles, oiselières. (*LA PORTE, Epith.*,
éd. 1574.)

Glu oiselière. (*Id.*, *ib.*)

OISELIERE, s. f., volière :

Oiselière, a cage for birds, a coop for
fowle. (*COTGR.*, 1611.)

Oiselière, f. Bivar de aves. (*C. OUDIN*,
1660.)

Nom de lieu, Loiselière, un des anciens
prieurés du Mont-Saint-Michel.

OISELIN, oselyn, s. m., gibier à plumes :

L'autre respont : E par veysynes
Ay jeo perdu mes galyaes.
La terce dit ke tut sun lyn
Si est destrat par oselyn.
(*Bozon, Sermon*, ms. Thilpays 8336, f° 83.)

Es grans fleuves ou il y a en la saison
si grant habondance d'oiselin que c'est
belle chose a veoir. (*Déb. des hér. d'arm.*,
9, A. T.)

OISELOIS, - zelois, s. m., chasse aux
oiseaux :

La chace et l'oizelois. (*Cart. de S. Jean
de Jérus.*, f° 11 r°, Arch. de l'État à Mons.)

OISELOISON, ozeloison, osialasion, s. f.,
chasse à l'oiseau :

Il y a chaçoison et ozeloison assez de
toutes manieres. (*Liv. de Marc Pol*, c. cx,
Pauthier.)

— Gibier emplumé :

Apportent venesion et osialasion assez.
(*Voy. de Marc Pol*, c. xciv, Roux.)

OISELOT, oisillot, oselot, s. m., oisillon :

C'oistilloz por la froidor
N'osent chanteir.
(*AIDEFROI, Chans.*, ms. Berne 389, f° 115 v°.)

Alors viennent li oselot
Qui cudent bon blef trover.
(*Vies des Peres*, Ars. 3641, f° 155^a.)

Comté, oselot, oiseau.

Nom propre, Loiselot.

OISERIE, uiserie, s. f., oisiveté :

Unkes li anemis ne pot uisous trover,
Car uiserie est chose qui mut fait a blameir.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74,
f° 25 r°.)

OISEURE, voir OISEUSE.

**OISEUSE, oiseuze, oyseuse, oeuseuse,
oseuse, iseuse, uiseuse, huiseuse, wiseuse,
wiseuze, wisseuse, uscuse, oioise, oioiseuse,
osouse, ossouse, oiseure, s. f.,** oisiveté, pa-
resse, lâcheté :

Diex l tant avons esté preus par huiseuse ;
Or verra on qui a certes iert preus,
S'irons vengier la honte dolereuse
Dont chascuns doit estre iries et honteus.
(*QUESNE DE BÉTHUNE*, ap. P. Paris, *Romancero*,
p. 94.)

Louctens avons esté preu par oiseuse,
Or i parra ki a certes iert preus.
(*Id.*, *ib.*, ap. Scheler, *Trouw. Belg.*, p. 3.)

Ains lor rage e lor folie,
Perece, wiseuse e faintise,
Empire amor en mainte guise.
(*MARIE, Lai de Graelent*, 80, Roq.)

Por ce qu'osouse est mort a l'arme.
(*G. DE COINCY, d'un Prodome que li diables oust
estraglé*, Richel. 423, f° 125.)

Iseuse est mort a l'ame.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 1536, f° 69.)

Seignors, oioise est mult grant vice,
Car ele est veirement norice
De luxure e de maint pechié.
(*Besant de Dieu*, 2879, Martin.)

Wiseuse est comenchemens de toutes
les temptations. (*J. LE BEL, Ars d'am.*,
II, 80, Petit.)

Les gens par pereche et wiseuses peris-
sent. (*Id.*, *ib.*)

Et ne le voloient pas tenir ne nourir en
wiseuses, mais en painne et en travel
d'armes, car, par les wisseuses que ses
peres avoit eu estoit d'onneur li roiaul-
mes d'Engleterre requies. (*FROISS., Chron.*,
I, 320, Luce, ms. Rome.)

Et leur sembla avoir trouvé qui d'oiseuse
les gardera. (*CRIST. DE PIZAN, Charles V*,
2^e p., ch. 20, Michaud.)

Que tous tisserans, foulons et autres
gens de mestier, qui œuvres ont, voient,
du jour d'huy en avant, œuvrer chascun
de son metier, sans maintenir oiseuse,
sur .x. lb et estre mis en prison de la
ville. (*Public. du 16 juin 1451*, Reg. aux
Publications. (1450-1457), Arch. Tournai.)

Vacquier en wiseuze. (xv^e s., Valen-
ciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Qui touz jours en quoy se tendroit,
Oiseure sy l'affamerroit.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., II, 117.)

Pour ce que huiseuse travaille les cuers
humains par diverses ymaginacions et me-
rancelies, etc. (*Le chevalier. Comte d'Ar-
tois*, p. 1, Barrois.)

Le comte de Campo Basso, d'aulture

costé, appercevant ceste fortification defensiva, ne tint pas les pionniers en *oiseuse*. (J. MOLINER, *Chron.*, ch. VI, Buchon.)

Mais *oiseuse* qui me blesse,
Et paresse
M'a ordonné a ce faire.

(*Moralité des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 77, Bibl. elz.)

Ces grans affaires mis arriere vacquoit a *oiseuse*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. 9, éd. 1633.)

Et celles grans negoces mises arriere vacquoient a *oiseuse*. (Id., *ib.*, ch. XVIII.)

Chaste Diane, ennemye d'*oiseuse*,
Et d'honorable exercice amoureuse.
(CL. MAROT, *Chant a la Roïne de Hongrie*, p. 275, éd. 1545.)

— Chose *oiseuse*, inutile, parole vaine, futilité :

Ne dire james tele *oiseuse*.
(CHREST, *li Cheval. dou leon*, Romv., p. 569.)

Por fole vous poez tenir,
Quant vous si grant *oiseuse* dites.
(Id., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 20^b.)

Or nos en poons retourner,
Que grand *oiseuse* ferions,
Se en avant le sivions.
(Id., *Chevalier de la Charrelle*, p. 57, Tarbé.)

A chacun dit qu'il se debatent
De grant *oiseuse* et de folie.
(Id., *ib.*, p. 69.)

Molt grant *oiseuse* avez or dite !
Molt vos oi de neent debatre.
(Id., *ib.*, p. 107.)

Mes ge feroie plat d'*oiseuse*
Se voloie plus flabioier.
(Id., *Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 244^c.)

La dame fu sage et viseuse,
Si nel torna mie a *huiseuse*
Çou que ses siros pensé ot.
(Du roi Guill., ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, III, 144.)

Ge ne travail pas en *oiseuse*
Se ge faz chouse qui apere
A l'onneur de Dieu et sa mere.
(JER. LE MARCQ., *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 13^d.)

De san nus et d'*oiseuse* plains.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 146^b.)

Ausi com j'a fait an ma vie
Majate *oiseuse*, mainte folie.
(Bible de Hugue de Berzi, Brit. Mus. Add. 15606, f° 106^d.)

Sire, ce dist la dame qui fu malicieuse,
Parole m'avez dite qui me torne a *huiseuse*.
(De sis Manieres de fols, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 71.)

Pour ce que il ne semblast que li rois despandist le tens en *oiseuse*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 117^c.) P. Paris : *oiseuse*.

Frivolum, *huiseuse*. (*Pet. Vocab. lat.-Franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

Sires, wardes ma bouce ke ne parolt *useuse* ne vanité. (*Frag. au commencement d'un Psautier latin*, Bibl. Tournai.)

— Avec le plur., actions, choses *oiseuses* :

Oysous est çai k'il facet quant il ceu ne fait, car n'est aucune gaberie d'ansevre les *oiseuses* por l'*oisevie* a eschuir. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 41 r°.)

Mais ce ne seroient qu'*oiseuses*
De nommer chascune peinture.
(*Du Cheval de fust*, Vat. Chr. 2757, Romv., p. 105.)

La demenoient lor karoles,
Lor gens et lor *oiseuses* foles
Les simples gens aaseures.
(Rose, 8477, Méon.)

Un jour, pour les desbareter,
Vindrent Sarrazin paleter
Qui nel firent pas en *oiseuses*.
(GUIART, *Roy. Lign.*, 11821, W. et D.)

Usoil son temps et despandoit en *oiseuses* et en vanitez. (*Vie saint Benedict*, Richel. 988, f° 69^d.)

Quant Loys de Baiviere vei ce que il n'en averoit aultre cose, et que il estoit dez cardinaus et dou pape menes d'*oiseuses* et de frivoles. (FROISS., *Chron.*, I, 358, Luce, ms. Rome.)

La cours dou roi de France estoit si raemplie d'*oiseuses* et si lointaine en esplois, que a painnes pooit on avoir nulle delivrance. (Id., *ib.*, III, 215, Luce, ms. Rome.)

Et puis commença a parler d'aucunes *huiseuses*. (Id., *ib.*, V, 90, Luce.)

On l'avoit tant tenu en *oiseuses* et en delisces que li roiaulmes d'Engleterre avoit recheu blame et dommage. (Id., *ib.*, II, 23, Kerv.)

Rouchi, *wisseuse*, oisiveté.

OISEUSEMENT, *oiss.*, *oys*, *wis.*, adv., dans l'oisiveté :

Vivre *oiseusement*.
(*Fabl. d'Op.*, Ars. 5069, f° 149^d.)

Quy porte coutiel u pointe, u hace, u paiffut, u arch et sagettes, u autres armes esmolues, alant u demeurant *wisseusement* aval le ville. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. Lille BBI, 2777.)

Les morriens crestes du croc sont descendus
Ou lis estolent rouilles *oiseusement* pendus.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 93 v°, éd. 1576.)

Avoir passé un jour *oiseusement*. (GRUGET, *Div. leç.*, I, IV, éd. 1583.)

OISEUSETÉ, *oys.*, *oiz.*, *uis.*, *vuis.*, *uss.*, - *euzeté*, - *eusité*, - *ieuseté*, - *ouseté*, s. f., oisiveté.

Car *ussouseté* est peché. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 2^a.)

Fuir *oiseuseté*. (LAURENT, *Somme*, fr. appart. a M. Bouillier, p. 3.)

Ocium, *oyseuseté*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Garde toi d'*oiseuseté*. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 111 v°.)

Je dy bien que se il est bon veneur il entrera en paradis non pas ou meillieu, mais en aucun bout ou au moins seront ilz logiez es fauxbours ou basses cours de paradis seulement pour oster cause d'*oiseuseté* qui est fondement de tous maulx. (*Gast. Feb.*, Maz. 814, f° 92^a.)

Que *oiseuseté* et negligence sont nourrices du pechié de luxure. (J. LEGRANT, *Livre des bonnes meurs*, f° 17^c.)

Donnant plusieurs jours a *oyseuseté*. (*Q. Curse*, IX, 10, éd. 1534.)

— Repos :

Ou luy doit enjoindre *oiseusité* et diete. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, I, éd. 1495.)

Et pour ce par *vuisseuseté* ou par bon nourrissentment et par baigner ilz sont cures. (Id., *ib.*, II, I.)

— Chose *oiseuse* :

Eviter toute mauvaise *oiseuselé*. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 83 v°, éd. 1478.)

OISEUEMENT, *oys.*, adv., forme hybride formée sous la double influence d'oisif et d'oiseux :

Tu es de jeunesse menee,
Et veulx aler comme efrésnee,
Plaine de curiosites,
Et aux plaisantes voluptes
Mondaines tant *oiseusement*.
(Le Lazare, p. 29, ap. Ler. de Lincy et Fr. Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

OISEVIE, *oy.*, s. f., oisiveté, paresse.

Oysous est çai k'il facet quant il ceu ne fait, car n'est aicune gaberie d'ansevre les *oiseuses* por l'*oisevie* a eschuir. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 41 r°.)

Oisevie est ou nuls exploits nen est ou li intencions d'aucun exploit et ceste *oisevie* ne doit om mie ansi mener. (Id., f° 41 v°.)

Par l'acostumance de nostre *oisevie*. (Id., f° 82 r°.)

Nos dowerpons la crimor Nostre Signor, et si entrelaions la religieuse cusenceon plain de jangleries et de curiositeit, plain de detraction et de murmure et d'*oysevie*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 143.)

OISEVIER, *oys.*, *oisivier*, v. n., être oisif :

Ki per grant devotion et per grant amor *oisevient* dedanz ous quant il or loist en la contemplation de veriteit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 11 r°.)

Oisivier a Deu, deleitier purement en Deu. (Id., f° 17 v°.)

Oisouse chose est *oysevier* a Deu. (Id., f° 41 r°.)

Oyseviez et si veez ke je suys Deus. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 88.) Lat., Vacate, et videte, quia ego sum Deus.

1. OISI, s. f., fiente d'un aigle :

La nuit la ou l'aigle fait son retour, si gette celle diamant con son *oisi*; e les homes hi vont et cargient celle *oisi* de le aigle, et en treuvent encore diamant asez. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXXV, Roux.)

2. OISI, voir OISIL.

OISIAGION, s. f., chasse à l'oiseau :

Et per la bone *oisiagion* que hi a, le grant kan hi demore voluntier et hi prent son solas, car il oizelle a gerfauc et a fauchon et prant osiaus asez. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXIV, Roux.)

Cf. OISELOISON.

OISIC, voir ISSI.

OISIER, *oysier*, v. a., augmenter :

Quicunkes tu seras
Ki ses diz voudra
En lisant entendre,
Oyse tun curage,
En sen soies sage,
Si te force de apprendre.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Cf. AOIRE, AOISIER, et AOITIER.

OISIÈRE, voir OSIÈRE.

OISIF, *ouesif*, *huysif*, *yeusif*, *wisif*, *vuisif*,

oisdif, oidif, huisdif, hodif, uilif, hudif, adj., qui est sans occupation, dont on ne fait pas usage :

D'estre *oisdif* ou jolif n'avoit il leisir.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 3 v°.)

L'empereriz n'ert pas *oidive*,
Ainz ert de soe part pensive.

(Parton., Richel. 19152, f° 155°.)

Chascune beste *wisive* surannee paiera deux deniers chascun an ; et se il avenoit qu'il eussent beste traiant ou bestes *wisives*, etc. (1271, Arch. JJ 72, pièce 188.)

Lour charz et lour charrotes chargies et *wisives*. (1293, *Cartul. de Fontenay*, f° 116 r., Arch. Côte-d'Or.)

Meillour garde apent a chescune beste en jour de feste qu'autre jour, pur ceo qu'ilz sout *hodifs*. (Tr. *d'écon. rur.*, c. 34, Bibl. de l'Ec. des ch., 4^e sér., t. II, p. 375.)

Nulle terre ne soit *hudif* ne en la court ne dehors. (Ib.)

Qui est *udif* il est vain e void de bones ovres. (Sarmons en prose, Richel. 19523, f° 166 v°.)

Tu ne apparras en moun regard *oidif* (Bible, Exode, chap. xxxiv, vers. 20, Richel. 1.)

Occiabundus, da, dum, yeusiveulx, qui est *yeusif*. (Gloss. lat.-fr., Richel. I. 7679, f° 223 r°.)

Chose *oesive*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gov. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 40 r°.)

Adonc n'estoit pas Herode *huysif*. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 26, éd. 1330.)

Je hay les mains qui sont *oisives*. (Rons., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 460, Bibl. elz.)

Oisives par les champs se rouilloient les charues. (Ib., *Ecl.*, I, p. 539, éd. 1584.)

— Oiseux, vain :

Mais tot il samble cose *huisdive*
Quant il n'i voit rien nule vivo.
(Parton., 895, Crapelet.)

OISIL, oizil, oyzil, oisi, aysil, s. m., osier :

Mise pour fustaille, tant neufve que pour reparacions et adoubaige de veilles pipes et tonneaux, estoifes, *oyzil*, et autres fustailles employees es vendenges de l'an de ce present compte. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 96 r°, Bibl. la Rochelle.)

Pour sept cens et demi d'*oyzil*. (Ib., f° 96 r°.)

Pour le charroy dudit *oizil*. (Ib.)

Payé pour une dozeane de torches d'*oizils* a pipes, .viii^e s. (xv^e s., Trinité, Arch. Vienne.)

Pour bien former les petis alveolles
Prendre convient escorces assez molles
Qui par dedans soient un peu cavees,
D'*oisils* ployans coveues et liees.
(GUILL. MICHEL, *iv^e liv. des Géorg.*, f° 64 v°, éd. 1540.)

Pour faire couper les *oizis* de Morenne et les fendre, .xii^d. (1546, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Pour .xlii. torches d'*aysieux* a .ii. s. la torche. (1582, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Payé en *aysieux* pour reliev les volliers .xxxii. s. (1609, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Un portefraise partie de fer blanc partie d'*oisi*. (D'AUBIGNÉ, *Foeneite*, III, 3, Bibl. elz.)

Vendée, Deux-Sèvres, Poitou, Anis, Saint., *oasil, oasi, ouasi, Berry, oisis*.

OISILLER, voir OISELER.

OISILLONET, oiseillonet, oyseillonnet.

s. m., dim. d'oisillon :

En .i. pré flori,
Soz .i. glai foilli,
.i. chant mout joli
D'*oisillonet* chantans.
(Chans., ms. Montp. H 196, f° 72 v°.)

Por qui li miens cuers sautele
Com *oiseillonet*.
(Ib., f° 210 v°.)

C'est le petit *oyseillonnet*
Qui chante au verd boscaige.
(Chans. norm. du xvi^e s., p. 229, P. Lacroix.)

OISILLOT, voir OISELOT.

OISIVE, oidive, oisdive, huisdive, oudive, uideve, wisdisve, widive, voidive, huidive, huidisve, s. f., oisiveté, chose oiseuse :

En grant crieme ai, dist il, esté,
Et mainte fois j'ai pensé
Que par *oisdives* et par pes
Devenissent Breton malves.
(WACE, *Brut*, 11015, Ler. de Liacy.)

En nuncaloir ne en *uidive*.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, XIX, Roq.)

Mais li leus n'est pas en *wisdisve*.
(RENCL. DE MOUL., *de Carité*, Richel. 15212, f° 100 v°.)

Mais le leu n'est pas a *voidive*.
(Ib., *ib.*, Richel. 23114, f° 222^b.)

Qu'il ne pensent a nule *huisdive*.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30^b.)

De grant nient, de grant *oidive*
Et temple et tart vos debatez
Et trop froit fer certes batez.
(Ib., *de l'Emperer. qui garde sa chast.*, 1498, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 48.)

Pres d'hecques a une line
Avoit .i. moine plain d'*uidive*
Que li deables moult amoit
Porce qu'a son gré le servoit.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 11^a.)

Vanites sont li soteriel
Et *huisdives* li tumeriel
Ou on bee moult volentiers.
(R. DE HOUDENC, *Songe de Paradis*, 497, var., Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 217.)

Fuir vanites et *huisdives*
Et faire oeuvres douces et pives.
(Ib., *ib.*, 779, p. 227.)

Qu'el devendront toutes mossues
S'el suat en *oidive* tenues.
(Rose, 19767, Méon.)

Quant tut l'esté est en *oisdive*
E quant il vient a la mestive,
Que ses voisins coillent lor blez.
(Besant de Dieu, 2859, Martin.)

Quant tut l'esté est en *oudive*.
(Ib., Richel. 19325, f° 118 r°.)

Commandoit que eles entendissent a la soie a filer... pour ce que eles ne s'abandonassent trop a *oidives*. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 130^b.)

OISIVER, oesiver, oidiver, wisdiver, v. n., vivre dans l'oisiveté :

Vous ki peu ou nient *oidives*,
Se vous de l'amo tant combien
Dou cors norrir vous avives,
Dont di jou ke a droit vives.
(RENCL. DE MOUL., *de Carité*, cli, 8, Van Hamel.)

Cien mu, vos ales *wisdivant*,
Mais li leus n'est pas en *wisdisve*.
(Ib., *ib.*, Richel. 15212, f° 100 v°.)

Por quoi, dist il, ne labourez,
Vouz qui toute jour *oidivez*.
(GEOFF., .vii. *Estax du monde*, Richel. 1526, f° 46°.)

Ribaus, qui volentiers *oidivent*
Par coustume d'antiquité,
Queurent au murs de la cité,
Entaleuz des biens ravir.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 28 v°.)

— *Oisiver de*, ne pas faire telle chose :

Festes malvaisement coultive
Qui de bonnes euvres *oesive*.
(De ceulz qui carolent un an pour empeschier le divin service, ms. Avranches.)

OISIVESSE, udivesse, - vesce, - wesce, s. f., oisiveté :

Si rien suat inobedient,
Es veuz si destretable seient,
E jofnes si *udivesse* ameient.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 59°.)

Si engendre *udivesse*. Ici tuchez de *udivesse*, ceo est a saveir ke vus avez gasté le tens. (De confession, Richel. 19523, f° 84 v°.)

OISIVETÉ, s. f., objet futile :

Leurs chambres et salles dorees et painctes d'*oisiveté*. (O. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 200, Beaune et d'Arbaumont.)

OISIVEUX, yeusiveulx, adj., oisif :
Occiabundus, da, dum, *yeusiveulx*. (Gloss. lat.-fr., Richel. I. 7679, f° 223 r°.)

OISIVIER, voir OISEVIER.

OISONEL, - onnel, s. m., petit oison :
Gras oisons, tendres *oisonneaux*. (VIRET, *Cuisine papale*, p. 68, Fick.)

OISONET, oyssonnet, s. m., petit oison :

Mes qui jounes poeins oust,
O un *oisonet* gros et tendre,
Bien vos i porreez entendre.
(Renart, Br. IX, 1270, Martin.)

Les plumes estoient d'autre sorte
Que ne sont celles d'*oyssonnet*.
(1526, *Vie, Testament et Fin de l'oyson*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 163, Bibl. elz.)

OISOR, voir OISSON.

OISOS, oisous, oysous, oiseux, oyseux, ozouls, oxouls, hoiseux, wiseus, wiseux, ussous, ouseus, huisseux, adj., qui a du loisir, paresseux, lâche :

Et savez que les *oisous* font ?
(GUILLAUME, *Best. div.*, 882, Hippeau.)

Car ce il n'engendrast pas il seroit *ussous*.
(Psaut., Richel. 1761, f° 2°.)

Et moult volentiers escriissoit
En tables, quant loisir avoit,
Mais moult estoit petit *wiseus*.
(MOUSK., *Chron.*, 3004, Reiff.)

Ne chant pas, que que nus die,
De cuer lié ne de joius,
Quant no baron sont *oisous*
En la torre de Surie.
(PHIL. DE NANTEUIL, *Chans.*, Richel. Sorb. 383.)

Ociour, estre *oiseux*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 199 r°.)

Qu'il ne soit *ouseus*. (*Règle de S. Ben.*, Necrol. de S. Airy, ms. Verdun 11.)

S'il avoit nulles gens demourant an lai ville qui fuissent *ozouls*. (1300, *Coll. de Lorr.*, 980, 182, Richel.)

Ozouls. (1300? *ib.*, 184.)

Mailly ne fu mie *hoiseux*. (*Conq. de la Moree*, p. 353, Buchon.)

Pour cheval *wiseux* ou qui fasse labour. (1331, Arch. JJ 66, pièce 370.)

Si n'ai je mies estet trop *wiseux*. (FROISS., *Chron.*, V, 380, Luce, ms. Amiens, f° 116 v°.)

.lv. sols tournois a la Paisques l'an mil .iiii°. et deux, des assizes des menues bestes *oisouzes* qui ne traient miez es champs de ceulx qui sont a monss. le duc en la ville de Mairis, de coy chascune bestes *oisouzes* doit deux deniers tournois tant de vaiche, de berbis, porcelz comme de chievres. (1402, Arch. Meuse B 1743, f° 1 v°.)

Pour chescune beste *oiseuse*, tant vaiches, brebis, pourceaulx, chievres, comme autres, un denier parisis, paiement au terme de Pasques communians. (1462, Arch. Meuse B 1751, f° 10 r°.)

— Celui qui n'exerce pas de métier :

Il y avoit le *maire des oyseux*, et les maires des six mestiers; trois jurés pour le *maire des oyseux* et deux pour chacune mairerie des mestiers. Le *maire des oyseux* avoit les clefs du coffre de fer, où étaient les principaux titres. Dans une délibération du mardi 23^e jour de septembre 1567, il est question du *majeur des oyseux* et des autres majeurs des mestiers. (LA FONS DE MELI-COQ, *Rech. hist. sur Noyon*, p. 128, note.)

Jehan Chili, maieur des *huisseux*. (1433, Noyon, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 77.)

Rouchi, *huiseux*, oisif, paresseux.

OISOSE, voir OISEUSE.

OISOUR, voir OISSOR.

OISOUSE, voir OISEUSE.

OISSEL, voir OSSEL.

OISSEMENTE, voir OSSEMENTE.

OISSEUSEMENT, voir OISEUSEMENT.

OISSIÉ, voir OSSÉ.

1. OISSIER, v. n., sortir :

Se vos vos metiez en leu dont vos ne poissiez *oissier*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 164.)

Cf. EISSIR.

2. OISSIER, voir HUISSIER.

OISSIR, voir EISSIR.

OISSOR, -our, -ur, *ois.*, *oix.*, *oisc.*, *ox.*, *ouxs.*, *uss.*, *us.*, *ux.*, s. f., épouse :

E des pulceles e des gentilz *oizurs*.

(*Rol.*, texte du ms. d'Oxf., Müller, v. 821, note.)

Gille, une soe fille, li duna a *oissur*.

(WACE, *Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 311, Andresen.)

Ne remest pas pur sa sorur

Que Alred aveit a *ouxsur*.

(*Id.*, Rou, 3^e p., 1061.)

Puis c'Adans morst le pomme par conseil de s'*oisor*. (*Roun. d'Aliz.*, f° 81^b, Michelant.)

En li avoie tele amor
Qu'en voloie faire m'*oisior*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 2457, du M^oril.)

Puis donrai a mon fil *oisour*
Fille de roi ou d'aumachour.

(*Id.*, *ib.*, 297.)

Se vous la vonlez a *uzor*.
(*Florinont*, Richel. 353, f° 40^e.)

Li duels remaint, Gerars par sainte Eglise
A fait de sa dame s'*oisior*.
(AUDEFROIS LI BASTARS, *Belle Ysabiaus*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56, 75.)

Atis se jut dales s'*oisour*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 121^v.)

Signor vos fis de ma mollier,
O vous le fis aler chocier...
Puis le persistes a *oisior*.

(*Id.*, f° 127^b.)

Tot environ le char on fu sa franche *usor*.
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 3 r°.)

Ses enanz et s'*aror*.
(*Placidus*, Richel. 1374, f° 67^e.)

La prendrai a *uzur*.
(*Horn*, 3817, A. P.)

Il la prist a mouillier, a *oisior* et a per.
(*Fragm. du XIII^e s.*, ap. Reiff., *Chron. de Ph. Mousk.*, t. I, p. 611.)

Feroi en fons lever et baptizier m'*oisior*.
(*Gaufrey*, 9141, A. P.)

Avoir vollez no dame a femme et a *oisour*.
(*H. Capet*, 836, A. P.)

OISSOURE, *oixerei*, adj., marié, en parlant d'un homme ou d'une femme :

Dame, vous n'ieste mie sage,
Richement serois mariee
Et molt hautement *oissouree*.
(*Sept Sages*, 3715, Keller.)

Ne li enfant n'ont pooir de faire autre devise que li peres ou mere lour ont fait de mueble qu'il lor aient laissiet, juse'a tant qu'il averont .xv. ans, s'il ne sont dont *oixerei* ou mariei. (1246, *Hist. de Metz*, III, 197.)

OISSUE, voir EISSUE.

OIST, voir OST.

OISTE, *hoiste*, *oeste*, *oile*, *oote*, s. f., hostie, la sainte Eucharistie :

D'une sole *oiste* li sainz hon
Soutient sa vie et se confort.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 41^d.)

Quant user dat la seinte *oote*
Qui fui sacree et beneoite. . .
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 53^a.)

Mes cors sera sacrez, en samblance d'une *oiste*. (*S. Graal*, I, 226, Hucher.)

Mil milliers de pains seroient sacré del foichement d'une *hoiste*. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 993, f° 48 v°.)

Pour vin et *oistes* a chanter messe. (1270, *Donation d'Ernou, comte de Guines*, ap. Tailliar, p. 308.)

L'*oeste* sacree. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 24 r°.)

L'*oite* sacree. (*Id.*, Richel. 763, f° 77 r°.)

Le dit evesque brisa l'*oiste* et en vout faire user a chascun. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 446^e.)

Ele li aporta le corps de Jhesuscris en

une *oeste* sacree. (*Grand. Cron. de Fr.*, Ph. le B., VI, P. Paris.)

On li apporta une *oiste* non consacree. (*Les ci nous dit*, Richel. 423, f° 28.)

Une boiste d'ivoire a *hoiste*. (1336, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 29 v°.)

Prenez *hoistes* et offrandes. (*Ps. lorr.*, XCV, Maz. 798.)

J'ai tournieit et ai sacrifieit en son tabernaicle *hoiste* et sacrifice de voix joieuse. (*Id.*, ps. XXVI, vers. 11, Bonnardot.)

OISTEL, -iau, s. m., coffre :

L'*oistiau* ou sont les reliques. (1379-80, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, f° 54 r°.)

OISTILLE, voir OSTILLE.

OISTRIER, *ouestrier*, s. m., sorte de bateau pour la pêche des huîtres :

Ouestrier, trameilleur. (1472, Arch. Seine-Inf., G 522.)

1. OIT, *oilt*, *oyt*, *oict*, *oyct*, *oitt*, *oeyt*, *oiect*, *oct*, *uit*, *uyt*, *wit*, *ouit*, *ouyt*, *ouict*, *ut*, *euit*, *euict*, *eul*, *oept*, *oeps*, *wet*, *hueit*, *heut*, *huit*, *huyct*, *oict*, *ouyct*, adj., le mod. *huit*, deux fois quatre :

E pur un porc un denier eisi tresque *uit*. . . e ne durra que *oit* deners. (*Lois de Guill.*, 6, Chevallet.)

Ne demura set jurs, ne *uit*.
(WACE, *Rou*, 1^e p., 636, Andresen.)

Wit anz aveit Robert vesca
Puis ke il out le fien tenu.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 3253.)

Quant *oit* mois sunt passé.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 68.)

Dedenz les *oit* jors. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Vint et *ut*. (Vend. apr. S. Jacq. 1228, cathéd. de Metz, cens, Porte Moselle, Arch. Mos.)

Huit vingt livres de Provins. (*Pièce de 1248*, ap. Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, Pr., p. V, col. 1.)

L'an mil et deux cent et quarante et huit. (1248, *Mor.*, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 942.)

L'an de l'incarnation mil et deux cents quarante et *ouict*. (1248, *Lett. de Raoul de Fougères*, ap. Lob., II, 396.)

Ouit vingt livres de tournois. (1249, *Asprem.*, I, 2, Arch. Meurthe.)

Ore at *wit* mois, el nefme sui entrez.
(*Oinel*, 91, A. P.)

Oeyt. (*Ch. de 1262*, Ste-Mar. de Boq., Arch. C.-du-N.)

Uit. (1268, Bussières, par. d'Epineuil, Arch. Cher.)

Dedenz les *uyt* jorz apres la feste Saint Ylaire. (Août 1273, *Ch. de J. de Châtillon*, Voisins, Arch. Loiret.)

Wet. (*Ch. de 1275*, S.-Amand, Arch. S.-Inf.)

Arbrissiaus e avoit nesai ou set ou *huit*.
(*Berte*, 907, Scheler.)

Adont a çascuns *oyt* denier par jor. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LIV, 1, Beugnot.)

Heut. (1285, *Charte de Chaumont en Bas-signy*, ap. Fallot, *Rech. sur les form.*)

gramm. de la l. fr. et de ses dial. au XIII^e s., p. 208.)

Oyct. (11 déc. 1288, Trin. de Caen, Arch. Calv.)

Hueit. (Juin 1288, S. Benigne, Privil., Arch. Côte-d'Or.)

Huyct. (1288, Prév. d'Arbois, Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{63}$, Arch. Doubs.)

Ouit. (1298, Cart. aumon. S. Sauv., f^o 4^a, Arch. Manche.)

Mil .ccc. et oict. (Ch. de 1308, Arch. Loiret, Ste-Croix, Mesnilgir., D. III.)

Euit. (Sam. ap. mi car. 1308, Cart. de Metz, Bib. Metz 751, f^o 5.)

Lesdits telliers eleurent oict hommes des plus suffisans de leur mestier. (1321, Ord., XII, 457.) Impr., oioit.

Deis et oit cent. (Ib.)

Vint et oct. (Mai 1328, Lett. du Bailli de Wadem., Arch. Meurthe H 2973.)

Trente et euict. (1338, Coll. de Lorr., 984, n^o 20, Richel.)

Quarente et oitt. (1348, Arch. Loiret, Ste-Croix, Layette de Janville.)

Ouyct. (1358, Lett. du D. de Bret., à Quimp., Arch. Finist.)

Euict. (Mai 1371, Cart. de Metz, Bib. Metz 751, f^o 8 r^e.)

Oiect. (16 juill. 1381, M.-S.-Mich., par., Arch. Manche.)

La somme de ouyt livres. (2 janv. 1388, Chap. de Quimp., Arch. Finist.)

Que en chescun counté soit assignes oept justices de la peas. (Stat. de Richard II, an xv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Dedens oeps moys. (Stat. de Henri VI, an xviii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Mon dit fils, duquel je suis aisé cinqante quatre ans et cinq mois, wit jours moins. (1464, Lett. de Jan de Lannoy, dans le Cabin. hist., 1875, p. 151.)

Champ., Lorr., eut; Bourg., veuit; Dijonnaais, hute; Bresse, ouit; Vosges, heuche; Wall., uti.

Noms de lieux: Eulmont, (pron. Eumont; en patois Yeulmont), C^m de Nancy-Est. OEmunt, 1076 (H. L. I, c. 475.) Eumons, 1498 (Ch. du pr. de Lay). Georges de Oclomontibus, 1494 et 1495 (Tr. des ch. I. Nomeny III, n^o 48 et 49). Oclomont, 1526 (Dom. de Nancy). Huictzmontz, 1539 (Ib.) La ville d'Eumont, 1397 (Tr. des ch. I. Vaudemont fiefs, n^o 20). Euctmont, 1402 (Tr. des ch. B. 7612). Heulmont, 1530 (Dom. de Vaudemont). Eumont-près-Vaudemont et Eumont-sous-Vaudemont. (Lepage, Dict. topogr. du dépt. de la Meurthe).

2. OIT ?

C'est granz damalgés et granz delz
Quant de lor panées font lor diex,
Si desdaignox sont tuit lues d'oil,
C'on ne les puet servir a droit.

(GAUT. DE COINSI, Ste Leocade, 1597, ap. Méon, Fabl. et Cont., I, 322.)

OITAIN, uilain, huitain, huytain, wilitain, wilitin, wilitin, adj., huitième :

De ci qu'au rei Henri l'oiltains.

(BEN., D. de Norm., II, 39819, Michel.)

Pois orroiz la bataille huitaine.

(Ib., Troie, ms. Naples, f^o 3^b.)

La bataille oiltaine.

(Ib., ib., 385, Joly.)

La huytaine partie d'un disme. (Merc. apr. S. Pierre et S. Paul 1344, Arch. Cher, E 473.)

— En parlant de vers, de huitain, en huitain :

J'ay a ce propos fait ce vers wilitain. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux. 10511, VI, vi, 12.)

— S. m., la huitième partie :

Pro a li reis de qu'il se rie,
Que de treatole sa navie
N'en est pas repaireiz l'ui(n)tains,
Ne de ceus n'i a galres sains.

(BEN., D. de Norm., II, 39173, Michel.)

Le huitain des fruis par droit de comptant. (1465, Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé, f^o 46 v^o, Bibl. la Rochelle.)

— Sorte de poids :

.XVII. gros de Savoye, ly quel sont fait por ung escut, peisant une unce, .i. quart et dimie quart de wilitin, et peisant en argent fin une unce, .i. wilitin et .i. quar de wilitin. (1420, Arch. Frib., 1^{re} coll. de lois, n^o 317, f^o 93 v^o.)

.i. wilitin et dimie quart de wilitin. (Ib.)

Cf. OCTAIN.

OITANTE, hoitante, ouilante, uitante, huitante, huitante, huiclante, hitante, octante, octanthe, optante, oetant, nom de nombre, quatre-vingt :

Veez eum gentes cumpaines de pelerins erraund
E hitantes milies sunt el premer chef devant.

(Voy. de Charlemagne, 95, Michel.)

Uitante mille sunt el premier chef devant.

(Ib., 96, Koschwitz.)

Mil ans ot et .c. (et) hoitante.

(Siège de Jérus., Brit. Mus. Addit. 15606, f^o 17.)

.x. anz ou .xx., .xxx., ou .xl.,

.l., lx., septante,

Voire octante, nonante, cent.

(Rose, Richel. 1573, f^o 134^a.)

Voire optante, nonante, cent.

(Ib., ms. Corsini, f^o 107^a.)

Ot mil ans et cent et huitante.

(Est. de la guerre s., Vat. Chr. 659, fin.)

Deus cens et ouilante. (Lundi av. S. André 1280, Cart. S. Sauv., p. 134, Arch. Manche.)

Mcc et octante et deus. (1282, Lett. de Nic., bourg. de Fal., Tréport, Arch. S.-Inf.)

L'an de grace mil et deus chens octante et deus. (1282, Cart. du chap. d'Eor., t. I, p. 213, Arch. Eure.)

Octanthe. (1283, Ch. des compt. de Dole, $\frac{A}{60}$, Arbois, Arch. Doubs.)

L'an de grace mille trois centz oetant et primer. (1381, Tract., Rym., 2^e éd., VII, 309.)

De la fondation de Tolose mille six cens huitante sept. (NOGUIER, Hist. Tolos., p. 82, éd. 1556.)

Cent huittante six. (LA BOD., Harmon., p. 344, éd. 1578.)

L'an mille huictante sept. (BRANT., Vies des dames illust., Marie Stuart, Buchon.)

Ce fait, il (Charles) alla passer l'hyver au Palais d'Aix, ou il fit aussi les festes de Noel et Pasques de l'an sept cens octante et neuf. (FAUCHET, Antiq. gaul., vol. II, l. II, ch. 2, éd. 1611.)

Les heoirs du dict Sr de Montcal seront appeles pour rendre compte des huictante escus pariceluy cedes. (1616, Visit. de M. du Laurens, Arch. Soissons.)

Suisse rom., huitante.

OITANTIESME, octantiesme, adj., quatre-vingtième :

Octantiesme question. (SIBILET, Contramour, p. 183, éd. 1581.)

The eighteth octantiesme. (DU GUEZ, An Introd. for to lerne to speke french trewly, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 930.)

OITE, voir OISTE.

OITEAU, voir OSTEL.

OITEL, huytel, witel, witel, uytel, luitel, luitel, s. m., mesure de superficie contenant la moitié d'un quartaut de semence, autrefois en usage dans le Comté de Valenciennes et dans le reste du Hainaut, dans l'Ostrevant et dans une partie de la Flandre :

Wint witeus de blet... troi witel d'avaine. (1235, Lett. de Sobier, official de Cambrai, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

De witel paiera on une maille pour le fornille. (1247, Ch. d'Onnaing, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Nous li avons fait boin restor de no manage et de le terre joingnant au manage u en conté, par tout witel et demi de terre, pau plus pau moins, ki soit pries de l'atre de Trieth. (1274, Cartul. de Hain., Echange, etc., Reiff.)

.vi. witeus d'avoine. (Reg. de l'hosp. de S. J. de Jer., Arch. S 5343, f^o 47 v^o.)

.i. witel et .i. boistiel de tiere. (Pâq. fleur. 1280, Greffe des Werps, Arch. mun. Valenciennes.)

.ii. muis d'avaine, a .ii. d. pries de le milleur luitel. (1363, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Un huytel de bouckaie pour donner aux poullletz. (xv^e s., ib.)

Au prix de le meilleur luitel. (Ib.)

.xxx. pains au luitel de bled. (Ib.)

Item, au molin Dieu et Saint Pierre, doivent li hostes Dieu et Saint Pierre mieure au xx^{me}; et y doit avoir un boistellet de xx^{me} en luitel, mesure de Valenciennes, pour prendre le mouture au dit xx^{me}, et a dies a l'avenant a quantitet dudit xx^{me}, pour luitel si que dit est. (1447, Loi accordée au village de Douchi, Arch. du royaume belge, ms. et Cartul. n^o 93, Cartul. de l'Abbaye de St-Pierre de Gand.)

Un seul witel de bled se vendoit soixante gros a Vallenciennes. (J. MOLINET, Chron., ch. LXIX, Buchon.)

— Octave :

Aus huitieus de la feste Saint Jehan Baptiste. (1273, Ctes d'Artois, 483, Arch. Pas-de-Cal.)

As uyleaus de la Saint Ylaire. (Merc. av. S. Sim. et S. Jude 1289, Lett. de Jeh. C^{ms} d'Alanc. et de Blois, Arch. Loir-et-Cher.)

OITELAGE, *wit., will.*, s. m., droit sur la mesure de terre qui contient un oitel :

Wittelages, winages. (Pièce de 1274, ap. St-Genois, *Mon. anc.*, p. 645.)

Witelages et mesurages. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

OITELÉE, *huittelée, uitelee, huittelée, witelee, wittlee*, - *ellee*, s. f., mesure de terre de 80 à 100 verges de 20 pieds :

L'*uitelee* de terre. (1247, *Cartul. de Hain.*, Loi des vill. d'Onnaing et de Quaroube, Reiff.)

Toutes les tieres c'on tient dou capitele sont a tel assise que li *witelée* est a trois sols de fourmorture et de vendage. (*Ib.*)

Si retieng en la tiere devant dite quant ele ira de main en autre deus deniers d'entree et deus deniers blans d'issue pour chascune *uitelee*. (*Charte de 1274*, Moreau 198, f° 218 v°, Richel.)

Il a un mui de terre, .VIII. *witellez*, et en la *witellee* .IIII^{xx}. verges et en la verge .XVIII. piez, et chascune *witellee* quant blé y a .II. *witellez* de blé. (1373, *Reg. de l'hosp. de S. J. de Jér.*, Arch. S 8543, f° 47 r°.)

Huittelées de terre. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aubegnies 19 pieds et demy a la verge, 30 verges a la *witelée*, 5 pour le bonnier, 4 coupes pour la *witelée*. (*Déclaration des mesures des terres et bois du Pays et Comté de Hainau*...., in 12, s. l. n. d., p. 3.)

OITELET, *witellet*, s. m., dimin. de oitel :

.XLII. muis de terre arable et .xx. *witellez* de pré. (1373, *Reg. de l'hosp. de S. J. de Jér.*, Arch. S 8543, f° 47 r°.)

OITIÈME, voir OITISME.

OITISME, *oytisme, ouitisme, uitisme, uytisme, wuitisme, ulisme, eutisme, eutime, uilissime, oitième, eutiesme, octiesme, ouictiesme, wuitime, outime, ulime, utaimme, uitième, uitiésme, huistime, uiclaime, huicteime, witième, huillème, octime, octoisième, ooptisme*, adj., huitième :

Si passa un baruns
Sei *utime* compaignons.

(*Conquest of Ireland*, 453, Michel.)

Li *eutisme* baitelle feroit la riere garde. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 32 r°.)

Fu rois *witismes* fais Celpris.

(*Mousk., Chron.*, 667, Reiff.)

Eu mois de juing, le vingt et *oitième* jor du mois. (GUILL. DE TYR, VI, 22, P. Paris.)

Uytisme. (1230, *Cart. de S. Vinc.*, Richel. l. 10023.)

Eutime. (*Ib.*)

Ont vandu... l'*uitissime* partie de tout le dime. (1240, *Contract*, Moreau 158, f° 7 v°, Richel.)

.L. et *witime*. (28 oct. 1258, Flines, Arch. Nord.)

L'*eutisme* partie. (1272, *Coll. de Lorr.*, 981, Richel.)

Le *witisme* partie. (1272, *Cart. du Mont-S.-Mart.*, Richel. l. 5478, f° 54°.)

Lui *octoisième* de chevaliers. (1279, *Enqueste*, Moreau 203, f° 141 r°, Richel.)

Lui *octime* de chevaliers. (*Ib.*)

Uitisme. (*Jurés de S. Ouen*, f° 29 r°, Arch. S.-Inf.)

Uitième. (*Ib.*, f° 33 r°.)

Le *witisme*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 9 r°.)

Li *uitismes*. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Casin, f° 102^b.)

A l'*uitisme* jor. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 24°.)

En l'*utaimme* cause. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 9°.)

Le *utime* kal. de averille. (*Jours perill.*, Glasg. Hunt. Mus.)

Li *uitimes*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 7 v°.)

A la *octiesme* hore de la nuit. (*Ib.*, ms. Sens, p. 146^b, ap. Ste-Pal.)

L'an du regne le Roi Edward vint et *ultima*. (*Lib. Custum.*, I, 121, 28, Edw. I, Rer. brit. script.)

Eutisme. (1290, S.-Sauv., Urv., Arch. Manche.)

Li *huistimes*. (*Les .xii. venredis*, Richel. 2485, f° 28 v°.)

Le frere *ouitisme*.

(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 15 r°.)

L'*uytisme* foiz.

(*Ib.*, f° 137^a.)

Li *huictemes*. (1304, Arch. J 4030, pièce 28.)

L'*outime* partie. (1311, *Coll. de Lorr.*, 971, n° 88, Richel.)

Jusques a *uitisme* an du reigne son pere. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Sur le *octiesme* article qui est tel... (*Lett. de Phil. V*, Ord., XII, 429.)

L'*uiclaime* jour. (8 juill. 1344, S. Benigne, Marsannay-la-Côte, Arch. Côte-d'Or.)

En la fin de ce livre prendre

Vous couvendra le ver .ix.

Et une lettre de l'*uitisme*

Qui est droit au commencement ;

La verrez vos noms clèrement.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 210^b.)

L'an de grace mill trois centz sessante et quatre, de nostre regne trente et *oytisme*. (1364, *De tractando*, Rym., 2^e éd., t. VI, p. 445.)

Le *witisme* jour. (*Contrat du 8 nov. 1374*, Arch. mun. Abbeville, DD 6.)

L'an de son regne vint *ooptisme*. (1399, *Stat. de Henri IV d'Englet.*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— S. m., huitième partie :

Richard Crel escuier tient oudit fief du Baillieu dudit Robert par un *hyeusme* de fief duquel il luy doit foy et hommage. (*Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 38 v°.)

Un *hyeus[m]e* de fief par hommage. (*Ib.*) Fautes du manuscrit qui ne permettent guère de deviner les vraies formes.

Deulx *huictemes* de fief. (1469, *Monstres gén. des nobles*, Arch. Eure.)

— Octave :

Es festes de Pasques et *ouictiesmes*. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. Chap. Rennes.)

Et ne se double point le dict *devoir* es foires ne en leurs *ouictiesmes*. (XV^e s.,

Debv. deux au D. de Bret. a cause des ferm. de Lesnev., Arch. Finist.)

OITROI, voir OTROI.

OITT, voir OIT.

OITREER, voir OTROIER.

OITTOUVRE, *huitouvre*, s. m., octobre :

Oittouves ert ja bien miez ;
Deiz e soit jors entiers aveit,
Si cum l'escrict cil quil saveit,
Tresqu'as kalendes de novembre.

(GUILL. DE ST PAIR, *Mont-St-Michel*, 1120, Michel.)

Le segont jor de *huitouvre* fu rendue la sainte cité de Jerusalem as Sarazins. (*Gestes des Chiprois*, p. 13, Raynaud.)

Au mois de *huitouvre*. (*Ib.*, p. 240.)

OIXEREI, voir OISSOURÉ.

OIXUR, voir OISSOR.

OIZELEIS, voir OISELEIS.

OIZELOIS, voir OISELOIS.

OIZEUSITÉ, voir OISEUSETÉ.

OIZIL, voir OISIL.

OJE, adv., oui :

Oje, dist il, or m'en sui rambrez.

(*Amis et Amiles*, 96, Hofmann.) Impr., *oie*.

Ba! me conissies vos? fait Aucassins. — *Oje*, je sai bien que vos estes Aucassins. (*Auc. et Nic.*, p. 28, Suchier.)

Coment? fait Aucassins. E ne conissies vos que je vos ai pris? — Sire, *oje*, fait li quens Borgars. (*Ib.*, p. 14.)

Biaux dous amis, fait Aucassins, saves vos nient de cele Nicolette dont vos aves ci canté? — Sire, *oje*, j'en sai con de le plus france creature et de le plus gentil et de le plus sage qui onques fust nee. (*Ib.*, p. 40.)

Se li demanda par grant joie :

Aportes tu riens? — Par foi *oje*.

(*Estula*, 103, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 90.) Impr., *oie*.

Et se li champions dist : *Oje*, je suis bien et ai quanques mestier m'est. (XIII^e s., *Cout. d'Artois*, Aug. Thierry, *Mon. in'd. du tiers état*, t. I, p. 141, note.) Impr., *oie*.

Cf. O et NAJE.

OKE, voir OSCHÉ.

OKENIEUS, adj., acariâtre :

.... En dame *okenieuse*

N'aura ja plaisant daunoi

Puis q'ele taut par fierté l'esbanoi.

(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 167.)

OKESON, voir OCHOISON.

OKESUN, voir OCHOISON.

OKISSON, voir OCHOISON.

OKOSSON, voir OCHOISON.

OKOSON, voir OCHOISON.

1. OL, voir OIL.

2. ÔL, voir LE.

OLANT, voir OLENT.

OLE, *olle, oule, oulle, houlz, eule*, s. f.,

marmite, grand pot, chaudière, cruche à deux anses :

Hui repaire largece de le caudiere en l'ole.
(*Reum. d'Alex.*, f° 80^e, Michelant.)

Et met l'escu devant sa face,
Que la flame mal ne li face
Que il (le lion) gitoit parmi la gole
Qui plus estoit lee d'une ole.
(*Chev. au Lyon*, 3359, Holland.)

Mandes les deniers, que l'eule est appareilliee. (1282, Arch. J 973, pièce 2^{bi}.)

Une oule fist faire mûl bele.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 84 r^o.)

Et les mit toutes cuire dedans une grande oule. (B. DES PENIENS, *Nouv. re-creat.*, du mesme curé, f° 122 r^o, éd. 1572.)

Une oulle ou pot de gelee failte de poisson fade. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 88 v^o, éd. 1574.)

Oules, bastes, terrines, tirouers, et toutes sortes de vaisseaux propres a la bergerie, vacherie, et labourage. (R. BELLEAU, *Berg.*, t. I, p. 74, éd. 1578.)

Et donna de son baston a travers l'olle et la mit en pieces. (FRANÇ. DE FOUGEROLLES, *Diog. Laertien*, p. 426, éd. 1601.)

Les nouvelles espouses des Leptitains... estoient coustumieres de demander le lendemain de leurs nopces une oulle a la mere de leurs espoux. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, LVI, 32, éd. 1615.)

— Fig., crâne :

Ceste partie plus haute, chevelue par derriere, est dite du philosophe l'olle du chief, c'est pot. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 13^e.)

L'ouille de la teste est partie pleine de cheveux en laquelle les membres animaux sont contenuz. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 40, éd. 1549.)

Oulle est un mot de Languedoc, qui repond au latin olla, duquel Guy use familiarierement pour signifier le crane, ou tais de la teste. Le François dit pot, comme je l'ay traduit. (L. JOUBERT, *Interpr. des dict. anat.*, éd. 1598.)

— Division du setier :

Olle. (Trad. d'une charte de 1215, *Cart. d'Igny*.)

Houle de sel. (1387, Arch. Vienne.)

Vienne, arr. de Poitiers, ouille, petit pot dans lequel on vend le caillé provenant du lait des brebis. Deux-Sèvres, Vendée, écuelle en terre. H.-Maine, Mâconnais, Ardennes, ouille, vase en terre cuite, à peu près de la forme d'un pot à bouillon à deux anses, marmite. Jura, *eûla*, grande marmite. Doubs, Usiers, *eûlo*, trou en terre qui sert de marmite aux bergers pour cuire des pois, des pommes de terre. Bresse, *eule*; Gex, *eulè*. Forés., *oula*, *oulla*, pot de terre, marmite.

Nom de lieu, Saint-Bonnet-les-Oules, village du Forez, qui doit son nom à l'industrie de la poterie en terre qui jadis y était florissante.

OLEAGINEITÉ, s. f., qualité de ce qui est oléagineux :

Oleagineité. (G. TORNUS, *Trad. de l'Admirable pouvoir de l'art et de nature de R. Bachon*, éd. 1577.)

OLEANDRE, s. m., laurier-rose :

Oleandre ou *olixantrum*, c'est une herbe dont les feuilles ressemblent a laurier; mais elles sont plus longues; et croist en maniere d'arbre entour les fleuves. Elle a vertu venimeuse. (*Le grant Herbiere*, p. 97, Camus.)

OLEASTRE, s. m., olivier sauvage :

Et mettre un greffe verd d'oleastre ou olivier sauvage dans le trou. (COTEREAU, *Colum.*, V, 9, éd. 1555.)

Le vrai enter de l'olivier est sur lui mesme, en vain s'estans aucuns efforces d'affranchir les *oleastres*, comme aussi c'est abus de cuider inserer l'olivier sur autre arbre, ne de lui faire recevoir aucun fruitier... (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

OLECRANE, s. m., apophyse du cubitus; le coude lui-même :

Olecrane : m. The end, or tip of the elbow; also, the elbow it selfe. (COTGR., éd. 1611.)

OLEE, oolee, s. f., marmitee :

Li chiens se lieve de son soef dormir,
Et va el borc oolee recueillir.
(*Prov. du vilain*, Richel. 19152, f° 76^e.)

OLEFACTION, olfaction, s. f., odeur :

Est aussi son odeur et olfaction (du vinaigre) prouffitable. (*La Nef de santé*, f° 14 v^o, éd. 1507.) Impr., *obfaction*.

— Flair :

La panteur et infection qui d'icelles charongnes part abhominé tant l'olefaction des vivans que plusieurs en cheoient en maladies mortelles. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 6, éd. 1530.)

OLENT, olant, oulant, oilant, oillant, oillant, adj., qui exhale de l'odeur, odoriférant, parfumé :

Or offriront et mirre et encens bien oullans.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Or. 374^{bi}.)

Ou s'ele esteit souef oulanz.
(MARIE, *Ysopet*, xxxvii, 84, Roq.)

Une odour si douce et si sueif oilans, que... (S. Graal, Richel. 2455, f° 4 v^o.)

Li orillier valent .c. mars;
Trop sont riche et soef oulant.
(*Dolop.*, 3170, Bibl. elz.) Var., oillant.

Bien est gariz qui tel flor baise
Qui est si sade et bien olenz.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 29^d.)

Bien est gariz qui tel fleur baise,
Car si est sade et bien olant...
(*ib.*, ms. Corsini, f° 24^d.)

.... Oulant.
(*ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 25^e.)

.... Olent.
(*ib.*, v. 3107, Méon.)

Ceste foy soilliee sent
Orde, puant et mal olent
Tout holocauste et sacrifice.

(J. LE FEYRE, *la Vicille*, l. III, v. 5159, Cocheris.)

— Olent s'est aussi employé pour dire qui exhale une mauvaise odeur :

Mort, de quatre jorz enterrez,
Feniz, olanz e trespassez
Resusacia.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24087, Michel.)

OLER, v. n., exhaler une odeur :

Il ole bien. It smelleth well. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 722, Génin.)

Cf. OLOIR.

1. OLERIE, -ye, s. f., potager :

Un gardin et olerye gisant empres le pont de Cantaleu. (1464, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. OLERIE, voir HOLERIE.

OLERIES, s. f. pl., les antennes commençant par O qui se chantent du 17 au 23 décembre :

Le dimanche dernier des oleries de devant Noel, le suppliant ala aux nopces a Joy le moustier. (1478, Arch. JJ 206, pièce 84.)

OLETE, ollette, s. f., petit pot :

Furent envoyes des nageurs souzb eaues, qui boutailles et ollettes mixtionnees de miel et semence de chanvre tiroient par cordes en l'islette. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 258 r^o.)

Suisse, Fribourg, olette, petit pot de grès.

OLFACTION, voir OLEFACTION.

OLIBANE, oitmban, s. m., résine gommeuse provenant du Boswellia Carterii :

Olimban, genciane. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 88^e.)

Olibane est une maniere d'encens. C'est la gome d'un arbre qui croist jouxte Alexandrie. (*Grant herbiere*, p. 98, Camus.)

OLIBRIEUX, olim., adj., d'olibrius, dédaigneux, vaniteux :

D'autant que ceste cy, chaste et riche du sien, fait de l'olibrieuse, de l'altiere, de la superbe et de l'audacieuse, a l'endroit de son mary. (BRANT., *Dam. gal.*, 1^{er} disc., Buchon.) Var., *olimbrieuse*. (Lalanne, IX, 173.)

1. OLIE, s. f., zizanie :

Entre le fourment et l'olie ou zizanie entremet qu'il sont en feule, ainchois qu'il vieignent a espi, a si grant sanlance c'a paines puet on conoistre l'un de l'autre. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 205^e.)

2. OLIE, s. f., olive :

Ses biens ne li vaut une olie.
(*Deu Fil au senesch.*, Ars. 3527, f° 22^e.)

Et si vent oille
De cheneris, d'olie et de nois.
(E. DESCH., *Poës.*, Richel. 840, f° 516.)

— Huile :

Sor les bateurs d'olie. Si fait on ban sour les bateurs d'ole tous de ceste vile k'il bacent l'olie bien et loialment et livrent droite mesure. (xiii^e s., *Bans de l'échevinage d'Hénin-Liélard*, ap. Tailliar, p. 416.)

1. OLIER, huillier, adj., qui produit de l'huile :

Poisson huillier. (1490, *Ord.*, XX, 248.)

2. OLIER, uillier, huillier, s. m., fabricant ou marchand d'huile :

Uillier. (Lett. de la Pricure de Fontaine d'abb. de Fontevr., vers 1230, Arch. M.-et-L.)

Et s'ils s'en veulent meler, cela advient comme une huilliere a coiffer une reine. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de Parv.*, p. 152, Jacob.)

Namur, *ôli*, ouvrier qui fait l'huile.

3. OLIER, oliier, oulier, oeullier, s. m., potier :

Gennas li oliiers li genres Hombelat l'ollier. (1271, *Cart. Gr-Egl. de Metz*, Richel. 11846, f° 70 r°.)

Le rue ad oeulliers. (1340, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 284 v°.)

Le rue ad oliers. (*ib.*, f° 391 r°.)

Item en la foyre de saint Marsault (à Civray), la tierce partie de trois mailhes en toutes menues ventes, c'est assavoir en ouliers qui ont charrete, qui paient quatre deniers. (1388, *Gr. Gauth.*, f° 205, Arch. Vienne.)

Noms propres anciens :

Thiecelat *Lolier*. (1235, Orig. parch., Arch. mun. Metz, carton 932.)

Teirion *Lolier*. (1230, *Cartul. de S. Vincent*, Richel. 1. 10023, f° 113 v°.)

Bertran *Lolier*. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1560, f° 6 v°.)

Lolier. (*Lett. du cellerier de Nancy*, 1548-9, Arch. Meurthe.)

Noms propres actuels, *Ollier*, *Olier*, *Leuillier*.

OLIERESSE, - raise, s. f., marchande d'huile :

Maroie l'olieresse. (1312, Arch. JJ 48, f° 122 v°.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke demisielle Maroie Naicure, li olieraise de Saint Jakente... (*Chirographe du 4 avril 1320*, c'est Pieron Naicure, Arch. Tournai.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Maroie Naicure, li olieresse de Saint Jakeme... (*Chirographe de Xbre 1321*, c'est Maryen, ki fu femme Jehan Parent, Arch. Tournai.)

Testament de Sandre le Gossart, olieresse. (4 avril 1339, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Margot, l'olieresse. (*Test. chirogr.*, 26 janv. 1354, Arch. mun. Douai.)

OLIETTE, s. f., olivète, sorte de pavot qui donne une huile bonne à manger :

La prouvance en pees connoistre

Par .i. petit grain d'oliette,

Une semence deliette

Et petite.

(J. DE COND., *li Dis de l'oliette*, 44, Scheler.)

Le mesurage de l'oliette. (*Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 39 r°.)

Molin a oliette. (*Compte de 1340*, D. Grenier, XXI^e pag., art. 23, p. 87, Richel.)

Il ait nagueres... pris et emblé environ sept sextiers de navette, et trois monceaux d'ohette. (1389, Arch. JJ 136, pièce 224.)

Nom de lieu, les *Oliettes*, dans les environs de Dinan.

Oliette, ou *œliette* est encore un des noms vulgaires du pavot. Pic., *oulette*.

OLIF, olif, olis, s. m., olivier :

Armé se sunt es ombres des olifs.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 48°.)

Et tenoit en sa main une verge d'olis.

(*ib.*, Ars. 3143, f° 2^e.)

Une verge d'olis.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 11^d, Michelant.)

A pié descendant par desoz les olis.

(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 11 v°.)

De Balart descendi par dessous .ii. olis.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 162^a.)

— Olive :

Ilz courent tous nuds par la ville oings de huile d'olif. (AMYOT, *Vies*, Anton., 16, éd. 1567.)

Huile d'olif. (1594, *Déclar. du roi Henri IV*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 9.)

Huile d'olif. (TAHUREAU, *Prem. Dial. du Democrat*, p. 80, éd. 1602.)

— Huile d'olive :

Il avoit l'entendement a double rebras et capacité de memoire a la mesure de douze oyres et botes d'olif. (RABEL., *Pantagr.*, ch. VIII, éd. 1542.)

N'y avoit plus d'olif en ly caleil. (*Id.*, *ib.*, ch. XXIII.)

ORIFLAMBLE [err.]

OLIFAIGNE, voir **ORIFLAMBE**.

OLIFAIN, voir OLIFANT.

OLIFANT, olyfant, olliphant, olifan, olifain, olivant, s. m., ivoire :

Li dus se dort en son lit d'olyfant.

(*Gaydon*, 316, A. P.)

Coupe d'ollifant. (1468, *Fabr. de Tréguier*, Arch. C.-du-N.)

Par devers une petite branche pendoit ung escu d'olliphant bendé tout entour d'or et d'argent. (*Lancelot du Lac*, 3^e p., ch. XI, éd. 1488.)

— Cor d'ivoire :

Cumpainz Rollanz, l'olifan car sunez.

Si l'orrat Carles, ferat l'ost retourner.

(*Rol.*, 1059, Müller.)

Dites al rei Hugun qui il me prestet sun olivant.

(*Trav. of Charlem.*, 471, Michel.)

Isnelement sonna .i. ollifant.

(*Auberi*, Richel. 24368, f° 63^d.)

Font l'olifain soner.

(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 22^a.)

Et car or soit vostre olifant soné.

(*Agolant*, p. 172, Bekker.)

Adont le noble quens son olivant corna.

(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 125 r°.)

OLIFANTE, voir ELEPHANTE au Supplément.

OLIFLAMBE, voir ORIFLAMBE.

OLIFLAMBE, voir ORIFLAMBE.

OLIFLAMBOIS, adj., de la nature de l'éléphant :

Maugis sonna un cor de beste oliflamboise.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 166^a.)

OLIFLANT, voir ORIFLAN.

OLIGARCHIEN, - *chïten*, adj., oligarchique :

Gouvernement *oligarchien*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 2.)

OLIGARCHIZER, *oly.*, v. n., gouverner d'une manière oligarchique :

Transmutacion de police peut estre faicte en une mesme espece generale de plus a moins ou de moins a plus, si coume se olygarchie estoit muee a plus olygarchizer, c'est a dire a gouverner par plus forte ou plus dure maniere ou a moins olygarchizer. (ORESME, *Politig.*, f° 164^a, éd. 1489.)

OLIER, voir OLIER.

OLIMBAN, voir OLIBANE.

OLIMBRIEUX, voir OLIBRIEUX.

OLINEMENT, voir ONIEMENT.

OLIR, v. n., exhaler une odeur :

Si faitement ert enbasmes

Que la calors et li estes

Ne le pooient faire olir.

(*BEN.*, *Troie*, Richel. 375, f° 101^b.)

OLIS, voir OLIF.

OLIVAIE, s. f., lieu planté d'oliviers : *Olivaie*, hoc oletum. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

OLIVAIRE, - are, adj., fait avec de l'huile d'olive :

Cautere *olivare*. (*Cyrurgie Alburg.*, ms. de Salis, f° 107^d.)

— Qui sert à faire de l'huile d'olive :

Molin *olivare*, olymeulen. (LEON MEL-LEMA, *Dict. franç. flameng*, éd. 1596.)

Olivaire, olyachtig ; molin *olivaire*. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franc. et flamende*, éd. 1636.)

— S. m., cautère en forme d'olive :

Ou cauterize avec l'*olivaire* le sommet de la teste. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 640, éd. 1598.)

OLIVAISON, s. f., récolte d'olives, temps de cette récolte :

Olivaison, oliven plukt. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franc. et flamende*, éd. 1636.)

Olivaison, f. Azeitunada. (C. OUDIN, 1660.)

OLIVANT, voir OLIFANT.

OLIVARE, voir OLIVAIRE.

1. OLIVE, s. m. et f., olivier :

Guenes chevalchet suz une olive halte.

(*Rol.*, 366, Müller.)

Sos un olive li Loherains s'asist. (*Car. le Loh.*, 3^e chans., XII, p. 261, P. Paris.)

Bele Ydoine se siet desous la verde olive. (AUDEPROY LE BAST., ap. Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57, 1.)

O olive fructefians,

O pres floris de flours plaisans

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. cclxi, 7, Van Hamel.)

Elle descent au perron soz l'olive.

(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 114 r°.)

2. OLIVE, s. f., sorte d'oiseau :

A l'oye sauvage, ostardes, *olives*, perdris et autres menus. (FOUILL., *Fauconn.*, f° 56 r°, ap. Ste-Pal.)

On le leurre pour la grue, pour les ou-

tardes, *olives*, faisans, perdrix... (BUDÉ, *des Oiseaux*, f° 113 v°, ap. Ste-Pal.)

OLIVEE, s. f., récolte d'olives :

Olivina, abondance et fertilité d'olive, bonne *olivee*. (GUILL. MOREL, *Verb. latino-rum commentarii*, éd. 1588.)

OLIVEROIE, - aye, s. f., lieu planté d'oliviers :

En une *oliveroie*.

(*De la g. sainte*, Vat. Chr. 1659, f° 12^b.)

Oliveraye, lieu planté d'oliviers, luogo pieno d'olivi. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

Oliveraye, f. et olivet m. Olivar. (OUDIN, 1660.)

OLIVET, s. m., lieu planté d'oliviers :

Olivarium, *olivet*, lieu où croissent les olives. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 201 r°.)

Au jardin d'*Olivet*. (F. DE SAL, *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 94^a.)

OLIVETE, s. f., lieu planté d'oliviers :

La fontaine i sort serie desouz l'*olivete*.

(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 71^b.)

La travee une *olivete* basse.

(*Rose*, 20695, Méon.)

D'ou les jeunes oliviers, arrachés avec leurs souchetes portans des racines, sont heureusement plantés en l'*olivete*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

Es *olivetes*, amandaies et coudraies, cinq ou six toises satisferont. (ID., *ib.*, VI, 49.)

1. **OLIVIER**, *oly.*, s. m., fabricant ou marchand d'huile d'olive :

Toute personne *olyvier*, de la ville ou nou, doibvent, au moys de mars, demy lampe d'huyle. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd., p. 379.)

2. **OLIVIER**, s. m.; avoir l'*olivier*, son *olivier* courant, avoir la chance, le vent en poupe, la vogue, la bonne passe :

Mais le prouit et Enguerrant

Qui avoit l'*olivier* courant.

(GODEFR. DE PAR., *Chron.*, 6685, Buchon.)

Enguerrant

De Marreingul qui bien *courant*.

Son *olivier* ot tout le temps

De Phelippe.

(*Id.*, *ib.*, 5921.)

Toutes filles d'ung pere grant ;

Lesquelles de fait et pensee

Ayans leur *olivier* courant

Acompaignerent la Rusée.

(COQUILL., *Enquête*, II, 118, Bibl. elz.)

1. **OLIVIERE**, s. f., plantation d'oliviers :
Faudra diviser vostre *oliviere* en deus parties. (COTEREAU, *Colum.*, V, 9, éd. 1555.)

2. **OLIVIERE**, adj. f., qualifiant Minerve dont l'*olivier* est un des attributs :

Minerve *oliviere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

OLIVOT, s. m., grosse olive :

Les *olivots* de Grenade et d'Andalousie. (DU PINET, *Pline*, xv, 2, éd. 1605.)

Les grands *olivots* longs... les grôs *olivots* faits a couillons. (ID., *ib.*, xv, 5.)

Les *olivots* d'Egypte sont aussi fort poulpus et charnus. (ID., *ib.*, xv, 3.)

Olivot : m. A great olive. (COTGR., 1611.)

Olivot, m. Oliva gruessa. (C. OUDIN, 1660.)

OLLE, voir ORLE.

OLLER, voir ORLER.

OLLIERE, voir ORIERE.

OLLIPHANT, voir OLIFANT.

OLLOCUTION, s. f., communication par la parole :

Ge proposai que je l'amenai o moi a faire comuine, saçant que ele partira o moi des biens et fera *ollocution*, ce est aparlement de ma pensee et de mon anui. (*Bible*, Richel. 901, f° 16^r.)

OLOGRAPPIE, *orograft*, s, m., acte olographe :

Si j'eo defaillois a celle feste avant dite de rendre la partie de l'*orograft* ou les lettres monseigneur mon pere, et les mois de quittance, monseigneur le roi purroit prendre en sa main et seisir la conté de Richmund et tenir dekes a tant que je li eusse rendu la partie avant dite de l'*orograft* et les lettres de mon pere et les mois de quittance, ou les lettres a celi de nous deux que plus vivroit. (1275, *Cession*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1012.)

OLOIR, v. n., sentir, exhaler de l'odeur :

Basmes [ne] encens ne tubaine

N'elt si buens com ele feseit.

(BEN., *Troie*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 62.)

Trievres volons tenir en pes,

Deux mois, u trois, se il le voelent,

Por enterer les morts qui oelent.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 375, f° 92^b.)

Encens, ne basme, ne rais

N'oloit si bien com il faisoient.

(*Id.*, *ib.*, f° 92^c.)

Cum les rives d'erbe e de flors

E de divers arbres plusors

Olent suof e dulcement.

(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 3019, Michel.)

Car pimenz ne encens ne graine

N'uelent si bon come s'alaine.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 87.)

Cartes donc vous puis je dire

Que doit estre bele et jente

La flor qui nest de si bele ente,

Et li fruz mieldres qu'en i quent,

Qui de boins est suof *eul*.

(CAREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 27^c.)

Qui de bons est suof *oel*.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 373, f° 294^b.)

Le malveis le fet bien, entre les bons l'acoelt ;

Cil se repent forment, de ses mesfaiz se dout,

Icele penitence devaunt Dieu suof *ouell*,

Et li fet enhair ço ke plus amer soult.

(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 12 v°.)

Nuls om ne vit arom et ungement

Chi tant biem *oillet* con funt mi vestement.

(*Cant. des Cant.*, Richel. I. 2297, f° 92 v°.)

Plus suof *eul* de nul pigment.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 110^a.)

Bone fame, n'en dot de rien,

Est si tres sainte et si tres nete

Que aut plus suof que violette.

(*De Monacho in fumine pericl.*, 530, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 526.)

Et la volenté me venoit
Tot jorz d'aler vers la rouseste
Qui mielz *oloit* que violette.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 16^c.)

Or, vous lo ce chapel a prendre,

Les flors en olent miex que basme.

(*Id.*, 12880, Méon.)

Bien est orles li covertors

Ds peaux de bex entor ses ors ;

C'est une peaus qui moult miols iolt

Que nule espisce *olort* ne siolt.

(*Parton.*, 1071, Crapelet.)

O les flors qui soef *oleint*.

(*Chast. d'un pere*, XIX, v. 9, Biblioph. fr.)

Bele et clere et soef *olante*.

(*Id.*, III, v. 23.)

Entre espices qui bon *olaint*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 9^c.)

— Flairer, sentir, avec un sujet de personne :

... Ça vien *oloir*.

La pour dont je suis destroiz

Puez sentir se tu ne me croiz.

(*Recart*, Br. IX, 1749, Martin.)

OLOR, - our, - ur, - eur, *oul.*, *ul.*, s. f.,
odeur, senteur bonne ou mauvaise :

Mais moult nos a mors^e et afflis

L'*olors* des mors et des ocis.

(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 92^b.)

Quant la terre fu delivree

Et cele *olors* fu trespassee.

(*Id.*, *ib.*, f° 92^c.)

Après vient l'oscurté si granz

E les tenebres, la nerçors

L'*olors* de mer e la puors.

(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 2074, Michel.)

Tels calz, telz freiz e tels *olors*

Suffret Judas e tels dolurs.

(*S. Brandan*, 1426, Michel.)

Et dist : Fille d'enfer, venez

Ou la lassé veue avez

Vostre mere en la grant douleur

De feu, de froit, de male *ouleur*.

(*Vies des Peres*, Richel. 23111, f° 138^d.)

Done flairent suof les *olors*

Qui sont es soyes et es laineas.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 42^d.)

De toutes diverses colours,

De moult diverses *olors*.

(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 54^c.)

Par sa tres douceuse *olor*.

(*Id.*, 10456, Méon.)

Pain menjout hors de doulor

Qui n'en senteit neis l'*oulor*.

(*Sermon du XIII^e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 147.)

A beauté d'uille ou de piment

Ou d'espices ou de bone *olor*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 89^d.)

Bien florant et de bone *oulor*.

(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 114^d.)

Doulz est et sains et ben li ars,

Jay n'y aures nulles *olors*.

(*Guerre de Metz*, st. 10^e, E. de Bouteillier.)

OLOUR, voir OLOR.

OLS, cas suj., voir OST.

OLST, voir OST,

OLTRECUDERIE, voir OUTRECUDERIE.

OLTREEMENT, voir OUTREEMENT.

OLTREMARIN, voir OUTREMARIN.

OLTRER, voir OUTRER.

OLUR, voir OLOR.

OLVRAIGNE, voir OUVRAIGNE.

OLVRER, voir OUVRER.

OLZ, cas suj., voir OST.

1. OM, voir ON.

2. OM, voir LE.

OMAILLE, voir ALMAILLE 2 au Supplément.

OMAIS, voir HUIMES.

OMANITÉ, voir HUMANITÉ.

OMBLE, s. m., nombril :

Et Fiernagus li respondi
K'il li ert destinaé ensi
Que nus empirier nel pooit
S'el ombre ne l'aconsivoit.
(Mousk., Chron., 5908, Reiff.)

OMBRABLE, *umbr.*, adj., qui donne de l'ombre :

Quant il (l'arbre) fut grans et *umbrables*,
si fuit toz blans. (S. Graal, Richel. 2485,
f° 117 r°.)

Si sa puissance unie
Ja *umbrable* infnie
Preschent a haulte voix
En ce nul mal ne voys.
(Act. des apost., vol. II, f° 168^a, éd. 1537.)

OMBRACLE, s. m., objet qui donne de l'ombre, ombrelle :

L'*ombracle* est le tabernacle et la nuee
resplendissant qui aombroit les filz d'Israel.
(J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 299 v°.)

OMBRAGE, *ombraige, umbrage, umbraige*,
adj., ombreux, sombre, couvert d'ombre,
obscur :

Et en sa cartre qui 'st obscure et *ombraige*
To jetera.

(RAIMB., *Ogier*, 4298, Barrois.)

Deus est asis en son saint heritage,
Or i parra oom cil le secorront
Cui il gita de la prison *ombraige*.
(CONON DE BETHUNE, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 4.)

Qu'el n'entrecloue ains les fenestres
Que li soit *ombrages* li estres.
(Rose, *Vat. Chr.* 1858, f° 123^d.)

.... Moutl ert *ombrages*
En cele part li grans bocages.
(Du vair *Palefroi*, Richel. 837, f° 353^d.)

Et la forest grant et *ombraige*.
(*Id.*, f° 354^d.)

Et le coucha lez lui en une cambre *ombraige*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 11 v°.)

Pour eschiever male aventure
S'en vont les sentiers plus *ombrages*.
(PHIL. DE REMI, *Jehan et Blonde*, 2994, A. T.)

Li tems est obscurs et *ombrages*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 67 v°.)

Contiaux trespercent armeures
En liens aparans et *ombrages*,
Sanc saut de cors et de visages.
(*Id.*, *ib.*, f° 142.)

La nuit fu moutl *umbrage*.
(B. de Seb., VI, 772, Bocca.)

Or les delivera briement dou lieu *ombraige*.
(*Id.*, xvii, 82.)

En la prison les mistrent, en la grant tour *umbrage*.
(Gaufrey, 9675, A. P.)

Le pays ou ilz furent fu desert et *umbrage*.
(Cuv., B. du Guesclin, Var. des v. 4387-4496,
Charrière.)

Orion est *ombraige*, et est ainsy appellé
parce qu'il engendre les croisances des
eaus et les tempestes. (CORBIGNON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 132^b.)

LEVYATHAN. Que maudicte soit ma substance
Infecte da corruption,
Quant oneques par presumption
Saillis de la spelunqe *umbrage*
Pour venir faire ce voyage.
(Act. des Apost., vol. I, f° 30^d, éd. 1537.)

Tant est le lieu noir et *umbrage*.
(La Font. *perill.*, f° 23 r°, éd. 1572.)

... Les tirans malfaicteurs
De ce desert perilleux et *umbrage*.
(JEAN JORET, *Jardin salulaire*, p. 115, Luthereau.)

— Sombre, noir, mélancolique, en parlant de choses morales :

Faisoient ly bourgeois chiere obscure et *ombraige*.
(Chev. au Cygne, 498, Reiff.)

Comparer ly feray ceste douleur *ombraige*.
(*Id.*, 30639.)

C'est l'acquest de la vie *umbrage*
Dont l'ame est dampnee et perie.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 289, A. T.)

— Avec un nom de personne, sombre, taciturne, ombreux, soupçonneux, jaloux :

Combatre nous convient a ceste gent *ombraige*.
(Chev. au cygne, 23149, Reiff.)

Et tant est plains de vaine gloire,
Tant fiers, tant cointes et tant veules,
Qu'il sembloit bien qu'en ses esteules
Eust trové tot le pais.
Umbrages ert et estais
A Deu servir et a bien faire,
Mes a rober et a mesfaire
Estoit vistes et remuans.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux. 10747, f° 61 r°.)

Por Diu, gardes que vous ja por chou ne
soiez *ombraige* vers lui ne changans de
vostre talent. (H. DE VALENCIENNES, *Contin. de l'Hist. de la conq. de Constant.*, XII,
P. Paris.)

El ne fu ne nice n'*umbrage*,
Mes sages auques sans outrage.
(Rose, 1241, Méon.)

Suis je vostre, ou que je soie,
Quar ains ne vous trovai *ombraige*.
(JEH. BODEL, *Congié*, Richel. 837, f° 61^a.)

S'aucuns a une dame nice et *ombraige*,
Contez sera el nombre des chetis.
(Anc. *poés. fr.*, *Vat. Chr.* 1522, f° 169^c.)

Car tant redoubt la folle gent *ombraige*
Qui devinent ains qu'il puist avenir
Les biens d'amour.
(Couci, 854, Crapelet.)

Souvent villains verrez coupaux
Par dessus les antres ruraux,
Et ne demandent qu'advantaiges
Et de leurs femmes sont *umbrages*.
(Des Villains, *Villenniers, Villastres et doubles Villains*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, VII, 73,
Bibl. elz.)

OMBRAGEMENT, *umbr.*, s. m., ombre,
au propre et au fig. :

Umbrager, faire des *umbrages* en painc-

ture, ou faire apparoir une chose pleine
estre enlevée par l'ayde des *umbragemens*,
comme font les paintres. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Adumbrare.)

Ombragement, opacitas. (H. ESTIENNE,
Dict. fr.-lat.)

Et croy qu'encore l'envie n'a pris son
assouvissement, mais sa rage faudra que
cesse, par l'*ombragement* du nom de mon
roy et par les rayons de sa faveur. (PARÉ,
Œuv., au Roy, Malgaigne.)

La douce poesie est comme la peinture
Que belle on trouvera bien prise en sa nature :
Car l'une de plus pres plus belle semblera,
Et l'autre de plus loin davantage plaira.
L'une se voudra voir dans une sale obscure,
Et l'autre au jour plus clair d'une pleine ouver-

ture.
L'une en jour se devise ou par *ombragemens*,
Et l'autre a de couleur mile dejettements.

(VAUQ., *Art Poet.*, III, Genty.)

Ombragement, m., Sombraje, espessura.
(C. OUDIN, 1660.)

Ombragement ou *ombrages* de peinture.
(DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

OMBRAGEUX, -eux, *umbr.*, adj., ombreux,
qui donne de l'ombraige, couvert d'ombre,
obscur :

Et quant aller voudront ensemble,
- Garde que cil a luy n'assemble,
Combien qu'il la tieane a séjour.
Qu'elle ne voye cler ne jour,
Et qu'elle cloe la fenestre,
Et que bien soit *umbrageux* l'estre.
(Rose, 14965, Lantiu de Damerey.)

Adonc entra le chevalier en la chambre
qui estoit *umbrageuse*. (*Perceforest*, vol. III,
f° 61^d, éd. 1528.)

Ung grant arbre *umbrageux*. (*Jard. de
santé*, I, 221, impr. la Minerve.)

En lieux *umbrageux*. (*Id.*, I, 130.)

Les chesnes *umbrageux*, que sans art la nature
Par les hautes forests nourrist a l'avanture.
(RONS., *Egl.*, I, p. 535, éd. 1584.)

La froide fille de Latone, environnee des
claires et resplendissantes estoiles, illuminoit
desja les obscures tenebres de la nuit
umbrageuse. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*,
5^e nuict, Bibl. elz.)

Jardin plein de beaulté nayfre,
Ou sont maintz berseaux *umbrageux*,
Sous qui on joue a divers jeux,
Comme a la boulle ou a la bille.

(G. CORROSET, *Blasons domest.*, Blas. du Jardin,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 234, Bibl. elz.)

Routtes *umbrageuses*, gazonnees, et doux
fleurantes. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV,
p. 91, éd. 1595.)

Une vallee *umbrageuse*. (*Hist. Maccar. de
Mertin Cocc.*, c. XXIII, Bibl. gaul.)

O bois touffus, bois *umbrageux* !
(VAUQ., *Idill.*, II, 54, éd. 1612.)

L'*umbrageuse* vallee et le dos des montagnes.
(PERRIN, *Sennacherib*, ap. A. de Charmasse,
François Perrin, p. 234.)

— Fig., dont l'esprit est couvert de
ténèbres, qui prend des *ombrages*, mal-
veillant :

Dieu est verité d'efficace,
L'homme imaginant *ombrageux*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. IV, f° 146 v°,
éd. 1619.)

Si par vos bons advis et conseils je puis
apporter quelque chose au bien de cest

estat, vous me trouverez toujours tres disposé a les recevoir, comme je vous remercie trez affectueusement de cesluy cy, et vous prie, Mess^{rs}, de m'advertir aux occasions, sans toutes fois adjouster foy a ces *umbrageux*, qui ne tendent qu'a obscurcir mes actions ou s'opposer au soleil mesme, comme il est croyable qu'en une compaignie si celebre plusieurs clairvoyans le peuvent apercevoir. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 21, a Mess^{rs} de la court de Parlement de Tolose, Berger de Xivrey.)

— Avec un nom de chose, qui n'a que l'ombre, l'apparence :

Jesus Christ est venu... pour oster les sacrifices *umbrageux* et significatifz et establir le vray. (FREMINEY, *Capit. Sauvegarde de la relig. catholique*, f° 64 v°, éd. 1866.)

OMBRAGEUSEMENT, adv., obscurément, d'une manière indistincte :

Afin que par les choses domestiques que nous avons entre les mains nous puissions comprendre ceste tres divine fecondité qui *umbrageusement* se trouve en tout son edifice, pour le moins il nous faut tirer comme les ombres et premiers traicts de chaque chose. (LA BOD., *Harmon.*, p. 16, éd. 1878.)

Il estoit necessaire d'establir la beatitude non en ceste vie, sinon confusement et *umbrageusement*, mais en une autre meilleure, ou seulement se trouvoit un repos et tranquillité d'esprit avec un contentement tres parfait. (*Les Apresdinees du Sr de Cholieres*, III, f° 144 r°, éd. 1887.)

Umbrageusement. Obscurely, darkly, covertly; also, jealously; waywardly, skittishly. (COTGR., 1611.)

OMBRAGIEMENT, *umbragement*, adv., à l'ombre :

En son pré sans encombrement
Sist Leonet *umbragement*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 36 v°.)

OMBRAGIER, v. a., rendre sombre, attrister :

Si moru eis rois Loeyz
El novembre qu'iviers *umbrage*.
(Mousk., *Chron.*, 27532, Reiff.)

Qu'el n'entrecloes ains les fenestres
Que si soit *umbragies* li estres,
Que s'ele a, ne vice ne tache
Sor sa char, que ja cil nel sache.
(*Rose*, 14487, Méon.)

— Fig. :

Umbrageant faulcement son avare larçin
D'un blasphemé.

(M. B. BAILLY, *Importunité et Malheur de noz ans*, f° 103, éd. 1876.)

— *Umbragié*, part. passé et adj., sombre, soupçonneux :

Umbragies iert et estais
A Dieu servir et a bien faire,
Mais a reuber et a mal faire
Estoit vistes et remuans.

(G. DE COINCI, *Mir.*, V, liv. I, apt Duc., *Umbr.*)

Cf. OMBRAGE.

OMBRAIER, voir OMBROIER.

OMBRAIL, *umb.*, s. m., ombrage :

Illeuc estoit desouz l'*ombraïl*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10°.)

E pus au boys en *umbrail*,
Passerom desouz l'*overayl*.
(*The Treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 159, Wright.)

OMBRAILLE, *omb.*, s. f., ombrage :

Et Soudans descendi sos le pin en l'*ombraïlle*.
(*Les Cheifs*, Richel. 12558, f° 118^d.)

OMBRAIRE, s. m., ombrelle :

Ombraire, an umbrella, or shadow.
(COTGR., éd. 1611.)

OMBRAI, s. m., ombrage :

Illeuc i voient sous l'*ombrai*
Cele et li fils a l'amiral.
(*Eleacle et Polin.*, Richel. 375, f° 43^d.)

OMBRAINT, *umbrant*, adj., qui donne de l'ombre :

Eoz un gardain espes, bien faillus o *umbranz*.
(*Horn*, 294, Michel.)

— Couchant :

Les franchises des predites foires commenceront la veille d'icelle, a midy, et finiront le lendemain au dernier jour d'icelles, a soleil *umbrant*. (*Cout. de Bouillon*, Nouv. Cout. gén., II, 853.)

OMBRAITILE, *umb.*, adj., qui reste à l'ombre, qui se fait dans l'ombre, dans le secret :

Si ces bons religieux se rendoient lors recommandes parmi le peuple dedans leur cloistre, hors la ville par leurs estudes *umbratiles*. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

Ombraitile, *ombraitile*. (*Dict. des trois langues*, éd. 1617.)

— Qui n'a que l'ombre, que l'apparence, spécieux :

Se on te repret, tantost tu vas querir excusacions *umbratiles*. (*Intern. Consol.*, II, XXXVI, Bibl. elz.)

OMBRAITIQUE, *umbraticque*, adj., habitué à être à l'ombre, à être couvert :

Agésilaus pour lors qu'il eust prins aucuns Perses, l'habit desquelz donne grant terreur, toutes et quantes fois qu'il est couvert de vestiment, puis il les monstra nudz a ses gens de guerre, affin qu'ilz mesprisassent les corps blancz et *umbraticques*. (*Sexle J. Frontin*, I, II.)

— Qui n'a que l'ombre, que l'apparence :

Nous parviendrons seulement a la terre *ombraitique*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 426, éd. 1878.)

La figure du vrai sacrifice que le Messie a offert et en la vertu duquel les sacrifices *ombraitiques* estoient offerts. (*Id.*, *ib.*, p. 331.)

Cestuy la (Jonas) fut un sauveur *umbratique* et figuratif destiné seulement pour un peuple. (*Id.*, *ib.*, p. 230.)

OMBRAITORE, s. m., tout objet qui donne de l'ombre, parasol, ombrelle :

Sur leurs chiefs on porte .i. poile a maniere de *ombraitore* ou paveillon. (J. GOUVAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 299 v°.)

OMBRE, s. f., figure dans qqes loc. ; vendre ombre por soleil, faire prendre des vessies pour des lanternes :

Il me voet por soleil vendre ombre
Et por clarté tenebres vendre.
(JACO. DE BAISEUX, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 208.)

— Faire ombre, gêner la vue :

Vous verres bien de quelle part nous sauldrons, car il n'y a riens au devant de vous qui vous fache ombre. (FROISS., *Chron.*, XI, 336, Kerv.)

— En ombre de, au lieu de :

Ma cousine en ombre de moy
Fis couchier avec le roy.
(*Mir. de Notre-Dame*, IV, 1180, G. Paris.)

— Sous le couvert de :

Et disoient qu'il faisoient guerre en l'*ombre* et nom dou roy de Navarre. (FROISS., *Chron.*, VI, 68, Luce.)

— Fig., prétexte :

Et les menerent deviers le roi, auquel il comptèrent tout l'affaire, et comment li rois d'Escoce et la roine le venoient veoir, et avoient pris ombre et escusance de venir a Saint Mor. (FROISS., *Chron.*, I, 431, Luce, ms. Rome.)

— Ombrage :

Il advertiroit de l'*ombre* que ledit seigneur en prenoit. (DU BELLAY, *Mém.*, f° 141, éd. 1869.)

— T. héraldique :

Portoit pour armes, d'argent a trois bandes de gueules, et une ombre de soleil d'azursur le tout. (LA COLOMB., *Th. d'honn.*, t. I, p. 137.)

OMBRÉ, adj., dont l'ombre est réfléchie :

Car trestout ensi que li kies
Paroit ombres en la fontaine...
(JEH. DE LE MOTTE, *li Regret Guill.*, 67, Scheler.)

OMBREIER, voir OMBROIER.

OMBREL, s. m., ombre :

Berbiz prez tondue
Souvent se remue
Pour l'*ombrel* trouver.
(*Disput. de Salom. et de Marc.*, ms. Epinal 59.)

OMBREMENT, s. m., action de couvrir de son ombre; pris au fig., en parlant de l'incarnation de J.-C. :

Il ne fu mie conceu par assemblément d'oume et de fame, mais par *ombrement* du saint esperit. (R. DE BORA., *Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 8 v°.)

Il ne fu pas coucheus d'oume, mais par l'*ombrement* del saint Esperit. (*Id.*, Richel. 24394, f° 9^d.)

OMBRER, *hombrer*, *umbrer*, verbe.

— Act., mettre à l'ombre, couvrir d'ombre, ombrager :

Comme la lune
Que la terre occurrist e: *umbré*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 34^a.)

Umbro, ras, *umbrer*, obscurir. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 265 v°.)

Et la alloit souvent laditte Jehanne la Pucelle sous un grand arbre qui la fontaine ombroit. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, au 1431, Michaud.)

Couvrechefs, l'un *hombré* de soy herange et l'autre de soy blanche. (2 juin 1530, Arch. Gir., Not., Charrier, 98-8.)

Toutes plantes viennent d'humeur et de chault, et si on les laisse *umbrer* d'arbres, ilz seront suffoquez. (GORGOLÉ, *Tr. d'agric.*, c. X, éd. 1531.)

Si on les laisse *ombrer* d'herbes, ils seront suffoquez. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 761, éd. 1597.)

— Réfl., se mettre à l'ombre, s'abriter :

Autour de la ville n'avoit aucune maison ne nulz arbres dont l'en se peut heberger ne *umbrer*. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 130 r°.)

— S'incarner :

Crois tu que Jhesus viat en terre pour nous sauver trestous, et se *umbrer* en la vierge Marie et en print chair humaine? (*Prophecies de Merlin*, f° 54^b, éd. 1498.)

Le filz de Dieu se *umbrera* en toy. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 72 r°, impr. Maz.)

OMBRETTE, *umbrette*, s. f., dim. d'ombre :

Il se repose souz quelque belle *umbrette*. (M. LEFRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 210 r°, éd. 1480.)

Dessoubz l'*umbrette* d'une rose.

(*Rousier des Dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 187, Bibl. elz.)

Dont demeurant soubs ses *umbrettes*

Je ne seatoys point mes douleurs.

(*ib.*, p. 189.)

Umbella, *umbrette*, petite ombre. (*Calpini Dict.*, Bâle 1584.)

Fraiches *umbrettes*...

(*Vauq.*, *Idill.*, I, 81, éd. 1612.)

— Fig. :

Marie... la consolation des ouvrans, l'*umbrette* des enfermes. (FOSSOTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 28 r°.)

OMBREUSEMENT, *umb.*, adj., en répan-dant de l'ombre :

Umbrusement, *umbruse*. (*Gloss. fr.-l.*, Richel. I, 7692.)

Tantost dans un antre creux

Umbrusement caverneux.

(*TARUR.*, *Poes.*, 1^{re} p., p. 74, éd. 1574.)

OMBRIE, s. f., sorte de pierre arborisée :

L'*ombrie*, que les autres appellent notiane, estant mise sur les autels empeschent que les parfums et choses odoriférantes ne puissent brusler. (LA BOD., *Harmon.*, p. 742, éd. 1578.)

1. **OMBRIER**, s. m., aiguille ou style du cadran solaire :

Lequel point du midy, la broche, triangle, baniere, *ombrier* dudit solaire doit justement regarder. (ELIE VINET ET ANT. MIZAULD, *Mais. champ.*, p. 173, éd. 1607.)

2. **OMBRIER**, voir **OMBROIER**.

OMBRIERE, s. f., ombrelle :

Ombriere : f. as *Ombrelle*. (COTGR., 1611.)

— Sorte de corde :

Autres cordes pour senes appellees *ombrieres* seront bien faittes et bien assemblees de telle longueur comme les pescheurs et autres, qui en ont a besogner, les voudront faire faire. (1445, Arch. mun. Angers, FF 5, f° 26.)

OMBRIER, voir **OMBROIER**.

OMBRIIN, adj., ombreux :

.. Delez un pin *ombriin*.

(*Aleschans*, 1649, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Puis s'en cuida aler desous .i. pin *ombriin*.
(*Fierabras*, 1636, A. P.)

OMBRIOUS, voir **OMBROIOUS**.

OMBRIIN (se), v. réfl., se mettre à l'ombre :

Toutes terres se *ombriiront* souz lui et souz l'ombre de son corps et de ses aelles. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 54, éd. 1488.)

OMBROI, *umbrei*, s. m., ombre épaisse, obscurité, ténèbres :

En l'oscur infernal *umbrei*

Les traist puis deiable apres sei.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 23835, Michel)

OMBROIE, s. f., ombrage, lieu ombragé :

Tant que il vienent en la plus bele *ombroie* desoz ciel. (*Artur*, Richel. 337, f° 218^r.)

Si s'en revient toute la voie

Vers les deus qui sont en l'*ombroie*.

(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 40^r.)

OMBROIER, *onbr.*, *ombroyer*, *umbroier*, *umbroyer*, *humbroier*, *ombriier*, *ombrier*, *hombrier*, *umbrier*, *humbrier*, *unbrier*, *ombraier*, *ombroyer*, *ombreier*, *ombroer*, verbe.

— Act., couvrir d'ombre, ombrager, mettre à l'ombre :

Lor fist trancher lor vestemens

Si qu'il ne poaint *ombreier*

Ne covrir fors jusqu'au braier.

(*MACÉ DE LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 64^d.)

En cest estat furent les dames convoyes jusques es eschaffaulx qui pour elles tenir et *umbroier* furent appointiez. (*Liv. du Chevalier. Comte d'Artois*, p. 44, Barrois.)

Si y avoit dedens le champ deux petites tentes pour reposer et *ombroier* les champions dessusdiz. (*MONSTRELET*, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

Grands haulbiers fueilluz pour *ombroyer* les passans. (*D'AUTON*, *Chron.*, Richel. 5082, f° 97. v°.)

Et y peut bien avoir .viii^e. palmiers qui *ombroient* la vallee. (*JEAN DE BETHENCOURT*, *le Canarien*, p. 60, Gravier.)

On void outre cela

Deux verdoyants costaux qu'une belle fustaye

De foucz et chastaigniers de deux costes *ombroye*.

(*GAUCH.*, *Plais. des Champs*, p. 201, éd. 1604.)

— Obscurcir :

Aucunes neees *ombroient* et obscurcissent les reis de sa belle clarté (du soleil) (*Trait. de P. Salem.*, ms. Genève 163, f° 20 v°.)

— Réfl., se mettre à l'ombre, prendre l'ombre, se reposer à l'ombre :

Qui as tentes *s'ombroie*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 18^c, Michelant.)

Se vient en ce lieu *umbroier*

Deduis.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 5^d.)

Se vient en cest leu *ombroier*.

(*ib.*, Richel. 1573, f° 6^v.)

Se vint sous le pin *ombroier*.

(*ib.*, ms. Corsini, f° 11^b.)

Mar l'alas onques *ombraier*

El vergier.

(*ib.*, f° 20^b.)

Sous .i. pouplier en l'erbe estoient

Jouste .i. vivier ou *s'ombroient*.

(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 118^d.)

S'ombroient dejuste .i. vivier.

(*ib.*, Vat. Chr. 1838, f° 135^a.)

Tant ont alé qu'il furent pres

De la dame qui el vergier

S'ombrooit les un olivier.

(*REN. DE BRAUJEU*, *li Biaus Desconneus*, 4250, Hippeau.)

En l'ombre de cel arbre se doit bons cuers *ombroier*. (*LAURENT*, *Somme*, Richel. 22932, f° 39^b.)

Et s'allèrent *ombrier* en leurs tentes. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des Hist., XXI, 186.)

Plusieurs s'allèrent *umbrier* et desarmer pour le caut. (*ib.*, p. 194.)

Et cil qui s'i *ombrieront* (à l'ombre de la fontaine) S'entr'ameront d'amour extraimes.

(*FROISS.*, *Poes.*, Richel. 830, f° 288 r°.)

Je ne sens poynt de chaleur, car je me *umbroye* icy. (*PALSGRAVE*, *Esclairciss.*, p. 610, Génin.)

Je me veulx aller *umbroyer* souz ce beau chesne la. (*ib.*, *ib.*, p. 700.)

C'est grand plaisir tandis que l'esté dure

De *s'ombroyer*, et durant la froidare

Se soleiller.

(*J. A. DE BAIF*, *Eclog.*, X, ed. 1573.)

— Se renfermer, se cacher :

La vertu Deu *s'ombroie* en ti.

(*WACE*, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 48^d.)

Toute la lunoison vos covint *humbroier*.

(*Guicet. de Sass.*, Richel. 368, f° 129^e.)

Alez vous *ombroier*

La dedens en vo chambre et vous apareillier.

(*REN. de Montauban*, Richel. 766, f° 58.)

Vit Menart qu'ilec *s'ombroia*.

(*PEAN GATINEAU*, *Vie de S. Martin*, p. 98, Bour-rassé.)

Et s'en vinrent *ombriier* dou lonch d'une haie. (*FROISS.*, *Chron.*, VI, 170, Luce.)
Var., *umbraier*.

— En parlant de l'incarnation de J.-C. :

Ceo est li mundz u Deus *s'ombroie*.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 26030, Michel.)

Quant en la virge *s'ombroia*. (J.-C.)

(*Rom. de l'annuac.*, Arts. 5201, p. 88^b.)

— Neutre, se mettre à l'ombre, se reposer à l'ombre :

En un pré, lons un destour,

Vi trois dames *ombroier*.

(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 21, 3.)

Pres d'un vergier,

Dame simple et coie

Vi *ombroier*.

(*ib.*, I, 49, 6.)

Si vi pastoure *ombroiant*

Sus une foillie.

(*ib.*, II, 53, 6.)

Car la roine estoit jehui

Alee au bos por *ombroier*.

(*Chev. as deus esp.*, 8926, Foerster.)

Car tuit li plusor s'en aloient

O lor amies *ombroier*

Soz ces arbres por donoier.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 11^d.)

La duchoise i estoit venue *ombraier*.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 217, f° 169^b.)

Par le vergier li rois ombroie.

(G. de Palerme, Ars. 3319, f° 77 v°.)

Devant le tref avoit un olivier

U la roïne s'assist por ombroier.

(Anseis, Richel. 793, f° 31°.)

En l'ombre de cest aubre ce seoit bons
cuers a ombroier et regarder ces belles
brances qui portent le fruit de vie pardur-
able. (LAURENT, Somme, fragm., ms.
Verdun, f° 2 r°.)

Et dessous (le cerisier) ombroier alames.

(GUILL. MACHAULT, Livre du Voir dit, 2252,
P. Paris.)

— S'incarner :

Don Saint Espir fuz enseinte,
En toi vint il et ombray,
Tant que tu fuz chambre clamee
Au roy de gloire Adonay.

(RUTEB., les .ix. joies Notre-Dame, II, 11, Jub.)

— Faire de l'ombre, donner de l'ombre :

El bois entrent qui molt ombroie.

(Tristan, I, 1927, Michel.)

Est tapis une pieche en un val qui ombrie.

(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 247, f° 164^a.)

La veist on mainte targe florie

Et mainte enseigne qui vers le ciel unbrie.

(Anseis, Richel. 793, f° 36^a.)

En la tour d'Aigremore que vers le ciel ombrie.

(Destr. de Rome, 377, Gröeber.) Ms. humbrie.

Grand bruyne soit sur terre... umbroiant.
(Poème du xv^e s. conten. l'Apoth. de Phil.-le-Bon ;
Nouv. mém. de l'acad. roy. de Brux., t. I.)

Ne voys tu pas le printemps umbroyer,

La terre aussi plainement verdoyer ?

(OCT. DE S. GEL., Sej. d'honn., f° 15 r°, éd. 1604.)

Ombroyer, far ombra. (C. OUDIN, 1660.)

— Réfl., prendre de l'ombrage, en par-
lant d'un cheval :

Et li cheval que en destre mena

Hannist et fronche, durement s'ombroia.

(Gaydon, 3993, A. P.)

— Neutre, dans le même sens :

Des pies devant commence a ombroier (le cheval),
En haut hannist, si a prins a fronchier.

(Gaydon, 3883, A. P.)

— Planer :

Mais Deu de paradis...

Li ot tramis un aigle qui dessus lui ombrie,

D'une eyle le covrit.

(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 4969, Scheler,
Gloss. philol.)

— Se coucher :

Mains li soleth ombroie,

La nuit vint tout obscure.

(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 10973, Scheler,
Gloss. philol.)

— Être foncé, noir :

Qui tuis sont plens de palbe et condre qui ombroie.
(JER. DES PREIS, Geste de Liege, 18937, Scheler,
Gloss. philol.)

OMBROIOUS, - oyeux, - ious, adj., qui
est dans l'ombre :

Et d'autre part (li solaus) laisse ombroieuse

La terre qui est tenebrouse.

(Image du monde, ms. Montp. H 437, f° 140 r°.)

— Qui donne de l'ombre :

Mont ombrious et espas. (S. BERN., Serm.,
Richel. 24768, f° 42 r°.)

Sous le couvert d'une ombroyeuse large.

(G. CHASTELLAIN, Compt. d'Hector, VI, 189, Kerv.)

OMBRON, adj. ?

Il fut ensevelis a Notre Dame a Fons;
Par decoste le mur, deleis le siege ombron
Ou l'evesque de Liege siet al Pais...

(JER. DES PREIS, Geste de Liege, II, 6014, Sche-
ler, Gloss. philol.)

OMBROS, - eux, umbr., humbr., de l'om-
bre, qui fait de l'ombre, qui est à l'ombre :

Les vergers humbros.

(Simon de Pouille, Richel. 368, f° 156 v°.)

Si tost qu'Hero vit que la nuit umbreuse

Noircie estoit d'obscurté tenebreuse.

(CL. MAR., Leander et Hero, p. 136, éd. 1543.)

Nymphé, quel mont lointain, quelle forest om-

[breuse...

(J. A. DE BAIF, Eclog., II, éd. 1573.)

Il faut aussi dormir dedans un antre ombreux.

(BONS., Sonn. pour Helene, II, LXXIII, p. 231,
éd. 1584.)

Que tu ne veux de moy faire une offrande

Aux dieux ombreux.

(JOD., Cleop., act. III, Bibl. elz.)

Roy de l'ombreux Tenare.

(SCHELANDRE, Tyr et Sid., 2^e journ., II, 8, Bibl.
elz.)

Tirants son pied de la pouppe

Qui porte l'ombreuse troupe.

(PASSERAT, OEuv., p. 168, éd. 1606.)

OMBROSITÉ, umbr., s. f., ombrage :

Champs et terres secz et steriles, et sans
umbrosité d'arbres. (Flave Vegece, III, 2.)

OMBRU, adj., ombreux, qui fait de
l'ombre :

Lieux ombrus.

(FROISS., Poés., Richel. 830, f° 29 r°.)

Forest ombrue.

(Id., ib., f° 30 v°.)

OMELIAIRE, voir OMILIAIRE.

OMELIER, s. m., recueil d'homélies :

L'omelier contient les omélies des sains
docteurs. (J. GOULAIN, Ration., Richel.
437, f° 216 r°.)

Ung omelier d'yvier des euvangilles. (Vers
1469, Invent. de S. Amé, Arch. Nord.)

Ung omelier d'esté. (Ib.)

OMEË, voir HOMMÉE.

OMENAGE, voir HOMENAGE.

OMER, voir OSMER.

OMICIDIUM, voir HOMICIDION.

OMILIAIRE, s. m., recueil d'homélies :

Surquoy dit le benoist saint Augustin
en un sermon qu'il fait en l'omeliaire sur
le texte de ceste presente evangile... (Le
prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.,
f° 27 r°, éd. 1519.)

OMINADE, s. f., bosse :

Icellui garson se plaigny d'une jarie, et
dit on que par eschivissement, mauvais-
tié et malice dudit garson ou autrement,
lui vint une ominade ou bosse en l'ayne,
grosse comme le poing. (1467, Arch. JJ
200, pièce 183.)

OMINER, v. n., augurer :

Abominer tous maux passez, et bien

ominer des biens a venir. (DU BELL., Mém.,
V, 349, A. Lambert.)

OMINEUX, adj., de mauvais augure :

Comme ils (les Flamands) alloient com-
battre les François, les plus sages firent
un jugement ominieux de ce prodige. (Hist.
de Charles VI, p. 58, Le Laboureur.)

— Qui annonce l'avenir :

Des voix ominieuses et presageuses.
(PIERRE LE LOYER, Hist. des Spectres, p. 691,
éd. 1605.)

OMIPOTENT, voir ONIPOTENT.

OMITTON, voir AUMITON au Supplément.

OMME, voir ON.

OMNIR, voir ONI.

OMNIEMENT, voir ONIERMENT.

OMNIPOTENT, voir ONIPOTENT.

OMODOXIE, s. f., conformité d'opinions :

Concorde n'est pas omodoxie. (ORESME,
Eth., Richel. 204, f° 543°.)

OMPHACIN, s. m., huile d'olives vertes :

Si on a huile d'olives vertes, que l'on
appelle omphacin. (LIEBAULT, Mais. rust.,
p. 517, éd. 1597.)

— Adj., qualifie l'huile appelée ompha-
cin :

Huilé lavec ou omphacine. (LIEBAULT,
Mais. rust., p. 519, éd. 1597.)

L'huile procedant d'olives vertes, appelé
huile omphacin, est le meilleur, au défaut
duquel l'on se sert de l'autre. (OL. DE
SERR., Th. d'Agric., VIII, 4, éd. 1805.)

OMPLE, adj., uni :

Puis alloient .XL. hommes de cheval, les
aucuns vestus de soye, de satin figuré
cramoisi, et les autres de satin omple cra-
moisi. (WAVRIN, Anchienn. Cron. d'Englet.,
t. II, p. 371, Soc. de l'H. de Fr.)

Pour .IIII. aunes et demye de drap tant
de royet comme de omple. (1379, Compt.
de Valenciennes, n° 46, Arch. mun. Valen-
ciennes.)

.I. omple drap de .II. couleurs. (1382,
La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Omple tieulle. (1382, ib.)

Omples quariaux a .XL. s. le cent. (1406,
ib.)

Trois quietz de corde, les .II. ompies, et
le troisieme renforcié. (1414, ib.)

Il sera tenu de faire assir ung penel de
voirre omple. (18 mars 1444, Embrevures,
f° 87 v°, Arch. Nord.)

Omple drap a .xxxii. s. l'aune. (1474, Bé-
thune, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl.
Amiens.)

— S. m., étoffe unie :

.IIII. aunes de omple. (1474, Béthune, ap.
La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

I. ON, hon, om, hom, home, omme, un,
um, oum, en, em, an, subst. abstrait, in-
dique d'une manière vague et générale les
gens, les personnes :

Dunc dist un[s] chevaliers que l'um clamout Rol-
lant.

(WACE, Rou, 2^e p., 518, Andresen.)

Par l'amistié del pere doit l'um amer l'enfant.

(*Id.*, *ib.*, 2874.)

Que l'um de lui ne prent mais cure.

(*Brut*, ms. Munich, 3156, Vollm.)

Del deu Janvier qu'un i servoit.

(*Id.*, 3533.)

Juinet l'apele l'un.

(*Th. le mart.*, p. 161, Bekker.)

Mais demoreir doit an ens cerz anginz.
(*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, n° 60 r°.)

Puis que hom est entrepris
Et par force liez et pris,
Bien puet l'en veoir au bessoing
Qui l'aime et qui de lui a soing.

(*Renart*, 11631, Méon.)

C'est li compos del calendrier,
Car par le calendrier set an
Le cors de le lune et de l'an.

(*L'Ym. dou monde*, Richel. 1533, f° 191 r°.)

Ne puet *oum* le vue des fenestres
assorbeir. (*Chirog. de 1260*, Arch. mun. S.-Quent., l. 24, n° 42.)

Et quant li prestres l'entendi
Bien cuida c'omme l'eust trahi.

(*D'Estula*, Richel. 837, f° 228.)

Celui ouvre *hom* la porte, celui maintient *om* bien.
(*Poeme mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 57.)

Car cum plus lor done *home* plus sunt de deable.
(*Id.*, f° 58.)

Et totes ices choses que l'an celebre an
sainte eglise. (*Vie de St Denis*, Brit. Mus. Add. 13606, f° 133°.)

Et par pluie e par bel doit l'em porter sa chape.
(*Les Proverbes del vilain*, Ler. de Lincy, Prov.)

A li tenir en aussi bon estat comme l'en
li baudra. (1325, *Cart. de S. Taur.*, CLXX, Arch. Eure.)

Les roines et les contesses
Et les autres dames proie on ;
Comment s'en poroit tenir hon ?

(*Jacqu. d'Am.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1927, Kört.)

Et marche l'en dessus, car peu ou neaut
sans elle pourroit l'en prouffiter. (*Le Chapellet de Virginité*, de la violette de mars, Fréd. Godefroy.)

Soubz ombre de sermens couvers

On baille a qui l'en veut puissance.

(*COUILLART*, *Poés. div.*, Bal. contre les Princ. rep., I, 16, Bibl. elz.)

Jusqu'a quand verra l'on honorer le rebelle ?
Jusqu'a quand verra l'on reculer le fidelle ?
(*La Complainte de France*, Sonnet, 13, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 43.)

Et lors commença l'on a mettre en
avant qu'il estoit besoing de reprendre la
guerre contre Mithridatés. (*AMYOT*, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

Et si le blâme l'on d'avoir laschement
abandonné sa femme Ariadne pour l'a-
mour d'Églé fille de Panopeus. (*Id.*, *ib.*, *Thes.*)

Comme entretiendra l'on Lazare jusques
a ce que j'aye esté au logis ? (*LARIVÉY*, *le Morf.*, II, 4, Bibl. elz.)

— On répond parfois à vous :

Mais, je vous pri', gardez vous bien,
Gardez vous qu'on ne l'eguillonne.

(*RONS.*, *Od.*, *Od. retranch.*, Bibl. elz., II, 420.)

— D'autres fois il est suivi de *ils* :

Si en mon pays on veut dire qu'un
homme n'a point de sens, ils disent qu'il

n'a point de memoire. (*MONT.*, *Ess.*, l. I, ch. IX, p. 17, éd. 1598.)

— Et de *qui* :

Helas ! on ne croit point le mal, *qui* ne
l'esprove. (*LARIV.*, *le Lag.*, I, 3, Bibl. elz.)

On vit partout, *qui* a de quoy. (*Id.*, *ib.*, III, 8.)

La vaillance a ses limites, comme les
autres vertus, lesquels franchis, on se trouve
dans le train du vice : en maniere que par
chez elle on se peut rendre a la temerité,
obstination et folie, *qui* n'en sçait bien les
bornes. (*MONT.*, *Ess.*, l. I, ch. XIV, p. 28, éd. 1595.)

— *Qui* précède parfois on :

Qui ne vous voit, de bien loin on vous sent.

(*CL. MAR.*, *Epistre aux Dam. de Par.*, p. 153, éd. 1596.)

Et encore au xvii^e s. :

Qui auroit bien examiné la vie de la plu-
part des gens du monde, on y trouveroit
des crimes manifestes et inexcusables.
(*Nic.*, *Pan. de S. Franç. de Paule*, I.)

— On s'est pris pour nous :

Nous mesmes nous a exilliez et deboutez
hors de la terre, pour ce que on le blas-
mames. (*Hist. de Jud. Mach.*, Tri. des IX Pr., p. 95, ap. Ste-Pal.)

Bien souverain sur tous biens terriens,

Qu'on appelle voluptuosité.
(*Contred. de Songereux*, f° 178 v°, éd. 1530.)

Dans le Perche, on s'écrit encore et se
prononce *en* ou *an*. (*Ach. Genty*, *Rimes inéd. en patois percheron*, introd., p. 6.)

2. ON, voir ONG.

3. ON, voir OD.

4. ON, voir LE.

ONAGRE, *onaigre, onager, haunagre*, s. m., âne sauvage :

Onager signifie diable en ceste vie.

(*PH. DE TRAUN*, *Best.*, 910, Wright.)

Si li envoia .i. olifant et .i. *onagre*.
(*Cont. de G. de Tyr*, ch. LXXI, Guizot.)

Onagre est asne sauvage. (*Bible*, Maz. 684, f° 200^d.)

Les *haunagres*, ce sont asnes sauvages.
(*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 72 v°.)

— Ancienne machine de guerre pour
lancer des pierres :

Les autres (cailloux) ung peu plus gros
se lancent et adressent par les engins
nommez *onaigres* (comme asnes sauvages,
pour leur impetuosité). (*Flave Vegece*, IV, 8.)

ONAGRIER, adj., de l'onagre :

Onagrier, of a wild asse. Le pas *ona-*
grier. A very swist pace; for such a one
hath the wild asse. (*COTGR.*, 1611.)

— S. m., trot de l'âne sauvage :

L'on luy feist un beau grand cheval de
boys lequel li faisoit... aller le pas, le trot,
l'entrepas... l'onagrier. (*RAB.*, *Garg.*, ch. VII, éd. 1542.)

ONC, *ons, on, unc, anc, enc, ainc, ains*,
ain, adv., une fois, en quelque circons-
tance :

Kar od le trenchant de m'espee

Li ai dreit fait, s'on li mesis.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 9693, Michel.)

Seignors, fait il, mustrer vos voil

Que del monde le maire orguil

E la meilleur chevalerie

Qu'enc fu seue ne oie

Avpz si vencie e matee

Qu'arme n'est mais vers vos portee.

(*Id.*, *ib.*, I, 1177.)

Que si hideuse beste osas adeser.

(*Berte*, 75, Scheler.)

Certez c'est la plus belle qu'ains de mere nasqui.

(*B. de Seb.*, II, 704, Bocca.)

— *Onc... ne*, jamais :

Moult souef te norrist, *ons* ne te courça.

(*HERMAN*, *Bible*, ms. Orl. 374^{bis}, f° 3^d.)

C'unc tels hom mais ne fu ciz.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 205, Michel.) Impr., *un.*

Unc ça ne me tramist message

Par qui il ne m'ait merci crieie.

(*Id.*, *ib.*, II, 2024.)

Et il les tint si hautement (es terras)

Si en paiz e si noblement

C'unc de plain pié ne s'encorça.

(*Id.*, *ib.*, II, 36468.) Impr., *un.*

Ains de mes ians meilleur beste ne vi

Qui outre Loire li tresnoa le fil.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 199^b.)

Dolenie end est, *ainc* si ne fu.

(*Brut*, ms. Munich, 3340, Vollm.)

Ainc ne veistes a nol jur

En nule terre iteil estur.

(*Id.*, 3489.)

Floire respont : Por Diu, nel dites ;

Ainc millor chose ne veistes.

(*Floire et Blanceflor*, 1^{re} vers., 2113, du Mérit.)

N'ainc puis n'i puet goute voir.

(*G. DE COINCT*, *Mir.*, ms. Soiss., f° 3^e.)

Si getast cascuns se pier e ans,

Quesqu'ele fust, petite u grans,

Cascune venroit jusquen mi

Sans jamais demouvoir d'enki,

Sa force ne s'en traif[r]oit on

Et si terroit tot environ

L'une a l'autre tot en millia

Cascune devers le millia.

(*GAUTH. DE MES*, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 95^e.)

Anc non poguiron moz soner.

(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 1 r°.)

Anc ne fist mais pucele nule tel tricherie.

(*Ste Euphrosyne*, 23, Meyer, *Rec.*, p. 333.)

Anc n'oi gentior.

(*Id.*, ms. Oxf., Canon. misc. 71, f° 78 r°.)

Humais panront conseil comment porrant erer,

Que de traison faire ne furent *anc* lassé.

(*Parise*, 610, A. P.)

Ne fu teus hom *ainc* puis ses jors.

(*Parton.*, 138, Crapelet.)

Ainc n'ot que deus enfans...

(*Berte*, 39, Scheler.)

Chascuns dist k'ains ne fu plus bele rien veue.

(*Id.*, 1304.)

Il ot hauberc et hiaume et espee forbie.

Et escu fort et roide, *ainc* millor ne veistes.

(*Gai de Bourg.*, 2356, A. P.)

Si fu de lui si tost esprise

K'ainc Blanceflors n'fiseus la blonde

Ne nule feme de cest monde

N'ama onques si tost nului

Come ele fist tantost celui.

(*La Viellete*, Richel. 375, f° 344 r°.)

Li bers retourne, ou il vouzist on non ;
On n'arresta de ci qu'au tref Naymon.
(*Agolant*, 265, Bekker.)

Ne fu on beste de la vostre vertu.
(*ib.*, 347.)

Se j'ai moillier ce m'avez demandé ;
Nenil voir, dame ; on ne l'ai empensé.
(*ib.*, 1310.)

On ne naqui de mere ne ne l'engendra on,
Deus la fist par ces mains tot par eslection.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq 4192,
f° 4 r°.)

Donc recommence li estour mult pesant,
Ains en sa vie nus hom ne vit si grant.
(*Oïnel*, 1814, A. P.)

Dout ne se voust desarmer onz,
Ains fiert cheval des esperons.
(*Guant*, *Roy. lign.*, t. I, p. 289, Buchon.)

Ne sçais tu pas, que je n'euz onc
D'elle plaisir ny un seul bien ?
(*Cl. MAR.*, *Dial. de deux amoureux*, p. 19,
éd. 1596.)

Lorsque le Romain commença d'escrire
en sa langue, la grecque estoit farcie d'une
infinité de grands auteurs qui n'eurent onc
puis leurs semblables. (*PASQ.*, *Lett.*, I, 2.)

— *Onc mais, ains mais, ains mes, ainc
mais, anc mais, an mais, aimmes*, toujours :

De la grand ardire
D'enfer, ke tous tens dure,
Deffendels nos aimmes.
(*Chass.*, Wackernagel, p. 71.)

— *Onc mais... ne, jamais :*
Ains mes tens felonie ne fu en gens troves.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 13°, Michelant.)

Une grant gent, *aincmais* tele ne fu.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 845, Barrois.)

An mais ne vi cours si leial.
(*Fiorimont*, Richel. 353, f° 6°.)

An mais ne vi si bonne gent.
(*ib.*)

Ains mes si biau couple ne vi.
(*MARIE*, *Lai d'Yvenec*, 196, Roq.)

Anc mais hom tant saives non fu.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 2 r°.)

Ains mes dame tel duel ne fit.
(*Estrubert*, Richel. 2188, p. 3.)

*Ainsmais ne vi castiel si fort, ne si bien
seant comme cis est.* (*Chron. de Rains*,
c. XIX, L. Paris.)

1. ONCE, s. f. ?

Comme le suppliant, Estienne Clement
et autres amenoient contramont la riviere
du Rosne un batel... ledit Estienne se mist
au lieu nommé au pays *once*, ou le sup-
pliant avoit toujours tiré en ce voyage,
lequel pour oster ledit Estienne de ladite
once et place, coppa la corde a laquelle
ledit Estienne estoit accouplé et tiroit, dont
il chei a terre sur un tronç d'arbre. (1415,
Arch. JJ 169, pièce 38.)

2. ONCE, oince, s. f., ongle :

Que dou doi menu jusqu'a ners
La premiere *once* se creva.
(*CAREST.*, *Chevalier de la Charrette*, p. 125, Tarbé.)

Il a les plus dures *oinces* qu'onques je
senty sur mes espauls. (*RAB.*, IV, XV,
éd. 1552.)

Centre, *oince*, ongle ; Poitou, Saint.,
oince, phalange des doigts.

3. ONCE, s. f., mesure de longueur :

Pour estre dict leynau, ladite playe doit
avoir de longueur et incision une *once* de
pouce, qui est la cinquieme partie du pan
de cans. (*Coust. gen. de S. Sever*, *Cout.*
gén., II, 694, éd. 1604.)

ONCEE, *honcée*, s. f., la valeur d'une
once :

Si fut ainsi ordonné que des usures on-
ciaires, c'est a dire qui ne montent que
une *honcée* l'en feist sennonceaires. (*Le
prem. vol. des grans dec. de Til. Liv.*,
f° 119°, éd. 1530.)

ONCELEE, s. f., mesure de vin équiva-
lente a peu près a une pinte :

Entre les mauveses coustumes que il
(Chilperic) avoit alevees, establi il que tuit
et gentill et vilain qui vignes avoient...
rendroient chacun an une *oncelee* de vin
a la table le roy. (*Chron. St-Denis*, ap. Duc.,
Uncia 2.)

ONCENOTTE, s. f., sorte de vase :

Le suppliant a prins et emblé de cer-
taines personnes un cheval avec une
houges neuves charges d'armeures, d'une
arbaleste et d'une *oncenotte*. (1408, Arch.
JJ 163, pièce 151.)

ONCIAIRE, *unc.*, adj., d'une once :

Si fu ordené que des usures *onciaires*,
c'est a dire qui ne montoient qu'a une once,
l'en fist sennonciaires, et les devisa l'en
par egales porcions a paier a trois ans.
(*BERSUIRE*, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 120°.)

Les grappes *unciaires* qui portent grains
poisants une once. (*COTEREAU*, *Colum.*,
III, 2, éd. 1535.)

ONCIAL, adj., qui pèse une once :

Raisins *onciaux*, ainsi nommez pource
que chaque grain poise quasi une once.
(*DU PINET*, *Pline*, XIV, 3, éd. 1566.)

ONCIEGE, *oclege*, s. m., droit seigneurial
levé dans la Gruyère et aux Ormonts.
L'onciege était un droit d'alpage, une re-
devance en nature que payaient les usa-
gers, c'est-à-dire ceux qui jouissaient du
droit de faire paître leurs bestiaux dans
les usages ou terrains vagues appartenant
à une commune, mais relevant du sei-
gneur, soit dans les pâturages com-
muns qu'on ne fauchait pas. Cette redevance
consistait dans le fruit, c'est-à-dire
dans le produit du lait qu'on avait tiré
des vaches pendant un ou plusieurs jours,
appelés pour cette raison *dies fructiferi*.
Dans le pays de Gessenay lorsque deux ou
trois paysans faisaient paître ensemble
leurs vaches dans les pâturages communs,
sans en couper l'herbe, ils donnaient au
seigneur le produit du lait qu'ils en avaient
tiré en deux ou trois jours. Chaque usager
de la montagne de Sador, dans la châtelle-
nie de Montsalvens, devait au seigneur
un fromage pour l'*onciege*. Les sujets du
prieuré de Rougemont payaient annuelle-
ment au prieur l'*onciege* de six jours et
demi des vaches qu'ils avaient mises sur
les montagnes de Rubli et de Rougemont,
et celui de trois jours et un quart des
vaches qui paissaient dans les plaines ou

dans les pâturages communs (d'après un
document du 3 janvier 1486). Les sujets
du prieur devaient chaque année charger
la montagne, c'est-à-dire y mettre le
nombre de vaches et de bêtes à lait qu'elle
pouvait nourrir. (*Hisely*, *Hist. du comté de
Gruyère*, Doc. de la Suisse rom., IX, 333.)

Ociegia, gallice *ociege*. (11 mai 1475,
Test. de Fr. J. comte de Gruyère, Doc. de la
Suisse rom., IX, 334.)

ONCIER, v. a, mesurer par onces :

Oncier, mesurer par onces, *uncio*, as.
(*Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Uncio, *uncias*, *oncier*, mesurer a once.
(*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

ONCION, *onction*, s. f., la matière avec la-
quelle on fait les onctions :

Veons le grant amour que Dieu a mon-
tree aux roys de France et au royaume ;
Dieu envoia par un ange l'*oncion* de quoy
les rois estoient enoins et sacres. (*Modus*,
f° 319, ap. Ste-Pal.)

Item un vaissel d'argent a mettre le
cresme et les autres *onctions*. (1363, *Inv.*,
ap. Duc., *Unctio*.)

A esté trouvé audict cyboire le vaisseau
des *onctions* a baptizez, et ung autre a
mettre les *onctions* des malades. (1803, *Inv.*
de l'égl. de Chaource, 108, Lalore.)

ONCIRE, voir OCIRE.

ONCKORE, voir ONCORE.

ONCLE, s. m. ?

Six cens clous de quatre *oncles*. (1876,
Arch. mun. Agen, BB 32, f° 66°.)

ONCLIN, s. m., oncle :

Et quant li duc d'Ardenne, qui estoit ses *onclins*,
A che duc de Brabant aidier volt son cousin.
(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, II, 1447, Scheler,
Gloss. philol.)

ONCOR, voir ONCORE.

ONCORE, *onkore*, *onckore*, *onquore*, *un-
core*, *unckore*, *huncore*, *onquores*, *uncores*,
unquores, *onquors*, *oncor*, *uncor*, *unquor*,
umquor, adv., encore :

Charles respunt : *Uncor* purrat guarir.
(*Roll.*, 156, Müller.)

Uncor cunquerrai jo citez od mun espiet.
(*Voy. de Charlemagne*, 11, Koschwitz.)

Et *uncore* le mande l'on que il ne vienge
a dreit. (*Lois de Guill.*, 48, Chevallet.)

Nient ne besuignerent de lur covetiteuse,
cum *uncore* fust la viande en lur buche.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXVII, 30, Mi-
chel.)

Jeo crei bien en Deu e saf
Qu'unquor serreiz dux poestils.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 13881, Michel.)

Chazcons ne sout, por ceo dota
A quei li affaires tornera ;
Pur ce n'oseat c'unquor s'en vienge.
(*ib.*, II, 14307.)

U est donc le vo,
Les serremenz qu'unquor n'a gaires
Li feis sor les saintaires,
De ta main destre, mun veiant ?
(*ib.*, II, 14525.)

S'or s'esjoist e s'or se haite
Uncor r'aura de la chaaité
Meins d'ambesas, se li dux poet.
(*ib.*, II, 15294.)

Unquor fore li la bone geut,
Qui lor prez fauche a force e prent.
(*Id.*, *ib.*, II, 17635.)

Nel vout huncore pas li reis atant suffrir.
(*CARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 25 r°.)

Onquore vels ocire ton dreit saignor !
(*Ger. de Rossill.*, p. 356, Michel.)

Se de bon cuer le faiz e por s'amor,
Oncor auras barnage, terre et enor.
(*Id.*)

Mes por ce que le jor qu'il ot mandé
n'est mie oncore trespassez, et bien puet
venir oncore a tans, sont il anques recon-
forté. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 111a.)

Il ne vendra, bele suer, oncor mie.
(*R. DE SEMILLI*, *Bartsch*, *Rom. et past.*, III, 12, 31.)

Juste son piz li met l'enfant
Qui estoit oncore vivant.
(*WILL.*, *Ste Marie Magd.*, Richel. 19323, f° 69 v°.)

Onkore n'a ge gaires gardé
Cest cors.
(*Id.*)

Q'unckore la tienge un petit.
(*Id.*)

Onquors establis heritiere ma filhe. (1269,
Test. de Jeanne de Fougeres, Dupuy 803,
f° 96, Richel.)

Uncores. (*Ch. de 1273*, *Blanche-Cour.*,
Arch. Vienne.)

Onkore. (1280, *Litt. princ. Salerni*, Ry-
mer, 2^e éd., t. II, p. 456.)

Onquores. (*Ch. de 1284*, Arch. Loiret, H.)

Unquores. (*Ch. de 1299*, S.-Jul.-du-Pré,
Arch. Sarthe.)

Desqueles danrees les bones gens sunt
uncore a poier. (Mai 1300, *Quitt. de la ch.*
des comptes de Dole, Arch. Doubs.)

Oncor. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*,
ms. Univ., f° 111 v°.)

Bresse et Genève, oncore.

ONCOUEN, voir ENCOUEN.

ONCQUES, voir ONQUES.

ONCTION, voir ONCION.

ONCTUOSITÉ, s. f., qualité de ce qui
est onctueux :

Onctuosité : f. Unctuosité, oilinesse,
greasiness, fatiness. (COTGR., 1611.)

OND, und, ont, hont, unt, uunt, ount,
adv., où :

Ne fust Seigne si grant, par unt il unt lur triege.
(*WACE*, *Rou.*, 2^e p., 612, Andresen.)

Par unt cil del pais vient suvent e vunt.
(*Id.*, *ib.*, 3388.)

Par unt la mer receit un gort.
(*S. Brandan*, 168, Michel.)

La porte ert apres refermee
Par unt vus eustes l'entree.
(*MARIE*, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407,
f° 118d.)

Ce me dirras, savoir le voil,
Par unt il l'a trait. — Par l'oil.
— Par l'oil ! et si nel l'a crevé ?
(*CHREST.*, *Cliget*, Richel. 1420, f° 32f.)

Il vient au mur par ont il avoient passé.
(*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 44b.)

Devant lui ont la mente espandu et jetté
Le glayol et le junke par ont il a passé.
(*Destr. de Rome*, 427, Græber.)

Si no la sai par ont tenir,
Ne jeo n'ai oil dont jeo la vele.
(*Besant de Dieu*, 2184, Martin.)

Mes or me dites par ont s'en sont alé.
(*Aubery le Bourg.*, p. 109, Tarbé.)

La rue par ont l'ont vait dan chateau
vers l'église Sainte Katerine. (1270, *Charte*
rochelaise, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1858.)

Que la dite riviere demoroit ou cors por
hont ele cort maintenant. (1271, *Cartul. de*
Fontenay, f° 83 r°.)

Quant en voudra issir ne trovera par unt.
(*Serm. de Guich. de Beaul.*, p. 12, Techener.)

Et li monstra la voie par ont il doit aler.
(*LAUR.*, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 112°.)

Et il li demanda : D'ont venez tu ? (*Id.*,
ib., f° 113b.)

Devers li out .i. treu par ont il esgarda..
A li meisme dit qu'il s'i hebergera.
(*Doan de Maience*, 1455, A. P.)

La sente par ont l'en va au moustier.
(1316, *Lett. du baill. de Rouen*, Jumièg.,
Hauv., Arch. S.-Inf.)

Le chemin par ont l'en va a... (Jeudi apr.
S. Luc 1320, *Lett. du Garde du sceau de Va-*
logn., St-Sauv., Fresville, Arch. Manche.)

Au chemin par ont l'en vait de La Ro-
chelle a la Fons. (*Ch. de 1349*, Fontevr., La
Roch., fen. 2, sac 1, Arch. M.-et-I.)

La Colompue ont Nostre Seignor Yhesu
Crist fu lies e batus. (*Les Chemins et les pe-*
lerinages de la terre sainte, H. Michelant et
G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p.
182.)

Encontre celuy mont d'autre part est la
cité de Belleem, ont nassci Nostre Seignor.
A .ii. lieus de Jherusalem est la creche
hont Nostre Senhor fu mis. (*Id.*, p. 186.)

Ne ne partira
D'ond il est, que les piedz devant !
(*Pathelin*, p. 57, Jacob.)

Et entra en la chambre ont je estoye.
(*Brut*, Maz. 1309, f° 22 v°.)

A vous veu lieu plus profitable,
Ont vous ayez plus d'avantage ?
(*Farce de Colin qui loue et despice D.*, Anc. Th.
fr., I, 244, Bibl. elz.)

Ces parolles que m'avez dit,
Ont le trouvez vous par escript ?
(*Le Conseil au Nouv. marié*, Anc. Th. fr., I, 9,
Bibl. elz.)

Pour sortir ond tu es entré ?
(*CL. MAR.*, *Dial. de deux Amour.*, éd. 1731.)

— Fig., par quoi, à cause de quoi :

Ont maint furent ferus.
(*Prise de Pampel.*, 107, Mussafia.)

Ont je te pri qu'il soit cescun d'eus mort e honi.
(*Id.*, 165.)

Alour ymagina
Che ce avoit fait suen père, ond fortement li pesa.
(*Id.*, 1026.)

— Par ond, fig., par quoi, avec quoi :

E uns charmes trovad par unt il soleit
asuager les mals. (*Rois*, p. 241, Ler. de
Lincy.)

Mut ont force la benaïçon
Ke donna a mors vertu,
Par unt la mort provee fu.
(*S. Edward le conf.*, 3332, Luard.) Impr., unc.

Par unt le poeple ad esté sovent mau-
mené. (*Lib. Custum.*, I, 204, 20, Edw. I,
Rer. brit. script.)

Par uunt ço leur conferme a graunt
Que ja ne tenent covenaunt.
(*PIERRE DE PECKAM*, *Roum. de Lumere*, Brit. Mus.
Harl. 4390, f° 23a.)

Par unt tale nature humeine,
Ne fust baptisme, irreit en peine.
(*Id.*, *ib.*, f° 17b.)

Si la partie plaintive die que il fuit seisi
par title de don jesques a tant que il fuit
a tort engetté, encontre ceo purra estre
dit que cil de qui don il cleyme title ne
fuit unques seisi, parount il ne purra
riens doner. (*BRITTON*, *Lois d'Anglet.*,
f° 130 v°, ap. Ste-Pal.)

Lyonn. et Forez, ont, onle, ounte, où ;
d'ont, d'ou. Poitou, Aunis, Saint., onte,
où.

ONDAGE, s. m., onde :

Et du lieu qu'elle a esleu
Faisant sourdre un neuf ondage,
De son trident donne un coup.
(*BAIF*, *Œuv.*, f° 87 r°, éd. 1573.)

— Ondoïement :

J'aime du poil le blondoyant ondage.
(*BAIF*, *Amours*, f° 166 r°, éd. 1572.)

ONDANIQUE, und., ondanque, s. m.,
sorte de métal :

Il hi a fer et acer et ondanique. (*Voy. de*
Marc Pol, XXXIX, Roux.)

Acer et ondanque. (*Id.*, LX.)

Cel undanique et cel acer. (*Id.*)

Cf. ANDAINE.

ONDANQUE, voir ONDANIQUE.

ONDANT, adj., bouleux :

Assies toy sur le bord d'une ondante riviere,
Tu la verras fluer d'un perpetuel cours.
(*CHASSIGN.*, *Mespr. de la vie*, v, éd. 1594.)

ONDATION, -cion, und., s. f., ablution :

Les undations qui se font pour le caleur.
(*Frag. d'un liv. de medec.*, ms. Berne A 93,
f° 9 r°.)

— Fluctuation :

Si comme quant on baille ou quant on
sengloutit, le poulz de spasme foible est
dur avec undacions et desordonné. (B. DE
GORD., *Pratiqu.*, II, 27, éd. 1495.)

2. ONDE, s. f., une onde, locution, un
peu, un rien :

Mais se Richars li biaux senst
Que chilz Loys ses peres fust,
Encontre lui n'alaist une onde
Pour tout l'avoir qui est u monde.
(*Rich. li biaux*, 3577, Foerster.)

Soit pris le lait a eslite, et soit bouly une
onde. (*Ménagier*, II, p. 175, Biblioph. fr.)

Mettez de percil hachié bouly une onde
et dreciez. (*Id.*, p. 146.)

2. ONDEE, undee, s. f., onde, flot :

Quant ainsi se baignent et noient,
Lors vient une undee legiere
Qui les bonte a la rive arriere.
Et les met a la terre seche.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 42°.)

... Ondee.
(*Id.*, Méon, 6043.)

— Tranchée, douleur pour accoucher :
Icelle Denise et deux fortes ondees de

mal, et tellement qu'elle ot euffent. (1457, Arch. JJ 189, pièce 165.)

Telle chose aide grandement a les faire accoucher n'estant si vexees de tranchees ou *ondees*. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, 16, Malgaigne.)

Femmes tourmentees de tranchees et *ondees* de ventre en leurs accouchements. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 911, éd. 1613.)

ONDEER, -ier, -eier, -oier, -oyer, und., verbe.

— Neutre, rouler ses eaux, couler :

Qui de ci la u Seigne *undeie*...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9154, Michel.)

Alixandres commando ses perieres decier ;
De pos tous plains de plonc fet tant dedens lancier
Que la mers duse' al mur en laisse a *ondoier*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 15^e, var., Michelant.)

... Rons qi tost cort et *ondie*.
(J. BON., *Sax.*, CLXIX, Michel.)

Parmi la mer qui durement *ondir*.
(*Beuv. d'Harst.*, Richel. 12548, f° 205^e.)

Nes croi Mahom qui [tut le mundo] *guie*,
Et ciel et terre et la mer qui *ondie*.
(*Otincl*, 144, A. P.)

L'aigue *undeie* et ne puet ester en paix.
(*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 29^o.)
L'ève *undoie* et ne puet estre am pais.
(*Id.*, ms. Metz 262, f° 38^e.)

Come mers qui totens *ondeiet*. (*Id.*, ms. Poitiers 124, f° 52^o.)

— Déborder, inonder :

De nul aage ne remembrance de home
ne treuve l'en en escript si grant crois-
sance ne ravine d'aue a Paris *avoir on-
doie*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. le bel,
XVIII, P. Paris.)

— Fig., abonder :

Soubs ces beaux arbres floris
Ou l'erbe vert verdoye,
Mainte fleur y *undoya*.
(E. DESCHAMPS, *Lays*, II, 185, A. T.)

— Act., inonder :

Que Neptune *ondoya* ce pays. (*Nat. d'a-
mour*, f° 279, ap. Ste-Pal.)

Voire de toutes parts que le Nil tournoyant
De ses flots nourriciers va l'EGYPTE *ondoyant*.
(CHASSIGN., *Pv.*, LXXVII, éd. 1613.)

— Baisser :

Trestait sont desarrangies,
Chascun la lance *ondoie*.
(JEU. DES PREIS, *Ceste de Liege*, 6259, Scheler,
Gloss. philol.)

— Neutr., se plonger :

Granz nombres d'ontr'eus i *ondoient*,
Les uns noent, les autres noient.
(GUINART, *Roy. Lign.*, 19333, W. et D.)

— Fig., flotter :

Et cez cuers en proeace si bien nage et *ondoie*
Que...
(*Il. Capet*, 1976, A. P.)

— Être douloureusement affecté :

Comment portes vous celle *andolle* ?
Ne veex vos comme elle souille ?
Par la poudre la traynes,
Et a vos dens la debaves,
Tout le cuer m'en va *ondoiant*.
(*Renart*, Br. XV, 120, Martin.)

— *Ondé*, part. passé, ondulé, rayé :

Un flacon de cristal, *ondoyé* en maniere
de soleil. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*,
n° 328, Laborde.)

ONDELÉ, adj., qui forme des ondes,
qui ressemble aux ondes, qui a le mouve-
ment des ondes, ondulé :

Maquereau *ondé* ou *ondelé*. (LA PORTE,
Epith., éd. 1571.)

Sein *ondelé*. (*Id.*, *ib.*)

Son chief divin, miracle de nature,
Estoit couvert de cheveux *ondeles*.
(ROMS., *Mascar.*, la Charité, p. 265, éd. 1584.)

Sur sa mammelle gemelle,
Dedans son sein *ondelé*,
Elle le tint accolé.
(*Imitation du latin de Jean Bonnefons*, p. 9, éd.
1587.)

Une tresse *ondelee*.
(JOSEPH DU CHESNE, *le Miroir du monde*, éd. 1587.)

Ondelé, m. *Ondeado*. (C. OUDIN, 1660.)

ONDELETTE, s. f., dimin. d'onde :

C'est toy qui dix mille fois
As relavé les beaux doits
De ma douce mignonnelle
Dedans ta douce *ondelette*.
(ROMS., *Od.*, V, XII, p. 387, éd. 1584.)

Au milieu d'iceluy pré y avoit une fon-
taine sortant d'une petite roche, laquelle
abreuvoit par ses *ondelettes* l'herbe du pré.
(*Hist. Maccar. de Merim Cocco*, XVII, Bibl.
gaul.)

Ces crins epars en vagues *ondelettes*.
(TANU., *Poés.*, 1^{re} p., p. 120, éd. 1574.)

L'argentine *ondelette*
D'une mousseuse fontenette.
(VAUR. DE LA FRESNAYE, *Œuv.*, II, 500, Travers.)

ONDELIÈRE, voir ANDOILLIÈRE au Sup-
plément.

ONDEMAIN, voir ENDEMAIN.

ONDER, verbe.

— Act., inonder :

Desor le roi de Grece n'ot onques une vaine
Qui de sanc salelé ne soit *ondéc* et plaine.
(*Rom. d'Alex.*, f° 13^e, Michelant.)

— Neutre, ondoyer :

Tantes banieres *onder* et baloier.
(*Aleschans*, 4944, Jonck., *Guill. d'Or.*)
Le poil ot lonc, bien le puet l'en trecier,
Li vens li fet *onder* et baloier.
(*Bataille Loquifer*, Richel. 1448, f° 277^o.)

— Fig., flotter, être hésitant :

Tot droit en vint au lit esrant,
Dedens entres passe l'esponde,
Forment s'esmaie, forment *onde*.
Au retourner si se regarde.
Amors li dist : N'on alies garde.
Puis se commença a repenrir,
Et voloit jus del lit saillir.
Amors le prent, el lit le bote.
(*Alix*, Richel. 375, f° 123^b.)

ONDETE, und., s. f., dimin. d'onde,
petit cours d'eau :

Undette, lytell streamo. (PALSO., *Es-
clairc.*, p. 239, Génin.)

Arrestant les *ondettes*
Aux accords chalouilleux de leurs douces musettes.
(J. DE VIKEL, *Prem. exerc. polt.*, Egl. sur le tres-
pas de feu Elle Vinet, Beaurépaire.)

Ondette, as *ondelette*. (CORON., 1611.)

ONDEUS, -eux, adj., agité par les ondes,
houleux, entouré par les ondes :

Les postres c'ustelens, qui sur l'*ondeus* rivage
Changent pour butiner chaque heure de visage.
(DU BARTAS, *la Scamaie*, II, éd. 1579.)

L'*ondeuse* Bretagne.
(GARN., *Bradam.*, I, 1, éd. 1580.)

Les Carthaginois,
Jettes premierement de l'*ondeuse* tempesté,
Avolent desenterré d'un fier cheval la teste.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, 1^{er} Liv.
de l'Encide, f° 110 v^o, éd. 1582.)

Nous regnons sur les airs, et sur les flots *ondeus*
Nous avons, en bronchant, nos sceptres estendus.
(JOS. DU CHESNE, *Grand miroir du monde*, p. 71,
éd. 1587.)

Il sent du flot *ondeus* s'abimer au dessous.
(DE LA BLANCHARDIÈRE, *les Larmes de la France sur
le deces de son Hercule*, f° 5 v^o, éd. 1589.)

... La mer *ondeuse*
D'un si grand cri ne muge a sa rive ecumeuse.
(JANYN, *Iliade*, XIV^e ch., éd. 1606.)

Les *ondeuses* fureurs de l'element liquide.
(HARDY, *Alceste*, I, II, éd. 1606.)

Allons prendre un esquif sur le rivage *ondeus*.
(SCHÉLANDRE, *Tyr et Sid.*, 2^e journ., III, 4, Bibl.
elz.)

Et le rivage *ondeus* non plus lors occupé.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 314, éd. 1633.)

— Qualifiant un oiseau, qui plane sur
les ondes :

Les *ondeus* alcyons.
(GARN., *M. Ant.*, II, éd. 1578.)

Ondeux s'est dit en Bourgogne jusqu'à
la fin du XVIII^e s. :

L'homme est un ruiseau, qui par un long circuit
Revient enfin au centre *ondeus* qui l'a produit.
(RESTIT DE LA BRET., *M^r Nicolas*, 1796, V, 7,
Lizeux.)

1. **ONDIER**, adj., agité comme les ondes :

Volage cuer et *ondiere* folle
Out maint anui fait a loiait amant.
(*Chans.*, Richel. 12581, f° 88^o.)

2. **ONDIER**, voir ONDER.

ONDOI, s. m., les ondes :

Quant la mors sera grosse, sel mouront li *ondoi*
L'engien tout droit au mur.
(*Rom. d'Alex.*, f° 35^e, Michelant.)

ONDOIEMENT, *ondoyement*, *ondoisement*,
undoyment, s. m., action d'ondoyer, de
flotter par ondes :

Le monde entent on par la mer
Qui tous est plains d'amouvement,
D'amertume et d'*ondoisement*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 73^e.)

Undositas, *undotemens*. (*Catholicon*, Ri-
chel. I. 17881.)

Undositas, *undoyment*. (*Gloss. lat.-
fr.*, Richel. I. 7679, f° 265 v^o.)

Undositas, *ondoyemens*. (*Gloss. de Salins*.)
Undoyement : m. waving; surging, float-
ing; a swelling with billows; also, a
dangling, flickering, or gentle moving, in
the wind. (CORON., 1611.)

ONDOIÈRE, voir ONDER.

ONDOSITÉ, s. f., qualité de ce qui est
houleux :

Undositas, tis, *undosité*: (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

ONDOYEUX, adj., dont les vagues sont agitées, houleux :

La mer qui est entre celle isle et l'isle de Bretagne est *ondoyeuse* et parfonde. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 75 v°.)

ONDRABLE, und., adj., exigé en vertu du droit d'ondrement :

Cens *undrable*. (*Gr. Gauth.*, f° 16, Arch. Vienne.)

Ce mot était déjà en usage au XIII^e s., ainsi qu'il résulte du texte suivant :

Qui census sunt *undrabiles* sive duplicabiles in mutatione abbatis... et de undramento seu duplicatione dictorum censuum. (1237, N.-D. la grande, Beaumont, Arch. Vienne.)

ONDREMENT, und., end., s. m., droit que prenaient les seigneurs au lieu des lods et ventes à S.-Maixent, Lusignan et Melle :

Sans rachat, sans plait, de mortemain, sans double et sans *ondrement*. (1336, Terr. de la Trinité, f° 127 v°, Arch. Vienne.)

Undrement. (*Gr. Gauth.*, f° 51, f° 57, f° 131, Arch. Vienne.)

Endrement. (Thibaudeau, *Hist. de Poitou*, t. IV, p. 114.)

Cf. ONDRABLE.

ONECEREC, adj., qui sert à percer les moyeux des roues :

Se li cainse puet iestre fores d'un tarel *onecerec*. (*Charte de la commune d'Oisy, du 8 des Kalendes de may 1216*, Arch. mun. Douai.)

ONEREUX, adj., pesant :

Et portent son corps, qui se trouva moins *onereux* que de coustume. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 35, Cayon.)

ONERAIRE, adj., en parlant d'un vaisseau de charge où l'on met les provisions :

Il en trouva que vielles que nouvelles .vi. c. de grosses nefz *oneraires* et .XXIX. gallees. (*Hist. de Cesar*, Tr. des IX Pr., p. 337^b, ap. Ste-Pal.)

Il eut classe de cent et .xxv. nefz a bec sans les nefz *oneraires*. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, etc., à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 186^b, éd. 1530.)

Grandes nauz *oneraires*. (RAB., *Gargantua*, ch. L, éd. 1542.)

ONERATIF, adj., qui a rapport au commerce par terre :

Cest art cy (de marchandise) est divisé en trois parties..., l'une marinative, qui se exerce par la mer, l'autre est *onerative*, qui se exerce par terre. (*Contrediciz de Songecreux*, f° 41 r°, éd. 1530.)

ONEROSITÉ, s. f., charge :

Quant les pons furent tant chargez que plus ne peurent ne que creature n'y peut plus arrester, les chaines de fer rompirent, qui ne peurent les grans fais endurer ne la pesanteur et *onerosité* des genz armez dont ilz estoient chargez a trop grand nombre. (*Orose*, vol. II, f° 81^c, éd. 1491.)

ONESTÉ, voir HONESTÉ.

ONGAL, voir ENGAL.

ONGART, s. m., griffe, grappin, crampon :

A Jehan Guion de Puly pour .LX. *ongars* et .i. grans perches achatez de ly pour les bateiz. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 8 r°, Arch. mun. Nevers.)

Faire rolons pour atacher les diz bateiz et mettre des *ongars*. (*Ib.*, f° 10 r°.)

Pour .xxviii. grosses perches appelees *ongarz* pour coigner et pour mettre es diz bateiz. (*Ib.*, f° 43 r°.)

ONGEMENT, voir OIGNEMENT.

ONGHELT, voir ONGUEL.

ONGHEMENT, voir OIGNEMENT.

ONGIER, voir ENGIER.

1. Ongle, s. m., maladie des yeux :

Obthalmus les ex esclaire
Et les deffant de tot contra'ire,
D'ongle, de toile, et de la maille;
Ne scai pierre qui tant lor vaillie.
(*Lapid. franç.*, C 1107, Pannier.)

Une enfermetez que on apele l'ongle de l'ueil. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 56^b.)

Cf. ONGLEE.

2. Ongle, subst., sorte d'herbe aromatique :

Souatume de bone odour, comme mirre eslen, et comme storax et galban et *ongle* et goute. (*Bible*, Richel. 901, f° 42^b.) Lat., ungula. (Eccli., XXIV, 21.)

3. Ongle, ungle, s. ?

D'un cuir de *ungle* estoit envelopee. (*Alesch.*, Var. du ms. B., v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 293.)

Pour une peau de leu et deux hottes de *ungles*. .xxxv. s. (1548, *Exéc. testam. de Jehanne de Herme, veuve Thierry Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

Pour ung manteau de *ungles* de martres, .xxix. s. (*Ib.*)

Pour deux hotelettes d'*ongles* de flauwyne, .ix. s. (*Ib.*)

ONGLEE, s. f., excroissance :

Pterygium, l'*onglee* de l'œil ou autres parties du corps quand la chair surcroist en forme d'une petite aisle. (GUILL. MOREL, *Verb. latin. commentarii*, éd. 1558.)

Le sel guarit et oste les *onglees*. (*Id.*, *ib.*)

— Dans un sens analogue, en parlant d'une tare de pierre précieuse :

Les beryls sont quelquesfois sujets a l'*onglee*. (DU PINET, *Pline*, xxxvii, 5, éd. 1615.)

ONGLER, oingler, ungle^r, v. a., prendre avec les ongles :

Ongler. Rascuñar, uñear. (OUDIN, 1660.)

— *Onglé*, part. passé, garni d'ongles :

D'or, a un lion vert rampant *onglé* et couronné d'argent. (*Armor. de Fr. de la fin du xiv^e s.*, Cab. hist., V, 48.)

D'azur a .i. chief de gueules rampant *onglé* et couronné d'or. (*Ib.*, p. 56.)

Ung cerf voltant *onglé* de sable. (*Blas. des chev. de la Table ronde*, Richel. 1435, f° 82.)

Vous Trachiens, acoustumes a rapine et a vivre de proyes comme oyseaus *unglees* espardes cy vos graus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, IX, II, 48.)

Le pelerin est plus plain sur les espauls que les autres faucons... et a grand yeux et grands pieds, fort fendus et bien *onglez*. (ARTEL, *Fauconn.*, f° 88 v°, ap. Ste-Pal.)

Les pieds gros, et grandes serres, et bien *onglees*. (*Ib.*)

ONGLET, s. m., petit ongle :

Onglet, unguiculus. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

Ard., Wall., *onglet*; Verviers, *onguet*, corne, sabot d'un animal.

ONGLETTAZ, s. ?

On repara « l'onglettaz » de la chapelle. (1597, *Doc. de la Suisse rom.*, t. V, 2^e livr., p. 170.)

ONGLETTE, -e, s. f., petit ongle :

Tes *onglettes* rosines.
(BAIF, *les Amours*, f° 143 v°, éd. 1572.)

— Poinçon d'orfèvre :

Onglete, poinçon, outil d'orfèvre. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

ONGLEUX, adj., de la nature d'un ongle :

Quelques unes (pustules) sont cornales, d'autant que ce sont certaines additions espesses, *ongleuses*, qui naissent sur les jointures et extremitiez des corps. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 462, éd. 1598.)

ONGLON, s. m., ongle, pied de porc :

Prometheus apela les aniaus *onglons*, pour ce que tout aussi come les ongles sont avironnez de la char, aussi est la char preteuse avironnee du metall. (GUIART, *Bible*, Gen., LXV, ms. Ste-Gen.)

Les *onglons* des pourceaux. (DU PINET, *Pline*, VIII, 51, à la marge, éd. 1615.)

Un autre asseura avoir approuvé qu'il n'y avoit rien meilleur pour-blanchir les dents que de se les frotter avec de la cendre du talon d'un pied de bœuf, avec myrrhe, les os d'un *onglon* de pourceau en faisant autant. (G. BOUCHET, *Serees*, xxvii, Rouen 1635.)

Onglons de pourceau. Hogs feet singed, then sodden until they be very tender, then broyled on a gridiron till they be very hard, and then boyled betweene two dishes with verjuice, vineger, pippier, and onions. (COTGR., 1611.)

Onglons, m. Uñas de puerco. (C. OUDIN, 1660.)

ONGLOTTE, s. f., pied de porc :

Pain blanc, pain fustil, vin blanc et vin vermeil, quatre jambes de porc ensemble les *onglottes* tout du long. (xvi^e s., *Dénombr. de la seigneurie de Fougerolle*, Arch. Haute-Saône.)

ONGNEMENT, voir OIGNEMENT.

ONGNONNETE, voir OIGNONNETE.

ONGON, s. m., gond :

Osterent l'uis des *ongons* et entrerent laianz. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 97^b.)

ONGONNÉ, adj., en forme de gond :

Les ortails podagrisez, miongonnez, on-

gonnez, en forme d'une grosse nouzille. (*Le Triumphe de dame Verolte*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 273.)

ONGUEL, - *elt*, - *ghelt*, *ung.*, *ohmgeld*, *longuel*, *longhelt*, *longhel*, *ungaité*, s. m., droit que l'on percevait sur le vin, sur toute autre marchandise, et sur les animaux :

Percevoir l'*ohmgeld*. (*Franch. de Cossonay*, fin du XIII^e s.)

Sacent tout que comme debas fust entre nous et honorables hommes le doyen et le capite de l'église Saint Pierre de Lille, sour ce que nous disiemes que il estoit tenu de paier l'*onghelt* de ce qu'il faisoit mener par la riviere de le Deulle, et il disoient le contraire, a le parfin pour bien de pais et pour aucune grace qu'il nous ont faite, nous leur recognoissons, volons et otroyons a tous jours perpetuellement que de ore en avant de bien nul qu'il facent amener par le ditte riviere pour leur eglise ou pour l'usage des singulieres personnes de leur capite queles que elles soient, il ne soient tenu de payer l'*onghelt* de quelconques coi que ce soit. (*Ch. de 1311*, Roisin, ms. Lille 266, f^o 407.)

Unguelum quod vulgariter dicitur unguel. (*Pièce du 21 février 1311*, Arch. Gruyère, Doc. de la Suisse rom., VII, 419.)

Confessons avoir donné... par donation pure... a nos ditz bourgeoys... le *unguel* a percevoir et avoir et recouvrer. (1369, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Arch. de Boudry, U¹, n^o 1, 2.)

Comme nous haiens impetré et obtenu privilege de l'empereur sur le fait de l'*onguel* a percevoir a Noufchastel... pour bastir et edifier environ le dit Noufchastel. (*ib.*, Arch. du Landeron.)

Le dit *unguel* entierement avec ses yssues et emolument. (*ib.*)

Qui li dit bourgeois et habitantz puissent faire lever et percevoir ung *ungaité*... sus touz vins qui a menuz se vendront. (1373, *Lett. de Varène du Landeron*, Arch. du prince, S¹¹, n^o 6 b.)

Pro necessariis ville et civitatis Lausanne et aliarum foralitariarum dicte jurisdictionis vinum quod venditur in dicta jurisdictione ad tabernam in minuto scilicet ad quarteronum potum et dimidium potum venditur ou *longuel*, qui *longuel* recuperatur per dictam communitatem. Le *longuel* autem est quod mensure vini videlicet quarteroni poti et dimidii poti qui ad tabernam et in minuto venduntur sunt minoram in mensura cuiuslibet sextarii uno quarterono. (1394? *Comment. s. le Plaict gén. de Lausanne de 1368*, Doc. de la Suisse rom., VII, 419.)

De non estre entenez de paie aucon *unguel* a la ville. (1420, Arch. Fribourg, 1^o Coll. de lois, n^o 375, f^o 104.)

Ensi que aucons vin d'ycelle maison deffurs non soit donnaz, venduz ou furs distraist, en prejudice de l'*onguel* de la ville, sain agait. (*ib.*)

Pour l'*onguel* dou vin que il et sa mesnye despendout eu la maison sus dicte. (1426, *ib.*)

Droit du double *longhet* mis a Yppre nouvellement sur les denrees qui se chargent et deschargent au rivaige. (1448, Lille, ap. LaFons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les fermiers du *longhet*. (1449, *ib.*)

L'assiz du *longhet*. (1505, *ib.*)

Cf. ANGAL qui est le même mot.

ONGUULT, voir ONGUEL.

ONGUEMENT, voir OIGNEMENT.

ONGUENTAIRE, *ung.*, adj., parfumé, relatif aux parfums :

L'huile de la noix *unguentaire*, qu'ils appellent myrobalan, comme temperee ne pourrit. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f^o 43 r^o, éd. 1556.)

L'huile du gland *unguentaire*, nommé balanin. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, p. 61, éd. 1572.)

Onguentaire : comm. Of, or belonging to ointments. (COTGR., 1611.)

— S. m. et f., parfumeur, parfumeuse :

Il vous tollira vos filles, et les fera ses cuisinieres, ses servantes et ses *unguentaires*. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorées de Guevara*, f^o 178 v^o, éd. 1584.)

Onguentaire, c. Unguentario. (C. OUDIN, 1660)

ONI, *honi*, *onni*, *onny*, *ouni*, *omni*, adj., égal, uniforme, continu, mod. uni :

Enmi est grosse (une andouille) et graille au chief, De ce est moult granz li meschief, Quar c'elz fu parlot *honié* Legierement fust departie.

(*Ren.*, 343, suppl., Chabaille.)

Humilitez fait sambler

Les cuers qu'Amors fait assamblar.

Quant Pitiez s'en melle, samblans

Et *onni*, tex est mes samblans.

(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'Amors*, 2402, A. T.)

Mesures de vins ne sont pas *omnies*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXVI, 8, Beugnot.) Var., *omnies*.

Les mesures des teres ne sont pas *omnies* ne que celes du grain. (*ib.*, *ib.*, xxvi, 9.)

Aussi comme li meffet ne sont pas *onni*, ne sont pas les venjances *omnies*. (*ib.*, *ib.*, xxx, 1.)

D'estre aus plus hautes dames de paremenz *omnies*. (J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f^o 21^a.)

Voirs est quo li pechiez ne sont pas tuit *onni*. (*ib.*, *ib.*, ms. Corsini, f^o 169^a.)

Uns vens d'amont si fors et si *ounis* les prist et les bouta, volissent ou non, a l'entree de le Tamisse. (FROISS., *Chron.*, 1, 430, Luce, ms. Amiens.)

— A l'*oni*, locut. adv., d'une manière égale, également :

Terres portees pour faire hauche et mettre a l'*onny* au devant dudit pont. (1422-1423, *Compt. des fortifications*, 8^e somme des mises, Arch. Tournai)

Il se mettroit tout a l'*ounit*.

(*Trahis. de France*, p. 25, Chron. belg.)

Et tous enfans dessoubz deux ans

Que trouverez ilec gisans

Mettez a mort tout a l'*onny*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7619, G. Paris.)

— Tout *oni*, dans le même sens :

Occire faudroit tous enfans

Qui seroient dessoubz deux ans

Tout *onny* sans rien excepter.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7575, G. Paris.)

— Indifférent :

A engingaler li sont *onni*

Privé, ou estrange ou ami.

(*Ren.*, Br. XXIV, 157, Martin.)

— Modeste, simple ;

Amors doit estre toute *ounie*,

Saus orgoil et sans villonie.

(*Poet. fr. av. 1300*, II, 839, Ars.)

— Poli :

Li anelet que il font doivent estre ouvré ausi *onni* et ausi net dedens comme dehors. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., XLIII, 7, Lepinasse et Bonnardot.)

La flece

Est sans neu, sans groisse et sans teche, De blanc bos *omni*, delié.

(*Ph. de REMI, Salu d'amours*, 135, A. T.)

1. ONICE, *onn.*, adj. f., unie :

A chevaux tous couvers d'acier qui reflambie, Et d'uae maille *onnice*, trop mioux que ne vous die. (Cuv., *B. du Guescl.*, 11359, Charrière.)

2. ONICE, *onisse*, *oniche*, *onyche*, *onique*, *onicle*, s. m. et f., le mod. onyx, agale fine :

Li nasias ert d'un chier *oniche*.

(BEN., *Troie*, ms. Naples, f^o 12^a.)

.... *Onicle*.

(*ib.*, *ib.*, 1815, Joly.)

D'une pierre puissant et riche, Que li auctors claimment *oniche*, Vous dirai brifement sa nature.

(*Lapid. franç.*, C 411, Pannier.)

Ki volt sugier en sun dormant, Avoir tristur et pour grant, L'*oniche* porte ensemble od sei.

(*ib.*, D 267.)

Que trestot li a porfendu

Li aume et l'*onicle* coupé.

(*Mule sans frain*, ms. Berne 354, f^o 33^c.)

Ou pié de l'arbre a un camahieu d'un costé et de l'autre une *onique*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, Laborde.)

Un signet ou est dedans un *onisse* et un homme entaillé dedans. (1380, *Invent. de Charles V*, ap. Laborde, *Émaux*, p. 406.)

Ou assez de pierres precieuses y eust, et par especial y avoit grande quantité de *onychez*, c'est une pierre ainsy appelée, moult precieuse et de grand pris, et vient d'un des fleuves de paradis terrestre. (*Perceval*, f^o 98^c, éd. 1530.)

Un pendant d'une *onice* en laquelle est gravee la figure du roy desgarnie des diamans qui y estoient. (1399, *Invent. de Gabrielle d'Estrées*, ap. Laborde, *Émaux*, p. 409.)

— Essence aromatique qu'on renfermait dans un onyx creux :

Prend espezes, stacten et *onica* et galbannen de bone odor et tres cleir encens..., si en feras un tyamiame, confit solonc l'oeuvre de ceaz (k) les ungemenz funt, soniusement melleit et pur. (*Moratit. sur Job*, ap. Foerster, *Dial. de Greg. lo pap.*, p. 303.)

Onique est une espisce aromatique ausi com une petite escalope, si fiere moult souef et est de la grandeur de l'ongle d'un homme. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f^o 42^c.)

ONICHE, voir ONICE.

ONICHINON, *onychinus*, s. m., sorte de pierre precieuse :

Cist nostre palais est fet d'une pierre ki

est apielee onichinon. (*Lettre de Prestre Jehan*, Jub., *Œuv. de Rub.*, II, 466.)

Pierres de onychinus. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., xxviii, 9, éd. 1530.)

ONIGLE, voir ONICE.

ONIEMENT, *onyement, honyement, onnicement, onnyement, honniement, honnyement, ouniement, uniement, unyement, omniement, omnyement, oliement*, adv., d'une manière égale, par portions égales, également, uniformément, pareillement, unanimement, tous ensemble, sans discontinuer :

Kar il purpenserent uniement; ensemble eucntre tei testament ordenerent. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXII, 5, Michel.) Lat., unanimiter.

Ses freres va baisier trestous onniement. (*Chev. au cygne*, 2970, Reiff.)

Em pluseurs lieux espars, non pas onniement. (*Ib.*, 15605.)

Ore sont il oliement
Qu'en n'en set le meillor eslire.
(*Perceval*, ms. Montpelier H 249, f° 127^a.)

Car nus hom n'est, mon essient,
De tous ames onniement.
(GAUT., *Ysle et Galer.*, Richel. 375, f° 306^d.)

Tout li .xx. esliseur omniement s'acorderent que li cuens de Flandres le fust (empereur), ne onques n'en i eut nul qui en fust econtre. (ROBERT DE CLARY, p. 74, Riant.)

Onques ne vi che a venir
Que nus peust si maintenir
En ferm estat honniement
Li enterin proposement.
(*Mir. de St Eloi*, p. 69, Peigné.)

Devisez onniement la proie. (*Bible*, Richel. 899, f° 72^d.)

Dusques a Roume sachiez certainement
Dura l'enchaus ades onniement.
(*Enf. Ogier*, 6330, Scheler.)

Mais l'unne le saweure
Asses plus douchement
Ke les .ii. ne feroient
Ensemble onniement.
(*De St Daniel*, Richel. 2039, f° 22 v°)

Et leur doit baillier cascun une vergue, qui ait de lonc cascade trois pies et demy, et tout d'une grosseur et d'une largeur et d'un bos, et aussi onnie l'une comme l'autre, si c'om les pourroit onniement estimer. (*Anc. Coust. d'Amiens*, ap. Duc., *Campionés*.)

Quant on va onniement. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 31 r°.)

Meffes doivent estre vengies par longue prison et perte d'avoir, et non pas onniement, mes selonc ce que li fes le requiert. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xxx, 1, Beugnot.)

Quant tesmoing sont atrait de deus parties sor un meisme article, et l'une des parties provee, et l'autre aussi onniement de tesmoins. (*Ib.*, XI, 36, Beugnot.)

La vertu de la messe gist ou saint sacrement, que prestres, qu'exqu'il soient, sacrent onniement, S'il dient les paroles avec l'entendement; Bon bonté ne li donne, ne mal empirement.
(JER. DE MEUNG, *Test.*, 997, Méon.)

Tout furent siervi ricement
De trestous biens onniement.
(*Ren. le Nouv.*, 2519, Méon.)

Is se prendrent si onniement a tyrer que c'estoit horreur. (WYRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 253, Soc. de l'H. de Fr.)

Sire, de ce suis jo esbahls
Qu'en toutes choses onniement,
Non pas en une seulement,
Sont d'un semblant et ens et hors
Et de viaires et de corps.

(*Miracle d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au moy. âge, p. 223)

Le roy de France se tenoit pour lors onniement a Paris une foys au chastelet du Louvre et l'autre foys au bel hostel de saint Pol. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 100^d.)

Adont commença a plouvoir toute la jornee si onniement et si fort que... (ID., *ib.*, Richel. 2641, f° 14 v°.)

Les archiers d'Angleterre tiroient si unyement que a peine osoit nul apparoir aux defenses. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 13 r°.)

Il plouvoit si ouniement que on ne pooit logier as camps. (ID., *ib.*, III, 245, Luce, ms. Rome, f° 94.)

Fist deus grans enghiens, haus et bien ordounes, drechier devant le castel, qui ouniement nuit et jour y jettoient. (ID., *ib.*, I, 348, Luce, ms. Amiens.)

Honnyement. (*Acle de 1448*, 2^e reg. aux privileg., f° 49 v°, Arch. mun. Douai.)

N'y at chelay n'y fiert onyement a tas.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4016, Scheler, *Gloss. philol.*)

Continue nostre d. artillerie de tirer si onnyement qu'elle mist tout en desroy. (*Lett. de Ch. duc de Bourg. au Sr Dufay*, p. 363, ap. Ste-Pal.)

Les Anglois estans ou chastelet de Guynes, gectoient pierres et traioient d'arbalrestes onnyement sans point cesser, et moult greverent les assaillans. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 92, Soc. de l'H. de Fr.)

Quant vous convenez ensemble unyement en l'eglise pour recevoir le saint sacrement de l'eucharistie. (*Le sec. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 310 r°, éd. 1319.)

Se, par vostre propos, l'en porte
Chaperon au commencement,
Et puis apres l'en s'en deporté
Pour prendre l'atour honyement,
Cela demontre clerement
Que l'atour est plus noble chose.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 12, Bibl. elz.)

— Sans trace apparente de soudure :
Nus boutonier ne peut faire boutons qu'il ne soient bien saudé et loialment, c'est a savoir li .ii. bras de la queue, et li boutons en milieu onniement. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LXXII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

ONIER, *honniiier, ounyer*, v. a., unir, aplanir :

Toute la vile oat fait si honniier
Qu'il n'i avoit en estant nule rien.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 214 r°.)

Encores eurent il moult de painne a ravalier et ounyer le rivage pour passer onniement leur carroy. (FROISS., *Chron.*, IX, 290, Kerv.)

Voyant le sommet du mont ou il voloit edifier le temple estre trop estroit, le fist abaissier et ounyer. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f° 4 r°.)

ONIETÉ, *onn.*, s. f., égalité, qualité de ce qui est aplani :

Car equité n'est autre chose fors onnielez, c'est egautez. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, ° 405^d.)

Planitudo, plaineté ou onieté. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

ONIOT, s. m., sorte de linge :
Les supplians prendrent deux sextiers seigle, quatre linceolz et deux onioitz. (1460, Arch. JJ 190, pièce 97.)

ONIPOTENT, - *ant, onni, omi, omni*, mod. omnipotent, adj., tout-puissant :

Deu reclament onipotent.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 37^e.)
Merchi li face li rois onnipotent.
(RAIM., *Ogier*, 8061, Barrois.)

Sire, fait il, por Dieu onipotent,
Maintenes vous a loi d'omme saçant.
(*Huon de Bordeaux*, 1288, A. P.)

Dam[e] deu reclama, le pere onipotent,
Qui garise son cors de mort et de torman.
(*Floovant*, 428, A. P.)

Par Dieu l'onipotent.
(*Prise de Pampel.*, 91, Mussafia.)

Omnipotent, biax sire Diex.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 7782, Buchon.)

Par ces raisons je conclas et argue
Que seale suis ou monde onnipotente
Et que sur tous j'ay puissance absolue
Qui a autre ne sera devolue
Tant que durra ceste vie presente.
(MICHAULT, *la Dance aux Aveugl.*, p. 49, éd. 1748.)
Louer en devons l'omnipotent.
(*Farce des Fem. qui font refondr. leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 64, Bibl. elz.)

ONIQUE, voir ONICE.

ONISSE, voir ONICE.

ONJER, voir ONGIER.

ONKORE, voir ONCORE.

ONNERANCE, voir HONORANCE.

ONNI, voir ONI.

ONNICE, voir ONICE.

ONNIEMENT, voir OIGNEMENT.

ONNIETÉ, voir ONIETÉ.

ONNIPOTENT, voir ONIPOTENT.

ONOCROTAILLE, *ocrotaille*, s. m., espèce de pelican :

Tous les fous des bestes des gens s'acosteront enmi lui, et ly onocrotaille, et li hireçon demourront en leur mesons. (GUIART, *Bible*, Soph., ch. II, v. 14, ms. Ste-Gen.) Var., *ocrotaille*. (Maz. 684.)

ONOMASTIC, s. m., liste des noms propres :

Je vous promets les commentaires de tous les points difficiles qui vous renvoyeroient a une penible recherche de l'histoire, ou l'onomastic. (D'AUBIGNÉ, *Trag.*, aux lect., Bibl. elz.)

ONNOI, voir ALNOI au Supplément.

ONNOREMENT, voir HONOREMENT.

ONNOURANCE, voir HONORANCE.

ONOR, voir HONOR.

ONORAL, voir HONORAL.

ONORANCE, voir HONORANCE.

ONOREMENT, voir HONOREMENT.

ONORIFIGENCE, voir HONORIFIGENCE.

ONOUR, voir HONOR.

ONQORORS, adv., maintenant encore, lors encore :

Dist seint Greg. : E crestiens,
Ou si sont onqorors paiens?
(ANGIER, *Vie de Saint Grég.*, P. Meyer.)

Mais onqorors ne sot a l'oure
Coment fut de ses lettres pris.
(*Id.*, *ib.*, 1130.)

ONQUES, *oncques, unques, unches, unkes, honkes, homkes, hounques, hounkes, oinques, ainques, uncès*, adv., une fois, en quelque circonstance :

Tutes choses que *unques* voit, nostre
Sire fist en ciel e en terre. (*Lib. Psalm.*,
Oxf., cxxxiv, 6, Michel.)

Totes les choses que li *unches* vult fist.
(*Psalt. monast. Corb.*, Richel. 1.768, f° 92 v°.)

Se j'onques fis en cest siecle vivant
Nule rien nee ki fust a vo comant,
Si gardes, Sire, le cors de mon enfant,
Que ne l'ochie Ogiers le combatant.
(RAIMB., *Ogier*, 10972, Barrois.)

Se j'onques mal d'amors connu.
(*Rose*, 2519, Méon.)

Si *hounques* mesprit vers Deu a escient,
si li fust *hounkes* avis ki les bens qui il
out venissent de luy meymes. (Ms. Bod.
Digby 86, f° 3 r°.)

Comme li dis Gilles de Condet ara le vie
el cors, en quel estat et habit que li *onques*
soit. (*Chirogr. de juillet 1314*, c'est Jillion
de Condet, Arch. Tournai.)

Si cette fin de s'en enrichir, qui seule
nous est aujourd'hui en bute, par le moyen
de la jurisprudence, de la médecine, du
pedantisme, et de la théologie encore, ne
les tenoit en credit, vous les verriez sans
doute aussi marmiteuses qu'elles furent
onques. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxv, f° 52 r°,
éd. 1588.)

— *Onques... ne*, jamais :

Tenez muu helme, *unches* meillur ne vi.
(*Rot.*, 629, Müller.)

Nent *unces* se curuce il par sengles jurs.
(*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 41 r°.)

Que jo *unces* ne dorme. (*Id.*, f° 46 r°.)

La sajette Jonathas, fist David, *unches*
arriere ne turnad. (*Rois*, p. 123, Ler. de
Lincy.)

E li reis e sis poples tindrent la feste e si
que *unches* devant ne fud si richement
tenue. (*Id.*, p. 429.)

Une bele loge en fist,
Ainques tant gente ne vi.
(*Aucas. et Nicol.*, Richel. 2168, f° 77^d.)

Onques Diex ne fist home qui les poist preisier.
(*Destr. de Rome*, 222, Groeber.) Ms., *unkes*.

Je ne counui *honkes* femme a tel cose
faire. (*Flore et la bielle Jehane*, Nouv. fr.
du XIII^e s., p. 101, Bibl. elz.)

Sire, dist la dame, *homkes* ne vous
esmiervellies. (*Id.*, p. 145.)

Ne Herodes ne Nerons n'avoient *ainques*
fet si grant cruauté. (*Chron. de S.-Den.*,
ms. Ste-Gen., f° 33^a.)

Que nuns n'avoit *oinques* eu pressour en
la ville d'Onne. (1302, *Lett. de J. de Joinv.*,
Ecuirey, Arch. Meuse.)

Si ne fui j'onques tant joieux.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 21 r°.)

— *Onquesmais, onquesmes, onquesmes, onkemais*, jamais depuis, en aucun temps, plus :

Si c'onques mais fille de roi
Ne fu menee a tel desroi.
(AUDEFRUIS-LI-BASTARD, *Bele Emmelos*, Bartsch,
Rom. et Past., I, 60, 10.)

Rois, vos savez que Deus ait poc d'amis
N'en *onkemais* n'en ot si boen mestier.
(*Reproches au roi Philippe Aug. sur son retour d'Orient*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 120.) Impr., *oukemais*.

Onquesmais feste si honeste
Ne fu veue en .i. palais.
(*Du Cheval de Just*, Romv., p. 112.)

Pluys que *ungesmes* ne soloit. (13 janv.
1311, *Mand. d'Ed. II sur la vente des vins de Gasc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 44.)

— *Onques jor*, dans le même sens :

Unques jor ne furent liez.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 13 r°.)

— *Onques mes jor*, dans le même sens :

Qu'onques mes jor ne la vi.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 94^e.)

— *Desonques*, dès lors :

Bientost aprez, Mons' l'evescque parlit a
luy a part, et *desonques* puis li fist grant
chiere. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1482, Lar-
chey.)

Par ceste mort je sens guerre mortelle,
Mort telle fut *desonques* tres rebelle.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 5 v°, éd. 1539.)

— *Desonques dusques en ci*, depuis le
temps passé jusqu'à présent :

Mais tout li mal k'ai senti
Desonques dusques en chi
Furent douçours a la dolour que j'ai.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 80 v°.)

ONQUIELLE, s. f., tape, taloche :

Chascun donray une *onquielle*,
Se de li vous n'alez en sus.
Vous estes trop ennuyeux : sus !
Fuiex de ci.
(*Mir. N.-D.*, xxxii, 1319, A. T.)

ONQUORE, voir ONCORE.

ONQUORES, voir ONCORE.

ONQUORS, voir ONCORE.

1. ONS, voir ONG.

2. ONS, voir LE.

ONT, voir OND.

ONTAIGE, voir HONTAGE.

ONTOR, voir HONTOR.

ONUBLER, voir OBNUBLER.

ONURANCE, voir HONORANCE.

ONUREMENT, voir HONOREMENT.

ONYCHE, voir ONICE.

ONYCHINUS, voir ONICHINON.

1. ONZAIN, adj., onzième :
Rafadim fu la place *onzaine*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 33^e.)

2. ONZAIN, - *zain, un.*, s. m., sorte de
monnaie, le grand blanc à la couronne

porté de dix deniers à onze par l'ordon-
nance du 4 janvier 1473 :

Item aux clers de la Tournelle pour plu-
sieurs sentences, actes, defaultz ou autres
que nous levons du greffe pour le vin qui
fault paier de chascune un *onzain* ou
deux, pour ce .xxiii. s. par. (1481, *Compt.
du Temple*, Arch. MM 151, f° 81 v°.)

De Raoulet de Boessay marechal pour
la maison ou il demeure... dont il a com-
posé pour les relevoisons... a la somme de
douze livres tournois et a quatre *unzains*
pour les jalloyes. (1481, *Liquid. de profit de
releb.*, c. 1, fol. 8, ap. Le Clerc de Douy,
t. II, f° 340 r°, Arch. Loiret.)

Et a chacun desquels religieux seroit
baillé un cierge ardent du poids de demie
livre de cire et a chacun desdicts religieux
desdicts convens des mandians, de Ste
Catherine, des Blancs Manteaux et des
Billetes quatre *unzains*. (*Pièce de 1433*,
ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 608^a.)

Pour huyt boiceaux de sel pour saller
lesdits pourceaux a raison de quatre
unzains le boisseau... (1483, *Compte de
J. Dupuy*, Ste-Croix, Poitiers, Arch. Vienne.)

Je suis tous les jours de l'annee
A besongner, battre et honer,
Et n'ay q'ung pouvre *onzain* au soir.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 389,
Bibl. elz.)

Tirant un *unzain* de son baudrier. (RAB.,
Garg., ch. xxv, éd. 1542.)

— Pièce de poésie composée de onze
vers :

J'ay chanté sur la cornemuse
Maint dizain, voire maint *onzain* ;
Mais jamais l'effort de ma muse
Ne m'a pu produire un douzain.
(S.-AMANT, *Epiqr.*, Bibl. elz.)

ONZAINNE, s. f., nombre de onze; ici les
onze apôtres :

De le novele a assenses
Chiaus ki remesent en l'onzaine.
(RENCL. DE MOILL., *de Carité*, st. clxxxv, 11, Van
Hamel.)

— Nom donné à Nantes à certains char-
gements de sel transportés par eau. La
grande onzaine était de quatre à six muids,
la petite onzaine de deux à quatre muids :

A droict de prendre pour chascune sen-
tine le devoir d'une grande *onzaine* de
quatre muids jusques a six muids de sel
mine moings. (Juillet 1622, *Aveu*, ap.
Mantellier, *March. fréq.*, III, 318.)

ONZEE, s. f., bourrasque :

Ligement qui effondra en l'eaue par un
estourbillon ou *onzee* de vent. (1492-94,
Compte des March. fréq., ap. Mantellier,
March. fréq., II, 436.)

OO, voir O.

OOILLE, voir OËILLE.

OOITE, voir OISTE.

OOLEE, voir OLEE.

OOST, voir OST.

OUCHE, voir OSCHÉ.

OPCION, - *tion*, s. m., aide du centurion
chez les Romains, adjudant :

Sont appelez *opcions* ceulx qui estoient

establis et mis comme vicaires en lieu de chevetaines malades pour cure de tout. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 23 r°.)

Les *options* sont appellez du verbe *opto*, qui signifie desirer ou adapter, pour ce que iceulx ont accoustumé de solliciter toutes choses universelles de ceux qui marchent devant, estant detenez de maladies, si commé leurs adoptifz ou vicaires. (*Flave Vegece*, II, 7.)

OPERABLE, adj., qui pousse à agir :

Il n'est chose de quoy convoitise *operable* d'or et d'argent ne induise les hommes. (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 25 r°.)

OPERACION, s. f., bonnes œuvres :

L'odour flairant, luisant et clere

Du bon fruit d'*operacion*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 341^b.)

OPERATEUR, s. m., artisan :

De serfs sont deux especes, le curateur et le *opérateur*. Tels sont *opérateurs* et font les œuvres serviles. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Opérateur aux fleurs,

Bien connoissant de bons grains les meilleurs.

(PARFAICT, *Hist. du Th. fr.*, II, 382.)

OPERATIF, adj., qui opère :

Principe *operatif*. (ORESME, *Eth.*, f° 127^a, éd. 1488.)

Nos puissances et facultez *operatives* (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorées de Guevara*, f° 277 v°, éd. 1584.)

Operatif, operative, workeing. (COTGR., 1611.)

OPHTHALMIQUE, adj., qui concerne les maladies des yeux :

Rougeurs *ophtalmiques*. (JOB., *Gr. chir.*, p. 345, éd. 1598.)

— Attaqué d'ophtalmie :

Quand les yeux sont rouges et *ophtalmiques*. (JOB., *Gr. chir.*, p. 349, éd. 1598.)

OPIDAIN, s. m., citadin :

La nouvelle est a Huy as *opidains* venue.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25067, Scheler, *Gloss. philol.*)

D'yillec se partit et si mena ses legions a la cité de Fere, mais les *opidains* s'en partirent par nuyt secrettement. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 166^e, éd. 1530.)

OPIDE, *opp.*, s. f., place forte :

Vos avez une *opide* qui siet bin long de chi, C'on apelle Malines.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6749, Scheler, *Gloss. philol.*)

Chasteaulx, *oppides*, villes et aultres lieux. (MONSTRLET, *Chron.*, II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

OPIFICE, *opifisse*, s. m., travail :

... La tombé Saint Brisse

Fist il de mout noble *opifisse*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 58, Feigné.)

Et qui ne faict si subtil *opifice*.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

OPIFISSE, voir OPIFICE.

OPINABLE, adj., qui peut être soutenu :

Dond la raison est *opinable*, qu'ils appellent science. (LA BOD., *Harmon.*, p. 73, éd. 1578.)

OPINATIF, *opp.*, adj., qui a rapport à l'opinion :

Prudence est une vertu de la partie qui est *opinative*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 473^e.)

Une tierce illegitime esperance deçoit les folz, que l'en puet intituler *opinative*. (AL. CHARTIER, *Oeuvres*, p. 340, éd. 1617.)

— Orgueilleux :

Les Englois sont si *opinatifz* qu'ilz cuident que leur royaume soit de plus grant valeur et auctorité que nul royaume crestien. (*Déb. des hér. d'arm. de Fr. et d'Angle.*, f° 3 v°.)

OPINATION, s. f., jugement :

Ils (les Pyrrhoniens) laissent guider a ces choses la leurs actions communes, sans aucune *opination* ou jugement. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, p. 328, éd. 1595.)

OPINATIQUE, *opinatique*, adj., opiniâtre :

Car leur sollicitude

A ja une grant multitude

De gens faictz bien *opinatiques*

Par motz odieux et iniques

Soubz heresie dessoubz mys.

(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 8^a, éd. 1537.)

OPINATIVEMENT, *opp.*, adv., d'après son opinion :

Iz n'ont pas scavoir parfaitement, ne la connoissance de la chose par sa cause, mais sans plus *opinativement*. (J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 44^e, éd. 1522.)

OPINER, v. a., s'attendre à :

Et le demourant qui peut eschapper passant par Touraine spolia et pilla plusieurs des habitans qui furent surprins, car ils n'*opinoient* point leur venue. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. 10, éd. 1638.)

— *Opiné*, part. passé, prévu, présumé :

Mort tres heureuse certes, si l'on veut croire Cæzar, que la moins *opinee* est la meilleure. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 148, Lalanne.)

Pic., *oupigner*, croire, penser.

OPINEUR, s. m., celui qui opine :

Opineur. An opinor; one that delivers his opinion. (COTGR., 1611.)

OPINIASTRERIE, *opp.*, s. f., opiniâtreté :

De fols esperans qui sont deceuz par paresse, *opiniastrierie*, par confiance et defiance de fortune. (J. BOUCHET, *les Regnars travers.*, f° 11^b, éd. 1522.)

Et tousjours blasier leur paresse et *opiniastrierie*. (ID., *Noble Dame*, f° 9 v°, éd. 1536.)

Et ne chemineront plus apres les *opiniastrieres* de leur mauvais cœur. (*Bible*, Jeremie, III, f° 413 r°, éd. 1563.)

OPINIASTRIE, s. f., opiniâtreté :

A cause de l'*opiniastrie* et pertinacité de vostre peuple testu. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 73 v°, éd. 1594.)

OPINIASTRISE, - *atrise*, *opp.*, s. f., opiniâtreté :

Bien est requis mettre *opiniastrise*

En grant honneur.

(P. GAINCOIRE, *Menus propos*, XV, éd. 1523.)

Elles grondent et crient toujours par desmesuree *opiniastrise*. (*Colloque de l'Orig. et naturel des femmes*.)

Boleslaus le Chauve ne laissoit jamais le pais en repos : et quoy qu'il eust esté prins par plusieurs fois, si est ce que tousjours il revenoit a son *opiniastrise*, estant remis en liberté. (THEVET, *Cosmog.*, XX, 4, éd. 1558.)

Rien plus ne se voit que feintise,

Rien que faulx *opiniastrise*.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, I, f° 3 r°, éd. 1619.)

Opiniastrise, ire, haine de tout bien. (LA BOD., *Harm.*, p. 83, éd. 1578.)

Et si l'art estoit faux, les pronostiqueurs punis dans peu de jours le laisseroient en friche ; dont ne se trouvant personne qui le cultivast, vous mesmes quitteriez l'*opiniastrise*, avec l'opinion de chose fausse. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 191 v°, éd. 1587.)

Ce qu'entre les mauvais s'appelle *opiniastrise*, cela mesme entre les bons est nommé zele. (GUTERRY, *Epist. dorées de Guevara*, p. 288, éd. 1588.)

Je suis envieux du bonheur de ceux, qui se scavent resjouir et gratifier en leur besongne ; car c'est un moyen aysé de se donner du plaisir, puis qu'on le tire de soy mesmes, specialement s'il y a un peu de fermeté en leur *opiniastrise*. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. xvii, p. 121, éd. 1595.)

Sa mutine *opiniastrise* a fait recevoir a ceux de la religion pretendue reformee un heurt offensif et dommageable. (N. PASQ., *Lett.*, IX, 3.)

OPINIATIF, *opp.*, adj., qui appartient à l'opinion, à la pensée, qui n'est fondé que sur l'opinion :

Mais les outrecoidez abusez de ceste esperance imparfaite qu'on nomme *opiniative* sont a la parfin deceuz, car tout leur espoir tourne a neant. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 12^a, éd. 1522.)

— Obstiné dans son opinion, opiniâtre, orgueilleux :

Plus debataz ceste matiere, plus en dechoirez a grant foule et deshonneur. Maiz vous estes si *opiniatifz* que vous le cuidez gaingner par force de obstinacion. (*Déb. des hér. d'arm. de Fr. et d'Angle.*, 132, A. T.)

Sont si *opiniatifz* qu'ilz cuident que leur royaume soit de plus grant valeur et auctorité que nul royaume crestien. (*Ib.*, 14.)

Cf. OPINATIF.

OPINIEUX, adj., qui procède de l'opinion :

Ne preferes dont la temeraireté de vostre compaignon ne l'*opinieuz* rumeur des chevalliers a sain conseil et au salu publicque. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, vi, 7.)

OPINIONNER, (s'), v. réfl., suivre un parti :

Dont sur l'ombre de la guerre et querelle du roy d'Angleterre, je me suis infourmé et *opinionné* plus que de nul autre. (FROISS., *Chron.*, XIII, 287, Kerv.)

OPINIONNEULX, adj., obstiné dans ses opinions :

Dont li envoia li rois Phelipe de Poitiers sen frere, pour les mettre d'accord. Mais, quand il vint en Avignon, il trouva lesdis cardinauls si *opinionneuls*, que nuls ne se voloit dissimuller. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 139.)

OPITALITÉ, voir HOSPITALITÉ.

OPITALIER, voir HOSPITALIER.

OPOST, s. m., réplique :

N'i a dialecticien
Si agu com Lucemien,
Qui si bel *opost* ne responde.
(*Dolop.*, 1429, Bibl. elz.)

OPPER WATER GRAVEN, s. m., vicomte souverain de la marine :

Ils ont la souveraine inspection des visites, des nettoiemens, et des remplacements de la Colme jusqu'a Waterdamme, et ils sont *opper water graven* du canal du dit wateringue de la chastellenie. (*Cout. de Bourbourg*, Nouv. Cout. gén., I, 482.)

OPPIGNORATION, s. f., engagement, prêt sur gage, hypothèque :

Tous vendeurs de maisons, terres et heritaiges seront obliges au jour du Halm et par contract de specifier toutes les charges, obligations et *oppignorations*, servitudes et rentes qui sur icelles seront affectes, a quelles personnes, pour quel prix redevable. (*Cout. de Langle*, Rubrica quinta, Nouv. Cout. gén., I, 305^a.)

OPPIGNORER, v. a., saisir en vertu d'une hypothèque :

Lesdicts meubles et dettes ainsi arrestees, seront *oppignorees* de l'arrestant pour son deub, sans que a son prejudice ledit bien puisse estre ailleure transporté ou chargé. (*Cout. de Langle*, Rubrica tertia, Nouv. Cout. gén., I, 304^b.)

Les biens meubles, immeubles, dettes, actions et credits sont par arrest affectez et *oppignorez* pour la debte et pretensions de l'arrestant. (*Cout. de Bruxelles*, LXXIX.)

OPPILATIF, *opilatif*, *opillatif*, adj., qui engorge, qui bouche, qui obstrue les conduits :

Prendre du pain venant du four est mauvais a cause qu'il est fort *opillatif* et de forte digestion. (*Regime de santé*, f° 30 r°, Robinet.)

Le lait de vache est *opillatif* et venteux. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 88, éd. 1631.)

— Soporatif :

Et lui avoit donné a boire eau *opilative*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 140 r°.)

Cf. **OPILER** pour le second sens.

OPPILATION, *opil.*, s. f., obstruction :

Quinte fueille... est bonne contre la poison et aer pestilent, contre la jaunisse et *opilation* du foie. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VI, 15, éd. 1605.)

OPPILER, *opiler*, *opiller*, v. a., engorger, boucher, obstruer :

Mauvaises viandes, et grosses chairs,

lesquelles leur *opillent* et aboutissent tous les boyaux et le ventre. (FOUILL., *Fauconn.*, f° 24 r°, ap. Ste-Pal.)

Par celle estroicte douleur en elle mouroit tous les esperitz respondans a son cueur et a presque tous *estoyent oppiltez*. (*Pet. Jeh. de Saintré*, ch. LXVIII, éd. goth.)

— **Opilé**, part. passé, qui a perdu tout sentiment par l'effet d'un breuvage soporatif :

Si pensa le medecin que le malade ne pourroit endurer la douleur et si ne laisseroit hors tirer de sa cuisse l'oz s'il n'estoit *opilez*, c'est a dire s'il ne prenoit buvrage qui par long et fort dormir lui ostant tout sentiment corporel. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 137 v°.)

— **Trapu** :

Qui sont enclins a fievre putride, si come sont *opileis*. (B. DE GORD., *Pratig.*, I, 2, éd. 1495.)

Il estoit demeuré petit, mais fort et *opilé*, les espauls grosses. (MONTL., *Comm.*, I, IV, éd. 1592.)

OPPORTET, *oportet*, s. m., nécessité :

Mais quand *oportet* vient en place,
Il convient que l'en lui face :
Car quiconque veut guerre reprendre,
Son argent lui convient despendre.
(G. DE LA BIGNIE, f° 39 v°, ap. Ste-Pal. écrit *opportee*, qui a paru inadmissible.)

Quant *oportet* vient en place il n'est chose qu'il ne se face. (MENOT, *Serm. quadrag.*, f° 89, éd. 1526.)

OPPORTUN, adj., exposé :

Ne vueil je les nommer pour ne les rendre *opportuns* ou maltalent. (DU BELLAY, *Mém.*, f° 170, éd. 1569.)

OPPORTUNE, s. f., circonstance :

Se a ung assault fust advenu fortune
A qui que soit par cas de deffortune,
Perte de membre, ou autre penurie,
Il leur faisoit donner argent, pecune,
Pour les guerir, selon cel *opportune*.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, C v r°, éd. 1493)

OPPOSE, *oppose*, s. f., opposition :

Or proposez
Et assez disposez,
Ou opposez,
Mais nonobstant *l'oppose*
Vous mourrez tous, n'en sera autre chose.
(*Les trois Busines*, Maz. 600, f° 7 v°.)

— **Objet, sujet ?**

At temps de roy Sedros... Fist ses grandes mer-
[velhes,..
Virgiles le poete ensi qu'on le propose
Par dedens ses histoires, ou ilh at mainte *oppose*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1336, Scheler, *Gloss. philol.*)

OPPOSER, *oposer*, verbe.

— **Act.**, interroger :

Que diruns quant on nous dira
Pour quoi vous avuns leissié ça ?
— Or escoutez que respondrez
Quant de ce *oposé serez*.
(*St Graal*, 2643, Michel.)

— **Neutr.**, délibérer :

Entraus commençant laiens a *oposer*
Se nus i set nule riens aviser
Ki leur peust ne nuire ne grever.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 7^a.)

A par lui devise et *oppose*
Dou matin et de le journee
Qui si belle estoit ajournee.
(FROISS., *Poés.*, I, 260, 1409, Scheler.)

— **L'emporter** :

Li sisime flors est la rose
Qui sor toutes flors *oposee*
De bianté et de signorie.
(*Dou Capiel a .vii. flours*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 19.)

— **Réfl.**, lutter, rivaliser :

Il volst traier ja son seignor
Et *s'oposer* al Deu halzor
(*Adam*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 151.)

— **Opposé**, part. passé, exposé :

Biau prendon, puis que vez cy celle
Que tu diz qui est l'espousee,
Combien qu'ait esté *opposee*
A mourir de nous par son fait,
Pardonné li est son meffait.
(*Niv. de N.-D.*, XV, 1717, A. T.)

Poltou, Aunis, Saint., *opposer*, empêcher.

OPPOSEUR, s. m., celui qui s'oppose, opposant :

Pour contraindre celuy ou ceuls *opposeurs* ou empescheurs a cessier de l'opposicion ou empeschement. (1324, Arch. JJ 62, f° 191 r°.)

1. **OPPOSITE**, adj., opposé, placé en face :

Le pouce ausi com *opposite* de chascun doi. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 21.)

Afin qu'il ordebast sa bataille encontre les montaignes *opposites*. (BERSUIRE, *Tite Live*, Richel. 20312 ter, f° 38 v°.)

Et encore au xvii^e s. :

A toute occasion ils se jettoient chacun sur le país qui lui étoit *oposite*. (MEZER., *Hist. de Fr. av. Clov.*, I, III, 6.)

— **Opposé**, contraire :

Le duc de Cleves fut fort mal content de ceste responce, qui estoit *opposite* de ce qui avoit esté conclud en conseil. (COMMYNES, *Mém.*, XI, 2, Soc. de l'H. de Fr.)

Aussi en hayne des Ursins, dont tousjours sont et ont esté *opposites*. (*Id.*, VII, 12.)

Ou que sa langue est *opposite* au cueur. (F. SACON, *le Coup d'essay*, prol., dans les *Œuv. de Cl. Marol*, VI, 6, éd. 1731.)

Deux grosses troupes prendrent d'effroy deux routes *opposites*, l'une fuyoit d'ou l'autre parloit. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XVIII, f° 26 r°, éd. 1588.)

2. **OPPOSITE**, s. f., opposition, empêchement :

Ossi chier a le preel d'un hermite,
Mes qu'elle y puist croistre sans *opposite*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 71 r°.)

— **A l'opposite de**, en face de :

A l'*opposite* des murs de l'Hospital Nostre Dame. (11 juin 1469, *Escrip. de adheritement pour les hoirs de feu maistre Guillem. Bernard*, Arch. Tournai.)

Cette locution est encore usitée en ce sens dans la Champagne et dans les Ardennes.

OPPOSITÉ, adj., qui est en opposition :

Leurs qualites (des elemens) sont annexes
Et leurs vertus oppositees
Par plusieurs contrarieties.

(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 995, f° 5°.)

OPPOSITEMENT, adv., à l'opposite, en face :

La conjonction qui en la lune de mois en mois advient nous donne obscurté en moitié de la superficie, pour la cause qu'elle est separative, jusques a ce que par son termine *oppositement* contre elle jette sa clarté. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 137°.)

De l'autre part, *oppositement*, estoit victoire luy presentant sa palme. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 334, éd. 1573.)

Se disait encore au XVII^e s. :

C'est que là est la source des vents qui soufflans *oppositement* l'un à l'autre assaillent les vaisseaux de toutes parts. (MARC L'ESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 158.)

OPPOSITEUR, s. m., opposant :

Veue de lieu sur dieffent et litige d'heritages se peut requerre une fois par le desffendeur et *oppositeur* avant la cause litiscontestee. (*Cout. de Tournay*.)

OPPOUSE, voir OPPOSE.

OPPRAINDRE, voir OPPREINDRE.

OPPREINDRE, -aindre, v. a., opprimer, accabler :

Yre me perturbe, inconstance m'abat, paresce me oppraint. (*Chasse de Gaston Phæbus*, ms., p. 374, ap. Ste-Pal.)

— *Oppreins*, part. et adj., opprimé :

Consoler les tristes, relever les oppreins, recreer les povres. (*Chasse de Gaston Phæbus*, ms., p. 370, ap. Ste-Pal.)

OPPRESSANT, adj., qui opprime, tyrannique :

Bon roy est celluy qui met paine de garder ses sujets comme soy meisme, et qui n'est pas si rigoureux et oppressant qu'il leur conviengne laisser sa seigneurie. (*Rozier des guerres*, Richel. 442, f° 62 v°.)

OPPRESSE, *opresse*, *ospresse*, s. f., action d'opprimer, oppression :

Fierté, durté, pointure ne *ospresse*,
N'autre meschief d'amour que je ne sente.
(AGNES DE NAVARRE, *Ball.*, p. 13, Tarbé.)

S'il veut faire aucunes *oppresses*,
Il aura trouvé ses maistresses
Pour le sçavoir faire rengier.
(*Mist. du viel test.*, 4539, A. T.)

Enfans d'Israel sont a nous differens,
De jour en jour nous font grandes *oppresses*.
(*Ib.*, 27155.)

Impossible est me faire *opresse*.
(*Envye, Estat et simplesse*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Fr. Michel, *Farcés, Moraltit. et Serm. joy.*, t. I.)

Ceste *opresse* lors cessera.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10124, G. Paris.)

Quel dueil, quel courroux, quel tristesse,
Quel haulte masse de destresse
Mon cueur charge par tel *opresse*.
Que plus n'en peust.
(*Ib.*, 24142.)

T. V.

Rien ne tient mon cueur en *opresse*,
De tout mon mal je suis deluy.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 73^b, éd. 1537.)

Olibrius qui a martire tire
Mes doulx membres et en *opresse* presse.
(*Leg. Ste Regne*, f° 10 r°, éd. 1500.)

Et pour l'obscurté *opresse*
Dont proces chascun jour infiniz
En boutent plusieurs en destresse,
En ducit, soucy et grant *opresse*,
Tellement que leurs jours en sont finiz.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 53, éd. 1507.)

Il garde droict, a nul ne fait *opresse*.
(*Contredictz de Songereux*, f° 118 r°, éd. 1530.)

Tu auras un peu d'*opresse*
De mal et molestation.
(J. BOUCHET, *Ang. d'Amour*, p. XI, éd. 1536.)

Les povres gardera d'*opresse*.
(CL. MAR., *Psalm.*, lxxii, p. 208, éd. 1596.)

Par ces trois la, entre tourbes et presses
La pomme d'or causa grandes *oppresses*.
(*Id.*, *Rond. de la paix traict. a Cambr.*, p. 337, éd. 1596.)

En outre plus que ses poulles sans cesse,
Quant il passoit, luy vouloient faire *opresse*.
(GUILLAUME HAUDENT, *Trois cent soizante six apologues d'Esopo*, liv. II, fab. lx, éd. 1547.)

Toutes les *oppresses* qui adviennent en
l'Eglise sont pour approbation de la foy
des eslus. (CALV., *Lett.*, II, 277, Bonnet.)

Qu'ainsi mourant, mourir m'est grant *opresse*.
(A. LE MAÇON, *Decameron*, dix. journ., Nouv. sept., t. V, p. 105, F. Dillaye.)

Ce fut cest Angoumois,
Cest unique Poltrot...
Sur qui tomba le lot
De retirer d'*opresse*
Le peuple huguenot
En sa plus grand destresse.

(1563, *Chanson citée dans le Bull. du Biblioph.*, juin-juillet 1883.)

N'estoit ce point asses que toute ma noblesse
Fust en armes haudee a ma destruction ?
Que mes hommes gaillars de leur vocation
Fussent distrais, afin d'entendre a mon *opresse* ?
(1568, *la Complainte de France*, 16, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 43.)

Ce pauvre par sa grand sagesse
Tira sa ville de l'*opresse*
Que le tyran luy aprestoit.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 85 r°, éd. 1619.)

Si je hay, je hairay mes pechez vicieux
Qui veulent m'accabler d'une eternelle *opresse*.
(O. DE LA NOUE, *Poés.*, p. 272, éd. 1594.)

Toutefois ce genereux cœur
Jamais vaincu, toujours vainqueur,
Te levera de ton *opresse*.
(*Prem. œuv. de Mmes des Roches*, 3^e éd., p. 27.)

2. OPRESSE, adj., qui opprime :

Fut delivré de l'*opresse* affluence de
mouches. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*,
p. 17, Cayon.)

OPPRESSEMENT, s. m., action de pres-
ser, de réunir, de forcer à se réunir :

Coartatio, *oppressemens*. (*Gloss. de Douai*,
Escallier.)

OPPRESER, v. a., inquiéter, tourmen-
ter :

Devers chastel Morant courir
La fist la faim qui l'*oppressoit*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chen. de long estude*, 4540,
Puschel.)

Se li cas cheoit que il *fussent oppresset*
des Englois et Allemans. (FROISS., *Chron.*,
II, 468, Kerv.)

— Presser :

Le juge qui l'*oppressoit* de faire venir son
compaignon. (*Perceforest*, I, f° 115, éd.
1528.)

— Violer :

D'un capitaine fut *opressée* et corrompue.
(*Triumphes des IX Preux*, p. 112, ap. Ste-
Pal.)

OPPRESSION, s. f., viol :

Amon, le fils de David, enforça Thamar
sa sœur., il n'y avoit de mort que Amon,
que Absalon avoit ancores en hayne pour
l'*oppression* de Thamar sa sœur. (*Triumphes
des IX Preux*, Hist. de David, p. 59, ap.
Ste-Pal.)

OPPRIMABLE, adj., qui opprime :

Devers les ventz yvernaulx *opprimables*.
(GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georg.*, f° 57 v°, éd. 1540.)

Souvent s'esmeut entre thoreaulx semblables
Discentions et guerres *opprimables*.
(*Id.*, *ib.*, f° 56 v°.)

OPPRIMACION, -tion, s. f., action
d'opprimer :

Pour teles faussetez et *opprimacions* pert
on l'amour de Dieu. (COURCY, *Hist. de
Grece*, Ars. 3689, f° 110^b.)

Ne fait ou procure aucune chose a l'*op-
primacion* d'icelle. (*Lett. de Louis XII*, p. 241,
Bruxelles 1712.)

OPPRIMEMENT, s. m., action d'oppri-
mer :

Contre l'*opprimement* de mort. (A. CHART.,
l'Esper., Œuv., p. 343, éd. 1617.)

OPPRIMER, v. a., presser, serrer :

Se ton faulcon a poulx, tu les luy osteras
en ceste maniere, sans luy *opprimer*, ne
faire chose de quoy ses pennes ayent
autre couleur. (*Modus*, f° 70, ap. Ste Pal.)

OPPRIMEUR, *opr.*, s. m., oppresseur :
Cestuy Nemrot commença a estre *opri-
meur* des hommes. (*L'Arbre des batailles*,
f° 29 v°, impr. Ste-Gen.)

Aventuriers, pillars, *opprimeurs* et man-
geurs de nostre pauvre peuple. (*Edit de
Fr. I^{er} qui enjoint de courir sus aux aventu-
riers*, etc., 25 sept. 1523.)

OPPROBRER, *obpr.*, verbe.

— Act., insulter :

Opprobrer, blameren. (GASPARUS, *Gazo-
phyllace de la lang. franç. et flamende*, éd.
1656.)

— Réfl., s'attirer le blâme, se couvrir
de honte :

Si com un jone homme doit faire
Attaint de l'amoureux affaire :
Tenir doit toute sa vie sobre,
Ou autrement trop il s'*obprobre*,
Et vient un temps qu'il s'en chastoie.
(FROISS., *Poés.*, II, 45, 1532, Scheler.)

OPPROBREUX, *obpr.*, adj., honteux :

Abolye et estainte ou par *obprobreuse*
mort, ou par honteuse fuyte. (*Hist. de la
Tois. d'or*, I, f° 72, ap. Ste-Pal.)

OPPROBRIER, verbe.

— Act., insulter :

Opprobrier aucun, injuriare altrui. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Opprobrier, Afrentar, dar en cara. (C. OUDIN, 1666.)

— Réfl., se déshonorer :

O vaillant Hector, si ma main s'est opprobriée en ta mort, au moins par avant icelle honte luy demeure la gloire de t'avoir osé impugner souvent. (G. CHASTELLAIN, *Complainte d'Hector*, VI, 199, Kerv.)

OPPROBRIEUSEMENT, *opr.*, *obpr.*, adv., avec opprobre, honteusement :

Tes causes sont fausses, les mouvemens iniques et pervers..., et en doivent redonder en toy mesme opprobriusement les quarreaux que tu nous en as tires, faux murtrier inhumain. (G. CHASTELLAIN, *Exposit. sur verité mal prise*, VI, 254, Kerv.)

Laquelle souillée de peché nous deturons villainement, et opprobriusement expellons la sainte et indivise trinité de nostre ame. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 102 v°, éd. 1517.)

Vous prenes a tache par cette occasion de decrier la forme et la conduite de ma vie et de ma famille, dont vous publies et augmentes opprobriusement les defaus, et en caches et diminuez les vertus. (*Resp. de M. des Yvet. à M. de la Fresn.*, p. 2.)

OPPROBRIEUX, *obpr.*, adj., infamant, qui couvre d'opprobres :

Avoit entrejecté certaines paroles opprobrieuses. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccliii, Buchon.)

Opprobrieux cas. (*La Nef des folz*, f° 6 r°.)

Epitaphes opprobrieuses. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 155 r°.)

Jusques a nostre temps n'y a eu personne, tant fut il de mauvais vouloir, qui aye presumé de maculer et deturper la chasteté et honnesteté de nostre peuple chrestien par paroles opprobrieuses. (C. DE SEYSSSEL, *Hist. eccles.*, IV, 6, éd. 1567.)

— En parlant de personnes, infâme :

Jamais ne seray au danger

De si tres opprobrieux homme.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 116°, éd. 1537.)

OPPUGNACION, *-tion*, s. f., assaut :

Le dictateur mena la ses copies, si fut l'assaut et l'oppugnacion noient plus perilleuse que la bataille avoit esté. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 78°.)

Comme doncques les empereurs romains eussent plus grant esperance de prendre Vege par continuation que par oppugnacion. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 80°, éd. 1530.)

C'est l'une des plus belles oppugnacions (celle de Thionville) d'une tres forte ville que le roy de France peut avoir faite pour estendre ses limites, et autant duisible pour la conservation des frontieres de son royaume. (FR. DE RABUT, *Mém.*, XI, éd. 1574.)

La mémorable oppugnacion de Ravenne. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 230, éd. 1587.)

Si aucun d'iceux meurent a la guerre, ou au siege d'une ville, *oppugnacion* ou defense de quelques munitions. (CHAVIGNY, *Pleiades*, VI, 258, éd. 1603.)

OPPUGNATEUR, s. m., celui qui attaque :

Qu'il ne fust point *oppugneur* ne destructeur de son pais. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 25°, éd. 1488.)

Oppugneur, oppugnatore. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

OPPUGNER, v. a., attaquer :

Et *oppugnez* les royaumes de Tunic, de Ilippes, Argiere, Bone, Corone, hardiment toute Barbarie. (RAB., *Gargantua*, ch. xxxiii, éd. 1542.)

Demonstrant par ce que la ville et cité de Tournay est maintenant en vray repos et tranquillité, non oppressee ny *oppugnee* d'ennemis ne de guerre. (1549, *Entrée de Philippe II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Ils (les pharisiens) estoient plus aspres a combattre l'evangile et a *oppugner* la verité de Dieu. (CALVIN, *Comm. sur l'harmonie evangelique*, II, 231, éd. 1562.)

Et commencerent a *oppugner* avec les armes de mensonge la verité apostolique, comme si elle estoit desemparee de tout defenseur. (C. DE SEYSSSEL, *Hist. eccles.*, III, 29, éd. 1567.)

Jaçoit qu'on *oppugne* maintes villes. (JH. LE BLOND, *Val. Max.*, f° 88 v°, éd. 1579.)

Bien que ce que tu m'as dit de l'entretien de leur jeunesse semble contraire a ma proposition, si est ce qu'il ne l'*oppugne* en rien. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 148, éd. 1602.)

Et encore au xvii^e s. :

Les raisons de ceux qui ont virilement *oppugné* ce feu elementaire. (EST. DE CLAVE, *les Principes de nature*, p. 375, éd. 1641.)

OPRIMES, voir ORPRIMES.

OPS, voir UES.

OPSLARE, s. m., sorte de bateau :

Nus ne puet metre vins hors des nez c'on apele *opslares* se aus non. (1280, Arch. mun. S.-Omer, cxliii, 10.)

— Celui qui déchargeait ce bateau :

.xx. deskerkeurs de vins c'on apele *opslares*. (1280, Arch. mun. S.-Omer, cxliii, 10.)

OPTACION, s. f., sollicitation :

La suppliante, par l'induction et *optacion* de Jehan de Saint Veronin, s'est accointee de lui. (1456, Arch. JJ 189, pièce 43.)

OPTAL, s. m., syn. de *optallie* :

Optals si est de tel manere,
Pur sa vertu deit estre chere.

(*Lapid. franç.*, A 843, Pannier.)

Cf. OPTALLIE et OPTALMIUS.

OPTALLIE, s. m., sorte de pierre :

Optallies totes dolors
Des oilz trait hors par ses vigors.

(*Lapid. franç.*, D 1171, Pannier.)

Cf. OPTAL et OPTALMIUS.

OPTANTE, voir OITANTE.

OPTAT, s. m., souhait :

J'ay tant fait pour la reverence de vous que mon parent a quy j'avois baillé la chapelle dont m'escrivistes s'est deserté de la dicte chapelle parmy ce que je luy en ay baillé une aultre, et ledit Thierry a son *optat*. (*Lett. de l'év. de Troyes à l'archev. de Sens*, 23 janv. 1450 ? Bibl. Sens, f° de l'archev.)

Lequel Jehan Raymon, pour parvenir a son *optat*, assembla trois ou quatre compaignons. (1454, Arch. JJ 184, pièce 471.)

Ce fait il pervint a son *optat* tellement que... (*Secte J. Frontin*, IV, 7.)

Pour parvenir a son *optat* travailla ses parens et amis. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxxxix, Buchon.)

Pour parvenir tousjours a ses *optas*.

(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, XV, éd. 1525.)

Le tout a son desir et *optat*. (*Abd. de Charles-Quint*, rép. du cons. Maes d'Anvers, Arch. gén. de Belg.)

Desirs m'a pris, chiers amys, satisfaire

A vous *optatz*, demandes et requestes.

(*La Venue et resurr. de Bon Temps*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 122.)

— Instigation :

Force leur fut d'aller chercher misericorde a Rome, ou grace envers le pape, a l'*optat* mesme duquel ils s'estoient premierement rebellez contre leur roy. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 260, éd. 1588.)

OPTATIF, adj., qui exprime un souhait :

Et pourtant donc de vouloir *optatif*

Chantons : Veni creator spiritus.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 5°, éd. 1537.)

Et par vertus et fais d'armes actifs

(Cesar) A emporté munimens d'abundance,

Dont ses subjects, en retour *optatifs*,

Luy font bonne feste et obeysance.

(1549, *Entrée de Phil. II*, devise, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

OPTEMBRE, voir OCTEMBRE.

OPTER, v. a., souhaiter :

Panurge leur remonstroyt le bien et l'heur de l'aultre vie, leur *optant* ce neanmoins bonne adventure et rencontre de quelque baleine. (RAB., *Pantagr.*, l. V, c. 8.)

OPTIME, adj., excellent :

Il torna a Melit, et assembla *optime* chevalerie. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 15, Champollion.)

Li *optime* arme. (Id., *Ystoire de li Normant*, vii, 31.)

En la seignorie de lo filz de Guaymarie, prince de Salerne, sera finie la seignorie de li Longobart, et sera concedue a un *optime* home de autre gent pour loquel la cité sera exaltee. (Id., *ib.*, viii, 1.)

Il vidt la terre *optime* et tres fertile. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 96 r°.)

OPTURER, voir OBTURER.

OQOSON, voir OCHOISON.

OQUE, voir HOCHÉ au Supplément.

OQUESON, voir OCHOISON.

OQUET, s. m., sorte d'étoffe :

Il vos jur[r]a por son chapet
De dras de *oquet* qu'est mustabet.
(ET. DE FOUGÈRES, *Liv. de man.*, 821, Talbert.)

OQUISON, voir OCHOISON.

OQUOISON, voir OCHOISON.

OQUOISONNER, voir OCHOISONNER.

OQUOISOUNEUS, voir OCHOISONOS.

1. **OR**, *oir*, *eur*, adv., maintenant :

Respunt Marsilies : *Or* diet, nus l'orrum.
(*Rol.*, 424, Müller.)

Oir l'ayes amené,
Car je le voel veoir en men palais listé.
(*Chev. au Cygne*, 10538, Reiff.)

Li dus Godefrois crie : *Or* de l'errer en pais!
(*Chanson de Jérusalem*, 181, Meyer, *Rec.*, p. 271,
variante du us. Richel. 1621.)

Eur escoutez de la jornee
Qui tant doit estre redoutee.
(*Quinze signes*, Ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 53°.)

Et tout ceu doit durier d'*or* enjusques
au jour de feste saint Martin en novembre
qui *or* vient. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 117.)

Lors veit qu'il frappa trois coups a ung
aiz, et tantost qu'il eut ce fait la tourmente
sans cesse : adonc se print a crier d'une
voix horrible : *Or* ens, *or* ens, et tantost
veit la salle plaine d'une maniere d'espe-
rit. (*Perceforest*, vol. II, f. 39°, éd. 1528.)

Et si au feu vengeur des *or* je ne vous donne...
(LA BOET., *Sonn.*, xx, Feugère.)

— *Et or et ore*, en tout temps :

Si dois penser *et or et ore*
Se t'as pekié en un saint lieu.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 28, Kerv.)

— *Ormais*, dans le même sens :

Ja ne plaise au seigneur que vos afflictions
Pour nous vanger *ormais* enaigrir nous facions.
(JEH. DE LA TAILLE, *la Famine*, 3, éd. 1572.)

Pour la perte de la vye que je ne dois
pas *ormais* estimer beaucoup (*Leit. de J. de
Monl. à Cath. de Méd.*, 1 sept. 1572, ap. Ta-
mizey de Larroque, *Notes et doc. inéd. pour
servir à la biogr. de J. de Montuc*, p. 70,
Auch 1869.)

Cedent *ormais* les armes a la robe. (JEAN
DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre
Valerian*, XL, 17, éd. 1615.)

— *Oravant*, dorénavant :

Et m'a promis qu'*oravant* rigoureux
Ne sera plus a moy pauvre amoureux.
(GREV., *Olimpe*, p. 14, éd. 1560.)

— *D'or en la*, dans le même sens :

Si bien que *d'or en la* vous serez deso-
beissante envers eux (les dieux) si vous y
contrevenez. (D'URFÉ, *Astree*, I, 5, éd. 1637.)

— *D'ormais*, désormais :

Thucydides, par nous ensievi es faicts
grigeois fina yci ses cronicques ; *d'ormais*
ensievrons Zenophon. (FOSSÉTIER, *Cron.
Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 7.)

Qui osera *d'ormais* assister la multitude
ingrate? (*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10312, VIII, 1,
28.)

— *D'or a ja*, d'heure en heure, de
moment en moment :

Nulz aujourd'huy ne puet regle tenir,
Ne sureté trouver en son estat,
Quoy, ne comment il se puist maintenir,
Soit prince, ou roy, chevalier, ou prelat,
Bourgeois, marchand, laboureur, n'advocat ;
Car *d'or a ja* changent d'opinion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 14°.)

2. **OR**, voir EUR.

3. **OR**, voir HORT.

ORACLE, s. m., oratoire, temple :

Et tous les lieux sacrez doivent ainsi
estre, excepté ceulx qui par la foy sont
déterminés et ordonnés a estre separez, ou
aucun autre *oracle* ou oratoire si comme
la ou le dieu Apollo donnoit responce.
(ORESME, *Politiq.*, 2° p., f° 67^b, éd. 1489.)

ORACULEUX, adj., d'oracle :

Oraculeux, oracle like, true as the gos-
pell, infallible. (COTGR., 1611.)

S'est dit en Bourgogne jusqu'à la fin
du XVIII^e s. :

Elle comprit parfaitement mon style
provincialement *oraculeux*. (REST. DE LA
BRET., M^r Nicolas, 1796, IV, 113, Liseux.)

ORADOUR, s. m., oratoire :

De la mete s'en vient tout droit a l'*ora-
dour* du puy Saint Jehan (1317, Arch. JJ 53,
f° 153 v°.)

ORAFLE, s. m., girafe :

Entre les autres joians que il envoia au
roy, il envoia... une beste que l'on appelle
orafle, de cristal aussi. (JOINV., *St Louis*,
§ 457, Wailly, éd. 1874.)

ORAGE, s. m., vent :

Et quant il auront boen *orage*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 64.)

Bon *orage* aves et bon vent.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 375, f° 80°.)

Sigles avaint par bel *orage*,
A Bristod pernent lur rivage.
(*Conquest of Ireland*, 230, Michel.)

Il decreent lor voilles quant orent bon *orage*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4162, f° 3 r°.)

— Bon vent :

Viequent tut a seur quant il aurunt *orage*.
(WAGE, *Rou*, 2° p., 4158, Andresen.)

ORAGÉ, adj., orageux, tempétueux :

Muses, ayant passé les flots plus *oragez*,
Ne permettez qu'au port nous soyons submergez.
(VAUQ., *Art Poet.*, III, Genty.)

ORAGER, *oraiger*, verbe.

— Act., battre de la tempête :

Tout de mesme ce lac, par quelqu'un outragé,
Tempête, gronde, bruit, et d'un flot enrage
L'esquis du medisant si fierement *orage*
Qu'il le rend a la fin la proye du naufrage.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*,
p. 14, éd. 1588.)

— Neut., éclater, en parlant d'un
orage, se déchaîner :

Donne aux vents la secousse et les fais *orager*.
(RON. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, 1^{er} liv. de
l'Eneid., f° 92 r°, éd. 1582.)

Orager, a tempest, or storm to rise.
(COTGR., éd. 1611.)

— S'emporter, gronder :

Il fault que du soir au matin,
Et n'eust il vaillant qu'un patin,
Qu'elle l'ait, tant brait et *oraige*,
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de Mar.*, *Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s.*, III, 170.)

Diaulus suoit comme un verolé qui est
soubz le cheval, *orageoit* comme qua-
rante trois diables, escumoit comme un
verrat. (*Le prem. Acte du Synode noct.*, XV,
éd. 1608.)

Bien que l'enfer encor vueille *orager*.

(PERRIN, ap. Charmasse, *Etude sur Fr. Perrin*,
p. 234.)

— *Oragé*, part. passé, détruit par un
orage :

Il voyoit que ceux mesmes qui avoient
si mal traité nos astrologues, ont permis
de se servir de mauvais et illegitimes
moyens pour garder les fruits de la terre
qu'ils ne fussent greslez, gastez et *oragez*.
(CHOLIERES, *les Apres dinees*, VIII, f° 266 r°,
éd. 1587.)

Orager se dit encore dans la Basse-
Normandie.

ORAGEUX, *oragieux*, adj., qui cause
de l'*orage* ; fig., tumultueux :

Mes amours est si *oragieux*.
(Rose, ms. Corsini, f° 27^d.)

ORAILLETTE, voir OREILLETTE.

ORAILLE, *our.*, *oroille*, *-aille*, *-ille*,
euraille, s. f., bord, lisière, frontière :

En la forest a .x. liues d'Orange,
De l'autre part a l'*oraille* destendent.
(*Enf. Guill.*, Richel. 774, f° 4 r°.)

En l'*oraille* du bos le char fit esconser.
(*Maugis d'Aigremont*, Richel. 766, f° 1.)

A l'*oroille* d'une forest. (*S. Graal*, ms.
Tours 915, f° 239^b.)

En l'*oraille* du bois. (*Artur*, Richel. 337,
f° 166^c.)

J'avoie tendu un mien paveillon a l'*oraille*
d'une forest. (*Lancelot*, ms. Fribourg,
f° 37^c.)

La nuit le porta avanture a une maison
de moines qui seoit sor une petite riviere
en l'*oroille* d'une petite broce. (*Id.*, Ri-
chel. 788, f° 127^c.)

En l'*oraille*

De ce pré
(*Renart*, Br. xvi, 1122, Martin.)

Lors se remet en l'anbleure
Fors del bois, et vint en l'*oraille*.

(*Id.*, Br. iv, 46.)

Hugues, Pierre et Philippe de Lagine
ont droit de chasse aux lievres en l'*oraille*,
seu lumbo, de la forest de Benon. (1273,
Reg. du Parl., Arch. D 26.)

De l'orite por coi vos dirioie ?
A fia or fu, a cieres pierres.

(REN. DE BEAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 150, Hippeau.)

Une franche sergenterie appelee l'ouraille en la forest de Breteuil. (1328, Breteuil, Arch. J 219, pièce 7.)

..n. petites mares... en l'ouraille de la forest de Maulevrier. (1329, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 9, L. Delisle.)

Item au bois Morel, a l'oraille, arpent et demy. (1334, *Cart. de la consist. de Wailly*, Arch. S 38, pièce 1.)

Nous lesserons l'euraille de la mer et fuirons aus citez qui sont enmi la terre, aussi comme se nous n'eussions point de guerre intestine en mi lieu de nostre pais qui nous grieve et art. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 334^b.)

Jehan Denoiers, son haigneux et malveillans, accompaignié d'un appellé Rogier Quesnot, garnis d'espee et d'autres diverses armes, estoient delez son chemin a l'ouraille d'un boys. (1374, Arch. JJ 105, pièce 372.)

Si avant que il ne puissent veoir l'ouraille de la dicte forest ou le chemin royal. (*Cout. des for.*, Evreux, les bourg. d'Evr., Arch. S-Inf.)

1. ORAIN, adj., qui dore :

L'orain Mydas, qui dorroit du toucher.
(LOYS LE CARON, *Poes.*, f° 11, éd. 1554.)

2. ORAIN, VOIR ORAINS.

ORAINS, oreinz, orain, aurain, orens, aurens, adv., tout à l'heure, tantôt, il y a peu de temps :

Cil que vous ci oreinz veistes.
(Perceval, ms. Montp., H 249, f° 88^a.)

Orains me trovastes moult dur.
(Florimont, Richel. 772, f° 23^a.)

Sire, nos estiiens orains ci, entre prime et tierce, si mangiens no pain a ceste fontaine. (*Aucassin et Nicolette*, p. 26, Suchier.)

Qui est icil prophete, garde nel me noier, Dont tu parlas orains et tant fait a prisier ?
(De *Vaspasianus l'empereor*, Ars. 3516, f° 81^b.)

Qui m'accueillirent orains mielz, Au venir et plus plaiement.
(De *l'Onbre de l'anel*, Richel. 19152, f° 86^b.)

Uns hermites me dist orains, moult doucement, Que se venir povoie par nul assenement Chiez Symon le voier, trop y a bone gent, Herbergie seroie et bien et liement.
(Berte, 1203, Scheler.)

Rova li k'ele beust cum ele li covenança Par l'amur celi qu'il oreinz li noma.
(Horn, 4227, Michel.)

Segnour, je sai bien que vous volies orains : vous me volies prier que je mesisse conseil a l'afaire le conte de Flandres vostre segneur, et je li meterai moult volentiers. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 129, Michel.)

Et par especial, orains, Comment que je le (ma dame) serve et ains, Li oi par tres grant revel Chanter un virelay nouvel.
(FROISS., *Poes.*, I, 226, 503, Scheler.)

Li Jaque Bonhomme, qui ja resgnerent

en ce pays, s'il ewissent enssi esté de nous au deseure que vous esties orains, il ne nous ewissent mies fait la cause pareille. (Id., *Chron.*, V, 412, Luce, ms. Amiens.)

Est il malade, a bon escient,
Puis orains qu'il vint de la foire ?
(*Pathelin*, p. 60, Jacob.)

Orain j'estoy si venu
Demander l'aulmosne; mais nul
Ne me donna, en verité.
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 75.)

Je l'ay baillé a ce message
Qui vint aurain.
(Id., p. 72.)

L'HOMME.

Si tost et si hastivement ?

LA FEMME.

Helas! voire, depuis aurens.
(*Farce d'un amour*, Anc. Th. fr., I, 218.)

— Des orains, tout à l'heure, il n'y a qu'un instant :

On m'a diet raainteant
Que monsieur est en ta maison
Avecques ta femme Lison,
Et qu'on luy a veu des orains.
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 261.)

— D'orains en avant, dorénavant :

Monsieur le Dauphin (que je nommeray roy d'orens en avant). (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 34, Michaud.)

Pic., orain, à l'instant, tout à l'heure. Guernesey, orains, naguère, il n'y a pas longtemps.

ORAISONNIER, ureisunier, s. m., lieu de la prière, sanctuaire :

Oi la voiz de mes preieres cume jeo crierai a toi, cume je leverai mes mains a ureisunier saint teon. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXVII, 2, Michel.) Lat., ad oraculum sanctum tuum.

ORAITE, s. f., âne sauvage, oryx :

Es vous .i. paisant qui menoit une oraitte ;
C'est une estragne beste qui mult est contrefaite.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 76^a, Michelant.)

ORAL, s. m., p.-ê. faute pour pectoral ?

De la cinture et de l'oral
Et de l'estole principal.
(*Bible*, Richel. 763, f° 258^b.)

ORALCHE, s. f., sorte de plante :

Hec oriraracha, oralche. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

ORANGE, s. f., sorte d'oiseau :

Ciguingnes, cannes petieres, oranges, flamans. (RAB., *Garg.*, ch. xxxvii, éd. 1542.)

ORAPRIME, -primes, horapprime, adv., pour la première fois :

Auprime et orapprime, vel orprime, vel secundum aliquos horapprime, quasi quis dicit latine, ad hanc horam primam. (H. ESTIENNE, *Gram. gall.*, de adv., p. 72.)

C'est orapprime que vous apprendrez severité pour douceure... pour facilité et

lenité nature illiberal et rude. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 53, éd. 1581.)

Cf. ORPRIME.

ORASSION, voir ORATION.

ORATE, s. f., sorte de poisson :

Pescheors orent pris en la fosse dou flum peissons trop grans que l'en apele orates blanches. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 11.)

ORATERIE, s. f., art oratoire, éloquence :

Le tres noble art qu'on dit oraterie.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 41 r°, impr. goth., Phil. le Noir.)

Assez louer l'ouvrage ne pourroys
En merciant la tienne seigneurie
Dont luy a pleu ton art d'oraterie
A moy monstrer qui tout ignorant suis.
(Id., *Epit. a maistre Jehan Parmentier*.)

ORATEUR, s. m., celui qui prie, suppliant :

Avons receu l'humble supplication de nos bien amez chapelains et orateurs en Dieu les religieux, prieur et convent du prieuré et monastere de Nostre Dame des Celestins. (1412, *Ch. de Charl. VI en fav. des Célestins*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 476.)

Comment usons nous en francoys du mot d'orateurs ? Ce sont les évesques et prelates, lesquels, es lettres qu'ils envoient aux rois et aux princes, prennent cette qualité de leurs humbles orateurs, rapportans ce mot a leurs devotions et prieres. (PASQ., *Lett.*, I, p. 691.)

ORATEURERIE, s. f., art oratoire :

Escolles de grammaire, poeterie et orateurerie. (BOURDIGNÉ, *Hyst. d'Anj.*, f° 8 v°, éd. 1529.)

ORATION, -ssion, s. f., prière :

Et font lor orassion ver le seingnor.
(*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXIX, Roux.)

L'un et l'autre seingnor se creoitent avoir victoire pour la merite de saint Benoit, et pour l'oration de li moines. (AINÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 22, Champollion.)

ORATOIRE, adj., où l'on prie :

Chappelle oratoire. (1490, Arch. K 272.)

— S. m., éloquence, art oratoire :

N'est ce ung soulas de veoir l'art d'oratoire ?
(CORROZET, *Blas. de l'estude*, *Poes. fr. des xv^e et xvi^e s.*, VI, 270.)

Il n'y eut sous le regne de François I^{er} qu'unze places destinees a ce noble et royal exercice, et la 12^e erigee a la postulation et requeste de Charles cardinal de Lorraine par le roy Henry second, en faveur de Pierre Ramus, sous le titre de professeur du roy en l'oratoire et philosophie. (PASQUIER, *Rech.*, IX, 187.)

ORATOR, -ur, -our, s. m., oratoire :

Tut le plus del jur ert en suen oratur
Dedenz une chambrete u faisait son labur.
(*Th. le mart.*, 101, Bekker.)

Et s'asit a l'uy de son oratur.
(JOINV., *St Louis*, § 37, Wailly, éd. 1874.)

ORATORE, s. f., prie-Dieu :

L'endemain ala le roy oir grant messe a Nostre Dame, et luy fist on une *oratore* ou cuer. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des chr. de Fland., III, 244.)

ORATURE, s. f., éloquence :

Ha, que vela plaisamment dit,
Ton *orature* est bien facette.
(*Therence en franç.*, f° 279^b, Vêrard.)

Freres en vous je conjecture
Et a mon semblant puy conclure
Que vous prenez par adventure
En vous grant admiration,
Pour la cause que je procure,
Selon ma petite *orature*,
Louer l'honneur et la nature
De la françoise nation.

(A. DE LA VIGNE, *Louange des roys de France*, f° 9, éd. 1507.)

Poeterie est une science particuliere qui suyt art de mesure et de *orature*. (J. BOUCHET, *les Regnars travers.*, f° 43^a, éd. 1522.)

Quant est de la langue latine Virgille Maron en a aorné ses metres qui entre les autres celebrantement reluysent, car toute festivité d'*orature* la dessus est interseree. (GUILL. MICHEL, *Georg. de Virgile*, Epistre en forme de preambule, f° 31 v°, éd. 1540.)

Le langaige creu et agreste sans illumination et beaulté d'*orature*. (*Violier des hist. rom.*, prol., Bibl. elz.)

— Discours :

Par excellentes *oratures* et fleurs de rethorique. (A. DE LA VIGNE, *Louange des rois de France*, f° 2, éd. 1507.)

Après nostre petite inception moyennement faicte et en simple *orature* touchant l'intencion generale du livre (J. BOUCHET, *les Regnars trav.*, f° 36^a, éd. 1522.)

Quelque belle *orature* que Jhesus leur feist onques ne rabesserent leur courage. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, IV, 22, éd. 1530.)

ORB, voir **ORBE**.

ORBANDALE, adj. f., nom donné à la ville de Chalons, parce que, dans ses murailles, il y avait trois rangs de briques dorées, ce qui faisait trois espèces de bandes d'or :

J'ay dict d'avantage, qu'a raison de telle ceinture de cercles d'or, elle [Chalon] fut appelée *orbendale*, ainsi que nous le temoignent quelques anciens romans, esquels seuls ce mot d'*orbendale* est trouvé. (ST JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 534, éd. 1588.)

ORBARIN, *ourbarin*, s. m., subterfuge, défaite :

Pour faire les fines et les sucrees, cerchent des *orbarins* et des delayemens pour surseoir leurs plus grandes envies. (*Peler. d'amour*, II, 658, ap. Ste-Pal.)

Interrogé ou est ce qu'il alloit, cherchoit des *ourbarins* et des défaites. (*Ib.*, p. 700.)

ORBATEAU, s. m. ?

Un escring et ung *orbateau* bleu. (1489, *Exéc. testam. de Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

ORBATEUR, -*ateur*, -*our*, *eur*, s. m., batteur d'or :

Inter domum Milonis *orbateoris* et domum Girardi Concerei. (*Ch. de 1240*, Richel. I. 11926, f° 319 v°.)

Encoste la maison *orbateur*. (*Aveu du xim^e s.*, Cart. de St-Sauv. de Metz, Richel. I. 10029, f° 62 r°.)

Jehans li *orbateres*. (1331, lendem. St-Jacq. et St-Christ., *Grefte des Werps*, Arch. mun. Valenciennes.)

Nuls changeurs, orfevres, *orbateurs*, ne autres, sur laditte peine, ne soit si hardi de faire ne ouvrier, ne faire faire orbaterie, vaisselle ne vaisseaux d'argent, fors d'un marc et au dessous. (1351, *Ord.*, II, 474.)

Jehan *orbateur*. (1358, *Compt. de Valenciennes*, n° 10, Arch. mun. Valenciennes.)

Jaquemart Nitoire, *orbateur*. (*Chir. du 21 novembre 1398*, Escrip Jaquemart Nitoire, Arch. Tournai.)

A Henry le cureur, *orbateur*, un anghellet. (*Chir. du 27 septembre 1399*, Arch. Tournai.)

Maintes fois on a vu a Paris enfens de bourgeois, que quant ils se marioient, tous mestiers, comme orfevres, *orbateurs*, en adendoient plus qu'ils n'ont fait du sacre du roy et de ses joustes, et de tous ses Angloys. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431, Michaud.)

Estievène de le Piere, dit li *orbateres*, fils de Rollant de Le Piere, dit *orbateur*. (1463, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sacent tous ceux qui ces escripts veront ou orront, que, par devant les eschevins de la ville et cité de Tournay, Jehan de Vos, *orbateur*, a vendu, werpy, et clamé quiete a tousjours hiretablement a maistre Robert Desquesnes, le moitié et tut tel droit qu'il a et poet avoir en une maison et hiretaige. (*Chir. du 3 juin 1474*, Escrip maistre Robert Desquesnes, Arch. Tournai.)

Pierre de la Ferté, *orbateur*. (1482, *Arch. hosp. de Paris*, I, 101, Bordier.)

A M. de Ronnessalles, *orbateur*, pour .iiii. milliers d'or, a .xiii. l. le miller, .lii. l. (*Compte de dép. du chât. de Gaillon*, xvi^e s., p. 307, Deville.)

Orbateur, batteur d'or. (R. EST., *Dictionariolum*.)

— Fém., *orbateresse* :

Ysabelle *orbateresse*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 14 v°.)

ORBATERIE, s. f., ouvrage de batteur d'or :

Que nuls changeurs, orfevres, *orbateurs*, ne soit si hardi de faire, ne ouvrier, ne faire faire *orbaterie*, vaisselle, ne vaisseaux d'argent, fors d'un marc et au dessous. (1351, *Ord.*, II, 474.)

ORBATEURE, s. f., ouvrage de batteur d'or :

Pour l'*orbateure* autant montent, ix^e mⁱⁱ xii l. et coustera plus, tant comme l'or vaudra. (*Reg. de la Ch. des Comptes*, p. 186, ap. Duc., *Orbator*.)

ORBATRE, -*atre*, v. a., battre, en parlant de l'or :

Que aucun orbateur ne soit si hardiz de ouvrier, ne faire ouvrier, d'*orbatre* ne mettre en œuvre en iceluy mestier, ne en autre or, ne argent, mais seulement certaine quantité d'argent qui leur sera bailliee chascune semaine. (1343, *Ord.*, II, 185.)

ORBE, *orb*, *ourbe*, *orp*, *orble*, adj., aveugle :

Ne muz ne *orbs* ne neuls palazinus.
(*Alezis*, xi^e s., str. 111^b, Stengel.)

Les sorz fera oir, et les toz redrecier,
Et les muz parler, et les *orbs* esclerier.
(*Les Vers monseignor Tbaut de Malli*, ap. Crapelet, *Vers sur la mort*, p. 11.)

Les sorz oir, les muz parler,
Les *orbz* voir, les tors aler.
(JEH. LE MARCH., *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 9^d.)

Com Nostre sires ratuma
.i. *orp* qui ainz n'avoit ven.
(*GEFF.*, VII *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 3^d.)

Si estoit uns *orps* iloques delez la voie.
(MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 14^b.)

Li muat, li *orp*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, III, II, § 1, Rapetti.)

Mais *orp*, sort, cil qui sunt malade de maladie durable, puent metre procurator en toutes causes. (*Ib.*, III, 2, § 3.)

Apus Claudius, qui estoit *orbs*. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f° 31^b.)

Un mattois trouvant une bande d'aveugles leur va crier : Tenez, voila un escu. Ces *orbes* joieux de ceste aumosne se vont loger. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 237, Roybet.)

— Sombre, obscur, terne :

Parmi les *orbes* rues commença a aler
Et regarda la vile et de lonc et de lé.
(*Gui de Bourg.*, 1445, A. P.)

Mais quant je le vi aprochier
De mi par un *orbe* sentier
Je commençai .i. peu a rire.
(*Ju de la capete*, 273, Raynaud, Romania, 1881.)

Une ruelle li quel estoit *orbe*, depiteuse et perileuse. (Vers 1300, *Requête*, Arch. mun. S. Quentin, I, 37, doss. A.)

Et que la chambre soit *orbe*, que l'on n'y voie goutte. (*Mod. et Rac.*, ms., f° 128 v°, ap. Ste-Pal.)

— En parlant du temps, sombre, couvert :

La nuis fu *orbe* et obscure.
(*De Theophil.*, Richel. 375, f° 310^b.)

Comment que la nuis *orbe* fust.
(*PHIL. DE REMI, Jehan et Blonde*, 6028, A. T.)

Quand le temps est *orbe* et sans vent.
(*BELON, Nat. des oys.*, 7, XXVIII, éd. 1555.)

— Fig., confus :

Orbe et obscure est la meslee.
(*Partonop.*, 8689, Crapelet.)

— Sombre, triste :

La tourbe Manlius fut plus notable par *orbes* et tristes contenances. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 102^b, éd. 1530.)

— Peu clair, embarrassant, équivoque, douteux :

Et quant tex cas avient qui est si *orbes* c'on n'en pot savoir la verité, il convient moult que le justice prengne garde a le maniere du fel. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXIX, 10, Beugnot.)

De tix cas *orbes* on n'en set qui souspochonner. (Id., *ibid.*, XXXVI, 7.)

Quant li cris a esté fet communement par les eglises, et il ont les proeves recueus des *orbes* demandes, il doivent regarder combien il sont tenu a paier et combien il ont des biens de l'exécution. (Id., *ib.*, XII, 31.)

— *Distributions orbes*, celles qui étaient faites hors du chapitre à des personnes qui n'étaient point du corps. Voir les Actes du chapitre de Sainte-Radegonde, aux Arch. de la Vienne, jusqu'en 1772.

— *Orbe* s'applique encore aux coups qui font des contusions, et qui ne viennent pas d'instruments tranchants :

S'il y a sanc dont cuirs soit perchies, ou il y a cous *orbes* de poing garni, comme de baston ou d'autres cozes. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXX, 17, Beugnot.)

Encontre terre et en estant,
Des *orbes* cops li donez tant
Que jamais jor ne li en chaille
De prier fame qui rien vaille.

(Du la *Borgoise d'Orliens*, 171, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 122.)

Et n'aparoit audit Rogier plaies, blessures, navrures, ne cous *orbles*. (1334, Arch. JJ 69, f° 14 r°.)

Et incontinent sentist le roy descendre sur lui, aussi dru que pluye qui chiet du ciel, coups et horions d'ung costé et d'autre, et fut moult deffroissé de coups *orbes*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 419, Bibl. elz.)

Tant de horions *ourbes* et mortelz donnez. (Ren. de Montauban, Ars. 5072, f° 50 r°.)

Les ay veuz aller et venir
Toute la nuyt, a grandes tourbes,
Sy pensent quelque desplaisir
Nous faire ou donner des coups *orbes*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 14108, Guessard.)

François Villon, que travail a dompté,
A coups *orbes*, par force de batture,
Vous supplie par cette humble escripture,
Que luy faciez quelque gracieux prest.
(VILLON, *Requete à Bourb.*, Jouaust, p. 146.)

Que toute la face avoient taincte de sang des coups *orbes* et meurdriens. (Perceval, f° 54^a, éd. 1530.)

Les juifz luy ont donné buffes en le frappant villainement en la face de coupz *orbes* et outrageux. (*Le sec. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 306 v°, éd. 1519.)

Par grands coups *orbes*, comme de baston pesant, rond ou quarré, en ruant ou frappant. (PARÉ, *Œuv.*, VIII, 6, Malgaigne.)

J'ayme autant les blessures come les meurtrisseures, et les coups trenchans, come les coups *orbes*. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. v, p. 73, éd. 1595.)

Tous fuyent les coups *orbes* de son baston. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, v, Bibl. gaul.)

Un coup *orbe*, qui est avec contusion, sans ouverture. (RENÉ FRANÇOIS, *Merv. de Nat.*, p. 39, éd. 1622.)

1. **ORBEILLON**, s. m., orgelet :

Ferocles et *orbeillons*. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin, f° 27 r°.)

Centre, *orbillon*, orgelet.

2. **ORBEILLON**, -illon, s. m. ?

Pour .i. c. d'*orbillons* qui failloient en la vanne (du moulin). (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 206 v°.)

ORBEISUN, s. f., obscurité :

Ne pris pas feu d'estrein : tost fait defectiun,
Mult est tost alumé e tost fait *orbeisun*.
(Horn, 2445, Michel.)

ORBELLE, s. f., cercle ; en *orbelle*, à la ronde :

Si je me sens deshonoré ou point
Par vostre escript que si bien on libelle,
Je vous prometz que j'iray en *orbelle*,
Par voz maisons menant tant de luyttons,
Et donneray tant de coups de bastons
Dessus voz litz, a l'heure qu'on sommeille,
Que n'oserez tirer pied ne aureille.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, Ep. aux Angev., Jouaust, p. 13.)

ORBEMENT, adv., secrètement, clandestinement, obscurément, par des voies illicites et cachées :

Ançois l'en doit on bon gré savoir quant il esclarchissent les cozes que lor anchisseur tinrent *orbement*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. xxiv, 5, Beugnot.)

ORBEQUE, s., laurier :

Un arbre petit que a fronde come *orbeque*. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxvii, Roux.)

ORBER, v. a., priver :

Lequel tu veulx *orber* et faire vefve de son enfant. (*Le premier Vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 136^b, éd. 1530.)

ORBERIE, voir HERBERIE.

ORBET, adj., dimin. de *orbe*, pris au sens fig., obscur, difficile :

Mes il le vous fault esclarcir,
Car les voies sont trop *orbettes*.
(FROISS., *Poés.*, II, 344, 21, Sebeler.)

Enluminaut par grant vivacité
Les cueurs *orbetz* par infidélité.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 104^b, éd. 1537.)

ORBETÉ, s. f., privation en général, ou en particulier privation de la vue, cécité :

Orbitudo, *orbeté*. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. I, 7657.)

ORBEUS, adj., aveugle :

Pluisors miracles i list Diex,
Contrais drechier e voir *orbez*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 109, Luzarche.)

ORBEVOIE, -voye, *ourbe.*, s. f., ouverture, arcade et fenètre aveugle ou feinte :

Et siet ycellui gobelet sur un pié quarré a une *orbevoie*. (1360, *Inv. du duc d'Anjou*, n° 97, Laborde.)

Le pommeau d'un paveillon d'argent, lequel est ouvré a jour d'*orbevoies*, garny de doublaz vers et yndes. (1380, *Inv. de Ch. V.*, n° 1808, Labarte.)

A Jehan Espinoit, clauweteur, pour .xv. cens de claux plommères, mis et emploies a ataquier le ploncq des *orbes voies* dudit beffroy. (*Compte de la reconstitution du beffroy de Tournai approuvé en 1402*, Arch. Tournai.)

Et y a 8 guiches de bort, et sont revestues par dessus d'*orbevoies*. (1417, *Arch. hospit. de Paris*, II, 153, Bordier.)

Et doit avoir esdits embasemens *ourbevoies* d'albâtre. (31 août 1450, *Compte du R. René*, p. 47, Lecoy.)

Pour deux *orbevoies*, .v. s. .ii. d. (1525, *Exécut. test. de Jehan Chotin, sergent a verghe*, Arch. Tournai.)

ORBEVOISTE, s. f. ?

Un baston qui porte le freste a tout l'*orbevoiste* dessus. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 27, St-Urbain, Arch. Aube.)

ORBICULARITÉ, s. f., qualité de ce qui est orbiculaire, la circonférence du globe :

L'imperateur de toute l'*orbicularité* de la terre. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 31, éd. 1530.)

ORBICULÉ, adj., orbiculaire, fait en rond, en cercle, arrondi :

Le boys qui est entre les dactes n'est pas rond ne *orbiculé* comme es oliviers. (*Jard. de santé*, I, 154, impr. la Minerve.)

ORBIERE, s. f., œillère, plaque de métal ou de cuir qu'on met aux chevaux pour les empêcher de regarder de côté :

Et n'y a point de beste a qui il faille plus justement donner des *orbieres*, pour tenir sa veue subjecte et contrainte devant ses pas. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, p. 367, éd. 1595.)

ORBILLON, voir ORBEILLON.

ORBITÉ, *horbité*, s. f., privation :

Par la privation divine ou perpetuelle *horbité*. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 52 r°, éd. 1493.)

— État de celui qui a perdu ses parents, ses enfants :

Me sentant, a ceste heure, preste d'estre desamparee, et de mary, et de filz, les deux cheres personnes qui me soient au monde, si je suys triste et exploree, ce n'est pas de merveille, car les angoisses de perpetuelle *orbité* ja environnent mon ame. (*Alec-tor*, f° 85, éd. 1560.)

La solitude et l'*orbité* rendoit a nostre prince la sienne (vie) moins agreable. (DU VAIR, *Har.*, p. 248.)

ORBLE, voir ORBE.

ORCANOIS, voir ORGANOIS.

ORCANON, voir ORGANON.

1. ORCE, *orche, horche, ourse*, s. f., côté du navire, bâbord :

Si vit venant une galie
Devers l'ille de Satalie
Qui venoit vers la roche a forche
Del vent qui se feroit en l'orche,
Si que plaine en estoit la voile.

(D'un Hermite que li dyables cunchia, Richel. 15212, f° 205 v°.)

Le patron fait le timon gouverner
A pouge, a ourse est leur chançon chantee.
(E. DESCH., Poés., Richel. 840, f° 19^d.)

Les vaisseaux ainsi agitez se trouverent
escartez les uns a ourse, autres a pouge.
(D. Flores de Grece, f° 1, ap. Ste-Pal.)

Eusmes vent maïstral, et nous fallut aller
long temps a l'orce, c'est a dire sur le costé
du navire. (BELON, Singularitez, II, 15, éd. 1553.)

— A orce, a l'orce, loc., à bâbord, de côté, de travers, à la dérive :

Le grant troton s'en vait a force
La matinee tote a orce.
(Renart, Br. x, 792, Martin.)

Quant jou fui en ma vive forche
Nus devant moi n'aloit a orche
Que maintenant ne fust vengies.
(Ren. coroné, Richel. 1446, f° 81 v°.)

Lors ne va pas droiture a orce.
(ALART, Dis des Sag., Ars. 3142, f° 143^c.)

Mais vil gens ne font nule force,
Se lor parole vait a l'orce, *64x. 2506*
Pour amaser or et argent.
(Gestes des Chiprois, p. 268, Raynaud.)

Nous esloignants de l'aequinocial descour-
vrismes une navire marchande faisant
voile a horche vers nous. (RAB., Quart livre,
ch. v, éd. 1552.)

— Orce, dans le même sens :

Pendant que le vent d'est sud est nous
souffle devers l'orient a souhait, nous irons
orce, par trente heures. (Hist. macar. de
Merlin Cocaie, II, p. 53, éd. 1606.)

2. ORCE, s. f., vase :

Va par tout le moustier cerkant,
Puis voit a une orce, si l'œuvre;
Deniers y eut.
(Du Secretain, Richel. 2168, f° 89.)

Famé est gorpil por tout deçoivre,
Fame est orce por tout reçoivre.
(Le Blasme des fames, Richel. 337, f° 193.)

ORCEL, *orceau, orcell, horcel, ourcel, oursel, ourceau, urcel, orzal, ocel, oxal*, s. m., vase, cruche, bénitier :

Ne croiz ne chasse de mustier
N'i laisserent a depecier,
Table ne urcel ne filateire.
(BEN., D. de Norm., II, 2833, Michel.)

Et une lance toute entiere
Qui sist sor un orcel d'argent.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 141^b.)

Dejoste cez li orzal vunt,
Ou esteit l'ève, et empres sunt
Li chamdelebre.

(GUILLE. DE SAINT-PAIR, Mont Saint-Michel, 897, Michel.)

Item .i. ourcel d'argent, a tout l'esperges
d'argent, ou pris de .xxx. liv. (1241, Inv. de
la comtesse Mahaut d'Artois, ap. Laborde,
Emaux.)

Hanax, *horceaux* a matre vin. (Ms. Ars.
5201, p. 331^b.)

Ils lui tolirent un orcel d'argent qui
moult estoit grans et pesans. (Grand. cron.
de France, I, 15, P. Paris.)

Et offre l'un et l'autre a la main l'arce-
vesque un pain et vin en un orceau d'ar-
gent et onze deniers d'or. (Reg. de la Ch.
des Comptes de Paris, f° 164 v°, ap. Duc.,
Orcellus.)

Urceus, *orciaus*. (Pet. voc. lat. fr. du xiii^e s.,
Chassant.)

Un orcel d'argent a yave benoite. (1305,
Arch. K 37^a, n° 2.)

Un orcell d'argent a eave benoiste. (1328,
Invent. de la royne Clemence, ap. Laborde,
Emaux.)

Ouquel chastel trouverent certains souf-
flez et poudre, canaux ou oceaux, martel,
sizeaux. (1394, Arch. JJ 146, pièce 185.)

A Saint Anthoine est un oxal de bois en-
taillié excellement. (GUILLEB. DE METZ,
Descr. de Paris, xxiv, dans Paris et ses his-
toriens, 1867.)

Pour avoir resoudé le ourceau de cuivre
ou l'en met l'eaue beneite ou cuer de
l'eglise. (1437, Arch. hospit. de Paris, II,
128, Bordier.)

Ung ourceau de mestail a porter l'eaue
beniste. (1462, Inv. de l'Egl. S. Paul d'Orl.,
42, Boucher de Molandon.)

Les meubles d'une eglise de Reims
ayans esté emportez, Remy lors evesque,
fort estimé pour sa grande noblesse et son
eloquence, envoya prier Clovis que s'il ne
pouvoit recouvrer toute sa perte, au moins
il luy peust renvoyer un vaisseau d'argent,
d'excellente manufacture, et qui estoit
comme une aiguiere, ou autre façon de
vase a metre de la boisson, en latin appelé
urceolus, et de nos anciens *oursel*, mot
encore retenu en aucune province de ce
royaume. (FAUCHET, Antiq. Gaul., II, 16, éd.
1611.)

Le Brun des Marettes, dit M. de La
Borde, remarquait, au commencement
du siècle dernier, dans ses voyages
liturgiques, que l'expression d'*orceau*
était encore en usage dans le pays
chartrain.

ORCELE, *ors., oc., ouc., ouciele, ou-
chiele*, s. f., vase, cruche, bénitier :

Proece, vos dormez et malvestes oisiele ;
Hui cest jor estes mise de la cuve en ouciele.
(Roum. d'Aliz., f° 81^d, Michelant.)

Il seioient seur les oceles et seur les chau-
dieres de char. (Comm. s. les ps., Richel.
963, p. 166.)

L'oucele qui est de fable chose mauvese
et de si povre sustance qu'ele puet estre
maintenant brisie et que li potiers fist de
limon. (S. Graal, ms. Tours 915, f° 85^a.)

En cel preit avoit une orsele de terre qui
estoit toute nueve et emplee de motes ; et
celle orsele estoit par dehors toute envi-
ronnee de flors qui de li naissoient enci
comme d'un arbre naissent par nature

branches et fuelles et flors. Et li rois re-
gardeoit l'oucele dont il se mervilloit moult
quant il en veoit flors issir. Et apres veoit
que deleis l'orsele venoit uns grans serpens
jetant feu et flamme qui ardoit mainte-
nant l'orcele. (Ib., Richel. 2455, f° 130 r°.)

En cel pret avoit une ouchiele. (Ib., II,
502, Hucher.)

Il commanda a ses menistres aperoillier
une oucele de .xx. coutes. (Vie Saint He-
rasme le martyr, Richel. 988, f° 118^b.)

ORCELEE, *oucelee*, s. f., la contenance
d'un orcel :

Rendoient chascun an une oucelee de vin
a la table le roi. (Chron. de S. Den., ms.
Ste-Gen., f° 47^b.) P. Paris, *orcelee*.

ORCEUL, voir ORQUEL.

ORCHE, voir ORCE.

ORCHEROEL, s. m., syn. d'*orquel* :

Pour ung *orcheroel*. (1466, Compte de l'e-
xéc. test. de Leurens de Taintegnies, et Compte
de l'exéc. testam. de Gillart du Gardin, coute-
lier, Arch. Tournai.)

ORCHEUL, voir ORQUEL.

1. ORCHIL, s. m., sorte d'oiseau :

Quand les oiseaux, pour l'orage mutin,
Fuyent loin de la mer, et la rouge gorgette
Et l'orchil, vont rentrant en leur creuse logette.
(R. BELLEAU, Berger., t. I, f° 122 r°, éd. 1578.)

2. ORCHIL, s. m., sorte de vase :

Item .ii. grans plas bachins et .v. bachins
barbieres et .v. rons *orchilus*. (1338, C'est gou
que Jehans Bierniers ly ainsné laissa en se
maison a Vallerchiennes, Arch. Nord, Cham-
bre des Comptes, B 768.)

ORCHIOSE, adj. f. ?

Parmi une rasiere d'avaire *orchiosé* et
une geline de rente par an. (10 déc. 1331,
Cart. de Flines, p. 452, Hautcœur.)

ORCHOEL, voir ORQUEL.

ORCHUEL, voir ORQUEL.

ORÇUEIL, voir ORQUEL.

ORÇUEL, *-ueil, -oel, -eul, ors., orz., orch., och.*, s. m., vase, cruche, béni-
tier :

Le guipellon avant porta
Que en l'orzuel primes molla.
(G. DE S. PAIR, Mont Saint-Michel, 959, Michel.)

Li uns tenoit un orçuel tout plain d'aigue.
(Saint Graal, II, 178, Hucher.) Var., *orchuel*.

Si ai l'ençans et l'ençanssier,
L'orçuel a tote la cuillier.
(Du Mercier, ap. Crapelet, Prov. et Dict. popul.,
p. 152.)

Uns prestres couru en grant coite,
L'orçuel aporta et l'espargé.
(Renart le nouvel, 5352, Méon.)

Item pour bacin et .i. *orchuel* a demisielle
Marguerite Caron... xv. gros. (xiv^e s., Rôle
sur parchemin, li vendue de le parch. des
biens Pieron de Roque, Arch. Tournai.)

Item pour le milleur orçuel. (1334, Rôle
des exécuteurs testam. de demisielle Ysabelle
de Ysoing, Arch. Tournai.)

Une kayere adossee, .i. bachin et .i. *orcheul*. (1347, Règle à suivre dans les admissions des malades à la léproserie du Val d'Orcq, ap. Delannoy, Notice historique des divers hospices de la ville de Tournai, p. 88.)

Pour .i. autre bachin et .i. *orchoel*. (1350, Compte de l'exécuteur. testam. de Jehan Danechin, Arch. Tournai.)

.i. bacin, .i. *ocheul*. (1356, Reg. du chap. de S. J. de Jérus., Arch. MM 28, f° 29 v°.)

.i. *ocheul* a tutirons. (*ib.*)

.i. *orcheul* et une chauffoire. (*ib.*, f° 30 r°.)

Un galice et dous *orseulx* d'argent. (Août 1409, Déclar. des biens de Clisson, fonds Bizoul, Clisson, bibl. Nantes.)

Une quiquaudaine, et ung *orcheul*. (1426, Compte de la tutelle des enfants de Jaquemart de la Wastine, Arch. Tournai.)

Deux *orseulx* d'argent. (6 mai 1440, Invent. du chap. de Dol, Arch. Ille-et-Vilaine, S. G. I.)

D'*orcheulx* et de chaderons. (P. FERGET, Nouv. test., f° 52 v°, impr. Maz.)

Deux loppins et deux *orchoelz*. (24 juillet 1480, Exéc. test., Arch. Tournai.)

Et lors veissies le ruissel de sang qui aval decouroit d'ung *orcheul* ou la lance estoit. (Perceval, Elucid., éd. 1530.)

Ille-et-Vil., arr. de St-Malo, env. de Dol, *orceu*, vase en général.

ORD, *or*, *ort*, *hort*, *orre*, adj., sale, rempli de malpropreté, de souillures, au sens mat. et au sens mor. ; mot conservé.

— En parlant de personnes et d'êtres animés :

Li *ors* traitres, parjures, foimentis. (Les Loh., ms. Montp., f° 60°.)

Grant merveille out li reis Roberz
Quant l'afaires fu descouvertz,
Cum cil Gautier l'aveit pensé
E le chastel issi livré,
Cum fel, *orre*, faus traitor
A si boisié a son seignor.
(Ben., D. de Norm., II, 29313, Michel.)

De toz oiseaux est li plus *orz*. (Genv., Best., Brit. Mus. add. 28260, f° 99.)

Les tres *ors* et vilains porcs Sarazins. (WAVRIN, Anciennes Cron. d'Englet., II, 7, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Je ne voy pas maintenant personne qui, oyant parler de Neron, ne tremble mesme au surnom de ce vilain monstre, de cette *orde* et sale beste. (La Boët., Serv. vol., Feugère.)

Aux *ords* serpens il donna le poison. (Le Blanc, Georgiques, f° 38 v°, éd. 1608.)

— En parlant de choses :

Quant porreiz mais estre espurgee
De si *orre*ovre reueiee.
(Ben., D. de Norm., II, 12555, Michel.)

En ceste (maison de Dieu) devum nos oir
Cum nos avom Dieu a servir,
Icel devom nos aorer
E noz *orres* pechez plorer.

(Id., *ib.*, 26024.)

Fromons l'a fait avaler a sa gent
Dedens la chartre qui est *orde* et puans.
(Jourd de Blavies, 333, Hofmann.)

Après garde que tu ne dies
Ces *ors* mos ne ces vilanies.
(Rose, ms. Corsini, f° 145.)

Ore est venuz son lieu reconchier
Et s'est plus *ords* que quant il s'en ala.
(Hues d'Oisy, Chans., ap. Diniaux, Trouv. Cambrés., p. 141.)

Vestu d'un *hort* habit. (Yst. de Appolon., ms. Chartres 411, f° 51 v°.)

Lors respandira le vestement vil et poivre et l'abit delicat et precieux sera lait, obscur et *ort*. (Intern. Consol., III, xxiii, Bibl. elz.)

Dont estoit tout l'ost perdu pour l'*ord* chemin qu'il faisoit. (J. CHARTIER, Chron. de Charl. VII, c. 200, Bibl. elz.)

Et leur feroient rere leurs testes et mener par la ville de Paris sur deulx *ors* tumbereaulx. (MONSTRELET, Chron., I, 156, Soc. de l'H. de Fr.)

Leur soupper s'entretient de leurs *ordes* amours. (D'AUBIGNÉ, Trag., I, 2, Bibl. elz.)

— *Ord ostel*, mauvais lieu :

Que personne aucune, quelle qu'elle soit, ne tiengne en ceste *or ostel*, ne deshonestes hommes, avecq folles femmes, ou mariees. (1519-1529, Reg. aux Consaux, Arch. Tournai.)

— Anc. terme de douane et de commerce, *peser ort*, peser brut :

Peser ort signifie peser les marchandises avec les emballages. (SAVARY DES BRUSL., Dict. de comm.)

On dit qu'il faut peser des marchandises net, pour faire entendre qu'elles doivent être pesées sans emballages, caisses ni barils. Au contraire, quand on dit qu'elles doivent être pesées *ort* ou brut, cela veut dire qu'il faut les peser avec leur emballages, leurs caisses et leurs barils. (*ib.*)

Norm., *iord*, Wall., *iourd*.

ORDA, s. f., femme sale :

Pourpoint gras ! et vous, dame *orda*,
On vous appelle Giroflee.
(Farce d'un Chauldron., Anc. Th. fr., II, 107.)

ORDAIER, voir ORDOIER.

ORDANNEMENT, voir ORDONEMENT.

ORDE, s. ?

Orgueil lassier, vivre en humilité,
Par obeir acquerir son amour,
Sanz eslever ne commencer rumour,
Car qui le fait en la fin chiet sanz *orde*.
(E. DESCHAMPS, Poés., II, 11, A. T.)

ORDEÉ, *-eel*, *-eit*, s. f., souillure, impureté :

Consummede seit l'*ordeet* des pecheurs,
e adreceras le juste, escerchans les cuers e les rains, tu Deus. (Lib. Psalm., Oxf., VII, 10, Michel.)

D'*ordeel* et de mauvestié
Se gardera et de pechié.
(WACE, la Conception Notre Dame, p. 19, Mancel et Trébutien.)

E firent tutes les vilanies e les *ordeez* que

les mescreantes genz soleient hanter. (Rois, p. 295, Ler. de Lincy.)

E ad fait pecchier cez de Juda par ses *ordeez*. (*ib.*, p. 420.) Lat., in immunditiis suis.

E hantad les *ordeez* que sis peres out hantez. (*ib.*, p. 422.)

E les *ordeez* ostad de la terre li reis Josias. (*ib.*, p. 429.)

Si wardet son cors d'*ordeit*. (Greg. pap. Hom., p. 34, Hofmann.)

Tot ansi cum vos livrestes vos manbres por servir a *ordeit* et a malvistiet, ansi les relivriereiz .or. (Li Epistle saint Bernard a Mont Deu, ms. Verdun 72, f° 46 r°.)

Ausi cum an *ordeit* de chien. (*ib.*, f° 91 r°.)

C'est fornications et *ordeit*. (*ib.*, f° 31 v°.)

En saint batesme me fu cis nons donnez,
Se tant sui bons que par moi soit gardez,
Mais jel crien perdre par mes grans *ordees*.
(Vie S. Alesin, Richel. 1553, f° 398 r°.)

Cum mar fustez meretrix,
Cum mar fiz les *ordeez*
Por que Deu est vers moi irez.
(De Ste Marie l'Egypt., Richel. 19525, f° 18 r°.)

Coment eust elle enfant, sanz nulle *orde[e]* et nule dolor. (Dou Dicitte et dou mestre, Richel. 423, f° 80°.)

ORDEIEMENT, voir ORDOIEMENT.

ORDEIER, voir ORDOIER.

ORDEIGNER, voir ORDONER.

ORDEINEMENT, voir ORDONEMENT.

ORDEIOUS, *-us*, adj., sale, infâme :

Le chevalier se prist forment a dementer
Comant n'en quel maniere le porra conforter
Si *ordeius* personne comme il voit la ester.
(Dit des trois chanoines, Jub., Nouv. Rec., I, 275.)

ORDEIT, voir ORDEÉ.

ORDELER, voir ORDONER.

ORDELET, adj., sale :

Sordidus, un petit souillard, *ordelet*, vilenot. (FED. MOREL, Dictionariotum, éd. 1632.)

ORDELOT, adj., sale :

Ordelot, lordelto. (Thresor des trois langues, éd. 1617.)

Ordelot, sordidulus. (FED. MOREL, Petit Thresor de mots françois, éd. 1632.)

Ordelot, vuylachtich. (GASPARUS, Gazo-phylace de la lang. fr. et flamende, éd. 1656.)

ORDEMENT, *-mant*, adv., salement, ignoblement :

Ordement vit en fabloiant.
(RENGLUS DE MOILLIENS, Miserere, st. clvii, 10, Van Hamel.)

Tant con je me vis natemant,
Tu vis d'autre part *ordement*,
Tout conchies et tout ordioies.
(Lyoner Yzopet, 1969, Foerster.)

Et abuvres d'aisil qui pouoit *ordement*.
(Bast. de Buillon, 6145, Scheler.)

Plus ordement vivez que chien,
Et seiez tuit Armeisien.

(*Li Rom. des Franceis*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 8.)

Il traictoient et menoient vilainement et ordement les aournemens des eglises qu'il tenoient en gages. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 6, P. Paris.)

Li prevost qui ordemant vivent. (*Dou Dicipule et dou mestre*, Richel. 423, f° 87^a.)

Femmes qui laidement et ordement estoient parees et vestues. (J. VAUQ., *Merv. d'Inde*, 2° p., cxxx, Xav. de Ram.)

Qui habitent es maisons ordes, et qui en tous temps vivent ordement. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, xviii, Malgaigne.)

Ceste gent cruelle (les Tartares)... se repaist tres ordement de chair de cheval. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 307, éd. 1581.)

Il est certain qu'Epicure n'a jamais entendu parler d'autre volupté que de celle qui, a la brutale, s'espand ordement par le corps. (GHOLLERES, *Aprèsdinees*, III, f° 128 v°, éd. 1587.)

ORDENABLE, voir ORDONABLE.

ORDENAIRE, voir ORDINAIRE.

ORDENAMENT, voir ORDONEMENT.

ORDENANCE, voir ORDONANCE.

ORDENATION, voir ORDONATION.

ORDENEE, voir ORDONEE.

ORDENEEMENT, voir ORDONEEMENT.

ORDENEIEMENT, voir ORDONEIEMENT.

ORDENEMENT, voir ORDONEMENT.

ORDENEOR, voir ORDONEOR.

ORDENER, voir ORDONER.

ORDENERESSE, fém., voir ORDONEOR.

ORDENEUR, voir ORDONEOR.

ORDENIR, -ennir, v. n., régler :

Voudrent que nous ordennissons de leur causes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 189^b.) P. Paris, *ordennissons*.

ORDEOLE, voir ORDIOLE.

ORDEOR, ourd., s. m., ourdisseur :

Li ordieres ki ordist a autrui pour louwier. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B XVIII, 16, n° 589.)

Li ordeires. (*Autre réd.*, ib., lay. cxxxiv.)

— Fém., *orderesse* :

Ke nus ourderes ne ourderesse ne soit si hardis que il ourde drap ne couverture s'il n'est borgois u borgoise de le vile. (1262, *Bans aux évevins*, 00, ass. s. les drap. de Douai, f° 1 r°, Arch. mun. Douai.)

ORDER, verbe.

— Act., salir, souiller :

Ke jou ai molt ordet mon cors.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 33, P. Meyer.)

Par foy, fel Sarasin, vo bouche avez ordée,
Car putain ne fu point Ermengart apiellée.

(*Hist. de Gerart de Blau.*, Ars. 3144, f° 84 r°.)

Lor malvistiez, lor vilonie
Les honit assez et conchie,
Jai ma bouche n'en quier order,
Ne s'i doit proudons acorder.

(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 498 r°.)

Les glorieux martirs deffendoient leur habitacle, que il ne fust brisié ni ordé par bestes qui pas n'estoient netes. (*Gr. Chron. de Fr.*, V, 2, P. Paris.)

Cel de Amalfe orderent bevrage, et li Normant clamerent l'aide de li amis. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, II, 33, Champollion.)

— Réfl., se souiller :

Des defautes d'autri nullement ne s'ordoit.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 207, Kerv.)

— Ordé, part. passé, sale :

Laver et nettoyer les choses ordées. (1466, *Exc. test. de Hue de Haluine*, Arch. Tournai.)

Normandie, Orne, ourdé, sali. Wall., houer, salir, crotter.

ORDERON, s. f., femme sale :

Mais avez ony l'orderon,
Comment elle est bien gracieuse.
(*Farce d'ung chaudronn.*, Anc. Th. fr., II, 106.)

Et venez avant, orderon.
Vous faut il tant jocker ?
(*Farce d'un amour.*, Anc. Th. fr., I, 212.)

ORDESCE, s. f., saleté :

Laquel eclize avoit esté temple de li Sarrazin ; et en fist chacier toute l'ordesce et ordure. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 19, Champollion.)

ORDESTÉ, voir ORDETÉ.

ORDETÉ, ordeté, s. f., ordure, saleté :

C'est fosse d'avariisse, santine d'ordeté.
(*Li Vieus de Couloigne*, Richel. 2162, f° 134^a.)

Obscenitas, ordetez. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 198 r°.)

ORDEUR, s. f., ordure :

Sordes, ordeur, pueur. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

ORDEUS, voir ORDOUS.

ORDEUSEMENT, adv., d'une manière sale, ignoble, infame :

La mort viendra, je ne scay quant,
Et me prendra soudainement,
Et me suis tant ordeusement
Gouverné en ce monde icy,
Ha, monde, je ditz de toy fy.
(*Mor. de Charité*, Anc. Th. fr., III, 403.)

ORDEYNEMENT, voir ORDONEMENT.

ORDIEMENT, adv., salement :

Li preudons li commence a dire,
De la folie qu'il entent,
Tu vas, fait il, ordiement.
Oil, ne vous mentirai mie.
(*La Bourse plaine de sens*, Richel. 1593, f° 124.)

1. ORDIER, s. m., ordure :

Ainc n'i laisserent porre, ne festu, ne ordier,
Ne suie, ne busquette, ordure, ne boier.
(*Cong. de Jérus.*, 4508, Hippeau.)

2. ORDIER, voir ORDOIER.

ORDIERE, ourdiere, eurdiere, s. f., ornière :

Que mort l'abat par decoste .i. ordiere.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 23^a.)

Par chou mist Dieus en l'uel lumiere
K'il menast l'ome droite ordiere
Et en bon liu le conduisist.

(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, cxxxiv, 1, Vad Hamel.)

Li quens est entres en l'ordiere,
Par cele trache s'aperchoit
Qu'Uistasse arriere retornoit.
(*Wistasse le Moine*, 1512, Michel.)

Après se met li rois joste l'ordiere,
L'aige fu coice cele jornee entiere.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 60^a.)

Pou y ot gent, en plain ne en ourdiere,
Cui on n'ussaille ou autrui ne requiere.
(*Enf. Ogier*, 5431, Scheler.)

Il ne fiert chevalier qu'il n'abate en l'ourdiere.
(*Bastard de Buillon*, 1782, Scheler.)

Maint vaillant Sarrazin gete mort en l'ourdiere.
(ADEN., *Buev. de Comm.*, Ars. 3142, f° 141^b.)

Qu'il abati le roi par deles une ourdiere.
(*B. de Seb.*, XXII, 63, Bocca.)

Tant l'argue et destraint par deles une ordiere,
Qu'el l'abati souvin et l'enversa arriere.
(*Doon de Maience*, 1626, A. P.)

Qu'il ne l'abate mort devant luy en l'eurdiere.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 123 v°.)

Que les ourdiere et sentes des roes des charios de Pharaon sont encore au parfond de la mer rouge. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 159^a, éd. 1488.)

Wall., ourbi, orbi, ourbire, orbire,
Boulogne-sur-Mer, ourdiere, Guernesey, orquere.

ORDINACION, -tion, s. f., ordonnance, règlement :

Sauve et gardee en totes chozes la ordinacion de cet mien testament. (1281, *Test. de G. de Lusignen*, Arch. J 270, pièce 19.)

A la volunteit et a l'ordination l'abbause devant dite. (1288, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 6 r°.)

Dedans lequel tous les diz arbitres ne feirent nulhe ordinacion des diz domages e despens. (*Acte judic. de 1310*?, S. Cybard, Arch. Charente.)

Faire ordinacions, establissemenz ou estatuz pour le profit de la foire et des marcheanz. (1312, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 137 r°.)

Et demourra ferme a touzjours lidiz sentence, ordinacion, diffinicions et prononciations de celui a qui lidit chantres seroit a accort. (1316, Arch. JJ 53, f° 19 r°.)

Nos li advoyé, li consed, la communitieit de Fribor, fatzons savoir a toz que comme nos ayons fayt pluissours ordinacions per queile maniere le chers vendre se deyvoit in noutron masel. (1378, Arch. Fribourg, f° coll. des lois, n° 697, f° 245.)

— Puissance, pouvoir :

Se hons de la commune est pris et provez

de larrecin, se il n'ai autre foiz estei provez de larrecin, il paiera 65 soulz, et se il a autre foiz estei provez, il serai en l'ordinacion de moy. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 3 v°.)

— Par ordinacion, loc., en ordre, l'un après l'autre :

Quant toux urent beu par *ordination* Lors vont a la bataille sans faire targison. (*Bataille des trente Anglois et des trente Bretons*, 316, Crapelet.)

ORDINAIRE, voir ORDINAIRE.

ORDINAIRE, *ordinair, ordenaire*, adj., familier :

Un des voisins de celui qui nous bailloit a disner et estoit *ordinaire* de sa maison, ne se trouvoit point. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 133, Roybet.)

Ordinaire, qui est de la famille, du train ordinaire ches le prince. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

— S. m., livre d'office :

Livres trestoz noveals... De tous leurs *ordinaires*... Font faire ly canoines. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38628, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Habitude :

Quelque *ordinaire* que je fisse de me trouver en part ou elle estoit. (*L'Am. resusc.*, p. 299, ap. Ste-Pal.)

ORDINAISON, *-ison*, s. f., action d'ordonner, de régler, disposition :

Qui donc veist l'abé entur Pasnution Cum il conforte bel et destraint le baron, Ramembrer li poist de grant religion. De l'atre part veist le bon Agapiton Cum il garde le cors, cum il vait environ : Folz est qui vuet morir sens tel *ordinison*. (*Ste Euphrosyne*, 85, Meyer, *Rec.*, p. 336.)

ORDINAL, *-au, hordenelle*, adj., ordinaire :

Que en chascune eglise cathedral soient prestres *ordinaulx* qui soient de la cité. (ORESME, *Politig.*, 2° p., f° 15°, éd. 1489.)

— S. m., juge ordinaire :

Quant on ala en le halle pour le requerir, vous de votrance mauvaise volenté, boutast hours les gentishommes et apariteur qui la aloient pour le requerir et pour le mener a son *hordenelle*, lequel savies bien qu'il estoit homme de religion et que a vous ne appartenoit point la connoissance. (Oct. 1428, *Ch. de Gill. de Chin*, original, Arch. Tournai.)

— Service ordinaire :

Au capitulier auquel est escript l'*ordinau* du saintuaire. (*Compt. de 1442-43*, S. Amé, Arch. Nord.)

ORDINAIREUR, s. m., ordonnateur :

Celui qui estoit *ordinaireur* de ces deniers fut aussi appellé thresorier de France. (PASQ., *Rech.*, II, 8.)

Je me conformerai donc en cecy, non a vostre commandement, mais bien au privilege commun des roys et princes, lesquels, pour estre les premiers *ordinaireurs* de

leurs loix, se donnent loy de n'y obeyr. (Id., *Let.*, II, 5.)

Je suis a present directeur et *ordinaireur* des affaires secrets et importants de l'estat de la sainte Union. (SAT. MEN., *Har. de M. de Lion*, p. 85, éd. 1593.)

On le trouve encore au xvii^e siècle :

Messire Eustache du Lys, evesque de Nevers et *ordinaireur* dudit couvent de la Visitation Sainte Marie. (1623, *Arch. des Notaires de Nevers*, Minutes Taillandier.)

ORDINANCE, *-anche*, s. f., ordre, ordonnance :

Ils vivent sanz *ordinance* faire et purveance avant la main. (*Tr. d'Econom. rur.*, xiii^e s., c. 2, Lacour.)

Les *ordinanches* Dieu trespasser humblement. (B. de Seb., XIV, 1418, Bocca.)

ORDINATIF, adj., qui tient à l'ordination :

Ordinatif, ordinative, ordershewing, order declaring ; ordering. (COTGR., 1611.)

ORDINE, s. f., ordre :

Les escus sur les chies getez, Scufrent les contrarietez Que Flamens leur font sans *ordine*. (G. GUIART, *Roy. lign.*, an 1304, ap. Duc., *Ordinamentum*.)

ORDINEEMENT, *-ement*, adv., en ordre, l'un après l'autre :

Dunt tut retret *ordineement* De Jhesu Crist kant ke a liver apent. (*Lumiere as Lais*, ms. Cambridge, S. John's F 30, f° 4^b.)

Si lour presça et dist *ordineement* la promesse et les convenences que Alecxi, le fis a l'empereur de Constantinople, avoit fait et affermé a la sainte eglise de Rome. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 14, Buchon.)

Ordinate, *ordineement*. (*Gloss. de Salins*.)

— D'une manière régulière, c'est-à-dire en recevant les sacrements de l'Eglise :

Son mary estoit mort naturelment et *ordineement*. (1358, *Ord.*, III, 664.)

1. **ORDINEMENT**, *-innement*, s. m., ordonnance :

L'atirement et le *ordinement* que mesires li rois feroit. (1252, Bar, mouv., 6, Arch. Meurthe.)

Qui son dit ne voroiet tenir ou son *ordinement*. (*ib.*)

Et quant messire Geffroy et si compaignon orent presentees lors lettres qu'il portoient au duc de Venise, si li conterent de mot en mot l'*ordinement* des homes de France. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 7, Buchon.)

2. **ORDINEMENT**, voir ORDINEEMENT.

ORDINEOR, *-eur*, s. m., ordonnateur :

Il est *ordinierres* et gouvernierres de sa mesnie. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 28 v°.)

Arbitre et amiable *ordineur* de pais.

(1288, *Cart. d'Alne*, f° 162 r°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Thales fut *ordineur* de l'an en .m. c. lxxv. jours. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 67 r°.)

ORDINER, *-dyner*, v. a., ordonner, commander :

Encore voel je et *ordine* que... (1367, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. Valenciennes.)

— Ordonner, régler, disposer :

Ih demanderent s'*ordiné* A lor maison riens nee avoie. (*Le Vescie a prestre*, 260, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 88.)

Et puis *ordinerent* coment et en quel lieu il devoient assembler. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 6, Buchon.)

Sçays tu *ordiner* ta leçon ? — Canest thou constrewe thy lesson. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 495, Génin.)

— *Ordiné*, part. passé, qui a reçu les ordres :

Ordyné dedens seynt orders. (*Lois d'Angle.*, f° 39 r°, ap. Ste-Pal.)

ORDINISON, voir ORDINAISON.

ORDIOLE, *ordeole*, s. m., orgelet :

Les *ordioles* qui viennent aux paupieres. (*Jard. de santé*, I, 7, impr. la Minerve.)

Ordeole, grain d'orge a l'œil. Orzaiuolo. (DUEZ, *Dict. fr.-ital.*, 1659.)

ORDIR, *ordyr*, verbe.

— Act. salir, souiller :

Il lui desplait que on *ordist* sa sainte maison ne son eglise. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. xxxvi, Bibl. elz.)

Orgueil *ordist* la renommee Se non quant l'omme a teste armee. (FROISS., *Poés.*, III, 45, 1529, Scheler.)

Contre mon roy ay *ordies* mes mains Et par orgueil commis rebellion. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 151, A. T.)

Fut de commun pechié *ordie*. (LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 146°.)

Preserver les choses du monastere d'*estre* souillies et *ordies*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84^b, éd. 1486.)

Jocasta ploroyt et regretoit ses nopces diffamees et *ordies*. (BOCCACE, *Nobles malheurreux*, I, VIII, f° 8 v°, éd. 1515.)

Souiller et *ordir* de crachats. (R. Est., *Dictionariolum*.)

.... Maint ruisseau tout *ordy* Du sang Rommain, que lors j'y espany. (CL. MAROT, *Jugement de Minos*, p. 119, éd. 1^{re} 76.)

Conspurare, *ordir* et gaster, souiller. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

— Réfl., se salir :

Tant plus les ruisseaux s'esloignoyent, plus ils s'*ordissoyent*. (FAUCHET, *Antig. gaul.*, vol. II, l. II, ch. 1, éd. 1611.)

— Neutre, dans le même sens :

Quant on porporte tex fus, il *ordisent* et salisent. (E. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXIX, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

1. **ORDISSEMENT**, s. m., souillure :

Car tes *ordissemens* est a le fois necesaires et le convient a forche faire. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 54 v°.)

2. **ORDISSEMENT**, s. m., commencement :

Orsus, commencement, ou *ordissemens*. (*Gloss. de Salins*, et *Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Commencement ou *ordissement*. (1461, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

ORDISSEUR, -eur, ourd., s. m., celui qui ourdit :

Sur *ordisseur*. Pour ourdir drap entier en .xx. .c. et au dessus, *l'ordisseur* doit avoir pour son salaire .ii. s. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

1. **ORDISSEURE**, -issure, ourd., s. f., ce qui sert à ourdir, chaîne d'une étoffe :

S'il y ha doncq playe verde ou rougeatre au vestement ou en la peau, ou en *l'ordissure* ou en la tissure, ou en toutes choses de peau, ce sera playe de lepre, et sera veue du sacrificateur. (*Bible*, Levitique, xiii, 57, éd. 1356.)

Une frange d'hyacinthe, avec une *ourdisseure* de fin lin. (La Bod., *Harmon.*, p. 398, éd. 1578.)

2. **ORDISSEURE**, s. f., souillure :

Ordisseure, f. Ensuziamiento. (C. OUDIN, 1660.)

ORDISSOIR, s. m., le mod. *ourdissoir* :

L'ourdissoir ne devra mettre la cainne jus de *l'ourdissoir*, qu'elle ne soit en son plain compte. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

ORDIUE, s. f., chose orde, souillure :

Pres d'illueques a une lieue
Avait .ii. moïne ploid *d'ordiue*
Que li deables mouit amoit
Por ceu qu'a son grei le servoit.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 134.)

ORDOIE, *ourdoie*, s. f., ourdisseure :

Nulle maistrisse ou ouvriere du mestier dessusdit ne puisse faire entaveleure, *ourdoie*, ne tissus de fillé ne de flourin. (1425, *Ord.*, XIII, 108.)

ORDOIEMENT, -oyement, -eiement, s. m., souillure :

Cil plaist a Dieu ki chastement
Le porte sanz *ordoiement*.
(*Lapid. franc.*, D 171, L. Pannier.)

Li haut baron qui la pristrent (la cité) distrent que ce seroit grant tort et hontes et *ordoiementz* aus sainz leus, se cil i abitoient qui ne creoitent mie en Jhesucrist. (GUIL. DE TYR, I, 426, P. Paris.)

Comme le ravissement et la venue de Helene fut la dernière lyesse du roy Priam, aussi ce fut le premier *ordoyement* de ses malheuretez. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, XIII, f° 17 v°, éd. 1515.)

1. **ORDOIER**, -oyer, -oier, -oyier, -eier, -eyer, -ier, -aier, verbe.

— Act., salir, souiller, corrompre, déshonorer :

Je t'abergai par ma pitié,
Et tu m'as en tant despiété
Que ma maison m'as *ordoié*.
(*Lyoner Ysopet*, 579, Foerster.)

Ausi comme l'iaue ordoia
Des premiers piez c'on i lava,
Ne puet nus estre sanz pechié,
Et tant *serunt il ordoiés*
Com es orz pechiez demourrunt.
(*Saint Graal*, 343, Michel.)

Et por ce qu'il ne vouloit pas
Que si haut leu seintefiez
Fust ordoiés ne conchiez
De vomissement ne d'ordure.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 29^c.)

Se vus veez a un home prendre ordure... et qu'il en *ordias* l'altel et tote l'eglise, vus diriez et droit avriez qu'il avroit fait mult grant pechié.... Quel peché quidez vus dunkes ke cil fait ki *ordeie* cel temple ke Deus meismes fit? (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 73^e.)

Je nel feroie por tant,
Me porroit l'en ardoir avant
Que j'*ordoiasse* si ma vie
Por tel fet, por tel lecherie.
(*Du duc Malaquin*, 235, ap. Méon, *Nouv. rec.*, II, 287.)

Por sa maison que vos *aurez ordeie*.
(*Serm.*, xiii^e s., ms. Poitiers 124, f° 7 v°.)

La tache de la boe ne *l'ordoié* point.
(LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 61 r°.)

Avoié le saint sepulchre *ordoié* et violé.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 132^a.)

Souillierent et *ordaièrent* toute l'eglise.
(*ib.*, f° 207^a.)

Por cause de la grant boe l'eaue cheoit en la fontaine et en estoit toute *ordeye*. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 11 r°, Arch. mun. Nevers.)

Il n'est rien qui ainsi *ordoye* et detienne le cuer d'une personne comme affection desordonnee a ces biens terriens. (*Intern. Consol.*, I, 1, Bibl. elz.)

Toute chair, c'est a dire les hommes, *avoient ordoyé* leur voye, c'est a dire estoient ors et corrompus par affection et œuvre charnelle. (*ib.*, II, xxxi.)

Ce n'est pas pur ne parfait desir, qui est *ordoyé* de propre utilité. (*ib.*, II, xxxviii.)

La vanité du monde de legier *ordoye* l'ame et aveugle l'entendement. (*ib.*, III, x.)

Les jours du temps de ce monde sont petis, briefz, mauvais, plains de douleurs et d'angoisses, esquelz l'homme est *ordoyé* de plusieurs pechez. (*ib.*, II, xxxviii.)

La maison de France ne fut, est, ne sera au plaisir de Dieu *ordiee* de tache de heresie. (1417, *Ord.*, X, 437.)

Le throne de neteté et de gloire incomparable a voulu *ordoié* et souillier par les escrits. (G. CHASTELLAIN, *Expos. sur verité mal prise*, VI, 253, Kervyn.)

Si s'advisa apres, a chief, qu'il la chasseroye paistre hors d'avecques luy, et ne sera jamais d'elle *ordoyee* sa maison. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXVIII, Jacob.)

Ordoyer ou conchiez. (1461, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Par sa luxure il *ordoya* les liectz des nobles hommes et aussi des populaires.

(BOCCACE, *Nobles math.*, IV, 4, f° 84 v°, éd. 1515.)

Maculer, *ordier*, gaster. (R. EST., *Thes.*)

Ordoyer, lordare, contaminare. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Réfl., se souiller :

Et de vices chascuns s'*ordoié*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 7 r°.)

— Neutre, être souillé :

Prestre, mius vient te main perir
Ke *ordoié* d'ome ferir.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. LXXVIII, 1, Van Hamel.)

Par leur pechiez *ordoièrent*
Et les pecheurs laverunt
Qui a Dieu vourunt obeir.
(*Rom. du S. Graal*, 361, Michel.)

— *Ordoié*, part. passé, sali, souillé :

Pos et escueles lavoit,
La ou *ordoié* les savoit.
(Rut., *Vie Sainte Elyzabel*, II, 213, Job.)

Obsolutatus, *ordoié*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 198 r°.)

Mendiosus, maculez, *ordoyiez*. (*Gloss. de Salins*.)

Je veuil parler d'ung homme *ordoyé* en la puantise de toutes mauvaistiez et laidures. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 4, f° 84 r°, éd. 1515.)

2. **ORDOIER**, v. n., marcher, s'avancer :

Tant a alé a la cort *ordoiant*
Qu'a la fenestre devers soloil levant
Voit la contesse.
(Auberi, p. 47, Tobler.)

ORDOIR, s. m., ourdisseure :

Tuit li *ordoir* as dras de moison doivent estre d'un lonc. (1243, *Régl. p. les drap. de Châl.-s.-Marne*, Arch. mun. Châlons.)

ORDON, *ordun*, s. m., ordre, règle :

Et coperont a taille et a *ordon*. (1307, *Cart. de Pontigni*, Richel. I. 5463, f° 85 v°.)

Les revenus copees a taille et a *ordon*. (*ib.*)

Et de bois qui copez ne seroit a taille et a *ordon*. (*ib.*)

— Mesure, étalon :

La verge d'*ordun* contient .xxi. piet de lonc et autant de large, et vault le piet .xxxvi. s. Pour porter le quint d'une verge d'*ordun* deux paux mains en le cambre de souz le grenier et pour le mettre a point, et pareillement le vier *ordun* illec entour, .iiii. s. (1443, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— État, situation :

Ainsinc demoura li clers quites,
Et cilz en ot son guerredon,
Qui l'avoit mis en cest *ordon*.
(*Renart contrefait*, Tarbè, *Poët. de Champ. ant.* à Fr. I, p. 104.)

Qu'a tout essiant sient cerchier (Marie [l'Egyptienne].)

Les leus por gent fere pechiez,
Pour getter de leur bon *ordon*.
(*ib.*)

— Usage, emploi :

Le pape bien gaitier les fist (deux aveugles),
Quel ordon chascun dou sien (pâté) fist.
(Renart contrefait, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 97.)

— Chier en l'ordon, rester au-dessous de la besogne qu'on a entreprise :

Ce vieil radoté a plus de soixante ans et veult devenir amoureux, puis chie en l'ordon. (Larivey, *les Tromper.*, IV, 7, Bibl. elz.)

Wall., *ourdo*, *ourdon*, tâche, ligne de travail dans un champ où plusieurs ouvriers travaillent de front. Aube, Ramerupt, *ordon*, tâche limitée, marquée, ordonnée; les Fourgs, *oudon*, largeur du sillon qu'une personne peut mettre en morceaux. Lorr., *ordon*, portion d'une coupe affouagère qui est attribuée à un bûcheron pour la façonner. Bourg., Vosges, Doubs, Jura, Haute-Saône, *ordon*, *ourdon*, *oudion*, rang de pieds de vigne, bande de travailleurs marchant de front pour la vendange, la moisson. Nièvre, Clamécny, *ordon*, *odon*, tâche. Poitou, *ordon*, bande de travailleurs :

Tout l'ordon des moissonneurs suivait à la file (A. THEURIET, *Fils Maugars*, p. 222.)

Suisse romande, Neuchâtel, *ordon*, portion de tâche. Un petit *ordon*, un grand *ordon*. Mener l'*ordon*, couper l'*ordon*, signifie : Être à la tête des faucheurs ; être à la tête des vendangeurs. (Bonhôte.)

2. ORDON, *ourdon*, s. m., hourd, hourdage :

A Miquel Gobart, navieur, pour demy navée de pierre de *ourdon*, laquelle a esté mise et employée à la refecton du dit comble de beffroit, vault la dicte voiture par marchié à lui fait... .vii. s. .iiii. d. t. (1395-1400, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, Arch. Tournai.)

Le soubassement d'un aultre pris ; les manaches d'un aultre et les crestiaux, rayeres et *ourdon* se mesurent tout au piet quaret. (7 Nov. 1446, *Reg. aux Publicat.*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Lorsqu'une muraille, parois ou pignon est trouée pour la moitié sur le fonds de deux voisins, l'un ou l'autre parti pourra user de la ditte muraille commune, parois ou pignon, et y enfoncer ses *ordons*, relians, somniers, filiers, plattes ou cartouches. (*Cout. de Bruxelles*, Nouv. Cout. gén., I, 1269.)

3. ORDON, *ourdon*, s. m. ?

It. livra .viii. et .iii. quartons de *ourdon* a .xiii. s. de g^{re} le cent, valent .xvi. l. .vi. s. et .xx. de gros. (1372, *Compt. de la constr. du chœur de l'égl. de S. Jacques à Tournai*, Arch. Braine-le-Comte.)

ORDONABLE, *ordenable*, adj., ordonné, arrangé :

Li membre qui devisé sont
La figure des bons faiz out
Les queius tu fcs bien *ordenables*
En teas et en leux convenables.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 29^b.)

ORDONAIRE, s. m., ordonnateur :

Ordonnaire sont apelez
Cil par cui autre sont ordonez.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 17^d.)

ORDONANCE, -onnance, -enance, -enance, *ordrenance*, -ence, s. f., ordre :

A maistre Mahieu, orlogeur, pour icelle orloge avoir fait sonner les heures et mettre en *ordonnance*, payé a lui, pour trois journées en ce deservies, parmi les varles qu'il eubt avecq lui... .xl. s. t. (1395-1400, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, Arch. Tournai.)

— Règlement :

Parmi le composition et *ordenance* de le pais qui se fist entre le roy de France et le roy de Navare. (FROISS., *Chron.*, VI, 183, Luce.)

— Décision :

Obeir a l'*ordrenance* des arbitres. (1287, *Fiennes*, Arch. SS 5059, pièce 3.)

Obeirent au dit et a l'*ordrenance* dou devient dit. (1290, Prieuré de Bonne-Nouv., MCE, Arch. Loiret.) Double : l'*ordrenance*.

A l'*ordrenance* doudit messire Guy et a la relacion dudit Adam. (25 janv. 1378, *Ord.*, f^o Bizeul, Clain, Bibl. Nantes.)

Nous ferons a vostre *ordonnance*. (FROISS., *Chron.*, liv. II, p. 108, éd. 1559.)

En tout ce qu'elle sent ou entent, elle se soubzmet a l'*ordonnance* et jugement de Dieu. (*Intern. Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

— Ce qui a été réglé :

Li princes, qui savoit et estoit enfourmes de ceste *ordenance*, l'en blasma durement. (FROISS., *Chron.*, VI, 182, Luce.)

— Somme fixée par les règlements :

Que se aucun venoit de dehors du pays qui vousist ouvrir dudit mestier, qu'il n'y peust entrer, sans apelez les maistres, savoir se il est souffisant a ce... et pour paier les *ordenances*. (1372, *Ord.*, V, 548.)

— Impôt :

Il y a certaines *ordenances* et pactions assisses sus l'estaple des laines. (FROISS., *Chron.*, II, 17, Kerv.)

— Gouvernement, régime :

Il nous faut refourmer et prendre une nouvelle *ordenance*, car celle que nous avons eu nous a trop hodé et travilliet. (FROISS., *Chron.*, II, 91, Kerv.)

— Situation politique :

Et lor demanda li contes de l'estat de son fil et des *ordenances* d'Angleterre. (FROISS., *Chron.*, II, 356, Kerv.)

— Manière de faire :

Quant il ot entendu recorder sa serour la vie, l'affaire et l'*ordenance* dou roi d'Angleterre et de ce Hue le Espensier. (FROISS., *Chron.*, II, 33, Kerv.)

— Rédaction :

Non vuillans morir sans testament et sans *ordenance* de ma derainiere volenté. (1329, *Test. de Jeanne de Bourg.*, Mart., *Thes.*, I, 1375.)

— Cérémonial :

Tous les jours l'en doit dire les heures Nostre Dame en cuer... selonc ce que il est contenu en l'*ordenance* de saint Estiene. (*Constit. de la Mais.-Dieu de Troyes*, 1263, xxviii, Arch. Aube.)

— Train de maison :

Est accordé que Pierre Borez, Jacin de Perusse auront mil et cinq cens francs, pour faire leur *ordenance* et leur volenté. (1368, *Ord.*, V, 106.)

— Maison, compagnie :

Vint aussy par la dite porte messire Collard, seigneur de Mouy, et avecq luy une aultre compagnie de gens de guerre bien en point, dont les aulcuns estoient de l'*ordonnance* de messire Tanneguy du Castiel. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerres de Tournai*, I, 23 mai 1477, Hennebert.)

— Ce qui concerne une chose :

Maistre des *ordenances* de nostre artillerie. (1428, Arch. JJ 174, pièce 133.)

— Besoin :

Et furent toutes *ordenances* administrees, tant d'abis que d'autres choses pour le dit jone roi. (FROISS., *Chron.*, II, 98, Kerv.)

— Vivres, mets :

Si n'eurent illec gaire esté que le souppé fut prest, tables mises, *ordenances* assietes faites, chascuin servi de ce qu'a son estat appartenoit. (*Livre du chevalereux Comte d'Artois*, p. 18, Barrois.)

— Dépenses personnelles :

En France s'en allerent devers le roi, qui les fit payer de toutes leurs gaiges et les mist en ses *ordenances*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 200 v^o.)

— Délibération :

Eurent *ordenance* comment il chercheroient de retourner en Angleterre. (FROISS., *Chron.*, III, 246, ap. Ste-Pal.)

— Extrême onction :

Depuis que icellui Porchier fu feru, ... il vesqui l'espace de neuf jours, et apres mort s'en ensuy et eust toutes ses *ordenances*. (1407, Arch. JJ 161, pièce 278.)

— Espèce :

Toutes *ordenances* de gens issirent hors a l'encontre. (FROISS., *Chron.*, II, 90, Kerv.)

— Faits et gestes :

Sus ses *ordenances* (de prouesse) meismement en ay je oy parler en ma jonece aucuns vaillans hommes. (FROISS., *Chron.*, II, 10, Kerv.)

— Série, lignée :

Li roys Edouwars descendi de par la fumelle de la droite *ordenance*. (FROISS., *Chron.*, II, 20, Kerv.)

— Ordre de chevalerie :

En ce temps vint en proupos au roy Edouwart..., qu'il feroit une *ordonnance* de chevaliers de lui et de ses enfans, et des plus preus de la terre. (FROISS., *Chron.*, IV, 203, Kerv.)

— Compagnie de femmes débouchées :

Ce sont les droits du roy des ribaux de Cambrai. Ledit roy... doit avoir... sur chascune femme qui s'accompagne de homme carnelement en wagnant son argent... cinq sols parisis pour une fois. Item sur toutes femmes qui viennent en la cité, qui sont de l'*ordonnance*, pour la premiere fois, onze sols tournois. (*Cout. ms. de Cambrai*, ap. Duc., *Ordinantia* 2.)

ORDONATION, -onnation, -enation, s. f., ordonnance :

Le maistre doit dire aucunes bones paroles et comander que l'establiment et les *ordonations* dou chapistre soient tenues. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 192 v°.)

Constitutions, fondations, dons, octrois, edifications, amortissemens, convenances, *ordonations*. (*Ch. de 1294*, Mart., *Thes.*, I, 1263.)

Gentz, de quel mestier ou de quel estat qu'il soyent, ne deyvent ne ne pount faire ne ordonner nulle *ordonation*, nul estatuz. (1363, Arch. Fribourg, *Aff. de la ville*, n° 108.)

ORDONEE, *ordenee*, s. f., préparatif, appareil, pompe :

Mais contre sa venue fu grande *ordenee*,
Fu contre sa venue mainte galie menee
A or et argent noblement painturee.

(Cuv., *B. du Guescl.*, 12673, Charrière.)

ORDONNEMENT, -ant, -eiement, -ement, *ordonn.*, *orden.*, *ordren.*, adv., en ordre, avec ordre, d'un bout à l'autre, complètement :

Ki *ordeneement* vait, jeo demusterai a lui la meie salut. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIX, 23, Michel.)

Ki *ordeneiement* set davant coisier par humiliteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 108, Hofmann.)

Quant il issent de lor recet,
Si vont moult *ordoneement*
L'un avant l'autre belement.

(GULL., *Best. div.*, 864, Hippeau.)

Ordeneiement te dirai
Ceu ke je te comancerai.

(DOLOP., 11613, Bibl. elz.)

Aucune fois les parties plement si mal *ordeneement*, que lor paroles ne poent estre apuies a jugement, ne que jugemens ne pot estre fes sor lor paroles. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 22, Beugnot.)

Lire *ordeneement*.

(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, ms. S^t Briene, f° 14.)

Prepropere, *ordeneement*, hastivement. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 206 r°.)

Serie, *ordeneement*. (*Ib.*, f° 242 v°.)

Si com vos orres *ordeneement* selonc le latin de l'estoire. (*Le Vie Carlemaine*, Richel. 2168, f° 156°.)

Semble au conseil le roy d'Angleterre que, consideré la forme de la dite paix que tant estoit honorable et profitable au royaume de France et a toute crestienté, que la reception desdites appellacions n'a mie esté bien faite ne passee si *ordeneement* ne a si bonne affection et amour comme il devoit avoir esté fait de raison. (*Gr. chron. de Fr.*, Charl. V, 20, P. Paris.)

Et adonques fist il tantost partir avant l'estendard en chevauchant en bataille moult *ordonneement*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 145, Bibl. elz.)

Les enfans dez bons et nobles sont nourrir plus *ordeneement*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 14°.)

Que apres an et jour, ilz puissent faire vendre par justice *ordeneement* les gaiges qui leur seront lessez sanz raimbre ne acquitter. (1382, *Ord.*, VI, 655.)

Donc cevauchierent les batailles moult *ordonneement*. (FROISS., *Chron.*, II, 203, Luce, ms. Rome.)

Après que vous aurez dict bien et bel *ordonnement* toutes ces choses au dit roy de Cypre, vous prendrez bien garde au changement de son visaige. (*Le Livre des foits du Mar. de Boucic.*, 3^e p., ch. 16, Buchon.)

Et adonc fist son testament bien *ordonnement*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 108, Bibl. elz.)

Or, ça, seigneurs, frappez dedens,
Et vous tenez *ordonnement*
Puisque nous sommes tous presens.

(JAQ. MILET, *Dest. de Troye*, 10019, Stengel.)

Pour gouverner tres *ordonnement*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 110°, éd. 1537.)

Qu'il vienne voir après l'or de vos tresses blondes,
Soit quand vous les laissez flotter comme des ondes,
A l'abandon du vent, qui s'empeste dedans
Les filets blonds dorez de vos cheveux pendans;
Soit quand vous les tenez sur le chief amassees,
Les ayant par devant *ordonnement* dressées.

(DESPORT., *Élég.*, I, VII, Bibl. gaul.)

ORDONEMENT, -ament, *ordonn.*, *orden.*, *ordenn.*, *ordein.*, *ordeyn.*, *ordann.*, *ordren.*, *ordrenn.*, s. m., ordonnance, règlement, règle :

E cest *ordeneement*
Guardum nus veirement.

(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 2339, Mall.)

Et volsist a plains terre se terre, a tanz por le voloir et *ordannement*... (*Trad. d'une Ch. de Renaud, c^{te} de Bar*, de 1118, Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Seigneurs, mar ke creez ke ja avenge nient
A nul home del mund de sun purpensement
Se Deu n'en ad ainzces fait *ordeneement*.

(HORN, 3586, Michel.)

K'il seroient a no dit et a no *ordeneement*,
(*Ch. de juill. 1241*, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

L'*ordeneement*. (1252, Bar, mouv., 6, Arch. Meurthe.)

J'ai l'*ordeneement* la cuntesse ma fame.
(1259, *Test. de Sim. de Montfort*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1877, p. 336.)

Cis *ordenemens*. (1263, *Lett. de J. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37.)

Que si cist *ordenemens* ne pohoit valoir... (1269, *Test. de Jeanne de Fougère*, Arch. J 406, pièce 3.)

Li *ordenemens* est teus ke... (*Bans aux échev.*, L, f° 1 r°, Arch. mun. Douai.)

C'est li *ordenemens* de ciaux d'Ypre et de Douay ki vont en Engletiere. (Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 47.)

Que nos le devant dit *ordenament* tendrons et garderons. (1272, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, XLIV.)

Pour ceste franchise et pour cest *ordeneement*. (1274, *Franch. de Dol*, Arch. mun. Dole.)

Ces *ordrenements* havons enjuinct a tenir. (1276, Fonteneau, XXII, 329, Bibl. Poitiers.)

Que il facent tenir bien cet *ordeneement*. (1277, *Ord.*, XI, 353.)

Cest devis et cest *ordenement* loons et consantons. (1278, *Lettre d'Alis de Savoie*, Ch. des compt. de Dole, B 869, Arch. Doubs.)

Si come sont les bans cries des bons *ordenemens* et pluisours commandemens et deffenses. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 252, Beugnot.)

Promettent li devant dit freres Jehanz et Henri a tenir l'*ordenement* tel cum li diz Hugues lou feroit de la terre devant dite. (1288, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1^{re} p., cccii, A. de Charmasse.)

Tenir, garder et accomplir cest nostre *ordenement*. (1295, *Lettre du c^{te} de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, B 763, Arch. Doubs.)

Par jugement ou par *ordrenement* de la partie au duc. (*Lett. de 1297*, ap. Lob., II, 445.)

A l'*ordrenement* au seigneur de Beaumaneir. (1306, *Assignat. de douaive*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1208.)

Solom le *ordeynement* de li primers estatuz du Pui. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 221, *Rev. brit. script.*)

Faire aucuns *ordenemens*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 15°, Arch. H.-Gar.)

— Ordonnance, arrangement, manière d'être :

L'*ordenement* dou ciel et dou firmament. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 7, Chabaille.)

Notre sire la gent

Ad mis en tele *ordeneement* :

Les unz sont riches et mananz,

Les autres sont povres et mendians.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 23°.)

Les *ordenemens* des estoiles. (*Bible*, Richel. 901, f° 15°.)

Vous me samblez Engloiz a vostre *ordoneement*.
(Cuv., *Bertran du Guescl.*, 716, Charrière.)

Cestuy livret est fait pour recouvrer la devocion, la loyauté et l'*ordoneement* que chevalier si doit avoir en tenir son ordre. (*L'Ord. de cheval.*, Ars. 3240, f° 4 r°.)

— Ordination :

Et de trente anz covient a estre

A sen *ordenement* le prestre.

(*Deliv. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 21 v°.)

— Syn. de sacre :

Avoit envoyé messagiers a l'empereur qui lui firent satisfaction de son sacre et de son *ordoneement*. (*Chr. de St-Den.*, I, f° 160, éd. 1493.)

ORDONEUR, -eur, -eur, ordonn., ordren., ordren., s. m., ordonnateur, régulateur, arbitre :

... Li hanz crierres des genz,
L'ordeneres des elemenz.

(Ben., D. de Norm., II, 26016, Michel.)

Ly ordoneur du camp les font desur leur pies
Aler deviers les sains c'on leur a enseignies.

(Chev. au cygne, 1670, Reiff.)

Lors sont ly ordoneur partit et desevré.

(Ib., 1709.)

Ainssi le commande li ordenerres de toutes choses. (Hist. de Joseph, ms. S^t Pétersbourg, f^o 100^a.)

Arbitres arbitrateurs ou amiables ordeneurs. (1282, Sent. arbit., Arch. S 4949, pièce 45.)

Etoient mestres ordeneurs de faire armer toutes les nes en Flandres. (1297, Arch. J 654, pièce 16.)

Il est ordenerres et gouverneres et pourvoieres de sa maisnie. (LAURENT, Somme, ms. Alençon 27, f^o 16^a.)

Maistres et ordenerres de toutes les richesses. (J. DE MEUNG, Ep. d'Abeil. et d'Hel., Richel. 920, f^o 50^v.)

Et l'establit du tout pour son ordoneur et pour son adresseur. (Vie Ste Clere, ms. Lyon 970, f^o 3^v.)

Li ordoneur des os sonnent maint olifant.
(B. de Seb., I, 409, Bocca.)

Li ordoneur du champ, qui tout estoient la,
Ont degerpi le champ.

(Ib., XXIV, 402.)

De ce sont les dez ordonneurs,
Selon fortune et mescheance.

(J. LE FEVRE, la Vieille, I, v. 1162, Cocheris.)

Non pas seulement comme ordeneurs de la besogne, mais comme chevaliers combatans. (BERSUIRE, Tite Live, ms. Ste-Gen., f^o 36^a.)

Les ordeneurs des loys ou status (ORESME, Eth., Richel. 204, f^o 438^a.)

Les dispensateurs et ordeneurs de la police. (Id., Politiq., f^o 30^a.)

Dieu tout puissant, acteur et ordoneur de toutes les universitez. (Regime des Dames, Richel. 1327, f^o 61.)

Arbitres et ordeneurs des contens. (Vic. de l'eau, XXX, Ch. de Beaurepaire.)

Michel Pollet ainsi que ordoneur ou souverain de la besogne, donna ledit pris a Philippe de Recourt. (1391, Arch. JJ 142, pièce 54.)

Li troi baron, qui chief et ordoneur de ceste besogne avoient esté. (FROISS., Chron., IV, 25, Luce.)

Durant les brouillis il (Martin Gouge) avoit eu le gouvernement, et du temps de monseigneur de Berry, avoit esté tout ordoneur et distributeur de ses finances. (Juv. DES URS., Histoire de Charles VI, an 1418, Michaud.)

... De ta mort soys l'ordoneur.

(Act. des Apost., vol. II, f^o 217^a, éd. 1537.)

Et je leur enverray ordonneurs et faiseurs de vaisseaux de terre. (Bible, Hieremie, 48, éd. 1543.)

Zenon nomme le dispositeur et ordoneur des choses de nature et le createur de tout l'universel, Logos. (xv^e s., Trad. de Lactance, de la vraie religion, p. 365.)

Homere a accoustumé de nommer les plus vaillans et plus royaux hommes meritaux mieux de commander, ordonneurs de peuples. (AMYOT, Œuv. mesl. de Plut., f^o 7^r, éd. 1574.)

Ils disent que Dieu est le premier moteur, et non pas l'ordoneur. (LA BODERIE, Harm. du monde, p. 38, éd. 1578.)

— Prêtre qui confère l'ordination :

Ce n'est pas sans mistere que l'evesque communie le prestre qu'il ordeine et le baise, et le dyacre et le souzdyacre baisent la main seulement de leur ordoneur. (J. GOULAIN, Ration., Richel. 437, f^o 70^a.)

— Ordeneresse, s. f., celle qui ordonne, régulatrice :

Après l'enseignement de prudence, qui est la premiere des autres (vertus), et qui est dame et ordeneresse, si comme cele qui par la force de raison devise les hommes des autres animaues. (BRUN. LAT., Tres., p. 369, Chabaille.)

Du monde es la gouverneresse

Et du hault ciel ordeneresse.
(DEGUILVILLE, Trois Pelerinages, f^o 69^b, impr. Institut.)

Les pucelles des foretz sont aujourd'hui comme ordeneresses des chevaliers de nom. (Perceforest, vol. 5, f^o 75^b, éd. 1528.)

En requérant aux deux pucelles que elles fussent juges et ordeneresses du roy. (Ib., vol. 6, f^o 85^b.)

— Ordeneresse de sa pensée, celle qui gouverne sa pensée, qui est saine d'esprit :

Nous Marie de Craon, dame de Poencé, saine de cors et ordeneresse de nostre pensée... faisons et ordonnons nostre testament. (1317, Preuv. de l'Hist. de Savoie, p. 379.)

Cf. Ordoné de sa pensée, sous ORDONER, p. 623^b.

ORDONER, -onner, ordonner, ordener, ordonner, ordeigner, ourdeigner, ordroner, ordrener, ordrenner, ourdrener, ordeler, verbe.

— Act., mettre en un certain arrangement :

De Desier vos devomes canter :

Coment il fait ses homes ordener.

(RAIMBERT, Ogier, 5028, Barrois.)

Si dites au roi Leodegan que face sa gent ordener a bataille. (Artur, Richel. 337, f^o 58^a.)

Mais li dus de Bourgogne ses gens bien ordela.
(Geste des ducs de Bourg., 4067, Chron. belg.)

Il ordonna ses gens en bataille contre lui. (AMYOT, Vies, Eum., éd. 1567.)

— Façonner :

A Bertremic Lampot, fevre, pour .iiii. journées et demie par lui deservies a avoir ouvré au lieu et fournaises des engiens et du fier estant en la provision de la ville, a faire et ordener leviers, haults et autres hostieux. (Compte des fortifications, 1^{er} octobre 1422 - 28 février 1423, Arch. Tournai.)

A Pierart du Pont, tailleur de pierres, pour .vi. journées et demie par lui deser-

vies a avoir ouvré a taillier et ordener pierres et estoifes, pour le fait du dessus dit ouvrage, a .v. s. par jour, sont .xxxvij. s. .v. d. (Ib.)

— Régler :

Sixieme nombre en soy mené

Si com le gieu est ordéné.

(J. LE FEVRE, la Vieille, I, I, v. 1723, Cocheris.)

Qui son fait ordaine. (GACES, Rom. des deduis, chasse du cerf, ms. Condé.)

A icelluy maistre Jehan Hantier, pour avoir formé et ordonné les salvations desdis executeurs sur les contredis et reproches baillies par icelluy Harmare, payé lui a esté deux escus d'or. (1512, Exéc. testam. de Jehan Harmare, Arch. Tournai.)

— Préparer :

Se parti de France et vint a Rome, ordenant apres de l'empire de Constantinoble guerrier, qui a sa femme appartenoit, se le pape l'ottroioit. (Grand. Cron. de France, Phelippe le Bel, XXXVIII, P. Paris.)

— Réfl., se préparer :

Que le roi d'Angleterre se ordonne et appareille tout comme il peut pour passer la mer dedans ce prochain mois d'aout. (xiv^e s. Lettre du Dauphin à Janmaire et aux échevins de Reims, ap. Pergant, le Siège de Reims, p. 35.)

— Se mettre d'accord :

Lesquelles veues ledit Pol avoit nouvellement estouppé, et a l'encontre d'aucunes d'icelles fait une grange, pour laquelle question et procez eschiever, et nourir paix et amour entre elles, parties se fuissent de leur dicte question, par le moyen d'aucunes bonnes personnes, ordonnees et appointies ensamble, en la fourme et maniere qui s'ensieut. (15 mars 1457, Escrip. pour Jaquemart Rouppin, Echevinage de St-Brice, Arch. Tournai.)

— Se soumettre :

Cil tout bien leur pourchaçoit,

Merite autre n'y chaçoit

Fors le louier que Dieux donne

A qui a son vueil s'ordonne.

(CHR. DE PISAN, Liv. du chemin de long estude, 225, Paschel.)

— Se servir :

Audit maistre Colart pour .ii. fresniaux prins a lui dont il fu fait leviers pour gouverner et soy ordonner environ le bos, dont le comble du dit beffroi fu fais, a .xv. d. tourn. chacun fresniel. (1395-1400, Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402, Arch. Tournai.)

— Se comporter :

Autrement as arz s'ordrenent

Ciel qui premier les controverent.

(Ym. du monde, ms. S^t Brieuc, f^o 8^a.)

— Neutr., ordoner de, disposer de :

Ilz en ourdeignent comme a leur semblara affaire (22 mars 1394, Livre des Bouillons, LXXXIII, p. 263, Bordeaux 1867.)

— Act., rédiger, libeller :

Avons donnee, ordoneie et deviseie a nostre volenté ceste forme de pais. (1244, Ch. de Robert, Arch. Liège.)

Nous Marie de Craon, dame de Poencé, saine de cors et ordrenesse de nostre pensee... faisons et ordrenons nostre testament. (1317, *Preuv. de l'Hist. de Savoie*, p. 379.)

Item pour ces presens compter, gietter, ordener et grosser... xxiii. gros. (*Compte de recettes faites par Margherite, veuve de Jehan Wettin, rendu aux échevins le 31 août 1352*, Arch. Tournai.)

Item, a Jehan le Carlier, notaire de la court espirituelle de Tournay, pour avoir fait et ordonné une quittance faite par ledit Guerard Ghalet, a la cause ditte, .v. s. (1406, *Compte de la tutelle d'Alexandre Derquoyes*, Arch. Tournai.)

A Daniel le Senescal, clerc, pour son salaire d'avoir fait, formé, ordonné et grossé en pappier les comptes de l'execution du testament dudit deffunct. (24 juillet 1480, *Exéc. test.*, Arch. Tournai.)

— Léguer, donner par testament :

Ge, Johan de Chasteillon, ... ordrene en tele maniere. (*Test. de 1268*, ap. Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Chastillon*, p. 58, Paris 1621, in-^o.)

Pour ses biens ordener, vendre, alier. (*Chirog. du 6 juin 1350*, Arch. Tournai.)

— Donner à un trésorier le mandement de payer une certaine somme, ordonnancer :

D'Espalungue, vous verres par un brevet que je vous envoie, comme, pour les causes portees par iceluy, je vous ay accordé un estat de maistre d'hostel de ma sœur, et vous ay ordonné le quartier de septembre, octobre, novembre et decembre prochain. (3 juin 1574, *Lett. mss. de Henri IV*, t. I, p. 72, Berger de Xivrey.)

Je vous ay accordé trois cens livres par an pour le service que je m'asseure que me feres pendant le temps que vous seres a la court, en attendant que je vous en ordonne davantage. (13 sept. 1576, *Ib.*, t. I, p. 104.)

Vous recevres bien tost les cent escuz que je luy ordonne. (23 juin 1602, *Ib.*, t. V, p. 623.)

— Donner la communion à, administrer :

Duquel cop ladite Philippe ot une plaie a la teste et tomba a terre... et apres fut ordenee. (1400, Arch. JJ 155, pièce 116.)

Parquoy il fut confessé et ordonné, et receut tous ses sacremens ; et alla de vie a trespassement. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Trois grans napes de lin ouvrees, cinq tergeures de lin ouvrees et une aultre pour ordonner les malades. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 144.)

Quatre serviettes de lin pour ordonner les malades. (*Ib.*, p. 158.)

VIII. serviettes de lin pour servir a l'autel et pour ordonner lesdictes seurs quant elles sont malades. (*Ib.*, p. 179.)

Doit confesser et ordonner a Paques toulx estrangiers estan en la dicte vville. (G. DE SEYTHIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 304.)

— Réfl., communier :

Le matin bien devotement ouyrent messe, et s'ordonnerent en grande devotion, et receurent le pretieux corps de Jesus Christ. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1402, Michaud.)

— Act., ordonner chevalier :

Quant mi fil seront grant ferai les marier, Et s'il vous plaist, biau sire, ferez les ordener. (*Berte*, 2334, Scheler, var. du ms. Richel. 778.)

— Sacrer évêque :

Cil Foucin feust quassié et excomenié et Ignace ordenné. (*Grand. Cron. de France*, l'empereur Charles le Chauve, VI, P. Paris.)

— Nommer, désigner en général :

Taire me voel de nos segnours Cui Dieus a ordenes doctours Ou monde sor le gent petite. (RECLUS DE MOILIENS, *Miserere*, st., cxxi, 1, Van Hamel.)

Le roi doit ordener un chevalier en leuc de lui. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 387, Beugnot.)

Après la mort de Jahael Berenger conte de Rennes, les Renoys ordonnerent son filz Conan conte de Rennes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, n^o 70^e, éd. 1532.)

Le seigneur d'Anguien ordonna le seigneur d'Aussun, avecques environ cinquante chevaliers, pour les charger par les flancs. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, n^o 326 v^o, éd. 1569.)

— Enjoindre :

Et quant qu'il en diret, ordreneneret. (*Ch. de 1267*, Fonteneau, XXII, 327, Bibl. Poitiers.)

Prononçons et ordrenons. (1290, Prieuré de Bonne-Nouv., M C E, Arch. Loiret.)

Et est ordeigné et establié que... (*Stat. de Richard II*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Absolument :

Il puet plus doucement jugier que les lois ne ordinent. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, n^o 60^e.)

— Ordoné, part. passé, mis en ordre :

E sunt si a droit ordonees (les arts)
E si entierement donnees
Qu'an n'i puet rien oster ne mettre. (G. DE MES, *Ym. du monde*, ms. St-Brieuc, n^o 13^e.)

Leurs batailles ordonnees. (FROISS., *Chron.*, I, 336, Luce, ms. Amiens.)

— Réglé :

Charles VI estoit adonc mal ordonné de son cerveau. (PASQ., *Rech.*, II, 4.)

Ha ! que c'est chose belle et fort bien ordonnée, Dormir dedans un licit la grasse matinée. (REGNIER, *Sat.*, VI, Jouaust, p. 58.)

— Ordoné de sa pensee, sain d'esprit :

Gisanz au lit deshaitiee, et toutes voies aienz mon entendement adrelié a raison et ordonnee de ma pensee. (1299, réd. de 1314, Pontigny, *Test. de Marg. de St-Florentin*, Arch. Yonne, H 1408.)

Cf. *Ordoneresse*, sous ORDONEOR.

— Sage, prudent, habile :

Le pape saluerent qui bien fu ordenez,
Et le pape les a beneis et sacrez.
(CUEVEL., *B. du Guescl.*, 13158, Charrière.)

J'eusse volentiers vos estas empirez
Et l'estat monseigneur essaucié a tous lez ;
Ce doit faire pseudons, se il est ordenez.
(*Ib.*, *ib.*, 13188.)

— Affecté :

... Ont conjointement ensemble vendu,
werpy et quicté, a tousjours, hiretablement,
a M. Jehan le Renteur, une maison, gardin
et hiretaige avec certaines terres ordonnees
a courtilaige. (*Chirog. du 16 décembre 1472*,
Esript Jehan le Renteur, Arch. Tournai.)

— Désigné, prédestiné :

Devant que l'homme eust pesché, desja
il estoit ordonné a travailler, car cela est
contre nature que nous soyons oisifs.
(CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 389^e, éd. 1567.)

— Introduit :

Pour ces lettres emplir et enterigner
sanz plet ordéné et sanz innovation de
cause. (1316, S. Evroult, Arch. Orne.)

— Naturel :

Le daulphin qui s'efforçoit plus que sa
force ordonnee ne peut porter. (*Perceforest*,
I, n^o 141, éd. 1528.)

— Solennel, selon le cérémonial :

Il celebreront messe ordenee de Nostre
Dame. Messe ordenee de requiem. (*Cart. de
N.-D. de Beaug.*, n^o 22 v^o, Arch. Loiret.)

— S. m., celui qui est ordonné
prêtre :

Li proveire e li ordéné
En som un terre sunt monté,
Por Deu preier, e por orer
Et por la bataille esgarder.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 7967, Andresen.)

Eldadu li bons ordenes
Parla avant comme seues.
(*Ib.*, *Brut*, 8187, Ler. de Lincy.)

Si qu'il i ot un grand covent
Que d'ordenez, que d'autre gent.
(*Du Fils au Seneschal*, 925, ap. Méon, *Nouv. Rec.*,
II, 360.)

ORDONNEMENT, voir ORDONNEMENT.

ORDOUE, fém., voir ORDONS.

ORDOUNNER, voir ORDONER.

ORDOUS, ordeux, adj., sale, mal-
propre, ignoble, infâme, en parlant de
choses :

Vie ordouse et dissolue.
(*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, n^o 44 v^o.)

Et, vraiment, j'ay intention
De laisser cette ordouse vie.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. franç., III, 401.)

Les pouls,
Les loups,
Les clouz,
Te puissent ronger sous la cotte
Trestous
Tes trouz
Ordouz,

Les cuisses, le ventre et la motte.
(CL. MAROT, *Epigr.*, A Linote, p. 413, éd. 1596.)

— En parlant de personnes, au propre et au figuré :

Et comment, garçon *ordoux*, as tu esté si hardy, que sur la deffense que je leur avoye faicte, tu leur as consenty a chevaucher, et as esté en leur compaignye? (FROISS., *Chron.*, vol. II, ch. 76, f° 99 v°, éd. Verard.)

...Les villains *ordoux*

Qu'ils sont.

(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 61^a, éd. 1537.)

Me batrez vous, villain *ordoux*?

(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 353.)

Dedans Rouen varletz sont appelez,
Et a Paris nommez clerz de taverne,
Clerz d'yvrongnise, *ordoux* et verolez,
Qui ont la chair toute puante et terne.

(ARTUS DESIRÉ, *Les grans abus et bardouilleries des Taverniers et Tavernieres, qui meslent et brouillent le vin, dans Monol. d'un Clerc de Taverne*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 45.)

— En particulier, le diable :

Et *Ordous*, li keus, ne s'alent
Des tisons (de l'enfer) ades atisier.

(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, ccxxvi, 8, Van Hamel.)

— Fém. et subst., *ordouse*, *ordoue*, *ordoue*, salope :

Sy dis je, vieille *ordouse*, je n'ay cure de toy. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 116 v°.)

Si le mary fut honteux et marry, estant trouvé par une si honneste femme avec une telle *ordouse*, ce n'estoit pas sans grande occasion. (MARG. D'ANGOUL., *Heptam.*, XXXVII, Jacob.)

Sordida, sordidula. Madame l'*ordoue*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

Une *ordoue* squillonne. (*Id.*)

ORDRE, s. m., sacrement de l'ordre :

Ordres nen unt (les prêtres de Mahum) ne
[en lur chiefs corunes.
(*Rot.*, 3639, Müller.)

— Sacrements en général, sacrement du mariage, en particulier :

Sor totes autres *ordres* doit on mult honorer
L'*ordre* de mariage, et amer et garder.
(RUTEB., *de la Vie dou monde*, I, 243, Jub.)

Perrotin de Solier... estant plevy en fiance a une jeune fille... et cuidant icelle espouser et recevoir l'*ordre* du mariage. (1441, Arch. JJ 176, pièce 98.)

— Position :

Après aprent ke gousteras :
Chou ke plus prest trover porras,
K'a ton *ordre* et au tans aïere.

(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, st. cxxix, 1, Van Hamel.)

— Moyen :

Il savoit bien que de les baillier a ses voisins, il n'y avoit *ordre* : d'autant que le fait de sa maison estoit congneu. (DES PER., *Nouv. recreat.*, Des trois sœurs, f° 20 r°, éd. 1544.)

Et puis d'user des finesses que Beaufort avoit autresfois faites, il n'y avoit *ordre*. (*Id.*, *ib.*, De l'enfant de Paris, f° 69 r°.)

J'estois en trop haute mer, il n'y avoit pas *ordre* de reprendre terre si promptement. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 8.)

ORDREEMENT, *-mant*, *-maint*, adv., avec ordre :

Et font lor eschiele bien et *ordreement*. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXIX, Roux.)

Messere Nicolau et meser Mafeu lui distrent toute la verité de chascun por soi bien et *ordreemant* et sajemant. (*Id.*, c. VII.)

Or vos avon conté de ceste roiames tout le fait *ordreemaint*. (*Id.* c. CLXXXIV.)

ORDREER, v. a., ordonner, arranger :

Cest palais estoit tute de cannes, et si l'avoit fet si *ordred* le grant Kaan qu'il le faisoit lever quant unques il voloit. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Et le a si *ordred* que il le puet fer et deffer a sa volunté. (*Id.*)

ORDRENANCE, voir ORDONANCE.

ORDRENEEMENT, voir ORDONEEMENT.

ORDRENEMENT, voir ORDONEMENT.

ORDRENER, voir ORDONER.

ORDRENERESSE, voir ORDONEOR.

ORDRIS, *-iz*, *-ix*, s. f., vase à renfermer le vin :

Le roi de Chippre nous envoya a tous les pelerins ensemble de present cent pieces de poulailles, vint moutons, deux beufz, quatre *ordriz*: plaines de tres bon vin vermeil. (D'ANGLURE, *S. Voyag. de Jherus.*, 301, A. T.)

Quatre *ordriz*. (*Id.*, *ib.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 431.)

ORDRONER, voir ORDONER.

ORDUN, voir ORDON.

1. ORDURE, s. f., mauvais air :

La soif, la chaleur et l'*ordure*
Y ocist mainte creature.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 351.)

— Action deshonnête :

C'est vil chose et honteuse, pour les *ordures* et pour les perilz qui y pevent avenir. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LXXIII, 4, var., Lespinasse et Bonnardot.)

— Femme de mauvaise vie :

Icellui Dollebel lui dist quil avoit espousé une *ordure* et qu'il estoit coux. (1408, Arch. JJ 163, pièce 79.)

Se dit encore aujourd'hui en ce dernier sens.

2. ORDURE, *ort.*, *ourd.*, *ourt.*, s. f., action d'ourdir, de tisser :

Pour ce que lors appert mieux la male tixure et *orture* des draps. (1380, *Ord.*, VI, 473.)

Tisture et *orture* des draps. (1384, *Ord.*, VII, 758.)

— Longueur de la chaine d'une étoffe :

Il est ordené que nul ne doit mettre fil en *orture* de braiel, qu'il ne soit de fil retuers, et que nul ne face treme en braiel en mains de .ii. filz. (EST. BOIL., *Liv. des*

mest., 1^e p., xxxix, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Que nuls puis que aura acheté le dit mestier, et sera souffisant, si come desus est dit, ne pourra ne ne devra ouvrer ou dit mestier de quele evure que ce soit, de soye canete, se ce n'est en meneure, car *ourture* de canete est fausse, se ce n'est en draps a deus *ourtures*, a quoy tele *ourture* appartient. (*Id.*, *ib.*, 1^e p., xl, 4.)

Que il aient (les draps) .xxxii. aunes d'*orture* et d'escru et .xxvii. aunes de paré. (1342, *Orden. de la drap.*, Reg. des Stat., p. 63, Arch. mun. Abbeville.)

Les draps dessus aront quarante aunes d'*ourdure*, et quatorze quartiers tissans sur l'exitle, trois ros dessoubz et trois ros deseure. (xv^e s., *Ban de la draperie*, art. 53, Arch. mun. Douai.)

— Fig., point de départ :

Or vaurrai revenir a me premiere *ourture*
Des messages au pape et de leur aventure.
(AD. DE LE HALLE, *du Roi de Sexile*, 317, Cousse-maker, p. 292.)

1. ORE, *hore*, *oire*, *ere*, adv., maintenant :

Tant mar i fustes, sire Garin biaux fix,
Que dira *ore* ta mere la gentis ?
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49^e.)

E vos d'ice, dan Gace, qu'en direiz *ere* ?
(*Ger. de Rossill.*, p. 309, Michel.)

Ahi ! maufez ! quar aqueur *hore*,
Et si me di...
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 9^e.)

Lues c'ot menti et Auberons le set,
Ore a perdue de lui les amistes.
(*Hvon de Bordeaux*, 5431, A. P.)

Et cis escrit est aussi come arriere bans de tos ceus que je vos ai envoie dusqua *ore*. (RICH. DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, p. 3, Hippeau.)

Quanques ele i a acquis dusques a *ore*. (1266, *Cartul. d'Ourscamp*, f° 151^a, Arch. Oise.)

Et entent tout li consaus k'il soit ensi de tous iretages ki ont esté vendut juskes a *ore*. (*Liv. des bans et ordonnances de Tournai, commencé vers 1275*, ms. Tournai 215, f° 19 r°.)

Et de ci jusques au temps d'*ore* n'avons mie souffert la mort. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 182^e.)

.i. serjant Dieu plein de bonté
Qui est en .i. moustier encore
En ceste cité au jour d'*ore*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 104^a.)

Mere, ne doute pas encore,
Je ne mourrey pas quant a *ore*.
(*Id.*, *ib.*, f° 104^a.)

Mais aye bien en ta memoire
Ce que je t'ay dit jusqu'a *oire*.
(*Fontaine des Amoureux*, ap. Borel.)

— *De ore mais*, désormais :

Je me cuidois tenir
De ore mais de chanter.
(*Chans.*, ms. Montp. H 198, f° 277 v°.)

— *D'ore mais en avant*, désormais :

Sanz ce que il puisse d'*oremes en avant*
cele dite vigne donner ne vendre. (*Ch. de 1476*, Fontevr., anc. tit., Arch. M.-el-Loire.)

— *Des oremais*, dans le même sens :
Jehan ne pooit *desoremeiz* rien demander. (1315, Arch. JJ 52, f° 50 v°.)

— *D'ore en la*, dorénavant :

Et si prohiba que *d'ore en la* statue ne fist posee a aucun homme vivant. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 197, éd. 1569.)

— *D'ore cy apres*, dorénavant :

J'espere, les dites deux villes remises en voz mains, y mectrez tel et si bon ordre et aux autres places et villes par vous conquises, qu'ilz ne vous feront plus telles finesses qu'ilz vous ont fait, et voudroit mieulx en faire beaux villaiges que *d'ore cy apres* en feussiez a recommencer. (*Corresp. de l'emp. Maximilien 4^e et de Marg. d'Autr.*, t. I, p. 189, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Ore ... ore*, tantôt ... tantôt :

Rossignol amoureux, qui dans cette ramee *Ore* haut, *ore* bas, atrempant tou chanter... (BAIF, *Poés. chois.*, p. 122, Becq de Fouquières.)

Suisse rom., Bagnard, *ora*, à présent. Lyonn. et Forés., *ore*, *iore*, *iaore*, à présent, maintenant, tantôt, aujourd'hui. Forés., *tout ore*, *toutœure*, *touttherou*, Lyonn., *totoure*, Bress., *totore*, tout à l'heure, tout de suite, à l'instant.

2. **ORE**, *oure*, *ure*, s. f., vent :

Bone *ore* ot, la mer passai.
(WACK, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 37^b.)

L'*ore* douce vente souef.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 6^d.)

Le vent failli, l'*ore* cessa.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149^d.)

Hé, *ore* douce, qui de France venes.
(*Le Charroi de Nismes*, Richel. 1448, f° 96.)

Et quant la douce *ore* vente
Qui vient de cel douz pais
Ou cil est qui m'atalente,
Volentiers i tor mon vis.
(*La Dame du Faël*, 39, Meyer, *Rec.*, p. 369.)

Moult par eurent bon vent et l'*oure* fu serrie.
(*Destr. de Rome*, 316, Groeber.) Ms., *ure*.

Lire ici les exemples placés à tort sous la forme AURE, t. I, p. 501^b.

Lyonn., Forez, *aura*, *ora*, vent.

3. **ORE**, s. f., rivage :

De l'ardor dou soleil fu toute l'*ore* esprise.
(*Rom. d'Alex.*, 9, Meyer, Romania, XI, p. 228.)

4. **ORE**, VOIR HEURE.

5. **ORE**, VOIR OIRE.

1. **ORÉ**, -ed, -et, -ei, orré, s. m., vent :

Ansi volent quarrel comme foudre et *ores*.
(Mainet, p. 32, G. Paris.)

Kar duac sunt tempestez,
Pluies e mal *orez*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1445, Mall.)

Kar en ceste cuntree
Avum nus bel *oret*.
(Id., *ib.*, 2634.)

E si saches certement, Rous,
Qu'us Angleis curras dreitement
Od dreit *oré* e od bon vent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1038, Michel.)

Bon *oret* a et suef vent.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 196, Rog.)

Bon *oré* eurent e suef vent
(Id., *Lai de Milun*, 308.)

Del havene sont desancreé,
Car ils eurent ben *orré*.
(*Lai d'Havelok*, 105, Michel.)

Buens est l'*ores* e droit li vens.
(Parton., 6311, Crapelet.)

Orent bon vent et bon *orei*. (MÉN. DE REIMS, 93, Wailly.)

Car la matinee d'esté
Estoit douce et de quoi *oré*.
H. D'ANDELI, *Lai d'Aristote*, var., Héron, p. 65.)

Bon *oré* orent et bon vent,
Si bien lor viat la cose a point
En haute mer se sont empoint.
(Gilles de Chin., 2108, Reiff.)

Si *oré* nel desturbe u vent. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus. add. 14252.)

— Bon vent, temps favorable à la navigation :

Quant il ot *oré* et bon vent,
La mer passa tot salvement.
(WACK, *Brut*, 2749, Ler. de Lincy.)

Puis movront tuit communement
Des qu'il auront *oré* et vent.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., f° 3^a.)

Passent par devant Normandie,
Siglent joius e liement,
Car *oret* unt a lur talent.
(*Tristan*, III, p. 67, Michel.)

En ses nef est entrez, *oret* ad e bon vent.
(Horn, 5032, Michel.)

— Temps favorable, en parlant d'un voyage par terre :

Tant chevauchent les roys par bel et par *oré*
Qu'a une Penthecoste de grant solennité
Vindrent a Saint Denis.
(*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf., p. LXX.)

— Orage, tempête, pluie d'orage :

Sis acueillit e tempeste e *orez*.
(Rol., 689, Müller.) Ms., *ored*.

Pur guerre al fer e al acer,
Od forz *orez* e od temper,
Par mer orrible e tenebrose,
Terre asazee e plentivose.
(BEN., *D. de Norm.*, t. 559, Michel.)

Ne me departi de ces guez
Por vent, por pluie ne por *orez*.
(Perceval, ms. Montp., H 247, f° 167^b.)

Et vait ensi bruiant comme foudre et *oré*.
(*Fierabras*, 4124, A. P.)

Li *ores* chiet arieres, li nois et li gresis.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 558, P. Paris.)

L'*ores* qui n'ert pas acoisies,
Lor fist grant mal et grant contraire.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 19^d.)

Une tempeste commence et uns *ores*.
(*Euon de Bord.*, 3269, A. P.)

Tant nous mena li vens et li *ores*
Sous ceste tour, la nous fist ancerer.
(Id., 4848.)

Li *ores* de la mer s'abesse.
(Blancandin, Richel. 375, f° 261^b.)

Par le bois leva un *oré*
De pluie, d'espars, de tonnoirre,
Qu'en fuiaut prist chascun son oirre.
(*De la Roynne qui ocist son senesch.*, 80, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 258.)

La tierce flour est seigneurie
Que li hom a pour sa lignie,
Dout est servis et honnores ;
Mais quant vient uns petis *ores*
De mort ou d'aucune aventure,
La flour en sa biauté poi dure.
(*Moralit. sur six vers*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 299.)

Por ceu que il estoient damagiez par fortune de tens, par pluie, ou par *oré*. (*Liv. des jurés de S. Ouen*, f° 119^r, Arch. S. Inf.)

2. **ORÉ**, *uret*, s. m., bord :

Quant la lune esgardez,
Qu'en li nen at luur
Ne nule respendeur,
Ne mais que en l'*uret*
Un tut sul petitet.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1590, Mall.)

— Bordure, frange :

Ne ferai or pas mancion
De sa robe et de son *oré*.
(Rose, Richel. 1573, f° 29^c; Méon, v. 3442.)

Une dame ki d'un *oré*
Ot son chief couvert.
(Chev. as. n. esp., 7569, Foerster.)

3. **ORÉ**, *oiré*, adj., d'or, doré :

L'escut li frauit desuz l'*oree* bucle.
(Rol., 1283, Müller.)

Porte *oirée*. (VILLEH., ap. Du Gange, *Obs. sur l'hist. de Villeh.*, H, CXXIX.)

As portes *orees*. (*Cont. de G. de Tyr*, c. v, var., Guizot.)

Les fauconniers choisissent le lanier ayant grosse teste, les pieds bleuz et *orez*. (BELON, *Hist. des oyseaux*, p. 123, éd. 1555.)

ORED, VOIR **ORÉ**.

OREDROIT, VOIR **ORENDROIT**.

1. **OREE**, *euree*, *heuree*, *aurée*, *oerree*, *ouree*, s. f., bord, lisière :

Met le poing, de quoy tu le tiens, pres de l'*oerree* du bacin, et s'il veut saillir l'*ouree*, ou dedens l'eau, si le laisse aler. (*Modus*, f° 118, ap. Ste-Pal.)

D'aymer je m'y veulx entremectre,
Puisque je l'ay ouy chanter
A l'*ouree* du boys l'alouste.
(*Marchebeau*, p. 21, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et Serm. joyeux*, t. IV.)

Lesquelz Angloiz se desmarcherent pour prendre place en l'*oree* d'un bois empres un village. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. 44, Bibl. Elz.)

Lez l'*aurée* d'ung bois. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 51, éd. 1528.)

Toute la masse de ceste montagne (Ida), arrive jusques a l'une et l'autre *oree* de la mer. (BELON, *Singularitez*, I, 16, éd. 1553.)

Eutrapel alors reculant un pas, jettant l'*oree* de sa cappe sur son espaulé, ... repliqua. (N. DU FAUL, *Contes d'Eutrapel*, f° 5 v°, éd. 1585.)

Chambre accommodee de l'*oree* d'un lit. (Id., *ib.*, f° 95 v°.)

Depuis l'épie au passage
Tant que la trouva filant
A l'oree du bocage,
Pres de son troupeau beslant.

(J. GONORRY, *Chant rustique.*)

En coustoyant l'oree de la Sicile. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 2, éd. 1554.)

Les arbres fruitiers estoient tous au dedans, vers le centre du jardin, comme pour estre mieux gardés, et les steriles estoient aux *orees* tout alentour comme une closture faite tout expressement. (ID., *Daphn. et Chloé*, I, IV, éd. 1559.)

Commençant des *Peuree* du dict estang. (1579, Arch. St Hil. Bourg., n° 1465.)

S'aller perdre dans les bois et forets et la sans les moins se vouloir battre, laissant leurs grands aux *orees*. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2° disc., p. 778, Buchon.)

Comme dict un jour a son fils le pere de Themistocle, le pourmement le long d'un port et des *orees* de la mer. (ID., *Grands Capit. estrang.*, I, vi, Bibl. elz.)

Les François, Allemands et Saxons pillerent quarante villes assises sur l'oree du Rhin. (PASQ., *Rech.*, I, vii.)

Sur l'oree de la mer. (ID., *ib.*, II, 14.)

Embellit le port de la Tournelle Saint Bernard d'un quai, afin que l'oree de la riviere de Seine fut de toute part semblable. (ID., *Lett.*, VII, 10.)

N'avez vous point pris garde a ce vent doux et subtil, qui ne manque jamais de respirer a l'oree des bois? (CYRANO, *Hist. com. des Etats et Empires du Soleil.*)

Champ tenant d'une *heurée*. (1634, Ayrton, Arch. Vienne.)

— Fig., abord :

L'oree de l'hiver. (PASQ., *Lett.*, V, 12.)

— L'oree de, sur le bord, le long de :

L'arbre planté l'oree d'un rivage.

(CL. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 531, éd. 1596.)

Saultans avec leurs bourdons comme font les micquelotz, se mirent en franchise l'oree des dentz. (RABEL., *Garg.*, ch. xxxviii, éd. 1542.)

Les retenent avecques soy l'oree de la haye. (ID., *ib.*, ch. XLIII.)

Les porteguidons... avoient mys leurs guidons... l'oree des murs. (ID., *ib.*, ch. xxvii.)

Ce mot, enregistré par Richelet comme vieilli, a été repris à la fin du XVIII^e siècle :

Cependant, à l'oree des bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerittes. (BERN. DE S. P., *Étud. de la Nat.*, V.)

Puis sur les fauves montagnes de l'abruzzes, nous irons surprendre l'aube à l'oree des forêts de mélèzes. (LATOUCHE, *Un Mirage.*)

Nous débarquâmes à l'oree d'une forme circulaire. (CHATEAUB., *Voyage en Amérique.*)

J'ai trouvé d'abord un vivier d'eau stagnante, à l'oree duquel s'écoulait rapidement un ruisseau. (ID., *Mém. d'Outre-Tombe*, 10^e vol.)

Rouchi, *crée*; Poitou, Vienne, *eurée*;

Vendée, Fontenay, *urée*; Saintonge, *urée, eurée*, bord. Environs de Rennes, *orée, ourée*, morceau de pain ou de champ.

2. OREE, *horee*, s. f., vent :

Cil siglerent vers orient,
Kar *oree* orent e bon vent.

(BERN., *D. de Norm.*, II, 28804, Michel.)

— Pluie d'orage, forte pluie qui ne dure pas longtemps, et quelquefois tempête :

Horee, id est pluviæ tempus horarium, ab horata quod et undee et guilee dicitur, ab undata. (SYLV., in *Ling Gall. Isagoge*, p. 59, éd. 1531.)

Horee, a great shower of rain. (COTGR., éd. 1611.)

Nimbus, une *horee*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

Pic., *orée, ourée, eurée*, Hte-Norm., vallée d'Yères et Mayenne, *harée*, averse, orage.

OREGMON, s. m. ?

Toute matiere esmeue par tousee qui n'a point de yssue, de vertu est foible, c'est signe mortel : car elle estouffe et fait venir *oregmon*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, IV, 4, éd. 1495.)

OREI, voir ORÉ.

1. OREILLE, s. f. ?

Payé a Gelliart Ploucq de Roy, fevre, pour son salaire d'avoir fait deux *oreilles* a couller et mettre aus dittes fenestres. (20 avril 1474, *Tutelle de Colinet*, Arch. Tournai.)

2. OREILLE, voir ORAILLE.

OREILLEE, s. f., oreiller :

Dresserent Gadiffer en son lict et l'apuyèrent d'*oreilles*. (PERCEFOREST, I, f° 50, éd. 1528.)

OREILLERE, *oreliere*, s. f., oreiller :

Une *oreliere*. (1573, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Trou, ouverture :

Et doit avoir l'œil aux bestes, et regarder par *oreilleres* qui sont faictes comme en ung cheval a perdis. (MOD., *Mod. et Rac.*, f° 44 v°, ap. Ste-Pal.)

1. OREILLET, *orillet*, s. m., oreiller :

L'*orillet* crolle et cil c'est estormis.

(Gir. de Metz, p. 532, var., Stengel.)

Deux *oreilles* de velours, pour s'asseoir. (DES ACCORDS, *Escr. Dijon.*, p. 33, éd. 1648.)
Ung lict et ung grand *oreillet*. (1625, *Inv. de Racinot des Bordes*, Arch. Meurthe.)

— Partie du heaume qui couvrait l'oreille :

Oreillet, m. Orejon. (OUDIN, 1660.)

OREILLETE, *orillete, -ette, -ecte, aur.*, *oraillete, aurellete*, s. f., petite oreille :

Petites *oreillettes*, maigre chief, ample nes.

(FIERABRAS, 4112, A. P.)

Ses deux jolives *oreillettes*,
Petites comme deux *feuillettes*.

(*Salut d'amour*, Richel. 837, f° 204^b.)

Ilec aurricula, *oraillete*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Orillettes et pastes norrois. (*Ménagier*, II, 96, Biblioph. fr.)

Aux *oreillettes* je porte perlez. (JACO. LOCHER, *la Nef des fols*, f° 116 r°.)

— Pendant d'oreilles :

Et ma toquade a la polite,

Mes *oreillettes* a la mode.

(*Myst. de la Pass.*, f° 70^a, impr. Institut.)

Deux paires d'*aurelletes*. (13 juill. 1529), Arch. Gir., Not., Brunet, 67-6.)

Messire Jan, confesseur de fillettes,
Confessoit Janne assez belle et jolie,
Qui, pour avoir de belles *oreillettes*,
Avec un moine avoit fait la folie.

(CL. MAROT, *Epigr.*, cclvii, t. III, éd. 1731.)

Est il licite d'avoir des *aureillettes*, d'avoir de telles coiffes, d'avoir des doreures, ceci et cela? (CALV., *Serm. sur les Ep. à Tim.*, p. 100, éd. 1563.)

Destachez les *oreillettes* d'or qui sont aux oreilles de vos femmes. (*Bible*, Exode, XXXII, 2, éd. 1563.)

— Partie de la coiffure couvrant les oreilles :

Pour demye aulne satin cramoisy livré audit tailleur pour faire deux paires d'*orillectes* pour servir a la dicte dame. (1492, *Argenter. de la Reine*, Arch. K K.)

Des *aureillettes* de satin cramoysi. (RAB., *Gargantua*, ch. xiii, éd. 1542.)

OREILLEUL, *orilluel, orlieu*, s. m., oreiller :

La vint tout droit ou gisoit Rigaudins,

L'*orilluel* crolle, et cil c'est estormis.

(Girb. de Metz, p. 532, Stengel.)

A Broucquet pour .i. *orlieu*, .ii. s. .v. d. (14 février 1473, *Compte de la tutelle de Masset Helchowwelz*, Arch. Tournai.)

OREILLEUR, *orill.*, adj., auriculaire :

Entre le petit doi et cil d'apres dit *orilleur*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 23^r.)

— S. m., celui qui écoute :

Oreilleur, a hearkner, or listener. (COTGR., 1611.)

Auscultator, qui escoute, escouteur, *oreilleur*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

OREILLÉ, *oreillé, aureillé*, adj., qui a des oreilles, qui prête l'oreille, attentif :

Une cuvelle *oreillie* a laver les escuelles. (*Compte de 1493*, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ainsi le grand Thracien

De son luc musicien

Tiroit les pieres oyantes,

Les fleuves esmerveillez,

Et des chesnes *oreilles*

Les testes en bas ployantes.

(JOACH. DU BELLAY, *Ode pastorale*, f° 149 v°, éd. 1573.)

Puis que mon chant oui par monts et par valles,
A peu rendre sous lui les forests oreillees :
Et qu'au jeu de ma lyre y mariant ma voix,
J'ai fait suivre apres moi les rochers et les bois...
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 210 r°, éd. 1576.)

Alors, forests, vos testes oreillees
Estoient toujours a mes chants eveillees.
(G. DURANT, *Ode*, I, xxxiii, éd. 1594.)

Attirer apres soy les roches oreillees.
(CL. DE MORENNE, *Poés.*, p. 161, Duhamel.)

Il ne se trouveroit point en Arcadie
d'asnes plus magnifiquement oreillez que
nous serions. (TAHUREAU, *Dial.*, p. 122, ap.
Ste-Pal.)

Ni mes cris entendus des forests aureillees.
(PASSERAT, *Oeuv.*, p. 140, éd. 1606.)

Orphé, ce diront ils, peut animer les arbres
De sa douce chanson, et attirer les arbres
Aureillez apres luy.
(Id., *ib.*, p. 101.)

La il est temps les lacs et pieges tendre
Pour les oiseaux et cerfs timides prendre,
Et a chasser aux lievres oreillez.
(LE BLANC, *Georgiques*, f° 44 v°, éd. 1608.)

OREILLIEE, orilliee, orellie, orillie,
s. f., coup sur l'oreille :

De son puing li donna une telle orellie
Et l'assena si fort assez pres de l'oye,
Que vivant l'abaty.
(Chev. au cygne, 1423, Reiff.)

— Perce-oreilles, petit insecte :

Escorpions desoz essele,
Serpens amorsez a mamele,
Orilliee pres de cervel.
(Parton., Richel. 19152, f° 164.)

Neis puces et orilliees.
S'eles s'ierent antortillees,
En dormant, dedanz leur oreilles,
Les greveroient a merveilles.
(Rose, Richel. 1573, f° 147^a.)

Neis puces et oreilliees.
(Id., ms. Corsini, f° 118^a.)

Neis puces et orillies.
(Id., 18041, Méon.)

Uns povres vers, yraingne, ou orillie
Le fait mourir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 253^c.)

**1. OREILLIER, oreiller, orellier, oureil-
lier, oriller, orouiller,** verbe.

— Neutr., tendre, prêter l'oreille,
chercher à entendre, faire attention,
écouter, s'appliquer :

Par la forest vet et oreille
Tant que aventure vient
Que il en l'abaie vient.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 106^a.)

Entor vet, oreille et escoute.
(La Charrette, Vat. Chr. 1725, f° 30^a.)

Ysengrins l'ot, si se regarde ;
Basse la teste, si oreille.
(Renart, Suppl., p. 116, Chabaille.)

Ensi escoute, ensi oreille.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Brux., f° 200^a.)

Le seignor a essaucié les dessir des
povres et a oreillié. (Psaut., Richel. 1761,
f° 13 v°.)

Belement oreille et escoute.
(Des Tresces, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 70.)

Adonc a pris les eles, l'uis va desverouillier,
Et Flordespine va apres pour oreillier.
(Gaufrey, 1731, A. P.)

Lors s'est rassouagié, quant ploré ot itant,
Et ala par la chartre durement oreillant.
(Doon de Maience, 5421, A. P.)

Et quant Do l'a oi si prent a oureillier
Et les iex a ouvrir et la teste a hauchier.
(Id., 9761.)

Quant j'oreille,
Je sens la fin approuchier
Du monde, qui ne m'a chier.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 182, A. T.)

Quant le bon homme a bien orillé et
escouté il fait semblant de ariver a sa
maison. (Quinze joyes de mar., VII, Bibl. elz.)

Veiller, oreiller, taire, ouyr,
Estre prompt, prest, prudent et saige,
Cela fait des dames jouyr
Ung noble et vertueux couraige.
(COQUILL., *Blason des Dames*, II, 180, Bibl. elz.)

Veiller, oreiller, escouter
S'il connoistra mousches en laict.
(Id., *Droits nouv.*, 1^{re} part., De presumptionibus, I,
112, Bibl. elz.)

MARCHANDISE

Il va.

MESTIER

Il vient.

MARCHANDISE

Il oreille.

MESTIER

Il escoute.

(Farce de Marchandise, Anc. Th. fr., III, 257.)

Si fut pour ceste reconciliation préparé
un grand festin auquel le barbier de Cæsar,
qui estoit l'un de ses esclaves, la plus
craintive personne du monde, ne laissant
rien a fureter, rechercher et oreiller, pour
ceste defiance naturelle qu'il avoit, descou-
vrit que Pothinus et Achillas dressoyent
une embusche a son maistre pour le tuer.
(AMYOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

— Act., écouter :

Et si escoute et oreille
Se il oist venir nului.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 229^c.)

Renart comence a orellier
S'il oroit riens qui li desplese.
(Ren., Br. XIII, 1402, Martin.)

Qui bien escoute et bien oreille
Ce que tu diz en l'evangile.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Brux., f° 27^a.)

Et moult oreillent et espie[n]t
Quant verroient le leu de vengier.
(Parton., Richel. 19152, f° 133^a.)

Li aniers va au bois, souz le buisson se boute ;
Se il oist la vois moult oreille et escoute.
(Le Dit de Merlin Mellot, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I,
131.)

Quant li rois vit que seus estoit
Et que d'anuitier se hastoit,
Par le bois s'en ala huchant,
Et ses compeignons oreillant.
(De la Roynne qui ocist son senesch., 91, ap. Méon,
Nouv. Rec., II, 259.)

Mais escoute et oreille se on le pendera,
(B. de Seb., V, 575, Bocca.)

Les Orlenois sont a l'esquart,
Tous les jours, a vous escouter,
Oreillant comme le regnart
Sy verroient riens de tous coustez.
(Mist. du siege d'Orleans, 1277, Guessard.)

Lors se tappy et orilla le cor des bracon-

niers. (II. BAUDE, *Eloge de Charl. VII*,
préamb., ap. J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*,
III, 127, Bibl. elz.)

Orphé qui oreilla les bois
Au son de sa lyre ancienne.
(GARN., *Trcade*, II, éd. 1578.)

2. OREILLIER, v. a., essoriller :

Item nous, Gieffroy (de Charni) et nos
successeurs ne pourrons faire aucune exe-
cution de corps de homme, de femme ou
autre, ne aussi bannir, ou oreiller, ou mul-
tiller. (1343, Arch. JJ 79, pièce 59.)

3. OREILLIER, aurelier, adj., auricu-
laire :

Le quint (doigt) est appellé oreillier pour
ce que nous en nettoions nos oreilles.
(CORRHON, *Propriet. des choses*, Richel.
22533, f° 64^a.) Aurelier (éd. 1485, V, 29.)

OREILLON, -illon, s. m., coup sur
l'oreille :

Hauce le poing, qu'il ot quarré en som
Amboyn doane .i. si grant orillon
Tout estordi l'abat lez .i. buisson.
(Gaydon, 8093, A. P.)

Mais sy ne parle maintenant
Je li donray tel oreillon
Qu'il y aura du vermeillon.
(Pass. Nostre-Seigneur, Jub., *Myst.*, II, 202.)

— ?

Ung manteau d'orillions de marte du
pays. (1521, *Inv. de Franchois de Meleun*,
evesque de Therouenne, Soc. des antiq. de
Morinie, 102^e liv., 1877.)

Sept mantheaux, d'orillon de martres.
(1548, *Exécut. Testam. de Jehanne de Herme*,
v° Thierry Damere, peletier, Arch. Tournai.)

OREINZ, voir ORAINS.

1. OREL, s. m. (rime), vent :

Ne doutent mais orel,
Noif ne gresil ne plueve.
(De S. Jehan, Richel. 2039, f° 29^a.)

2. OREL, s. m., pendant d'oreilles ?

Ja por bel chapeau d'or, por orel, por crespine,
Ne por guimpe de soie atachie a l'espingue.
(Chastie Musart, Richel. 19152, f° 106^b.)

ORELIERE, voir OREILLERE.

ORELLIE, voir OREILLIEE.

OREMENT, -ant, our., s. m., désir, sou-
hait :

Cil li donna trois ouremenz...
Einsi furent bien lungement
Que ils ne firent nul oremenz...
Deux oremanz unt ja perduz
Que nus n'en est a bien venz.
(MARIE, *Ysopet*, XXIV, Roq.)

Cil li donna .iiii. oremenz
Por ce que nel monstrast a genz.
(Id., *ib.*, Richel. 19152, f° 18^c.)

Cil avoit fait son oremenz.
(Chev. as .ii. esp., 1404, Foerster.)

ORENDRET, voir ORENDROIT.

**ORENDROIT, horendroit, orrandroit,
arendroit, arandroit, orendret, adv.,**
maintenant, présentement, désormais :

Ou pren t'espee, orendroit ci m'ocis.
(R. de Cambray, 5196, A. T.)

Ke li prophete parost *arandroit* de luy. (*Greg. pap. Hom.*, p. 14, Hofmann.)

Escrivez donc ceo ke vos avez veu et les choses ke sunt *orendret*. (*Apoc.*, Richel. 403.)

Va le moi *orendroit* tuer, fait ele, que jou en voel encore anuit mengier (*S. Graal*, III, 71, Hucher.)

Et dist Primaut : Je m'i acort
Qu'il soient venduz *orendroit*.
(*Renart*, 3718, Méon.)

Et plus dit *orrandroit* la novele decretale. (*Ordin. Tancret*, ms. Salis, f° 19^a.)

E oncores *orendroit* il s'efforcent plus qu'onques mes ne firent d'entrer. (1265, *Lett. du Vic. de Ch. d'Anj.*, Arch. B. du Rh., 365.)

Pierre d'Ostun, chevalier, *orendroit* nostre baillif d'Aussois. (Fév. 1286, *Lett. de Rob. D. de Bourg.*, Arch. Montjeu.)

Or fait semblant qu'elle est estable,
Orendroit sera delitable,
Or est simple, puis orgueilleux.
(*L'Epistre des femes*, ms. Dijon 298, f° 107^a.)

Que se jusque au jour d'*orendroit*
Mon cuer fu ainc en nul destroit...
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 24^a.)

Et qui d'entr'eux l'honesteté demande
Voye *orendroit* voir de Mouy la bande
D'aventuriers issus de nobles gens.
(*Cl. MAR.*, *Epistr.*, Du camp d'Atigny, p. 130, éd. 1596.)

Puis ay choisi une autre plume, afin
De vous escrire en rythme la presente :
De par laquelle *orendroit* vous presente
Salut tres humble.
(*Id.*, *ib.*, à Montmor., p. 158, éd. 1596.)

Et se *orendroit* de parler la grace eust,
Elle eut requis secours et aide aucune.
(*Id.*, *Met. d'Os.*, I, p. 46, éd. 1596.)

— *Desorendroit*, désormais :

A avoir et a tenir *desorendroit* juques a
tous jourz. (1265, Arch. K 32, pièce 5.)

Deshorendroit. (1305, Arch. JJ 39, f° 69 v°.)

Desorendroit a touz jourz. (1310, Arch. JJ 47, f° 10 r°.)

Desorendroit perpetuelement a tous jours.
(1313, Arch. JJ 49, f° 59 r°.)

Quittons *doisorendroit* et [delaissons...
(1313, Arch. K 39, pièce 9.)

Desorendroit pour le temps venant. (1321,
Arch. S 129, pièce 41.)

— *A orendroit*, à présent.

Si est mon conseil tel, que je suis demouré
comme a *orendroit*. (*JOINV.*, *Hist. de St Louis*, p. 131, Michel.)

— *Orendroit...*, *orendroit...*, tantôt...,
tantôt :

Orendroit rit, *orendroit* ploie.
(*Dolop.*, 4257, Bibl. elz.)

Ensi frailles est hom, car *orendroit* est et
orendroit n'est mie. (*Merlin*, Richel. 19162,
f° 72^a.)

Poit., *orendroit*; Lyonn. et Beaujol.,
orendra, *orendrait*, *vorendrait*.

ORENDROITES, adv., maintenant :

Dites nous, sire, por combien le dorrez.
Et dit li abes : *Orendroites* l'orrez.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 244^b.)

Fines amouretes,
Je voz cri merci
Que voz *orendroites*
Cele cui j'aim si
Envoier mi fetes
De par son ami.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 238 r°.)

ORENS, voir ORAINS.

1. **OREOR**, *oreur*, *orelor*, s. m. celui
qui adresse des prières :

De Deu nus vient, el n'en savons,
La viande que nos avons.
Nus n'i avons nul *oretor*
Ne i veons aporceor.
(*St Brandan*, Ars. 3516, f° 103^b.)

Prestre, *oreur*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel.
I. 13032.)

2. **OREOR**, adj. ?

Et a trové dedenz son tor
Trace d'un grant porc *oreor*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 130^f.)

1. **ORER**, *oreir*, *horer*, *horeir*, *urer*,
ourer, verbe.

— Act., prier, adorer :

Il vait a Sainte Crois Dieu proier et *ourer*.
(*Aiol*, 8223, A. T.)

Si lou *orerai* saintement.
(*Passion du Christ*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 52^a.)

Mult amerent Deu e servirent
E *orerent* e grant ben firent.
(*Evang. de Nicod.*, 1^{re} réd., 1266, A. T.)

Non, fait ele, la male goutte
Te puist hui cest jor acorer,
Suer, ce me doit tu bien *orer*
Et faire encor honte graignour.
(*De Brifaut*, 61, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 126.)

Maon en hoera et la sue vertuz.
(*Floov.*, 1374, A. P.)

Le saint de la ville n'est point *oré*.
(*H. Est.*, *Prec. du lang. franç.*, p. 241,
Feugère.)

— Réfl., se mettre en prières :

Un jour avint que il messe jaunta,
Après la messe mult se *oura*
Devont le auter.
(*Vie de St Thomas*, Brit. Mus. Harl. 3775, f° 6 v°.)

— Neutre, dans le même sens :

Quand Richard leva al jur cler,
A Saint Oain ala *urer*.
(*WACE*, *Rou.*, 3^e p., 483, Andresen.)

R. ist fors del mostier li ber
De Saint Denis, ou il ala *ourer*.
(*R. de Cambrai*, 542, A. T.)

Si verrit tote chars *horer* davanti mi.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 48, Hofmann.)

Or quant ce orent oit li frere, il baissiet
a terre a larmes comencèrent a *oreir* por le
delivrement de celei. (*Dial. de S. Greg.*,
liv. 4, chap. 38.)

Devotement *urer* ne sesse.
(*S. Edward le conf.*, 3357, Luard.)

A la porte de Paradis
Fui u vus m'aviez tramis,
Uranz a Deu le createur.
(*Evang. de Nicod.*, 1^{re} réd., 1495, A. T.)

Kar a tei jo *urrai*, sire. (*Psalm.*, Brit.
Mus. Add. 230, f° 9 v°.)

Cum jo esteie vifs et *urove* as portes de
pareis, estevus... (Ms. Brit. Mus. Egerton
613, f° 17 v°.)

Alait *horeir* a mostier. (*S. Graal*, Richel.
2455, f° 107 r°.)

A la chapele sont alez por *urer*.
(*Otinell*, p. 80, var., A. P.)

Si justes hom *eure* tous tans. (*Serm. du*
xiii^e s., ms. Mont-Cassin, f° 97°.)

— Avec un rég. dir. de chose, de-
mander en prière :

Tuit *oram* que por nos degnet preier.
(*Eulalie*, 26, P. Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Quant mossires saint Jorge ot *oré* ce et
autres choses. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423,
f° 73^a.)

C'on doit avoir le cuer a ce c'on dit et *heure*.
(*J. DE MEUNG*, *Test.*, ms. Corsini, f° 162^a)

... a ce qu'on prie et *heure*.
(*Id.*, *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 27^a.)

— Souhaiter :

Li vont *orant* bone aventure.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 92^a.)

Ainz a le mestre salué
Et cil li a bon jor *horé*.
(*D. LAVESNE*, *Trubert*, Richel. 2188, f° 2 r°.)

Il n'est hom qui aler l'en voie
Qui ne li *ouré* bon aventure.
(*L'Escouffie*, Ars. 3319, f° 51 v°.)

Plus de .xxx. beneïçons
Li a la damoisele *oré*,
Et tuit l'ont a Dieu commandé.
(*Mule sans frein*, ms. Berne 354, f° 29°.)

— Neutre, discourir, haranguer :

Soit pour *orer* devant les senateurs,
Soit pour flechir l'oreille aux auditeurs.
(*Ross.*, *les Poem.*, l. I, à P. du Lac, Bibl. elz.)

Qui de langue plus disert
Fait le Musagete *orer*
Contre l'eloquence experte
Du Dieu, qui peut atirer
Par le caut de son parler
L'erreur a la vraye trace.
(*LOUISE LABÉ*, *Œuv.*, *Escriz de divers Poètes*, p. 136,
Lemerre.)

Il avoit a *orer* en public, et estoit un peu
pressé du temps pour se preparer a son
aise. (*MONT.*, *Ess.*, l. I, ch. xxxix, p. 149,
éd. 1595.)

L'une des plus grandes hardiesses, a
mon avis, et audace que puisse avoir
l'homme en soy, c'est de parler en sorte
qu'il donne occasion a tous d'escouter ce
qu'il dit. Pour ceste cause estoient ancien-
nement louez les orateurs qui *orroient* en
public : mais combien plus le devoient
estre les bons predicateurs de ce temps cy ?
Ce que considéré par Alcibiades, Athenien,
se voyant jeune n'osoit aucunement *orer*,
combien que ce fust chose usitée et neces-
saire aux principaux hommes de la ville,
du nombre desquels il estoit. (*GRUGER*, *Div.*
lec., II, XLIII, éd. 1583.)

— *Oré*, part. passé ; *vendredi oré*,
vendredi saint :

Je suis aussi maigre que le *vendredy*
oré, et aussi desfait que la semaine pe-

neuse. (*Moyen de parvenir*, p. 181, éd. elz.)

C'estoit le jour du vendredi *oré*. (E. PASQ., *Rech.*, II, 7.)

Orer s'employait encore pour *haranguer* au commencement du XVIII^e siècle; mais il choquait certaines oreilles: La Mothe-Le-Vayer regrettait de voir *Orer* pour *Haranguer*, comme l'a remarqué Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux lundis*, article sur Vaugelas.

2. ORER, v. a., border :

Ne robe d'ermine *oree*.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S^t Martin*, p. 126, Bourassé.)

ORES, *hores*, *oires*, *oyres*, *aures*, *haures*, *ors*, *hors*, adv., maintenant, alors :

A cest mot li Calois s'escuet,
Devant son pis son escu joint,
Lors broche le cheval et point.
Aures le felon chevalier
Fait molt tost corre le destrier.

(*Durm. le Gal.*, 3492, Stengel.)

Toutes les franchises ke nostre ancestre eveske de Lieges juske a *ors* ont fait. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1253, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 28^a.)

Laquele forest nostre chiere dame et mere Aaliz contesse de Blois tient ou temps d'*ores* en doaire. (1288, *Lett. de Jeh.*, c^o d'Aleng. et de Blois, Arch. Ind.-et-L.)

Hors dient et font dire. (Juin 1288, Arch. chap. Bourges.)

Au temps d'*ores*. (1309, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

Que ge ai *hores* et que je aurai on temps a venir. (1321, Fontevr., La Rochelle, fen. 2, sac 1.)

Lequel Jehan Roussel lui dist qu'il en feist le pis qu'il pourroit, et ledit Jehan Labras lui respondi que *ores* et autres fois luy avoit il destourb^e d'avoir service de chevaux de son hostel. (1441, Arch. JJ 176, f^o 15 v^o.)

Ores ne pour le temps avenir. (Juillet 1453, Arch. JJ 182, f^o 73^a.)

Nous ne avons peu jusques a *oires* faire responce a ce que depuis ce temps nous avez escript et fait dire par vostre president de Bresse. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, I, 43, Soc. de l'H. de Fr.)

Nous l'avons retenu devers nous jusques a *oires* que nous lui avons donné congïe pour retourner devers nous. (*Id.*, II, 27.)

Lesquels, sans aucune honte ni crainte de Dieu, ont jusques *oires* tasché de me publiquement charger par leurs iniques et sacrileges menteries. (25 mars 1528, *Lett. de Fr. I^{er} aux Etats de l'empire*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 454, Doc. inéd.)

Ce que nous avons compourté jusques a *oyres*. (12 août 1534, *Inst. de l'Emp. à Henri de Nassau*, *ib.*, II, 156.)

De la en *hors* luy et moy vesquismes ensemble en ceste caverne trois ans entiers de mesmes viandes. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, p. 309, éd. 1595.)

Et eux et moi priérons Dieu toute notre vie, comme je fais des *ores*. (*Lett. de Fr. de Sal. à Ch. Emm. I^{er}*, 1618, Datta.)

— *Ores en avant, d'ores en avant, des ores en avant*, dorénavant :

Jamais d'*ors* en avans n'en molesteroit sor les possessions desor dites. (Trad. d'une charte de 1239, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 36^a.)

Des ores en avant a touz jours. (1310, Arch. JJ 47, f^o 70 r^o.)

Sanz reclamer *dois ores en avant*. (Av. 1337, *Lett. d'Eud. duc de Bourg*, S. Benigne, Privil., Arch. C.-d'Or.)

Des haures en avant, de haures en avant. (1351, *Vidim.*, S. Cybard, Arch. Vienne.)

Puis oresenavant (3161, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I. 17760, f^o 33 r^o.)

— *D'ores mais en avant*, dans le même sens :

Que tout le contenu esdictes lectres il facent user, tenir et garder d'*oresmais en avant*, sans y bailler ne souffrir estre fait aucun empeschement au contraire. (1409, *Ord.*, IX, 481.)

— *Des ores mais*, dans le même sens :

Des hores mes. (Ch. de 1521, Fontevr., Chaise-Dieu, Arch. M.-et-Loire.)

Des hores mais. (1349, *Lett. de l'év. de Beauv.*, Cart. de Foucarm., f^o 114 v^o, Bibl. Rouen.)

— *D'ors enqui en avant*, dans le même sens :

Et d'*ors enqui en avant* nous les devons nourrir. (1346, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

— *D'ores en la*, dans le même sens :

Puis estans prises (les bêtes) nous donnent tant de signes apparens de la cognoissance qu'elles ont de leur malheur, qu'il est bel a veoir que d'*ores en la* ce leur est plus languir que vivre. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

— *D'ores et desja*, dès maintenant :

Je declare d'*ores et desja* que je ne prentens rien a telles hoïries. (*Har. de Turlupin*, Var. hist. et litt., VI, 71.)

— *Quand ores*, quand même :

Quant oyres il y debvroit laisser la vie. (12 août 1534, *Papiers d'Et. de Granvelle*, t. II, p. 142, Doc. inéd.)

La tenant si estroitement que, *quand ores* elle auroit des aisles, il ne luy seroit possible de sortir. (LARIV., *les Ésprits*, I, 2, Bibl. elz.)

— *Ores que*, quoique :

Les choses mal acquises mal deperissent. Et *ores* qu'il en eust toute sa vie pacifique jouissance, toutesfoys l'acquies deperit en ses hoïrs, pareil sera le scandale sus le defunct, et sa memoire en malediction, comme de conquerent inique. (RAB., *Tiers livre*, chap. I, éd. 1552.)

Il tacharent de les vendre (les chevaux)

a bon pris, *oires* que auparavant ilz les avoient achetees bien cheres. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Saulnier.)

Et *ores* que le faire soit plus naturel aux Gascons que le dire, si est ce qu'ils s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, et de l'esprit que du cœur. (*Lett. de Mont. à M. de Foix*, en tête des *Vers fr. de feu Est. de la Boetie*, éd. 1572.)

— *Ores tout seul*, dans le même sens :

Sur la proposition et remonstrance faicte par le sieur scindic Besson, que les hostes et vendans vin dans la presente ville encherissent journellement le prix du vin; et *ores* il fut nagueres a cinq sols la pinte, ils l'ont du depuis mis a six. (17 sept. 1602, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, III, 189.)

A esté remonstré par les scindics que leur est venu a notice que les heritiers de feu Claude Mornieu (créancier de la ville) ont obtenu arrest contre la ville, qu'ils se jactent d'amener bientost un huissier de Dijon pour le mettre a execution, notamment contre le dict Gollier sur son bien propre, *ores* ils n'aient créé la debt. (6 mars 1603, *Id.*, III, 215.)

ORESENDROIT, *-droict*, adv., maintenant :

Considerans le dompage que li auroient se le dechié des monnoies des *oresendroit* venoit sus eus ou temps que lesdites monnoies prandront leurs cours. (1303, *Ord.*, I, 389.)

A rendre et payer paisiblement et a plain chacun an sans cesser des *oresendroit*. (1333, *Datat.*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 648.)

ORESSON, s. m., bord, rive :

En l'orlet et en l'*oresson* de son vestement. (*Ps.*, CLII, Maz. 798, f^o 320 r^o.)

D'autre part, dedans le bouillon,
Chante le petit grenoillon,
Ou quel partout en a foison
En l'eaue coys, pres l'*oresson*.

(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, OEuvr., t. II, p. 108, Quatrebarbes.)

ORET, voir ORÉ.

ORETOR, voir OREOR.

OREX, s. m., sorte de poisson, probablement la dorade ou brème de mer, poisson large, aux écailles dorées :

Se hom estreinges vant *orex*, si doit de la dozene .ii. deniers. (*Cout. et Péag. de Sens*, p. 33, Lecoy.)

ORFALISE, s. f., bordure, broderie en or ou en argent :

Pour garnir six tissus d'*orfalise*,... .LXX. solz. (*Compt. de Robert de Seres*, de 1332 à 1344, Arch. JJ 5, f^o 7 r^o ap. Duc., *Orfresium*.)

ORFANIN, *orphanin*, adj., misérable ?

Mere, kant li bels me prent,
Douce e suel, e ceo sovent;
Vilein gaine (est) tost decline,
Meuz vaut joie *orphanine*
Ky mel leche d'espine.

(*Les neuf Jotes Notre-Dame*, ms. Phillippis 8336, f^o 59 r^o.)

ORFANITÉ, *orphanité, orphenité*, s. f., état de celui qui est orphelin, privation, misère :

Se mors estoit, par la foi ke doi Dé,
Molt remainroit France en *orphenité*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 15^b.)

Que pour la fortune et l'occasion des guerres qui de long tamps ont coureu en ce royaume nostre dicte commanderie soit venue en grant *orphenité* et diminucion. (*Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 34, f° 128 r°.)

Il nous sera bien mal advenu se nous perdons nostre roy et nostre damoiselle ; car se ce advenoit, le pays seroit en grant *orphanité* de seigneur. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 162, Bibl. elz.)

Plaignant ma grant douleur, dont Dieu par sa pitié me veuille garder, et jeter brièvement hors de ceste langoureuse vie, puis que desormais n'y puis demourer fors en *orfanité*. (AL. CHARTIER, *Quadril. invec.*, p. 421, éd. 1617.)

Si povez veoir en quelle *orphanité* estoit venue Rome. (*Arbre des batailles*, ms., f° 37 v°.)

Or suis je chestive, en *orphanité*, povre, desherité. (G. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 145 v°, éd. 1493.)

Orfanité, orfanad. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

L'usage de ce mot n'a été aboli que dans le courant du dix-septième siècle ; il est donné par Nicot et par Oudin sous la formé *orfanité*.

Cf. ORFANTÉ.

ORFANTÉ, *orfenté, -eit, orphanté, orphenté, orfreté*, s. f., orphelinage, état de celui qui est orphelin, privation de père, de mère, d'enfant, de mari, de femme, et par extension misère, malheur :

Dont pensa li prodom quant complaint fu asses
Que laissera la dame aler en *orfretes*
Et il s'en iroit la u ne seroit troves.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 18 v°.)

Or est Jordains chez en *orphentez*
Li miens filleus cui Dex croisse hontez.
(*Jourd. de Blaiivies*, 231, Hofmann.)

Il en chairent en ci grant servaige et en
ci grant *orfenteit* que... (S. Graal, Richel. 2455, f° 134 v°.)

Tant que cil i fu enfantez
Qui nous a mis hors d'*orphantes*.
(*Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 16^a.)

Puisqu'ele chiet en *orfenté*.
(RUTEB., *Vie Sainte Elysabel*, II, 187, Jub.)

Dont anemis m'a enchanté
Et m'ame mise en *orfenté*
Por mener a felon repere.
(*Id.*, *Mort Rustebeuf*, I, 37.)

Car me desenchantez,
Que vostre volentez
Est plaine de franchise,
Or de grans *orfentez*
Sera mes cors rentez
Devant la fort justice.
(*Id.*, *Mir. de Theophile*, II, 97.)

France n'est pas en *orfentei*.
(*Id.*, *Ord. de Paris*, I, 165.)

Humilité feis
Tant que de la vierge nasquis
Pour nous traire de *orphantes*
Ou Adam nous avoit gities.
(*D'un Hermite qui avoit une sarraxine*, ap. Keller, *Zwei fabl.*, p. 18.)

Nos peres, el commencement,
Furent faiz en tote plenté
Et nos sommes en *orfenté*.
(*Sermon du XIII^e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 147.)

Pour donner a ton fil santé
Qui ceenz gist en *orfenté*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 79 v°.)

En nostre *orfenté*.
(*Ch. du roussigneul*, ms. Avranches 244, f° 3^b.)

Et te getta hors d'*orphenté*
Et t'a rendu joie et santé.
(GUILL. MACHAULT, *le Livre du Voir dit*, 1984, P. Paris.)

Or pren garde a la dureté
De ton aage, et l'*orfenté*
Que je diray.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 95^a; A. T., t. II, p. 315.)

Regardes la grant *orphenté*
En quoy est Adam tormenté.
(*Myst. du Viel Testam.*, 4025, A. T.)

D'*orfenté* et de maladie !
(*Myst. de S. Crespin*, p. 14, Dessalles et Chabaille.)

Orbitas, *orfanté*. (R. EST., *Thes.*)
Orfanad, *orfanté*. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Fig., privation de bonnes œuvres :

Pour ce chascun entalenté
Soit de bien vivre en ce monde
Affin que par son *orphanté*
En mort Dieu ne le confonde.
(*Complainte de l'ame dampnee*.)

— Mépris :

Jadis estoit en grand vilté
Et tenue en grant *orfanté*
La croix et de chacun maudite.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 24550, G. Paris.)

ORFATORIOLE, s. m., sorte d'ornement :

Les *orfatorioles*, les aniaus et les gemmes
pendanz au front. (Ms. Ars. 5201, p. 358^b.)

ORFAVERESSE, voir ORFEVERESSE.

ORFAVERIE, voir ORFEVERIE.

ORFAVERISIÉ, *-sé, -zé, orph.*, part. et adj., prob. altération d'*orfroisié*, garni, couvert d'*orfrois*, par fausse analogie avec *orfaverie* :

Et estoient tous archiers d'ordonnance,
orfaverisez et bien en poinct. (COMMYNES, *Mém.*, I, 3, Soc. de l'H. de Fr.)

Il avoit suite de trois chevaux, pares et couverts. La premiere couverte fut de satin noir, brodee et *orfaverisee* tres richement, a maniere de monstres de mer. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Chappeaux de velours noirs, brodez et *orfaverisies* comme les dis palletos. (MA-

THIEU d'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 227, Soc. de l'H. de Fr.)

En haucquetons tous *orfaverisez*.
(RENÉ MACÉ, *Vog. de Ch. Quint*, 453, G. Raynaud.)

Un hocqueton *orfaverisé* d'archier de la garde. (CH. FONT., *Quint. Cens.*, f° 91 r°.)

Sayons brodez et *orfaverisez* a pailletes d'argent. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 45, éd. 1581.)

ORFAVRIL, *orof.*, s. m., or travaillé :

Un doroir d'*orofavril* a rubis. (1323, *Compte de bijoux*, 3^e cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

Un doroir d'*orofavril*. (*Id.*)

1. **ORFE**, *orphe, osfe, orfene, orphane, offene, orfine*, subst. et adj., orphelin :

Gautiers li *orphes*.
(*Gar. le Loh.*, II, XII p. 423, P. Paris.)

Maint *orfe* firent et maint homme morir.
(*Id.*, 1^e chans., XXII, p. 76.)

Offene en devinrent si enfant.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 94 r°.)

Les vefvez et les *osfez* tousjors essaucheras.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 27 v°.)

Se li enfes demoure *orfenez*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Li enfes Willaumes devant nomes doit les d. rendre a Cholart et as eskievins comme deniers d'*orfene*. (*Charte de 1248*, ap. D'Herbomez, *Etude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 41.)

Les veves fames et li *orfine*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 56 r°.)

I fu garis uns *orfenes* qui avoit les bras sechies par maladie. (*La Vie M. S. Nicholai*, Montmerqué.)

Deffensor de li *orphane* et de li vidue. (AMÉ, *Chron. de Rob. Wiscart*, II, 12, Champollion.)

Pupillus, *orfenes*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Que li *offene* deseagiet aient .ii. tuteurs. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BBI, 2777.)

Ses enfans soient *orphes* de lui. (Ps., cxxiii, ms. Maz. 798, f° 272 r°.)

Dont *orpe* demoura.
(*H. Capet*, 1926, A. P.)

Et warderes les *orfenes* et les veves. (1434, *Serment fait par sire Jehan de Crocy comme bailli de Hainaut*, 2^e reg. des Censeaux de Mons, f° 98 v°, Arch. Mons.)

Les povres et debiles veves et *orphes* lamentoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 103 r°.)

— Privé de ses enfants :

Et luy dist Samuel : Ainsi comme tu as fait maintes et plusieurs meres *orphes*, ainsy feray je de toy aujourd'uy. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 93^a, impr. Maz.)

— Privé en général :

Maint grant dommaige avez fait a maint pseudomme ; et avez maint pais gatté et mainte contree faicte *orphane* du sire qui seigneur en estoit. (*Lancelot du Lac*, 3^e p., ch. 13, éd. 1488.)

— *Deniers orfes*, biens des mineurs :

Bourge li Asniere reconnaît qu'elle doit a Jakemin « sen fil k'ele eut de Jehan des Fontaines sen baron » x s. de parisis, « *deniers orphenes* » qu'il lui prêta et qu'elle promet de rendre à la volonté des échevins. (Avril 1304, *Chirographe donné « en le rue ki fu maistre Adan de Vimy... »*, orig. parch., fonds suppl., Arch. Boulogne-sur-Mer, C, n° 18, ap. Ern. Deseille, *Catalogue des actes*, p. 24.)

Flandre, *orphene*, orphelin.

2. **ORFE**, s. m., sorte de poisson :

L'*orfe*, le congre, la perche... craignent fort le froid. (DU PINET, *Pline*, IX, 16, éd. 1615.)

ORFEVRESSE, voir ORFEVRESSE.

ORFELINAGE, voir ORPHELINAGE.

ORFELINET, *orphelinet*, adj., dimin. d'orphelin :

Vezci mon filz *orphelinet*
De mere, car trespassee est.

(Un *Miracle de Notre-Dame*, ap. G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 369, P. Meyer.)

Ore penser vois d'autre affaire,
C'est de visiter la fillette
Qui si joune est *orphelinette*.

(*Mir. de N. D.*, XXXVIII, 750, A. T.)

Je suis une fille simplette
Demeuree pauvre *orphelinette*.

(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3146, p. 212.)

ORFENE, voir ORFE.

ORFENET, s. m., dimin. d'*orfene*, orphelin ; n'a été rencontré que comme nom de personne :

A Vyenet *Lorfenet* de Gray pour ses gaiges. (1311, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

1. **ORFENTÉ**, *orff.*, s. f., saleté ?

Avant que ladite prioeresse eust pris et accensé ladite place en laquelle elle a fait bastir ledit appentix, icelle dicte place estoit toute playne de ronsses, de terre, ortiez et autres ordurez, et y faisoit l'om moult d'*orffentez* deshonestes. (1428, Ste-Croix, Breuil-Chizé, Arch. Vienne.)

2. **ORFENTÉ**, voir ORFANTÉ.

ORFERGIÉ, adj., bordé d'or, ou tissé en or :

La gloire de la file au roy
E[s]t toute pars dedens en soy,
Et si vestement *orfergié*,
De franges d'or envarié.

(*Lib. Psalm.*, Oxf., p. 292, Michel) Lat.: Omnis gloria ejus filiae regis abintus, in fimbriis aureis circumamicta varietatibus. (Ps. XLIV, 14.)

ORFEVARESSE, voir ORFEVRESSE.

ORFEVRESSE, *orphevesse*, *orfevresse*, *orphavesse*, *orfevaresse*, *orfaveresse*, *orphaveresse*, s., fém. de orfèvre :

Je suys, dist elle, l'*orfaveresse* et la grant forgeresse du ciel. (DEGUILLÉV., *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 134 v°.)

Et que tout orphevre et *orphavesse* oeuvre d'ore en avant de leur mestier, sur cau-

chie, en le veue des bonnes gens, par quoy les wardes le puissent vir, sur .xx. s. (*Ord. du 13 août 1374*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 9 r°, Arch. Tournai.)

Premiers que il ne soit orphevres, ne *orphaveresse*, quelz que ilz soient, qui, doresnavant, oeuvre en le justice de Tournay de nuyt. (*Ord. du 29 novembre 1384*, ib., f° 8 v°.)

La vesve Moronval, *orphaveresse*. (*Compte de 1589*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Orphevesse. (*Compt. de 1589-90*, Arch. Nord.)

Orfevresse. (*Compt. de 1590-91*, Arch. Nord.)

Une jeune *orfevresse*. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 125, Champollion.)

Il me souvient que la femme d'un orfevre avoit atrapé d'un jeune homme une belle monstre, pour jouyr de ses beaux yeux chassieux, qu'elle a esté depuis contraincte rendre, mesmes en la presence de son mary, qui feignoit n'en sçavoir rien. La feinte fut bonne aussi de la part de l'*orfevaresse*, car elle dit que le jeune homme l'avoit oubliée le jour de devant. (*Caquets de l'accouch.*, 3^e journ., p. 109, Bibl. elz.)

ORFEVRIE, *orphavrie*, *orfaverie*, s. f., orféverie, travail d'orfèvre :

Pour emploier aux jacquettes d'*orfevrie* qui nagueres avoient esté faites aux archiers ordonnes a la garde du duc. (1460, *Ducs de Bourg.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 417.)

Vestu de heuques d'*orphavrie*. (S. REMY, *Mém.*, ch. LII, Buchon.)

— Atelier d'orfèvre :

Il seoit en l'*orfaverie*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 24, Peigné.)

ORFFRAS, voir ORFROIS.

ORFILEURE, s. f., fil d'or :

Pour franchement estimer la toison
De tes cheveux d'*orfileure* excellante.
(LOYS LE CARON, *Poés.*, f° 41 v°, éd. 1554.)

Ta pompeuse chevelure
Se frisant en *orfileure*.

(*Id.*, *ib.*)

ORFINE, voir ORFE.

ORFIQUE, voir ORPHEIQUE.

ORFIZ, s. ?

Cil dux doit faire une autre torbe
Qui lor coing rompe et destorbe.
Icele turbe si doit estre
A la maniere et a l'estre
De *orfiz*, quant l'on l'a bien fait,
Le coing deront tot et daifait.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1504, f° 46^a.)

ORFOISE, s. f., syn. d'*orfois* :

Un velour noir de toutes pars
Bordé de perles et d'*orfoises*.
(*L'Outré d'Amour*, ms. Ste Gen., Y f 7, f° 6 r°.)

Cf. ORFROIS.

ORFOYS, voir ORFROIS.

ORFRAESER, voir ORFROISIER.

ORFRAIS, voir ORFROIS.

ORFRAIZ, voir ORFROIS.

ORFRAIZIER, voir ORFROISIER.

ORFRAS, voir ORFROIS.

ORFRASER, voir ORFROISIER.

ORFRAYT, voir ORFROIS.

ORFREIN, s. m., syn. d'*orfois* :

Sor lor chevaux tres beaux *orfreins* dorez.
(*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 189^e.)

ORFREIS, voir ORFROIS.

ORFREISER, voir ORFROISIER.

ORFRES, voir ORFROIS.

ORFRERER, voir ORFROISIER.

1. **ORFRETÉ**, adj., couvert d'*orfois* :

Couvert d'un paille d'amarie
Bien *orffreté* par grant mestrie.
(*Athis*, Ars. 3332, f° 39^e.)

2. **ORFRETÉ**, voir ORFANTÉ.

ORFRIS, voir ORFROIS.

ORFRISER, voir ORFROISIER.

ORFRISURE, *-frizure*, s. f., syn. d'*orfois* :

Non pour quelque riche vesture
De broderie ou d'*orfrizure*.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, liv. IX, t. II, p. 443, Lemerre.)

ORFROI, voir ORFROIS.

ORFROIÉ, *-oyé*, *off.*, adj., couvert d'*orfois* :

Et estoient les dis manteaux ouvres de brodurre richement *offroyés* de la devise du dit duc. (MATTH. D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 348, Soc. de l'H. de Fr.)

Une cappe d'or *orfroyé* de vermeil satin et doublée de noir bougherant. (1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Une cappe de blanc drap d'or *orfroyé* de .xii. apostles. (*Id.*)

ORFROIS, *-froiz*, *-froys*, *-froi*, *-froy*, *-froit*, *-fres*, *-freis*, *-frey*, *-frais*, *-phrais*, *-frayt*, *-fras*, *-fris*, *-foys*, *orff.*, *off.*, *osf.*, s. m., broderie employée en bordure :

Od seigneres faites d'*orfreis*
Tendent le tref rei Louis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15947, Michel.)

La damoisele a fait mander li rois,
Et ele vint vestue d'un *orfois*.
(*R. de Cambrai*, 6158, A. T.)

Lors vesti un bliant d'*orfois*.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 497, Du Ménil.)

Et la liste (de l'épée) en fu a *orfres*.
(*Id.*, p. 117, var.)

I veiscies percier maint escu a *orfois*,
Par cors de chevalier passer vermaus et blois.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 16^a, Michelant.)

Fille et la mere se sieent a l'orfrois,
A un fil d'or, i font orieuls crois.
(*Rom. et Past.*, I, 14, 1, Bartsch.)

Porpre pourtraite a orfrois.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 104.)

Si fu pontraite a orfrois.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1658, f° 104.)

Ki font orfrois et aumosnieres
Et joiaus de mainte manieres.
(*L'Escoufle*, Ars. 3310, f° 25 v°.)

Il n'y a riens de Saint Michiel
Fors les paroïs
Et l'ymage que le biau rois
Fist parer de ses viex orfrois.
(*Martin Hapart*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 204.)

Encontre viat Vermendois
Qui banissoit sans alaine,
Sor un grant cheval d'orfrois.
(*Fatrasies*, *ib.*, p. 212.)

Car bien congnoissoit les orfrois
Qui estoient entour vo mance.
(*Couci*, 2230, Crapelet.)

Hoc aurifrigium, orfrois. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Une chasuble tuylee a orfrois en lices.
(1305, Arch. K 37, pièce 2.)

Prist le chaperon du dit duc qui estoit
de brunecte noire a un orfrois d'or. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 410°.)

Item .iiii. copons d'orfrois. (22 fevr. 1360,
C'est li inventaire de chertains biens appertens au testam. maistre Gillien Gourrait, Arch. Tournai.)

Un chasuble blanc, a fleurs de lis, dont
l'orfrois est semé de perles. (1376, *Inv. de la Sainte-Chapelle*.)

Pour l'orfrois d'une chasuble que nous
avons fait faire pour nous .iiii. LVI. frans.
(18 avril 1377, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 702.)

Une seinture d'or a pierrerie sur ung
orfrois d'or trait. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 88,
Labarte.)

Une chasuble a larges orfrois. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 39, Biblioph. de Reims.)

Ourllet ou orfrayt. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Pour 14 aulnes et demie d'orfras que
lesd. gouverneurs firent faire tous faitis
devant le jour l'evesque. (1410, *Arch. hosp. de Paris*, II, 163, Bordier.)

Devise des orfraiz qui doivent estre fais
pour la chappe du roy. Et premierement
le chaperon desdits orfraiz sera de demye
aune de large, et en iceluy sera fait le
miracle du concile general quant la terre
se leva soubz monseigneur saint Hilaire,
en disant *Domini est terra...* Et seront faiz
les orfraiz, le champ et les laseres d'or de
Chipre bien fin et touz les tabernacles d'or
et les ymages de soye, et seront du large
d'une feuille de papier lesdits orfraiz.
(*Pièce de 1469*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 418.)

Deux casures, l'une de bourgette de soie,
et l'autre de satin figuré a orfrois d'apostoles.
(1450, *Exécut. testament. de Jaques Daubermart*, Arch. Tournai.)

Duas tunicas ciricis nigræ, ad l'offrey
auri. (1465, *Cart. de Bourg*, p. 396, Brossard.)

Ad l'offrey auri. (*Ib.*)

Pour ung orffras a la chape. (1485, S.
Math., Morlaix, Arch. Finist.)

Aulbes et amituz parez dont les orfraiz

sont de drap damas blanc figuré a fueillez
d'or. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Auz.*,
Arch. LL 728, f° 69 r°.)

Les orphrais a grans ymaiges. (11 janv.
1499, Richel. Bl. Mant. 49.)

Estoit ledit pavillon fort beau a grand
merveille, dont la moitié estoit de rouge
et l'autre moitié de verd, le tout bordé de
riches orfoys dessus lesquelz estoit ung
aigle d'or. (*Perceval*, f° 5^b, éd. 1530.)

Offres mout precieusement faitz. (1502,
Inv. des reliq. de Fécamp, Arch. S. Inf.)

Offretz d'or de bachin. (*Ib.*)

Rouge velours a faire les offroy des orne-
mens. (*Compt. de 1576*, Arch. mun. Douai.)

Et encore au commencement du
XVII^e s. :

Deus esfrois de chappes de satin blanc
semees de larmes d'or noir. (1614, *Inv. du
château de Pailly*, Revue des Soc. sav.,
7^e série, t. V.)

Une chapelle de damas blanc avec ses
offres de velloux rouge. (1616, *Visit. de
M. du Laurens*, Arch. mun. Soissons.)

Une chappe, les offres garnyes de six
pierres d'agate. (*Ib.*)

— Fig. :

Les orfris de son poil.
(L. PAPON, *Pastor.*, II, 1, éd. 1857.)

— Chapeau d'orfrois, chapeau bordé,
et peut-être couvert de galons :

Et si ne me lait mie
Sans biau chapeau d'orfrois.

(GUILLAUME DE CHAMPAGNE, *Pastorelle*, ap. Tarbé,
Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 24.)

S'ot un chapel d'orfrois tout nuef.
Je qu'en oi veu vint et nuef,
A nul jor mes veu n'avoie
Chapel si bien ouvré de soie.
(*Rose*, 861, Michel.)

Un chapel de roses tout frais
Ot dessus le chapel d'orfraiz.
(*Ib.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 417.)

ORFROISELER (s'), se parer d'orfrois :

Hasart dist : Mors a la pucele
Qui si s'acaille et orfroisele
Que on la convoit et regart.

(RENCLUS DE MOILLIERS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 213^b.)

1. ORFROISIER, s. m., fabricant
d'orfrois :

Orfroisier. (*Voc. des Mét.* ap. Géraud, *Paris
sous Phil. le Bel.*)

2. ORFROISIER, orfroiser, orfreiser,
orfraser, orfraizier, orfreser, orfrae-
ser, orfriser, orfrizer, osfrisier, auro-
froizier, v. a., garnir, border d'or-
frois :

Deux paires d'orfrois pour orfroisier les
garnemens de la chapelle. (1352, *Compt.
roy.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Orfroiser. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch.
Nord.)

— Orfroisié, part. passé et adj.,
garni, bordé, couvert d'orfrois :

La porpre fu toute orfroisie.
Si ot portraites a orfrois
Estoires de dus et de rois.
(*Rose*, 1064, Méon.)

La porpre fu toute osfroisie,
Si fu pourtraite a osfrois.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1658, f° 104.)

Blanc estoient et ridé
Li chainse, et erent orfroisié
D'orfrois qui erent esmaillié.
(*Cleomad.*, 16310, Van Hasselt.)

Cil qui estoit si envoisiez
Et si cointement orfroisiez
Estoit montez sor .i. destrier.
(*NIG. DE MARGIVAL, Panthere d'amors*, Richel. 24432,
f° 155^b.)

Par la manse orfreisee.
(*Horn*, 4162, Michel.)

La ot tant enseigne orfreesee.
(*GULANT, Roy. lign.*, I, 106, Buchon.)

L'autre (angelot) a torche orfrased d'or-
frois. (1332 à 1344, Arch. JJ 5, f° 3.)

Chapeaux de bievre orfroisiez autour de
bon orfroy d'Arras. (1351, *Compt. roy.*, ap.
Laborde, *Emaux*.)

Un chappel de byevre d'escarlate, or-
fraizie de bizecte d'or, a perles, a chastons
et a esmaulx de plite et a ung laz de soye
azuree. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1815,
Labarte.)

Le char est tout d'or orfrased.
(*CHR. DE PISAN, Liv. duchemin de long estude*, 1976,
Püschel.)

Les riches aornemens orfroisiez et relui-
sans d'or et de pierres precieuses leur
furent establiz. (*Ib.*, *Charles V*, 2^e p., ch. 4,
Michaud.)

Mictre couverte de perles et orfraesee de
pierres de diverses couleurs. (6 mai 1440,
Inv., Arch. Ile-et-Vil., Cart. chap. Dol, S.
G. I.)

Mittres blanches et non aurofroisiez.
(1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl.
du dioc. de Troyes*, II, 14.)

— S. m., syn. d'orfrois :

Le grand escuyer estoit vestu d'un man-
teau de drap d'orfrizé. (DU BELLAY, *Mém.*,
VI, p. 436, éd. 1569.)

Avoit le dit sieur fait les plus belles
tantes qui furent jamais veues, et le plus
grand nombre, et les principales estoient
de drap d'orfrizé, dedans et dehors. (*Mém.
de Rob. de la Mark, Sg^e de Fleur.*, p. 374,
ap. Ste-Pal.)

ORFROIT, voir ORFROIS.

ORGAN, orguan, s. m., orgue :

Son grant organ entonne.
(*Hist. du Th. fr.*, II, p. 264, ap. S^e Pal.)

— Organe :

Quant obfuscation extraordinaire n'em-
pesche l'orguan, c'est a dire l'instrument
qui est le corps, par maladie ou accident.
(*CHR. DE PISAN, Liv. des fais et bonnes
mœurs de Charles V*, I, 9, Michaud.)

ORGANAL, voir ORGUENAL.

ORGANE, voir ORGUENE.

ORGANEMENT, voir ORGUENEMENT.

ORGANEOR, voir **ORGUENEOR**.

ORGANER, voir **ORGUENER**.

ORGANERIE, s. f., son, bruit :

Car si tost qu'elles (les machoires) sont frappées de la langue, toute l'*organerie* et suite de la parole retentit quant et quant. (P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 279, éd. 1575.)

ORGANEUR, voir **ORGUENEOR**.

ORGANICAL, adj., syn. d'*orguenal* :

Les plaies de la vaine *organical*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 83^a.)

ORGANIER, s. m., petit livre où est écrit tout ce qui regarde le jeu des orgues :

Pour acheter du parchemin pour faire .i. petit livret appelé *organier* ou est escript et noté tout ce que les orgues doivent dire a long de l'année selon l'usage de l'église de Troyes. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1559, f° 78^o.)

ORGANIE, s. f., orgue :

Car leur voix tres serie (des oiseaux)
Est plus a droit et par fine maistrise
Bien reiglee que nul ton d'*organie*
Par musique.

(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 107, Quatrebarbes.)

ORGANIQUE, -*ique*, adj., d'orgue :

Ilz vinrent a l'église Nostre Dame chantant Te Deum. Lequel chanté melodieusement par voix *organique* et naturelle le roy l'emmena en son palais. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 20 r^o.)

— S. m., organe :

A tous *organiques* parfaire.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 4685, Cocheris.)

ORGANISATION, -*ation*, s. f., état d'un corps organisé :

Bonne *organisation*, c'est a dire bonne disposition de membres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 218^o.)

ORGANISÉ, adj., qui a un son doux comme l'orgue :

Ta voix qui est douce et *organisee*.
(HABERT, *Ballade*.)

Qui de sa voix douce et *organisee*
Des escoutans fut longuement prisee.
(Id., *Ep. Cupid.*)

Et d'une voix douce et *organisee*.
(Id., *Voy. de l'homme riche*, f° 15^o.)

Vielle. Plaisante, *organisee*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

ORGANISEMENT, -*izement*, s. m., organisation :

L'ueil est porte, regard portier,
Huys nez, l'odorer messagier,
Et tout ainsi des autres sens
Et de leurs *organizemens*.
(DEQUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 20^o, impr. Institut.)

ORGANISER, -*izer*, verbe.

— Neutr., chanter en s'accompagnant sur un instrument de musique, chanter en général :

Je ris, j'*organise*, je danse,
De toute malvaisties m'apense.
(Roman du second Renart, f° 20, Roq.)

Sur lequel arbre estoient moult d'oiseaux de diverses couleurs qui chantoient et *organizoient* de diverses vois. (*Vis. de Tondal*, Ars. 3622, f° 36 v^o.)

— Chanter à deux voix :

Pource veons nous que quant aucuns hons parfaits qui a la vois grave chante aucun chant, un autre qui voldra chanter avec li ira legierement au double desus li, ausi comme se nature li enseignast, et c'est ce que Aristote appelle *organizer*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 234^a.)

— Act., chanter :

Faisons chantz et *organison*
Louenge a Dieu a pleine voix.
(*Myst. de la Concept.*, f° 4^a, imp. Institut.)

ORGANOIS, *orc.*, *orquen.*, adj. ?

Aufarz de Danemarche le me vot chalongier,
Ocis fu au joster, ne s'i sot prou gaitier;
De cest rox *organois* le fis jus trabuchier.
(J. BODEL, *Saz.*, CXXV, Michel.) Var., *orcanois*, *orquenois*.

A merveille esgarderent le bon rox *orquenois*
Dom au joster chai rois Aufarz li Danois.
(Id., *ib.*, CXXVI.)

ORGANON, *orc.*, s. m., sorte d'instrument de musique :

Cantent et sonent lor vieles,
Muses, harpes et *organons*,
Timpanes et salterions.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 44^a.)

ORGANSIN, *orgasin*, s. m., sorte de soie torse; mot conservé :

Elle ot vestu .i. peliçon hermin
Et par descure .i. bliaut d'*orgasin*.
(*Songes do dieu d'am.*, Richel. 1553, f° 521 v^o; Jubinal, p. 19.)

ORGAZ, voir **ORJAS**.

ORGEILLOR, voir **ORGOILLOR**.

ORGEILLOUS, voir **ORGOILLOUS**.

ORGEL, *orgeau*, s. m., barre du gouvernail :

Helas, ne abandonnez l'*orgeau*, ne ausi le tirados. (RAB., I, IV, ch. XVIII, f° 43 v^o, éd. 1552.)

— Anneau de fer encastré dans la maçonnerie des quais et des piles de ponts pour recevoir les amarres des bateaux :

Hurt (d'un chalan) a l'un des *orgeaulx* du pont de Blois. (*Pièce de 1497*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 437.)

ORGELIR, voir **ORGOILLIR**.

ORGEILLOUS, voir **ORGOILLOUS**.

ORGEILLOUSEMENT, voir **ORGOILLOUSEMENT**.

ORGENAL, voir **ORGUENAL**.

ORGENE, voir **ORGUENE**.

ORGENEOR, voir **ORGUENEOR**.

ORGENER, voir **ORGUENER**.

ORGEOL, voir **ORQUEIL**.

ORGERIE, s. f., marché aux grains :

Fut par feu nostre tres chier seigneur... octroyé pouvoir et faculté de faire et tenir en la ville de Montpeslier une *orgerie* en lieu propice, pour vendre et distribuer les blez. (1466, Arch. JJ 194, pièce 152.)

Une paroisse d'Orléans s'appelait S. Laurent des *orgeries*.

Nom propre, d'*Orgerie*.

ORGERIL, s. m., champ d'orge :

S. Loranz des *orgeritz*. (*Compt. de l'hôt.-D.-d'Orl.*, 1392-1400, f° 26 v^o, Hôp. gén. Orléans.)

Nom propre, de *Lorgeril*.

ORGEUS, cas suj., voir **ORGOIL**.

ORGHELE, s. f., dim. de orgue :

La ou il avoit chantres et *orheles* qui sonnoient tres joyeusement. (*Chron. de l'abb. de Floreffe*.)

ORGHENAL, voir **ORGUENAL**.

ORGHENE, voir **ORGUENE**.

ORGHENER, voir **ORGUENER**.

ORGHENOIE, voir **ORGUENOIE**.

ORGHOIL, voir **ORGOIL**.

ORGIE, s. f., orgue :

Moult manga volentiers, car famine l'aigrie,
De cel bon pain d'avainne, et del mangier
[d'*orgie*].
(*Helias*, Richel. 12558, f° 11^b.)

Perche, *orgie*, paille d'orge.

ORGIER, s. m., celui qui mange de l'orge :

Les gladiateurs anciennement pour cause d'estre plus forts et robustes en vivoient, et a cause dudit orge qu'ilz mengeoient et usoyent tant l'on les appelloit *orgiers*. (*Platine de honneste volupté*, f° 67 v^o, éd. 1528.)

ORGIERE, s. f., champ d'orge :

Hom, or entent quieus est l'*orgiere*
De dolour, et en quel maniere
Por sen pain faire en keut le graine.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, clixvii, 1, Van Hamel.)

Eve sema orge premiere,
L'*orgiere* Evain, ce est la paine
Que nos avons cotidiaine.
(Id., *ib.*, Richel. 23111, f° 246^a.)

Et gastoit l'erbette et l'*orgiere*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 18 r^o.)

Dont ablais gastent et *orgieres*.

(*Ib.*, f° 48 r°.)

Lieu dit, l'*Orgere* (Oise).

ORGILLÉ, voir ORGOILLIÉ.

ORGILLOS, voir ORGOILLOS.

ORGILLOUR, voir ORGOILLOR.

ORGILLOUSEL, voir ORGOILLOSEL.

ORGILLOUSET, voir ORGOILLOSET.

ORGINAL, voir ORIGINAL.

ORGOEL, voir ORGOIL.

ORGOELLIER, voir ORGOILLIER.

ORGOIL, *-gueil*, *-goel*, *-guil*; cas suj., *orgheus*, *orgius*, *orghius*, s. m., action, parole outrecuidante, outragente :

Quar trop a fait grant forsaille
Et grant orguil et grand oltrage.

(CHRIST., *Rom. d'Alex.*, Richel. 1420, f° 54^b.)

Et grant orgoel.

(*Ib.*, *ib.*, Richel. 375, f° 279^d.)

De mesdit et d'aui me firent .i. present,
Et quistrent tel orgueil, (que l'iroie celaat ?)
Que les fis assaillir a la paienne gant.

(*Gui de Bourg.*, 2300, A. P.)

Montorgueil est tos miens et le regne environ,
Asseur que doie estre la sus en ce donjon,
Quant .x. François me vinrent, de par le roi

[Karlou,

Requistrent moi, ma terre et l'onor environ,
Et grant orgueil me distrent, ja nel vos celeron,
Et aracher me voldrent ma barbe et mon gueron.

(*Ib.*, 2950.)

Mais bien li di que je le voeil,

Et, si dist que je fac orgueil,

Di li que tele est ma maniere.

(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 69.)

De teus *orgheus* et de teus outrages li
faisoient il a grant plenté. (*Hist. des ducs
de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 151, Michel.)

Et se dirent de grans oultraiges et de
desmesurez orgueils. (*Istoire de Troye la
Grant*, ms. Lyon 823, f° 136^b.)

— Combat, joute :

La out de chevalers orguil
E de lances si espes bruil
Que se un denier d'amunt chaist
Sus fers de lances remassist.

(BEX., *D. de Norm.*, II, 3473, Michel.)

Des lances i sunt grant li bruil
Ne fu jostez si fait orguil.

(*Ib.*, *ib.*, II, 33480.)

— Guerrier vaillant, énergique :

De .i. juvenes *orgius* ert tos anientes.

(*Rom. d'Aliz.*, f° 26^d, Michelant.)

Es vus les .ii. *orgius* a .i. caple ajoustes.

(*Ib.*)

— Homme présomptueux, entreprenant, extravagant :

Li autre aiment molt les beubans,
Les *orghius* et les hors del sens.

(JACO. d'AMIENS, *Art d'Amour*, ms. Dresde, v. 1937, Koert.)

ORGOILLABLE, *orgueillable*, adj., qui a droit d'être orgueilleux :

Orgueillable, non orgueilleuse.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 17^a.)

ORGOILLEMENT, *orguillement*, *-mant*, s. m., gonflement :

Tumentum, enflament, *orguillement*. (*Cathol.*, Richel. I. 17881.)

Tumor, enflemens, *orguillemens*. (*Ib.*)

— Excitation :

Instigatio, persuasion, *orguillemans*. (*Gloss. de Salins*.)

ORGOILLIÉ, *orgillé*, adj., orgueilleux :

Orgilles et felon, et plain de maltalent.

(*Chev. au cygne*, 1023, Reiff.)

ORGOILLIER, *-gueillier*, *-guelhier*, *-guellier*, *-goellier*, *-guillier*, *-gulhier*, *orgoillier*, verbe.

— Act., enorgueillir :

Mes les richeces les avoient
Si *orguillez*, qu'il né cuidoient
Que mort les osast envair.

(*Bible de Berze*, 483, ap. Méon, *Fabl.*, II, 409.)

— Réfl., s'enorgueillir :

De com grant paine cil seront flaeleit ki
ne parvinent mie juske az haltes choses,
et nekedit soi *orguelhent* de petites
choses. (*Job*, p. 308, Foerster.)

A Dieu prent guerre ki *s'orguelle*.

(RENCLUS DE MOILLERS, *Miserere*, st. xci, 1, Van Hamel.)

La vie de S. Thaisien, uns bons exemples as
Ki soi *orguillent* de lor bealteit. [dames

(*Vie Ste Thais*, Meyer, *Rec.*, p. 321.)

Qui *s'orguillent* de lur beateit.

(*Ib.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 19.)

Si tu vois que tu aies grant planteit de
terres et de gent en ta baillie ne t'en dois
tu pas *orguillier*. (*Hist. de Joseph*, Richel.
2455, f° 45 v°.)

La terre meismes *s'orgueille*

Por la rousee qui la moille.

(*Rose*, 55, Méon.)

La terre meismes *s'orgueille*

Por la rosee qui la mueille.

(*Ib.*, Richel. 1573, f° 1^c.)

Cil arbre se cuevrent de fueille

Et de flor la terre *s'orgueille*.

(RUTEB., *Voie de Parad.*, II, 24, Jub.)

Il n'a nul membre en moi ne se vuelle *orguillier*.

(*Li Vieus de Couloigne*, Richel. 2162, f° 134^b.)

Fous est celui qui *s'orgueille*

D'autrui avoir.

(*Chans.*, Richel. 847, f° 146 v°.)

Après sa mort se *orguillera* l'autre roy.
(*Propheeties*, f° 8 r°, dans le *Mirabilis liber*,
Rome 1524.)

— Se révolter par orgueil :

Pur ceo qui iert en grant honur

S'orguillat contre son seigneur,

No seignor voloit guerroyer.

(WACE, li *Liv. de S. Nicholay*, 1219, Delius.)

Quant Deaubles estoit archanges
Lai sus amout, avoi les anges,
Contre son signor *s'ergoilla*.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 90^b.)

Tant s'est dans Fokiers escaufes
Vers Marin, qui vers lui *s'orgoelle*
Ne ne veut faire riens qu'il voelle.

(*Du Roi Guill.*, 1461, Michel.)

— Neutre, s'enorgueillir :

Mais sa trez grant fierté le fist si *orgueillier*

Que onques a Kallon ne se vout acointier.

(*Doon de Maience*, 6057, A. P.)

— Act., exciter :

Instigo, *orguillier*, stimuleir. (*Gloss. de
Salins*.)

ORGOILLIR, *orguill.*, *orgueill.*, *orgel.*,
ourguell., *ergolir*, *orgoulir*, verbe.

— Act., rendre orgueilleux, rendre fier :

Deniers *orguillist* pautonniers.

(*De dant Denier*, Richel. 837, f° 167.)

Admirant ta blancheur, beauté, majesté, gloire
Qui sur ton front placee, *orgueillit* tout ton port.

(JOD., *Æwur. mesl.*, f° 9 v°, éd. 1583.)

— Réfl., s'enorgueillir :

Et quant riches et sains seras

Ja mar per ce te *ergoliras*.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 100^c.)

Et se *orguillit* et cointoie.

(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 78^b.)

Que qu'il soient, mauvais ou non,

Ne s'en doit *orguillir* nul hom.

(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 16^a.)

Ne nus *orgelissons*. (*Comment. s. le 'now.
test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 54 v°.)

Comme les uns qui se *ourguellissent* pour
leur beauté, pour leur richesse, pour leur
gentillesce. (*Liv. du chev. de La Tour*,
c. xxxvii, Bibl. elz.)

Or vueil touchier sur le fait d'aucunes
femmes qui se *orguillirent* des honneurs et
des biens que Dieu leur avoit donné. (*Ib.*,
c. lxxiii.)

Et de tant comme les roys ont esté plus
nobles, se il se sont *ourguelliz* contre me-
sure, de tant a esté leur semence plus tost
cassée et defoulee. (J. DE SALISB., *Policra-
tique*, Richel. 24287, f° 112^d.)

Mais pource ne dois tu pas prendre telle
assurance que tu soyes negligent, ou que
tu t'en *orguillisses*. (*Intern. Consol.*, III, xxv,
Bibl. elz.)

Ceux qui estoient dedens le chastel
eulx orguillirent et commencerent a crier
et braire. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an
1424, Michaud.)

Se brager, *s'orguillir* en son marcher.
(R. EST., *Thes.*, Inferre se.)

Ceux qui surmontent les vices, mais
sous ces memes vices succombent en *s'or-
guellissant*. (BILLY, *Sonnets spirituels*, p. 28,
éd. 1573.)

— Neutre, dans le même sens :

Ils s'enorgueillirent, *orgouliret*. (xiv^e s.,
Darmesteter, *Glosses et glossaires Hébreux-
Français*, 1878, p. 37.)

Plus je te suis en tout obeissant
Plus ta fierté s'ostine *orgueilleissant*.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, VIII, éd. 1573.)

— Réfl., se gonfler :

La mer se prist a *orgueillir*
Qui trop fu orrible une nuit.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 156^v.)

— Neutre, s'agiter :

Comme de la fontaine de Jacob en Idu-
mee, disant que quatre fois en l'an elle
mue de couleur, et que de trois moys en
trois moys elle se trouble, en *orgueillir*,
rougir, verdier, puis devient claire. (GRUGET,
Div. leq., II, xxx, éd. 1583.)

ORGOILLOIS, *orguellois*, adj., orgueil-
leux :

Ainsi fet l'*orguellois* felon.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, LXVII, Roq.)

ORGOILLOR, *orgueillor*, *orguillor*, *or-
guilleur*, *orgillour*, adj. et subst., or-
gueilleux :

Truva mult *orgillours* e fiers.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 3260, var., Andresen.)

La grasie fait... de l'*orgueillor* humele.
(MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 13 v°.)

Por *orguillors* humilier.
'Por chatoier les *orguelloz*, Brit. Mus. add. 15606,
f° 122^v.)

Orgueilleurs, heineus, ypocrites.
(*Le Mir. M^o Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 210.)

ORGOILLOS, -ous, -eus, -us, *orguill.*,
orgeill., *orgill.*, adj., énergique, vigou-
reux, fort, vaillant, énorme, en parlant
de personnes et de choses :

Begons le voit, si l'a a raison mis ;
Il li demande : Com as tu nom, amins ?
Sire, dist il, Guillaume de Monclin.
Certes, dit il, n'aras pas nom ensi,
Ains aras nom l'*orguillous* de Monclin,
Qu'a chevalier ne vis plus bel venir
Por faire d'armes, ne plus prou ne hardi.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chaus., XVIII, p. 256, P. Paris.)

F. l'entent, s'en fist *orgillos* ris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51^v.)

Mult fu l'estur *orgueillous* et pessant.
(*Otinel*, 564, A. P.)

— Substantiel :

Adoncques luy amenuise sa voye, c'est
que tu luy donnes moins a mengier et de
chars qui ne soient mie si *orgueilleuses*
comme de l'aesle d'une poulette. (*Modus*,
f° 98 r°, Blaze.)

— Rapide :

Li cheval sunt *orguillus* e curant.
(*Rol.*, 3966, Muller.)

Si estoit rade et mervellose (la riviere),
Et si profonde et *orgillose*...
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 104^v.)

Soz la cité ot une eve *orguilloze*
Graut et pleniére, parfonde et mervilloze.
(*Mort Aimeri*, Stengel, *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1882,
p. 401.)

— Fém., *Orgueilleuse*, nom de vais-
seau :

En une nef des Flamens frapé,
Que l'en l'*Orgueilleuse* nomma.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 314 r°.)

Bort a bort contre l'*Orgueilleuse*.
(*Id.*, *ib.*, f° 316, r°.)

ORGOILLOSANT, *orgueilleusant*, part.
p. et adj., qui s'enorgueillit :

Superbiens, *orgueilleusans*. (*Catholicon*,
Richel. I. 17881.)

ORGOILLOSEL, *orguelloesel*, *orgueillou-
sel*, *orgillousel*, adj., orgueilleux :

Je pris plus simple tignoesele
Ke kevelue *orguellosele*
Et bon pelé ke mal pelu.
(RENGLES DE MOILLIENS, *Miserere*, xcvii, 10, Van
Hamel.)

Je pris plus simple teignousele
Que chevelure *orgueillousele*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 23111, f° 239^v.)

Que cavelluc *orgillousele*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 15212, f° 37 v°.)

ORGOILLOSEMENT, *orguillusement*,
orgellousement, adv., énergiquement,
vigoureusement :

Cil i ferrunt mult *orguillusement* !
(*Rol.*, 3199, Muller.)

Et li autre remaignent qui se vont atargant
Qui mainent no François tant *orgellousement*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 78^v.)

ORGOILLOSET, -guilleuset, -gillouset,
adj., dimin. d'orgueilleux :

Mort mi avez, *orguillousette* ;
A tort, doucette, mort mi avez.
(JEH. DE LESCUREL, *Chans.*, Richel. 146, f° 62^v.)

On dist que j'ay bien maniere
D'estre *orgillousette* ;
Bien asiert a estre fiere
Jone pucelette.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, p. 381^v.)

ORGOILLOSETÉ, *orgueilleuseté*, s. f.,
orgueil :

Lesquels monstrentent si grant fierté et
orgueilleuseté que... (*Prem. vol. des grans
dec. de Tit. Liv.*, f° 137^v, éd. 1530.)

ORGOULIR, voir ORGOILLIR.

ORGUAN, voir ORGAN.

ORGUE, s. m. organe :

L'anatomie des *orgues* de l'oie et des
oreilles. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030,
f° 1^v.)

Il ne sont pas *orgues* d'odorer ne de flai-
rier. (*Id.*, f° 19^v.)

1. **ORGUEIL**, s. m., cale de bois ou de
pierre qui fait dresser la tête d'un le-
vier :

Metez le bloc de bois qui tient le cham-
bel, et doit on avoir ung baston au travers
du revel de vostre giesle entre deux pou-
lies, qui est appellé *orgueil*. (*Modus*, f° 83,
ap. Ste-Pal.)

2. **ORGUEIL**, *orgeol*, *orgeul*, s. m. or-
gelet :

Ainsi est il de l'*orgeol* en l'œil ou en
l'une des paupières, que les credules
craignent d'avoir s'ils refusent a une

femme grosse ce dont elle a grand appetit.
(*JOUB.*, *Err. pop.*, 1^{re} p., III, 6, éd. 1587.)

Crithe, un *orgeol*. (*Calepini Dict.*, Bâle
1587.)

Qui refuse a une femme enceinte, un
orgueil lui vient a l'œil. (COTGR., 1611.)

Orgeel a l'œil, m. Orquelo, respigon. *Or-
geul*, m. idem. (C. OUDIN, 1660.)

La forme *orgueil* était encore em-
ployée au XVIII^e siècle. On lit dans
l'*Encyclopédie* de Diderot, article de
M. Louis : « Orgeolet ou *orgueil*, maladie
des paupières.

3. **ORGUEIL**, voir ORGOIL.

ORGUEILLABLE, voir ORGOILLABLE.

ORGUEILLEUS, voir ORGOILLOS.

ORGUEILLEUSETÉ, voir ORGOILLOSETÉ.

ORGUEILLEUX, s. m., sorte de ma-
ladie :

Sœur Sare de Houpelines eut une ma-
ladie moult perilleuse, que l'on appelle
l'orgueilleux ; son corps estoit tout entre-
pris de boces et de taches, et cuidoit l'on
que elle en deust mourir. (*Vie d'Isabelle*,
sœur de S. Louis, à la suite de Joinville,
p. 175, ap. Ste-Pal.)

Cf. ORGUEIL 2.

ORGUEILLIER, voir ORGOILLIER.

ORGUEILLI, adj., couvert de furon-
cles ; n'a été rencontré que dans un
texte du XVII^e s. :

Le poil en devoit tomber, et la peau
devenir si tendre et *orgueille*, qu'on ne
la pourroit toucher qu'elle ne s'enlevast.
(*Hist. de S. Den.*, trad. de Le Laboureur,
p. 196, ap. Ste-Pal.)

ORGUEILLIR, voir ORGOILLIR.

ORGUEILLOUSEL, voir ORGOILLOSEL.

ORGUELHIER, voir ORGOILLIER.

ORGUEILLIER, voir ORGOILLIER.

ORGUELLOIS, voir ORGOILLOS.

ORGUELLOSEL, voir ORGOILLOSEL.

ORGUENABLE, adj., organisé, d'orgue :

Et fist estrumens *orguenables*
Doner son dous et delitable.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 147^v.)

ORGUENAL, -ghenal, -ganal, -genal,
adj., vital, organique :

Al toruer de la jousté ala ferir Cortal,
Que l'elme li trenca et le vaine *orgenal*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 8^v, Michelant.)

Que le brogue li trance les le vaine *orghenal*.
(*Id.*, f° 56^v.)

En la veine *organal*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Aliz.*, Richel. 24364, f° 47 r°.)

Le cuir trenche o l'espee res a res contrevail
Et trestot le coler et la vaine *orgenal*.
(*Chevalier au Cygne*, I, 3662, Hippou.)

Une des vaines *orghenaus*
Qui del cuer est et capitaus
Li troeve el cors un poi batant.
(*Athis*, Richel. 375, f° 125^b.)

Le maistre vaine li copa *organal*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 65^a.)

La pointe du coustel en estrillent cheut sur le col du dit fauconnier, et lui persa ou coupa une des vainnes *organaux*, dont icellui fauconnier moru tost apries. (1390, Arch. JJ 140, pièce 144.)

Cf. ORIGINAL.

ORGUENE, *orghene*, *orgene*, *organe*, *orguine*, s. m. et f., lyre :

Sur les flums de Babilone, iluec seimes e plorames, dementres que nus recordiums de Syon. Es salz, el milliü de li suspendimes noz *organes*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXVI, 1 et 2, Michel.)

E David sunout une maniere de *orgenes*, ki esteient si aturné ke l'um les liout as espaldes celi kis sunout. (*Rois*, p. 141, Ler. de Lincy.)

Unes *orghenes*. (1441, *Compte de l'exéc. testam. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

Durant ce temps, trompes, cloches, bussines, Menoyent unng bruyt doux et armonieux ; Musiciens, avecques les *orguines*, Disoyent mottez et chansons celestines.
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, f° 17 v°, éd. 1532.)

Trompes et bussines,
Clerons et doulcines,
Lucz, reliecz, *orguines*,
Tabours, chalemines,
Sonnoient a mieulx mieulx.

(*Id.*, *Voy. de Venise*, La prise du chateau de Pesquiere, f° 93 v°, éd. 1532.)

ORGUENEMENT, *organement*, s. m., musique instrumentale :

Savoir les oroisons et faire rimes... savoir les *organemens*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

ORGUENEOR, *orgeneor*, *organeor*, *orgueneur*, *organeur*, s. m., organiste :

Ce fu li premiers *orgeners*
Et de la harpe bons menere.
(*Evrart*, *Gen.*, Richel. 12456, f° 13 v°.)

Jehan l'*orgueneur*.
(*Poët. avant 1300*, II, 728, Ars.)

Li jugleor et li *organeor* chantoit o grant joie. (*Vila Patr.*, ms. Chartres 371, f° 108 r°.)

A Thomas *orgueneur* quant la premiere messe fut chantee oudit hospital. (1323, *Arch. hospit. de Paris*, II, 153, Bordier.)

Maistre Conrad, *organarre*. (1426, Arch. Fribourg, 4^e Coll. de lois, n° 344, f° 99 v°.)

Jehan *Lorgueneur* (je croy l'organiste). (*Faucher*, *Orig. de la lang. et poës. franç.*, I, II, ch. 50, éd. 1581.)

— Organisateur, chef :

Se vostre prudence ne se desiste de ces entreprises nous nous efforcerons contre vous a l'ayde des *organeurs*, imperateurs et autres roys d'orient. (*Les Passages d'outremer*, f° 138 v°, éd. 1492.)

ORGUENER, *-ghener*, *-gener*, *-ganer*, *-ganner*, verbe.

— Neutre, chanter, faire de la musique :

Et clerks chanter et *orguener*,
Voix abaissier et voix lever.
(*Wacz*, *Brut*, f° 79 v°, col. 2, ap. Ste-Pal.)

Gigues soner en haut, canteors *orguener*.
(*St-Alexis*, 154, Herz.)

Et commença a *orguener*
Et tres durement a usler.
(*Renart*, Br. IV, 327, Martin.)

Lors commença a haut chanter
Et dans Renars a *orguener*.
(*Renart*, Suppl., p. 216, Chabaille.)

Tant boit Belias que il s'envoise ;
Si a commencié a chanter
Et l'archeprestre a *orguener*.
(*Peler*, *Renart*, p. 424, Martin; Richel. 837, f° 48^b.)

Et si me r'ose bien vanter
D'*orguener* et de bien chanter.
(*Mariage des VII arts*, Richel. 837, f° 258^a.)

Après fu pointe Musique, qui aprent a canter, par coi li services de Diu est lais, et par coi il est plus biaux ; car par ceste art cantent et *orghenent*. (*Vie de Karlemaine le grant empereour*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 425.)

Deu ! ki dunc l'esgardast cum il la sot manier, [(la harpe)
Cum ses cordes tuchot, cum les feseit tramler,
A quantes faire les chanz, a kaates *organer*,
Del armonie del ciel li pureit remembrer
(*Horn*, 2831, Michel.)

Il ne pense qu'a *organer*.
(*Le Vie Mons. S. Fiacre*, Jub., *Myst.*, I, 333.)

— Produire un son musical, sonner :

Mout sont d'argent querre soutilles,
Mout soef sone a lor orilles, [(les filles),
Et ors douchement lor *organe*.
(*RENCLUS DE MOILLIENS*, *de Carité*, XXI, 7, Van Hamel.)

— Act., chanter en s'accompagnant sur un instrument de musique, chanter en général :

Li rossignous ses lais *organne*
Qui de chanter forment s'ahanne.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 124^a.)

— Charmer par des chants :

Orguieus de faus cant nous *orgaine*.
Li ues se prueve al escaillier,
Li grains se prueve al espaillier.
(*RENCLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, cii, 5, Van Hamel.)
(Sorcières qui savent)
Bestes *orgener* en forest,
Murs remuer et trembler tours.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 319^a.)

ORGUENOIE, *orghenoie*, s. f. ?

Pluseurs *orghenoies* entaulies. (1453, *Exéc. testament. des époux Sierment*, Arch. Tournai.)

ORGUETTE, s. f., dimin. d'orgue :

Fleustes et *orguettes*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 419, Carnandet.)

ORGUIL, voir ORGOIL.

ORGUILLEMENT, voir ORGOILLEMENT.

ORGUILLEUSANT, voir ORGOILLOSANT.

ORGUILLEUSET, voir ORGOILLOSET.

ORGUILLIER, voir ORGOILLIER.

ORGUILLIEUR, voir ORGOILLOR.

ORGUILLIR, voir ORGOILLIR.

ORGUILLOR, voir ORGOILLOR.

ORGUILLOS, voir ORGOILLOS.

ORGUILUSEMENT, voir ORGOILLOSEMENT.

ORGUINE, voir ORGUENE.

ORGUIS, cas suj., voir ORGOIL.

ORGULHIER, voir ORGOILLIER.

ORI, s. m., orient :

Ori, occi, midi, septentrion.
(*E. Deschamps*, *Poës.*, Richel. 840, f° 16^b.)

ORIAL, voir ORIEL.

ORIBLETÉ, voir HORRIBLETÉ.

ORIBUS, s. m., chandelle de résine qui se place dans la cheminée :

La jouoyt, au flux,... a la barbe d'*oribus*.
(*RAB.*, *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

— Poudre d'*oribus*, poudre de la pierre philosophale, remède sans vertu :

Les sinapizan avecques un peu de *poudre d'oribus*. (*RAB.*, *Pantagr.*, prol., éd. 1542.)

Faire scay *pouldre d'oribus* ;
Mon scavoir est de graud valeur.
(*Maistre Hambrélin*, *Poës. fr. des xv^e et xvi^e s.*, XIII, 181.)

Se dit encore dans certaines provinces, en particulier dans la Normandie, la Beauce, l'Orléanais, le Maine, le Vendômois et la Franche-Comté.

ORIE, voir OIRE.

1. **ORIEL**, *-al*, *eur.*, s. m., loriot :

Euriels cante dous et bas ;
Teus l'escouste et ne l'eatent pas.
(*Parton.*, 49, Crapelet.)

Vestent aubers lacies a claus,
Lacent elmes a *oriaus*,
Çaignent brans et pendent escus
Et en lor puins espiaus agus.
(*Blancand.*, 2389, Michelant.)

Tos jors i avoit cris d'*osials*,
De calendres et d'*oriais*,
De merles et de lorsingnals.
(*REN. DE BEAUJEU*, *li Biaus Desconneus*, 4238, Hippéau.)

Et li *oriels* crie e croist la flor de glai.
(*De Venus*, Ars. 3631, f° 320^b.)

2. **ORIEL**, adj., d'or ?

Fille et la mere se sient a l'orfois,
A un fil d'or i font *orieuls* croiz.
(*Rom. et Past.*, Bartech, I, 14, 1.)

Aprenex, fille, a coudre et a filer
Et en orfois les *orieux* croiz lever.
(*Id.*, v. 5.)

ORIEN, orrien, adj., doré :

Venanz el bore de Constantinoble a la porte ki est apeleie *oriene*,... il rendit lumiere a un avogle proiant. (*Dial. St-Greg.*, p. 116, Fœrster.)

Seint Johan bouche *orrienne*. (*Pelrinages et pardouns de Acre*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 231.)

ORIENTALITÉ, s. f., position à l'orient ?

Quant il (la planète) est eslogniez del adustion par .LX. degres, icil orientals est plus foibles, quar chascuns planetes quant il est en tel estat done meins de efficace as besongnes que en l'autre *orientalité*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 48*.)

Le *orientalitez* del planete segnefie manifestation et apparissement et bonne familiarité. (*Id.*, f° 62*.)

ORIENTEUX, adj., d'orient :

Passent les veus *orienteux*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 10*.)

1. ORIER, s. m., orièr, s. f., ouvrier, ouvrière façonnant les galons et broderies pour chapeau d'orfrois :

Que nus ne nules n'envoient leurs aprantices ne leur ouvrières ches juies ne chies *orrières*, ne chies mercier. (E. BOU., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xcv, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

2. ORIER, s. m., étole que le prêtre met sur la tête d'une personne pour laquelle il fait des oraisons :

Bien ses que par un autre non
Apele l'on l'estole *orier*,
Car d'ourer te fait laborier.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 220*.)

3. ORIER, ourier, s. m., orateur :

Demostenes li *ouriers*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 25*.)

1. ORIERE, orriere, ouriere, s. f., bord, lisière :

Or fu Geris lez *orriere* del bos.
(*Raoul de Cambrai*, 3384, A. T.)

Hui main jou chevauchioie
Les *orriere* d'un bois.

(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin*, p. 357, Cousse-maker.)

Lons *orriere* de l'aunoi.

(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 49, 10.)

Les *orriere* d'un pendant
Bestes gardoit Robeçon.

(THIBAUT DE BLAZON, *Pastorelle*, Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 18.)

En l'*ourriere* d'un fosseil.

(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 93*.)

Lors vient a l'*orriere* del bois.

(*Durmars le Gallois*, 4149, Stengel.)

Il en vinrent a .i. castel moult bien seant et seoit a une *orriere* d'une forest. (*Artur*, ms. Grenoble, f° 82*.)

Il le chacharent hors de la citeit et le menerent jusques sor l'*orriere* d'une grant montaigne. (BRUN. LATINI, *Tres.*, Append., V, p. 638, Chabaille.)

Sus l'*orriere* du chemin. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Engl.*, II, 81, Soc. de l'H. de Fr.)

A l'*orriere* d'une forest. (*Id.*, *ib.*, p. 252.)

A l'*orriere* d'ung bois. (*Modus*, f° 119 v°, Blaze.)

Les *orrieres* de le cauchie. (1402, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jillart Dauriel et Jaquemart Fortin, bosquillons, pour .iiii. et demy de raime par eulx faicte et ouvree sur les *orrieres* du bos de Breuze. (*Compte d'ouvrages de Mai à Août 1447*, 1^{re} somme de mise, Arch. Tournai.)

Quant elle fut a l'*orriere* du boys, elle trouva ung chemin. (*Perceforest*, vol. III, f° 94 r°, éd. 1528.) Impr., *ollivier*.

L'*orriere*, ou Poree d'un bois. (NICOT, *Thresor*.)

Litré donne *orièr* comme terme rural avec le sens particulier de bord d'un champ entouré de haies et de fossés.

Wall., *orire*, bord, lisière. Vienne, arr. de Civray, cant. de Couhé, *eurère*, bord, extrémité, entrée.

2. ORIERE, s. f. ?

Ne face couverture a *orieres* ki ne soit tout d'un estain. (1262, *Bans aux échevins*, 00, ass. s. les drap. de Douay, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

3. ORIERE, orriere, s. f. ?

A Jehan du Pret, pour *orrieres* pesant .ii. livres, a .ii. s. le lb, valent .iiii. s. (1402, *Compte de la tutelle de Ingechou le Marisiel, fille Ernoul*, Arch. Tournai.)

ORIEUL, voir ORIOL.

ORIFAMBE, voir ORIFLAMBE.

ORIFICE, s. m., ouverture ; mot conservé :

Pres de l'*orifice*. (J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 6*.)

Un vaisseau lequell ait l'entree et *orifice* de grande largeur. (*Jard. de santé*, I, 423, impr. la Minerve.)

ORIFLAMBE, voir ORIFLAMBLE.

ORIFLAMBLE, *-ambe, -ambe, ory., auri., oli., orifambe, olifaigne*, s. f., oriflamme :

Garins s'en va qui l'*oriflambe* tint.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XII, p. 215, P. Paris.)

Auquaires broche, li fillex Aymeri,

Qui l'*oriflambe* paumoia et brandi.

(*La Mort Aymeri de Narbonne*, 2566, A. T.)

Et s'*orifambe* fet devant lui porter.

(*Enf. Guill.*, Richel. 774, f° 14 v°.)

L'*oriflambe* levee.

(*Fierabras*, 5597, A. P.)

L'*olifaigne* levee.

(*Id.*, Vat. Chr. 1616, f° 83*.)

L'estandard et l'*oliflambe*. (J. DE ALUET, *Serm.*, Richel. I. 14961, f° 213 r°.)

Cel *oriflambe* vous couvenra laisser.

(*Enf. Ogier*, 1033, Scheler.)

Oriflambe est une banniere
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoiant et simple,
Sanz portraiture d'autre affaire,
Li roy Dagobert la fist faire.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 1151, Buchon.)

En deffendent recueillent tousjours vers l'*oliflam-*
(ble.
(*Girart de Ross.*, 5221, Mignard.)

Il portera l'*oriflambe* de France. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2614, f° 236 r°.)

Et le sainte *oryflambe* pour la tierre honorer.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7750, Chron. belg.)

La lui fut baillee l'*oliflambe* qui fut sacree par ledit pape. (*Cron. abrég. des roys de France*, 1491.)

Print l'*auriflambe* avec la mollette et le baston de pellerinage. (N. GILLES, *Ann.*, f° 280 r°, éd. 1492.)

ORIFLAN, *-am, -ant, auriflam, oliflant*, s. m., oriflamme :

L'*oriflam*. (SEYSSSEL, *la loy Salique*, éd. 1507.)

L'estendart jolis,

Dit l'*oliflant*.
(GUILLOCHE, *Proph. de Ch. VIII*, p. 23, La Grange.)

Deployer son enseigne et *oriflant*. (RAB., *Gargant.*, ch. xxvi, éd. 1542.)

Un an apres vint un grcs marant qui contrefesoit le ladre, se mit a la porte du temple deployant son *oriflan*, qui estoit un couvrechef, sus lequel pesa son baril et plusieurs especes de petite monnoye. (PARÉ, *Œuvr.*, XIX, xxiii, Malgaigne.)

L'estendart glorieux, l'*auriflam* de la foy.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, IV, Bibl. elz.)

Bourg., *oriflan*.

ORIFLANT, voir ORIFLAN.

ORIFLOR, *-our, oireflor*, s. m. et f., oriflamme :

Sessoigne te donrai, qi fu ton ancessor,
Par tel que an bataille porteras m'*oriflor*
Et de moi la tanras comme de ton seignor.
(J. BOU., *Sax.*, cclxxii, Michel.)

Li rois li vot doner a porter l'*oriflor*.
(*Id.*, *ib.*, cccxii.)

E porteir en batail son *oireflor*.
(*Ger. de Rossili.*, p. 325, Michel.)

N'aura mie Betis, cescun jor, lonc sejour,
Et li rois devant aus fait porter l'*oriflour*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 32*, Michelant.)

Devers Espagne sordra vostre *oriflor*.
(*La Mort Aymeri de Narbonne*, 1608, A. T.)

Le matin par sos l'aube prendré vostre *oriflor*,
A Guion de Borgoine le chargies par amor.
(*Quat. fils Aym.*, p. 82, Tarbé.)

Le matin par sous l'aube prenez li *oriflour*.
(*Id.*, ms. Moutp. H 247, f° 184 b.)

Li envioia une *oriflor*
Et .i. escu et .i. cheval
Tot covert d'un vermel cendal.
(*Blancand.*, 1748, Michelant.)

ORIGAN, s. m., plante médicinale ; mot conservé :

Aluisne, calaman, *origan*, sauge et sem-

blables. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 67^a.)

Origan, autrement marjolaine sauvage. (PARÉ, *Anim.*, 1, Malgaigne.)

ORIGANE, *auriganne*, s. f., origan :

2 poignées d'*auriganne*. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 217.)

Origane... En est de .ii. manieres car ils en est de sauvaige qui a les feules plui larges. (*Grant herbier*, p. 98, Camus.)

Origane a vertu de attirer et espartir humeurs. (*Ib.*, f° 79 v°, Nyverd.)

ORIGANIER, adj., d'origan :

La viperiere aussi, les crins *origaniers*, Et de l'auronne encor les cheveux montaniers. (GREVIN, *les Œuvr. de Nicandre*, p. 24, éd. 1567.)

Les crins *origaniers*, c'est a dire les feuilles d'origan. (*Id.*, *des Venins*, I, 5, éd. 1568.)

ORIGANON, s. m., origan :

Souffre ou *origanon* ou cendre de coinz. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 90^a.)

ORIGINAL, voir ORIGINAL.

1. **ORIGINAL**, *-el, original*, s. m., origine :

Pour ce que plusieurs genz doutoient de la genealogie des rois de France, de quel *original* et de quel ligne il sont descendu. (*Chron. de St-Denis*, ms. S^o-Gen., f° 1^a.)

Puisque ci avons fait des Lombars mention, nous raconterons brievement l'*original* de ceste nacion. (*Grand. Cron. de France*, II, 10, P. Paris.)

Et pour mieux entendre l'ordre du fait, convient avant mettre l'*original* de la besdingne. (*Ib.*, Des gestes au bon roy Phe-lippe, II, 21.)

Quintement il fist et adjousta un autre livre qui est dit Ovide *Fastorum* ou *Licitorum*, des *Originelz*, en l'onneur et pour l'amour de Cesar Germanique, qui devoit estre évesque en celli an. (J. LEFEBVRE, *la Vieille*, p. 6, Cocheris.)

— Principe vital :

Quant il orent destruit tout l'*original* de celle lignee, il proposerent a retourner en France. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le roy Philippe Dieudonné, III, 8, P. Paris.)

— *Originala* dans la phrase suivante le sens étrange de méfait, délit :

Com li rois ne vousist pas ce cil *originaus* remeinsist sanz poine, commande au meor qu'il lesse cele ville. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 7, § 3, Rapetti.)

2. **ORIGINAL**, *-nel, original*, adj., vital, organique :

Et luy couppa la vayne *original*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 129 v°.)

Li fiers de glave ly entra ou col et ly coppa la vainne *original*. (*Id.*, *ib.*, IX, 339, Kerv.)

Lesquels cirurgiens fendirent ladite

cuisse en autre lieu ; et disoit on que a ceste cause avoit esté coppee une veine *originalle*, qu'ilz ne sceurent estancher. (1456, Arch. JJ 183, pièce 160.)

Icelluy Thibault getta de sa javeline... tellement qu'il atteignit ledit de Cleres en la jambe et lui couppa la veine *originelle* tout oultre. (1473, Arch. JJ 195, pièce 924.)

— De naissance, héréditaire :

Les bailly et eschevins de Chercy avec Jean Deffresnes, sergent *originel*. (1576, *Cart. de l'abb. St Médard*, Rouge livre, f° 308 r°, Arch. Tournai.)

Cf. ORGUENAL.

ORIGINALEMENT, voir ORIGINALMENT.

ORIGINALMENT, *-alement, -ement, -ement, -ellement*, adv., originairement, à l'origine, primitivement :

Ceste opinion vient en partie et *originalment* de la doctrine de Platon. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 302^b.)

Es parties de septentrion dont cil vent vient *originalment*. (*Id.*, *ib.*, f° 310^a.)

A ces presentes *originellement* doubleez. (1369, *Trans.*, S. Cyprien, l. 18, Arch. Vienne.)

Nous portans ledit seel aus contraiz icelui a ces presentes lettres *originalment* doublees avons mis et appousé. (1376, *Bail*, *ib.*, l. 8.)

Lesquelles parolles sont escriptes *originellement* en l'Évangile S. Luc. (GERS., *Serm.*, ms. Troyes, f° 1 r°.)

Combien que *originellement* icelles villes, chasteaux et forteresses fussent du duché de Lorraine et non de nostre royaume. (1465, *Don*, Dupuy ccvi, 43, Richel.)

Ladite (loi) salique *originellement* estoit en langue germanique. (DU TILLET, *Rec. des Roys de Fr.*, p. 3, éd. 1618.)

ORIGINANCE, s. f., origine :

Salomon le dit voirement
Que de li toute sapieace
[N]est et prent [son] *originance*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 2 r°.)

ORINATION, *-acion*, s. f., origine :

Et traicte de ung chascun le principal et nature et *orination*. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 52 v°, éd. 1482.)

L'*orination* des dieux. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Brux. 10309, f° 106 r°.)

Après que nostre Seigneur Jesus Christ eut demonstré sa divine *orination* aux Juifz. (*Le sec. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 260 r°, éd. 1519.)

Disant que chascune chose est dissolte, finie et terminée par toutes les causes qu'elle a prinse sa naissance et *orination*. (*Ib.*, f° 275 v°.)

Leur *orination* (des anguilles) est du lymon de la terre. (*Platine de honn. volupté*, f° 96 r°, éd. 1528.)

Je (Temperance) tempere et corrige les delectacions du toucher, qui se divise en deux genres, c'est a dire en deux qualitez ou substantialles *orinations*. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 18 r°, éd. 1536.)

ORIGINE, s. f., procuration authentique :

Passer procuration et *origine* a ung greffier du conseil de faire et expedier ung acte. (1561, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

ORIGINÉ, part. passé, qui tire son origine :

En la partie de Sur et de Sajete gari nostre Sires la fille de la Chananee. En Sur fu *originez* et enseveliz. (*Lucidarius*, Richel. 12581, f° 361 v°.)

Pluseurs d'euls *origines* des Albains et des Sabins n'ont de sang ne de gendre la noblesse. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Brux. 10511, VII, 1, 24.)

L'escript pourtant,
Albe est portant
Originee
D'Escaigne.
(G. CRETIN, *Poés.*, p. 125, éd. 1723.)

ORIGINEL, voir ORIGINAL.

ORIGINELEMENT, voir ORIGINALMENT.

ORIGINELMENT, voir ORIGINALMENT.

ORIGINEMENT, s. m., origine :

Ainsi le foye reconforté a cause du spondium retient le sang duquel il est la fontaine et *originement*. (*Regime de santé*, f° 47 v°, Robinet.)

ORILE, voir ORAILLE.

ORILHIER, s. m., terme de blason :

Le conte de Moret, qui portoit ung escu d'argent a trois *orilhiers* de gueules. (*Chron. de Jehan Le Bel*, I, 48, Polain.)

ORILLECTE, voir OREILLETE.

ORILLER, voir OREILLIER.

ORILLET, voir OREILLET.

ORILLETTE, voir OREILLETE.

ORILLEUR, voir OREILLEUR.

ORILLIE, voir OREILLIE.

ORILLIEE, voir OREILLIEE.

ORILLON, voir OREILLON.

ORILLUEL, voir OREILLEUL.

ORIN, adj., d'or, doré, de couleur d'or :

Tute la glorie de lui a la fille del rei dedenz, en frenges *orines*, environ coverte de varietez. (*Libr. Psalm.*, Oxf., XLIV, 15, Michel.)

Devant les faisses *oringnes*. (*Ib.*, Cambridge, XLIV, 13, Michel.)

Porté l'out a l'*orin* dragon.
(WACE, *Brut*, 13059, Ler. de Lincy.)

Reluisent cil escu as *orins* leonceaus.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 52 v°.)

Li uns pourtoient en lur mains
Palmes *orines*, flors e rains.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1631, Roq.)

Od noz peres en tenebrur
I fumes quant une luiur
Veismes *orins* e mirable
Plus ke soleil resplendissable.
Adams ki primers pere fu
S'esleescat quant out veu
La grant lumer[e] e la clarté.

(*Evang. de Nicod.*, ms. Florence Laur., conventi sop-
pressi 99, f° 104^a.)

A enchensiers et a *orins* chandelabres.
(*De S. Alexis*, Richel. 29525, f° 30 v°.)

Hastive chalar del soleil *orin*. (*Legende
de Pilate*, Richel. 19525, f° 56 r°.)

La ot maint petral et maint frein
Rumpu, et maint *orin* lorein.
(*Prothelauts*, Richel. 2169, f° 8^e.)

Sudeement fud fet la culur de *orin* solail
e de reial purpre. (Ms. Brit. Mus. Egerton
613, f° 17 r°.)

Rachel embla les *orins* deus son pere.
(*Bible*, Richel. 902, f° 5^e.)

Mais je n'aime point tant, ni ses cheveux *orins*,
Ni ses sourcils voutes en deux arcs ebenins.
(P. DE BRACH, *Poems.*, f° 22 v°, éd. 1576.)

Tu verrois ton portrait que l'Amour a tiré
Avec le bout *orin* de son dard acéré.
(*Id.*, *ib.*, f° 28 v°.)

Lorsque voici dix beaux doigts yvoirins
Qui, ramassant ses blonds filets *orins*,
Pris en leurs rets esclave le lierent.
(*Rons.*, *Amours*, I, cciv, Bibl. elz.)

Mais s'il advient que ces tresses *orines*,
Ces dois rosins et ces mains ivoirines
Rompent ma trame.
(*Id.*, *ib.*, p. 19, éd. 1584.)

— Blond :

Et vole a sa mere
L'*orine* Cytere,
Avec triste pleur,
Montrer sa douleur,
Et faire sa plainte.

(*BAIF*, 1^{er} *Liv. des passetems*, Amour dérobant le
miel, éd. 1573.)

ORINAL, adj., originel :

Et pardone mei... toz mes pechiez, et
çaus que je fis devant le bautesme... et
çaus que je fis apres et le peché *orinal* qui
me vint d'Adam. (*Le Comment. en roman
sur le Sautier*, f° 55, ps. xxiv, vers. 18.)

1. **ORINE**, -inne, -ingne, *ourine*, s. f.,
origine :

O li a maiâte dame qi sont de franche *orine*.
(J. BON., *Sax.*, lxxiv, Michel.)

Iluec se lait cair li fel de pute *orine*.
(*Roum. d'Aliz*, f° 53^d, Michelant.)

.V.dammes treuve de molt grant seingnorie,
Toutes gentiz et de molt franche *orinne*.
(*Jourd. de Blavies*, 577, Hofmann.)

De Gales, dont je suis roine,
Or vos pri, rois de franche *orine*,
Que vos a mai me dones
Giglain.

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Biaus Desconneus*, 5123, Hippeau.)

Le boin provost de franche *orins*.
(*Blancand.*, 1445, Michelant.)

... Envie est cele racinne
Ou tout li mal prenent *orine*.
(*Renart*, Br. IV, 163, Martin.)

Li pseudomme, li ancien
Ont leenz un fuscien,
Qui tant parest de franche *orine*,
Qu'il garist sans voir *orine*.

(*RUTEB.*, la *Voie de Paradis*, II, 53, Jub.)

L'*oringne* en est mavaise et villaine.
(*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 22^a.)

Li diz Jehans est homs d'*orine* dou dean
et dou chapistre, taillables et redevables a
leur volenté. (Juin 1288, Arch. chap.
Bourges.)

Juis d'*ourine*. (1315, *Ord.*, I, 596.)

A tous ceux de *ourine* ou ancieneté...
sont encheux en lieu de servitude. (1316,
Arch. JJ 53, f° 10 v°.)

Gens franshs ét de franche condition et
orine. (1427, *Ord.*, XIII, 522.)

Hen, hea, quel mesnagier vous cstes !
Vous n'en ystriez pas de l'*orine*
Du pere : vostre corps ne fine
Incessament de besoingner !
(*Pathelin*, p. 30, Jacob.)

Orine est resté dans la Bretagne
(C.-du-N., cant. de Maignon), dans le
Poitou, dans la Mayenne, dans la Mar-
ne, à Guernesey.

2. **ORINE**, s. f., globule :

Vous veez qu'il gette bouillon aussi
comme petites *orines* qui se creveront.
(*Ménagier*, II, 238, Biblioph. fr.)

ORINER, v. a., consulter l'urine de,
traiter par l'inspection des urines :

Chil qui *oriner* le devoit
En s'*orine* rien ne veoit
Fors que la mors asses prochaine.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 102, Peigné.)

Et li dus a le chief levé
Quant oi parler de santé,
Et dit : Ce ai moult desirré,
Tuit cil autre m'ont *oriné*
Et portasté ma maladie,
N'i a nul qui le voir en die.
(D. LAVESNE, *Trubert*, Richel. 2188, f° 20 r°.)

La tres douce fusciane
Qui tant parest de franche *orine*
Qui trestouz cels sane et *orine*
Qui ont en lui bone fiance.

(*JER. LE MARCH.*, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 48^a.)

— Absolument :

Qui les orroit quant il *orinent*
Com il mentent, com il devinent.
(*Guior*, *Bible*, 2564, Wolfart.)

ORINGNE, voir **ORINE**.

ORIOEL, voir **ORIOEL**.

1. **ORIOEL**, -oel, -ou, *eur.*, *œur.*, s. m.,
loriot :

Jais, *orions*, treie e calandre.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 19244, Michel.)

Ce fu en mai que la rose est florie,
L'*orions* cante et la merle s'escrie.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 12495, Barrois.)

Ge ne me preserei un *orioel*,
S'en la cort ne loient e sage e fol.
(*Ger. de Ross.*, p. 315, Michel.)

La plume fu d'*orioel* d'outre mer.
(*Huon de Bord.*, 4916, A. P.)

Et li bouton de l'oreillier
Valent tot le tresor Gaifier.
Sacies qu'il est mult poi de teus ;
Dedens est emplis d'*eurions*,
C'est .i. oisiaus dont il est mains.
(*Blancand.*, 1559, Michelant.)

..... Et li chevoel
Plus sors que penes d'*orioel*.
(*Meraugis de Portlesgues*, Romv., p. 591.)

Et ot le melle et l'*orioel* chanter.
(*Enf. Yv.*, Richel. 774, f° 57^a.)

Simon Hache, ung des gouverneurs de
le Carité S. Nicaise, ad cause d'ung lieu,
manoir et tenement nommé les *œurieur*.
(*Registre aux reliés de l'abbaye S. Wlmer*,
1503-1507, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes
formant le fonds suppl.*, p. 133.)

Je fus fort esmerveillé d'une forteresse
que l'*orioel* avoit faite pour la sauvegarde
de ses petits. (*PAISSY*, *Recepte*, la villa
de Forteresse, Cap.)

Oriol. Clorione, ucello. (*DUEZ*, 1639.)

Il y eut à Boulogne-sur-Mer, jusqu'à
la fin du xvi^e siècle, une rue des *Eu-
rieulx*.

Poitou, Deux-Sèvres, *oriou*. Berry,
louriou. Savoie, *ouriou*. Meuse, *orio*.
Suisse, *loriol*, *oriol*, *ourio*, *loriot*. Wall.,
oriou, orgelet.

Noms propres, *Oriol*, *Auriol*, de
Loriol.

2. **ORIOEL**, *eurieul*, *œurieul*, s. m.,
porche, allée, galerie, corridor :

Al us de la chambre out un *orioel* fermé
Dreit devers le gardin, qui out maint jur esté,
Pur refere erent dunc abatu li degré
E li charpenter erent a lur disaer alé.
A cel *orioel* sunt li chevalier turné.
(*GARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 89 v°.)

Item, un *orioel* sur le degré de .xxvii.
pies de tref et .xxxv. pies de post, tout
clos et coulombé a fenestrage. (1336, *Actes
normands de la Chambre des Comptes*,
p. 147, Delisle.)

Item un colombeis en l'*orioel* et le degré
qui estoit derrière. (*Id.*)

Nous avons donné congé et licence a
Massieu Jehan Bourgos de la ville de
Harefleu de faire un *orioel* en laditte ville,
entre le manoir dudit Massieu ouquel il
demeure a present... et le manoir qui est
audit Massieu, qui est a l'opposite d'y-
cellui manoir. (1338, Arch. JJ 71, pièce
146.)

En l'*eurieul* aux cloquiers, le viii^e jour de
mars l'an mil m^{re} xxvi, la ou furent sire
Mile de Bery, maieur... (1426, *Délibération
de l'échevinage au sujet de l'arrestation d'un
marchand*..., ap. A. Thierry, *Rec. de monum.
inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 103.)

1. **ORIOEL**, s. m., *loriot* :

L'*orioel* chante et li mauvis s'escrie.
(*Gir. de Viane*, Tarbé, p. 160.)

Oriol, clorione, ucello. (*DUEZ*, 1669.)

Pic., *uriot*.

2. **ORIOEL**, *oryot*, s. m., syn. d'*orioel* 2 :

Milliers de grand carrel, moitié rouge et
moitié blanc, pour paver l'*oryot* de l'ostel
de la vicomté. (1476, Arch. S.-Inf., G 527.)

Le dit receveur fit faire la machonnerie
et la porte sur ledit hable jouxte la dite
court, et fist faire l'*orioel*, le degré qui est
en la dicte court et l'entree de la sale.
(*Cout. de Dieppe*, Début, Arch. S. Inf.)

ORIOU, voir ORIOL.

ORIPEL, *orpel, orpeau*, s. m., mod. *oripeau*, cuivre doré :

Et fiert le roi en l'escu en cantel ;
Perchié li a, si deront l'*oripel*.

(RAIMB., *Ogier*, 9015, Barrois.)

Qui or tient manche a dame ne gart a *oripel*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 141°.)

Que en la garnison des escus, des selles et des petraus non soit mis *orpeau* ne labor de soie. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

En cele bataille avoit .i. chevalier... qui estoit covert, luy et son cheval, d'*orpeau*. (*Gestes des Chiprois*, p. 104, G. Raynaud.)

Tout le comble vert estanchelé d'*orpel*. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

Quatre petiz guytons d'*orpeau*. (P. COCHE, *Voy. d'A. de Fozz*, Richel. 90, f° 7.)

S'écrivait *auripeau* au XVIII^e s. :

Auripeau, qu'on écrit plus ordinairement *oripeau*, faux or dont on se sert dans les habits de masques et de balets. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. de commerce*.)

ORIRONS ?

De nasse a croix a croix *orirons*. (6 juill. 1317, *Ord. s. la pêche*, Richel. 1. 1397 B.)

Cf. ORIEL 1.

ORIS, s. m., bord, orée ?

Lors se tourne vers les *oris* ou estoit ce bruyt des heraulx qu'ilz faisoient sur le chevalier sauvage que l'en n'eust pas ouy Dieu faire tempeste. (*Perceforest*, vol. III, ch. III, éd. 1528.)

ORITE, *-yte*, s. f., pierre précieuse :

Orytes sunt de treis manieres :
Mult i a precieuses pieres.

(*Lapid. franç.*, A 789, Pannier.)

La tierce *orite* est merveilluse.
(*Id.*, 803.)

ORIZONTE, s. f., horizon :

Le cercle q'on dit ostreal,
Qui *orizonte* est appellez.

(CER. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 1902, Pöschel.)

ORJAS, *orgaz*, s. m., paille d'orge :

Un cent de formentaz et un cent d'*orgaz*. (1291, *Jurés de S. Ouen*, f° 63 r°, Arch. S.-Inf.)

Sexante (garbes) d'*orjas* et sexante d'avenas. (*Cart. de S. Wandr.*, Q, II, VIII, Arch. Seine-Inf.)

ORLAUGEUR, voir ORLOGEUR.

ORLE, *orlle, ourle, ourlle, urle, oulle*, s. f. et m., bord, bordure :

Lequel descendit en l'*urle* de son vestement, sicume la rosede de Hermon. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXII, 3, Michel.)

Li quens Guill. le fiert de tel air
Par devant l'*orle* de l'escu que il tint.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 190^d.)

Cil r'a Bliocadras feru
Par desseur l'*orle* del escu.
(*Perceus*, ms. Mous, p. 9, Potvin.)

Quant li jaianz cest oi
Mande lui cum sun ami
Qu'il aveit unes noveles pels,
Mais *urle* i failli e tassels,
De barbes as reis, as baruns,
De princes d'altre regiuns
Qu'en bataille aveit conquis.
(*Tristan*, III, 34, Michel.)

Lez l'*orle* del raisel li ont lo lit paré.
(*Parise*, 849, A. P.)

Piaus d'*orle* et piaus blanches en charrete doivent .ii. den., a cheval .i. den., seur asne obole. (Est. BOIL., *Liv. des mest.*, 2° p., II, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Tot entor aura un *orle* ausi comme l'on seult fere en chies de robes que elles ne rompent de legier. (*Bible*, Richel. 899, f° 46°.)

Item fourreures a *oullés* et d'escureus de saison, deux deniers la piece. (*Cout. de Paris*, Reg. Noster, Chamb. des Compt., f° 36 r°, ap. Duc., *Olla*.)

L'escu vert au chief herminei ;
L'*orle* de guelle endenté.
(BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1987, Delmotte.)

Limbus, *urle*. (*Gloss. de Glasgow*, P: Meyer.)

Ains feri le roi Porrus bas joste l'*orle* de la roiele, si qu'il li persa le clavain. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 235°.)

Ourle, frange de vestement, *ourle* de vestement. (*Gl. gall. lat.*, Richel. 1. 7684.)

Ourlle de robe. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Affret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Une mittre pontificale avec les *orles* et enrichissemens en platine d'argent surdoré. (1568, *Inr. de S. P. de Moyssac*, Richel. 1. coll. Etiennot, v. XI, p. 52.)

Les *orles* et bords. (*Id.*)

— Terme de blason, bordure qui ne touche pas les bords de l'écu, mais en suit la forme :

Une *orlle* de merletes d'argent. (*Armor. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., V.)

Le seigneur de Trouville qui portoit d'argent a deux bandes de gueulles a ung *orle* de cocquilles de mesmes... Philippe de Bourbon portoit d'or au lyon de gueulles a ung *ourle* de coquilles. (*Petit Jehan de Saintré*, ch. LVIII, f° 237 v°, éd. goth.)

ORLEGEUR, voir ORLOGEUR.

ORLEMENT, s. m., action d'ourler :

Orlement : m. a hemming, selvidging ;
welling, bordering. (COTGR., 1611.)

ORLENOIS, s. m., monnaie d'Orléans :

Aiol[s] a pris .c. livres d'*Orleinois*.
(*Aiol*, 3842, A. T.)

ORLER, *oller*, v. a., border :

D'une bende d'or noellee
A oiseaus fu au col *olles*
Moult richement la chevegaillie.
(*Rose*, Flor. Ric. 2755, f° 8°.)

Tot est effondres son escu ;
De cols d'espees est *orles*,
Et ses haubers est descloes.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1655, Hipp.)

— *Orlé*, part. passé, bordé :

Totes les manches et le cors ot *ollé*
De chieres pierres qui gietent grant clarté.
(*Aleschans*, 1315, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Venez, le bec de l'oye est *orlé*. (LARIV., *le Morf.*, V, 9, Anc. Th. fr., t. V.)

ORLET, *ourlet, hurlet*, s. m., bord, bordure :

Et avoit un ros peliçon,
Dont li *ourlet* estoient d'os.
(*Ren.*, 1390, Méon.)

Margo, *ourlet* ou rivage (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 173 v°.)

— Bordure inculte :

Hurlet. (1501, *Compt. H.-Dieu Soiss.*, v° Septmont.)

ORLEURE, *ourleure*, s. f., bordure :

De l'*ourleure* une mitié en prent.
(*Otinel*, 479, A. P.)

Cum del capital ongnement
Qui de la barbe Aaron descent,
Qui descent desor l'*ourleure*,
En l'*orle* de sa vesteure.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXII, p. 349, Michel.)

ORLIERE ?

Il est escript en l'évangille
Que qui de parler est engres
S'il n'entre avant, il entre apres.
Engres ne sui pas, mais *orliere* ;
Jamais de chi se n'est en biere
Ne partirai pour nulle perte.
(GAUT. D'ARR., *Erael.*, ms. Turin, f° 21°.)

ORLIEU, voir OREILLEUL.

ORLOGEUR, *-augeur, -egeur, allogeur, alogereur, relogeur, reloigeur*, s. m., horloger :

Jehan de Chaalons, *relogeur*, qui vint a St Mihiel pour veoir un reloge. (1380, Arch. Meuse, B 1041, f° 71 r°.)

Pierre Martin, *orlegeur*. (*Compt. de Jehan Bourse*, 1390-98, Arch. mun. Angers, CC 3.)

A maistre Mahieu de Ghand, *orlogeur*, pour sa pension par lui desservie a avoir visité, atempré a heure et gouverné l'orloge du beffroit de la dite ville (de Tournai). (1395, *D. de Bourg.*, t. I, p. xciv, Laborde.)

Pierre Lequeux, *orlauteur*, la somme de trente escus d'or, pour la vente de trois aulorges. (1396, *ib.*, n° 5761.)

Perrin Chouen, *allogeur* et faiseur d'alloges. (1408, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 253, Douët d'Arceq.)

Phelippart Nerche, *alogereur*, a vendu, werpy et clamé quitte, a tousjours, a Jehan Gobert, fruitier, ung jardin et heritaige tout ainsy qu'il s'estend... en le rue Cumyon. (*Chirogr. du 16 déc.* 1461, Arch. Tournai.)

A Jehan Menin, *reloigeur*, pour ses peines d'avoir gouverné l'orloge de la ville. (1463, *Comptes de Nevers*, CC 58, f° 58 r°, Arch. mun. Nevers.)

A l'*orlogeur* pour visiter l'orloge par quartier .vi. s. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 50 v°.)

Orlogeur de la ville. (1574, Arch. mun. Bord., JJ, min. de L. d'Estivalz.)

S'est dit jusqu'au commencement du XVIII^e s. :

Supposons que vous sachiez l'anatomie et le jeu de votre machine, aussi exactement qu'un *horlogeur* son propre ouvrage. (MALEBR., *Entret. métaph.*, VI.)

On ne seroit pas sage, si on vouloit expliquer exactement comment un *horlogeur* fait une montre, sans savoir auparavant de quelles parties cet ouvrage est composé. (Id., *ib.*, XI.)

Baudemont (Remy), mathématicien et *horlogeur*. (*Journ. des Sav.*, 1712, p. 561.)

ORLOGEUX, -ieulx, horl., s. m., syn. d'*orlogeur* :

Orlogieulx a Cambrai. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 932, Hautcoeur.)

Orlogeux. (1555, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les medecins desacrochent les ressorts de nature, comme les infidelles *horlogeux* font sur les monstres. (*Mém. de Gasp. de Saulx Tavannes*, p. 245, Michaud.)

ORLOIS ?

Lors devisent li qeus d'eus trois
Ira premier voier l'orlois
Que Tristram a la chanbre maine
O celle qui seue est deïnee.

(*Tristan*, I, 4297.)

ORMAGE, s. m., or pur :

Quant l'oi Oriande, si mua son langage,
Nel vousist avoir dit por .i. sestier d'*ormage*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f^o 9 v^o.)

Cf. ORMER.

ORMAIE, s. f., lieu planté d'ormes :

Ormaie, terroir pourplanté d'ormes. (MONET, *Parall. des langues*, Rouen 1632.)

Nom de lieu, *L'Ormoie* (Eure-et-Loir.)

ORMAL, s. m., or pur :

Il fiert .i. Turc sus l'escu a *ormal*.
(*Aim. de Nab.*, Richel. 24369, f^o 69 v^o.)

ORMALZ, s. m. ?

Pour le custode d'un *ormalz*. (1410, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. ORMER.

ORMANTE, s. m., or pur :

Grant deis i ad el paleis, mainte table d'*or*-
N'i ad testel ne pié ne seit d'athamante. [*mante*.
(*Th. de Kent, Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 48 v^o.)

Cf. ORMER.

ORME, s. m., or pur :

Armes faictes en broderie de fyllet de soye et d'or d'*orme* fin. (1539-49, Arch. mun. Lyon, BB 58.)

Cf. ORMER.

ORMEGER v. a., ranger dans le port :

Et avoient arengié lor galees et liees a une grant chaene de fer et bien *ormegees* tout en tour le chasteau en la mer. (*Gestes des Chiprois*, p. 84, G. Raynaud.)

ORMELAIE, umelaye, humelaye, orme-raye, s. f., lieu planté d'ormeaux :

Item, une *humelaye* tenant a ladite ouche. (1466, Ste-Croix, Boncoeur, Arch. Vienne.)

Sur deux boicellees de terre joignant a l'*umelaye* au prieur de Beaumont. (*Cens de la terre d'Estilly*, Richel. I. 9493, f^o 8 v^o.)

Ulmarium, un lieu planté d'ormes, ou *ormeraye*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

ORMELET, ourm., homm., s. m., dimin. d'*ormeau* :

Deux quesneaux et deux *hommeles*. (1397, Lille, ap. la Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'ormelet. (xvi^e s., Roye, *ib.*)

Seant a l'*ourmelet* de Rotheleu. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 55, Hosp. Clerm.-sur-Oise.)

Noms de lieux, l'*Ormelet*, à Tillé, canton de Nivillers, à Auchy-la-Montagne, canton de Crevecoeur (Oise); à Courcelles-Epagelles, canton de Maignelay; à Heilles, canton de Mouy; à Saint-Félix, même canton; à Cuignières, canton de Saint-Just-en-Chaussée; l'*Ormelet* de Nampcel, canton d'Attichy; l'*Ormelet* de Choisy-au-Bac et l'*Ormelet* de Jaux, canton de Compiègne; il y a encore plusieurs *Ormelet* dans ce canton, il y en a aussi quelques-uns dans l'arrondissement de Senlis.

ORMER, ormier, s. m., or en nature, or métallique, qui n'est pas roulé sur un fil, comme l'orfrois, or pur :

Fiert le païen qui des Turs est prisies
Amont ea l'elme ou reluist li *ormiers*.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f^o 201^d.)

Cet exemple prouve qu'*ormer*, *ormier*, a bien été parfois considéré comme un seul mot, ne prenant qu'à la fin la marque de la déclinaison. Dans les exemples suivants on peut écrire soit *ormer*, *ormier*, en un seul mot, comme l'ont fait les éditeurs, soit *or mer*, *or mier*, en deux mots, comme on le voit dans les exemples placés à l'article MER :

Ens pies li ferment les esperons d'*ormier*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11091, Barrois.)

Puis broche le cheval des esperons d'*ormier*.
(*Parise*, 2302, A. P.)

Adonc a fait li rois et crier et huchier
A toz ces qui de lui tiennent terre ne fier,
Que il ne li donasent ne argant, ne *ormier*,
Ne armes, ne chevaux, n'un soul jor a mangier.
(*Floovant*, 147, A. P.)

Tint Durondal, dont le pung fu d'*ormer*.
(*Otinell*, 533, A. P.)

Car en mon tresor seront pris
Li treze mil besans d'*ormier*.
(*Ordene de Chevalerie*, 366, Méou.)

Car il tent a avoir joiaux, argent, *ormier*,
Pour avoir armeurez et un noble destrier.
(*Cov. du Guesclin*, Var. des v. 251-260, Charrière.)

Cf. MER.

ORMERAYE, voir ORMELAYE.

ORMETEL, ourmetel, oulmetel, -iel, -eau, s. m., ormeau :

Son frere trouai gisant
En l'ombre desoz l'*ormetel*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f^o 6^r.)

S'ot un praiel
En la cort et .i. *ormetiel*,
Et li praiiaus enclos estoit.
(*Chev. as deus esp.*, 4251, Foerster.)

Quatre arpenz assis desus les *ourmetiaus*. (1273, Jary, Arch. Seine-et-Oise, A 820.)

A la plante des *oulmetiaus*. (1314, Arch. S 129, pièce 37.)

A Chermentre ou lieu que l'en dit l'*ourmetel*. (1328, Arch. Seine-et-Marne, G 73.)

Cinq quartiers de terre a l'*ourmetel* de Brunay. (1371, *Bail*, Arch. S 113, pièce 61.)

Au quarrefour de la dite ville, la ou il y a un *ourmetel*, il issy deux compaignons de dessous ledit *ourmetel*. (1373, Arch. JJ 105, pièce 129.)

A l'*ormetel* de Corbie. (1400, *Celest. de Linay*, Rent. et cens dus a la ville de Tourny, Arch. Seine-et-Oise.)

Plaisans luveteaulx,
Passez vostre temps
Soubz ces *ormeteaulx*.
(GOBIN, *Libre des loups ravissans*, ch. VIII, éd. 1525.)
Ormeteau, as ormeau. (COTGR., 1611.)

Noms de lieux : l'*Ormeteau* Baillon, à Delincourt, canton de Chaumont (Oise); l'*Ormeteau*, à Liancourt-Saint-Pierre, même canton; l'*Ormeteau* aux Chats, à Parnes, même canton. Il y a aussi une ou deux localités du nom de l'*Ormeteau* dans le canton de Senlis.

Nom de personne ancien :

Jehan de l'*Ourmeteau*. (1349, *Cart. de la dame de Cassel*, I, f^o 80 r^o, Arch. Nord.)

ORMIER, voir ORMER.

ORMIERE, oulmier, s. f., lieu planté d'ormes :

Tot estendu l'abat en une *ormiere*.
(*Auberi*, p. 187, Tobler.)

Pepinieres, chesnotieres, haistrieres, *oulmieres*, et autres jeunes arbres provenus de plant ou de semence et tenus en reservoir pour estre transplantez, suivent le fonds. (*Cout. de Norm.*, art. 516, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 86^e.)

ORMILLAGE, ourm., s. m., garniture, ordinairement en dentelle, pour les bonnets de femme, pour le linge :

Pour le façon et *ourmillage* desdits queuvrechies. (1460, *Compte de l'hospital Saint-Jean-des-Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

Ormillage, ourmillage de serviettes. (La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

ORMILLIER, ourm., garnir de dentelles :

Enseigné et *ourmillié* les nappes et touailles. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La femme Betremieu Barbou avoit taillet et *ormilliet* les nappes, doubliers. (1412, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 94.)

ORMIN, voir ERMIN au Supplément.

ORMINIER, s. m. ?

Il n'ot mes frein a l'orminier.

(*Dou Cheval et de l'arne par orgueil*, ms. Chartres 620, f° 137^a.)

ORMIREE, s. f., or pur :

Et .i. mantel a langes d'ormiree.

(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 61 v°.)

Cf. ORMER.

ORMISSEL, *-mixel*, *ourmissel*, s. m., ormeau :

Je me chevalchoie
Par mi un prael ;
De joste une arbroie,
Lez un *ormissel*.
La trovai grant joie.

(*Rom. et Past.*, II, 20, 1, Bartsch.)

Desci a l'ormixel qui est defors Saint Ari.
(*Charte de 1292*, Moreau, 211, f° 107 v°, Richel.)

Deux petits *ourmissaux*. (1431, *Enquete afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 518, Doc. inéd.)

Ung *ourmissel*. (*Ib.*, p. 560.)

ORMIXEL, voir ORMISSEL.

ORMOI, *-oy*, s. m., lieu planté d'ormes :

Grangia de Ormoy. (1206, *Cart. de S. Loup*, p. 192, Lalore.)

Grangia de Ormoi. (*Ib.*, p. 193.)

Desoz l'ormoi.

(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 76 v°.)

Helas ! il party de moy

Et prist congié en l'ormoy.

(*Chr. de Pis.*, *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 62 v°.)

Noms de lieux, Ormoy (Aube, comm. d'Epagne) ; Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers (Oise.)

Nom de personne, Dormoy.

ORMOIS, s. m., lieu planté d'ormes :

Une piece de noire de l'Ormois. (Sept. 1393, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

ORMOLLE, s. f., lieu planté d'ormes ?

Terres seantes en haulte *ormolle* a Mareuil. (xvi^e s., Roye, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

ORNATEUR, s. m., celui qui orne, qui ordonne :

Pere du ciel, createur souverain,
De ces beaux cieulx *ornateur* primerain.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 18705, G. Paris.)

Homere, en son Iliade, les bons princes et grands roys appelle *κοσμήτορας λαών*, c'est a dire *ornateurs* des peuples. (RAB., *Tiers livre*, ch. I, éd. 1552.)

ORNATIF, adj., qui sert a orner :

Voycy apres, es eaux cosmetiques et

ornatives, entre celles qui servent a coulourer les cheveux. (EVON., *Tresor*, c. XLVII, éd. 1555.)

ORNATION, s. f., action d'orner, ornement :

L'ornation et acoustremens de celle matere disposee ens trois jours sequens. (FOSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 v°.)

Premiere lors estoit l'ornation
Du temps vernal glorieux et propice.
(GUILL. MICHEL, 2^e livr. *des Georg.*, f° 48 r°, éd. 1540.)

ORNATURE, s. f., ornement :

Ou je y veis trois lictz si bien appareillez et agencez que riens ne leur failloit d'ornature. (Perceval, f° 107^a, éd. 1530.)

Bref, ceste haye est de telle *ornature*.
Qu'elle semble un vray chef de nature.
(*Le plaisant Boute hors d'oyiveté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 163.)

Pour revestir d'honorable *ornature*
Nostre imparfaicte et fragile nature.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CVI, éd. 1545.)

Aussy la seconde coulomme avoit semblable *ornature*. (LEFEBVRE D'ETAPLES, *Bible*, Rois, IV, 23, éd. 1530.)

Vien voir mainte belle *ornature*
Que chacun d'eux a receu de nature.
(CL. MAR., *Av. Naiss. du trois. Enf. de la Duch. de Ferr.*, p. 44, éd. 1596.)

Touchant son art d'elle gente *ornature*
C'est une chose admirable a nature.
(*Ib.*, *Balladin*, p. 544, éd. 1596.)

Chacun des deux a diverse *ornature*,
Diverse grace, et n'ont qu'une nature.
(FRANC. SAGON, *Coup d'essay*, dans les *Œuv. de Clém. Marot*, VI, 43, éd. 1731.)

Pour parachever et poursuivre les agenssemens et *ornatures* des lieux et plachés decorees a ladictie venue. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

L'un comme chef et prince de Syon,
L'autre, sa mere, en parfaicte *ornature*,
Gardans la loy de Dieu de poinet en poinet.
(*Le Fidelle*, p. 17, ap. Ler. de Lincy, et Michel, *Farces, Moral. et Serm. Joy.*, t. II.)

Voila comment les regions nature
Sait bien parer de diverse *ornature*,
Pour se monstrier divine en toute sorte.
(G. GUZAULT, *Blas. des oys.*)

Dieu par nature
Donne aux uns bon entendement,
Aux autres de corps *ornature*.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.* 190^e, 1^{re} partie, Lormier.)

1. ORNE, *ourne*, s. f. et m., ordre.

— A *orne*, l'un après l'autre, ensemble, tout à fait, régulièrement :

G'i metera le mien avoir avant,
Tote ma terre a *orne* et a apans.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 160^e.)

Corent a *orne*, s'ont le vent eschivé.
(*Ib.*, f° 196^a.)

Et l'emperere n'i sojorné,
La gent Artur ocit a *orne*.
(WACE, *Brut*, 1332, Ler. de Lincy.)

La voissies moult bien aidier
Troilus, ki sor lui retourne,
Ciex entor lui ocist a *orne*.
(BEN., *Trois*, Richel. 375, f° 98^b.)

Li reis de la bataille torne,
La terre Rou prent tute a *orne*.
(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 919, Michel.)

Li rois Artus cele part torne,
Et li autre trestot a *orne*.
(*Tristan*, I, 3913, Michel.)

Les gelines sentent hochier
Le fuerre, si en tresailirent
Et en un angle se tapirent,
Et Renars celle part s'en torne,
Si les a prises tout a *ourne*,
La ou il les vit enanglees,
Si les a toutes estranglees.
(*Ren.*, Br. IV, 130, Martin.)

La colors blanche et la vermeille
Si soutieulment vo face *ourne*,
Ki cerqueroit le monde a *orne*
N'i seroit pas vo pers trovee.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 29 v°.)

Si ot le cristal merveilleus
Itel force que tous li leus,
Arbres et flors et quanqu'orne
Li vergiers, i pert tout a *orne*.
(*Rose*, 1557, Méon.)

Arbres et flours et quanqu'ourne
Li vergiers, y pert tout a *ourne*.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 12^e.)

Atant la vielle s'en retourne.
Toutes ses voisines a *ourne*
Va acoutant la bone chiere.
(PR. DE REMI, *Fole Larguece*, 131, A. T.)

Et si fait chiere mate et morte ;
Quar il l'avoit batue a *orne*.
(*Des Tresces*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 74.)

A greveuse peine et a male
Chement par ileuc a *ourne*,
Carli floz qui va et retourne,
Leur fait la si grant destourbanche
Qu'en huit jours, selonc ma creance,
N'errent pas quatre lieues plaines.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 307 v°.)

La vi comment le souverain pere
A ordené du ciel l'espere
Qui obliquement ades tourne
Au tour de son aixiau a *ourne*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 1859, Pöschel.)

Pour acomplir mon convenant,
Messeigneurs, a vous ci retourne ;
Si vous vueil deviser a *ourne*
Ce pour quoy j'ay esté a Romme.
(*Un Mir. de N.-D.*, comm. Otas roy d'Esp. perdi sa terre, *Th. fr. au m. d.*, p. 469.)

Ce qui sejourne
En la triste pensee mourne
Passer ne peult : car tout a *ourne*
Pris sont les pas, si s'en retourne
Vers le courage...
(A. CHART., *Liv. des quat. dames*, Œuv., p. 645, éd. 1617.)

— Rangée de ceps, vigne :

Parmi la vile s'en vont esperonnant,
Cerchent ces rues, ces *ornes* et ces champs,
Si en giterent tot l'or et tot l'argent.
(*Enf. Vivien*, Richel. 1448, f° 69.)

Pour avoir *ornex* a Mamonville et Orleans.
(*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1393-94, exp. comm. dom., Hôp. génér. Orléans.)

Pour avoir un *orne* a l'ostel. (*Ib.*)

Pour avoir orné et recepee nostre *orne*
vieille. (*Ib.*, 1398-99.)

Pour despense faite a prendre nostre *orne*
en la forest. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1414-15, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

— Manière d'agir, de s'y prendre :

Il coloie comme .i. herons
Et vers Virginité se tourne,
Mes si sagement prent son *ourne*
Virginité a son venir
Qu'a bien pou ne l'a fet fenir
De la lance qu'el embati.

(Fauvel, Richel. 146, f° 39^b.)

— Atorner son orne, faire ses préparatifs :

D'autre part a fet atorner
Li sires du chastel son *orne*,
Avec les prisoniers s'atorne.

(Floriant, 1944, Michel.)

— Affaire, intrigue :

Un sien serviteur domestique, qui depuis est parvenu a grands biens tant en spirituel que temporel, sceut si dextrement et fidellement conduire cette *orne*, qu'il emporta le dessus de tous les autres pretendans. (E. PASQ., *Lett.*, VII, 10, éd. 1723.)

La Fin conduit son *orne* en Savoie. (Id., *ib.*, XVII, 4.)

Ils croyent que le plus salutaire conseil que l'on peut donner a ces Messieurs, qui conduisent l'*orne* de ce mariage, est de le rompre, ou de le retarder. (N. PASQ., *Lett.*, V, 2.)

Ceste procedure est le moyen d'empescher tout le trafic des grands, qui voudroient conduire sourdement, ou a huis ouvert, une *orne* a la ruyne et destruction de son estat. (Id., *ib.*, VI, 1.)

Suisse rom., *orgna*, *orna*, *orne*, s. f., rangée de ceps de vigne. Bourg., Mâcon, *orne*, sillon :

Mes jambes ne me supportaient plus pour aller aux champs ; à peine mon *orne* commencé, il fallait m'appuyer sur le manche de mon rateau. (LAMART., *Tailleur de pierre de la vallée de Saint-Point*, ch. XII, parag. XVI, p. 245, Hachette.)

2. ORNE, s., syn. d'ornel :

Et aura led. pavement une pierre de 6 pies en tous seens en sont roont, et fournira led. pavement de 2 pierres de *ornes* tout entour en descendant l'un sur l'autre. (Pièce du 6 nov. 1395, Arch. mun. Rouen, A 3.)

ORNÉ, adj., bien équipé :

Et nos gens erent dusc'as lices passees
Entor les lices et rengie et serree
Et Bueves a toute sa gent *ornes*
Devant les autres li viant lance levee.

(G. d'Hanstone, Richel. 25516, f° 64 v°.)

— Composé :

Cour *ornee* de quatre hommes de fief. (1619, *Chartrier de Haynault*, Nouv. Cout. gén., II, 56.)

ORNEEMENT, -ement, adv., d'une manière ornée :

Pexim, *orneement*. (Gloss. de Salins.)

Que ilz ne sachent bien parler et *orneement*. (ORESME, *Politig.*, f° 206^a, éd. 1489.)

Ceulx qui cuident parler *orneement*. (P. FERRET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 117 v°, éd. 1482.)

Après que bien et *orneement* l'aurais

revestue (la pucelle), je vueil que tu la mainnes au roy Artus. (Perceval, f° 22^a, éd. 1530.)

Quant mengé eurent en liesse, on feist le lict de Perceval le plus *ornement* que l'on peult. (Id., f° 149^b.)

Les exemples bien au long aves mis si *ornement*. (Eurialus et Lucr., f° 31 r°, éd. 1493.)

Polite, *orneement*. (R. Est., *Dictionarioolum*.)

Orneement, ornate. (Id., *Pet. Dict. fr. lat.*)

Monsieur M^e Pieres Desmethieres... avoit semblablement fait en langaige maternel et franchois, *orneement* et eloquentement sa harenghue et oraison. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Arat, homme ignorant en l'astrogie, a parlé du ciel et des estoiles fort *ornement*. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la Cité de Dieu*, II, 101, éd. 1579.)

ORNEL, *horn*., s. m., sorte de mœillon :

It. au charretier mons. l'evesque pour plusieurs journees de sa charrete pour admener la sepmaine de la decollacion S. Jehan Baptiste, des *ornaulx*, des quartiers, des parpins a la porte de Croe. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 25 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour admener des tables et *ornaux* de pierre. (1398, *ib.*, CC 6, f° 11 r°.)

.XXX. tables et .ii. charretees d'*ornaux*. (Id.)

Quarrier .xxiiii. charreteez d'*ornaulx* de pierres. (1439, *ib.*, CC 42, f° 26 r°.)

Pour .LXXV. *hornaulx*. (Id.)

Pour .lxx. herres de pierres d'*ornaulx*. (Id., f° 28 r°.)

Pour charrier des quartiers et *ornaulx*. (1468, *ib.*, CC 63, f° 39 r°.)

Journees mises a servir les massons acoultrer les *ornaulx* dessus la pille du pont de Loire. (1471, *ib.*, CC 65, f° 32 v°.)

A pierre Roland pour .lxx. charretees d'*ornaulx*. (Id., f° 22 r°.)

ORNEMENT, voir ORNEEMENT.

ORNEMENTER, v. a., opérer l'ornementation :

Pour portage de ung cent de pierre de Saint Fon pour *ornementer*. (1532, *Compt. de la gr. command. de S. Den.*, Arch. LL.)

ORNERIE, s. f., faveurs :

Quant feme ne respont,
Que l'en prie et semont
Que *ornerie* otroit.

(Prov. du Vilain, Richel. 19152, f° 75.)

ORNEUR, s. m., *orneresse*, s. f., celui, celle qui orne :

Ornator, *orneur*; ornatrix, *orneresse*. (Gloss. lat. fr., Richel. I. 7679, f° 224 v°.)

ORNICLÉ, s. m., bracelet, et par suite fers d'un prisonnier :

Es bras auront *ornicles* et cordicles as cols ;
Jes leverai en haut, qui qu'en ait le cuer gros.

(Roum. d'Aliz., f° 414, Michelant.)

Cordeles et *ornicles* en auront a bandon. (Id.)

Les mains en lius d'*ornicles* les fait loier de
[cordes.
(Id., f° 42^a.)

Li braz sont fort par les manicles
Qui faites sont d'or et d'*ornicles*.

(Parton., Richel. 19152, f° 151^a.)

ORNICQUE ?

C'est le fait d'entre nous *ornicques*
Comment femme du tout renverse
Nostre entendit.

(Farce de Colin qui loue et despote Dieu, Anc. Th. fr., I, 249.)

ORNISSEMENT, *ourn*., s. m., ornementation :

Ou cerle d'avant de la dicte mitre y a cinq taboreaux et quatre ou montant ou il a trois saphirs beaux carrez, deux esmaudes et quatre petites balles, avecques petites chaynettes entre deux et perles en l'*ournissement*, garni chacun taborel de quatre perles et quatre petites pierres rouges et vertes. (6 mai 1440, *Invent. des reliques de l'égl. de Dol*, dans le *Bullet. du comité de la lang.*, II, 65.)

— Ornement :

Pierres, esmaulx et autres *ournissemens* precieux. (6 mai 1440, *Invent. des reliques de l'église de Dol*, dans le *Bulletin du comité de la lang.*, II, 65.)

ORFAVRIL, voir ORFAVRIL.

OROGRAFF, voir OLOGRAPHE.

OROILLE, voir ORAILLE.

OROILLIER, voir OREILLIER.

OROIR, *ouroir*, -ouer, -oer, s. m., oratoire, employé particulièrement dans des noms de lieux :

Ouroir lez Jargueau. (1302, S. Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

En la paroisse d'*Ouroer* des champs. (1334, *Inform.*, S. Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

Oroir lez Jarguiou. (1336, S. Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

Un oratoire ou *oroer*, cella precatória. (NICOT.)

D'innombrables noms de lieux représentent en France le mot latin oratorium. Voici les principaux :

Auroir (Aisne). *Aurover*, *Louroux-de-Bouble*, *Louroux-de-Beaune*, *Louroux-de-Bourbonnais* (Allier). *Auroux* dit Saint-Aubin (Côte-d'Or). *Ourover* (Cher). *Orrouer*, *Ozoir-le-Breuil* (Eure-et-Loire). *Lourouer*, *Lourouer-les-Bois* (Indre). *Auzouer*; *Le Louroux* (Indre-et-Loire). *Ouvrouer* (les-Champs), *Ouzouer-les-Champs*, *Ouzouer-sous-Bellegarde*, *Ouzouer-sur-Loire*, *Ouzouer-sur-Trézé*, *Louzeouer* (Loiret). *Ouzouer-le-Doyen* (Loir-et-Cher). *Auroux* (Lozère). *Le Loroux* (Maine-et-Loire). *Ourover-aux-Amognes*, *Oroux* ou *Ourooux* (Nièvre). *Oroir*, *Orrouy* (Oise).

Ouroux-Saint-Antoine, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Ouroux (Beaujolais, Dombes). *Saint-Vincent-du-Lorouer, St-Pierre-du-Lorouer* (Sarthe). *Oroir*, aujourd'hui Villevaudé. *Ozouer-la-Petite, Ozouer-le-Repos, Ozouer-le-Voulgis* (Seine-et-Marne). *Yrouere* (Yonne). *Ourouer* (Nièvre).

OROISONNETTE, s. f., dimin. d'*oraison* :

Et por ce que ele n'avoit ne seigneaux ne contes ou ele peust conter ses paternostres, ele fesoit moncelez de petites pierres et ainsinc administroit a Nostre Seigneur ses *oroisonnetes*. (*Vie Ste Clare*, Richel. 2096, f° 1°.)

ORORTICON ?

Et gingenbraz alixandrin
Et pleuris *ororticon*.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 22°.)

OROSBET, s. m., cal :

Avicenne conseille que l'on coupe la chair, et que en frottant l'*orosbet* ou cal soit séparé. (*Joub.*, *Gr. chir.*, p. 390, éd. 1598.)

ORP, voir **ORBE**.

ORPAILLEUR, *arpailleur, arpelleur*, s. m., celui qui recueille, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves :

Ordonné a Humbert Paris de chasser certains *arpailleurs* qui arpellent sur Saone. (*Pièce de 1542*, Arch. mun. Lyon, ap. Nizier du Puitspelu, *Dict. ét. du pat. lyonn.*, p. 24.)

Parfois il s'habille en chercheur de mines, en *arpailleur*, et en lapidaire. (*Du PINET, Pline*, au Lect., éd. 1566.)

On dit que les *arpailleurs* trouvent a force or parmi le gravier du Taio. (*Id.*, *ib.*, IV, 22.)

ORPAILLIER, *arpeller*, v. n., exercer le métier d'arpailleur :

Ordonné a Humbert Paris de chasser certains arpailleurs qui arpellent sur Saone. (*Pièce de 1542*, Arch. mun. Lyon, ap. Nizier du Puitspelu, *Dict. étym. du pat. lyonn.*, p. 24.)

ORPEAU, voir **ORIPEL**.

ORPEL, voir **ORIPEL**.

ORPETRE, *orpiter*, s. m., archal, laitton :

Oricalcum, auricalcum, *orpiter*. (*J. DE GARLANDE*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 44.) Var., *Orpetre*.

ORPHAIVRIE, voir **ORFEVRIE**.

ORPHANE, voir **ORFE**.

ORPHANIN, voir **ORFANIN**.

ORPHANITÉ, voir **ORFANITÉ**.

ORPHANTÉ, voir **ORFANTÉ**.

ORPHANU, adj., orphelin :

Oez con se demante quant ele est revenue, Hay, lasse, dolante, chaitive, *orphanue*. (*Rom. de la vanjanee Vaspas.*, Ars. 5201, p. 160°.)

ORPHAVERESSE, voir **ORFEVRESSE**.

ORPHAVERISIÉ, voir **ORFAVERISIÉ**.

ORPHAVRESSE, voir **ORFEVRESSE**.

ORPHE, voir **ORFE**.

ORPHEIQUE, *orifique*, adj., d'Orphée :

La couronne *orpheique*.

(*J. BOUCHET, Ep. fam.*, XXI, éd. 1545.)

Les hymnes *orifiques*. (*Préf. de J. de La Mirande*, ap. La Bod., *Harmon.*, XXI, éd. 1545.)

Mot conservé sous la forme *orphéique*.

ORPHELIF, adj., orphelin :

Alas ! dolante chetive !

Je demcure bien *orphelive*.

(*Resurr. Notre Seigneur, Jub., Myst.*, II, 347.)

ORPHELINAGE, s. m., état de celui qui est orphelin :

Gaius Martius... estant demouré orphelin de son pere, fut nourri soubz sa mere veufve, et feit voir par experience que l'*orphelinage* apporte bien d'autres incommoditez a un enfant. (*AMYOT, Vies, Coriol.*, éd. 1567.)

Calamité d'*orphelinage* et de deuil. (*GENTIAN HERVET, Trad. de la Cité de Dieu*, II, 344, éd. 1579.)

Puis approchant de sa majorité et sortant de son *orphelinage*, il fut envoyé a Paris. (*VAUQ. DE LA FRESNAYE, Or. fun. de Rouzel*.)

Se disait encore au XVII^e siècle :

Orfandad, *orfelinage*, orfanté. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Jetez, s'il vous plait, les yeux sur l'*orphelinage* de ma pauvre fille, sur sa jeunesse, sa gentillesse, et toutes les autres bonnes qualités qu'elle a. (*FILLEAU DE S. MARTIN, Trad. de D. Quichotte*, t. IV, ch. 48, p. 204, éd. 1677.)

Les auteurs du dictionnaire de Trévoux ont admis ce mot, en remarquant d'ailleurs qu'il n'est pas autorisé par l'usage.

ORPHELINET, voir **ORFELINET**.

ORPHENE, voir **ORFE**.

ORPHENTÉ, voir **ORFANITÉ**.

ORPHENTÉ, voir **ORFANITÉ**.

ORPHEVRESSE, voir **ORFEVRESSE**.

ORPHRAIS, voir **ORFROIS**.

ORPIGMENTER, voir **ORPIMENTER**.

ORPIMENTER, *orpimenter, orpigmenter*, v. a., nourrir d'orpiment :

L'un tendra l'oiseil, l'autre tendra l'orpiment, et l'autre l'*orpimentera*. (*Ménagier*, II, 326, Biblioph. fr.)

Orpiment pour *orpimenter* les oiseaux de venerie. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les Allemans les *orpmangent* tout a sec, et ce est bon pour temps chaut. (*ARTEL., Fauconnerie*, f° 101 v°, ap. Ste-Pal.)

Que son oiseau ne soit trop maigre et affamé, lorsqu'il le voudra *orpmangler*. (*FRANCHIERES, Faux.*, IV, 26, Ars. 2710.)

ORPIN, s. m., syn. d'orpiment :

Orpin qui autrement est appellé arsenic, est une vaine de terre qui a couleur d'or. (1372, *Liv. du propriét. des choses*, ap. La-borde, *Emaux*.)

ORPINER, v. a., syn. d'*orpmangler* :

Se ton faulcon a poulx tu les luy osteras en ceste maniere, sans luy *orpiner*, ny faire autre chose de quoy ses penes ayent autre couleur. (*Modus*, f° 92 r°, Blaze.)

ORPITER, voir **ORPETRE**.

ORPOIGNANT, s. m., broderie d'or :

Auripictum, *orpoignant*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

ORPRES, s. m., espèce d'orfraie, le pyrargue :

Ung oysel qu'on appelle *orpres*,
Qui a l'aigle appartient de pres,
En ung estang pesché avoit
Le poisson, si l'emportoit.

(*GACE DE LA BIGNE, Deduits*, ms., f° 45 v°, ap. Ste-Pal.)

ORPRIMES, *orprime, orprimes, orprimés*, adv., à cette heure, à ce moment même, alors :

Li leres voit l'aspotle, sen cuer refraint et donte,
Car *orprimés* set il q'è sa malvaisté monte.

(*S. Jehan l'Evangéliste*, Richel. 2039, f° 31 r°.)

Et en celle saison que ces nouvelles s'espardirent ore *orprimés* se conclurent les traittiez. (*FROISS., Chron.*, Richel. 2646, f° 62°.)

Au prime, et oraprime, vel *orprime*, vel secundum aliquos, horaprime, quasi quis dicit latine, Ad hanc horam primam. (*H. ESTIENNE, Gram. gall.*, De adv., p. 72.)

En vertu duquel style et ordonnance ledit serment est referé aux demandeurs, lesquels, lors que suivant ladite relation ils se presentent pour jurer, lesdits adjournés deffendeurs, pour tousjours dilayer et allonger le cours de la justice, viennent *orprimés* a se porter pour appellant dudit défaut et profit d'iceluy, et en ce faisant empescher les demandeurs de jurer. (1599, *Placard pour mettre les sent. de l'Eschev. d'Arras à exécut.*)

Les vins d'Orleans... sont *orprime* en leur bonté en la seconde année. (*LA FRAMBOIS., Œuv.*, p. 104, éd. 1631.)

Cf. **OR** et **ORAPRIME**.

ORQUENOIS, voir **ORGANOIS**.

ORRANDROIT, voir **Orendroit**.

ORRANT, voir **ERRANT**.

1. **ORRE**, voir **ORD**.

2. **ORRE**, voir **ERRE**.

ORRÉ, voir **ORÉ**.

ORREPCION, *-tion, -rection, obr.*, s. f., réticence qui rend une lettre obreptice :

Ne scet riens se Montigny et Launoy crocheterent ung autre coffre et controuverent ung calice; mais quant Montigny l'eust exprimé en sa remission, ce n'eust desmeu la chancellerie lui octroyer sa remission en laquelle n'y a aucune *orrection*. (*Pièce de 1457*, ap. Longnon, *Etude sur Villon*, p. 158.)

Si ne pourroit en ce estre notee aucune subreption ne *obreption*. (1490, *Pièce concern. la chanterrie de S. Germain des prés*, Arch. L 779, 2^e liasse.)

Est fait commandement au procureur de la barre et jurisdiction ou se fera la dicte verification de disputer les dictes graces et remissions ainsi que par raison verront appartenir soit de subreption ou *obreption*. (*Ord. faictes en parlement tenu à Yennes en l'an 1516*, à la suite des *Coust. de Bret.*)

Et voulons que les parties les puissent debatre et impugner de subreption, *obreption*. (REBUFFI, *Rubrique des Rescissions*, n° 198 v°, éd. 1547.)

L'*obreption* est proprement prinse pour la convention et surprinse. (CHARONDAS LE CARON, *Pandectes du droit françois*, n° 366 v°, éd. 1586.)

ORRETIF, adj., obreptice :

Mandement *orretif*. (*Cout. de Bourges*, CLXI, *Nouv. Cout. gén.*, III, 891, éd. 1604.)

Se il est surretif, ne *orretif*. (*Cout. du Berry*, ch. 141, p. 292, La Thaumassière.)

ORREPTISSEMENT, *obr.*, adv., d'une manière obreptice :

Obreptissement, by stealth. (COTGR., 1611.)

ORRIBILITÉ, voir HORRIBLETÉ.

ORRIBLETÉ, voir HORRIBLETÉ.

ORRIEN, voir ORIEN.

ORRIERE, voir ORIERE.

ORS, voir ORES.

ORS, voir HORS.

ORSE, s. f., origine :

O de pute *orse*
Qui lo prevoire si amorse!
(De Richaut, 216, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 44.)

ORSEILLE, s. f., espèce de lichen qui donne une couleur bleue tirant sur le violet; mot conservé :

De chacun cent pesant de garance, de chacun baril d'*orseille*, .iiii. d. (Mai 1518, *Péag. d'Orl.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 139.)

ORSELE, voir ORCELE.

ORSEUL, voir ORQUEL.

ORSIN, voir OURSIN.

ORSOLLE, *ours.*, s. f., orseille :

Et y croist une grayne qui vault biau coup que on appelle *orsolle*; elle sert a taindre draps ou autre chose. (JEAN DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 131, Gravier.)

Il y croist de l'*oursolle* qui est fort marchande et profitable. (*Id.*, *ib.*, p. 135.)

1. **ORT**, voir ORD.

2. **ORT**, voir HORT.

ORTALIN, voir HORTOLAIN au Supplément.

ORTATGE, voir HORTAGE.

ORTEIL, s. m., vertèbre :

Feut tiré un coup de hacquebouze dont la pierre le veint frapper au travers des reins, et lui rompit tout le gros *orteil* de l'eschine. (*Hist. du ch. Bayard*, p. 377, ap. Ste-Pal.)

1. **ORTEL**, s. m., doigt de pied :

Sus son pié feru tel coup a
Que trois des *ortaus* li coupa.

(JEH. LE MARCH., *Afir. de N. D.*, ms. Chartres, n° 23^e.)

Et disoit k'il ert escapes
De prisson, u fu atrapes,
Et tant ot esté mesprisies
C'on li ot les *ortaus* brisies.

(MOUSK., *Chron.*, 24671, Reiff.)

Li nerf li perent et les vaines,
Tres les *ortaus* dusques as aines,
N'avoit manche ne mancheron
N'il n'ot cape ne caperon,
N'avoit ne tissu, ne filé,
Mais cors noirchi, taint et hallé.

(Du Chevalier au Barisel, 665, ap. Méon, *Fabl.*, I, 230.)

Si fu ceste assurance faite devant le bierfroit, le samedi, en Pentecouste, l'an m^cclxxxiii quant on fist loi de Jehan Goubaut d'un *ortel*. (*Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai 217, n° 14 r°.)

Le leup a le bout des *ortaux* plus gros et plus rond que n'ont les chiens. (*Modus*, n° 29, ap. Ste-Pal.)

A l'autre nuyt songea il que tous les *ortelz* des piedz luy cheoient, fors les poulices. (*Lanc. du Lac*, I, n° 51, éd. 1533.)

2. **ORTEL**, voir HORTEL.

ORTELAGE, voir HORTELAGE.

ORTELLAIN, voir HORTOLAIN.

ORTELLERIE, voir HORTELLERIE.

ORTELON, voir HORTELON.

ORTHOgone, *-onne*, *orto.*, adj., rectangle :

Se tu vels del triangle *orthogone* l'aire. (*Li Compos*, Richel. 2021, n° 156^e.)

— *Ligne orthogone*, celle qui tombe à angles droits sur une autre :

Deux lignes droites *orthogones*. (BULLANT, *Horolog.*, p. 46, éd. 1562.)

— S. m., triangle rectangle :

.i. petis triangles en l'*orthogone*. (*Li Compos*, Richel. 2021, n° 155^e.)

Se tu veus trover le dyametre du cercle escrit en l'*orthogone*. (*Id.*)

ORTHOGRAPHIE, *-fie*, *orto.*, orthographe :

Si come li livre d'*ortografie* le devisent. (*Cong. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, n° 30 r°.)

Com font de teus ja qui ont deus caires d'*ortografie* que ils mostrent. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, n° 80^e, Auracher.)

Je ne suy pas si souffisant que je ose telz choses assembler par *ortographie* ne transmuier a parfait latin. (J. DE VIGNAY, *Enseign.*, ms. Brux. 11042, n° 1^e.)

Ortografie. (*Id.*, *ib.*, ms. 9467.)

Ilz (ces termes) seroyent de semblable *ortographie* et consonance. (FABRI, *Rhet.*, l. II, n° 3 r°, éd. 1521.)

Des personnes des verbes françois et de l'*ortographie*. (RONS., *Abrégé de l'art poet.*, n° 12 r°, éd. 1565.)

Tu evitaras toute *ortographie* superflue. (*Id.*, *ib.*, n° 12 v°.)

ORTHOLAN, voir HORTOLAIN.

ORTIAL, voir HORTEL au Supplément.

ORTIE, s. f. ?

A luy (Jaquemart Gousseau) pour ung hâtier et une *ortie* de fier. (1522, *Exécut. testam. de Judicy le Senne, veuve de Baudart Besson*, Arch. Tournai.)

ORTIEMENT, s. m., action de piquer avec des orties :

Ortiement, urticatio. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

1. **ORTIER**, *-ier*, *ourt.*, *urt.*, *uert.*, verbe.

— Act., frotter et piquer d'orties :

Leront les roses por pis faire;
Et lor donra chapel d'ortie
Deables qui si les *ortie*.

(Rose, 20970, Méon.)

Il fu touz plaiez et *ortiez* que le sanc courroit de son corps. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, n° 77^e.)

Ortier, urtico. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Il m'est advis que tu m'*orties*
Les fesses, le doz et le ventre.

(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, n° 654, éd. 1507.)

Si on *ourtie* bien ung cheval dessous la queue, il regimbera galiardement. (PALS-GRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 644, Génin.)

Ortier, urticis urere. (NICOT, *Thresor*.)

— Fig. :

Je te conseille, dict saint Bernard, que tu n'oyes volontiers femme parler : car quand tu l'escoutes parler elle t'enflamme, quand tu ne la vois point : et quant tu la vois elle t'envenime : mais c'est plus seure chose que tu ne la touches point : car quant tu la touches elle te *ortie*. (*Doctrinal de sapience*, n° 60 r°.)

— Absolument :

Nature l'ot ja apris,
Car *ortie* c'*ortier* doit
Tempre *ortie*; aujourd'ui on voit
Si tempre *ortier* les enfans.

(Ren. le Nouv., 5140, Méon.)

Ortie qui doit poindre hasteement *ortio*.
(Baud. de Seb., I, 1027, Bocca.)

— Réfl., se piquer avec des orties, et, fig., se piquer en général :

Cis siecles n'est fors c'une haire
Por cors et ame a infer traire,
Qui plus s'i frote plus s'uertie.
(*Vers de la mort*, Richel. 375, f° 336^b.)

Court sivre et non flater, a homme mendiant
Vient de trop grant vertu, selonc mon escient;
Je ne sai si pseudome de ci en Orient
Qui unq pou en cest cas ne se voit orient.
(*JEN. DE MEUNG, Test.*, 845, Méon.)

— Neutr., éprouver une brûlure semblable à celle que cause la piqûre de l'ortie; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIII^e siècle:

En ce pays on n'employe point dans la vigne... ce qui sort des petits lieux, parce que cette matiere étant trop chaude, il y aurait lieu de craindre qu'elle fit *ortier* ou brûler la vigne. (BOULLAY, *Man. de cultiver la vigne*, 3^e éd., Orléans, 1723, p. 39.)

Ortier est encore enregistré par Richelet au propre et au figuré, et par Littré, comme terme de médecine, au sens de piquer avec des orties.

Wallon, *ourti*, piquer avec des orties. Hte-Norm., vallée d'Yères, *être ortié*, avoir des démangeaisons, et au fig. désirer vivement: alle *est ortiaï* d'se marier.

2. **ORTIER**, *urtier*, s. m., la plante de l'ortie:

J'ai veu de lez l'ortier
Florir et croistre lou rosier.
(*Guior, Bible*, 2664, Wolfart.)

— Lieu où il croît des orties:

La vaul que li malade de Verdun tienent desouz l'urtier. (Mai 1273, S.-Maur. de Verdun, Arch. Meuse.)

ORTIERE, s. f., lieu où il croît des orties:

Onc ne fina si qu'a une riviere,
Huec lessa Renoart en l'ortiere.
(*Alesch.*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonk., *Guill. d'Or.*, II, 284.)

Et lores une *ortiere* passe
Por la male voie eschiver.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 272^b.)

Prent son glaive et son escu et vient a son gringalet la ou il l'avoit laissié, sel tire hors des *ortieres* et l'enmaine au ru de la fontaine. (*Artur*, Richel. 337, f° 266^a.)

ORTIETE, s. f., dimin. d'ortie:

Mais d'orties et *ortietes*.
(*G. DE COINCI, Mir.*, ms. Soiss., f° 205^a, et ms. Brax., f° 201^a.)

ORTIF, adj., cultivé en jardin:

Item Blanche tient une terre contenant sept meytérées de terre, desquelles les cinq sont *ortives* sans nulle decime. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

ORTIGOMETRE, s. f., caille:

Ortigometra, *ortigometre*, unq oyseau, caille. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

ORTIGUE, s. f., ortie de mer:

Ortigue: f. as ortie de mer. (COTGR., 1611.)

ORTILLAGE, voir HORTELAGE.

ORTILLER, voir HORTILLIER.

ORTILLIERE, s. f., lieu où croissent des orties:

Pour deux *ortillieres*. (1516, *Exécut. testam. de Olivet Moucque*, Arch. Tournai.)

Cf. **ORTIERE**.

ORTIVE, s. f., ortie:

Helas! si unq pou la poignoit l'*ortive* d'amours comme elle fait moy. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 170, Bibl. elz.)

ORTOGONE, voir ORTHOGONE.

ORTOGRAFIE, voir ORTHOGRAPHIE.

ORTOILE, s. f., ortie:

Au parler sanle uns apostoiles,
Et si croi bien que sour *ortoiles*
Ne passast ainc si fors traillieres
Se n'est Wistasses li tailleres.
(LAUR. WAGON, *le Moulin a vent*, 133, Scheler, *Trouw. belg.*, Nouv. sér., p. 166.)

ORTOILLE, s. m., doigt de pied:

A son col avoit enchargié
Dix aunes de moult bonne toile.
Par devant li bat a l'*ortoille*
Et par deriers li trainoit.
(*De Brifaut*, 15, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 124.)

ORTOLAN, voir HORTOLAIN.

ORTOLIN, voir HORTOLAIN.

ORTOUAL, s. m., poisson fabuleux dont était formée la garde d'une épée:

Un poisson qui converse el flum d'El-frate, et non pas en autre yaue. Chil poissons est apeles *ortouax*, et ses costes sont de tel forche que se uns homs le prent, ja pour tant qu'il la tenroit ne li souvenoît de joie ne de duel que il ait eu, que seulement de chele cose pour coi il l'aroit prise, et quand il l'aroit jus mise si repenseroit autresi come il l'aroit acoustumé en maniere de naturel houme. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 23^c.)

Cf. **PAPACUSTE**.

ORTULAIN, voir HORTULAIN.

ORTULAIRE, voir HORTULAIRE.

ORTULAN, voir HORTULAIN.

ORTULUS, s. m.?

Deux *ortulus* a mine. (1527, *Invent. de Merc.*, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-5.)

ORTURE, voir ORDURE.

ORVAL, s. m., tempête, ouragan, ravage:

Cest office (d'amiral chez les Génois) qui gist en experience des accidents que les *orvals* et fortunals sont costumiers produire, et art d'eschever tous dangers. (Sr.-JULIEN, *Meslang. hist.*, p. 573, éd. 1588.)

Suisse romande, *orval*, s. m., désigne toute espèce de désastres et d'accidents fortuits.

Cf. **ORVALE** 2.

1. **ORVALE**, -alle, s. f., espèce de sauge:

Sur trente pintes de la susdicte composition, mettres une pinte de jus de houblon ou de celui des racines et feuilles d'*orvale* ou toute bonne. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

L'œil est nettoyé des festus et poussiere entres dedans, et ce par le moyen de la graine d'*orvalle* ou toute bonne, qu'en Languedoc on appelle herbe de Nostre Dame. (*Id.*, *ib.*, VIII, 5.)

2. **ORVALE**, -alle, -aille, *ouv.*, *ov.*, s. f., ouragan, ravage, désastre, accident:

Par degastement d'*orvalle*, force d'aigue. (1360, Ch. des compt. de Dole, C 319, Arch. Doubs.)

Ou cas que *orvalle* de guerres ou autrement ne seurvenroit. (1379, Arch. MM 30, f° 117 v°.)

Écepta *ovale* de temps, por lequel *ovale* per grant necessitei, sain tot agait, il le conventast osta de la ramma. Tottesfoi por cen non mens, quant por celle *ovale* ly drap sereit osta de la ramma, si lo devront regarder ly seliour. (*Ord. au suj. de la fab. des draps*, 1412-1414, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois; Rec. diplom., VII, 29.)

Lequel X^e il doit lever et paier precisement a la forme accoustumee selon la teneur des lettres royaulx sur ce octroyes, desquelles l'on lui a octroyé le vidimus, et ne lui seront point deduit de *ovalles* quelxconques, avec toutes clauses opportunes. (26 sept. 1416, *Reg. consul. de Lyon*, I, 10, Guigue.)

Et n'aleguera aucune compensacion, mais payera comme les deniers du roy, sans ce qu'on lui deduisse aucune *ovale*. (8 oct. 1418, *ib.*, I, 130.)

Et aussi pour ce qu'il demande a lui estre deduit certain *ovale* a venir audit X^{mo}, lequel *ovale* l'on ne lui doit deduire par la teneur de la lettre du bayl d'icellui. (21 oct. 1418, *ib.*, p. 132.)

Ly quelle chose de veir permie ville tel *ovale* de maison mauil coverte, deroschie et en chemin de derochie esbaist plusour gens. (1420, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois, n° 293-294, f° 86.)

Le conte fit reedifier la grand Chartrousse, qui toute avoit esté consommee par un grand inconvenient et *orvale* de feu. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 148, éd. 1552.)

Car certes la cité non ornee pour la majesté de l'Empire et mesme fort sujette a inondations et *ouvailles* de feu, il repara tellement que... (GEORGE DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, Vie d'Aug., ch. xxviii, Lyon, 1556.) George de la Boutiere emploie souvent le mot *ovaille* pour signifier incendie.

Et encore au XVII^e siècle:

Aux marguilliers pour sonner pendant les *orvalles* de temps. (1620, *Compte de Louis Raudot*, Arch. mun. Avallon, CC 226, 1^{er} cahier.)

A Claude Jenrat, couvreur qui a recouvert la tour de l'horloge du côté de la Petite Porte, laquelle couverture avoit esté ruynée par *orvale* de gresle. (1622-1624, *Compte des fortifications*, Arch. mun. Avallon, CC 232.)

Franche-Comté, Besançon, *orvale*, s.

f., désastre, fléau, ravage d'un ouragan, de la grêle, de l'eau, du feu. Proverbe franc-comtois : Sainte-Anne (26 juillet) tous les ans fait ses *orvales*. Dans les croyances de la Franche-Comté, les *orvals* sont des esprits qui agissent sur l'air et sur les eaux. Morv., *orvale*, *avole*, toute espèce de sinistre ou de désastre, coulure, sécheresse, inondation, épizootie. Suisse rom., *orvalha*, *ovalke*, *ovaille*.

ORVALIE, s. f., tempête, ouragan :

La chappelle... qui par *orvalie* a esté longtemps découverte. (1373, *Lett. de Nic. de Grandson*, Arch. du prince, Neuchâtel, X^e n° 7.)

Cf. ORVALE 2.

ORVE, s. f., fleur de farine :

Il vit ung orvier qui crioit chascun jour par la ville : A l'orve de froment, a l'orve! et communement portoit sur sa teste un sac de cuir plain d'orve de froment, et en vendoit a cramiche et demie cramiche. (1431, *Enquete afuture*, Arch. légis. de Reims, I, 551, Doc. inéd.)

ORVEDE, s. f., tort, injure, violence :

Item seront semblablement quites toutes *orvedez* faiz d'un costé et d'autre... Toutes voies en ce ne sera point comprins l'*orvede* que messire Gerart de Stryen n'aguères seigneur de Zevenberghe a fait a nous duc. (1428, *Lett. de Marguer. de Bourg.*, Chambr. des Compt. de Lille, ap. Duc., *Orveyde*.)

ORVEILE, s. f., serment que fait un prisonnier relâché de ne pas chercher à se venger :

Lyqueis avoit defflet monsangneur et tout son pais por le mort et venganche de sondit frere, et ly fist monsangneur faire *orveile* et omaige anchois qu'ilh yssit de prison, et en prist bonne seguriteit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 594, Borgnet.)

ORVET, *orvez*, s. m., petit serpent inoffensif ; est donné par Fauchet comme désignant un serpent très venimeux :

On appelle un serpent le plus venimeux que nous ayons par deça un *orvez*. (FAUCHET, *Orig. de la lang. et poes. franç.*, liv. II, VIII, note, éd. 1581.)

ORVIER, s. m., marchand d'orve :

Il vit ung *orvier* qui crioit chascun jour par la ville : A l'orve de froment, a l'orve! (1431, *Enquete afuture*, Arch. légis. de Reims, I, 551, Doc. inéd.)

Cf. ORVE.

ORYFLAMBE, voir ORIFLAMBLE.

ORZAL, voir ORCEL.

ORZUEL, voir ORQUEL.

1. **OS**, *oz*, *hos*, *ous*, adj., osé, hardi :

Culverz, cum fus si os
Que me saisiz, ne a dreit ne a tort ?
(*Rol.* 2292, Müller.)

Ni a baron tant *os* ne si hardi.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 94^a.)

Se tu ies si proz ne si *os*.

(*BEN.*, *Troie*, ms. Naples, f° 6^a.)

N'i ot si hardi ne si *hos*

Qui osast entrer ne venir.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 375, f° 115^b.)

E Chartain coragos e *os*.

Les assailent de tres as dos.

(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 5371, Michel.)

Seit donc si hardi e si *hos*

Que....

(*Id.*, *ib.*, II, 5991.)

N'ieres si *os* que tu oses grognier.

(*RAIMB.*, *Ogier*, 4157, Barrois.)

Sire, dist Salemonz, .i. don querre vos *os* :

Li felon nos feront dessevrer par lor los

Qui a vos nos meslerent ; mar i furent si *os* :

Trancherons lor les testes et les nes et les *os*.

(*J. Bob.*, *Sax.*, XLVI, Michel.)

Trop par seroit aperte chose :

Certes, je ne sui pas si *ose*.

(*Tristan*, I, 193, Michel.)

Dame, fet il, moult estes *ose*

Qui feté m'avez tele chose.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 81^b.)

Un chevaler hardi e *oz*.

(*Conquest of Ireland*, 1405, Michel.)

Ne l'os guerpir, ne sui tant *ose*.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10^f.)

Onques n'i ot beste tant *ose*

Qui remansist por nule chose.

(*Renart*, Br. I, 19, Martin.)

Mar fu ainc la dame si *ose*

Qu'ele se mariast sans moi.

(*Blancand.*, 4980, Michelant.)

Gardes que ne soies tant *os*

Que vos laiens a nuit ales.

(*REN. DE BEAUJEU*, *li Biaus Desconens*, 4410, Hippeau.)

Comment estes vous si *ouse* ? (*Serm. lat. fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, f° 19^o.)

Et li empereour romans qui fut tant *ouse*.

(*JER. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 1343, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Os de*, ayant conçu le dessein hardi de :

Deviserai par quel raison,

En quel an et en quel saison,

Li roys, de prendre Flandres *os*,

Mena sus le conte ses *os*.

(*GUIART*, *Roy. lign.*, prol., 463, Buchon.)

2. **OS**, interj., exclamation d'étonnement :

Os por le cuer bé ! fait cil. Por quoi cantederoie je por vos, s'il ne me seoit ? (*Auc. et Nic.*, p. 25, Suchier.)

Os ! fait cil, por le cuer que cil sires eut en sen ventre ! que vos plorastes por un cien puant ! (*Id.*, p. 28.)

3. **OS**, cas sujet, voir Ostr.

4. **OS**, voir UES.

5. **OS**, voir Od.

OSANGE, *oz*, s. m., lien d'osier :

Mis des liens et *ozanges* ou il en estoit besoin. (1555, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 180, Chevalier.)

OSANNE, voir HOSANNE au Supplément.

OSANNIER, voir HOSANNIER.

OSBERGOL, voir HAUBENJEU au Supplément.

OSCHAGE, *-aige*, *hoschege*, s. m., droit dû au seigneur à cause des osches :

Item environ cinquante sols de menus cens le jour de Saint Remi appelé *hoschege*... Item environ soixante sols de cens paies chascun an... pour cause des *hosches*. (1389, *Aveu de la seigneurie d'Ascheres, chastell. d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 324^r, Arch. Loiret.)

Item lendemain de Noel pour les *oschaiges* d'oschiers environ huit muis d'avoine, et pour chascune mine d'avoine cinq deniers et maille. (1397, *ib.*, t. II, f° 109^r.)

1. **OSCHE**, *hosche*, *ousche*, *housche*, *oche*, *hoche*, *ouche*, *houche*, *heuche*, *ouuche*, *oiche*, *oyche*, *hoische*, *oisce*, *oge*, *oke*, s. f., jardin fermé de haies, terre labourable entourée de clôtures, terre en culture :

Jusques aux *ouches* de l'hospitau. (1229, Perrot de la Rochelle, Arch. Vienne.)

.i. quarteron terre es *houches*. (1263, *Cueilleret de Cachant*, Arch. L 754, f° 2^r.)

Les vines, les prez, les *oiches*. (1263, *Cart. de S. Germ.*, f° 100^b, Bibl. Auxerre.)

(Je tieng en fé) la maison a la flachiere et l'*oche* et .iiii. arpenz de terre. (1277, *Cart. de Meaux*, Richel. I. 18355, f° 81^r.)

Et ont vendus, quicent et ont acquitei a tousjours as dis abbei et couvent de S. Urbain une piece de vigne qui fust Chobert... ensi comme elle se comporte de lonc et de lez, et douz *osches* desquels li uns sieent delez la maison Pariset. (1278, *Reconn. passée dev. l'official de Toul*, Moreau 202, f° 186^r, Richel.)

En maisons, en cultil, en *hoches*, en fors, en atanz, en molins. (1280, *Ratific. de privil.*, Moreau, 870, f° 534^r, Richel.)

En maisons, en cultis, en *hoches*. (1280, *Lettre d'Othon*, c^{te} de Bourg., Bellevaux, Arch. H.-Saône H 73.)

Au leu qui est appelé les *osches* de Gimaigni. (1293, *Vente*, Ste-Groix, Arch. Loiret.)

Jehans Raimbaus et Martins Roussjaus doivent d'une *oke* dehors le vile, au Noel, .i. capon. (1293, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 152^v.)

Pierres li flex Cailleu, d'une *oke*, au Noel, .ii. capons. (*Id.*, f° 153^r.)

Une *osche* de terre sise joste ledit cortil. (1297, *Cart. de S. Aubin*, Arch. des C.-du-N.)

En courtiz, en aunoy, en *oche*. (1308, Arch. Loiret, Ste-Croix, Mesnilgir., F XII.)

Item trois sextiers et demi de vinage que Pierres Pines et si parçonner doivent chascun an pour trois sextiers et demi d'*oche*. (1313, Arch. JJ 49, f° 29^r.)

En l'*ouuche* derriere ledit herbergement.

(1320, *Cart. de S. Taurin*, CXLIX, Arch. Eure.)

Et auront lidiz religieux l'espartiz, l'oyche et la maison arse de Solaingi. (1322, Arch. JJ 61, f° 69 r°.)

Item sus plusieurs oiches assis en rue Perrot quarante huit solz deux deniers de cense. (1336, Arch. JJ 70, f° 104 r°.)

La quarte partie d'une osche en laquele demeure a present le curé. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

Champs, chenevieres, oiches et terres. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Certains hostes, terres et housches. (*Cart. de la D. du Cass.*, f° 81 v°, Arch. Nord.)

Gouvions tient une heuche que on appelle Catreny, et le tint grant temps Maihius Buisine, dont il rendoit a le S. Remy .xiii. s. (1349, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 376 r°.)

Item dix et neuf moees de terre que gaste que gangnee. Item les oisches si comme il se poursient et comportent contenant vingt arpens que bois que terres... Item la garenne, etc. (1353, *Aveu d'Aulri, paroisse de Briou, chastell de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 106 r°, Arch. Loiret.)

Pour l'ousche Coquart. (1375, *Censier de Thuis*, Arch. S 3082, f° 50 r°.)

Item environ seze sextiers que vigne que ouche seans au lieu c'om dit en orient quatre sextiers... Item que bois que ouches environ quatre sextiers. (1388, Grenier, 297, n° 237, Richel.)

Une maison, verger et hoche. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 89 r°, Bibl. la Rochelle.)

Hostel assis a Jalays avec vergier et ouche. (1397, Béruges, Arch. Vienne.)

Sa mayson et hosche. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 19 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Le seigneur de Jaligny... disoit avoir possession et saine de commune justice en certaines ouches et terres assises ou terrou de la Chaucee, mouvans de sa censive- (29 mars 1407, *Lettre de l'abbesse de Nevers*, Marseigne, Jaligni, Arch. Allier.)

Depuis une oche qui fut Beatrix de la Chaucee. (*Ib.*)

Et estoient les dictes oches hors de commune justice. (*Ib.*)

Deux arpens d'eritaige, tant en vigne, en pre comme en osche. (1409, Arch. Loiret, Bonne Nouv., K H³ D.)

Ycelle fillette menerent es ouches et courtiz darrier le moustier. (1420, Arch. JJ 171, f° 138 r°.)

Que a lour doit apertenir ly pititte oge qui est darrar la Sarina, devant lour closon, et quar allerment per la ville que les dammes non fuiront onques en possession de la dicte oge per lour desmandee. (1425, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n° 342, f° 99.)

Rue des hoisches. (1436, Arch. mun. Nevers, ap. Boutillier, *les Rues de Nevers*, p. 35.)

Une osche contenant trois boisseles de terre ou environ. (1464, *Aveu et dén. du fief de Morry*, Arch. Vienne.)

Ce mot est encore très usité dans plusieurs provinces. Dans le dép. de Maine-et-Loire, *ouche* désigne un jardin

potager auprès d'une maison ; dans le Haut-Maine, un jardin ou champ de bonne terre ; en Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, un jardin potager placé dans des terrains clos de murs ou de haies. Dans le cant. de Chef-Boutonne, on appelle *ouche à musard* le cimetière. Dans l'Aunis et dans le Berry, l'*ouche* est un terrain clos et cultivé attenant à une maison :

Sylvinet... s'éveilla dans le moment que Landry passait la barrière de l'ouche. (G. SAND, *la Petite Fadette*, p. 39, Lévy.)

Noms de lieux : *les Ouches*, Pouant (Vienne) ; *Ouche*, l'*Ouche* (Nièvre) ; à Nevers, rue des *Ouches*. Il y a, dans le Gâtinais, beaucoup de lieux nommés *ouches*, comme le *fief de la grande ouche*, l'*ouche au bégue*, l'*ouche Villiers*, etc.

Noms de famille, *Delouche*, *Deloche*.

2. OSCHE, voir HOCHÉ au Supplément.

OSCHEE, s. f., enveloppe des testicules :

De l'hernie, et des apostemes de l'oschee ou bourse des testicules. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 194, éd. 1598.)

OSCHEMANT, voir HOCHÉMENT au Supplément.

OSCHEREL, *ouschereau*, s. m., dimin. d'*osche*, jardin fermé de haies :

Une piece de terre, contenant en soy seze boicellees ou environ, tenant d'une part au chemin par lequel on vait de Vançay a Honné et d'autre part a l'*ouschereau* du seigneur d'Anche. (3 fév. 1454, abb. de St-Benoît, liasse 26, Arch. Vienne.)

OSCHEROTE, *oucherotte*, s. f., dimin. de *osche* ; est représenté par un nom de lieu :

Oucherotte. (Vers 1470, *Cerche des feux des sieges de Beaune et de Nuits*, Arch. Côte-d'Or, B 11535.)

OSCHETTE -ete, och., hoch., ocqu., hocqu., aucqu., s. f., dimin. de *osche*, petite portion de terre labourable entourée de fossés ou de haies :

Au lieu qu'on dit es *Ochettes*. (1336, *Cart. de Royaulieu*, Richel. I. 5431, f° 92 r°.)

Pour une *ocquette* tenant d'une part a che pré devant dit et d'autre part au pré Cauchif. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 15 v°.)

D'une *ocquette* tenant d'une part a l'iaue et d'autre part au pré Jehan de Vauls. (*Ib.*)

D'une *ocquete* seant au fossé moiien, tenant d'une part a l'*ocquette* leditte Margue et d'autre part a l'aire Colart. (*Ib.*, f° 249 r°.)

Demy arpent de vigne assise a Suresnes, ou lieu dit la *Hochette*. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 21 r°.)

Ou lieu dit la *Hocquette*. (*Ib.*, f° 54 v°.)

A esté baillié et livré a Colin Cappart, laboureur, les terres presentement en riez et non valeur cy apres declarees, c'est assavoir une petite *aucquette* seant audit Cherisy. (1512, *Cart. Habacuc de Corbie*, Richel. 24145, f° 135 v°.)

A esté baillié a Jehan Coppin, demeurant a Vers, une *aucquette* ou couture seant audit lieu de Vers. (1515, *ib.*, f° 263.)

Nom de lieu, *les Ouchettes* (Nièvre).

OSCHIÉ, voir HOSCHIÉ.

OSCHIER, v. a., étouffer :

Ne pot faire fruit ne aue
Que les espines la *oschierent* (la semence)
Qui desus crurent et sechierent.

(GEFF., *VII Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 47^b.)

OSCHOTE, *uychotte*, *ouchotte*, s. f., dimin. de *osche* :

Lou champ de la Quarre, l'*uychotte* Gazeaul. (1285, *Cart. de l'Év. d'Autun*, 1^{re} p., XLIV, A. de Charmasse.)

A moi competer et appartenir plein usage et effouage en bois de l'ouche et l'*ouchotte* scituez et assis es finage de Leffoint (1505, *Preuv. de l'Hist. de Bourg.*, II, CCLXXXIII.)

OSCINE, s. m., oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour tirer des augures :

Voulez vous en sçavoir par l'art d'aruspicine ? par extispicine ? par augure prins du vol des oiseaux ? du chant des *oscines* ? (RAB., *Tiers livre*, ch. xxv, éd. 1552.)

La o[sc]inoscopie se faisoit par le moyen des pies, corneilles,... et autres oiseaux qu'ils appelloient *oscines*. (*Mal. d'amour*, p. 136, ap. Ste-Pal.)

OSCIRE, voir OCIRE.

OSCLAGE, *ouscl.*, s. m., présent de noces que le mari fait à sa femme :

La femme, apres le deces de son mary, a son choix de soy tenir a ses droits de mariage, qui sont ce qu'elle a apporté a son mary, ou l'estimation qui en a esté faite, avec ce qu'il luy a donné pour son *ousclage* avec ses anneaux, bagues, bijoux et habillemens de son corps. (*Coutume de la Rochelle*, Nouv. Cout. gén., II, 644.)

— Somme que l'époux survivant prend sur les biens de l'époux décédé :

M. Guet dans son Commentaire sur la coutume de La Rochelle, p. 441, écrit que l'*osclage* est une certaine somme que la femme qui survit prend sur les biens de son mary, et qui par l'usage a été fixée à la moitié de ce que la femme apporte en mariage ; en sorte que, si elle apporte dix mille livres, l'*osclage* est de cinq, le tout faisant quinze mille livres ; il ajoute qu'elle n'a cet avantage que dans les cas où elle renonce à la communauté, et il rapporte des arrêts qui ont jugé que la femme pouvoit avoir, en aucuns temps, et le douaire, et l'*osclage*. (Laurière, *Gloss. du droit fr.*)

— Baiser d'hommage :

L'*osclage*, le baiser du vassal au seigneur, ou du novice au supérieur, qui symbolisait l'offrande de la personne, devait se faire

aussi à rebours, au dos du diable. (Michelet, *Hist. de France*, Henri IV et Richelieu, ch. xvii, du Sabbat, p. 254, éd. Lemerre.)

Cf. OSCLE.

OSCLE, *ocle*, s. m., présent de noces que fait le mari à sa femme, par ext. somme que l'époux survivant prend sur les biens de l'époux décédé :

Quant li reis nos gita de nostre honor,
Si me dona tot l'oscle a ma seror,
Dijon e Rossillon, castel e tor,
Casteillon, Mont Argon e Val Color.
(*Ger. de Rossill.*, p. 371, Michel.)

Si aucuns hom de charroi prent femme, si il la prent pucelle, il li donet *ocle*, ço est assaver lo ters des meubles que li prent ob liey; si il ne la prent pucelle, li uns donet *ocle* a l'autre également. (*Cout. de Charroux*, 12, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Oudites choses vendues reïns ne demanderay per *oscle* ne per mariage ne per autre chose. (Mars 1243, S. Maixent, *Vente par Isorée Daure*, fac-simile à la Bibl. de l'Ec. des Chartes, p. 5, G. Musset.)

Avons renoncé... a tout *oscle* e a tout mariage. (Fév. 1285, Arch. Thouars, Tailbourg.)

Privileges... octroyes a fames, et a octroyer, soit par *oscle*, par douaire, par mariage, etc. (*Titre de 1294*, ap. Duc., *Oclea*.)

Pour raison du tiers que ladite dame B. avoit et devoit avoir en toute la terre de Feugieres et en la conté de La Marche pour douayre ou *oscle* empres la mort de son dit seigneur. (1311, Arch. JJ 46, f° 6 v°.)

Et aussi les dictes quatre livres qui me font, paient et rendent chascun an de rente les diz Barbins de la Barbiniere je les assies, assitue et assigne audit Rogier Helies a sa vie pour tout *oscle* qu'il pourroit demander ne qui a luy pourroit appartenir si il avoit ladite Marote premourir ou descendir avant ledit Rogier. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Tant comme monte a l'*oscle* de moy a li assiz. (*Ib.*)

2. OSCLE, s. m. ?

Pour avoir ... saquié une espee sur luy et d'icelle rompu les treilles et abatu les *oscles* et gheolles ou ls estoient pendans as fenestres, et avec ce est condempnes a reparer a ses despens ce que il a demoli et rompu. (*Condamnat. du 28 avr. 1419*, Reg. de la loi, 1413-1425, chap. : *Voyages enjoins*, Arch. Tournai.)

OSCUR, *obscur*, *oskur*, *escur*, adj., noir, de couleur sombre :

Tos estoit cov[e]r[s] li chevaux
D'unes vermelles couvertures
Qui ne sunt pas viex ne obscures.
(*Durm. le Gal.*, 4644, Stengel.)

— Au sens moral, sinistre, sauvage, ignoble, désagréable, défavorable, ennemi, mal disposé :

Sire, metez a nonchaloir
Tout ce que non poez avoir,
Tel trouveroies par aventure
Qui ne vous sera si *escure*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 13°.)

La mere du sierpent fu amere et *oscure*.
(*Chev. au cygne*, 12506, Reiff.)
(Les) Sarrasin qui tiennent loy *oscure*.
(*Ib.*, 12521.)

Prouesse aime vie honeste...
Mes avarisce n'en a cure.
Ainsi est l'une a l'autre *escure*
Que ne se puet assantir.
(*Le Bachelier d'armes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 333.)

Or n'en a nus au siecle cure,
Ançois samble a cascun *oscure*,
Et sa compaignie moult male.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou pel*, 101, Scheler.)

Jou ai fait un pecié si lait et si *oskur*
ke envis en arai merci. (*Flore et Jehanne*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 116, Bibl. elz.)

Il avint chose, que depuis que ceste
guerre des Jeneves fu finée, que le prince
d'Antioche et conte de Triple fu moult *escur*
et de male volenté contre le seignor de
Gibleth, et contre sire Betran de Gibleth et
lor lingnage. (*Gestes des Chiprois*, p. 157,
Raynaud.)

Mais chis (Dieu) fait boin renon de moult de
[gent] *oscure*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 113, Kerv.)

— Fatal, mortel :

A pointes cleres et *oscures*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5898, f° 321.)

Si at brandit le hanste qui la pointe at *oscure*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3892, Scheler,
Gloss. philol.)

— *Maladie oscure*, épilepsie; voir
MALADIE.

— Adv., à la sourdine ou fatalement :

Et tot por le pechiet que alcun Tongrois nuisart
Ont impetroit *oscure*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5009, Scheler, *Gloss.*
philol.)

— S. m., ombre :

Et s'avenront ly sort Calabre le kenue
Qu'elle sorty jadis a l'*oscur* d'une nue.
(*Chev. au cygne*, 20148, Reiff.)

OSCURATION, *-cion*, *obsc.*, s. f., obscurcissement, occultation :

Mes en parfaire son cercle il (Mercure)
ne fait que .ii. apparitions et .ii. *oscurations*.
(*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 33°.)

L'*oscuration* et eclipse du temps de la
passion. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437,
f° 15°.)

Lors lui demanderent les pharisiens
quant le royaume de Dieu vient, et il dit
le royaume de Dieu ne vient mie en *oscuracion*.
(P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 101 v°,
impr. Maz.)

OSCURCEMENT, *obscurement*, s. m.,
syn. de ténèbres :

Le vin dessoupe l'opilation et si oste
la tenebrosité et *obscurement*. (*Jard. de
santé*, I, 510, impr. la Minerve.)

OSCURCI, *obscurci*, adj., en litige :

L'on devra faire la preuve des rentes, et
des chemins *obscurcis*, comme d'autres
choses dont la preuve est difficile de sa
nature. (*Cout. de Cassel*, *Nouv. Cout. gén.*,
I, 722.)

OSCURCIER, *ocurcier*, v. a., obscurcir :
Ne doivent (les fenêtres) estre estoupees
ne *ocurcies* par aucun edefice. (1314, *Cart.
de St Magloire*, Richel. I. 5413, p. 132.)

OSCURCIR, *occurcir*, *obscurecir*, *obscurechir*, v. n., s'obscurcir, se dénaturer, déchoir :

Maintes nobleces sont en l'ame par nature,
mais ele *occurcil* par le mesclément
dou cors, qui est decheable. (BRUN. LATIN.,
Tresor, p. 21, Chabaille.)

Ensi tout li peklet dont li peckeur se perent,
Font *obscurecir* virtus, mais aines le compent.
(GILLON DE MUISIT, *li Estas des seculers*, II, 117, Kerv.)

S'est lune toudis lune, comment ne perche mie,
Comment que se clartes enement *obscurechie*.
(*Ib.*, *li Estas des prelas*, I, 352.)

OSCURCISSEMENT, *obsc.*, s. m., affaiblissement de lumière; mot conservé :

L'*oscurcissement* des ieus. (*Hagins le juif*,
Richel. 24276, f° 19 r°.)

Eclipses et *oscurcissements* de luminaires
celestes. (PONT. de TYARD, *de la Nature du
monde*, f° 25 r°, éd. 1578.)

Il ignoroit la cause de cet *oscurcissement*.
(DAMP MARTIN, *Merv. du monde*, f° 15 r°, éd.
1585.)

OSCURDANCE, *scurdance*, s. f., refus :

Oiez por sul cele *scurdance*
Quels en fu prise la vengeance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10943, Michel.) Var., *oscurd-
dance*.

OSCURDOS, *oscurdols*, adj., qui refuse :

Vers cels del pais s'umelie
Dans Antenor, ce sai de voir,
Qui moult les sot tos bien avoit :
Ne se fist vers els *oscurdols*,
Ne malvaisans, ne hainols,
De ses biaux presens lor presente.
(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 114°.)

OSCUR, s. f., obscurité :

Las, bien est mes cuers aombrez
Se vous sans moi vous en alex ;
De clarté torne a *oscure*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 13°.)

Puisque mi cuers est en *oscure*
De ta clarté non n'ai je cure.
(*Ib.*, f° 13°.)

1. **OSCUREMENT**, *obsc.*, s. m., obscurité, obscurcissement :

Ensi le laissent trosqu'al anulement
Qu'Esclarabins coisi l'*oscurement*,
De la roïne se part celement.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 31°.)

Puis que n'ay nul *oscurement*
Fors de toy et de tes fumées.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 113°, impr. Inst.)

2. **OSCUREMENT**, *obsc.*, adv., avec noirceur, avec trahison :

Oncques cites ne fu sy fierement gardées
Ne sy *oscurement* assalie ne borsées.
(*Chev. au cygne*, 20867, Reiff.)

OSCURER, *obscurer*, *escurer*, verbe.

— Act., obscurcir, rendre obscur :

Par pol ne fu li jors tox *oscurées*.
(*Alexandre*, 13, Meyer, *Rec.*, p. 254.)

Li leiceons des gries escritures travaillet
lo cuer ki ancor est tanres, nen no repaist
mie, ainz briset an lui l'antancion et si
oscurer son angign et son sant. (*Li Epistole
saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72,
f° 85 v°.)

Oscurer les veues a son voisin. (*Digestes*,
ms. Montp. H 47, f° 103°.)

Lie le en lieu clair, puis *obscure* la clairté.
(*TARDIF, Fauc.*, I, 27, Jullien.)

Trop long repos *obscure* les esprits.
(*J. BOUCHET, Ep. fam.*, I, LI, éd. 1545.)

— Fig., ternir, souiller :

C'est peckies qui le corps et l'ame moult *obscure*.
(*GILLON LE MUISIT, li Maintiens des monnes*, I, 151,
Kerv.)

La noblece del ordene tout *aves obscuret*.
(*Id.*, *ib.*, I, 173.)

— Réfl., s'obscurcir :

Li soleil e la lune
E esteile chascune
En cel tenz s'*obscurerent*.
(*P. DE THAUN, Cumpoz*, 2741, Mall.)

Kant Antecrist naistra
Solail s'*escurera*.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 169°.)

Nous aurons quelque orraige, le temps
se *obscurcit*, or se *obscure* aynsi. (*PALS-
GRAVE, Esclairc. de la lang. franç.*, p. 774,
Génin.)

— Se souiller :

La les covenra pardurer
Ou ichi l'ordure *escurer*
De trop gouter, dont trop s'*obscurerent*.
(*RENCLUS DE MOULIENS, Miserere*, st. CLVIII, 10, Van
Hamel.)

— Neutre, devenir obscur, s'obscur-
cir :

Enveiad tenebres, e *obscura*. (*Lib. Psalm.*,
Oxf., civ, 26, Michel.)

Je sui cil qui toz jors sanz faille
O les bons homes fai bataille,
Lur oilz, lur senz faiz *oscurer*
E lur saveir tot oublier.

(*WACK, Vie de Ste Marguer.*, ms. de Tours, v. 103,
Joly.)

Nel reconnurent pas, car lor oel *obscurerent*.
(*HERMAN, Bible*, Richel. 1444, f° 54 v°.)

De sanc et de suour se taignent
Si que lor veue en *obscure*.
(*GIB. DE MONTR., Violette*, 1977, Michel.)

A se mort li lumiere dou soleil *obscura*.
(*GILLON LE MUISIT, li Estas des seculers*, II, 113, Kerv.)

Je le voys *oscurer* la vers le west. (*PALS-
GRAVE, Esclairc. de la lang. franç.*, p. 436,
Génin.)

— Se tenir à l'ombre :

Aucunesfois ung grant cerf de regnom
A avec soy ung serf, son compaignon,
Ou *escurer* soubz les boys et ramees.
(*GRINGORE, la Chasse du cerf aux cerfs*, I, 161, Bibl.
elz.)

— *Oscuré*, part. passé, obscur, obs-
curci, sombre :

Seient *oscuré* li oil d'els, que il ne veient.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVIII, 28, Michel.)

La boiche li nercist, si a les danz sarrez,
Li bel oil de son chief sont pale et *oscurer*.
(*J. BOB., Sav.*, CCXLIX, Michel.)

E de grant tenebrur
Traist les sons a leur,
Ki ja n'en iert troublee
Ne pur nuit *obscuree*.
(*P. DE THAUN, Cumpoz*, 283, Mall.)

Li tons fu *oscurer*.
(*Li Covenans Vivien*, 950, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ne que par si fust *obscuree*
La luserne de sa pensee.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 52, Peigné.)

Et si estoit de damas figuré
Ung tres beau gris, non pas trop *obscuré*.
(*L. DE BEAUVAU, Pas de la Bergiere*, 256, Crapelet.)

Puis que la dame va tout hors de la contree,
N'aront pas lor vouloir en la chartre *oscurer*.
(*Gaufrey*, 1977, A. P.)

Et Gaufrey le gentil en a sa gent menee,
Que la nuit les sousprent qui venoit *oscurer*.
(*Id.*, 3883.)

OSCURIR, -urrir, *obscurir*, *obcurir*,
escurir, *abscurir*, verbe.

— Act., obscurcir, rendre obscur :

Il manda les tenebres et *escurit* le ciel.
(*Psaut.*, Richel. 1761, f° 124°.)

Ne de inventer soubz ombre d'une clause
Quelque moyen d'*obscurir* ung cler droit.
(*J. BOUCHET, Opusc.*, p. 39.)

— Réfl., s'obscurcir :

Et plus se alloit *obscurissant* (la terre)
De plus en plus en avalant.
(*DEGUILVILLE, Trois Pelerin.*, f° 94°, impr. Institut.)

— Neutre, dans le même sens :

Oscurit pur amertat mis oilz. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, VI, 7, Michel.)

Love la poudre et li jors *oscuri*.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., xxxv, p. 167, P. Paris.)

Li soloz *oscurrit* et |li lune n'espanderit
mies la lumiere. (*Greg. pap. Hom.*, p. 17,
Hofmann.)

Il vit le soloil *obcurir*. (*Vies des Saints*,
ms. Epinal, f° 32°.)

Le jour *obscurit*. (*Chron. de Turp.*, Richel.
573, f° 161°.)

Li clartes dou soleil *obscurist* a le fin.
(*GILLON LE MUISIT, li Estas des seculers*, II, 115, Kerv.)

Le monde *obscurist* et aveugle. (*COURCY,
Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 8°.)

— *Oscuri*, part. passé, obscur :

Et le quen fort chevalche, que avoit grant envie
Qu'a sa mere peust fere bon secours et aye,
Qui ix. ans ot esté en la chartre *abscurie*.
(*Doon de Maience*, 4523, A. P.)

OSCURISSEMENT, *obsc.*, s. m., obscur-
cissement :

Le ciel et tout le firmament
En prirent *obscurissement*.
(*DEGUILLEV., Trois Pelerin.*, f° 196°, impr. Institut.)

OSCUROR, *ouscurour*, *askeror*, *as-
crouer*, s. f., obscurité :

En l'*askeror* de ceste chartre dignat des-
cendre. (*S. BERN., Serm.*, Richel. 24768,
f° 4 v°.)

Terre de misere et de tenebres ou li
ombres de mort et nuls ordes et perme-
nanz *ascrouers* habitet. (*Greg. pap. Hom.*,
p. 48, Hofmann.)

Mes avant l'*ouscurour* li acatirent mout ciers.
(*Prise de Pampel.*, p. 121, Mussafia.)
...Que je puisse veoir
Dedonz celo *oscuror*
(*Des Poines d'enfer*, Richel. 24432, f° 95 v°.)

OSCURTÉ, -ei, -eit, *obsc.*, s. f., obscu-
rité, embarras :

Desirant de issir de le dite *oscurtei* et
discention. (*BEAUM., Cout. de Beauv.*, p. 418,
ap. Ste-Pal.)

Requerans aussi que les lettres de leur
loy et leurs us et maniemens leur vau-
sissions confremer... Requerans encore que
pour che que aucun article escript ens
dictes lettres de leur loy contenans double
et *obscurté*... (1340, *Vidimus d'une chartre
octroyée le 2 février 1330 par Guillaume,
comte de Boulogne et d'Auvergne*, Mém. de
la soc. académique de Boulogne, t. IX, p.
268 à 277.)

Pour ledit article, et sur cels pbins, lidit
maires et esquevin et communauté disoient
avoir *obscurté* et double... Nous, voeillans
oster toute *obscurté* et toutes doubtes...
(*Id.*)

Il nous aient requis et supplié que en
ces doubtes et *obscurtes* vauissions mettre
remede et declaration. (*Id.*)

— Intrigues obscures :

Li sien ensi le kaçoient
Pour .i. estrange et gierpisoient,
Et li faisoient seurté,
Par diable et *obscurté*.
(*Mousk., Chron.*, 24831, Reiff.)

— Chose affreuse :

Et Johan at le malle overte et dedens quist ;
Teil *obscurteit* trova que de dolour gemist.
(*JEN. DES PREIS, Geste de Liege*, 18933, Scheler, *Gloss.
philol.*)

En patois boulonnais plus d'un paysan
prononce *oscurté* pour obscurité.

OSÉ, s. m., hardiesse :

Se il sunt si hardi et il ont tant d'*osé*
Que il chen veulent dire que la dame ait faussé.
(*Doon de Maience*, 4813, A. P.)

N'i a cheli qui ait tant pover ne *osé*
Que l'espee levast demi pié mesuré.
(*Id.*, 7179.)

OSEE, s. f., forfait hardi :

Ahi, mort refusee et de pute value,
Tu n'es pas alosee, dehait qui te salue,
Quar moult douce rosee as aus François tolué,
Tu as fait *osee*, ja n'eres absolue.
(*Les Regres au roy Loey*, Richel. 837, f° 341°.)

OSEEMENT, adv., avec hardiesse :

Oseement outre se lance.
(*Atre perilleus*, Richel. 2168, f° 32°.)

L'en emprent *oseement* et soustient l'en
puissamment choses haultes. (*ORESME, Eth.*,
f° 60°, éd. 1488.)

OSEL, voir OSSEL.

OSELLE, s. f., osier :

A Jehan Martin pour cercles, *oselles* pour
ces toneaus relier et chargier, .xii. sols.
(*Compte de 1295*, Arch. de la ch. des compt.
de Nevers.)

OSELOT, voir OISELOT.

OSELYN, voir OISELIN.

OSEMENT, s. m., hardiesse :

Au plus coart done *osement*.

(BEN., *Troie*, Arn. 3314, f° 684.)

En un jor alat a lui por l'osement de prirance. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 20, Foersster.)

Il fut soventes foies entre les œvres de celui par l'osement de familiariteit. (*Ib.*, p. 41.)

OSEQUÉ, voir OBSEQUÉ.

OSERAY, voir OSEROI.

OSERE, voir OSIERE.

OSEREUX, adj., d'osier, où il y a de l'osier :

Osereux, Full of, made with oziers. (COTGR., 1611.)

OSERIE, *ouserie*, *ozeriee*, s. f., oseraie :

Ouserie, le lieu où croissent les osiers, viminetum. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

Vimentum, *ozeriee*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 264 r°.)

OSEROI, -ay, -oy, oz., s. m., lieu planté d'osiers, oseraie :

Salictum, une maniere de jardin, *oseraie*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 229 v°.)

Une piece d'oseraie. (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 81 r°.)

Une piece d'oseraie. (*Compt. des annivers. de S. Pierre*, 1387-88, Arch. Aube G 1656, f° 208 v°.)

Vignes, prez, jardins, saulsois, *oseraie*. (*Cout. de Reims*, redig. par Christ. de Thou, Barth. Fay et Virole, art. CCCLXXXIX, Cout. gén., I, 529, éd. 1604.)

OSERON, *oseron*, *ozron*, s. m., osier :

Annes et *ozrons*. (1315, *Ord. de Louis X*, Arch. mun. Rouen, reg. U 1, f° 164.)

— Oseraie :

Sa fille Malfilastre ung *oseron* a S. Germain et es terraiges de Cheppey, qui vault par an .xl. l. de terre. (*Pièce de 1383*, ap. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, II, 759, Paris 1727.)

OSERY, oz., s. m., oseraie :

Item le courtill, ensemble l'osery de la ditte maison. (1357, Arch. JJ 89, pièce 331.)

OSEUR, s. m., homme audacieux :

Certes, fait le bon chevalier, se vous osez aler la où je vous oseray suivre vous aurez passé de courage tous les plus grands oseurs qui oncques furent. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. xxxi, éd. 1488.)

Ce mot, longtemps négligé, a repris faveur aujourd'hui.

1. **OSFE**, s. f., flocon :

Lors fu plus blanche que une *osfe* de noif. (*Bew. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 171^{re}.)

2. **OSFE**, voir ORFE.

OSFROIS, voir ORFROIS.

OSFROSIER, voir ORFROISIERS.

OSIALASION, voir OISELOISON.

OSIBLACE, s. f. ?

Il est deffendu a vendre et a taindre pourpre, soit qu'elle soit en soie ou en laine, qui est appellee blacce ou *osiblace* ou tainture. (BOUT., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 102^o, éd. 1486.)

OSIERE, oz., hoz., ois., oez., -ere, -ire, s. f., osier, branche d'osier :

Mais celle n'acontoit au payen une *osiere*. (*Chev. au cygne*, 34362, Reiff.)

Haubers ni auquetons n'i valut une *osiere*. (*Bastars de Buillon*, 257, Scheler.)

Ploians com *osere*.

(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 146 r°.)

Que li feu de vo chiecle n'a de chaut une *osiere*. (*B. de Seb.*, XV, 516, Bocca.)

Grosse lanche qui pas ne fu d'*osiere*. (*Ib.*, XXII, 61.)

Et quant Fedris le vit, n'en donne une *osiere*. (*H. Capet*, 2535, A. P.)

Pour amener... verges et *hozieres*. (1342, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 91.)

Siler, *osiere*. (*Olla patella*, p. 46, Scheler.)

Un escren d'*osiere* a feu. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 20, Biblioph. de Reims.)

Il a son chapeau d'*osiere*,
Son poinsson, son alleniere
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4709, G. Paris.)

Un petit panier d'*osiere* tout plein de divers fruitages. (LE MAIRE DE BELGES, III, I, 167, Stecher.)

Les aucuns des Gauloys ont de fort grans ymages, lesquelz sont faitz de *osere*. (GAGUIN, *Comm. de Cesar*, f° 128 r°, éd. 1539.)

Des couards archers, rudeliens, ou porteurs de targes d'*osieres*. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucian*, p. 401, éd. 1573.)

Ung pangnier d'*osiere*. (1598, *Inv.*, ap. Jouancoux, *Gloss. pic.*, p. 60.)

Osiere de pescheur. *Fiscella*. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

— Claie d'osier :

A ung mandelier pour ungne *osiere* de cinq piedz de hault et diz piedz de largue mise au grant vivier. (1534, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Centre, Norm., Pic., Flandre, *osiere*, *ousière*; Bourg., *ozeire*, *ousière*; Ard., wall., *woisire*, *oisire*, branche d'osier, oseraie, diverses espèces de saules.

OSILLIER, *ozillier*, s. m., branche d'osier :

Cela fait, vont querir plusieurs autres petits *ozilliers* et autres menues branchettes

vertes. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 68, Bibl. elz.)

OSIVE, voir OISIVE.

OSKUR, voir OSCUR.

OSMER, *omer*, verbe.

— Act., flairer :

Mais s'il i voit viande u *osme*,
Tot tient a songe et a fantosme.
(PARTON., 915, Crapulet.)

Quant vint (une tigresse) endroit le creus, si [senti et *osma*

L'enfant qui dedens iert.
(DOON DE MAIENNE, 1477, A. P.)

E, gar l ne l'ont fait seulement
Qu'alener et des groins *omer*
Et de lieu en autre bouter,
Et si est mors.

(Un Miracle de S. Ignace, Th. fr. au moy. ag., p. 292.)

— Neutr., flairer :

La beste voit l'enfant, entour li *osme* et fleire.
(DOON DE MAIENNE, 1498, A. P.)

OSMIER, voir ESMIER.

OSOUSE, voir OISEUSE.

OSPITALIERE, voir HOSPITALIERE au Supplément.

OSPITALITÉ, voir HOSPITALITÉ.

OSPITELIER, voir HOSPITALIER.

OSPITER, voir HOSPITER.

OSPRESSE, voir OPPRESSE.

OSQUIXONEIR, voir OCHOISONNER.

OSSAILLE, s. f., amas d'os :

Au dedans, ilz (les sepulcres) sont plains de *ossailles* de mortz. (BEAUSPORT, *Monotesaron*, p. 317, éd. 1552.)

Montbéliard, *ossaille*, tas d'os; os de charcuterie qu'on vend à peu près sans viande; St-Malo, relevés de table où les os dominant, où il y a peu de viande.

OSSAILLEMENT, s. m., plaque de corne :

Il y a grand artifice a bien faire la colle forte, tant pour les *ossaillemens* et feuilles que l'on plaque, que les autres marquages et pieces rapportees. (DU PINET, *Pline*, XVI, 43, éd. 1566.)

OSSAILLER, v. a., revêtir de corne :

On se servoit des lames de leurs coques (des tortues) en marqueterie, et a *ossailler* et revestir les tables, lits et buffets. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 11, éd. 1566.)

OSSAILLERIE, s. f., collectif d'os :

Incorporant leurs cendres en nitre, ou avec de la cendre de *ossaillette* d'un cuisot d'aigneau. (DU PINET, *Pline*, XXX, 3, éd. 1566.)

Depuis peu de temps on a commencé a scier et mettre en lames *ossaillette* des elephants. (Id., *ib.*, VIII, 3, éd. 1615.)

1. OSSE, s. f., os :

Alsi com il vivanz avoit acconstumeit a faire, senz entrelaisement ensi perseveret a ses mortes oses. (*Dial. S. Greg.*, p. 49, Foerster.)

Et s'elle est c'une vake grosse,
C'est uns touniaus, elle n'a osse.
(*Jacq. d'Am.*, *Art d'Amour*, ms. Dresde, Koert., 1647.)

2. OSSE, voir HEUSSE, au Supplément.

OSSE, oissié, adj., osseux :

Le vis ot pale, piauchelu et oissid.
(*RAMB.*, *Ogier*, 8566, Barrois.)

Pource qu'en ces parties il y a des nerfs et tendons, et choses denuées de chair, et de la nature ossee. (*TAGAULT*, *Instr. chir.*, p. 277, éd. 1549.)

OSSEAIS, plur. dial., voir OSSET.

OSSEC, ossecz, s. m., endroit bas d'un bâtiment où se rend l'eau et où est placé le pied des pompes :

L'ossec, It. e Esp. La sentina. (*JUN.*, *Nomencl.*, p. 166, éd. 1577.)

Qu'avez vous donc a faire en ceste desolation commune, que d'imiter le patron a qui la tempeste a rompu et entr'ouvert les jointures de son navire, qui se remplit d'eau ; lequel ne se courrouce contre les matelots, ny contre son vaisseau, ains va au devant du mal, et empesche que l'eau n'y entre, et vuide celle qui est desja entree, bouche les trous les plus apparens, resiste avec un continuel travail a ceux qui sont les plus cachez et qui prennent l'eau au fonds de l'ossec, et ne laisse jamais a travailler, quand il voit naistre autant d'eau, comme il en peut tirer dehors ? (*N. PASQ.*, *Lett.*, V, 1.)

Enfer est un lieu remply de toutes sortes d'infections, qui est en l'univers ce que sont les esgoutz es maisons, les cloaques aux villes, les sentiers et l'ossecz aux navires. (*COTON*, *Serm.*, p. 787, éd. 1617.)

OSSECZ, voir OSSEC.

OSSEL, osel, oissel, s. m., os :

Poil, piaus, char, nerfs, moele, osse
Seront tuit frit en .i. moncel.
(*RECLUS DE MOILLERS*, *Miserere*, Ars 3142, f° 214^e.)

Ne onques n'i demora uns oissiaus ne jointure que les femes ne mangaissent.
(*Chron. d'Ernoul*, p. 94, Mas-Latrie.)

Ki les osiaus et les gambes a grosses...
(*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 11 v°.)

Et si netement le menga
Que nule essaie n'i laissa
Fors les plumes et les ossiaus.
(*Ren. le Nouv.*, 3117, Méon.)

Quar mes cuer humains
Est mis es mains
De tristee qui le demayne
Et tient si fort en son domayne,
Qu'en moy n'a vaine,
Ossele, ne nerf qui n'en soit vains.

(*Complainte*, ms. Genève 109 bis, Ritter, *Poés.* des XIV^e et XV^e siècles, p. 49.)

Chi sont les osseauls et cendres des emperers. (*J. D'OUTREMEUSE*, *Chron.*, I, 72, Bor-net.)

— Osselet :

Ung chapelet d'osseaux a enseigne de

blanc ambre. (1553, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Wall., oxal.

OSSELEMENT, oc., och., s. m., OSSEMENT, ensemble des os :

Hors de cele chasse de fust
Li membre et li osselement
Furent monstré visiblement.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 3122, f° 114 v°.)

Et avant son partement fist prendre les osselemens de son pere, frere, parens et amis, lesquelz il fist mettre en beaulz et riches sarcus. (*WAVRIN*, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 289, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Plusieurs corporaux avec plusieurs osselemens. (*Invent. de 1454*, S. Amé, Arch. Nord.)

Les ocellemens des corps sains getez dehors. (*J. LE FEVRE*, *Chron.*, I, 165, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Ochelemens. (1513, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

OSSELEMENTE, ossell., s. f., ossement, ensemble des os :

Il fu dampné et excommenié de tout le concile, et l'osselemente de luy jettee hors du cimetiére, puis arse et mise en cendres. (*Grand. Cron. de Fr.*, Philippe Dieudonné, III, 1, P. Paris.)

Item un vesselet, ou il a des osselementes a la Magdelene. (*Reg. Nost.*, f° 197, Inv. de la Ste-Chapelle, ap. Duc., *Ossamenta*.)

OSSEMENTE, -ante, oiss., s. f., ensemble des os :

Et son destrier vit gesir ou sablon,
Mas n'i avoit se l'ossement non.
(*De Charlem. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 18^e.)

De cuirs, de chars laide e sanglante,
Pleins de boele e d'ossement,
Asaille e prenge sor Normanz.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 5993, Michel.)

D'oissement qu'il y trouva.
(*Robert le Diable*, sp. Duc., *Ossamenta*.)

En laquelle (abbaye) nous volons que nostre ossement se velevie. (1283, *Test. de Hugues XIII*, Arch. J 407, pièce 5.)

L'ossement de lui getee hors du cimetiére. (*Chron. de S. Den.*, ms Ste-Gen., f° 313^e.)

OSSEMENTÉ, adj., recouvert de corne :

Dix huit hacquebouzes a mesche ossementees, et ung poitrinal a rouet. (*Pièce de 1597*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 376.)

OSSEQUE, voir OSSEQUE.

OSSER, voir HOUSSE.

OSSET, s. m., diminutif d'os, osselet :

Dieu et nature mirent emmi son cuer (du cerf) ung osset qui luy donne force et hardement. (*Modus*, f° 25 v°, Blaze.)

Ih le ferait bollir en une choudiere tant que le chair soy partiroit des osseais. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 60.)

Car on lui dit couvertement,
Ou en derriere ou en basset,
Et a la fois ouvertement
On lui gette ainsi un osset.
(*FROISS.*, *Poés.*, III, 223, 11, Scheler.)

De la rosee un verdier on voit naistre
Au mois de may, dont le costé senestre
Cache un osset propre pour emouvoir
Et le dextre a son contraire pouvoir.
Le gauche osset d'amour le coeur enflame
Le dextre eteint d'amour la mesme flame.
(*J. DE BAIF*, *Eclogues*, V, éd. 1573.)

Me veux tu brusler, foudroyer,
Et tellement me poudroyer
Qu'un seul osset ne me demeure ?
(*ROUSSARD*, *Œuv.*, II, 210, Bibl. elz.)

Et soit leurré si a heure que quand il
aura esté accoutumé tu luy puisse donner
de la plume et un osset d'une jointce.
(*BUDÉ*, *des Oiseaux*, f° 124, ap. Ste-Pal.)

Liège, osset, oxet, os.

Noms propres, *Osset*, *Losset*.

OSSI, voir ALSI.

OSSIN, voir ALAI.

OSSIR, voir EISSIR.

OSSIRE, voir OCIRE.

OSSON, s. m., os :

S'ot le regart plus fier que nus lion
Et le col gros plus que nul champion,
Espaules lees, plaines sont de osson.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 245^e.)

Nom propre, *Osson*.

OSSOUE, voir OISEUSE.

OSSU, adj., osseux, qui a de gros os :

Le front ot plat et la veue
Enfossee, et la chiere ossue.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 105^b.)

Les jambes a veues
Grelles, longues, ossues.
(*Ysope* II, fab. xxxii, Robert.)

La vielle qui moult fu chenue,
Et grant et hardie et ossue.
(*R. DE HOD.*, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 10^b.)

Le bras est moins ossu. (*J. BOUCHET*, *Triumphes de la noble Dame*, f° 43 v°, éd. 1536.)

Parties ossues. (*J. RAOUL*, *Fleurs du grand Guydon*, p. 43, éd. 1549.)

Yssachar comme asne ossu gisant entre deux fardeaux. (*Bible*, Genese, ch. 47, éd. 1563.)

Se disait encore au XVII^e siècle :

Ils sont (les sauvages du Bresil) fort bien membrus, bien ossus et bien corsus, robustes à l'avenant. (*MARC LESCARBOT*, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 689.)

OST, host, oust, houst, oost, hoost, oist, aoust, olst, ot, hot, suj., os, ox, ou, olz, s. f. et m., armée :

Cumpaign Rollanz, car turnez vostre corn !
Si l'orrat Charles, si retournerat l'host.
(*Rol.*, 1051, Maller.)

A trestout l'ot destrave.
(Girbert, frag., Arch. Aube.)

Li os chevauche a force et a estri.
(Gar. le Loh., 2^e chans., XIV, P. Paris.)

Les os s'esmuevent, laissent chevaux aler.
(Ib., 1^{re} chans., XII.)

Au dehors de la ville li os Dieu se loga.
(Chev. au cygne, 5802, Reiff.)

Qui fust li drois ne cui en fust li tors,
Par B. assemblerent les os.
(R. de Cambrai, 2381, A. T.)

Ce sachiez bien que assez tost
Verrez venir seur vous grant ost.
(Rom. de Triebes, Richel. 60, f^o 7^e.)

De l'ost celestienne. (S. BERN., *Serm.*, ap. Fallot, *Rech. sur les formes grammat. de la langue fr.*, p. 108.)

Ja de nostre ost n'en eschappera nus.
(Li Coron. Looyz, 1188, Jonck., Guill. d'Or.)

Ne fu tlex olz veue n'assemblee.
(Li Covenans Vivien, 213, Jonck., Guill. d'Or.)

L'ouz se comença a armer. (VILLEH., 184, Wailly.)

Si s'armerent tuit par l'ost. (Ib., ib.)

De toutes pars fu Rome assize ;
N'osoient issir li Romain,
Ne jor, ne nuit, no soir, no main,
Et tant i ot li olz esté,
Et par yver et par esté,
Que cil dedens orent sanz faille
Petit de blé et do vitaille.
(Dolop., 6576, Bibl. elz.)

Li dus a fait son host et sa jent aprestre.
(Parise, 2750, A. P.)

Tant estoit l'oz espeso de chevaliers gentis
(Gui de Bourg., 3223, A. P.)

Li olz s'esveilla et s'armerent hastivement.
(G. DE TYR, III, 13, Hist. des Crois.)

Li olz des Turs se feri es noz. (Ib., 14.)

En departi li olz hastivement.
(ADENET, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f^o 4 r^e.)

Et l'ost Charlon vers France s'adreça.
(Ib., ib., 7707, Scheler.)

Li ols de Syrie s'accompaignierent a els.
(Bible, Richel. 901, f^o 67^e.)

Après vint Gondebues a tote s'ost ; après
li rois Ogiers et Costentins li provolz de Rome
a toutes leur olz. (Vie Charlem., ms. Berne 41, f^o 7^e.)

Tant que ses olz fussent issues. (Ib.)

Li ordeneur des os sonnent maint olifant.
(Baud. de Seb., I, 409, Bocca.)

Appolonius de Tir est ci venu a tout
grant aoust pour destruire ceste cité. (Yst. de Appolon., ms. Chartres 411, f^o 60 r^e.)

W. le duc fist .v. ouz de ses chevalers.
(Chron. d'Angl., ms. Barberini, f^o 22^e.)

En celle abbeie se loga li rois celle nuit
et toute li hoost la environ. (FROISS., *Chron.*, I, 275, Luce, ms. Rome, f^o 275.)

Ensi furent ces deux hoos l'une devant
l'autre. (Ib., ib., III, 245, Luce, ms. Rome, f^o 94.)

Toute li hoos fu logie en Escoce. (Ib., ib., I, 327, Luce, ms. Rome.)

Moult furent ces doi os devant Vennes
belles et grans. (Ib., ib., III, 243, Luce, ms. Amiens.)

Et les fist conduire hors de l'oost. (Ib., ib., IV, 292, Luce, ms. Rome.)

Et y avoit une riviere entre les deux
hostz qui estoit dangereuse a passer. (Mém. de P. de Fenin, an 1420, Soc. de l'H. de Fr.)

Venu suis de l'oust des Anglois.
(Mist. du siege d'Orl., 1696, Guessard.)

Après toutes les quelles choses, cris,
bannissements et proclamacions le roy de-
partit ses ots et renvoia chascun a sa chas-
cune. (Girart de Rossillon, ms. de Beaune,
éd. L. de Montille, p. 159.)

Le vingt deusiesme d'aoust
D'icelluy an quarante neuf,
Le roy vint a tout son oust
A Chartres et a Chasteauneuf.
(MARTIAL DE PARIS, *Vigil. de Charl. VII*, I VII r^e,
éd. 1493.)

Le pape marchoit avecques son oust.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 12 r^e.)

Et pour ce faire il a marché si tost
Que de grant heure est venu a son ost.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Bataille du Roy contre les
Venit., f^o 32 v^e, éd. 1532.)

Donnant dans un ost de trois cens pis-
tolliers. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 123,
Michaud.)

Par sa guerriere main nostre prince, son fils,
Invaincu se fit voir a deux osts desconflis
A Dreux et Montcontour.
(Le Gan de Jean Godard, Var. hist. et littér., V, 180)

L'ot des ennemis. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*,
p. 75, éd. 1556.)

Mais il est assiegé d'une fosse si large
Et d'un ot si puissant...
(DU BARTAS, *la Semaine*, II, éd. 1579.)

Le marechal de camp est la voix et le
commandement du general, le portefaix
et le sommier de l'ost et de l'armee, comme
on dit. (A. DE BOURDEILLE, *du Maniem. de la
guerre.*)

Cirus nous a vaincus, peut estre que tantost
Il ne restera rien devant nous de son ost.
(HARDY, *Panthee*, III, 2, éd. 1604.)

— Ost de chevaux, corps de cavale-
rie :

Les flancs des bataillons ne sont com-
munement armez que d'harquebuserie, qui
est souvent une foible defense contre un
gros host de chevaux. (LANQUE, *Disc.*, p.
425, éd. 1587.)

— Faire ost, former un corps de
troupes à part, se tenir à l'écart :

Et souvent par crainte et quelquefois
par trahison, un bataillon fera ost et lais-
sera engager son compaignon se tenant en
pied, pour avoir moyen de se retirer si la
bataille est perdue. (GASP. DE TAVANNES,
Mém., p. 114, Michaud.)

— Combat :

Je ai honte de raconter les osts des freres
charnels, les batailles des prochains amis
et les mortelles haines que tu as semées es
cuers des princes et des barons. (Gr. Chron.
de Fr., IV, 20, P. Paris.)

Il fut de meillor renomee après vers la
fin de ses olz. (Hist. de Jul. Ces., Richel.
23082, f^o 2^e.)

— Etre en ost, être en campagne :

Si le rei n'est en ost ou en chevauchiee,

ne home en son leuc, le conestable peut
et deit estre en leuc dou rei chevetaine
de totes les genz de l'ost qui vivent
d'armes, et qui por fait d'armes sont en
ost. (Ass. de Jér., t. I, p. 410, Beugnot.)

Estoit li rois Phelippes alez en ost. (Hist.
du bon roy Alix., Brit. Mus. Reg. 19 D 9,
f^o 3^e.)

— L'ost était, comme la chevauchée,
une guerre privée, mais une guerre im-
portante, surtout celle du suzerain :

Li homs de Saurre doivent al seignor de
la ville le houst et la chevauchie. (1245,
Franchise de la ville et des gens de Saurre,
Arch. mun. Saurre.)

Ne en nous ooz ne en nous chevachiez.
(1285, Cart. du Vnl S. Lambert, Richel. I.
10176, f^o 10^e.)

Après un autre service est, que doivent
senéz, c'est a savoir servise d'ot, et chascun
le doit si comme costume est. (Livre de
Jost. et de Plet, XII, 8, § 3, Rapetti.)

Les hommes de Belvoir nous doibvent
l'ost et la chevauchee et saillir a fuer cris
tant seulement pour nos besongnes, ou
pour nos fieds et pour nos riere fieds...
Ils sont tenus de nous suivre une nuit et
un jour a leurs propres despens. (1313,
Cout. de Belvoir, Perreiot, *Etat des per-
sonnes*, III, 185.)

Impos et debis de ville, d'oos, de che-
vauchiees. (7 déc. 1401, Ch. de la ville de
Clermont en Argonne, ap. Servais, *Ann.
histor. du Burrois*, II, 479.)

Faire service d'ost. (1469, *Monstres gén.
des nobles*, Arch. Eure.)

— Ost banie, voir BANIR, t. I, p. 573,
col. 2.

Ost était encore de quelque usage au
XVII^e siècle :

L'ost du peuple belant erut voir cinquante lous.
(LA FONT., *Fabl.*, XII, 9.)

Le patois picard a le mot ost ou host,
(aspiré), s. m., dans le sens de troupeau

OSTABLE, ot., adj., qu'on peut ôter :

Le prioul sera tenu a avoir portes ostables
en sa chaucec. (Mars 1277, *Accord*, Prieuré
de S. Magloire, Arch. Côtes-du-Nord.)

OSTACLE, voir OBSTACLE.

OSTADE, hostade, austade, estade, s.
f., espèce de serge ou d'étame, sorte de
brocattelle mêlée de laine et de poil :

Un parement d'ostade noire pour le grant
aultier, dessus et dessous, auquel dessus
est le jugement, de broderie, et a celui de
desouz est la suscitation du Ladre, lequel
parement a donné ledit maistre Robert
Poictevin. (1469, *Invent. de Saint-Hilaire de
Poitiers*, ap. Laborde, *Émaux*.)

Bien habitué, bien en point,
Robe fourree, pourpoint d'ostade.
(La Repeue de Villon et de ses Compaignons,
Jouaust, p. 238.)

Ung tronson d'ostade bleue. (1474, *Inv.
des bagues Gabrielle de Latour*, Ann. de la
Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 291.)

Deux manteaux de ostade noire. (1476,
Joy. égl. Bay., f^o 84 v^e, Chapitre de Bayeux.)

Une nappe a paremens d'*ostade* noire frangee de soye verte, rouge, blanche et perse. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 70 r°.)

Unes heures a femme couvertes d'*ostade* et cloant d'argent. (1489, *Exécution testam. de Jehanne Boulette*, Arch. Tournai.)

Saies fynes et communes, *estades*, demies *estades*. (1507, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une heure a cloux d'argent doré couverte d'*hostade*. (12 février 1522, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Demy *hostades*, sarges et fustaines. (6 mars 1533, Arch. Gir., Not., Brunet 67-1.)

Defend... aussi de transporter ou faire transporter d'une maison, chambre ne hostel ou logis ou on seroit mort, ou qu'il y eut danger de peste, en autres hostels... aucuns lits, couvertures, louldiers, coustespontes, draps de laine, sarges, *austades*, coustes simples ne autres biens ou la peste se peut retenir. (1533, *Ordonn.*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 608.)

Deux tuniques d'*hostade* noire. (1535, *Rapp. sur la req. des relig. de Brou*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e édit., p. 444.)

Le corps (du pourpoint) estoit de demie *ostade*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, ch. xxviii, éd. 1566.)

Serge d'Arras et mi *ostades*. (1594, *Déclar. d'Henry IV*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 10.)

Le tarif général des Droits des Entrées de 1664, p. 33, fait mention de l'*ostade*.

Rouchi, Poitou, *ostade*, sorte d'étoffe de camelot.

OSTADINE, *ostadd.*, *estad.*, s. f., sorte de serge :

Une aulne d'*ostadine* pour une courtine. (1490, Roye, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour l'achat de 8 aulnes d'*ostadine* noire pour faire une faille pour servir a celui qui fait le personnaige de la Magdalene. (1500, *Arch. hospit. de Paris*, II, 167, Bordier.)

Que tous les satins reversez et *estadines* quy doresnavant se feront en ladictie ville seront faiz de longueur de la juste moitié d'une saye et qu'ilz ayent et portent quatorze cens filz de compte pour le moins et trois quartiers de large tains et appointies. (19 janv. 1511, *Nouv. statuts des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 543.)

Je donne a la femme de M^e Micheau Gillet ma robe de sort brune doublee d'*ostadine*. (1516, *Test. de Collette Chauvin, veuve de Denis Hiuvin*, Arch. Vienne.)

Et par dessus sa grand manche
Passe un brasselet bien large
D'*ostadine* ou bien de sarge.

(1575, *Leg. veritabl. de Jean Le Blanc*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 114.)

Ostadine, sattin of Cypres. (COTGR., 1611.)

Cf. **OSTADE**.

1. OSTAGE, -aige, s. m., gage témoignant d'un vœu fait à Dieu :

Sovent li membroit de l'ymaige
Que ele avoit mis en *ostaige*.
(*Vie Ste Mar. Egypt.*, Richel. 23112, f° 338°.)

Sovent reclame son *ostage*,
Qu'ele ot devant l'ymage mis.
(*Id.*, Richel. 837, f° 318°.)

2. OSTAGE, s. m., service d'ost :

Or ai en cest ost chevaliers,
Ce dit on, bien deux cens milliers...
Chascun i est en l'ost par soi,
Et por le mien, et non por moi,
Et ne lor chalt de mon domaige,
Fors qu'aient passé lor *ostage*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 133°.)

3. OSTAGE, voir **HOSTAGE**.

OSTAGEMENT, voir **HOSTAGEMENT**. L'article placé t. IV, p. 501, col. 3, aurait dû figurer ici.

OSTAGERIE, voir **HOSTAGERIE**. L'article placé t. IV, p. 502, col. 1, aurait dû figurer ici.

1. OSTAGIER, -ager, -aigier, *host.*, *est.*, v. a., promettre en donnant gage et caution :

Par la u jeo devrai ester,
Ceus voudrai bien que m'aseurent
Qu'il m'*ostagent* e qu'il me jurent
Fei a tenir e a porter
Et a fers *ostages* livrer.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 4683, Michel.)

Ce markiet et toutes les covences devant dites ai jou *ostagier* et en covent a faire tenir en pais a celui Jehan. (Avr. 1249, S.-Pierre de Lille, Arch. Nord.)

— Donner en otage, retenir en otage :

Tuit li prison que nous tenons par *ostaiges*, il et lour *ostaige* sunt en la main dou disour et cels qui ne *sunt ostagier*, nous les *ostaigerons* ainsi con autre fais l'ont estei, et s'il en i ait nul qui n'*ont estei ostagier* autrefois, nous les *ostaigerons* resnablement, et se nous lour sorqueriens, nous les *ostaigeriens* a l'esgart dou disour. (1277, *Ch. de l'Ev. de Metz*, Rosieres, I, 14, Arch. Meurthe.)

Encores que touz presens qui sont pris d'une partie ou d'autre ou temps de guerre qui ne *sont hostagez*, soient *ostagier* au dit des ballis. (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

Avons ordené que tuit li prisonnier qui seront pris et *hostagier* a present desdites parties tant d'une part comme d'autre, pour raison et occasion de ladictie guerre seront renduz et delivrez tous quictes sanz toute rançon paier. (1332, Arch. JJ 68, f° 6 v°.)

ANNES.

Joseph, ou voulez vous aler ?
Dites vous, vous emporterez
Le mort ; par ma loy non ferez.
Estes vous fol ou enragiez ?
Pour le garder *sui estagier*
De mon avoir, de corps et d'ame,
De mes enfans et de ma fame,
Et avec moy tout mon lignage.

(*Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 265.)

Celui qui fait arrester ou *ostager* autrui, luy doit faire ses despens a l'ordonnance de justice. (*Cout. de Bret.*, *Cout. gén.*, II, 762, éd. 1604.)

— Délivrer sous caution :

Ernous d'Audenarde, *estrament*,
Fu ostagies delivrement.
(*Mousk.*, *Chron.*, 22217, Reiff.)

Que l'en ne puisse en cas de crime aler encontre les diz nobles par denunciation ne par soupeçon ne euls juger ne condampner par enquestes se il ne s'i metent, jaçoit ce que la soupeçon pourroit estre si grant et si notoire que li soupeçonnez contre qui la denunciation seroit faite devroit demourer en l'ostel de son seigneur, et illec demourer une quarantaine, ou deus, ou trois au plus. Et se en ce termine aucun ne l'aprochoit dou fait il seroit *ostagez*. (1309, Arch. JJ 41, f° 116 r°.)

— *Ostagié*, part. passé et s. m., celui qui a été donné en otage :

Les *ostagier* furent rendus a Jonathas en Hierusalem. (LEFEVRE D'ETAPLES, *Bible*, les Machabees, 1^{er} liv., ch. x, éd. 1530.)

Et commanda que les *ostagier* qui estoient en l'arche de Syon luy fussent rendus. (*Id.*, *ib.*)

La plupart de ces ex. ont été placés à tort sous l'article **HOSTAGIER** 1, t. IV, p. 502, col. 1.

2. OSTAGIER, voir **HOSTAGIER** 2. Toute la première partie de cet article (comprenant les deux premières subdivisions), placée t. IV, p. 502, col. 2, aurait dû figurer ici.

OSTAIAI, voir **OSTOIER**.

OSTAL, voir **HOSTEL**.

OSTALER, voir **HOSTELER**.

OSTANCE, s. f., action d'ôter :

Remocio, *ostance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 222 v°.)

OSTANCLE, voir **OBSTACLE**.

OSTANT, voir **OBSTER**.

OSTANTER, voir **OSTENTER**.

OSTARIN, voir **OSTERIN**.

1. OSTE, s. m. et f., ergot, éperon du pied des bêtes fauves :

Aussi a le jeune cerf les deux *ostes*, qui sont endroit la pointe du pied, au dessus du talon, plus large et plus ouverte que n'a une biche. (*Mod. et Racio*, f° 3 r°, ap. Ste-Pal.)

Et toutesfois a plus grand tallon, et la folle du pied plus large, et les *ostes* plus gros et plus larges. (*Id.*, f° 3 v°.)

Le porc privé a plus court tallon, et les *ostes* du pied ne sont mye si longues ne si agues, ne si larges... (*Id.*, f° 23 v°.)

— Trace du pied de l'animal :

Si tu vois a terre la forme de deux *ostes* qui sont au dessous de la jointe du devant, et se tu en vois en ferme terre, c'est signe qu'il fuit et qu'il s'en va. (*Mod. et Rac.*, n° 7 r°, ap. Ste-Pal.)

Si marche en male terre, que tu puisses veoir les *ostes*, s'ils sont larges, gros et rons, tien, par ces signes, qu'il est grand cerf. (*Ib.*, n° 3 v°.)

2. **OSTE**, s. ?

Li saz .iv. deniers d'*ostez*, et la flache .i. s. (*Li Cout. des foires de Troyes*, li tonneus d'avoire de pois, ms. Troyes 365.)

1. **OSTÉ**, voir **HOSTEL**.2. **OSTÉ**, prép., excepté :

Encore y a t'il remede partout, *osté* a la mort. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV, éd. 1608.)

Elle est toute parfaite, *osté* qu'elle est cruelle. (*BERTAUT, Œuvr.*, p. 399, éd. 1633.)

1. **OSTEGIER**, v. a., combattre :

Quant remontes fut li queus Olivier,
L'escut a col, el poing l'espié d'acier,
Le dus Girars le venoit *ostegier*
Devant les autres.

(*Gir. de Viane*, p. 89, Tarbé.)

2. **OSTEGIER**, *ostigier*, s. m., celui qui était chargé du soin des autours, comme le fauconnier l'était des faucons :

Cil de la sont engigneour,
Et cil houset mi fauconnier,
Et cil avant mi *ostegier*,
Cil autre sont mi veneor.

(*Mousk., Chron.*, 5457, Reiff.)

Colard *Lostigier*. (11 oct. 1392, *Sent.*, 2° reg. des chart., Arch. Nord.)

OSTEIER, voir **OSTOIER**.**OSTEIL**, voir **HOSTEL**.**OSTELIER**, voir **HOSTELER**.1. **OSTEL**, voir **ALTEL**.2. **OSTEL**, voir **HOSTEL**.

3. **OSTEL**, *-eau, -iau, host., houst., ot., aut., oit.*, s. m., grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux ; appliqué aux objets d'orfèvrerie, rosace, médaillon :

Un grant galice d'argent esmaillé, le pié, la coupe et le pommel et la platene a plusieurs sains qui ne sont que demis et sont en *ostiaux*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 48, Laborde.)

Une autre aiguere doree et esmaillée, a *otiaux* adzurez et vers. (*Ib.*, n° 360.)

Dessous les creneaux a *osteaux* entailliez a jour. (*Ib.*, n° 486.)

Un autre gobelet couvert, a trepié, a un esmail ou fons, ou il a un livrier blanc qui queurt apres un lievre, et y a un pin, et ou dedenz du couvecle a un esmail d'azur, ou il a un liepart assis devant la teste d'un lyon, et dessus le couvecle a un fretel. Et est fait l'*autiau* a fenestrages. (*Ib.*, n° 490.)

Dessus ledit couvecle a un fretel et est le pié ouvré d'*otiaux*. (*Ib.*, n° 491.)

A Jehan Thierrri, masson, pour apparillier le grand *oiteau* devers le pavement et metre les ronds barriaux et autres fers. (1376, *Compt. de l'Egl. de Troyes*, p. 11, Gadan.)

Une basse coupe d'argent doree, gauderonnee, sans couvescle et a un esmail rond ou fons a .vi. *osteaux* ronds a testes de diverses bestes, pesant .ii. marcs. (1380, *Invent. de Charles V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux angelots d'argent, a genoux sur un entablement a lozenges de France et un dalphin tenant un grand *osteau*, couvert de voirre, ouquel sont plusieurs reliques, pesant .iiii. marcs, .iii. onces et demy. (*Ib.*)

Deux chandeliers d'or a façon de deux *osteaux*, chacun a trois pieds, pesant quatre onces. (*Ib.*)

Un estuy de boys, garny d'argent, ouvré a *osteaux* sur voirre ainsi comme on fait les cousteaux. (*Ib.*)

Pour avoir descendu, relaves et rappa-reillies tous les 8 grans penniaux desdites voirrieres de la chapelle S. Eloy et les *otiaux* de devers le logis. (1390, *Arch. hospit. de Paris*, II, 177, Bordier.)

Un bassin d'argent, a un *osteau* esmaillé de France, assis sur un pié de laton, ouvré a la façon de Damas. (1399, *Invent. de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une pomme d'ambre garnie d'or, percee a *osteaux*, garnie de trois balesseaux. (1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 344, Douët d'Arceq.)

Voirrre de bon voirre un grant *osteau* que l'en fait tout de neuf en la dicte eglise, ouquel *osteau* seront faiz les quatre euvangelistres en quatre rons qui seront ou dict *osteau*. (27 juill. 1408, *Lettre de P. Hennequin, garde du sceau de la prév. de Troyes*, Arch. Aube.)

Une nef d'argent doré sur quatre roues, autour de laquelle a plusieurs *osteaux* rons, esmaillés a trois fleurs de liz et deux lyons assis sur deux entablemens. (1420, *Pièces relat. au règne de Charles VI*, t. II, p. 369, Douët d'Arceq.)

Desoubz, le tabernacle d'argent (d'un tombeau) fait en façon d'une petite chapelle ouverte des quatre coustez et faicte a *osteaux* artificiellement moult merveilleusement et de tres grant science faicte et accomplie. (Roi RENÉ, *Œuvr.*, III, 127, Quatrebarbes.)

Lesquieulx .xx. blocz sont pour faire les *hosteaux* de la verriere de la chapelle de Nostre Dame. (*Compt. de fabrique*, 1477-1482, Arch. de la fabr. de S. Paul, Arch. mun. Orléans.)

En l'*osteau* de dessus la forme est l'imaige de nostre Seigneur. (1490, Arch. K 272.)

— Pièce du harnais :

De colliers de charrete, de *hosteaux*. (1376, *Bail*, Arch. MM 30, f° 43 v°.)

Six boefs traiens a charnoichez de traiz, de colliers de charrete, de *hosteaux*. (*Ib.*)

OSTELAIN, voir **HOSTELAIN**.

OSTELEN, *hostelanc*, s. m., celui qui était chargé de séparer les champions dans un tournoi :

Celui qui aura son adresce de faire armes et combatre avec moy de pied, et l'un de nous deux est porté a terre de tout

le corps, il sera tenu de lui rendre prisonnier ou *Postelenc* lui ordonnera. Item, celui qui ainsy sera prisonnier, pour sa droite rançon et delivrance sera tenu de donner a celui ou celle que le dict *hostelanc* voudra ordonner a eslire, au desus de cinq cens escus. (*MONSTREL., Chron.*, II, 273, Soc. de l'hist. de Fr.) Impr., *ostelent, hostelant*.

Cf. **HOSTELENCH**.**OSTELER**, voir **HOSTELER**.**OSTELERIE**, voir **HOSTELERIE**.1. **OSTELET**, voir **HOSTELET**.

2. **OSTELET**, *ottelet*, s. m., ergot, épé-ron du pied des bêtes fauves :

Prend donc le pied de devant d'un lievre, et soit escorché du dos d'un couteau, tant que les os et les ongles en tombent, afin de mouldre les os des *ottelets*. (*BUDÉ, des Ois.*, f° 127, ap. Ste-Pal.)

Cf. **OSTE 1**.**OSTELIER**, voir **HOSTELIER**.**OSTELLAGE**, voir **HOSTELLAGE**.

OSTELOIS, *-loi*, s. m., armée, corps d'armée :

.v. lieues grans dure lor *ostelois*
Et .ii. de let, tout aval le kamois.

(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 250°.)

Chascuns d'ax esperone, semont son palefroi,
De ci a Saint Lambert ou sont li *osteloi*.

(*J. Bod., Sax.*, cviii, Michel.)

OSTELT, voir **HOSTEL**.

OSTEMENT, *-ant*, s. m., action d'ôter, privation, suppression :

Ostement de meor. (*Liv. de Jost. et de plet*, 1, 7, § 1, Rapetti.)

Par *ostement* de soilleures. (*Bible*, Maz. 684, f° 365°.)

Privatio, privation, *ostement*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Sublatio, *ostement*, destournement. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Et encore au xviii^e siècle :

Par *ostement* de lettres. (*La Fluste de Robin*, p. 10, éd. 1622.)

Amolito, *ostement*, dechassement. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

On peut enjoindre toute chose par les codicilles, excepté institutions et substitutions directes, et leurs contraires desheritement, desnuemens, ou dessaisies, ou a tout le moins charges conditionnelles : tout le residu peut estre enjoint par codicilles, comme font fidei-commis, avant-legz, legs, *ostement* ou desnuelement d'icexu, bail de tuteurs. (PARDOUX DU PRAT, *Theor. des notaires*, II, 8.)

OSTENCION, voir **OSTENSION**.**OSTENDRE**, v. a., montrer :

Dont on demande sa seror
Por coi demaine tel dolor.
Ele respont : Bien l'ai ou prendre,
Quant Dieu m'estuet por toi *ostendre*.
Si ai d'enfant plains les costes,
Or iert li hontes devises.

(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 157°.)

OSTENSION, *-cion, -tion, obst., hes-tension*, s. f., action de montrer :

La nous feront nos yeux aperte *ostencion* De la divinité.

(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 167^b.)

De requerre veuez ou *hestencions* de lieux. (1348, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I. 17760, f° 192 v°.)

Que lesdites prisons fussent aouvieries, et que *ostension* fust faite des dis prisonniers. (1353, *Ch. de Jehan, R. de Fr.*, Roisin, ms. Lille 266.)

Et doyvent, a leur retour, faire *ostension* de leurs chevaux a Messieur de l'estable. (*Ce que l'en a acoustumé remonstrer aux Compaignons soldoieurs de la Cité*, Hist. de Metz, IV, 507.)

Soit en mon cueur et devant mes œilz l'obstencion de la beneoïste croix. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 5^a.)

Pour l'ostension des bienfais par eux congus. (1398, *Liv. de la Charité de la Couture*, f° 41 v°, Arch. de la Charité de N. D. de la Couture, Bernay.)

Lequel exposant requist noz dis officiers que ils lui feissent *ostencion* dudit prisonnier. (1400, *Pièces rel. au rég. de Charles VI*, t. I, p. 12, Douët d'Arçq.)

Par le bail ou *ostencion* de ces presentes. (1402, Bourbonnais, Arch. P 1355^a, pièce 123.)

Et d'iceulx cas icellui suppliant dit par nous avoir esté octroyé abolicion generale a cesdiz gens de guerre, neantmoins icellui suppliant, pour ce que d'icelle abolicion ne sauroit faire *obstencion*, double estre ou temps avenir approuché et contrainct par justice desdiz cas ou d'aucun d'iceulx. (Avril 1445, Arch. JJ 177, pièce 183.)

Ausquelx et a chacun d'eulx j'ay fait *ostencion* et lecture desd. lettres royaulx. (*Pièce de déc. 1448*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 301.)

Desquieulx (dons) par ledit inventaire il fera *ostension* a chascun chapitre et nommera par nom et surnom audit chapitre tous ceulx qui y auront aucune chose donnée. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre S. Michel*, ms. Bibl. du Louvre E 1444, f° 15 v°.)

Après eustes *ostencion*
Comment par reprehencion
Que saint Jehan a Herode fist,
Il le decolla et occipt.

(GREBAN, *Mist. de la passion*, 20017, G. Paris.)

Le costé de derriere dudit coffre par lequel se fait l'ouverture et *ostension* des fiertres. (1476, *Inv. des joy. de l'égl. de Bay.*, f° 71 v°, chap. Bayeux.)

Lettres scellees desdites prieuse et couvent, desquelles on fist *ostencion* ausdis eschevins. (*Chir. de juillet 1482*, werp. Robert Laiburet, Arch. Tournai.)

En tous cas ou il a descord d'aucune droiture ou juridiction, savoir se elle appartient a la court de l'église ou a la court laye touchant heritage ou meuble, requiere *ostencion* de lieu ou non. (*Coût. de Norm.*, f° 224 r°, éd. 1483.)

Il trouva ledit bastard a son clos, auquel il fist *ostencion* de ses lettres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxxvii, Buchon.)

Et certain jour aprer commanda que on luy abillast ses chevaux, car temps estoit de prendre l'air et de faire *ostension* par

les rues des biens qu'il avoit recouvers. (GUILL. TARDIF, *Apol. de Laurent Valla*, p. 228, Marchessou.)

Et face *ostension* d'or et d'argent pour rembourser l'acheteur de ses deniers a Dieu. (GUENOYS, *Conférence des Coustumes*, f° 481 v°, éd. 1596.)

— Ce qui montre, ce qui fait paraître, ostentation :

Par ostentions
D'ambition presume maintz cas.

(COQUILLANT, *Nouv. Droitz*, 1^{re} part., De Presumptuibus, I, 20, Bibl. elz.)

Par estats, par ostentions,
Presomptions notent maints cas.

(*Presumpt. des femm. mond.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e siècles, III, 232.)

OSTENTACION, s. f., action de montrer :

Après l'ostentacion et publication de ces presentes. (1366, *Ord.*, IV, 613.)

— On l'a employé au xvi^e s., pour signifier manières, costume, extérieur :

Le marquis de Pescayre, son cousin, n'eust pas fait le coup, car il estoit plus froid et retenu en ses ostentations. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VIII, Bibl. elz.)

OSTENTACLE, s. m., prodige :

Incontinent, par grand miracle,
Le diable sortit de ce corps :
Par un invisible ostentacle
Laisse la fille et s'en va hors.

(1525, *la Vie de Saint Mathurin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 410.)

OSTENTATOIRE, adj., rempli d'ostentation :

Cupidité de prosperité ostentatoire les accompagne. (J. BOUCHER, *Mem. de la Trem.*, ch. XIX, Petitot.)

OSTENTATRICE, adj. f., remplie d'ostentation :

Philosophie ostentatrice et parliere. (MONT., *Ess.*, I, I, p. 147, éd. 1595.)

OSTENTER, *ostanter*, verbe.

— Act., montrer avec ostentation :

Pourra il croire que nostre saint Pere ait refusé d'ouyr le roy ou de le recevoir a l'Eglise et aimé mieux en perdant le plus grand royaume de l'Europe, *ostanter* son austerité, qu'accommodant la discipline ecclésiastique a la nécessité, procurer la paix en toute la chrestienté ? (DU VAI, *Har.*, p. 156.)

Les gens de guerre d'Italie sont obstinement curieux d'ostenter... la fierté de leurs cœurs. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 367, éd. 1581.)

— Réfl., se vanter :

D'une sotté façon cherchent a se magnifier et ostenter. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 59 r°, éd. 1553.)

Il s'ostentoit comme digne de plus grande fortune. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 251, éd. 1581.)

OSTENTION, voir OSTENSION.

1. **OSTEOR**, s. m., celui qui ôte :

Ne james ne soit cil hardiz que il cez regnes qui ci sont en ost, car il en seroit si grant mal fet, car si granz mesaventures en avendroient que il ne autre hon mortel ne pourroit mie amander, ne il n'est otroié a nul home qui or soit ne qui a venir soit qui en soit ostierves, ainçois ne doivent estre ostees par main de fame. (S. *Graal*, ms. Tours 915, f° 73^a.)

Quar est propre chose de tel flateur et confermeur de paroles et osteur de plumes. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 75^a.)

2. **OSTEOR**, s. m., combattant, guerrier, militaire :

N'avait en la campagne plus hardiz osteor.

(WACE, *Rou*, 4613, Pluquet.) Andresen, 2^e p., v. 3872, écrit justeur.

1. **OSTER**, v. n., faire la guerre :

Je n'a que faire d'oster ne d'arroier.

(*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 170.)

2. **OSTER**, voir HOSTEL.

OSTERIN, *ostarin, ostarin, ostarin, ostarin*, adj., de pourpre, teint en pourpre, ce qui ne détermine pas la couleur, car il y avait de la pourpre de toutes couleurs :

Je l'achasterai s'il est votre plesir,
Mais que jou ai le mullet arabi,
Le cercle d'or et la jupe de gris,
Et le mantel, le bliaut ostarin.

(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6^b.)

Que tous n'en fust sanglens li bliaus osterins.

(*Rom. d'Aliz.*, f° 21^a, Michelant.)

Desor le peliçon qui fu hermin,
A vestu un hauberc blanc osterin.

(*Ger. de Rossil.*, p. 346, Michel.)

Puis l'afublerent d'un mantel sebelin,
El chief li metent un chapel ostarin.

(*Mort Aymeri de Narb.*, 1531, A. T.)

Bliaut ostarin.

(*Gai de Nant.*, 211, A. P.)

i. bliaut osterin.

(*Fregus*, p. 174, Michel.)

Or ni avoir ne palio astorin.

(*Rom. d'Aspremont*, Romv., p. 8.)

— S. m., étoffe de pourpre, d'une nuance qu'il serait aujourd'hui impossible de préciser :

Li uns fu d'un ostarin pers,
Li autres d'un hofu raï.

(CARAST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 21^a.)

Cendaus, samiz e mutabez,

E bels ciclatuns e morez,

Diapes, purpres, osterins

E riches dras alexandrins.

(*Vie de saint Gile*, 849, A. T.)

Dis coupes d'or et vint d'argent

Li fait doner joteusement,

Que nul contredit n'i a mis :

Et vint pailles et vint samis,

Et sept somiers de sebelins,

Cent porpres et cent osterins

(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., p. 121, du Ménil.)

Et vint mantiaus vairs osterins,

Et vint bliaus indes porprins.

(*Ib.*, v. 429.)

Vestuz fu d'un pliçon hermin,
Et bien fu chauciez d'ostorin.
(*Ib.*, 2^e vers., v. 2347.)

Hanstes ont fort et roides et pignons d'ostorin.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 234, P. Paris.)

Si ert vestuz, ce m'est avis,
D'un sidoine forré de gris :
Sis manteaus fu d'un ostorin.
(*Blanchandin*, Richel. 19152, f^o 175^o.)

Ses mantiaux estoit d'ostorin.
(*Ib.*, 179, Michelant.)

Bon bliaut avoit d'ostorin,
Et affubloit mantel d'ermin.
(*Vie Ste Marie Egypt.*, Richel. 23112, f^o 335^o.)

Vesteit bons bliaus d'osturin.
(*Ib.*, Richel. 19525, f^o 16 v^o.)

Ses mantiaux iert d'un ostorin.
(*Floriant*, 5931, Michel.)

OSTERINE, s. f., étoffe de pourpre :

Paree fu de dras de soie
De mult cier pris. Que vos diroie ?
Mais moult en i ot de divers,
Bofus, tois (?), osterines, pers.

(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 4658, Hip-
peau.)

OSTES, *osteis*, exclamation employée
pour repousser l'idée d'une chose :

N'i eust gueres gaaingnié,
Se mort m'eust ou mahaingnié.
— *Ostes !* avoi ! ce dit li sire ;
Dahez ait ore la teue ire !
(*Lay de l'espervier*, 215, G. Paris.)

Osteis ! fet Grimas, laissies le, trop en
avez fait. (*S. Graal*, Richel. 2455, f^o 284.)

Cette expression se rencontre très
fréquemment dans le roman du Saint
Graal.

OSTEUL, voir **HOSTEL**.

OSTEVENT, *-vant*, *-vend*, *hoste.*, *oustle.*,
houste., *ostvent*, s. m., paravent, por-
tière :

Por faire .i. *ostevent* en le cambre Robert
d'Artois. (1304, *Trait. aux chdt. des C. d'Art.*,
Arch. KK 393, f^o 21.)

Pour .xl. cleus a cleuer les laches de
l'ostevent de le cambre monsieur le duc.
(1342, *ib.*, f^o 93.)

Les chaliz des licz dorez, et les *ostevens*
painctz et dorez. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 18,
Soc. de l'H. de Fr.)

Le roy feist metre le dit de Contay
dedans un grant *hostevent* et vieil, lequel
estoit en sa chambre. (*Id.*, *ib.*, IV, 8, Chan-
telauze.)

De Lion Hoste pour un *ostevent* .i. s.
(1516, *Exéc. test. de Jehan Balle, faiseur de*
mouffes, Arch. Tournai.)

Un grand *hostevent* pour la cuisine.
(1573, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Ostevent, portiera. (OUDIN, *Dict. fr. it.*)

— Tambour d'escalier :

Une vitz en la boutique de la dite mai-
son, depuys bas jusques au premier estage
de la dite maison, toute taillée de trois
piedz de large avecques le *ostevend* au bout

de la dite vitz qui s'y appartiend. (2 janv.
1516, Arch. mun. Bord., E, Not., Sénéchault,
477-2, f^o 96.)

— Auvent :

Et au devant estoient les piques aceres,
Et *ostevens* desus, qui les orent gardes.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5860, Chron. belg.)

Deux vieux voulgés estans en l'ostevent
de la dicte chambre. (17 juill. 1514, *Invent.*,
Arch. Vienne.)

Deux fons de balances qui sont demou-
rez oudit *hostevent*. (*Ib.*)

Puis apres il mesura de huit coudees
l'allee du portail, et ses *ostvents* de deux
coudees : ensemble ceux de l'allee, qui
menoit a la porte la plus en dedans. (*Ver-
sion de la Bible de Genève*, Ezéchiél, ch. XL,
v. 9.)

Et encore au XVII^e siècle :

Houstevent de la porte de l'église S.
Hilaire joignant la chapelle de tous les
saints. (1617, S. Hil., *Reg. Capit.*, n^o 18, f^o
19^d, Arch. Vienne.)

OSTEXTRICE, voir **OBSTETRICE**.

OSTH, s., peut-être syn. d'*ostade* :

Une sielle (à cheval) meslée de *osthz*.
(1434, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

OSTICE, voir **HOSTISE**.

OSTIER, *hostier*, s. m., portier :

Aus *hostiers* qui sont diz portiers appar-
tient des mescreans des creans deviser
et dessevrer. (*Office des ordres*, Richel. 994,
f^o 44^o.)

1. **OSTIAIRE**, *host.*, s. m., portier :

Viennent avant ceulz qui doivent estre
ordenes a *hostiaires*, liquelz venus devant
l'evesque et agenouilles, li evesque leur
baille les clefs en disant ainsi : Vous deme-
nez comme ceulz qui ont a rendre raison
des choses qui dessoubz ces clefs sont
encloses. (*Office des ordres*, Richel. 995,
f^o 44^o.)

2. **OSTIAIRE**, voir **OSTIERE**.

1. **OSTIERE**, *-aire*, *host.*, s. f., porte :

Seront tenus les dictz massons fere le
portal devant, beau et honeste, jouxte le
contenu du pourtrait, avecques son *ostiaire*
et le pignon dessus. (1505, l'*Ordonnance de*
la tasche de Brou touchant l'esglise, ap. J.
Baux, *Hist. de l'église de Brou*, 2^e éd., p. 311.)

— *Gueux de l'ostiere*, *belistre de l'os-
tiere*, mendiant qui va de porte en porte :

Plusieurs sont *gueux de l'hostiaire*, souf-
fretoux et miserables : lesquelz sont des-
cenduz de sang et ligne de grandz roys et
empereurs. (RAB., *Gargant.*, ch. 1, éd. 1542.)

Entrans en leur tapinaudiere nous dist
un *gueux de l'hostiere*, auquel avons donné
demy teston : Gens de bien, Dieu vous doint
de ceans bien tost en santé sortir. (*Id.*, *Cin-
quiesme livre*, ch. xi, éd. 1561.)

Vendeurs de triacle, *gueux de l'hostiere*,
friponniers, crieurs de vieux fer, vieux
drapeaux. (*Lettre d'ecornifierie*, Var. hist. et
litt., IV, 48.)

Par l'artifice des meschans *belistres de*
Fostiere. (PARÉ, *Œuvr.*, XIX, I, Malgaigne.)

Le *gueux de l'ostiere* est un mot trans-
planté du latin en nostre vulgaire, je veux
dire de ganeo hostiarius, c'est a dire un
caimant, qui va fleureter les huis des mai-
sons. (PASQ., *Rech. de la France*, l. VIII, ch.
XLII.)

La dame le sceut par nostre moyen, qui
fit guetter un jour le mulet et les pages, les
faisant chasser de devant sa porte comme
gueux de l'ostiere. (BRANT., *Dam gal.*, 1^o
disc., Buchon.)

Ny plus ni moins comme l'on donne a
Paris bien souvent l'aumosne aux *gueux de*
l'ostiere, plus par leur importunité que de
devotion ny pour l'amour de Dieu. (*Id.*, *ib.*)

— On a employé *ostiere*, adjectif.,
pour dire *gueux de l'ostiere* :

Va donc te pendre ou retourne au caignard,
Marault, *hostiere*, infaict, sale, souillard.

(MATHIEU DE BOURGNI, *le Rabais du caquet de Fri-
pelippes et de Marot*, dans les *Œuvr. de Clém.
Marot*, VI, 94, éd. 1731.)

2. **OSTIERE**, *hostiere*, s. f. ?

A Noyon, chaque mesnager se voyait
forcé de livrer une *hostiere* pendant une
journée, chaque semaine, pour la plate
forme prez l'hostel Dieu Saint Jehan. (La
Fons, *Art. du Nord*, p. 183.)

OSTIGEMENT, s. m., p. è. faute pour
ostillement :

Tout mairien, lates, huges et autres *osti-
gemens*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer,
AB XVIII, 16, n^o 114, ap. Giry, *Hist. de St-
Omer*, p. 510.)

OSTIGIER, voir **OSTEGIER**.

OSTIL, *hostil*, *ustil*, *hustil*, *oeustil*,
oustil, *oustil*, *houstil*, *hotil*, *util*, *hostieus*,
oultil, *oiltil*, s. m., tout instrument de
travail dont se servent les artisans, us-
tensile ; mot conservé avec des emplois
moins variés :

Les *ustils* as ovriers qui firent les degrez.

(*Thom. le mart.*, 144, Bekker.)

De venerie i a *ostius*,
Li canives et li fuistus.

(*Parton.*, 5067, Crapelet.)

Lors s'apensait que elle n'avoit huge ne
altre *hustil* en coi elle le peust estoier.
(*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f^o 116 v^o.)

Le mestre li puet oster ses *ostiz*. (EST.
BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., XLVIII, 20, Les-
pinasse et Bonnardot.)

L'oustil de quoi cil ouverroit. (*Id.*, *ib.*,
XLVII, 6.)

Ne harnas, ne *œustil*, ne beste. (XIII^e s.,
Bans d'Hénin-Liétard, § 123, ap. Tailliar,
Recueil, p. 435.)

Quant Deus les *ustis* li bailla.

(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 523^b.)

Gautier, fet ele, tez *ostiz*.

(*Du Fevre de Creeil*, Montaignon, *Fabl.*, I, 235.)

Si fisent un molt bel *œstil* faire de fust,
et puist le fisent apareillier de fors et dedens
de deus plus biaux dras de soie tous a or
battus qu'il avoient aporté d'Andioche. (*La*
Vie M. S. Nicholai, Monmerqué.)

Les coustres des charrues, fourches et autres *houstiltz* semblables. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 28^b.)

Les herces et tous les *hostiltz* a ce appartenans. (Bour., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 153^b, éd. 1486.)

Pluis. des *hostieus* de le cuisine. (1360, *Compt. de Valenciennes*, n° 20, p. 12, Arch. mun. Valenciennes.)

Chaudieres, paielles et *hostieulz* de cuisine. (*Hist. des Emper.*, Ars. 5090, f° 59 r°.)

Et les joindres (les vaches) a ung *hotil* ou pourlouer..., et porteront l'arche. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 232^c.)

Et menerent le chariot ou *hostil*, c'est ung vaissel a porter. (*Ib.*)

Un carpentier fait *ostieulx* a brisier glaces. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lequelle maison, hiretage, et *ostieus*, ycellui de Lausson doit, a promis, et encouvent a conduire et garandir audit Jehan Ridoul. (*Chirogr. du 30 janv. 1408*, Escris par leuwer fait par Jehan de Hausson a Jehan Ridoul goudalier, Arch. Tournai.)

La prise des marres et autres *oilliz* en la censive du Portereau, mise a prix. (*Censive de 1419*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Corde, plomb, ais, grosses fustes appelees plotz et autres *hostiltz* et habillemens. (*Compte des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 263 r°.)

Les vassiaux et *ostieulx* estans en icelle maison, servans audit fait et mestier de tainture. (7 février 1452, *Chir.*, Arch. Tournai.)

Certain nombre de charpentiers, manouvriers et pionniers, atout certains *ostieulx* a eulx necessaires affin de faire ouvreture. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 403, Soc. de l'H. de Fr.)

Vez la comment tous mes *hostils* j'apreste. (MICHAULT, *Dance aux Aveugles*, p. 48, éd. 1748.)

Les *oultiltz*. (*Compte de R. Lebaud*, f° 26^a, Arch. Finist.)

Armes et autres *hostieus* de guerre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, VI.)

Saphos, inventresse de l'*hostieus* duisant a touchier instrumens armonieus. (*Ib.*, *ib.*, ms. Brux. II, f° 89 r°.)

Un *util*. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1565.)

En procedant audites executions les sargents... ne se saisirent des *ustils*, licts, ny autre chose necessaire a l'usage ordinaire des debiteurs... (*Stile des procedures*, Titre IX, art. 12, Metz, 1633.)

— Locut., *double ostil*, homme plein de duplicité :

Et si ra il une autre gent
A qui il n'est ne bel ne gent ;
Qui les oient ses oient il :
Ce sont cil qui sont *double ostil*.
Ceux ressemble le besaguz ;
De deux parz tranche et est aguz,
Et se valent servir a rigle
Ypocrisie et le siegle.
(*Dict d'Ypocrisie*, Richel. 1593, f° 68^a.)

Centre de la Fr., Franche-Comté, Besancon, *atil*.

OSTILLE, *hostille*, *oeustille*, *oestille*, *houstile*, *ostaille*, *otille*, *oistille*, *huitille*, *usteille*, *estille*, *ostillie*, *estilie*, s. f., outil, ustensile, appareil :

Toutes les *houstiles* des liz et d'autre harnois qui sont dedanz la meison. (1250, *Original*, comm. aux Arch. de la Meuse par M. Persenot, curé de Louppy-le Château.)

En grant *huitille* ce qu'on veut,
En petit met on ce c'on peut.
(*Anc. prov.*, XIII^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Ne ne li failloit nulle *hostille*
A faire une courtine ouvree.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 89^t.)

Ceulx de Dure doivent au mayeur de Liege 2 *usteilles* de sapin. (1330, *Reg. aux Paix*, Paix de Flone, f° 150, Arch. Dinant.)

Deux *ostillies* de reubans a mettre les anneaulx des gourdines. (1476, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux chainures a tous quatre houppettes, avec une *ostillie* de cordeaux pour faire treans, a trois ou quatre saquelez servans a mettre le corporal et les pos d'argent. (1479. *ib.*)

— Métier à tisser :

Ke cascuns borgois et habitans k'eskievin ont a manier puet avoir .ii. *ostilles* u trois pour leur preu faire sil voelent en leur maisons... Et si ne soit tisserans nus si hardis ki de ligne ne de laingne œuvre ki venge l'*oeustille* a homme deforain pour porter hors de ceste vile. (XIII^e s., *Bans d'Hénin*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en langue wall.*, p. 428.)

Si arderoit on le drap a tout l'*ostaille* devant le maison chelui ou on le trouve-roit. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n° 579.)

Et si doit on porter le drap au pois tantost ke il est osteis de *estilie*. (*Ib.*, n° 589.)

Et si arderoit on l'*ostille* et le drap. (*Ib.*, n° 601.) *L'oistille*. (*Autre réd.*, *ib.*, lay. cxxxiv.)

Sis pseudommes (des tisserands), deus drapiers, deus qui tiennent *ostilles* et deus valles. (1305, *Ord. des tisserands*, Arch. S. Omer, LXXXII, 10.)

Une *ostille* de tisseran de draps. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Que nul maistre ou maistresse ne puist avoir apprentis, qu'il ne ait deus *estilles* du mains, l'une pour luy, l'autre pour son dict apprentis. (19 janv. 1511, *Nouv. statuts des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers-Etat*, II, 549.)

.xx. s. pour une paire d'espines pour ferrer les draps sur l'*otille*. (1534, *Les tablettes, les jetons, les poinçons, les marques, les enseignes et les mesures des échevins et des corps de métiers de la ville de Lille, aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, Bullet. du comité de la langue et de l'hist. de la France, t. III, p. 630.)

Et encore au XVII^e siècle :

Les maistres saieteurs ont coustume d'estre quatorze à quinze cens, et d'avoir chacun d'eux cinq et six *estilles* battantes par cinq et six serviteurs. (19 août 1636, 63^e *reg. aux délibér. de l'Hôtel-de-ville d'Amiens*.)

Béthune, *otille*, Amiens, *étille*, rouchi, *osteie*, métier de tisserand. Wallon, *ustéie*. Anc. wall., *ustilhe*, *ustille*, *ustile*, *utille*, *justille*, dans les chartes et privilèges des corporations de Liège.

OSTILLEMENT, -*ilement*, *host.*, *oust.*, *houst.*, *ust.*, *hust.*, *out.*, *ut.*, *est.*, *odillement*, s. m., collectif d'outil, instrument, tout ce qui sert à garnir, à meubler :

Et de toute la proie lequel que ce ait esté, vestement, ou vessel ou aucune chose appareillie en *outillement* des peaus de chievres et del poil del fust, il sera espurgie. (*Bible*, Richel. 899, f° 72^c.)

Explicit l'*estillement* au vilain. (Ms. Richel. 837, f° 121 r°.)

La court soit bien purveue de chescune manere de *hustilement* q'apent al hostel. (*Tr. d'écon. rur. du XII^e s.*, c. 34, Lacour.)

Deivent oster hors touz lour *ustilementz* de lour mesouns. (*Lib. Custum.*, I, 131, *Rer. brit. script.*)

Dunt li un portant l'*ustillement*,
L'autre la buiste od'poingnement...
(*Resurr. du Sauv.*, Richel. 902, f° 98^a.)

Por laquelle ma blasme, et par quel pechee as tu fui en tiele maniere apres moi, et si as treschee tous mes *hostillemenz*? (*Bible*, Gen., ch. xxxi, 37, Richel. 1.)

Les *outillemens* de leur ostels. (1303, Arch. JJ 36, f° 21 r°.)

Tant de aornemens de chapelle, comme *ostillemens*, et de garnisons des ostieus. (1313, *Composit.*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 321.)

Tous les *houstillemenz* et instrumenz d'icellui moulin. (1337, Arch. JJ 70, f° 175 r°.)

Joiaux, voisselle, monnoie d'or et d'argent et d'autre matiere, *oustillemenz* et garnisons d'ostel. (1342, Arch. JJ 74, f° 82 v°.)

D'icelui bois il font charretes et charrues et chalis pour les lis dudit hostel, et autres *houstillemens*. (1347, Arch. JJ 74, f° 7 v°.)

Aussi rendre et lessier a la fin des dites annees l'estat de la chapelle, et les lis, draps, couvertures, pos, poelles, escuelles, et tous les autres *utillemens* et ascuemens de l'ostel. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 29, f° 54 v°.)

Chandelles et *odilhemens* de maisons, (29 mai 1390, *Inform. par J. Blanc, commis par la cour du sénéchal de Saint.*, Chartrier de Thouars.)

Une chambre en laquelle l'en met les *utillemens* appartenens ausdis pons. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 3 bis, f° 5 v°, Arch. mun. Nevers.)

Utillemens pour les reparacions. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 24 r°, Arch. mun. Nevers.)

Suplex, *utillemens* d'ostel. (*Gloss. de Salins*.)

Superlex, lis, *outillement*, couverture de lit. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 252 r°.)

Liz, touailles, drapilles et autres *houstillemens* necessaires pour servir au dit presbitere. (*Pièce de 1419*, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitev.*, p. 199.)

Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *outillement*, ustensile de ménage, tout ce qui sert à un ouvrier.

OSTILLER, *hostiller*, *outiller*, verbe.

— Réfl., se munir :

De quel estat *me* puis je *outiller*
Pour parvenir a ce que je pretens ?
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 249.)

— *Ostillé*, part. passé, équipé :

Comme vous sacez que on parle de plusieurs choses, en devisant les ungs aux autres, je commençay a parler et a compter comme on disoit en ce pays, qu'il n'y avoit homme mieulx *hostillé* de vous. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXV, Jacob.)

OSTILLETTE, *ostilette*, s. f., métier à tisser :

Pour une *ostillette*... .v. s. (1511, *Exéc. test. de Katherine Mesquin*, Arch. Tournai.)

A la vesve Hellin, fustailliere, pour une *ostillette* a faire cordeletz, faite bien curieusement, que ladicté defuncte a eu de ladicté veuve Hellin. (28 mai 1522, *Compte de curatelle*, Arch. Tournai.)

OSTILLIE, voir OSTILLE.

OSTILLIER, *ouillier*, s. m., armurier ?

Par lettres de Mons^r donnees le XXII^e jour de decembre l'an .iiii^{ms}. et .xv. paia et fina le prevoist (de St Mihiel) pour les frais de Richart l'*ouillier* de mons^r et pour une lettres pourtees a La Chaucie .x. sols, .ii. deniers. (1390-95, Arch. Meuse, B 1042, f^o 187.)

1. **OSTIN**, s. m., armée ?

Segnor, bien vegnies vos, ce lor dist Asselins, U ira tels barnages et si nobles *ostins*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f^o 29 4.)

2. **OSTIN**, voir HUSTIN.

OSTINITÉ, *host.*, s. f., obstination :

Et n'est que par inadvertence,
Comme par une *hostinité*,
Ou il ont bouté leur plaisance.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 3108, Guessard.)

OSTISE, voir HOSTISE.

OSTISEL, voir HOSTISEL.

OSTISSE, voir HOSTISE.

OSTIZE, voir HOSTISE.

OSTOIEMENT, *-eiement*, *hos.*, s. m., combat, guerre :

Charles donna congié a trestoute sa gent ;
En long temps ne fist puis aucun *hostoielement*.
(*Garin de Monglane*, ms. Cheltenham, G. Paris, Romania, XII, 7.)

Il avoit fait la gregnieur reze et le gregnieur *hostoielement* qui fust fait en France puis le commencement des guerres dessus dictes. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 247, Luce.)

OSTOIEOR, *ostoiour*, s. m., guerrier :

Onques en nulle terre n'ot meilleur *ostoiour*.
(*Alexandre*, ap. Duc., *Hostis* (2), III, 710^b, éd. Didot.)

1. **OSTOIER**, *-oyer*, *-oier*, *-eier*, *-aier*, *host.*, *ot.*, verbe.

— Neutre, guerroyer, faire la guerre :

En ceste terre *ad* asez *hosteiet*.
(*Rol.*, 35, Muller.) Ms., *osteiet*.

Por *ostoiier* se sont bien atorné.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f^o 23^c.)

Pour *ostoi(e)r* fait appareil
Li rois, si granz que son pareil
N'ot onques César, n'Alixandre.
(*Chrest.*, *Cliget*, Richel. 1420, f^o 57^b.)

Se me fault obeir et aler *ostoiier*.
(*Chev. au Cygne*, 10416, Reiff.)

Avons esté a Soissons *ostoiier*.
(*R. de Cambrai*, 6017, A. T.)

D'ui cest jor en .i. an soiez prest d'*ostoiier*.
(*J. Bod.*, *Saz.*, XVI, Michel.)

Kallemanes ala toz sous *ostoiier* en Sai-soigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f^o 103^c.)

Le service du fié si est tel que il doit porter es batailles et es osts l'oriflamme Monsieur saint Denis, toutes les fois que le roy *ostoiie*. (*Grand Cron. de France*, du premier roy Philippe, I, G. Paris.)

Se torna a repos et proposa qu'il n'*ostoiie*-roit mes. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f^o 5^b.)

Si iront a Vaulere les nes appareillier
Pour aler en Honguerie sus paiens *ostoiier*.
(*Gaufrey*, 1431, A. P.)

Ce scevent ceulz qui ont dedenz Acre *hostoié*.
(*J. de Meung*, *Test.*, Vat. Chr. 367, f^o 12^b.)

Ce scevent cil qui ont dedens Acre *ostoié*.
(*Id.*, *ib.*, 643, Méon.)

Moult de gens d'armes sont ja venues a Cassel de Flandres en faisant semblant de vouloir *ostoiier* contre le roy et le royaume. (1319, Arch. JJ 58, f^o 44 r^o.)

Il n'amenerent pas leurs gens aveoch yaus, pour *hostoiier*. (FROISS., *Chron.*, I, 153, Luce.)

Il ne pooient bonnement plus avant *hostoiier* ne guerrier. (*Id.*, *ib.*, II, 114, Luce.)

Pour che que li yviers aprochoit et que il faisoit dur et crut et froit *hostoiier*. (*Id.*, *ib.*, II, 318, Luce, ms. Amiens.)

— Act., garnir de troupes ?

Si poes le castiel fermer et *ostaiier*
Il n'avera .i. mellor de si a Montpellier.
(*Quat. fils Aym.*, p. 132, Tarbé.)

2. **OSTOIER**, *-oyer*, s. m., soldat :

Entre vous chevaliers de France qui congnoissez les armes, et qui savez que c'est que de chevaliers et *ostoyers*. (FROISS., *Chron.*, I, III, p. 118, éd. 1559.)

3. **OSTOIER**, voir HOSTOIER.

OSTOILLE, voir OSTILLE.

OSTOIRE, *hostoie*, s. m., battant de la porte ?

(Samson) prist les .ii. huiz de la porte de la cité et les postiaus et les *hostoires* et les serures, si les mist sur ses espaules et l'emporta parmi tous ses anemiz. (GUIART, *Bible*, Jug., XVI, 3, ms. Ste Gen., et ms. Maz. 532, f^o 84^b.)

OSTOLAIN, voir HOSTELAIN.

OSTORIER, s. m., celui qui dresse des autours, autoursier :

Cil la mestrie qui l'abesse
E li acore son avel
Com l'*ostorier* fait son oisel.
(*Besant de Dieu*, 498, Martin.) Impr., *ostriero*.

OSTORIN, voir OSTERIN.

OSTOUER, *otthouer*, s. m., lieu où l'on élevait et où l'on nourrissait les autours et les autres oiseaux de proie propres à la chasse au vol :

Cinquante jornaus de prez a la norriture et a l'*ostouer* des bestes de la Gaaingnerie. (1250, *Ch. de G. de Rochefort*, Richel. I. 9231, G. Musset.)

Un varlet fauconnier qui lors estoit au dit Martin et li gardoit un *otthouer*. (1345, Arch. JJ 68, pièce 174.)

OSTOUR, s. m. ?

Et apres, retourne en ladite maison ou il s'estoit logié, en laquelle, apres qu'il eut pensé son dit cheval, dist a certaine femme de ladite maison qu'elle mit un fagot de boys au feu pour chauffer son *ostour*, ce que ladite femme fist. (1459, Arch. JJ 190, f^o 89 v^o.)

OSTRAER, voir OTROIER.

OSTRAGEUS, voir OUTRAGEUS.

OSTRAIER, voir OTROIER.

OSTRANCE, voir OSTRANCE.

OSTRE, *oestre*, s. m., vent du sud, du midi :

Deu torne la misere nostre,
Si cumme li ruissiaus en *oestre*.
(*Lib. Psalm.*, cxxv, p. 348, Michel.) Lat., Sicut torrens in austro.

Lire ici un exemple de la forme *oestre* (*Dial. Greg. lo pape*, p. 175, Foerster), placé à tort à l'art. OESTRE 1.

OSTREAL, adj., austral, formé par analogie avec *boréal* :

Le cercle qu'on dit *ostreal*,
Qui orizonte est appelez.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 1902, Püschel.)

OSTREVENT, *ostreван*, *austreван*, s. m., région de l'est, la Flandre : ←

Et es marces, vers *Ostreван*,
En Vimeu, en Ponthieu grant pose
Tournoie et par armes s'alose.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f^o 317^b.)

Et par Gascogne a Arle droit,
U grant pars de son ost estoit,
Ki d'*Ostreван* ierent parti
Et li Bourgignon autresi.
(*Mousk.*, *Chron.*, 9128, Reiff.)

Or est il que pendant que nous sejour-names cinq ou six jours en ce pais d'*Austreван*, entre la riviere de l'Escau et celle des Carpes, les pluies vindrent si grandes que... (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, I, f^o 27 v^o, éd. 1569.)

OSTRIAGE, s. m., sorte d'herbe, la *parietaria officinalis* :

De *obstriago*, *ostriage*, que ceux d'Aufreque appellent Saramuris ; c'est une herbe qui croist entour les tombeaux des mors ou es murs qui sont environ. (*Grant Herbier*, p. 99, Camus.)

OSTRICE, voir **HOSTRICE**.

OSTRICEL, s. m., petit de l'autruche :

Et si tot comme li oef est esclous, si quiert li *ostriceaus* sa pasture. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 218 v°.)

OSTRICELLE, s. f., petite autruche :

Il enclooit ens ung vaisseau de voire les puillons d'une ostrice, laquelle voyoit ses *ostricelles* parmy le voire et ne les pouvoit avoir. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 3 r°.)

OSTRICET, *-iscet*, s. m., petit de l'autruche :

Salemons avoit ung oiseil c'on apieloit ostrisse, qui avoit ung *ostriscet*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 109 r°.)

OSTRIER, voir **OTROIER**.

OSTROI, voir **OTROI**.

OSTROIER, voir **OTROIER**.

OSTROIT, voir **OTROI**.

OSTRUCESSE, s. f., autruche :

Et fait retenir l'*ostrucesse*,
Bestial plains de paresce.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 318^a.)

OSTRUÇON, s. m., petit de l'autruche :

L'ostruce les couve (ses œufs) et norrist jusques a tant qu'elle en ha poucins et petiz *ostruçons*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 21^a.)

OSTURIN, voir **OSTERIN**.

OSTVENT, voir **OSTEVENT**.

OSWART, voir **ESGART**.

1. **OT**, voir **OD**.

2. **OT**, voir **OST**.

OTABLE, voir **OSTABLE**.

OTALGIE, s. f., douleur nerveuse de l'oreille ; mot conservé :

Mais j'ay peur que l'amour tant rechanté en France,
Bien que d'un grand sçavoir et de grand elo-
quence,
N'engendre aux bons esprits ne sçay quelle *otal-
gie*.
(IMBERT, *Sonnets exotériques*, L. Tamizey de Larroque.)

OTAMBRE, voir **OCTEMBRE**.

1. **OTEL**, voir **ALTEL**.

2. **OTEL**, voir **OSTEL**.

OTELEMENT, voir **ALTELEMENT**.

OTELER, voir **HOSTELER**.

OTEMBRE, voir **OCTEMBRE**.

OTH, voir **OD**.

OTIEUX, voir **OICIOS**.

OTEVOIE, s. m., grand-voyer :

Monsour Lancelot Huraut, grant *otevoie* du roy d'Angleterre. (*Trad. d'une pièce de 1133*, Arch. de la noblesse de la Roche des Aubiers, duché d'Anjou, ap. Ducange, *Ort*, sous *Obstare*.)

OTILLE, voir **OSTILLE**.

OTISE, voir **HOSTISE**.

OTOIER, voir **OSTOIER**.

OTRAER, voir **OTROIER**.

OTRAGEUS, voir **OUTRAGEUS**.

OTRAY, voir **OTROI**.

OTREANCE, voir **OTROIANCE**.

OTREEMENT, voir **OUTREEMENT**.

OTREI, voir **ALTRUI**.

OTREIANCE, voir **OTROIANCE**.

OTREID, voir **OTROI**.

OTREIEMENT, voir **OTROIEMENT**.

OTREIER, voir **OTROIER**.

OTREIEISON, s. f., octroi, don :

De son estant s'est mise a genoillon,
E prist lo par la jambe e par jalon,
E tocha i sa boche e sa façon ;
E li reis l'en dreça, ne li fu hon,
E de quanque li dis non dist que non.
Par itant l'en a faite l'*otreieison*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 367, Michel.)

OTREIMENT, voir **OTROIEMENT**.

OTREQUIDESON, voir **OUTREQUIDAISON**.

OTREQUIDIER, voir **OUTREQUIDIER**.

OTRER, voir **OUTRER**.

OTRES, voir **OTROI**.

OTRETEL, voir **ALTRETEL**.

OTREZ, voir **OTROI**.

OTRI, voir **OTROI**.

OTRIAGE, s. m., don, octroi :

De ton cors le vaillant li ai fait *otriage*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88^a.)

OTRIANCE, voir **OTROIANCE**.

OTRIEMENT, voir **OTROIEMENT**.

OTRIER, voir **OTROIER**.

OTRISE, *oct.*, s. f., octroi, don, permission :

Se j'ai de toi l'*otrise*.
(*Tristan*, I, 3424, Michel.)

Et nous en paia rentes et *otrisés*. (Fév. 1315, *Ch. de l'abbesse de S. Georg. de Rennes*, Arch. Ille-et-Vil.)

Que les dicts doyens et chapitre jouiront

entierement du devoir de vantes, laudes et *otrisés* de tous et chacunes les acquets d'herritages et choses heritelles situées au fief ancien du dit chapitre. (1484, *Accord entre l'év. de Penmarc'h et le chap. de la cathéd.*, Arch. Côtes-du-Nord.)

OTROANCE, voir **OTROIANCE**.

OTROEANCHE, voir **OTROIANCE**.

OTROEMENT, voir **OTROIEMENT**.

OTROI, *outroi*, *outroy*, *otroid*, *ottrai*, *ottreit*, *otres*, *otrez*, *oitroi*, *ostroi*, *ostroit*, *ouctroy*, *octroy*, *otri*, *ottri*, *otray*, *autroy*, s. m., action de donner, don :

Et par l'*otroid* del rei divin.
(*S. Brandan*, 1644, Michel.)

Or a saisine, *otrez* e dun
De venir a religion.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 11373, Michel.)

L'*ottreiz* de l'evesque e del conte. (Id., *ib.*, *Somm.*, t. I, p. 59.)

Senz l'*oitroi* de l'autre. (Mai 1235, *Ch. du c^o de Bar*, Cab. du Fresne, et Coll. de Lorr. 980, n° 7, Richel.)

Je ne prandrai a fame la fille lou conte de Bar, se par l'*otroi* monseigneur devant dit non. (1239, *Lettre de J. de Joinv.*, Arch. J 1035, pièce 23.)

Par l'*otres* de Symone me fame. (1259, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, f° 31 v°, Bibl. Amiens.)

Cest don et cest *outroy*. (Juill. 1267, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

Leesce qui nou haoit mie,
L'envois, la bien chantanz
Que des quel n'avoit que .vii. anz
De s'amor li dona l'*otroi*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 7^a.)

Mais nus ne la face nove sans l'*ostroi* a celui qui a la cure des comunes voies. (*Etabl. de S. Louis*, Richel. 2039, f° 148.)

Par le raison de ses *otris*. (1293, *Chartes d'Aire*, M, Wailly.)

Ce que on fait sens l'*ostroit* de son pere esperituel. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 14 v°.)

Je vous vueil demander que fais nous soit *ottris* D'un respit a avoir .viii. jours tous accomplis.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 21^a.)

Meuz vaut bon escondit qe mauveys *ottreit*.
(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Qui a de vostre amour les dons et les *ottris*
(*B. de Seb.*, XVI, 581, Bocca.)

Otray. (*Ch. de 1308*, Arch. Loiret.)

Les *outroiz* et les convenances qui s'en-suivent. (Jour de la Madel. 1341, Au-xerre, Arch. C.-d'Or B 491 bis.)

Du don, *autroy* et ordenence dessus dit. (1367, *Lettre du D. de Bretagne*, Arch. Morbihan.)

Et que de ce puissiez avoir l'*ottri*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 305^a.)

S'il vous plaist donnez moi l'*ottri*
Que vous demant.

(*Un Mir. de N-D.*, *Comm. Otes roy d'Esp. perdi sa terre*, *Th. fr. au moy. age*, p. 470.)

Y a t il roy ni seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans *ouctroy*

et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence ? (PH. DE COMMUN., *Mém.*, ap. Duclos, *Hist. de Louis XI.*)

Deffendit a Louys son fils de plus se nommer roy de France orientale (je croy de celle d'outre le Rhin) qu'autrefois il avoit tenue par son octroy. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., III, 16, éd. 1611.)

— A son *otroi*, pour en disposer librement :

Chevalier vous ferai et vous donrai ausi
Terres et grant avoir du tout a vostre *otri*.
(Cuv., *Du Guesclin*, 1651, Charrière.)

Sa femme garda li prelas puis ce dy,
Et en fu gardiens du tout a son *ottry*.
(*Id.*, *ib.*, var. des v. 12337-12351.)

— *Etre mis, être à un otroi, être d'accord* :

Li autres respont : Je l'otroi,
Ensi sont mis a .i. *otroi*.
(*Rich. li biaux*, 575, Foerster.)

Quant devant le roi furent pres,
Si le saluerent tui troi,
Qu'il estoient a un *otroi*.

(*De la Royne qui ocist son seneschal*, 192, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 262.)

— Droit municipal :

Receveur des *otrois*. (3 nov. 1447, *Ch. de Henri VI*, Arch. mun. Lisieux.)

OTROIABLE, adj., qui peut être accordé :

Ce n'est pas chose *otroiable*. (*Evaste et Blaq.*, Richel. 24402, f^o 23 v^o.)

OTROIANCE, *otroiance, otroeanche, otroiance, -ence, otroiance, otriance, octriance, otroance, otroance, outroiance, outraance, otriance, octroyance*, s. f., action d'accorder, de concéder, don, octroi, permission :

A cestui, od vostre *otroiance*,
Faz del regne dun e quitance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8280, Michel.)

Eissi fu faite l'*otroiance*.
(*Id.*, *ib.*, II, 17235.)

N'a quel jor ert le parlement
E l'*otriance* e la devise.
(*Id.*, *ib.*, II, 6508.)

A lui voil que facez ligances
E celes fermes *otroiances*
Cum home doivent a seignor faire.
(*Id.*, *ib.*, II, 11455.)

Qu'il l'*otroiance* et la quitance si com il est contenu en cest escript voulsist, greast et otriaist. (1267, Arch. MM 1093, pièce 31.)

Otroiance de pes. (1269, Grenier 313, n^o 5, Richel.)

Otroiance et layssance. (1270, *Lett. de Hug. de Bourg.*, Ch. des comptes de Dole B 325, Arch. Doubs.)

Toute vendicion, quitance et *otroiance*. (*Id.*, Arch. J 247, pièce 37 [29].)

Cele *otroance*. (Fév. 1272, *Lettre du bailli de Cotentin*, abb. de Montebourg, par. de M., Arch. Manche.)

Ceste presente baille, *otroiance*. (1272, S. Aubin d'Angers, Arch. Maine-et-Loire.)

Ceste vente et ceste *otreance*. (28 août 1274, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Contre la vente, quitance et l'*otr[e]ance* devant dites. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f^o 172 r^o.)

Otriances, concessions. (1280, *Ratific. de privil.*, Moreau 870, f^o 538 v^o, Richel.)

Totes ces choses desus dites, dons, co-venances, *ottraances*, concessions, quitances et confirmations. (1280, *Lettre d'Oth. c^{te} de Bourg.*, Bellevaux, Arch. H.-Saône, II 73.)

Ce don et cette *otriance*. (Déc. 1282, *Lett. du Prév. de Châteaudun*, Voisins, Arch. Loiret.)

Ceste vente et ceste *otroeanche*. (Mai 1285, Caudebec, 25, Wandri, Arch. Seine-Inf.)

Contre le don et *otroiance*, ne contre la translation ci deseure devisees. (1289, *Acquis.*, etc., Arch. S 4947, pièce 9.)

Encontre lesdites vendue, quittance et *otroiance*. (1291, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, c.)

Ceste vente et ceste quitance et *otroiance*. (Mai 1296, S. Jean-du-Jard-la-Reine, Arch. S.-et-Marne.)

Car se ele l'*otrieie*, si que l'*otroiance* d'ele parole au prevelige. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 609, Beugnot.)

Et fu a l'*otroiance* la.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 379, Buchon.)

Mes aille en son pais quant en a l'*otriance*.
(*Restor du Paon*, ms. Ronen, f^o 121 r^o.)

La vencion et *otreance* desus dite. (1310, Fontevr., Mespied, Arch. Maine-et-Loire.)

L'*otriance* des rentes. (1323, *Lett. du garde du sceau de Valognes*, S.-Sauf., Fresville, Arch. Manche.)

Dont quant honneur fist l'*octroyance*
D'amer corps de si noble sorte
Ce n'est honneur d'en estre morte.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste Gen., f^o 7 r^o.)

OTROIEMENT, -ant, -oïement, -eïement, -ïement, -aïement, -eïement, -oe-ment, -eement, *oll.*, *oct.*, *out.*, s. m., octroi, don, permission :

Ne sui si os ne si hardiz
Qu'en face don n'*otroïement*
A riens fors a Dieu solement.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39468, Michel.)

Or porrons avoir France a no commandement,
Vos peres sera rois, s'ara l'*otroïement*,
Ke jamais n'ert barons k'en prengne vengeance.
(*Fierabras*, 4982, A. P.)

Nos ne porchacerons d'alcun par nos ne par altrui rien par quel aucuns de ces *otroïemens* o de cestes franchises seit rapelez. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f^o 87 r^o, Bibl. Rouen.)

Ab l'*otroïement* de sua uxore. (*Cart. du chap. d'Angoulême*, f^o 42 v^o.)

Par l'*otroïement* del clergié.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f^o 1684.)

Par l'*otroïement* et l'autoritei Rogeir eveske de Toul. (Mai 1238, S. Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

De l'*otroïement* et de la volenté Nichole. (1295, *Ch. de Lor. de Val de Colump*, Ardenne, Arch. Calvados.)

Et par l'*otroïement* del pueblo. (*Passion saint Berthelemie*, Richel. 423, f^o 23^o.)

Et si vous fais encore un autre *otroïement*.
Quant je pourray amer, s'amour ne me sousprend,
Que je vous ameray tretout premierement.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f^o 27 r^o.)

E! douz cuers enseigniez d'ouneur parfaitement,
Confortez vostre ami d'un seul *otroïement*.
(*Id.*, Richel. 1554, f^o 30 r^o.)

Confortez vostre ami d'un seul *otroïement*.
(*Id.*, Richel. 368, f^o 94^o.)

Et si vos fais encore .i. autre *otroïement*.
(*Id.*)

Et de s'amour li fist .i. bel *otroïement*.
(*D. de Seb.*, XV, 941, Bocca.)

Don ou *otroïement*. (1310, *Charte de Ph. le Bel*, Richel. I. 9785, f^o 197 v^o.)

Les peasons et les choses que nostre chastelain baille ou baillera au temps avenir, et lez *otroïemens* qu'il a faicts ou fera pour nous auront telle valeur comme se nous l'avions faict et octroyé. (1462, *Ord.*, XV, 517.)

Et avec fut Gauvain le x^e par l'*otroïement* de chascun. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 103, éd. 1488.)

OTROIER, *otroyer, otreier, otrier, otrier, otrier, hotrier, otraer, otruer, outroier, outroier, outroier, outrier, outreer, outraer, outroyer, outreyer, octroyer, octroyer, ostroier, ostrier, ostrier, ostrer, autroer, autreer, austreer, oiltreer, utrover*, verbe.

— Act., le mod. octroyer, et en particulier octroyer son consentement, consentir à, autoriser :

Unc ainz ne puis ne fut si fort e fiere,
Jusqu'a la mort n'en iert fins *otrieie*.
(*Hol.*, 3394, Muller.)

Mas Dex ni li vot *otroier*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 49^o.)

Tuit l'*otroierent*, et parent et ami.
(*R. de Cambrai*, 25, A. T.)

Daz ait, dit l'amirax, qui cest conseil n'*otrieie* !
(*Hauts faits des douze pairs*, Richel. 368, f^o 120^o.)

Aparaillez et *otroians*
Sui affaire quan que vorrez.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 954.)

Otries nus ke nus puissuns
De vos mustrer ço k'en savuns.
(*Evang. de Nicod.*, 1^{re} vers., 1403, A. T.)

Par mon chief, je l'*otrieie*.
(*Floov.*, 1825, A. P.)

Amen, ainsi l'*otrieie* Jhesus.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f^o 107 r^o.)

Et lor pria que cele dame li gardassent laiens jusques a son revenir, et on li *otrieie* molt volentiers. (*Istove d'Outre Mer*, *Nouv. fr. du xiii^e s.*, p. 180.)

Et qui dit parole por sei en court, ou que il *otrieie* ce que son conseil a dit, il ne le peut plus desdire ne neer. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 52, Beugnot.)

Ki bien le puet faire par loi por ço que Alars ses fils l'*otrieie*, vendi et werpi et clama quite absolument. (Mars 1225, *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XVII, ch. xviii.)

Il fut atorné et acordé par les deux parties qu'ilz *autreoroient* ce que je en diroice et atorneroice. (*Ch. de 1238*, Richel. l. 11926, f° 326 r°.)

Ont vendu et *otrad* treis quartiers de pré. (1260, S. Jul., propr., vol. 6, f° 16, Arch. M.-et-Loire.)

Et veille enquor et *ostrae*... (1262, *Accord*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 984.)

Vendit, bailla et *otreiea*. (1263, S. Jul. d'Ang., propr., vol. 8, f° 13, Arch. M.-et-Loire.)

Volons et *outrouhons*. (1263, Ch. des compt. de Dole, C 116, Arch. Doubs.)

Nous Margherite, comtesse de Flandres, faisons a savoir a tous ke nous *avons otryet* a nos chiers eschevins de Doai, etc. (*Acte de 1263*, ap. Tailliar, *Res.*, p. 299.)

Nos la volons et *outrouons*. (*Lett. de 1268*, Preuv. de l'Hist. de Bourg., II, xxxii.)

Ai loé et *outroief* lou dom. (1273, Acey, XLII, 53, Arch. Jura.)

Nos *avons* greé e *oiltreé*, e greons et *otroions*. (1276, *Lett. du comte de Richem.*, Arch. Morbih.)

Je *hai* vendu et *outrouhié*. (1279, Ch. des compt. de Dole, A 60, Arbois, Arch. Doubs.)

Donnons, quictons et *outraons*... lesdites demandes. (1280, *Ratific. de privil.*, Moreau 870, f° 534 v°, Richel.)

Ont ostraié en non de vente. (Mai 1281, Marmout., Verdes, Arch. Eure-et-Loir.)

Avons vendu, quilhé et *hotrié*. (Nov. 1282, Ch. des compt. de Dole, A 160, Arbois, Arch. Doubs.)

Je ai prié et requis a relligieux homme et discret monseigneur l'abbé de Corbie... qu'il ceste vente vousist, greast et *otriast* comme seigneurs, et mesist son seel a ces presentes lettres. (1283, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 91.)

Donerent et *ostrarent*. (Lundi après la S. Luc 1287, S. Serges, Sceaux, Arch. M.-et-Loire.)

Qu'il lour *outraoist* et confermeist. (1290, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f° 173.)

Vendirent et *otruierent* a touz les biens. (1292, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Hai venduz et *autroez*. (1292, Citeaux, XCV, Arch. Jura.)

Nos volons et *outraons* et donons pleniére poissance. (Juill. 1292, *Lett. du c^{te} de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, N 48, Arch. Doubs.)

Cesse, *ostrae* et quitte. (Sept. 1299, *Ch. du garde du sceau de la prév. de Cenquoins*, la Madel., Arch. Loiret.)

Quitté, *ostroie* et delessié. (1311, Arch. S 1504, pièce 39.)

Nous *avons* voulu et *ostroie*, voulons et *ostroions* encore que... (1323, *Amortiss.*, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Nous donnons et *austreons* audit abbé ces lettres... (1338, *Extr. du Trés. abbat. de S. Cybard*, Moreau 229, f° 40, Richel.)

Otroier herietaublement. (Sam. ap. Purif. 1357, *Ch. des comp. de Dole*, A 179, Arch. Doubs.)

Voil et *utrove*. (1378, Arch. Frib., *Trait. et contr.*, p. 300.)

Stipulation baillie et *oultroye* d'un costé et d'autre. (1398, Arch. P 1384.)

Et li *ottria* toute sa requeste asses briefment. (FROISS., *Chron.*, II, 140, Luce.)

Se je delivroie a l'ung et non a l'autre ce feroit dissencion entre vous, et entre moy et cellui a qui je le *oultreyroie*. (*Sept sag.*, p. 60, G. Paris.) Impr., *oultrevroie*.

Ta requeste ne te *ottry*. (*La Vie du mauvais Riche*, Anc. Th. fr., III, 297.)

Le roy a *otroyé* a Enil ce qu'il a demandé pour vous deux. (HERBERAY, *Second livre d'Amadis de Gaule*, ch. xv, p. 254, éd. 1575.)

Nous *ottroyons* cela a la naturelle affection d'honorer ceux qui sont morts. (LA BOET., *Lett. de consol. de Plut. à sa femme*, Feugère.)

— Réfl., se donner :

Li biaux, li dous, a cui mes cuers *s'otroie*. (*Rom. et past.*, Bartsch, II, 33, 18.)

— S'accorder, consentir :

Je ne sai si preudomme deci en oriant Qui .i. pou en ce cas ne *s'i* voist *ostroiant*. (J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 153^a.)

Li sainz hons moult humblement *s'ou-troia* a sa parole. (*Vie saint Germain d'Auceurre*, Richel. 988, f° 149^e.)

Auquel restraintnement dudit point des mariages fait et accordé en la fourme devant dite *se sont otroie* et assenti tout li homes et toutes les fames desdites bourgeoisies. (1309, Arch. JJ 41, f° 37 r°.)

Pic., *ostraiier*, *oustraiier*.

OTRUIER, voir OTROIER.

OTRYER, voir OTROIER.

OTTEL, voir ALTEL au Supplément.

OTTELET, voir OSTELET.

OTTHOUER, voir OSTOUER.

OTTONIEN, adj., de l'empereur Othon ; qualifie une richesse très grande :

Mon cuer sens de tel apparoil Et si au contraire fermé Qu'a vous ne seroit accordé Pour tout l'avoit *ottonien*.

(*Liv. des Cent Ballad.*, p. 188, Queux de St Hilaire.)

OTTREI, voir OTROI.

OTTREYT, voir OTROI.

OTTRI, voir OTROI.

OTTRIEMENT, voir OTROIEMENT.

OTTRE, voir ALTRE.

OTTREE, s. f., autorisation ?

1369 frans 10 sols 3 deniers pour la moitié de l'imposition... pour les termes d'aoust et de la Toussains 1385, comme il puet apparoil par le papier des *otrees*. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 46 r°.)

OTTRICHEUR, s. m., autoursier :

Les *ottricheurs*, faulconniers et braconniers qui des chiens et des oyseaux pensoient. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 161 v°.)

OTTROI, voir OTROI.

1. OU, voir O.

2. OU, voir Od.

3. OU, voir LE.

OUAIL, voir OIL.

OUAILLE, voir OEILLE.

OUAILLIER, voir OEILLIER.

OUAINTURE, voir OINTURE.

OUAIRE, voir OIRE.

OUAN, voir OAN.

OUANCE, voir OIANCE.

OUAYLLIER, voir OEILLIER.

OUBERGEE, voir HERBERGEE.

OUBIER, voir HOBIER.

OUBJURER, voir OBJURER.

OUBLAIER, *oublayer*, *oublier*, *oubloier*, *oubloier*, *oubloyer*, *obleer*, *obloier*, *obleer*, s. m., marchand d'oublies, pâtissier en général :

Hom, je cuit ke ten cuer tempeste Li panetiers, ch'est te moleste, Ki Dolours a non ; car au mains Ne pert pas *oubloiers* de feste Au nom ke il a tant rubeste.

(RENGLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXVI, 1, Van Hamel.)

Diex, qui apole l'*oubloier* ?

(GUILL. DE LA VILLEN., *Crieries de Paris*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 145.)

Je croi qu'il n'est nul boulengier, Ne paticier, ne *oublaier*, Se bele œvre vient faire, Que couleur ne leur ait mestier.

(*Le Dit des peintres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 99.)

Renaut l'*oublaier*. (1308, Arch. S 1504, pièce 43.)

L'*oublaier* mengera a court. (1316, *Orden. de l'ostel le Roy*, Arch. JJ 57, f° 51 r°.)

La rue aus *oubloiers*. (1340, *Donat. par J. Cosse, chan. de l'Egl. de Noyon*, Arch. S 1505, pièce 25.)

Devant l'uis d'un *oublier*. (DEGUILEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Richel. 823, f° 19 v°.)

De Jehan l'*obleer*. (1379-80, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 106 r°.)

Garvin l'*oubleer*. (1387-88, *ib.*, f° 210 v°.)

Que aucun *oubloyer* ne puisse jouer aux dez a argent sec, fors seulement aux *ou-blees*, en portant son mestier. (*Stat. des oubloyers de Paris*, 1397-1406, ap. Laborde, *Emaux*.)

Jehannin Dambreville, *obloier*. (1409, *Protocole de J. Lebon, tabellion de Langres*, Arch. Côte-d'Or, B 11327, f° 90 v°.)

Frere Robert l'*oubloier*. (1432, Arch. JJ 175, pièce 179.)

Partage entre les heritiers de Pierre des Noyers, *oublayer* a Paris. (1486, *Archiv. hospiti. de Paris*, I, 26, Bordier.)

— Fém., *oublaiere*, pâtissière :

Maheut, l'oublai[e]ré. (*Livre de la Taille de Paris en 1313*, Buchon.)

OUBLAIERIE, *-oierie, -oyerie, oblayerie*, s. f., le métier de faire et de vendre des oublis ; fabrique d'oublis :

Par devant nous vindrent le commun des obliers, mestres et vallez d'oubloierie de la ville de Paris. (*Ord. sur le comm. et les mét.*, II, à la suite du *Liv. des mét.*, éd. Depping, p. 350.)

Que femme oubloyere senz mary oubloyer ne puet prendre aprentiz audit mestier de l'oubloyerie. (1397, *Ord.*, VIII, 150.)

Mestier d'oblayerie. (1406, *Ord.*, IX, 129.)

OUBLEAGE, voir OUBLIAGE.

OUBLEE, *ublee, oubleie, obleie, oblie, ovablee, ouvablee, ouvelee, ouvellee, outlee, uvee, oewblee, ovlie*, s. f., offrande, oblation, victime, en général :

Li queiz manes de sa main donat une *obleie* par ke om l'offrist por eles disanz : Aleiz, et ceste *obleie* faites por eles offrir al sanior. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 90, Foerster.)

Tu ne sacrifieras le saunk de ma *ublee* sur le veine. (*Bible*, Exode, XXXIV, 25, Richel. 1.) Lat., Non immolabis super fermento sanguinem hostiæ meæ.

— Petit gâteau dont on se servait pour l'office divin, et qu'on y consacrait, hostie avant d'être consacrée :

Une boiste porte en son sain
Qui toute estoit d'oubles pleine.
(*Renart*, 2998, Méou.)

Une boiste porte en son sein
Qui tote estoit d'oubles pleine.
(*Ib.*, Richel. 20043, f° 86.)

Desus l'autel prise a l'oublee
Que le prestre avoit sacree,
Si doucement le communie
Que li cueurs touz l'en rasazie.
(*G. DE COINCT, Mir.*, ms. Soissons, f° 35°.)

Es mains tint le calisse et l'oublee a saisie,
Si a offert Jhesu le fil Sainte Marie.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 430, P. Paris.)

Il ne peut entendre ne voir comment un homme entier puet estre en cele *oublee* que le prestre tient a l'autel. (*Miroir du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 51.)

— Sorte de pâtisserie très légère que nous appelons plaisir, espèce de gauffre ; signification conservée :

Pain e pastez, fruit e poissons,
Oisels, oubliés, veneisons
De totes parz aveit a vendre.
(*G. DE SAINT-PAIR, Mont Saint Michel*, 793, Michel.)

Bistardes, cisnes et paons,
Niules, oubles, gibelos.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{re} vers., 2874, du Ménil.)

Chaudes oubles criferocies.
(*GUILLE DE LA VILLEN., les Crieries de Paris*, ap. Crapet, *Prov. et dict. popul.*, p. 140.)

Et la roine, endementiers
Que les puceles font le lit,
A fet venir par grant delit
Oubles et chanobutiaus
Et bons fors vins vies et noviaus.
(*Florian*, 1372, Michel.)

Marchans de vin, courratiers,
Vendeurs d'oubles, huilliers.
(*Dit de la queue de Ren.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 93.)

Vo boin vin et vo chiere sour tous autres pri-
[soyent]
Et souvent vos oubles en divers lieux croyent.
(*GILLOU LE MUISTR, li Compl. des compagnons*, II, 261, Kerv.)

Pour vin aigre, moustarde, *oubles*.
Compte de la D. d'Anj., 1365-66, Arch. KK 241, f° 16 v°.)

..II. fers a fere *oubles*. (Août 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Mesure de grains en usage dans le Nord ; trois *oubles* font un havot, 8 *oubles* font une rasière :

Deus *ouveles*. (1258, Flines, Cod. B, f° 143 v°, Arch. Nord.)

Item pro septem *ouveles* apud Seskin, de quibus tres faciunt havotum. (1265, *Cart. de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Ovele*.)

Au jour de Noel, une *uvelle*, deux mines d'avoine, deux cappons. (*Fief du comté de Clermont*, Ch. des compt. de Paris, f° 87 r°, ap. Duc., *Urna 2.*) Impr., *urlee*.

Vinte quatre *ouveles*. (1281, *Cart. de Flines*, I, 247, Hautcour.)

..xxvi. *ouveles*. (1292, *ib.*, p. 394.)

Ouvellee. (*ib.*, p. 547.)

Une *ouwele* et demie, demi chappon. (1320, Arch. JJ 60, f° 60 r°.)

Deux *ouveles* et un chappon. (*ib.*)

..II. pars d'une *ouwele* ou havot de ferment. (1324, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'*ouwele* a .xii. d. (1341, *ib.*)

Oubles, dont les .iii. font (à Tournai) un havot de bled. (1471, S. Omer, *ib.*)

Bles d'*ouveles*. En *ouveles*. (1489, Lille, *ib.*)

Trois *ouveles* font .ii. havot. Huit *ouveles* font une rasière. (*ib.*)

— Sorte de redevance :

Li princiers i penra ses servises et ses *ovlies* de bled et de deniers c'un li doit. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Et en altre leus ou li princes avoit servises et de bled et de deniers et d'*ovlies*. (*ib.*)

Chascuns doit paier la moitié des *oblies* des moulins. (Mai 1265, *Accord*, S. Louis Arrancy, Arch. Mos.)

Cil qui sont deu par la reson des terres sont cens, *obliez*, gelines, corvees, et plusors autres choses. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 11, § 2, Rapetti.)

Une *oullée* d'un boistel de blé. (1290, 2^e *Cartul. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

Boulonn., *oublée*, corvée de faveur que plusieurs fermiers ou plusieurs ouvriers font dans le but d'aider les pauvres gens à rentrer leurs grains.

OUBLEER, voir OUBLAIER.

OUBLEIE, voir OUBLEE.

OUBLIABLE, adj., au sens passif, qui peut être oublié :

Leaulté non jamais *oubliale*. (*G. CHASTELL., Chron. des D. de Bourg.*, I, 66, Buchon.)

— Au sens actif, qui doit oublier :

Oubliable, et non *oublicuse*.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel. 840, f° 71.)

OUBLIAGE, *-eage, obliage, -aige*, s. m., redevance que certains sujets étaient tenus de payer à leurs seigneurs en *oubles* ou en autre chose :

Deux sextiers d'aveine d'*oubleage*. (*Charte de 1248*, ap. Hubert, *Recueil des chartes du xiii^e siècle*.)

Taillies, terraiges, vinaiges, *obliaiges*, avenaiges. (1286, Marm., Mauny, Arch. Ind.-et-L.)

Tot leur fromentage, et toz leur terrages et leur *obliages*. (1287, *Cart. du Liger*, LXVI, *ib.*)

Item des *obliages* que li roys nostre sires a en la paroisse de Chedigné, vint et cinq sextiers de froment a la mesure de Loiche de rente chascun an. (1313, Arch. JJ 49, f° 60 v°.)

Au dit bailliage et ressorts y a taillies, ostizes, corvees, *obliages*, avenages. (*GUE-NOYS, Conf. des Coustumes*, f° 320 v°, éd. 1596.)

OUBLIANCE, *-anche, -anse, -ansse, -ence, obl., ubl., ouvl.*, s. f., oubli, omission :

Quar en fin nen iert *ubliance* de povre. (*Lib. Psal.*, Oxf., IX, 19, Michel.)

En la terre d'*obliance*. (*ib.*, LXXXVII.)
Var., d'*ubliance*. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 71 r°.)

Qu'en *ubliance* ne puet metre
Nul service que on li face.
(*G. DE COINCI, Mir.*, ms. Soiss., f° 94°.)

Si s'en departi demanois
Et porter en fist son harnois ;
Oubliance se le lia
Que son crucefis ouvlia.
(*Des Juis qui bat. le crucefis*, Richel. 15212, f° 147 r°.)

Ne vous pui pas ramentevoir
Quan qu'il i ot et dit et fait
Sans *oubliance* et sans mesfait.
(*Cleomad.*, 16230, Van Hasselt.)

De lor paroles dire ne font pas *obliance*. (*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 4 r°.)

Ke ces choses ne puissent tourner a *obliance*. (1269, *Ch. de l'abb. de Boheries*, Arch. L 992, pièce 89.)

Maintes foiz cuida l'en qu'il le feist d'orgueil, mes sans faille il le fesoit d'*obliance*. (*GUILLE DE TYR*, XIV, 1, P. Paris.)

Chil nouvel jougleor, par leur outrecuidanche
Et pour leur noviaus dis, l'ont mis en *ou-*
[*bliance*].
(*Doon de Maience*, 9, A. P.)

Par erreur ou *obliance*. (1318, Arch. K 40, pièce 23.)

Par erreur, *oblience* ou autrement. (1336, Arch. JJ 70, f° 63 v°.)

Et se pau ou trop y est mis par inad-vertense ou *oubliance*, se voelt ledict recepveur revenu a bon et juste compte tant pour son seigneur comme pour lui. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Tous tes escrits envoyez a fiance
Sont mis au fons du coffre d'*oubliance*.
(Cl. MAR., *Eleg.*, I, p. 94, éd. 1596.)

N'est ce point la trop ingrante *oubliance* ?
(Id., *ib.*, IV, p. 74, éd. 1596.)

Suppleant a ce que defailloit, ce que abondoit avalluant et pardonnant tout le passé, avecques *oubliance* sempiternelle de toutes les offenses precedentes. (RAB., *Tiers livre*, ch. I, éd. 1552.)

Et toujours sans nulle *obliance* on le faisoit remuer la langue. (*Enquereurs de Toul*, 1561.)

Le temps, pere d'*oubliance*, emporta au vent l'amitié et la souvenance de mon oncle. (BRANT., *Gr. Capit. Franc.*, IV, 44, Lalanne.)

Et a la mienne volonté que, pour éviter un scandale, tout cela fust ensevely dedans le cercueil d'*oubliance*. (E. PASQ., *Rech.*, III, 44.)

O apophthegme, ainçois stratageme memorable d'une cour qui ne merite d'estre ensevely dans les tenebres d'*oubliance*. (Id., *Pourparler du prince*.)

Le capitaine Laudonniere fit une remonstrance du service qu'ils devoient au roy, duquel ils recevoient gages, de leur trop grande *oubliance*, et qu'ayans echappé a la justice des hommes, ils n'avoient pu éviter celle de Dieu. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 82.)

Norm., *oblianche*.

OUBLIAU, *obliau*, s. m., censier qui paie le droit d'*oubliage* :

Item corvees de chascun *obliau* ... item de chascun *obliau* une journée de plesseurs. (1366, *Aveu et dénomb. du chateau de Buri*, ap. Duc., *Obliarius*, IV, 673^b, éd. Didot.)

OUBLIE, s. f., oublî :

J'ay aprins jusques a tout *oublie*,
Exceplé l'art de lescherie
Et de prendre mon advantaige.
(Moral. des Enfants de Maintenant, Anc. Th. fr., III, 21.)

OUBLIÉ, *-yé, obl.*, adj., oublieux :

Mais fortune, qui n'est *oblîe*,
Sa roeue torne en petit d'ore;
L'un met desous, l'autre desore.
(Lai de Gugemer, Richel. 2168, f° 51.)

Fame s'anforce a faire tot ce c'on li desvee,
Ne de trouver mensonge ne sera *oubliee*.
(Chastie Musart, Richel. 1503, f° 140.)

Moult me tenez pour *oublyé*, qui tant me ramentevez amours, car bien m'en souvient. (*Perceforest*, II, f° 109, éd. 1528.)

Quant Alexandre *oublîe* de son peril se mist au front devant ses ennemis. (*Triomphe des neuf preux*, p. 139, ap. Ste-Pal.)

— Qui a perdu la mémoire, l'esprit :

Il se gette tout pasmé sur le lit et la

demeure comme *oublîe*. (*Hist. de la Toison d'or*, II, 89, ap. Ste-Pal.)

— Déchu de :

Nobles dames... deschirans leurs robes, *oublîes* de leurs premiers honneurs et converties en nouveaulx angoisses. (*Triomphe des IX preux*, Hist. d'Alex., p. 130, ap. Ste-Pal.)

OUBLIEE, s. f., oublî :

De Tholomer son dru n'i volt faire *oublîe*.
(Rom. d'Alex., v. 60, P. Meyer, Romania, T. XI.)

Male *oublîe* l'enfes Hues i fist.
(Huon de Bordeaux, 8396, A. P.)

Yvon, son frere, n'i mist en *oublîe*.
(Anseis, Richel. 793, f° 38^b.)

De ses .iiii. fuils n'i fist pas *oublîe*.
(Gaydon, 3000, A. P.)

Et Danemont le fel ne mist en *oublîe*
Que le fier Aubigant ne li avoit donnee
Sa fille tout errant que il li ot rouvee.
(Doon de Maience, 8908, A. P.)

OUBLIEMENT, *obl.*, s. m., oublî :

Or pues veoir k'il est uns *obliemenz* qui fait a fuir. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 21768, f° 44 v°.)

Li planteiz et li habondance des choses temporels avoit ameneit l'*obliement* et la besogne des permananz. (Id., *ib.*, p. 527, Ler. de Lincy.)

Mais cil sommes ki cherneis est et bestiaus et assi cum noiez en *obliement* doit estre mout encontre cuer a toz ceos ki Deu aiment. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms: Verdun 72, f° 67 v°.)

Pourqu'a mis en *obliement*
Nostre povretei en torment ?
(Lib. Psalm., XLIII, p. 291, Michel.)

Manasses vaut autant com *obliemens*.
(Bibl. hist., Maz. 532, f° 23^b.)

1. **OUBLIER**, *-yer*, verbe.

— *Oublier le temps*, tuer le temps :

Il reprendra autre voyage pour *oublier* le temps. (FROISS., *Chron.*, XVI, 107, Kerv.)

— *Oublier le siecle*, perdre la vie :

Flamens meurent, Flamens se naient,
Maugré leur denz le *siecle oubliant*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 275.)

— Réfl., passer son temps, se distraire :

Je ne veoie riens, mais aveules estoie,
Et tous les jours dou siecle les gons parler oie :
Pour *mi* mieuls *oublyer*, che me mist en le voie.
(GILLON LE MUISIT, *li Itgrasciemens*, II, 231, Kerv.)

En telles besoingnes convient il que ils *s'oubliant* et passent le temps. (FROISS., *Chron.*, XII, 303, Kerv.)

— *S'oublier de*, oublier de :

Je m'*oubliois* de vous dire... (G. BOUCHET, *Serees*, I, 34, Roybet.)

— Inf. pris subst., oublî :

Dou tout en tout le mis en *oublîe*.
(Jord. de Blaves, Richel. 860, f° 115 v°.)

2. **OUBLIER**, voir OUBLAIER.

OUBLIERET, adj., d'*oubliee* :

Veci ceu que M^{re} Jehan de Drouaiz, sire de Tacheinville, avoue a tenir de M^{re} l'evesque de Chartres ... six pains *oubliez* de rente. (*Cart. de Chartres*, ap. Duc., *Paris*, V, 56^e, éd. Didot.)

Cf. OUBLEE.

OUBLIESON, *oblieson*, s. f., oublî :

A tout jor de lour vie n'en feront *obliesons*.
(Prise de Pampel., 1632, Mussafia.)

OUBLIÉTÉ, *obliété*, s. f., oublî, obscurité :

En *obliété* et povreté
Tousjours seront et grant vilté.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 67, impr. Institut.)

1. **OUBLIEUR**, s. m., fabricant et marchand d'oublies :

Devant l'uyz d'ung *oublieur*. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 27 r°.)

Par devant les eschevins de Tournay, Jehan Ployart, et Aelis de le Croix, sa femme, souffisamment licencye et autorisé d'icellui son mary, ont, conjointement ensemble, vendu, werpy et clamé quitte a tousjours, a Thiebault le Tacheteur, *oublieur*, une maison. (7 octobre 1471, *Chirographe*, werp Thiebault le Tacheteur, Arch. Tournai.)

Amortissement par Philippe le Beau des biens que Gilles Vidart, « son *oublieur* », se propose de consacrer à diverses fondations pieuses. (1504, Ch. des Comptes de Lille, Reg. de chartes B 1715.)

Je suis *oublieur*, je ven niculle. (Impr. meulle).
(CHRIST. DE BORD., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 79.)

Oublieur, crustularius. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

2. **OUBLIEUR**, s. m., celui qui oublie :

Mechans flateurs et *oublieurs* de la dignité publique. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 139.)

Oublieur se dit à Genève.

OUBLOIER, voir OUBLAIER.

OUBLOIERIE, voir OUBLAIERIE.

OUBLIOIR, s. m., boîte à mettre les oublies :

Oublioirs presentez a M. l'abbé. (1497, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

OUBVERTEMENT, voir OUVERTEMENT.

OUC, voir HOUC.

OUCALER, v. a., mot douteux qui semble exprimer l'idée de chanter :

Il n'est oisiaus qui si a point
Saiche au soir *oucaler* .i. point
Comme vous faites, beaux douz sire.
(Dou Corbel et dou vulpil, 793, ap. Foerster, *Lyoner Ysopet*.)

OUCLELE, voir ORCELE.

OUCLEEE, voir ORCELEE.

1. **OUCHE**, voir OSGHE.

2. **OUCHÉ**, voir **HOGHE** au Supplément.

OUCHEROTTE, voir **OSCHEROTE**.

OUCHI, voir **ALSI**.

OUCHINE, voir **OEUCHINE**.

OUCHOTTE, voir **OSCHOTE**.

OUCELE, voir **ORCELE**.

OU CIN, s. m., bâton crochu à l'usage d'une charrette :

Icellui Jehan vint garni d'un grant paul, appellé *oucin* de charrette a bœufs. (1389, Arch. JJ 138, pièce 6.)

OU CINE, voir **OEUCHINE**.

OUCTROY, voir **OTROI**.

OU DER, voir **HODER**.

OU DEURER, voir **ODORER**.

OU DIVE, voir **OISIVE**.

OU DOURABLE, voir **ODORABLE**.

OU DOURANCE, voir **ODORANGE**.

OU DRE, *oultre*, s. m., marsouin :

Plusieurs le nommoient (ce poisson) un *oultre*, les autres un *oultre* (vray est que généralement le commun populaire le nommoient marsouin. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 48, éd. 1551.)

OU DREL, s. m., petit de l'*oultre* :

Les petits *oultreaux* sont beaucoup plus camus que ne sont les meres. (BELON, *Poiss. mar.*, II, 12, éd. 1551.)

OUÉ, voir **OIE**.

OU EILLE, voir **OEILLE**.

OU EL, voir **IVEL**.

OU ELLE, voir **OEILLE**.

OU EN, voir **OAN**.

OU ER, voir **HOÛER**.

OU ESIF, voir **OISIF**.

OU ESTRIER, voir **OISTRIER**.

OU ETE, s. f., huitième heure :

Il buvoient ensamble u solier environ deux lieues apres l'*ouete* sonnee. (1350, *Liv. rouge d'Abbeville*, f° 66, ap. Ste-Pal.)

Le samedi vñ jour de march... environ heure des œuvre feu et l'*ouete*. (1375, *ib.*, f° 135.)

OUETTE, s. f., marsouin :

On l'envoya (le marsouin) du Treport a l'hostel de Nevers a Paris, et ceuls qui l'envoyoient le nommoient du marsouin ; mais ceuls qui l'avoient amené et plusieurs autres qui le venoient veoir, le nommoient une *oultre*, ou un neutre, les autres une *ouette*. Mais pour ce que *ouette* est un nom qui semble estre diminutif d'une oye, et l'oye est le nom du dauphin, il me semble que le nom d'*ouette* luy seroit donné mal a propos ; car il est quatre ou cinq fois plus grand que n'est le dauphin. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 45, éd. 1551.)

OUF, voir **OD**.

OUFFLER, voir **OFFLER**.

OUFIN, voir **ALFIN**.

OUFROIE, voir **OFFROIE**.

1. **OUI**, voir **OIL**.

2. **OUI**, voir **HUI** au Supplément.

OU ICT, voir **ORT**.

OU ICTIESME, voir **OITISME**.

OUIL, voir **OIL**.

OULLAGE, *oeillage*, *eullage*, *heulliage*, s. m., action de remplir un tonneau :

Pour lez *heulliagez*. (Mars 1377, Côte-d'Or, B 486, liasse 10, cote 126.)

œiller les vins, a savoir les remplir, to fill wines. Payer pour l'*œillage*, remplage, or remplissage des vins, to pay for the leake of wines. (CL. HOLLYBAND, *Dict. fr.-angl.*, Londres, 1593.)

— Vin destiné au remplissage :

Laquele chose les fermers et ledite procureur pour le roy maintenoient au contraire, et que non contrestant l'emplage fait es charretes ils estoient en saisine pour le roy de faire apporter l'*œillage* au celier ou les vins de la prise sont par les marchanz pour les dis vins œuiller et emplir. (1322, Arch. JJ 61, f° 194 r°.)

OUILLETER, voir **OEILLETER**.

OULLIER, *ouiller*, *oiller*, *eullier*, v. a., remplir de vin un tonneau :

Quant les deux tonneaux sont devalez de la nef dedens les charrettes et illec aemplis et œuillies par le marchaant, que il ne le sont depuis tenuz a emplir ne *eullier* en meson ne en celier. (1322, Arch. JJ 61, pièce 439.)

Bussart employé a *ouiller* les vins. (1504, Ste-Groix, Arch. Vienne.)

— Fig., remplir, engraisser, nourrir :

Comme peut estre la langue sans clameur et sans plaintes, quant la bouche ou elle siet est familleuse par souffreté, et les autres sont *oillez* sans desserte des biens que tu cuides avoir desserviz ? (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 269, éd. 1617.)

Et nonobstant que avez trop d'un troupeau
Que ne pouvez garder ne bien ne beau
Si nuyt et jour empres luy ne veillez,
Si eventez vous estes du cerveau
Que vous taschez avoir rouge chapeau
Pour d'iceulx estre a plaine gorge *ouillez*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 130.)

Pat. forés., *olier*, lyon., *ouiller*. Pat. poitevin, *ouiller* ; canton de Chef-Boutonne, au fig., *ouiller quelqu'un*, le gorger de nourriture. L'on dit encore que l'on est *ouillé* de quelque chose, tant au propre qu'au figuré : *I seu ouillé* de châlle soupe, de sa compaignaie. Je suis dégoûté de l'un et fatigué de l'autre (Beauchet-Filleau.)

La langue moderne a conservé *ouiller*

au sens d'agiter le vin dans un tonneau pour le mêler avec la lie ou avec la colle.

Cf. **AOULLIER**.

OUILLETTE, s. f., petit entonnoir en bois ou en fer-blanc :

Faut prendre le chien avec serviettes et luy ouvrir la gueule, en luy mettant dedans une *ouillette* ou entonnoir, ou une corne de bœuf percee, et luy faire avaller le tout. (J. du FOUILLOUX, *Venerie*, f° 80 r°, Poitiers 1561.)

Et encore au xviii^e siècle :

Cinq goublets de verre, une bouteille de coué, avec une *ouillette*. (1765, *Vente*, Ste-Groix, Vasles, Arch. Vienne.)

Une *ouillette* de fer blanc. (1773, *ib.*)

Ce mot appartient encore au poitevin, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.

OUIR, voir **OIR**.

OUIT, voir **OIT**.

OUITANTE, voir **OITANTE**.

OUITISME, voir **OITISME**.

OULANT, voir **OLENT**.

OULE, voir **OLE**.

OULEUR, voir **OLOR**.

OULIER, voir **OLIER**.

OULLAS, s. m., jambage ou seuil de porte :

Marcanda maistre Jehan Marechal a Jacot Drouart, carpentier, de faire deux embauchures d'un estable, qui estoient fondues empres le porte de le cense de Valloy et de renqueioner un des *oullas* de le porte. (1415, *Cart. de Corbie*, f° 8 r°, ap. Duc. *Oulière*.)

1. **OULLE**, voir **OEILLE**.

2. **OULLE**, voir **OLE**.

3. **OULLE**, voir **ORLE**.

OULLEE, voir **OUBLEE**.

OULLIER, v. ?

Item que aucun... ne puisse de nul point d'icelui mestier (de chaudronnier) ouvrier par nuit..., excepté de fondre et *oullier*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 188.)

OULMETEL, voir **ORMETEL**.

OULMIERE, voir **ORMIERE**.

OULOR, voir **OLOR**.

OULOT, s. m., cuivre pour la fonte des canons :

Oulot m. A kind of brasse, or copper, sit to make ordnance of. (COTGR., 1611.)

Oulot: spetie di rame da far artigliari. (N. DUEZ, 1639.)

OULS, voir **LE**.
OULFIL, voir **OSTIL**.
OULTRAGEMENT, voir **OUTRAGEMENT**.
OULTRAGEUR, voir **OUTRAGEOR**.
OULTRAGEUSEMENT, voir **OUTRAGEUSEMENT**.
OULTRAGEUX, voir **OUTRAGEUS**.
OULTRAGIER, voir **OUTRAGIER**.
OULTRAIGE, voir **OUTRAGE**.
OULTRANCE, voir **OUTRANCE**.
OULTRE, voir **OUTRE**.
OULTREBEU, voir **OUTREBEU**.
OULTREBORT, voir **OUTREBORT**.
OULTRECOURIR, voir **OUTRECOURIR**.
OULTRECRIER, voir **OUTRECRIER**.
OULTRECUIDEEMENT, voir **OUTRECUIDEEMENT**.
OULTRECUIDEMENT, voir **OUTRECUIDEMENT**.
OULTRECUIDIER, voir **OUTRECUIDIER**.
OULTREE, voir **OUTREE**.
OULTREEMENT, voir **OUTREEMENT**.
OULTREGIET, voir **OUTREGIET**.
OULTREL, voir **OUTREL**.
OULTRELUIRE, voir **OUTRELUIRE**.
OULTREMARCHIER, voir **OUTREMARCHIER**.
OULTREMARIN, voir **OUTREMARIN**.
OULTREMENANCE, voir **OUTREMENANCE**.
OULTREMENER, voir **OUTREMENER**.
OULTREMENT, voir **OUTREMENT**.
OULTREMONTAIN, voir **OUTREMONTAIN**.
OULTREPASSE, voir **OUTREPASSE**.
OULTREPASSEMENT, voir **OUTREPASSEMENT**.
OULTREPASSER, voir **OUTREPASSER**.
OULTREPERCER, voir **OUTREPERCER**.
OULTREPLUS, voir **OUTREPLUS**.
OULTREPREUX, voir **OUTREPREUX**.
OULTREQUIDERIE, voir **OUTREQUIDERIE**.
OULTREUR, voir **OUTREUR**.
OULTREVENGEANCE, voir **OUTREVENGEANCE**.
OULTREYER, voir **OTROIER**.
OULTRIER, voir **OUTRIER**.

OULTROYER, voir **OTROIER**.
OUM, voir **ON**.
OUMAIRE, voir **ARMAIRE**.
OUMOIRE, voir **ARMAIRE**.
OUMONERIE, voir **ALMOSNERIE**.
OUNESTÉ, voir **HONESTÉ**.
OUNI, voir **ONI**.
OUNIEMENT, voir **ONIEMENT**.
OUNIER, voir **ONIER**.
OUNOR, voir **HONOR**.
OUNORANCE, voir **HONORANCE**.
OUNT, voir **OND**.
OUILLE, voir **OEILLE**.
OUPIL, voir **GOUPIL**.
OUPILLE, s. f., torche de paille :
 Comme le jour des Brandons plusieurs jeunes gens bouhourdoient les uns contre les autres, Jehannin de Douligier prist une *oupille* alumee de feu, comme plusieurs autres gens et enfans avoient. (1393, Arch. JJ 144, pièce 256.)
OUPS, voir **UES**.
OUPVRER, voir **OUVRER**.
OUR, voir **EUR**.
OURAILLE, voir **ORAILLE**.
OURBARIN, voir **ORBARIN**.
OURBE, voir **ORBE**.
OURCEAU, voir **ORCEL**.
OURCEL, voir **ORCEL**.
OURCESSE, s. f., femelle de l'ours :
L'ourcesse mourut. (Acte de 1457, ap. E. Clerc, Ess. sur l'hist. de la Fr.-Comté, 1^{re} éd., II, 497.)
OURCHE, s. f., sorte de jeu :
Je pensois au jeu de l'ourche et tricquetrac. (Rab., Tiers livre, ch. XII, éd. 1552.)
OURDAIGE, voir **HOURLAGE**.
OURDEIGNER, voir **ORDONER**.
OURDEOR, voir **ORDEOR**.
OURDER, voir **HOURLER** au Supplément.
OURDICH, voir **HOURDEIS**.
OURDIER, v. n., observer, épier :
Lesquelx deux compagnons ne faisoient que ourdier et espier autour dudit hostel. (1415, Arch. JJ 168, pièce 399.)
OURDIERE, voir **ORDIERE**.
OURDIR, voir **HOURLER**.
OURDISOIR, voir **ORDISSOIR**.

OURDISSEURE, voir **ORDISSEURE**.
OURDON, voir **ORDON**.
OURDOUE, fém., voir **ORDOUS**.
OURDOY, voir **HOURLAIS** au Supplément.
OURDOYE, voir **ORDOIE**.
OURDRENER, voir **ORDONER**.
OURDURE, voir **ORDURE**.
1. OURE, voir **AURE** au Supplément.
2. OURE, voir **ERRE**.
3. OURE, voir **HEURE**.
4. OURE, voir **ORE**.
OUREE, voir **OREE**.
OUREILLIER, voir **OREILLIER**.
OUREMENT, voir **OREMENT**.
OURER, voir **ORER**.
OURGUEILLIR, voir **ORGOILLIR**.
OURIEL, voir **HOUREL**.
OURIER, voir **ORIER**.
OURIERE, voir **ORIERE**.
OURINE, voir **ORINE**.
1. OURLE, s. f., fusain :
En Dauphiné ou il (l'evonymus ou fusain) croist en abondance, ils l'appellent des ourles. (JEAN DES MOULINS, Hist. des plantes, II, 70, éd. 1653.)
2. OURLE, voir **ORLE**.
OURLER, v. a., tromper :
Set moult bien la gent ourler. (Chans., Vat. Chr. 1490, f^o 84.)
Ki mex sevent gent ourler Et decevoir par bel parler. (Poët. av. 1300, IV, p. 1335, Ars.)
OURLET, voir **ORLET**.
OURLEURE, voir **ORLEURE**.
OURMELET, voir **ORMELET**.
OURMETEL, voir **ORMETEL**.
OURMILLAGE, voir **ORMILLAGE**.
OURMILLIER, voir **ORMILLIER**.
OURNE, voir **ORNE**.
OURNISSEMENT, voir **ORNISSEMENT**.
OUROCE, s. f., engin de pêche :
Et pour ce que les dits engins vous sont, inconnus en plusieurs noms, nous les nommerons cy dessous par escrit : le bas rebouer, le chipre... l'allos, l'ouroce. (1326, Ord., I, p. 793.)
OUROUER, voir **OROIR**.
OURPIL, voir **GOUPIL**.

OURSE, voir ORCE.

OURSEIGNEL, voir ROSSIGNEL.

1. OURSEL, *hours.*, s. m., ourson :

La ot .i. hourse faonné de novel,
Souz .i. perron ot laissé son *hoursel*.
(Aumont et Agrav., Richel. 2495, f° 92 v°.)

Ses *hoursiaus*. (Ib.)

— Fém., *ourselle* :

Marion l'*Ourselle*. (1378, *Forêts de Blois*, Arch. KK 298, f° 10 r°.)

2. OURSEL, voir ORCEL.

OURSELET, s. m., ourson :

.....Une paire
De petits *ourselets*.
(Rons., *Cyclope amoureux*, p. 573, éd. 1534.)

OURSELIN, s. m., dimin. d'*oursel*, ours :

Pierre *Ourselin*. (1328, *Ass. de terre en Constantin*, Arch. KK 292, f° 30 v°.)

OURSET, s. m., ourson :

Ourset, as ourselet. (COTGR., 1611.)

Ossillo, *ourset*, ourson. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Fém., *oursette* :

Ossilla, *oursette*, oursonne. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

OURSETEL, *ursetel*, s. m., ourson :

Si cume urs a ki sunt raviz si *ursetel*.
(Rois, p. 181, Ler. de Lincy.)

OURSIER, s. m., retraite d'un ours :

In porta aux *Oursiers*. (*Li Cout. des foires de Troyes*, ms. Troyes 365, f° 7 v°, Arch. Aube.)

OURSIERE, s. f., retraite d'un ours :

Tant a l'*oursiere* avironnee
Qu'il a une sente trouves
C'une ourse i avoit donnee.
(*Vies des Pères*, ap. Duc., *Ursaritiis*.)

OURSILLON, s. m., ourson :

Oursillon : m. A very little bear. (COTGR., 1611.)

OURSIN, *orsin*, *ursin*, adj., qui tient de l'ours :

Ursinus, d'ours, *orsin*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— *Etoiles oursines*, étoiles de la grande et de la petite ourse :

Suyvre les feuz dorez des *estoes ursines*.
(R. BELLEAU, *Œuvr. poétiq.*, la Pierre d'Aymant, éd. 1578.)

OURSOLLE, voir ORSOLLE.

OURTIER, voir ORTIER.

OURTON, s. m. ?

Rois, d'asses outre Pré Miron,
La terre ou croissent li *ourton*.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au moy. âge, p. 172.)

OURTURE, voir ORDURE.

1. OUS, voir LE.

2. OUS, voir OS.

OUSCHE, voir OSCHE.

OUSCHEREAU, voir OSCHEREL.

OUSCLAGE, voir OSCLAGE.

OUSCOUROUR, voir OSCUROR.

OUSERIE, voir OSERIE.

OUSEUS, voir OISOS.

OUST, voir OST.

OUSTEL, voir HOSTEL.

OUSTER, voir AUSTER.

OUSTEVANT, voir OSTEVENT.

OUSTIL, voir OSTIL.

OUSTILLEMENT, voir OSTILLEMENT.

OUSTRAGEUX, voir OUTRAGEUX.

OUSTRANCE, voir OUTRANCE.

OUTILLEMENT, voir OSTILLEMENT.

OUTILLER, voir OSTILLIER.

OUTIME, voir OTISME.

OUTLAGHE, voir ULLAGE.

OUTRANCE, voir OTROIANCE.

OUTRAER, voir OTROIER.

OUTRAGE, *-aje*, *-aige*, *outrage*, *ustrage*, s. m., excès :

Jeune mais de ten *outrage*,
Onkes mais ne t'en desquarisme.
(RENGIUS DE MOILLIENS, *Miserere*, st. cccvii, 41, Van Hamel.)

Par cest essample wool mustroer
Que li riche hume et li aver
Vuelent tuz jurs trop cuveitier
E si se vuelent eshaucier,
Tant enprennent par lor *ustrage*
Que lor honur turne a damaige.
(MARIE, *Ysopet*, xcviij, 21, Roq.)

Costume suefre bien que cil que pere et mere marient ait plus qu'il n'emporte-roit en se partie ; mais que ce ne soit trop outrageusement. Et cis *outrages* doit estre restrains par le juge a le requestre des autres hoirs. (BEAUM., *Cout. de Beauvoisis*, chap. xiv, 15, Beugnot.)

Ha ! comme il a ci laide chose de perdre sens et moralité et santé por *outrage* de vin et de viandes ! (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 382, Chabaille.)

Des lorains, des selles et des riches sambues n'estuet mie a parler ; car trop i ot *outrage* grant et cousteus. (GUILL. DE TYR, XVIII, 31, P. Paris.)

Ce qui est *outrage* en une personne n'est pas *outrage* en autre. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 159°.)

Li *outrage* de boivre ou de mengier. (Id., *ib.*, Milan, Bibl. Ambr., f° 154°.)

Je aime miex que je faiz, soit fait en aumosnes pour l'amour de Dieu, que en boban ne en

vaine gloire de ce monde. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 232, Michel.)

Lors dit a sa gent : Vraiment, fist il, je ne voi ci point d'*outrage*, et je vous re-tiens, fist il a moy. (Ib., *id.*, p. 133.)

Et quelle chere, dist le mary, vous a fait vostre oste ? Par Dieu, il est bon compai-gnon. — Bon compaignon ? dist elle, il n'y a riens d'*oultraige*, je ne m'en scauroye louer que tout a point. (Louis XI, *Nouv.*, Lxv, Jacob.)

Et ces romanciers (quelques lourdaux qu'on les puisse estimer) ne peuvent avoir esté tant hors du sens de seulement l'avoir dit par hyperbole, c'est a dire excez et *outrage* de parolles. (FAUCHET, *Orig. des dignit. et magist. de France*, II, 3, éd. 1611.)

— Chose excessive, impossible :

Ciertes, dist freres Garins, vous deman-des *outrage* et cose qui avenir ne puet. (*Chron. de Rains*, c. xx, L. Paris.)

— Présomption :

Toutes choses ai je dit pour tant que combien teil grace ne teil dons ne soit mies en mi, ne n'en suis mie digne, toutefoie de ma presumption et de mon *outraige* j'ai translateit cest psaultier de latins en ro-mans, au plus pres, a mon avis, que j'ai peut. (Ps. *lorr.*, Maz. 798, préf.)

Et disdrent adonc a Geuffroy qu'il avoit *outrage* de soy avoir mis en si grant peril d'avoir osé assaillir ung si grant deable. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 340, Bibl. elz.)

— Bravoure excessive, témérité :

Qui moult estoit, entre les Espagnols, re-nommes d'*outrage* et de hardement. (FROISS., *Chron.*, VII, 38, Luce.)

— A *outrage*, loc., avec excès, plus qu'il ne convient, extrêmement :

Et li vilains fu hericies
Et kenus et noirs a *outrage*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3812, Foerster.)

S'enivroit ou manjoit a *outrage*. (G. DE TYR, XVI, 2, Hist. des crois.)

Touz ceus qui achatent fromages et oes por vendre, et il en i ait nul qui parte a lui, que il li face bone part et loial, et que il ne retiegne rien de son compaignon a *outrage*. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1^{re} p., x, 18, Lespinasse et Bonnardot.)

La facture est belle a *outrage*.
(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 19°, éd. 1544.)

— Par *outrage*, loc., avec excès :

De toz les geus c'omme set fere
Ne puet il mains de profit trere
Que de vin boivre par *outrage*.
(*De Guersay*, Richel. 837, f° 238°.)

Est naturel chose que l'en se dorme ; mes quant l'en dort trop et par *outrage*, li sans et la pensee en devient pareceuse et esbahie. (*La Vie des SS. PP. en prose franç.*, l. II, f° 28.)

— D'*outrage*, loc., d'excédent, de surplus :

Del premier qui estoit joenes et ne sa-voit l'usage il prist .xxv. deniers, et .iv. sols d'*outrage*, et del daerain, qui estoit anciens et savoit l'usage, il ne prist que

.xxv. deniers. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Et un chevalier de son conseil dit que je ne fesoie pas bien quand je apportoie tiex nouvelles au roy, la ou il avoit bien sept mil livres d'outrage. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 141, Michel.)

Bouloonnais, se mettre dans un *outrage*, se surexciter, se mettre en colère.

OUTRAGEMENT, *oult.*, s. m., action d'outrager :

Outragement de paroles. (R. Est., *Pet. dict. fr. lat.*)

Outragement, m. an outraging ; wronging, abusing. (CORGR.)

OUTRAGEOR, *-ageur*, *-aigeur*, *oultr.*, adj., excessif, immodéré, outreucidant :

Las ! je n'os fere priere
Se ne la faz en chantant,
Car trop seroie *outragiere*.

(CARASAUS D'ARRAS, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belges*, 2^e sér., p. 104.)

Charretiers de chevaux ont acoustumé estre fiers et *outrageurs*. (1460, Arch. JJ 190, f° 102 v°.)

Celluy an, a la Penthecouste,
Je fis jouer, quoyqu'il me couste,
Le papier du bon pelerin
Et mauvais, qui estoit fin
D'esmouvoir tous ceux de la ville,
Qui, entreprise tres utile,
Avoient faict du tres beau mystere
De Barbe ; mais fut vitupere
Par compaignons entrepreneurs
Qui se voulurent faire *outrageurs*,
Tellement que tout a nyent
Demoura...

(GUILLAUME LE DOYEN, *le bon et le mauvais Pelerin*, an 1493.)

Lequel (hôtel) il fist tres bien garnir d'armes et de toutes aultres pourveances ; puis y envoya jusques a quarante compaignons moult hardis et *outrageurs*, l'un apres l'autre. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLV, éd. 1638.)

Des grands pompes, *outrageurs* et excessifs estats ou elle s'estoit en son temps delictée. (Id., *ib.*, c. XLIX.)

Il n'y avoit petit ne grant qui ne le tenist a fol et *outrageur*. (*Hyst. du chev. Berinus*, f° 12 v°, éd. 1524.)

— S. m., celui qui outrage :

Ayant fait citer l'*outrageur* devant le siege judicial... commanda qu'il fut mené en prison. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 137, éd. 1569.)

Qui demembra jadis ton *outrageur* Penthee.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 448.)

OUTRAGEUS, *-ageux*, *-ajous*, *-agos*, *-egous*, *-aigeus*, *-aigeux*, *-egeux*, *houltr.*, *oultr.*, *oustr.*, *ostr.*, *otr.*, *utr.*, adj., excessif, immodéré, outreucidant, téméraire, en parlant de personnes :

Et Loherant sunt *outrajous* toz dis.
(*Girb. de Metz*, p. 528, Stengel.)

Et Loherenc sunt *outrageus* toudis
(*Id.*, ms. Berne 113, f° 49f.)

Ne fu sourfais ne *outragos*,
Mais dos et frans et amoureux.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 79°.)

Nobles, eissuz de haut lignage,
Si tres felon ne si salvage,
Si *utragos* n'o teu deslei,
Pour que venistes contre mei ?
(Id., *D. de Norm.*, II, 2879, Michel.)

Et se je sui *outraigex* del trover,
Ne s'en doit pas ma dame a moi irer,
Mais vers amors qui me fait dire *outraige*.
(QUESNE DE BETHUNE, P. Paris, *Romancero*, p. 84.)

Estes vos .iiii. Turs devers .i. desrubant,
Qui sunt felons et fiers et *outrageus* formant.
(*Floov.*, 431, A. P.)

L'*outraigieux* et le gloton de viandes font de lor ventre lor Dieu. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 81 r°.)

Certes je serois *outraigieux* de vouloir desmentir nos livres. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

— En parlant de choses, excessif, immodéré, rude, violent :

Des dons *outrageus*, qui, par reson, ne doivent pas estre tenu. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXX, rubr., Beugnot.)

Trop *outrageuses* ordenances ne sont pas a tenir. (Id., *ib.*, ch. xli, 35.)

Il n'avoit ou pays prioré n'abeie,
Dont la serve n'eust *outrageuse* partie.
(*Berte*, 1484, Scheler.)

Et despens *outrageus* avoir.
(*Rose*, Vat. Chr. 1658, f° 70°.)

Et *outrageus* despens fesoient.
(*Chron. de S. Magloire*, 220, Buehon.)

Que il (les malades) ne molestent selui qui les sert en demandant des choses *outrageuses*. (3^e part. *des cout. de Chartr.*, ms. Dijon, f° 29 r°.)

* La tres grant amour et l'*outrageuse* charité Dieu lo pere don il nos ama moult. (LAURENT, *Somme*, Milan, Bibl. Ambr., f° 31°.)

C'est la tres grant amor et l'*outrageuse* charité Dieu le pere, dont il nos ama tant que... il donna son tres bon filz. (Id., *ib.*, Richel. 22932, f° 38°.)

Les barons qui deussent garder le leur pour bien emploier en lieu et en tens, se pristrent a donner les grans mangiers et les *outrageuses* viandes. (JOINV., *St Louis*, XXXVI, Wailly, éd. 1867.)

Outrajous aornement. (Ms. Ars. 5201, p. 358°.)

Ne veulles adeser ton *houtrageus* desirier. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 41°.)

Tailles excessives et *outrageuses*. (1335, *Ord. des commiss. du D. de Bourg.*, ap. Bulliot, *Abb. de S. Mart.*, II, 186.)

Fort fu la bataille, *outrageuse* et pesant.
(*Cuv.*, B. du Guescl., 14757, Charrrière.)

Et ne se pooient taire a parler de ceste contesse de Montfort, de la hardie et *outrageuse* emprise que elle avoit fait. (FROISS., *Chron.*, II, 362, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Tres malle et *outrageuse* fortune de vent.
(CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 94, La Grange.)

Ils faisoient tres *outrageuse* despence.
(*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1440, Michaud.)

As maintenant ouvert tes yeulx
Oustrageus.
(*Mist. du viel test.*, 1200, A. T.)

La vinee se trouva petite, les pluyes *outrageuses* et les rivieres grandes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 14, éd. 1611.)

Un serpent d'une *outrageuse* grandeur.
(JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XIV, 2, éd. 1615.)

OUTRAGEMENT, *-jusement*, *oultr.*, adv., excessivement, démesurément, à outrance :

Il fu jugié que l'ordenance ne tenroit pas, et que ce que li ordeneur avoient dit seroit de nule valeur, porce qu'il avoient trop *outragement* passé mesure. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. xli, 35, Beugnot.)

Unt vendu et encore vendent, de jour en jour, mesmes les darrees, auxi bien vivres come autres choses, e plus cher e plus *outragement* qe faire ne deussent ou soleint en nul temps. (*Lib. Custum.*, I, 191, 28, Edw. I, *Re. brit. scriptl.*)

Febves et poys estoient *outragement* chers. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1418, Michaud.)

Outragement luxurieux. (J. G. P., *Ocult. merv. de nat.*, p. 337, éd. 1567.)

Qu'en mangeant ils boyent peu a peu, et non *outragement* et a pleins verres. (Id., *ib.*, p. 345.)

Quand ils en venoient la, ils se battoient si *outragement* que, sans mercy et selon la coustume, il falloit que l'un tuast l'autre, ou tous deux demeurassent sur la place. (BRANT., *Duels*, p. 740, Buchon.)

OUTRAGIER, *oultr.*, v. a., surpasser :

Monseigneur en a conquis en cest an plus de cent, ne il cuidoit pas trouver chevalier qui d'armes l'en *outrageast*. (*Lancelot du Lac*, II, f° 43, éd. 1533.)

OUTRAGOS, voir **OUTRAGEUS**.

OUTRAIEMENT, voir **OTROIEMENT**.

OUTRAJOUS, voir **OUTRAGEUS**.

OUTRAJOUSEMENT, voir **OUTRAGEUSEMENT**.

OUTRANCE, *oultr.*, *oustr.*, *ostr.*, s. f., action de pousser à bout, violence :

Il moru par fievre qui l'assailly par grant *outrance* d'air. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 28 v°.)

Car dire vueil les batailles horrendes,
Les compaignyes, rencontres et desroys,
Les entreprises et *outrances* des roys.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 66°.)

Lesquelz se joignirent tous ensemble et escarmoucherent a l'*oustrance*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 150 r°.)

Combatus a l'*oustrance*. (Id., *ib.*, f° 51 v°.)

Princes, seigneurs, paovres et ennoblis,
Par cinquante ans en furent en souffrance ;
Les Bourgongnons leur firent ceste *outrance*
Par les Anglois, moyennant le duc Jehan.
(J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 103 v°, éd. 1537.)

Mariniers vogoyent en la mer plaine
Sans craindre en rien des orages l'*outrance*.
(CL. MAR., *Ballades*, de la naissance de feu M. le Dauphin, p. 268, éd. 1596.)

Et estre malheureux sectateur de leur combat a mortelle *outrance*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. xviii, éd. 1559.)

Helas pour une pomme enlevant par *outrance* De mon mur abattu la tant belle apparence. (J. A. DE BAIF, *Passetemps*, l. III, n° 95^{re}, éd. 1573.)

Les defiant avec vingt des siens contre pareil nombre a un combat d'*outrance*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. I, ch. XI, 1^{re} éd.)

— *Outrecuidance* :

Henri, le vangeur de l'angloise *outrance*, Revient en France. (CL. BURET, *Poés.*, II, 112, Jouaust.)

— A *outrance*, excessivement, violemment :

Forfaiture faicte a *outrance* Jamais ne demeure impugnie. (MORAL. D'UNG EMPER., Anc. Th. fr., III, 161.)

Voyant ses sœurs qui pleuroient a toute *outrance* auprès d'elle, elle les consola. (BRANT., *Dames gal.*, 8^e disc., p. 451, Buchon.)

Il neigeoit a *outrance*. (Id., *des Duels*.)

Pour avoir esté offensé d'eux a *outrance*. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 282.)

Chacun s'abandonna aux cris et aux pleurs a toute *outrance*. (P. HURAU, *Mém.*, an 1599, éd. 1600.)

— En grand *outrance*, en grande quantité :

Je blasmerois guerre qui faict gesir Journallement par terre en grand *outrance* Les vieux soudars et les jeunes de France. (CL. MAR., *Epit. aux Dam. de Paris*, p. 169, éd. 1596.)

— Mettre a *outrance*, vaincre :

Se vous nous metez jusques a *outrance* vous n'en auez nient de loenge, pour ce que vous serez combatus a fames ; mais se nous vous peussions outrer qui estes li plus poissans homes du monde, nous aurions grant victoire et grant loenge. (*Hist. du bon roi Aliz.*, Brit. Mus. Reg. 19 D 1.)

1. *OUTRE*, *oultre*, prép., malgré, contre :

Se tu me fais corrompre *oultre* ma volunté, je en aurai double merite. (*Vie Sainte Lucie*, Richel. 988, n° 20^{re}.)

Et se pourroit de soy transferer ailleurs *oultre* le gré de sadite Majesté. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, n° 106^{re}, éd. 1569.)

Je me suis, en somme, *oultre* l'apparence de raison et tout sentiment de nature, accomodé a tous les commandemens de vostre Majesté. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 96, Berger de Xivrey.)

— Après :

Les Hongres tres belliqueux combattants ne poursuivoient jadis leur pointe *oultre* avoir rendu l'ennemy a leur mercy. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxx, p. 124, éd. 1595.)

— Adv., excessivement :

L'une si estoit damoiselle Jeune, gente, droicte, legere, Gracieuse, tout *oultre* belle.

(*Debat d'une damoiselle et d'une bourgeoise*, Romv., p. 184.)

— En *oultre*, de plus :

La mere a plus contribué que l'homme

a la conception, son sang *oultre* servant de nourriture. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 32, Roybet.)

— *Estre mis a oultre*, avoir le dessous :

Pendant le combat jusques a ce que l'ung des deux fust mis a *oultre*. (*Hist. de Palanus*, n° 43^{re}, Terrebasse.)

— *Estre oultre*, être mort :

SETH
Notre mere est huy trespassee ;
Frere, vous le povez bien voir.
LAMETH.
Elle est *oultre*, vous dictes voir.
(GABRIAN, *Mist. de la Pass.*, 1682, G. Paris.)

— En *oultre*, loc. prép., outre :

Et en *oultre* la restitution, luy offroient laisser toutes les alliances... (COMMYNES, *Mém.*, l. V, ch. I, Chantelauze.)

2. *OUTRE*, voir OUDRE.

OUTREBEU, *oult.*, adj., qui a trop bu, ivre :

Le suppliant qui estoit tout yvre... par temptation de l'ennemi, comme homme *oultrebeu*... (1410, Arch. JJ 164, pièce 330.)

OUTREBORT, *-bord*, *oultre.*, adv., outre mesure, au plus haut degré :

Onques, fors moi, ne vi Nul amer si fort, Ne si *oultrebort*.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, n° 49^{re}.)

Ne se *oultrebort*.
(Id., *ib.*, Richel. 25566, n° 9^{re}.)

A esté voie et adrece De tous biens, plus qu'*oultrebort*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, p. 256^{re}.)

En la fin Philibert de Monton aiant a faire contre l'Estandart, qui tous deux estoient deux vaillans escuiers *oultrebord*... (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 25, Kerv.)

La pompe estoit grande et merveilleuse, la richesse inestimable, et l'arroy triumpant *oultrebort*. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, l. I, ch. 40, éd. 1523.)

OUTRECHARGÉ, adj., surchargé :

Je me dechargerai si bien qu'on me trouvera prud'homme et *outréchargé*. (23 août 1446, *Second interrogatoire, recollement et confrontation de Jamet de Tillay*.)

OUTRECOURIR, *oultre*, v. n., courir au delà :

Il commanda aux gendarmes a cheval du cor senestre *oultre*, donnant tost en haste carriere aux chevaux couverts, affin que la force d'armes mysas au devant a l'assault ilz debrissent les lancettes, javelots et dards des ennemys. (*Sexte J. Frontin*, II, 3.)

OUTRECRIER, *oultre.*, v. a., surpasser en criant :

Qu'il crie aussi hault qu'il vouldra, je le veulx forcer, or *oultre*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 650, Génin.)

OUTRECUIDAISON, *oultre*, *oultre*, *oultre*, *oultre*, s. f., *oultre* :

Biax sire, a vos me claim de mon cosin Gulon Qui m'a desirete par s'*oultre*.
(CHEV. AU CYGNE, II, 1799, Hippeau.)

Par mult grant *oultre*
A mis Amadas a raison.
(AMALDAS ET YDOINE, Richel. 375, n° 327^{re}.)

OUTRECUIDANCER (s'), v. réfl., s'enorgueillir.

Que vault humaine *oultre* ?
Je ne voy pas par quel raison
S'*oultre* nuls mortels homs.
(MET. D'OVID., p. 126, Tarbé.)

OUTRECUIDEMENT, *oultre*, s. m., *oultre* :

Sans ocoison, par *oultre*.
(AUBERON, 315, Graf.)

OUTRECUIDERIE, *-cuderie*, *-quiderie*, *oltr.*, *oultr.*, s. f., *oultre*, présumption, parole *oultre* :

Son nom ly demanda par *oultre*.
(CHEV. AU CYGNE, 3333, Reiff.)

Ju apele *oultre* quant cil vat sor lui en merveilleuses choses en cui conscience li pechiez ou ancuens vices regnet ancor, poc cusenenois de la salveté de son ainme. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, n° 121^{re}.)

Jou ne di pas grant *oultre*.
(CARASOUS, *Chans.*, ap. Maetner, *Altfr. Lieder*, p. 59.)

Certes, vassalz, dont est ce tors Et molt grans *oultre* Quant avoir quides tel(e) amie Com la roine d'Yrlande est.
(DURMART LE GALOIS, 1634, Stengel.)

Mais a moult d'autre gent avient que felonnie Et li envie d'els et l'*oultre* Entreprenre lor fet tel chose et tel atie Dont el et autre gent est souvent empiric. (JACOST DE FOREST., ap. Settegast, *Jeh. de Tuim*, p. 42.)

Convient il pour un homme plain d'*oultre* ?
Perdre sens et honneur et sa grant seignourie ?
(Cuv., *B. du Guescl.*, 4451, Charrière.)

Lor prisonniers ardiront par *oultre*.
(Id., *ib.*, 22559.)

Ichieux fit moult grant *oultre*, car lui tout seul s'en ala en la ville d'Ippre et fist ouvrir la baillie. (*Chron. de Flandres*, II, 545, Kervyn.)

OUTRECUIDEUR, s. m., homme *oultre* :

Lors auras bons legistes et tres bons prescheurs, Et bons fisiciens, et bons conseillieurs, Et pourras accuser les grans *oultre*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, n° 152^{re}.)

OUTRECUIDEUSEMENT, adv., avec *oultre* :

Et il ha respondu *oultre*.
(Gir. de Ross., 756, Mignard.)

OUTRECUIDEMENT, *-deement*, *-deement*, *oultre.*, adv., avec *oultre* :

Par une saillie que son oncle avoit fait mal

aviseement et *outrecuideement*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 77^a.)

Lors Hermias de rechief indigné commence a user de grosses parolles et injures, et sortant hors de raison, *outrecuideement* et sans propos, il inventoit de faulxes calomnies contre Epigene. (MAIGRET, *Polybe*, V, 33, éd. 1542.)

OUTRECUIDIER, *-uyder*, *oult.*, *otreq.*, verbe.

— Réfl., avoir de l'outrecuidance :

... Car trop *m'outrecuidai*
Kant vous osai desirer a amie.
(*Chans.*, ms. Siemie H X 36, f° 28^a.)

Trop *s'otrequida*
Quant si hault pensa.
(THOMAS HERIERS, *Poët. fr. av.* 1300, III, 1098, Ars.)

C'est grant folie a un homme qui est venu de petit lieu et de neant de soy orgueilleir ne *se outrecuidir* pour nul bien terrien qu'il ait amassé. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXV, Bibl. elz.)

— Neut., dans le même sens :

Dont mon esprit de ce troublé
Comme insensé a toute heure *outrecuyde*.
(SCÈVE, *Delie*, clm, éd. 1544.)

— *Outrecuidié*, part. passé, outrecuidant :

Bien sai qu'il est trop *outrecuidiez*.
(MÉN. DE REIMS, 121, Wailly.)

Gil du chastel furent si *outrecuidié* qu'il roberent une partie de la gent le roy.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 342^d.)
P. Paris : *outrecuidies*.

Ces *outrecuidees* meres. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 107, Chazaud.)

Ne soyez pas de ces folles *outrecuidees*.
(*Ib.*, p. 124.)

Au demourant glorieux, *outrecuydé*, intolérable. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXV, éd. 1552.)

— En parlant de choses, excessif, qui passe les bornes, extravagant :

C'est folie extrême
Et *outrecuidee* entreprise
D'assaillir plus fort que soy mesme.

(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 136^e, 2^e partie, Lormier.)

Dieu... a mis au vent toutes les vanitez de ses *outrecuidez* dessaings. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, v, var., Bibl. elz.)

Et encore au xvii^e s. :

Elle n'a garde de rendre un si bon office à un homme qui a esté si insolent, si téméraire, si *outrecuidié* que de l'aimer, (1661, *Hist. du poète Sibus*, Var. hist. et litt., t. VII, p. 121.)

OUTREDOUTÉ, adj., extraordinairement redouté :

Le plus cruel et le plus felon de tote ceste terre, fors seulement l'*outredouté* son frere. (*Artur*, Richel. 337, f° 220^e.)

Amors le fait cortois et cointe,
Et le felon fait franc et dous,
Et l'orgueilleux met as genous,
Et doute les *outredoutes*.

(HUON DE MERY, *Torn. de l'Antechrist*, p. 53, Tarbé.)

OUTREE, *outtree*, s. f., marche en avant ; employé comme une sorte d'interjection pour dire en avant :

Qui plus ne seit si chante *outree*
(G. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 765, Michel.)

Dex, quant crieront *Outree!*
Sire, aides au pelerin
Por cui sui espoantee ;
Car felon sunt Sarrazin.
(*La Dame dou Fayel*, Hist. litt., XXIII, 556.)

Lors ont crié : *Outree! outree!*
Si ont fete la retornee.
(*Peler. Renart*, p. 432, Martin.)

— Enchère :

En baux et fermes de fruits pendans par les racines, de dismages, paxonnages et choses semblables faites a *outrees* et encheres publiques. (*Cout. d'Espinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1133^b.)

En tous baus a ferme de censes et metairies, usuines, droits seigneuriaux et autres choses semblables faits a *outree* ou enchere publique, il y a regulierement tiercement, moitiement et croisement. (*Cout. de Lorraine*, tit. 12, art. 22, Nouv. Cout. gén., II, 1110^a.)

1. **OUTREEMENT**, *-mant*, *-treiement*, *-trement*, *oult.*, *oltr.*, *ultr.*, *otr.*, *utr.*, adv., excessivement, extraordinairement, violemment, absolument, tout à fait :

La plus digne chose qui seit
Que par feiz j'esgarde et voit,
Ce est l'home sans nul dote,
Car l'autre creature tote
Li obeist *outreement*
Et est a son commandement.

(HERM. DE VALENCIENNES, *Dinaux*, *Trouv. Brab.*, p. 362.)

Totes voies por ce que ge li fiançai i sui ge venuz, et me met en vostre merci *outreement*, a fere de moi qan qu'il vos plera. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 110^e.)

Ge lou voil savoir *outreement*. (*Ib.*, Richel. 754, f° 29^a.)

Ains dist tout *outreement* que ja fame n'aroit. (*Hist. de Joseph*, ms. S. Petersbourg, f° 118^a.)

Tout li siecles le tenoit or a honi *outreement*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 35^a.)

Toz sera tiens *outreement*.
(*Dolop.*, 7821, Bibl. elz.)

Aiez merci de vostre amie ;
Car, ce vos merci n'en avez,
Outreement morte l'avez.
(*Ib.*, 4075.)

Moult fut biaz et de grant savoir
Li premiers hom *outreiment*.
(*Ib.*, 11670.)

Por vos ving je *outreiment*.
Bien voi ke dolans m'en irai
Qant o moi ne vos ammenrai.
(*Ib.*, 10556.)

La porra on veoir *outreement*
Qui miex fera el grant tornoiement.
(*Auberis li Borg.*, Romv., p. 230.)

Il puet vandre la beste pour son loier *outreement*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Que le veir poisse en savor *ultrement*.
(*Hugon de Lincoln*, Richel. 902, f° 135^r.)

Outreement vos ai mon cuer doné.
(*G. d'Hanst.*, Richel. 25516, f° 7^r.)

Molt ot largeice pris et lox ;
Ele ot les sages et les fox
Outreement a son bandon.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 10^e.)

Il venqui le tornoiement
Si bien et si *utrement*
C'onques n'en estriva nus hom.
(*Durm. le Gal.*, 8629, Stengel.)

Cel jour li est si avenu
Qu'il venqui le tournoiement,
Molt bien et molt *outreement*.
(*Ib.*, 7372.)

Car ce qu'il disoit
Outreement tenir vouloit.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 20^a.)

Fius iert le roi de Portingal ;
Mais li plusiour, par devinal,
Disoient k'il iert voirement
Fius la roine *outreement*.
(MOUSK., *Chron.*, 20795, Reiff.)

Ce je en vos merci ne truis,
Outreement vivre ne puis.
(ROB. DE BLOIS, *Poës.*, Richel. 24301, p. 559^a.)

Et puis racheter les douz cenx livres de terre por dous mille livres *outreemant*. (1269, *Lett. du c^o de Saumes*, Ch. des compt. de Dole, B 751, Arch. Doubs.)

Outreement li tiermes vint que la bataille dust iestre. (*Chr. de Rains*, c. IV, L. Paris.)

Et envoia li apostoles a mon signeur Loeys et li manda *outreement* que il voloit que il s'en revenist. (*Ib.*, c. xx.)

Il tenront *outreemant* et fermemant les vandaiges. (1272, *Cart. S. Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 76^r.)

Si aucun rei dunkes a d'avarice
Ou de fole largesse la vice
Si se doit conseilser *utrement*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de Secrez*, Richel. 25407, f° 175^d.)

Et qant rentes et despenses faillirent
Les reis lur meins estendirent
As choses e as rentes *utrement*
Des sugez torcenusement.
(*Ib.*, *ib.*, f° 176^a.)

Il cuidierent qe la nef feust toute froissiee *outreemant* dessouz en sa santine. (*Chron. de St-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 355^a.)
P. Paris : *outreemant*.

Quant li Masedonois virent lor seignor chayr, si cuidierent bien qu'il fust mors ; si furent hors de toute atendance de victoire et se desespererent si *outreemant* qu'il n'i ot celui qui mest en lui conseil. (*Le Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f° 15^d.)

Que mises, despans, costanges, grief, perdes, têtes quex que ales soient, que li diz arcevesques ne sui aidanz, li dit citien ne lour aidant, aient fait, encorru ne sostenu en queque meniere que ce soit por raison ne por l'occasion des descors desus diz, sunt quicté et remis *outreemant*. (29 avril 1293, *Tr. de paix entre l'archev. et la comm. de Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

Que mon bienfait a deservir
Voussisses bien et moi servir
Le cuer *outreemant* avoir.
(*La Panthere d'amors*, 329, A. T.)

Quar quant il ot *otreement*
De la bataille heu le pris.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 56^a.)

Il me manda que il vouloit *outreemant* que je y alasse. (JOINV., *Hist. de St. Louis*, p. 234, Michel.)

Ains que je prengne mort, te dois *oultrement* Franche et toute l'empire, se toi vient a talent.
(*Doon de Maience*, 6219, A. P.)

Je jur k'en cest siecle n'a home
Qui si voelle estre *oultrement*
A vous servir entirement,
Comme je voel.

(*Jacq. d'Am.*, *Art d'am.*, ms. Dresde, Koert., 539.)

Que nous seussions *oultrement* l'estat des choses dessus dites. (1314, Arch. JJ 50, f° 75 r°.)

Je suis tout prest et apareillié vers ce peuple de faire ce que vous direz loyauement que je en doy faire car tant vous ay esprouvé a bon et loyal au grant besoing que vous ne me direz chose que je ne face *oultrement*. (*Lancelot du lac*, 1^{re} P., c. XIII, éd. 1488.)

Maintenant est venu arriere et commande au chevalier qui ses armes avoit qu'il face *oultrement* ce que Farrien lui requerra si que nul n'apperçoive que ce soit autre que lui. (*Id.*)

Si lui courut sus et lui donna tel coup sur l'escu qu'il le fendist tout *oultrement*. (*Id.*, 3^e p., ch. xi.)

Le chevalier a l'aigle d'or dit au chevalier doré qu'il ayroit *oultrement* l'une des douze pucelles. (*Perceforest*, vol. III, ch. v, éd. 1528.)

De toutes pars fussent des payens environnez et d'iceulx *oultrement* assailliz. (*D'Auron*, *Chron.*, Richel. 5082, f° 53 r°.)

Toutes sortes de benedictions tomberont a foison en vostre personne, et vostre royaume se comblera *oultrement* de prosperitez. (*Nic. Pasq.*, *Lett.*, II, XIX, éd. 1723.)

— *Jugement dit oultrement*, jugement prononcé en dernier ressort, ou sentence finale après laquelle on ne pouvait plus mettre le fait en droit (ce sont les termes d'un Atour de 1397). C'était le Maitre-Echevin avec ses Pairs, c'est-à-dire, avec les Treize, qui la rendoit, ou bien le Majeur avec les échevins. (*D. J. Fr.*, *Voc. Austras.*)

2. **OUTREEMENT**, voir **OTROIEMENT**.

1. **OUTREER**, *ultréer*, v. a., surpasser :

De proesce e de sen trestuz les *ultreat*.
(*Horn.*, 5239, Michel.)

Cf. **OUTRER**.

2. **OUTREER**, voir **OTROIER**.

OUTREGIET, *oultr.*, s. m., pointe de terre :

O trois quartiers de pret seans al *oultregiet* sur l'Escaut a Wain Fosset. (1344, *Cart. de l'abb. St-Médard*, f° 99 v°, Arch. Tournai.)

OUTREGOUS, voir **OUTRAGEUS**.

OUTREIEMENT, voir **OUTREEMENT**.

OUTREL, *oultrel*, s. m. ?

Pour frainture d'avaïne en grenier et pour *oultriaux* aux vendanges. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

OUTRELANCIER, v. n., sortir du corps, en parlant de la lance :

Et li autres porte la lance
Defuers son cors qui *outrélance*.
(*MALKARAUME*, *Bible*, Richel. 903, f° 200^a.)

OUTRELEVÉ, adj., qui se relève en bosse ?

C'est .i. escu a .iii. tortiaus
Moussus d'orgoil, *outrélevés*,
D'un trop levant levain loves.
(*HUON DE MERY*, *Torneoiment de l'Antechrist*, p. 30, Tabé.)

Cf. **CROSTELEVÉ**.

OUTRELUIRE, *oult.*, v. n., luire à travers :

Transluceo, *outréluire*. (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 166 r°.)

OUTREMARCHIER, *-cher*, *oultr.*, verbe.
— Neutr., mettre le pied de derriere plus avant que celui de devant :

S'il met le pied de derriere outre celui de devant, c'est *oultremarchier*. (*Mod. et Rac.*, f° 6 v°, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., dans le même sens :

Quant un cerf *s'oultremarche*, c'est signe qu'il soit cerf errant, legier, et bien fuyant, et maigre, car s'il avoit gros et gras costes et flans, il ne se pourroit *oultremarcher*. (*Chasse de Gaston Phebus*, ms., p. 171, ap. Ste-Pal.)

Quant un cerf *s'oultremarche*... (*Le bon Varlet de chiens*, p. 4, Lacroix et Jullien.)

OUTREMARIN, *oultr.*, *oltr.*, *ultr.*, adj., situé au delà de la mer, venu d'outremer, qui habite au delà de la mer :

La vient la grant richesce del regne *ultramarin*.
(*Wace*, *Rou.*, 2^e p., 2693, Andreaen.)

Un poille *ultramarin*.
(*BEN.*, *Troie*, ms. Naples, f° 8^e.)

Covert d'un drap *ultramarin*.
(*Id.*, *ib.*, 1223, Joly.) Var., *Outremarin*, ap. Ste-Pal.

La merveilleuse effreison
Ot e l'eissil e la rapine
Que fait la genz *ultramarine*
Sor eus od feu e od occise.
(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 27208, Michel.)

— S. m., celui qui habite au delà de la mer :

Voirement estes vos du lingnage Chain
Qui son frere meurtri d'un coutel acerin
Qui vos peres failliez por .i. *outramarin*.
(*Aye d'Avign.*, 2787, A. P.)

Ne lui rendrum treu mes ja *ultramarin*.
(*Horn*, 1690, Michel.)

OUTREMARINOIS, s. m., celui qui habite au delà de la mer :

Assembler vont as *outramarinois*.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 312, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

OUTREMENANCE, *oultr.*, s. f., action de mener au delà :

Traducio, *oultremenance* ou magnifescation. (*Gloss. de Salins*.)

Traductio, traduction, *oultremenance*.
(*Voc. lat. fr.*, 1487.)

OUTREMENER, *oultr.*, v. a., mener au delà :

Traduco, *oultremener*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Surmener :

Mult le haste, mult l'*oultremaine* (le cheval).
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 28464, Michel.)

OUTREMENT, voir **OUTREEMENT**.

OUTREMONTAIN, *-an*, *oultre.*, *ultra.*, *ultrans.*, s. m., celui qui habite au delà des monts :

Qui tel bataille vaint il n'est mie avalois,
Ainz est *oultremontains*.
(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 144 v° et ms. Rouen, f° 139 r°.)

Que nulz receveurs du roy ne soient *ultramontains* ou de Lombardie. (*Ord.*, nov. 1323.)

Les Ytaliens et *Oultremontains*. (1337, Arch. JJ 68, f° 17 v°.)

Ytaliens et *Oultremontans*. (*Id.*)

Aucuns Italiens, *Oultremontans*, Provençaux ou autres. (1349, *Ord.*, II, 309.)

Tous Lombars, Ytaliens, *Oultremontains*. (*Ord et priv. de Champ.*, Richel. 2625, f° 144^b.)

Italiens et *Oultremontains*. (*CRIST. DE PISAN. Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., ch. LV, Michaud.)

— Adj., d'au delà des monts :

La Cronique du Roy tres crestien Louys doziesme de ce nom de l'an mille cinq cens avecques le remanant de l'annee precedente contenant les *ultransmontaines* gestes des François. (*J. d'Auron*, *Chron. de L. XII*, rubr., Richel. 5081, f° 1 r°.)

Il tira en la Gaule *oultremontaigne*. (*GAGUIN*, *Comm. de Ces.*, f° 7 r°, éd. 1539.)

OUTREMONTAN, voir **OUTREMONTAIN**.

OUTRENOER, v. a., traverser en naviguant :

Plus tost avoit une eve par force *oultrenoe*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1816, f° 61^b.)

OUTREOCCIDENT, s. m., le peuple qui habite à l'extrême Occident :

Cil de Biterne et li *Outreoccident*.
(*Li Covenans Vivien*, 230, Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

OUTREPAS, s. m., merveille :

Et en la salade portee apres estoit assis un riche balais de Flandres, l'*oultrepas* de la chrestieneté. (*G. CHASTELLAIN*, *Chron.*, IV, 77, Kerv.)

C'est le miroir des haults roys et des princes ;
C'est l'*oultrepas* ouvrage de nature.
(*Id.*, *Dit de Verité*, 234, t. VI, Kervyn.)

OUTREPASSE, *oultrepasse*, s. m., ce qui surpasse les autres personnes ou les autres choses, nec plus ultra ; merveille, prodige, phénix ; en parlant de personnes :

En toutes places il avoit esté le *oultre-passe* des bons escuiers. (FROISS., *Chron.*, XIII, 225, Kerv.)

De richesses et d'avoir le *oultre-passe* estoit. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 31.)

Faisons un homme bel et sage
A nostre semblance et ymage
Qui soit seigneur et *oultre-passe*
De toute creature basse.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 544, G. Paris.)

A ce perron de grande renomnee
Doresnavant sera faicte assemblee
Par deux tres preux chevaliers d'*oultre-passe*.
(*Perceforest*, vol. IV, ch. 35, éd. 1528.)

Il estoit des beaulx *oultre-passe*. (*Perceval*, n° 52°, éd. 1530.)

Mulciber des fevres *oultre-passe*.
(CL. MAR., *Met. d'Or.*, l. II, p. 54, éd. 1596.)

Va tost, epistre, il est venu, il passe,
Et part demain des princes *oultre-passe*.
(Id., *Epistre à M. de Guise*, p. 185.)

Cest endroit de forest
Nul chevalier ne passe,
Sans confesser qu'elle est
Des dames *oultre-passe*.

(Id., *Epigr.*, le Perron de M. le Dauph., p. 375.)

Jadis, Catin, tu estois *oultre-passe* :
Jane a present toutes les autres passe.

(Id., *Epigr.*, A Catin, p. 452.)

Mais si en tel sçavoir
Veux t'adonner, tu seras *oultre-passe*,
Veux ton esprit.

(Id., *Rond.*, A celui dont les lettres capitales du rondeau portent le nom, p. 346.)

Ce sera lors que ma muse trop basse
Se haussera, pour louer *oultre-passe*
En bruict et los, qui par tout est semé.

(Id., *Rond.*, à M. de Bellev., p. 388.)

Ta more en beauté *oultre-passe*.

(Id., *Chants*, Am. fug., p. 251.)

Des vrays aymans vous estes *oultre-passe*.
(R. DE COLLEATE, *Rondeaux*, XIX, Bibl. elz.)

Il (un chien) est estimé par les laboureurs qui le reconnoissent le meilleur chien, du tout ce qu'on le veut employer, soit au lievre, au loup, au sanglier, a la beste faulve, a la plume, a l'eau, au rabat, au biereau, au regnard, au loutre, au terrier, au raport du traict, somme, c'est *oultre-passe*. (*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 75, Bibl. elz.)

Du Bellay le louant (Jodelle) comme *oultre-passe* des autres au subject de la tragedie, comedie, et des odes. (PASQ., *Rech.*, VII, 6.)

l'oultre-passe des avocats, la perle et le parangon. (NICOT, *Thresor*.)

Cette expression est aussi donnée par Duez.

— En parlant de choses :

Passer souz le jou estoit *oultre-passe* des vituperes que faire on pouvoit as ennemis vaincus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, n° 214 r°.)

Mais ta forme est en beauté *oultre-passe*,
D'autant que l'or tous les metaux surpasse.
(CL. MAR., *Rond.*, d'une dame ayant beauté et grâce, p. 363, éd. 1596.)

Ceci a descouvert encore mieux *oultre-passe* de la meschanceté de nostre siecle.
(H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol.* p. Herod., c. XII, éd. 1566.)

Repassez par toutes les histoires prodigieuses qui furent oncques, cette cy est *oultre-passe* des autres. (PASQ., *Rech.*, VI, XLII.)

— Supériorité :

Quand deux villes s'approchent en grandeur, je ne voy pas comment on puisse sans danger asseurer de *oultre-passe* de l'une sur l'autre, sans les avoir arpentées toutes deux. (ELIE VINET et ANT. NIZAUD, *Mais. champestre*, p. 83, éd. 1607.)

— *Faire l'oultre-passe*, se porter aux derniers excès :

Parquoy s'el veult son engin appliquer (la femme)
A bien ou mal, nul autre ne la passe,
Si c'est a mal, rien n'y vault replicquer,
Maulgré voz dentz el fera *oultre-passe*.
(*Contredicts de Songecreux*, n° 63 r°, éd. 1530.)

OUTREPASSEMENT, *oultre-passement*, s. m., action de passer outre, par delà :

Outrepassement et saillie, eminentia. *Outrepassement* et avancement, progressus. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Outrepassement, transgressio, trajectio. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

— Fig., transgression :

L'escriture tesmoigne que Saul mourut en son *oultre-passement*, par lequel il avoit commis trahison contre le Seigneur. (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, n° 92 r°, éd. 1567.)

OUTREPASSER, verbe.

— Réfl., passer :

Par Tarascon s'en sont *oultrepassé*.
(*Prise d'Orange*, 408, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Neutr., commettre une transgression :

Priez a Dieu qu'a elle soit propice,
Luy pardonnant, s'en rien *oultrepassa*.
(RAB., *Pantagr.*, ch. III, Jacob.)

Charolais, *oultrepasser*, v. n., passer :
Je vous ai reconnu que vous étiez *oultrepassé*.

OUTREPASSEUR, s. m., prévaricateur :

Prævaricator, *oultre-passeur*. (Gloss. de Douai, Escallier.)

OUTREPERCER, -ser, *oultre*., verbe.

— Act., transpercer :

Quand m'aures vous asses *oultrepercé*
L'ame et le cueur, serf d'un si dous martire?
(CL. DE BUTTET, *Poés.*, I, 95, Jouaust.)

Mais il n'eut le pouvoir d'*oultrepercer* l'aerain.
(JAMYN, *Iliade*, XIII, éd. 1577.)

Pource que les rais debiles de ses yeux, impuissans d'*oultrepercer* l'air opposé, se rejetoient contre luy. (PONT DE TYARD, *Nat. du monde*, n° 22 v°, éd. 1578.)

Il reçut un coup de lance entre le front et le nez, qui lui *oultreperça* le chef. (PASQ., *Lett.*, IV, 20.)

— Réfl., se transpercer :

Chacun de son estoc se fust *oultrepercé*.
(DE LA BLANCHARDIERE, *les Larmes de la France sur le decez de son Heracle*, n° 4 r°, éd. 1589.)

Était encore d'un usage fréquent au xvii^e s. :

La douleur dont ma triste memoire
Va, comme d'un couteau, mon ame *oultreperçant*.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 26, éd. 1633.)

Là, les genoux en terre, à voix humble, à mains jointes,
Le cœur *oultrepercé* des plus sensibles pointes,
Ils demandent pardon, ils implorent mercy
Pour le bel innocent qui fait tout leur soucy.
(S.-AMANT, *Fragm. d'un poème de Joseph et de ses frères*, II, 128, Bibl. elz.)

L'un trouve son enfant *oultrepercé* du glaive.
(Id., *Moyse sauvé*, V, II, 210.)

Et blasphemant, la menaça
De s'*oultrepercer* la poitrine.
(SCARRON, *Léandre et Hero*, ode burlesque à Monseigneur Fouquet, procureur-général au Parlement. Œuvres, t. VII, p. 271, éd. 1786.)

OUTREPLUS, *oultreplus*, adv., de plus, outre cela :

Outreplus, ce fier homme eut desir opprimer
La noblesse de Romme.
(GREVIN, *Poés.*, p. 128, éd. 1723.)

Outreplus le vin chasse la tristesse. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 2, Roybet.)

Grand dommage certes, d'elle et de ces belles dames qui meurent ainsy en leurs beaux ans ! si ce n'est que je croy que je ciel, ne se contentant de ses beaux flambeaux qui des la creation du monde ornent sa route, veut par elles avoir *oultreplus* des astres nouveaux pour nous illuminer, comme elles ont fait estant vives, de leurs beaux yeux. (BRANT., *Dames galantes*, 8^e disc., Buchon.)

Outreplus nous vous voulons accompagner jusques au marché. (GILLES DE HOUSTEVILLE, *Dial. de Vives*, éd. 1611.)

— S. m., surplus :

Retenant pour nous sus *oultreplus* ce qui miex nous plaira. (1317, *Liv. rouge de la Ch. des Comptes*, n° 549 v°, ap. Duc., *Ultragium*.)

Pour les gages de lui et de ses compagnons... item pour *oultreplus* de ce. (1362, Arch. K 48, pièce 22.)

Et au regard de *oultreplus* de ladicte somme, montant dix mille escus d'or. (*Contrat de mariage de Ph. de Comines*, 27 janv. 1473.)

OUTREPREUX, *oultrepreux*, adj., modèle de prouesse :

l'oultrepreux chevalier. (*Perceforest*, vol. IV, ch. I, éd. 1528.)

Combien que je devroye estre *oultrepreux* en tous les faitz que j'entrepris pour l'amour de celle que j'ayme. (Id., vol. V, ch. xxx.)

Ils ont dict des chevaliers preux et *oultrepreux*. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 193, Feugère.)

Outrepreux, tres vaillant, muy valeroso. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

OUTREGUIDEMENT, voir OUTREGUIDEMENT.

OUTREQUIDERIE, voir OUTREQUIDERIE.

OUTREQUIDISON, voir OUTREQUIDAIISON.

OUTRER, *oult.*, *houll.*, *olt.*, *ot.*, *ut.*, *ull.*, verbe.

— Act., passer au delà de, dépasser, traverser :

Ultre s'en quiderent passer
E les autres conreiz *ultrer*.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 1549, Andresen.)

Hom vuis ne puet le porte *outrer*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, st. x, 5, Van Hamel.)

Quant la roete al rei fu *ultrée*,
La la reine unt encuntree.
(*Iristan*, III, 84, Michel.)

Et dant Primaut si fu tan gros
Qu'il ne pot le perluis *outrer*.
(*Renart*, 4406, Méon.)

Et quand il fut passé et ot *outré* l'eschiele,
Si s'ala reposer en une sabloniere.
(*Gaufrey*, 3175, A. P.)

Et fut le coup si grant que la selle fut
oultree. (*Mar. d'A. de Foix*, 3.)

En *outrant* les nueux voiles
La lune est reine des estoiles
Et emperiere de la nuit.
(Cl. BUTTET, *Poés.*, II, 42, Jouaust.)

— Réfl., passer outre :

Dedenz un terrain s'est repost
Tant que li chien s'en sont *outré*.
(*Renart*, Br. xvi, 666, Martin.)

— Neutre, descendre :

Ha ! Sire, quant je me recors
Que des cieulx vous estes *oultré*
Et a moy vous estes monstré,
Et vostre douce mere aussi,
Et que je vous ay veu cy,
Bien doy bouche, mains et cuer tendre
A vous loer et graces rendre.
(*Un Mir. de N.-D.*, comment Otes roy d'Esp. perdi
sa terre, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 469.)

— Trépasser :

S'aucuns boins cuers n'a eu desir,
De recorder no loiauté
Comment mort sommes et *oultré*.
(JEAN DE LA MOTE, *li Regret Guillaume*, 1817, Scheler.)

Cieus qui m'amoit, il est *outrés*.
(*Id.*, *ib.*, 3393.)

— Act., passer, en parlant du temps :

Sor lui s'aresto, ja fust sa vie *otree*
Quant le rescost rois Sairons ses freres.
(*Les Loh.*, ms. Moutp., 237^a.)
Car maintenant seroit la vostre vie *outraie*.
(ADEPROIS LI BAISTAIAS, *Chans.*, ms. Berne 389, 1^o
69 v^o.)

Ançois que fust celle semaine *outrée*.
(*Auberon*, 371, Graf.)

— Surpasser, vaincre, exterminer,
ruiner, tuer :

Se vos me faillez, je sui *utrez*
E toz jorz mais desheritez.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 11718, Michel.)

N'encor ne savotent a dire
Liquels fu mielldres o liquels pire,
Ne liquels l'autre *outrer* deust,
Se tant combatre lor leust
Que la bataille fust *oltrée*.
(*CHAREST.*, *Cliget*, Richel. 1420, 1^o 50^o.)

Puis cil de la cited manderent a la reine
Jezabel cume il ourent uvered e que danz
Nabotz *fud* si *ultré*. (*Rois*, p. 331, Ler. de
Lincy.)

S'ensai firent li autre, nostre gent est *outrée*
Et Antioche prise et la terre gastee.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 808, P. Paris.)

Si en ai vaincu et *oltrés* plus de mil a qui
ge me sui combatuz. (*Lancelot*, ms. Fri-
bourg, 1^o 52^a.)

Li dus cai tous estendus ;
Si le commencha a *utrer*,
Au daarin l'estut pasmer.
(*Comte de Poit.*, 358, Michel.)

D'armes l'*outra*, si reconquist
Les .ii. bariuz qu'a Rome prist.
(*Mousk.*, *Chron.*, 4704, Reiff.)

Et s'il avient que tu l'assailles,
Garde que de l'*outrer* ne failles.
(*JACQ. D'AM.*, *Art. d'am.*, ms. Dresde, Koert., 410.)

Seul a seul puis c'o toi s'enbat,
Outrée veut soit sans debat.
(*Id.*, *ib.*, 1210.)

Mieux vaut c'a force soit *outrée*,
Que d'iluec puet escapee.
(*Id.*, *ib.*, 1218.)

Quant la bataille des mareschaus de
France fut *outrée* et desconfite. (*FROISS.*,
Chron., VII, 44, Luce.)

Encores n'est pas né de mere celui qui
mon sieur Gauvain *outrast* d'armes. (*Lan-
celot du Lac*, 2^e p., ch. xci, éd. 1488.)

— Absolument :

Vencu a et *oultré*
Tout deça
Et de la,
Desous Torci el pré
Son pavellon dreça.

(*Li Tornois des Dames Monseigneur Huon d'Oisy*.)

— Act., terminer, finir :

La bataille aujourd'huy nous convenra *outrer*.
(*Chev. au cygne*, 34657, Reiff.)

Maint estour, maintes joustes dures
Avoit *outrées* de sa main.
(*GIB. DE MONSTR.*, *Violette*, 2821, Michel.)

Qui vous a mort, la bataille a *outrée*.
(*Enf. Ogier*, 6235, Scheler.)

Pourtant qu'au samedi se veulent reposer
Pour le jour du sabbat, alerent ordener
Qu'au dimenche devoient ceste besongne *outrer*.
(*Cuv.*, *B. du Guescl.*, 9504, Charrière.)

Et que sur ce troes bans o souffisant in-
tervall eussent esté faitz, passez et *houltrez*
par nostre dicte court. (Mardi ap. Reminis-
cere 1391, S.-Paul-de-Léon, Arch. Finist.)

La vente de St Mihiel fut vendue et
oultree. (1397-98, Arch. Meuse B 1043, 1^o 1.)

La bataille est *outrée*.
(*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 38378, Scheler.
Gloss. philol.)

Mais tost furent esveillez par le cry de
aulecunes femes de leur ost, dont lesdits
Franchois se retrairent, car ils estoient
peu forts pour *oultré* ceste emprise.
(*J. NICOLAY*, *Kalendr. des guerr. de Tournay*,
III, 15 juin 1477, Hennebert.)

— Fixer :

Item voulons et ordonnons que gaigne
de bataille ne soit point *oultré* fors en l'une

des deux manieres. (*Cérémon. des gag. de
bataille*, p. 32, Crapelet.)

La (à cela) est l'amende *outrée*.
(*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 38121, Scheler.
Gloss. philol.)

— Condamner ?

Le juge donc affecté se monstra
En mon endroit, quand des premiers *outra*
Moy, qui estois absent et loing des villes,
Ou certains fols firent choses trop viles.
(*CL. MAR.*, *Epir. au Roy*, p. 218, éd. 1596.)

— *Outré*, part. passé, surpassé,
vaincu :

Mes por ce que ge me tieng por *oultré*
et que vos en ma mort n'auriez nule honnor
puis que vos m'espee avez prise, vos pri
ge que vos me pardoingniez. (*Lancelot*, ms.
Fribourg, 1^o 97^b.)

Mes bien se gart : s'il est *outrés*,
Pendus sera et encroez.
(*Floriant*, 5193, Michel.)

Ainsi ne vous en irez vous pas, dit mes-
sire Gauvain, car je vous occiray se vous
ne vous tenez pour *oultré*, et celui dist
que plus n'en peult. (*Lancelot du Lac*,
1^{re} p., ch. XLVIII, éd. 1488.)

Le chevalier est dit *outré*, qui est mort
au champ, ou s'est rendu. (*FAUCHET*, *Orig.
des cheval.*, I, 1, éd. 1611.)

— Porté à faux :

Et quant Robastre voit que le coup est *outrés*.
(*Gaufrey*, 3566, A. P.)

— Plein, chargé à l'excès :

Ils estoient tous *outrés* et tous pedoient
de graisse. (*RAB.*, *Cinquiesme livre*, ch. v,
éd. 1564.)

L'un d'eux est de vieillesse *oultré*.
(*J. A. DE BAIF*, *Passetems*, I. IIII, 1^o 104 v^o, éd. 1573.)

Que me sert d'avoir l'ame *outrée*
De mille vains et sots desirs ?
(*Id.*, *Poemes*, I. IX, Lemerre, t. II, p. 455.)

Maris *outrés* de gresse. (*G. BOUCHET*, *Se-
rees*, IV, 163, Roybet.)

Depuis les plus petis jusques aux plus
grands, les Turcs sont naturellement *ou-
trés* d'avarice. (*BRANT.*, *Grands Capit.*, I. I,
c. XXII, Bibl. elz.)

Attila se retira en Pannonie ou le soir
de ses nopces, *outré* de viande et de vin,
s'estant mis au lict, il fut trouvé mort le
lendemain. (*D'URFÉ*, *Astree*, II, 12.)

Centre, *outrer*, outrager.

OUTREVENGEANCE, *oultre.*, s. f., ven-
geance excessive :

Et ce fut fait comme par *oultrevengeance*.
(*J. MOLINET*, *Chron.*, ch. CLXXXVI, Buchon.)

OUTREVIEUX, adj., excessivement
vieux :

Pluiseurs gros quesnes *oultreveux*. (24
avr. 1436, *Cart. de Flines*, DCCCXLI, p. 774,
Hautcœur.)

OUTRIANCE, voir OTROIANCE.

1. OUTRIER, *oultrier*, adj., excessif :

Vengeance *oultriere* ne prendrons main-

tenant de vous et a tant endurerons.
(M. LE FRANC, *l'Estrif de Fortune*, f° 4 v°, éd. 1480.)

— Vigoureux :

Ce fu Pierre Carrion sans doutance,
Lequel estoit sur ung grison destrier
A bien courir assez gent et ouvrier.
(*Pas d'arm. de la bergere*, 307, Crapelet.)

2. OUTRIER, voir OTROIER.

OUTROI, voir OTROI.

OUTROIANCE, voir OTROIANCE.

OUTROIER, voir OTROIER.

OUTROIER, voir OTROIER.

OUTROIEMENT, voir OTROIEMENT.

OUVAILLE, voir ORVALE.

OUVALE, voir ORVALE.

OUVAN, voir OAN.

OUVÉ, voir OVÉ.

OUVELEE, voir OUBLEE.

OUVERAYNE, voir OUVRAIGNE.

OUVERDRACQ, voir OVERDRACH.

1. OUVRESSE, s. f., ouvreuse :

Des cieulx vous estes la maistresse
Et de ses portes *ouversesse*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 18 r°.)

2. OUVRESSE, *overresce*, adj. f., active :

Partie *overresce* de l'ame de l'enfant.
(*Oresme, Quadrip.*, Richel. 1348, f° 217 v°.)

Cf. OVREOR 1.

OUVERT, *overt*, part. et adj., découvert, manifeste, évident, franc, sincère :

Jai biens ne malz n'iert si covers
C'an aucun tans ne soit *ouvers*.
(*Dolop.*, 9945, Bibl. elz.)

Cist exemples est si clers et si *ouvers*, que...
(*Brun. Lat.*, *Tres.*, p. 556, Chabaille.)

Si son plaisir estoit luy en donner plus ample et plus *ouverte* communication. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

Puisqu'il vous en a parlé avec une si *ouverte* demonstration d'affectionner mes affaires. (22 août 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 508, Berger de Xivrey.)

Et contraignoit ses vassaux promettre qu'ils ne tiendroyent le serment par eux juré au roy de France, et autres choses qui ne pouvoient estre faites ne dites que par un *ouvert* ennemi. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. II, ch. II, éd. 1611.)

— A nom ouvert, ouvertement :

Ceux qui pendant les troubles de la republique occuperent les gouvernements d'Italie, et qui a nom *ouvert* ne s'osoient nommer empereurs, s'appellerent patrices de Rome. (Pasq., *Rech.*, II, 9.)

— S. m., ouverture :

En nombre espais des dards tirent contre eux
Parmy l'*ouvert* des fenestrages creux
(Des Masures, *Eneide*, f° 360 v°, éd. 1608.)

— A l'*ouvert*, ouvertement, à découvert :

Ce qui s'y fait manifestement a l'*ouvert*.
(Amyot, *Œuv. mél.*, t. IV, p. 362, éd. 1820.)

Qui refuse la lice accuse son défaut ; un guerrier genereux combat a l'*ouvert* et fait force au besoin. (N. Pasq., *Lett.*, X, 4.)

Car jamais a l'*ouvert*
On ne les void courir (les sangliers).
(Cl. Gauchet, *Poés.*, p. 231, Bibl. elz.)

OUVERTEMENT, *oubv.*, *auv.*, adv., d'une manière ouverte, manifestement :

Or poez veor *auvertement* k'il welt ke nos nos convertiens. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 114 v°.)

En resistant *oubertement* a toute superstition. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 447, Bonnet.)

Et vaut mieux estre moins estimé et vivre *oubertement*, que d'avoir tant de peine a se contrefaire et tenir couvert. (Charr., *Sag.*, l. III, ch. x, p. 604, éd. 1601.)

OUVERTURE, s. f., hommage :

Lesquelz venus devant ledit duc d'Acquitaine, leur demanda pour quoy ilz ne faisoient *ouverture* au roy leur souverain seigneur de ladite ville et chastel de Baumes. (Monstrelet, *Chron.*, I, 123, Soc. de l'H. de France.)

— Permission :

Le chevalier, se montrant moult rejoy de l'avoir trouvé icelle aventure, demanda *ouverture* : qui luy fut acordee et faicte et luy mesme toucha a la blanche et la noire targe, et prit le heraut son nom par escrit. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 21, Michaud.)

Et s'adreça ledict escuyer a Charolois, le heraut, luy requerant qu'il luy fist *ouverture*. (Id., *ib.*)

Ce mesme jour vint au palais un heraut nommé Toulangeon, qui appela le heraut garde du pavillon et luy dist : Noble heraut, je demande *ouverture* pour aller toucher l'une des trois targes qui sont en vostre garde, pour et au nom d'un noble escuyer nommé Pierre de Chandos. (Id., *ib.*, liv. I, p. 296, éd. 1616.)

OUVIERE, voir OVIERE.

OUVLEE, voir OUBLEE.

OUVLIANCE, voir OUBLIANCE.

OUVOIS, adj. ?

La belle loche et le vairon *ouvois*,
Et l'anguillete.
(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, *Œuv.*, t. II, p. 114, Quatrebarbes.)

1. OUVRABLE, *ouvrable*, adj., qui peut s'ouvrir :

Kar eshaucées e *ouvrables*
Seront les portes parmenables.
(*Passion*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 106°.)

Huches ferrees de serreures non *ouvrables*.
(Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 244^r, éd. 1485.)

2. OUVRABLE, *ouv.*, *over.*, adj., qui peut travailler :

Nomees sont les mains tornables
Qui a mains metres sont *ouvrables*.
(Macé de La Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 114^d.)

— Destiné au travail :

S'il soit boef *overable*, il covent de lui regarder plus qu'un autre et del esparnir. (*Tr. d'Econom. rur. du XIII^e s.*, c. xx, Lacour.)

Lez charues et lez autres choses *overables*. (*ib.*, c. xxxiv.)

Par six journees *ouvrables*. (*Compte Jeh. Gilon*, 1399-1400, Arch. KK 264-266.)

— Pratique :

Regardons la soubtilleté de l'entendement de nostre prince, comment gramment s'estendy a comprendre et concevoir toutes choses, tant speculatives comme *ouvrables*. (Crist. de Pisan, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., chap. v, Michaud.)

1. OUVRAGER, adj., d'ouvrage :

Je peins principalement mes cogitations, subject informe, qui ne peut tomber en production *ouvrager*. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. vi, p. 242, éd. 1595.)

— Ouvrable, en parlant d'un jour :

Si autrement ilz le font, le retardement que ilz feront sera a leur despans passé douze jours *ouvrables* entre le temps de Pasques et la Touzains, et .xvi. jours paroillement *ouvrables* et continuez entre la Touzains et Pasques. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., cclxxxix, A. de Courson.)

2. OUVRAGER, v. a., travailler :

Qu'elle sçache *ouvrager* et d'une main songneuse Imiter de Pallas l'esguille industrieuse. (SceV. de Ste Marthe, *Prem. œuv.*, I, du Mariage, éd. 1569.)

OUVRAGEUS, adj., qui exprime la fatigue :

Ces jours se monstre la Veronique, qui est un visage *ouvrageus* et de couleur sombre et obscure. (Mont., *Voyag.*, p. 162, éd. 1774.)

OUVRAIGNE, *ovraigne*, *ovraingne*, *-ainne*, *-aine*, *-eine*, *-einne*, *overaine*, *overayne*, *overainne*, *ouvrainne*, *ouvrayne*, *uvraigne*, *uvrainne*, *uverainne*, *werainne*, *ovrange*, *oevreigne*, *olvrainne*, s. f., ouvrage :

Car costume est d'itel *olvrainne*
Qui tous i port qui puis gaaigne.
(Wace, *Brut*, 9103, Ler. de Liney.)

Donez conseil sur cest *ovraigne*,
Tel, se vos savez, que ne m'en plaigne.
(Bax., *D. de Norm.*, II, 4339, Michel.)

Od duce *ovraigne* de voleir
Istra, sire, de vos tel eir
Dunt li regnes ert maintenant.
(Id., *ib.*, II, 20304.)

(La porte) Ouvree estoit de riche *ouvrainne*
Et de fin or vermeil d'Espaigns.
(Perceval, ms. Montp. II 249, f° 155^a.)

Vues tu dunkes en l'*ouvrage* de Nonnosio
conioistre aucune chose et de la siwance
Helyseu ? (*Dial. S. Greg.*, p. 30, Foerster.)

Prendre les cuidoit a l'*ouvraine*.
(*Tristan*, ms. Cambridge.)

An lettres et an *ovreines* ou en edefices.
(*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms.
Verdun 72, f° 30 v°.)

Ne faites mais tel *uverainne* dunt le sa-
crelise remaigne. (*Rois*, p. 8, Ler. de
Lincy.)

Es *ovraignes* Adam nostre terre maudist.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 22 v°.)

Toute l'*ouvrainne*. (Noel 1235, St-Sauv.
de Metz, Arch. Mos.)

Sa *overayne* ne put durer.
(*Merlin*, Brit. Mus. Arund. 220.)

Par quei la *ouverayne* enfondra.
(*Id.*)

Lur *ovrainne* tut acumplirent.
(*CHAADRY, Set Dormans*, 931, Kosch.)

Mut se delitera sanz faille
Des *ovrainnes* Jhesu Crist
K'uncore fet e tuz jurs fist.
(*Id.*, *ib.*, 38.)

Puis apres, selunc nos *uveraignes*,
En joies maindruns u en peines.
(*ADGAR, Mir. de N.-D.*, Brit. Mus. Egerton 612, f°
4^b.)

La cambre est de marbre porfire ;
Nus clers ne vos poroit descrire
Ne le matre ne l'*ouvrainne* ;
Qui celi voit soef se baigne,
De li veoir est grans delis.
(*Parton.*, 1097, Crapelet.)

Et li fols hom le fol alieve,
Et folsment s'*ovraigne* acteva.
(*Id.*, 4337.)

Et toute *ouvrainne* charitable
Lessier me fist.
(*RUTB.*, le *Miracle de Theophile*, II, 104, Jub.)

La tierce seor si est tristesce
Qui ad une fille qui ad nun paresce,
Les autres sunt rauncor tenaunte,
E ma damesele bien dormaunte,
Poi de *overaine* et wakeraunce,
E damesele desesperance.

(*PIERRE, Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f°
19^b.)

Pur vostre *ovrainne* acomplir.
(*Id.*, *ib.*, f° 1^a.)

Ouvraigne
Plus delies que fil d'iraingne.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 120^b.)

Coment tot ce bien faiz doit estre
Doit l'on es matres des *ovreines*
Demander.

(*J. DE PRIORAT, Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 27^a.)

Et por faire issi faite *ovraigne*.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 8^b.)

Ne qe nul oevere jettee ne fundue mette
en *oevreine*. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Hen. III,
Rer. brit. script.)

Il apert clerement par l'*ovrainne* de Dieu.
(*BRUN. LAT.*, *Trés.*, p. 20, var., Chabaille.)

Toute l'*ouvrainne* entierement ki est
faite ou mur de la citeit. (1280, Coll. S.
Sauv., Arch. Mos.)

OUVRAINGNE, voir OUVRAIGNE.

OUVRANCE, s. f., ouverture :

Une autre maison a feste en suivant en
laquelle ledit Bailleau met ses foings, dont
la principale *ouvrance* est sur la grant rue.
(1460, *Registre des maisons sujettes au droit
de festage, chastell. de Baug.*, c. III, ap. Le
Clerc de Douy, t. II, f° 115 r°, Arch. Loi-
ret.)

— Fig., explication :

Je suis aussi requise issi entre autres
pledges pour l'assurance du titre de ceste
couronne a la royne ma bonne sœur d'en
bailler quelques ungs françoys ; sur quoy,
me remettant de toutes les *ouvrances* et
pentialites a M. de la Mothe, je vous pre-
senteray mes tres humbles recommanda-
tions a votre bonne grace. (14 juin 1570,
Lett. de Marie Stuart à Cath. de Méd.,
Corr. de M. Stuart, t. III, p. 70, Labanof.)

1. OUVRANT, adj., ouvrable :

Jours *ouvrans*. (1382-83, *Compt. de la
fabrique*, Arch. Aube G 1559, f° 57 v°.)

Et aussi bien aux jours *ouvrans*
Qu'ung aultre seroit au dimanche.
(*GREBAN, Mist. de la Pass.*, 4761, G. Paris.)

— Actif :

La cichoree est profitable contre la jus-
quiame, non tant a cause de ses qualites,
que par une vertu *ouvrante* et subtiliante
dont elle est douee par nature. (*GREVIN,
des Venins*, II, 15, éd. 1568.)

Nous devons avoir une foi vive et *ou-
vrante* par charité et dilection. (*JEAN CRES-
PIN, Hist. des martyrs*, p. 571, éd. 1885.)

2. OUVRANT, s. m., volet :

Ung petit tableau d'or, en forme de table
d'autel, fermant a deux *ouvrans*, ou milieu
duquel est, en esmailure de basse taille,
le crucifiement. En l'ung des *ouvrans* la
descente de Nostre Seigneur de la croix et
a l'autre la resurrection, et au dehors sur
les dits *ouvrans* est la flagellation et coro-
nation de mesmes et a l'autre costé est
comment nostre Seigneur porte sa croix,
en ouvrage eslevé. (*Inventaire de Charles-
Quint*, ap. Laborde, *Emaux*.)

1. OUVRE, s. f., envergure des ailes
d'un oiseau :

Se doit entresuir de plumes, de pied, et
de bec ; il doit avoir l'*ouvre* grande, et ne
point avoir en l'*ouvre* un bout de l'escof-
fraye d'aguillon. (*Modus et Racio*, f° 59, ap.
Ste-Pal.)

Doit aussi (le faucon) avoir l'*ouvre* grande,
et dedans l'*ouvre* ne doit point avoir un
bout de l'escoffraye. (*BELON, Hist. des oys.*,
p. 116, éd. 1555.)

2. OUVRE, voir OEUVRE.

OUVRÉ, s. m., syn. d'*ouvrée* :

Les bonnes vignes firent autant de
quheux de vin qu'il y avoit d'*ouvré*. (1661,
Mém. de Cl. Busson, Mém. de la soc.
éduenne, 1875, p. 185.)

Terme encore en usage à Autun pour
désigner une mesure fictive correspon-
dant à deux tonneaux de vin.

OUVREE, *ouree, houvree*, s. f., œuvre :

Son hyaume el chief, el poing l'espee,
Vint d'autre partie a l'*ouree*.
(*GUIART, Roy. lign.*, 14550, W. et D.,

— Mesure de terre, la huitième par-
tie du journal.

L'*ouvrée* de vigne était communé-
ment dans le Revermont de 3.298 ares ;
mais elle était à Treffort de 3.846, à
Chavannes de 3.627, à Coligni de
4.286. Dans l'arrondissement de Billey,
et surtout dans le canton d'Ambérieux,
il y avait presque autant de mesures dif-
férentes sous le nom d'*ouvrée* de vigne,
qu'il y avait de communes. Elle était à
Ambérieux de 3.166 ; à Saint-Denis de
2.532 ; à Vaux, de 3.746 ; à Château-
Gaillard de 2.786 ; à Ambutrix, elle
était de 3.377 ; cette dernière mesure
était commune à tout le canton de Bel-
ley, à celui de Champagne, à Césérieux,
à Saint-Benoit, aux cantons de Seys-
sel et de Virieu-le-Grand. La même
mesure prenait aussi dans ce dernier
canton le nom de fossérée. (*Statist. de
l'Ain*, 1808, p. 706.)

90 *hourees* de vignes. (1333, *Information
par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

60 *ourees* de vignes. (*Id.*)

Une piece de vigne contenant environ
douhes *ourees*. (1394, *Cart. de Citeaux*,
172, f° 23 v°, Arch. Côte-d'Or.)

La vendue de .v. *ourees* de vigne. (5 fév.
1394, *Inv. de meubles de la mairie de Di-
jon*, Arch. Côte-d'Or.)

Un journal de vigne en bon lieu de vi-
gnoble, le quel journal contient huit *ou-
vrees*, l'*ouvrée* cinq sols tournois. (*Cout. de
Bourg.*, *Cout. gén.*, I, 836, éd. 1604.)

Comtois, *ouvrée, ouvrie*.

1. OUVREMENT, *ovr.*, s. m., travail :

Istrat huem a sum ovre e a sun *ovre-
ment* desque a vespre. (*Psalt. monast. Corb.*,
Richel. I. 768, f° 83 r°.)

2. OUVREMENT, s. m., action d'*ou-
vrir* :

Rictus, *ouvrement* de gueules de bestes
mues, ou ris. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp.
II 110, f° 22¹ r°.)

3. OUVREMENT, adv., par *ouvrées*,
par journées :

..... Feront raemplir
Ceux de Tongres et accomplir
Ouvrement le grant fossé.
(*Les Sent. de Liege*, p. 374, ap. Ste-Pal.)

— Avec l'attention d'un bon ouvrier ?

Les tixerans sont tenus de tiltrer les
traismes *ouvrement* sans les mesler. (1410,
Stat. de la drap. de Chauny, Arch.
mun. Chauny.)

1. **Ouvreur**, -*eur*, -*eur*, -*our*, *ouv.*, *over.*, *aver.*, *ovrieur*, s. m., *ouvrier* :

Tels *ovreors*, parlans tant sages,
Fait nostre sire ses messagers.

(*Deliv. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 20 v°.)

Qui est fort e delivre e sain,
E bon *ovreor* de sa main.

(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 118 r°.)

Bon *overour* ne vendra ja tard a son *overs*.

(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Mout harreyt un bon *overour*
Perdre en haust un bon jour.

(Bozon, *Sermon*, ms. Phillips 8336, f° 82.)

Quiconque veut estre crespigniers de fil et de soie a Paris, c'est a savoir *ouvrieres* de coiffes a dames. (E. Bon., *Liv. des mest.*, 1° p., XXXVII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Li folon sont quite vers les saieurs de leurs saies, se li saie passe leur mains et les mains des tondeurs et des *ovrieurs* ki les fachent as maisons de marchans. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer AB XVIII, 16, n° 671.)

Et des servauntz de ces et des autres *overours*. (*Lib. Custum.*, I, 9, Edw. I, *Rer. brit. script.*)

Coment homme doit alloer les *overours* en aust. (*Tr. d'Econom. rur. du XIII s.*, c. XVIII, Lacour.)

Saint Jeroyme respondit en son epistre au grant *ovreur* de Romme. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Val. Chr. 538, f° 2°.)

Ovreur des minieres des metaulx. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 187 v°.)

2. **Ouvreur**, -*eur*, -*our*, -*our*, -*eur*, -*our*, -*iour*, *ovr.*, s. m., atelier, boutique :

Il n'a bon *ovreor* en foire,
Ne bone vile, c'est la voire,
Ou lor borse ne soit pendue.

(Guiot, *Bible*, 2042, Wolfart.)

Les arsevolus de *ovreor*,
Les cretials des palais autor.

(REN. DE BEAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 2781, Hippeau.)

Ne puet dedanz cest termine tenir hostel a Dijon ne dedanz la banleue ne maignaige, ne vendre en sorsemaigne, ne tenir *ovraour*, se n'est a jor de marchief ou de foire de la ville. (1268, *Cart. de Dijon*, Richel. I. 4654, f° 11 r°.)

Sartorium, *ovreur* a queudre. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 233 r°.)

Tenir *ovreur* an sorsemaine. (1294, *Lettre dou pourours de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 9 v°.)

J'ai sergans et laboureurs
Ouvrans en divers *ovreours*
Qui diversement se travaillent.

(*Fables d'Ov.*, Ars. 5069, f° 151°.)

Les courratiers tisseranz ne pourront tistre ne avoir *ovreur* en leur hostel. (1325, *Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 861, Arch. Seine-Inf.)

Ont acostumé a demorer et tenir leurs *ovreurs* de change et d'orfevrarie en la rue de Corvoiserie a Roen. (1325, Arch. JJ 64, f° 1 r°.)

En l'*ovreur* de la drapperie. (Lundi av. Noel 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Maistres, ouvriers et compagnons te-

nans *ovreurs*. (16 oct. 1398, *Ord.*, VIII, 297.)

Que chascun peut tenir et vendre drap in sa maison et sus lo ban de son *ovriour* ou de sa chambre. (1411, Arch. Fribourg, 1° *Coll. de lois*, n° 181, f° 49.)

L'une des closures començant au quaré de la meyson et *ovour* que Jehan Tiboud a au plus pres de ladite chappelle. (11 nov. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 198, Guigue.)

Leonard Caille ledit jour estant en son *ovour* et qui n'est peu venir obstant le mal de sa chambre. (23 sept. 1420, *ib.*, I, 258.)

Pour entretenir le fait de sa marchandise et de son dit *ovreur* qui est tres peu de chose. (14 juin 1458, *Lett. de Ph. le Bon au maire de Dijon*, Arch. mun. Dijon, B 455, n° 9.)

1. **Ouvrier**, *overer*, *houvrer*, *olvrer*, *wrer*, *oupurer*, *œuvrer*, *ewvrer*, *obrer*, verbe.

— Neutr., travailler, opérer, agir :

Par lor conseil voloit *olvrer*
Qu'il ne l'en seussent blamer.

(WACE, *Brut*, 499, Ler. de Lincy.)

Comment Brennes avoit *olvré*.

(*Id.*, *ib.*, 2561.)

E or vus voil mustrer
Cument devez *ovrer*.

(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 3171, Mall.)

Jeo crei que li sainz Esperiz
I *uvera* ensemble od mei.

(BEN., *Ducs de Norm.*, I, 2128, Michel.)

N'i out la nuit nul despoillié,
Ainz se garnirent e *uvrerent*
E ceo qu'il porent se aturnerent.

(*Id.*, *ib.*, II, 3984.)

Cist *uverad* malement devers nostre Seigneur, si cume fait le urent ses ancestres devant lui. (*Rois*, p. 433, Ler. de Lincy.)

Or primes *ovret* en nos par la merci nostre signor li vertuz de la grace. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 71 r°.)

Que grant loier que cil reuevrent

Qui a lui suit et a lui *uevrent*.

(G. DE COINGI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 48°.)

Quiconques veut estre chapeliers de coton a Paris, estre le puet franquement, por tant que il en *evrece* aus us et aus costumes del mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., xcii, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Seignors, vallez et damoiseil,
Soviegne vos de cest fablel.
Sa ja conquerez a nul jour
Que vos oiez de haute amour
Ne vo deduit ne vo voloir,
S'en *ouvrez* par plus bel savoir.

(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 31.)

Or poons nous veoir comment

Il *ouverra* d'ore en avant.

(COCI, 2648, Crapelet.)

La devisent leur parlement
Com faitement il *ouvront*
Quant ou pais de la venront.

(*Id.*, 6703.)

Par mau *obrer*. (*Serm.*, XIII s., ms. Poiriers 124, f° 21 r°.)

Il *oeuvre* sagement.

(B. de Seb., I, 323, Bocca.)

Non pourtant le conte de Valenciennes blasma fort le conte de Flandres qui vouloit prendre a femme celle pucelle et luy dit : Monseigneur, que sçaves vous qu'elle est ? c'est par adventure quelque jeune fille qui pour argent se veut donner. Sire, s'il vous plaist, vous la poves bien tenir a vostre commandement, tant qu'il vous plaira, puis lui donnez congié, car si hault homme comme vous estes doit *ouvrer* saignement. (*Livre de Baudoyne, conte de Flandres*, p. 19, Serrure et Voisin.)

Comme nagueres en nostre pays et duché soit venu Claux Latreba des pays d'Almaigne, *ouvrier* et apurour de mines d'argent, auquel pour luy, ses compagnons et serviteurs, aions donné licence et plain congié de prendre lours necessitez a *ovpurer* et faire apurement des mines d'argent et autres metaux que trouveront en nostre duché... (1423, Lobineau, *Preuv. de l'Histoire de Bret.*, II, 992.)

A Simon de Meureuille, *ouvreur* de thieulle, pour avoir, par cinq jours et demy, *ouvred* de son dit mestier a recouvrir. (1444, *Compte de l'exéc. testam. de Jehan du Touppet*, Arch. Tournai.)

Ramanoquier autour des dessus dites quemeines sur les combles dudit hostel, ou on avoit *ouvred*. (*ib.*)

L'anemy me fist mal *ovrer*.

(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 22.)

Si estoit toujours pauvre, et touteffois ne cessoit il d'*ovrer*. (*Le Doctrinal de sapience*, f° 36 v°, éd. 1493.)

Je dy de foy *ouvrante* en charité.

(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 18, éd. 1549.)

Au second point, je dy que veritablement a luy appartient de souhaiter que la Germanie demeure sauve et entiere, mais comme il en *œuvre*, vous le poves cognoistre par les effects. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 284 v°, éd. 1569.)

L'opinion des stoiciens, qui disent le sage *œuvrer* quand il *œuvre* par toutes les vertus ensemble, quoy qu'il y en ait une plus apparente selon la nature de l'action. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xi, p. 275, éd. 1595.)

J'ay la veue assez claire et reglee, mais a l'*ovrer* elle se trouble. (*Id.*, *ib.*, l. II, ch. xvii, p. 220.)

Tout parfait en *ouvrant*, tout parfait a connois-

[tre.

(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. 1, Bibl. elz.)

— Disposer :

Si elle se remarioit, u alast huers dou conseil de nos testamenteurs, je voel que li .cccc. lb. soient mis huers de se main et que on en *œuvre* par le conseil des eskievins. (Juin 1288, *Chirog.*, Test. Sohier de Nostes, Arch. Tournai.)

— Jouer des instruments de musique :

Furent si esmeus par toute ladite ville que il fisrent cesser tous menestereux d'*ovrer*. (*Grand. Cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan, xxviii, P. Paris.)

— Act., exécuter, créer :

Or monstre ton sens et descœvre
En une sepulture *ovrer*
Tele qu'en ne puisse trouver
Si belo œvre ne si bien portraite.

(CUREST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 55°.)

Et qu'ainsi soit voyez Dame Nature,
Qui nuyt et jour moyennant geniture,
Bastist et œuvre hommes fors et puissans,
Lesquelz murtrist en la fleur de leurs ans.
(J. MAROT, *le Voyage de Venise*, Oraison de paix, f° 29 v°, éd. 1532.)

Et que pour tost chose presses ouvrir,
Laisser on doit ce qu'on peut recouvrer.
(Cl. MAR., *Élég.*, p. 111, éd. 1596.)

— Neutr., servir à :

La viande dont nous avez serviz, a ouvré au chevalier. (*Perceforest*, vol. II, f° 97, éd. 1528.)

— Infin. pris subst., travail, ouvrage :

Adont chil de Buillon laissent tout l'ouvrer.
(*Chev. au cygne*, 2810, Reiff.)

— Ouvré, part. passé, travaillé, exécuté, orné :

Esmeres tint Joïouse au fourel d'or ouvré.
(*Mainet*, p. 23, G. Paris.)

Yde au cors houré
Premiere recouvra
Au trespas d'un fossé.
(HUES D'OISY, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. Cambrés.*, p. 135.)

Chapelle obree de celle mesme maniere de pierres. (*CAUM., Voy. d'outre-mer*, p. 106, La Grange.)

— Estre ouvré, souffrir une action :

De ces vertus dient aucun k'ens es bestes eles sont plus meutes et par nature ouvree. k'eles ne oevrent u muevent, et ens es gens eles oevrent et muevent plus k'eles ne soient meutes ou ouvrees. (*Li Ars d'amour*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 203.)

Dans quelques professions on dit encore œuvrer pour travailler.

2. OUVRER, v. a., ouvrir :

Si se vest et apareille et fait ouvrir les portes del chastel. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 127°.)

OUVRERIE, s. f., atelier :

Vendre en leur bouptique et ouvriere. (5 janvier 1594, *St. des fondeurs de Limog.*, Arch. Haute-Vienne.)

Faire ouvertures de leurs maisons, ouvriers et coffres. (*Id.*)

OUVRETTE, s. f., petite œuvre :

Diogenes composa dialogues et sept tragedies et autres ouvrettes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 30.)

OUVRIER, *over*, s. m., journal, mesure agraire, ce qu'un homme peut labourer de vigne en un jour :

Item une vigne contenant cinquante ouvriers. (1361, Arch. JJ 93, pièce 69.)

Ouvrier se dit encore dans la Suisse romande.

OUVRIR, verbe.

— Act., expliquer, éclaircir :

Sans ouvrir ne declairer la matiere. (FROISS., *Chron.*, XII, 153, Kerv.)

— Découvrir :

Lyonnel print l'escu et l'ouvrit pour veoir le chef. (*Perceforest*, II, f° 79, éd. 1528.)

— Énoncer :

Des partis, on vous en ouvrira de bons et de justes. (*Jouvencel*, p. 429, ap. Ste-Pal.)

— Egayer :

Je vous pry, pour ouvrir mes esperitz, que je me arme demain. (*Jouvencel*, p. 251, ap. Ste-Pal.)

— Ouvrir un conseil, lever la séance :

Adont fu chils consauls ouvers et revinrent li vaillant homme et li prelat en presence de la roine. (FROISS., *Chron.*, II, 98, Kerv.)

Li consaulx se ouvry; on se party et s'en ala cascuns a son logis. (*Id.*, *ib.*, X, 119.)

— Neut., donner accès :

Le castiel qui est biaux et fors et ouvre sus les camps et en la ville. (FROISS., *Chron.*, II, 287, Kerv.)

— Réfl., livrer passage :

Tout li signeur d'Engleterre qui la estoient en la presence dou roi s'ouvrirent et laissent les Escocois passer. (FROISS., *Chron.*, II, 277, Kerv.)

OUVROIER, *ovroier*, s. m., atelier :

Mes ele ne puet ne doit prendre autre aprentis, ne *ouvroier* tenir devant dont que elle ait ouvré el mestier devant dit comme ouvriere oif comme aprentisse. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xxxvi, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconque vouldra lever ledit mestier a Paris et tenir *ovroier*, ou en la banlieue, il sera a ce receu. (1384, *Ord.*, VII, 99.)

Cf. OUVROIR.

OUVROIR, *-oyr, ouvroer, ouvrouer, ouvrouoir, ovroer, ovrouer, ovrooir*, s. m., boutique, atelier :

Se li sires soloit loer sa maison por *ouvrou's* a vendre mercerie. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 94°.)

Se il tient *ouvroer*, il li puet envoyer son valet. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXVII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Devant que l'acheteur soit partiz de l'ouvrouer ou il barchaigne. (*Id.*, *ib.*, 7.)

Quicunques dudit mestier levera *ovrooir* ou dit mestier, il paiera .v. s. au roy. (*Id.*, *ib.*, xciv, 3.)

Un *ovroer* qui se tient a celle meismes meson. (1316, Fontevr., anc. tit., 477, Arch. M.-et-Loire.)

Ledit Bernart ouvrant et faisant son mestier de tisserant en son teillier ou *ouvrouer* avecques un de ses varles. (1418, Arch. JJ 170, pièce 233.)

Permetre a toutes manieres de gens

mecaniques, soient barbiers ou autres, de tenir *ouvrouers* et exercer leur mestier. (1468, *Lett. de L. XI*, Arch. mun. Bourges, cart. B de S. Sulp., f° 130.)

Et tant que duroient lesdites rues, toutes les fenestres, portes et *ouvrouers* et autres passees et veues desdites maisons estoient toutes plaines et empeschees de dames. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 104 r°.)

En celluy temps Cupido par ses ars
Alloyt jstant par fenestres ses dars,
Et par *ouvroy's* avoit gliaux espars
Qui atraperent [rent.
Maintz gros oyseaux, qui la plume y laisse-
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prise du chasteau de Pesquiere, f° 98, éd. 1532.)

L'ouvrouer d'ung apothicaire. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LI, Jacob.)

L'ouvrouoir d'un roustisseur. (RAB., *Tiers livre*, ch. xxxvii, éd. 1552.)

.... Un *ouvroir*

D'un barbier.
(J. A. DE BAIF, *Passetens*, l. IIII, f° 101^{bis} r°, éd. 1573.)

— Ouvroir d'écriture, greffe :

Tablier ou *ouvrouer d'écriture*. (1454, Arch. JJ 187, pièce 222.)

— OÈuvre ?

La dehors a gens a plenté
Que j'ai par mon giu deceuwe,
Gieté seriemes hors de mue
Autrement c'on ne fait ostoir
Se il savoient cest *ouvroir*.
(GAUT. D'ARR., *Erack.*, ms. Turin, f° 15°.)

OUVROIT, *-oyt, ovr.*, s. m., atelier, boutique :

Dames et puceles issoient
De lor *ouvrois* et demandoient
Del chevalier qui il estoit,
Qui l'esprievier querre venoit.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1646, Hip-peau.)

En l'ouvroit et en le maison ki fut sire Jehan Polee. (*Chirogr. du 29 oct. 1301*, Arch. mun. Bouvignes.)

Ouvroys. (1527, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. OUVROIR.

OUVROUOIR, voir OUVROIR.

OUWAILLE, voir OEUILLE.

OUX, voir LE.

OUXSUR, voir OISSOR.

OUY, voir OIL.

OUYCT, voir ORT.

OUYE, voir OIE.

OUYL, voir OIL.

OUYR, voir OIR.

OUYRE, voir OIRE.

OUYSTAIGNELLE, s. f. ?

Va debinnelle *ouystaignelle* a l'i gregois,
Va debinnelle.

(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 284.)

OUYT, voir OIT.

OUYTHENAGE, s. m., prélèvement fait au bénéfice du sergent féodé sur les rentes convenancières qui sont payées par la main dudit sergent :

Guillot Jégon, sergent féodé de la cour de Plouha dict et signifie a la [cour] que combien que au temps passé les predecesseurs dudict Guillot et les [sergents] de ceste dicte cour, et ceux dont il a eu droict et sont en possession et.... droict sont luy, et appartenoit par son droict avoir le *ouythenage* des [convenants] a Monseigneur de ceste dite cour, de ceux qui se poyent par la main.... sergent que dessus et luy devoict, et avoit accoustumé estre rabattu ledict [*ouythenage*] sur les payemens desdictz convenants, etc. (*Enquête du 4 avril 1456*, juridiction de Phouhu, Arch. Côtes-du-Nord, B 892.)

OUZIL, voir OISIL au Supplément.

OV, voir OD.

OVALE, voir ORVALE.

OVALLE, voir ORVALE.

OVALLIER, s. m., nom d'une sorte de champignon en forme d'œuf :

Les champignons qui sont faits en maniere d'ung œuf sont nommes *ovalliers*. (GREVIN, *des Venins*, II, 19, éd. 1568.)

OVANT, part. prés., triomphant :

Un triomphateur « entre a Romme *ovans* et boubançans. » (*Tit. du xv^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

OVATEUR, s. m., triomphateur :

Le *ovateur* rentroit a Rome de cheval sans chariot et sans corone, vestu comme ung consul et acoustré de ornemens des ducs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, IV, 6.)

1. **OVE**, *oeuve*, *ueve*, s. f., collectif d'œuf :

Dedens une goudale vous alies combatant
Pour l'ueve d'un hierenc c'on vous aloit emblant.
(*Chev. au cygne*, 7699, Reiff.)

Eveskes, ki mitre presis,
Tu moustres ke mout apresis
Et bien ies oves de crasse ueve.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. cxvii, 1, Van Hamel.) Var., *ove*.

Comme l'on fend des *œuves* de poisson
Avec un fil, pour confire en saumure.
(A. JAMYN, *Œuv. poet.*, f^o 116 r^o, éd. 1579.)

Guernesey, *œuvres*, œufs de poisson.
Suisse, Neuchâtel, *ouves*, Genève, *œuves*, laite, laitance.

2. **OVE**, *hove*, *owe*, s. f., brebis :

Et quant on l'ot trait si le mist temprer
en lait d'oves et puis le mist un peu essuer.
(*Arthur*, ms. Grenoble 378, f^o 56^o.)

La jument va del hure que ele est
assailli .xlx. semaines devant q'ele eyt
poley, et la vache .xl. semaines jesqes
ele eyt veal, et la *owe*.xxi. semaines devant

q'ele eyt agnel. (*Tr. d'Econom. rur. du xiii^e s.*, c. xxiii, Lacour.)

De 610 pellibus ovium, gallice *hove*, venditis in Barro. (1364, *Compte de Clairvaux*, f^o 27 r^o, ap. Duc., *Hogetius*.)

— *Marchand de oves*, voleur, fripon, coquin :

Ung trompeur, larron, *marchant de hoves*, et plusieurs autres parolles injurieuses. (1473, Arch. JJ 195, pièce 831.)

OVÉ, *oevé*, *ouvé*, adj., plein, gros :

Eveskes, ki mitre presis,
Tu monstres ke mout apresis
Et bien ies oves de crasse ueve.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, st. cxvii, 1, Van Hamel.) Var., *ové*, *oevez*.

En chiaus s'aniche plus parfont
Ki sont plus plain et plus *ové*.

(*Id.*, *Miserere*, st. cxv, 8.)

1. **OVEE**, *euwee*, s. f., omelette :

Ne del sun n'aurunt ja, si Deu plest, ud *ovee*.
(*Horn*, 1457, Michel.)

Item ont lesdis religieux en la ville de Honcourt .iiii. chappons, .ii. *euwees* et .iiii. mines (de blé) a ladite mesure. (1383, *Dénombr. des Baill. d'Am.*, Arch. P 137, f^o 118 r^o.)

— *Couvée* :

Si me consaut saint Martinez
Mainte en ont frainte et endovee,
Et s'en ont fait aucune *ovee* ;
Papelardiaus et papelardeles
Ont a la fois papelart d'eles.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 205^o.)

2. **OVEE**, s. f. ?

Ben s'en aperceit Horn, mel ne l'en est *ovee*.
(*Horn*, 2192, Michel.)

OVEÛLLETÉ, voir IVELTÉ.

OVER, v. n., pondre :

Du grain produit aussi l'esparcet, chascune annee, servant d'avoine au bestail, pour engraisser la poulaille et pour la faire fertillement *over* ou pondre. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, IV, 5, éd. 1605.)

Par dessus toute autre viande, la graine de chanvre est de grande efficace a faire *over*. (*Id.*, *ib.*, V, 2.)

Bresse, *ouvo*, Bas-Valais, Vionnaz, *ova*, pondre des œufs.

OVERABLE, voir OUVRABLE.

OVERAINE, voir OUVRAIGNE.

OVERAINNE, voir OUVRAIGNE.

OVERDRACH, *ouverdracq*, s. m., machine pour faire traverser aux bateaux des barrages :

Louverdracq. (Arch. S.-Om., tir. ccllii.)

Voir dans les *Annales du comité flamand de Flandres* (VI, 1861-62) un mémoire de M. Deschamps de Pas, intitulé : *Ce que c'était qu'un overdrach*.

OVERAYL, s. m. ?

E pus au boys en umbrail
Passerons desous l'*overayl*.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 159, Wright.)

OVEROUR, voir OUVREOR.

OVERRESCE, voir OUVRESSE.

OVERT, voir OUVERT.

OVET, s. m., agneau :

De chacun bœuf maille, de chacun mouton maille, de chacun *ovet* maille, de chacun porc la jambe de derriere ou prix de trois deniers la jambe. (1404, *Aveu des droits de minage et coutume de la ville de Suevre*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 112 v^o, Arch. Loiret.)

OVIACION, s. f., action d'aller au devant :

Il convient que nous sachion premierement pour ce que nous avons dit devant en la vie, se mort sera par *oviacion* de rais ou se le gouverneur de celle chose appliquera a l'angle de occident. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f^o 209 v^o.)

1. **OVIER**, v. n., aller au devant, se rencontrer :

Se la mort est par projection de rais ou pour *ovier* a celui qui *ovie* ou encontre, il convient que nous regardons quant nous aurons voulu l'estat de mort aus lieux qui *ovient* et encontrent. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f^o 210 r^o.)

En celle sepmaine demanderent ceulx de Rouen a ceulx de Paris aide, et on leur envoya trois cens lances et trois cens hommes de trait, pour *ovier* aux Anglois. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1418, Michaud.)

Cf. OBVIER.

2. **OVIER**, *ovyer*, *oefvier*, s. m., coquetier :

Ung *ovier* d'or a six fonceaulx. (1380, *Inv. de Ch. V*, n^o 469, Labarte.)

Un *ovier* d'argent doré a couvescle et a une langue de serpent sur le fretetelet. (1399, *Invent. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 409.) Impr., *omer*.

Un *ovier* d'or, aux armes de la royne, et ou couvescle une langue blanche de serpent. (1403, *Ducs de Bourgogne*, n^o 5979, Laborde.)

Un *œvier* d'or, double, ouvré a arbreceaulx et feuillages de fresiers. (1420, *ib.*, 4192.)

OVIERE, *oviere*, *oefviere*, s. f., ovaire, organe destiné à la production des œufs dans les animaux, soit ovipares, soit vivipares :

Falcon doit avoir l'*oviere* grande. (*Modus*, f^o 77 v^o, Blaze.)

La masle ha la chaleur amoureuse aussi grande que les coqs ; parquoy luy fault cinq femelles ; car s'il monte souvent sur une ou deux prestes a pondre, il gaste les œufs qui a grand peine sont formes dans leur ventre et ne leur donne loisir de parvenir a maturité et perfection ; car ils

tombent par leur *œufviere* avant qu'ils soyent demi faicts. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd. 1555.)

OVLEE, voir OUBLEE.

OVLEIE, voir OUBLEE.

OVOILLE, voir OEILLE.

OVRABLE, voir OUVRABLE.

OVRAGNE, voir OUVRAIGNE.

OVRAINE, voir OUVRAIGNE.

OVRANGNE, voir OUVRAIGNE.

OVRAINNE, voir OUVRAIGNE.

OVRANGE, voir OUVRAIGNE.

OVRAOUR, vois OUVREOR.

OVRE, voir OEUVRE.

OVREE, voir OUVREE.

OVREINE, voir OUVRAIGNE.

OVREMARKE, s. m., homme de métier, ouvrier :

On doit savoir ke ciaux sont *ouremarke*, c'est a dire ki sunt de tel mestiers come il i a chi desous escrit, comment il puet gaagner la hanse. (*Li Ordenance de tenir la hanse c'on opiste la hanse de Londres et entre ceux de Bruges*, Arch. du nord de la France, t. I, p. 183.)

OVREMENT, voir OUVREMENT.

OVREOR, voir OUVREOR.

OUVREOR, voir OUVREOR.

OVRER, voir OUVRER.

OVRIEUR, voir OUVREOR.

OVRIOUR, voir OUVREOR.

OVRIR, voir OUVRIER.

OVROIER, voir OUVROIER.

OVROIT, voir OUVROIT.

OVROUER, voir OUVROIR.

OVROUR, voir OUVREOR.

OVYNDER, s. m., porte d'écluse :

Est tenu (le bourgmestre) d'aller dans toutes les visites des nouvelles digues, d'écluses et chaussées, des champs, de vacquer au compte des canaux, a la refec-tion des *ovynders*. (*Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 636.)

OVYNE, s. f., porte d'écluse :

Personne ne peut faire des digues dans le Boesin,..... et en tous autres canaux, aussi loing que l'ovyne s'étend. (*Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 667.)

Dans les mauvais frais des canaux, des *ovynes*, des ponts, des reparations. (*Ib.*, p. 635^a.)

OWAILLE, voir OEILLE.

OWAILLINE, s. f., brebis :

Ke l'escu ne li valt la cue d'une *owailline*. (*Horn*, 1666, Michel.)

OWAIRE, s. f., sorte de mesure :

Owaire, qui est une mesure. (1328, *Hist. de Metz*, IV, 56.)

OWE, voir OVE.

OWEL, voir IVEL.

OWELMENT, voir IVELMENT.

OWENS, voir OAN.

OXAL, voir ORCEL.

OXELER, voir OISELER.

OXICRAT, *oxycrat*, s. m., mélange d'eau et de vinaigre :

Oxycrat. A potion, or drink, made of vinegar mingled with water. (COTGR., 1611.)

Oxicrat. Look oxycrat. (*Id.*)

Oxycrat, m. Agua y vinagre. (OUDIN, 1611.)

OXIFENICE, s. f., fruit du tamarindus indica :

Oxifenice que l'en appelle autrement finicon indes ou dates indes. Ce sont tamarins, et sont fruitz qui croissent en ung arbre de Inde et ressemblent a dates. (*Grant Herbiere*, p. 99, Camus.)

OXIMI, s. m., sorte d'herbe, l'*ocimum* de Pline (XX, 48) :

Dient li plusor que se tu lies .x. cancrés d'une herbe qui a nom *oximi*, que tuit li escorpion qui seroient enqui pres s'assembleroient as cancrés. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 183, Chabaille.)

OXIRHODINON, s. m., vinaigre rosat :

L'*oxirhodinon* reprime la fluxion. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 127, éd. 1549.)

OXILAXATIF, s. m., purgatif acide :

Et puis soit purgié par *oxilaxatif*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 24, éd. 1495.)

OXIMEL, voir OXUMEL.

OXITACION, s. f., bâillement ?

S'il demeure aucuns *oxitacions* et gravité de sentement. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 8, éd. 1495.)

OXOR, voir OISSOR.

OXOULS, voir OISOS.

OXUMEL, *oximel*, *obsimel*, s. m., mélange d'eau, de miel et de vinaigre :

Bon pain, bon vin, et le buen air Aing assez melz par Witace Que toz lor *oxumias* ne face Ne que totes lor herbolees. (G. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 126^b.)

Que touz leur *obsimias* ne face. (*Id.*, *ib.*, Richel. 23111, f° 270^b.)

Comme le miel qui est dous par nature, et por ce est il plus dous que *oximel* qui est faiz par art. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 304, Chabaille.)

Prenez deux dragmes d'agaric et un scrupule de sel de gemme, et les pulverisez ensemble, et les incorporez avec de l'*oximel*. (FOUILL., *Ven.*, p. 124, ap. Ste-Pal.)

OYABLE, voir OIABLE.

OYAGE, voir OIAGE.

OYANCE, voir OIANCE.

OYCHE, voir OSCHE.

OYE, voir OIE.

OYEE, voir OIEE.

OYELLEMENT, voir IVELMENT.

OYELMENT, voir IVELMENT.

OYER, voir OIER.

OYEUR, voir OIEOR.

OYLLE, voir OEILLE.

OYLLETER, voir OEILLETER.

OYMENT, voir OIEMENT.

OYON, s. f., jeune oie :

Debet tres ancerulos, gallice *oyons*, pro gardia et nomine gardiarum. (*Pièce de 1424*, ap. Duc., *Ancervetus*.)

OYRE, voir OIRE.

OYRES, voir ORES.

OYSEUEMENT, voir OISEUEMENT.

OYT, voir OIT.

OYTAVE, voir OCTAVE.

OYTE, s. f., exprime l'idée d'arrêt, de saisie :

Dient lesdiz maire et bourgeois, que comme audit maire seul appartienne la congnissance et la jurisdiction et puniment de tous les bourgeois de ladite commune, et ledit prevost de la Rochelle les contrainct aucune fois a respondre, autre les arreste et mette en prison... pourquoy requierent qu'il soit defendu audit prevost que il ne face doresnavant ces *oytes* ne surprises ; et ce que il en a fait, soit tourné a nient. (1317, *Ord.*, XII, 428.)

OYTISME, voir OITISME.

OZ, voir OS.

OZANGE, voir OSANGE.

OZANNE, voir HOSANNE.

OZANNIER, voir HOSANNIER.

OZELERIE, voir OISELERIE.

OZELOISON, voir OISELOISON.

OZERAY, voir OSEROI.

OZERIEE, voir OSERIE.

OZERON, voir OSERON.

OZERY, voir OSERY.
 OZILLIER, voir OSILLIER.
 OZINE, s. f., conduit, tuyau :

On ne peust avoir esgouts et ozines, au moyen desquels les eaues et immunditez puissent cheoir ou prendre conduits au puits ou cave de son voisin auparavant edifiez. (*Cout. gén.*, t. II, p. 405, ap. Ste-Pal.)

OZIRE, voir OSIERE.
 OZOULS, voir OISOS.
 OZRON, voir OSERON.



PAAGEAU, voir PEAGEAU.
 PAAGEOR, voir PEAGEOR.
 PAAGERET, voir PEAGERET.
 PAAGIER, voir PEAGIER.
 PAAIGERET, voir PEAGERET.
 PAAIGNE, voir PANNE.
 PAALETE, voir PALETE.
 1. PAALIER, voir POAILLIER.
 2. PAALIER, voir PAELIER.
 PAANAGE, voir PASNAGE.
 PAANER, voir PASNER.
 PAANIE, voir PAENIE.
 PAANIER, voir PEONIER.
 PAANISME, voir PAIENISME.
 PAAQUIS, voir PASQUIS.
 PAARIE, voir PAIRIE.
 PAARRIE, voir PAIRIE.
 PAASELÉ, adj., palé, t. de blason :
 M. J. de Ruault — *Paaselé* d'or et d'azur de tieux pieces. (*Armor. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., V, 91.)
 PAASNAICE, voir PASNAGE.
 PAASQUIZ, voir PASQUIS.
 PAATIS, voir PASTIS.
 PAAVLE, voir PAIABLE.
 PABULATEUR, s. m., fourrageur :

Si couroient celle part li *pabulateur* d'enmi les champs, si que de toutes pars li Gaule estoient encontrez de leur anemis. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., f° 401^a.)

PABULATION, s. f., action de se pourvoir de fourrage :

Pabulation, annone et pourveance de victuailles en necessité n'ont aucun remede, sinon que auparavant on y a pourveu. (*Flave Vegece*, III, 3.)

PABULE, -ulle, s., pâturage ; fig. en t. de médecine :

Ces pustules viennent aucunesfois de superfluitez de boire et de mengier, et pour ce aucuns sages les appellent *pabulles* pourcc que elles viennent de trop large pasture. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, VII, LX, éd. 1485.)

Cf. PARABULE.

PAC, s. m., paquet :

Or a vidé le seigneur Ludovic
 Apres avoir fait et plié son *pac*.
 (J. D'AURON, *Chron.*, t. I, p. 48, Jacob.)

Et encore à la fin du XVII^e s. :

Un *pacq* de peaux puantes... 6 deniers.
 Un *pacq* de liege... 8 deniers. Un *pacq*
 cordé de wede... 3 fr. (10 févr. 1693, *Ordonnance des magistrats de Lille qui fixe les salaires dus aux huit hommes du rivage*.)

PACANT, s. m., homme du pays :

Oultre les intelligences dont il se vanloit de plusieurs *pacants*, qu'il avoit la dedans, du nombre desquels sont les Tallanges, les Baudoiches et les Gornays, des plus anciens gentilshommes de la ville de Metz. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, l. V, ch. XIII.)

Bourg, Hainaut, Flandre, Livradois, *pacan*, Morv., *paican*, Anjou, *pogan*, Norm., *pagan*, *pacan*, paysan, rustre. Doubs, *pacan*, *pouquan*, homme grossier, rustre, paresseux, fier.

PACATEUR, s. m., pacificateur :

Il institua autres douze sacerdotz... en

l'honneur de Mars victeur, propugnateur, vengeur et *pacateur*. (Du VERDIER, *Div. leçons*, p. 86, éd. 1610.)

PACCION, voir PACTION.

PACEFIER, voir PACIFIER.

PACELLE, s. f., sorte d'herbe :

Paracella ou *pacelle* est une herbe dont les feuilles ressemblent a feuilles de l'arbrs ou croist rigolice. (*Le grant Herbar*, f° 87 v°, Nyverd.)

PACHE, *pasche*, s. m. et f., pacte, accord, convention :

Prandrions la moitié de tous emolimenz et profit tant de motures, *paches* de bees, come de trehut de bois et sapins venant avaul suis la dicte escluse. (1360, Ch. des compt. de Dole C 319, Arch. Doubs.)

Il avoit faict a sçavoir aux Turcs sa venue, pour non rompre les convenances et *paches* que il avoit avec eulx. (*Livre des faicts du mareschal de Boucicaud*, 1^{re} p., ch. xxxi, Buchon.)

Se loyaulment les Anglois ne vous tenoient en vostre seigneurie premiere et aussi les aultres *paches* que en leur accord sont contenuz, que tout fust nul. (*Chron. de B. du Guescl.*, p. 411, Michel.)

...Et firent *paches* ensemble de occire leur pere Artaxerces. (BOCCAGE, *Nobles math.*, III, XIX, f° 80 r°, éd. 1515.)

Que si le roy vouloit entrer aux *pasches* faictes entre eulx et Maximillian qu'il pourroit entrer. (*Gest. du Chev. Bayard*, l. II, c. vi, Soc. de l'H. de Fr.)

Le rendirent (le château) aus ennemis, soubz certaines *paches* et conditions ou accords. (J. BASILIC MARCHET, *la Prinse de Terouane et Hedin*, 1553-1554, p. 60, éd. Techener, 1874.)

Avec la mort moyenner quelque *pache*. (V. PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 195, éd. 1555.)

Observation de *paches* et conventions entre les parties. (*Coust. d'Aouste*, p. 29, éd. 1588.)

La race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et *pachies*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, p. 429, éd. 1595.)

La prison fut de quatre ans, au bout desquels elle fut ouverte à Charles II, dit le Boiteux, moyennant les *paches* capitulez entre les deux princes. (E. PASQUIER, *Rech.*, l. VI, ch. XXVII.)

Cela se faisoit avec *pache* et conditions accordées entre les parties, juges, parrains et confidans, avant qu'entrer au combat. (BRANT., *des Duels*, p. 741, Buchon.)

Le tout avecques le mesme *pache* que j'ay dit ci devant, que parapres il n'en falloit plus esperer d'autres. (Id., *ib.*, p. 742.)

Par tel *pache* aussy, qu'il luy vouloit boucher les yeux avec un beau mouchoir blanc. (Id., *des Dames*, IX, 240, Lalanne.)

Suisse rom., Frib., Neuchâtel, Vaud, *pache*, Bas-Valais, Vionnaz, *patse*, s. f., accord, transaction, marché.

1. PACHER, verbe.

— Réfl., être convenu :

Bruyent les roues des charrettes, qui chargées viennent et déchargées vont. Cy se paye, et la *se pache*. (ARETIN, *Gen.*, p. 84, éd. 1542.)

— Neut., s'accorder :

Puis *pacha* avec eulx, leurs promettant... (ARETIN, *Gen.*, p. 81, éd. 1542.)

Cf. PAISIER 1.

2. PACHER, adj., qui pâture :

De tout bestail de pays estrange qui vient aux padouens d'aucune paroisse de La Bourt pour y pasturer du consentement des paroissiens d'icelle, le roy doit avoir et prend pour porc vulgairement dit porc *pacher*, qui sont pour engraisser, ou d'autres petits porcs qui sont estimez pour un porc *pacher*, deux arditz. (1514, *Cost.* de la Bourt, *Cout. gén.*, II, 723, éd. 1604.)

PACHERIE, s. f., accord, convention :

Entre les habitans de Barege et ceux de la vallee de Brot, située au dela les montagnes, dans le royaume d'Aragon, y a *pacheries* perpetuelles, lesquelles ils confirment avec serment solemne chacun an à la fete de la Madelene, et à ces fins s'assemblent en un lieu neutre qui separe leurs terres, prez l'hospital de Gavarnie. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. III, Balencie.)

Cf. PAISERIE.

PACHTGAVE, s., sorte de tenure :

Lorsqu'un bien est donné à ferme *pachtgave*, le fermier est tenu de tenir et entretenir tout ce qui est dit cy devant et d'y satisfaire, à l'égard des terres, des prez, des pasturages et des bois. (1552, *Costumes des deux villes et du pays d'Alost*, Rubr. XIV, art. XXIV, *Nouv. Cout. gén.*, I, 1420.)

PACIABLEMENT, adv., paisiblement :

À avoir, à tenir, à porseier e à espleter, à lever e à recevoir la dite moeson e le cens do dit Guillaume Gaudin e de ses hers *paciablement* e sanz contredit. (1331, *Fontevr.*, anc. tit., 463, Arch. Maine-et-Loire.)

PACIAL, adj., pacifique :

Quand le roy par *paciales* longues treves.. verroit seurté en son royaume. (MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 708, éd. 1681.)

PACIELMENT, adv., paisiblement :

Por laquel chose je te pri que tu m'oies *pacielment*. (*Bible*, Maz. 684, f° 360^b.)

PACIEN, adj., paisible :

Droiture est acquise par saisine à ceulx qui ont en saisine *pacienne*, tant eulx que ceulx dont il ont cause pour soixante ans de saisine dont il suffist prouver .XLV. ans de saisine de certain et .XV. ans de evidence et de creance en oultre les .XLV. ans par la coutume. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 138, ap. Ste-Pal.)

PACIENCE, patience, s. f., permission :

Nous, Hues, par la *patience* de Dieu abbes de Saint Venne. (1306, *Collect. de Lorraine*, p. 287, Wailly.)

Abbesse, par la *patience* de Dieu, du monastere de S. Pierre de Remiremont, de l'ordre de S. Benoist. (*Pièce de 1472*, dans la *Préf. de D. Mabillon*, p. 727, ap. Ste-Pal.)

— Paix :

Le roy se voyant en *patience* avec l'Anglois delibera de dresser une armee pour au printemps reconquerir son duché de Milan. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, p. 7, éd. 1569.)

Vive le roy ! voicy la *patience*.
Plus ne nous faut vainement redoubter
Les Espagnols, vieux ennemis de France,
Lesquels vouloyent ce royaume usurper.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Hour*, XXV, Jacob.)

— Hospitalité, repas :

Monsieur, dist damps abez qui du tout fut assurez, et que dites vous de ma tres redoubtee dame qui tant s'est voulue incliner de prendre la *patience* avecques son povre moine, et puis venir au gibier ? (*Jehan de Saintré*, ch. LXXXI, éd. goth.)

Alors vint le varlet au chevalier qui estoit desarmé, et dit : Sire chevalier, vous viendrez prendre la *patience* avec la dame de ceans et ung chevalier qui est arrivé à ce soir. (*Perceforest*, vol. III, ch. x, éd. 1528.)

Alors elle le coucha le plus honnestement qu'elle peust jusques au lendemain qu'il se leva et habilla et print congé de sa bonne hostesse : et adonc elle luy requist moult instamment qu'il luy pleut prendre en gré la *patience* de l'hostel : et le roy luy respondit qu'il se louoit moult d'elle. (*Id.*)

Pource que vous estes loing de toutes demeures fors de la mienne, si vous prie que pour meshuy vous venez prendre agreablement la *patience* de mon petit hostel. (*Id.*, vol. III, ch. XLV.)

Abraham voyant ces trois ainsi cheminer, il pensa que c'estoient gens de bien et qu'il y avoit quelque seigneur. Il courut à eux pour leur prier qu'il voulsissent venir reposer et prendre la *patience* en son hostel. (*Hist. de la Tois. d'or*, II, f° 183, ap. Ste-Pal.)

PACIENT, -ant, adj., paisible :

Quant aucun est tenu à rendre à ung autre à certain terme ou autres certaines choses à justice ou à autre partie, si celui qui doit estre rendu se rent sans empeschements, ou que les choses soient rendues, il doit suffire, car nul ne doit demander ce qu'il a eu pour ce que il ait *paciente* possession. (*Cout. de Bret.*, f° 184, ap. Ste-Pal.)

— Malade :

Ou venir n'osera ciens,
Jusqu'à ce que l'yver se passe,
Car du chief est si *pacients*
À present qu'a peine en respasse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 386.)

— S. m., mari qui souffre patiemment les infidélités de sa femme :

Pierre Dasy en passant par devant icelui Thiebaut lui dit : Dieu gart ce *paciant* ; laquelle parole signifie en icelui pais (Château-Thierry) ceux *pacients*. (1396, Arch. JJ 149, pièce 203.)

PACIEUSEMENT, adv., pacifiquement :

Tout le tens de sa vie reçut il les maus comme tu les biens, il les reçut *pacieusement* et o bon corage. (*Bible*, Maz. 684, f° 275^a.)

PACIFERE, adj., qui apporte la paix :

Tenant rameau d'olive *pacifere*.
(O. DE S. GEL., *Enaid*, Richel. 861, f° 79^b.)

PACIFIABLE, adj., qui procure la paix :

Et prie Dieu devotement
Es dons qui sont *pacifiable*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 31^b)

PACIFIABLEMENT, adv., paisiblement :

... Tos hom de Charros ne doit respondre à autre de negun heritage que il ait partengu par ci *pacifiablement* par .xx. ans et un jour de montre que il ne siet defailhis de droit devant le seignor de qui il le tient, si doncques cil qui le trait en cause ne soit de son lignage. (*Coutumes de Charroux*, 51, Fontenelle de Vaudoré, Poitiers, 1843.) Imp., *pacisiblement*.

PACIFICATEUR, s. m., officier de justice chargé d'apaiser les différends :

Les hommes de paix ou *pacificateurs* ont l'autorité d'ordonner des ostages et une prompte paix à tous les habitans de la ville et à ses bourgeois et bourgeoises, soit residans dehors ou dedans à l'égard de tous differends, batteries et menaces, et donner seureté entre les parties et leurs parents et alliez respectifs, comme de ne se mal faire l'un à l'autre ou se faire faire mal en aucune maniere, à peine de confiscation de corps et de biens. (*Cout. de Bailleul*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 956.)

À la jurisdiction de la prison dit Ghysel-huys les *pacificateurs* connoissent en matiere d'assurance et se reglent conformement au contenu de la rubrique qu'il y en a. (*Id.*, p. 975^a.)

Dans la ville de Courtray il y a encore une jurisdiction inferieure composee de

sept personnes nommez paysiers ou *pacificateurs*. (1618, *Cout. de Courtray*, Nouv. Cout. gén., I, 1030.)

PACIFICATION, s. f., le prix convenu pour un accommodement :

Le seigneur d'un serf occis aura la *pacification* de la paix, et la remission sera a donner a nous ou a nostre grand baillly. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 144^a.)

PACIFIEMENT, *paciff.*, s. m., pacification :

Pour adviser et pourveoir au bon estat de ce royaume et au vray *pacifiement* d'icellui. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 106, Soc. de l'H. de Fr.)

— Traité de paix :

Lesquelz traicties, *paciffiemens* et tout ce que dessus est dit promistrent iceulx... avoir agreables. (1438, Arch. MM 1094, pièce 67.)

Icelles parties comparans, pour et es noms que dessus, de leurs dis differens et contens.... s'estoient et sont.... pacifiez, acordez et apointiez, ensamble, en le fourme et maniere contenue et escripte en certain rolle de papier, qui de la partie d'iceulz comparans meismes, et aussi de ceulz qui ainsi les avoient apointiez, fu presenté et baillié aux dis eschevins, et, en leur presence, leu en hault et en publique, du contenu duquel rolle, *pacifiement*, traictié et acort, mot apres autre, la teneur s'ensieut. (*Chirog. du 1^{er} févr. 1450*, Arch. Tournai.)

PACIFIER, *-iffier*, *pacefier*, *-effier*, *pac.*, *pass.*, verbe.

— Act., apaiser, avec un rég. de chose :

Le chou a propriété de *pacifier* les douleurs. (*Jard. de santé*, I, 100, impr. la Minerve.)

Ma volonté ne tendoit que a *pacifier* les troubles par une bonne reconciliation. (*Har. de Henry III aux Estats*, 1576.)

Pacifiant les procez et differens qui estoient entre les debtors et les creanciers a raison des usures. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1565.)

— Avec un rég. de personne, accorder :

Ceulx qui *pacifent* et accordent les bonnes gens. (*L'Ord. de cheval.*, Ars. 3240, f^o 14 r^o.)

Nostre Seigneur Jhesus *pacifia* l'homme a Dieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 10 r^o.)

— Accorder par un traité :

Il en fu *pacifié* en telle maniere en nostre presence : c'est a savoir que l'on asserra au devant dit conte, a lui et a ses hoirs... (1254, *Traité entre le roi de Navarre et le duc de Bretagne*, Morice, *Mém. de Bret.*, I, 958.)

Nous volens la sainte ygleze ses franchises e ses dreiz *est[re] pacifié* e accordé en la maniere qui s'encet. (1345, *Acc. ent. l'abb. et le seign. de Thouars*, Buzay, Boîte B, l. VIII, n^o 3, Arch. Loire-Inf.)

Le roy *pacifiera* que nul empeschement ne soit donné audit duc ne a ses hoirs masles, leur vie durant, en la conté de Boullongne. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. cvi, Bibl. elz.)

— Réfl., s'apaiser, faire la paix :

Se ilz ne *se pacifioient*, le roy avoit intention de declarer toutes leurs terres confisquées. (J. Le FEVRE, *Chron.*, I, 21, Soc. de l'H. de Fr.)

En attendant si le peuple cependant *se passifieroit*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 24 v^o.)

— Neut., s'apaiser :

Les crestiens facent *pascefer*. (*Evast. et Blaq.*, Richel. 24402, f^o 60 r^o.)

— Faire la paix, faire un accord :

En a *pacefé* a moi et de tot en tot en a fait mon gré. (1250, *Lib. feod. episc. lingon.*, ms. Langres E 405, f^o 108 r^o.)

Nous acordasmes et *pacefismes* antre moi d'une part et les diz religieux d'autre part, an la forme qui s'ensuit. (Vers 1280, *Cart. de Clairvaux*, Richel. I. 10947, f^o 139 r^o.)

Mais *pacifierent* ensamble. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 22^a.)

Il fit tant par son sens et par ses promesses que il *pacifia* a ses anemis. (*Ib.*, f^o 38^c.)

Et pour ce qu'il ne vouloit qu'il eust contenz entre li et nous, *pacefia* amiablement a nous en la maniere qui s'ensuit. (1298, *Transact.*, Arch. K 36^b, pièce 52.)

Les dites parties *passerferent* et firent pais. (1323, Arch. JJ 61, f^o 162 v^o.)

Que il avoient *pacefé* et fait accort ensambles du cas dessus dit. (1335, Arch. JJ 69, f^o 46 r^o.)

Radulpe, ung des princes desditz Normands qui moult avoit fait de maulx en ce royaume et n'avoit voulu *pacifier* au roy, avoit esté tué en Germanie. (N. GILLES, *Ann.*, f^o 147 r^o, éd. 1492.)

Et venu a Laon en intention de *pacifier* avec les plus grands de ses sujets, il ne peut obtenir d'eux chose qui lui fut honorable. (FAUCHET, *Ant. guul.*, 2^e vol., VIII, 4, éd. 1611.)

PACIFIEUR, s. m., pacificateur, négociateur :

Celluy est bon *pacifieur*, qui ces deux pourroit accorder. (*Perceforest*, vol. V, f^o 4^e, éd. 1528.)

Pacifieur : m. A pacifier, appeaser, peacemaker. (COTGR., 1611.)

Pacifieur, m. pacificador, apaziguador. (C. OUDIN, 1660.)

PACIFIQUE, s. m., sorte de monnaie :

On donnoit a chacun des principaux prestres un *pacifique*. (*Hist. de Lorr.*, II, f^o 882 ; indic. fausse dans Ste-Pal.)

PACIFIZ, s. m. pl., sorte de monnaie arragonnaise :

Les escuz d'Arragon nommez *pacifiz*, pour .xxiii. sols .iiii. deniers tournois. (1473, *Ord.*, xvii, 598.)

PACIQUE, *passique*, adj., pacifique :

Son royaume y trouva *passique*, Par quoy comme ung bon catholique Le voulut bien en paix entretenir.

(A. DE LA VIGNE, *La Louenge des roys de France*, f^o 32 v^o, éd. 1507.)

PACISCION, s. f., traité, pacte, convention :

En ce qui toiche le fait de *paciscion*. (*Pièce du 5 juin 1378*, Neuchâtel, Arch. du Prince Y², n^o 8.)

PACISCIER, v. n., faire un pacte, un traité, une convention :

Sur quantque *serra* traité, parlé, transegé, composé, *paciscé* et accordé pour nous et nostre partie. (1384, *De tractando cum illis de Flandria*, Rym., VII, 429.)

Et d'accorder, transigier, *paciscer* et composer sur toutes questions, debates, discordes, guerres, riotes et dissencions. (*Ib.*)

PACISCIR, v. n., faire un pacte, un traité, une convention :

Et ce celle dame Marguerite peut *paciscir*, transegir et acourder de Champvenz sans appeller ne denuncier au dit monsieur Loys. (*Pièce du 5 juin 1378*, Neuchâtel, Arch. du Prince, Y², n^o 8.)

PACKER, voir PACQUIER.

PACQUUS, voir PACQUEUS.

PACQUAGE, s. m., action de mettre en baril :

Si les barils, tonnes, boucquaux et autres vaisseaux ou ils seront pacquez, (les poissons) seront de la jauge, marque et *pacquage* qu'il appartient, selon les pais ou ils seront. (*Edit de créat. d'off. de vend. de poiss. de mer*, janv. 1583.)

Se dit encore en ce sens à Dunquerque.

PACQUE, *pasque*, s. f., paquet :

Cinq sols tournois pour chacun baril, *pacque* ou paquet de marchandises. (*Pièce de 1510*, ap. Freville, *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, t. II, p. 418.)

— Fagot :

On a fait abattre et ouvrer xi^m iii^o et demi de *pacques*. (1500, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On demande .ix. s. pour fendre trois cents de *pacques*. (1533, *ib.*)

Le nuit de Pasques, a Pietre pour avoir coppé ung cent de *pacques* pour le cuisine de monseigneur (l'abbé de S. Bertin), .iiii. s. t. (1542, *ib.*)

Les bocquillons ont .ix. s. pour façonner ung cent de *pacques*, et .vii. d. pour les dresser. (*Ib.*)

PACQUEUS, *pacquus*, s. m., magasin, lieu de dépôt de marchandises :

Puis nous donnons a notre fils Albin la maison ou il reside en la ville de Gand avec brasserie, *pacqueus*, etc. (*Test. du 15 juing 1595*, Arch. mun. Douai.)

On ouvre les *pacghuus* du lieu de muni-
tion du jadis chasteau de Lille. (1595, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les huichs et portes des *pacghuus*. (*Ib.*)

Et encore au xvii^e siècle :

Les hotes et taverniers devront se tenir
au debit de vin sans en pouvoir vendre
en gros ni avoir cave ou *pachus*. (14 juill.
1691, *Ord. des magistrats de Lille*, p. 770,
ap. Vermesse, *Dict. des pat. de la Flandre*
fr., p. 364.)

Tournai, *pakhuis*, *pakus*, Liège, *pak-
hüss*, magasin, remise. Mons, *pakus*,
pacusse, amas, tas, masse. Flandre
franç., *pacus*, tas de moellons d'environ
3 mètres de largeur sur deux mètres
et demi de hauteur.

PACQUIER, *pacquer*, *packer*, v. a.,
empaqueter, mettre en baril :

Le barelle de harank et d'anguilles de
.xxx. galons pleynement *packes*. (*Stat. de*
Henri VI, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Je *pacqueray* mes besoignes, car la foire
est faicte. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 651, Génin.)

Herens embriesmez et cloz et *pacquiez*
en tonneaux. (xvi^e s., *Mém. pour les habi-
tants de Douai contre le seigneur de Mor-
tagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Pacquier et envoyer. (1589, Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ordonnons que tous ceux qui voudront
acheter tels filets en une ville ou quartier,
pour les transporter en autre lieu de nostre
obeyssance, seront tenu avant *pacquer* la
marchandise par eux achetee, denoncer au
magistrat du lieu ou ledit achat s'est fait.
(*Placard des Archid. sur le transport des*
filets, Bruxelles, 15 juin 1600.)

Dunkerque, *paquer*, mettre en baril.

PACTAC, voir **PATAC**.

PACTANT, adj. ?

Mais en ce point que jectoye mon œil,
Voire en pitié, je vy pres un sercueil
Long et *pactant*, que les ondes pousserent
Jusques a moy.
(OCT. DE S. GELAIS, *Sejour d'honn.*, éd. 1526.)

1. **PACTER**, v. a., comploter :

Le roy fist dire et monstrier par aucuns
de ses conseillers les defaites, mauvai-
sies et trahisons que ledit roy de Navarre
avoit faites, *pactees* et machinees tant
contre le roy Jehen comme contre le roy
Charles son fils. (*Grand. Chron. de France*,
Les gestes du roy Charles V, LXXXVIII, P.
Paris.)

2. **PACTER**, voir **PATTER**.

PACTEURE, s. f. ?

Moult est bonne la *pacteurs*
Qui l'homme em prouesse meure.
(WATRIQUET, *du Preu chevalier*, 277, var., Scheler.)

PACTIEUX, adj., qui a trait à un
pacte, qui convient :

Accord, *pactieux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd.
1571.)

Pactieux. Covenanting ; contracting.
(COTGR., 1611.)

Pactieux, m. Concertador (C. OUDIN, 1660.)

PACTION, *paccion*, s. f., pacte, ac-
cord, convention :

Il (Job) avoit fait *paction* a ses gens
qu'il ne le grevassent de chose qu'il deis-
sent. (*Li prem. liv. de Salemon*, ms. Berne
590, f^o 153^a.)

Le roy Edouard d'Engleterre delibera et
ordonna pour aller prendre les saisines
des terres a luy oblegyes pour la paix et
pactions dessus dites. (xiv^e s., *Récits d'un*
bourgeois de Valenciennes, p. 309, Kerv.)

Requis par ledit mons. le prevost de
dire queles *paccions*, fois, loyalties, pro-
messes, seurté, accointance et affinité il a
aus chevaliers et escuiers par lui offers.
(12 juill. 1391, *Reg. du Chdt.*, III, 208, Bi-
blioph. fr.)

Belles vertuz font vers Dieu *pactions*
Pour grace avoir et plus ne lui desplaire.
(JEAN JORET, *le Jardin salutaire*, p. 122, Luthereau.)

Toute *paction* en matiere beneficiale
reputee simoniaque. (EST. PASQ., *Rech.*,
III, xx, éd. 1723.)

PACTIONNER, -onner, verbe.

— Act., décider par un accord :

Ils traicterent et *pactionnerent* a luy
qu'il s'en riroit hors du pays de Bour-
gongne, sans plus y riens fourfaire. (xiv^e
s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*,
p. 301, Kervyn.)

— Réfl., s'accorder :

Ils se submirent quandt ils se *pactio-
nerent* a vostre jugement. (FOSETTIER,
Cron. Marg., ms. Brux. 10514, VII, II.)

— Neutr., convenir, faire un accord,
faire des conventions, des traités, des
transactions :

Les ducs furent vituperes pour tant que
par auctorité non publicque estoient *pac-
tionnes*. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, f^o 244 v^o.)

Ils *pactionnerent* avec Bellone deesse
de la guerre par le moyen du sang tiré de
leurs reins. (GREVIN, *de l'Imposture des*
diabes, f. 12 r^o, éd. 1587.)

Une personne ayant commis homicide
sera excluse de *pactionner* et faire paix
d'aucuns siens parens occis. (*Chartr. de*
Hain., XX, vi, Nouv. Cout. gén., II, 58.)

PACTIS, *patis*, *patiz*, *pateis*, *pati*,
s. m., pacte, convention concernant les
contributions, et l'impôt lui-même, le
tribut, la somme pour laquelle on a
composé :

Si firent avec lui convenances et *patis*
que il donnoient a chascun des chevaliers
romains un vestement et les gaiges de un
an. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o
138^b.)

Comment vous avez tant souffert de ce
matin Guedon le gayant qui a mis vostre
pays de Guerende a *patis*. (J. D'ARRAS, *Me-
lus.*, p. 328, Bibl. elz.)

Tiendra le pays de mon pere a *patis*.
(*Ib.*, *ib.*, p. 328.)

Jamais ce triste ne vous tiendra en ses
patis. (*Ib.*, *ib.*, p. 340.)

Lequel gayant estoit moult fier et hor-
rible, et tout le pays tenoit en subjection
et *patis*. (*Ib.*, *ib.*, p. 25.)

Par sa force il mist tout le pays a *patis*
jusques en la Rochelle. (*Ib.*, *ib.*, p. 328.)

Par foy, dist Geuffroy, je lui apporte le
patis qu'il a pris par son fol oultrage sur
la terre de Monseigneur mon pere, qui est
en la pointe du fer de ma lance. (*Ib.*, *ib.*,
p. 329.)

Et tenoit bien en son chasteau .iiii. .c.
compaignons a gaiges et trop bien les
paioit de moys en moys, et tenoit tout le
pays outour de lui en paix et en *pactis*.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f^o 292 r^o.)

Si fut envoyè cellui moinsne en Albigon...
pour apporter une rançon d'un *pactis* que
aucunes villes de dessus le pays devoient.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 2645, f^o 39 r^o.)

Aimerigot avoit bien en deniers tous
appareilliez pour payer et finer de cent
mille frans, et tous lui venoyent de pillage,
et de roberies, de raenchons et de *pactis*.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 2646, f^o 62^c.)

Geoffroy Teste Noire, Breton... tenoit
Mont Ventadour comme son bon heritage,
et avoit mis le pays d'environ a certain
pactis. (*Ib.*, *ib.*, XIII, 45, Kerv.)

Bernart de Mirmont, qui au temps passé
a pour les manans et habitans de la terre
et lieux du seigneur de Pierre, au pays de
Gevaudain, frontiere des Anglois, partici-
pé et conversé avec yceulx Anglois, en
faisant *pateis* pour lesdiz habitanz. (1389,
Arch. JJ 137, pièce 106.)

Et tous les ans levoient cinquante mille
escus de *patis*. (Juv. des Urs., *Hist. de*
Charles VI, an 1404, Michaud.)

J'ay entendu que messire Bernard Ferran
a envoié devers vous, sur le fet du *pati* qui
est au present de le vostre part et nostre ;
et auxi pour savoir si vostre volour estoit
que fusse pris aucun prolongement dudit
pati. (13 sept. 1415, *Lett. de la dame d'Al-
bret*, Reg. de la Jurade, p. 251, Bordeaux,
1883.)

Prendre *patis* sur les mettes des Anglois.
(1432, Arch. mun. Compiègne CC 13,
f^o 275.)

Et avoient chacun villaige huit ou dix
queues de vin de rançon et autant ou plus
qu'ils en pilloient de nuyt et de jour, sans
les grans *patis* qu'ils avoient. (*Journ. d'un*
bourg. de Paris, an 1437, Michaud.)

Les François prenoient *patis* et tailles
de trois moys en trois moys, et se les
pouvres laboureurs n'avoient de quoi payer,
les gouverneurs les abandonnoient aux
gens d'armes. (*Ib.*, an 1438.)

Et apres les *patis*, les tailles et les
cources sans pitié. (*Ib.*, an 1440.)

PADANE, s. f., bride qui laisse à un
cheval la liberté de sa langue :

Padane : f. A kind of open bit which
gives much liberty to the tongue of a
horse. (COTGR., 1611.)

PADER, v. a., souffrir :

Afanz que an a *pader*.
(*Passion*, 111, Kosechwitz.)

— *Passu*, part. passé, qui a souffert la passion :

Eu soi Jesus qui *passus* soi.
(*Passion*, 434, Koschwitz.)

PADENNE, s. f., poêle :

Et soit mis en une *padenne* de voyre sur le feu. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 6, éd. 1495.)

PADÉSATIN, voir PAS DE SATIN.

PADOEN, voir PADOUEMENT.

PADOENCE, voir PADOUENCE.

PADOENT, voir PADOUEMENT.

PADOUENCE, -*oence*, s. f., pâturage communal :

Padoence, a common pasture. (COTGR., éd. 1611.)

PADOUEMENT, -*ant*, -*doent*, -*doen*, -*duent*, -*duenx*, s. m., pâturage communal :

Super vasis et omnibus *paduentis* civitatis. (*Lett. pat. d'Ed. duc de Guienne*, acte daté de la veille des apôt. Sim. et Jude 1262, ms. des Cout. de Bord., Arch. mun. Bord. AA, n° 170 r°.)

Deus *paduentz*. (*ib.*, f° 232 r°.)

De tout bestail de pays estrange qui vient aux *padouens* d'aucune paroisse de La Bourt, pour y pasturer du consentement des paroissiens d'icelle, le roy doit avoir et prend pour porc, vulgairement dit porc pachier qui sont pour engresser... deux arditz, et de vache, jument, boeuf, quatre arditz, et pour chacun chef de chevre ou ouaille, un ardit. (1514, *Cout. de la Bourt*, Cout. gén., II, 723, éd. 1604.)

Le bestail d'aucune paroisse... peut pasturer aux *padouens* et pasturages de l'autre paroisse. (*ib.*, tit. 3, art. 16, Nouv. Cout. gén., IV, 968.)

Pour entretenir et garder leurs boscsages, *padouens* et pasturages. (*ib.*, tit. 20, art. 4, Nouv. Cout. gén., IV, 977.)

Tous ceux qui voudroyent prendre des *paduenx* et lieux vacans qui sont en la palu de Bourdeaulx. (10 juill. 1521, Arch. Gir., E, Not. Contat, III, 1.)

Pastis, *padouans*, terres vaines et vagues. (Janv. 1583, *Edit de Henri III pour le reglement des forets*.)

Padoen, as *padoence*. (COTGR., éd. 1611.)

S'est dit dans le midi jusqu'à la fin du xviii^e s. :

Les officiers municipaux de la ville de Bordeaux veulent attribuer à leur ville la seigneurie tant sur les emplacements des murs, fossés et remparts, et la rivière qui passe à Bordeaux, que sur les rues, places et autres lieux publics de cette ville, ainsi que sur les *padouens* ou vacans. (*Mém. p. l'adm. gén. des dom. du roi contre les maire et jurats de la ville de Bordeaux*, 12 août 1783, à Paris, P. G. Simon.)

Le *Dictionnaire d'agriculture* (1809) dit que dans quelques endroits *padouans* s'applique encore aux landes.

PADOUEMENTAGE, -*uentage*, s. m., pâturage communal :

Et mesme amende paye le seigneur du bestail estranger aux habitans d'une paroisse, si son bestail est trouvé au *padouementage* commun de ladite paroisse. (*Cout. d'Ax*, tit. XI, art. 26, Nouv. Cout. gén., IV, 921.)

Si tel statut portoit prejudice au droit de *padouementage* par concession ou pacte. (*ib.*, art. 27.)

Padouementage : m. Common of pasture in one or divers parishes. (COTGR., 1611.)

PADOUERE, adj., qui sert à la pâture :

Plus autre piece *padouere*, terre herme. (1612, *Dénombr. de S. Leser*, ms. de l'archev., IV, 561, Arch. Haut.-Pyr.)

PADOUR, *padouyr*, v. n., faire pâturer, mettre son bétail à la pâture communale :

Il est permis... a un chacun desdits voisins faire mener paistre son bestail... que l'on appelle vulgairement *padouyr* l'un sur l'autre. (1514, *Coust. d'Ax*, titre XI, art. 2, Cout. gén., II, 681, éd. 1604.)

PADUENT, voir PADOUEMENT.

PADUEMENTAGE, voir PADOUEMENTAGE.

PAE, voir PAIE.

PAEELE, *paellee*, *paielee*, *poaslee*, s. f., contenance d'une poêle :

Chascune *paelee* de sui doit obole ausinc par iae comme par terre. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., II, 24, Lespinasse et Bonnardot.)

La *poaslee*, qui vault la bacholee ou environ. (*Pièce de 1438*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 124.)

Du cop que ledit Michelet donna du genoul au dit Chevet, il chei en une *paielee* de eue qui estoit mise sur le feu pour pestrir. (1446, Arch. JJ 100, pièce 362.)

On les recueilleit (les abeilles) a pleines *paellees*. (SIMON GOULART, *Hist. admir. et memorables*, p. 585, éd. 1628.)

1. **PAELER**, *paieleir*, v. a., jauger :

Et portant que ly bons mestiers desdis bresseurs ne soit d'hors en avant trop presseés ne constrains contre raison, accordeit est que, quant venrat a faire le chace et a *paieleir* chu qu'ilh auront bresseit, que les clers et varles desdis fermeurs seulement entreront dedens la maison desdis bresseurs. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 25, Borgnet.)

2. **PAELER**, voir PAILLIER.

PAELERIE, -*ellerie*, *paeslerie*, *peellerie*, -*ellerie*, *poellerie*, s. f., métier de chaudronnier, fabrication de poêles à frire :

Mestier et art de *paeslerie*... audit mestier appartient la cognoissance de fondre, battre et recuire tout airain quelconque. (1407, Arch. JJ 209, pièce 54.)

Colas Cogan, maignen et ouvrier de *poellerie*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 148.)

Le suppliant qui est du mestier de dianderie ou *paeslerie*. (1474, Arch. JJ 204, pièce 57.)

— Chaudronnerie :

Poterie, *peellerie*. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^e, f° 62 r°.)

Paellerie viez et nueve. (*ib.*, f° 128 r°.)

Baterie d'estaing et *paeslerie* d'arain. (1488, *Ord.*, XX, 128.)

1. **PAELETE**, *paellette*, s. f., petite poêle :

Patella, *paellette*. (*Gloss. de Salins*.)

2. **PAELETE**, voir PALETE.

PAELIER, *paalier*, s. m., poêle :

Au lardier pour .i. *paalier* de fer pour la cuisine. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^e, f° 44 v°.)

PAELLE, *paielle*, *payelle*, s. f., poêle, ustensile servant au chauffage :

A Jehan Guerart, caudrelier, pour une *payelle* d'erain a luy achetee servant a y faire feu pour cauffer le chappellain de la cappiellé de le halle, quand il dist messe en icelle, 7 s. (*Compt. d'ouvr. de 1431*, Arch. Tournai.)

A Pierre Motoix, caudrelier, pour l'acat a lui fait d'une *payelle* de keuvre garnie et estoffee comme il appartenoit, servant a faire feu en le halle et auditoire de messeigneurs prevostz et jurez, en temps d'ivier, 25 s. (1465, *ib.*)

A Jacquet Maumuchet, pour avoir fait, composé, vendu et livré aux rejeteurs, et pour servir a porter feu sur le buffet du comptoir de messeigneurs prevostz et jurez, une *payelle* de fer, 21 s. (1517, *ib.*)

A Adrien de Glas, caudrelier, pour une *payelle* de keuvre par luy livree, servant a metre carbons pour faire feu pour chauffer en halle, 60 s. (1549, *ib.*)

— Bassinoire :

Pour une *payelle* a reschauffer liets et .i. crasset de cuyvre... xxxvi. s. .ii. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme*, v° *Thierry Damere peletier*, Arch. Tournai.)

— Baignoire :

La *payelle* ou l'en vouloit prestement mettre baignier l'enfant. (1381, Arch. JJ 120, f° 119 v°.)

— Mesure pour les liquides :

Une *paelle* de vin de rente. (1297, *Fonlevr.*, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

— Vase servant à l'évaporation de l'eau dans les salines :

Item avons donné... les salines et toutes les *paelles* des salines. (*Trad. d'une Ch. de 1425*, ap. Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 276.)

Et combien que selon ledit marchié ils payent et ont toujours bien payé en argent comptant, neantmoins, obstant que plusieurs autres et nouveaux marchans y surviennent qui, par force de faire dons a vosdits officiers, sont a ce preferez en delaisant et postposant lesdits remonstrans, que leur tourne a grand prejudice, disant

vosdits officiers, que en ladite grande *payelle* de scel y a presentement faute, par ce que le cours et fontaine d'iceluy est aucunement diminue.... Pourquoi ils nous ont tres instamment prie et requis en ce les favoriser et vous escrire que, en cas qu'ils ne puissent avoir le furnissement de leurs dits marches en ladite grande *paielle*, que du moins ils le puissent avoir venant de la petite *paielle*, ou, come entendans, y a sel en habundance, et plus que vendre ne se peult. (*Corresp. de l'emp. Maximil. I^r et de Marg. d'Autr.*, II, 358, Soc. de l'H. de Fr.)

A Adrien de Glas, caudrelier, a cause de la fachon de la *payelle* deans laquelle se fait le sel, 96 lb. (1575, *Compt. d'exec. test. de Jehan Englebert*, Arch. Tournai.)

PAELLEUX, voir **PAILLEUS**.

PAELLONNET, s. m., poëlon :

Paellonnet: m., A small pan, or (sootlesse) skellet. (COTGR., 1611.)

Paellonnet d'airain, cucumella. (FED. MOREL, *Pet. Thres. de mots fr.*, éd. 1632.)

PAELLONNETTE, s. f., poëlon :

Paellonnette, f. as *Paellonnet*. (COTGR., 1611.)

Paellonnette, panneken. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franç. et flamande*, éd. 1656.)

PAELOTE, *paellote*, *paulote*, s. f., petite poêle :

.II. cromasles, .I. paire de treffonieres, une *paulote*, .I. rouhaule de fer. (13 février 1394, *Inv. de mercier*, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Deux petiz chauderons, deux *paellotes*. (1397; *Ib.*)

.II. petites *paellotes* d'airain. (20 fév. 1399, *Ib.*)

.II. chandelliers de fer, .II. moichotes, une *paulote*. (*Ib.*)

.II. *paulotes* de fer. (Janv. 1400, *ib.*)

PAENETÉ, voir **PAIENETÉ**.

PAENIE, voir **PAIENIE**.

PAENIME, voir **PAIENISME**.

PAENISE, voir **PAIENISE**.

PAENISME, voir **PAIENISME**.

PAENNIME, voir **PAIENISME**.

PAENUR, voir **PAIENOR**.

PAER, voir **PAIER**.

PAEREUS, voir **PAOUROS**.

PAESLER, voir **PALER**.

PAESLERIE, voir **PAELERIE**.

PAFANCHE, s. m., gros pieu :

Icellui Jehan Paris., fery et navra ledit Guillaume d'un gros paul, appelé *fafanche*. (1381, Arch. JJ 119, pièce 412.)

PAFFUT, voir **ESPAFUT**.

PAFICE, s., palissade ?

En faisant courir la chaine, tout ce qu'est trouvé sur tels chemins, soient edifices, maisonages, *pafiles*, ou autres choses, l'officier les peut confisquer a son profit. (*Cout. du pays de Liege*, IX, XVIII, Nouv. Cout. gén., II, 329.)

Rapprocher de ce mot obscur l'ancien liégeois *pauficht*, pieux et fagots d'épines que l'on mettait autour des rames pour empêcher les chats d'y entrer et d'aller déchirer les draps pendus aux rames.

PAFINOLE, s. f., sorte de grain :

Le septier soille se baille en assiette pour six sols, le septier febves pour cinq sols, de avoine, avoine et *pafinole* a la dite mesure, pour quatre sols. (1495, *Proc. verb. des Cout. de Bourbonnois*, Nouv. Cout. gén., III, 1228.)

PAFLUT, voir **ESPAFUT**.

PAFUST, voir **ESPAFUT**.

PAFUT, voir **ESPAFUT**.

PAGAITRE, voir **PAGEASTRE**.

PAGASTRE, voir **PAGEASTRE**.

PAGE, s. f., volume, livre, récit :

Le fait que j'ay dit en la *page*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18023, Scheler, *Gloss. philol.*)

Che racompte la *page*. (*Ib.*, *ib.*, 22062.)

— Liste, nombre :

Che sont .XLII., se bien conteis la *page*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 24940, Scheler, *Gloss. philol.*)

Car trois de ses cusins avoit en celle *page*. (*Ib.*, *ib.*, 28685.)

PAGEASTRE, *pagastre*, *pagaitre*, s. m., petit page :

Il cueilla a l'environ de Paris et ailleurs aucuns gendarmereaux mal empoinct, en nombre de quatre cents chevaliers, et aucuns pietons et *pageastres* mal habilles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXVIII, Buchon.)

En la grant compagnie d'eulx ne sont nullement gens de faict, ainchois sont paysans et *pageastres*, qui rien ne scevent du mestier de la guerre. (*Ib.*, *ib.*, ch. CCXXIV.)

Les vierges furent abandonees a tous gens d'armes, pages, *pagastres* et pour-sievans. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 10.)

Les contes et autres jeunes seigneurs qui ne sont point *pagaitres*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^r et de Marg. d'Autr.*, II, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

PAGEAT, s. m., sorte de poisson, le rubellio :

Pageat et *pageau*, as *pagel*. (COTGR., 1611.)

PAGEAU, voir **PAGEL**.

PAGEE, s. f., page :

Adonc chantent tous ensemble requiescant in pace ainsy qu'il est noté en icelle *pagee*. (1171, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2^e journée, p. 130, Le Verdier.)

Quant le roy en eut ouy lire .III. ou quatre *pagees* (du livre), il le déchira. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f^o 247^e, éd. 1488.)

Auquel, comme par points et marques, leur sera représenté en un mot le discours de plusieurs lignes, et en une ligne le narré de plusieurs *pagees*. (DU TILLET, *Rec. des Traitez entre les Roys de Fr. et d'Angl.*, Au lect., éd. 1618.)

Pour chacune *pagee* de copie est payé au greffier deux carts. (*Coust. d'Aouste*, p. 95, éd. 1538.)

Et convient que ladite copie contienne en chacune *pagee* dix huit lignes. (*Ib.*)

Si la deposition du tesmoïn pour la multiplicité des articles excedera quatre *pagees* de teneur. (*Ib.*, p. 103.)

PAGEL, s. m., sorte de poisson, le rubellio :

Ilz luy offrent... *pageaux*, gougeons. (RAB., *Quart livre*, ch. XL, éd. 1552.)

Boire du vin ou on aura estouffé un surmulet ou un *pagel*. (DU PINET, *Pline*, xxxii, 10, éd. 1566.)

Pagel, m. A little ruddy sea bream, which resembles the *pagre* so neare, as it is often mistaken for a little one; see *Pagre*. (COTGR., 1611.)

Pageat et *pageau*, as *pagel*. (*Ib.*)

PAGELLATION, s. f., collation page par page ?

Semblablement ont promis luy paier, la demy *pagellation* faicte. Et apres avoir faicte toute et l'entiere *pagellation* semblable somme. (1582, *Lib. noir*, f^o 9^e, Arch. mun. Montaub.)

Seroit empesché de faire et parfaire la dite *pagellation* et alivrement. (*Ib.*)

PAGELLE, s. f., mesure de bois équivalente à peu près au stère :

Messieurs consulz passarent contrat avec ung monsieur Grynhaç, marchand de Rouen, pour fere venir de boys de Bouzon sur la reviere de Loyre et bayloyt a neuf solz la *pagelle*. (*Mém. de J. Burel*, p. 518, Chassaing.)

Et apres messieurs consulz li augmentent le pris de la *pagelle* de neuf solz [et] la mirent a douze. (*Ib.*, *ib.*)

Cf. **PAELLE**.

PAGENE, *paigene*, *pagine*, s. f., mot savant pour page :

Les dous choses cui nos promeraines desins trestot conissons par esprovanee, mais les quatre jointes apres trovons nos es *pagenes* de la Sainte Escriture. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 266, Foerster.)

Nous avons confirmé cheste presente *pagene* de no sel donnee a Lens. (1215, *Loy de la commune de Hesdins*, ap. Tailliar, p. 52.)

Si returnons nos les *pagines* de la sainte Escriiture. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 468.)

A tous chiaus qui cheste presente *paigene* veront, salut. (Juill. 1226, *Ch. de Jehane, comtesse de Fland.*, Chart. des cont. de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)

Ou tiesmoing de ceste cose j'ai fait escrire ceste present *paigene*. (*Ib.*)

Ceste presente *pagine*. (1249, *Ch. de L. IX*, Anc. Cart. d'Auchy, p. 337, Betencourt.)

Je ai saeleit ceste present *pagene*. (*Trad. du XIII^e s., d'une ch. de 1211*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. I. 10176, f^o 23^e.)

Ordenanche avec les autres ensuiwans en le dicte *pagene* publiee aux bretesques de la ville ledit jour. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, Ord. du 21 juin 1407, f^o 151 r^o, Arch. Tournai.)

Ce pendant qu'on le froitoit, lui estoit leue quelque *pagine* de la divine escriiture. (*RAB., Gargantua*, ch. xxiii, éd. 1542.)

PAGENOR, voir PAIENOR.

1. **PAGEOIS**, s. m., caractère, manières d'un page :

Il congnoissoit les sages et honnestes personnes a la barbe, a l'habit, a la contenance, et les caressoit : mais un page, quand bien il eust esté habillé en damoiselle, si l'eust il discerné entre cent autres : car il le sentoit a son *pageois* incontinent qu'il entroit en la salle, encoires que jamais plus il ne l'eust veu. (*DES PERIERS, Nouv. Recreations*, D'un singe..., f^o 241 r^o, éd. 1564.)

2. **PAGEOIS**, *pagois*, *pagez*, s. m., paysan :

Unes lettres obtenues de la court du seneschall de Thoulouse contre les habitans et *pagez* du lieu de Savere en Comminge. (1475, Arch. JJ 204, pièce 147.)

— A la *pageoise*, à la manière des paysans :

Ayans branlé a la lourdesque qu'ils appellent a Thoulouse la *pagose*. (*Printemps d'Yver*, f^o 96 v^o, ap. Ste-Pal.)

PAGEOR, voir PEAGEOR.

1. **PAGEOT**, *pagot*, s. m., petit page :

Que nul ne reservast empres luy ne page, ne *pagot*, si n'estoit que ledit page chevachast chevaux couvers. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 144, Kerv.)

Un page, *pageot*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Nom propre, *Pajot*.

2. **PAGEOT**, s. m., sorte de poisson, le rubellio :

Pageot, as *pagel*. (COTGR., 1611.)

PAGEROT, s. m., petit page :

Pagerot. A (paultry) little page. (COTGR., 1611.)

PAGESIE, s. f., sorte de tenure :

Comme le seigneur de Leastic eust baillié au suppliant a certain cens ou terme *pagesie* ou héritage et l'en eust vestu. (1395, Arch. JJ 148, pièce 68.)

Pagesie. • Cette espece de tenure se trouve specifiée ès terriers de plusieurs seigneuries, ès pays de Velay Forests, et Bourbonnois, et est de même effet que tenir en franchises, ès pays d'Anjou, Touraine et le Maine ; ou que les mesures en Normandie. C'est a dire que chacun des detenteurs du fonds est tenu solidairement aux cens et redevances, sans que le seigneur soit tenu de deviser, ni de s'adresser a tous les detenteurs, si bon ne luy semble : ce qui etant rude pour les debiteurs, qui multiplient de temps en temps par partages, la prudence des Normands a été telle, que de plusieurs qui tiennent en mesure, il y en a un appelé *prevost* qui est le collecteur de la redevance sur tous les detenteurs ; et est fondé a faire la contrainte pour payer le seigneur. • (LAUR., *Gloss. du Droit fr.*)

PAGESSE, s., féminin de page :

En l'ostel dont je suis *pagesse*
Et dont est grace Dieu maistresse.
(DEGUILVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f^o 14^o, impr. Instit.)

PAGEZ, voir PAGEOIS.

1. **PAGINE**, s. f., sorte de poisson :

Pines, harpe, ung poisson que on dist plais, danse, *pagine*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

2. **PAGINE**, voir PAGENE.

PAGNAGE, s. f., panais :

Hec pastinaca, *pagnage*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

PAGNAISIER, voir PARNAISIER.

PAGNIEUL, voir PANEUL.

PAGNON, voir PAIGNON.

PAGNON, voir PENON.

PAGOT, voir PAGEOT.

PAGOUSE, *pagousse*, s. f., payse, compatriote :

Puisque Dieus m'a donné engien
Tans est que je le torne a bien,
J'ai assez ma borse escousse,
Et que devendra la *pagousse*
Ma commere dame Maroie ?
(*Complainte d'amors*, Richel. 837, f^o 250^e.)

Et qe devenra li *pagouse*
Me coumère dame Maroie ?
(*Ib.*, Vat. Chr. 1490, f^o 132 r^o.)

Que devenra dont li *pagousse*,
Me commere dame Maroie ?
(*Ib.*, ap. F. Michel, *Théâtre fr. au moyen âge*, p. 56.)

PAGOUSSE, voir PAGOUSE.

PAGRE, s. m., ombrine :

Les umbres, *pagres*, castagnos. (DU PINET, *Pline*, IX, 16, éd. 1615.)

Pagre, f. A round headed, hawk mowted, red mouthed, and strong toothed sea bream, that feeds much on shell fish ; in summer she is ruddy of colour, in winter skie coloured ; therein differing from the fish *pagel*, which is alwaies ruddy. (COTGR., 1611.)

PAGRURE, *pagure*, *pagul*, s. m., sorte d'écrevisse :

Le *pagure* est une sorte de cancre ayant l'escaille de dessus dure, renforcée et rude. (GREVIN, *des Venins*, I, 24, éd. 1568.)

Pagrure, as *pagul*. (COTGR., 1611.)

Pagul. The smooth shelled cray fish, termed a grampell, grit, or pungar. (*Ib.*)

Pagure, as *pagul*. (*Ib.*)

PAGUAIRIE, s. f., p.-è. syn. de *pagésie* ?

Leurs appartenances et deppendances, terres et *paguairies* y enclavees. (1555, *Traité de neutral.*, Dupuy, cxvii, 34, Richel.)

PAGUE, s. f., paie ; *Pague de commune* est la faculté qu'a le débiteur d'une somme d'en assigner le payement sur ses biens immeubles, ce qui n'est pas permis à celui qui ne doit que la somme de dix sols tournois et au dessous. (LAUR., *Gloss. du dr. fr.*)

Debiteurs de la somme de dix sols tournois ou au dessous, sont contraints de payer incontinent sans avoir terme de quinzaine, ne estre receuz a assigner le payement de telle somme sur leurs biens immeubles que l'on appelle vulgairment *pague de commune*. (1514, *Cost. de Bayonne*, tit. 8, art. 14, Cout. gén., II, 108, éd. 1604.)

PAGUER, v. a., payer :

Et eulx esbatant par ladicte forest, le paie feu Pierre Choe de Valendins dist audit Guichart par maniere de moquerie et derision teles paroles ou semblables : *Pague* la putain, *pague* la. Pourquoi ledit Guichart eust batu ledit paie. (1417, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 65, Douët d'Arcq.)

PAGUL, voir PAGRURE.

PAGURE, voir PAGRURE.

PAIABLE, *paivable*, *paawle*, adj., qui peut payer, solvable :

Se tu savoies que aucuns estoit povres et tu me feis entendre par ton gaaing qu'il estoit bien *paiables* porce que tu me loas fausement .i. autre por moi decevoir, action de tricherie me doit par droit estre donnée contre toi. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f^o 52^e.)

Que cil a qui l'en prestoit deniers n'estoit pas bien *paiables*. (*Ib.*)

Se il y avoit aucuns desdiz habitans qui feussent non *paiables*, les bien *paiables* les feroient bien *paiables*. (1335, Arch. JJ 69, f^o 72 v^o, et *Ord.*, VIII, 21.)

Feux francs *paiables*. (1431, *Cerche des feux du bailliage de Dijon*, Arch. Côte-d'Or, B 11532.)

— En parlant de choses, qui satisfait, irréprochable, de bonne qualité :

Et doit paier li devant dis Jehans des bles qui crestront es terres devant dites sain et sec et *paivable* dou deniers de sous le meilleur. (1255, Ev. de Noyon, Arch. Oise G 580.)

Ou droit cors des vendanges de vin dous et *paawles* dou crut de celi vigne meisme.

(1270, *Cart. de S. Vinc.*, Richel. I. 10023, f° 66.)

Ou droit cours des vendengez de vin boin et *paivale*. (1287, *Cart. de S. Vinc.*, Richel. I. 11025, f° 12.)

Douse sextieres de blé sain et sec et *paivale* tel comme il croist en ches teres. (1287, Chap. Cath. Noyon, Muirancourt, Arch. Oise G 1867.)

Qui cueilloient les gaies fleurettes
De ses *paivables* amourettes.

(J. A. DE BAIF, *Passetems*, I. IIII, f° 93 r°, éd. 1573.)

PAIAGEUR, voir PEAGEOR.

PAIANT, adj., devant être payé :

Li devant dite Beatrix rendi et donna a cascune des personnes desus nomees les terres si comme eles sont desus dites yre-taylement, parmi les rentes *païens* devant dites cascun an. (1298, *Chartes d'Aire en Art.*, Wailly.)

PAIAVLE, voir PAIABLE.

PAICEL, voir PAISSEL.

PAICHEUR, voir PESCHEOR.

PAIE, *paye*, *paë*, s. f., paix :

Dedens le lit fu fait la *paie*.
(*Sept Sages*, 2586, Keller.)

— Don :

Cest don et cest *paë* et ceste laisse nos ajostons aus autres dons et aus autres laisses que nos avons fait en nostre testament. (1275, Jacobins de Poligny, A 5, Arch. Jura.)

Item, audit Jaquemart de Labliel, notaire, pour avoir receues toutes les quitances des dons et *payes* dessus declairees. .XLI. s. (1451, *Compte de l'exéc. testament. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

— Affaire, avec diverses nuances de signification :

Et quant ele fu enz venue
Et ele se fu desvestue,
Or li estuet avoir sa *paie*.

(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 87^d.)

Mais j'oi dire en la contree
Que la dame s'estoit provee
Come profelame et veraie
Qui moult tost ot conté sa *paie*.

(*Id.*)

— Soldat mercenaire :

Pour de la amener en Normandie l'amiral d'Angleterre avec quinze mille *payes* d'Anglois. (1523, *Procès crim. de Jeh. de Poytiers*, p. 9, G. Guiffrey.)

Cassoit les deux mil *payes* italiennes qu'elle luy avoit pieça concedees, qui avoient bien servi et ausquelles il estoit deu cinq mois. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Monsieur de Lautrec approchoit avecques son armee, en laquelle estoit vingt mille *payes* de Suisses. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, liv. II, f° 32 v°, éd. 1569.)

PAIEGEUR, voir PEAGEOR.

PAIEINE, voir PANNE.

PAIELEE, voir PAEELEE.

PAIELEIR, voir PAELER.

1. **PAIELLE**, s. f. ?

Tient dou dit Guillaume la chaucee et la *païelle* de son estenc. (*Fiefs des comtes de Blois*, Arch. P 1178, f° 6 r°.)

2. **PAIELLE**, voir PAELLE.

PAIEN, *payen*, s. m., paysan :

Et tous ensemble menerent tel bruit que tous les *payens* de la autour, les entendans ainsi crier, y coururent de toutes partz. (ANYOT, *Daphnis et Chloé*, p. 67, Jouaust.)

PAIENEMENT, *payenn.*, adv., d'une manière *païenne* :

Payennement vivre. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 244^a.)

Plusieurs chrestiens se gouvernent *payennement*, c'est a dire profanement. (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, c. xv, éd. 1566.)

Vostre doctrine *payennement* martiale. (RICHEOME, *Idolatrie huguenote*, p. 359, éd. 1608.)

PAIENERIE, *payennerie*, s. f., troupe de *païens* :

Nous ne volons point trop fort blasmer Etherie Procla et leur compaignie qui s'enfuyrent pour la *payennerie*, car la peur qu'elles eurent des *payens* les contraindit a ce faire. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 29 r°.)

— Paganisme :

Payennerie : f. Paganisme, heathenisme ; the sect, or country, of pagans. (COTGR., 1611.)

PAIENET, *payenet*, adj., dimin. de *païen* ; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Stephanus dictus *Payenez* de Chaorsia. (1291, *Cart. de Montieramey*, p. 383, Lalore.)

PAIENETÉ, *païenneté*, *payenneté*, *païennité*, *paëneté*, s. f., paganisme :

Il la baptisent en l'enor Damedé :
Le non li otent de la *païenneté*.

(*Prise d'Orange*, 1868, Jonck., *Guill. d'Or.*, ms. Richel. 24369, f° 103.)

Prestre fu de la *paëneté*.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e 1, 20, f° 6^d.)

Retenant encor quelque espece de l'idolatrie et *païenneté* ancienne de Tolose. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, 158, éd. 1556.)

Payenneté, heathenishness. (COTGR., 1611.)

Payenneté, paganisme, heydendom. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

— Pays des *païens* :

Ja fustes vous la flour de la *païennité*.
(*Prise de Pampel.*, 473, Mussafia.)

N'avoit mellor cheval en la *païenneté*.
(*Gaufrey*, 945, A. P.)

Gentilité, c'est *payenneté*. (FOSSETIER, *Cron: Marg.*, ms. Brux., I, f° 69 r°.)

1. **PAIENIE**, *-ennie*, *payenie*, *paënie*, *païnie*, s. f., terre des *païens*, des *Sarrasins* :

De *païennie* amenrons *païens* tant.
(*Les Loh.*, sp. Duc., *Obs. sur l'hist. de S. Louis*, p. 26.)

Polibetes en pies estut,
Un rices rois de Bitenie,
C'est une terre em *païenie*.

(WACE, *Brut*, 13312, Ler. de Lincy.)

Jusques en *païenie* ne vauroie arester.

(*Aiol*, 8911, A. T.)

Et en crestienté et nis en *païnie*.

(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 19 r°.)

Si i fu li soudans de Coigne et cius de l'Escamiele, et cius de Halappe, ou li boin chevalier sont de *païenie*. (*Chron. de Rains*, ch. XI, L. Paris.)

Tuit li roi et li grant home de la *paënie*.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 267^d.)

Dont a Hue le congié pris,
C'aler s'en veut en *païennie*.

(*L'Ordene de Chevalerie*, ap. Ducange, *Observ. sur l'hist. de S. Louis*, p. 26.)

E relever se doit la *païennie*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 269, A. T.)

Payenie. (RABELAIS.)

2. **PAIENIE**, *païennie*, *paënie*, *paanie*, *païnie*, adj. f., *païenne*, des *païens* :

Que tant menascent cele gent *paënie*.
(*De Charlem. et des Pairs*, Rouv., p. 164.)

Si faisons haies vers la jent *païenie*.
(*Auberi*, p. 152, Tobler.)

D'un rois qu'en terre *païenie*
Fu jadis de grant signourie.

(HUE DE TABARIE, *Dinaux, Trouv. artés.*, p. 245.)

Huidelon va devant et sa gent de Persie,
Qui tuit erent armé a la loi *païenie*.

(*Gui de Bourg.*, 3266, A. P.)

Au mengier se saoient celle jant *paanie*.

(*Floov.*, 1665, A. P.)

En terre *païnie*.

(*B. de Seb.*, XV, 1059, Bocca.)

Vo bataille menez contre gent *païennie*.

(Cuv., *B. du Guescl.*, 16033, var., Charrière.)

PAIENIME, voir PAENISME.

PAIENINETÉ, *païenn.*, s. f., paganisme :

Orable ot non en *païennineté*,
Et quant reçut sainte crestienté
Dame Guibourc ainsi se fist nommer.

(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 35 r°.)

PAIENIQUE, *payennicque*, adj., *païen* :

Trestous estoient de la loy *payennicque*.
(LE BAUD, *Geneal. d'Anne de Bret.*)

PAIENISE, *paënie*, s. f., pays des *païens* :

Mes en pelice veire u en pelice grise
U en bliaut de poile del mielz de *paënie*.

(*Horn*, 922, Michel.)

1. **PAIENISME**, *paënie*, *-ennime*, adj. fém., *païenne* :

Puis si escrient l'enseigne *païenisme*.
(*Rol.*, 1921, Muller.) *Ma.*, *paënie*.

Riches rois fut nez de Bitisme
En une terre *païenisme*.

(WACE, *Brut*, ms., f° 98 v°, col. 1, ap. Ste-Pal.)

La loy *païennime*. (JOINV., *S. Louis*, LXXIII, Wailly.)

2. PAÏENISME, *païenime*, *-ennisme*, *-imme*, *pain.*, *paen.*, *paenn.*, *paan.*, *paisn.*, *pein.*, *païsinime* (forme altérée), s. f., terre des païens, des Sarrasins, des infidèles :

De *païenime* amenrons avoir tant.

(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f° 54^a.)

En Julien ot molt bon chevalier,
En *païenime* n'an avoit .i. plus fier.

(*Raoul de Cambrai*, 7737, A. T.)

En *païennisme* n'en la crestienté.

(*Charr. de Nymes*, 139, Jonck., *Guill. d'Or.*)

E nous defendun que l'un christien fors
de la terre ne vende n'ensurchetut en *paï-
sinime*. (*Lois de Guill.*, § XLI, Chevallet, *Or.
et forme de la l. fr.*, I, 117.)

De toute *païenime* a ses barons mandes.

(*Fiarabras*, 4427, A. P.)

En toute *païenime* n'ot .i. si boin coursier.

(*Ib.*, 5673.)

En *païenime* est en prison.

(*Blancand.*, 2961, Michelant.)

Viers *païenime* tient sa destre.

(GAUTIER D'ARRAS, *L'Empereour Eracles*, 6452, Maas-
mann.)

Pereche nes destornoit pas
A passer outre les fors pas
Ne les desiers de *païenime*.

(BAUD. DE CORDÉ, *Conte dou pel.*, 193, Scheler.)

Un chastel de Babilone, Musoire est nomee,
Ke touz jours en *peïnime* sera renomée.

(*Du bon William Longespee*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*,
II, 339.)

Si manda en le tiere de Damas et de Ha-
lape et par toute *païenime* sergans et che-
valiers qu'il venissent a lui. (*Chron. d'Er-
noul*, p. 41, Mas-Latrie.)

La est li crestientes et d'autre part li
païenime. (*Ib.*, p. 62.)

Encore en parole ou par tote *paisnime*.
(*Cont. de G. de Tyr*, Florence Bibl. Laur.
LXI, 10, 1.)

Puisque la chose a esté mené en *paï-
nisme*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 161, Beugnot.)

L'esteile... aparut as trois reis de *paë-
nisme*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence Laur.
conveni soppressi 99, f° 5^a.)

Aparut a .iiii. reis en *paenisme*. (*Id.*, *ib.*,
ms. Poitiers 124 f° 8 v°.)

L'esteile... aparut hui as trois rois de
païenime vers soleil levant. (*Id.*, *ib.*, Richel.
13314, f° 10 v°.)

Et par trestoute *païenime*.

(MOUSK., *Chron.*, 10288, Reiff.)

En *païenime* l'orent pris.

(*Id.*, *ib.*, 12195.)

Si avoit le melior cheval de *païenisme*.
(*Trad. saintong. de Turp.*, Richel. 134, f° 5^b.)

Aulez en *paenisme* et prachiez la creance.
(*Serm.*, ms. Metz 262, f° 14^a.)

Se estoit le plus prisé de toute la *paen-
nime*. (JOINV., *S. Louis*, XLII, Wailly, éd. 1867.)

En *paennime* ou en crestienté. (*Id.*, *ib.*,
LXXI.)

En ce point que nous venimes en Cypre,
li soudans dou Coyne estoit li plus riches
roys de toute la *paennime*. (*Id.*, XXXI.)

Il envoierent querre le soudanx de la
Chamelle, l'un des meilleurs chevaliers qui
feust en toute *païennime*. (*Id.*, *ib.*, p. 162,
Michel.)

Un rey de la *paenine*. (*Ckron. d'Angl.*,
ms. Barberini, f° 28 v°.)

Celuy livre fut emblé et apporté en
païenisme. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 47^a,
éd. 1498.)

— Religion de païens :

Baptestire receivre, *païenime* guerpir.

(WACE, *Rou.*, 2^e p., 706, Andresen.)

PAÏENITIÉ, voir PAÏENETÉ.

PAÏENNIME, voir PAÏENISME.

PAÏENOIS, adj., de païen :

Dix mil Griens novials et frois
Lacies les elmes *païenois*
Les sievent.

(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 95^a.)

Cf. PAÏENOR.

PAÏENOR, *-ennor*, *-our*, *-ur*, *paenur*,
pagenor, adj., des païens :

Guardet suz destre parmi un val herbus,
Si veit venir cele gent *paenur*.

(*Rol.*, 1018, Müller.)

Quant la gent virent *païenur*.

(WACE, *Rou.*, 1^{re} p., 525, Andresen.)

Sulunc le usage *paenur*. (*Rois*, p. 420,
Ler. de Lincy.)

Trestot li perce son haubere *païenor*.

(*Li Covenans Vivien*, 554, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Livres lisoient *païenors*,

Ou ooient parler d'amors.

(*Floire et Blanceflor*, 1^{re} vers., 225, du Ménil.)

Cum vostre jent enver la *pagenor*.

(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 159 v°.)

Sur gent *paenur*

(*Horn*, 2903, Michel.)

Amonex ot des terres *païennours*

Li rois Corsubles de partout les meillours.

(*Enf. Ogier*, 5704, Scheler.)

Dunke vous movez vers la gent *paenurs*.

(*Bible*, Richel. 898, f° 118 r°.)

PAÏENUR, voir PAÏENOR.

PAÏER, *païier*, *payer*, *paer*, verbe.

— Act., apaiser, pacifier, réconcilier,
satisfaire :

Sire, dist Floire, certes j'ai jans assez
Par coi je fis dou roi mes volantez,
Et que nos *somes paier* et acordez.

(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 31^a.)

Mes la se fie li gentix chevaliers

Por ce qu'il furent acordé et *païé*.

(*Cour. Louis*, 2049, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ja *somes* nos acordé et *païé*.

(*Ib.*, 2119.)

Se la guerre ne fust acordee et *paie*.

(AUDIFROIS LI BASTARS, *Poés.*, ms. av. 1300, t. II,
p. 853, Ars.)

E estut Phinees e *païat* e cessat le crolle-
ment. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. I. 768,
f° 86 r°.) Lat., placavit. (Ps. ct., vers. 30.)

Par ton commandement est la mers tro-
blee, et par ton commandement sera *païé*.
(*Psaut.*, Maz. 258, f° 74.)

Mais de la pais et dou bien porchascier
Et de bien faire et de bien conseilier
Voz cuit je si racorder et *paier*,
Que vos raurez, s'il vous plaist, s'amistié.

(*Jourd. de Blaivies*, 51, Hofmann.)

Cil le pernent e tost l'ameinent,

De *paer* le rei mut se peinent.

(CHARDRY, *Josaphat*, 1329, Koch.)

Ja ne seras a lui *païé* ne accordé.

(*Ren. de Montauban*, p. 7, Michelant.)

Repentans fu de ses pechies,

Par repentanche fu *paies*

A Diu, car bien s'i accorda.

(G. DE CAMBRAT, *Barlaam et Josaph.*, p. 266, Meyer.)

Dunt s'il i a aucun nurrissement

Ke bien fait a aucun dunt a talent,

Mes ke pas bone chose ne seit,

Sun appetit *paer* en deit.

(PIERRE D'ABERNUN, *Secrét des secrez*, Richel. 25407,
f° 193^a.)

Et l'approbation d'autrui ne me *paye* pas.
(MONT., *Ess.*, II, 17, éd. 1595; Lemerre,
III, 24.)

— Réfl., s'apaiser :

La reine point ne *se paie*,
La chance tient trop a laie
Et a lor oes trop damagose.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 14249, Michel.)

— Se réconcilier :

Am *se paierent* a ciel jour.

(*Passion*, 208, Koschwitz.)

Ja fu il nez enz el val de Riviers,

Un conte ocist dont ne *se pot paier*.

(*Charroi de Nimes*, 342, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— S'aider de, s'appuyer sur :

Et ledit monseignor Hugue de Lesei-
gnan vint... et *se paia* de conseil et fit
dire... (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 420, Beugnot.)

— Se satisfaire :

Tot maintenant l'acolai,

Bien m'en seuc *paier*.

(J. ERARS, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 23, 45.)

En chevalier ne vaut nule riens tant

Com proece ; c'est son meilleur mestier,

Si s'en doit bien bele dame *paier*

(*Poët. av.* 1300, III, 1822, Ars.)

— Act., accomplir, s'acquitter de :

Pour accomplir leur desirier et *payer*
leur promesse. (FROISS., *Chron.*, XIV, 106,
Kerv.)

— *Paier un coup*, donner un coup :

Sor le senestre espaulo li a tel cop *païé*,
Enfressi al braier l'a par devant trenchié.

(*Aiol*, 5992, A. T.)

S'or li alast .i. autre colp *paier*.

Ocis l'eust sans autre recovrier.

(*Raoul de Cambrai*, 4523, A. T.)

— Réfl., s'acquitter :

Eveskes, veille, et si *te paie*

Come viautres a gros abai.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, cxviii, 2, Van
Hamel.)

— Neutr., faire paix, se réconcilier :

Cio li preia *paies* ab lui.
(S. Leg., 108, Koschwitz.)

Ciol demonstrat que si *paies*.
(Ib., 110.)

Qu'as fuis Herbers vos faites apaiser
Et de la guerre acorder et *paier*.
(R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 16 r°.)

Les enemis faisies acorder et *paier*.
(J. Bod., Sax., xvi, Michel.)

En tel maniere que puisse retourner
Au roi Karlon *paier* et acorder.
(Huon de Bord., 2866, A. P.)

— Se venger :

Engles sueffrent bien un temps, maiz en
la fin il *paient* si crueusement que on s'i
puet bien exemplier. (Froiss., Chron., I, I,
ch. 1, Luce.)

— *Paie*, part. passé, satisfait :

Ja por regarder son vis
A *paies* ne me tenroie,
S'autre chose n'en avoie.
(THIBAUT IV, Chans., 109, Tarbé.)

Car qui seroit si sage que ele peust
metre a point aucune chose qui mie ne
seroit bien dite ou faite, por coi home ou
feme qui vauisist se tenist bien a *paie*t, bien
iroit li affaires. (Resp. del Best. mestre Rich.
de Furnival, li Lions, p. 66, Hippeau.)

Tuz ne velent ne sunt *paes*
Ke Jhesu seit a mort livrez.
(Evang. de Nicod., 3° vers., 491, A. T.)

..Vers li trop mesprenons
Quant a *paies* ne nous tenons
Des biautes qu'il nous a donnees
Sor toutes creatures nees.
(Rose, 9105, Méon.)

Vous dites moult bien, et je m'en tiens a
*paie*t. (Ass. de Jér., II, 432, Beugnot.)

Li quens prist congier atant et bien se
tient a *paie*t de la response le roi. (Chron.
de Rains, c. II, P. Paris.)

Respondirent si raisonablement que l'on
s'en dut tenir a *paiez*. (Chron. de S. Den.,
ms. Ste-Gen., f° 196^a.)

Il se tendra a *paie*t de vous. (Joinv., Hist.
de S. Louis, p. 136, Michel.)

Je vous departirai le gaing si bien et si
loialement que chascun s'en tendra a *paie*t.
(Ib., ib., p. 145.)

— Infin. pris subst., paiement :

Ung *paier* ou les paiemens qui leur
estoient faiz de leur gaiges. (1456, Arch. JJ
187, pièce 5.)

PAIERESSE, s. f., celle qui paie :

Comme principale renderesse et *paieresse*
se deffaute avoit ou dit ouvrage. (1382-83,
Compt. de la fabrique, Arch. Aube, G 1559,
f° 58 r°.)

PAIGENE, voir PAGENE.

PAIGNAIGE, voir PASNAGE.

PAIGNION, voir PAIGNON.

PAIGNON, *paingnon*, *pagnon*, *pai-
gnon*, s. m., petit pain :

Item pour rente de poules .xxx., item
pour rente de *paignons* ainsi que pies de
keval, .xlv. (1290, 2° Cart. d'Artois, Arch.
mun. Lille.)

S'il eussent .i. *paignon*,
Si le vendissent il ainois
.i. alemant ou .i. françois.
(Du Prestre et des .ii. ribaus, 22, Montaiglon et
Rayn., Fabl., III, 59.)

Las j'ai perdu main compaignon
Quant ne mengiemes no *paignon*.
(Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 1354, Ars.)

Aions d'ore en avant *paingnon*,
Et pains, fouches, et encor vins.
(Couronn. Ren., 1138, Méon.)

Et sy de prez tu l'entendras
Qu'il en mangera, vueille ou non,
Sy fort giteray mon *pagnon*
Que bientost t'en aparcevras
Et bon loier tu en auras.
(Resurr. Nostre Seigneur, Jub., Myst., II, 321.)

Iceulx habitans ont déclaré ne devoir
ne avoir accoustumé de payer pour chacun
boistean de bled converty en pain qu'ils
font cuire audit four ung *paignon*, telle que
l'on baille ordinairement a ung charton
pour son desjeuner. (Cout. de la seign. de
Saulty, xxxv, Nouv. Cout. gén., I, 407.)

— *Paignon de cire*, petit pain de
cire :

Paignon de cire. (1415, Arch: JJ 168, pièce
389.)

Le rouchi et le montois disent encore
pagnon pour petit pain. « On donnait,
dit Hécart, dans certaines abbayes, un
pagnon aux pauvres qui allaient y mendier.

Noms propres, *Pagnon*, *Paignon*.

PAIGNOR, voir PEIGNOR.

PAIER, voir PAIER.

PAIL, voir PAL.

PAILE, *paille*, *palie*, *pale*, *palle*, *paste*,
paule, *pali*, *pal*, *pele*, s. m. et f., riche
drap d'or ou de soie rayée, qui venait
d'Alexandrie en Egypte; tenture, ta-
pissierie :

Palis vestit, *palis* mante(n)s.
(Passion, 43, Koschwitz.)

Alez sedeir desur cel *palie* blanc.
(Rol., 272, Möller.)

Sur *palies* blancs steden cil chevalier.
(Ib., 110.)

Or e argent lur met tant en present,
Muls e destriers, *palies* e guarnemenz !
(Ib., 398.)

Bien fu vestue d'un pelicon hermin
Et par desor d'un *paile* alixandrin.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 47^b.)

Desor .i. *pele* menuement ouvré.
(Ib., Ars. 3143, f° 24^b.)

Un *paile* d'Ynde ont desus le cors mis.
(Gar. le Loh., 3° chans., XII, p. 272, P. Paris.)

Toz les corsains fist demander
E en un leu toz assenbler,
Tote une coue en fist emplir,
Pois l'a fait d'un *paile* covrir.
(Wace, Rou, 3° p., 5707, Andresen.)

Kalles les voit de sa tente de *paille*.
(Rains., Ogier, 8429, Barrois.)

Le jor devant ot Marcent fiancé,
Que n'i perdrieroient nes .i. *paille* ploié.
(Raoul de Cambrai, 1472, A. T.)

Bien fu vestus d'un chier *paille* grigois.
(Ib., 2143.)

Cil me torverent, si m'ont batuz aseiz
Por mon ami,
Navree molt et mun *paille*(t) tolud.
(Cant. des Cant., Richel. I. 2297, f° 92 v°.)

Ysabiaus la comtesse qui molt fu sage
S'ascoit as fenestres sor un brun *paille*.
(Aiol, 1984, A. T.)

Ele ot vestu un *paille* des(o)us l'ermine.
(Ib., 2015.)

Et Guinehos s'en vient droit al tente de *paille*,
(Ib., 8817.)

Prent se mance de *pale* por sen vis essuer.
(Roum. d'Aliz., f° 51^e, Michelant.)

Et ensagnes de porpre et *pales* de samis.
(Ib., f° 14^b.)

Moult par ert boins et chiers li *pailes*.
(Floire et Blanceflor, 1^{re} vers., 41, du Ménil.)

La penne en ert de marmorins,
Et li *pailes* outremarins.
(Ib., p. 117.)

Et si lor donez le tresor,
Les *pailes* et l'argent et l'or.
(Florimont, Richel. 353, f° 5^e.)

Entur son braz trove l'anel,
Le *pali* virent riche e bel.
(MARIE, Lai del Freisine; 207, Roq.)

Sa connaissance est du brun *pale*
Qui fu aportes de Tesale.
(Roman de Tebes, Richel. 375, f° 48^e.)

Veez ci la spee Goliath le Philistien que
tu oceis al val de Terebinte, et est en-
voluee en un *palie*. (Rois, p. 84, Ler. de
Lincy.)

Il virent ke une voie aloit par droite voie
d'Orient de sa cele joskes el ciel; la queille
voie astoit esterneie de *palies* et luisanz
de lampes. (Dial. de S. Greg., p. 106,
Foerster.)

Si fu vestue d'un *paille* auffriquant.
(Aubri, Richel. 860, f° 222^a.)

Le matin te donrai un hermin pelicon,
Unes chaues de *paille*, solers poinz a Lion.
(Parise, 81, A. P.)

Ha ! nobles empereres, prenez de nostre avoir,
Rouge or et blanc argent et bons *pailes* grejois.
(Aye d'Avignon, Richel. 2170, f° 134 v°.)

Or et argent et *pailes* sachiez tot est noyant.
(Ib., ap. Fauchet, de l'Orig. de la lang. et poës. fr.
II, 14, éd. 1581.)

Bele Erembors a la fenestre, au jor,
Sor ses genolz tient *paille* de color.
(Bele Erembors, Barisch, Rom. et past., I, 1, 7.)

La haire vest enpres ton cors
Et les beles *pailes* dehors.
(Vie du pape Grég. le Grand, p. 83, Luzarche.)

E les beaus *pailes* par dehors.
(Ib., var. du ms. Tours, dans le Journal des Sav.,
juin 1858, p. 374.)

Parer le moustier de *pailes* de soie.
(Joinv., S. Louis, p. 191, Capperonnier.)

— Pallium, manteau ecclésiastique
que le pape accorde aux archevêques
et quelquefois aux évêques :

Puis vint cil en Antioche, si fu ilec sacrez

par le patriarche Bernart qui li dona *paule* et le fist arcevesque. (GULL. DE TYR, VII, 8, P. Paris.)

Quant li patriarches Guillaumes de Jerusalem l'ot sacré, cil ne volt pas prendre le *paule* de luy, einz s'esmut por aler a Rome demander le *paule* a l'apostoile. (Id., XIV, 11, Hist. des crois.)

L'archevesque s'en alla a Romme querir son *paule*. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Linceul :

Vait a la biere le *paile* souslever.
(Raoul de Cambrai, 3569, A. T.)

.i. drap de soie pour faire .i. *palie* pour prester a kemun des povres cors de le parroche quant on les portera au mostier pour enfouir. (Ch. de 1275, Arch. K 1248.)

Recepte des *pailles* des mors. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f^o 61 v^o.)

Dou *paile* et dou lais feu messire Jehan Boré. (Ib.)

Dou *paile* mis seur le corps de feu messire Jaque. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f^o 85 r^o.)

Faire aucune moleure ou representation (sur notre corps), ne qu'il y ait *paille*, car sans moleure il n'y doit estre. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 109, Quatrebardes.)

Ainsy donc demoura ce corps accompaigné des clerics et officiers de ladite eglise aucune espace de temps apres laquelle il fut mis en ladite fosse, laquelle remplye de terre fut couverte de ung rice *palle* armoyé de ses dessus dites armes et quatre candeilles de chire delaissees ardantes sur quatre gros candeliers. (J. NICOLAY, *Kalend. des guerr. de Tournay*, V, 28 juin 1477, Hennebert.)

— Tapis ou couverture de soie dont on ornaît les autels :

Que il se tenist a la *paule* de l'autel. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 60^b.) P. Paris, a la *paile*.

Il offri un *paile* d'or a l'autel saint Pierre. (Ib., f^o 93^a.)

— Dais :

Et la les citoyens aporèrent un *palle* de drap d'or, porté par les plus notables bourgeois d'icelle cité, sous lequel *palle* entra le roy des Rommains. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Si vindrent au devant de l'empereur les bourgeois de la ville, avec environ cinquante torces, lesquels avoient fait apporter par douze compagnons une *palle* de taffetas et de bougran fait a maniere de ciel, armoyé d'un aigle, afin de le tenir deusur lui. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXII, Buchon.)

Quant il entra en la porte, quatre notables personnages porterent un *pal* de drap dessus lui. (Id., *ib.*, ch. CXLV.)

— Tente :

Les tres et les cendaus et les *pailles* ploies.
(Aiol, 8520, A. T.)

— Tenture qui entoure le lit :

Et puis a coup quatre nymphes, du moins, Prindrent le lit a tous les quatre coings,

Et l'enfant nud, qui du fort vin est pasle,
Tout doucement porterent hors du *pasle*,
Et l'ont posé emmy la basse court,
La ou la bise a tous les souffle et court.
(J. LE MAIRE, *Compte 1^{er} sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 234.)

2. PAILE, VOIR PALE.

PAILET, VOIR PALET.

PAILHARE, VOIR PAILLART.

PAILHIER, VOIR PAILLIER.

PAILHON, VOIR PAILLON.

PAILLACIER, s. m., faiseur de *paillasses* :

Paillocier, m. Oficial de xergones. (C. OUDIN, 1660.)

PAILLADE, s. f., *paillasse*, *paille* étendue à terre :

Pour ce qu'il n'y avait pas assez litz en ung hostel, icellui le Fevre fist une *paillade*, ou il et les supplians se coucherent. (1454, Arch. JJ 191, pièce 50.)

Coucher tard et lever matin
Tout armé dessus la *paillade*.
(*Myst. de S. Christophe*, f^o 2 v^o, éd. 1530.)

Monseigneur se couche en la *paillade*, et ma dame en ung tres beau lit avec l'escuier se repose. (L. XI, *Nouv.*, XVI, Jacob.)

Nous voyons plus de jeunes gens malades
Que d'anciens sur molz litz et *paillasses*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIII, f^o 38^e, éd. 1545.)

PAILLARD, VOIR PAILLART.

PAILLARDAILLE, s. f., troupe de *pailiards* :

Tenez, cest orde *paillardaille*
Me veult aprendre ma leçon.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2^e journée, p. 235, Le Verdier.)

Si j'eusse quelque *paillardaille*
A decapiter ou a pendre.
(*Mist. de la Pass.*, f^o 13^b, impr. Institut.)

Faulce *paillardaille*
Loups faux et pervers.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. VIII, éd. 1525.)

PAILLARDEAU, *pailliardiau*, s. m., *paillard* :

Le conte dit qu'il ne craignoit qu'un *paillardeau* de la bastide. (*Chron. de L. XI*, 15 oct. 1465, ms. Clairamb.)

Pailliardiau, putaynier. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 232, Génin.)

Vela ung mauvais *paillardeau*. (LOYAL SERV., *Chron. de Bayard*, c. VII, Buchon.)

Ors et infames *paillardeaux*,
Vous y mourrez.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. XII, éd. 1525.)

Ainsi qu'elle a par les locqs et cordeaux
De toy, la Chair, lié les *paillardeaux*.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 53, éd. 1549.)

Concubinaire, ou *paillardeau*. (*Triumph. ling. dict.*, 1604.)

PAILLARDELLE, s. f., femme débauchée :

Car dommage seroit que telle
Femme l'eust en gouvernement
Pour en faire une *paillardelle*.
(*Therence en franç.*, f^o 127^a, Verard.)
Souvent aller a *paillardelles*.
(*Ib.*, f^o 166^b.)

PAILLARDEMENT, adv., sensuellement :

Quandt on convoite *paillardement* la non mariée. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 129 v^o.)

— Cruellement :

Et puis les murdrissoient *paillardement* et inhumainement. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

PAILLARDER (se), v. réfl., se rendre malheureux :

Il est besoin et utile d'interrompre un prélat preschant pour ce qu'il luy faut beaucoup de temps a ce preparer pour se *paillarder* a bien dire. (*Moyen de parvenir*, p. 71, éd. elzev.)

PAILLARDERIE, s. f., *paille* :

Dieux scet comment on est couvers,
On gist dans la *paillarderie*
En gros draps durs.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 354^d.)

En povres draps et en *paillarderie*.
(*Id.*, *ib.*, II, 95, A. T.)

PAILLARDIE, s. f., *paillardise*, perversité :

Et au retour de ladite chambre dit audit Messire Regnault que c'estoit grande *paillardie* a lui qui estoit maistre d'hostel, vu qu'il estoit en pays estrange, qu'il n'y avoit torches ou chandelles en ladite chambre. (23 août 1446, *Second interrogatoire, recollement et confrontation de Jamet de Tilly*.)

PAILLARDIR, -yr, v. n., se conduire comme un *paillard* :

Je paillardis. — I haunte hoeres, o^r harlottes, or men of yvell lyvyng. — Il ne fait que *paillardyr* depuis le matyn jusques au soyr. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 582, Génin.)

PAILLART, *paillard*, *paillardt*, *paillhart*, *pailhare*, adj. et s., coquin, gueux :

Houlier et ribaut et *paillart*,
Qui touz jours la guerre commencent,
En Normandie se relacent.
(GUILLET, *Roy. lign.*, I, 142, Buchon.)

Mais d'une chose m'esbahi,
Et a pou que je l'en bai :
Qu'aucuns *paillars* mettoit devant
Qui bons n'estoient ne savant,
Et autres qui trop mieux valoient.

(CHR. DE PIZAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 2797, Püschel.)

L'an mil CCC ung avec quatre vins,
Le premier jour du doubleux mois de mars,
Leva grant vent de *paillars* et coquins,
Qui a Paris couru de toutes pars.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 128.)

Dont puis furent dechuis comme mavais *paillars*.
(JÉR. DES PAYS, *Geste de Liege*, 954, Scheler, *Gloss. philol.*)

Or ne soies *paillhare*.

(Id., *ib.*, 2436.)

Je ne suis point *paillart* neant plus que vous. (1459, Arch. JJ 190, f° 13.)

Ceux qui avoient esté gros seigneurs en ce monde ici, guaingnoyent leur pauvre meschante et *paillarde* vie la bas. (RAB., *Pantagruel*, ch. xxx, éd. 1542.)

On lui dressa tout a propos une querelle ou il lui compta son *paillard* d'argent. (NOËL DU FAIL, *Contes et discours d'Eutrapel*, I, 152, Hippeau.)

— Méprisable :

Mon amy est gaillard
Et mon mary fetard
Et je suis jeune dame,
Mon cueur seroit *paillart*.
D'aymer ung tel vieillart
Veux qu'il est tant infame.

(*Chans. du xv^e s.*, p. 117, G. Paris.)

Illec entrer n'est mal, mais *paillardt* en issir. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 31.)

— Sale :

Je n'auroye cueur ne couraige de vous faire bonne chiere avec ces *paillars* hou-seaulx. (Louis XI, *Nouv.*, xxiv, Jacob.)

Un ord, vilain et *paillard* tombereau. (*Chr. scandal. de Louis XI*, p. 52, ap. Ste-Pal.)

— S. m., amant :

Il y en a qui cachent leur grossesse, a fin qu'on ne sçache que ceux ausquels elles se marient estoient auparavant leurs *paillards*. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. xv, éd. 1566.)

— Fém., *paillarde*, concubine :

Galsonde, sœur aisnee de Brunehaud, deuxième femme de Chilperic, est estranglee dans son lit a l'instigation de Fredegonde, lors sa *paillarde* et depuis sa femme. (E. PASQUIER, *Rech.*, p. 410, ap. S^e Pal.)

— S. m., paysan :

Et cilz, qui avoit son atour
En habit de *paillart* changié,
A devant la porte gaitié
Soingneusement soir et matin.

(*Couci*, 3978, Crapelet.)

Quant li *paillars* le vit entrer
Et l'uis apres lui refermer,
Si retourna a Saint Quentin.

(*Ib.*, 4055.)

— Valet :

Ne te recordes tu, vilain que tu es, que plusieurs fois te ai descaulchié et fourbi tes solers, toi estant escuier, et que tu me faisoies tenir comme ton *paillart*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des chr. de Fland., t. III, p. 328.)

PAILLASIÉ, s. m., faiseur de paillasses ?

Il m'est bien advis que je voy
Un pauvre *paillasié* de la coste
Qui vient apres nous coste a coste
Habillé de son bel ouvrage.

(*Chevauch. faicte a Lyon*, p. 17, éd. 1578.)

PAILLAT, s. m., corbeille plate, de paille ou d'osier, dans laquelle le pain est mis à lever, et ensuite porté au four :

Huit *paillas* a faire pain. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 192 v°.)

S'est conservé dans quelques provinces :

Après avoir mis la grosse part (de la pâte) à lever dans le *paillat*. (C. MULLER, *la Driette*, p. 77.)

Morvan, *paillat*, corbeille grossièrement faite.

PAILLAU, voir **PAILLEL**.

PAILLE, voir **PAILE**.

PAILLÉ, s. m., grenier à paille :

Maintenant sont en ung *paillé* liez, contre une tendue de bois, d'une chaine de fer por le milieu du corps, ont des fers es mains et ne font que pleurer comme avons entendu. (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 240, Bruxelles 1712.)

— Fig., pays riche en blé :

Les reistres se faisans voye au beau milieu de la Beauce, apres avoir pillé Chasteau Landon, ont fait leur logis a Aulneau. Estans en ce bon *paillé*, Monsieur de Guise, qui ne dort pas, se resoult de les surprendre a la diane. (Est. Pasq., *Lettr.*, XI, 15, éd. 1723.)

Poitou, *paillé*, meule de paille. Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, *paillé*, fumier.

PAILLEE, s. f., gerbes étendues sur l'aire :

Le suppliant faisoit une *paillée* de gerbes de saigle pour battre et en tirer le grain. (1481, Arch. JJ 200, pièce 5.)

PAILLEL, *paillau*, s. m., mesure de terre :

Deux solz six den. tourn. de rente... a prandre sur ung *paillau* de vigne contenant demy quartier... etc. (*Inu. des biens de l'église de Chécy*, 2^e reg., f° 19, Arch. mun. Orléans.)

Pour .iiii. *paillaux* d'eritaige. (*Compt. de l'Hôt. D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 17 v°, Hôp. gén. Orléans.)

Item un vergier et un *paillau* de vigne en desert ainsi comme il se comporte. (1405, *Aveu de la seigneurie de Cormes*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 125 r°, Arch. Loi-ret.)

Les enfans feu Denis Baudeau, pour ung *paillau* de courtill devant le dit hostel. (1481, *Aveu du fief d'Aigreftin, paroisse de St-Martin d'Abat, chastell. de Chateaufneuf*, *ib.*)

PAILLEMAL, voir **PALMAIL**.

PAILLEMALLE, voir **PALMAIL**.

PAILLERET, s. m., grenier à paille ;

n'a été rencontré que comme nom de personne :

Mansum dicti *Pailleret*. (Lundi apr. Nativ. S. J. B. 1356, Arch. Montjeu.)

PAILLEROT, s. m., grenier à paille ; n'a été rencontré que comme nom de personne :

André *Paillerot*, changeur. (1461, Arch. JJ 198, f° 164.)

PAILLERON, s. m., fétus, brins de paille :

On luy jetta des grenades a feu, des travetaux de paille, et en si grande quantité que quelquefois il estoit enfoui en les *paillerons*. (*Merlin Coccaie*, t. II, p. 419.)

Nom propre, *Pailleron*.

PAILLETER, -etter, *paleter*, v. a., orner de paillettes :

Tout *paleté* d'argent y vint, n'en doutez ja, A .i. village vint, ses *pailles* jus geta.

(*CUVELL.*, *B. du Guescl.*, 4841, Charrière.)

Pennache blanc *pailleté* d'or. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 324, éd. 1573.)

Pailleter. To spangle, to bespangle, to trim, or deck with spangles. (COTGR., 1611.)

Pailletter. Adereçar con bolillos. (C. OUDIN, 1660.)

La langue moderne n'a conservé que *pailleté*, part. passé.

PAILLETEUR, s. m., ouvrier qui fait des paillettes :

Pailleteur : m. A spangle maker. (COTGR., 1611.)

Litré enregistre *pailleteur* au sens de celui qui recueille des paillettes d'or dans les rivières.

PAILLEUL, -oel, -oel, -ouel, -uel, *paleul*, *paillieur*, *paillieux*, *peulleul*, s. m., mur de bauge, c'est-à-dire de terre mêlée avec de la paille hachée :

Il vint a l'autre lit encoste,
Le bers i trueve e le mailluel,
Et li clers joust le *pailluel*
Se trest, que nel truiet le vilain.

(*De Gombert et des .iiii. clers*, 101, Montaignon, *Fabl.*, I, 241.)

Errant ont .i. *pailluel* desclos
Et si fissent .i. tel pertruis,
Ensi k'en la matere truis,
C'un muls i entrast espaignois.

(*Du Prestre qu'on porte*, 724, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 25.)

... .i. *paillieux*.

(*Ib.*, Richel. 1553, f° 512 r°.)

.c. broutees d'argile pour les *paillieux* torquier et enduire. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31.)

Reclorre les *paillieux* de la grange au fain. (*Ib.*, f° 33.)

Por clore les *paillieux* desous les fenestres de la taillerie. (*Ib.*)

Pour .iii. quarterons de late... pour faire les *paleus* d'une des chambres. (1314, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 29.)

Pour paindre un *pailloel* en le sale du Mares. (1344, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 95.)

Le soupliant entra en la maison de Pierre Frappin par un *pailleul* qu'il rompi. (1399, Arch. JJ 154, pièce 735.)

Lesquelz alerent en la maison de Mathieu le foulon demeurant en la ville d'Athies, et illec rompirent un *peulleul* pour entrer en ladite maison. (1408, Arch. JJ 163, pièce 141.)

Et subtilement rompirent le *pailleul* ou paroit aupres d'un huis... et en ladite maison entrent. (1451, Arch. JJ 184, pièce 172.)

Ung *pailleul* de briques a le porte du carnier. (1496, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore à la fin du xviii^e siècle :

Plusieurs *palloux* a replaquier. (1699, Arch. Spa, Invent. et enquêt. crimin.)

PAILLEUR, voir **PAILLEUL**.

1. **PAILLEUS**, *-eux, -ous, pailleux*, adj., plein de paille :

Chil ki louke son lait sur,
Et d'orge *pailleus* est ses pains.

(RENCLUS DE MORLIENS, de *Carité*, xxxvii, 5, Van Hamel.)

On n'en puet grain sans paille traire
Ne pestrir fors paste *pailleuse*.

(Id., *Miserere*, clxxviii, 11.)

Paste *pailleuse*.

(Id., *ib.*, Ars. 3142, f° 211^b.)

Encore avons nous de deniers
Plus que tel grant beubance maine
Que nous avons ceste semaine
Gaigniez a torchier *pailleus* :
Encore en ai le dos *pailleus*.

(Du Prestre et des .ii. ribaus, 68, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 60.)

Pain plein de paille, pain *pailleux*. (JUN., *Nomencl.*, p. 65, éd. 1577.)

Poussiere *pailleuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1581.)

Pain *pailleux*. (Id., *ib.*)

— Qui a des pailles, en parlant d'une pierre précieuse :

Esmeraudes *pailleuses* et veneuses. (DU PINET, *Pline*, xxxvii, 5, éd. 1615.)

Berry, *pailleux, pailleux*, pauvre couchant sur la paille.

2. **PAILLEUS**, voir **PAILLEUL**.

PAILLEVOLE, *palevole, polevole*, s. f., brin de paille, paillette :

Legiere est plus que *palevole*.

(G. de COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 94^a.)

Legiers est comme *polevole*.

(Le *Blastange des Fames*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 78.)

Ja cheissent de lor tour
Ne fust une *palevole*
Qui s'arma devant le jour

Por le gieu de la grimole
Qui minoit la maistre tour.
(*Fatrasies*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 209.)

Il ressemble l'oiseil qui vole,
Le dart legier et *paillevole*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 14 r°.)

— Fig., femme légère :

Dedenz vos ostiex coies estes,
Privees as bons et demestes,
Ne samblez pas ces *poles voles*
Qui vont bruiant par ces caroles :
Por poi se ploient, trop sont moles,
Et braient com cornues bestes !

(*Marriage des filles au diable*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 292.)

PAILLEVOLER, *pavoler*, v. n., flotter :

On voit comme des enseignes et des estendards qui *pavolent*. (*Tremblement de terre de Besançon de 1564*, ap. Colin de Plancy, *Dict. infernal*.)

Cf. **PAILLEVOLE**.

1. **PAILLIER**, *pacler, paller*, v. a., tapisser, couvrir d'étoffes :

Eschançons, varlez tranchans vestuz de deux satanins *palles* de blanc et tenné. (*Chron. de S. Denis*, Richel. 2813, f° 469^a.)

Pour dix pieces de cendaux azurez et blans a faire courtines *palees* d'icelle chambre. (Juill. 1331, *Compt. d'Est. de la Fontaine*, ap. Duc., *Pallium*.)

Autre chambre a parer *pallee* de draps d'or et de camocas. (1352, *Compt. de Est. de la Fontaine*, Pièc. relat. à l'Hist. de Fr., xix, 113.)

Une vieille couverture de veluiau, *pallee* de roys rouges et vers, et est doublee de bougran qui est destaint. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1150, Labarte.)

Le seneschal fera preparer un banc couvert d'un riche drappailé ou de tapisserie. (FAUCHET, de *l'Orig. des dignit. et magist. de France*, I, 10, éd. 1611.)

2. **PAILLIER**, *pailler, pailhier, pailier*, s. m., grenier à paille :

Mors a assez plus grant delit
Quant el se couce en .i. biau lit
Couvert de vair et d'escarlote
Qu'en .i. *pailhier* couvert de nate.

(*D'un Vil. ki ne dout. escumen.*, Ars. 3527, f° 150^a.)

Paieare, *pailler*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Serchierent maisons et *pailliers* dudit villaige. (1459, Arch. JJ 190, f° 30.)

Montant au *pailhier* (lieu a mettre le fourrage des bestes). (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, XIII, xi, Bibl. elz.)

— Paille :

Ainz a tele hore est en la prison .i. poi de *pallier* a gesir les prisonniers. (*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soissons 210, f° 4^a.)

A tele heure est en la gaiole un poi de *pallier* a gesir. (*ib.*, Richel. 12581, f° 346 v°.)

Tous les feures et *pailliers* qui ysteront desdites terres. (1384, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 96 r°.)

— Tas de paille, paille de l'écurie, litière :

Si doit une careite lui et ses parchonniers chacun jour au *pallier* treire. (*Jurés de S. Ouen*, f° 81 v°, Arch. S.-Inf.)

Chascun jour que Pen treit le *pallier*. (*ib.*)

Nous conoissons que touz les houstes reseanz et demorenz en la terre S. Nicolas a Courbeville peuvent et pourront maitre et ouster leurs *pailliers* et fumiers pourrir... en tous nos chemins. (1330, *Chart. de Robert de Vieuxpont*, ap. Duc., *Paillerium* 2.)

Invenerunt in quodam magno paleæ cumulo, vulgariter *pailhier* nuncupato, tres homines absconditos. (1368, Arch. JJ 99, pièce 289.)

Lesquelz compaignons sont costumes de prendre les feures et gerbiers ou *pailliers* qu'ilz treuvent pres du rivage du Rosne. (1441, Arch. JJ 176, pièce 33.)

Perrin Adam descendit de dessus le *pallier* ou barge des pailles d'icellui lieu ou il estoit, tenant en sa main une fourche. (1453, Arch. JJ 184, pièce 344.)

Chascun jour que l'en treit le *pallier*. (1459, Arch. JJ 190, f° 30.)

Entassent leurs pailles en *pailliers* ronds, barlongs, et d'autre figure a fantasie. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 6, éd. 1605.)

— Basse-cour, chenil :

Et ses poucins et ses gelines,
Qui erent lez un tas d'espines
En un *pailhier* ou il gratoient.

(*Ren.*, Br. xvi, 139, Martin.)

(Les malars) de riviere a ce qu'ils ont les ongles fins, noirs, et aussi ont les pies rouges, et ceulz de *pailhier* les ont jaunes. (*Ménagier*, II, 89, Biblioph. fr.)

Le serf des serfs est dedans son hallier
Aussi rogue que ung chien sur son *pailhier*. (GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 165, Bibl. elz.)

Le dit jus pestri avec le jaune des fientes des poules de *pailhier*,... guerist promptement les fistules des yeux. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 66, éd. 1605.)

L'Académie enregistre *pailler* au sens de cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains.

Norm., *pailleurs*, s. m. pl., pailles réservées pour être converties en fumier. Centre de la France, *pailhier*, tas ou meule de paille, provision de chaume pour faire de la litière aux bestiaux, chenil, mauvais grabat.

PAILLIERE, s. f., chaumière :

Les officiers du Pape en 1491 promirent de ne bastir ny reedifier aucunes *pailliers* du costé d'Avignon sur le bord du Rone, sans la volonté, congé et licence du roy. (SULLY, *Mém.*, VII, 324, éd. 1725.)

PAILLIN, *palin*, s. m., tas de paille :

.i. jor te morras sor ce foin
Ou en buissons ou en chemins,
Ou en fumiers ou en *palins*.

(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 260^a.)

— Garance menue :

Chascuns mollins de warance doit estre marqué del ensengne de la ville; les quatre sortes de waranche, est assavoir boine waranche, courte waranche, ravenielle et *paillin* doivent chacune avoir une ensengne différente. (1382, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PAILLIOLE, voir **PAILLOLE**.

1. **PAILLIS**, -iz, *pal.*, *pull.*, s. m., paille :

Li rois se reposa tant qu'il fu endormis,
Sonja certainement que vit .xiii. espis
Les .vii. chargies de blé, les autres en *paliz*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 58^b.)

— Lit de paille :

Mes costez connoit le *pailliz*,
Et liz de paille n'est pas liz.
(RUTEB., *la Pouretei Rutebuef*, I, 3, Jub.)

Sanz naturel lor est failliz
Quant cil qui jurent es *pailliz*
Nous font orendroit grant moleste
Se il n'ont bons vins et blans liz.

(Id., *Renart le bestourné*, Richel. 1593, f° 101^{bis} v°, col. 2.)

— Grenier à paille :

Boys pour bastir et faire *paillis*. (*Copie de tit. faite en 1545*, Sent. de F. Dallègre, Arch. Loiret, A 997.)

Paillis, m. Pajar. (C. OUDIN, 1660.)

— Tas de paille :

Pailliz : m. A heap of straw, or of chaffe. (COTGR., 1611.)

Perche, *paillis*, s. f., paille. Basse Norm., *paillis*, couche de fumier à moitié consommé qu'on étale au pied des arbres.

2. **PAILLIS**, adj. ?

Le canard *paillis*, 3 s. (HATON, *Mem.*, II, 1128, Bourquelot.)

3. **PAILLIS**, voir **PALIS**.

1. **PAILLISSON**, s. m., panier de paille dont on se sert pour faire le pain; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Perrot *Paillisson*. (1394, *Liv. des herit. de S. Berthomé*, f° 97 r°, Bibl. La Rochelle.)

— *Prendre au paillisson*, fig., s'enivrer :

Celui qui s'estoit bien enfariné, de peur de prendre au *paillisson*, estoit vieil, et les gens vieux s'enyvrent facilement. (G. BOUTCHET, *Sereees*, I, Rouen 1635.)

Cette locution assez obscure a son équivalent dans une locution analogue expliquée par Oudin :

Il n'a garde de tenir a la poisle, il est bien enfariné, i. il est bien yvre. (*Cur. fr.*)

Poitou, Deux-Sèvres, Vienne, arr. de Civray, *palisson*, *paillisson*, espèce de corbeille en paille pour mettre le pain ou la pâte qu'on porte au four :

Une grande et une petite bourgnes, cinq *paillissons*, ung grelleau de cuir et une grelle de bois, six buies, etc. (1769, *Invent.*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Le poitevin a de plus le féminin *paillissonne*, panier plus grand que le *paillisson*.

Neuf paillisson et une petite *paillissonne*. (1773, *Invent.*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

2. **PAILLISSON**, voir **PALISSON** 2.

PAILLOEL, voir **PAILLEUL**.

PAILLOEUL, voir **PAILLEUL**.

PAILLOLE, *payolle*, *paliolle*, *pailliole*, s. f., dim. de paille :

... i. sac...
Plain de *pailliole* et de festus.
(L'Escouffe, Ars. 3319, f° 44 v°.)

— Paillette d'or :

De celle part devers la fin
Nous vient la *pailliole* d'or fin.
(G. DE MES, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 108 v°, et ms. St Brieuc, f° 24^a.)

Or en *pailliole* et en tarin.

(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 6^b.)

Il y a en plusieurs lieux fluns et lacs, la ou l'en treuve leur *pailliole* en grant quantité. Et y croist canelle en grant habondance. (*Liv. de Marc Pol*, c. cxv, Pauthier.) Var., l'or en *pailliole*.

Or de *paliolle*. (*Ib.*, c. cxvi, Roux.)

Or en plate et en *pailliole*. (1310, *Ord.*, I, 479.)

Or de *payolle*. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 7 v°.)

Que ilz ne cueillent ne facent cueillir aucunement le dict or de *pailliole*. (1472, *Ord.*, xvii, 485.)

Et y a un grand fleuve en Inde qui traist ariere de *pailliole*. (*Sydrach le grand philosophe*, 205^e response, éd. 1528.)

— Grenier à paille :

A receu 20 sols pour l'erbe de 2 faulcies de prey en ban de Mescrignes l'an de 1322, et les herbes des autres 2 faulcies furent menees en la *pailliole*. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 19 v°.)

— Maison de prostitution :

Nulz ne doit tenir boule ne escole ne *pailliole*, pour ceu que elle sont escommeniez et que on i renie Dieu et Nostre Dame et tous les sains, et les enfans des proudommes de la ville i devenant glouton et larron. (8 jours dev. fev. 1244, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 13 v°.)

Et ne puent ancor lidis Werniers ne sai feme ni autres pour eulz toutes lor .ii. vies tenir bordelz ne boules ne *pailliolez* an ladite maxon. (1378, *Cart. de Metz*, Richel. I. 10027, f° 79 v°.)

PAILLOLER, v. a., orner comme avec des paillettes d'or :

S'a .i. chapel de lascheté,
Et sa coiffe de fausseté
Pailliolee de tricheurie.

(De Dame Guille, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 64.)

— Garnir d'un *pailloul* :

Pour clore et *paillouler* au pavillon. (1304, *Trav. aux chdt. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31.)

Cf. **PAILLEUL**.

PAILLOLEUR, s. m., maçon qui construit un *pailloul* :

Tassart le *paillouleur*. (1304, *Trav. aux chdt. des comtes d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Manouvriers, faukeurs et *paillouleurs*. (*Ib.*, f° 49.)

Cf. **PAILLEUL**.

PAILLOTAGE, -aige, s. m., mur de torchis :

Tout ce que touche les potteaux, *paillotages*, vollages, pel, lattes, placquage, cloux, et autres choses que l'on dit closture, se paye par les proprietaires des deux heritages contigus. (*Cout. de Douay*, XII, 7, *Nouv. Cout. gén.*, II, 989.)

Et seront tous les murs, *paillotaiges*, paroies, hault que bas, devant et derriere, tenant a ladite maison du miroir... tous entierement moicturier. (*Chir. du 29 juin 1546*, Arch. Tournai.)

E Quentin But, machon, a cause de .xvi. journées par luy et ses ouvriers employez, en la rue Trenchant, a faire plusieurs pavementz, *paillotaiges* et estres aux maisons appartenantes a la ville, .xxxii. l. .iiii. s. (*Compte d'ouvrages du 30 decembre 1606*, Arch. Tournai.)

PAILLOTER, -otter, *pailoter*, v. a., garnir de torchis :

..... *Pailoter* ung reffens faisant separation de la cuisine et allee... (1612, *Journ. des prévôts et jurés* [1562-1617], Arch. Tournai.)

— *Pailloté*, part. passé, mêlé de paille :

Paillotté, terre *paillotee*. Earth mingled with chaffe, or with straw. (COTGR., 1611.)

— Pailleté :

Deux chappes de soye vieses toutes batuses a or, item deux seurpliz, item une croix *paillotee* d'argent. (1409, *Troyes-Orient*, Arch. MM 32, f° 27 v°.)

Jeusnes, jolis, bien *paillotez* d'argent.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. [840, f° 301^b].)

PAILLOTOUS, adj., terme d'injure, paillard :

Male goute aies tu es dens,
Tu es uns ribaus *paillotous*.

(La *Contrejengle*, Richel. 837, f° 214^d.)

PAILLOTTE, s. f., paillette :

Paillotte. Spangles; also, plates of armour. (COTGR., 1611.)

PAILLOUEL, voir **PAILLEUL**.

PAILLOUS, voir **PAILLEUS**.

PAILLU, voir **PALU**.

PAILLUEL, voir **PAILLEUL**.

PAILOTER, voir **PAILLOTER**.

PAIN, s. m., mot conservé.

— *Faire petit pain*, faire maigre chère, faire piteuse mine :

A. Je veoyz veoir quelles mynes ils font,
Ilz font, ce croy je, *petit pain*.

G. Je croy si leur ventre est trop plain,
Ce n'est pas de plus d'une livre.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 134, éd. 1537.)

Je ne scay s'il le dict de peur,
Mais comme son parler est ducit
Il fait *petit pain* et maucuit,
Je ne scay comment l'entendez.
(*Id.*, vol. II, f° 1754.)

— Sa maniere en a remuee,
Il n'a pas leur venue chere.

— Il ne faict pas si bonne chere
Qu'il faisoit, on le voit a plain.

— Symon Magus faict *petit pain*,
Je ne scay qu'il en vendra l'once.
(*Id.*, f° 177b.)

Se retira a son cousin le duc de Bourgogne, ou il apprint a *faire le petit pain*, a mesnager l'escu. (Du FAIT, *Cont. d'Eutrapel*, xvi, éd. 1598.)

— *Etre au pain de quelqu'un*, être à sa table, à son service, sous sa dépendance :

Les sergens seculers qui seroient au *pain* et sel de Pontegni. (1269, *Cart. de Pontigny*, ch. LXXXIV, ap. Duc., *Paris 2*.)

Nuls maistres du mestier ne poent avoir en sa maison que deux apprentis, l'un a son *pain*, et l'autre non. (*Stat. des pareurs et foulons*, xv° s., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 578.)

— *Estre en pain*, être sous la puissance paternelle :

Item, que les enfans estans en *pain* de pere et de mere, ou en minorité, ne se pourront valablement obliger en quelque pension, rente ou autre debte. (1534, *Coust. gén. de Hainaut*, Cout. gén., ch. xviii, l, 811, éd. 1604.)

Un homme pourra poursuivre l'injure ou vilennie faite ou dite a sa femme ou enfans en son *pain*. (*Cout. de Hayn.*, XLII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 7.)

— *Hors du pain*, hors de la famille :

L'on ne peut vendre son heritage patrimonial et acquestes, si non par l'une des trois voyes, a scavoir par droite vente, en payant droits seigneuriaux au seigneur. Secondement le donnant a son enfant legitime, en don de mariage, que l'on dit audit pays vulgairement mettre hors de son *pain* et de son pot ; tiercement mettre hors de pain, desquelles deux voyes dernieres on peut disposer, sans en payer droits seigneuriaux. (*Anc. Coust. du pays de Lalloue*, art. xiv, *Cout. gén.*, II, 895, éd. 1604.)

Et pour ledit vendage, ne sera besoing ausdits bastards d'avoir quelque consentement de personne quelconque, ne qu'ils soyent aagez, attendu que un bastard, depuis qu'il est né, est entendu hors de *pain*. (*Cout. de Hayn.*, LXXXV, *Nouv. Cout. gén.*, II, 27.)

— *Pain de chapitre*, entière et absolue jouissance des biens immeubles du clergé :

Je vous adverty de bonne heure que si ne fournissez a l'apoinctement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un roy legitime, etiam discole, pourveu qu'il nous laisse le *pain* de chapitre. (*Sat. Mén.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 100, éd. 1593.)

— *Faire de tel pain soupe*, rendre la pareille, user de représailles :

Les huguenots respondoient que les haines d'autrui estoient couvertes de son nom (du roi) et qu'ils *fesoyent de tel pain soupe*, comme dit le proverbe. (LANOUE, *Disc.*, p. 582, éd. 1587.)

— *Punir de mesme pain soupe*, appliquer la peine du talion :

La fortune quelques annees apres les punit de *mesme pain soupe*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. III, p. 10, éd. 1595.)

— *Rendre pain pour farine*, rendre la pareille :

Quand il sera temps, je lui rendray *pain* pour farine. (LARIVEY, *Facet. Nuicts de Strap.*, 4° nuit, fab. 4, *Bibl. elz.*)

— *Emprunter un pain sur la fournée*, posséder une femme avant de l'avoir épousée :

Ainsy va le temps d'aujourd'huy, dit la mere de l'accouchee ; les filles donnent tant de privauté aux jeunes gens, que bien souvent ils empruntent un *pain* sur la fournee. (*Caquets de l'accouch.*, 2° journ., p. 90, *Bibl. elz.*)

— Boisseau :

En la ville de Chanvery, huit *pains* et les trois part d'un *pain*, et vault chacun *pain* un boisseau froment. (*Terrage de l'Isle Adam*, ap. Duc., *Paris 2*.)

— *Pain de pourceaux*, sorte de plante, le cyclamen europæum :

Pain de pourceaux, ceste herbe est ainsi dicte, parce que les pourceaux se paissent de ses racines, les fouillans dans terre avec affection, pour le goust qui leur en agreee. En latin est diversement nommee, rapum, tuber, umbiculus terræ. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 15, éd. 1605.)

PAINART, voir PENNART.

PAINCAULT, voir PANICAUT.

PAINCTER, voir PEINTER.

PAINCTERIE, voir PEINTERIE.

1. **PAINDRE**, *poindre* (se), v. réfl., se précipiter, se jeter :

De vin et d'iaue firent lor nes emplir,
En mer *se pongnent* : s'ont lor vois acolli,
Nagant et singlent a force et a estri.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., XII, p. 227, P. Paris.)

Tuit sont garnis, en mer *se paignent*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 874.)

C'est cil ki sans boin vent
Se paint ens le haute mer
(SYMON D'AUTIS, *Poés. Ms. av. 1300*, t. III, p. 1175, Ars.)

— Inf. pris subst., élan, course :

Por la vergongne qu'il en ont
Du grant anui que sil lor font
Ont tout ensanle un *paindre* pris.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 31b.)

Cf. EMPAINDRE.

2. **PAINDRE**, voir PEINDRE.

PAINNEE, s. f., impôt, charge, tribut :

Le penultieme jour du mois de march, Jacques Mariee encherit ledit fief d'un gros de Flandres, pour le denier Dieu, quatre vins frans d'or du roy, pour le gros du marquiset, .LXII. sols de carité, .LXII. sols pour la première *painnee*, et pour cascune des autres selon l'ordonnance. (1390, Arch. JJ 138, pièce 195.)

PAINNIER, voir PENIER.

PAINTE, s. f., choc, charge :

Dedenz aus toz fist une *painte*
Od grant vigor par force achainte.
(*Brut*, ms. Munich, 1397, Vollm.)

Cf. EMPAINTE.

PAINCTURER, voir PEINTURER.

PAINCTURIER, voir PEINTURIER.

PAINE, voir PANNE.

PAINGNON, voir PAIGNON.

PAINGNOR, voir PEIGNOR.

PAINIE, voir PAIENIE.

PAINIME, voir PAIENISME.

PAINNETER, voir PANETER.

PAINTEOR, voir PEINTOR.

PAINTERIE, voir PEINTERIE.

PAINTEUR, voir PEINTOR.

PAINTOR, voir PEINTOR.

PAINTRERIE, voir PEINTRENERIE.

PAINTRESSE, voir PEINTRESSE.

PAINTURE, voir PEINTURE.

PAINTURER, voir PEINTURER.

PAINTURERIE, voir PEINTURERIE.

PAINTURIER, voir PEINTURIER.

PAIOR, voir PIOR.

PAIOUR, voir PIOR.

PAIQUIS, voir PASQUIS.

1. **PAIR**, *per*, *peir*, *par*, *pier*, adj. et s., pareil, semblable, égal :

Cainte Joiuse, unches ne fut sa *per*.
(*Rol.*, 2501, Maller.)

Quant i r'orent tut amassé
Le grant guain desmesuré,
Si fu a toz *pers* e communs.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1317, Michel.)

Ne trovast l'om mie son *pier*.
(*Id.*, *ib.*, II, 17402.)

Devolement l'aveit requis,
Por cen li fist, cen m'est avis,
Li archangre si faite ais
Que unc ne fut sa *per* ois.

(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3608, Michel.)

Puiz qu'il furent assemblé, chasant et foyant, et par lonc temps mostrerent lor vertu, et plus por eaux prouver que pour nocere, et coment *pare* fortune combatolent. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 15, Champollion.)

La rayon de ceste discorde fu quar l'un non vouloit que li autre fust son *per* et semblant a lui. (Id., *ib.*, I, 12.)

Yl fust sauntz *per* de force, hardiesse e bountee. (*Fouques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 48.)

Cestui S. Martin est dit *par* aux apostres, pour tant que aussi comme le Saint Esperit descendi en eulz le jour de Penthecouste, aussi .i. glos de feu apparut sur son chief quant il chantoit messe. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 397 r^o.)

L'en doit estre tous *pers* en compaignie. (*Prov. Gallie.*, xv^e s., ap. Ler. de Liney, *Prov.*)

Le malheureux des malheureux,
Le sans *per* des mal fortunez.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f^o 218^e, éd. 1537.)

— Subst., compagnon, compagne :

Co dist al rei : U est Rollanz li catanies,
Qui me jurat cume sa *per* a prendre ?
(*Rol.*, 3709, Müller.)

Ja vos requiert Aigentine au vis cler,
Se la prendrez a moullier et a *per*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 2, 40.)

Deus, com or seriens garies
Se chacune avoit son *per*.
(*Ib.*, II, 24, 16.)

Mes li ad vostre sorur a moullier e a *per*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 982, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Iceles doi que il eslit,
A son lever et a son lit
L'une sert de l'ève doner,
Et la touaille tient son *per*.
(*Floire et Blancefl.*, 1^{re} vers., 1679, Du Ménil.)

Avoir la puet a *per* et a mollier.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 8, Tarbé.)

Et se tu veus avecu mi demourer,
Ma fille aras a moillier et a *per*.
(*Huon de Bord.*, 6421, A. P.)

Votre pere me prist a moillier et a *per*.
(*Parise*, 1503, A. P.)

Ja en ma vie n'aurai moillier ne *per*.
(*Anseis*, Richel. 793, f^o 3^o.)

Turturale seiez, iere turtural,
Ki ne prent fors un *per*, cum li livres espel.
(*Horn*, 1795, Michel.)

Se de ton seigneur lege avoit feauté
Que il me vosit panre a moillier et a *per*,
Por la sue amitié relanquairai mon dé.
(*Floovant*, 1554, A. P.)

Et une belle fille qu'en doit moult tenir chier,
Si la voet Clarvus prendre a *per* et a moullier.
(*Vaux du Paon*, ms. Brux. 11191, f^o 4 r^o.)

J'ai fausement ouvré contre ma noble *paire*,
Ma femme la royne qui doux ot le viaire.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 16395, Charrière.)

Comme sa compagne et sa *paire*.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 14, éd. 1518.)

Et qu'ainsi soit on voit souvent le masle
Pres de son *per* sans penser chose malle.
(J. MAROT, *la Vray Disant*, V, 286, éd. 1731.)

Sur quoy nous avons exemple du cygne,
lequel apres qu'il a congneu sa propre
paire a luy semblable, par instinct naturel
ne prent jamais apres aucune viande que
premierement il ne se soit grandement lavé,
comme estant souillé et gasté de avoir
commis cest œuvre de nature avecques
sa *paire*. (*Le second Volume des expositions
des Epitres et Evangelles de karesme*, f^o 314
v^o, éd. 1519.)

— *Pair à pair*, loc., corps à corps :
Ensemble sont venu corps a corps, *per a per*
(*Chev. au Cygne*, 18030, Reiff.)

Voici mon gage prest que pour lui approuver
En .i. champ de bataille corps a corps, *per a*
[*per*.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 2296, Charrière.)

Et luy avecques sa cinquieme tira en
diligence vers la poincte droicte de son
armee, laquelle estoit desja attachee au
combat de *per a per* a l'encontre d'Arche-
laus. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1567.)

— S. m., paire, couple :

Si qu'en nos jours ne voyons departir
Ce par royal ou hayne n'eust onc part.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 112, Guiffrey.)

Vous et moy ferons un nouveau *pair*
d'amitié telle que feut entre Enee et Acha-
tes. (RAB., *Pantagruel*, ch. IX, éd. 1542.)

Vivez d'accord, o *pair* bien assorti !
(PASSERAT, ap. Becq de Fouquières, *Poètes du xv^e s.*,
p. 287.)

— Etat antérieur :

Et l'avons restitué et restituons en bonne
forme et renommee au *pair* et a ses biens
non confisquez. (1460, Arch. JJ 190, f^o 27
v^o.)

— Valeur du change de la mon-
naie :

Tous ceux qui n'entendent le *pair*, comme
parlent les banquiers, c'est a dire la valeur
de la monnaie de change d'un lieu a un
autre, c'est pourquoy on dit encores d'un
homme rompu aux affaires, qu'il entend
le *pair*, comme chose bien difficile. (J. BO-
DIN, *Disc. sur le rehaussement et diminution
des monnaies*, Paris 1578.)

Suisse, Vaud, *pair*, s. m., couple.

2. PAIR, s. m., chaudron :

I grant *pair*. (Déc. 1350, *Dépenses de l'ex-
pédition contre le château de Nervieu*, ap.
A. Vachez, *Notice sur la destruction du châ-
teau de Nervieu*, p. 13.)

PAIRAGE, voir PARAGE.

PAIRAINETÉ, voir PARRAINETÉ.

PAIRAL, *peyr*al, s. m., chaudron :

Ung grand *peyr*aulx de la teneur de
quatre seaux. (1565, *Inv. du mob. des chât.
d'Aphon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le
Forez, publ. par la Soc. de la Diana, 1881,
p. 287.)

PAIRE, s. f., compagnie :

Et dist qu'a son cusion fera a morir *paire*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7666, Scheler,
Gloss. philol.)

— Faire *paire*, être égal :

Douche cose est et aisans
Quant cascuns fait a son *per* *paire*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Carité*, I, 41, Van Hamel.)

Ons ne trouvoit adont qui a luy fesist *paire*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36541, Scheler,
Gloss. philol.)

— Grande quantité :

Adont fondat alteis en son nom mainte *paire*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36510, Scheler,
Gloss. philol.)

— Espèce :

Nuls boulangers ou talmeliers ne pour-
ront mettre pain en un sac de 2 *paire*s de
blez, mais tout d'un grain. (30 janv. 1350,
Régl. du roi Jean sur la boulangerie, An-
nuaire de la boulangerie des arrond. de St-
Denis et de Sceaux, 1856, p. 210.)

PAIREE, *payree*, s. f. ?

Et a sa requeste Goneta, sa mulier, c'est
mise fiance pour ledit Cruchon et princi-
pale *payrees* en obligans tous ces biens.
(24 mai 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 169,
Guigue.)

PAIREMENT, s. f., parité :

Pairement, dispositio parium. (*Trium ling.
dict.*, 1604.)

PAIRENAL, adj., paternel, qui appar-
tient au père :

Toute la eschoyte de biens *paire*nals et
mairenals. (1374, *Lett. du comte de Boul.
et d'Aw.*, Just., *Hist. de la mais. d'Aw.*,
96.)

PAIRERIE, *parerie*, s. f., pairie :

En attendant une aultre seigneurie
Qui vient apres avec sa *parerie*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, L, II, éd. 1545.)

1. PAIRESIS, s. m., sorte de jeu :

Cuidas tu dont que je fusse ivres
Quant le levee te promis ?
Che fu au jeu de *paire*sis
Quant nous jouerons au vin croistre.
(J. BOU., *li Jus de saint Nicolai*, Th. fr. au Moy.
Age, p. 196.)

2. PAIRESIS, voir PARISIS.

PAIRIXIS, voir PARISIS.

PAIRIE, *paarie*, *paarrie*, *parye*, *par-
rie*, *perie*, *perrie*, *perrye*, s. f., sorte de
tenure :

Et ausi retenu a nous et a nos hoirs la
droiture de la *paarie* des molins qui sunt
assis sur ladite yaue, laquelle *paarie* est
tenue de nous et nostre partie tele que
nous avons es amendes dudit abbé et le
couvent. (1286, Moreau 208, f^o 142 r^o, Ri-
chel.)

Hommage de *paarie*. (*Cart. de Picquigny*,
Arch. O 19628, f^o 88 v^o.)

Tenir *parrie*. (*Ib.*, f^o 93 v^o.)

La *perie* d'Artois. (1331, Arch. J 439,
pièce 1.)

Doze pers sont en France qui tiennent
du roy en *parrie* et comme pers a luy.
(*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f^o 89^b.)

Terres tenues en *perrie*. (1454, Arch. Y 62,
f^o 2 r^o.)

Une partie des *parrie*z et pais dessus

nommez sont a present annexez a la couronne de France. (*Déb. des hér. d'arm.*, 113, A. T.)

Pour les *paryes*, .iii. s. .iiii. d. parisis. (1482, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Par le trespas dudict feu Nicolas estoit venu, succédé et escheu audict Jacques Deffervacques, mineur, ung fief appellé don et *parye* quy se prent et lieve audict lieu de Mortaigne sur toutes nefz et basteaux passans es rivières d'Escault et d'Escarpe, menant vin, scel, herrens et tous poissons salez, ainsy que de tous temps l'on est accoustumé recevoir. (8 août 1557, *Relief de fief appellé parye*, Registre de reliefs, ms. appartenant à M. Bocquillet, f° 7 v°.)

— Emploi d'administrateur :

Lesdicts deffendeurs ont esté par iceulx habitans sans aucun contredict eslevez et nommez pers gouverneurs de ladite ville et administrateurs de l'ostel saint Ladre dudit lieu pour deux ans... Et contre eulx requis suyvant la dicte eslection et nomination qu'ilz feussent et soyent contrainctz prendre ladite charge de ladite *perrye*, gouvernement et administration et faire le serment en tel cas accoustumé. (1531, *Compte de S. Ladre*, p. 3, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Prandront la charge de ladite *perrye*, gouvernement et administration dessus dicts. (*Id.*, p. 6.)

1. **PAIRIER**, *pairrier*, s. m., co-seigneur :

De mon seigneur Challe de Rochefort et ses *pairiers* .v. livres pict. pour les filles de Tannoï. (1269, *Compt. de Poitou*, Richel. I. 7019, f° 32 r°.)

Ilem, quant aux aultres fiefs tenus en plains hommages sans *pairrier*, les heritiers ou aultres les voullans rellever et aprehender auldit titre de rellief sont tenus en paier pour chacun homme et pour chacun fief soixante solz parisis de rellief. (*Pièce de 1507*, Documents de la Société des antiquaires de Picardie, t. I, p. 168.)

2. **PAIRIER**, *parer*, verbe.

— Act., mettre sur un pied d'égalité :

Cest roi doit on bien comparer
A Cezar Auguste et *parer*.

(Mousk., *Chron.*, 23625, Reiff.)

Pairier, mettre pair a pair. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Réfl., s'accoupler :

Quant li baux estez repaire,
Qu'arbres sont foilli,
Que chacun oiseaus *se paire*
Sous le temps joli.

(PERRIN D'ANGRECOURT, *Poés. ms. av.* 1300, t. I, p. 443, Ars.)

— Se comparer, s'égaliser, s'associer, se liguer :

Que bestes a lui ne *se pere*
De noblesce ne de biauté.

(*Ysopet-Aviom.*, Fab. xviii, de Renart et de la Ourse, Robert.)

Droit fault, justice va au tour
Des mauvais, et d'iceulx *se pere*
Sans pugnir, c'est grant deshonneur.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 234, A. T.)

L'evesque et esquevins l'un a l'autre *se paire*. (JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, II, 3641, Scheler, *Gloss. philol.*)

Gallot, *paier*, Norm., *paier*, *parer*, assortir deux objets, *se paier*, s'accoupler. Bessin, *péer*, égaliser, mettre de niveau.

PAIRIERE, voir **PERRIERE**.

PAIRLE, s. m., terme de blason défini dans l'ex. suiv. :

Pairle... Je dis que c'est un demy sautoir planté sur la moitié d'un pal, ou bien comme quelques autres, que c'est une demy bande, une demy barre et un demy pal. (LE LABOUREUR, *Discours de l'origine des armes et des termes receus et usités pour l'explication de la science héraldique*, p. 210, éd. 1658.)

PAIRMENT, *perment*, *perement*, adv., également :

Surdrunt li rei de terre, e li prince traierunt *perment* encuntre le Seignor e encuntre sun Crist. (*Livre des Ps.*, Cambridge, II, 2, Michel.)

Seient cunfundut e seient verguigni *perment* ki s'esleecent en la meie afflictium. (*Id.*, xxxiv, 27.)

Eissi une divinité,
Une gloire, une majesté,
Igaus, entiere, *perement*
Est deitez uniaument.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 23887, Michel.)

PAIROL, *peyrol*, *perol*, s. m., chaudron :

Ung *perol* usé. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 160 v°.)

D'une charge de *pairols* et *pairoles*. (1544, *Péage de Carcassonne*, ap. Duc., *Pairola*.)

Un *peyrol*. (1555, Arch. Dord., B 56.)

Nom propre, *Perol*.

PAIROLE, s. f., chaudière :

Une charge de *pairols* et *pairoles*. (1544, *Péage de Carcassonne*, ap. Duc., *Pairola*.)

PAIROLET, *payrolet*, s. m., dimin. de *pairol*, chaudron :

Pour .iiii. buffets et .iiii. *payrolets* pour le service des canos. (1370, *Lett. de Loys, lieut. en Lang.*, Clairamb., tit. scell., vol. 46, f° 169.)

PAIROLIER, *peirolier*, *peyrollier*, *peirolier*, *peroulier*, *paieroler*, s. m., chaudronnier :

Peronet, *paieroler*. (1306, *Confrérie de la Trinité*, Bibl. Lyon.)

Jehan, *peirolier*. (1422, *Institutions de la confrarie de la Sainte Trinité*, Bibl. Lyon.)

Le suppliant print d'aucuns *peroliers* qui passioient par leur chemin dix hardis valans deux solz, six deniers tournois. (1457, Arch. JJ 189, pièce 150.)

Ung culler de ferre pour fondre le plomb achepté de mestre Deydier Authelin, *peyrollier*, d'Uzes. (Nov. 1544, *Compt. des cordel.*, Arch. Uzès GG 17.)

Vray est qu'estant (Lysippus) encores simple *peroulier*, il print cœsur de venir plus outre. (DU PINET, *Plûne*, xxxiv, 8, éd. 1615.) Lat., *ararium fabrum*.

PAIRONNE, voir **PARONNE**.

PAIRONS, *perons*, *parons*, *parrons*, s. m. pl., le père et la mère :

Au commencement dou printens (les cigognes) reviennent entre nos, et font entor nos lor niz et lor faons, ou il metent si grant estude au garder et au norrir, que toute la plume chiet de lor ventre pardesouz eus, si que aucune foiz n'ont eles pooir de voler; ainz covient que lor fil les norrisent et gardent autant comme il furent paus par lor *pairons*, et que la plume lor soit recovree. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 211, Chabaille.)

Aucune gent dient que il (les petits pélicans) naissent pasmes aussi comme sanz vie, et si *pairon* les garissent de lor sanc. (*Id.*, *ib.*, p. 217.)

Se il sont engendré de petiz *parons*. (*Id.*, *ib.*, p. 235.) Var., *parrons*, *pairons*.

La raison veut bien que les oyseaux soient mieux eslevez et plus beaux estans nourris de leurs *perons* que de la main d'un fauconnier. (DESPARON, *Fauconn.*, I, 17.)

Les *parons* donnent a leurs petits laquelle grain salé, et le leur engorgent pour leur ouvrir l'appetit. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 58, éd. 1622.)

La langue de la fauconnerie a gardé le mot *parons* pour désigner les pères et mères des oiseaux de proie. (*Dict. universel*, Paris 1743.)

— Les deux pennes des ailes :

Les *pairons* ce sont les .ii. pennes des eles que li plusor apellent espees. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 199, Chabaille.)

PAIRRIER, voir **PAIRIER**.

PAIRSONERIE, voir **PARSONERIE**.

1. **PAIS**, *paiz*, *paix*, *pes*, s. f., composition, prix du sang :

Jehanete de Longheval a reçu de Roger le Vaasseur .xx. lib. de parisis qu'il lui devoit pour le cause de le *paiz* de son pere qui fu ochis. (*Chir. d'oct. 1322*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Homicides ne pourront intenter action, soit reelle ou personnelle, jusques a ce qu'ils auront fait apparoir de corps deffendant, ou fait *paiz* a partie, et obtenu remission. (*Cout de Hainaut*, Nouv. Cout. gén.-II, 55.)

— Engagement de s'abstenir de toute voie de fait, pris devant le magistrat par des familles ayant des raisons de se haïr :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke, en l'occoison de le *paiz* faite de le mort Baudart Desmaus, entre les proisme ledit Baudart, d'une part, et Colart Depoures, clerc, et ses prosmes, d'autre part... (Mai 1324, *Li escrits de le paiz de Jakemon des Maus et Colart des Pourres*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ledit Jehan, fil doudit mort, respondant as eskievins comme chius qui agies fu

tenus, et ki bien fere le pooit, comme chius a qui li cose apertenoit, le *pais* telle que ordenee et fette estoit par son oncle. (1333, *De le pais et acord de Joffroy de Tielt et de Jehan Pikait*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Satisfaction, bon plaisir :

Elas ! dist il, je sui trays,
Aucuns a male *pais* m'a mis
Vers ma dame. (Cocui, 2495, Crapelet.)

Mais, pour que nous puissions parler a la *pais* de tous les autres saints, je ne le dis pas martyr (St Benoit), mais apostre. (*Grand. Cron. de France*, II, 16, P. Paris.)

— Permission :

Grant mestier a de sujurner :
De tout le lur rien(x) ne demande,
Fors le marchié de la viande ;
Paiz de venir, e *paiz* d'aler,
E *paiz* de viande acheter.
(WACE, *Rou*, 1^{er} p., 553, Andresen.)

— Baiser :

Sans messe oir a cascun *paiz* donnee.
(Aubri, p. 159 ; indic. fausse dans S^{te}-Pal.)

— *Paiz de la ville*, espèce de sauvegarde :

Lesdits prevosts et jurez ex officio peuvent et ont accoustumez mander les manans qu'ils sçavent nourrir haine et malveillance les uns aux autres, et a iceux donner la *paiz de la ville*, leur deffendant la voye de fait, sur peine de mort, bannissement ou autre peine arbitraire laquelle, en cas de contravention, se doit executer. (1553, *Coust. de Tournay*, des assurances et *paiz* de la ville, art. 2, Cout. gén., II, 946, éd. 1604.)

— Territoire d'une commune :

Nous banissons houliers et houlières et gens de mauvais renon a no volenté fors de la *paiz* de Laon. (Vers 1260, Arch. mun. S.-Quentin, liasse 30.)

Nous les faisons convoier fors de la *paiz* par gens de piet et ribaus. (*ib.*)

— *Paiz de ville*, justice de *paiz* :

Un homme ne pourra point vivre paisiblement avec sa femme ; et il entretiendra une *paiz de ville* ? On l'ira mettre en un conseil ? (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 594^a, éd. 1587.)

— *Faire paiz de quelque chose*, y goûter :

Venez seoir et si getez au vin.
Et dit Hervis : Onques por ce ne ving...
Et dist Menuel : *Faites paiz* de ce vin.
Volentiers, voir, ce dist li dus Hervis
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 58.)

Dist Menues : *Faites paiz* de cest vins.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 100, P. Paris.)

— *Paiz* a désigné un morceau particulier d'une épaule de mouton :

Or me dis que tu as ? — Du bouef
Une grant piece. — Et puis ? — Un œuf,
Et d'une épaule de mouton
La *paiz*.

(1474, *Mystère de l'Incarnation et Nativité*, 2^e journée, p. 163, Le Verdier.)

— Adj., tranquille :

— Avoi ! fet Lidoine, biau sire,
Tenez vous pes. — Si faz je, dame.
Atant s'asiet.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f^o 11^a.)

Passerent la nuit *paiz* et aises. (FROISS., *Chron.*, III, p. 70, éd. 1559.)

Les fait endormir au gyron l'un de l'autre, et en ce point dormirent *paiz* et aises jusques a heure de none, qu'il faisoit chaud, bel et clair. (*Perceforest*, V, f^o 35, éd. 1528.)

2. PAIS, voir PAS.

PAISABLE, *peis.*, adj., paisible :

Quant k'il i out estest pleisable,
E *peisable* e tut acceptable.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f^o 116^a.)

PAISABLEMENT, *-ablement*, adv., paisiblement :

Que il tiegnent a tous *paisablement* et quitement sans nule coaction de vendre et sans metre hors de leur main tous les aques que il ont fais. (1266, *Cart. d'Ourscamp*, f^o 140^a, Arch. Oise.)

PAISAGE, *paysage*, s. m., pays :

Cinq cens chevaux qu'ils pouvoient estre d'Anglois en Ecosse, osoyent entreprendre de courir jour et nuict jusqu'aux portes d'Edimbourg, tenant en subjection tout le *paysage* des environs. (BEAUGUÉ, *Guerre d'Écosse*, IV, ap. Ste-Pal.)

PAISANESQUE, adj., qui a un caractère paysan :

Combien qu'il usast de vocables rustiques et *paيسانesques*. (LA BODERIE, *de l'honn. Am.*, p. 331, éd. 1578.)

PAISANT, *paissent*, *paissant*, s. m., homme du pays :

Li *paissant* de la contree.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f^o 15^b.)

Caffe l'apielent (le château) *paissant*
Et trestot cil de la contree.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 13, Potrin.)

O lui .x. chevalier qui erent *paissant*
Et sont né de la tere et tout sont issant.
(*Chev. au cygne*, Richel. 12569, f^o 30.)

La terre essillent et arrier et avant,
A grant dolor i sont li *paissant*.
(Aubri, p. 137, Tobler.)

Bien aperçut et sot,
Tot maintenant ke veu l'ot,
Qu'il n'estoit mies *paissans*.
(*Dolop.*, 4968, Bibl. elz.)

Tos les plus nobles *paissans*.
(*Partonop.*, 362, Crapelet.)

Ele (la forêt des Ardennes) estoit his-
[douce et faec,
La dime pars n'en ert antee.
Li *paissant* i missent mers
De tant con duroit li convers.
(*ib.*, 515.)

Morgant demande : Estes vos *paissant*,
Turc o Hermin, Navarre ou Suriant ?
(HARR. LEDUC, *Fouiq. de Cand.*, p. 15, Tarbé.)

— *Paisante*, *-ande*, s. f., paysanne :
Je vous prie, dist Nomerfide, laissons la

ce *paissant* avecq sa *paissante*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIX, Jacob.)

En habit de *paysande*. (BEZE, *Hist. eccl.*, III, 204, éd. 1580.)

PAISANTERIE, *pays.*, s. f., état de paysan :

Par ce moyen estoient pour lors incon- nues noblesse, *paysanterie*, liberté, servitude et autres de semblable farine. (NOEL DU FAIL, *Maitre Léon Ladulfi au lecteur*, p. 24, Guichard.)

PAISATTE, voir PIECETE.

PAISAUBLEMENT, voir PAISABLEMENT.

PAISÇON, voir PAISSON.

PAISEE, voir PAISSEE.

PAISEL, voir PAISSEL.

PAISENT, voir PAISANT.

PAISERIE, *pazerie*, s. f., charge de *paisor* :

Il doivent en la presence de nos eschevins devant dis faire sairement a nostre bailliu de Douai, u a celui ki dessous lui sera serementeis a Doai, ke il feront leur offisse de le *paizerie* bien et loiaument a leur pooirs. (1268, *Ch. de Marguerite de Flandres*, Tailliar, p. 299.)

Sour l'offisce de la *paizerie*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 80.)

— Accord, convention :

La royne de Navarre, apres son decez, renouvela avec les pays de la les Pyrenées leurs *pazeries* anciennes, qui est de se maintenir les uns les autres reciproquement, en cas que le roy de France et celui d'Espagne se vouldissent faire la guerre l'un a l'autre entr'eux. (GAYET, *Chron. nov.*, p. 165, Michaud.)

Son altesse fit garder le droict des *pazeries* qui est que d'une tere a l'autre les habitans des montagnes s'entr'advertissent de la guerre, afin qu'ils advertissent le prince, si bon leur semble, et aussi que rien ne courre risque quant a eux, laissant cependant faire la guerre aux gens de guerre. (*ib.*, p. 343.)

Cf. PACHERIE.

PAISIBLE, *-ivle*, *paix.*, *pes.*, *pas.*, adj., pacifique, de *paix* :

Paroles dulces e *paissibles*
Li a mandees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9031, Michel.)

Par *paissibles* paroles. (*Dial. anime conquereutis*, ms. Epinal, Bonnardot, Arch. des miss., 3^e sér., I, 276.)

Nos somes *paissible*. (*Bible*, Richel. 899, f^o 25^b.)

Il fut moult saiges et courtoys sur toute creature et *paissible* comme une damoiselle. (*Istoire de Troie la grant*, ms. Lyon 823, f^o 26^a.)

Le mareschal de Gié, qui estoit mal *paissible*. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 10, Soc. de l'H. de Fr.)

— Qui jouit tranquillement :

Quiconque, a tiltre ou sans tiltre, entre presens et absens, entre personnes aagees et non privilegees, jouyt, possesse ou demeure *paisible* d'aucune chose mobile ou immobile, droit corporel ou incorporel, le temps et espace de vingt ans continuels et ensuivans l'un l'autre, tel possesseur acquiert le droit de la chose par luy possessee ou dont il est demeuré *paisible* ledit laps de temps. (*Coust. d'Artois au Baill. de S.-Omer*, 75, Arras 1679.)

Ce que Hugues Capet fut contraint de leur souffrir, pour demeurer *paisible* de la couronne. (FAUCHET, de l'Orig. des dignit. et magistr. de France, II, 6, éd. 1614.)

— Expiatoire :

Si offri .v. aigniaus d'un an en sacrifice *paisible*. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 54^a.)

— *Faire tenir quelqu'un paisible d'un autre*, le faire vivre en paix, le recommander avec :

Si vous prie que vous me faciez *tenir paisible* de celle damoiselle, tant que vous scaurez la verité de ma besongne. — Damoiselle, dist Gadiffer, je prieray a la damoiselle qu'elle se deporté de vous faire vilenie. (*Perceforest*, vol. II, f° 137, éd. 1528.)

— Exempt, quitte :

Et ces douze jornals et demei de terre lor delivre je et aquite entierement souz et quités et *paisibles*. (Lendem. Annonc. 1287, Villers Betnach, ban de Dolmerange, Arch. Mos.)

Pour demourer quittes et *paisibles* des maintenant et a touz jours envers la dicte maison Dieu des dictes trois mines d'avoine de rente. (19 mars 1363, *Ch. du Garde du sc. de la prev. de Meaux*, H.-Dieu Meaux, B 106.)

Demeurent quittes et *paisibles* de tous subsides. (1373, *Ord.*, V, 652.)

Elle doit demourer *paisible* de toutes les debtes. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 49^a, éd. 1486.)

Ordenons que de toutes ces choses dont par nous compensation est faicte, comme dit est, les dictes parties soient et demourerent a toujours quittes et *paisibles* l'une envers l'autre. (13 juillet 1378, *Lett. de Ph. duc de Bourg.*, Neuchât., Arch. du Prince, J 5, n° 7.)

PAISIBLETÉ, -*ted*, -*teil*, *pas.*, *pes.*, *peiss.*, *paisievleté*, s. f., tranquillité, paix :

Il estendit ses mains a ses *paisibledz*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LIV, 22, Michel.)

En cele grant *paisibleté*...

(BEN., *D. de Norm.*, II, 34987, Michel.)

Estre se puet il trespasaist l'us de sa vigor et la mesure de sa *paisibleté*. (*Dial. S. Greg.*, p. 62, Foerster.)

Li vens cessa et commencha li mers a estre aussi que acoisie por le grant *paisievleté* de le mer. (*De saint Brandainne le moine*, p. 80, Jubinal.)

Il porra les pesibles fere garder en *peisibleté*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 9, Beugnot.)

Jugies o grant *paisibleté*. (*Bible*, Richel. 901, f° 18^a.)

Ta bone *pasibleté*.

(J. DE PRIORAT, *Livre de Vegece*, Richel. 1604, f° 14^a.)

Et pronunçons par droit des diz devoir estre tenus paisibles, et yceux ainsi paisibles tenuz et tenons selon la forme et teneur des lettres du roy par la teneur de ces presentes et pour cause de ladite *paisibleté* yceux et chascuns retourné et remis, retournons et remettons a leur bonne fame et renomnee. (1340, Arch. JJ 72, f° 141 v°.)

Kant *peissibleté* de labour achiet a cors e repos. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 131^b.)

Et les assauz accoustumez appaisiez et transmuez en *paisibleté* de temps. (J. DE VIGNAY, *Chron. de Primal*, Brit. Mus. reg. 19, D, 1, f° 235^b.)

Paisibleté de temps fait les eaues acoisées qui estoient perilleuses. (*Mir. historial*, Maz. 557, f° 43 r°.)

Tantost la mer s'apasa et fu grant *peisibleté* de temps. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 112^a.)

Il se leva et commanda au vent et a la mer que elle fust paisible, et grant *peisibleté* fut en la mer. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 10 v°, impr. Maz.)

Et je souhaitte, moy duchesse,
Esbatz, desduitz, jeux et soulas,
De Juno toute la richesse,
La *peisibleté* de Pallas.

(*Les Souh. des femm.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 147.)

Herodes effrayé et crantif fut si troublé que presque il fut tourné en raige, et toute *peisibleté* partit hors de sa pensee. (BACCAGE, *Nobles math.*, VII, 2, f° 169 r°, éd. 1515.)

Vous qui estes sire de vertu, jugez avec grant *peisibleté*. (*Bible*, de Sapience, XII, 18, éd. 1543.)

Jesus Christ le quel met l'equabilité, tranquillité, *peisibleté* et possession des ames en la patience. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, traicté des quatre vies de l'ame raisonnable, éd. 1599.)

Paisibleté, placiditas. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

1. **PAISIER** (se), v. réfl., s'apaiser, se calmer :

Li temps se *paisa* et li solaus commença a luire. (FROISS., *Chron.*, V, 51, Kerv.)

— Se montrer satisfait :

Messires Oudars de Renti se *paisa* de ceste parole et sievi messire Aimmeri. (FROISS., *Chron.*, V, 241, Kerv.)

— Se réconcilier :

A vous me sui *paisies* et acordes

(*Aiol*, Richel. 25516, f° 126^a.)

De la endroit se part atant
Un mes ki onques ne ciessa
Dusc'a la roine et conta
Ke li rois et Renart *paisié*
Se sont et sont entrebaisié.

(*Renart le nouvel*, 2374, Méon.)

— Neutr., s'apaiser :

Car li feus est de tel chaulor
Ne l'estint yave ne liquor,
Ne *paise* rien, ne n'essoage.

(*Athis*, Ars. 3312, f° 18^a.)

— Faire la paix :

Et quant li bourgeois ont oye la vantance,
A Bertran ont *paisié* par certaine finance
.xl. m. florins du coing de roi de France.

(CUYVEL., *B. du Guesclin*, 18831, Charrière.)

Se vous voles *paisier* sans combatre noient,
A nos signeurs l'iray dire tout liement.

(*Id.*, *ib.*, 22306.)

Cf. PACHER.

2. **PAISIER**, *paysier*, s. m., syn. de *paisior* :

Dans la ville de Courtray il y a encore une jurisdiction inferieure composee de sept personnes nommez *paysiers* ou pacificateurs, lesquels ont la connoissance, cour et jurisdiction des causes qui concernent les dettes de dix livres parisés et au dessous, et sont traduits, en cas d'appel, par devant les eschevins de la ville de Courtray. (1558, *Cout. de Courtray*, I, 2, *Nouv. Cout. gén.*, I, 1030^a.)

3. **PAISIER**, *payser*, verbe.

— Act., mettre dans un pays ; *paisier* fors, bannir :

L'ome sereit *paisé* fors toute sa vie de tout le reiaume. (*Livre de J. d'Belin*, ch. CLXLIX, var., Beugnot.)

— Réfl., placer sa résidence :

Les soldats et gens de guerre ne sont aussi compris en nos loix sous ce mot pagani, parce qu'ils n'ont cité permanente. Ils ne peuvent selon leur profession et charge militaire *sepaysier* aux lieux ausquels ils combattent. (G. DE ONCIEU, *la Precedence de la noblesse*, p. 104, Lyon 1593.)

PAISIEUREMENT, voir PAISIVEMENT.

PAISIEUSEMENT, *paisiusement*, adv., paisiblement :

Et volons et greons ke li devant dis religieus tiengnent *paisiusement* toutes leurs cose ainsi come ils le sont usees. (1288, *Cart. de l'abbaye St-Medard*, Rouge livre, f° 71 v°, Arch. Tournai.)

PAISIEVEMENT, voir PAISIVEMENT.

PAISIF, adj., paisible :

En la nef molt rice avoir ot,
Et li mers fu *paisive* et coie.

(*Roi Guill.*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, III, 120.)

PAISIEVLETÉ, voir PAISIBLETÉ.

PAISINIME, forme altérée, voir PAIE-NISME.

PAISIUMENT, voir PAISIVEMENT.

PAISIUSEMENT, voir PAISIEUSEMENT.

PAISIVEMENT, -*sievement*, -*siument*, -*sieument*, adv., en paix, tranquillement :

Pour chou qu'elle tigne plus *paisivement* et plus frankement le devant dit bos. (1266, *Cart. de Fiervaq.*, Richel. I. 11071, f° 11 v°.)

Que il en puissent user *paisiument*. (1269, *Cart. d'Ourscamp*, f° 219^a, Arch. Oise.)

Tiegnent *pairieument*. (1282, Moreau 205, f° 230 r°, Richel.)

Aient rechat *païsievment*. (1310, Le Gard, Arch. Somme.)

PAISIVLE, voir **PAISIBLE**.

PAISNAGE, voir **PASNAGE**.

PAISNIME, voir **PAIENISME**.

PAISON, voir **PAISSON**.

PAISONER, voir **PAISSONER**.

PAISOR, -eur, s. m., pacificateur, magistrat chargé de maintenir la paix entre les citoyens :

On fait a savoir de par les *paiseurs* ki sont asis de par le seigneur de le tiere et de par eschevins que li *paiseur* devant dit ont mandat .i. tel home, et bien sacent tout que li *paiseur* ont mandat cel home pour faire pais d'une mort et faide ki a lui apertient. (1255, *Bans des paiseurs ou pacificateurs*, ap. Tailliar, p. 222.)

Dedens le termine ke on deveroit eschevins et *paiseurs* refaire. (1268, *Lettre de Marguerite comtesse de Flandres*, ap. Tailliar, p. 300.)

Cil pseudomme *paiseur* u li plus d'eaus feront et ordeneront d'endroit les pais et les concordés devant dites. (*ib.*)

Quant on vient a le pais faire par *paiseurs*. (ROISIN, ms. Lille 266, *des Paiseurs*.)

Et tous estoit pres de faire quanque il volroit et li *paiseur* en diroient. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 231 v°.)

Et que [an] le conseil qu'il (le commissaire royal chargé de nommer les eschevins de Lille) appellera avecques lui, il fera faire ledit serement; et aussi aux curez qui sont acoustumez de rapporter chacun en droit soy les personnes qui leur semblent estre ydoines pour estre creez en eschevins et *paiseurs*, fera faire ledit serement *in verbo domini*. (1364, *Ord.*, IV, 471.)

Que en la ville, comme autrefois a esté d'ancienneté, seront sept personnes de la ville ordenez par eschevins comme *paiseurs*,... lesquelz *paiseurs* seront ad ce serment par nostredit bailli, et connoistront et useront en la ville de toute paix faire. (1368, *Ord.*, V, 134.)

PAISSAGE, s. m., pâture, action de paître :

Le labour, la semence, le plant et les *paissages* sont besongnes qui se font au desouvert. (LA BOER., *Mesn. de Xenoph.*, Feugère.)

Paissement ou *paissage* de bestes. (*Triumph. ling. dict.*, 1604.)

Hte-Norm. et Pic., *péchage*.

PAISSANCE, s. f., pâture :

Pers a bon povre est sans doutance
Quant dou sien fait autrui *paissance*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 223b°.)

1. PAISSANT, adj., rongeur, rongeur, phagédénique :

Les autres louent l'eau de vie pource

qu'elle desseche et empesche la pourriture, a laquelle il faudra infuser quelque peu de miel pour les playes *paissantes*, et a bref dire malignes. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 646, éd. 1549.)

Iris est convenable aux ulcères *paissantz* et pleines d'ordure. (*Id.*, *ib.*, p. 649.)

2. PAISSANT, voir **PAISANT**.

1. PAISSE, s. f., pâture :

Fief de *paisse* et de giste. (*Titre ancien*, dans Duc., *Feudum procurationis*, III, 269b, éd. Didot.)

2. PAISSE, voir **PASSE**.

PAISSEE, *paissée*, s. f., pâturage :

Du vendaige des glans et paissions et de la *paissée* des bois de Rossillon et des foins d'iceulx. (1421, *Compte de Regnault de Thoisy*, Arch. Côte-d'Or, B 4849, f° 6.)

PAISSEL, -ial, -eau, *paisel*, *paicel*, *paixel*, *passel*, *paixel*, *payssel*, *peyssel*, *passel*, *pesseau*, s. m., échelas :

On ne poroit un sec *passel*
Faire florir ne verdoier.
(GILLES DE BERNEVILLE, *Chans.*, [Scheler, *Trouv. belg.*, p. 55.]

Pour faire les vignes, taillier et loier, pour *paissial* et pour avans. (1286, *Lettre de Roudas de la Fontayne*, Arch. Doubs, anc. ch. des compt., Quitt., Chalon.)

S'aucuns aporloit *pazes* ou sarment. (*Charte de 1292*, Moreau 211, f° 107 r°, Richel.)

Ne porons nient la prendre les *passeaux* de nos vinghes. (*Trad. du XIII^e s.*, d'une *charte de 1261*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 47°.)

Sire, vous dormez de l'oreille.
L'en vous met de *passiaux* en treille,
Quand mort en la bonne paterne.
De vessie vous font lanterne
Celz qui a destre et a senestre,
Sont entor vous.

(GONERFROT DE PARIS, *Chron.*, 1587, Buchon.)

Ne laignes, ne sacles, ne *paixelz*. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 33.)

Les gens le roy au lioncel
Soies certain que cest fait firent,
Des *paixelz* ont ars maint moncel.
(*Guerre de Metz*, str. 198°, E. de Bouteillier.)

De *paixelz* ont les grant moiees
Toutes arses, sen rien estorde.
(*ib.*, str. 261°.)

Paxels pour mener a Metz. (*Compte de C. de Serre*, 1377-85, Arch. Bar.)

.ii. charretees que de bois que de *paissiaux*. (23 janv. 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Le suppliant prist un *paissel* ou escharas a vignes. (1406, Arch. JJ 161, pièce 142.)

Menoient des *paxels* avant l'awe. (1428, *Hist. de Metz*, V, 85.)

Jehan Fouquier dist au suppliant s'il vouloit venir avecques lui faire du *peyssel* pour *peysseler* les vignes. (1480, Arch. JJ 207, pièce 21.)

Judicialment deffence a esté faite a tous les subjectz de Monseigneur et aultres, qu'ilz ne soyent telz ne sy hardis de prendre boys esd. boys et communauté de Layre,

tant a faire *paissiaux*, perches et aultres boys pour metre es vignes de Dree. (1515, *Défense du juge de Laires*, Mém. de la Société Eduenne, Nouv. sér., XIV, 409.)

Les fasioles blancs sont les plus communs, et se tiennent sans *pesseau*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 101, éd. 1605.)

Une femme sans amant est comme une vigne sans *pesseau*. (LARIV., *le Fid.*, I, 6, Bibl. elz.)

Passer des *passiaux*. (13 janv. 1590, *Lett. testimon. concern. la Maladrerie*, Arch. Cossonay.)

Pisseau : m. A stake, pole, perch; or stay, wherewith a vine, etc. is held up; also the vine so underpropped. (COTGR., 1611.)

Usagers es dits bois de coupe ou taillis, qui y ont leur affouage, chauffage, journage et droit d'y prendre eschalats ou *paxels*, liens. (1624, *Coutumes de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1096.)

Pisseau, m. Rodrigon. (C. OUDIN, 1660.)

L'Académie ne donne pas ce môt; Littré l'enregistre après Monet, Duez, Furetière sous la forme *paissieu*. Il n'est plus guère usité que dans les provinces : Berry, Bourbonnais, *peissiau*, Champ., Ricey, *paché*; Remilly, *péhé*; Fillières, *paché*; Comté, *piéché*; Bourg., *paissée*; Forés., *peyssay*; Bas-Valais, Vionnaz, *pasé*.

Nom propre, *Pisseau*.

PAISSELEMENT, s. m., action d'échallasser, de garnir la vigne d'échelas :

Paissèlement, pedatio. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

PAISSELER, *passeler*, *passeler*, -eller, v. a., garnir une vigne d'échelas, échallasser :

J'ai donné et quitté franchement tout mon bois, qui est aupres ma grand vigne... pour *paisseler*. (1213, *Charité de Godefr. de Joinville*, Pr. des Annales de Premonst., I, 719.)

Deus sols de sa vigne *pesselee*. (1309, Arch. JJ 45, f° 89 r°.)

Seront tenez lesdites vignes... tailler, *passeller*, fuir et biner. (1273, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 85 r°.)

Et avec lui devoient *passeler* environ un arpent et demi de vigne. (1391, Arch. JJ 142, pièce 45.)

Lesdites vignes, tailler, *passeler*. (1410, Arch. MM 32, f° 42 r°.)

Ce que l'on avait omis a faire aux vignes faut faire en ce temps; c'est assavoir les ficher, ou eschallasser, ou *passeler* ou encharnelier, et les lier. (COTEREAU, *Colum.*, XI, 2, éd. 1555.)

Ce mot était encore tres usité au dix-septième siècle :

Paisseler. To underset, or underprop with poles, or stakes. (COTGR., 1611.)

Paisseler, appuier de *paissiaux*. *Paisseler* dru et menu. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Paisseleur. Rodrigar. (C. OUDIN, 1660.)

Paisseleur une vigne, ou *passeler*, selon le langage des paisans, eschalasser une vigne. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

Paisseleur, v. a., mettre du pisseau ou des eschalas aux vignes. Par les baux on oblige les fermiers de rendre les vignes en bon estat, fumées, fossoyées, *paissetées* ou eschalassées. (FURETIÈRE.)

Champagne, Troyes, Ricey, *pâcheler*, Lorr., Alain, *paicheler*, Landremont, *pêhheler*, échalasser. Ce terme provincial est enregistré par Littré, sous la forme *Paisseleur*.

PAISSEMENT, s. m., pâture :

Mult ert pris amiablement
Lur mangiers e lur *paissement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1435, Michel.)

Le lieu du *paissement* de Pouville. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 24 v°.)

Pascus, *paissemens*. (*Catholicon*, Richel. 17881.)

Paissement : as Paissage. (COTGR., 1611.)

PAISSERE, voir PASSIERE.

PAISSETEL, -eau, *pass.*, s. m., passerseau :

Petit *paisseteau*, passerculus. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

Un *paisseteau*. (BELON, *Nat. des oys.*, 7, XVIII, éd. 1555.)

Des cervelles de *passeteaux* et du sang de pigeons. (VIGENERE, *Tableaux de Philostrate*, p. 729, éd. 1611.)

— Papillon :

Les *paisseteaux* volent a la clarté,
Et ne sçachans que tels feux sont funebres
S'en viennent perdre et vie et liberté.
(AMADIS JAMIN, *Poés.*, p. 309, ap. Ste-Pal.)

Vienne, *prasteau*, passerseau.

PAISSIAL, voir PAISSEL.

PAISSIERE, voir PASSIERE.

PAISSION, voir PASSION.

PAISSIONNER, voir PASSIONNER.

PAISSISSON, s. f., pâture des animaux, pâturage, action de paître ; mot certainement ancien qui n'a été rencontré que dans un texte du Nord du XVIII^e s. :

Et au regard des bêtes passagères, elles ne seront sujettes audit impôt ne soit qu'elles aient prises nourritures et *paissson* audit Mortagne pendant un mois sans fraude. (*Passement des fermes de Mortagne (Flandre) pour l'année 1746*, Arch. mun. Mortagne.)

1. **PAISSON**, *passon*, *passoun*, *paissoun*, *paissoun*, *paissoun*, *paissoun*, *paissoun*, s. m., pieu, échalas, piquet, pilotis :

Li quens Raoul i fait son tré drecier,
Tuit li *paissoun* sont d'argent et d'or mier.
(*Raoul de Cambrai*, 1397, A. T.)

Par ces montaignes font ces *paissoun* ficher.
Le castel font de tos sens agaitier.
(RAIMB., *Ogier de Dan.*, 6104, Barrois.)

La ont tandu maint tré et fichié maint *paissoun*.
(J. BOU., *Saz.*, VIII, Michel.)

De son cheval atache la resne a .i. *paissoun*.
(Id., *ib.*, CXXVII.)

Iselement font lor *paissoun* fichier.
(*Aleschans*, 5039, Jonck., Guill. d'Or.)

Le tref le roi tendirent plus de .xx. Sarrasin ;
Les cordes sunt de soie et li *paissoun* d'or fin.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 62^b, Michelant.)

De fin or Espagnois estoient li *paissoun*,
Et les cordes de soie qui tendent environ.
(*Id.*, f° 12^a.)

Ne des cordes, ne des *paissoun*,
Qui del tref tienent les giruns.
(MARIE, *Lai de Lanval*, 89, Rog.)

Son castiel fort u il n'a mur
Qui ne soit en la dure roke,
Desous en l'aige a mainte roque
Et *paissoun* antre (impr. autre), et si a port
U les gens font maint grant aport.
(Mousk., *Chron.*, 30454, Raiff.)

Illuc firent dracer maint riche pavillon,
Les cordes tandre et ficher maint *paissoun*.
(*Rom. de la vanjanse Vespas.*, Ars. 5201, p. 154^a.)

Li autre vont tentes tendant
Dont les *paissoun* fichent en terre,
C'est bien apert signe de guerre.
(GUIART, *Roy. lign.*, 6684, Buchon.)

Et ly fondement del cimitrie autresi al
environ com al entree, et le *paissoun* del
tabernacle et par environ del cimitrie.
(*Bible*, Exode, xxxviii, 31, Richel. 1.)

Morv., *paichon* ; Genève, *passon*,
échelon, jalon, échalas.

2. **PAISSON**, *peisson*, *passon*, *paissoun*,
passon, *passion*, *peason*, *paxon*, *passon*,
passone, *peusson*, *poson*, s. f., pâture
des animaux, pâturage, action de paître,
droit de faire paître ; toutes sortes
d'herbes et de fruits servant à la nour-
riture des animaux :

Le pasturage et la *paissoun* a leurs bestes.
(*Charte de 1243*, Moreau 161, f° 90 r°, Ri-
chel.)

Et clamoit le *paissoun* et le bos ke li vens
abatoit. (*Ch. d'août 1257*, Arch. du roy de
Belg.)

En *paissoun* de faiene et de glans. (*Trad. du XIII^e s.*, d'une ch. de 1200, Cart. du Val St-Lambert, Richel. I. 10176, f° 3^b.)

Por le *passon* de lors pors. (1261, *Cart. du Val S. Lamb.*, Richel. I. 10176, f° 47 r°.)

Puent avoir quatre vins pors a la *passon*
de glans et a toutes autres *passons*. (1265,
Cart. de Rengien, f° 23 r°, Arch. Meurthe.)

De une volée en mesme le boys a prendre
whodekoks, e de *passone* a six pors saunz
panage. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxi, p. 135, *Reper. brit. script.*)

En la *paissoun* de la dite forest. (1306,
Lett. de J. de Joinv., Ecurey, Arch. Meuse.)

Passions de pors. (1327, *Cart. de Guise*,
Richel. I. 17777, f° 196 v°.)

Que ilz puissent mettre et tenir en la
peusson de nostre forest de Rez deux
cens pourceaulx. (1344, *Lett. de Ph. de Val.*,
Felib., *Hist. de Paris*, III, 253.)

Je m'en vois mes bestes chasser
Vers Oreb ; la je trouveray
Quelque camp ou les saoullera
D'aucune amoureuse *peusson*,
Et tant que je les laisseray
Paistre, peult estre dormiray.
(*Mist. du Viel Testam.*, 23370, A. T.)

En temps de *poson*. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, cccxcii, A. de Courson.)

La *passon* des herbes desdits pays.
(J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 74 v°.)

(Le seigneur) doit prendre la *paissoun*
desdits bois de haute futaye. (*Cout. de Poit.*, art. 159, *Nouv. Cout. gén.* IV, 789.)

Les povres cerfs oublier leurs *paissoun*,
Et se tenir en leurs forts et buissons.
(MELIN DE S. GELAIS, *Œuvr. poet.*, p. 22, éd. 1719.)

Aucuns, pour la commodité qu'ils ont de
paissoun et glandees, ne se contentent de la
graisse prinse simplement a chacun pour-
ceau. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 1,
éd. 1805.)

— Temps où la permission de faire
paître était accordée :

Quant il i avera *passon* il se tenront de
l'aler... (1260, l'Isle-en-Bar, Arch. Meur-
the.)

Puissent mettre, envoyer et tenir leur
porcherie jusques au nombre de cent
pourceaux en nostre forest de Hallate en
passon et hors *passon* et lieux acoustumez
a mettre pors en tems de *passon*. (1345,
Arch. JJ 68, f° 61 r°.)

Les pors qui y entrent (en la forest) en
passon. (1456, *Aveux du Bailliage d'Evreux*,
Arch. P^o 294.)

Le temps de *paxons* et de grainer es
forets, bois de haute fustaye et tailly, dure
depuis la feste Nostre Dame de septembre
jusques au jour de saint André. (*Cout. de Lorr.*, XV, 6, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1114.)

— Fig., comme pâture, pour dési-
gner toute sorte de nourriture :

Pains, vins, chars, fromages, *passons*
Et trestoutes autres *paissoun*,
Desquels qu'elle vouloit user
En pouvoit prendre sans muser.

(Renart contrefait, Tarbé, *Poés. de Champ. ant. d. Fr.* I, p. 152.)

Les blez pour la *paissoun* de ses chiens.
(1322, Arch. S 4969, pièce 1.)

— Il se disait particulièrement du
gland et de la faïne :

S'il advient que la *passon* de nostre forest
soit vendue. (12 juin 1367, Arch. Loiret
A 987.)

Que se li bois portoit *passon*, qu'il y
puissent envoyer leurs pors. (1372, *Ord.*,
V, 514.)

En Bret., Côtes-du-Nord, notamment
dans l'arr. de Dinan, on dit encore
passon pour engrais : mettre un animal
en *passon*.

1. **PAISSONAGE**, -onage, *pass.*, *pax.*,
passionnige, *pezenage*, *pezanage*, s.
m., pâturage, pâture :

En gerbages, en molins, en *paissonnages*.
(1257, Arch. Meurthe H 3126.)

Li sires de Vilers demandoit partie az *pevanages* des box de Passavant, des queus *pevanages* li diz sires de Passavant estoit bien vestiz et saisiz. (1274, Passavant, 5, Arch. Meurthe.)

Que il avoient achatez pors et mis en passon en la forest de Moster aviec les pors de lour norrisson en temps de *passonage*. (1306, Lett. de J. de Joinv., Ecurey, Arch. Meuse.)

Pour lou *passonnaige* de plusours pors. (1313, Compt. du dom. de Mahaut d'Artois, Richel. 8551.)

En baux et fermes de fruits pendant par les racines, de disimages, *paxonnages* et choses semblables, y a tiercement, moitement et croisement de quinzaine a autre, pourveu qu'ils soient faits bien deument et sans intelligence frauduleuse avec les laisseurs. (Coust. d'Épinal, VI, 15, Nouv. Cout. gén., II, 1133^b.)

2. **PAISSONAGE**, *paixennage*, *passenage*, s. m., droit de couper des *paissaux* ou échalas :

Nous avons donnei a loial cense... no tonliu dou mairien et no *passenage*. (1274, Ch. des c^{tes} de Lille, ch. 264, Duc., *Passagium*.)

Des *paixennages* des boix que nous avons ensemble, acordons nous que li sonrais de ladite englise et nostre commandemens les vendront par acort. (1295, Chart. de Fréd. duc de Lorraine, Cartul. de Remiremont, ch. xxxiv, ap. Duc., *Paissellare*.)

1. **PAISSONER**, *-onner*, *paisonner*, *passoner*, v. a., soutenir avec des pieus :

Bauces a fait son tres fort *paissonner*. (Les Loh., Richel. 4988, f^o 215 r^o.)

Tentes fist tendre et *paissonner*. (Sones de Nansay, ms. Turin, f^o 834.)

Lors fu ses tres tendus, *paissones* et ficies. (Les Chétifs, Richel. 12558, f^o 123^b.)

Après fait une escluse, sel fait bien enterrer De gros mairien entor ficiet et *passoner*. (Helias, Richel. 12558, f^o 6^o.)

2. **PAISSONER**, *-onner*, *pass.*, verbe.

— Act., faire paître dans les bois :

Herbager et *passonner* ses bestes aux boys de Pelley. (1579, Almeneches, Arch. Orne H 27.)

Paissonner. Cattel to feed, or brouse, in woods, etc. (COTGR., 1611.)

— Neutr., paître :

Cerf ou thoreau ou pourceau qui *paissonne*. (GUILL. MICHEL, IV^e livre des Georg., f^o 71 v^o, éd. 1540.)

— Etre riche en pâturages :

Le bon pays de Capus bien *paissonne*. (GUILL. MICHEL, II^e livre des Georg., f^o 46 v^o, éd. 1540.)

PAIST, voir **PAST**.

PAISTER, *pester*, verbe.

— Act., paître, repaître :

Et se fist bien appareiller, *pester*, laver et baigner et vestir. (Brut, Maz. 1309, f^o 8^o.)

Ennuyt te puisse veoir mourir !
Que vous fait l'en, diable le saiche !
Paister vous faulstiz de fousse
Et de rost et de vin claret.
(Moralité de Charité, Anc. Th. fr., III, 345.)

— Réfl., se repaître, paître :

Oustez vos herbiz qu'ils ne se *pestent* en celle moisture. (Tr. d'écon. rur., XIII^e s., c. xxix, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 373.)

PAISTERIE, s. f., droit de pâture :

Li devant dis doiens et li chapitres demandoient a ceuz de Maiserei por l'eglise d'Espaignes dont il ont la *paisterie* k'il paissent les drois parrochauls si com a lor meire eglise. (1238, Cart. de S. Sauv. de Metz, Richel. I. 10029, f^o 23 v^o.)

PAISTOREL, voir **PASTOREL**.

PAISTURE, voir **PASTURE**.

PAISTURER, voir **PASTURER**.

PAITELER, voir **PESTELER**.

PAITIZ, voir **PASTIS**.

PAIUVE, s. f., pâturage :

En terres ahanavles, en pres, en bos, en *paivues*. (1318, Arch. JJ 56, pièce 507.)

PAIVOL, s. m., sorte de plante :

Linouze, chanevouze, neux, *paivol*. (1326, Hist. de Metz, IV, 30.)

Paivolz, aus... (1348, *Id.*, p. 113.)

PAIX, voir **PAIS**.

PAIXEL, voir **PAISSEL**.

PAIXENNAGE, voir **PAISSONAGE**.

PAIXIERE, voir **PASSIERE**.

PAIXIVLE, voir **PAISIBLE**.

PAL, *pel*, *paul*, *pau*, *peul*, *pail*, *pé*, s. m., pieu, poteau, piquet, bâton, pallissade :

Les *pez* i font por les chevaus tenir. (Gar. le Loh., 2^e chans., XVI, p. 251, P. Paris.)

Od *pels* et od cros les poez afrunter. (WACK, Rou, 2^e p., 4053, Andresen.)

De prin some iert ; eis vos un fol,
Goles out non, un *pel* al col,
A l'us de la chambre criant,
E les pareiz del *pel* batant.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 3667.)

Des tors lor lancent *pes* aguz.
(BEN., Troies, Richel. 475, f^o 80^o.)

Es bretesches a *peuls* aguz,
E par tut pendent les granz fuz.
(*Id.*, D. de Norm., II, 4407, Michel.)

Si gotent pieres et maint grant *pel* agu.
(Raoul de Cambrai, 1442, A. T.)

Li uns des *pez* est fendus et troez.
(*Id.*, 618.)

Mais au rivage un cor avoit
Qui a un *pel* pendus estoit.
(Floire et Bancessor, 1^{er} vers., 1293, du Mériel.)

Et com cil dedens se deffendent,
Quarriaus et *pez* aguz lor rendent.
(*Id.*, 1^{er} vers., 443, p. 19, var.)

En vostre cors vus met e bien e mal ;
Ki ad tel dun n'est pas liez a *pal*.
(Adam, p. 6, Luzarche.)

Et por lor nef bien atachier,
Font granz *peus* el sablon fichier.
(GUILLAUME, Bestiaire divin, 2111, Hippeau.)

... Si repret *peus* aguz
E lançad as Escoz, si en ad cunfunduz.
(JORD. FANTOSME, Chron., 1501, ap. Michel, D. de Norm., t. III.)

Iluec vit maint gibet de plom
Et desus les *peuls* mainte teste.
(Gawain, 716, Hippeau.)

Ou retour de la soif choisist
Un *pel* froissié, dedenz se mist.
(Renart, Br. II, 71, Martin.)

Li cans est bien avirones,
Moult i a grans *peus* de tos les.
(Parton., 2947, Crapelot.)

Nel garroient armes esmolues,
Heaumes, haubers, *pez* ne maques.
(Rose, 14023, Méon.)

Richiers tint an sa main .i. grant *pel* agusié.
(Floovant, 336, A. P.)

Il se prit a .ii. mains a .i. *paul*. (Gar. de Mongl., Vat. Chr. 1360, f^o 14^o.)

Et *pel* et late et verge pour enclore leur tieres. (Oct. 1289, Flines, Arch. Nord.)

Bleciez et batuz de *paus* et de glaives.
(1305, Arch. J 1030, pièce 28.)

Entre la ditte roe du moulin... et les prez dessus diz jusquez au deerrain *pel* qui fu mis ou pré. (1327, Arch. K 41, pièce 17.)

Un *pal* ait esté planté et mis en une certaine pecie de terre. (1351, S. Cybard, Arch. Charente.)

Et devant eulz avoient fichié leurs *peuz* a la fachon d'Engleterre. (WAVRIN, Anchienn. Cron. d'Englet., II, 252, Soc. de l'H. de Fr.)

Icellui Desmotes perseverant de mal en pis prist un *pail* ou gros baston. (1380, Arch. JJ 118, pièce 436.)

Et disent a lor compagnons qu'ils ostastent le ciment qui estoit pres du marbre, a *peuls* de fer et d'achier. (La Vie M. S. Nicholai, à la suite de li Jus Saint Nicolas, Didot, 1834.)

Pour avoir fait arrester des *pez* pour la riviere qui croissoit. (Compte de Gilet Baudry, 1416-1418, Despence, xxvii, Arch. mun. Orléans.)

Le millier de *pé* et de perches. (1438, Péage de Châteauneuf, Mantellier, March. fréq., III, 124.)

Les Anglois, se doutans de leur venue, avoient mis grans *pauls* ou pieux dedans la mer, pour empescher que les François ne prissent terre. (Juv. des Urs., Hist. de Charles VI, an 1405, Michaud.)

Mais les ditz *pauls* que les ditz Anglois plantoient devant eulz les empescherent. (J. CHARTIER, Chron. de Charles VII, c. viii, Bibl. elz.)

Le lendemain matin fut prinse une eglise forte, fermee de fossez et de *paulz* ou pieux. (*Id.*, *ib.*, c. 253.)

Turnerent sur un costé de la bataille ou il n'y avoit aucuns *paulz* et frapperent vaillamment sur eux. (Cousinor, Chron. de la Puc., c. v, Vallet.)

Ils estoient logez en place forte d'elle mesmes et s'estoient fortifiez et fortifioient de foussez et de paulz. (*Hist. et disc. au vrai du siege qui fut devant la ville d'Orleans par les Anglois*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 194.)

Le suppliant print ung grand *pau*, vulgairement appellé prodelh. (1470, Arch. JJ 196, pièce 277.)

Millier de *pez* ou perches. (xvi^e s., *Décl. des droictz et profits deubz pour le peage de Sully*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Les pionniers y sont en chair et os, De pics et *paulz* et grans barres garniz.

(J. MAROT, *Voiage de Venise*, De la fondat. de Venise, f^o 39 r^o, éd. 1532.)

Que les deux coings du restz estant attachez aux *pauz* demeurent immobiles. (BELLON, *Singularitez*, I, 73, éd. 1553.)

Et la bas trouve sa nacelle attachee au *pau*. (Id., *ib.*)

Avec des eschelles, des congnees et *pauz* de fer. (SEYSSSEL, *Appian Alex.*, f^o 52 v^o, éd. 1560.)

Le corps fut divisé en quatre parties, pendues a des *pauz* attachez aux quatre principales portes de la ville. (1584, *les Tormens de Ballazar Gerard*, Var. hist. et litt., II, 72.)

— Billot :

On avoit desja dressé un eschaffaut au milieu de la place, et le bourreau avoit dressé son *pau* horrible, sur lequel Balde devoit avoir la teste tranchée. (*Mertin Coccaie*, I, 274, éd. 1606.)

— Echalas :

Pel de vigne. (1389, Arch. JJ 137, pièce 29.)

— Enclos :

Car le fort au foible toloit
Et par tyrannie acquerroit

Ce qu'il avoit dedans son *pal*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 438.)

— Sorte de piège :

On fait le ban k'il ne soit nus si hardis ki venge lace, loiie, ne *peus*. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 419.)

— *Deslier du pal*, se débarrasser de :

[Les Liegeois] n'ont oncques cessé jusques a avoir esmu et *deslié du pal* leur tout parfait extreme malheur. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 327, Kerv.)

— *Porteur de pauz*, dimeur :

Le garde forestier ou messier est creu en son rapport... Le porteur de *pauz* est aussi creu seul en son rapport pour les mesus qui se connectent es disimages. (*Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 407.)

— Arpenteur :

La basse justice donne droit de creer maire et justice pour prendre connoissance des embornemens des heritages, des actions concernant le fond et la roye faire saisir et crier heritage pour cens non payez, creer messiers, garde bans et porteurs de *pauz*. (*Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., II, 417.)

Gruyers, sergens forestiers, verdiers, banwards, messiers, dixmeurs et porteurs de *pauz* jurez sont creuz en leur rapport. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1096^a.)

Berry, Poitou, Maine, Aunis, Saint, Lorr., Saint-Amé, Morv., Bourg., Suisse, Neuchâtel, *pau*; Bourg., Plombières, *paô*; Fr.-Comté, Saugét, *pa*, pieu; Lorr., Allain, *paulx*, fourches de l'arrière du brancard. Troyes, *pe*, échalas. Guernesey, *pau*, poteau :

Il o chu de plus haut que ce grant *pau*. (V. HUGO, *Travailleurs de la mer*, p. 20.)

Nom de lieu, *le Pau*, Vendœuvre, Vienne.

2. PAL, voir PAILE.

PALACIEL, adj., du palais :

Et adont ce sont assemblez les princes des prestres et les anciens du peuple, lesquels se sont trouvez ensemble en la court et maison *palaciel* Cayphe, et la tindrent conseil. (*Le Repos de conscience*, c. xxv, Trepperel.)

PALACIN, voir PALASIN.

PALACRE, voir PELAGRE.

PALADEL, s. m., bâton :

De quodam baculo, secundum idioma patriae (villae Montisboisserii) *paladel* sive barra nuncupato, percussit. (1372, Arch. JJ 103, pièce 105.)

PALADELLE, s. f., petite patène :

Ung calice avec sa *paladelle* d'argent. (1542, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des Serm., Arch. mun. Montauban.)

PALADION, voir PALLADION.

PALADULE, s. f., petit marais :

Soz .i. *palu* qui fu apelez la *paladule* en apres fist Romulus establir temples et murs et plusieurs leus. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f^o 17^a.)

PALAGE, -aige, *pall.*, *pel.*, *pell.*, *pill.*, s. m., droit seigneurial qui se payait pour l'attache des bateaux :

Et seront francs et quites de rouage, de panage, de terrage, de *pelage*, de passage, d'arrivage et de toutes autres coutumes. (1320, *Cart. du prieuré de S. Nicaise*, f^o 72, ap. Duc., *Arripagium*, sous *Adripare*.)

Item le *palage*, qui vaut trois soulds de rente. (1403, Gr. Gauth., f^o 5, S. Savin, Arch. Vienne.)

Les religieux de Saint Pierre de Lagny ont en leur terre et seigneurie ung droit seigneurial, nommé et appellé le *palage*, en toute leur terre et seigneurie, au long de la riviere de Marne. C'est assavoir que, toutes et quantes fois que aucuns bateaux, nefs ou nasselles, vuides ou chargees, menans denrees ou marchandises, estoient arrivez ou arrivoient a port sur ladite terre et arrivage, et que les marchands, bastelliers, voituriers, menans et conduisans iceux bateaux, mettoient ou affi-

choient en la dite terre, rivaige, aucuns pieulx ou pieu, pour a iceulx pieulx ou pieu atacher et lier leurdiz bateaux ou basteau, soit qu'ilz les affichent ou qu'ilz trouvent les dits pieux affichez, iceulx marchans, voituriers sont tenus et doivent payer aux dits religieux ledit droit de *palage* et attache. (1442, *Cart. de Lagny*, ap. Duc., *Palagium*.)

Eavyes et pesqueries en la riviere de Seine, avec coutumes, *pillages*, heurtages, aleges et cayages. (1455, *Av. de Marg. de la Heuze*, Arch. P 305, pièce 244.)

Avec droit de *pellage* en la dicte riviere qui estoit que, quand il venoit un grand basteau de la riviere de Seyne, pour y charger boys, iceluy grand basteau et tous les autres petitz qui venoient pour aider a le charger devoient pour chascun basteau cinq deniers, pour mettre un pieu et le ficher sur terre ou dans l'eau, pour arrester lors dits basteaux; duquel droict le grand basteau les acquittoit, par la convention qu'ils faisoient avec les fermiers de la dicte riviere, a laquelle ils ne pouvoient entrer avec leurs dits basteaux, sans avoir demandé congé pour ce faire. (*Av. de P. de Roncherolles*, Arch. S.-Inf., fonds Caillot.)

Les S. qui ont par cy devant jouy des droicts de terrage, forage, *pellage*, rouage et autres droits seigneuriaux. (GUENOYS, *Conference des Coutumes*, f^o 321 v^o, édit. 1596.)

2. PALAGE, voir PELAGRE.

PALAGRE, voir PELAGRE.

1. PALAIN, *palayn*, adj., palatin :

Vint Ebalus od Peitevins
Qui riche quens ert *palains*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 5533, Michel.)

Comtesse *palayne* de Bergoine. (1263, Ch. des compt. de Dole, C 116, Arch. Doubs.)

Jo nel changerie veirs pur nulrel *palain*.

(Horn, 728, Michel.)

— S. m., palatin :

Issi firent cil *palain*.

(CHARDRY, *Set dormans*, 243, Koch.)

Cf. PALASIN.

2. PALAIN, voir PELAIN.

PALAINÉ, adj. f. ?

Ja hunte n'on auez suz cel *palaine*.

(Horn, 965, Michel.)

1. PALAIS, *paleis*, *paleys*, *pales*, adj., ouvert, clair, manifeste, public :

De force *paleise* que on mostre au seignor en la court, si come est de chose de quei on a esté saisi et tenant, et autre l'en a dessaisi sanz esgart ou sanz connoissance de court. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. LXXX, Beugnot.) Var., *palese*, *palaise*.

Et que la verité estoit si clere et si *palese*. (*ib.*, ch. CLXXVI.)

De chose si *palese* et si certaine come ceste est. (*ib.*)

Et la chose est *paleise*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 459, Beugnot.)

Par feblece de corps qui appare et soit *pa-*

leyse chose. (Droit de la cort li rois d'Alam., ms. Berne A 37, f° 13^a.)

Des messes privees et *paleses* le prestre n'en doit riens avoir. (*Stat. de S. J. de Jér.,* roul., Arch. B.-du-Rh.)

Mais es casals ou ne soit bourgeois et ou prestre sera, la devant dicte propriété des messes privees et *palaisses* soit en la discretion du commandeur de la maison. (1435, *Est. de S. J. de Jér.,* f° 10^a, Arch. H.-Gar.)

— *As armes palaises*, en combat decouvert :

Et se coumence a estraindre entre la clerzie, quant est par volenté, mais non pas *as armes palezes*. (*Gestes des Chiprois,* p. 290, Raynaud.)

— *En palais*, ouvertement :

Li quez qui les resostale (les lépreux) en secret ou *en paleys*. (1371, Arch. Fribourg, 1^o Coll. des lois, n° 52, f° 15 v°.)

In secreit ou *in paleys*. (1373, *ib.*, n° 69, f° 19.)

2. **PALAIS**, *-ays, pales*, adj., palatin :

Le roi seant en son *pales*,
Entor li .c. contes *pales*.
(*Perceval*, ms. Mont. H 249, f° 59^b.)

Conte *palais* de Champagne. (1239, *Ch. de J. de Joinv.*, Arch., Mus., vit. 42, 236.)

Thiebaut... roi de Navarre, de Champagne et de Brie, conte *palais*. (1247, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 342°.)

Ly roy apela Rogier de Belehealme, si li dona tote la counté de Salobure mout franchement, e si fust apelée counte *palays*. (*Fouiq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 16.)

PALAISEMENT, *palesement, palessement, paloisement*, adv., ouvertement, à decouvert, publiquement, librement :

La croiz deit hom *palesement*
Aorer et devotament.
(*Poème sur la fin du monde*, Ars. 3645, f° 54 v°.)

Lors funt veiant tote la jent
Descendre tot *palesement*
La mere de Dieu q' li cors
Li ont lavé dedenz et dehors.
(*ib.*, f° 67 r°.)

Toutesfois avant que la dicte bataille se face, je voudrois avoir bonne seureté que en nulle maniere par vous ne par vostre pourchas, occultement ne *paloisement*, fors seulement par la galée qui seule a moy se debvroit combatre, et par les gens qui dessus icelle seroyent, ne me soit fait offense. (*Livre des faits du Mar. de Boucic.*, 2^e p., ch. xxxi, Buchon.)

De rap, ce est de feme eforcee *palesement*, que l'on mostre au seignor et a la court. (*Assis. de Jérusalem*, 80, ap. Duc., *Palanter.*)

PALAISSER, *paliser*, v. a., divulguer, rendre une chose publique :

Paliser, to reveale, publish, bewray. (Cotgr., éd. 1611.)

PALASIN, voir **PALASIN**.

PALAISSÉ, voir **PALISSE**.

PALAMIE, s. f., abcès dans la bouche du cheval :

Palamie. Decharnez le palais avec un fer bien subtil, tant que l'humeur sorte aisement dehors. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 174, éd. 1597.)

Palamie : f. The bloudie rifts ; a disease, or impostumation in the roofe of a horses mouth. (COTGR., 1611.)

Palamie, f. Podre en la boca del cavallo. (G. OUDIN, 1660.)

PALANC, s. m., palanque, barrière de pieux :

Des quatre cas contenus en l'article du dit keurbrief, qui commence de *palingis*, c'est assavoir des *palanc*, des dunes, etc. (1323, *Chart. de la Chambr. des Compt. de Lille*, ap. Duc., *Palinga.*)

PALANDRE, *palendre*, s. f., vaisseau servant au transport des chevaux :

Cent voiles ou environ, comme galeres, fussent *palendres*, gapermes et aultres navires charges de gens et d'artillerie et aultres choses necessaires et convenables a mettre siege. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIV, Buchon.)

Figure dans Littré sous la forme *balandre* avec un ex. de St-Simon.

PALANDREE, *pall.*, *par.*, s. f., vaisseau servant au transport des chevaux :

Laquelle (armée) consistoit en une multitude infinie de vaisseaux de mer, comme galeres, galleaces, naves, *pallandrees*, armées et equipées de toutes choses necessaires a la guerre navale. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 56, éd. 1552.)

Ils ont fait faire soixante *parandrees*, qui sont vaisseaux qui peuvent porter trente chevaux chacun. (14 mars 1569, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 59, Doc. inéd.)

PALANDRIE, s. f., vaisseau servant au transport des chevaux :

Il y a sagictiaires, *palandries*, etc. (ANT. DE CONFLANS, *Faits de la marine* (1516-1522), art. Venise.)

Galiottes, fustes et *palandries*. (10 mai 1558, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 466, Doc. inéd.)

On departit ensuite les navires et *palandries* aux barons. (VILLESTARD, p. 28, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

1. **PALANGE**, s. f., levier qui servait à mettre les vaisseaux à la mer :

Ils s'estoient ja boutez en un vaisseau d'avantaige, et prindrent la *palange* de la mer, et tirèrent les voiles amont et s'en partirent de la bataille. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 303, Bibl. elz.)

2. **PALANGE**, *phalange*, s. f., tarentule :

Iqui no pot venir serpenz ne scorpions ne *palanges*. (*Pass. S. Math.*, Richel. 818, f° 189 v°.)

Phalanges, serpens veneneux. (G. BUCHET, *Serees*, I, 158, Roybet.)

Hé n'as tu jamais veu la gueri'on estrange
Du faucheur tarentin piqué de la *phalange*,
Que le venin agite.
(SCEVOLE DE SAINTE MARTE, *du Mespris des femmes*, p. 1147, ap. Ste-Pal.)

PALANGUE, s. f., pelle :

Et mon balay si est ma langue
Et mon forgon et ma *palangue*
Dont toute ordure je baloye
Et housse et ramonne et nettoye.
(DEQUILEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 14^a, impr. Institut.)

PALANTIEN, adj., palatin :

Othes cuens de Bourgoigne *palantiens*. (1286, *Lett. de l'Offic. de Besançon*, Ch. des compt. de Dole B 696, Arch. Doubs.)

1. **PALASIN**, *-acin, palesin, -ezin*, adj., de paralysie :

Ferir les puist mal *palezins*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 165^a.)
Goute *palasine*
Leur fera dire gnof.
(*Poët. franç. av.* 1300, IV, 1303, Ars.)

— S. m., paralysie :

Palacin est de tele nature,
La u il prend longuement dure ;
Ja des membres u hom l'aurast
Nule ren faire ne porrast ;
Si li fait les membres secher
Que il ne s'en pot ren aider.
(WACE, *S. Nichol.*, 1492, Delius.)

Cil qui anchois ne pout aler,
Ne se moveir, ne retourner,
E qui aveit le *palacin*,
Tut sein, tut lié, tint son chemin.
(*ib.*, f° 1518.)

Avroit il ja dame que Dieu feist,
Qui eust ja goutte ne *palacin*.
(*Raoul de Cambrai*, 6852, A. T.)

Goute ne *palasins* mortaus.
(*Rom. de Theb.*, 2842, ap. Constans, *Lég. d'Œdip.*, p. 189.)

Les gens *palesin* et artetike (impr., artetike) aquierent. (*Li Ars d'Amour*, II, 309, Petit.)

Je cuide et si croy que pour le *palasin*
des rains, il se fault garder de couchier a
l'envers. (*Evang. des quenouilles*, p. 46, Bibl. elz.)

2. **PALASIN**, *pallasin, palassin, palazin, pallazin, palaisin, palesin, palasiin*, adj., du palais, palatin :

Fix fu Y., .i. conte *palasin*.
(*Raoul de Cambrai*, 1599, A. T.)

D'ebenus sont li tref, li cemin *palesin*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 44^b, Michéant.)

Cuens *palazins* de Bourgoigne. (1258, Barlerne, III, II, 10, Arch. Jura.)

Comte *palazin* de Bourgoigne. (1258, *Lett. de J. de Ray*, Résid. de la ch. des compt., Arch. Doubs.)

Comtesse *pallazine*. (*ib.*)

Cuens *pallazins* de Bourgoigne. (1274, *Lett. de Thib. de Rougem.*, Ch. des comptes de Dole, B 253, Arch. Doubs.)

Ces roines et ces contesses,
Ces hautes dames *palasines*,
Ces abeesses, ces beguines
(*Rose*, 11782, Méon.)

Ces hautes dames *palazines*.

(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 75^a.)

Contes *palazins*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 183^a.)

Wistaces commanda a sa gent *palassine*
Qu'au messagier de France alaissent faire signe
Qu'il est tamps et raysons que son message fine.
(*B. de Seb.*, xv, 1427, Bocca.)

— S. m., comte palatin :

Moult regreterent Begon le *pallasin*.

(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., x, p. 251, P. Paris.)

Gerbert le *palazis*.

(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 7^a.)

Molt servi bien nostre roi de franc lin

Et richement a loi de *palazin*.

(*Raoul de Cambrai*, 103, A. T.)

Prendons en gré la mort, franc noble *palaisin*.
(*B. de Seb.*, xiv, 385, Bocca.) Impr., *palasiin*.

De ces pers deux contes et quatre ducs
sont appellez *palasins* pour ce qu'ils ont
palays ou ils tiennent leurs grant jours,
c'est assavoir les comtes de Champaigne
et de Flandres, et les ducs de Normandie,
de Bourgogne, de Bretagne et d'Acqui-
taine. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 90^a.)

— Abusivement, pour dire prince,
souverain :

Se je accorde que je aie vescu quant le
palasin Phelippe perhipatetique fleuris-
soit. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287,
f° 54^a.)

— *Palasine*, s. f., femme d'un comte
palatin :

Li delz del conte et de la dame riche

I fist plorer maint fil de *palazine*

En la sale a Nerbone.

(*Mort Aymeri de Narb.*, 226, A. T.)

— Fig. :

Ahi ! mort *palasine*, Diex t'envoie grant mes
Pris as par aatine le riche roi el chief. [chief !
(*Les Regres de la mort St Loys*, ap. Michel, Join-
ville, p. 323.)

Cf. PALAIN.

PALASINE, -azine, s. f., paralysie :

Vos sereiz gariz de diverses maladies
et de divers mahainz, de toutes fievres
sanz quartainne, de toutes goutes sanz
palazine. (RUTEB., *li Diz de l'erberie*, I, 259,
Jub.)

Del enferté c'on apele *palasine*. (*Vie S.*
Mathias, Richel. 23112, f° 111^a.)

Et pus apres prendre puison de galiophilee
et de salge por la *palasine*. (*Ms. écrit à S.-*
Omer en 1268, dans Crapelet, *Prov. et dict.*
pop.)

Et aporloit uns enfant malade devant lui
sour une beste, qui moult estoit espris de
palasine, qui tous les membres li avoit
tolus et la force. (*La Vie M. S. Nicholai*,
à la suite de *li Jus Saint Nicolas*, Didot, 1834.)

PALASINOIS, *palaz.*, adj., paralytique :

Les *palasinois* guerissoit.

(*Prière à N.-D.*, Richel. 23111, f° 207^a.)

Cf. PALASINOS.

PALASINOS, -us, -ous, -eus, euz, -eux,
palaz., *pales.*, *palez.*, *palis.*, *palois.*,
palzin., *palisinols*, *pasilinols*, adj., pa-
ralytique :

No muz ne orbs ne neuls *palazinus*.

(*Alexis*, xi^e s., str. 111^b, Stengel.)

... Devint *palasinos*.

(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

Une meschine *palazinouse* mananz en sa
glise de ses mains rampoit. (*Dial. S. Greg.*,
p. 159, Foerster.)

Gil qui *palisinols* gest en son leit. (S.
BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 41 r°.)

Nos gisiens en nostre leit, aussi cum tuit
pasilinols. (*Id.*, *ib.*, Ler. de Lincy, p. 526.)

Melancolieus, ou fieus,

Ou corpeus ou *palazineus*.

(GUIOT, *Bible*, 2372, Wolfart.)

Et puis .xv. *palezineus*.

(MOUSK., *Chron.*, 11378, Reiff.)

L'en en devient *paloisineus*.

(*Rom. des trois enem.*, Ars. 5201, p. 268^b.)

Sire vilains *palazineus*

Toute la char vous put et flaire.

(*Marguet convertie*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 325.)

Rendre la force aus *palasineus*. (*Mir. S.*
Andrieu, ms. Alençon 27, f° 99 r°.)

Poesté de desloier les *palasineus* et de
cacier les diables. (*Vies des Saints*, ms.
Lyon 697, f° 16^a.)

Morveus, gousteus, *palasineus*. (*Let. mis.*
en man. d'un mendement joieux, Romv.,
p. 154.) Impr., *palasmeus*.

Icellui suppliant estoit *palasineus*, et non
pas bien seur en ses membres. (1418, Arch.
JJ 170, pièce 177.)

Pour eschever de non venir *palasineus*
de la teste ou des rains, il se fault abstenir
de mengier de teste ne de char de chat ou
de ours. (*Evang. des quen.*, p. 46, Bibl.
elz.)

Pour eviter de non devenir *palesineus* de
la teste, jamais on ne doit mengier de
nulle teste, ne de char de chat ne de ours.
(*Ib.*, p. 123.) Impr., *palesnieus*.

Rendre as *palzineus* santé de leurs mem-
bres. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

PALASSIN, voir PALASIN.

1. **PALASTRE**, adj., se dit d'un clou
employé pour les souliers :

Cloux *palastre* fort. (1537, Ste Croix,
Arch. Vienne.)

2. **PALASTRE**, adj. ?

Li cuer n'i fu mie *palastres*,

Bien enseigna li piteus *pastres*.

(G. DE COINGI, *Mir.*, Richel. 2168, f° 17^a, et ms.
Brux., f° 17^a.)

PALASTRER, v. a., mettre des clous
palastres aux souliers :

Ponr cuer achaté a Mirbeau pour taconner
et *palastrer* les soulers desd. charreters,
15 s. (1537, Trinité, Arch. Vienne.)

PALATEIS, voir PALETEIS.

PALATER, voir PALETER.

1. **PALATIN**, *pall.*, adj., du palais, de
la cour :

La noblesse *palatine* des officiers du
prince. (CHARRON, *Sagesse*, 216, ap. Ste-
Pal.)

— Du palais, du tribunal :

Cures *palatines*.

(J. BOUCHET, *Epist.*, motifs, etc, éd. 1545.)

Non seulement en françois, mais latin

Trop surmontant mon style *palatin*.

(*Id.*, *Ep. fam.*, xxiii, éd. 1545.)

... M'appliquer a l'estat *palatin*.

(*Id.*, *ib.*, lxxiii.)

... Voulant prendre repos

De mes labeurs et *palatins* propos.

(*Id.*, *ib.*, lxxiii.)

Car Dieu mercy tu as langue latine

A joindre ensemble a langue *palatine*.

(*Id.*, *ib.*, xcix.)

— S. m., conseiller impérial :

Palatin de l'empire, ainsi appelloient les
empereurs ceux qui estoient leurs con-
seillers ordinaires. (PASQ., *Rech.*, liv. II,
ch. x, p. 95, éd. 1643.)

— Courtisan :

Tels sont les ouvrages et les manieres
de la cour que les simples y sont mes-
prisez, les vertueux envieuz, et les arrogans
orgueilleux en perils mortels ; et, se tu y
es ravalé au dessous des autres *palatins*,
tu seras envieuz de leur pouvoir. (A. CHAR-
TIER, *le Curial*, p. 393, éd. 1617.)

— Avocat :

Lettres vollez a messieurs les Latins

Et tout subit aux jeunes *palatins*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, ciii, éd. 1545.)

2. **PALATIN**, voir PATARIN.

PALATINER, v. n., fréquenter le pa-
lais, le barreau :

Car ton estat est de *palatiner*,

Mener proces, romancer, latiner.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xxiii, éd. 1545.)

PALATREL, voir PALETEL.

1. **PALE**, *palle*, s. f., côte perpendi-
culaire d'un vase :

Pot doré, cizelé, a sept *pales*. (1360, *Inv.*
du duc d'Anjou, n° 122, Laborde.)

Un pot et une aiguiere sizelez par *palle*.
(*Ib.*, n° 411.)

2. **PALE**, voir POASLE.

3. **PALE**, voir PAILE.

PALEÇONNER, voir PALISSONNER.

PALEDOS, s. m., manteau dont l'hom-
me d'armes couvrait son armure :

Il pria aux dits seigneurs avoir huit
cents halberdars et huit cents *paledos* a
ses cousts et frais. (J. MOLINET, *Chron.*, ch.
cvi, Buchon.)

PALEE, s. f., sorte de plante, l'Hor-
deum murinum :

Palee c'est une herbe qui ressemble a
fourment, mais elle a les feules plus grosses
et plus blanches, et croist en cavernes et
empres les chemins. (*Grant Herbiere*, p. 100,
Camus.)

PALEGRE, voir PELAGRE.

PALEICH, voir PALIS.

PALEIR, paloir, v. n., pâlir :

Devant soit vit le maistre plorer et *paleir*.
(*Ste Euphrosyne*, 5, Meyer, *Rec.*, p. 334.)

Durement li pesa, e suen vis *paloi*.
(*Prise de Pamp.*, 149, Mussafia.)

PALEIRE, s. f., barre de bois :

Une *paleire* ou petite barre de bois de charrie. (1449, Arch. JJ 179, pièce 311.)

PALEIS, voir PALAIS.

PALEJAIRE, s. m., officier qui surveille le déchargement à la pelle d'un navire chargé de sel :

Avons mis et mettons en nostre sauvegarde tous les grenetiers, les contreroolleurs, gardes, *palejaires* et autres officiers desdites gabelles a sel. (1498, *Ord.*, XXI, 135.)

PALEMAIL, voir PALMAIL.

PALEMAILLE, voir PALMAIL.

PALEMENT, pall., pasl., adv., d'une manière pâle :

Puis lors adonc (le soleil) se lieva *pallement*.
(GUILL. MICHEL, 1^{er} liv. des *Georg.*, f^o 40^{re}, éd. 1540.)

N'avoient plus que les corps de sang *pallement* [vides.
(1574, *Siege du chateau de Lusignan*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 330.)

Et ja la rose de son teint
Se fanit, *pallement* flestrie.
(Rons., *Œuvr.*, II, 125, Bibl. elz.)

Dans ces bocages espais,
Nostre beau soleil jamais
Les trepassez ne regarde,
Mais unè lueur blafarde,
Un air pasle seulement
Les eclaire *paslement*.
(G. DURANT, *Od.*, II, XXXV, éd. 1594.)

Pallement languoureux.
(TARUREAU, *Sonn. s. la mort de Salet.*)

Pallement. Palely, bleakly, wanly. (COTGR., 1611.)

Pallement. Palidamente. (G. OUDIN, 1660.)

PALEMENTE, pallamente, palmante, s. f., franc tillac d'une galère :

Voyans aussi que la forte tourmente
A chascun coup brise la *pamente*,
Baigne forsatz, entre de toute part.
(LA BORDERIE, *Voy. de Constant*, éd. 1542.)

Le vois tu pas ? Ton flanc (d'un vaisseau)
[de bout en bout
De sa *palmante* est desarmé du tout.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 358.)

Pallamente: f. Part of the orelap, or upper deck of a galley. (COTGR., 1611.)

PALEN, pallen, s. m., anguille :

De le navee de fruits, de porions, de oignons, de escrives, de *palens*, de poissons de douce euwe, on en doit nient. (1271, *Tontieu de la Scarpe*, ap. Tailliar, p. 484.)

Car de buef, *pallens*, hierens et bure. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Qui valhe .ii. *palens*.

(JER. DES PRINS, *Geste de Liege*, II, 9887, Scheler, *Gloss. philol.*)

PALENDIN, s. m., vaisseau servant au transport des chevaux :

L'armee des Turcs en mer estoit, tant au port que dehors, de seize a dix huit galees, soixante ou quatre vingt galiotes de dix huit a vingt bancs, et seize a vingt barques petites, comme pour porter chevaux, qu'ils appeloient *palendins*, et assez d'autres fustes. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. 266, Bibl. elz.)

Cf. PALANDRE.

PALENDRE, voir PALANDRE.

PALENT, pallant, adj., pâissant, pâle :

La rose jolive
Pour sa valeur et *palente* beauté.
(GUILL. MICHEL, *V^e Eglol. de Virgile*, f^o 13^{re}, éd. 1540.)

Feroye pas de l'yere *pallante*
Cantation ?
(Id., *IV^e liv. des Georg.*, f^o 56^{vo}.)

PALENTER, v. a., déclarer, confesser :

Tote li so peçé m'a dito e *palentes*.
(Macaire, 653, Mussafia.)

1. PALER, paller, peler, v. a., garnir de pieux, fermer de palissades, boiser :

Il fist *paler* le flun de l'une rive dusqu'a l'autre de grans mairiens, por çou que li crestien ne montassent le flun. (*Chroniq. d'Ernoul*, p. 418, Mas-Latrie.)

Lekemers fist le flun *paller* de l'une mer a l'autre de grant mairien. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f^o 83^{re}.)

Pour .x. milliers de claus lattes de coy on latta et *pala* ledite maison. (1319, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f^o 33.)

Et doit livrer tout le bos sur le piece de tiere, et lattes de rivage pour lattes, lates de blanc bos pour *paler*. (16 janvier 1339, *li escrits des ouvrages que Jehans Martins, carpentiers, a a couvent a faire*, Chirog., Arch. Tournai.)

Item a Tille pour *paller*. (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

A Colart Thiebaut, pour avoir *palé* ung certain refens en la chambre a cheminee dudit hostel. (1418, *Compte de la tutelle de Miquetel Tuscap*, Arch. Tournai.)

Bouges de lattes de sauch pour *paller* une queminee. (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Mettre en pal, en croix :

Diu qui en croe fut *pellé*.
(*Poët. franç. av. 1300*, IV, 1364, Ars.)

— *Palé*, part. passé, garni d'un pal :

Aussi les anciennes armes de Pressigny que les heraulx blasonnent d'or et d'azur faissiez contrefaissiez, les quatre cantons gironnez, le chief *palé*, le piet party. (*Traité des tourn.*, Richel. 1997, f^o 35^{re}.)

— Garni de *pales* :

Une quarte d'argent doree, cizelee, *palee*

a feuilles de chesne et a glandas. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n^o 422, Laborde.)

Cf. PALE.

2. PALER, v. a., chasser :

Le povre gent a apeles,
Et le rike gent fors *palee*,
S'ele ne gete a le volee
Se ricoise puer come sage.
(RECLUS DE MOILLIERS, de *Carité*, CLIX, 6, Van Hamel.)

Quant chele novele avala
Dou roi ki se gaste vile a
A le povre gent mise en vente
Et le rikes fors en *pala*,
Carites l'ot, si parla
Et dist ke ne sera pas lente.
(Id., *ib.*, CLX, 1.)

Pales est fors de sen palais.
(Id., *Miserere*, CXLIII, 12.)

3. PALER, paesler, v. a., combler avec la pelle :

Les dits musniers, outre leur payement et droit de mouture, sont tenus rendre de douze boisseaux de bon bled sec et net, treize boisseaux pour le moins de farine, comblez et *paeslez* au boisseau qui aura de parfond le tiers de son large. (1508, *Coust. du duché d'Anjou*, 1^{re} part., XXV, Cout. gén., II, 63, éd. 1604.)

4. PALER, voir PALIER.

1. PALERET, adj., destiné à paler :

Claux *palerez*, a .xvi. d. le cent. (1397, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Claux *paleres* a paller a le maison de le perche. (1414, *ib.*)

Cf. PALER 1.

2. PALERET, s. m., paleron :

Gros *paleres* et gros redoubles
Ot (Jupiter transformé en taureau) ou
[col, biaux fu, mes trop doubles.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 27^d.)

PALERIE, s. f., serrurerie, selon Du Cange :

Colin Neel simples homs du mestier de *palerie* demourant en la ville de Vire. (1412, Arch. JJ 167, pièce 39.)

PALERNOD, voir PALINOD.

PALERON, palleron, s. m., poëlon :

Puis vy le pasteur qui prenoit
Du boys, et le feu y mectoit ;
Et Janneton
Mectoit dessus le *palleron*.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, OENVR., t. III, p. 122, Quatrebarbes.)

PALES, voir PALAIS.

PALESCARME, palesquarme, paliscalme, parescalme, perascalme, s. m., grande chaloupe à rames :

Doit avoir la devant ditte nave une bargue de cantier, .ii. bargues de *perascalme*, et une gondede. (1246, *Propos. des commiss. de Fr.*, Doc. hist., II, 62.) Impr., *perascaline*.

Et si armerent autre[s] barques, et *perascalmes* et panfles qui furent plus de .lxx. (*Gestes des Chiprots*, p. 154, Raynaud.)

Quant vint l'autre ysté apres, le comun de Jenarma, .c. et . lxxvii. guallees et .xx. barques de *parescarme*[s]. (*Ib.*, p. 285.)

L'assault fut donné a la plus grosse (nave), et tantost fut prise; et ceulx l'autre dite nave, quant ils virent leur conserve prinse, mirent le feu en la leur et ou *palessuarne* s'enfuirent en terre. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 158, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Le petit batiau qui s'appelle *palessuarne*. (MAIZIERES, *Songe du viel pel.*, II, 37, Ars. 2683.)

Voyant en outre venir avec vous sept ou huit brigantins ou *palessuarne* de naves fort chargees de gens d'armes et d'arballestriers. (*Livre des faits du mareschal de Boucicaud*, 2^e p., ch. xxxi, Buchon.) Impr., *palessuarne*.

Tous estoient ensemble, tant barcoues, brigantins, *palessuarne* et galiottes environ .xxii. voilles. (*Hist. des seign. de Gavres*, f^o 42 v^o, Gachet.)

Esquifs, schiffins, *paliscalmes*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 380, éd. 1605.)

PALESEMENT, voir PALAISEMENT.

PALESIN, voir PALASIN.

PALESINEUX, voir PALASINOS.

PALESIR (*se*), v. réfl., devenir pâle :

Un rouge ne peut augmenter un autre rouge, sans *se palesir*. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Il se dit encore dans le centre de la France.

PALESONNER, voir PALISSONNER.

PALESQUARME, voir PALESCARME.

PALESSON, voir PALISSON.

PALESTEIS, voir PALETEIS.

PALESTEL, voir PALETTEL.

PALESTIEN, adj., de Palestine :

Or la covoite li rois *palestiens*. (*Bible*, Richel. 763, f^o 226^a.)

PALESTINEUX, adj., brave, courageux, comme ceux qui avaient combattu dans la Palestine :

Les heroes et *palestineux* princes. (GUILL. MICHEL, *III^e Eglog. de Virgile*, f^o 7 r^o, éd. 1540.)

PALESTOC, s. m., piquet :

Palestos mis au rivaige pour les nefes ataquier. (1353, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PALESTRAGE, *-trage*, *-aige*, *pall.*, *paltrage*, *peletrage*, s. m., palastre :

Comme le suppliant eust pris une hache, et par force eust levé la serrure, *palestrage* ou fermeture de ladite porte. (1368, Arch. JJ 99, pièce 425.)

Lesquels avoient osté les *peletrages* des portes dont iceulx habitans avoient les

clefs, afin qu'ilz ne les peussent ouvrir ne fermer. (1394, Arch. JJ 147, pièce 193.)

Icelui Souplet par temptacion de Penemi leva le *paltrage* du coffre dudit Estienne, et prist en icelui coffre la somme ou valeur de 490 livres tournois. (1395, Arch. JJ 149, pièce 19.)

Lequel Perrin Julien rompi et leva le *paltrage* d'un escrin, la ou il print furtivement environ huit escus d'or. (1402, Arch. JJ 157, pièce 23.)

Et ne garniront nulz serruriers aucunes serrures se le fer n'est souffisant de porter la garnison de la serrure, et ne sera le *paltrage* fendu jusques a la garnison. (1464, *Ord.*, XX, 230.)

.vi. livres .vi. sols payes a plusieurs particuliers, charpentiers, pour leurs sallaire d'avoir ouvré de leur mestier de charpentier a l'ouvrage de *paltrage* devant la porte du chastel de Sancy a raison de .iiii. gros par jour. (1491-92, Arch. Meuse B 1763, f^o 81.)

Six *palestrages* pour les sofflets de Claude Julian sarralier. (Juin 1544, *Compt. des Cordel.*, Arch. Uzès GG 17.)

PALESTRE, s. m., protecteur :

La corone recut Phelippun le *palestre*, Et dit que mult est bone et bien fet et honeste. (TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 5 r^o.)

C'est li mios, li bons *palestres* Qui as tous maus set metre enplestres. (*D'un Vil. ki ne dout. escumen.*, Ars. 3527, f^o 147^a.)

PALESTREL, voir PALETTEL.

PALESTRER, voir PALETER.

PALESTREUR, s. m., celui qui s'exerce à la palestre :

Gimnastista, lutteur, poigneur, *palestreur*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PALESTRINE, *pall.*, s. f., escrime :

De jeunes pages les avoient estrillez, et les autres avoient la oublié leur *palestrine* piedmontoise. (BRANT., *Cap. fr.*, IV, 77, Lalanne.)

1. PALET, s. m., pieu, bâton :

Jehannin de Sourdeval sacha une espee et en ferit le suppliant, lequel en reparlant son coup o un *palet* qu'il tenoit pour soy appuyer... (1409, Arch. JJ 163, pièce 378.)

— Escrime, exercice militaire :

Si n'avoient mie les armes aisees, ne ne se connoissoient mie en ce pais si bien com nos genz qui chascun jor i estoient au *palet*. (GUILL. DE TYR, XIII, 17, P. Paris.)

— Sorte d'armure de tête :

Guy de Hotetot, dit Porquet, chevalier... estoit armé d'un haubergon d'acier, un *palet* encamalié sur sa teste. (1382, Arch. JJ 121 pièce 160.)

— Tête :

Ne bouge, tant je revienne,
D'icy entends tu, mon varlet,
Et prens bien garde a ton *palet*.
(*Now. Pathelin*, p. 150, Jacob.)

Basse Norm., *palet*, pieu.

2. PALET, *pailet*, adj., dim. de pâle :

Et elle fut un pou *pailette*,
De honte n'ozait plus chanteir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 43, 47.)

La face... un pou *palette*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 86^a.)

PALETE, *-ette*, *-ecte*, *pall.*, *paalete*, *paelete*, *pellette*, *peslecte*, *paulete*, s. f., petite pelle :

Li *paelete* al fu. (*Als. de Vill. de Honnec.*, p. 90, Lassus.)

Item pour racherer et rencaler le fer du molin vert St Martin et pour *paalete* racherer, .xxxv. s. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, Arch. KK 393, f^o 21 r^o.)

Une *paulete* de fer. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Et de le ferine prendra
O le *paete* que il a.
(EST. DE GOZ, *Vilains de Verson*, 207, Reg. redd. M. S. M.)

Paiait pour ung muy de blé une pallettee de farine, et ne doit avoir la *palette* que ung pié de lè. (1408, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f^o 7 r^o.)

Une *pallecte* de fer. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 23, St Germain.)

Une *peslecte* d'argent doré, a prendre espices a un drageoir. (1467, *Inv. des Ducs de Bourgogne*, n^o 2654, Laborde.)

Une bouteille, .iiii. fourchettes, et deux *pelletes*, pesans neuf onces, quinze estrellins, a .x. lb. .x. t. (24 juillet 1480, *Exec. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Broches, landie[r]s, *palletes*, tenailles (1495, *Entree et couronnement du Roy a Naples*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Batillum, une *palette* a feu. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Bougeoir en forme de petite pelle qu'on appelait aussi cuiller, et qui servait parfois à brûler des parfums :

Item deux *palettes* dont l'une est d'argent et l'autre d'ivire. (1380, *Inv. de Ch. V*, n^o 1883, Labarte.)

Item une *palette* d'or a tenir chandelle. (*Ib.*, n^o 2787.)

Item une *palette* d'ivire. (*Ib.*, n^o 2057.)

Une *palette* d'ivoire dont le clo a mettre la chandelle est d'argent. (1399, *Inv. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 428.)

— Partie d'un chandelier :

Pour affiner les *paalletes* des chandeliers qui estoient de mauvais argent. (1409-10, *Compte de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f^o 124 r^o.)

— Partie de l'arbalète :

Item la grelle a quoy le tret tient doit avoir cinq pies a pié main, et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre, et doit estre plus longue plaine paume, et doit estre un pou courbe devers le gros bout pour mieux tenir et puchier en l'oche de la *palette* qui est au bout de la mole, a celle fin que la grelle n'isse hors quant le trait le tire. (*Modus*, f^o 169, ap. Ste-Pal.)

— ?

Tantost m'en alay en l'un des cloistres de ladite abbaye ouquel trovay le timbre ou une piece de bois en forme d'une grosse *palette* que l'en dit et appelle le timbre d'icelle. (1444, *Charte de Chaalis*, Grenier, 315, n° 50, Richel.)

— *Faire la palette*, loc., se livrer au plaisir :

Et joenne et viel tuit font par ban
La *palette* et le boban.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 27^v.)

Poitou, Boulonnais, *palette*, Bourg., Oignin, *palette*, pelle ; Liège, *palette*, truelle de maçon, Morv., *palette*, dent incisive, Bas-Valais, Vionnaz, *palèta*, petite pelle. Argot, *palette*, dent, main.

PALETÉ, s. f., pàleur :

Et sembloit avoir la jaunice,
Ci n'y feist riens avarice.
De *paleté* ne de megrece.
(Rose, ms. Brux., f° 5^b.)

PALETEIS, -eiz, -eys, -is, *palesteis*, *palateis*, *peleteis*, s. m., combat, escarmouche, principalement celle qui se fait aux palissades d'une ville ou d'un château :

Font a ceulx de hors assaillies :
En abandon mettent leurs vies,
Souvent y ot grans poingneis,
Et souvent grant *palateis*.
(Wace, *Brut*, ms., f° 103 v°, col. 1, ap. Ste-Pal.)

Et troverent la mellee et le *peleteis* trop grant. (S. *Graal*, Richel. 2455, f° 288 r°.)

Enci durait li (impr., la) *palateis* anjusqu'a nonne. (*ib.*, III, 584, Hucher.)

Si vient aus fenestres et voit le *palateiz* qui li garçon avoient ja comincié cil defors a cels dedenz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 309°.)

Et cil qui furent dedens saillent
Encontre els au *palesteis*.
(Mess. *Gauvain*, 2894, Hippeau.)

Pou estoit heure de jor qu'il n'eust *palateiz* devant les portes de la ville de la gent a pié qui s'entrecoroient sus. (GUILL. DE TYR, XIII, 7, P. Paris.)

Tant dura li assauz et li *palateiz* et li lanceiz des engins. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 309°.)

Moult fu fiers le cliqueteiz
Des cordes ou *palateis*
Et en traiaint sus s'entrequeurent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 302 v°.)

La ot maint *palatis* sur l'eaue plainement.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 3705, Charrière.)

Adonc issi Bertran tout hors du *palatis*,
Hors du clos sont issus nos François agencis.
(*ib.*, *ib.*, 22266.)

Et s'il y avoit poingneis,
Bataille ou *palateys*.
(G. MACHAUT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 64^t.)

Ossi de archers et de compaignons de piet de l'un les et de l'autre il y eut plusieurs escarmuches et *palatis*. (FROISS., *Chron.*, II, 343, Luce, ms. Amiens.)

Il y eut plusieurs assaus, escarmuches et *palatis* et aultres grans apertises d'armes. (*ib.*, *id.*, VII, 150, Luce.)

Par devant la Charité out un fort *paletteis* de Gascons, d'Anglois et de Navarrois contre les François. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 157, Luce.)

PALETEL, *paletel*, *paletrel*, *palatrel*, *palitel*, *pal.*, s. m., pièce que l'on met à un vieil habit, morceau, lambeau, haillon :

Vostre peligon est failliz,
Pieces i faut et *palatrisiaus*.
(Renart, 25718, Méon.)

Si fu gletes de *paletiaus*
Et de cincez et de boiaus,
Et si li trencierent il doi
La keue de son palefroi.
(Mousx., *Chron.*, 29168, Reiff.)

Si com Escos, qui porte sa chavate,
De *palesteaus* sa chape ramendee.
(LA CHEVRE DE REIMS, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 66.)

Elle n'avoit qu'un sac estroit
Tout plain de menus *paletiaus*.
(Rose, ms. Corsini, f° 4^d.)

Tout plain de menus *palitiaus*.
(*ib.*, *Vat. Chr.* 1858, f° 5^b.)

De menus *paletteaux*.
(*ib.*, *Vat. Chr.* 1492, f° 4^c.)

Pour ce iert moult la cote rese
Et plaine de viez *palesteiaus*,
(*ib.*, ms. Corsini, f° 2^b, et *Vat. Chr.* 1522, f° 2^c.)

Povre estoit le cote et rese,
Et plainne de viez *paletteaux*.
(*ib.*, ms. Brux., f° 4^c, et *Vat. Chr.* 1492, f° 2^d.)

Et pleine de vieus *palestriiaus*.
(*ib.*, Richel. 1559, f° 3^a, et *Vat. Ott.* 1212, f° 2^d.)

Un homme querant et demandant l'aumosne, qui estoit vestuz d'un manteau tout plain de *paletteaux*, comme un coquin ou caimant. (1392, Arch. JJ 142, pièce 297.)

Et estoit vestue d'une vieille robe playnne de *paletteaux* de plusieurs et diverses couleurs. (*Reg. du Chât.*, I, 27, Biblioph. fr.)

La terre apparoissoit découverte, et les arbres et semences comme desracinees, gectees et pendans au travers, par *paletteaux*. (AL. CHARTIER, *Quadriolog. invectif*, p. 408, éd. 1617.)

(Povreté) qui ne es couverte que a moitié d'une flessoie faite de tenves *paletteaulx*. (BOCCACE, *Nobles math.*, III, 1, f° 51 v°, éd. 1515.)

Il despouilla soudain les *paletteaux* deschirez dont il s'estoit affublé. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XVIII, éd. 1559.)

— Sorte de vêtement :

Sa mere un *paletel* li loie,
Puis li a ceint une ceinture
(DOUX, *Rom. de Trubert*, 2275, Méon, *Nouv. Rec.*, I.)

Habilier les mariniers de *paletteaulx* de drap jaune et rouge. (1548-49, Arch. mun. Lyon BB 68.)

.i. *palteau*. (1741, Arch. Finist. B 296.)

1. PALETER, *palette*, *palater*, *palestrer*, *parleter*, v. n., combattre aux palissades dont les entrées des villes et des camps sont fortifiées; escarmoucher, faire la petite guerre, combattre :

Cil des nes se deffendent, s'ont trait et *paleté*.
(Mainet, p. 31, G. Paris.)

Suvent veissiez fors *paletter* les serjanz
Od fundes e od ars e od haches trenchanz.
(Wace, *Rou.*, 2^e p., 3362, Andraesen.)

Suvent unt as Normanz lancié e *paleté*.
(*ib.*, *ib.*, 828.)

Païens me vinrent mon pais escillier,
Jusqu'a mes portes *paletter* et lancier.
(R. de Combrai, 8129, A. T.)

Et *paletterent* asseiz li uns contre l'autre,
Et asseiz i ot perdu et gaaignié. (MÉN. DE REIMS, § 96, Wailly.)

Si commencierent a lancier a ceus de denz et a *paletter*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 329°.)

Or commencera ja mut grevus *paletter*.
(Horn, 3267, var., Michel.)

Ront au droit traire et au geter
Encommencié le *paletter*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13211, W. et D.)

Ains vindrent toute jour au pié du mont *paletter* aux gens du roy, et les chevaliers monterent sur leurs roncins. (*Grand. Cron. de Fr.*, Philippe de Val., IV, P. Paris.)

La garnison issit hors encontre lui, et *paletterent* tant que le comte du Perche fut abatu sous son cheval. (*Chronicon Flandriae*, cap. 16, ap. Duc., *Paletare*.)

Et tantost firent les Flamens arrester leurs grosses batailles sans rien faire fors *paletter* l'un encontre l'autre. (*ib.*, cap. 46.)

On fist aller les archiers et arbalétriers et ceulx de pied traire et *paletter* aux François. (XIV^e s., *Récits d'un bourg de Valenciennes*, p. 180, Kervyn.)

Li Tors Boiteux y fu, .i. chevalier vaillant,
Et autres chevaliers hardis et combatanz
Qui contre les Engloiz aloient *paletant*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 2129, Charrière.)

Chando venoit souvent par devant le donjon
Assallir, *paletter* et commencier tançon.
(*ib.*, *ib.*, 18919.)

Sur la riviere vont li plusieurs *palestrer*.
(*ib.*, *ib.*, 2802.) Var., *parleter*.

Aucun jovene et legiers compaignons genevois, espaignol et frenchois allerent jusques as bailliez pour *paletter* et escarmuchier. (FROISS., *Chron.*, II, 357, Luce, ms. Amiens.)

Bien souvent viers Bapaumes venoient *paletter*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5514, Chron. belg.)

Sur la riviere aloient plusieurs de ses gens *palater* pour eulx esbarte. (*Hist. de B. Duguesclin*, p. 66, Menard.)

2. PALETER, voir PAILLETER.

PALETERIE, *peleterie*, s. f., escarmouche :

La commença adonc la *peleterie*; arbalétriers tiroient moult vistement par dehors et par dedens; la eut maint Sarrazin mort, car ceulx dedens tiroient de gros canons et d'espringalles. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 156, Bibl. elz.)

PALETEUR, s. f., pàleur :

Palor, oris, *paletteur*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 225 r°.)

PALETIER, s. m., ouvrier qui travaille avec une pelle :

L'emperere de Rome a fait par l'ost hucher
Les pales et les heues facent apareiller,
Et vignent devant lui tuit le maître fossier,
Moult i auront grant prou li atre *paletier*.
(Prise de Jer., Richel. 1374, f° 83^a.)
Moult i aront grant preu li autre *paletier*.
(Ib., Richel. 1553, f° 385 v°.)

PALETIS, voir **PALETEIS**.

PALEUL, voir **PAILLEUL**.

PALETTE, s. f., psautier :

Que dixorevant nul ne doit apprendre a
afan, quel que cen soit, in autre maison
la *palette*, ses sat salmes, ne part, ne autre
livre de grammaire ne de logique, forque
en la grant escole. (1424, 1^{re} Coll. de lois,
n° 326, f° 95 v°, Arch. Fribourg.)

PALEVOLE, voir **PAILLEVOLE**.

PALEYS, voir **PALAIS**.

PALEZIN, voir **PALASIN**.

PALEZINEUS, voir **PALASINOS**.

PALHART, voir **PAILLART**.

PALI, voir **PAILE**.

PALIC, voir **PALIS**.

PALICE, voir **PALISSE**.

1. **PALICH**, s. m., grande pelle :

Le suppliant qui tenoit ung *palich* ferré,
dont il charquoit icelle terre en ung benel.
(1469, Arch. JJ 195, pièce 234.)

2. **PALICH**, voir **PALIS**.

PALIÇON, voir **PAL'USSON**.

PALIÇONNER, voir **PALISSONNER**.

PALIE, voir **PAIEE**.

PALIEMENT, voir **PALLIEMENT**.

1. **PALIER**, *paler*, s. m., pieu :

Le suppliant prist un pieu ou *paler* de
hois... et assena de son dit baston Estienne
Aubry. (1424, Arch. JJ 172, pièce 673.)

2. **PALIER**, voir **POAILLIER**.

PALJET, voir **PAILE**.

PALIF, *pallif*, adj., pâle :

Qui pour amours devient mat et reclus,
Pensif, *pallif*, morne, toissant et mus.
(Ch. de Pts., Poés., Richel. 604, f° 50^a.)

PALIFICATION, s. f., pâleur :

Palification engendre la toux et distilla-
tions et larme des yeux. (*Platine de hon-
neste volupté*, f° 2 r°, éd. 1528.)

PALIFIER, v. a., tenir caché :

Si s'accorderent de *palifier* lui la chose.
(Liv. de la conq. de la Morée, p. 331, Bu-
chon.)

PALIN, voir **PAILLIN**.

PALINOD, *palinot*, *pallinot*, *pallinode*,
palernod, s. m., poème en l'honneur
de l'Immaculée Conception de la Vierge
que l'on présentait à Rouen, à Caen et
à Dieppe :

Eriger un puy de *pallinot*. (BOURGUEV.,
Antiq. de Caen, p. 234, éd. 1588.)

Et voila que c'est que *palinot*, ou *pali-
nodie*. (Id., *ib.*)

Palinot. (MÉNAGE, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

— Refrain :

Pallinode est un terme grec qui signifie
semblable consonance, lequel terme nos
peres ont appliqué en cest art en deux
manieres, c'est assavoir pour les dernieres
lignes de champ royal qui se reprennent
a chascune danse et sont appellees le *pal-
linode*, et en ballade l'en les appelle re-
frain. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 27 v°, éd. 1521.)

— Adj., en forme de palinod :

Respons en taille *palernode* est une
espece de rhetorique en maniere de champ
eclesiastique ou plusieurs membres se re-
jectent ou corps principal. (HENRI DE CROY,
L'Art et science de rhetorique, A III v°, ap.
Michel, *Poés. goth.*)

PALINODIAL, adj., qui sert de re-
frain :

Vers *palinodial*. (GARASSE, *Rech. des Rech.*,
p. 129, éd. 1622.)

PALIOLE, voir **PAILLOLE**.

PALION, voir **PALLION**.

1. **PALLOT**, *palliot*, *paliot*, *pauliot*,
poliot, s. m., étoffe de soie ou de laine.

Un materaz de coton couvert de *paliot*
non pas de soie. (JOINV., *S. Louis*, p. 368,
Capperonnier.)

Teliers ne porront faire *paliot* que on
n'y mette deux fieux ou ros. (*Stat. de
Noyon*, ms. Noyon.)

— Manteau d'homme ou de femme :

Li *palliot* .ii. d. (*Li Cout. des foires de
Troyes*, li tonneus dou cordoan, ms. Troyes
865.)

.i. *paliot* rayé. (Lundi av. Noël 1392, *Vente
de meubles de la mairie de Dijon*, Arch.
Côte-d'Or.) Alias *pauliot*.

.i. petit viez *paliot* vers. (24 mars 1395,
*Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de
Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de
Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Mes de quoy luy sert ceste guimple
Sur son *palliot* surauré ?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14051, G. Paris.)

Je le tiens par le *palliot*.

(Id., *ib.*, 19301.)

Que l'on fasse un *paliot* de satin bleu ou
violet, orné de fleurs de lys. (28 fév. 1536,
Délibér. du conseil de Bourg, ap. J. Baux,
Mém. hist. de la ville de Bourg, I, 12.)

— Fig., comme manteau :

Leur trahyson est tapie soubz le *palliot*

de pitié. (BROCHART, *des quatre Motifs de
faire le passage d'oultre mer*, f° 53 r°.)

2. **PALLOT**, *palliot*, s. m., pavillon,
d'après La Fons :

Gres tailles pour le *paliot* d'entree de la
terrasse. (1527, Béthune, ap. La Fons, *Art.
du Nord*, p. 198.)

Un criminel est battu et fustigé sur le
palliot de la halle. (1530, Béthune, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *palliot* de l'entree de la terrasse.
(Ib.)

PALIS, -iz, -ich, -ic, *pall.*, *paulliz*,
paillis, *palleiz*, *paleich*, s. m., pieu,
poteau, palissade, clôture :

Il commença ses fermeteiz
Et ses *paliz* et ses fosseiz.
(Brut, ms. Munich, 1559, Vollm.)

Le *paliz* tranchent a coignes d'acier.
(R. de Cambrai, 1433, A. T.)

Clos a *palis* qu'entor fissent fichier.
(Ib., 1390.)

U fu cist bons *paliz* trovez ?
(MARIE, *Lai del Freisine*, 432, Roq.)

Grans fosses plains d'yawe et *palis*.
(Chev. as deus esp., 4247, Foerster.)

Le carette de *palis* doit .i. *palis* ; le caree
.ii. *palis* et des pelles et des fourques au-
tretant. (xiii^e s., *Tonlieu de Cambrai*, ap.
Tailliar, p. 469.)

Fermer de *paliz* lou porpris de lor mai-
son. (1236, Fondat., 6, Arch. Meurthe.)

Pour le *paleich* du wes d'Auchi. (1294,
Trav. p. les chât. des c. d'Art., Arch. KK
393, f° 1.)

Duskes au *palich* qui clot entre no cour-
til et le praélet. (1297, *Lett. de Ph. le B.*,
Arch. mun. S. Quant., l. I, n° 23.)

Li *palie* (de l'échafaud) furent si carcié
Qu'il rompirent en plus d'un lieu.
(Rom. de Ham, ap. Michel, *Hist. des Ducs de Norm.*,
p. 270.)

D'oster et despecquier ledit *palis* et le
bare dudit pont pour ce que nous disons
ladite bare et *palich* estre faicte ens ou
chemin. (1335, *Cart. de Guise*, Richel.
l. 17777, f° 221 r°.)

Faire closure et *palich*. (Ib., f° 223 v°.)

Pour faire les *palis* d'entour les prayaus
et les fontaines. (1335, *Trav. aux chât.
d'Art.*, Arch. KK 393, f° 75.)

Pour faire .xl. perches de *paliz* tant en-
tour les fosses comme en la cour dudit
chastel. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

Ces Engles avoient refortiffiet et clos de
palis la ditte ville. (*Trahis. de France*, p.
213, Chron. belg.)

Et se cloient et fortifierent, de chascun
costé, de fosses et de *palis*. (O. DE LA
MARCHE, *Mém.*, I, xxiii, Michaud.)

Quand il fut arrivé devant la ville de
Guimgamp, qui n'estoit fermee que de
palleiz et de fossez, fist ses preparatifs
pour l'assaillir. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*,
c. xxxv, éd. 1638.)

Enclos ton cuer de beaulx *palis*.
(Le Chasteau de labour, éd. 1499.)

L'aisné fils emporte par droit d'aisneesse
et succession lequel chastel ou maison
forte que bon ly semble avec ce qui est

clos es premiers fossez dudit chastel, ou es *palices* ou closture d'icelle forte maison. (1509, *Cout. de Vitry*, LV, Nouv. Cout. gén., III, 316.) Impr., *pallits*.

.XLII. flacques de quesne pour faire le *palich* d'un borlewercq. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Martin estoit dedans un bois taillis
Avec Alix, qui par bonne maniere
Dit a Martin; Le long de ce *pallis*
T'amie Alix d'amour te fait prier.

(CL. MAROT, *Épigr.*, De Alix et de Martin, p. 438, éd. 1596.)

Les charpentiers travaillent aux *paulliz* dessoubz les arches de la muraille de la ville. (1567, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mais s'ils veulent avoir chesnes es dites forests pour faire *pallis*, clappes et eschalats, sont tenus les acheter du gruyer dudit seigneur. (1568, *Cout. de Sedan*, Cout. gén., t. II, p. 1029, éd. 1820.)

Ayant chargé sur ses espauls un faisceau des *palis* dont on remparoit le camp. (AMYOT, *Œuv. mor.*, les dictz notables des Romains, x, éd. 1820.)

Lesquels (de male fortune) demourerent encrouez et pendus par le col, entre deux *pallis*. (Nouv. *Fabrique des excell. traits de verité*, p. 79, Bibl. elz.)

— Camp retranché :

Car les Anglois y tenoient leurs *palliz*,
Leur demeure et habitacion.
(MARCIAL, *Vig. de Ch.* VII, C II v°, éd. 1493.)

Pic. et Lorr., Fillières, *palis*, *polis*, palissade.

Nom propre, *Palis*.

PALISCALME, voir PALESCARME.

PALISEMENT, voir PALISSEMENT.

PALISER, voir PALAISER.

PALISINOLS, voir PALASINOS.

PALISSE, *palice*, *palaisse*, *pall.*, s. f., palissade :

Celuy prael doit estre environné de *palisse* ou de terrasse ou mur. (*Chasse de Gaston Phœbus*, ms., p. 136, ap. Ste-Pal.)

Guilhou. mucié derriere une *palice*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 21.)

Il tint court pleniere en Champaisaille en ung grant parcq clous de *palisses*. (JACOMIN RUSSON, *Chron. de Metz*, p. 71, Michelant.)

Rompre et desmollir la cloison et *palice* d'un pré. (1480, Arch. JJ 208, f° 36^b.)

Rompre ny emporter les *palices* et clostures d'iceulx (jardins). (1579, *Supplique au D. de Savoie*, Cart. de Bourg, p. 594, Brosard.)

Qui viendra plus avec epais feuillage
Dessus tes bords agencer un ombrage ?
Qui fera plus de cannes et roseaux
Une *palice* a l'entour de tes eaux ?

(SCRY. DE STR MARTE, *Prem. Œuv.*, III, Sonn. au Seign. R. Maisonnier, éd. 1579.)

Aunis, Saint., Poitou, cant. de Chef-Boutonne, et Deux-Sèvres, *palisse*, haie vive ou sèche.

Nom propre, *La Palisse*.

1. PALISSEMENT, *pall.*, s. m., pôleur :

Genre de souspirs, sanglots, palpitations, *palissements* que nature a mis hors de nostre puissance. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 504, éd. 1595.)

2. PALISSEMENT, *-isement*, s. m., palissade :

Il (le chef) commandoit aux soudars de prendre leurs coignes et de couper du bois pour faire le *palissement* et closture. (GUILL. DU CHOUX, *Disc. sur la Castrametation*, p. 33, éd. 1581.)

Palisement, openbaringhe. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

PALISSER, *pallisser*, *pallicier*, v. a., garnir de pieux, palissader :

Ilz ont commis Jehan de Marines et Jacquemet Porte a faire *pallicier* les rues de la ville estans sur la riviere de la Saonne et du Rosne. (6 août 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 69, Guigue.)

Bon Varlet et Bullioud ont prins la charge de faire *pallicier* les rues dessus Saonne ou il n'y a point de cheynes, a la partie du royaume. (7 janv. 1417, *ib.*, I, 96.)

Palisser, ou *pallisser*, garnir de palis. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

— Réfl., s'entourer de palissades :

Ils ont des villes anciennes, mais sans murailles, si ce n'est pres des deserts et au pied des montaignes, la ou ils se *palissent* et fortifient, comme ils peuvent et savent, contre les courses enragees des Lyons. (THEVET, *Cosmogr.*, I, II, éd. 1558.)

Leurs ennemis de tout temps se *palissent* durant les guerres de ces dents d'elephans. (*Id.*, *ib.*)

— *Palissé*, part. passé, garni de pieux, palissadé :

Et met son camp devant la ville bien fossoyé et *palissé*. (MAIGRET, *Polybe*, III, 53, éd. 1542.)

Après que les Troyens eurent outrepassé
La tranchee, en fuyant, du rempart *palissé*,
(JAMYN, *Iliade*, XV, éd. 1606)

Palisser, pour palissader, se dit encore dans le Haut-Maine.

1. PALISSON, *-isson*, *-esson*, s. m., enduit de terre mêlée de paille hachée, torchis :

Le suppliant et autres firent semblant de jaugier ledit huis et de rompre les *palissons* dudit hostel. (1395, Arch. JJ 148, pièce 55.)

A Martinot de la Folie pour avoir palissonné et torchié un pan de boys au dedans de la tour de Beauregart, tant pour lesdiz *palissons* et terre comme pour foyn et façon. (1433, *Compte de Nevers*, CC 35, f° 21 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour avoir baillié les *palissons* de la dicte loge. (1438, *ib.*, CC 41, f° 5 v°.)

A Huguenin Bourracin pour avoir torché la loge de la porte de la Barre et avoir

fourny *palisson* et paille. (1494, *ib.*, CC 76, f° 13 v°.)

2. PALISSON, *paill.*, s. m., petite poêle à frire, tourtière :

Palisson. A flat iron, or shoveil to bake cakes on. (COTGR., 1611.)

Paillisson, a small frying pan. (*Id.*)

Nom propre, *Palisson*.

PALISSONNAGE, *palleçonnage*, s. m., enduit de terre mêlée de paille hachée, torchis :

Palleçonnage et torchage fait autour du pillier neuf. (1484-85, Arch. Aube, reg. 3, G 354.)

PALISSONNER, *-çonner*, *-sonner*, *palli.*, *pale.*, v. a., torcher, faire un mur de terre mêlée de paille hachée :

De *palleçonner*, torchier, rendre et torper les palesons aus bois des deux tours. (1382, Arch. Aube G 1382.)

A Martin de la Foulie pour marchié fait a lui d'avoir *palissonné* et torchié la terre pour adober la loge du guet de la boiserie. (1432, *Compte de Nevers*, CC 34, f° 22 r°, Arch. mun. Nevers.)

A deux menevres pour cinq journées a *palissonner* et torcher le balot et entrenueu de ladite descendue du hault solier, a Jehan Magne ung cent de late renforcée a *palissonner* ledit balot. (1437, *ib.*, CC 39, f° 31 r°.)

A Tailliat, torcheur, pour son vin de *palissonner* ladite maison des molins. (*ib.*, f° 19 v°.)

Demourerent quittes dudit solier torché et *palissonné*. (1453, Arch. JJ 184, pièce 351.)

Si me as fait torcher et *palissonner* une paroy qui n'estoit pas de nostre marchandise, j'en vueil estre payé. (*Id.*)

A Philippe Olivier pour terrer, *palissonner* et enduire la loge de la porte de Croe. (1458, *Compte de Nevers*, CC 54, f° 32 v°, Arch. mun. Nevers.)

A *palissonner* et torchier une parois neuve faite en l'église. (1462-3, Arch. Aube, reg. 3 G 350.)

Pour avoir *palissonné* une galerie au dessus des degrez du portail et icelle terrer. (1465, *Compte de Nevers*, CC 59, f° 20 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour avoir *palissonné* et terré certains pertuis. (1467, *ib.*, CC 61, f° 37 r°.)

PALISSONY, s. m., enduit de terre mêlée de paille hachée, torchis :

Pour pugnir François cautelement,
Anuyt, de nuyt, soit debrisé
Deux arches du pont proprement,
Sans faire bruit aucunement,
Couvertes de *palissonnys*.
François sauldront abondamment
Sur nous, puis seront noyez ou pris.
(*Mist. du siege d'Orleans*, 12480, Guessard.)

PALISSOR, *-eur*, *pall.*, *pallissour*, s. f., pôleur :

De *pallisseur* ne de mesgresse.
(Rose, ms. Corsini, f° 3°.)

Ne virent en li nule *pallisseur* ne nule trembloison pour le venin qu'il ot beu. (*Vie S. Joh.*, ms. Alençon 27, f° 128 r°.)

Pallor, *pallisour*. (*Gloss. de Conches*.)

Pallisseur, s. f. ; paleur, s. f. — Palenese. (PALSGR., *Eclairc.*, p. 251, Génin.)

La vermeille couleur de son visage se changea aussitot en *pallisseur* et jaunisse. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amadis*, c. xxii, éd., 1555.)

PALITEL, voir PALETTEL.

PALIURE, s. m. et f., arbrisseau du midi de l'Europe, *rhamnus paliurus* :

Paliure est une herbe comme chardon asnin. (*Bible*, Maz. 684, f° 212^a.)

Ronces poingnants, la *paliure* ague
Et la ferole y sera convenable.

(COTEREAU, *Colum.*, X, ProL., éd. 1555.)

Le *paliure* aussi est piquant et espineux. (DU PINET, *Pline*, xxiv, 13, éd. 1615.)

Paliure : m. The shrub called Ramne of Lybia, or Christs thorne (because it is said he was crowned withall. (COTGR., 1611.)

Ceste espece de smilax espineuse et noueuse, a guise de *paliure*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, LI, 22, éd. 1615.)

Paliure, f. Paliuro. (CES. OUDIN, 1660.)

PALIZ, voir PAILLIS.

PALLADE, s. m., palladium :

Esgaré furent et destroit
Savoir que le *pallade* s'voit
Puis que Acilles estoit mors.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 112^a.)

Por le temple qu'ert violez
Dont li *pallades* ert enblez.

(ID., *ib.*, 25361.)

PALLADIÈRE, s. f., vaisseau servant au transport des chevaux :

Petites barques, comme pour porter chevaulz, autrement nommees *palladières*. (*Cron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 512.)

Cf. PALANDRE.

PALLADION, *paladion*, s. m., statue de Pallas qui passait pour le gage de la conservation de Troie :

Coment li traitor overerent
Qui la traison porparlerent,
Que il furent, com orent non,
Qui enbla lor *palladion*,

(BEN., *Troie*, 639, Joly.) Impr., *pallodion*.

Le saint *paladion* Ulyces emporta.
(*Preamb. sur l'ist. de Troies*, ms. Breslau, v. 125.)

PALLAMENTE, voir PALEMENTE.

PALLANT, voir PALENT.

PALLARES, s., sorte de légume qui vient des Indes :

Pallares. A kind of indian pulse. (COTGR., 1611.)

PALLART, voir PAILLART.

1. PALLE, voir PAILE.

2. PALLE, voir PALE.

3. PALLE, s. f., chaton :

Anneau d'or, en la *palle* duquel estoit un saphyr oriental. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXI, éd. 1552.)

PALLEÇONNAGE, voir PALISSONNAGE.

PALLECTE, voir PALETE.

PALLEIZ, voir PALIS.

PALLEMAILLE, voir PALMAIL.

PALLEMART, s. m., rameur :

Si me deliberey de destacher une des gallees, et quant elle se sentit destachee et tournoit sur l'autre, alors les *pallemars* saillent en mer et revirent la dicte gallee en son lieu. (*La Salade*, f° 31^a, ap. Ste-Pal.)

PALLEMENT, voir PARCEMENT.

1. PALLER, voir PAILLIER.

2. PALLER, voir PALER.

PALLETRAGE, voir PALESTRAGE.

PALLEYER, v. a. ?

L'on ordonna pour ce qui fut dit que plusieurs fraux se povoyent commectre es mesures a sel et desja s'estoient commis, pour ce que les aucunes ne sont point du large qu'elles doivent estre, mais sont trop aultes d'arecle, tellement que l'on n'y peut *palleyer* pour estreicteur, que l'on demanderoit a Benoyt de Roche, garde du seignal des dictes mesures a sel, les instructions faictes sur le fait des mesures. (21 sept. 1416, *Reg. consul. de Lyon*, I, 8, Guigue.)

Cf. PALEJAIRE.

PALLIATIF, adj., excusable :

N'ayant jamais veu une plus forte passion en Sa Majesté que de rencontrer, en l'entiere confession de son malefice, une *palliative* occasion de luy pardonner. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. cxxxii, Michaud.)

PALLICE, voir PALISSE.

PALLICIER, voir PALISSER.

PALLIÇONNER, voir PALISSONNER.

PALLIEMENT, *paliement*, s. m., ce qui sert à pallier :

Combien toutesfois que de la part de ce duc de Bourgogne et de sa maison si haute et si esleeve, se souffrent donner, et licitement, ce semble, toutes ces couleurs et *palliemens*, comme vous avez oy en justifiant sa cause, si n'est il dit pourtant que Franchois n'eussent cause aussi legitime etraisonnable de colorer en contraire leur action juste et bonne encontre ce duc. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 178, Buchon.)

Et ja soit ce qu'on les ait soustenu et favorisé de jour en jour et que ce ait esté par long temps et demouré soubz dissimulation et *paliement*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 104, Soc. de l'Hist. de Fr.)

1. PALLIER, v. ?

Querre terme de *pallier* ne autre dilacion. (1319, *Affeagem.*, S.-Georg. de Renn., Arch. Ile-et-Vil.)

2. PALLIER, voir PAILLIER.

3. PALLIER, voir PARLIER.

PALLIN, s. m., sorte de pieu :

Des paux, *pollins*, eschallas, estaches, sangles, petrens, et autres bois necessaires pour l'entretènement des vignes. (*Coût. d'Aouste*, p. 810, éd. 1388.)

PALLINOT, voir PALINOD.

1. PALLION, s. m. ?

Por les pains de *pallions* que on doit as chenoines. (*Liv. du Doyenné*, Arch. Meurthe, dans le *Bullet. de la soc. d'arch. lorr.*, 1852, p. 356.)

2. PALLION, *-un, -oum, -um, palyon, paulion*, s. m., le mod. *pallium* :

Le *pallion* lur ad l'apostolles chergié.

(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 12 r°.)

De cest aignel fait on un veistement qu'en apelle le *paulion* dou pape. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. II, f° 137 r°.)

Croces, mitres et *palyons*.

(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 147^a.)

Item, ung autre ymage d'or de Saint Denis qui tient son chef entre ses mains, et est la myttre et le collier et le *pallion*, garny de pierres. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 162, Labarte.)

Le *pallioum*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 28 r°.)

-- Manteau :

Veez ci les gans et les anneaux,
Le *pallion* et les joiaux.

(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, f° 13^a.)

L'autre eut poison dessoubz son *palion*.

(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 28 r°, in-4 goth.)

— Poêle, dais :

Ce faict, ledit grand prier, revestu d'une chappe blanche, auroit levé dudit autel ledit saint joyaux, pris et porté sur ung *pallion* de damas blanc, figuré d'or, que portoient quatre des religieux d'icelle abbaye. (1559, *Prestat. de serm. des 4 seign. ostagers de la Ste-Ampoule*, Négoc. sous Franç. II, p. 122, Doc. inéd.)

Souz un *pallium* de toile d'argent. (FAVIN, *Th. d'honn.*, t. I, p. 505.)

Un poisle ou *pallium* de toile d'argent. (ID., *ib.*, p. 509.)

PALLIOT, voir PALIOT.

PALLIOM, voir PALLION.

PALLIUN, voir PALLION.

PALLIVAGE, s. m., droit seigneurial dû pour l'attache des bateaux :

Impots de sel, quarts, demi quarts, quints, demi quints de pots, mesurages, *pallivages*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLXXXVIII, M^e thaud.)

(PALAGE.

PALLIZ, voir **PAILLIS**.

PALLOIER, voir **PARLOIER**.

PALLONNÉ, adj., orné :

Une banniere desployee
Qui est tout du long figuree
De vermeil satin gallonné
De fil d'or, et tout *pallonné*
De petits timbres tout d'argent.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 43^a, éd. 1544.)

PALLOTTER, v. n. ?

Il (le cheval) s'en ira ondoyant de l'eschine, s'amoncelant tousjours et *pallottant* avec les bras justement ployez. (*L'Ecurie de Fed. Grison*, p. 123, éd. 1598.)

PALMAIGE, voir **PAUMAGE**.

PALMAIL, *palmaille*, *palemail*, *palemaille*, *pallemail*, *pallemaille*, *paillemail*, *paillemaille*, *pillemaille*, *parmaille*, s. m., mail, jeu de mail :

L'excroissance vermiforme comme un *pallemaille*. (RAB., IV, 30, éd. 1553.)

J'ay beau jouer du luth, jouer au *pallemaille*. (MAGNY, *Sousp.*, LXXI, éd. 1557.)

Les aultres jours se passerent a jouer a la paulme, au *palmail*, a tirer de l'arc, car a telz jeux se resjouissoit fort le roy. (HATON, *Mém.*, an 1559, Bourquelot.)

Nous jouons a la basle, a la pelote, au *palmaille*, a la bille. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 339, éd. 1571.)

Il jouoit a la balle a emporter, ou au ballon, ou au *pallemaille*, qu'il avoit fort bien en main. (BRANT., *Capit. fr.*, Henry II, Bibl. elz.)

S'y efforçoit par trop, a sauter, a jouer au *pallemaille*, bref, en plusieurs autres plaisans et violans exercices. (Id., *ib.*, V, 281, Lalanne.) Var., *paillemaille*, ap. Ste-Pal.

Les bonnes boules de *parmaille* de Naples se faisoient de bois de meslier. (Id., *Sur les duels*, p. 11, ap. Ste-Pal.)

Voir jouer au *paillemail*. (SULLY, *OEcon. roy.*, ch. CLXXXVIII, Michaud.)

Ce jeu de paume, cette menagerie, ce parc, ces alees, ce jeu de *palemail*. (CLAUDE EXPILLY, *Arrests*, p. 438, éd. 1631.)

Palemaille ou *palmaille*, Kaats baan. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

Le mail de Tours, dans une ordonnance du roi du 10 mars 1616, est désigné sous le nom de *Pal-Mail*.

A Châlons-sur-Marne, le terrain au-delà des allées de Forêt s'appelait autrefois le *Pail-Mail*; c'était un lieu où l'on jouait au mail.

1. **PALMAILLE**, s. f., tirelire :

La *palmaille* cassee il s'y est trouvé 30 f. (*Pièce de 1583*, H 147-5, Arch. Mos.)

2. **PALMAILLE**, voir **PALMAIL**.

PALMAIRE, voir **PAUMAIRE**.

1. **PALMANT**, s. m., paume de la main :

Hec vola, id est *palmant*. (*Gloss. du XII^e s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 329.)

2. **PALMANT**, voir **PAUMANT**.

PALMANTE, voir **PALEMENTE**.

PALMART, s. m. ?

Daims ou *palmars* portugaloix. (*Acte du XV^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PALME, voir **PAUME**.

PALMEE, voir **PAUMEE**.

PALMEER, voir **PAUMOIER**.

1. **PALMER**, voir **PAUMIER**.

2. **PALMER**, voir **PAUMER**.

PALMERE, voir **PAUMAIRE**.

PALMIANT, voir **PAUMIANT**.

PALMIER, voir **PAUMIER**.

PALMOIER, voir **PAUMOIER**.

PALMULE, s. f., datte :

Les *palrules* seches et les raisins sont prins pour raison de leur jus. (DU PINET, *Plîne*, xv, 30, éd. 1566.)

PALOIR, voir **PALEIR**.

PALOIS, voir **PALAIS**.

PALOISEMENT, voir **PALAISEMENT**.

PALOISINEUS, voir **PALASINOS**.

PALOMMIER, s. m., celui qui va à la chasse des palombes :

A un *palommier* pour avoir mené S. M. a la chasse des palombes. (*Dép. du R. de Nav.*, oct.-déc. 1583, Arch. B.-Pyr., B 82.)

1. **PALON**, s. m., pelle :

Cil dedenz lour getoient et vive cendre et chaus, Li plusieurs au *palon* et li autre aus fondaus. (*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 19^{re}.)

2. **PALON**, s. m., pot de terre :

Jehan Drouet portoit un *palon* ou pot de terre ou il y avoit du feu. (1417, Arch. JJ 170, pièce 127.)

PALONNEL, *palonneau*, *pull*, s. m., palonnier :

Colin Gauchier... prist un *palonnel* de charue qu'il trouva illecques d'aventure et en feri ledit tieullier. (1383, Arch. JJ 123, pièce 100.)

A chascun canon ung combleau, deux *palonneaux* garniz de deux hardiers et quatre traicts, et dix huit paires d'autres traicts. (*Docum. relatifs au régime de l'artillerie de la ville de Bourges au XVI^e s.*, Bulletin du comité de la langue et de l'hist. de la France, III, 644.)

— Grosse corde jouant le rôle d'un palonnier :

Palonneau : m. A piece of a strong rope doubled, and having a knot with an eye in the middle of it, wherby it sernes to fasten draught horses into the thill of a cart or carriage. (COTGR., 1611.)

Palonneau, f. Soga de carro. (C. OUDIN, 1660.)

PALORDE, s. f., éclat; peut-être le même mot que *falourde*, fagot :

Mes or li est si mescau
Ne li ourent mestier ses bordes,
Que n'en volassent les *palordes*.
(Renart, Br. Va, 1282, Martin.)

1. **PALOT**, *pull*, s. m., sorte de pelle :

A Simon Hache, fevre... item, pour enhanser et ferer .i. *pallot*, .xii. deniers, item, .i. noef *palot* par Cloceville .v. sols. (*Compte de 1445-1446*, Mém. Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, VII, 164.)

A Ernoul Blondel, fevre, pour .i. *pallot* referer et enhanser .viii. deniers. (*Id.*, p. 168.)

Le suppliant ala en sa maison querir un *palot* ou besche, pour aler relever ledit fossé. (1449, Arch. JJ 176, pièce 686.)

Les fourches a trois dentz, les crochets et les *palots* de fer. (LEFEBVRE D'ETABLES, *Bible*, Nombres, 4, éd. 1530.)

Pat. boulonnais, *palot*, bèche.

2. **PALOT**, s. m.; *tenir palot à quel-qu'un*, être son égal :

Je ne m'y aheurte pas; je ne fais que les taster, et ne vay point tant comme je marchande d'aller. Si je leur pouvoy *tenir palot*, je serois honneste homme; car je ne les entrepris que par ou ils sont les plus roides. (MONT., *Ess.*, I, xxv, p. 84, éd. 1595.)

Palot : m. whence; *tenir palot* a. To hold tacke, or keepe even with; to hold at even termes. (COTGR., 1611.)

PALOTTE, s. f., sorte de vêtement :

Ung pourpoint noir, a mances de velours, et une *palotte* aussi de velours. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

PALOURDE, *pull*, *pelorde*, s. f., sorte de coquillage bivalve, péloride :

En Saintonge on appelle une sorte de coquille *palourde*, lequel mot semble estre pris de peloris. Toutesfois la *palourde* est plus petite, et ne tient aussi ses coquilles ouvertes. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2^e p., I, 7, éd. 1558.)

Au Gran de Manguan souvent on trouve une petite coquille epesse et asses plate, raiee de plusieurs traits de diverses couleurs. Elle a au dedans une chair dure, salee, sentant la bourbe. En Languedoc on l'appelle *pelorde*, lequel mot, encores qu'il semble estre deduit du mot grec peloris, si est ce que c'est bien autre coquille que chama peloris, et pense que en Languedoc est ainsi nommee parce qu'elle est toujours fangeuse et orde : car en nostre langue les choses ordes nous les appelons lordes. (Id., *ib.*, 2^e p., I, 23.)

Palourde: f. A little, narrow, and seldom gaping cockle, which we also call a palour. (COTGR., éd. 1611.)

Noz rives de mer sont en tout temps remplies de coquillages, comme de moules, coques et *palourdes*. (MARC L'ESCARBOT, *Hist. de la nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 99.)

Palourde se dit encore dans la Bretagne et dans le Poitou.

PALOUADE, s. f., sorte de poisson d'Espagne :

Palouade, f., A kind of Spanish fish. (COTGR., 1611.)

PALPABIER, v. n., remuer souvent les paupières :

Quant vous verrez vostre oiseau *palpabier* doublement, sachez qu'il a ventosité en la teste. (ARTELOQUE, *Fauconnerie*, f° 93 v°, ap. Ste-Pal.)

PALPATION, s. f., action de palper :

Atouchemens, tactement et *palpations*. (DEGUILLEV., *Peter. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 43 r°.)

PALPEBRE, -ibre, *papebre*, s. f., forme savante de paupière :

Des *palpebres* tolt et l'asprece
Et as oelz redune clarece.
(*Lapid. franç.*, A 653, Pannier.)

As *palpibres* tot entor,
Mult tost en chace la dolor.
(*Ib.*, D 841.)

Palpebre, *papebre*. (*Cyrrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 107^a.)

Tormentez luy teste et cerebre,
Corps, face et *palpebre*.
(*Myst. de S. Didier*, p. 431, Carandet.)

Laquelle infirmité les prent souvent le matin et le soir apres qu'ilz sont puz, et ont les *palpebres* des yeux enfléz comme s'ils eussent la pierre ou qu'ils eussent le catarre. (ARTELOQUE, *Fauconn.*, f° 95, ap. Ste-Pal.)

La *palpebre* de l'œil. (PARÉ, *Œuvr.*, Instr., c. 1, Malgaigne.)

PALPEER, voir **PALPIER**.

PALPEUR, s. m., celui qui palpe :

Le quart chapitre dit quelle chose est flateur, confermeur qui tout acorde, et *palpeur* ou tasseur. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 75^a.)

Aujourd'hui, *palpeur* s'emploie comme adj., en terme de zoologie, pour signifier qui a des palpes très longues.

PALPIANT, part. prés., palpitant, agité, ému :

Et quant cil meismes dragons ki apparuit lo voloit devoreir, dunkes comenzat tremblanz et *palpianz* a crier par grandes voix. (*Dial. S. Greg.*, p. 92, Foerster.)

Li frere corant ne virent pas lo dragon mais lo moine tremblant et *palpianz* remenerent al monstier. (*Ib.*, *ib.*)

Quant on extrait icelle pierre d'icelluy

crapault encores vivant et *palpianz* ou dit que icelle pierre adoncques a au millieu de soy un g œil. (*Jard. de santé*, II, xvi, impr. la Minerve.)

PALPIBRE, voir **PALPEBRE**.

PALPIER, *palpeer*, v. n., palpiter :

Cleopatra encore *palpeoit*, et se remuoit son sang et ses vaines. (BOGAGE, *des Nobles Malheureux*, VI, xv, f° 165 r°, éd. 1515.)

PALPILLOLE, voir **PARPAILLOLE**.

PALPOIER, v. a., fréquentatif de palper :

Si le taste et va *palpoiant*
Dessus dessous et manoiant.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 47^a.)

PALPOIERE, s. f., coup ?

Nous vous dourrons tel *palpoiere*
Se jamais entrez ça dedenz
Que touz vous froerons les denz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 183^a.)

PALPRE, s. f., paupière :

Li oil de lui el povre reguardent, les *palpres* de lui demandent les fiz des humes. (*Lib. Psalm.*, Oxf., X, 5, Michel.)

PALRENTER, p. è., aplanir, lisser :

Palreuter une paroit. (1480, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PALTENER, voir **PAUTONIER**.

PALTENIER, voir **PAUTONIER**.

PALTOF, s. m., sorte de manteau :

Pour avoir fait et assiz deux escuchons aux armes de la ville audit *paltof*, l'un devant et l'autre derriere, avec, pour avoir assiz sur l'une des manches dudit *paltofs* en lettres de fil d'or : C'est tout ung. (1483, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

PALTOINIER, voir **PAUTONIER**.

PALTONIER, voir **PAUTONIER**.

PALTOQUIER, s. m., celui qui est vêtu d'une casaque, paysan, paltoquet :

Paltoquier, as paltoquet, that weareth a palletoc. (COTGR., 1611.)

PALTRAGE, voir **PALESTRAGE**.

PALTRET, s. m., couteau de boucher, couperet :

Paltret : m. A cleaver. Blesien. (COTGR., 1611.)

Se dit encore avec le même sens dans la Beauce et le Perche.

PALTUNIER, voir **PAUTONIER**.

1. **PALU**, *pallu*, *palut*, *palus*, *palud*, *palude*, s. m. et f., marais, marécage, mare, fange, boue :

De sanc e de *paluz* sunt souilliez e entors.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 3296, Andresen.)

Porquant es *paluz* des marreis
Ateinstrent tous set cenz Engleis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 38973, Michel.)

Li brai espoisse del sanc et del *palu*.
(*Raoul de Cambrai*, 2775, A. T.)

Ces elmes tranche, ces clavains a runpus :
Sanc et cereve fist voler en *palu*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12319, Barrois.)

Cume *palut* des places. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 2 v°.)

Batu l'orent et roullié
Li enfant de tai, de *palu*,
Que le jour orent poursœu.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 321^a.)

Oncor vos en jur et tesmoign
La *palu* d'enfer a tesmoign.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 91^b.)

L'ame de li emporte Pilate et Burgibu
En enfer le puant, en la noire *palu*.
(*Gaufrey*, 6961, A. P.)

Plaine de fange et de *palu*
Est en Flandres toute la terre.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1071, Buchon.)

En la terre de Naples et en la duchié a un grant plain de *palude* laquelle porte moult de frutte. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 15, Champollion.)

En la *palu* de Bordeu. (1358, Arch. Gir. G 401.)

Les terres, *pallus* et marais. (1367, *Lett. du D. de Bret.*, Arch. Morb.)

Es *palus* ou mares qui se appeloient Meotides. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Par.*, I, dans *Paris et ses historiens*, 1867, p. 132.)

Emperiere des infernaulx *paluz*.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. à N.-Dame, Jouaust, p. 63.)

... *Paludz* et fanges
Firent enfler sous ces chaleurs estranges.
(CL. MAROT, *Metamorph.*, I, p. 32, éd. 1596.)

— Fig :

Perdre le temps et se endormir
Dedens le *palus* d'amourettes
Faict enfin pleurer et gemir.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, XIII, éd. 1525.)

— Fig., l'enfer :

Por ce pechié nostre char prist
Et de la *palu* nos traist fors.
(GERV., *Best.*, ms. Brit. Mus. add. 20260, f° 91.)

— Fig., comme mare :

Al retourner deu sanc vencu
I fu de sanc tels la *palu*
Que i entroient desquas genoillz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5163, Michel.)

— Fig., flot :

Vray foy, esperance et amours
En homme et femme qui a mours,
Sont les trois vertus de salu,
Dedies de deux coulours
Qui decoururent des douloours
Du costé Dieu a grant *palu*.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 553, Méon.)

Palu s'est dit jusqu'à la fin du xvii^e s. On le trouve employé par d'Urfé, Tristan, Mezeray, et inscrit dans les dictionnaires du xvii^e s. :

Palu, marès. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Palu ou *palus*, marescage, bourbier. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

Palus, s. m., terme de géogr., marescage.

Il ne se dit que d'une province qu'on appelle *Palus Meotides*, vers l'embouchure du Tanais au delà du Pont-Euxin. On dit aussi en burlesque, le Stygien *palus*, pour dire l'enfer. (FURETIÈRE.)

Dans certaines localités normandes, on emploie encore la locution faire un *palu* dans l'aire, mouiller excessivement une aire.

Noms de lieux, Rouge-*Palu* à la Blouitière, Noir-*Palu* (Norm.). La *Palu*, près de Domfront, Mal-*Palu*, près de Carentan. *Paluis*-Pont-Galand, fief de l'abbaye de S. Denis, Chatillon-la-*Palud* (Ain, canton de Chalamont.) Gensac-la-*Pallud*, comm. de la Charente. Il y a à Lausanne (Suisse) la place de la *Palud*.

2. PALU, paillu, adj., souillé :

Del branc senestre li tranchait la char nue,
Li oz en pert, dou sanc l'erbe est *paillue*.
(*Les Lok.*, Richel. 19160, f° 52^a.)

Et toute ensengne qui fu a or batue
Del sanc vermeil et noircie et *palue*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 40^e.)

Il avoit tot *palus* lo visaige et lo front.
(*Rom. de la vanjanee Vaspas.*, Ars. 5201, p. 164^b.)

PALUABLE, adj., marécageux :

Leu moiste et *paluable*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 199^e.)

PALUDAMENT, pall., s. m., manteau militaire :

Il ert affublé d'un mantel que l'en appelle *paludament* que li empereur vestoient en temps de guerre. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 157^b.)

Descharge ton corps de tes armes et *paludament* que tu bailleras a escuyer. (*Alector*, f° 18 r°, éd. 1560.)

Adonc le Franc Gal despoilla son *paludament* de pourpre accolant a un large fermail d'or. (*Ib.*)

Un *paludament* militaire, d'un fin drap violet. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 23 r°.)

Vestuz de leurs *paludaments* et cottes d'armes. (VIGENERE, *Ann. aux Comment.*, f° 91 r°, éd. 1590.)

PALUDE, voir PALU.

PALUDEUX, palludeux, adj., marécageux :

Se la terre est boeuse ou *paludeuse*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 5 v°.)

Terre molle, orde et *palludeuse*. (*Orose*, vol. II, f° 32^e, éd. 1491.)

Terre fangueuse et *paludeuse*. (*Mer des Cron.*, f° 117 v°, éd. 1522.)

Paludeux, as palustre, or full of marshes, fennes, meores. (COTGR., 1511.)

PALUDINEUX, pall., adj., marécageux :

Terre boeuse et *paludineuse*. (*Jard. de santé*, Ois., 17, impr. la Minerve.)

Regions *palludineuses*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 15, éd. 1530.)

PALUER, v. a., souiller :

Molt a au chevalier valu
Quant la pucele le salue,
Qui sa bouche pas ne *palue*,
Ne ne li a neent costé.
(CHREST., *Chevalier de la Charette*, p. 46, Tarbé.)

Li sacrifices en avoient esté *palué*. (*Hist. de Jules Cesar*, Richel. 23082, f° 3^a.)

— Palué, part. passé, souillé :

Il n'i a lieu grant ne petit
Ou n'aie merde manotee,
S'est ma chemise conchiee
Et mes braies sont *paluees*.
(*De Jouglet*, Richel. 837, f° 116.)

PALUEUX, pall., adj., marécageux :

Terres *palueuses*. (*Rozier des guerres*, Richel. 442, f° 77 v°.)

Le prince doit assaillir ses ennemis quant ils sont espartiz ou lassez de cheminer, et en passage d'eau et es destroictz, ou occupez en terres *palueuses*, ou au monter des montagnes, et quant ils ont le soleil, la poudre et le vent contre eulx. (LE CHEVALIER DE LA TOUR, *Guidon des Guerres*, f° 94 r°, ap. Ste-Pal.)

PALURE, s. f., bois servant à boiser :

Pour late et *palure* acatet a Jakemes Bustin, pour les maisons retenir les .ii. anees dessus dites, .lxxi. gros. (1363, *Compte des biens de Magnon de Bruiele*, Arch. Tournai.)

A Jehan Du Casteler pour .iiii. de *palure* de .xiii. pies de long a lui accatez pour paler leditte maison, a .x. gros le cent, sont .xviii. s. .ii. d. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruiele*, rouleau de parchemin, Arch. Tournai.)

Item, païé a la vesve Jaquemart Winocque, pour quatre bouges de *palure* .vii. s. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

PALUIS, s. m. ?

Kiconques hom de forain amainne hanas de fust, escuieles, teles, platiaus, aubes, *paluis*, corbes, peles, forkiens en ceste vile por vendre, il doit au castelain et a l'escucliers le signeur de le terre une piece. (xiii^e s., *Droits de forage cédés à la ville de Douai*, ap. Tailliar, p. 464.)

PALUSTRE, adj., de marais, marécageux :

Eaue lymeuse et *palustre*. (*Platine de honnestie volupté*, f° 94 v°, éd. 1528.)

Les oiseaux *palustres* font leurs nids contre terre. (BELON, *Nat. des Ois.*, p. 166, éd. 1555.)

Le pays d'Egypte estant si tiede l'hyver et *palustre*, nourrit plusieurs oiseaux de riviere. (*Id.*, *Singul.*, II, xxxii, éd. 1553.)

L'endive et la lentille *pallustre*. (PARÉ, *Œuv.*, xx, 35, Malgaigne.)

Air *palustre*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. II, p. 208, éd. 1820.)

Palustre, ou de marais. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PALUSTREUX, adj., marécageux :

Lieux maraiges et *palustreux*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 102 r°.)

Une voix marescaige et *palustreuse*. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 40^b, éd. 1485.)

Les nues et broullas qui venoient des exaltacions de la terre *palustreuse* furent si grans que ilz ne povoient veoir devant eulz. (*Id.*, *ib.*)

De plume prendre aggreste et *palustreux*. (J. BOUCHET, *Ep. fam.*, lxxv, éd. 1545.)

PALUSTRUEUX, adj., marécageux :

Lieux *palustrueux*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 177 v°.)

PALUT, voir PALU.

PALUYER, palluyer, s. m., paludier :

Quant au sel que lesdits propriétaires ou *paluyers* voudront promptement vendre, et dont ils trouveront promptement acheteurs, paravant que faire lesdits monceaux, n'en pourront iceulx propriétaires, *paluyers* ou sauniers, vendre ny enlever aucune chose, sinon les garde, contrerolleur et receveur, particuliers sur les lieux a ce appelez. (*Édit. de Franç. I^{er} sur le fait des gabelles*, 1^{er} juin 1541.)

— Officier qui vide et remplit la salière du roi :

Palluyer : m. An officer which with a shovell unlades or lades the salt which is for the kings store. (COTGR., 1611.)

PALYON, voir PALLION.

PALZINEUS, voir PALASINOS.

PAME, voir PAUME.

PAMEE, voir PAUMEE.

PAMELIER, voir PAUMELIER.

PAMELLE, voir PAUMELE.

PAMEULX, voir PASMEUX.

PAMIELLE, voir PAUMELE.

PAMIER, voir PAUMIER.

PAMMIELLE, voir PAUMBLE.

PAMMOIER, voir PAUMOIER.

PAMOIER, voir PAUMOIER.

PAMOULE, voir PAUMOLE.

PAMP, s. m. ?

Ils gaignerent leurs trenchis, ramenerent en la ville dix pieches d'artillerie portant *pamp* et fer. (MOLINET, *Chron.*, ch. ccliii, Buchon.)

PAMPÉLUNE, panp., s. f., étoffe fabriquée à Pampelune :

... Un molt riche samit
De *panpélune* et d'or estoit repris,
Quatre mars d'or costa li sebelins.
(*Perceval*, ap. Michel, *Rech. s. le comm.*, p. 111.)

— Nom d'une cloche, et la pitance extraordinaire distribuée à ceux des chanoines qui chantaient les O de Noël au son de cette cloche :

Le 15 de décembre à sept heures du soir l'on sonne à l'église de St Michel une petite cloche appelée *pampelune*... Le premier jour M. l'archevêque doit faire donner le vin appelé le vin de *pampelune* à un chacun de Messieurs les chanoines... Le septième O se chante par le sieur chantre, l'hostel Dieu donne la *pampelune*... La dernière *pampelune* se donne par Messieurs du chapitre. (*Cérémonial de l'église de Reims en 1637*, t. II, f° 16 v°, ap. Duc., *Pape-lina*.)

PAMPHREDON, s. m., frêlon :

Pamphredon. A hornet, or oxlie. (COTGR., 1611.)

PAMPIER, adj., de pampre :

Il y a deux manières de drageons : l'une, de ceux qui sortent du bois dur et de la souche, qui communement la première année n'apportent que pampes et feuilles sans fruit, et sont faulx bourgeons nommes *pampiers*. (COTEREAU, *Colum.*, V, 6, éd. 1555.)

Drageons *pampiers*. (Id., *ib.*)

Pampier. Of, or belonging to, a vine leave ; also, bearing onely leaves. (COTGR., 1611.)

PAMPILLETTE, voir PAPILLETTE.

PAMPIN, s. m., pampre :

Pampins de vigne. (JOURN., *Err. pop.*, 2° p., ch. vi, éd. 1587.)

PAMPINÉ, adj., de pampre :

De feuilles *pampinees*.

(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 64°.)

Fin y son chant, va gesir Sylenus

En lieux profonds, sus fueilles *pampinez*.

(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 254.)

PAMPINEUX, adj., qui porte des pampres :

Ainsi te vient a gré, o pere Nysean,
Le thyrsse *pampineux* une seule fois l'an.
(FR. PERRIN, ap. A. de Charmasse, *Étude sur Fr. Perrin*, p. 234.)

Sarment *pampineux*. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1580.)

PAMPLIER, s. m., pampre :

Les champs chargez remplissans leurs gi-
De vers *pampliers*. [rons
(GUILL. MICHEL, 2° Liv. des Georg., f° 42 v°, éd. 1540.)

Deux foyes en l'an les herbes et les vignes
Gectent *pampliers*.

(Id., *ib.*, f° 49 v°.)

PAMPRE, adj., garni de pampres, qui porte des pampres :

Donnez moy de ceste liqueur,
De ceste liqueur pressuree
Du grain de la vigne *pampree*.

(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, Od., t. II, f° 28 r°, éd. 1578.)

... Les collines *pamprees*.

(RONS., *Œuv.*, Gayetaz, III, p. 257, éd. 1584.)

Grappe, pamprine ou *pampree*. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1580.)

Le couteau enrichy de sa vigne *pampree*.

(FR. PERRIN, ap. A. de Charmasse, *Étude sur Fr. Perrin*, p. 124.)

Pampre, Pampanoso. (C. OUDIN, 1660.)

Ne s'emploie plus qu'en t. de blason, en parlant de la grappe de raisin attachée à la branche.

PAMPRE, v. a., garnir, couvrir de pampres :

Pampre, To fill, furnish, or cover with vine leaves. (COTGR., 1611.)

Pampre, couvrir de pampres, empampar. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

PAMPREUX, adj., garni de pampres :

Je m'egaioy dans mon canal
Tremplant le bas de la coline
Dont la longue *pampreuse* echine
S'étand du long d'un plaisant val.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, t. II, p. 439, Lemercier.)

PAMPRI, adj., garni de pampres :

Grappe, *pamprine* ou *pampree*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1580.)

PAN, *pen*, *pand*, *pant*, s. m., morceau, partie, portion d'une chose ; signification conservée en parlant de vêtements ou de tapisserie :

De tute Espagne aquiterai les *pans*
Des les porz d'Aspre entresqu'a Durestant.
(*Rol.*, 869, Maller.)

De sun osberc (il) li a rumput les *pans*.
(*ib.*, 1300.)

De vostre guerre grant *pan* avons jus mis.
(*Les Loh.*, Ars. 2983, ap. Victor, *Handsch. der Geste des Loh.*, p. 43.)

Et de l'hauberc li rumpirent les *pans*.
(RAIMB., *Ogier*, 8413, Barrois.)

Alquant voloient la rema[i]ndre
Se li rois nel volsist refraindre
D'un *pan* de sun regne doneir
U il pouissent converseir.
(*Brut*, ms. Munich, 931, Vollm.)

Li rois de Cartage i r'iert,
A cui grans *pans* d'Espagne aiert,
Ço est Montor et Tolosele,
Et puis Baignes, qui tant est bele,
Et Serres u on fait la soie
Dont l'on se vest bien et conroie,
Et Bataillos la grant, la rice,
Qui de nos grover moult s'afice.
(*Partonop.*, 7315, Crapelet.)

Un *pan* du roiaume saisi par force.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 211°.)

De Sesoigne dela conquistrent les grans *pans*,
Et Danemarche aprez, qui ja fu as Normans.
(*Doon de Maience*, 7999, A. P.)

Quatre *pandz*, de taffetatz rouge, servans
a parer la chapelle de la sainte hostie.
(1563, *Invent. des reliquaires de la Sainte Chapelle de Dijon*, 86, J. d'Arbaumont.)

— Partie de l'armure :

Il n'y avoit celui qui n'eust jaserant,
Pans et bras et escus et espee tranchant.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 7170, f° 16 v°.)

— Langue du gonfanon :

El cors li met les *pans* del gunfanun.
(*Rol.*, 1228, Maller.)

— Fig., *tenir*, *soutenir son pan*, maintenir sa bannière haute, soutenir son honneur :

La ot des bien faisans parlé,
Et dient que bien ont jousté
Cil de Fere et leur *pan tenu*,
Ne point n'ont esté esperdu.
(*Couci*, 1483, Crapelet.)

Dans Tiesselins li corbiaus...
Se fiert ou tournoi, et *sen pan*
I *soutient* bien par saint Jehan.
(*Ren. le Nouv.*, 635, Méon.)

Il s'est tousjours tenu roide et réstif
contre vous et en tous endroits a voulu
tenir son pan et sa querelle a l'encontre
de vostre hauteur. (CHASTELL., *Chron.*, III, 219, Kerv.)

— Porter son *pan*, se signaler, se distinguer :

Iz le virent maintenir si chevaleurement
en la presence de tant de vaillans
hommes qui estoient illecces assemblez ;
car les preux chevaliers au griffon et a
l'esprevier et mainz autres y estoient que
eussent bien voulu porter leur *pan* oultre
en une tres haulte besongne et forte a
esprouver. (*Perceforest*, vol. III, f° 123°, éd. 1528.)

— Côté :

Le piz espes et granz les flans,
Les hanches basses sor les *pans*,
Et a longue l'enforcheure.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 126°.)

La sainte Bible en françois, translatee
selon la pure et entiere traduction de
Saint Hierome, par J. Le Febvre d'Étaples.
En Anvers, pour Ant. de La Haye, demourant
au *pan* de Nostre-Dame, MDXLI, in-fol.

— De *pan*, à côté :

En maisons et autres amasemens qui se
font et edifient de *pan*, les unes contre les
autres et entre parties, l'on doit laisser
pour goutieres en couverture de tuiles
pied et demy. (*Cout. de Hesdin*, *Cout. gén.*,
t. II, p. 887, éd. 1604.)

— Peau des flancs :

Que tous peaulx, c'est assavoir pellants,
pans, hastereaux, estreures et peaux de
veel, qui seront vendues .v. sols parisis et
plus, toutes thanees, elles seront eswardees,
et se elles sont bien thanees, elles seront ferrees
du fer de ledicte ville d'Amiens. (*Statuts des tanneurs, cordonniers, savetiers et corroyeurs*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etut*, t. II, p. 292.)

— Gage, nantissement, sûreté :

Qui unques penra *pan* et nel menra ad
la justice et lo tenra noit et jor il paierit
trente solz. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Quicunques rescouroit *pan* ou wage ou
serjant feutable le seigneur, .lx. sol en
doit. (Sept. 1240, *Ch. de Ren. de Hooucourt*,
St Aubert, Arch. Nord.)

... Mener en ost et en cevaucherie les
hostes et les hommes devant dis, et des

pans de la nuit en bos et en tieres, et en tout le tenement Saint Martin a Buiseneau. (1252, *Curt. de St Martin de Tournai*, n° 124, Arch. de l'Etat à Bruxelles.)

Des *pans* de la nuit en bos, en tieres et en tout le tenement Saint Martin a Buiseneau doit avoir li glise Saint Martin de Tournai le moitiet et li sires de Buiseneau l'autre. (*Ibid.*)

Huers mis les *pans* de .v. sous de tonnois et de mains, et les bans des pasturages et des mares, si comme herbes coillier et de straignes bestes paistre, lesquels bans et les pains, li sires de Mortaigne, Jehans dessus dis, werpi bien et loyalment avec les aultres choses en tel maniere que les bans a oes l'eglise St Martin, l'ostellerie et le kemun de Froiiane dessus dis, et les *pans* a oes l'eglise St Martin et l'ostellerie sans plus. (Mai 1277, *ib.*)

Et si li hoste et li tenant de celi terre refusoient a livrer *pans* au serjant del eglise, vous volons ke nos baillius ki le justice i tenra de par nous lor face avoir *pans* toutes les fois k'il en sera requis par l'eglise. (Fév. 1271, Flines, Arch. Nord.)

Li justice li doit comandeir, si lou pueent trouver, sus deus livres de messains de somme, que dedens .vii. neus ait mis lou *pan* a justice, et c'il ne lou poioient trouver, li justice doit faire huchier devant lou grant moustier, que dedans .vii. neus ait mis lou *pan* qu'il ait pris a justice. (1279, *Hist. de Metz*, III, 221.)

Et la endrois li dis baillieus dist que come par ledit Jehan Place, ... eüst esté en la maison Pierre le Cozier, a Vaux, fais un explois de prendre et lever uné happe par maniere de *pan* et wage. (1383, *Cart. de l'abb. St-Médard*, Rouge livre, f° 251 v°, Arch. Tournai.)

Pour requier a lui d'avoir recreance d'un *pan* que Jehan de Wasse avoit fait on la prévosté de Lonwy. (1398, Arch. Meuse B 1859, f° 68.)

Bestes... trouvees es... prez, vignes, pastures, terres, bois, escrués et autres choses deffendues, peuvent estre prises par le propriétaire du lieu... ses gens, serviteurs ou autres de son commandement, et mener a justice dedans vingt quatre heures pour estre satisfaits et payez des interests et dommages qu'ont faicts les dites bestes, et s'il en prend *pan* ou gage il suffit l'apporter a justice dedans huitaine. Et ceux qui prennent les dites bestes, emmenant icelles bestes a justice, ou apportant le gage ou *pan* de pastre recogneuz par le dit pastre ou celui a qui appartiennent les dites bestes, ils seront creuz par leur serment. (1531, *Coust. de Montargis*, ch. iv, art. 10 et 11, Cout. gén., t. I, p. 918, éd. 1601.)

Le pastre ou berger qui refuse bailler gage ou *pan* est amendable de .x. sols. (GUENOYS, *Conférence des Coustumes*, f° 8 v°, éd. 1596.)

— Fig., gage :

Cuïte soyes del damage
Certes des *pens* et ostage.

(VILL. LI VINIERS, *Poet. ms. av.* 1300, t. II, p. 833, Ars.)

— Butin qu'on retire d'un coup de main :

Et furent desconfis et le *pant* rescous. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 42, Michelant.)

Le second jour de juillet, ceux de Gorse, c'est assavoir plusieurs compaignons qui n'estoient a nulz gaiges, et qui se tenoient en la ville de Gorse, allont coure au ban de Delme; et y prirent grant quantité de bestes et les enmenerent. Et ceux du ban de Delme et de Nommenez se minrent ensemble, et chassont apres pour racoure le *pan*.... Toutefois les capitaines respondirent qu'il n'avoit point ledit fait, et qu'ilz n'avoient point voulu soustraire ledit *pan*. Et, tantost, les gens Monsieur de Lorene chassont apres ledit *pan*, qu'ilz enmenoièrent en France; et les retindont au Sauley, et illec racovyrent les prisonniers et bestes, et minrent tout a mort les François qui enmenoièrent ledit *pan*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1482, Larchey.)

— A *pan*, extrêmement :

La nuit de Nouvel, en cel an,
Fist il se tres grand froit a *pan*,
Que vins gelerent es toniax.
(GODEFROY DE PAR., *Chron.*, 1679, Buchon.)

A *pan* se dit encore dans quelques provinces pour signifier en plein, à même.

PANADER, voir PENADER.

1. PANAGE, *panasge*, s. m., apanage :

Il a esté content de donner audit monseigneur de Berry en *panage* la duchie de Normandie en tous drois. (3 oct. 1455, *Lett. de Charl. c^o de Churolois, au duc de Bourg.*, Papiers d'Et. du Card. de Granv., I, 9, Doc. inéd.)

Entre aultres traitez il bailla a Monseigneur Charles son frere pour son *panasge* la duché de Normandie avecques tout le revenu d'icelle. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 186^v, éd. 1532.)

Baudouin, comte de Flandres, et Louys comte de Blois, s'estans croisez avec le venitien, Baudouin s'estant emparé de l'empire de Constantinople, departit entre ses principaux capitaines quelques provinces par forme de *panage*. (PASQ., *Rech.*, liv. VIII, ch. xx, p. 716, éd. 1623.)

2. PANAGE, voir PASNAGE.

PANAIE, voir PASNAIE.

PANAISE, voir PASNAISE.

PANANCEAU, voir PENONGEL.

PANANT, s. m.?

Et si envoyez des pierres pour chacun et de la poure aussy. Et si envoyez demi xii^e de *panans*. (1417, *Lettre du Bailly de Vermandois*, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 57.)

PANART, voir PENART.

1. PANASGE, voir PASNAGE.

2. PANASGE, voir PANAGE.

PANATIQUE, s. f., approvisionnement :

Se acorderent en tel maniere, que... il leur doneroit et aquiteroit perpetuelement le chastel de Coron par ytel convenant que des ci en avant il fussent tenus de doner et tenir au servise dou pays deux

galies, payant li princes la *panatique* tant seulement de la gent. (*Livre de la cong. de Morée*, t. I, p. 86, Buchon.)

PANCARPE, s. m., t. d'archit., guirlande de fruits et de fleurs :

Une *pancarpe* ou feston de tous fruicts. (*Entrée de Henry II à Paris*, f° 7 v°, éd. 1549.)

PANÇART, voir PANSART.

PANCE, s. f.?

De Merchey et Philippe de Noweroy venoient de Courrent en Allemagne et enmenoièrent une grant *pance*. (JACOMIN HUNON, *Chron. de Metz*, p. 42, Michelant.)

Cf. PANT.

PANCEE, s. f.?

Des *pancees* des bois de Rossillon du terme de ce present compte, neant, pour ce que chacun an l'en vend avec les paissons des dis bois. (1421, *Compte de Regnault de Thoisy*, Arch. C.-d'Or B 4849, f° 6.)

PANCEIL, s. m., panse :

E li boel e li *panceil*
Eissi que de cler sanc vermeil,
Qui des cors lor chet et devalle,
En i a ja deu mile pale.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 37322, Michel.)

PANCER, voir PENSER.

PANCERON, *pansseron*, s. m., gros ventre :

Panceron: m. A great belly, gulch, or paunch; and particularly, the full stuffed belly of a doublet. (GORG., 1611.)

Pansseron, as *panceron*. (Id.)

PANCEROTTE, s. f., diminutif de panse :

Les elephans ont quatre ventricules ou *pancerolles*. (DU PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

PANCHEMENT, voir PENCHEMENT.

PANCHER, v. a., épancher, verser :

Mais qu'on *panche* du lait, qu'on luy *panche* ^{du sang,}
Qu'on mette a son autel cent victimes de rang.
(CL. TURPIN, *Œuv. poét.*, Elég., II, 3, éd. 1572.)

Pop., Paris, *pancher* de l'eau, uriner.

PANCHIEN, s. m., partie de l'armure destinée à couvrir le ventre :

A ce temps de maintenant fait on compte de gens a glaives, a *panchiens*, a haubergons et a chapeaulx de fer. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, I, 124, Polain.)

Les haubergons que on appelle maintenant *panchiens*. (Id., *ib.*, I, 125.)

PANCHIER, s. f., récompense, payement ?

...Qui riens n'y perdit, car ilh en oit des bonnes *panchiers* por eaux conduire. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304, Borgnet.)

PANCHIERE, voir PANCHIERE.

PANCHIRE, voir PANCHIERE.

PANCHOTTER, voir PENCHOTTER.

1. PANCHIER, s. m., sorte de cuirasse, partie de l'armure destinée à couvrir le ventre :

Li coustel li fu si prochain
Qu'il l'aconsuit enz ou panchier.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 33^b.)

La entroient les Gandois armez de leurs jaques, haubergeons, panchiers et huvettes, et s'aventuroyent de nouer en tel estat la riviere, mais les archers les tuoyent, noyoyent et assommoyent comme bestes. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 401, éd. 1616.)

2. PANCHIER, adj., qui a un gros ventre :

Gloute panchiere, vil et orde,
Ainçois mais que de vous estorde
Vous domray je si en la pance.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 380^a.)

PANCHIERE, panchiere, panchire, s. f., sorte de cuirasse, partie de l'armure destinée à couvrir le ventre, habillage d'acier de la partie du corps comprise entre les mamelles et la ceinture :

Hernant, frere de la contesse, quasi lo plus prové de toute l'assemblee, de un chevalier qui lui vint encontre, lui fu fondue la panchiere en lo dos et fu mort. (ARMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 15, Champollion.)

A nue teste et deschauls, avec une panchiere. (1463, *Reg. aux amendes et aux banissem.*, f° 241 v°, Arch. Dinant.)

Mais a present cascuns est armeis d'une cote de fier appelée panchire, sor petit chevaux, et ont vestu un joupou de festaine a le deseur. (JAC. HENRICOUT, *Guerres de Liege*, ch. xli, ap. Duc., *Pancera*.)

Moult furent maint bourgeois courrouchies de laisser ainsy leurs fines panchieres de Naples et leurs harnois de Millan. (*Chron. de Flandres*, II, 371, Kervyn.)

O Monferrins, puis que Mars vous appelle,
Laissez vos beufz, endossez la panchiere
Et le suyvez.

(*Poés. fr. de G. Alione*, Louange au M^{is} de Monferra, Brunet.)

Puis s'estant adressé vers le pavillon de Gaultier, le trouva encore tout nud couché au lict, toutesfois esveillè par le bruit qu'il avoit ouy, et voulant s'armer, et ayant desja les bras es manches de sa panchiere pour la vestir : mais quand il l'eut jectee par sus sa teste, les cordes furent coupees a son pavillon qui luy cheut sur son dos, et ainsi fut enveloppé de sa panchiere non encores bien vestue, et de la cheute de son pavillon. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume de Naples*, f° 119 v°, éd. 1546.)

PANCION, voir PENSION.

PANCOSSERIE, s. f., boulangerie :

Sera fait commandement a chescune desdites pancossieres de faire le pain du poiz qu'il doit pezer en ensuyvant les establissemens de ladite ville... lesquels establissemens seront mis par script et affi-

ges a ung pilier de ladite pancosserie. (15 fév. 1518, *Regl. des Cons. d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

PANCOSSIER, pencossier, s. m., boulanger :

Raymond de Noguieres, pencossier de Thoulouse. (1471, Arch. JJ 197, pièce 157.)

PANCOSSIERE, -quossiere, -coussiere, pen., s. f., boulangerie :

Pource que par cy davant les pancoussieres ont cessé cuyre pain au jour des festes et que par ce moyen font manger le pain cuyt de quatre ou cinq jours... a esté ordonné que d'uy en avant chescune pancossiere sera tenue cuyre pain tous les jours de l'année. (15 fév. 1518, *Regl. des Cons. d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

Les panquossieres. (1562, *Dépos. de deux jurés de la Réole*, Arch. Gironde.)

14 s. 6 d. t. qu'il a donné, par ordre du roy aux pancossieres de Lescar. (1581, *Dép. du r. de Nav.*, Arch. B. Pyr., B 63.)

PANCOURGUE, s. f., sorte de gâteau :

Pommes pour faire tartes et pancourgues. (1538, S, Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PANCOUSSIERE, voir PANCOSSIERE.

PANCTE, voir PENTE.

PANDANT, voir PENDANT.

PANDÉ, s. m., celui qui a subi une saisie judiciaire :

Les dits aman escoutette chascun en ses mectes font les pandinghes ou desgagement qui se presentent a la requeste de partie, et en cas de contredit ou opposition, laquelle l'exécute ou pandé doit faire en dedans sept jours apres l'exploict sur luy fait, a peine de nampissement du pretendu deu, sera tenu faire signifier la ditte opposition au demandeur, et requerrir que jour luy soit assigné a comparoir devant la justice en dedans les premiers quinze jours ensuyvantz laditte pandynghe si avant qu'il soit resident audit pays. (1601, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., I, 299^a.)

PANDECTAIRE, adj., qui a rapport à toute sorte de livres, et s. m., livre qui traite de toute sorte de matières :

Pandectaire : com. containing or belonging to, all manner of bookes; or books that intreat of all matters. (Cocgr., 1611.)

PANDEFEU, s. m., apprentis ?

Si aucun mur est moitoyen entre deux parties, et sur iceluy l'une des parties veut faire encore edifice et pandefeu de bois, il pourra poser et asseoir sa sol et pandefeu a la moitié dudit mur, en delaisant a son voisin la moitié dudit mur franc. (*Cout. de Reims*, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay et J. Viole, art. CCCLXXVII.)

PANDER, -eir, v. a., saisir comme gage :

Salve le justice, ke nous i retenons toute et haute et basse, fors que de trois solz, et de pander pour leurs rentes et pour leur

lois. (Juill. 1258, *Ch. de la c^{te} Marg.*, Flines, Arch. Nord.)

Retenons es choses devant dites les homes de fief et le justice, au reis de ce ke eles par leur serjant puissent pander pour leur rentes. (Fév. 1271, *ib.*)

Ke tout li tripier ne laissent nul gens ne pies de brebis en le plache, et si on i puet trouveor on les pandera de l'amende. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. mun. S.-Omer A B XVIII, 16, n° 538.)

Si doit prier as eskevins pour Dieu k'il li fesissent avoir .i. de leur serjans a aleir avoec lui et avoec ses .iiii. arbitres pour faire pandeir ses concordés a ses parens partout a chaus ki devront. (1282, *ib.*, n° 792.)

Et se li corier les troevent (les draps) k'il le puissent pandeir et mettre en le boste de la ville. Et se li marchant ou lou serjant le troeve, k'il le puissent pandeir et mettre avoec les autres forais. (*Réglem. authent. du comm. du xiv^e s.*, Lay. manufact., CXXXIV, Arch. mun. S.-Omer.)

PANDERON, voir PENDERON.

PANDICULATION, voir PENDICULATION.

PANDIER, voir PENDIER.

PANDINGHE, -ynghe, pointingue, s. f., saisie :

Puissent pander pour leur rentes, et ke les lois de le pandinghe de leurs rentes, li relief, les entrees et les issues des terres ke on tient a rente de cele tenance soient leur. (Fév. 1271, Flines, Arch. Nord.)

L'aman et escoutet font tout pandinghes et des engagements chacun en ses mestiers pour debtes creues et causes civiles a la requeste des parties. (1601, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 303^a.)

En dedans les premiers quinze jours ensuyvantz la ditte pandynghe. (*ib.*, p. 299^a.)

Les deniers du prince, ceux de ce pays comme les vatteringues, pointingues et centiemes. (*ib.*, p. 309^b.)

Les receveurs des pointingues et watteringues. (*ib.*, p. 313^a.)

PANDRE, voir PENDRE.

1. PANE, s. f., pièce, morceau :

Chascun de eux purprist entour soy une grande pane de la terre et soy fist clamer pur roy. (WAVRIN, *Chron. et anc. ist.*, Brit. Mus. addit. 18462, art. I, cc.xx., xxi.)

Cf. PAN.

2. PANE, voir PENNE.

3. PANE, voir PANNE.

PANEAL, voir PANEL.

PANECHIER, pann., pennequier, penegier, pannisser, v. a., cuire, en parlant du pain :

Se leur pain est trouvé trop petit, mal essuïé ou mal conreé ou pannechié. (1368, *Ord.*, V, 119.)

Lequel froument fut molus aus molins desdiz de chapitre... et la ferine ouvree et

convertie en pain en la maison de J. le Fraisne, ... et y ot .xlvi. pains blancs, bien *penegiez*, et cuis souffisamment, pesant chascun .xxiii. onces, l'un par l'autre, et .li. pains de sovandier, *penegiez* et cuit souffisamment, de .xxx. onces chascuns. (1380, *Livre rouge de l'échevin.*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 723, Doc. inéd.)

Aulcuns sergens a mache... avoient esté... par les maisons des boullenguiers de ladictie ville peser leur pain tant blancq que bis pour sçavoir s'il estoit du poix a eulx ordonné et s'il estoit bon et bien *pennequid*. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 57.)

Bonne paste, bien *pannissee*, bien cuite. (*Stat. des corps de mestiers de St-Quentin*, Arch. mun. St-Quentin.)

1. PANEE, *pannee*, s. f., pan :

Il avint .i. jor que que Joseph entra en la meson por feré .i. pou de chose sanz compaignie, et ele prist la *panee* de sa robe et li dist : Gis o moi. (*Bible*, Richel. 899, f° 23^a.)

— Butin, proie :

La fut recouverte la *pannee*,
Et aux povres gens ramenee,
Encor gagnarent ils du butin.

(*Chron. de le noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxlii.)

2. PANEE, *pennee*, s. f., fourrure :

Pareillement orfevries y furent mises avant et brodures et belles *pennees* de martes sebelines tournées dehors. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 144, Kerv.)

PANEL, s. m., pièce, morceau :

.xii. livres en .x. frans paies a Collin Huet, a Brouard, a Moutard et a Martin Godefroy, charpentiers, pour faire un *paneil* de kerolles des le tour de la chapelle jusques a la tour de la cuisine, et pour rabiller .iv. befrois. (1374, Arch. Meuse B 1230, f° 45 v°.)

Cf. PANEL 1.

PANEJOUR, s., panégyrie, fête publique chez les Grecs :

Si se faisoient les foires que on clame *panejourns*, les quelles se font au jour de huy au demie juyn. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 378, Buchon.)

1. PANEL, *pannel*, *penel*, *pennel*, *peniel*, *penal*, s. m., morceau d'étoffe, morceau de grosse toile, habit déchiré, malpropre, haillon, guenille :

Sor lor *peniax* a terre jurent.

(*CHREST.*, *Du Roi Guill.*, 1869, Michel.)

Vestu de meschans *panneaux* de mendians. (*AMYOT*, *Theag. et Car.*, ch. xviii, éd. 1559.)

Je pense qu'il crevera en ses *panneaux*. (*LARIV.*, *les Ecol.*, IV, 2, Bibl. elz.)

— *Trousser son panel, ses panneaux*, fig., fuir, se sauver :

Et il ot son *penel* *troussé*.

(*Renart*, Br. XVI, 1152, Martin.)

Et Renars *trousse ses panneaux*
Qui molt petit en els se fie.

(*Ib.*, Br. II, 574.)

Faites moy *trousser me. paniaux*

Et saillir hors de vos aniaux.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 100^d.)

Faites moi *trousser mes peniaux*

Et saillir hors de vos aniaux.

(*Ib.*, 15193, Méon.)

Il *trousse ses panneaux* et s'en va

Compter aux autres le deduyt.

(*Monol. Coquillart*, II, 228, Bibl. elz.)

— Guêtre :

Sor lor testes de fer chapels,

A lor piez liez lor *panels*.

(*WACE*, *Rou*, 3^e p., 7693, Andresen.) Var., *penaux*.

— Coussinet placé sous les bandes de l'arçon d'une selle :

Li *estraier* enparent, ki *panel*, ki *suie*re,

Ki *escu*(z), *ki *espee*, ki *healme*, ki *crupiere*.

(*WACE*, *Rou*, 2^e p., 3941, Andresen.)

Et saichiez qu'il n'i ot ne selle ne *penel* (sur

Si li fut a plessir, il chevaucha plus bel. [l'âne],

(*HERMAN*, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}, f° 12^b.)

Et fera ses muls enseler,

Ses palefrois et ses chevaux,

Ses rices dras et ses *penals*.

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Biaus Desconneus*, 3750, Hippeau.)

Y ara il maint *penel* reversé,

Maint home mort, maint pris et maint na-

[vré.]

(*Enf. Ogier*, 754, Scheler.)

Ains y ara maint *panel* reversé.

(*Ib.*, 2411.)

Charrette a charrier,

Et sele charretiere,

Et forrel et dossiere,

Trais et avaleoire,

Penel et meneoire.

(*De l'Oustillem. au villain*, 52, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 150.)

Les *paniaux* de samis estoient

Tel com a la sele allerient.

(*La Panthere d'Amors*, 273, A. T.)

Les chars crues il mettent entre leur celles et leurs *paniaux*, quant le sanc en est bien hors. (*JOINV.*, *Hist. de St Louis*, p. 148, Michel.)

Le frein oste au cheval et si l'a desselé,
Fors le *penel* qu'il a dessus le dos posé.

(*Doon de Maience*, 95, A. P.)

En lieu de frein avoit chevestre

Et *panel* de peaux de moutons.

(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 94.)

De chascun cheval, jument, asne, mulet et broete charges ou wis, sens selle et sans fraude, a bas ou a *pennel*, ou charges sens bas, une poitevine. (1363, *Ord.*, IV, 729.)

Il n'en portent aultre pourveance que cescuns emporte, entre le selle et le *peniel*, une grande plate pierre. (*FROISS.*, *Chron.*, I, 52, Luce.)

Les chevalcheurs chevauchent tres habilement sur bons petis chevaux de montaigne, et estoient sur *panneaux* assez de pareille façon que portent les bladiers du pays de France. (*MONSTRELET*, *Chron.*, I, 196, Soc. de l'hist. de Fr.)

— Portion, morceau, pièce :

Li estages deseure est a .vii. *peniaux*. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 79, Lassus.)

Mais gros estoit comme tonniaus,

S'avoit d'oreilles .i. *paniaux*

Qui son visage acouvetolent.

(*Du Cheval de fust.*, Romv., p. 113.)

Et dudit bonne deci a la pointe du moyen *panel* decoste ledit beket. (1314, Arch. JJ 50, f° 30 r°.)

Pennel de teit. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 115 v°.)

Pour .iiii. *peniaux* de voirre mis en la chappelle. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

Pour faire et asseoir .i. *pennel* de voirre en ce lieu. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^e, f° 43 v°.)

A Willaume le vairier pour .ii. noes *peniaux* de vairerie mis as fenestres de le massarderie et .i. autre *peniel* et pour plusieurs traus restauper et refaire as vaireries des autres fenestres. (*Compte de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

A Huguenot Papperache, maistre carpentier de le ville a esté... marchandé... de faire .i. palich.... et se fera par *paniaux* desoubz le piet, quevillié de quevilles de bos par ses entrebendes... et seront toutes ycelles planques jointes l'un a l'autre, et sera fait treux pour juer de l'arc et de l'arbalestre, et en ara deux a chascun *penel*... (1415-1416, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 245, Dupont.)

De Courchielles l'escrignier pour .iiii. *paniaux* taillies. (1453, *Exéc. test. des époux Sierment*, Arch. Tournai.)

Reffait et remis en nouveau ploncq .vi. *penneaux* des barrières de la salle derriere de ladictie halle. (*Comptes d'ouvrages du 20 févr. 1495 au 21 mai 1496*, vi^e somme des mises, Arch. Tournai.)

Et rompit ledit tempest un grant *pennel* du tilz dessus la salle de la court l'evesque. (J. AUBRIÛN, *Journ.*, an 1497, Larchey.)

Pour avoir remis deux *penneaux* de verrières. (*Comptes de 1509-10*, Arch. Nord.)

Pour avoir rassis et mis les *panneaux* de voirre desseure le crucifix. (*Comptes pour la cathéd. de Noyon*, ap. La Fons, *Artist. du Nord de la Fr.*, p. 27.)

— Vanne d'écluse :

Ils puissent clorre de wasons le *penel* que on dit barrette, pour l'eaue dudit aiguel venir et tourner ou dit fossé pour aroer. (1340, *Cart. Alexandre de Corbie*, ap. Duc., *Penchonnia*.)

Morv., *panneau*, vêtement, habillement du dimanche, des jours de fête. Bourg., *panô*, pan de chemise. Mons, *peniau*, *pniau*, selle de charretier. Norm., *paniau*, bât fourré, espèce de selle en bois sans étriers, pour monter à âne.

Nom propre, *Penel*.

2. PANEL, *penel*, *pennel*, *penau*, s. m., flèche de lard, la partie du cochon depuis l'épaule jusqu'à la cuisse :

Se bacon viennent en *penneaus* en gresse, li .iiii. *penau* doivent .i. d. de tonlieu. (*E. BOIL.*, *Liv. des mest.*, 2^e p., xiii, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Sieus, oins, bacons et *penaus* de bacon. (*Du Tonlieu de conduit d'oingt, de sieu*, Richel. 20048, f° 120^v.)

L'en appelle *penneaux* en gresse fliche de bacon sans os. (*Reg. des péages de Paris*, ap. Duc., *Penellum*.)

3. **PANEL**, *paneal*, s. m., liste, rôle :

Soient demandes les jorours de l'assise solonc le *panel* de lour nosmes. (BRIT., *Lois d'Angl.*, n° 119, ap. Ste-Pal.)

E pus isserent le deuz prodeshommez de chescun undrid sentz le bayllif, e feseynt lor *paneal* de chescun hundred qe respundent par .xii., e ensemment de vilez qe respundent par ataunz, feseynt lour *pineals*; e ceus qe respundent par .vi.; e liverent sus lor *paneals*, e furent mis en filaz. (*Year books of the reign of Edw. the first*, (Year xxx-xxxii, p. 77, Rer. brit. script.))

Et apres, totes les enquestes de .xii. dez hundreds e dez vilez, quant il avoyent liveré sus lur *paneuz*, furent comandé qe, solum lor articles, meysent sus le nouns de conspiratours. (*Ib.*, p. 79.)

4. **PANEL**, s. m., sorte de pain :

Si tous les vachers donnoyent pour chascune vache grande de corps trois charrettes de foing bon, du *panel* et du sel comme vous venez de dire, je suis assurez que tous deviendroient riches. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 227, éd. 1574.)

5. **PANEL**, voir PENAL.1. **PANELE**, *penelle*, s. f., pièce, morceau :

Je sui cil qui les mesons cuevre
Desus de tortiaus en *panele*.
Il n'a homme dusqu'a Neele
Qui mieus les cuevre que je faz.
(*La Gengle au ribaut*, Richel. 837, n° 214.)

— Coussinet placé sous les bandes de l'arçon d'une selle :

Le suppliant demande aux compaignons se ilz avoyent point prins les *penelles* et bourras, que leurs bestes avoyent sur eulx... Et tantost apres icelle Marion bailla au suppliant sa *penelle*. (1415, Arch. JJ 169, pièce 47.)

2. **PANELE**, s. f., feuille de peuplier :

Si me prenez un poi de cellande du dia-ton, et *panele*, et manvie, et comal, et tormal, et de l'erbe Robert, et si meteiz un pié de reine, de l'ombre du fossé de braine, ce sont ore les bonnes herbes que ge vos di. (*L'Erberie*, Richel. 19152, n° 89^a.)

Mot conservé comme terme de blason.

PANELE, *pann.*, adj., qui porte un *panel* :

Il guencist le destrier, ki estoit *panneles*.
(*Quatre fils Aym.*, p. 125, Tarbé.)

Cf. **PANEL** 1.

PANELER, *peneler*, verbe.

— Act., couvrir :

Pour Simon le couvreur de rost qui *panela* le noef pailloel de le noeve grange, pour *peneler* de rost, .x. s. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, n° 45.)

— Neut., tendre des panneaux :

Qui est pris en garenne chassant ou *panelant* de jours, il doit soixante sols d'amende. (*Coust. de Troyes*, p. 604, Pithou.)

PANELET, *penelet*, *pennelet*, s. m., petit panneau :

Tu tendras ung *pennelet*, affin que s'ilz saillent hors, qu'ilz (les connins) chieient en ton *penel*. (*Modus*, n° 72 v°, Blaze.)

Ung *penelet* de delié filé. (*Ib.*, n° 73 v°.)

Panelet. (*Ib.*, n° 102, ap. Ste-Pal.)

PANELIER, *pann.*, *pen.*, s. m., vannier :

Panelier. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Ph. le Bel*.)

Roubers li *peneliers*. (1339, *Juree de Bar-sur-Seine*, Richel. l. 10040, Lalore, p. 11.)

Pour .vii. panniers au *pannelier* d'entre Deux Ponts .xvi. d. (*Pièce de 1347*, ap. Varin, *Arch. administr. de la ville de Reims*, II, 1138.)

Troyes, *pennelier*, vannier.

Nom propre, *Pannelier*.

PANELIERE, *penneliere*, s. f., four-rure :

Pour demy mantheau de *pennelieres* de jenettes. (1548, *Exec. test. de Jehanne de Herme, veuve Thierry Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

Pour ung mantheau de *penneliere*. (*Ib.*)

PANELLE, s. f., rôle des chambres de justice :

Pur ceo que diverses myschies sont avenues pour cause que les *panelles* de enquestes ount esté prises devaunt justice par bref de scire facias et auters brefs n'ount pas esté retournez devant les sessions des justices a le Nisi prius et autrement, si que les parties ne purront avoir consyance des noms des personnes qui passeront en l'enquest, par quoy plusieurs gens ont esté desherites, si est ordiné que nul enquest, forspris assises et delyveraunces des gaoles, soient prises par bref de Nisius prius n'en auter maner, soient a la suyte de nulluy grande ne petit, avaut ceo que les nouns de toutz qui passeront en lez enquestes soient retournez en court. Et que les viscontz arrayent les *panelles* en assises quarante jours ou mayns devaunt les sessions des justices sur peyne de .xx. li. issint que les parties puissent avoir le vewe des *panelles* s'ils demandent. Et quant a retourne ou rponce des baillifs des franchisez facent lour respons as viscontz par .vi. jours devaunt lour sessions sur mesme le peyne. Et en tout maner des *panelles* arraiées par viscontz ou bailliz deins franchise soient nuyz lez meultes vaillantz gentz et dignes de foy et nient suspectes qui ont mellieur consaunce de la verité et puis procheyns. (*Stat. d'Edouard III*, an XLII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Cf. **PANEL** 3.

PANEMAIN, *panne.*, s. m., serviette :

Pour une nappe avec la dantelle et deux *pannemains* fournys pour l'eglise. (1650, *Compte de Jean Delaporte*, Arch. mun. Avalon, GG 205.)

Fr.-Comté, *pannoman*, essuie-mains.

1. **PANER**, *panner*, verbe.

— Act., avec un rég. de chose, saisir, arrêter :

Les seigneurs vassaux hauts justiciers, en leur justice, pourront faire *paner*, arrester, vendre et executer les biens de ceux leur devans rentes et redevances annuelles. (*Chart. de Hain.*, LXIV, 9, Nouv. Cout. gén., II, 96.)

— Avec un rég. de personne, exécuter par voie de saisie :

Les voves et beghies ont *panneit* ansiment.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4266, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., procéder à une saisie :

Et cascun d'iaux puissent *paner* sour nous, sour cascun de nous, et sor nostre terre, dedens nostre terre et dehors, sans meffaire encontre nous. (*Ch. de 1292*, Mart., *Thes.*, I, 1247.)

Li cuens de Blois poet saisir et *panner* sour les hommes de fief. (*Tit. de 1324*, Richel. 5608, n° 49 v°.)

Li ordenance et li maniere comment li eglise puet *paner* es lius por le defaute de ses cens et rentes. (*Cens de Mme Ste Waudrut*, Arch. Mons.)

Li siergans del eglise devant ditte puet *paner* partout en le wille de Mons. (*Ib.*, n° 1.)

Suisse rom., *paner*, saisir, attraper.

Cf. **PANIR**.

2. **PANER**, *panner*, v. a., essuyer avec un linge :

Son coutel *panner* volot.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, n° 41^b.)

Come ele la trovast ointe, ele de bambais la *pana* o grant reverence. (*Vies des saints*, Richel. 20330, n° 192.)

Li cuisiniers doit pourveoir que li pains soit netoiez, c'est a dire qu'il ne soit brulez, et qu'il n'i ait chose que on doive raclez ne *panner*. Li meismes doit pourveoir que li vaisel es quelz on boit et maingue soient bien et diligemmant lavei et *pannei* en tel maniere que les napes sus quoi on les mettra n'an soient ordoies... A lui meismes appartient que les justes, li anap et li cuilliers soient netes, et qu'il n'i ait chose que on doie *panner* ne oster. (*3^e p. des Cout. des Chartreux*, ms. Dijon, n° 7 v°.)

On lit dans un auteur bourguignon de la fin du xviii^e s. :

Elle se *pannait* les yeux. (REST. DE LA BRET., M. Nicolas, 1796, vi, 59, éd. Liseux.)

Berry, Morv., Bourg., Genève, *panner*; Fr.-Comté, Lyonn., Suisse rom., *pannâ*; Forez, *pannâ*, *pano*, essuyer, nettoyer, balayer.

PANERET, *pann.*, s. m., petit pannier :

Ele fet tant qu'ele vient a la tor e trova le *paneret* ou ens on envoioit Lancelot a mangier. (*Artur*, ms. Grenoble 378, n° 106^b.)

Un petit *panneret* plein de roses. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 128^r.)

.xii. *petis panneretz* d'esclisse. (*Compte du R. René*, 1471-72, p. 267, Lecoy.)

PANEREUL, s. m., petit panier :

Des petits *panereus* et *corbisonchiaux* ne doit on nient. (22 avr. 1437, *Droits de forage*, Arch. mun. Douai.) Tailliar (*Rec. d'act. des xii^e et xiii^e s.*, en l. wall., p. 465) écrit *panerens*.

PANERON, *pann.*, s. m., petit panier :

Eulx prenant de bon appetit
A menger, par quoy tout sortit
Du *panneron*.

(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, OEuv., II, 121, Quatrebardes.)

Veez cy ung petit *paneron*
Pour les porter tout doucement (les pigeons.)

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 44 v° ; v. 6932, G. Paris.)

Paneron : m. A little pannier, a small dossier. (COTGR., 1611.)

PANEROT, s. m., petit panier :

Pantagruel... atacha a sa ceinture la barque toute pleine de sel aussi aisement comme les lansquenettes portent leur petit *panerotz*. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxviii, éd. 1542.)

Panerot : m. as paneron. (COTGR., 1611.)

PANESSE, s. f., panification :

La quelle *panesse* les bollongiers ont fait et promis de maintenir. (8 oct. 1602, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, t. III, p. 192.)

PANET, *penet*, s. m., petit pain :

Li autres mainjoit du *panet*
Que Deus par son mes li donet.

(Rom. des trois Ennem., Ars. 5201, p. 251^b.)

De farine orent un tantet
Dont porent faire un *panet*.

(Castoien. d'un pere, Conte xvii, ap. Méon, *Fabl.*, II, 123.)

PANETÉ, voir PENNETÉ.

PANETER, *-etter*, *pann.*, *painn.*, *penn.*, verbe.

— Act., cuire au four, en parlant du pain :

Adonc s'avança charité
Et voulut devenir fourniere
Pour du pain faire et boulangiere.
Son four pieça tout chault estoit
Ou elle cuira le vouloit,
Mais tant y a que *paneter*
A son vouloir ne l'atourner
Ne savoit pas.

(DEQULEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 17^a, impr. Instit.)

Laquelle voulut fourniere devenir et de ce pain estre boulangere, son four pieça tout chault estoit ou elle cuire le vouloit, mais pource qu'elle n'estoit pas experte de le tourner et *penneter*. (In. *ib.*, Ars. 2323, f° 29 r°.)

Pour avoir cuit et *panneté* par l'espace de un an deux coupes de blé converties en pains... (1576, *Compte de la table du St Esprit de St Pierre*, Arch. mun. Douai.)

— Absolument :

Leur enseigna labourer, semer, recoellir, battre, vanner et *paneter*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 83 r°.)

— Approvisionner de pain :

Li quel (boulangers) poront acater bled pour faire leur pain et *paneter* le ville. (*Publicat. du 13 avril 1350*, Reg. aux publicat., 1349-1364, Arch. Tournai.)

— *Paneté*, part. passé, cuit, en parlant du pain :

Leur pain est trouvé trop petit, mal esuyé, mal tourné ou *panneté*. (1367, *Ord.*, XVIII, 674.)

Tous boulangiers seront tenus de faire pain de tel poix et de tel prix qu'il sera trouvé par essaye qui en sera fait, et selon ce qui leur sera ordonné, selon le pris dou bled, bien cuit et bien *panneté*, a peine de perdre la fournee. (1381, *Ordonn. sur les vivres*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 727, Doc. inéd.)

Que toutes et quantesfois qu'il trouveornt aucun pain qui n'ait son pois, tel que ordéné est ou sera, quit et *penneté* suffisamment, que tantost il les rapportent aux exkievins pour en jugier les lois. (*Publ. du 2 mai 1399*, Reg. aux Publicat., 1393-1408, Arch. Tournai.)

Pain mal *penneté* et labouré. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Pains mal cuyts et mal *panetez*. (*Ord. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 20.)

Pain catain, bien cuit, *painneté* et essur. (1545, Peronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Tous ceux qui fourniront pain a vendre, qu'ils facent pain blancq de deux deniers ou quatre deniers, et le pain bis de six deniers ou autrement a la discretion du juge, et qu'ils soyent bien *panetez*. (*Cout. de Tournehem*, Nouv. Cout. gén., I, 457.)

PANETERIE, *pann.*, *pen.*, *penn.*, *penett.*, *pannetrie*, s. f., fabrication du pain :

Despence de *penetrie*. (*Compt. de l'Hôtel-D.* d'Ort., 1392-1400, f° 11 v°, Hôp. gén. Orléans.)

Despance de bled pour *penetterie*. (*Ib.*, f° 128 v°.)

M. Antoine Minard, officier de *pannetrie* de la reyne. (1650, *Compte de Jean Delaporte*, Arch. mun. Avallon, CC 257.)

— Lieu où l'on serre et où l'on distribue le pain :

Ou chief dou cloistre estoient les cuisines, les bouteilleries, les *paneteries* et les despenses. (JOINV., § 97, Wailly 1874.)

Item en la fruiterie aura un chariot que l'en querra et ne s'en pourra nul partir de court sanz le congé des mestres sus la paine qu'il est contenu en la *penetterie*. (1316, *Ord. de l'ost. le roy Ph. le Long*, Arch. JJ 57, f° 62 v°.)

Une lampe en la chambre du soubsprieur, une autre en l'enfermerie et une autre lampe au parloir de la *pannetrie* avec l'uille qu'il y convient. (1377, *Charges du chambrier*, Arch. L 778, 3^e liasse.)

La *paneterie*, le lieu ou on resserre et garde on le pain. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

2. **PANETERIE**, *pann.*, s. f., marchandise de paniers :

Nous avons ordonné que doresnavant les marchans apporteront telle *panneterie* comme le patron de Paris. (1369, *Ord.*, V, 253.)

1. **PANETIER**, adj., de pain, à pain :

Corbeille, *panetiere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

2. **PANETIER**, *-ter*, *pen.*, s. m., boulangier :

Paneters qui ne a maeson a la Paerose, troes deners de pan l'an. (1260, *Cout. accord. aux habit. de la Perouse*, ap. La Thaum., *Cout. du Berry*, p. 99.)

— Celui qui distribue le pain :

En un autre lieu truis lisant
Dieu par le prophete disant
Contre les enfrens *panetiers*

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, II, 1, Van Hamel.)

Quant li rois a doné a son mestre *panetier* le mestier de talemelier. (E. BOU., *Liv. des mest.*, 1^e p., I, 22, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Panetiere*, s. f., boulangère :

Sus chescune de toutes les *panetieres* de Vateu qui font pain a vendre, danree de pain. (*Fiefs des c^{tes} de Blois*, Arch. P 1478, f° 2 r°.)

Nom de lieu, la place *Panthière*, à Saint-Denis (*Livre vert*, t. I, pass.), ainsi nommée a cause de l'étalage qui s'y faisait de pain vendu hors boutique.

PANETON, *penneton*, s. m., forure d'une clef :

Penneton d'un clef. The bit, or neb of a key. (COTGR., éd. 1611.)

Paneton, buco di chiave. (C. OUDIN, *Dict. fr. ital.*, éd. 1659.)

Et jusqu'à la fin du xviii^e s. :

La bannière estoit quarrée, attachée comme les drapeaux, et les *cornettes* à une lance à la manière du *paneton* d'une clef. (MENESTRIER, *Origine des ornemens des armoiries*, p. 403, éd. 1680.)

PANETRÉ, adj. ?

Qu'il n'est phisicien ne mire,
A tout leurs boetes *panetrees*
Ne leurs poches d'herbes enlees,
Qui peult bien secourir la gent.

(Sermon de S. Raisin, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., II, 116.)

PANETTE, s. f., petit pain, petite masse en forme de pain :

Si on les fait (les amandes) tremper en vinaigre, puis les ayant bien pilees on les met en petites *panettes* et trousques, on aura un fort bon remede pour effacer les taches et bourgeons. (ELIE VINET ET ANT. MIZAUD, *Maison champestre*, p. 721, éd. 1607.)

— *Faire soupe d'une panette*, prendre de grands airs :

Car il souffrent qu'il font d'une *panette* soupe. (GILLON LE MUISIT, *li Estas des Seculers*, II, 154, Kerr.)

PANEUL, *pagnieul*, s. m., morceau, pièce ; n'a été rencontré que dans un texte picard du commencement du XVIII^e s. :

Pagnieux de verrières. (*Compte de 1631*, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **PANEL** 1.

PANEUX, adj., plein de pain :

Soupe *paneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Paneux, bready, or full of bread. (COTGR., 1611.)

Paneux, m. Llenu de pan. (C. OUDIN, 1660.)

PANFIL, voir **PANFILE**.

PANFILE ou *paufîle*, *pauffîle*, *panfil*, *panfle*, *pauffre*, s. m., bateau de guerre plus petit que la galère :

Sailieties et *panfis* et autres vaisiaus menus. (1216, *Propos. des commiss. de Fr.*, Doc. histor., II, 67.)

Le roy Henry de Jerusalem et de Chipre, et le Temple et l'Ospitau armerent .xvi. gualees et .v. sailies et aucuns *panfles*. (*Gestes des Chiprois*, p. 303, Raynaud.)

Les Ospitaliers descendirent en .ii. *panfles*, et plusours sergans en lor compaignie, et entrerent au Mareelee. (*Ib.*, p. 304.)

Et louher beaulcop de gros vaisseaulx, qui s'appellent *pauffres*, grosses grippieres et grosses barcoues. (*Avis et advertiss. de Bertrand de la Broquière*, dans les *Mon. pour servir à l'hist. de Namur, de Hain., etc.*, t. V, p. 552.)

Il y avoit quoques et barges, *Pauffiles*, naves grans et larges.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 218^v.) M. de Malatrie (*Prise d'Alexandrie*, v. 1877) écrit *panfles*.

PANFLE, voir **PANFILE**.

PANGNART, s. m., guenille :

Mains nuls n'en emportat qui valhe dois *pangnart*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18385, Scheler, *Gloss. philol.*)

PANIC, voir **PANIS**.

PANICAUT, *-cault*, *paincault*, s. m., espèce de chardon à cent têtes :

Mieux leur vouldroit se aller froter le cul au *panicault*. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxxiii, éd. 1542.)

Paincault ou chardon testu. (JUN., *Nomencl.*, p. 95, éd. 1577.)

Les quatre premieres (racines), c'est assavoir de cichoree, de buglosse, de *panicaut* et d'ache, quand on les veut confire il faut oster le cœur de dedans, qui est dur comme bois, et ne confire que l'escorce. (JOURN., *Pharmacop.*, p. 73, éd. 1588.)

1. **PANICLE**, s. f., petit pain, petite masse en forme de pain :

On fait encores le verjus d'aigras en pilant les aigras en un mortier et faisant

secher le verjus qui en sort au soleil, lequel par apres on digere par petites *panicles*. (DU PINET, *Pline*, XII, 27, éd. 1566.)

Cela faict jettez les sur un marbre que vous aurez arrosé d'eau rose, et en formez des petites tablettes ou *panicles*. (JOURN., *Pharmacop.*, p. 351, éd. 1588.)

Panicle : f. A little loafe. (COTGR., 1611.)

— Pâte faite avec du sucre et de l'huile d'amandes :

Panicle, f. Alfenique. (C. OUDIN, 1660.)

2. **PANICLE**, *pann.*, *penn.*, s. m. et f., pannicule :

Parfait nettoieiment du *panicle*. (LANFRANC, *Syrurgie*, Richel. 1323, f^o 20.)

Les corps consemblables ou officiaus purement spermatiques par divers regart sont la corde, la *pannicle*, le cuir. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 9^o.)

La *pannicle* qui lie et conjoint les os du chief. (*Ib.*, f^o 11^o.)

Et lequel Rollequin fu trouvé navré de deux playes ouvertes, l'une sur le commissure du chief, au lez ventre, dont le cuir et le char estoient ouvers, mais les *pannicles* ne le thes n'en estoient decouvers ne adommagiez aucunement. (12 septembre 1449, *Condamnation de Jehan Van Ghiesdalle, Rollequin Haris, etc.*, Reg. de la Loy, 1442-1458, Chap., Bans a tousjours, Arch. Tournai.)

Sandrart Mouleron, bouchier, est tenu en peril de mort d'un cop de concussion a playe ouverte qu'il a sur le partie de derriere du chief, dont lez char et vaines sont entasméz jusques sur le *pennicle*. (18 décembre 1484, *Reg. de la Loy*, 1472-1489, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

PANIE, *-ye*, *pannie*, *penie*, *pennie*, s. f., saisie, arrêt, enlèvement, action de prendre des gages ; la chose ou la personne arrêtée, saisie, réquisition militaire, exaction :

Soit an rantes, soit en *panies*, soit an preiz, soit an chans. (*Chart. mess. du XIII^e s.*, ap. Ferry, *Observ. sec.*, t. I, f^o 259 v^o.)

Qu'il se clamet en la clostre de force faite de celui que *panie* averoit fait. (1279, *Hist. de Metz*, III, 221.)

Li justice doit rendre la *panie* qu'il averoit fait. (*Ib.*)

L'atour des *panies*. (*Ib.*, p. 241.)

Des prises et des *panies* ke li devant dit Henris et sen freire ont fait sus ceals de Mes. (1296, *Ib.*, p. 245.)

Se aucunes *pannies* ou roberies estoient faites sur ceaulz de Mes. (1297, *Ib.*, p. 249.)

Et lor covenroit rendre la *panie*. (1297, *Ib.*, p. 250.)

Se li prevos ou nostre commendemens les vuet mener tous ou partie pour faire aucune *pannie*, il seront a lour couz se il revienent le soir a l'our osteix. (1298, *Lett. de J. de Joinv.*, Arch. K 1155.)

Et se vins vient en ceste vile par *panie*, cascunne piece doit as deus signeurs .ii. sestiers de vin, c'est a cascun signeur .i.

sestier. (XIII^e s., *Droits de forage cédés à la ville de Douai*, ap. Tailliar, p. 464.)

Que nus contre lui ne se drece
Ne ne prende sor lui *panie*.

(BAUD. DE CONDÉ, li *Contes dou Wardecors*, 162, Scheler.)

Tenue d'une journee contre les gens le roy pour les *pennies* que on avoit faites en la terre (de Sommeilles) pour le fait de la guerre de Henri de Moncelz et de Guiot de Braibant. (1321, Arch. Meuse B 492, f^o 96 r^o.)

De buetz, de vaiches, de chevaulz
Firent il la grant roberie,
Per les montaignes, per les vaulz
Preennent toutes les bergries,
Aussi font il les porcheries :
Ne porroit rendre Clerevaulz
Les dopmaiges ne les *pennies*.

(*Guerre de Metz*, str. 70^e, E. de Bouteillier.)

Cil de Biche fuit ces mairis
Par cui le nit fuit esmairi,
Les viandes sont les *pennies*
Qu'ehus ait Berte et leur magniez.

(*Exposition du Sarmont le Pappegay*, 9, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 330.)

Receptans eaulz, lour *panies*, et lour prisons. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 119.)

Ne praignent riens *pannye*. (1351, *Ib.*, p. 67.)

Plusours *pannies*, waigemens, damaiges et injures qu'il par li ou ces gens nous puellent avoir fait. (*Charte de 1369*, Coll. de Lorr., IV, 15, Richel.)

Aucunes guerres, courses ou *panies* de bestez. (1429, *Hist. de Metz*, V, 96.)

Pour fait de guerre ouverte ou de *pannie*. (1431, *ib.*, V, 234.)

PANIERE, *panyere*, *pann.*, s. f., panier :

Une *paniere* et .ii. pestiaux en anses. (1373, *Compt. de Valenciennes*, n^o 37, p. 14, Arch. mun. Valenciennes.)

Dix huit mines quatre boessaux et demi d'orge, douze chapons et demi, et dix pains de *paniere* que plusieurs personnes doivent chascun an. (1401, *Aveu de Chalenois, chasteil de Chateaufort*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 123 v^o, Arch. Loiret.)

Une *panyere* .v. s. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *panniere*, une esclisse, une saliere. (*Coutume de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 258.)

Suisse, *paniere*, panier. Lyon, *paniere*, corbeille à peu près plate contenant le pain qu'on va mettre au four.

PANIFLE, voir **PANUFLE**.

1. **PANIL**, s. m., panic :

Pour l'ordinaire, leur (aux dindons) donnera on a manger du mil, *panil*, orge cuit. (OLIV. DE SERR., *Th. d'agric.*, V, 3, éd. 1805.)

Le millet, le *panil*. (1672, Arch. Dord. B 148.)

2. **PANIL**, voir **PENIL**.

1. **PANILLIERE**, *pannilliere*, s. f., panneau :

Pannilliere, the grine. (COTGR., 1611.)

2. PANILLIERE, voir PENILLIERE.

1. PANIOT OU PAVIOT, s. m., pierre de l'espèce des opales :

Un petit reliquaire d'or, ou il a une pierre appelée *paniot* (ou *paviot*), verte et contre le jour vermeille, en laquelle a par devant un ymage de femme et derrière une croix en terre. .LVI. liv. .v. s. t. (1416, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

2. PANIOT, *panyot*, s. m., housse :

Et que la toie soit quarreie ; et s'on fait *panios* avec les toies, li *paniot* doit estre lonc .iii. aunes et demi quartier. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 755.)

Deux *panios* vers contenant chacun trois aulnes. (*Un partage mobil. en 1412*, p. 22, St-Germain.)

Ung *paniot*, .x. s. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Pour ung *paniot* d'Angleterre verd. .x. s. (1511, *Exéc. testam. de Catherine Wiesquin, veuve Thomas Pourret*, Arch. Tournai.)

De luy [Jacquemart Paucquier] pour une couverture de tapisserie et ung *paniot*... .x. s. .ii. d. (1516, *Exéc. test. de Olivet Moucque*, Arch. Tournai.)

Trois coussins ouvrez et un *paniot*... .xxxix. s. (1527, *Invent. de Jeh. Gombault*, Arch. Tournai.)

Pour .i. comptoir et *panyot* dessus... .x. l. s. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme et Thierry Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

1. PANIR, *pannir*, *pannyr*, *penir*, *pennir*, verbe.

— Act., saisir, arrêter, dépouiller :

... Et que li Sires ne fust d'altre part trop *panniz* de teil honor cum hom li devoit per la pietiet c'om feroit a cestui. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 152 v°.) Lat., debito fraudetur honore.

Et si vostre penitence estoit amariée par cruyere pietiet, petit a petit seroit *pennie* vostre corone de son aornement, c'est des jammes et des pieres precieuses. (L., *ib.*, Ler. de Lincy, p. 572.)

De quelz (quinze mille livres d'argent) il me poroit *panir* ou faire *pennir* par tout grei en meuble et en non meuble. (1266, Ligny, I, 4, Arch. Meurthe.)

Ne *panir* ne contrepanir cors de femme nulle, ne ces chevaux, ne son cher. (1304, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 15 r°.)

Et je Aubers desus dit aie eu et encorru plusors damaiges et coustanges de par ma tres chiere dame madame la duchesse de Lorraine, marchize et manbour de la duchie, en prenant et *pannissant* mes homes, et en faisant plusors autres griez pour raison de ladite prinze. (*Charte de 1331*, Coll. de Lorr., III, 32, Richel.)

Que nul nobles ou non nobles ne praignent riens *pannye*, corps, ne chaiselz, ny autres biens jusques ad ce qu'il averait souffisamment requis et sommeiz par sa justice celluy cuy il volroit *pannyr* de son corps et de ses biens. Et cil qui le *pannyrait*, par autre maniere qu'il ne l'eust sommeiz souffisamment par sa justice, on l'en

tanroit a meffait, comme de robour. (1331, *Tr. d'Aill.*, Hist. de Metz, IV, 67.)

Ilz avoient le feu bouteil
Par les villes a lour venir,
Par le Salnois furent douteis,
Il n'y laissent beste a *penir* !
(*Guerre de Metz.*, str. 85°, E. de Bouteillier.)

— Neutr., procéder à une saisie, se livrer à des exactions :

Quant cil de Metz ont fait sonner la ban-cloche, et ilz *panissent* ou font griez dampmaiges ausdis signeurs, ou a leur homes. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 13.)

Pour auscunes entreprises qui estient entre mon signour lou duc et l'evesque de Toul, waiget et *pennit* li prevos Jehans de Gondreville sus ceaulx de lai ville de Ble-roy. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 43, Richel.)

Ilz sont tous plains de ribaudiaux,
Cilz derobent, cilz font ferdiaux ;
Teilz gens ne veulent que *pennir*.
(*Credo Henris de Heis*, 34, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 369.)

2. PANIR, v. n., s'épanouir :

Quant se vient en mai ke rose est *panie*.
(*Rom. et Past.*, I, 33, 1, Bartsch.)

En iver et esté la rose i est flourie,
Et la flour[s] d'aiglent[er] tot tens [i] est *panie*.
(*Destr. de Rome*, Meyer, 349, Grœber.)

1. PANIS, *peniz*, *panitz*, *panic*, s. m., genre de plantes graminées dont fait partie le millet ; mot conservé sous la forme *panic* :

Froment, orge, mil, *peniz* et totes aultres menieres de blef. (Mai 1282, *Franch. accord. par Otton c^e de Bourg*, Arch. mun. Arbois.)

Meil et *peniz*. (1333, *Inform. par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

En chanvre, en veces et en *peniz*. (1309, Chauvigny, G.G. de l'Ev., f° 189, Arch. Vienne.)

Item les terrages de feves brunes et pays bruns, de gesses brunes et de *panis* croissans es terrouers appartenans ausdiz lieux. (*Acte du 15 novembre 1403*, Grand Gauthier, f° 252, Arch. Vienne.)

Item habeo cognerium in bladis que seminatur in terris superius contentis, scilicet de bailhargia, de garrobe, de vesse, de pisobruno et de *panitz*. (*Acte du 16 juin 1407*, *ib.*, f° 213.)

Panicum, *panic*. C'est ung grain qui est semblable a millet en nature et en figure, mais toutesfoiz nourrit moins que le millet. (*Grant Herbar*, p. 101, Camus.)

2. PANIS, *pannis*, s. m., saisie :

Et en cas ou ly maire de lieu seroit defallans de faire l'arrest ou le *pannis*, il seroit tenu de payer le debte. (1403, *Hist. de Liège*, II, 438.)

Cf. PANIS 2.

1. PANISE, s. f., syn. de panis 1.

Entendez que c'est de touz blez, froment, orge, mil, ris, *panise* et autres bles. (*Liv. de Marc Pol*, II, Pauthier.)

2. PANISE, -isse, *pann.*, s. f., saisie :

Ih prennent *panisse*. (1300, *Chart. de St Lambert*, n° 454, Arch. Liège.)

Pour prendre waige et *panise*. (*Pawilhars*, A. le pawelar, Arch. Liège.)

Et en cas ou li maers de liew seroit defalans de faire l'arest ou le *pannisse*, ilh soit tenus de paier le debte et rendre les despens. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 30, Borgnet.)

Cf. PANIS 2.

PANISSEMENT, s. m., saisie, arrestation :

Que toutes voies de fait de guerre, de contrevengement et de *panissement* de quelconques personnes cessent du tout, tant comme noz ennemis et malveillans soient en nostre royaume. (1363, *Ord.*, III, 647, Var.)

PANITZ, voir PANIS.

PANNADE, voir PENADE.

PANNANESSE, s. f., femme de mauvaise vie :

Icelle Katherine dist a la suppliant telles ou semblables paroles : Farramas, putain, *pannanesse*, cabatz rabatu. (1463, Arch. JJ 199, pièce 144.)

PANNART, voir PENART.

PANNATE, voir PENNETTE.

1. PANNE, *pane*, *paine*, *penne*, *pene*, *paieine*, *paaigne*, *peinne*, *payno*, *peyno*, *pienne*, *pyeno*, *pyenio*, *pesne*, *pelne*, *py-no*, s. f. et m., étoffe de soie à longs poils, drap, tissu, fourrure :

Riche d'orfrois, la *pane* estoit d'ermin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 91^b.)

Puis li aportent un mantel
De drap de soie bon et bel
A une *panne* toute grise.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 203^o.)

La *pene* .i. d., li sources .i. d., li douzaine de manches .ii. d. (1202, *Enquête sur le péage de Bapaume*, p. 20, Tailliar.)

D'un mantiel gris ert afubleé ;
Mais li *pene* ert defors tornee.
(*Gawain*, 4981, Hippeau.)

D'un samit inde a *pene* hermine.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 91^o.)

La pucele li fait baillier
I mantel de soie molt chier :
La *penne* estoit d'ermine blanche.
(*Durm. le Gall.*, 3191, Stengel.)

Afuble un mantel dont la *penne* estoit grise.
(*Berte*, 802, Scheler.)

Chascuns avoit mantel a *penne* bonne et chiere.
(*Id.*, 3196.)

S'ot mantel sable a chenu
Noir comme chor, et si avoit
Penne d'ermine.
(*Chev. as deus esp.*, 5152, Foerster.)

Veschi .xx. sols pour akater une *penne* a vostre sourcot. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 103.)

Le herigon, obole ; le cent de conins, .iiii.

den. ; la *penne* de conins, .i. den. (*Ord. sur les mét.*, xlv, à la suite du *Livre des mét.*, p. 446, Depping.)

(Les malades) soloient avoir une *penne* de berbis por eaus covrir quant il aloient a chambre. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rhône.)

.ii. mantiaus, .i. a *penne* et l'autre sans *penne*. (*ib.*)

Leur vestures sont fourrees de riches *pennes*. (*Liv. de Marc Pol*, lxxix, Pauthier.)

Ses robes estoient de camelin ou de pers ; ses *pennes* de ses couvertouers et de ses robes estoient de gamites ou de jambes de lievres. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 210, Michel.)

Fist il chevalier a Compiengne
Ou donna plusieurs *pennes* veres
Robert l'ainzné de ses trois freres.

(GUIART, *Roy. lign.*, 9170, W. et D.)

Doient acheteir draiz et *pannes* pour douz clairs. (1306, *Hist. de Metz*, III, 283.)

.i. couvertoir de drap dont li *pane* fu perdue. (1310-1320, *Cart. de Flines*, ccccxv, p. 530, Hautcœur.)

.i. *panne* noire a mettre en une vieille cote hardie. (1358, *Compt. de D. Collors*, p. 91, d'Aumale.)

Elles fourrent leur doz et leurs talons, autant *penne* comme drap, dont vous verrez leurs *pennes* derriere que ilz ont crottees de boue a leurs talons, tout aussy comme le treu d'une brebis soilliee derriere. (*Liv. du chev. de la Tour*, c. xxi, Bibl. elz.)

Pour *pennes* neuves que la maistresse acheta por covrir les malades. (*Compte de P.H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

Tu n'as pas mantel, se me sanble,
Qui soit fourré de *penne* vaire.

(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 235.)

Riens to vouldront lors ces vestures,
Pennes et dorces chaintures.

(*Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 48 v°.)

Et luy manderay qu'i m'envoye,
S'i luy plaist, de la *panne* noire,
Pour fourrer, comme je vouldroye,
Une robbe que je fais faire.

(*Mist. du siege d'Orleans*, 10695, Guessard.)

J'ay *pannes* assez suffisantes.
Advisez quelz *pannes*, et quantes
Il fault ?

(*Nouv. Pathelin*, p. 140, Jacob.)

Fut crié parmy Paris que les ribauldes ne porteroient plus de sainctures d'argent, ne de collets renversez, ne *pennes* de gris en leurs robes. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1446, Michaud.)

Une *panne* de martres. (1459, *Chartrier de Thouars*, p. 210.)

A l'aventure vient prendre le drap et la *penne* a creance. (*Quinze Joyes de mar.*, I, Bibl. elz.)

Descouvrez lors ung peu celle poitrine,
Et puis monstrez si vostre *penne* est fine.

(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 36 r°, éd. Genève.)

Ung manteau d'escarlate a *penne* de ciquamus. (*Lancelot du Lac*, 1° p., ch. LVII, éd. 1488.)

Lesdiz François assemblerent tous les biens portatifz qu'ilz porent trouver dedens

ycelui chastel, comme vaisselle, or et argent, *pennes*, draps, linges et autres besongnes. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 114, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Une cothe de drap blanc fourree de *panne* blanche. (1520, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Bris Charrier.)

Se disoit encore dans la seconde moitié du xvii^e siècle :

Il trouva un autre expedient, qui fut de ne bastir sa *pane* qu'a grands pointcs a son manteau. (1661, *Hist. du poët. Sibus*, Var. hist. et litt., VII, p. 101.)

— Particulièrement, serviette pour la table ; essuie-mains :

Ipsa Johanna duo paria litheaminum, cum duabus peciis manutergiorum, gallice *pesnes*, furata fuit. (1355, Arch. JJ 84, pièce 103.)

Cinq *pesnes* de table ouvrez de lin. (*Reg. du Chât.*, I, 306, Biblioph. fr.)

Un *pelne* et une touaille. (*ib.*, II, 128.)

— Déchets de laine restant sur l'ensouple après qu'on a retiré la pièce ourdie :

Item, que nus ne puisse vendre *pesnes* ourdis, s'il n'est ouvres sus le mestier. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., XLIV, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Drap de *pennes*. (*Ch. de 1323*, ap. Bormans, *Gloss. du mét. des drapiers*, p. 279.)

Que nul courratier ne rechoive les *paieines* des draps. (1325, *Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenc., p. 861, Arch. Seine-Inf.)

Que nulz ne puist en le ville d'Amiens acater *peinnes* pour drapper en icelle ville, mais ceux qui les aront de leurs propres laines et draps sont [tenus] ces draps de *peinnes* vendre en halles. (1346, *Nouv. ordonn. relat. aux teintur., tisser. et pareurs de draps*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 522.)

On ne peut tixtre en une couverture de laine pignee a sain plus de deux aulnes de *piennes*, puisque il y a lisieres. (1361, *Ord.*, III, 515.)

Que chascun drap fait en ladicte ville et fourbous d'icelle ait 24 verges de lonc ; les grans sarges, 5 verges et demi de lonc et 4 verges et demie de lé ; les moiennes, autres 5 verges de long et 4 verges de lé ; et les petites 4 verges de long et 3 verges de lé ; et les *paines*, 3 verges et 3 quartiers de lonc et 3 verges de lé. (1367, *Ord.*, V, 105.)

Ne doivent li dit tissot vendre les ditz *peyno*, ne fayre deis ditz *payno* aulcons draps, mas que draps de mosches. (1409, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 159, f° 40.)

Que l'on fasse jurei chascun anz tot les tissot que lour per cellui seremant, que lour quant lour rendront les drap, que cellour rendont tot les *pyeno* qui remagnient eis drap, soent cillour *pyenio* ou autre *pyno* qui remagnient ou drap. (1414, *ib.*, n° 254, f° 75 v°.)

— Peau qui couvre le bouclier :

E Otes fiert un pain Esturgant
Sur sun escut en la *penne* devant,
Que tut li trenchet le vermeil e lo blanc.
(*Rol.*, 1297, Müller.)

De sun escut li freint la *penne* halte.

(*ib.*, 3425.)

Par sus la *penne* del escu
Entre lo col et la peitrine
Li fait passer l'anste fraisaine.

(Ben., *D. de Norm.*, II, 33689, Michel.)

De son escu abat la *pane* premeraine.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 29°, Michelant.)

D'un blanc yvore fu la sele,
Et d'un brun paille la sossele,
Et li estrier et la *paaigne*
Furent ovré a or d'Espagne.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 47^a.)

Et Perceval si bien l'aselnne
Souz l'escu par desoz la *penne*
D'un chief en autre l'a fandu.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 270^a.)

... Mult grant cop l'a referu
Parmi la *panne* de l'escu.

(*ib.*, f° 131^a.)

Il Pateint par desoz la *penne* de l'escu.
(*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 89^a.)

Li colps fu si granz et rudement feruz,
si descendent desus la *pane* de l'escu qui
d'ivreire estoit. (*Artur*, Richel. 337, f° 65.)

— Traire la *panne* devant l'oeil, mettre un voile devant les yeux, chercher à tromper :

Or oïtes de la bone femme,
Qui devant l'uoëil li trait le *pane*.

(*Du Vallet qui se met a Malaise*, 179, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 163.)

Morv., *panne*, étoffe. Perche, *pène*, tête de la pièce de toile chez les tisseurs ; par extension, *faire la pène* en parlant d'une étoffe veut dire faire la frange, être usée, déchirée. Liège, *panne*, s. f., étoffe ordinairement lignée imitant le velours ; velours d'Utrecht fait à Liège avec de la laine. Liège, *pennes*, s. f. pl., bouts qui restent de la chaîne et qui n'ont pu entrer dans la composition des étoffes.

2. PANNE, VOIR PENNE.

PANNÉ, VOIR PENNÉ.

PANNECEL, VOIR PENONCEL.

PANNECHEL, VOIR PENONCEL.

PANNECHIER, VOIR PANEGHIER.

PANNEHAL, -au, -ay, s. m., petit pain :

Le *pannehal* deverat peser .ii. mars trois satins moins. (8 nov. 1401, *Ch. et Privil. des xxxii mét. de la cité de Liège*, p. 100.)

Le *pannehau* se deverat payer .xiii. deniers. (*ib.*)

Et encore au xvii^e s. :

Pannehay ou pains d'enfans. (*Règl. de 1658*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, III, 335.)

1. PANNEL, VOIR PANEL.

2. PANNEL, VOIR PAONEL.

PANNEMENT, s. m., saisie :

En cas que ledit débiteur que l'on voudroit exécuter par *pannement* fusse rébelant... (24 juill. 1587, *Ch. et Privil. des XXXII mét. de la cité de Liège*, p. 54.)

Le mayeur les ira panner (les semoncés) parmi une seule vacation ou droits de *pannement* a prendre. (*Pièce de 1686*, dans les *Ed. et Ord. de la princ. de Liège*, 3^e sér., I, 54, Polain.)

PANNESSE, voir PAONESSE.**PANNICULE, s. f., petit vêtement :**

Le vent coulys, soit a tort ou a droict, fait eslargir la *pannicule* estroit. (GARNGORE, *Coqueluche*, I, 193, Bibl. elz.)

PANNICULEUX, adj., en forme de pannicule :

Excroissance *panniculeuse*. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 508, éd. 1598.)

PANNIE, voir PANIE.**PANNIL, voir PENIL.****PANNILLIERE, voir PENILLIERE.****PANNISSER, voir PANECHEUR.****PANNON, voir PENON.****PANNONCEAU, voir PENONCEL.****PANOCHÉ, s. f., petit pain :**

Nos soldats n'avoient qu'un pain par jour pour tout payement, de sorte que les Espagnols quand ils estoient a l'escarmouche, les appelloient soldats de la *panoche*. (G. DU BELL., *Mém.*, X, p. 326, éd. 1569.)

PANOIER, *pannoyer*, v. a., brandir, agiter, faire flotter :

Je voy cy devant *panoier*
Ung estandard de grant façon.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f^o 36^b, éd. 1544; v. 4878, Stengel.)

Lors va saisir son glaive et le print a *pannoyer* et a tourner en tout son chef. (*Perceforest*, vol. I, f^o 12^a, éd. 1528.)

Pannoyer un baston, to wield, or tosse it. (COTGR., 1611.)

PANOIRE, -nouere, s. f., petit panier :

Une *panouere* et une serpe a la ceinture. (RAB., *Quart livre*, ch. XLVIII, éd. 1552.)

Panouere, f., A little dossier, basket, or pann. (COTGR., éd. 1611.)

1. PANON, voir PENON.**2. PANON, voir PENNON.****PANONCEL, voir PENONCEL.****PANONIQUE, adj., de paon :**

Plumes *panoniques*. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f^o 9 v^o, éd. 1526.)

PANOSSE, s. f., torchon, vieux morceau de linge, conservé dans la Suisse romande, n'a été rencontré dans l'anc.

langue qu'au figuré ausens de sorcière, femme faite comme une sorcière :

Panosse, vieille *panosse*, An old toothlesse bog, a nasty or beggarly beldame. (COTGR., 1611.)

PANOUIERE, voir PANOIRE.**PANQUOSSIERE, voir PANGOSSIERE.****PANSACION, voir PENSACION.****PANSART, -sard, -çart, adj., pansu :**

Gros *pansars* si ont rouge trongne. (*Les neuf Preux de Gourmandise*.)

Les glouttons et *pansarts* qui remplissent outre mesure leur panse. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f^o 51 r^o, éd. 1553.)

Encores que pour cela fut saoul ce *pansart* estranger. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 75, éd. 1552.)

Ventru, *pansard*, pansu. (JUN., *Nomencl.*, p. 315, éd. 1577.)

Pansu ou *pansart*, ventricosus. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

Pançart, m. Pançudo, barrigudo. (G. OUDIN, 1660.)

— *Faire feste saint Pançart*, s'emplir la panse :

Toz tens d'epancier lor pence art,
Toz tenz font feste saint Pançart.
(G. DE COINGI, *Ste Leocade*, 1593, ap. Méon, *Fabl.*, I, 322.)

— S. m., sorte de turbot :

Pansart, A kind of turbot called a dab. (COTGR., 1611.)

PANSE, voir PENSE.**PANSÉ, voir PENSÉ.****PANSIERE, voir PENSIERE.****PANSSERON, voir PANCERON.****PANSSION, voir PENSION.****PANSUOT, *panss.*, adj., pansu :**

Ces cornuaulx, ces *panssuoz*
Qui de vent ont les ventres gros.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f^o 113^e, impr. Instit.)

PANT, voir PAN.**PANTAIN, s. m., bourbier :**

Si a moult de granz paluz et moult grans *panains* a merveilles. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXVI, Pauthier.)

PANTAIS, s. m., pantoitement, asthme dont les oiseaux sont attaqués :

Ils ont *pantais* (bien m'en recors),
Et filandes dedans le corps.
(GAGE DE LA VIGNE, *le Romman des oiseaux et de leur chasse*, ap. H. Est., *Precell.*, p. 123, Feugère.)

Essuye l'oiseau quant il sera mouillé..., car il se pourroit refroidir, morfondre, enrimer, et engendre la maladie qu'on dit asme ou *pantais*. (GUILL. TARDIF, *Art de faulc.*, I, 42, Jullien.)

Il y a de trois sortes de *pantais*, qui est un mal dont les oiseaux sont bien souvent affligés, c'est a sçavoir le *pantais* de la gorge, l'autre *pantais* qui vient de froidure, et le tiers qui advient aux rains et rongnons des oiseaux : comme de chascune d'icelles sera parlé en son lieu et ordre. Or ce mal de *pantais* de la gorge advient aucunes fois de ce que l'oiseau estant fort se debat sur la perche ou sur le poing, et se debattant se rond aucunes petites venes du cerveau, puis s'espand sur le gossier le sang escoulant des venes rompues, et se desseche, et estant sec se defait par petites escailles. Puis de rechef l'oiseau se debat, et se debatant esmeut quelqueune desdites escailles, qui luy viennent a couvrir quelques conduis approchans de la gorge, et lors il commence a pantaier. Puis de rechef vient a se debatre, et se debattant fait approcher lesdictes escailles plus pres de la gorge, lesquelles parfois se mettent de travers et luy empeschent tellement la respiration et le cours de l'halene, qu'enfin il est forcé de mourir. Et a la verité c'est ceste espee de *pantais* qui fait principalement et ordinairement mourir les oiseaux. (J. DE FRANCHIERES, *Fauc.*, III, 10, éd. 1585.)

— Adj., asthmatique :

L'oiseau se trouve enfin avoir l'estomac *pantais*. (FRANCHIERES, *Fauc.*, III, 12, éd. 1585.)

La langue moderne a gardé l'adjectif *pantois*, haletant, hors d'halene.

PANTAISIER, voir PANTOISIER.**PANTALAIS, s. m., pantoitement :**

Le mal de *pantalais* de la gorge advient aucunes fois de ce que l'oiseau estant fort se debat sur la perche ou sur le poing ; et se debattant se rond aucunes venes du cerveau, puis s'espand sur le gosier le sang escoulant des venes rompues et se desseche, et estant sec se defait par petites escailles. (FOUILLLOUX, *Fauconnerie*, f^o 30 r^o, ap. Ste-Pal.)

Cf. PANTAIS.

PANTARBE, *panth.*, s. f., pierre noire et très dure qui résiste au feu :

Pantarbe. A certaine black stone which resisteth fire. (COTGR., 1611.)

— Ciel artificiel, imaginé par un magicien indien nommé Joachas :

Pantharbe. The name of an artificial heaven, devised by one Joachas an Indian magician. (COTGR., 1611.)

PANTAURE, voir PANTOIRE.**PANTE, voir PENTE.****PANTEISIER, voir PANTOISIER.**

PANTELEMENT, *panthelement*, s. m., action de haleter :

Un grand nombre de soupirs et *pantelements* suivis d'un ruisseau de larmes. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f^o 79 v^o, éd. 1584.)

Que ceste chaleur face cesser ce *panthelement* qui luy tourmente les flancs. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 167, éd. 1597.)

Un simple desir n'est pas contraire a la

resignation, mais un *pantelement* de cœur, un debatement d'aïslés. (FR. DE SAL., *Lett.*, à Madame de Chant., 21 nov. 1604, éd. Garnier.)

Panthelement m. A panting, or throbbing; also a puffing or fast breathing, and hence (also) difficultie of breathing. (COTGR., 1611.)

Se disait encore au milieu du xvii^e s. :

Pantelement, Anhelatio. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.* Amsterdam, 1664.)

PANTER, s. m., pantière :

Hec tendicula, hoc lacum, *panter*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

PANTERE, s. f., sorte d'instrument de musique :

Et sone harpe et psalter,
Et viels, rote et *pantere*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 92°.)

PANTHARBE, voir PANTARBE.

PANTHE, voir PENTE.

PANTHELEMENT, voir PANTELEMENT.

PANTHEREL, s. m., jeune panthère :

Une panthere avoit eu nouvellement de petitiz *pantheraux*. (*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. xxiv, éd. 1541.)

PANTHURE, voir PENTURE.

PANTHUYS, s. m., caution :

Interdit expressemment a tous ceurseurs et inhabitans de ce pays, voulant se retirer avec leur menage en autre place ou chatelelie, soit confederée avec ce pays, ou point, de prealablement et paravant son portement de constituer un bon et suffisant *panthuys* pour un an. (1586, *Cout. du pays de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., I, 308.)

PANTIE, s. f. ?

10 corbeaux de piarre pour soustenir et porter les sableres qui portent les *panties*. (1397, *Compt. de Nevers*, CC 5, f° 9 r°, Arch. mun. Nevers.)

PANTIME, s. f., paquet de soie écrue :

Pantime : A bundle of raw silke. (COTGR., 1611.)

PANTINE, s. f., sorte de poisson :

Li orles estoit de *panline*.
Ço est une beste marine ;
Plus souef flaire que canele.
Ainc Dîus ne fist beste si bele.
Dales le mer paist la racine ;
Et porte si grant medecine,
Qui sor lui l'a ne crient venin,
Tant le boive soir, ne matin.

(REN. DE BRAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 5065, Hippogr.)

PANTISER, voir PANTOISIER.

PANTOET, s. m., auvent ?

Et sur les oz des jambes, dont elles sont plyees et voutees en *pantoez* de boucherie. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poès. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 273.)

PANTOIER, v. n., haleter :

De la frayere *pantoye* mon haleine.
(LOTS LE CARON, *Poès.*, f° 28 v°, éd. 1354.)

PANTOIRE, *pantaure*, s. f., sorte de pierre précieuse :

Pantoire. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

Le mesme soleil donne encor
A l'opale ou a la *pantaure*
Et les couleurs et les vertus
Des autres pierres, qu'il attire
Comme l'ambre a soy les festus.
(J. DE LA TAILLE, *Blas. de la Marguerite*.)

PANTOISEMENT, adv., en haletant, en respirant avec peine :

Mais tout *pantoisement* il halette de rage.
(DESPORTES, *Rol. fur.*, ŒUV., p. 329, Michiels.)

Mais lors le passetemps sera maigre pour eux,
Quand nouveaux marintors *pantoisement* poureux
Ils verront sur la mer quelque ventoux orage
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 129 r°, éd. 1576.)

PANTOISIER, *-leisier*, *-laiser*, *-liser*, *-tuisier*, verbe.

— Neutre, haleter, avoir l'haleine courte, respirer avec peine :

Ja le sent sis quers, ja en *panteise*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16108, Michel.)

Sor .i. cheval dolent et las,
Et *panteisant* et tressué.
(CUREST., *Cheval. de lacharete*, Richel. 12560, f° 43°.)

Et quir et test enporta a l'achier,
Que la ciervelo voit hon ben *pantiser*.
(RAIMBERT, *Ogier de Dan.*, 11484, Barrois.)

Li cers crient molt lor encaus (des
[chiens de chasse] :
S'a tant fui que tous est caus,
Que *pantuisse* et sue de craïssu.
(*Du roi Guill.*, 2685, ap Michel, *Chron. Angl. Normand.*, III, 147.)

Gari fait celui qui *pantaise*,
Et fait morir a grant mesaise.
(*Lapid. franç.*, C 1037, L. Panaiier.)

Se li cerche entor le braier,
Si a trové un vit si fier
Qui en ses braies li *pantoise*.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 74.)

Si l'oiseau a longuement *panlisé*, et il est meigre, il est incurable. (TARDIF, *Fauc.*, I, 132, Jullien.)

Par le moyen du reliqua des mauvaises humeurs qui avoient causé ladite maladie, l'oiseau apres qu'il semble en estre guarý vient a *panlaiser*. (J. DE FRANCHIERES, *Fauc.*, III, 12, éd. 1585.)

Les aultres, ja mi morts de courir a outrance, Sur la terre tapis, *pantoisoient*, haletoint.
(DE BULLANDRE, *le Lievre*, Jullien.)

Le visage de la Pythie se changeoit, sa gorge s'enflloit, sa poitrine *pantoisoit*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 27, éd. 1604.)

Elle *pantoise* encor du vent de son haleine.
(MONTLYARD, *Mythologie*, V, 6, éd. 1607.)

— Impers. :

E quant ce vient as eures dire,
Si nos *pantoise*, si nos point
Que n'i savons mettre nul point.
(*D'une Nonnein qui disoit chascun jor cent et cinquante salus*, ms. Moreau 1719, copie du ms. de la Clayette, p. 821°.)

— Neutre, fléchir sous les pieds ?

Li marescages fu mult grans tot entor,
Qui si *pantoise* le trait d'un arc d'aubor,
N'i entorroit serjans ne vavasor,
Muls ne somers, cevals ne missodor,
Qui du fangar issist mais a nul jor.
(RAIMBERT, *Ogier*, 6652, Barrois.)

Orne, *pantoiser*, fléchir : une terre qui *pantoise*, qui fléchit sous les pieds.

PANTOUFFLÉ, adj., qui a baisé la pantouffle :

Les rois et princes *pantouffles*, c'est a dire, qui ont baisé la pantouffle. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 201, éd. 1581.)

PANTOUFLEUX, adj., qui appartient aux pantouffles :

Liege, *pantoufleux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Pantoufleux, Full of pantofles, fit for pantofles. (COTGR., 1611.)

PANTOUFLIER, s. m., marchand de pantouffles :

Comme merciers et chaucettiers,
Taverniers, aussi *pantouffliers*.
(*Myst. de l'Assompt.*, Parl., *Hist. gén. du Th. fr.*, t. III.)

PANTUISIER, voir PANTOISIER.

PANTURER, voir PEINTURER.

PANU, adj., fourré :

Puis viest en son dos .i. bliaut
Grant et *panu* d'un blanc samit.
(*Chev. as n. espees*, 1100, Foerster.)

PANUFLE, *-uffle*, *-ifle*, *pen.*, *penn.*, s. m. et f., haillon, guenille :

Et de mes housseaus anciens
Raurez granz solers a liens,
Larges a metre granz *panuffles*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 78°, et Méon, v. 9345.)

Larges a metre grans *penuffles*.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 69°.)

Larges a metre grans *panuffles*
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 64°.)

... *Pennuffles*.
(*Ib.*, Vat. Ott., f° 71°.)

L'en te devroit en ung putel
Toillier cum un viez *panuffle*.
(*Ib.*, 6408, Méon.)

Toellier comme une viez *panuffle*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 56°.)

Toullier comme un viez *panuffle*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 45°.)

Toullier comme un viez *penuffle*.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 47°.)

Boeteuse estoit, torte et bocee, d'un gros et vieil bureau vestue, ratacelee de cluteaux et de vieilles *penuffles*. (DEGUILLÉV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 98 v°.)

D'un ort et viel burel vestue,
Ratassolé de clustrius,
De vies *panuffles* et churrius.
(*Ib.*, *ib.*, ap. Duc., *Pannuceus*.)

Mette li vois soubz son chappel
Ce viez *panuffle* de drappel.

(*Miracle de Notre Dame, de Robert le diable*, p. 77, Soc. des Antiq. de Norm.)

Je vois mettre en lieu de banniere
A ce fol dessoubz son chapel
Ce vies *panoufle* de drapel,
Et li sacheray le toupet.

(*Mir. de N.-D.*, XVII, 1499, A. T.)

Perche, *panoufle*, s. f., morceau de
peau de mouton que l'on cloue au bout
de ses sabots. Berry, *panoufle*, fourrure
qui retombe sur le devant du sabot.
Argot, *panoufle*, perruque.

PAUNUCEAL, voir PENONCEL.

PANURAU, s. m., petit paon :

Pour .ii. boisseaulx de froment, .viii.
d'orge et .iiii. xii^e de fromages blancs pour
les petits *panuraulx*, pouletz et poules de
Loudunois estans au parc, .xl. s. (*Compt.
de dép. du chât. de Gaillon*, xvi^e s., p. 399,
Doc. inéd.)

PAOMOIER, voir PAUMOIER.

PAONAZ, -onnaz, *peonaz*, *poenaz*, *poonaz*,
ponaz, adj., se dit d'une couleur,
et désigne une haute nuance de bleu
violet, rappelant la couleur du plumage
du paon :

D'une escarlate *paonnace*

Li fist un mantel aporer.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 274^b.)

Les costes a (Bucéphale) haucans et fauve le cre-
La ceue *paonnace*, faite par devison. [pon,
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 5^o, Michelant.)

La coue a *poenace*.

(*Ib.*, Vat. Chr. 1364, f^o 6^b.)

Le keus *paonace*, le bu en haut levé.

(*Fierabras*, 4108, A. P.)

Puis m'affubla en court mantel

Vert d'escalate *paonnache*.

(*Yvain*, Richel. 1433, f^o 62 v^o.)

Et m'affubla .i. chier mantel

Vair d'escarlate *poenace*.

(*Chev. dou leon*, Romv., p. 521.) Var., d'esquelette
poenace.

S'ele vest escarlate vermeille ou *paonace*.

(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f^o 106^a.)

.xvi. aulnes d'escalate *ponace*. (1335,
Compte de Lucas le Borgne, Pièc. rel. a
l'Hist. de Fr., XIX, 84.)

.i. chapperon d'escarlatte *paonnace*. (1352,
Compt. de la Font., Douët d'Arcq, *Compt.
de l'argent.*, p. 132.)

2 velluiaux et demi *paonnaz*. (*Ib.*, p.
157.)

— *Paonace*, s. f., étoffe à fleurs et
diaprée de cette couleur :

Car aussi bien se trouve et si entierement
Amours sous camelins comme sous *paonnace*

(*Le Dit des Patenostres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I,
244.)

PAONAILLE, voir PEONAILLE.

PAONASSÉ, adj., syn. de *paonaz* :

Une robe d'un marbre *paonassée* fourree
de menu vair, de .iv. garnemens. (1316,
*Invent. des biens meubles de Louis, roi de
Fr.*, ap. Duc., *Pavonatilis*.)

PAONCEL, -iel, s. m., dimin. de
paon :

Porus entoise et tret, bien le va avisant,

Le *paoncel* ataint en la teste devant..

Li paons chiet aval les eles frostalant.

(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f^o 101^b.)

— Girouette :

Ne ne seroit muables ansi comme li *paon-
ciaus* est qui se tourne quel part que li
vens le baloie. (S. *Graal*, Vat. Chr. 1687,
f^o 31^e.)

PAONÉ, *paonné*, adj., syn. de *paonaz* :

La coe (du cheval) *paonée*, le but en haut levé.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f^o 60^b.)

Velluiaux *paonnes*. (1351, *Compt. d'Est.
de la Fontaine*, ap. Duc., *Pavonatilis*.)

1. PAONEL, *paonnel*, *pannel*, s. m.,
jeune paon :

Fay qu'il y ait grues, *panneaux*,

Herons et petis sigongneaux,

Levrault, perdris, cailles, lappins.

(*Mist. du Viel Test.*, 36112, A. T.)

12 mines et demie d'orge pour les cou-
lons, paons, cygnes et jeunes *panneaux*.
(1494, Arch. S.-Inf., G 478.)

Le mesgue nuit fort aus juenes *paon-
neaus*. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd.
1555.)

Gardez que celle qui meine les poussins
ne voise ou hante avec l'autre qui meine
les *paonneaux*. (Ch. LIEBAUD, *Mais. rust.*, I,
19, éd. 1638.)

La paonne impatiente d'attendre les der-
niers, s'en va avec les premiers *paonneaux*,
a la ruine des restans. (O. DE SERR., *Th.
d'agr.*, V, 4, éd. 1605.)

2. PAONEL, voir PEONEL.

PAONESSE, -onnesse, *pannesse*, *pavo-
nesse*, s. f., paonne, femelle du paon :

Pava, *pavonesse*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I.
7684.)

Une *pannesse* et ung joune pan. (1523, S.
Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Souvent quand les *paonnesse*s sont juchees
le soir sur ces perches, leurs œufs eschap-
pent. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd. 1555.)

La *paonnesse* fait trois pontes l'annee.
(LIEBAUD, *Mais. rustique*, I, 19, éd. 1638.)

La *paonnesse* est forcee de pondre en ca-
chette et cacher ses œufs, de peur que le
paon ne les casse, car il ne veut point
qu'elle s'amuse a les couvrir longtemps.
(E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 66, éd. 1622.)

PAONET, voir PEONET.

PAONIEN, *paonnien*, adj., qui tient du
paon, qui a l'air superbe :

Paonnien: of, or belonging to, a peacock;
peacock like; proud, or vainglorious, as a
peacock. (COTGR., 1611.)

Paonnien, m. De pavo, sobervio. (C. OU-
DIN, 1660.)

1. PAONIER, s. m., *paoniere*, s. f., ce-
lui, celle qui faisait des chapeaux ornés
de plumes de paon, chapelier, chape-
lière de paon :

Paoniers. (1300, *Mestiers de la ville de Paris*,
Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

Genevieve, la *paoniere*. (1313, *Livre de la
Taille de Paris*, Buchon.)

2. PAONIER, voir PEONIER.

PAONIERE, -onniere, s. f., lieu où l'on
renferme les paons :

Après que les femelles sont couvertes, il
fault bien adviser qu'elles ne ponnent ail-
leurs que dedans leur maisonnette et
paoniere. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd.
1555.)

PAONNER (se), v. réfl., se pavaner :

Paonner (se). To brag, or strut it like a
peacock; proudly to open, or display his
feathers; vaingloriously to, boast of his
outward parts, or faire outside, also (more
tollerably) to take a prettie pride in him-
self. (COTGR., 1611.)

PAONNET, voir PEONET.

PAONNIER, voir PEONIER.

PAOUNIER, voir PEONIER.

PAOURABLE, adj., effrayant :

Lesquelles coingnees (ensanglantees)
nostre cité recupt des hostz et assemblee
des gens d'armes de double visage, belles
pour la chose publique, *paourables* aux
privees personnes. (SYM. DE HESDIN, *Trad.
de Val. Max.*, f^o 129^a, éd. 1485.)

PAOURANCE, s. f., peur :

Mes les barons n'ont paour ne doutance,
Ainz se defendent com genz sanz *paou-
rance*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f^o 11 r^o.)

PAOUROS, -ous, -eux, -us, *paor.*, *paur.*,
pour., *paer.*, *peureus*, adj., effrayant,
terrible, dangereux :

Al jor del *pourus* effrei,
Quant Deus rendra chascun ço qu'aura fet pur
[sei.]
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13563, f^o 50 v^o.)

Et vi telz choses qui moult estoient *pa-
reuses* et espoentables a veoir. (*Hist. de Jo-
seph*, Richel. 2455, f^o 4 v^o.)

Ke mult est *pourose* chose la derraine
hore. (*Poème mor. en quatrains*, ms. Oxf.,
Canon. misc. 74, f^o 19.)

Entr'eus ront tabourz et trompetes

Menesteriex qui les debaillent

Dont *peureus* escrois resailent.

(GUIART, *Roy. lign.*, 17110, W. et D.)

Avec ci se mesloient esclistre *pouros* et
tonoile orible. (*Estories Rogier*, Richel.
2015, f^o 95^a.)

Si je m'endors ne pou ne grant, je songe
que je suis tout seul en lieu *paoureux*
entre les mains de mes ennemis mortelz.
(*Troilus*, *Nouv. fr.* du xiv^e s., p. 248.)

Et ne doivent pas estre fol (li cyrgien)
mais sage, debonaire et soutil en lor
ovrage, et meismement es leus *paouros*, si
comme ou cervel. (BRUN DE LONG BORC,
Cyrurgie, ms. de Salis, f^o 14^a.)

J'aime mieux mourir en faisant mon de-
voir la endroit que vivre et retourner
pour nulles *paourees* parolles. (*Perceforest*,
vol. III, ch. xxx, éd. 1528.)

PAOUTRONIER, voir PAUTONIER.

PAOUVRETTÉ, voir POVERTÉ.

PAPA, s. m., sorte de bouillie pour les petits enfants :

Que petis anfes n'entent mie
Mais que *papas* et la bolie.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 162^a.)

Papez, anfes, de ce *papa*.
(*Ib.*)

Li enfant n'ont mie tant fort degestive le premier an que il puissent cure viandes ne le *papa* que on lor fait de farine et de lait ou de gatel et de lait lequel on lor fait maingier a force. (*Evaste et Blaquerne*, Richel. 763, f° 5 r°.)

Forez et Bourg., Plombières, *papa*, bouillie pour les enfants. Franche-Comté, *paipai*, bouillie de farine et de lait, mêlée à du millet. Wallon de Mons et de Spa, *pape*, bouillie.

PAPACUSTE, *papaluste*, s. m., serpent fabuleux qui composait l'encheudeure d'une épée merveilleuse :

Une maniere de serpent qui converse en Calcidoine plus qu'en autres teres, si est apeles *papacustes*. De chelui serpent estoit tes forches que se aucuns homs tient de ses n. costes il n'a garde de sentir nule trop grant dolours, ne ja par forche de calour n'escaufera trop, anchois est toute voies en une mesurabeté de calour. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 23°.)

Le manche estoit composé des os de diverses bestes. La premiere estoit d'une maniere de serpens qui conversent en Carridoine, et sont plus petits que en nulle autre terre, si est appellé ce serpent *papaluste*, et de ce serpent est telle la vertu que si ung homme en tient une des costes, il n'a garde de sentir trop grande chaleur. (*Lancelot du Lac*, t. III, f° 102^b, éd. 1533.)

PAPAFIGUE, *-fique*, *pappefique*, s. f., becfigue :

Papafique : f. A gnatsnapper, or figeater, a dainty little bird that resembles a nightingale. (COTGR., 1611.)

— Sorte de voile, syn. de *papefil* :

As tu l'anguille et la poulette,
La *pappefique*, la bonnette,
Le gouvernal, les avirons,
As tu tout ?

(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 47^a, éd. 1537.) Impr., La *pappesne*, la bouvette.

Papafique, f. Senefa, canefa. (C. OUDIN, 1660.)

PAPAGAI, voir PAPEGAI.

PAPAL, s. m., papat, pontificat :

Lynus vesquit .xii. ans en son *papal*. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 144 v°, éd. 1482.)

Benoist fut jetté hors du *papal* et y en fut mis ung autre. (*L'Arbre des batailles*, f° 7 v°, impr. Ste-Gen.)

— Par extens., supériorité :

Lesquelles vertus sont appeeles cardi-

nales, car elles ont sur les autres vertus principalement auctorité, royaume et *papal*, c'est assavoir seigneurie. (*L'Arbre des batailles*, f° 45 v°, impr. Ste-Gen.)

Cf. PAPAT.

2. **PAPAL**, *-au*, s. m., papiste, partisan du pape :

Puisqu'il vint tant de cardinaux,
De compteurs, de divers *papaulx*,
De Gezilices, de Symons,
De convoiteux de excessis dons.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 267^b.)

Le teston d'un *papau* et d'un huguenot ne se batent jamais en l'escarcelle d'un medecin. (*Adages françois*, xv^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Ne romps ton tranquille repos
Pour *papaulx*, ny pour huguenots.
(ROUS., *Od.*, V, xxviii, Bibl. elz.)

Jamais ne cessèrent d'injurier lesditz catholiques, en les appellant *papaulx*, idolatres, pauvres abusez et tisons du purgatoire du pape. (HATON, *Mém.*, an 1560, Bourquelot.)

PAPALISTE, adj., papal :

Et fu en sa papalité
Contre la *papaliste* part
Et ecclesiastique unité.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 130^d.)

— S. m., et f., papauté, siège pontifical :

Ou est le tiers Calixte,
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le *papaliste* ?

(VILLON, *Grant Test.*, Ball. des seign. du temps jadis, Jonast, p. 37.) Plus. anc. édit. portent : La *papaliste*.

— Titre d'un livre rare du xv^e siècle :

Audit Bourdichon, pour avoir fait escripre ung livre en parchemin nommé le *papaliste*. (1480, Arch. K 61, f° 53.)

PAPALITÉ, *-eit*, s. f., papauté :

Pour savoir si ledit Berthelemi, par l'esleccion faite de luy ou par les fais ensuivis apres icelle, avoit aucun droit en la *papalité*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. xviii, P. Paris.)

Et se partirent de Millan, et estoient bien vingt mille hommes et allerent a Romme et establit le conte de Flandres pape a Romme qui avoit nom Ignoscent le second, qui fut du pais d'Espagne et fut ung bon preudomme, et gouverna moult bien la *papalité* et fist reffaire les eglises que les Sarrazins avoient destruites. (*Livre de Baudouyn, conte de Flandres*, p. 9, Serrire et Voisin.)

300. Chy cessa la *papalité* un an et 6 mois. (xiv^e s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 11, Kervyn.)

Le roy de France et le roy d'Allemagne avoient envoyé devers leur pape Boniface ung legat pour le soubmettre de la *papalité*. (FROISS., *Chron.*, xvi, 118, Kerv.)

Qu'ung chascun vouldist prier Dieu qu'il ly vouldist donner grace de bien gouverner la *papalité*. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 286, Michelant.)

Qu'il recederait del *papaliteit*. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 78, Borgnet.)

Le pere saint, nommé Gregoire,
La *papalité* entretient
Et a son pouvoir me soustient.
(GRINGORE, *Vie Ms. S. Loys*, p. 75, Bibl. elz.)

PAPALUSTE, voir PAPACUSTE.

PAPAR, s. ?

Vous jeunes dames mariees,
Qui n'en avez point a demy,
N'escondissez point un amy ;
Car c'est, et fust il endormy,
Au *papar*, ceulx qui son[t] poestris,
Foullando in calibistris.
(*Farce de Frere Gullebert*, Anc. Th. fr., I, 306.)

PAPAROT, s. m., cataplasme :

Paparot : m. Pap ; or a poultice. (COTGR., 1611.)

Paparot : m. Cataplasmo. (C. OUDIN, 1660.)

PAPART, s. m., sorte de drap :

Un *papart* gris contenant troeze aulnes troys quartz. (1510, *Invent. par la cour de Treourez*, Arch. Finist.)

PAPAT, s. m., papauté, siège pontifical :

A Pierre de Lune qui lors occupoit le *papat*, et aux seigneurs, cardinaux et autres prelas. (*Demandes de Charles VI*, p. 42, Grapelet.)

Audit concile general furent privez du *papat* Gregoire et Benedict. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1408, Michaud.)

En la chaire du prescheur
A cuy Dieu laissa le *papat*.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 130^d.)

En le persuadant (le pape Nicolas) qu'il vouldist donner paix a l'Eglise, en retranschant au droit qu'il pretendoit a avoir au *papat*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, ch. clxv, Bibl. elz.)

Usurper le *papat*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 86 r°.)

Il vouloit rendre le *papat* hereditaire en la maison d'Autriche. (BRANT., *Gr. Capit.*, Ch. Quint, Bibl. elz.)

La superiorité et puissance qu'il pretendoit a cause de son *papat* sur le royaume et la couronne de France. (CR. DU MOLIN, *du Concile de Trente*, xci, éd. 1564.)

Papato, *papat*. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Supériorité :

Justice, force, atrempance et sapience, lesquelles s'appellent cardinaux, pour ce que elles ont sur les autres vertuz principales royaulme et *papat*, c'est a dire seigneurie. (*L'Arbre des batailles*, ms., f° 77, ap. Ste-Pal.)

Cf. PAPAL 1.

PAPAVIER, s. m., pavot :

La semence du *papavier*. (*Hist. du bon roy Aliz.*, Brit. Mus. Reg. 19 D. 1, f° 13°.)

PAPEBRE, voir PALPEBRE.

PAPECHIEU, s. m., vanneau :

(Le vanneau) plusieurs le nomment diversement : les uns dixhuit, pour ce qu'il

semble qu'il crie dixhuit, les autres *papechieu*. (BELON, *Nat. des oys.*, 4, xvii, éd. 1555.)

Papechieu, a lapwing, teewit, blacke plover. (COTGR., 1611.)

PAPEFIF, voir **PAPEFIL**.

PAPEFIL, *pappefilz*, *papefif*, *pacfi*, s. m., la grande voile, celle du milieu ou du grand mât d'un navire, voile de cape ou de tourmente :

Par temptation luy estant au service de Perrenot Asselin print deux soillies de cervoise valans environ cinq solz et depuis deux ans et print en l'ostel de Loys du Nort ung *pappefilz*, une bonnete et du cordail. (1482, Arch. JJ 206, f° 178 v°.)

Le vent ouest norouest commença enfler les voiles, *papefilz*, morisques, et trinquetz. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIV, éd. 1552.)

Papefif est la grande pante de la voile, a laquelle les bouetes sont attachees, comme des chausses a un pourpoint, estant audit *papefif* les œilleils, dedans lesquels les nervins des bouetes entrent, quand on les veut attacher a iceluy *papefif*. (NICOT, *Thres.*)

Ce mot était encore de quelque usage à la fin du XVIII^e s. sous la forme *pacfi* :

Pacfi, vieux mot signifiant les basses voiles ; on prononce *pafr*. Il ne s'emploie guere aujourd'hui que dans cette façon de parler : naviguer sous les *pacfis*. (*Encyclopéd. méthod.*, 1771.)

Cf. Jal, *Gloss. naut.*, v° *Pacfi*.

PAPEGAI, *-gay*, *-guay*, *papa.*, *papin.*, s. m., perroquet :

Suns i chantoit li *papegais*.
(BRUT, ms. Munich, 3920, Vollm.)

Sithacus, *papingay*. (*Gloss. de Garlande*, ms. Bruges 536, ap. Scheler, *Lex.*, p. 75.)

Cele part sunt li *papegayz*
Qui ne sunt pas plus granz que gayz.
(G. DE MES, *Ym. du monde*, ms. S. Brienc, f° 24^b.)

Tousjours seray mignon et gay,
Aussy gent comme ung *papegay*,
Fringant a la mode qui court.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 292.)

Papagais, *papagaes*. (xvi^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Employé comme jeu de mot sur le nom de pape :

Ce gentil *papeguay* fera un papelard tout fait. (RAB., *Garg.*, ch. XII, éd. 1542.)

— Oiseau de bois ou de carton qui sert de but aux tireurs :

Le 7, 9, 10 et 12 novembre le duc de Bourgogne alla voir l'empereur ; le 14, il receut le fils de l'empereur qui vint voir tirer le *papegay*, et il fit festoyer les ambassadeurs du duc de Lorraine. (*Chron. de 1400 à 1476*, ap. Théod. Godefroy, *Louis XI*, t. IV, p. 394.)

Et chassons encore au baley
Ces beaux tireurs de *papegay*.
(*Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et lit., III, 199.)

— Lieu où on tire au *papegai* :

A tous ceulx... maires et eschevins de la ville d'Arras, salut. Sachent tout comme honorables et sages Jehan le Verrier, lieutenant de Monsieur le bailli d'Arras, nous ait bailliet une plainte contenant la fourme qui s'ensuit, fait en *papegay* : Justice se plaint de Andrieu Compaignie. (1378, Arch. JJ 115, pièce 85.)

PAPEGAIL, *pappegail*, s. m., perroquet :

Un petit chandelier d'argent doré, qui fu de feu Ms. d'Estampes, pour servir a la cage d'un *pappegail*. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Toul, *pogail*.

PAPEGAUT, *-gault*, *pappegau*, s. m., perroquet :

Lors se remeut et lors s'envoise
Li *papegauz* et la kalendre.
(ROSE, ms. Brux., f° 3^e.)

Par un lieu gent,
Noble, excellent,
La u je choisi un *papegaut*
Qui prioit amoureusement
Et doucement
De sentement,

Une mauvis par douz asaut
(*Un Lay d'Amours*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 190.)

Ladiete maison et heritaige ayant pour enseigne le *Papegau*. (*Chirogr. du 6 avril 1572*, Arch. Tournai.)

— Girouette :

Et chaçoit autresi devant lui come li venez fait le *papegaut*. (ARTUR, Richel. 337, f° 123^b.)

— Oiseau de bois ou de carton qui sert de but aux tireurs :

Abattre le *papegaut* avec le mousquet.
(*Hist. de Flers*, p. 92.)

Le *Papegaut*, institution classée au nombre des droits de la communauté de Rennes, consistait en une société dite les chevaliers du *Papegaut*, société qui avait le droit de se réunir à certains jours et en un lieu fixe, pour s'exercer au tir de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse. Cette institution, qui remontait à l'an 1443, avait été créée à Rennes par le dernier duc François II, qui avait alloué au Roi du *Papegaut*, c'est-à-dire à celui qui abattait l'oiseau servant de mire aux jours solennels, une somme de 12 livres monnaie... En 1532, ce droit fut transformé en une exemption d'impôt sur une certaine quantité de boissons soumises aux droits. Le tir du *papegaut* avait été d'abord institué pour l'arc, l'arbalète et l'arquebuse. Plus tard l'arc et l'arbalète devinrent le partage des hommes de métier, et l'arquebuse resta l'arme de ceux qui avaient une certaine position dans la cité. Voir aux archives municipales de Rennes le Règlement de 1592.

— Pape :

Les masles il nommoit clergaux, evesgoux, cardingaux, et *papegaut*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. II, éd. 1564.)

PAPEGUAY, voir **PAPEGAI**.

PAPEJAIE, s. f., perroquet :

Sithacus, *papejaie*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 75.)

PAPELLONÉ, voir **PAPILLONNÉ**.

PAPELARDEL, s. m., *papelardele*, s. f., dimin. de papelard :

Papelardiaus et *papelardeles*
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 205^a.)

PAPELARDER, v. n., faire l'hypocrite :

Papelars fit bien ce qu'il doit
Qui si forment *papelardoit*.
(RUTEB., *du Secrestain et de la femme chevalier*, I, 316, Jub.)

S'uns homs de douce orine
Au temps qui court savoit *papelarder*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 360^a.)

PAPELARDERIE, *-ye*, s. f., hypocrisie :

Plusieurs en y a qui sont plains de renardye et de tromperye, et font par faulse *papelarderye* et tromperye et bygotterye l'humble, simple et piteux. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 29^a, éd. 1493.)

PAPELARDIE, s. f., dissipation, dissolution :

Car viez fu et floris, et sa vie ot gastee
En grant *papelardie*.
(JEB. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31725, Scheler, *Gloss. philol.*)

PAPELARDIR, v. n., faire le papelard :

Papelart si *papelardissent*
Por estre abbé, evesque et pape.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 90^a.)

James ne *papelardirai* ;
Ainçois des papelars dirai.
Por chose que papelars die,
Ne croirai mes *papelardie*.
(RUTEB., *Du Secrestain et de la femme au chevalier*, I, 317, Jub.)

PAPELARDISE, *-isse*, s. f., hypocrisie :

Par faulse *papelardisse*.
(*Fabl. d'Orv.*, Ars. 5069, f° 33^a.)

PAPELARDISME, s. m., hypocrisie :

Sans omettre ce qui sert a faire entendre le style de *papelardisme* que tenoyent ces freres frappeurs. (H. EST., *Apolog. pour Herodote*, p. 665, éd. 1566.)

PAPELART, s. m., homme d'église :

Je muir de dueil, estre vueil *papelart*,
Si ce temps tient, je devendray hermite.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 11^b.)

PAPELEU, s. m., sorte de monnaie :

... Et s'est assavoir que des deniers desus dis, il doit roiaous pour .xxxv. s. malles blankes por .viii. tournois, .v. *papeleus* pour .ii. paresis. (13 avril 1328, *c'est dou conte Hanikotte de Camphaing*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Cf. PAPIOIS.

PAPELEUR, *pappelleur*, *paupelleur*, s. m., fabricant de papier, papetier :

Item pour ce qui nous a esté relaté et affermé que les *paupelleurs* ou ouvriers de pappier... ont retrais ou fait retraire et appeler les moles ou il font ledit pappier... pourquoy nous mandasmes pieça plusieurs desdiz *pappelieurs*, lesquelz confesserent ce que dit est. (1398, *Statuts des artisans*, Richel. 2625, f° 73 v°.)

PAPELHER, voir **PAPILLIER**.

PAPELIER, *-ellier*, *paup.*, *paupp.*, s. m., fabricant de papier, papetier :

Pour ouvrage fait a la bretesque dou *paupelier*. (1318, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

15 frans 12 sols de Jehan le *papelier* pour Tremons et Jandeurs. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 41 v°.)

Waulthier le *pauppellier* du dit molin. (1451, *Hist. de Metz*, V, 570.)

Oultre ce en la ditte ville y a neuf anciennes compagnies de mestiers, sçavoir de drapiers, courdonniers, mareschaulx, boulangiers, bouchers, pelletiers, massons, charpentiers, cousturiers, et *pappeliers*. (*Cout. d'Epinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1129.)

PAPELIQUAN, voir **POPELICAN**.

PAPELLON, s. m., coq :

Le *papellon* une fois canta :
Petrus l'oi ; mantinant soi rementa.
(*Pass. du Christ*, 164, Boucherie.)

1. **PAPELOTE**, *-otte*, s. f., petit morceau de papier :

Et puis juiens aux *papelottes*
Et ou ruisot laviens nos cottes,
Nos chaperons et nos chemises.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 91, 159, Scheler.)

2. **PAPELOTE**, *papp.*, s. f. ?

Au pissier en no *papelote*
Mes compains me tenoit me cote.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1354, Ars.)

A osté le savelon et *pappelote*, qui estoit autour de la treille du marchié adfin qu'elle ne queist desoubz ycelle treille. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PAPELOTER, v. n., faire l'hypocrite :

O tres plaisante laisarde (Mort),
Viens avant musant musarde,
Papelotant papelarde,
Je ne garde

Fors que ton dard me tresperche.
(J. MOLINET, *le Siege d'Amours*, a la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 126, éd. 1723.)

PAPEMOR, s. m., sorte d'oiseau :

Caucatri, lupart, ne lion,
Ne serpent volant, ne dragon,
N'alerion, ne escramor,
Ne papejai, ne *papemor*,
Ne nesune beste sauvage
Qui soit en mer, ne en bocage,
Qui ne fust a fin or portraite.

(*REN. DE BRAUJEU*, *li Biaus Desconneus*, 5055, Hippeau.)

PAPEPANT, s. m., nom d'herbe :

Sanicla, papepant. (*Gl. de Gurl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 76.)

1. **PAPER**, v. a., mâcher, avaler, engloutir, manger sans appétit, manger lentement et sans goût, selon Cotgrave :

Tout englout mors, menjue et *pape*,
L'empereur et puis le pape.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 98^b.)

Tex ne mengue ne no *pape*,
Quant povres est, char ne sain,
Qui puis en fait molt grant train.

(*Id.*, de *Ste Leocade*, 1546, ap. Méon, *Fabl.*, I, 321.)

Seur la bouche li a mis a droit
Le pain et si li dist : *Papez*,
Petiz enfes, se vos volez.
De ce pain ci *pape* .i. petit.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 123^d.)

Il s'aproisma de l'ymage,
Et si li dist en son langage :
Pape, poupart, mangue o moi.

(*Del Enfant qui son pain offri al enf. l'ym. N.-D.*, Richel. 375, f° 344^r.)

Poupart, ne pleures plus avant,
Dusc a tierce jor, par mon commant,
Porres vous bien *paper* o moi.
(*Id.*)

Sovent li dist : *Pape*, poupart,
Forment l'encauce et le destraint,
Et en plourant souvent se plaint
Qu'il ne veut prendre de son pain.
(*Id.*)

Les boins religieux vorroit trestous *paper*.
(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, II, 358, Kerv.)

Chiuls qui le cloistre tient, cils est bien escapes ;
Mais chiuls qui va souvent, vaut autant que *paper*.
(*Id.*, *li Maintiens des monnes*, I, 182.)

Paper est usité dans l'Orne pour signifier faire claquer ses lèvres en mangeant. Il se dit aussi de certains poissons qui respirent bruyamment sur les bords de l'eau.

2. **PAPER**, *papper*, v. n., être pape ; p. étr. jeu de mots avec le sens ordinaire de *paper*, manger :

Je vois morir, je qui suy pappes :
Et mort qui tout tolz et attrapes,
Tu me veux tolr le *papper* ;
De toy ne puet nulz eschapper.

(*Le Mireur du monde*, ap. Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, p. 75, Crapélet.)

PAPERASSER, v. a., attaquer dans des paperasses, dans des pamphlets :

Le noble estoit bien fasché d'ainsi se voir abayer, tracasser, terracer, *paperasser*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, xxxi, éd. 1598.)

— *Paperassé*, part. passé, chiffonné :

Paperassé. Rifled ; or often tossed over, as the papers of a student. (COTGRA., 1611.)

PAPERAT, s. m., brouillon, manuscrit d'un ouvrage :

Psalmo nescio quo, si l'avoys je bien quotté en mon *papevat*. (RAB, *Gargantua*, ch. XIX, éd. 1542.)

Imprimeurs auxquels je l'avois envoyé par ces petits *papevats*. (DES ACCORDS, *Biggarr.*, av. propos, p. 11, éd. 1620.)

PAPEREAU, s. m., instrument de musique :

Musette, petit phiffres, gros cornetz, *papevauts*, cymbales. (11 juin 1548, Arch. Gir., Not., Gendrault, 293-1.)

1. **PAPET**, *pappet*, s. m., papauté :

La saine hom en se cielle tendoit a revenir...
Le *pappet* ne savoit, ne voloit maintenir.
(GILLOU LE MUISIT, *li Estas des papes*, II, 302, Kerv.)

2. **PAPET**, s. m., bouillie :

Papet, as papin. (COTGRA., 1611.)

Suisse rom., *papet*.

PAPETASSER, v. a., boucher avec du papier :

Papetasser. To patch, poorly to close, weakly to stop or make up, as with paper. (COTGRA., 1611.)

Papetasser. Tapar con papel. (G. OUDIN, 1660.)

PAPETE, s. f., sorte de bouillie :

Une maniere de grux bien cler, a mode de potagè, qui est fait de grus d'avoyné et de pain nommé des *papetes*. (*Off. claustr. de S. Oyan*, III, Génin.)

Se ditencore dans la Suisse romande.

PAPETEUR, adj., babillard :

C'est Englebers li *papeters*,
Je n'en sai nul de se matere ;
Se lanwe ne puet estre coie.

(LAUR. WAGON, *le Moulin a vent*, 57, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e série, p. 164.)

1. **PAPETER**, verbe.

— Neutre, babiller :

Or m'estuet faire une clapete
De celui ki tous tens *papete*
Tout ensemment com li papoie.

(LAUR. WAGON, *le Moulin a vent*, 53, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e série, p. 164.)

Ne singesse pour *papeter*. (*Anthol. pic.*, p. 11, Boucherie.)

— Act., fig., comme manger, pour dire piller :

Plus l'asolent, plus la champartent (l'église).

Plus la marchent, plus la *papetent*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 153^c.)

2. **PAPETER**, *pappeter*, v. a., écrire sur du papier :

Pappeter plusieurs lettres au pappier de le ville. (1380, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PAPETINE, *pappastine*, s. f., mangeaille, ripaille :

Papelarz veulent ades nocces,
Comestions et *papetines*,
Vin a cruchiees et a tines

(*Des Beguins*, Richel. 23111, f° 329^d.)

Comestions et *pappastines*,
Vins a buiries ou a tines.
(*Id.*, *Saints Leocade*, 1445, ap. Méon, *Fabl.*, I, 317.)

PAPETOURT, s. m., tricherie, fraude :

Giete, as plus poins, sans *papetourt*.
(*J. BODEL*, *li Jus de saint Nicholai*, Th. franç. au moy. âge, p. 170.)

PAPHIS, voir **PAFICE** au Supplément.

PAPIER, *-pyer*, v. n., bégayer, balbutier :

Je sens mon cuer qui s'affoiblist,
Et plus je ne puy *papier*.
(*VILLOX*, *Grant Test.*, LXIX, Jouanst, p. 58.)

A peine je puis *papyer*.
(*Test. de Pathelin*, p. 189, Jacob.)

PAPIFOU, s. m., altération pour *'capi-fou*, jeu de colin-maillard :

Mais au rebours chacun en fait
Son plaisant, s'en rit et s'en moque
Et s'en joue a la nique noque
Ou pour mieux dire au *papifou*.
(*J. A. DE BAIF*, *le Brave*, I, 2, éd. 1573.)

Cf. **CHAPEFOL**.

PAPILETE, *-ette*, *pamp.*, s. f., paillette :

Vingt *papilettes* d'argent. (1479, Arch. JJ 196, f° 145 r°.)

Petites *papillettes* d'argent doré. (*Trés. de la cathéd. de Bourges*, Mém. des antiq., p. 226.)

Ung daulphin de mer, esmaillé
De *papillettes* pres apres.
(*JACQ. MILLET*, *Destruct. de Troye*, f° 37^a, éd. 1544.)
Panache bien guarny de *papillettes* d'or.
(*RAB.*, *Gargant.*, ch. LVI, éd. 1542.)

La plume blanche par dessus mignonnement,
partie a paillettes d'or; au bout desquelles pendoient en *papillettes*, beaux rubiz, esmerauldes, etc. (*Id.*, *ib.*)

Donnez leurs mes beaux plumailz blancs
avecques les *pampillettes* d'or. (*Id.*, *Quart liure*, ch. XIII, éd. 1552.)

Pampillettes, f. spangles. (COTGR., 1614.)

L'or qui vous roule es bras en cent tours de
[chaisnettes,

Et qui volle sur vous en mille *papillettes*,
Chassé par la cadene, a Babel s'enfuira.
(*Remonst. aux femm. et fil. de la Fr.*, Var. hist. et lit., IV, 362.)

PAPILLEUR, s. m., maraudeur :

Les *papilleurs* qui estoient allez en fourrage furent surprins avec le legat. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit-Liv.*, f° 164^b, éd. 1530.)

PAPILLIER, *papelhier*, v. n., s'éparpiller, se disperser :

Quant voit comment sa gens si faitement pa-
[pelhe.
(*JER. DES PARIS*, *Geste de Liege*, 8157, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Ou si gens *papillent*.
(*Id.*, *ib.*, II, 1321.)

PAPILLONNÉ, *-peillonné*, adj., se dit d'un ouvrage à écailles :

Un escut drut *papillonné*.
(*Couci*, 1168, *Crapelet*.)

De sinople tres bien bordee (la hannié-
D'argent menu *papeillonnee*. [re.]
(*PIERRE GENTIAN*, *Tournement as dames de Paris*, Romv., p. 393.)

Se dit encore en terme de blason.

PAPILLOT, s. m., petit papillon :

Petits *papillots* volans. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, xxxi, Malgaigne.)

Papillot : m. A little butterfly; also, a plaquesore. (COTGR., 1611.)

— Espèce de maladie, dartre appelée feu volage :

A aucuns adviennent eruptions au cuir, semblables a morsures de puces ou de punaises. Les vulgaires les appellent le tac, les autres le pourpre, pource qu'elles sont souventes fois trouvees a la similitude de graine de pourpre : autres les appellent lenticules, parce qu'elles sont veues quelquesfois comme petites lentilles : aussi aucuns les nomment *papillots*, a cause qu'elles se manifestent tantost au visage, tantost aux bras et jambes voltigeans de place en place comme petits papillots volans. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, xxxi, Malgaigne.)

Nom propre, *Papillot*.

PAPILLOTAGE, s. m., paillettes d'or :

Papillotage, m. Barrillas de oro, etc. (C. OUDIN, 1660.)

PAPILLOTE, *-otte*, s. f., paillette :

Un chappel de plumes de paon, papilotees de *papillottes* d'or. (1420, *Inv. des ducs de Bourg.*, n° 6409, Laborde.) Impr., *papillocotes*.

— Eclaboussure :

Papillottes de boue, Mirie spots, spatlings, bedashings. (COTGR., 1611.)

PAPILLOTÉ, *-otté*, *papeloté*, *parpilloté*, part. passé, orné de paillettes, éclaboussé :

Le roy li donna un tres bel flequart tout *papeloté* de grosses perles. (*Trais. de Rich. II*, p. 110, Williams.)

Vestu de robe de satin noir, fourree de martes; sur la teste un bonnet de veloux auquel avoit une plume rouge *parpillotée* d'or. (DU TILLET, *Rec. des rois de France*, p. 444, éd. 1618.)

Couvrechief de plaisance broudé, garny de *papilloté* d'or. (LA COLOMB., *Theat. d'honn.*, I, 60.)

Papilloté. Bespangled; wrought, set, beautifed, or made garish, with spanling; also, bespatted, bedashed, spotted, with durt, etc. (COTGR., 1611.)

PAPILLOTEUX, *-otteux*, adj., enrichi de paillettes, brillant :

Masseherbe. *Papiloteuse* ou *papillotee*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Papilloteux : All to be spangled; glistening, ors et thicke, with spangles. (COTGR., 1611.)

PAPIN, *pappin*, s. m., bouillie pour les enfants :

Au boulangier combien qu'il couste,
Fleur demandent por *papin* fere
(*Le Dit des boulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 141.)

La paele au *papin*, l'aumuce et le lincheul.
(*Dit de menage*, 168, Trébutien.)

Item, une paele et une cuillier d'argent blanc, pour faire *papin*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1824, Labarte.)

A Jehan Tonquin, ferron, pour ung petit treppié de fer pour mettre sur le feu a bruler le *pappin* de Madame Jehanne de France, pour ce .iiii. s. .iiii. d. p. (1388, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Et se chivrettes ou breblis
Broutent violiers, j'en suis fis,
Que le lait qui d'elles venra
Grant proufit aux enfans fera
Qui en mangeront les *papins*.
(*FROISS.*, *Poés.*, Richel. 830, p. 435^a.)

Pour enfans fault bers et drapiaux,
Nourrice, chauffete et bacin,
Paellecte a faire *papin*.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 442^a.)

Or ça, qui nous a aletes,
Donné le *pappin* ?
(*Le Ciel et les jeunes amoureux*, ap. Ed. Fournier, *le Théâtre fr. av. la Renaissance*, p. 384.)

Et se pourroient mocquer de nous, de ce que nous ayans trainé le *papin* par la bouche, ils eussent obtenu ce qu'ilz vouloient. (12 sept. 1558, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 191, Doc. inéd.)

Pille toutes les dites choses ensemble comme *pappin*. (*Les Secrets du sieur Alexis Piemontois*, p. 797, éd. 1588.)

Prends cendres clavelees..., met dedans la limature de corne et les laisse bien bouillir ensemble, et deviendront comme *pappin*. (*Id.*, p. 789.)

Du *papin*, boulie, pappa, puls. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Papin. Pap for children. (COTGR., 1611.)

— Farine délayée à chaud dans l'eau, colle de pâte :

Conspertio, *papins*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Ce mot, dans le sens de bouillie, était encore usité au xvii^e siècle. Il se trouve dans Monet, Oudin, Duez, etc. Richelet l'enregistre comme un terme vieux et provincial, au lieu duquel à Paris on dit bouillie. Il est resté dans la plupart des patois : Haute-Norm., vallée d'Yères, et rouchi, *papin*, bouillie; Douai, *papin*, colle de farine; wallon, *pappi*, bouillie; Spa, *papin*, cataplasma de mie de pain.

PAPINE, *-piâne*, s. f., bouillie :

Dor lor fait cief et pies en dras envoleper,
Et del lait de ses chievres a grant plenté doner,
Et de ferine d'orge *papines* conreer.
(*Chev. au cygne*, Richel. 12558, f° 9.)

Pour menisons faire estankier, faites *papines* de fleur de froment,... si en mangue. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 2 r°.)

PAPINGAY, voir PAPEGAL.

PAPIOIS, s. m., sorte de monnaie :

Papiois de Tolete sont a .v. poins. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 163^a.)

PAPION, s. m., animal sauvage ressemblant à un léopard :

En Cypre on cache avec *papion* qui semblent leopards qui suivent moult aigrement les bestes sauvages et sont ung plus grans que loups et plus aigres que chiens ne sont. Et si cache on aussy avec chiens domestiques, mais les *papions* sont plus puissans. (MANDEV., ms. Berne 125, f° 100^a.)

Litré inscrit *papion* avec le sens de singe d'Afrique (*cynocéphale papion*.)

PAPIRUN, s. m., sorte de pierre précieuse, rubis ou escarboucle :

L'autre (pierre) ressemble *papirun*,
Ne fou ne flame ele ne crient.

(MARB., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 23 r^a.) Lat. *pyropus*.

PAPOAGE, -aige, s. m., patrimoine, bien patrimonial :

Vendeur de biens a luy obvenuz de lignee vulgairement dictz de *papoage*. (1514, *Cout. de Bayonne*, *Cout. gén.*, II, 703, éd. 1604.)

PAPOAL, adj., patrimonial, qui vient des ancêtres :

Des biens avitains vulgairement dits *papoaux*, l'on ne peut disposer par testament. (1514, *Cout. d'Asc*, *Cout. gén.*, II, 663, éd. 1604.)

Ses biens avitains ou *papoaux*. (1535, *Art. de Mar. de J. d'Amou*, Général de la mais. d'Amou, p. 107, Cab. du Baron de Claye, au château d'Amou.)

La moitié des dits biens avitains ou *papoaux*. (GUENOY, *Conf. des Coustumes*, f° 395 r^a, éd. 1596.)

PAPAIN, voir PAPON.

PAPON, *papoin*, s. m., aïeul :

Pour raison de la succession Perrin dou Loudret mon *papon*. (1303, *Lett. de V. de Commercy*, Cart. de la Ch. des compt. de Dole, f° 8 v^a, Arch. Doubs.)

Hugue mon ayueul ou mon *papoin*. (*Confirmation de Hugue à la commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 10 r^a.)

PAPONNER, v. a., mot obscur exprimant l'idée de pavoiser :

Seigneurs barons, certes j'entens
A regarder une mesgnie,
Qui sont nos gents, comme je tiens,
Qui viennent a grand compaignie,
Venans de la mer de Surie
A une voile haul t'esleves
Qui est pleine de baronnie,
Car le mast en est *paponnee*.

(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 142^b, éd. 1544.)

PAPOIRE, voir BARBEOIRE.

PAPOR, s. m. ?

Deux *papors* de nuist. (*Inventaire fait par*

Marg. d'Autriche, Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg., t. II, p. 479, Soc. de l'Il. de Fr.)

PAPPASTINE, voir PAPETINE.

PAPPEFIGUE, voir PAPAFIGUE.

PAPPON, s. m., piquant :

Ce grand venin mortel par le corps se pour-
[meine,
Le poil tout deseché laisse la peau mal seine,
Comme font les *pappons* d'un chardon éventé.
(GAEVIN, *les Œuvr. de Nicandre*, p. 28, éd. 1567.)

PAQUEREY, voir PASQUERET.

PAQUEUR, voir PASCOR.

1. **PAR**, *per*, prép., à travers, en parlant de l'espace :

Entr'aus l'enportant par le pont torneis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 152^a.)

Par la fenestre l'or getout.
(WACE, *Vie S. Nich.*, 168, Delius.)

Je m'an istray par cele porte.
(*Chev. au Lyon*, 730, Holland.)

Et li serpanz est venimeus,
Si li saut par la boche feus.
(*Id.*, 3353.)

— En, dans, avec l'idée de mouvement dans l'espace indiqué :

Li toi caitiu par totas genz
Menad en eren a tormenz.
(*Passion*, 65, Koschwitz.)

Vait par les rues.
(*Alexis*, str. 43^b, xi^e s., Stengel.)

Sire est par mer de .iiii. c. d'rodmunz.
(*Rol.*, 1521, Müller.)

Grant duel aveit par la meison.
(WACE, *S. Nich.*, 1274, Delius.)

Par tute la cuntree argent le cri levant.
(*Id.*, *Rou*, 2^a p., 3808, Andresen.)

Et songes leur a dit et tres bien commandé,
Que par autre chemin augent en leur regné.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}, f° 8^b.)

Einçois erra chascun jor tant
Par montaignes et par valees,
Et par forez longues et lees,
Par leus estranges et salvages.
(*Chev. au Lyon*, 760, Holland.)

Son tinel a par mi leu tronçoné.
(*Alesch.*, ms. B., var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. III, p. 300.)

Molt en voi de desmesurez
Par ces chastiax, par ces citez,
(GUYOT, *Bible*, 932, Wolfart.)

Tant chevauchent par vaus et par puis et par
[prez.
(*Gui de Bourg.*, 186, A. P.)

Par chanevieres et par prez.
(*De Brunain*, 52, Montaiglon, *Fabl.*, I, 134.)

Ledit Christofle sacha son coustel et s'efforça de en ferir ledit Saint Yon par la poitrine. (1377, Arch. JJ 111, n°16, f° 14.)

Tant que ledit bastart fery ledit Perrot d'un challou parmi la teste pour ce que par avant ycellui Perrot l'avoit aussi feru du poing parmi la joe et d'une pierre par le oel. (1404, Arch. JJ 158, n° 444, f° 255.)

Et lui donna trois ou quatre coups tant

par la poitrine que par la gorge. (1460, Arch. JJ 192, f° 59 r^a.)

— Par où :

Au chemin per l'on voit de la Rochelle a Marcillie. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 41 r^a, Bibl. la Rochelle.)

Cette locution se rencontre à chaque instant dans les textes de l'Aunis.

— Par s'emploie aussi pour du côté de :

Il trouva une nuit la Bastille Saint Antoine ouverte par la porte des champs. (COMMINES, *Chron. du R. L.* XI, c. XIX, éd. 1661, in-12.)

Le desordre vient tousjours plustost par la queue que par la teste. (MONTL., *Comm.*, liv. I, éd. 1594.)

— Par auprès, auprès :

Crassus lui demanda des gens pour sa garde, a cause qu'il luy falloit passer par auprès de quelques places que les ennemis tenoient. (AMYOT, *Vies*, Crass., éd. 1567.)

— Par dedevers, du côté de ; voir DE-DEVERS.

— Par d'encoste, auprès :

Avoit il une posterne par d'encoste c'on apeloit le posterne de Josaffas. (*Chron. d'Ernoul*, p. 198, Mas-Latrie.)

Voir un autre exemple à ENCOSTE.

— Par defors, par dehors ; voir DE-FORS.

— Par dejuste, auprès, à côté de ; voir DEJUSTE.

— Par devers, vers, du côté de :

Par devers miedi. (*Chron. d'Ernoul*, p. 199, Mas-Latrie.)

Icellui exposant feust alez par devers ledit bennier. (1377, Arch. JJ 111, pièce 379.)

Au les par deviers Hem.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6098, Chron. belg.)

— Par encoste, à côté de ; voir ENCOSTE.

— Par enqui, par là ; voir ENQUI.

— Par entre, entre ; voir ENTRE et PARENTRE.

— Par leans, de ce côté ; voir LEANS.

— Par les, à côté de ; voir LES.

— Par travers, de travers, de côté :

Quant Baudoins la voit, il n'an fu mie iriez ;
Doucelement la regarde par fines amistiez,
Et la roine lui par travers an faintiez,
Et dit : Justamont, sire, estes vos repairiez ?
Contez nos voz noveles, s'en orrons volentiers.
(J. BOD., *Saz.*, CLXIV, Michel.)

— En parlant du temps, durant, pendant :

Par la nuit la mer est plus bele
(*Rol.*, 1635, Müller.)

Et cele revint *par* matin.
(*Chev. au Lyon*, 1785, Holland.)

Pucele an bois et sanz conduit,
Par mal tans et *par* noire nuit.
(*Id.*, 4841.)

Ce fu *par* un lundi, au chief de la semaine.
(*Berte*, 1266, Scheler.)

L'endemain *par* matin devoient entrer li
Sarrasin en le tiere. (*Chron. d'Ernoult*, p.
146, Mas-Latrie.)

Il avoit beu et gormandé *par* tout le
jour. (1392, Arch. JJ 143, pièce 65.)

Et y laissa pour garder la ville le comte
d'Aumalle, Pierre de Rochefort, et plusieurs
autres nobles seigneurs, qui garderent la
ville *par* sept ou huict mois. (Juv. des Urs.,
Hist. de Charles VI, an 1417, Michaud.)

Le roy sejourna en ladite cité *par* trois
jours. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. LIX,
Vallet.)

Furent mis et constituez prisonniers es
prisons des coussous dudit lieu d'Antuilla
esquelles ilz furent *par* aucun temps.
(1461, Arch. JJ 192, f° 52.)

Puis se remettoit a son estude principal
par troys heures ou davantage. (RAB.,
Garg., xxiii, éd. 1542.)

Puis *par* troys bonnes heures luy estoit
faicte lecture. (*Id.*, *ib.*)

Il estoit fort malaisé de conduire *par*
quatre ou cinq journees ceste petite armee,
sans que le prince Doria et la ville n'en
fussent advertis. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an
1552, Michaud.)

Le mareschal eut nouvelles que l'armee
turquesque, commandee par Dragut bey,
avoit *par* seize jours battu Saint Boniface
en Corse. (*Id.*, *ib.*, IV, an 1553.)

— *Par* analogie, pour indiquer la
répétition :

Bien veigne *par* cent mille foiz
Li rois, mes sire.
(*Chev. au Lyon*, 2379, Holland.)

Comme li maires et li eschevin d'Ab-
beville nous eussient *par* plusieurs foiz
requis que il puessient tourber leur mares
estans en la banlieue d'Abbeville. (*Ch. de*
1313, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*,
IV, 104.)

Et depuis s'en est venté *par* plusieurs
foiz et en diverses places. (1439, Arch. JJ
188, f° 65 v°.)

Mes belles amours, ce sera demain que
je baisera ces belles mains *par* millions
de foiz. (2 avril 1593, *Lettres missives de*
Henri IV, t. III, p. 758, Berger de Xivrey.)

— Pour indiquer la date :

Kant li miliaires corroit *par* MCC et vint
et quatre. (1224, Chap. de la Cathéd.,
Arch. Moselle.)

Quant li miliaires nostre signour corroit
par mil dous cens sexante dis et neuf ans.
(1279, Arch. Meurthe, H 3083.)

— *Par* avant, voir PARAVANT.

— *Parci* devant, *parci* devant, au-
paravant :

Sire, *parci* devant nostre tourbe legiere
A pris en son abit la façon estrangiere.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IV, f° 95 r°, éd.
1573.)

Antea, *parci* devant, devant ce temps la.
(*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— *Par* davant, auparavant :

Par les trop grans prosperitez et joyes
mondaines ou tu estoies *par* davant.
(*Traité de tribulacion*, Richel 1009, f° 17 v°.)

— *Par* dedevant, auparavant, voir
DEDEVANT.

— *Par* aage, longtemps :

Et dient qu'il sera pseudom se vit *par*
aage. (*Artur*, Richel. 337, f° 69°.)

— *Par* eé, longtemps, voir EÉ.

— *Par* en la, dorénavant :

Imposons silence aus dessus dits Jehan
de Clamart, Jehan de Garennes, et Aubin
Meniel et a tous autres, et deffendons
que *par* en la aucuns rabais ou diminu-
tions soient faites. (1328, *Ord.*, II, 588.)

— *Par* longes, longuement, voir LONGES.

— *Par* main, au matin ; voir MAIN 2.

— *Par* tens, bientôt :

Se ge ne l'ai, *par* tens perdrai la vie.
(*Prise d'Orange*, 292, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Vos en saurez *par* tens la verité.
(CONON DE BETHUNE, ap. P. Paris, *Romancero*, p.
110.)

Fiex, fait ele, ne laissies mie
Se Dieus en la terre te maine,
S'on la te rend en ton demaine
Si le me fai *par* tans savoir.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 32 r°.)

Damoisele, *par* tans aures
Secours, car j'ai mes gens mandees
(*Chev. ar. ii. esp.*, 1234, corr. de Foerster.)

— *Par* indique l'instrument, l'inter-
médiaire, l'agent :

Quant Deus del ciel li mandat *par* sun angle
Qu'il te dunast a un cunte cataigne.
(*Rol.*, 2319, Müller.)

Por ce remest envie com *par* soleil fait glace.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 792, f° 130b°.)

Il vos mande *par* moi salus et amisties.
(*Gui de Bourg.*, 3140, A. P.)

Ont aqise et acatee... sa grant maison...
par le justice, *par* les eskievins et *par* les
kies des teres. (*Chirogr. de janv. 1220*,
Arch. mun. S.-Quent., l. 24.)

Ce fu fait *par* le justice et *par* les eskie-
vins et *par* le kief de le terre. (Juin 1226,
ib.)

Fornication est d'avoir a faire *par* homme
ou femme mariez a autre que marié ne
seroit, ou a vefve, ou a femme de religion.
(Bour., *Somme rur.*, 2° p., f° 30°, éd.
1486.)

Quant il a fait mettre a si villainne mort
en mon despit et a grant tort si nobles
chevaliers, *par* famme et *par* fausses soup-
pechons. (FROISS., *Chron.*, III, 253, Luce,
ms. Amiens, f° 80.)

— *Par* exprime le complément des
verbes passifs :

Par cel saint cors sunt lur anames salvedes.
(*Alewis*, st. 121°, xi° s., Stengel.)

Que dulce France *par* nus ne soit hunie !
(*Rol.*, 1927, Müller.)

Ja voir *par* toi conquis ne fust
Mes sires.
(*Chev. au Lyon*, 1233, Holland.)

No sarai queneue *par* nul home vivant.
(*Floov.*, 1807, A. P.)

D'un arbitrage fait *par* le prince d'au-
cunes navrures. (1321, *Recueil de pièces sur*
les droits, privilèges et histoire de Valen-
ciennes, ms. Valenciennes 535, f° 97 r°.)

— *Par* lui, *par* elle, *par* soi, *par* eus,
à lui seul, à elle seule, à eux seuls, de
lui-même, d'elle-même, d'eux-mêmes :

Cil sunt *par* els en un val suz un tertre.
(*Rol.*, 3065, Müller.)

Eissi s'en sunt li trei conrei
Tuit devisé, chascun *par* sei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28242, Michel.)

Ensi tot *par* li se combat.
(*Chev. au Lyon*, 1242, Holland.)

Et se coucherent es liz qu'on lor fist
biaus et granz chascun *par* soi. (*Artur*, Ri-
chel. 337, f° 261°.)

Chascuns fet *par* lui sa cuisine.
(*Guivor*, *Bible*, 1337, Wolfart.)

E li gunfanum tut *par* els
Li enclinerent.
(*Evang. de Nicodème*, A. 167, A. T.)

... Li gunfanum s'inclinerent,
Par els meismes l'aurent.
(*Id.*, A. 173.)

Si comme Berte fu en la forest *par* li.
(*Berte*, 47, Scheler.)

Mais la chose fu muee en autre ploi en
pou d'eure ; car la genz menue de la vile
et li musart firent un parlement *par* eus,
et dirent qu'il seroit bon qu'il allassent
apres le chardenal et le ramenassent a
force. (MÉN. DE REMS, § 219, Wailly.)

Chascune *par* li u a plusieurs avec celes
qui le servient. (*Règle de Citeaux*, ms.
Dijon, f° 38 r°.)

La dame est si rusee que elle cognoist
bien son fait, et s'en rit tout *par* elle souz
les draps. (*Quinze Joyes de Mariage*, I, Bibl.
elz.)

Et la dame dort a son aise, et s'en rit
tout *par* elle. (*Id.*, V.)

Aussi vous ordonne que les dits onze
clercs demeureront en leurs hostiez tous
par eux, sans ce que nul des maitres en
tiennent point avec eux. (MIRAUMONT, *des*
Cours souveraines, p. 444, ap. Ste-Pal.)

— *Par* analogie, *par* mon cors, *par*
son cors, à moi seul, à lui seul :

Teus .x. en ocirois *par* mon cors seulemant.
(*Gui de Bourg.*, 2312, A. P.)

Seul *par* son cors combattoit.
(*Fergus*, p. 142, Martin.)

— *Par* indique encore le moyen,
avec un nom de chose :

Par avisun li ad anunciet
Une bataille ki encuntre lui ert.
(*Rol.*, 2529, Müller.)

Jerusalem prist ja *par* traisun.
(*Id.*, 1523.)

Ceo fu Diane qui la gent
Deceit *par* son enchantement.
(WACE, *S. Nich.*, 420, Delius.)

N'ainz nel apela *par* son non.
(*Chev. au Lyon*, 6091, Holland.)

Li dui qui se combatent,
Que *par* martire enor achatent.
(*Ib.*, 6189.)

Par la plaie l'a coneu.
(*Ib.*, 2902.)

Dame, *par* ce savoir poez,
Que ne sui gueres renomez.
(*Ib.*, 4611.)

Mais *par* empaindre que il face ne remue
de la sele ne tant ne quant. (*Artur*, Richel.
337, f° 65^a.)

Par l'uevre connoist on l'ouvrier,
Ce puet on *par* droit tesmoignier.
(*Cleomades*, Ars. 3142, f° 8 r^a.)

Par l'aniel fust garis.
(*Vrai aniel*, 50, Tobler.)

Ainsi qu'il appert *par* mandement et
quittance des dessusdz. (1439, *Compl. de
Nevers* CC 42, f° 30 r^a, Arch. mun. Ne-
vers.)

— Il sert à exprimer le commence-
ment ou la fin d'une chose :

Et *par* ce commence lor non.
(*Guizot*, *Bible*, 2581, Wolfart.)

— Il désigne la partie que l'on sai-
sit, que l'on prend, etc. :

Par mains le pendent desur une culumbe.
(*Rol.*, 2586, Müller.)

Maintenant *par* le braz le sache.
(*Chev. au Lyon*, 1964, Holland.)

Le saisi *par* la barbe dont li peus est mellez.
(*Guide Bourg.*, 1400, A. P.)

Par les espauls l'a li ber acolez.
(*Otinel*, 1738, A. P.)

Son corbeillon a pris *par* l'anse.
(*Du Prestre teint*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, VI,
10.)

Et ycellui prist *par* le chapperon et le
tourne deux ou trois tours entour soy.
(1377, Arch. JJ 111, n° 16, f° 14.)

L'enfant du paisan ne s'avise
Qu'il marche la beste surprise,
Qui le mordist *par* le talon.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, III, f° 121 v^a, éd. 1619.)

— *Par* s'emploie pour affirmer, jurer,
conjuré :

Par ceste barbe e *par* cest men gernum.
(*Rol.*, 249, Müller.)

E preiat las *per* Deu lo glorios.
(*Spo.*, 75, Koschwitz.)

Par mon chief, fet mes sire Yvains,
Vos estes mes cosins germains.
(*Chev. au Lyon*, 579, Holland.)

Que j'en donroie, *par* saint Pere,
Doze feres por un ami.
(*Guizot*, *Bible*, 1071, Wolfart.)

Sire, *par* tos les sains qui sont
Ne *par* celui qui me fist nestre,
Je n'aim tant feme qui puist estre.
(*G. de Palerne*, 9048, A. T.)

Mais, *par* ce saint apostre c'on quiert en Noiron
[pré.
(*Gui de Bourg.*, 1076, A. P.)

Par cel seigneur qui Deu se fait clamer.
(*Otinel*, 897, A. P.)

Par foi, or veschi le plus fol chevalier
que je onques trouvaïsse. (*Merlin*, t. II,
p. 3, A. T.)

Par foy, dist Alain, or est bien le pays
delivré du lignage de Josselin. (J. d'ARRAS,
Melus., p. 111, Bibl. elz.)

Par le sanc Dieu, je le batray et larderay
de cops de cousteau. (1377, Arch. JJ 111,
pièce 16, f° 14.)

— *Par* désigne la cause :

A lui nos laist venir
Per sowe clemencia.
(*Eulalie*, 79, Koschwitz.)

Tot *per* enveia, non *per* el.
(*S. Leger*, 102, Koschwitz.)

Sert sun seinur *par* bone volenté.
(*Alexis*, st. 32^a, xi^e s., Stengel.)

Fiz, dist li peres, *par* coi t'engenui ?
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 135^b.)

Ne sai se *par* boen coer le fist.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 5842, Andresen.)

Clyges, *par* quele entention
Je sui tos vestres me desist
S'amors dire ne li fesist ?
De coi le puis jou justicier,
Par coi me doie tant prisier
Que dame me face de lui.
(*CAREST.*, *Cliget*, Richel. 375, f° 276^a.)

Mes je ne sai *par* quel pechié
Est au franc home mescheu.
(*Chev. au Lyon*, 2918, Holland.)

Qui *par* amors e *par* franchise
Se poroffri de mon servise.
(*Ib.*, 5979.)

Per la grace de Deu... et *per* le conseil
des eschevins. (16 déc. 1239, Arch. mun.
Metz, cart. 123.)

Ont mis lour saez a ces lettres *per* ma
proiere. (Mai 1249, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Cist vandaige sont fait *per* mon creant et
per mon los. (Sept. 1255, S^{ie} Glossinde, Le-
moncourt, Arch. Mos.)

Car *par* nature
Aimme on la belle creature,
Quant on voit sa douce faiture,
Et *par* raison
Doit on amer son maintien bon.

(VICONTE D'UNOÏ, *la Lande doree*, Richel. 24432, f°
24^a.)

Il defailloient *per* granz langors. (*Ami et
Amile*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 81.)

Et c'il l'ont mort *par* force. (*Ass. de Jér.*,
t. II, p. 216, Beugnot.)

Par l'acheson de cele general clause.
(*Decretales*, ms. Caen, f° 7^a.)

Ma pucele va tuer
Deux chapons *par* deporter
A la sauce aillie.
(COLIN MUSER, *Chans.*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I,
225.)

Quant elle a, *par* folie, fait fornication.
(*B. de Seb.*, VII, 866, Bocca.)

Car qui *par* conseil folle on dit qu'il
folle saigement. (*Perceval*, f° 15^e, éd.
1530.)

— *Par* ilant, à cause de cela ; voir
TANT.

— *Par* tant, à cause de cela ; *par*
tant que, parce que ; voir TANT.

— *Par* ce, c'est pourquoi :

Par ce siut bien apres. (*Job*, p. 505, Ler.
de Lincy.)

Il est minuict ; *par* ce marche plus viste,
Monte au chasteau, ot demande Pougny.
(RONSARD, *Œuv.*, III, 409, Bibl. elz.)

— *Parce* que, loc. conj., attendu que,
vu que :

Et *par* ce ke nos veons ce ke fait est, nos
merveilhons nos del force del faiteor. (*Job*,
p. 478, Ler. de Lincy.)

Par ce ke la fumeie tuerblet l'oelh, si at
nom la confusions de nostre pense fumeie.
(*Ib.*, p. 459.)

— *Parce* peut être séparé de *que* par
quelque incise :

Par ce est dit u li sainz hom demo-
roit, ke li merites de sa vertu soit expres-
seiz. (*Job*, p. 441, Ler. de Lincy.)

Par ce l'apelent li Grezois
Les amours de sapience
Que en aus ot plus de science.
(*Guizot*, *Bible*, 66, Wolfart.)

C'est *parce*, respondi Adamas, que Dis
et Hercule sont des hommes, et non pas
des dieux. (D'URFÈ, *Astree*, II, 8.)

— *Par* indique la manière :

Kar vasselago *par* sens nen est folie.
(*Rol.*, 1724, Müller.)

Li quens Rollanz *par* peine e *par* ahans,
Par grant dulur sunet son olifan.
(*Ib.*, 1761.)

Et parole *par* couverture
De la prison ou il tert mis.
(*Chev. au Lyon*, 1938, Holland.)

Par orgoil e *par* hatie
La cité unt dunc envaie.
(*Cong. of Irel.*, 1684, Michel.)

Et furent .xii. tuit *par* conte. (*Artur*, Ri-
chel. 337, f° 69^b.)

Ma fille m'apporte un pigne
En sa main, *par* cortoisie.
(COLIN MUSER, *Chans.*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*,
I, 225.)

Quant il pendi en crois por nous
Et que il dist a l'un de vous :
Mere, voici ton fils Jehan.
Et puist dit a l'autre *par* sen :
Jehan, dist il, voiz ci ta mere.
(*O intererata*, Richel. 837, f° 178^a.)

Robins *par* douçor
Li fit le jeu d'amours.
(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 163 v^a.)

Que toutes les cites communes de Lom-
bardie amenderoient a l'empereur çou
qu'il li avoient meffait *par* v^e. chevaliers a
mener .ii. ans a lor coust en le tiere d'Ou-
tremer. (*Chron. d'Ernoul*, p. 454, Mas-La-
trie.)

Bel *par* non pareil merveille.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 38^f.)

Les quittons des maintenant en com-
mun de tous leur mesfaits dessusdz ou
autres quel qu'il soient, perpetrez et com-
miz jusques au jour de huy *par* maniere
de communauté. (2 mai 1332, *Cart. d'Ou-
denbourg*, p. 14, Van de Castele.)

Il comme il souloit *par* maniere de cou-
sinage commença parler a elle. (L. DE PRE-
MIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 215 v^a.)

— *Par s'unit* pour former des locutions adverbiales de manière :

1° Avec un substantif :

— *Par aramie*, avec force, avec vivacité ; voir ARAMIE.

— *Par compas, par grand compas*, très régulièrement :

Fundeie fu la sepulture
Tot *par compas* et *par* mesure.
(Brut, ms. Munich, 3551, Vollm.)

Or vont les dames a le glise
Par grant compas, par grant devise.
(Parton., 10711, Crapelet.)

Voir un autre exemple à COMPAS.

— *Par compasseure*, très régulièrement ; voir COMPASSEURE.

— *Par contencion*, à l'envi ; voir CONTENÇON.

— *Par droit*, à bon droit, justement :

Sicum om *per dreit* son fradra salvar dist.
(Serm. de Strasb., I, 4, Koschwitz.)

Ce puet on *par droit* tesmoigner.
(Cleomades, Ars. 3442, f° 8 r°.)

Quiconques vuet autrui blamer
Bien ce doit en soi aviser
Que il si nes et si purs soit
C'om ne puist lui blamer *par droit*.

(ROB. DE BLOIS, Poés., Richel. 24301, f° 475 v°.)

Il (le siecle) est ses de tout bien *par*
N'uevre d'eur venir n'i doit. [*droit*]
(JEHAN DE LA MOTE, li Regret Guillaume, 1169, Scheler.)

Li chevaliers iestes *par droit*
Qui tant m'amies de vraie amour.
(Id., ib., 2183.)

— *Par esgart*, avec justice, équitablement ; voir ESGART.

— *Par esmerveille*, merveilleusement ; voir ESMERVEILLE.

— *Par estable*, régulièrement :

S'amosne a quatre termes l'an,
Segon l'istre Gelasian
De qui seguit la seinte vie,
Departir seut *par estable*.

(ANGIER, Vie de Saint Grég., 1561, P. Meyer.)

— *Par fin*, tout à fait ; voir FIN.

— *Par loisier*, à loisir ; voir LOISIER.

— *Par loisir*, à son aise :

De la vile issent belement *par loisir*.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 52b.)

Mais or porra *par loisir* refroidier,
(Raoul de Cambrai, 6075, A. T.)

S'en mengerent toutes et tuit,
Tout *par loisir* et par deduit.
(Du Prestre et du Chevalier, 333, Montaiglon et Raynaud, Fabl., II, 57.)

Voir d'autres exemples à LOISIR 2.

— *Par loisor*, à son aise ; voir LOISOR.

— *Par maistrerie*, excellemment ; voir MAISTRIE.

— *Par non*, formellement, positivement ; voir NON.

— *Par ordinacion*, en ordre, l'un par l'autre ; voir ORDINACION.

— *Par outrage*, avec excès ; voir OUTRAGE.

— *Par raison*, raisonnablement, modérément :

Les deux levretes ne sont pas
Tenvones, mais *par raison* grossetes.
(PHIL. DE REMI, Jean et Blonde, 309, Bordier, p. 221.)

Les blanches vignes furent engellees,
mais encor en y eust il des bonnes *par*
raison. (JACOMIN HUSSON, Chron. de Metz,
p. 138, Michelant.)

— *Par semblant*, de manière à faire voir, à faire connaître ; voir SEMBLANT.

— *Par usage*, habituellement ; voir USAGE.

2° Avec un adjectif ou un participe :

— *Par aparent*, en apparence ; voir APARENT 1.

— *Par avenant*, comme il convient ; voir AVENANT.

— *Par especial, par special*, spécialement, surtout :

Les troubles estoient lors grands par
tout le royaume de France, et *par special*
dans Paris. (PASQ., Lett., VII, 10.)

Voir un autre exemple à ESPECIAL.

— *Par expres*, surtout :

Mais je croy le temps est venus
Qu'ils ne seront plus creus ;
Car li mondes voit *par expres*.
Leurs oultrages et leurs exces.
(H. BONNET, Apparit. de J. de Meun, f° 25, Biblioph. fr.)

De tous ceux cy les uns portent le fruit
petit, *par expres* les blancs. (LIEBAULT,
Mais. rust., p. 452, éd. 1597.)

— *Par igal*, également, d'une manière égale, pareillement, à conditions égales, par parties égales :

Li quens Hervis lo depart *par iguel* (le
[vin.]
(Les Loh., Richel. 1622, f° 227 r°.)

Et dist : Chevalier, s'il te plait
A moi joster *par igal*,
Pren ton escu et ton cheval
Et ta lance ; si joste a moi.
(CHREST., Chevalier de la charrette, p. 27, Tarbé.)

Se ce fust *par ingael* que ly jeus fust partis,
Espoir que Sarrasin nous eussent soumis.
(Chev. au cygne, 17413, Reiff.)

Voel a vos partir *par ingal*
Et joie et doel et bien et mal.
(Du roi Guill., 291, Michel.)

Se il i a .i. pou de mal
Le bien l'ensieut tot *par igal*.
(Eneas, ms. Montp., f° 195b.)

Or furent a pié *par igual*.
(REN. DE BEAUJEU, li Biais Desconneus, 450, Hippau.)

Asez sunt partiz *par engual*
Et tut sunt mult bon vassal.
(Protheslaus, Richel. 2169, f° 9°.)

Grans est li dieus, grans est li maus,
Asses est partis *par ingaus*.
(GAUT. D'ARR., Eracl., ms. Turin, f° 13°.)

Et jou te commandai
Que tu donnasses, sans delai,
Tous les deniers de mon coval
A povre gent, tout *par ingal*.
(MOUSK., Chron., 6174, Reiff.)

Encor vaut ele a el,
.xv. en a *par iguel*.
(De l'Eschacier, Jub., Jongleurs et Trouvères, p. 162.)

Bauduwins trait l'espee, trençant que Durendal,
Et li bastars la soie qui trence *par ingal*.
(Baud. de Seb., t. II, p. 431, Bocca.) Impr. parjugal.

— *Par semblable*, semblablement :

Bertran bailla a chacun de nos seigneurs
un pan de mur, un a monsieur le mareschal,
et l'autre a Partenay, et *par semblable*
a tous les autres, chacun selon son estat.
(MENARD, Hist. de B. du Guescl., p. 509, éd. 1618.)

— *Par tapin*, en tapinois ; voir TAPIN.

— *Par voir*, vraiment ; voir VOIR.

3° Avec un adverbe :

— *Par ensemble*, ensemble :

Adviserez *par ensemble* ainsi que vous et
eux verrez que bon sera. (24 av. 1496,
Lett. de Ch. VIII, Arch. de l'Etat de Lucerne,
France, trait. d'amit., I.)

Et lors nous conclurons *par ensemble* ce
qui sera de faire. (DU VILLARS, Mém., V, an
1554, Michaud.)

Mais qui es tu, toy ? ou bien quelle
Affaire avons nous *par ensemble* ?
(J. A. DE BAIF, le Brave, II, 4, éd. 1573.)

— *Par suivi* d'un participe présent
équivalent au gérondif latin :

Par la rente paant. (Fév. 1239, Arch.
Vosges, H, Flabémont.)

Par pais faisant mes sires Cherbor desor
dit raportat et dist devant nos ke... (Mai
1248, Cart. de l'abb. d'Orval, t. II, f° 53,
Cherves, Arch. de l'Etat à Arlon.)

Se aucuns d'eus en i avoit qui remanoir
vosissent, il auroient toutes leur teneures,
par rendant au roi une some d'avoir chascun
an por treu. (GUILL. DE TYR, X, 27, P. Paris.)

Li devons delivrer *par* le domaige paiant.
(1276, Charmes, 2, Arch. Meurthe.)

Et le demandoient (l'heritage) *par* les
loiaus cous rendans. (1277, Lett. de J. de Joinv.,
Ruetz, Arch. Haute-Marne.)

Et nous acorder *par* bouce pariant s'il
puent. (20 juin 1291, Flines, Arch. Nord.)

Par faisans chascun an quatre livres de
tourn. de rente au dit commandeur. (1355,
Reg. du chap. de S. J. de Jerus., Arch. MM
28, f° 6 r°.)

Il sera quittes de ces dictes quatorze

mines de blé *par* paient... (1367, N. Dame de Voisins, Arch. Loiret.)

Et dubt li roys de Navarre adonc *par* paix faisant deffier le roi d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, IV, 254, Luce, ms. Amiens, f° 100.)

De Jaquemes Cappette, pour et a cause de certaines rentes que il tenoit a cence dudit deffunct, *par* rendant, chacun an, .xxi. rasières de blé. (1454, *Compte de l'exéc. test. de Jehan Carlier, dit Des-camps*, Arch. Tournai.)

— *Par* suivi d'un infinitif tient lieu de *en* avec un participe présent :

Il voient bien, ce dient il, que ele ne puet estre prise *par* afamer. (*Artur*, Richel. 337, f° 41^c.)

Maix jai de ceste prison
N'istrai *per* guilleir.

(PERRINS D'ANGINCOURT, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 v°.)

Par citholer l'en devient bon citholeur. (GRESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 368^b.)

— *Par* *coi*, de manière que :

Leur cuissieres osteront trestous communement, *Par* *coi* aler peussent trop plus legierement. (Cuv., *Du Guescl.*, 5973, Charrière.)

— *Par* *ainsi que*, ainsi que, de même que :

La dite treve *per ensi que* nos l'avons donec donera, tendra et confermera a l'autre partie. (1311, Arch. Fribourg, *Trait. et Contr.*, n° 269.)

— A condition que :

Li eschievin ont doneit a hiretage le porte d'Arras *ensi que* elle ciet a Regnier Daire, por demi marc de rente *par an*, *par ensi ke* il i doit metre en esmildrement de la porte, 20 liv. de paris. (7 déc. 1258, *Reg. aux briefs*, f° 97, Arch. mun. Douai.)

Se li manda c'un jour averoit il *par ensi que*, si il ne li delivroit çou qu'il devoit delivrer, il feroit tous les Sarrasins qui dedens Acre estoient les tiestes cauper. (*Chron. d'Ernoul*, p. 276, Mas-Latrie.)

C'est nos gres qu'il le vendent, *par ensi ke* l'argent doudit vendage il doivent contourner et convertir en ouvrages pour le fremetet de no dicte ville. (19 mai 1340, *Charte du comte Guillaume II*, Arch. Mons.)

— *Par si que*, à condition que, pourvu que, supposé que, afin que; voir *Si*.

— *Parce que*, à condition que :

Et enfin ilz se rendirent *parce qu'ilz* s'en yroient sauve leurs corps et leurs biens. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1424, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Par que*, afin que :

En ung chastel sor mer estoient
Cent chevalier, qui la manioient
Pour aus et le pais desfendre,
Par que nus ne les pouist prendre.

(*D'une seule Fame qui servoit .c. Chevaliers de tous poins*, Moutaignon, *Fabl.*, I, 294.)

— *Par un petit*, peu s'en faut, peu s'en fallut que; voir *Petit*.

— *Par poi*, *par un poi que*, peu s'en faut, peu s'en fallut que; voir *Poi*.

— *Par* indique encore la distribution :

Quant *par* pieces l'out detrenchié.
(WAGE, *S. Nich.*, 1092, Delius.)

Les fourmens et les orges il les ravoient mis *par* monciaus en mi les champs. (JOINV., XXIX, Wailly, éd. 1867.)

Papier journal, a inserer... jour *par* jour les memoires de l'histoire de sa maison. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. xxxiv, p. 132, éd. 1595.)

Consulter sur la préposition *PAR* G. Raithel, *die allfranzösischen Praepositionen*, 1^e partie, Göttingen 1875, dont nous avons en général suivi le plan.

2. *PAR*, *per*, particule augmentative, et jouant le rôle d'un superlatif, comme le *per* latin joint aux adjectifs et aux verbes, *pergrandis*, *peramare*. Le *par* de l'ancien français donnait aux adjectifs et aux verbes, et quelquefois aux adverbes, la même force que le *per* latin; mais il avait cela de particulier que, modifiant un adjectif ou un participe passif, il se construisait généralement avec tmèse. Très souvent aussi il se construisait *par* tmèse quand il se rapportait à un verbe :

A, las pecables, cum *par* fui avoglot !
(ALEXIS, str. 79^a, XI^e s., Stengel.)

E de sa lei mult *par* est saives hum.
(ROL., 3174, Müller.)

Li amiralz mult *par* est riches hum.
(Ib., 3265.)

Sur lui se pasmet, tant *par* est anguissus.
(Ib., 2880.)

Tant *par* est blancs cumo flur en estet.
(Ib., 3162.)

Tant *par* est belz.
(Cant. des Cant., 18, Stengel.)

Respondu unt grant e petit
Que merveilles *par* a bien dit.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5815, Michel.)

Ainz qu'il *par* soit dol tot lassez.
(CHRÉST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 47^b.)

Trop *par* sont bon por vuider escuele.
(R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 18 r°.)

Veez, seignor, quar en parlon,
Com *par* sont ore d'un semblant ?
(FLOIRE et Blanche, 2^e vers., 3028, du Ménil.)

Cil qui les fist moult *par* fu sages.
(Ib., 1^e vers., 1624.)

Moult *par* pocs amer
Celui ki vos done santé.
(PERCEVAL, ms. Mons, p. 10, Potvin.)

Ha ! Joseph, distrent il, beau sire,
Que feron ne que porron dire ?
Tu nos *par* as toz esperduz.
(EVANG. de Nicod., 2^e vers., 809, A. T.)

Si *par* m'avoient acouré
Que ne sentois point mon cuer.
(G. DE COMCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 106^d.)

Tant *par* iert laide a desmesure
Que...
(Ib., *ib.*, f° 182^e.)

Est cis hons si tost convertis ?
Ansi *par* estoit parvertis.
(DOLOP., 8041, Bibl. elz.)

Par .c. fois soiez bien venu ;
Moult vos *par* est bien avenu.
(Ib., 485.)

Moult *par* estoit de grant savoir.
(Ib., 471.)

Qant li sergenz son signor voit,
Moult *par* ait de mort grant dotance.
(Ib., 10000.)

Chevalier, dames et puceles,
Escuier, vallet, damoiselles
Ne dient de lui se bien non :
Trop *par* est de gentil renon.
(Ib., 781.)

La reine
Qui tant *par* est bele meschine.
(Ib., 2556.)

Moult *par* ai ma paine en bel lieu assise.
(BLOND. DE NELLE, *Chans.*, II, Tarbé.)

Par le conseil Guion sont François desarmé :
Hé ! Diex ! com il *par* furent gentilment aces-
[mé l
(*Chans. d'Antioche*, II, 249, P. Paris.)

Moult *par* faisoient a proisier.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3261, Hip-
peau.)

Giglains a le plance s'aresté,
Quant il ne pot avant aler,
N'ariere ne puet retourner,
Tant *par* estoit la plance estreite.
(Ib., *ib.*, 4470.)

Berte, ma belle fille, plaine de gentelise,
Com *par* estiez douce et plaine de franchise.
(Berte, 2380, Scheler.)

Moult *par* ot li dux Namles loial cuer et hardi,
Par son hardement furent puis maint Turc as-
[sailli.
(Ib., 2587.)

Jai en amor de si povre tousete
N'averies honor, trop *per* sui jonete.
(Belle Aelis, ms. Berne 389.)

De chanter me vient talens
Par boine amour ki los siens fait joians,
Car il n'est nus, tant *par* ait amis grans,
Que lors k'amors li fait son mal sentir,
Par .i. regart qu'elo li fait coisir
Ne deviegne haus et lies en tous sens.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 333^e.)

Li cuers me faut, tant *par* ai jou juné.
(Huon de Bord., 3203, A. P.)

Ce sachies bien qu'il firent a cele pointe
si bel gaaing et si riche, que de prisons,
que de chevaus, que d'autres richasces,
que li chastiaux en fut *par* riches plus de
.xi. ans apres. (*Tristan*, Richel. 1434, f°
14^a.)

Lors *par* furent il si entrepris qu'il ne
sorent que fere. (G. DE TYR, XVI, xi, Hist.
des crois.)

S'il perdoit l'aide du comte de Triple, il
par avoit tot perdu. (*Cont. de G. de Tyr*,
Martene, t. V, col. 597.)

Le roy Phelippe... s'abandonna a la luxure
et avoultire, qui *par* estoit trop honteuse
chose a si hault homme. (*Grandes Cron. de
Fr.*, Phelippe I, 2, P. Paris.)

Tant *par* estoit le roy Dagobert mué de
tel comme il souloit estre. (*Ib.*, V, xi.)

De par le roy son pere, qui tant par fu hardiz.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 803, Charriere.)

Quant li contes Derbi et se route par furent venu devant. (FROISS., *Chron.*, III, 58, Luce.)

Tant dura le chapliz que heure sembla aux juges que c'estoit par assez. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 35, Peigné.)

De cette manière de parler, la langue moderne a conservé la locution *par trop*, suivie d'un adjectif ou d'un verbe; cela est *par trop* fort; c'est *par trop* se moquer.

3. PAR, voir PART.

4. PAR, voir PAIR.

PARABANDE, s. f., balustrade :

Parabande. The rail that runs along on a rank, of balliflers in a terrace, etc. (COTGR., 1611.)

— Brise-vent :

Je ne loue les *parabandes* qu'aucuns font es colombiers, pour parer la bize aux pigeons : attendu que cuidans les accommoder en un temps, ils les incommodent en un autre : qui est lors que le vent de midi souffle, lequel entrant dans le colombier, comme par un entonnoir a cause du rehaussement des murailles sur la couverture, y tourmente fort les pigeons. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 8, éd. 1605.)

PARABANDONNEMENT, *parhabandonnement*, adv., avec un abandon entier, sans mesure :

Et apres ce que Neron *parhabandonnement* fut tout tresbuché et cheu en glouttonnie et en luxure. (BOCCACE, *Nobles math.*, VII, 4, f° 175 v°, éd. 1515.)

PARABATRE, -*battre*, v. a., abattre de fond en comble, détruire entièrement :

Car tant par eroient semez
En esemplaires recitez
Parmi lu monde, loing e pres
Oe par nule aventure mes
Ne seroient *parabatuz*,
Tant par erent partot qenuz.

(FRÈRE ANGLER, *Vie de S. Greg.*, 2809, Meyer.)

Et s'envinrent de rechief (les Gantois) a Male, l'ostel dou conte, et le *parabatirent*. (FROISS., *Chron.*, X, 61, Kerv.)

Puis se depart le galicque estandard
Mieux que plus tart pour itaulx *parabatire*.
(*Poés. fr. de G. Aliene*, Voy. et conq. de Ch. VIII, Brunet.)

1. PARABLE, adj., qu'on peut arranger :

Solubilis, solitable, desliable, delivvable, *parable*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

— Qui peut se parer :

Vos œuvres (de la Nature et de Vénus)
[sont incomparables]
Naturellement en tout *parables*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 480^a.)

2. PARABLE, -*able*, s. f., parabole :

Parla au[s] turbes et lor dist .iiii. *parau-*

bles. (BRUN. LAT., *Tres.*, Append., p. 638, Chabaille.)

Mist avant une *parable*. (Id., *ib.*)

Li sages... gardera les racontemens d'ommes qui furent bien conneu et bien nommé et enterra ensamble es voidies de *parables*. (*Bible*, Maz. 684, f° 45^a.) Lat., In *versutijs paraboliarum*. (Eccli. xxxix, 2.)

Les .iiii. livres Salemons dont li premiers est appelé en ebreu *parables*. (*Li premier livre Salemons*, ms. Berne 590, f° 45^b.)

— Terme de rhétorique, le style :

En ceste science (rhétorique) ce dit Tullis, a .v. parties; ce sont : Trovemens, ordre, *parables*, memoire et parleure. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 473, Chabaille.)

Parables est li atornemens des paroles et des sentences avenables a ce que il a trouvé; car trover et penser po vaudroit sanz les paroles acordans a sa matiere. (Id., *ib.*)

PARABOLAINE, s. m., celui qui use de paraboles; menteur :

Et dit la loy civile que pour ce qu'ilz (les theologiens) sçavent user de telles paraboles de divers entendemens devant les princes et seigneurs ilz doyvent estre appelez *parabolains*, et ainsi sont nommez en droit. (*Songe du Vergier*, c. LI.)

Ainsi font mes compaignons de leur cousté; dont par adventure sommes dictz *parabolains*, au long faucile et au grand code. (RAB., *le Quart livre*, prologue, éd. 1548.)

PARABOLE, s. f., fable, sujet de récits malins :

France est tornee en *parabole*,
Et a grant honte et a meschief,
Si c'om dist, par défaut de chief,
Fole creance et convoitise
A France a confusion mise.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1629, Buchon.)

— Mensonge, feinte :

Lors furent Flamans touz enclos
Que pas eschaper ne pvoient,
Et quant celz de Flandres se voient,
Qui sont ainsinc avironnez,
Moult doucement abandonnez
Se sont vers le roy de parole;
Mes tout estoit en *parabole*,
Car de lor bouche une disoient
Et lor cuer autre pensoient.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 84.)

— Parole :

Vos *paraboles*
Sont tres frivoles.

(*Blason des faulces amours*, p. 243, ap. Ste-Pal.)

Cf. PARABLE.

PARABOLEUSEMENT, adv., en paraboles :

Parlant *paraboleusement*. (GREVIN, *des Venins*, Disc. sur l'antimoine, éd. 1568.)

PARABULE, s., terme de médecine :

Ces pustules viennent aucunes fois de boire et mengier, et pour ce aucuns saiges les appellent *parabules* pour ce qu'elles viennent de trop larges pastures. (CORBI-

CHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 127^a.)

Cf. PABULE.

PARACOMPLIR, v. a., parachever :

Pour lesquels choses faire, accomplir et parfaire et *paracomplir* de point en point comme conscience et raison le voelt. (1371, *Cart. de l'abb. St Medard*, f° 99 v°, Arch. Tournai.)

..... Ou quel mariage et aux convenances d'icelli, ledit Jehan Veillaine eust donné a sa dicte fille, entre les autres choses, et en augmentant icelluy mariage, aucuns hiretages scitues et assiz en l'eschevinage de Tournay, pour *paracomplir* icelluy mariage. (25 février 1399, *Escripl. Jehan de Bringles*, Chirogr., Arch. Tournai.)

PARACELLE, s. f., sorte d'herbe, l'a-brus precatorius :

Paracelle, c'est une herbe dont les feules ressemblent a feules de l'arbre ou croist la rigolice, ou est semblable a une herbe que l'on appelle listrage, et a semence rouge et ronde a maniere de ciche. Sa racine est longue et grosse et a couleur jaune. Aucuns l'appellent herbe basilique pour ce qu'elle a vertu venimeuse... Elle croist en lieux plains et sablonneux. (*Grant Herber*, p. 101, Camus.)

PARACEUVE, voir PARASGEVE.

PARACHEF, s. m., parachèvement; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du commencement du xvii^e siècle :

Apres le *parachef* se juge le bastiment ou l'œuvre. (MELART, *Hist. de Huy*, p. 381, éd. 1641.)

PARACHEVABLE, adj., qui peut être parachevé :

L'exécution contre icelluy commencée declarée contre eux *parachevable*. (1571, *Coutumes de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 885.)

PARACHEVEUR, s. m., celui qui paracheve :

Executor, executeur, *paracheveur*. (*Calépin dict.*, Bâle 1584.)

PARACHUTER, v. n., achever, parachever :

Estans sur le point de leur victoire, les tenebres intervenues, cesserent : et, tenans ladicte victoire entre les mains, la laisserent et la remirent au lendemain que le soleil eut ramené ses chevaux boire de la mer, comme disent les poetes; et lors ils *parachuterent* d'accabler. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2^e disc., p. 754, Buchon.)

PARACLIN, s. m., le Paraclet, le Saint-Esprit :

L'auteur de l'Hist. des Trois Maries, parlant de l'architriclin des noces de Cana, ajoute : « Ne sçay s'il fu du *paracelin*. » (*Trois Maries*, p. 134, ap. Ste-Pal.)

PARACOMPAIGNIER, v. a., escorter :

Aucuns des principaus de Messeigneurs

(les eschevins d'Amiens) yront audit voyage bien et honnetement *paracompaingnez* pour l'honneur de la ville. (Avril 1499, *Sentence contre un faux monnayeur*, Reg. aux deliberations de l'eschevinage d'Amiens, t. xviii, f° 95.)

PARACOMPLIR, *-yr, peracc.*, v. a., accomplir entièrement, parachever :

Quant avrai

Lu serrement *paracompli*.

(FRERE ANGER, *Vie de S. Gregoire*, 2864, Meyer.)

Se li home qui ont pris le respit se despaisent tuit ensemble por cause souffisant ou aient autre loial essoigne, ou il n'en demeure que .i. ou .ii., liquels nombres ne souffist mie a jugement fere, li autre home *paracomplissent* et facent le jugement dedenz le respit qui reuint. (P. DE FONT., *Cons.*, XXI, 19, var., Marnier.)

Demain sera *paracomplye*

Du saint martyr la passion.

(*Myst. de S. Did.*, p. 136, Carnandet.)

Elle le pressoit tousjours de *paracomplir* le mariage dont il avoit fait la promesse. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXVII, Jacob.)

Jurerent et firent serement les parties a loyaument et fermement *paracomplir* et entretenir ledit traicte. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 127, Soc. de l'H. de Fr.)

Adfin que son sacrifice *fuist* parachevé et *paracompli*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 67 v°.)

Quant le roy Nagor eust ouy le conseil du bachelier il luy sembla moult bien. Si delibera lors qu'il le feroit ainsi. Et pour le *paracomplir* il fist porter grant quantité de boys sur le mont. (*Perceforest*, vol. VI, ch. VIII, éd. 1528.)

La sont en piteuse ordonnance

Les ames des bons trespasses

Pour *paracomplir* leur penance

D'aucuns de leurs vices passes.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 15822, G. Paris.)

Toutes ces choses *paracomplies*. (*Violier des Hist. rom.*, p. 363, Bibl. elz.)

PARACORER, *paracurer*, v. a., percer le cœur, tuer :

Cils dols l'aurat en quor *paracurede*.

(*Alexis*, str. 80°, xi° s., Stengel.)

Ce me *paracore*.

(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 31°.)

PARACURER, voir PARACORER.

PARADISSET, s. m., dimin. de paradis :

C'est ung petit *paradisset*,

Plus ne pœuit il estre embely

De la matiere dont il est.

(LEFRANC, *Champ. des Dan.*, Ars. 3121, f° 16°.)

PARADMIRABLE, *paramm.*, adj., très admirable :

Certes glorieuse elle est (ta fortune) et tres excelse sur toute commune condition ailleurs *parammirable*. (G. CHASTELLAIN, *Adv. au duc Charles*, VII, 315, Kerv.)

PARADOUSE, *-ouze*, s., mot plaisamment formé sur paradis :

Li saintz esperiz

De la seue ame s'entremete

Tant qu'en *paradouse* la mete

Deus liues outre paradis.

(*Renart*, Br. xvii, 1668, Martin.)

On parle des livres qui font miracle, mais celui l'a fait : car il a fait pleurer a force de rire ce messer cancre de Democrite, qui m'a juré sur sa part de *paradouse* qu'il y avoit plus de quinze ans qu'il n'en avoit fait autant. (CHOLIERES, *Apresdinees*, VI, f° 211 v°, éd. 1587.)

Argot, *paradouze*, paradis.

PARADOXE, adj., paradoxal, au-dessus de ce qu'on peut croire, extraordinaire :

Voila un discours *paradoxe*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, f° 383 v°, éd. 1588.)

François I, pour les *paradoxes* vertus qu'ils recogneut en luy, le choisit pour recevoir l'ordre de chevalerie par ses mains. (E. PASQ., *Rech.*, vi, 18, éd. 1643.)

La renommee de ses *paradoxes* valeurs. (ID., *Lett.*, V, 13, éd. 1723.)

Le roi lui fit (à Biron) cet honneur de le choisir sur tous les seigneurs de la France pour aller jurer la paix a Bruxelles entre les mains de l'Espagnol, comme celui qu'il estimoit en avoir esté le premier promoteur par ses grands et *paradoxes* faits d'armes. (ID., *ib.*, xvii, 4.)

Une religion neufve, *paradoxe* et bastarde. (N. PASQ., *Lett.*, vii, 4, éd. 1723.)

Par ses actes *paradoxes*. (ID., *ib.*, vii, 9.)

Il est donné par l'Académie comme vieilli.

PARADOXEMENT, adv., paradoxale-ment :

Chose certainement digne d'estre outre les susdits et plus profondement enquis et recherchee par le sublime esprit de vostre excellence, qui nous a illustré et esclarci tous les mouvements des cieus, avec plusieurs autres belles parties de la philosophie, et ce *paradoxement* et contre l'opinion de tous les antiques. (*Descr. du Nil*, p. 281, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

PARADVANT, voir PARAVANT.

PARADVISÉ, adj., bien avisé :

Ne eurent oncques l'advis, l'espace ne l'audace de tirer ung seul engien sur leurs ennemis, faisant leur retraicte, lesquels ils eussent legierement attains et travaillez, s'ils eussent esté *paradvisez* de leur faict. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccii, Buchon.)

PARAFAITIÉ, part. passé, muni, doué, habile :

Haute prouee de sens *parafaitie*.

(ADENET, *Enf. Ogier*, 7513, Scheler.)

Amis, dist li dux Bueves, bien estes enseignies Et de haute prouee duis et *parafaities*.

(ID., *Buev. de Com.*, Ars. 3142, f° 185°.)

Sa gent enmaine Bueves conmes vassaus prisies, Bien samble en son retraire d'armes *parafaities*. (ID., *ib.*, 1993, Scheler.)

PARAFE, *-affe, -aphe, parr.*, s. m., paragraphe :

Le .iiij. chappitre contient trois *parraphes* du monde, de la mort, et de l'ame. Le .iiii.°.

touchant l'estat et propriété des roys et des princes avec ung *parraffe* de justice et ung *parraffe* du bien commun. (*Rozier des guerres*, Richel. 442, f° 55 r°.)

Sur ce *paraffe* l'en peut faire une telle question. (*Coust. de Norm.*, f° 4 v°, éd. 1483.)

PARAFERMER, *paraffremer*, v. a., affermir complètement :

Puis demora Looys grant pieche en la ville tant que la pais fut *paraffrenee*, et puis s'en alla. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 205, Michel.)

PARAFFREMER, voir PARAFERMER.

PARAFOLER, *-oller, per.*, v. a., battre à coups redoublés, couvrir de blessures et de plaies, maltraiter :

Sa mere s'i met d'autre part

Por *parafoler* le musart.

(*Parton.*, 4025, Crapelet.)

Il convient que je *parafolle*

De tous pointz ce Pleige d'autant.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 365, Jacob.)

Vous me *parafollez* a me faire parler. (LOUIS XI, *Nouv.*, xx, Jacob.)

PARAFRENASIE, s. f., commencement de frénésie :

Aucunesfoiz elle (cette maladie) vient de fumees qui du corps montent au cervel et le troublent et de ce vient une maladie que on appelle *parafrenasie* qui n'est pas vraye frenasie mais peu s'en fault. (CORBUCHON, *Propriet. des choses*, vii, 4, Richel. 22533, f° 102°.)

1. PARAGE, *-aje, -aige, parr.*, *pair.*, *per.*, s. m., famille, parenté :

A grant poverté deduit sun grant *parage*.

(*Alexis*, str. 50°, xi° s., Stengel.)

Li miens amis, il est de tel *parage*

Que neuls on n'en seit conter lignage.

(*Cant. des Cant.*, 14, Stengel.)

Et de Loon fu il nez et estrais,

Et de *paraige* del miex et del belais.

(*Raoul de Cambrai*, 2445, A. T.)

Si cum humes de bas *parage*.

(*Brut*, ms. Munich, 1608, Vollm.)

Deffent l'onour de ten *parage*,

Fius Dieu devenis en batesme.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, ccxvii, 3, Van Hamel.)

Ja n'i ara gardé *parage*,

Ne amisté ne cousinage.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 45°.)

Ne me voel pas pour toi honnir :

Pucele sui de haut *parage*.

(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 316°.)

Seigneurs, dites moi verité,

Estes vous touz d'un paranté,

Frere ou cousin ou d'un lignage ?

Bien semblez estre d'un *parage*.

(GEOFF., *vii. Estax du monde*, Richel. 1526, f° 22°.)

Et par leur *parage* et par aus

Ont maint roi de France grevé.

(*Mousk.*, *Chron.*, 8461, Reiff.)

Ki puis s'en parti par *parage*.

(*Id.*, *ib.*, 18351.)

A ton *parage*, ne a toi,
Ne convient pas tel femme prendre.
(G. DE CAMBRAL, *Barl. et Jos.*, p. 100, P. Meyer.)

Ainc n'ot k'amors vausist
Gagier *parage*.

(GONTHIER DE SOIGNIES, 10, 55, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 23.)

Donc li ramentoit son *parage*
Ou tant a vaillans chevaliers.

(*De Berangier*, 58, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 254.)

Ciertes, dist li quens Renaus, vous i avez
menti, comme faus traitres que vous iestes
et bien devez dire teles paroles, car vous
iestes dou *parage* Guenelon. (*Chron. de
Rains*, c. xx, L. Paris.)

Amors ne set garder *parage*,
Amors fet fere maint outrage.

(*Castoiement aux Dames*, Méon, *Fabl.*, II, 213.)

Li eutimes est d'ome a sa parente, et li
pechies monte et abaise selonc ceu que li
parages est plus long ou pres. (LAURENT,
Somme, ms. Metz 665, f^o 24 v^o.)

La rente que je et mi *parraiges* d'Oseler
havons et devons avoir on puy de Sa-
lins. (1293, *Lett. de E. d'Oiselay*, Chambre
des compt. de Dole B 641, Arch. Doubs.)

An tot ton *parage* n'a qui ansin soit
apelez. (*Serm.*, ms. Metz 262, f^o 24^a.)

Quar lai ont monteit leis lignie des li-
gnies ou li *pairage* des *pairages* de Nostre
Signour. (*Psautier de Metz*, cxxi, 4, var.,
Bonnardot.)

Genealogia, *perage*. (*Gloss. lat. gall.*, Ri-
chel. I. 7692.)

Si fut chèrement tenu de ses parens
comme leur premier fils, et nourry joyeu-
sément, comme il appartient a enfant de
tel *parage*. (*Livre des faits du mareschal
de Boucicaud*, ch. iii, Buchon.)

Las, disoient ils, mais d'ou vient cest orage?
Or sommes nous affolez et perdus.
Gentil Bacchus, nostre Dieu de *parage*,
Nous lairras tu ainsi tous esperdus?

(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglogue sur le retour de
Bacchus*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 250.)

— Noble naissance :

Roins de *parage*,
Tornon arire a l'ermilage.

(*Tristan*, I, 2246, Michel.)

Puis querra, selonc son lignage,
A son fil feme de *parage*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 277, du Ménil.)

Ja por biautel ne por *parage*,
Ne per force, ne per avoir,
Par cointise, ne par savoir,
Por fermeté ne por donjon
Ne li eschaperà nos hons (à la mort).
(*Dolop.*, 3258, Bibl. elz.)

Ele n'i garde ricour ne *paraje*.

(*Chans.*, Maetzner, *Allfranzoesische Lieder*, p. 60.)

— A Metz, associations aristocratiques
qui détiennent tout le pouvoir adminis-
tratif et politique de la Cité, depuis l'ori-
gine de la Commune messine jusqu'à sa
fin, sauf durant la révolution démago-
gique amenée par la guerre en 1325 et en
1405. Les cinq *parages* primitifs étaient :
*Furne, Port-Saillis, Saint-Martin, Port-
Moselle, et Outre-Seille*, auxquels fut
plus tard adjoint le *parage* du Com-

mun. (E. DE BOUTELLER, *Guerre de
Metz*, Gloss., p. 488.)

Les *parages* de Metz n'étaient pas
des cantons, ni des quartiers de la
ville : il y avait six *parages*, cinq nobles,
et le commun. Les nobles étaient ori-
ginairement cinq familles illustres,
riches et puissantes, qui avaient obtenu
la plus forte part de l'administration de
la République et qui avaient, à la vérité
(et c'est ce qui a trompé D. François),
pris leur nom des cinq quartiers de la
ville, où selon toute apparence le chef
de chaque famille avait dans l'origine
sa maison et son habitation. Le *parage*
commun comprenait tous les autres
bourgeois, nobles ou roturiers. Les sim-
ples habitants qui n'avaient pas droit
de bourgeoisie n'étaient d'aucun *pa-
raige* ; si les deux époux étaient de
différents *parages*, leurs enfants pou-
vaient choisir celui que bon leur sem-
blait : ainsi un fils pouvait n'être pas du
parage de son père. Celui d'une de-
moiselle qui avait épousé un roturier
pouvait par là être d'un *parage* noble,
et celui d'une roturière qui avait épousé
un gentilhomme pouvait être du *parage*
commun, ce qui se perpétuait dans
leurs descendants, par où l'on conçoit
bien que tous les membres d'un *parage*
noble n'étaient pas nobles, quoiqu'ils
en fussent issus, ce qui les faisait nom-
mer *parentelle* et qu'un gentilhomme
dont les ancêtres remontaient à l'une
des cinq familles qui originairement
avaient formé les *parages* nobles pou-
vait être du *parage* commun. Toutes
les parties de l'administration de la ré-
publique étaient confiées à sept per-
sonnes, une de chacun des *parages*
nobles et deux du commun. Ce qui a
cessé immédiatement après la révolu-
tion de 1552. (BALTUS, *Suppl. au Vocab.
Austras.*)

Qui des *parages* de Mez sunt. (1214, *Paix
de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Li devant dit unse prodombres wardours
de la paix ne pueent ne ne doivent donner
as sergens devant dis plus de quinze livres
des communes amandes, et les doit on au
termine desos nommei remueur ; et cis
qui l'averai estei un termine non puet
estre dous ans apres ce qu'il l'aurei estei,
et n'en puet on nus panre en *perage* se en
commun non. (*Charte de 1292*, Moreau 211,
f^o 108 r^o, Richel.)

Tous li communs et li *parage*
Sont bien tenant d'ancienneteit
Qu'ils ne rendent point de dopmaige
Quant bancens ist de la citeit.

(*Guerre de Metz*, str. 34^a, E. de Bouteiller.)

A la requeste don maistre escheving, des

trezes, des contes jureiz de Mes de tous
les *parraiges* de Mes, et de toute la com-
muneiteit de la citeit de Mes. (1300, *Hist.
de Metz*, III, 255.)

Les noms des *parages* qui ont renné et
governé en Metz depuis l'an mil .ii. c.
jusques a present. (JACOMIN HUSSON, *Chron.
de Metz*, p. 52, Michelant.)

En la sepmaine de la Madellenne vint
a Metz ung appellez s^r Clement Coppe
Chausse, accompagnies d'un des maistre
d'ostel du roy de France. Et demandoit et
requeroit qu'il fust escript en *parages* de
la cité, pourtant que son pere y avoit estes ;
mais il avoit estes executes par justice ;
pour laquelle chose, le conseil en fut
assemble pour ly faire responce. Laquelle
responce luy fut faite, disant c'on n'avoit
point d'usaige, en la cité, de mettre gens
en *parage* ne en office de la cité, c'il n'es-
toient menant et residant a Metz ; et que,
pourtant que ledit s^r Clement n'y estoit
menant ne residant, qu'il heust patience ;
mais, quant il ly plairoit a y resider et de-
morer, on li feroit ce que a raison appar-
tenoit. Et ainsy ledit s^r Clement olt
responce raisonnable, et se ne s'en olt a
coy tenir, et se ne fuit point en *parage*.
(J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1480, Larchey.)

Nul autre n'y pouvoit aspirer ni parve-
nir (à l'eschevinage) s'il n'estoit des sus-
dites sept races, et les appelloit on les sept
parraiges. (CARLOIX, *Mém. de Villevieuille*,
t. VI, f^o 6, ap. Ste-Pal.)

Cf. Aug. Prost, *le Patriciat dans la
cité de Metz*, Paris 1873.

— Egalité de noblesse ; droit en vertu
duquel une petite partie du fief était
possédée par les puinés sans payer de
redevance.

Par la Coutume de Normandie, lors-
que les fils partagent les fiefs de leurs
pères, l'aîné prend les deux tiers, l'au-
tre tiers seulement appartient à ses
frères, en quelque nombre qu'ils puis-
sent se trouver : cependant, malgré
cette inégalité dans le partage, il n'y a
pas de différence dans la qualité de
leur possession, c'est-à-dire, l'aîné n'a
pas plus de droits honorifiques que ses
frères, et n'a pas de prééminence sur
eux, et c'est ce qu'on appelle *parage*.
(Goetsmann, *Traité du droit commun
des Fiefs*, II, 485.)

Sa verge d'or li rova prendre,
Et par *parage* od lui defendre.

(*Chron. de Geoffr. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. Angl.
Norm.*, I, 41.)

Denier mont mauves lingnage,
Denier met vilain en *parage*.

(*De Dan Denier*, ap. Jub. *Jongl. et Trouv.*, p. 96.)

Parraige est droit de tenir porcion d'au-
cun fié sans en poier servicé ne devoir.
(*Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 549, Beau-
temps-Beaupré.)

Quant gentilhomme marie sa fille ou sa
seur, il luy peut donner la tierce partie de
sa terre qu'il tient a la foy de son seigneur
et la luy garantir en *parage*. (*Ib.*, II,
549.)

Ceux qui tiennent de moi en *parage* ou

part prenant ou part mettant. (1360, Trillé, Terr. de la Trinité, f° 118 v°, Arch. Vienne.)

Et par raison de la dite terre et seigneurie est tenu de moy par *parage* ung fief. (1413, *Aveux du bailliage d'Eureux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Guillaume Fouquer, mon frere, tient de moy par son partage en *parage* de ligne. (1422, *ib.*, Arch. P 295, reg. 1.)

Guidez vous tenir de Dieu par *paraige*, et parier avec le non pareil ? (AL. CHART., *l'Esperance*, p. 314, éd. 1617.)

La fut paix juree entre eux a tousjours parce que le duc Richard tiendroit par *parage* la duché de Normandie du roy en faisant feaulté et hommage. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, II, 28 v°.)

En Normandie il y a quatre sortes de tenure, par hommage, par *parage*, par amosne et par bourgagne. (1583, *Cout. de Norm.*, Cout. gén., I, 1098, éd. 1601.)

En quelques coutumes nous voyons que quand un fief se divise entre freres, a l'aîné appartient de faire la foy et hommage de tout le fief au seigneur dominant et feudal, tant pour luy que pour ses puisnez, lesquels sont de la en avant estimez relever de luy leurs parts et portions, et les dit on tenir en *parage*. (E. PASQUIER, *Recherch.*, VIII, 37.)

— Pair :

Messir Jaque, vos frere n'est il dont une *pairage*? (JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 8874, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Dans l'ex. suiv. *parage* semble présenter le sens moderne de région, contrée, mais on n'ose pas affirmer que ce soit le sens véritable, parce qu'il n'en a pas été rencontré d'exemples anciens :
Que l'erbe vert est nee et la flors el *parage*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 21, Michelant.)

2. **PARAGE**, *-aige, parr.*, s. m., parure, ornement, ornementation :

Blasmoit et diffamoit très excellentement les femmes de noble lignie et autres, de quelque estat qu'elles fussent, portans sur leurs testes haulx atours ou autres habillemens de *parage* ainsi que ont acoustumé de porter les nobles femmes. (MONSTREL., *Chron.*, II, 53, Soc. de l'Hist. de Fr.)

J'ay aimé bombans et *paraige*
Et me suis soumise en servage
De toute folle vanité.

(*Myst. de la Pass.*, f° 79^a, impr. Institut.)

Vertu n'a point telle parure ;
Elle gist en fleur de courage,
Qui a toute heure vault et dure,
Soit jeune, moyen, ou viel aage ;
Cest habit est le vray *parage*
De cueur vaillant et d'homme noble,
Qui mieulx vaut que grand vasselage
D'or, d'azur, de sable ou sinople.

(1489, ROB. GAGUIN, *Passe-temps d'oisiveté*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 283.)

Suyvant les agenssemens et *paraiges* autentiques et exquis, l'on avoit construit et composé par art ingenieux... (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

3. **PARAGE**, *pairage, paraige*, s. m., terrain entouré de palissades et de

murs, où l'on remise la houille en attendant qu'elle soit vendue.

Nettoier les terrices, voies et *paraiges*. (1351, *Reg. des Voir Jurés*, ap. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, p. 220.)

Sommes entrés dans un jardin dans lequel il y a *pairage* de houille. (1637, *ib.*)

PARAGEAU, *paraigeau*, s. m., puiné qui tient son fief en *parage* :

Quant le *paraige* est fally, le *paraigeau* doit venir a la foy et hommaige de son *paraigeur* des choses qui anxienement partirent de la foy ; et si le *paraigeur* faisoit foy lige, le *paraigeau* feroit semblable foy. (*Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 551, Beautemps-Beaupré.)

Homme *paraigeau* ne paie point de rachat quant la terre de qui il est *paraigeau* se lieve par rachat. (*ib.*, II, 556.)

Cf. PARAGEOR.

PARAGENSER, v. a., agencer complètement :

Et a deux costez, deux aelles proportionnees pour *paragenser* ledict theatre ; lesquelles aylls estoient tailles et painctes artificiellement. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

PARAGEOR, *-eur, -our, parr.*, s. m., aîné qui donne une partie de son fief en *parage*, et aussi puiné qui tient son fief en *parage* :

Li vavasors si doit as *parageors* dire que il vaignent a tel jor veoir faire Paide. (*Etabl. de S. Louis*, I, XLVI, p. 65, Viollet.)

Et se aucuns est qui ait *parageors*, qui teignent de lui en *parage*, il ne lor puet metre terme hors dou *parage* par droit. (*ib.*, I, XLVII, Viollet, II, 66.)

Nul homme qui tient en *parage* ne fait aide a son *paragour*, s'il ne fait au cheiff seigneur ; si un homme a *paragours* qui tiennent de lui en *parage* il ne leur peust mettre terme hors dou *parage*. (1301, *Ordonn. du D. Jehan II*, Pr. de l'II. de Bret., I, 1167.) Imp. *paragoïn, paragoïns*.

Seganciers et *parageurs*. (1413, *Enquête*, ap. Duc., *Sequaces*.)

Et toutes ces chouses susdittes je avohe a tenir pour moy et pour mes *parrageurs* de ma ditte dame au devoir susdit. (1425, *Terrier de la Trinité*, f° 120 r°, Arch. Vienne.)

Les puisnez ou qui les representent (sont appellés) *parageurs*. (1559, *Cout. de Poictou*, Cout. gén., II, 580, éd. 1601.)

Cf. PARAGEAU.

1. **PARAGIER**, *paraiger*, v. a., mettre en état, nettoyer :

Ung croic de fer a *paraiger*. (1527, *Invent. de l'engin de balisage d'Orléans*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 455.)

2. **PARAGIER**, *perager*, v. a., exécuter entièrement ?

Devant *perager* a pied le voyage de Vendome. (XVI^e s., *Jug. et sent.*, Arch. Liège.)

Un surceant du pays, condamné a *perager* quelque voyage de ses pieds, est par telle sentence infame et incapable de porter office. (*Cout. du pays de Liege*, XIV, 36, *Nouv. Cout. gén.*, II, 333.)

3. **PARAGIER**, s. m., puiné qui tient un fief en *parage* :

Duquel quart de fief lesdiz mariez sont tenus faire audit de Sully tout ce que *paragier* en premier degré de lingne est tenu faire. (1400, *Denomb. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 78 r°.)

Parce mondit *paragier* et sesdits hommes dudit lieu sont quicles de toutes coutumes. (1420, *Denomb. du baill. de Consentin*, Arch. P 304, f° 182 r°.)

— Fém., *paragiere* :

Chascune ainsnee feroit hommage pour elle et pour ses *paragieres*. (*Coust. de Norm.*, f° 79 r°, éd. 1483.)

Cf. PARAGE 1.

PARAGONNER, voir PARAGONER.

PARAGOUR, voir PARAGEOR.

PARAGRAPHE, *-graffe*, s. m., paraphe, pris fig. :

Il entend que vous appellez pour assister a l'examen ceux qui ont tousjours suivi les guerres et qui ont force *paragraffe*, c'est a dire arquebuzades ou coup d'espee sur leur corps. (MONTLUC, *Comm.*, I, VII, éd. 1595.)

— En *paragraphe*, absolument :

Il y a plus de peine a supporter un homme qui n'est qu'a demi sot, que celui qui l'est du tout en *paragraphe*. (GARASSE, *Rech. des Rech.*, p. 501, éd. 1622.)

PARAGRAPHER, *perografer, pirograffer*, v. a., diviser en paragraphes :

En .i. tytre *perografei*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 9^a.)

— Exposer dans un paragraphe :

Sachez que Deu le honorez
Quant en bono entente le regardez,
Pointé volt estre et rehorcé
Sicun il est *pirograffé*.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ea. I, 20, f° 64.)

PARAGU, voir PARAGU.

PARAIDIER, *-aydier*, v. a., prêter une aide décisive :

Qui *paraidierent* a faire le desconfiture. (FROISS., *Chron.*, VI, 98, Kerv.)

Nostre Seigneur qui toujours nous a aydé nous *paraydera* par sa debonnaire pitié. (*Girart de Rossillon*, ms. de de Beaune, éd. L. de Montille, p. 329.)

PARAIGEAU, voir PARAGEAU.

PARAIGU, *-agu*, adj., très aigu :

Jassoit ce que la maladie soit cronique, quant est de ce on doit donner medecine foible de chescune maniere, toutes fois se la maladie estoit confirmee ce seroit peril, et pour ce on la repute pour *parague* quant

a la force de la medecine. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 22, éd. 1495.)

PARAIL, s. m., agrès :

La moitié d'une des nef, avec le *parail* et biens d'icelle sera vendue au profit desdits marchands. (1315, *Arrêts du Parlem. de Paris*, II, ap. Duc., *Paramentum*, sous *Parare*.)

PARAINCHINAL, adj., paroissial :

Et lors donna comme prestre *parainchinalz* tous les sacremens de S^t Eglise. (Déc. 1215, *Fondation de la cure du Béquignage de Champflori*, Arch. mun. Douai.)

1. **PARAIR**, voir **PARHAIR**.

2. **PARAIR**, voir **PAROIR**.

PARAIRER (se), v. réfl., se mettre dans une violente colère :

Qui que demaine doel, Richars se *paraire*,
Il a destorses mains, son visage descire.
(*Quat. Fils Aymon*, Richel. 24387, f° 36^b.)

PARAIS, -ays, -eis, *parewis*, *parevis*, s. m., forme populaire de paradis :

Sieges avrez el graignur *pareis*.
(*Rol.*, 1135, Moller.)

Ço'st avis, ki l'ascutte k'il seit en *parais*,
La u li angle cantent [e] suet et serit.
(*Voy. de Charlemagne*, 376, Koschwitz.)

En terre ad il un *parewis*
Vers orient ou Deu l'ad mis.
(*MARIE, Purg. de S. Patrice*, 137, Roq.)

Sa alme seit en *parais* !
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 116.)

Mult a grant tens que jo ai apris
Toz les conseils de *parais*.
(*Adam*, p. 19, Luzarche.)

Or li pardont chascun qui rien fornis :
Plus soeif en sera son ame en *pareis*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 368, Michel.)

Que prevoz est de *pareis*
(*G. DE SAINT PAIR, Mont Saint Michel*, 165, Michel.)

Ki estes vus ki ci venez,
Ki en enfer n'estes entrez,
En char e en os estes vis
Corporelment en *parays* ?
(*Evang. de Nicod.*, 1^o vers., 1937, A. T.)

En Lybe, ou flun de *parenis*,
Est trovez (le rubis) selonc le devis.
(*Lapid.*, E, 305, L. Pannier.)

Sains Jehans en l'apocalyce
Nous dist que bien li fu avis
Que sardes fu ou *parevis*
Ou sixte fondement veus.
(*Ib.*, 730.)

Quel *pareis* volez avoir
Fors richesce e plenté d'avoir ?
(*Besant de Dieu*, 463, Martin.)

Par fel, dist il, il m'ert avis
Que dut angre de *pareis*
Les portes dou ciel entr'ovrent.
(*Chastoiem. d'un père*, conte xvii, 84, Biblioph. fr.)

PARAISON, -ayson, s. f., bail à moitié ou à portion des fruits :

Les *paraysons* et les choses que nostre chastellain baille ou baillera. (1374, *Fran-*

chises de la ville d'Aigueperse, Arch. JJ 198, pièce 360.)

PARAIX, voir **PARES**.

PARALER, *per.*, verbe :

— Neutr., aller :

Jesqu'a Marslie en *parvunt* les noveles.
(*Rol.*, 2638, Moller.)

Deus fraindrat les chies de ses enemis,
la vertiz del chevel des *paralanz* en lur mesfaiz.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 23, Michel.)
Var., *peralanz*.

Et celui cui je ne puis vaincre
Ne par ma losenge destraindre
K'il ne parvoist a sainte glise.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 15 v°.)

Peragrare, *paraler*. (*Gloss. de Conches*.)

Peragrare, *peraler*. (*Gloss. de Douni*, Escallier.)

— Réfl., *s'en paraler*, *s'en aller* :

Ainçois qu'ele *s'en paralast*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 90^b.)

— Act., parcourir :

Lors, musatif, je perlis et *pervoy*
Ceux qu'ont parlé, Vierge, de ta haultesse.
(*EST. DAMIEN, Ep. du Chev. Gris à la Ste Vierge*.)

— Infin. pris subst., fin :

J'ai veu chaste espuse e leale
En poi d'ure devenir cursale,
E ki de duçur n'aveit per
Mut feluness au *paraler*
(*CHARDRY, Fetil Plet*, 1387, Koch.)

Que vos dirois? Au *paraler*
Oïst on crier povre gent.
(*Couronn. Renart*, 3242, Méon.)

Cil est faus larges qui le sien despend
folement, sans preu et sans honnor, et qui
maine vie lequele il ne pot maintenir au
paraler de ce qu'il a. (*BEAUM., Coul. du Beauv.*, c. I, p. 22, Beugnot.)

Ne vous en repantirez pas au *peraler*.
(18 av. 1338, Arch. B.-Pyr., E, 381, I, A, 7199.)

Je me doubt bien...
...Que nous ne nous en repentons
Au *paraler*.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au moy. Ag.*, p. 566.)

Au fort, a present je me tais
Et vuell laissier le temps passer,
Pensant d'avoir, au *paraler*,
Par Beauté, ou mon ressort
J'ay mis, de Plaisance l'estraîne.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 92, Champollion.)

PARALEVER, v. a., relever :

Darriere li ataint a terre (le mantel)
Si que plain pié li traina,
Et le destre *paraleva*,
Si que le genoil descovri,
Et le senestre se forni
Tout entor, a l'autre mantel.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 43^b.)

PARALISIN, -sis, s. f., paralysie :

Ele fut ferue de cele maladie del cors cui
li meide par un grijois nom apelent *paralisin*.
(*Dial. de S. Greg.*, p. 214, Foerster.)

Un homme qui estoit malades d'une enfermetez qui estoit apelee *paralisis*. (*MAURICE, Serm.*, Richel. 24838, f° 65 v°.)

N. S. sana un homme d'un enfermeté qui estoit appelé *paralisis*. (*Comment. sur le nouv. test.*, ms. Oxford, Bodl. Douce 270, f° 62 r°.)

PARALISIS, voir **PARALISIN**.

PARALISME, s. m., paralogisme :

Paralismus, *paralismes*, c'est argument sophistiques. (*Gloss. de Salins*.)

Paralogizo, faire *paralisme*. (*Ib.*)

Paralismes, c'est argument sophistiquez, paralogismes. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

PARALITIQUANT, -cant, adj., frappé de paralysie, qui provient de la paralysie :

Dont matiere *paralitiquant* et mortificant ne seuffre pas continuellement l'orine. (B. DE GORD., *Pratiq.*, vi, 13, éd. 1495.)

Froidure *paraliticant*. (*Id.*, *ib.*, VI, 14.)

Le vin ou la saulge aura esté cuyte beu vault aux paralitiques et aussi quant elle est mise en emplastre dessus la partie *paralitiquante*. (*Jard. de santé*, I, 401, impr. la Minerve.)

PARALITIQUEMENT, *parletiquement*, s. m., paralysie :

Affin que... la froydure dudit lavement intrast par ladicte teste et descendist aux meiges et corps dudit comte et cheust en *parletiquement* et fusse espaumes. (30 mars 1393, *Déposit. de J. de Granville*, Doc. hist., III, 479.)

PARALITIQUER, *parelitiquer*, verbe.

— Act., paralyser :

A ce peut faire la froidure de l'air de dehors qui souvent entre par la bouche dedens le corps et ainsi peut *paralitiquer* et empescher les membres qui fourment la parole. (*EVRRART DE CONTY, Probl. d'Art.*, Richel. 210, f° 183^c.)

— Neut., devenir paralytique :

Il non a pas bon signe de guerir, car il commense a *parelitiquer* et puis tombara en espaume. (30 mars 1393, *Déposit. de J. de Granville*, etc., Doc. hist., III, 480.)

PARALLIMENT, s. m., retranchement :

Moles muralis, *parallimentz*. (*Gloss. de Neck*, ms. Bruges, ap. Scheler, *Lex.*, p. 94.)

PARALOGISER, -izer, v. n., raisonner faux, faire un paralogisme :

Ils *paralogisent* aussi et raisonnent mal quand... (*LA BOD., Harmon.*, p. 27, éd. 1578.)

Paralogizer. To reason captiously, argue deceitfully, conclude falsely; to reason against reason. (*CORGR.*, 1611.)

PARALOGISMER, v. n., faire un paralogisme :

Paralogizo, *paralogismer*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 225 v°.)

PARAMBULER, v. a., parcourir entièrement :

Quant il eut toutes ces choses ordonet, et qu'il veut *parambuler* les aultres regions, il corona roy desus eulx ung sien ami. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 186 v°.)

Et en ce point *parambuloient* toute l'isle. (Id., *ib.*, II, f° 158 v°.)

PARAMENDER, v. n., se rétablir entièrement :

Tant *paramende* et embelist,
Com cil qui a quanque il veut,
Que de nul mal mais ne se deut.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 347r.)

PARAMENT, voir PAREMENT.

PARAMER, v. a., aimer passionnément :

Son bon destrier que il *paramoit* si.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22r.)

Ja fu il fix au bon vassal Gerin,
Et nies Beron qi vos *parama* si.
(*RAIMBERT, Ogier*, 6977, Barrois.)

Et Charlemaigne d'Aiz, qui Dex *parama* tant.
(J. BOU., *Sax.*, I, Michel.)

Le destrier de Nimalc, que il *paramoit* tant.
(*Chev. au Cygne*, I, 179, Hippeau.)

Et si me dites le ducoise vaillant
Qu'ele m'envoît anbe .ii. ses enfans,
Gerart et Huon, qu'ele *paramme* tant.
(*Huon de Bord.*, 308, A. P.)

Ja te *param* je trop.
(*Aye d'Avign.*, 3450, A. P.)

Moult *parama* dame Aye Ganor li arrabis.
(*Id.*, 3484.)

Car il *parainment* Dieu de si grans amisties
Que...
(*De S. Jehan*, Richel. 2039, f° 23b.)

PARAMMIRABLE, voir PARADMIRABLE.

PARAMONT, -ount, per., adv., ci-dessus :

Si nul doigne ou preigne per covenant plus qui n'est especifies *paramont*... (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— *Seigneur paramont*, seigneur suzerain :
Come le doner fait a son seignior prochein a luy *paramount*. (*LITTL.*, *Instit.*, 19, Houard.)

1. **PARANCE**, -anche, -ence, s. f., ce qui paraît, apparence, extérieur :

Et cevaupoit un grant destrier
Bien fait et de membres delivres ;
Par *parance* valoît cent livres.

(SARRAKIN, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 245.)

Mais sa beauté et sa *parance* (du chas-
(tel)

N'est fors que toute decevance.
(*CHR. DE PISAN, Poés.*, Richel. 604, f° 171 r°.)

Ta cointise n'a plus *parance*,
Tout est honni.

(*G. DE CHARNY, Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 4 r°.)

Parance, as parure (in the last sence).
(*CORGR.*, 1611.)

2. **PARANCE**, -anche, s. f., t. de cout., charte établissant un droit ?

Nulz n'aura peoir en sainte Eglise des rentes donner et recevoir s'il n'est riches de *parance* ou avouerie par service. (*GUIART, Bible, Apoc.*, ms. Ste Gen.)

Mesire Drieu le maire tient de Mons. le comte dou Chastel de Clermont, il entend et est se *paranche* d'avoir sen manage ou chastel de Clermont et une cartee de boz chascune semaine. (*Rentes de la Prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 34 r°.)

It. 76 s. 2 d. t. viez en 106 s. 8 d. t. monnoyes de Mes pour 50 livres de seen fonduz et 30 livres de chandoilles acheteis et delivrees devant Comflens a Mons. Thieri de Longeville par une *parance* desouz son saiel le lundy devant l'Ascencion l'an de 54. (1354, *Compte de Jean de Thiaucourt*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 370.)

Sy comme il apert par le mandement de mon dit seigneur et par la *parance* dou dit messire Pierre de Monscey. (1380, *Compt. d'Asselin, prév. de Lachaussee, ib.*, II, 14.)

Tesmoing le mandement et *parance* de Mons. fecte l'an LXIX. (Sans date, Arch. Meuse B 2326, f° 117 r°.)

Tesmoing le mandement de mon dit seigneur et la *parance* du dit mess. faicte le 14 octobre 1377. (*Id.*, f° 119 r°.)

Avec *parance* d'iceux commis par chascun an. (1473, *Lett. de René II duc de Lorr.*, Arch. Meurthe, Trés. des Chart. de Lorr., reg. B I, f° 127.)

PARANDE, *paraude*, s., animal fabuleux :

De *parande*. *Parande* est une beste en Ethiopie, grans comme buef, et a chief et cornes comme cerf et color de ours ; mais li Ethiopien dient que *parande* mue sa droite color par paor, selonc la teinte de la chose qui li est plus prochienne. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 250, Chabaille.) Var., Ci dit de *paraude*.

PARANDREE, voir PALANDREE.

PARANGAR, s. m., double corvée :

Hommages, revenus, servis, usages, angars, *parangars*. (13 fév. 1360, *Concess. faite à l'év. de Belley par Amédée VI*, Arch. mun. Bourg.)

PARANGARIER, v. a., surcharger de corvées :

Dont les personnes sont appelez taillables, chargez et astrainctz d'insupportables liens, qui se disent angariez et *parangariez*. (25 oct. 1561, *Edit de Ph. Emmanuel*, ap. J. Baux, *Hist. de la réun. à la Fr. de Bresse, Bugey et Gex*, p. 72.)

PARANGONABLE, -onnable, adj., qui peut être mis en parangon, comparable :

Les Sirenes furent vaincues, n'estant en rien leur chant *parangonnable* a celui des Muses. (*PONT. DE TYARD, Solif. prem.*, p. 44, Paris, Galiot du Pré, s. d.)

PARANGONDE, voir PARANGONE.

PARANGONE, -onne, -onde, *parangonne*, s. f., patron, modèle :

Helas ! j'ay perdu la personne
Qu'en ce monde j'amoys le plus !
Maintenant quiete le surplus :
De toutes c'est la *parangonne*.
(*Chans. du xv^e siècle*, cvii, p. 104, G. Paris.)

Au catalogue des dames vertueuses
N'avons pas veu ceste dame excellente,
Noble en tous faitz, qui par gestes euseuses
En nostre sexe tout bon bruyt represente ;
De sens, d'honneur c'est l'adresse et la sente
Enumeres entre les *parangonnes* ;
Bonne, belle, liberale, prudente,
Royné d'honneur, exemplaire des bonnes.

(*J. MAROT, la Vray disant*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 266.)

Entre toutes les provinces du monde... c'est (l'Italie) la *parangone* et la plus fertile de toutes les autres. (*GULL. DU CHOUÛ, Relig. des anc. Romains*, p. 182, éd. 1581.)

— Sorte de caractère d'imprimerie :

Les caracteres (d'imprimerie) sont ceux cy, et les noms des lettres... gros romain, la *parangonde*, etc. (*E. BINET, Merv. de nat.*, p. 290, éd. 1622.)

PARANGONER, -onner, *parangonner*, *parr.*, verbe :

— Act., comparer :

Qu'il se soit jamais trouvé capitaine
qu'on luy puisse raisonnablement *parrangonner*. (*MAIGRET, Polybe*, Préf., éd. 1542.)

Je di que ce parangon est venu de nostre *parangonner*, mot ancien que nous avons eu des Grecs. (*H. ESTIENNE, Precell.*, p. 317, Feugère.)

Pource que sans faveur passionnee,
Tu as la vie au vray *parangonnee*
Des meilleurs Grocs, avec ceux qui dompter
Sçurent jadis tout le monde, et porter
Au ciel le nom de Rome couronnee.

(*AMTOT, Vies*, t. I, sur l'image de Plutarq., éd. 1587.)

On *parangonne* sa beauté, grace, richesse avec celui duquel on est jaloux. (*L. LABÉ, Œuv.*, Debat, p. 69, Lemerre.)

Je *parangonne* a ton dueil ma tristesse.
(*PONT. DE TYARD, Œuvr. poet.*, p. 11, éd. 1573.)

Il (Homere) *parangonnoit* Achille a un lion enflé de fureur. (*JEAN DE MONTLYARD, Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, I, 3, éd. 1615.)

— Réfl., se comparer, être comparable :

Elle, contente avoir changé demeure,
Se *parangonne* aux anges d'heure a heure.
(*CL. MAROT, Sonn. de Petrarq.*, p. 136, éd. 1596.)

Ja ne convioit qu'aucune autre beauté
S'y *parangonne* aux temps nouveaux ne
[vieux.

(*VASQUIN PHILIEUL, Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 183, éd. 1555.)

En tout le monde il n'y a fille, n'y eut oncques et n'y aura jamais (a mon jugement) qui se puisse *parangonner* a elle en beauté, gentillesse, courtoisie et bonne grace. (*LARIV., les Esprits*, IV, 2, Anc. Th. fr., Bibl. elz.)

Quelques unes (des opales) ont un lustre avec un meslange incroyable, qui se peut *parangoner* aux plus naïves couleurs des peintres. (*E. BINET, Merv. de Nat.*, p. 174, éd. 1622.)

— Neutr., dans le même sens :

Voycy donc, s'il vous plaist, comme

beaucoup de petites charges, que l'on pense, *parangonnent* aux grandes. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, V, 353, Lalanne.)

— *Parangonné*, part. passé, comparé, comparable :

Je l'ay veu si glorieux et outreucidé ampres nos deux batailles dernières gaignees contre vous autres, qu'il luy sembloit nul estre digne, esgal ni *parangonné* a luy. (BRANT., *Grands Capit.*, l. I, c. XXVII, Bibl. elz.)

PARANMENT, adv., avec éclat, brillamment :

Vos avez ensemble esté
Et vos et il et vostre gent
A cest tornoi molt *paranment*.
(*Durm. le Gall.*, 8784, Stengel.)

PARANNISER, voir PERENNISER.

PARANSOMMET, voir PARENSOMMET.

PARANSON, voir PARENSEN.

1. **PARANT**, *parent*, adj., qui apparaît, visible :

Cele nuit se reposent, tant que jorz fu *parans*.
(J. BOD., *Sax.*, cxvii, Michel.)

L'autre plaie fu si *parans*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 58^a.)

Et que la chose est *parans*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 93^b.)

Chou t'iert *parant* al jugement.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 242, Meyer.)

Si comme il furent ens u ramier plus *parant*,
Leur chemin se fourcha et en .ii. va sevrant.
(*Doon de Maience*, 4713, A. F.)

Si le fist porter (le Perron) a Bruges et mettre ou plus *parant* lieu de la ville.
(WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 365, Soc. de l'H. de Fr.)

— Fig., de belle apparence, en vue, de bonne mine, de bonne qualité, puissant :

Li chasteals ert *parans* et beaz.
(*Durmars le Gallois*, 5209, Stengel.)

Nous deus a donné d'or dis mars,
Et beles robes et *parans*.

(PHIL. DE REMY, *Jehan et Blonde*, 5618, A. T.)

Et mesmement pour l'enfant
Que il virent sage et *parant*
A signour l'ont pris et levé.
(*Mousk.*, *Chron.*, 246, Reiff.)

Talons a haus, agus, *parans*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 77^a.)

Je ne m'os mettre en sa vois,
Car poy *parans* y seroie.
(NICOL. DE MARGIV., *Panthere d'amors*, 1602, A. T.)

Nus esperons viez ne doivent estre redorez ne reblanchiz, se il ne sont fins, nais et *parens*. (*Ord. sur le comm. et les mest.*, VII, à la suite du *Livre des mest.*, éd. Dep-ping, p. 363.)

Li Vandre, qui en France tante pueples occirent
Et a feu et a flamme tante bons pais mirent,
Vindrent a Rossillon le fort chastel *parant*
Ou tout cilz du pais fuioient a garant.
(*Gir. de Rossill.*, 371, Mignard.)

Et envoys jucques a Nantes
Deux des gallees les plus *parantes*
Pour monstrier qu'ilz estoient venuz.

(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 3450, Charrière.)

Lances baissies brocherent contre les plus *parens* des Grioux, c'est assavoir Manalippe vers Hercules, et Ypolite a Theseus. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 24^a.)

Gillart le Cocq, Haquinet Deffontaines, rappareilleurs de draps, chacun deux fois .x. livres, pour avoir aucuns draps appartenans a aucuns marchans embourez et espars boure sus, en pluseurs lieux, affin de oster la congnaissance des deffaultes qui y estoient commises en rappareillant, et pour les faire plus *parans*. (*Sentence du 13 février 1440*, Bans de .x. livres, Reg. de la Loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

Il y en eult de prins .vi. ou .vii. des plus *parans* et riches de la ville. (*Le chevalereux c^o d'Artois*, p. 57, Barrois.)

2. **PARANT**, s. m. ?

Vienaz de la Barre, borjois de Besençom, ai assigné et mis en *parant* et obligié quant a ce et delivré (à) Cuenin, fome çai en arriers Cecile, fome a dit Vienat, une soie maison assise en nostre territoire en la rue de Arennes, por doze livres de viannois. (1272, *Lett. de Hug. de Montferrant*, Sainte Madelaine, Arch. Doubs.)

PARANTEIT, voir PARENTÉ.

PARANUITIER, v. n., être tout à fait obscurci par la nuit :

Ains que jours fust *paranuitiez*,
Vit .x. chastel en i. pendant.
(*Cleomades*, 9486, Van Hasselt.)

PARAON, s. m., sorte de navire :

Grips, tungales, *paraons*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 380, éd. 1605.)

PARAPREHENSION, s. f., saisie :

Item a la *paraprehension* des biens des bastards qui par dessous luy sont trouvez comme le treuf de la chose espave. (BOUT., *Somme rurale*, p. 900, éd. 1611.)

PARAPRENDRE, *peraprendre*, v. a., apprendre entièrement :

Toute persones ki auront *perapris* le dit mestier. (1305, *Ord. des foulons*, Arch. S.-Omer, LXXXII, 11.)

PARARDOIR, v. a., brûler entièrement :

Faire *parardoir* a pourre et brouweter as camps le femme arse ceste anee au marquet. (1363, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lendemain les gens d'armes vindrent a Saint Amand et *parardirent* la ville. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 65^o.)

Nous li *pararderons* tout son pays. (Id., *ib.*, II, 33, Luce.)

C'estoit son entention de toute *parardoir* Escocce. (Id., *ib.*, II, 327, Luce, ms. Amiens.)

Si fu telement *pararse* (Carcassonne) et destruite des Engles que onques n'i demora de ville pour herbergier un cheval. (Id., *ib.*, IV, 173, Luce.)

PARASCEVE, *paraceuve*, s. f., veille de sabbat :

Il estoit jour de *paraceuve* et lendemain

devoit estre sabbat. (GULIART, *Bible*, Luc, xxiii, 54, ms. Ste-Gen.)

Les Hebreux a la foiz appellent le vendredi le sabbat des sabbaz ou *parascève*, car lors les Juifs appareillent leur sabbat et les viandes necessaires pour le jour du sabbat... *Parascève* est nom grec pris en la dispersion. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 381^o.)

— Préparation, annonce en général :

Or de Bon Temps je vous faictz assavoir
La *parascève*, ou preparation.
(*La Venue et resurr. de Bon Temps*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 125.)

Je vous envoye l'heureuse *parascève*
Du doulx Bon Temps que nous vient con-
[forter,
Ostant l'escorce, et nous donnant la seve
De ses doulx grains, qu'il nous faict appor-
[ter.
(*Ib.*, p. 124.)

PARASIN, s. m., sorte de monnaie :

Bons doubles noirs que nous faisons faire a present, qui auront cours pour deux deniers et maille tournois, et bons parisis pour un petit *parasin*, et tournois qui a present courent pour un petit tournois. (1346, *Ord.*, II, 333.)

PARASINE, s. f., poix-résine :

Aultres portoient longs tisons allumez, sus lesquelz a chascun carrefour jectoient plenes poingnees de *parasine* en pouldre, dont sortoit feu et fumee terrible. (RAB., *Quart livre*, ch. xiii, éd. 1552.)

Norm., *parésine*, *pérésine*, *pérousine*, poix-résine, résine de la térébenthine.

PARASOMER, voir PARASSOMMER.

PARASOMET, voir PARASSOMMET.

PARASOUMER, voir PARASSOMMER.

PARASSEIR, voir PARASSEOIR.

PARASSEMBLER, -*asssembler*, v. a., assembler entièrement :

Ains qu'il fussent *parassemblé*
En ot maint a terre porté.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 4^a.)

PARASSEOIR, -*oir*, v. a., assigner complètement :

Desques atant que les dites vint mile livres de rente soient *parassises*. (9 juin 1305, *Acc. entre le R. de Fr. et les Flam.*, Vid., Arch. Vat., Instrum.)

Se par aventure par la prisiee qui sera faite des dis heritages, ils ne montoient jusques a ladite somme, nous volons que le remenant lui soit *parassis* au pris de France sus les heritages que il avoit en France. (1316, Arch. JJ 53, f° 51^o.)

Commandons que les dictes mil l. tournois de rente demouranz a assier a Engoiesme, les quatre cens trente deus livres tourn. de rente a *parasseir* en Normandie leur soient assignees et assises. (1327, Arch. JJ 64, f° 359^o.)

PARASSEVIR, voir PARASSOUVIR

PARASSIETE, s. f., assignation de dot, de douaire, le contrat qui la fixe :

Accertainné que en l'assiette de Duy avoit moins que ledit seigneur de Seuilly n'avoit baillié, li fist parfaire ladite assiette, et outre ce lui donna quarente huit sols .ii. den. par. de rente qui estoient outre la dite *parassiette*. (1323, Arch. JJ 62, f° 20 r°.)

.viii. s. a ladite dame Jehanne de Beau-camps, pour la *parassiette* du mariage de la fille de ladite dame. (1407, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 394, f° 145 r°.)

PARASSOMME, s. m., ce qui complète :

Ledit vicomte avoit graé a son pere et a son aieul dessusdiz que sy ledit vicomte acquerroit ne approprioit nulle de leur terre par quelque voye que ce fust que il les leur rendroit ou a leur hoirs pour content des levees et rabatant ce qu'il en auroit levé et en paiant le *parassomme*. (1298, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1130.)

1. **PARASSOMMER**, *parassoumer*, *parassommer*, *parasomer*, *parasoumer*, v. a., terminer complètement, achever, accomplir :

Li castelain et tout li Lombart s'i acorderent, puis present unes trives a nostre gent, et les creanterent d'ambes deus pars, tant ke ceste cose fust *parassomee*. (HENRI DE VALENCIENNES, 623, Wailly.)

Dont fu la prophetie tote *parassommee*. (*Chev. au cygne*, I, 3602, Hippeau.)

Dont fu la prophesie tote *parassomee*. (*Id.*, Richel. 12558, f° 25^b.)

Quant *parassoume* et furnie
Ot bien l'aministracion
De sa sainte prelation.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 112, Peigné.)

Or te voeil l'uitisme nommer
Pour l'esciele *parassommer*.

(RAOUL DE HOUDENC, *Songe de paradis*, 757, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 226.)

Sire, fait il, des lui matin
Fu la cose *parassommee*
Dont j'aurai male renommes.

(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 16^a.)

— Accabler :

Puis abattoient sur eux les pierres des vieilles murailles, qui les *parassomoient* tellement que l'un d'eux tomba de hault en bas avecques son faix. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLVII, Buchon.)

— Au sens moral, accabler, affliger complètement :

Il avoient de maintes parz angoisses, mes ceste novele les *parasoma* touz et mist ainsi com en desesperance. (GUILL. DE TYR, VI, 13, P. Paris.)

PARASSOMMET, *-omet*, *parassommeit*, adv., de plus, en outre :

Em plusors leus France destruit,
Parassommeit Chartres assist.

(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 1413, Michel.)

Et demeurent audit vicomte et as siens en paiz les gentieus hommes desdites paroisses o tous leurs feux des devant dites paroisses *parassomet*. (1296, *Accord*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1119.)

— Prép., au delà de, en surplus de :

Amande susdonnee *parassomet* les choses dessusdites. (1335, Morice, *Preuv. de l'H. de Bret.*, I, 1376.)

En outre et *parassomet* les dictz cinquante soulz. (8 oct. 1393, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

Parassomet les autres ventes. (*Id.*)

Cf. PARENSOMET.

PARASSOUMER, voir PARASSOMMER.

PARASSOUVIR, *-ouvyr*, *-evir*, v. a., achever, terminer :

Et nous contraindre au garder, tenir et *parassevir*, et a non venir contre. (1335, Arch. JJ 69, f° 27 r°.)

Et de fait, si n'eussent esté les bonnes gens qui la estoient presens, il eust *parassouvi* de le tuer. (1445, *Cart. de Lagny*, Richel. I. 9902, f° 43.)

— *Parassouvi*, part. passé, rempli, muni :

La belle fut adcordee au noble conte, qui tant en fust *parassouvy* de liesse que nul ne saroit dire le disme de la joye qu'il fist. (*Le chevalereux Cte d'Artois*, p. 20, Barrois.)

Mais le noble conte, qui tant fut *parassouvy* de vertus, ne volt pour son service quelque chose recevoir ne demander. (*Id.*, p. 58.)

— Parfait :

... L'oultrepassé de valeur,
La joye de mon povre cœur,
Ma *parassouvie* maistresse.

(G. CHASTELLAIN, *Pas de la mort*, VI, 49, Kervyn.)

Ils ont gloire sans terminer,
Et lyesse *parassouvie*.

(*Id.*, *ib.*, VI, 64.)

PARASSUMMEIT, voir PARASSOMMET.

PARATAINDRE, *-ataindre*, verbe.

— Act., atteindre, conquérir :

Il'm'ont en si douz penser mis
Qu'a chanson faire me sui pris
Tant que je *parataigne*
Ce qu'amours m'a lonc tans pramis.

(*Chans.*, Richel. 844, f° 23 r°.)

Roy plein de misteres et de divines ostentions, que sens ne *parataignent*. (G. CHASTELLAIN, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 420, Kervyn.)

Grand planté de ses œuvres sont demourees imparfaites, qui donneront labour intollerable a ceulx qui voudront *parataindre* la fin de ses conceptions. (J. MOLINET, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

— Neutre, atteindre :

Contre toutes opinions d'homme et malgré tous ses traversans, il estoit parvenu paisible et *parataint* a la poignée de la couronne. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 89, Kerv.)

Les plus amoderes souvent et les plus sujets a conseil sont costumierement les plus tost *parataignans* a gloire. (*Id.*, *Chron. des D. de Bourg.*, III, 130, Buchon.)

Autres fois ne tendoit que a metre le royaume en sa tranquillité, d'en chasser les divisions qui y estoient et de le unir en ses parties, Dieu ne luy a permis y *parataindre*. (*Id.*, *Chron. du D. Phil.*, ch. v, Buchon.)

PARATENDRE, *-attendre*, *-attandre*, *per.*, v. a., attendre jusqu'à la fin :

Mes tout ce seroit perdu qui ne *paratendroit* tant que nostre sires y envoiast sa grace. (G. DE TYR, XVII, 28, Hist. des Crois.)

Bien attent qui *parattant*.

(*Anc. prov.*, XIII^e s., Ler. de Lincy.)

Je commenceray par le susdict (proverbe): Mal attend qui ne *perattend*. (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 208, Feugère.)

Perattendre, To attend throughly, or seasonably; to attend untill he have a fit opportunity. (COTGR., 1611.)

PARATORNER, *-urner*, v. a., ordonner, disposer complètement :

Quant il *orent* ensi *paratourné* lor muete, si bailla a cascade des parties .ii. chevaliers. (*Chron. d'Ernoul*, p. 230, Mas-Latrie.)

PARATURE, s. f., ornement :

A telle intention aussi ils souloient envoyer outre ledit pallium des *paratures*, benedictions et des reliques des saints avec les privileges des abbayes. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 229, éd. 1588.)

PARAUBLE, voir PARABLE.

PARAUDE, voir PARANDE.

PARAUTANT, *paraultant*, s. m., copie :

Pour escripre un *paraultant* de l'accord. (1480, *Compt. de tutelle*, f° 45^b, Arch. Finist.)

PARAVANCIER, *-havancher*, v. a., relever :

De *parhavancher* le second estage d'icelle tour de environ .viii. piez de massich. (1416, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 146.)

PARAVANT, *-advant*, prép., avant :

Il est enjoint aux habitants de... chacun jour *paravant* huit heures du matin faire ballayer la devanture de leurs maisons. (*Livre noir d'Amiens*, ap. Calonne, *Vie municipale au xv^e s. dans le nord de la Fr.*, p. 107.)

Lesquelz comparans esdicts noms et qualitez avoient dict et remonstré ausdicts eschevins comme ladicte defuncte Marguerite du Pire, peu *paravant* son trespas, avoit fait son testament... (*Chir. du 6 juin 1572*, Arch. Tournai.)

Encore un mot *paravant* ce depart.

(AL. HARDY, *Alcee*, I, 3.)

— Devant :

..... Lesquelz, et chacun d'eulx, dirent, relaterent et tesmoingnèrent ausdis eschevins, que, le quinzieme de march, oudit an mil quatre cens et quarante quatre, *paravant* eulx, avoient esté presens comme tesmoings appelez. (24 mars 1444, *Testam. de feue Jehane Marissiel*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Adv., auparavant :

Sauf le viaige de soeur Marie de Buich, a qui il les avoit vendus *paravant*. (Oct. 1346, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 34 r°.)

Supposé que le cas pourquoy l'asseurement est reuny, fust advenu en l'an *paravant*. (BOUT., *Somme rur.*, f° 5^b, éd. 1537.)

Sacent tous ceulx qui ces escrips veront ou orront, que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournay, Gillart Denis, boulenghier, bail et mary de demielle Lucque, qui *paravant* fu femme a feu Jehan de Guise... (20 août 1445, *Escrips Jehan le Boursier, dict Clunet*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Les Anglois luy envoyerent lectres de deffy, qui rengrega et empira son fait plus que *paravant*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. CCXXXI, Bibl. elz.)

Je ne contredis plus avant,
Et ce qui est dict *paravant*
Je prie qu'il soit bien ontendu.

(Blason des barbes, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 216.)

Peu *paravant*, le jour estant encor fort clair. (1567, UBERT P. DE VILLIERS, *le Trophée d'Ant. de Crocy*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 134.)

Paravant le connoissois tu?
(J. A. DE BAIF, *L'Eunuque*, III, 4, éd. 1573.)

Paravant nul n'en faisoit conte.
(Id., *les Mimes*, I, II, f° 85 r°, éd. 1619.)

Disant que les Grecs *paravant* decedez estoient bien privez d'un fort grand plaisir. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Il reduisit la Romagne, Bouloigne, Ravenne, Civita Castellana, qu'il fortiffia par le moyen de son pere de telle sorte, et la ville et chasteau, que je pense n'avoir veu jamais place de terre ferme plus forte que celle la. Si bien que les Ferruccis, qui *paravant* la tenoient en subjection, n'osant oncques plus remuer ni lever la teste. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, I, c. XXIX, Bibl. elz.)

Sans aucune peur et apprehension qu'il tumbast vif entre les mains de ses ennemis, qui l'eussent fait mourir tres cruellement, de mesmes, ou possible pis, que ceux de sa nation avoient fait *paravant* au pauvre Regulus. (Id., *ib.*, I, I, c. XXXII.)

Mais pour luy satisfaire et bien paindre sa flamo, Je voudrois *paravant* avoir cogneu son ame.
(THEOPH., à M. du Fargis, Bibl. gaul.)

— En *paravant*, auparavant :

Audit Pierre succeda tres hault et tres puissant prince Monseigneur le conte de Richemont, nommé Artus, duc de Bretagne, en *paravant* connestable de France. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLXXXVI, Bibl. elz.)

— *Paravant* que, avant que :

Paravant que je commence riens, je veulx veoyr si je suis assez suffisant pour porter le fais. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 807, Génin.)

...*Paravant*
Que vostre paix soit faite...
(J. A. DE BAIF, *L'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

PARAVESPRIR, v. n., être tout à fait arrivé au soir :

Ains que jours fust *paravespris*.
(ADRENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 54^e.)

PARAX, voir PARES.

PARBOILLIR, -bouillir, -bouyllir, v. a., faire bouillir complètement :

Se vous en volez (de la chair de veau) a la charpie, *parbouilliez* la en eve, e puis si la depeschiez par morseaus en .i. pelle, e puis frissiez les morseaus en une paiele en saim ou lart, et puis metez des oves batuz dessus, e puis poudres desus de poivre. Si sera charpie. (*Enseign. pour apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 99 v°.)

Loingne *parbouillie* en eve. (*ib.*)

Quant il est bien cuyt et *parbouilly*. (GAUM., *Voy. d'outrem.*, p. 117, La Grange.)

Qu'elles (les anguilles) soient *parbouillies* par deux ebullitions. (*Platine de honneste volupté*, f° 96 r°, éd. 1528.)

Il le fault *parbouyllir* premier et puis le mettre cuyr au four. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 652, Génin.)

Il est besong de *parbouillir* les choux. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des miropoles*, p. 158, éd. 1581.)

L'escorce (du frêne), en un moment, *Parbouillie* en un pot, allège son tourment.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 68, éd. 1606.)

— Absolument :

L'ung *parboulit* et l'autre fricasse,
Argent entretient l'ung en grace,
Les autres flatent et pallient,
Mais secrettement ilz se allient.

(GRINGORE, *Jeu du Prince des Sotz*, Sottie, I, 203, Bibl. elz.)

On lit dans un dict. du XVIII^e s. :

Parbouillir. Terme de médecine, qui se dit pour faire bouillir légèrement ; comme lorsqu'il est question de certaines herbes dont on ne veut tirer que le premier suc. (PRÉVOST, *Manuel Lexiq.*)

Comtois, Doubs, et Suisse, Genève et Neuchâtel, *parbouillir*, réduire à force de cuire, faire blanchir, en parlant de légumes.

PARBONDIR, -yr, v. a., faire reculer d'un pas, faire rebondir :

Si luy dist il neantmoins, apres qu'il l'eust avant en la chambre *parbondy* : Allez vous en, nostre sire, et ne advienne plus. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXVI, Jacob.)

— Fig. :

Aux povretéz, langueurs, afflictions,
Junes, pitiez et desolacions
Dont en leur temps ont esté *parbondiz*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 65 v°, éd. 1492.)

PARBOUILLIR, voir PARBOILLIR.

PARBOUQUET, voir BARBOUCHET.

PARBOUTER, verbe.

— Act., pousser vivement :

Home puis qu'il est despoilliez,
Puis c'un peu est agenouilliez,
Chascun le *parboute* en la boc.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 168^e.)

— Fig., achever, pousser jusqu'au bout :

Le duc devoit faire continuer ce voyage sans contremande ; et, fust perte, fut gaigne de gens ou d'argent, il y devoit persister et le *parbouter* outre, vu et considéré ce qu'il avoit promis et fait dire au pape. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 53, Kerv.)

... Et du singulier desir qu'il avoit a la paix, amitié et bonne grace de l'empereur et aider a *parbouter* outre les emprises, soy remettant desdits moyens a la dame d'Alençon. (19 oct. 1525, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 621, Doc. inéd.)

Il est de soy assez muable et enclin a mouvement, et mal fondé a les *parbouter* outre. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, I, 489, Doc. inéd.)

— Réfl., se jeter :

Mais toujours l'inferral (qui ne dort) sous couverture de défidence, malicieusement renouvelée par les malheuretes avenues et passées, rompit et elongna ceste bienheureuse et salutaire œuvre : et se *parboute* es corps maudits d'aucuns raporteurs deloyaux et mauvais. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

PARBRISER, v. a., briser entièrement :

Perfringo, *parbriser*. (*Gloss. de Salins*.)

1. PARC, *parcq*, s. m., lice :

Dedenz le *parc* que vous ai devisé
Vint Karahues et Ogiers arreté.
(*Enf. Ogier*, 3805, Scheler.)

La veist on sour hourdeis
Dames vestues de samis,
D'orfrois et de pourpres parees ;
Noblement furent acemes,
Lor biautes le *parc* enlumine.
(*Couci*, 1073, Crâpelet.)

Li dus vint ou *parc* vistement,
Couvert d'unes armes d'argent.
(*ib.*, 1085.)

— Ramener en plain *parc*, ramener dans la lice, en champ clos, au figuré :

Nous trois n'avons que une femme ; et moy, qui premier l'espousay, en eus la premiere cognoissance ; et comme j'ay entendu, Martin, qui est icy, en a eu la seconde, et vous, beau sire, estes le tiers qui la ramenez en plain *parc*, pour aller au mieux que bon luy semblera de vous deux. (*Perceforest*, IV, f° 113, éd. 1528.)

— Faire *parc*, tout tuer autour de soi, comme un sanglier acculé qui tient tête à la meute :

Li ber al branc d'achier lor avoit fait tel *parc*
Comme fait li senglers qui as ciens se combat.
(*Aiol*, 10772, A. T.)

La fist tel *parc* entre les avressiers
Com fait senglers quant est entre les chiens.
(*Charroi de Nîmes*, 364, Meyer, *Rec.*, p. 251.)

Tel *parc* fait entour lui, en my le prairie,
Au dehors de le tente qui fu noble et pollie,
Qu'il n'ataint homme nul qu'il ne perde le vie.
(*H. Capet*, 1490, A. P.)

— Lieu clos en général :

Les moules furent vendues en *parcq*

selon la coutume et les dits tourteaux des-
pessé empres la bretesque. (J. NICOLAY,
Calendr. des guerres de Tournay, xxx, 20
juillet 1478, Hennebert.)

— Camp fortifié :

Si dura peu ledit assaut ; car il avoit
en la compagnie du roy, dedens le *parcq*,
plusieurs quy estoient Warewic en corage,
et mesmes les canonniers, quy par lascheté
maulvaise n'avoient mis nulles pierres
en leurs engiens : parquoy, quant ilz bou-
terent le feu dedens, n'en saillirent que
les tampons [de bois]. Laquele chose par-
chevans les seigneurs quy dedens le *parc*
ostoient, par maniere subitte rompirent
ung quartier dudit *parc*, pour issir, et s'en-
fuyrent en Northumbelland. (WAVRIN, *An-
chienn. Cron. d'Anglet.*, II, 257, Soc. de l'H.
de Fr.)

Coment et par qui les Escotz estoient
eschappez du *parcq* que le roy Edouard
avoit asségié sy puissamment. (Ib., *ib.*, I,
65.)

Et fit faire ledit roi (d'Angleterre) un
grand *parc* pres d'un bois derriere son
ost, et la mettre et retraire tous chars et
charrettes. (FROISS., *Chron.*, I, 1, 284, Bu-
chon.)

— Terrain à jouer aux quilles :

Onques pour ce ne desista,
En derrain *parc* s'est embattu :
Des quilles toutes y getta.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 280 v°.)

— Parquet, barreau :

Se juges suis aux *parcs* me fault seoir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 273 v°.)

Que ung *parcq* ouquel il fera le serment
soit fait tel comme il fust... (1484, 3^e *Reg.
des Consaux de Mons*, f° 485 v°, Arch.
Mons.)

Ledict maistre Aymery Lopin fist amende
honorable en ceste ville de Paris, au
parc civil de Parlement. (*Journ. d'un bourg.
de Par. s. le règne de Fr. I.*, p. 311, Soc. de
l'H. de Fr.)

— Champ d'un gonfanon :

Ung bon confanon de bleu damas avecq
le *parcq* brodé d'or. (1624, La Bassée, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung confanon du S. Sacrement avec le
parcq peinturé. (Ib.)

— Troupeau :

Item se uns froux ou uns *parcs* d'ouailles
trespasse par eschapee et est pris en autrui
meffait, il sera en amende de deux soulz.
(1304, Arch. JJ 59, pièce 46.)

2. PARC, s. m., sorte de racine :

Quant le sanglier fera des boutis dedans
les hayes pour avoir d'une racine qu'on
appelle le *parc*, le veneur pourra co-
gnoistre la grosseur et longueur de sa
hure en regardant la profondeur et largeur
des boutis. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 59, ap. Ste-
Pal.)

PARCAGE, voir PARCHAGE.

PARCAL, adj., des Parques, envoyé
par les Parques :

Sur nous vindrent (les harpies), noires et pales,
Fraper de bastons et de poings,
Comme fatales ou *parcales*,
Pour nous destruyre de tous pointz.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Banquet*, p. 373,
Jacob.)

Et apres ce que la main leur sera close
par le mandement rigoureux, et par main
mise *parcale*, signee et scellee d'Atropos,
alors ilz ne seront receuz a compter par
descharges qui ne soient bien contrerol-
lees. (BUDÉ, *Instit. du Prince*, ch. xxii, éd.
1547.)

PARCAVECH, *parcqueveich*, s. m., tra-
versin de lit :

Un grand lit avec le *parcavech* y servans.
(1476, *Inv. du mobilier de l'hôtel du conné-
table de Saint-Paul à Cambrai*, Bull. des
trav. hist. et scient., année 1885, n° 1.)

Toutes et quantes fois que ledit seigneur
vient en son dit chasteau d'Averdoing,
tous les tenans de luy manoirs amases en
cotterie, sont tenus de luy livrer une
queute et ung *parcavech*, sur paine d'a-
mende de .iii. solz par. (1507, *Prév. de
Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II,
639, Bouthors.)

La femme, pource sa vesvetté, pœult prendre
son lit et *parcavech* estoffé de .ii. paires
de lincheux... (1507, *Prév. de Fouillois*, *ib.*,
I, 285.) Impr., *partauch*.

Ung lict et *parcqueveich*, .xxviii. s. (1576,
*Dép. par la ville de Lille pour les enfants
trouvés*, Arch. mun. Lille.)

PARCEANT, voir PARSEANT.

PARCEIVEMENT, voir PERCEVEMENT.

PARCEIVRE, voir PERÇOIVRE.

PARCEL, s. m., partie, portion :

Lesquels *parceaus* de rente heritable
nos dis renneurs nous ont jugiet a payer.
(1331, *Cart. II de Flandre*, Ch. des comptes,
f° 573, ap. Duc., *Pars*.)

PARCELÉ, adj., mis en parcelles :

Morceaux *parcelez*. (LA PORTE, *Epith.*, éd.
1571.)

PARCELER, v. a., céler, cacher :

Tost et isnelement si li a demandé :

— Comment ont fait ? noiant ne me soit *parce-*
[lé] P
(*Quat. fils Aym.*, p. 128, Tarbé.)

PARCEMINIER, voir PARCHÉMINIER.

PARCENARIE, voir PARÇONERIE.

PARCENER, voir PARÇONIER.

PARCENERYE, voir PARÇONERIE.

PARCENIER, voir PARÇONIER.

PARCENS, s. m., cens complet :

Et par le *parcens* sur le tout. (2 août
1404, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*,
Arch. Côte-d'Or.)

PARCENSIR, v. a., donner à cens :

Du rapport des chiefz et des depputez
aux censés de la diligence par eulx faicte de
parcensir aucunes censés qui estoient de-
morcees a censir, et y ont tellement beson-

gné, qu'il n'est demoré a censir que les
censés de l'evesque et advoet et castelain
et le petit seel des draps, adfin de permestre
a entendre aux dictes censés. (*Résolution
du 4 octobre 1519*, Regist. des Consaux,
1516-1519, Arch. Tournai.)

PARCETE, s. f., portion :

Nous lesdiz religieux disions, a cause
dudit moustier, a nous appartenir toutes
choses... qui par naufrage ou par espave
arrivoient... en nos fiez... assis dedens les
fins et metes des terres et juridictions de
Maraant, de Cheron ou de Laleu, si ne hont
parcete de cel ou de ceulz qui les dites
choses aura ou auront esguaré. (1270, *Car-
tulaire de Saint Michel en Lherm.*, Vendée,
ap. Duc., *Parceria*.)

PARCEVANCE, voir PERCEVANCE.

PARCEVEMENT, voir PERCEVEMENT.

PARCEVOIR, voir PERCEVOIR.

PARCHAGE, *parcage*, s. m., parc :

Ils avoient chacun ung petit pavillon
tendu dedens le *parcage*. (*Mém. de P. de
Femin*, an 1423, Soc. de l'H. de Fr.)

— Fourrière pour les bestiaux :

Quand bestes sont prises par *parcage*
et mises en l'hostel de celui qui les aura
prises, ou autre maison, on ne doit clore
l'huys a fermeures sur les bestes, sans
laisser gens qui les puissent delivrer.
(1575, *Cout. de Bret.*, Cout. gén., II, 779,
éd. 1604.)

PARCHAIR, *percair*, v. n., tomber
tout à fait :

Au *percair* jus del cheval
En va la teste contreval.
(*Gilles de Chin*, 5384, Raiff.)

PARCHAMIN, voir PARCHÉMIN.

PARCHANTER, v. a., chanter entière-
ment :

Quant li anthievene sera *parchante*.
(*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 47 v°.)

Et fist son sacrement et *parchanta* sa
messe tout entierement. (JOINV., *S. Louis*,
lx, Wailly.)

Et en alant *parchanteres*
Vostre rondel.
(*Mir. de Notre-Dame*, XL, 2351, A. T.)

PARCHAIOIR, voir PARCHÉOIR.

PARCHARGE, s. f., charge complète :

Que aucuns ne s'entremelte d'estre ouidit
mestier ne face ledit labour se il ne scet
arrimer convenablement au prouffit du
marchand et vaissel ou ledit labour sera
fait, tant au fons d'icelui que autrement
jusques a la *parcharge*, et que en icellui ne
cueille vent parquoy aucun inconvenient
se puisse ensuir ouidit vessel. (1398, *Réglem.
p. les arrimeurs de la Vic. de l'Eau de Rouen*,
Ord., VIII, 304.)

Pour ce icellui Boterel n'avoit que lesdiz
deux sextiers de blé, et que ce n'estoit pas
la charge de sa ditte charrette, deschargea
iceulx deux sextiers de blé en l'ostel de
son pere en esperance d'avoir une autref-
fois la *parcharge* de sa ditte charrette.
(1399, Arch. JJ 154, pièce 490.)

PARCHEEL, *percheel*, s. m., amende due au seigneur pour les bêtes prises en dommage :

Dedit ecclesie montis S. Martini... quicquid terræ habebat in territorio de Brancort cum *percheel* et omni interpretura. (1177, *Cart. du Mont S. Martin*, part. 5, f° 92 r°, ap. Duc., *Percheia* 2.)

PARCHEMIN, *-chamin*, s. m., rôle, suivant Henschel :

Soixante mille sunt bien em *parchemin*. (*Agolant*, 25, Bekker.)

Quarante mille estes em *parchemin*. (*Id.*, p. 170.)

— Expédition authentique d'actes judiciaires :

Tout ensi comme lez *parchamin* d'esurément et les escripts dez relevement et dez aultres *parchamins* et esplois le dient. (1384, Anc. coll. Emmercy, carton 97.)

PARCHEMINERIE, s. f., lieu où l'on prépare le parchemin :

Au coing de la *parcheminerie*. (*Charte de 1394*, Arch. S 82, pièce 41.)

PARCHEMINIER, *parce*, *parque*, s. m., celui qui prépare et vend le parchemin :

Se le *parcheminier* despesoit son parchemin il ne le porroit vendre. (LAURENT, *Somme le roy*, ms. Troyes, f° 108 r°.)

Escrivain et *parcheminier*. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 373 v°.)

Quitte a Bertrant, fils Hanri le *parcheminier* de St Mihiel, le tiers d'une amende de 60 sols en quoy il estoit encheus pour ce qu'il clamait Aimery l'offevire cous provey. (1397-98, Arch. Meuse B 1043, f° 70 v°.)

France le Cuppre, *parcheminier*. (*Publicat. du 10 juin 1473*, Reg. des publicat., 1472-1481, Arch. Tournai.)

Avoir aussi navret ledit Franchois, *parcheminier*, d'un gaverlot ou d'une pipe. (*Id.*)

PARCHEMINOUR, s. m., *parcheminier* :

Item fu païé au *parcheminour* pour le mesal. .LX. s. (1380, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

PARCHENIER, voir PARÇONIER.

PARCHENIER, voir PARÇONIER.

PARCHEOIR, *-choir*, *-chaoir*, v. n., tomber entièrement :

Si descendit a pié et tire son espee et court sus a celui qui jase relevoit, si lui donne tel coup sur le chief qu'il le fit flatur a terre des palmes et des genoulz, puis recouvre un autre coup et le fiert si qu'il le fait *parchoir*. (*Lancelot du Lac*, 2° p., ch. xciv, éd. 1488.)

— Subst., action de tomber, chute, le moment où l'on tombe :

Si le porta tout enviers a la terre, et au *parchoir* brisa la glaive. (*Merlin*, I, 183, A. T.)

Lancelot le porta a terre lui et le cheval, et au *parchoir* vole li glaives en pieces. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 93°.)

Au *parchoir* qu'il fait si se peçoie le braz. (*Id.*, Richel. 768, f° 131°.)

Li fers del glaive li vole d'outre en outre le cors et cil vole a terre et au *parchoir* brise li glaives. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 89°.)

Au *parchoir* brise li glaives. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 5°, et Richel. 754, f° 74 v°.)

Au *parchoir* brise sa lance. (*Lancelot du Lac*, 1° p., ch. xxiii, éd. 1488.)

PARCHERIR, *percherir*, v. a., chérir extrêmement :

Que tant *percherist* sa soror. (*Vie du pape Grég.*, p. 7, Luzarche.)

PARCHET, *parquet*, *parcquet*, s. m., petit parc, petite étendue de terre :

Haia del *parchet*. (*Ch. du xi° s.*, Liv. noir du chap. de Bayeux, n° xx.)

Et quan que l'on peut faire De doit, de penne et de l'archet Oy je et vi en ce *parchet*.

(MACHAUT, *le Remede de fortune*, p. 87, Tarbé.)

Mes joustes se font en *parquets* D'herbe vert, ou en litz paroz.

(COQUILL., *Blason des armes*, II, 184, Bibl. elz.)

Verra ses petis aigneaux en froidures en un petit circuit ou *parquet* que elle avoit fait de petites cloyettes. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. i, éd. 1525.)

J'ay tant erré par chemin et par voye, Tantost le droict, et puis je me desvoye ; Mais tant ay fait, que j'ay veu un *parquet* Tout cloz a mur. (*Ch. BOURDIGNÉ*, *Legend. de P. Faifeu*, p. 16, éd. 1723.)

Se tindrent resserez en un petit *parquet* de terre. (SALIAT, *Herod.*, ix, éd. 1556.)

— Champ clos :

Adonc leur fu fait un *parquet* fermé du costé des chevaliers, qui regardoient le champ, et de l'autre d'un grand fossé. (MENARD, *Histoire de messire Bertrand du Guesclin*, p. 237, éd. 1618.)

— Lieu clos où l'on attiroit les animaux que l'on vouloit prendre :

Prenes des genets vers et fais des branches un *parquet* tout rond bien pres de la ou ilz auront mangé, et que ce *parquet* ne soit pas trop dru de genéz ; et dedans ce *parquet* mettras du blé, fais un peu de brain de blé de l'ung a l'autre, et dedans ce *parquet* assez largement en la place ou ilz auront mengé, et ne sera riens mis en nulle place que en ces deux. (*Modus et Racio*, f° 86 v°, ap. Ste-Pal.)

— Compartiment :

Pour avertir cheux qui ne scavent pas les histoires, il est assavoir que en chacun *parquet* y a quatre hystoires, la premiere si est du nouvel Testament et les aultres trois sont du vieulx Testament correspondentes au nouvel. (xiv° s., *Note à la suite d'une pièce de vers en l'honneur de la Vierge*, au bas d'une bande de papier où est figurée l'Annonciation, ms. S.-Omer 184, f° 3.)

Et au desseure desd. fenestres dont il y en a .viii. en tout, ils ont fait sur chacune un *parquet* servant a mestre voire. (*Compte de Luchaux*, 1464-5, Arch. Somme.)

Et premierement s'ensuit l'ordre et la maniere de l'assiette du roi, les gens desdits trois estats qui estoit telle : c'est a savoir que en ladite salle y avoit trois *parquets*, clos de bois, d'environ la hauteur d'un homme, a l'huiserie ; c'est a savoir, le premier pour le roi, lequel estoit au haut bout de ladite salle, et comprenoit toute la largeur d'icelle ; auquel *parquet* convenoit monter trois marches de degré. Le second *parquet* pour les seigneurs du sang, connestable, chanceliers et prelatz, lequel estoit au milieu de ladite salle, pres de celui du roi, et estoit plus long que large, et y convenoit monter une marche de degré. Le tiers *parquet* pour les nobles, comtes, barons, gens du conseil du roi et gens envoyés de par les bonnes villes. Lequel *parquet* estoit grand et spacieux, et environnoit de trois costes celui desdits seigneurs du sang. (*Procès-verb. de l'assemblée des Et. génér. présidée par le Roi*, 6-14 avril 1467-1468.)

Donc, advisant la grant beaulté De ce jardin plain de fleurettes, Ung beau rousier y vis planté Dans un *parquet* plain de violettes.

(ROUSSET DES DAMES, *Poés. fr. des xv° et xvi° s.*, V, 188.)

A Pasquier Le Brun, voirier, .xii. s. pour avoir rabilly, mis sus et jus, ralargies et mys pluseurs careaux, deux *parques* de voirre a le chambre desseure le porte de le vignne, ou on fait le ghet. (1515, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 203.)

Aux manœuvres qui labourent les *parques* des jardins. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, xvi° s., p. 233, Deville.)

A quatre charpentiers, pour avoir par eux fait de petit *parquetz* de bois a mectre violectes, .vii. l. .x. s. (*Id.*, p. 288.)

— Préau des prisons à Rouen :

Après ce que icellui Parlat fut retourné ou *parquet*, ou sont les prisonniers qui y sont mis pour dette, qui est l'entree des dites prisons. (1387, Arch. JJ 135, pièce 105.)

— Mesure agraire :

Un tenement contenant dix acres de terre et demie et dix *parquez*. (1385, Arch. JJ 120, pièce 51.)

— Jeu d'adresse qui consiste à disposer des morceaux de bois peint, en manière de dessins ou figures :

Oudit hostel jouerent ledit Robin et auncuns autres au jeu du *parquet*. (1386, Arch. JJ 129, pièce 60.)

En yver jouent aux billes Et au *parquet* et aux quilles.

(CH. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 50 r°.)

Le Fournier et Tassin alerent jouer au *parquet* au dehors de la ville, en une place commune ou se jouent et esbatent communement les habitans. (1406, Arch. JJ 160, pièce 361.)

Wall., *parchet*, petit clos ; Suisse rom., Vaud, *parchet*, pièce de vigne, cru.

PARCHETTE, voir PERCHETTE.

PARCHEVET, *parchievet, parquevet, percavet*, s. m., traversin de lit :

.i. lit garni de coutre, .ii. cussinez, .iii. *parchevez* de plume. (Juin 1389, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.xii. coustes, dont il en y a .iiii. bonnez par raison et .viii. tres mauvaises, avec .vii. *percaves* tres mauvaises. (1397, Arch. MM 31, f° 250 v°.)

Lict avecq un *parchevet*. (1545, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung lict estoffé de *parquevet* et cou-vertoir. (1600, La Bassée, *ib.*)

Et encore au xviii^e s. :

Ung *parchevet* de .liii. s. (1620, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 20.) Impr. *parchenet*.

Un *parchevet* et un oreillier emplis. (*Testam. du 3 sept. 1638*, Arch. mun. Douai.)

Un lict de plume avec les *parchievets*. (1666, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARCHEVOIR, voir PERCEVOIR.

1. **PARCHIEE**, *parchye, perchee*, s. f., mise en fourrière :

Aucuns autres, mesmement reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque de Troyes ont dit que les clers sont en possession et jouissance de ne payer aucune amende de prinses ou *perchees* de leurs bestes, et que... (*Cout. de Troyes*, Nouv. Cout. gén., III, 274.)

— Territoire sur lequel on a droit de mettre les bestiaux en parc, en fourrière :

Le maires de Retondes avoit fait une prise en la *parchye* de Ruysiaus, en la justice et seigneurie des diz religieux de Royallieu. (1335, *Cart. de Royallieu*, ch. cxxxvi, ap. Duc., *Percheia* 2.)

2. **PARCHIEE**, voir PERCHIEE.

1. **PARCHIER**, *parquier, parker*, s. m., garde-parc, garde-chasse ; les *parchiers* régissaient les parcs du roi et y gardaient les bêtes qu'on avoit saisies, soit pour défaut de paiement, soit pour quelque contravention forestière :

Et si le seigneur y mette *parker*, ou mes-sour, ou graunger. (*Tr. d'Économ. rur. du xiii^e s.*, c. vii, Lacour.)

Parchiers, parquiers. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Item la droiture et le service que font la gent que on appelle *parquiers*, c'est a savoir de garder les bestes quant elles sont prises ou damage au seigneur jusques a tant qu'elles sont rendues. (1307, Arch. JJ 39, f° 95 r°.)

Le *parchier* de Conches, Perrot Frison. (1335, *Actes normands de la chambre des Comptes*, p. 122, Delisle.)

Jehan le *parquier*. (1376, *Terrier de la Poterie S. Matth.*, f° 48 v°, Arch. Eure.)

Martin des Ysles, escuier, confesse et advoue a tenir par foy et par hommaige lige ung fief de verge avec toutes ses appartenances annexées a la verderie de la forest de Gaurey dont il est maistre verdier, et y a soubz lui sept *parquiers* fieffez appartenans a icellui fief qui gardent chacun endroit soy certaines mectes en ladict forest. (1395, *Dénomb. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 275 r°.)

Le *parker* bien et loyalement gardera le park. (LITTL., *Instit.*, 378, Houard.)

Ledit *parquier* est tenu garder en dit parc les bestes qui sont prinses en mesfait en la dicte forest, a lui livrees et baillées en garde. (*Cout. des forêts*, Roumare, Jehan Ruette, Arch. S.-Inf.)

Le *parquier* (de la forêt d'Orbec) est tenu garder au parc toutes les bestes qui sont prinses pour les debtes du roy, sans en prendre pour ce parcage fors seulement la garde, c'est assavoir pour chascune brebiz maille, et pour chacun autre bestes un denier, et se ilz dependent aucune chose en dit parc c'est aux despens a qui les bestes sont. (*ib.*, Orbec, les hoirs Robert La Lice.)

Forest en laquelle j'ay verdier, soubzverdier, forestiers, *parquiers*, pletz et juridiction. (1457, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. f° 294.)

2. **PARCHIER**, v. n., tomber entièrement ; s. m., chute, moment où l'on tombe :

Si le porte a terre si navré qu'il n'a mestier de mire, et au *parchier* brise le glaive. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. cxv, éd. 1488.)

PARCHIEVEMENT, adv., entièrement :

Ainsint fesoient leur complainte
Qui *parchievement* fu esteinte,
Car Dieu leur donna adjutoire.

(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 6^b.)

PARCHIEVET, voir PARCHEVET.

PARCHIMARE, s. m. ?

Ung *parchimare*, un vydas et .i. lof. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 30 v°, Arch. S.-Inf.)

PARCHOIS, s. m. ?

Lesquelz compaignons labouroient en tache a marreneur et *parchois* une vigne. (1415, Arch. JJ 168, pièce 391.)

PARCHOIR, voir PARCHEOIR.

PARCHOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PARCHON, voir PARÇON.

PARCHONERIE, voir PARÇONERIE.

PARCHONIER, voir PARÇONIER.

PARCHONIR, voir PARÇONIER.

PARCHONNAIRE, voir PARÇONNAIRE.

PARCHOUNIER, voir PARÇONIER.

PARCHUN, voir PARÇON.

PARCHUNER, voir PARÇONIER.

PARCHUNIEMENT, voir PARÇONEMENT.

PARCHYE, voir PARCHIEE.

PARCIABLE, voir PARTIABLE.

PARCIAL, voir PARTIAL.

PARCIALITÉ, voir PARTIALITÉ.

PARCIAULTÉ, voir PARTIALITÉ.

PARCIE, *parcye*, s. f., repas offert aux moissonneurs après la moisson :

Comme le dimenche prouchain avant la feste S. Mahieu, le suppliant demeurant a la chapelle en la chastellenie de Pontoise, eust ordonné avec ses charretiers et varles de faire ce jour au soir leur mengier d'après aoust, que les laboureurs du pais appellent la *parcye*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 359.)

PARCIENMENT, adv., avec réserve, avec modération :

Ce nonobstant, je me gouvernay bien *parcienment* pour luy complaire, en entencion de tirer son courage a l'aide dudit roi Henry. (*Instructions à Guillaume, seigneur de Menypeny*, ap. Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 166, Soc. de l'Hist. de Fr.)

PARCIER, s. m., celui qui a part :

Le suppliant trouva Bertrang Genebrier coppant du bois en certain lieu estant entre les termes dudit suppliant et de ses *parciers*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 118.)

PARCIERE, s. f., droits qui se percoivent sur la récolte des fruits produits par les héritages. Assez semblables au champart ou à la dime inféodée, elles sont principalement en usage dans le Bourbonnais et l'Auvergne :

Ung champ... que le pere du suppliant labouroit et tenoit a *parciere*. (1449, Arch. JJ 184, pièce 2.)

Qui assit dixmes ou *parcieres* de bleds ou de vins, on regarde de trois annees la commune value. (1495, *Proc. verb. des Cout. de Bourbonnois*, Nouv. Cout. gén., III, 1228.)

Quand aucun possede terres ou heritages a titre de terrage par tiers ou champart... il est tenu, vingt et quatre heures avant qu'il puisse rien transporter hors le champ ou vigne, appeller celui a qui est deu droit... pour prendre son dit droit de terrage, *parciere*, champart ou carpot. (1520, *Cout. de Bourbonnois*, Cout. gén., II, 394, éd. 1604.)

Rente ou *parciere*, taille franche ou serve, ou autres droits seigneuriaux. (GUENOYS, *Conference des coutumes*, f° 330 r°, éd. 1596.)

Terres labourables, terrages, champiers, dismes inféodées, *parciere* et carpot. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. clxxxviii, Michaud.)

PARCION, s. f., séparation :

Treis en personnes trinaument,
Uns Deus maignanz uniaument,
Ou n'a ne n'out division,
Dessevrance ne *parcion*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 11155, Michel.)

PARCIONAIRE, -cionnaire, -chonnaire, s. m., celui qui a part :

Il sera compains et *parcionnaires* a l'eglize de Premonstré de la ville de Hanapes. (Trad. d'une ch. de 1210, Cartul. de Guise, Richel. I. 17777, f° 54 v°.)

Si de don frais ne me fais *parchonnaire*. (G. CHASTELLAIN, Louenge a la tres glorieuse Vierge, VIII, 284, Kervyn.)

— Adj., en parlant de choses, dont la propriété est partagée entre plusieurs :

Quand les granges seroient mercionnaires, simples ou *parcionnaires*. (1442, Ext. du cartulaire de Bourg, Bull. hist. et phil. du comité des Trav. hist. et scient., 1887, n° 1-2, p. 131.)

PARCITÉ, percité, s. f., modération, économie :

La *percité* et sobriété de Chaton. (J. DE SALISB., Policrat., Richel. 24287, f° 84^b.)

Sobriété,
Honesteté,
Et *percité*,
Loue et approuve.

(N. DE LA CHESNATE, Comdamn. de Bancquet, p. 347, Jacob.)

Parcité et restriction faite par nécessité est remede et medecine contre perte et dommaige. (La Mer des hystoir., t. II, f° 20^e, éd. 1488.)

Caton accroissoit sa maison de deux reuvenuz : c'est asçavoir de *parcité* et agriculture. (JEH. LE BLOND, du Gouv. des royaumes, f° 76 v°, éd. 1549.)

Once de livre oster, c'est *parcité*
Lasse et rebource au donner.

(G. CAETIN, Poés., à Franç. Charbonnier, p. 228, éd. 1723.)

— Médiocrité de fortune :

Or es sailly de franchise en servage, de seureté en dangier, de contenté *parcité* en ambition souffreteuse. (AL. CHARTIER, L'Esperance, p. 268, éd. 1617.)

Plusieurs n'ont eu ou pu avoir l'opportunité de la langue latine ; aucuns pour l'indigence ou *parcité* de leurs parents. (MICHEL DUSSEAU, Enchirid ou manipul des miropoles, p. 12, éd. 1581.)

— Petite quantité :

Parcité de viande. (Hist. s. et prof., Ars. 5079, f° 72^a.)

Nous ne devons point seulement acomplir le jeusne en la *parcité* et subtraction des viandes quant au boire et au manger, mais... (Le Premier volume des exposicions des Episires et Evangelles de Karesme, f° 10 r°, éd. 1519.)

Qu'il acceptoit selon leur qualité
Des grans, grans dons, des petiz *parcité*.

(J. BOUCHET, Triumpes de la noble Dame, a Eleonore d'Autriche, éd. 1536.)

PARCLORE, -clorre, -clure, per., v. a., enclore, enfermer :

Il fit charier la pierre, le mortier et toute la matiere pour *parclorre* la ville. (Chron. des quatre premiers Valois, p. 13, Luce.)

Ils sont velus de peaux d'animaux, aussi

bien les hommes que les femmes, lesquelles sont toutefois *percluses* et renfermees en leurs habits, et ceintes par le milieu du corps, ce que ne sont pas les hommes. (MARC LESCARBOT, Hist. de la Nouv. France, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 229.)

— Terminer :

La matiere sera *perclose*.

(Myst. de S. Did., p. 14, Carnandet.)

PARCLOS, per., s. m., clôture, fin :

E pus en le *perclos* de son conte dit... (Year books of the reign of Eduw. the first, years xxx-xxxii, p. 15, Rer. brit. script.)

Nota qe [en] un « monstravit de compoto » per legem mercatoriam la partie conta conte contant ; estre ceo q'il dit en le *perclos* issint ly dedit il aconté rendre, e va defuant a tort. (1305, *ib.*, years xxxii-xxxiii, p. 371.)

Et desous, en nom de *parclos*,

Y avoit : le tout vostre Flos.

(FROISS., Poés., Richel. 830, f° 187 v°.)

PARCLOSE, -ouse, per., s. f., enclos, enceinte :

Un herbergement assis a Poitiers, appellé les forges, o les jardins, treilles et *parcloses* dudit herbergement. (1339, Arch. JJ 73, f° 142 v°.)

— Cloître, monastère :

Povrement vivoient dedens celle *parclose*. (JEH. DES PREIS, Geste de Liege, 20719, Scheler, Chron. belg.)

— Fin, clôture, dernier mot :

En la fin li torna le dos ;

A la *parclose* fu huntos.

(BEN., D. de Norm., II, 3330, Michel.)

Maintenant covenist morir,

Lequel que soit a la *parclose*.

(CUREST., Clijet, Richel. 375, f° 271^d.)

Einz te deusses porpenser

Que tu empreisses tel chose

A quel fin et a quel *parclose*

Tu en porroies parvenir.

(*Id.*, Cheval. de la charete, Richel. 12560, f° 57^b.)

Et si leur mande, a la *parclose*,

Se il est morz, qu'aucune chose

Ki au preudhomme eust esté,

Se il l'ont en leur poesté,

Que tantost la li envoiasent.

(*St Graal*, 1225, Michel.)

Qui si chier achate tel chose

Dont si tost vient a la *parclose*.

(*Vie de S. Alexis*, 235, Romania, VIII.)

Ou au chef ou a la *parclose*.

(*Renart*, Br. ix, 2211, Martin.)

Il ne pevent metre en huche, de quartier de fou, piece refendue, se ce n'est a la *parclose*. (EST. BOIL., Liv. des mest., 1^e p., XLVII, 4, Lespinnasse et Bonnardot.)

Çou est la *parclose*.

Chi termine,

Chi define

Li lais de la Rose.

(*Poét. av. 1300*, t. II, p. 857, Ars.)

Que Dame Diex a la *parclose*

A bone fin nous doinst venir !

(*Le Dit des boulangiers*, Jub., Jongl. et Trouv., p. 142.)

Riches serez, bien dire l'oso,

Mes en la fin, a la *parclose*,

Li gous des tables et des dez

Vous chaceront a povretez.

(*Geus d'aventures*, Jub., Jongleurs et Trouvères, p. 155.)

Ainsi iras tu sans contraire

A souffisance la *parclose*

Qui en jole maint et repose

(WAT. DE COUVIN, li Miroirs as Dames, 513, Scheler.)

Si vois savoir, c'est ma *parclose*,

Se d'elle aray aucune chose

Par charité.

(*Un Mir. de N.-D.*, comment le roy Clovis se fist crestienner, Th. fr. au Moy. Ag., p. 613, Monmerqué.)

De tel chose

Scavoir le vray et la *parclose*...

Il n'est pas desou'z le ciel homme

Qui le sache.

(1474, *Mist. de l'Inc. et Nativ.*, p. 28, 1^{re} journée, Le Verdier.)

Estre ne povons toujours vizz,

Il fault penser a la *parclose*.

(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 135.)

PARCLOSTURE, s. f., clôture complète :

Pour l'avancement de la *parclosture* d'icelle chapelle. (1510, *Reg. aux test.*, p. 238, S. Amé, Arch. Nord.)

PARCLOUSE, voir PARCLOSE.

PARÇOGNIER, voir PARÇONIER.

PARCOINTRER, voir PARCONTRER.

PARÇOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PARCOMPLIR, v. a., achever :

Un plombier *parcomplit* de tout point le clerevoye de le palle d'eschevins. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARCOMPTER, voir PARCONTER.

PARÇON, parson, parsson, parzon, parchon, parchun, pareçon, perçon, person, s. f., partage, portion, distribution, dot, part, lot :

Dame, dist Helissanz, par vos devision

Retenez avec vos la plus riche *parçon*.

(J. BOU., *Sax.*, cvi, Michel.)

Bien s'assentirent de *parchun*.

(*Brut*, ms. Munich, 3625, Vollm.)

Ja vous volroie bien avoir donné en don

Dou royaume que j'ay une grande *parchon*.

(*Chev. au cygne*, 7989, Reiff.)

Ki deguastat la *parzon* cui il avoit prise. (*Dial. de S. Greg.*, p. 62, Foerster.)

Ja Dieus, amors, ma proiere ne croie,

Quant vos en moi jamais aures *parson* ;

Que j'ai lou duel dont li autre ont la jole,

Et s'avez fait de moi autrui garson.

(*THIB. DE CHAMP.*, *Chans.*, ms. Berne, f° 119.)

Et se li demandoit *parçon* de l'iretage ki avoit estet sen pere Watier Fauche, que Gosse tenoit, et *parçon* de l'iretage ses freres ki mort estoient. (1223, *Chart. fr. du Tournaisis*, Mém. de la Soc. lit. de Tournai, t. XVII, xi.)

Et se Mehaus, ki devant est nomee, moroit ançois que Nichole, qui devant est

dis, li maisons, ki devant est ditc, iroit en *parçon*, ensi que lois aporte. (Juin 1234, *Testament de Nicholes d'Antoing*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Bien sai k'il n'a mie
Cuer sans pitié en ma dame au cors gent ;
Pour çou, i mis moi tout a une fie
Sans *parçon* faire a nul autre errement.
(Jehans li Petis, *Chans.*, sp. Maetzer, *Altfranz.*
Lied., p. 30.)

S'orent asses vins et viandes
Dont Karles lor fist *parçons* grandes.
(Mousk., *Chron.*, 6756, Reiff.)

Elas ! et pour che sont cuer de feme larron,
C'on ne puet riens savoir de leur entention !
Et nous leur disons tout : Chi a male *parchon* !
(Adam de le Halle, *du Roi de Sezile*, 123, Cousse-
maker.)

Parçons est faite par devant nous entre...
(Janv. 1254, *Lett. des maire et jur. de Laon*,
Arch. mun. Laon.)

Parçon de terre. (Ch. de oct. 1256, Très.
des comt. de Ilain., Arch. de l'Etat à
Mons.)

Doit avoir et tenir par *parçon* de terre.
(1273, *Pact.*, Mart., *Anecd.*, I, 1136.)

Mon signor Wautier de Lascourt a cui
les choses dou devant dict fiei de Muscey
estoit atournées en *parson*. (1273, *Rentes
de Sainte Houll*, X, Arch. Meuse.)

Avec lui estoient manant,
Sergant, escuer et garçon ;
Fait leur avoit mainte *parçon*
Li chevaliers de ses kateus.
(De la Brebis *desrobee*, Richel. 378, f° 11 v°.)

Parti furent en trois *parçons*,
Li un devant, les autres apres.
(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1496, Delmotte.)

Li siermens que on doit faire as *par-
chons*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 102.)

Vassal, dit Ciperis, entendes ma raison,
Vous aves vostre terre perdue sans *parchon*,
Que jamais n'en tenres le monte d'un bouton.
(Ciperis, Richel. 1637, f° 69 v°.)

La commença bataille et grant occhision,
Le vaillant charbonnier firent bien leur *parchon*.
(*Id.*, f° 61 v°.)

Cascune le culdoit par li
Avoir sans *parçon* a ami.
(*Ren. le Nouv.*, 6899, Méon.)

Lequel hiretage Jehans de le Bieke avoit
mis en plaige pour Piesen de le Bieke, sen
frere, pour les deniers de le *parchon*, ki
vinrent de par le mere le dit Hanekin.
(Mars 1326, *Testam. Jehan de le Bieke*,
Chirogr., Arch. Tournai.)

Abriat ait bien Lonjay en ces *parssons*.
(1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Arch. de M. Olery
de Labry.)

La pertie ou la *person* de ton heritaige.
(*Ps.*, civ, Maz. 798, f° 253 v°.)

... Soions fier con lyon,
Et soions tous a paix, sans nulle traison ;
Et n'i ara celui de ceulx de no *parçon*
Qui ne puist bien chaucier le doré esperon.
(Cuv., B. du Guesclin, 867, Charrrière.)

Sarrazines et Juifs y avoit a folson,
Qui avoient lor fort chascun en sa *parçon*.
(*Id.*, *ib.*, 7959.)

J'oi les lettres, et les chançons
Cheirent en leurs *pareçons*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 172 v°.)

Il en i ot auquens qui bien le garderent
ce que en lor *pareçon* en eschei. (*Id.*, *Chron.*,
I, 251, Luce, ms. Rome, f° 12.)

De la part et *parson* advenue... (10 mars
1396, *Invent. de meubles de la mairie de
Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Item demouroient et demouront ches-
cune *parchon* desdites deux maisons et
hiretages tenue et chargie de la moitié des
rentes hiretables et autres redevances,
s'aucunes y en a, que doivent au jour d'ui
icelles maisons et hiretages. (7 janvier 1439,
*Escrips de parchon d'entre la vesve de feu
Jaquemar Englebert et sa fille, d'une part,
et Pieltre de le Becque d'autre part*, Chirogr.,
Arch. Tournai.)

Avoient et ont, puis nagaires, par l'auc-
torité et license desdis eschevins, et ce,
de par les sermentes dudit eschevinaige,
desdites rentes et hiretages fait faire trois
mons, pour sur iceulx getter los, et par ce
moyen l'un d'iceulx mons et *parchons* apar-
tenir audit Quentin Gargatte, l'autre audit
Colart Bourgois, a cause de sa dicte femme,
et le tierch audit Haquinet Gargatte...
Item, et ou mont et *parchon* dudit Quentin
Gargatte, par ledit lot getté, vint, eschey,
competa et apartint les parties de rentes
hiretables cy ensievant specifiees et decla-
rees. (11 juillet 1442, *Escrips de parchon
d'entre Quentin Gargatte, Haquinet Gar-
gatte, freres, et Nicolas Bourgois, a cause
de se femme, soer auxdiz freres*, Chirogr.,
Arch. Tournai.)

Ledit s' Renalt disoit que les ditz fiedz
estoitent tressors, et qu'ilz estoient devenus
tressors, tant par devise comme par *parson*
autrefois faictes des dits fiedz, pour
tousjours maix. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an
1480, Larchey.)

Et appresseront les *parchons* desdits *par-
chonniers* chascun a egalle portion. (*Cout.
de Richebourg*, xli, Nouv. *Cout. gén.*, I, 394.)

Auquel cas luy doit estre faicte *parchon*
a l'advenant de son contingent. (*Coust. de
Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet,
p. 44.)

— Distribution, ordonnance des
troupes, situation respective de deux ad-
versaires :

Bien furent .x. contre ung, c'estoit dure *parçon*.
(*Chev. au cygne*, 22809, Reiff.)

Et chevaucherent tant iceulx gens d'ar-
mes qu'ilz vindrent devant le chasteau de
la Figiere et l'environnerent et se misrent
en ordonnance pour l'assailir, et firent
toutes leurs livrees et *perçons* ainsi comme
a assaut appartient a faire. (Froiss., *Chron.*,
Richel. 2644, f° 179 v°.)

Car au voir dire, tant que pour la ba-
taille, la *pareçon* n'estoit pas parelle. (*Id.*,
ib., I, 475, Luce, ms. Rome.)

Il ot en sa *pareçon* le seigneur de Clignon ;
et li contes de Warvich, mesire Hervi de
Sion ; et li François devant les barrières
prissent le baron de Stanfort et mesire
Jehan de Lille. Ensi se porterent les *pare-
çons*. (*Id.*, *ib.*, III, 234, Luce, ms. Rome.)

Nennil, nennil ! Les *pareçons* ne se por-
teront mies ansi. (*Id.*, *ib.*, III, 66, Luce.)

Car gentil homme contre gentil homme
c'est droite *parchons*. (*Id.*, *ib.*, III, 232,
Luce.)

Et puis se faindoient et point ne traioient
avant, car il ne se veioient a juste *pareçon*
contre les François. (*Id.*, *ib.*, IV, 190,
Luce.)

Car s'il fuissent passet outre, il ne les

eussent point eus fors a droite *parchon* as
camps. (*Id.*, *ib.*, VI, 241, Kerv.)

— Situation :

Or les avoit ly soudans mis en telle *parçon*
Que tout y fussent mort a grant destruction.
(*Chev. au cygne*, 23901, Reiff.)

— Arrangement :

Mes oncques li Escot ne s'i vorrent acor-
der ne prendre *parchon* que li Engles leur
offresissent. (Froiss., *Chron.*, II, 169, Kerv.)

Il ne se teurent pas des *parchons* d'armes
que Jehans Boucinel avoit faictes et pre-
sentees a Nicollas Cliffort. (*Id.*, *ib.*, IX, 337,
Kerv.)

— Parti à prendre :

Si n'y avoit nulle *parchon* fors que d'iaux
bien vendre. (Froiss., *Chron.*, I, 430,
Luce.)

— *Forie parçon*; forte partie :

Tousjours se combattoit contre forte *parson*,
Et si estoit devant tousjours ou premier fron.
(Cuv., B. du Guesclin, var. des v. 18897-18904, Char-
rière.)

— En terme de musique, partie :

Puis chascun chanta en *parçon* :
Vive France, Espagne et Bourgongne !
(*La Paiz faicte a Cambrai*, p. 24, éd. 1508.)

— Sorte de jeu :

Et la n'ot il celui ne celle
Qui se vosist esbanoier,
Dancier, chanter ou festoier
De tables, d'eschas, de *parsons*,
Par gieux, par notes, ou par sons.
(G. MACHAULT, *Remede de Fortune*, p. 88, Tarbé.)

Poitou, canton de Chef-Boutonne,
parson, enceinte particulière faite dans
une étable, une écurie, pour y placer
des animaux que l'on veut soigner sépa-
rément ; cloisons qui forment la clôture.
Lille, Rouchi, Mons, *parchon*, part ;
Wall., *parson*, enclos, pièce cloisonnée ;
se dit de chaque pièce d'un bâtiment
ou d'une étable. Liège, *parçon*, travée,
espace entre deux parties.

Noms propres, *Parçon, Parson*.

PARÇONABLE, -onnable, adj., qui a
part, participant :

Le sire le fist *parçonnable*
Et de son pain et de sa table.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 130 v°.)

— Qui peut être partagé :

Li biens qui viennent par l'esperit sont
verais biens, et pur et *parçonnable*, et pue-
ent le cuer saoler et emplir. (LAURENT,
Somme, ms. Chartres 371, f° 26 r°.)

PARCONCLURE, v. a., conclure, ache-
ver entièrement :

Icelle paix et icellui traictié fait devant
Arras par le moien dudit duc de Brabantz,
de la comtesse de Haynnau, des trois estat,

Dist li, s'il menjue du fruit,
Que de la joie et du deduit
Porroient estre *parçonier*,
Et porroient o vos regnir.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 811, du Ménil.)

De la grace que nous avuns
Icille en ta compeignio
A grant joie et a seignourie
Qu'avec nous en soit *parçoniers*.
(*St Graal*, 2734, Michel.)

Qu'ele ne fust *parchouniere* de la paine.
(*ib.*, Val. Chr. 1687, f^o 25^a.)

Doit estre *parçoners* des biens.
(*Expl. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f^o 77 v^o.)

Je Johan vostre frere, *parcener* en tribu-
lation et regne et patience en Jesus Crist.
(*Apoc.*, Richel. 404, f^o 1 r^o.)

Parçoniers sui de tuz cremanz lei. (*Psalms*,
Brit. Mus. Ar. 230, f^o 123 v^o.)

Je suis *parsongnier* de tous syaus qui te
doutent. (*Psalms*, Richel. 1761, f^o 141^a.)

Cel manage meisme Gosse Bouchas l'a
arenteit as *parçoniers*. (Mai 1218, *Ch. fr.*
du Tourn., Mém. de la Soc. litt. de Tournai,
XVII, 8.)

Qui est *perçoners* au prior d'Ays. (1256,
Vente, Command. du Templ. de la Roch.,
Arch. Vienne.)

Car del mal ke cil funt il en sunt *parcenier*.
(*Poeme mor. en quat.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f^o
58.)

Larun ne deit autre juger,
Quant il del fet est *parcener*.
(*CHARDAT, Petit plet*, 817, Koch.)

Et donna li, sans *parçounier*,
Tiere Haimon le Despencier.
(*MOUSK.*, *Chron.*, 18216, Reiff.)

Li uns des *parçoniers* veut bien mettre
souffisamment des mises selonc ce qu'il
prend des reçoites. (*BEAUM.*, *Cout. du Beauv.*,
XXII, 1, Beugnot.)

Li uns des *parchonniers*... (*Id.*, *ib.*, XXII,
3.)

Ne nul de ce dont il est *parsonier* ne
serf ne peut porter garentie en la haute
cour. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 114, Beugnot.)

Si vinrent tout armé a son tref et li disent
qu'il voloient iestre *parchounier* a la raen-
chon le roi. (*Chron. de Rains*, c. XXVII, L.
Paris.)

Jou Jehan, sires de Mortagne et caste-
lains de Tournay, fac savoir a tous ke Wil-
laume de Clermont,... donna pour Diu et
en aumosne a l'eglise Saint Nicholai des
Pretz toute le tiere k'il avoit acquis a Ro-
gier Caudron, et pour chou que je soie
parchonniers de cele aumosne, a che don de
me boine volente met je men assens.
(1276, *Cart. de l'abbaye St Médard*, Rouge
livre, f^o 123 r^o, Arch. Tournai.)

Bien sachiez que maint chevalier
Est de cest meffet *parçonier*.
(*Du Mantel mautailié*, 705, ep. Wolf, *Ueber die Lais*,
p. 358.)

Et ses *parçoniers*. (*Jurés de S. Ouen*, f^o 69
v^o, Arch. S.-Inf.)

Estre *parcenier* des biens et des orisons.
(Trad. du XIII^e s., d'une charte de 1195,
Cart. du Val St-Lambert, Richel. I. 10176,
f^o 32^a.)

Nul countour ne preigne plai pur *par-*
cenier estre al plai. (*Lib. Custum*, I, 281, 8,
Edw. I, *Re. brit. script.*)

Toz ceux qui estoient *parçonier* et con-

sentanz de ceste traison. (*Chron. de S. Den.*,
ms. Ste Gen., f^o 115^c.)

Pourveir au salut de m'ame par quoi ele
soit *parchouniere* du repos qui duerra sans
fin. (1293, *Cart. de Cauchy*, p. 351, Beten-
court.)

Aymeri Hamayre et si *parsoners* .i. d. de
lor aubergement. (*Arch. J* 192^a, piece 64.)

Ja ne cuide li rois que le voeille escillier
Ne qu'en sa roiauté voeille estre *parchonnier*.
(*Doon de Maience*, 6307, A. P.)

Ne le fist pas de gré, meschance i fu premiere
Qui en maint lieu se fait bien souvent *person-*
niere.
(*B. de Seb.*, XXII, 85, Bocca.)

Je an veul estre suers et *parceniere* (des
prières et des bonnes œuvres de l'abbaye).
(Av. 1306, Bèze, Fouvent, Arch. C.-d'Or.)

Girart de Rossillon fut sept ans charboniers,
Futis, de son paiis ne fut point *parçoniers*.
(*Gir. de Ross.*, 75, Mignard.)

Saiches que du charbon ne suis point *parceniers*.
(*ib.*, 2344.)

Je et mon *personner*. (1337, S. Hil., Arçai,
14, Arch. Vienne.)

Et se il avoient que une femme demorast
enchainte, je voel que ses enfes, ou en-
fant, ayent et soient *parchenier* au don de-
vant dit. (6 septembre 1341, *li Dons que*
Jehans, dis Heurens, tapissieres, n' fait a
Hanekin, sen fil, Chirogr., Arch. Tournai.)

Or soyez donc notonniers,
Ou d'autre mestier *parchonniers*.
(*Clef d'Amour*, p. 75, Tross.)

Aussi comme *parchonniers* et compai-
gnons de lor folie. (H. DE MONDEVILLE, Richel.
2030, f^o 5^a.)

Je suis participans et *personneirs* de touz
ceulz qui te doutent. (*Ps.*, Maz. 798, f^o 295
v^o.)

Fraiescheurs et *personners*. (1392, *Gr.*
Gaut., f^o 2, Arch. Vienne.)

Et l'un de mes *personniers* a l'autre moi-
tié. (1394, *Dénomb. du buill. de Constantin*,
Arch. P 304, f^o 33 r^o.)

Leur di : Oil, or devises
Qui en sera la *parçonniere*,
Laquele en scot mieulz la maniero
De prendre sans grever la lettre.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 252, 1170, Scheler.)

Tant pour lui comme pour ses *perçon-*
niers. (Lend. de la S. Ladre 1436, *Décision*
arbitrale, Arch. Montjeu.)

Et pour ce faire et souffrir l'iretier et
parchonnier del hiretage dudit de le Bec-
que poet et pora, se bon lui semble, mettre
une traile de fer ou mur et paioit par ou
passeront lesdites yaupes, adfin qu'il n'y
puist passer grosses ne ordures quelcun-
ques. (7 janvier 1459, *Escrips de parchon*
d'entre la vesve de feu Jaquemant Englebert,
et sa fille, d'une part, et Pieltre de le Becque,
d'autre part, Chirogr., Arch. Tournai.)

C'est nostre entente que cheaux *parche-*
niers comparent dedens l'annee apres par-
devant toutes les cours dont les biens par
euz departiez sieront movans et desken-
dans. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 48, Bor-
gnet.)

Et dist qu'il se vouloit excuser de la mort
du duc de Normandie et qu'il n'estoit *per-*
sonnier, mais ceulz qui le mal firent s'en
estoient fuyz et les avoit tous exillez. (BOU-
CHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 67^a, éd. 1532.)

Vous estes *perçonier* de son fait, ou a
tout le moins vous l'avez aydé et secouru.
(*PALSGRAVE, Esclairc. de la lang. franç.*, p.
883, Génin.)

Je vous prie, biau sire, faictes nous *par-*
conniere de vostre communication. (Du
GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french*
treuly, à la suite de *PALSGRAVE*, p. 1038,
Génin.)

Afin que fus es heritiere
De son royaume et *personniere*
Avec les glorieux anges.
(*Complainte de l'ame dampnee*, *Poés. fr. des xv^e*
et xvi^e s., VII, 106.)

Pour avoir une compagnie en la vie qui
soit avec lui *personniere* de bonne et mau-
vaise fortune. (J. LE BLOND, *Liv. de pol.*
hum., f^o 41 r^o, éd. 1544.)

Mais les marchans n'y voulurent riens faire
Que je ne fusse au marché *personnier*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XXIII, éd. 1545.)

Qui ai je icy pres entendu ?
C'est ton *parsonnier* prétendu
A tous tes desseins et devises,
Conseiller de tes entreprises.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 2, éd. 1578.)

C'est que je suis d'opinion
Que le prenies pour compagnon
Et *parsonier* a vos amones.
(*Id.*, *l'Eunuque*, V, 9.)

Il y a du plaisir, ce me semble, comme
a deux *parsonniers* qui voyent les parties
de leur societé quand ils passent toujours
avant en leur compte, sans laisser derriere
aucun article en debat. (LA BOET., *Mesnag.*
de Xenoph., Feugère.)

Ainsi puis que sur vostre advenement
vous nous avez fait faillite, ne trouvez point
estrange si nous ne voulons que soyez de
nos *parsonniers*, vous, dis je, que ne pou-
vons reconnoistre pour bons et loyaux
marchands. (*EST. PASQ.*, *Rech.*, III, 44, éd.
1723.)

Au moyen de tels partages et divisions
ledit conjoint, qui en a fait poursuite,
demeure privé et descheu de toute admi-
nistration de ses *parsonniers*. (*Coust.*
d'Aouste, p. 177, éd. 1588.)

— En parlant de choses; commun,
mitoyen :

Se aucuns avoit molin *parçonier*. (*Etabl.*
de S. Louis, I, CXII, p. 199, Viollet.)

Sire, entre moi et cest home avons terres
parçonieres et je vueil que eles soient par-
ties. (*ib.*, p. 193.)

Muraille commune *parsonniere* ou me-
toyenne entre deux ou plusieurs voisins.
(1624, *Cout. de Gorze*, XIII, 5, *Nouv. Cout.*
gén., II, 1089.)

— Feste *parçoniere*, fête particulière
qui ne se célébrait pas également par-
tout :

Parçonieres sont celes festes que l'en
foire en un leu et en autre non. (*Trad. de*
Beleth, Richel. I. 995, f^o 8 v^o.)

Poitou, canton de Chef-Boutonne,
parsonnier, -ière, *parsonné*, -ère, *per-*
sonnes qui ont quelque chose de com-
mun, objets dont la propriété est indi-
vise. Vendée, *pressonère*, associé; Saint.,
parsonnier, copartageant. Beauce, *par-*

sonniere, s. f., la femme à laquelle on fait la cour. Norm. *personnier*, *parsonnier*, *parchonnier*, associé, co-intéressé; dans l'arr. de Mortagne, *parchonnier* se dit des petits cultivateurs qui se prêtent réciproquement leurs chevaux pour labourer. Guenersey, *perchounier*, *parchounier*, cohéritier, associé. Boulogne-sur-Mer, *parchonière*, *parsonière*, s. f., femme qui est commune à plusieurs hommes, qui se partage. Pic., Rouchi, Mons, *parchonier*, copartageant. Bourg., Yonne, *personnier*, celui qui est associé avec un autre, soit pour un travail, soit pour une fête; *personnière*, compagne de travail ou de plaisir.

PARÇONNABLE, voir PARÇONABLE.

PARCONQUERRE, v. a., conquérir entièrement :

Puis envoya Amphoterus, admiral de mer, pour *parconquerre* Crete. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 1.)

PARCONSVIRE, voir PARCONSUIVRE.

PARCONSOMMER, -*ummer*, v. a., consommer, achever entièrement :

Demain a heure accoustumee
Si vous sera *parconsommee*
La glorieuse passion.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 165^a.)

En vous sera *perconsommee*
La glorieuse passion.

(Id., *ib.*, ms. Troyes, 2^e j., f° 202^v.)

Tant que la mienne intencion
Soit mise a execution
Et *parconsommee* du tout.

(Id., *ib.*, f° 172^a, impr. Institut.)

PARCONSUIVRE, -*sivre*, v. a., atteindre :

Quant mesire Dorés se fu mis apres Pel., Mardoche tous l'esclos se mist apres com cil qui grandement se mist en paine de *parconsivre*. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 26 r°.)

PARCONSUMMER, voir PARCONSOMMER.

PARCONTER, -*compter*, *per.*, verbe.

— Act., compter entièrement :

Et li seront baillees et *parcomptees* en l'assiette desditz dix mille livres et rente les contees d'Alençon et dou Perche. (1322, *Partage*, etc., Dupuy CXLVIII, 88, Richel.)

— Raconter entièrement :

A s'aventure *parcontee*.

(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 16^b.)

A tous ceulz qui me liront
Leur supplie de cueur entier
Louent le bien qu'ilz verront
Et tout le mal *parconteront*.

(J. LEFEBVRE, *Matheolus*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 314.)

Tourne ton orrible figure,
Et me *percomptes* l'aventure
Que avoyes encommmancié.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 49^a.)

— Absolument :

Sire, dist Hues, laistes moi *parconter*.

(Huon de Bordeaux, 7412, A. F.)

PARCONTRER, -*cointrer*, v. a., rencontrer, trouver, obtenir :

Puis s'en ala a son reclus
Et come amoureux s'es[j]oloit
Du bon respont qu'il li ot dit,
Du dyable respans avoit
Cils sarrazines quant il vouloient
Aucune chouse *parcointrer*,
Tous jour les poient trouver
Es ymaiges que il oroient.

(D'un Hermite qui avoit une sarrazine par l'enhortement de l'ennemi, 196, Keller.)

PARCOPPER, v. a., couper entièrement :

Après ce, ledit escuier lui *parcoppa* le chief de ung petit coutiel, et fist partir l'ame dudit conte. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des chr. de Fland., III, 330.)

PARCOULER, v. n., couler entièrement :

Parcouler, To straine through. (COTGR., 1611.)

PARÇOUNERIE, voir PARÇONERIE.

PARÇOUNIER, voir PARÇONIER.

PARCOURIR, v. n., avoir le droit de parcourir, faire paître ses bêtes sur les terres non closes :

Peuvent faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture et regulierement, par droit de *parcourir*, y faire champayer, prosmer et pasturer leurs bestes. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

PARCOURRE, v. a., courre une bête jusqu'à ce qu'elle soit prise :

... Diane, a qui plaist de *parcourre* la beste.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 168 r°, éd. 1573.)

PARCOURROUCER, v. a., COURFOUCER violemment :

Et moult avoit de son sens perdu, mais ce la *parcourrouce* trop malement que elle estoit octroyee a mener au conduit de Keux le seneschal. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. LXXXIV, éd. 1488.)

PARCQ, voir PARC.

PARCQUE, voir PAUCQUE.

PARCQUEL, voir PARQUEL.

PARCQUET, voir PARCHET.

PARCQUEVEICH, voir PARCAVECH.

PARCROISTRE, *per.*, verbe.

— Act., accroître :

Comme elle estoit en parolles avec sa compaignie, elle aperceust la verge que au partir donna a son desloyal serviteur, qui luy *parcreust* ses douleurs. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxvi, Jacob.)

— Neutre, s'accroître, grandir :

Si comanda a sa feme qu'ele les noresist

(les enfants) tant qu'il *parcreussent*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 179^a.)

Excresco, fort croistre, *parcroistre*. (R. EST., *Thes.*)

O toy, peuplier, feuillu et verdoyant,
Qui en ce val es mes plaintes oyant,
Tu fus planté, neuf ans ha, par Annire,
Percrois y donq, et aux nues aspire.

(EST. FORCADEL, *Eglog.*, II, éd. 1551.)

Lors destinerez pour semence les bles *parcroissans* en vos plus maigres terres. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 4, éd. 1604.)

— *Parcreu*, part. passé et adj., qui a cru, arrivé à son terme de croissance, grandi, grand, développé, gros, fort :

Et vit le serpent grant, *parcreu* et entier.

(Aiol, 6168, A. T.)

Et une grant espaulle d'un *parcreu* sangler.

(*Id.*, 8608.)

Ançois que il soit jors ne l'aube *parcreue*,
Vous i sera ma teste cierement desfendue.

(*Id.*, 7596.)

Il estut ou palais larges et *parcreuz*.

(J. BOU., *Suz.*, caxc, Michel.)

Et si vos os bien afichier
Que de ses cornes puet tranchier
Un arbre grant et *parcreu*.

(GUILLAUME, *Best. div.*, 233, Hippeau.)

Biaus chevaliers estoit, et grans et *parcreus*.

(*Chev. au cygne*, 3822, Reiff.)

Quant il furent entré en la foriest, il aqueillirent un chief grant et *parcreu*, si laisserent les chiens aler apres. (*Merlin*, I, 148, A. T.)

Ains qu'il fut esleves ne que il fust *parcriex*,
Portoit il hardement en vairs amoureux iex.
(ADAM DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, v. 95, Consemaker.)

Un[s] sengliers se fu noriz en cele forest;
il fu grant et *pa[r]creus* et fiers et orgueilleux.
(*Roman des sept sages*, p. 22, Ler. de Lincy.)

Qui sont grant et *parcreau*.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 2^e.)

Dusques adonc que il sont *parcreu* et haut monté. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 7^e.)

Et moult s'exploitoient durement por ce que la tor fust tant *percreue* qu'ele fust au ciel parvenue. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. c. IV, 3, f° 16^b.)

Mieus vaut folie recreeue

Qu'amontee et *parcreuwe*.

(J. DE CONDÉ, *dou blanc Cheval*, ms. Turin, f° 27^b.)

Il avoit les plus grans oreilles qui oncques furent veues a enfant; et quant il fut *parcreu*, elles estoient aussi grandes comme les mamilles d'ung van. (J. d'ARRAS, *Melus.*, p. 74, Bibl. elz.)

Or est vray que pour lors Geuffroy fut grant et *percreu*. (*Id.*, *ib.*, p. 274.)

Si avoit quatre filz tous *parcreus* qu'il introduisit moult fort a porter dommage au duc. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 39 r°.)

Ses fils Alain et Eudon estoient ja *percreus* et confermez au royaume de leur pere. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXI, éd. 1638.)

Que les dangers seront *percrus*, et augmentes. (GUILL. BRIÇONNET, *Remontr. au P.*)

Jul. II, ap. Jacob, *Chron. de J. d'Auton*, t. IV.)

Vous estes grant et *percreu*, si deussiez des ormais estre homme d'entendement. (*Hyst. du cheval. Berinus*, f° 12 v°, éd. 1521.)

Ilz (les jeunes enfans) se tiennent mieulx sur ung cheval, que quant ilz sont desja rudes et *parcreuz*. (JER. LE BLOND, *Inst. de la chose publique*, f° 141 v°, éd. 1549.)

Il loist a un chacun esbrancher lesdits arbres *percreus* sur son fond. (*Cout. de Clermont*, xix, 14, *Nouv. Cout. gén.*, II, 886.)

Il faut laisser les vices qui sont trop forts et *parcreus*, afin qu'il n'apparoisse qui sont ceux auxquels on ne peut remédier, tout de mesme qu'une fistule a un corps maleficié. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2° vol., iv, 20, éd. 1611.)

Ne considerant pas, ce prelat, qu'il y a des vices auxquels on ne peut remédier qu'avec le temps, et qu'il vaut mieux laisser ceux qui sont *parcreuz* et trop forts, que manifester ceux auxquels nous sommes moins que suffisans pour resister. (*Id.*, *ib.*, 2° vol., vii, 4.)

— Fig., mûri, expérimenté :

Gens en *mavesteit percreuis*.

(JEN. DES PAYS, *Geste de Liege*, 3518, Scheler, *Gloss. philol.*)

Norm., *parcru*, qui a rapidement acquis tout son développement, sa croissance.

PARCRONIER, v. a., raconter dans des chroniques :

Et les batailles che *parcroniee son*.

(*Entr. en Esp.*, p. 5, Gautier.)

PARCUIRE, v. a., cuire entièrement, achever de cuire :

Quant la premiere puree (des fèves) en est gettee et qu'elles sont *parcuies* en autre eau. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des prouffils champ. de P. des Crescens*, f° 26 r°, éd. 1516.)

Pour .iii. quarterons de faisseles pour *parcuire* ung four. (1439, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les tesmoins (testicules) *parcuient* la semence. (G. CHERSTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 23, éd. 1529.)

Norm., *parcuire*, cuire à l'excès.

PARÇUNER, voir PARÇONIER.

PARÇUNIER, voir PARÇONIER.

PARCURER, verbe.

— Donner ses soins à :

Mal e meschiez chescun *parcure*,

Ilz vont per nuit noire et obscure.

(*Henreis de Heis*, 82, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 371.)

— Réfl., se nettoyer entièrement :

Et l'oyssel se seut bien monstrer

Qui estoit encor a curer,

Car ung grand arbre prandre ala

Ou se cura et *parcura*.

(GACES, *Rom. des deduis*, Ars. 3332, f° 16 r°.)

PARCZOUNERIE, voir PARÇONERIE.

PARD, *part*, s. m., panthère :

Le lupart ou le *part* dont Aristote parle est une beste engendree de lyon et de la femelle du *part*. (EVERART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 192°.)

Pour ce sont li *part* et li lupart ainsi pin-teles de diverses couleurs comme les pan-theres sont. (*Id.*, *ib.*)

Luppas et *pardz*, tigres, griffons et ours. (*Extr. d'un poème du xv° s.*, *Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Brux.*, t. I.)

Des lieux ou couchent les Lyons et des montagnes des *pardz*. (LEF. D'ETAPLE, *Bible*, Cantiques, ch. iv, éd. 1530.)

Et le *pard* veille sur leurs citez. (*Id.*, *ib.*, Jeremie, ch. v.)

Sy le Ethiopien peut muer sa peau ou le *pard* ses diverses couleurs. (*Id.*, *ib.*, ch. xiii.)

Après ce je regardoye, et voici une autre (beste) comme un *pard*. (*Bible*, Daniel, ch. vii, éd. 1556.)

PARDAIRAIN, voir PARDERRAIN.

PARDALIDE, s. f., panthère :

Le leopard qui est beste bastarde du lion et de la *pardalide*. (*Alector*, f° 16, éd. 1560.)

PARDARRAIN, voir PARDERRAIN.

PARDE, s. f., panthère :

La tierce maniere de lions sont engendré d'une beste qui a non *parde*, et tel lion sont sanz crins et sanz noblesse, et sont conté entre les autres vils bestes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 225, Chabaille.)

Leur chevaus sont plus legers que *pardes* et plus isnel que lous. (*Bible*, Maz. 684, f° 213°.)

Cf. **PARD**.

PARDEBOUTER, v. a., chasser entièrement :

Et entretant, les desusdiz, qui estoient en ycelui chastel, contendoient de tout leur pouvoir a *pardebouter* les Anglois leurs ennemis, hors de la porte dudit chastel. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 113, Soc. de l'H. de Fr.)

PARDEDANS, s. m., intérieur :

Deux aultres calices d'argent ayant les coppes aux *pardedans* dorez. (1501, *Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 130.)

On trouve au xix° siècle chez un écrivain qui aime à reproduire le parler des provinces :

Je me contentais de sourire philosophiquement en mon *pardedans*. (A. THEURIET, *Physiologie du mariage*, dans les *Œillets de Kerlaz*, p. 277, Lemerre 1887.)

PARDEFFAIRE, voir PARDESFAIRE.

PARDEFIN, *partdefin*, *partefin*, s. f., fin :

A le *pardefin* une pais fu faite entre

iaus. (*Chirogr. de juin 1219*, Arch. mun. S. Quentin, l. 24.)

A le *pardefin*... se misent en nos. (*Ch. de 1242*, Ch. des comptes de Lille, 765, Arch. Nord.)

A la *partefin* nous sommes assenti. (1257, *Cart. S. Medart*, f° 8 v°, Arch. Aisne.)

A la *pardefin* il fu accordé que... (1260, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 46.)

A la *partefin*... nous sommes accordé. (1267, *Lett. de Guill. d'Auvergne*, *Archid. de Liège*, Arch. J 1124, pièce 3.)

Or avint a le *pardefin* que... (*Des ducs de Normandie*, Richel. 375, f° 216°.)

Nequedent a le *pardefin*

Li uns dist que mout peu de vin

Avoit en .i. vassel petit.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 49, Peigné.)

A la *pardefin* furent mandei li bourgeois de Biauvais, et se plaindrent de leur evesque qui les escommenioit. (MÉN. DE REIMS, § 188, Wailly.)

A la *partdefin* je suis bouté hors a grant honte. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 26°.)

A le *pardefin* après moult de debas et de contens s'accorderent les parties. (1280, Arch. S.-Omer, cxliii, 10.)

A la *partefin*, par conseil de bonnes gens. (1286, *Lett. de J. de Joinv.*, Richecourt, Arch. Meuse.)

Beles paroles dire et dous regards lanchier, Et en le *partefin* acoler et baisier.

(ADAM DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, 161, Cousse-maker.)

A la *partdefin*... (1317, Arch. JJ 53, f° 104 r°.)

A la *partefin* pour bien de pais. (1326, *Cart. S. Mart.*, f° 153 v°, Arch. Aisne.)

A la *partefin* dit fu par ledit abbé que on alast avant de par Diu. (1338, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 229.)

En le *partefin* pour demourer de che en boin acort. (1377, *Contrat du 27 avril*, Arch. mun. Abbeville DD 6.)

PARDELIVRER, v. a., livrer entièrement :

Et a *pardelivrer* et acheiver aucune appendanche. (*Pièce de 1311-12*, Richel. l. 10112, f° 46 r°.)

PARDEMOLIR, v. a., démolir entièrement :

Vous ferez *pardemolir* et abatre du tout l'encavité des murs faits a pierre et a cymens. (28 avr. 1364, *Arch. admin. de Reims*, t. III, p. 258, Doc. inéd.)

PARDEMORER, -mourer, *per.*, v. n., demeurer tout à fait :

Lesquels se estoient absentez de Tournai, comme bien advisez, et onques puis n'y revinrent : car eux delivrez de ceste prise, *pardemourent* leurs vies en Hainau et en Liege. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 401.)

Le seigneur de Croy et les siens *perdemourent* en leur estal. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 75, Buchon.)

Mais mere et vierge ensemble en une enchainée
Pardemourroit a tousjours a duree.
(*Id.*, *Louenge a la tres glorieuse vierge*, VIII, 273,
Kerv.)

PARDERAISNIER, *pardesr.*, v. a., me-
ner à bonne fin :

Voit le Sadoines, Mahoumet en grace,
C'or cuide tost avoir *pardesraisié*
De la bataille vers Charlot sa partie.
(*Enf. Ogier*, 2819, Scheler.)

PARDERRAIN, *-dairain*, *-darrain*,
adj., tout à fait le dernier ; au *parderrain*,
loc. adv., à la fin, à la dernière
extrémité :

Que mon coer dice : J'ai souffert
Tous griefs pour vous, dame. Or des-
Mort ou merci ; il le requert [sert
Au *pardarrain*.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 153, 2255, Scheler.)

Au *pardairain* il entendi que li roys
d'Espaigne gueroit au roy de Grenade
qui estoit incredulles et sarasins. (*Id.*, *ib.*,
II, 205, Kerv.)

Li aucun volloient tenir la ville jusquez
au *pardairain*. (*Id.*, *ib.*, III, 267, Luce, ms.
Amiens.)

PARDERRIERE, adv., derrière ; au
parderriere, a *parderriere*, tout à la
fin, en dernier lieu :

Mais ceulx qui ont trop convoitiet,
Il avient bien a *parderriere*
Qu'il pardent tout ou la moitiet.
(*Guerre de Metz*, str. 146*, E. de Bouteiller.)

S'il ont rase sur nous gettei,
Acheccque aroat au *parderriere*.
(*Id.*, str. 153*.)

PARDESCONFIRE, v. a., décontenan-
cer tout à fait :

Quant cil de Calais veirent le desloge-
ment de leurs gens, si furent tout *parde-
confi* et desbareté. (*Froiss.*, *Chron.*, V, 197,
Kerv.)

PARDESFAIRE, *pardeff.*, v. a., défaire,
détruire entièrement :

Pour le tout *pardeffaire* et *pardestruire*.
(G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V,
164, Kervyn.)

PARDESIRIER, v. a., désirer extrême-
ment :

Tout *pardesir* l'amor de li
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 95 v°.)

PARDESPECIER, *pardespiechier*, v. a.,
mettre complètement en pièces :

Le souldan d'Egipte le *pardespiecha* (le
colossus) et en chargea .ix. cameulx qui
par terre transporterent les pieces en Ale-
xandrie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux. 10512, X, IV, 4.)

PARDESPIECHIER, voir PARDESPECIER.

PARDESRAISNIER, voir PARDERAIS-
NIER.

PARDESSOR, *-dessour*, *-dezour*, per.,
s. m., rapporteur :

Com plusours gens de la ville se dolixent,
et aient dolut sai en ariere, dez *perdessours*
que li trezes lour ont donneit dez tenours
dont il ce sont vanteis, et dont il samblei-
vent que lez partiez n'am fuxent mies par-
tiez en bonne foit. (1314, *Hist. de Metz*, III,
310.)

Cilz qui serait escrit en celle crowe,
qu'il aiverait fuers traité, de cellez que li
sept y averoient misez, serait li *pardezour*
de celle tenour et lou doit cilz trezes que
fuers l'averait traité, nommeir et faire
escrire en tavle lou clerc, pour estre *par-
dezour* de celle besoingne. (*Id.*, p. 311.)

Et que se li signours don chapitre en
ataindioient lou droit, que li bouchiers
lour randixent l'argent de la tenour, et
dont vous en y estes pris pour *perdessour*
par lou maistre eschevin, pour les demone-
mens. (1330, *ib.*, IV, 66.)

PARDESSORE, *-dessoure*, *-dezoure*, s.
m., partie supérieure ; au *pardessore*,
tout en haut :

Si li foussez fussent giteis,
En droy Stoixey au *pardezoure*,
Plux y eust d'utiliteit.
(*Guerre de Metz*, str. 184*, E. de Bouteiller.)

— Rapporteur :

Et aussi des *perdessoure* qui en estoient
chergiez, que ne vouloient mies les demone-
mens pourteir au maistre eschevin.
(1397, *Hist. de Metz*, IV, 478.)

PARDESSOUR, voir PARDESSOR.

PARDESSOURE, voir PARDESSORE.

PARDESSUS, *-uz*, *-desus*, prép., outre :

Comme par les troubles passez tout y est
renversé, les eglises et lieux joieux du
tout devastez, la maison eschevinale et
autres edifices de la ville du tout demoliz
et par les ennemys rebelles a feu consumez,
perdessus les dommaiges et interests que
peuvent ressentir une infinité des per-
sonnes particulieres ayants eu en icelle
leur retraicte et demeure. (1587, *Cart.
d'Oudenbourg*, p. 123, Van de Castelee.)

— Malgré :

Iceulli Monnin avoit et portoit une
espee,... *perdessus* le cry fait de non por-
ter armes. (1408, Arch. JJ 162, pièce 381.)

A l'occasion de ce que ou temps que
ceulx de nostre dicte ville de Bruges
estioient darrenierement en commocion et
en rebellion a l'encontre de nous, lesdiz
d'Oudenbourg outre et *perdessus* nos
commandemens et defenses porterent ha-
niere en nostre dicte ville de Bruges en
maniere d'assistance. (1439, *Cart. d'Ouden-
bourg*, p. 46, Van de Castelee.)

— S. m., supérieur, maître :

Tout ainsi comme noz avons dit ci des-
sus que aucuns ne pot francir son serf
sans l'auctorité de son souverain, et aussi ne
pot nus doner abregement de servitutes
de fief, ne francises d'eritage, sans l'aucto-
rité de ses *perdessus*. (BEAUM., *Cout. du
Beauv.*, ch. XLV, 26, Beugnot.)

S'il avient que aucuns mesiax ou que
aucuns convers de maladerie ou d'ostelerie
soit de malvese conversation, et il ne se
veut castier a l'amonnement de son *par-
dessus*, il doit estre mis hors du liu comme
estranges. (*Id.*, *ib.*, ch. LVI, 7.)

— Arbitre :

Dous proudomes... ki ne se porent con-
corder, et nous... i meismes a *perdessus*
Jehan Savetel... et... (Vendredi. dev. Chan-
del. 1227, Collège de Metz, Arch. Mos.)

— Surplus :

Ensemble le *perdessus* qu'ilz doivent
bailler ausdiz cappitaines. (1444, Richel.
Portef. Fontan., 119-120.)

Quant mondit s^r fut arrivé audit S^t Ni-
colas et qu'il eust parlé aux capitaines des
Allemands pour savoir la cause de leur fait
et qu'ilz eurent respondu leur *perdessus*
affin de retourner plus fortz qu'ilz n'es-
toient. (*Chron. de J. Lud. et Chret.*, p. 31.)

PARDESTRAINdre, per., v. a., serrer,
étreindre fortement :

Tant la *perdestraint* durement
Ce k'ele sent tot nuement,
Sa char, ki tant est tendre et blanche,
Son col, et son piz, et sa hanche.
(*Dolop.*, 3970, Bibl. elz.)

Por Dieu, seignors, ces chaines lachiez,
Ou cors me blecent, trop me *perdestrai-
gniez*.
(*Otinel*, 1925, A. P.)

PARDESTROIT (*au*), loc. adv., à l'ex-
trémité, à la fin :

Coment que nous vous avons rampronné
nous vous poons faillir au *perdestroit*. (*Ar-
tur*, ms. Grenoble 378, f° 84^b.)

Au *perdestroit* au departir
Covint ceus de France partir
De la place tout maugré aus.
(*Le Tournioem. aus dames*, 283, Méon, *Nouv. Rec.*,
I, 403.)

PARDESTRUCTION, *-ccion*, s. f., des-
truction entière :

Nous avons sceu plusieurs places de
nostre royaume avoir n'a gayres esté per-
dues et mises a *perdestruction* par ledit
Charles et ses gens nos ennemys. (1419,
Ord., XII, 277.)

PARDESTRUIRE, v. a., détruire entiè-
rement :

Encor querra force e aie
A *perdestruire* Normandie.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 16678, Michel.)

Mais me veulz *perdestruire*. (J. D'ARRAS,
Melus., p. 240, Bibl. elz.)

Il chevaucha vers Tours et *perdestruisy*
ce que le roy Philippe y avoit laissé.
(*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f° 210 v°.)

Pour le tout *pardeffaire* et *pardestruire*.
(G. CHASTELL., *Chron.*, V, 164, Kervyn.)

L'an 1421 fu la plus forte annee a passer
en France et en Normandie que onques
homme veist, de tous vivres et de toutes
autres choses necessaires a corps d'omme ;
et onques n'en veist on si malves de
biens ne de fruitages, nois, pommes, poires,
prunes, cherises, et de tous autres choses,
avec les mutations des monnoies qui *par-
des*[*rjuicel*] tout. (P. COCH., *Chron.*, c. XXXIX,
Valet.)

PARDESUS, voir PARDESSUS.

PARDEZOUR, voir PARDESSOR.

PARDEZOURE, voir PARDESSORE.

PARDIENNE, *pardyenne*, *per diem*, interj., sorte de juron, employé pour affirmer :

Per diem (disoit Guillaume) je ne dis pas pour me vanter. (Du FAIL, *Prop. rust.*, p. 113, Bibl. elz.)

Qui tenir voudra loy chrestienne
Pour regnier Mars et Juppin
Je luy feray de *par dyenne*
Sis jours finer a male fin.

(1567, *Mystère de S. Sebastien*, F. Rabut, 1872, p. 18.)

PARDIFFICILE, adj., très hostile :

Fortune *pardifficile*. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 335, Kervyn.)

PARDIL, s. m., panthère :

Pardil. (COTGR., 1611.)

Pardil, m. Pardo. (G. OUDIN, 1660.)

PARDIRE, *per.*, v. a., achever de dire, de réciter, dire, réciter entièrement :

Et quant i l'ont enseveli
Et *pardite* sa letante.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 47^r.)

Quant l'esveque *pardit* out
Ce qu'il li fist et qu'il li plout.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 2163, f° 16^v.)

Alons deservir le tresor
Que Dix noz garde en paradis.
Ains que cist nos *fust* bien *perdis*,
S'espoint en iaus, lance empoignie.

(*Gilles de Chin*, 2390, Reiff.)

En un anget m'alai toute seule acouter,
Por *pardire* mes heures : ce m'a fait oublier.

(*Berte*, 2701, Scheler.)

De la parole est mult pensive
De corage est mult hastive,
Ne pot suffrir que cil *pardie*,
A cascun mot le haste et prie.

(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 29^v.)

Dusque adonc que li viers soit *pardis*.
(*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 91 v^o.)

L'empereur *pardist* tout le seaume qu'il avoit commencié. (*Grand. Cron. de France*, des Fais et des Gestes Charlem., III, 5, P. Paris.)

Quant il ont *pardit* coula. (*Liv. de la Trés. d'Origny-Ste-Ben.*, ms. S.-Quentin.)

Le roy l'esveilla et lui commanda a *pardire* la fable qu'il avoit commencié. (*Discipl. de Clergie*, x.)

Quant uns des cuers commence son vier ains
que *perdiche*,
L'autre cœr a l'encontre sont ensamble com-
[pliche.

(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, I, 187, Kerv.)

Pardire sa messe.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. elle garda une femme d'esire arse, *Th. fr. au moy. âge*, p. 361.)

Et en alant le chant *pardites*
Qu'avex empris.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. Otes roy d'Esp. perdi sa terre, *Th. fr. au moy. âge*, p. 468.)

Aussi faut il avoir regard
Que les femmes si ont un arid
Plus que je ne veuil point *pardire*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 356.)

PARDISNER, v. n., achever de diner :

Le censier, sa femme et un de leurs fils qui disnerent a cette table se sentirent malades ains qu'ils eussent *pardisné*, et moururent. (MONSTRELET, *Chron.*, V, f° 84, éd. 1516.)

PARDIVISER, v. a., couper en plusieurs morceaux :

[Après avoir scié Ysaie par le milieu] les impieus sicaires pervers et cruels le *pardiviserent* mort. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 72 r^o.)

PARDOLOUSER, (*se*), v. réfl., s'affliger extrêmement :

Dolans fu li portiers, mult *se pardolousa* ;
Quant ploré ot assez, arriere retorna.
(*Ren. de Montaub.*, p. 443, Michelant.)

PARDON, *-dun, per.*, s. m., don, grâce :

La se combatent ambedui li baron
Et escremissent comme dui champion.
Ne l'uns de l'autre n'a de merci *par-don* ;
Car plus sont fier que liepre ne lieon.
(*Girart de Viane*, p. 139, Tarbé.)

Il porroit bien avoir le haut *par-don*
De metre s'ame a assolucion.
(*Enf. Ogier*, 259, Scheler.)

— Indulgence :

Le roy meismes y vis je mainte foiz porter la hote aus fosses, pour avoir le *par-don*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 158, Michel.)

— Récompense :

Lors repondront a cele assise :
Quand feistes vous tele assise ?
Inellement Dieu respondra
Et un de ses povres prendra
Et dira : Qu'a cestui meistes
A moi meisme le feistes ;
Itel *par-don* vous en aurez
Qu'en paradis o moi vendres.
(*Les XV signes*, Richel. 837, f° 114^b.)

— Permission :

Ocieis moi tantost, je vus en faiz *par-don*,
Car bien l'a deservie.
(*Garin de Monglame*, Vat. Chr. 1517, f° 2^t.)

— Exercice religieux, croisade, tournoi, assemblées, fêtes où se gagnaient les indulgences :

De la procession
Au bon abbé Poinçon
Me covient a chanter.
Hons de religion
Ne fist mais tel *par-don*
Par son pais aler.
(*Chans. anon.*, Richel. 846, f° 45.)

Tuit chevalier et escuier estrange,
Et tous autres qui tendez a renon,
Oez, oez, l'oneur et la louenge,
Et des armes grandissime *par-don*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 89, A. T.)

Et se feit icelle conquete en l'annee des grands *pardons* de Rome (Jubilé de 1458). (J. DU CLERCQ, *Mém.*, I, c. VII, Buchon.)

Jusques a ce qu'on eust peu prendre certains autres coquins qui estoient de leur bande et ligue, qui hantoiert les *pardons* en plusieurs et divers lieux de ce royaume, comme a la dedicasse de saint Denys, a la saint Mor, a la saint Fiacre, a la saint Mathurin, et ailleurs. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. CLXIX, Bibl. elz.)

— Angelus annoncé par trois sons de cloches, le matin, à midi et le soir ; ainsi nommé parce que des indulgences ou *pardons* sont accordés par le pape à ceux qui récitent alors trois fois la salutation angélique :

Pour ce que incontinent le *par-don* commença a sonner environ deux heures apres midy, icellui Menart qui estoit a cheval descendi et s'agenouilla avec les autres en entention de gagner le *par-don*. (1458, Arch. JJ 188, pièce 20.)

Boileau a employé *par-don* avec cette signification.

— Reliques auxquelles des indulgences étaient attachées :

On dit qu'on a porté a une procession le saint sacrement et les *pardons* de Ste Barbe. — A .vi. hommes ayant porté les torches au devant des *pardons* le nuit du dimanche de la Passion, .xii. s. (1532, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *En par-don, en pardons*, loc., gratis, en vain, en pure perte :

Multiplié sunt sur les chevols de mun chief, ki hairent mei *en parduns*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXVIII, 5, Michel.)

Et dist li rois : *Em par-don* emproles,
Car nel rendroie por tot l'or desos ciel.
(*RAIMB.*, *Ogier de Dan.*, 161, Barrois.)

Voir, dist Aleumes, vos parlez *en par-don*,
Il nel feroit por tot l'or d'Arragon.
(*Coron. Looy*, 1812, Jonck., *Guill. d'Or.*)

De votre oncle qui croiroit dons
Que je li fusse *en pardons*
Pucele estorse et eschapee.
(*CHRIST.*, *Cliget*, Richel. 1420, f° 52^a.)

Se ne feussent la gent maleuree
N'eussent pas sopiré *en par-don* ;
Rendu m'eut amors mon guerredon.
(*Couct. Chans.*, Poët. ms. av. 1300, t. I, p. 279, Ars.)

En pardons moi complaing estre sotraiz les bons, ki par assembleies voi perir et les malvais. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 186, Foerster.)

Car l'angin, l'art et l'antandemant puet om avoer *an parduns* et sanz travail. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 35 v^o.)

Ou por kai nen edifient a ous celles tot *an pardons* le fil de grace. (*Id.*, f° 73 v^o.)

Donc firent chevaliers armer
Et a cele garde acesmer,
Et lor donerent de beaux dons ;
Mes li dons furent *en pardons*.
(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 227, A. T.)

Sirs, vous parles *en pardons*.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, 49, P. Paris.)

Car nus ne vous siert, dame, longement *em*
[*par-don*.
(*Li Priere Theoph.*, Groeber, *Zeitschrift für rom. Phil.*, I, 247, f.)

Avec ceus qui hairent pais estoie paisibles, quant je parloie a eus il m'esconbatoient en pardons. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 156 v°.) Lat., illis impugnabant me gratis.

Li manda

Qu'il n'a pas servi en pardon,
Ains ara molt bel guer[re] don.

(*Durm. le Gall.*, 12644, Stengel.)

Cis espoirs m'a toudis reconforté,
Et s'il avient ke je serve en pardon,
Dame, s'aim jou trop mieus en vo prison
Ke de nule autre amour avoir mon gré.

(*Chans.*, ms. Siemie H. X, 36, f° 21^b.)

Biaus sire, se Deus me vole,
Vos en parles en pardon;
Ja de m'amor n'avres joie,
C'autrui en ai fait le don.

(*Jocelins de Bruges*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 52, 21.)

Estous, li fius al conte OEdon,
Ne s'revise pas en pardon.

(*Moussk.*, *Chron.*, 7578, Reiff.)

Tous tens en pardon servirai,
Se tost n'en ai autre louer.

(*Don descort Colin Muset*, Tarbé, *Chansonn. de Champ.*, p. 85.)

Car j'ai amé longuement en pardons,
Et amerai tous jours sans repentir.

(*Couci*, 2617, Crapelet.)

Car miudre gré te doit savoir,
S'en pardon li fais son voloir.

(*Jacq. d'Am.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Koert., v. 2123.)

Ne ferai, dist le duc, parlé aves en pardon.

(*Prise de Pampel.*, p. 140, Mussafia.)

— Franchement, librement :

Si tu achetes un serjant Ebrieu il te servit seix ans, el septime en erit frans et en pardons. (*Greg. pap. Hom.*, p. 24, Hofmann.)

Cil ki trespasat a la franchise de la contemplative vie per l'active cui il et perfettement mostreit et en pardons et frans en val. (*ib.*)

Li Ebreiens serjanz (ki est achateiz a R.) est comandeiz k'il servet set ans ensi k'el septime an en isset et frans et en pardons. (*ib.*)

PARDONABLE, *-onnable*, *pardun.*, adj., qui pardonne, miséricordieux :

E delivre nus, e seies *pardunables* a noz pechiez pur tun num. (*Livre des Ps.*, Cambridge, LXXVIII, 10, Michel.)

Or m'en seit Deus voirs *pardonnables* !
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 39464, Michel.)

Il n'est si grant pecheur au monde que Dieu ne soit plus piteux et plus *pardonnable*, mais que le pecheur se repente parfaitement et qu'il luy crie mercy de bon cuer. (*J. d'Arras*, *Melus.*, p. 351, Bibl. elz.)

Le roy estoit *pardonnable*, s'il le reprit. (*BRANT.*, *Capit. Fr.*, A. de Montmor., Bibl. elz.)

PARDONABLEMENT, *pardonn.*, adv., en pardonnant, avec indulgence ; dans un esprit de pardon et d'indulgence :

Il est ottroyé au conte Guillemme que se son bon plaisir est il puet les dessus nommez si *pardonnablement* espargnier que ilz pevent franchement demourer en la terre et revenir a tous leurs biens. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 366 r°.)

PARDONACION, *-donnacion*, s. f., rémission :

Remissions, *pardonnacions*, restitutions... (26 juin 1380, *Lett. de Rich. II*, *Lett. de Rois*, etc., t. II, p. 219.)

Remissions, *pardonnacions*. (*Pièce de 1383*, Rym., VII, 409.)

PARDONAIRE, *pardonnaire*, s. m., celui qui fait gagner les pardons :

Il gaigna a tous les troncs, et tousjours bailloit argent a chascun des *pardonnaires*. (*RAB.*, *Pantagruel*, ch. XVII, éd. 1542.)

PARDONANCE, *-onnance*, *-unance*, *per.*, s. f., pardon, rémission, indulgence :

Envers tei *pardunance* est. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXIX, 4, Michel.) Var., *perdonance*. Lat., apud te propitiatio est.

Ne l'on ne doit pas *pardonnance*
Faire a ceus.

(*J. de PRIORAT*, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 31^a.)

Prestes as armes des homes et des femes *pardunance* de tous leur pechiez. (*Regle del hospil.*, Richel. 1978, f° 167 r°.)

Et lesserent li arme et o li bras ploiez allerent, puis requerent *pardunance*. (*AIMÉ*, *Yst. de li Norm.*, II, 27, Champollion.)

Ostез tout plaisir a celle qui est plaine de mençoige, de tromperie, de faulceté, de traison, et ne la faictes point digne de nulle *pardunance*. (*Troilus*, *Nouv. fr.* du XIV^e s., p. 299.)

Quittance, remission et *pardunance*. (21 sept. 1388, *Lett. du Bailli du duc de Bourg.*, Neuchâtel, Arch. du Prince, J, n° 28.)

Indulgences et *pardonnances* de poyne. (*CAUM.*, *Voy. d'oultr.*, p. 2, La Grange.)

Enver lo parre sains por la bulla de la grant *perdonance*. (1418, *Compt. des trésoriers*, n° 32, Arch. Fribourg.)

Donnera M. le comte abolicion generale et *pardunance*, et icelle confirmée par le roy, se mestier est, a tous les habitans et habitantes de ladite ville. (1450, *Ord.*, XIV, 109.)

Comme le cas gisoit plus en cuider bien faire qu'en mespris delibéré, devoit estre tant plus aussi de legiere *pardunance*. (*G. CHASTELL.*, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 88, Buchon.)

La proposition finee et la *pardunance* faicte... (*J. MOLINET*, *Chron.*, ch. CLXXXI, Buchon.)

Luy octroyer sa *pardunance*.

(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 159.)

J'alleguerois forces autres pareilz exemples de sa bonté en ses reconciliations et *pardonnances*. (*BRANT.*, *des Dames*, VIII, 80, Lalanne.)

— Exercice religieux, fête où se gagnaient les indulgences :

Après ce, Arduine fist semblant d'aler a Rome a la *pardunance* ; et ensi s'appareilla a guaitier a li Grex. (*AIMÉ*, *Yst. de li Norm.*, II, 17, Champollion.) Impr., *pardunance*.

Item, en la dite annee, fut la *perdonance* a Nostre dame d'Airs. (*JACOMIN HUSSON*, *Chron. de Metz*, p. 249, Michelant.)

Cagots tiennent leurs grands jours : forces sessions, stations, *perdonnances*, confessions. (*RAB.*, *Cinquiesme livre*, ch. XXVIII, éd. 1564.)

PARDONAUMENT, adv., en pardonnant, avec indulgence :

Porce que je sanaisse cels qui sont contrit de cuer, et preeschaisse *perdonauement* aus chetiz. (*Bible*, Maz. 684, f° 262^a.)

PARDONEMENT, *-onnement*, *-unement*, s. m., pardon :

El *perdonnement* del grant seignor. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 183^a.)

Ne soies mie sans paor del *perdonnement* de tes pechiez. (*Bible*, Richel. 901, f° 28^a.)

Et chascuns de vous soit baptisiet en eue el nom de Jhesucrist, en *perdonnement* de tous vos pechez. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 238^b.)

Li hom doit mult douter que par esperance que Diex li promet de son *perdonnement*, il ne soit perseverans en pechiez. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 462, Chabaille.)

Dunt Horn, par sa bunté, vus fist *pardunement* ?
(*Horn*, 5058, Michel.)

En *perdonnement* de leurs pechiez. (*P. FERGET*, *Nouv. Test.*, f° 72 v°, impr. Maz.)

Pardonnement, A pardoning, remitting, forgiving. (*COTGR.*, 1611.)

PARDONER, *-donner*, *per.*, v. a., donner, accorder, concéder :

Vida *perdonent* al ladrun.

(*Passion*, 223, Koschwitz.)

Sa gratia li *perdonat*.

(*S. Léger*, 46, Koschwitz.)

Molt *perdonoit* tost bon conseil.

(*Ben.*, *Troies*, Richel. 375, f° 78^b.)

— Remettre, faire grâce de :

Se li prie que la prison

Pardonast a cel chevalier.

(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 91^a.)

Et *perdonrons* l'amende de Bernier.

(*Raoul de Cambrai*, 2123, A. T.)

Moult bien li dis et devisai

Que je trop bons mi[r]es estoie ;

Del mal des eulz le garioie

Que mal ne dolor n'i auroit

Jamais nul jor, tant com vivroit ;

Ja por ce riens ne m'an donast,

Mais ke la mort me *perdonast*.

(*Dolop.*, 8296, Bibl. elz.)

Ne fame marchande de vile ou d'ailleurs, se ele porte a son col, ou tret a charrete, ne doit noient de paage, qui que ele soit, quar li rois Felippes le *perdonna* le jour qu'il ala outremer. (*EST. BOUL.*, *Liv. des mest.*, 2^e p., II, 15, Lespinasse et Bonnardot.)

E la coronne que vos soliez a nous donner de treu et les autres choses vos *perdonnons*. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 175^b.)

Et si a le vile *perdoné* ou conte le tiers de se dete. (1260, Amiens, Arch. J 385, Dufour, *Situat. financ. des villes de Pic.*, p. 605.)

Quittames et *perdonnames* a la dite commune et as singulieres personnes d'icele tout ce en quoy il nous poient estre tenus par raison de aminstration du temps d'avant cest acort. (*Ch. de 1320*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 110.)

Quant Rolles vit qu'ele ot tele amour viers son segnor, si li pardonna la moitié de sa raençon. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 8, Michel.)

Leur avons donné, remis et quicté, dons, remettons et pardonnons par ces presentes toute et telle finance comme ils nous peuvent devoir. (Fév. 1398, *Ch. de J. D. de Berry*, Fonteneau, I, 32, Bibl. Poitiers.)

Plusieurs des princes et seigneurs estans en la compagnie du roy luy firent requestes et prieres qu'il leur voulust pardonner la mort. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1385, Michaud.)

Mais Jugurtha donna tant d'or et d'argent au consul et a aucuns des Romains qu'ilz lui pardonnerent le crime et la peine. (Boccace, *des Nobles malh.*, V, 20, f° 134 v°, éd. 1515.)

— Sans rien pardonner, sans qu'il soit fait grâce de rien :

Que quiconque vendra pain de caumons qui n'ara wit liv. et demie de pois, il paiera .lx. solz d'amende, sans rien pardonner. (*Ch. du xiv^e siècle*, Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 218.)

— Se désister de :

Tant ont fait
Que par proieres que par plet
Que tout li pardonna ses sirez
Son mautalent et sa grant ire.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13°.)

Li rois Chilperis est hons moult misericors et tost pardone son mautalent a ciaux qui li reconnoissent verité. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 45°.)

Et li beseroient le souller avant qu'il ne li pardonast son corroz. (*Ib.*)

PARDONERESSE, *pardonneresse*, s. f., celle qui pardonne :

Dame de pitié tresoriere,
Dame de grace donnarresse,
Et de pechié pardonneresse.
(*Mir. de N.-D.*, VIII, 783, A. T.)

PARDONIER, *-onnier*, s. m., pardonneur :

Pardoner, *pardonnier*, s. m. (PALSGRAVE, *Eclaircissement de la langue françoise*, p. 251, Génin.)

PARDOUBLER, v. a., doubler dans toute l'étendue :

Une aulne de bougran noir pour *pardoubler* la cotte d'armes. (1550, *Compte d'A. de Beaulainc.*, Bull. de la soc. d'arch. lorr., V, 77.)

PARDUN, voir PARDON.

PARDUNABLE, voir PARDONABLE.

PARDUNANCE, voir PARDONANCE.

PARDUNEMENT, voir PARDONEMENT.

PARDURABILITÉ, s. f., éternité :

Par laquelle on vient de mort a vie, de temporel a *pardurabilité*. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, I, 35, Ars. 2682.)

PARDURABLE, *-avle, per.*, adj., éternel, perpétuel :

Et mise en joie *pardurable*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 325r.)

Que chou ait forche *pardurable*. (1249, *Ch. de Louis IX*, Anc. cart. d'Auchy, p. 337, Betencourt.)

En pure aumosne *pardurable*. (*Ch. de 1270*, Cart. de S. P. de Selaincourt, f° 69 r°, Bibl. Amiens.)

Ne devroit on pas porter et souffrir toutes choses pour la vie *pardurable* acquerir. (*Intern. Consol.*, II, 47, Bibl. elz.)

Peine et travail si vous attend,
Feu terrible et mort *pardurable*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 419, G. Paris.)

Doy je languir en peine *pardurable* ? (H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 153.)

Mon esperance est que si nous l'avons
Avecques nous, Amour tant desirable,
Nous ne scaurions nullement ny povons
Perdre le loz de gloire *pardurable*.
(*Moral. Nouv.*, Anc. Th. fr., III, 94.)

Amour parfaite et *pardurable*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 24^e nouv., Jacob.)

Imaginez de vray combien seroit une vie *perdurable* moins supportable a l'homme et plus penible que n'est la vie que je luy ay donnee. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XIX, p. 45, éd. 1595.)

— Dont les conséquences durent longtemps :

Et son corps avez entamé
De maint coup *pardurable* et gref.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 40^a, éd. 1537.)

— S. m., éternité :

Saluz en nostre seignor en *pardurable*. (Fév. 1285, Arch. Thouars, Taillebourg.)

PARDURABLEMENT, *-ablement, -avlement, -ablement, per.*, adv., perpétuellement, éternellement :

Que li oir le teignent *pardurablement*. (1248, Paraclet, Arch. Somme.)

Au regart de l'autre vie qui touz jorz dure senz fin, ou en torment, ou en joie *pardurablement*. (LAURENT, *Somme*, Hist. litt., XIX, 403.)

Elesera virge *pardurablement*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 97 v°.)

Et pour chou que ches choses seront a l'eglize de Corbye a nous et a nos hoirs pourfitavles et que eles soient *pardurablement* tenues fermes et estavles... (1300, *Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 95 v°.)

Au droit et pourfit de ledite eglise *pardurablement*. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, ccclxxx, p. 573, Hautcœur.)

Tous jours *pardurablement* dure
L'ame qui est essence pure.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4565, Cocheris.)

Et, qui garde la cordialité que l'on doit, et dont tous sommes obliges a pere et a mere, li dure devant Dieu et au registre de bonne renommee *pardurablement*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. III, Michaud.)

PARDURABLETÉ, *-ed, -eit, -avleté,*

per., s. f., qualité de ce qui est *pardurable*, perpétuité :

Ne en *pardurableteit* ne manecerad. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cii, 9, Michel.)

Dex, qui as *pardurableteit*
E nos donas juvableté,
Tu es Dex, e serras tot jors.
(Adam, p. 78, Luzarche.)

Ces trois personnes ne sunt pas trois *pardurableteit*, mes une seule. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 194 r°.)

Vendre en *pardurableteit* a tosorz mes. (1266, la Couture, Arch. Sarthe.)

Et afin que ce soit ferme et estable et permaigne a *pardurableteit*, nous y fimes mettre nostre seel. (Mars 1279, *Ordonn. de S. Louis*.)

Cil Diex qui de bonté habonde,
Quant il si bien fist ce biau monde,
Dont il portoit en sa pensee

La belle forme porpensee
Tous jors en *pardurableteit*
Ains qu'ele eust dehors esté.
(Rose, 16931, Méon.)

Que Deus ait eternitei et li mondes *perdurableteit*. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 65 r°.)

A tenir et a pourseoir en *pardurableteit*. (3 juin 1295, Tréport, Arch. S. Inf.)

A tousjours en *pardurableteit*. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 202 r°.)

Qui fu mors en l'humanité
Et vit en *pardurableteit*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 178°.)

Du tout en tout delessié en heritage et en *pardurableteit*. (1305, *Cart. de Valm.*, f° 17 v°, Arch. S.-Inf.)

Ceulz qui en mengeront (du miel) ne mourront ja en *pardurableteit*. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du xiv^e siècle, p. 10.)

C'est du hault lieu secret de sa pensee
Querans les biens de *pardurableteit*,
Non pas du corps terriens forsenee
Ou riens certain n'a fors que vanité.
(E. DESCHAMPS, *Œuvr.*, II, 141, A. T.)

Perdurableteit, perpétuité. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Le trescler jour de la *pardurableteit* ou éternité. (*Intern. Consol.*, II, xxxviii, Bibl. elz.)

Et nostre seigneur requera sur eulx... jusques a *pardurableteit*. (*Bible*, Michée, ch. 4, éd. 1543.)

PARDURANCE, *perdurance*, s. f., qualité de ce qui dure toujours :

Salut pour mort de fin et *perdurance*
Les deux conjointz par baptesme a trans-
[mis.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 25^b, éd. 1537.)

Perduratio, assiduitas. *Perdurance*. (*Triumph. ling. Dict.*, 1604.)

PARDURANT, *perdurant*, adj., qui dure, durable :

Non arbre en racine, tronc, caudice, et rameaux *perdurante*. (RAB., l. III, c. XLIX, éd. 1552.)

Par la chaleur egallement *perdurante* en la montaigne. (*Miroir d'Alquimie*, p. 24, éd. 1557.)

PARDURAVLE, voir PARDURABLE.
PARDURAVLEMENT, voir PARDURABLEMENT.
PARDURAVLETÉ, voir PARDURABLETÉ.
PARDUREBLEMENT, voir PARDURABLEMENT.

PARDURER, *perdurer*, v. n., durer jusqu'à la fin, durer toujours :

Glorie e bealted l'ovre de lui, e la justice de lui *parduranz* tutes ures. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cx, 3, Michel.)

Iteus loters vous doit a toustans *pardurer*.
 (HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 62 r°.)

Li hom continens qui a intellect conforme soi et *pardure* en veraie raison et en saine election. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 307, Chabaille.)

Il *perduranz* en long aage estut nobles en vivant. (*Vie S. Hyrenei*, Richel. 818, f° 299 v°.)

Les maisons et les regnes *pardurent* en estat tant que l'en les gouverne par sens. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 25, Buchon.)

La statue de sel de la femme Loth *pardure*. Joseph comme il dit mesme l'a veu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., f° 66 v°.)

PAREAGE, voir PARIAGE.

PAREADE, s. f., serpent qui a les écailles couleur de fer, la vue perçante, la gueule large et dont la morsure n'est point venimeuse :

Pareage f. A certain fiery coloured, quick-sighted, and wide mouthed serpent, not very venomous. (COTGR., 1611.)

Cf. PARIXAS.

PARECT, s. m., mur :

Le suppliant et son frere estoient en oeuvre de faire et edifier un *parect* a l'un des costez d'icellui pré. (1419, Arch. JJ 179, pièce 323.)

PARECON, voir PARÇON.

PARECOUP, s. m., plastron :

Parecoup : m. A ward blow ; or, any thing that serves to keep off, or put by, a blow. (COTGR., 1611.)

1. **PARÉE**, s. f., t. de cout., syn. du droit de suite :

Le droit de *parée* n'est autre que la convention mutuelle entre divers seigneurs pour suivre leurs serfs en la terre l'un de l'autre, sans qu'ils se puissent pretendre affranchis pour s'estre retirés de la terre de leur seigneur. (LA THAUMASSIERE, *Cout. de Berry*, p. 14, éd. 1679.)

— Préparatifs faits pour la réception des hôtes. Il s'appliquait principalement aux frais de réception des envoyés royaux et des officiers publics. Le même mot, dit M. Guérard (Prolégomènes du cart. de Saint-Père de Chartres, § 92),

fut employé plus tard à désigner les dépenses faites par les cures et les maisons religieuses pour la réception des évêques et des archidiacres en tournée (Chérueil).

— Poisson salé :

Iceelui Pierre envoya deux siens varletz a la Rochelle avec quatre chevaux somniers pour querir de la *parée*, c'est assavoir harens et merlus. (1457, Arch. JJ 187, pièce 82.)

PARÈMENT, adv., d'une manière visible, brillante :

Les planetes que on porte en aucunes eglises signifient charité qui doit touz jours estre *parement* par dessus tout. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 67°.)

PARÈFFONDER, v. a., achever d'engloutir :

Que la nuit sievante devoit estre encore plus grand mouvement et tremblement de terre, lequel *pareffonderoit* le remanant de ce qui estoit demouré. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., III, 555.)

PARÉFIN, voir PARFIN.

PARÉGAL, voir PARIVEL.

PARÉIL, *parell*, *-relh*, s. m., paire, couple :

.i. *parell* de botes. (*Stat. de S. J. de Jer.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Je puis bien dire que en tout le monde ne se trouva plus bel ne plus noble *pareil* que vous deulx. (*Pierre de Prov.*, Ars. 3354, f° 72 r°.)

Iceelui Pierre leur dist qu'il leur donnoit a chascun un *pareil* de chaucés de blanchet. (1372, Arch. JJ 104, pièce 3.)

.i. manteau et .i. *parelh* de soles. (3 avr. 1415, *Lettre des jurats au capitaine de Saint-Macaire*, Reg. de la Jurade, p. 134, Bordeaux 1883.)

Celuy qui lez vendist donna audit prestre, sur l'achatement d'icellez, une dague et un *pareil* de gambetz. (*ib.*)

Un *pareil* de levriers. (*Chasse de Gast. Phæbus*, ms., p. 40, ap. Ste-Pal.)

Ung *pareil* de beufs. (1467, Arch. JJ 200, pièce 70.)

Sept *pareils* de nerfs sensitifs. (Joub., *Gr. Chir.*, p. 49, éd. 1598.)

PARÉILLETÉ, *-elleté*, *-oilleté*, *-eillité*, s. f., qualité de ce qui est pareil, égalité :

Li hons qui entent a vengier sa honte ou a croistre son los et son pooir se doit souvent habandonner as perilz de fortune, ne il ne doit mie penser qu'il soit pareus a ses anemis, quar en *pareillete* ne gist prouesse ne valeur. (*Hist. du bon roy Aîlx.*, Brit. Mus., Reg. 19 D. 1, f° 38°.)

Ceste *pareillete* avient en septembre por l'apeticement des nuis et le croisement des nuis. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 134, var., Chabaille.) Autre var., *paroillete*.

Li sisismes offices (de l'amitié) est de garder *pareillete* ; car amitez ne sueffre nul degré. (*Id.*, *ib.*, p. 429, Chabaille.) Var., *parellete*, *pareillete*.

De la *pareillete* des mariez. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 98 v°.)

Parilitas, *paroilletez*. (*Gloss. de Salins*.)

Pareillete, égalité, paritas. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

PARÉILLEUX, adj., pareil :

Au tiers jour jugierent les deux,

Leur jugemens fut *pareilleux*.

(*Athis*, ms. S. Pétersbourg 54, f° 16°.)

1. **PARÉILLIER**, v. a., rendre égal :

Qui trop haut bee et esseille

Maint desconfort puet oir,

Mais tres grant amor *pareille*

Ce que li plait a saisir.

(GACE BRULLÉ, *Poët. fr. av.* 1300, t. I, p. 104, Ars.)

2. **PARÉILLIER**, v. a., apprêter :

Comunaement, grantz e petiz,

A faire e *pareiller* lur niz

Enportoent les ramelez

Parmi le pui en lor bechez.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 1437, Michel.)

PARÉILLITÉ, voir PARÉILLETÉ.

PARÉIR, voir PAROIR.

PARÉIREMENT, *-ant*, adv., pareillement :

Paréirement et egalment. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 184, f° 50 v°.)

Tot *pareirementant*. (1412-1414, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, Rec. dipl., VII, 24.)

PARÉIS, voir PARAIS.

PARÉLE, s. f., parhémie :

La duple *parele* du soleil est plus frequente que la simple de la lune. La simple *parele* du soleil est frequente, veue presque a tous matelots avec grand peril. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 85 r°, éd. 1556.)

PARÉLITIQUER, voir PARALITIQUER.

PARÉLH, voir PARÉIL.

PARÉLL, voir PARÉIL.

PARÉLLURE, s. f., apprêt donné à une marchandise :

Si come de faus pois ne de fause *parellure*, ne de fause marchandise nous avons eswardet. (1261, Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 29.)

PARÉLOTE, s. f., sorte de tonlieu :

Lequel Regnault venoit de la Ferté soubz Gevre, chargé de biens meubles en deux chariotz, et y amenoit sa fiancee, et quant le suppliant aperceut le dit Regnault et ce qu'il menoit, il arresta tout et demanda a la dite fiancee la *parelote* et le gruage, pour ce que a icellui suppliant appartenoit de lever le dit gruage en barage. (1451, Arch. JJ 184, pièce 146.)

PAREMBELIR, v. a., achever d'embellir :

Pour sa gorge *parembelir*
Mist .i. fermail a sa chemise.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 91^a.)

PAREMENT, *paire., para., s. m.*, parure, vêtement, et, en particulier, habit, long et riche manteau en forme de dalmatique que l'on posait sur l'armure dans les grandes solennités ou dans les combats :

Ne por or ned argent ne *paramenz*.
(*Eulalie*, 7, Koschwitz.)

Et i ot les plus biaux *paramenz* a hauz hommes que nus veist onques. (MÉNESTR. DE REIMS, 310, Wailly.)

Moult y avoit de nobles gens
Vestus de divers *paramenz*.
(*Couci*, 3791, Grapelet.)

Que nul habit ne *pairement*
Ne lui seroit plus convenable.
(*J. LE FEVRE*, *la Vieille*, l. II, v. 2778, Cocheris.)

Douze bourgeois de Paris vestus moult richement et tous d'un *parement*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 12^a.)

Avoit aveque li v^o chevaliers tout d'on *parement*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, III, 216, Chron. belg.)

— Arme qui sert à garantir :

Escu lui fault, espee et lance,
Cotte d'acier et gardebras,
Hernoys de jambes pour le bas,
Solers de fer et une piece
Que la poitrine ne despiece :
Plates, jacques et ganteles,
Braconnieres et bacines,
Hache, dague, camail, visiere,
Mais qu'il y ait bonne lanniere,
Cottes d'armes pour *pairement*
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 504^a.)

— Rempart, muraille, enceinte :

Environ la dicte cité (Venise) y a bien septante monasteres... fort beaux et riches, tant d'edifices que de *paremens*, et ont fort beaux jardins. (COMMYN., *Mém.*, VII, 18, Chantelauze.)

— Fig., parure :

Tieus biens sont *paremens* et aornemens de félicité. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 358^a.)

— Parade :

Du marchand qui fait monstre et *parement* du plus riche eschantillon de sa marchandise. (MONT., *Lett. à l'Hospital*, à la suite des *Œuvr. de La Boétie*, Feugère.)

— *Chambre de parement*, lit de *parement*, chambre, lit de parade :

On mena l'espousee couchier en ung riche lit de *parement*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 269, Bibl. elz.)

Ilz se mirent au retour et vindrent jusques en la chambre de *parement*, ou Monseigneur donna la bonne nuyt a son oste et ma dame aussi. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxxv, Jacob.)

Etoit ceste chambre appelée la chambre de *parement*, laquelle estoit parée comme s'ensuit. (ALIENOR DE POICTIERS, *Honn. de la Cour*, Brunet.)

Le corps sera mis, partant du lit de *parement*, au myllieu de la salle de dueil. (1498, *Funérailles de Charles VIII*, A. Franklin, p. 13.)

Sur le tautu ou est ledit corps sera fait une plate forme sur laquelle sera ung lit de *parement*. (*Id.*, p. 33.)

— *Espee de parement*, épée de parade, de cérémonie :

Pour fourbisseure de l'espee de *parement* dudit seigneur. (17 septembre 1447, *Compt. du R. René*, p. 249, Lecoy.)

PAREMENTERIE, *parmenterie*, s. f., métier de tailleur :

Ung appelé Blaries tenoit ung grant ouvroir en Tournay de se *parmenterie*. (*Récit des troubles de Tournai*, de 1422 à 1430, *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XVII, p. 303.)

A Grigoire, le parmentier, qui deu lui estoit, par ledit defunct, a cause d'aucuns ouvraiges de son mestier de *parmenterie* pour Janin et Margotine Savary : est assavoir, pour laditte Margotine, cinq fachons de cottes, quarante six gros ; et pour Janin, pour pluseurs pourpains, cottes et aultres, .xl.v. gros. (24 juill. 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

PAREMENTIER, *-mantier, -menthier*, *parm., perm., parmetier*, s. m., tailleur :

Li *permantiers*. (1241, *Ban de tref.*, Bibl. Metz.)

Bertremin le *parmantier*. (1254, *Cart. de St Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 36 r°.)

Les *parmenthies* qui thienent et oeuvrent en creigne. (*Partie du Tonneu cédé a l'Hop. S. Nic.*, Hist. de Metz, III, 176.)

Cil Robert Canolle dont je vous ay parlé estoit *parmentier* de draps quant ces guerres commencherent. (JÈH. LE BEL, *Chron.*, II, 216, Polain.)

L'un *parmentier*, a rouge aumusse,
L'autre savetier qui se mussu.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 235^a.)

Le *parmetier*. (HEMERICOURT, *Mireoir des nobles de Hasbaye*, p. 187, éd. 1673.)

A Jehan Hausse, *parmentier*, pour le fachon de trois huppellandes .x. l. (1411, *Compte de tut. des enfants Jaquemart de le Waslyne*, Arch. Tournai.)

A Jehan de Martimont, *parmentier*, pour le fachon d'un cotron et d'un capron pour l'un desdis enfans, v. s., x. d. (1426, *Compte de tut. des enfants Jaquemart de le Waslyne*, Arch. Tournai.)

Gilbert Carpentier, *parmentier*, bail et mary de Marie Joffroy l'aisnee. (*Chir. du 6 févr. 1468*, Arch. Tournai.)

Jehan de le Ruelle, *parmentier*. (2 mai 1494, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 608 v°.)

Il n'a rien qui ne s'aventure,
Diet le *parmentier* bon pilote.
(*La Mere de ville*, p. 3, ap. Ler. de Linxy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

Baudin de Latre, *parmentier*, .xviii. s. (1551, *Reg. S. Nic.*, n° 50, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Lorr., S. Amé, *permetté*, tailleur d'habits. Wall., *parmeti*.

Nom propre, *Parmentier*.

PREMPAINDRE, *-enpeindre*, v. a., pousser, renverser :

Kar tres par mi les deus costez
Li a passé li dux s'enseigne ;
Ainceis que jus le *parenpeigne*
Li est li quers partiz en dous.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 21407, Michel.)

PREMPLEMENT, s. m., accomplissement parfait :

Amur si est *premplement*
De la lei que a Deu apent.
(*Vie S. Nicol.*, Richel. 902, f° 127^b.)

PREMPLER, v. a., remplir entièrement, combler :

Adonke veissies grant doel dans la cité
Kant virent les fosses tot entour *premples*
K'om pooit bien au mur et venir et aler.
(*Destr. de Rome*, 950, Groeber.)

Fossé *premplé*. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, f° 158 v°, ap. Ste-Pal.)

— Fig., exécuter entièrement :

Com Rebecca ceo oi, et cil Esau fust alé en champ, qu'il *prempplast* le comandement son pierre. (*Bible*, Genèse, ch. xxvii, vers. 5, Richel. 1.)

Fust cele prophecie *premplé*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 46 v°.)

PREMPLIR, v. a., achever d'emplir, emplir entièrement :

Li bourelier puet enplir ses coliers de boure ou de poil ; mes si l'enplist de l'un, il ne le puet pas *prempplir* de l'autre. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., lxxxii, Lespinasse et Bonnardot.)

Pour *prempplir* le dit vin. (*Compte de B. Blondel*, Arch. Eure, 23 bis, f° 36 v°.)

Puis l'en met des pierres dedans (les sillons) jusques au milieu, ou on les *prempplist* de la terre mesmes. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 17 r°, éd. 1516.)

— Fig., remplir, exécuter, accomplir :

Gieres cant *prempplies* furent les hymnes matineiles, dunks vint Libertins al lit del abeit. (*Dial. S. Greg.*, p. 14, Foerster.)

Dex n'est il pas si comme home qui vient, ne come filz d'ome qui soit changié ? Il dit et ne fait point, et parlera ne *prempplira* point. (*Bible*, Richel. 899, f° 67^a.)

Mes einz, sire, m'estoit mun eire *prempplir*.
(*Horn*, 3888, Michel.)

Prions et requérons a tous nos seigneurs terriens que il, par saisine de tous nos biens, nous et nos hoirs contraingnent a ce que nous tengnions et *prempplissions* l'eschevinaige, le loy, la quittance et les choses devant dites, ainsi qu'elles sont escriptes et devisees, ou mieux. (1395, *Ord.*, xii, 576.)

— Subvenir complètement à :

As innocens li doit suvenir
A lur defautes *prempplir*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 176^a.)

PAREMPIOIER, -oier, v. a., employer entièrement :

Il revinrent de grant couraige, pour *paremploier* le jour et leurs armeurez, assaillir Vennes. (FROISS., *Chron.*, II, 386, Luce, ms. Amiens.)

PARENCE, voir PARANGE.

PARENCHÉ, voir PARENTE.

PARENCLORE, v. a., entourer complètement :

D'une autre heire *avait* tut sun cors *parenclor*. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 65 r°.)

PARENCOMENCIER, v. n., commencer :

Lors *parencomença* li chaples si mortelx. (Artur, Richel. 337, f° 128^a.)

PARENDROIT, prép., vers :

Parendroit le costé. (GACE DE LA BIGNE, f° 124, ap. Ste-Pal.)

PARENGIGNIER, v. a., tromper complètement :

Les biens rovera fere por plus *parengignier*. (De l'Antechrist, ap. Crapelet, *Vers sur la mort*, de Thib. de Marly, avertissem., p. 11.)

PARENLIMENT, s. m. ?

Penes quos moles regni et summa consilii constat. *Parentiment*. (Gloss. de Neck., ms. Bruges.)

PARENPEINDRE, voir PAREMPOINDRE.

PARENPIRER, v. a., nuire à, faire du tort à :

En Moriane se sunt a force mis
Ou il destruient mostiers et crucefis,
Moult *parenpirer* la loi a Jhesu Crist.
(Gar. le Loh., 1^e chans., XXII, p. 75, P. Paris.)

PARENSOMMET, *paran.*, s. m., sur-plus :

Un bastard peut tester, mais s'il donnoit le tout, il ne devroit pas tenir, si ce n'estoit que ses biens fussent si petitz qu'ilz ne valissent aussi que neant. Ains doivent demourer tout le *paransommet* de ses biens, son obsequé, debtes poies, et son testament accompli, comme dit est, a la seigneurie a qui il doivent appartenir. (Anc. Cout. de Bret., f° 146 v°, ap. Ste-Pal.)

Et s'il est royné par la teste des .iiii. premiers traitz, des royné l'amende est de chascune .lx. s., et se plus en y a le *paransommet* est au taux du juge selon l'estat de la personne. (Cout. de Bret., xvi^e s., f° 31 r°.)

Cf. ENSOMET.

PARENSON, *paranson*, s. m., sur-plus :

Et baille audit Jehan... toutes les pieces dessus devisees et chascune d'icelles sans rien en retenir a soy a *paranson*, et baille audit Jehan en eschange le herbregement de Launay. (1309, Accord, Morice, Pr. de FH. de Bret., I, 1226.)

Cf. SOM.

PARENSUIR, v. n., continuer, persévérer :

Si veilles *parensuir* es choses consonantes a ton tres beau et nouveau commencement. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 88, Quatrebarbes.)

PARENSUS, -ansus, *per.*, s. m., excédent, surplus :

Touttes voyes toutes et quantes fois qu'il escherra droipt de rachapt ou autre profit de fief, en payeront les dits bailleurs seulement jusques a la valeur et concurrence des rentes et cens ci apres declarez, et le dit preneur le *parensus*. (1517, *Bail à cens et rente du fief de la Mothe-Serault*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 170 v°, Arch. Loiret.)

Le *parensus*, si aucun en y a, des biens de la ditte communauté se partira par moitié. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 871, éd. 1604.)

Et le *peransus* de ladite somme. (7 juillet 1564, *Arch. des notaires*, minutes Taillandier, Arch. mun. Nevers.)

Corollarium, le pardessus ou *parensus*, le surplus ou surcroist. (*Calepini dict.*, Bâle, 1587.)

— Relief :

Ouvrage et besongne vermeille doree, c'est a dire, doree par tout : mais doree verree, c'est quand elle est doree au bord, ou bien par cy par la ; tantost laissant le fonds tout net, et durant le *parensus* et la bosse ; tantost ne touchant le relief et le rehaussement, mais durant seulement le fonds, les ouvertures et le plat pays. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 197, éd. 1622.)

1. **PARENT**, adv., *ci parent*, la *parent*, loc. adv., par ici, par là, dans ces environs :

S'ai awan ou maint message
De plusieurs qui sont *ci parent*.
(GAUTH. LE LONG, *la Veuve*, 290, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 1^e ser., p. 235.)

Pour ce qu'il avoit la *parent*
Asses pries manant maint parent.
(JEAN DE CONDÉ, *Dit du levrier*, 1347, Scheler.)

2. **PARENT**, s. m., père :

Mes *parens* estes, de ce sui je bien fis.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 4^b.)

3. **PARENT**, voir PARANT.

1. **PARENTAL**, adj., de parent :

Affection *parentalle*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 118 v°, éd. 1536.)

Par pitié naturelle et *parentalle* qui les esmouvoit. (*Alector*, f° 5 r°, éd. 1560.)

2. **PARENTAL**, voir PARENTEL.

PARENTATION, s. f., funérailles :

Anniversaires et *parentations* des morts.
(PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 871, éd. 1605.)

Cf. PARENTER.

PARENTE, *parenche*, s. f., parage, famille :

De noble *parenche*.
(JER. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 1666, Scheler, *Chron. belg.*)

Qui fut de sa *parente*.

(Id., ib., 908.)

PARENTÉ, -eit, -ei, *paran.*, s. m., parenté, famille :

Chascun regrette plorant son *parenté*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 104^a.)

Fromons i fu et toi son *parenté*.
(Id., ms. Berne 113, f° 5^a.)

De malice e de cruelté
Passa cil tut sun *parenté*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 2521, Andressen.)

Por lui lessa son *parenté*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 13^b.)

Ma mere fu d'Arcade et tous mes *parentes*.
(Roum. d'Aliz., f° 254, Michelant.)

Tot conoisum sum *parentei*.
Brut, ms. Munich, 1050, Vollm.)

Uns damoisiaux de grant savoir
Jantis et de haut *parenteit*.
(Dolop., 7181, Bibl. elz.)

Joseph prent touz ses freres et de sun *parenté*.
(Bible, Richel. 763, f° 243^a.)

C'est .i. jeunes vassaux qui Bertran est nommez ;
C'ert de ceux de Guesclin, .i. moult grant *parentez*.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1089, Charrière.)

Si bien qu'il ne veut recongoistre
Les plus pres de son *parenté*.
(TAHURRAU, *Poés.*, à M. l'Évesque de Terbas, éd. 1554.)

PARENTECE, -esce, -eze, s. f., parenté, alliance :

Autresi orent grant joie de lor conte qui avoit noble *parentece*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 28, Champollion.)

Et une autre foiz li pria Robert a genoilz que a li plasist lo mariage ; mes lo conte lo chasa et dist et li commanda que en nulle maniere devist faire ceste *parentesce*. (Id., ib., III, 11.)

... Pour la *parenteze* qu'il avoient faite avec eux. (Id., ib., III, 35.)

PARENTEL, -al, s. m., parenté, lignée, parent :

J'ai a mes povres *parentiaux*
Doné brebis, vaces et viaus.
(Le Vescie a prestre, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 109.)

Lor auroi je joué d'un jeu si tres mortal
Que mostrer le porront a tout leur *parental*.
(Les Vaux du Paon, Richel. 368, f° 91^a.)

Des dieux que les payens et adourent et croient,
Le *parentel* descript.
(L. DE PREMIERFAIT, *De Casu nob. vir.*, Richel. 430.)

Cestuy Alexandre, roy des Epirotes, fut noble par la resplendeur de ses ayeulx, et par le *parentel* du roy Philippe, mary de sa sœur Olimpias. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 9, f° 88 v°, éd. 1515.)

PARENTEMENT, s. m., parenté :

Droiture de *parentement* par adopcion.
(G. DE LENGRE, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 29^a.)

PARENTER, verbe.

— Act., traiter en parent :

Or le (la) baisent tuit li voisin
Et la *parenté* si cousin,
(Que cascuns a grant parenté
Quant il a riqueche a plenté.)
(GAUT. D'ARR., *Bract.*, lms. Turin, f° 10^a.)

Chascuns me fuit, ne nulz ne me *parente*,
Les riches voy trop bien emparentez..
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 213^a.)

— Neutre, se reconnaître entre parents :

Quant Renaus vit son pere, le sens cuide derver.
De maltalent et d'ire le prent a ramposner :
— En la moie foi l sire, trop faites a blamer ;
En trop malvais endroit nos venes revisder.
Ja nest il mie temps c'on doie *parenter* ?
Car tos nos estuet vivre d'acroire et d'enprunter,
Mais or vient la saisons que l'on doit auner
Et le pain et le blé, et le vin entoner.
Au Noel puet on miols son ami esprover.
(*Quat. fils Aym.*, p. 75, Tarbé.)

— Faire des funérailles aux parents :

Parento, *parenter*. (*Gloss. de Salins.*)
Donc *parentez* devant a leurs manes sacrez.
(JESAN DE LA TAILLE, *la Famine*, III, éd. 1572.)

— *Parenté*, part. passé, apparenté :

A maint noble home fu *parenté*.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 4517, Andresen.)

PARENTERIN, *parentrin*, adj., tout entier, tout intact :

... Onqors retient sa doctrine
Trestot li mond tant *parentrine*
Qu'un soul point trespasser n'en ose.
(FRERE ANGEIS, *Vie de S. Grég.*, 1311, P. Meyer.)

PARENTERINER, v. a., entériner complètement :

Pour icelles lectres de commission avec
voz autres lectres de commission contenant
complainte attachee a icelles, veoir mettre
a execution, *parenteriner* et paracomplir
de point en point, selon leur forme et
teneur. (xv^e s., *Procès-verbal*, Arch. légis. de
Reims, 2^e p., vol. I, p. 369, Doc. inéd.)

PARENTIER, *parentier*, adj., tout entier :

Ovesque toute la chastelleni *parentiere*.
(6 mai 1381, *Lett. du D. de Lunç.*, Delpit,
Doc. fr. en Anglet.)

Quelcunqne non havra son harnes *parentier*.
(1393, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des
lois, n° 106, f° 28 v°.)

PARENTOIRE, voir PEREMPTOIRE.

PARENTOIS, s. m., parenté, lignée :

Desl c'a poi lor mosterra
Qu'il n'aime pas son *parentois*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 117^c.)

PARENTRE, *parantre*, *perenter*, prép., entre, parmi :

Ses destres bras li fu brisies
Parentre l'espaule et le coute.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 2^a.)

Pain chaud et novel cervoise n'ont dur-
ree *parentre* meynee. (*Tr. d'écon. rur. du*

xiii^e s., c. xxxvii, Bibl. de l'Ec. des Ch.,
4^e sér., II, 378.)

Pur taunt de summe qe lour purra co-
venir *parentre* le seignour et l'apprentiz.
(*Lib. Custum.*, I, 124, 28, Edw. I, Rer. brit.
script.)

Pur ceo qe ferme est grauntee, affermee,
e juree *parentre* nostre seignour le rey
d'Engleterre et le rey de Fraunce. (*Ib.*, I,
167, 31, Edw. I.)

Combien que fiensailles n'eussent pas
esté sur ce faites *parentre* eulx. (1363, Arch.
JJ 101, n° 46, f° 2^v.)

Nous verrions volentiers la paix *parentre*
nous et nostre adversaire d'Angleterre.
(FROISS., *Chron.*, xiv, 288, Kerv.)

Moeit un descord *parentre* sire Edward
et le counte de Gloucestre. (*Cron. Lond.*,
p. 1, Aunger.)

Si comme toutes ces choses, ouvecques
plusours aultres, sont plus a plain conte-
nuez en certennes endentures, endroit
ceste matiere, *parantre* ledit seigneur
lieutenant et lesdiz troys estaz, faictes et
ouctroies. (10 déc. 1415, *Requête des cha-
pitres de Saint-André et Saint-Seurin*, Reg.
de la Jurade, p. 294, Bordeaux 1883.)

Release n'est available al tenant a terme
d'ans, mes lou est un privitie *perenter* luy
et celuy que releasast. (*LITTL., Instit.*, 517,
Houard.)

Or avoient les François mis entre le pre-
mier rang et le second un rang d'arcbou-
ziers, et les Allemans un rang de pisto-
liers, lesquels tiroient *parentre* ceux du
premier rang. (MART. DU BELLAY, *Mém.*,
l. x, f° 326 r°, éd. 1569.)

PARENTRE, v. a., entrer au milieu
de ; pris subst. :

Au *parentrer* des lices fu grant li poigneis.
(ADENET, *Buev. de Com.*, Ars. 3142, f° 188^a.)

PARENTRIN, voir PARENTERIN.

PARENVOYER, v. a., envoyer :

Lectres *parenvoyes* par le souldain au
maistre de Roudes ou mois de janvier l'an
de grace mil .cccc. quarante. (Ms. Richel.
1130, f° 41^a.)

PAREOR, -*eur*, -*eur*, s. m., ouvrier
qui finit, qui perfectionne un ouvrage :

Ke nus maistres *pareores* ne croie se de-
serte. (1262, *Bans aux évech.*, 00, ass. sur
les drap. de Douai, f° 7 r°, Arch. mun.
Douai.)

Le rue as *pareours*. (1321, *Lett. de l'échev.*
de Doullens, Le Gard, Arch. Somme.)

Jehans li *pareores*. (Juill. 1350, Orig. par-
chemin, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer,
fonds suppl. C, n° 58.)

Les *pareours* de cuirs et conraieurs. (*Liv.*
des Esches, ms. Chartres 411, f° 80 v°.)

Nœufville, *pareur* de draps. (Av. 1504,
orig. parchemin, Arch. Pas-de-Calais, H,
n° 106.)

PAREPAIN, *parpain*, *partpain*, s. m.,
sorte de couteau pour parer, trancher
ou chapeler le pain :

Deux paires de couteaux a trancher de-
vant le roy, a tous les *parepains* garnis de
viroles et de cingletes d'argent, dorees et
esmaillées aux armes de France. (1352,
Compt. de la Font., Douët d'Arcq, *Compt.*
de l'argent., p. 133.)

Une paire de couteaux a trancher, c'est
assavoir .ii. grans, ung petit et le *partpain*
de mesmes, a manche d'argent doré, rond,
a fleurs de lys. (1380, *Invent. de Charles V*,
795, Labarthe.)

Rennol le coutelier, pour un *parepain*
acheté de luy pour parer le pain du roy,
16 s. p. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p.
226, Douët d'Arcq.)

Pour une paire de cousteaux a trancher,
garnis de petit coustel et de *parepain*,
engagez ainsi qu'il appartient, pour tran-
cher devant le roi nostre sire le premier
jour de karesme. (1387, xvii^e *Compte de
l'argenterie du roi*, Douët d'Arcq, *Nouv.
Compt. de l'argent.*, p. 205.)

Une paire de grans cousteaux a man-
ches.... garnis de *parepains*. (1407, *Comptes
royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Item un couteau nommé *parpain* en une
guaine. (*Pièce de 1415*, Richel. 4628, f° 492.)

1. PARER, *payrer*, verbe.

— Act., apprêter :

Nus foulons ne puet ne ne doit *parer*
drap qui ne soit pares bien et loiaument.
(Est. Boul., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., llll, 20,
Lespinasse et Bonnardot.)

Un coustel a viroles blanches a *parer*
pain. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*,
Arch. KK 7, f° 53 r°.)

Je *payre* du pain. (PALSGR., *Esclairc.*, p.
484, Génin.)

— Peler, écorcer :

Et quant la pomme li venoit
Si espesement la *paroit*
Que cil en avoit la moitié.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 83^b.)

La poume prist, si la *para*,
En l'eve mist la *pareure*.
(*Dou Fil au senesc.*, Ars. 3527, f° 22^a.)

Et l'arrachit [cet arbre] facilement de
terre et en ousta les rameaux, et le *para*
pour son plaisir. (RAB., *Gargantua*, ch.
xxxvi, éd. 1542.)

— Réparer :

A Willame Pareut, machon, auquel a esté
oan païé, par marquiet fait a luy, pour
avoir *païé* aucunes fontures a le cauchie,
ainsy qu'on va a le tour de Coullonbier
pour ce .xxii. d. (1415-1416, *Registre des re-
cettes et dépenses de la ville de Boulogne-sur-
Mer*, p. 301, Ed. Dupont.)

— Orner :

Ces dames qui tant curieusement *perent*
leurs chies de precieus aornemenz. (LAU-
RENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 48 r°.)

— Réfl., s'ornier :

Dejà nostre ville se *pare*
Et mil et mil troyees prepare
Pour dignement le recevoir.

(*Premier Hymne du clergé de Tours, devant la ba-
taille d'Ivry*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 79.)

— Tirer vanité, se glorifier :

N'est mie de bon sanc qui de tel fait se *pere*.
(*Bast. de Buillon*, 3784, Scheler.)

Quant ches garches sont grosses, tantost elles
[s'om *perent*.]
(GILLON LE MUSIT, *Poés.*, II, 163, Kerv.)

— Act., expier :
Moult souvent le malvais de malfaire le pers.
(GILLOU LE MUIR, *Poés.*, II, 101, Kerv.)

— *Paré*, part. passé, fermenté :
Or sont chacun jor plain et yvre
Des meillors vins, des miex parez.
(*Le Despit au vilain*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 107.)

— Dont les brins de laine sont aplanis et dirigés dans le même sens, en parlant du drap :

Drap qui ne soit pas *parez* bien et loiaument. (Est. Bon., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LIII, 20, Lespinasse et Bonnardot.)

— Pelé :

Dongier ne prisent une pume *paree*.
(*Girb. de Metz*, p. 551, var., Stengel.)

Mais che ne vaut une pume *paree*.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f^o 8 v^o.)

Une pomme *paree*, fendue en quatre quartiers, remise en ses parures. (1414, Arch. JJ 198, pièce 141.)

— Orné :

Un petit s'endormi en un blaiu lit *paré*.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, 352, Michel.)

Auberi dort en la couche *paree*.
(*Aubery le Bourg.*, p. 80, Tarbé.)

— S. m. ; *mestier de paré*, métier de pareur, qui aplanit et peigne le drap :

Est ordené que li mestre des pareurs est tenu de faire bailler et livrer seing de pareur a quiconque bourgeois ou bourgeoise de Chartres qui voudra devenir mestre ou mestresse du mestier de *paré*. (Ch. de 1268, ap. Duc., *Parator*.)

Norm., *parer*, finir, terminer. Pic., *parer* les pommes, laisser les pommes en tas pour qu'elles s'attendrissent. Sain tonge, Nivernais, *parer*, peler. Berry, *parer* les bêtes, les mener aux champs. Orne, un ciel *paré*, un ciel étoilé.

2. **PARER**, voir PAIRIER.

1. **PARERIE**, *parr.*, *per.*, *-ye*, s. f., étalage, boutique :

Davant les halles ou granges de la *parerie* des forsbourgs dudit Chinon. (Pièce de 1492, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 422.)

— Peignage des draps :

Voulons que iceux supplians et leurs successeurs audict art de *parerie* et draperie de Carcassonne en jouissent et usent d'ores en avant justement et deuement. (1464, *Ord.*, xvi, 221.)

— Denrées mises en vente, lot de denrées mises en vente :

Angleterre est une yse avironnée de mer de tous coustez, et de tous coustez y croist poisson a grant habondance et en prennent si largement que le pays bien garny ilz en

font grans salloisons et grans *pareries*, lesquelles salloisons et *pareries* les marchans d'Angleterre portent vendre en divers royaumes. (*Déb. des hér. d'arm. de Fr. et d'Angl.*, §. 98, p. 36, A. T.)

Haren, toueil, adot et autre *parrerie* de poisson. (13 janv. 1474, *Compt. du R. Rend.*, p. 185, Lecoy.)

Pour chacun millier de poisson de *parerie*, tant seiches, toil, adotz, raiz. (*Arrêt du 23 août 1493*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 241.)

De toute *pererie* de poisson, li cinquantesme. (*Pièce du xv^e s.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, Gloss., p. 49.)

Compte avecques la Cardine,... pour le merlu et hadotz, harant, que autre marchandise de *parerie*... a la somme de .LVI. souz. (1534, Ste Radeg. de Pomm., Arch. Vienne.)

2. **PARERIE**, voir PAIRERIE.

PARÉS, *parax*, *paraix*, (LO), locut. adv., aussitôt, incontinent, sur-le-champ, de nouveau :

A cui li hom de Deu *lo pares* et *lo pares* comandat disanz : Lieve, lieve segurs. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 70, Foerster.) Lat., iterum atque iterum.

Lo pares quant li frere edifloient un poi halte la paroît, dunkes demorat li hom Deu en estuide d'orison. (*Ib.*, 74.) Lat., rursus.

Steiz et si teniz les loys ke vos avoiz apriz et *lo parax*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 57, Hofmann.)

De ceu dist *lo parax* li salmistes. (*Ib.*)

Et *lo parax* entret en ton eswart li gemissement. (*Ib.*, p. 121.)

Et *lo pares* la ramenbrance des dones doit refreneir l'impatience de le aspre pense. (*Job*, p. 452, Ler. de Lincy.)

Li racine d'amariteit germerat *lo parax*, et si metterat fors chief envelmeit. (S. BERN., *Serm.*, p. 561, Ler. de Lincy.)

A la fontaine retornent li fluve dont il issent, por ceu qu'il *lo parax* poient corre. (*Ib.*, *ib.*, p. 563.)

Ansi k'il ancor soit plus purs por veoir et plus estaves por puremant a delectier s'om lo receoit aucune fieie *lo paraix* a cest deleit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun, f^o 127 r^o.)

Lo parax quant un altre ancele l'ot veut, se dist a ceos... (*Fragm. de la Pass.*, Lorr., Mém. de l'acad. des Inscr., xvii, 725.)

Maintenant *lo parax* chanteit li jas. (*Ib.*) Lat., et continuo.

PARESCALME, voir PALESCARME.

PARESCHEVER, v. a., parachever :

Sont tenuz de *pareschever* et mettre en vigne ledit heritage... et ycelluy *pareschève* et mis en vigne... (1390, Chart. d'Orl., clos du Ponc., Arch. Loiret.)

Pour *pareschever* la chambre de la barriere. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, xxix, Arch. mun. Orleans.)

PARESCRIRE, v. a., écrire jusqu'au bout :

Achever d'escire, *parescire*. (R. Est., *Thez.*, Perscribo.)

PARESGARDER, *-esgarder*, v. n., regarder attentivement :

Lores ne serai je confundu, cum je *parresgarderai* en tuz les tuens comandemanz. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 6, Michel.) Lat., cum perspexero.

PARESGUARDER, voir **PARESGARDER**.

PARESI, voir **PARISI**.

PARESIS, voir **PARISIS**.

PARÉSOL, s. m., parasol, mot probablement ancien, dont il n'a été rencontré d'ex. que dans un texte liégeois de la première partie du xvii^e s. :

En une telle chaleur d'esté qui requeroit bien de *parosol*. (MELART, *Histoire de Huy*, p. 385, éd. 1641.)

On trouve une formation analogue dans *parepluie* qui se dit dans la Suisse romande pour parapluie. Cf. aussi **PARREVENT**.

PARESPLOITIER, v. n., agir avec une extrême activité :

vii. jors nagierent que il ne prisent fin,
Et al nuevime *paresploitierent* si
Que de Bordele ont la grant tor coisi.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f^o 22^o.)

PARESSEMENT, adv., paresseusement :

Et ne voulez embrasser le messie et salvateur des hommes Jesus Christ, et vous gouverner par ses loix et ordonnances, ou bien ne les gardez que negligemment et *paressement*. (JEAN DE BARRAUD, *Épist. dorées de Guevara*, f^o 239 v^o, éd. 1584.)

PARESSIAVER, v. a., achever de tremper d'eau, en parlant de vin déjà baptisé :

Mais .i. petit assaierai
Ché vin ains c'on le *paressiave*,
Il fu voir escaudes en yave,
Il sent .i. peu le rebouture.
(*Jus Adan*, Richel. 25566, f^o 49 r^o.)

PARESTAINDRE, *-lindre*, v. a., éteindre entièrement :

Totens at (Belzébuth) la gole baeo,
S'en ist foldre tote embrasee,
Ne prophete ne patriarcho
Ne *par[es]lindroient* sa gargate.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., canon. misc. 74, f^o 72 r^o.)

Le feu, toutefois, par gens non effemines, mais de viril et asseuré courage, fut rescous a grande diligence, et encoires n'estoit il point *parestaint*, quand... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. vi, Buchon.)

PARESTENDRE, v. a., étendre entièrement :

Puis vint Flora qui son tresor deslie
Parestendant ses beaux tapis semez
De mainte rose et de mainte ancolie,
(LE MAIRE, *Temple de Venus*, p. 382, éd. 1549.)

PARESTINDRE, voir PARESTAINORE.

PARESTER, *-eir*, v. n., rester, demeurer :

Iceil en nule maniere ne consentoit de *paresteir* en la congregation. (*Diul. St Greg.*, p. 92, Foerster.) Lat., persistere.

PARESTORER, *parstorer*, v. a., achever entièrement, s'acquitter complètement de :

Quant l'oeuvre fu *parestoree*.

(J. DE CONDÉ, *li Dis dou roi et des Hiermites*, 139, Scheler.)

Ademplier et *parstorer* les messes qu'il at ordonnez a dire. (18 oct. 1420, *Testam.*, Reg. aux test. de Bouvignes, 1420-56, f° 73, Arch. mun. Bouv.)

PARESTRANGLER, v. a., étrangler tout à fait :

Tous deux le prindrent par la gorge tellement qu'il fu sur le point d'estre estranglé... et a ce qu'ilz ne le *parestranglassent*... (1384, Arch. JJ 126, pièce 107.)

PARESTROIT, s. m., fin, dernière extrémité :

Quant ce vint au *parestroit*.

(PHIL. DE REMI, *Jeh. et Blond.*, 2863, A. T.)

— Au *parestroit*, en somme :

Vous savez bien de moi, au *parestroit*,
Que vostres sui.

(THIB. DE CHAMP., *Chans.*, ms. Berne 231, f° 4.)

Mais au *parestroit* ne doibt l'en mie son amy mal conseiller. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 55, éd. 1488.)

PARESTROUCE, voir PARESTROUSSE.

PARESTROUS, s. m., fin :

Quant ce verra au *parestrouss*.

(PHIL. DE REMI, *Jeh. et Blond.*, 2917, A. T.)

PARESTROUSSE, *-ouce*, *-usse*, *perestrouse*, s. f., fin :

A la *parestrousse* Samuel od Saul en alad. (*Rois*, p. 57, Ler. de Lincy.)

Li cuens Henri mun pere le cherid e nurrit ;
Mes a la *parestrousse* dirrad que mar me vit,
Kar cil en qui il se fie li valdrad mult petit.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 596, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Par ses malveis cunseilliers tel chose enprist a
Dunt a la *parestrousse* li vint mult grant cun-
[faire] [traire].
(Ib., *ib.*, 4134.)

A la *perestrouse*.

(*Florimont*, Richel. 353, f° 43^b.)

Cele n'i voit point de rescousse.

Et Kex dist a la *parestrousse*...

(*Du Mantel mautailié*, 428, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 15.)

A la *parestrousse* aler leur convint erramment si que... (*Vie et mir. de plus. s. con-jess.*, Maz. 568, f° 226^a.)

PARESTRUSSE, voir PARESTROUSSE.

PARETOINE, s. f., gras employé par les peintres : •

Paretoine: m. A certain fatty painters white. (COTGR., 1611.)

PAREUL, s. m., paroi :

Rompir les palhouz et brisier les *pareus*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304, Borgnet.)

Et encore au xvii^e s. :

Raccomoder quelques *parious* et plastrir d'un blan gris mortier. (1^{er} nov. 1685, *Reg. aux dép. du conseil privé des princes-évêques de Liège*, Arch. Liège.)

PAREURE, *-rure*, *per.*, s. f., action de préparer, arrangement, ordonnance :

Et fit prestement tendre la tente noire, semee de larmes bleues, en continuant ses premieres *pareures* et ordonnances. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 21, Michaud.)

A Thomas petit clateur pour plusieurs *parures* de claux par luy livrees... .vii s. (1505, *Compte execut. test. Ghillain Duquesne*, Arch. Tournai.)

Un ban et treteaulx et six cheyres et six taboretz, le tout de l'ancienne *pareure* d'un ban. (1572, Arch. Gir., Not., Cl. Dorléans, 212-1.)

— Pelure :

La pomme prist, si la para,

El gué geta la *pareure*.

(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 84^a.)

Des .ii. hermites qui vivoient de la *pareure* de la pomme. (*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 86^b.)

Les *pareures* (de la pomme) gitoit. (*Ib.*, f° 89^d.)

La *parure* d'une pome

De lor dete ne parrole.

(RUTEV., *des Jacobins*, Richel. 1593, f° 65^a.)

Un pome *paree*, fendue en quatre quartiers, remise en ses *parures*. (1414, Arch. JJ 168, pièce 141.)

PAREVENT, s. m., voilette ; mot probablement ancien qui n'a été rencontré que dans un texte du commencement du xvii^e s. :

Pour une huve de crep et un *parevent* .x. l. vi. s. (1625, *Exécut. testam. de Guillaume de La Fosse, apothicaire*, Arch. Tournai.)

Cf. PARESOL.

PAREVIS, voir PARAIS.

PAREWELMENT, voir PARIVELMENT.

PAREWIS, voir PARAIS.

PAREXECUTER, v. a., mettre complètement à exécution :

Pour *parexecuter* et interiner les dictes lettres roiaux et leur contenu. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 568.)

PAREXIS, voir PARISIS.

PARFAICT, voir PARFAIT.

PARFAICTION, voir PARFECTION.

PARFAISEUR, *-ayseur*, s. m., celui qui parfait, qui achève :

Nostre Seigneur, qui est li droiz *parfaisierres* de la haute souffrance. (PH. DE NAVARRE, *des .iiii. Aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 404 r°.)

Que il soit garderres e deffenderres e *parfaysierres* e accomplissierres de cestui nostre testament. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

O inventeur de toutes mes delices. Commenceur et *parfaisieur*. (*Therence en franç.*, f° 150 v°, Verard.)

Parfaisieur : m. A perfecter, accomplisher, finisher, through doer ; a sure card ; a performer of what he undertakes. (COTGR., 1611.)

Parfaisieur, m. Acabador, perficionador. (C. OUDIN, 1660.)

1. **PARFAIT**, *-faict*, *-fet*, s. m., entier accomplissement, achèvement, payement intégral, action de compléter :

Et l'on chante l'evangile et le *parfait* de la messe. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. 7, Beugnot.)

Jusques a la value et *parfet* des dites sommes. (1345, Arch. JJ 72, f° 363 v°.)

Pour le *parfait* de ce que il devoit avoir. (1356, *Rec. et dép.*, Arch. mun. Chartres.)

Et le .iiii. jour d'icellui mois de mars, ou dit an, baillai les dictes maisons par declaration aux priseurs serementes par vous ordonnees en ladite ville, et leur fis commandement, de par vous, de icelles maisons prisiere et a moy rapporter, pour proceder au *parfait* du vendage. (*Chir. du 20 mai 1374*, Escrip. de decret Jehan Cardenaque, Arch. Tournai.)

J'ay leu les faiz d'Adam et de Noé,

De Sem, de Cam, ses enfans et Japhet,

Et de la grant Babiloine cité,

Et de la tour qui n'ot pas son *parfet*,

Ou la langue fut confondue au net.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 345^b.)

Item remonstrent lesdis tuteurs, que, par ladite vesve, ou ses hoirs, est deu, pour le *parfait* de la dicte somme de dix sept livres noef gros, la somme de soixante dix noef gros, dont ledit Buserne a une caudiere en nampt. (1403, *Compte de tuelle Henriot du Frasné*, Arch. Tournai.)

A Jehan, simple archer du corps, pour le *parfait* de 700 l. pour l'occasion de son mariage, 100 l. (1444, *Est. des aides*, Richel. Béthune 8442.)

Pour le *parfait* de sa pension, 1000 l. (*Ib.*)

Sept livres qui deuz leur estoient pour le *parfait* de leur pension. (*Reg. de la clois.*, 1465-66, Gag. et pens. d'offic., Arch. mun. Angers.)

Et procederoit sur ses meubles pour execution ou autrement jucquez au *parfait* de son obligation. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 61^a.)

A sire Nicole Bauin, prebtre, aussi vicariot en la ditte eglise, pour avoir, pour l'ame et a l'intention dudit feu testateur, dit et celebré en la capele de la ditte parroisse Nostre Dame pour le *parfait* et accomplissement de son annuel, une messe le sepmaine, ung an durant, a esté païé treize solz de gros. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

Les autres compagnies qui doivent encores aller quant l'empereur aura son armee preste pour le *parfait* de douze cent lances. (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 2, Bruxelles 1712.)

Jusques au *parfait* et accomplissement de la dicte somme. (1301, *Contr. de mar. entre Fr. d'Orl. et Fr. d'Alençon*, ms. Louvre 109.)

Pour le *parfait* de 1000 escus a lui ordonnes pour un voyage. (1588, *Compt. du roi de Nav.*, Arch. Basses-Pyr. B 161.)

Icelles hostilles ou vaisseaux pour le *parfait* dudit payement sont affectez pour iceluy payement. (GUENOYS, *Conf. des coutumes*, f° 305 v°, éd. 1596.)

Je vous prie donner ordre aussy au payement de la cavalerie legere, pour le *parfait* duquel il fault encores trois mil escuz. (19 mars 1597, *Lett. missiv. de Henri IV*, t. IV, p. 170, Berger de Xivrey.)

Si nostre accord se fait par deça, je vous enverrai incontinent ceulx que j'ay faict lever pour y servir, et par ce moyen nous espargner les dictz dix mil escuz avec les autres dix mil qu'il faudroit encore fournir pour le *parfait* de l'advance des dictz chevaux d'artillerie. (10 mars 1598, *ib.*, p. 924.)

— Reste, fin :

Il furent le *parfait* dou jour et toute la nuit ensuivant en grant frichon et esmay. (FROISS., *Chron.*, IV, 22, Kerv.)

Il leur fu accordé le *parfait* dou jour et le nuit ensievant jusques a soleil levant. (*Id.*, *ib.*, III, 51, Luce.)

Les eschevins, durant le temps de leur eschevinage, peuvent recevoir tous contracts et conventions meubiliaires. Et aussi apres ledit eschevinage expiré, demeurent le *parfait* de leurs vies jurez de castel; et en cette qualité peuvent recevoir et passer contracts et reconnaissance meubiliaires seulement, pourveu qu'il y ait deux jurez, du moins a ce faire. (1619, *Cout. de la ville de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 242.)

— Pouvoir, mandat :

... Et lui ont donné, et donnent, par ces presentes, tout pooir appartenant en fait de procuracion, et avecq ce, *parfait* especial de vendre, werpyr, ceder, transporter et clamer quitte a tousjours hirtablement a telles personnes, et pour tel pris que bon semblera audit Rasse les pieches et parties de terres, rentes et hiretages cy apres declarez. (28 novembre 1349, *Escrip. au prouffit de la bonne maison de le Val*, Chirogr., Arch. Tournai.)

2. **PARFAIT**, adj., prêt :

Car je suis tot *parfait*
Por mon honte vengire.

(*JER. DES PARIS, Geste de Liege*, 2312, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARFECTION, -eccion, -aicion, per., s. f., action de parfaire, d'achever :

En poursuivant tousjours la *perfection* et accomplissement dudit mariage. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 446°.)

Après la *parfection* dudit mariage. (1340, Arch. JJ 73, f° 31 r°.)

Pour la *parfection* du paiement desdiz .ii. m. florances. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10°, f° 32 r°.)

Promptement puisse estre procedé a la *parfaicion* du port de la dite riviere. (21 janv. 1442, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Eure-et-Loir.)

Il fut dict par la cour qu'elle seroit mise par provision avec les religieuses des Haudriettes a Paris, jusques a la *parfection* de son proces. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. I*, p. 98, Soc. de l'H. de Fr.)

— Possession complète :

Il aideroit messire Charles de Boesme, roi d'Alemagne, a parvenir a la *parfection* de l'empire. (FROISS., *Chron.*, V, 162, Kerv.)

PARFENDRE, v. a., fendre entièrement, pourfendre :

Dieu, trai l'espee de ton fourre,
Ses *parfens* touz jusqu'es entrailles.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 23°.)

Alixandre haussa l'espee encontremont, ci fery Porrus si grant cop parmi le heaume, que heaume ne coiffe de fer ne le garenti qu'il ne ly *parfendy* toute la teste. (*Le Liv. dou roi Aîz.*, Richel. 1385, f° 49°.)

PARFENIR, voir PARFINIR.

PARFERIR, v. a., frapper complètement; au *parferir de*, au moment de frapper :

Au *parferir* du caup se sont entrecontré.
(*Fierabras*, 1429, A. P.)

PARFERMER, -fremere, v. a., ratifier :

Sour ces debas, nous, me dame l'abbeesse et le couvent defallant, par contumasse, disomes droit en tel maniere, ke tele onqueste que li eskievin de Saint Brisse ont faite, velle, et soit ferme, et estavle et enregistree, pour *parfremere* et pour souvenir. (6 octobre 1288, *Jugement des consaux sur la jouissance des eaux du Saulchoir*, Reg. de cuir noir, f° 51°, Arch. Tournai.)

PARFET, voir PARFAIT.

1. **PARFIN**, per., *parefin*, *parrefin*, *partfin*, s. f., fin; à la *parfin*, à la fin :

A la *parfin* fut accordé. (Mars 1250, *Ch. de Mah. c^{tes} d'Auzerre*, ap. Lebœuf, *Hist. d'Aux.*, nouv. éd.)

A le *parefin*. (*Acte de 1283*, Liv. rouge, f° 17 r°, Arch. mun. Abbeville.)

A la *parfin* acors est fait entre nos. (1294, *Accord*, Pr. de l'H. de Bourg., II, LXXXIV.)

A la *parfin* nous regardans.. (1307, Arch. JJ 44, f° 101 v°.)

A la *parrefin*, pour le bien de pais, est accordé entre lesdictes parties... (1380, *Accord entre les échev. et un boucher*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 499, Doc. inéd.)

Ils s'en retournent a la *partfin* en certain lieu deputé, dont ils sont partis. (BELON, *Nat. des Oys.*, I, xiii, éd. 1555.)

Vient a la *partfin* a luy commander totalement. (*Id.*, *ib.*, I, xxi.)

Je craindrois qu'a la *parfin* les gens de guerre ne fissent quelque complot. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

La rose a la *parfin* devient un gratecu.
(ROUS., *Amours*, l. II, le Voy. de Tours, p. 153, éd. 1584.)

Descendirent (les Saxons) de fois a autres en la Grand Bretagne, de laquelle ils se firent a la *parfin* maistres. (PASQ., *Rech.*, I, vi, p. 19, éd. 1643.)

S'il demeure ici plus longtemps, j'ai peur qu'il n'y veuille estre le maistre tout a fait et qu'il ne nous en chasse a la *parfin*. (SOREL, *Franc.*, l. 9.)

— En la *parfin*, dans le même sens :

En la *parfin*. (*Ch. de 1288*, Fontevr., pièc. non cot., Arch. M.-et-Loire.)

En la *parfin*. (29 avril 1293, *Paix entre l'arch. et la comm. de Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

Fist drecier les truyes et engins et canons qui moult endomagerent le chastel, et en la *parfin* lui fu rendu. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 466°.)

Et tant firent que en la *parfin*, ledit Arnault fust contraint laissier entrer les dits adversaires au fort de son eglise sans plus sa vie sauve. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De la division de la ville de St Amand, Hennebert.)

En la *parfin* on voit tourner la chance.
(GRINGORE, *la Coqueluche*, I, 195, Bibl. elz.)

Norm., à la *parfin*, finalement. Mons, al *parfin*, enfin.

2. **PARFIN**, adj., très fin, très achevé, parfait :

Avironné de seraphins
Et cherubins *parfins* et fins.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 134 r°.)

PARFINER, per., verbe.

— Act., finir, achever complètement :

Godefrois de Leigni li clers
A *parfinnee* la charrette.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 34°.)

Ou les plaids sont encommencies, la doivent estre *parfinnez*. (BOUT., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 60°, éd. 1486.)

Or je retourne a *parfiner*
Le dict de l'amant.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 89°.)

Je *parfineray* plus joyeusement mes jours... (*Perceforest*, vol. V, ch. xii, éd. 1528.)

— Absolument :

Nus n'est a droit preuz qui ces .iii. choses n'a, qui n'est herdiz et seurs a granz choses employer, forz et puissans a poursuivre, fermes et estables au *parfiner*. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 53°.)

Fermes et estables a *parfiner*. (*Id.*, *ib.*, ms. Soiss. 208, f° 45°.)

Qui est plus puissant en un jor de *parfiner* que cil ne puissent en un an entier. (*Id.*, *ib.*, ms. Chartres, f° 36 r°.)

Quant Andromatha veit que le chevalier se porta ainsi, elle desiroit moult le congnoistre: car elle veoit pleinement qu'il seroit son mary s'il *parfnoit* selon son commencement. (*Perceforest*, vol. III, ch. xii, éd. 1528.)

Le chevalier sera moult heureux, s'il peut *parfiner* ainsi qu'il a commencé. (*Id.*, vol. V, ch. viii.)

— Réfl., au sens passif, être achevé :

Tout se pourroit parfaire et *parfiner*, si

rien y restoit de difficile. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 77, Kervyn.)

— Neutr., finir ses jours :

Ou mult *parfina* saintement.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 42106, Michel.)

— Inf. pris subst., action d'achever :

Si qu'ay sceu
Tout au mieulx et le *parfiner*
D'escripre et bien enluminer.
(CHRIST. DE PIS., *Ballad.*, I, p. XV, A. T.)

PARFINIR, *-fenir, per.*, v. a., finir, achever complètement :

Quant elle ot ceste (chanson) *perfinie*.
(G. de Dole, *Vat. Chr.* 1725, f° 75.)

S'en passerent outre por lor poidre *parfenir*. (Artur, Richel. 337, f° 279^d.)

L'arcevesque de Coulongne *parfinit* la messe. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXXVII, Buchon.)

Parfinir le traictié. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. xxxviii, éd. 1638.)

Pour son emprise *perfinir*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 10^r.)

Qui *parfinira* cest ouvrage ? (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 492, Génin.)

Norm., *parfinir*, rendre parfait, achever avec un soin extrême :

PARFISEMENT, s. m., perfection :

Ci que creisse en *parfisement*
Que puisse venir toi de plain
La ou l'en est parfait et plain
(Serm. du xiii^e s., Hipeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 224.)

PARFIX, adj., fixe :

En leur baillant jour *parfix* d'estre pardevers lui en sa cité de Monbrant. (*Hist. de Gilon de Trassignes*, p. 168, Wolf.)

PARFOND, voir PARFONT.

PARFONDACE, voir PARFONDECE.

PARFONDACION, s. f., profondeur :

En toutes ces causes cy ledit sompne est innaturel, grève et profond, et telle *parfondacion* de dormir est appelée subeth selon Avicenne. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 15, éd. 1495.)

PARFONDAICE, voir PARFONDECE.

PARFONDECE, *-esse, -esce, -eice, -aice, -eece, -eche, -ace, parfund., parfонт., per.*, s. f., profondeur, au propre et au figuré :

Ne covret mei li fluez del ewe, ne ne tranglute mei la *parfundesce*, e ne curunet sur mei li puz sa buche. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, lxxviii, 18, Michel.)

Delivre mei de ceals ki hairent mei, e des *parfundeces* des ewes. (*Id.*, 17.)

Li granz Oceans l'avirone,
Ausi cum cercle en roundece,
Dont nul ne set sa *parfundesce*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 31, Michel.)

Del sen de sa grant *parfundesce*,
Dont Deus li out fait tel largece,

N'iert pas avers ne boubanciers,
Ainz en ert larges despensiers.
(*Id.*, *ib.*, II, 20952.)

Funda (la terre) de long e de laece
E de si grant *parfundece*...
(*Id.*, *ib.*, II, 23899.)

E me dit k'a sun plus lung deit [dreit].
La *parfundesce* (de la plaie) n'aten-
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 2047, Roq.)

O cum merveilleuse li *parfundesce* des paroles de Deu ! (Greg. pap. Hom., p. 35, Hofmann.)

... Es plus granz *parfundeces*.
(GUILL., *Best. div.*, 2362, Hipeau.)

Li puis ert de grant *parfundesce*
Et d'amont dusqu'au fons pierré,
Com se ce fust chemin ferré.
(J. LE MARCH., *Mir.*, ms. Chartres, f° 20^e.)

Li *parfondece* del sens del mol. (RICH. DE FORNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 11^b.)

Et doivent l'iaue retenir d'ore en avant de tele *parfondeche* entre les deux castiches ke navel carkié i puissent passer. (1265, *Cart. de S. Josse-au-Bois*, f° 27^a, Cabin. de Salis.)

Si doi faire aussi un fossé tout en autel pointet de largeece et de *parfondece* que devant est dit. (1271, *Trailé entre le châtelain et la ville de Lille*, Tailliar, p. 317.)

En la *parfondece* d'un val
Li alaschierent son cheval.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .vii. ars*, 268, Héron.)

Del estomac la *parfundesce*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secr. des secrez*, Richel. 25407, f° 190^a.)

Qui est ce qui puet encerquier grant *parfondece* et trover ? (*Bible*, Richel. 901, f° 4^e.)

La *parfondace* de sa verité. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 30^r.)

Et chil a en la plaie aucune *parfondeice*. (*Fragm. d'un liv. de médecine*, ms. Berne, A 95, f° 6^v.)

La *parfondesse* de l'ulcere. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 80^a.)

La appert la grant *parfondace*
De la terre.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 13^v.)

Je vins en la *parfundesce* de la mer et tempeste me plunga. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8°, p. 92.)

Unne volsure d'environ chincq a .vi. pieds en quarrure et de tele *parfontesse* qu'il appartienderat. (1565, *Chambre des finances*, 112, 18, Arch. Liège.)

PARFONDECHE, voir PARFONDECE.

PARFONDEÉ, *parfundé*, s. f., profondueur :

Tu posas mei en fosse dereine, en teniebres, en *parfundeez*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, lxxxviii, 6, Michel.)

1. **PARFONDEMENT**, s. m., profondueur :

Au fons d'une tour est moult en *parfondement*, N'i a coute ne dras, fors feurre tout puant.
(*Doon de Maience*, 1984, A. P.)

2. **PARFONDEMENT**, *-undement*, adv., profondément :

Li reis paiens *parfundement* l'enclinet
(*Rol.*, 974, Müller.)

Parfundement vers terre enclins,
L'en mercte mult Herluins.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11914, Michel.)

Andoi se navrent es cors *parfondement*,
Que li clers sanc contreval en descent.
(RAIME., *Ogier*, 11531, Barrois.)

Li rent son salu simplement
Et encline *parfondement*.
(*Dolop.*, 4976, Bibl. elz.)

Garins reclaima Deu de cuer *parfondement*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 5^b.)

Molt parolent *parfondement*
Des decrez et dou testament.
(GUYOT, *Bible*, 2336, Wolfart.)

Parfundement li enclina.
(*Lai del Desiré*, p. 14, Michel.)

Lors prent amours a mercier
De piteus cuer *parfondement*.
(*Couci*, 2892, Crapelet.)

Aucuns pensent si *parfondement* aucune chose qu'ilz ne avisent pas meismes ce qui est devant euls. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 75^e.)

Adont *parfondement* va le dame incliner.
(*Hugues Capet*, 1233, A. P.)

Commença a soupirer moult *parfondement*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 30, Bibl. elz.)

Qui pevent considerer les choses plus soubtilment et plus *parfondement* que les autres. (ORESNE, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 13^v.)

Considererez doncques et pensez bien a vous et *parfondement* et a toutes heures. (ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., t. IV, p. 41, Quatrebarbes.)

Il la faudra trencher dru et menu (la terre), et non *parfondement*. (COTTEREAU, *Colum.*, II, II, éd. 1555.)

PARFONDER, *-under*, verbe.

— Act., approfondir, creuser :

Parfonder, faire parfont. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

— Fig. :

Peser les matieres, *parfonder* les causes. (G. CHASTELLAIN, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 395, Kervyn.)

— Neutr., couler à fond :

Comme la nef en la mer maintefois par un seul pertrus dont on ne se prent garde est *parfondée*. (MART. LE FRANC, *L'Estrif de Fort.*, f° 73^v, éd. 1480.)

— Réfl., s'arrêter avec intensité :

Ausi que s'il volsist dire que pour ceste humeur crasse et couluree qui au dessus ainsi se monstre ne s'i puet la veue *parfunder* pource qu'elle l'arreste. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 285^a.)

Dyomedes entendant la prudence de Briseyda, se *parfonda* encore plus en son amour que devant. (*Triomphe des ix Preux*, Hist. d'Hector, p. 266, ap. Ste-Pal.)

— *Se parfonder de*, s'appliquer avec excès à :

Il appetice son merite
Qui de vanter trop se *parfonde*.
(*Boece de consolacion*, Ars. 2670, f° 8^r.)

PARFONDESSE, voir PARFONDECE.

PARFONDETÉ, -detey, -dité, parfundi-té, profondeté, profundetet, s. f., profon-deur :

La place ou il siet est quaree,
Vint pies de lonc et vint de lé,
Et cinq pies de *parfondeté*.
(Wacz, Brut, 9779, Lar. de Lincy.)

Eu sen de sa *parfundité*.
(BERN., D. de Norm., II, 23770, Michel.)

En la *parfundetet* de la mer. (Greg. pap. Hom., p. 11, Hofmann.)

Par la *parfondetey* des fossez.
(J. DE PRIORAT, Liv. de Vegece, Richel. 1604, f° 58^a.)

Ne m'englouce la tempestes,
Ne me tout la *parfondetes*.
(Lib. Psalm., LXVIII, p. 306, Michel.)

Sanz trop encerchier les *parfondetes* de
ses jugemanz. (LAUR., Somm., Richel. 938,
f° 75 v°.)

Et se les fossez des faulxbourgs
N'eussent un grant *parfondité*,
Veu la diligence et secours,
L'en eust dans la villo monté.

(MARTIAL DE PAR., Vigil. de Charl. VII, M V r°,
éd. 1493.)

La largeur et *parfondité* des fossez. (J.
MOLINET, Chron., ch. CCVI, Buchon.)

En la summité de laquelle si est un
grand lac d'eau noire, quant a sa *parfon-*
dité imperscrutable. (Violier des Hist. rom.,
c. CXXXII, Bibl. elz.)

PARFONDINE, s. f., profonde ravine :

Repairier m'en couvint par mi la *parfondine*.
(J. BON., Sax., LXXIV, Michel.)

PARFONDIR, verbe.

— Act., approfondir, creuser :

La cité fist garnir du tout a son commant,
Et la fist conforter et derrier et devant,
Les fossez *parfondir*.

(Cuv., B. du Guesclin, 7970, Charière.)

Despenses a nestoier et a *parfondir* les
fossez a pris fait pres de la porte de la
barre. (1414, Compte de Nevers, CC 19, f° 3
r°, Arch. mun. Nevers.)

Il fist bescher et *parfondir* fossez. (BOUR-
DIGNÉ, Hyst. d'Anj., f° 168 v°, éd. 1529.)

— Fig. :

Luy donna le ciel percer et cognoistre
par entendement, et l'enfer *parfondir* par
science. (G. CHASTELLAIN, Chron., V, 297,
Kerv.)

— Baigner dans :

Pour les aprestier (ces poissons) se tu
les veulx boullis, feras tout ainsi qu'il est
dit du ton, se rostis les *parfondiras* de
poyvre, rue, pignons pillez avec du vin
aygre ou verjust. (Platine de honneste vo-
lupté, f° 95 v°, éd. 1528.)

— Neutr., couler à fond :

Puis nous print un mauvais grant vent
qui nous feist courir et feist *parfondir* une
des fregates. (Négoc. de la France dans le
Levant, t. I, p. 343, Doc. inéd.)

PARFONDISSEMENT, s. m., action
d'approfondir, de rendre plus profond :

Elargissement et *parfondissement* des
fossez. (1486, Ord., XIX, 642.)

PARFONDITÉ, voir PARFONDETÉ.

PARFONDOR, -deur, profundour, s.
f., profondeur :

Natanabus li conte de mer le *parfondor*.
(Alex. le Grand, t. I, p. 158, Meyer.)

Donc se plonge par grant rador
Aval en la grant *parfondor*.
(GUILLAUME, Best. div., 2117, Hippeau.)

Auberis fu enbatus en la tour,
Garda aval, si vit la *parfondour*.
(Auberi, p. 204, Tobier.)

La *parfondeur* des vallees. (Le Livre de
clergie, c. x.)

En outre desdis fossez tenir en tel lar-
gheur et *parfondor* qu'ilz sont de present.
Chir. du 10 fév. 1430, Arch. Tournai.)

La *parfondeur* des fossez de la ville.
(1526, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms.,
Bibl. Amiens.)

La *parfondeur* de la mer. (GAGUIN, Comm.
de Ces., f° 80 v°, éd. 1539.)

Il fist deux autres fossez de .xv. piedz de
large et de pareille *parfondeur*. (Id., ib., f°
180 v°.)

Berry, *parfondeur*.

1. **PARFONDRE, -undre, v. a., creu-**
ser :

Autre remede y a pour resister a ceulx
qu'ilz viennent combatre par myne qui se
fait souz terre ; premierement on doit
tellement *parfondre* les fossez que nulle
myne ne y puisse passer par dessoubz. (Le
Jouvenel, ms., p. 298, ap. Ste-Pal.)

— Renverser entièrement :

Les Grigois espirent la cité par plusors
parties ...vii. ans i fu li fus ains qu'ele *fust*
tote *parfundue*. (Estories Rogier, Richel.
20125, f° 146^a.)

2. **PARFONDRE, v. a., fondre tout à**
fait, *fondre avec soin* :

Un dyademe aussi resplendissant et de
telle coulour comme le voirre *parfondu* et
net dedans le fourniau. (MAIZ., Songe du
vieil pelerin, I, 4, Ars. 2682.)

Je m'asseure avoir veu donner pour trois
sols la douzaine des figures d'enseignes que
l'on portoit aux bonnets, lesquelles en-
seignes estoient si bien labourees et leurs
esmaux si bien *parfondus* sur le cuivre,
qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante.
(PALISSY, Art de Terre, p. 308, Cap.)

PARFONDRE, v. a., plonger tout au
fond :

Au temps jadis la nature angelique
Fust parfondree es palus infernaux
(Testam. de Leuter, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., I,
195.)

Ainsi seront trestous les heretiques,
D'estre damnes cela [le]ur est trop seur ;
Sembablement, il seront fort lubriques,
Et *parfondres* es enfers Tartariques,
En cris et pleurs et sensibles doulours.
(Ib., p. 203.)

PARFONGIÉ, part. passé, gonflé :

Li flun estoient si creu et *parfongié*. (H.
DE VALENC., 642, var., Wailly.)

PARFONS, perfons, s. m. ?

Si a non chele enfermetes *perfon*. (Le
Saint Graal, II, 267, Hucher.)

Cf. PORFONS.

PARFONT, -fond, -funt, -fund, -fount,
per., pier., adj., profond :

En una grant fosse *perfonde*.
(Florimont, Richel. 15101, f° 18^b.)

Perfunz est molt cist sacremenz. (S.
BERN., Serm., Richel. 24768, f° 152 v°.)

An la chartre *parfonde* soient tantost jeté.
(Parise, 2878, A. P.)

Moult est fame de *parfont* sens.
(Renart, Br. XXI, 97, Martin.)

Nef ki va sur unde,
Ke gueres ne est *parfunde*
Plus est seure.

(EVERARD, Distig. de Lyon. Cato, ap. Ler. de Lincy,
Prov., p. 447.)

Passer d'Aise la *parfonde* en Aise la ma-
jour. (J. LELONG, Liv. des Peregrinations,
ms. Berne 125, f° 229^r.)

Trop sont *perfondes* tes cogitations. (Ps.,
xcI, Maz. 798, f° 226 r°.)

Benoist soit celui Dieu qui celle damme
en ce monde a envoie, et qui tant de lu-
miere m'a au cueur mis que en ce *parfont*
val je le peus congnoistre avant que nulz
autres desirs me ayent seurmonté. (Troilus,
Nouv. fr. du xiv^e s., p. 196.)

Se trop grant force d'ennemis n'appert,
il souffit faire fossez larges neuf piez et
perfon de sept piez. (CRIST, de Pizan Charles
V, 2^e p., ch. xxviii, Michaud.)

Et a l'occasion de ce que en icelluy l'eau
estoit si tres fort agitée de tous costez...
et que naturellement ne pouvoit avoir pas-
saige en la mer, elle demoura en ce lieu,
et fist une mare et estanc sy tres *parfont*,
que ceulx du pais croient que ce fut un
gouffre de payens... (Chron. de Lambert
d'Ardes, trad. du xv^e siècle, p. 178, Gode-
froy Menilgaise.)

Pour la grant science *parfonde*
Renommee en icelle ville.

(Poés. attrib. à Villon, Ballade des escoutans,
Jouanet, Œuv. de Villon, p. 226.)

Voyant la *parfonde* contrition du bon
homme. (Louis XI, Nouv., I, Jacob.)

De grant charité et de *parfonde* devocion.
(Id., ib., xxxii.)

Car il fist si *parfonde* enqueste,
Qu'il me va tarder une oreille
De la fourche.
(Monologue Coquillart, II, 227, Bibl. elz.)

— Adv., profondément :

En chiaus s'aniche plus *parfont*
Ki sont plus plain et plus ové.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de Miserece, CXXV, 8, Van Ha-
mel.)

Qui penseroit *parfont* aus oeuvres Jhesu Crist
Qui ciel et mer et terre et toutes choses fist.
(Chantepleure, Richel. 837, f° 336^a.)

Ja n'en veut parler plus *parfont*.

(G. LE LONG, la Veuve, 502, Scheler, Trouv. belg.,
p. 241.)

De launces et espeys taunt *parfont* naufré,
Ke mort chet al tere.

(Chron. de P. de Langtoft, ap. F. Michel, Chr. Angl.-
n., t. I, p. 129.)

Si l'enfoues (le pot) bien *pierfont*. (Remed.
anc., Richel. 2030, f° 5^a.)

E le buta (le couteau) aussi *parfund* cum il poeyt el piz le rey. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 v°.)

Il dit que .iii. roys entrez sont
En mon royaulme bien *parfont*.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 95.)

— S. m. et f., profondeur, fond :

S'en eschapoie, je les ferois morir,
Ens en ma chartre au plus *parfont* gesir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXX, p. 80, P. Paris.)

Dunc geta li messages un sospir de *parfont*.
(*Jord. Fantosme*, *Chron.*, 1565, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Un sospir jeto de *parfont*.
(*Partonop. de Blois*, 4419, Crapelst.)

Un sospir de *parfund* jeta.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 14^a.)

Desque a la *parfund* de la mer
(*Conquest of Ireland*, 2482, Michel.)

Mes il sospire de *parfont*.
(*Josaphat et Bari.*, ms. Cassin, f° 7^b.)

Dous pies en *perfont*. (24 juill. 1234, Arch. Mos. G 972.)

Cil puis avoit bien .L. toises de *parfont*.
(*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, xxiii.)

Suz le pont le jeta el *parfund* des paluz.
(*Horn*, 4094, Michel.)

Quant erez en *parfont*, si com tu nageras.
(*Doon de Malence*, 263, A. P.)

U *parfont* de la mer le geta tout ainsi
(*Ib.*, 391.)

De son branc fiert le duc de si tres grant hair
Que d'ung pié em *perfont* li pourfendist l'es-
[paule.
(*Girart de Ross.*, 5154, Mignard.)

L'iaue demeure et s'arreste gisant sur le
bas et *parfont* de la dicte piece de terre.
(1393, Arch. MM 31, f° 170 r°.)

La haultesce du ciel, la largesse de la
terre, le *parfont* de la mer. (*Traict. de P. Salemon*, ms. Genève 165, f° 13 r°.)

Se aussi il pensoit du *parfont* du cueur
les peines de purgatoire ou d'enfer, je croy
et ay esperance que plus volentiers feroit
penitence en ce monde. (*Intern. Consol.*, III,
xxi, Bibl. elz.)

A Henry Hestrich, fu marchandé pour le
ville le xvi^e jour de fevrier de faire l'ou-
vrage qui s'ensuit, c'est assavoir .i. fossé
tout de wide pieche.... de *parfont* de .xxiiii.
pies ou environ. (*Compte de 1415-1416*,
Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer,
VII, 247.)

Deux pies et demy de *parfont*. (*Compte
d'ouvrages de fevrier 1445 à mai 1446*, 4^e
somme des mises, Arch. Tournai.)

Ilz seront, avec Lucifer,
Au plus *parfont* de la chaudiere.
(*Poés. attribuées à Villon*, la Repeue Monfaule,
Jouaust, *Œuv. de Villon*, p. 258.)

Ainsi qu'il estoit au plus *parfont* de son
somme. (Louis XI, *Nouv.*, XI, Jacob.)

Au *parfond* de la plus ardente chaudiere
qui soit en enfer. (RAB., *Quart livre*, ch. I,
éd. 1552.)

Rouchi et Boulonnais, *parfond*, adj.,
profond. Beauce, *parfond*, s. m., extré-
mité du fond. Norm., *parfond*, l'endroit
le plus profond.

PARFONTESSSE, voir PARFONDECE.

PARFORCEMENT, -ourcement, *perf.*,
s. m., contrainte :

Sans nul ne aucun *parforcement*. (1384,
Lanvaux, Arch. Morbihan.)

Sans nul *parfourcement*. (1386, *Ib.*)

De leurs bons grez et volontes et sans
aucun *parforcement*. (*Pièce de 1474*, Arch.
Vienne.)

Reconnoist et confesse de son bon gré,
sans aucun *parforcement*, toutes et chas-
cunes les choses dessusdictes estre vrayes.
(1480, *Ord.*, xviii, 586.)

PARFORCIER, -chier, -cer, -ser, -zer,
parfour., *per.*, *perfocier*, verbe.

— Act., forcer, contraindre :

Don li rois mande que cil soient *parforcé*
a recevoir meor celui que li baillis lor a
porveu. (*De jost. et de plet*, I, 6, § 8, Rapetti.)

Le dit chapelain ne les puet au plus
parforcier. (1336, *Cart. de S. Etienne de
Vignory*, p. 97, J. d'Arbaumont.)

Estre contraint ou *parforciez* en quelque
maniere. (1373, *Ord.*, V, 636.)

Ne souffisoit il pas laisser faire nature
sans la *parforcier*? (A. CHART., *l'Esper.*, *Œuv.*,
p. 354, éd. 1617.)

Je ne dy que par courtoisie
Tout cecy, sans vous *parforcier*.
(*Moral. des Enf. de maintenant*, Anc. Th. fr., III,
32.)

La pucelle se voyant ainsi despoullée et
perforcee de son anneau et de son baiser,
se print fort a lamenter. (*Perceval*, f° 6^a,
éd. 1530.)

Quant plus grant pesanteur de mauk
perforça le Senat de l'appeller a Romme.
(*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f°
101^b, éd. 1530.)

Ceux qui sont *parforcez* les manger
verdes (les dattes) sont remplis de hu-
meurs cruez. (*Jard. de santé*, I, 154, impr.
la Minerve.)

— Réfl., s'efforcer :

Et se volent *parfourcer* de proceder
contre eulx. (1348, Arch. P 1376^a, pièce
2712.)

Se *parfourzoient* et au temps passé s'es-
toient *parforcé* de fait de contraindre ses
houmes a venir. (1351, S. Cybard, Arch.
Vienne.)

Il se *perforça* de faire injures et oul-
traiges a tout le monde. (*Liv. du R. Ram-
baux*, Ars. 3150, f° 7 v°.)

Se *parforcier* de usurper au roy et sous-
traire la seigneurie de Gennes. (*Le Livre des
faits du Mar. de Boucic.*, III, 22, Buchon.)

Les fermiers d'icelle ville se *parforcèrent*
payer le receveur de chetive monnoye qui
depuis fut deseriee. (1494, *Comptes de Ne-
vers*, CC 76, f° 54 v°, Arch. mun. Nevers.)

Soubz umbre de plusieurs parolles con-
trouvées par lesquelles ilz se *parforcent*
justifier le tres grand mal qu'ilz font. (31
août 1485, *Lett. de Ch. VIII aux habit. de
Chaalons*, *Bullet. du comité de la langue
et de l'hist. de la Fr.*, III, 589.)

Le roy de Boheme se *parforchoit* de venir
a Vienne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXVII,
Buchon.)

Un individu est condamné pour s'estre
perforchié de corrompre une jone fille.
(1505, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Qu'est que vous, Jehan? vous *perforcez* deffaire
Cestuy faisseau de boys que je vous donne.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 92.)

Lesquelz je me *parforcerey* induyre a
continuer leur ayde pour la guerre. (*Cor-
resp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Murg.
d'Autr.*, I, 441, Soc. de l'H. de Fr.)

Je me *parforcera*y, puis qu'il vous plaist.
(RAB., *Gargantua*, VI, éd. 1542.)

Pantagruel se *parforce* de rendre sa
gorge. (*Ib.*, *Pantagr.*, xxxiii, éd. 1542.)

Le gentilhomme qui avoit congneu fort
bien son mary, plora de compassion, et
se *parforça* grandement avec douces pa-
rolles de les desmouvoir d'une si cruelle
deliberation. (A. LE MAÇON, *Decameron*,
2^e journ., nouv. six., I, 110, Dillaye.)

Puis quand le maistre s'en fust allé, Cu-
vec et la chambriere se *parforcèrent* d'en-
voyer l'un l'autre en quelque lieu dehors.
(*Ib.*, *ib.*, Cinq. journ., nouv. cinq., III,
119.)

Mais je me deporteray d'entrer plus avant
en ce propos, pour vous toucher un mot de
ceste traduction, pour l'accomplissement
de laquelle je me suis *parforcé* au possible,
et y ay esté fort curieux de rendre les pas-
sages a la propriété de nostre langue.
(BENJ. JAMIN, *Trad. des dialog. de L. Vives*,
Epistre, f° 3 r°, éd. 1576.)

— *Parforcié*, part. passé, contraint :

Le *perforcié* et surquis prince, const-
rainct violement a devenir homicide.
(G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, *Introd.*,
Buchon.)

Norm., se *parforcier*, faire un effort
excessif occasionnant une douleur, une
blessure.

PARFORMANCE, -ence, *performence*,
s. f., accomplissement, exécution :

Sur quoy ayant pleu finalement a la royne,
sa bonne sœur, declarer avoir pris en
bonne part ceste renouvellee ouverture, et
qu'elle desirera seulement, et non plus de
sa part, l'effect et *performance* qu'elle
puisse estre assuree que la royne d'Es-
cosse ne troublera ny elle ny son pays, Sa
Majesté est tres contente et desireuse de la
satisfaire en cest endroit. (*Lett. de M.
Stuart*, IV, 40, Mém. de M. Stuart pour la
R. Elisabeth, 14 fév. 1571-72, Labanof.) Alias,
performence.

PARFORMATION, *per.*, s. f., conclu-
sion :

Affin de vous remercier de la peine que
continuez de prendre pour la *parformation*
de ce tant attendu traicté. (14 déc. 1584,
Lett. de M. Stuart, à M. de Mauvissière,
Labanof.)

PARFORMER, -ourmer, *per.*, v. a.,
exécuter, accomplir, parfaire :

Que droit soit fait et *performé*. (1291,
Submiss. per Scot., Avesb., p. 18.)

Et que il plese a nostre seigneur le roy
de *parfourmer* la grace qu'elle y ad promys
as grandes. (*Stul. d'Edouard III*, an XV,
impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que les dites choses soient tenus, gardes et *parfourmes* en chescune citee. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Astaroth y voise a son tour :
Si *parfourmera* le sourplus.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 7452, G. Paris.)

A nous ne tiendra que toutes choses conclutes et promises ne soient entierement *parfourmees* et accomplies. (1506, *Rep. du R. d'Anglet. au R. des Rom.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, t. I, p. 157.)

Quoy qu'il promet, je le veulx *parformer*, or *parfournyr*, or achever, or accomplyr, or acquitter. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 653, Génin.)

Priant ladicte royne d'Escosse de croire que ce n'estoit une vaine et legere offre, mais qu'il n'offroit rien qu'il ne se sentit bien capable de *performer*. (10 sept. 1586, *Mém. de Nau*, à la R. Elis., dans *Lett. de Mar. Stuart*, t. VII, p. 203, Labanof.)

PARFORNIR, voir PARFOURNIR.

PARFORRER, voir PARFOURRER.

PARFOULER, v. a., t. de draperie, donner le dernier foulage à :

Que tous draps soient suffisamment foulés ou decraissiez par les foulons a la premiere voye, et s'ilz les apportent en hale mal foulez ou decraissiez, ils l'amenderont a la ville de .v. s., et avec ce on le fera *parfouler* et decraissier a ses frais par un autre ouvrier. (1416, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

PARFOUNT, voir PARFONT.

PARFOURBIR, v. a., achever de nettoyer :

Item a Foulon le Fevre pour *parfourbir* le wes de Markaing. (Décembre 1388-juin 1389, *Compte de l'Hôpital Saint Jacques*, Arch. Tournai.)

PARFOURMER, voir PARFORMER.

PARFOURNER, -urner, v. a., accomplir entièrement :

A ceste nuit voil qe cest overe en seit *parfour-*
[nee.]
(*Destr. de Rome*, 1203, Groeber.)

Pur *parfurner* soen veu. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 48 r°.)

PARFOURNIR, -fornir, -furnir, per., verbe.

— Act., fournir entièrement, accomplir, achever, terminer, compléter :

Bien vot Emenidus son poindre *parfurnir*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 23^a, Michelant.)

Gardes que seit cel ovre desormes *perforne*.
(*Destr. de Rome*, 1111, Groeber.)

Ele n'ad pas son vou *parforni*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 30^a.)

Pour ce qu'en sa terre
Li *parfurnira* bien sa guerre,
Qu'en lui a plus chevalerie
Qu'il n'ait en toute sa mesnie.

(*Rich. li biaus*, 2375, Foerster.) Impr., *parfurnira*.

Quant Alixandre ot *parforni* son poindre, si vit li roys Porrus cheus a terre. (*Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f° 48^a.)

Or est a savoir ke se li dis Tassins estoit en defaute de *parfurnir* sen tierme... (Jour S. Mahiu 1330, *Chirogr. contenant contrat d'apprentissage d'orfèverrie*, Arch. Tournai.)

Or es aaise quant asouvir
As peu ton veu et *parfournyr*.

(G. DE CHARENT, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 20 r°.)

Et pour ce que la guise est telle
Qu'on n'a sanz mes avoires nul bien,
Honneur ne pris, je vous di bien
Que maint s'efforcet a maint triche
Parfournir, pour devenir riche,
Et n'estre ou monde desprisié,
Que se les bons fussent prisé
Pour leur sens et pour leurs vertus.

(CHR. DE PIZAN, *Liv. du chem. de long estude*, 4048, Puschel.)

En pensant a *parfournyr* son intencion.
(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 96.)

Neantmoins sy estoit il vray qu'ilz n'avoient deniers assez, a beaucoup pres pour *parfurnir* ledit testament. (*Chir. du 8 oct. 1468*, Arch. Tournai.)

... J'ay le pain eternal
De Dieu le pere tout puissant
Qui est ydone et suffisant
A *parfournyr* le residu.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10585, G. Paris.)

Une aulne de toille bien douge pour *parfurnir* les colletz des damoiselles. (*Compte de tut.*, f° 71^a, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

Puis que ainsi est, dist le chevalier, et que j'ay emprins ceste adventure, je la *parfournyray*. (*Perceforest*, vol. III, ch. II, éd. 1528.)

La fortune porta tout a point le coup a l'endroit de la bouche du chien, et y *parfournit* ce a quoy l'art n'avoit peu atteindre. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxxiii, f° 93 v°, éd. 1588.)

Affin que vous puissiez plus alegrement *parfournir* votre voyage. (30 juill. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 265, Berger de Xivrey.)

Le legis estant *parfourny* et l'hostel du roy paré a leur façon. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

— Réfl., se développer, venir à bonne fin :

Comment ceste croisierie, a savoir estoit, se poroit *parfurnir* a honneur tant dou roy de France comme de son royaume. (FROISS., *Chron.*, VI, 87, Luce.)

Et fut nourry et gouverné si bien qu'il creust et se *parfurny* jusques a faire armes. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 14 r°.)

La distribution et varieté de tous les actes de ma comedie se *parfournit* en un an. (MONT., *Ess.*, l. I, c. xix, p. 44, éd. 1595.)

La grace de Dieu, par le moyen de laquelle se *parfournit* et se perfet apres nostre creance. (Id., *ib.*, l. II, ch. xii, f° 180 v°, éd. 1588.)

— *Parfourni*, part. passé, terminé, exécuté :

Gassart de Rains, mious vaut cose perie
Et estainte que cose *parfurnie*,
Dont maus venist.

(GASSART DE RAINS, *Jeu parti*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 43.)

— Venu à terme :

Après que les oyseaux ont parié, les œufs sont *parfournis* en dix jours au ventre de la femelle. (DU PINET, *Pline*, x, 53, éd. 1566.)

— *Cerf parfourni*, t. de chasse, grand cerf, cerf de huit ans :

.. La verront
Certains que le cerf *parfourny*
Est d'estre freé et bruny.

(FONT. GUERIN, *Tres. de Venn.*, p. 45, ap. Sta-Pal.)

PARFOURNISSANCE, *parfurnissaunce*, s. f., accomplissement :

En tres maneres est trové
Que est dit de humme la charité.
Sa premiere est dit ordonnance,
E la secunde habundaunce,
E la tierce *parfurnissaunce*.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lunere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 38^a.)

PARFOURNISSEMENT, *parfurn.*, per., s. m., action de fournir complètement, accomplissement, achèvement :

Et seront ditz et desclairiez estre chargez, asserviz et ypothecquez au payement et *parfournissement* de ladite rente. (*Charte de 1471*, Grenier 303, n° 6, Richel.)

Pour le *parfournissement* entier de ladite demolition. (25 oct. 1472, *Ord. du D. de Bourg. de détruire le château de Régennes*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

Mais il est besoing d'en avoir une (lettre) de vostre dite majesté, pour le *parfurnissement* des seurtez et promesses accordees de vostre part audit marquis. (9 mars 1518, *Lett. de Marg. d'Aut. au roi de Castille*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 317, Doc. inéd.)

Et au cas que les dictes terres ne valussent en revenu par chascun an ledict douaire, le surplus sera fourny et delivré de proche en proche jusques a l'entiere assiette et *parfournissement* d'icelle. (1548, *Contr. de mar. entre A. de Bourb., duc de Vend., et Jeanne de Nav.*, ms. Louvre 109.)

Le *parfournissement* de la somme. (1559, *Négociations sous François II*, p. 34, L. Paris.)

De Jacques de le Burge, censier de la cense vulgairement appellé la cense de la Geulle, gisant en partye sur le pover de ceste ville de Tournay, pour le *parfurnissement* de l'argent qu'il debvoit. (1582, *Compte de la veuve de sire Nicolas de Chastillon*, Arch. Tournai.)

Car quand l'occasion surviendroit de les augmenter (les compagnies), jettant en chacune son *parfournissement* d'hommes, en deux mois ils seroient façonnez, pour bien servir, tant par la diligence des bons chefs, que par la vertu des bonnes regles. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 263, éd. 1587.)

Et encore au xvii^e s. :

On luy envoie le *parfournissement* de 15 mil livres qu'on luy a promis. (RICHEL., *Corr.*, 27 fév. 1627, II, 391.)

Le *parfournissement* des dites dettes. (CLAUD. EXPILLY, *Arrets*, p. 300, éd. 1631.)

Pour avoir aussy au mois de may 1658 livré deux milz de semblables escailles

pour *parfurnissement* de laditte couverture. (1658, *Compte du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

PARFOURRER, *-orrer*, v. a., recouvrir entièrement de fourrures :

Une aune de cendal vermeil pour *parforrer* le seurot du roy. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 276.)

Ce roy Ryon a ja conquis .x. roys dont il a ja les barbes a tout le cuir, en un manteau qu'il en a fait fourrer, et a juré qu'il n'arrestera jamais tant qu'il en aura conquis .xxxii. pour des barbes d'iceulx *parfourrer* son manteau. (*Triomphe des ix Preux*, Hist. d'Artus, p. 395, ap. Ste-Pal.)

PARFOUIR, *-yr*, v. a., creuser profondément :

Conduysant la mine soubz terre, les murs *estims* au dedans des fondemens *parfouys*. (*Fluve Vegece*, II, xi.)

PARFREMER, voir PARFERMER.

PARFUIR, verbe.

— Act., augmentatif de fuir :

Plus, je dy qu'il tenra, escoutes,
La loy et foy des chrestiens
Que maintenant sur toutes riens
Hez et *parfuiz*.

(*Un miracle de Notre-Dame*, ap. Meyer, *Barlaam*, p. 369.)

— Neutre, fuir, s'échapper :

Cil li conterent entresait
Et le pechié et le meffait :
Quant li prodous le paroi,
Trestous li sans li *parfui*.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 157^o.)

PARFUMAISON, s. f., action de parfumer :

Ceste *parfumaison*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 440, éd. 1578.)

PARFUMEMENT, *perf.*, s. m., action de parfumer :

Suffitus, *perfumement*. (R. EST., *Dictionarium*.)

Parfumement de l'encens. (LA BOD., *Harmon.*, p. 440, éd. 1578.)

— Parfum :

On se servait de lauriers a toutes sortes de *perfumemens*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, L, 18, éd. 1625.)

1. PARFUMIER, *perf.*, s. m., marchand de parfums :

Entre les huiles celle qui n'a aucune senteur prend bien mieux les drogues et bonnes odeurs des *parfumeurs*. (AMYOT, *Prop. de table*, IV, 1, éd. 1574.)

Parfumier, qui vend das onguents. Il *parfumiere*. (*Nomencl. oetil.*, éd. 1619.)

Les *parfumeurs* de l'huile. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XII, p. 183, éd. 1595.)

L'eau des fleurs d'oranges est excellente pour les *parfumeurs*. (E. BINET, *Mérv. de Nat.*, p. 287, éd. 1622.)

Habitation sentant bon comme boutique de *parfumier*. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, V, 15, éd. 1605.)

— Adj., qui sert à parfumer :

Gland unguentaire, c'est a dire gland ou noix *parfumiere*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, p. 61, éd. 1579.)

2. PARFUMIER, *perf.*, s. m., armoire à parfums, lieu où l'on conserve les parfums :

Un *parfumier* enrichy d'or, de perles et pierres precieuses. (DU PINET, *Pläne*, VII, 29, éd. 1566.)

Le riche *parfumier* ou cabinet des unguens que cet ancien prince Alexandre le Grand destina pour la garde des livres et escritz d'Homere. (FR. DE SALES, *Lettres*, cxxiii, Vivès.)

PARFUND, voir PARFONT.

PARFUNDECE, voir PARFONDECE.

PARFUNDEÉ, voir PARFONDEÉ.

PARFUNDEMENT, voir PARFONDEMENT.

PARFUNDER, voir PARFONDER.

PARFUNDITÉ, voir PARFONDETÉ.

PARFUNDRE, voir PARFONDRE.

PARFUNS, voir PARFONS.

PARFUNT, voir PARFONT.

PARFURNER, voir PARFOURNER.

PARFURNIR, voir PARFOURNIR.

PARFURNISSANCE, voir PARFOURNISSANCE.

PARFURNISSEMENT, voir PARFOURNISSEMENT.

PARGAIGNER, v. a., gagner entièrement :

Affin que je puisse aucun peu de mon honneur rescourre ou vous *pargaignerez* ce qui m'en est demouré. (*Perceforest*, vol. I, f° 150 v°, éd. 1528.)

PARGASTER, v. a., gâter, détruire entièrement :

La discension qui estoit entre le duc Jean de Bourgoingne et les seigneurs du sang royal *pargastoit* tout. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1415, Soc. de PH. de Fr.)

PARGARDER, *pergarder*, v. a., garder, préserver :

Deus le *pergart* ! ceo dient tuit.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 3762, var., Andresen.)

PARGAUGIER, v. a., mesurer :

Pargaugier et enseigner plusieurs pierres de prix pour mettre chascune haulteur a part lui. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. PARGE, *pargue*, s. m. et f., enclos :

Et lou *parge* qui est darriier sa maison. (1257, *Cart. de Rengien.*, f° 33 v°, Arch. Meurthe.)

Entre lesquels droits il retint sur chascune *pargue* de quatre vingts brebis ung fromaige de cens. (1466, *Ord.*, xvi, 503.) Impr., *pargne*.

2. PARGE, *perge*, s. f., espèce de cuir, basane :

Une piel de *pargues* pour couvrir les papiers de la ville. (1372, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que nulz ne puist faire somme, qu'elle ne soit de cuir de vaque ou de cuir de truie, ne faire parement de *parge* ne de cuir de mouton. (1393, *Réglem. p. les seliers d'Amiens*, Ord., VII, 565.)

.iii. coussins de hautelice de vermeille *parge*. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six pers coussins a *parge* ouvrez de hautelice. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit*, Arch. Tournai.)

Pour six coussins de *parge* ouvres, .xi. s. (1504, *Exéc. test. de Morie de Methis*, Arch. Tournai.)

— Ceinture de cuir fort large :

D'une charge de *perges*, ceintures larges, .iii. den. (1544, *Leyde de Carcassonne*, ap. Duc., *Pargia.*)

PARGEE, voir PARGIEE.

PARGESIR, v. a., coucher avec :

David, reis et prophete, *parjut* altruit mulier. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 49 v°.)

PARGETER, *-jeler*, v. a., jeter, répandre au loin :

Asez i ad carbuncles e lanternes ;
La sus amunt *pargetent* tel luiserne,
Que par la noit la mer en est plus
bele.
(*Rol.*, 2633, Müller.)

Et Sonneheut *parjetoit* si grans cris.
(*Aubery le Bourg.*, p. 35, Tarbé.)

Liège, *pàrjeler*, jointoyer.

PARGIE, voir PARGIEE.

PARGIEE, *pargee*, *pargie*, *pergee*, *pergie*, s. f., amende payée pour le dommage fait par les bestiaux dans les prés ou les blés ; droit payé au seigneur pour l'établissement de messiers ou gardes champêtres :

Se beste est prise en dommage de bley ou de prey par eschappee, cils cui la beste sera doit rendre le dommage et la *pergie*, qui monte quatre deniers, se ce est chevaux, et se ce est beste aumaline 12 deniers, se ce est porcs un denier. (1229, *Charte d'Est.*, comte de Hourgog., et de Jean, comte de Chdrons, ap. Duc., *Pargia.*)

Li mesiers at .i. denier en la *pargiee* keiz qu'ele soit ou grans ou petite... Li maires n'a pooir d'aquiter les amandes ne les *pargies* les signors. (1231, *Charte de Morville-sur-Seille*, Arch. Meurthe.)

Si fera li messiers fautei devant le maior et les eschevins, et si rapportera les *pargies* et les rescosses des terres de Delierchamp, devant le maior et les eschevins a Drublei, et il leveront les *pargies* dou cheval quatre deniers, et de la bisse .ii. deniers. (1243, *Accord*, Moreau 161, f° 112 v°, Richel.)

Chacuns cheaus qui sera pris nos rendra quatre deniers de *pargie*. (1260, Evêch. de Langres, Lecey, Arch. Haute-Marne, G 54.)

Il renderoient lou domaige sans *pargie* paiaint. (Mai 1263, *Accord*, S. Louis Arrancy, Arch. Mos.)

La *pergee* des chevaux sera a douze deniers, et la *pergee* des autres bestes, si comme il estoit accoutumé devant en la ville. (1271, *Ch. de Venduvre*, copie des arch. du chât. de Venduvre.)

Tuit li diz habitans de la dite ville paieront chacun an au seigneur de la dite ville, lendemain de Pentecoste, vinc et cinc solz tornoiz petiz, monnoie cursable, des *pergies* et de la messerie de la dite ville de Franoy et du finage. (1321, Arch. JJ 61, pièce 123.)

20 sols pour *pargies* en la partie monseigneur, de l'an de 1322, par maiour et eschevins. (1322, Arch. Meuse B 492, f° 19 r°.)

Cil qui sera pris en viegne de jours paiera cinq solz, et se il y est pris de nuys il paiera vint solz, et la *pergee* des chevaux sera a douze deniers, et la *pergee* des autres bestes si comme il estoit accoutumé. (1341, Arch. JJ 72, f° 123 r°.)

Pour plaine *pargie* de chascune grosse beste, lidit bourgeois paieront a moy ou a mes hoirs quatre deniers tournois et restabliront le domaige au dampnifié. (1347, *Ord.*, VII, 33.)

Et en cas que ceste beste seroit perdue, et elle estoit trouvee en dommage, elle paieroit quatre deniers pour *pergie*, et rendroit le domage. (1354, *Ord.*, IV, 301.)

Chascune *pergie* rapportee par les messiers desdictes villes, en leur compte vaulra quatre petiz tournois. (1381, *Ord.*, VI, 632.)

PARGISIER, per., v. a., coucher avec :

Ou femmes firent mixture,
Quant en delit les troverent,
En cel point les *pergisierent*.

(*Des graunz jaianz ki conquistr. Bretagne*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 367.)

PARGNEMAILLE, voir ESPARGNEMAILLE au Supplément.

PARGOUTÉ, adj., filtré :

Saccatum, vin de buffet, vin bouté ou *pargouté* par le lie. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

PARGRANT, adj., très grand :

De cent lieus je suis bien veus,
Tant sui et *pargrant* et parcreus,
Quant sui en une nef en mer.

(*Ysope-Avienn.*, Fabl., XI, Du Sapin et du Bisson, Robert.)

PARGUE, voir PARGE 1.

PARGUERIR, -guarir, v. a., guérir entièrement :

Se vous luy *parguerissez* sa jambe avant qu'avoyr du tout mortifié, or amorty la chair morte, vous le gastez a tout jamais. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 598, Génin.)

Parquarir, To cure soundly, heale throughly. (COTGR., 1611.)

PARHABANDONNEMENT, voir PARABANDONNEMENT.

PARHAIR, parair, v. a., haïr extrêmement :

Trop vous *parheent* cil de la,
Jamais, ce quit, pais n'i aura.
(BSN., *Troies*, Richel. 375, f° 75°.)

... Ydrus
Volenters est en idles, mult *pareet* cocodrilles.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 309, Wright.)

Encor dit il, li vilains sers,
Qu'il *parheet* tant livres et clers,
Mis y vorroit avoir cent livres
Qu'il ne fust clers, sautier ne livres
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 174°.)

PARHASTIVEMENT, adv., avec une hâte extrême :

Fist il tout le bois de Vincennes
Parhastivement maçonner,
Clourre et de murs environner.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 386, Buchon.)

PARHAUCHER, voir PARHAUCIER.

PARHAUCIER, parhaucher, v. a., surélever :

Et oudit estage parfaire et *parhaucher* une queminee depuis les corbiaux en amont. (1416, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 147.)

— Fig., élever en dignité :

Que les noveles que chil content
Le *parhaucient* et si amontent
Et de richese et de parage.
(*Robert le Diable*, H II v°, Trébutien.)

PARHAVANCHER, voir PARAVANCIER.

PARHONNIR, -yr, parhounir, v. a., maltraiter, détruire :

S'orent ja molz de ses escriz
Ars e destruz et *parhouniz*.
(FRERE ANGIER, *Vie de S. Gregoire*, 2795, P. Meyer.)

Et pour le brebis *parhounir*
Estoit a casquin mois tondue.
(*De la Brebis desrobée*, Richel. 25566, f° 230 v°.)

Si avoit plus chier a lui *parhounyr* puisque commencié avoit que d'estre ou peril ne en aventure de la mort tous les jours. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 70 v°.)

PARHORRIBLE, adj., extrêmement horrible :

L'effet (de la convoitise de gloire) en est espoventable et l'attente *parhorrible* et abymeuse en douleur. (G. CHASTELLAIN, *Temple de Bocace*, VII, 139, Kervyn.)

PARHURTER, v. n., heurter ; subst., heurt, choc :

Et neporquant au *parhurter*
Le fait a la terre voler.
(BSN., *Troie*, Ars. 3314, f° 14°.)

PARIAGE, pareage, s. m., association, en particulier, association entre un ecclésiastique et un seigneur ; partage

des revenus par suite de cette association ; revenus résultant de ce partage.

C'estoit alors (au XIII^e s.) une chose assez ordinaire aux ecclésiastiques et particulièrement aux abbez, d'associer des personnes puissantes à quelque partie de leurs revenus pour les engager à se rendre les protecteurs de leurs églises, et ces sortes d'associations s'appeloient *pariages*. (TILLEM., *S. Louis*, CCCCLXXXVI, Soc. de l'Hist. de France.)

Soit maundé au seneschal qe si yl troeve qe cel *pariages* soit al profit le roy, q'il le souffre, sinoun q'il les mette en l'estat qe eaux feurent eyns ceo qe le *pariage* feust fait. (1290, *Petit. de Jourd. de l'Isle*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 381.)

Que li roi de France, par occasion ou par cause de dette ou de gage ou de maunde, ne prenge ne tiegne a sa mayn les terres des soumys dudit duc, ne aveque eux ne fasse *pariage*, et si fet en ad, ne le tiegne en dit duché. (1310, *Dem. form. par le Roi d'Anglet.*, ib., II, 56.)

Savoir faisons que nous, a nostre amé et feal chevalier Ansel de Joinville pour les bons et agreables services que il nous a fait... otrions et donnons desorendroit cinc cens livres tournois chascun an comme il vivra, a prandre et a recevoir sur le *pariage* que nous avons sur la terre de Lyxeu... Et se il avenoit que nous meissions ledit *pariage* hors de nostre main... nous li prometons a asseoir ailleurs les dites cinc cenx livres. (1317, Arch. JJ 53, f° 136 v°.)

Savoir faisons que comme a nostre requeste, pour profit de nous et de nostre royaume nostre amé et feal l'arcevesque d'Aux nous ait accompaignié a toute la jurisdiction haute et basse qui a li appartient et puet appartenir... Nous pour seurté et profit de dit accompaignement et *pariage*, et que mieus et plus paisiblement soit gouverné pour le temps avenir, avons promis et ottrôié... (1349, Arch. JJ 77, f° 197 r°.)

Les gardes des eglises cathedraux et autres qui sont de fondacion royal de *pariage* et si privilegiez que de nostre coronne ne pevent estre separees. (1392, Arch. K 54, pièce 14.)

Pareage entre Alain d'Albret comte du Perigord et l'abbé de St Astier du 19 janv. 1466. Item est convenu et accordé et donné par Mond. Seigneur le comte en faveur dudit *pareage* et pour l'avantage et plus value des choses mises au dit *pareage*. (Mss. de Colbert, t. IV, ap. Barbazan, *Gloss. ms.*, Ars.)

Et encore au XVII^e s. :

A cause de quoy le comté fut divisé etc... cy apres il a esté souvent possédé par plusieurs a la fois en *pariage* ou autrement. (*Chron. de J. Tarde*, p. 49, De Gérard et Tarde.)

PARIAGIER, s. m., coseigneur, seigneur qui partage avec un autre, ou même avec le roi, l'autorité d'un domaine :

Nous les garderons et defendrons par nous ou noz gens envers tous et contre tous en tout le *pariage* et comme *paria-*

giers, ainsi que nostre propre chose. (1389, *Charte de pariage entre Charles VI et l'évêque de Verdun*, ap. Duc., *Paragium*.)

PARIBILE, adj., qui concerne l'épreuve par l'eau et par le feu :

En tel maniere les preuves ordinaires cessans ou fait, et les extraordinaires c'est assavoir de bataille *paribile*. (*Stat. ms. de Charl. I, roi de Sicile*, ch. xxii, ap. Duc., *Lex paribilis*.)

Ça en arier estoit une loi, laquelle l'en apeloit lois *paribile*. Cele lois nos volons oster. (*ib.*, ch. cxiv.)

1. PARIER, verbe.

— Act., accoupler :

Si vous pavez *parier* ceste chienne vous aurez des beaux petis chiens. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 633, Génin.)

— Neutr., s'apparier, s'accoupler :

S'ils *parient* et multiplient. (MICHault, *la Dance aux Aveugles*, p. 54, éd. 1748.)

Les asnes ne *parient* jamais au printemps, comme les autres animaux, ains attendent la mi juin. (DU PINET, *Plîne*, VIII, 43, éd. 1566.)

Ce qu'on reconnoist notoirement a plusieurs signes, mesme a ce qu'elles (les juments) perdent presque le manger, du desir qu'elles ont de *parier*. (O. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, IV, 10, éd. 1805.)

Les seches et les calemars *parient* par la bouche. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan-Pierre Valerian*, xxx, 17, éd. 1615.)

— Réfl., se considérer comme égal, se mesurer à forces égales :

Et du temps mesme des Romains... leurs affaires (des pirates) estoient montez jusques a un tel orgueil, qu'ils osoient bien *se parier* a eux par la mer. (VIGENERE, *Tableaux de Philostrate*, p. 446, éd. 1611.)

— Neutr., marcher sur le même rang :

Il (le maréchal d'Ancre) cuidoit tenir du roy en parage et *parier* avec luy. (NIC. PASQ., *Lett.*, VI, 16, éd. 1723.)

Centre de la Fr., *parier*, v. a., associer, joindre, unir ; neutr., s'accoupler.

Cf. PAIRIER.

2. PARIER, s. m., associé :

Aucuns de leur voisins ou *pariers*. (1398, Arch. P 1384.)

PARIFIER, verbe.

— Act., égaliser :

Sa lignee en est magnifiée,
Portant habits de veloux et satin,
Aux plus nobles par tout *parifiée*.
(*Euryal. et Lucr.*, t. 74^{re}, éd. 1493.)

— Réfl., s'égaliser :

Clers ne devrait le lai ne li lais clerz juger,
D'almosne ne deit nuls fors a Dieu cheveier,
Et se li reis se vout a Dieu *parifier*, [cier,
Dunc puet bien toz les seinz del ciel la sus cham-
Mes ne sai de quel part il voldra Dieu laisser.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, t. 41^{re}.)

PARIGAL, voir PARIVEL.

PARIGAX, voir PARIXAS.

PARIGIS, voir PARISIS.

PARILHOIS, adv., pareillement :

Quant ot donnoit Basien le conteit *parillois*...
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 13853, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. **PARIN**, *perin*, adj., pareil, ressemblant :

En ce meisme an mil m^e m^{re} et xix, peu devant Noel, estoient au disner ensemble a Wastimoustier, en la chambre de l'abbé, le duc de Exchestres, conte d'Outiton, le duc de Sudryen, conte de Quent, le duc d'Armale, conte de Rotelan, le Despensier, conte de Clochestre, le conte de Salbri, Bauduin, archevesque de Gantorbie, le évesque de Carlin et le abbé de Wastimoustier, avec Madelain, *parin* au roi Richard, et sire Thomas, tres sage seigneur. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 316.) On lit un peu plus loin : « Madelain, qui bien ressembloit le roi. »

(Notger institue une abbaye) A Tuyn deleis
[Alne, ou pas n'avoit *perine*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 22294, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PARIN**, voir PERRIN.

PARINGAL, voir PARIVEL.

PARINNAIGE, voir PARRAINAGE.

PARINOPINABLE, adj., inimaginable :

L'acteur droit cy... juge en lui mesme icelles (machinations) devoir venir a tribulation, tourner a batailles et a mortelles rumeurs, et non pouvoir vuidier autrement, sinon par contrenature *parinopinable*, par seule grace de Dieu. (G. CHASTELLAIN, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 392, Kervyn.)

PARINSTRUIRE, v. a., instruire complètement :

Parinstruire un proces. (1547, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARINSTRUCTION, s. f., instruction complète :

En tant que touche la remise des offices et entremises dudict suppliant es mains de sa majesté, ensuyvant la procuracion par luy donnee, jointe auxdicts escripiz, reserve sa dicte majesté de se y declarer jusques a ladicte *parinstruction*. (15 mai 1563, *Décis. du Roi sur les req. de Sim. Renard*, Pap. d'Et. de Granvelle, V, 38, Doc. inéd.)

Si tous les heritiers adjournez en reprise ne comparent, ains aucuns d'iceux font default, sera passé outre avec les autres adjournez et comparans a la *parinstruction* du proces pour y estre fait droit. (1619, *Chartes du Pays et Comté de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 115.)

PARION, s. m., compagnon :

Mais j'ay conclud, pieça par chaste zelle
Vivre a par moy comme la tourterelle,
Sans *parion* avec moy plus avoir
Soit pour beaulté, noblesse, ou grand avoir.
(J. BOUCHER, *Ep. fam.*, VII, éd. 1545.)

1. **PARIR**, v. a., enfanter :

Au nom de Dieu, Pere eternel,
Et du Filz que Vierge *parit*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXX, Jouaust, p. 59.)

Elle *parit* le predict Ismael estant Abram grevé du poix de octante quatre ans. (ARETIN, *Gen.*, p. 97, éd. 1542.)

En ce temps Sara *parira* de ta semence Isaac. (*Id.*, *ib.*, p. 98.)

2. **PARIR**, v. n., paraître ?

Ce qu'il manechoit de faire a moi, voil je que il soustieingne. Amenez lo sa devant moi, quar non ne *pariroit* que les penes fussent grant se je non lo veisse de mes oitz. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 16, Champollion.)

PARISANT, -aunt, adj., égal :

Bien ai aperceue
Ke de douz receu
Guerdon deit l'em prendre ;
Quer donauz e pernauz
Sount auz *parisaunz*
E nient toudis prendre.

(Prov. del Vilain, Ler. de Lincey, Prov., II, 466.)

Cf. PARISER.

PARISÉ, adj., à la mode de Paris :

Devant le roi apres cel mes
Aporta l'en un entremes
Qui durement fu deparlez,
C'on apele bougres ullez,
A la grant sausso *parisee*.

(RAOUL DE HOUDERC, *Songe d'enfer*, 487, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 194.)

PARISER, v. a., comparer, mettre à l'égal de :

Qui n'est vestu n'est rien prisé ;
Il est vray, je le doy congnoistre,
Aux grans il n'est point *parisé*.
(Mist. du Viet Testam., t. II, p. 357, var., A. T.)

PARISER, -isset, s. m., parisés :

Dit Otinel : Je serole honis,
Car vostre Dieu ne valt n. *parisées*.
(Otinel, 248, A. P.)

1 hanap d'or fit Karles aporer,
De *parisez* le fist trestot combler.

(*ib.*, 269.)

PARISI, *paresi*, *paresy*, adj., de Paris :

Une maalle *parisie*. (1312, Arch. JJ 48, f^o 16 r^o.)

Une vieille huisserie qui est a la porte *parisie*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, xxii, Arch. mun. Orléans.)

Depuis la porte *parisie* jusques a la tour au villain. (*ib.*, xxxvi.)

Pres de la porte *parisie*. (*Compte de forteresse de J. Assé*, 1402-1404, III, *ib.*)

— S. m., monnaie de Paris :

Et se meffet avoic d'un petit *paresy*
Amender le volroic du tout a vostre fy.
(*Istoire de Goddefroit de Buillon*, ms. de Brux., v. 49, Reiff.)

Vint livres de rente en *parisi*. (1267, Bonne-Nouvelle, Arch. Loiret.)

Il ne vous mefferoient vaillant .i. *parisi*.
(*Gaufrey*, 5847, A. P.)

PARISIN, adj., de Paris :

Une maalle *parisine*. (1312, Arch. JJ 48, f° 16 r°.)

PARISIS, *-esis*, *-igis*, *-exis*, *pair.*,
per., *parsis*, adj., de Paris :

Genz françoise, genz *parisise*,
Droiz est que grant bien en vos gise.
(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Charité*, Richel. 23111, f° 215°.)

Item, doibt Adrien Routier .viii. s. *parigis*
pour ung mesure de tere seant a la Pallette.
(*Martyrologe d'Isques le Moustier*, 1471-1611,
Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

— S. m., monnaie de Paris :

Une grant mine li enfes prendre fist,
Et puis l'a fait emplir de *paresis*.
(*Huon de Bord.*, 1491, A. P.)

Por dous *pairaxis* de foine. (Sept. 1294,
Gorge, Olley, Arch. Mos.)

Paraxis. (*ib.*)

Quarante sous de *pairesis*. (1296, Le Gard,
Arch. Somme.)

Va ferir .i. païen qui ot a nom Landris,
Dessus le hiaume amont, qui estoit esclarchis,
Que il ne li valut vaillant .ii. *peresis*.
(*Gaufrey*, 9396, A. P.)

Valsant un *parsis*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6803, Chron. belg.)

— Mesure de terre dont le revenu
est d'un *parisis* :

Item environ deux *parisis* de bois tenant
a la riviere de Seine. (1464, Arch. JJ 199,
pièce 424.)

— *Droit de parisis*, droit qui se pre-
nait sur l'estimation des choses inven-
tories lors qu'elles ne se vendaient pas :
en ce cas on était obligé de tenir re-
cette du dit *parisis* par augmentation
du prix de la dite estimation :

Droit de *parisis*. (1586, Noyon, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Meubles, bestiaux et autres choses sub-
jettes au *parisis*. (xvii° s., *ib.*)

PARISSABLE, adj., qui se reproduit
avec une grande fécondité :

E multipliera si coume le sedre dou Li-
ban qui est moult *parissable*. (*Psaut.*, Ri-
chel. 1761, f° 113°.)

PARISSANT, s. m., semblant :

Sire, ne faites *parissant*
De l'amor dont alez pensant.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 31°.)

PARISSET, voir **PARISSET**.

PARISSIR, *-iscir*, v. n., sortir entiè-
rement :

Li dus pasme a la mort, sanglens, sor l'erbe
Ne pot .i. mot souner, ses mains tent vers la
Li cors s'en est tornes, l'arme en est *parisque*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 74°, Michelant.)

Ains que de Roume fussent tout *parissu*
(*Enf. Ogier*, 4858, Scheler.)

— Inf. pris subst., sortie :

Grans fu la presse com vint al *parissir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22°.)

A *parissir* d'une tranche,
D'un cerf plus blanc ke nois negie
Ont sui chien troves la trasche.
(*Dolop.*, 9195, Bibl. elz.)

Au *parissir* de la campagne.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 60, 1.)

Ou fons d'une valeo au *parissir* des prez.
(*JACOT DE FOREST*, ap. *Settegest*, *Jeh. de Tuim*, p. 70,
en note.)

Cf. **ETISSIN**.

PARITION, *-icion*, s. f., apparition :

Et tu fus de lui nes, bien le sait hon,
S'en fist li clere estoile *parition*.
(*Aiol*, 2971, A. T.)

— Epiphanie :

Le lundi apres feste *Paricion* nostre Se-
gnieur. (1405, Arch. Fribourg, 1° coll. de
lois, n° 142, f° 35.)

— Comparution, terme de palais :

Si iceluy donne *parition* au quatriemes
adjournement, il sera ouy, renfonçant les
loyaux frais des trois defauts contre luy
decretez. (*Cout. de Bouillon*, VIII, 20, Nouv.
Cout. gén., II, 830.)

PARITOIRE, s. f., pariétaire :

Paritoire f. Pellitory of the wall. (*Cotgr.*,
1611.)

PARIVEL, *-igal*, *-ygal*, *-ingal*, *-egal*,
per., adj. ets., tout à fait égal, tout à fait
semblable :

Face ot aluminee d'uevres anperiaus,
Solemant dou veoir fu .i. pechiere faus,
Ainz fine de biauté ne fu sa *parigaus*.
(*Guitecl. de Sass.*, Richel. 368, f° 133°.)

Mais laissez moi quoi mon cheval,
Et quant nos serons *parigal*,
Se poez avoir le meillor,
Tornera vos a grant honor.

(*Floire et Blanceflor*, 2° vers., 1043, du Ménil.)

Esbahis fu qu'il voit no chevaliers si baus,
Hardis comme lyons, as payens *paringaus*.
(*Chev. au cygne*, 9056, Reiff.)

Chascun requiert son *parigal*
(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Charité*, Richel. 23111, f°
213°.)

Li orz et li plumbs si sunt metals,
Mes ne sunt mie *parigals*.

(*Vie de s. Thom.*, de *Canterbury*, 637, ap. Michel, *D.*
de *Norm.*, t. III.)

Parquei di, n'ad *peringal*.

(*S. Edward le conf.*, 4674, Luard.)

Sanz les apostres principaus
As quels nul seint n'est *paregaus*.

(FRERE ANGIER, *Vie de S. Gregoire*, 1263, P. Meyer.)

Que il estoit semblanz et *parigaus* a .i.
jongleur. (*Vie des Peres*, Richel. 23111, f°
166°.)

Qui de *peringal* n'ad cure.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus.,
Harl. 4390, f° 19°.)

Et li arbre tuit *pariygal*
Estoit d'un grant contremont,
Il n'ot si bel vergier ou mont.

(*Li Lais de l'Oyselet*, ap. Méon, *Fabl.*, III, 116.)

D'azur fin ot un chaperon
Qui fu semes tout environ
De vers et jolis papegaus
Esleves et tous *parigaus*.

(*G. MACHAULT*, le *Livre du Voir dit*, p. 45, Tarbé.)

Ne sont ce honneurs et exaltations *pare-
gales* avec les rois ? (*G. CHASTELLAIN*, *Adver-
tissement au duc Charles*, VII, 315, Kervyn.)

PARIVELMENT, *parewelment*, adv.,
également :

Et est li voues parchoniers *parewelment*.
(*Ch. S. Lambert*, n° 149, p. 5, Arch. Liège.)

PARIXAS, *parigax*, s. m., sorte de
serpent :

Cykalex, et enatriex et *parixas*, et tant
d'autres manieres de serpentz. (*Cont. de
G. de Tyr*, ch. XLVIII, Hist. des crois.) Var.,
parigax.

Cf. **PARADE**.

PARIXAT, s. m., *parisis* :

Deux bon viez *parixat*, pour .vii. ange-
vines. (1394, *Hist. de Metz*, IV, 452.)

PARJETER, voir **PARGETER**.

PARJUGIER, *-ger*, v. a., juger en der-
nier ressort :

Se ce est traitté par seigneur qui ait
hommes feodaux soubz luy ou eschevins
ou cottiers, pour ce que rente ne se doit
que sur terre cottiere. Les eschevins ou
cottiers quant ilz ont tous ces jours gardez
come dit est, et ce vient ou juger, l'an venu
ilz les remettent a *parjurer* a homes feo-
doux. (*Bout.*, *Somme rur.*, 1° p., f° 91°, éd.
1486.)

PARJURABLE, *per.*, adj., parjure :

O jurement fardé sous l'espece d'un bien !
O *perjurable* autel ! ta deité n'est rien.
O parole d'amour, non jamais assuree !
(*Rons.*, *Sonn. pour Helene*, l. I, III, p. 210, éd.
1584.)

PARJURANT, adj., parjure :

J'en allegueroyz une infinité d'exemples,
et de femmes, et de maryees, et a maryer,
et de filles, ainsy *parjurantes* et negatives.
(BRANT., *Vies des dames illust.*, Madame
Jeanne de France, Buchon.)

PARJURATION, s. f., action de se par-
jurer, parjure :

Parjuration est pire que adulteration.
FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 67
v°.)

Telz sermens, *parjurations*,
Faulsetez et mendacions.

(*J. BOUCHET*, les *Regnars traversant*, f° 94 v°, éd.
1522.)

PARJURÉ, *-ei*, adj., consacré :

Les rentes li signors doit om lever entie-
rement au termines k'elles sunt astabliez ;
li maires et li eschevin doivent avoir le *par-
jurei* lundi de Pasques .v. sols et .v. sols
au *parjurei* lundi de Pentecoste. (1231,
Ch. de Morv.-sur-Seille, Arch. Meurthe.)

PARJURECE, *-esce*, *-esse*, s. f., par-
jure :

Estoient acusei de symonie et de *parjurece*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 31^e.)

En tout fait de traison ou de larrecin ou de *parjuresse* ou d'infameté ou de fausonnerie. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 90 r°, ap. Ste-Pal.)

PARJUREMENT, *per.*, s. m., parjure :

Qui est ce qui adjostrera plus foy a amours ne a promesse de femme, quant on regardera bien vostre faulx *parjurement*? (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 298.)

Le pape lui avoit enjoinct penitence pour le *parjurement* qu'il avoit fait a ta mere. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 411, Bibl. elz.)

De adultere ou de *parjurement*. (1422, *Institutions de la confrarie de la Sainte Trinité*, Bibl. Lyon.)

Et fut accusé a son parlement de plusieurs grans cas, crimes et *parjuremens* qu'il confessa. (N. GILLES, *Ann.*, f° 107 r°, éd. 1492.)

Comme pource que par serment
Le peult mettre en *parjurement*

(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 94 r°, éd. 1522.)

De la meurtres, trahisons..., fraudes, *parjuremens*. (BOUAYSTUAU, *Theatre du monde*, f° 88 v°, éd. 1560.)

Pour retourner aux *perjuremens* des marchands, il leur reproche qu'ils ne se soucioyent point de se damner en se perjurant pour un blanc. (H. EST., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 6, p. 46, éd. 1566.)

Perjuremens abhominables, infidelité plus que barbare... (LARIVEY, *le Fidelle*, II, 12, f° 54 r°, éd. 1611.)

PARJURER, *per.*, v. a., rendre parjure :

Baron, dist il, por Diu, or retornes,
Et jou ferai çou que vous requeres,
Car je voi bien vous me *perjureres*,
Se jou l'avote .xx. fois juré.

(*Huon de Bord.*, 2294, A. P.)

PARJURERIE, s. f., parjure :

Par fause *parjurerie*.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 30^e.)

PARJURETÉ, s. f., parjure :

Sur ce que ledit Alain... avoit appellé ledit vicomte pardevant nous de *parjureté* et de trahison. (1298, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1130.)

En tout fait de traison ou de larrecin ou de *parjureté* ou d'infamie ou de fausonnerie. (*Coust. de Bret.*, f° 69 r°, xvi^e s.)

PARJURIE, *per.*, s. f., parjure :

Considerant le grande damage et dysheriteson que avient per le usuelle *perjurie* des jurours. (*Stat. de Henri VI*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Car le traistre Parthois avoit certains insidiateurs et gardes aux passages, qui monstrerent sa trahyson, *parjurie* et mauvestié. (BOURGOING, *Bal. Jud.*, I, 24, éd. 1530.)

PARKARSHIP, s. f., garde d'un parc :

Si come home graunt per son fait a un autre l'office de *parkarship* de un park a aver et occuper mesme l'office pur terme de son vie, l'estate que il ad en l'office est

sa condition en ley; c'est a scavoir que le parker bien et loialment gardera le park, et ferra ceo que tiel office appertient a faire. (*Tenures de Littl.*, f° 89, ap. Ste-Pal.)

Cf. PARCHIER.

PARKER, voir PANCHIER.

PARKIEL, voir PARQUEL.

PARLABLE, adj., qui parle :

Fais toi *parlable* a l'assemblée des povres. (*Bible*, Richel. 901, f° 27^b.)

Or s'assemblent pour la conclusion
De celle paix, loups, renars entendable,
Tybers li chas, pour la possession
De damp Bernard pour Briquemier
[*parlable*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 139^b.)

PARLABLEMENT, adv., en paroles intelligibles :

Icele triste et troublee por les choses oies respondi *parlablement* : Qui contreste a poesté, il contreste a l'ordinacion de Dieu. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 507 r°.)

PARLACIER, *perlacier*, v. n., achever de lacer, de s'armer :

Mais ains qu'il eust *perlacit*,
Orent cil de la covauchié
Qui lor hiaumez laciez avoient.
(*Gilles de Chin*, 5320, Reiff.)

PARLAISSIER, *-lessier*, v. a., laisser tout à fait :

Tant granz cops il i endura
Ainçois qu'il se *parlessast* prendre.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 82^d.)

De la requeste par escript des monniers pour avoir et tenir les tournans de leurs molins clos festes et dimences, *parlaissant* les seuvoirs courir. (*Assemblée du 16 juin 1450*, Reg. des Consaux, 1449-1457, Arch. Tournai.)

PARLAMMENT, *-anment*, adv., d'une manière dont on peut parler :

Quant tu es nes nient *parlament* de le vierge. (*Psaut.*, ms. Berne 697, f° 44 r°.)
Lat., Natus es ineffabiliter.

PARLANCE, *parlaunce*, s. f., façon de parler, discours, entretien, pourparler :

Contenez vos ensi c'on n'an face *parlance*,
Que vostre lignage ne tornast a pesance.
(J. BOU., *Sax.*, ccxvii, Michel.)

Vait encuntre Lewis, le riche rei de France,
Cuntre le cunte Phelippun, dont vos oiez *par-*
[*lance*.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 85, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Mult fu de li grant *parlance*.

(*Lai d'Havelok*, 1100, Michel.)

Mais certes ne lo pas, ma dame,
Por *parlance* ne por grant blame
Que les mains li facez lier.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 56^a.)

Le ray William le Rous.....
A countes et barouns, a chescon de pussaunce
Par lettre maunde et prio venir a sa *parlaunce*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. Angl.-N.*, t. I, p. 147.)

La reysoun pour quey dire voyl
Pur l'accord en *parlaunce*,
E la discord en variaunce.

(*The Treatise of Walter de Bibleworth*, p. 147, Wright.)

Sanz ladite licence avoir, nous ne tendrons traitement ne *parlance* a aucun homme du monde sur aucune mariage de nostre personne pour temps a venir. (1362, *De promiss.*, Rym., 2^e éd., t. vi, p. 381.)

Empres plusieurs *parlances* et proloquations qui avoient esté entre nous. (1365, *Traité du Duc avec l'Ev. de S. Malo*, ap. Lobin., II, 521.)

Per common *parlance*. (LITTL., *Instit.*, 56, Houard.)

Poitou, environs de Melle, *parlange*, manière de parler, langage.

PARLATER, *perlater*, v. a., couvrir entièrement de lattes :

Pour .xii. cent de clau laterech pour *perlater* la grosse tour nueve. (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 41.)

PARLAUNCE, voir PARLANGE.

PARLATION, s. f., action de parler, langage :

En chantant ilz (les Tartarins) hurlent comme chiens ou toureaux, et font leur *parlation* quasy en leur gorge. Et leur chant est ordinairement alay ! alay ! (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 84^d, éd. 1532.)

PARLEE, s. f., tour de parole :

Me voulez vous point escouter ?
Au moins que j'aye ma *parlee*.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 59.)

PARLEMENT, *-ant*, *perlement*, *parlo-*
ment, *pallement*, s. m., entretien, conversation, discours, propos ; pourparler, conférence :

Ne pois a vus tenir lung *parlement*.
(*Rol.*, 2336, Müller.)

Un *parlement* ont entr'eus pris.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 279^d.)

Ne faisons pas lonc *pallement*,
Que nos esgardent mainte gent.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 3205, du Mérid.)

Il laisserent le *parlement*,
Si s'esgarderent doucement.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 28^a.)

Ainz que parte de *parlomenz*.
(*Tristan*, 3492, Michel.)

Oez moi trestuit doucement,
Gardez qu'il n'i ait *parlement*,
La Passion Dieu entendez,
Comment il fu pour nous penoz.
Ne le doit oir creature
Que n'ait talent de sa leidure.
(*Passion*, Ars. 5204, f° 17^a.)

Ore oez tuit communement,
Gardez qui n'i ait *pallement*.
(*Id.*, Richel. 1526, f° 84^b.)

Mais de la mort mon oncle li *parlemens* sera.
(*Ren. de Montaub.*, f° 51, Michelant.)

Meintes foiz tinent *pallement*
Li Juif queu peinne ou tourment
Nostre Seigneur souffrir forotent.
(*Rom. du S. Graal*, 213, Michel.)

Grant parlement unt tenu.

(Poème de Robert, Richel. 902, f° 103^b.)

Atant rompent lor parlement.

(Chev. as. n. esp., 6020, Foerster.)

Si me laissez tot seul çalenz,
N'ai cure de vos parlemenz.

(Parton., 5279, Crapetlet.)

Dou dols parlemant senz noïster.

(Rom. et past., Bartsch, I, 10, 11.)

Sagement se doit on garder en parlemenz.
(Li. x. Comm., Richel. 423, f° 144^a.)

Et lendemain furent (le roy de France et le roy de Navarre) ensemble, menegerent et burent et furent tous leurs parlemens.
(Chron. de S. Den., Richel. 2813, f° 461^b.)

Le roy a chascun jour parlement a ceux de Flandres. (Lett. de la Reine aux éch. de S.-Omer, 16 juill. (1341 ?), Arch. S.-Omer, boîte cxliv, 3.)

Pour vostre honneur garder nettement sans blasme et sans parlement du monde.
(Liv. du Chev. de La Tour, ch. cxxiv, Bibl. elz.)

Telz les en louent par devant qui en trayent la langue par derriere et se moquent d'elles et en tiennent leurs parlemens. (Ib., c. XLVIII.)

J'ay esperance de lui faire tant d'ennuyz et de petitz parlemens, et en tant de façons, que vostre besongne se fera. (Troilus, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 141.)

Il ordenerent leur pallement a Ficione.
(BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 36^a.)

Quel parlement tenex vous ci ?

(Un Mir. de N.-D., comm. Otes roy d'Esp. perdi sa terre, Th. fr. au M.-Age, p. 459.)

Le secret parlement de homme contempnatif a son ame, lequel traictié fist et composa maistre Jehan Jarson. (Ms. Richel. 909, f° 46.)

S'on rit, pleurer lui est d'acoustumance ;

S'il peut, a part se met le plus souvent,

Afin qu'a nul ne tiengne parlement.

(Poés. de Charles d'Orl., p. 292, Champollion.)

Mais laissons atant cest parlement. (Hist. du Ch. Paris et de la b. Vienne, f° 31 v°, éd. 1835.)

Et tousjours se continuoït le parlement d'iceluy mariage. (O. DE LA MARCHE, Mém., I, 35, Michaud.)

La royne sans faire plus grant parlement le prent par la main. (Hist. de Palanus, f° 47 r°, Terrebasse.)

Alloquia, parlements, parolles. (R. Est., Lat. ling. Thes.)

Quoy voyant ceux de dedans, et que nos soldats estoient desja au pied de la bresche, se trouvant tous estonnez de se veoir de si pres attaquez, ilz demanderent a parler, auquel parlement ils proposerent les choses si esloignées de la raison, que nous n'y voulumes aucunement entendre. (DU VILLARS, Mém., ix, an 1558, Michaud.)

Au commencement du mois d'aoust une entrevue et parlement se fit des rois Othon et Louys, assemblez sur la riviere de Kar. (FAUCHET, Antiq. gaul., 2^e vol., viii, 10, éd. 1611.)

Pendant ces parlemens, comme le Capitaine Ribaut eut fait décharger ses vivres. (MARC LESCARBOT, Hist. de la Nouv. France, 1612, éd. Tross, 1866, p. 106.)

— Discussion :

Car quant li jugemens vendra

E chascuns sa raison rendra,

E sera fait li parlement

Del bien e del mal ensement,

Que ne soit la balance igaus,

Mais que li biens traie les maus.

(Vie du Pape Gregoire le Grand, p. 84, Luzarche.)

— Cour de justice :

Mais je me ferai sampres au parlement porter.

(Parise, 389, A. P.)

En jugement en plein pallement. (1291, Ratif. de la c^o de Blois, Arch. Loiret, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire.)

Tenir le pallement de Madame. (1381, Compt. du domaine, Ch. des compt., B 1458, Arch. Côte-d'Or.)

Il se transporta en parlement devant nosseigneurs. (Compt. de P. de S. Mesmin, 1391-1393, Despense commune et verges, xli, Arch. mun. Orléans.)

— Conseil :

Ot li sires tel parlement

Assemblé por lui fere honor.

(G. de Dole, Vat. Chr. 1725, f° 92^a.)

Centre, Canada, et Suisse, Fribourg, parlement, Pic., parlemine, conversation, bavardage, discours.

PARLEMENTACION, -tion, s. f., pour-parler, conférence :

Depuis ces lestres escriptes, je receu vous aultres lestres touchant la treve et la paes en parlementacion aveq le president de Paris. (Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr., II, 320, Soc. de l'H. de Fr.)

Ceste parlementacion cherchee en temps inportun emeut grandement l'esprit de l'empereur. (DENIS SAUVAGE, Hist. de Paolo Jovio, II, 237, éd. 1381.)

Ferdinand... usoit de fallacieuses parlementations. (Ib., ib., I, 121.)

PARLEMENTEIS, -teys, -tis, s. m., discours :

Auquel souper fut grant parlementeys du chevalier blanc, disant qu'il estoit impareil. (DUQUESNE, Hist. de J. d'Avesn., Ars. 5208, f° 32 v°.)

Il qui fut contrainct par necessité de prier son filz commença soy essayer se il le pourroyt adoucir par ung long parlementis que Mithridates fist des le hault de la tour ou il estoit retrait. (BOCCACE, Nobles math., vi, 5, f° 146 v°, éd. 1515.)

PARLEMENTER, verbe.

— Act., traiter en conférence :

La fu proposé et parlementé li affaires de Bretagne. (FROISS., Chron., II, 299, Luce, ms. Amiens.)

— Neutr., s'entretenir :

O noble cueur, que je voulots choisir

Pour mon amant, ce n'est pas le plaisir

Qu'eusmes alors qu'en la maison royalle

Du roy mon pere a l'amye loyalle

Parlementas d'elle [tout] vis a vis.

(Cl. MAR., Epistre, Maguelonne a son amy, p. 116, éd. 1596.)

PARLEMENTEUR, s. m., parlementaire :

Quant les assiegeans virent... que les parlementeurs ja estoient rentres en leur fort sans rien faire. (G. CHASTELLAIN, Chron., I, 124, Kervyn.)

PARLEMENTEUX, adj., du parlement :

Jugement parlementeux. (LA PORTE, Epith., éd. 1571.)

PARLEMENTERIE, s. f., babil :

Parlementerie : f. A parley, or parleying, a conference, a communication. (Cotgr., 1611.)

Parlementerie, f. Parliamentaria. (C. Oudin, 1660.)

PARLEOR, -eour, -eur, -ur, s. m., parler :

Tant ala Constant demandant,

Que par le congié au prior

Parla a lui el parleur.

(Wacs, Brut, ms. f° 50, ap. Ste-Pal.)

Fors des arvois del parleur

Ot une place grant et lee.

(Ben., Troies, Richel. 375, f° 70^a.)

Et apres ce ledit maistre Michiel et nostre procureur alerent ou parleur des bourgeois de Paris et en la presence du prevost des marchans et des eschevins et grant foison d'autres bonnes gens de la ville de Paris firent lire de mot a mot toutes les choses dessus dictes. (1346, Arch. JJ 77, f° 16 r°.)

— Prétoire :

Theodose l'empereur

Les trova (les secrets) en le parleur

Cum Pilate les fist escrire

A Jerusalem en un livre.

(Evang. de Nicod., 3^e vers., 27, A. T.)

Sur ceo drap alez

E au parleur si entrez,

Kar Pilat vos ad apellé.

(Ib., 102.)

E Pilate mist en escrit

Kanke fut fait de Jhesucrist,

El commun livre du parleur.

(Ib., 2055.)

Guernesey, parleur.

PARLER, s. m., parole, discours :

L'en dit communement que lonc parler ennui.
(JER. DE MEUNG, Test., 2161, Méon.)

Le grant Denis dit que la substance du grant prestre est qu'il sache les divins parlers et les commandemens bailliez de Dieu exposer et declarer. (J. GOULAIN, Ration., Richel. 437, f° 70^a.)

Les unes (fortereces) par force et par bataille, et les aultres par biaux parlers et par amours. (FROISS., Chron., I, 113, Luce.)

Colart Billart, boulenghier, .x. l., pour avoir, a ce que nagues les depputes des Consaulx au fait du pain avoient pris aucunes miches en la maison dudit Colart, pour en faire visitacion, comme il leur loïsoit, parlé inreveranment, et haultement ausdis depputes, en disant que on ne ly faisoit raison ne justice, et autrez parlers tres mal sonnang, en les injuryant a cause de leurs dis offices. (Sentence du 11 mai 1459, Reg. de la loy, 1442-1468, Arch. Tour-nai.)

S'en a pris les *parlers*.

(*Gestes des ducs de Bourg.*, 7464, Chron. belg.)

Après ces *parlers*, la royne print la parole, et dist. (*Perceforest*, vol. III, ch. XVII, éd. 1528.)

— Sentence, proverbe :

Et on dit .i. *parler*, et l'a on dit *pieça*, [va,
La vois d'un commun pueple, qui par le monde
Que c'est la vois de Dieu, qui le monde crea.

(Cuv., *B. du Guescl.*, 6677, Charrière.)

— Conférence :

Si vi assez pres de ma voie
D'avocas un moult grant *parler*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 216^a.)

PARLERENDAGE, s. m., faculté de parler :

Et a ceulz qui li font outrage (à St Bac-
Le sens osto et *parlerendage*. [cus)
(*Le Martyre de Saint Baccus*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 252.)

PARLERESSE, -eresse, -iesse, adj.,
parleuse, bavarde :

Parleresse fu et legiere.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 437^a.)

Parlerresse fu et legiere,
(*Ib.*, Ars. 3527, f° 79^a.)

Nostre sires destruite toutes les levres
tricheresses et la langue male *parlerresse*.
(*Psaut.*, Maz. 258, f° 88 v°.)

Qui ne fut ne legiere ne *parleriesse*. (*Myst.
de Theod.*, Richel. 819.)

Se t'amie est trop orghilleuse,
Trop *parleresse* et trop noiseuse.
(*Jacq. d'Am.*, *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kœrt., v. 1467.)

Lange grant *parleresse*. (J. DE VIGNAY, *Jeu
des echecs moral.*, Ars. 3254, f° 26 r°.)

Locutrix, *parleresse*. 1464, J. LAGADEUC,
Cathol., éd. Auffret de Quoetqueueran,
Bibl. Quimper.)

De sa bouche *parleresse* (la renommée)
Par tout espandra sans cesse
Les louanges de vos noms.
(*Rons.*, *Od.*, III, vi, p. 332, éd. 1584.)

Si que partout le voisie redisant
Tousjours de l'air la fillo *parleresse*.
(*LA MORLIERE*, *Callirrhod.*)

PARLERIE, s. f., facon de parler, ac-
tion de parler, discours, abus de la pa-
role :

Ma chançons, va, ne t'oublis,
Dire au signeur des Jehans
Deux mos de ma *parlerie*.

(*GUILL. LE VINIER*, *Poët. fr. av.* 1300, t. II, p. 822,
Ars.)

Ta *parlerie* fut trestout vours.
(*J. BRETEL*, *Tourn. de Chauvenci*, 160, Delmotte.)

Je viens a vostre parler. Vous devez quit-
ter la maistrise et la preeminence en la
parlerie, pour ne vous faire croire du na-
turel de la cigale, de laquelle le propre est
de gazouiller. (N. PASQ., *Lett.*, III, 8.)

J'aymeroy mieux, que mon fils apprint
aux tavernes a parler, qu'aux escholes de
la *parlerie*. (*MONT.*, *Ess.*, I, III, ch. VIII, p.
98, éd. 1595.)

— Profession d'avocat :

L'estat de *parlerie*. (*Pièce de 1617*, ap.
Louvrex, *Rec. des édits*, I, 112.)

PARLERIESSE, voir PARLERESSE.

PARLESSIER, voir PARLAISSIER.

PARLETIQUEMENT, voir PARALITIQUE-
MENT.

PARLEURE, *parlure*, s. f., manière de
parler, élocution, langage :

Bel nes out, bele buche e bele *parleure*.
(*WACE*, *Rou.*, 2^e p., 1320, Andresen.)

A la Danescho *parleure*
Le comença a aresnier.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 10550, Michel.)

Apertient plus ma langue et ma *parleure*
a la maniere de l'Engleterre que a celle de
France. (*LUCE DU GAST*, *Hist. litt.*, XV,
494.)

La *parleure* (de France) est plus delitable
et plus commune a toutes gens. (*BRUN.
LAT.*, *Tres.*, p. 3, Chabaille.)

Que il s'induisse a belle *parleure*. (*CHRIST.
DE PIS.*, *Policie*, Ars. 2681, xxvi.)

Il estoit sages et bien enlangagiez et de
belle *parlure*. (*FROISS.*, *Chron.*, Richel. 2646,
f° 30^a.)

— Faculté de parler :

Car, s'il cussont *parleure*, (les bêtes)
Et raison por eulz s'entr'entendre,
Qu'il s'entrepeussent apprendre,
Mal fust as hommes avenu.
(*JEN. DE MEUNG*, *Rose*, 17998, Méon.)

Lequel Mahieu est affolez d'un bras et
d'une jambe et de la *parleure* ou loquence.
(1375, Arch. JJ 107, pièce 155.)

— Terme, expression :

Quant ils veoient escript, ens es traitties
et articles qui la estoient proposes de par
les François, aucune *parlure* obscure et
dure ou pesant pour euls a entendre, ils
s'arrestoient sus. (*FROISS.*, *Chron.*, xv, 114,
Kerv.)

— Ce qu'on dit, ce qu'on affirme :

Et en la fin considere il ce que convient
a son office, ce est a faire croire par sa
parleure. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 471, Cha-
baille.)

— Discours, propos :

Quant vendra la nuit que l'en sera a dan-
cier et a chanter, que pour le peril et la
parleure du monde vous faciez que vous
ayiez tousjours de costé vous aucun de voz
gens ou de voz parens. (*Liv. du Chev. de la
Tour*, c. xxv, Bibl. elz.)

C'est grant honneur et grant victoire
avoir fait de eschiver le mal langage du
monde, et qui se puet tenir nettement et
hors de leurs folles *parleures*. (*Ib.*, c.
cxxxiii.)

— Conférence, pourparler :

Il disoient que le François qu'ils avoient
appris chez eux d'enfance n'estoit pas de
telle nature et condition que cil de France
estoit, et duquel les clerks de droit en les
traites et *parlures* usoient. (*FROISS.*, *Chron.*,
I, IV, ch. xxxv, Buchon.)

Centre de la France, et H.-Norm.,
vallée d'Yères, *parlure*, manière de
parler.

PARLEVER, v. a., soulever :

Dame, si puet bien *parlever*
Aucune bele cose amont.

(*A. DE LA HALLE*, *li Jus Adam*, Coussemaker, p. 331.)

1. **PARLIER**, *pallier*, s. m., parleur,
celui qui parle de telle ou telle ma-
nière :

Honestes ort e continens
E beaus *parliers* e de bon sens.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 12761, Michel.)

Sage e vezié e bons *parliers*.
(*Id.*, *ib.*, II, 18453.)

Plains de grant sons et bons *parliers*.
(*Parton.*, 216, Crapelet.)

Et Herviou est moult fel et orgueilleous *parliers*.
(*Gui de Nant.*, 347, A. P.)

Molt est beaz *parliers* et cortois.
(*Durmars le Gallois*, 11148, Stengel.)

Accointables et biaux *parliers*.
(*Rose*, *Yat. Chr.* 1858, f° 12^b.)

Saige, cortois et bel *parlier*.
(*J. BRETEL*, *Tourn. de Chauvenci*, 2958, Delmotte.)

Lors respondi li quens de Tripole, qui
estoit li plus grant sires d'aus tous et li
plus biaux *parliers*. (*Chron. de Rains*, c. IV,
L. Paris.)

Frans et cortois et beau *pallier*.
(*Poët. ms. avant 1300*, t. I, p. 270, Ars.)

Manoit ça en arriere
En moult biel lieu uns chevaliers,
Qui par coustume iert biaux *parliers*.
(*J. DE CONDÉ*, *dou Cheval. a le manche*, 26, Scheler.)

Biaux *parliers* soies viers t'amie
(*Jacq. d'Am.*, *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kœrt., v. 1316.)

C'est li mains orgueilleux et li plus beaux *par-
liers*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 14156, Charrière.)

Car biaux estoit, jones et sages
Et biau *parlier*.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. elle garda une femme
d'estre ares, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 339.)

Le roy Henry d'Engleterre estoit le plus
doux, le plus amiable et ly plus biaux
parliers et le plus saige prinches qu'il eust
oncques veu ne ouy parler. (1422-1430,
Troubles à Tournai, ms. appartenant à M.
A. de La Grange.)

Hardi pricur soiez tousdiz,
Humble *parlier*, mais pou creigniez.
(*Liv. des cent ballad.*, xc, Queux de St Hilaire.)

Homme bien amoderé et doulx *parlier*.
(*G. CHASTELL.*, *Chron. des D. de Bourg.*, II,
13, Buchon.)

— En particulier, avocat, discoureux :

Comment li *parliers* doit commencer son
conte. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 505, Cha-
baille.)

Ce (la rethorique) est la lumiere des
parliers, c'est li enseignemens des diteors.
(*Id.*, *ib.*, p. 9.)

Par le vive voix de Hadier son *parlier*.
(1353, *Ch. de St Lambert*, n° 707, Arch.
Liège.)

De livrer un *parlier* a celui qui le de-
mande. Item, se aucuns ne trueve en jus-
tice qui sa parole li die, que ladicté jus-
tice soit tenue de livrer a celi homme
qui sa parole li die, parmy saire compe-
tent, a frais de cely a cuy le justice donrat
cely *parlier*. (12 déc. 1355, *Loi nouvelle du*

prince évêque de Liège, Paweilhars, A, n° 72, Arch. de l'Etat à Liège.)

Et si ne permit qu'aucun rendist raison de sa vie, sinon de sa propre bouche..., sans aucun *parlier* ny advocat. (GEORGE DE LA BOUTIERE, *Suelone*, p. 227, éd. 1569.)

— Adj., qui parle bien :

Moult estoit frans, humles et larges,
Gens, *parliers* et cortois et sages.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 22^r.)

A la cour deux menestriers
Avoit et jolans et *parliers*.
(*Ysopet-Avioune*, Fab. III, Robert.)

Ou Perche estoit en .i. vilage
Uns enfans de petit aage ;
Parliers et enjoez estoit,
Si com l'aage le portoit.

(J. LE MARCH, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 8^r.)

Affiert bien que soit chevaliers
Dous et humbles et peu *parliers*.

(BAUDOUIN DE COMBÉ, *dou Baceller*, 99, Scheler.)

— Dans un sens défavorable, subst. ou adj., grand parleur, bavard, médiant :

Molt estes orgueilleus et vilains *parliers*.
(*Artur*, Richel. 337, f° 256^r.)

Felon *parlier* et vilain
M'ont fait de lui desoverer.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 253^r.)

Quant tu i viens ne fai l'irous,
Le fol *parlier* ne l'envious.

JACO. D'AMIENS, *Art d'Amour*, ms. Dresde, Kœrt., v. 1324.)

Uns siens sers fel et *parliers*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 18^r.)

Cestuy Martin fut un grand homme, maigre, bien representant, et de condition grand *parlier*, et fort grand venteur. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

— Fém., *parlière*, subst. ou adj., dans un sens favorable ou défavorable :

Mult fu large et bele *parliere*.
(WACE, *Brut*, 9892, Ler. de Liney.)

Ele respont, qui fu feme *parliere*,
E qui bien le sot estre e mençongiere.
(*Ger. de Rossill.*, p. 362, Michel.)

Boche *parliere*, boche fole.
(G. DE COMCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 117^r.)

Trop ert *parliere* et de put estre.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, 11, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, V, 143.)

Elle est femme de grant bien, sire,
Et po *parliere*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 536.)

— Adj., avec un nom de chose, éloquent :

Romains a le langue legiere,
Quant ele est ointe, est bien *parliere*.
(RENCLUS DE MOULIENS, *Carité*, XIX, 1, Van Hamel.)

Un ambassadeur de la ville d'Abdere, apres avoir longuement parlé au roy Agis de Sparte, luy demanda : Et bien, Sire, quelle responce veus tu que je rapporte a nos citoyens ? Que je t'ay laissé dire tout ce que tu as voulu, et tant que tu as voulu, sans jamais dire mot : voila pas un taire *parlier* et bien intelligible ? (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, f° 183^r, éd. 1588.)

— Qui a rapport à la parole :

Les autres (sciences) sont *parlières*, qui enseignent les langues, le parler, et le raisonner. (CHARRON, *Sagesse*, l. I, ch. LVII, p. 290, éd. 1601.)

Sur la fin du xv^e siècle, *parlier* était tombé en desuétude, témoin cette remarque de Pasquier :

Tout de ceste mesme façon s'est il dispensé plusieurs fois (Montaigne) d'user de mots inaccoustumez, auquels, si je ne m'abuse, malaisement baillera t il vogue : gendarmier pour braver, abrier, pour mettre a l'abry ; silence, *parlier*. (EST. PASQ., *Lett.*, XVIII, 1.)

Au dix-huitième siècle, J.-J. Rousseau et d'Alembert ont employé *parlier* comme adjectif.

Nom propre, *Parlier*.

2. **PARLIER**, v. a., achever de lier, d'attacher :

Elle estante en paix pignoit et ornoit son chief, ... et ne l'avoit encoire acoustré que a demi quandt ung herault lui dist que Babiloine rebelloit contre sa seignourie. Celle, arguee de ches nouvelles, ne *parlia* son chief, ains jetta son pigne par terre, arma son corps. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 72^v.)

PARLIRE, *perlire*, v. a., lire entièrement, achever de lire :

Quant ces constitucions furent *parleues* souvents fois par grant diligence, des cardinals approuvees, fist son decret iceluy pape. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phel. le Bel, XXII, P. Paris.)

Renart de par le roi bailla
Une letre et il le puira
Son capelain tantost a lire.
Quant l'ot *parluite*, si souspire
Li capelains.
(*Renart le nouvel*, 3641, Méon.)

Et quant li clers ot *parleu* les lettres, messire Goffroy se leva en estant. (*Liv. de la cong. de la Morée*, p. 66, Buchon.)

Sont les dites lettres *parliettes* per devant les conseil de Fribor. (1429, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois, n° 733^r, f° 270.)

Le 29^e jour du mois d'aoust veismes et de mot a mot *perleusmes* unes lectres du roy, saines et entieres. (1435, *Ord.*, XVIII, 500.)

On *parleut* les sept psaumes. (*Mém. de P. de Fémin*, an 1422, Soc. de l'II. de Fr.)

Le mandement *parlieut*, bien le sot deviser.
(*Gestes des ducs de Bourg.*, 5736, Chron. belg.)

Lors, musatif, je *perlis* et pervoy
Ceulx qu'ont parlé, Viorge, de ta haultesse.
(EST. DAMIEN, *Ep. du Chev. Gris à la Ste-Vierge*.)

— Absolument :

Quant l'eveske out *parleu*,
De grant pités s'est esmeu.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1507, Koch.)

Brienne apres prenoit l'office de lire et *parlisoit* jusques au vespre. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 23^v.)

Car comme pour legere ils disoyent lire,

aussi ne firent point de difficulté de dire *perlire* ou *parlire* pour perlegere. (H. ESTIENNE, *Precell.*, p. 197, Feugère.)

— Réfl., être lu :

Avons fait adjuent et ordonné eis lettres de nostres quatre banderes, qui se *perliesent* chascun an a la saint Johan. (1407, Arch. Fribourg, *Aff. de la ville*, n° 322.)

En Belgique, les enfants qui épellent leur croisette, autrement dit leur abc, finissent ordinairement leur alphabet en disant : Croisette *parleuette*. *Parleuette* est une altération de *parleue*, produite par l'influence de la finale de croisette.

PARLIVRE, v. a., achever de livrer :

Neantmoins si durant le temps dudit terme, ledit vendeur avoit commenché a livrer, ou l'acheteur a payer, n'est requis pour le surplus les consignation et signification, ains peut contraindre a *parlivrer* ou parpayer. (1569, *Coutumes de la ville de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bockillet, p. 129.)

PARLIZ, s. m., parole :

Parliz, parole. (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et glossaires Ilebreux-Français*, 1878, p. 38.)

PARLOIER, *palloier*, v. n., parler :

A Saint Valeri longuement
Sejornarent por avoir vent :
As barons a mult ennoié,
Puiz ont a couvent *palloié*
Que la chasse Saint Valeri
Mistrent as chans sor un tapi.
(WACE, *Rou.* 3^e p., 6457, var. Andresen.)

Beauce, Perche, *parloyer*, parler avec affectation ridicule.

PARLOIGNANCE, *-oingnance*, s. f., retard :

Eudes de Chasteau Rouo vint
Tost apres sans grant *parloingnance*
Legat de par le pape en France.
(GUIART, *Roy. lign.*)

PARLOIGNE, *-longne*, s. f., retard, délai :

Princes royaulx, priez par bon tallent
Pour le bon duc ; car, sans moult grant
[*parlongne*,
En vos consaux de duc ares tallent :
Affaire eussions du bon duc de Bourgogne.
(CHRIST. DE PIS., *Ballad.*, 42, t. I, p. 257, A. T.)

PARLOIGNIER, v. a., priver :

Sarre, vostre fille a bandon
Voil que a femme me dongiez
E que ja ne m'on *parloigne*.
(*Vie de Tobie*, Richel. 19523, f° 137^r.)

PARLOIR, s. m., ce qu'on dit dans une assemblée :

Ung villain de mauvais usage
Ne croit jamais de bon couraige
Aux bons prescheurs n'a leur *parloir* ;
Il dist : C'est pour le nostre avoir.
(*Des Villains, villenniers, vilnastrs et doubles vilains*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 74.)

PARLOIRE, *parlouoire*, s. f., lieu d'assemblée publique :

Je despite la diablerie de Saulmur,... de Poitiers avecques leur *parlouoire*, en cas qu'ilz puissent estre a vous parragonez. (RAB., *Quart livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

PARLONGIER, v. a., prolonger, allonger :

Que vos iroie je plus *parlongant* la parole ? (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 93^a.)

— Continuer :

Mes pour escrire li autres choses coment furent faites, furent arrestees et *parlongiez*, dont maintenant est temps et hore de dire les vittoires et les faiz del devant dit Robert. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, IV, I, Champollion.)

PARLONGNE, voir PARLOIGNE.

PARLOUOIRE, voir PARLOIRE.

PARLUR, voir PARLEOR.

PARLURE, voir PARLEURE.

PARMAIGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMAIGNAUBLEMENT, voir PARME-NABLEMENT.

PARMAILLE, voir PALMAIL.

1. **PARMAIN**, *permein*, *pormain*, s. m., espèce de poire :

Cooinz, *permeins*, pesches e fies,
E alemandes e alies,
E autres fruiz assez plusurs.

(*Vie de St Giles*, 1925, A. T.)

Puis voudrent il murtrir la dame et herber,
.i. grant present de pomes li firent aporter,
Pormain et d'autre chose furent anvenimé.

(*Parise*, 1719, A. P.)

Chastaignes, coinz, figues, vinetes,
Pesches, *parmaines*, ou alietes,
Nefles entees, ou framboises,
Beloces d'Avesnes, jorroises.

(*Rose*, 8253, Méon.)

Puis li presente le pichier,
Et les *parmaines*, et le biel fruit.

(*Du Prestre et du chevalier*, 894, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 76.)

Poires, et pumes, et *parmaines*,
A mis ou cor d'une touaille.

(*Id.*, 878, p. 75.)

De char, de vin et de claré,
Et de pevrées,

De fruit, de nieles et d'obles
Et de *parmainz*.

(*De Richaut*, 455, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 52.)

Pour avoir poires d'angoisses ou de *parmain*... entez les en franc meurier. (LIEBAUD, *Mais. rust.*, III, 18, éd. 1658.)

2. **PARMAIN**, s. m., lendemain :

Mais il fiancent al *parmain*

Si facent les noces demain.

(*Durmars le Gallois*, 14885, Stengel.)

PARMAINABLE, voir PARMENABLE.

PARMAINABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMAINDRE, *per.*, v. n., subsister, rester, persévérer :

Porquet il en cele duretie et en cele increduliteit *permessient*. (*Fragm. de Valenciennes*, p. 13, Koschwitz.)

Li quers acertes d'eals nen esteit fermes od lui, e ne *parmistrent* el covenant de lui. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, LXXVII, 37, Michel.)

Un Deu est e serate fud e *parmaindrat*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 206, Wright.)

Virgine *parmist* e parmaindrat.
(*Id.*, *ib.*, 1515.)

Mais bien vous saurai le voir aprendre,
Si vous i plaist a entendre
Comment dui cuer a un se tienent,
Sanz ce qu'ensemble ne *parmenent*.
(CHRIST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 41^d.)

Il ne *parmanuit* mie senz muance. (*Greg. pap. Hom.*, p. 47, Hofmann.)

Si en vostre malice *parmaindre* volez.
(*Rois*, p. 41, Ler. de Lincy.)

Permain tu encor en ta simplicité ?
Beni Deu, e si muer. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 451.)

Por ceu qu'il en humiliteit *permanut* quant li altre trabucharent par orgoil. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 58 v°.)

S'en ches dous amours ne *permaint*,
Il porte son destruiement.

(RENCLUS DE MOULIENS, *de Carité*, XLII, 8, Van Hamel.)

Pour chou ke toutes ces choses *permaingent* fermes et nient blescies. (1228, *Lois de Goy*, p. 83, Tailliar.)

Tous tans fus vierge et vierge *parmanras*.
(*Priere a N.-D.*, Richel. 15212, f° 127 r°.)

A peine sera aucuns qui entre les deliz dou siecle *parmaine* sanz vice. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 460, Chabaille.)

Et uns autres encore sunt
Qui junes et aumosnes funt
Et *parmagnent* en oreison.

(*Chastoiement d'un pere a son fils*, Prol., 153, Biblioph. fr.)

Ke ches choses *parmainent* fermes et estaules. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 9 r°.)

Et ceste division *parmanit* jusques a ceste presente journee. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 192^a.)

PARMAINGNAUBLEMENT, voir PARME-NABLEMENT.

PARMAINNAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMAINTENEUR, *per.*, s. m., celui qui maintient, qui soutient constamment :

Duquel (ordre), vous estes continueur et *parmainteneur*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 149, Buchon.)

Estre bras deffendeur de l'Eglise... *parmainteneur* de sa liberté. (*Id.*, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 431, Kervyn.)

PARMAINTENIR, verbe.

— Act., maintenir complètement,

soutenir, entretenir, garder constamment, continuer :

Et le matin l'assaut *parmaintenrons*.

(*Gaydon*, 4479, A. P.)

Or vous pri jou pour Dieu
Que loiaument *parmaintenes* toudis
Loial amour.

(COLART LE BOUTHILLIER, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. arlés.*, p. 138.)

Et se doit li censiers l'ortillage dudit courtil *parmaintenir*. (1379, *Bail du grant jardin des maiades*, Arch. mun. Douai.)

Qu'ilz lui vousissent aidier a *parmaintenir* sa guerre. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 44 r°.)

Pour son estat tenir et aidier a *parmaintenir*. (*Id.*, *ib.*, I, 418, Luce, ms. Amiens.)

Et laisserent en Auberoce, pour le ville *parmaintenir*, monseigneur Alain de Sinefroide. (*Id.*, *ib.*, III, 292, Luce, ms. Amiens.)

Et que l'entretenement de noz pais et seigneuries, tant au faict de la marchandise qu'autrement, puisse estre *parmaintenu*, et l'estat d'un chacun demourer en son entier. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 7, Michaud.)

— Réfl., continuer à se conduire :

Et eurent avis et conseil comment il se *parmaintenroient*. (FROISS., *Chron.*, II, 318, ms. Amiens.)

— Continuer à se faire :

Et ainsi par nous, nos hoirs et successeurs, tant d'une partie comme d'autre se devera faire et *parmaintenir* a perpetuiteit et par le moien et acort dessus dit. (1395, *Cart. de l'abb. St Medard*, Rouge livre, f° 261 v°, Arch. Tournai.)

PARMANABLETÉ, voir PARMENABLETÉ.

PARMANAIBLE, voir PARMENABLE.

PARMANANCE, voir PARMENANCE.

PARMANAVLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMANDER, v. a., mander :

Quant il (le roi) voit ke il ne se puet souffire a tant de gent comme il a amenes avec soi, si *parmaude* tous chiaus qu'il a laissies. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 21^a.)

PARMANIR, *per.*, v. n., demeurer, durer, subsister :

Il unkes ne puent innocent *parmanir*. (*Mor. sur Job*, Richel. 24764, f° 2 r°.)

Mais non pourquant c'iert grant damagez
Se vous et cis vostre barnagez
N'avez a *parmanir* confort.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10^d.)

PARMANOIR, *-mnoir*, *per.*, v. n., subsister :

Cui Deus eslit a *parmanoir*

E al regne del ciel avoir.

(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 80 v°.)

Ledit accord doit demorer a tousjours mais entre les parties et *parmanoir* selonc

ment sauf me justice et me signourie. (1256, *Cart. de l'abbaye St-Médard*, Rouge livre, f° 96 r°, Arch. Tournai.)

Quitte et outroie... *permainnaublement*. (1259, *Vente*, Preuv. de l'Hist. de Bourg., t. II, p. xxiii.)

Permainablement a toz jors. (1262, *Lett. de J. de Joinv.*, Coll. de Champ., vol. 152, pièce 47.)

Permainnaublement. (*Ib.*, pièce 90.)

A tenir *parmainnaublement*. (1262, *Lettre de l'év. de Langres*, Lecey, Arch. Haute-Marne, G 54.)

Permainnaublement. (1264, Acey, boîte 16, cote 3, Arch. Jura.)

Demeure a l'église *permainnaublement*. (1267, *Cart. d'Auchy*, p. 214, Betencourt.)

A tenir ceste pais *parmainnaublement*. (1270, *Accord*, etc., Doc. hist., t. III, p. 455.)

Parmainnaublement. (1274, Theuley, Arch. H.-Saône, H 814.)

A tousjors *parmainnaublement*. (1277, Arch. S 4947, pièce 1.)

A tenir *permeignablement*. (1280, *Ratific. de privil.*, Moreau 870, f° 53 v°, Richel.)

Parmainnaublement. (1280, Ev. de Langr., Arch. H.-Marne, G 30.)

U pais est *parmainnaublement*.

(*Les Vers de Job.*, Ars. 3142, f° 166°.)

Qui vit *permainnaublement*. (*Bible*, Maz. 684, f° 190°.)

Tuit cil qui honor leur portent et les aorent seront tormanité *parmainnaublement*. (*Vie saint Blaise*, Richel. 988, f° 54°.)

A toz jors mais *permainnaublement*. (1311, Acey, Moreau 220, f° 81, Richel.)

A tenir *parmainnaublement*. (1315, *Lett. de J. de Joinv.*, Richel. 12764, p. 82.)

Outroier *permeignablement*. (Sam. ap. Purif. 1357, Ch. des comptes de Dole A 179, Arch. Doubs.)

Perpetim, *permainnaublement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PARMENABLETÉ, -ed, -et, -eit, *parmenableté*, *parmanableté*, *parmenavletet*, *permanavleteit*, s. f., durée constante, éternité, stabilité :

Ne serai esmout en *parmanabletet*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxix, 7, Michel.) Var., *parmanableted*.

Gieres icil exploiterent meismes del empirement de lur contreie, ki al estage de sa *parmanableteit* de l'une partie de son destruisement plus fermement est restoreie. (*Dial. de S. Greg.*, p. 137, Foerster.)

Assi cum delivret do nostre muavleteit summes ajunt a sa *parmanavleteit*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 20, Hofmann.)

Li semblance de *permanavleteit*. (*Ib.*)

Li reis l'ai par sa chartre tut ainsi konfermé, Otreié en almons, en *parmanableté*. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 31 v°.)

Com uns examplaires de *permanavleteit*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 42 v°.)

Beneiz seit Deus li tut puisanz,

Par ki tute rens est vivanz,

Pere de *parmanableté*,

Ki sun pople ad revisité

E ad esprituellement mis

En la joie de parays.

(*Evang. de Nicod.*, 1^o vers., 2009, A. T.)

En *parmanableté* tu parmain vierge. (*Psaut.*, ms. Berne 697, f° 58 r°.)

Je veil que toutes ces choses soient fermes et estavies en *parmanabletet*. (1241, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 190 v°.)

Et leur linage en *parmenavletet*. (*Carte de la halle des dras de Valenciennes*, Cellier.)

De la *parmegnableté* parole si con tu viaus. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 52°.)

Parmanableté de foi. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 341, Chabaille.)

Sire, merci, por vostro amor

Por qui es *parmanableté*.

(*Signes du Jugement*, Richel. 19132, f° 25°.)

Abstinenç et honestes et *parmanabletes* refraignent les mauvaises volentes de gloutenie. (*Mor. des philos.*, Richel. 375, f° 31°.)

PARMENAL, *permenal*, adj., permanent :

Or sont en joie, en gloire *parmenal*.

(*Aleschans*, 586, Jonck., Guill. d'Or.)

A donnei a l'abbé et au couvent de la Charitey, en aulmosne *permenal*... .xiiii. biches de froment. (1255, *Cart. de Neufchâtel*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 76 r°.)

PARMENALMENT, *parmingnalment*, adv., perpétuellement :

Nuns n'est *parmingnalment* sens partie de mal. (*Dial. anime conquereitis*, ms. Epinal, Bonnardot, Arch. des miss., 3^e sér., I, 280.)

PARMENAMMENT, -anment, -anment, *per.*, adv., perpétuellement, éternellement :

Por ceu k'il soit ses sers *permenamment*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 25, Hofmann.)

Par ceu ke nostre nature est fermeie en lui *parmenamment*. (*Ib.*, p. 67.)

Il te loerunt *permenamment*. (*Ib.*, p. 90.)

Ke nos soiens osteit de la vision de Deu et departit *permenamment* de si merveilleuse gloire. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 95 r°.)

De tant sormument eles totes les corporeils et totes les espriteiz mananz *permenamment*. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 135 v°.)

An cui sunt *permenamment* les raisons de totes les choses ke temporellement avienent. (*Ib.*, f° 136 r°.)

PARMENANCE, *parmanance*, -anche, -eance, s. f., durée constante, éternelle, constance inébranlable :

Deu loeront, e sa puissance

Qui en si ferme *parmanance*

L'unt fait ester e maintenu.

(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1883, Roq.)

Trois manieres sont de constance, ce est a dire de *parmanance*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 309, var. Chabaille.)

Quant il virent la *parmanance* de Pierre et de Jehan qui ont prouvé qui n'estoient mie letré. (*Bible*, Maz. 684, f° 344°.)

Parmanance est ferme establites de corage

qui se tient en son proposément. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, f° 31°.)

Les parties de vigueur si sunt hardemenz, fiance, seurte, *parmanance*. (*Ib.*, ms. Chartres 620, f° 9°.)

Parmanance est tieus que l'en doit estre d'une maniere et d'un semblant et en povreté et en richesces. (*Ib.*, f° 11°.)

De *parmananche*. *Parmanance* est teus que l'en doit estre d'une maniere et d'un semblant autresi en povreté come en richesces. (*Ib.*, Richel. 25247, f° 82 r°.)

Mot conservé dans la langue moderne sous la forme *permanence*.

PARMENANT, adv., toujours :

Corune d'or aureit el ciel a *parmenant*.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., 195, Hippeau.)

Li misericorde Nostre Signor est des *parmenant*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 60 r°.)

PARMENANTÉ, -eit, s. f., éternité :

Si nos ne voiens aucune chose de la *parmenanteit* en nostre pansé. (*Greg. pap. Hom.*, p. 77, Hofmann.)

PARMENAVLE, voir PARMENABLE.

PARMENAVLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMENAVLETET, voir PARMENABLETÉ.

PARMENER, *per.*, verbe.

— Act. mener, conduire :

Et il *parmena* el desert ceus filz Israel. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 95 v°.) Lat., perduxit.

Et ad le gloire... nous *parmanes*. (*Ib.*, ms. Berne 697, f° 45 r°.)

Et les *parmaneeche* a le vie eternal. (*Cartre de la Frairie des Halles de dras de Valenciennes*, Cellier.)

Les repantanz recoiz et les asoulz de tous leurs pechez, et les *parmaines* a la clarté de la gloire. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 266°.)

Por plus raisnablement avant *parmener* le conte. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 39°.)

Lors est Joseph mené en Egipt, et Putiphares le seneschal Pharaon lui achata des Hismaelistiens, as queux il est *parmenez*. (*Bible*, Genèse, chap. xxxix, vers. 1, Richel. 1.) Lat., A quibus perductus erat.

Donc Basile desrompi l'escript et *parmena* l'enfant a l'église, et le fist digne d'oir le saint mistere. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 49°.)

Ains prens cela que nature m'amaine,

Et en terre corrompre le *permaine*.

(MICHAULT, *Compl. sur la mort de la C. de Charrois*, p. 146, éd. 1748.)

Or leur doint Dieu faire telle chose

Qu'en paradis il les repose,

Auquel lieu il les *permaine*,

Qui crea nature humaine.

(*Les Ditz et ventes d'amours*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 223.)

— Fig., mener, passer :

Parmener vie dissolue. (1409, Arch. JJ 162, pièce 267.)

— Réfl., venir, se diriger :

Dictes luy donc qu'en tel lieu *se parmaine*.
(O. DE S. GZL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 5^a.)

PARMENGABLE, voir PARMENABLE.

PARMENOIR, voir PARMAOIR.

PARMENTE, voir PALEMENTE au Supplément.

PARMENTERIE, voir PAREMENTERIE.

PARMENTIER, voir PAREMENTIER.

PARMENTIR, *per.*, v. n., mentir complètement :

Par Deu, Bertran, vos *parmenteis* mult bel,
Mais n'i aurai avant talent novel.
(CONON DE BRTHUNE, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. artés.*, p. 407.)

... Vos *parmenteis* molt bel.
(*Id.*, *ib.*, Tarbé, *Chans. de Champagne aux xiii^e et xiiii^e s.*, p. 37.)

.. Vos *parmenteis* molt bel.
(*Id.*, *ib.*, ms. Berne 389, f° 2 r°.)

PARMENTIS, s. m., p. é. parement ?

Coitils et *parmentis*. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARMERVEILLIER, -*villier*, *per.*, verbe.

— Act., s'étonner beaucoup de :

Oultre ce, ledit conseil s'en est parfondement pourpensé, *parmerveillant* tres entièrement comment le roy de France a receu ou voulu recevoir les appeaux du conte d'Armignac. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charl. V, xx, P. Paris.)

— Réfl., s'étonner extrêmement :

Car mult *parmervillié se sont*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 321^a.) Hippeau, v. 3077, *parmervillié*.

PARMESIN, adj., parmesan :

Et y estoit une montaigne toute de fromage *parmesin* gratté, sur laquelle demouroient des gens qui ne faisoient autre chose que faire croysetz et ravyolles, qu'un cuysoit en bouillon de chapon : et puis on les jettoit de la embas, et qui plus en prenoit, plus en avoit. (A. LE MAÇON, *Trad. de Boccace*, 8^e Journ., 2^e nouv., f° 180 v°, éd. 1545.)

PARMESLER, -*meller*, v. a., mêler, réunir :

Einsi li fins de cest mont ja *est parmelais* avec lo commencement del seclé qui est a venir. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 257, Foerster.)

PARMESLURE, -*mellure*, s. f., mélange, réunion :

Et meismes les tenebres de ses remaisilles ja tresluisent par une *parmellure* des choses spiritueilles. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 257, Foerster.)

PARMETIER, voir PAREMENTIER.

PARMETRE, -*ette*, *per.*, verbe.

— Act., mettre, donner :

Car il estoit bien mestiers et est encore que votre secours venist, si comme nous vous avons meintes fois mandé, e vous savez bien quel conseilz vous i avez mis, ne vous ne li pourrez *parmettre* par aventure quant vous voudriez. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anj.*, Arch. Bouches-du-Rhône, 365.)

Et commanda que a l'endemain on *parmesist* tout a l'espee et le ditte ville en feu et en flame. (FROISS., *Chron.*, IV, 412, Kerv.)

A cet escrit vuilles donques *permettre*
Ta blanche main : l'ennemy lit la lettre
De l'ennemy, la miene vient d'almer.
(ROUS., *Franc.*, III, Bibl. elz.)

— Réfl., se mettre :

Tant se *parmist* (Salomon) estre soumis aux vanitez des femmes, et tant se adonna a vivre avec elles en adultere que pour complaire a l'une d'elles tomba en ydolatrie. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 36 r°.)

— Se remettre, s'abandonner :

Nous *nous recomanderons et permettrons* a la sagesse de Dieu, a ce qu'elle nous conduise droitement. (CALV., *Instit.*, I, I, c. xvii, éd. 1561.)

PARMI, -*my*, -*mei*, -*mey*, -*mé*, -*moy*, *per.*, adv., par le milieu, au milieu :

Vient a Bernart, sel fiert emmi le vis,
.iiii. des dens li a brisié *parmi*.
(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f° 21^b.)

Et cil qui pis ou de moi ou de ti
Le fera, oncles, savez je vos di ?
Li esperons li soit coupes *parmi*
Pres du talon, au branc d'acier forbi.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 145, P. Paris.)

Demostra Dius par signes qu'il se feroit cremir,
Car l'air convint muer et la tere croissir,
Le firmament croler, la mer *parmi* rougir.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 375, f° 164 r°.)

La clarté *parmi* outrepasser.
(*GERV.*, *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 83 v°.)

Parmi outre le cors est l'ensengne passee.
(*Gaufrey*, 3015, A. P.)

Et je veu et promet au fort roy couronné
Qu'ancois que vous l'aies demi arpent porté
Vous en auray je si absols et confessé
Qu'a luy vous rendray pris ou *parmi* tronçonné.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 65 r°.)

Aymont ferit le conte
Tres *parmi* ens le corps.
(*Girart de Ross.*, 1770, Mignard.)

— Au travers :

Et si doivent estre li traus si petit c'on ne puist nient keir *parmi*, et ausi bien as vieses que as nueves. (*Liv. des bans et ordonn. de Tournai commencé en 1275*, ms. Tournai 215, f° 18 v°.)

— Prép., au milieu de, à travers :

Parmi cel host funt mil grailles suner.
(*Rol.*, 700, Muller.)

Parmi Bondies acoillent lor chemin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 90^a.)

Lores a sa veie aquelle
Parmé la tere de Sulie.
(*Vie de S. Alexi*, 299, Romania VIII.)

Passa *parmi* la cité de Chartres. (FROISS., *Chron.*, VI, 21, Luce.)

Une nef chargie de fuerre avoit rompu a venir contre et *parmy* le dicte trappe. (*Comptes d'ouvrages de février 1445 à mai 1446*, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Dans toutes les parties de :

Il commanda que a l'endemain au plus matin il fuissent tous *parmi* son host appailllet. (FROISS., *Chron.*, V, 5, Kerv.)

— Sur :

Grant cols li donet *permy* le hiaume agu.
(*Les Loh.*, fragm. Châlons, v. 60, Bonnardot.)

— Durant :

Et dura (le siege) *parmy* cel estet tout jusques a le saint Remy. (FROISS., *Chron.*, IV, 356, Kerv.)

— Avec :

Si fist on le garçon partir, et li fu dit qu'il avoit bien fait son message, et qu'il se mesist hardiement au retour, il ne trouveroit point d'empieceement, ensi qu'il fist, et retourna au plus tost qu'il peut *parmi* raison. (FROISS., *Chron.*, VII, 308, Kerv.)

S'en revient *parmy* l'espee traicte, et luy donne tel coup que sus la senestre espaulle luy rompt les mailles du haulbert, et luy coulle l'espee jusques aux os gros, et la fait tumber a terre. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 21, éd. 1533.)

— Par :

Et tant vilain *parmi* la gole pris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98^b.)

Que lo sanc rent *parmi* la poche.
(*BEN.*, *Troie*, ms. Naples, f° 12^a.)

Cil en devoient apanre lo droit que nos avons an ces choses et estanz devandiz que nos volons faire, et lo droit que li rois i a ainsinc *parmé* les raisons que chacuns de nous metra avant. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 190^b.)

Et Do l'a maintenant *parmi* la main combree,
Que ele avoit plus blanche que n'est noif sus
[geles.
(*Doon de Maience*, 3674, A. P.)

Quant li rois fu certefies et informes de tous les erremens et condicions dou prince Guillaume et de son pays, *parmy* son conseil si s'accorda de faire le mariage de son fil avec la fille dou prince Guillaume. (*Liv. de la Cong. de la Moree*, p. 212, Buchon.)

Parmy le conseil et enhort qu'il eut de messire Robert d'Artois. (FROISS., *Chron.*, I, 412, Luce.)

— Moyennant :

Se le rendirent a ostage (la maison) *parmi* .viii. s. (*Chirogr. de 1260*, Arch. mun. S. Quentin, liasse 24, n° 42.)

Parmei les vintecinc sous devant dis. (25 nov. 1262, Bibl. Verdun 160 provis.)

Parmi restor souffisant que je leur en ferai. (1266, *Cart. de Fiervaq.*, Richel. I. 11071, f° 11 v°.)

Et *permy* ceu li doit il faire. (1272, *Coll. de Lorr.*, 983, n° 4, Richel.)

Permoy .vii. s. de cens. (1286, *Cart. de S. Vinc.*, Richel. I. 11025, f° 22.)

Et *parmi* ces choses nous quitons les dits abbes et convent... de toutes gists de nous et de nos castelains. (1288, *Cart. de l'abb. de St Médard*, Rouge livre, f° 71 v°, Arch. Tournai.)

Parmi l'ascensement. (1315, *Cart. de S. Magloire*, Richel. I. 5413, p. 100.)

Permé .xxiii. s. de boins petis tournois. (1321, *Coll. de Lorr.*, 971, n° 11*, Richel.)

Se celle pais il voloit tenir *parmi* l'amende que ordenee estoit audit Joffroit et a ses proismes. (1333, *Testam. de le pais et acord de Joffroy et de Jehan Pikait*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Cest accensement fait pour et *parmy* quatorze soulds parisis. (1353, Arch. S 164, pièce 3.)

Toutes ces choses sont baillies a un homme seculier *parmi* .c. livres qu'il en rend au dit commandeur. (*Reg. de l'hosp. de S. J. de Jer.*, Arch. S 5543, f° 47 r°.)

Si les laissa passer *parmi* ce trettie. (Froiss., *Chron.*, vi, 143, Luce.)

Et se (ce) *permei*, et ensi com si desous est devis, dobvons nous. (1409, *Hist. de Metz*, iv, 665.)

Moyennant et *parmy* ce que les diz religieux seront tenuz. (20 mai 1416, *Ch. d'Isab. de Bav.*, Arch. Loir-et-Cher.)

Cest appointement pleust aux parties et souverainement a ceulx de Lisle, Douay et Orchies, tant pour sauver les biens du plat pays que pour avoir marchandise son cours, et recouvrer des vins qui desja estoient faillis esdictes villes, *parmi* tant que quant il plairoit au roi et a monseigneur l'archiduc son fils, leur commander et appeler a son service, ils le feroient comme vrais et leauls subjects. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxcix, Buchon.)

Il conceut et delibera labourer a chose ardue et de grande importance, et emploia sa royale majesté *parmi* ce qu'il en fust requis a faire paix, finale alliance et union perpetuelle. (Id., *ib.*, ch. ccxvi.)

Moyennant et *parmi* ce qu'elle sera tenue faire wyder les Anglois entierement hors dudit pays de Bretagne. (Id., *ib.*, ch. ccxx.)

Messeigneurs en leur eschevinage ont donné ledit office de guette de nuit audit beffroi a Jehan Merel, menestrel, qui scet jouer de la pipette, a le tenir tant qu'il leur plaira, aux gages de xviii. livres et une robe l'an, *parmy* ce qu'il a fait serment d'en faire bien loyalment son devoir. (22 mars 1462, *Ordonn. de l'échevinage relat. aux fonctions du waille du beffroi d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 256.)

— Avec un part. prés., à condition de :

At donei... *parmei* .iii. d. paient de cens ches'k'an. (Vend. apr. s. Jacq. 1228, cathéd. de Metz, cens, Porte Moselle, Arch. Mos.)

Permey lou damaige randant. (Sept. 1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Parmi prenant des diz de chapitre, pour chacune charrete de grain qu'ilz amenant, un denier seulement. (1396, *Champarts de Beauce*, xxii, Arch. Loiret, Ste-Croix, 2° lay., B 9.)

Qu'il leur livreroit passage et habandonneroit vivres, *parmi* iceulx payant raisonnement. (Froiss., *Chron.*, VI, 366, Luce.)

Laquelle (Nogent le roy) fust assez tost conquise, et en yeut grant partie de ceulx qui le tenoient executes a mort, et les autres eschapperent, *parmy* paiaint grandes finances. (MONSTRELL., *Chron.*, II, 49, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Le seigneur des Querdes envoya haults et messagiers pour recouvrer sa vaisselle, *parmi* payant certaine somme de deniers, se recouvrera partie de sa perte. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxcvi, Buchon.)

Sur quoi fut accordé que ceulx de la langue franchoise seroient mis a ranchon, *parmi* payant le quart de leurs gaiges. (Id., *ib.*, ch. ccxix.)

Les .ii. pietons de Metz, a la priere et requeste des .vii. de la guerre, orent grace et ne furent point pendus, *parmi* randant ce qu'ils avoient prins. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

— *Parmi* que, à condition que :

Le seigneur des Pierre,... rendist le chasteau de Lille, et conduisit ses biens hors de la ville, *parmi* que les gouverneurs d'icelle lui payeroient trois mille escus. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxiv, Buchon.)

— *Parmi* tant que, à condition que :

Parmy tant que le payement, qui puis ces dis trespas en eskerioient, apries les devises en ces presentes lettres contenues acomplies, seroient et appartenroient, de la en avant, a nous et a no ditte eglise. (Juin 1382, *Cart. de Cysoing*, p. 306, Coussemaeker.)

Et demora adonc dus de Bretagne, *parmi* tant que, se il n'avoit enfans de sa char par loyauté de mariage, la terre apries son dechies devoit retourner as enfans Monseigneur Charles de Blois. (Froiss., *Chron.*, VI, 181, Luce.)

Et s'aloieroient a lui et li roys de Franche a yaux, *parmy* tant qu'il en seroient aidiet et confortet. (Id., *ib.*, I, 429, Luce, ms. Amiens.)

L'appointement fut concleu, tisseu et parachevé, *parmi* tant que pour supporter les despens et recouvrer les deniers, lesquels s'estoient exposez a l'occasion de cette guerre, les bonnes villes de Louvain, Bruxelles, Nyvelles et Leauwe paieroient la somme de deux cents mille. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxxi, Buchon.)

— *Parmi* tant, à cette condition :

Et *parmi* tant il doivent le dite dame Marien aidier en boine maniere sen pourfit a faire, en toutes les manieres k'il poront et saront, et de se markandise, et dou sien. (Juillet 1304, *Test. Dame Maroie Paissande et Jakemon, sen fil*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et *parmi* tant li dis mesires Jak, presens les dis eschevins, se tint pour contens et agrees de toutes missions, paines et labeurs faites. (10 fév. 1335, Fonds des testaments, Arch. Tournai.)

Il se mist et toute sa terre en l'obeissance dou roi d'Engleterre, et jura a demorer homs et feauls au dit roi, et *parmi* tant, il vint a paix as Anglois. (Froiss., *Chron.*, IV, 282, Kerv.)

Parmi tant, on les laissa paisievement partir. (Id., *ib.*, VI, 148, Luce.)

— *L'un parmi l'autre*, loc., l'un dans l'autre :

Li .x. cheval que cil de Mandres tienent valloient bien .x. lb. *les uns permei les autres*. (1337, *Coll. de Lorr.*, 114, f° 44, Richel.)

Valloient .lx. s. fors, *l'une permei l'autre*. (Id.)

— *Parmi... parmi*, moitié... moitié :

Sous le grant fourme de le sale .viii. pies de voirre *parmi* couleurs *parmi* blanc. (1294, *Trav. p. les chdt. du c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 2.)

— Y compris :

A Segneur Nicaise de St Nicolay .xx. s. pour .i. souplic, *parmi* .x. s. qu'il doit. (1^{er} octobre 1294, *Test. Maryen de Mons*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et fut la desconfiture desdits Engles nombree environ .ii. mil, *parmi* les prisonniers. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 359.)

Et avoient bien deux cens vassiaus *parmi* ceulx des pourveances. (Froiss., *Chron.*, III, 203, Kerv.)

Et fu sceu par leur escript qu'il avoient trouvet (sur le champ de bataille) onze chief de princes, *parmi* un prelat, mors. (Id., *ib.*, V, 74.)

A Enoul Hauvarlet, espissier, pour .xiii. los de vin bastart a lui achetez qui furent mis avec ledit vin de Rin, pour icelui adoucir et meliorer, au pris de .vii. gros le lot, sont, *parmy* .vi. gr. pour l'accat d'ung petit retrayoir ou ledit vin bastart fu mis. (1463, *Comptes de l'entrée de Louis XI*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, xix, 61.)

— S. m., milieu :

Il vit plusieurs chevaliers armez, et au *parmy* d'iceulx vit un preudomme. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. XLVIII, éd. 1488.)

Source d'eau douce au *parmy* de la mor. (*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 56 r°.)

— *A parmi*, à moitié :

Les ouvriers doivent prendre *a parmi* et rendre *a parmi* a la balance, sans nulz avantage. (1327, *Ord.*, I, 805.)

Wallon et Rouchi, *parmi*, à telle condition : j'li ai vendu m' n' habit, *parmi* qui m'en donnera un autre dé retour. Cette locution est plus usitée en Belgique que dans le pays Rouchi ; les avocats à Mons s'en servent même dans leurs plaidoyers : Il le fera paraître devant nous, *parmi* signification ; pourvu qu'il le fasse signifier. (Hécart, *Dict. Rouchi-Fr.*) Norm., le *parmi*, Pic., le *permi*, le milieu, l'entre-deux.

PARMIGNAUBLE, voir PARMENABLE.

PARMIGNAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMIGNAVLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMINGNALMENT, voir PARMENABLEMENT.

PARMONTER, *per.*, v. n., monter :

A mon signor servir a gré
Moult *permonta* en hault degré.

(GAUT. D'ARRAS, *Eracle l'Emp.*, Dinax, Trouv. ar.
tés., p. 199.)

Ainsi *parmontoit* Bertran, petit on le prisoit :
Tel se mocquoit qui petit le congnoissoit.

(CUEVELL., *B. du Guescl.*, Var. des v. 3624-3704, Char.
rière.)

— Infin., pris subst., action de monter :

Au *parmonter* d'un pui s'est Renaus escries.

(Ren. de Montaub., p. 104, Michelant.)

PARMORIR, *-urrir, per.*, verbe.

— Neutr., mourir :

Tu me suz pestre o vestir,
Dunt poieic vivre e chevir,
Mais ore muer sanz *parmurrir*
Ki de murrir ai grant desir.

(S. Edward le conf., 4014, Luard.)

Mort durable sanz *parmorir*
Li estov(e)ra tuz jorz suffrir.

(Dit du Besant, Richel. 19325, f° 103 r°.)

En la fin ne li valu mie grantment ne
profita tot li malissie qu'il avoit fait, quar
il en fu ocis par traïsons et perdi la vie,
mais ansois que il *parmorust* le fist ven-
gier de sa main meisme ses fiz Alixandres.
(Estories Rogier, Richel. 20125, f° 226°.)

Et si ne nye point que chevaliers ne en-
tendent a autres richesses et a souverain
estat d'onneur ; mais si je ne suis depeu
il tendent plus a povreté, prisons et servi-
tude et a violance. Et finalement tous par
ung *parmeurent* de la mort. (FERGET, *Mir.*
de la vie hum., f° 82 r°, éd. 1482.)

— Act., achever, tuer :

Quant il l'at commenchiet, le dyable le *permort*
Pour lui mettre a sa pilhe.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5773, Scheler,
Gloss. philol.)

PARMOUSTREE, s. f., inspection :

... Et doit rendre et payer, pour chescun
bonnier dou dit blet, as devant nommes
Willeume et Jehan, .xxviii. rasieres dou bon-
nier, de tel blet ke sunt les tieres aujour-
d'hui et esprovee, [sera] misse par deviers ledit
Willaume, quant il sera missones par
juste asay. (*Chirographe du diemenche de-
vant le jour St Pierre entrant aoust 1326*,
Willem Quartoul et Jehan son frere, Arch.
Tournai.)

PARMOYSIN, adj., au fromage parmesan ?

Tarte *parmoysine*. (*Off. claustr. de S.*
Oyan, III, Génin.)

PARMUABLE, *per.*, adj., changeant :

Les fleurs sont de telle nature et si *permu-*
able que quant elles sont frotees ou
eschauffees et desechees, elles perdent le-
gerement leur bonne odeur. (EVRART DE
CONY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 194°.)

PARMUER, *per.*, verbe.

— Act., changer complètement, échanger :

Que ledit past nous leur vuillons eschan-

gier et *permuere* a une certaine annuel et
perpetuel somme d'argent. (1337, Arch. JJ
71, f° 30 r°.)

Se il avoit que li teneurs *parmuassent*
leurs maisons hors de nostre terre. (1355,
Reg. du chap. de S. J. de Jerus., Arch. MM
28, f° 15 r°.)

Voudrons changer ou *permuere* leur capi-
taine. (8 sept. 1365, *Ch. de J. de Chalon*,
fls du c^{te} d'Aux., Arch. Yonne, Doc. hist.)

C'est grand inconvenient que ilz (les
princes) soient aisement *permuere* et tour-
nez ; ençois leur affiert estre fermes et
estables. (II. DE GRANCHU, *Trad. du Gouv.*
des Princes de Gille Colonne, Ars. 5062,
f° 73 v°.)

Raison veult que chascun tienne lieu a
soy mesmes sans estre *permué* contre son
gré. (BOUT., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 89^v, ed.
1486.)

Fay que mon cœur soit tout ardent

A toy amer et ton enfant

Par ardeur continue,

Et en vous priant et servant,

Contemplant et assavourant,

En bien mes maux *parmue*.

(*Romancero de Champagn.*, I, 47, Tarbé.)

Ne aucune chose des appartenances
d'icelles ne seroit par nous vendues, don-
nees, *permuées*, eschangoes, transportees.
(1451, *Ord.*, XIV, 174.)

Le second enseignement est que grant
nuysement s'ensuit de *parmuere* la diele
acoustumee. (*Regime de santé*, f° 50 r°, Ro-
binet.)

Nous vous requerons que veuillez re-
querre, de par nous, audit messire Hue
que, en nostre faveur, il veuille *permuere*
et laisser son dit terme et tour de servir a
icellui seigneur de Moinhoillon et prendre
le tour et terme de servir dudit seigneur.
(*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de*
Marg. d'Autr., t. II, p. 75, Soc. de l'H. de
Fr.)

Que Marcellus s'en ira en Campagne
pour *parmuere* les osts. (*La seconde Dec. de*
Fite Live, III, 19, éd. 1530.)

— Réfl., changer de demeure :

Ce sont les droix que prend le roy des
ribaulx a cause de mon office... sur cha-
cune femme de folle vie... Item, si elles se
partent d'un lieu et vont demourer en
aautre lieu en ceste ville, telle femme qui
ainsi se partira et *permuera* payer audit
roy, pour chascune permutation ung gros.
(*Grand registre de l'hostel de ville de Douai*,
X, f° 88, Arch. mun. Douai.)

— Neutre, être changé, permuter :

Si se cointy pour avoir plus bel corps et
plus gresle, et ne vestit que une cote dé-
fourée, et le froit fust grant, que lui *permu-*
a la couleur. (*Liv. du Chevalier de la Tour*,
c. cxx, Bibl. elz.)

Si puissions maniere trouver

Ensemble d'ung consentement

De l'ung a l'autre *permuere*.

(JACQ. MILLER, *Destruct. de Troye*, f° 83^v, éd. 1544.)

Et chis li otriat, qui volentier *permuere*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18307, Scheler,
Gloss. philol.)

Ensi sont *permuant*

De femme a benefiche.

(*Id.*, *ib.*, 35025.)

Comme il soit chose vraye que les per-
mutacions des benefices doyvent venir et

dependre de la volenté des prelatz, et
que entre les *permuans* ou regard de la
permutation ils ne doyvent avoir aucunes
convenances... (1474, *Stat. synod.*, ap. La-
lore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 110.)

PARMURRIR, voir PARMORIR.

PARNAGE, voir PASNAGE.

PARNAISIER, *pagn.*, adj. ?

Le maison Maroie *parnaisiere*. (*Cart. Alex.*
de Corbie, Richel. 2444, f° 269 v°.)

Le courtil Maroie *pagnaisiere*. (*Id.*, f° 298
r°.)

Le maison Colart dist *parnaisiere*. (*Id.*,
f° 370 v°.)

PARNE, *pasne*, s. f., t. de charpentier,
partie du comble d'une maison :

Maistre Nicole li puet sa maison descov-
vrir, por hierbreghier sor sa *pasne*. (*Ch.*
de 1215, Mém. de la Soc. litt. de Tournai,
t. XVII, 5.)

... Et si puet Jehans Affilles oster le
nueve machonnerie, ki faite est sur le
viese maniere si avant ke ploumee en-
saigne, et retraire le souveronde deviers
lui jusques a le *pasne* Rogier Derues.
(5 mars 1283, *C'est Jehan Affilles et Rogier*
Derues, Chirogr., Arch. Tournai.)

... Si a ciste maisons et cis hiretages
descure nomez .i. siege, et se voie a le
basse cambre, en firetage Jehan de Wa-
irelos, et si a Jehans Baine le moietiet a
le *pasne* et en l'estelec, par deviers lui.
(12 juillet 1289, *Jehans Danving*, Chirogr.,
Arch. Tournai.)

Et sur ches .iiii. pilers, une *pasne* aussi
grosse u plus. (Juin 1337, *C'est li gliseurs*
de St Quentin, Chirogr., Arch. Tournai.)

Fors de pel, de latte, et de placage en
desous les *pasnes*. (29 sept. 1392, *Cart. de*
Flines, cccxxii, Hautcœur.)

Le suppliant dist a Colart de Hamelet
charpentier que une *parne* qui mise estoit
en une maison n'estoit mie de valcur.
(1405, Arch. JJ 160, pièce 9.)

Quartiers de quesne servans a faire les
parnes de hault, montans, festes, lyens...
(1498, *Compt. faits pour la ville d'Abbe-*
ville, Richel. 12016, p. 113.)

Faire priser les combles desdites mai-
sons depuis les *parnes* en amont. (*Pièce du*
23 septembre 1507, Mém. de la Soc. des
antiq. de Pic., Doc. inéd., I, 489.)

Ung corbeau de grez portant le *pasne* du
comble d'un pignon. (1517, Béthune, ap.
La Fons, *Art. du Nord*, p. 145.)

PARNEGOCIER, v. n., terminer, ame-
ner à bien la négociation :

Estant ce soir retourné de France la
trompette que l'on y avoit despesché d'icy,
sans secretaire, je vous laisse penser et
juger par ce que vous aurez entendu
aujourd'hui, si ce est par faulte de vouloir
que l'on aye de ce coustel la de *parnegoc-*
ier, ou que gens y ayent presentement
auctorité y metent difficultez. (1558, *Pap.*
d'Et. de Granville, V, 215, Doc. inéd.)

PARNOMBRE, *pernombre*, v. a.,
compter jusqu'au bout :

Ele outroia et hot les devant dites barres,
les devant dites costumes, les devant dis

droits, et totes les aides perdues et *per-nombrees* nommeement. (1261, *Confirm. de vente*, Pr. de l'Hist. de Bourg., II, p. xxvi.)

Parnommer. To number throughly, count all through, reckon all over, tell all out. (Cocgr., 1611.)

PARNOMMER, v. a., nommer, déclarer :

Qui ne se feussent presentez ne comparus ne autre pour eux, et partant les *eussions* mis et *parnommez* en deffaut. (1531, *Proc. verb. des Cout. de Montargis*, Cout. gén., I, 935, éd. 1604.)

PARNONCIER, v. a., déclarer :

Nel aroie *pernonciat* lui
La joie que a Orguel font
Contre lui.

(Renart le nouvel, 1168, Méon.)

PARNORRIR, -*nourrir*, v. a., nourrir complètement :

Li hom naist nus et puis si se vest quant il est *parnourris*. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 22^b.) *Parnorris*, éd. Hippeau, p. 10.

Ne porent onques *estre* couves et apres *parnourris* petis oiseaulx. (*Ménagier*, II, 254, Biblioph. fr.)

PARNOURRIR, voir PARNORRIR.

PARNU, adj., tout à fait nu :

Li desloiaus vilains *parnus*
Sa besoigne commence a faire.

(Renart, 17532, Méon.)

1. **PAROC**, s. m., étable :

Vitulos inclusos teneat in pergulo, *paroc*. (*Gloss. de Neckam*, ms. Bruges.)

2. **PAROC**, voir PAROEC.

PAROCCHIRE, voir PAROCIRE.

PAROCCIR, v. a., tuer :

Nous la trouvons (la particule *par*) en un mot qui sonne mieux en temps de guerre qu'en temps de paix : car c'est en ce verbe *paroccir* pour signifier achever d'occire. (H. EST., *Precell.*, p. 198, Feugère.)

Cf. PAROCIRE.

PAROCCIRE, voir PAROCIRE.

PAROCHAGE, -*aige*, -*ayge*, *parouchaige*, *parrochache*, *parrochiage*, *parrocheage*, *paroichaige*, *parrochaige* ; *paroissage*, *paroisage*, *paroissaige*, *pharrochaige*, *parr.*, *perr.*, *parosage*, *barrochage*, *baroichage*, s. m., paroisse, territoire d'une paroisse ou d'un ensemble de paroisses :

El *parrochage* de Silli. (Déc. 1224, Ghislenghien, Arch. du roy. de Belg.)

Sis boniers de terre el *parrochiage* de Mostiers en Braibant. (Fév. 1242, Anchin, Arch. Nord.)

Quant que je ai a Enfleville et ou *barrochage*. (1256, Briey, 17, Arch. Meurthe.)

Les menues pieces de preit... ke gisent ou *parrochage* d'Ancey. (1246, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. I. 10023, f° 53 v°.)

Es mesons ou es edifices que il ont orendroit et que il feront es *parrochages* ou ces mesons ou cil edifice sont. (1255, Arch. K 31, pièce 2.)

On *parrochage* de Boncourt. (Janv. 1261, S. Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

Ou finaige ou *parrochaige*. (12 juill. 1264, *Lett. de J. de Joinv.*, Richel. I. 9035.)

Ou *pharrochaige*. (Ib.)

Elles durent tout le *parrosage* de Sameron fors .i. leu qu'en claime l'abati et tout le *parosage* de Tigneel et dou *paroisage* de Tini jusques au chemin qui va de Tigni a Jerre. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 40 v°.)

Dou *parochayge* de Ruth. (1284, *Offic. de Besançon*, Richel. I. 9129, n° 13.)

Le *baroichage* de Pontarlier. (Droz, *Hist. de Pontarlier*.)

Commencerent a fere tort au patriarche et a toutes autres iglyses de la droiture de *parochage* et de leur dismes. (G. DE TYR, xviii, 3, *Hist. des crois.*)

Tout çou que il tient a Laigniey et en tout lou *parouchaige*. (Comm. du xiv^e s., *Cart. de la ch. des compt. de Dole*, f° 13 r°, Arch. Doubs.)

Que a eus apartenoient les dismes des noviaus essars por raison de lor *parrochaige*. (Nov. 1305, *Cart. S. Jean des Vign.*, f° 6^a, Bibl. Soissons.)

Plusors terres assises a *paroissage* de Chaoupes. (1310, Fontevr., Mespied, Arch. Maine-et-Loire.)

En tout le *parrochaige* de le ville. (1310, *Cart. de Bucilly*, Richel. I. 10121, f° 63 r°.)

Ce que nous poons plus avoir en demainne de cele ville et du *parrochage*. (1312, Arch. JJ 48, f° 98 r°.)

Le *parrochage* en ychelle ville et tous les emolumens d'icelui *parrochage*. (1318, Arch. JJ 56, f° 226 r°.)

Seanz en *paroissaiges* de Villebernier. (1325, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Es finages et es *parrochages* et appartenances d'icelles. (1327, Arch. JJ 64, f° 350 r°.)

Au finage, territoire, justice, *perroichage*, et appartenances dudit Roey. (1346, Arch. JJ 75, f° 58 v°.)

Heritages estans en *paroissage* de Jaunay. (*Cens. de Jaunay*, xiv^e s., f° 3 r°, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

La terre Tassan, assise ou *paroichaige* de Blanzey. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Les habitans d'une ville ou village ne peuvent pretendre avoir vain pasturage sur aucune autre ville ou village d'autre seigneurie et *parrocheage*. (*Cout. de Bourg.*, xiii, 5, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1180.)

— Titre, qualité de paroissien :

Venant en leur paroisse pour acquerir *parrochiage*. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 77.)

— Droit seigneurial levé sur les habitants d'une paroisse :

Le *parrochage* en icelle ville (de Novais) et tous les emolumens d'icelui *parrochage*, trois soulz et demy. (1318, Arch. JJ 56, pièce 520.)

— Devoir de paroissien :

Son *paroissage* mal rendet,
Ne li chaloit de *parroissage*,
Plus pensoit a son gaignage.

(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 40^a.)

PAROCHEAGE, voir PAROCHAGE.

PAROCHIAL, *paroissial*, *parr.*, *perr.*, s. m., prêtre :

A la supplicacion des *perrochiaus* de l'église de Saint Maclou. (1335, Arch. JJ 69, f° 50 r°.)

Constraiendrent en outltre par force des armes les cinq *paroissiaux* de la dite ville et du pays a mecttre en terre sainte tous escommuniez. (J. NICOLAY, *Kalendrier des guerr. de Tournay*, De l'am. et bienwoeilance du Roy Loys, etc., Hennebert.)

— Paroissien :

Ce que curé doit fere a ses *parrochiaus*. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 67 r°.)

PAROCHIE, *parr.*, s. f., paroisse :

Pour yssir de leurs *parrochies*. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 96.)

PAROCHIE, -*chin*, -*chain*, *parr.*, *perr.*, s. m., curé :

Vente par maistre Nicolas de Hieregies, *perrochiens* de St Pierre de Douai, de douze mars d'iretage. (Oct. 1273, Arch. mun. Douai.)

Pierre de Peres et Jehan de la Chaux, jadis *parrochins* de Saint Didier. (16 mai 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 118, Guigue.)

Parrochain de Neufvis. (1455, *Terrier des bourg. de Molins*, f° 8 v°, Bibl. Moulins, 16.)

PAROCHIRE, voir PAROCIRE.

PAROCHIS, voir PERROCHIS.

PAROCIRE, -*occire*, -*ochire*, -*occhire*, v. a., tuer :

E les hummes Joab pois l'abatirent del chaidne, sil *parocistrent*. (Rois, p. 187, Ler. de Lincy.)

Tous li cuers m'en art et font
Et mi osil me *parocchiron*
Dont je la vi,

Qu'a gueredon ai failli.

(VIDAM DE CHARTR., *Chans. et saluts d'amour*, p. 44, Lacour.)

A paines estoient Flament cheu, quant pillart et gros varles venoient, qui se bouloient entre les gens d'armes, et portioient grandes coustilles dont il les *parochioient*. (Froiss., *Chron.*, X, 171, Kerv.)

Tu me destournas a gaigner le pris et l'honneur dou tournoy, dont tu me *pa-*

roccis le cueur. (Perceforest, vol. V, ch. v, éd. 1528.)

PARCOLLET, s. m., petite cravate :

Item un *parocollet* de Cambrai avec ponchettes d'or et d'argent, et une single de Cambrai avec passamen d'or et d'argent. (29 juill. 1580, *Addit. d'invent.*, dans la *Rev. des Soc. sav.*, 5^e sér., VIII, 120.)

PARODELLE, s. f., sorte de fromage rond :

Grande quantité d'ails, oignons, eschalottes, jambons, boutargues, *parodelles*, langue de bœuf fumées. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. xxxiv, éd. 1564.)

PAROEC, *paroc, peroec, peruec*, conj., pour cela, à cause de cela :

Paroc recomence li dels si granz.
(*Ger. de Ross.*, p. 299, Michel.)

Encor en ait il le millor,
Et li nostre en ont le pior,
Peroec nos en set il tel gré
Con s'il eust le chief caupé.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f^o 47^b.)

Paroec que, pourvu que :

N'en est gaires nule si fiere,
Peruec qui soit qui le requiere,
Qui son corage n'amoloit
Et vers home ne s'asouploit.
(*Athis*, Richel. 375, f^o 126^r.)

Peroec ke ce fust au tort de cels de forain.
(*Bans aux echevins*, 90, f^o 37 v^o, Arch. mun. Douai.)

Cf. **PAROEC**.

PAROFFERTE, *paroferte*, s. f., offre, présentation, consignation judiciaire :

L'an dessus dit, il avoit fait *parofferte*, encontre ceulx de l'ospital ou Nuef Bouch, de xxiii lbz de cens, qui montoient a .iiii^s. et .iiii^s. lbz de metsain des argent que ledit abbes avoit respugnies. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

Pour fournir a ycelle somme, lez s^{rs} firent querir tous argens qui estoient en *parofferte*, et qui se devoient remectre en acquete. (*Id.*, *ib.*, an 1490.)

Paroferte ou consignation judiciaire du principal d'un cens rachepable pour l'amortissement d'iceluy, duement signifié a partie, fait cesser le cours de la rente dudict cens du jour de la présentation ou consignation. (*Cout. de Metz*, IV, 33, Nouv. *Cout. gén.*, II, 400.)

PAROFFRE, s. f., offre :

Fait et alleit contre les syelles delle cité, leurs *paroffres* et lettres. (*Traité d'alliance de 1466*, Anal. Leod., X, de Ram.)

Et de ceste *paroffre* debveroit on rapporter lettres. (*Id.*)

PAROFFREMENT, s. m., offre :

Avec cauteleux *paroffremens* la gaigna tout a luy. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 2, Buchon.)

Lui conterent le commun accord des nations d'Italie et le *paroffrement* en quoy se mettoient. (*Id.*, *ib.*, p. 67.)

PAROFFRIR, *parouffrir, per.*, verbe.

— Act., offrir :

Nul chantour par droit ne doit chauncoun reale chanter ne *paroffrir* a la feste du Pui, desques a taunt... (*Le Feste de Pui*, Lib. *Custum.*, I, 225, *Rev. brit. script.*)

Je prie au benoist filz de Dieu qu'il le vous vueille rendre, en vous *paroffrant* mon corps, mes biens et tout mon royaume a vous servir. (*Chron. de du Guescl.*, p. 331, Michel.)

Et li *paroffreis* d'amendeir le meffais. (J. d'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 83, *Chron. belges.*)

Ensuyant le seriment qu'il at pardevant nous *paroffert* et qu'il *paroffre* ancor presentement de faire. (1460, Grelle des echevins, 26, f^o 26 v^o, Arch. Liège.)

Vous *peroffrant* tousjours mon service partout ou il vous plaira de me employer. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 384, *Doc. inéd.*)

— Réfl., s'offrir :

Lors se sont a genoz envers Deu *paroffert*.
(J. BOD., *Sax.*, lxxix, var., Michel.)

Et me *pareuffre* a fornir ce que je ais offert. (*Liv. de J. d'Idelin*, ch. cii, *Hist. des crois.*)

Et mout se *paroffrirent* a nous de tout ce qu'ils sauroient et porroient faire pour vous. (6 mai 1322, *Lett. du c^o de Clerm. à Ch. le Bel*, Arch. C.-d'Or, Arch. de Bourg., coll. Gevigney, *Doc. hist.*, cart. I.)

Et se *paroffrirent* moult a faire pour vous tout ce qu'ils porroient. (*Id.*)

Si comme touz jours il s'i *paroffrent* obeissamment. (Fév. 1326, *Lett. de Ch. le Bel*, Arch. mun. Troyes, lay. 2, l. 1.)

Je te pri et commant
Que vuille la parole de ta femme suffrir
Se tu vois qu'en ton preu se doie *parouffrir*.
(*Girart de Ross.*, 1256, Mignard.)

Je m'y *paroffre* de l'accomplir lealment.
(G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 43, Buchon.)

Achiles pour les paroles d'Hector recomença a eschauffer, et en son ire se *paroffrit* a faire celle bataille, si s'approcha d'Hector, et en signe de sureté luy offroit son espee pour gaiger, laquelle le preux Hector receut moult joyeusement. (*Triomphe des 9 preux*, *Hist. d'Hector*, p. 265^b, ap. Ste-Pal.)

PAROI, s. m., paire :

De toute rienz vivant i *metras* .i. *paroi* (dans l'arche).
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{ms}, f^o 24.)

— Parité, position égale à une autre :

Tu es fiers en adversité,
Cil est umble en prosperité,
Tu en poverte es orguilous,
Cil en richesce umble e pitous.
Por tant ne doit estre esmaioz,
Ainceis deiz molt estre apaiez
Quant en mon regne avras *paroi*
Od celui qui mez valt que toi.
(ANGIER, *Vie de Saint Grég.*, 1827, P. Meyer.)

— Parenté :

Et s'il nie qui n'est pas del lignage et s'il dit qu'il n'est pas de cel *paroi* dont la chose muet, en tel chose n'a point de bataille. (*Liv. de Jost. et de Plet*, IV, 8, § 1, Rapetti.)

PAROICHAIGE, voir PAROCHAGE.

PAROILLETÉ, voir PAREILLETÉ.

PAROIER, v. n., mettre des tentures pour parer :

Que chascun *paroy* d'avant chies soy comme a la feste Dieu. (7 janv. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 214, Guigue.)

PAROINDRE, (se), v. réfl., s'oindre :

Sachiez que il (l'autour) est sains de son chief, mesmement se sor la main ou sor la perche se *paroint* ou atorne sa plume et demore droiz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 200, Chabaille.)

1. **PAROIR**, -eir, -air, v. n., paraître, apparaître :

Bien le dois faire : de tel gent es naquis,
Nature *perit* ; moult souvant l'a on dit.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., v, p. 171, P. Paris.)

Mais quant est prof de nus,
Dunc apiert halz sis curs,
E quant est esluignee,
Dunc *piert* estre abaissee.
(PH. DE THAON, *Cumpoz*, 2525, Mall.)

La lune *piert* plus halle
Une *fice* qu'altre.
(*Id.*, *ib.*, 2519.)

Et cil s'en vait cui *paroit* la boele,
Forment li bat li cuers soz la mamele.
(*R. de Cambrai*, 4694, A. T.)

Or i *parra* que ci ert pruz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2535, Michel.)

Encore il *piert* feiz en rount
Icil pertus que il li fist.

(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint Michel*, 196, Michel.)

En France fait espesement
Paroir fumees, foir gent.
(*Id.*, *ib.*, 1651.)

Sa riche roube a derompue
Tant ke sa char *perit* toute nue.
(*Dolop.*, 4274, *Bibl. elz.*)

Plus ont blances les barbes que la flor ens el
Par desouz la ventaille *perent* li poil meslé. [pré.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 312, P. Paris.)

Ançois demain a l'aube que *pere* la journee,
Vous arai la çainture de la dame livree.
(*Fierabras*, 3058, A. P.)

Ne soies vers les povres ne sure ne amere,
Mais douce et debonaire et de bone matere,
Si k'a Dieu et au siecle la bontes de vous *pere*.
Car qui ainsi le fait, moult noblement se *perc*.
(*Berte*, 139, Scheler.)

Vers mon seigneur irai demain, ains que jours
[*pere*.
(*Id.*, 2356.)

De par Dieu vous desfeng qui est vrais gouver-
[nere
Que ne me faciez chose qui a honte me *pere*.
(*Id.*, 2743.)

Pour ce fait bon bien faire, chascuns i doit pen-
[ser,
K'en la fin *perit* li biens, tant ne puet demorer.
(*Id.*, 3394.)

Grans cous se vont doner es escuz de cartier,
Desoz les bocles d'or font les targes *paroir*.
(*Floovant*, 1160, A. P.)

Or lui estuet tel cose faire
Ki sur totes ses œuvres *paire*.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracl.*, 3, *Massmann.*)

Icco ki *piert* devant
Soies entendant
E ceo ki seut apres.

(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Proo.*)

Si fu li enfes ases tos garis, mais honkes
puis ne fu ke la trace ne *paire* ou ventre.
(*Li Contes dou roi Coustant l'emper.*, Nouv.
fr. du XIII^e s., p. 16.)

Or i *perra* qui chevaliers i sera au jor
d'ui. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f^o
251^r.)

Car quant ansi i pert (la roche) par
Les florestes i fait *parair*. [air
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f^o 52^d.)

Les comctes font il *parair*.
(*Ib.*, 18738, Méon.)

Si convient par certain mystere
Que sa resurrection *paire*
En ceulx ou sa grace habita.

(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1460, Latin de Damerey.)

Or y *parra* que vous feres.
(*Couci*, 708, Crapelet.)

Ses iex si doucement regarde
Qu'il *perge* bien que ton cuer arde.
(*Clef d'amour*, p. 33, Tross.)

Et secont ceste ullime parole *pert* que
cestui troiz mille Normant venissent nove-
lement de Normandie. (AIMÉ, *Ystoire de li*
Norm., I, 22, Champollion.)

Et sailli sur une autre roche ou ses pas
perent encore. (MANDEV., ms. Didot, f^o 30
r^o.)

Ayseez vus bien; quar cely chevaler en-
gleys est molt pruz e vaylant, e ce *piert*
bien. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv.
fr. du XIV^e s., p. 80.)

A Cocherel moult bien y *peru* une fois.
(Cuv., *B. du Guesclin*, var. des v. 3583-3593, Char-
riere.)

Bien *pert* que tu ez mes amis
Quant en ce biau lieu tu m'a mis
Ou est la joie sanz finer.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 5.)

Beaux signeurs, voila les ennemis et re-
belles de nostre prince. Or y *perra* ce jour
d'huy qui bien le fera. (OL. DE LA MARCHE,
Mém., I, 20, Michaud.)

Mal se mucca qui le cul *pert*.
(J. МЕСЧИКОТ, *Lunettes des princes*, f^o 31 r^o, éd.
1493.)

J'y prendrai peine si bien qu'il y *perra*.
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 251.)

Il n'y *perra* le lendemain.
(CHRIST. DE BORD., *Chambriere a louer a tout faire*,
Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., I, 100.)

Qui veut *paroir* lettré devant le monde.
(PASQ., *Lett.*, VII, 12, éd. 1723.)

— Ressembler :

Encores estes vous, dame, nommeo a droit mon-
[taigne,
Car nient plus c'a un mont *parroit* une cas-
[taigne
N'est il bontes el mont ki a le vostre ataigne.
(*Priere Theophile*, st. 33, Scheler, *Zeitschrift*, 1877,
p. 250.)

Son pere ensiut
En trestoute bonteis et mult bin li *parut*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1778, Scheler,
Gloss. philol.)

Troyes, *piert*, troisième personne du
présent de paraître: il n'y *piert* pas, il
n'y paraît pas. (Gros., *Vocab. troyen.*)

2. **PAROIR**, v. a., entendre entière-
ment :

Mesmes li sires meme de tuz *paroit*. (*Liv.*
des Ps., Cambridge, cli, 4, Michel.)

Sufrez un poi, Ysolt amie,
Si *parorum* ceste folie.
(*Tristan*, t. II, p. 112, Michel.)

Dist Gorars : Sire, *paroiies* me raison.
(*Huon de Bord.*, 9473, A. P.)

Je te *parorrai* jusqu'en la fin, puisque
si avant sommes. (G. CHAST., *Exposit. sur*
verité mal prise, VI, 378, Kervyn.)

PAROISAGE, voir PAROCHAGE.

PAROISSAGE, voir PAROCHAGE.

PAROISSANCE, s. f., apparence :

La gresse d'asne oste toute *paroissance*
de cicatrices. (DU FINET, *Dioscoride*, II, 69,
éd. 1605.)

PAROISSERET, adj., de paroisse :

E les prestres *parroisserez*
Qui au prendre sont tut dis prez.
(*Besant de Dieu*, 691, Martin.)

PAROISSIER, *parrossier*, v. n., aller
de paroisse en paroisse :

J'en ay veu (des soldats) usant de ce mot
inventé de nouveau : il faut *parrossier*, qui
est d'aller de paroisse en paroisse, et
voysiner a bon escient, mais non a la
bonne mode. (BRANT., *Gr. Capit. franc.*, V,
380, Lalanne.)

PAROISSIAL, voir PAROCHIAL.

PAROLAGE, s. m., discours verbeux,
bavardage :

Je ne voel mio deduire, par un long *parolage*,
Que ..
(JER. LE BOUTILLIER, *Epithal.*, Didaux, *Trouv. de la*
Flandre, p. 291.)

PAROLE, -olle, s. f., mot conservé ;
mettre en paroles, faire parler :

Ele se met encoste de lui et le *met en*
paroles de ce que ele puet. (*Artur*, Richel.
337, f^o 209^r.)

Depuis ne demora gaires de temps que
li dis messires Gautiers de Mauni *mist*
en parole le chevalier Normant, qu'il te-
noit pour son prisonnier et li demanda
quele quantité d'argent pour sa raençon il
poroit paier. (FROISS., *Chron.*, V, 98, Kerv.)

— *Tenir les paroles*, converser :

Tant ont les *paroles tenues*.
(*Mule sans fraïn*, ms. Berne 354, f^o 264.)

— *Tenir à paroles*, entretenir :

Le suppliant amusa et *tint a paroles* les
chamberieres. (1416, Arch. JJ 169, pièce
401.)

— *Prendre parole*, chercher que-
relle :

Lequel a cause de ce *print parole* audit
suppliant et lui dit. (1460, Arch. JJ 190,
f^o 27 v^o.)

— *Demeurer en paroles*, être l'objet
d'un soupçon :

Et en *demora* un lonc temps en telle
tache et *paroles* messires Gaillars Vighiers.
(FROISS., *Chron.*, IX, 3, Kerv.)

— *Former la parole*, exposer ses
griefs :

Le chevalier au griffon vint a luy, et en
peu de langage luy *forma la parole* de la
querelle qui luy avoit esté presentee. (*Per-
ceforest*, III, f^o 125, éd. 1528.)

— *Etre en paroles de*, être sur le
point de :

Qui *est en paroles* et voie de brief se
marier. (*Echev. d'Amiens*, 5 fév. 1489.)

— *A ces paroles*, à l'instant dont je
vous parle, dans le moment même :

A ces paroles es vos poignant Godin.
(*Gar. le Loh.*, I, XIII, P. Paris.)

— *Affaire*, chose dont il s'agit :

A Romme vinrent li message,
La ou estoient li sept sage,
Molt bonnement les saluerent,
Et la *parole* au roi conterent.
(*Sept Sages*, 461, Keller.)

Estez vos par la salle la *parole* esmeue,
Au roy Pharaon est la *parole* venue,
Joseph en va au roy la *parole* aconter.
(*Bible*, Richel. 763, f^o 240^d.)

PAROLETE, -ette, *parollette*, s. f.,
dim. de parole :

Sire, ne sai pour col tel *parolete*
Faites oir.
(DRETEL, *Chans.*, à Ferri, ms. Siemie H. X 36, f^o 49^b.)

Avec plusieurs bonnes et saintes *parol-
lettes* il recreoit au pied d'un orme ses pa-
roissiens. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Huit.
journ., Nouv. deux., t. IV, p. 91, F. Dil-
laye.)

Parolle... Le dim. *Parollette*. (LA PORTE,
Epithetes, éd. 1580.)

Parollette: f. A little word, or speech,
but a word or two. (COGR., 1611.)

Parollette, f. Palabrita, palabrilla. (C. OU-
DIN, 1660.)

PAROLIER, s. m., forme refaite de
parlier, parleur :

Ainsi estoit tres beaul *parolier* et bien
admoderé en produisant sa raison. (*Girart*
de Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. De Mon-
tille, p. 122.)

1. **PARON**, s. m., sorte d'oiseau, le ver-
don :

Au contraire on les devoit appeller (les
cocus) *paron* ou verdon qui est un petit
oyseau, dit hypolais, autrement en latin
curruca, qui nourrit les petits d'un autre,
assavoir du cocu, estimant que ce soyent les
siens, appartenans neantmoins au cocu qui
les est venu prendre au nid du verdon.
(DU VERDIER, *Div. lecons*, p. 498, éd. 1616.)

2. **PARON**, *parun*, s. m., syn. de *pa-
ronne* :

Epifia, coloria equorum, *paruns*. (*Gloss. de Gart.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 60.)

PARONNE, *-one, -une, pair., per., s. f.*, pièce de charrue à laquelle on attèle les chevaux, limon :

Hoc epifum, *parune*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 329.)

Epyphium, *parone*. (1348, *Gloss. l. fr.*, Richel. I. 4120.)

Un baston appelé *paironne*, qui estoit une pièce cheue dudit harnois. (1387, Arch. JJ 131, pièce 176.)

Je iray chiez le charron savoir se il a fait la *peronne*, et ce qu'il convient pour la charrue de mon maistre. (1392, Arch. JJ 142, pièce 257.)

Golin Henry plein de fureur... print une *paronne* de charrue... et frappa de sa dite *paronne* le suppliant. (1469, Arch. JJ 195, pièce 235.)

Trois charrues, quatre *paronnes*, une pere de rouelles. (5 juin 1517, *Inv. de G. le Croesser, sieur de Kerenès*, Rev. de Bret. et de Vend., janv. 1862.)

Norm., *paronne*, collier pour les bêtes de trait.

PARONNEL, s. m., sorte de poire bonne à faire du poiré :

Paronnel. The name of a pear whereof good perry is made. (Cotgr., 1611.)

PARONS, voir **PAIRONS**.

PARORDENER, voir **PARORDONNER**.

PARORDONNER, *parordener, v. a.*, ordonner complètement :

Dit et prononchie et tout *parordené* dedens le jour de Paskes flouries prouchaines a venir. (*Pièce de 1311*, Richel. I. 10112, f^o 48 r^o; *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 90.)

— Sacrer :

Oindre le feist et le *parordonner*
Roi d'Israel, sans point l'abandonner,
Le meçant roy sur Judée en sa vye.
(1549, *Entree de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

PAROSAGE, voir **PAROCHAGE**.

PAROSER, *-ouser, v. a.*, oser hardiment :

Si qu'il ne *parousoit* entre gantz converser,
Et quant il estoit pris, a mort estoit livrez.
(*Floovant*, 70, A. P.)

Li vilains ne l'escondist pas,
Ne otroier ne li *parose*.

(*De la Damoisele qui n'ot parler de f.*, 58, Montaigne et Reynaud, *Fabl.*, V, 26.)

Com fols ai dit, se m'en repent,
Trop en *parous* certainement,
Car ains n'o son acointement.

(*Chans*, ms. Berne 389, f^o 95 r^o.)

PAROCHAIGE, voir **PAROCHAGE**.

PAROUERE, s. f. ?

Mené les *paroueres*, buissons, espines et

arronces hors la court du chastel. (1556, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 165, Chevalier.)

PAROUFFRIR, voir **PAROFFRIR**.

PAROULTRER, voir **PAROUTRER**.

PAROUNT, voir **ONT**.

PAROUSER, voir **PAROSER**.

PAROUTRER, *-oultrer, v. a.*, achever :

Car moult avoit desir de ce fait *paroultrer*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f^o 136 v^o.)

Il n'osoit *paroultrer* ses entreprises.
(*Froiss.*, *Chron.*, Richel. 2644, f^o 172 r^o.)

Et pour regrevance de doeil, le navire s'emplissoit d'eau qui *paroultroit* ce mortel desconfort. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cccxxxiv, Buchon.)

Et illec *paroultra* sa vie en devote humilité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iii, 2.)

— Outrager violemment :

Et ce le *paroultroit* qu'il portoit telles armes que lui. (*Perceforest*, vol. III, ch. LIV, éd. 1528.)

— *Paroutré*, part. passé, syn. de vaincu :

Le jeune desconforté prince vaincu et *paroutré* de douleurs (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 49, Kervyn.)

PAROVRER, v. a., terminer :

Un mantel covoitous ot a son col jeté...
iii. ans mist on a faire ains que *fust parovres*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f^o 88^o.)

PARPAER, voir **PARPAIER**.

PARPAGNE, voir **PARPAIGNE**.

PARPAIE, *-paye, s. f.*, fin de paiement, entier et parfait paiement :

Et cest derraain henor est la *parpaie*.
(*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soiss. 210, f^o 5^o.)

Pour la *parpaie* de ladite somme. (30 mai 1409, *Carl. de Flines*, DCLXXXV, p. 379, Hautcœur.)

A ycelle volent la Portiere pour la *parpaie* desdits quatre antiphoniers. (1409, *Arch. hospil. de Paris*, II, 138, Bordier.)

Au dit Thumas, allans Amiens, envoiez par messeigneurs le .x^e. jour de juing pour recevoir le *parpaie* d'iceux .viii^e. frans, laquelle *parpaie* il reçut moyennant le rabat du don fait. (*Compte de 1415-1416*, Mém. Soc. acad. de Boul.-sur-Mer, VII, 131.)

Pour le reste et *parpaye* des deniers. (1477, *Compte des octrois*, Arch. législ. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 667, Doc. inéd.)

A Calotte, qui fut servante de la ditte defuncte, pour le *parpaie* de son service, esceu au jour du trespas d'icelle feue, païé trente quatre gros. (16 février 1486, *Exec. test. de Jehenne Doret*, Arch. Tournai.)

Pour sa seureté de la *parpaye* de sad. rançon. (*Compte de 1487-9*, abb. de S. Bertin, Arch. P.-de-Gal.)

Pour la *parpaye* et escollage de Francoys Chailot. (*Compte de P. Mesenge*, 1495-96, Arch. S. Inf., G 82.)

Pour le reste et *parpaye* d'une despence de bouche. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 68.)

A Jacques Vinchant, patissier, pour le *parpaye* des tartes par lui faictes. .ix. s. .v. d. (1525, *Execut. testam. de Jehan Chotin, sergent a verghe*, Arch. Tournai.)

Payé a Thevenin Barbier pour la *parpaye* des façons des vignes. .xiii. l. (1537, *Compt. du Temple*, Arch. MM 163, f^o 98 r^o.)

Pour la *parpaye* de la couverture d'ardoise de la maison du Lydiu. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, xvi^e s., p. 133, Deville.)

La *parpaye* de telle injure.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I. VII, Lemerre.)

Voila la *parpaye* que recut ce premier officier de la couronne, de ses desloyalles infidelitez. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 13.)

PARPAIEMENT, *-payement, -poyement, per., s. m.*, paiement intégral :

Cinquante livres tournois pour le *parpaiement* de nos gaiges. (1375, Arch. K 51, pièce 8.)

En *parpaiement* de les douze mille franks susdits. (1375, *Emptione prisonariū, de guerra capti*, Rym., 2^e éd., VII, 82.)

Journees furent prises entre lesdites parties sur le *parpaiement* de la ditte somme. (1391, Arch. JJ 121, pièce 144.)

Il parloit en parlement contre ceux de Bruges pour le *parpaiement* de la raençon au conte de Penembroc. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 255, Luce.)

Pour *parpoyement* de ses gages. (1414, *Compte de Raoul Eder*, ap. Lobin., II, 920.)

Pour le *parpaiement* de M^e Guillaume Eurart. (*Compt. de G. Desch.*, 1428-29, Arch. Seine-Inf., G 30.)

Pour le *parpaiement* de la somme de .xviii. frans. (1444, *Négociat. de J. de Visen.*, f^o 22 v^o, Ch. des compt. de Dijon, Arch. C.-d'Or.)

Afin de requier *parpaiement* de leurs pensions. (1534, *Pap. d'Et. de Granvelle*, II, 278, Doc. inéd.)

De proceder a l'execution du *parpayement* desdites amendes. (15 déc. 1541, *Req. des échev. de Gand à la R. Marie*, p. 696, Chron. belg.)

Et encore au xvii^e s. :

Pour *parpaiement* du marché faict. (*Compt. de la fab. de S. Thom. à Landerneau*, 1681-82, Arch. Finist.)

PARPAIER, *-ayer, -aer, -eier, per., v. a.*, payer entièrement :

Quand Bauduins fu arives a Acre, si *parpaia* sa raençon, et delivra ses hostages et ses pleges. (*Chron. d'Ernoul*, p. 59, Mas-Latrie.)

Et celui li en deit tant doner, que il *seit parpaïé* de ce de quei il est piege. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 198, Beugnot.)

Tant ke li sis vins libre devant dit *seront entièrement parpaïé*. (16 juin 1272, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

Que totes mes detes soient parpeiié. (Vers 1280, *Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

Ke nus ne kerkeche ne ne fache kerkier laines ke il aiet acatei en Escoche avant ke il les aet parpalet. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 17, n° 478.)

Il seyent pleinement parpaiez del prest de .M. livres. (1283, Bréquigny, Picardie, t. I, f° 35 r°.)

Jusques a tant que les diz trois millions seront parpaiez. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 428°.)

Dusques a tant que ele sera parpaiee de ce que dessus est dit. (1317, Arch. JJ 56, f° 207 r°.)

Que la dicte contesse ait parpaie aus diz monseigneur Jaque de Vergi deux mille florins d'or. (29 juill. 1378, *Lett. de Phil. duc de Bourg.*, Neuchâtel, Arch. du Prince, J², n° 9.)

TURELUTU.

Riens ne recevons de nos gaiges ;
Sommes nous de la morte paye ?

GRANCHE.

Tout du moins que l'en nous parpaye.
(*Mist. du Viel Testam.*, 43070, A. T.)

De la requête des povres ladres des froides parois pour avoir ayde a la ville pour parpaier la nouvelle capelle... Acordé dix l. t. (18 mars 1454, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Persolvo, parpaier, paier du tout. (R. EST., *Thes.*)

Il vous faut de l'argent chercher
Pour parpayer nostre espicier.

(*Les Tenebres de Mariage*, cinq. lec., Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., I, 24.)

Cardon et Prosper parpayerent la soude aux soldas. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 234, éd. 1581.)

— Inf. pris subst., paiement inté-
gral :

Pour le parpaier de .LXI. l. .III. s. .IX. d. qu'il despendit ou dit voiage. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 79, Delaville.)

Pour le parpayer de la somme de 800 escuz. (1493, Arch. KK 83, f° 57 v°.)

Saint-Lô, parpayer, parfaire un paye-
ment.

PARPAIGNE, parpeigne, parpagne, s.
f., parpaing :

Toutes jambes ou membrures de pierre de taille, parpeignes assis[es] au rez de chaussee, ou en terre moitoyenne entre deux voisins ou il y a harpes faisans partemens d'une part, et d'autre font borne et division de moitoyrie entre les dessusdis voisins. (1485, *Ord. de police sur les rues, égouts, éviars et glacoirs à Paris.*)

Il n'est aussi loisible a un voisin mettre ou faire mettre et asseoir les poutres de sa maison dedens le mur mitoyen d'entre luy et son voisin, sans y faire mettre jambes, parpagnes ou chenes et corbeaux suffisans de pierre de taille, pour porter lesdites poutres. (*Cout. de Calais*, cxciij, Nouv. Cout. gén., I, 13.)

PARPAIGNÉ, parpeigné, adj., qui tient toute l'épaisseur du mur :

Pour huit pierres de taille qui sont par-

peignes, lesquelles furent mises entre les deux tourelles du portereau. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, forteresse, xxxvii, Arch. mun. Orléans.)

PARPAIL, s. m., papillon ?

Mes si cil qui li attendeint,
La borse o les deniers aveient,
Ne l'auroient pas trop grevé
Car el sembleit parpaill crevé,
Tant esteit et mol et flastrio.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 144, Bour-rassé.)

PARPAILLOLE, parpoillole, parpoi-
lote, parpillole, parpillote, palpillote,
parpignolle, s. f., sorte de monnaie :

En groz viez piece .xx. d. t., et parpoi-
lotes de .x. d. t. piece .LXXV. s. t. (1360,
*Compte des taxes imposées pour la rançon
du roi Jean*, Arch. KK 10°, f° 16 r°.)

.xviii. s. .iiii. d. t. en .i. moton du rey
pour .xxii. s. .vi. d. en groz viez .xx. d. t.
piece et .i. parpoillote pour .x. d. t. (*Ib.*,
f° 24 v°.)

Icellui Robin offry au suppliant a baillier
une piece de monnaie appelée parpillote ;
lequel suppliant li respondi qu'il li baillast
un blanc de cinq deniers, car ladite parpil-
lote n'estoit pas monnoie qui eust cours.
(1378, Arch. JJ 112, pièce 312.)

Per 200 de taches blanges, valent chaque
cent 5 parpailloles, soma 6 gros 2 tiers.
(*Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*,
réparat. du donj., 1382-3, Arch. Loire.)

Deux viez gros tournois d'argent, trois
parpillottes. (1395, Arch. JJ 147, pièce 212.)

Comme nous ayons accordé vint par-
pailloles vieilles et dix huit des nouvelles,
monnoye blanche, estre receues pour ung
mouton d'or. (1395, *Preuv. de l'Hist. de
Nimes*, III, 234.)

En blanz de .xv. den. parpillotes et .i. gros
viez d'argent. (Déc. 1397, *Invent. de meubles
de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ouquel billon avoit argent de cendres,
et parpillotes de Bourgoigne. (*Proc. de J.
Cuer*, Ars. 2469, f° 5 v°.)

Elle cuidoit avoir contant
Force monnoye et parpignolles,
Mais elle retourna pleurant,
Et ne fut payee qu'en parolles.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2° p., de Pactis, I, 146,
Bibl. elz.)

PARPAIN, voir PAREPAIN.

PARPAISTRE, v. a., achever de re-
paître :

Quant il aura ung peu mangé contre
terre, si luy oste la chair, et la decharne,
et monte sur ton cheval loing de luy, puis
siffle et l'appelle, et le parpaist sur ton
poing. (*Modus et Racio*, f° 76 r°, ap. Ste-Pal.)
Var., parpaiz, éd. Blaze, f° 100 v°.

PARPARLER, v. n., parler à fond :

Comment li grans maistres des vertuz
nous parparle de ceste vertu. (LAURENT,
Somme, ms. Alençon 27, f° 33 r°.)

PARPASSER, v. a., faire passer en-
tièrement :

Quant les susdits Italiens et Picquars
furent passes au bacq environ six vingts,

la corde rompit par mescheance, qui par-
passoit le demourant. (J. MOLINET, *Chron.*,
ch. II, Buchon.)

— Passer entièrement :

Sont revenus au lieu de leur nativité
pour parpasser le surplus de leur vie. (26
nov. 1484, *Modération des cens*, f° 57 v°,
Arch. mun. Dinant.)

PARPE, voir PERPRE.

PARPEGNAN, s. m., sorte d'étoffe :

Pour six aunes de parpegnan a .xxv. s.
l'aune. (1516, *Exéc. testam. d'Oliv. Mouque*,
Arch. Tournai.)

De Jehan Thonin, crassier, pour une robe
de parpegnan doublé de soye .ix. lb .x. s.
.ii. d. (*Ib.*)

PARPEIGNE, voir PARPAIGNE.

PARPEIGNÉ, voir PARPAIGNÉ.

PARPEIER, voir PARPAIER.

PARPEILLONNER, v. a., couvrir d'or-
nements bigarrés comme les ailes du
papillon :

Mais je voy aucuns bacheliers
Qui sont si parez comme roy
Et d'armures et de conroy
Si paint et si parpeillonné
Que s'ilz fussent en armes né.

(*Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 17, Ritter.)

PARPENSER, perpenser, verbe.

— Act., augmentatif de penser, con-
cevoir :

Cele respont : Chiertes, amie,
Moult parpensastes grant folie.

(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 164°.)

Diligemment regardé, parpensé et consi-
déré nostre bien. (1283, *Franchise de Mont-
béliard.*)

— Neutr., réfléchir :

Ce m'est assez bien que pour elle
J'aye le mal que mon cuer celle,
Et que je l'aime,

Sans plus parpenser en moy maisme.

(A. CHART., *Liv. des quat. Dames*, OEuvr., p. 598, éd.
1617.)

PARPERDRE, v. a., perdre entière-
ment :

Reconnissons dont sa viertut,
Ainchois que tout soit parpierdut
Mieux vaut .i. damage que deux.

(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des chr.
de Flandr., t. III, p. 181.)

A laquelle cose il voloient retourner ou
tout parperdre. (FROISS., *Chron.*, I, 320,
Luce, ms. Rome.)

Pour doubte de messaire et de parperdre
che ou il n'avoit encorres riens. (*Id.*, *ib.*,
II, 346, Luce, ms. Amiens.)

Ou il parperderoit tout. (*Id.*, *ib.*, IV, 266,
Luce, ms. Amiens, f° 97 v°.)

Si voloient par bataille ou tout parperdre
ou recouvrer. (*Id.*, *ib.*, VI, 159, Luce.)

PARPEREILLIER, v. a., faire courir un péril à, faire sombrer :

S(ire) Rolant Dasser ala encontre pour tirer les hors a se que le vent [ne] les *parpereilliast*. (*Gestes des Chiprois*, p. 228, Raynaud.)

Cf. PERILLIER.

PARPESER, v. a., dire avec réflexion :

Ge voi et si *parpoise* ciz hom fut plains del espir de cez toz. (*Dial. S. Greg.*, p. 71, Foerster.) Lat., *perpendere*.

PARPIÉ, s. m., trace, empreinte des pas :

Tran tran tran, la beste elancee
Tire pays : cy est passee.
Je le cognoy par le *parpié*.

(J. ANT. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 17 r°, éd. 1597.)

PARPIGNEL, s. m., pierre qui tient toute l'épaisseur du mur :

.ii°. XLVII. pies de *parpignaulx*. (1456, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARPIGNOLLE, voir PARPAILLOLE.

PARPIGNOT, s. m., pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur :

Parpignotz a .ii. s. .vi. d. (1510, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 194.)

PARPILLER, v. a., piller entièrement :

Suissers et paysans entrentent ens a grand effort pour *parpiller* le residu. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LVI, Buchon.)

PARPILLIER, *parpoulier*, verbe.

— Act., disperser :

Il avint que Sarazins resurent mout grant damage et perdirent mout de gens, et furent si reuzes et *parpouliques* que Mangodamour cuyda qu'il fussent desconfis sans retour. (*Gestes des Chiprois*, p. 210, Raynaud.)

— Réfl., s'épancher :

Maintenant de son vit la teste
Li lieve et fu droiz comme lance,
Et enz es estopes s'elance ;
Si se comance a *parpillier*
Et la soriz saut del penier.

(*De la Sorisete des Estopes*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 161.)

PARPILLOLE, voir PARPAILLOLE.

PARPILLOLLÉ, adj., parsemé de papillons, pris fig. au sens d'étincelant d'étoiles :

Le ciel estellé
Tant *parpillolé*
Bel et pommellé.

(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 107 r°, éd. 1492.)

PARPILLOTTÉ, voir PAPILLOTÉ.

PARPLAIRE, v. n., plaie tout à fait :

Et le fist sy ardoir, au verité retraire,
Que de son cors n'i a fors que poure sur l'aire,
Et encor ne li pot ceste cose *parplaire*,
Ains dist quo le poure est si malle et deputaire
Que riens qu'on scemast la ne poroit a bien

{traire
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 188 r°.)

La douce semblance
Me *parplait* tant quant la puis resgarder.
(*Poés. ms. av. 1300*, t. I, p. 108, Ars.)

PARPLANCHIER, *-quier*, v. a., planchéier entièrement :

A maistre Jehan Miette, pour avoir ouvré a ordonner l'estendart sur quoy le grand engien del orloge doit seir, et *parplanquier* l'estage d'icelle. (1408, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARPLAQUIER, *parplakier*, v., augmentatif de *plaquier* :

Viestir d'asielles de tonniaus pour claus pour *parplakier* et pour tout livrer en tasque. (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

PARPLIXION, s. f., perplexité :

Gardes m'arme de tous mails et me soustray de *parplixions* mondaines qui me assaillent. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 33°.)

PARPOILLOLE, voir PARPAILLOLE.

PARPOINT, s. m., pourpoint :

Chascun avoit *parpoint* ou gambes d'outremer.
(*Gaufrey*, 6295, A. P.)

Et lors on desterra le duc Jehan de Bourgoingne, lequell droit enterré a tout son *parpoint* et ses housiaux. (*Méni. de P. de Fénilin*, an 1420, Soc. de l'II. de Fr.)

Manches larges, *parpoinz* faiz a rebours
Selon la mode et la façon des cours.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 16 r°, éd. 1526.)

PARPOINTE, s. f., sorte de couverture piquée :

Sor une *parpointe* de ciglaton
Le couchierent, puis le desarmerent.
(BEN., *Troyes*, ap. Duc., *Perpunctum*.)

PARPOINTEUR, *perpointur*, s. m., faiseur de pourpoints :

Guillemet lo *perpointur*. (1306, *Confrérie de la Trinité*, Bibl. Lyon.)

Cf. PARPOINT.

PARPOLIR, v. a., polir entièrement :

Perpolio, *parpolir*, polir. (GUIL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

Qu'elle illustre et *parpolisse* l'image enlaidie. (LA BOD., *Harmon.*, p. 331, éd. 1578.)

PARPORGETER, *parpourgeter*, v. n., achever de recrépir :

A Jehan Balfois, machon, pour .iiii. jours et demi, deservis en la dite sepmaine, de avoir *parpourgeté* autour dudit beffroit, au pris de .v. s. tournois par jour, sont .xxii. s. vi. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 101° somme des mises, f° 18 r°, Arch. Tournai.)

PARPORSIEVIR, *parpoursiewir*, v. a., poursuivre jusqu'au bout :

Et puisque il a deffé le roy, l'on le laisse mettre avant pour *parpoursiewir* sa deffiance. (FROISS., *Chron.*, XIII, 103, Kerv.)

PARPORSUIVRE, *parpoursievre*, v. a., poursuivre jusqu'au bout :

Parpoursievre ung procès. (1513, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARPOULIER, voir PARPILLIER.

PARPOURGETER, voir PARPORGETER.

PARPOURSIEUVIR, voir PARPORSIEVIR.

PARPOURSIEVRE, voir PARPORSUIVRE.

PARPOYEMENT, voir PARPAIEMENT.

PARPRENEMENT, *perprendement*, s. m., usurpation :

Omnes malas consuetudines et *perprendemz*. (*Cart. de Sauxillanges*, ch. 88 ap. Duc., *Porprendio* sous *Porprendere*.)

PARPRENDRE, *per.*, v. a., prendre, s'emparer de :

Or *parprennent* l'angarde tost et isnelement,
D'andex pars s'entrevinrent irié de maualent.
(HEAB. LEDUC, *Fouq. de Cand.*, p. 90, Tarbé.)

Au matin par sous l'aube *parprennent* les grâ-
Et errent tout ce jour... [viers]
(*Id.*, *ib.*, p. 144.)

La puent bien d'iaus envoier
V° devant por esbuchier
Qui les destrois lor *perprendront*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 42°.)

A Guill. Herry (batelier) pour avoir mené M. l'abbé a Clermaretz faire la bienvenue a M. d'Arras, arrivé audit lieu, avant *parprendre* son entree en la prevosté de Saint Omer .ix. s. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARPRISE, *perprise*, s. f., étendue :

Le ditte cipté bien enmurree tient grant *perprise*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 38, La Grange.)

Cf. PORPRISE.

PARPRISON, *per.*, s. f., terme de coutume, action de prendre de sa propre autorité terres communes et franchises, sans congé du seigneur, en payant quotité de la queste, ou rente (LAURIÈRE) :

Au vicomté de Marenpne, es baronnies de Marensin, de Gosse, et autres lieux, qui payent queste et aubergade au seigneur, et usent de *parprison* ; qu'est prendre de propre autorité terres communes, ne payent aucuns lods ou ventes. (1514, *Cout. d'Àcs*, *Cout. gén.*, t. II, p. 678, éd. 1604.)

PARPUDELLE, s. f., sorte de poire :

Qu'ils present plus la poire bergamote,
La *parpudelle* et la bonne ricote.
(VAUQ., *Sat.*, III, à Baif, Travers.)

PARPUIR, v. n., puer extrêmement :

Deus, dist li dux, biaux rois puissans,
Com *parput* or cist oignemenz.
(D. LAVESSE, *Trubert*, Richel. 2188, f° 22 r°.)

PARQUEL, *parcq.*, *parkiel*, s. m., encadrement, cadre de bois, et par extension, les étoffes, images et panneaux contenus dans ces cadres :

Item, payé le .xxiii^e. jour de fevrier, l'an mil quatre cens soixante et treize, a Julien de Teuviel, voirier, pour son salaire d'avoir réparé sept *parquiaulx* de voire, qui ont esté mis jus, resaudez, relavez, reloyez, remis plusieurs pieces, et rassis, (20 avril 1474, *Tut. des enf. Hellemmes*, Arch. Tournai.)

De luy [Jacquemart Paucquier] pour trois *parqueaux* de coussins..... .xxviii. s. .ii. d. (1516, *Exéc. test. de Olivet Moucque*, Arch. Tournai.)

Pour .vi. *parqueaulx* de coussins .xxxii. s. .ii. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme, v^e Thierry Damere*, Arch. Tournai.)

Trois *parqueaulx* de verdure. (*ib.*)

— Dimin. de *parc* :

Et au *parkiel*, en deux pieces, une mesure .vii. verghes mains. (*Redev. de la table des povres de S. Mikiel*, ms. S.-Omer, f^o 1 r^o.)

PARQUELET, adj., fait de plusieurs morceaux :

Pour .i. couvretoir vert *parquelet*, .vi. s. (6 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de la Roque*, Arch. Tournai.)

Cf. **PARQUEL**.

PARQUEMINIER, voir **PARCHÉMINIER**.

PARQUERIE, s. f., enclos :

Tenir les maisons desdites *parqueries* en estant. (1395, *Dénombr. du Baill. de Constantin*, Arch. P 304, f^o 276 v^o.)

PARQUERIR, *per.*, v. a., chercher de tous les côtés, rechercher avec soin :

Preié lor a n'en dient mot
De ci qu'il eüt *parquis* trestot
Moines e cen que avoir deit
A faire ce que il voleit.

(GUILLE. S. PAIR, *Rom. du Mont S. Michel*, 1773, Michel.)

Ils ont concluz que l'on face *parquerir* a Denys Berey tout ce qui sera au prouffit du commun, a l'encontre de ceulz du chapitre. (11 nov. 1449, *Registres consulars de Lyon*, I, 197, Guigue.) Impr., *parquerié*.

Ils ont chargé Nantuas de baillier a Hugonin Garnier .x. l. tourn. pour aller *parquerir* des chesnes ou Daulphiné ou en Savoie pour la fortification de ceste ville. (21 déc. 1420, *ib.*, I, 273.)

Se j'ay mespris, content suis satisfaire,
Et si ne veulx pourchas nul *parquerir*
Meilleur.

(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, xcix, Bibl. elz.)

Et ce que j'aurois peu faire a esté faire rechercher et *parquerir* toutz moyens, mesment par justice, qui auroient esté autheurs et executeurs de ce fait. (*Lett. de Mandelot à Ch. IX*, 2 sept. 1572.)

— Visiter :

Entre tous les roys, tous *perquis* et visités, cestuy roy de Norvegue souverainement y livra ascout. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 42, Buchon.)

Des mon jeune eage toutes voies avoie... visité et *perquis* diverses regions. (*Id.*, *Exposition sur verité mal prise*, VI, 248, Kervyn.)

PARQUERRE, v. a., rechercher avec soin :

Perquiro, *parquerre*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f^o 217 v^o.)

1. **PARQUET**, s. m., jonc :

Parquet pour estramer en la halle. (1483, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Roses, œuilletz indiens et souleyes,
Et des *parquetz* les herbes infinies.
(*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 76, Peigné.)

La vinere et le *parquet*. (1574, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Venire, fleurs, *parquet*. (1604, *ib.*)

Le jonc dont on couvre les rues aux processions de la Fête-Dieu est encore appelé *parquet* à Arras.

2. **PARQUET**, voir **PARCHET**.

PARQUETAGE, s. m., parc, bassin séparé, en parlant de marais salants :

Quand les sauniers ont mis l'eau de la mer dedans leurs *parquetages*, pour la faire congeler a la chaleur du soleil et du vent. (PALISSY, *des Eaux*, Cap.)

PARQUEUR, s. m., parc ?

Que il les ayent prises (les bêtes) es *parqueurs* bannes communauz vers Lonc champ. (1285, *Lett. de Girart de la Palu*, Arch. P 1366, pièce 1489.)

PARQUEVET, voir **PARCHEVET**.

PARQUIER, voir **PARCHIER**.

PARQUOY (le), s. m., ce qui motive une chose :

Il nous a bien fait le *parquoy* ;
Je vous requiers, despourillons loy.
(*Mist. du Viel Testam.*, var., II, 379, A. T.)

Donnes moy courage,
Que puisse faire le *parquoy*
Dont soit appaisé cest oultrage.
(*Id.*, 44066.)

Qui n'ont point merité ceste peine, qui n'ont point fait le *parquoy*. (R. EST., *Thes.*, Obnoxius.)

Je l'ay ainsi deservi, j'ay fait le *parquoy*. (*Id.*, *ib.*, Meritum.)

Ayant ainsi gagné et deservi, ayant fait le *parquoy*. (*Id.*, *ib.*, Merito.)

PARRAFE, voir **PARAFE**.

PARRAGONNER, voir **PARANGONER**.

PARRAIGE, voir **PARAGE**.

PARRAINAGE, *parrinaige*, s. m., parrain :

Ses *parrinaiges* fist forment a loer,
Or et argent lor donna a plenté,
Tyres et pailles, des meilleurs d'outremer.
(*Amis et Amiles*, 26, Hofmann.)

PARRAINETÉ, *pairaineté*, s. f., rapport entre le parrain et le filleul :

De la *pairaineté* qui est entre le levé et celui qui le leve (des fons). (*Miroir historial*, Maz. 557, f^o 273 r^o.)

PARRAPHE, voir **PARAFE**.

PARREAU, voir **PERREL**.

PARREDOUTER, v. a., redouter beaucoup :

Cil qui sert et qui merci atent
Cil doit avoir joie fine et entiere,
Et je, qui n'os vers li faire priere,
Tant *parredout* son escondusement.
(TRIBAUT IV, *Chans.*, p. 3, Tarbé.)

PARREFIN, voir **PARFIN**.

PARREFRENER, v. a., réfréner absolument :

Parrefrener. (*Hist. de la Toison d'or*, vol. II, f^o 128 v^o, ap. Ste-Pal.)

PARRERIE, voir **PARERIE**.

PARREUX, s. m., celui qui est associé en pariage au bien d'un autre :

Et les amendes qui en ystront, soient du roy et de son *parreux*, leur a octroyé qu'ilz seront leurs. (1371, *Ord.*, V, 397.)

1. **PARRICIDE**, s. m., a désigné un père meurtrier de son fils :

Li peres senzfezes et *parricides* mouz de repentise dolut ceste chose soi avoir fait. (*Dial. S. Grég.*, p. 169, Förster.) Lat., *parricida*.

2. **PARRICIDE**, adj., de parricide :

Ne perpetré aucune chose *parricide*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 54, éd. 1530.)

PARRICIDAL, adj., de parricide :

Je regarderay le chief *parricidal* et prodeiteur de son pays. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 42, éd. 1530.)

PARRICIDEMENT, adv., en parricide :

Parricidement, en parricide. (MONET, *Parallele*, Rouen, 1632.)

Parricidement. Como parricida. (OUDIN, 1660.)

PARRICIDER, v. a. ; *parricider la mort de q. qu'un*, donner la mort à q. q. en commettant un parricide :

Luy semblant que je vivoye trop longuement n'a peu endurer de mon ancienneté et n'a pas souffert de estre fait roy après mon decès naturel, mais a voullu *parricider* et propiner ma mort. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 53, éd. 1530.)

PARRICIDIAL, adj., de parricide :

Nous condamnons egalemeent, voire plus s'il se peut, la perfidie *parricidiale* des monstres qui attentent contre les sacrees personnes de nos roys. (DU PERRON, *Œuvres*, Har. au Tiers Estat, t. II, p. 597, éd. 1622.)

PARRIE, voir **PAIRIE**.

PARRIERE, voir **PERRIERE**.

PARRIGUE, s. f., enclos ceint de murs en torchis :
Les Anglois se logerent en ladite ville (du Lude) et visiterent une *parrigue* forte de muraille et une cohue pres dudit fort. (1371, Arch. JJ 103, pièce 214.)

1. **PARRIN**, s. m., syn. de *parrigue* :
Boutta le feu en ladite cohue et oudit *parrin*. (1371, Arch. JJ 103, pièce 214.)

2. **PARRIN**, voir **PERRIN**.

PARROCHACHE, voir **PAROCHAGE**.

PARROCHAGE, voir **PAROCHAGE**.

PARROCHAIN, voir **PAROCHIE**.

PARROCHAUGE, voir **PAROCHAGE**.

PARROCHIAGE, voir **PAROCHAGE**.

PARROCHIAGIE, *parroucheagie*, s. f., paroisse :
Lidiz bois estient de la *parroucheagie*. (1275, *Sent. du bailli de Charolais*, La Ferté, Arch. Saône-et-Loire.) *Parrouchiagie* (*ib.*)

PARROCHIE, voir **PAROCHIE**.

PARROCHIN, voir **PAROCHIE**.

PARROI, voir **PERROI**.

PARROISSAGE, voir **PAROCHAGE**.

PARROMPRE, v. a., rompre entièrement :
Quant... l'un des behourdeurs *a parrompu* ou perdu son espee ou son baston, il est garny de serviteurs a cheval. (ANT. DE LA SALE, *des anciens Tournois*, p. 213, Prost.)
Parrompre ung planchier. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PARRONS, voir **PAIRONS**.

PARROSAGE, voir **PAROCHAGE**.

PARROSSIER, voir **PAROISSIER**.

PARROT, s. m., carreau empenné de bois :
Enyyron deux cens *parrotz*, la plupart ferrez et les aultres non. (1532, *Inv. du mobilier des chateaux francs-comtois*, Bull. des trav. hist. et scient., année 1882, n° 3, p. 266.)
Enyyron quatre cens *parrotz* de boys, les aucuns ferrez. (*ib.*)

PARROUCHEAGIE, voir **PARROCHIAGIE**.

PARRUER, v. a., renverser tout à fait :
Tu as fait le plus fort, car tu as rué jus grand partie des murs de la cité ; faisons encore ung aspre assault, et nous le *parruerons* jus. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chron. de Fland., t. III, p. 514.)

PARS, adj., épars :
Mais bien est vray qu'ils (les gens de guerre) sont encores *pars* et non unis, embarrassez et travaillez du voyage. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 203 v°, éd. 1569.)

PARSABLE, voir **PERÇABLE**.

PARSAGE, voir **PERÇAGE**.

PARSAING, s. m., signe, marque :
Les prisonniers et tous ceulx qu'ils trouverent mors ou vifs qui portoient ou *parsaing* d'Anglois, ou parloit anglois, ils leur coperent les gorges. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1433, Michaud.)

PARSAN, s. m., canton, dans le Béarn :
J'escri a tous les capitaines de se lever, et de mettre en pied tous les gens de guerre qui sont en leurs *parsans*. (22 août 1592, *Lett. de Cath. de Bourb. à S. Gen.*, Coll. Dupuy, 407, f° 68, Richel.)
Les informations qui lui sont envoyées par les procureurs du roi des *parsans*, qui sont des officiers établis au nombre de treize dans le Béarn, divisé en autant de cantons, pour faire les informations, et qui sont obligés de les envoyer au procureur général pour être décrétées. (FOUCAULT, *Mém.*, p. 102, Baudry.)

PARSAOULER, v. a., enivrer complètement :
Son maistre d'hostel les *parsaoule* et noye de vin. (MÉLART, *Histoire de Huy*, p. 223, éd. 1641.)

PARSAVOIR, v. a., savoir avec certitude :
Et, s'il vient a bataille grant,
La *parsara* le couvenant
De lui.
(*Cleomades*, 16029, Van Hasselt.)
Lors ot joie trop grant, quant il *parseut* que li rois li ot faite ceste debonereté ; de pitié comença a plorer. (GUILL. DE TYR, X, 10, P. Paris.)

PARSCIE, *parcie*, s. f., pêche :
Pour un vallet et une beite qui a portes a Clupé de reisis et de *parscies* pour Johan Mons, et pour les despens de ceulx qui ont amassa les reisis et *parscies*, .iii. gr. et tiers. (1383, *Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, frais de vendange, Arch. Loire.)

PARSCRUTTINER, voir **PERSCRUTINER**.

PARSEANT, *parceant*, *parsoiant*, *perseant*, adj., séant, situé :
Une piece de vigne *perseant* a Puy. (Veille S. Mathieu 1350, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)
Une vigne *parceant* ons groyes. (Mardi apr. Circonc. 1357, *ib.*)
Une piece de vigne frouste gaste *parsoiant* on fié des gardes. (1^{er} déc. 1367, *ib.*)
Une place *parceanz* au careffour de la Groterie. (1394, *Livre des hérit. de S. Berthomé*, f° 1 r°, Bibl. la Rochelle.)
Sur deux maisons qu'ilz tiennent *par-*

seans oudit bourg. (1455, *Compt. de l'aumôn. de S. Berthomé*, f° 13 r°, Bibl. la Rochelle.)
Une piece de vigne assise et *parseant* oudit lieu. (*ib.*, f° 33 r°.)

Et encore au xvii^e siècle :
Maison et vergier assis et *parseans* en la grande rue à la Rochelle. (1611, Montierneuf, Arch. Vienne.)

PARSECHIER, *parseicher*, v. a., sécher complètement :
Et quant la chaleur l'eut tout degasté et consommé et que le cueur sentit la deffautte il s'estendit... Quant l'ame fut hors du corps il demoura si sec... ainçois fut tant *parseiché* que nature n'y peut faire mauvaise engendreur. (*Perceforest*, vol. V, f° 95 v°, éd. 1528.)

PARSENTIR, *persentir*, v. a., sentir :
Persentio, *persentir*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 241 r°.)
— Pressentir :
Combien de choses m'ont donné
Syrus en qui je me fioye
Et mon filz, par quoy je povoye
Parsentir, se trop despourveu
N'estoit, cela que j'ay veu.
(*Therence en franç.*, f° 219^d, Verard.)

PARSERVER, v. a., préserver :
Quant ils se verront par nostre puissance *estre* gardez en leurs drois et maintenus en paix et tranquillité, et *parservez* de toutes oppressions. (1372, *Ord.*, V, 531.)

PARSERVIR, verbe.
— Neutr., servir bien, faire bien son service jusqu'à la fin :
Son loier pert, con faus et vains,
Qui ne *parsert*.
(*Poés.*, Vat. Chr. 1490, f° 147 r°.)
L'on sieut dire : Qui sert et ne *parsert*, son loier pert. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 9 r°.)
Aussi dit on que cils qui sert,
S'il ne *parsert*, son loier pert.
(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 3528, Mas-Latrie.)
J'ay tout adez oy dire et recorder
Qui sert et ne *parsert* il ne puet profiter.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 9016, Charrière.)
Riens ne gagne qui ne *parsert*
Et qui bien ne fait son service.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 47, 1566, Scheler.)
Grant sens est de soy scavoir tenir a gré entre les dames et damoiselles : car qui sert et ne *parsert* a leur plaisir il a perdu los et desserte sans estre receu a excusance, pource que a leurs desirs ne veullent avoir faulte. (*Perceforest*, vol. V, ch. 17, éd. 1528.)
— Act., achever le service commencé :
Toutefois fut le banquet *parservy* bien et honorablement tant qu'il fut temps de desservir. (*Perceforest*, vol. V, f° 70^d, éd. 1528.)

PARSEVERAUMENT, voir **PERSEVERAUMENT**.

PARSIETE, voir **PARSIEUTE**.

PARSIEURE, voir **PARSUIVRE**.

PARSIEURRE, voir **PARSUIVRE**.

PARSIEVIR, voir **PARSUIR**.

PARSIEVRE, voir **PARSUIVRE**.

PARSIEUTE, *-siete, -syle*, s. f., poursuite :

En la *parsieute* de la cause le procureur du roy eust proposé plusors causes. (1318, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 89 r°.)

Se soy remisent li chevaliers al *parsiete* les tournois et l'onneur de monde. (HEMRICTOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 360, éd. 1673.)

Après plusieurs et costables journees, travailh et *parsytes*. (Id., *ib.*, p. 269.)

PARSIGRE, voir **PARSUIVRE**.

PARSIS, voir **PARISIS**.

PARSIVIR, voir **PARSUIR**.

PARSIVOR, *parsiweur*, s. m., persécuteur :

Aprocerent mi *parsiweur* a felunie, de ta lei eloin fait sunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxviii, 150, Michel.)

PARSIVRE, voir **PARSUIVRE**.

PARSIWEUR, voir **PARSIVOR**.

PARSOBRE, adj., très sobre, mesquin :

Quand ils aperçurent le roy estre si povrement accompagné, en son estat si *parsobre* et de si peu de fait..., certes le cœur leur atendrissoit durement. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 201, Kervyn.)

PARSOFFIRE, v. n., suffire entièrement :

Jai soit ce que mes anginz ne mes sanz ne soint *parsoffisant* a ce, ne m'an vul je mie por ce retraire. (*Les Hestories des seigneurs et des rois de France*, Vat. Chr., f° 123^a.)

PARSOIANT, voir **PARSEANT**.

PARSOIER, voir **PERÇOIER**.

PARSOMME, *-ome, -oume, per.*, s. f., somme complète, total, résumé, fin :

A la *parsomme*, si nos volons estre men-

bre de Crist, il nos covient senz dotte en sevre nostre chief. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 16 r°.)

Mes un vent la nef desvoia
Et chaca tant qu'a la *parsomme*
Est arrivee au port de Rome.

(*Vie de S. Alexi*, 436, Romania, VIII, p. 174.)

Cil lor respont a la *persomme*...

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 27, Meyer.)

Toutes mes gens et tot mi ome
M'ont relenqui a la *parsoume*.

(Mousk., *Chron.*, 876, Reiff.)

Que trestout li oir del regné
Fusent en cel liu couronné
Et fait roi, e de la a Roume
Presist son sacre a la *persome*
D'iestre roi et empereour.

(Id., *ib.*, 2508.)

Tant ferirent sor le preudomme,
Qu'il l'ocisent a la *parsoume*.

(Id., *ib.*, 19098.)

En chambres, o la vostre dame :
Quar, quant vent a la *parsome*...
(*Vie du pape Greg. le Grand*, p. 61, Luzarobe.)

Eschars serez vous voirement,
Se dis d'aventure ne ment,
Et si vous di a la *parsomme*,
Aurez la grace de preudomme.
(*Geus d'aventures*, sp. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 152.)

ERRATA ET ADDENDA

DU CINQUIÈME VOLUME

- P. 10, col. 3, l. 47, au lieu de : Berry et Saint., *locature*, maison louée,
Lisez : Berry et Saint., *locature*, petite ferme.
- P. 32, col. 1, l. 20, au lieu de 907,
Lisez : 908.
- P. 39, col. 2, l. 12, au lieu de : maquet,
Lisez : maques.
- P. 59, col. 1, l. 58-60, supprimez l'article MACHENERIE. Machenerie est une forme de maçonnerie.
- P. 61, col. 3, entre les l. 48 et 49, intercalez comme 2^e subdivision justifiée par le 2^e exemple : — Qui tache.
- P. 61, col. 3, l. 57, au lieu de : MADAISSÉ,
Lisez : MADAISSÉ.
- P. 70, col. 1, l. 64, au lieu de : MAIAIN, voir MESHAIN,
Lisez : MAIAIN, voir MOIEN.
- P. 71, col. 2, l. 51, biffez l'appel : 1. MAIGNIER, voir MESNIER.
- P. 74, col. 2, l. 60, au lieu de : poingnerees,
Lisez : poingnierees.
- P. 74, col. 2, l. 61, au lieu de : poinerees,
Lisez : poingnierees.
- P. 75, col. 2, l. 22, à la suite de : dont les parcelles sont fines, en parlant du sable,
Ajoutez : ou peut-être tacheté, bigarré, si *gravele* a ici le sens, non de sable, mais de gravier.
- P. 85, col. 1, l. 44, biffez l'appel : MAINTIF, voir MENTIF.
- P. 86, col. 3, l. 56, au lieu de : MAIREL, s. m. ?
Lisez : MAIREL, voir MEREL, et placez le passage de Ben. à la p. 255, col. 3, comme 1^{er} ex. de la subdivision : la marelle.
- P. 112, col. 3, l. 11, biffez l'article MALE, s. f. ? et placez le passage de 1468 à la p. 73, col. 1, à l'article MAILLET, comme 3^e ex. de la subdivision : Marteau d'une porte.
- P. 115, col. 3, l. 40, supprimez l'art. MALESCHERIE ; au lieu de : A tous tens revendra le lor *malescherie*, que donne l'édition,
Lisez : A tous tens revendra lor *malescherie*.
- P. 129, col. 1, au lieu de Maluer, il vaut mieux lire : Malver, l'espagnol ayant l'adj. *malvado* et le prov. *malvat*.
- P. 132, col. 2, l. 65, au lieu de : MANAIDER,
Lisez : MANAIDIÉ.
- P. 150, col. 2, l. 44, au lieu de : blez,
Lisez : bledz.
- P. 159, col. 3, l. 13, biffez l'appel : MAPPERIE, voir NAPERIE.
- P. 163, col. 2, l. 37-41, biffez l'art. MARCHANDEIE. *Marchandeie* est une faute de l'éd. Michel pour *marcheandie*.
- P. 165, col. 1, l. 41, au lieu de : MARCHEIL, s. m., marais, marécage,
Lisez : MARCHEIL, s. m., marché, place publique.
- P. 167, col. 1, l. 59-65, enlevez cet ex. de l'art. MARCHOIS 1, et instituez un art. MARCHOIS 4, avec le sens de : monnaie de la Marche.
- P. 190, col. 1, l. 33, au lieu de : au pingus,
Lisez : aux pingres.
- P. 192, col. 1, l. 66, biffez l'appel : MA-SAISE, voir MESAISE.
- P. 212, col. 2, l. 45, au lieu de : MEDIANE, s. f., mésentère,
Lisez : MEDIANE, s. f., veine médiane, veine du pli du coude, veine de la saignée.
- P. 214, col. 1, l. 34, au lieu de : 4. MEE, fém., voir MOX,
Lisez : 4. MEE, fém., voir MIEN.
- P. 216, col. 2, l. 35, au lieu de : 1. MEIE, fém., voir MOX,
Lisez : 1. MEIE, fém., voir MIEN.
- P. 236, col. 3, l. 17, au lieu de : a droite lingnie,
Lisez : a droit lingnie.
- P. 266, col. 2, l. 27, au lieu de : 72,
Lisez : 73.
- P. 266, col. 2, l. 31, au lieu de : 1166,
Lisez : 1167.
- P. 304, col. 2, l. antépénultième, au lieu de : 2. MEESSRIE,
Lisez : 2. MESSERIE.
- P. 307, col. 3, l. 39-50, faites un article à part de la subdivision : — Produit d'une infusion ou d'une décoction.
- P. 339, col. 2, l. 21, au lieu de : et trop fel,
Lisez : trop fel.
- P. 361, col. 3, l. 25, au lieu de : 2875,
Lisez : 2876.
- P. 362, col. 2, l. 22-28, biffez l'art. MOINE ; et, au lieu de : J'estoie *moine* que moisson,
Lisez : J'estoie *moindre* que moisson.
- P. 363, col. 3, l. 28, au lieu de : MOISIEL, s. m. ?
Lisez : MOISIEL, voir MAISEL, et placez l'ex. à l'art. MAISEL.
- P. 380, col. 3, l. 48-51, rétablissez comme suit l'ex. de Ronsard :
Fils de Latone, escoute moy,
Vien, et apporte avecque toy
Le *moly* et la panacee.
(Rons., *Odes*, l. I, xx, p. 301, éd. 1584.)
- P. 380, col. 3, l. 59, à la fin de la définition de MOLYBDENE,
Ajoutez : la dentelaire, plumbago europea
- P. 381, col. 3, l. 50 et 52, au lieu de : *monmerie*,
Lisez : *monmerie*.
- P. 398, col. 2, l. 12, au lieu de : MONTENBANCQUE, s. m. ?
Lisez : MONTENBANCQUE, s. m., charlatan.
- P. 426, col. 3, l. 7, au lieu de : MOUCHE-TURE, s. f., mouchetage,
Lisez : MOUCHE-TURE, s. f., tache-ture.
- P. 426, col. 3, l. 20-23, supprimez l'art MOUCHEUR 2. Il faut lire *noncheur*. Cf. Nonceor.
- P. 464, col. 3, l. 45, au lieu de : NAIELLE, voir NOELLE,
Lisez : NAIELLE, voir NILLE.
- P. 466, col. 3, l. 51, après Kerv., ajoutez : *Gloss.*

P. 476, col. 3, l. 35, supprimez l'indication : En Bretagne on dit *Nadalet*, pour Noël, ainsi que l'ex. d'Eugénie de Guérin. Eugénie de Guérin se trouvait alors en Provence et non en Bretagne.

P. 478, col. 1, l. 27, au lieu de : NAVETAST, s. m., chaume,

Lisez : NAVETAST, s. m., paille de colza.

P. 486, col. 2, l. 19, au lieu de : NEILLE, voir NOELLE,

Lisez : NEILLE, voir NILLE.

P. 490, col. 1, l. 14, au lieu de : 6171,

Lisez : 6172.

P. 493, col. 1, l. 6, au lieu de : nénufard,
Lisez : nénufar.

P. 496, col. 1, l. 25, au lieu de NICOLE ?
Lisez : NICOLE, s., étoffe de Lincoln.

P. 508, col. 3, l. 65-68, biffez l'ex. de Guill., *Best. div.*, 1241, Hippeau. Au lieu de : Les gelines costanz de noez,

Lisez : les gelines Costant Desnoes, nom d'un vilain qui figure dans le Roman de Renart, v. 8623 de l'édition Méon.

P. 515, col. 2, l. 48, au lieu de : 22098,
Lisez : 22998.

P. 557, col. 2, l. 8, au lieu de : ne fest faire,

Lisez : ne feist faire.

P. 574, col. 1, l. 8-12, remplacez l'art. OESTRE 1 par l'appel :

1. OESTRE, voir Ostrax.

P. 593, col. 2, l. 27, au lieu de : OLIFAIGNE, voir ORIFLAMBE,

Lisez : OLIFAIGNE, voir ORIFLAMBE.

P. 659, col. 3, l. 47-48, au lieu de : OSTRE-VANT, etc., région de l'est, la Flandre,

Lisez : nom d'un ancien comté du Hainaut.